DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

36 Élisabeth II

VOLUME IV, 1987

COMPRENANT LA PÉRIODE DU ONZIÈME JOUR DE MARS 1987
AU VINGT-SEPTIÈME JOUR D'AVRIL 1987, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité de l'Orateur de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

DÉBATS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

36 Elisabeth II

VOLUME IV, 1987

COMPRENANT LA PÉRIODE DU ONZIÈME JOUR DE MARS 1987
AU VINGT-SEPTIÈME JOUR D'AVRIL 1987, INCLUSIVEMENT

L'INDEX PARAÎT DANS UN VOLUME DISTINCT

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 11 mars 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, nous avons vu la réponse que le ministre des Finances (M. Wilson) a donnée au ministre des Finances du gouvernement du Québec. Cette réponse est vraiment insultante et arrogante pour tous les Québécois et toutes les Québécoises. L'attitude du ministre des Finances du Canada, c'est la troisième réponse négative de ce gouvernement conservateur à l'endroit des Québécois. On se rappelle le ministre des Communautés culturelles qui demandait de l'aide pour financer face au nombre de réfugiés grandissant qui rentraient au Québec. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard): Cela a été non. On a vu aussi le ministre de l'Environnement, M. Cliff Lincoln, demander au ministre de l'Environnement (M. McMillan) de l'aide pour dépolluer le Saint-Laurent: Cela a été non. Et, encore une fois, ce gouvernement dit non aux Québécois et aux Québécoises.

Monsieur le Président, je suis convaincu qu'à partir d'aujourd'hui les Québécois et les Québécoises diront non à tous les députés conservateurs pour se débarrasser de ce gang.

* * *

[*Traduction*]

LE TOURISME

LE NOMBRE RECORD DE VISITEURS ÉTRANGERS

M. Allan Pietz (Welland): Monsieur le Président, la péninsule de Niagara a connu sa meilleure année touristique depuis 15 ans. Les chiffres sur le tourisme jusqu'à la fin de l'année publiés par Statistique Canada révèlent que le nombre de visiteurs étrangers au Canada a augmenté de 18 p. 100 par rapport à 1985, le plus haut niveau atteint depuis 1972.

Les visites de longue durée faites par des Américains au Canada ont atteint les 14,1 millions, ce qui représente une majoration de 17 p. 100, tandis que les visites faites par des personnes venues d'outre-mer se sont élevées à 2,1 millions, marquant une majoration de 25 p. 100. L'Exposition de 1986 a attiré beaucoup de visiteurs, mais ce ne fut pas le seul attrait. Les visiteurs en Ontario ont augmenté de plus de 5 p. 100 par rapport à 1985 et cela comprend un nombre accru de visiteurs en hiver.

• (1405)

Un facteur important de cette hausse a été la campagne fructueuse de publicité intitulée: «Le Canada, un monde voisin». Le même thème sera repris cette année. Nous tous de la péninsule de Niagara nous entrevoyons une autre année touristique sans précédent en 1987.

* * *

L'IMMIGRATION

LA DIMINUTION DU NOMBRE D'IMMIGRANTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, il nous faut une nouvelle politique d'immigration qui favorise la réunification des familles. Bien que le nombre des immigrants ait atteint près de 99 000 en 1986, il a quand même été inférieur de 6 000 au nombre minimum de 105 000 que le ministre avait fixé pour cette année-là, ce qui est par ailleurs bien inférieur au nombre nécessaire pour empêcher notre population de diminuer. Il nous en faut 150 000 à 200 000.

Le gouvernement n'a pas réussi à admettre chez nous le nombre d'immigrants qu'il estime nécessaire pour maintenir la population et le potentiel économique du Canada. Cet échec est surtout attribuable à la négligence au chapitre de la réunification des familles. Dans la catégorie «famille», le nombre d'immigrants est déficitaire de 3 390 par rapport à celui que le gouvernement s'était fixé, tandis que dans la catégorie «parents aidés», il l'est de près de 21 000, et est même inférieur de 2 364 au chiffre pour 1984.

Le gouvernement n'a pas réussi à rattraper les retards bureaucratiques dans les bureaux de visas à l'étranger, et il a également instauré un nouveau système de points restrictif qui décourage la majorité des candidats éventuels à l'immigration.

Je demande au gouvernement d'amorcer les entretiens qu'il a promis d'avoir avec les organismes canadiens d'immigrants en vue d'un nouveau programme en faveur de la réunification des familles.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

RADIO-CANADA

LA DÉCISION PRÉSUMÉE DU PRÉSIDENT DE NE PAS OFFRIR UN BULLETIN D'INFORMATIONS TÉLÉVISÉES À LA POPULATION DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, c'est toute une région qui est déçue aujourd'hui en apprenant la décision du président de Radio-Canada, M. Pierre Juneau, de ne pas offrir à la population du Saguenay—Lac-Saint-Jean un bulletin d'informations télévisées. Encore une fois, le président de Radio-Canada se retranche derrière une raison devenue trop facile, celle des restrictions budgétaires. De plus en plus, j'ai la conviction que le président de Radio-Canada prend la population du Saguenay en otage. Implanter un bulletin d'informations télévisées dans notre région alors que nous n'avons même pas les services intégraux n'apparaît pas comme étant un luxe.

Monsieur le Président, je me permets de transmettre ce message à M. Juneau: Vous n'aurez aucune gloire comme président de Radio-Canada si, au cours de votre mandat, vous ne réussissez qu'à maintenir les services en fonction de votre budget. Vous vous distinguerez par ce que vous aurez amené de plus là où le besoin le justifie. La voie vous est déjà toute tracée dans le rapport Caplan-Sauvageau pour notre région.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LES CÉRÉALICULTEURS—ON DEMANDE DES GAINS GARANTIS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, nous avons découvert, dans le budget le mois dernier, que le gouvernement n'avait rien prévu pour aider les producteurs céréaliers au cours de leur prochaine campagne agricole. Nous avons appris la semaine dernière que le cours du grain cette année serait 20 p. 100 plus bas que l'an dernier, c'est-à-dire bien inférieur, en dollars constants, au cours le plus faible des années 30. Des dizaines de milliers d'agriculteurs ne pourront plus financer leurs semailles cette année. D'autres perdront leur exploitation.

Je demande instamment au gouvernement de garantir tout de suite aux agriculteurs au moins l'équivalent des gains qu'ils ont réalisés sur leurs récoltes l'an dernier.

Toujours dans ce budget, on ne trouve rien non plus pour les aider à résoudre la crise de la dette agricole qui acculera nombre d'agriculteurs à la faillite lorsque le moratoire sur les prêts agricoles sera levé. Je prie le gouvernement, avant de lever ce moratoire, d'établir un nouveau programme d'assistance pour ces agriculteurs aux abois qui risquent de perdre leurs terres.

L'AVORTEMENT

HOMMAGE À LA *SASKATCHEWAN PRO-LIFE ASSOCIATION*

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai été très heureux de m'entretenir avec les représentants de la *Saskatchewan Pro-Life Association*, qui se sont rendus à Ottawa présenter un mémoire aux députés provenant de cette province. Ces personnes déplorent le fait que le gouvernement fédéral subventionne à raison de millions de dollars des organismes qui n'acceptent comme membres que des défenseurs de l'avortement.

Ainsi qu'on l'a maintes fois entendu à la Chambre ces derniers mois, les organismes qui soutiennent le droit à la vie ne semblent pas pouvoir bénéficier des subventions fédérales. La *Saskatchewan Pro-Life Association* représente les groupes pro-vie de cette province. Je signale avec plaisir que son programme de sensibilisation au développement du foetus, ses informations sur la vraie nature de l'avortement et son programme *Teen Aid*, d'éducation sexuelle axée sur la prévention, sont couronnés de succès. En effet, le taux des avortements est à la baisse depuis plusieurs années en Saskatchewan, grâce à l'excellent travail des groupes pro-vie. Je les en félicite, monsieur le Président, et les exhorte à poursuivre dans cette voie.

* * *

• (1410)

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DE CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la question du dédommagement adéquat des Canadiens d'origine japonaise dépossédés et déplacés dans les années 40 n'est toujours pas réglée. Le ministre responsable du Multiculturalisme a consulté la *National Association of Japanese Canadians* et d'autres organismes au sujet d'une éventuelle réparation. Il a déclaré avoir l'intention de faire approuver par le Cabinet une proposition de dédommagement mais il n'a pas précisé si la mesure qu'il envisageait était fondée sur des négociations avec l'association nationale des Nippos-Canadiens.

Un dédommagement décent et acceptable aux yeux de la population canadienne devrait être négocié avec les représentants nationaux des collectivités japonaises du Canada. Il devrait prévoir l'indemnisation individuelle pour les propriétés et les revenus perdus. J'invite le ministre responsable du Multiculturalisme à s'assurer que le processus d'indemnisation tiendra compte de tels principes. Les Canadiens de nombreuses collectivités attendent impatiemment de voir comment le gouvernement corrigera cette situation qui entache depuis longtemps notre tradition à l'égard des droits de la personne.

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LES EXPROPRIÉS DE MIRABEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, ce matin je recevais un télégramme des expropriés de Mirabel, et la *Presse canadienne* rapporte qu'Ottawa réviserait le cas des expropriés de Mirabel.

Monsieur le Président, si la visite des fonctionnaires à Sainte-Scholastique a pu causer de la confusion par le genre de questions qu'ils posaient ou par leur attitude vis-à-vis du protocole signé par l'ancien ministre des Travaux publics et les représentants des expropriés, je voudrais, quant à moi, aujourd'hui, rassurer sans équivoque mes commettants en disant que jamais je n'accepterai qu'on ne déroge de ce protocole d'entente à moins que ce ne soit pour améliorer les conditions de la relance agricole.

Les expropriés de Mirabel et les locataires occupants ont souffert et souffrent encore de cette absurde expropriation des libéraux de l'époque. Je suis très choquée aujourd'hui du fait que certaines personnes veulent jeter de l'eau froide sur ce règlement négocié par notre gouvernement et qui a contribué à la prospérité de Mirabel.

Finalement, mes commettants peuvent être certains que je serai très alerte dans cette affaire et que déjà j'ai l'appui inconditionnel de tous les députés du caucus conservateur du Québec dans cette affaire.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONSTITUTIONNALISATION DE L'AUTONOMIE POLITIQUE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le Canada est aujourd'hui en mesure de donner l'exemple au monde entier en affirmant et respectant les droits des autochtones. Il aura ainsi la possibilité dans le courant du mois de reconnaître et de définir dans la constitution le droit inhérent de nos aborigènes à l'autonomie politique. Les droits et les revendications des peuples autochtones bénéficient d'une attention et d'un appui accrus. Les questions soulevées sont graves et les problèmes complexes, mais, ici même, au Canada, nous disposons de moyens pour les régler.

Les droits des aborigènes du Canada existent depuis des temps historiques, c'est-à-dire depuis une époque qui précède de milliers d'années l'arrivée des explorateurs et des colonisateurs européens. Au nombre de ces droits, celui de l'autonomie politique est fondamental. Nos autochtones n'y ont jamais renoncé, et il n'a jamais cessé d'exister. En reconnaissant ce droit et en veillant à son exercice dans les faits, nous éviterons de reléguer les aborigènes au passé, et nous mettrons un terme à un système qui les exclut du présent et de l'avenir.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

LES ESSAIS DE MISSILES *CRUISE*—LA POSITION DU PARTI

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, nous avons assisté lundi à une dissension des libéraux concernant les essais de missiles *Cruise*.

Les députés de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), de Davenport (M. Caccia), de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et de York-Sud—Weston (M. Nunziata) se sont levés pour voter contre leur chef, se joignant au vote des socialistes.

Imaginez le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est qui s'associe maintenant aux socialistes: c'est une façon hasardeuse de collaborer avec l'Union soviétique!

Quant à la volte-face du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), vendredi dans cette Chambre, elle traduit bien l'étoffe du député. Le silence du député de Sudbury (M. Frith), l'ancien président du caucus libéral, vendredi dans cette Chambre traduit également la faiblesse de ce parti. Est-ce que le chef du parti libéral va clarifier la position des rebelles de son caucus? Arrivera-t-il le temps où le chef dira quelque chose lorsqu'il aura quelque chose à dire?

Enfin, monsieur le Président, le conflit au sein du parti libéral est-il si profond et si émotif qu'au moment du vote le chef était absent?

* * *

[*Traduction*]

LA JEUNESSE

LE GUIDE DES PROGRAMMES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ceux qui attendaient depuis longtemps la politique du gouvernement sur la jeunesse sont désormais exaucés par la publication du *Palmarès*. Il s'agit d'un petit livre aux couleurs attrayantes qui se veut un guide éclair des programmes et services jeunesse du gouvernement fédéral. Cette publication a pour but de faire bien paraître le ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest) et, de ce point de vue, il faut bien admettre que sa photo glacée qui occupe toute la première page est très réussie. Feuilletant plus avant, on découvre effectivement des programmes intéressants et des indications utiles. Malheureusement, c'est loin d'être toujours le cas.

• (1415)

Chose assez étrange, on y trouve des programmes qui ne sont pas du tout administrés par le gouvernement, comme le programme de travail à l'étranger de la Fédération canadienne des étudiants. Aussi surprenant et fantaisiste que cela puisse paraître, le Programme des enfants disparus, le Régime d'assurance-santé de l'Ontario, le Régime d'assistance publique du Canada et le programme Développement des collectivités sont au nombre des prétendues réalisations du gouvernement à l'égard des jeunes. Il est moins étonnant de constater, comme l'a fait Ian Parker du réseau anglais de Radio-Canada en composant certains numéros de téléphone, que certains programmes semblent ne pas exister du tout, faute de financement.

Cet effort ambitieux du ministre, qui a coûté 370 000 $, doit certainement être admissible au concours ALPA Folie, qui est décrit dans le document. Ce concours vise à choisir l'activité la plus amusante jamais organisée.

* * *

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE TOUR DU MONDE DE RICK HANSEN—LES FONDS VERSÉS PAR L'ALBERTA POUR LA RECHERCHE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, la semaine dernière, à Edmonton, j'ai eu l'honneur de m'entretenir à nouveau avec Rick Hansen dans le cadre de son Tour du monde. Ce jeune homme courageux a parcouru 33 pays et recueilli plus de sept millions de dollars sur son objectif de dix millions. Les citoyens d'Edmonton et le gouvernement albertain auront joué un rôle primordial dans la réalisation de cet objectif.

En effet, les citoyens d'Edmonton ont contribué jusqu'à maintenant plus de 500 000 $ et la campagne n'est pas terminée. En tout, les Albertains ont versé près de deux millions de dollars et le gouvernement albertain va verser un montant équivalent pour une somme globale de quatre millions de dollars. L'argent recueilli par Rick Hansen va servir à financer la recherche sur les affections de la moelle épinière et à venir en aide aux personnes handicapées. Les fonds contribués par le gouvernement albertain iront à la recherche effectuée en Alberta sur les affections de la moelle épinière. Je félicite ce jeune Canadien pour son courage et sa ténacité et je lui souhaite bon succès pour le reste de son voyage.

* * *

LE DROIT D'AUTEUR

LE FAIBLE MONTANT VERSÉ AUX COMPOSITEURS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, les députés ont tous reçu en cadeau un exemplaire du disque d'or du chant du centenaire du Canada . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: La députée de Mount Royal a la parole.

Mme Finestone: . . . que leur a envoyé l'Association canadienne des éditeurs de musique.

Des voix: Règlement!

M. le Président: La députée sait qu'on ne peut montrer d'objets pour appuyer une déclaration. Je lui demande de faire sa déclaration sans rien exhiber.

Mme Finestone: Le ministre des Transports l'a fait avec une brochure l'autre jour.

Des voix: Oh, oh!

M. Marchi: Je sais ce qu'il devrait en faire.

Mme Finestone: A part l'étaler à la vue de tous à la Chambre.

Comme je le disais avant d'être cavalièrement interrompue par les partisans du gouvernement, nous avons tous reçu un exemplaire de ce disque canadien qui nous remplit de fierté. Les députés ne savent pas que s'ils étaient l'auteur de cette oeuvre, ils ne toucheraient pas plus de un cent le disque sur les ventes parce que nos lois sur les droits d'auteur ne sont pas adéquates. Je voudrais signaler la présence à la tribune, aujourd'hui, de représentants de diverses industries . . .

Des voix: Règlement!

Mme Finestone: . . . de réputation internationale. Je salue Randy Bachman, Burton Cummings—bien connu de la plupart des Canadiens—Jim Valance . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: La députée attire l'attention de la Chambre sur des personnes remarquables et leur oeuvre, mais je lui signale avec regret que son temps de parole est écoulé.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE—LES PROPOSITIONS DU PREMIER MINISTRE À SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, je vais poser cette question au vice-premier ministre.

Les Canadiens veulent savoir ce qui est matière aux négociations dans les pourparlers avec les États-Unis sur le libre-échange. Ils veulent aussi savoir ce qui sera sur la table, ce soir, au moment de la rencontre avec le premier ministre et ses homologues provinciaux—et je ne parle pas de rôti de boeuf! Je veux savoir du vice-premier ministre quelles propositions le premier ministre va faire aux premiers ministres provinciaux ce soir? Peut-il nous donner des détails?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le genre de réunion au cours de laquelle le premier ministre va rencontrer les premiers ministres provinciaux a lieu régulièrement. Elle portera sur les nouveaux domaines d'investissement, la propriété intellectuelle et les services. Les premiers ministres discuteront sans doute des obstacles au commerce et ils chercheront à faire aboutir les négociations en vue d'un accord global de libre-échange avec les États-Unis.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS— L'OBTENTION DE L'ASSENTIMENT DES PROVINCES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je vais poser une autre question au vice-premier ministre. Le gouvernement se sert de ses négociateurs pour laisser échapper certains renseignements. Il lance également une grande campagne publicitaire qui va coûter 12 millions aux contribuables pour essayer de convaincre les Canadiens.

Au lieu de gaspiller ainsi des millions, le premier ministre ne peut-il pas nous dire ce que le gouvernement canadien a déjà cédé aux Américains lors des négociations et comment il compte obtenir l'assentiment des provinces?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la question du député m'étonne. Il reconnaîtra sans doute qu'il s'agit là d'une question capitale à laquelle nous accordons beaucoup d'importance, tout comme les premiers ministres provinciaux. Au cours de nos pourparlers commerciaux avec les États-Unis, nous avons consulté les provinces et coopéré avec elles à un point qui ne s'était jamais vu au Canada. Il devrait le reconnaître. Nous n'avons fait aucun cadeau.

Si le député veut davantage de précisions, il les obtiendra certainement lorsque nous discuterons de la question, lundi prochain. Nous sommes curieux de connaître la ou plutôt les positions de son parti.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, tout ce que le Parlement a pu obtenir du premier ministre depuis le début de ces négociations, il y a 18 mois, c'est un discours de 15 minutes sur des généralités.

Des voix: C'est exact.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le Parlement est toujours le dernier à savoir ce qui se passe dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Foster: C'est une honte.

LES DISCUSSIONS ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET SES HOMOLOGUES PROVINCIAUX

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le premier ministre se montre franc envers les premiers ministres provinciaux, ce soir, le vice-premier ministre peut-il s'engager à nous dire quelles propositions il compte faire aux provinces? Le premier ministre peut-il préciser quelles seront les questions abordées, celles qui ne le seront pas et comment le gouvernement procédera pour obtenir l'approbation des provinces? Le vice-premier ministre peut-il nous promettre que le premier ministre viendra s'expliquer devant la Chambre?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a déjà mentionné que ces questions feraient l'objet d'un débat lundi. Nous attendons tous de savoir quelles seront les nombreuses positions du parti libéral et si le chef de l'opposition officielle participera à ce débat.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais demeurer dans le domaine des relations fédérales-provinciales et, en l'absence du premier ministre, j'imagine que le vice-premier ministre pourra peut-être me répondre.

Durant les derniers 15 mois, plusieurs réunions ont eu lieu, de l'initiative du gouvernement du Québec, avec les provinces canadiennes concernant la question constitutionnelle et l'adhésion du Québec à l'Acte constitutionnel de 1982.

Par contre, la dernière rencontre a eu lieu ici à Ottawa. Il y avait des représentants du gouvernement fédéral à cette rencontre de fonctionnaires. Je demanderais donc au vice-premier ministre de dire à cette Chambre et aux Canadiens quelle position le gouvernement fédéral a véhiculée par la voie de ses fonctionnaires lors de cette rencontre?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, naturellement, ces discussions continuent. C'est le leader au Sénat qui conduit les négociations pour le gouvernement et elles ne sont pas terminées. Je ne sais pas si le député essaie d'amener la position constitutionnelle du gouvernement du Québec dans le débat sur le libre-échange, mais le premier ministre a été très clair lorsqu'il a dit, le 17 février, que pour les négociations et les traités internationaux de cette nature le gouvernement et le Parlement du Canada sont responsables des questions qui relèvent de la compétence fédérale.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il n'y avait pas de piège dans ma question, elle était très directe, et le gouvernement qui force l'opposition à toujours prendre des positions sur différents sujets! A quel moment, cela fait deux ans et demi que ce gouvernement est au pouvoir, on n'a pas encore eu une seule donnée sur la position du gouvernement conservateur face à la question québécoise dans le domaine constitutionnel... Quand allez-vous l'établir cette position?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, contrairement au gouvernement précédent qui agissait unilatéralement sur ce genre de questions, les discussions continuent. Lorsqu'une décision sera prise, espérons qu'elle satisfera le gouvernement de la province de Québec. Et elle sera annoncée de façon appropriée.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LES DISCUSSIONS PRÉVUES À LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, étant donné l'importance énorme que revêt pour les autochtones du Canada la reconnaissance de leur droit naturel à l'autonomie politique et compte tenu des difficultés qui se sont posées au cours des entretiens préliminaires, comme le ministre de la Justice le sait, ce dernier peut-il dire à la Chambre si le premier ministre va profiter de sa réunion avec ses homologues provinciaux, ce soir, pour leur rappeler l'importance, au nom des autochtones et de tous les Canadiens, d'en arriver à un accord à la conférence des premiers ministres?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question car je conviens avec lui qu'il importe d'en arriver à un accord entre les autochtones, les provinces et le gouvernement fédéral à la réunion des premiers ministres qui doit avoir lieu à la fin du mois. On peut dire en toute justice que le gouvernement fédéral a pris l'initiative en vue d'en arriver à un accord pour reconnaître le droit à l'autonomie politique des autochtones de notre pays et le définir en fonction d'ententes négociées. Il ressort des récents sondages d'opinion que la majorité des Canadiens souhaitent qu'on instaure un mécanisme de négociation des ententes en matière d'autonomie politique. C'est également la position des autochtones du Canada.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Justice. Le gouvernement fédéral reconnaît-il et va-t-il effectivement promouvoir et approuver le principe selon lequel le droit à l'autonomie politique des autochtones ne dépend pas uniquement du consentement et de l'accord des gouvernements fédéral et provinciaux, mais découle de leur statut, conformément aux traités conclus par leurs ancêtres?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, les réunions des premiers ministres et les entretiens préliminaires qui ont eu lieu jusqu'ici avaient pour objet de définir les droits des autochtones dans la constitution. Nous examinons la question dans le contexte constitutionnel. Le député doit comprendre qu'il est absolument indispensable que le gouvernement fédéral et sept provinces qui représentent 50 p. 100 de la population se mettent d'accord pour modifier la constitution.

M. Riis: Quelle est votre position?

M. Hnatyshyn: Nous l'avons exposée à maintes reprises. Nous avons pris l'initiative. En fait, un éminent journaliste, M. Peter Trueman, a déclaré récemment que peu de premiers ministres canadiens ont soutenu ou défendu avec autant d'énergie les droits des autochtones. Le bilan de notre gouvernement est clair.

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le ministre de la Justice est très bavard quand il parle de généralités, mais pas pour donner des détails. Que fait exactement le gouvernement si ce n'est laisser les ministres déclarer que cela coûtera trop cher?

• (1430)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et Procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député est tout à fait injuste. Il ne fait aucun doute que nous avons consacré d'innombrables heures à l'étude de cette question. Nous avons tenu des réunions bilatérales et le premier ministre aussi. Nous avons eu l'occasion de nous entretenir avec nos homologues provinciaux. Il y a eu continuellement des réunions entre responsables. Nous n'avons pas ménagé nos efforts pour prendre l'initiative qui mènera à la modification de notre constitution. J'espère que le député et son parti nous soutiennent dans ces efforts, ainsi que tous les députés à la Chambre des communes.

LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question destinée au ministre de la Justice porte sur le même sujet. M. George Erasmus, chef national de l'Assemblée des premières nations, a reproché à l'État fédéral de ne pas jouer un rôle de tête dans l'organisation de la prochaine conférence des premiers ministres. Il a dit: «Les années précédentes, le gouvernement fédéral était un allié majeur pour les autochtones. Maintenant ce sont certaines provinces qui prennent la tête». Est-ce que le ministre de la Justice peut expliquer à la Chambre et au pays pour quelle raison lui et son gouvernement sont si pusillanimes face aux obligations que la constitution leur impose à l'égard des populations autochtones? Pourquoi cette timidité sur le plan des droits autochtones qui a obligé la province de Nouvelle-Écosse à s'essayer, mais en vain, à prendre la relève?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je n'ai pas à m'excuser de la position adoptée par le gouvernement et par le premier ministre. Je répète que n'importe quel observateur indépendant ou impartial de la scène politique canadienne partage les sentiments de M. Trueman. Le fait est que si le député et son parti possèdent toutes les solutions, je me demande bien pourquoi nous n'avons pas déjà cette modification mirobolante à la constitution. Ils ont eu tout le temps de présenter une modification à la constitution et ils n'ont rien fait. C'est uniquement grâce aux efforts du gouvernement et du premier ministre actuels que les choses ont commencé d'avancer, et nous n'épargnerons rien pour faire en sorte qu'un accord se dégage.

LA SUPRÉMATIE DES DROITS CONSTITUTIONNELS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je demanderais au ministre de la Justice s'il ne pense pas honnêtement que les droits constitutionnels ne peuvent jamais être subordonnés à la conclusion d'accords signés avec les gouvernements. Ne pense-t-il pas que les droits constitutionnels, parmi lesquels figurent les droits des autochtones, ne doivent dépendre de personne et ne jamais faire l'objet de compromis? Est-ce qu'il n'est pas d'accord là dessus?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la vérité c'est que les droits constitutionnels qui ne dépendent de personne doivent être définis d'une façon quelconque. Cela, le député le comprendra. Le parti libéral a-t-il pour politique de laisser aux tribunaux le soin de définir la portée et la nature de l'autonomie politique? Ou n'estime-t-il pas, comme l'affirment tous les représentants des autochtones et les gouvernements de toutes les provinces d'ailleurs, que c'est par la voie de la négociation politique que le droit des autochtones à l'autonomie politique doit être défini? Je pense que si le député y réfléchit, il décidera que cette opinion est la plus sage, et c'est celle que j'ai adoptée.

LES POURSUITES JUDICIAIRES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est aussi au ministre de la Justice que je m'adresse. Il y a 15 ans, les juges de la Cour suprême du Canada ont rendu un jugement nul, trois contre trois, dans l'affaire décisive Nisga'a-Calder. A l'heure actuelle, les tribunaux de la Colombie-Britannique sont saisis de l'affaire Gitksan-Wet'suwet. Par ailleurs, la Cour fédérale examine l'affaire Kaska-Déné, l'affaire Sparrow, la question de la souveraineté des Haïdas dans l'île Lyell, dans l'île Meares, et la liste s'allonge.

Les négociations ont cédé la place aux poursuites judiciaires. Est-ce là la voie que le ministre et son gouvernement entendent adopter pour confirmer les droits des autochtones en Colombie-Britannique? Sinon, pourquoi le gouvernement fédéral et les autochtones de la Colombie-Britannique ne participent-ils pas à des négociations intenses à l'heure actuelle?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je sais que le député s'intéresse de très près à cet important dossier. Il sait sans doute que le litige a d'abord surgi entre les autochtones dont il a parlé et la Colombie-Britannique. Nous ne sommes intervenus dans ce litige qu'à la demande de la Colombie-Britannique. Nous n'avons donc rien fait pour le susciter et n'y avons pas contribué. Par contre, nous y sommes maintenant partie. Comme les tribunaux sont saisis de l'affaire, monsieur le Président, vous devrez juger s'il convient que nous en parlions. Cependant, que je sache, le député a déjà indiqué que la position adoptée dans ce litige par le gouvernement fédéral était raisonnable.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Au nom du gouvernement, le ministre pourrait-il dire sans équivoque à la Chambre s'il reconnaît et confirme les droits autochtones en Colombie-Britannique, au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, ou s'il entend le faire?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député pose là une importante question. Cependant, dans le cas de ces juridictions, la capacité du gouvernement fédéral d'agir unilatéralement est maintenant compromise, étant donné que nous ne pouvons pas participer aux négociations. Nous ne pouvons affirmer que ce que nous pouvons négocier. Comme nous ne pouvons pas négocier, comme mon collègue le ministre de la Justice l'a dit, nous nous retrouvons devant les tribunaux. Le gouvernement préférerait ne pas s'y trouver, mais il y est. Nous espérons pouvoir négocier et trouver une issue lorsque nous ne serons pas forcés d'accepter que des décisions de tribunaux tranchent des questions qui devraient l'être par voie de négociations.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE L'ENTRÉE AU CANADA DE TROIS CHILIENNES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Malgré que la grève de la faim entreprise par les Chiliens à Montréal soit une méthode radicale et que le gouvernement ne devrait pas agir sous ce genre de menace, le cas de trois femmes chiliennes dont une est enceinte de sept mois et demi et qui sont retenues à Buenos Aires me proccupe au plus haut point. Est-ce que le ministre pourrait considérer le cas de ces trois femmes d'une manière spéciale et prendre maintenant des mesures pour qu'elles rejoignent leurs époux au Canada avant que la grossesse de l'une d'elles ne l'empêche de prendre l'avion?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai à plusieurs reprises affirmé qu'il n'était pas possible pour un gouvernement de répondre à des manifestations comme celles qui se passent à Montréal concernant la grève de la faim pour mettre en cause des décisions gouvernementales, autrement on risque de faire face de façon régulière à ce type de situation. Maintenant, nous avons beaucoup réfléchi à cette question soulevée par la députée d'Argenteuil—Papineau, et je pense qu'il est un peu de la tradition du Canada de considérer que des cas comme ceux-là puissent être évalués sur un plan peut-être aussi bien familial qu'individuel. Alors je suis d'accord avec la députée pour demander, je vais le faire, demander au ministère de l'Emploi et de l'Immigration, à mes fonctionnaires, de procéder immédiatement à l'émission de permis pour autoriser les trois personnes, les trois femmes qui sont . . .

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Monsieur le Président, c'est très important, pour autoriser les trois femmes dont, actuellement, les maris sont à Montréal. Ceci ne présume pas de la décision concernant leur statut ou non de réfugiés. Ceci ne fait que réunir la famille, c'est-à-dire le père, la mère et il y a certains enfants en cause. Mais, encore une fois, la décision concernant leur statut de réfugiés ou non sera prise en fonction d'autres critères. Mais nous les autorisons immédiatement à venir au Canada.

* * *

POSTES CANADA

LE PRÉSUMÉ PLAN DE FERMETURE DE BUREAUX DE POSTE RURAUX—LA POSITION DU MINISTRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des Postes. Hier, le ministre, devant le Comité de l'administration du gouvernement, a dit que Postes Canada n'a pas de plan ou de liste des fermetures des bureaux de poste en milieu rural. Tandis qu'hier, dans l'après-midi, M. Jack Van Dusen, porte-parole de Postes Canada, a admis que le plan de Foothills, en Alberta, de fermer 200 bureaux de poste à travers le pays pour cette année est exact. Qui dit la vérité, le ministre ou M. Jack Van Dusen?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ce que j'ai déclaré au comité, hier, tient toujours, à savoir qu'en fait, il n'existe aucune liste de 200, 20 ou 2 000 bureaux de poste dont la fermeture est prévue. Dans une lettre que j'ai envoyée à tous les députés et dont le député devrait prendre connaissance, j'ai précisé que lorsqu'un receveur des postes partira, ou prendra sa retraite ou lorsque nous perdrons le bail d'un bureau de poste, et le reste, on examinera la situation, afin de déterminer si, en fonction de l'évolution démographique et des circonstances, ce genre de service s'impose toujours. Au cours des cinq prochaines années, nous accroîtrons de 6 000 le nombre des bureaux au lieu de le réduire.

LA LISTE PRÉSUMÉE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, s'il n'existe aucune liste, comme le ministre le prétend, comment peut-il donner un avis de 90 jours aux Canadiens aux fins de consultations? Pourquoi le ministre ne demande-t-il pas aux Postes canadiennes de rendre la liste publique, afin que les Canadiens aient le temps voulu pour procéder aux consultations nécessaires et décider si oui ou non ils souhaitent conserver leur bureau de poste tel qu'il est à l'heure actuelle ou avoir plutôt un nouveau bureau de poste qui sera simplement un kiosque auquel des timbres seront vendus, comme on le leur offre maintenant? Le ministre fera t-il preuve de franchise envers les Canadiens?

• (1440)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'en viens rapidement à la conclusion que la seule façon de mettre un terme à ces questions répétitives est de fabriquer de toutes pièces une liste imaginaire et de la transmettre au député, afin qu'il puisse parcourir le pays et d'alarmer les gens. Il n'existe aucune liste. Je regrette, mais il n'y a pas de liste.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA QUESTION DES INVESTISSEMENTS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, étant donné les circonstances ma question s'adresse au vice-premier ministre. La ministre du Commerce extérieur a dit hier que le premier ministre voulait discuter des investissements dans le cadre des entretiens sur le libre-échange avec les premiers ministres provinciaux bien que Simon Reisman n'ait pas le mandat de négocier cette question. La ministre confirme-t-elle que c'est parce que les États-Unis ont demandé une concession de plus dans les entretiens sur le libre-échange, à savoir que leurs investisseurs aient les mains plus libres?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je confirme que nous n'avons pas fait une telle concession aux États-Unis. Le député a raison de dire que le Cabinet n'a accordé aux négociateurs aucun mandat dans ce domaine à part évidemment les investissements ayant trait au commerce, ce qui était spécifié dans les propositions initiales échangées par le premier ministre et le président. La discussion de ce soir a simplement pour but d'entendre les opinions des premiers ministres sur la question parce qu'aucun mandat n'a été accordé aux négociateurs par le Cabinet. Tout le processus de consultation avec les premiers ministres, le secteur privé et les provinces a pour but de rassembler des informations et d'écouter tous les groupes, toutes les parties intéressées et tous les Canadiens qui sont touchés par les discussions sur le libre-échange.

M. Langdon: Franchement, on se demande à quoi bon recueillir des avis si le sujet ne va pas être abordé à la table des négociations.

LE RÔLE DES PROVINCES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser à la ministre une question supplémentaire dans un deuxième domaine assez voisin. A propos de cette question de la participation provinciale aux entretiens commerciaux, la ministre elle-même garantira-t-elle qu'on ne signera pas d'entente avec les États-Unis sans l'accord manifeste des provinces dans les domaines clés qui peuvent les concerner?

M. Andre: Robert Fulford a raison.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai du mal à suivre le député.

Une voix: Qui n'en aurait pas?

Mlle Carney: Je rappelle à nouveau que cette consultation est la plus vaste jamais entreprise par un gouvernement sur une question nationale. Rien que les fonctionnaires provinciaux ont eu 12 réunions, sans parler de la conférence des premiers ministres. Il y a eu des réunions des ministres du Commerce. On discute de la question et on cerne les problèmes depuis plus d'un an. Je suis surprise que le député ne semble pas le savoir. Quinze groupes sectoriels sont en rapports constants avec nous et avec les fonctionnaires du BNC. Les ministres et moi-même allons rencontrer cette semaine des groupes de consultation sectoriels sur le commerce extérieur que je vois régulièrement.

Ce soir, nous devrons donc commencer par déterminer ce qui entrera dans un accord global pour voir si cela relève de la compétence fédérale ou provinciale. Je fais remarquer au député que la négociation des traités internationaux relève de la compétence fédérale.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre responsable de Postes Canada a déclaré hier devant un comité permanent:

> Ving mille Canadiens subiront une crise cardiaque cette année. Si nous possédions la liste de ces personnes, cela nous éviterait beaucoup d'inquiétudes.

Le ministre se rend-il compte que les Canadiens ne s'attendent pas à ce qu'il dresse la liste des 20 000 personnes qui souffriront d'une crise cardiaque? Des millions de ruraux canadiens veulent plutôt savoir, pour soulager leur inquiétude, si le ministre va déclarer maintenant qu'on ne fermera le bureau de poste d'aucun village sans la permission des habitants de ce village?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si on fait la part des excès de langage, c'est en somme ce que j'ai dit. Je ne suis pas plus capable de prédire à quel moment un maître de poste quittera son emploi, prendra sa retraite ou démissionnera ou un bureau de poste sera réduit en cendres que de prédire quels sont les 20 000 Canadiens qui auront une crise cardiaque cette année. Lorsque cela se produira, nous étudierons la situation et nous modifierons peut-être le service postal, s'il y a lieu. Mais nous le ferons en consultant le député local et les personnes visées. Le changement proposé devra pouvoir être accepté par les personnes raisonnables.

LES POINTS DE SERVICE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, dans sa lettre aux députés, le ministre a écrit que Postes Canada a l'intention de confier au secteur privé la plupart de ses points de service des régions rurales. Il a déclaré hier devant le comité:

> Les restaurants McDonald sont capables de prédire combien de hamburgers les Canadiens mangeront et à quel endroit leurs consommateurs vivront probablement au cours des cinq prochaines années, soit la période couverte par le dernier plan de Postes Canada.

Je demande au ministre ce que les restaurants McDonald peuvent bien avoir à faire avec Postes Canada. Devons-nous nous attendre à ce que les bureaux de poste ruraux soient bientôt installés dans les restaurants McDonald sous le gouvernement actuel? Les ruraux canadiens ne veulent pas qu'on change leurs bureaux de poste; ils veulent qu'ils restent là où ils sont. Le ministre souffre-t-il d'une grave crise de Mac?

Des voix: Bravo!

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je suis toujours enchanté de me faire poser une question par le Ronald McDonald du parti libéral.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Andre: Monsieur le Président, nous avons effectivement l'intention de recourir à la privatisation parce que nous croyons que le public obtiendrait un meilleur service, par exemple si les points de service postaux étaient installés dans des points de vente au détail ouverts 12 heures par jour alors que les bureaux de poste ne sont ouverts que de neuf heures à 17 heures. Nous pensons qu'il est possible de donner un meilleur service au public en privatisant et d'épargner de l'argent du même coup. Nous en épargnerons peut-être assez pour acheter l'un des bébés marionnettes de McDonald au député. Gonzo pourrait peut-être lui convenir.

* * *

[*Français*]

LA MAGISTRATURE

ON DEMANDE QUE LE QUÉBEC SOIT CONSULTÉ AVANT DE NOMMER UN JUGE DU QUÉBEC À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice, en l'absence du premier ministre.

Récemment, le ministre québécois délégué aux Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, a demandé au premier ministre de consulter le Québec avant de nommer un juge du Québec à la Cour suprême du Canada.

Le ministre peut-il assurer aux Québécois et aux Québécoises que le gouvernement québécois sera consulté avant cette nomination importante?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'apprécie la question du député. Il y a deux éléments en cause. L'un, c'est la discussion actuelle avec mon collègue, le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales et M. Rémillard à propos de la question constitutionnelle et de toute la série d'options proposées lors de ces discussions, au cours desquelles tous les gouvernements provinciaux seront consultés également.

L'autre élément, c'est la nomination d'un nouveau juge pour la Cour suprême du Canada. Cela intéressera peut-être le député d'apprendre que j'ai déjà eu une conversation avec mon homologue provincial, M. Marx, à ce sujet. Nous n'apporterons toutefois aucun changement d'ordre constitutionnel en nous basant sur les précédents pour cette nomination, si c'est ce que le député veut savoir.

• (1450)

M. Robinson: Monsieur le Président, nous espérons qu'il ne s'agit pas d'une conversation du même genre que celle que le ministre a eue avec le procureur général du Manitoba avant de nommer Sterling Lyon.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Pourquoi ne pas calomnier de façon à ce que quelqu'un . . .

Une voix: Soyez gentil, Harvie.

M. le Président: Le député de Burnaby a la parole.

[*Français*]

ON DEMANDE SI UNE DEUXIÈME FEMME SERA NOMMÉE À LA COUR SUPRÊME DU CANADA

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Étant donné qu'il n'y a qu'une femme membre de la Cour suprême du Canada, la très distinguée juge Bertha Wilson, et qu'il y a plusieurs juristes et juges québécoises qui sont bien qualifiées pour siéger à la Cour suprême, le ministre va-t-il nommer une deuxième femme à la Cour suprême du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je ne comprends pas pourquoi le Nouveau parti démocratique fait fi des notions de justice et des principes les plus élémentaires pour s'en prendre à un membre de la magistrature. L'affaire est en cours, et je trouve ces questions malicieuses et absolument inadmissibles. Nous envisageons toute une série de candidats pour la Cour suprême du Canada. Nous examinons le cas de toutes les personnes qui ont les qualités nécessaires pour être juge à la cour la plus importante du pays. Je suis particulièrement fier que la proportion de femmes juges ait augmenté depuis que je suis ministre de la Justice et le député le sait très bien. Je trouve que le rôle des femmes au sein de la magistrature . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne suis pas d'accord.

M. Hnatyshyn: Le chef de l'opposition ne devrait pas intervenir. Le fait est qu'en nommant des femmes à des postes de magistrats et à d'autres postes importants, le gouvernement a créé un précédent. Nous comptons faire encore mieux.

* * *

LE DROIT D'AUTEUR

LES DROITS VERSÉS AUX COMPOSITEURS ET AUX ÉDITEURS

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, très peu de Canadiens savent que chaque fois qu'une chanson est composée et enregistrée au Canada, la Loi sur le droit d'auteur oblige le compositeur à partager des droits de seulement 2c. la chanson avec son éditeur. Le Canada a les droits d'auteur les plus bas du monde. Ma question s'adresse à la ministre des Communications. Présentera-t-elle un simple projet de loi pour abolir ce plafond vétuste et démodé de 2c. pour que les auteurs-compositeurs et les éditeurs canadiens soient rémunérés convenablement pour leurs talents créateurs? Cela fait trop longtemps que le plafond est fixé à 2c.

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme la députée le sait et comme je le lui ai signalé au comité à plusieurs reprises, les modifications à la Loi sur le droit d'auteur seront présentées à la Chambre d'ici peu. J'espère que j'aurai l'appui de la députée et de son parti à ce moment-là.

Mme Finestone: Monsieur le Président, la ministre sait très bien que le comité a présenté deux rapports au sujet de cette disposition de la Loi et que ces deux rapports recommandaient l'abolition de l'article 19. En attendant, on ne peut pas vraiment parler de droits d'auteur pour les auteurs-compositeurs du Canada.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LA MINISTRE PRÉSENTERA UN PROJET DE LOI VISANT À ABOLIR L'ARTICLE NÉFASTE AUX COMPOSITEURS DE MUSIQUE DANS LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Ma question s'adresse encore à la ministre. Est-ce que celle-ci a la volonté politique de présenter un projet de loi qui abolirait cet article néfaste à l'égard de ces compositeurs de musique dans la Loi sur le droit d'auteur? Deux cents, c'est honteux!

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, comme la plupart des Canadiens le savent, la Loi sur le droit d'auteur a été rédigée en 1924 et elle n'a jamais été révisée. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel en 1984, nous avons présenté un document de discussion sur le droit d'auteur. Nous avons reçu des exposés de divers groupes et organismes de tout le pays, y compris des auteurs-compositeurs. Nous avons examiné le rapport du sous-comité sur le droit d'auteur. Je souligne que nous faisons quelque chose alors que, depuis 1924, le parti libéral n'a absolument rien fait pendant 50 ans pour réviser la Loi sur le droit d'auteur.

* * *

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE LA CONSTITUTIONNALISATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme le ministre le sait, l'ex-gouvernement libéral n'a rien fait pour constitutionnaliser les droits de propriété. J'avais posé la même question en septembre 1985. Je demande à nouveau au ministre quand il discutera de ce très important oubli avec ses homologues provinciaux en vue de redresser cette grave injustice?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député, qui porte un vif intérêt à cette importante question, sait que le parti conservateur a depuis longtemps appuyé les droits de propriété. De fait, la Déclaration des droits de feu John Diefenbaker prévoyait plus précisément le droit de jouir de ses biens. Certains solliciteurs généraux s'intéressent actuellement à la situation. Il s'agit du deuxième volet des questions constitutionnelles qui seront débattues une fois terminées nos discussions sur le Québec. Nous continuerons à nous occuper de cette affaire et je remercie le député de son intérêt soutenu.

* * *

LE DROIT D'AUTEUR

LA TENEUR DU PROJET DE LOI MODIFICATIF

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications. Elle a trait à l'injustice dont les compositeurs sont depuis très longtemps victimes en matière de droits d'auteur. Pourrait-elle dire aux auteurs de chansons et à tous les autres Canadiens qu'elle va remédier à cette vieille injustice dans le projet de loi qu'elle va présenter à la Chambre concernant les droits d'auteur? Leur dira-t-elle que le premier projet de loi qu'elle présentera en la matière comportera des dispositions à cet égard, étant donné que l'on craint beaucoup qu'elle ne présente une mesure qui porterait seulement sur des points de détail et non sur des questions d'importance aussi vitale que les licenses obligatoires?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Comme la députée le sait, monsieur le Président, le gouvernement a accepté cette recommandation en réponse au rapport du sous-comité. Tout ce que je puis lui dire pour le moment, à elle et aux intéressés, c'est que le gouvernement s'occupera de cette question quand il révisera la Loi sur le droit d'auteur.

Mme McDonald: Voilà plutôt de tristes nouvelles, en fait. Il est bon d'entendre parler de principes, mais la réaction du gouvernement au rapport sur le droit d'auteur a été ambiguë.

LES LICENCES OBLIGATOIRES

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais une réponse bien claire de la ministre. L'abolition des licences obligatoires figurera-t-elle dans la première série de mesures législatives qu'elle présentera? Cette première série importante de mesures législatives sur le droit d'auteur portera-t-elle sur des questions d'intérêt vital comme les droits sur les expositions, les droits sur les interprétations des artistes exécutants, des amendes plus sévères pour les pirates, des dispositions concernant les bandes magnétiques et les cassettes vidéo vierges, et la nécessité de percevoir plus d'argent à cet égard?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, ce qui m'impressionne beaucoup c'est l'intérêt que voue la députée à tant de ces questions. Nous avons essayé de pousser davantage cette réforme de la loi. Je tiens à m'assurer qu'elle se montrera au comité et à la Chambre aussi déterminée que maintenant une fois que le projet de loi aura été présenté. Je compte bien sur l'appui de son parti.

* * *

LA SANTÉ

LA PUBLICITÉ SUR LE SIDA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle concerne son manque de leadership au sujet de la publicité sur le SIDA. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas dit à la Chambre hier que son ministère avait reçu, le 28 février, un télex dans lequel il était évident que les annonceurs et les télédiffuseurs privés refuseraient cette publicité? Pourquoi n'a-t-il pas saisi cette occasion pour s'entretenir avec ces télédiffuseurs afin d'insister auprès d'eux sur l'importance de programmer des messages d'intérêt public sur cette maladie mortelle?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'estime au contraire avoir fait preuve de leadership en la matière. Je ne laisserai pas la députée m'accuser ainsi. Il est plutôt ridicule qu'en janvier de cette année, l'Association canadienne d'hygiène publique ait soumis des projets d'annonce auxquels on a réagi en disant, par exemple, que pour faire de la publicité une comédienne ne devait pas porter un maillot d'exercice mais plutôt un survêtement. S'il faut s'abaisser à pareilles inepties à propos du SIDA pour ne pas être accusé de manquer de leadership et pour que la députée ne vienne pas nous dire qu'on n'a pas surveillé la question d'assez près, c'est d'un ridicule consommé. J'espère que les télédiffuseurs reviendront sur leur décision.

Questions orales

• (1500)

L'OPPORTUNITÉ POUR LE MINISTRE DE RENCONTRER LES TÉLÉDIFFUSEURS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je ne fais pas d'allégations, j'énonce des faits. Le 28 février, un télex a été envoyé au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Si le ministre l'avait alors voulu, il aurait pu faire preuve de leadership et rencontrer en personne les télédiffuseurs pour leur faire savoir qu'ils devraient entrer dans le XXe siècle. Le ministre est-il prêt aujourd'hui à s'entretenir avec les télédiffuseurs pour leur faire comprendre qu'ils devraient présenter les annonces pour informer le public sur cette terrible maladie qu'est le SIDA? Nous devons faire passer le message et le ministre doit donner le ton. Nous pouvons très bien nous passer de ses platitudes.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le pays peut se passer des allégations de la députée et de son sensationalisme. En janvier, l'Association canadienne d'hygiène publique a proposé les annonces et des modifications y ont été apportées en février en raison de certaines réserves des télédiffuseurs notamment, comme je l'ai déjà mentionné, au sujet de la présentation, à l'écran, de boîtes de condoms. Cela a été corrigé. Je pense qu'en modifiant les annonces, nous avons tenté de satisfaire les télédiffuseurs dans toute la mesure du possible.

J'ai publiquement indiqué aux télédiffuseurs que j'espérais les voir changer d'idée. Je souligne qu'aujourd'hui même, à 13 heures, les différentes annonces produites par diverses instances ont été montrées dans le cadre de la conférence internationale sur le SIDA. Je crois que lorsqu'ils auront vu ce qui se fait ailleurs, les gens changeront d'idée et présenteront nos annonces.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX CÉRÉALICULTEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il me semble que tous les céréaliculteurs comprennent à quel point il est difficile pour le gouvernement de répondre aux besoins particuliers de l'industrie céréalière à l'heure actuelle. Toutefois, je pense que, dans ces circonstances pénibles, le ministre a le devoir de s'exprimer aussi clairement que possible . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Lorque la période des questions tire à sa fin, j'aimerais que les députés surveillent l'horloge et veillent à ce que leurs préambules soient courts et concis et leurs questions directes et sans détours. Le député a la parole.

Des voix: Bravo!

M. Hovdebo: Puisque la réponse qu'il m'a donnée hier était nébuleuse, monsieur le Président, le ministre pourrait-il me dire clairement qu'une aide spéciale à l'industrie céréalière est effectivement prévue pour la prochaine campagne agricole? Sans nécessairement entrer dans les détails, peut-il dire si une aide est prévue?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je dois signaler que le message que j'ai transmis hier au député n'était pas nébuleux. Il était très clair. J'ai dit que j'avais rencontré 55 dirigeants agricoles jeudi dernier. Le député doit comprendre qu'il ne conviendrait pas à ce stade que nous donnions quelque indication que ce soit qui puisse influer sur les projets de semis des agriculteurs pour la récolte de 1987.

Je renvoie le député au discours du trône, où il est déclaré que le gouvernement ne ménagera aucun effort. Je le renvoie également au budget, qui nous invitait, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé et moi, à poursuivre nos entretiens avec les dirigeants agricoles en vue d'élaborer un programme utile, pragmatique et efficace pour venir en aide aux agriculteurs canadiens en cette période de difficulté qu'ils traversent.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre va-t-il déclarer alors qu'il y aura au moins autant de fonds disponibles pour la prochaine campagne agricole qu'il y en a eu l'an dernier puisque, comme nous le savons, le prix du grain va baisser de 20 p. 100 au moins?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il est évident, je crois, que je ne peux pas préciser cela pour le moment. Je puis dire que le gouvernement a toujours accordé beaucoup d'importance à l'agriculture. Je demande au député d'en prendre nos réalisations pour preuve. Notre gouvernement reconnaît que la culture du grain et des oléagineux est dans une situation difficile et nous avons manifesté notre ferme intention de collaborer avec les dirigeants agricoles du pays à l'élaboration de quelque programme qui leur viendra en aide en cette période difficile.

M. le Président: Je dois informer la Chambre que la période des questions est terminée.

Je crois qu'il convient que la présidence entende maintenant le député de La Prairie (M. Jourdenais) relativement à la question de privilège qui a été soulevée ici il y a quelques jours par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et au sujet de laquelle est intervenu hier l'honorable président du Conseil du Trésor (M. de Cotret).

Je tiens aussi à informer les députés que le député de Burnaby (M. Robinson) m'a donné avis d'un recours au Règlement, que j'entendrai immédiatement après.

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENTREVUE ACCORDÉE PAR M. DE COTRET À UN JOURNALISTE

M. Fernand Jourdenais (La Prairie): Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir suspendu le débat sur la question de privilège de mon honorable collègue de Nickel Belt (M. Rodriguez) qu'il a posée et défendue devant vous en cette Chambre le 9 mars 1987. Je vous ai également fait part de mes appréhensions sur la question des droits et privilèges des députés de cette Chambre.

Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), en sa qualité d'employeur de la Fonction publique du Canada, s'est élevé contre la motion adoptée par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration d'assermenter les quatre commissaires de la Commission d'assurance-chômage.

Il est clair dans mon esprit et dans celui de mes collègues du Comité que nous avons adopté une telle résolution parce qu'un des commissaires qui n'est pas celui mentionné par le président du Conseil du Trésor a, avec réticence, accepté notre invitation de comparaître et, de plus, a demandé le huis clos ce qui, étant donné les circonstances, nous apparaissait inacceptable.

Les députés et les membres du Comité de la Chambre sont maîtres de leur destinée et, de surcroît, surtout quand nous ne faisons que suivre les règles et procédures de la Chambre et de ses comités, rien ne doit entraver notre travail de députés et de membres d'un comité.

Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord avec le président du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), dans son intervention à la Chambre hier, de même que sur celle du député de Nickel Belt le jour précédent.

Monsieur le Président, les serviteurs de l'État, technocrates, bureaucrates et mandarins qui se dévouent inlassablement à la cause de l'État et au service de la nation méritent notre respect et notre admiration. La plupart d'entre eux accomplissent des tâches surhumaines et font passer les intérêts de l'État et du gouvernement avant leurs propres intérêts. Je ne peux que les féliciter et les encourager à persévérer et à faire réélire mon gouvernement à tout jamais. Monsieur le Président, à ceux qui seraient tentés malicieusement de faire tomber mon gouvernement, je les mets en garde ici même sur ma vigilance et mon intérêt à les en empêcher.

Monsieur Gaétan Lussier, sous-ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ne doit pas se voir visé personnellement par une motion globale d'assermentation de l'ensemble des commissaires de la Commission d'assurance-chômage. Tout comme les députés de Calgary-Ouest et de Nickel Belt, je pense qu'il accomplit des miracles avec le peu de moyens qu'il a autour de lui. Officier du Canada, le plus jeune mandarin du Canada a bien mérité de son pays pour les excellents services qu'il lui a rendus et sa compétence et son professionnalisme.

Monsieur le Président, je suis convaincu que M. Lussier ne quittera jamais une salle d'un comité de la Chambre des communes et qu'il restera à la disposition des représentants démocratiquement élus dans cette Chambre pour rendre compte du plus important budget de ce pays, surtout «l'assurance-chômage».

Monsieur le Président, c'est un bien beau geste que le président du Conseil du Trésor a posé en défendant ses employés. Mais nous, du Comité, nous devons conserver nos droits et privilèges de parlementaires et rendre compte au peuple des activités que nous surveillons.

Monsieur le Président, rétablissons nos droits et privilèges maintenant.

M. le Président: Je remercie l'honorable député de Laprairie (M. Jourdenais) pour son intervention. Mais, pour le moment, il est nécessaire à la Présidence de réserver sa décision pour la semaine prochaine peut-être.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES TERMES UTILISÉS DANS UNE RÉPONSE ÉCRITE À UNE QUESTION AU FEUILLETON

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais faire un bref mais important rappel au Règlement qui découle d'une réponse écrite à une question figurant au *Feuilleton* du 20 février dernier.

Dernièrement, il devient manifeste que le premier ministre (M. Mulroney) s'entoure le plus possible de l'apparat réservé aux chefs d'État. C'est avec beaucoup d'inquiétude que j'ai constaté que dans une réponse écrite à une question posée récemment, le secrétaire parlementaire du premier ministre avait décrit le premier ministre comme le «Head of State of Canada», comme en témoigne la page 3655 du hansard. A cette page, en réponse à une question du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) le secrétaire parlementaire (M. Gustafson) a répondu ce qui suit:

> 1. & 2. As Head of State, it is a longstanding practice for a Prime Minister and/or his wife to give hospitality—

• (1510)

Nous savons que le premier ministre se fait bien des illusions sur sa grandeur et qu'il s'entoure de tout l'apparat d'un chef d'État, mais il convient certes que son secrétaire parlementaire mette les choses au point en déclarant que le gouvernement ne voit pas dans le premier ministre, le chef d'État du Canada.

M. le Président: Je crois devoir signaler à tous les députés que je suis disposé à leur donner la parole, mais qu'à mon avis il me serait fort difficile de considérer toute la question soulevée par le député de Burnaby comme un rappel au Règlement. A moins qu'on ne puisse m'en persuader rapidement, je pense que je vais mettre un terme à cette intervention.

Dépôt de documents

M. Len Gustafson (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, le député de Burnaby (M. Robinson) sait pertinemment que le libellé de la réponse à la question nº 54 n'était inexact que dans l'une des deux langues officielles. Nous avons pris des mesures pour apporter les corrections voulues dans le hansard. Notre leader parlementaire s'est entretenu avec les leaders parlementaires de nos vis-à-vis à cette fin, et le député de Burnaby veut simplement être malveillant.

M. le Président: La présidence a signalé qu'il ne s'agit pas, semble-t-il, d'un rappel au Règlement, mais je vais donner la parole à l'honorable secrétaire parlementaire.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, cette question a été portée à notre attention. Je me suis entretenu à ce sujet avec les leaders parlementaires du Nouveau parti démocratique et du parti libéral. J'ai signalé qu'il y avait une erreur dans la version anglaise et j'ai, par la suite, écrit la lettre suivante aux services d'impression du hansard; voici:

La traduction anglaise de la réponse à la question nº 54 fournie par M. Len Gustafson, secrétaire parlementaire du premier ministre, renferme une erreur. Il ne devrait pas être question de «Head of State» mais bien de «Head of Government».

J'ai discuté de cette correction avec M. Herb Gray, leader parlementaire de l'Opposition officielle et M. Nelson Riis, leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, et ils ont accepté qu'on apporte la modification voulue dans la version finale du hansard.

Je vous remercie de votre collaboration.

J'ignore ce que nous pouvons faire de plus lorsqu'une erreur a été commise de bonne foi, si ce n'est la corriger après en avoir discuté avec nos collègues. C'est abuser du temps de la Chambre que de sortir ce genre d'inepties des semaines plus tard.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est là une longue explication. Je dois dire que lorsque nous avons reçu le hansard du 20 février, un certain nombre de députés nous ont signalé qu'un lapsus fort intéressant s'était manifestement glissé dans la version anglaise. Ils se demandaient s'il était juste de qualifier le premier ministre (M. Mulroney) de chef d'État. Cela nous a en fait intrigués.

Quelques jours plus tard, probablement deux semaines plus tard, le secrétaire parlementaire est venu me demander s'il serait acceptable de corriger cela pour la version officielle du hansard qui paraît quelque temps après la première. Je lui ai dit qu'un certain nombre de mes collègues avaient été intrigués de voir que le député avait utilisé l'expression «Head of State» en anglais, mais qu'il serait peut-être acceptable de corriger cela pour la version officielle. Le secrétaire parlementaire l'a dit bien clairement, nous avons accepté qu'on apporte cette correction à la version officielle. Peut-être le gouvernement devrait-il changer d'attitude et tirer la chose au clair.

M. Gustafson: Monsieur le Président, la Chambre trouvera peut-être intéressant d'apprendre que le député de Burnaby (M. Robinson) m'a rencontré dans le corridor et m'a posé la question piège que voici: «Qui est le chef de l'État?», ce à quoi je lui ai répondu: «Le gouverneur général du Canada». Le député sait bien qu'il monte un bateau. Si j'ai pu causer de l'embarras à quiconque en signant un document que je n'ai pas lu assez attentivement, je m'en excuse.

M. le Président: Comme la présidence l'a dit, elle avait des doutes sur la question de savoir s'il s'agissait ou non d'un rappel au Règlement, mais la présidence n'a aucun mal à reconnaître une excuse. Il serait peut-être temps de passer à autre chose.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LA COMMISSION DE 1986 SUR LES TRAITEMENTS ET LES AVANTAGES DES JUGES

DÉPÔT DU RAPPORT

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport et les recommandations de la Commission de 1986 sur les traitements et les avantages des juges.

* * *

[*Traduction*]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C) DE 1986-1987

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1987.

* * *

LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES

LE RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE PÉRÉQUATION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais annoncer à la Chambre que je présente une mesure législative qui renouvelle le programme de péréquation. Rares sont les programmes gouvernementaux qui ont autant d'importance que celui de la péréquation, ce dont conviendront tous les députés.

[*Français*]

Doté d'un budget de 5,3 milliards de dollars cette année, le programme de péréquation fournit aux régions moins bien nanties du pays un important soutien financier fédéral. Sans cette aide, les provinces à plus faibles revenus ne seraient pas en mesure d'assurer aux Canadiens résidant dans ces régions les services de base dont bénéficient ceux des autres régions du Canada.

[*Traduction*]

Les provinces de la région de l'Atlantique, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick comptent particulièrement sur cette aide. La péréquation est aussi capitale pour le Québec et le Manitoba, ainsi que pour la Saskatchewan qui est récemment devenue admissible à ces paiements.

[*Français*]

Le gouvernement actuel a maintenu un engagement financier ferme à l'égard de la péréquation conformément à notre obligation constitutionnelle, et nous l'avons fait malgré les contraintes financières que nous impose notre propre situation.

[*Traduction*]

La mesure législative que je dépose prévoit donc le renouvellement du programme actuel de péréquation. On compte qu'il en résultera une croissance substantielle des paiements dans les années à venir. Cette croissance sera accentuée par l'amélioration que nous apporterons progressivement, au cours des deux prochaines années, aux dispositions du programme concernant les revenus. Le total des paiements de péréquation effectués en vertu du nouveau programme est censé passer à environ 5,6 milliards de dollars en 1987-1988 et à près de 5,9 milliards l'année suivante. Cela représente des augmentations de près de 300 millions, soit plus de 5 p. 100 par an.

• (1520)

Ce projet de loi qui vise également à étendre et à mettre à jour d'autres parties de la Loi sur les arrangements fiscaux, a été préparé à la suite de consultations intensives, lesquelles ont débuté au printemps 1985, avec les provinces. Comme les députés le savent peut-être, le recensement préliminaire de 1986 publié en janvier indique que certaines provinces, et notamment les provinces de l'Atlantique, le Québec et la Saskatchewan, ont touché 70 millions de dollars en trop au titre des paiements de péréquation, au cours des deux dernières années financières. En vertu de la loi, le gouvernement fédéral est censé récupérer cette somme l'an prochain dans le cadre du redressement normal des comptes, auquel on procède régulièrement au fur et à mesure que les données changent. Le règlement établi de longue date est clair. S'il ressort des nouvelles données que le gouvernement fédéral doit de l'argent aux provinces, nous leur payons le plein montant. S'il appert que les provinces doivent de l'argent au gouvernement fédéral, nous recouvrons la somme. Il importe que les paiements de transfert continuent à se fonder sur les données démographiques les plus récentes pour garantir la justice et l'exactitude du système. Nous devons tenir compte du nouveau recensement.

[*Français*]

Nous sommes toutefois conscients de la situation financière précaire dans laquelle se trouvent les provinces à faibles revenus. Nous voulons faire tout notre possible pour leur venir en aide tout en gardant à l'esprit les problèmes financiers auxquels fait face le gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

C'est pourquoi le projet de loi prévoit également la remise, en chiffres nets, des sommes dues au gouvernement fédéral au titre de la péréquation pour les deux dernières années financières, en raison du nouveau recensement. Autrement dit, le gouvernement fédéral renoncera à ce qui lui est dû à la suite du recensement dans la mesure où cela dépasse les augmentations futures des paiements de péréquation, pour les deux mêmes années financières, à la suite de changements dans d'autres données économiques et financières sur lesquelles se fonde la formule de péréquation.

Nous ne sommes pas tenus, sur le plan légal ou autre, de renoncer à l'argent qui nous est dû. Nous prenons cette mesure car nous voulons aider les provinces et nous comprenons la situation difficile dans laquelle se trouvent celles que vise la péréquation. Nous savons à quel point l'aide fédérale est importante pour elles. Nous sommes déterminés à leur offrir cette aide dans la mesure où notre propre situation financière nous le permet.

Les mesures que j'ai annoncées aujourd'hui s'inscrivent dans un programme d'aide intensive que le gouvernement offre aux provinces à faibles revenus grâce à la péréquation depuis deux ans et demi. Nous avons commencé par une aide supplémentaire de 285 millions de dollars en 1985. Nous continuons par le renouvellement et l'amélioration du programme actuel de péréquation. A preuve, la proposition de remise des paiements en trop versés aux provinces au titre de la péréquation et dus au gouvernement fédéral en raison des nouvelles données du recensement.

[*Français*]

Je crois que les hausses appréciables de financement qui découleront de nos propositions témoignent de l'attachement du gouvernement fédéral au principe de la péréquation.

[*Traduction*]

Je sais que le Parlement examinera attentivement le projet de loi sur les ententes fiscales. Je sais qu'il n'oubliera pas que l'autorisation concernant les paiements de péréquation vient à échéance le 31 mars 1987 et que dans notre intérêt à tous, nous devons éviter à tout prix d'interrompre ces paiements d'une importance vitale pour les provinces les moins nanties.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le 3 mars dernier, il y a huit jours, j'avais posé à la Chambre au ministre des Finances (M. Wilson) la question suivante, dans laquelle je lui disais:

Par suite du recensement bidécennal de 1986, monsieur le Président, le gouvernement fédéral pourra récupérer une manne inattendue de près de 600 millions de dollars au chapitre des paiements de péréquation qu'il verse aux provinces, ainsi qu'au titre de l'enseignement postsecondaire et des soins de la santé.

J'avais donc soulevé ce problème important qui revient un peu comme à chaque période qui se situe dans le milieu d'un recensement que l'on a chaque dix ans et qui pose à l'administration des affaires publiques provinciales un problème, parfois positif, parfois négatif.

Ce que le ministre des Finances a annoncé aujourd'hui, c'est ce qui avait été fait également en 1981-1982 par le gouvernement libéral de l'époque. Le ministre actuel suit exactement le même cheminement, en ce sens qu'il fait bénéficier les provinces des variations dans leur budget de péréquation qui résultaient du recensement. Le problème que cause le recensement à «mi-terme», comme on dit en anglais *the mid-term census* . . . ces problèmes sont toujours difficiles parce qu'il semblerait que le recensement qui se fait chaque cinq ans, au milieu, n'a pas la précision des autres. Et bien souvent on constate que lorsqu'arrive le recensement décennal, il y a un rajustement de population qui bien souvent est plus près des estimations qui avaient été faites et cela crée des problèmes sérieux.

Donc, le ministre des Finances a répondu à l'attente des provinces et à la suggestion de l'opposition libérale, il a suivi la même méthode, le même programme qui avait été suivi en 1981-1982 par le gouvernement libéral précédent et appliqué

aux provinces qui auraient été pénalisées d'une certaine correction qui était inacceptable.

Monsieur le Président, le ministre des Finances annonce qu'il va retourner 270 millions de dollars. Évidemment, si j'ai bien compris ses propos, cela ne touche que la péréquation. Le financement des programmes établis est également affecté par les variations de population, mais le ministre n'en parle pas dans sa déclaration ministérielle, et les provinces vont perdre environ 170, 175 millions de dollars, suite à cette variation de population qui peut-être s'avérera comme ayant été fausse lorsqu'on arrivera au recensement que l'on a chaque dix ans.

Je demande donc au ministre des Finances de regarder attentivement cet autre aspect, c'est-à-dire les pertes que les provinces vont subir à cause de ce recensement de «mi-terme», si on peut l'appeler ainsi, qui affecte le financement des activités gouvernementales, surtout lorsqu'on place ces pertes dans le contexte du projet de loi C-96 qui avait coupé dans le fonds près de 8 milliards de dollars dans les versements que le gouvernement fédéral aurait dû normalement verser ou donner aux provinces au cours des cinq, six prochaines années dans le cadre du financement de l'éducation postsecondaire, de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation.

De plus, monsieur le Président, le ministre parle de 270 millions, mais c'est beaucoup plus que cela que le gouvernement fédéral économise à cause de cette complexité de l'évaluation des populations, parce que le ministre ne se réfère qu'aux pertes qui ont été encourues au cours des deux années antérieures. Si on ajoutait ce que les provinces perdent cette année, durant l'année fiscale 1987-1988, et qu'on plaçait cela . . . aussi qu'on y ajoutait les pertes des provinces, à cause de cette variation de population, dans les programmes de santé, d'hospitalisation et d'éducation postsecondaire, c'est plus de 600 millions de dollars que le gouvernement fédéral gagne et que les provinces perdent.

Le ministre des Finances a décidé de retourner 270 millions. Il sort de l'opération avec un bénéfice net assez intéressant.

Je reviens au problème que j'ai déjà soulevé en cette Chambre et lui dis que peut-être il pourrait corriger l'injustice qui a été commise à l'endroit du Québec au cours des années antérieures.

Finalement, monsieur le Président—vous me dites qu'il ne me reste que quelques instants—je voudrais rappeler au ministre des Finances (M. Wilson) que ce n'est pas en transférant une partie du déficit du gouvernement fédéral sur le dos des provinces, comme il l'a fait avec le projet de loi C-96, comme il l'a fait en gardant près de 370 à 400 millions de profits nets à cause de cette variation de population, ce n'est pas en agissant ainsi qu'il va régler le problème de l'endettement public du Canada, il va tout simplement le passer à son voisin et, le voisin, ce sont les ministres des Finances de l'ensemble des provinces du pays.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, à son arrivée au pouvoir, le gouvernement a prétendu que la réconciliation nationale était l'un de ses principaux objectifs. En nous annonçant qu'il va donner suite à son projet, malgré l'opposition des provinces et le fait qu'il ne les a pas consultées au sujet de la péréquation, le gouvernement montre qu'il n'a pas atteint son but et surtout, qu'il n'a pas réussi à donner leur juste part aux provinces et régions les plus pauvres du pays.

En 1982, la péréquation représentant 1,3 p. 100 du PNB. Nous n'en sommes plus qu'à 1 p. 100 environ et cette proportion va en diminuant.

[*Français*]

Nous accueillons le fait que le gouvernement ait décidé de ne pas chercher à recouvrer les paiements de péréquation excessifs pour les deux dernières années. Quand même les provinces, telle la province de Québec, vont souffrir à l'avenir, comme vient de le dire mon ami de Laval-des-Rapides (M. Garneau), à cause de la diminution, et le problème fiscal, le problème en termes de manque de pouvoir économique relatif au reste du pays va continuer, et nous ne sommes pas du tout satisfaits par ce projet de loi.

Je pourrais mentionner aussi, monsieur le Président, que le gouvernement déclare qu'il ne veut pas recouvrer des paiements excessifs de péréquation des deux dernières années mais, en retour, il demande à la province de Québec et aux autres d'abandonner leurs efforts pour réclamer des paiements supplémentaires. Donc ils ont été déprimés par les décisions du gouvernement fédéral dans le passé. Effectivement, pour le Québec, il s'agit d'une somme de 97 millions de dollars pour l'année fiscale 1985-1986. Ils ont demandé ce montant qui leur a été refusé et, maintenant, pour être «excusés» d'un recouvrement de fonds, ils doivent abandonner ces demandes auprès du gouvernement fédéral.

[*Traduction*]

Je rappelle à la Chambre que, l'automne dernier, le ministre des Finances (M. Wilson) a bien précisé que les sommes supplémentaires provenant des changements techniques apportés dans le calcul de la péréquation et qui s'élèvent à 175 millions seraient ajoutées au cours d'une seule et même année. Il l'a déclaré au public et à la presse. Nous remarquons néanmoins qu'il a étalé cela sur une période de deux ans. Le gouvernement n'a pas su remédier aux faiblesses et aux injustices inhérentes de la formule de la péréquation. Les provinces obtiennent moins d'argent dans le cadre de la Loi sur le financement des programmes établis. Aujourd'hui encore, une interview nous a appris que le gouvernement comptait abandonner complètement son programme d'expansion économique régionale. Il se contentera de développer l'industrie dans les régions favorisées tandis qu'il fera de moins en moins pour les régions défavorisées. Elles seront abandonnées à leur sort.

Le gouvernement a fait ce qu'il voulait à l'égard de la péréquation sans l'accord des provinces et il s'en est tenu à la norme des cinq provinces, qui est tout à fait inadéquate. Comme je l'ai rappelé à plusieurs reprises, dans sept provinces du Canada, le taux de chômage est plus élevé qu'il ne l'était en 1981-1982, malgré cinq années de reprise économique. Le premier ministre de Terre-Neuve dit que sa province risque de faire faillite dans deux ans si l'on ne prend pas des mesures efficaces pour l'aider à assainir ses finances. Terre-Neuve a une taxe de vente de 11 ou 12 p. 100. La taxe de vente est aussi élevée à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Autrement dit, ces provinces font des efforts fiscaux beaucoup plus grands que les autres. En Alberta, où il y a de sérieux problèmes, il n'y a aucune taxe de vente.

Je rappelle aux députés la constitution qui a été adoptée en 1981 et qui est entrée en vigueur un an plus tard. Au paragraphe 34(2) il est dit ceci:

Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

[*Français*]

Maintenant, monsieur le Président, comme vient de l'écrire le ministre des Finances du Québec au ministre des Finances du Canada, ici à la Chambre, effectivement, ce n'est plus le cas pour le Québec ni pour les autres provinces qui sont défavorisées. Et, en effet, comme le disait M. Lévesque dans sa lettre, le Québec ne peut s'offrir un niveau de services publics sensiblement comparable à celui des autres provinces sans imposer à ses contribuables un fardeau fiscal plus considérable que celui observé en moyenne au Canada ou sans s'endetter davantage.

Monsieur le Président, le ministre des Finances du Québec estime que le Québec sera surendetté de 1,4 milliard de dollars en 1985-1986 avec la formule actuelle de péréquation. Effectivement, la formule déjà existante que le ministre des Finances du Canada veut continuer ne remplit pas l'engagement solennel pris dans la Constitution canadienne. C'est cela la situation. Nous sommes en train de créer une situation de deux classes de Canadiens, deux classes de provinces: l'une, ce sont les provinces les mieux nanties, et l'autre, ce sont les autres provinces qui reçoivent la péréquation et qui ne sont pas capables de donner sensiblement le même niveau de service gouvernemental grâce aux faiblesses du système de péréquation actuel.

Monsieur le Président, je dis que nous allons commenter le projet de loi en termes «spécifiques» mais en général, en principe, le gouvernement a abandonné l'engagement pris par les conservateurs lors de la campagne électorale de 1984, c'est-à-dire l'engagement à travailler pour la réconciliation nationale. Ils ne le font plus, c'est une erreur majeure, c'est un manque d'intérêt majeur.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU CONTRAT DE PRIVATISATION DU SERVICE DE TRANSITION D'EXODUS LINK

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter aujourd'hui à la Chambre 19 pétitions portant les signatures de plus de 1 000 Torontois qui s'opposent au contrat de privatisation du service de transition d'Exodus Link qui amènerait d'anciens prisonniers dangereux dans le secteur de Parkdale—High Park. La pétition demande au solliciteur général (M. Kelleher) d'interrompre immédiatement le financement d'Exodus Link en attendant de trouver un autre emplacement en dehors des limites de Parkdale—High Park. Je voudrais apporter mon entier appui à leur pétition.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions signées par des résidents de Winnipeg et de quelques villes du Manitoba. Les pétitionnaires pensent que la proposition gouvernementale de modifier les dispositions de la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments vendus sur ordonnance va rendre les médicaments plus chers pour les consommateurs canadiens et diminuer considérablement l'aptitude du Canadien moyen à acheter les médicaments sur ordonnance dont il a besoin. Ils demandent donc humblement que le Parlement rejette ces propositions qui vont augmenter le prix des médicaments vendus sur ordonnance.

• (1540)

OPPOSITION À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE BASE MILITAIRE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter cette pétition au nom de 150 Canadiens, qui résident pour la plupart en Alberta. Les soussignés, vos pétitionnaires, demandent humblement au Parlement d'empêcher le ministère de la Défense nationale d'utiliser, d'acheter, de louer ou d'établir d'aucune façon une base militaire sur les pentes est des montagnes Rocheuses de l'Alberta, et en particulier dans la région de Highwood River Valley en bordure du parc provincial de la Kananaskis. C'est la trois cent quarante et unième pétition qu'on présente et il y en a beaucoup d'autres en préparation. Un certificat est joint.

* * *

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances) demande à présenter le projet de loi C-44 tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

M. le vice-président: Le ministre a-t-il la permission de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Motions

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C) DE 1986-1987

RENVOI AUX COMITÉS PERMANENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, aux termes de l'article 83 du Règlement, je propose, appuyé par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret):

Que le budget des dépenses supplémentaire (C) pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987, déposé sur le bureau plus tôt aujourd'hui, soit renvoyé aux divers comités permanents de la Chambre, ainsi qu'il suit:

Comme il s'agit d'une assez longue liste et d'une répartition détaillée des prévisions budgétaires entre les comités, si la Chambre n'a pas d'objection, je propose que la liste soit imprimée comme si elle avait été lue. J'ajoute que des exemplaires en ont été remis aux deux partis de l'opposition.

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[*Note de l'éditeur: La liste susmentionnée suit:*]

Au comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord

Affaires indiennes et du développement du Nord, crédits 6c, 15c, 21c, 30c, 40c, 45c et 50c

Au comité permanent de l'agriculture

Agriculture, crédits 15c et 55c

Au comité permanent des communications et de la culture

Communications, crédits 1c et 70c

Au comité permanent de la consommation et des corporations

Consommation et Corporations, crédits 14c et 15c

Au comité permanent de l'environnement et des forêts

Environnement, crédits 15c et 20c

Au comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur

Affaires extérieures, crédits 1c, 10c, L17c, L18c, 20c et L45c

Au comité permanent des finances et des affaires économiques

Finances, crédit 15c

Revenu national, crédit 15c

Au comité permanent des pêches et des océans

Pêches et Océans, crédit 1c

Au comité permanent de l'administration gouvernementale

Consommation et Corporations, crédits 10c, 11c et 12c

Gouverneur général, crédit 1c

Conseil privé, crédit 1c et 5c

Travaux publics, crédits 25c et 51c

Approvisionnements et Services, crédits 1c et 5c

Au comité permanent de la justice et du solliciteur général

Justice, crédits 5c, 15c et 40c

Solliciteur général, crédits 5c et 10c

Conseil privé, crédit 30c

Au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration

Emploi et Immigration, crédits 15c, 20c, 21c et 25c

Travail, crédits 1c, 5c et 10c

Au comité permanent de la défense nationale

Défense nationale, crédit 10c

Au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social

Santé nationale et Bien-être social, crédits 1c, 10c, 20c, 25c, 35c, 50c, 55c, 60c et 75c

Au comité permanent de l'expansion industrielle régionale

Expansion industrielle régionale, crédits 1c, 10c et 40c

Au comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie

Science et Technologie, crédits 5c, 15c, 20c et 30c

Au comité permanent du secrétariat d'État

Secrétariat d'État, crédits 5c, 10c et 25c

Au comité permanent des transports

Transports, crédits 1c, 2c, 10c, 20c, 25c, 26c, 31c, 36c, 38c, 40c, 42c, 45c, 60c et 65c

Au comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants, crédits 1c et 30c

Que le crédit 10c du Parlement soit renvoyé au comité mixte permanent du Parlement; et

Qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents restent au *Feuilleton.*

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je dois informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, la séance d'aujourd'hui sera prolongée de 20 minutes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES DROITS DES AUTOCHTONES—L'AUTONOMIE POLITIQUE

M. John Parry (Kenora—Rainy River) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la timidité et du manque d'imagination qu'il manifeste à l'égard de l'avancement des peuples autochtones du Canada, du fait qu'il a toujours omis d'offrir des réponses à long terme, justes et équitables aux aspirations sociales, culturelles, économiques et politiques des Premières nations du Canada, du fait qu'il n'est pas disposé à reconnaître et à affirmer le droit inhérent des autochtones à l'autonomie politique et d'avoir ainsi nui à l'amélioration de la santé, du patrimoine et du bien-être économique des générations actuelles et futures d'autochtones au Canada.

—Monsieur le Président, en prenant la parole aujourd'hui sur cette motion d'opposition, je dois dire avec fierté que le Nouveau parti démocratique a maintes fois saisi la Chambre des préoccupations des peuples autochtones du Canada. La motion que nous présentons en cette journée de l'opposition s'inscrit dans cette démarche. Je dirai d'abord en quoi consiste cette motion, en faisant une mise en garde sur ce qu'elle n'est pas.

La motion à l'étude n'est pas de nature sectaire. Je ne vais pas truffer mon discours d'accusations concernant l'opiniâtreté du gouvernement, son incompétence et divers autres défauts réels ou imaginaires. En effet, il y a lieu d'établir, d'entrée de jeu, que la motion ne vise pas un gouvernement particulier, à une époque donnée, mais qu'elle découle d'une accumulation de fautes dont chacun de nous porte en quelque sorte une part très nette de responsabilité.

Cette motion aurait pu être présentée lors d'une autre législature. J'espère de tout coeur qu'il n'y aura plus jamais lieu d'y revenir. Elle aurait pu s'adresser à une assemblée législative, à l'heure actuelle ou à un autre moment. En effet, il y est question des lacunes que les divers gouvernements ont accumulées au Canada et dont, malgré sa part de responsabilité, le gouvernement auquel nous nous adressons a hérité et qu'il ne fait que perpétuer.

En même temps que nous évoquons l'incurie gouvernementale, nous reconnaissons aussi la responsabilité de la société canadienne tout entière. Que mes collègues ne se méprennent pas, il ne s'agit pas d'une condamnation sans appel. Nous ne voulons pas prétendre, par cette motion, à l'absence de tout progrès ni au manque de bonne volonté. La motion vise à faire ressortir l'extrême importance de ce dernier obstacle sur ce que l'on pourrait légitimement appeler le «sentier des larmes» des autochtones du Canada qui tentent de recouvrer les droits à l'autodétermination et à l'autonomie politique auxquels ils n'ont jamais renoncé mais qui, de bien des façons et en raison de bien des circonstances, leur ont été graduellement enlevés.

Notre société ne devrait pas avoir à se culpabiliser de son passé. Cependant, elle devrait sentir et comprendre pleinement la nécessité pour chacun d'agir individuellement et collectivement pour réorienter le cours de notre histoire et se détourner des objectifs qu'elle poursuit inconsciemment mais si inéluctablement.

Lorsque je parle de notre société, je n'en exclus pas les autochtones qui en font indéniablement partie à part entière. Cependant, aussi sûrement qu'ils font partie intégrante de notre société, ils forment par eux-mêmes une société et en fait, chacune des centaines de nations autochtones du Canada constitue elle aussi une société distincte. La société canadienne doit reconnaître dans quelle mesure les colons et leurs descendants ainsi que les immigrants dont je suis ont déterminé ses caractéristiques et ses structures selon des grandes lignes qui, jusqu'à tout récemment, rejetaient, rabaissaient et mésestimaient l'apport des autochtones.

La motion et le débat ne portent pas sur le ministère des Affaires indiennes. Cela pourrait bien décevoir certaines des 59 bandes de la nation Nishnawbe-Aski et du grand conseil du traité nº 3 de ma circonscription qui, en raison de l'isolement de leurs collectivités—dont 20 ne sont reliées à aucune route—ont souffert de négligence et n'ont accès à aucun des services que la majorité des Canadiens ont la chance de pouvoir tenir pour acquis.

Le débat ne porte pas sur les énormes sommes d'argent dépensées par le ministère des Affaires indiennes et les modestes effets temporaires de ces dépenses. Il ne porte pas sur le rôle d'outil du ministère. Il ne porte pas non plus sur le syndrome du bien-être social auquel n'échappent pas les populations autochtones du Canada en raison du fonctionnement de la société canadienne qui se prolonge dans le ministère dont l'intervention, si elle témoigne de réels sentiments de sympathie, dénote néanmoins de l'irréflexion.

• (1550)

Ce débat ne concerne même pas le dossier effroyable de notre tutelle des terres autochtones, ni les états de service du ministre actuel. Il ne traite pas non plus de cette pratique exposée dans un document secret du précédent Cabinet libéral, de cette façon de traiter les problèmes à coups d'argent dans l'espoir que les autochtones se tiendront tranquilles. Tous ces moyens ont avorté et ce qui nous intéresse dans cette motion, c'est l'avenir. Ce sont les changements que notre société et notre gouvernement devront subir pour pouvoir reconnaître les besoins des sociétés autochtones, et les combler ensuite.

Ce débat parle donc d'une évolution générale dans les attitudes fondamentales et il nous permet de nous rendre compte que les soi-disant Indiens ne forment pas un seul peuple, mais plusieurs nations très différentes les unes des autres. Il remet en question aussi nos propres légendes et le mythe des deux peuples fondateurs qui ne tient pas compte de la présence de peuples autochtones avant l'arrivée des colons au Canada. Ce débat concerne aussi, bien sûr, les modifications à apporter à notre constitution dont je vous parlerai plus tard.

La triste vérité, c'est que le sort d'un autochtone au Canada n'a rien d'enviable. La proportion des enfants indiens placés est cinq fois plus élevée que la moyenne nationale. Seulement 20 p. 100 des autochtones terminent leurs études secondaires contre 75 p. 100 dans l'ensemble du pays. Les autochtones gagnent à peu près la moitié du salaire moyen national et leur taux de chômage, pour autant que l'on puisse se fier aux mesures très approximatives de Statistique Canada, est au moins quatre fois supérieur à celui de la population en général. Il s'élève à 90 p. 100 de la population autochtone dans certaines régions. Près de 19 p. 100 des logements, sur les réserves, abritent deux familles. Que dire de leur taux de mortalité? Les morts violentes sont trois fois plus nombreuses que dans

l'ensemble du pays. Le taux de mortalité infantile, de la naissance à quatre semaines, dépasse de 60 p. 100 le taux national moyen, et l'espérance de vie est dix ans plus courte que chez les non-Indiens.

Pourquoi la réalité de la vie des autochtones est-elle aussi sinistre? A cause de l'isolement? Est-ce imputable simplement à l'absence de services convenables dans de nombreuses localités? Est-ce que c'est, comme d'aucuns voudraient nous faire croire, le résultat de l'abus de l'alcool et du tabac? Est-ce lié au profil physiologique ou psychologique des aborigènes? Non. Ces chiffres sont symptomatiques, ce sont des manifestations externes d'un vague à l'âme et d'un sentiment d'absurdité qu'ont fini par éprouver les aborigènes du Canada par suite de leur exclusion de l'activité de la société, exclusion délibérée ou accidentelle, ou encore totalement involontaire, et par suite du fait malheureux que, depuis bien des années, ces gens se sentent parfaitement inutiles dans la société. Ce ne sont là que les conséquences du non-respect des traités, et de l'ingérence aussi des provinces dans des domaines dont les autochtones n'avaient jamais cédé le contrôle ou pour lesquels ils n'avaient jamais reconnu l'autorité des provinces. Ces chiffres sont également le résultat de ce qu'on n'a jamais cessé de brimer les autochtones, non seulement physiquement et géographiquement, mais aussi culturellement et économiquement.

Je ne cherche pas, en disant cela, à nier ou encore à dénigrer les réalisations des autochtones—bien au contraire, j'aurais souhaité avoir le temps de les louer—réalisations accomplies en dépit du régime sous lequel on leur a imposé de travailler. Ils ont réalisé bien des choses dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'industrie et sur le plan professionnel. Ils ont réalisé l'exploit notable de forger l'unité entre eux en réponse aux positions constitutionnelles de certains gouvernements du Canada. Ce sont là des exploits très concrets qu'ont réalisés les autochtones dans tous les domaines de l'activité humaine.

Mes collègues néo-démocrates et moi continuons d'appuyer les Premières nations du Canada dans leur lutte constante en vue de la reconnaissance de leurs droits dans la constitution. Notre parti a réclamé pour la première fois pareille reconnaissance en 1973, soit au moins neuf ans avant l'adoption de la Loi constitutionnelle. En fait, nous avons refusé d'accorder l'appui final au rapatriement de la constitution tant que les droits des aborigènes n'avaient pas été rétablis dans la proposition du gouvernement. Le moment est venu d'aller plus loin. Le droit à l'autonomie politique est, selon nous, lié de manière inextricable au droit moral des peuples autochtones à la survie et à l'épanouissement comme sociétés distinctes et différentes. Pour faire preuve de leadership dans ce contexte, il ne suffit pas de s'en tenir à une optique de nivellement par la base en fonction d'objectifs sur lesquels s'accorderaient les provinces.

Comme jamais auparavant, le gouvernement a été investi d'une mission de changement qui a créé des attentes considérables, tant chez les autochtones que chez tous les Canadiens. Ce sont en définitive les Premières nations du pays qui doivent décider quelle forme prendra cette modification de la constitution. Il nous semble que les autochtones du Canada ont fait preuve de patience, qu'ils ont proposé un ensemble de solutions à la fois équitables et réalisables et qu'on ne saurait les blâmer des échecs éventuels de ces pourparlers.

La situation actuelle des autochtones du Canada est éminemment liée à la notion d'identité. A l'occasion de la réunion de notre caucus ce matin, j'ai eu le privilège d'entendre l'allocution qu'y a prononcée M. George Erasmus, le chef national de l'Assemblée des Premières nations. Plus d'une vingtaine d'hommes politiques aguerris l'ont écouté religieusement pendant 20 minutes exposer avec concision, clarté et profondeur la définition de l'identité des autochtones du Canada et souligner l'importance qu'elle revêt aussi bien pour leur avenir que pour l'avenir du pays.

Lorsque j'étais un jeune homme de dix-neuf ans environ, je me souviens d'avoir appris quelque chose sur ce que veut dire l'identité. J'occupais un poste de remplaçant dans l'enseignement et mon directeur était un Gallois. Il gagnait sa vie en Angleterre depuis quelque 30 ans. Un jour, dans la salle des professeurs, j'ai fait des observations désobligeantes sur les Gallois, moi qui porte un nom gallois. Il s'est tourné vers moi et m'a dit que le fait de nier l'identité d'un peuple revenait à refuser de reconnaître son existence.

Pourquoi les autochtones continuent-ils de s'identifier comme tels en dépit de leur histoire? On trouve la réponse non seulement dans leur tradition mais aussi, de façon plus fondamentale, dans le fait que cette identité est la seule que leur ait conféré leur mode de vie, qui n'a pas été celui de la vitesse, de la technique et des échéances, mais celui d'une société distincte sur le plan du fonctionnement et de l'organisation et dont les valeurs, il faut bien l'admettre, si on les considère en toute honnêteté, sont supérieures à certaines des valeurs fondamentales de la société urbanisée et technicisée que nous connaissons.

Ce qui fait l'importance de l'identité reconnue par les traités pour les peuples autochtones c'est, bien sûr, le fait qu'ils ont été conclus par la Couronne. Les peuples autochtones n'ont jamais exprimé leur identité avec autant de force que lorsqu'ils ont répondu au Livre blanc de 1969 en s'opposant énergiquement à l'assimilation que la société canadienne leur réservait depuis longtemps mais qu'elle n'avait jamais aussi nettement exprimée que dans ce document. En tant qu'immigrant qui a débuté au Canada comme étranger, je peux comprendre moi-même l'importance de cette identité pour les Indiens, les peuples autochtones du Canada, et comprendre la force avec laquelle eux et leurs cousins Inuit affirment cette identité. Nous connaissons les effets très limités de la politique d'émancipation pratiquée pendant plusieurs décennies par le ministère des Affaires indiennes. Il s'agissait essentiellement d'acheter les gens pour qu'ils abandonnent leur identité autochtone. On sait que peu d'autochtones ont mordu à l'appât. Nous savons que l'identité c'est ce qui fait les martyrs et nous espérons que le processus actuel n'engendrera pas de martyrs.

• (1600)

Je dois réfuter la théorie du Canada unique selon laquelle les membres d'une société démocratique sont absolument tous semblables et égaux. Nous avons tous des droits spéciaux ou des statuts particuliers en tant qu'hommes, femmes ou héritiers. Ceux qui n'ont pas reçu la richesse en héritage sont évidemment défavorisés par rapport à ceux qui l'ont reçue. La démocratie ne supprime pas la dissidence. Elle ne supprime pas la dissidence d'opinion et elle ne devrait pas supprimer les différences de tradition.

Pour affirmer leur identité, les peuples autochtones du Canada ont adopté plusieurs résolutions cette semaine dans le cadre de l'Assemblée des Premières nations. Les voici. Ils n'accepteront aucun amendement qui porterait préjudice aux droits garantis actuellement par traité. Ils maintiendront leur demande légitime au sujet des droits inhérents. Ils tenteront d'obtenir un amendement exigeant un financement suffisant. On allumera des bougies dans tous les ménages autochtones du Canada la veille de la conférence des premiers ministres. Ils approuvent l'inclusion des principes fondamentaux des traités comme partie intégrante de leur projet d'amendement constitutionnel. Puisque les sociétés autochtones n'ont jamais renoncé dans aucun des 484 traités au droit de s'organiser et de se gouverner elles-mêmes, pourquoi devraient-elles cesser de réclamer ce droit fondamental?

L'Assemblée des Premières nations a énoncé plusieurs principes qu'il vaut la peine de faire connaître à la Chambre. Les voici: Les premières nations ont conclu des traités avec la Couronne en tant que nations souveraines; la Couronne reconnaît dans les traités la souveraineté des Premières nations; les traités ont été conclus entre nations et sont donc des traités internationaux; les droits contenus dans ces traités ne peuvent être soumis à aucun empiètement législatif fédéral ou provincial ni à aucune autre forme de changement unilatéral. Pour réaliser l'esprit et l'intention de ces traités, il faut établir un processus de réexamen des traités qui sera inscrit dans la constitution.

De quel appui bénéficient les autochtones? Contrairement à ce que croient peut-être la population et le gouvernement, l'immense majorité des gens sont en faveur d'une reconnaissance des droits des autochtones du Canada. Selon un sondage récent, 84 p. 100 des Canadiens croient important que les responsables politiques canadiens en viennent à un accord sur l'autonomie politique des autochtones. Quelque 77 p. 100 appuient la constitutionnalisation de cette autonomie, et 61 p. 100 croient que c'est autant la responsabilité des gouvernements provinciaux que du gouvernement fédéral de négocier et de mettre en oeuvre des accords visant à leur accorder l'autonomie politique au cours des dix ou vingt prochaines années.

Les gestes posés par le gouvernement jusqu'à maintenant n'augurent pas bien. Le gouvernement n'a pas fait beaucoup d'efforts pour renseigner les Canadiens sur l'importance de ces discussions. La population n'a pas entendu parler de tentatives qu'aurait faites le gouvernement fédéral pour user de son autorité et de son influence auprès des gouvernements de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui se sont apparemment opposés à la constitutionnalisation des droits des autochtones, ainsi qu'auprès du gouvernement ontarien, qui semble faire marche arrière. Au lieu de cela, le gouvernement s'est contenté de nous servir à la Chambre des voeux pieux—dont j'approuve d'autre part la teneur. La justice exige que ces droits soient inscrits dans la constitution. Le paternalisme a échoué. Les autochtones sont prêts et aptes à assumer la responsabilité de leurs affaires.

[*Français*]

Et je tiens à encadrer les aspirations des autochtones en des termes que comprendront les Québécois, qu'ils peuvent bien s'associer avec les peuples autochtones qui veulent un gouvernement qui leur ressemble.

[*Traduction*]

Il s'ensuit tellement de choses, car ceux qui n'arrivent pas à tirer la leçon du passé sont condamnés à commettre à jamais les mêmes erreurs. Je dois prévenir le gouvernement et tous les Canadiens que ces erreurs seront désormais maintes fois plus nombreuses, plus coûteuses à tous les points de vue et plus douloureuses pour le Canada qu'elles l'ont jamais été.

Nous sommes à la veille d'une renaissance autochtone. Un peuple qui n'a aucune vision de l'avenir est voué à disparaître. Les autochtones du Canada ne veulent plus être des pupilles mais bien des associés au sein de la Confédération, qui peut, si nous prenons les mesures voulues, assurer au Canada des succès qui surpassent de loin les réalisations et les échecs du passé.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: S'il n'y a pas de questions ni d'observations, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) a la parole pour participer au débat.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) d'avoir proposé une motion que tous les députés peuvent aisément appuyer. Tant par la forme que par le fond, il s'agit d'une motion très utile qui vient à point nommé pour la Conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones. C'est donc une motion que je peux appuyer sans difficulté, et que mon chef peut appuyer aussi. Les autochtones qui ont entendu parler mon chef aujourd'hui à midi, lorsqu'ils se sont rassemblés sur la colline du Parlement, pourront le confirmer. C'est en tout cas une prise de position que mon parti peut appuyer. Les importantes résolutions sur les droits des autochtones qui ont été approuvées lors du congrès d'orientation que mon parti a tenu dernièrement le prouvent amplement.

Et surtout, c'est une motion qui devrait avoir l'appui des Canadiens. Mon collègue a déjà parlé de l'étude importante sur l'attitude des Canadiens commandée par le Comité d'étude inuit des questions nationales, effectuée par la maison de sondage Decima; d'après cette étude, une majorité écrasante de 84 p. 100 des Canadiens pensent qu'il est très important, ou important, pour les dirigeants politiques de s'entendre sur la question de l'autonomie des autochtones. D'après les résultats de cette étude, une forte majorité de Canadiens, environ 77 p. 100, ont dit qu'il est souhaitable de constitutionnaliser l'autonomie politique des autochtones.

Ayant vanté les mérites de la motion, je dois dire que je suis également heureux que mon collègue ait décidé de laisser de côté les considérations d'ordre sectaire. Il a dit qu'aucun citoyen non autochtone n'avait de quoi être fier de ce qu'on a fait jusqu'à présent. Même le Nouveau parti démocratique n'est pas complètement à l'abri des reproches à cet égard. Personne ne voudrait scruter de trop près ce que le gouvernement Barrett de la Colombie-Britannique a fait en ce qui concerne les droits ancestraux et fonciers. Personne n'oserait examiner de trop près ce que le gouvernement Schreyer du Manitoba a fait, surtout si l'on songe à l'immersion des terres appartenant aux Indiens. Personne n'oserait examiner de trop près la position de M. Blakeney en ce qui concerne l'inscription des droits des autochtones dans la constitution. Nous laisserons par conséquent notre sectarisme de côté le plus possible.

Mais la motion n'est pas aussi innocente que cela. Elle met le gouvernement sur la sellette. Elle dit que le gouvernement est timide et qu'il manque d'imagination, ce qui revient à dire qu'il ne fait pas preuve de l'esprit d'initiative que l'on est en droit d'attendre d'un gouvernement, de n'importe quel gouvernement fédéral conscient de ses obligations constitutionnelles en ce qui concerne les droits des autochtones.

Le chef national de l'Assemblée des Premières nations a dit que, à son avis à ce jour du moins—et je crois encore que la Conférence des premiers ministres pourrait conduire à une relation créatrice et à des progrès—le chef Erasmus, dis-je, a accusé le gouvernement de ne pas jouer son rôle de leader en vue de cette conférence. Pour en revenir au sondage de Decima Research, les Canadiens ont tendance à être de cet avis également. Au moins 55 p. 100 des Canadiens estiment que le gouvernement fédéral n'a pas bien exploité les efforts des autochtones pour obtenir un plus grand contrôle de leur destin.

Cela m'a certainement conduit à m'arrêter et à m'interroger sur ce qui s'était passé lors de ces réunions en vue de la Conférence des premiers ministres à la fin du mois. Il me semble curieux que ce soit la province de la Nouvelle-Écosse qui cherche désespérément une solution pour la reconnaissance de l'autonomie des autochtones.

• (1610)

Je suis certainement heureux des efforts de cette province. Les habitants de la Nouvelle-Écosse peuvent en être fiers. Nous tous, ici, devrions être satisfaits de voir un de nos gouvernements provinciaux essayer de jouer ce rôle de meneur. Toutefois, l'aspect particulier de cela c'est que l'obligation constitutionnelle relève largement, surtout et principalement du gouvernement du Canada.

Mon collègue a mentionné le nombre de traités signés en Amérique du Nord depuis le début de la colonisation. Il a dit qu'il y en avait eu plus de 400. Les obligations en vertu de ces traités ont été acceptées par la Couronne britannique selon la politique définie dans la Proclamation royale de 1763. Ces obligations ne sont pas disparues. Elles existent toujours. Ces obligations continuent d'exister, mais elles incombent maintenant au gouvernement fédéral du Canada qui, en vertu de notre constitution, a assumé les obligations de la Couronne stipulées dans les traités. Par conséquent, aucune manoeuvre ou acrobatie ne permettra au gouvernement fédéral de se soustraire à ses responsabilités. Nous avons trop souvent l'impression que c'est ce qu'il tente de faire. Comment peut-il restreindre, limiter ou circonscrire les obligations qui lui sont imposées par la constitution?

Il est clair d'après le paragraphe 91(24) que les Indiens et les territoires réservés aux Indiens relèvent de notre responsabilité. L'interprétation qu'il faut en donner est la plus large possible, selon tous les témoignages de juristes éminents dont j'ai pu prendre connaissance, qui s'accordent pour dire que les Indiens englobent les autochtones du Canada. Nous ne pouvons pas rendre ce paragraphe plus précis ou plus restrictif. Il faut l'interpréter le plus largement possible.

Je me joins au député de Kenora—Rainy River pour exhorter le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) à faire preuve d'initiative à la Conférence des premiers ministres des 26 et 27 mars. Je ne crois pas que cette conférence soit celle de la dernière chance, ni que son échec éventuel signifie la fin de tout. Il existe bien d'autres moyens par lesquels les dirigeants autochtones peuvent faire valoir leurs droits.

Il est inévitable que les droits des autochtones soient reconnus et qu'ils soient définis clairement. Cela doit être bien compris. A un moment ou l'autre dans notre histoire, ils seront enchâssés dans notre constitution. Voici la vraie question: Le gouvernement est-il disposé à l'heure actuelle à prendre l'initiative et à collaborer avec les provinces pour concrétiser cette possibilité?

Je demande aux députés de quoi nous devrions avoir peur au juste. Qu'avons-nous à craindre dans ce processus? Je pense parfois au combat que menait Franklin Delano Roosevelt contre la grande dépression économique, en exhortant ses concitoyens à ne rien craindre sinon la crainte elle-même. Pourtant, je soupçonne que les ministériels ont parfois tendance à entretenir une certaine crainte.

Par exemple, qu'est-ce qui pousse le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), qui est parmi nous cet après-midi, à déclarer que le fait d'accorder l'autonomie politique aux autochtones coûterait des milliards et des milliards de dollars? C'est une manoeuvre d'intimidation.

M. de Cotret: Je n'ai jamais dit cela.

M. Penner: C'est de l'intimidation. Le sous-ministre à l'autonomie gouvernementale et les dirigeants autochtones l'ont nié.

M. McKnight: Tout comme le président du Conseil du Trésor.

M. Penner: On dépense déjà des milliards, nous le savons, mais on ne les dépense pas très efficacement. Un nombre suffisant d'études de cas en témoignent. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight), qui est également présent, sait que ces études de cas prouvent à l'évidence que les fonds sont à peu près toujours mieux employés dans un contexte d'autonomie politique que dans la situation actuelle.

Nous savons aussi que des sommes excessives sont aujourd'hui dépensées, par l'entremise des bureaucrates du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, en rémunération de surveillants, superviseurs, comptables et vérificateurs, qui ne savent même pas comment effectuer une vérification. Et pourtant, nous savons que nos collectivités autochtones sont toujours très mal desservies sur le plan des services.

Le Parlement approuve des crédits, par exemple, pour le Programme de développement économique des autochtones, mais on laisse ces crédits s'annuler sans les dépenser. Pourquoi? Pourquoi le ministère des Affaires indiennes préfère-t-il toujours engloutir des milliards de dollars dans l'assistance sociale et consacrer si peu de fonds au développement économique? Est-ce, comme d'aucuns le prétendent, qu'il a pour politique de maintenir les autochtones du Canada dans leur condition de pupilles de l'État? Est-ce vraiment là ce que nous voulons?

Beaucoup de Canadiens—comme le signale toujours l'étude que j'ai mentionnée—estiment que nous ne dépensons pas notre argent à bon escient. La majorité est d'avis que si nous laissions les autochtones gérer davantage les programmes économiques, les fonds fédéraux seraient mieux employés à moyen terme et deviendraient à terme moins nécessaires. N'est-ce pas ce que souhaitent tous les députés? Je sais que c'est là ce que souhaite le ministre des Affaires indiennes, car il l'a déclaré devant le comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord.

Ce qui fait désespérément défaut à l'heure actuelle, c'est une mesure concrète qui déclenche le processus de l'autonomie politique. Les choses avancent au ministère des Affaires indiennes, mais avec une lenteur intolérable. Ce qu'il nous faut vraiment, c'est un impératif constitutionnel qui nous forcerait à évoluer à un rythme beaucoup plus rapide.

Certains des procureurs généraux qui participent à ces conférences, m'a-t-on donné à entendre, ont dit craindre que la constitutionnalisation du droit des autochtones à l'autonomie politique encourage les autochtones à faire valoir ce droit devant les tribunaux. Je répondrai à cela qu'on peut évidemment faire valoir tout droit devant les tribunaux. Lorsqu'un droit n'est pas respecté, il faut y remédier. Toutefois, les députés des deux côtés de la Chambre doivent se rendre compte que les autochtones du Canada ne cherchent pas à obtenir une mesure qui leur permette de se précipiter devant les tribunaux. Ils ont dit maintes et maintes fois qu'ils tiennent à procéder par voie de négociation. C'est la voie privilégiée. C'est la voie qu'ils ont choisie.

Je dirai à la Chambre qu'on a fait craindre inutilement à la population que la reconnaissance du droit des autochtones à l'autonomie politique va inciter ceux-ci à recourir aux tribunaux pour obtenir une définition ou même une ordonnance visant l'instauration de pareille autonomie politique. Ce n'est certes pas le cas. Les autochtones veulent négocier et ils veulent aussi, et c'est ce que j'aurais voulu répondre au ministre de la Justice pendant la période des questions, que la constitution prévoie l'obligation de négocier leur autonomie. Ils veulent que la constitution définisse de façon générale les modalités qui devront être négociées avant que des ententes soit conclues. Si les autochtones voulaient passer exclusivement par les tribunaux, s'ils comptaient procéder de cette façon pour faire reconnaître leur autonomie, ils l'auraient déjà fait.

L'article 35 de la constitution, qui reconnaît les droits des autochtones, est un article très solide. Pourtant, il y a eu très peu de recours à la justice aux termes de cet article. Au lieu, les autochtones ont patiemment essayé d'obtenir une entente par les voies politiques au moment des conférences des premiers ministres sur les droits des autochtones. Cela fait cinq ans que ces conférences ont lieu. Cela ne montre-t-il pas que les autochtones font preuve de beaucoup de patience?

Si la méthode constitutionnelle échoue, la seule autre possibilité, selon moi, sera peut-être de porter l'affaire devant les tribunaux. Je signale aussi au reste des Canadiens que les résultats d'un procès aux termes de l'article 35 de la constitution pourraient être beaucoup moins agréables pour eux et moins satisfaisants pour l'unité nationale et l'état de la nation que ne le seraient des ententes négociées. Tous les députés reconnaissent qu'il est préférable de procéder par négociation. Après tout, notre pays a été créé davantage par des forces politiques que par d'autres forces. C'est le juge MacFarlane de la Cour d'appel de Colombie-Britannique qui disait que les questions relatives aux droits des autochtones devraient être résolues par les hommes politiques plutôt que par les tribunaux. Il présidait une affaire particulière. En passant jugement, il a déclaré:

> Ce n'est qu'une petite partie d'un processus qui, en fin de compte, sera résolu par un échange raisonnable entre les gouvernements et les nations indiennes.

• (1620)

Voilà la raison même de la conférence des premiers ministres: un échange raisonnable. Je voudrais dire au gouvernement du Canada que s'il doit y avoir un échange raisonnable, il ne peut pas aller à la table de conférence avec une position bien arrêtée et inflexible. Ce qui est vrai pour le gouvernement fédéral est vrai aussi pour les administrations provinciales. Il faut un peu de compromis et un peu de créativité. En d'autres mots, il faut un échange raisonnable. Je tiens à répéter que si la constitution impose au Canada de négocier ces accords, nous n'avons vraiment rien à craindre. Aucun de nous n'est menacé.

Je voudrais citer, si vous le permettez, l'ancien premier ministre Trudeau qui a accompli de grands progrès en matière de droits des autochtones. A une époque, lors d'un discours à Vancouver, il avait nié leur existence. Mais il a évolué et il a donné aux premiers ministres, lors de ces conférences, les orientations les plus directes que l'on ait jamais données. A l'une de ces conférences il a dit:

> La perspective d'un gouvernement autochtone autonome n'a rien de révolutionnaire ou de menaçant. Les communautés autochtones aspirent avec raison à participer davantage à la gestion de leurs affaires et à assumer une responsabilité accrue lors de la prise de décisions à leur sujet. Ces fonctions sont normales et indispensables car elles suscitent un sentiment de dignité personnelle qui distingue les citoyens dans une société libre.

Écoutez George Erasmus, un des principaux chefs autochtones du Canada. Il a déclaré:

Nous voudrions, quand la chose est logique et raisonnable, que les Premières nations puissent avoir la maîtrise de leur propre destin sans subir aucune influence.

Écoutez ce que déclare Dorothy Wasbica, vice-présidente du Conseil des autochtones du Canada:

Un gouvernement autonome possède le droit de se prononcer de façon concrète sur les décisions touchant la vie de tous les jours.

Et plus récemment encore, John Amagoalik, coprésident du Comité inuit des questions nationales, déclarait devant le comité permanent ce qui suit:

Un gouvernement autochtone autonome serait composé d'autochtones préservant leurs particularités distinctives en gérant autant que possible leurs propres affaires dans un État fédéral moderne, interdépendant et multiculturel. A mon avis, la plupart des chefs politiques qui participeront à la prochaine conférence partagent cette opinion.

Je viens à peine de commencer mes remarques et vous me faites signe, monsieur le Président, que mon temps de parole est écoulé. Je ne peux pas croire que le temps ait passé si vite. Permettez-moi en terminant de faire une brève remarque de nature internationale dans l'espoir qu'elle pourra inspirer nos chefs lors de la conférence des premiers ministres à la fin du mois.

Depuis 1982 il y a à l'ONU un groupe d'étude des populations autochtones qui se réunit une fois l'an à Genève pour formuler des normes de traitement des populations autochtones. En 1985, M^me^ Erica Daes, présidente de ce groupe, a déclaré à Québec:

. . . le principe de l'autodétermination des peuples s'applique également aux populations indigènes, quoiqu'il ne comprenne pas le droit à la sécession.

J'ai assisté à beaucoup de rencontres internationales où il était question de populations indigènes, et la dernière partie de son observation n'a jamais été contestée. Il n'est pas question de sécession. Plus exactement, et je terminerai là-dessus, ce dont il s'agit a été bien exprimé je pense par M. Thomas R. Berger dans son rapport de l'*Alaska Native Review Commission*, rédigé en mai, dont je recommande la lecture aux honorables députés. Il écrit:

Si les gouvernements continuent de vouloir imposer aux sociétés autochtones des moules à notre façon, je suis persuadé qu'ils vont continuer de courir à l'échec. Les plus confortables des plans d'action bureaucratiques concernant les populations autochtones sont voués à l'échec, à moins de tenir compte de la détermination des peuples autochtones à rester ce qu'ils sont. Leur détermination à conserver leur culture et leurs territoires ne veut pas dire qu'ils veulent retourner en arrière, mais qu'ils refusent de se faire dicter leur avenir par d'autres.

M. Gormley: Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner). J'ai une question à lui poser au sujet de l'autonomie politique. Le principe qui a guidé ceux qui se sont occupés des populations autochtones, en particulier notre gouvernement et notre actuel ministre, dans leurs relations avec les communautés indiennes et les groupes autochtones, c'est qu'on respecte leurs visées et leurs aspirations, qu'on ne leur dicte rien, qu'on ne leur impose rien, qu'on ne les soumet pas à des pressions. Je sais que dans les pourparlers relatifs à l'autonomie politique par exemple, nous avançons au rythme que les diverses collectivités autochtones ont elles-mêmes adopté pour ces entretiens. Je sais que le député est au courant de la signature par exemple de l'accord historique d'autonomie politique qui a déjà été adopté dans deux provinces, ainsi que des travaux de négociation qui se poursuivent dans d'autres domaines.

Je trouve curieux que le député ait envie de critiquer le rythme et l'orientation du gouvernement. Le député prétend-il que c'est notre gouvernement qui fixe le rythme et l'orientation, comme cela s'est fait sous tant de gouvernements libéraux, ou veut-il dire que nous restons comme avant, c'est-à-dire respectueux de l'intégrité et du rythme que les collectivités autochtones se sont elles-mêmes fixés?

M. Penner: Monsieur le Président, le député a raison quand il parle de rythme. Il est exact que ce sont les collectivités autochtones et les divers groupes d'autochtones désireux de négocier des accords d'autonomie politique qui doivent fixer leur rythme. Il est certain qu'il nous faut avancer à leur cadence. Le problème, ce n'est pas une question de rythme, c'est d'instaurer le processus, de mettre ce processus en marche. Il y a en gros deux façons de procéder. L'une, c'est le processus que le ministère des Affaires indiennes est en train de lancer, celui de l'autonomie politique fondée sur les collectivités. Ce n'est pas entièrement insatisfaisant. Ce n'est pas entièrement inacceptable, loin de là. On a fait des progrès dans cette voie.

Je dis à la Chambre et, plus important, les dirigeants autochtones du pays disent au reste du pays qu'un impératif constitutionnel s'impose pour faire avancer le processus plus rapidement, pour mettre les négociations en marche; il s'agira de la force motrice qui les mettra en branle. S'il faut suivre le rythme auquel songe le ministère, on progressera très lentement en effet. Il faudra jusqu'à un siècle pour que les groupes autochtones canadiens obtiennent l'autonomie politique. Il faut quelque chose de plus pour amener les gouvernements et les groupes autochtones à s'asseoir à la table de négociation. Il faut inscrire dans la constitution la reconnaissance du droit à l'autonomie qui fournira l'impératif dont le besoin se fait désespérément sentir à l'heure actuelle.

• (1630)

M. Redway: Monsieur le Président, c'est avec intérêt que j'ai écouté mon honorable collègue, car je me suis joint à lui l'autre jour à la réunion du comité permanent des affaires autochtones. Nous entendions à ce moment-là un représentant du ministère qui traitait de la question de la politique globale de règlement des revendications territoriales.

Le député a parlé aujourd'hui de faire avancer le processus d'autonomie politique et d'encourager les intéressés à négocier. Le gouvernement est certes d'accord sur ce qu'il a dit au sujet de la nécessité de reconnaître ce principe dans la constitution sous une forme ou sous une autre. Ce processus est présentement en route.

Si je me rappelle bien, au cours du printemps et au début de l'été de 1986, les autochtones d'un bout à l'autre du pays ont acclamé un rapport publié par M. Coolican au sujet d'un règlement des revendications territoriales globales. En effet, ce rapport précisait notamment qu'un règlement de ces questions n'enlèverait rien aux droits des autochtones. Les autochtones d'un bout à l'autre du pays et, sauf erreur, le député, ont exhorté le gouvernement à adopter ce rapport. A vrai dire, c'est exactement ce que le ministre a fait, au grand plaisir du député. Ce dernier a jugé qu'il s'agissait là d'une source de motivation qui accélérerait le règlement de la question. Je me demande si le député pourrait nous confirmer qu'il a exhorté le gouvernement à adopter le rapport Coolican, qu'il l'a accueilli

avec enthousiasme et qu'il est fort reconnaissant au gouvernement et au ministre de l'avoir adopté, car il favorise l'autonomie politique des autochtones.

M. Penner: Monsieur le Président, le député était peut-être présent à la Chambre le jour où j'ai répondu au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) au sujet de la nouvelle politique. Cette dernière prévoit notamment la possibilité de négocier l'autonomie politique. Comme toutes les politiques, cependant, elle doit prendre effet et devenir une source de motivation. C'est ce que nous attendons de voir.

Je demande au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, qui est présent parmi nous et qui interviendra probablement, dans combien de temps le Conseil des Indiens du Yukon recevra son mandat de négocier ses revendications. Il attend encore avec impatience et ses membres sont venus sur la colline du Parlement, afin de présenter des instances aux ministres et aux fonctionnaires compétents. Si la nouvelle politique entraîne le règlement des revendications globales avant l'expiration du mandat du gouvernement, je serai le premier à m'en réjouir.

C'est bien beau d'adopter une politique. J'ai vu un grand nombre d'excellents rapports présentés par des députés sur toute une gamme de sujets, et j'ai entendu de nombreux ministres de différents gouvernements expliquer les objectifs qu'ils visaient, mais en fin de compte, cependant, c'est sur les résultats obtenus qu'on est jugé. Nous attendons encore qu'il se produise quelque chose. Le ministre doit témoigner devant le comité permanent sous peu, et nous attendons avec impatience de connaître les mesures concrètes qui seront prises au sujet de la nouvelle politique qu'il a annoncée. Sans reprendre tous les adjectifs utilisés par le député, j'ai certes reconnu qu'il s'agissait d'un progrès.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, pour commencer je voudrais dire quelques mots à propos de la motion présentée par mon collègue, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry). Quand je l'ai lue pour la première fois, je me suis demandé quel ton prendrait le débat. J'ai beaucoup apprécié la façon dont il a commencé et je pense qu'il va continuer de la même manière.

Il y a une chose que les trois partis à la Chambre—si on peut la considérer comme une Chambre tripartite—doivent reconnaître: c'est que tous ceux qui s'occupent de cette question veulent apporter quelque chose, et que leurs efforts ne visent généralement pas à remporter de grandes victoires électorales ou à changer du jour au lendemain la physionomie d'une circonscription. Tous ceux qui s'intéressent aux questions autochtones le font pour plusieurs raisons. Alors que celles dont je viens de parler ne sont pas déshonorantes, je dirais qu'il y en a d'autres qui sont plus honorables.

Nous reconnaissons les lacunes des rapports des précédents gouvernements du Canada avec les autochtones. Nous admettons également que, pendant que les gouvernements s'abstenaient de prendre l'initiative et traînaient à adopter des politiques encourageant un progrès rapide, pendant que nous nous posions des tas de questions sur l'autonomie, les autochtones ont progressé et ont effectué des changements. Ce sont eux les auteurs des améliorations que nous voyons aujourd'hui.

Les accords avec les Sechelts et les Cris-Naskapis en vue d'établir des gouvernements autochtones régissant la vie quotidienne, le développement économique et l'existence même des autochtones étaient impensables il y a 35 ans quand la Loi sur les Indiens a été revue pour la dernière fois. Les parlementaires d'alors n'auraient pas pu imaginer que cela puisse arriver aux autochtones canadiens et pourtant c'est arrivé grâce à l'initiative des autochtones.

Au niveau national et local, la collectivité indienne est dirigée par une élite dynamique qui fixe actuellement les rapports que notre gouvernement aura avec les Indiens et les Inuit de tout le Canada. En fait, ce sont eux qui déterminent la façon dont nous allons aborder ensemble le XXI^{e} siècle. Au cours des années, des changements spectaculaires ont eu lieu. Encore une fois, je n'attribue pas tous ces changements aux initiatives du gouvernement d'aujourd'hui ou d'hier.

Il est encourageant de voir les autochtones acquérir les compétences techniques et les compétences pédagogiques et professionnelles nécessaires pour construire les futures collectivités autochtones. Cela doit donner confiance en l'avenir aux Canadiens que nous sommes. Les dirigeants autochtones ont la lourde tâche de conserver les valeurs du passé transmises par les anciens tout en créant une vision de l'avenir qui puisse convenir au XXI^{e} siècle. Les Canadiens autochtones ont déjà acquis un plus grand contrôle de leur vie et disposent de meilleures perspectives d'avenir.

Notre gouvernement accorde ou rend aux autochtones le contrôle de leurs propres affaires. Bien que nous n'allions pas aussi vite que le voudrait mon collègue le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), au point de prendre tout le monde par surprise ou de provoquer des bouleversements spectaculaires, nous leur redonnons des moyens dont ils auraient dû disposer en permanence. Si l'avenir des autochtones du Canada passe par leur autonomie gouvernementale et leur développement économique, ce sont eux-mêmes qui sont les artisans des changements nécessaires. L'autonomie gouvernementale est devenue une priorité. Pourquoi? Parce que les Indiens en ont décidé ainsi.

• (1640)

En tant que ministre, je suis en train de préparer, avec mes collègues du cabinet, un chapitre de l'histoire du Canada, un amendement à la constitution traitant de l'autonomie gouvernementale des Indiens. Au cours des dernières semaines et des derniers mois, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), le leader du gouvernement au Sénat et moi-même avons assisté à une série de rencontres entre représentants provinciaux et territoriaux et chefs autochtones, des rencontres organisées en prévision de la prochaine conférence des premiers ministres. Je vous rappelle, monsieur le Président, que le gouvernement du Canada a mis à leur disposition son soutien financier et technique et qu'il leur a remis un projet de motion ouvert pendant toute la durée de la réunion de 1985 sur l'autonomie gouvernementale des autochtones. Je crois qu'avec le recul, on ne peut douter ni de la sincérité ni du dévouement du premier ministre (M. Mulroney) dans ses efforts pour amener représentants provinciaux et groupes autochtones à s'entendre sur un amendement ni du rôle prépondérant du gouvernement pour arrêter des mécanismes de protection constitutionnelle à l'intention des gouvernements autochtones.

Nous avons ouvert les délibérations à partir d'un cadre fédéral qui, nous l'espérions, rallierait les autochtones et les gouvernements provinciaux. Peu importe ce que mes vis-à-vis voudraient que le gouvernement fédéral fasse, nous ne pouvons légiférer ou ratifier quoi que ce soit unilatéralement lorsqu'il s'agit de l'autonomie politique des autochtones. Il faut l'accord de sept provinces représentant la moitié de la population canadienne.

Le gouvernement ne s'offusquerait pas si, après avoir soumis des amendements et rédigé des avant-projets, et les autochtones ayant présenté leurs propositions, une province comme la Nouvelle-Écosse s'inspirait des uns et des autres en vue de présenter une formule qui suscite le consensus. En cas d'échec, je suis sûr que les députés de part et d'autre de la Chambre souhaiteraient qu'une autre province ou qu'un autre groupe autochtone prenne la relève, afin de rédiger à nouveau un avant-projet, organiser les consultations qui s'imposent et obtenir que la formule soit adoptée et ratifiée, comme l'exige la constitution. Tout le monde à la Chambre, notamment le premier ministre, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) et le chef du NPD (M. Broadbent) veulent inscrire l'autonomie politique des autochtones dans la constitution. Il ne s'agit pas de savoir comment s'y prendre et qui est en faveur, mais bien à quel moment cela se fera. Pour reprendre ce que disait mon collègue de Cochrane—Supérieur, nous espérons que ce soit maintenant mais, même si le temps presse, nous savons être patients.

Le gouvernement autonome fondé sur la collectivité, dont il a été question dans le cours du débat, est une notion que nous tentons d'appliquer à chaque cas. Nous espérons que les collectivités régies par un conseil tribal mettront au point une formule qui soit fidèle à leurs idées. Je suis fermement convaincu que, quel que soit le résultat de la réunion des 26 et 27 mars, nous continuerons à étudier les propositions qui nous sont soumises. En cas d'échec, il se peut qu'on doive se montrer plus dynamique afin d'accélérer le processus. Néanmoins, quoi qu'il advienne les discussions sur un gouvernement autonome fondé sur la collectivité vont se poursuivre. J'ai bon espoir que d'ici 12 mois, nous serons saisis de nombreuses propositions tendant à l'autonomie politique de groupes qui veulent se soustraire à la Loi sur les Indiens. Cependant, comme le mentionnait mon collègue de The Battlefords—Meadow Lake, vous ne pouvez et ne devez procéder qu'à un rythme acceptable aux yeux de la bande indienne ou du conseil tribal ou du gouvernement avec qui vous traitez. Je sais que dans certaines régions de la circonscription du député, il y a des bandes qui veulent que des programmes accordés par le gouvernement en vertu de traités soient fournis par le ministère des Affaires indiennes. La situation ne changera pas tant que ces personnes ne le voudront pas.

Quant au développement économique, je ne suis pas assez naïf pour croire que nous pourrons, en collaboration, surmonter tous les obstacles qui l'enraye chez les peuples autochtones du Canada. Cependant, en tant que Canadiens, nous pouvons faire un premier pas. Nous travaillons déjà de concert avec les peuples autochtones. Nous avons commencé à éliminer certains obstacles. On ne les éliminera pas tous du jour au lendemain et en bout de ligne, les peuples autochtones ne seront pas les seuls à retirer des bénéfices. Tous les Canadiens profiteront du progrès économique de cette partie de la société canadienne.

Aussi récemment que la semaine dernière, nous avons eu à Edmonton des discussions avec les représentants de plus de 100 bandes dont les réserves renferment probablement du pétrole et du gaz. Cette rencontre a été l'aboutissement de plus d'un an de travail de chefs indiens et de fonctionnaires qui ont réussi à mettre au point un régime de gestion efficace et souple pour les propriétaires des ressources. Je suis heureux de déclarer que l'on a accompli de grands progrès et que l'on s'est rapproché d'un consensus au sujet des changements qui seront nécessaires pour que la mise en valeur des ressources bénéficie à ses propriétaires, le peuple indien. Comme les députés le savent, ces changements nécessiteront une mesure législative. Nous devrons modifier la Loi sur les Indiens et je crois que les modifications ne poseront aucun problème.

Étant donné le rôle déjà affirmé des bandes indiennes dans leur administration locale et pour peu que l'on puisse continuer de confier aux bandes indiennes la responsabilité de la gestion des programmes et des services, les Indiens, croyons-nous, continueront de prendre les emplois jusqu'à maintenant occupés par des fonctionnaires. La situation n'est donc pas si mauvaise.

• (1650)

Dans le cadre des relations entre le gouvernement fédéral et les Indiens, on se plaint entre autres choses du fait que le gouvernement fédéral assure à ces gens des services d'éducation, de garderie, d'assistance sociale, de logement, de surveillance et d'égouts. En fait, grâce au gouvernement du Canada, ils bénéficient sur leurs réserves de la plupart des programmes et services provinciaux et municipaux assurés au reste de la population canadienne. Or c'est pratiquement tous les jours qu'on nous critique à cet égard: le gouvernement fédéral ne consentirait pas suffisamment de fonds pour répondre aux besoins, et il essaierait de se soustraire à ses obligations à l'égard des Indiens en en transférant la responsabilité à d'autres institutions ou autorités. Par ailleurs, d'autres reprochent au gouvernement du Canada de donner trop d'argent aux Indiens.

Les reproches qu'on nous fait dans ces domaines sont les mêmes que pour d'autres domaines de compétence nationale. On ne manque pas de nous les faire dans le cas des personnes âgées, des agriculteurs et des transports. Qu'on nous reproche d'être trop généreux ou pas assez, ou encore de nous soustraire à nos responsabilités, cela ne m'effraie pas. Ce n'est pas à moi, au gouvernement, aux programmes ou aux Indiens qu'on s'en prend, car ces mêmes reproches nous sont adressés pour d'autres secteurs de la société.

Depuis une dizaine d'années, les subventions ont considérablement augmenté. Mes collègues savent de combien. Il y a deux raisons à cela. Les gouvernements du Canada qui se sont succédé ont assumé une plus grande part de leurs responsabilités. Au fil des ans, le nombre des Indiens dont le gouvernement fédéral a la responsabilité s'est accru. Les dépenses du ministère ont augmenté plus vite que l'inflation et le taux de croissance de la population indienne depuis quelque temps. Depuis les élections de 1984, les dépenses du ministère des Affaires indiennes et du Nord ont augmenté de près de 30 p. 100.

Quatre-vingt pour cent des dépenses du ministère sont consacrées à des paiements de transfert aux gouvernements territoriaux pour l'éducation, le développement social, les dépenses d'immobilisation dans les réserves et aussi à la santé, la sécurité et le développement de l'économie, qui sont aussi des domaines prioritaires. De temps à autre, on a besoin de fonds additionnels en cas d'urgence. Une urgence qui vient à l'esprit est celle de Winisk, un village dévasté récemment par une inondation.

Il ne suffit pas de se demander combien nous dépensons mais si nous dépensons efficacement et de manière à répondre aux besoins des collectivités. Qui serait mieux placé pour dire si les dépenses sont judicieuses et pour dépenser judicieusement que les collectivités autochtones elles-mêmes? L'augmentation des dépenses doit être contrôlée par les Indiens. Ce n'est pas la première fois qu'on le dit. Nous avons commencé il y a 30 ans à transférer aux Indiens la responsabilité de la gestion des fonds qu'ils peuvent gérer mieux que le ministère. La situation a évolué. En 1972, seulement 20 p. 100 des dépenses du ministère consacrées aux programmes étaient gérées par des Indiens. En 1979-1980, cette proportion est passée à 39 p. 100. Aujourd'hui, elle s'élève à 59 p. 100 et j'espère qu'en 1990, elle atteindra 70 p. 100.

Avant de terminer, je voudrais dire que le plan de décentralisation autorisé par le Conseil du Trésor devrait faire passer le nombre d'employés du ministère des Affaires indiennes et du Nord de 6 200 en 1985-1986 à 4 200 en 1990-1991. Cela signifie que nous devrons transférer les fonds que représentent les salaires de ces années-personnes aux gouvernements indiens. Ce sont eux qui les dépenseront de la façon la plus appropriée et la plus efficace au bénéfice des Indiens.

Je terminerai en disant que plus les gouvernements indiens obtiendront le contrôle de leur vie quotidienne, plus ils devront assumer de grandes responsabilités. Et plus ils auront de responsabilités, plus ils devront en répondre à leurs électeurs. Il y a présentement deux clés, une pour le ministère et l'autre pour les gouvernements indiens. En remettant sa clé aux gouvernements indiens, le ministère leur remet aussi la responsabilité. Le gouvernement du Canada et les députés ne se dérobent pas devant cette tâche. Nous comptons bien faire davantage à l'avenir.

M. le vice-président: L'honorable secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis) m'a prévenu qu'il veut invoquer le Règlement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

AUTORISATION AU SOUS-COMITÉ DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis se sont consultés au sujet de cette motion et du moment de la proposer. Je remercie la Chambre qui me permet avec indulgence de présenter la motion. Je propose:

Que le sous-comité du comité permanent de l'agriculture qui étudie la tabaculture soit autorisé à se rendre à Tillsonburg (Ont.), du 25 au 27 mars 1987 inclusivement, à Charlottetown (Î.-P.-É.) et à Montréal (Qué.) entre le 29 mars et le 1er avril 1987, afin d'y tenir des audiences publiques au sujet de son étude, et que le personnel nécessaire accompagne le sous-comité.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES DROITS DES AUTOCHTONES—L'AUTONOMIE POLITIQUE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Parry:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la timidité et du manque d'imagination qu'il manifeste à l'égard de l'avancement des peuples autochtones du Canada, du fait qu'il a toujours omis d'offrir des réponses à long terme, justes et équitables aux aspirations sociales, culturelles, économiques et politiques des Premières nations du Canada, du fait qu'il n'est pas disposé à reconnaître et à affirmer le droit inhérent des autochtones à l'autonomie politique et d'avoir ainsi nui à l'amélioration de la santé, du patrimoine et du bien-être économique des générations actuelles et futures d'autochtones au Canada.

M. Penner: Monsieur le Président, je suis content que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) ait décidé d'intervenir dans le débat. La tâche du ministre des Affaires indiennes et du Nord est lourde et exigeante. C'est pour cette raison notamment que de bons rapports de travail se sont établis au fil des ans entre les membres du comité permanent des affaires autochtones et développement du Nord et le ministre. Un rapport de confiance s'est peu à peu établi.

On décrit parfois le rôle particulier du ministre en disant qu'il s'agit d'une obligation tutélaire fondée sur la constitution. Personne ne saurait dire comment ce rôle évoluera en fonction des changements constitutionnels. Pour le moment, toutefois, quelle qu'en soit la définition, ce rôle comprend la défense des intérêts des autochtones auprès des autres instances du gouvernement. Lors de sa dernière comparution devant le comité, le ministre a souligné l'importance qu'il attachait à cet aspect de son rôle, qui consiste à veiller à ce que l'on tienne compte des intérêts des autochtones dans les programmes mis au point par d'autres ministères.

J'aimerais poser au ministre deux questions qui se rapportent à ce qui précède. Il a signalé qu'il s'inquiétait de la modification du programme de Planification de l'emploi, qui exclut désormais à peu près complètement les collectivités indiennes, de sorte que la main-d'oeuvre servant à la construction de logements n'est plus subventionnée comme elle l'était en vertu du programme précédent, le programme Canada au travail.

Je vais poser dès maintenant ma question supplémentaire pour ne pas avoir à prendre la parole à nouveau. Elle porte sur un autre programme, qui relève du ministre d'État chargé des petites entreprises. Nous sommes nombreux à nous demander pourquoi des crédits importants qu'approuve le Parlement pour les programmes de développement économique des autochtones deviennent caducs faute d'avoir été employés. Cela préoccupe-t-il le ministre? S'est-il renseigné à ce sujet et, dans l'affirmative, qu'a-t-il appris?

• (1700)

M. McKnight: Monsieur le Président, nous nous inquiétons toujours de la planification de l'emploi. J'en ai discuté avec mon collègue du cabinet et je compte le faire encore très bientôt.

Nous avons admis et préconisé une chose et c'est qu'à l'avenir les conseils de tribus puissent demander des fonds dans le cadre du programme Développement des Collectivités si les bandes ne sont pas assez importantes pour être admissibles, de sorte qu'on puisse assurer un certain développement économique, de la formation professionnelle et la planification de l'emploi. Toutefois, le changement concernant l'élément additionnel consistant à subventionner le coût de la main-d'oeuvre dans la construction de maisons dans les réserves, en plus des subventions qui sont accordées pour chaque unité d'habitation, pose encore un problème difficile. J'espère arriver à le résoudre pour l'année financière qui vient, car il cause du tort aux réserves à l'heure actuelle, allant même jusqu'à paralyser des chantiers domiciliaires. Cela nous préoccupe tous.

Le député s'est enquis du programme de développement économique des autochtones. Des changements vont y être apportés et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a déjà prévu une vingtaine d'années-personnes pour débroussailler les choses et accélérer le processus. Mon collègue, le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Valcourt) s'occupe de ce programme. Nous allons bientôt annoncer les modifications qui seront apportées à ce programme. Cela relève d'un autre ministère. Je crois que les changements qui seront annoncés auront l'heur de plaire à mon collègue.

Nous espérons que la rationalisation du système des demandes, la possibilité de donner son approbation par entretiens téléphoniques collectifs et la limitation des sommes nécessaires pour les réunions du conseil accéléreront l'application du programme dont nous souhaitons tous le succès.

M. Parry: Monsieur le Président, je sais que le ministre ne m'en tiendra pas rigueur si je dis que je suis un peu déçu de devoir lui poser cette question. Je ne tiens pas à minimiser son importance ou ses responsabilités en disant que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) ou le premier ministre (M. Mulroney) auraient dû parler au nom du gouvernement, étant donné l'importance que revêt cette question aux yeux des Canadiens.

Le gouvernement a refusé à quatre reprises, pendant la période des questions, de préciser s'il admet que le droit des Indiens à l'autonomie politique est un droit inhérent. Je songe aux réponses données par le ministre de la Justice le 18 février, par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et par le premier ministre la semaine dernière, et par le ministre de la Justice cet après-midi. Puisqu'ils ont omis de donner des précisions et qu'ils n'ont pas saisi l'occasion de le faire, le ministre est-il disposé à expliquer à la Chambre si le gouvernement juge que le droit à l'autonomie politique est un droit inhérent ou un droit conditionnel?

Je voudrais ensuite citer un passage du document d'information à circulation restreinte de la Conférence des premiers ministres faisant le bilan de la réforme constitutionnelle en ce qui a trait aux autochtones. Voici ce qu'on y dit à la page 2, à propos de l'article 35 de la constitution: «L'article n'a pas ravivé ni rétabli les droits ancestraux ni les droits découlant des traités qui avaient disparu à la date de la promulgation de la Loi constitutionnelle de 1982». Le ministre peut-il nous dire comment les droits ancestraux ou les droits découlant de traités ont «disparu» d'après le gouvernement?

M. McKnight: Monsieur le Président, je voudrais d'abord essayer de répondre à la dernière question. Le député n'ignore pas que les autochtones estiment que des lois comme la Loi sur le transfert des ressources naturelles, dans ma province, annulent leurs droits traditionnels concernant la chasse, la cueillette et la pêche. Il cite souvent la Convention sur les oiseaux migrateurs qui a modifié certains droits reconnus par les traités.

Je ne sais pas comment nous pouvons remédier à cela. Il n'est pas question de retourner en arrière. Je ne connais pas la brochure dont le député a parlé, mais il est sans doute vrai que des lois ont pour effet d'annuler certains droits et qu'on ne peut pas retourner en arrière.

Le député a demandé quelle était la position du gouvernement. Nous avons lancé un débat dans l'espoir qu'il nous permettrait d'obtenir l'appui nécessaire pour inscrire dans la constitution le droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones. Il s'agit là d'un droit conditionnel.

Selon moi, peu importe la nature des droits que nous proposons d'accorder. Il est question ici de la proposition de la Nouvelle-Écosse. Je n'ai pas assisté à la réunion, mais je crois qu'il y a eu quelques changements. On a essayé d'inclure à la fois un droit conditionnel et un droit inhérent dans la disposition de la Constitution concernant les autochtones. J'ignore si les provinces souscriront à cela.

Le gouvernement fédéral a approuvé toutes les propositions présentées au cours des réunions en essayant d'amener toutes les parties à un consensus. Nous avons étudié la proposition de l'Assemblée des Premières Nations et laissé les provinces y répondre. C'est la première proposition fédérale sur laquelle nous avons essayé d'obtenir un consensus. Nous tentons maintenant de parvenir à un accord sur la proposition de la Nouvelle-Écosse.

Il faut reconnaître que le gouvernement déploie énormément d'efforts en ce sens depuis 1985. Le premier ministre s'est engagé à créer un consensus pour constitutionnaliser le droit à l'autonomie gouvernementale des autochtones et en faire une réalité. Les ministres auxquels le premier ministre a confié cette tâche ont beaucoup travaillé pour atteindre cet objectif.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de participer cet après-midi à ce très important débat sur toute la question de l'autonomie politique des autochtones. Je tiens à féliciter mon collègue et ami, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry), auquel nous devons cette motion.

Au cours du débat, le critique libéral, mon ami le député de Cochrane—Superior (M. Penner), a déclaré qu'aucun parti ne peut se vanter d'avoir obtenu des résultats extraordinaires en matière de droits ancestraux. C'est vrai, mais je tiens à déclarer publiquement que dans les trois provinces où un gouvernement NPD a été au pouvoir, nous pouvons être fiers de leurs réalisations.

Par exemple, quand Dave Barrett était premier ministre de la Colombie-Britannique, entre 1972 et 1975, il a chargé une commission d'examiner toute la question des terres limitrophes. Depuis lors, Dave Barrett et le Nouveau parti démocratique de la Colombie-Britannique ont reconnu les droits fonciers des peuples autochtones. C'est la première fois qu'un parti politique reconnaît ce droit en Colombie-Britannique. Nous reconnaissons ce droit qui fait partie de notre politique et lorsque nous formerons le gouvernement, il représentera la pierre angulaire de notre politique concernant les Indiens de la Colombie-Britannique.

• (1710)

Quand Allan Blakeney était premier ministre de la Saskatchewan, il a entamé un processus grâce auquel les Indiens de la Saskatchewan visés par les traités avaient droit à de nouvelles terres au fur et à mesure où leur population augmentait. Les Indiens de l'Alberta souhaitent vivement que le même système soit en vigueur dans leur province conservatrice. Au Manitoba, sous le gouvernement du premier ministre Pawley, des milliers d'autochtones reçoivent une formation dans le cadre du Programme de formation de Limestone. C'est au Manitoba que se trouve le premier et unique ministre canadien qui soit un Indien de droit, Elijah Harper. Il a fait sa marque dans l'histoire en dirigeant tout le processus des entretiens constitutionnels sur les droits ancestraux. Nous n'avons aucune raison d'avoir honte dans cette province. D'autre part, on peut examiner le cas de l'Ontario qui, sous un gouvernement conservateur, avait de bonnes réalisations à son actif en matière de défense du mouvement des autochtones vers l'autonomie politique et la constitutionnalisation de leurs droits. Malheureusement, sous le gouvernement libéral du premier ministre David Peterson, les choses régressent, semble-t-il. Le gouvernement refuse de reconnaître les droits naturels des Indiens à l'autonomie politique ou les droits ancestraux.

Lorsque nous regardons la question de l'autonomie des autochtones, nous voyons quelque chose qu'il faut considérer à plusieurs niveaux. Il y a sans nul doute le niveau juridique et le niveau constitutionnel et les juristes peuvent argumenter tant qu'ils veulent sur ce que cela comporte. Il y a aussi des négociations politiques et techniques. Il faut bien se rendre compte qu'il y aura au moins 17 intervenants différents à la conférence des premiers ministres qui aura lieu à la fin du mois. Obtenir un accord de ces 17 groupes aux points de vue variés ne sera pas chose facile. Il y a donc des questions très techniques à considérer.

Il y a des problèmes économiques, car pour donner l'autonomie il ne suffit pas de rédiger une charte et de dire: «Voilà, allez-y!». Il faut une base financière. Cela soulève donc d'importantes questions.

A un niveau plus fondamental, peut-être, il y a l'aspect moral et émotif de ce débat. C'est par là, je pense, qu'il faut commencer. C'est par là que je commencerai cet après-midi. Si nous pouvons accepter l'autonomie des autochtones sur le plan moral et émotif nous pourrons nous entendre sur le reste. Si c'est impossible à accepter, il n'y a pas lieu de continuer. C'est plus facile lorsque l'on connaît des autochtones personnellement, si on a eu la chance de bavarder avec eux devant une tasse de thé, d'aller à la pêche avec eux, de visiter leur ligne de trappe ou simplement d'assister à leurs fêtes ou leurs cérémonies. En raison de la nature de nos activités nous, parlementaires, avons plus d'occasions que la plupart des Canadiens de rencontrer des autochtones. Pour cette simple raison nous devrions jouer un rôle de catalyseurs.

Et si nous n'avons jamais eu cette occasion? Si nous n'en avons pas profité quand elle se présentait? Cela veut-il dire que nous fermons les yeux sur la question et que nous nous en remettons au petit nombre de personnes qui par hasard s'y intéressent? Est-ce que l'autonomie politique autochtone et la propriété autochtone ne concernent que quelques personnes? Je ne pense pas que nous puissions conclure ainsi, parce que fondamentalement nous devons avoir une relation non pas en tant que membres de telle ou telle nation, de tel ou tel groupe ethnique, de telle ou telle classe ou de tel ou tel sexe. La relation que nous devons avoir doit se fonder sur notre commune humanité. La relation que nous devons avoir les uns envers les autres a été définie il y a des siècles de la façon suivante: «Fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fasse». Il faut traiter les autres comme nous aimerions que les autres nous traitent. Quand nous regardons notre prochain dans cette optique, nous commençons à comprendre certaines choses.

Imaginons, si nous le pouvons, le cas de Sam, Indien salish vivant dans une petite réserve de l'île de Vancouver. Petite réserve parce qu'au XIXe siècle, des fonctionnaires ont décidé que les Indiens de la Colombie-Britannique n'avaient pas besoin de beaucoup de terres parce qu'ils vivaient de la pêche. Aujourd'hui, il faut qu'ils se débrouillent avec le même territoire minuscule bien que leur population ait grandement augmenté. Mais, entre-temps, leur droit de pêcher a été restreint, limité et réglementé par le même gouvernement qui leur a enlevé leurs terres au départ, en disant que les Indiens n'avaient pas besoin de beaucoup de terres parce qu'ils exploitaient la mer.

Sam songe à sa famille de quatre jeunes enfants et à d'autres familles de son village. Il songe à leur réserve toute minuscule et se demande quel sera son avenir et celui de ses enfants. Il songe à sa soeur, à son mari et à leurs enfants. Ils se sont installés en ville et ont beaucoup d'ennuis. Quand sa soeur vient leur rendre visite au village, elle craint que ses enfants ne comprennent pas leur culture aussi bien que leurs cousins. Sam sait qu'avant l'arrivée des colons européens, sa tribu était propriétaire de toute la région. Elle l'utilisait, la terre et la mer, pour répondre à ses besoins. Elle avait son propre régime de gouvernement avec ses lois et ses coutumes pour se préserver, veiller sur les membres les plus démunis de sa société, tenir et échanger des biens, faire des échanges commerciaux avec d'autres tribus, choisir ses chefs et ainsi de suite. Ils possédaient les terres et avaient le droit de se gouverner eux-mêmes. Sam sait qu'ils n'ont jamais vendu ces droits. Ils ne les ont jamais perdus dans une guerre. S'il y a le moindrement de justice au Canada, ces droits devraient encore être intacts.

Sam pense à sa famille. Il promène son regard sur sa petite réserve surpeuplée, et il comprend ce que ses chefs veulent dire quand ils parlent des droits, des revendications territoriales et de l'autonomie politique des autochtones. Quand ils en parlent, les dirigeants autochtones parlent de Sam, de ses enfants et de leur avenir. Il sait qu'on ne peut revenir aux années 1850 quand les premiers immigrants se sont mis à arriver. Il sait que les habitants des villages voisins et les agriculteurs ont des droits eux aussi et que ces droits doivent être respectés. Il sait que même la chasse et la pêche ont changé. Il sait qu'il faut des règles et des règlements pour que tout le monde obtienne sa juste part. Puis il regarde sa petite réserve et songe aux milliers d'acres qui sont aux mains des compagnies forestières. Celles-ci ont eu le terrain pour quelques cents l'acre, ont pris le meilleur bois et, ce faisant, ont détruit les frayères, pour finalement vendre la propriété à une autre entreprise dont le siège social n'est même pas au Canada.

Sam songe que le ministère des Affaires indiennes a décidé de son sort pendant une très grande partie de sa vie. Il se rappelle comme on l'a enlevé à son foyer, à sa famille et à son village lorsqu'il était petit pour le mettre en pension dans une école où il n'était même pas autorisé à parler sa propre langue ni à adresser la parole à sa soeur parce que toute communication était interdite entre garçons et filles. Il devait passer la moitié de ses journées sur la ferme de l'école et l'instruction qu'il a acquise dans cet établissement ne se résumait pas à grand-chose en réalité. Il pense au mal qu'il s'est donné à emprunter l'argent nécessaire pour partir une petite entreprise. Les banques ne voulaient rien entendre parce qu'il vivait sur une réserve indienne. Toutes les promesses de développement économique du gouvernement n'étaient rien d'autre que des paroles en l'air au bout du compte.

Sam sait que les Indiens doivent prendre leur destin en main pour le plus grand bien de ses enfants et de son peuple. Ces dernières années, il a fini par avoir de fort bonnes idées sur la façon de procéder. Les gouvernements fédéral et provinciaux doivent commencer par lui reconnaître certains droits. Des droits dont il a hérité comme on hérite d'une exploitation agricole, d'une maison ou d'une entreprise. Sam a des drois ancestraux. Il est presque temps que le gouvernement du Canada et celui de la Colombie-Britannique l'admettent. Il a des droits fonciers qui ne se limitent pas à la misérable parcelle que le gouvernement lui a laissée, à lui et aux siens. Il a des droits de chasse et de pêche bien plus étendus que les droits de chasse et de pêche des autres Canadiens.

• (1720)

Sam et son peuple ont le droit de se gouverner eux-mêmes au lieu d'être sous la coupe du ministère des Affaires indiennes, ce qui signifie qu'ils ont le droit de prendre des décisions primordiales sur l'éducation de leurs enfants, la façon de gérer leur budget de santé, la façon d'assurer le bien-être de leurs enfants, la façon de développer leur économie et la façon de conserver les stocks de poisson de la rivière qui traverse la réserve.

Au cours des 20 dernières années, Sam et son peuple sont devenus de plus en plus tributaires de l'aide financière des Affaires indiennes pour l'administration de leur bande et pour s'occuper du nombre croissant d'assistés sociaux. Sam fait preuve d'une attitude plutôt singulière face à cet argent. Il n'apprécie guère la façon dont il est distribué. Ce qui lui déplaît le plus, c'est l'influence des prestations d'aide sociale sur tant de gens. Cet argent semble avoir tué le sens de l'initiative, l'indépendance, la fierté et même la joie de vivre des autochtones.

Sam sait qu'autrefois, dans les périodes difficiles, les gens pouvaient s'occuper d'eux-mêmes. Ils pouvaient s'entraider. Sam veut ranimer cette attitude et l'esprit qui habitait alors son peuple. Rien ne fait rager Sam davantage que d'entendre des citadins comparer les Indiens qui touchent des prestations d'aide sociale à des parasites de la société. C'est le système qui a fait de son peuple ce qu'il est aujourd'hui. Ils n'avaient pas décidé de vivre de l'aide sociale. C'est le système qui a volé leur terre, qui les a parqués dans une toute petite réserve sans autre base économique que la pêche et qui leur a ensuite enlevé le droit de pêcher. Les gens ont payé un prix terriblement élevé pour cette aide sociale et Sam n'a pas l'intention d'endurer la moindre sottise à ce sujet. Il sait que si la collectivité elle-même contrôlait l'argent dépensé en prestations d'aide, elle pourrait en faire un bien meilleur usage et en retirer beaucoup plus de bénéfices.

Tous ces plans, ces idées, ces espoirs et ces déceptions font partie de la vie de Sam depuis plusieurs années. Il a assisté à des assemblées et il a discuté avec d'autres Indiens des moyens d'y donner suite. Des hommes politiques non Indiens des trois partis fédéraux lui ont même dit qu'ils étaient d'accord avec l'essentiel de ses idées. Mais le progrès semble douloureusement lent. Sam ne sera pas l'un des chefs autochtones qui reviendront à Ottawa pour la conférence des premiers ministres à la fin de mars. Cependant il a parlé à certains d'entre eux. Il n'arrive cependant pas à comprendre l'attitude de certains gouvernements provinciaux. Il ne sait pas non plus quelle est la véritable position de son gouvernement fédéral. Il rappelle certaines des promesses faites il y a deux ans par le premier ministre (M. Mulroney) qui a dit alors:

Il faudrait consolider les rapports spéciaux existant entre le Canada et les peuples autochtones . . . Les droits des autochtones, surtout à l'autonomie politique, devraient être garantis dans la constitution.

Mais à présent que la conférence constitutionnelle approche, en ce qui concerne les revendications territoriales du moins, le premier ministre semble être entré dans un état d'hibernation. Sam savait que ses dirigeants avaient déployé de nombreux efforts, en communiquant notamment avec des associations régionales, des Églises et des syndicats pour leur expliquer en quoi consiste les droits des autochtones et l'autonomie politique, répondre à leurs questions et dissiper la moindre préoccupation que les gens pourraient bien avoir. Ils leur ont promis que les revendications territoriales ne diminueraient en rien le droit des autres Canadiens de posséder et de jouir de propriétés, que l'autonomie politique n'entraînerait pas la séparation. Les derniers sondages révèlent que la majorité des Canadiens comprennent au moins cela. La grande majorité des Canadiens souhaitent que les Indiens accèdent à leur autonomie politique et que l'on donne suite à leurs revendications territoriales.

Alors pourquoi le premier ministre ne prend-il pas les devants à ce sujet? Il a sans doute eu de bonnes intentions, s'est dit Sam. Il était sans doute sincère lorsqu'il a préconisé de reconnaître aux Indiens le droit à l'autonomie politique. Pourquoi n'a-t-il pas agi? Pourquoi ne guide-t-il pas l'opinion publique au lieu de la suivre? Pourquoi ne s'efforce-t-il pas de convaincre les premiers ministres des provinces qu'ils n'ont rien à craindre des revendications territoriales? Que font les premiers ministres des provinces eux-mêmes? Pourquoi le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il adopté une attitude aussi stupide et méchante et refuse-t-il de reconnaître les droits et la propriété des autochtones?

Sam et les gens de son village ont été profondément offensés que le gouvernement de la Colombie-Britannique offre des miettes de concessions pour soulager les Indiens de leur pauvreté, et qu'il refuse catégoriquement de reconnaître leurs droits. Sam et les gens de son village ne demandent pas de concessions, ils ne demandent pas la charité, ils veulent que justice leur soit rendue. Ils veulent ce qui leur revient de droit et ils veulent que le gouvernement de Victoria reconnaisse leurs autres droits. Ils veulent qu'Ottawa prenne leur défense.

Une fois que l'on connaît Sam et son peuple, et d'autres comme lui parmi les autochtones du Canada, on commence à comprendre ce que signifient les droits des autochtones et l'autonomie. Il y a une multitude de problèmes techniques, économiques, constitutionnels et juridiques, mais avant tout il y a un sentiment profond: reconnaissons-nous les droits des autochtones ou pas? Si nous les reconnaissons, sommes-nous prêts à nous battre pour que ces droits deviennent réalité de notre vivant?

Cet après-midi nous avons entendu plein de bonnes intentions de la part des trois partis, mais il n'y en a qu'un seul au pouvoir. Un parti a le mandat de gouverner. C'est le parti qui, aujourd'hui, devrait montrer la voie. Mais il ne le fait pas et je dis que les bonnes intentions ne suffisent pas. Jusqu'à maintenant, le premier ministre et son gouvernement n'ont malheureusement pas su montrer la détermination qu'il faudrait pour que les autochtones accèdent prochainement à la propriété de leurs terres et à l'autonomie politique.

A deux semaines de la conférence constitutionnelle, j'exhorte le premier ministre et les membres de son Cabinet à prendre un engagement véritable envers les autochtones et à s'efforcer avec les représentants des provinces et des autochtones eux-mêmes d'établir de nouveaux rapports entre les Canadiens d'une part, et les Indiens, Métis et Inuit qui vivent parmi nous d'autre part.

M. Parry: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue du vif intérêt qu'il porte aux questions qui concernent les autochtones et dont il a été pendant de nombreuses années l'interprète, lui qui m'a précédé en qualité de porte-parole officiel du Nouveau parti démocratique sur le dossier autochtone. Vu son expérience, j'aimerais l'interroger sur la réponse que le ministre des Affaires indiennes (M. McKnight) m'a donnée au sujet de la position du gouvernement fédéral concernant le droit des autochtones à l'autonomie politique.

Le député pourrait-il pendant quelques instants nous expliquer comment il perçoit la position du gouvernement fédéral selon laquelle l'autonomie politique des autochtones ne serait qu'un droit contingent? Comment voit-il cette position du gouvernement fédéral à la lumière de ce que devrait être la constitution?

M. Manly: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Quand on a demandé au ministre si le gouvernement estimait que l'autonomie politique des autochtones était un droit contingent ou inhérent, il a déclaré que dans sa motion le gouvernement la considérait comme un droit contingent. Mais il a ajouté qu'il était prêt à considérer toute autre position. Apparemment, le gouvernement n'a pas d'idée très nette de toute cette affaire. Il voudrait bien en arriver à un accord. Ce serait une plume à son chapeau. Mais il n'est pas vraiment et irrévocablement résolu à faire triompher les droits des autochtones.

Ces droits, le Parlement du Canada ne saurait les accorder aux autochtones, pas plus d'ailleurs que les assemblées législatives des provinces. Ils ne fûrent pas concédés par la proclamation royale de George III. Les droits ancestraux sont les droits que possédaient à l'origine les peuples qui habitaient notre pays avant l'arrivée des colons et des immigrants. Ces droits existent toujours. Le Parlement peut, non pas les accorder, mais les reconnaître. C'est à nous de respecter et de reconnaître ces droits. Tant que nous refuserons de le faire, nous commettrons une injustice ou une malhonnêteté. Le Parlement doit reconnaître que ces droits ont toujours existé. Nous devons les reconnaître d'une façon réaliste, digne des années 80.

• (1730)

M. MacDougall: Monsieur le Président, les trois partis font de leur mieux pour parvenir à un consensus au cours de ce débat. D'un côté, le nouveau parti démocratique estime, en ce qui concerne les négociations commerciales avec les États-Unis, que les provinces devraient avoir un droit de veto et, d'un autre côté, le député estime que le gouvernement fédéral devrait pouvoir imposer sa volonté aux provinces à cet égard. Peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement fait deux poids, deux mesures à ce sujet?

M. Manly: Monsieur le Président, ce sont là deux choses complètement différentes. Il est question ici d'inscrire dans la constitution le droit à l'autonomie gouvernementale. Le député devrait savoir que la chose n'est pas possible sans le consentement de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population. Les provinces ont certainement leur mot à dire.

Ce qu'il faut, et ce que nous n'avons pas vu depuis longtemps, c'est un gouvernement capable de prendre l'initiative. On aurait dû faire preuve d'initiative dès le moment de l'élection du premier ministre actuel et tenter de conditionner l'opinion publique et d'amener les premiers ministres à reconnaître clairement le droit inhérent des autochtones à l'autonomie politique. Le gouvernement fédéral ne peut pas fouler aux pieds leurs droits parce que la constitution lui impose des obligations. Nous demandons au premier ministre de faire preuve d'initiative tant sur le plan moral que politique. Il ne l'a pas fait jusqu'ici et nous souhaitons ardemment qu'il le fasse. Il reste deux semaines avant la conférence constitutionnelle. J'aimerais que le premier ministre fasse tout son possible pour que ça bouge.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les commentaires du député au sujet des droits des autochtones. Je remarque que lors du congrès national du Nouveau parti démocratique, le treizième congrès fédéral du NPD tenu à Ottawa en juin et juillet 1985, son parti a adopté la résolution suivante concernant les droits des autochtones:

ATTENDU QUE les libéraux et les conservateurs ont prôné l'extinction des droits des autochtones dans le cadre du règlement des revendications territoriales, en dépit de l'opposition soutenue de ces derniers; . . .

IL EST DONC RÉSOLU que le Nouveau parti démocratique soutiendra que les droits des autochtones au Canada sont inextinguibles . . .

Le député sait pertinemment que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) et le gouvernement ont maintenant adopté les dispositions du rapport Coolican qui réclamait l'adoption d'une politique au sujet des revendications territoriales globales et qui prévoyait le maintien des droits des autochtones. En fait, il s'agissait notamment de négocier l'autonomie politique des autochtones.

Le député pourrait-il nous dire si vendredi prochain, lors du prochain congrès national de son parti, il proposera une motion tendant à féliciter le gouvernement pour sa politique au sujet des droits des autochtones?

M. Manly: Monsieur le Président, je ne pense pas être en mesure de le faire. Je souhaiterais bien présenter, lors de notre congrès national, une motion tendant à féliciter le gouvernement sa politique en la matière si dans sa politique, il reconnaissait, le droit inhérent des autochtones à l'autonomie politique.

Si le gouvernement fait une déclaration à cet effet demain, je ferai tout en mon pouvoir pour présenter une motion d'urgence, afin de le féliciter.

Lorsque le gouvernement a signalé qu'il était disposé à supprimer la vieille condition selon laquelle les droits des autochtones devaient être abolis avant que des négociations puissent avoir lieu, notre parti a donné son accord, et nous avons félicité le gouvernement à ce moment-là.

Nous ne voulons pas que le gouvernement se contente de ses réalisations d'il y a deux ou trois mois ou de l'engagement que le premier ministre a donné il y a deux ans. Nous voulons être certains que le gouvernement ira de l'avant et qu'il se penchera sur le programme que les autochtones lui soumettent à l'heure actuelle. Or, ce n'est pas ce qu'il fait.

M. Redway: Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au député. Comme je l'ai précisé dans mes observations, dans la politique qu'il a adoptée en vertu du rapport Coolican et dans sa politique au sujet du règlement des revendications globales, le gouvernement a abordé toute la question de l'autonomie politique et il a donné son accord au mécanisme de négociation relatif à cette autonomie. Le gouvernement a reconnu ce droit et entamé le processus.

Cependant il est intéressant de noter que dans la résolution sur les droits des autochtones proposée et adoptée au dernier congrès du Nouveau parti démocratique, il n'était pas question de la constitutionnalisation de ces droits.

Dans ce cas, le député est-il disposé à revenir sur sa position et à proposer une motion pour féliciter le gouvernement d'avoir proposé une politique où il reconnait que les droits ancestraux ne doivent pas être abolis et où il prévoit la négociation de l'autonomie politique, choses que le NPD a complètement passées sous silence dans ses résolutions la dernière fois qu'il a examiné la question?

M. Manly: Monsieur le Président, la constitutionnalisation du droit à l'autonomie politique fait partie de la politique du Nouveau parti démocratique. Je le montrerai plus tard au député. Il devrait lire tout l'ouvrage. Nous n'abordons pas toutes les questions dans toutes nos résolutions.

M. Redway: Déposez-le.

M. Manly: Le député me demande de le déposer. Si la Chambre m'y autorise, je le ferai.

M. Redway: D'accord.

M. Manly: Êtes-vous d'accord, monsieur le Président?

M. Crosbie: Non.

M. Manly: Le ministre des Transports (M. Crosbie) ne veut pas que je dépose la politique du Nouveau parti démocratique sur les droits des autochtones car il sait qu'elle prévoit la constitutionnalisation du droit des peuples autochtones à l'autonomie politique.

En ce qui concerne le fait que le rapport Coolican recommande que l'autonomie des autochtones soit négociée, j'ai l'impression que le député a mal compris ce que veulent les autochtones. Ils veulent que leur droit à l'autonomie soit reconnu comme fondamental et non comme une chose que le gouvernement leur a accordée. Ils veulent que l'on reconnaisse qu'il s'agit d'un droit inhérent à leur titre d'autochtones. Nous voudrions que le gouvernement le reconnaisse, mais il ne l'a pas encore fait.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable députée de Charlesbourg (M^me^ Tardif).

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureuse aujourd'hui de répondre à la question débattue parce que cela me donne en même temps l'occasion de souligner les améliorations que le gouvernement a apportées aux conditions des autochtones.

Les honorables députés qui sont actuellement présents savent que le gouvernement s'est engagé à faire en sorte que les peuples autochtones du Canada puissent reprendre le contrôle de leurs activités quotidiennes. Je pense que tout le monde est au courant que le premier ministre (M. Mulroney) ainsi que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) ont tous deux déclaré qu'il s'agissait d'une priorité.

Monsieur le Président, vous savez sans doute également que le gouvernement fédéral dispose de trois moyens pour faciliter l'autonomie gouvernementale des autochtones: d'abord, les amendements constitutionnels, ensuite, l'adoption de nouvelles lois et, en troisième lieu, la modification des procédures et politiques administratives dans le contexte des lois qui sont actuellement en vigueur.

• (1740)

Les amendements constitutionnels exigent des délibérations réfléchies de nombreux participants. A cet égard, nous avons entamé des discussions qui se poursuivent encore avec les groupes autochtones et les gouvernements provinciaux. La conférence des premiers ministres qui aura lieu les 26 et 27 mars prochains portera sur l'autonomie gouvernementale des Indiens et toutes les principales parties y participeront. L'élaboration de nouvelles lois exige également la participation de nombreux joueurs. Néanmoins, nous avons réalisé des progrès importants.

En juin dernier, la Chambre a adopté la loi habilitante accordant l'autonomie gouvernementale à la bande indienne sechelte.

La proclamation du projet de loi C-93 reflète bien l'engagement de ce gouvernement à trouver des solutions locales aux problèmes des autochtones. Le projet de loi reconnaît la bande sechelte comme une entité juridique et prévoit le transfert du titre de propriété de toutes ses terres. Les pouvoirs précis du gouvernement sechelt et les procédures pour exercer ses pouvoirs sont en cours d'élaboration.

Mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien étudie présentement d'autres propositions d'autonomie gouvernementale présentées par d'autres groupes indiens.

Ces changements à long terme procureront des avantages durables aux peuples autochtones. Nous reconnaissons cependant qu'il y a un besoin pressant de prendre des mesures immédiates dans plusieurs domaines.

Nous agissons en ce sens en effectuant des changements administratifs aux programmes actuels, ce qui constitue le troisième moyen de faciliter l'autonomie gouvernementale.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a traditionnellement été responsable de la prestation aux Indiens d'une vaste gamme de programmes et de services qui sont habituellement fournis par des gouvernements provinciaux ou municipaux à l'extérieur des réserves.

Nous croyons que la responsabilité pour ces services doit être confiée aux administrations locales. De cette façon, les dirigeants des collectivités seront plus comptables à leurs membres; cette mesure contribuera également à améliorer l'exécution des programmes, et partant, la qualité de vie des collectivités indiennes.

Un des premiers objectifs de ce gouvernement, monsieur le Président, c'est de faire en sorte que les Indiens aient autant de contrôle sur leurs activités quotidiennes que les Canadiens non autochtones. Ce transfert des responsabilités ou des programmes doit se faire d'une façon ordonnée et acceptable à toutes les parties. Depuis qu'elles ont commencé à assumer un certain contrôle sur les programmes locaux, il y a environ 25 ou 30 ans, les bandes indiennes ont su fournir avec compétence des programmes aussi importants que le logement, l'éducation et les services sociaux. Aujourd'hui, c'est quand même important de le rappeler, monsieur le Président, 59 p. 100 du budget des Affaires indiennes est administré par les bandes. En tenant compte que 16 p. 100 des services sont fournis par les gouvernements provinciaux, cela veut dire qu'il y a seulement 25 p. 100 du budget qui est encore présentement administré par les Affaires indiennes et du Nord canadien.

Monsieur le Président, j'aimerais pendant quelques instants revoir les progrès réalisés dans certains de ces secteurs. Les honorables députés ne sont pas sans savoir que la plupart des peuples indiens vivent dans des conditions bien différentes de celles que connaissent les Canadiens non autochtones. L'économie indienne est faible, le chômage est élevé comparativement à la moyenne nationale. Par conséquent, de nombreuses collectivités indiennes ne sont tout simplement pas en mesure de fournir à toute leurs populations des logements convenables à des prix abordables.

Les logements dans les réserves ont en général moins de pièces pour un plus grand nombre d'occupants comparativement aux logements des non autochtones. Un nombre moins élevé mais néanmoins important de maisons indiennes ne sont pas reliées à des systèmes d'eau et d'égouts, commodités que la plupart d'entre nous prennent pour acquis. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a constaté *de visu* ces

conditions lors de ses nombreuses visites dans les collectivités indiennes.

Il est important que nous reconnaissions tous le besoin d'améliorer le logement dans les collectivités indiennes. Il est également important de reconnaître que, grâce aux efforts combinés du gouvernement et des bandes indiennes, des progrès très substantiels ont été réalisés ces dernières années.

Au cours des cinq dernières années, 14 000 nouvelles maisons ont été construites dans les réserves indiennes, et 17 000 maisons ont été rénovées. Les normes du Code national du bâtiment ont été appliquées pour toutes les maisons construites.

La participation directe des Indiens à l'élaboration des politiques sur le logement a augmenté de façon importante au cours des dernières années. La plupart des bandes indiennes jouent également un rôle plus actif dans la prestation des programmes de logements dans leurs collectivités.

Les changements administratifs apportés au programme et un contrôle accru des Indiens sur leur propre destinée se sont traduits par des améliorations sensibles dans le nombre et la qualité des logements disponibles dans les réserves.

Presque toute la construction domiciliaire est gérée par les bandes indiennes elles-mêmes, en utilisant la main-d'oeuvre indienne et, lorsque possible, des fournisseurs indiens. Les avantages économiques et les emplois créés ont des répercussions sur l'ensemble de la collectivité.

Par conséquent, le problème du surpeuplement s'est atténué. En 1977, il y avait en moyenne 5,9 occupants par logement dans les réserves. En 1984, cette moyenne s'établissait à 5.1 occupants par logement, et nous prévoyons que cette moyenne sera réduite à 4,4 d'ici 1990. Ce qui correspond beaucoup plus à la moyenne nationale.

Monsieur le Président, cela signifie que chaque année quelque 6 000 familles indiennes bénéficient de meilleures conditions de vie que l'année précédente. Et ce ne sont pas seulement des maisons. On peut dire aussi que ce sont des foyers, des foyers dont les adultes peuvent être fiers, des foyers où les enfants peuvent inviter des amis, des foyers où l'on peut instaurer des traditions familiales durables.

Les peuples indiens participent également à l'élaboration de nouvelles méthodes de construction de logements de qualité.

A titre d'exemple, certains résidants de 11 collectivités éloignées, faisant partie du Conseil tribal d'Island Lake, suivent présentement des cours en technique de construction de maisons à haut rendement énergétique. Sous surveillance, ces résidants construiront neuf nouvelles maisons et amélioreront l'isolation des neuf autres maisons.

Nous sommes confiants que ce projet démontrera que les collectivités éloignées pourront se doter de logements à haut rendement énergétique à un coût relativement peu élevé. Lorsque le projet de démonstration va être terminé, les étudiants formeront le groupe de base pour poursuivre la construction de logements à haut rendement énergétique. Et je pense que cela est une façon de permettre aux Indiens de se réaliser.

Bien que des progrès considérables ont été réalisés, le gouvernement reconnaît le besoin d'apporter d'autres changements dans la prestation des services de logement dans les réserves. Nous avons entamé des pourparlers avec les dirigeants indiens, dans le but d'établir un mécanisme de collaboration visant à élaborer de nouvelles approches pour le financement du logement dans les réserves.

En plus du logement, les bandes indiennes cherchent activement à accroître leur contrôle sur les programmes sociaux et l'éducation.

Les membres savent que les services de bien-être sont de compétence provinciale. Toutefois, les enfants indiens confiés à des foyers nourriciers, lorsqu'ils habitent une réserve, sont admissibles à l'aide fédérale.

Les dépenses fédérales pour les soins à l'enfance indienne et à la famille ont presque doublé au cours des cinq dernières années, passant de 35 millions de dollars en 1981 à 63 millions de dollars aujourd'hui. La plus grande partie de ces fonds est gérée par les bandes indiennes.

De plus, monsieur le Président, on note une augmentation marquée du nombre d'ententes sur les soins à l'enfance et d'agences de services familiaux pour les Indiens au cours des dernières années. Cela démontre la préoccupation des collectivités indiennes pour leurs enfants, pour la survie de la famille en tant qu'unité.

En Nouvelle-Écosse, par exemple, une agence vient d'être mise sur pied pour s'occuper des besoins en matière de soins à l'enfance et à la famille pour toutes les réserves de la province. Les postes seront occupés par des Indiens et l'agence sera gérée par des Indiens. En plus de fournir les soins à l'enfance obligatoires, l'agence portera une attention particulière aux services sociaux de prévention. Les accords de soins à l'enfance indienne au Manitoba et en Alberta démontrent également que les Indiens désirent des programmes de qualité respectueux de leur culture.

• (1750)

Monsieur le Président, ce gouvernement endosse pleinement la résolution des bandes indiennes d'assurer la prestation de leurs propres services sociaux. Lorsque nécessaire, nous élaborons de meilleurs arrangements de concert avec les peuples indiens. Il s'agit d'un secteur où il est essentiel que les Indiens assument la responsabilité de leur propre destinée.

Il importe également que les Indiens continuent d'assumer un plus grand contrôle sur l'enseignement élémentaire et secondaire. Il y a 13 ans, le gouvernement fédéral commençait à transférer aux bandes certaines responsabilités en matière d'éducation. Aujourd'hui, 60 p. 100 des dépenses des affaires indiennes au chapitre de l'éducation sont gérés par les bandes locales. Les inscriptions d'élèves au niveau élémentaire, la fréquentation scolaire et les résultats scolaires ont tous été améliorés de façon importante au cours de cette période. Quelque 80 000 élèves indiens sont présentement inscrits dans le système scolaire. En 1984, l'Association canadienne de l'éducation a fait état d'une nette amélioration dans les résultats scolaires et dans les taux de rétention chez les étudiants indiens.

Un plus grand nombre de bandes indiennes administrent l'éducation au niveau local et un plus grand nombre d'Indiens sont éducateurs. Au Manitoba par exemple, seulement six ou sept autochtones détenaient un certificat d'enseignement en 1970. Aujourd'hui, ils sont près de 450. Ces enseignants incorporent de plus en plus les valeurs traditionnelles et les préceptes indiens dans le programme d'études de base. Les jeunes

Indiens sont clairement les grands gagnants de cette prise de contrôle de l'éducation par les bandes. En raison de leur engagement vers les écoles locales qui enseignent les valeurs traditionnelles indiennes, les parents et les aînés bénéficient aussi de cette prise en main, leur fierté en étant renouvelée et la participation communautaire améliorée.

Le gouvernement actuel a également pris un engagement ferme au chapitre des études postsecondaires. En 1977, le financement fédéral pour les études postsecondaires était inférieur à 8 millions de dollars. En 1986-1987, il était estimé à 81,6 millions de dollars. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien donne une certaine forme d'aide à quelque 11 000 étudiants du niveau postsecondaire inscrits à plein temps et à temps partiel.

Chaque année, monsieur le Président, environ 750 Indiens reçoivent un diplôme collégial ou universitaire et nombreux sont ceux qui reprennent leurs études en vue d'obtenir un diplôme supérieur. De meilleurs niveaux de scolarité vont sûrement assurer un meilleur avenir à tous les Indiens.

Monsieur le Président, pour être vraiment efficaces, de meilleurs programmes d'éducation, de logements et de services sociaux doivent être accompagnés d'un accroissement correspondant du développement économique. Comme il a été mentionné auparavant dans cette Chambre, une autonomie gouvernementale véritable est impossible, compte tenu de la situation actuelle de dépendance économique des Indiens.

En 1985, il n'y avait que 3 000 entreprises indiennes au Canada, dont 2 000 étaient situées dans les réserves; 56 p. 100 de ces entreprises ont été mises sur pied au cours des cinq dernières années.

Le gouvernement fédéral a participé au lancement d'environ 1 000 de ces entreprises avec l'octroi de 188 prêts directs. Les résultats sont impressionnants: quelque 38 millions de dollars d'investissement dans les réserves et la création ou le maintien de plus de 1 500 emplois.

Mais beaucoup reste à faire, monsieur le Président. C'est pourquoi l'an dernier, nous avons affecté 25 millions de dollars au programme de mise en valeur des ressources humaines dans les collectivités indiennes. Ce montant s'ajoute aux 18 millions de dollars déjà consacrés aux initiatives de formation et d'emplois des autochtones. Le nouveau programme comporte une analyse attentive des possibilités économiques et d'emplois à long terme ainsi qu'une évaluation des compétences et des capacités des membres des collectivités. Ce programme permettra d'assurer des emplois aux Indiens, tant dans des entreprises indiennes que non indiennes.

Dans le cadre de ce programme, on encourage les collectivités à assumer l'entière responsabilité pour l'élaboration et la mise en oeuvre de leur propre stratégie.

Nous sommes confiants que cette approche assurera un plus grand accès à des emplois à long terme dans plusieurs autres collectivités.

Certaines bandes par ailleurs ont été jusqu'à assumer l'entière responsabilité pour l'administration des fonds fédéraux. La bande de Conne River est entièrement responsable de ses dépenses pourvu qu'elle respecte les modalités décrites dans l'entente qu'elle a signée avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien en mars dernier. Ce gouvernement a lancé une initiative historique à la fin de l'an dernier: les modes optionnels de financement. Ce programme donnera aux dirigeants autochtones, dans la mesure où le permettent les lois actuelles, le plus grand contrôle possible sur les dépenses locales.

Les modes optionnels de financement permettront aux bandes de recevoir un bloc de fonds équivalant à ce qu'elles recevraient normalement des Affaires indiennes et du Nord canadien. Cependant, chaque bande aura la possibilité d'établir ses propres priorités, d'adapter les services selon les besoins de ses membres et de concevoir les mécanismes de prestations appropriés.

En plus de fournir un degré élevé d'autonomie sociale et économique, les nouveaux modes rendront les dirigeants indiens plus comptables à leurs membres, et cela est un élément important. Les dirigeants seront jugés sur leur capacité de fournir les services essentiels de façon fiable et efficace.

Le Conseil du Trésor a approuvé cette initiative, et la mise en oeuvre se poursuit. On prévoit que de 30 à 40 bandes ou conseils tribaux profiteront des modes optionnels de financement au cours de la prochaine année financière. Ces modalités n'empêcheront pas le gouvernement de veiller à l'emploi judicieux des fonds fédéraux. Les premières nations qui se prévaudront de ces modes optionnels de financement devront présenter un rapport annuel vérifié faisant preuve d'une gestion financière efficace et responsable. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien continuera de rendre compte au Parlement des fonds distribués par son ministère bien que le ministère ne dirigera plus la dépense de tous ces fonds.

Monsieur le Président, ce gouvernement a démontré à maintes reprises son engagement à transférer aux bandes indiennes la responsabilité des programmes locaux. Nous avons réalisé des progrès importants dans plusieurs domaines. Mais, comme je l'ai mentionné précédemment, il reste encore beaucoup à faire. On pourra y arriver grâce à la consultation, à la collaboration et à la compréhension, et nous sommes confiants que des progrès encore plus importants seront réalisés dans l'avenir.

M. le vice-président: Questions et commentaires. L'honorable député de Kenora—Rainy River (M. Parry) a la parole.

M. Parry: Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable députée de son intervention. Je crois qu'il nous a été utile d'avoir un tel tour d'horizon, disons, du Programme du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des Affaires indiennes, des Affaires autochtones et du développement du Nord, devrais-je dire.

J'aimerais faire remarquer, monsieur le Président, dans le cadre des progrès des peuples autochtones qu'elle nous a décrits, quant à moi, que cela renforce encore le besoin des autochtones d'être considérés comme partenaires égaux dans la Confédération du Canada. Je crois également qu'avant son intervention le débat était axé principalement sur la question constitutionnelle, comme je devrais le décrire, et je voudrais demander à l'honorable députée de nous donner quelques perspectives sur la question constitutionnelle. Je m'intéresse particulièrement à son analyse de la position de la province d'Ontario, lors de la conférence des premiers ministres qui se tiendra d'ici deux semaines. Alors est-ce qu'elle pourrait nous donner, disons, une perspective fédérale sur la position actuelle du gouvernement de l'Ontario tel qu'on l'écrit dans les journaux, tel qu'elle nous est expliquée devant le Comité permanent par

les grands chefs des organismes autochtones qui la caractérisent en effet comme position qui n'est pas utile pour les peuples autochtones, qui ne soutient pas le processus, et ils font la comparaison entre le présent gouvernement de l'Ontario et le gouvernement antérieur qu'ils ont perçu dans les autres conférences des premiers ministres comme allié dans le progrès des peuples autochtones?

● (1800)

Mme Tardif (Charlesbourg): Monsieur le Président, je remercie mon collègue pour sa question. Quand il s'agit de la position du gouvernement de l'Ontario sur le problème constitutionnel, je pense qu'elle est en discussion et que les bandes indiennes et les gouvernements des autres provinces ainsi que le gouvernement fédéral vont devoir réagir à différentes positions.

Comme le disait tout à l'heure le ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien, ce qui est important actuellement, c'est que la première proposition qui a été mise sur la table par le gouvernement fédéral, qui a été étudiée et qui a amené les gens à tenter une concertation, a mené à une autre motion qui a été faite par la province de Nouvelle-Écosse. Tous ces débats qui entourent l'élément constitutionnel qui est en jeu vont continuer à être débattus lors de la conférence de la fin du mois de mars. Pour moi ce sont des problèmes extrêmement importants, et j'aimerais dire à mon collègue au cas où il l'ignorerait que j'ai l'avantage d'avoir dans ma circonscription une réserve indienne. Si je regarde depuis deux ans le travail de collaboration qu'il y a eu entre les autorités de cette réserve indienne et le gouvernement fédéral, cela m'amène à vous dire que dans la majorité des cas je suis d'accord qu'on parle d'autonomie de plus en plus grande, d'une autonomie qui doit leur être donnée parce que je peux vous dire que les Indiens sont très fiers quand ce sont eux qui ont mis de l'avant un projet, que ce sont eux qui l'ont réalisé et qu'ils peuvent montrer à leur population ce qu'ils peuvent faire eux-mêmes.

Je pense en particulier à une maison pour personnes âgées qui a été construite dans ma circonscription. Cette maison, pour eux, c'est réellement la fierté de l'ensemble du village parce que c'est eux qui l'ont bâtie en plus d'y avoir pensé. Alors je pense que tous ces éléments nous amènent à conclure que de plus en plus il faut que les bandes indiennes puissent être autonomes, qu'elles puissent répondre directement à leur population et c'est aussi la seule façon pour que l'argent aille bien de pair avec les priorités de leur population. Je suis convaincue que les autochtones qui vivent dans ma circonscription n'ont pas les mêmes besoins ou les mêmes priorités que d'autres réserves qui sont en Ontario ou en Colombie-Britannique. Or, dans une conjoncture de besoins prioritaires aussi différents, c'est peut-être important que chaque localité ou chaque autorité locale puisse déterminer ses besoins.

M. Parry: Monsieur le Président, je crois avoir visité assez récemment la réserve dans la circonscription de Charlesbourg, s'il s'agit de la réserve nommée Village Huron, je crois. Alors je peux bien assurer l'honorable députée que c'est bien différent par exemple de n'importe quelle des 59 réserves indiennes qui se trouvent dans ma propre circonscription. Elle a fait mention de la question de la nécessité de soutenir, disons, la fierté des autochtones. Alors que pense-t-elle en effet, dans ce contexte, de la position du gouvernement de la Colombie-Britannique qui, en termes pratiques, nie que les droits autochtones existent en Colombie-Britannique, nie que le gouvernement provincial n'ait aucune responsabilité envers les autochtones, qu'ils prennent leur responsabilité entière du gouvernement fédéral, et qu'est-ce qu'elle croit que le gouvernement fédéral doit faire pour changer l'opinion du gouvernement de la Colombie-Britannique?

Mme Tardif (Charlesbourg): Monsieur le Président, comme je le disais tout à l'heure, je pense qu'il est important que les débats qui ont lieu actuellement soient faits franchement et que tous les intervenants soient appelés à collaborer. Comme dans n'importe quel règlement de dossiers, si chacune des parties ne peut faire un petit bout de chemin pour comprendre la position de l'autre, je pense qu'on n'arriverait jamais à rien. Alors, dans le cas précis que vous nous soumettez, je suis d'accord avec vous que cela ne ressemble absolument pas à la situation que moi je vis dans ma circonscription. Ce sont des problèmes qui sont particuliers, et je pense que dans ce cas-là, cela demande peut-être une négociation qui va être plus longue. S'il y a un gouvernement provincial qui n'a pas fait le bout de chemin qu'il devrait faire envers sa population, je pense qu'il faut essayer de voir à ce que cela existe. Par contre, je peux vous dire aussi que je ne connais pas très bien la situation qui existe actuellement en Colombie-Britannique.

M. le vice-président: Questions ou commentaires. Débat. L'honorable député de Westmorland—Kent (M. Robichaud).

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat et de parler sur la motion présentement à l'étude qui est en fait:

Que la Chambre blâme le gouvernement de la timidité et du manque d'imagination qu'il manifeste à l'égard de l'avancement des peuples autochtones du Canada, du fait qu'il a toujours omis d'offrir des réponses à long terme, justes et équitables aux aspirations sociales, culturelles, économiques et politiques des Premières nations du Canada, du fait qu'il n'est pas disposé à reconnaître et à affirmer le droit inhérent des autochtones à l'autonomie politique et d'avoir ainsi nui à l'amélioration de la santé, du patrimoine et du bien-être économique des générations actuelles et futures d'autochtones au Canada.

Monsieur le Président, c'est un texte qui en dit beaucoup et qui se devait d'en dire beaucoup.

Avant mon élection comme député à cette Chambre, j'avais beaucoup de difficulté à comprendre les problèmes et les frustrations des communautés autochtones de ma région. En fait, je ne comprenais pas comment il se faisait que ces gens ne pouvaient jamais atteindre leurs buts, ne pouvaient pas recevoir du gouvernement l'attention qu'ils exigeaient et l'attention que le gouvernement aurait vraiment dû porter à tous ces problèmes. Je n'étais pas au courant de tous les traités et de toutes les ententes qui avaient été signés entre les nations de ma région, les nations autochtones, et nos ancêtres, mes parents, en fait. Il y avait bel et bien eu des ententes signées où on allait se respecter mutuellement, où on allait pouvoir vivre ensemble sur un même territoire et se respecter.

Alors, en tant que député, j'ai eu à siéger au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord où j'ai entendu, à plusieurs reprises, les représentations de plusieurs représentants des communautés autochtones, non seulement de ma région, mais d'un peu partout au Canada. Ces gens venaient nous raconter toutes les difficultés auxquelles ils devaient faire face dans leur vie de tous les jours. J'ai aussi

assisté à quelques réunions entre les communautés autochtones et, dans un cas en particulier, avec les autorités du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et, même à une réunion, nous avions la présence du ministre. Et je dois vous dire, monsieur le Président, que dans ses déclarations et pour tout le temps où le ministre était présent, il a fait preuve de compréhension et même de compassion vis-à-vis des besoins qui étaient exprimés par les représentants des différentes communautés. Je n'ai aucun doute sur les bonnes intentions du ministre et de tous les gens qui étaient là.

Cette réunion regroupait tous les groupes des différentes communautés du Nouveau-Brunswick, et comme vous le savez certainement, monsieur le Président, au Nouveau-Brunswick nous comptons deux nations indiennes, soit les Micmacs, dont le territoire dépasse la province du Nouveau-Brunswick, et les Malecites qui sont surtout installés le long de la rivière Saint-Jean. Alors toutes ces communautés étaient représentées et cette réunion était très importante pour elles.

A cette réunion, on avait fait état des besoins des communautés, des besoins en matière d'éducation, des besoins spéciaux et aussi, bien sûr, des besoins d'habitation et j'en passe parce que ça prendrait peut-être un peu trop de temps pour énumérer tout ce qui avait été dit à cette réunion.

Dans sa réponse à toutes ces personnes qui étaient là, le ministre avait assuré qu'il porterait une attention particulière à ces problèmes et qu'il verrait à ce que son ministère s'occupe et essaie de corriger certaines situations qui existaient.

Lorsque je communique avec ces communautés maintenant, je m'aperçois, monsieur le Président, que les mêmes problèmes existent toujours, que même si cette réunion faisait preuve de bonnes intentions, les problèmes existent toujours et c'est à ce moment-là que j'ai commencé à comprendre pourquoi ces gens étaient frustrés à certains moments. C'est que tout simplement, ils semblent courir sur place, ils n'avancent pas. Et je vous donne un exemple. Lorsqu'on me parlait des besoins d'habitation, on disait que dans certaines communautés on avait un grand besoin de maisons. Et dernièrement, justement au Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord, cette même communauté, les représentants sont arrivés nous dire qu'ils avaient reçu certaines sommes d'argent pour construire des maisons. Et avant les gelées, et avant que l'hiver arrive, on s'était précipité pour commencer la construction parce que le besoin était là. On devait au plus tôt construire des maisons pour abriter les gens qui en avaient besoin. Mais lorsqu'on avait approuvé la construction de ces maisons, on avait seulement approuvé de l'argent pour les matériaux. On avait oublié d'approuver des sommes pour la main-d'oeuvre. Ce qui est arrivé, on a construit quelques fondations seulement et ces fondations sont toujours là sans structure pour abriter la famille, et je crois vraiment que ces fondations-là sont peut-être perdues à cause de la gelée.

Alors, lorsqu'on dit que ces communautés sont frustrées, c'est-à-dire lorsque je le dis, voici encore un exemple qui démontre pourquoi ces gens-là connaissent ces frustrations. Il semble que, toujours dans nos bonnes intentions, on veuille les aider mais c'est qu'on ne fait pas le dernier pas, on ne se rend pas jusqu'au bout de nos intentions, et, bien sûr, nos intentions sont toujours bonnes. J'ai, dans ma circonscription, quatre communautés micmacs dont la plus grande compte 1 543 habitants. Justement, ce groupe de gens étaient venus nous rencontrer au Comité permanent pour nous faire état de certains problèmes qu'ils connaissaient. Et je vais vous lire, monsieur le Président, un passage de leur mémoire:

• (1810)

[*Traduction*]

Le voici:

C'est la réserve la plus importante de la province, avec une population de 1 543 Indiens, soit 25,5 p. 100 des Indiens inscrits de la province. Nous vivons dans une région qui souffre d'un taux de chômage parmi les plus élevés de la province, une province qui compte autour de 50 p. 100 de chômeurs, dit-on. Le taux de chômage de la réserve de Big Cove ne tombe jamais en-dessous de 75 p. 100 et atteint parfois 90 p. 100. Il n'existe absolument pas d'emplois pour les Indiens dans le comté de Kent, bien que nous soyons le groupe de population le plus nombreux de la région et le principal facteur d'activité économique. Nous disposons d'environ 400 acres de terre, mais la plus grande partie ne contient aucune ressource qui permettrait de créer des emplois. Par conséquent, la bande de Big Cove dépend de l'aide sociale pour vivre.

[*Français*]

Alors voici ce qui soutient cette communauté: le bien-être social. Justement, la communauté avait accepté la responsabilité de gérer ce programme de bien-être. Bien qu'on l'avait fait avec un peu d'hésitation, on avait tout de même accepté parce qu'on avait peur, si on acceptait cette responsabilité, que peut-être le ministère commencerait à réduire les fonds affectés à cette communauté. Eh bien, si on lit plus loin, monsieur le Président, c'est exactement ce qui est arrivé. Une fois qu'ils ont pris la responsabilité d'administrer les fonds de la communauté, on a commencé à réduire les fonds, et ils nous disent dans leur soumission qu'en aucun temps ils n'ont été consultés. Alors on peut comprendre leurs frustrations encore une autre fois.

Je pourrais vous citer un autre exemple, cette fois-ci qui touche une autre communauté celle de Tobique sur la Rivière-Saint-Jean, une nation malecite, où on avait commencé des négociations pour des terres, des négociations que depuis 10 ans on avait étudiées, que le ministre en 1982, le ministre du temps, avait reconnues comme étant une réclamation légitime, et on s'est lancé dans un processus de négociations. Bien sûr, on dépendait du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour recevoir les fonds qui permettraient toute cette négociation. Après quelques années de négociations—et j'arrive à la fin de mon discours, monsieur le Président—tout d'un coup, on décide de suspendre les négociations et de ne plus allouer d'argent pour supporter toute l'infrastructure qui avait été mise en place.

Alors, monsieur le Président, c'est un autre exemple de la façon dont nous, les Canadiens, dont le gouvernement, même si nous avons toutes les meilleures intentions du monde, c'est un autre exemple, dis-je, qui démontre comment, nous, nous traitons les peuples autochtones. Monsieur le Président, j'espère qu'à cette conférence qui aura lieu à la fin du mois, nous verrons une volonté politique s'établir qui fera en sorte que les problèmes et les revendications des groupes autochtones soient bien entendus et bien respectés.

Les subsides

• (1820)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Comme il est 18 h 21, je dois signaler à la Chambre que, conformément au paragraphe 82(12), les délibérations relatives à la motion sont terminées.

[*Français*]

La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 21.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 12 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

CRIMINELS DE GUERRE

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre, également appelé le rapport de la Commission Deschênes.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-623, 332-644, 332-792 à 332-821 incl., 332-872 à 332-878 incl., 332-893 à 332-916 incl., 332-924 à 332-933 incl., 332-987 à 332-992 incl. et 332-999 à 332-1005.

* * *

[*Traduction*]

CRIMINELS DE GUERRE

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE—DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à aborder une question de la plus haute importance, celle du rapport de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre.

[*Français*]

Je tiens d'abord à exprimer la reconnaissance sincère du gouvernement et de la population à la Commission pour son travail remarquable. Grâce au dévouement et aux efforts de l'honorable juge Deschênes et des personnes qui l'ont secondé, on se rapproche d'une solution à l'épineux problème des criminels de guerre.

Le problème des criminels de guerre a fort préoccupé les Canadiens et le monde entier, depuis que l'on a appris que l'on avait, au cours de la Deuxième Guerre mondiale, perpétré des crimes sans précédent. Pour juger et punir les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, il y a eu les procès de Nuremberg. A l'issue de ces procès, un grand nombre des principaux criminels de guerre ont été déclarés coupables et châtiés.

[*Traduction*]

N'oublions pas que, sous le régime de la Loi sur les crimes de guerre, il y a également eu au Canada, de 1946 à 1948, des procès relatifs aux crimes de guerre. On a procédé à des enquêtes sur 171 crimes contre les membres des Forces armées canadiennes et sept individus ont été déclarés coupables de crimes de guerre.

Dans les années 50, les individus tout comme les nations ayant décidé d'oublier les traumatismes et l'horreur de la Seconde Guerre mondiale, la chasse au criminels de guerre passa dans bien des pays au second plan des préoccupations.

L'opinion publique ne s'est passionnée une fois de plus pour cette question que dans les années 70. C'est à ce moment là en effet que l'on s'est rendu compte que les démarches antérieures n'avaient peut-être pas permis de repérer et de condamner tous les criminels de guerre. Il devint évident que des présumés criminels de guerre avaient pu se réfugier dans notre pays lorsque Helmut Rauca fut arrêté au Canada et extradé en Allemagne fédérale.

On affirma au début des années 80 que le nombre des criminels de guerre au Canada se situait entre 2 000 et 3 000 environ; certains allèrent même jusqu'à soutenir que ce nombre pouvait bien atteindre les 6 000. On prétendait que le Dr Josef Mengele, auteur notoire d'expériences médicales inhumaines, s'était rendu ou avait tenté de se rendre au Canada. Toutes ces rumeurs persistant, il était de plus en plus évident que le gouvernement du Canada devait, par souci de justice, prendre les mesures voulues pour dissiper les doutes. Toutefois, l'absence de renseignements précis sur l'étendue du problème et les divergences entre les juristes quant aux mesures appropriées ont constitué des obstacles à une action ferme. C'est tout à l'honneur de notre gouvernement que d'avoir, en dépit des difficultés, pris les mesures voulues pour faire face à ce problème qui hantait notre pays depuis trop longtemps.

Pour traduire en justice tous les criminels de guerre pouvant se trouver au Canada, il fallait mesurer l'ampleur exacte du problème et mettre au point une méthode pour le résoudre. Le 7 février 1985, la Commission d'enquête sur les criminels de guerre a été constituée, avec mandat d'étudier ces questions. La direction de cette commission fut confiée au juge Jules Deschênes. Le rapport de la commission d'enquête a été remis au gouvernement le 30 décembre 1986. Il m'est agréable de déposer devant vous aujourd'hui la partie du rapport dont la commission a recommandé la publication. Cette partie du rapport analyse, de manière générale, la nature et l'étendue du problème des criminels de guerre au Canada et expose les conclusions et recommandations de la commission. En outre, elle comporte un aperçu des résultats de l'étude par la commission de 822 cas précis.

• (1110)

Ce rapport comporte une autre partie, dans laquelle la commission étudie 29 cas qui, à ses yeux, du fait de la gravité des allégations et de l'existence possible d'éléments de preuve, méritaient à l'origine une attention spéciale. La commission a recommandé que cette partie de son rapport, intitulée Partie II—Confidentiel, ne soit pas publiée. Nous sommes d'accord avec cette recommandation.

Avant de passer aux constatations et recommandations de la commission, il y a un point sur lequel des précisions me semblent s'imposer. Lorsque le rapport de la commission a été présenté au gouvernement, il apparut clairement que les précisions fournies dans la partie du rapport public traitant des cas précis risquaient de permettre d'identifier un grand nombre des personnes en cause. La commission concluait que les allégations faites contre la plupart des individus étaient sans fondement ou, dans d'autres cas, recommandait de poursuivre les enquêtes. C'est pourquoi le gouvernement a estimé qu'il fallait apporter des modifications au rapport afin de protéger la vie privée et la réputation des intéressés. On a discuté de cette question avec le juge Deschênes. Par suite de ces discussions, divers éléments de cette partie du rapport, dont des noms de lieux et des dates, ont été rendus moins précis afin d'empêcher l'identification des individus. Le juge Deschênes a convenu que les modifications apportées ne portent nullement atteinte à l'intégrité du rapport. Il a d'ailleurs rédigé une note explicative en ce sens qui a été insérée dans le rapport.

J'en arrive maintenant aux constatations de ce rapport. Je suis heureux de noter que ce rapport apporte d'importants éclaircissements sur la question des criminels de guerre. Nous ne sommes plus en face d'un problème vague auquel on n'entrevoit aucune solution. En effet, il apparaît clairement que le problème des criminels de guerre n'est pas aussi étendu que nous pouvions le craindre. En outre, il est évident qu'il faut agir, et que notre système de justice est capable de résoudre ce problème.

Les travaux de la commission d'enquête ont fait disparaître une bonne part des incertitudes et des conjectures qui marquaient autrefois les discussions sur la présence de criminels de guerre au Canada. Ils fournissent au gouvernement un fondement grâce auquel il pourra procéder aux enquêtes nécessaires et résoudre certaines questions juridiques précises. La commission relève un certain nombre de cas où des individus soupçonnés de crimes de guerre se trouvent ou se sont trouvés au Canada. Toutefois, il appert que l'étendue de ce problème avait été grandement exagérée. Il y a actuellement, et il y a eu par le passé, au Canada, beaucoup moins de présumés criminels de guerre qu'on ne l'a laissé entendre. Bon nombre des personnes contre lesquelles on a formulé des soupçons ne sont plus de ce monde. Rien ne permet d'affirmer que le Dr Josef Mengele soit jamais entré ou ait jamais tenté d'entrer au Canada. On n'a apporté aucun fait à l'appui des accusations de crimes de guerre portées contre la «Division de Galacie» relativement aux atrocités qu'elle aurait commises. Les allégations formulées à l'encontre d'un grand nombre d'individus ont été jugées sans fondement ou rejetés pour quelque autre motif.

Le rapport souligne que le Canada aurait sans doute pu, à l'époque, s'intéresser de plus près à ces questions. Toutefois, il ajoute que les mesures prises par le Canada, au cours des années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, en vue de retrouver les criminels de guerre, ne différaient guère de celles des autres pays occidentaux. Sans aucun doute aurait-on pu, au cours des quarante dernières années, adopter des méthodes plus efficaces pour empêcher les présumés criminels de guerre d'entrer au Canada et d'en obtenir la citoyenneté. Toutefois, le rapport établit nettement que ni le gouvernement du Canada, ni ses fonctionnaires n'ont pris des mesures ou institué des politiques visant à aider des criminels de guerre, connus ou présumés, à entrer au Canada, ou visant à les cacher ou à les protéger d'une manière quelconque.

Dans l'immense majorité des quelques 880 cas étudiés par la commission, celle-ci a conclu que les soupçons formulés étaient sans fondement. La commission recommande de fermer immédiatement plus de 600 dossiers. La commission a constaté que 21 personnes soupçonnées de complicité dans des crimes de guerre se sont trouvées au Canada mais l'ont quitté pour un autre pays, et que 86 personnes de cette catégorie sont décédées au Canada. Trois cent quarante et un individus dont le nom figurait sur la liste des suspects ne sont jamais venus au Canada. Dans 154 cas, la commission n'a pu trouver aucun début de preuve qu'il y avait eu crime de guerre.

Par suite des travaux de la commission, le nombre de personnes résidant au Canada contre qui pèsent encore des soupçons de participation à des crimes de guerre a fortement diminué. On soutenait qu'il y avait des milliers de cas; il n'y en a en réalité qu'un fort petit nombre.

[*Français*]

Étant donné le temps dont il disposait, le juge Deschênes n'a pu toutefois terminer ses recherches dans tous les cas. En conséquence, certains dossiers restent ouverts. Presque tous ces dossiers exigent d'autres recherches avant toute décision sur la suite à leur donner. Il est possible que ces cas comportent de la fraude ou la dissimulation de ses antécédents par quelqu'un au moment de son arrivée au Canada ou de la présentation de sa demande de citoyenneté, mais n'impliquent pas de participation à des actes criminels ayant causé un préjudice direct à autrui.

[*Traduction*]

Dans ses recommandations, la commission reconnaît, vu l'état actuel du droit au Canada, qu'il est difficile de s'occuper adéquatement des criminels de guerre. Plus précisément, les recommandations de la commission indiquent qu'il est nécessaire de procéder à des modifications législatives avant d'aller au-delà de la phase d'enquête. La commission propose de modifier le droit actuel sur trois points pour régler la question des criminels de guerre. Ces trois points sont l'extradition, les poursuites pénales et le retrait de la citoyenneté ou la dénaturalisation avec ou sans expulsion. La commission recommande également de modifier les lois relatives à l'immigration et à la citoyenneté et d'apporter aux pratiques de l'immigration des modifications en vue de prévenir dorénavant l'entrée au Canada de criminels de guerre.

Il convient d'exposer plus en détail les recommandations de la commission sur ces sujets. Quant à l'extradition, le rapport propose d'étendre la portée des dispositions législatives et des usages suivis au Canada, afin de faciliter l'extradition des personnes accusées de crime de guerre. A cette fin, il faudrait modifier la Loi sur l'extradition et les traités bilatéraux pour permettre l'extradition, dans les pays qui veulent les poursuivre, des personnes soupçonnées de crime de guerre.

En ce qui concerne le droit criminel, la commission recommande une modification précise au Code criminel afin que celui-ci puisse servir de fondement à des poursuites au Canada contre les criminels de guerre. A cette fin, le rapport recommande de modifier le Code criminel de manière à y définir les notions de «crime de guerre» et de «crime contre l'humanité». Le rapport recommande d'habiliter les tribunaux à juger les personnes accusées de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, même si ces crimes n'ont pas été commis au Canada, dans la mesure où les actes considérés constitueraient des actes criminels au Canada.

Quant au retrait de la citoyenneté ou dénaturalisation et à l'expulsion, la commission recommande de rationaliser et d'harmoniser les procédures relatives au retrait de la citoyenneté et à l'expulsion au moins à l'égard des personnes soupçonnées d'être des criminels de guerre nazis. Elle recommande de plus de commencer par la procédure de retrait de la citoyenneté et de reconnaître comme avérées les conclusions sur des points de fait intervenues dans cette première phase dans la phase des procédures d'expulsion. Le rapport suggère encore de limiter à un seul niveau ou de refuser l'appel à l'encontre des décisions judiciaires portant sur le retrait de la citoyenneté ou sur l'expulsion.

Le rapport comporte d'autres recommandations et constations sur les motifs d'expulsion et de dénaturalisation et sur les principes juridiques qui devraient s'y appliquer. Il suggère en effet de poser comme principe qu'il y a lieu ou de refuser l'admission au Canada aux criminels de guerre ou de leur retirer la citoyenneté s'ils ont obtenu le statut d'immigrant par fraude ou par dissimulation de preuves. Ces changements s'appliqueraient non seulement pour l'avenir, mais aussi pour le passé à l'égard de ceux dont les crimes auraient été commis pendant la Seconde Guerre mondiale.

Pour renforcer les procédures en matière d'immigration et de citoyenneté de manière à prévenir l'admission future au Canada de criminels de guerre, la commission a fait d'autres recommandations précises. Pour renforcer la Loi sur l'immigration et les procédures en la matière, la commission recommande:

a) De resserrer le processus de présélection et la procédure d'entrevue et de poser aux requérants des questions sur leurs antécédents politiques, militaires ou autres, de consigner leurs réponses par écrit et de les faire signer;

b) De conserver la formule de demande d'immigration aussi longtemps que le requérant vit;

c) De mentionner expressément dans la Convention relative au statut des réfugiés et dans la Loi sur l'immigration que ces textes ne s'appliquent pas aux criminels de guerre;

d) De modifier l'article 127 de la Loi sur l'immigration, qui vise à protéger les personnes qui ont acquis un domicile canadien, pour qu'il dispose expressément que la garantie qu'il accorde ne s'applique pas aux personnes mêlées à des crimes de guerre;

e) De modifier la Loi sur l'immigration pour rendre possible d'expulser des personnes vers des pays où elles seront traduites en justice et de limiter le droit qu'elles ont présentement de choisir le lieu où elles seront expulsées.

• (1130)

Pour ce qui est de la Loi sur la citoyenneté, la commission recommande:

a) De modifier la Loi sur la citoyenneté afin que le fait d'avoir été mêlé à des crimes de guerre constitue un motif de refus de la citoyenneté;

b) De modifier la Loi sur la citoyenneté pour faire de la participation à des crimes de guerre un motif précis de révocation de la citoyenneté;

c) De modifier l'article 9 de la Loi sur la citoyenneté, qui prévoit la révocation, par ordonnance, de la citoyenneté d'une personne qui l'a obtenue par fausse déclaration, fraude ou dissimulation délibérée de faits essentiels, pour le rendre expressément applicable aux situations régies par les lois antérieures sur la citoyenneté et sur l'immigration, de manière à rendre l'article en cause applicable aux fausses représentations faites dans le passé ou aux infractions de cette nature.

La commission s'est également penchée sur certains problèmes de preuve qui se posent. Il ne fait guère de doute que la poursuite des enquêtes en la matière soulèvera de graves difficultés de preuve. Les différences de nationalité, de régime politique et de langue, ajoutées aux quarantes années écoulées, créent des difficultés presque insurmontables dans la réunion des preuves nécessaires. Dans nombre de dossiers encore ouverts, la poursuite des recherches met en cause au moins un pays de l'Europe de l'Est. La commission a conclu qu'il y avait lieu de rechercher des preuves dans les pays de l'Europe de l'Est, mais à certaines conditions. La commission recommande que le Canada recherche des preuves à l'étranger dans les cas où il y a des motifs sérieux de croire qu'une personne a commis des crimes de guerre, pourvu que le pays considéré accepte les six conditions précises énoncées par la commission dans le but de respecter les règles de preuve en vigueur au Canada.

Enfin, le rapport recommande que les changements que la commission propose et les enquêtes relatives aux cas individuels qu'il faudra mener soient réalisés soit par la commission elle-même, soit par le gouvernement à l'aide des ressources dont disposent le ministère de la Justice et la Gendarmerie royale du Canada. La commission ne recommande pas de mettre sur pied un organisme semblable à l'*Office of Special Investigations* créé par les États-Unis.

Depuis qu'il a reçu le rapport, le gouvernement a réfléchi soigneusement à la nature des questions qui ont conduit à effectuer cette enquête et à la nécessité de régler la question des criminels de guerre. Même si la Commission a trouvé que le nombre de criminels de guerre au Canada a été grandement exagéré, il est clair que les Canadiens ne sauraient admettre que le Canada constitue pour des personnes coupables d'avoir commis des crimes de guerre au cours de la Seconde Guerre mondiale un lieu où elles échappent à la justice. Le gouvernement doit s'inquiéter, même si seulement un criminel de guerre a trouvé dans notre pays un refuge où échapper à la justice.

Il faut rappeler que notre droit ne connaît pas la prescription en matière criminelle. Par ailleurs, le gouvernement reconnaît que la sauvegarde des droits de la personne est une exigence fondamentale de l'administration de la justice.

Il est clair que les Canadiens attachent beaucoup d'importance aux droits de la personne garantis par la Charte canadienne des droits et libertés et par les autres protections de notre régime juridique. Le gouvernement a donc abordé son examen préliminaire des recommandations de la commission en tenant compte de la nécessité d'élaborer une réponse adaptée à notre propre société dans le contexte de notre propre système de justice. Le principe qu'il a suivi est assez simple: le problème des criminels de guerre devrait, chaque fois que cela est possible, être traité au Canada même, et chaque cas doit être résolu d'une façon conforme aux règles canadiennes en matière de droit en général et de preuve en particulier.

Dès lors, il devient manifestement nécessaire d'affirmer sans équivoque la volonté du Canada de ne pas constituer une terre d'asile pour ceux qui tenteraient d'échapper au châtiment pour des crimes commis pendant la guerre. Le gouvernement est donc disposé à modifier le Code criminel pour conférer aux tribunaux canadiens la compétence pour juger, au Canada, les personnes qui auraient commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, lorsque l'acte qui leur est reproché contituerait au Canada une infraction criminelle. Vu la nécessité de préserver les libertés et les droits fondamentaux de la personne au Canada, de telles procédures auraient lieu selon les règles de preuve en vigueur au Canada et conformément aux principes primordiaux que pose la Charte canadienne des droits et libertés. Cette compétence judiciaire permettra bien sûr de juger au Canada des individus accusés de crimes de guerre, dans le cadre des conflits contemporains; mais elle permettra aussi de punir les crimes passés. Il sera également nécessaire de déterminer quels crimes de guerre feront l'objet de sanctions pénales. Pour s'assurer que la modification nécessaire traite effectivement des crimes de guerre passés et futurs, on attache une attention particulière à l'élaboration des normes et définitions précises qui seront utilisées dans les dispositions qu'il est envisagé d'ajouter au Code criminel.

Le juge Deschênes a souligné qu'un immense travail restait à accomplir pour terminer les enquêtes recommandées. Cependant, il estime qu'un effort soutenu pourrait permettre d'atteindre les résultats recherchés en se servant des institutions canadiennes existantes, dont la Gendarmerie royale du Canada et le ministère de la Justice. Il a souligné que ces organismes devraient disposer des ressources suffisantes pour poursuivre le processus d'enquête et prendre les mesures que les preuves obtenues justifieront. Comme on l'a dit, le juge n'est pas favorable à la création d'une organisation similaire à l'*Office of Special Investigations* de Washington. Le gouvernement est d'accord avec lui sur tous ces points.

Si le Canada envisage sérieusement la possibilité d'intenter des poursuites criminelles au Canada au sujet d'événements qui se sont produits en Europe, il est clair que la preuve devra être recueillie partout où elle se trouve. Cela n'est pas nouveau. Traditionnellement, les tribunaux canadiens ont, lorsqu'il y avait lieu, essayé de recourir à la possibilité d'obtenir des preuves dans des pays étrangers au moyen de commissions rogatoires. De même, la police canadienne a, à plusieurs reprises, mené ses enquêtes en pays étranger avec l'aide des autorités locales. Des preuves importantes et fiables ont été obtenues dans plusieurs pays, y compris l'Union soviétique, au cours du processus qui a abouti à l'extradition de Helmut Rauca en Allemagne de l'Ouest pour crimes de guerre.

Pour les affaires où le juge Deschênes a recommandé d'obtenir des éléments de preuve dans les pays de l'Europe de l'Est, chacune sera étudiée avec soin individuellement. L'obtention de preuves à l'étranger concernera uniquement les affaires pour lesquelles, de l'opinion des autorités canadiennes, il existe de sérieuses allégations, spécifiques et vraisemblables, que des crimes de guerre ont été commis et qu'il y a lieu de poursuivre l'enquête.

Dans ces cas, le juge Deschênes a recommandé d'observer six conditions: *i*) la protection des réputations par la confidentialité des audiences; *ii*) le recours à des interprètes indépendants; iii) l'accès aux documents originaux; *iv*) l'accès aux déclarations antérieures des témoins; *v*) la possibilité d'interroger les témoins en conformité des règles canadiennes de preuve; *vi*) l'enregistrement sur vidéofilm de ces interrogatoires. Le gouvernement estime que si les preuves sont obtenues conformément à la procédure canadienne, et sous les garanties additionnelles prévues par les six conditions spéciales recommandées par le juge Deschênes, et qu'elles sont soumises aux tribunaux canadiens et examinées rigoureusement par des juges canadiens, conformément aux règles canadiennes sur l'admissibilité et l'intégrité de la preuve, cela devrait garantir à toutes les personnes concernées un traitement juste et équitable.

Il est également clair qu'il convient de resserrer les pratiques en cours en ce qui a trait à l'entrée au Canada et au processus d'obtention de la citoyenneté canadienne, de sorte que notre pays ne soit pas considéré comme un refuge pour les individus qui ont participé à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité. Le gouvernement, conformément à ce que recommande la Commission Deschênes, prendra des mesures pour qu'à l'avenir, ceux qui ont participé à la commission de crimes de guerre dans d'autres pays ne puissent pas immigrer au

Canada ni obtenir la citoyenneté canadienne. D'autres protections, prévues par la Loi sur l'immigration et la Convention relative au statut des réfugiés, seront rendues expressément inapplicables aux criminels de guerre.

• (1130)

[*Français*]

Dorénavant, la citoyenneté canadienne sera refusée à ceux qui ont participé à des crimes de guerre. Cela se fera par la modification de la Loi sur la citoyenneté canadienne de manière à ce que la complicité d'un crime de guerre, telle que définie au Code criminel amendé, fasse obstacle à l'octroi de la citoyenneté canadienne.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les individus qui sont déjà devenus citoyens canadiens, le gouvernement ne veut pas changer la loi rétroactivement. Il agira dons sur le fondement des lois et usages existants pour régler le problème de ces personnes qui ont obtenu leur citoyenneté d'une façon frauduleuse qui puisse être prouvée.

La commission a également recommandé d'apporter des changements aux lois canadiennes sur l'extradition de façon à élargir les possibilités d'extradition à l'égard des individus soupçonnés d'avoir commis des crimes de guerre. Le gouvernement a établi ses politiques actuelles en matière d'extradition en s'efforçant de concilier tous les facteurs dont il convient de tenir compte avant de remettre un résident canadien à des autorités étrangères pour qu'elles le jugent. Comme nous essayons de trouver des solutions compatibles avec le but du gouvernement, à savoir s'assurer que le problème en question soit réglé dans la mesure du possible au Canada, il ne sera pas apporté de changements à la loi ou aux pratiques actuelles en matière d'extradition pour tenir compte spécialement du problème des criminels de guerre. Cela ne veut pas dire que l'extradition n'aura pas lieu dans aucune circonstance. Comme par le passé, on étudiera les demandes d'extradition en se fondant sur la loi en vigueur actuellement ainsi que sur les usages applicables.

La commission recommande en outre de simplifier et de consolider le processus judiciaire canadien à l'égard de la révocation de la citoyenneté et de la déportation. Comme la commission le souligne elle-même, ces changements soulèvent des questions difficiles qui doivent être soigneusement étudiées et analysées. Il n'est pas proposé d'apporter de tels changements. Le gouvernement estime que l'application des lois et usages actuels ainsi que les autres modifications déjà proposées permettront de résoudre efficacement les problèmes sous-jacents.

Les Canadiens s'attendent à ce que leur gouvernement fasse preuve de fermeté et d'initiative face à ce grave problème. Ils s'attendent également à ce que, quelle que soit la difficulté de ce problème, les principes fondamentaux de justice et d'équité soient respectés. Il ne convient pas de temporiser, ni de tenter de laisser à d'autres pays le soin de trouver une solution à la question. J'estime que les décisions de ce gouvernement, que je vous ai présentées aujourd'hui seront efficaces et justes, conformément à notre tradition de justice.

Des voix: Bravo!

M. Blenkarn: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Serait-il possible, à cause d'autres engagements, que je présente le quatrième rapport du comité permanent des finances? J'en ai pour un instant. Je suppose que les porte-parole de l'opposition vont vouloir répondre longuement à la déclaration du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn). Cela m'arrangerait de présenter le rapport tout de suite, et je serais reconnaissant à la Chambre de me le permettre.

M. le Président: Le député de York-Centre (M. Kaplan) voudrait-il dire si cela lui agrée ou non?

M. Kaplan: Monsieur le Président, le député demande le consentement unanime. Je n'ai aucune objection, quant à moi.

Des voix: D'accord.

* * *

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

PRÉSENTATION DU 4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter le quatrième rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques sur la définition du développement de la recherche scientifique. A l'heure actuelle, la Loi de l'impôt sur le revenu accorde un crédit d'impôt à ceux qui se consacrent à la recherche scientifique pour le compte d'entreprises dans les sciences naturelles et techniques. Le rapport recommande d'étendre la déduction d'impôt sur le revenu aux sciences humaines.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui*]

* * *

[*Français*]

CRIMINELS DE GUERRE

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE—DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais en premier lieu remercier le ministre pour nous avoir donné un préavis de la journée et l'occasion ce matin, pendant deux heures, d'étudier non seulement le rapport, qui compte quelque 1 000 pages, mais aussi de voir la déclaration qu'il vient de faire. Je suis très reconnaissant pour cela, mais la Chambre doit quand même comprendre que, étant donné qu'il s'agit ici de 1 000 pages, c'est un peu difficile pour nous de répondre aujourd'hui dans la précision qu'il a utilisée lui-même. J'essaierai, dans les jours suivants, avec des moyens appropriés, de donner les détails, de préciser mes réponses à chacune de ces propositions.

Aujourd'hui, étant donné la situation, je suis juste en mesure de répondre dans le sens le plus général et j'espère qu'il me comprendra.

[*Traduction*]

Quand la Commission Deschênes a été formée, j'ai eu l'occasion d'exposer la position de mon parti. Je rappelle à la Chambre combien j'approuvais le choix du juge Deschênes pour diriger la Commission. Je n'ai pas lu tout le texte du rapport, mais ce que j'en ai vu dénote une compétence, un engagement qui ne s'est pas démenti dans les années qui ont suivi ses premières fonctions, une volonté d'examiner toutes les questions en cause et de poursuivre tous les suspects nommés, que la Chambre ne peut qu'admirer. Je tiens à signaler encore une fois combien le choix du juge Deschênes a été heureux pour ce projet et combien il s'est montré digne de la confiance qu'on lui a témoignée en lui confiant cette tâche.

Alors que je disais faire confiance au juge Deschênes, je formulais deux réserves dont j'aimerais parler en ce moment. Je craignais que le gouvernement ne s'abstienne de poursuivre les criminels de guerre tant que la Commission siégerait. Je comptais alors qu'elle ne siégerait que relativement peu de temps. Malheureusement, ses délibérations se sont prolongées et l'inquiétude que je manifestais s'est trouvée justifiée. Durant tout le processus, le ministre de la Justice de l'époque avait signalé que certains cas faisaient l'objet d'une enquête, mais rien n'a été accompli durant cette très longue période. Je regrette que durant ce long processus les projets amorcés sous le gouvernement précédent, comme l'a reconnu la Commission Deschênes, n'aient pas été poursuivis par le gouvernement actuel.

L'autre préoccupation que j'avais formulée et dont je voudrais parler à nouveau est que la trame de la société canadienne pourrait souffrir d'un processus au cours duquel des allégations non reliées à des personnes qui seraient accusées mais visant certaines collectivités pourraient perturber l'harmonie qui règne au sein de la société canadienne. Chose regrettable, bien qu'à mon avis aucun reproche ne puisse être adressé à M. le juge Deschênes, des tensions se sont manifestées durant la période où la Commission Deschênes a fait son travail.

Toutefois, ce sont maintenant des choses du passé et nous sommes aujourd'hui en possession du rapport. Le parti libéral souhaite maintenant envisager l'avenir, voir dans quelle mesure ce rapport réglera les problèmes d'intérêt public et comment le gouvernement réagira. Ce sont les questions auxquelles nous devons nous attaquer maintenant.

Même si le rapport a pu porter un grave préjudice à la notion d'unité canadienne, nous pouvons profiter de cette occasion propice pour renforcer notre unité nationale, faciliter la compréhension entre les collectivités canadiennes et faire du rapport et de l'initiative du gouvernement une expérience qui enrichira la société canadienne et nous incitera davantage à favoriser la justice fondamentale qui doit certes empêcher une société démocratique d'accepter en son sein la présence de ceux qui ont commis certains des pires crimes au monde tout en demeurant impunis.

• (1140)

La formule existe pour une très heureuse conclusion. J'ai pu lire la déclaration du ministre à l'avance, et je tiens à dire que le gouvernement montre qu'il s'engage sur la bonne voie. Il aura l'appui de notre parti dans la réalisation du programme que le ministre a exposé.

Je voudrais aborder certains des points importants dont traite le rapport. Encore une fois, je pense que les Canadiens pourront se sentir rassurés par certaines des conclusions sur les graves questions-clés que la Commission Deschênes a étudiées.

La première question dont je veux parler est celle-ci: pourquoi a-t-il fallu si longtemps pour retracer les criminels de guerre nazis et les traduire en justice? Le rapport s'attaque à cette question et, au grand soulagement je l'espère de tous les Canadiens, en arrive à la conclusion qu'il n'y a eu aucune conspiration en vue de donner asile à des criminels de guerre au Canada, que personne ne leur a accordé de protection, et que personne ne les a encouragés à venir au Canada. Le rapport constate que les quelques criminels de guerre qui sont entrés chez nous, aussi regrettable que cela puisse être, l'ont fait à la faveur des mêmes circonstances que celles qui leur ont permis d'entrer dans d'autres pays. Bien que la fiche du Canada ne soit pas satisfaisante à cet égard, elle n'est ni pire ni meilleure que celle d'un certain nombre d'autres pays occidentaux qui ont pareillement servi de refuge à ceux qui fuyaient la guerre, y compris un certain nombre de criminels de guerre. Cela devrait être d'un certain réconfort pour les Canadiens. J'espère que cette conclusion sera généralement acceptée et contribuera à cimenter encore davantage les relations entre les diverses collectivités qui vivent dans notre merveilleux pays.

Une deuxième conclusion qui me paraît précieuse et importante tout autant que rassurante est que les criminels de guerre sont en faible nombre au Canada. Ce serait déjà trop qu'il n'y en ait qu'un, et je me réjouis que le ministre ait abordé ce thème dans sa déclaration. Si l'un d'entre nous peut être traduit en justice, ce doit être fait. Cependant, je suis rassuré, à l'instar, je l'espère, des Canadiens, d'apprendre qu'il ne s'agit pas de 6 000 ou de 3 000 personnes, mais bien d'un petit nombre, suffisamment restreint pour qu'il n'y ait aucune excuse pour ne pas prendre les mesures nécessaires, afin de les traduire tous en justice; ce n'est qu'ainsi que les Canadiens pourront avoir le sentiment qu'on a vraiment réglé le problème et que notre pays n'a pas offert asile sûr à des criminels de guerre qui d'une façon ou d'une autre—heureusement, il n'est pas question de complicité ou de soutien actif—ont réussi à se cacher au Canada pendant tant d'années. C'est rassurant.

Enfin, je voudrais citer un exemple en particulier, car le rapport en fait grand cas, celui de la Division Galicia, en Ukraine. Je suis Juif. J'ai grandi dans la communauté juive. On a toujours pensé et dit que cette division était un symbole du mal. Je veux lire en détail le rapport du juge Deschênes, mais je suis disposé à accepter ses conclusions selon lesquelles, non seulement à son avis, mais également de l'avis d'autres personnes auxquelles il s'est fié et qu'il cite souvent dans son rapport, certains membres de cette division n'ont manifestement commis aucun crime de guerre.

En d'autres termes, en ce qui a trait à cette division, je crois que la Commission Deschênes permet de faire la lumière sur certains faits et de démontrer qu'on ne peut imputer des crimes de guerre à un groupe ethnique globalement. Des crimes de guerre ont été commis par des gens de diverses nationalités, et dans la Division Galicia, comme d'autres groupes, il faut examiner chaque cas séparément. Selon le juge Deschênes, la grande majorité des intéressés n'ont commis aucun crime de guerre.

Il faut se rappeler qu'au procès de Nuremberg on ne jugeait ni le peuple allemand lui-même ni la Second Guerre mondiale. Il s'agissait de juger un ensemble de personnes accusées d'avoir commis des crimes de guerre. C'est de cette façon qu'il faut voir les choses au Canada. Il s'agit d'une question de responsabilité individuelle.

Je suis heureux de voir que le juge Deschênes s'est donné beaucoup de mal au sujet de la Division Galicia, afin de bien établir cette façon d'aborder la question. J'espère que les Canadiens en tiendront compte lorsqu'il s'agira de s'assurer que les criminels de guerre sont traduits en justice et que la question est réglée de façon équitable.

J'ai déclaré que le gouvernement promettait d'agir et que la Commission Deschênes avait recommandé certaines mesures. Permettez-moi de me pencher sur les recommandations de la Commission et sur ce que le gouvernement se propose d'en faire. Il n'entend donner suite qu'à une seule de ses trois recommandations. Premièrement, Deschênes a recommandé que le Code criminel soit modifié afin d'adopter une procédure canadienne de façon que les poursuites puissent avoir lieu dans notre pays et que les preuves puissent être apportées ici, conformément aux stricts règlements canadiens, contre les criminels de guerre ici. Le rapport traite de certaines questions qui ont présenté des difficultés dans le passé comme celles de la rétroactivité, et conclut, en se fondant sur ce qui semble être un argument juridique valable, que le Code criminel peut être modifié et les criminels de guerre peuvent être poursuivis ici.

La deuxième recommandation porte sur la révision des lois d'extradition et les traités permettant de juger les criminels de guerre dans des pays étrangers si ceux-ci demandent leur retour.

Troisièmement, le rapport aborde la procédure de dénaturalisation. Deschênes fait ces trois recommandations et le gouvernement se propose d'intervenir par le Code criminel. J'aurai beaucoup plus de choses à dire sur la proposition du gouvernement, mais je veux faire remarquer maintenant qu'il ne fait aucun doute que la recommandation concernant le Code criminel est bien meilleure que les deux autres. On ne peut retirer la citoyenneté à quelqu'un qu'en raison de circonstances spéciales qui peuvent ou non exister dans le cas à l'étude. Il y a des criminels de guerre au Canada, j'imagine, qui pourraient sortir victorieux de l'examen de dénaturalisation à cause des circonstances dans lesquelles ils sont arrivés dans notre pays. Par conséquent, cela ne serait pas valable pour eux de toute façon.

L'extradition est également limitée. Toutes les demandes ne peuvent pas être honorées. A mon avis, si nous avions au Canada un criminel de guerre qui serait réclamé par un pays où il aurait déjà été jugé et condamné à être fusillé par contumace, nous ne pourrions pas accepter une extradition en de telles circonstances. Par conséquent, les deux méthodes écartées par le gouvernement sont moins étendues et utiles que la troisième qui a été approuvée et que l'on envisage d'adopter. Notre parti l'acceptera.

Nous nous contenterons pour le moment, je pense, de voir le gouvernement modifier le Code criminel et manifester une bonne volonté dont il n'a pas fait preuve en général dans de nombreux autres secteurs. Je dois dire qu'il n'a pas tenu sa parole dans d'autres domaines mais dans le cas présent, nous sommes disposés à lui fournir notre appui pour lui permettre de se concentrer sur la seule des trois méthodes proposées qui puisse s'appliquer à tous les criminels de guerre, et qui est aussi la plus pratique et présente le plus de garanties. Après tout, lorsqu'on retire la citoyenneté, on ne se préoccupe pas d'établir raisonnablement la preuve de la culpabilité pour un crime grave. L'extradition revient à livrer quelqu'un à un autre pays, quel que soit le respect que nous pouvons éprouver pour ce pays.

• (1150)

Adoptons ces amendements et adoptons-les rapidement. Le gouvernement a promis également des ressources pour accélérer le traitement des dossiers des criminels de guerre. Cela fait trois mois qu'il détient ce rapport mais il n'a toujours pas donné signe de vie. J'espère que le ministre était en mesure de dire aux médias aujourd'hui combien d'agents de la GRC, de juristes, d'historiens et d'interprètes ont été retenus pour ce travail car il me semble que si le gouvernement veut faire avancer la solution qu'il choisie, en trois mois il a eu amplement le temps de nous mettre quelque chose sous la dent. Notre parti entend exercer des pressions pour l'amener à agir.

Je crois que le gouvernement doit donner suite à 21 cas dont parle ce rapport. Selon la Commission Deschênes, 21 personnes, fortement soupçonnées d'être des criminels de guerre, ont quitté le Canada. On ne peut pas tourner la page simplement parce qu'elles sont parties, et je crois que le gouvernement devrait faire ce que nous avons nous-mêmes demandé à d'autres gouvernements de faire, à savoir traduire ces criminels de guerre en justice dans leur propre pays. J'espère que dans chaque cas, le gouvernement avertira le pays concerné qu'il abrite un fugitif en offrant à ce pays de l'aider par tous les moyens possibles à traduire cette personne en justice.

Je voudrais maintenant vous parler de deux autres problèmes, monsieur le Président. Il y a d'abord le fait que dans certains milieux, tout en reconnaissant que l'holocauste a bel et bien eu lieu et qu'il faut traduire en justice les criminels nazis qui l'ont perpétré, s'ils se trouvent au Canada, on évoque aussi les victimes d'autres atrocités internationales qui se sont produites ailleurs dans le monde. Alors que le gouvernement ne s'intéressait qu'aux auteurs de l'holocauste commis en Europe au cours de la Seconde Guerre mondiale, d'aucuns réclamaient qu'il examine aussi le cas des victimes de atrocités perpétrées dans d'autres parties du monde comme en Asie, en Afrique, en Afghanistan, en Angola et au Vietnam, car il se peut que les auteurs de certains de ces crimes se soient réfugiés au Canada. Il faut encore parler des invasions communistes qui ont fait suite à la Seconde Guerre mondiale. Après la défaite des Nazis, les communistes qui se sont emparés de toute une suite de pays se sont eux aussi rendus coupables de la pire barbarie. Cela exige également réparation. J'approuve bien sûr, au nom

de mon parti, les modifications proposées à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur la citoyenneté, puisque ces mesures nous permettront dorénavant de mieux filtrer les entrées au pays, mais je ne suis pas satisfait des initiatives prises à l'égard du passé. J'exhorte donc le gouvernement à s'occuper aussi de cette question.

Étant donné qu'une commission d'enquête s'est avérée aussi utile en ce qui concerne les criminels de la Seconde Guerre mondiale, j'irai même jusqu'à suggérer qu'on en crée une autre, afin que les Canadiens qui ont subi des atrocités à l'étranger puissent témoigner à l'encontre de suspects qui se sont établis au Canada, et obtenir qu'on s'intéresse autant à leur problème qu'à l'affaire des criminels de guerre nazis et qu'on mène les enquêtes qui s'imposent.

J'en suis arrivé à la conclusion, et c'est ce que j'ai établi dès le départ, que le rapport nous offrait une belle occasion et que le gouvernement devait saisir cette occasion pour instaurer au pays le processus de réparation devenu nécessaire parce que les tensions entre certaines collectivités de la société canadienne ont malheureusement été exacerbées au cours des travaux de la Commission Deschênes. Nous avons devant nous la possibilité de renforcer l'unité nationale et de réaffirmer notre attachement à la justice élémentaire en punissant tous les crimes y compris les crimes de guerre.

Je désire assurer le gouvernement de mon appui s'il agit dans le sens souhaité et je précise toutefois qu'après s'être engagé à prendre les mesures, à modifier le Code criminel et à affecter à la tâche des agents de la GRC et des fonctionnaires du ministère de la Justice, trois mois suffisent à la présentation d'un véritable rapport et non seulement d'une déclaration, s'il est vrai que le gouvernement s'occupe encore de la question. J'ai été heureux de présenter ces observations préliminaires au nom de mon parti.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au nom de mon parti et de mon caucus à l'annonce faite aujourd'hui par le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) au sujet de la réaction du gouvernement aux recommandations du rapport Deschênes. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, qu'en février 1985, le ministre de la Justice du gouvernement de l'époque a annoncé la création de la Commission Deschênes. Je m'étais dit heureux de ce geste et j'avais félicité le gouvernement d'avoir pris les premières mesures concrètes pour calmer les inquiétudes des Canadiens face à la présence possible de criminels de guerre nazis au sein de notre collectivité. Nous nous sommes félicités que cette commission soit présidée par un juge aussi éminent que le juge Deschênes et je pense qu'il convient aujourd'hui de le louer pour son excellent travail. Il s'est acquitté de son immense tâche avec application et diligence.

C'est également en 1985, ce qui n'est pas sans importance, soit une quarantaine d'années après la Seconde Guerre mondiale, que les survivants de l'holocauste juif et leurs enfants ont organisé ici même à Ottawa une réunion historique. J'ai eu l'insigne honneur et le privilège d'y assister. Certes, pour les personnes ainsi rassemblées, cette manifestation fut très émouvante. Je me souviens du discours poignant que M. Elie Wiesel a prononcé à cette réunion. Il a expliqué combien il était important de ne jamais oublier ces événements malheureux. Voici ce qu'il a dit à ce sujet:

> La peur de l'oubli demeure la principale obsession de tous ceux qui ont vécu l'enfer. L'ennemi comptait sur l'incrédulité et la faculté d'oubli de l'homme. Comment pouvait-on déjouer un tel complot?
>
> Et si le souvenir devait s'atténuer, s'estomper, qu'arriverait-il à tout ce que nous avions bien pu accumuler entre temps? Il ne faut pas oublier, avait conseillé l'agriculteur à son fils qui l'a rappelé à son ami. Rassemblez les noms, souvenez-vous des visages et des larmes qui y ruisselaient. Nous avions tous fait le serment que, si par miracle nous survivions, nous consacrerions notre vie à témoigner au nom de ceux dont l'ombre nous hanterait à jamais.

Ces paroles de M. Wiesel devront nous inspirer pour confronter ceux, dans nos collectivités, qui sont soupçonnés d'avoir participé à ces atrocités. Je tiens à féliciter tout spécialement les membres de la collectivité canadienne qui ont pris le temps et consacré l'énergie voulus pour signaler au gouvernement ses responsabilités historiques à cet égard, notamment ceux du *Canadian Holocaust Remembrance Association*, du Centre Simon Wiesenthal, du Congrès juif canadien, du Conseil des B'nai Brith et de bien d'autres. Comme nous le savons et comme le démontre une documentation irréfutable, le Canada a fait preuve dans ce domaine d'une inaction honteuse par le passé. Comme l'a signalé le juge Deschênes, nous n'avons malheureusement pas eu le monopole de l'inaction.

• (1200)

Le gouvernement a non seulement fermé les portes aux Juifs avant la guerre alors qu'ils tentaient de se soustraire à la persécution de l'Allemagne nazie mais, après la guerre, il les a aussi ouvertes à beaucoup trop de personnes qui, de fait, avaient été les auteurs des atrocités que les Juifs tentaient de fuir. Le Canada est parmi les pays qui ont été les moins accueillants à l'égard des Juifs qui fuyaient l'holocauste entre 1940 et 1945 et il n'a guère été plus hospitalier à l'égard des survivants durant les trois années qui ont suivi. Ce bilan peu reluisant nous impose certainement aujourd'hui plus qu'à d'autres l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires dans notre pays pour faire comparaître en justice ceux qui ont été responsables du scandale de l'holocauste.

Cela est d'autant plus important en raison de certaines tentatives récentes visant à nier la réalité de l'holocauste. Nous avons vu le spectacle répugnant de gens qui nient cette réalité, la réalité du meurtre de millions de personnes aux mains des Nazis, de millions de juifs, d'homosexuels, de gitans et d'autres. Nous ne devons pas fermer les yeux sur les horreurs de l'holocauste. Nous ne devons pas perpétuer ce qui a été si bien décrit par Irwin Cotler comme la bureaucratisation de l'horreur, et je cite:

> Au contraire, ce que l'on retrouve partout, c'est la réduction de l'holocauste à l'état de simple note en bas de page et, de façon concomitante, la bureaucratisation de l'horreur en une rationalisation technique qui explique l'inaction—la bureaucratisation du mal qui justifie l'inaction des gouvernements.

Nous nous souvenons tous, par exemple, de la décision prise en 1962, alors que le gouvernement avait déclaré que la GRC ne devait pas s'intéresser à ces questions puisque rien ne pouvait être fait au sujet des présumés criminels de guerre nazis. On a eu tort. Assez tristement, on ne relève qu'une seule tentative d'intervenir dans ce domaine, et elle a eu trait à l'extradition d'Helmut Rauca en 1982.

Le ministre a abordé la questions des tensions soulevées parmi les groupes ethniques du Canada à la suite de la création de cette commission. Mon collègue, le député de York-Centre (M. Kaplan) a traité du même sujet. Nous partageons ces inquiétudes. Mon collègue de Thunder Bay, notre porte-parole officiel en matière de multiculturalisme, a parlé avec éloquence de cette question et de l'importance essentielle de mettre l'accent non pas sur les communautés ethniques mais sur les personnes. Il faut préciser très clairement que nous ne faisons de discrimination à l'égard d'aucune communauté ethnique. Il ne peut pas y avoir d'accusations collectives ni de culpabilité collective dans cette affaire.

Nous devons aussi rejeter l'un des arguments avancés par ces bureaucrates auxquels Irwin Cotler fait allusion, soit l'argument de la rétroactivité. Je suis heureux que le ministre de la Justice en ait parlé dans sa réponse et l'ait rejeté. Un meurtre est un meurtre. Le temps ne peut en aucune façon diminuer l'importance de ces crimes. Prétendre le contraire reviendrait à trahir non seulement les victimes de l'holocauste et les Canadiens qui ont combattu les Nazis mais aussi les survivants ainsi que les familles des victimes. Nous trahirions aussi nos obligations internationales comme celles que nous avons assumées à l'Assemblée générale, en 1973, lorsque nous avons approuvé le passage suivant de la Convention:

> Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité feront l'objet d'une enquête, quel que soit le lieu où ils sont commis et les personnes soupçonnées d'avoir commis de tels crimes seront recherchées, arrêtées, jugées et punies, si elles sont reconnues coupables.

Voilà ce à quoi nous nous sommes solennellement engagés aux Nations Unies. Nous devons honorer cette obligation. Nous l'avons reconnue en adoptant les articles de la Charte des droits autorisant le jugement au Canada des crimes commis contre l'humanité.

Dans le contexte du débat sur la rétroactivité, il est particulièrement choquant d'entendre des employés du ministère de la Justice affirmer, comme ils l'ont fait en 1982 dans un mémoire au gouvernement, que l'application de la rétroactivité à des personnes dont la conduite a été exemplaire pendant leur long séjour au Canada pourrait soulever une controverse. C'est ce qu'a laissé entendre la personne qui présidait le comité interministériel qui a examiné cette question. Il n'est donc pas étonnant que rien n'a été fait à cet égard.

Nous savons, par exemple, qu'une certaine Hermine Ryan a été récemment condamnée à la prison à vie par un tribunal ouest-allemand pour le meurtre d'au moins 1100 prisonniers au camp de concentration de Maidenek, en Pologne, au cours de la Seconde Guerre mondiale. Cette femme a vécu un certain temps au Canada. Si elle n'avait pas déménagé aux États-Unis, d'où elle a été extradée en 1983, elle n'aurait probablement jamais été jugée pour ces meurtres et pour les coups de pieds qui lui avaient valu le surnom de «La jument» parmi les prisonniers.

Nous ne devons plus tolérer cela au Canada. Il faut prévoir une tribune où puissent s'exprimer ceux qui contestent les statistiques établies par le juge Deschênes. Ces gens doivent disposer d'une tribune où avancer leurs preuves au sein du ministère de la Justice et de la GRC. Tous doivent être entendus.

Nous sommes heureux d'apprendre du gouvernement que toutes les preuves pertinentes seront utilisées, car il y a effectivement encore des survivants aujourd'hui, non seulement au Canada mais en Europe et en Union soviétique. Pour que les témoins soient entendus dans le respect des garanties qui ont été établies par la Commission Deschênes, il faut recueillir leurs témoignages partout dans le monde.

Par-dessus tout, nous nous réjouissons de l'intention qu'a le gouvernement de modifier la loi canadienne, soit le Code criminel, de façon à traduire en justice au Canada, dans des procès entendus au Canada selon la procédure judiciaire canadienne, des personnes que l'on soupçonne d'avoir trempé dans des crimes contre l'humanité, d'avoir participé à des crimes de guerre. Je signale que cette option avait été catégoriquement rejetée par l'ancien gouvernement. Je le regrette beaucoup. C'est un ancien ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, qui avait déclaré:

> Je ne crois pas qu'il faille se mettre à intenter des poursuites contre certaines personnes pour des crimes commis en Europe il y a 35 ans . . . Je ne vois pas comment on pourrait faire cela au Canada pour des crimes commis dans d'autres pays.

Je suis heureux que le gouvernement ait admis que nous pourrions agir en vertu de certaines dispositions du Code criminel modifiées pour pouvoir nous charger de ces criminels. Il faut, il est en fait absolument essentiel, que le gouvernement intervienne rapidement. Les députés néo-démocrates, et je parle au nom de mon caucus, offriront leur entière collaboration au gouvernement pour adopter sans tarder tout projet de loi tendant à permettre de faire le procès des personnes soupçonnées d'être des criminels de guerre nazis.

Quelqu'un a signalé que ces personnes vieillissent, que le temps presse. Ainsi, le rabbin Marvin Hier du Centre Simon Wiesenthal, a dit ceci:

> . . . il ne faudrait pas que l'histoire raconte que ceux qui ont commis des crimes abominables contre l'humanité ont finalement eu gain de cause en empêchant la justice de suivre son cours normal.

• (1210)

Nous ferons tout notre possible pour qu'un projet de loi permettant de juger ces criminels de guerre au Canada soit adopté. Il faut que la GRC et que le ministère de la Justice disposent des ressources nécessaires pour pouvoir s'acquitter de leur tâche rapidement. J'ai été très déçu d'apprendre que de toute apparence, le ministère de la Justice n'a pas reçu d'effectifs supplémentaires qu'il n'a pas engagé de nouveaux employés pour suivre les recommandations de la Commission Deschênes. Jusqu'à présent, la GRC n'a, à notre connaissance du moins, pas encore engagé de personnel supplémentaire pour l'unité chargée de mener les enquêtes. Si le gouvernement veut mettre ses belles paroles et ses nobles intentions en pratique, il doit offrir dès maintenant les ressources nécessaires au ministère de la Justice et à la GRC pour pouvoir intenter des poursuites contre ces criminels.

Je tiens à signaler les commentaires de la Commission Deschênes à cet égard. La Commission Deschênes dit qu'il ne faudrait pas se mettre à poursuivre les criminels sans fournir les ressources nécessaires en toute priorité, sinon la seule solution consisterait à clore purement et simplement l'affaire.

Nous voulons que le gouvernement présente très rapidement un projet de loi, comme il l'a promis. Nous voulons par ailleurs que le gouvernement fasse dès maintenant le nécessaire pour pouvoir appliquer la législation actuelle et traduire en justice les criminels de guerre. Il n'y aurait pas de plus grande trahison que d'adopter une mesure législative sans que, parallèlement, le gouvernement mette en place les ressources permettant les poursuites en vertu de cette mesure.

Le gouvernement a rejeté deux des trois grandes recommandations de la Commission Deschênes. Il a rejeté celle qui proposait des modifications aux lois et procédures relatives à l'extradition, de façon à faciliter l'extradition des personnes qui pourraient être coupables de crimes contre l'humanité. Il a également rejeté tout changement aux lois ayant trait à la dénaturalisation et à la déportation.

Je prétends, avec respect, que même si nous appuyons la décision du gouvernement en ce qui concerne les procès au Canada, une chose que nous réclamons depuis quelque temps, nous ne fermerions pas la porte, comme l'a fait le ministre, aux autres options présentées par la Commission Deschênes. Je souhaiterais que ces options soient renvoyées au comité permanent de la justice et du solliciteur général, pour qu'il effectue rapidement une étude visant à déterminer si, de fait, il y a lieu de ne pas les retenir.

Nous savons, par exemple, que les obstacles contenus dans les lois sur l'extradition ont empêché l'extradition de Jacob Luitjens, qui était réclamée par le gouvernement des Pays-Bas. Luitjens a été, entre autres choses, condamné pour le meurtre de deux innocents et pour collaboration avec l'occupant allemand. Il a été condamné à 20 ans de prison. Aujourd'hui, il est parmi nous. Le gouvernement des Pays-Bas a demandé son extradition, mais notre gouvernement a décliné, prétendant que le traité d'extradition ne le permet pas. Nous devrions certainement nous demander s'il n'y a pas lieu d'apporter des changements à ces traités d'extradition.

Nous devons également examiner la question soulevée par la Commission Deschênes à propos des défauts du traité d'extradition Canada-Israël et du fait que ce traité n'est pas encore en vigueur. La Commission déclare que la première chose que devraient faire ceux qui veulent traduire en justice les criminels de guerre serait d'annuler l'amendement à ce traité.

Nous ne sommes pas d'accord avec la décision du ministre de fermer la porte, comme il l'a fait apparemment de façon irrévocable, à toute modification éventuelle des lois sur l'extradition, la dénaturalisation ou la déportation.

Je désire conclure en déclarant au gouvernement que nous appuierons toute mesure législative visant à conduire à l'inculpation des auteurs de crimes contre l'humanité qui habitent au Canada. Je demande au gouvernement de la présenter rapidement et de ne pas trahir les espoirs des survivants en retardant les choses par manque de ressources au ministère de la Justice et à la GRC.

Comme je l'ai déjà dit, le temps presse. Les accusés vieillissent, les témoins aussi, et nombre d'entre eux sont déjà décédés. Nous devons agir rapidement étant donné, en particulier, l'inertie honteuse dont le Canada a toujours fait preuve dans ce domaine.

Je conclurai sur une histoire que raconte Simon Wiesenthal au sujet d'un incident qui s'est déroulé peu après la Seconde Guerre mondiale. On lui a raconté que des milliers de livres de prières juifs avaient été retrouvés dans une cave d'un château du XVI[e] siècle, en Autriche. Il est allé sur place se renseigner. Dans la cave se trouvaient littéralement des milliers de livres provenant de foyers juifs et de synagogues de toute l'Europe. Les Nazis comptaient distribuer ces livres dans les bibliothèques à titre de curiosités historiques. Un jeune homme qui accompagnait Wiesenthal a regardé tous les livres les uns après les autres. En fin de compte, dans l'un des livres, il a trouvé la note suivante, écrite de la main de sa propre soeur:

> Ils sont arrivés dans notre ville. Dans quelques minutes, ils seront chez nous. Si quelqu'un trouve ce livre de prières, veuillez en avertir mon cher frère. Ne nous oubliez pas. N'oubliez pas nos assassins.

Nous devons tenir compte de cet appel.

* * *

La présidente suppléante (Mme Champagne): Passons à la présentation des rapports de comité.

M. Lewis: Je demande de reporter pour une minute ou deux la présentation des rapports de comité. Il y en a un qui doit être présenté. Si nous pouvions passer maintenant aux autres affaires courantes, nous serons en mesure de déposer le rapport à la fin de celles-ci.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, je suis heureux de présenter une pétition d'un certain nombre d'électeurs qui s'inquiètent en raison du projet actuel du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires estiment qu'en raison de cette mesure, le prix des médicaments va augmenter pour les consommateurs canadiens. Selon eux, il sera plus difficile aux Canadiens moyens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter ces propositions avant qu'elles n'entraînent une hausse du prix des médicaments qui pourrait atteindre, selon eux, 650 millions de dollars par an.

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des citoyens de Richmond, Surrey, Delta, Port Hardy, Vancouver, Nanaïmo et Langley en Colombie-Britannique. En juillet 1985, 1 093 pêcheurs touchaient des prestations d'assurance-chômage. En février 1986, ce chiffre avait grimpé à 29 847. Les pétitionnaires signalent que les pêcheurs craignent que le gouvernement ne songe à les priver de leur droit à l'assurance-chômage. En outre, ils signalent que le régime d'assurance-chômage doit être amélioré pour mieux répondre aux besoins des pêcheurs. De fait, les pétitionnaires demandent à la Chambre de leur donner l'assurance que les dispositions concernant les prestations versées aux pêcheurs en vertu de la Loi sur l'assurance-chômage de 1971 ne seront ni supprimées, ni changées.

• (1220)

Madame la Présidente, j'ai ici des pétitions signées par des citoyens de Winnipeg, au Manitoba, de Kingston, Napanee, Sydenham et Nepean, en Ontario, de Calgary, en Alberta, et de Gatineau, au Québec. Les pétitionnaires signalent que si les recommandations de la Commission d'enquête Forget étaient appliquées, le Québec serait privé de transferts de revenu évalués à un milliard de dollars, la région de l'Atlantique de transferts de revenu évalués à 660 millions, tandis que les provinces de l'Ouest seraient privés de 670 millions. Ils signalent également que ces recommandations réduiraient l'annualisation et les prestations d'assurance-chômage de 31 p. 100.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement et au gouvernement de veiller à ce que les recommandations de la Commission Forget, notamment celles qui portent sur l'annualisation, sur l'annulation des prestations de prolongation fondées sur le taux régional de chômage et des prestations spéciales d'assurance-chômage accordées aux pêcheurs, soient retirées du rapport de la Commission Forget.

Questions au Feuilleton

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, conformément aux dispositions de l'article 106 du Règlement, un certain nombre de pétitions dont les signataires sont pour la plupart des parents d'enfants qui fréquentent des garderies. Voici ce qu'ils déclarent à propos des modifications proposées à la Loi sur les brevets dans le projet de loi C-22: attendu que ces modifications frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils achètent régulièrement des médicaments d'ordonnance; attendu que cette mesure du gouvernement fédéral fera augmenter les frais des régimes provinciaux d'assurance-médicaments; et attendu que les changements proposés constituent un autre exemple des concessions faites aux États-Unis par le gouvernement canadien aux dépens des Canadiens moyens dans le cadre des négociations en matière de libre-échange, les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 15E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame la Présidente, je vous sais gré de me permettre de déposer ce rapport à ce moment-ci. J'ai l'honneur de présenter le quinzième rapport du comité de sélection.

Si la Chambre y consent, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

(*Note de l'éditeur*: *Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

ADOPTION DU 15E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Scott Fennell (Ontario): Madame la Présidente, j'aimerais maintenant proposer l'adoption du quinzième rapport du comité de sélection présenté plus tôt aujourd'hui.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU *FEUILLETON*

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

La présidente suppléante (Mme Champagne): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je désire informer la Chambre qu'en raison de la déclaration ministérielle, le débat des ordres inscrits au nom du gouvernement sera prolongé de 71 minutes à compter de 13 heures aujourd'hui.

Pouvoir d'emprunt

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI Nº 2 DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 10 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke Centre): Que le projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir participer au débat d'aujourd'hui sur le pouvoir d'emprunt. Je tiens à rappeler que le gouvernement nous demande de l'autoriser à emprunter 24,3 milliards, dans la Partie II du projet de loi, et 3,6 milliards de plus dans l'autre partie de cette même mesure. Il s'agit donc d'un pouvoir d'emprunt de plus de 27 milliards. Étant donné l'importance de la somme, nous jugeons nécessaire de prendre le temps de souligner certaines de nos inquiétudes.

Je voudrais me reporter à un discours fort intéressant que le ministre des Finances (M. Wilson) a prononcé la semaine dernière devant le club Macdonald-Cartier, à Calgary. Je vais vous en citer trois ou quatre phrases, car je sais qu'elles vous intéresseront, madame la Présidente. Le ministre a conclu son discours en ces termes:

> Comme je viens de le faire valoir, le gouvernement que vous avez élu . . . a réalisé votre programme et répondu à vos souhaits en apportant des réformes fiscales, en laissant les forces du marché diriger l'économie et en stimulant le secteur privé.

Autrement dit, le ministre a déclaré que le gouvernement avait tenu ses promesses. Pourtant, si je me souviens bien, lorsqu'il cherchait à se faire élire, le gouvernement avait surtout promis de créer des emplois. Il disait vouloir créer des emplois et redonner du travail aux Canadiens, mais il semble qu'il ait oublié cette promesse. Si vous examinez les faits et les taux de chômage, vous constaterez que dans des provinces comme l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, il y a plus de chômage actuellement qu'en septembre 1984 lorsque le gouvernement a accédé au pouvoir.

Les taux de chômage que nous avions au cours de la sévère récession de 1981-1982, sont encore les mêmes dans sept des dix provinces, madame la Présidente. En nous demandant ce pouvoir d'emprunt, le gouvernement demande l'autorisation de poursuivre sa politique des 30 derniers mois, de persévérer dans cette voie jusqu'au bout, comme dit le ministre des Finances, et c'est absolument inacceptable. Selon les chiffres publiés par Statistique Canada l'année dernière, 137 000 nouveaux emplois ont été créés au Canada. Mais sur ces 137 000 nouveaux emplois, il y en a eu 132 000 dans une seule province, l'Ontario, et même là les emplois étaient regroupés pour la plupart dans la communauté urbaine de Toronto. Autrement dit, 96 p. 100 des nouveaux emplois créés au Canada l'année dernière ont vu le jour à proximité de la tour du CN dans le centre-ville de Toronto et seulement 4 p. 100 d'entre eux ont été répartis dans le reste du pays. C'est inacceptable. Il n'y a pas de quoi être satisfait, mais cela n'empêche pas le gouvernement de dire qu'il va continuer dans la même voie. C'est, en effet, la stratégie qui lui convient le mieux et qu'il nous demande d'accepter. Or, nous ne l'acceptons pas, et nous ne pouvons le faire.

• (1230)

Le ministre des Finances nous dit qu'il met en oeuvre notre programme tendant à stimuler le secteur privé et qu'il respecte nos engagements à cet égard. C'est une bien maigre consolation pour les familles monoparentales dont le chef de famille cherche du travail, pour les agriculteurs et les éleveurs en difficulté, pour les pêcheurs des deux côtes et des eaux intérieures ou pour les chefs de petite entreprise qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts. Que le ministre des Finances prétende qu'il met en oeuvre, en fait, notre programme n'est d'aucun réconfort. De toute façon, ce n'était pas notre programme.

Selon moi, si l'on effectuait une enquête auprès des chefs d'entreprise du Canada, on s'apercevrait que la situation n'est guère encourageante. J'ai récemment parcouru ma circonscription de Kamloops—Shuswap et j'ai demandé aux gens d'affaires de l'endroit comment marchaient les affaires et quelles étaient leurs prévisions pour l'année qui vient. Ils conservent leur flegme et une attitude optimiste et positive, mais les faits n'ont rien de réjouissant. En fait, en général, les entreprises éprouvent des difficultés. Il y a toujours quelques exceptions à la règle pour un éventail de raisons, mais dans l'ensemble, dans la majeure partie du pays, les perspectives ne sont pas très encourageantes pour les entreprises.

Une voix: Prophète de malheur.

M. Riis: Mon honorable vis-à-vis m'accuse d'être un prophète de malheur. Je ne prétends pas qu'il faille brosser de la situation un tableau plus sombre qu'il n'est, mais on doit, par contre, voir la vérité en face. Avant qu'un alcoolique puisse être guéri, il doit tout d'abord reconnaître qu'il a un problème. Il peut ensuite prendre les moyens voulus pour le résoudre.

Les ministériels disent que tout va bien et le ministre des Finances que nous maintenons notre cap. Il est grand temps qu'ils arrêtent, parce que les choses ne vont pas bien dans la plupart du Canada, dans la région atlantique, dans l'Ouest et dans le Nord. Les forêts, les mines, l'agriculture et les pêches sont en crise. Je ne veux pas dramatiser, mais il faut admettre que nous avons de graves problèmes économiques et commencer à prendre des mesures pour y remédier. C'est tout ce que nous demandons. Pourtant dans l'exposé budgétaire d'il y a quelques jours, je n'ai pas entendu parler de nouveaux programmes ni de nouvelles mesures. Quand j'ai passé en revue le budget des dépenses, je n'y ai pas trouvé de nouvelles initiatives. A mon avis, c'est la raison pour laquelle les Canadiens sont déçus par le gouvernement.

Lorsqu'ils ont donné aux conservateurs leur suffrage d'une manière aussi écrasante, ils voulaient qu'ils fassent quelque chose de différent de ce qu'avaient réalisé les gouvernements libéraux successifs. Ils voulaient prendre une nouvelle direction et voir des changements dans l'économie après quelques mois. Ils disent maintenant qu'après deux ans et demi, quelque chose aurait déjà dû commencer à se produire dans l'Ouest. Le secteur de la petite entreprise devrait devenir plus actif qu'il y a deux ans et demi, mais ce n'est pas le cas.

Les prévisions économiques pour l'Ouest sont relativement sombres. Nous espérons une expansion et une amélioration mais nos meilleurs indices ne sont guère encourageants. Tout cela veut dire que l'avenir n'apparaît pas particulièrement brillant avec la politique actuelle du gouvernement. Si celui-ci se comportait différemment, nous serions témoins d'un changement spectaculaire. Nous verrions le taux de chômage baisser.

Encore une fois, pour donner l'impression qu'il s'occupe sérieusement du chômage, le gouvernement devrait commencer par déclarer: «Nous avons pour but le plein emploi pour tous les Canadiens et Canadiennes en bonne santé. C'est notre objectif et voilà comment nous envisageons de le réaliser». Alors les gens penseraient que le gouvernement est sérieux.

Beaucoup de gens se demandent ce qu'on peut faire et quelles sont les options. Je voudrais prendre quelques instants uniquement pour expliquer ce que le gouvernement pourrait faire s'il voulait vraiment réduire le chômage, surtout dans les régions, et s'il était fermement décidé à prendre des mesures pour relancer l'économie et la faire redevenir ce qu'elle était il y a quelques années. Je vais commencer par l'agriculture.

La première mesure à prendre dans ce domaine est d'établir des obligations agricoles. Les comités permanents des finances et de l'agriculture et les sous-comités spéciaux, après avoir bien étudié cet instrument économique, l'ont recommandé au gouvernement. Les spécialistes, les fonctionnaires, les agriculteurs et les parlementaires intéressés ont examiné le principe de l'obligation agricole et en ont recommandé l'adoption sous une forme ou sous une autre. Cet instrument permettrait aux agriculteurs et aux éleveurs d'emprunter de l'argent à long terme à un taux relativement bas, ce qui leur permettrait de planifier leurs activités des années à l'avance puisqu'ils sauraient combien leur coûtent leurs emprunts. D'autres gouvernements offrent d'autres types d'obligations agricoles actuellement. Cet instrument financier a vu le jour aux États-Unis et existe sous diverses formes dans les pays européens. Voilà une suggestion bien précise sur ce que le gouvernement pourrait faire cette semaine s'il s'intéressait vraiment au secteur agricole.

Les maires des villes canadiennes se réunissent ces jours-ci pour discuter de problèmes communs. Il y a quelques années, lorsqu'ils se sont réunis à Toronto, le maire de Vancouver à l'époque, M. Mike Harcourt, a proposé de revenir à l'ancien régime, à l'époque où les gouvernements fédéral, provinciaux et locaux se partageaient également les frais d'aménagement des services publics comme les nouveaux systèmes d'aduction d'eau, le perfectionnement des usines de traitement des eaux usées, la réfection des routes et des autoroutes et l'amélioration des services récréatifs et culturels.

Une bonne infrastructure dans une ville est profitable également à la province et à l'ensemble du pays. On avait donc proposé de mettre en commun le financement de tels projets. Cette idée n'est pas nouvelle. D'autres pays dans le monde prennent de telles mesures à frais partagés et le Canada en faisait autant il y quelques années. Si nous acceptions de lancer pareil programme, nous créerions du travail pour des dizaines de milliers de Canadiens, littéralement, soit directement dans le cadre des divers projets, soit indirectement dans le secteur manufacturier et celui des services. Il y a un bon bout de temps que le gouvernement a été saisi de cette proposition.

Voyons quelle est la situation dans les secteurs terriblement mal en point des richesses naturelles, notamment celui des forêts. Le droit que le gouvernement a imposé sur le bois d'oeuvre lui rapportera des recettes supplémentaires de quelque 600 millions de dollars. Ces sommes devraient être réinvesties dans la sylviculture et les programmes de reboisement. Inutile de rappeler aux députés dans quel piteux état se trouve encore aujourd'hui notre sylviculture. Il reste énormément à faire. Si l'on voulait lancer des programmes de plantation, de repiquage, d'éclaircissement, de fertilisation, de lutte contre les maladies, les insectes nuisibles et les incendies, et effectuer des recherches sur l'utilisation des produits et les nouvelles techniques de croissance forestière, nous donnerions des emplois à des centaines de milliers de Canadiens uniquement dans ce secteur. Je n'exagère pas. Les spécialistes provinciaux qui travaillent dans ma circonscription m'ont affirmé que dans cette seule région, on pourrait affecter à l'entretien des forêts, qui ne se fait pas comme il se doit actuellement, 10 000 personnes pendant de longues années. Or, on prétend ne pas en avoir les moyens.

• (1240)

D'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, l'assurance-chômage coûte mensuellement un milliard de dollars aux contribuables. Les prestations d'aide sociale leur coûtent autant, sans compter tous les autres frais provoqués par le chômage. Je ne comprends pas pourquoi nous préférons dépenser des milliards de dollars au titre de l'assurance-chômage et de l'aide sociale au lieu d'affecter ces sommes aux secteurs des pêches et des forêts ou à l'amélioration des petites entreprises et du secteur manufacturier. On pourrait utiliser cet argent pour donner du travail aux gens plutôt que de leur verser des prestations d'assurance-chômage, d'aide sociale et que sais-je encore.

La pêche se fait dans l'Atlantique et le Pacifique, comme dans nos lacs et nos rivières. Il y aurait divers moyens d'améliorer ce secteur, notamment par la stabilisation des berges, l'aide aux pisciculteurs, les programmes de production et d'élevage. Les possibilités d'investissement ne manquent pas en vue d'accroître la productivité du Canada et sa compétitivité sur les marchés internationaux. Encore une fois, cependant, on affirme manquer d'argent. Cependant, en affaires, un vieil adage nous enseigne que pour faire de l'argent, il faut investir. Pour donner de l'expansion à nos entreprises, il faut investir. Il peut être nécessaire d'emprunter ou de trouver des capitaux. Cela vaut aussi pour le Canada. Le gouvernement n'est pas le seul qui doit intervenir mais il a son rôle à jouer dans la croissance et le développement du Canada. Si nous voulons élargir notre commerce mondial, nous devons investir dans notre pays.

Pouvoir d'emprunt

Les chiffres les plus désolants que j'ai entendu citer sont ceux de l'autre jour sur les investissements dans les usines, les mines et les ateliers du Canada. Les Canadiens investissent plus à l'étranger qu'au pays. En revanche, très peu d'étrangers investissent au Canada. Le déficit net des investissements dépassait les 10 milliards de dollars en 1985-1986 et cet argent est allé dans des pays à économie forte. J'ai cru comprendre que beaucoup des initiatives du gouvernement visaient à attirer des capitaux. On nous avait affirmé que si nous privatisions des sociétés d'État, si nous mettions à pied tous ces fonctionnaires et si nous abolissions différents programmes, les gens viendraient pour une raison ou une autre investir d'énormes sommes d'argent dans notre pays. On nous a trompés. J'ignore si le gouvernement était conscient de cette duperie ou si, en fait, il espérait que son scénario fonctionne. Je crois qu'il était confiant. Cependant, le fait est que non seulement nous n'avons pas vu la couleur de ces investissements dans les secteurs solides de notre économie mais il y a eu une fuite des capitaux plus accentuée qu'auparavant. Les investissements à l'étranger prennent des proportions encore jamais atteintes. La question est très grave.

Si nous voulons donner de l'expansion à notre économie, il nous faut commencer à investir. Pour cette raison, j'estime qu'il est temps que le gouvernement s'associe au secteur privé et prenne des initiatives majeures pour prouver à la population du Canada qu'il est sérieux lorsqu'il parle d'élargir et de développer notre économie, non seulement à Toronto et dans le «triangle d'or» mais dans tout le Canada.

C'est pourquoi j'espère que le gouvernement reconnaît que ses programmes ne réussissent pas jusqu'à maintenant à attirer des investissements ou à créer des emplois. Des mesures beaucoup plus audacieuses que celles qui ont été prises jusqu'ici s'imposent, surtout dans les régions du Canada.

[*Français*]

M. Grondin: Madame la Présidente, de la façon dont mon collègue de Kamloops—Shushap (M. Riis) a parlé, je me demande de quelle façon et dans quels secteurs autres que ceux qu'il a mentionnés le gouvernement devrait investir pour assurer un développement économique accru au Canada. Il a mentionné plusieurs secteurs, mais n'y aurait-il pas avantage, par exemple, à ce que notre gouvernement investisse davantage pour les jeunes et la recherche afin de permettre justement aux jeunes de profiter davantage et, éventuellement, de développer plus adéquatement le Canada?

[*Traduction*]

M. Riis: Madame la Présidente, je remercie mon ami pour la bonne question qu'il a posée. Il est évidemment impossible d'énumérer toutes les mesures possibles dans un bref discours. Cependant, il en a mentionné une qui est peut-être la plus importante de toutes. S'il est une ressource canadienne à développer, c'est bien la population canadienne et surtout les jeunes Canadiens. Nous sommes en retard sur bien des pays quant à l'appui que nous accordons aux nôtres pour les aider à développer leurs aptitudes pour le travail technique ou professionnel. Quand on pense à notre avenir, on se rend compte qu'il sera fonction de nos connaissances. La séance d'information de ce matin nous a permis de constater que l'économie du Japon est de plus en plus axée sur les connaissances, ce qui exige une main-d'oeuvre bien qualifiée et instruite. Quand on examine les possibilités que notre système d'éducation offre aux jeunes, comparé à bien d'autres pays, la situation n'est guère encourageante. J'ai appris l'autre jour que M. Ken Dryden a remis son rapport sur le niveau de participation des jeunes à l'éducation postsecondaire. Nous avons tous été stupéfaits d'apprendre que si peu de gens obtiennent un diplôme d'études postsecondaires au Canada. Dans ma propre province, c'est moins de 5 p. 100 de la population. Il y aurait de quoi s'inquiéter sérieusement. Le ministre d'État à la Jeunesse (M. Charest) est vraiment gentil mais il ne semble pas avoir fait grand chose pour assurer l'égalité d'accès à l'enseignement postsecondaire aux Canadiens de toutes les régions du pays.

M. Stackhouse: Madame la Présidente, j'ai toujours hâte d'écouter le député parce qu'il fait habituellement entendre la voix de la raison. Sans vouloir l'offenser, je n'ai pas été aussi impressionné que d'habitude aujourd'hui parce que j'ai eu par moments, l'impression que le leader parlementaire du NPD raisonnait comme un disciple de Reagan. Il incitait le gouvernement à dépenser davantage sans égard à ses moyens. Selon lui, pour résoudre le problème qu'il a décrit, il faut stimuler l'économie et augmenter l'inflation. Je sais que ce n'est pas ce qu'il voulait dire. Nous avons vu ce qui arrive à une économie lorsqu'elle prend cette tangente. Il s'ensuit un alourdissement croissant du déficit même dont nous cherchons à nous libérer.

• (1250)

Si nous nous contentions d'être partisans, il serait très simple de répondre à la critique du député voulant que le gouvernement se moque des disparités régionales en signalant le nombre absolument impressionant de projets que le gouvernement a entrepris ces derniers mois. Il a accordé un contrat pour la construction d'un brise-glace à Vancouver. Il a prévu des crédits de un milliard de dollars pour les producteurs céréaliers de tout le pays. Il a assuré la survie de l'industrie sidérurgique de la Nouvelle-Écosse. Il a accordé le contrat des frégates aux chantiers navals des Maritimes et du Québec. Et la liste s'allonge.

Toutefois, je voudrais que le député et moi ne nous engagions pas dans l'habituel échange partisan et futile et admettions plutôt ceci: la solution au problème qu'il a correctement cerné n'est pas celle qu'il a proposée à la Chambre. La solution du gouvernement n'est peut-être pas la bonne non plus, mais oublions cela pour le moment. Le député et la Chambre devraient reconnaître que ce genre de problème, à savoir la concentration de la population et de la force économique dans une partie du pays au détriment des autres, n'est pas caractéristique du Canada. Il existe partout dans le monde.

Plutôt que de nous critiquer mutuellement et de nous tenir sur la défensive, nous devrions nous demander quelles sont les raisons fondamentales de cet état de choses. Que pouvons-nous faire pour que cela change dans notre grand pays? Le député ne veut pas de cette situation, lui qui vit en Colombie-Britannique, et je n'en veux pas non plus, moi qui habite le Grand Toronto. Toutefois, je ne crois pas que la solution consiste à engloutir de plus en plus d'argent ici et là. C'est ce que nous avons essayé de faire et cela n'a encore rien donné. J'espère que son intervention à la Chambre dans ce débat aura pour effet d'amener les députés à se pencher sur un des graves problèmes sociaux et économiques de notre époque.

M. Riis: Madame le Président, je me réjouis de répondre à mon collègue qui a exposé le problème. La croyance populaire veut que les États-Unis soient un grand adepte de la libre-entreprise. Or, toutes les grandes villes américaines bénéficient, chaque année, de stimulants économiques directs par le biais du budget de la défense. Je tiens à mettre les choses au clair en ce qui concerne l'initiative fédérale destinée à favoriser l'essor de l'économie.

Je serai très précis. Si la concentration du pouvoir économique se fait surtout dans le sud de l'Ontario, c'est entre autres raisons grâce au marché, en d'autres mots, grâce à la gravitation nationale des forces du marché vers la région la plus active. Prenons l'exemple de la Norvège qui a appliqué une solution différente. Il se trouve que je connais bien ce pays que dirige un gouvernement aux principes semblables à ceux du parti néo-démocrate. Le taux de chômage dans ce pays est à l'heure actuelle de 1,9 p. 100, soit le moins élevé dans le monde. J'ai vérifié les chiffres tout à l'heure avant de venir ici.

Les autorités norvégiennes ont compris que si on laisse l'activité économique se faire au gré des forces du marché, elle se déroulera principalement à Oslo et dans ses environs. Or le gouvernement norvégien estime important que les habitants des diverses régions du pays bénéficient de possibilités économiques égales. Par conséquent, si l'on souhaite construire une usine de chemises à Sandefjord, une petite localité, le gouvernement subventionnera le transport des matières premières et du produit fini jusqu'au port, de façon à égaliser le coût de la production de ces chemises par rapport à Oslo qui dispose d'installations portuaires.

Autrement dit, si vous voulez établir votre usine dans une petite localité rurale, le gouvernement vous aidera de façon à ce que vous puissiez soutenir la concurrence et à ce que vous ne soyiez pas pénalisé en raison de votre éloignement du port. On pourrait parler d'intervention de l'État dans ce cas-là. Oui, c'est un fait. Par contre, le taux de chômage n'est que de 1,9 p. 100 en Norvège à l'heure actuelle; c'est pratiquement du plein emploi. Il y aura toujours des personnes qui seront au chômage entre deux emplois.

Par conséquent, pour éviter que toute l'activité économique reste concentrée dans le «triangle d'or» du Canada, il faudra que le gouvernement s'arrange pour que les entreprises raisonnables établies dans d'autres régions reçoivent de l'aide pour pouvoir être concurrentielles. Voilà la solution que je propose à mon collègue pour favoriser le développement économique ailleurs que dans le sud de l'Ontario.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Madame la Présidente, il me fait plaisir de prendre la parole sur un projet de loi qui a pour but de permettre au gouvernement d'emprunter des milliards de dollars. Si c'était pour aider la population à revenu moyen ou à faible revenu, je pense que je me lèverais pour dire: Bravo! Félicitations! Je m'asseois, on vote pour le Budget, et mettons en application immédiatement les mesures. Malheureusement, les sommes d'argent que le gouvernement nous demande d'approuver pour aller emprunter ne sont sûrement pas pour aider les personnes à moyen ou à faible revenu ou les gens qui vivent dans la pauvreté à Montréal, Toronto, Vancouver, Edmonton, partout dans les grands centres.

De plus, il faut se rappeler que cette année c'est l'Année internationale des itinérants et je puis vous assurer, madame la Présidente, que les sommes d'argent que le gouvernement veut emprunter ne sont sûrement pas destinées à aider cette catégorie de citoyens mais plutôt pour renflouer, venir en aide à leurs amis, les gens qui ont contribué 60 000 $ et plus dans la faillite des banques et, contrairement à ce que le ministre des Finances (M. Wilson) et la plupart des députés gouvernementaux tentent de faire croire que tout va bien dans ce monde, j'aimerais rappeler seulement l'étude qui a été faite et qui a été publiée dans le journal *La Presse* il y a environ un mois et qui démontre clairement que la pauvreté au Québec, et dans la région de Montréal, et au Canada existe encore malgré le «pétage de bretelles» de ce gouvernement conservateur.

Tout d'abord les titres disaient: les files s'allongent devant les soupes populaires. Ce sont des choses qui avaient disparu, que l'on avait été obligé de constituer, les soupes populaires avaient dû être créées durant la crise, dans les années 1930, et à Montréal il restait seulement ce qu'on appelait l'Accueil Bonneau qui pouvait répondre aux besoins de la population en difficulté pour toute la grande région de Montréal. Mais, malheureusement, des organismes à but non lucratif dans tous les coins de la ville de Montréal et dans tous les coins du pays se voient obligés d'organiser ces soupes populaires.

On compte toujours, selon cette étude, plus de 500 000 pauvres dans la grande région de Montréal et, en même temps, on se vante du fait que le volume d'actions transigées à la Bourse de Montréal est passé en six ans de 3,8 milliards à 15,9 milliards. Il y a également le nombre de gens qui bénéficient de l'aide sociale qui a augmenté considérablement au cours des cinq dernières années et c'est là que ces chiffres démontrent que l'inégalité et l'injustice—parfois on peut regarder les statistiques au niveau du chômage sur le plan national, ça semble aller bien, mais lorsqu'on fait la définition et que l'on scrute un peu, non à la loupe mais de façon un peu même rapide, on découvre que l'économie, la création d'emplois s'est faite en Ontario, dans la région de Toronto, et que dans des régions comme les provinces Atlantiques, dans l'ouest du pays et même dans des parties de l'Ontario, au Québec, dans l'est de Montréal, et dans des régions éloignées, on réalise que le résultat a été négatif et que ce furent des diminutions d'emplois plutôt que des créations d'emplois.

• (1300)

Madame la Présidente, je ne sais pas si les membres de ce gouvernement sont vraiment conscients à savoir que les trois budgets présentés par ce gouvernement, les attitudes que ce soit le comportement à l'endroit des personnes du troisième âge, que ce soit les décisions . . . les programmes instaurés au niveau des consommateurs, que ce soit au niveau des jeunes . . . j'ai mon collègue, ici, derrière moi, qui est le député et le critique officiel en matière de programmes pour la jeunesse, je dois vous dire que cela fait vraiment pitié parce que ce ne sont que des coupures, des coupures et des coupures. Par contre, il y a une catégorie de gens qui s'enrichissent au Canada, et, malheureusement, ce sont les mêmes. Tantôt le député conservateur parlait de la réduction du déficit.

Tout le monde est d'accord mais pourquoi dans la même attitude, dans le même budget, ce sont des sommes d'argent que le gouvernement veut nous faire voter pour un emprunt, en même temps, dans la même période, le gouvernement a décidé de désindexer la première partie des 3 p. 100 de l'inflation des allocations familiales soi-disant pour inviter toutes les mères de famille à contribuer à réduire le déficit mais, en même temps, d'accorder une exemption de gain de capital de 500 000 $ aux gens qui sont plus riches et qui va coûter au Trésor canadien, qui sont l'ensemble des contribuables canadiens et canadiennes, 800 millions pour 1987?

Je parlais tantôt de la faillite des banques qui a coûté aux consommateurs et aux consommatrices canadiens 1.6 milliard. Parlons de la décision stupide du premier ministre de transférer le pénitencier de Drummondville à Port-Cartier, le coût de 41 millions supplémentaires qui sont affectés par les familles canadiennes, par les jeunes qui sont encore en chômage et qui n'ont pas pu bénéficier de programmes qui auraient pu être instaurés pour eux autres. Parlons des dépenses allouées pour le bureau du personnel du premier ministre qui ont doublé: 15.1 millions. Pensons à l'organisation seulement du super party Reagan-Mulroney en mars 1985: 2.6 millions. Et pensons aux voyages du premier ministre où il va à grands frais utilisant de l'argent des contribuables de plus d'un million, je pense que s'il avait été un homme responsable, un homme qui demandait à la population de se serrer la ceinture, de se priver, il aurait dû être le premier à donner l'exemple. Mais, malheureusement, il a demandé à d'autres de faire ce que lui n'était pas capable de faire, et ce qu'il y a de pire, c'est avec les économies de la population que ce premier ministre et ce gouvernement se sont permis de gaspiller.

Cela, la population ne le pardonne pas. On le voit dans les sondages: 76 p. 100 ne font plus confiance à ce gouvernement, l'intention de vote dans les sondages c'est important quand c'est rendu au Québec, au niveau des conservateurs à 14 p. 100 ou à 10 p. 100 et ils sont chanceux que la firme de sondage n'ait pas mis en lice le Parti rhinocéros parce que les conservateurs auraient perdu 10 autres points de pourcentage, ils auraient été en dessous du Parti rhinocéros. C'est vrai que le Parti rhinorécos . . . Je pense, que le premier ministre et les scandales et tout ce qui s'est passé avec ce gouvernement, les rhinocéros ne seraient pas capables de faire mieux en termes de blagues et de «jokes» parce qu'il faut vraiment inventer pour avoir commis tous les scandales, tout ce qui est arrivé autour de ce gouvernement. Le problème, c'est la population canadienne qui paie pour les erreurs, les gaffes de ce gouvernement.

J'aimerais rappeler ici que lundi, cette semaine, j'étais au colloque de la Fédération de l'âge d'or du Québec qui regroupe tous les groupes de l'âge d'or de chaque circonscription des députés du Québec, et les personnes âgées qui étaient présentes, les présidents et présidentes des associations des clubs de l'âge d'or, me rappelaient les fameuses promesses de ce gouvernement conservateur faites le 26 juillet dans la circonscription de Sherbrooke. Et tous les députés conservateurs qui sont ici étaient présents. On se rappelle qu'à cette époque-là, durant la campagne électorale, le premier ministre et tous les députés avaient une main sur le coeur, l'autre sur l'Évangile. Je promets, je m'engage, vous allez avoir cela. Tout le monde se rappelle que c'est à ce moment-là, l'item numéro 1, et j'ai ici le texte du communiqué du parti conservateur, ce n'est pas une invention, c'était de rétablir la pleine indexation au coût de la vie des pensions de sécurité de la vieillesse, à compter du 1er janvier 1985. On se rappelle que cela était une menterie pure et simple, parce que tout de suite après, le premier ministre, le ministre des Finances, tous les députés conservateurs ici présents ont voulu désindexer les premiers 3 p. 100 des pensions de sécurité de la vieillesse.

On se rappelle que n'eûrent été la décision, la ténacité et l'énergie des personnes âgées qui ont dit: Un instant «Charlie Brown», on va te parler dans la «face». Tu va les respecter tes engagements. Le premier ministre a été obligé d'admettre qu'il avait commis une grave erreur et les députés conservateurs qui, à ce moment-là, avaient dit que dans leurs circonscriptions, ils avaient raison de couper, ils ont vu qu'ils s'étaient trompé royalement, que d'agir en mouton, cela ne donne rien.

Mais encore là, toujours cet engagement du 26 juillet 1984 à Sherbrooke et durant la campagne électorale, l'item 4: Ce gouvernement conservateur, et j'imagine encore, et la cassette qui était présentée, on voyait encore le premier ministre et toujours son style la main sur le coeur, l'homme franc, la vérité, Dieu le Père . . . L'item 4, c'est: Le gouvernement conservateur s'engage à maintenir les programmes Nouveaux Horizons et à y affecter des fonds suffisants.

Ce sont les paroles et les propos, les textes que les personnes qui étaient présentes au colloque de la Fédération de l'âge d'or me rappelaient. Et Mme Denis, qui a apostrophé le premier ministre sur la Colline parlementaire au sujet de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, me démontrait, preuve à l'appui, qu'encore une fois, pour la *x*ième fois, ce premier ministre, ce gouvernement a trompé les personnes âgées. Et contrairement à ce qu'il avait dit, affecter des fonds suffisants, il a coupé de 4.5 millions de dollars les fonds du programme Nouveaux Horizons.

J'ose espérer que les députés conservateurs qui sont ici, toutes les associations des clubs d'âge d'or de chacune des circonscriptions du pays, il y en a dans chacune, vont s'en rappeler de cette tromperie, vont se rappeler que le budget a diminué à 12 127 000 $ en 1985-1986, en 1986-1987, à 10 millions de dollars, et en 1987-1988, à 8 800 000 $. Il s'agit de coupures de 4.5 millions de dollars, après une promesse, un engagement solennel à l'endroit de nos personnes du troisième âge, fait par l'ensemble des députés conservateurs et fait par ce premier ministre.

Je dois vous dire que ces diminutions, cette attitude et ce comportement, les gens vont s'en rappeler. Les gens vont s'en rappeler, parce que durant la campagne électorale, quand vous allez cogner à la porte, «Toc, toc, toc. Bonjour Madame, je m'appelle Monsieur Untel, j'étais votre député conservateur . . . », ils vont vous dire: «Merci. De passage. Cela a été non. Vous étiez absent dans le dossier de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Vous avez été absent pour défendre nos droits lorsque nous avions besoin d'argent pour organiser nos activités culturelles, sociales, sportives ou éducatives. Vous avez dit non, vous nous avez trompés.» Les gens vont dire: «Nous, contrairement au premier ministre, nous ne vous tromperons pas, on vous le dit en pleine face, on va vous battre.» C'est cela l'attitude et c'est cela la réaction des

gens. Et j'ai la chance de circuler dans plusieurs circonscriptions à la grandeur du Québec et du pays et c'est la réaction et l'attitude de l'ensemble de la population canadienne, que ce soit auprès des personnes âgées, que ce soit auprès des jeunes, que ce soit auprès des travailleurs et des travailleuses, que ce soit même auprès des gens du Conseil du patronat, c'est l'insatisfaction totale à l'endroit de ce gouvernement, surtout à cause de la malhonnêteté intellectuelle, de l'absence de réalisations et d'une politique cohérente pour répondre aux besoins des gens.

• (1310)

Mais j'aimerais aussi aborder un autre sujet qui affecte grandement les Québécois et on sait encore là quel engagement le premier ministre et ce gouvernement ont pris durant la dernière campagne électorale, durant les discours du Trône qui ont été faits ici, durant ces interventions, toujours la même chose, la main solennelle sur le coeur, l'autre sur l'Évangile, puis le premier ministre s'engageait à tout faire pour que la province de Québec puisse adhérer à la Constitution canadienne dans l'honneur et la dignité. C'étaient les belles paroles dites. Mais la réalité, c'est quoi? Les propositions faites par ce gouvernement conservateur à la table de négociations constitutionnelles, ça a été, madame la Présidente, d'enlever des droits acquis, des pouvoirs importants qui confirmaient le caractère distinct, la «spécificité» du Québec, celui en matière de sélection d'immigration et de gestion des ressources humaines au niveau de l'immigration.

Ce fut la première fois qu'elle a été sur la table, la proposition faite par ce gouvernement de ne pas vouloir enchâsser dans la Constitution, comme le propose le parti libéral du Canada, l'entente Cullen-Couture qui donnait des pouvoirs au Québec et un droit de *veto* en matière de sélection d'immigrants. Mais aussi c'est la même chose en matière de pouvoirs de dépenser et dont le projet de loi nous préoccupe grandement, les emprunts, en matière de pouvoirs de dépenser. Encore ce gouvernement, contrairement à ce qu'il avait promis, a mis sur la table une position telle que le gouvernement du Québec est obligé de ne pas accepter et même de refuser de participer à d'autres tables de négociations constitutionnelles, entre autres celle au sujet des autochtones qui aura lieu au cours des semaines à venir, parce que le gouvernement ne veut pas reconnaître une compensation financière au niveau de nouveaux programmes établis en matière sociale.

Encore là, c'est la preuve de cette attitude de ce premier ministre et de ce gouvernement qui autant à l'endroit des personnes âgées, autant à l'endroit des malades dont on se rappelle au niveau de la taxe de 10 p. 100 sur les médicaments, autant à l'endroit des jeunes à qui on a enlevé des programmes sans rajouter de sommes d'argent pour aider notre jeunesse, autant à l'endroit des travailleurs et des travailleuses, autant à l'endroit des Québécois, ce gouvernement n'a pas respecté ses engagements et a fait le contraire.

Et dans les dossiers québécois, j'ai ici devant moi deux lettres du ministre des Transports du gouvernement du Québec, l'honorable Marc-Yvan Côté, qui les a fait parvenir à tous les députés concernant les projets de loi. A propos de ces deux projets de loi, mon collègue, le critique officiel en matière de transport, le député de Papineau (M. Ouellet) a tenté de convaincre et de faire réaliser à ce gouvernement conservateur, de réveiller ce caucus de députés conservateurs du Québec pour leur dire que les projets de loi en cause auront des conséquences néfastes pour les régions du Québec. Que ce soit en matière de transport ferroviaire, que ce soit en matière de transport aérien ou en matière de transport routier, ces décisions-là . . . et, encore une fois, je suis persuadé que les députés conservateurs, suite aux démarches faites par le ministre des Transports du Québec, ne répondront pas à cette invitation.

Il y a au Québec, et je termine là-dessus, madame la Présidente, 17 dossiers qui traînent, qui attendent des réponses ou qui ont des réponses insatisfaisantes.

Et je termine en les énumérant: les dossiers de l'est de Montréal, les Chantiers maritimes, la papeterie de Matane, l'usine de Desbiens, l'usine GM de Boisbriand, les employés de la compagnie Melchers, le centre bancaire, l'agence spatiale, la péréquation, les subventions, l'aide à l'immigration, les réfugiés, le réseau ferroviaire du Québec, l'industrie de la chaussure, du textile et du vêtement et aussi une discrimination qui a été faite à l'endroit des producteurs de pommes de terre et l'absence de subventions pour aider le Québec à dépolluer le fleuve Saint-Laurent, et j'en passe, madame la Présidente. Mon temps de parole est écoulé, mais j'ose espérer, je ne désespère pas qu'un jour on va trouver au moins un, je n'en demande pas 10 ni 40, mais au moins un député conservateur québécois qui va se réveiller, qui va se retrousser les manches avant qu'il ne soit plus député, pour sauver les intérêts du Québec.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires. Débat. L'honorable député de Trois-Rivières (M. Vincent) a la parole.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Je vous remercie, madame la Présidente. J'aurai quelques commentaires à faire sur le discours de mon collègue de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), je ne sais pas s'il a peur, il s'en va, madame la Présidente . . . Je commencerai, par contre, en disant, madame la Présidente: Bien gérer, c'est bien gouverner. Et gouverner signifie . . .

M. Malépart: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) fait un rappel au Règlement.

M. Malépart: Madame la Présidente, pour le député stupide qui vient de prendre la parole, c'est qu'il n'a pas le droit de mentionner que quelqu'un est absent, mais juste pour lui prouver que je n'ai pas peur d'un naïf, je serai présent pour écouter ses sornettes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis certaine que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) n'a pas voulu vraiment rajouter de qualificatif alors qu'il parlait du député de Trois-Rivières (M. Vincent). Je suis certaine qu'il s'en excuse et qu'il voudrait bien l'indiquer à la Chambre. L'honorable député de Trois-Rivières (M. Vincent) a la parole.

M. Vincent: Est-ce qu'il l'indique à la Chambre, madame la Présidente?

Pouvoir d'emprunt

M. Della Noce: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Duvernay (M. Della Noce) a la parole.

M. Della Noce: Je crois que mon honorable collègue n'a pas compris la question. Il est occupé dans ses papiers, mais je pense que son vocabulaire qui est toujours si coloré doit certainement être passé inaperçu; ce qu'il a dit, il ne doit pas s'en rappeler. Je demanderais moi aussi à la Chambre si le député ne pourrait pas être ramené à l'ordre. Traiter un collègue de cette façon, que ce soit un conservateur, un libéral ou un néo-démocrate . . . je pense qu'il ne devrait pas faire cela.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Présidence croit que d'un côté comme de l'autre il y a eu certains accrocs à la procédure. Je ne crois pas qu'il soit normal que le député de Trois-Rivières (M. Vincent) mentionne la présence ou l'absence d'un de ses collègues à la Chambre, et je ne crois pas non plus qu'il soit normal du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) d'affubler de certains qualificatifs pas très parlementaires un de ses collègues. Je pense qu'à ce moment-ci nous pouvons tout simplement continuer le débat. L'honorable député de Trois-Rivières (M. Vincent) a la parole.

M. Vincent: Madame la Présidente, vous êtes une politicienne hors pair et une présidente merveilleuse. On va se soumettre à votre décision avec plaisir.

J'aimerais commencer, madame la Présidente, en citant une phrase: Bien gérer, c'est bien gouverner. Bien gouverner signifie que le gouvernement, au lieu de faire partie du problème économique, participe désormais à sa solution. A ce niveau-là, madame la Présidente, je vais répondre à mon collègue de Montréal—Sainte-Marie lorsqu'il mentionne que les fonds qui sont demandés ici aujourd'hui dans le cadre de la Loi sur le pouvoir d'emprunt seront dépensés pour aider les riches, et ça me déçoit beaucoup d'entendre le député de Montréal—Sainte-Marie dire cela. Je pensais qu'il comprenait comment cela fonctionnait le Parlement canadien, madame la Présidente. J'avais l'impression que, étant un député qui est ici depuis 1979-1980, on est rendu en 1987, il devrait savoir comment fonctionne le Parlement canadien. Malheureusement, je m'aperçois qu'il ne le sait pas. C'est peut-être qu'avant 1984 il ne s'est pas levé trop souvent . . .

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Dans deux ans, on ne te verra plus toi non plus.

M. Vincent: . . . ou on ne l'a pas vu trop souvent nulle part ou il n'a pas participé comme il participe aujourd'hui.

• (1320)

Vous, madame la Présidente, vous le savez, les pouvoirs d'emprunts qui sont donnés au gouvernement . . . c'est une loi qui permet au gouvernement d'emprunter, mais vous savez également que pour dépenser, cela prend une autre loi adoptée par ce Parlement-ci qui permettra par la suite au gouvernement canadien de dépenser des sommes d'argent. Or, quand on me dit que ce pouvoir d'emprunt, c'est pour dépenser avec les riches, cela ne se tient pas debout, madame la Présidente, et je sais que vous comprenez cela, comme mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, alors que ces renseignements-là, au départ, aideront le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) à comprendre le système parlementaire canadien.

Ensuite, malheureusement, il a été quelque peu malhonnête lorsqu'il nous parlait du problème des banques dans l'Ouest, lorsqu'il vient dire que cet argent-là est allé, encore une fois, aux riches. Vous savez très bien, madame la Présidente, que le problème grave qu'ont subi certaines banques dans l'Ouest se reflétait au niveau canadien, se reflétait au niveau international pour démontrer que notre système bancaire canadien était celui que nous avons, celui qui est reconnu. Et vous savez, les épargnants qui étaient là, c'était des caisses populaires, c'était des villes, des hôpitaux, des organismes de charité, c'était ce type d'institutions qui ne pouvaient pas se permettre de subir ces pertes-là et qui seraient allés par la suite au gouvernement provincial demander de l'aide, le gouvernement provincial se serait de son côté retourné vers le gouvernement fédéral, et il y aurait fallu de toute façon aider ces entreprises-là, ces organismes-là. Je pense que nous avons, d'une part, démontré que le système bancaire canadien était excellent et, d'autre part, assumé nos responsabilités en tant que gouvernement canadien.

Si on parle de dépenses excessives, si on parle de mal gérer les affaires de l'État, ce que le député de Montréal—Sainte-Marie disait, j'aurais aimé qu'il me parle du crédit d'impôt à la recherche scientifique instauré en 1984 qui a fait en sorte que des milliards, pas quelques centaines de «piasses», pas des milliers de «piasses», pas des millions, et je vois le député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) qui rit. Il rit alors qu'ils ont dépensé des milliards pour aider les entreprises riches sur le dos . . .

M. Champagne (Champlain): Sur le dos des pauvres!.

M. Vincent: . . . pas simplement des pauvres, comme mon collègue de Champlain (M. Champagne) le dit, mais sur le dos de nos chercheurs canadiens qui, eux autres, n'ont pas eu cet argent-là. Eux autres n'ont rien, et on se retrouve en 1984, 1985, 1986, 1987 avec les coffres vides. Les coffres vides, pourquoi? Parce que ce député-là qui était là avant 1984 et qui rit aujourd'hui de ces milliards-là, ce député-là a voté pour que les compagnies puissent faire des «passes», ramassent des crédits d'impôt à la recherche scientifique et mettent cela dans leurs poches. Et ce député qui rit de cela aujourd'hui . . . en plus, madame la Présidente, il a le courage de rire de cela. J'aurais honte, j'irais manger des sandwiches plutôt que de rire à la Chambre où vous avez voté pour cela.

Madame la Présidente, vous avez raison, ce même député de Montréal—Sainte-Marie parle du premier ministre. Le premier ministre qui est arrivé en 1984 et qui, immédiatement, a coupé son salaire, a coupé le salaire des ministres . . .

Une voix: Parce qu'ils ont des enveloppes!

M. Vincent: Il n'y en a pas d'enveloppe, et cela vous le savez, madame la Présidente. Il a coupé son salaire trois années de suite. C'est drôle que le très honorable chef de l'Opposition officielle (M. Turner) a refusé qu'on lui coupe son salaire.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Il n'y a pas d'enveloppe de notre côté!

M. Vincent: Il a refusé cela et l'honorable chef de l'Opposition officielle a des avantages qui sont aussi grands et aussi intéressants monétairement que ceux des ministres, si l'honorable député de Richmond—Wolfe veut être honnête . . . Alors lui, le chef de l'Opposition officielle, a refusé de couper son salaire. C'est drôle cela, madame la Présidente. On n'en parle pas de cela.

Il parlait des sondages. J'aurais aimé qu'il soit là, c'est de valeur qu'il soit parti. Mais de toute façon on verra bien aux prochaines élections, et je l'invite dans la circonscription de Trois-Rivières à venir faire son tour tout de suite ou plus tard, et on verra quand il fera son porte à porte.

Vous me permettrez, madame la Présidente, de vous citer certains titres de journaux: «Les milieux d'affaires et syndicaux sont déçus». «Le non-budget». «Le budget . . . prépare une nouvelle récession». Et, la dernière, madame le Présidente: «Lalonde oublie les chômeurs». Tout ce que je viens de vous citer, du 16 février 1984, de *La Presse*, 16 février 1984, de *Le Droit*, 16 février 1984, de *La Presse*, 16 février 1984; cela, madame la Président, c'étaient les titres au lendemain du Budget de l'honorable Lalonde en 1984.

Et on vient tenter aujourd'hui de nous faire des remontrances, de nous dire que le pays n'est pas géré sainement! Vous me permettrez, madame la Présidente, de vous en citer un autre titre. «Inversement proportionnel à la popularité du gouvernement» «L'économie canadienne va très bien, merci!» Cela, madame la Présidente, c'est *Le Devoir*, le 17 février 1987. La page titre. Et c'est un article de notre ami que vous connaissez bien, le journaliste qui est reconnu, Michel Vastel.

M. Riis: Vous devriez aller dans l'Ouest.

M. Vincent: Permettez-moi de vous citer quelques passages . . . Madame la Présidente, vous me permettrez de souligner à mon collègue que j'ai eu la chance d'être à Nanaimo et à Victoria en fin de semaine dernière, dimanche et lundi, où j'ai eu un excellent accueil et où le parti conservateur est en excellente position.

Alors, si vous me permettez de vous lire un passage:

«Mais les hommes d'affaires eux mêmes vivent depuis deux ans une véritable lune de miel avec le gouvernement. Il y a trois semaines, à Paris, Thomas D'Aquino, président du *Business Council on National Issues* affirmait: «Le gouvernement Mulroney progresse de manière lente mais tangible dans sa réduction du déficit gouvernemental. Dans l'ensemble,

et cela, madame la Présidente, c'est le bout important,

et par rapport aux autres pays de l'OCDE, on peut conclure que la situation économique au Canada est relativement bonne.»

Et il continue en disant:

«Une semaine plus tard, c'est le PDG de *Dominion Securities*, Antony Fell, qui déclarait à ses actionnaires: «Nous sommes plus optimistes au sujet du climat général pour l'investissement et les affaires que nous ne l'avons jamais été depuis 10 ans. Il faut attribuer cela, dans une large mesure, aux grandes initiatives politiques lancées par le gouvernement fédéral depuis deux ans.» Et le très austère *Financial Times* constatait pour sa part que le dollar canadien, que les cambistes avaient surnommé le peso du Nord, il y a un an, est en train de devenir une devise refuge pour les spéculateurs.» La devise canadienne clôturait à 74,83c. U.S. hier soir, à Toronto.

Cela, madame la Présidente, c'est exactement les promesses du gouvernent conservateur en 1984. Nous avons promis de créer des emplois, et j'ai ici, madame la Présidente, des pourcentages. L'opposition nous en a donné des pourcentages, et moi je vais vous en donner, madame la Présidente. Au Québec, en décembre 1982, le taux de chômage était de 14.7 p. 100. En août 1982, 15.5 p. 100, madame la Présidente. Vous savez, on est à Ottawa, on est bilingue . . . En septembre 1984, madame la Présidente, toujours au Québec, 12.9 p. 100, le taux de chômage. Et en janvier 1987, 10.8 p. 100. Et je pourrais vous citer toutes les provinces du pays. Cela va en descendant, le taux de chômage. C'est cela qui fait qu'il y a eu 675 000 emplois créés depuis septembre 1984. Pourquoi? Parce que les gens d'affaires dans votre circonscription, dans la circonscription de Trois-Rivières, ont confiance aux politiques économiques du gouvernement conservateur. Ils comprennent, ils ont voté pour nous, ils ont compris que l'État canadien n'est pas un État-providence, que c'est l'entreprise privée qui justement crée les emplois et que le gouvernement canadien est un gouvernail qui est là pour aider les entreprises à investir, à créer des emplois. Et c'est pour cela que les Canadiens ont voté en 1984. Et à ce jour, on a livré la marchandise.

Vous le savez, madame la Présidente, le déficit est réduit. Le taux d'inflation est à 4 p. 100, ce qui est très raisonnable, ce qui est accepté. La croissance réelle de l'économie canadienne, madame la Présidente, c'est la deuxième meilleure au monde. Il y a le Japon qui nous surpasse seulement. Cela, madame la Présidente, ce sont des réalités. Cela, c'est accomplir les promesses électorales de 1984. Les taux d'intérêt les plus bas depuis 10 ans. En 1982, madame la Présidente, je me souviens parce que je venais d'ouvrir mon étude légale à Trois-Rivières . . .

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Tu vas y retourner!

M. Vincent: Les taux d'intérêt étaient en flèche vers le haut. Qui me dit que je vais y retourner, madame la Présidente? Je peux vous dire que lui aura un billet simple pour aller à Richmond—Wolfe, mais un billet aller seulement.

Alors, madame la Présidente, les taux d'intérêt les plus bas en 10 ans. Les gens à Trois-Rivières et ceux de Richmond—Wolfe présentement paient pour leur hypothèque de 50 000 $: 1 500 $. Vous allez peut-être comprendre cela, 1 500 $ par année de moins. Ils comprennent parce qu'ils l'ont dans leur poche. La PME, 1 000 $ par année de moins d'intérêt, elle comprend cela. A Trois-Rivières, elle comprend cela, et les gens de Trois-Rivières sont fiers de ce que le gouvernement conservateur fait et ceux de Richmond—Wolfe le sont aussi. C'est ça qui est le problème.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Ça paraît par les sondages!

M. Vincent: Venez en faire des sondages dans Trois-Rivières. Venez en faire quand vous voudrez. Venez en faire à Trois-Rivières des sondages. Venez voir les sondages à Trois-Rivières. Je ne suis pas gêné et je ne suis pas nerveux et je peux vous donner les miens à part cela.

Les mises en chantier, madame la Présidente, 25 p. 100 d'augmentation. C'est le plus haut taux depuis 10 ans. Tout à l'heure, dans cette Chambre, on parlait des pauvres. C'est vrai qu'il y en a des pauvres, et cela on l'admet. Mais on travaille là-dessus. J'espère que le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) est au moins au courant que le nombre de familles qui sont sous le seuil de la pauvreté a diminué pour une première fois en 1986 depuis cinq ans.

M. Della Noce: Il ne le dit pas ça.

M. Vincent: Bien c'est peut-être parce qu'il ne le sait pas qu'il ne le dit pas, mais c'est sûr qu'il ne le dit pas. Alors cela veut dire une chose, madame la Présidente. Cela signifie justement qu'on s'en est occupé. C'est la première fois en six ans que le revenu familial augmente au pays. Madame la Présidente, on est en 1987, on a été élu en 1984, ça fait trois ans. En trois ans on a réussi à tourner l'économie dévastatrice au sujet de laquelle les médias de 1984 disaient: «Le Budget Lalonde préparait une nouvelle récession en 1985». Ce n'est pas moi, madame la Présidente.

Qu'on me parle du Québec spécifiquement; du dossier des CF-18. On n'a pas entendu parler de cela. Je peux vous dire qu'à Trois-Rivières . . . Je suis allé à Val-d'Or, je suis allé dans la circonscription de Bellechasse, je suis allé dans la circonscription de Champlain, je suis allé dans la circonscription de mon collègue ici de Duvernay.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Tu voyages!

M. Vincent: Partout où je suis allé, les gens nous parlent des CF-18. Ils sont fiers de la décision du gouvernement conservateur et ils ont dit: C'est drôle que vous autres le caucus du Québec, le caucus conservateur, vous avez pris position là-dessus et vous l'avez eu. C'est drôle que dans le temps des libéraux, le caucus du Québec ne prenait pas de position.

M. Champagne (Champlain): Ils étaient 74!

M. Vincent: Ils étaient 74 et ils ne prenaient pas de position. Il y a des affaires qu'on n'a pas eues au Québec et qu'on aurait dû avoir aussi. Le député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) c'est un peu dans sa région cela le dossier Hyaundi. Il n'en parle pas fort.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): La Domtar!

M. Vincent: Tiens, la Domtar. Cela n'a pas été bien réglé je suppose, vous n'êtes pas heureux du règlement. Vous allez me dire que c'est vous qui l'avez réglé, que c'est le député de Richmond—Wolfe qui l'a réglé.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Et le centre de cartographie, est-ce que c'est en Estrie?

M. Vincent: Qu'on me parle donc de l'agriculture, madame la Présidente!

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Et de la cartographie!

M. Vincent: Un milliard et demi sur cinq ans, en 1985, pour cinq ans. Ca faisait cinq ans que les agriculteurs du Québec, dans le domaine laitier, attendaient cette mesure. Et vous le savez vous, madame la Présidente, vous avez une circonscription où il y a d'excellents agriculteurs dans le domaine laitier. Ca faisait cinq ans qu'ils attendaient cette mesure-là. C'est encore nous autres. Les ententes fédérales-provinciales avec le Québec et les autres provinces. Il n'y en a jamais eu autant que cela de signées, des bonnes ententes qui ont apporté quelque chose. Cela, madame la Présidente, ce sont les réalisations à ce jour, je dis bien à ce jour de ce gouvernement.

Vous me permettrez de vous parler un petit peu du Budget, parce que c'est un point majeur qui se rapporte . . .

M. Gagliano: Quel budget?

M. Vincent: . . . le Budget de 1987 qui se rapporte justement au projet de loi dont on discute aujourd'hui.

M. Gagliano: C'est un budget, ça?

M. Vincent: C'est malheureux parce que le député de l'autre côté qui en plus, madame la Présidente, est supposé être un CGA, qui est supposé connaître les chiffres, s'en vient critiquer le plan financier canadien, s'en vient critiquer . . .

M. Gagliano: C'est quoi un Budget? Dites-le!

M. Vincent: Il devrait savoir ce qu'est un budget. Un budget, ce sont les états financiers du pays à une date donnée. Qu'ils viennent nous dire ce qui s'est passé dans le passé, ce qui est le présent et ce que sera l'avenir.

M. Gagliano: Il n'y a rien là-dedans! C'est quoi un état financier? Il n'y a rien là-dedans!

M. Vincent: Ce qui s'est produit dans le passé, je vais vous le dire: En 1983-1984, 32.3 milliards de déficit; en 1984-1985, 38.3 milliards.

M. Gagliano: Combien en 1986-1987?

M. Vincent: Madame la Présidente, où sont passés les six milliards de dollars de l'année des élections? Parce que nous, en septembre 1984, on a fermé les valves. Cela veut dire qu'ils ont dépensé six milliards de dollars juste avant les élections parce que le déficit a augmenté de six milliards, et ce n'est pas nous autres. Si ce n'est pas nous autres, c'est l'ancien régime. Est-ce que cela veut dire qu'ils auraient dépensé pour toutes sortes d'affaires. De toute façon, cela a monté de six milliards de dollars tout d'un coup. On l'a pris à 38 milliards de dollars, en 1985-1986, on l'a ramené à 34 milliards de dollars; 1986-1987, 32 milliards de dollars, et cette année, 1987-1988, l'année qui vient, 29.3 milliards de dollars. Cela veut dire une réduction, en trois ans, de 23 p. 100.

C'est la première fois en 30 ans que le gouvernement fédéral réduit son déficit trois années de suite, et cela c'est mal administrer le pays, madame la Présidente? En créant des emplois, en diminuant le taux d'inflation, en augmentant la croissance économique, en étant le deuxième meilleur pays au monde au niveau économique? Mais, madame la Présidente, quand on entend ce qui vient de se dire, on se demande si ces députés-là sont tout à fait honnêtes, s'ils ne jouent un peu avec la vérité.

M. Champagne (Champlain): Ils ne savent pas compter!

M. Vincent: Mais cela on le sait qu'ils ne savent pas compter. Ils ont été 20 ans au pouvoir, et on l'a vu qu'ils ne savaient pas compter.

Alors le Budget de 1987, madame la Présidente, c'est un budget de la continuité, l'exposé économique de novembre 1984, le Budget de mai 1985, le Budget de février 1986 et celui de février 1987.

Vous me permettrez aussi de rappeler ce que j'appelle quelques gros chiffres du Budget, qui sont importants pour la compréhension de ce que ce gouvernement a fait: l'assurance-chômage dans le Budget de cette année, 10.5 milliards de dollars; la sécurité de la vieillesse, 13.5 milliards de dollars—des milliards, madame la Présidente—transferts fiscaux, 6.6 milliards de dollars; régimes d'assistance publique, 6.5 milliards de dollars, et allocations familiales; financement des programmes établis, 8.9 milliards de dollars, pour un total de 48.3 milliards de dollars, notre dette nationale—leur dette nationale, le montant d'argent qu'ils ont emprunté et qu'on se doit de rembourser—27.3 milliards d'intérêts à payer cette année. Le total de cela signifie que 50 p. 100 de nos dépenses s'en vont en programmes sociaux, 25 p. 100 en paiements d'intérêts. On réussit à gérer le pays, les ministères, la Chambre des communes, donner des subventions avec 25 p. 100 des dépenses de l'État. Cela, madame la Présidente, c'est une saine administration. Vous me faites remarquer que mon temps de parole est presque écoulé. Je vous remercie beaucoup.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires. L'honorable député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a la parole.

• (1330)

[*Traduction*]

M. Riis: J'ai deux questions à poser à mon collègue. Il a commencé son discours en parlant de l'excellente gestion qui, selon lui, serait le propre du gouvernement.

Pour les Canadiens le cabinet du premier ministre est très représentatif de la façon de penser du gouvernement. Le député pense-t-il que c'est une bonne chose que le personnel du cabinet du premier ministre soit passé de 60 membres, sous M. Trudeau, à 120, sous l'actuel premier ministre (M. Mulroney)?

Le député sait que les droits de douane de 10 p. 100 sur les livres en langue anglaise en provenance du Royaume-Uni, de Hong Kong, du Japon, d'Italie, de Belgique, du Luxembourg, d'Espagne, d'Allemagne de l'Ouest, de Suisse, de France, d'Irlande et de beaucoup d'autres pays ont rapporté 11 millions au Trésor fédéral. Le député pense-t-il que le fait d'avoir imposé cette taxe, pour la supprimer quelques mois plus tard, était un exemple de bonne gestion?

[*Français*]

M. Vincent: Madame la Présidente, je remercie beaucoup mon collègue de me permettre de clarifier certains points. D'une part, je n'ai aucune idée du nombre de personnes qui étaient dans le Bureau de l'ancien premier ministre. Je dois vous avouer que ce n'était pas bien de mes relations de ce côté-là. Par contre, madame la Présidente, du côté de notre premier ministre qui fait un travail formidable et qui, comme je l'ai mentionné, a lui-même réduit son salaire plusieurs années de suite, je pense qu'il a démontré l'importance aux Canadiens de bien gérer. Dans le Budget de 1986, c'est le ministre des Finances et le premier ministre qui ont imposé une diminution de 1 000 $ à tous les députés de cette Chambre. On n'était pas capable d'imposer la diminution au chef de l'opposition, on l'a imposée par le biais du compte de député.

Au niveau des tarifs, j'ai eu la chance, l'an dernier, un peu après l'imposition de ces tarifs-là, d'aller rencontrer la Western Publishers Association lors d'un de leurs congrès au lac Louise, et je leur ai expliqué ce qu'on avait fait. Lorsqu'ils ont compris l'optique de la décision, ils ont été d'accord. Elle n'était quand même pas agréable, mais ils étaient d'accord. Et l'optique était qu'en tant que gouvernement canadien, nous nous devions de donner un message clair et précis aux États-Unis sur ce qu'ils venaient de faire. Et ce n'est pas la faute du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et ce n'est pas la faute de ce gouvernement-ci, mais lorsqu'on a regardé les choses sur lesquelles on pouvait imposer un tarif en vertu des accords du GATT négociés par l'ancien régime, le choix était mince. Alors une fois que le signal est donné et que ce tarif-là est imposé, et que les négociations au niveau du libre-échange vont au train qu'elles vont, je pense qu'on pouvait—et la décision du ministre des Finances était excellente—enlever ce tarif-là, mais, au moment où cela a été fait, c'était important que le Canada signale aux États-Unis que «nous n'étions pas pour nous laisser piler sur les pieds». C'était le message, madame la Présidente.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Madame la Présidente, j'ai écouté bien attentivement le député de Trois-Rivières (M. Vincent), dont l'exposé peut se résumer à peu près à ceci: l'inflation est basse, les taux d'intérêt sont bas. Mais je pense que tous les Canadiens ont très facilement compris que si c'est là la situation, cela découle des bonnes politiques qui avaient été mises en place au cours des années 1983-1984. Mais puisque le député de Trois-Rivières adore faire état et se référer à certains grands journaux pour se flatter de cette supposée bonne et saine administration, par la même voie, par le même genre d'argument, je lui citerai un article récent de ce matin, paru dans le journal *Le Droit*. Je lui ferai grâce d'un certain nombre de passages, je me limiterai à citer la conclusion où il est dit ceci:

> Tous les scandales qui ont secoué le cabinet semblent avoir convaincu le peuple que le «boss» n'a pas le contrôle de la «business». Voilà pourquoi il faut aujourd'hui se demander si des spécialistes en marketing peuvent donner à un homme politique une envergure intellectuelle qui ne semble pas coller à sa vraie nature.

Et cela se termine comme ceci, madame la Présidente:

> En somme, le premier ministre Mulroney peut bien changer de conseillers politiques aussi souvent qu'il le voudra, il peut aussi remanier son Cabinet comme bon lui semble, mais le vrai Brian Mulroney ne sera-t-il pas toujours celui que le peuple . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît. La Présidence a beaucoup de difficulté à voir le rapport entre les commentaires du député de Richmond—Wolfe (M. Tardif) et le projet de loi qui est débattu en ce moment. Je pense que le député de Trois-Rivières (M. Vincent) voudra peut-être quand même répondre à ces commentaires.

M. Vincent: Madame la Présidente, encore une fois, j'apprécie votre jugement. C'est malheureux de voir un député répondre à une bonne et saine économie canadienne en me parlant de scandales. Surtout, madame la Présidente, lorsqu'on sait qu'il n'y en a pas eu beaucoup de ce qu'on appelle scandales, dans le sens où les citoyens le comprennent. De présumés scandales, d'allégations de la part de ce parti. Cela, madame la Présidente, c'est vrai qu'il y en a eu beaucoup. Et c'est malheureux, et je pense que même son chef, s'il l'entendait, serait un peu déçu parce que lui-même a avoué qu'il était temps qu'on arrête de parler de cela.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je voulais simplement attirer l'attention du député sur le fait qu'il continuait effectivement dans exactement la même voie. Donc ce qui n'était pas acceptable pour l'autre député ne l'était pas pour lui.

• (1340)

[*Traduction*]

M. Binns: Madame la Présidente, les observations du député de Trois-Rivières (M. Vincent) m'ont beaucoup intéressé. Il a parlé de la formidable relance économique que connaît le Canada grâce aux mesures financières du gouvernement.

M. Riis: Dans quelle région?

M. Binns: Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) demande dans quelle région. Je voudrais signaler rapidement que l'an dernier, dans ma province, l'Île-du-Prince-Édouard, par exemple, les mises en chantier ont augmenté de 77 p. 100.

M. Riis: Le chômage est à la hausse.

M. Binns: Madame la Présidente, je vais préciser la remarque que vient de faire le député de Kamloops—Shuswap. Il a dit que le chômage est à la hausse. Il ne dit pas tout. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, il y a eu cette année 5 000 emplois de plus que l'an dernier. Cela représente une augmentation de 10 à 12 p. 100 du nombre de personnes qui travaillent.

Le député a cité des données sélectives dans ses remarques. Je voudrais demander au député de Trois-Rivières comment il les interprète. Le député de Kamloops—Shuswap a dit que le taux de chômage a augmenté dans la province par rapport à l'an dernier. C'est vrai, mais c'est un exemple d'information sélective. Si le député avait comparé les données de septembre 1986 par rapport à septembre 1984, il aurait constaté que le taux de chômage, en réalité, a diminué de 1,5 p. 100. Le chômage est donc à la baisse. La participation des Canadiens à la population active augmente et la situation de l'emploi en général s'est améliorée. Le député de Trois-Rivières pourrait peut-être nous dire ce qu'il pense de la différence entre l'information sélective fournie par l'opposition et la mienne.

[*Français*]

M. Vincent: Madame la Présidente, vous savez, le député de l'Île-du-Prince-Édouard connaît sûrement mieux les taux de chômage qu'un député d'une autre province, et ces taux sont effectivement les bons.

J'aimerais souligner que dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, comme dans toutes les autres provinces du pays, il y a un sentiment canadien au niveau de l'économie, que justement, cela fonctionne, que cela progresse et que les députés, de chacune de ces provinces, au niveau de la politique gouvernementale, font un excellent travail, que le premier ministre et les ministres s'occupent également de chaque région du pays.

Je veux souligner d'ailleurs l'excellent travail de mon collègue à ce niveau.

M. Gagliano: Madame la Présidente, j'aimerais bien poser une question à mon honorable collègue de Trois-Rivières. Justement, en parlant de la bonne administration du gouvernement conservateur, je veux me référer au document budgétaire. A la page 34, justement, entre l'année 1984-1985 et 1985-1986, il y a eu une augmentation d'impôt des particuliers de 3 milliards 700 millions de dollars ainsi qu'une augmentation des taxes de vente fédérales qui est encore payée par les particuliers de 2 400 000 $, pour un total de 6 milliards de dollars.

Si on prend le déficit de l'année 1983-1984 de 32 milliards de dollars, et le déficit de l'année 1986-1987 de 32 milliards de dollars, il n'y a pas d'augmentation. Il n'y a pas eu de diminution du déficit et pourtant il y a eu une augmentation de 6 milliards de dollars d'impôt, seulement chez les particuliers.

Où est la bonne administration? Est-ce que c'est en écrasant les citoyens par l'augmentation des taxes que vous réduisez le déficit? C'est votre document!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Droit de repartie à l'honorable député de Trois-Rivières: trente secondes.

M. Vincent: Madame la Présidente, cela me prendrait au moins deux ans pour lui expliquer. Il ne comprend pas. Cela fait deux ans que je lui explique, et il ne comprend pas.

M. Gagliano: C'est votre propre document!

M. Vincent: Madame la Présidente, 50 p. 100 des dépenses de l'État retournent aux citoyens en programmes sociaux. C'est pas mal plus que l'augmentation de milliards de dollars dont parle le député présentement.

Et moi, je lui pose la question: Où sont allés les 6 milliards de dollars qui étaient dépensés strictement avant la campagne électorale? Où sont-ils allés ces 6 milliards de dollars d'augmentation du déficit? J'aimerais qu'on me réponde là-dessus, madame la Présidente.

M. Tardif (Richmond—Wolfe): Vous l'avez envoyé aux banques.

• (1350)

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je suis très heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C-40 sur le pouvoir d'emprunt. Le projet de loi C-40 est bien mince. Il ressemble en cela à la politique du gouvernement, qui est très peu substantielle, riche en promesses mais pauvre en réalisations concrètes. Par ce projet de loi, on demande à la Chambre d'accorder à nos amis d'en face les conservateurs le pouvoir d'emprunter jusqu'à concurrence de 3,6 milliards de dollars pour la réalisation de travaux publics et d'autres fins diverses. Il semble de plus en plus que c'est surtout en dépensant de l'argent en grande quantité que les conservateurs espèrent regagner la faveur populaire.

Comment l'opposition officielle peut-elle appuyer ce projet de loi alors qu'il vise à permettre au gouvernement d'emprunter de l'argent pour mettre en application sa politique budgétaire et économique? A mesure que les mois passent, les carences de sa politique deviennent de plus en plus évidentes et lancinantes. Durant la dernière campagne électorale, les conservateurs ont fait un certain nombre de promesses. De fait, ils ont soigneusement formulé 347 promesses grandiloquentes. Ils ont pris ces engagements pour s'attirer la faveur des Canadiens.

Ni la déclaration économique de novembre 1984, ni les trois budgets subséquents n'ont correspondu aux promesses faites par les conservateurs pour gagner la faveur des Canadiens. Par exemple, durant la dernière campagne électorale, le ministre des Finances actuel (M. Wilson) s'est engagé explicitement à ne pas hausser l'impôt sur le revenu. Le premier ministre (M. Mulroney) a promis une réforme du régime d'impôt sur le revenu des particuliers en disant qu'il souhaitait le rendre plus juste, plus progressif et plus productif. Je pourrais bien utiliser le ton mielleux et les phrases ampoulées du premier ministre. Je me contenterai de lui recommander de méditer l'avertissement suivant de Thomas Paine: «La modération dans la conduite est une vertu, mais la modération dans les principes est toujours un vice».

Il est évident qu'en dépit des promesses du ministre des Finances et du premier ministre, les budgets de 1985, 1986 et 1987 ont fait des Canadiens à revenu faible et moyen les victimes des augmentations d'impôt les plus injustes, les plus régressives et les plus contraignantes sur le plan économique jamais imposées. Le chef de l'opposition (M. Turner) s'est prononcé très vigoureusement, tout comme notre critique financier, au cours du débat qui a eu lieu voici quelques semaines. Ils ont mis en relief un certain nombre de questions. Ils ont soutenu que le troisième budget constituait la troisième phase d'une attaque en règle visant les Canadiens à revenu faible et moyen. Il élargit l'écart entre les riches et les pauvres, entre les régions nanties et les régions défavorisées du pays. Ces trois budgets, qui représentent une stratégie économique de gouvernement, nous ont apporté la plus forte augmentation d'impôt de notre histoire contemporaine. Le gouvernement a soutiré ainsi 22,8 milliards de dollars de plus aux contribuables, ce qui équivaut à une moyenne de 2 000 $ chacun au cours de son mandat. En comparaison, au cours de la même période, les sociétés ont versé 2 milliards de dollars de moins que ce qu'elles payaient à l'arrivée du gouvernement au pouvoir. Est-ce ce que le ministre appelle l'équité fiscale?

Je voudrais me pencher plus particulièrement sur le secteur culturel. En apparence, ce secteur tire certains avantages depuis quelques mois, mais quand on examine de plus près le bilan du gouvernement à cet égard, on s'aperçoit que la situation n'est pas si rose. Selon moi, on nous a trompés par l'effet triptyque utilisé. C'est vraiment un trompe-l'oeil. On nous donne vraiment l'impression que le secteur des arts et de la culture est choyé.

Il est vrai que le ministère des Communications affecte des fonds à la culture, ce qui est normal, étant donné qu'il lui incombe de bâtir à partir des acquis du passé. Examinons ce qui se produit exactement et les énormes répercussions qu'a eues le secteur culturel sur l'économie canadienne.

Je voudrais vous rappeler les paroles d'Henry Robertson Luce qui a déclaré que le rôle des entreprises est de participer à l'essor de la société, en général et je pourrais ajouter, de la société canadienne tant qu'elle durera. Sommes-nous en mesure de participer à cette grande société autant que nous le pouvons et le devons, alors que cette société canadienne est menacée d'américanisation, sous la pression de nos amis envahissants au sud de la frontière?

Lorsqu'on essaye de mesurer l'influence de la culture sur l'économie, il faut naturellement avoir recours à des définitions pragmatiques de cette notion. Malheureusement, celles-ci ne tiennent pas compte de toutes les caractéristiques intangibles qui nous définissent en tant que peuple. Lorsque nous pensons à la culture, nous oublions souvent ses répercussions économiques. Nous devons mesurer les conséquences des industries culturelles sur notre économie, sur le plan de l'emploi, des salaires, des recettes perçues et de certaines autres variables économiques. Nous devons alors comparer cet agrégat culturel au total correspondant pour toute l'économie.

D'après les analyses de Statistique Canada, la valeur de la production artistique et culturelle à l'intérieur du Canada était évaluée à 5,2 milliards de dollars, soit 1,7 p. 100 du produit intérieur brut pour toute l'économie en 1981. Ce pourcentage a augmenté rapidement depuis lors. Les recettes des industries des arts ont augmenté de 64 p. 100 à un rythme moyen annuel de 13 p. 100 entre 1977 et 1981. Les recettes sont passées de 4,7 à 7,7 milliards de dollars. Je fais remarquer que c'est sous un gouvernement libéral que les Canadiens ont prospéré dans ce secteur vital de l'économie.

Grâce aux progrès rapides de la technologie, les industries culturelles ont pu énormément influer sur notre vie, et de plus en plus ces dernières années. Le recensement de 1981 a permis de comparer les 20 plus grosses industries manufacturières du Canada et le secteur des arts. Au titre de l'emploi, l'industrie artistique arrive en tête, avec 234 280 employés; elle occupe le sixième rang pour ce qui est des traitements et salaires, qui s'élèvent à 2,5 milliards de dollars, et ses recettes de 7,7 milliards la placent au onzième rang, sur un pied d'égalité avec le secteur canadien des télécommunications.

Quels ont été les effets de certaines mesures que nous avons prises? Le projet de loi C-58 a procuré aux télédiffuseurs canadiens des recettes de 58 millions de dollars qui leur ont été très bénéfiques. Cet important programme a permis de substituer pour une bonne part à la publicité américaine de la publicité canadienne. Ainsi, peu importe qu'on capte une chaîne américaine ou canadienne qui diffusent la même émission à 20 heures, par exemple, on y verra de la publicité canadienne. Cette protection assure aux stations de télévision 40 p. 100 de leurs recettes. Il est très important que cet argent reste au Canada. Cette initiative a permis à nos sociétés canadiennes de faire preuve de civisme tout en nous permettant de promouvoir leurs intérêts.

Il ne manque pas d'exemples de mesures montrant que les arts et la culture ont amélioré considérablement le produit national brut du Canada. Dans le budget de février 1986, le ministre des Finances a annoncé l'octroi annuel de 75 millions de dollars à diverses initiatives culturelles au cours des cinq prochaines années. Préférez-vous, madame la Présidente, que je reprenne plus tard?

Article 21 du Règlement

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est maintenant 14 heures et, conformément au Règlement, la Chambre doit procéder à d'autres affaires. Et les 11 minutes qui restent à la prolongation, suite à la déclaration ministérielle, seront ajoutées aux Ordres émanant du gouvernement aujourd'hui. En conséquence, l'heure réservée aux Affaires émanant des députés commencera à 17 h 11.

• (1400)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DU SAINT-LAURENT PAR DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, regorgeant de déchets bruts et de produits chimiques toxiques, le Saint-Laurent est un fleuve qui a du mal à survivre. On peut le voir au fait que la population des bélougas est tombée de 5 000 à 500 individus au cours des 80 dernières années. Le lait des mères bélougas contient tellement de substances chimiques toxiques que les petits sont empoisonnés durant l'allaitement, nous apprennent les zoologistes. Le ministre québécois de l'Environnement a déclaré: «Comme des enfants gâtés, nous ne l'avons pas respecté, nous en avons abusé, nous l'avons violé et y avons déversé des déchets acides et humains».

Ayant constaté les erreurs des pratiques antérieures, le gouvernement du Québec a promis en novembre 1986 de dépenser six milliards de dollars pour la construction de plus de 400 usines de traitement des eaux-vannes dans les localités riveraines du Saint-Laurent. Le Québec peut-il résoudre le problème à lui seul? Certains des poisons déversés dans les Grands Lacs finissent dans le Saint-Laurent. Ottawa a certaines responsabilités en amont. Le ministre fédéral de l'Environnement (M. MacMillan) ferait donc bien de contribuer à restaurer ce magnifique et historique cours d'eau en assortissant ses paroles d'une aide tangible au lieu de se contenter de dénoncer les pollueurs.

* * *

[*Français*]

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS—LA RÉGION DE SENNETERRE—LA REPRISE ÉCONOMIQUE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, depuis le 6 mars dernier, la région de Senneterre bénéficie de l'aide du Canada dans le cadre du Programme de développement des collectivités, en vertu de l'un des six programmes de la planification de l'emploi.

L'objectif de ce programme consiste à aider Senneterre et les environs aux prises avec des licenciements collectifs découlant de la fermeture de la base de radar et de mises à pied d'employés du CN.

Un comité a été formé et sera présidé par M. Jean Roy, échevin de la ville de Senneterre.

J'ai participé à plusieurs reprises à des réunions avec les gens de Senneterre pour les aider et je tiens à souligner la compétence de M. Alain Darveau du ministère de l'Emploi et de l'Immigration de Hull qui, par ses conseils, a su nous aider d'une façon professionnelle, et du ministre Benoît Bouchard qui a su écouter la population.

Le Comité peut recommander une ou plusieurs options de ce programme dans le but d'aider les travailleurs à créer leur propre entreprise, à acquérir de nouvelles compétences, et recevoir 200 000 $ au cours des deux prochaines années pour analyser de façon réaliste les possibilités de développement et de diversification de l'économie locale.

Monsieur le Président, la région de Senneterre a du potentiel réel de reprise économique.

* * *

[*Traduction*]

LA RÉFORME FISCALE

LE DOUTE QUANT AUX RÉSULTATS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, les Canadiens doutent fort maintenant que la réforme fiscale envisagée par le gouvernement soit conforme à leurs intérêts puisque nous sommes le seul gouvernement du monde qui éxonère totalement les gains en capital de toute origine. Ils se rappellent que les impôts fédéraux ont augmenté de 1 350 $ par famille et par an à cause des taxes décrétées par le ministre actuel des Finances (M. Wilson).

Nous apprenons maintenant que le gouvernement fédéral compte infliger aux familles canadiennes une taxe sur les aliments. Oui, le gouvernement va taxer le lait, le pain, les oeufs, les légumes, les fruits et tous les produits d'épicerie par le biais de la taxe sur les transactions commerciales, une taxe de vente déguisée. Les Canadiens ont bien raison d'être sceptiques. Quelle sorte de gouvernement songerait à taxer la nourriture que nous mangeons? Seulement un gouvernement qui se fiche pas mal du peuple. Un gouvernement qui impose une taxe déguisée aussi punitive et aussi régressive est voué à disparaître dès que les électeurs auront l'occasion de se prononcer.

* * *

LES SPORTS

LA COLÈRE PROVOQUÉE CHEZ LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE CINCINNATI PAR L'HEURE DE LA PREMIÈRE PARTIE DES BLUE JAYS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, les États-Unis se sentent menacés. Nous savions que depuis plusieurs années, beaucoup d'Américains doivent vivre avec la menace d'une invasion par le Nicaragua mais nous constatons maintenant que d'autres voient leur identité nationale en péril parce que la ligue de baseball majeur inaugurera sa saison à l'extérieur de leur pays pour la première fois de son histoire. Cette année en effet, la première partie de la ligue de

baseball majeur débutera à Toronto une heure avant la première partie à Cincinnati. Personne n'a encore alerté les Marines mais le conseil municipal de Cincinnati a téléphoné à Washington.

Je peux comprendre pourquoi les habitants de Cincinnati voient rouge mais nos bons voisins devront s'habituer à ce que le Canada prenne les devants, que ce soit dans le domaine du baseball ou celui du commerce. Les Blue Jays ouvriront la saison les premiers et la termineront premiers. J'espère que tous les députés prévoient comme moi qu'un jour les séries mondiales se dérouleront en entier à Toronto, à Montréal et dans d'autres villes de notre grand pays.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL PEARSON—L'INSUFFISANCE DES SERVICES OFFERTS LORS DES ARRIVÉES DE NUIT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, que faudrait-il pour que le ministre des Transports (M. Crosbie) se décide à remédier à la situation gravement chaotique à l'Aéroport international Pearson où des centaines de vacanciers fatigués atterrissent tard dans la nuit, tous en même temps? En fait, tous ceux qui ont vu l'aérogare 1 bondée tard le soir, aux heures d'arrivée des avions, savent à présent à quel point le gouvernement est inefficace. Des centaines de personnes en pâtissent; certaines attendent jusqu'à une heure et demie avant de pouvoir trouver un moyen de transport qui puisse les ramener à la maison.

• (1405)

C'est là en fait le principal problème. Avec l'arrivée tardive des vols nolisés, il est manifeste que le nombre des taxis et des navettes desservant cette aérogare est nettement insuffisant. Dans un article paru récemment dans le *Toronto Star*, on rapporte les propos de M. Jim Mattick, directeur des services aéroportuaires, d'après lequel les autorités administratives de l'aéroport sont au courant de l'existence du problème depuis au moins deux ans. M. Mattick ajoute qu'il faudra peut-être plusieurs mois avant de trouver une solution. Or c'est inadmissible. Le ministre des Transports doit intervenir immédiatement pour régler cette situation intolérable pour les voyageurs et honteuse pour les aéroports du Canada.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ADMISSIBILITÉ DES MILITAIRES À LA RETRAITE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'interviens encore une fois à la Chambre au nom des Canadiens et notamment des nombreux militaires à la retraite dont les prestations d'assurance-chômage ont été considérablement réduites ou même supprimées depuis le 5 janvier 1986 parce qu'ils étaient obligés de déclarer comme revenus les pensions qu'ils retiraient d'emplois antérieurs.

Le 5 décembre 1986, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a déclaré qu'on rembourserait les prestations perdues par ceux qui ont trouvé un emploi après leur retraite et qui l'ont perdu par la suite. Pendant presque un an avant cette déclaration, on disait à ces gens d'attendre le rapport de la Commission Forget. Le rapport a été publié mais on les fait toujours patienter. Ils sont écoeurés d'attendre que le gouvernement agisse. Les centres d'emploi ne peuvent leur dire quand ils recevront leur argent. Le gouvernement traite les gens d'une façon injuste et intolérable.

Je demande au ministre de faire dès maintenant le nécessaire pour s'assurer que ces citoyens reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit et dont on n'aurait jamais dû les priver.

* * *

LE SECTEUR DE L'ÉDITION

ON DEMANDE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, en juillet 1985, l'ancien ministre des Communications avait annoncé une politique de canadianisation du secteur de l'édition, politique qui a été fort bien accueillie dans tout le pays. Le gouvernement, dans les décisions qu'il a prises à l'égard des rachats d'entreprises de publication, n'a pas appliqué sa propre politique. L'exemption la plus spectaculaire a été l'acquisition de la Prentice Hall par la Gulf and Western, la société à la tactique de la terre brûlée. Le gouvernement conservateur a justifié cette dérobade en prétextant qu'il ne pouvait pas appliquer rétroactivement sa nouvelle politique. Ou peut-être redoutait-il des incendies de forêt.

Cela fait maintenant près de deux ans que la politique a été annoncée. Une affaire, celle de la GLC, est à l'étude depuis plus d'un an à Investissement Canada. Dans un autre cas regrettable, la Gulf and Western a reçu l'ordre de vendre la Ginn and Company à des intérêts canadiens, mais elle ne l'a pas fait. Il est temps que le gouvernement jette un peu d'eau sur la tactique de la terre brûlée de la Gulf and Western. Il devrait mettre en oeuvre sa politique de canadianisation en commençant par empêcher la Gulf and Western de s'emparer de la GLC.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA SIGNATURE DE L'ENTENTE ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET L'ONTARIO

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, la signature d'une entente entre le gouvernement fédéral et la province de l'Ontario cette semaine constitue une véritable percée dans la lutte nationale contre les pluies acides. En vertu de cette entente, chaque gouvernement injectera 85 millions de dollars dans le *Countdown Acid Rain Program* de l'Ontario et le Canada manifeste plus que jamais sa volonté de réduire de moitié les émissions d'anhydride sulfureux d'ici 1994.

L'entente sur la réduction des pluies acides et la déclaration relative à la dépollution de la rivière Niagara, signée cette année, prouvent bien que le gouvernement fédéral est fermement décidé à faire le nécessaire pour assainir l'environnement. En deux ans et demi, le gouvernement actuel a fait bien plus pour essayer de résoudre les problèmes écologiques que les

Article 21 du Règlement

gouvernements libéraux en une décennie. Il convient de féliciter le ministre de l'Environnement (M. McMillan) pour cet effort.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONSTITUTIONNALISATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, certains Canadiens demandent en quoi consistent les droits ancestraux des autochtones et pourquoi il faudrait les reconnaître. Voici en deux mots de quoi il s'agit: les droits ancestraux sont les droits qu'ont les Indiens, les Inuit et les Métis, droits qu'ils ont possédés et exercés pendant des siècles dans ce pays, avant que les Européens ne débarquent sur le continent.

Les droits ancestraux portent non seulement sur certaines terres et ressources, mais aussi sur les institutions socio-culturelles, les lois et les formes de gouvernement autonome. Si ces droits existaient avant l'arrivée des Européens et que les autochtones n'y ont jamais renoncé, ils existent toujours et en toute justice, nous devons tous les reconnaître. Il faut par ailleurs que ces droits soient reconnus et intégrés à la Constitution du Canada à l'occasion de la Conférence des premiers ministres prévue pour le 26 mars.

* * *

• (1410)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, la rencontre d'hier soir des premiers ministres au sujet des pourparlers commerciaux avec les États-Unis a constitué une étape importante de cette démarche historique et un exemple remarquable de la façon dont le premier ministre (M. Mulroney) réussit, grâce à ses efforts dans le domaine de la consultation et de la coopération, à nous faire entrer dans une nouvelle ère de réconciliation nationale.

A mesure que les premiers ministres joueront un rôle plus actif et qu'ils comprendront les avantages qu'un accord de ce genre apportera à chaque région du pays, ainsi que les garanties devant être prévues et les énormes possibilités qu'aura le Canada de se tailler une réputation mondiale dans le domaine de la prestation de biens et services, ils partageront sûrement l'attitude positive du premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Bill Vander Zalm.

Comme ce dernier l'a déclaré, hier soir, il a jugé que les pourparlers se déroulaient fort bien, et que notre négociateur en chef, Simon Reisman, était un homme très franc et remarquable. Bill, je crois tout comme vous, que nous conclurons un accord d'ici la fin de l'année et qu'il sera fort avantageux pour le Canada. Vous pouvez compter sur les députés de la Colombie-Britannique pour s'assurer qu'il soit particulièrement avantageux pour la Colombie-Britannique. Et Bill, vous êtes remarquable également.

* * *

LA PAIX

LA SUPPLIQUE D'UN GROUPE DE GUIDES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai reçu récemment 30 lettres émanant du soixante-sixième groupe de guides de Regina. J'ai reçu des images de badges représentant un soleil souriant et de fleurs et des photos de bombes barrées de grands X, sur lesquelles on avait écrit: «Plus de guerre, nous voulons la paix». Ces enfants me demandaient d'empêcher qu'on les bombarde, d'empêcher qu'une guerre n'éclate.

Le message est très clair. Les enfants de notre pays veulent vivre en paix. Ils ne veulent pas que le gouvernement mette en danger leur vie ni celle des personnes qui leur sont chères.

En leur nom, j'exhorte le gouvernement à ne pas se montrer timoré dans sa poursuite de la paix et à saisir cette occasion historique d'instaurer une politique indépendante qui ouvre une possibilité de paix. Ils veulent vivre dans la paix. Je demande instamment au gouvernement d'écouter la voix des enfants non seulement de notre pays mais du monde entier. Vive la paix.

* * *

L'ASSURANCE-MALADIE

OPPOSITION À UN PROJET DE LOI ALBERTAIN

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai un exemplaire du projet de loi 14 de l'Assemblée législative de l'Alberta qui essaye de façon insidieuse de détruire l'assurance-maladie. Je voudrais que le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui se trouve à la Chambre aujourd'hui envoie directement un message au ministre de la Santé de l'Alberta pour lui dire qu'il n'est pas question de liquider notre régime d'assurance-maladie.

Le projet de loi 14 viole le principe de l'universalité pour lequel le gouvernement libéral précédent a lutté afin que tous les Canadiens bénéficient de la Loi canadienne sur la santé et puissent bénéficier gratuitement de tous les actes médicaux, sans avoir besoin d'une assurance privée.

Je demande instamment au ministre de dire clairement à l'Assemblée législative de l'Alberta que le projet de loi 14 viole la Loi canadienne sur la santé et qu'il doit être rejeté immédiatement, sinon des sanctions seront prises contre l'Alberta.

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS NUCLÉAIRES—LES CRAINTES DES MANITOBAINS

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, l'entreposage des déchets nucléaires préoccupe au plus haut point mes électeurs manitobains. Avec l'appui du gouvernement provincial, un projet de recherche est en cours depuis plusieurs années au Manitoba. Ce projet s'effectue sous l'égide d'Énergie atomique du Canada Limitée qui jouit du soutien financier de ses homologues américains. On espère qu'il permettra de découvrir des moyens d'entreposer en toute sécurité les déchets nucléaires. Non seulement les Manitobains mais aussi l'ensemble des Canadiens et des Nord-Américains profiteront de ces travaux.

J'estime néanmoins, et telle devrait être à mon avis la position du gouvernement canadien, que les déchets nucléaires qui ne proviennent pas du Manitoba ne devraient pas être entreposés dans cette province. Par extension, toute région ou province qui bénéficie de l'énergie nucléaire devrait être tenue d'entreposer sur son territoire les déchets nucléaires qu'elle produit.

Chacun reconnaît que la recherche entreprise aura de bons effets, mais il faut insister pour que, une fois les travaux terminés, le Manitoba ne devienne pas notre décharge nationale de produits nucléaires.

* * *

LES CHEMINS DE FER

LES DÉRAILLEMENTS—LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, une fois de plus, nous constatons que le gouvernement est disposé à sacrifier la sécurité publique, l'emploi et les intérêts des régions les plus défavorisées sur l'autel de la responsabilité financière. Au cours des deux derniers mois, six trains ont déraillé des voies du CN en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, ce qui a suscité des inquiétudes au sujet de la sécurité pour le public de nos lignes de chemin de fer. Hier, un porte-parole de la société ferroviaire a attribué la plupart de ces problèmes au mauvais temps hivernal. Cependant, son explication n'est pas convaincante.

• (1415)

D'après le rapport récent d'un groupe de travail sur les activités du CN, les voies de la société se détériorent constamment. De plus, on m'a informé que dans la ville de Capreol, située dans ma circonscription, l'inspection des trains au passage ne serait plus confiée à des inspecteurs de wagons certifiés à compter du 6 avril 1987. Elle sera assurée par des employés du ministère des Transports qui n'ont ni la formation, ni la compétence voulues.

Il est tout simplement inacceptable que le CN et le gouvernement compromettent la sécurité des Canadiens pour faire des économies à la petite semaine. Qui plus est, étant donné que deux de ces déraillements récents ont rompu le seul lien ferroviaire qui existe entre la Nouvelle-Écosse et le reste du Canada, le gouvernement fait preuve d'irresponsabilité en

Article 21 du Règlement

négligeant un élément de l'infrastructure de transport de la région de l'Atlantique qui est crucial pour son économie.

J'exige que le . . .

M. le Président: Je signale à regret que le temps de parole du député est écoulé.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

OPPOSITION À L'ACHAT DE TERRES D'ÉLEVAGE

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, un Dieu tout-puissant a confié aux Canadiens un bon sol fertile. Nous devons veiller à ce qu'il puisse produire les denrées alimentaires dont auront besoin les générations futures. Depuis trop longtemps, on place négligemment sur des terres arables des lotissements, des usines, des bases militaires et d'autres installations. Si nous continuons de la sorte, nous laisserons un sol aride à nos enfants. Voilà pourquoi des centaines de personnes dans la région du Ranch OH dans la vallée de Kananaskis s'opposent à ce que l'armée achète des terres agricoles de qualité supérieure à des fins militaires, notamment quand il y aurait d'autres terrains à une demi-heure à peine de Calgary.

Des terres agricoles de première qualité, un parc provincial, le versant oriental des Rocheuses, un habitat pour les oiseaux et les animaux, un lieu tranquille pour les centaines de touristes qui viennent méditer dans une magnifique région rurale, voilà toutes les raisons pour lesquelles le gouvernement devrait refuser de négocier en vue de l'achat de ces terres.

Si le gouvernement songe encore à prendre cette initiative, je propose que le ministre renvoie l'affaire au comité permanent de l'agriculture, afin que des témoins puissent prouver sans équivoque que cette magnifique région devrait être réservée à l'élevage, au tourisme et aux loisirs.

* * *

LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

APPUI AU PROJET DU PARCOURS DE CÉRÉMONIE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, depuis quelques mois, les Canadiens se rendent compte que la Commission de la Capitale nationale projette d'améliorer certaines rues du centre-ville et de les transformer en parcours de cérémonie. Ce projet coûtera une quinzaine de millions et comprendra bien entendu une somme de trois millions destinée à effectuer des réparations importantes au pont Alexandra entre Ottawa et Hull.

Les Canadiens ont toujours été fiers de leur capitale nationale. Si nous voulons garder cette fierté, nous devons investir dans notre capitale. Nous devons faire de notre mieux. En faisant cette déclaration aujourd'hui, je veux appuyer les initiatives de la Commission de la Capitale nationale et de sa présidente, M^me^ Jean Pigott, qui tentent d'aménager un parcours de cérémonie dans notre capitale de concert avec l'administration locale.

Je n'ai pas toujours été d'accord avec M^me^ Pigott. Nous n'étions pas d'accord au sujet du parc Mile Circle et de nombreuses autres questions. Toutefois, cette fois-ci, elle a certes mon appui.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES QUESTIONS AYANT DES RÉPERCUSSIONS DANS LES PROVINCES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre étant absent, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Contrairement aux engagements qu'il avait pris, lorsqu'il a rencontré ses homologues provinciaux hier soir, le premier ministre a refusé de proposer un processus de ratification acceptable pour les accords de libre-échange. Chacun sait pourtant que la constitution n'oblige pas les provinces à se plier aux exigences d'un traité international ayant des répercussions dans leur juridiction. Comment le gouvernement peut-il continuer à négocier avec les Américains au sujet de questions de la compétence des provinces sans avoir prévu un processus de ratification? En fait, comment peut-il négocier une chose qui ne lui est pas encore acquise?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Le député oublie sans doute qu'à en juger par le succès de la réunion d'hier soir, le processus que nous avons instauré fonctionne parfaitement et il est inutile d'en chercher un autre pour le moment. Nous avons discuté de la question, mais la plupart des premiers ministres des provinces ont dit que le système fonctionnait bien, qu'il permettait d'aboutir à un consensus et qu'ils ne voyaient aucun autre moyen d'obtenir de meilleurs résultats.

Je signale également qu'à l'époque où le chef de l'opposition siégeait de ce côté-ci de la Chambre, le gouvernement a négocié l'Accord de l'automobile sans consulter du tout la province la plus directement visée, l'Ontario.

ON DEMANDE QUE LES PROVINCES PUISSENT SANCTIONNER LES MESURES PRISES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, la ministre a une curieuse façon de concevoir le succès. Après la réunion d'hier soir, huit des dix premier ministres ont déclaré que leur homologue fédéral n'avait pas respecté ses engagements et que le gouvernement devait mettre en place un processus de ratification avant de poursuivre les négociations. Vu l'importance de ce genre d'engagements, quelles dispositions le gouvernement a-t-il prévues pour que les provinces puissent sanctionner toutes les mesures prises dans le cadre d'un accord de libre-échange qui auront des répercussions dans leur juridiction?

• (1420)

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le gouvernement prend des mesures en faisant participer les provinces à des consultations d'une ampleur encore jamais vue au Canada. C'est la quatrième fois que les premiers ministres se rencontrent. J'assistais à la réunion. Elle s'est déroulée dans une atmosphère très amicale. Toutes ces questions ont été longuement examinées de façon très amicale. Chacun s'entendait à dire que le processus fonctionnait bien. J'ignore si le député s'est encore contenté de lire le *Star*, de Toronto, mais les ministres étaient tous d'accord pour dire que la concertation fonctionnait bien. S'il n'est pas possible de conclure un accord à la satisfaction de tous les intéressés, il n'y aura pas d'accord, comme l'a dit le premier ministre.

LA DÉCLARATION ATTRIBUÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une troisième question à la ministre. Ce matin, le président du Conseil canadien de la radiodiffusion et des télécommunications, un organisme fédéral, a déclaré très clairement devant un comité que les dispositions du projet de loi C-58 concernant les émissions simultanées, les règlements fiscaux et les droits d'auteur sont indispensables pour protéger nos industries culturelles. Étant donné l'importance que le chef de l'organisme qui règlemente la culture canadienne attache à ces questions, la ministre peut-elle nous garantir qu'elles ne seront pas visées par l'accord de libre-échange avec les États-Unis?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, personne n'a su dire plus clairement que le premier ministre que l'identité culturelle du Canada et les moyens de la préserver ne sont pas négociables. J'ignore pourquoi le député et le parti libéral continuent à vouloir mettre la culture, l'Accord de l'automobile et les offices de commercialisation sur le tapis. Pour le gouvernement conservateur, ces questions ne sont pas négociables.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA RÉUNION PROCHAINE DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, je souhaite la bienvenue parmi nous au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui rentre de Washington. Étant donné les sondages qui montrent que 60 p. 100 des Canadiens considèrent que les pluies acides sont la principale question sur laquelle le Canada et les États-Unis doivent s'entendre, le ministre peut-il nous assurer qu'à la suite de son voyage à Washington, les niveaux d'émanations transfrontalières seront réduits lors du prochain sommet?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous espérons certes que ces émanations seront réduites à la suite des mesures prises par le gouvernement des États-Unis et des pressions exercées par notre gouvernement.

Je dois dire qu'il est plutôt révélateur de la consigne du parti, que les deux premiers à interroger le gouvernement au nom du parti libéral, aujourd'hui, aient été le député de Winnipeg—Fort Garry et le député de Davenport.

M. Riis: Continuez à vous tenir à distance, Joe.

M. Clark (Yellowhead): Il est intéressant de se demander qui parle au nom des libéraux.

M. Caccia: C'est la preuve que le parti libéral est bien libéral.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Cela vous échappe, Joe.

M. Ouellet: C'est pourquoi il n'a pas été premier ministre bien longtemps.

LA NÉCESSITÉ D'UN ENGAGEMENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, voici ma question supplémentaire. A la veille du troisième sommet sur les pluies acides sous le nouveau gouvernement élu en 1984, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne croit-il pas que le Canada aura perdu trois années précieuses à effectuer des recherches au lieu d'obtenir une réduction des émanations, si le premier ministre ne peut obtenir un engagement quant à des réductions bien précises?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cela montre surtout que le parti libéral est divisé sur les missiles de croisière, sur les échanges commerciaux, et probablement, sur les pluies acides.

M. Ouellet: Répondez à la question.

M. Crosbie: Où est Turner?

M. Nunziata: Joe, vous aviez l'appui de votre caucus.

M. Axworthy: Qui a perdu son poste, Joe?

• (1425)

M. le Président: Sauf erreur, tous les députés savent que la question soulevée par le député de Davenport est grave et qu'elle rallie l'adhésion d'un grand nombre de députés. Je suis persuadé qu'ils aimeraient entendre la réponse du ministre.

M. Clark (Yellowhead): A Washington, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants du gouvernement et de leur signifier que nous attendions des progrès du côté américain, et plus précisément une réduction des émanations transfrontalières. J'ai également rencontré plusieurs membres des deux partis au Sénat et à la Chambre des représentants. Quel que soit leur parti, ils s'intéressaient tous à la question des pluies acides et ils ont tous reconnu que la position adoptée par le gouvernement fédéral—surtout depuis que mon collègue, le ministre de l'Environnement, fait en sorte que le Canada n'ait lui-même rien à se reprocher—est beaucoup plus convaincante à rejeter qu'elle ne l'était auparavant. Par conséquent, nos chances de réaliser des progrès sont bien meilleures. Nous attendrons de voir si les Américains agissent, comme nous l'espérons.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Elle a déclaré à la Chambre qu'aucun participant lors de la réunion d'hier soir n'a proposé de meilleure façon de procéder. En réalité, n'est-il pas vrai que divers premiers ministres ont proposé de charger un sous-comité d'élaborer un processus d'entente et que cette proposition a été rejetée? Par conséquent, la ministre peut-elle confirmer qu'aucune procédure n'a été adoptée parce que son gouvernement a rejeté carrément cette proposition?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, ce que j'ai dit, et je le répète, c'est que même si la discussion s'est déroulée relativement dans le calme, personne n'a proposé de meilleure façon de procéder que celle en vigueur, à savoir la consultation intensive. Certains ministres provinciaux ont fait des propositions mais n'ont pas été appuyés par leurs homologues. La seule chose sur laquelle tous les premiers ministres provinciaux et tous les participants de la réunion se sont entendus—et j'y étais, contrairement au député—c'est que le processus actuellement en vigueur de consultation, de discussion et d'étude des problèmes régionaux et nationaux, donne de bons résultats. Je ne comprends pas pourquoi le NPD s'acharne à vouloir supprimer un processus de consultation qui donne de bons résultats et qui aboutira à un accord de libre-échange qui sert les intérêts de tous les Canadiens dans toutes les régions du pays.

LA POSITION DES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): La ministre continue à nous dire que tout va pour le mieux, comme dans l'affaire du bois d'oeuvre, et nous savons ce qui s'est passé en l'occurrence.

La ministre est-elle prête à reconnaître que hier soir, les premiers ministres des provinces maritimes se sont dits très inquiets en raison des limites qu'un accord de libre-échange imposera aux initiatives de développement régional ainsi que des propositions visant à interdire à l'avenir les accords sur la gestion de l'offre des produits agricoles?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, si les réunions des premiers ministres se déroulent à huis clos et même sans secrétaire de séance, c'est parce qu'elles sont censées être confidentielles. Les seuls présents étaient les premiers ministres provinciaux, le premier ministre, moi-même et, pendant une partie de la réunion, Simon Reisman. Je conseille au député de se renseigner auprès du premier ministre néo-démocrate du Manitoba. Personne d'autre n'enfreindrait le caractère confidentiel de ces réunions.

Pour répondre à la question du député, j'ai déjà dit que les participants de la réunion ont discuté de moyens de poursuivre notre objectif en matière de développement régional, qui n'est pas à l'ordre du jour, dans le cadre d'un accord de libre-échange. Ils ont discuté de l'agriculture et de ses problèmes. Les premiers ministres ont discuté de l'emploi, de la croissance économique et des possibilités du pays. Ils se sont entendus à dire que la procédure que nous suivons actuellement aboutira à un bon accord commercial avec les États-Unis. Ils en sont également arrivés à la conclusion, suivant ainsi l'exemple du premier ministre, que si l'accord proposé n'est pas bon, il n'y aura pas d'accord.

• (1430)

M. Langdon: Monsieur le Président, si le gouvernement avait adopté dès le départ une attitude honnête et franche avec les Canadiens toutes ces accusations mesquines seraient inutiles.

M. le Président: A l'ordre. Les questions litigieuses appellent des réponses semblables. Je demande au député de poser sa question.

LES RÈGLES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, la ministre va-t-elle admettre par ailleurs que contrairement à ce qu'elle a dit hier dans sa réponse, le premier ministre a fait porter les négociations également sur les règles en matière d'investissements et que les Canadiens ont manifestement l'impression que le gouvernement cède sur tous les plans, à mesure que les entretiens progressent?

M. McCurdy: Nous sommes trahis.

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la seule chose qui soit manifeste aux yeux des Canadiens, c'est que les négociations du gouvernement sur le libre-échange portent leurs fruits et qu'elles vont déboucher sur la signature d'un traité commercial avec les États-Unis qui favorisera la croissance économique à un moment où l'on assiste à une montée du protectionnisme. Je regrette que le député n'arrive pas à le comprendre.

A propos de franchise, je signale que le ministre de l'Agriculture et moi venons de rencontrer les représentants de toutes les entreprises agricoles et de l'industrie alimentaire du Canada; nous avons discuté longuement des dispositions de notre entente qui auront des répercussions pour elles. Il n'y avait encore jamais eu de consultations aussi poussées au Canada.

LES RÉFUGIÉS

DES CHILIENS DEMANDENT LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Je me réjouis de la décision qu'il a annoncée hier d'autoriser trois réfugiées chiliennes et leurs enfants à entrer au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Marchi: Le ministre doit savoir qu'une délégation de candidats au statut de réfugié dont le sort reste encore à déterminer est venue de Montréal à Ottawa pour solliciter une entrevue avec le ministre. Étant donné qu'il était disposé hier à faire preuve de compassion en permettant la réunification de trois familles, recevra-t-il la délégation et assurera-t-il à la Chambre qu'il manifestera la même attitude à l'endroit des 85 autres femmes et enfants qui attendent d'être réunis à leur famille au Canada et qui font appel à la compassion du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai précisé longuement hier que la décision que j'avais prise concernant les trois épouses et les enfants qui venaient rejoindre les époux ici au Canada était une décision très particulière, tenant compte de facteurs exceptionnellement humanitaires. J'ai reçu aujourd'hui le rapport de nos fonctionnaires à Buenos Aires concernant les personnes qui demeurent à Buenos Aires. Chaque cas a été évalué très attentivement. Il y a un représentant du gouvernement du Québec qui, actuellement, est en Argentine, et je suis en mesure de dire, aujourd'hui, à la Chambre qu'aucun des cas qui a été évalué en Argentine ne peut être considéré au Canada comme un cas de réfugié politique. Et étant ces circonstances, si ces gens désirent faire appel à une entrée au Canada, ils devront le faire comme toutes les personnes qui dans ce pays sont soumises aux mêmes lois, ils devront le faire en fonction d'un statut d'immigrant, et à ce moment-là, ils devront être considérés comme nous devons considérer l'ensemble des demandes. Cependant, si le représentant . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Bouchard: Je m'excuse, monsieur le Président, c'est excessivement important. Si le représentant du Haut-commissariat des réfugiés des Nations-Unies, qui n'a donné encore aucun avis sur la question, recommandait à notre gouvernement de considérer un certain nombre de cas, nous le ferions avec plaisir. Mais jusqu'à maintenant, nous allons respecter les lois canadiennes.

[*Traduction*]

LES CONSÉQUENCES DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT POUR LES PERSONNES EN TRANSIT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le ministre a refusé de répondre et de nous dire s'il leur accordera au moins un peu de son temps aujourd'hui. J'ai une question supplémentaire à l'intention du ministre.

[*Français*]

J'aimerais savoir, étant donné que ces familles ont été mises en transit, quand ces changements du 20 février ont été faits, étant donné qu'une période de grâce n'était pas incluse et que le haut commissaire des réfugiés des Nations unies les a déclarés réfugiés *bona fide*, pourquoi ne serait-il pas prêt, comme compensation à la déclaration de son premier ministre, à autoriser ces gens à entrer au Canada et à rejoindre leurs familles?

[*Traduction*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je viens juste de répondre à la question du député. J'ai déclaré le 20 février, et je l'ai répété, que nous devions appliquer les règles. C'est ce que nous avons fait.

Les gens du monde entier qui veulent venir s'établir au Canada doivent respecter les lois et les règlements canadiens. Ils ont la possibilité de présenter une demande d'immigration. Dès qu'ils en présentent une nous l'examinons. Il y a beaucoup de gens au Canada qui veulent être réunis à leur famille. Ils attendent des décisions qui sont rendues en vertu de la Loi sur l'immigration. Nous appliquons la Loi sur l'immigration à tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LE PRÉTENDU DUMPING D'ACIER ÉTRANGER

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur. Depuis que les États-Unis ont imposé dernièrement des restrictions sur les importations d'acier, la Western Canada Steel de Richmond, en Colombie-Britannique, est obligée de soutenir la concurrence d'entreprises qui pratiquent le dumping en écoulant de l'acier étranger bon marché sur le marché canadien.

Devant une situation aussi grave, pourquoi la ministre refuse-t-elle de rencontrer le comité mixte syndical-patronal qui ne ménage pas ses efforts pour éviter des mises à pied désastreuses chez les travailleurs de l'acier du Canada? Pourquoi ne rencontre-t-elle pas ce comité et ne prend-elle pas des mesures pour protéger les emplois des travailleurs canadiens?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): C'est peut-être parce que ce comité ne m'a pas invitée personnellement à le rencontrer, monsieur le Président.

Tout ce que je peux dire au député, c'est que nous sommes à mettre au point une politique concernant ces importations. Si cette compagnie considère que la vente de cet acier sur notre marché est du dumping, elle peut très bien intenter une action en justice contre le contrevenant.

M. Robinson: Monsieur le Président, son cabinet a reçu maintes requêtes demandant une rencontre avec la ministre qui a carrément refusé.

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le Canada s'est fait couper l'herbe sous le pied par des courtiers sans scrupules qui expédient de l'acier étranger bon marché au Canada et qui le ré-exportent ensuite aux États-Unis pour contourner les quotas américains. Quand la ministre prendra-t-elle de vigoureuses mesures pour faire cesser le dumping de cet acier aux États-Unis via le Canada, et pour sauver les emplois, non pas seulement à la Western Canada Steel, mais dans d'autres aciéries du Canada, dont celles de la région de Hamilton?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est que je ne pouvais pas refuser une invitation dont j'ignorais l'existence. Je vais certes tâcher de rencontrer ce comité à ma prochaine visite à Vancouver. Quant à notre politique de l'acier, nous en ferons l'annonce en temps opportun.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE DOSSIER CONSTITUTIONNEL—L'IMMIGRATION ET LES COMPENSATIONS FINANCIÈRES—ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT A DÉPOSÉ DES PROPOSITIONS INACCEPTABLES AU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aurais aimé poser ma question au responsable du dossier constitutionnel, mais il siège à l'autre Chambre, ou au premier ministre qui n'est pas ici, alors, elle s'adresse au vice-premier ministre et concerne les négociations constitutionnelles avec le Québec, visant à permettre à ce dernier d'adhérer à la Constitution canadienne dans l'honneur et l'enthousiasme, comme le déclarait le premier ministre.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire pour quelle raison son gouvernement a déposé sur la table des négociations des propositions qui sont carrément inacceptables pour le Québec, puisque ces offres en matière d'immigration et de compensations financières, dans le cas de nouveaux programmes, sont un net recul pour le Québec et les Québécois?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, que je sache, le gouvernement fédéral n'a pas présenté de contre-offres aux propositions mises de l'avant par le Québec la semaine dernière lors de la rencontre officielle des représentants fédéraux et provinciaux.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À PERMETTRE D'ENCHÂSSER DANS LA CONSTITUTION L'ENTENTE CULLEN-COUTURE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser. Mes informations disent le contraire, et on sait le degré de vérité de ce gouvernement.

Des voix: Oh! Oh!

M. Malépart: Est-ce que le vice-premier ministre serait prêt à s'engager, à engager son gouvernement à l'effet qu'il dépose à la table des négociations, que le gouvernement permette d'enchâsser dans la Constitution l'entente Cullen-Couture qui permet au Québec d'avoir un droit de sélection et d'administration sur les immigrants sur son territoire? Est-ce que vous êtes prêt à vous engager à déposer cette formule-là?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, peut-être le député devrait-il s'en tenir aux règles de conduite strictes émises par son chef et voulant qu'avant de poser une question ou de faire des allégations, on connaisse bien les faits—règle numéro un.

* * *

• (1440)

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, en l'absence du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Quelles initiatives le gouvernement a-t-il prises pour donner suite à notre récente déclaration en faveur de l'excellence dans le domaine des sciences et de la technologie?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il est toujours agréable d'entendre poser des questions importantes à la Chambre. Je me ferai bien sûr un plaisir de répondre à la députée. Elle sait, je n'en doute pas, que le premier ministre accorde une grande importance aux sciences et à la technologie.

Tout récemment, on a créé un conseil consultatif des sciences et de la technologie composé d'éminents Canadiens pour donner des avis sur l'utilisation des quatre milliards de dollars que le gouvernement fédéral consacre à la recherche et au développement en vue d'améliorer la compétitivité du Canada. Deuxièmement, aujourd'hui même, mon collègue, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, est à Vancouver où il a signé avec ses homologues provinciaux la première politique scientifique nationale de l'histoire du Canada.

* * *

LA SANTÉ

LE SIDA—LA TÉLÉDIFFUSION DES ANNONCES D'INTÉRÊT PUBLIC

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comment le gouvernement réagit-il à la dernière stupidité scandaleuse du CTC qui vient de rejeter les annonces d'intérêt public qui devaient servir à la lutte contre le SIDA et qui auraient sauvé des vies mais qui approuve des annonces de condoms payées par des fabricants américains de condoms qui ne sont même pas autorisés à annoncer aux États-Unis sous prétexte que ces condoms ne serviront pas dans les rapports sexuels de rencontre?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, quand le député a parlé du CTC, je suppose qu'il parlait du Comité des télédiffuseurs du Canada. Si c'est bien le cas, je répondrai au député, comme je l'ai dit à la Chambre hier, que j'espère que ces gens reconsidéreront leur position après y avoir réfléchi. La première station de télévision qui a dit qu'elle accepterait ces annonces était MTX de Brandon au Manitoba et la deuxième CJOH d'Ottawa. Radio-Canada les a approuvées verbalement mais j'ignore si toutes les conditions ont été fixées. Je sais que l'Association canadienne des radiodiffuseurs discutera de cette question à sa prochaine réunion.

Je pense que les gens se doivent de redéfinir leur position face à la réaction du public à la question du SIDA, et que cette réflexion se poursuit. Quant à moi, je préfère les laisser se former eux-mêmes une opinion quand ils étudieront la question plus attentivement.

L'URGENCE DE LA SITUATION

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, n'est-il pas temps que le gouvernement reconnaisse qu'on a mal accueilli le programme de lutte contre le SIDA surtout parce que le programme est trop informel, prudent, timide, mal financé et mal coordonné et qu'il n'est pas soutenu par le même sentiment d'urgence qu'en Australie et en Grande-Bretagne? Le comité de la Chambre a reconnu qu'il fallait agir de toute urgence et a réclamé un programme beaucoup plus intensif et mieux financé que le programme actuel. N'est-il pas temps que le gouvernement reconnaisse l'urgence de la situation causée par le SIDA et agisse en conséquence?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, nous sommes conscients de la situation de crise causée par le SIDA au Canada. Nous avons débloqué des crédits à cette fin, nous menons une campagne publicitaire et nous avons un comité consultatif national composé de praticiens de la santé de toutes les provinces. Nous recevrons cette semaine la conférence à laquelle le député a fait allusion. Nous participons aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé. Nous faisons de la recherche et nous finançons les groupes d'appui aux victimes du SIDA dans plusieurs villes. Je pourrais continuer, monsieur le Président, mais je sais que vous ne me donnerez pas le temps de le faire. Nous ne prenons pas la situation à la légère, c'est évident.

L'AGRICULTURE

LES PRIX DU GRAIN—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE S'ENGAGER

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, les agriculteurs ont appris que les prix du grain seraient 20 p. 100 moins élevés au cours de la prochaine année-récolte. D'après des groupes d'agriculteurs comme le Comité de stabilisation des prix agricoles du sud de l'Alberta, les agriculteurs n'arriveront même pas cette année à obtenir du crédit pour leurs semis à moins que le gouvernement ne se décide à faire quelque chose. Le ministre va-t-il s'engager aujourd'hui même à faire en sorte que les agriculteurs touchent au moins les mêmes revenus cette année que l'an dernier, afin qu'ils puissent faire leurs semailles, rester sur leur terre et garder leur famille unie?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ignore si le député était ou non présent à la Chambre hier, mais le député de Prince-Albert m'a alors posé exactement la même question. Afin d'épargner du temps à la Chambre, je renvoie mon honorable ami à la réponse que j'ai donnée hier.

LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'OBLIGATIONS AGRICOLES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre ne veut manifestement pas s'engager à cet égard. Il se vante d'avoir établi un programme de 46 millions de dollars pour aider les agriculteurs à quitter leur terre. Je me demande s'il peut nous dire quand il va créer un programme d'obligations agricoles à faible taux d'intérêt pour aider les agriculteurs à garder leur terre, un programme comme celui que le premier ministre avait promis au cours de la dernière campagne électorale nationale. Je me demande si le ministre pourrait faire cela avant de lever le moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, jamais je ne me suis vanté du Programme canadien de réorientation des agriculteurs. Le gouvernement n'a fait que répondre comme toujours aux voeux et aux besoins des agriculteurs canadiens. Je crois que le programme fonctionne extrêmement bien et que nous pouvons nous estimer satisfaits que les demandes soient maintenant beaucoup moins nombreuses, peut-être même la moitié moins nombreuses que prévu.

En ce qui a trait aux taux d'intérêt, je rappellerai au député que lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, le gouvernement dont il faisait partie a laissé grimper les taux d'intérêt de 9 à 24 p. 100 et a ajouté deux points de pourcentage . . .

M. le Président: A l'ordre.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

L'ÉTUDE SUR LE FINANCEMENT PAR PARTICIPATION AU CAPITAL

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Sait-il que les décisions que prennent les agriculteurs pour gérer convenablement leurs ressources agricoles sont limitées par leurs dettes à long terme? La Société du crédit agricole étudie depuis deux ans déjà la possibilité de leur avancer du financement par participation au capital comme solution éventuelle au problème. Le ministre peut-il nous dire si la SCA, ou une autre institution, offrira un tel financement comme solution possible à l'endettement de long terme des agriculteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, cette question est fort intéressante, je tiens à le signaler. Je me félicite aussi et sais gré au député de l'intérêt constant qu'il porte au problème du financement de la dette agricole. Outre les mesures que nous avons déjà prises, le député sera content d'apprendre qu'un groupe de travail fédéral-provincial se penche, en collaboration avec la SCA, sur la question du financement par participation au capital. Je sais que ce groupe de travail me présentera son rapport à la fin du mois. Personnellement, je souhaite que ces renseignements soient mis à la disposition non seulement des porte-parole des agriculteurs, mais aussi de . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le ministre n'ignore pas qu'il y a 19 ans le Canada a signé la Convention des Nations Unies pour la protection des réfugiés, par laquelle notre pays s'engageait à protéger quiconque vient au Canada en se disant réfugié, et une fois que nous l'avons examiné et constaté qu'il est bien un réfugié, nous ne devons pas faire en sorte qu'il soit renvoyé au pays qu'il a fui, directement ou indirectement. Dans ces conditions, comment le ministre peut-il justifier la décision, prise le 21 janvier par le comité de développement social du Cabinet, de modifier la Loi sur l'immigration de manière que lorsqu'un réfugié vient au Canada, il soit renvoyé sans possibilité de réclamer le statut de réfugié?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député se réfère à des documents, à des décisions du Cabinet. Je pense que je n'ai pas à répondre à cette question, puisque ce sont des questions hypothétiques.

• (1450)

[*Traduction*]

M. Heap: Monsieur le Président, le rapport signé de cette séance du comité du Cabinet, que j'ai à la main, n'est pas hypothétique. Il s'agit d'une recommandation faite par le ministre à cette réunion du Cabinet.

LA PRÉTENDUE RECOMMANDATION DU COMITÉ DU CABINET

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, comme ce comité du Cabinet a recommandé l'évacuation de ces personnes pour leur refuser l'accès à la filière du statut de réfugié, comme le dit la décision prise le 21 janvier par le comité, comment le ministre ose-t-il présenter une loi qui viole également une décision prise il y a deux ans par la Cour suprême du

Canada, disant que n'importe qui a le droit au Canada d'être entendu en toute justice quand il réclame le statut de réfugié?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai déjà dit dans cette Chambre et ailleurs que je présenterais en temps et lieu un projet de loi concernant la révision du statut de réfugié. Je demande au député de Spadina d'attendre la présentation du projet de loi.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LES AFFECTATIONS DES AGENTS FÉMININS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne la ligne de conduite ridicule de la GRC à propos des couples mariés qui sont à son service. Nous avons appris aujourd'hui que la GRC a accepté de muter l'un de ses agents, fille d'un ancien ministre conservateur, à un poste qui la rapproche de son mari, alors qu'elle a rejeté les demandes dans le même sens que lui avaient faites cinq autres de ses agents féminins. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi on fait deux poids, deux mesures?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on me dit que la constable Temple, en même temps que cinq autres membres de la GRC, a été mutée au quartier général afin de combler un besoin urgent au service des finances. Ce n'est que coïncidence si les projets de mariage de la constable Temple et d'une autre de ses collègues se trouvent ainsi satisfaits; à ce que je sache, cette mesure est parfaitement conforme aux lignes de conduite en vigueur à la GRC.

ON DEMANDE LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX COUPLES MARIÉS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je regrette de contredire le ministre mais, selon la GRC, la fille de l'ancien ministre a été mutée à Ottawa en raison de son prochain mariage. Il est normal, bien entendu, que la femme d'un agent veuille vivre auprès de son mari. C'était la bonne décision à prendre. Nous déplorons cependant qu'on n'ait pas agi avec autant de justice et de sympathie envers les autres personnes concernées.

Le vice-premier ministre va-t-il ordonner au commissaire de la GRC de modifier les dispositions relatives aux couples mariés, de manière à traiter tous les agents sur un pied d'égalité et d'accéder aux demandes des conjoints qui veulent vivre ensemble?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, en ce qui concerne l'affaire que le député a soulevée, j'ai répondu selon les renseignements que m'a fournis la GRC. Quand le gouvernement a été saisi de cette question il y a quelques jours, le président du Conseil du trésor s'est chargé d'examiner la ligne de conduite en cause. Le solliciteur général se trouve actuellement à l'étranger. Conformément aux voeux du député, l'affaire sera étudiée très attentivement, j'en suis sûr.

* * *

LES CORPORATIONS

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS EXIGÉS DES DÉTENTEURS DE CARTES DE CRÉDIT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais adresser ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. La Banque du Canada a aujourd'hui fixé le taux d'escompte à 7,28 p. 100.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: C'est exactement 5 p. 100 de moins que lorsque le gouvernement a pris le pouvoir.

Des voix: Davantage!

M. Orlikow: Les détenteurs de cartes de crédit des grands magasins doivent payer des intérêts de 28 p. 100 sur le solde non payé. Pour les cartes des compagnies pétrolières, les intérêts sont de 21 p. 100. Le ministre va-t-il dire aux dirigeants de ces sociétés qu'il est temps d'arrêter d'escroquer leurs clients et de leur faire bénéficier des mêmes réductions que celles qu'ils ont eux-mêmes obtenues?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole et de rappeler à la Chambre que c'est le taux d'intérêt le plus bas depuis 1974.

Des voix: Bravo!

M. Hockin: Le député soulève une question importante à propos du taux d'intérêt des cartes de crédit. Nous attendons le rapport du comité permanent. J'ai également soulevé cette question aujourd'hui avec les membres de l'Association des banquiers canadiens et ils vont y répondre prochainement.

L'INTERVENTION DU TRÉSORIER DE L'ÉTAT DE L'ILLINOIS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je signale au ministre que les taux d'intérêt dont j'ai parlé sont toujours excessivement élevés. Va-t-il prendre en considération l'initiative prise par le trésorier de l'État de l'Illinois qui, en janvier, a pu faire baisser les taux d'intérêt de VISA et Mastercard de 19 à moins de 14 p. 100 en menaçant de supprimer le financement de l'État aux banques qui pratiquaient des taux d'intérêt excessifs sur les cartes de crédit? Le ministre va-t-il envisager des mesures semblables auprès de nos banques qui infligent des taux d'intérêt exagérés à leurs clients?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je pense que c'est l'une des nombreuses propositions qu'étudie le comité permanent et je donnerai ma réponse lorsque celui-ci aura présenté son rapport.

* * *

LES TRANSPORTS

L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES CANADIENNES DE CAMIONNAGE AUX ÉTATS-UNIS—L'INCIDENCE DU PROJET DE LOI AMÉRICAIN

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, c'est au ministre des Transports que je m'adresse. Le Sénat américain, il le sait, est saisi d'un projet de loi visant à permettre au président de restreindre l'activité des entreprises canadiennes de camionnage aux États-Unis. C'est une initiative absolument incroyable, à un moment où le gouvernement conservateur a présenté les projets de loi C-18 et C-19 visant à ouvrir aux camionneurs américains l'accès du marché canadien et à leur accorder des privilèges. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour rectifier cette situation très préjudiciable aux entreprises canadiennes de camionnage?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous n'avons aucun pouvoir de contrôle sur les mesures législatives dont le Congrès des États-Unis est saisi. Cela dépend des membres de la Chambre des représentants et de ceux du Sénat. Ils peuvent présenter les mesures législatives qu'ils veulent. Cependant, nous ne manquerons pas évidemment de nous y opposer en présentant au gouvernement américain des arguments les plus solides, car nous comptons bien obtenir aux États-Unis des droits réciproques. S'il le fallait, nous enverrions en mission notre secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je l'accompagnerais même, si je pensais que cela pouvait être utile, ce que j'espère.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Voulez-vous oui ou non que je réponde à la question? Entre-temps, j'ai écrit . . .

M. le Président: Le ministre voudra bien . . .

M. Crosbie: Je tiens seulement à vous renseigner à propos de ma lettre, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de Papineau a la parole.

LE COMITÉ CONSULTATIF CANADO-AMÉRICAIN DES TRANSPORTEURS MOTORISÉS

L'hon. André Ouellet (Papineau): A en juger par la réponse, monsieur le Président, il est bien évident que le gouvernement aurait dû mieux se renseigner avant de présenter les projets de loi C-18 et C-19 pour s'assurer que le Congrès américain n'allait pas présenter un projet de loi comme celui-là. Le gouvernement n'a pas fait son travail.

J'ai une solution à proposer. Le ministre est-il prêt à modifier le rôle du Comité consultatif canado-américain des transporteurs motorisés pour en faire un organisme qui puisse officiellement soumettre des recommandations en matière de politique aux deux gouvernements nationaux, ainsi qu'aux gouvernements des États et des provinces?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je vais certainement prendre cette suggestion en délibéré, comme toute autre suggestion utile que le député pourrait faire. Je les accepterais volontiers. Je suis étonné, mais ravi.

J'ai déjà écrit à M^me^ Dole, secrétaire aux Transports, au sujet du projet de loi qui a été présenté au Sénat accompagné d'un amendement visant à majorer si possible les droits de camionnage. J'ai vivement protesté. Elle s'en est plainte à son tour auprès de ceux qui sont chargés du projet de loi. J'espère que cette disposition sera éliminée.

• (1500)

Cependant, si les États-Unis ne traitaient pas nos camionneurs d'une façon que nous jugeons équitable, nous leur rendrons la pareille, et plus.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'ÎLE LYELL—LA REVENDICATION DES HAÏDAS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Dans un jugement récent portant sur l'île Meares, le juge Peter Seaton a conclu qu'on pouvait difficilement imaginer quels droits avaient les autochtones dans une zone où on a pratiqué la coupe à blanc. Le ministre, qui est le seul à la Chambre dont cette question relève directement, peut-il nous dire quelles mesures il est maintenant disposé à prendre pour appuyer les Haïdas, qui cherchent à faire reconnaître leurs droits sur l'île de Lyell à titre d'autochtones?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, ces droits ont été reconnus. La revendication globale des Haïdas a été reconnue. Nous ne pouvons pas, et le député en est pleinement conscient, agir unilatéralement pour faire valoir ces droits sans l'assentiment de la Colombie-Britannique. J'ai bon espoir, compte tenu des discussions que mon collègue, le ministre de l'Environnement, et moi avons eues, que nous pourrons contribuer à résoudre la question de l'île Lyell et de l'île Meares. Nous ne pouvons cependant pas agir de façon unilatérale. Les droits des autochtones ont été reconnus, mais le gouvernement fédéral ne peut les faire valoir à lui seul.

LA NÉCESSITÉ DE METTRE UN TERME À L'EXPLOITATION FORESTIÈRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, comme le ministre le sait, le premier ministre a lui-même communiqué avec le premier ministre Vander Zalm au cours des derniers jours pour lui demander de mettre un terme au différend dont l'île Lyell fait l'objet. Étant donné que cela ne peut se produire que si Ottawa et Victoria s'accordent pour exproprier les exploitants forestiers actuels, le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à utiliser les moyens qui sont à sa disposition pour mettre un terme à la violation des droits du peuple Haïda sur l'île Lyell?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, mon collègue, le ministre de l'Environnement, a eu des entretiens avec les représentants de la Colombie-Britannique. Je me suis pour ma part entretenu avec l'ancien ministre responsable du comité des affaires autochtones. Si la province de la Colombie-Britannique se montre intéressée et souhaite collaborer avec le gouvernement fédéral, nous serons certainement disposés à discuter.

M. Fulton: Tout ce que nous voulons, c'est de l'argent.

M. McKnight: Selon le député, tout ce qu'ils veulent, c'est de l'argent. Nous espérons que la province de la Colombie-Britannique contribuera de façon adéquate à l'achat, puisqu'il s'agit d'une responsabilité qui relève également des provinces.

* * *

[*Français*]

LA PRIVATISATION

ON DEMANDE QUELS SERVICES FÉDÉRAUX SERONT PRIVATISÉS AU MINISTÈRE DES FORÊTS ET MINES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais revenir à la question de la cartographie et de la privatisation possible de certains services fédéraux. Dans un communiqué, émis par la Lavalin, on apprend que le président—il le confirme d'ailleurs dans un communiqué, et je lis—a engagé des pourparlers avec le Conseil du Trésor et la compagnie Bell visant à explorer les conditions de privatisation de certains services fédéraux. Or, le gouvernement émet un communiqué de presse hier soir dans lequel il nie l'intention du gouvernement de privatiser la cartographie. Est-ce que le ministre d'État (Forêts et Mines) pourrait nous dire quels services fédéraux on va privatiser au ministère des Forêts et Mines?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, à compter de vendredi dernier et dans le communiqué d'hier soir, nous avons bien insisté sur le fait qu'aucun de ces trois services publics n'est à vendre. Ils n'ont pas été mis en vente et ils ne le seront pas.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire à la ministre d'État chargée de la Privatisation. Voudrait-elle préciser aujourd'hui à la Chambre que la Direction des levées et de la cartographie, le Centre canadien de la télédétection et le Service hydrographique du Canada ne font pas partie de son programme, qu'ils ne figurent plus à celui de son département et qu'on n'a aucune intention de les privatiser?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, la direction en question n'a jamais fait partie de mon programme ni de celui du gouvernement.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LA PRIVATISATION DE *FISHERIES PRODUCTS INTERNATIONAL*

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je m'adresse à la ministre chargée de la Privatisation. Si le gouvernement fédéral est décidé à privatiser Fisheries Products International, pourquoi n'innove-t-il pas au lieu de simplement abandonner l'entreprise aux mains de personnes âpres au gain? Le gouvernement envisagera-t-il des méthodes innovatrices qui remettraient la propriété et le contrôle de l'entreprise entre les mains des travailleurs des pêches et des collectivités de pêcheurs de Terre-Neuve, ceux qui ont tout intérêt à stabiliser l'industrie?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, voilà un exemple des vieilles idées que véhicule l'opposition. C'est exactement ce que nous avons fait. Nous avons mis l'entreprise entre les mains du secteur privé. Nous l'offrons aux particuliers. Un régime d'achat d'actions par les employés fait partie de l'offre. Les Terre-Neuviens sont invités à prendre part à cette affaire. C'est précisément la fin que nous visons.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, je crois savoir que le ministre de l'Environnement avait, ce matin, une réunion avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse à propos des pluies acides et de l'engagement de cette province. Qu'a-t-il obtenu?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, inutile de dire que ma discussion avec le premier ministre Buchanan a été franche et complète. Je suis heureux de pouvoir dire au député et à l'ensemble de la Chambre que le premier ministre m'a dit qu'il était tout à fait disposé à signer, au nom de sa province, un accord sur les pluies acides avec le gouvernement fédéral. Il espère que par quelques moyens techniques le gouvernement fédéral pourra aider la province à atteindre ses objectifs. C'est dans cet ordre d'idées que je travaillerai avec mes collègues du Cabinet dans l'espoir de trouver une solution.

M. le Président: J'informe les députés que ce sera la dernière question de la période. Un député chevronné a demandé la parole. Le député de Bow River.

Mme Copps: Un député chevronné?

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROJET D'ACHETER UNE TERRE D'ÉLEVAGE EN ALBERTA

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre associé de la Défense nationale. Le ministre a-t-il quelque chose à dire à propos de l'armée canadienne et des terres du O/H Ranch dans la région de Kananaskis, à l'ouest de Longview?

Mme Copps: Y a-t-il deux catégories de députés?

M. McKnight: Il a 37 ans de service comme représentant élu des Canadiens, Sheila.

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, un peu avant la période des questions une déclaration a été faite conjointement par les propriétaires du O/H Ranch et la Base des Forces canadiennes à Calgary, annonçant l'arrêt des discussions sur l'achat du terrain et remerciant les gens qui s'étaient offerts. Toutefois, on annonçait également que l'on cherchait toujours un terrain de 8000 à 10 000 acres dans un rayon de 50 milles de Calgary, pour que la Base des Forces canadiennes dispose d'un terrain d'entraînement à l'avenir. Il n'est pas question de se retirer de Calgary.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire ce que le gouvernement compte proposer à la Chambre comme des initiatives ministérielles la semaine prochaine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Volontiers, monsieur le Président. Comme nous en avons convenu pendant les réunions des leaders à la Chambre, nous passerons à l'étude du projet de loi C-40 et du C-3 à toutes les étapes, comme le prévoit l'ordre adopté.

Le débat sur le commerce aura lieu lundi. La semaine prochaine, il y aura trois journées réservées à l'opposition et une journée pour les affaires ministérielles. Nous avons déjà eu des entretiens avec les leaders de la Chambre pour déterminer quelle journée sera réservée aux initiatives ministérielles. Je crois cependant savoir qu'il y aura une nouvelle réunion cet après-midi et nous pourrons peut-être nous entendre de façon plus précise là-dessus à ce moment-là.

RECOURS AU RÈGLEMENT

CORRECTION D'UNE REMARQUE

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je voudrais faire une mise au point. En parlant du député de Bow River (M. Taylor), j'ai dit qu'il avait servi le peuple canadien comme député pendant 37 ans. Si je ne m'abuse, il a été député de 1940 à 1987. Je m'excuse de mon erreur.

REMERCIEMENTS

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je profite de cette occasion pour remercier le ministre et remercier aussi l'armée de s'être retirée de Kananaskis. C'est fantastique de faire partie d'un gouvernement qui tient compte de l'avis des citoyens.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je veux faire un rappel au Règlement qui en est vraiment un. Ce que nous venons d'entendre est un abus des règles de la Chambre. Ce qui vient de se passer constitue un véritable abus des règles de la Chambre. Je m'y oppose. C'est de la foutaise.

• (1510)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI NO 2 DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée de Mount Royal (Mme Finestone) a encore dix minutes pour terminer son discours.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, j'ai esquissé les grandes lignes de certaines initiatives que le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncées dans son budget. On y trouve une allocation de 75 millions de dollars par an pour les industries culturelles durant les cinq prochaines années. Les industries culturelles et moi-même sommes très heureuses de ces initiatives car elles soutiennent des politiques et des programmes que nous avons jugés importants.

Toutefois, ces majorations ne compensent pas les compressions effectuées en 1985-1986. Celles-ci incluent la somme de 75 millions de dollars à Radio-Canada; une somme de 10 millions pour du matériel de haute technicité à Radio-Canada; la somme de 1,5 million à l'Office national du film; la somme de un million au Centre national des arts; et une somme de 3,5 millions au Conseil des arts. Des compressions budgétaires visant divers projets et programmes culturels s'élèvent à sept millions de dollars. Les droits de permis de radio et d'autres droits ont été majorés pour atteindre 22 millions de dollars. Ces compressions globales sont de 121,5 millions de dollars.

Pouvoir d'emprunt

En outre, en 1987-1988, le gouvernement imposera des droits de permis aux transporteurs de télécommunications par l'intermédiaire du CRTC. Le gouvernement prélèvera également des droits pour l'utilisation des fréquences radiophoniques des organismes de l'État aux paliers fédéral, provincial et municipal. On nous dit que le gouvernement compte percevoir 10 millions de dollars du dernier palier et 6 millions du précédent. Il s'ensuit que les industries culturelles et des communications au Canada essuieront des pertes de 137,5 millions de dollars.

Examinons ce que propose le budget de 1987 à l'égard des groupes d'étude et des droits de douane prélevés sur les livres. J'ai été fort étonnée que le budget élimine tout d'abord les droits prélevés sur les livres et la taxe frappant les arbres de Noël. L'ancien ministre des Communications avait constitué des groupes d'étude et fait préparer des mémoires. Il y a le groupe d'étude sur la radiodiffusion dont les frais se sont élevés à 2,8 millions de dollars; le groupe d'étude sur les musées nationaux dont les frais se sont élevés à 425 000 $; le groupe d'étude sur le financement des arts, à 833 000 $; le groupe d'étude sur l'industrie du cinéma à 134 000 $; le groupe d'étude sur le Centre national des arts à 319 000 $; le groupe d'étude sur la condition de l'artiste à 50 000 $. Les contribuables ont donc dépensé plus de 4,5 millions de dollars pour tous ces groupes d'étude, mais quels ont été les résultats? Aucune initiative n'a été prise. Il y a lieu d'ajouter à ces dépenses les millions de dollars dépensés par le groupe d'étude Nielsen, lesquels, d'après les milieux culturels, furent mal dépensés et en vain. Cette entreprise a donné lieu à si peu de consultation qu'elle n'a eu aucune crédibilité.

De même, le comité permanent des communications et de la culture a déposé ses études et ses recommandations sur la politique fédérale en matière de musées et sur la fiscalité et les arts. Ce comité a tenu récemment sa quarante-sixième séance depuis novembre.

Après avoir occasionné des dépenses de quatre millions et demi de dollars et avoir pris beaucoup de temps au comité, ces études, recommandations et consultations n'ont été suivies d'aucune mesure concrète. Il n'y a rien dans le budget du ministre des Finances concernant l'industrie culturelle. Celui-ci a même omis de mentionner qu'on lui avait adressé des instances au sujet de la réforme fiscale à venir. Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas tenu compte de ces rapports dans son exposé budgétaire? Le gouvernement ne croit pas devoir tenir ses promesses.

Voyons maintenant le droit de douane sur les livres. Le 6 juin 1986 le gouvernement a frappé d'un droit de douane certains livres de langue anglaise. Les romans, les ouvrages de fiction, certains périodiques, les publications encourageant l'inscription aux établissements d'enseignement étrangers, et les livres de musique furent donc frappés à nouveau du droit prévu par la loi au taux de 10 p. 100 sur la valeur, conformément au tarif de la nation la plus favorisée et du tarif de préférence britannique et irlandais.

Le montant des droits perçus depuis le 6 juin 1986 jusqu'au 30 novembre 1986, date des derniers chiffres disponibles, s'élevait à 11,142 millions de dollars. De ces recettes de 11 millions de dollars, 9,741 millions ont été perçus sur des livres provenant des États-Unis; 979 000 $ sur des livres provenant du Royaume-Uni, ce qui n'a rien à voir avec les bardeaux de cèdre; 109 000 $ de Hong Kong; 85 000 $ du Japon; 47 000 $ d'Italie; 44 000 $ de Belgique et du Luxembourg; 37 000 $ d'Espagne; 14 000 $ d'Allemagne de l'Ouest; 14 000 $ de Suisse; 2 000 $ de France; et 1 000 $ d'Irlande. Les 69 000 $ restants proviennent d'autres pays. C'est dire l'efficacité des représailles contre la mesure américaine sur les bardeaux.

Finalement, après neuf mois et des pertes s'élevant à 15 millions de dollars pour la fragile industrie canadienne du livre, les conservateurs ont reconnu leurs erreurs et dans son budget de février le ministre des Finances a supprimé cette taxe rétrograde et malencontreuse sur les livres. Le crédit en revient certainement aux éditeurs canadiens, aux libraires et aux lecteurs qui ont réclamé à cor et à cri la suppression de ce droit. Je veux profiter de cette occasion pour remercier les milliers de Canadiens qui ont envoyé des pétitions à la Chambre et à moi-même à propos de cette question ainsi que mes collègues qui ont lu ces pétitions jour après jour pour qu'elles figurent au compte rendu. Le ministre a enfin entendu raison et j'espère sincèrement que la suppression de ce droit est une indication claire du gouvernement que les industries culturelles canadiennes ne sont pas menacées dans les négociations sur le libre-échange.

Il est intéressant de se demander ce que le ministre va faire des 11 millions de dollars qu'il vient d'obtenir. Je suis sûre qu'il espère réduire son déficit, mais je propose qu'il trouve un moyen de rembourser l'industrie du livre et ceux qui ont souffert de cette mesure irréfléchie.

Le ministre a également trouvé 1,2 million de dollars de plus dans son budget en changeant la procédure de déclaration fiscale. La nouvelle exigence du budget qui oblige les entreprises à verser les déductions à la source deux fois par mois va nuire aux grands théâtres, aux musées, aux compagnies de ballet, aux orchestres et aux maisons d'édition. Elle va contrarier la bonne marche des affaires, en augmentant la pagaille administrative et la paperasserie. En outre, cette mesure va pressurer certaines industries culturelles qui ont des recettes irrégulières ou saisonnières.

Examinons le budget de 1987. La ministre des Communications (M^lle^ MacDonald), dans un communiqué du 2 mars 1987, a annoncé l'augmentation des crédits alloués aux organismes culturels financés par le gouvernement du Canada. La ministre est la reine du passe-passe car les chiffres qu'elle a cités ne se limitent pas aux augmentations des crédits parlementaires mais comprennent les bénéfices d'exploitation prévus pour chaque organisme culturel, ce qui donne l'impression d'une grande largesse envers ces organismes culturels canadiens vitaux. En réalité, pour beaucoup cela ne compensera même pas le taux d'inflation et entraînera des compressions de personnel et des réductions de programmes.

Examinons la situation. L'augmentation annoncée par la ministre pour Radio-Canada est de 50 millions de dollars mais les crédits parlementaires réels ne s'élèvent qu'à 11,6 millions de dollars. L'augmentation annoncée pour le Conseil des arts du Canada est de 5 millions de dollars mais les crédits réels ne sont que de 3,1 millions de dollars; de même pour Telefilm

Canada, on annonce 3 millions de dollars alors que les crédits parlementaires réels ne sont que de 1,522 million de dollars. L'augmentation annoncée pour le CRTC est de 2 millions de dollars, mais les crédits réels ne montrent qu'une majoration de 2,276 millions de dollars. On annonce une augmentation de 1 million de dollars pour l'Office national du film mais les crédits réels s'élèvent à 307 000 $. L'augmentation annoncée pour la Bibliothèque nationale est de 1 million de dollars, mais elle ne recevra réellement que 159 000 $. L'augmentation annoncée pour les musées nationaux s'élèvent à 19 millions de dollars mais les crédits réels ne sont que de 16,588 millions de dollars. On a annoncé une augmentation de 2 millions de dollars pour le Centre national des arts alors que ses crédits ont réellement diminué de 73 000 $. L'augmentation indiquée pour les Archives publiques est de 1 million de dollars et les crédits réels de 624 000 $. J'imagine que la ministre a trouvé un nouvel abaque pour calculer ces chiffres.

A mon avis, ces chiffres montrent combien les organismes culturels vont vraiment recevoir.

• (1520)

Puisque vous m'avez indiqué que mon temps de parole était presque expiré, je voudrais conclure en déclarant que je suis profondément convaincue que les Canadiens veulent pouvoir profiter de leur environnement et s'exprimer en tant que Canadiens. Nos expériences culturelles et créatives ont beaucoup à apporter aux autres pays. J'espère que la Chambre ne fera rien qui puisse menacer l'existence de nos industries culturelles et que nous ferons tous bon accueil à toute mesure que pourraient prendre le ministre des Finances (M.Wilson) et la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) pour les protéger davantage et favoriser leur croissance.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et commentaires. Reprise du débat. L'honorable député de Lévis (M. Fontaine) a la parole.

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui au niveau du projet de loi C-40, Loi portant pouvoir d'emprunt. C'est une loi qui vise à donner au gouvernement un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 3.6 milliards sur le Budget 1986-1987 et de 24.3 milliards sur l'année financière 1988-1989.

Mon premier commentaire, c'est de dire que, à cause de notre saine et bonne administration, nous avons quand même réduit les besoins d'emprunt annuel du gouvernement. Si l'on se réfère au Budget 1984-1985, le déficit à ce moment-là était de 38.3 milliards de dollars. Je vous réfère à la page 19 du Budget, tel que proposé par le ministre des Finances (M. Wilson) au cours du mois de février. Si l'on se réfère à l'année suivante, l'année 1985-1986, une fois de plus, grâce à notre bonne administration, le déficit annuel est passé de 38.3 milliards de dollars à 34.4 milliards de dollars. Avec le Budget que nous allons terminer au cours du mois de mars 1987, nous connaîtrons également un déficit, mais ce dernier ne sera que de 32 milliards de dollars, alors que l'an prochain, nous prévoyons, à cause de l'élimination de plusieurs dépenses superflues et non pas à cause d'augmentation substantielle des taxes, nous prévoyons, dis-je, un budget de 29.3 milliards de dollars. Si l'on fait une comparaison, les besoins financiers du gouvernement au cours des quatre années qui se termineraient en 1987-1988 ont diminué d'une façon significative. Les besoins financiers, cela veut dire les besoins d'emprunt qui ne sont pas nécessairement les mêmes chiffres et qui ne correspondent pas aux chiffres du déficit parce que le gouvernement a accès à certaines sommes sur les fonds de pensions et que le gouvernement perçoit certaines sommes qui lui étaient dues. C'est ce qui explique la différence entre les besoins financiers et le déficit du gouvernement.

En 1984-1985, les besoins financiers étaient de 29.8 milliards de dollars. L'année suivante ils étaient de 30.3 milliards de dollars. En 1986-1987, l'année qu'on va bientôt terminer, et cela grâce à notre saine administration, les besoins financiers sont diminués de 6 milliards de dollars et on prévoit qu'ils vont diminuer encore au cours de l'an prochain pour atteindre la somme de 21.3 milliards de dollars. Ce sera le plus bas niveau des besoins financiers du gouvernement depuis les six dernières années.

Il est important que les contribuables comprennent que des besoins financiers inférieurs par le gouvernement du Canada ont pour effet de permettre une diminution significative des taux d'intérêt, une diminution qui est rendue aujourd'hui, et je cite le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui a concédé au gouvernement cette réalisation si importante pour chacun et chacune des Canadiens qui empruntent. Le député de Winnipeg-Nord a annoncé cet après-midi à la Chambre que le nouveau taux d'escompte de la Banque du Canada était rendu à 7.28 p. 100, c'est-à-dire à son plus bas niveau depuis 1974. Je tiens à remercier mon collègue de Winnipeg-Nord car même s'il est socialiste, il sait, dans certaines circonstances, lire les chiffres lorsque ce n'est pas compliqué.

Madame la Présidente, il faudrait maintenant dire à quoi serviront—c'est bon que les Canadiens le sachent—les sommes que nous allons emprunter. On s'est vu accuser, ce matin, par le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) concernant l'utilisation de ces sommes. Sur un budget de 122 milliards de dollars, nous allons affecter 57 milliards de dollars à des dépenses sous forme de petites coupures pour les moins favorisés de la population canadienne. Nous allons affecter 57 milliards de dollars au niveau des affaires sociales, au niveau de l'assurance-chômage, au niveau de l'aide aux jeunes, au niveau de l'aide aux personnes âgées, au niveau de l'aide aux personnes défavorisées du pays. Et nous allons affecter une deuxième partie, la deuxième plus importante partie de notre Budget, et cela est dû à l'incurie des libéraux qui nous ont précédés, nous allons affecter la deuxième partie de notre Budget, c'est-à-dire 28 milliards de dollars aux paiements des intérêts d'une dette qui est d'environ 300 milliards de dollars de déficit accumulé.

Pendant ce temps, madame la Présidente, on entend les vedettes du parti libéral critiquer notre politique financière et le message que nous avons donné à la population en février, critiquer aujourd'hui nos besoins d'emprunts. Ces gens-là qui nous demandent, d'un côté, de favoriser l'émission de chèques aux plus démunis de la population, aujourd'hui, ils vont s'élever contre notre projet d'emprunt d'un montant de 24 milliards de dollars.

Pouvoir d'emprunt

J'écoutais le critique officiel de l'Opposition en ce qui concerne les finances, un collègue du Québec, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), et je lui demanderais pourquoi son appréciation de notre Budget diffère tellement des normes qu'il devrait avoir, des normes d'appréciation, lui qui est un ancien directeur et président d'une banque importante de la province de Québec . . . Il me semble qu'il devrait réagir d'une façon beaucoup plus clairvoyante au Budget et au message qu'on a présenté à la population. Il réagit manifestement d'une façon très partisane. C'est son style, alors qu'il est de retour en politique. Ce député a toujours été très profitable pour ses employeurs lorsqu'il était dans l'entreprise privée, mais lorsqu'il devient partisan, lorsqu'il devient membre de certains gouvernements, c'est l'expert pour réaliser des déficits. On l'a vu pendant son règne au niveau du gouvernement de la province de Québec, et on le voit actuellement. Il ne cesse de commenter négativement notre Budget.

J'aimerais lui demander à ce député, puisqu'il critique notre message, pourquoi ne s'est-il pas levé également—c'est un Québécois—pourquoi ne s'est-il pas levé pour intervenir lorsque nous avons débattu le projet d'établissement d'un centre bancaire international à Montréal? Et j'ai siégé au même Comité que ce député québécois, comme moi, et je ne l'ai pas vu intervenir d'une façon significative pour que le Centre international bancaire soit établi à Montréal. Son silence est demeuré national. Aurait-il peut-être des ambitions politiques à un autre niveau que d'assistant du chef actuel du parti libéral? C'est possible, madame la Présidente.

Je voudrais aussi savoir pourquoi le député de Laval-des-Rapides a été tellement silencieux au sujet des F-18, un marché de 1 milliard de dollars qui sera maintenant administré dans la province de Québec. On ne l'a jamais entendu se prononcer d'une façon claire et non équivoque sur ce dossier.

• (1530)

Je voudrais aussi lui demander, puisqu'il est si bon critique de notre Budget, pourquoi il ne s'est jamais levé, sauf pour poser des questions particulières, pourquoi il ne s'est jamais levé sur notre politique de mise en place et ce, sur une base à long terme, d'une vocation de construction navale dans la province de Québec.

Notre gouvernement, à travers des difficultés vues comme insurmontables par plusieurs experts en la matière, a réussi à redonner à des chantiers navals de la province de Québec, je parle des chantiers de la *Versatile Vickers*, je parle des chantiers de Sorel, et je parle des chantiers de ma circonscription, de ma ville de Lauzon, les chantiers qui étaient connus sous le nom de *Davie* qui sont maintenant devenus les chantiers administrés par la *Marine Industries*. Pourquoi n'a-t-on jamais entendu le député de Laval-des-Rapides se prononcer sur un projet qui a des effets de plus d'un milliard de dollars dans les trois chantiers mentionnés?

J'aurais aimé entendre le député se prononcer sur l'opportunité de notre gouvernement de donner un marché de 135 milliards de dollars à la *Marine Industries* pour la construction d'un deuxième traversier, de donner deux marchés pour la réparation de certains destroyers de l'armée canadienne et de consentir à Lauzon un marché de 196 milliards de dollars pour la construction d'une frégate et demie, ce qui donne 471 milliards de dollars de commandes du gouvernement fédéral dans notre région de Québec. J'aurais aimé l'entendre se prononcer en faveur de deux contrats additionnels de 70 milliards de dollars chacun pour la réparation de deux autres navires de la marine canadienne. J'aurais aimé l'entendre se prononcer également sur l'implication financière récente de 35 millions de dollars du gouvernement fédéral, le ministère de l'Expansion industrielle régionale, pour permettre la transaction entre la *Marine Industries* et les chantiers de Lévis. J'aurais aimé entendre également ses commentaires sur l'acceptation par le gouvernement fédéral d'un investissement de 50 millions de dollars, 30 millions de dollars pour le développement d'immobilisation additionnelle et 20 millions de dollars pour la spécialisation. Cinquante millions qui étaient de la même façon donnés par le gouvernement du Québec pour moderniser les trois chantiers que je viens de mentionner.

Et j'aurais aimé également l'entendre se préoccuper de la finalisation de la transaction entre la *Marine Industries* et le gouvernement du Canada et les anciens chantiers de la *Versatile*, où les deux gouvernements, québécois et fédéral, ont décidé de garantir 40 millions chacun sous forme de déficit pour les deux prochaines années.

Et finalement, j'aurais aimé qu'il s'implique sur l'autre octroi d'un contrat de 196 millions de dollars pour une autre frégate et demie aux chantiers de Sorel, pour un grand total de 1 milliard, 22 millions de dollars. Et pourtant, le porte-parole principal du parti libéral de la province de Québec ne s'est jamais mêlé de se préoccuper de ces questions-là.

J'aurais également aimé, madame la Présidente, que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) nous fasse part de son point de vue d'abord, parce que c'est très difficile qu'il nous fasse part du point de vue de son parti, parce qu'il aurait d'abord l'avis du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) qui est contre les négociations bilatérales avec les États-Unis. Il aurait également eu l'avis du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) qui lui est pour les négociations bilatérales avec les Américains, alors que le porte-parole, celui qui est assis exactement à la droite du chef du parti libéral, ne se prononce pas encore sur une chose si importante pour notre pays et pour sa province, la province de Québec. Je dis pour notre pays parce que nous exportons, madame la Présidente, 95 milliards de dollars aux États-Unis. Cela veut dire 30 p. 100 de nos emplois. Et les négociations ont justement pour but premièrement de garder ce marché-là, et deuxièmement, de le développer davantage pour que nous vendions plus de marchandises, de produits et de services canadiens à 240 millions d'Américains. On ne l'a pas entendu. Il a été muet le député de Laval-des-Rapides sur ce sujet-là.

Je passerai plus vite. J'aurais aimé l'entendre, madame la Présidente, sur la question du bois d'oeuvre. Il a été muet.

J'aurais aimé l'entendre sur le projet de loi C-22 concernant l'industrie pharmaceutique et l'implantation à Montréal d'industries de haute technologie, d'industries qui créent beaucoup d'emplois, d'industries qui depuis l'annonce de notre projet de loi ont décidé d'investir dans la ville de Montréal 700 millions de dollars, madame la Présidente. Cinquante pour cent des nouveaux investissements des compagnies pharmaceutiques vont être faits dans la ville de Montréal, dans la province de Québec, et jamais on n'a entendu le député de Laval-des-Rapides, celui qui de ce temps-ci se mêle de s'occuper de

commencer l'organisation fédérale au Québec pour les prochaines élections. Il serait mieux de s'occuper de faire des instances ici à la Chambre et de nous épauler pour améliorer le sort des Canadiens.

Madame la Présidente, j'apporterai aussi quelques commentaires sur la prise de position, peut-être sur les commentaires du chef de l'Opposition officielle, et ce n'est pas par hasard que j'ai commencé par le député de Laval-des-Rapides, le chef de l'Opposition a essayé d'apporter quelques commentaires sur notre message public concernant le Budget et concernant nos besoins d'emprunt. Je devrais dire au chef du parti libéral qu'avant de prendre position sur un budget de tant de milliards de dollars, de 122 milliards de dollars, et avant de nous donner des conseils sur un budget de 122 milliards de dollars, je me demande s'il ne serait pas plus opportun que le chef de l'opposition s'occupe du financement de ses propres cinq millions de déficit que son parti ne réussit pas à rembourser, semaine après semaine et mois après mois. Je pense que ce serait plus important. Et lorsque le chef du parti libéral nous dit que nous taxons trop les Canadiens, il vit quand même dans un système démocratique, comment est-ce que ce sera lorsqu'il sera au pouvoir, si jamais il était au pouvoir dans 40 ans, madame la Présidente? Comment est-ce que ce serait si on écoutait sa philosophie parce qu'aujourd'hui, à deux ans d'élections fédérales, peut-être à deux ans et demi, il demande à ses candidats . . . pour devenir candidats il leur «charge» déjà une taxe, il leur demande lorsqu'ils vont recueillir des fonds d'envoyer 50 p. 100 au national, ce qui ne s'est jamais vu dans le parti libéral. Alors il taxe ses candidats, comment est-ce qu'il taxera les Canadiens plus tard?

Enfin, avant de l'entendre donner d'autres conseils, celui qui a été élu en 1962 dans cette Chambre, celui qui a été nommé ministre en 1965 dans cette Chambre, et je parle toujours du chef libéral actuel, c'est celui-là même qui faisait partie d'un gouvernement qui a mis une dette de 240 milliards de dollars entre les mains des Canadiens, entre nos mains à nous, et c'est pour payer cette dette, c'est pour payer le service de cette dette que, aujourd'hui, nous passons un projet de législation pour emprunter 24 milliards de dollars. C'est partiellement dû à l'incurie du chef du gouvernement libéral qui a siégé pendant 20 ans et qui n'a absolument rien fait sauf nous endetter d'une année à l'autre.

Enfin, madame la Présidente, avant d'entendre le chef du parti libéral commenter négativement notre projet de législation, il serait bon aussi qu'il mette un certain ordre au sein de son propre parti, au niveau des missiles *Cruise*, au niveau de sa position concernant une décision de son dernier congrès de novembre 1986. Les libéraux tenaient un congrès, ils ont présenté un projet extraordinaire pour les garderies d'enfants, le projet coûterait aux Canadiens, par année, 11.2 milliards de dollars, madame la Présidente.

J'aimerais, avant de commenter notre Budget, qu'il nous dise de quelle façon il va financer la proposition de son propre parti concernant la mise en place d'un système de garderies qui coûtera aux Canadiens 11.2 milliards de dollars, et je lui demanderais également de préciser de quelle façon il conçoit la mise en place d'un programme de revenu garanti pour les Canadiens. Il est bon d'avoir des programmes, les socialistes se spécialisent dans des programmes, mais il est bon de calculer le coût de certains programmes. Alors, j'aimerais que le chef du parti libéral nous dise comment il conçoit le financement de ce nouveau concept de revenu garanti. Je voudrais que d'une façon magistrale il nous dise quels sont les coûts reliés aux recommandations de son congrès de novembre 1986.

Enfin, madame la Présidente, je vais aussi apporter quelques commentaires sur les déclarations du chef du parti socialiste concernant notre projet de législation actuel et notre message économique de février dernier. D'abord, avant de parler des finances d'un pays, le chef du parti socialiste devrait nous expliquer pourquoi le financement de son parti est contesté dans un jugement du juge John White de la Cour suprême de l'Ontario, du mois de juillet 1986, où le juge John White dit que les fonds perçus par les unions en vertu de la formule Rand . . . la formule Rand oblige les employeurs à percevoir des sommes chaque semaine et sur la paie des employés syndiqués et sur celle des employés non syndiqués. Mais toutes ces cotisations sont collectées par le syndicat et, après cela, il nourrit grassement le parti socialiste. Mais le juge White a décidé, dans son jugement, que le syndicat ne pouvait pas utiliser pour des fins autres que syndicales les sommes ainsi perçues par des syndicats en rapport avec la déduction à la source des chèques de paie des employés non syndiqués.

J'ai mentionné cela à cette Chambre à quelques reprises, madame la Présidente, et il serait très opportun que les socialistes qui sont de l'autre côté m'écoutent d'abord et qu'ils me répondent sur cette question précise, et s'ils veulent manifester une clarté, une clairvoyance dans l'appréciation du budget de notre gouvernement, qu'ils expliquent d'abord à la population pourquoi ils utilisent des fonds illégaux pour financer leur propre parti.

Je voudrais aussi, puisqu'ils veulent se prétendre tellement honnêtes et agir avec tant de clarté, demander pourquoi—et je cite le ministre de la Justice qui a posé la question (on n'a pas eu de réponse encore) au chef du parti socialiste—il utilisait l'affranchissement du Parlement, c'est-à-dire les taxes des Canadiens, pour faire la campagne politique dans la circonscription de Saint-Jean-Est à Terre-Neuve actuellement. Là encore, le chef du parti socialiste a bafouillé. Alors je lui demanderais d'expliquer à cette Chambre sa prise de position avant de nous questionner sur notre propre Budget.

Enfin, je voudrais faire un message aux socialistes du monde entier, je voudrais leur demander s'ils comprennent bien que le chef du parti socialiste ici dans cette Chambre reçoit un salaire de 101 700 $ par année, qu'il a refusé, lui—nonobstant les acceptations du premier ministre du Canada et des ministres du Cabinet de ce gouvernement conservateur—de baisser son salaire, et non seulement il a refusé cela, mais il a négocié un chauffeur et une automobile.

Alors avant qu'on ait de ses leçons, et je comprends que mon temps s'écoule, madame la Présidente, qu'ils pensent à toutes ces choses-là, qu'ils pensent à l'utilisation de tous les services gouvernementaux dont ils profitent sans aucun droit. Je les vois très silencieux aujourd'hui, c'est surprenant. Alors, qu'ils nous expliquent cela, qu'ils pensent au jugement White, au professeur Lavigne qui a mis au jour ce scandale du financement du parti démocratique, et après cela ils pourront venir faire des commentaires sur notre Budget. Pour ces raisons,

madame la Présidente, j'espère que les députés de cette Chambre vont favoriser cet emprunt pour permettre aux plus démunis de ce pays, aux plus démunis que nous protégeons sans cesse, d'obtenir leur argent dans un délai raisonnable.

• (1540)

[*Traduction*]

M. Orlikow: Je voudrais corriger l'impression que pourrait peut-être laisser les propos du député auprès de ceux qui liront son discours. Le décision du juge White à laquelle il a fait allusion ne concernait pas l'utilisation des cotisations syndicales à des fins politiques, c'est une décision qui interdisait pratiquement aux syndicats toute action au profit de leurs membres. Si cette décision suivait logiquement son cours, les syndicats ne pourraient plus engager leurs membres à militer pour une meilleure pension de retraite, voire à défendre le régime de soins médicaux ou le régime d'assurance-hospitalisation. Voilà à quoi cette décision aboutirait logiquement. Les syndicats ont porté ce jugement en appel. Ils ont bon espoir, comme nous, qu'il sera cassé par la Cour suprême.

Quand aux contributions syndicales aux partis politiques, le nôtre ou un autre, je rappelle au député pour sa gouverne que tout syndicat qui verse, au nom de ses membres, des fonds au Nouveau parti démocratique, permet à ceux qui sont contre de signifier leur désaccord au trésorier. Les banques, les compagnies d'assurance et toutes les autres grandes sociétés qui financent les partis libéral et conservateur sont loin d'en faire autant pour leurs actionnaires. Elles se contentent de verser leurs contributions sans leur demander leur avis. Si le député a soif de justice, je l'engage à oeuvrer de ce côté-là.

Je suis intervenu parce qu'il a fait allusion à une question que j'ai posée au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) pendant la période des questions. J'ai fait remarquer au ministre, et je m'en voudrais de le cacher même si j'en était capable, que le taux préférentiel établi par la Banque du Canada avait diminué de 5 points depuis l'élection du gouvernement.

Une voix: Bravo!

M. Orlikow: J'entends crier «Bravo» et je trouve cela très bien. Mais j'espère que le député qui vient de parler se joindra volontiers à moi pour demander au ministre de convoquer la direction des magasins à rayons qui exigent plus de 28 p. 100 d'intérêt sur le solde non payé de leurs cartes de crédit et de faire de même pour la direction des pétrolières qui . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député ne voudra pas priver le député de Lévis (M. Fontaine) des 30 secondes qui restent pour qu'il puisse conclure.

[*Français*]

M. Fontaine: Madame la Présidente, premièrement, je veux féliciter mon collègue de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) pour son intervention au niveau du coût du crédit pour les consommateurs du Canada. C'est un fait, il s'est occupé beaucoup de ce dossier-là. C'est d'ailleurs une de ses rares réussites, mais il faut lui en donner le crédit. Je veux le féliciter d'avoir admis une seconde fois dans cette Chambre que sous notre règne les taux d'intérêt ont baissé de 5 p. 100 depuis le mois de septembre 1984. Et, troisièmement, je veux également le féliciter, il est le premier du parti socialiste à admettre et à parler publiquement ici à la Chambre du juge White concernant l'utilisation des retenues à la source en vertu de la formule Rand pour les employés qui ne font pas partie du syndicat, et j'ai bien dit à cette Chambre . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): C'est avec beaucoup de regret que je me dois d'interrompre l'honorable député.

Comme il est 15 h 45, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 mars 1987, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations dont la Chambre est maintenant saisie.

En conséquence, le débat sur le projet de loi C-40 est ajourné.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie)—Les catastrophes—L'accident nucléaire de Tchernobyl—L'incidence sur les caribous du Labrador et du Québec. *b*) La capacité de surveiller la contamination radioactive; l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources—On demande au ministre d'être plus précis. *b*) L'avenir des fonctionnaires et de leurs familles; l'honorable députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald)—L'administration—Les appels d'offres—L'opportunité de modifier la loi et les règlements afin d'éliminer la possibilité de conflits d'intérêt et de corruption—La position du gouvernement. *b*) La Loi électorale du Canada—On demande des modifications interdisant tout don d'une société à un parti politique.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RADIO

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 5 mars, de la motion de M^lle^ MacDonald: Que le projet de loi C-3, tendant à modifier la Loi sur la radio, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. A ce que je sache, l'étude du projet de loi C-3 devait se terminer aujourd'hui et l'on devait le mettre aux voix vers la fin de l'après-midi. Allons-nous nous prononcer sur cette mesure aujourd'hui?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député a raison. A 16 h 45, nous mettrons aux voix le projet de loi C-40, puis le projet de loi C-3, ainsi qu'il a été unanimement convenu au début de la semaine.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, c'est la troisième fois que je prends la parole sur le projet de loi C-3, tendant à modifier la Loi sur la radio. J'ai tenté

de signaler à la Chambre les graves lacunes que contient cette mesure législative plutôt bâclée.

Pour situer la question dans son contexte, il convient de rappeler les mesures administratives prises en vertu de la Loi sur la radio, auxquelles renvoie la modification à l'étude. En effet, il est question de modifier les dispositions concernant le paiement de droits pour la délivrance de licences ou de certificats de radiodiffusion, c'est-à-dire les licences accordées aux usagers de divers services de radio, notamment les répartiteurs de la police, des ambulances, des pompiers, des taxis, des camions de ciment et ainsi de suite. Ces licences concernent aussi les services de téléappel, la radio cellulaire, la radio à micro-ondes et, donc, la transmisison des données et la radiodiffusion de l'information entre les villes, les satellites et les installations de radio. Autrement dit, les radars et autres équipements semblables.

M. Gordon, du ministère des Communications, a signalé au comité sénatorial les nombreux services visés par ce projet de loi. Il a fait remarquer que les frais de gestion du spectre sont récupérés à même les droits que paient les usagers pour la délivrance des licences.

En 1984, puis de nouveau au printemps de 1985, le gouvernement a annoncé son intention de récupérer le coût de ces services auprès des titulaires de licences. Par conséquent, il a fortement haussé les droits à l'automne de 1984 si bien que, au niveau où ils s'établissent actuellement, ils comprennent tous les frais, notamment les frais généraux du ministère pour la gestion du spectre. Il importe de savoir que toutes ces activités sont présentement remboursées. Elles ne coûtent rien au gouvernement. Par conséquent, cette mesure constitue une autre façon d'imposer les usagers des services radio et de trouver des crédits compensatoires à porter au compte du revenu consolidé du gouvernement. Le ministre a trouvé un autre moyen de soutirer de l'argent aux usagers de ces services, qui n'ont pas eu de droits semblables à payer pendant de longues années.

• (1550)

Dans le raisonnement du ministère et du ministre qui a conduit à l'imposition de cette taxe, je suis d'accord avec l'aspect concurrence avec le secteur privé. En mettant le secteur privé et le secteur public sur un même pied, le projet de loi C-3 éliminera l'exemption du paiement des droits sur les licences qui avantageait le secteur public. Par exemple, lorsqu'une société d'État comme Petro-Canada communique par radio avec ses installations de forage, on ne calcule pas ses droits de licence selon la même formule que dans le cas d'une société privée comme Texaco ou Shell. Je crois que la mesure n'est que justice. Cantel Inc. a appris à notre comité législatif que la société d'État connue sous le sigle AGT, pour Alberta Government Telephones, a jusqu'à maintenant été exemptée du paiement des droits sur les licences d'exploitation de son système téléphonique cellulaire. Cependant, les entreprises privées en concurrence directe avec AGT doivent, quant à elles, payer des droits pour leurs licences. Le projet de loi C-3 éliminera cet avantage financier dont bénéficient les sociétés d'État comme AGT. A mon sens, cet aspect n'est pas négligeable.

Par contre, les droits pouvant être exigés ne sont pas plafonnés. Comme je l'ai dit, nous venons de trouver un nouveau champ de taxation et un nouveau moyen de résorber le déficit. Je ne crois pas que ce soit là le moyen le plus équitable de le faire. Le gouvernement nous affirme que le projet de loi C-3 vise à aider le ministère des Communications à recouvrer tous les coûts de gestion du spectre. Rien dans le projet de loi ne limite expressément le gouvernement au recouvrement de ces seuls coûts. Étant donné sa tendance manifeste à imposer des droits sur tout ce qu'il peut, il reste à prouver que ce projet de loi ne servira pas à recueillir des sommes supérieures aux coûts.

En outre, le gouvernement déclare que les droits des utilisateurs du secteur public seront calculés selon les règles déjà appliquées à ceux du secteur privé mais je vous fais remarquer que rien dans le projet de loi ne l'exige. Les rédacteurs semblent se contenter de préciser que les droits seront les mêmes selon les usagers. C'est dire que si le projet de loi est adopté, rien ne nous garantit que les droits de délivrance des licences seront calculés selon les mêmes critères pour le secteur privé et pour le secteur public car le gouvernement pourrait bien modifier son règlement pour faire payer des droits plus élevés à une catégorie d'utilisateurs, que se soit ceux du secteur privé ou ceux du secteur public. Cet aspect reste totalement obscur. C'est une honte. J'ose simplement espérer que, en conséquence, le gouvernement veillera à établir une réglementation uniforme de façon à assurer cette égalité de traitement dont il se vante tant. Le gouvernement semble aussi vouloir en faire un principe dans le projet de loi.

Voyons ce qu'ont à dire les gouvernements provinciaux à ce sujet. Le gouvernement a d'excellents rapports avec toutes les provinces et le dialogue est on ne peut plus fructueux entre eux. Ces gouvernements provinciaux sont-ils d'accord avec le gouvernement fédéral au sujet de cette formule de recouvrement des coûts en vertu de laquelle tous les usagers paieraient le même montant? Je me félicite de voir que la secrétaire parlementaire du ministre m'écoute très attentivement. Elle voudra peut-être proposer une modification avant que je ne termine.

Mme Mailly: Je ne peux plus reprendre la parole.

Mme Finestone: Ecoutez bien ce que les homologues provinciaux de votre ministre ont eu à dire. Pratiquement toutes les provinces qui ont écrit au comité législatif au sujet du projet de loi C-3 s'opposent à son adoption. Elles ne sont pas d'accord. Il ne leur plaît pas et elles ne pensent pas que le gouvernement devrait y donner suite. A titre d'exemple, qu'il me soit permis de citer un passage tiré d'une lettre du 29 janvier 1987—cette date me paraît assez récente pour raviver la mémoire de la députée—et envoyée par l'honorable Richard French, le ministre des communications du Québec, ma province d'origine. M. French y fait part de ses objections au projet de loi C-3. Voici ce qu'il y dit à la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald).

[*Français*]

«Madame la ministre,

Le 19 septembre dernier, j'accusais réception de votre lettre sur les intentions de votre gouvernement de recouvrer les coûts liés à la gestion du Spectre, en imposant des droits à tous les titulaires de licences. Je vous fais maintenant connaître ma position en la matière.

Pour le Québec, ce projet de loi signifie concrètement un transfert du fardeau fiscal du fédéral vers les provinces et n'apporte pas d'amélioration quant aux services offerts aux utilisateurs. Le ministre des Communications du Québec a de plus estimé à environ un million de dollars les coûts des droits de licences radio pour les organismes gouvernementaux et pour Hydro-Québec.

Pour cette raison, nous requérons le statu quo pour ce qui est de l'exemption des droits de licences radio pour les provinces.

Je vous prie d'agréer, madame la ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.»

C'est signé par le ministre, M. French.

Il reste que les licences pour le Québec ont un impact assez impressionnant et je pense que tous les Québécois et Québécoises doivent savoir le fait qu'un fardeau fiscal serait mis sur le dos des Québécois à cause de ce nouveau projet de loi. Pour les ministères du gouvernement tel le ministère des Travaux publics, cela va lui coûter 7 000 $; pour le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, 119 666 $; pour le ministère de l'Environnement, 12 691 $; pour l'Hydro-Québec, 437 352 $; pour le ministère de la Justice, 100 000 $; pour le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, 80 913 $; pour le ministère des Communications, 15 000 $; pour le Bureau de la protection civile, - est-ce que ce n'est pas partie intégrante de nos responsabilités, madame la Présidente - 103 710 $; l'Office des autoroutes, 5 600 $; le ministère des Transports, 77 000 $; la Régie des installations olympiques, 8 000 $; le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 9 000 $; la Société du Palais des congrès de Montréal, 2 200 $, et d'autres, 3 666 $, ce qui fait un total de juste un peu moins d'un million de dollars. Je trouve que c'est un peu fort, n'est-ce pas? Cela veut dire qu'il va falloir trouver ces prévisions budgétaires dans leur propre budget, n'est-ce pas? Avec les coupures qu'on a connues dans les transferts fiscaux et toutes sortes d'autres coupures, je trouve que cela va être plus difficile pour le ministre des Finances, M. Gérard-D. Lévesque, de «joindre les bouts» de son budget? Mais quoi faire? C'est le gouvernement fédéral qui a décidé.

[*Traduction*]

La Saskatchewan s'oppose à l'adoption du projet de loi C-3 en arguant que cela équivaudrait, pour le gouvernement fédéral, à imposer les gouvernements provinciaux. Dans une lettre adressée à l'actuel ministre des Communications du Canada et datée du 3 novembre 1986, l'honorable Gary Lane, le ministre des Communications de la Saskatchewan, écrit ce qui suit:

Madame la ministre,

Dans votre lettre du 13 août 1986, vous confirmez l'intention de supprimer l'exemption des droits exigés pour l'octroi des licences de radio dont bénéficiaient jusqu'ici les gouvernements provinciaux et les sociétés d'État.

Certes, je vous sais gré de m'avoir prévenu à l'avance des projets de votre ministère à cet égard, mais je dois vous signaler que le gouvernement de la Saskatchewan n'est pas d'accord avec une telle initiative du gouvernement fédéral, initiative qui coûtera à ma province près de un million de dollars.

Cette province n'éprouve-t-elle pas déjà des difficultés financières? Voilà qui l'aidera assurément.

Comme vous le savez, la Saskatchewan ne participe pas aux accords de réciprocité fiscale. Notre refus de participer découle du débat sur l'imposition des gouvernements par d'autres gouvernements. Certes, les droits exigés pour l'octroi des licences de radio ne sont pas une forme d'imposition, mais l'on peut déplorer que des gouvernements exigent des droits les uns des autres.

J'espère que le gouvernement résoudra ce problème lorsqu'il négociera avec la province.

Bien qu'il soit important de réduire le déficit, on ne résoud pas vraiment le problème en transférant le déficit à un autre niveau de gouvernement. C'est d'autant plus vrai que la solution prévue augmentera probablement le fardeau administratif des deux niveaux de gouvernement. Il serait certainement préférable de réduire la bureaucratie dans notre pays plutôt que de trouver un autre moyen d'y ajouter.

Je dirais que l'intention de votre ministère semble contraire à l'esprit qui a souvent permis aux provinces et au gouvernement fédéral de travailler harmonieusement ensemble. La suppression de l'exemption du paiement des droits dont jouissent les provinces est peu conforme à l'esprit de la coopération fédérale-provinciale.

Par la présente, je désire faire savoir que le gouvernement de la Saskatchewan s'oppose aux intentions que vous avez exprimées à ce sujet.

Je ne puis appuyer ni respecter aucun plan visant à collecter des droits pour la délivrance de licences de radiodiffusion dans ma province ou dans toute autre province.

● (1600)

Voyons les chiffres et j'espère que les chiffres du ministre pour la Saskatchewan ne sont pas surestimés. Je dirais qu'ils sont justes parce que les plus gros montants seront payés par le ministère du Nord de la Saskatchewan qui paiera 2 705 $. Le ministère des Parcs, du Tourisme et des Ressources renouvelables déboursera 142 728 $, l'Énergie et les Mines, 1 606 $, la Voirie et les Transports, 60 944 $, l'Éducation, 7 262 $ et les Services gouvernementaux, 1 661 $. Je constate que le ministère de l'Éducation sera touché, lui aussi. La jeunesse d'aujourd'hui a tant de problèmes que les provinces ont besoin de chaque cent qu'elles peuvent consacrer à l'éducation. Je n'aime pas qu'on enlève encore de l'argent de l'enveloppe de l'éducation de n'importe quel gouvernement. Le ministère de la Justice paiera 4 282 $, la Commission de la circulation routière, 4 155 $, les Approvisionnements et les Services, 1 012 $, les Communications, 1 276 $ et d'autres organismes paieront 4 690 $, ce qui donne un total de 232 321 $. La société d'énergie de la Saskatchewan paiera 59 445 $, les produits forestiers, 1 662 $ et le réseau de télécommunications, 645 522 $. J'espère que les gens de la Saskatchewan ne verront pas leurs taux monter mais il semble bien que ce sera le cas.

Voyons ce que l'Île-du-Prince-Édouard a à dire. Tout le monde aime les conservateurs d'un océan à l'autre. Le ministre responsable des communications de l'Île-du-Prince-Édouard a dit la même chose dans sa lettre du 16 décembre 1986 adressée à M. André Reny, greffier du comité sénatorial des transports et des communications. Voici sa lettre:

Le premier ministre Ghiz m'a chargé de répondre à votre télex où vous demandez l'avis des provinces sur le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la radio.

Le gouvernement provincial n'enverra pas de témoin au comité permanent; toutefois, je tiens à citer officiellement une lettre que j'ai déjà envoyée à la ministre des Communications, l'honorable Flora MacDonald, au sujet de l'intention du gouvernement de supprimer l'exemption du paiement des droits pour la délivrance de licences ou de certificats de radio accordés aux gouvernements provinciaux et aux sociétés d'État, de même que le traitement préférentiel dont les municipalités bénéficient actuellement à cet égard.

Voici que nous entendons le mot «municipalités» pour la première fois. Je sais que la ministre a solennellement promis que les municipalités ne seraient pas facturées pour le moment. La lettre à laquelle la ministre a fait allusion se lit comme ceci:

«J'ai bien reçu votre lettre du 13 août 1986, m'informant de l'intention de votre gouvernement de supprimer, à compter du 1er avril 1987, l'exemption du paiement des droits pour la délivrance de licences ou de certificats de radio accordés aux gouvernements provinciaux et aux sociétés d'État, de même que le traitement préférentiel dont les municipalités bénéficient actuellement à cet égard.

Depuis que j'ai reçu votre lettre, des fonctionnaires de mon ministère se sont entretenus avec leurs homologues des autres provinces de l'Atlantique et avec des fonctionnaires de votre ministère en vue de cerner toute l'incidence que ce projet de votre gouvernement risque d'avoir sur notre province et sur notre région. L'incidence financière sur notre province de ce changement de politique semble devoir être considérable—soit une somme annuelle de 22 874 $ pour les ministères provinciaux et de 2 169 $ pour les municipalités.

Je suppose qu'on ne sait pas là-bas que les municipalités ne seront pas taxées, d'après le ministre.

Mme Mailly: Elles le sont déjà, mais la taxe ne sera pas augmentée.

Mme Finestone: Pas du tout? Je vois. Elles bénéficient toujours d'un traitement spécial. La lettre se poursuit comme ceci:

Je comprends le désir du gouvernement fédéral de prendre des mesures afin de réduire le déficit; toutefois, les radio-fréquences relèvent nettement de la compétence fédérale et il revient également au gouvernement fédéral d'en assumer les frais de gestion.

Le gouvernement fédéral a décidé d'exempter les gouvernements provinciaux du paiement des droits et les municipalités du paiement complet de ces mêmes droits et, ce faisant, il a accepté d'en assumer le coût. En tant que ministre chargé des Communications, je suis contre le projet fédéral de faire payer désormais ce coût par les contribuables provinciaux et municipaux.

Je reconnais la nécessité de délivrer des licences ou des certificats; toutefois, les gouvernements provinciaux et les municipalités fournissent un service essentiel à leurs administrés respectifs au moyen de réseaux de communications radiophoniques. Je n'accepte donc pas que le fardeau de ces frais soit transféré du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux et aux municipalités.

Au nom du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, je vous demande instamment de reconsidérer votre proposition concernant les droits pour la délivrance des permis de radio.

En conclusion, j'exprime encore une fois, avec le plus de force possible, l'inquiétude du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet du dernier projet du gouvernement du Canada de se dégager de la charge financière sur les régions ou provinces.

Je crois que la réaction est la même partout au Canada.

J'ai ici une autre lettre du gouvernement de Terre-Neuve, datée du 12 décembre, dans laquelle il s'oppose lui aussi à l'adoption du projet de loi C-3. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador déclare ce qui suit:

Bien que nous ne désirions pas comparaître devant le comité, au nom du gouvernement de Terre-Neuve, je tiens à exprimer mon opposition de principe au projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la radio.

En soi, cette initiative a relativement peu de répercussions financières pour notre province. Jointe toutefois à d'autres initiatives fédérales qui transfèrent aussi la charge financière à la province, dans une certaine mesure, l'impact est significatif.

La lettre est signée par James Russell, un ministre du gouvernement de Terre-Neuve.

Ce projet de loi aura des répercussions importantes à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, car ce sont les régions qui ont le plus de difficultés économiques et de problèmes de chômage. Le gouvernement n'y a pas créé les emplois qu'il avait promis. Curieusement, nous ne joignons pas toujours les actes à la parole.

A Terre-Neuve, le ministère de la Justice paiera 12 498 $, le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, 15 036 $, le ministère de l'Éducation, 1 064 $, le ministère des Transports, 10 026 $, le ministère des Mines et de L'Énergie, 2 217 $, le ministère de la Culture et des Loisirs, 6 458 $ et les autres 606 $, ce qui donnera en tout 47 905 $. La compagnie d'électricité paiera des frais supplémentaires de 25 296 $. Cela représente une coquette somme.

A l'Île-du-Prince-Édouard, le ministère de la Voierie et des Travaux publics paiera 9 484 $, celui des Affaires communautaires, 2 008 $, le ministère de l'Agriculture 2 720 $ et le ministère de l'Éducation, 7 000 $. Je voudrais savoir pourquoi ces droits sont tellement élevés. Je recommande vivement que le ministère de l'Éducation de l'Île-du-Prince-Édouard vérifie de nouveau ce chiffre. Il me semble exagéré par rapport à ce que payent les ministères de l'Éducation des autres provinces. Je signale au ministre, au secrétaire parlementaire et au gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard qu'ils devraient vérifier ce chiffre.

Les représentants du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick ont comparu devant le comité législatif pour formuler une plainte tout à fait intéressante au sujet du projet de loi C-3. L'honorable Roberty McCready, ministre des Communications de Nouveau-Brunswick, a comparu devant le comité sénatorial qui s'est penché sur la même question. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait valoir qu'il avait récemment construit un réseau de communication provincial qui sert, en partie, pour les communications urgentes. Il l'a fait sur la recommandation du gouvernement fédéral, lequel a financé une bonne partie de sa construction. Le projet de loi C-3 obligera le Nouveau-Brunswick à payer des droits pour utiliser ce service. Le Nouveau-Brunswick estime qu'on le pénalise pour avoir établi un réseau d'urgence dans le cadre de l'importante initiative fédérale. Quand le gouvernement lui a demandé d'établir ce réseau, il s'est gardé de préciser qu'il le taxerait ainsi.

Le Nouveau-Brunswick fait également valoir que les licences de radiodiffusion dont la province a besoin servent surtout à assurer la sécurité et le bien-être des citoyens. Il a informé le gouvernement que les licences radio utilisées par le ministère de la Justice servaient à la patrouille routière. Son ministère des Transports utilise des fréquences radio pour la construction et l'entretien des routes. Le ministère des Richesses naturelles a besoin de fréquences radio pour la surveillance des forêts et de la faune.

• (1610)

Le fait est que le Nouveau-Brunswick n'utilise pas les fréquences radio à ses propres fins. Ce sont les citoyens de la province qui en profitent. Ces gens paient déjà des impôts qui couvrent les frais de gestion du spectre. Tel est leur principal sujet de plainte. Le Nouveau-Brunswick considère que le gouvernement fédéral se décharge d'une partie de ses obligations financières aux dépens du gouvernement provincial et que c'est inacceptable. Comme je l'ai déjà dit, toutes les autres provinces ont fait entendre le même son de cloche.

Ils disent qu'ils savent gré au ministère des Communications de bien vouloir leur fournir des renseignements détaillés. La ministre des Communications a confirmé l'intention du gouvernement à ce sujet par lettre au ministre provincial. Ce dernier est très préoccupé par la tendance croissante du gouvernement à la récupération des coûts comme instrument de contrôle budgétaire. Cela, dit-il, découle du raisonnement voulant que lorsqu'un service existe à l'intention d'un usager donné, il y a alors lieu d'examiner l'opportunité de faire payer par cet usager le coût total ou partiel de la fourniture du service. Lorsqu'il n'est pas possible d'identifier un usager donné, on s'attache plutôt à limiter les augmentations de coût du service. Il est parfois difficile de reconnaître l'usager à l'intention de qui un service existe, ce qui fait qu'on ne peut pas faire retomber le prix demandé là où il le faudrait. Le ministre en question proteste énergiquement contre l'imposition d'un droit de licence à son gouvernement.

Le ministère fédéral des Communications semble avoir désigné le gouvernement provincial comme l'usager du service représenté par la licence-radio. Cependant, la majeure partie des licences-radio dont le gouvernement de la province a besoin servent à assurer la sécurité et le bien-être de la population. Il parle des systèmes d'urgence qui intéressent tous les Canadiens. Il estime que l'imposition d'un droit d'usage dans le cadre de ce raisonnement équivaut à un transfert d'impôt inadmissible de l'État fédéral au gouvernement provincial. Le gouvernement provincial estime que c'est injuste et il ne peut appuyer le projet de loi C-3. Le gouvernement provincial invite le ministre à ne rien ménager pour faire retirer le projet de loi.

M. Caldwell: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je ne veux pas interrompre le discours de la députée, mais elle lit un tas de lettres et je sais qu'elle arrive au bout de son temps. J'espère qu'elle aura la possibilité de faire consigner les lettres de CNCP, de Bell Canada et des exploitants de stations radio. Je craignais qu'elle ne manquât de temps pour en arriver à ces lettres-là.

Mme Finestone: Je tiens à rassurer mon honorable ami: je compte bien parler de la joie que ce projet de loi inspire au secteur privé. Je croyais cependant devoir signaler le contraste entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux étant donné la grande amitié entre eux.

J'aimerais faire comprendre pourquoi je fais consigner ces chiffres au compte rendu. Au cours du débat sur la mesure à l'étude, on s'est posé des questions sur les chiffres et sur le fait qu'ils diffèrent selon leur source. Une fois qu'on dispose des chiffres, on peut les vérifier rapidement et facilement à cette tribune publique qu'est le Parlement. Les chiffres pour les divers ministères du Nouveau-Brunswick sont les suivants: 35 000 $ pour les Ressources naturelles; 119 440 $ pour les Transports; 3 400 $ pour l'Agriculture; 3 787 $ pour le Tourisme; 12 805 $ pour la Santé; 24 016 $ pour la Justice; 6 027 $ pour les Affaires municipales; 1 138 $ pour les Approvisionnements et Services; et 838 $ pour les «Autres», soit un total de 206 785 $. De plus, la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick devra payer pour sa part 26 108 $, ce qui porte le total à 232 888 $.

La même chose est vraie pour les autres provinces. L'adoption du projet de loi C-3 entraînera des dépenses additionnelles de près de un millions de dollars pour la province de Québec. On évalue à 100 000 $ ce qu'il en coûtera au ministre provincial de la Justice. Demander aux contribuables provinciaux de payer les droits de licences radio, c'est creuser un trou pour en boucher un autre. Le gouvernement fédéral passe tout simplement le fardeau fiscal aux gouvernements provinciaux, mais c'est le contribuable qui portera le fardeau du nouveau droit.

Voyons maintenant l'Ontario. L'honorable Ed Fulton, ministre des Communications, s'oppose lui ausssi à l'adoption du projet de loi. Il a écrit à son homologue fédéral le 9 février 1987 pour exhorter le gouvernement à revenir sur la suppression de l'exemption du paiement des droits pour la délivrance de licences pour les gouvernements provinciaux et les sociétés d'État. Si le projet de loi est adopté sous sa forme actuelle, dit-il, il faudra prendre des mesures pour minimiser ses répercussions négatives sur les services publics. Je comprends le désir du gouvernement de faire payer ces services aux utilisateurs, mais l'utilisation des radiofréquences par des utilisateurs du gouvernement ontarien ne rapporte rien. Elle sert à offrir des services essentiels à la population, notamment des services d'urgence. La raison qui a conduit le gouvernement à souscrire à l'exemption accordée aux municipalités s'applique également aux services semblables assurés par les gouvernements provinciaux. Ce député reconnaît qu'il est nécessaire de se pencher sur les anomalies créées lorsque des organismes d'une région paient pour des services alors que des organismes semblables dans une autre région ne font pas de même, lorsque des sociétés d'État offrent des services en concurrence avec le secteur privé sans avoir à payer les droits exigés de leurs concurrents. Le gouvernement de l'Ontario lui-même estime que lorsqu'il y a concurrence, ce n'est pas une mauvaise idée, ce que j'ai précisé tout à l'heure. J'ai jugé que c'était juste en l'occurrence. M. Fulton signale qu'il devrait être possible de remédier à ces quelques anomalies majeures sans toucher à toute la gamme des services offerts au public.

Les droits proposés auront des répercussions importantes sur les budgets de télécommunications affectés à des programmes provinciaux permettant d'assurer des services importants. Dans certains cas, il s'agira de 10 p. 100 du budget. Le coût total pour le gouvernement de l'Ontario devrait s'élever à près de 1,4 million de dollars. Si le projet de loi est adopté sous sa forme actuelle, le député exhorte les représentants du ministère à rencontrer leurs homologues provinciaux, afin de discuter des questions soulevées par l'actuelle structure tarifaire et d'envisager des modifications. Il recommande également que la mise en oeuvre de la loi soit retardée jusqu'à ce que ces discussions aient eu lieu. Ce n'est pas ce que nous faisons, car il n'est plus nécessaire de discuter de la question. On l'a déjà bien assez fait. Cependant, M. Fulton juge que la co-opération fédérale-provinciale devrait servir à minimiser les répercussions de ces modifications pour la population, si ce dialogue a lieu.

M. Caldwell: Le CNCP.

Mme Finestone: Je l'ai fait, et vous n'étiez pas là.

M. Caldwell: Pas du tout.

Mme Finestone: Non? Eh bien, tout est là Jim, ne craignez rien.

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly) invoque le Règlement.

Mme Mailly: Madame la Présidente, je voulais tout simplement dire à ma collègue que les bons comptes font les bons amis.

Mme Finestone: Madame la Présidente, ce sont de bonnes paroles. Je vous remercie.

Il s'agit maintenant du gouvernement du Manitoba.

[*Traduction*]

N'est-ce pas merveilleux? Nous parcourons le pays et personne n'est d'accord avec le gouvernement. C'est normal.

Dans une lettre datée du 10 février 1987, ce gouvernement a signalé qu'il s'inquiétait des services publics de soutien d'urgence comme ceux reliés à la lutte contre les incendies et aux préparatifs d'urgence et qu'il devait restreindre l'accès aux radiofréquences ou grever son budget limité, afin de payer les nouveaux droits. C'est très grave. Si l'on risque de mettre la vie

des gens en danger et de causer des problèmes graves, je crois qu'il serait bon d'y réfléchir à deux fois.

• (1620)

D'après le gouvernement du Manitoba, le Canada sera moins bien préparé le moment venu si les agents de Sa Majesté, qui utilisent le spectre radio pour assurer la sécurité, organiser des secours d'urgence ou effectuer des sauvetages, doivent payer des redevances au même titre que les entreprises commerciales.

J'ai une lettre assez longue adressée au député Russell MacLellan, président du comité législatif, par l'honorable Gary Doer. La voici:

Je voudrais attirer votre attention sur les inquiétudes du gouvernement en ce qui concerne la modification à la Loi sur la radio proposée dans le projet de loi C-3.

Ce projet de loi va imposer de nouveaux frais aux contribuables et aux usagers des télécommunications dans notre province. Nous évaluons qu'au total il nous coûtera environ trois quarts de million de dollars, d'après la tarification actuelle.

Les gouvernements provinciaux n'ont pas été consultés avant le dépôt de ce projet de loi, bien que celui-ci ait pour objectif de faire assumer aux organismes provinciaux le coût de services qui étaient auparavant fournis gratuitement par le ministère fédéral des Communications.

L'imposition de droits pour la délivrance de licences radio nuira financièrement aux agences publiques des ministères et organismes fédéraux qui voudraient se doter des systèmes les plus efficaces et les plus souples possibles.

Cette mesure risque de compromettre la sécurité des services publics qui se sentiraient obligés de limiter l'usage de leurs sytèmes de radio et leurs frais d'accès au spectre radio pour respecter leur budget. Mais le cas des services d'urgence publics, comme les pompiers et les services d'organisation des secours, est encore plus grave puisqu'ils devront limiter leur accès au spectre radio ou puiser davantage dans leur budget limité pour payer ces droits d'exploitation.

La ministre fédérale des Communications a bien promis de restreindre temporairement l'application des règlements sur les licences radio aux services municipaux.

Mais cette restriction n'est pas permanente et ne couvre pas certains services publics de sécurité et d'urgence, comme les pompiers et les services de sauvetage dans des localités du Nord trop petites pour demander le statut de municipalité, ni le matériel de lutte contre les incendies exploité par les ministères provinciaux des Ressources naturelles, ni les installations utilisées par les organisations provinciales de secours d'urgence. Le Canada sera moins bien préparé, en période d'urgence, si les agents de Sa Majesté, qui utilisent le spectre radio pour les opérations de sécurité, l'organisation des mesures d'urgence ou les opérations de sauvetage, doivent payer des droits d'exploitation d'un service radio au même titre qu'une entreprise commerciale.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le règlement pour obtenir des éclaircissements. Avec tout le respect que je dois au député, je lui signale que les leaders à la Chambre ont mutuellement convenu, semble-t-il, que nous nous partagerions le temps de parole vu que la période prévue pour l'étude de cette mesure est fort courte. Je constate que le temps file et qu'il ne nous reste plus que 21 minutes. Le discours de la députée est très intéressant mais sa longueur dépasse les bornes. Par votre entremise, madame la Présidente, je demande la collaboration de la députée, compte tenu de l'entente qui a été conclue.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il est bien évident que la présidence ne peut pas interrompre la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone) qui, en vertu du Règlement, dispose d'une durée illimiradiotée. Cependant, maintenant que vous lui avez rappelé l'entente conclue entre les partis, je suis persuadée qu'à la première occasion, elle cédera la parole à sa collègue de Broadview—Greenwood.

Mme Finestone: Madame la Présidente, je voudrais moi aussi invoquer le Règlement, car j'ai d'autres renseignements à transmettre à la Chambre. Comme il s'agit d'un débat, dois-je comprendre que si j'utilise tout le temps qui nous est imparti, la Chambre sera à nouveau saisie ultérieurement du projet de loi et nous pourrons poursuivre le débat?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le mardi 10 mars, les partis se sont entendus pour faire franchir toutes les étapes aux projets de loi C-40 et C-3 aujourd'hui. Par conséquent, à 16 h 45 les deux mesures seront mises aux voix.

Mme Finestone: Dans ce cas, madame la Présidente, je serai obligeante. Je n'ai que quelques points à souligner avant de céder la parole à mon collègue.

Nous devrions prendre au sérieux les vives préoccupations que le gouvernement du Manitoba a exprimées. La ministre devrait s'entretenir avec le ministre des Télécommunications de cette province. J'aurais voulu donner lecture intégrale de la lettre, mais le manque de temps m'en empêche.

Voici également une lettre du ministre des Transports de la Nouvelle-Écosse, Maxine Cochran, qui s'oppose farouchement au projet de loi en invoquant les mêmes motifs.

Au cours des audiences du comité législatif, on a demandé de toutes parts au gouvernement d'accorder des exemptions. Les principaux usagers gouvernementaux verront malheureusement leurs droits augmenter. Je pense qu'il aurait été nettement préférable de trouver le moyen de faire payer les droits par les entreprises en concurrence avec le secteur privé. A mon avis, ce n'aurait été que justice. Comme l'a fait remarquer l'un des ministres, le gouvernement aurait certainement pu trouver le moyen de ne taxer que les entreprises en concurrence et d'épargner les gouvernements provinciaux et municipaux même si cela créait quelques légères complications. Les conséquences possibles pour les municipalités qui ont obtenu une promesse valable pour l'année qui vient seulement sont tout simplement injustes.

En conclusion, je n'appuie pas cette mesure législative à mon sens bâclée et médiocre.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui dans le débat de troisième lecture sur le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la radio. Ce projet de loi permettra au gouvernement d'empocher environ 10 millions de dollars de plus par année pour la réglementation du spectre des radio-fréquences. Les municipalités paient déjà des droits pour leurs licences. Le projet de loi permettra au gouvernement d'exiger des droits des provinces et des sociétés d'État provinciales également. Les municipalités ne sont pas touchées parce qu'elles paient déjà des droits quoique moins élevés que les entreprises privées. Ces dernières voient leurs droits majorés et les municipalités peuvent craindre de subir le même sort après l'adoption du projet de loi. L'an dernier, les droits imposés aux municipalités pour l'utilisation du spectre ont plus que doublé, passant de 400 000 $ à 900 000 $. On nous a appris que si les municipalités devaient payer les mêmes tarifs que le secteur privé, leur note totale serait de 3,3 millions de dollars. Trois mille deux cents municipalités paient actuellement des droits et ont raison de s'inquiéter pour l'avenir.

Les entreprises privées entendues par le comité législatif ont fait valoir un bon argument en faveur du projet de loi. Dans certains cas, elles concurrencent un service assuré par une société d'État provinciale qui est exemptée des droits de licence. Ces droits ne représentent pas une partie importante de leurs frais d'exploitation, mais on comprend qu'elles trouvent injuste qu'une compagnie assurant un service soit tenue de payer des droits alors que l'autre en est exempte. Je rappelle toutefois à la Chambre que ce sont là de très rares exceptions. Dans la grande majorité des cas où le gouvernement compte faire payer les usagers, il ne s'agit pas d'entreprises commerciales, mais plutôt d'un service fourni par un gouvernement provincial ou une société d'État provinciale qui, dans certains cas, assurent des services des plus essentiels.

La mesure vise à permettre à l'État fédéral d'imposer une taxe à l'État provincial. C'est le contibuable qui finit par en écoper. La somme épargnée par le contribuable fédéral devra être payée par quelqu'un d'autre, ce qui signifie que les gouvernements provinciaux devront augmenter les taxes qu'ils perçoivent. Ils ont évidemment autant de difficultés financières que le gouvernement fédéral. Le petit contribuable ordinaire voudrait bien savoir ce que nous comptons faire. L'effort déployé par le gouvernement pour recueillir 10 millions de dollars de plus dans le but de ramener ses dépenses à des proportions raisonnables est certes louable, mais il nécessitera l'augmentation du fardeau fiscal au niveau provincial. Ce qui ne nous avance guère.

• (1630)

Dans certains de ces cas, les services assurés sont essentiels et les sommes à payer ne sont pas énormes. Par exemple, au Yukon, les ministères seront appelés à payer 27 000 $, et les sociétés d'État, 2 000 $. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la somme est de 42 000 $. Toutefois, dans le cas des autres provinces, les sommes exigées sont lourdes. En Colombie-Britannique, les ministères paieront 800 000 $ et les sociétés d'État, 220 000 $. En Alberta, les ministères paieront 508 000 $ et les sociétés d'État, plus de 1 million, ce qui revient à un alourdissement notable de la fiscalité. En Saskatchewan, les droits s'élèvent à 232 000 $ pour les ministères et à plus de 700 000 $ pour les agences. En Ontario, ils s'élèvent à 1,2 millions de dollars pour les ministères tandis qu'ils sont minimes pour les agences gouvernementales. Au Manitoba, ils sont de 220 000 $ dans le cas des ministères et de près de 600 000 $ dans celui des agences gouvernementales. Au Québec, ils s'élèvent à 983 000 $ pour les ministères. En Nouvelle-Écosse, ils sont de 94 000 $ pour les ministères et de 43 000 $ pour les agences. Au Nouveau-Brunswick, les ministères doivent verser 200 000 $ et les agences 26 000 $. Les montants sont considérables dans le cas des petites provinces. Un montant de 22 000 $ est exigible dans le cas de l'Île-du-Prince-Édouard et je puis vous assurer qu'on s'y oppose dans cette province. Pour Terre-Neuve, ils s'élèvent à 47 000 $ pour les ministères et à 27 000 $ pour les agences. Dans le cas du gouvernement fédéral, ils s'élèvent à près de 3 millions de dollars dans le cas des ministères et à 300 000 $ pour les agences gouvernementales. Au même palier de compétence, un ministère impose des droits à un autre ministère.

Sachant qu'elles auront à payer ces droits accrus, les provinces ont réagi à la proposition. Permettez-moi de citer certaines des objections formulées au comité par les divers ministères. Voici tout d'abord l'opinion de l'honorable Gary Dewar du Manitoba:

> Ce projet de loi aura pour effet d'imposer de nouveaux coûts aux contribuables et aux usagers de services de télécommunications de la province. Nous estimons à environ trois quarts de million de dollars la valeur de l'incidence totale . . .
>
> On n'a pas consulté les gouvernements provinciaux avant de déposer ce projet de loi, bien qu'il vise à transférer aux provinces le coût d'un service fourni gratuitement auparavant par le ministère fédéral des Communications.
>
> L'imposition de droits de licences de radiodiffusion aux agences gouvernementales posera des entraves financières qui empêcheront les ministères et agences du gouvernement d'exploiter avec toute la souplesse et toute l'efficacité voulues des installations de communication dans l'intérêt public.
>
> La sécurité d'un nombre indéterminé de services publics pourrait être compromise par la nécessité de limiter l'utilisation des services de radio pour respecter les limites budgétaires en matière de radiophonie.

Nous ne voulons certainement pas que cela se produise. Il poursuit en disant:

> Le plus inquiétant, c'est que les services publics de soutien d'urgence, surtout ceux de lutte contre les incendies et de protection civile, devront limiter l'accès aux radio-fréquences ou grever leurs budgets limités pour payer des droits pour la délivrance de licences.
>
> Le ministre fédéral des Communications a promis de limiter temporairement l'application aux services municipaux du règlement sur les droits. Cette exemption n'est pas permanente cependant et elle ne couvre pas plusieurs services publics de sécurité et d'urgence comme les services d'incendie et de sauvetage des communautés du Nord trop petites pour posséder le statut de municipalité, le matériel de lutte contre les incendies de forêt utilisé par les ministères provinciaux des Ressources naturelles ou les services utilisés par les organisations provinciales de mesures d'urgence.
>
> Le Canada sera moins bien préparé en cas de besoin si les agents de Sa Majesté qui utilisent les radio-fréquences pour les services de sécurité, de protection civile ou de sauvetage doivent payer des droits pour la délivrance de licences tout comme des entreprises commerciales.

Le ministre insiste pour qu'on reconsidère ce projet de loi.

Des lettres de tout le pays expriment des inquiétudes semblables au sujet des services d'urgence. Les autorités de la Colombie-Britannique ont fait savoir qu'elles n'étaient pas en faveur de l'application générale des droits pour la délivrance de licences aux ministères, organismes ou municipalités qui utilisent les licences pour offrir des services gouvernementaux ou des services au grand public. La province dit très clairement que les droits ne devraient pas leur être appliqués.

La Saskatchewan est très claire aussi sur ce point. Ses représentants disent que le paiement de ces droits sur les communications téléphoniques rendra très difficile d'offrir des services de radio dans les régions du Nord peu peuplées de cette province.

Le sous-ministre associé de la Saskatchewan signale que bien qu'il soit important de réduire le déficit, on ne résoud pas vraiment le problème en transmettant le déficit à un autre niveau de gouvernement. C'est d'autant plus vrai que la solution prévue accroîtra certainement le fardeau administratif des deux gouvernements.

M. Russell, le ministre de Terre-Neuve et du Labrador a déclaré:

Bien que l'incidence financière de la modification qu'on se propose d'apporter à la loi paraît actuellement relativement minime, je prévois que le coût que le gouvernement provincial devra payer pour les licences de radiodiffusion augmentera à l'avenir pour une raison ou une autre.

Il a déclaré qu'au total, la modification aura pour effet d'augmenter le fardeau financier de la province.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard rejette le projet de se décharger de cette responsabilité, ne serait-ce que partiellement sur les gouvernements provinciaux. Il déclare ceci:

Le désir du gouvernement fédéral de réduire son déficit est compréhensible et fort louable. Toutefois, la tendance actuelle du gouvernement central à essayer de faire porter aux gouvernements provinciaux le fardeau de ses obligations financières est alarmante et inacceptable, qu'il s'agisse d'abandon de services ferroviaires, de nouvelles formules de gestion des aéroports ou d'autres choses du genre.

Les représentants du Nouveau-Brunswick ont comparu devant le comité pour formuler un certain nombre de préoccupations. Dans leur mémoire, ils ont ceci à déclarer:

La tendance croissante qu'ont les gouvernements à essayer de boucler leur budget en récupérant le coût d'un service est en général fondée sur l'idée que si un service existe, c'est qu'un usager particulier en bénéficie et qu'on peut alors envisager de faire payer en totalité ou en partie à cet usager le coût du service en question.

Toutefois, ils font remarquer que l'usager n'est pas le gouvernement mais bien les administrés de la province, qui sont aussi des contribuables fédéraux.

Ils ajoutent:

En demandant au gouvernement provincial de payer des droits de permis pour la radio, le ministère fédéral des Communications semble croire que le gouvernement est l'usager de ce service . . .

Toutefois, la majorité des permis de radio dont a besoin la province sont utilisés pour assurer la sécurité et le bien-être de ses citoyens.

Ils énumèrent ensuite à titre d'exemple les permis de radio utilisés par la patrouille routière provinciale, le ministère des Transports pour la construction et l'entretien des routes, pour les mesures d'urgence, ainsi que pour la protection des forêts et de la faune. Ils font remarquer que le gouvernement du Nouveau-Brunswick en tant que tel n'est pas celui qui profite de ces services, mais les citoyens de la province. Je trouve que cet argument est parfaitement raisonnable.

Le gouvernement de l'Ontario s'y oppose aussi vivement. Le ministre de cette province a déclaré:

Bien que je comprenne que le gouvernement souhaite faire payer aux usagers les frais de ces services, l'usage que le gouvernement de l'Ontario fait de la radio ne produit aucune recette. Elle est utilisée pour fournir des services indispensables au grand public, y compris aux services d'urgence. Le raisonnement qui vous a incité à exempter les municipalités de ce droit s'applique tout aussi bien aux services analogues fournis par les gouvernements provinciaux.

Toutefois, les municipalités auront également des ennuis, car leur exemption est seulement partielle et va également être éliminée. Il ajoute que si le projet de loi est adopté tel quel, il demandera que des réunions soient tenues pour discuter des questions soulevées par le tarif actuel des droits. Il demande des délais.

A l'étape du comité, j'ai proposé un amendement qui règlerait au moins en partie les problèmes posés par ce projet de loi. L'amendement que j'ai proposé mais qui n'a pas été accepté, demandait que l'on modifie le projet de loi, de façon à ce que, nonobstant le paragraphe (2):

Aucune disposition du projet de loi ne sera censée imposer ou autoriser l'imposition par règlement d'un droit pour tout permis ou certificat délivré à des services de sécurité publique ou d'urgence au Canada.

Cette disposition aurait atténué l'incidence du projet de loi en disant qu'il y aurait un droit pour certains de ces services d'urgence cruciaux. Cet amendement que je trouve raisonnable a été malheureusement jugé antiréglementaire. Par conséquent, les provinces et les sociétés de la Couronne provinciales subiront entièrement le contrecoup de ce projet de loi.

Je voudrais parler de ce que le gouvernement fera avec les 10 millions supplémentaires qu'il espère récolter une fois ce projet de loi adopté. Si je croyais que l'argent servirait à financer l'enseignement postsecondaire, les services publics de la radiodiffusion, la recherche et le développement ou la création d'emplois, j'accepterais plus facilement une hausse de taxe, car c'est ce dont il s'agit somme toute. Nous constatons toutefois que le gouvernement dépense de l'argent pour permettre aux sociétés de réaliser des bénéfices. On a prévu la construction d'une prison ultra-moderne dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney). Nous avons suffisamment d'exemples de ce genre pour nous porter à croire que les recettes supplémentaires provenant de cette nouvelle taxe ne seront pas utilisées à bon escient.

● (1640)

Le gouvernement est majoritaire et il n'y a pas de doute que le projet de loi C-3 sera adopté. Je le regrette. Il représente un fardeau accru pour les provinces et, naturellement, n'apporte aucun avantage au contribuable. Les 10 millions que le contribuable fédéral ne paiera pas devront être payés par le contribuable provincial et municipal. J'estime que trouver de nouvelles recettes de cette façon ne résoudra certainement pas les réels problèmes que sont la perception des recettes et la réduction du déficit. Sans une vraie réforme fiscale, ce genre de mesure n'aura qu'un résultat minime et en aucun cas l'effet dont nous avons besoin. Je pense que le gouvernement devrait s'attaquer aux vrais problèmes. Nous devons avoir des impôts plus justes et nous devons faire une utilisation plus prudente de nos ressources afin de servir les intérêts à long terme de la nation.

Ce projet de loi est un autre exemple de mauvaise gestion et mes collègues et moi-même avons l'intention de voter contre.

M. Riis: Madame la Présidente, j'ai une brève question à poser à ma collègue. Je me demande si elle ne pourrait pas élaborer un peu sur son dernier point relatif au régime fiscal. Il me semble que cette aspect mérite plus de considération.

Mme McDonald: Madame la Présidente, c'est effectivement le coeur de la question et je suis heureuse que l'on me demande d'élaborer un peu. Il y a une question fondamentale: l'augmentation des recettes du gouvernement. Nous sommes tous en faveur d'une telle augmentation, mais à condition que les fonds soient dépensés convenablement.

Un peu plus tôt, aujourd'hui, lors du débat sur le pouvoir d'emprunt, nous avons parlé de la façon dont l'argent devrait être perçu et de la façon dont il devrait être dépensé. Le gouvernement augmente ses recettes en accroissant les impôts des particuliers et des familles. L'augmentation a été énorme. Nous parlons de milliards de dollars.

Pouvoir d'emprunt

M. Lewis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je me demande si la présidence pourrait nous éclairer en nous disant si, oui ou non, des questions et des observations sont admises à la troisième lecture?

La présidente suppléante (Mme Champagne): La députée était la première à parler pendant 20 minutes. Après les discours de 20 minutes il y a une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Mme McDonald: Madame la Présidente, pendant la minute qu'il me reste je vais essayer de répondre à la question assez complexe soulevée par mon collègue.

Le meilleur usage possible de nos ressources est une question des plus fondamentales. Je le répète, je ne suis pas convaincue que les nouvelles recettes qui seront perçues aux termes du projet de loi C-3 vont être utilisées à bon escient. Le gouvernement est déterminé à augmenter ses recettes de diverses sources comme l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente et toutes sortes d'impôts indirects. Il est extrêmement regrettable qu'il envisage la réforme fiscale sous cet angle et encore, «réforme fiscale» est un bien grand nom en l'occurrence. Il faut modifier fondamentalement notre régime fiscal, pour le rendre plus équitable et prévoir davantage d'impôts directs. Il ne faut pas s'appuyer sur les impôts indirects, les taxes de services, les taxes de ventes, les taxes de douanes et d'accise, et tous ces impôts et taxes que les consommateurs et les contribuables payent sans le savoir. Ils s'appliquent à tous les usagers quelle que soit leur capacité contributive. C'est une façon injuste d'envisager la réforme fiscale. Jusqu'ici, c'est tout ce que le gouvernement a proposé dans ce domaine.

Notre gouvernement est déterminé à augmenter ses recettes mais il ne procède pas de la bonne façon. Dans le projet de loi à l'étude, le gouvernement augmente les impôts, bien que d'un montant minime étant donné la multitude d'échappatoires et de concessions accordées aux sociétés, ce qui représente un gros manque à gagner pour le fisc. Nous allons percevoir 10 millions de dollars de plus auprès des contribuables des provinces alors que nous renonçons à des milliards de dollars en raison des 79 000 sociétés rentables qui ne payent pas un sou d'impôt. Les priorités du gouvernement sont tout à fait inversées et c'est pourquoi je compte me prononcer contre ce projet de loi.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 16 h 45, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 mars 1987, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations dont la Chambre est maintenant saisie, et de mettre aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer de toutes les étapes de l'étude des projets de loi C-40, Loi portant pouvoir d'emprunt, et C-3, Loi modifiant la Loi sur la radio.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La question est la suivante:

[*Traduction*]

LA LOI NO 2 DE 1986-1987 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime de la Chambre, renvoyé à un comité plénier.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 70*)

POUR

Députés

Bertrand
Binns
Bourgault
Boyer
Brightwell
Brisco
Browes
Cadieux
Caldwell
Carney
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Cochrane
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Daubney
de Cotret
Della Noce
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Friesen
Gass
Girard
Gottselig
Graham
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Hamilton
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Jacques
James
Kempling
Lesick
Lewis
MacKay
Mailly
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McKnight
McMillan
Minaker
Moore
Nowlan
O'Neil
Peterson
Pietz
Plourde
Ravis
Reid
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Stackhouse
Taylor
Thacker
Towers
Tupper
Turner (Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise—88

CONTRE

Députés

Allmand	Gray (Windsor-Ouest)	Nicholson (Trinity)
Althouse	Grondin	Nunziata
Axworthy	Henderson	Orlikow
Baker	Hopkins	Ouellet
Benjamin	Hovdebo	Pépin
Blaikie	Killens	Prud'homme
Boudria	Langdon	Riis
Caccia	Manly	Robichaud
Copps	McCurdy	Rodriguez
de Jong	McDonald (Broadview—Greenwood)	Rossi—33
Finestone		
Fulton		
Gauthier		

• (1710)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 78 du Règlement, je quitte maintenant le fauteuil pour permettre à la Chambre de se former en comité plénier.

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de Mme Champagne, passe à l'étude du projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt, présenté par M. Wilson (Etobicoke-Centre).

La vice-présidente adjointe: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(L'article 2 est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(L'article 3 est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(L'article 4 est adopté.)

La vice-présidente adjointe: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

Pouvoir d'emprunt

La présidente suppléante (Mme Champagne): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois? Maintenant, si la Chambre y consent?

Des voix: D'accord.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor), au nom du ministre des Finances, propose: Que le projet de loi C-40, portant pouvoir d'emprunt, soit lu pour la 3e fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gray (Windsor-Ouest): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Si vous consultez la Chambre, vous pourrez constater que l'on est disposé à appliquer à la motion de troisième lecture les résultats du vote sur la motion de deuxième lecture.

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. Prud'homme: Peut-être, madame la Présidente, qu'il faudrait ajouter le nom de l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard).

Des voix: Oh! Oh!

M. Prud'homme: Bien c'est normal!

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) de son aide. J'imagine que le ministre pourra parler pour lui-même, s'il décide de le faire.

[*Français*]

M. Bouchard: Je voudrais que mon nom apparaisse au deuxième vote, madame la Présidente.

Pouvoir d'emprunt

M. Valcourt: J'aimerais que mon nom soit enregistré au deuxième vote également, madame la Présidente.

[*Traduction*]

M. Young: Madame la Présidente, malheureusement, j'étais absent pour le premier vote mais pour celui-ci, j'aimerais bien joindre ma voix à celles de mon parti, contre la motion.

[*Français*]

M. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, j'étais absent lors du vote précédent, j'aimerais faire enregistrer le prochain vote en conformité avec celui de mon parti.

[*Traduction*]

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Madame la Présidente, je regrette de n'avoir pu arriver à temps pour le premier vote. Je voudrais que, pour le deuxième, mon nom soit ajouté à ceux de mes collègues, contre le projet de loi.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 71)

POUR

Députés

Bertrand
Binns
Bouchard
Bourgault
Boyer
Brightwell
Brisco
Browes
Cadieux
Caldwell
Carney
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Cochrane
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crosbie (Saint- Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Daubney
de Cotret
Della Noce
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Friesen
Gass
Girard
Gottselig
Graham
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Hamilton
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Jacques
James
Kempling
Lesick
Lewis
MacKay
Mailly
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McKnight
McMillan
Minaker
Moore
Nowlan
O'Neil
Peterson
Pietz
Plourde
Ravis
Reid
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Stackhouse
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa—Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Wise—91

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Axworthy
Baker
Benjamin
Blaikie
Boudria
Caccia
Copps
de Jong
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Fulton
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grondin
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Killens
Langdon
Manly
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Nicholson (Trinity)
Nunziata
Orlikow
Ouellet
Pépin
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Young —35

(Le projet de loi est lu pour la 3e fois et adopté.)

* * *

LA LOI SUR LA RADIO

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de Mme MacDonald: Que le projet de loi C-3, tendant à modifier la Loi sur la radio, soit lu pour la 3e fois et adopté.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gray (Windsor-Ouest): J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Vous pourrez voir, si vous consultez la Chambre, que l'on est disposé à appliquer à la motion de troisième lecture de ce projet de loi les résultats du vote sur la motion de troisième lecture du C-40, portant pouvoir d'emprunt.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre a entendu la proposition du député. Y consent-elle à l'unanimité?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 72)

POUR

Députés

Bertrand
Binns
Bouchard
Bourgault
Boyer
Brightwell
Brisco
Browes
Cadieux
Caldwell
Carney
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Cochrane
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crosbie (Saint- Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Daubney
de Cotret
Della Noce
Dorin
Duplessis
Edwards
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Friesen
Gass
Girard
Gottselig
Graham
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Hamilton
Hicks
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Jacques
James
Kempling
Lesick
Lewis
MacKay
Mailly
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish

McKnight
McMillan
Minaker
Moore
Nowlan
O'Neil
Peterson
Pietz
Plourde
Ravis
Reid
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Stackhouse
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wilson
(Swift Current—
Maple Creek)
Winegard
Wise—91

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Axworthy
Baker
Benjamin
Blaikie
Boudria
Caccia
Copps
de Jong
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Finestone
Fulton
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Killens
Langdon
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—
Greenwood)
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Orlikow
Ouellet
Pépin
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Young —35

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 h 18, la Chambre abordera maintenant l'étude des Affaires émanant des députés dans l'ordre indiqué au Feuilleton d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE CRIME ORGANISÉ

LA CRÉATION D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

Mlle Nicholson (Trinity) propose:

—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer une Commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé au Canada et dont le rapport devrait contenir des observations et des recommandations sur:

1. l'étendue de la présence et des activités du crime organisé au Canada, particulièrement dans des domaines comme le trafic des stupéfiants et les prêts usuraires;

2. l'importance des liens entre le crime organisé et les institutions de la société canadienne;

3. les mesures prises par les autorités d'autres pays afin d'enquêter sur les activités du crime organisé et de les restreindre;

4. des mesures législatives destinées à permettre au gouvernement d'identifier et d'attribuer les fruits des activités du crime organisé;

5. des sanctions efficaces et appropriées lorsque des membres du crime organisé conspirent en vue de commettre des assassinats; et

6. des lignes directrices possibles que pourraient suivre les organismes d'exécution de la loi lorsqu'ils ont affaire à des gens prêts à témoigner contre le crime organisé.

—Madame la Présidente, le crime organisé a été défini ainsi:

Association permanente de malfaiteurs qui se livrent à des activités illicites, directement ou indirectement, pour en tirer un profit.

• (1720)

Cette association visant à réaliser un profit illégal peut devenir un puissant réseau qui survivra quoi qu'il puisse arriver à ses fondateurs, et qui aura recours à la force et à la peur.

Le crime organisé n'a aucun caractère ethnique. Il a une portée internationale et il existe, que nous en soyons ou non conscients. Le crime organisé se livre à l'usure, au trafic de stupéfiants, à des vols et à des extorsions, à des activités dont d'innocents citoyens sont victimes. Le crime organisé n'est pas une sous-culture. Il règne en maître dans notre vie quotidienne et nos institutions. Nous ignorons dans quelle mesure et c'est une des raisons pour laquelle je propose dans ma motion d'instituer une commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé au Canada.

Il n'y a jamais eu d'enquête nationale de ce genre au Canada. Il y a eu néanmoins des enquêtes provinciales. En Ontario, la Commission royale d'enquête du juge Harry Waisberg, chargée d'examiner le secteur du bâtiment a fait, en 1974, des constatations révélatrices au sujet de la corruption et du rôle que jouait le crime organisé dans le secteur du bâtiment en Ontario. Également dans les années 70, les rapports des enquêtes sur la criminalité au Québec ont mis en lumière l'étendue des activités du crime organisé dans cette province.

Il faut en conclure que le crime organisé est une réalité, un facteur de corruption et une menace pour notre société. De par son intrusion dans tous les autres aspects de notre vie, il menace la démocratie. Il s'agit d'un problème d'importance nationale qui requiert, selon moi, la tenue d'une enquête nationale.

Le crime organisé

Comme le crime organisé a pour but d'obtenir de l'argent et du pouvoir, il est certain qu'il y a des sommes énormes en jeu, certains disent des milliards, qui ont été acquis illégalement, en dehors du circuit économique. Les organisations criminelles recourent à des services financiers modernes pour masquer la provenance illicite de leurs fonds, autrement dit, pour blanchir leur argent. En raison de la complexité et de l'internationalisation croissantes du secteur des services financiers, il est extrêmement difficile de distinguer les fonds de provenance licite des fonds de provenance illicite, car il est possible de conclure des transactions en l'espace de quelques minutes par l'entremise des réseaux financiers internationaux.

Aux États-Unis, le rapport provisoire présenté en 1984 par la commission du président sur le crime organisé signalait que l'existence des institutions financières modernes avait contribué aux succès financiers effrayants que le crime organisé avait connu ces dernières années. S'il n'avait pas les moyens de blanchir son argent, le crime organisé ne serait pas aussi prospère. Les institutions financières canadiennes qui ont des activités internationales contribuent à blanchir cet argent. Comme une bonne partie du secteur du service financier est réglementée par le gouvernement fédéral, une commission royale d'enquête pourrait étudier les moyens d'enlever au crime organisé le produit de ses méfaits.

Par exemple, la loi italienne permet d'arrêter et d'emprisonner les membres du crime organisé et de confisquer leurs biens. En 1970 les États-Unis ont adopté la loi dite RICO, c'est-à-dire la *Racketeer-Influenced and Corrupt Organization Act*, qui permet elle aussi à l'État de confisquer les fruits des activités du crime organisé. Grâce à cette loi, les autorités américaines ont pu porter des accusations contre des groupes entiers de conspirateurs au sein du crime organisé de même que contre les chefs et les membres des conspirations criminelles existantes.

L'année dernière, au Royaume-Uni, le Parlement britannique a adopté de nouvelles lois sévères visant à priver des fruits de leurs activités illégales les individus trouvés coupables de trafic de drogue. Des poursuites judiciaires antérieures avaient montré que la loi telle qu'elle existait ne permettait pas de dépouiller les contrevenants des énormes bénéfices de leurs activités criminelles. En 1984 le comité Hodgson du Royaume-Uni a achevé une étude ayant pour titre «*The Profits of Crime and Their Recovery*» et recommandé d'adopter le pouvoir de confiscation. Ce sont toutes là des mesures qu'une commission royale d'enquête pourrait examiner pour voir comment elles pourraient s'appliquer au Canada.

Étant donné que le crime organisé fonctionne en marge de la loi et de la majorité de la société, il n'aime pas la publicité. Une commission d'enquête qui tiendrait des audiences et recueillerait de l'information créerait cette fâcheuse publicité qui pourrait enrayer la croissance du crime organisé ou tout au moins l'empêcher de fonctionner à pleine capacité.

La police pourrait peut-être craindre que la publicité engendrée par une commission d'enquête compromette ses propres enquêtes. Il peut s'agir là d'une inquiétude légitime qu'il faut prendre au sérieux, mais sans la connaissance et l'appui du public et sans le soutien législatif nécessaire, nos organismes chargés d'appliquer la loi doivent mener une lutte difficile contre le crime organisé.

Une commission royale d'enquête pourrait également examiner le traitement à accorder aux gens qui sont prêts à témoigner contre le crime organisé. Les États-Unis ont un programme établi de protection des témoins pour traiter avec ces individus qui souvent sont eux-mêmes des criminels qui risquent leur vie en fournissant des renseignements sur les activités du crime organisé. Je prends très au sérieux l'argument voulant que les autorités policières ne devraient pas faire de marchés avec des criminels. Mais comme la police compte sur les informateurs, nous devons examiner la question sous ses aspects moraux et légaux et élaborer des lignes directrices sur la façon de procéder.

Un autre cas que pourrait explorer une commission d'enquête, c'est celui du personnage derrière son bureau qui donne l'ordre d'abattre quelqu'un. La Chambre se préoccupe beaucoup à l'heure actuelle de la peine capitale et des autres peines qu'on peut imposer à ceux qui commettent un meurtre, mais nous n'avons pas eu beaucoup de succès pour ce qui est de trouver les personnes capables d'ordonner que quelqu'un soit tué.

La fonction la plus importante et utile d'une commission royale d'enquête serait peut-être de montrer à quel point le crime organisé s'est insinué dans les institutions de notre société et de faire la lumière sur ses liens avec le monde des affaires, la scène politique, la magistrature, et ainsi de suite. Le crime organisé s'étend et prospère parce qu'il établit des liens avec des gens de toutes les tranches de la société, pas seulement les riches et les puissants, et qu'il les corrompt. Selon moi, une commission royale d'enquête s'attaquerait au crime organisé par le simple fait qu'elle révélerait l'existence de ces liens.

Les études entreprises jusqu'ici au Canada nous ont laissé entrevoir ce qui peut se cacher dans notre société. Nous savons que le crime organisé existe au Canada et qu'il s'étend. C'est une force de corruption, tout à fait en dehors de la loi, qui ne cherche qu'à augmenter sa propre rentabilité aux dépens des honnêtes citoyens. C'est une situation qu'on ne peut pas rectifier par des solutions ponctuelles. A mon avis, il faut des efforts concertés menés sur plusieurs fronts en même temps. C'est pourquoi je recommande la création d'une commission royale d'enquête qui serait elle-même un élément de la lutte contre le problème du crime organisé au Canada.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir intervenir au sujet de la motion de mon honorable collègue et amie de l'autre côté de la Chambre. Je suis toujours surpris et ébloui de l'extrême variété des sujets dont elle saisit la Chambre. La députée, la Chambre le sait, est une spécialiste des questions financières et je connais son intérêt pour le droit pénal. La motion dont elle a saisi la Chambre témoigne de son caractère réfléchi ce qui est tout à son honneur.

• (1730)

Le crime international est indéniablement un problème très grave. On recherche des solutions à l'échelle du globe et la question est de savoir si nous faisons assez, et si oui ou non le Parlement doit créer une commission royale. J'ai hâte d'assister au débat pour en connaître les avantages et les inconvénients. Je sais que plusieurs de mes collègues ont préparé des

exposés à ce sujet. Il est heureux que le Règlement nous permettre de nous prononcer sur cette motion après un débat de cinq heures. Le Parlement prendra une décision collective. Je tiens donc à féliciter mon amie d'avoir présenté cette motion. Je regrette que les débats débutent si tard aujourd'hui, mais nous pourrons y consacrer au moins quatre autres jours.

Je tiens à dire un mot ou deux au sujet de ce que le gouvernement a fait et continue de faire au sujet du trafic des drogues illicites et du crime organisé. En 1985, le précédent solliciteur général a conduit la délégation canadienne au septième congrès des Nations Unies consacré à la prévention du crime et au traitement des délinquants qui a eu lieu à Milan, en Italie. J'ai eu la bonne fortune de faire partie de cette délégation. Pour la première fois de ma vie, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des représentants élus et des gendarmes d'autres pays et de me rendre compte de l'étendue réelle du problème. Ce problème est analogue à celui du SIDA en ce qu'il est beaucoup plus grave que les gens ne l'imaginent et qu'il risque de s'aggraver selon une progresssion géométrique. Nous devons faire quelque chose et, en fait, nous faisons quelque chose.

Les Canadiens en général et les députés en particulier apprendront avec plaisir que le Canada est à l'avant garde pour ce qui est de mettre au point des mesures visant à enrayer le commerce international de la drogue. Nous avons par ailleurs joué un rôle actif en appuyant les initiatives de l'ONU, y compris en préparant une nouvelle convention sur le trafic des drogues illicites. Par ailleurs, nous collaborons avec d'autres pays du sommet économique pour combattre l'abus des drogues. La délégation canadienne à Milan a fait un travail absolument magnifique et je suis persuadé que les députés lui seront très reconnaissants de sa contribution.

En avril 1986, le Canada a ratifié un accord sur le contrôle des stupéfiants qu'il avait conclu avec la France, les États-Unis et l'Italie. Cet accord était l'aboutissement du travail accompli depuis 1970 par la conférence quadripartite composée notamment de représentants des forces policières françaises, du *Bureau of Narcotics and Dangerous Drugs* des États-Unis, et de la GRC. Le 4 mars 1986, le Canada est devenu avec l'Italie partie à l'accord visant à décourager et à supprimer le trafic des stupéfiants et des drogues dangereuses. L'accord est valable pour cinq ans. La Chambre sera heureuse d'apprendre, je crois, que le Canada sera l'hôte de la prochaine conférence, qui aura lieu à Ottawa le mois prochain.

J'ai fait allusion à la mise au point d'un projet de convention des Nations Unies sur le trafic des stupéfiants. A la trente-neuvième session de la Commission des stupéfiants de l'ONU, qui s'est tenue en février 1985, le Canada a co-parrainé une résolution visant la rédaction d'un projet de convention sur le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes. Cette nouvelle convention est considérée comme un mécanisme à la fois nécessaire et efficace pour l'application de nouvelles mesures contre le trafic des stupéfiants. Une délégation canadienne, composée notamment de représentants du solliciteur général (M. Kelleher), a participé en février 1986 à une session spéciale de la Commission des stupéfiants de l'ONU où des progrès considérables ont été accomplis dans l'identification de sujets spécifiques à inclure dans le projet de convention. A l'exception de certaines préoccupations concernant la fouille des navires et l'extradition, le Canada appuie en général les mesures proposées.

Une disposition que le Canada tient absolument à voir inclure dans le projet de convention est celle qui permettrait à tout État membre de retracer, de bloquer et de confisquer le produit du trafic des drogues. Le Canada va présenter une loi nationale visant à renforcer notre pouvoir de saisir et de confisquer le produit du crime, et en particulier du trafic des stupéfiants. A mon sens, ce serait là un progrès extraordinaire dans la répression du trafic des stupéfiants. La saisie du produit du crime va contribuer en soi à décourager rapidement les trafiquants.

Une autre disposition prévoyant la chasse internationale aux principaux instigateurs de la fabrication des stupéfiants, soit par exemple ceux qui extraient l'héroïne de l'opium et la cocaïne de la coca, constituerait une arme de choix dans la lutte contre la fabrication des stupéfiants. Une autre disposition traite encore des livraisons organisées, c'est-à-dire du transport de stupéfiants dans des conditions précises et avec le consentement de la police. L'objectif est principalement de permettre que le trafic continue de sorte qu'on puisse appréhender, poursuivre et condamner les principaux intéressés plutôt que de se contenter de saisir les drogues et d'arrêter les passeurs. Ces livraisons constituent une technique efficace qui, lorsqu'elle porte fruits, permet d'identifier les principaux conspirateurs et les sources au plus haut niveau du trafic international des stupéfiants.

En ce qui a trait à l'aide mutuelle que peuvent s'accorder les systèmes juridiques des progrès considérables sont réalisés dans l'échange de renseignements entre les divers corps policiers internationaux, afin de combattre le trafic des stupéfiants. Nous mettrons dorénavant l'accent sur l'échange de preuves et de renseignements concernant les sommes tirées du trafic. Les biens acquis illégalement demeurent pratiquement intouchés à cause de l'incohérence des systèmes juridiques internationaux et nationaux. La Commission des stupéfiants des Nations Unies a décidé d'examiner des mesures possibles, afin de faire face au secret bancaire qui encourage l'accumulation apparemment légitime de ces biens illicites dans des paradis fiscaux. Le Canada, pendant ce temps, a ratifié un traité d'aide mutuelle sur le plan juridique avec les États-Unis, et il négocie activement des accords semblables avec la Suisse, les Bahamas et d'autres pays du Commonwealth.

Une autre disposition de la convention proposée concerne le trafic des stupéfiants par l'entremise de transporteurs commerciaux. Dans la majorité des cas, les transporteurs aériens et les compagnies de navigation ne sont pas tenus responsables lorsque des bagages sont utilisés, afin de transporter secrètement des stupéfiants ou lorsque des passagers passent des drogues. Cependant, lorsqu'il devient évident que des employés ou des membres de l'équipage sont directement mêlés à ces activités ou permettent qu'elles aient lieu en relâchant la sécurité, ils devraient être tenus responsables.

Il est également question de coopération entre les pays. Le Canada reconnaît que l'échange international de renseignements est essentiel et qu'il faut l'intensifier dans les années à venir, surtout en ce qui a trait au trafic international des stupéfiants et le recyclage des profits dans des entreprises légitimes en apparence. Selon le gouvernement, il importe d'établir une

coopération plus étroite entre les pays producteurs, les pays de transit et les pays consommateurs.

La conférence internationale des Nations Unies sur la toxicomanie et le trafic des stupéfiants aura lieu à Vienne, en juin prochain. Les députés savent peut-être déjà qu'une canadienne, M^me^ Tamar Oppenheimer, chef de la Commission des stupéfiants des Nations Unies, sera la secrétaire-générale de la conférence. En outre, pour bien montrer l'importance que le gouvernement attache à cette question, le Canada sera représenté par un ministre. Cette rencontre de spécialistes de diverses disciplines permettra aux intéressés d'examiner des questions comme la prévention et la réduction de la demande, les récoltes de remplacement, l'utilisation des stupéfiants à des fins médicales, la saisie des profits tirés des stupéfiants, le traitement et la réinsertion sociale des drogués, l'accroissement des ressources destinées à l'application de la loi.

Je serais impardonnable si je ne mentionnais pas les efforts de la GRC et d'autres corps policiers provinciaux et municipaux. La GRC offre des cours de formation aux agents de police de nombreux pays chaque année, à son collège, et elle envoie des spécialistes aider des pays du Commonwealth et d'autres à acquérir les compétences voulues en matière d'application de la loi.

Je vois que mon temps de parole est écoulé, madame la Présidente. En terminant, je voudrais préciser que le Canada et la communauté internationale prennent bien des mesures au sujet de ce problème. Cela n'enlève rien à l'idée de mon honorable collègue. Nous suivrons le débat avec intérêt. L'incidence d'une commission royale sur le double plan des ressources financières et du temps est certes énorme et nous devons connaître l'opinion des députés. Il se pourrait même que les partis aient une position qui serait utile pour en arriver à une décision. Je remercie la députée de sa motion, et j'attends avec impatience d'entendre ce que les autres députés auront à dire.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, quand on songe au crime organisé et à ce qu'en disent les journaux, on est effaré. On lit des gros titres du genre: «Lutte au sommet des gangs du crime du Grand Toronto. Une enquête de trois mois révèle que le crime organisé en Ontario représente un chiffre d'affaires de 2 milliards de dollars.» «Les gangs organisés prêts à s'entre-déchirer pour une industrie rapportant des milliards de dollars». «Profits stupéfiants». «Offensive sur le crime organisé». Les sommes annoncées sont vraiment stupéfiantes. Les autorités déclarent que les poursuites sont limitées à cause de leur coût et que la police ne peut pas venir à bout du crime organisé qui se retranche derrière de multiples protections, relais et étapes de blanchissement de l'argent. On peut lire dans un autre gros titre «La fraude fiscale coûte des milliards». Il s'agit des impôts non déclarés d'entreprises illicites dirigées par le crime organisé. On peut lire encore en manchette «Ces discrets cols blancs de la pègre» et «Escroquerie nationale brute». C'est le public qui est la grande victime, de la fraude fiscale aux intimidations en passant par toutes les activités criminelles directes. Naturellement, les bénéfices provenant de ces activités vont dans la zone grise des entreprises soi-disant légales financées et dirigées par des criminels organisés.

• (1740)

Ce sont les raisons pour lesquelles j'appuie la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) qui propose de créer, au niveau fédéral, une commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé. Il y a eu des commissions royales et des enquêtes de diverses sortes au niveau provincial sur une base bien plus limitée. Les Américains encouragent beaucoup plus activement dans leur pays les enquêtes sur le crime organisé. Nous serions vraiment naïfs de croire que ce problème se limite à nos amis au sud de la frontière, et que le Canada échappe à ces activités. Bien que nous n'y fassions pas autant attention, toutes proportions gardées nous avons d'aussi bonnes raisons qu'eux d'être inquiets.

J'aborde ce sujet avec une certaine mauvaise conscience en tant que sociologue. J'ai étudié divers genres de conduites criminelles comme sociologue et universitaire. Ma propre profession n'a jamais prêté beaucoup d'attention au crime organisé. Il n'est pas facile à étudier. On n'interroge pas ces gens-là avec des magnétophones et des questionnaires. Le sujet sort des sentiers battus universitaires. Il y a de temps en temps un livre ou un article sur la question, écrits habituellement par un journaliste plutôt que par un universitaire. Ces derniers ont hésité à le faire, non pas parce qu'ils avaient peur du crime organisé, bien que nous pourrions tous éprouver une certaine crainte si nous connaissions les conséquences. Cependant, il est évident que le crime organisé est très bien caché. Aucun criminel ne fait activement de la publicité, et le crime organisé est bien caché et très difficile à étudier. Même parmi ceux qui ont été condamnés, il n'y a pas beaucoup de sujets d'étude classiques.

Par conséquent, les sociologues professionnels, les psychologues, les spécialistes d'histoire sociale et autres ont étudié des formes différentes de crimes. En effet, celles-ci ne sont pas aussi importantes en ce qui concerne la quantité d'argent qu'elles coûtent à la société ni probablement du point de vue des menaces à la vie des gens qui sont intimidés et tués pour ne pas avoir payé ce qu'on leur demandait dans certaines formes du crime organisé. La menace et l'intimidation, propres au crime organisé, constituent un problème très grave. Les gens chargés d'effectuer des études sur différents sujets pour sensibiliser le public—le Parlement ou les comités parlementaires—à certains problèmes, n'enquêtent pas sur cet aspect fort important du crime organisé. Nous manquons donc d'informations. Voilà qui justifie d'autant plus la création d'une commission royale capable d'embaucher des érudits et des experts au-dessus de tout soupçon. Ces gens ne connaissent probablement pas grand-chose au crime organisé car nous n'avons pas beaucoup de spécialistes dans ce domaine. Nous pourrions quand même embaucher des personnes responsables qui sauraient diriger une telle commission et trouver le personnel nécessaire pour étudier cette question en connaissance de cause.

Je voudrais maintenant parler des propositions suivantes dont fait état la motion de la députée de Trinity:

> Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer une Commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé au Canada et dont le rapport devrait contenir des observations et des recommandations sur:
>
> 1. l'étendue de la présence et des activités du crime organisé au Canada, particulièrement dans des domaines comme le trafic des stupéfiants et les prêts usuraires;

2. l'importance des liens entre le crime organisé et les institutions de la société canadienne;

3. les mesures prises par les autorités d'autres pays afin d'enquêter sur les activités du crime organisé et de les restreindre;

4. des mesures législatives destinées à permettre au gouvernement d'identifier et d'attribuer les fruits des activités du crime organisé;

5. des sanctions efficaces et appropriées lorsque des membres du crime organisé conspirent en vue de commettre des assassinats; et

6. des lignes directrices possibles que pourraient suivre les organismes d'exécution de la loi lorsqu'ils ont affaire à des gens prêts à témoigner contre le crime organisé.

J'insiste sur le deuxième alinéa, l'importance des liens entre le crime organisé et les institutions de la société canadienne, car nous connaissons ces liens. Nous savons certes que dans d'autres pays, le crime organisé se protège en infiltrant les institutions sociales. Il met son argent dans des entreprises illicites. Il est diffile, mais très important de pouvoir remonter ces filières.

Quand aux mesures qui permettraient au gouvernement de repérer les fruits des activités du crime organisé et de se les approprier, il en a déjà été question. On a suggéré notamment des moyens possibles d'empêcher les criminels de blanchir cet argent, notamment en rendant illégal le fait de détenir un compte bancaire numéroté à l'étranger. On peut supposer que toute personne qui ne veut pas que l'on puisse retracer son argent a quelque chose à cacher. On devrait donc envisager la possibilité d'une telle mesure.

Le député qui m'a précédée a beaucoup parlé du trafic de drogues. C'est naturellement très important. Toutefois, nous manquerions à nos devoirs si nous pensions que c'est la plus grosse source de recettes du crime organisé. Ce qui est peut-être le plus dévastateur pour la société canadienne c'est la myriade d'activités et la pénétration des entreprises légitimes.

En ce qui concerne les lignes directrices que l'on pourrait donner aux organismes chargés de l'application des lois, à propos de l'utilisation des témoins, il y a un problème à chaque fois que l'on enquête sur un membre haut placé dans la hiérarchie du crime organisé. Les témoins peuvent être eux-mêmes des criminels et nous sommes dans une situation morale délicate: faut-il les exonérer de toute responsabilité pour leurs crimes afin d'obtenir des renseignements susceptibles de conduire à des membres plus importants de l'organisation? La protection des témoins est une autre question très importante si nous voulons nous attaquer sérieusement à ce problème.

En conclusion, j'estime que c'est une résolution très logique et j'invite les députés de tous les partis à l'appuyer. J'ai été heureuse de constater que le premier porte-parole des conservateurs était au moins ouvert à la question. J'espère qu'il en sera de même de tous les députés. Nous aurions aimé un appui plus enthousiaste. Il n'y a pas de doute que les commissions royales d'enquête sont coûteuses, mais lorsque l'on voit l'énormité du problème, les milliards de dollars en jeu et le nombre de vie touchées, il me semble que ce serait de l'argent bien dépensé. J'invite le gouvernement à évaluer, en regard du coût d'une commission royale, le coût de l'inaction face à ce grave problème social. Nous devons nous pencher sur cette question. Je suis d'avis qu'il faut soutenir cette résolution demandant une commission royale d'enquête sur le crime organisé.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Madame la Présidente, je me propose de parler pendant quelques instants de cette partie de la motion M-44 qui propose à cette Chambre d'étudier l'opportunité d'instituer une Commission royale qui ferait enquête et formulerait des recommandations sur la peine appropriée et efficace à imposer dans le cas de complots pour commettre un meurtre par les membres du crime organisé.

J'aimerais d'abord féliciter M^me^ la députée de Trinity (M^me^ Nicholson) de l'intérêt qu'elle porte à cette question. Tous ici comprennent certainement jusqu'à quel point il est important pour la société que nos lois prévoient des peines appropriées afin de punir ceux qui s'attaquent à leurs concitoyens et à prévenir leurs gestes.

• (1750)

[*Traduction*]

Comme de nombreux députés le savent, la Loi de 1985 modifiant le droit pénal, projet de loi C-18, contient une modification au paragraphe 423(1) du Code criminel qui a pour effet de rendre passible quiconque complote de commettre un meurtre d'une peine d'emprisonnement à perpétuité plutôt que de 14 ans comme auparavant. Naturellement, cette peine d'emprisonnement est sujette aux règles habituelles concernant les libérations conditionnelles.

[*Français*]

Madame la Présidente, il est difficile de concevoir une infraction plus grave que celle de comploter et de commettre un meurtre. C'est pour montrer qu'il reconnaissait la gravité d'un tel acte criminel que le Parlement l'a placé sur le même pied pour ce qui est de la peine qu'il entraîne que des infractions comme l'homicide involontaire coupable, le vol qualifié, la prise d'otages, l'extorsion.

Vu ce qui précède, madame la Présidente, même si je partage les sentiments qui ont inspiré l'honorable députée de Trinity, je soumets respectueusement que les dispositions actuelles du Code criminel sur le complot de commettre un meurtre sont appropriées. La peine d'emprisonnement la plus sévère qui puisse être imposée, c'est-à-dire l'emprisonnement à perpétuité, reflète correctement la gravité avec laquelle est perçue cette infraction par les honnêtes citoyens et permet aussi au tribunal de tenir compte des facteurs atténuants comme le repentir et la collaboration avec les forces policières, pour traduire en justice les autres personnes qui ont participé au complot, lorsqu'il s'agit de déterminer quelle peine il convient d'imposer dans un cas donné.

Madame la Présidente, comme beaucoup de députés le savent, la Commission de réforme du droit du Canada dans son rapport final intitulé «Pour une nouvelle codification du droit pénal», qu'elle a rendu public récemment, suggère dans la troisième partie du projet de Code pénal que comporte ce rapport, d'appliquer une règle simple en matière de complot: Que la déclaration de culpabilité rende l'accusé passible de la moitié de la peine prescrite pour l'infraction comme telle.

Madame la Présidente, cette suggestion me cause des préoccupations. Quant à moi, je ne voudrais pas que cette règle s'applique aux affaires de complot de commettre un meurtre, surtout lorsque ce complot est relié aux activités du crime organisé. Comme je l'ai déjà dit, à mon avis, la peine actuelle constitue une punition appropriée pour un crime aussi odieux

puisqu'elle peut être adaptée en fonction du degré de participation à l'infraction et des autres circonstances atténuantes et aggravantes dont on tient normalement compte aux fins de la détermination de la peine.

En conclusion, madame la Présidente, je répète simplement que selon moi, en prescrivant la peine la plus sévère qui puisse être imposée, c'est-à-dire, l'emprisonnement à perpétuité, le Code criminel prévoit actuellement une punition à la fois efficace et appropriée pour le crime odieux que constitue le complot de commettre un meurtre, que ce complot soit le fait d'une organisation criminelle de grande envergure ou celui d'un groupe restreint.

Madame la Présidente, je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de participer à ce débat.

[*Traduction*]

M. Jim Caldwell (Essex—Kent): Monsieur le Président, je voudrais féliciter la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) de l'intérêt qu'elle porte à l'administration de la justice et surtout à la lutte contre le crime organisé. Nous avons vu cette forme de criminalité prendre de l'ampleur depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Un grand nombre d'entre nous ne se rendent pas compte qu'ils ont affaire en toute innocence au crime organisé lorsqu'ils achètent un grand nombre d'articles. De toute évidence, lorsque les jeunes prennent de la drogue ils contribuent dans une large mesure à étendre le crime organisé.

Je voudrais parler brièvement de l'aspect de la motion concernant l'élaboration d'une loi permettant au gouvernement de trouver et de saisir le produit d'un acte criminel. Les activités criminelles, et surtout le trafic des stupéfiants, rapportent beaucoup sur le plan financier. Comme il s'agit d'activités secrètes, il est difficile d'évaluer de façon précise les sommes en jeu. Un député a parlé tout à l'heure d'un chiffre de deux milliards pour l'Ontario. Personne ne peut évaluer de façon précise les profits du crime organisé, mais ils sont certainement importants.

A cela s'ajoutent les frais supplémentaires que la société doit assumer pour faire appliquer les lois et mettre des programmes de santé et d'éducation à la disposition des toxicomanes. Cela ne tient pas compte de la baisse de productivité causée par l'usage des drogues. Il vous suffit d'aller faire un tour dans un tribunal pour constater les effets que la drogue a sur la société. Elle conduit les gens à commettre des vols, à se prostituer ou même à tuer.

Il y a quelques années, j'ai eu l'occasion de participer à un procès avec jury, à la suite d'un meurtre commis dans le cadre d'une affaire de drogues. Lorsqu'on réfléchit à la question, on peut constater les effets que le crime organisé a dans notre société. La criminalité coûte autant à la société qu'elle rapporte aux criminels. Ces profits, qui représentent une perte énorme pour la société canadienne, servent à financer d'autres activités criminelles telles que la corruption, le vol, la pornographie et la prostitution. Cet argent est également blanchi en étant investi dans l'immobilier ou d'autres entreprises.

Si la police réussit à faire imposer une peine de prison à l'un de ces malfaiteurs, ses associés continuent à faire prospérer son empire en attendant sa libération. Il lui suffit d'attendre sa sortie de prison pour reprendre ses activités criminelles. La peine de prison perd totalement son effet dissuasif si le malfaiteur sait qu'à sa sortie il pourra continuer à profiter des richesses que ses activités criminelles lui ont permis d'amasser.

En juin 1983, on a terminé une analyse détaillée du crime organisé, réalisée avec la collaboration des provinces. Le rapport comprenait entre autres recommandations un projet de mesure législative visant à retracer, à saisir et à confisquer les fruits d'activités criminelles. Puisqu'il est nécessaire de réduire la consommation de drogues illicites, il faut mettre en oeuvre un programme de sensibilisation qui s'ajoutera à l'attaque lancée contre les fournisseurs de stupéfiants.

En réaction au problème, le gouvernement a annoncé dans le discours du trône qu'il fallait prendre des mesures efficaces contre le trafic des stupéfiants et mettre au point une stratégie nationale dans ce domaine. Presque tous les pays occidentaux ont adopté une loi prévoyant la confiscation des fruits d'activités criminelles. Aucun pays n'échappe à ce fléau. Si j'en crois le discours du trône, le gouvernement entend légiférer sur cet aspect de la motion à l'étude.

L'expérience a montré qu'il fallait saisir les biens lors de l'enquête préliminaire afin qu'on puisse les confisquer si l'accusé est reconnu coupable. On peut le faire en vertu d'une ordonnance de saisie ou de restriction émanant du tribunal, avec la possibilité de nommer un administrateur provisoire, s'il y a lieu. Des dispositions judiciaires pourraient protéger les intérêts de tiers en établissant l'innocence de ces derniers; leurs biens échapperaient ainsi à la confiscation. Il faudrait concevoir un mécanisme qui, dans le respect des libertés individuelles, permettrait de confisquer les biens des criminels tout en épargnant ceux de tiers innocents.

Le gouvernement précédent a tenté de faire adopter une mesure concernant les fruits d'actes criminels et les instruments du crime. Comme on avait qualifié de draconienne l'inclusion d'instruments comme des entreprises à peine teintées par l'infusion de crédits d'origine criminelle, il me semble que toute tentative éventuelle de légiférer devra se limiter aux seuls fruits d'actes criminels.

Nul doute que les motifs qui ont poussé la députée à présenter cette motion sont fort bien inspirés. Cependant, compte tenu de l'intérêt que le gouvernement a montré pour cette question dans le discours du trône, il est clair qu'il prendra prochainement des initiatives, tout comme il présenté à la Chambre d'autres mesures destinées à remplir les engagements que nous avons pris envers les Canadiens.

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, avant de me prononcer sur la motion déposée par l'honorable députée de Trinity (M^lle^ Nicholson), je tiens tout d'abord à la féliciter d'avoir porté à l'attention de cette Chambre la question du crime organisé. Toutefois, je crains qu'une Commission royale d'enquête à ce propos n'ait un effet contraire à l'objectif souhaité. Certains Canadiens, sans doute sous l'influence des medias américains, ont des vues par trop exagérées sur l'étendue du crime organisé au Canada et sur l'importance de son ingérence dans les institutions sociales, économiques et politiques du Canada.

Je ne cherche aucunement à minimiser la menace que pose le crime organisé au Canada, surtout en ce qui concerne le trafic de la drogue. Toutefois, je suis persuadé que les mesures de répression du crime organisé qu'appliquent tous les ordres de gouvernement au pays sont de plus en plus efficaces et rien n'indique, et je suis heureux de le signaler, que le crime organisé soit répandu dans les institutions canadiennes.

A mon avis, il n'est guère utile de charger une Commission royale d'enquête de la question.

Les commissions royales d'enquête sont d'abord très coûteuses et, comme elles appliquent des règles de présentation de la preuve moins rigoureuses que les tribunaux canadiens et que les éléments de preuve dont elles sont saisies ne sont pas admissibles dans des poursuites, ils ont peu d'utilité dans une perspective d'application de la loi.

En outre, madame la Présidente, la création d'une commission royale aurait sans doute pour effet d'inquiéter inutilement les Canadiens en leur donnant l'impression que la police et les tribunaux du pays ne luttent pas comme il se doit contre le crime organisé.

Je crains par ailleurs qu'une commission royale ne détourne l'attention et les ressources des initiatives en cours dans le domaine du renseignement et de l'application de la loi et, éventuellement, retarde les enquêtes et les poursuites judiciaires dans des cas graves.

Madame la Présidente, la commission royale proposée risque ou risquerait également de retarder des initiatives fédérales, nationales et internationales de répression du crime organisé.

Comme je l'ai signalé antérieurement, les autorités fédérales, provinciales et municipales sont déjà engagées à fond dans des mesures de répression. Les systèmes nationaux de collecte de renseignements en place sont sans cesse améliorés, et les services de police mettent en commun leurs connaissances, leur expérience et leurs compétences dans des opérations mixtes ayant pour cible les grands noms du crime organisé.

Les institutions importantes comme les entreprises bancaires canadiennes cherchent des moyens de se protéger dans toute la mesure du possible contre le recyclage d'argent.

Pour leur part, le gouvernement fédéral et les provinces examinent de plus en plus sérieusement comment des lois autres que le Code criminel pourraient servir à la prévention ou à la répression du crime organisé.

Tant au niveau provincial que fédéral, les agents de police reçoivent une meilleure formation qui leur inculque les connaissances et les compétences nécessaires pour déceler les activités criminelles organisées et réunir les preuves permettant d'intenter avec succès des poursuites dans le cadre des affaires importantes.

Mais ces efforts sont généralement méconnus, et les médias n'en parlent pas. Au Canada, en particulier, nous avons tendance à agir en silence et à être plus discrets que nos voisins, les Américains.

D'après moi, madame la Présidente, les méthodes d'application de la loi utilisées par les autorités canadiennes pour combattre le crime organisé sont extrêmement efficaces. En effet, elles canalisent les efforts et les ressources et elles montrent l'esprit de collaboration qui existe entre les diverses compétences pour ce qui est de prévenir et de mettre au jour les activités illégales, d'enquêter à leur sujet pour faire traduire les instigateurs en justice. Nos autorités attachent par ailleurs une importance toute particulière aux droits des personnes qui, sans le savoir, deviennent des complices.

Les politiques et les activités en matière d'application de la loi visent à maintenir la confiance des Canadiens en l'intégrité des institutions sociales, politiques et économiques, qui représentent les principales forces endiguant la corruption qu'engendre le crime organisé.

La police, les tribunaux et les autres organismes canadiens d'applicaiton de la loi sont les gardiens de cette intégrité, du fait qu'ils constituent notre première ligne de défense contre le crime organisé.

Il a été dit que l'importance de la pègre dans une société est une indication de l'intégrité et de la moralité de ses institutions gouvernementales et commerciales. Nous devons donc maintenir des politiques et des programmes qui garantiront que le Canada ne sera jamais un pays où la pègre peut prendre racine. Et cet objectif exige que les divers gouvernements et organismes d'application de la loi soient constamment sur le qui-vive.

Le gouvernement comprend les inquiétudes légitimes de l'honorable députée à propos du crime organisé. Toutefois, le Canada continue à collaborer avec les provinces pour intensifier les efforts dans le domaine de l'application de la loi, et une commission royale d'enquête n'ajouterait que très peu aux mécanismes de lutte déjà en place ou en voie d'élaboration.

Il serait préférable, madame la Présidente, que la Chambre appuie et encourage le gouvernement fédéral et les provinces dans leurs initiatives d'application de la loi et adopte rapidement les textes législatifs visant à accroître l'efficacité de la loi dans la lutte contre le crime organisé.

Je sais, madame la Présidente, que la motion présentée par l'honorable députée de Trinity reflète de graves inquiétudes à propos de l'envergure du crime organisé au Canada et de la faiblesse des mesures favorisant l'application de la loi, mais je tiens à lui assurer que les membres de la communauté policière canadienne et les autres spécialistes dévoués du domaine de la justice pénale font preuve de beaucoup de compétence face au problème. Notre gouvernement leur fait confiance, et ils méritent l'appui de tous les députés ainsi que des Canadiens en général.

Je ne pense donc pas que la mise sur pied d'une commission royale soit dans l'intérêt des Canadiens ou contribue à notre lutte contre le crime organisé.

• (1800)

[*Traduction*]

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Madame la Présidente, je suis très heureux de parler de cette motion. Je veux remercier la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) d'attirer l'attention de la Chambre sur cette très importante question. Mon gouvernement est très conscient des problèmes que pose le crime organisé. Mes collègues ont déjà parlé des nombreuses mesures que le gouvernement a prises pour combattre le crime organisé, soit l'amélioration des lois, l'augmentation des ressources, l'amélioration des systèmes de cueillette, d'analyse et

de diffusion de l'information sur le crime organisé et la conclusion de nouveaux accords avec les gouvernements étrangers pour résoudre ce problème très urgent.

En présentant cette motion, la députée a proposé que la commission royale étudie, entre autres, la question des gens prêts à témoigner contre le crime organisé. A ce sujet, je suis heureux de dire que le ministère du solliciteur général examine actuellement la question en collaboration avec les ministres provinciaux et d'autres ministres fédéraux que concerne l'application de la loi. Nous conviendrons tous, je crois, que le gouvernement et les organismes chargés d'appliquer la loi doivent absolument s'engager à protéger les témoins s'ils veulent lutter efficacement contre le crime organisé.

Certains députés savent peut-être que le gouvernement fédéral des États-Unis a mis sur pied un programme de protection des gens prêts à témoigner contre le crime organisé administré par le *Marshalls Service* des États-Unis. Les États-Unis ont besoin d'un programme officiel de grande envergure en raison, bien sûr, de l'ampleur du problème du crime organisé chez eux. Heureusement, le problème ne revêt pas encore une telle ampleur au Canada. Comme le savent les députés, l'administration de la justice est du ressort des provinces. En conséquence, la majorité des témoins qu'il faut protéger et installer dans une autre ville, après leur avoir fourni une identité nouvelle, relèvent de la responsabilité des autorités provinciales. Toutefois, par le truchement de la GRC et d'autres de ses services, le gouvernement fédéral aide les autorités provinciales en leur fournissant les documents nécessaires pour donner au témoin une nouvelle identité, généralement dans une autre ville. La GRC donne aussi un coup de main aux autres forces policières pour d'autres aspects de la protection des témoins.

• (1810)

Au fil des ans, ces dispositions souples, qui assurent la protection des témoins, se sont généralement révélées satisfaisantes pour ce qui est de répondre aux besoins manifestés par les Canadiens.

Madame le Président, je vois que l'heure magique approche. Puis-je signaler qu'il est 18 h 11?

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'heure réservée à l'examen des initiatives parlementaires des députés vient de s'écouler. En conformité du paragraphe 36 (2) du Règlement, la motion est reportée à la fin de la liste de priorité du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES CATASTROPHES—L'ACCIDENT NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL A) L'INCIDENCE SUR LES CARIBOUS DU LABRADOR ET DU QUÉBEC B) LA CAPACITÉ DE SURVEILLER LA CONTAMINATION RADIOACTIVE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Madame le Président, je me réjouis de pouvoir reprendre la question que j'ai posée au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) le 3 décembre dernier et de donner suite à la lettre que je lui ai envoyée après coup, soit le 22 janvier, au sujet de l'incidence de l'accident nucléaire de Tchernobyl pour le Canada.

Le 3 décembre, j'ai demandé au ministre de faire une déclaration sur les contrôles institués par le Canada après Tchernobyl, sur les sujets et les milieux observés et sur les données globales concernant la contamination radioactive attribuable à cet accident. Le ministre a répondu qu'il ferait volontiers une déclaration à la Chambre, ou alors qu'il nous communiquerait ainsi qu'au grand public de nouveaux renseignements sur l'incidence de Tchernobyl au Canada.

Le 11 décembre, le ministre a déposé un document intitulé «Les conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl pour le Canada». Malheureusement, ce document était loin de contenir le genre de renseignements détaillés que je tentais d'obtenir lorsque j'ai posé ma question le 3 décembre. Par conséquent, j'ai écrit au ministre le 22 janvier pour lui dire que je n'étais pas satisfait du rapport et pour lui demander à nouveau de déposer un exposé complet sur la contamination par radioactivité de l'environnement canadien dans les jours et les semaines qui ont suivi l'accident de Tchernobyl. Le ministre n'a pas encore donné suite à ma demande. J'aimerais profiter de cette occasion pour dire une fois de plus pourquoi il me semble si important que le gouvernement fournisse à la Chambre et à tous les Canadiens les renseignements que j'ai demandés.

Tout d'abord, selon le document déposé par le ministre le 11 décembre, 28 stations de surveillance situées dans des aéroports du Canada ont été mises en service peu après l'accident nucléaire de Tchernobyl. Je signale au gouvernement que ce réseau est beaucoup moins complet que le réseau de 33 stations dont l'accident a déclenché le fonctionnement en Suède, un pays 22 fois plus petit que le Canada. De plus, selon le même document, on arrive à la conclusion que dans les 28 stations, on s'est limité à l'échantillonnage de l'air et des précipitations au sol ou près du niveau du sol, tandis qu'en Suède, par exemple, on a également recueilli des échantillons par avion à diverses altitudes, en plus de recueillir des échantillons végétaux. Par ailleurs, le rapport ne dit rien du degré de perfectionnement du matériel utilisé par le gouvernement pour étudier les retombées radioactives et ne dit pas non plus si le gouvernement a utilisé le matériel de surveillance perfectionné qui existe dans plusieurs universités canadiennes et dans des installations privées.

Plus important encore, le rapport déposé par le ministre ne précise ni quels étaient les isotopes que cherchaient les stations de surveillance canadiennes, ni ce qu'elles ont trouvé, ni où, ni combien. Par exemple, on y définit en microsieverts les doses de radiation, mais sans donner les niveaux d'isotopes particuliers ou la méthode de calcul des doses citées.

Les évaluations que le gouvernement a faites des effets à long terme de Tchernobyl sont également sujettes à caution puisque, dans ce cas également, le rapport ne précise ni les niveaux d'isotopes particuliers, ni la dose cumulative et les normes internationales qui ont servi au calcul d'évaluation du risque donné dans le rapport, ce qui mine considérablement la crédibilité des projections du gouvernement selon lesquelles moins d'un Canadien mourra du cancer à la suite de l'accident de Tchernobyl. Par exemple, selon le Dr Rosalie Bertell, gagnante du prix Nobel de la paix parallèle l'an dernier, le nombre de Canadiens risquant d'être atteints d'un cancer des suites de l'incident de Tchernobyl se situera entre 1 et 24, mais plus probablement entre 3 et 9.

• (1815)

Le Dr Bertell a signalé également que le gouvernement n'a pas publié les prévisions concernant les problèmes de reproduction que risque d'entraîner Tchernobyl, comme des maladies génétiques, embryonnaires, foetales, ou des avortements naturels, des mutations légères, la baisse du poids des bébés à la naissance ou des retards de croissance, qui, selon ses estimations, risquent de toucher de 25 à 169 personnes.

De même, le gouvernement prétend que seulement 12 des 300 échantillons d'aliments importés ont été rejetés après l'incident de Tchernobyl, ce qui ne veut rien dire si l'on ne dispose pas de données détaillées sur le genre d'isotopes que les inspecteurs recherchaient, les techniques de contrôle qu'ils ont appliquées ou les doses qu'ils ont jugées acceptables ou non.

Il y a encore beaucoup à dire, madame la Présidente, mais j'espère avoir bien fait comprendre qu'il est indispensable de fournir aux Canadiens toutes les données disponibles sur l'accident de Tchernobyl afin d'analyser son incidence véritable sur nous-mêmes et sur notre environnement, et d'y réfléchir.

Ces renseignements sont aussi importants pour une autre raison. Il semble désormais probable qu'une partie des radiations détectées au-dessus du Canada au lendemain de l'accident de Tchernobyl ne venaient pas de cette centrale mais plutôt de la fuite des radiations emprisonnées dans le sol à la suite de l'explosion de la bombe nucléaire «Mighty Oak» qui a été mise à l'essai au Nevada le 10 avril 1986, soit 16 jours avant l'incident de Tchernobyl. Le département de l'Énergie et l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis ont tous deux confirmé que la fuite des radiations emprisonnées dans le sol à la suite de cet essai s'est produite peu de temps auparavant et surtout après Tchernobyl. Grâce à un matériel de contrôle adéquat, on peut établir la distinction entre les radiations provenant de l'explosion d'une bombe et celles qui se produisent à la suite d'un accident de réacteur nucléaire. Mais là encore, le gouvernement n'a pas publié tous les résultats des mesures de contrôle prises après l'incident de Tchernobyl, ce qui a empêché le public de pleinement analyser les véritables risques que présentent, d'une part ce genre d'accident et d'autre part la série apparemment interminable d'essais nucléaires effectués par les États-Unis dans l'environnement nord-américain commun aux deux pays.

Je dois signaler également que si certaines retombées détectées au Canada après l'incident de Tchernobyl venaient effectivement de l'explosion de la bombe «Mighty Oak» aux États-Unis, cette explosion—sans parler des nombreuses autres qui l'ont précédée—constituerait une violation directe du Traité de 1963 sur l'interdiction des essais nucléaires, en vertu duquel il est interdit de procéder à des essais d'armes nucléaires susceptibles d'avoir des répercussions sur un territoire autre que celui du pays où l'essai a lieu.

Comme vous le savez sans doute, madame la Présidente, le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) et moi-même voyageons actuellement dans le pays pour consulter à la fois des Canadiens ordinaires et des experts, dans le cadre de l'enquête du NPD sur le cycle du combustible nucléaire au Canada. Ces audiences ont été des plus fructueuses jusqu'ici et nous espérons publier un rapport à l'automne prochain. Au cours de ces audiences, les gens ont souvent exprimé leurs inquiétudes au sujet des moyens dont dispose le Canada pour contrôler les retombées radioactives.

Nous avons également beaucoup entendu parler de la discrétion exagérée observée au sujet des questions nucléaires au Canada. On pourrait faire remarquer que le rapport du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déposé le 11 décembre et la répugnance manifeste du gouvernement à révéler d'autres détails quant à l'incidence de la catastrophe de Tchernobyl au Canada confirment simplement ces inquiétudes. Devons-nous croire plutôt—ce qui serait encore plus troublant—que le gouvernement ne possède pas ces renseignements? Les Canadiens devraient donc être doublement inquiets au sujet de ce que le gouvernement faisait ou ne faisait pas dans les jours et semaines qui ont suivi l'accident de Tchernobyl.

Je constate que le ministre est à la Chambre. Il pourrait peut-être répondre à ma question et je voudrais ajouter que je suis heureux que le ministre ait lui-même choisi de répondre à ma déclaration cet après-midi. J'espère qu'il fournira volontiers cette fois-ci des explications à la Chambre.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame la Présidente, la première chose que je tiens à dire au député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) et à tous les Canadiens, c'est que les renseignements dont le Canada dispose, et tous ceux dont dispose le Centre de radiation et qui proviennent des universités et des laboratoires privés, je n'ai pas hésité à les publier, immédiatement après Tchernobyl et ensuite dans les mois qui ont suivi, pendant lesquels on s'est tant intéressé à Tchernobyl, et on s'intéresse encore.

Je tiens à dire de façon très précise qu'il n'y a rien que nous cachions en fait de renseignements. Comme je l'ai déjà déclaré, s'il y a d'autres renseignements qui peuvent être communiqués, je ne manquerai pas de le faire.

En second lieu, je tiens à examiner la question des normes canadiennes en comparaison avec les normes internationales. Nous avons contrôlé cela très minutieusement auprès des divers organismes internationaux. Pas plus tard que pendant le congé parlementaire, lors de mon séjour à Vienne, j'ai rencontré les représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique, c'est-à-dire M. Blix de Suède et le Pr Konstantinov d'Union soviétique. Nous avons examiné ce qui s'est passé aux réunions de Genève relativement aux renseignements parvenus de Tchernobyl. Les Soviétiques, comme nous le savons, se sont d'abord montrés très avares de renseignements. Ces renseignements ont été donnés dans une certaine mesure pendant les séances de Vienne, qui ont eu lieu pendant la réunion spéciale

de l'AIÉA. Ces renseignements sont également disponibles, madame la Présidente. Comme la question est si délicate, il importe de bien faire comprendre que nous avons communiqué tous les renseignements connus de nous, aussi bien nationalement qu'internationalement. Nous communiquerons également tous autres renseignements qui pourraient nous parvenir.

• (1820)

Pour ce qui est de la deuxième partie de la question, qui porte sur l'incidence de Tchernobyl sur la chaîne alimentaire, la chaîne alimentaire-caribou-alimentation humaine, je tiens à dire aux députés et aux Canadiens que nous nous sommes occupés très sérieusement de la question. Il y a quelques semaines, j'ai eu la possibilité de m'entretenir de ce sujet avec des responsables de la santé à Frobisher Bay. D'après toutes les mesures, la radio-activité mesurée dans l'Arctique après Tchernobyl a été considérablement plus faible que celle par exemple qui a pu être mesurée au cours des années 60, à l'apogée des explosions nucléaires de l'époque—et je ne prends pas cela commme étalon de mesure pour dire que nous sommes mieux que dans les années 60 et donc qu'il n'y a pas de raison de s'inquiéter, mais quand même il faut bien faire des comparaisons—et la probabilité de mort par radio-activité ne serait-ce que d'un seul caribou est pour ainsi dire nulle tellement elle est faible.

Par ailleurs, suivant ce que nous avons appris en provenance de la Scandinavie, il y aurait eu contanimation de troupeaux de rennes qui seraient devenus impropres à la consommation humaine. Il y a lieu de relever qu'il n'a pas été signalé de mort de caribous, alors même que les doses de radiation qu'ils ont subies étaient plus élevés que celles qui ont atteint le Canada. Cependant, pour protéger les habitants du Grand Nord, des échantillons de viande ont été prélevés par le Service canadien de la faune sur au moins 30 caribous des principaux troupeaux des territoires, en collaboration avec Santé nationale et Bien-être social. Ces prélèvements vont être répétés au printemps. Les ministères vont également tenir ces échantillons disponibles, avec tous les renseignements. D'après tous les renseignements dont nous disposons, tant les caribous, c'est-à-dire la chaîne alimentaire, que les Canadiens du Grand Nord et d'ailleurs ont été pleinement protégés et pleinement informés des conséquences de Tchernobyl, et ils vont continuer de l'être.

• (1825)

[*Français*]

LE MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DES MINES ET DES RESSOURCES—A) ON DEMANDE AU MINISTRE D'ÊTRE PLUS PRÉCIS. B) L'AVENIR DES FONCTIONNAIRES ET DE LEUR FAMILLES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, je profite de ce débat pour faire la lumière sur une situation qui a préoccupé quelque 1 300 fonctionnaires fédéraux travaillant au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, à la direction des levées de la cartographie, de même qu'au service de télédétection ainsi qu'à celui de l'hydrographie de pêches et océans.

Encore une fois, madame la Présidente, ce gouvernement qui devait être transparent et clair a réussi, par son incompétence, à faire peur à tout le monde. Il suffit de rappeler la chronologie des événements, ce n'est pas tellement long, depuis cinq ou six jours, pour voir comment il peut être possible de rendre compliquée une situation qui devait être très claire.

Le 5 mars dernier, vendredi, le syndicat des employés d'Énergie, Mines et Ressources émet un communiqué de presse dans lequel on lit que les services de cartographie, télédétection et d'hydrographie seront privatisés si l'on veut cédés, à Lavalin, compagnie d'ingéniérie de calibre mondial.

Dans ce communiqué, on apprend que divers ministres ont été consultés et qu'ils ont des versions contradictoires. Cela n'est pas surprenant, ce qui n'est pas pour rassurer non plus les employés concernés. Le communiqué nous dit que le ministre d'État (Forêts et Mines) (M. Merrithew) va nier ces rumeurs dans la Chambre bientôt. Lorsqu'on demande à la ministre d'État (Privatisation) (M^me^ McDougall) de faire quelques commentaires sur cette possibilité de privatisation, elle nie, mais elle dit qu'il y a des négociations qui sont en cours. Et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) dit, lui, qu'il n'y a pas eu de négociation réelle, mais, et je lis textuellement ici ce qu'il dit à la page 3953 du Compte rendu officiel des *Débats*:

> Je dis carrément qu'on a eu des discussions, des discussions qui étaient uniquement exploratoires . . .

Bon. Le ministre des Mines m'a dit que ce n'était pas dans le strict sens de la privatisation vendredi dernier.

Mais comme toujours, avec ce gouvernement, tous et chacun parlent, mais aucun ne se parle, avec comme résultat que cela crée de la confusion, de l'angoisse. On joue avec les sentiments, la sécurité des gens.

Madame la Présidente, que pensez-vous de cet employé qui ne sait pas s'il va être privatisé, si son service, son job va être là. Est-ce qu'il va déménager? Madame la Présidente, c'est difficile d'expliquer l'angoisse que certains ont ressentie devant la possibilité, et c'est assez sérieux, ce ne sont tout de même pas des compagnies de broche à foin, Lavalin, une grosse compagnie internationale, Bell Canada, une de nos grosses compagnies, se mettent ensemble pour discuter à l'invitation du Conseil du Trésor d'un projet de privatisation de certains services essentiels, d'après nous: la cartographie, la télédétection et l'hydrographie.

Le moral est bas dans la Fonction publique et ce n'est pas surprenant. A cause de ces gestes de gauche, de droite, d'un peu partout, de la part de ce gouvernement, les fonctionnaires ne savent pas trop où ils s'en vont et ils sont très très mêlés.

Devant cette confusion, le 6 mars, lundi, le président du Conseil du Trésor émet à son tour, lui, un communiqué pour faire la lumière sur toute cette situation.

Le 9 mars, à la page 3953 des comptes rendus des *Débats* de la Chambre, on peut retrouver la réponse qu'il m'a donnée selon laquelle, évidemment, il avait des discussions exploratoires avec bon nombre d'entreprises pour discuter la politique de faire ou faire faire. Il n'y a jamais eu de négociation. Il n'y a jamais eu de contrat. Il n'y a jamais eu de tentative de contrat. Il n'y a jamais eu d'exercice de ce genre-là qui a été entamé tel que le dit mon communiqué.

Madame la Présidente, c'est encore plus confus. D'une part, on négocie, on se parle: trois réunions, en octobre, en novembre et en décembre, mais il n'y a pas eu, et je le relis encore, il n'y a pas eu de négociation. Mon doux Seigneur, mais qu'est-ce qu'ils font ces gens-là? S'ils se parlent, ils doivent parler de quelque chose d'intéressant. Ils doivent se parler de pouvoir échanger soit des choses sérieuses ou ils se parlent pour se parler. Je ne crois pas que Lavalin soit une compagnie qui aime perdre son temps avec des fonctionnaires ou avec un ministère qui ne sait pas ce qu'il a à offrir.

Donc, lundi, Lavalin émet un communiqué où le président, M. Lamarre, confirme, et je cite:

«Le Conseil du Trésor, dans le cadre de sa politique *Make or buy*, avait engagé des pourparlers avec sa firme et Bell Canada visant . . . », et je cite textuellement, « . . . visant à explorer les conditions de privatisation de certains services gouvernementaux oeuvrant dans le domaine de la cartographie.»

C'est clair. Lavalin dit: On a eu des négociations. Le ministre dit: On n'a pas négocié et on se demande pourquoi l'opposition . . . pourquoi les fonctionnaires s'énervent. Bien, c'est bien clair. C'est que le gouvernement ne sait pas où il s'en va.

Dans le même communiqué Lavalin disait: On sait déjà que Lavalin et Bell Canada se sont dernièrement associés pour développer une entreprise spécialisée dans la gestion des informations à référence spatiale, y compris les levés et la cartographie, en conjuguant les forces de cette nouvelle entreprise à celles des organismes fédéraux qui oeuvrent avec compétence dans ce champ d'activité, le Canada pourrait assumer un rôle de premier plan dans le développement de la géomatique.

Madame la Présidente, Lavalin, comme je le disais, est une entreprise sérieuse qui ne s'amuse généralement pas à faire marcher le public pour attirer la presse, elle n'en a pas besoin. M. Lamarre c'est un individu sérieux qui n'a pas besoin de se faire de publicité, ni de faire de communiqué de presse pour dire des niaiseries. Si les ministres confirment aujourd'hui, et ils l'ont fait en Chambre, que la direction des levés et de la cartographie ainsi que la télédétection des services hydrographiques ne sont pas à vendre, et je pense que cela a été définitivement conclu aujourd'hui tant par les réponses de la ministre d'État (Privatisation) que par celles du ministre d'État (Forêts et Mines) les faits sont là. Lavalin a perdu son temps. Il est temps que le gouvernement sache où il s'en va et j'espère que le député ou le ministre va me dire que toute cette question est finie, que c'est clos, que la cartographie ne sera pas privatisée.

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, une chance que le débat sur l'ajournement achève, parce que, lorsqu'on écoute parler le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) principalement sur cette question-là, et surtout sur la question de savoir où on s'en va, je pense qu'on pourrait lui poser la question: Lui et son parti, où s'en vont-ils? On en a eu un bel exemple hier. Il devrait écouter ce que je vais dire, à la suite de cela il ne poserait peut-être pas ces questions.

L'exemple que je voulais lui donner c'est simplement le vote au sujet du missile *Cruise*. Ils ne s'entendent chez eux. A partir du moment où ils ne s'entendent pas chez eux, je me demande quelle est l'opportunité pour lui de venir nous dire, si on s'entend ou si on ne s'entend pas.

Vous savez, madame la Présidente, il est clair que—et je prends les paroles du député d'Ottawa—Vanier—si on explore des possibilités, cela ne veut pas dire qu'on vend. La personne qui n'est pas capable de comprendre cela est, à mon sens, une personne qui manque d'un certain jugement. De regarder au niveau de nos institutions, de regarder au niveau de nos ministères, si on ne pourrait pas rentabiliser davantage leur fonctionnement, je pense que cela va dans le sens d'un gouvernement responsable. Je pense, madame la Présidente, qu'à partir de ce moment-là on peut envisager l'avenir avec optimisme, on peut envisager de mettre en place des mécanismes qui vont servir à l'ensemble des Canadiens. C'est ce qu'on regarde, c'est ce qu'on préconise, c'est ce que le ministre d'État (Forêts et Mines) (M. Merrithew), le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) et la ministre d'État (Privatisation) (M^me^ McDougall) ont dit.

Madame la Présidente, je ne comprends pas pourquoi l'opposition s'entête à vouloir jouer sur les mots parce qu'entre explorer et vendre, il y a une grande différence. On peut regarder là où on s'en va, on peut analyser des choses, mais cela ne veut pas dire du tout qu'on va vendre, ça veut dire qu'on veut améliorer quelque chose, qu'on veut regarder la situation comme elle existe, comme elle aurait peut-être dû exister si les libéraux avaient respecté leurs promesses électorales de placer la cartographie, je pense, à Sherbrooke. C'était les libéraux qui ont fait deux ou trois élections là-dessus, madame la Présidente, ils n'ont rien fait, et aujourd'hui, ce parti d'opposition, qui ne sait même pas où il va, voudrait venir nous faire la morale sur la façon de faire une gestion de l'État. Madame la Présidente, ils devraient regarder la façon dont on a réduit le déficit, ils devraient regarder la façon avec laquelle on a relancé l'économie au cours des trois dernières années, ils devraient regarder la façon avec laquelle le gouvernement canadien actuel est en mesure de donner l'opportunité aux Canadiens de pouvoir reprendre le marché du travail, de pouvoir avoir confiance en l'économie, de pouvoir penser de façon positive à l'avenir, et, à partir de ce moment-là, on sera en mesure, oui on sera en mesure de répondre à des questions sensées provenant d'un autre parti, comme le parti de l'Opposition.

Madame la Présidente, je voudrais terminer en disant que le ministre d'État (Mines et Forêts) responsable de la Direction des levés et de la cartographie et l'honorable président du Conseil du Trésor ont dit qu'il n'existe aucun plan de vente ou de privatisation de la Direction, du Centre canadien de télédétection ou du service hydrographique du Canada, et toute déclaration prétendant le contraire ne serait tout simplement pas vraie.

J'espère, madame la Présidente, que ces quelques mots sont clairs, nets et précis.

• (1830)

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION—LES APPELS D'OFFRES A) L'OPPORTUNITÉ DE MODIFIER LA LOI ET LES RÈGLEMENTS AFIN D'ÉLIMINER LA POSSIBILITÉ DE CONFLITS D'INTÉRÊTS ET DE CORRUPTION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT B) LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA—ON DEMANDE DES MODIFICATIONS INTERDISANT TOUT DON D'UNE SOCIÉTÉ À UN PARTI POLITIQUE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Madame la Présidente, les Canadiens en ont par-dessus la tête de tous les scandales, de la corruption, des tuyaux, des conflits d'intérêts, des démissions et des enquêtes. Qu'il s'agisse d'adjuger des contrats, de recourir à des services juridiques ou de louer des édifices, les Canadiens veulent un système qui ne soit pas corrompu et un gouvernement dont ils puissent être fiers.

J'ai demandé au premier ministre (M. Mulroney) s'il instaurerait un système juste pour les appels d'offres. Bien des Canadiens ne se rendent pas compte des nombreuses échappatoires qui existent dans notre système d'appels d'offres. Les gens pensent qu'il existe un système officiel et que les sociétés désireuses de vendre des biens ou des services au gouvernement font une offre, examinée par des fonctionnaires impartiaux, et que le contrat est adjugé à la société qui fait la soumission la plus basse tout en répondant aux exigences. Bien des contrats ne sont pas accordés de cette façon, bien sûr. Le gouvernement a des règlements sur les contrats, et il a prévu toute une série d'exceptions qui permettent au ministre d'éviter de faire des appels d'offres.

Lorsque j'en ai parlé au premier ministre, il a nié l'existence d'un problème. Il s'est contenté de dire que je devais me plaindre uniquement pour des cas précis. Ce n'est pas ce que je voulais dire. Il ne fait aucun doute que la police peut se charger d'un cas ou d'un délit précis. Je parle de la nécessité d'instaurer un système juste au Canada.

Je suis scandalisée d'apprendre que la ministre des Approvisionnements et Services (M^me^ Vézina) met certains députés au courant des contrats en vue, pour leur permettre d'en parler à leurs petits amis ou aux sociétés, peut-être à ceux qui ont contribué au financement de leur campagne électorale, en laissant entendre qu'ils peuvent obtenir des contrats du gouvernement. Les députés ne devraient pas se mêler de cela. C'est à cela que servent les fonctionnaires. Il faudrait que les contrats portant sur des sommes un tant soit peu importantes soient adjugés de façon impartiale par des fonctionnaires. Nous ne voulons pas recourir aux appels d'offres publiques chaque fois que nous achetons une plume ou une gomme à effacer mais il devrait exister un système équitable applicable à tous les marchés mettant en cause des sommes importantes pour que les gens sachent à quoi s'en tenir et que les décisions soient prises par des fonctionnaires. Nous ne disposons pas actuellement d'un tel système.

• (1835)

La proposition constructive que j'ai faite, parce que je crois que les Canadiens attendent des solutions constructives, c'est que nous tentions d'éliminer ce qui incite les entreprises à recourir à des méthodes répréhensibles en leur interdisant de contribuer aux caisses des partis politiques. Cette suggestion est très sérieuse. Le premier ministre l'a ridiculisée. Il ne veut pas en entendre parler. On nous rétorque que le NPD reçoit des dons des syndicats ce qui le place dans la même situation que les partis libéral et conservateur. Pourtant, ce n'est nullement comparable. Les syndicats n'essaient pas d'obtenir des marchés gouvernementaux. Ils ne vendent ni biens ni services et ne recherchent pas des profits pour leurs actionnaires. La situation est totalement différente. Elle ne laisse aucune place à la corruption.

Au Québec, les syndicats tout comme les entreprises privées n'ont pas le droit de contribuer aux caisses électorales des partis. C'est un héritage légué par René Lévesque et le Parti québécois qui ont épuré le système québécois. Ils peuvent en être très fiers. J'espère simplement que nous suivrons leur exemple au palier fédéral et que nous nous doterons d'un aussi bon système.

En fait, les conservateurs et les libéraux reçoivent de très grosses sommes d'argent des entreprises privées. En 1984, l'année de nos dernières élections, les conservateurs ont recueilli 22 millions de dollars; les libéraux 11,8 millions; et le NPD suivait de près avec 10,5 millions. La moitié des fonds recueillis par les conservateurs et les libéraux provenaient des entreprises privées. C'est beaucoup d'argent. En bref, le parti conservateur a obtenu plus d'argent des entreprises que le Nouveau parti démocrtique en a recueilli auprès des particuliers et des syndicats mis ensemble.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) induit les gens en erreur lorsqu'il affirme que les néodémocrates reçoivent la majeure partie de leurs fonds des syndicats. C'est tout simplement faux. Selon l'année et la région, nous en obtenons entre 10 et 20 p. 100. Nous sommes en grande partie tributaires des dons des particuliers. Je suis convaincue que la population serait prête à étudier la question de savoir si les syndicats devraient être autorisés à contribuer. Je ne pense pas que leur situation se compare à celle des entreprises parce qu'ils ne visent pas le profit mais cette question pourrait être étudiée s'il le faut pour rendre notre système décent.

En plus de contribuer aux caisses des partis politiques à l'échelle nationale, les entreprises privées donnent aussi à l'échelle locale aux candidats conservateurs et libéraux. Dans le cas du député de Manicouagan devenu premier ministre après les élections, les dons de sociétés à l'association de sa circonscription au cours de cette année d'élection se sont élevés à 58 000 $. Ils dépassent largement la limite de dépenses permises. Dans le cas du député d'Etobicoke-Centre (M. Wilson), les sociétés ont contribué 64 000 $ en 1984, bien que sa limite de dépenses ait été de 24 000 $. De toute évidence, ces sociétés misent sur le gagnant et comptent en retirer quelque chose.

Je doute que les Canadiens aiment ce genre de système. Je crois qu'ils sont soulagés que soit révolue l'époque où l'on achetait les votes avec une bouteille de rhum et où, après les élections, les fonctionnaires du gouvernement défait étaient mis à la porte pour être remplacés par les fidèles du parti au pouvoir. Je suis fière du rôle que Tommy Douglas et le CCF ont joué en Saskatchewan pour débarrasser cette province de la corruption et du favoritisme politique. Ils ont instauré le principe du mérite dans la fonction publique et un régime d'adjudication qui ne réservait pas les contrats aux amis ou donateurs du parti au pouvoir. Comme ils n'acceptaient pas de dons des sociétés, ces dernières n'avaient aucune motivation d'en faire pour obtenir des faveurs. Ce régime a donné de bons résultats. Tommy

Douglas et le CCF ont optimisé leurs ressources. Ils ont purifié le système. Nous savons qu'ils ont même réussi à réduire le déficit tout en fournissant d'excellents services. Je crois que c'est possible, madame la Présidente, et je souhaite que nous ayons au niveau national un système juste et honnête. C'est ce que veulent les Canadiens.

• (1840)

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, je suis heureuse de l'occasion qui m'est donnée de parler du système d'octroi des marchés au sein de l'administration fédérale.

Madame la Présidente, au cours des dernières semaines, les députés de l'opposition ont dit à peu près n'importe quoi sur cette question sans même se donner la peine de recueillir un minimum d'informations sur le sujet et surtout sans se donner la peine de réfléchir.

Parlons franchement. Mon ministère octroie chaque année plus de 350 000 marchés de biens et services pour une valeur de sept milliards de dollars. Pour tout le gouvernement fédéral, nous parlons d'environ 400 000 marchés par année. De ce nombre, combien ont causé des problèmes? Un nombre minime, madame la Présidente.

Au début de janvier, l'opposition a cherché à embarasser le gouvernement avec ce qu'il est convenu d'appeler l'Affaire Oerlikon. J'invite ma collègue à prendre un peu de recul.

Informé de certains faits troublants entourant la vente d'un terrain à la société Oerlikon, le premier ministre (M. Mulroney) a demandé à un ministre de se retirer du Cabinet et à la GRC de faire une enquête. La ligne de conduite qu'il a adoptée constitue justement la preuve éclatante qu'il n'entend faire aucun compromis relativement au caractère confidentiel qui doit entourer les transactions du gouvernement.

Quant au processus de concours et d'évaluation des propositions reçues dans ce dossier, personne, à ce que je sache, n'a contesté l'intégrité de ce processus. Le marché du système de défense à basse altitude a vraiment été attribué au fournisseur le plus méritant. Si ma collègue dispose de la moindre indication à l'effet contraire, je l'invite, comme le faisait le premier ministre, à porter ces faits à l'attention de la Chambre.

Madame la Présidente, notre système d'octroi des marchés est très réglementé et ce, afin d'éviter justement toute irrégularité. Dans la bibliothèque de tous les agents d'achat de mon ministère, on trouve une douzaine de volumes détaillant les règlements et les procédures à observer pour chaque type d'acquisition. Ces livres, qui sont très volumineux, constituent toute la sagesse institutionnelle accumulée par mon ministère lors de ses 18 années d'existence, et par le ministère de la production de défense, lors des 40 années qui avaient précédé. Ces volumes témoignent d'une recherche continuelle de justice et d'impartialité dans notre façon de travailler avec les fournisseurs du gouvernement.

Une dernière remarque, comme ministre des Approvisionnements et Services. Je suis convaincue que l'État n'est pas un acheteur comme un autre. Comme gouvernement, nous devons nous préoccuper de nous donner des politiques d'achat qui soient en parfaite cohérence avec les objectifs sociaux et économiques que nous poursuivons. Ma collègue, que je sais sensible à la cause de la promotion de la femme, me reprochera-t-elle, par exemple, d'avoir fait reprendre récemment un concours où des sociétés ne s'étaient pas conformées à notre programme d'équité en emploi?

Madame la Présidente, je suis déterminée à faire en sorte que les politiques d'achat soient conformes aux objectifs nationaux. Si ma collègue voit dans une telle approche de l'ingérence politique, je le regrette profondément.

L'honorable députée a recommandé que le gouvernement abolisse les dons de sociétés aux partis politiques. Là-dessus, le premier ministre a été on ne peut plus clair dans sa réponse. Il a bel et bien dit que le gouvernement considérerait la suggestion de la députée.

Cela dit, je trouve particulièrement malheureux l'insinuation de la députée à l'effet que les dons offerts aux partis politiques soient cause de corruption. J'invite une fois de plus l'honorable députée à nous en citer un seul exemple, afin que nous puissions nous assurer que justice soit faite.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 18 h 44, conformément à l'ordre adopté le mardi 10 mars 1987, la Chambre demeure ajournée jusqu'au lundi 16 mars 1987, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 44.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'HOLOCAUSTE—LE BUT DES PROPOS D'UN DÉPUTÉ

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'interviens au sujet des commentaires que m'attribue le *Journal* d'Edmonton du 13 mars 1987, concernant le rapport de la Commission Deschênes. Je visais dans mes propos à signaler que les Ukrainiens comme les Juifs avaient subi des pertes énormes aux mains des oppresseurs. En faisant état de la mort tragique d'environ cinq millions et demi d'Ukrainiens, je ne voulais absolument pas minimiser le mal et les atrocités de l'holocauste perpétré par les Nazis.

Si, par inadvertance, mes propos ont pu offenser quelqu'un ou laissé croire que je ne partage pas le sentiment d'indignation qu'inspire l'holocauste, je m'en excuse et rétracte toute affirmation qui pourrait être interprétée comme offensante pour la communauté juive et même pour les Canadiens. Les Ukrainiens et les Juifs ont cette expérience commune d'avoir été les victimes d'une oppression et d'une cruauté monstrueuses. C'est mon désir que nous veillions ensemble à ce qu'aucun des deux holocaustes ne soit oublié ni ne se reproduise jamais.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARLEMENTAIRES DE L'OTAN

PRÉSENTATION DU 14E RAPPORT

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le quatorzième rapport de l'Association canadienne des parlementaires de l'OTAN.

LOI SUR LES BREVETS

PRÉSENTATION DU RAPPORT RÉVISÉ DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Bill Kempling (Burlington): Monsieur le Président, au nom du président du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, je dois présenter un rapport révisé. Dans la version française du premier rapport, présenté le 5 mars, il manquait certains mots des amendements apportés à l'article 7 devenu l'article 8 et à l'article 9 devenu l'article 10. Le nouveau rapport traduit fidèlement ce que le comité a décidé lors de son étude du projet de loi.

* * *

PÉTITIONS

L'AGRICULTURE—LES CONSÉQUENCES DU LIBRE-ÉCHANGE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de plus de 230 agriculteurs de la région de Lambton—Middlesex, en Ontario, et j'ai eu l'honneur de m'entretenir avec un grand nombre d'entre eux durant la fin de semaine. Les pétitionnaires déclarent qu'étant donné que le gouvernement n'a reçu aucun mandat des Canadiens pour entamer des négociations bilatérales sur le libre-échange, les producteurs canadiens de blé qui bénéficient d'une loi établissant une échelle de prix pour le blé cultivé et consommé au Canada seront lésés par un accord sur le libre-échange, que les producteurs canadiens de lait représentent une industrie dynamique et rentable qui pourrait être anéantie ou bradée, que le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) n'ont pas su garantir aux agriculteurs que le régime de commercialisation établi en vertu d'une loi ne serait pas compromis, que l'industrie canadienne de la volaille, qui axe sa production sur les besoins intérieurs, pourrait également être comprise, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter toute négociation ou proposition qui menacent les régimes et les programmes de commercialisation au service des agriculteurs canadiens. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'entendre leur appel.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition en vertu de l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires font remarquer que la proposition du gouvernement fédéral vise à modifier les

dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance, et affirment qu'elle entraînera une majoration des prix des médicaments pour les consommateurs canadiens, restreignant de façon draconienne leur capacité d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui, selon eux, majoreront les prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai également une pétition signée par des citoyens de diverses localités du nord du Manitoba, notamment de Flin Flon, Le Pas, Gillan, Churchill et Brochet qui signalent que la modification que propose le gouvernement aux dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance fera grimper les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et sera néfaste à ceux dont l'état de santé nécessite constamment l'achat de nombreux médicaments d'ordonnance. Ils estiment aussi qu'une fois encore le gouvernement fédéral fait des concessions aux États-Unis aux dépens des simples Canadiens à l'occasion des pourparlers sur le libre-échange.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter de la part d'un certain nombre de résidents de ma circonscription. Les signataires font valoir que les modifications que le gouvernement fédéral propose d'apporter à la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et limiteront dangereusement la capacité des Canadiens d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils font également remarquer que ces modifications démontrent encore une fois que le gouvernement conservateur est prompt à servir les intérêts des sociétés multinationales et à les aider à accroître leurs profits au détriment des consommateurs ordinaires. Ils demandent donc au Parlement de rejeter ce projet de loi.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai moi aussi une pétition signée par un certain nombre de résidents de la circonscription de Prince-Albert. Ils déclarent que le projet de loi du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets fera augmenter les prix des médicaments et frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat de médicaments d'ordonnance. Ils demandent donc au Parlement de rejeter les modifications proposées qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les Canadiens nous adressent encore des pétitions au sujet des superboîtes postales. J'en ai une qui provient de Toronto et exprime l'opposition des signataires aux deux genres de livraison du courrier. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le plan de redressement qu'a soumis la Société canadienne des Postes et de lui ordonner de livrer le courrier à tous les contribuables canadiens sans distinction.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter en cette Chambre une pétition signée par 2 923 électeurs de ma circonscription en plus des 2 683 pétitions semblables que j'ai déposées dans le passé, pour un grand total de 5 606.

Les résidants de ma circonscription s'opposent et manifestent leur désaccord au sujet du plan corporatif de la Société canadienne des postes visant à réduire le service à mes électeurs, et c'est signé par les gens de ma circonscription en provenance de nombreuses communautés et, monsieur le Président, je ne les citerai pas toutes ce matin, mais je signalerai qu'il y a une trentaine de communautés de ma circonscription qui sont représentées dans les 2 923 noms que je dépose auprès de vous ce matin.

• (1110)

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur et le plaisir de présenter à la Chambre un certain nombre de pétitions qui me viennent de ma circonscription et de la région de Vancouver et qui portent sur les modifications proposées à la Loi sur les brevets. Les signataires s'y opposent parce qu'ils y voient un autre exemple des concessions du gouvernement aux États-Unis dans le cadre de ses négociations sur le libre-échange aux dépens des Canadiens moyens, et parce qu'elles feraient augmenter inutilement les prix des médicaments d'ordonnnance au Canada. Les pétitionnaires demandent donc au gouvernement de renoncer à ces propositions.

LE DROIT À LA VIE DES BÉBÉS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET DES LIBERTÉS

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le privilège de présenter à la Chambre des pétitions dûment certifiées par le greffier des pétitions et contenant plus de 500 signatures d'électeurs de la circonscription de Kent. Ils prient les députés d'appuyer la motion nº 37 dont la Chambre est actuellement saisie qui permettrait aux bébés à naître de bénéficier de la protection de la Charte des droits et des libertés.

L'EFFET DU LIBRE-ÉCHANGE SUR LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai 22 pétitions en tout à présenter. Elles concernent le Pacte de l'automobile et les très graves inquiétudes que suscitent chez les gens de ma circonscription les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de déclarer clairement et sans équivoque que les sauvegardes du Pacte de l'automobile ne seront pas menacées. Ils demandent qu'on honore la promesse selon laquelle le Pacte de l'automobile ne sera pas inclus dans les négociations sur le libre-échange. Les pétitions sont signées par 1 200 personnes de ma circonscription d'Essex—Windsor.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) veut déposer un rapport du comité permanent des comptes publics. Je me demandais si nous pouvions revenir au dépôt des rapports de comités.

Des voix: D'accord.

COMPTES PUBLICS

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le cinquième rapport du comité permanent des comptes publics. C'est le deuxième rapport que le comité présente sur la vérification détaillée du ministère des Affaires indiennes et du Nord effectuée par le vérificateur général. Le vérificateur général signale que le mandat du ministère n'est pas clair. Le ministère ne sait pas exactement s'il lui incombe de faire réaliser des gains sociaux et économiques aux autochtones ou s'il doit simplement assurer une distribution équitable des fonds en laissant les groupes autochtones prendre leurs propres initiatives. Le comité recommande encore une fois que le ministère précise les répercussions que ces deux orientations de son mandat peuvent avoir sur ses responsabilités.

Au sujet des contributions versées aux bandes indiennes, le comité tient toujours à ce qu'on mette en place les mécanismes de contrôle voulus pour s'assurer que les fonds sont utilisés pour le but dans lequel ils ont été octroyés. Le comité surveillera les progrès réalisés dans la mise en oeuvre d'autres méthodes de financement.

Au sujet des revendications des autochtones, le comité attire l'attention de la Chambre sur la Convention de la baie James et du Nord québécois et sur la procédure du ministère qui en empêche la mise en oeuvre. De plus, le comité recommande que le gouvernement inclue dans ses états financiers une provision au compte du passif pour le règlement des revendications foncières des autochtones.

En vertu du paragraphe 99(2) du Règlement, le comité demande une réponse globale à certaines recommandations.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL BILATÉRAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement

11 mars 1987—*Le ministre du Commerce extérieur:*

Que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de notre souveraineté politique, des programmes sociaux, des systèmes de commercialisation des produits agricoles, de l'industrie de l'automobile et notre identité culturelle unique.

M. le Président: Conformément au paragraphe 24(2) du Règlement, cet avis de motion est porté, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

Motions

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MOTION TENDANT À PROLONGER LES HEURES DE SÉANCE

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, à propos du débat d'aujourd'hui, il y a eu des discussions entre les leaders de la Chambre sur la façon de procéder pour permettre au plus grand nombre possible de députés de participer à ce très important débat, qui se terminera, bien entendu, par un vote sur la résolution. Dans cette optique, le gouvernement a proposé que la Chambre prolonge ses heures de séance aujourd'hui pour que nous ayons l'équivalent d'un débat de deux jours. J'espère que, pour permettre à tous les députés qui veulent prendre la parole de le faire, la Chambre jugera bon d'adopter ce que je vais proposer. Voici la motion:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, la Chambre siège de la façon suivante aujourd'hui, le lundi 16 mars 1987, pour les fins de la prise en considération de la motion émanant du gouvernement, datée du 11 mars 1987 qui porte sur le commerce bilatéral et est inscrite au nom de la ministre du Commerce international.

—la Chambre continuera de siéger jusqu'à dix-huit heures, sans interruption pour le repas de midi ou l'étude des affaires d'initiative parlementaire ou les questions soulevées au moment de l'ajournement, sauf que les déclarations des députés auront lieu à quatorze heures et la période des questions de quatorze heures quinze à quinze heures.

—que, après une pause repas de dix-huit heures à dix-neuf heures, le débat reprenne jusqu'à vingt-deux heures sans interruption pour les affaires émanant des députés ou le débat sur la motion d'ajournement; la Présidence interrompra alors les travaux en cours pour mettre aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement, toute question dont la Chambre sera alors saisie. Toutefois, si un député en fait alors la demande, tout vote par appel nominal sera reporté à dix-huit heures, le mardi 17 mars 1987.

—après la mise aux voix de la question ou des questions à vingt-deux heures ce soir, ou après qu'on aura alors demandé le ou les votes différés en question, le Président ajournera la Chambre.

Des voix: Bravo!

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous nous sommes consultés au sujet de la proposition que vient de nous faire le leader du gouvernement à la Chambre et, comme je le lui avais signalé par écrit jeudi dernier, l'opposition officielle serait d'accord pour procéder de cette façon.

Des voix: Bravo!

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est la première fois que j'ai l'occasion de voir les détails de cette proposition.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Je dois dire que, selon moi, c'est un autre exemple d'une tendance inquiétante qui se manifeste depuis quelques mois. Dans des cas comme ceux du projet de loi sur les produits pharmaceutiques, de la Loi nationale sur les transports ou d'autres questions très importantes pour le Canada, le gouvernement se sert de la procédure pour limiter la durée du débat.

M. Mazankowski: Nous prolongeons le débat.

• (1120)

M. le Président: A l'ordre. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a proposé une motion au nom du gouvernement. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray), l'a acceptée au nom de l'opposition officielle. Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) donne maintenant le point de vue du Nouveau parti démocratique et ce parti a tout à fait le droit de donner son avis sur cette motion. Je demande donc aux députés de respecter la dignité de cet endroit.

M. Riis: Merci, monsieur le Président. Je voudrais simplement me reporter au commentaire 55 de la 5e édition de Beauchesne, où l'on peut lire ceci:

La liberté de parole . . . du député, tant dans l'enceinte de la Chambre qu'aux comités, est à la fois le plus incontesté et le plus fondamental des droits de celui-ci.

Nous avons de sérieuses réserves quant à la demande de limiter à deux jours ce qui est peut-être, de l'avis même du gouvernement, le plus important débat économique de l'histoire de notre pays. Nous avons de sérieuses inquiétudes au sujet de la tendance que semble avoir le gouvernement de recourir au Parlement pour approuver automatiquement toutes ses décisions. La demande qui nous a été faite aujourd'hui nous préoccupe beaucoup. A cause de cela et parce que c'est la première fois que je vois les détails de la proposition, je voudrais réserver notre réponse pour plus tard aujourd'hui.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Les négociations pourraient peut-être se limiter aux leaders de la Chambre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL BILATÉRAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. John C. Crosbie (au nom de la ministre du Commerce extérieur) propose:

Que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de notre souveraineté politique, des programmes sociaux, des systèmes de commercialisation des produits agricoles, de l'industrie de l'automobile et notre identité culturelle unique.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je désire faire rapport à la Chambre de l'état des initiatives commerciales canado-américaines. C'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette question d'une importance historique. Comme tous les Canadiens, j'ai hâte d'entendre les opinions que les chefs des partis de l'opposition exprimeront à ce sujet.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous entreprenons aujourd'hui un débat historique sur une initiative qui pourrait faire du prochain siècle le siècle du Canada.

[*Traduction*]

Au cours de ce débat historique, les députés de tous les partis diront ce qu'ils pensent de la motion que vous venez d'énoncer. Cette motion vise à créer des emplois, à amener la prospérité et à apporter de nouvelles possibilités économiques dans toutes les régions du pays, et plus particulièrement celles qui traversent actuellement de graves difficultés économiques. Comme cette initiative commerciale fait partie d'un programme visant à améliorer la compétitivité du Canada à l'aube du XXIe siècle, je suis fier d'annoncer que le gouvernement canadien soutiendra cette résolution à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je crois utile d'expliquer brièvement le contexte. Mentionnons d'abord l'importance de nos relations commerciales. Nos échanges bilatéraux avec les États-Unis se chiffrent à 200 milliards par an et 75 p. 100 des marchandises sont échangées en franchise de droits. Il s'agit des échanges bilatéraux les plus importants au monde. Des sommes considérables sont en jeu et cela présente des possibilités, mais aussi des difficultés énormes. Nous tirons directement de nos exportations 30 p. 100 de notre PNB et environ 80 p. 100 de ces exportations vont vers les États-Unis. Mais surtout, près de 2,5 millions d'emplois canadiens dépendent directement du marché américain, le marché le plus riche et plus dynamique au monde, qui se trouve à notre porte. Cette mesure vise à servir les intérêts de tous les Canadiens, des citoyens de l'intérieur de la Colombie-Britannique qui ont besoin d'aide, aux Terre-Neuviens, en passant par les Albertains qui éprouvent des difficultés. Cette mesure vise à faire en sorte que ces régions obtiennent leur juste part grâce à l'accroissement des échanges bilatéraux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Des événements inquiétants se sont déroulés au Congrès. Depuis quelques années, les États-Unis ont un gros déficit commercial. L'année dernière, il se chiffrait aux alentours de 170 milliards américains. Dans ce genre de situation n'importe qui, y compris les États-Unis, sera porté à recourir aux grands moyens. Les gens prennent peur. Ils recourent à des mesures protectionnistes, comme dans les années 30. La vague de protectionnisme s'est déjà traduite par des mesures contre notre porc, notre acier, notre bois d'oeuvre et nos potasses. le plus grave et le plus inquiétant, même si c'est compréhensible, c'est que les sénateurs et les représentants du Congrès des États-Unis, qui constatent le déclin des industries lourdes et qui voient des régions, jusque-là prospères, sérieusement touchées par le chômage, décident de prendre ce genre de mesures.

Ils cherchent à lutter contre les commerçants qu'ils considèrent déloyaux. Cependant, l'un des principaux problèmes

auquel j'invite la Chambre à réfléchir, c'est que le Canada est un pays commerçant loyal. Nous ne cherchons pas à nous imposer sur le marché d'un autre pays par des moyens déloyaux. Le Congrès se prépare à examiner une loi sur la concurrence et les États-Unis disent que si nous voulons l'accès à leurs marchés, voilà ce qui attend ceux qu'ils considèrent comme des commerçant déloyaux et dont ils citent régulièrement le nom. Le Canada commerce de façon parfaitement loyale. Nous ne voulons pas nous trouver pris dans des filets destinés à lutter contre la concurrence déloyale. Nous avons toujours fait preuve de loyauté et nous avons toujours dû notre prospérité à un commerce parfaitement loyal. Cette initiative vise à conclure une entente équitable avec les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Dans le commerce international, les tendances sont évidentes. Les barrières sont fréquentes. Quand le Japon est apparu comme une superpuissance sur le plan du commerce international, après la guerre, il a provoqué dans une certaine mesure la création de la Communauté économique européenne qui regroupe actuellement 320 millions de personnes entre lesquelles les échanges commerciaux sont libres, les rapports économiques très importants et à très haut niveau. La croissance et la prospérité de ces pays sont dues à la suppression de ces obstacles.

Dans une autre partie du monde et pour d'autres raisons, mais en poursuivant toutefois toujours le même objectif fondamental, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont réussi à conclure une entente de libre-échange. Ces pays sont éloignés des États-Unis et de l'Europe et pourtant, les mêmes structures et objectifs s'y appliquent. Pendant la fin de semaine et encore aujourd'hui, les pays de l'APASE, de Singapour aux Philippines, ont examiné les modalités de création d'une nouvelle association de libre-échange s'appliquant à des centaines de millions de gens. Compte tenu de ces événements, notre marché intérieur de 25 millions de personnes commence à paraître petit et vulnérable. Quelles sont nos options en matière commerciale lorsqu'on laisse tomber les beaux discours? Quelles options sont offertes à un pays industrialisé? Il y a le GATT, les initiatives sectorielles et la possibilité d'une entente globale sur le commerce bilatéral.

• (1130)

Nous faisons partie du GATT depuis 40 ans. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a dirigé une importante délégation à Punta del Este, où nous avons réaffirmé notre engagement au processus du commerce multilatéral. Cependant, des problèmes précis se posent aux États-Unis. La sidérurgie fait partie des industries que les États-Unis examineront bientôt et je vois parmi nous des députés de la région de Burlington qui sont responsables du groupe de l'industrie sidérurgique. Le processus du GATT est lent. Il a fallu six ans pour négocier le Tokyo Round et huit ans pour en mettre en vigueur les recommandations. Nous ne pouvons pas attendre si longtemps.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les initiatives sectorielles entreprises par le gouvernement précédent ont échoué en raison du nouveau climat qui règne aux États-Unis. Ces initiatives ne suffisent pas.

Il y a une initiative qui n'exclut pas les entretiens du GATT mais qui en est complémentaire, au contraire. Je veux parler d'un accord bilatéral global avec les États-Unis, conclu aux termes de l'article 24 du Traité général sur les tarifs et le commerce, qui mettra le Canada et les États-Unis au premier rang en ce qui concerne le libre-échange, ici et dans le monde entier.

[*Français*]

Pourquoi en effet menons-nous de front les négociations bilatérales et multilatérales, monsieur le Président? Quand nous avons décidé d'engager officiellement les négociations commerciales avec les États-Unis, nous savions déjà que cela prêterait à controverse, ferait sortir de vieux épouvantails et ranimerait d'anciens débats partisans. Mais nous avons choisi d'aller de l'avant malgré les risques politiques parce que l'intérêt national nous le dictait. Pourquoi? Tout simplement parce que sans prospérité économique, il ne peut y avoir de progrès culturel et social au Canada. Et pour assurer cette prospérité, il faut à tout prix préserver et accroître nos marchés d'exportation.

Les Canadiens exportent dans de nombreux pays du monde, mais notre principal marché, le marché le plus riche et le plus grand de la planète, est celui des États-Unis, notre voisin immédiat. L'emploi de plusieurs millions de Canadiens en dépend, mais l'accès de nos biens et services au marché américain, comme à tous les autres marchés, se trouve de plus en plus menacé par la montée du protectionnisme ainsi que par le recours abusif aux lois qui régissent présentement le commerce international.

Chaque province a des exemples. Je donne l'exemple du Québec où les exportations sont de l'ordre de 22 milliards de dollars par année. Et des 22 milliards de dollars par année liés aux exportations, il y a des centaines de milliers d'emplois au Québec qui dépendent directement de ce marché assuré aux États-Unis. Quinze milliards des exportations québécoises vont directement aux États-Unis, pas ailleurs, aux États-Unis! C'est le coût du projet du siècle: les 15 milliards représentent le coût total de la construction de la baie James. Ce sont là les dimensions et l'importance pour le Québec. C'est à peu près l'équivalent chaque année du coût total du projet de la Baie James, et on sait jusqu'à quel point cela a une influence énorme sur la relance économique au Québec. C'est pour cela que nous voulons le faire. Nous voulons réduire au minimum les risques et accroître au maximum les avantages. Nous voulons créer des emplois et un nouvel élan de prospérité par notre initiative commerciale, que ce soit des implications pour le Québec, pour la Colombie-Britannique, pour chacune des régions du Canada.

[*Traduction*]

Notre objectif global est clair. Il faut essayer d'établir des rapports commerciaux particuliers avec les États-Unis d'Amérique en vue de créer des emplois, de mettre un terme au harcèlement d'ordre commercial, d'assurer la stabilité, de supprimer les barrières commerciales, de favoriser la compétitivité, de stimuler la productivité et de libéraliser les échanges entre les deux principaux partenaires commerciaux du monde. Cet accord servira de modèle à tous les pays qui cherchent à supprimer le protectionnisme, à favoriser la croissance du Tiers-Monde et à libéraliser l'accès à tous les marchés du monde.

Cette initiative n'est pas égoïste mais elle présente des avantages évidents pour les deux pays. Nous espérons qu'en fin de compte, on la considérera comme un exemple noble de générosité et de croissance, visant à mettre un terme aux mesures égoïstes et mesquines de protectionnisme. Nous pouvons montrer à tous les pays en voie de développement du monde qu'il ne s'agit pas d'une mesure protectionniste ni d'une tentative visant à isoler nos marchés mais que nous voulons favoriser une extension de nos marchés et pouvoir accepter de plus en plus de biens en provenance des pays du tiers monde pour nous permettre de contribuer réellement à l'édification d'un monde meilleur et plus juste par le biais des échanges commerciaux.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Ce que nous voulons par dessus tout, c'est conclure un accord écartant la menace que font peser sur les entreprises canadiennes les protectionnistes américains qui essaient sans relâche de restreindre nos exportations en abusant des lois qui les protègent. Je ne veux laisser planer aucun doute à ce sujet: premièrement, il faut absolument remanier la législation qui protège les entreprises commerciales dans le cadre de l'accord. Deuxièmement, étant donné que les échanges commerciaux constituent incontestablement une activité bilatérale, nous avons chargé nos négociateurs de veiller à ce que les droits tarifaires actuels soient supprimés progressivement, en prévoyant des mesures transitoires répondant aux besoins des entreprises et des travailleurs canadiens. Troisièmement, il est clair que les barrières non tarifaires déforment de plus en plus les échanges commerciaux. Nous avons par conséquent donné à nos négociateurs la consigne de négocier un accord global tenant compte de toutes ces contraintes, et prévoyant notamment une modification des méthodes d'approvisionnement du gouvernement. Ainsi, si le Canada arrivait à s'emparer de 1 p. 100 du marché des approvisionnements publics en Amérique du Nord, 75 000 nouveaux emplois pourraient être créés dans ce pays.

Parlons maintenant d'agriculture. Notre objectif est tout simple. Il consiste à aider les agriculteurs canadiens en leur permettant de compter avec plus de certitude sur les exportations et de mieux prévoir les exportations en supprimant les subventions à l'exportation, qui sont très néfastes, tout en maintenant nos politiques agricoles et nos offices de commercialisation. Ce sont les principaux objectifs du Canada.

Si les États-Unis veulent avoir plus facilement accès à nos marchés et s'ils veulent vraiment que le Canada signe des accords susceptibles de servir de modèles au monde entier, ils doivent respecter nos désirs et nos voeux, sinon, nous ne conclurons pas d'accord.

Nous admettons toutefois que les deux parties doivent y trouver leur compte. Nous tenons à bien préciser que nous n'envisageons pas nos relations commerciales avec les États-Unis sous l'angle de la rivalité. Les États-Unis sont un pays souverain et dur, qui doit protéger ses intérêts nationaux. Ils se trouvent en présence du Canada qui se trouve dans une situation analogue, car nous sommes aussi un État souverain puissant qui doit protéger ses intérêts, et nous le ferons. Nous admettons que l'accord ne peut pas favoriser un seul des partenaires. Si l'on veut qu'un tel accord soit durable et efficace, ou qu'il serve de modèle au monde entier, il faut qu'il soit juste et équitable. Il faut qu'il favorise la croissance et la prospérité tant aux États-Unis qu'au Canada pour permettre aux deux parties concernées de s'épanouir dans l'intérêt de tous les pays du monde en fin de compte.

[*Français*]

Alors, étant donné les circonstances, si c'est l'objectif, quelle fut notre approche, monsieur le Président? Je pense que l'approche fut cohérente. Tout d'abord, des déclarations claires d'intentions; en deuxième lieu, une préparation exhaustive du dossier, et, en troisième lieu, un degré historique de consultations et de collaboration avec les provinces, les industries et, nous l'avons essayé, avec le monde syndical.

D'abord, monsieur le Président, au mois de novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson), en déposant son document *Une nouvelle direction pour le Canada*, disait effectivement que si nous voulons promouvoir la croissance par le commerce extérieur, nous devons obtenir un accès plus facile et plus sûr aux marchés étrangers dans les conditions les plus larges possibles.

En deuxième lieu, le Livre vert déposé en janvier 1985, *Comment maintenir et renforcer notre action aux marchés extérieurs*, exposait clairement le défi. On a dit: En ce qui a trait à la politique commerciale, l'attention se porte . . . ainsi que sur la possibilité de nouvelles approches dans la conduite des relations commerciales canado-américaines. Ensuite au mois de mars, il y aura deux ans demain, j'ai rencontré le Président Reagan à Québec, et nous nous sommes alors entendus sur notre objectif de créer un climat plus sûr pour nos échanges bilatéraux et renforcer le système commercial multilatéral. Cette initiative fut suivie d'une déclaration que j'ai eu l'honneur de faire à la Chambre le 26 septembre 1985, alors que je l'avais informée de ceci: Pour des motifs économiques et géographiques évidents et dans l'intérêt national, nous devons tenter de garantir et d'intensifier nos échanges commerciaux avec notre partenaire commercial le plus important et le plus rapproché. Cela fut suivi du Comité consultatif du commerce extérieur, un comité consultatif formé de toutes les sphères de la société canadienne sous la distinguée présidence de Walter Light; ensuite, des groupes de consultation sectorielle sur le commerce extérieur,

• (1140)

[*Traduction*]

Quinze groupes de consultation, représentant tous les secteurs de l'économie canadienne, depuis l'agriculture jusqu'à la sidérurgie, en passant par le vêtement, les mines, les biens et les services, ont été mis sur pied. Quelque trois cents personnes, des hommes et des femmes des meilleurs parties de notre secteur privé, se sont réunies en consultation intime avec le gouvernement au cours d'une période de 18 moins, pour nous aider à nous préparer à ces négociations et pour travailler avec nous, ce qu'elles continuent d'ailleurs à faire.

A la conférence des premiers ministres de Halifax, nous avons lancé le processus de consultation régulière des premiers ministres provinciaux. C'était un indice important de notre degré de préparation et de notre désir de consulter, et de conclure une entente qui soit dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il y a eu ensuite le vote du Sénat américain qui a donné le feu

vert à sa participation, en mai 1986. Nous en avions besoin, naturellement, car c'était le moment où l'on pouvait lancer efficacement les forces de négociation.

[*Français*]

Des consultations fédérales-provinciales: il y a eu 14 rencontres au niveau fédéral-provincial des ministres et des hauts fonctionnaires. Cela ne s'était jamais vu auparavant, monsieur le Président. Il y a eu en outre quatre rencontres des premiers ministres provinciaux avec moi-même sur la question de la négociation commerciale avec les États-Unis, et deux autres réunions sont prévues pour le mois de juin et le mois de septembre. Cela ne s'était jamais vu auparavant.

[*Traduction*]

C'est une collaboration historique, vu la façon dont nous désirions procéder. A titre de comparaison, il y a 22 ans le gouvernement du Canada avait envoyé un groupe de négociateurs aux États-Unis pour conclure le Pacte de l'automobile. Ils l'ont conclu et ce fut une bonne affaire. Toutefois, c'était sans la moindre autorisation du gouvernement légalement élu en Ontario. Je puis vous dire, monsieur le Président, que les relations fédérales-provinciales ont quelque peu changé et certainement pour le mieux.

Je voudrais indiquer dans quelle mesure cette préparation et, je pense, cette consultation attentive avec tous les secteurs de la vie nationale devaient se marier en une position de négociation. Même si nous voulions beaucoup collaborer avec les provinces et si nous l'avons fait, et je tiens à vous dire, monsieur le Président, que j'ai dit clairement aux premiers ministres, ce que je vais répéter à la Chambre maintenant, que la responsabilité de conclure des traités internationaux relève du gouvernement fédéral et du Parlement du Canada et que ce pouvoir ne peut en aucun cas être dilué; nous avons mis sur pied ce que nous considérons être la meilleure équipe possible, dirigée par le meilleur négociateur international et commercial. J'ai eu l'honneur de demander et d'obtenir l'acceptation de l'ambassadeur Simon Reisman qui représentait le Canada lors de la création du GATT et qui a travaillé toute sa vie dans la Fonction publique où il a gravi les échelons pour en arriver finalement au poste de sous-ministre des Finances. Sur les directives de gouvernements précédents, il a réussi à négocier l'accord sur l'automobile, qui est si avantageux pour le Canada, contrairement à ce que prétendaient au départ les prophètes de malheur. Vous les entendrez encore aujourd'hui. L'accord sur l'automobile a donné les résultats escomptés, parce que M. Simon Reisman était le meilleur négociateur au Canada, et nous l'avons à nouveau chargé de cette tâche en l'occurrence.

Je suppose que cela nous conduit à l'une des principales questions, à savoir les motifs qui ont incité le gouvernement à prendre cette initiative historique. Elle est risquée. Elle soulève de la controverse et donne parfois lieu à des questions déplacées et idiotes. Les gens sont sceptiques tant qu'ils n'ont pas vu les résultats. Nous le savions. Mon gouvernement a pris cette initiative historique, afin de créer des emplois et d'assurer l'égalité économique à toutes les régions du pays. Depuis septembre 1984, le taux de création d'emplois au Canada est supérieur à celui de tout autre pays industrialisé. En effet, à compter de vendredi dernier, nous avions créé 705 000 nouveaux emplois. Notre taux de chômage national a baissé de 11,7 p. 100 à 9,6 p. 100 en deux ans, ce qui n'est pas si mal.

Cependant, monsieur le Président, je crois qu'en examinant les chiffres de vendredi, on peut constater l'ampleur du problème. Voyez les inégalités qu'ils révèlent dans le domaine du chômage. Elles se manifestent surtout entre les diverses régions du pays. En effet, le taux de chômage a baissé à 9,6 p. 100 au niveau national, mais à Terre-Neuve et au Labrador, il est de 18,4 p. 100 et à l'autre extrémité du pays, en Colombie-Britannique, il s'établit à 13,3 p. 100. Pourtant, dans le centre industriel du Canada, en Ontario, il n'est que de 6,8 p. 100 et au Manitoba, il est tombé à 6,7 p. 100, ce qui constitue le plus faible taux au pays. Ces chiffres nous montrent qu'en quelques dizaines d'années, sans le vouloir, pour des raisons historiques et commerciales, nous sommes en train de bâtir deux Canada, soit un Canada riche et prometteur et un autre, sous-développé et frappé durement par le chômage. Cela est tout à fait inacceptable, car notre parti et notre gouvernement ne veulent qu'un seul Canada et ils souhaitent être justes envers toutes les régions et leur offrir des chances égales.

C'est un élément essentiel de cette démarche qui doit assurer l'égalité des chances à tous les Canadiens qui qu'ils soient, où qu'ils vivent et quoi qu'ils fassent. Nous nous réjouissons de la prospérité du Manitoba, de l'Ontario et de certaines autres régions de notre pays, mais nous ne saurions asseoir la prospérité et la croissance véritable dans notre pays sur l'épuisement des richesses de qui que ce soit. Nous voulons nous assurer que les résidents par exemple de Terre-Neuve, de la Colombie-Britannique et de l'Alberta aient leur chance eux aussi. Nous devons leur fournir l'occasion d'accéder à la nouvelle prospérité. Voilà pourquoi j'exhorte tous les députés à renoncer aux formules périmées et à dire aux Canadiens exactement quelle est leur position. Sont-ils favorables à cette croissance et à cette prospérité, ou préfèrent-ils s'accrocher au passé, car aujourd'hui va déterminer l'avenir.

Quels sont les obstacles que nous avons envisagés? Quand une affaire revêt autant d'importance que celle-ci, il y a toujours des obstacles et il y en aura toujours. Tout d'abord, on sait qu'il n'y a pas de garantie. Monsieur Bourassa, premier ministre du Québec, a déclaré que c'était là une initiative risquée mais indispensable, qu'il fallait la prendre, car notre marché de 25 millions ne permettra plus au XXI[e] siècle de garantir la sorte d'emplois dont nous avons besoin. Quelque progrès que nous ayons pu accomplir, et personne ne saurait contester les 705 000 nouveaux emplois que nous avons créés, le Canada compte encore 1,2 million de chômeurs. C'est parce que mon gouvernement et moi-même nous soucions de cet état de choses, indépendamment des risques et non pas en raison des difficultés—nous savons qu'il y en a—que, nous le savons, nous devons montrer l'exemple et faire preuve de hardiesse. Il y a encore au Canada 1,2 million de chômeurs qui comptent sur le Parlement pour prendre des initiatives. Je dis à ces gens-là qu'il existe de nouvelles possibilités. Grâce au commerce extérieur, nous pourrons créer des centaines de milliers de nouveaux emplois. C'est une motion d'espoir et de foi dans le Canada. Voilà pourquoi j'exhorte tous les partis à renoncer à leur sectarisme et à dire oui à un Canada plus prospère.

• (1150)

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: On a soulevé ici et là des préoccupations dont certaines étaient tout à fait légitimes. J'ai fait de mon mieux pour calmer les esprits lorsque j'ai déclaré à la Chambre que les négociations ne porteraient pas atteinte à notre souveraineté nationale, à notre système de programmes sociaux, ni à notre identité culturelle et linguistique très particulière, que nous nous sommes engagés à protéger. Ces facteurs, qui constituent l'essence même du Canada, ne sont pas négociables. Ils ont donné lieu à des inquiétudes légitimes que nous nous sommes efforcés d'apaiser malgré l'atmosphère de crainte et de panique que certains voudraient créer. Nous allons tâcher d'y veiller constamment.

Je tiens à féliciter les premiers ministres provinciaux du leadership et de la maturité dont ils ont fait preuve; en effet, au lieu de succomber à l'appel des prophètes de malheur, ils se sont si bien attaqués à quelques questions fondamentales que l'ombre d'un accord commercial majeur pointe désormais à l'horizon. Une certaine indifférence règne aux États-Unis. Néanmoins, nous avons partiellement vaincu ce sentiment grâce surtout . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Les libéraux auront la chance de s'exprimer tout à l'heure. Les Canadiens ont tous hâte de connaître leur position. Qu'ils aient donc l'obligeance d'attendre leur tour. Si la position du gouvernement leur déplaît, qu'ils admettent tout de même que nous en avons une, et non pas deux, trois ou quatre.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons obligé les Américains à sortir les intérêts canadiens de l'oubli. Nous y sommes parvenus en nous adressant directement au président Reagan. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a eu des entretiens trimestriels avec le secrétaire, M. Shultz. N'oublions pas non plus les réunions avec le secrétaire, M. Baker, ainsi que la visite que nous a rendue le sénateur Bensten, qui entend saisir de la question le comité sénatorial américain des finances. Reconnaissons que nous sommes parvenus à vaincre l'indifférence traditionnelle des Américains envers des questions qui intéressent au plus haut point les Canadiens. L'affaire est tellement sortie de l'ombre que dans son discours sur l'état de l'union, le président américain s'est engagé à mettre au point un accord de libre-échange avec le Canada. C'est signe que nous avons commencé à réaliser des progrès sérieux.

Il faut inclure parmi les obstacles, bien entendu, dans un régime parlementaire comme le nôtre, les divergences d'opinion qui règnent au sein de l'opposition. Les signaux reçus par la communauté financière, les signaux envoyés dans le monde et les signaux perçus par les négociateurs amènent les Américains à se demander où se situe l'Opposition officielle. Si je comprends bien la situation en ce moment, la politique libérale consiste à essayer de se ménager des appuis dans les deux camps à moins que la question ne soit particulièrement délicate, et dans un tel cas, le chef du parti libéral ne se présente pas pour le vote.

Pour dépeindre l'attitude du parti libéral, je ne saurais trouver de meilleurs mots que ceux attribués à Donald Macdonald, distingué collègue de mon vis-à-vis, par le *Toronto Star*. Il déclarait que par une étrange tournure des événements, les délégués libéraux adoptaient le matin une résolution en faveur du libre-échange, puis donnaient leur appui en fin de journée à une politique opposée au libre-échange. Donald Macdonald qualifiait la position du parti d'incohérente. Macdonald qui présidait l'an dernier une commission royale d'enquête sur l'économie favorable au libre-échange, faisait remarquer que le parti avait voté pour des négociations multilatérales, des négociations bilatérales et des négociations sectorielles. «Vus de l'extérieur, déclarait M. Macdonald, nous avons l'air plutôt bêtes.» Dans l'intérêt national, j'invite le chef de l'opposition à agir aujourd'hui même contre cette bêtise et à déclarer clairement que le parti libéral appuie cette grande initiative nationale.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Quant au NPD, nous devons examiner la résolution adoptée au congrès d'hier. Comme je la comprends, elle demande au Canada de se retirer des négociations globales avec les États-Unis.

Des voix: Quelle honte!

M. Mulroney: Le chef du NPD déclare qu'il proposera une politique de plein emploi. Lorsqu'on lui demande comment il s'y prendra, on voit qu'il n'en a pas la moindre idée. Nous savons maintenant que le commerce n'y jouera pas un grand rôle. J'invite le chef du NPD et les partisans de la réaction qui se sont emparés de quelques-uns des postes de direction du Congrès du travail du Canada à ne pas rester prisonniers du passé. Rejetez cet appel au protectionnisme parce que les emplois des Canadiens ordinaires sont associés au commerce. Nous avons besoin de votre aide pour ce grand projet national.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Passons maintenant à la question de la recherche. D'aucuns soutiennent qu'il convient évidemment d'examiner ces questions. Il y a quelques années, on avait pu lire dans le *Globe and Mail* que les partisans de la libéralisation des échanges étaient souvent accusés de ne pas avoir bien étudié le dossier. En réalité, c'est beaucoup plus vrai dans le cas de ceux qui s'y opposent. C'est ce qui explique que, chez les adversaires du libre-échange, les discours éloquents et enflammés ainsi que l'évocation d'un modèle de nationalisme servent parfois à camoufler ce manque de connaissances ou encore à défendre des privilèges économiques.

On cherchait, dans cet article, à départager les véritables nationalistes dans le débat sur la libéralisation des échanges des défenseurs des intérêts spéciaux. On voulait savoir qui avait honnêtement effectué ses recherches et qui préférait faire appel aux appréhensions générales? Voilà, d'après moi, les questions légitimes que la Chambre devrait se poser.

Selon le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), qui parlait sans doute au nom de son parti, ceux qui prétendent que l'accord bilatéral nous coûtera des emplois auraient intérêt à examiner également l'envers de la médaille, c'est-à dire à se demander ce que risque de nous coûter le protectionnisme ainsi que l'absence d'un accord sur le libre-échange? Je félicite le député de Saint-Henri—Westmount de sa perspicacité.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Il faut également tenir compte du point de vue de la Commission MacDonald, du Conseil économique du Canada, de l'Institut de recherche C.D. Howe et du *Institute for International Economics*. Tous ceux qui le contestent sont priés de se faire entendre—nous vivons dans un pays démocratique; alors allez-y, car c'est le moment tout indiqué. Qu'ils nous communiquent les résultats de leurs recherches. Qu'ils nous fassent part des données scientifiques disponibles. Toutes les recherches effectuées, toutes les preuves concrètes montrent sans l'ombre du moindre doute que la suppression des barrières tarifaires est tout à notre avantage, tant sur le plan individuel que national. Cette initiative nous enrichira et nous procurera des emplois permanents et plus nombreux, tout en nous assurant un avenir meilleur. Voilà ce que donnent à entendre les résultats des recherches. Or, de cela, personne n'a parlé jusqu'à présent.

Quel a été l'avis de la Commission Macdonald? Cette dernière était dirigée par un ancien ministre des Finances, un éminent député libéral, qui, avec un groupe de collègues et un budget de nombreux millions—je pense qu'on leur avait accordé 20 millions pour leurs recherches—avait fouillé la question. Les Canadiens les plus éminents se sont penchés sur la question pendant un certain nombre d'années. Ils en ont conclu, avec sagacité d'ailleurs, que la libéralisation des échanges nous enrichirait et, ce faisant, qu'elle consoliderait le tissu social national et renforcerait notre confiance en nos aptitudes.

[*Français*]

Un des membres de la Commission royale d'enquête Macdonald, qui a signé le rapport après trois ou quatre années d'enquête et d'études, fut l'avocat montréalais Michel Robert qui depuis est devenu président de la Fédération libérale du Canada. Je compte aujourd'hui sur M. Robert pour maintenir son appui au libre-échange, tel qu'il l'a fait dans le rapport signé, le rapport Macdonald.

• (1200)

[*Traduction*]

D'après le Conseil économique du Canada, le Canada peut aller de l'avant en concluant ces ententes:

. . . ou il peut reculer, en acceptant que des mesures protectionnistes réduisent de plus en plus notre accès à des marchés d'exportation.

Le Conseil économique du Canada a prévu—outre ce que le gouvernement actuel sera en mesure de faire grâce à l'investissement étranger et l'accroissement de la productivité—que 370 000 nouveaux emplois pourraient être créés grâce à cette initiative si elle faisait augmenter la productivité, ne serait-ce que de 5 p. 100, dans certains secteurs. Monsieur le Président, 370 000 nouveaux emplois seront créés. Pouvez-vous imaginer ce que cela signifiera pour la Nouvelle-Écosse, et les avantages qui en résulteront pour le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et l'intérieur de la Colombie-Britannique? Voilà les conclusions d'un groupe d'économistes éminents, le plus important du Canada. D'après eux, des centaines de milliers de nouveaux emplois seront créés. Si les députés s'opposent à cette initiative, qu'ils fournissent des renseignements qui motivent leur manque de confiance dans le Canada.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: D'après MM. Richard Lipsey et Murray Smith, l'accord sur le libre-change:

. . . offre l'occasion la plus prometteuse de créer une économie canadienne—et américaine—plus efficace, plus adaptable et tournée davantage vers l'extérieur, qui accroîtra le niveau de vie et les occasions d'emploi de l'immense majorité des gens.

Voici ce que déclare le *Business Council of British-Columbia*:

. . . notre politique à long terme doit être fondée sur la réalité économique de notre rapport avec les États-Unis.

[*Français*]

La Presse: «La déclaration de M. Mulroney est réaliste, elle ouvre la porte à un accord très vaste avec les États-Unis et elle respecte les droits des Canadiens à définir eux-mêmes le contenu d'un accord futur au fur et à mesure que les négociations progressent». «La culture canadienne ne s'épanouira jamais si elle n'ose pas affronter une saine concurrence sur son propre terrain, et elle doit le faire à l'étranger.»

[*Traduction*]

John Kenneth Galbraith a dit:

Je lis dans les journaux que les Canadiens craignent que le libre-échange ne porte atteinte à leur souveraineté et ne place le Canada encore plus dangereusement sous l'influence américaine. Ce sont des absurdités. L'influence américaine existe, indubitablement, mais elle a pour origine un facteur géographique et non pas commercial.

C'est pourquoi je demande aux députés de cesser ces absurdités et de considérer le commerce comme un facteur de création d'emplois au Canada.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Pierre Lortie, président de Provigo, un de nos grands hommes d'affaires et penseurs au Québec dans le domaine économique, dit: «Il serait criminel de ne pas poursuivre agressivement la négociation d'une entente avec les États-Unis.»

[*Traduction*]

La *Canada West Foundation* a déclaré:

Le second argument convaincant en faveur de l'établissement du libre-échange avec les États-Unis est la question de la concurrence, ce que nous aimons appeler la foi dans la méthode canadienne. On estime qu'en adoptant un marché plus ouvert et un esprit compétitif au Canada, on créera un environnement qui améliorera le niveau de vie des Canadiens, les perspectives d'emploi et la qualité de la vie.

La Chambre de Commerce des provinces atlantiques estime que ce commerce a pour rôle:

de faire progresser la décentralisation industrielle du Canada . . .

Il est certain, monsieur le Président, que compte tenu du taux de chômage et malgré les progrès énormes effectués par la Chambre et notre pays au cours des deux dernières années et demie, nous comprenons la prière de la Chambre de Commerce des provinces atlantiques et celle que le premier ministre Peckford a faite à la Conférence des premiers ministres où il a signalé que les Terre-Neuviens, depuis leur entrée dans la Confédération, ne jouissaient que d'environ 52 ou 53 p. 100 des revenus par habitant alors que les Ontariens bénéficient, eux, de 115 p. 100. On assiste à la coexistence de deux Canadas différents et c'est inacceptable. Nous devons demander et utiliser l'aide de tous, notamment celle des partis de l'opposition pour que les habitants des autres régions du Canada aient des emplois et connaissent la prospérité; et le moyen de le garantir, c'est le commerce.

Dans le Sud-Ouest de l'Ontario, à London, on a exprimé une conception très généreuse de la responsabilité canadienne:

La solution la meilleure et la plus sûre serait d'essayer de négocier un accord accroissant la liberté des échanges avec les États-Unis qui offrirait de nouvelles perspectives aux sociétés et aux entreprises canadiennes productives, tout en protégeant également les valeurs sociales, culturelles et politiques essentielles à notre identité canadienne.

Le *Star-Phoenix* de Saskatoon a écrit:

Si on craint trop les conséquences possibles, on risque d'aboutir à une plus grande isolation économique.

Je pourrais peut-être conclure . . .

M. Fulton: Dites-nous quelque chose.

M. Axworthy: Quand allez-vous commencer votre discours?

M. Mulroney: Je citerai volontier les propos d'un grand nationaliste canadien, Richard Gwyn, dont la réputation n'est plus à faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Les libéraux et les néo-démocrates se moquent d'un journaliste de la trempe de Richard Gwyn, un patriote qui a une si haute opinion de son pays. Sa réputation n'est pourtant plus à faire. Voici ce qu'il dit dans son livre:

Un vote national en faveur du libre-échange serait un acte de confiance en soi ultime de la part du Canada, un acte de foi dans sa capacité de soutenir la concurrence sans cesser pour autant d'exister en tant qu'entité politique et sociale distincte.

Voilà un acte de foi envers le Canada, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Nous avons des supporteurs, même si certains partis nous reprochent d'avoir fait cavalier seul. Nous n'avons pas fait cavalier seul. Des premiers ministres provinciaux, des gouvernements de toutes les allégeances politiques, des chefs d'entreprises comme John Bullock et Jean de Grandpré, des sommités comme Tom D'Aquino et Pierre Lortie, Pierre Macdonald et Jacques Parizeau nous soutiennent. Il faut rappeler, au début de ce débat, combien ceux qui sont en dehors de la scène politique fédérale ont une vue plus détachée et plus large de la politique, des hommes politiques et de l'avenir de notre pays.

[*Français*]

La Chambre de commerce du Canada nous appuie, de même que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, l'Association des consommateurs du Canada, l'Association des exportateurs canadiens, l'Association des manufacturiers canadiens, le Conseil d'entreprise pour les questions d'intérêt national.

[*Traduction*]

Les négociateurs canadiens et américains devraient tout mettre en oeuvre pour abattre le plus grand nombre possible de barrières commerciales entre nos deux pays dans la perspective d'un accord général sur le libre-échange. Ce serait avantageux pour les deux pays.

Cette déclaration est de l'honorable Marc Lalonde.

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: C'est de lui que vous prenez conseil?

M. Blaikie: C'est lui qui a concocté le Programme énergétique national.

[*Français*]

M. Mulroney: Alors, monsieur le Président, quels sont les résultats?

Monsieur le Président, pour nous, en ce qui nous concerne, il n'y a pas de formule magique, nous le savons fort bien, le processus est toujours douloureux dans un État comme le nôtre, surtout lorsqu'on s'engage dans une voie aussi importante et historique. Mais, pour moi et mes collègues, le commerce international représente des emplois, la prospérité, la croissance pour nos régions, des promesses d'avenir pour nos enfants. Songeons, monsieur le Président, aux effets qu'auront sur le renforcement de l'économie et de l'unité canadienne au prochain siècle des initiatives comme l'établissement de nouvelles relations commerciales avec les États-Unis.

[*Traduction*]

Rien n'est parfait, nous le reconnaissons. Examinons en fin de journée les solutions de rechange. Qui sait, peut-être y aura-t-il des éclairs de génie? Nous les entendrons avec plaisir. Nous allons écouter sans passion, attentivement. Si le parti libéral ou le Nouveau parti démocratique ont une suggestion progressiste, dynamique à présenter quant à la façon de créer des emplois—l'orgueil n'est pas de mise quand il s'agit d'une chose aussi importante que le chômage—nous allons prendre l'idée, l'examiner à la Chambre et si elle est de nature à créer les emplois que nous voulons, nous l'accueillerons comme il convient.

Mais songez à ce que peuvent représenter pour le Canada, pour la croissance économique et pour l'unité canadienne de nouveaux accords commerciaux avec notre plus important partenaire, qui pourraient faire créer des centaines de milliers d'emplois, augmenter notre productivité, aiguillonner notre compétitivité nationale et mondiale. Envisagez cela en fonction également de ce qui a déjà été lancé avec les provinces—avec le gouvernement d'Ontario et toutes les autres provinces: un nouvel effort en faveur de programmes nationaux de science et de technologie. Envisagez cela en fonction également d'un autre élément de construction, si important pour tous les députés: je veux parler d'une réforme fiscale fondée sur la justice et l'équité, et liée à une nouvelle formule constitutionnelle qui permettra au Québec de revenir dans la famille canadienne. Quel élément de grandeur! Voilà ce que la Chambre examine aujourd'hui comme avenir pour le Canada. C'est un acte de foi envers le Canada.

On dit souvent que les jeunes ont des visions et que les vieux ont des rêves. Voici un jour faste pour le Canada, car il autorise aussi bien les visions que les rêves. C'est un engagement envers l'avenir du Canada. Un engagement envers notre jeunesse, notre unité et l'intégrité de notre pays.

Des voix: Bravo!

• (1210)

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce débat aurait dû avoir lieu il y a deux ans, lorsque le premier ministre (M. Mulroney) a reçu le président des États-Unis au sommet de Québec et qu'il a signé alors avec lui une déclaration conjointe sur les échanges commerciaux qui engageaient nos deux pays, sans tenir au préalable un débat au Parlement, sans en aviser auparavant le Parlement et les Canadiens et sans avoir reçu des électeurs le mandat voulu, car ce n'était pas l'un des enjeux des dernières élections générales.

Je voudrais d'abord préciser cet après-midi que malgré l'occasion que le gouvernement nous donne de débattre cette question, après avoir écouté le premier ministre ce matin et au début de l'après-midi, nous ne sommes pas plus avancés qu'il y a deux ans. On peut se demander la raison de ce débat.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il est vrai, nous l'avons appris, que le premier ministre peut compter sur un excellent service de presse. Il est allé puiser dans tous les articles de journaux et les rapports de chambres de commerce qu'il a pu trouver pour justifier son initiative. Il a cité mon bon ami et successeur au poste de ministre des Finances, Donald Macdonald. J'ai dit à Donald, lorsqu'il a présenté le rapport de sa commission et demandé aux Canadiens d'avoir confiance, que j'étais bien disposé à le faire, mais que je voudrais d'abord savoir à quoi je m'engageais.

Le premier ministre ne nous donne aucun détail et il ne nous apporte aucune précision sur la position du gouvernement dans ces négociations avec les États-Unis. Nous ignorons ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas.

Nous avons lu la motion. D'aucuns parlent de motion inattaquable. Nous pensions que le premier ministre nous donnerait davantage d'explications sur les intentions du gouvernement. Il n'a pas beaucoup parlé de souveraineté et de la façon dont on pourrait préserver cette dernière dans le cadre d'un accord global de libre-échange avec les États-Unis. Il a passé sous silence nos programmes sociaux et il ne nous a pas précisé dans quelle mesure ils seraient touchés. Il ne s'est pas porté à la défense de nos systèmes de commercialisation des produits agricoles, comme la motion le précise. Il n'a absolument rien dit de l'industrie automobile ou plus précisément de l'accord sur l'automobile. Il n'a fait que parler en termes vagues, une fois de plus, de notre identité culturelle unique. Après avoir écouté le premier ministre par l'entremise de leurs députés, les Canadiens ne sont pas plus avancés qu'ils l'étaient il y aura deux ans demain, lorsqu'il a fait cette déclaration avec le président des États-Unis.

Évidemment, il est manifeste que le gouvernement s'en tient à sa stratégie, telle qu'elle figurait dans le document de communication qui a fait l'objet d'une fuite et dont nous avons fait état à la Chambre il y a un an et demi. Lorsque la question du libre échange a été portée pour la première fois à l'attention des Canadiens, la voie tracée dans ce document—dont l'authenticité n'a jamais été contestée—consistait tout simplement à tenir les Canadiens dans l'ignorance des discussions relatives à ces négociations, car moins ils en sauraient, plus il serait facile au gouvernement de les convaincre.

Ce document, on s'en souvient, recommandait également d'organiser une campagne de dénigrement de tous les députés susceptibles de critiquer l'initiative du gouvernement, y compris un certain nombre de députés de ce côté-ci de la Chambre, à commencer par le député de Vancouver Quadra. La stratégie prévoyait des moyens de s'en prendre à nous dans nos circonscriptions respectives si nous nous opposions à l'initiative du gouvernement du Canada. Je cite un passage de ce document:

La stratégie viserait moins à renseigner la population en général qu'à la convaincre que cette initiative commerciale est une excellente idée; autrement dit, à lui vendre l'idée.

Ce sont les termes même du communiqué. Voilà la stratégie que le gouvernement a adopté et qu'il poursuit. Le premier ministre lui-même s'est tenu à cette stratégie dans son exposé, car nous n'en savons pas plus maintenant qu'il y a deux ans sur la position du gouvernement relativement aux principales questions à négocier.

A l'occasion d'une résolution présentée il y a un an et demi, nous avons eu droit de la part du premier ministre à un vague discours d'une quinzaine de minutes revêtu de généralités et de formules périmées, orné de fleurs de rhétorique et garni de ses hyperboles coutumières. Nous avons eu droit au même traitement aujourd'hui, même si le discours a été un peu plus long. Quand nous aurons eu l'occasion d'analyser et de comparer les deux exposés, nous constaterons vraisemblablement que le premier ministre nous en a dit vraisemblablement davantage au cours de son premier exposé d'une quinzaine de minutes il y a un an et demi.

Peut-être l'opposition n'aurait-elle pas dû tant insister pour que le gouvernement saisisse le Parlement de la chose ou pour qu'il dise la vérité aux Canadiens, de façon que nous puissions savoir, en tant que représentants de tous les citoyens du Canada, où le gouvernement nous mène, quels sont les paramètres généraux, ce qui est en jeu et ce qui ne l'est pas, ce qui est contesté et ce qui ne l'est pas. Peut-être n'aurions-nous pas dû tant insister, car le premier ministre a été la cause ce matin d'une grande déception.

Je croyais que nous allions entendre l'exposé d'un homme d'État. Le premier ministre a tout d'abord fait preuve d'une certaine réserve mais, bien entendu, par la suite, il est revenu au style qu'il préfère et s'est laissé emporter. Je tenterai de résister à la tentation, mais comme il a donné l'exemple je crois qu'on pardonnera aux députés de ce côté-ci de la Chambre si, de temps à autre, ils ne conservent pas l'entière maîtrise d'eux-mêmes.

[*Français*]

La conclusion éventuelle de l'entente sur le libre-échange modifierait profondément presque tous les aspects de notre économie au cours des prochaines années. Cela aurait des effets considérables sur notre mode de vie, sur notre façon de commercer, sur notre souveraineté nationale, sur notre indépendance et certainement sur la qualité de vie dans le Nord de notre continent.

Le premier ministre s'est lancé dans une entreprise risquée et il refuse encore une fois de nous en révéler les enjeux. Le gouvernement ne détient aucun mandat de la population canadienne pour négocier une entente sur le libre-échange. Il n'en a pas été question durant la campagne électorale, de fait, on n'en discuterait même pas dans cette Chambre si les partis de l'opposition n'avaient pas réclamé la tenue de ce débat.

Je pense aussi, monsieur le Président, que la présentation de cette motion à ce stade-ci a beaucoup plus à voir avec les difficultés intérieures auxquelles le gouvernement fait face à l'heure actuelle qu'avec nos relations commerciales avec les États-Unis.

[*Traduction*]

Le débat en cours aurait dû avoir lieu au début, non à la fin. Comme le déclarait en 1985 le comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes qui a étudié les relations internationales du Canada dans son rapport adopté à l'unanimité, je voudrais citer le passage suivant:

> Il est prématuré pour le Canada d'entreprendre officiellement des négociations bilatérales avec les États-Unis afin de voir quel serait l'accueil réservé à la libéralisation du commerce bilatéral. Après avoir remis un rapport ministériel au Parlement exposant le résultat de ces délibérations et signalant si certaines conditions ont été respectées, le gouvernement devrait décider si les perspectives sont suffisamment alléchantes pour que des négociations plus détaillées soient poursuivies.

Le rapport adopté à l'unanimité recommandait de tenir le Parlement au courant des pourparlers en termes généraux. Il faudrait s'entendre sur l'orientation de ces discussions, sur la façon de procéder et alors seulement des pourparlers devraient être engagés officiellement avec les États-Unis. Le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte de cet avis. Il s'est plutôt engagé dans un processus pour lequel il était mal préparé.

[*Français*]

Ce que j'avais demandé à ce moment-là, ce que mes collègues de ce côté-ci de la Chambre et les membres du Comité ont demandé à maintes reprises depuis lors, c'était que le Parlement et la population canadienne connaissent tous les paramètres de la position canadienne avant que les négociations officielles ne soient entreprises avec les États-Unis.

• (1220)

[*Traduction*]

Nous avons demandé à plusieurs reprises, au comité et ailleurs, l'analyse coûts-bénéfices des effets d'un tel accord sur le Canada. En mai 1986 le gouvernement a publié 24 études d'accélération des échanges, mais toute bribe de renseignement qui aurait pu nous donner la moindre idée de l'impact que cela aurait pour tel ou tel secteur ou telle ou telle région du Canada avait été censurée. Il y a des pages entières de ces documents qui ont été purement et simplement supprimées. Les 18 minutes qui manquaient à la bande magnétique du Watergate, ce n'était que l'espace d'un hoquet en comparaison de ce qui a été supprimé dans ces documents.

Le gouvernement s'en est tenu à son plan de jeu, qui se résume par la célèbre phrase qu'a eue l'actuel ministre des Transports (M. Crosbie) pendant la dernière campagne électorale: «Si nous vous disions ce que nous allons faire, nous ne serions jamais élus». Je pense qu'il n'y a jamais eu de la part d'un ministériel de déclaration plus honnête, plus directe et plus franche.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les Canadiens envoient un message parfaitement clair au premier ministre. Voici ce qu'ils lui disent: Monsieur le premier ministre, voulez-vous agir honnêtement avec nous, nous donner les faits, nous fournir les données qui nous permettront de nous prononcer sur les affaires de l'État et sur les questions qui se présentent? Je pense que si on leur fait connaître la situation, si on leur donne la possibilité d'apprécier ces faits dans un délai raisonnable, les Canadiens jugeront comme il le faut. Ce qui manque dans les démarches en cours, c'est que le gouvernement ne fait pas confiance aux Canadiens, qu'il ne leur donne pas de faits, qu'il ne permet pas à la population du Canada de juger honnêtement de ce qui se passe.

Après l'intervention du premier ministre ce matin, nous ne savons pas encore ce qui est en négociation. Le vocabulaire change presque aussi souvent que le premier ministre change de chemise. Je rappelle au premier ministre les déclarations qu'il a faites en 1983 au sujet du libre-échange. Pendant la campagne à la direction du parti, en juin 1983, au cours d'un débat avec l'actuel ministre des Transports et l'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) portant sur le libre échange, il a dit: «Cela met en cause la souveraineté canadienne, et nous ne voulons pas en entendre parler.» Puis, le 4 juillet 1985, le *Citizen* d'Ottawa attribuait au premier ministre la déclaration suivante: «Nous n'avons jamais parlé de libre échange. Une accélération des échanges ou des accords commerciaux ont des effets non seulement pour les États-Unis mais pour nos relations commerciales avec nos alliés et pour le GATT».

Un peu plus tard, le 8 juillet 1985 . . .

[*Français*]

Brian Mulroney, cité dans un quotidien de Montréal, le journal *Le Devoir*, disait: «Je suis d'accord avec l'expression «amélioration des relations commerciales» mais pas avec le terme «libre-échange».»

[*Traduction*]

Telles étaient les opinions auxquelles les Canadiens étaient en droit de se fier. Telles étaient les opinions auxquelles le Parlement du Canada avait tout lieu de faire confiance avant que le premier ministre ne signât soudainement cette déclaration commune, de facon improvisée et sans préparation, sans même prévenir les Canadiens, avec l'idée d'améliorer son image auprès du Président.

Les Canadiens veulent savoir jusqu'où nous allons, et dans quelle voie. S'agit-il de libre-échange ou de libéralisation des échanges? S'agit-il d'améliorer les relations commerciales ou de conclure un accord bilatéral? S'agit-il d'un accord global de libre-échange? La motion dont la Chambre est saisie ne répond pas à ces questions. Trois heures seulement avant qu'on ne fasse imprimer la motion, en réponse à des questions posées à la Chambre mercredi dernier, la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) a parlé d'un accord global de libre-échange. Au même moment, en réponse à une autre question, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) parlait de commerce plutôt que de libre-échange. Dans l'entrevue qu'elle accordait hier au réseau CTV, la ministre a simplement parlé de libre-échange. Elle a en fait utilisé cette expression 14 fois au cours de la même entrevue. De quoi alors parle-t-on?

La motion dont nous sommes saisis aujourd'hui ne traite pas de libre-échange. Il s'agit ou bien d'un important recul par rapport à la position du gouvernement exprimée dans la déclaration commune, exprimée dans les déclarations des ministres et dans leurs réponses à la Chambre des communes et exprimée aux journalistes, ou bien d'un subterfuge visant à obtenir un accord global de libre-échange. Il n'y a rien dans la motion

ni dans le discours du premier ministre aujourd'hui qui nous dise dans quelle voie le gouvernement entend réellement s'engager et quelle est sa position sur la question.

[*Français*]

La motion est vide, monsieur le Président. La motion ne donne aucune indication à la Chambre dans quelle direction le gouvernement va poursuivre dans les négociations avec les États-Unis.

Et que dire du rôle des provinces? Il n'existe aucun consensus entre les premiers ministres provinciaux quant a la nature de l'entente qui devrait être conclue.

Certes, beaucoup de questions à l'étude touchent à la juridiction des provinces. Elles touchent aux politiques provinciales d'achat: programmes d'achats d'Ontario, d'achats en Saskatchewan: subventions à l'agriculture, à l'industrie, et ainsi de suite.

Le mois dernier, le premier ministre du Québec a réaffirmé sa conviction selon laquelle sa province possède un droit de veto sur ces négociations. Et le premier ministre de l'Ontario a exprimé un point de vue identique.

La semaine dernière, lors de leur rencontre avec le premier ministre à Ottawa, huit premiers ministres provinciaux ont insisté pour ratifier toute entente commerciale éventuellement signée par Ottawa.

Malheureusement, les premiers ministres provinciaux se trouvent dans la même position que nous, les députés, et que la majorité des Canadiens. Nous ne savons pas ce que le gouvernement négocie et nous n'avons tout simplement pas confiance en sa capacité de négocier une entente favorable au Canada.

[*Traduction*]

Naturellement, les États-Unis constituent notre plus grand et plus important partenaire commercial. Je ne discute en aucune façon l'importance accordée à ces chiffres par le premier ministre. Nous devrions évidemment chercher à avoir un plus grand accès aux marchés américains dans le cadre de notre ouverture générale sur le monde. Nous avons cependant entamé ces entretiens à un mauvais moment. On assiste à une montée du protectionnisme aux États-Unis qui s'est reflètée dans le Congrès démocrate récemment élu. Nous avons eu des années d'excédents commerciaux avec les États-Unis et nous avons estimé au départ ce n'était pas le meilleur moment pour essayer d'obtenir une meilleure entente globale avec les États-Unis.

Je dirais sans détour que le gouvernement s'est montré très naïf en pensant que le fait même d'entamer des négociations avec les États-Unis, sur le libre-échange ou sur toute autre question puisque la motion ne le précise pas, supprimerait le protectionnisme du Congrès américain. Naturellement, cela ne s'est pas passé ainsi. Pendant ces négociations, nous avons été pris comme otages par le Congrès et le gouvernement des États-Unis. Pendant que les Américains étaient censés négocier avec nous un accord de libre-échange, ils ont imposé un droit de 35 p. 100 sur les bardeaux de Colombie-Britannique. Ils nous ont obligés à nous infliger un droit à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre et à tronquer notre législation sur les produits pharmaceutiques pour faire plaisir aux sociétés américaines de produits pharmaceutiques. A maintes reprises, notre pays a souffert du protectionnisme américain et le fait même d'avoir entamé ces négociations n'a eu aucune influence sur le comportement ni sur les réactions des Américains.

A mon avis, il y a une question qui doit être posée au gouvernement parce que celui-ci n'y a pas répondu, et nous l'avons posée aux ministres et au premier ministre en d'autres occasions. Quel est le but réel de ces négociations du côté américain? En lisant les amendements apportés récemment à la Loi américaine sur le commerce et particulièrement celle qui est maintenant appuyée dans un Sénat démocrate par 53 ou 54 sénateurs des deux côtés de l'allée, on s'aperçoit que cette Loi ne parle pas de libre-échange, d'une ouverture du commerce ni même de pratiques commerciales équitables. C'est une mesure qui vise à protéger les intérêts commerciaux des États-Unis. Cette mesure comporte un mécanisme qui empêche s'il est appliqué l'exécution d'un accord commercial bilatéral entre les États-Unis et n'importe quel autre pays. L'exécution d'un tel accord est soumise au bon vouloir des membres du Congrès américain.

Je voudrais donc que le premier ministre nous dise si nous avons des garanties. Que poursuivent au juste les Américains dans le cadre d'un tel accord? Souhaitent-ils arrêter des dispositions sur le libre-échange avec le Canada ou se servent-ils de ce mécanisme pour nous soutirer plusieurs ententes commerciales qu'ils administreraient à leur avantage? Ils ont commencé par le bois d'oeuvre, mais que voudront-ils ensuite? La potasse, le pétrole et le gaz, l'acier et les services? Mystère. Le premier ministre ne nous en a rien dit. Il a sûrement fait connaître sa position aux premiers ministre provinciaux. Il a sûrement dû leur dire quelles étaient nos chances de succès et quel était l'enjeu des négociations. Si c'est le cas, fort bien, mais il n'a pas mis les députés fédéraux dans la confidence. Nos attributions et notre devoir nous commandent de nous prononcer, et de dire à nos électeurs comment le Canada en général devrait envisager cette question.

• (1230)

Nous avons toujours voulu, au parti libéral, que le Canada et les États-Unis trouvent moyen d'élargir l'accès à leurs marchés respectifs. Notre devrions arrêter une politique commerciale globale qui ne soit pas uniquement axée sur les États-Unis. Le premier ministre trouve les négociations du GATT trop laborieuses, trop longues. Pourtant, elles nous ont bien servis car chaque fois que nous avons conclu des ententes dans le cadre du GATT, nous sommes toujours parvenus ensuite à obtenir des États-Unis de meilleures conditions que nous ne pourrons en obtenir dans le cadre du face à face actuel.

Le gouvernement refuse de nous donner sa position actuelle dans les négociations. Il nous fait des comptes rendus divergents sur ce qu'on négocie présentement. Cette résolution ne nous éclaire pas. Le premier ministre n'a rien ajouté qui nous renseigne sur l'état actuel des négociations. Par conséquent, nous allons voter contre la motion.

Le gouvernement et la ministre du Commerce extérieur se diront sans doute incapables de faire des révélations qui nuiraient à la bonne marche des pourparlers. On a dû pourtant informer quelque peu les premiers ministres provinciaux. M. Reisman et quelques autres nous ont livré divers renseignements choisis, dans le cadre d'une manoeuvre savamment orchestrée en vue de rehausser la position du gouvernement, d'animer les négociations et de piquer l'intérêt des Canadiens.

Toutefois, quand ces derniers réclament, par l'entremise de leurs députés, des renseignements auxquels ils ont droit sur la portée et les paramètres des négociations, le premier ministre de même que la ministre du Commerce extérieur refusent de les leur communiquer. Les parlementaires n'accepteront pas d'être laissés dans l'ignorance.

Il semble que ces négociations finiront par aboutir à une entente, quelle qu'elle soit. Trop heureux, le gouvernement s'empressera ensuite de crier victoire. Or, nous avons décidé de présenter à la Chambre et aux Canadiens un amendement qui exprime les conditions que nous estimons essentielles à la conclusion d'un accord avec les États-Unis. Nous avons préféré les exposer en détail au lieu, comme l'a fait le gouvernement, de saisir la Chambre d'une motion vide de sens. L'amendement renferme nos principes en matière de commerce extérieur avec les États-Unis.

Je le proposerai au moment opportun, en terminant mon intervention. Nous préconisons notamment la protection de notre souveraineté, la limitation des mesures protectionnistes des États-Unis, le rétablissement de l'accès que nous avions auparavant au marché du bois d'oeuvre, la réduction des barrières non tarifaires, la sauvegarde de notre pouvoir de légiférer dans des domaines comme la politique sociale, l'agriculture, le développement régional, l'environnement, les industries financières et de services, la langue et la culture, le pacte de l'automobile, nous voulons des dispositions sur l'aide à l'adaptation. Nous voulons en outre que les Américains cessent de nous harceler à propos du commerce de la potasse, de l'acier, du poisson, de l'énergie et des produits agricoles. Nous offrons un plan au gouvernement pour lui faire connaître notre position sur ces négociations au cas où il les poursuivrait. Nous présentons ce plan parce que les aspects qui ne sont pas inclus dans la motion sont beaucoup plus intéressants que ceux qu'elle couvre. Pour reprendre l'expression du *Toronto Star*, c'est une résolution «inattaquable». Ce grand journal nous conseille . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . de voter en faveur de la résolution mais, avec tout le respect que nous devons à cette institution, nous renierions la population canadienne en appuyant cette motion, ce que nous ne ferons pas.

Dans la motion qu'il présente à la Chambre, tout ce que dit le gouvernement est ceci: Donnez-nous carte blanche, fiez-vous à nous. Je peux assurer le premier ministre qu'à cette étape-ci de son mandat, la population canadienne ne lui fait pas confiance et nous ne sommes guère optimistes quant à l'issue de ces négociations et c'est pourquoi nous rejetons la motion.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Faites-nous confiance, nous dit le premier ministre. Nous irons aux États-Unis et nous ferons une bonne affaire. Tout se passera comme il est dit dans la motion, «tout en assurant la protection de notre souveraineté politique, des programmes sociaux, des systèmes de commercialisation des produits agricoles, de l'industrie automobile et notre identité culturelle unique».

Voyons de près cette motion qui est une blague; mais, après avoir entendu le premier ministre ce matin, les Canadiens ne la trouve pas amusante. Pouvons-nous compter sur le gouvernement pour qu'il protège la souveraineté nationale? Car ce même gouvernement a tergiversé et tardé à intervenir lorsque le *Polar Sea* est entré dans nos eaux septentrionales. Il a protesté seulement après que le bâtiment les eut traversées. Peut-on lui faire confiance après l'avoir vu brader le secteur de la pêche à la France et le secteur pharmaceutique aux États-Unis? Ce gouvernement a cédé aux Américains tout ce qu'ils réclamaient et cela, avant même que les négociations ne commencent. S'il souhaitait vraiment négocier le moindre accord avec les Américains, pourquoi a-t-il démantelé l'AEIE et le Programme énergétique national? Pourquoi n'a-t-il pas cherché à les maintenir dans le cadre des négociations? Pourquoi dévoiler notre jeu si tôt? J'aimerais bien jouer au poker avec le premier ministre, car il dévoile ses atouts avant même de connaître l'enjeu.

[*Français*]

Allons-nous, monsieur le Président, nous fier au gouvernement pour protéger nos programmes sociaux, ce gouvernement qui a essayé de désindexer la pension de la sécurité de la vieillesse et qui, dans ses trois budgets, a placé un fardeau injuste sur les épaules des Canadiens à revenu faible et à modeste revenu, et a élargi l'écart entre les riches et les pauvres de notre pays, l'augmentation d'impôt la plus massive de toute notre histoire? Non, monsieur le Président, nous n'allons pas faire confiance à ce gouvernement.

[*Traduction*]

Que veut-on dire par «systèmes de commercialisation agricole»? S'agit-il simplement de créer des offices de commercialisation ou bien d'accorder du financement par le biais de la Société du crédit agricole? S'agit-il des paiements anticipés pour les céréales en vertu de la Loi sur la Commission canadienne du blé? Le tarif de transport des marchandises en fait-il partie? Nous n'en savons rien, car la motion est délibérément vague, visant d'une part à garder les Canadiens dans l'ignorance et, de l'autre, à donner au gouvernement du Canada la plus grande marge de manoeuvre possible. Or nous méritons d'en savoir plus.

Il est dit dans la motion que le gouvernement protègera le secteur automobile. Vise-t-on l'Accord de l'automobile? La ministre a déclaré lors de son entrevue, et elle l'a d'ailleurs répété plus d'un millier de fois, que l'Accord de l'automobile n'était pas négociable. Cependant, dans son discours de la semaine dernière à Montréal, le premier ministre a dit, même s'il n'en a pas fait mention aujourd'hui, que le Pacte de l'automobile ne constituait pas un enjeu des négociations parce que l'autre partie n'avait pas soulevé la question. Il s'est toutefois empressé d'ajouter qu'il pourrait le devenir, le cas échéant. Que va-t-il arriver au juste? Si on abandonne les droits sur les pièces d'automobiles et sur les véhicules, le Pacte de l'automobile perd tout son sens.

[*Français*]

La motion devant la Chambre affirme aussi que le gouvernement va protéger «notre identité culturelle unique». Mais qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce que cela englobe nos industries culturelles? Où était la protection quand le gouvernement a autorisé la prise de contrôle de Prentice Hall par les compagnies Gulf et Western?

[*Traduction*]

L'un des oublis les plus criants de cette motion, par ailleurs vague et insipide, tient au fait qu'on y passe totalement sous silence la notion d'égalité régionale et les programmes qui la garantiraient. A Montréal et aujourd'hui encore, le premier ministre a déclaré que le gouvernement n'abandonnerait jamais son engagement à l'égard du développement régional. Pourquoi n'en est-il pas question dans la motion? Pourquoi omet-on un aspect si fondamental à la bonne marche de notre pays? Dans de telles circonstances, comment le premier ministre peut-il être favorable à la motion? Comment le ministre des Transports peut-il y être favorable? Je me demande même comment un seul député d'en face peut y être favorable. Comme l'a dit le premier ministre, il s'agit d'un vote déterminant pour l'avenir du Canada, mais le gouvernement, au lieu de donner des faits aux Canadiens, demande un chèque en blanc à la Chambre.

• (1240)

Quant à la politique de développement économique régional du gouvernement, le premier ministre a signalé que la voie du libre-échange était la seule solution pour la région de l'Atlantique. Sous le gouvernement actuel, la seule chose que les Terre-Neuviens sont libres d'échanger, c'est le chômage chez eux contre un emploi à 4 $ l'heure à Toronto. Le premier ministre a déclaré que Terre-Neuve, l'Alberta et la Colombie-Britannique devaient avoir leur tour au bâton. Ce matin, il leur a fait goûter au bâton. On se croirait en pleine campagne électorale. Durant la campagne électorale, il avait promis d'infliger la prospérité à Terre-Neuve. L'expression est de lui. Deux ans plus tard, il continue de faire le même genre de promesse, mais ça ne donnera rien.

[*Français*]

Quoi qu'en dise le premier ministre, nous connaissons l'attitude du gouvernement concernant l'égalité régionale. Ses compressions des dépenses aux postes du développement régional sont fort éloquentes à ce sujet. Ces dépenses, on se le rappellera, sont passées de 14 milliards de dollars en 1984-1985 à 12 milliards en 1986-1987.

[*Traduction*]

Dans le discours qu'il a prononcé à Montréal avant la fin de semaine, le premier ministre a déclaré qu'un accord commercial avec les États-Unis «est un élément essentiel de toute stratégie valable de développement régional». Autrement dit, il demande aux provinces de l'Atlantique, à l'Ouest et au Nord du Canada d'attendre que les négociations avec les États-Unis soient terminées, après quoi nous nous occuperons d'eux.

[*Français*]

Mais sept provinces sur dix au Canada connaissent actuellement un taux de chômage plus élevé aujourd'hui que durant les plus durs jours de la récession. Pour les Canadiens qui vivent dans les régions défavorisées du pays, le message du gouvernement ce matin se ramène clairement à ceci: Si vous n'êtes pas contents, c'est bien dommage, déménagez! Ce n'est pas ainsi que les libéraux voient les choses, monsieur le Président. Nous ne voulons pas un pays où l'on doive dire aux Canadiens qui ne peuvent trouver du travail dans les régions défavorisées: Déménagez à Vancouver, déménagez à Toronto, déménagez à Montréal!

[*Traduction*]

Nous croyons que l'égalité des chances est la pierre angulaire de la Charte des droits. Dans toutes les régions du pays, on devrait avoir les mêmes chances de recevoir une éducation, d'obtenir un emploi et de se ménager une retraite sûre. C'est un élément fondamental de l'idée que nous nous faisons de notre pays. Cette idée est inscrite dans la Constitution mais la motion dont la Chambre est saisie n'en tient pas du tout compte en recommandant un accord bilatéral avec les États-Unis.

Je soupçonne que les programmes de développement économique régional sont discutés dans les négociations. Je soupçonne que c'est la raison pour laquelle la motion ne mentionne aucun de ces programmes ni l'égalité économique régionale. Nous demandons régulièrement sur quoi portent les négociations et ce qui en est exclu. Le gouvernement nous a donné plusieurs réponses. Parfois certaines choses sont négociées, parfois elles ne le sont pas.

La semaine dernière, la ministre du Commerce extérieur nous a dit à la Chambre qu'il fallait d'abord connaître le contenu de l'accord général avant de pouvoir déterminer si la compétence fédérale ou provinciale s'applique. C'est incroyable. Est-elle en train de dire à la Chambre qu'elle ne sait pas ce que M. Reisman négocie, qu'elle ignore de quoi parlent M. Reisman et M. Murphy? N'est-elle pas informée? Si elle est au courant pourquoi ne nous le dit-elle pas? Pourquoi ne répond-elle pas simplement à des questions simples pour que les Canadiens sachent un peu mieux où leur gouvernement les entraîne?

La motion est si vague que le gouvernement ne sait pas vraiment où il va, à notre avis. Ou bien il ne sait pas ce qu'il veut ou bien il abuse de la bonne volonté du pays en refusant de nous le dire. De deux choses l'une: le gouvernement le sait et n'en dit rien ou il est dans une position encore plus précaire d'ignorance.

Les Américains, en tout cas, savent ce qu'ils veulent. Le bureau du représentant des États-Unis au Commerce, Clayton Yeutter, a publié une liste intitulée Prévisions nationales commerciales: rapport de 1986 sur les barrières au commerce extérieur. Le représentant le plus haut placé des États-Unis a soumis au Cabinet de ce pays une liste précise des questions dont lui et son gouvernement veulent discuter en priorité avec le Canada. J'en envoie une copie à la ministre afin qu'elle sache de quoi les Américains veulent parler même si elle refuse de nous laisser savoir de quoi les Canadiens veulent parler. Je fais état des questions que les Américains veulent aborder parce qu'elles sont très clairement énoncées.

Ils veulent discuter de tous les droits de douane, surtout de ceux sur les textiles, les chaussures, les produits du papier, les meubles, les jouets, le matériel de télécommunications, les aliments de transformation, les produits électriques, les wagons ferroviaires et pièces, les produits métalliques industriels et certaines pièces d'automobile. Ils veulent traiter de l'élimination de toutes les mesures discriminatoires sur les spiritueux; du rôle de la Commission canadienne du blé, particulièrement des permis d'importation; des quotas de chaussures; des normes pour les contreplaqués; des programmes d'acquisition du gouvernement, y compris la préférence de 10 p. 100 d'Approvisionnements et Services sur les prix pour le contenu canadien;

des subventions sur le transport des marchandises; et de la protection des droits d'auteur. Ils veulent discuter des produits pharmaceutiques, surtout de la Loi sur les brevets. Soit dit en passant, le gouvernement a déjà cédé là-dessus, en présentant une mesure législative qui augmente les prix des médicaments pour les Canadiens, à seule fin de sauver ces pourparlers commerciaux. Les Américains veulent faire porter les entretiens sur la radiodiffusion entre les deux pays, la publicité dans les revues, le camionnage, surtout les normes canadiennes d'entrée; l'exigence que le traitement des données des banques canadiennes se fasse au Canada; l'examen par Investissement Canada des secteurs à portée culturelle tels que les livres, les films, les enregistrements vidéo et sonores; l'exigence d'une participation canadienne de 50 p. 100 dans les projets pétroliers et gaziers dans les terres fédérales; et les subventions fédérales et provinciales pour la prospection pétrolière et gazière. Par ailleurs, les Américains veulent discuter de l'aide financière à l'exploration pétrolière, gazière et minérale, à l'agriculture, à l'édition et au commerce de détail et de gros; des exigences de rendement imposés aux investisseurs étrangers qui favorisent les fournisseurs canadiens ainsi que des tarifs postaux qui favorisent les entreprises canadiennes. Voilà la liste que les américains ont dressée.

Le gouvernement ne nous a pas dit quelle était sa position sur certains des points importants. Nous n'avons pas demandé ce genre de détail. Nous savons qu'il faut une certaine latitude pour négocier. Par contre, les Canadiens auraient du parler aussi ouvertement que les Américains des points qu'ils jugent importants. On peut dire ce qu'on veut, mais les Américains ont un régime démocratique transparent. Le premier ministre nous avait promis une certaine transparence et il ne nous a pourtant pas donné les informations que nous voulons. Où est notre liste? Que voulons-nous? Comme le gouvernement n'a pas dressé de liste, nous en avons fait une dans notre amendement pour permettre aux Canadiens de savoir quelle est la prise de position du Parti libéral sur ces questions qui serviront de paramètres aux négociations.

Je ne mets pas la parole du premier ministre en doute et tout comme lui, je trouve que nous avons beaucoup de chance d'être les voisins des États-Unis. Les Américains sont un peuple formidable. J'aime aller aux États-Unis autant que n'importe quel député. Nous avons tous des amis américains et un Canadien sur trois a de la famille aux États-Unis.

M. Crombie: Puis il y a le baseball.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'admire beaucoup le secrétaire d'État (M. Crombie) mais il ne fonce pas. Parlons du baseball puisque les Américains disent toujours qu'il faut être sur un terrain d'égalité. Ils font toutefois allusion à un terrain de football en fait. Lorsque les Américains parlent de commerce loyal et de règles du jeu identiques pour tout le monde, ils entendent naturellement leurs propres règles du jeu. Voilà ce qu'ils entendent, et il ne faut pas l'oublier.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Les Américains ont tendance à changer les règles lorsqu'ils s'aperçoivent qu'ils perdent. Lors de la ronde de Tokyo nous avons obtenu le libre accès des bois canadiens au marché américain. Nous avons payé pour cela lors des négociations commerciales. Nous avons dû renoncer à d'autres choses, notamment au matériel informatique. Lorsque les Américains ont constaté que nous commencions à accaparer un pourcentage non négligeable de leur marché intérieur, ils ont changé les règles et ont eu recours au système des droits compensateurs. Le premier ministre ne doit pas être naïf dans ces négociations. Nous voulons de strictes limites à l'application des droits compensateurs.

Puisque nous parlons des bois, disons que nous avons vu à l'oeuvre les grands talents de négociateur du premier ministre. Le secteur américain a demandé la même protection qu'en 1983. A cette époque, bien soutenue par l'équipe ministérielle, notre industrie avait pu gagner sa cause devant les *Inter-Congress Tribunals* des États-Unis. Ni la loi ni les circonstances n'ont changé depuis 1983. Même si le sentiment protectionniste a monté au États-Unis, ce qui a surtout changé c'est la volonté du gouvernement canadien d'appuyer notre industrie. Il ne fait aucun doute que les collèges commerciaux du Canada et probablement même des États-Unis mettront à leur programme comme cas type les négociations menées par la ministre du Commerce extérieur pendant le conflit sur le bois d'oeuvre. Quand une offre finale n'en est-elle pas une? Quand en est-elle une? Les offres finales se sont succédées. La ministre avait déjà reconnu au nom du gouvernement la culpabilité du Canada devant le tribunal américain avant même que la cause ne soit entendue et elle avait fourni au tribunal toutes les preuves dont il avait besoin. Nous sommes encore convaincus que la ministre a bradé le Canada et qu'elle aurait pu faire mieux.

• (1250)

Nous attendrons d'avoir le fin mot de l'histoire pour juger cependant parce que le bradage du bois de charpente du Canada coûtera au moins 600 millions de dollars par année à l'industrie. Si la taxe est un jour transformée en droit de coupe, cela coûtera probablement 1 milliard de dollars par année à l'industrie à cause de la valeur ajoutée. Pourtant, la ministre a dit que c'était un marché avantageux pour le Canada et une victoire pour notre pays. Les Canadiens se rappelleront cette affaire comme le pire bradage de l'histoire de nos négociations avec les États-Unis et la plus grande trahison d'une industrie importante du Canada par une ministre qui aurait dû au contraire promouvoir les possibilités d'exportation du Canada.

Les Américains sourient parce qu'ils savent que cela constitue un précédent dangereux pour d'autres industries primaires et d'exportation, y compris les pâtes et papier, l'acier, la potasse, le pétrole et le gaz, et même l'électricité, comme je l'ai laissé entendre au premier ministre du Québec.

Si c'est à ce genre de négociations que nous pouvons nous attendre de la part du gouvernement, nous aurons de la chance de ne pas y laisser notre chemise quand cette question reviendra éventuellement devant la Chambre. Voilà pourquoi les Canadiens sont nerveux et pourquoi notre parti ne veut pas donner de chèque en blanc au gouvernement. Voilà pourquoi nous avons demandé plus de détails et pourquoi nous sommes tellement déçus que le premier ministre n'ait pas profité de cette occasion pour fournir plus de renseignements aux Canadiens et à leurs députés pour leur permettre de bien juger la situation.

J'ai toujours dit que le gouvernement aurait dû s'entendre avec les États-Unis afin de mettre un terme aux mesures unilatérales, comme le harcèlement, les droits compensateurs ou les

mesures d'anti-dumping, avant d'entamer les négociations avec ce pays. L'ex-premier ministre de la Colombie-Britannique, Bill Bennett, a adopté exactement la même position dans le litige concernant le bois d'oeuvre. A notre avis, il était illogique qu'un gouvernement du Canada poursuive des négociations commerciales avec les États-Unis au moment même où ce pays prenait inopinément et sans raison des mesures unilatérales contre lui. Il ne doit pas y avoir de harcèlement protectionniste si l'on est censé négocier un accord de libre-échange.

Le jour même où nos négociateurs ont rencontré leurs homologues américains, le président des États-Unis imposait un droit de douane de 35 p. 100 aux bardeaux de cèdre rouge de la Colombie-Britannique. Cela n'augurait rien de bon pour le déroulement des négociations. Il n'y a guère eu de bons présages depuis lors, surtout en raison du secret dont le gouvernement entoure ces négociations.

J'ai dit également depuis le début que tout accord avec les États-Unis qui ne restreint pas sérieusement ou ne supprime pas le recours aux mesures compensatoires comme celles prises dans l'affaire du bois d'oeuvre ne vaudra même pas le papier sur lequel il est rédigé.

Les États-Unis ont signé un accord de libre-échange avec un autre pays, l'État d'Israël. Dans cet accord, les Américains n'ont pas renoncé à leur droit d'imposer des mesures compensatoires à l'égard de toute pratique qu'ils jugent injuste. Des membres du Congrès ont déclaré à nos députés et des sénateurs importants m'ont dit que le Congrès américain n'a nullement l'intention de renoncer à ce recours prévu dans le *Trade Act* des États-Unis de 1978. Je signale que, en vertu de cet accord, les États-Unis ont le droit d'interdire à Israël de soutenir de nouvelles industries. Les États-Unis ont réussi à avoir la haute main sur le développement futur de ce pays.

Toute entente qui autorise le recours actuel aux droits compensateurs ne sera ni équitable ni libre et n'obtiendra pas l'appui des Canadiens. Même si nous approuvons l'instauration d'un mécanisme de règlement des différends ou d'un tribunal mixte entre les deux pays, un accord qui ne vise pas à restreindre suffisamment les mesures compensatoires ne vaudra même pas la peine d'être signé au nom de notre pays. Si accord il y a, en vertu du processus des négociations accélérées, le Sénat notamment et peut-être la Chambre des Représentants pourront examiner tout document sur lesquels les deux pays se sont mis d'accord.

Le premier ministre a déclaré sans équivoque que cette question relève du gouvernement fédéral, même si les provinces devront adopter une loi correspondante dans les secteurs qui sont de leur ressort, pour que l'accord puisse entrer en vigueur. Bien que le gouvernement ait le pouvoir de signer ce traité sans obtenir l'approbation du Parlement, j'espère que le premier ministre suivra le précédent du Traité du Columbia, signé à l'époque où M. Pearson était premier ministre. J'étais secrétaire parlementaire du ministre de l'époque et le gouvernement a donné aux députés l'occasion d'examiner le traité dans le cadre d'un comité de la Chambre, de faire comparaître des négotiateurs, ainsi que les tenants et les opposants de ce traité et toutes les personnes portant un intérêt légitime à cette question. J'espère que les députés, qui sont élus par les Canadiens, auront également le droit d'examiner les modalités et la portée de tout accord avec les États-Unis.

Dans l'allocution qu'il a prononcé, l'année dernière, devant les téléspectateurs canadiens, le premier ministre a déclaré que les États-Unis considéreraient nos marchandises comme des produits américains. Il a toutefois omis de mentionner que ce principe vaut dans les deux sens. Il a dit que les marchandises du Manitoba seraient traitées exactement comme celles qui proviennent du Minnesota. Cela ne représente toutefois que la moitié de l'équation, car les marchandises du Minnesota, seront traitées, au Manitoba, comme les marchandises produites sur place. Cela a d'énormes conséquences pour la politique d'achat et les subventions fédérales et provinciales, les offices de commercialisation et les stimulants fiscaux accordés aux entreprises.

Au cours de l'interview qu'elle a donnée hier, la ministre du Commerce extérieur a déclaré que les négociateurs n'avaient pas encore abordé ce sujet. Devons-nous croire le premier ministre selon qui nos exportations seront traitées comme des marchandises de provenance nationale, ce dont la motion ne fait pas mention, ou bien la ministre qui a fait cette déclaration hier aux journalistes de la télévision?

Nous espérions qu'aujourd'hui le premier ministre se déciderait à nous dire exactement quel est l'enjeu de ces négociations. Au lieu de ces précisions, nous avons eu droit à une déclaration qui ajoute encore à l'incertitude et à la confusion.

Comment les Canadiens vont-ils s'adapter? A-t-on prévu une aide à l'adaptation pour les industries, les travailleurs et les régions? La mise en oeuvre de ces mesures sera-t-elle échelonnée sur douze ans, dix ans, cinq ans ou deux ans? Où sont les programmes de formation pour les travailleurs et les jeunes, pour les hommes et les femmes dans la quarantaine ou la cinquantaine qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, risquent de perdre leur emploi à cause des changements technologiques ou d'un accord commercial?

M. Mazankowski: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je regrette de devoir interrompre le chef de l'opposition (M. Turner). Vu l'heure et le fait que nous n'avons pas encore entendu le chef du Nouveau parti démocratique, je me demande si la Chambre serait prête à siéger pendant l'heure du déjeuner.

M. Tobin: Pourquoi n'avez-vous pas attendu qu'il ait fini?

M. Mazankowski: J'aurais bien attendu, mais il ne nous restait qu'une minute. Je regrette d'avoir à interrompre le député.

M. le Président: Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a proposé que la présidence ne voie pas l'horloge. C'est ce qu'on fait constamment à la Chambre. J'en déduis que les députés sont d'accord à ce sujet. La parole est au chef de l'opposition (M. Turner).

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je n'ai rien à redire à l'intervention fort à propos du vice-premier ministre.

Qu'arrive-t-il à notre système d'enseignement, à la recherche et au développement? Le gouvernement élimine l'un après l'autre des programmes de formation et réduit ses subventions à l'enseignement postsecondaire. Il a tort de le faire, quel que soit l'accord sur le libre-échange. Un accord commercial quel qu'il soit ne remédiera pas à notre incapacité de soutenir la

concurrence à cause de l'absence d'expansion dans les domaines de la recherche, de l'enseignement et de l'apprentissage. Si le gouvernement s'attend à ce qu'un accord commercial offre de nombreuses possibilités propices, comment en tirerons-nous parti si nos travailleurs manquent des connaissances techniques, de la compétence et de la formation requises?

Un accord commercial ne peut suppléer à la carence de politique économique sur le plan national. On ne peut rien substituer à une politique économique nationale de productivité pour nous permettre de soutenir la concurrence, de travailler plus efficacement et d'élaborer des projets plus audacieux afin de soutenir la concurrence dans le monde entier. Le gouvernement actuel a abandonné une politique de ce genre en mettant tous ses oeufs dans le même panier, comptant uniquement sur un commerce accru avec les États-Unis pour rescaper notre économie.

• (1300)

En matière de commerce international, le parti libéral a pour politique de lutter énergiquement afin d'assurer qu'un accord avec les États-Unis ne limitera pas ces avantages ni ne restreindra l'indépendance politique de notre pays. Une union économique plus étroite présente des risques pour notre souveraineté, pour l'indépendance de notre politique étrangère, pour notre culture, pour nos programmes sociaux et pour l'avancement de l'égalité économique de nos régions. Tous ces éléments sont importants pour nous. Nous ne voulons pas les voir rognés dans des négociations. Je me suis exprimé à deux ou trois reprises sur cette question du commerce international quand il nous a fallu, nous-mêmes, élaborer notre position avec nos propres motions. Nous apprécions le genre de singularité et de distinction qu'il y a à vivre sur la moitié nord de notre continent sous un régime politique distinct, avec des traditions distinctes, une mosaïque culturelle, deux langues officielles et le patrimoine illimité que constituent nos richesses naturelles. Nous aimons faire les choses à notre façon. Nous sommes cependant un pays ouvert sur le monde. Nous ne croyons pas à une forteresse Canada. Nous sommes extrovertis. Je ne crois pas que nous nous sentirions à l'aise à l'intérieur d'une forteresse Amérique du Nord. Il faut analyser la situation avec une très, très grande prudence. Nous respectons nos voisins américains. Nous les apprécions comme partenaires commerciaux. Mais nous n'allons pas céder dans de pareilles négociations le droit de contrôler notre propre destinée.

C'est pour toutes ces raisons que je présente l'amendement suivant à la motion du gouvernement. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy):

> Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «bilatéral» et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «ou d'accords commerciaux bilatéraux avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de la souveraineté politique du Canada grâce à l'exécution des conditions suivantes,
>
> à savoir:
>
> —que ne soit pas conclu un accord global de libre-échange avec les États-Unis, car un tel accord saperait l'indépendance politique, économique et culturelle du Canada et compromettrait nos politiques de développement régional, nos politiques agricoles, nos industries culturelles, nos industries financières, nos industries de services, et l'Accord sur l'automobile;
>
> —que ces négociations visent à nous assurer un accès élargi aux marchés américains en limitant l'application des mesures de protection d'urgence et des barrières non douanières comme les règlements d'achats actuels de l'Administration américaine et des gouvernements des États, et en rétablissant l'accès aux marchés américains auparavant assuré à nos produits de bois d'oeuvre;
>
> —en garantissant en même temps l'indépendance du Canada touchant ses programmes, politiques et pouvoirs législatifs intérieurs dans les domaines comme la politique sociale, la commercialisation des produits agricoles; les programmes de gestion et de soutien des approvisionnements; les subventions et l'aide destinées aux programmes de développement industriel et régional, y compris le développement des techniques de pointe; l'Accord sur l'automobile; l'environnement; le bilinguisme (y compris l'étiquetage bilingue); la culture (y compris les industries culturelles); les industries financières et les industries de services;
>
> —que le gouvernement du Canada présente des propositions transitoires d'aide à l'adaptation à l'intention des travailleurs, secteurs, entreprises et commerces qui risquent d'être lésés par ce ou ces accords commerciaux;
>
> —et que le gouvernement du Canada obtienne l'arrêt immédiat des mesures de harcèlement commercial prises par les États-Unis relativement à des secteurs comme ceux de l'agriculture, de l'énergie, du poisson, de la potasse, et de l'acier.»

M. le Président: Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a terminé son allocution. La Chambre est convenue de ne pas voir la pendule et nous comptons que le député d'Oshawa (M. Broadbent) va prendre la parole au nom du Nouveau parti démocratique. Entre-temps, le très honorable chef de l'opposition a présenté une motion, avec l'appui du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Je dois donc informer la Chambre que la présidence a pour devoir d'examiner la motion, afin d'en vérifier la recevabilité et de rendre compte dès que ce sera possible. Entre-temps, je suggère que le débat se poursuive, et j'accorde la parole au député d'Oshawa.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la réalité centrale au Canada en fait de relations politiques et économiques, c'est évidemment nos relations avec les États-Unis d'Amérique. Donc, toute mesure soumise au Parlement du Canada qui a un effet notable sur ces relations doit être examinée avec le plus grand sérieux par tous les partis représentés à la Chambre.

Il y a deux ans le gouvernement du Canada a lancé une importante initiative dans le but de modifier les relations économiques canado-américaines. Depuis lors de graves questions se sont de posées au sujet des effets que cette orientation pourrait avoir sur la vie canadienne. Plus précisément, simplement pour citer la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui, il s'est posé des questions au sujet de la souveraineté canadienne, de l'impact sur l'agriculture canadienne, sur nos industries culturelles, sur le secteur automobile, et je pourrais en ajouter encore. Dans des relations commerciales de ce genre, il y a un effet sur à peu près tous les aspects de l'existence canadienne, et depuis deux ans il s'est posé des questions sérieuses au sujet de l'élargissement de ces relations commerciales.

Ce débat, en termes de comparaisons historiques, devrait évoquer à l'esprit des Canadiens les grands débats historiques dont le pays a été témoin depuis ses origines, débats qui ont eu pour protagonistes sir John A. Macdonald et sir Wilfird Laurier, et en d'autres circonstances dans la période d'après-guerre, Lester Pearson et John Diefenbaker. Si j'en fais mention, c'est qu'à mon avis ces débats faisaient écho à des préoccupations historiques. J'espérais pour les Canadiens que lorsque le premier ministre (M. Mulroney) prendrait la parole aujourd'hui, il comprendrait que ce qu'on attend d'un premier ministre, en ce moment précis de notre histoire et des négociations commerciales, c'est qu'il nous dise ce qui se passe, en

précisant l'impact que cela peut avoir pour notre culture, notre souveraineté, notre agriculture et le secteur automobile. Nous avions pensé qu'on nous donnerait quelques détails. Mais nous n'en avons reçu aucun.

A mon avis, les conséquences sont de deux ordres. Ou le premier ministre était au courant et il a décidé de ne pas faire partager ces renseignements aux Canadiens ou peut-être, et je ne sais pas au juste s'il faut le déplorer davantage ou autant, le gouvernement ne connaît pas vraiment les complexités des répercussions sur toutes les régions. Dans les deux cas, jusqu'à maintenant, le premier ministre et le gouvernement, font totalement fi des aspirations des Canadiens dans le cadre de ces pourparlers importants.

Je vous demande, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés d'examiner la seconde partie de cette motion que je considère importante. Il y a tout d'abord le libellé, et la mention des domaines préoccupant les Canadiens dans le cadre d'un accord global de libre-échange. C'est essentiellement le fond d'un accord que nous aurons à examiner. Le second aspect de la motion, c'est qu'on demande au Parlement, à ce stade-ci, en 1987, d'autoriser le gouvernement à poursuivre dans la voie dans laquelle il s'est engagé relativement à cette question importante sur le plan économique et politique, il y a deux ans.

• (1310)

Voilà un premier ministre qui a aboli l'Agence d'examen de l'investissement étranger, qui a vendu *Prentice Hall*, qui a flanché dans le cas du bois d'oeuvre, qui a abandonné à d'autres des droits de pêche dans la région de l'Atlantique, qui a cédé face aux États-Unis au sujet des pluies acides, qui a sacrifié notre industrie des médicaments génériques et qui vient maintenant demander au Parlement de lui donner carte blanche pour qu'il puisse poursuivre dans cette voie. Je tiens à lui dire qu'il ne l'obtiendra pas.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je voudrais préciser en toute franchise que les cinq à dix premières minutes du discours du premier ministre étaient dignes d'un premier ministre. Ses paroles étaient mesurées. Il a commencé à laisser entendre qu'on fournirait certaines réponses aux graves questions sur lesquelles le Parlement doit se pencher. Par la suite, pendant 30 à 40 minutes, nous avons eu droit à des paroles creuses manquant de sérieux qui ne cadrent pas du tout avec l'importance de cette occasion.

Avant d'aborder le fond de la motion dont nous sommes saisis et de me pencher, au nom de mon parti, sur certaines craintes que nous avons face à certains détails, je voudrais relever le défi que le premier ministre nous a lancé au cours de son discours. Il a dit alors qu'il voudrait bien voir quelle solution les partis d'opposition proposeraient à la place. Selon moi, les Canadiens ont remarqué que pour justifier l'initiative qu'il a lancée il y a deux ans, le premier ministre a déclaré qu'il n'y avait qu'une seule alternative. Les Canadiens doivent choisir entre un chômage généralisé d'une part, ou l'option conservatrice d'autre part. C'est un vieux truc. Il s'agit de présenter à l'interlocuteur une situation en l'obligeant à choisir l'une de deux options. Or, quiconque a le moindrement réfléchi sait que dans toute situation, il y a presque toujours plus de deux choix.

Avant d'aborder la question de ces négociations, je tiens à déclarer tout net au premier ministre que je conviens avec lui et toute autre personne réfléchie de notre pays que le commerce extérieur est important pour le Canada. L'un des meilleurs moyens d'accroître nos perspectives d'emploi au Canada est certes d'accroître nos échanges commerciaux. Par ailleurs, dans ce contexte, j'entends par commerce extérieur non seulement celui avec les États-Unis, qui est important, mais aussi celui avec tous les pays riverains du Pacifique et ailleurs dans le monde. J'insiste là-dessus. Au nom des chômeurs de notre pays, je trouve inacceptable sur le plan des principes et moralement choquant que le gouvernement laisse entendre qu'une initiative majeure au niveau du commerce extérieur est le seul moyen de lutter contre le chômage.

Au cours de son exposé, le premier ministre a cité le gouvernement du Manitoba. Je tiens à lui dire que je suis fier de ce que le Manitoba ait le taux de chômage le plus bas au Canada à l'heure actuelle. Je tiens à lui dire aussi que le gouvernement de cette province n'a pas obtenu ce résultat en intensifiant ses initiatives de commerce extérieur. S'il y est parvenu, c'est parce qu'il a foi dans l'économie mixte et l'approche sociale démocratique. Ayant estimé important de créer des emplois pour les citoyens du Manitoba, il en a créé.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Dans ce contexte, parce que cela concerne directement les raisons alléguées par le premier ministre au sujet du commerce extérieur, je tiens à lui signaler un autre gouvernement du Canada qui, sans s'appuyer sur la primauté d'un effort au niveau du commerce extérieur, a beaucoup fait au cours des deux ou trois dernières années pour réduire le chômage. Je veux parler du gouvernement du Yukon. Lui aussi est néo-démocrate.

J'entends ricaner des députés d'en face. Le fait est qu'au moment où le Nouveau parti démocratique a accédé au pouvoir, au Yukon, le taux de chômage y atteignait environ 20 p. 100. Mais parce qu'il avait foi dans des initiatives autres que celles liées directement au commerce extérieur, il est parvenu à y réduire le chômage de moitié en une année.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je dirai aux conservateurs d'en face qui ricanent que quel que soit le pays du monde ou la région du Canada, si le gouvernement en place se soucie du chômage, il trouvera de nombreux moyens autres que le commerce extérieur pour y créer des emplois.

Je tiens maintenant à parler de cette initiative de libre-échange proprement dite. Je ne dis pas que c'est là le seul moyen de créer des emplois, mais c'est effectivement un moyen important.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous du Nouveau parti démocratique, nous reconnaissons que les États-Unis sont et seront toujours notre partenaire commercial le plus important; 90 p. 100 de nos exportations sont libres de douane maintenant avec les États-Unis. C'est la réalité actuelle et je voudrais dire que nous devrions tenter d'obtenir des accords sectoriels avec les États-Unis qui bénéficieraient aux deux parties. Nous avons l'exemple que le premier ministre a cité très souvent dans le passé: le Pacte de l'automobile, et si nous pouvons avoir d'autres exemples dans d'autres secteurs, nous voulons continuer avec cet exemple comme modèle.

Deuxièmement, monsieur le Président, je dis que nous devrions tenter de mettre sur pied un processus pour régler les disputes bilatérales afin de limiter l'imposition arbitraire de mesures compensatoires par les parties.

Monsieur le Président, je ne dis pas l'élimination mais une limitation dans ce domaine.

[*Traduction*]

Dans ce contexte, si j'ai bien compris le chef de l'opposition, quel que soit l'accord commercial que nous pourrons conclure avec les Américains, si nous voulons protéger notre souveraineté et respecter la leur, il sera et devra être impossible de supprimer complètement le droit de l'un ou l'autre pays de prendre des mesures compensatoires à un certain moment contre son partenaire.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je pense que j'ai utilisé le mot «restriction».

M. Broadbent: Le chef de l'opposition dit maintenant qu'à son avis, il faut réduire ce droit. Dans ce cas, nous sommes du même avis. Mais nous croyons, dans notre parti, qu'il faut prendre des mesures importantes pour établir un processus bilatéral, dont tous les partis de la Chambre ont parlé, qui éviterait l'application immédiate de ces mesures par l'autre pays et éliminerait ou diminuerait la marge de manoeuvre dans laquelle ces mesures compensatoires peuvent être prises. Cela serait vraiment très utile. Notre parti, qui croit en la souveraineté du Canada et en notre devoir suprême de prendre des décisions économiques dans l'intérêt des Canadiens, sait que la réciproque est vraie. Aussi, si à un certain moment nous déclarons que nous avons le droit de prendre des mesures économiques pour protéger les intérêts des Canadiens, alors nous ne pouvons pas nous attendre en retour à ce que les États-Unis renoncent entièrement au droit d'intervenir pour protéger leurs propres citoyens. C'est un postulat.

Cela dit, je voudrais ajouter qu'à notre avis, nous devons non seulement augmenter notre commerce avec les États-Unis, qui sont, comme je l'ai déjà dit, notre partenaire commercial le plus important, mais aussi nous efforcer de développer nos échanges avec d'autres pays. A cet égard, beaucoup de provinces qui ont pensé sérieusement à l'éventualité d'un accord bilatéral spécial avec les États-Unis craignent très sérieusement que cela ne nuise à leurs exportations vers d'autres pays. Je pense en particulier à nos provinces de l'Ouest qui ont de grands marchés d'exportation en dehors des États-Unis. Je sais qu'elles éprouvent des craintes profondes et réelles à propos des conséquences possibles d'un accord bilatéral conclu exclusivement avec les États-Unis qui pourrait entraîner la réduction ou la suppression des contrats qu'elles ont maintenant avec d'autres pays en dehors de l'Amérique du Nord. C'est une question qui doit être examinée très sérieusement par le gouvernement du Canada.

En troisième lieu, nous devons déployer de sérieux efforts pour que la création d'emplois et la croissance économique ne dépendent plus de nos exportations de matières et de demi-produits vers les États-Unis et d'autres pays. Nous devons pratiquer une politique industrielle générale qui nous libérera, pour reprendre un vieux cliché, de l'état de coupeurs de bois et de porteurs d'eau, une politique qui nous permettra d'utiliser de plus en plus nos matières premières comme assise pour la fabrication, au Canada, de produits que nous exporterons à l'étranger.

Des voix: Bravo!

• (1320)

M. Broadbent: Nous devons nous inspirer d'autres nations industrialisées, comme les États-Unis, l'Allemagne, le Grande-Bretagne, ou plus récemment, le Japon qui ont cherché au cours de leur développement à remplacer systématiquement les importations dans certains secteurs économiques. Lorsque les importations de produits fabriqués sont disproportionnées dans un secteur donné, nous devrions être en mesure de les remplacer par nos propres produits si nous pratiquons une politique appropriée en matière de recherche et de développement, et dans le domaine des investissements. Nous pourrions ensuite utiliser ce marché intérieur élargi comme tremplin de nos exportations à l'étranger. C'est une politique de longue haleine. Nous en aurions eu besoin il y a des décennies, et nous en avons toujours besoin maintenant.

Notre stratégie commerciale devrait tendre, bien sûr, à améliorer nos relations commerciales avec les États-Unis mais, également, ainsi que vient de le mentionner le chef de l'opposition (M. Turner), à développer nos relations dans le cadre du GATT. Non seulement il est souhaitable, alors que tant de pays du tiers monde vivent dans la misère la plus abjecte, d'élargir sur une base équitable notre commerce multilatéral mais, dans le contexte canado-américain, nous aurions davantage accès aux marchés américains qui nous sont cependant très ouverts, je tiens à le préciser, si nous collaborions de façon plus efficace, dans le cadre du GATT, avec des pays qui, comme nous, n'ont pas toute la puissance économique dont jouissent les États-Unis.

Il est rare que je donne des conseils de lecture au premier ministre (M. Mulroney), mais je lui suggère, en l'occurrence, certains textes très bien sentis de Machiavel, qu'on se contente trop souvent de mal interpréter. Il a eu des pensées intéressantes et fort à propos, puisqu'il est question des relations canado-américaines, sur le danger qu'un prince faible ne s'allie avec un puissant. Quand on a des possibilités économiques limitées, peu importe qu'on soit résolu à bien les exploiter il faut se garder, soit dit plus directement, monsieur le premier ministre, de les lier entièrement aux États-Unis. Il faut mettre l'accent sur nos relations multilatérales en vue non seulement d'améliorer notre

commerce avec les autres pays mais, encore, pour obtenir ultimement de meilleurs débouchés aux États-Unis et conclure des affaires plus équitables.

[*Français*]

Et cinquièmement, monsieur le Président: Il faut avoir une recherche vigoureuse pour plus de politiques économiques d'autosuffisance au Canada conçues dans le but d'utiliser notre marché afin de mettre en oeuvre des politiques de création d'emploi efficaces, c'est-à-dire qu'on peut avoir des plans pour la création de nouveaux emplois du point de vue du gouvernement fédéral exactement en principe comme ceux que les gouvernements au Yukon et au Manitoba ont déjà établis dans notre pays.

[*Traduction*]

Ce sont là des initiatives très importantes qui élargiraient nos débouchés. Non seulement elles accroîtraient nos possibilités d'échanges commerciaux, mais aussi, et c'est là notre objectif fondamental, le nombre des emplois.

Le premier ministre nous a demandé notre avis. Je serai ravi de lui communiquer une résolution que nous avons adoptée lors de notre congrès en fin de semaine et dans laquelle nous avons proposé un certain nombre de mesures destinées à favoriser l'expansion du commerce. Je le prie de l'examiner sérieusement et de la transmettre à ses collaborateurs. Ils examinent assurément, et avec grand intérêt, d'autres résolutions, mais je leur demande d'étudier attentivement celle-ci et peut-être que, s'ils adoptaient certaines des mesures qui y sont recommandées, le premier ministre verrait qu'il existe une solution autre que celle de mettre tous nos oeufs dans le panier américain pour assurer notre expansion économique.

Maintenant que j'ai exposé rapidement quelques-unes des autres solutions que nous devrions envisager, je souhaite reprendre les principaux aspects de la résolution afin d'expliquer pourquoi l'orientation choisie par le gouvernement pour cette initiative économique d'importance nous préoccupe. J'ai déjà expliqué quelle était notre préoccupation centrale, à savoir, l'attitude même démontrée par le premier ministre à l'égard des États-Unis depuis deux ans, et cela pour toute une série de questions bilatérales. A vrai dire, le Nouveau parti démocratique ne fait tout simplement pas confiance au premier ministre comme principal négociateur avec les États-Unis d'Amérique.

Je voudrais également dire quelques mots au sujet des preuves que nous avons recueillies jusqu'ici au Canada, qui elles, au moins, ont été rendues publiques et devraient raisonnablement et logiquement amener les Canadiens à s'interroger sérieusement sur la conclusion d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis. Le premier ministre a négligé de nous présenter aujourd'hui de nouvelles données qui auraient pu donner à la décision l'orientation plus positive dont il parle. Il ne l'a pas fait, c'est pourquoi nous devons nous en remettre à ce qui a déjà été révélé. Les renseignements rendus publics ne sont guère encourageants. Nous avons eu le rapport d'une étude du gouvernement fédéral dont de grandes parties ont été censurées. Mais même dans les parties connues, nous trouvons des chiffres plutôt alarmants. Par exemple, 900 000 travailleurs canadiens seraient directement touchés par une réorganisation de l'ampleur envisagée par le gouvernement du Canada. L'étude ontarienne démontrait que dans cette seule province, 281 000 emplois se trouvaient dans les secteurs dits, peut-être un peu par euphémisme, exposés. Ce chiffre n'inclut pas les 125 000 hommes et femmes de l'industrie automobile.

Une autre étude nous révèle qu'au Québec, 30 000 travailleurs du textile seraient directement touchés et on ne parle pas de tous les autres qui auraient raison de s'inquiéter. Je pense à ceux de l'industrie du vêtement, de la chaussure et des chantiers navals.

Les principales études où nous trouvons des renseignements nous permettant de nous faire une idée et que je viens de mentionner, sont celle du gouvernement fédéral, celle du gouvernement de l'Ontario et celle du gouvernement du Québec. Je le répète, les éléments de preuve empiriques dont nous disposons devraient susciter en nous quelques réticences et quelques hésitations devant ce genre d'accord. Pourquoi, lorsque le pays compte déjà un million de chômeurs, devrions-nous prendre le risque de jeter à la rue des milliers d'autres travailleurs canadiens?

Je vois un autre député qui hoche la tête. J'en déduis qu'il n'est pas d'accord avec les faits que je présente. Mais mes renseignements proviennent de trois gouvernements dont pas un n'est néo-démocrate. Ce sont leurs études, pas les miennes. Je déclare également au député que si le premier ministre a en mains des preuves à l'effet contraire, qu'il nous les communique plutôt que de nous donner des chiffres généraux et hautement théoriques au sujet des emplois que nous pourrions gagner dans un accord de libre-échange. Pourquoi ne nous dit-il pas: «Voici les preuves. Dans ce secteur, tant de milliers de nouveaux emplois seront créés, tant de milliers dans celui-ci»? Il n'a pas présenté d'éléments de preuve. Je dis au premier ministre que tant que les renseignements dont nous disposons indiquent des perspectives défavorables, nous devons hésiter à conclure une telle entente avec les États-Unis.

• (1330)

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois que les députés ministériels seraient disposés à permettre au chef du Nouveau parti démocratique de poursuivre ses commentaires au-delà de la période de 20 minutes normalement allouée.

M. le vice-président: Est-on d'accord?

M. Broadbent: J'en suis reconnaissant, monsieur le Président.

Notre deuxième préoccupation a trait à une caractéristique de longue date de l'économie canadienne qui continue à poser un problème. En effet, en regard d'autres pays industrialisés ou quasi industrialisés, la propriété étrangère occupe une place disproportionnée dans notre économie. Voici certains chiffres récents sur la propriété étrangère dans divers secteurs: mines: 35 p. 100, hydrocarbures: 40 p. 100, fabrication: 45 p. 100. Advenant un accord économique à l'échelle continentale avec les États-Unis, il est tout à fait possible que les entreprises étrangères en question, la plupart américaines, aient d'excellentes raisons économiques de rapatrier leurs filiales aux États-Unis, sinon cette année, du moins dans deux ans. Et il n'est pas nécessaire pour cela de leur prêter des visées sinistres ni de supposer qu'elles conspirent contre les intérêts canadiens. Il suffit de supposer qu'elles sont ce qu'elles sont: des entreprises à but lucratif. Tout comme il peut être avantageux pour elles

de déplacer une filiale du Michigan en Georgie, on doit supposer qu'il pourrait leur sembler souhaitable et rentable de déplacer ailleurs une usine située à Oakville, à Hamilton, ou quelque part en Colombie-Britannique ou au Manitoba.

Si nous supprimons la frontière au point de vue économique avec tout ce que cela comporte, sans exiger en retour une certaine quantité d'investissements au Canada, pourquoi ces entreprises ne déménageraient-elles pas dans le plus grand marché qui est les États-Unis et non le Canada? Nous avons, encore une fois, de sérieuses raisons de douter de la sagesse de la politique du gouvernement à cet égard.

Un autre sujet d'inquiétude dont j'ai déjà parlé concerne nos partenaires commerciaux. J'ai eu l'occasion de parler au chef de l'un des gouvernements provinciaux qui s'inquiète à propos des marchés d'exportation autres que celui des États-Unis au cas où nous conclurions un accord bilatéral avec les États-Unis seulement. Il se demande si les exportations de matières premières vers ces marchés ne pourraient pas être menacées si un autre partenaire commercial pensait que nous aurons avec les États-Unis une quelconque relation privilégiée dont il est exclu.

On s'inquiète aussi au sujet du mécanisme bilatéral qui serait mis en place pour empêcher les mesures de représailles des deux côtés de la frontière. Comme le premier ministre le sait très bien, dans l'accord de libre-échange conclu entre Israël et les États-Unis, les États-Unis ont conservé le contrôle ultime d'un pays souverain, c'est-à-dire le droit de prendre des mesures compensatrices. Comme je l'ai dit il y a quelques minutes, je les comprends parce que mon parti et moi croyons que le Canada doit conserver un tel contrôle, lui aussi. C'est pourquoi nous voudrions être bien informés de la nature exacte du mécanisme dont les deux parties discutent actuellement. Nous aurions espéré que le premier ministre en informe aujourd'hui la population du Canada par l'intermédiaire du Parlement pour que le Parlement puisse vraiment savoir où il s'en va.

Je parlerai maintenant des sujets d'inquiétude qui sont abordés ou mentionnés dans la résolution. J'aurais voulu que le premier ministre aborde certains points qui me préoccupent, mais il n'en a pas parlé. On a mentionné vaguement que les programmes sociaux seront protégés. Nous voulons savoir cependant si certains d'entre eux en particulier seront protégés; cette déclaration générale ne nous satisfait pas. La plupart du temps dans la vie, ce sont les détails qui comptent et non les généralités.

A ce sujet, nous savons que, dans les récents différends commerciaux, les Américains se sont opposés au versement de prestations d'assurance-chômage à nos pêcheurs. Ils prétendaient qu'il s'agit d'une forme de subvention. Nous garantira-t-on que toutes les formes d'assurance-chômage que nous avons au Canada ne seront pas touchées par un accord commercial conclu entre le Canada et les États-Unis? C'est très important pour nous et, encore une fois, nous n'avons rien appris à ce sujet aujourd'hui.

La mise en marché des produits agricoles est d'une importance essentielle pour au moins la moitié de nos provinces parce qu'elle est un secteur clé de leur économie. Je voudrais insister sur un sujet de préoccupation qu'on ma signalé à cet égard. C'est une chose de parler de protéger les offices de commercialisation, mais il pourrait bien arriver—et bien franchement, je soupçonne que c'est ce qui arrive—que le gouvernement décide de conserver les offices de commercialisation, mais de renoncer à la gestion de l'offre de sorte qu'il n'y aura plus aucun contrôle sur les importations provenant des États-Unis dans ces secteurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: J'entends protester des députés de l'arrière-ban. Tout ce que je peux dire, c'est que notre parti veut protéger les intérêts des agriculteurs. Si le gouvernement a l'intention de maintenir les offices de commercialisation, y compris la gestion de l'offre, le premier ministre aurait dû nous en parler aujourd'hui. Il est important que les producteurs d'oeufs, de volaille et de lait sachent quelle est la position du gouvernement.

Il importe aussi de soulever une autre question. J'aperçois le ministre de l'Agriculture (M. Wise). J'espère qu'il interviendra dans le débat. Il sait que nous imposons des droits de douane saisionniers afin de protéger les producteurs de fruits et de légumes à certaines périodes. La nouvelle entente que nous allons négocier avec les États-Unis apportera-t-elle à nos agriculteurs pendant certaines parties de l'année la protection nécessaire que leur offrent ces droits? Nous voulons qu'ils soient protégés. Nous voulons que le gouvernement du Canada se prononce là-dessus.

Nous nous préoccupons aussi de l'industrie automobile. Nous craignons que, encore une fois, l'accord reste extérieurement intact mais qu'il soit vidé de sa substance. L'accord sur l'automobile entre le Canada et les États-Unis comporte deux éléments essentiels. Le premier est l'exigence relative aux investissements et le second, la menace de droits de douane si les grands constructeurs d'automobiles ne satisfont pas à ces conditions d'investissement. Comme les ministres chargés de ce secteur le savent, les résultats sont raisonnablement satisfaisants.

Je signale toutefois au premier ministre et au ministre des Finances, qui suit ce débat, qu'il y a quelques jours à peine, j'ai parlé à un cadre supérieur d'une des plus grandes compagnies automobiles du Canada. Je lui ai demandé comment il réagirait si le gouvernement du Canada maintenait l'accord canado-américain sur l'automobile et s'il exigeait un minimum annuel pour les placements au Canada tout en supprimant les droits tarifaires et autres. J'ai dit ceci: «Cela ne vous inciterait-il pas à redéménager toute votre entreprise aux États-Unis et au lieu de produire ici, à vous mettre à exporter des États-Unis vers le Canada puisqu'il n'y aurait plus de droits tarifaires?» J'avoue franchement qu'il y a eu une pause à l'autre bout de la ligne. La personne à laquelle je parlais a été honnête et elle a dit ceci: «Oui, vous avez raison; économiquement parlant, je serais poussé à redéménager mon entreprise aux États-Unis».

Ce n'est pas de la rigolade ni de la blague. Si le gouvernement veut jouer au plus malin en maintenant les normes d'investissements du pacte mais en supprimant le stimulant à rebours, si je puis dire, que constituent les droits tarifaires et douaniers, s'il n'est pas à la hauteur, nous risquons fort de voir disparaître complètement le secteur automobile nord-américain, et je n'exagère pas.

Je le répète, si le gouvernement a des garanties sur le pacte, et s'il veut maintenir la structure de base et notamment continuer à laisser planer la menace d'utiliser les droits tarifaires et autres si l'entreprise ne respecte pas les normes d'investissements, le premier ministre aurait dû nous en parler aujourd'hui.

• (1340)

Un autre sujet figurant dans la motion et que j'espérais entendre mentionner par le premier ministre, c'est l'identité culturelle. Nous pouvons tous nous entendre sur le cliché qu'il faut préserver l'identité culturelle du Canada. C'est un cliché, c'est vrai, mais c'est aussi une réalité. J'aimerais croire que tous les députés veulent la préserver. Il y a toutes sortes d'aspects importants et distinctifs dans les patrimoines culturels des Canadiens francophones et des Canadiens anglophones qui, mois après mois, acquièrent une notoriété internationale grandissante.

Nous savons aussi qu'au cours des années des mécanismes protecteurs importants ont été mis en place au Canada pour assurer la survie et la croissance de nos créateurs. Dans ce contexte, je prétends qu'il ne suffit pas de parler de la protection de notre identité culturelle et de notre particularisme, sans mentionner la protection des industries culturelles. Il n'y a rien dans la résolution qui renvoie aux industries culturelles. Une fois de plus, si le premier ministre avait été franc et s'il avait voulu apaiser certaines craintes plutôt que d'en susciter de nouvelles, il nous aurait dit ce que le gouvernement entend faire au sujet des industries culturelles.

Une autre question qui inquiète passablement, vu la résolution et ce qui en découle, c'est la situation pendant la période de transition précédant l'entrée en vigueur de l'accord commercial. Si nous n'avons plus d'AEIE, plus de moyen efficace de protéger les sociétés hautement créatrices et rentables, souvent techniquement très avancées, qui empêchera, pendant la période de transition, qu'elles ne soient absorbées par des sociétés américaines plus grandes, ayant plus de ressources financières? S'il doit y avoir une période de transition de 10 ans, apparemment pour laisser à l'agriculture et au marché du travail le temps de s'ajuster, indépendamment de toutes les réserves que j'ai faites, qu'arrivera-t-il à la propriété de nos entreprises? A la fin de la période de 10 ans, au lieu d'avoir 25, 30 ou 40 p. 100 de propriété américaine, nous en aurons peut-être le double.

Une fois que le processus d'absorption a commencé, dans ce genre de manoeuvre économique internationale, la compagnie américaine qui a acheté le concurrent, une bonne petite société canadienne, l'exploite d'abord comme une filiale. Ensuite elle rapatrie les opérations aux États-Unis. Nous sommes donc très inquiets au sujet de cette période de transition de 10 ans, ou toute autre durée magique, et de ses conséquences sur les bonnes sociétés canadiennes, celles qui sont innovatrices et imaginatives, mais ont le tort d'être plus petites que leurs concurrents américains. Le Nouveau parti démocratique ne ferait jamais quoi que ce soit qui risque de mener à cet état de choses. Nous pensons cependant que le gouvernement du Canada pourrait justement le faire.

Je terminerai par une phrase d'un ancien premier ministre, l'un des plus grands et peut-être même le plus grand que le Canada ait jamais eu. Pour un Canadien du XIX^e^ siècle, sir John A. Macdonald avait une très bonne idée de ce qu'il fallait faire pour bâtir un pays. Je n'avais jamais pensé qu'un social-démocrate eût pu être premier ministre au XIX^e^ siècle, aussi étrange que cela puisse sembler. Il y a toutes sortes de critères sur lesquels on se base pour rendre hommage aux personnes célèbres et ce n'est pas pour blaguer que je dis que sir John A. Macdonald était un grand Canadien. Ses paroles sont appropriées au débat d'aujourd'hui parce que, pendant la dernière partie du XIX^e^ siècle, il avait le choix. Bien des gens prétendaient qu'il devrait y avoir un seul pays en Amérique du Nord et que ce pays ne devrait pas être divisé par une frontière. Ces gens disaient qu'au lieu de s'étendre vers l'Ouest, le Haut et le Bas-Canada et ce qui est maintenant les provinces maritimes devraient se joindre aux États-Unis et former un seul pays continental.

Sir John A. Macdonald n'était pas de cet avis, Dieu merci. Au cours d'un important débat à la Chambre des communes le 7 mars 1878, il a dit que certaines considérations nationales revêtent beaucoup plus d'importance que la simple accumulation de richesses ou la simple possibilité d'obtenir un avantage commercial quelconque. Il mentionnait l'état de nation et la souveraineté nationale et terminait en disant qu'il n'y avait jamais eu un seul grand pays axé sur le libre-échange. Il avait raison.

Sir John A. Macdonald avait ensuite parlé de la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne ne doit pas sa grandeur au libre-échange. Les États-Unis et le Japon non plus. Tout au long de l'histoire, les grands pays industrialisés n'ont envisagé le libre-échange qu'après avoir dominé le monde économique. Telle est la réalité.

John A. Macdonald avait parfaitement raison. Il a dit que le Canada ne devait pas se contenter de jouer le rôle de tiroir-caisse, car l'argent n'est pas la seule chose qui compte dans l'existence. Je crois que notre pays a besoin de politiques économiques et sociales de caractère social-démocrate. Je crois que notre pays a besoin du cadre politique et économique qu'offre la social-démocratie et d'une économie mixte qui sache bien utiliser les moyens tant du secteur privé que du secteur public. Pour commencer, nous devons agir avec confiance et adopter une stratégie nationale de développement qui mette l'accent sur la création d'emplois pour les Canadiens et les Canadiennes tout en favorisant l'expansion du commerce extérieur. En dernier ressort, en vertu de cette politique, nous devons protéger notre culture, notre industrie et notre souveraineté nationale. C'est là l'objectif du parti que je dirige. Voilà l'orientation politique et économique que nous devons suivre, selon nous. C'est pourquoi nous nous opposons totalement à la motion à l'étude.

Article 21 du Règlement

M. Lewis: Monsieur le Président, le Règlement prévoit une période de 10 minutes pour les questions et commentaires, mais étant donné le débat très intéressant que nous avons tenu sur cette motion jusqu'ici, notre parti n'a ni questions ni commentaires. Si les députés du Nouveau parti démocratique ou du parti libéral n'en ont pas non plus, je propose de suspendre la séance jusqu'à 14 heures.

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Puisqu'il y a consentement unanime, comme il est 13 h 48, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 48).

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES RÉPERCUSSIONS ÉVENTUELLES DU PROJET D'ACCORD COMMERCIAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le gouvernement prétend qu'un accord sur le libre-échange sera conclu avec les États-Unis, mais les Canadiens ignorent encore si un accord de ce genre pourrait avoir des répercussions sur notre environnement. En 1986 le Conseil consultatif canadien de l'environnement et le rapport Desfossés avertissaient le ministre de l'Environnement (M. MacMillan) au sujet de l'incidence de l'accord commercial sur l'environnement.

Un accord sur le libre-échange pourrait inciter le monde des affaires, notamment les multinationales, à exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il réduise le coût de la réglementation écologique. Un accord pourrait gravement entraver les mesures fédérales et provinciales régissant les sources de pollution, la gestion des déchets dangereux, le reboisement, la gestion des pêches, le traitement des eaux usées et la qualité de l'air car les États-Unis pourraient interpréter ces mesures comme étant en quelque sorte des subventions. Le ministre ne s'est pas encore rendu compte de la gravité de la situation. Elle est absolument urgente et je lui recommande instamment, comme je l'avais fait le 6 mai 1986, de veiller à ce qu'un accord commercial avec les États-Unis n'ait aucune répercussion négative sur l'environnement au Canada.

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'IMPORTANCE DE L'ACCÈS AUX MARCHÉS NORD-AMÉRICAINS

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, mes électeurs de Nepean—Carleton reconnaissent depuis longtemps l'importance de la recherche et du développement ainsi que de ce qu'ils apportent à notre bien-être économique. Cet intérêt a permis à la région de Nepean—Carleton de devenir le centre de la technologie de pointe au Canada. Mes électeurs se sont donc réjouis de voir le gouvernement fédéral conclure la semaine dernière avec les gouvernements des provinces un accord sur une politique scientifique canadienne qui fera date dans l'histoire du pays.

Les entreprises canadiennes de technologie sont en mesure de mettre au point des produits d'exclusivité mondiale et doivent soutenir la concurrence internationale. L'accès aux marchés nord-américains est fondamental et vital. La conclusion d'un accord commercial, tout en permettant d'améliorer notre industrie agricole en protégeant notre système de commercialisation des produits agricoles, bénéficiera à tous les Canadiens, surtout aux jeunes, car le commerce international est la voie de notre prospérité à venir.

* * *

[*Français*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION RECONNAISSANT LE CARACTÈRE UNIQUE DU QUÉBEC

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, en fin de semaine à Montréal, le Nouveau parti démocratique du Canada a adopté une résolution reconnaissant le caractère unique du Québec, lieu où la langue et la culture de la majorité sont françaises. De Victoria, en Colombie-Britannique, jusqu'à Saint-Jean (Terre-Neuve), en passant par les Prairies, l'Ontario et les Maritimes, les néo-démocrates du Canada ont dit oui au Québec. Nous sommes le parti politique sur la scène fédérale qui manifeste la plus grande ouverture d'esprit envers le Québec.

Il est dommage et regrettable de voir l'attitude partisane du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Si reconnaître le caractère unique du Québec est une supercherie, selon le député de Laval-des-Rapides, comment doit-on qualifier la décision du parti libéral du Canada en novembre dernier de ne pas reconnaître ce caractère unique du Québec comme il a d'ailleurs toujours refusé de le reconnaître dans le passé?

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA NÉCESSITÉ DE CONCLURE UN ACCORD

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, puisque les mesures protectionnistes sont en train de devenir la norme à l'échelle planétaire, le Canada doit absolument conclure une entente sur le libre-échange avec les États-Unis pour pouvoir demeurer une grande puissance industrielle. Nous devons disposer de marchés sûrs pour écouler nos produits si nous voulons continuer à jouir de notre prospérité. Nos emplois et notre survie dépendent de notre aptitude à vendre nos produits.

Il n'y a pas si longtemps, les pays européens étaient aux prises avec des problèmes analogues aux nôtres aujourd'hui. Ils ont créé la CEE qui leur a garanti des débouchés pour leurs produits. Cette union économique a permis à chacun de ses membres de devenir des entités économiques importantes qui ont fini par acquérir un niveau de vie équivalent au nôtre. Ces pays sont venus à bout de leurs problèmes respectifs de souveraineté et de domination culturelle et économique. Cela n'a pas empêché cette union économique de devenir en 30 ans une force de premier plan qui compte quatre membres au sein du Groupe des sept. Une entente de libre-échange avec les États-Unis est le seul moyen dont dispose le Canada pour assurer la prospérité économique de la génération actuelle et des générations futures.

* * *

[*Français*]

LA CONSOMMATION

LA SITUATION DES CONSOMMATEURS DU QUÉBEC

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, plus de 70 organismes autonomes du mouvement de consommation au Québec couvrent la province et, de ceux-ci, 25 se retrouvent réunis dans trois fédérations distinctes. Plusieurs dizaines de comités de travail s'affairent à trouver des solutions et à mener des actions pour venir en aide aux consommateurs du Québec.

J'ai constaté, à l'analyse des nouveaux critères du programme et de l'attribution des fonds, que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) tend à nier le fonctionnement décentralisé des organismes de consommateurs du Québec ainsi que leur façon particulière de travailler.

Pour l'année 1986-1987, deux organismes nationaux, presque inactifs au Québec, se partagent à eux seuls 72 p. 100 du Budget alloué par le ministre. En allouant 15.5 p. 100 de l'enveloppe budgétaire aux associations du Québec, le ministre les a informées que le financement reçu était transitoire et final.

Au cas où la situation se détériorerait davantage l'année prochaine et afin d'améliorer la situation cette année, je demande au ministre de se pencher immédiatement sur ce problème.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—ON APPUIE L'ACCORD ÉVENTUEL

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, la libéralisation de notre commerce avec les États-Unis assurera la croissance économique du Canada et procurera de nouveaux emplois aux Canadiens. Le Conseil économique du Canada estime qu'elle nous permettra de créer 370 000 emplois d'ici 1995. Sans un accord, le Canada risque d'en perdre 500 000 d'ici là, en raison du protectionnisme américain.

Nul doute que l'ouest du Canada profiterait d'un accord sur le libre-échange. Une étude de la *Canada West Foundation* montre qu'un cinquième de l'économie de cette région dépend directement des ventes aux États-Unis. Selon une étude réalisée par les syndicats du blé des Prairies, la libéralisation du commerce canado-américain rapporterait annuellement 60 millions de dollars aux agriculteurs de l'Ouest. Grâce à l'inscription de garanties concernant la protection de leurs offices de commercialisation et de leurs institutions comme la Commission canadienne du blé, les agriculteurs canadiens de l'Ouest ont tout à gagner et très peu à perdre advenant la conclusion d'un accord de libre-échange.

Alors que l'Ouest du Canada réclame depuis au delà de 100 ans la libéralisation du commerce avec les États-Unis, ses intérêts se sont toujours butés au protectionnisme du centre de notre pays. Nous voici à nouveau à la croisée des chemins; les Canadiens de l'Ouest nous incitent à tout mettre en oeuvre pour qu'ils puissent, eux aussi, profiter de la nouvelle prospérité canadienne.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE HONDURAS—L'INCIDENCE DE LA PRÉSENCE MILITAIRE AMÉRICAINE SUR L'ÉCONOMIE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, en dépit d'une aide massive du Canada et des États-Unis, le Honduras demeure l'un des pays les plus pauvres d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud. La présence militaire américaine dans ce pays s'est traduite par la construction d'un vaste réseau de routes, de pistes d'atterrissage et d'installations d'entreposage qui perturbent l'économie du pays et réflètent tout simplement la paranoïa de Ronald Reagan face à la nation nicaraguayenne qui lutte pour sa liberté. Les installations militaires et les bases de contras soutenues par les Américains n'ont rien fait pour remédier à la pauvreté, à la sous-alimentation, au chômage et au sous-développement des régions rurales. Nous avons appris qu'au cours des cinq dernières années, un tiers du milliard de dollars versé sous forme d'aide par les Américains a été détourné du développement économique pour aller enrichir les dirigeants militaires honduriens.

Aucune forme d'aide ne peut aider une nation à se mettre sur la voie du développement si le gouvernement n'a pas adopté les bonnes priorités. Parce que le Canada est l'un des pays qui donnent le plus au Honduras, nous nous devons, au nom des contribuables canadiens et également de la population hondurienne, d'exercer des pressions auprès des États-Unis pour

Article 21 du Règlement

qu'ils cessent d'utiliser le Honduras comme point d'appui de leurs activités militaires, créatrices de corruption, et pour qu'ils laissent le Honduras et les autres pays d'Amérique centrale suivre en paix leur propre voie vers le développement.

* * *

[*Français*]

L'ÉCONOMIE

LA NÉCESSITÉ DE PENSER SÉRIEUSEMENT À LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, nous avançons à grands pas vers le XXI[e] siècle. Notre destin est d'être une nation pacifique et prospère qui vise à l'excellence. Une nation qui, grâce à la vigueur de son économie, saura assurer le bien-être de sa population, l'épanouissement de son identité culturelle et le respect de sa souveraineté.

La libéralisation des échanges avec les États-Unis, il faut y penser sérieusement. Les Beaucerons, eux, l'ont compris. Quarante-six pour cent de nos produits sont distribués dans d'autres régions du pays et 39 p. 100 de nos biens manufacturés sont exportés à l'extérieur du pays, particulièrement aux États-Unis. Les Beaucerons auront beaucoup à gagner dans un contexte de libéralisation des échanges. L'attitude de nos industriels chez nous qui ont compris la nécessité de diversifier leur production et de profiter des marchés extérieurs fait de notre région une des plus dynamiques au pays.

Je lisais dernièrement l'article paru dans le *Reader's Digest* sur le miracle beauceron et nous pouvons être fiers de l'image de qualité et de performance que nous projetons.

L'économiste et professeur à Harvard, John Kenneth Galbraith, l'a bien expliqué: «Un pays ne peut plus s'isoler du reste du monde et résoudre tout seul ses propres problèmes sans tenir compte du contexte international, car tous les pays sont devenus interdépendants».

* * *

L'IMMIGRATION

LA DÉPORTATION DE VICTOR REGALADO

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre d'État (Immigration) (M. Weiner) devrait arrêter immédiatement les procédures de déportation contre le journaliste salvadorien Victor Regalado. Connaître et pouvoir se défendre contre les accusations portées contre soi fait partie des principes fondamentaux de notre système juridique. M. Victor Regalado n'a pas eu cette possibilité.

Les changements à la Loi sur l'immigration en 1984 permettent maintenant la révision d'une attestation de sécurité par un Comité de surveillance du service canadien du renseignement de sécurité.

La loi a été modifiée, monsieur le Président, pour tenir compte de la situation de M. Regalado, mais elle ne s'applique pas à lui parce que sa cause a pris naissance avant l'entrée en vigueur de la loi. M. Regalado est victime d'une injustice de procédure qu'il y a lieu maintenant de corriger. Je demande au ministre de l'Immigration d'arrêter les procédures de déportation contre lui et de soumettre son dossier au Comité de surveillance, où il pourrait se prévaloir de tous les recours et toutes les protections de notre loi.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES TARIFS

LES RÉPERCUSSIONS DES TARIFS SUR LE SECTEUR PÉTROCHIMIQUE

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, près de 40 p. 100 de l'activité du secteur pétrochimique canadien s'effectue dans la circonscription de Sarnia—Lambton. Le marché international revêt la plus haute importance pour les emplois et le gagne-pain des habitants de cette circonscription. Les industries pétrochimiques dans ma circonscription n'ont pas besoin d'une longue période pour s'adapter au libre-échange avec les États-Unis. Elles sont déjà prêtes pour la situation nouvelle.

Polysar, le principal et le plus gros employeur dans ma circonscription, exporte 21 p. 100 de ses produits aux États-Unis. Le fait que, à l'heure actuelle, le tarif exigé pour l'exportation du styrène aux États-unis soit de 7,4 p. 100 l'inquiète. De toute évidence, sans les obstacles posés par ce tarif, le marché américain des usines pétrochimiques canadiennes prendrait de nouvelles dimensions plus importantes. Les sommes épargnées par nos usines en l'absence de ce tarif pourraient servir à payer les coûts plus élevés du transport que suppose notre expansion sur le marché américain.

Il est prouvé que les compagnies canadiennes peuvent soutenir la concurrence internationale, mais les tarifs limitent leurs ventes aux États-Unis. Le gouvernement est dans la bonne voie. Nous souhaitons procurer des emplois aux Canadiens et favoriser davantage l'investissement étranger au Canada.

* * *

LA TÉLÉVISION

LES CONSÉQUENCES DES PRÉSUMÉES MISES À PIED DE CTV

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, la société CTV va-t-elle fermer ses bureaux de Winnipeg et de Québec? Le congédiement du personnel des salles de nouvelles qui a été amorcé va-t-il prendre les proportions d'une hécatombe? Nous n'en sommes pas certains pour le moment, mais nous savons que, comme le rapport Caplan-Sauvageau l'a démontré, grâce à des subtilités comptables, CTV fait figure de parent pauvre tandis que ses sociétés affiliées font de forts bénéfices. On aurait tort de prendre au sérieux toute prétention de CTV selon laquelle cette société perdrait de l'argent et se verrait obligée de réduire le personnel affecté à la programmation canadienne.

La société CTV ne manque pas de culot. Le secteur de l'actualité a été le seul où sa programmation canadienne a été le moindrement satisfaisante. Le CRTC étudie actuellement le renouvellement de la licence de CTV et les Canadiens souhaitent qu'un contenu canadien accru lui soit imposé. En réduisant le personnel de ses salles de nouvelles, CTV se moque du CRTC et du public canadien qu'elle est censée servir.

Les congédiements doivent cesser. C'est maintenant où jamais que le CRTC doit faire preuve de fermeté. Si CTV ne peut pas offrir un meilleur contenu canadien au public, elle ne mérite pas de télédiffuser au Canada.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES POSITIONS DES PARTIS DE L'OPPOSITION

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, on nous rebat les oreilles depuis quelques semaines des arguments défensifs en faveur d'une nouvelle entente commerciale avec les États-Unis. L'importance de ces arguments ne fait aucun doute. L'aspect offensif m'intéresse toutefois davantage. J'entends mes collègues à ma gauche et les autres plus loin encore à gauche affirmer que le Canada est incapable de soutenir la concurrence. Ils ont beau envelopper leur argument dans de belles phrases mielleuses, essentiellement, ils affirment que les Canadiens ne peuvent soutenir la concurrence, que nous pourrions être les gros perdants dans une entente commerciale avec les États-Unis, que les Américains pourraient s'emparer du Canada.

Comme il est tragique que deux de nos trois partis politiques n'aient pas foi en notre technologie, en nos travailleurs, en nos directeurs d'entreprises et que, effectivement, ils ne fassent pas confiance au Canada.

* * *

L'ÉDUCATION

LES DROITS DE SCOLARITÉ DES ÉTUDIANTS DU POSTSECONDAIRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les étudiants de toutes les régions du Canada protestent contre l'intention du gouvernement de réduire les crédits à l'enseignement postsecondaire. Dans ma province, les étudiants de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard doivent payer des droits de scolarité très élevés, parmi les plus élevés du pays. L'intention du gouvernement de ne pas augmenter autant que prévu les crédits affectés à l'enseignement postsecondaire dans le cadre du Financement des programmes établis aggravera une situation déjà révoltante.

Cette année, les étudiants de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard doivent débourser environ 1 480 $ auxquels il faut ajouter d'autres droits obligatoires, le prix des livres et les frais de subsistance. Les étudiants doivent se contenter d'installations insuffisantes, de classes et de laboratoires surpeuplés et d'une gamme trop restreinte de cours dans certains programmes. De toute évidence, ces difficultés font baisser la qualité de l'enseignement. Je demande au ministre des Finances (M. Wilson) et au gouvernement de réfléchir à nouveau à ces réductions et de considérer l'éducation des jeunes comme un très bon investissement pour l'avenir du pays.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA CONFIANCE DANS L'APTITUDE DES CANADIENS À SOUTENIR LA CONCURRENCE SUR LE PLAN INTERNATIONAL

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, il est temps que nous nous posions certaines questions difficiles. Avons-nous peur de la concurrence du reste du monde? Les Canadiens devraient-ils continuer à payer 6 milliards par an à cause des restrictions à l'importation? Y a-t-il une raison intrinsèque pour que les Canadiens échouent lorsqu'on leur présente l'occasion de triompher? La réponse à toutes ces questions est un «non» ferme, confiant et vigoureux.

Je ne saurais m'excuser d'avoir confiance en notre capacité de soutenir loyalement la concurrence. Je ne saurais m'excuser de croire que les meilleurs talents canadiens, nos meilleurs travailleurs, nos meilleurs gestionnaires, nos meilleurs entrepreneurs, réussiront. Je ne saurais m'excuser de désirer une économie canadienne qui survit grâce à sa puissance et non en raison de sa crainte. J'ai confiance, monsieur le Président, que nous pourrons trouver un nouvel équilibre dynamique dans le libre-échange qui remplacera l'inertie d'une économie basée sur la limitation des importations et de petits marchés.

Le Canada a l'occasion de saisir l'avenir et de le former à nos besoins, de canaliser les courants de changement pour les utiliser à notre profit. Nous pouvons reculer si nous avons peur. Nous pouvons, comme les néo-démocrates, nous cacher derrière des barrières psychologiques, mais nous ne pourrons pas toujours nous cacher du reste du monde.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA SITUATION AUX PALAIS DE JUSTICE DE L'ORIGNAL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Selon le vérificateur de la province d'Ontario, monsieur le Président, le palais de justice provincial de l'Orignal, dans ma circonscription, laisse tellement à désirer que les témoins doivent attendre pour comparaître dans les mêmes pièces que les prévenus et il est si peu sécuritaire que les prisonniers, les jurés et les juges sont à la merci du moindre incendie. C'est certes le résultat d'une quarantaine d'années d'incurie conservatrice au niveau provincial.

Aujourd'hui, je tiens à présenter une demande officielle de subvention dans le cadre du nouveau programme fédéral d'échanges de bons procédés, puisque ma circonscription répond aux mêmes critères que celle de Central Nova pour ce qui est de la construction d'un nouveau palais de justice. Je profite de l'occasion pour remercier le ministre du Revenu national (M. MacKay) d'avoir créé le programme des échanges de bons procédés utilisé par le gouvernement fédéral pour construire des palais de justice provinciaux. Il y a au moins neuf autres localités de l'Ontario qui éprouvent un besoin analogue à celui de ma circonscription de Glengarry—Prescott—

Russell. Je suis sûr qu'elles se réjouiraient de pouvoir participer également au programme IOU du ministre du Revenu national.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je suis peut-être naïve . . .

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: . . . mais en arrivant à la Chambre des communes ce matin je pensais que le premier ministre (M. Mulroney) allait donner la position du gouvernement sur le libre-échange. Cela tombe bien qu'il ait fait cette déclaration la veille de la Saint Patrick parce que cette comédie est pire que celle que nous avons connue au sommet irlandais. Nous avons eu des communiqués de presse, des déclarations, des protestations, mais le premier ministre ne nous a rien appris que je puisse dire aux métallurgistes de ma circonscription.

Le Pacte de l'automobile et la politique agricole font-ils partie des questions discutées? Que va-t-il advenir de l'industrie sidérurgique? Le gouvernement n'a fait qu'obscurcir les choses et ajouter des mystères. Si le premier ministre prétend vraiment diriger notre pays, il doit absolument présenter ses idées et ses options ici, à la Chambre des communes, comme l'a fait le parti libéral. Je mets au défi le premier ministre de laisser de côté la rhétorique de Bruce Phillips et d'avouer vraiment aux Canadiens ce qui se cache derrière la prétendue entente sur le libre-échange.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES CONSÉQUENCES POSSIBLES POUR LES RÉGIONS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, mes questions d'aujourd'hui s'adressent au premier ministre, mais je suppose que quelqu'un le remplace. Le premier ministre doit avoir un culot extraordinaire ou manquer totalement de compassion pour aller dire aux régions les plus pauvres du pays que leur prospérité passe par le libre-échange. C'est ce même premier ministre, qui a promis, au cours de la campagne électorale, il y a deux ans: «d'apporter immédiatement la prospérité aux régions».

• (1420)

Comment 24 mois plus tard, les représentants des régions les plus pauvres du pays pourraient-ils croire les paroles du premier ministre alors que sept provinces sur dix ont un taux de chômage plus élevé qu'en 1982, que le budget de l'expansion économique régionale a été réduit de 39 p. 100 depuis deux ans et que toutes les régions se sont rendu compte que la prospérité promise par le premier ministre n'était que du vent?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, de toute évidence, le député n'a pas écouté le discours du premier ministre, compte tenu des inexactitudes que contient sa question. Il ne fait aucun doute que les disparités régionales nous préoccupent. Le premier ministre a clairement fait valoir qu'un des meilleurs moyens de réduire ces disparités était d'ouvrir des débouchés commerciaux aux régions afin qu'elles trouvent un marché plus vaste pour leurs produits aux États-Unis, et cela sans barrières douanières. C'est une chose que le député a du mal à comprendre, mais que le premier ministre a très bien su voir.

LES CONSULTATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je n'ai nul besoin que le ministre des Finances me fasse un cours sur le principe des vases communicants. Le fait est que le premier ministre a réduit de 39 p. 100 le budget de l'expansion économique régionale. Le fait est qu'au cours de la dernière campagne électorale, il a promis d'apporter immédiatement la prospérité aux régions. Aujourd'hui il a le culot de revenir leur promettre la prospérité . . .

M. le Président: Le député veut-il bien poser sa question?

M. Tobin: Étant donné que le premier ministre a eu l'aplomb, ce matin, de déclarer que seul le gouvernement canadien pouvait conclure des traités avec les pays étrangers et que le négociateur commercial des États-Unis, Peter Murphy, a dit ce matin . . .

Des voix: Règlement!

M. Tobin: . . . «nous ne signerons pas d'accord sans l'aval des provinces», comment le ministre explique-t-il, que, selon le premier ministre, les provinces ne seront pas consultées tandis que le négociateur des États-Unis, Peter Murphy, dit bien que c'est la condition préalable à la signature d'un accord?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne pense pas que les provinces apprécieront ce genre de discours. Dans les années 70, sous l'ancien gouvernement, elles ont essayé de découvrir ce qui se passait pendant les négociations du GATT. Elles n'ont obtenu aucun renseignement.

Notre gouvernement a consulté, dans un esprit de collaboration, non seulement les premiers ministres provinciaux, mais également un comité permanent de représentants des provinces, pour leur faire savoir très clairement ce qu'on attendait de ces dernières et qu'elle a été la teneur des négociations jusqu'ici. Le premier ministre a déclaré sans équivoque ce matin que le gouvernement fédéral était le seul arbitre qui déciderait, en dernier ressort, de la teneur des négociations. Nous devons considérer le problème dans une optique nationale et c'est ce que nous ferons. La prospérité de notre pays dépend de ces négociations. Nous veillerons à ce que la position du gouvernement national soit à la hauteur de ce défi.

M. Tobin: Les Canadiens ont l'habitude de voir les promesses du gouvernement fondre comme neige au soleil.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

L'AVENIR DES ATELIERS DE MONCTON

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, le ministre n'est pas sans savoir qu'au cours du week-end, la société General Electric a annoncé qu'elle ne s'établirait pas à Moncton, au Nouveau-Brunswick. Depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir, les effectifs des ateliers de Moncton ne font que baisser au point que ces ateliers ne devraient plus employer que 330 personnes d'ici à la fin de l'année, comparativement à 1 200 auparavant. Il s'agit d'une perte de 850 emplois dans une région durement frappée par le chômage. Étant donné que cette transaction n'aura pas lieu, le gouvernement et le ministre des Transports vont-ils enfin reprendre leurs esprits et ordonner au CN de maintenir ces ateliers ouverts et de continuer à offrir un grand nombre d'emplois dans la région, ou la théorie de la percolation s'applique-t-elle à Moncton également? Nous préparons-nous à un accord de libre-échange qui brade l'économie de la région de l'Atlantique?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député vient de laisser tomber son chef, à Terre-Neuve en le poignardant dans le dos, de concert avec les députés représentant cette province, la semaine dernière. C'est un expert en la matière.

L'honorable représentant et tous les députés savent ce qui s'est passé à Moncton. Le syndicat des machinistes et le syndicat des monteurs de tuyauterie ont bloqué une entente en vertu de laquelle la société General Electric devait venir s'établir dans la région et combler un grande partie des emplois supprimés. Un fonds de 4 millions de dollars est prévu, afin d'encourager le développement industriel à Moncton, qui demeurera un centre important pour le CN dans les provinces de l'Atlantique. Nous venons de terminer une gare intermodale de marchandises de 10 millions de dollars et le CN continuera de verser quelque 90 millions de dollars par an en salaires à Moncton. La ville continuera de recevoir toute l'aide que nous pouvons lui apporter.

[*Français*]

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT VA FAIRE CONNAÎTRE SA POSITION AU SUJET DE L'ADHÉSION DU QUÉBEC À LA CONSTITUTION

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, il y a un an déjà, Gil Rémillard exposait les propositions du gouvernement Bourassa en vue de concrétiser l'adhésion du Québec à la Constitution et, en novembre dernier, c'était le parti libéral du Canada qui, réuni en congrès à Ottawa, prenait une position claire sur le sujet. Mais le secret le mieux gardé à ce jour, c'est la position du parti progressiste conservateur dans le dossier. Le silence du gouvernement risque d'être interprété comme un manque de leadership. Ce que je veux demander à quiconque va répondre de ce côté-là de la Chambre, c'est quand le gouvernement va-t-il se brancher et faire connaître sa position au sujet de l'adhésion du Québec à la Constitution?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, le ministre d'État aux Relations fédérales-provinciales, le leader du gouvernement au Sénat, a eu des entretiens avec M. Rémillard et avec ses homologues provinciaux. En fait, il sait fort bien, à l'instar de ses homologues provinciaux, que l'adhésion du Québec à la Constitution est une priorité de notre gouvernement. Le premier ministre l'a déclaré immédiatement après les élections et nos efforts tendent à réaliser cet objectif.

[*Français*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, c'est une priorité qui tarde à se concrétiser. Le premier ministre devrait se rappeler son engagement électoral de 1984 de faire signer le Québec dans l'honneur, disait-il, et dans l'enthousiasme. C'était il y a deux ans et demi, monsieur le Président. Qu'est-il advenu de l'ardeur et de l'enthousiasme que manifestait le gouvernement lors des dernières élections? Ce n'était sûrement pas le même enthousiasme que démontrait ici le vice-premier ministre jeudi dernier lorsqu'il répondait à mon . . .

[*Traduction*]

M. le Président: J'hésite à interrompre le député, mais les introductions qui tendent à se répéter sont peut-être un peu trop longues. Je demande donc au député de poser sa question.

[*Français*]

M. Guilbault (Saint-Jacques): Je vous remercie, monsieur le Président, de calmer ces gens d'en face.

Le vice-premier ministre disait jeudi dernier: Le gouvernement fédéral n'a pas présenté de contre-offre aux propositions mises de l'avant par le Québec. C'est clair ça! Ma question est simple: Quand allez-vous vous réveiller et faire connaître votre position sur l'adhésion du Québec à la Confédération?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, je trouve plutôt curieux qu'un député qui faisait partie du gouvernement qui n'a pas réussi à faire adhérer le Québec à la Constitution ait l'audace de soulever cette question aujourd'hui. Notre gouvernement fait en sorte d'obtenir l'adhésion du Québec. Cela demeure un objectif. Nous poursuivons nos efforts et les discussions en cours tendent à réaliser l'objectif visé.

* * *

INVESTISSEMENT CANADA

LA DÉCISION CONCERNANT *GLC PUBLISHING*

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, les Canadiens vont juger de l'intention du gouvernement en matière de libre-échange et de protection de la culture canadienne en fonction de ce qu'il va faire et non des vagues promesses qu'il a continué de faire ce matin. Ma question s'adresse au ministre chargé d'Investissement Canada. Elle est très précise et constitue en quelque sorte la pierre de touche des intentions gouvernementales à cet égard. Le ministre sait que le dossier *GLC Publishing* traîne depuis plus d'un an à son ministère. Il fait partie de la politique *Gulf and Western* de la terre brûlée à l'occasion de ses prises de contrôle. Est-ce que le ministre va dire à la Chambre et aux Canadiens s'il va appliquer cette politique de l'édition canadienne? Est-ce qu'il va régler ce dossier? Va-t-il interdire cette acquisition de GLC par *Gulf and Western* et faire ainsi savoir aux Canadiens que nous allons appliquer en matière d'édition une politique définie au Canada?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, justement, la politique canadienne sur les éditeurs et les publications a été émise en juillet 1985 et, à mon avis, elle a été très bien accueillie par l'ensemble des Canadiens. Un des aspects de cette politique avait justement pour but de protéger l'identité culturelle. Et si, justement, le gouvernement canadien n'a pas donné son aval à la proposition qui nous a été soumise par la Gulf and Western, c'est jutement parce que nous voulons protéger cette industrie culturelle. Des négociations sont toujours en cours et une extension de temps a été donnée à la compagnie jusqu'au 16 avril pour lui permettre justement d'arriver à respecter cette politique canadienne du gouvernement.

• (1430)

[*Traduction*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais savoir pourquoi le gouvernement semble faire une exception dans le cas présent. Pourquoi n'a-t-il pas le courage de ses convictions? Pourquoi n'a-t-il pas un peu de cran? Nous sommes au courant de la menace de la «terre brûlée». Le gouvernement ne comprend-il pas qu'il s'agit là de tactique . . .

M. le Président: Encore une fois, j'hésite à interrompre la députée, surtout sur une question introductive, mais le préambule est là pour exposer les faits, non pour amorcer une discussion sans fin. Si la députée a une question à poser, et je sais qu'elle en a une, j'espère bien qu'elle voudra le faire succinctement.

Mme McDonald: Voici ma question, monsieur le Président: est-ce que le gouvernement ne peut pas rassembler un peu de courage et appliquer l'excellente politique qu'il a annoncée? Est-ce qu'il n'a pas le courage de ses convictions, le courage d'agir et d'appliquer ses promesses, pas seulement celui de les faire?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, je répète pour la gouverne de ma collègue que la décision qui a été annoncée en juillet 1985 avait justement pour but de protéger cette identité culturelle. Elle a permis entre autres—ma collègue dit que le gouvernement canadien tarde à agir—elle a permis entre autres, dis-je, l'acquisition de la Doubleday Canada par la Guy Porter Books. Justement, monsieur le Président, dans les négociations et les discussions que nous avons avec la compagnie Gulf and Western, nous voulons et nous tenons à protéger cette identité culturelle que ma collègue et le leader du Nouveau parti démocratique tiennent tant à défendre.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

L'EXPIRATION DE RÈGLEMENTS SUR LES IMPORTATIONS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le ministre sait que les règlements 56 et 57 de la Loi sur les fruits, les légumes et le miel expireront à la fin de cette semaine. On pourra alors inonder le marché canadien à pleins camions de produits agricoles vendus à bas prix, ce qui causera beaucoup de tort aux producteurs canadiens. Le ministre est-il prêt à introduire d'urgence de nouveaux règlements pour protéger ces agriculteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je me réjouis de répondre à cette question. J'ai un plan précis pour lequel je demanderai l'appui du député et de tous les députés d'ici la fin de la semaine.

M. Foster: Je suis heureux de voir le ministre apprendre à la onzième heure qu'il faut agir dans ce cas et j'espère qu'il le fera.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Je me demande si le ministre peut assurer aux agriculteurs canadiens qu'il ne renoncera pas à la gestion de l'offre et à notre système de mise en marché collective dans les négociations sur le libre-échange, étant donné la façon dont il les a tenus dans l'ignorance jusqu'à maintenant.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a deux questions. Pour répondre à la première, nous n'avons pas attendu la onzième heure. Le député doit reconnaître que c'est la seule façon possible d'agir en vertu du nouveau règlement de la Chambre. En fait, c'est une solution unique qui n'a jamais été essayée auparavant dans l'histoire de notre pays. Le député reconnaîtra qu'un comité mixte de la Chambre et du Sénat a étudié la réforme de la réglementation. Conformément au nouveau Règlement de la Chambre, c'est la seule occasion dont le ministre de l'Agriculture dispose et je l'utilise au nom des agriculteurs canadiens pour veiller à ce que les règlements en vigueur continueront de s'appliquer jusqu'à ce que nous prenions d'autres mesures appropriées.

Quant à la seconde question du député, je ne vois pas ce que nous pourrions faire d'autre. Je ne peux que renvoyer le député à la motion et au discours que le premier ministre a prononcé ce matin et j'espère participer au débat cet après-midi.

* * *

L'EMPLOI

ON DEMANDE DE PRÉSENTER UN PROJET DE LOI SUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pour la première fois en 18 ans, sous le gouvernement actuel, l'écart des salaires entre les hommes et les femmes s'est élargi. Les femmes gagnent en moyenne 19 000 $, tandis que les hommes gagnent 29 000 $ Cette tendance continuera probablement à s'accentuer dans un régime de libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

Mme Mitchell: Le ministre acceptera-t-il de présenter aujourd'hui un projet de loi sur l'équité en matière de rémunération qui exigerait le paiement d'une rémunération égale pour un travail égal dans chaque domaine de compétence fédérale?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a mis de l'avant depuis un certain nombre d'années . . . C'est l'observation de ma collègue sur le libre-échange, monsieur le Président, la relation n'était pas particulièrement forte. Alors ce que je veux dire, c'est que le gouvernement du Canada est conscient qu'il n'est pas admissible en soi qu'il y ait des écarts aussi considérables entre le salaire versé aux femmes et celui versé aux hommes. Mais ma collègue doit admettre une chose: nous avons mis en place—le processus est relativement lent—des procédures pour nous permettre d'améliorer la situation, entre autres l'équité en matière d'emploi, et je rappelle que ma collègue, la ministre des Approvisionnements et Services, pour la première fois a refusé un marché dans lequel une entreprise avait refusé de se soumettre aux règles de l'équité en matière d'emploi. Il y a le programme des marchés fédéraux. Le gouvernement du Canada encourage les provinces comme le Manitoba, le Québec, l'Ontario bientôt qui mettent de l'avant des politiques, mais la députée devra admettre que c'est un effort collectif de l'ensemble des intervenants du pays et non seulement du gouvernement fédéral qui, lui, est prêt à appuyer toutes les mesures qui vont dans ce sens-là.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Le ministre ne semble pas comprendre la différence entre une politique d'équité en matière d'emploi et une politique d'équité en matière de rémunération. Présentera-t-il une mesure exigeant l'équité en matière de rémunération durant la présente session? Et persuadera-t-il les provinces de faire ce que le Manitoba a déjà accompli?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai très bien compris la question et ma collègue devrait savoir que, pour permettre aux femmes d'avoir accès à des salaires égaux, il y a un ensemble de facteurs au niveau de la formation et de l'ouverture des postes eux-mêmes. Si les femmes n'ont pas accès aux emplois, et c'est pourquoi je parle d'équité en matière d'emploi: oui, c'est un prérequis au salaire. Et je suis convaincu que ma collègue est d'accord avec moi sur le fait que le gouvernement fédéral a mis en place, va mettre encore en place des mesures, et je suis sûr qu'elle va avoir la patience de réaliser que nous avons fait en deux ans ce que nos prédécesseurs n'ont pas fait dans 20 ans.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'INCIDENCE SUR LES RÉGIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ce matin, dans son discours sur le libre-échange, le premier ministre s'est apparemment déchargé sur le président des États-Unis de sa responsabilité en matière de développement régional. Il a déclaré aux habitants de Terre-Neuve, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique: «Ne comptez pas sur moi; demandez à Ronald Reagan». Si le premier ministre s'intéresse vraiment au développement des régions défavorisées du pays, pourquoi son gouvernement et lui ont-ils encore réduit de deux milliards de dollars les crédits alloués cette année au développement régional?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ce n'est évidemment pas le cas. Mon collègue sait très bien . . .

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Dites la vérité.

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le très honorable premier ministre répond à une question du très honorable chef de l'opposition. Tous les députés veulent sans doute entendre la réponse.

M. Mulroney: Le très honorable chef de l'opposition a dit volontairement une bêtise au sujet du développement régional. Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, le chômage a diminué dans toutes les régions du pays, y compris . . .

Mme Mitchell: En Colombie-Britannique?

M. Mulroney: J'ai dit qu'il a diminué dans toutes les régions du pays. Nous avons créé 705 000 nouveaux emplois, soit plus que tous les autres pays industrialisés du monde occidental. Ce que j'ai dit ce matin, c'est que malgré ces résultats, les disparités régionales sont encore énormes dans certains secteurs. L'une des façons d'y remédier, et ce n'est pas la seule, est d'instaurer un climat favorable et de conclure une entente globale qui permette à Terre-Neuve, à la Colombie-Britannique et à l'Alberta, pour n'en citer que trois, de créer des emplois et de devenir plus prospères grâce aux échanges commerciaux. Mon très hon. collègue conviendra que ces initiatives, outre les capitaux étrangers sans précédent qu'elles attirent et certaines autres mesures que nous avons prises, visent à créer de nouvelles richesses dans les régions du pays. C'est assurément l'objectif de cette initiative commerciale.

• (1440)

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si le premier ministre examine les prévisions de dépenses déposées par son collègue, il verra qu'au cours des deux dernières années uniquement, le budget du développement régional a été réduit de 39 p. 100. D'autres compressions ont touché la recherche et le développement, les programmes d'apprentissage et d'autres mesures qui auraient profité à la région de l'Atlantique, à l'ouest et au nord du Canada. Comment se fait-il que dans son discours de ce matin, le premier ministre ait reconnu qu'il y avait des lacunes dans sa propre politique de développement régional et qu'il compte maintenant, plein d'espoir, sur un futur accord commercial pour réaliser des objectifs que son gouvernement n'a pas su atteindre pour les Canadiens?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai jamais admis que la politique de développement régional comportait des lacunes. J'ai dit que depuis que notre pays existe, cette question équivaut à une condamnation de tous les gouvernements du Canada qui se sont succédés, c'est-à-dire que notre pays n'a pas fait suffisamment pour les régions éloignées, et j'ai parlé ce matin de Terre-Neuve et du Labrador, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que de l'intérieur de la Colombie-Britannique. Je ne reproche pas aux gens ce qui s'est passé il y a deux ou trois ans; cela fait partie du processus qui s'est développé dans notre pays.

Si le taux de chômage atteint 6,8 p. 100 en Ontario et 18,4 p. 100 à Terre-Neuve, c'est injuste et inacceptable au Canada. On ne pourra pas y remédier en limitant l'Ontario, mais il faut créer de nouvelles richesses, grâce au commerce extérieur, pour que Terre-Neuve atteigne les normes de l'Ontario. C'est ce que notre gouvernement est déterminé à faire.

Des voix: Bravo!

LE PACTE DE L'AUTOMOBILE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Au Canada, 125 000 emplois sont reliés directement à l'industrie automobile et des centaines de milliers d'autres en dépendent indirectement. Dans son discours ce matin, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas expliqué comment les réductions tarifaires générales que l'on projette d'apporter, si l'on peut croire toutes les fuites de renseignements sur les pourparlers commerciaux qui nous parviennent de M. Reisman, peuvent être effectivement apportées si l'on maintient aussi les sauvegardes du Pacte de l'automobile puisque ces sauvegardes dépendent de l'existence de ces tarifs?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, mon honorable ami conviendra sans doute que, vu le temps dont je disposais, je ne pouvais pas analyser de façon détaillée toutes les questions reliées à des négociations internationales aussi complexes. J'ai analysé soigneusement la question soulevée par mon honorable ami dans un important discours que j'ai prononcé à Longueuil jeudi soir. Le ministre des Finances et la ministre du Commerce extérieur parleront aussi de cette question, tout comme le ministre de l'Agriculture parlera du secteur agricole pendant le débat aujourd'hui. Ce débat vise à permettre à autant de députés et de membres du Cabinet que possible d'exprimer leurs points de vue sur des sujets particuliers pour que les intérêts de tout le pays soient représentés. Nous espérons que le NPD acceptera de prolonger les heures de séance et de mettre la résolution aux voix, notamment pour que nous puissions voir quel est le point de vue de tout le monde.

M. Langdon: Monsieur le Président, si le premier ministre s'était moins concentré sur les attaques sectaires et plus sur ce genre de questions détaillées, il aurait pu contribuer beaucoup plus qu'il ne l'a fait au débat.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON EXIGE UN CONTENU CANADIEN DÉTERMINÉ

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président. Voyant que ce gouvernement parle de la protection de l'industrie de l'automobile, est-ce que le gouvernement agira maintenant pour établir les règlements quant au contenu canadien à 60 p. 100 pour toute société: japonaise, coréenne et canadienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est une question qui mérite d'être traitée ici à la Chambre et, sans aucun doute, le ministre des Finances et d'autres vont apporter des précisions quant aux opinions déjà émises par l'honorable député. Mais en ce qui concerne le Pacte de l'automobile lui-même, ce pacte fut négocié par le gouvernement du Canada il y a maintenant 22 ans, et ce pacte a procuré énormément de bénéfices en Ontario et au Canada de façon générale. La position que j'énonçais à Longueuil l'autre soir, c'est que nous ne voulions pas le changer parce que le Pacte procurait des bénéfices sensibles en faveur de tous les Canadiens. Nonobstant cela, si je ne m'abuse, les néo-démocrates ont adopté une politique en 1977 et en 1978 voulant la renégociation de ce Pacte de l'automobile tous les cinq ans.

C'était la position néo-démocrate. Nous repoussons cette position. C'est inacceptable, c'est une position dangereuse pour l'industrie de l'automobile ici au Canada. C'est cela que nous repoussons.

* * *

[*Traduction*]

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

L'ACCÈS DES FEMMES AUX PROGRAMMES DE FORMATION DANS LES SECTEURS NON TRADITIONNELS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Si, pour la première fois depuis 18 ans, les femmes perdent du terrain dans leur bataille pour réduire l'écart entre leur traitement et celui que reçoivent les hommes, c'est parce que certains changements apportés par le gouvernement font que plus de femmes que jamais auparavant reçoivent une formation dans les secteurs traditionnels peu rémunérés. Quand le ministre révisera-t-il son programme et garantira-t-il l'accès des femmes à tous les programmes de formation, surtout dans les secteurs non traditionnels?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la stratégie de l'emploi s'adresse à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes qui, dans les six volets qui sont présentés, ont la possibilité d'appliquer à partir d'un certain nombre de critères . . . je prends entre autres la requalification à l'emploi, il y a énormément de femmes au pays qui ont accès et qui utilisent ce service. Je pourrais citer ce qu'a dit la présidente du Conseil du statut de la femme, M^me^ Gold, concernant la stratégie de l'emploi. On est conscient qu'il y encore des choses à faire, je l'ai dit tantôt à la députée de Vancouver-Est. Cependant, les mesures sont mises en place, et je pense qu'on atteindra progressivement les résultats escomptés.

[*Traduction*]

LA NÉCESSITÉ DE RÉVISER LE PROGRAMME

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, des groupes de femmes de tout le Canada ont critiqué la Planification de l'emploi parce que les femmes qui présentent une demande en vertu de ce programme sont orientées vers des cours dans les secteurs traditionnels peu rémunérés. Pourquoi le ministre ne reconnaît-il pas le bien-fondé de ces critiques, ne modifie-t-il pas son programme et ne garantit-il pas des places pour les femmes dans les secteurs de travail non traditionnels?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis bien malheureux de m'inscrire en faux sur ce que dit mon collègue. Les femmes au pays considèrent que la stratégie de l'emploi est un bon programme. Cependant, il est évident encore une fois qu'il y a un certain nombre d'améliorations à apporter, tenant compte de la situation dans laquelle les femmes étaient placées et pour qui vous n'avez fait absolument rien à l'époque où vous étiez au pouvoir. Vous savez, le travail est beaucoup plus difficile quand on succède à un gouvernement qui a géré par des mesures d'exception, mais qui n'a jamais créé de politiques pour les femmes.

* * *

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSSIBILITÉ POUR LE PARLEMENT DE DÉBATTRE TOUT TRAITÉ AVANT SA SIGNATURE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La plupart des Canadiens comprennent qu'on ne négocie pas des accords sur la place publique, même s'il s'agit de conventions de travail ou d'accords commerciaux avec d'autres pays. Mais lorsque ces accords influent sur la vie des Canadiens, ceux-ci sont désireux d'en connaître les détails et les conséquences avant que quoi que ce soit ne soit signé. Le premier ministre va-t-il donner à la Chambre l'assurance que le Parlement aura la possibilité de voir et d'approuver tout accord commercial avec les États-Unis avant qu'il ne soit signé par le Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie mon honorable ami de sa question. Il va de soi que le pouvoir de l'État fédéral de conclure des traités internationaux, notamment un traité de ce genre, est incontesté. Une des raisons pour lesquelles nous avons impliqué à ce point les gouvernements et les premiers ministres des provinces dans le processus de consultation, comme l'un d'entre eux l'a mentionné après la rencontre de mercredi soir, c'est qu'une participation aussi étroite à cette démarche fait disparaître toute nécessité de ratification.

Il se peut fort bien que le traité à conclure ressortisse presque exclusivement à la compétence fédérale. Il se peut que les matières sur lesquelles il porte soient exclusivement ou presque exclusivement de notre compétence, le reste étant de compétence provinciale, auquel cas, bien sûr, il faudra des lois provinciales d'habilitation. Mais le droit du gouvernement du Canada de signer des traités internationaux n'est pas réduit et va rester entier.

Des rencontres sont prévues pour juin et septembre, et nous espérons que les préoccupations de chacun seront entièrement satisfaites, ce qui, nous l'espérons gagnera l'appui de tous les Canadiens. Il ne sera pas signé de traité avant que les députés de la Chambre des communes n'aient été mis au courant et n'aient eu la possibilité d'exprimer leur point de vue.

• (1450)

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT NATIONAL DE LA LÉGION ROYALE DU CANADA

M. le Président: Je désire signaler aux députés la présence à notre tribune aujourd'hui de M. Tony Steacy, président national de la Légion royale du Canada.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE D'ANCIENS PREMIERS MINISTRES DE LA SUÈDE

M. le Président: Je tiens également à signaler aux députés la présence à notre Tribune de M. Torbjorn Falldin, un ancien premier ministre de la Suède qu'accompagne Son Excellence Ola Ullsten, l'ambassadeur de Suède au Canada, lui-même ancien premier ministre de la Suède.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE

LE CONTRÔLE DES INDUSTRIES CULTURELLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans la résolution concernant le libre-échange, le gouvernement a promis de protéger l'identité culturelle des Canadiens, mais il n'y a pas un mot concernant les industries culturelles. Ma question au premier ministre est simplement: Le premier ministre veut-il garantir que le contrôle des industries culturelles sera exercé par des Canadiens?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est une motion que nous avons présentée, pas un dictionnaire. On n'a pas pu couvrir chacune des possibilités, chacune des questions. Il va de soi que nous parlons de la protection qui s'impose pour la culture canadienne. Le ministre des Communications et d'autres ministres, et comme premier ministre j'ai traité de la question longuement et amplement. La culture canadienne et les industries qui l'épaulent ne sont pas en jeu dans ces négociations.

[*Traduction*]

LES PROGRAMMES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré qu'il ne pouvait pas s'arrêter à chaque détail. Les députés se seraient réjouis s'il avait pu s'arrêter à un seul.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Encore une fois, dans la résolution, il est question du souci du gouvernement fédéral de protéger nos programmes de commercialisation des produits agricoles. Le premier ministre pourrait-il assurer aux agriculteurs du Canada que le gouvernement va non seulement maintenir ces systèmes sous forme d'offices de commercialisation, mais qu'il va en outre mettre en place des mécanismes de gestion des approvisionnements, de façon que nos agriculteurs ne voient pas leurs marchés inondés à un moment tout à fait inopportun par les importations américaines?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Si l'honorable chef du Nouveau parti démocratique avait le moindre respect pour le compte-rendu, monsieur le Président, il saurait que la réponse à cette question est oui. Encore une fois je lui rappelle de lire et de relire la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il devrait reconnaître que nous avons environ 125 différents offices de commercialisation, commissions et autres. De toute évidence, les agriculteurs canadiens vont comprendre ce que le gouvernement entend lorsqu'il parle de «systèmes de commercialisation des produits agricoles»: les céréaliculteurs de l'ouest du Canada comprendront qu'il s'agit de la Commission canadienne du blé; les éleveurs de vaches laitières partout au Canada et surtout dans la province de Québec comprendront qu'il s'agit de la Commission canadienne du lait; les agriculteurs qui élèvent des volailles dans maintes provinces reconnaîtront l'appui continu du gouvernement aux offices de commercialisation qui s'occupent de ce secteur.

Le député devrait également reconnaître que si le gouvernement prend un engagement de cette sorte, il devra pouvoir compter sur maints appuis. Évidemment, pour que notre engagement demeure ferme, ce qu'il est, le gouvernement devra manifestement compter sur maints appuis. J'espère qu'à la fin de la journée, les députés néo-démocrates appuieront la Commission canadienne du blé, et j'espère que les députés libéraux appuieront . . .

M. le Président: Le député d'Oshawa.

M. Broadbent: Ce dont la Chambre est saisie aujourd'hui, monsieur le Président, c'est de la question de savoir si le gouvernement entend protéger les intérêts des Canadiens. C'est là le devoir du gouvernement, et non pas celui de l'Opposition.

ON DEMANDE LA RATIFICATION DU TRAITÉ PAR LE PARLEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, le premier ministre a répondu à une question, il y a un instant, qu'avant la signature finale d'une entente avec les États-Unis sur le libre-échange, le Parlement aurait au moins son mot à dire ou qu'il pourrait débattre la question d'une certaine façon, mais il ne s'est pas engagé à ce que la teneur de la résolution ou de l'accord serait soumise au Parlement. Comme ce document pourrait avoir une importance historique, le premier ministre donne-t-il aux Canadiens l'assurance qu'un accord négocié sera soumis au Parlement pour qu'il le ratifie?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit auparavant qu'une occasion se présenterait de consulter la Chambre sur cette question primordiale.

Une voix: Consulter?

M. Broadbent: Voyons ce qu'il entend par là.

M. Mulroney: En ce moment même, les négociations se poursuivent entre l'ambassadeur Reisman et l'ambassadeur Murphy. Nous n'avons aucun document à soumettre à qui que ce soit. Il se pourrait très bien—et j'ai rappelé ce matin qu'il n'y avait rien de sûr dans la vie, encore moins dans ce genre de négociations cruciales—que nous ne parvenions pas à réaliser tous les objectifs que nous nous sommes fixés. Je crois que nous le pouvons. Je crois que nous y parviendrons et, le cas échéant, comme je l'ai dit, nous aurons l'occasion de consulter la Chambre. Cette éventualité ne se présentera toutefois pas avant des mois. Il est important que nous laissions négocier l'ambassadeur Reisman et les Canadiens qui défendent nos intérêts industriels stratégiques, car un certain secret s'impose dans ces négociations. Ne nous demandez pas d'étaler au grand jour toutes nos positions de négociation que les Américains pourront alors attaquer l'une après l'autre.

M. Fulton: Vous l'avez déjà fait.

M. Mulroney: Qu'on laisse l'ambassadeur Reisman parler pour le Canada. Le député peut être assuré que la Chambre sera consultée.

* * *

L'AÉROSPATIALE

LA FABRICATION DU DASH-8

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Lorsqu'il a vendu la société de Havilland à Boeing, le gouvernement a fait à cette dernière cadeau de centaines de millions de dollars en recherche et développement. Cela, parce que de Havilland, pour citer un communiqué du gouvernement, aurait:

> . . . une exclusivité mondiale pour la conception, la mise au point, la production et la mise en marché de ses produits. On ne permettra nullement de les fabriquer à l'étranger sans l'approbation du ministre.

Voilà qu'on apprend maintenant dans un périodique américain spécialisé, le *China Trade News*, que Boeing est en train de négocier avec la Chine pour la fabrication du Dash-8 à Shenyang ou Dalian, dans le nord-est de la Chine. Quel avantage y a-t-il pour le Canada à faire fabriquer le Dash-8 en Chine, compte tenu de tout l'argent dépensé en recherche et en développement, et pourquoi le ministre y a-t-il donné son approbation?

• (1500)

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pourrais peut-être signaler à mon collègue justement que lorsque nous avons assuré la vente de la de Havilland, nous avons mis fin à une hémorragie financière qui avait d'abord coûté 1.2 milliard de dollars aux contribuables et qui était sur le point de coûter un autre milliard et demi de dollars grâce à l'administration précédente. C'est ce dont les Canadiens ont hérité. Nous, nous nous sommes assurés tout simplement, premièrement, du maintien d'une industrie aérospatiale canadienne, du maintien également de la création d'emplois qui avait lieu ici. Je peux assurer, encore une fois, mon collègue qui fait évidemment état de certaines rumeurs voulant que la de Havilland donnerait des contrats à la Chine, qu'il n'en est absolument pas question. Nous avons vérifié et nous sommes absolument certains que la compagnie de Havilland n'a pas l'intention de céder une partie de ses contrats de production à la Chine.

ON DEMANDE SI LE CANADA RESTERA EXCLUSIVEMENT LE CENTRE DE PRODUCTION DES DASH-8

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Alors est-ce que je peux avoir l'assurance du ministre que le Canada restera exclusivement le centre de production des DASH-8?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Encore une fois, monsieur le Président, je peux assurer mon collègue que le Canada et la de Havilland demeureront les producteurs d'une façon complète et entière des avions DASH-8.

* * *

LES TRAVERSIERS

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT ET MARINE INDUSTRIES SONT EN VOIE DE BRISER LEUR ENGAGEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai une question pour le même ministre. A la mi-février le ministre inaugurait officiellement les travaux pour la construction d'un deuxième traversier chez Marine Industries à Lauzon. A ce moment-là, le gouvernement et Marine Industries ont promis de rappeler entre 800 et 1 000 travailleurs d'ici la fin de juin. Ma question est la suivante: Est-ce que le ministre peut expliquer aujourd'hui pourquoi le gouvernement et Marine Industries sont en voie de briser leur engagement puisque maintenant il est prévu que seulement 350 travailleurs, au lieu des 800 ou 1 000 travailleurs, seront rappelés d'ici la fin de juin? Pourquoi ont-ils brisé leur engagement, monsieur le Président?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le gouvernement n'a absolument pas brisé ses engagements. Au contraire, nous avons assuré aux Québécois et aux constructeurs dans l'industrie maritime canadienne justement une industrie de plus en plus forte. Nous avons rationalisé l'industrie au Québec. Nous avons permis aux chantiers maritimes québécois d'être beaucoup plus forts et beaucoup plus concurrentiels.

Monsieur le Président, mon collègue fait état d'une cédule de travail. Nous comprenons que la compagnie Marine Industries devait, après son acquisition, respecter et réexaminer la cédule de travail et qu'il est possible que des changements surviennent. Mais il appartient maintenant à l'administration de Marine Industries d'ajuster la cédule de production face aux marchés que le gouvernement a pu leur procurer.

LE RÔLE DU MINISTRE ET LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE POUR MARINE INDUSTRIES

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est un contrat très important, c'est un contrat de 230 millions de dollars. Est-ce que le ministre peut expliquer quel est son rôle dans cette affaire et quelles mesures il entend prendre pour Marine Industries? Le gouvernement respecte leur engagement vis-à-vis des chômeurs de Marine Industries parce qu'il a indiqué au syndicat hier, ou il y a deux ou trois jours,

que de 800 à 1 000 employés ne seront pas rappelés, seulement 350 employés le seront.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, justement lorsque nous avons conclu cette transaction, nous nous sommes assurés qu'il appartient maintenant à la compagnie Marine Industries et à son administration d'examiner, en fonction des marchés qui lui ont été octroyés, une cédule de production qui lui est adéquate face aux contrats justement qu'elle a à exécuter dans le temps où elle doit les exécuter. J'ai rencontré les travailleurs en fin de semaine dernière et, justement, je leur ai assuré que le gouvernement canadien suivrait, évidemment, avec énormément d'intérêt l'évolution de ce dossier. Mais, encore une fois, je le répète, il appartient maintenant à la Marine Industries d'agir en conséquence.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

L'OFFRE QU'AURAIT FAITE M. PETER POCKLINGTON

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État aux Finances sur une offre faite à la Société d'assurance-dépôts du Canada par M. Peter Pocklington qui a vendu, pour des millions de dollars, une propriété surévaluée à la *Fidelity Trust*, du temps où il avait la haute main sur cette société. Plus tard, lorsque la *Fidelity Trust* a sombré, M. Pocklington a fait la part du feu et la SADC est venue à la rescousse des déposants. Le ministre pourrait-il confirmer que M. Pocklington a offert dernièrement de verser 10 millions de dollars pour recouvrer les pertes fiscales de 150 millions de cette société, pertes qui lui auraient servi d'abri fiscal pour ses autres entreprises rentables? Le ministre pourrait-il confirmer que la SADC a étudié cette proposition des mois durant avant de décider qu'elle ne répondait pas à l'intérêt public?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne peux confirmer ni la première ni la dernière allégation, mais voilà une histoire fort étonnante, n'est-ce pas?

LE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, étant donné qu'en principe la SDAC s'autofinance maintenant, mais qu'elle doit plus d'un milliard de dollars, le ministre ne croit-il pas qu'elle n'a étudié ce marché de dupe que parce qu'elle avait bien besoin de remplir des coffres passablement dégarnis? Pourrait-il nous dire quand la Chambre présentera des mesures sérieuses susceptibles de régler les problèmes de cette société, au lieu du projet actuel l'autorisant à emprunter 1.5 milliard de dollars supplémentaires aux contribuables du Canada?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la députée devrait savoir que le projet de loi sur la SDAC a été déposé il y a deux ou trois semaines. Il comporte toutes les dispositions nécessaires pour combler ses besoins futurs.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA *SYDNEY STEEL CORPORATION*—LE PROJET D'EXPANSION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Il sait que les habitants du Cap Breton sont extrêmement impatients de connaître les intentions précises du gouvenement au sujet de *Sydney Steel*. Le ministre va-t-il confirmer sur-le-champ que le gouvernement va mettre à exécution les projets d'expansion de l'usine de valorisation de 157 millions de dollars?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada respecte l'engagement qu'il a pris envers la société Sysco, mais c'est à la société qu'il appartient de déposer un plan d'entreprise d'ici la fin de mars pour voir si nous voulons l'accepter, puis nous réagirons.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, c'est en fait au gouvernement du Canada qu'il appartient de dire ce qu'il est disposé à faire et de le dire immédiatement pour apaiser les craintes et les appréhensions des habitants de cette région. Pourquoi le gouvernement ne veut-il pas faire une promesse ferme dès maintenant?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je crois que nous avons fait notre promesse. Nous avons dit, et le premier ministre l'a dit aussi, que nous n'abandonnons pas Sysco. Il appartient toutefois à la société de présenter un plan d'entreprise d'ici la fin du mois de mars. La situation nous préoccupe et je certifie au député que nous voulons faire tout notre possible pour aider les travailleurs du Cap Breton.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL BILATÉRAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ Carney:

Que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de notre souveraineté politique, des programmes sociaux, des systèmes de commercialisation des produits agricoles, de l'industrie de l'automobile et notre identité culturelle unique.

M. le Président: Je suis maintenant prêt à me prononcer sur l'amendement proposé par le très honorable chef de l'opposition (M. Turner). Comme les députés l'ont remarqué, l'amendement est d'une longueur inhabituelle et très complexe. Il constitue presque une négation déguisée ou élaborée de la motion principale, c'est-à-dire que son adoption aurait le même effet qu'un vote contre cette dernière.

Cependant, même s'il serait justifié, du point de vue de la procédure, de rejeter l'amendement, vu l'importance du débat d'aujourd'hui et comme l'amendement se rapporte à la motion principale, la présidence a décidé d'autoriser plus de latitude que ne le permettrait une interprétation stricte du Règlement et de la procédure de la Chambre.

La présidence ne souhaite aucunement inhiber de quelque façon que ce soit le débat sur l'une des questions les plus importantes qui puisse se poser à notre pays. Je suis donc disposé à déclarer l'amendement recevable, mais je ne voudrais pas que cette décision soit citée comme un précédent à l'avenir.

M. Turner (Vancouver Quadra) propose donc l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «bilatéral» et en les remplaçant par ce qui suit:

«ou d'accords commerciaux bilatéraux avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de la souveraineté politique du Canada grâce à l'exécution des conditions suivantes,

à savoir:

—que ne soit pas conclu un accord global de libre-échange avec les États-Unis, car un tel accord saperait l'indépendance politique, économique et culturelle du Canada et compromettrait nos politiques de développement régional, nos politiques agricoles, nos industries culturelles, nos industries financières, nos industries de services, et le Pacte de l'automobile;

—que ces négociations visent à nous assurer un accès élargi aux marchés américians en limitant l'application des mesures de protection d'urgence et des barrières non tarifaires comme les règlements d'achats actuels de l'Administration américaine et des gouvernements des États, et en rétablissant l'accès aux marchés américains auparavant assuré à nos produits de bois d'oeuvre;

—en garantissant en même temps l'indépendance du Canada touchant ses programmes, politiques et pouvoirs législatifs intérieurs dans les domaines comme la politique sociale, la commercialisation des produits agricoles; les programmes de gestion et de soutien des approvisionnements; les subventions et l'aide destinées aux programmes de développement industriel et régional, y compris le développement des techniques de pointe; le Pacte de l'automobile; l'environnement; le bilinguisme (y compris l'étiquetage bilingue); la culture (y compris les industries culturelles); les industries financières et les industries de services;

—que le gouvernement du Canada présente des propositions transitoires d'aide à l'adaptation à l'intention des travailleurs, secteurs, entreprises et commerces qui risquent d'être lésés par ce ou ces accords commerciaux;

—et que le gouvernement du Canada obtienne l'arrêt immédiat des mesures de harcèlement commercial prises par les États-Unis relativement à des secteurs comme ceux de l'agriculture, de l'énergie, du poisson, de la potasse, et de l'acier.»

Le débat porte maintenant sur l'amendement. La parole est à l'honorable ministre du Commerce international (M^lle^ Carney).

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai le rare privilège aujourd'hui de présenter à la Chambre une motion qui est susceptible d'améliorer profondément l'avenir de notre pays.

Le débat commercial concerne l'avenir même du Canada. Il concerne les emplois, ceux du XX^e^ et du XXI^e^ siècles ainsi que l'avenir économique des régions canadiennes qui sont tenues à l'écart des richesses découlant de notre régime économique actuel. Il y est question de souveraineté, car seul un pays économiquement fort peut assurer la continuité de nos programmes sociaux exceptionnels et préserver les politiques culturelles qui protègent notre identité nationale. Au cours de ce grand débat, cependant, il est par-dessus tout question de protéger et d'améliorer notre accès à notre plus grand marché et à notre meilleur client, les États-Unis, dans le cadre d'un accord à long terme.

Cette idée fait peur à certains Canadiens. Elle effraie les partis d'opposition qui n'ont pas de perspective à offrir au Canada ni d'espoir à donner aux Canadiens en chômage ou qui craignent de perdre leur emploi parce que les changements technologiques vont en modifier la nature. Semer la peur est une façon de se défiler. C'est aussi une manière de faire retomber les Canadiens au XIX^e^ siècle.

Notre gouvernement est prêt, lui, à faire traverser aux Canadiens la dernière décennie du XX^e^ siècle, une époque secouée par le changement, pour qu'ils accèdent au XXI^e^ siècle, dans à peine 13 ans. Comme l'a déclaré le premier ministre (M. Mulroney), nous n'avons pas choisi de négocier parce que c'était la voie facile ou parce que cela ne présentait aucun risque politique, mais bien parce que ces négociations sont dans l'intérêt de la nation. Il nous rappelle que l'intérêt national nous commande de conclure avec notre principal partenaire commercial un accord garantissant la stabilité et la sécurité aux commerçants, aux investisseurs et aux travailleurs, et assurant l'avenir du pays. Voici pourquoi.

• (1510)

Dès les premiers temps de l'humanité, de l'époque du troc jusqu'à l'ouverture des premières grandes routes commerciales, le commerce a été le moteur de la croissance. Là où les commerçants se rencontraient pour échanger des biens, les villes florissaient et toutes les grandes villes du monde sont nées du commerce. L'histoire est dominée par les guerres commerciales et leurs conséquences sur le développement et le déclin des régions. Le commerce a déterminé le sort de nations entières et déterminera celui du Canada.

L'économie canadienne est tributaire du commerce dans une plus large mesure que la très grande majorité des autres pays. Nous exportons aujourd'hui environ un tiers de tout ce que nous produisons et nous importons environ 30 p. 100 de tout de que nous consommons. L'expansion du commerce se traduit par l'accroissement de la richesse. Dans les 40 années de l'après-guerre où le monde a adopté les règles internationales de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les exportations du Canada se sont multipliées par dix et notre richesse nationale a plus que triplé. Aujourd'hui, ce système commercial international qui avait permis de produire une richesse inégalée jusqu'alors est en difficulté. Il est miné par le protectionnisme des pays qui tentent de réduire leurs taux de chômage en levant des barrières contre l'importation de biens et de services des autres pays.

Le GATT lui-même est une partie du problème. Ses institutions sont vieillottes, ses procédures, inefficaces, et ses mécanismes de résolution des différends, souvent compliqués. Voilà pourquoi les 92 pays signataires de cet accord se sont réunis en Uruguay l'automne dernier, pour entreprendre la huitième série de négociations sur la libéralisation des échanges en vertu du GATT qui a été créé en 1947. L'un des principaux objectifs de ces négociations était de réduire les barrières commerciales et d'établir des règles et règlements pour les domaines où ils sont inexistants, par exemple celui des services, secteur qui connaît l'essor le plus rapide, de la propriété intellectuelle et de l'investissement. D'autant plus important, le secteur agricole n'a jamais été convenablement protégé par des règles et règlements internationaux.

A ceux qui s'interrogent sur l'opportunité d'établir des règles et règlements pour régir le commerce, il suffit de se pencher sur le cas du secteur agricole pour lequel il n'en existe pas. La situation est anarchique. Le commerce agricole mondial est régi non pas par des avantages comparables, mais plutôt par l'importance du trésor national. A titre d'exemple, pour chaque dollar des subventions versées à l'agriculteur japonais, le contribuable japonais paie 2,50 $. Pour chaque dollar qui est versé à l'agriculteur européen, il en coûte au contribuable européen 1,50 $. Aux États-Unis, chaque dollar versé à l'agriculteur coûte au contribuable 1,38 $. Le Canada n'a pas les moyens d'offrir des subventions aussi importantes et c'est ce qui explique que le premier ministre ait tellement insisté pour faire inscrire le secteur agricole à l'ordre du jour du sommet économique.

Quel rapport peut bien avoir l'accord bilatéral canado-américain avec la situation internationale? Il existe deux réponses à cette question. D'abord, il y a les emplois. Nous sommes persuadés que cette initiative nous fournit l'occasion idéale de créer des centaines de milliers d'emplois nouveaux et les études financières tendent à le confirmer. Je puis citer des études du Conseil économique du Canada qui démontrent que le libre-échange pourrait entraîner la création de 370 000 emplois au cours des cinq prochaines années et que, en l'absence du libre-échange, nous pourrions en perdre un demi-million. Selon des études de l'Université du Maryland, un accord de libre-échange avec les États-Unis pourrait faire augmenter le PIB du Canada d'environ 5 p. 100. Les échanges commerciaux créent des emplois.

Deuxièmement, nous devons composer avec la poussée du protectionnisme américain d'une manière qui assure la protection des intérêts canadiens. Comme le savent bien les pêcheurs de l'Atlantique, les travailleurs de l'aérospatiale du Québec, les travailleurs de la sidérurgie de l'Ontario, les agriculteurs de l'Ouest et les travailleurs forestiers de la Colombie-Britannique, les échanges commerciaux garantissent non seulement notre prospérité mais, plus fondamentalement, notre survie et nous combattons actuellement la pire vague de protectionnisme que les États-Unis et le monde aient connue depuis les années 30. Nous luttons pour ces trois millions de Canadiens, pour ce quart de nos emplois, qui dépendent du commerce international. Nous luttons pour assurer l'avenir et pour assurer la création d'un plus grand nombre d'emplois au cours des années qui viennent.

Le déficit commercial des États-Unis inquiète les membres du Congrès et les hommes politiques de ce pays. Pour la première fois de mémoire d'homme, les Américains achètent plus de l'étranger qu'ils n'y vendent et la concurrence étrangère leur fait perdre des emplois. Ils se replient sur eux-mêmes, ils tournent le dos à ce qui leur a donné l'économie la plus dynamique et le niveau de vie le plus élevé au monde. Ils font flèche de tout bois et ont recours à une foule de barrières non tarifaires pour juguler les importations, croyant à tort protéger l'emploi par des mesures protectionnistes.

Au cours des sept dernières années, quelque 40 initiatives ont été prises par les Américains à l'encontre de produits canadiens. Bon nombre d'entre elles ont fait long feu, mais les autres ont fait obstacle à l'exportation de biens et de services canadiens d'une valeur de plus de 6,5 milliards de dollars. Aucune région du Canada n'a été épargnée par les mesures commerciales que les Américains ont prises contre nous. Ces mesures ont fait perdre aux Canadiens des occasions et des emplois.

La tendance protectionniste ne semble pas devoir diminuer. Des centaines de projets de loi protectionnistes attendent d'être étudiés par le Congrès. Cela devrait convaincre même les plus sceptiques des Canadiens que nos relations commerciales avec les Américains sont attaquées. L'attaque reprendrait avec le nouveau projet de loi commercial si les négociations sur le libre-échange échouaient.

Parlons du programme des négociations commerciales. On nous a demandé ce matin de le préciser. Nous l'avons déjà fait mais nous sommes prêts à le préciser de nouveau. Je soulignerai d'abord ce qui n'est pas négocié. Notre capacité de soutenir le développement régional n'est pas négociée. Seuls les partis d'opposition mettent la question sur le tapis. Nos politiques culturelles et notre capacité de protéger notre identité nationale ne sont pas négociées. Les négociateurs savent que ce n'est pas négociable. Seuls les partis d'opposition ne cessent de ramener la question sur le tapis. Nos programmes sociaux ne sont pas négociables. Encore une fois, seuls les partis d'opposition soulèvent la question des programmes sociaux et tentent d'en faire l'objet des négociations. Ce sont eux qui tentent de faire de la culture, du développement régional et des programmes sociaux un enjeu des négociations, pas nous.

Nos négociateurs rencontrent les Américains aujourd'hui. Il n'est donc pas dans leur intérêt que nous mentionnions des positions précises de négociation. Je dirai cependant quels sujets sont négociés et pourquoi ils le sont. Les droits de douane sont négociés parce que nous savons par expérience que l'économie canadienne prospère quand ils diminuent. C'est même le cas du Pacte de l'automobile que l'opposition ne cesse de soulever. Les députés de l'opposition ne disent pas que les tarifs ont baissé régulièrement dans le cadre de l'Accord sur l'automobile. Les tarifs sur les véhicules ont baissé de 17,5 p. 100 environ à quelque 9,2 p. 100. Les tarifs sur les pièces d'automobile sont tombés de 25 p. 100 à 9,2 p. 100. Cela fait des années que nous réduisons les tarifs et, nous voulons profiter des pourparlers commerciaux pour supprimer tous les tarifs applicables au commerce canado-américain d'ici 10 ou 15 ans, selon ce qui sera négocié.

Les obstacles non tarifaires sont négociables. Depuis le début des années 70, les obstacles non tarifaires au commerce

ont proliféré. Certains sont évidents, comme l'imposition de quotas à l'importation. Certains ne le sont pas tellement, par exemple l'application de normes techniques ou hygiéniques pour des motifs protectionnistes plutôt que légitimes. Une autre question négociable est la façon de procéder pour les achats gouvernementaux. Nous voudrions bien cesser de favoriser uniquement les produits canadiens si les États-Unis cessaient d'accorder la préférence aux produits américains. Comme le premier ministre l'a signalé aujourd'hui, si le gouvernement américain faisait 1 p. 100 de ses achats au Canada, cela créerait 75 000 emplois dans notre pays.

Les questions douanières sont aussi négociables. Nous voulons faciliter le commerce entre nos deux pays en réduisant la paperasserie administrative à la frontière. Cela réduira les frais des hommes d'affaires canadiens. L'agriculture est aussi visée par les négociations. J'ai déjà parlé des énormes problèmes internationaux qui existent dans le domaine de l'agriculture. Ces problèmes sont là parce que l'on n'a pas accompli suffisamment de progrès pour appliquer des règles internationales au commerce des produits agricoles.

Nous savons que nous ne pouvons pas résoudre tous nos problèmes commerciaux grâce à une entente bilatérale avec les États-Unis, mais nous pouvons en résoudre quelques-uns. Nous pouvons nous occuper de certains tarifs, nous pouvons nous occuper des normes de santé et nous pouvons nous occuper des mécanismes de règlements de conflits qui sont utilisés pour s'attaquer aux produits agricoles. L'agriculture est clairement visée par les négociations.

Les subventions et autres mesures semblables sont également négociables. Elles sont importantes pour le développement régional, car en vertu des lois commerciales existantes nous ignorons souvent quels genres de subventions sont possibles pour les plans de développement régional sans encourir de mesures de rétorsion américaines. Nous voulons des règles claires. Nous voulons savoir quels genres de programmes nous pourrons avoir pour favoriser le développement régional. Les règles internationales à ce sujet ne sont pas bien définies et les États-Unis cherchent à les élargir, comme nous l'avons vu à propos du bois de résineux et du prix des ressources naturelles. Nous voulons des règles plus précises dans les deux pays, car les États-Unis subventionnent également leurs produits. Nous voulons savoir ce que nous pouvons faire et ne pas faire. Nous avons besoin de programmes d'ajustement pour le recyclage, comme le faisait remarquer l'opposition. Il nous faut aussi des programmes pour les femmes.

• (1520)

Les mécanismes de réglement des différends constituent l'un des aspects les plus importants de notre plan de négociation. Nous voulons remplacer les règles existantes qui découlent du GATT, car leur application n'est pas logique et elles sont unilatérales. Nous voulons des mécanismes impartiaux. Ainsi, si les États-Unis prétendent que nos programmes de droits de coupe sont des subventions, nous voulons que la question soit étudiée par un tribunal binational et impartial et non par le département américain du commerce.

Il y a également à l'ordre du jour la question de la propriété intellectuelle qui comporte deux volets: protéger efficacement les créateurs de nouveaux produits, de nouveaux services ou de nouvelles idées, et assurer l'accès à ces nouveaux produits, services ou idées. Voici un exemple. Les sociétés font leur recherche et leur développement aux États-Unis parce que, entre autres, si elles veulent bénéficier de la protection américaine sur les brevets et que quelqu'un d'autre travaille sur la même chose, la société qui a effectué sa recherche et son développement aux États-Unis bénéficie d'un statut préférentiel. Nous n'avons pas envie que les sociétés s'établissent aux États-Unis pour que leurs brevets obtiennent la protection des Américains. Cela menace de bons emplois destinés à des Canadiens hautement qualifiés. Nous voulons le libre-échange dans le domaine de la propriété intellectuelle ainsi que dans les services. C'est un nouveau domaine qui n'est pas encore traité dans les règlements internationaux. Une part croissante de notre économie, environ 67 p. 100 de notre PIB actuel, est fondée sur les services. Ceux-ci augmentent au rythme de 3 p. 100 par an. Le GATT étudie ces problèmes et établit de nouveaux règlements pour les services. C'est ce que nous faisons aussi dans les négociations bilatérales entre le Canada et les États-Unis. Nos industries de services dans le domaine de l'ingénierie, de la consultation financière, des ordinateurs et des banques sont parmi les meilleures du monde. Nous sommes des concurrents de classe internationale et nous voulons nous assurer l'accès aux marchés et aux services mondiaux.

Les investissements font également partie des questions à l'ordre du jour. Tous les pays du monde assouplissent leur politique d'investissements. Nous l'avons fait quand l'AEIE est devenu Investissement Canada. Il en a résulté un record de 6,8 milliards de dollars d'investissements pour 1986. Jusqu'à présent, nous ne parlons que d'investissements commerciaux. Les Américains veulent davantage. Nous les écoutons mais nous n'avons pas donné aux négociateurs un mandat général pour les investissements.

L'opposition se demande ce que les Américains veulent obtenir. Pourquoi se donnent-ils la peine de négocier un accord bilatéral avec le Canada? Quelles sont leurs motivations? Elles sont diverses. Premièrement, nous sommes leur marché le plus important et le seul au monde aujourd'hui qui soit en expansion. Deuxièmement, ils veulent de meilleurs règlements régissant le commerce des biens et services, les modes d'obtention des tarifs et les pratiques provinciales en matière de propriété intellectuelle. Ils ont le même programme que nous dont une grande partie est nouvelle. Il est très important pour eux de conclure avec nous un accord sur le commerce et les services. Ils ne peuvent plus dominer les marchés traditionnels comme la sidérurgie et l'automobile, et ils ont menacé de quitter le GATT si le commerce et les services ne faisaient pas partie des négociations. Ils savent très bien que s'ils ne peuvent pas conclure un marché avec le Canada dans ces nouveaux domaines en particulier, ni établir des règlements sur de nouvelles questions comme les services et la propriété intellectuelle, ils ont peu de chance de pouvoir y parvenir à l'échelle plus vaste du GATT. Ils ont fondamentalement intérêt, même du point de vue historique, à essayer de s'entendre avec nous. Aussi les conditions dans lesquelles sont menées ces négociations sont-elles beaucoup plus équilibrées que l'opposition ne voudrait nous le faire croire.

Nous ne pouvons pas demeurer inactifs. Ou nous voyons les possibilités commerciales qui s'offrent à nous et éventuellement notre prospérité disparaître devant le protectionnisme

américain ou nous cherchons à nous entendre avec Washington en vue de protéger notre accès à ce marché. Qu'il n'y ait aucun doute là-dessus, l'immobilisme nous appauvrira. En agissant nous parviendrons à nous enrichir.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: A titre de ministre du Commerce extérieur, personne ne connaît mieux que moi les répercussions que la législation corrective sur le commerce aux États-Unis peut avoir sur nos exportations. Nous avons constaté son incidence sur les bardeaux, le poisson, le bois d'oeuvre et les produits agricoles. Ces décisions unilatérales au sujet de ce qu'ils estiment être une façon d'agir injuste constituent un problème qui nous divise. Les Américains prétendent que ce sont des lois équitables mais elles ne le sont pas. Les Américains prétendent ne pouvoir accepter des importations subventionnées ou vendues à perte en provenance du Canada. Nous sommes d'accord là-dessus. Nous ne voulons pas les leurs non plus. Toutefois, nous avons besoin d'une meilleure approche pour régler ces problèmes. Si tout marchait rondement, nous n'aurions besoin d'aucun changement de part et d'autre. Chose certaine, les lois actuellement en vigueur ne sont pas efficaces et nous devons chercher un moyen d'éliminer les problèmes au lieu de dresser de nouveaux obstacles à la frontière. Nous devons établir un régime qui veillera à ce qu'aucun pays ne soit pénalisé avant d'avoir recouru à une méthode juste et impartiale afin de régler les litiges en fonction de règles convenues.

Permettez-moi de rappeler le message que le premier ministre adressait en termes si nets à la Chambre. Il n'y aura aucun accord sans ce changement. Le gouvernement actuel ne signera aucun accord faisant de travailleurs ou de secteurs industriels canadiens des otages assujettis aux caprices imprévisibles du protectionnisme américain. Les Canadiens veulent soutenir ouvertement la concurrence dans un marché élargi avec des règles explicites et un accès équitable et c'est un accord de ce genre que nous recherchons. Pour ceux qui doutent des retombées d'un marché commercial de ce genre avec les États-Unis, ils n'ont qu'à considérer l'économie florissante du centre-sud de l'Ontario. Cette prospérité est en majeure partie fondée sur ce qui correspond en somme à un libre-échange dans le domaine de l'automobile. Mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), parlera plus précisément de l'Accord sur l'automobile un peu plus tard durant le débat. Permettez-moi simplement de rappeler aux députés que cet accord a soulevé une vive controverse lorsque il a été négocié il y a plus de 20 ans. Le chef du NPD n'a jamais cessé de réclamer qu'on le renégocie. Au lieu de cela, il constitue un succès retentissant et crée des milliers d'emplois en Ontario. Les députés d'autres régions du pays considèrent avec envie cette prospérité fondée sur les échanges commerciaux en Ontario. Cependant, nous nous demandons principalement pourquoi nos travailleurs et nos industries ne pourraient pas avoir la même chance. Si le libre-échange est avantageux en Ontario, pourquoi ne le serait-il pas pour la région de l'Atlantique, pour le Québec, pour les Prairies et pour la Colombie-Britannique? Y a-t-il une meilleure façon de remédier aux disparités régionales que de donner aux autres régions la possibilité d'être compétitives sur le marché américain et de pouvoir lutter à armes égales?

Notre gouvernement a précisé l'objectif qu'il vise dans ces négociations avec les États-Unis et il en a donné les raisons, soit d'assurer un avenir économique sûr à la génération actuelle et aux générations à venir. Nous croyons fermement que le libre-échange est la meilleure façon d'y parvenir. Nous avons un projet et nous sommes sur la bonne voie, mais à quoi avons-nous droit de la part de nos vis-à-vis? Les libéraux nous présentent une motion complexe pleine de «peut-être», de «si» et de «mais». Il n'y a rien de positif dans cet amendement libéral long et embrouillé. On ne précise pas qu'il y a d'autres choses qui sont tout aussi importantes pour nous. Les libéraux laissent entendre que s'ils n'obtiennent pas toutes les choses énumérées dans cette longue liste, ils ne seront peut-être pas prêts à se lancer dans ces négociations. Selon moi, c'est tout à fait inadmissible pour les Canadiens.

Pour sa part, le NPD a présenté lors de son congrès du dernier week-end une motion longue et complexe qui rejette le libre-échange. On y précise que si les néo-démocrates formaient le gouvernement, ils se retireraient des négociations commerciales globales qui ont lieu à l'heure actuelle avec les États-Unis et suivraient une toute autre stratégie. C'est un méli-mélo où il est question de libre-échange sectoriel. L'histoire a prouvé que le libre-échange sectoriel n'est avantageux pour aucun des deux pays.

Le NPD parle du GATT comme s'il ne savait pas que nos négociations sont conformes au GATT. Les libéraux se font un point d'honneur de dire qu'ils ne veulent pas d'un accord global de libre-échange avec les États-Unis, mais qu'ils veulent négocier davantage dans le cadre du GATT. Comme le député ne l'ignore pas, ces deux positions sont contradictoires. Un accord de libre-échange ne peut être conforme au GATT que s'il est global. Le GATT ne permettrait pas le contraire. Nous faisons les choses comme le prévoit le GATT. Ce que les libéraux préconisent dans cette affaire est incompatible avec le GATT qu'ils disent tellement appuyer.

• (1530)

Je tiens à dire quelques mots d'une question sur laquelle on n'insiste pas assez à la Chambre.

M. le vice-président: Comme le temps mis à la disposition de la ministre est écoulé, je lui demande de bien vouloir conclure ses observations.

Mlle Carney: Ai-je le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Mlle Carney: En terminant, je tiens à dire que les Canadiens sont concurrentiels sur les marchés internationaux, même si l'opposition veut nous faire croire le contraire. Les Canadiens n'ont pas peur de l'avenir. Les soudeurs qui contribuent à construire les systèmes de pompage du pétrole pour les champs pétrolifères du Venezuela, à la *Canadian Foremost*, à Calgary, savent qu'ils sont aussi compétents que quiconque dans le monde. Les concepteurs de systèmes à la *Cognos Incorporated* d'Ottawa, dont le nouveau langage-machine est employé par 115 des 500 plus grandes compagnies au monde, savent qu'ils sont les meilleurs au monde. Les techniciens de la CANAC International, à Montréal, savent qu'ils ont devancé les meilleurs compétences de l'Allemagne, de la France, des États-Unis et de la Grande-Bretagne lorsqu'ils ont décroché le contrat d'un nouveau système de régulation des chemins de fer en

Inde. Ils savent comme nous que nous ne pourrons pas combattre le protectionnisme et préparer le Canada pour le XXI^e siècle si nous ne relevons pas ce défi.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Monsieur le Président, je voudrais poser deux questions précises à la ministre qui, à l'instar du premier ministre (M. Mulroney), je dois le dire, nous a fourni beaucoup de considérations générales et fort peu de détails sur l'état de la question que nous comptions entendre aujourd'hui à la Chambre. Je vais essayer avec des questions d'obtenir au moins une idée d'où en sont les choses.

Est-il exact que l'on envisage des réductions douanières généralisées? Est-ce que la ministre voudrait bien tenir compte de la difficulté qu'il y a à réaliser cela tout en sauvegardant les garanties de l'Accord sur l'automobile, lesquelles se fondent sur l'existence même de ces accords douaniers comme mécanisme d'exécution? Est-ce qu'en traitant de ce point précis la ministre pourrait traiter de l'autre sujet précis des offices de commercialisation? Quelles sont les conséquences pour ces offices des politiques d'importation en matière de produits saisonniers et de produits actuellement desservis par les offices de commercialisation, tels l'Office de commercialisation des oeufs, la commission laitière, les diverses industries de la volaille, etc, etc.

Mlle Carney: Monsieur le Président, je suis déçue que le député trouve si vague notre rapport au Parlement. Je pensais n'avoir pas ménagé les détails pour lui dire ce qu'il y a à l'ordre du jour, ce qui est en discussion, pour quelle raison nous le discutons, et pourquoi il y va de notre intérêt. S'il s'imagine qu'avec l'ambassadeur Murphy qui négocie actuellement à Ottawa, j'irais en bavardant innocemment faire savoir quels sont nos atouts et quels atouts nous faisons intervenir aujourd'hui, il est bien ignorant de cette négociation historique. Cela montre bien qu'il ne comprend pas les intérêts en cause et les emplois en jeu. Nous faisons ce rapport, nous discutons la question. Mais le député fait preuve d'un peu trop de naïveté s'il pense que nous allons donner des détails sur nos éléments de négociation alors que Peter Murphy est en train d'écouter.

Des voix: Bravo!

Mlle Carney: Le député a parlé de garanties. Je tiens à lui donner l'assurance que notre secteur automobile travaille bien au-dessus du niveau des garanties. Si jamais la production tombait au niveau des garanties de l'Accord sur l'automobile, alors le pays, la province d'Ontario et le député lui-même seraient en bien mauvaise posture.

Pour ce qui est des offices de commercialisation, enfin, nous avons répété maintes fois que ces organismes ne font pas l'objet de négociations. Comme mon collègue de l'Agriculture (M. Wise) l'a expliqué patiemment et à maintes reprises, et comme en témoigne notre motion d'aujourd'hui, les offices de commercialisation ne font pas l'objet de ces négociations. Étant donné que je ne peux pas en parler plus clairement que cela, le député pourrait peut-être attendre que le ministre de l'Agriculture aborde le sujet.

M. Kempling: Monsieur le Président, la ministre est au courant de la menace que fait peser sur nos exportations d'acier le projet de loi que le Congrès va adopter un de ces jours. Pourrait-elle nous décrire quel serait le sort de notre industrie sidérurgique si nous devions conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis? Quelle est plus précisément la situation de notre industrie? Peut-elle continuer à soutenir la concurrence sur ce marché, et livrons-nous une concurrence loyale?

Mlle Carney: Monsieur le Président, je suis ravie de répondre à M. Acier qui connaît les réponses à toutes ces questions beaucoup mieux que moi puisqu'il est l'un de mes principaux conseillers sur la question de l'acier. Oui, nous livrons une concurrence loyale. Oui, nous pouvons soutenir la concurrence aux États-Unis. L'ennui, c'est que nous occupons une part plus grande de leurs marchés que ne le voudraient les Américains. Voilà précisément le genre de question dont nous voulons discuter dans le cadre de ces négociations commerciales.

Mme Finestone: Monsieur le Président, la ministre a parlé de la propriété intellectuelle et de la nécessité de négocier. Fait-elle entrer dans ses négociations les câblodiffuseurs canadiens qui diffusent des émissions sur nos ondes canadiennes?

Mlle Carney: Je comprends l'intérêt de la députée, mais encore une fois c'est entrer dans le détail des négociations dont il ne convient pas de discuter pour le moment. Nous discutons du programme général et des points sur lesquels nous cherchons à conclure ce genre d'ententes. Je ne pense pas qu'il soit utile à ce stade-ci des négociations de nous mettre à choisir les questions précises dont nous voudrions parler.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable députée d'Argenteuil—Papineau (M^me Bourgault): une question ou un commentaire.

Mme Bourgault: Monsieur le Président, madame la ministre, quand je voyage dans ma circonscription, plusieurs de mes concitoyens me parlent beaucoup des relations canadiennes-américaines et surtout dans le triangle avec le Japon. Est-ce que la ministre pourrait nous expliquer quels sont, à moyen terme et à long terme, les bénéfices pour le Canada de conclure une entente bilatérale avec les États-Unis sur nos relations avec le Japon, par exemple, qui n'a pas investi au Canada suffisamment d'argent parce que notre accès au marché américain n'était pas certain? Est-ce que la ministre pourrait me dire ou expliquer à mes concitoyens ce qu'une entente avec les États-Unis pourrait nous rapporter en raison du triangle avec notre deuxième partenaire commercial, c'est-à-dire le Japon?

[*Traduction*]

Mlle Carney: Monsieur le Président, la députée soulève avec raison une question importante. L'investissement étranger au Canada permet la création d'emplois. Les investissements ont de tout temps été inférieurs à ce qu'ils pourraient être, à cause d'un accès incertain au marché américain. Tant que le régime actuel de droits compensateurs et autres mesures du genre existera et aussi longtemps que nous ignorerons ce que nous pouvons faire au juste, afin d'avoir accès à ce marché, les investissements en souffriront. Tous mes entretiens avec les investisseurs et le gouvernement japonais m'incitent à croire que si nous devons avoir un accès garanti au marché américain et inversement, il devra s'appuyer sur un traité à long terme liant les deux parties et le Canada assistera alors à un accroissement des investissements étrangers en provenance du Japon et d'autres pays, ce qui créera des emplois.

Commerce bilatéral

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je suis bien aise moi aussi de participer à ce débat. Le gouvernement le présente avec deux années de retard. Si l'exposé que le premier ministre (M. Mulroney) nous a fait ce matin a une odeur de renfermé, c'est qu'il vient de le retirer du coffre-fort, au lieu de nous présenter une analyse contemporaine des questions et des préoccupations importantes qui intéressent le Canada. Néanmoins, c'est une occasion pour nous d'examiner le sentiment d'anxiété et d'expectative qu'éprouvent les Canadiens à l'égard du libre-échange. Tout d'abord, je tiens à revenir sur un point important qu'a soulevé ce matin le chef de notre parti. Les libéraux sont partisans d'un accroissement des échanges commerciaux. Les gouvernements libéraux ont été les principaux architectes de l'élaboration d'un système de commerce international. Ce sont des gouvernements libéraux qui ont contribué à mettre sur pied le GATT et à étendre les ramifications commerciales aux confins du monde.

• (1540)

Ce sont des gouvernements libéraux qui ont négocié l'Accord sur l'automobile dans lequel la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) voit, nous a-t-elle dit, l'un des principaux facteurs du progrès actuel. Puis-je lui rappeler que les négociations qui ont abouti à cet Accord n'avaient rien de commun avec celles que poursuit le gouvernement actuel. Il s'agissait d'un accord bien fait comportant des garanties pour les deux parties au sujet des emplois, des investissements, et de la participation du Canada à la fabrication des voitures. Toute tentative pour présenter le Pacte de l'automobile comme le modèle que suit le gouvernement est une maladresse de plus de la part de ce gouvernement qui cherche encore à cacher la réalité derrière un écran de fumée. Nous ne craignons pas du tout, quant à nous, de nous engager à élargir nos horizons en multipliant nos possibilités commerciales à l'étranger.

J'ajoute que le génie de notre politique commerciale internationale, de la Dernière Guerre mondiale jusqu'à l'avènement du gouvernement actuel, a été nous rendre compte que l'élargissement nécessaire de notre commerce à l'étranger devait s'accompagner du renforcement des règles internationales afin d'assurer une protection égale à tous les pays, du plus petit au plus grand, et de l'élaboration de nos propres institutions distinctives afin de protéger notre identité nationale et notre droit de prendre nous-mêmes nos propres décisions économiques. Nous devons préserver ce droit de faire certains choix car nous en avons besoin pour maintenir un équilibre important pour nous dans le partage du continent nord-américain avec l'un des plus grands et des plus puissants pays du monde. Cette politique nous a bien servis jusqu'ici.

Le gouvernement a changé délibéremment de cap en bouleversant une notion fondamentale au Canada, à savoir que nous devions élargir notre commerce international, mais sans sacrifier notre droit et notre liberté de choisir nous-mêmes nos institutions et nos programmes économiques. Voilà la cause que nous proposons aujourd'hui: comment faire pour pratiquer une politique d'expansion commerciale sans sacrifier les fondements de notre souveraineté et notre droit de faire nous-mêmes certains choix économiques.

Voyons ce qu'on a déjà déjà dit sur le sujet aujourd'hui. Le ministre, le premier ministre, et moi-même convenons tous, je suppose, que cette résolution est en quelque sorte un engagement envers un tel système d'échanges internationaux. Mais le gouvernement a réduit le nombre de nos ambassades et de nos consulats à l'étranger. Il a sabré dans les fonds de la Société pour l'expansion des exportations. Il a rogné les ailes de notre représentante au commerce multilatéral qui ne joue plus que les seconds violons alors qu'elle aurait dû occuper la première loge dans nos négociations avec les États-Unis.

Toutes les mesures prises par le gouvernement ont pour objectif de nous empêcher d'élargir notre base commerciale. Les remarques du premier ministre ce matin à propos de ses objectifs en constituent peut-être l'exemple le plus évident. Il a déclaré qu'il essayait de conclure un marché spécial pour le Canada. Il y a dans le monde, a-t-il dit, beaucoup de commerçants déloyaux que les Américains n'aiment pas, mais les Canadiens, comme ils sont honnêtes, vont pouvoir se négocier un accord spécial. Est-ce une façon de renforcer, de consolider le système commercial international? Est-ce le moyen d'établir un bon équilibre des intérêts et de faire en sorte que les règlements s'appliquent aux grands comme aux petits? Le premier ministre n'est-il pas en train d'abandonner la tradition canadienne et les intérêts que nous avons essayé de préserver en renforçant ce système international?

Le gouvernement agit en contradiction avec ses objectifs. Il ne lésine pas sur les belles paroles, mais lorsqu'il s'agit de passer aux actes, nous voyons qu'il n'est pas intéressé par le commerce multilatéral ni par un élargissement de ses options internationales.Il se préoccupe de conclure avec les Américains un genre d'accord commercial qui entraîne des conséquences très graves pour notre pays.

Le gouvernement prétend qu'il désire cet accord pour créer des emplois. Personne ne s'oppose à la création d'emplois mais qu'est-ce qui garantit qu'il y en aura?

Le gouvernement se reporte à la Commission royale Macdonald. Malheureusement, les chiffres qu'elle a utilisés sont dépassés et ne tenaient pas compte de la réduction des tarifs douaniers qui s'est produite dans le cadre du système du GATT. La Commission Macdonald a consacré trois paragraphes aux industries de services qui produisent de 60 à 70 p. 100 des nouveaux emplois dans notre pays. Il n'y a pas de recherche ni d'étude, seulement trois paragraphes qui font le point pour l'emploi dans les industries de service.

Sur quoi s'appuie le premier ministre pour dire que cet accord commercial fera prospérer les régions? Le document que le gouvernement a déposé il y a quelques mois n'en contenait certes aucune preuve. Par contre, dans son étude qui tend à soutenir globalement la libéralisation du commerce, la *Canada West Foundation* affirme que l'ouest du Canada perdra des emplois dans les conserveries, la fabrication de meubles, les services, l'horticulture, l'élevage de la volaille et la production laitière. Le premier ministre admet-il que des emplois seront en jeu? Pas du tout. Il y aura certainement des avantages, mais alors qu'on doit aussi s'attendre à des pertes, il n'en est absolument pas question. Au Québec, l'étude de *L'actualité* révèle que la province risque de perdre à elle seule 280 000 emplois. L'étude Radwanski, réalisée pour le compte du gouvernement ontarien, montre que des centaines de milliers d'emplois seront menacés dans le secteur des services.

Il reste que rien ne nous démontre hors de tout doute que l'aventure débouchera sur une mine d'or.

Il serait utile de citer quelques passages d'une étude commandée par la province du Manitoba. On peut y lire ce qui suit:

> Pour prendre un exemple, supposons que le libre-échange avec les États-Unis produise un accroissement réel de notre PNB de 5 p. 100. Puisque toute libéralisation des échanges serait introduite progressivement sur une période de dix ans, on peut s'attendre à ce que le PNB connaisse chaque année une hausse d'environ un demi pour cent de plus que si l'on maintenait le statu quo. Puisque sur les dix dernières années, le taux réel de croissance a varié en moyenne de 3,4 p. 100 d'une année à l'autre, il n'y a aucun moyen de savoir si nous avons atteint notre objectif de croissance d'un demi point. En d'autres mots, nous ne constaterons peut-être jamais les avantages du libre-échange même s'ils existent.
>
> Il y aurait tout lieu de voir si les problèmes associés à la libéralisation des échanges ne seront pas également invisibles.

Compte tenu de toutes les preuves, de tous les imprimés d'ordinateurs préparés par les groupes d'analystes de l'économie, avons-nous vraiment la garantie de déboucher sur la mine d'or dont nous parle le premier ministre ou sa ministre du Commerce extérieur? Nous n'avons absolument aucune garantie en ce sens. En fait, nous devrions plutôt nous demander combien d'emplois risquent encore de disparaître et quelles seront les conséquences si nous négligeons de mettre sur pied les programmes d'adaptation préconisés ce matin par notre chef pour nous assurer au moins d'une certaine protection.

Si la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) est vraiment futée, elle votera en faveur de notre amendement. Elle y souscrira, car il prévoit les exigences que nous jugeons importantes, notamment la mise sur pied d'un grand programme d'adaptation, chose que le gouvernement a oubliée dans sa motion. Le gouvernement laissera souffler la tempête et condamnera tous les travailleurs touchés au désoeuvrement.

Le gouvernement peut prouver que cette politique n'est pas la sienne en appuyant une politique libérale en matière d'échanges commerciaux. Nous avons l'expérience qu'il faut pour montrer la voie à suivre vers une démarche rationnelle. Si la ministre a accusé l'opposition de semer la crainte, c'est qu'elle ne comprend pas. Ce n'est pas l'expansion des échanges commerciaux qui nous fait peur, mais bien l'optique du gouvernement à cet égard. Nous avons peur d'une ministre qui négocie une entente sur le bois d'oeuvre en imposant des droits de 15 p. 100 à notre industrie, qui réussit par accident à dorer la pilule en imposant l'entente à l'industrie de transformation, et qui livre 300 ou 400 millions de plus sur un plateau d'argent en consentant à accroître les droits de coupe. Elle ne tient pas compte du taux de change, de sorte que nos coûts seront encore plus élevés. La ministre nous demande de lui faire confiance. La ministre à qui l'on doit ce qui constitue probablement la plus grande vente à rabais de toute notre histoire commerciale nous demande de lui faire confiance et de croire qu'elle va faire de l'excellent travail. Après la débâcle sur la question du bois d'oeuvre, qu'est-ce qui pourrait bien nous inciter à lui faire confiance ou à faire confiance à ce gouvernement? Le gouvernement peut-il nous expliquer pourquoi nous devrions lui faire confiance après avoir vu ce qu'il a déjà fait de nos industries culturelles? Il nous dit que la culture n'est pas un enjeu, mais il laisse aller Prentice-Hall. Il nous dit de ne pas nous inquiéter de notre industrie, mais il brade notre industrie de produits brevetés. Chaque fois, le gouvernement négocie dans une position de faiblesse et pourtant il nous demande de ne pas nous inquiéter parce qu'il fera mieux la prochaine fois.

• (1550)

C'est parce que les Canadiens sont effrayés, eux aussi, de ce que le gouvernement a fait que nous avons posé des conditions très claires dans notre amendement. Les agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario et de l'intérieur de la Colombie-Britannique savent très bien qu'ils sont en danger quand on négocie les systèmes d'offre et le contrôle des exportations et des importations. La ministre dit qu'elle va faire baisser les droits. Cela signifie-t-il que le gouvernement va négocier les droits saisonniers et qu'elle va forcer les agriculteurs de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, de la vallée du Fraser et d'une grande partie du sud de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick à se retirer des affaires? C'est ce que laissent entendre ses propos. C'est le message clair qu'elle transmet. Ces agriculteurs seront victimes des négociations si elle réduit les droits. Notre parti les a conservés parce que nous reconnaissons la nécessité de protéger ces secteurs.

Qu'est-ce que le gouvernement essaie de négocier? La ministre a commencé à lire sa petite liste personnelle et nous avons commencé à comprendre pourquoi ce débat aurait dû se dérouler beaucoup plus tôt. Il aurait dû avoir lieu au moment où le rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes recommandait qu'il se tienne à la Chambre des communes, soit avant le début des négociations. L'ancien président de ce comité est présent et se rappelle certainement que j'ai appuyé cette recommandation. Ce qui est réellement en jeu, c'est l'égalité de conditions dont les Américains aiment tant parler. C'est l'idée que nous allons abandonner dans ces négociations le droit de choisir librement les subventions ou programmes que nous pouvons instaurer chez nous pour soutenir nos propres industries. La ministre a reconnu que ce droit était mis en cause. Elle a dit que les subventions, les services et les investissements allaient être sujets à négociation. Nous savons maintenant que le gouvernement est en train de négocier l'indépendance dont le Canada a besoin pour mettre en oeuvre et contrôler sa propre formule économique.

Je voudrais traiter un peu d'une étude du Manitoba effectuée par un économiste hollandais, Göran Therborn, sur les 15 pays de l'OCDE. Il les analysés pour savoir lesquels avaient atteint le plein emploi et lesquels avaient le moins bien réussi. L'analyse des facteurs de ces 15 pays révèle-t-elle un lien avec le rendement des exportations? Non. Est-ce même lié aux chiffres de la croissance économique? Non, pas du tout. Selon les analyses de M. Therborn, la raison première, lorsque l'on compare les cinq premières et les cinq dernières nations de l'OCDE et leur capacité de création d'emplois, c'est leur indépendance dans la prise des décisions économiques qui leur permet de choisir les politiques et les programmes dont elles ont besoin, au moment où elles en ont besoin. C'est exactement ce à quoi le gouvernement veut renoncer par ces négociations. C'est exactement ce qu'il met sur la table. Les droits que le gouvernement se propose d'abandonner sont ceux qui permettent de choisir des ensembles de programmes applicables à tout le pays pour fournir aux Canadiens des emplois plus sûrs. Voilà le genre d'analyse que le gouvernement aurait dû faire, mais il ne la fait jamais. C'est une des raisons pour lesquelles je

trouve qu'il nous faut absolument créer de telles conditions et imposer de telles exigences pour être certains de conserver le droit de décider quelles subventions nous affectons au développement de la technologie de pointe, quel style de programmes d'aide nous avons dans le secteur du développement régional, pour veiller à ce que le gouvernement ne négocie pas le projet de loi C-58, portant sur une autre entreprise de services, et à ne pas abandonner les garanties que nous avons dans les secteurs des télécommunications, du camionnage et dans d'autres entreprises de services qui assurent une bonne proportion de nos emplois. Le gouvernement a toutefois reconnu que c'est ce que nous mettons sur le tapis dans les négociations.

Si les conservateurs veulent nous rassurer et nous prouver qu'ils n'abandonneront pas ces droits dans les négociations, puisqu'ils nous accusent de voiler la vérité, ils ont un excellent moyen à leur disposition. Ils peuvent se prononcer pour notre amendement. Ils peuvent nous donner ici même à la Chambre toutes les garanties et assurances que recherchent les Canadiens, mais je ne pense pas qu'ils le feront. Ils ne le feront pas car ils sont en train de céder sur ce plan dans les négociations.

Le gouvernement prétend que c'est la seule solution possible, et que seul un accord bilatéral permettra d'instaurer une procédure de règlement des différends. Il nous dit que la seule façon de remédier aux mesures compensatoires c'est grâce à un accord bilatéral. Ce n'est évidemment pas vrai. En réalité, il existe déjà des procédures tout à fait satisfaisantes dans le cadre du GATT pour résoudre ces problèmes.

M. McDermid: Elles ne marchent pas.

M. Axworthy: Le secrétaire parlementaire prétend qu'elles ne marcheront pas. Nous connaissons ses compétences en matière de commerce. Le Canada a déjà porté sept affaires devant le GATT et dans cinq cas, la décision lui a été favorable. Nous avons déjà eu recours à un jury impartial pour déterminer ce qui est bien ou mal. Le ministre nous dit que nous allons laisser la décision à un groupe impartial composé de Canadiens et d'Américains. Si nous voulons vraiment un jury indépendant, monsieur le Président, nous devrions peut-être choisir des personnes qui ne sont pas directement intéressées par cette question.

Nous savons également qu'il est possible de recourir à d'autres procédures dans le cadre du système actuel du GATT pour résoudre la question. Cependant, la seule fois où le gouvernement a eu l'occasion de montrer qu'il croyait dans le système international, de prouver que nous pouvions en tirer parti, il a fait machine arrière. En réalité, il a renoncé à son droit de porter l'affaire du bois d'oeuvre devant le GATT. C'était une des conditions de l'accord. Nous n'avons pas eu le courage de défendre nos droits. Nous y avons renoncé. Néanmoins, monsieur le Président, dites-vous bien que cela constitue un précédent. Dites-vous bien que de nombreux autres pays considèrent les Canadiens comme des défaitistes. Cela ne contribue guère à l'amélioration et à la croissance du système commercial international.

Il est vrai que le monde s'oriente vers l'émergence de blocs régionaux. Il s'agit certainement d'un des dangers du commerce mondial. Cependant, la solution consiste-t-elle à se joindre aux autres? Devons-nous essayer de suivre le mouvement au lieu de le contrebalancer? Ne devrions-nous pas nous opposer à cette tendance en montrant que nous avons une autre solution?

Nous savons, bien sûr, que nous devons continuer à commercer avec les Américains. Le gouvernement libéral a conclu avec eux de nombreux marchés. En fait, l'un des derniers accords commerciaux les plus fructueux est celui que j'ai négocié dans le domaine des transports, en 1984. Il était certainement plus avantageux que tout ce que la ministre du Commerce extérieur a pu signer jusqu'ici. Bien sûr, nous savons que nous devons continuer à discuter et à négocier. Mais il faut bien comprendre qu'un accord global aux termes duquel les importations seront traitées au même titre que les produits locaux nous empêchera de décider nous-mêmes de l'orientation économique de notre pays.

C'est pourquoi l'amendement que nous proposons reconnaît la nécessité de soutenir le système international, d'éviter les problèmes qu'entrainerait un accord commercial universel et de négocier de façon à ce que les Canadiens conservent leur liberté de choix. C'est sur le principe que repose notre politique commerciale. Elle est beaucoup plus claire, cohérente et efficace que la résolution proposée par les conservateurs. C'est pourquoi, selon nous, les Canadiens ne veulent plus du gouvernement. Ils ne le croient plus capables de bien négocier ou de négocier en vue des bons objectifs.

Mlle Carney: Monsieur le Président, j'ai trois questions que j'aimerais poser au député. D'abord, si la solution du bois d'oeuvre était si tragique pour l'industrie, comme l'affirment le député et son chef, pourrait-il alors m'expliquer pourquoi les actions de MacMillan Bloedel ont monté de 100 p. 100 depuis le 29 décembre, veille de notre solution, ce qui conduit au premier fractionnement d'actions depuis que les deux sociétés ont fusionné en 1959? Le député peut-il expliquer cette hausse de 100 p. 100 des actions de MacMillan Bloedel, et de 127 p. 100 des actions de Canfor?

• (1600)

Ensuite, le député peut-il m'expliquer en quoi il aurait trouvé préférable que 600 millions de dollars aillent au Trésor américain par l'effet du droit compensateur, alors que grâce à notre solution cet argent va rester au Canada?

Pour ce qui concerne le GATT, le parti du député s'est opposé aux droits de douane qui ont été imposés sur les livres en réplique à la question des bardeaux. Le député peut-il m'expliquer comment il aurait, si nous avions gagné notre cause au GATT, donc obtenu le droit de chercher une indemnisation sous forme d'autres droits de douane contre les marchandises américaines, comment il aurait imposé pour 600 millions de droits de douane sur des marchandises américaines entrant au Canada, ce qui aurait nui à notre compétitivité?

M. Axworthy: Monsieur le Président, il est regrettable que la ministre n'ait pas pris le temps de lire les comptes rendus des séances du comité qui ont examiné le projet de loi C-37. Si elle l'avait fait, elle aurait déjà la réponse à ses questions. Mais comme elle n'a pas pris le temps de lire les comptes rendus des dépositions, je puis la mettre au courant des genres de témoignages que nous avons reçus. Peut-être cela l'intéressera-t-elle suffisamment pour qu'elle examine effectivement les questions dont il s'agit.

Pour ce qui concerne la solution elle-même au bois d'oeuvre, la ministre affirme que c'est la Bourse qui sert maintenant d'arbitre quand il s'agit de savoir si c'est une bonne ou une mauvaise affaire. Elle semble penser que c'est la Bourse qui va lui dire si l'économie est saine ou pas. Ce que cela veut dire, c'est que la hausse des actions de MacMillan Bloedel est due à la progression des pâtes et des papiers. Plusieurs des sociétés qui s'occupent exclusivement de bois d'oeuvre en souffrent actuellement. Il y a entre 80 et 100 sociétés qui ont dû fermer leurs portes dans les zones de renvoi secondaire.

Mike Apsey, directeur général de COFI, qui a comparu devant nous, a déclaré qu'en fait le gain d'activité qui peut se manifester dans l'industrie du bois vient de la reconstitution des stocks après la grève. Avec l'arrivée des 3e et 4e trimestres, le secteur va amorcer un recul. Les 15 p. 100 de frais surajoutés vont tellement relever le seuil de fermeture des scieries et le seuil de déficit, que beaucoup de ces sociétés ont perdu leur marge de manoeuvre. Si la ministre pense qu'une bonne politique commerciale devrait s'appuyer sur les fluctuations quotidiennes des titres à la Bourse de Toronto, je trouve que les Canadiens ont là une bien bonne raison de douter de la compétence de la ministre du Commerce extérieur.

La ministre demande si nous aurions préféré ou non garder les 600 millions de dollars ici au Canada. Nous avons toujours dit que nous tenions une bonne cause. Nous étions convaincus que nous aurions pu la gagner, et alors personne n'aurait eu à dépenser 600 millions sur quoi que ce soit. Ces 600 millions de dollars ont été imposés à l'industrie forestière canadienne. Sa capacité d'expansion s'en est trouvée diminuée, de même que sa capacité de faire des investissements. Cette dépense a également fait augmenter le nombre de fermetures d'usines. Le fait est que le Canada, croyons-nous, aurait pu plaider sa cause avec succès aussi bien devant un tribunal américain que devant celui du GATT. Nous croyons, à l'instar des représentants de l'industrie, que nous aurions pu gagner notre cause ou faire réduire le droit de douane.

Il est ironique de constater que nous avons là un gouvernement qui dit que le marché a raison, qu'il faut écouter l'entreprise privée, mais quand il s'agit d'accepter l'avis sollicité de l'industrie, le gouvernement lui tourne le dos en disant qu'il n'écoutera pas son avis.

Quant à recourir au GATT, comme notre chef l'a dit ce matin, nous avions déjà payé pour l'ouverture du marché américain à notre bois d'oeuvre dans le cadre des négociations de Tokyo. Nous avions accordé aux produits américains un très large accès dans le domaine du matériel informatique de bureau, un marché de près de 10 milliards de dollars. Cela faisait partie de l'entente qui a été négociée. Les Américains ne l'ont pas respectée et nous les y avons aidés par notre inertie. Le fait est que si nous avions eu le droit d'user de représailles, alors de nombreuses industries américaines, les grandes sociétés multinationales, comme IBM et Burroughs, qui ont un accès libre au marché canadien à la suite de l'affaire du bois d'oeuvre, auraient peut-être, si elles s'étaient senties menacés, exercé des pressions politiques bien différentes aux États-Unis.

Une fois de plus, c'est la raison pour laquelle il nous faut un gouvernement qui soit capable d'élaborer dans ses menus détails une stratégie commerciale et qui ne se contente pas de réagir à quelque stimulus pavlovien fourni par le premier ministre de la Colombie-Britannique dont l'occupation antérieure consistait à administrer l'île fantastique et qui pourrait bien être appelé à y revenir. C'est pourquoi nous réclamons dans notre amendement des mesures qui ont un tout soit peu de sens.

Selon moi, si la ministre veut des précisions sur ces questions importantes, il serait peut-être utile qu'elle lise les centaines de pages de transcription relatives à cette question.

M. Langdon: Monsieur le Président, à l'instar de nombreux députés, j'étudie cette motion fourre-tout. C'est ainsi que nous l'avons qualifiée lors de notre congrès du week-end, étant donné qu'elle englobe à peu près tout. Je voudrais demander à mon bon ami, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), si l'adoption de cette motion signifie l'acceptation d'un accord bilatéral global avec les États-Unis ou plutôt le rejet d'un accord de ce genre? J'ai de la difficulté à m'y retrouver, ce qui est peut-être de ma faute. J'ignore au juste s'il suffirait qu'on accepte ces conditions pour que le parti libéral souscrive à cette initiative.

M. Axworthy: Monsieur le Président, j'ai toujours à coeur d'aider le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) à mieux comprendre le commerce extérieur et de l'éclairer de mes lumières. La réponse à la question qu'il a posée est vraiment très facile et très simple. Le député devrait consulter le premier paragraphe de notre amendement où nous disons que nous nous opposons à un accord global de libre-échange avec les États-Unis. A mon avis, je ne saurais être plus clair.

Au cours de son exposé cet après-midi, le chef du député a déclaré que les membres de son parti ne s'opposaient pas à des négociations avec les Américains, mais qu'ils y posaient eux aussi certaines conditions. J'ai eu l'impression alors que le NPD était presque prêt à appuyer l'amendement libéral. Vu les évènements survenus la semaine dernière, à mon avis, ce ne serait que juste, dans les circonstances.

L'amendement est parfaitement compréhensible. Nous n'approuverions pas un accord global qui comprendrait toute une série de conditions qui, à notre avis, devraient régler toute espèce de négociations ou d'accord. Nous sommes reconnaissants de l'appui néo-démocrate à cet égard, tout comme nous sommes reconnaissants de l'appui conservateur à l'égard de l'établissement d'une politique commerciale précise.

Mme Collins: Monsieur le Président, je trouve injurieux les propos que le député vient de tenir à l'endroit du premier ministre de la Colombie-Britannique qui, à notre avis, accomplit un excellent travail pour les gens de cette province. Je suis sûr que le chef du parti voudra se dissocier de ces propos. Ce ne serait ni la première fois ni la dernière, j'en suis sûr, qu'ils seraient en désaccord.

Les députés qui ont pris la parole ce matin ont utilisé force citations. J'aimerais les imiter et en fournir une de plus:

> Le Canada se ferait du tort s'il cédait à la tentation du protectionnisme sous prétexte de nationalisme économique. Notre pays a toujours préconisé la libéralisation des échanges commerciaux. Le Canada trahirait en définitive ses intérêts s'il avait recours à l'occasion à des mesures de représailles. Si jamais l'un ou l'autre des projets de loi de réciprocité dont le Congrès américain est saisi est adopté, les Canadiens vont apprendre le sens du mot représailles.

Je suis sûre que les députés pensent que ce sont peut-être les paroles de l'un de nos ministres ou d'un député de ce côté-ci de la Chambre. En fait, c'est une déclaration faite par le chef du député en 1982 lorsqu'il était chez McMillan Binch. J'approuve les remarques du chef de l'opposition. A mon avis, sa façon ouverte d'aborder la question du libre-échange est bonne.

Le député pourrait-il me dire comment il peut concilier les vues de son chef qui ont été exposées en 1982 d'une façon si énergique et si appropriée et celle qu'il vient de formuler selon laquelle son parti est opposé à un accord commercial global avec les États-Unis? L'amendement qui a été proposé contient tellement d'avertissements, de si et de mais que cela revient à envoyer un boxeur se battre sur le ring les mains liées. Comment peut-on négocier un accord de cette façon? En fait, cela me fait penser à un croisement entre un cheval et un âne. Nous savons tous ce qu'on obtient: une mule stérile qui ne peut donc rien produire. Avec ce genre d'amendement, le parti libéral ne produira rien non plus. Le député aurait-il l'obligeance de m'éclairer sur les divergences qui existent entre son chef et lui sur cette question particulière?

• (1610)

M. Axworthy: Monsieur le Président, je voudrais d'abord dire à la députée de Capilano (M^me^ Collins) qu'en parlant du premier ministre de Colombie-Britannique je ne faisais que signaler que c'était son dernier emploi. Si la députée le conteste, cela ne fera que confirmer que les conservateurs refusent les faits et la réalité pour se retrancher toujours dans le domaine de l'imaginaire. Ce monsieur est maintenant le premier ministre de Colombie-Britannique et, naturellement, nous lui accorderons tous les honneurs dus au poste qu'il occupe. Nous l'écouterons avec intérêt faire des déclarations ou ruminer des problèmes commerciaux ou autres.

Je veux en arriver à la partie principale de la question de la députée qui porte sur le droit à exercer des représailles. Il existe une grande différence. Le gouvernement a usé de représailles ponctuelles pour la question des bardeaux. Il a décrété une taxe idiote sur les livres qui n'a fait qu'handicaper l'édition canadienne, sans compter le thé et les arbres de Noel dont il a privé les veuves et les enfants. C'est ce qui s'appelle agir sur un coup de tête en prenant une mesure spéciale sans discernement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et le ministre l'a finalement reconnu.

M. Axworthy: Le ministre des Finances (M. Wilson), qui a généralement neuf mois de retard sur le restant du monde, a fini par reconnaître son erreur puisqu'il l'a corrigée dans son budget.

Je parlais d'un droit de représailles clairement établi dans les règlements internationaux. Quand un pays décrète des mesures de représailles importantes, comme les Etats-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre, des mesures que nous considérons vraiment injustes, si les règlements internationaux dans le cadre du GATT nous protégeaient, nous pourrions riposter à bon escient. Ces règlements fonctinnent parce qu'ils permettent ces ripostes efficaces, et c'est ce que nous nous efforçons de démontrer. Nous devons faire en sorte que ces réglements internationaux fonctionnent. Faisons donc en sorte que le système international soit efficace au lieu de le contourner, de l'éviter par tous les moyens comme l'a fait systématiquement le gouverneemnt actuel. Nous sommes convaincus que si ce système avait bien fonctionné, et nous n'avons aucune raison d'en douter, les Américans eux-mêmes l'auraient respecté puisqu'ils assurent avoir intérêt à élargir les règlements régissant les échanges internationaux, et nous n'aurions pas eu à prendre de mesure de représailles. Les Américains auraient fait marche arrière et nous ne serions pas victimes maintenant de ce droit de 600 millions de dollars dont notre industrie forestière fait les frais actuellement.

M. le vice-président: La période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre les partis et je pense que la Chambre consentirait à l'unanimité à l'adoption de la motion suivante. Il s'agit essentiellement de la même motion que tout à l'heure sauf que l'interruption pour le dîner est supprimée. Je propose donc:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, la Chambre siège de la façon suivante aujourd'hui, lundi 16 mars 1987, pour les fins de la prise en considération de la motion émanant du gouvernement, datée du 11 mars 1987 qui porte sur le commerce bilatéral et est inscrite au nom de la ministre du Commerce international:

—la Chambre continuera de siéger jusqu'à vingt-deux heures sans interruption pour les affaires émanant des députés ou le débat sur la motion d'ajournement; la présidence interrompra alors les travaux en cours pour mettre aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement, toute question dont la Chambre sera alors saisie. Toutefois, si un député en fait alors la demande, tout vote par appel nominal sera reporté à dix-huit heures, le mardi 17 mars 1987.

—après la mise aux voix de la question ou des questions à vingt-deux heures ce soir, ou après qu'on aura alors demandé le ou les votes différés en question, le Président ajournera la Chambre.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion que propose le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis). Y a-t-il consentement unanime?

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, nous sommes d'accord sur cette disposition.

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ayant entendu le premier ministre (M. Mulroney) dire dans son exposé de ce matin qu'il est disposé à faire débattre l'ensemble de la question au Parlement avant qu'une décision finale ne soit prise, nous sommes d'accord que le débat sur la motion se prolonge ce soir et que le vote ait lieu à 18 heures demain.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL BILATÉRAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^lle^ Carney:

Que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de notre souveraineté politique, des programmes sociaux, des systèmes de commercialisation des produits agricoles, de l'industrie de l'automobile et notre identité culturelle unique.

Et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 4158).

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à remercier deux de mes collègues, le ministre des Finances (M. Wilson) et le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), qui m'ont permis d'intervenir maintenant afin de pouvoir remplir au cours de la soirée un engagement que j'ai pris depuis longtemps envers un grand nombre d'agriculteurs de l'est de l'Ontario.

L'agriculture canadienne constitue un enjeu important des négociations sur le commerce international. A titre de ministre de l'Agriculture, je me réjouis de défendre les intérêts des agriculteurs canadiens au sein du Cabinet, à la Chambre et dans le cadre des négociations sur le commerce bilatéral.

Le gouvernement fédéral comprend à sa juste valeur l'importance de l'industrie agricole du Canada. Nous sommes en outre persuadés que l'exploitation familiale doit demeurer le noyau de ce secteur. Les Canadiens constatent tous les jours ce que signifie pour eux l'agriculture. Nous attachons beaucoup de valeur à la contribution de ce secteur à l'économie nationale comme à celle de nombreux villages et de nombreuses municipalités d'un bout à l'autre du Canada. Nous ne tenons pas pour acquis les 1,6 million d'emplois que nous procurent directement ou indirectement l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire. Il ne faudrait pas croire non plus que le Canada est une source inépuisable de produits alimentaires de première qualité, à prix abordable. Dans ce domaine, le gouvernement consacre en premier lieu ses priorités au développement du secteur agro-alimentaire, qui va de pair avec une économie florissante.

Voilà pourquoi il a pris de nombreuses mesures importantes et utiles. Ainsi, nous avons dépensé un milliard de dollars dans le cadre du Programme spécial canadien pour les grains, la plus vaste initiative jamais mise en oeuvre dans toute l'histoire du gouvernement canadien, pour venir en aide aux agriculteurs. Cet exemple constitue, avec d'autres, la preuve tangible de notre engagement envers les producteurs agricoles. La même volonté nous pousse à soutenir les intérêts de nos agriculteurs au cours des négociations sur le commerce international.

Au Canada, l'industrie agricole reste fidèle à notre tradition de nation commerciale. Près de la moitié des recettes obtenues l'an dernier dans ce secteur, soit près de 9 milliards de dollars, provenaient de nos exportations. Voilà pourquoi il est essentiel d'obtenir le meilleur accord possible pour le secteur agricole dans le cadre des pourparlers sur le commerce international.

Je voudrais tout d'abord traiter des problèmes relatifs au commerce international et au commerce céréalier. La guerre provoquée par les subventions agricoles malavisées, qui opposent les pays de la CEE aux États-Unis, fait pâtir nos agriculteurs. Or le gouvernement du Canada est décidé à mettre un terme à cette guerre ridicule. Nous luttons pour obtenir l'équité dans les milieux du commerce agricole international. La plupart des agriculteurs canadiens se rendent compte de nos nombreux efforts et ils nous en savent gré. A titre d'exemple, le Canada a joué un rôle primordial pour ce qui a été de faire inscrire la question agricole à l'ordre du jour de la nouvelle série de négociations multinationales. Nous défendons avec vigueur les intérêts canadiens au GATT. Au Sommet de Tokyo de l'an dernier, le premier ministre (M. Mulroney), le ministre des Finances (M. Wilson) et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont insisté sur la nécessité de faire cesser de toute urgence la guerre internationale causée par ces subventions. Je suis convaincu que le premier ministre en fera autant au prochain sommet. Mon collègue, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, s'est entretenu déjà à deux reprises avec ses homologues des cinq grandes nations exportatrices de céréales, pour discuter des difficultés du commerce céréalier. C'est en fait grâce au Canada qu'a eu lieu la première réunion. Il y en aura d'autres. Nous devons trouver une solution. Nous devons rétablir l'équité et la justice dans le commerce international.

Ces initiatives multilatérales ne sont pas les seules que nous prenons. Le Canada intervient aussi sur un autre front international important, à savoir, l'initiative bilatérale destinée à améliorer nos échanges commerciaux avec les États-Unis. Les Américains sont de loin le principal acheteur de nos produits agricoles. Mais quand on constate que ces derniers constituent un client relativement petit pour nos principales exportations agricoles, soit les céréales et les oléagineux, alors l'importance du marché américain ressort nettement mieux. Plus de la moitié des exportations agricoles destinées aux États-Unis, autres que les céréales et les oléagineux, ne comptent que pour 10 p. 100 de l'ensemble des recettes du secteur au Canada.

• (1620)

L'importance du marché américain varie selon le produit mais c'est en raison de la nature de l'agriculture canadienne. C'est un point important à ne pas oublier. Par exemple, les trois quarts environ de nos exportations de viande rouge prennent la direction des États-Unis. Sans nos exportations vers les États-Unis, notre industrie de la viande rouge perdrait beaucoup d'importance. Environ deux tiers de nos produits horticoles et de nos cultures spéciales sont destinés aux États-Unis et plus de la moitié de nos pommes de terre sont exportées aux États-Unis. En outre, plus du tiers de tout le porc produit au Canada est vendu sur les marchés américains.

Il est évident que l'avenir de bien des secteurs de notre agriculture est lié à l'accès à notre plus grand marché, soit celui des États-Unis. C'est pourquoi beaucoup d'agriculteurs s'inquiètent et avec raison, du mouvement protectionniste qui se dessine avec de plus en plus de netteté au sud de la frontière.

Nous en avons tous vu les manifestations. Les mesures amorcées par les producteurs de porcs des États-Unis ont débouché sur l'imposition d'un droit compensateur sur les

porcs sur pieds. Certains états du *Mid-West* ont limité pendant plus d'un an les importations de nos animaux sur pieds et de notre viande. Ils invoquaient des raisons sanitaires mais en fait, il s'agissait de retirer les produits canadiens du marché américain. Les producteurs de pommes de terre du Maine continuent de restreindre l'entrée des pommes de terre canadiennes sur leur marché. Les frais juridiques découlant de cette mesure particulière de même que les formalités d'inspection spéciales mettent les producteurs du pays, surtout ceux de l'Est, dans une situation difficile.

Les framboises de la Colombie-Britannique ont fait l'objet d'enquêtes aux fins de mesures anti-dumping et de droits compensateurs. On a appliqué des quotas d'importation à certains produits sucriers. Ces mesures ont entraîné des pertes commerciales évaluées à quelque 40 millions de dollars. On enquête actuellement sur les importations de viande de boeuf en provenance du Canada.

Pendant que tout cela se passe, les agriculteurs canadiens ne restent pas les bras croisés. Bon nombre de groupes agricoles commencent à prendre des initiatives fructueuses pour protéger leurs intérêts. Même au moment ou nous sommes engagés dans des négociations bilatérales en vue d'améliorer les règles du commerce agricole, nous ne pouvons pas rester sans défense et nous nous défendons.

Je pense par exemple à la décision rendue le 6 mars par le Tribunal canadien des importations en matière de mesures de compensation touchant le maïs. Le tribunal a conclu que le maïs américain subventionné causait du tort à l'industrie canadienne du maïs grain. Cette décision faisait directement suite aux initiatives des agriculteurs.

Toutes ces querelles témoignent de la tournure inquiétante que prennent nos rapports commerciaux avec les États-Unis. Pour nos agriculteurs, elles rendent l'avenir incertain et troublent les perspectives commerciales. A moins que, de part et d'autre de la frontière, on ne s'efforce d'envisager ces difficultés et de les résoudre par voie de négociation, il est à prévoir qu'elles s'aggraveront et que les entraves au commerce se multiplieront.

Si nous réussissons à négocier une nouvelle entente commerciale avec les États-Unis, les agriculteurs canadiens en retireront des avantages considérables. Il doit s'agir d'une entente qui, de par sa nature même, empêche bon nombre de conflits de surgir. Cette entente doit créer un mécanisme fiable et équitable qui permette de régler les conflits qui surviennent sans qu'on ait recours à de nouvelles barrières commerciales. L'entente doit réglementer une fois pour toutes les recours d'ordre technique, de manière à éviter qu'ils servent à faire obstacle aux échanges, et elle doit donner au Canada un accès plus sûr à son marché agricole le plus important.

Tel est le but de ces négociations au point de vue agricole. Elles visent à lutter contre le raz-de-marée protectionniste aux États-Unis et à assurer au Canada l'accès à l'immense marché américain de 235 millions de personnes.

Pour obtenir le meilleur accord possible, nous consultons pleinement tous les secteurs de l'industrie et toutes les provinces. Je voudrais mentionner que Walter Kroeker et Ted Turner sont membres du comité consultatif permanent sur le commerce extérieur. Nous avons aussi 15 groupes consultatifs sectoriels sur le commerce extérieur. L'un des groupes sectoriels le plus nombreux est celui sur l'agriculture, les aliments et les boissons qui compte environ 34 membres.

Plus de la moitié des revenus agricoles du pays proviennent de la vente de produits par des agences de mise en marché. Les producteurs de nombreux produits allant des céréales à la dinde et au porc sont bien servis par le système d'agences de mise en marché. Il existe aujourd'hui environ 125 agences de mise en marché actives au Canada et la vaste majorité d'entre elles font de la vente et sont établies en vertu de lois provinciales.

Il faut cependant faire une distinction importante pour les producteurs de lait, de volaille et d'oeufs qui fonctionnent dans un système complet de gestion de l'offre. Je comprends que certains d'entre eux s'inquiètent de ce que nos négociations avec les États-Unis peuvent leur réserver. Mes collègues du Cabinet sont au courant de ces inquiétudes, eux aussi.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) et le premier ministre ont établi très clairement la position du gouvernement sur cette question. La motion dont la Chambre est saisie aborde clairement ce problème. J'ai répété bien des fois que le gouvernement conservera le droit de décider quels systèmes de mise en marché conviennent le mieux pour les produits agricoles du Canada. Nous ne sommes pas à la veille d'abolir la Commission canadienne du blé ni aucun autre office de commercialisation, qu'il ait ou non le pouvoir d'assurer la gestion de l'offre. Que cela soit bien clair. Nous discutons de commerce avec les Américains, mais nous ne signerons aucun accord qui ne soit avantageux pour les agriculteurs canadiens. Et ce qui est avantageux pour les agriculteurs canadiens l'est évidemment pour l'ensemble des Canadiens.

La position que le gouvernement a adoptée aux négociations de libre-échange en ce qui a trait à l'agriculture rend compte de la grande priorité que nous accordons au secteur agro-alimentaire du pays. Nous croyons que nos positions, notre politique, et les mesures que nous prenons doivent refléter et reflètent effectivement notre détermination à faire du secteur agricole canadien un secteur prospère et viable.

Je me ferai un plaisir de répondre maintenant à vos questions.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je voudrais que le ministre s'explique davantage au sujet des offices de commercialisation et, en particulier, de la Commission canadienne du blé et de la commission du grain. Le négociateur américain, M. Yeutter, a déclaré très catégoriquement que les États-Unis ne sauraient accepter le système de classement établi au Canada, car ils le considèrent injuste. En fait, il l'a qualifié de «système bidon». Ce système de classement a fait du Canada le producteur des meilleurs grains au monde, et les États-Unis s'en plaignent depuis de nombreuses années. Les Américains ont laissé entendre qu'il fallait que le système disparaisse pour que les mêmes règles s'appliquent de part et d'autre. Je veux que le ministre nous garantisse que le gouvernement va respecter le système de classement qui est en place pour les grains.

M. Wise: Monsieur le Président, je suppose que je devrais m'estimer satisfait du fait que la question est au moins différente. Au cours des six ou huit derniers mois, certaines personnes ont parcouru le pays et ont délibérément semé l'inquiétude

et l'anxiété en disant aux agriculteurs d'en prendre leur parti, car ils allaient perdre leur système de commercialisation. Elles ont laissé entendre à ceux qui bénéficient d'un régime de gestion de la demande, parfois depuis cinquante ans, que celui-ci disparaîtra.

J'espère que nous avons bien mis les choses au point aujourd'hui. Lorsque le député a commencé sa question, je pensais qu'il allait encore me demander si la Commission canadienne du blé allait disparaître ou serait dissoute après les négociations. La réalité, c'est qu'elle demeurera. Nous avons délibérément utilisé l'expression «systèmes de commercialisation des produits agricoles». J'ai dit que nous avions environ 125 offices dans ce pays. Certains ont des systèmes de gestion de la demande, d'autres non. Certains sont des offices de commercialisation, d'autres ne sont guère plus que des associations. Certains sont des groupes de producteurs qui essaient de négocier, au nom de leurs membres, des contrats avec les transformateurs, etc. Nous faisons peut-être des progrès ici, en ce qui concerne la commission canadienne du blé.

• (1630)

Je suppose que le système de détermination de la qualité n'est pas différent de celui que l'on utilise pour d'autres denrées. Par rapport à nos homologues américains nous avons des problèmes de définition des qualités et nous aimerions en parler. Ils ont l'habitude de changer leurs normes sans crier gare, sans même avoir la courtoisie de nous prévenir. Ils utilisent toutes sortes de choses pour nous compliquer l'existence et je pense que c'est l'un des points douloureux dont nous devrions parler.

Je peux dire une chose au député, c'est que nous ne changerons pas nos systèmes de détermination de la qualité tant que l'on n'utilisera pas complètement le groupe consultatif qui existe et tant que nous ne nous serons pas entendu avec le secteur. Je suis sûr que mon collègue, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, ne manquera pas une occasion de prendre conseil auprès des dirigeants du commerce du grain avant d'agir sous ce rapport.

M. Axworthy: Monsieur le Président, la collègue du ministre, la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), a laissé entendre aujourd'hui que le gouvernemnt chercherait à réduire les droits de douane et à négocier dans le domaine des investissements et des services. En tenant compte de cela, j'ai des questions précises à poser au ministre.

Le fait que les investissements soient matière à négociation influera-t-il sur la concurrence que les sociétés de grain des États-Unis livrent aux coopératives et syndicats de grain des Prairies, qui bénéficient à l'heure actuelle de privilèges spéciaux d'investissement? Deuxièmement, si, en négociant les quotas et droits d'importation, nous acceptons de lever les restrictions sur les importations de grain américaines, quels seront les effets sur le double prix du blé? Troisièmement, l'abolition de nos droits de douane sur les fruits et légumes importés ne se répercutera-t-elle pas sur nos lois de protection d'urgence de même que sur les droits de douane saisonniers que nous appliquons afin de protéger notre horticulture? Quatrièmement, quels seraient les effets sur les producteurs de vin de la Colombie-Britannique et de l'Ontario? Selon la ministre du Commerce extérieur, nos allons négocier les approvisionnements du gouvernement. Les producteurs de vin et de bière s'appuient sur les avantages spéciaux que leur accordent les régies d'État des alcools. Ces ramifications du plan du gouvernement ont-elles toutes été examinées?

M. Wise: Monsieur le Président, je sais gré au député de ces questions. Je l'ai dit très clairement en répondant à une question posée aujourd'hui par le collègue du député, par le député d'Algoma (M. Foster). Lorsque nous faisons nettement allusion aux systèmes de commercialisation des produits agricoles comme dans la motion d'aujourd'hui, il ne fait aucun doute que nous signalons clairement à tout le pays que nous conserverons le droit de décider nous-mêmes quel mode de commercialisation il est souhaitable de choisir pour une denrée précise. Nous signalons par ailleurs que nous maintenons la gestion de l'offre.

Certains offices de commercialisation ont un système de gestion de l'offre mais la situation est légèrement différente en ce qui concerne la Commission canadienne du blé. Elle n'a pas le pouvoir de réglementer l'offre mais elle a le pouvoir de délivrer des permis d'importation. Nous avons signalé clairement que la Commission canadienne du blé restera et que les offices de commercialisation, même ceux qui ont le pouvoir de gérer l'offre, subsisteront. Par ailleurs, il faut admettre que certains étais seront nécessaires et qu'ils devront rester en place. Il n'y a vraiment pas moyen de faire fonctionner le système de gestion de l'offre sans continuer à avoir d'autres avantages commerciaux.

Voyons ce qui se passe dans le secteur laitier. Nous pouvons comparer une exploitation laitière canadienne à une ferme laitière de Floride. L'agriculteur de Floride n'aura probablement pas plus d'argent immobilisé dans toute son exploitation que n'en a le laitier canadien rien que dans sa laiterie. C'est une simple question de bon sens. Ceux qui connaissent le secteur savent que les laitiers canadiens n'ont absolument aucune chance d'être concurrentiels vis-à-vis de leurs homologues américains établis au sud de la Géorgie, ne fût-ce qu'en raison des conditions atmosphériques. Il est de même pour les États du centre. Dans tous les États situés au sud de la Géorgie, les agriculteurs font deux récoltes par an. Comment pourrions-nous rivaliser? C'est un fait que nous devons reconnaître. Nous ne réussirons pas à réduire leur production.

En ce qui concerne les articles 56 et 57 des règlements sur les fruits, les légumes et le miel, j'ai déjà signalé en réponse au collègue du député que le nouveau Règlement de la Chambre me permettait d'exprimer mes opinions à ce sujet et que je le ferais. Je compte le faire pour aider l'industrie canadienne des fruits et légumes. Ce sera mercredi, je pense. J'espère que tous les députés, quel que soit leur parti, appuieront la motion visant à maintenir ces règlements.

J'ai parlé de la géographie et des économies d'échelle. Ce sont des choses qu'il ne faut jamais oublier. Nous habitons la moitié du continent nord-américain. Les Américains peuvent exporter 10 p. 100 de leurs produits agricoles au Canada et accaparer tout notre marché. Nous pourrions quant à nous exporter la totalité de notre production aux États-Unis, mais nous ne gagnerions qu'à peu près 10 p. 100 du marché. Nous le savons. J'ai d'ailleurs déjà mis sur pied un groupe consultatif canado-américain qui a fait du bon travail dans le passé et qui

continuera dans la même veine. Nous savons que nous devons accorder une attention particulière aux questions qui touchent l'agriculture canadienne, surtout l'industrie des fruits et légumes, à certaines époques de l'année.

• (1640)

J'ai ressenti quelques frustrations dans mes déplacements au Canada. Un membre de mon personnel m'a dit que j'avais prononcé 190 discours l'année dernière et j'en prononcerai probablement autant si j'ai la chance de rester à mon poste actuel. Pendant mes voyages au Canada, j'ai constaté que presque tous les Canadiens sont relativement nerveux lorsqu'on parle des négociations commerciales, surtout ceux qui travaillent dans un secteur assujetti aux méthodes de gestion de l'offre. Je le reconnais. Nous avons toutefois décidé de ne pas en dire trop, et c'est une sage décision. Je sais que ma collègue, la ministre du Commerce extérieur, l'a fait valoir aujourd'hui, en réponse au député d'en face. Quoi que nous fassions, nous ne devons pas compromettre nos chances de conclure l'accord le plus avantageux possible. Nous avons constaté jusqu'ici que nous pouvions être très fermes en ce qui concerne la gestion de l'offre. Nous continuerons et nous ferons des déclarations plus fermes à l'égard d'autres questions.

M. Henderson: Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une ou deux questions au sujet des producteurs laitiers. Le ministre a sans doute reçu une copie de la lettre que le président de leur association lui a adressée le 13 mars. Les producteurs laitiers ont soulevé plusieurs questions auxquelles je voudrais que le ministre réponde, au sujet du libre-échange avec les États-Unis, en ce qui concerne l'industrie laitière.

Premièrement, les producteurs disent que les États-Unis ne doivent pas se servir du marché canadien pour écouler leur excédent de production. Le ministre a déjà dit que certaines régions des États-Unis pouvaient certainement produire à meilleur marché que nous ne pouvons le faire au Canada, en raison de notre dispersion géographique et de nos conditions climatiques. C'est l'aspect du libre-échange qui préoccupe l'industrie laitière, en tout cas dans ma province. Je suis sûr qu'elle aimerait obtenir l'assurance du ministre que la liste de contrôle des importations constitue un élément fondamental du régime canadien de gestion de l'offre et qu'elle doit être maintenue à tout prix lors des négociations. Par contre, tout changement envisagé devra viser à renforcer la liste, en y ajoutant notamment des produits laitiers comme le yaourt et la crème glacée. Si nous n'avons aucun moyen d'empêcher l'importation de ces produits, surtout dans le secteur laitier, étant donné leur cycle de production prolongé et la concurrence qu'ils risquent de nous livrer, les agriculteurs de la région de l'Atlantique devront renoncer totalement à la gestion de l'offre.

M. Wise: Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à cette question au cours de la période des questions et en d'autres occasions. Le gouvernement a offert aux producteurs laitiers un programme quinquennal de 1,5 milliard de dollars. La motion à l'étude aujourd'hui prévoit le maintien de la gestion de l'offre ainsi que de la politique laitière à long terme. Cela ne fait aucun doute. Le député devrait y trouver une consolation. J'ai dit également qu'il faudrait maintenir certaines mesures de soutien actuellement en vigueur pour respecter l'engagement à l'égard de cette politique laitière à long terme. Ces trois déclarations ont de quoi satisfaire les producteurs laitiers. Cependant, je voulais parler de l'exemple que j'ai cité plus tôt pour prouver les difficultés auxquelles se heurtent les producteurs laitiers au Canada par rapport à leurs homologues au sud de l'État de la Georgie, et notamment en Floride. Je me demande également si le député sait que l'industrie laitière américaine peut exporter sa crème glacée au Canada à partir de Detroit, par exemple, mais que notre pays n'a pas accès au marché américain. Cela me préoccupe. Ce serait sans doute une question intéressante à aborder mais nous ne le ferons pas à moins que l'industrie ne nous le demande.

M. le vice-président: La parole est au député de Essex—Windsor (M. Langdon) pour la poursuite du débat.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de préciser que je suis de tout coeur avec le ministre de l'Agriculture (M. Wise) qui tente désespérément de défendre ses agriculteurs, comme il les perçoit, contre la menace du libre-échange. Selon moi, il s'agite comme un diable, mais en pure perte. En toute franchise, je lui souhaite bonne chance, mais je tiens également à dire qu'à mon avis, les agriculteurs d'un bout à l'autre du pays risquent d'avoir de bien mauvaises surprises.

Mlle MacDonald: C'est là votre souhait.

M. Langdon: Pas du tout.

Mlle MacDonald: Mais si.

M. Langdon: Absolument pas. Il y a des producteurs laitiers dans ma circonscription.

M. Wise: Pas beaucoup. Combien?

M. Langdon: Beaucoup moins que naguère, ce qui en dit long sur la politique agricole passée. Cependant, ceux qui sont encore là s'inquiètent vivement de savoir ce qui va se passer non seulement à cause de la menace possible pour l'industrie laitière, mais également du fait de la menace potentielle que posent les mouvements transfrontaliers de produits qui pourraient nuire à l'industrie et par le fait même aux agriculteurs et au secteur agricole lui-même. Je voulais apporter cette précision au départ.

Il s'agit peut-être de l'un des plus importants débats qui aient jamais eu lieu au sujet de l'avenir économique de notre pays depuis 1867. Il nous faut choisir les orientations que nous entendons prendre et cela a des conséquences énormes pour notre avenir en tant que pays souverain. Il y a également une question plus large en jeu dans ce débat. Elle est essentielle pour tous les Canadiens. Il s'agit de la question de l'honnêteté des ministres qui souscrivent maintenant à cette politique, alors qu'ils en épousaient une bien différente avant les élections. Le premier ministre (M. Mulroney) a ouvert ce débat en faisant certaines citations, et je voudrais faire de même. Je voudrais tout d'abord vous citer ce que le secrétaire d'État a dit au sujet du libre-échange avec les États-Unis en 1983. Cette citation est tirée de *Maclean's*; voici: «C'est idiot. Le Canada doit améliorer ses relations et ses échanges commerciaux avec les États-Unis, bien entendu, mais notre destinée naturelle est de devenir un chef de file et non d'être à la remorque des États-Unis.» Permettez-moi également de vous citer les paroles du ministre des Finances (M. Wilson) selon la même source; voici: «Un libre-échange bilatéral avec les États-Unis

est simpliste et naïf. Il ne ferait que diminuer davantage notre capacité d'être compétitifs sur la scène internationale.» Ou le ministre n'exprimait pas sa véritable opinion à ce moment là ou son adhésion à ce qui se passe à l'heure actuelle est pour lui une source d'angoisse. Enfin, toujours selon la même source, voici ce que pensait alors le premier ministre: «Les Canadiens ont rejeté le libre-échange avec les États-Unis en 1911 et ils le feraient à nouveau en 1983. Le Canada doit accroître sa part du commerce mondial qui a baissé de 33 p. 100 depuis 20 ans.»

Nous sommes en présence d'un groupe d'importants ministres intéressés aux questions économiques qui, alors qu'ils étaient candidats à la direction du parti conservateur—et je pourrais citer en l'occurrence le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) lui-même, si j'y tenais—ont fait savoir très nettement qu'ils s'opposaient irrémédiablement au libre-échange. Pourtant, maintenant qu'ils disposent d'une majorité écrasante, ils engagent le pays dans la voie d'un accord global avec les États-Unis. Cela comporte de grands dangers non seulement pour notre souveraineté à venir, mais pour notre bien-être économique. Ces observations s'appliquent aux propos qu'a tenus aujourd'hui la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney). Dans une déclaration étonnante, elle a cité l'Accord sur l'automobile comme un exemple d'accord de libre-échange, ajoutant qu'elle aimerait bien que le pays tout entier puisse en profiter. Que ceux d'entre nous qui habitent le sud de l'Ontario et bénéficient de cet Accord et partant, du libre-échange, devraient accepter de partager ses bienfaits. Si la ministre persiste à croire qu'un accord comportant des garanties tant au point de vue du nombre des voitures fabriquées au Canada que des pièces canadiennes qui doivent y entrer constitue un accord de libre-échange, je lui dirai simplement qu'elle ne comprend absolument rien au dossier dont elle est chargée.

• (1650)

J'irai même plus loin. A un moment donné de son remarquable exposé de ce matin au cours duquel le premier ministre a prononcé bien des mots pour ne pas dire grand chose, il a formulé un commentaire assez étonnant. Il a dit que tous les travaux de recherche avaient démontré que le Canada en tirerait des avantages économiques énormes. Or, j'ai là sur mon pupitre suffisamment de rapports démontrant exactement le contraire pour tenir la Chambre occupée pendant des heures. D'après un rapport, en provenance de l'Université du Maryland, sur 28 secteurs industriels ayant fait l'objet d'une analyse, cinq enregisteraient des gains nets d'emplois et 23 des pertes nettes.

Je pourrais citer également des rapports effectués pour le compte du gouvernement de l'Ontario par un certain M. Jack Baranson, un Américain qu'on ne saurait accuser de parti pris. Il y déclare sans ambages qu'un nombre énorme d'entreprises américaines vont venir implanter des succursales dans notre pays.

Des études effectuées au Québec indiquent que cette province accusera une perte considérable d'emplois. Une autre étude effectuée pour le compte du gouvernement concernant l'Accord sur l'automobile conclut que cet accord devrait être tenu à l'écart des négociations. De toute évidence, ce ne sera pas le cas si les négociations envisagent l'abolition générale des droits de douane.

A en juger par maints et maints rapports, les propos que le premier ministre nous a tenus ce matin correspondent, non pas, comme ils le devraient, à la réalité, mais à des voeux. S'il avait vraiment lu les rapports que de nombreuses équipes de recherche au Canada ont consacrés à cette question, y compris des études sectorielles qui viennent d'être enfin rendues publiques, non pas par le gouvernement, mais . . .

[*Français*]

. . . Coalition québécoise d'opposition au libre-échange, des groupes qui ont fait faire ces études par des économistes québécois qui ont dit sans doute que, dans tous les secteurs qu'ils ont étudiés, il y aura des pertes terribles comme conséquences de ce libre-échange.

[*Traduction*]

Voilà en fait ce que les études nous ont démontré, et voilà en fait ce que le premier ministre devrait savoir quand il s'adresse à la Chambre et au pays.

Il a également parlé ce matin de la résolution qui a été adoptée à l'occasion du congrès que le Nouveau parti démocratique tenait en fin de semaine dernière. Là aussi il s'est montré sélectif. Il a choisi le point auquel il voulait s'en prendre sans dire clairement aux Canadiens que cette résolution renfermait une stratégie commerciale très vaste et détaillée qui nous mènerait dans une autre voie nous permettant de donner de l'expansion à nos échanges avec le monde entier y compris les États-Unis sans que nous ayons à capituler comme va clairement nous forcer à le faire l'initiative commerciale dont nous discutons.

Je pourrais parler de certaines de ces autres possibilités. Je pourrais parler, par exemple, du soutien que le gouvernement n'a pas daigné donner aux petites et moyennes entreprises dans le secteur des exportations par le truchement de la SDE comme il aurait dû le faire. Je pourrais parler de la nécessité de travailler à stimuler la production et à remplacer les importations dans les secteurs de haute technologie au Canada grâce à la planification avec les entreprises et avec les syndicats. Je pourrais parler d'un élargissement de l'approche qui a été adoptée avec l'Accord sur l'automobile et sa règle des 60 p. 100 de contenu canadien qui nous permettrait de créer des milliers d'emplois partout au Canada. Je pourrais rappeler également des réalités qui réfutent les mythes répandus au sujet du GATT aussi bien par la ministre du Commerce extérieur que par le premier ministre.

La réalité, c'est que le GATT s'efforce de toute urgence de résoudre les problèmes que nous créent les États-Unis, c'est-à-dire les problèmes que nous avons connus concernant le bois-d'oeuvre et le poisson, et ceux que nous éprouvons en Ontario concernant le porc. Voilà une solution que nous pourrions adopter et qui nous donnerait des moyens d'action rapides pour résoudre les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

Je pourrais parler également de la nécessité d'établir une procédure de règlement des différends qui, à mon avis, serait très utile entre nous et les États-Unis. C'est le genre de stratégie que nous pouvons et devrions adopter au Canada. Cependant, ce n'est pas la voie qui a été choisie et d'un bout à l'autre du pays, contrairement aux citations lues ce matin par le premier ministre, on assiste à une montée de l'opposition à l'égard de cette option libre-échangiste, opposition qui, je le prédis, conduira finalement au rejet de cette option en dépit des belles paroles du premier ministre ce matin.

Les travaux de la Chambre

Je pourrais citer la *Gazette* du 14 mai qui estime que le gouvernement devrait clarifier sa position lundi parce qu'il ne l'a pas encore fait. Je pourrais citer Wonnacott, des économistes qui ont appuyé le libre-échange sous bien des aspects et qui déclarent que, comme un accord de libre-échange crée forcément divers problèmes spécifiques, il vaut mieux l'entreprendre lorsqu'il n'y a pas de problèmes importants comme un chômage très étendu ou une crise financière internationale. Comme nous le savons tous, c'est la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement au Canada avec 9,6 p. 100 de chômeurs.

Je pourrais citer Albert Breton, membre de la Commission Macdonald, qui déclare:

> Je continue à soutenir que l'anti-américanisme au Canada serait plus facile à enrayer et que les perspectives de libre-échange seraient plus solides à long terme si, au lieu d'établir un accord bilatéral accordant une attention spéciale au Canada, le gouvernement américain appliquait à l'ensemble de ses partenaires sa réinterprétation unilatérale de la notion de lois commerciales équitables.

Comme le dit Breton, qu'est-ce qui empêchera le gouvernement américain de réinterpréter et de redéfinir unilatéralement tout accord, si officiel soit-il, conclu entre Ottawa et Washington? Sûrement pas un souci d'équité ou de responsabilité ni même de respect pour la parole écrite. Je pourrais citer Arthur Donner qui déclare:

> Tout cela montre que le Canada ne devrait pas compter sur une entente de libre-échange avec les États-Unis pour le tirer du marasme que connaît sa productivité. En dehors du côté politique de cette question, Ottawa devrait chercher d'autres façons de relancer son économie et sa productivité.

• (1700)

Je pourrais aussi citer les propos suivants de Peter Francis, un fabricant de petites embarcations, propriétaire de la ACF Grew Inc.:

> Je crois que certaines sociétés américaines battront en retraite derrière leurs frontières si jamais le libre-échange devient réalité, qu'elles ne desserviront plus le marché canadien qu'à partir de leurs usines plus importantes et plus rentables des États-Unis. Je ne serais pas autrement surpris de voir les sociétés canadiennes construire leurs nouvelles usines outre-frontière, dans ce qu'on appelle la ceinture de soleil des États-Unis, où les syndicats sont pratiquement inexistants et où des quantités de gens travaillent pour un salaire et des avantages sociaux minimums.

Voici ce qu'en pense le premier dirigeant de la compagnie Labatt:

> Les coûts du libre-échange sont énormes. Dans les conditions actuelles, tous les avantages économiques qu'en retireraient les brasseries américaines se traduiraient chez nous par de graves perturbations financières et humaines dans ce secteur.

Je pourrais peut-être terminer maintenant sur ces mots de George Grant, membre et supporteur du parti conservateur depuis de nombreuses années. Voici:

> Tout porte à croire que notre souveraineté serait compromise au pays et à l'étranger si nos deux sociétés ne faisaient plus qu'une économiquement parlant. Songeons notamment à notre politique de la sécurité sociale: Nous ne pourrions plus décréter des mesures qui nous désavantageraient sur le plan fiscal.

Voilà ce qui nous attend si nous empruntons cette voie. Mais il existe un autre moyen de remettre sur pieds notre pays. Le Parlement doit faire sien le rêve que nous voulons réaliser pour nos enfants et nos communautés, celui de vivre dans un pays libre, souverain et indépendant qui sera en mesure de diriger ses affaires, sans se faire dire ce qu'il doit ou ne doit pas faire, comme cela est arrivé dans le dossier du bois d'oeuvre. Il faut chercher à affirmer notre souveraineté, sans que Washington inscrive pour nous dans un accord sur le libre-échange ce qu'il nous est possible ou interdit de faire. Nous devons rester maîtres de la situation afin d'établir notre propre politique de développement régional, notre stratégie agricole, notre politique culturelle et notre développement.

Ce n'est justement pas la direction dans laquelle le gouvernement nous a engagés. Il tente plutôt de nous dissimuler la vérité, si bien que les seuls renseignements que nous possédions sur la matière des négociations proviennent de fuites émanant du négociateur en chef et de la presse canadienne.

Si le gouvernement avait voulu rétablir son autorité, il aurait saisi l'occasion que lui procure ce débat pour informer la Chambre de l'état véritable des négociations au lieu de discourir inlassablement sans rien nous révéler quant aux faits.

Nous voulons dessiner notre avenir et non pas qu'on nous fixe des orientations qui seront catastrophiques pour nous tous.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais informer la Chambre que nous en serons demain au quatrième jour du débat sur le budget, et que la journée de mercredi sera consacrée à l'opposition.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'entente prévoit que le débat prendra fin à 22 heures ce soir et que le vote aura automatiquement lieu à 18 heures demain soir? Est-ce exact?

M. Lewis: Si les services du greffier n'y voient pas d'objection, c'est ainsi que nous procéderons. Autrement dit, mon collègue insiste pour que le vote sur la motion soit automatiquement reporté à 18 heures demain, et qu'il n'y ait pas de mise aux voix à 22 heures ce soir, en prévision de demain. Si les services du greffier sont d'accord, le vote aura donc lieu à 18 heures demain.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

• (1710)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL BILATÉRAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ Carney:

Que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de notre souveraineté politique, des programmes sociaux, des systèmes de commercialisation des produits agricoles, de l'industrie de l'automobile et notre identité culturelle unique.

et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 4158).

M. Blais (Bellechasse): Monsieur le Président, j'ai écouté avec attention mon collègue d'Essex—Windsor (M. Langdon) entreprendre, si on veut . . . Son chef a promis hier à ses quelques délégués du Québec, «Broadbent part en guerre ce matin contre le libre-échange», je cite le journal *Le Devoir*, et je voudrais savoir, le député d'Essex—Windsor sera peut-être en mesure de me répondre . . . Il a dit tout à l'heure que certains députés de notre côté tenaient à l'occasion un double langage, une façon assez particulière d'être contre avant les élections et d'être maintenant en faveur du libre-échange. C'est ce qu'il a cité au début de son intervention.

Je suis surpris de l'entendre dire cela parce que c'est l'existence même ou la vie même du Nouveau parti démocratique, monsieur le Président, c'est de cette façon-là qu'eux ont toujours procédé. Ils sont contre jusqu'au moment où une mesure fasse ses preuves et après ils essaient presque de se l'approprier. C'est ce qui est arrivé dans le cas du Pacte de l'auto, c'est ce qu'ils sont en train de faire avec la langue. Après avoir été contre, il y a une couple d'années, après avoir littéralement assommé le Québec, maintenant ils s'en viennent presque comme le Messie défendre la province de Québec. Et ils sont même aidés de l'honorable premier ministre du Manitoba, après nous avoir assommés il y a quelques semaines sur des décisions gouvernementales, pour venir nous dire hier: Bien non voyons, le Québec c'est la meilleure province du Canada. Allez investir au Québec. C'est de l'hypocrisie cela, monsieur le Président.

Comment le parti de mon collègue peut-il à la fois s'opposer continuellement d'abord à la libéralisation des échanges, et s'opposer de façon générale: partir en guerre contre la libéralisation des échanges? C'est clair cela. C'est un message clair. On ne dit pas pourquoi. On dit: On est en guerre. On est contre.

Également, on s'oppose à une politique canadienne qui a été, je pense, par les Canadiens et de façon générale reconnue comme étant une politique plus agressive dans le secteur des médicaments, une politique qui visait à créer des centaines, des milliers d'emplois au Québec et en Ontario, à aller chercher des investissements qui vont dépasser le milliard dans les années qui viennent. On s'oppose en même temps, du côté du Nouveau parti démocratique, à la vente de la *Canadair* qui va faire en sorte d'arrêter d'engouffrer des milliards de dollars chaque année pour une entreprise qui ne réussissait pas à faire ses frais, la remettre à l'entreprise privée, puis être en mesure de recycler ces sommes-là, de faire une meilleure gestion gouvernementale. Mais tout ce qu'on entend de ce parti-là, c'est de s'opposer, d'être contre, alors qu'il y a quelques années il était possible, à certains moments, de trouver des initiatives provenant de ce parti heureuses ou au moins originales. C'est devenu le champion du négatif. Ce sont des prophètes de malheur, rétrogrades et pessimistes continuellement. On n'est pas en mesure de trouver dans leurs recommandations ou dans leur position des éléments positifs pour créer des emplois pour les Canadiens.

Le premier ministre, il l'a cité lui-même ce matin, a dit: Il a fait une intervention, un discours admirable. Oui, j'en viens à ma question, monsieur le Président. Il a dit: Il a fait un discours admirable. Oui, il a été admirable, et pour une raison principale, c'est qu'il était positif. Il a dit: On doit oublier la partisanerie, monieur le Président. Et parce qu'on a un taux de chômage de 9 p. 100 qui est intolérable pour les Canadiens, on va essayer de trouver de nouveaux marchés, on va essayer de trouver de nouveaux clients pour nos entreprises de Bellechasse, de Beauce, de partout, pour nos PME partout au Canada. C'est de cela dont on a besoin. Puis eux qui viennent nous dire: Non, non, non, ne touchons à rien, on va essayer de vendre cela, on va créer de nouvelles entreprises étatiques et on va se vendre cela entre nous autres. Je ne sais pas ce qu'ils veulent, mais ils n'en ont pas d'idées, monsieur le Président. Qu'est-ce que vous comptez faire pour nous aider, comme le premier ministre l'a dit ce matin, à diminuer ce taux de chômage? De quelle façon, vous, êtes-vous en mesure de créer des emplois, puis vous pensez qu'on ne peut pas y arriver en travaillant avec notre clientèle, les Américains qui sont nos voisins et qui sont en mesure de nous fournir de façon, je pense, honorable, un marché de 250 millions de personnes à côté? Qu'est-ce que vous avez de positif à dire? Qu'est-ce que vous avez de positif pour venir donner de l'emploi à des Canadiens, de ce côté-ci de la frontière? C'est de cela dont on a besoin, monsieur le Président. J'aimerais qu'ils nous disent quelque chose de positif, cela fait des mois qu'on n'en a pas entendu, monsieur le Président.

M. Langdon: Je dois dire, monsieur le Président, que maintenant il y a quelqu'un qui vient du Québec et qui semble être tout à fait comme le ministre qui vient de Terre-Neuve. Nous avons une addition remarquable aux Communes.

M. Blais (Bellechasse): Cela fait deux ans et demi que je suis là!

M. Langdon: Mais je dois dire que dans tous ces mots, il n'y a pas beaucoup d'idées: beaucoup de mots mais peu d'idées. On a dit, par exemple, que nous, comme parti, nous nous opposons au commerce. En fait, ce n'est pas le cas. Par exemple, on pourrait parler de la résolution de la fin de semaine qui indique que nous voulons vraiment une addition à notre commerce pas seulement avec les États-Unis mais aussi bien avec beaucoup d'autres pays dans le monde. On pourrait également dire qu'il y a des suggestions dans cette résolution pour appuyer les petites et les moyennes entreprises parce que c'est ce secteur de l'économie qui est le plus important pour améliorer l'économie, pour établir des exportations nouvelles. Maintenant, nous n'avons pas d'agences pour appuyer assez bien ces petites sociétés. Si le député n'est pas de cet avis, ce serait peut-être utile d'écouter, tout comme moi, ce que fait un groupe comme

l'Export Development Corporation qui appuie assez bien ces petites sociétés.

Il y a aussi d'autres façons de créer des emplois. On a dit par exemple qu'il est très nécessaire d'établir ici au Canada un système de remplacement des importations dans le secteur *high tech* parce que ces secteurs sont très importants pour l'avenir. Mais pour faire toutes ces choses, il est nécessaire de se concentrer sur les questions économiques. Ce n'est pas nécessaire de faire une grande entente avec les États-Unis. Les États-Unis sont un pays qui a beaucoup de problèmes ces jours-ci, par exemple, sur le sujet de la productivité.

[*Traduction*]

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député est prié de conclure, son temps est écoulé.

• (1720)

[*Français*]

M. Langdon: Peut-être la réponse est-elle assez longue pour la question mais, pour terminer, je voudrais dire qu'il y a beaucoup de choses que nous avons faites cette fin de semaine à Montréal pour faire grandir l'économie et ce n'est pas nécessaire de faire des choses qui entraîneront au Canada des problèmes pour l'avenir de notre souveraineté, comme le libre-échange.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je participe aujourd'hui à ce débat de la plus haute importance pour notre pays, pour le Québec. Il y a déjà maintenant plus d'un an que le premier ministre annonçait à la Chambre des communes l'intention du Canada de conclure avec nos voisins du Sud une entente commerciale afin de préserver, d'améliorer, de sécuriser notre accès au plus grand marché de biens et services du globe.

En raison de l'importance du marché américain, il nous faut non seulement sauvegarder l'acquis, mais négocier une entente qui facilitera et qui stimulera en même temps l'expansion de nos activités commerciales aux États-Unis. Je n'ai pas besoin de vous le rappeler, monsieur le Président, parce que vous le savez bien, notre commerce bilatéral représente près de 200 milliards de dollars par année, le plus fort volume d'échanges entre deux pays. Deux millions et demi d'emplois dépendent des ventes aux États-Unis où nous écoulons près de 80 p. 100 de nos biens et services.

Ces négociations revêtent une importance particulière pour le Québec et sa population. La province a exporté pour près de 22 milliards de dollars en 1985 et les ventes aux États-Unis ont compté pour les deux tiers de cette somme, soit environ 14,5 milliards de dollars. Comme le Québec écoule 66 p. 100 de ses exportations sur le marché américain, il est capital pour la province comme pour les emplois de centaines de milliers de travailleurs québécois que les frontières commerciales entre les nations, et particulièrement entre le Canada et les États-Unis, demeurent ouvertes. La nécessité pour nous de prendre des mesures en vue de protéger notre accès à ce marché devient vite manifeste quand on s'arrête particulièrement aux mesures protectionnistes dont nous avons été la cible dernièrement. Les Américains ne se gênent pas pour utiliser des recours qui génèrent des restrictions commerciales onéreuses.

Les recours commerciaux pris contre le Canada ces dernières années ont déjà affecté près de sept milliards de dollars de nos exportations. A titre d'exemple, monsieur le Président, j'aimerais mentionner ici le secteur agricole qui fut touché par des mesures compensatoires et antidumping visant les exportations canadiennes de porc, de pommes de terre, de framboises, de fleurs coupées. L'exportation de porc rapporte à elle seule près de 20 p. 100 du total des recettes agricoles en espèces du Québec. Les Américains ont menacé de prendre des mesures de cette nature à l'égard de bon nombre d'autres produits agricoles.

Si nous parvenions à définir des règles du jeu claires, des règles du jeu pour restreindre le recours à de tels moyens, l'agriculture québécoise—j'oserais dire l'agriculture canadienne—en tirerait d'énormes avantages.

Ces mesures protectionnistes portent sur toute une gamme de produits, tels le bois d'oeuvre, le bardeau de cèdre. Les intérêts du Québec ont été lourdement touchés par les mesures prises pour contrer les menaces protectionnistes des États-Unis dans le secteur du bois d'oeuvre résineux. Il faut réaliser, monsieur le Président, que les exportations de bois d'oeuvre sont importantes pour bien des régions de la province et elles représentent en 1985 un peu plus de 5 p. 100 des ventes québécoises de produits de base aux États-Unis.

Nous devons négocier un accord qui assurerait la stabilité, l'équité, la «prévisibilité» dans notre commerce international en établissant des moyens efficaces de règlement des différends. Étant donné notre dépendance commerciale à l'égard des États-Unis au plan de l'emploi et du revenu, c'est là une menace à la prospérité du Québec et du Canada que nous ne pouvons pas ignorer. Il est manifestement sensé de tenter de maintenir, d'élargir et de protéger notre relation économique bilatérale par la conclusion avec les États-Unis d'un accord commercial global à long terme.

Et, monsieur le Président, de leur côté, les Américains aussi croient qu'ils ont intérêt à consolider leur accès à leur plus important marché d'exportation qui est le Canada.

C'est pourquoi le premier ministre (M. Mulroney) et le président Reagan qui ont entamé des négociations prévoyant, et je cite:

«Le plus large ensemble possible de réductions mutuellement avantageuses des obstacles à leur commerce de biens et de services.»

Alors on peut se poser la question: Qu'est-ce qui est donc en jeu dans les négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis? Eh bien, il y a d'abord l'objectif de libéralisation du commerce, à savoir la réduction et l'élimination mutuelles des tarifs douaniers et l'amélioration des procédures douanières. Quatre-vingt pour cent de nos biens entrent déjà aux États-Unis en franchise de droit, tandis que 75 p. 100 des exportations américaines au Canada sont exemptées de tarifs douaniers. Les deux parties ont intérêt à ce que le reste de leurs biens et services puisse être exporté librement et facilement.

Si c'était le seul objectif sur les négociations, ce serait peut-être très facile, mais il faut aller plus loin. Une plus grande libéralisation des tarifs pourrait, de toute façon, être progressivement obtenue de la nouvelle ronde de négociations du GATT à laquelle le Canada participe des plus activement, mais le

long processus ne réglera pas nos problèmes les plus immédiats.

La négociation bilatérale avec les États-Unis englobe des éléments plus importants: les mesures américaines de protection exceptionnelle, un ensemble d'obstacles non tarifaires au commerce et, pour la première fois, la négociation de règles convenues devant régir le commerce des services, les mesures liées à l'investissement et la protection des droits de propriété intellectuelle, comme les brevets, les droits d'auteur et les marques de commerce.

Ce sont toutes là des questions d'accès qui intéressent nos deux pays. Nous parlons aussi, bien entendu, de meilleurs mécanismes de règlements de différends et du processus d'ajustement requis par la mise en application d'un accord.

Les deux parties, monsieur le Président, veulent donc l'élimination ou la réduction des tarifs, échelonnée sur une période de transition, établie en fonction des problèmes d'ajustement d'industries particulières. Cette période de transition pourrait durer de cinq à dix ans. Personne ne sera pris à court par les décisions qui peuvent être entérinées dans cet accord. Et les concessions tarifaires qui seront mutuellement faites devront avoir une valeur équivalente.

Cette négociation commerciale est difficile et complexe. Personne ne dit qu'elle se ferait sans heurts. Les différends sectoriels qui surgissent pendant les négociations ne facilitent certes pas ces négociations.

Mais, monsieur le Président, tout se résume à ceci: Il n'y aura pas d'entente avec les Américains si nous ne pouvons en obtenir une qui soit bonne pour le Canada, une qui soit bonne pour l'ensemble des Canadiens.

Monsieur le Président, c'est notre responsabilité, notre responsabilité collective comme membres d'un gouvernement, la responsabilité du chef du gouvernement d'entreprendre une négociation comme celle-là, parce qu'on parle du futur, on ne parle pas seulement que de nous, on parle de nos enfants et de nos petits-enfants, on parle des années 2 000, monsieur le Président, on parle d'un pays, un pays qui veut avoir sa propre place au soleil, dans un monde concurrentiel, un monde international. C'est le genre de politiques avant-gardistes que le gouvernement a proposées aux Canadiens, propose à ses partenaires commerciaux pour s'assurer un avenir important, agréable, juste et équitable, au cours des années à venir.

Monsieur le Président, nous sommes en position d'égal à égal dans ces négociations malgré les dires de certains députés de l'opposition, soit officiels ou non officiels, dans les médias; si nous pouvons négocier un accord, c'est un accord qui doit être avantageux pour les deux parties. Et contrairement à beaucoup de secteurs économiques, dans le secteur du commerce international, il est possible d'avoir des ententes bénéfiques aux deux parties. Ce n'est pas une question d'abandonner quelque chose au détriment de l'autre. C'est le genre d'ententes aussi, bien entendu, que veulent nos partenaires du Sud, c'est le genre d'ententes qu'on est en train de négocier et c'est pour cette raison qu'on est confiant d'en arriver à une solution qui va être juste et équitable pour les deux parties.

Nos négociateurs se rencontrent chaque mois et le rythme s'accélère alors qu'ils sont entrés dans les délais pratiques d'une négociation détaillée. Outre la sécurité et la prévisibilité d'accès, les deux parties veulent ouvrir les marchés publics et les marchés réglementés. Si le Canada, monsieur le Président, réussissait à acquérir seulement un pour cent de plus des marchés publics américain, le Canada gagnerait en exportation cinq milliards de dollars de plus par année, ce qui se traduirait, comme le mentionnait le premier ministre ce matin dans son allocution, par la création de 75 000 nouveaux emplois. Cela vous donne un petit peu une idée de l'ordre de grandeur et de l'importance des négociations qui sont entreprises à l'heure actuelle.

La partie américaine est pour sa part intéressée à conclure des arrangements dans les nouveaux domaines que sont les services, l'investissement et la propriété intellectuelle. Les deux gouvernements accordent de l'importance à la libéralisation du commerce des produits agricoles, y compris une meilleure réglementation des subventions à l'exportation de ces produits sans pour ce faire, et je veux bien le mentionner, mettre en cause nos offices de commercialisation agricoles. Dans ce domaine, le Québec pourrait bénéficier du maintien et de l'élargissement de l'accès au marché américain par la conclusion d'un accord sur les restrictions commerciales américaines touchant le bétail, la viande, les produits conditionnés, ainsi que d'un accord sur les normes techniques qui ont été utilisées pour bloquer les exportations canadiennes. Les questions touchant le commerce de produits agricoles constituent également une question importante pour les négociations du GATT.

Maintenant, monsieur le Président, qu'est-ce qu'un accord commercial global peut nous donner? Un tel accord nous offrira un environnement assuré pour l'investissement, de nouvelles installations de production, des économies d'échelle, la spécialisation, une meilleure productivité et de meilleurs emplois, des emplois plus sûrs, des emplois d'avenir. C'est cela que l'on recherche dans cette négociation qui, pour nous, est si importante pour l'avenir de notre pays.

Au Québec, on y voit la possibilité d'assurer la modernisation de la structure industrielle. C'est pour cette raison que le secteur privé, notamment le Conseil du patronat, la Chambre de commerce, l'Association des manufacturiers canadiens, est si en faveur d'un accord commercial global avec les États-Unis.

Au nombre des secteurs manufacturiers québécois qui bénéficieraient le plus d'un accord commercial Canada—États-Unis, mentionnons une part substantielle des exportations de produits à base de ressources. On peut parler des pâtes et papiers, des produits chimiques et d'autres importantes exportations manufacturières, comme le matériel de transport en commun, les télécommunications et l'aérospatiale, pourraient tous bénéficier d'un meilleur accès aux marchés publics américains des biens civils et militaires. Les industries québécoises des biens d'équipement et du matériel pourraient bénéficier d'un abaissement des tarifs douaniers américains et de l'élimination de la menace de mesures compensatrices, ce qui encouragerait encore une fois de plus l'investissement au Canada et au Québec.

Le secteur québécois des services, 70 p. 100 de l'économie provinciale, plus de deux millions d'emplois, se cherche de nouveaux débouchés. S'il reste beaucoup à faire pour déterminer les divers avantages, nombre d'entreprises de secteurs comme l'assurance-vie, la construction, le génie-conseil et les

services aux entreprises ont mentionné qu'elles profiteraient d'une libéralisation du commerce.

Même si nous n'avons cité que quelques exemples, il est clair que ces avantages n'iront pas à une seule région ou à un seul secteur du Québec mais bien à l'ensemble de notre population. De la Gaspésie à l'Abitibi, des Cantons de l'Est au Saguenay-Lac-Saint-Jean—en passant par ma circonscription je l'espère bien—des usines et des maisons financières implantées dans des milieux urbains, aux entreprises forestières, agricoles, minières et des pêches, un accès libre et garanti au grand marché de notre voisin du Sud nous permettra de bâtir le Québec et de créer les emplois dont dépend notre prospérité.

Le gouvernement conservateur s'est aussi engagé à maintenir le filet de sécurité sociale qui permet au Canada de s'adapter à l'évolution de l'économie mondiale. Un nouvel accord commercial avec les États-Unis renforcera cette adaptabilité et ouvrira les nouvelles possibilités de croissance économique qui sont en fait la meilleure politique d'ajustement économique.

En conclusion, monsieur le Président, dans ses doubles négociations commerciales, les négociations bilatérales avec notre voisin du Sud et les négociations du GATT, le gouvernement s'est fixé comme objectif de solidifier et de renforcer la base économique du Canada. Il s'engage également à gérer le changement qui est la réalité économique d'aujourd'hui, à promouvoir la production, à promouvoir l'emploi, à promouvoir le revenu qui sont à la base de notre bien-être physique, social et culturel. Le gouvernement que dirige le premier ministre travaille à bâtir un Québec et un Canada plus forts dans un monde plus fort.

Mme Copps: Monsieur le Président, j'aimerais demander au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) s'il peut élaborer sur la question des droits d'auteur. Il en a parlé dans son discours et j'aimerais qu'il précise exactement ce qu'il prétend qui va arriver dans un accord de libre-échange sur cette question.

M. de Cotret: Monsieur le Président, c'est une question qui a été soulevée. Je l'ai mentionné, c'est une question très importante sur le plan de nos industries culturelles au Canada. C'est une question que l'on veut évidemment étudier de très près. Je pense que c'est beaucoup trop tôt pour préjuger de toute décision dans ce domaine.

Mme Copps: Monsieur le Président, la ministre des Communications (M^me^ MacDonald) dit que cela n'a rien à voir avec le libre-échange. C'est le ministre lui-même qui en a parlé dans son discours, et je pense que cela devrait être de plus en plus important surtout dans la province de Québec. Alors, étant donné que cela n'a rien à voir avec le libre-échange selon les paroles de la ministre des Communications, pourquoi en parle-t-il dans son discours?

M. de Cotret: Monsieur le Président, j'en parle dans mon discours pour une très bonne raison. On a parlé au cours de toutes nos discussions sur les négociations commerciales bilatérales d'une foule de questions. C'est une question qui a été soulevée de la même façon que la question des brevets l'a été. C'est une question qui nous préoccupe fortement et c'est une question qui préoccupe les Américains fortement. C'est une question où il faut arriver à une résolution. Nous, nous allons défendre les intérêts canadiens dans le dossier, il n'y a pas de question là-dessus. On va défendre les intérêts canadiens dans ce dossier comme on va les défendre dans bon nombres d'autres dossiers que l'on vient de mentionner. Mais dire que cela ne sera jamais soulevé c'est faux, cela a déjà été soulevé.

Mme Copps: Monsieur le Président, c'est le ministre des Communications qui dit que cela n'a rien à voir avec le libre-échange. Alors on voit maintenant que le ministre fait volte-face à la position telle qu'elle a été annoncée par le ministre des Communications en ce qui concerne l'industrie de la culture, y compris les droits d'auteur. Est-ce qu'il peut préciser? C'est la première fois qu'on voit le gouvernement prétendre que les droits d'auteur seront sur la table de discussion. On prétendait avant que la culture n'était pas là pour être négociée et maintenant on voit que c'est là pour l'être. Pouvez-vous donner des précisions sur la position du parti conservateur?

M. de Cotret: Non, non. Monsieur le Président, j'aimerais clarifier pour mon honorable collègue. Je n'ai jamais dit que c'était une question qui était là pour être négociée. J'ai dit: C'est une question qui avait été soulevée. Puis c'est une question qu'on va défendre. Et je peux vous dire, monsieur le Président, que, bien avant la fin de nos négociations et la fin du grand débat sur cette question, le ministre des Communications va en avoir long à dire à ce sujet.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Axworthy: Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) sait que la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) a déclaré que les commandes de l'État représentaient l'un des grands objectifs des négociations en cours. Il sait également que le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré dans certains discours que le principe de l'égalité de traitement s'appliquerait tout au long des négociations, ce qui signifie qu'il ne saurait y avoir de lois, de règlements ou d'orientations gouvernementales qui créent une discrimination contre un pays ou l'autre. Cela étant dit, le président du Conseil du Trésor se souviendra qu'en rendant la décision sur le contrat d'entretien des CF-18, il avait retenu comme argument massue que Montréal deviendrait un centre de l'aérospatiale et que Canadair était une entreprise appartenant à des intérêts canadiens. Il avait déclaré que toute autre raison établirait clairement une discrimination entre les entreprises. Est-il prêt à admettre qu'il lui serait impossible de prendre la même décision en vertu de l'accord de libre-échange préconisé par le gouvernement? Le genre de raisonnement qui a amené le président du Conseil du Trésor à prendre sa décision dans le cas du contrat des CF-18 serait rendu impossible.

M. de Cotret: Monsieur le Président, tout d'abord, je désire rétablir l'une des allégations du député. Nous n'avons jamais déclaré que la propriété de l'entreprise qui a obtenu le contrat d'entretien des CF-18 . . .

M. Axworthy: Si, vous l'avez dit.

M. de Cotret: Monsieur le Président, j'aimerais que le député puisse nous trouver une citation pertinente.

M. Axworthy: Je la trouverai.

M. de Cotret: J'aimerais bien voir cette citation.

M. Axworthy: J'en ferai un rappel au Règlement demain.

M. de Cotret: Dans le cas des CF-18, nous avons voulu nous assurer que l'entreprise la mieux placée pour nous faire profiter du transfert de technologie obtenait le contrat. En vertu de toute entente conclue avec les États-Unis à l'issue des négociations commerciales globales, nous serons encore en mesure d'agir exactement comme nous l'avons fait.

Quand nous parlons des commandes de l'État, nous entendons l'accès à un marché destiné à nous procurer des milliards de dollars. Il s'agit de fournir aux entreprises canadiennes petites, moyennes et grandes la possibilité de soumissionner des contrats tant civils que militaires que donnent les divers niveaux du gouvernement américain. Ce marché est très important. Je le répète, seulement 1 p. 100 de ce marché nous rapporterait 5 milliards de plus par an au titre des exportations et 75 000 emplois. C'est là un objectif fort louable à viser dans ce domaine particulier des négociations.

M. Berger: Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) s'attend-il vraiment à ce que nous prenions au sérieux le projet de libéralisation des échanges de son gouvernement, compte tenu des conséquences que l'on sait pour la compétitivité de l'industrie canadienne? En sa qualité de président du Conseil du Trésor, de concert avec son gouvernement, il sape les fondements mêmes de la compétitivité de l'industrie nationale, en tronquant les dépenses consacrées à la recherche et au développement, comme c'est systématiquement le cas depuis l'arrivée au pouvoir de son parti. Le président du Conseil du Trésor a approuvé les réductions malavisées dans le budget réservé par le Conseil national de recherches à la recherche et au développement. Il a présidé au gel des budgets de la recherche universitaire, comme en témoigne la décision prise par son gouvernement en février 1986. Il préside également à la politique relative aux sciences nationales et à la technologie annoncée la semaine dernière et dans laquelle le gouvernement a négligé l'objectif de doubler les dépenses consacrées à la recherche et au développement. Cet objectif ou cette notion, le gouvernement l'a abandonné. Le ministre sait très bien que l'on consacre plus que deux fois plus d'argent à la recherche et au développement aux États-Unis qu'au Canada.

• (1740)

Quelle chance avons nous de pouvoir faire concurrence sur le marché américain ou mondial à des pays dont le gouvernement accorde une aide financière généreuse à la recherche et au développement, alors que tout ce que nous avons vu de la part du ministre et de son gouvernement, ce sont des compressions de dépenses à ce niveau et l'abandon de l'objectif de doubler les dépenses consacrées à la recherche et au développement?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je suis abasourdi par le commentaire ou la question.

M. Berger: Vous avez bien raison de l'être.

M. de Cotret: Je suis abasourdi. J'ai confiance en notre industrie. Nous sommes concurrentiels à l'heure actuelle. Nous avons des entreprises concurrentielles à l'échelle mondiale. Notre solde au titre du commerce des marchandises est excédentaire. Le député l'ignore peut-être. Je me ferai un plaisir de lui fournir les chiffres.

Nous sommes concurrentiels. Nous sommes productifs. Nous allons de l'avant. Grâce à cette initiative, nous nous efforcons de donner aux Canadiens, en qui nous avons pleinement confiance, une occasion supplémentaire d'accroître la production, les ventes, l'emploi, l'investissement et la productivité. Tout cela pour dire que, contrairement à nos amis d'en face, nous croyons que les Canadiens sont déjà capables d'être concurrentiels n'importe où dans le monde.

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'ai deux questions à adresser au ministre. Je suis très heureux de l'avoir entendu parler des mesures prises par les Américains dans le secteur des fleurs coupées. Nous n'exportons pas beaucoup de fleurs coupées mais c'est un exemple des mesures de représailles qui peuvent vraiment faire du tort au Canada lorsque les Américains en usent contre un autre pays. Le ministre prévoit-il qu'ils adopteront d'autres mesures de ce genre si nous ne concluons pas un accord?

Comme la province de Québec produit beaucoup de lait, le ministre ou un ministre du Québec a-t-il déjà dit que notre système de commercialisation du lait serait négociable?

M. de Cotret: Monsieur le Président, pour répondre à la première question, il est certainement possible que d'autres mesures protectionnistes ou restrictives soient prises si nous ne réussissions malheureusement pas à conclure un accord global. Si on considère ce qui est déjà au programme du Congrès américain, on se rend compte rapidement que nous sommes pris dans un filet qui a été conçu surtout contre ceux qui ont recours à des pratiques commerciales injustes. Même si ce n'est pas notre cas, nous sommes pris dans ce filet. Je prévois qu'ils peuvent prendre plusieurs autres mesures restrictives de leur côté.

L'une des principales raisons pour lesquelles nous avons entrepris ces négociations est de nous assurer que le Canada, en honnête partenaire commercial qu'il est, obtienne sa juste part du marché américain et accorde la même chose aux Américains.

En ce qui concerne les mécanismes de commercialisation du lait, je puis assurer à mon collègue que nous n'avons pas l'intention d'y toucher, de les négocier, de les discuter ou de faire quelque concession que ce soit à leur sujet. Je pense que c'est dans la résolution. Il est très clair que nous n'avons pas l'intention les négocier.

M. Foster: Monsieur le Président, j'ai été intéressé par la réponse du ministre concernant la gestion de l'offre et les quotas de mise en marché du lait.

Il y a quelques semaines, Daniel Amstutz, sous-secrétaire d'État à l'Agriculture des États-Unis, qui était le principal conseiller pour le commerce des produits agricoles, a déclaré que selon lui l'agriculture devait être comprise dans l'accord de libre-échange avec le Canada et que les États-Unis exigeraient une modification fondamentale des mécanismes de gestion de l'offre. Il n'avait rien contre les offices de commercialisation, pourvu que ceux-ci se limitent à faire de la promotion, du contrôle de la qualité et d'autres choses du genre. Toutefois, il a fait savoir que les États-Unis exigeraient que les méthodes de gestion de l'offre habituellement employées dans l'agriculture canadienne, que ce soit dans le secteur de la plume, l'industrie laitière, la Commission canadienne du blé ou d'autres, soient modifiées du tout au tout. Il a ajouté qu'à son avis il ne saurait y avoir d'accord sans cela.

Le gouvernement va-t-il mettre fin aux négociations si les États-Unis exigent effectivement que ces systèmes de gestion de l'offre et les contrôles des importations qui les accompagnent disparaissent dans le cadre des négociations sur le libre-échange, immédiatement ou en vertu d'un accord global prévoyant la suppression graduelle des offices de commercialisation ou encore par arbitrage?

M. de Cotret: Monsieur le Président, la question est très hypothétique—s'ils font ceci ou cela, s'ils demandent ceci, s'ils rejettent cela, qu'allons-nous faire au bout du compte?

Je vais dire au député ce que nous allons faire au bout du compte. Nous allons conclure un accord qui sera avantageux pour le Canada et pour tous les Canadiens. Voilà ce que nous allons faire au bout du compte. Nous nous y sommes engagés et nous allons respecter notre engagement.

M. le Président: Je le regrette, mais la période des questions et des observations est terminée.

[*Français*]

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Vous savez, monsieur le Président, je me demande pourquoi on a ce débat aujourd'hui. Je suis resté à la Chambre et j'ai écouté attentivement le discours du premier ministre et, à la fin, j'en ai conclu qu'il n'y avait rien là.

[*Traduction*]

Le premier ministre (M. Mulroney) aurait dû terminer son discours par l'expression qu'il emploie parfois: Vous n'avez encore rien vu. Nous n'avons encore rien vu. Il est assez extraordinaire de sortir du débat d'une journée sans avoir la moindre parcelle d'information de plus que la veille ou l'avant-veille. Tout porte à croire que nous n'en saurons pas plus long demain.

J'ai été frappé par le document dont le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a fait état pendant son discours. Le document en question, qui émane du bureau du représentant au Commerce des États-Unis, énonce en détail les questions que les États-Unis espèrent résoudre, comme ils disent, «au cours de ces négociations commerciales». Ils mentionnent en détail les questions des droits de douane, des régies provinciales des alcools et de la Commission canadienne du blé. Ils précisent les initiatives à prendre. Ils évaluent le coût que subissent, selon leurs estimations, les secteurs industriels et les exportateurs américains à cause de ces entraves au commerce.

Pourquoi notre négociateur, ou ce qui est plus important, notre gouvernement, ne nous présente-t-il pas une liste semblable de souhaits? Pourquoi ne savons-nous pas aujourd'hui, comme on nous l'avait promis, où en sont les négociations?

J'ai tenté par des moyens indépendants de savoir si pareille liste existe, mais je n'ai pu en trouver une. Je n'ai pu me faire confirmer par aucune des sources officielles accessibles aux députés de l'opposition, et évidemment au public, ce qu'il faut considérer dans ces négociations pour effectuer une percée sur le marché américain et préserver ces débouchés.

La motion du gouvernement est étrangement, étonnamment peut-être, silencieuse sur ce point. Elle ne fait aucunement allusion à la conquête ou à la protection de marchés aux États-Unis. Voilà pourquoi l'amendement proposé par le chef de l'opposition officielle et appuyé par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) demande expressément «que ces négociations visent à nous assurer un accès élargi aux marchés américains en limitant l'application des mesures de protection d'urgence et des barrières non douanières comme les règlements d'achats actuels de l'administration américaine et des gouvernements des États, et en rétablissant l'accès aux marchés américains auparavant assurés à nos produits de bois d'oeuvre».

De toute évidence, l'élimination des tarifs est un sujet important dans tout débat sur le commerce. C'est ce que les États-Unis réclament dans le document présenté par le chef de l'opposition ce matin. Nous savons cependant que cela se fait de toute façon.

[*Français*]

En effet, monsieur le Président, selon les experts, on estime que, lorsque les coupures tarifaires des négociations de Tokyo auront été mises en vigueur cette année, près de 80 p. 100 des exportations du Canada entreront en franchise douanière aux États-Unis, 15 p. 100 avec un taux de 5 p. 100 plus ou moins, alors que 5 p. 100 seulement comporteront des droits douaniers élevés.

• (1750)

[*Traduction*]

Bien entendu, l'aspect le plus ironique de ce qui s'est passé sur le marché américain et sans doute ailleurs dans le monde, c'est que les réductions tarifaires obtenues dans le cadre de négociations multinationales comme celles de Tokyo, auxquelles le Canada a participé très activement, ont incité les industries américaines à trouver d'autres moyens de protection, à exploiter ce qu'on appelle les lois et règlements d'aide à l'importation et à harceler les industries canadiennes. Bien sûr, certaines de ces lois sont approuvées par le GATT, mais on peut aussi en abuser. C'est ce qui est arrivé dans bien des cas, à mon avis.

Où dans la motion, dans le discours du premier ministre ou dans tout ce que nous avons entendu à la Chambre nous précise-t-on sur quels secteurs problématiques les négociateurs du Canada insistent-ils en réponse aux réclamations des Américains? Certaines industries américaines ont fait appel aux règles du GATT. L'article 6 du GATT autorise le recours à des mesures compensatoires lorsque des produits sont subventionnés et à des mesures anti-dumping lorsque des produits sont exportés à un pays pour moins que leur valeur normale. Dans un tel cas, il faut prouver qu'il y a eu un préjudice matériel. Bien entendu, on aurait tendance à croire que cela se ferait en dehors de toute intervention politique.

L'article 19 du GATT prévoit l'utilisation de sauvegardes, souvent sous forme de restrictions quantitatives ou de quotas. Dans ce cas-là aussi, il faut établir qu'il y a eu un préjudice grave. Comme la Chambre le sait, on peut aussi avoir recours à des dispositions compensatoires. Celles-ci sont autorisées par le GATT et, encore une fois, cela devrait être à l'abri des interventions politiques. Ce qui s'est passé récemment aux États-Unis indique cependant que ce n'est peut-être pas le cas. Les Canadiens ont l'impression que cela constitue du harcèlement et, soit dit en passant, bon nombre de Canadiens ont été victimes de harcèlement devant les tribunaux et ils ont enduré de longs et coûteux procès pour essayer d'obtenir accès au marché

américain. Ils ont fait face à des obstacles commerciaux qui semblaient arbitraires.

Même si l'on nous dit que le processus n'a rien de politique, la décision de la Commission américaine du commerce international sur les exportations de bois d'oeuvre canadien qui annulait sa décision de 1983 même si rien n'avait vraiment changé, ni dans la situation, ni dans les faits, ni dans la loi, comme le chef de mon parti l'a signalé aujourd'hui, a fait douter bien des gens que le processus soit effectivement à l'abri des interventions politiques.

Je voudrais que le gouvernement dise ce qu'il va faire pour écarter toute possibilité de harcèlement pendant ces négociations. Qu'est-ce que le gouvernement a prévu au programme à cet égard? C'est pour le savoir que nous sommes venus à la Chambre aujourd'hui. On dirait que nous allons sortir les mains vides. Le gouvernement protègera-t-il l'accès? Va-t-il faciliter l'accès? Est-ce là son ambition et son désir? Quelle est la stratégie pour les négociations à ce sujet?

Le gouvernement a cédé complètement en ce qui concerne le bois d'oeuvre, comme l'a signalé mon chef ce matin. Il a dit que c'était la plus grande capitulation dans les annales des négociations canadiennes sur les échanges commerciaux. Que fait le gouvernement pour les autres secteurs où le harcèlement est devenu monnaie courante? Comment prévenir dorénavant des interventions comme celles que nous avons connues pour le bois d'oeuvre ainsi que pour les bardeaux? C'est ce que les Canadiens attendent de savoir et c'est ce que les députés attendent de savoir. Nous pensions que c'est à cela que devait servir ce débat.

Il faut absolument garantir l'accès, comme le précise l'amendement que le chef de l'opposition a présenté, appuyé par le député de Winnipeg—Fort Garry. Il faudrait que les négociations soient conçues de façon à faciliter l'accès et à restreindre l'application des règles de protection d'urgence et des barrières non tarifaires, comme celle dont il est question dans la résolution, les règlements d'achats des pouvoirs publics. C'est important, non seulement pour les secteurs qui sont le point de mire, comme celui du bois d'oeuvre, celui de la potasse, celui de l'acier et d'autres encore dont je parlerai dans un moment, mais aussi pour les entreprises canadiennes de la nouvelle vague. Ce sont des secteurs qui dépendent du capital intellectuel tout autant que du capital financier et qui ont besoin d'un accès aux marchés mondiaux et, naturellement, au marché américain. Ils ne veulent pas de surprises, ils veulent être sûrs qu'une fois implantés au Canada ils auront l'accès garanti au marché américain. Tout arrangement conclu avec les États-Unis doit comprendre cette garantie, sinon il n'aura pas atteint les objectifs qui doivent figurer dans un tel accord. Cette motion et ce débat, jusqu'à présent, ne nous disent rien à cet égard.

On a également fait remarquer que les lois contre l'importation appliquées aux États-Unis nuisent beaucoup plus aux marchés canadiens que l'inverse. Cela parce que nos marchés sont petits. C'est aussi parce que nos sociétés exportent un pourcentage beaucoup plus fort de leur production que les sociétés américaines dans des secteurs semblables. Lorsqu'un marché comme celui des États-Unis se trouve fermé, les sociétés canadiennes n'ont pas immédiatement accès à d'autres secteurs, comme c'est le cas des sociétés américaines. Lorsqu'une société américaine est menacée par une barrière douanière canadienne elle peut se concentrer sur un autre élément du marché américain. Ce n'est pas le cas au Canada, et c'est ce qui explique l'importance de la question de l'accès assuré.

Nous ne pouvons pas courir le risque de barrières commerciales arbitraires. Le gouvernement s'en rend-il compte? Une fois de plus, nous ne savons pas. Vu les résultats obtenus par le gouvernement dans ses négociations jusqu'à maintenant, vous ne pourrez nous en vouloir d'avoir des doutes sérieux.

[*Français*]

Donc, on voit, monsieur le Président, une série de barrières non tarifaires qui limitent nos exportations vers les États-Unis et j'ai déjà indiqué, au cours de ces commentaires, que la menace même des procédures autorisées en principe par le GATT, mais déclenchées d'une façon arbitraire, enlèvent la certitude, la confiance, confiance nécessaire pour installer les nouvelles industries au Canada, ce qui oblige nos entrepreneurs à s'établir aux États-Unis.

De plus, il y a d'autres mesures non tarifaires qui limitent nos exportations et qui donnent lieu à cette incertitude. Je cite comme exemple: les règles de classification douanières fédérales et les procédures administratives qui imposent un coût excessif aux exportations canadiennes. Une autre barrière non tarifaire, monsieur le Président: les normes de production du gouvernement fédéral et du gouvernement des États-Unis qui s'opposent aux normes canadiennes dominantes.

Troisièmement: les pratiques discriminatoires provenant d'achats du gouvernement fédéral et des gouvernements des États-Unis, c'est-à-dire le «*Buy American*» que vous connaissez, monsieur le Président. Il est absolument essentiel, monsieur le Président, que tout arrangement proposé par le gouvernement fournisse des moyens d'éliminer les effets néfastes pour les exportations canadiennes des lois et politiques américaines.

[*Traduction*]

Où trouvons-nous cela dans la motion? Le gouvernement essaie-t-il réellement d'obtenir cela? Ce n'est certainement pas évident.

Malheureusement, nous ne savons rien de tout cela. Il est tragique de devoir finir cette journée de débat sans ne rien savoir là-dessus. L'un des objectifs premier de l'amendement proposé par notre leader est de lever cette incertitude et d'établir la compétence.

• (1800)

Voyons certaines questions qui posent actuellement un problème aux exportateurs canadiens. Nous devons essayer de résoudre ces problèmes et l'amendement à l'étude nous permettra de le faire. Prenons l'exemple du bois d'oeuvre. Mis à part le fiasco des négociations sur le bois d'oeuvre, on a également fait preuve d'incompétence dans cette affaire puisqu'à l'heure actuelle, soi-disant par inadvertance, les produits refabriqués à partir du bois d'oeuvre ne sont pas visés par l'accord canado-américain et sont donc assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée et non sur le boi d'oeuvre proprement dit. Pouvez-vous imaginer les conséquences qu'une telle mesure peut avoir sur les industries qui fabriquent des produits à partir du bois d'oeuvre? Quelle est la réponse? Faut-il déplacer les usines au sud de la frontière? J'espère que non. Il faut inclure ce genre

de question dans l'entente bilatérale dont nous parlons. Savons-nous s'il en est question? Non.

Nous savons également les conséquences que le *Trade Bill* américain aura vraisemblablement sur notre industrie à moins qu'il n'exempte le Canada dans divers domaines importants. Il y a eu d'autres exemples récemment et c'est pourquoi l'amendement prévoit l'arrêt des mesures de harcèlement pendant ces négociations. Le 3 mars, une enquête antidumping a été entreprise sur les importations de tubes de canalisation. Une décision préliminaire doit être rendue le 28 mars pour savoir s'il y a eu préjudice. Des exportations annuelles de 3 millions de dollars sont en cause. Prenons la potasse. Une enquête antidumping a été lancée dans ce secteur également. Là encore, nous saurons le 27 mars si la décision préliminaire conclut au préjudice. Puis il y a le ciment et le matériel roulant des chemins de fer. La Chambre des Représentants des États-Unis a adopté un projet de loi visant à renouveler le *Service Transportation Assistance Act*. En vertu de ce projet de loi, le ciment s'ajoutera à la liste des produits qui doivent être achetés aux États-Unis et les exigences relatives à la teneur américaine augmenteront à l'égard du matériel roulant. En outre, on augmentera les écarts d'offres pour les fabricants étrangers. Il s'agit d'une autre barrière non tarifaire que nous devons surmonter. Puis il y a le fameux droit d'utilisation des douanes, bien entendu, lequel sera soumis à un examen par un jury du GATT.

Nous en arrivons ensuite à la question des sociétés de technologie de pointe qui posent un sérieux problème. Nous comptons beaucoup sur ce secteur. Une enquête antidumping a été entreprise à l'égard des tubes couleurs et la décision préliminaire doit être rendue le 5 mai. Les exportations de tubes couleurs sont estimées à 10 millions de dollars. Enfin, bon nombre de nos fabricants ont fait l'objet d'une autre forme de harcèlement auquel le gouvernement actuel doit faire face, à savoir l'application de la loi américaine sur les brevets. Par exemple, au sujet des détecteurs de fumée, une plainte a été déposée auprès de la Commission du commerce international sous prétexte que certains détecteurs de fumée importés du Canada constituent une contrefaçon des brevets américains. C'est là qu'est le problème. On ne peut pas attendre une décision des tribunaux qui va coûter 500 000 $ pour savoir ce qu'il en est. D'ici là, la société canadienne aura fait faillite. Cela montre parfaitement comment les Américains se servent de la loi pour harceler les exportateurs canadiens. Nous nous attendons à ce que le gouvernement s'attaque à ces problèmes et c'est pourquoi nous demandons l'accès au marché américain, ce qui ne figure pas dans la motion du gouvernement.

Cette motion présente des lacunes regrettables et j'espère que les conservateurs examineront très sérieusement l'amendement proposé, même s'ils se sentent tenus d'appuyer un texte mal rédigé. La plupart des députés d'en face verront sans doute que l'amendement que notre chef a proposé, appuyé par le député de Winnipeg—Fort Garry, prévoit les mesures nécessaires. Par exemple, à part la question dont j'ai parlé, à savoir que nous devions nous assurer un meilleur accès au marché américain et éliminer les barrières non douanières des États-Unis, la motion demande que le Canada conserve son indépendance pour élaborer des programmes, des politiques et des lois dans des domaines comme la politique sociale, la commercialisation des produits agricoles, la gestion de l'offre et les programmes de soutien. Quelqu'un parmi nous peut-il s'opposer à cela? Qui ne dit mot consent.

M. Ellis: Personne ne vous écoute.

M. McDermid: Je regrette, Don, mais nous dormons tous.

M. Johnston: Les subventions et l'aide aux programmes d'expansion régionale, y compris le développement de la haute technologie. Quelqu'un parmi nous s'oppose-t-il à cela? Y a-t-il des députés prêts à s'opposer à ce genre de programmes?

[*Français*]

Monsieur le Président: «Qui ne dit mot, consent», comme on dit chez nous.

[*Traduction*]

M. Johnston: Le Pacte de l'automobile. Quelqu'un parmi nous pense-t-il qu'il faudrait renégocier le Pacte de l'automobile. Nous semblons également être d'accord là-dessus.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Voulez-vous un accord ou non?

M. Johnston: L'étiquetage bilingue. Quelqu'un est-il prêt à critiquer cette partie de notre motion? La culture, y compris les industries culturelles.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ils ne peuvent pas comprendre.

M. Johnston: Le secteur financier et les industries de service. Si je regarde autour de moi, je pense que nous sommes presque entièrement d'accord quant à la substance de cette motion. Il reste donc uniquement à l'appuyer.

Enfin, j'aborderai une question très importante sur laquelle tous les députés seront sans doute d'accord. C'est-à-dire que le gouvernement devrait présenter des propositions d'assistance provisoire facilitant l'adaptation afin de protéger les travailleurs, les secteurs, les sociétés et les entreprises qui pourraient souffrir à la suite de pareils arrangements commerciaux. Je suis persuadé que tous les députés appuieraient un programme de ce genre. De toute évidence, cette assistance serait indispensable si un accord commercial leur était préjudiciable. Une fois encore, personne ne proteste.

M. Epp (Provencher): Tout le monde dort.

M. Johnston: Je termine maintenant mes observations en exhortant mes collègues en toute impartialité, comme le premier ministre le prônait ce matin . . .

M. McDermid: Dites cela sans broncher Don.

M. Johnston: . . . à examiner consciencieusement cette modification qui est beaucoup plus positive que la motion du gouvernement. Il s'agit d'un exposé de principe commercial qu'ils devraient s'empresser d'appuyer au moment de la mise aux voix demain soir.

M. le Président: Questions et observations.

M. St. Germain: Monsieur le Président . . .

M. Epp (Provencher): Ce n'est pas un mauvais discours lorsqu'on songe à celui qu'il voulait vraiment nous faire.

M. St. Germain: Il n'a certes pas suscité de vif intérêt à la Chambre, car il a posé des questions et personne ne semblait l'écouter. Toutefois, j'ai entendu le député parler de problèmes

commerciaux, notamment ceux que suscitent les bardeaux dont la Chambre a été saisie il y a quelques mois. Il semblait ne rien savoir de l'industrie en question. S'il avait été au courant de ce qui se passe sur la côte du Pacifique et dans certaines régions reculées du pays, il comprendrait pourquoi il importe de conclure un accord commercial avec notre partenaire commercial le plus important, les États-Unis.

Ce qui m'étonne vraiment, c'est que lorsque nous au gouvernement nous présentons comme nous venons de le faire, une motion idéale, qui porte sur l'agriculture et le secteur automobile, il vient nous demander de nous prononcer sur l'amendement d'un parti qui n'a pas vraiment de politique. Ce parti-là ne sait pas exactement d'où il vient. Le vote va le faire voir très probablement. Nous avons vu il n'y a pas longtemps un libéral voter pour ceci et un autre libéral voter pour cela. Mais en fin de compte c'est l'électorat qui va juger ce groupe d'indécis.

Des voix: Bravo!

M. St. Germain: Ils applaudissent. Avant les dernières élections, ils venaient en tête des sondages, Dieu merci car nous avons obtenu la plus forte majorité que le pays ait jamais connue. C'est la même chose qui attend ces messieurs-dames de l'Opposition officielle aux prochaines élections.

L'Opposition officielle ne cesse pas de ramener sur le tapis la culture, les programmes sociaux et l'agriculture. Ils essaient d'épouvanter les Canadiens au sujet d'un accord commercial qui est absolument impératif pour le pays. Le Marché commun européen a abouti à un accord commercial général. Je ne pense pas que les Français aient rien perdu en France de leur culture ou de leur souveraineté. Je ne pense pas que ce soit plus vrai pour la Grande-Bretagne ou pour le reste des pays européens signataires de l'accord. J'aimerais bien que le député m'explique pourquoi, si un accord commercial général n'a pas eu cet effet-là sur un continent fortement imbrigué comme l'Europe, il s'estime menacé et recourt à des tactiques d'apeurement qui enlèvent de l'intelligence au député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston).

• (1810)

M. Johnston: L'unique chose que les Canadiens craignent en ce moment, c'est le gouvernement.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et ses dons de négociateur.

M. Johnston: Ou son absence de dons. Nous avons examiné la motion et écouté un discours. Nous avons très peu choses pour juger cet accord. On ne nous a rien donné de précis aujourd'hui. Je prierai le député d'examiner de très près l'amendement que nous avons proposé. Il ne me semble pas qu'il y ait rien pour faire naître la peur dans le coeur des Canadiens. Il me semble qu'il devrait les assurer que s'il y a un accord, ce sera un bon accord. J'espère que le député souscrit à cela.

M. Crofton: Monsieur le Président, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le discours du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston). Il ressemblait étonnamment aux discours de ses collègues. Je le résumerai en deux mots: du commerce si nécessaire, mais pas nécessairement du commerce avec les États-Unis. Aujourd'hui son chef s'en est pris au premier ministre (M. Mulroney), à qui il a reproché de céder trop d'atouts, tout en disant qu'il aimerait bien jouer au poker avec le gouvernement. Quelque deux phrases plus loin, il s'est lancé dans une longue dissertation disant que nous ne fournissions pas suffisamment d'information et que nous devrions prendre en considération toute une série de cartes qui ne seraient clairement pas dans les intérêts du Canada.

Le député de Saint-Henri—Westmount aurait dit, d'après le *Citizen* du 22 novembre 1986, qu'après avoir lu le tout dernier d'une série de brouillons rédigés par le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), il ne voyait rien émerger de bien clair à propos de ce que devrait être la position exacte du parti libéral. Ils ont eu aujourd'hui l'occasion de bien faire connaître leur position. Elle se traduit finalement par un amendement à la motion qui me fait penser à une ligne Maginot pour les négociations. Les 39 ou 40 députés libéraux y ont chacun apporté leur contribution et ils en sont arrivés à un amendement fourre-tout. C'est une ligne Maginot de négations. J'ai attendu patiemment ici toute la journée que les porte-parole du parti libéral apportent quelque chose de positif, de construtif et d'utile aux négociations au lieu de nous réciter une litanie sans fin de sujets à ne pas aborder.

M. Foster: Monsieur le Président, quand le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a dit que le gouvernement était la seule chose dont les gens s'inquiétaient ou avaient peur, cela m'a rappelé le document de travail publié par le ministère ontarien de l'Agriculture et de l'Alimentation il y a quelques semaines au sujet des répercussions que les négociations commerciales entre le Canada et les États-Unis auraient sur l'agriculture ontarienne et canadienne.

On y faisait valoir que si les producteurs canadiens devaient adopter les prix américains pour les denrées agricoles, ils perdraient environ 492 millions de dollars dans l'industrie laitière, 353 millions dans l'industrie de la volaille et des oeufs, et 109 millions dans l'industrie des fruits et légumes pour tout le pays, soit une perte totale de revenus de 791 millions de dollars. Cela se trouve à la page 53 du document. Nous y voyons que si l'on retire ces revenus dans ces secteurs et qu'on ajoute les programmes de soutien que reçoivent les agriculteurs canadiens, le revenu agricole net baisserait de 3,6 milliards à 1,1 milliard de dollars par année, soit une baisse de 2,4 milliards de dollars. Autrement dit, le revenu net des agriculteurs canadiens baisserait de près des deux tiers.

Si je le signale, c'est que nous entendons les voix apaisantes de la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) et du ministre de l'Agriculture (M. Wise) qui nous susurrent que les offices de commercialisation des produits agricoles ne sont pas négociables. Qu'est-ce donc qui est négociable? Aujourd'hui, les négociateurs discutent d'agriculture. De toute évidence, l'agriculture est négociable et les systèmes de gestion des approvisionnnements sont au centre de leurs discussions.

Au cours de l'entrevue qu'il accordait il y a deux ou trois semaines à Radio-Canada, le principal conseiller américain en matière d'échanges agricoles a déclaré tout net qu'à son avis nous devrions envisager des changements en profondeur de nos systèmes de gestion des approvisionnements, y compris ceux concernant le contingentement des importations, relativement aux oeufs, aux produits laitiers et aux grains, faute de quoi il n'y aurait pas d'accord. Il a ajouté qu'à son avis il n'y aurait pas d'accord si l'agriculture en était exclue.

Le député s'imagine-t-il que le gouvernement renoncera à un accord commercial simplement parce que la question de l'agriculture n'est pas tranchée? Le gouvernement a fait savoir que si l'accord n'avantageait pas l'agriculture, il y renoncerait. Voilà ce qu'a dit le gouvernement, mais les Américains déclarent tout net que les programmes de soutien de l'agriculture et de gestion des approvisionnements doivent figurer dans l'accord, faute de quoi il n'y aurait pas d'accord.

Cela nous inquiète, car nous avons vu ce qui s'est passé dans le cas du bois d'oeuvre. Le *Canadian Forest Industries Council* a dépensé 10 millions de dollars pour éviter l'imposition de ces droits compensateurs, mais en pure perte. Le premier ministre (M. Mulroney) recevait des télégrammes alors que la ministre du Commerce extérieur luttait sur les plages d'Hawaï. Il est grand temps de s'inquiéter lorsque le gouvernement demande qu'on lui fasse confiance. Le Conseil lui a fait confiance et aujourd'hui, il fait face à une taxe à l'exportation de 600 millions de dollars qui, une fois appliquée aux droits de coupe, s'élèvera à 800 ou 900 millions de dollars. Cela aura des effets castrophiques pour ce marché qui n'est pas très solide.

Le député croit-il que le gouvernement est disposé à rejeter un accord simplement parce qu'il renferme une disposition susceptible de nuire à notre secteur agricole qui, de bien des façons, peut compter sur un meilleur système qu'aux États-Unis en ce qui a trait à la gestion des approvisionnements et aux offices de commercialisation?

M. Johnston: Monsieur le Président, il m'est presque impossible de répondre à cela, mais j'ai de graves craintes que de nombreux députés ministériels partagent manifestement. Ils devraient souscrire à l'amendement que l'Opposition officielle a présenté, afin d'apaiser ces craintes.

• (1820)

M. St. Germain: Monsieur le Président, le parti libéral vit dans le passé. Le député, qui qualifie le député de Saint-Henri—Westmount de ministre, vit manifestement dans le passé. Les libéraux sont les dinosaures de la Chambre des communes.

Le premier ministre (M. Mulroney) fait entrer notre pays dans le XXIe siècle à l'aide d'une initiative que les libéraux ne peuvent tolérer, car ils savent que c'est sans aucun doute la meilleure politique possible et qu'elle profitera à tous les Canadiens. Le très honorable chef de l'opposition officielle (M. Turner) a parlé de Mission Impossible. Il se peut que la question des bardeaux ait été impossible à régler à ses yeux, mais je peux intervenir fièrement à la Chambre aujourd'hui et dire aux Canadiens que le très honorable premier ministre et le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont pris l'initiative de remédier à la situation et de faire en sorte qu'elle soit tolérable.

Je n'aurais pas affronté les problèmes que j'ai eus dans le secteur des bardeaux de cèdre si l'accord avait été conclu. Un accord commercial global avec les États-Unis nous aurait évité le problème que nous avons connu dans le secteur du bois d'oeuvre. Les craintes de l'opposition, ses visions d'apocalypse ne riment à rien. Nous allons conclure un accord commercial, ainsi que le souhaitent la majorité des Canadiens. Le député de Saint-Henri—Westmount sait pertinemment qu'un accord de libre-échange nous aurait épargné le fiasco dans l'affaire des bardeaux de cèdre et du droit à l'exportation.

M. Johnston: Monsieur le Président, j'ai déjà dit ce que j'avais à dire à ce sujet. Ni le premier ministre ni aucun autre ministériel ne nous a informés précisément des problèmes qu'on veut régler au cours de ces négociations bilatérales. La Chambre assiste à un dialogue de sourds. Voilà pourquoi ce débat n'aurait jamais dû avoir lieu.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat historique car il ne porte pas simplement sur la politique commerciale, mais aussi sur l'avenir de notre pays et de nos enfants et sur le niveau de vie et les possibilités qui leur seront offerts.

[*Français*]

On l'a répété si souvent que les Canadiens doivent maintenant le savoir par coeur: Le Canada est une nation commerçante. Notre prospérité est tributaire de la vente sur les marchés d'outre-frontières des biens que nous produisons. Cela a toujours été et le sera toujours.

[*Traduction*]

L'opposition oublie que le commerce crée des richesses. Ces richesses paient nos services de santé, nos programmes de sécurité du revenu, le développement régional, nos institutions culturelles nationales, bref toutes les institutions, politiques et valeurs qui définissent le mode de vie canadien. Nous serions tous beaucoup plus pauvres si nous ne pouvions vendre qu'aux autres Canadiens. Un tiers de nos revenus découle du commerce extérieur mais le monde auquel nous devons vendre nos produits aujourd'hui n'est pas facile; le marché est serré et il évolue rapidement.

Pendant longtemps, nous nous en sommes tirés en exportant des richesses naturelles ou les ressources que d'autres pays désiraient. Cependant, les choses ont changé et nous sommes devenus une grande puissance industrielle. De plus en plus, nous devons nous servir de notre intelligence en transformant une grande partie de nos ressources en produits dont le reste du monde a besoin et qu'il achètera.

Peu après l'arrivée au pouvoir du gouvernement, nous avons publié un programme de relance économique. Le chef de l'opposition (M. Turner) voulait connaître la politique économique nationale du gouvernement. Elle figurait dans ce programme de relance économique de novembre 1984 qui mettait essentiellement l'accent sur tous les programmes nécessaires pour améliorer et accroître la position concurrentielle de l'économie canadienne. L'expansion de notre commerce extérieur en était l'un des éléments clés. Notre accord commercial global avec les États-Unis a principalement pour objet de garantir et d'étendre au maximum les débouchés pour les biens et services canadiens dans le pays dont l'économie est la plus importante et la plus riche du monde et le marché dix fois plus vaste que le nôtre. Voilà la possibilité qui nous est offerte et le défi que nous devons relever aujourd'hui.

Les enjeux sont élevés. Si nous réussissons, nous aurons accès à un marché beaucoup plus vaste sur lequel vendre nos produits. Toute notre économie en profitera, et pas seulement le commerce extérieur. Les programmes sociaux que nous désirons tous coûtent cher. Plus notre économie est dynamique, plus nous pouvons offrir d'avantages sociaux aux citoyens. Le même principe vaut pour nos activités culturelles.

Parlons un peu de la souveraineté. Un pays qui a une économie prospère, est toujours plus important et plus fort qu'un pays dont l'économie bat de l'aile. Le succès exige peut-être des sacrifices, mais un échec, nous coûterait terriblement cher. Nous ne pouvons pas poursuivre dans cette voie. La montée du protectionnisme s'accentue de nouveau dans le monde, surtout aux États-Unis. Nous avons déjà ressenti ses effets sur les bardeaux et le bois d'oeuvre. Ce sont sans doute les signes annonciateurs d'une grande vague de protectionnisme.

Ceux qui s'opposent au libre échange ne tiennent pas compte des réalités actuelles et ne savent pas voir les possibilités de demain. Ils jouent la politique de l'autruche. Ils ne proposent aucune solution de rechange ni aucun moyen de donner aux Canadiens un meilleur accès au marché américain. Ils ne proposent aucun moyen de contrer le protectionnisme. Ils n'ont aucune solution à proposer.

Le protectionnisme ne nous apporterait rien et nous enlèverait beaucoup. Les prix à la consommation augmenteraient et notre marché rétrécirait. Il y a cependant des gens qui adoptent une attitude protectionniste alors qu'ils devraient être les derniers à le faire. Je songe par exemple au gouvernement ontarien. De toutes les provinces du pays, l'Ontario est celle qui, au cours des années, a profité le plus de l'ouverture du marché américain. L'Ontario a encore bien plus à gagner en se garantissant un accès au marché américain et en l'élargissant. Elle a beaucoup à perdre si cet accès est limité. L'Ontario vend davantage de produits aux États-Unis que toutes les autres provinces réunies. En Ontario, deux emplois sur cinq sont reliés au commerce avec les États-Unis et, dans le nord de la province, ce chiffre s'élève à sept emplois sur dix.

Loin d'avoir vu leur chèque de paye menacé par le commerce avec les États-Unis, les travailleurs ontariens l'ont vu grossir. Comme les autres Canadiens, les Ontariens ont prouvé qu'ils pouvaient soutenir la concurrence sur le marché américain. Néanmoins, sans accord commercial, leurs efforts risquent d'être réduits à néant. Sans accord commercial, des milliers de Canadiens dont l'emploi dépend du commerce avec les États-Unis risquent de perdre leur gagne-pain.

La plupart de ceux qui critiquent cette initiative notamment au sein du gouvernement ontarien, ont une attitude étonnante. Certains se montrent cyniques, d'autres seulement méfiants, mais dans l'ensemble, ces gens sont timorés. Ils ont peur de leur ombre. Venant moi-même de l'Ontario, je n'arrive pas à croire que le cynisme, le doute et la crainte soient les principales caractéristiques de la société ontarienne. Je sais que c'est faux.

Les Ontariens n'ont pas oublié ce que le premier ministre, John Robarts, disait: «Ce qui est bon pour le Canada est également bon pour l'Ontario.» Mais quelle est la position de M. Peterson? Regarde-t-il vers l'extérieur ou ne voit-il pas plus loin que Queen's Park? Est-il de ceux qui veulent que l'Ontario et l'industrie ontarienne, pour ne pas parler du reste du Canada, profitent d'un accès libre et garanti au marché le plus lucratif au monde ou estime-t-il que les Ontariens ne peuvent pas concurrencer les Américains?

• (1830)

Appuie-t-il les fabricants de l'Ontario qui ne veulent pas être emprisonnés dans le carcan d'un petit marché intérieur? Croit-il nécessaire que nous élaborions de nouveaux rapports avec notre plus important associé commercial? Quelle solution propose-t-il pour faire face au protectionnisme américain et comment veut-il préparer notre économie au monde compétitif et aggressif que nous connaîtrons à l'avenir? Par exemple, comment compte-t-il préserver l'accès de l'industrie de l'acier de l'Ontario au marché américain? A-t-il des solutions à proposer? C'est difficile de le savoir d'après ce qu'il a dit jusqu'ici. La solution à tous ces problèmes consiste de toute évidence à saisir l'occasion d'obtenir pour l'Ontario et le reste du Canada les avantages qu'une entente de libre-échange avec les États-Unis nous procurera sur le plan de l'économie et de l'emploi.

Certains prétendent que les arrangements commerciaux que nous avons déjà avec les États-Unis font très bien l'affaire. Selon eux, nous devrions maintenir le statu quo et ne rien changer du tout. Je dois leur dire quelque chose. Le statu quo est impossible de nos jours. Ce qui fonctionne bien aujourd'hui sera mis en doute demain et pourrait ne pas fonctionner plus tard. D'autres prétendent qu'une entente de libre-échange avec les États-Unis coûterait des centaines de milliers d'emplois. C'est faux. Si c'était vrai, nous refuserions de négocier. La vérité, comme le prouve l'histoire du Canada, c'est que le commerce crée des emplois, de bons emplois pour les Canadiens. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) et le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) demandent des preuves et des études. La preuve est dans notre histoire, monsieur le Président. L'histoire nous montre qu'une entente de libre-échange avec les États-Unis créerait des emplois parce qu'elle favoriserait une économie plus solide et plus importante au Canada. Autrement dit, cela voudrait dire une plus grande part de gâteau pour tous les Canadiens.

Ceux qui prédisent une perte d'emplois n'ont pas examiné sérieusement les faits. Ce sont des prophètes de malheur. Nous perdrions des emplois et des occasions commerciales si nous nous contentions du statu quo. Ces alarmistes ne le remarquent toutefois pas. Ils sont trop occupés à sonner l'alarme à propos d'un accord que personne ne propose, un accord qui nous obligerait à faire des rajustements considérables sur une très petite période de temps. Ce genre d'accord n'est pas en jeu. Il n'est pas sur le tapis. C'est de la frime. Nous voulons tout autant que les Américains appliquer progressivement les nouvelles dispositions pour donner aux deux pays tout le temps de s'adapter au changement.

Soyons réalistes. Nous sommes dans un monde en pleine évolution. Tout changement nécessite une certaine adaptation. Nous nous sommes toujours adaptés. Depuis 40 ans, nous nous adaptons sans arrêt à des séries de réductions tarifaires décrétées par les grandes puissances commerciales du monde, dont le Canada fait partie. Il y a quarante ans, les droits tarifaires sur les importations étaient en moyenne de 30 p. 100. A l'heure actuelle, ils sont inférieurs à 9 p. 100 et ils sont même de 5 p. 100 pour les marchandises américaines. Non seulement nous

nous sommes adaptés à ces changements mais nous avons prospéré.

Une diminution des droits tarifaires s'est toujours traduite par une augmentation des échanges, tant des exportations que des importations, ce qui a permis à nos entreprises de prendre plus facilement de l'expansion, de se spécialiser plus facilement et de réaliser des économies d'échelle qui les rend concurrentielles sur le plan mondial. La libéralisation progressive des échanges qui s'est produite au cours des 40 dernières années a permis au Canada de connaître une certaine croissance, de se moderniser et d'avoir de meilleurs emplois. C'est ce qui nous a permis de devenir plus concurrentiels non seulement aux États-Unis mais aussi à l'étranger.

Je tiens à signaler ceci. C'est l'amélioration de la compétitivité et du rendement des producteurs canadiens découlant d'un accord commercial avec les États-Unis qui permettra de pénétrer les marchés étrangers. Je voudrais que les adversaires du libre-échange disent ce qui les porte à croire que nous ne pourrons pas nous adapter et prospérer, comme nous l'avons toujours fait.

Le leader néo-démocrate nous dit que si nous signons un accord de libre-échange, les sociétés américaines vont fermer leurs filiales canadiennes et se replier sur les États-Unis. C'est ridicule. Pourquoi pense-t-il que l'investissement a été fait en premier lieu, pour contourner nos barrières douanières? Non. Si c'était à cause des droits de douane il y a longtemps que les sociétés étrangères seraient parties. Elles sont ici pour de solides raisons commerciales, telles que la proximité des consommateurs, le potentiel du marché, la qualité de la main-d'oeuvre et le rendement des investissements. Nous ne signerons jamais un accord commercial qui mine ces facteurs. Ce que fera un accord commercial c'est rendre le Canada encore plus intéressant pour l'investisseur étranger ou Canadien. Nos adversaires, ici et au gouvernement de l'Ontario, ne nous ont offert aucune idée sur la façon d'envisager l'avenir. Ils n'ont pas de politique pour l'avenir et, afin de camoufler ce manque de vision, ils ne cessent de soulever une fausse question, le Pacte de l'automobile.

Regardons ce Pacte. Tout d'abord, nous en sommes satisfaits. Il fonctionne bien. Deuxièmement, les Américains en sont satisfaits également, ce qui fait qu'il est à l'avantage des deux parties. Troisièmement, il nous a bien servi en matière d'investissement, de production et d'emploi. Quatrièmement, le Pacte de l'automobile démontre clairement les avantages du libre-échange. Je peux dire au chef néo-démocrate que le Pacte de l'automobile a eu tellement de succès que nous sommes bien au-dessus des niveaux de production minimum fixés. Nous avons connu ce succès parce que les travailleurs canadiens de l'automobile travaillent bien. Si l'on en veut la preuve, la semaine dernière le directeur administratif de Honda du Canada, une société qui ne relève pas du Pacte, disait que les meilleurs Honda Accord au monde étaient construites par les travailleurs canadiens, ici, à Alliston, en Ontario. Il déclarait que les Honda canadiennes étaient supérieures à celles fabriquées au Japon.

A toutes fins utiles, le libre-échange existe entre le Canada et les États-Unis, pour les produits qui sont assujettis à l'Accord sur l'automobile, depuis de nombreuses années. Les décisions sur les investissements, la production et le commerce sont soumises aux forces du marché. Cette situation a été avantageuse pour nos deux pays. Une partie ou l'autre peut mettre fin à l'Accord sur l'automobile à un an d'avis. Ni l'une ni l'autre ne l'a fait parce que l'Accord nous est mutuellement avantageux.

Je voudrais lancer un défi au chef de l'opposition et au premier ministre de l'Ontario. Ils ne peuvent sûrement pas s'effrayer à la perspective que l'Accord sur le commerce avec les États-Unis mette à la portée des autres provinces du Canada les bienfaits du libre accès que l'Accord sur l'automobile a valus à l'Ontario. Ils ne peuvent pas refuser ces avantages aux provinces qui en ont le plus besoin et aux régions qui comptent sur la diversification industrielle pour créer des emplois. Ils ne peuvent pas ne pas aspirer à soulager les producteurs de l'Ontario et du reste du pays des forces protectionnistes américaines. Ils souhaitent sûrement trouver un mécanisme pour résoudre les conflits commerciaux entre le Canada et les États-Unis. Notre relation commerciale est la plus considérable du monde entre deux pays, et les États-Unis achètent une plus grande partie de la production ontarienne que de n'importe quelle autre de nos régions. Le chef de l'opposition et le premier ministre ontarien peuvent sûrement faire mieux qu'user de faux-fuyants et hésiter sur la question la plus capitale de notre génération. Ce n'est sûrement pas trop exiger que d'attendre qu'ils prennent position. Le gouvernement de l'Ontario doit pouvoir prendre la direction. Il pourrait sûrement mieux refléter la considération que les Ontariens ont toujours eue pour les intérêts primordiaux de l'ensemble du Canada.

Je leur propose un défi ainsi qu'à ceux qui, à la Chambre, ne sont pas d'accord avec nous, ceux qui critiquent sournoisement les négociations sur le libre-échange que nous menons avec les États-Unis. C'est ce qui s'est produit aujourd'hui. Je dirai au très honorable chef de l'opposition, au député de Winnipeg—Fort Garry, au député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), au chef du Nouveau parti démocratique et au député d'Essex—Windsor et à qui veut l'entendre que j'ai une question à leur poser. Que feriez-vous? Avez-vous une meilleure idée? Si oui, dites-le, car nous n'avons encore rien entendu de tel. On nous a servi bien des critiques et des remontrances à cet égard, mais pas d'idées véritables. Nous n'avons entendu que des propos alarmistes et de faux arguments.

• (1840)

Le chef de l'opposition et le chef du Nouveau parti démocratique disent vouloir procéder par l'entremise du GATT. Nous aussi, et c'est ce que nous faisons. Notre gouvernement a été l'un des artisans des négociations multilatérales en cours. Nous sommes prêts à aller aussi loin que quiconque au sein du GATT, et aussi vite que possible. Mais nous savons tous que cela va prendre du temps, et ils le savent aussi.

La dernière série de négociations du GATT a duré six ans. Ils se servent sciemment du GATT comme prétexte pour ne pas devoir prendre position. Je vous le demande, monsieur le Président. Comment peut-on appuyer la suppression des contraintes commerciales dans le cadre du GATT, et s'y opposer sur le plan bilatéral? Si un bon accord multilatéral a du sens, pourquoi n'en serait-il pas de même d'un accord avec les États-Unis? Je ne comprends pas cela.

[*Français*]

Je vous pose la question: Comment ceux qui soutiennent le retrait des restrictions commerciales dans le cadre du GATT peuvent-ils disputer leur retrait dans un cadre bilatéral? Comment un bon accord multilatéral serait-il sensé, tandis qu'un bon accord avec les États-Unis ne le serait pas?

[*Traduction*]

Je conclus sur un commentaire personnel. J'ai confiance dans les Canadiens. J'ai souvent l'occasion de rencontrer des Canadiens du milieu des affaires, non seulement les capitaines d'industrie mais les entrepreneurs, ceux qui prennent des risques, les dirigeants de petites entreprises, les gens qui créent des emplois et qui investissent l'argent qu'ils ont économisé toute leur vie. Lors de ces rencontres, nous parlons toujours des avantages et des inconvénients ainsi que des adversaires et des partisans de l'accord de libre-échange avec les États-Unis. La conclusion est toujours la même. Ils disent tous d'une façon unanime et sans équivoque qu'ils veulent avoir la chance de compétitionner dans le grand marché. Ils ont confiance en leur capacité de réussir. Ils savent qu'ils sont concurrentiels et ils sont impatients de se mettre à l'oeuvre.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a dû remarquer que la motion présentée par le gouvernement ne parle pas du tout de l'environnement. Je suis certain qu'il se rend compte qu'un accord de libre-échange pourrait avoir plusieurs effets sur l'environnement.

M. Turner (Ottawa—Carleton): L'environnement n'est pas à vendre.

M. McDermid: Nous ne vendons pas l'environnement.

M. Caccia: Pour le contexte, je mentionnerai seulement la question des barrières non tarifaires, les programmes et les règlements environnementaux et peut-être les stimulants fiscaux. Dans un deuxième temps, les programmes de lutte contre la pollution et toute la capacité que le Canada a de protéger ses écosystèmes naturels, ses espèces menacés, sa faune et tout le reste pourraient être remis en question.

La question que je veux poser au ministre comporte deux volets. Premièrement, pourquoi l'environnement n'a-t-il pas été inclus dans la motion du gouvernement, étant donné que les intérêts environnementaux et économiques convergent à long terme, comme il en conviendra, j'espère. Deuxièmement, le ministre peut-il assurer à la Chambre que le gouvernement des États-Unis ne prendra pas de mesure compensatrice contre le programme canadien de réduction des pluies acides qui, comme il le sait prévoit la modernisation des fonderies de métaux non ferreux ainsi que l'amélioration de certains de nos principaux services publics, surtout ceux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, combien de fois nous faudra-t-il répéter au député et aux députés d'en face sur quoi portent et sur quoi ne portent pas les négociations. L'environnement du Canada n'est pas à vendre et ne fait pas partie des négociations.

M. Caccia: Alors, pourquoi n'en a-t-on pas parlé dans la motion?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): La chose est très claire et l'a toujours été. Le député demande comment on peut lui assurer qu'on n'aura pas recours à des mesures de compensation. Nous tentons d'en arriver à un mécanisme de règlement des conflits exempt de mesures de compensation, grâce auquel les différends seront réglés, le cas échéant, par un organisme distinct, un tribunal distinct, une entité qui aura pour fonction de régler les conflits. C'est ce que j'aimerais signaler à l'attention du député. Nous n'envisageons pas le recours à des mesures de compensation. Il s'agit d'une question qui sera réglée autrement.

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'aimerais adresser deux questions au ministre des Finances (M. Wilson). Premièrement, nos représentants traitent avec des représentants nommés par le président. Ils tentent d'aplanir certaines difficultés. Le ministre des Finances se souvient certainement comment le sénateur Packwood avait réagi alors que les républicains détenaient encore la majorité au Sénat. Il doit se rendre compte que le régime américain est différent du nôtre. Même si nous arrivons à conclure une entente avec le gouvernement, avec le président, ce dont je doute fort, il n'en reste pas moins que le Congrès . . .

M. McDermid: La voix du négativisme!

M. Orlikow: Selon le député, je suis la voix du négativisme. En réalité, il ne passe pratiquement pas un jour sans que des membres de la Chambre des représentants et du Sénat ne déposent des projets de loi visant à accorder une protection accrue à un secteur quelconque de l'industrie américaine. Le président du comité des voies et moyens du Congrès américain, M. Rostenkowski, vient de présenter il y a quelques jours un important projet de loi relatif au commerce. Aucune exception n'a été prévue dans ces projets de loi à l'intention du Canada. Même si nous arrivons à nous entendre, à conclure une entente provisoire avec le président, quelle garantie avons-nous que, par la suite, une fois que le gouvernement et même le Parlement auront approuvé cet accord, ne se répètera pas le problème de la pêche au Banc Georges, quand le Congrès a tout simplement dit: «Pas question!»?

Mais voici la deuxième question que je souhaite poser au ministre. D'après lui, nous devrions concurrencer le marché international, agir de manière plus efficace, et le reste. A l'époque où ils formaient l'opposition, les conservateurs avaient reproché au gouvernement libéral ses dépenses dans les domaines de la recherche scientifique et du développement, qui nous avaient relégués au dernier rang de l'ensemble des pays industrialisés membres de l'OCDE. Le premier ministre (M. Mulroney) avait alors déclaré qu'un gouvernement conservateur porterait ces dépenses à 2,5 p. 100 du PNB. Or voilà qu'à présent nous consacrons encore moins à la recherche scientifique et au développement qu'à l'époque où les libéraux détenaient le pouvoir.

Le gouvernement actuel envisage d'accroître ces dépenses seulement si le secteur privé investit à son tour d'importantes ressources financières, et alors il accordera un montant équivalent. Or, pour l'instant, il a pratiquement bloqué son financement à cet égard. Même si ses attentes se réalisent pleinement, nos dépenses n'atteindront toujours pas les 2,5 p. 100 que les autres pays consacrent à ce domaine. Le ministre sait que les chercheurs scientifiques des universités, du gouvernement, des

entreprises de recherche et du secteur privé ne croient pas que ces attentes seront satisfaites. Si nous négligeons d'accroître nos efforts en matière de recherche scientifique et de développement, alors comment comptons-nous devenir aussi compétitifs que souhaité pour réussir à soutenir la concurrence des autres pays?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, j'ai déjà dit à la Chambre combien il doit être triste d'être un néo-démocrate contraint de vivre dans une grisaille perpétuelle en raison de son pessimisme face à tout ce qui l'entoure. De ce côté-ci, nous ne sommes pas pessimistes.

M. Althouse: Nous sommes réalistes.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Nous sommes confiants de négocier cet accord avec l'administration américaine. Nous sommes également confiants que les Américains verront les avantages de l'accord. Je ne sais trop si le député connaît ces données mais au cours des trois années de 1982 à 1985, et je ne sais pas les chiffres pour l'an dernier, le total des exportations des États-Unis vers le reste du monde s'est accru de 1,5 p. 100. Au cours de la même période, le Canada a accru ses exportations de 38 p. 100.

• (1850)

Les États-Unis verront les avantages d'un accord avec le Canada, de former un marché commun avec le Canada et d'avoir la certitude que l'économie canadienne est forte et est capable d'accepter leurs biens comme l'expérience de ces trois années leur a démontré. Les Américains saisissent les avantages. En janvier dernier, nous avons entendu le sénateur Benson et trois de ses collègues du Sénat venir nous dire que dans un contexte stratégique global il est possible de conclure un accord avec le Canada, il est possible de démontrer au reste du monde que l'on peut réduire le protectionnisme et les barrières commerciales.

Nous savons tous que les négociations du GATT approchent. Quatre-vingt-douze pays sont en cause. Si les États-Unis et le Canada peuvent démontrer au cours de l'année prochaine que nous pouvons négocier un accord commercial global, le message que recevront les 90 autres pays sera très encourageant. Les Américains le comprennent, nous également. C'est plus important, proportionnellement parlant, pour les Américains que pour nous, mais c'est très important pour nous aussi. C'est pourquoi j'ai confiance en notre capacité de négocier cet accord.

Le député a dit que le Canada ne serait pas exempté de ces lois commerciales. Il a absolument raison. C'est pourquoi nous devons avoir un accord commercial global. Il ne s'agit pas de choisir par-ci, par-là comme le fait la motion des libéraux. Il doit être global. Nous ne pourrons pas conclure un accord qui sélectionnerait les petites choses qui nous font plaisir. Il faut que ce soit un accord large qui convienne aux deux côtés. Il y a d'autres raisons pour un accord global conformément à nos obligations aux termes du GATT, mais du point de vue des négociations, nous avons besoin d'un accord large.

Passons à la deuxième question soulevée par le député, soit la compétitivité de l'économie canadienne. Premièrement, je voudrais dire au député que le gouvernement du Canada consacre 4 milliards de dollars à la recherche dans le domaine des sciences et de la technologie. Deuxièmement, nous avons augmenté, dans les dernières prévisions budgétaires je crois, le budget du Conseil national de recherches. Troisièmement, nous avons accru le financement des conseils accordant des subventions aux universités. Quatrièmement, nous avons adopté un programme visant à encourager une plus grande collaboration entre les savants des laboratoires de recherche et le secteur privé de façon à rapprocher du marché les inventions et les découvertes des laboratoires. Le premier ministre (M. Mulroney) est président du comité consultatif national des sciences et de la technologie qu'il a inauguré. Il va régulièrement présider ses réunions. Cela nous permettra de savoir comment renforcer la recherche et le développement sous la direction du gouvernement.

Le programme économique de novembre 1984 a exposé d'une façon plus large comment nous allions devenir plus concurrentiels, comment le gouvernement grâce à la déréglementation et à la privatisation allait diminuer le déficit et faire baisser les taux d'intérêt, pour renforcer l'économie canadienne. La recherche et le développement constituaient un secteur clé, mais cela ne s'arrêtait pas là. Nous avons démontré, en renforçant notre économie au cours des deux dernières années et demie que ce programme établi en novembre 1984 était bon et qu'il marchait.

M. le vice-président: Reprenons le débat. Je donne la parole au député de Skeena (M. Fulton).

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, en guise d'entrée en matière ce soir, je dois dire qu'après avoir bien lu la motion de la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), j'ai eu l'impression qu'il y avait anguille sous roche. C'est ce que j'ai cru comprendre puisque le premier ministre (M. Mulroney) a pris la parole cet après-midi et ce soir pour ne rien dire du tout. Les ministres qui lui ont succédé ensuite ne nous ont rien appris non plus. Mais ce que nous savons, c'est que le gouvernement n'a jamais été aussi bas dans la faveur populaire. Sa cote tourne autour de 20 p. 100 actuellement. Un adulte sur cinq seulement soutient le gouvernement.

Le gouvernement n'emploie pas l'expression «libre-échange» dans sa motion. Il parle de négociation d'un accord bilatéral avec les États-Unis. On s'achemine vers une mise aux voix qui aura lieu demain après-midi, à 6 heures, et il est très facile d'en prévoir l'issue. Les conservateurs voteront pour, ce qui représente un appui de 75 p. 100 de la députation, l'Opposition officielle, c'est-à-dire les libéraux, et les néo-démocrates se prononçant contre. Que faut-il en conclure par conséquent? Qu'il y a anguille sous roche. Le programme des ministres consistera, à mon avis, à faire une tournée au pays pour dire à la population que la question a été débattue au Parlement.

La législature actuelle a déjà deux ans et demi et l'essentiel du programme économique du gouvernement, le libre-échange, n'a toujours pas été débattu. Pourtant, la première fois qu'il en est question à la Chambre, le gouvernement laisse tomber le terme même de «libre-échange». Il saute aux yeux que cette motion visait avant tout à enfumer les libéraux pour les obliger à afficher leurs couleurs—j'en parlerai dans quelques minutes—et à adopter une motion sans mentionner le mot «libre-échange». Nous devons nous interroger sur le sens d'un telle démarche. D'après ce que j'ai entendu des ministres, juin serait le mois encerclé sur le calendrier par M. Reisman pour boucler la boucle des négociations, pour tâcher de présenter quelque chose cet été au gouvernement américain puisqu'on procède actuellement au pas de charge.

Les Canadiens veulent des réponses à l'occasion du présent débat. Il semble maintenant peu probable que le gouvernement en donne. Ce ne sera guère rassurant pour un travailleur de scierie à Terrace, pour un pêcheur de Prince-Rupert ou de Terre-Neuve, pour un travailleur du vêtement ou du textile à Québec, pour un agriculteur des provinces des Prairies ou pour les Canadiens du Nord. Le gouvernement s'en écarte à dessein, même des questions que, à mon avis, la Chambre pourrait débattre de façon intelligente, entre autres la question de savoir quel est vraiment le dispositif qui sera utilisé pour régler les différends dont parle le gouvernement.

Durant le débat nous avons entendu des choses que nous savons. Nous savons qu'au moins 80 p. 100 des produits canadiens exportés aux États-Unis sont actuellement exempts de droits de douane. Le gouvernement parle donc des 20 p. 100 d'exportations canadiennes qui restent. Je le répète, le gouvernement devrait être plus ouvert au lieu de recourir à cette pseudo-information que nous avons entendue à maintes reprises à la Chambre et ailleurs. Par exemple, le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) a déclaré ce soir qu'un accord sur le libre-échange nous permettrait d'éliminer le problème de la taxe de 35 p. 100 perçue sur les bardeaux. Ce n'est simplement pas vrai.

M. Althouse: Nous avions un accord de libre-échange là-dessus.

M. Fulton: Durant 50 ans, le commerce a été tout à fait libre. C'est depuis l'accession du gouvernement actuel que le problème a surgi. Cet accord proposé par M. Reisman et le gouvernement n'influera pas sur la taxe de 35 p. 100 perçue sur les bardeaux, ni sur la taxe à l'exportation de 15 p. 100 prélevée sur le bois d'oeuvre, ni sur les droits compensateurs imposés sur le porc, le poisson, les framboises, l'acier et de nombreux autres produits. Le gouvernement néglige d'écouter ce qui se dit au Sénat et au Congrès des États-Unis.

Récemment, Don Munston, directeur de la recherche à l'Institut canadien des affaires internationales, formulait l'important argument que voici:

> Si le Congrès voulait adopter une attitude protectionniste, il le ferait, peu importe qu'il y ait un traité canado-américain sur le libre-échange.

M. Althouse: Il l'a fait.

M. Fulton: C'est juste. Il l'a fait, monsieur le Président, même durant les pourparlers. Une des questions importantes dont je voudrais parler ce soir est celle du bois d'oeuvre. Les Canadiens doivent juger un gouvernement qui s'engage dans un processus de ce genre, d'après les initiatives qu'il a prises pour protéger le libre-échange existant, les produits échangés librement avant son arrivée au pouvoir et son comportement à cet égard.

Il y a d'autres questions qu'il convient d'aborder durant le présent débat. J'espère que tous les députés tenteront au moins de le faire. Les États-Unis sont obsédés par leur déficit commercial mondial qui dépassait l'an dernier la somme de 150 milliards de dollars dont plus de 20 milliards dans leurs échanges commerciaux avec le Canada. Les États-Unis ont bien précisé qu'ils avaient l'intention de réduire ce déficit parce que depuis une demi-douzaine d'années ils ont perdu 1,6 million d'emplois industriels. Les États-Unis perdent des emplois industriels et ils ont maintenant un énorme déficit commercial. Ils sont en train de ramener des capitaux aux États-Unis.

• (1900)

Si l'on se tourne vers l'unique traité bilatéral négocié jusqu'ici—c'est celui qui concerne Israël—il n'y a eu ni pourparlers, ni commentaires, ni lettres accessoires, ni rien d'autre quand il s'est agi de recours compensateurs ouverts aux États-Unis.

Nous avons une idée assez juste de ce que le gouvernement a à son programme. Nous savons maintenant que le gouvernement cherche à se défiler. Si nous relisons les discours qui ont été prononcés à la Chambre aujourd'hui, en particulier celui du premier ministre, nous constatons que l'expression «libre-échange» est rapidement en train de disparaître. La ministre du Commerce extérieur tente encore de revigorer l'expression, mais les autres ministériels qui sont intervenus ont bien pris garde d'en faire mention.

Il y a un élément-clé qui a été apporté il y a un instant par le ministre des Finances (M. Wilson) quand il a dit qu'entre 1982 et 1985 les États-Unis ont augmenté de 38 p. 100 leurs exportations vers le Canada, alors que pour le reste du monde l'augmentation n'a été que de 1,5 p. 100. Il y a des secteurs canadiens que nous devrions examiner parce qu'ils sont très révélateurs. Celui de l'électro-ménager par exemple. Il y a 10 ans nous avions des douzaines et des douzaines de petites usines fabriquant des appareils électro-ménagers tels des percolateurs, grille-pains, fours à micro-ondes et cuisinières. Tout cela se fabriquait au Canada. Il y a 10 ans c'était fabriqué au Canada à raison de 90 p. 100. Maintenant c'est fabriqué aux États-Unis à raison de 90 p. 100, parce que leurs usines de montage sont capables de livrer à prix hautement compétitif des fabrications axées vers le consommateur, comme les réfrigérateurs avec machine à glace d'un côté, en bleu, vert ou orange. Ils ont trois plateaux à l'intérieur et ce genre de trucs. Il y a également des grille-pains automatiques pour faire griller une, deux ou trois tranches à la fois, et autres articles du genre. Les Américains sont capables de fabriquer en assez grande quantité des produits de consommation haut de gamme pour en inonder le Canada.

Je me permets de revenir à l'argument-clé invoqué dans l'affaire du bois d'oeuvre. Les Américains trouvaient préoccupant que nous occupions maintenant le tiers de leur marché de bois d'oeuvre. Ils ont dit que nous étions allés trop loin. Or nous occupions 28 à 29 p. 100 du marché il y a dix ans, soit presque autant que la part du marché américain du bois d'oeuvre que nous détenons présentement.

Commerce bilatéral

Voyons de plus près comment le gouvernement a traité du problème du bois d'oeuvre. C'est un problème très important à examiner. Nous pourrions remonter un demi-siècle en arrière pour retrouver pareil état d'esprit au Sénat américain et à la Chambre des représentants, à l'époque où fut adoptée la Loi Smoot-Holley. Cela fait plus d'un demi-siècle en réalité, mais voilà un demi-siècle que nous faisons librement le commerce du bois avec les États-Unis.

Qu'est-ce qui a provoqué l'imposition du droit de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre? Cette mesure a nui à la rentabilité des entreprises productrices de la Colombie-Britannique, et le député de Mission—Port Moody ne le contestera sûrement pas. Je parle avec les mêmes gens que lui. En ce qui a trait au bois d'oeuvre, nous savons tous quelles abominables répercussions aura cette mesure dans un avenir pas très lointain. Le marché se remplit, en particulier de bois de la Colombie-Britannique. Les mises en chantier aux États-Unis dépassent de loin la demande. Même si les taux d'intérêt restent faibles, il y a eu une surproduction massive de nouveaux logements. Il se produira une crise, et cela aura de terribles répercussions pour l'industrie canadienne.

Examinons les anomalies. Si les relations entre Simon Reisman et Peter Murphy étaient si bonnes et si la ministre du Commerce extérieur et MM. Baldrige et Yeutter entretenaient de si bons rapports, n'aurions-nous pas pu en arriver à quelque chose de plus avantageux? La ministre du Commerce extérieur et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) ont prétendu à la Chambre que les Américains, le Département du commerce et le bureau du commerce extérieur avaient triché, et que le droit de 15 p. 100 imposé le 16 octobre était illégal. Qu'est-il arrivé ensuite? Comment les conservateurs peuvent-ils faire confiance à un gouvernement qui les trompe au sujet d'un produit qui fait l'objet d'un libre-échange depuis un demi-siècle? Les Américains ont deux poids deux mesures. Ils ne réfléchissent pas à la conclusion de leur propre gouvernement qui en 1982-1983 avait jugé insignifiant l'effet des subventions sur ces mêmes produits qui entraient aux États-Unis. Les droits de coupe provinciaux n'ont guère changé au Canada. Ce qui a changé, c'est que les États-Unis ont été balayés par un vent de protectionnisme.

Les députés de mon parti et moi-même ainsi que certains ministériels et députés de l'opposition officielle sont revenus à la Chambre il y a deux ans et ils ont averti le gouvernement de cette vague de protectionnisme aux États-Unis. Nous lui avons signalé qu'il pouvait notamment rejoindre les consommateurs américains en consacrant l'argent nécessaire et en ouvrant des bureaux commerciaux dans tous les États-Unis, s'adresser aux constructeurs de maisons, aux entrepreneurs, aux agents immobiliers et aux chroniqueurs de journaux et de magazines et faire circuler l'information dans tous les États-Unis, comme la plupart des autres pays le font, afin de protéger sa principale ressource aux fins d'exportation, l'industrie forestière.

L'industrie forestière s'est inquiétée. Elle a dépensé 10 millions de dollars à Washington, afin de gagner la bataille juridique. Elle ne pouvait tenter d'obtenir l'appui des consommateurs américains, car elle ne pourrait être prise au sérieux. Comment la compagnie MacMillan Bloedel pourrait-elle aller en Georgie où le bois en provenance de la Colombie-Britannique occupe la moitié du marché et dire aux gens que s'ils permettent des mesures protectionnistes, il y aura moins de bois en provenance de la Colombie-Britannique sur le marché, ce qui entraînera une augmentation des prix. Cela ne passerait pas. Il incombait au gouvernement fédéral d'obtenir l'appui de la population américaine en prenant des mesures bien précises, et il ne l'a pas fait.

Quelles sont les répercussions pour le gouvernement? Nous sommes censés parler du libre-échange, mais ce n'est manifestement pas le cas. Dans sa motion, le gouvernement parle simplement de souscrire à la négociation d'accords bilatéraux. Il met beaucoup d'eau dans son vin, car manifestement les Américains ont déclaré que bien des articles ne seraient pas à négocier. Le Canada présente maintenant une série plutôt importante de domaines qui seront exclus des négociations. Cependant, examinons la question du bois d'oeuvre, car les Canadiens peuvent juger de la bonne foi, de l'honnêteté et de la compétence d'un gouvernement par ce qui s'est passé aussi récemment que le 30 décembre.

Certains s'imaginent qu'il s'agit simplement d'une taxe à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre expédié vers les États-Unis et que cela va coûter environ 600 millions de dollars par année. C'est bien pire que cela. Les entreprises de produits réusinés en Colombie-Britannique ont été ruinées. M. Campbell et la ministre du Commerce extérieur ont eu beau aller à Washington pour tenter de faire figurer quelques exceptions de plus à l'annexe B et d'apporter d'autres changements, les Américains ont absolument refusé de bouger. Quelque 20 sociétés au Canada sont exonérées. Cependant, il y en a au moins 80 autres qui sont dans la même situation. Les subventions ou les octrois du gouvernement ont été jugés insignifiants. Notre secteur des forêts ne se trouve plus maintenant assujetti à des règles de jeu égales.

Prenons un autre exemple. Qu'adviendra-t-il des scieries du Québec qui importent leur bois du New Hampshire, du Vermont et d'autres États américains? Elles importent des billes de bois brut et exportent aux États-Unis un produit fini. Elles doivent payer une taxe à l'exportation de 15 p. 100, même si le gouvernement américain, dans sa décision illégale, illogique et injustifiée, précise que 14,6 p. 100 de ces 15 p. 100 de droits compensateurs découlent de la politique canadienne relative aux droits de coupe. Le plus qu'ils puissent exiger logiquement des scieries du Québec, par suite de sa propre décision illégale, c'est 0,4 p. 100, ce qui encore une fois est insignifiant. Le résultat? Les scieries sont ruinées.

Ce dont je parle maintenant, c'est bel et bien de compétence. Si le gouvernement du Canada n'arrive pas à régler l'affaire du bois d'oeuvre avec le gouvernement américain, le Congrès, l'ITA, et le département du Commerce, il ne saurait se tirer d'affaires—et il faut que tous les Canadiens le sachent—en négociant un accord global qui vise un cinquième de toutes nos exportations vers les États-Unis.

J'aimerais dire un mot de la condition préalable que mettent les libéraux, car elle est brillante d'illogisme. L'amendement parle de libre-échange nécessairement, mais pas nécessairement de libre-échange. Dans sa motion, le gouvernement propose «que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis» et le reste.

L'amendement libéral propose de retrancher tous les mots qui suivent le mot «bilatéral» et de les remplacer par «ou d'accords commerciaux bilatéraux avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de la souveraineté politique du Canada grâce à l'exécution des conditions suivantes». Les libéraux cherchent à faire croire que le gouvernement a présenté une motion joliment délavée. C'est une motion qu'aucun Canadien et aucune Canadienne ayant le moindre bon sens ne pourrait appuyer, car elle ne dit pas grand-chose. Il est ridicule d'essayer de la modifier en annulant son intention par les mots qui la suivent comme le Président l'a décidé précédemment. A mon avis, les Canadiens veulent connaître la position des politiciens et savoir sur quelle logique s'appuient leurs arguments à propos de questions d'une importance vitale.

• (1910)

Je voudrais décrire certains des éléments qui sont liés au libre-échange. Certaines des mesures législatives présentées actuellement à la Chambre, notamment les projets de loi C-18 et C-19, sont rattachées à la question du libre-échange. Le gouvernement aime se gargariser les avantages de la déréglementation dans le domaine des chemins de fer, de la marine, de l'air et du camionnage interprovincial. Les Américains l'ont essayée et que s'est-il passé? Beaucoup de travailleurs américains ont un message à communiquer aux Canadiens.

Dans l'industrie américaine des compagnies aériennes, la déréglementation liée à l'initiative de libre-échange a fait perdre leur emploi à 40 000 travailleurs. Ce ne sont pas 250 mais 250 000 camionneurs américains qui ont perdu le leur à la suite de la déréglementation. Cela s'est produit dans tous les domaines. La déréglementation des téléphones aux États-Unis en est un autre bon exemple. On a diminué les tarifs des appels interurbains et cela a bénéficié à ceux qui font beaucoup d'appels d'affaires mais pour 80 p. 100 des gens qui utilisent le téléphone principalement pour des appels locaux comme les personnes qui ne peuvent pas sortir de chez elles, les personnes âgées, les handicapés et ceux qui habitent dans des zones rurales, les tarifs ont augmenté de 37 p. 100. La même chose s'est produite dans presque tous les domaines où l'on a procédé à une déréglementation, qui procède du même esprit que le libre-échange.

Je voudrais parler un moment de la Colombie-Britannique. Il n'est pas arrivé très souvent que ce débat se déroule en Colombie-Britannique. Il faudrait qu'il en soit autrement. En fait, certains des Canadiens de cette province rentrent du travail à l'heure qu'il est et allument tout juste leur téléviseur. Ils apprendront peut-être avec intérêt que, pour la première fois en deux ans et demi, on s'occupe de la question des bardeaux de cèdre et du bois d'oeuvre. Quels seraient pour eux les avantages et les inconvénients de ces fameuses négociations?

Le gouvernement sait déjà à quoi s'en tenir sur les industries très menacées en Colombie-Britannique. Les données les plus récentes que nous ayons sont celles qui ont été obtenues en 1982 grâce à la Loi sur l'accès à l'information. Cette année-là, les industries les plus menacées de la province assuraient 30 000 emplois, soit 21 p. 100 de tous les emplois dans le secteur de la fabrication en Colombie-Britannique. Cette même année, ces industries ont apporté à l'économie de la province une valeur ajoutée de 1,1 milliard. Parmi ces industries, mentionnons les textiles, le vêtement, l'industrie du bois, y compris la fabrication de portes et de fenêtres, le meuble de maison et autre, les produits de papier finis, l'imprimerie et l'édition, la transformation mécanique des métaux, la construction navale, l'industrie chimique et les produits à base de minerais non métalliques, et ainsi de suite. Les industries menacées, pour leur part, assuraient 44 000 autres emplois, soit 31,1 p.100 de l'emploi dans le secteur secondaire. Il s'agit là d'un secteur très varié, mais il est essentiellement industriel et comporte notamment la transformation mécanique des métaux et la haute technologie, y compris le matériel de communication et le matériel scientifique.

Un débat comme celui-ci peut donner d'excellents résultats. Par exemple contrer la désinformation. On voudrait nous faire croire que la signature d'un accord de libre-échange nous débarrasserait des droits compensateurs que les Américains nous ont récemment imposés et préviendrait toute autre initiative de même nature. Don Munton, véritable spécialiste dans ce domaine, a bien précisé qu'il n'en serait rien.

Il faut que les Canadiens de la Colombie-Britannique et d'ailleurs qui travaillent dans des domaines exposés ou très exposés sachent à quoi s'attendre. Non seulement leurs emplois sont menacés, mais ils doivent en outre savoir que les Américains ne donneront rien gratuitement. S'ils nous permettent d'écouler chez eux des produits dont le cinquième font l'objet de barrières tarifaires et non tarifaires, ils poseront certainement leurs conditions. Puisqu'il est question du mécanisme de règlement des conflits en ce qui concerne les secteurs exposés ou très exposés, le gouvernement devrait nous révéler son cheminement au lieu de présenter à la Chambre des motions aussi floues qui n'ont d'autre utilité que de lui fournir l'occasion de faire de la propagande sur cette question, grâce à la caisse noire de 12 millions de dollars de la ministre du Commerce extérieur.

M. Winegard: Monsieur le Président, j'ai accordé un certain intérêt aux propos de mon collègue de gauche. Si j'ai bien compris, les Canadiens ne sont pas en mesure, selon lui, de concurrencer les Américains dans le secteur de l'acier. A son avis, nous ne leur faisons sans doute pas déjà concurrence dans celui de la fabrication. Il n'estime certes pas que nous pourrions, si leur marché nous était ouvert, leur faire concurrence dans le secteur des appareils ménagers. En fait, il a terminé en parlant des emplois que le nouvel accord commercial pourrait menacer.

J'ai l'impression que le député a peur du libre-échange. Il craint toute nouvelle entente avec les États-Unis. Or, dans un document de travail daté de 1979, le NPD se disait pourtant en faveur de libéraliser le commerce parce que, à titre de pays exportateur, nous en profiterions à la longue. En 1984, le NPD affirmait dans un autre document de travail que les néo-démocrates continueront à lutter pour obtenir des accords commerciaux équitables afin de protéger les emplois des Canadiens et, remarquez bien, d'élargir le champ des possibilités.

Les députés néo-démocrates ne peuvent pas avoir raison sur toute la ligne. J'aimerais qu'ils nous disent s'ils croient vraiment qu'il peut y avoir une autre forme d'arrangement commercial. J'ai été ici presque toute la journée à écouter les dépu-

tés du parti néo-démocrate et du parti libéral et j'avais l'impression d'être revenu à l'école secondaire ou à l'université dans un cours sur Shakespeare où l'on ferait dire à Hamlet: «Échanger ou ne pas échanger, telle est la question». L'autre jour, les députés libéraux clamaient: «Missiles de croisière ou pas missiles de croisière, telle est la question».

Est-ce que les députés néo-démocrates vont un jour se décider? Donneront-ils une réponse à leur document de travail de 1979 où ils lançaient un appel en faveur d'une libéralisation des échanges parce qu'ils croyaient que nous en profiterions à terme puisque nous sommes une nation commerçante? N'est-ce pas exactement ce que nous nous efforçons de faire aujourd'hui?

M. Fulton: Monsieur le Président, ce n'est certes pas ce que le gouvernement semble rechercher. Je suis heureux de répondre à la question posée par le député.

Nous sommes compétitifs et nous sommes l'un des meilleurs producteurs d'acier du monde. Nous pouvons tirer de notre expérience avec le bois d'oeuvre d'excellents enseignements sur ce que les Américains préparent pour l'industrie de la sidérurgie. J'espère que le député n'appuierait pas la ministre du Commerce extérieur en offrant pour une seule fois seulement un droit de 10 p. 100 sur l'acier canadien dans un règlement hors cour.

Les néo-démocrates sont partisans d'un commerce juste. Nous ne sommes pas . . .

M. Winegard: Voulez-vous vous asseoir et ne rien faire?

M. Fulton: Nous asseoir et ne rien faire? L'un des objectifs commerciaux de notre parti est la pénétration des marchés de toute la planète, le Pacifique, les États-Unis, le tiers monde et l'Europe. Le ministre des Finances a dit quelques mots sur l'une des difficultés qui surgiront. Il a prétendu que si le Canada et les États-Unis réussissent à conclure cet accord d'ici à juin et à le faire ratifier par la voie expéditive d'ici à l'automne, le monde entier comprendra à quel point les accords bilatéraux peuvent être intéressants.

N'oublions pas les difficultés éprouvées par le secteur du bois d'oeuvre. Nous avons commercé librement pendant plus d'un demi-siècle avec exactement les mêmes gens. Nous avons signé cette ridicule entente hors cour le 30 décembre seulement pour satisfaire les tendances protectionnistes qui prévalent aux États-Unis. Le député est insensé de croire que M. Simon Reisman, appuyé par seulement la motion timorée présentée par son gouvernement pour signifier son assentiment à la conclusion d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, sera mieux armé pour négocier avec le Congrès américain.

M. St. Germain: Monsieur le Président, cela suffit. Les néo-démocrates ont répété à maintes et maintes reprises que cela suffisait. Eh bien, nous en avons assez, nous aussi.

Le député de Skeena (M. Fulton) vient encore une fois d'induire involontairement la Chambre en erreur à propos de la question du bois d'oeuvre et d'une foule d'autres questions, notamment celle du bardeau. Il cherche à faire croire aux Canadiens que les droits compensateurs sont imputables au gouvernement. Or il sait que c'est tout ce qu'il y a de plus faux. Pourtant, il persiste à semer la crainte.

Je voudrais lui poser une question très précise. Une foule de grands organismes canadiens souscrivent à la libéralisation des échanges. D'après M. Bulloch, de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ceux qui feront la sourde oreille auront à en subir les conséquences. Je ne prétends pas savoir quelles seront au juste ces conséquences pour le député de Skeena, mais je puis assurer à la Chambre qu'elles ne seront pas des plus réjouissantes.

Selon M. Roger Phillips de la société IPSCO, l'un des principaux producteurs d'acier du Canada, c'est le bien-être de nos petits-enfants qui est en jeu. Il favorise le libre-échange. Il en va de même de l'Association des producteurs de bardeaux de Colombie-Britannique. Dans son discours du trône, le nouveau premier ministre de la Colombie-Britannique a déclaré qu'il approuvait une initiative en matière de libre-échange. Le député de Skeena dira qu'il en faut davantage pour le convaincre. M. Jack Munro, le président du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, qui représente plus de 70 000 travailleurs de la Colombie-Britannique, favorise une initiative en matière de libre-échange. Le chef du NPD de la Colombie-Britannique, M. Skelly, est en faveur d'une initiative comme celle que nous proposons en matière de libre-échange. Quelle est la position du député au juste? Est-il contre Jack Munro et M. Skelly? Monsieur le Président, je vous prie de donner l'occasion au député de Skeena de répondre à cette question.

• (1920)

M. le vice-président: Je suis sûr que le député ne manquera pas d'y répondre.

M. Fulton: Je ne sais pas au juste par où commencer pour répondre au député. Il sait que je m'entends bien avec Jack Munro. Il sait que je m'entends bien avec Bob Skelly. Je ne suis pas certain d'être en aussi bons termes avec M. Bulloch ou la Chambre de commerce ou le premier ministre Vander Zalm, bien que j'ai eu quelques conversations très agréables avec ce dernier. En définitive, dans le cas des droits de 35 p. 100 sur les bardeaux ou de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre, on se demande surtout si le gouvernement a la compétence et la force politique nécessaires pour régler une question comme celle-là.

Le député siège au comité qui traite des questions forestières. Il sait que tous ceux qui ont comparu devant ce comité ont condamné le gouvernement pour les mesures qu'il a prises sur la question du bois d'oeuvre. La plupart de ces gens sont des amis du gouvernement et représentent les grandes compagnies forestières du pays. Ils disent que le gouvernement est une bande d'incompétents. Le message que nous transmettons aux Canadiens à partir de cette Chambre est le suivant: Si ces gars-là sont si maladroits avec le bois d'oeuvre, qu'ils s'abstiennent de prendre d'autres décisions concernant le libre-échange parce qu'ils détruiront le pays. Voilà ce que nous disons.

Mme Collins: Monsieur le Président, même à ce sujet, le député de Skeena (M. Fulton) se trompe parce que Jack Munro appuie les mesures que nous avons prises au sujet des droits compensateurs. Des députés de la Colombie-Britannique ont déjà parlé et je suis heureuse de pouvoir le faire aussi. Nous savons qu'il y a des problèmes en Colombie-Britannique. La ville de Vancouver a un taux de chômage de 14 p. 100 qui est le plus élevé de toutes les villes du pays. Nous allons travailler fort pour remédier à ce problème. L'une des choses les plus importantes à faire concerne le commerce des biens

manufacturés, des services, de la construction navale et de la réparation des navires. Notre plus important partenaire commercial est les États-Unis, un pays qui compte 250 millions de consommateurs. Nous avons besoin de cet accord pour l'avenir de la Colombie-Britannique, c'est pourquoi je trouve étonnant que le député qui représente notre province et qui connaît l'importance de cette question pour notre région ne nous applaudisse pas et ne nous encourage pas à continuer. Il agit plutôt comme un luddite. Je suis surprise. Je pensais que les socio-démocrates étaient censés être progressistes. C'est notre parti qui est progressiste et ces députés sont des luddites.

J'ai une question. Nous avons entendu des chiffres plus tôt aujourd'hui, et je suis certaine que le député les connaît, concernant les contrats de fournitures du gouvernement américain. Si nous pouvions obtenir seulement 1 p. 100 de ces contrats en concluant un nouvel accord commercial, cela pourrait créer 75 000 emplois. Je pense à l'industrie de la construction navale sur la côte ouest. Si nous pouvions abolir les barrières restrictives concernant les travaux de réparation des navires de la marine américaine, si nous pouvions supprimer des mesures protectionnistes comme la loi Jones, ce serait une occasion formidable pour les milliers de travailleurs qui veulent assurer leur avenir en Colombie-Britannique. Mon ami n'admet-il pas que nous devons poursuivre les négociations pour nous assurer les emplois dont parle son parti aux habitants de la Colombie-Britannique et à tous les Canadiens?

M. Fulton: Monsieur le Président, je ne dirai pas que la députée est une partisane du luddisme, mais je signalerai qu'elle devrait se renseigner sur quelques-unes de ces questions, à commencer par la construction navale. Je suis persuadé que la députée a entendu parler de la *Jones Act*. Les produits américains ne peuvent être transportés que par des cargos américains fabriqués aux États-Unis. Nous n'allons pas nous mettre à construire toutes sortes de grands navires pour les Américains à Vancouver ou ailleurs.

M. McDermid: Elle n'a pas dit cela. Ecoutez ce qu'on vous dit.

M. Fulton: Cet argument tombe complètement à plat.

Les restrictions qui caractérisent à l'heure actuelle la politique gouvernementale d'achat chez-nous coûtent chaque année aux États-Unis quelque 105 millions de dollars en transactions perdues. Voyons ce que propose la député, car le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) propose à peu près la même chose. Si—et c'est là le mot clé—si nous arrivons à décrocher 1 p. 100 des contrats de fournitures du gouvernement américain, militaires et civils, il s'ensuivra la création de 75 000 emplois au Canada.

Permettez-moi de revenir à mon exemple des appareils ménagers. Naturellement, les Américains seront admissibles aux contrats de fournitures du gouvernement canadien. Comme ils produisent en grande quantité des grille-pain, des pupitres, des avions ou des voitures, par exemple, et qu'ils auront accès à un créneau très sélect comparé à celui qu'ils occupent aux États-Unis, il leur en coûtera beaucoup moins cher d'alimenter le plus petit créneau.

L'autre point que la députée et nombre de ses collègues ont tendance à balayer sous le tapis touche le salaire horaire, pour les syndiqués comme pour les non-syndiqués, aux États-Unis. La déréglementation a été la plus grande manoeuvre antisyndicale de toute l'histoire des États-Unis. Dans la plupart des politiques qu'il préconise, le premier ministre Vander Zalm et ses amis et la députée et bon nombre de ses amis refusent de voir ce qui se passe en Caroline du Nord, en Caroline du Sud, en Georgie et dans d'autres régions des États-Unis où la production de certaines denrées coûte 1,50 $ ou moins de l'heure. Ils demandent à bon nombre d'habitants de la Colombie-Britannique de prendre un emploi, surtout dans l'industrie des services, en acceptant une rémunération non seulement inférieure au salaire minimum en vigueur dans le pays, mais même inacceptable selon tous les critères. Il y a déjà assez de Canadiens qui vivent en-dessous du seuil de la pauvreté.

M. McDermid: C'est absurde et vous le savez.

M. le vice-président: Reprenons le débat. La parole est au ministre des Transports (M. Crosbie).

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est avec fort peu d'assurance que j'interviens dans ce débat historique parce qu'il n'y a jamais eu autant de monde à la Chambre, que les médias sont plus présents que jamais et que nous participons à un événement historique. Dans mon discours, je ferai deux choses. Je traiterai de cette question du point de la vue de la région de l'Atlantique. Puis je l'examinerai sous l'angle des deux partis d'opposition.

Je dirai pour commencer que Samuel Johnson, en 1791, a parfaitement résumé l'attitude du NPD de 1987 en déclarant: «Je suis prêt à aimer toute l'humanité sauf un Américain». Cela correspond à la politique du NPD. Il voit d'un mauvais oeil tout ce qui est américain. Il est automatiquement contre tout ce qui touche les Américains. Ce parti est carrément opposé à la motion à l'étude. Cependant, il a au moins le courage de ses convictions. Il va se prononcer contre la motion. Que propose-t-elle? Que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis dans le cadre de notre politique commerciale multilatérale tout en protégeant notre souveraineté politique et certaines autres choses. Le NPD s'oppose à cette motion. Il ne veut pas conclure d'entente commerciale bilatérale avec les États-Unis. En manifestant son ignorance et son opposition, il se montre au moins au grand jour tel qu'il est. Tant mieux.

L'Opposition officielle est quelque peu différente. Sa politique se résume dans le discours que nous a fait le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy). Il m'a rappelé une remarque faite par Ambrose Bierce en 1906. Selon lui, être positif, c'est se tromper avec assurance. C'est le cas du député de Winnipeg—Fort Garry, qui a été des plus positifs. Je veux me reporter à l'amendement du parti libéral simplement pour vous expliquer comment je vais l'examiner dans quelques instants. Je commencerai par être diplomate et je tomberai graduellement dans le réalisme pour parler de l'opposition libérale. La motion dit que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis. L'amendement propose ceci:

• (1930)

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «bilatéral» et en les remplaçant par ce qui suit:

«ou d'accords commerciaux bilatéraux avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de la souveraineté politique du Canada grâce à l'exécution des conditions suivantes,

à savoir:

—que ne soit pas conclu un accord global de libre-échange avec les États-Unis, car un tel accord saperait l'indépendance politique, économique et culturelle du Canada . . .

Y a-t-il un meilleur exemple d'un parti qui essaie de ménager la chèvre et le chou? Il est d'accord avec notre motion en vue d'appuyer les négociations avec les États-Unis tant qu'il n'y a pas d'accord global de libre-échange avec les États-Unis. Comment peut-on ménager ainsi la chèvre et le chou? La «chèvre» est à Saint-Henri—Westmount et le «chou» du chef de l'opposition est à Winnipeg—Fort Garry. Ils sont à la fois pour et contre une entente commerciale avec les États-Unis. Voilà le parti qui veut demander aux Canadiens de lui confier la direction des affaires du pays. Il n'a pas la compétence voulue pour gouverner le Canada maintenant, il ne l'aura pas dans un an, il ne l'aura pas dans deux ans et il ne l'aura pas non plus dans deux ans et demi. Il est moins compétent que le NPD pour gouverner le Canada. Au moins, nous savons quelle est la position du NPD.

Quand je songe à l'attitude du NPD, je pense à Bob White et aux septs nains. Le député d'Essex—Windsor (M. Langdon), le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy), le député de Winnipeg—Fort Garry, le député d'Oshawa (M. Broadbent), le député de Vancouver Quadra (M. Turner) et le député de Davenport (M. Caccia), qui fait partie des marginaux du parti libéral, sont comme Bob White et les sept nains ou Shirley Carr et les «moi aussi». Dès que Shirley Carr annonce sa propre position, le NPD se range à son avis et, peu de temps après, la plus grande partie de l'opposition libérale fait de même.

Avant de parler du triste spectacle que nous offrent les partis d'en face, dont l'un avoue son ignorance et son opposition à ce que nous faisons et l'autre a peur d'avouer quoi que ce soit, je voudrais parler des trois objectifs que nous essayons d'atteindre. Nous essayons de nous assurer l'accès au marché américain, d'élargir nos débouchés commerciaux grâce à un meilleur accès au marché américain.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Malheureusement, ils n'ont pas compris ce que cela voulait dire. Troisièmement, nous voulions nous garantir cet accès dans le cadre d'un accord qui dépasse l'entendement de certains protectionnistes aux vues trop courtes et trop incohérentes pour pouvoir comprendre, et je veux parler, bien sûr, des 70 députés des partis de l'opposition.

C'est important pour la région de l'Atlantique d'où je viens, car notre économie dépend de nos échanges avec nos marchés traditionnels des États-Unis. Les 70 députés d'en face sont contre ce qui fait vivre l'économie des Maritimes. En 1985, les deux-tiers des exportations de la région de l'Atlantique étaient destinés aux États-Unis.

Ne partez pas. Le député de Skeena (M. Fulton) devrait rester pour essayer de comprendre.

Le marché américain a été le destinataire de 65 p. 100 des exportations de l'Île-du-Prince-Édouard, 71 p. 100 de celles de la Nouvelle-Écosse, et 70 p. 100 de celles de Nouveau-Brunswick. Les exportations vers les États-Unis revêtent une importance cruciale pour toute la région de l'Atlantique. En 1985, les exportations de Terre-Neuve se sont chiffrées à 440 millions de dollars, soit 756 $ par habitant. Les exportations de l'île-du-Prince-Édouard, s'élevaient à 73,5 millions soit 576 $ par habitant et celles de la Nouvelle-Écosse, à 1,12 milliard, soit 1 351 $ par habitant. Pour le Nouveau-Brunswick, ce chiffre était de 1,46 milliard ou 2 032 $ par capita. Les 70 députés assis en face s'en moquent. Ils vont essayer de faire du sabotage s'ils le peuvent. Cela représente au total 3,1 milliards de dollars, soit 12,6 p. 100 du produit intérieur brut de la région de l'Atlantique. C'est ce qui alimente l'économie régionale.

A l'échelle du Canada, 78 p. 100 de l'ensemble des exportations sont allées aux États-Unis en 1985, ce qui représentait plus de 21 p. 100 du PNB. Je signale que cela fait un tout petit peu plus d'un cinquième à l'intention de ceux qui ne comprendraient pas. Nos exportations vers les États-Unis représentaient plus de 2 millions d'emplois. Les emplois sont d'ailleurs la seule chose dont les députés d'en face savent parler.

On serait porté à croire que l'Ontario n'est pas touché par les États-Unis. On se fiche pas mal des États-Unis en Ontario. Le premier ministre Peterson se moque éperdument des États-Unis ou des exportations vers ce pays. Il est pas mal indépendant. Il veut juger et décider lui-même. Il va signer les traités ou bien il ne les signera pas. Pourquoi? Parce que M. Peterson est le premier ministre de la toute puissante province de l'Ontario. Il ne comprend pas que 91 p. 100 de l'ensemble des exportations de l'Ontario se font à destination des États-Unis d'Amérique.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: A Terre-Neuve, nous ne sommes pas très intelligents, pas autant que les gens de l'intérieur du pays. Seulement 54 p. 100 de nos exportations vont aux États-unis, mais nous sommes en faveur des démarches faites par le gouvernement en matière de libre-échange. Quelle est la différence entre 54 p. 100 et 91 p. 100? Cela fait 37 p. 100. L'Ontario envoie 37. p. 100 de ses exportations en plus que nous vers les États-Unis, et le premier ministre Peterson s'en moque. Il se fiche comme de sa première chemise que 91 p. 100 des exportations de la province s'en aillent là-bas ou pas. Il trouve ces démarches franchement dangereuses. Comment comprendre le raisonnement du premier ministre Peterson ou de son agent à la Chambre, le chef de l'opposition (M. Turner)? Non, nous ne pouvons pas comprendre. Nous nous y entendons en calcul toutefois et à Terre-neuve, 54 p. 100 est une satanée grosse proportion des exportations.

La sécurité d'accès a de l'importance, parce que le secteur des pêches de l'Atlantique est harcelé depuis des années par les mesures anti-dumping et les droits compensateurs des États-Unis. Nous avons été harcelés et nous ne voulons plus l'être. Le gouvernement tente de nous éviter d'être harcelés à l'avenir parce que nous l'avons été par le passé, et nous savons que nous le serons encore si nous ne concluons pas d'accord avec les États-Unis. Nous serons harcelés et tracassés plus que jamais. Voilà pourquoi nous voulons que le gouvernement réussisse. Voilà pourquoi nous appuyons le premier ministre dans ces négociations sur le libre-échange.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Ces initiatives échouent parfois, comme lorsque les Américains ont eu le dessus dans leur mesure anti-dumping contre la morue salée et dans leur droit compensateur contre les exportations de poisson de fond frais. Nous savons qu'ils sont nos amis et nos alliés, mais nous savons aussi qu'ils sont en ce moment nos concurrents. Nous n'avons pas d'entente avec eux. Nous n'avons pas la sécurité d'accès. Nous ne pouvons pas les empêcher de nous tracasser à moins que notre protecteur, notre sauveur, le premier ministre, ne nous conduise à la terre promise d'un nouvel accord avec les États-Unis d'Amérique.

Vingt pour cent de la population active de Terre-Neuve travaille dans le secteur des pêches. Les 600 localités qui vivent de la pêche n'apprécient pas que le NPD essaie de faire échouer ce projet. Notre poisson de fond, notre principal produit d'exportation, est vendu à 90 p. 100 aux États-Unis, et ces esprits brillants voudraient bloquer la sécurité d'accès de ce produit au marché américain! J'hésite à vous dire ce qui va leur arriver aux élections partielles de Saint-Jean-Est.

L'amélioration de l'accès au marché américain est-elle importante? Nous voulons que l'on permette l'entrée des produits de poisson transformés en provenance du Canada. Nous ne voulons pas exporter simplement des blocs de morue congelée. Nous voulons que la transformation se fasse ici. L'amélioration de l'accès signifie plus d'emplois et l'augmentation de notre richesse. Je suis allé à une réunion d'un GCSCE pour les pêches, vendredi. Il ne s'agit pas d'une quelconque société pédophile, ni de quelque chose d'homo-érotique ou d'homo-pathétique, c'est simplement un Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur. A cette réunion on ne voulait pas que le secteur de la pêche soit laissé pour compte. On ne nous a pas suppliés, parce que personne ne voulait courir ce risque, mais on nous a dit de ne pas oublier les pêches. On a dit à la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney), la reine de la pêche, de ne pas oublier le secteur en question. On a dit que nous n'allions pas, non plus, donner aux pêcheurs américains l'accès à nos stocks de poisson. On a dit aussi que les restrictions actuelles sur les exportations seront maintenues pour maximiser la transformation au Canada. Les pêcheurs ne veulent pas être oubliés, car c'est très important pour eux et pour Terre-Neuve en général, aussi important que les pommes de terre pour l'île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Leur gagne pain est sans cesse menacé par les mesures commerciales américaines prises à la demande de leurs concurrents américains. Voilà pourquoi les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick veulent conclure un accord avec les États-Unis. Sans cet accord notre avenir est-il assuré? Y aura-t-il encore d'importants investissements industriels comme ceux de la société Michelin en Nouvelle-Écosse si les hommes d'affaires craignent de perdre leur accès aux marchés américains à cause du protectionnisme? Pas du tout! Quand les Canadiens comprendront ce que font ces 70 députés, les sondages révéleront le terrible cataclysme qui les frappera.

• (1940)

Qui s'oppose à un arrangement commercial avec les États-Unis? Est-ce M. Peckford? Non, il a adopté une attitude positive au sujet du libre-échange. Est-ce M. Hatfield? Non, pas M. Hatfield. Est-ce M. Ghiz? Non, ce n'est pas M. Ghiz car il s'écrit «Gee whiz» quand il entend parler son chef à Ottawa.

Pourquoi le Nouveau parti démocratique s'oppose-t-il à un accommodement commercial? Pourquoi le parti libéral s'y oppose-t-il tous les deux jours? Les libéraux se tourmentent-ils et gémissent-ils parce que nous renoncerons à l'expansion régionale? Tel n'est pas le cas, car le premier ministre (M. Mulroney) a promis à Montréal la semaine dernière: «Toute proposition visant à abandonner l'engagement que nous avons pris à l'égard de l'expansion régionale serait tout à fait inadmissible au Canada.» Les libéraux ne s'y opposent donc pas parce que l'expansion régionale serait éliminée. Ils ne s'y opposent pas à cause des programmes sociaux ou de la souveraineté politique, de notre régime de commercialisation agricole ou de notre identité culturelle exceptionnelle dont ma collègue de pupitre parlera dans quelques instants dans le style charmant qui lui est propre. Les libéraux ne s'opposent pas au libre-échange pour aucune de ces raisons, car les libéraux sont devenus ce dont ils accusaient jadis le parti conservateur d'être: une coalition de contradicteurs.

Permettez-moi de parler de l'amendement dans lequel le parti libéral affirme être en faveur de négociations, mais tente de faire comprendre qu'il s'y oppose. Il est pusillanime, timoré, ambigu, visqueux, fourbe, attrapeux, engluant, bistourné, indécis, à cheval sur les deux côtés, tiré par les cheveux et on-ne-m'y-prendra-pas. Où est-ce que le chef de l'opposition amène son parti avec ces circonspections contournées, circoncises de décision, vidées de principes et entachées d'hypocrisie? Voilà caractérisée l'approche du chef de l'opposition dans le débat ce soir.

Le 20 octobre 1986 le député de Winnipeg—Fort Garry, critique libéral pour les questions d'échanges, a réclamé la suspension immédiate des négociations commerciales. Mais aujourd'hui les libéraux prétendent vouloir des accords avec les États-Unis. Soit dit en passant le député, «l'aéré Axworthy», est intervenu dans le débat cet après-midi. Si le bluff, l'esbrouffe et l'essoufflement pouvaient tenir lieu de cerveau, il serait bien l'Einstein de la Chambre des communes.

Le lendemain du 20 octobre le chef de l'opposition a dit: «Quitter la table maintenant . . . cela pourrait faire déclencher contre nous de néfastes rétorsions compensatrices et enflammer l'humeur déjà protectionniste du Congrès . . . » Un jour le critique libéral pour les questions d'échange réclame la suspension immédiate, et le lendemain le chef de l'opposition dit que cela peut déclencher des rétorsions compensatrices néfastes.

Une semaine après, le 27 octobre, le député de Davenport disait: «Nous ne croyons pas qu'il soit à l'avantage du Canada de nous lancer dans des négociations à deux entre nous, qui avons une économie plutôt minuscule, et les Américains, qui ont une très grosse et puissante économie.» Aujourd'hui le chef de l'opposition faisait le bravache, disant comme lui saurait négocier s'il était à notre place. Il y a une chose que je tiens à lui annoncer. Il ne sera jamais là pour négocier, alors qu'il fasse le bravache tant qu'il voudra. Les commentaires en question ont été faits en l'espace de huit jours. Le député de Windsor-Ouest a déclaré le 28 octobre qu'il était tout à trac opposé aux négociations commerciales avec les États-Unis. Aujourd'hui il est tout à trac un point c'est tout, parce que les libéraux prétendent vouloir négocier tout de suite avec les

Américains, même si leur motion amputerait, éliminerait et court-circuiterait toute négociation avec les États-Unis.

Qui pourrait oublier la grande résolution du 28 novembre 1986 prise au congrès libéral national? Le matin ils ont voté une résolution appuyant le libre-échange avec les États-Unis et l'après-midi ils ont adopté une résolution contre.

Nous savons que les néo-démocrates cultivent la grogne. Nous sommes fiers d'eux, parce que c'est exactement ce que nous avions prévu. Ce sont les grands grimaceurs de la grogne.

L'ex-ministre libéral Donald Macdonald disait: «Vus de l'extérieur, nous avons l'air pas mal idiots». Je dirais de tous les côtés. Sens dessus dessous, sens dessous dessus, vus de gauche ou de droite, de l'intérieur ou de l'extérieur, on ne peut pas avoir l'air plus idiot qu'eux dans la position qu'ils ont sur cette question. J'aime bien l'expression dont s'était servi le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) en parlant de ceux qui s'opposent aux négociations avec les États-Unis, c'est-à-dire les députés de Winnipeg—Fort Garry et de Windsor-Ouest. Il est malheureux qu'il ne l'ait pas employée aujourd'hui. Il l'avait fait à Vancouver, en prétendant être honnête, franc et sincère dans son action pour le Canada.

Je ne vais même pas mentionner Marc Lalonde, c'est du passé. Il avait dit que notre meilleure stratégie était une approche sur deux voies. Eh bien, nous l'avons déjà placé sur l'une de ceux voies, mais nous sommes quand même d'accord avec lui sur cette approche.

Le regretté Don Jamieson, l'un des plus grands esprits à avoir jamais fait partie d'un gouvernement libéral, avait dit ce qui suit le 25 septembre 1986, au sujet d'un accord global avec les États-Unis:

> Un tel accord équivaut à un accès garanti aux marchés, sur la base d'une série de conditions fixes qui ne sont pas susceptibles d'être modifiées au gré d'un politicien ou à cause d'un engorgement quelconque du commerce international.

Don Jamieson savait qu'il fallait rechercher un tel accord. C'était là l'une de ses dernières déclarations publiques.

Les échanges du Canada avec les États-Unis sont trop importants pour la région de l'Atlantique pour qu'elle puisse accepter les caprices de l'opposition officielle ou du NPD qui sont fermement opposés à un accord global avec les États-Unis. Ils s'enfouissent complètement la tête dans le sable et leurs oreilles résonnent des applaudissements qu'ils se sont adressés à eux-mêmes au cours de leur week-end, à Montréal. Ils rugissent entre les élections, mais ils se contenteront de miauler lors des prochaines élections dans deux ou trois ans. Ils ne seront plus que des petits chats tigrés apprivoisés.

Depuis 1980, il y a eu 22 enquêtes anti-dumping, 14 affaires concernant des droits compensateurs et six recours à la clause de sauvegarde relativement aux exportations canadiennes aux États-Unis. En 1984 seulement, 6 milliards de dollars de produits canadiens, représentant 150 000 emplois, étaient en danger. Si nous ne faisions rien à ce sujet, on devrait nous flanquer à la porte. L'histoire nous jugerait comme des ratés. Nous ferons de notre mieux, afin d'obtenir un accord commercial global avec les États-Unis. Si nous échouons, ce ne sera pas de notre faute, mais bien à cause de nos 70 vis-à-vis et d'un gouvernement américain inflexible et insensible.

Nous savons que nos vis-à-vis sont toujours négatifs et que votre chèvre et votre chou se trouvent respectivement à Saint-Henri—Westmount et à Winnipeg, alors que votre chef ménage les deux.

Enfin, permettez-moi de terminer avec une citation: «Il n'obtiendra rien s'il a peur de demander le prix.» C'est ce que disait Thomas Fuller en 1732 dans son merveilleux ouvrage intitulé «Gomologia». Nous n'avons pas peur de demander le prix. Lorsque nous le connaîtrons, nous reviendrons ici avec un accord et nous demanderons aux Canadiens de l'accepter ou bien de l'oublier, selon le cas. Nous n'avons pas peur. Nous verrons ce qu'il en coûte et nous ferons ensuite rapport aux Canadiens, et vous ne serez plus là après les prochaines élections.

Des voix: Bravo!

• (1950)

M. Caccia: Avant d'interroger mon honorable vis-à-vis, monsieur le Président, je lui dirai que c'est au cirque que je vais quand je veux voir un clown. Le ministre a fondé l'essentiel de son propos sur l'hypothèse erronée selon laquelle l'opposition est indifférente à la chose. Il est même allé jusqu'à dire qu'elle cherche à saboter cette entreprise. Nous venons pourtant de présenter une motion où nous indiquons comment à notre avis le gouvernement du Canada devrait protéger l'intérêt public. Le ministre s'est contenté de le lire en diagonale. S'il prend vraiment ce débat au sérieux, pourquoi ne nous dit-il pas s'il est d'accord ou non avec cet amendement et, s'il ne l'est pas, pourquoi ne précise-t-il pas sur quels points il n'est pas d'accord et pourquoi? A-t-il renoncé par principe à faire un effort sérieux pour participer à ce débat? Ou serait-ce qu'il est à ce point découragé des résultats obtenus par son parti dans les différents sondages qu'il n'arrive pas à concentrer son attention sur l'amendement qu'a proposé l'Opposition officielle?

M. Crosbie: Jamais dans mes rêves les plus farfelus je ne m'étais imaginé qu'un député de l'opposition m'interrogerait à propos de cet amendement. Voilà pourquoi je l'ai abordé au cours de mes observations principales. Si j'avais pu imaginer qu'il m'interrogerait à propos de cette élucubration, je n'aurais pas gaspillé une partie de mes 20 minutes à en parler. J'aurais préféré attendre jusqu'à maintenant. Que dit l'amendement? Je tiens à ce que les députés écoutent. Notre motion dit:

> Que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral . . .

Cela semble limpide. Nous appuyons la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis. Que fait l'amendement? Elle retranche tous les mots après le mot «bilatéral» et les remplace par ce qui suit:

> ou d'accords commerciaux bilatéraux avec les États-Unis . . .

C'est important: «accords» avec un «s».

> . . . dans le cadre de la politique commerciale bilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de la souveraineté politique du Canada grâce à l'exécution des conditions suivantes,
>
> à savoir:
>
> . . . que ne soit pas conclu un accord global de libre échange avec les États-Unis . . .

Monsieur le Président, les Canadiens sont en droit de se demander: «Que diable cela veut-il dire? L'opposition pense-t-elle que nous sommes absolument stupides? Pense-t-elle que nous manquons à ce point de matière grise? Pense-t-elle que nous sommes dépourvus d'intelligence? Pense-t-elle que nous sommes des automates? Pensent-ils que nous allons nous laisser aveugler par les sondages Gallup au point de ne pas observer leur comportement à la Chambre durant les deux prochaines années? C'est très peu probable. Ce parti est en faveur «d'accords». Ils est en faveur de la négociation d'accords commerciaux bilatéraux avec les États-Unis, mais il dit qu'il ne peut pas s'agir d'un accord global de libre-échange. Nous ne voulons pas d'un petit accord de rien du tout. Nous voulons un accord global de libre-échange. Voilà ce que nous voulons, et c'est ce que dit notre motion.

Certes, nous allons protéger notre souveraineté politique, nos programmes sociaux, nos systèmes de commercialisation des denrées agricoles, notre industrie automobile et notre identité culturelle unique. Qu'allez-vous faire, vous autres?

M. Rodriguez: Prenez deux aspirines, John.

M. Crosbie: Le député de Sudbury n'est plus ce qu'il a été.

Une voix: De Nickel Belt.

M. Crosbie: Le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) ne vaut pas deux sous.

Les députés de l'opposition officielle disent tous qu'ils sont en faveur d'une telle initiative mais ils ne veulent pas d'accord global de libre-échange avec les États-Unis. Pourquoi sont-ils contre? Voici ce qu'ils disent dans leur motion:

> ... car un tel accord saperait l'indépendance politique, économique et culturelle du Canada et compromettrait nos politiques de développement régional, nos politiques agricoles, nos industries culturelles, nos industries financières, nos industries de services, et le Pacte de l'automobile;

Naturellement, ils ne sont pas en faveur d'un accord global de libre-échange sous prétexte qu'un tel accord serait la perte du Canada. Nous nous ferions complètement plumer. Il ne nous resterait plus rien si un tel accord sapait notre indépendance politique, économique et culturelle, et compromettait notre développement régional et nos politiques agricoles, nos industries culturelles, nos industries financières et nos industries de services ainsi que le Pacte de l'automobile. Il faudrait être drôlement stupide pour conclure un accord ayant de telles conséquences. L'opposition libérale a toutefois déjà décidé sans connaître la nature de l'accord. Elle brûle d'immpatience. Elle a déjà décidé que cet accord va saper notre indépendance politique, économique et culturelle, notre développement régional et nos politiques agricoles, nos industries culturelles, nos industries financières et nos industries de services ainsi que le Pacte de l'automobile. Elle a déjà décidé, même si elle ne sait pas encore ce que c'est. Voilà un parti qui sait prédire l'avenir. C'est un groupe brillant que constituent ces 40 pusillanimes des deux sexes, en face de moi.

Soyons aimables et disons simplement que leur amendement était une blague et que de ce fait ce sont de bons blagueurs. Pour l'amour du ciel retirez cette motion avant qu'on ne meure de rire. Retirez-la!

M. Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, un ancien président des États-Unis a dit qu'il ne faut jamais craindre de négocier, mais qu'il ne faut jamais négocier par crainte. En ce qui me concerne, je ne comprends pas pourquoi l'opposition craint les négociations. Le journaliste et écrivain bien connu, Richard Gwyn, parlait de l'importance de la confiance en soi lors des négociations avec les États-Unis. Aujourd'hui, le premier ministre (M. Mulroney) a parlé d'un nouvel accord commercial avec les États-Unis qui profitera à toutes les régions. Il a dit «toutes les régions du Canada». Le ministre des Transports (M. Crosbie) veut-il voir les entreprises canadiennes vendre au Grand Halifax, au Grand Montréal, au Grand Toronto, au Grand Vancouver ou veut-il les voir vendre aussi à la Grande Amérique, créant ainsi plus d'emplois pour les Canadiens?

M. Crosbie: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir une question d'un des députés les plus brillants, sinon le plus, de la Chambre. Selon moi, le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner) a une brillante carrière devant lui, tout comme les députés d'en face ont une brillante carrière derrière eux.

Je vais répondre ainsi au député; lui qui a beaucoup lu se souviendra de Lord Byron. Il disait à peu près «Seul peut être libre celui qui est prêt à gagner sa liberté». Le député est ce genre d'homme. Il lui déplaît de rester à l'ombre des positions ambiguës et timorées de l'opposition officielle. Il veut être libre et il est prêt à frapper, ce que nous faisons. Nous frappons un grand coup à Washington pour voir s'il est possible de conclure avec les États-Unis une entente sur le libre-échange qui nous protégerait. Soixante-dix-huit pour cent de nos exportations vont aux États-Unis d'Amérique. C'est grâce a des gens comme le député qui nous appuient au caucus. Un personnage byronien comme lui est prêt à défendre son chef sans peur, sans hésitation, en dépit des manigances, des critiques et des rumeurs. L'élément le plus conservateur de notre société actuelle est représenté par le Nouveau parti démocratique et le mouvement syndical, les Bob White et les Shirley Carr. Oui, ces derniers tiennent la manette qui fait bouger le parti, monsieur le Président, vous pouvez me croire. C'est à cause de députés comme celui d'Ottawa—Carleton que nous n'avons pas peur de frapper le grand coup, et si nous recevons un bon accueil du gouvernement américain, nous guiderons la population vers la prospérité des années 90 et jusqu'à un XXI^{e} siècle encore meilleur.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je suis vraiment très heureux de participer à ce débat ce soir et, monsieur le Président, si vous pouvez obtenir que les gens d'en face accordent le même respect aux membres de l'opposition que celui dont nous avons fait preuve pour les conservateurs, bien que cela nous ait été très difficile au début de la soirée, alors nous pourrons peut-être reprendre le débat.

Celui-ci porte ce soir sur cette résolution qui a été proposée et que je veux relire parce que tous les Canadiens devraient savoir combien cette motion est inefficace et ridicule. La voici:

Que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de notre souveraineté politique, des programmes sociaux, des systèmes de commercialisation des produits agricoles, de l'industrie de l'automobile et notre identité culturelle unique.

• (2000)

Il faudrait rejeter purement et simplement la motion elle-même à cause de toutes les erreurs qu'elle contient. On n'y parle nulle part des offices de commercialisation des produits agricoles ni spécifiquement d'une gestion des approvisionnements. Elle ne parle pas du Pacte de l'automobile, elle ne fait qu'une allusion générale à l'industrie automobile. Elle mentionne notre identité culturelle, pas nos industries culturelles. Elle traite d'un accord commercial avec les États-Unis en négligeant de préciser que le gouvernement entreprend une série de négociations sur le libre-échange.

Ce matin, nous avons écouté attentivement le discours du premier ministre (M. Mulroney). Je dois avouer que cela a été l'une de mes pires déceptions depuis mon élection. J'essaye d'être aussi objectif que possible. Cela a vraiment été pénible de l'écouter afin d'obtenir des renseignements pour la circonscription que je représente. Le discours du premier ministre était complètement creux.

Je voudrais maintenant rappeler aux députés plusieurs citations. Ce matin, le premier ministre a largement usé du temps de la Chambre pour citer divers rapports de presse et autres. La première citation que je désire faire est la suivante:

Notre pays ne pourrait survivre à une politique de libre-échange débridée. Je suis tout à fait partisan de supprimer le protectionnisme injuste là où il existe. Nous sommes un pays indépendant. Nous serions submergés. Nous avons à maints égards une économie de succursale dans certains secteurs importants.

Savez-vous qui a dit cela, monsieur le Président? C'était le premier ministre, cité par le *Globe and Mail* du 1er juin 1983.

Quelqu'un d'autre aurait dit: «Pas question de discuter de libre-échange». Savez-vous qui c'est, monsieur le Président? C'est la même personne, le premier ministre, dans une interview accordée au *Citizen* d'Ottawa le 4 juillet 1985.

Voici un autre extrait que j'ai en main:

Un commerce ou des accords commerciaux plus poussés n'ont pas seulement des répercussions aux États-Unis, mais également sur nos relations commerciales avec nos alliés, sur le GATT (l'Accord général sur les tarifs et le commerce dont fait partie le Canada).

Je vais vous en lire d'autres encore. Je voudrais que les conservateurs prêtent l'oreille. Je leur promets de parler lentement pour que même eux puissent me suivre. Je vais me mettre au niveau des conservateurs. Voici le passage en question:

. . . dans un document de travail paru en janvier dernier dans lequel il lance officiellement le débat sur le libre-échange, le gouvernement s'en est tenu à l'expression «disposition générale sur le commerce bilatéral».

Ce passage est tiré d'une autre interview accordée cette fois encore par le premier ministre au *Star* de Toronto le 18 juillet 1985.

Je voudrais maintenant citer les autres propos que voici toujours de la part du premier ministre:

«Je n'ai jamais employé l'expression libre-échange. Je doute que vos collègues m'aient entendu l'utiliser,» a déclaré M. Mulroney aux journalistes.

C'est évidemment une citation du premier ministre rapportée par le *Star* de Toronto, dans son édition du 28 novembre 1985.

On prête, dans le *Globe and Mail* du 18 juin 1986, les propos suivants au premier ministre: «le gouvernement préconise un commerce progressiste-conservateur libéralisé».

Plus tard, nous avons entendu les paroles que voici:

[*Français*]

«Les premiers ministres discuteront sans doute des obstacles au commerce et ils chercheront à faire aboutir les négociations en vue d'un accord global de libre-échange avec les États-Unis», disait la ministre du Commerce extérieur (Mme Carney), ici même à la Chambre des communes, le 11 mars 1987.

Monsieur le Président, le gouvernement d'en face accuse l'opposition de ne pas avoir une position fixe sur le libre-échange, ce qui est tout à fait faux, comme on le sait. Ce qui est intéressant, c'est de noter que le gouvernement ne sait même pas où il va. Ce matin à la Chambre des communes, et j'invite mes collègues d'en face à revoir le journal des *Débats*, et ils verront que le premier ministre a dit dans cette Chambre que nous entretenons des négociations bilatérales avec les États-Unis selon l'article 24 du GATT. Il a dit cela clairement. Savez-vous, monsieur le Président, comment s'intitule l'article 24 du GATT? Je vous le lis immédiatement, ça s'intitule:

[*Traduction*]

«Applications territoriales, unions douanières et domaines de libre-échange.» Voilà sur quoi porte l'article du GATT qui sert de base à nos négociations. Que demandons-nous si ce n'est un accord de libre-échange? Je voudrais bien savoir ce que c'est d'autre, s'il y a lieu.

Aujourd'hui, à la Chambre, des conservateurs ont employé l'expression «libre-échange». Le premier ministre dit qu'il ne l'utilise jamais. Il dit ne pas vouloir de libre-échange mais bien l'amélioration du commerce, sa libéralisation. Il déclare négocier en vertu de l'article 24 du GATT, alors que celui-ci traite précisément de libre-échange. A quoi veulent donc en venir les ministériels? Ils nous demandent de préciser notre position à la Chambre alors qu'ils n'ont pas encore établi la leur. Ou serait-ce plutôt que leur décision est prise mais qu'ils refusent de dire aux Canadiens toute la vérité sur ce qu'ils sont en train de faire?

Voici quelques propos intéressants:

Une légère désaffection de la part d'une majorité de Canadiens est peut-être ce à quoi il faut s'attendre d'un programme de communications bien menée..La meilleure stratégie du gouvernement consiste à ne pas trop se faire remarquer du public.

Les députés savent-ils d'où provient ce passage? D'un document du cabinet daté de 1985 qui porte sur la manière de duper la population. Les conservateurs affirment par là qu'il ne faut pas trop en dire aux Canadiens. Pour eux, vivre dans l'ignorance c'est vivre heureux. Ils ont l'air de dire que si les Canadiens ne savent pas, ils auront peut-être tendance à oublier ce qui se passe. Je ne laisserai pas, moi, les conservateurs agir ainsi. Mes électeurs ne m'ont pas élu pour rien. Ils m'ont envoyé parler haut et clair en leur nom. C'est ce que j'entends faire à l'égard de toutes les questions qui nous sont soumises.

J'aimerais citer un autre texte aux députés. Je sais que ces citations sont pénibles pour les conservateurs. Je les cite cependant textuellement, ce qui est un coup bas, je l'admets. Il n'est pas loyal de citer un conservateur en reprenant ses propres mots. J'ai entre les mains le programme du parti progressiste conservateur pour le gouvernement, daté du 26 juillet 1984. Il porte le logo conservateur dans le coin droit, ici. Je suis sûr que vous vous en souviendrez, monsieur le Président. On vous a aussi imposé ce non-sens partisan. Impartial comme vous l'êtes, monsieur le Président, vous pourrez juger. On y lit : «L'engagement progressiste conservateur . . . »

C'est comme une promesse électorale, un engagement. Sauf pour un conservateur, bien sûr, cela signifie habituellement une promesse rompue aussitôt prononcée. On lit:

> Les objectifs du PC dans l'industrie des textiles et du vêtement consistent à en assurer à court terme la stabilité par l'instauration d'échanges commerciaux justes et équilibrés et, à long terme, à en faciliter la modernisation grâce à des mesures d'aide qui lui permettront de mettre en valeur et de renforcer ses points forts.
>
> 1. Échanges justes mais non pas libre-échange.

Il s'agit là d'un document imprimé sur le papier à en-tête du parti conservateur et daté du 26 juillet 1986. C'était la politique conservatrice de l'époque. Elle est en complète contradiction avec l'article 24 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce invoqué ce matin. S'il faut aujourd'hui reprocher une certaine incohérence, c'est bien au gouvernement du Canada. Les Canadiens se sont d'ailleurs déjà prononcés à ce sujet. Les sondages d'opinion en témoignent. Les députés d'en face auraient intérêt à se ressaisir, car les Canadiens en ont par-dessus la tête de ces foutaises.

Passons maintenant à la lettre envoyée par M. Richard Lapointe, le secrétaire-trésorier du Comité laitier du comté de Glengarry qui se trouve dans ma circonscription. Elle s'adresse au ministre de l'Agriculture (M. Wise). Voici ce qu'on y dit:

> Monsieur le Ministre,
>
> A leur réunion annuelle, qui a eu lieu le lundi 9 mars 1987, les producteurs laitiers de Glengarry se sont déclarés fort mécontents du projet de votre gouvernement d'inclure dans les négociations bilatérales les produits relevant d'offices de commercialisation.
>
> Vous nous aviez déjà promis qu'on ne toucherait pas aux offices de commercialisation. A présent, les producteurs laitiers se méfient de vos intentions.
>
> Dans le comté de Glengarry, comme ailleurs, les producteurs laitiers attendent impatiemment que vous et vos collègues affirmiez sans équivoque que notre secteur n'est pas négociable.
>
> Nous espérons que vous interviendrez rapidement à cet égard.

L'original de cette lettre a été envoyé au ministre de l'Agriculture, et les copies conformes, au député de Stormont—Dundas (M. Warner), au député d'Algoma (M. Foster) et à moi. La question préoccupe énormément les habitants de ma circonscription.

[*Français*]

Monsieur le Président, la fin de semaine dernière, les agriculteurs de ma circonscription m'ont rencontré, les producteurs laitiers, et lors de cette rencontre ils me faisaient part de leurs griefs, me disaient qu'ils n'avaient aucune confiance dans ce gouvernement de négocier une entente d'aucune sorte avec n'importe qui, encore moins une entente bilatérale de libre-échange avec la plus grande puissance au monde. Et ces agriculteurs de ma circonscription, je pense par exemple à M. Gérard Blanchard d'Embrun ou de la région de Saint-Albert qui me contactait la semaine passée me demandant: Est-ce que je devrais m'acheter d'autres contingentements de production laitière? Qu'est-ce que je suis censé dire à mes producteurs? Leur dire que le premier ministre dit que c'est du libre-échange d'une part, de l'échange amélioré d'autre part, et le lendemain, que c'est une autre sorte d'échange qu'il est en train de négocier? Qu'est-ce que je suis censé dire aux producteurs de ma circonscription quand ce gouvernement n'est même pas capable de nous dire un once de vérité dans tout le dossier du libre-échange? Qu'est-ce que je suis censé faire? Et je dis aux députés d'en face . . . certains d'entre eux qui représentent des circonscriptions agricoles doivent le savoir eux aussi. Et je me demande comment ils font pour se détourner de ces dossiers sérieux. Tôt ou tard ils devront répondre aux questions. Ils doivent dire oui ou non. Comment feront-ils pour le faire?

Monsieur le Président, j'ai reçu aujourd'hui une lettre à mon bureau de M. James Waardenburg, le secrétaire exécutif de la Fédération canadienne des producteurs de lait, qui lui aussi s'inquiète de ce dossier. Dans la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell il y a le plus grand nombre de producteurs laitiers de toutes les circonscriptions au Canada . . . enfin à mon avis il y en a le plus grand nombre, il y en a près de 2 000 chez nous. Alors c'est une industrie très importante, 2 000 familles en vivent. C'est plus que tous les autres dossiers ou un grand nombre d'autres dossiers qu'on a soulevés dans cette Chambre dans le passé. Monsieur Waardenburg dit: «Notre marché intérieur ne doit pas devenir un réservoir pour la surproduction américaine». Et il fait état dans ce qu'il m'a envoyé aujourd'hui du fait que la surproduction laitière américaine est assez puissante ou assez considérable qu'elle pourrait totalement envahir le marché canadien. Leur production excédentaire aux États-Unis est plus grande que toute la production domestique de notre pays. Qu'arrivera-t-il donc, monsieur le Président, advenant une entente de libre-échange qui n'aurait pas de mesures particulières pour protéger la production laitière? L'industrie cesserait d'exister immédiatement.

Tantôt, on a entendu des paroles que je qualifierais de quasi rassurantes du ministre de l'Agriculture (M. Wise). Il faut toujours noter par exemple que ceux qui sont en train de faire les négociations, comme par exemple le premier ministre, la ministre du Commerce extérieur, ces personnes-là évitent toujours d'utiliser des mots semblables, de dire qu'ils vont protéger le secteur agricole. Non, ils laissent faire cela et ils laissent d'autres ministres qui n'ont aucun rôle dans les négociations dire quelque chose comme cela à côté et eux, cela les libère dans leurs négociations avec les États-Unis d'avoir à dire ou d'avoir à admettre que justement ils veulent protéger un secteur. Monsieur le Président, une stratégie comme celle-là, premièrement, cela ne marche pas et, deuxièmement, cela n'inspire aucune confiance dans l'agriculture canadienne. Les producteurs de ma circonscription veulent mieux que cela. Ils veulent avoir des paroles définitives de ce gouvernement.

• (2010)

[*Traduction*]

Un mot maintenant d'un autre secteur de l'agriculture qui a moins d'importance dans ma circonscription, mais qui en a malgré tout et qui représente un secteur d'activité important au Canada. L'agriculture est toujours importante. Je parle de

la gestion de l'offre en approvisionnements dans l'industrie avicole, qui englobe les pondeuses, les poulets, les dindons et les oeufs. Aux États-Unis, 62 sociétés accaparent 56 p. 100 du marché des oeufs. Le régime américain soi-disant de libre entreprise sans intervention a favorisé une très forte concentration des entreprises dans ce secteur de l'agriculture. Au Canada, 89 p. 100 des producteurs d'oeufs ont moins de 20 000 pondeuses. Dans ce secteur, notre production est plus diversifiée et nos exploitations sont plus petites, ce qui favorise la survie de l'entreprise familiale. Le gouvernement s'est notamment engagé à assurer le maintien des exploitations agricoles familiales. Nous, du parti libéral, sommes certainement intéressés à voir survivre et prospérer l'entreprise agricole familiale. Lorsque nous parlons de production d'oeufs, nous parlons d'une industrie qui crée 3 000 emplois et d'une production dont la valeur se chiffre à 124 millions de dollars. Selon des statistiques, 47 p. 100 des producteurs seraient menacés sans la protection accordée par un système de gestion de l'offre.

J'aurais beaucoup d'autres questions à aborder dans les quelques minutes qu'il me reste. J'ai déjà signalé à la Chambre que ce dont il est question ici, c'est d'un accord de libre-échange en vertu du paragraphe 24(8) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le premier ministre l'a admis ce matin à la Chambre. A partir de maintenant, il ne lui sert plus à rien d'éviter de parler de libre-échange. Le hansard d'aujourd'hui aura relevé ce qu'il a dit. Il faut rappeler que, si nous en sommes là, c'est en partie à cause du rapport de la Commission Macdonald qui recommandait de faire un acte de foi. Autrement dit, on nous demande de fermer les yeux et de faire le saut en espérant atterrir au bon endroit. Tout comme mes électeurs, j'exige des garanties plus solides.

[*Français*]

La circonscription de Glengarry—Prescott—Russell et plusieurs autres régions du pays sont dépendantes de l'industrie du textile et je le dis à la ministre des Communications (M^me^ MacDonald) en face et aux autres qui veulent écouter; ce secteur mérite d'être protégé. Plusieurs personnes de ma circonscription de Hawkesbury, d'Alexandria—je sais que la ministre des Communications est venue dans Glengarry l'an dernier; elle le sait elle aussi que ce secteur doit être protégé.

L'industrie de la chaussure: ce sont 20 000 emplois au Canada en train de disparaître dans le moment avec l'attitude de ce gouvernement conservateur d'en face. Il y avait 450 emplois dans Glengarry le jour où la ministre des Communications est venue chez nous il y a un an et demi passé. Monsieur le Président, je me demande si la ministre sait combien il reste d'emplois dans une industrie, l'*Alexandria Footwear*, qui avait 250 emplois: il en reste 60 aujourd'hui à cause de la politique désastreuse du gouvernement conservateur. Et pourquoi, monsieur le Président, le gouvernement a-t-il entamé cette politique? Toujours pour donner un avant-goût du libre-échange. On commence petit à petit à tout «démancher» ce qu'on a fait, à tout «démembrer» les bonnes politiques que le gouvernement précédent avait établies pour protéger les emplois. Et ce qui est arrivé, c'est qu'on fait tout cela pour démontrer une soi-disant bonne foi et ce toujours avec les Américains.

Monsieur le Président, lorsqu'on parle de ces négociations, il faut se rappeler et le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) l'a déjà signalé dans cette Chambre, lorsqu'il a dit que nous avons entamé les discussions avec un surplus de 20 milliards de dollars. Alors, monsieur le Président, imaginez-vous cette situation-là. Il y a un petit partenaire et un gros. Le petit a quelque chose que le gros veut avoir et on entame des négociations au moment où il l'a. Qui va perdre, monsieur le Président? Eh bien, c'est le petit. Effectivement, c'est nous ça dans ces négociations-là. Ensuite, il faut indiquer qu'il n'y a eu aucune analyse de coûts qui a été faite. Ou s'il y en a eu elle n'a jamais été partagée avec cette Chambre en tout cas. Et les députés de cette Chambre ont le droit de savoir, ont le droit de savoir les bénéfices et les coûts et tout le reste qui sortiraient d'une telle entente.

Il n'y a eu aucune discussion à l'exception d'aujourd'hui pour la première fois, quelque deux ans plus tard, sur tout le dossier du libre-échange: deux ans avant d'en parler dans cette Chambre. Cela, monsieur le Président, c'est totalement inadéquat. Et de plus, avant d'entamer les discussions, il n'y a eu aucune discussion avec les régimes provinciaux . . . avec les gouvernements provinciaux partout au Canada. Et les premiers ministres provinciaux naturellement auraient eu beaucoup plus à faire s'ils avaient été consultés dès le début, ce qui n'a pas été le cas.

[*Traduction*]

Je pense qu'il est important de remarquer qu'en plein milieu des négociations, les États-Unis, pour démontrer leur bonne foi, ont adopté la loi agricole américaine qui prévoyait le versement de 70 milliards de dollars de subventions aux agriculteurs américains pour leur permettre de supplanter les Canadiens dans leurs marchés. Cela suffit amplement à prouver que l'autre partie ne négocie pas de bonne foi. J'ai une solution facile pour résoudre ce problème, monsieur le Président. Nous devons libérer le Canada et échanger le premier ministre. Libérer le Canada et échanger Mulroney.

• (2020)

Mme Sparrow: Monsieur le Président, je ne peux pas me contenter de regarder passivement notre pays devenir une économie de deuxième ou de troisième classe. Nous devons mener ce combat énergiquement. Nous devons accepter la réalité. Nous devons obtenir un traité commercial à long terme, général et obligatoire avec les États-Unis. Nous bâtissons l'avenir de notre pays.

Je ne puis imaginer une autre question d'une aussi grande importance que celle-ci où les dix premiers ministres ont convenu pratiquement dès le début qu'il valait la peine, compte tenu des risques, de faire de cette question notre première priorité nationale. Nous ne pouvons vivre dans le passé à craindre l'avenir. Le Canada est un pays commerçant et pour survivre nous devons progresser. Nous devons créer des emplois et assurer l'avenir de nos enfants.

Je viens de l'Alberta et l'Alberta a deux intérêts vitaux en jeu dans la stratégie commerciale nationale du gouvernement, l'agriculture et le pétrole et le gaz. Aux environs de Noël, l'option 256 de la Commission fédérale de réglementation de l'énergie des États-Unis indiquait que les États-Unis n'aimaient pas la façon dont le Canada fixait le prix de son gaz pour l'exportation. Nous fixons le prix du gaz destiné à l'exportation de cette façon depuis des décennies et nous n'avons pas l'intention d'en changer.

Je demanderais au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) de commenter quelques déclarations. Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) s'est adressé à la Chambre de commerce de Vancouver en novembre 1985. Il a déclaré à son auditoire que le chômage était trop élevé depuis trop longtemps en Colombie-Britannique. Il a dit, entre autres, que le chômage était causé par l'extrême dépendance de l'économie de la province à l'égard du secteur des exportations et surtout des produits forestiers et des minéraux. Ce monsieur a dit qu'il nous fallait conclure un accord qui nous garantisse l'accès aux marchés américains parce que même si les trois quarts de nos exportations vont aux États-Unis, il y a une recrudescence du protectionnisme.

M. McDermid: Qui a dit cela?

Mme Sparrow: Le député de Saint-Henri—Westmount. Il a ajouté dans le même document qu'un accord global de libre-échange pourrait forcer la suppression de barrières commerciales nuisibles entre les provinces. Selon lui, un tel accord stimulerait l'activité économique et la création d'emplois sans compromettre en rien la souveraineté canadienne. Il a aussi dit qu'un accord de ce genre nécessiterait la suppression des tarifs qui constituent la pire cause de friction pour les Canadiens.

Je tiens aussi à ce que le député de Glengarry—Prescott—Russell nous dise ce qu'il pense de la déclaration que l'honorable Marc Lalonde a faite en octobre 1985 sur le commerce entre le Canada et les États-Unis. Il a parlé de l'importance du marché américain pour le Canada et mentionné les diverses tentatives en vue d'augmenter notre commerce avec d'autres associés commerciaux. Il a signalé que ces tentatives avaient échoué et que même la signature de l'entente cadre avec la Communauté économique européenne en 1976 n'avait pas empêché la diminution graduelle du rôle de la CEE comme associé commercial du Canada. Le député a affirmé que les négociateurs des deux pays devaient s'efforcer d'éliminer le plus possible d'obstacles commerciaux pour conclure une entente vaste et générale sur le libre-échange puisque cela serait à l'avantage des deux pays.

Je suis en faveur de la création d'emplois et de l'expansion régionale. Qu'en pensent les libéraux? Sont-ils contre les régions? Sont-ils contre la création d'emplois? Que veulent-ils donner aux jeunes du Canada?

M. Boudria: Monsieur le Président, je commençais à me demander si la députée posait une question ou faisait de l'obstruction systématique. Malgré le peu de temps qu'il me reste sur les dix minutes prévues, je vais essayer de répondre à sa question.

Elle préconise maintenant un accord général bilatéral sur le libre-échange. Je lui rappelle, comme l'on fait d'autres députés il y a quelques instants à peine, ce qui s'est passé à la réunion du caucus québécois à Sherbrooke le 26 juillet 1984. Il y avait eu un communiqué intitulé «Le programme progressiste conservateur pour la politique gouvernementale en matière des industries du textile et du vêtement». Sans lire toute la page et sans vouloir faire d'obstruction systématique, contrairement à la députée, je résumerai ce communiqué en disant qu'il préconise en premier lieu un commerce juste, mais non le libre-échange. C'est signé par le chef du parti conservateur.

Le chef du parti conservateur nous a aussi dit ce matin à la Chambre des communes que le Canada négociait avec les États-Unis aux termes de la disposition 24(8) de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Cette disposition porte justement sur le libre-échange. Le premier ministre et les autres conservateurs peuvent bien essayer de dire deux choses différentes en même temps, mais nous ne nous laisserons pas prendre à leur jeu. Nous savons ce qui se passe. Nous voyons clair dans les beaux discours et les âneries que nous débitent les conservateurs. Depuis le début, ils négocient des choses qu'ils avaient promis de ne pas négocier.

Nous ne croyons pas ce que disent les conservateurs à ce sujet et nous ne croyons pas non plus ce que certains ministres conservateurs ont commencé à dire aujourd'hui, soit que certains secteurs de l'agriculture seront peut-être protégés et peut-être pas ou que l'agriculture serait peut-être protégée. Nous ne les croyons pas. Pourquoi? C'est à cause de ce que les conservateurs ont fait jusqu'ici. Nous les avons vu briser leurs promesses et tromper les Canadiens une fois après l'autre.

Voilà pourquoi le très honorable chef de notre parti a proposé la motion tout à fait appropriée et bien rédigée que j'ai à la main. Si je la relisais à la députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow), elle comprendrait mieux pourquoi nous pourrions améliorer la motion et la rendre au moins relativement acceptable, même si les négociateurs d'en face sont toujours des incompétents.

M. Daubney: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria), chose que neuf médecins sur dix déconseilleraient, surtout après avoir gôuté la cuisine du restaurant parlementaire.

J'ai également essayé de comprendre l'amendement que les libéraux proposent d'apporter à notre résolution. En tant qu'avocat, rédacteur et interprète de documents juridiques, je me crois suffisamment qualifié pour le faire. Il s'agit toutefois d'un document pratiquement incompréhensible. Pour le résumer, disons qu'il faut recourir au libre-échange si nécessaire, mais pas nécessairement, tout comme lundi dernier on nous disait qu'il fallait procéder aux essais du missile de croisière si nécessaire, mais pas nécessairement. Evidemment, il y a 45 ans, il fallait imposer la conscription si nécessaire, mais pas nécessairement. Cela montre que le parti libéral, et surtout la direction de ce parti, n'a pas beaucoup changé depuis l'époque de Mackenzie King.

Mackenzie King était sur le point de négocier un accord de libre-échange avec les Américains à la fin des années 40. Il a reculé parce qu'il n'avait pas le courage d'aller de l'avant. Il avait peur de prendre une mesure audacieuse et décisive dans l'intérêt des Canadiens. Pensez un peu à la façon dont notre histoire aurait évolué s'il l'avait fait. Les Canadiens auraient beaucoup plus d'emplois et ils auraient été beaucoup plus nombreux, car plus de gens seraient venus dans notre pays. Nous aurions été en mesure de les accueillir chez nous.

Dans son discours très éloquent de ce soir, le ministre des Transports (M. Crosbie) a dit que le parti libéral cherchait à ménager la chèvre et le chou, la chèvre étant le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) et le chou, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy); à moins que ce soit l'inverse? Je voudrais demander au député de quel côté il se place, car il ne l'a pas dit clairement dans ses remarques. Est-il dans le camp des «chèvres» ou bien des «choux», ou reste-t-il fermement au milieu aux côtés de son chef?

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis très fier de soutenir mon chef et futur premier ministre du pays. Il ne faudra pas longtemps pour que je lui dise de quel côté nous nous trouvons. Permettez-moi de répondre au député qui vient de poser sa question en abusant de façon fort peu judicieuse du temps de la Chambre. S'il veut recourir aux citations, je voudrais lui en rappeler une et j'invite le député de Manicouagan à l'écouter. La voici.

> Il est très excitant de dormir avec un éléphant jusqu'à ce qu'il bouge un petit peu et vous étouffe sous son poids.
>
> C'est pourquoi la question du libre-échange a été tranchée aux élections de 1911. Elle constitue une menace pour la souveraineté canadienne et nous ne voulons plus en entendre parler, pas même au cours d'une campagne d'investiture ni dans d'autres circonstances.

• (2030)

C'est le député de Manicouagan qui a fait ce discours. Je n'ai pas de leçon à recevoir d'un conservateur sur la façon de dire la vérité et encore moins d'un conservateur qui se contredit continuellement avec la plus grande incohérence.

M. MacDougall: Monsieur le Président, il est très intéressant d'entendre le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) parler de contradictions. Depuis 20 ans, les habitants du nord de l'Ontario et des régions du Canada ont constaté comment un gouvernement libéral pouvait se contredire.

Aujourd'hui, le parti de l'opposition, qui a été au pouvoir pendant 20 ans mais n'a jamais vraiment proposé de programmes économiques pour les régions comme le nord de l'Ontario, a joué les prophètes de malheur. Le libre-échange ou l'amélioration des échanges commerciaux signifie que sept emplois sur dix seront créés dans le nord de l'Ontario, ce qui est extrêmement important.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense d'un rapport déposé la semaine dernière sur les localités canadiennes qui dépendent d'une seule industrie? Pendant 20 ans, le parti du député a eu la possibilité de faire quelque chose pour ces localités. Le député peut-il me dire aujourd'hui si son parti adopte toujours la même politique qu'au cours des 20 dernières années? Il devrait jouer cartes sur table avec les Canadiens et nous dire ce qu'il fera pour les villes tributaires d'une industrie unique.

M. Boudria: Monsieur le Président, le député m'a demandé de lire un rapport qui, selon lui, a été déposé à la Chambre ou remis aux députés la semaine dernière. Je vais lui répondre comme les députés conservateurs le font souvent. Je vais accorder la plus haute attention à ce rapport et le lire dès que possible.

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, la motion en discussion aujourd'hui, qui appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement dit sans équivoque qu'un pareil accord ne sera signé que s'il protège notre souveraineté politique, nos programmes sociaux, nos systèmes de commercialisation agricole, l'industrie automobile et notre identité culturelle particulière. J'aimerais parler quelques instants de notre identité culturelle particulière et des institutions qui la protègent.

On a dit qu'il s'agissait d'un débat historique, et il l'est effectivement. Je puis ajouter que je n'imagine rien qui puisse me donner plus de plaisir ou plus de fierté que d'intervenir dans le débat d'aujourd'hui. J'aimerais exposer à mes collègues et aux députés certaines des raisons qui m'incitent à l'optimisme.

[*Français*]

Le libre-échange nous offre la possibilité de tirer profit de notre force en tant que nation commerçante en protégeant nos liens commerciaux avec notre plus important partenaire commercial. Une conclusion positive de ces entretiens serait des plus fructueuses pour le Canada, à l'aube du 21e siècle. Une conclusion heureuse donnera un élan à l'économie canadienne, élan qui pourrait très bien être sans précédent dans l'histoire de notre pays.

[*Traduction*]

Ce ne sont pas là de vains discours. Cela donnerait à notre économie une injection phénoménale. Nous sommes en fait au bord d'un accord historique. Ce n'est pas le moment de se tordre les mains de douleur, comme certains députés de l'opposition semblent le penser, ni de se croiser les bras comme d'autres essaient de le proclamer. C'est le moment de saisir l'occasion à pleines mains. C'est justement ce que le gouvernement ayant compris la nécessité d'un changement et le danger de nous endormir sur nos lauriers, est en train de faire: il saisit l'occasion.

Quel effet cela a-t-il sur notre culture? Qu'est-ce qu'une amélioration de la prospérité des Canadiens représente pour les industries culturelles? Cela représente un secteur culturel florissant, plus florissant que jamais. Cela représente des achats plus importants de produits culturels par un plus grand nombre de Canadiens que jamais auparavant. Cela signifiera plus d'emplois pour les créateurs canadiens et plus de possibilités de créer que jamais auparavant. C'est là une occasion qu'il ne faudrait pas perdre.

On en a entendu certains décrier les effets qu'un tel accord aurait sur notre culture. Des critiques ont soutenu que le gouvernement braderait le Canada afin de pouvoir conclure un accord. Dire pareilles choses, c'est espérer que la simple répétition d'une fausseté réussisse à convaincre les Canadiens que c'est la vérité. Je tiens à souligner l'engagement répété et ferme du gouvernement à protéger la culture canadienne.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Dès le début de ces négociations, nous avons affirmé que la culture et les communications étaient essentielles à la défense, à la sécurité et à la santé économique du Canada. Or elles sont beaucoup plus que cela. Nous essayons bien de quantifier la culture en utilisant les termes «industries» et «produits» pour réduire le phénomène, mais nous reconnaissons tous dans la réalité que le meilleur de notre culture est intangible. Ce sont nos idées et nos émotions qui nous

font Canadiens. C'est l'esprit qui sous-tend tous nos actes , qui nous fait déclarer allégeance à notre terre natale d'innombrables façons, même routinières, maintes et maintes fois, jour après jour. Ce sont nos espoirs et nos aspirations, notre façon de faire les choses. C'est notre façon de vivre. Nul gouvernement n'oserait, ne pourrait, ne pas tenir compte de ces réalités. Certainement pas notre gouvernement. Notre gouvernement ne ferait pas cela.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Nous n'avons pas besoin d'y être incités par les partis d'opposition ni même par des groupes de pression pour faire comprendre clairement notre position aux Américains. Nous l'avons fait depuis le début. Ils connaissent notre position. Ils nous ont certes entendus souvent en parler. Dès septembre 1985 le premier ministre (M. Mulroney) déclarait ce qui suit:

> Notre souveraineté politique, notre régime de programmes sociaux, notre engagement relativement à la lutte contre la disparité régionale, notre identité culturelle exceptionnelle, nos particularités linguistiques qui constituent l'essence même du Canada ne sont pas en jeu dans ces négociations.

En décembre de la même année, le premier ministre faisait à Chicago la déclaration que voici:

> Aux États-Unis, la sécurité nationale s'applique à plus de domaines qu'au Canada, tandis que chez nous, la souveraineté culturelle a une portée plus étendue.

Les nombreux instruments culturels à notre disposition sont une raison pour laquelle le Canada est aussi vigoureux à l'heure actuelle. Les gouvernements conservateurs ont reconnu cela de longue date et c'est pourquoi ils ont contribué à en créer un grand nombre. Nous reconnaissons qu'ils sont à la source même de l'identité canadienne. Le gouvernement connaît cette vérité fondamentale. Nous aussi nous avons créé des instruments et cherché des solutions novatrices pour répondre à nos besoins culturels. C'est en partie à cause des instruments de ce genre que le Canada est parvenu à une étape où nous pouvons envisager avec confiance un nouvel accord commercial. Nous pouvons l'envisager, sachant fort bien que notre culture est à la fois riche et bien assise que notre identité n'est plus incertaine, qu'elle n'a jamais été aussi forte et que nos institutions culturelles défendront avec force les deux.

Je ne prétends pas que nous sommes invulnérables. Nous connaissons tous les répercussions de l'influence américaine, sa portée et sa profondeur. Je crois, par contre, que malgré cette influence, notre culture n'a jamais été aussi distincte et qu'elle n'a jamais été aussi bien reconnue à l'étranger. Nous sommes entourés par les éléments de notre entité nationale. L'enceinte même dans laquelle je m'adresse à vous, la tradition parlementaire, nous séparent profondément de nos voisins du Sud. Notre géographie, notre histoire, notre identité bilingue et multiculturelle, notre attitude positive envers le gouvernement et son rôle, sont autant de caractéristiques qui nous sont propres et nous donnent une vision du monde bien à nous.

[*Français*]

Notre remarquable diversité culturelle, nos ancêtres autochtones, nos deux peuples fondateurs, les Anglais et les Français, les descendants des premiers colons européens venus au Canada, tous ces éléments ne sont que peu d'exemples de la multitude des gens et d'origines qui ont enrichi notre nation. Ce double héritage se reflète dans notre bilinguisme officiel. A ce riche patrimoine se sont ajoutés tous les éléments les plus récents de notre mosaïque que nous avons encouragés à conserver leurs propres traditions culturelles diversifiées.

• (2040)

[*Traduction*]

Cette démographie, cette mosaïque spéciale, cette diversité que tous ces gens ont apportée et continuent d'apporter à notre vaste pays, qui est si caractéristique du Canada, signifie également que les télécommunications et d'autres liens culturels revêtent une importance spéciale pour ce qui est d'unir notre nation.

A l'heure actuelle, le Canada est également un membre qui est fier d'appartenir au Commonwealth des pays d'expression anglaise et de l'association plus récente qu'est la francophonie, position unique au monde qui nous permet d'entretenir des relations étroites avec plus de 100 autres pays.

[*Français*]

Notre gouvernement a réalisé une percée historique dans ses relations avec le Québec en reconnaissant le besoin d'un dialogue suivi. Ainsi les décisions touchant les communications et la culture sont préparées dans un esprit de collaboration et de bonne entente, un esprit que seul notre gouvernement a su instaurer entre Ottawa et Québec.

[*Traduction*]

Il y a également notre bilan en tant que gouvernement pour ce qui est de l'appui aux instruments culturels grâce à la création d'organismes culturels, au lancement de programmes d'aide et à l'adoption de règlements et de mesures fiscales. Toutes ces initiatives jouent un rôle essentiel pour ce qui est de stimuler et de soutenir la culture canadienne. Nos négociateurs le font savoir clairement aux Américains. Ces institutions, en toute franchise, sont sacro-saintes. Il en va de même de notre capacité souveraine d'adopter de nouvelles mesures en fonction de l'évolution de la situation chez nous. C'est exactement ce que nous faisons en tant que gouvernement, car depuis notre arrivée au pouvoir, avant même le début de ces négociations, mon prédécesseur à ce portefeuille et moi-même élaborons des propositions tentant à donner plus de vigueur au secteur culturel à pratiquement tous les égards.

J'aimerais rappeler à la Chambre onze initiatives du gouvernement. Tout d'abord, en présentant le projet de loi sur Investissement Canada, nous avons mis en place une procédure spéciale de révision devant s'appliquer aux activités commerciales liées à notre héritage culturel et à notre identité nationale.

Nous avons adopté une nouvelle politique de l'édition qui vise à accroître la participation canadienne dans ce secteur grâce à la fois aux directives d'Investissement Canada et au nouveau programme de développement du secteur de l'édition, sans compter l'augmentation des crédits accordés au Conseil des arts du Canada.

Il y a la nouvelle caisse pour financer la réalisation et la distribution de films, en plus des fonds alloués au doublage et au sous-titrage des films. Cela devrait permettre aux producteurs canadiens de longs métrages de réaliser des films et des vidéos pour le public canadien destinés à être présentés dans des cinémas commerciaux.

Il y a le programme d'enregistrement sonore destiné à aider le secteur du disque canadien à produire et à commercialiser des programmes et des produits musicaux.

Nous avons augmenté les crédits alloués au Conseil des arts du Canada pour favoriser l'accès aux arts d'interprétation partout au Canada et stabiliser autant que possible la situation financière des entreprises artistiques.

Nous avons inauguré le versement du droit de prêt au public, un programme visant à indemniser les auteurs canadiens dont les bibliothèques prêtent les oeuvres. A propos, c'est demain que doit s'effectuer le premier versement.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Nous avons créé un fonds spécial destiné aux bibliothèques et aux archives publiques pour accroître leur efficacité et leur accessibilité dans leurs domaines respectifs.

[*Français*]

8. Nous avons pris de nouvelles mesures sur le plan de la télévision de langue française. Le caractère distinct de la radiodiffusion de langue française et le besoin d'adopter des politiques précises en fonction de ces réalités propres sont de première importance pour nous.

Le gouvernement accorde une grande importance à l'amélioration du choix des émissions en langue française pour les Canadiens à la fois au Québec et à l'extérieur de cette province.

Ce sont là les principes qui expliquent notre participation au niveau international au réseau TV5 dont les émissions sont diffusées en Europe et en Afrique, et au niveau canadien à la chaîne française du réseau TV Ontario.

[*Traduction*]

Nous nous sommes engagés à présenter prochainement un projet de loi autorisant le gouvernement fédéral à délivrer des permis pour les films et les vidéos importés au Canada. Cette initiative vise à assurer que le Canada est dorénavant considéré comme un marché national distinct pour les films et les vidéos. J'ajouterai que même si les difficultés liées à la distribution de films existent depuis les années 1920, nous sommes le premier gouvernement à intervenir dans ce domaine.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Nous avons commandé le rapport Caplan-Sauvageau qui doit nous aider à orienter l'avenir du Canada dans le domaine de la radiodiffusion. Nous nous réjouissons que ce rapport insiste sur l'augmentation des programmes canadiens et nous allons bientôt donner suite à nombre de ses recommandations.

Onzièmement, le gouvernement prépare un projet de loi en vue de modifier la Loi sur le droit d'auteur qui remonte à 1924. Ce projet de loi protégera en outre le statut de l'artiste et du créateur au Canada.

Toutes ces initiatives ont un thème central: permettre l'existence de divers produits canadiens de qualité en aidant les créateurs, en encourageant le développement d'industries culturelles solides et en permettant à davantage de Canadiens moyens d'avoir accès à leurs propres biens et services culturels.

Ces propositions ne pourraient pas démontrer plus clairement la volonté de notre gouvernement de faire prospérer notre culture canadienne. Il n'est pas moins important d'assurer la prospérité économique de notre pays. C'est à cela que les négociations commerciales doivent servir. L'économie et l'identité du Canada vont continuer à grandir ensemble. Nous pouvons renforcer les deux en encourageant les industries canadiennes à devenir plus concurrentielles dans le contexte nord-américain. Nous parlons d'un accord commercial, pas d'une union politique ni d'une assimilation culturelle. Nous recherchons un accord qui donnera confiance aux entreprises et favorisera la prospérité de notre pays. En augmentant notre richesse et en fondant nos rapports économiques avec les États-Unis sur des assises plus solides, nous améliorerons notre capacité de faire des choix, ce qui constitue l'essence même d'une nation indépendante.

Nous avons choisi de ne pas discuter de notre identité culturelle dans ces négociations. Ma collègue, la ministre du Commerce extérieur (M[lle] Carney) en a parlé à la Chambre jeudi dernier.

• (2050)

Personne n'a su dire plus clairement que le premier ministre que l'identité culturelle du Canada et les moyens de la préserver ne sont pas négociables. Pour le gouvernement conservateur, ces questions ne sont pas négociables.

Comme le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), la ministre du Commerce extérieur et moi-même l'avons répété dans tous ces débats, nos institutions et nos instruments culturels sont sacro-saints ainsi que notre capacité souveraine d'agir en leur nom.

Ce ne sont pas des négociations commerciales ou un accord avec les États-Unis qui vont affaiblir notre souveraineté ou nuire à notre identité. Il est sûr que personne de ce côté-ci de la Chambre ne le pense. Nous sommes en train, au contraire, d'affirmer notre souveraineté dans un monde de plus en plus interdépendant, de montrer que nous faisons confiance à notre capacité d'être aussi productifs, créatifs, ingénieux et efficaces que nos voisins, les Américains.

J'ai écouté les propos des chefs des deux partis d'opposition ce matin. Ils n'ont malheureusement pas fait preuve de leadership. Avoir du leadership, c'est saisir l'opportunité qui nous est fournie, comme le font le premier ministre du Canada et le parti conservateur. Je suis fière, monsieur, que ce soit le parti conservateur, celui qui a fondé ce pays, qui ait l'audace de nous faire entrer de plein-pied dans le XXI[e] siècle, d'agir avec témérité pour l'avenir des Canadiens.

M. Stackhouse: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire avant de poser une question à la ministre. Je la félicite d'abord de son discours dont le style et la teneur convenaient fort bien à un ministre des Communications. Je me suis surtout réjoui de l'entendre dire que le futur accord commercial protégerait nos industries culturelles, étant donné qu'en renforçant notre économie, il engendrerait la richesse sans laquelle la culture ne peut survivre. Sans les nouveaux moyens que réclament nos universités, nos galeries, nos musées, nos orchestres symphoniques et ainsi de suite, comment pourrait-on conserver

la culture que tant de nos opposants estiment menacée en raison même de l'accord commercial que nous recherchons?

Je voudrais interroger la ministre sur une question qu'elle a tout juste esquissée, à savoir les nouvelles possibilités dont jouiront nos industries culturelles. Elle a mentionné comment, en vertu d'un accord commercial, nos différentes industries pourraient démontrer qu'elles peuvent faire face à la concurrence, non seulement au Canada mais aux États-Unis et dans toute l'Amérique du Nord. Peut-elle nous expliquer plus en détail comment cet accord pourra permettre à nos industries culturelles d'élargir leur champ d'activité par rapport à ce qu'il a été jusqu'à maintenant?

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, les industries culturelles du pays sont en expansion. Je sais que le chef de l'opposition (M. Turner) s'en moque.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je m'occupe simplement de mes affaires, Flora.

Mlle MacDonald: Quoi qu'il en soit, monsieur le Président, un quart de millions de Canadiens travaillent dans les industries culturelles du pays. Ce nombre s'est accru ces récentes années. Nous finançons de nouveaux secteurs comme l'édition, la production de films et de vidéos et l'enregistrement sonore. Le fait que nous accordions sous tant de formes de nouveaux fonds à de nouveaux organismes pour aider au développement de ces industries signifie que l'on est plus apte que jamais à faire face à la concurrence de l'étranger.

J'ai souligné que nous devions lutter dans un monde toujours plus interdépendant. Le chef de l'opposition hoche la tête. Qu'il sache que les Canadiens s'en tirent très bien dans les industries culturelles. Les Canadiens produisent des films que l'on nous envie dans d'autres pays. Les écrivains canadiens se retrouvent en compétition pour les plus prestigieux des prix littéraires mondiaux. Les promoteurs et les créateurs établissent leur réputation de nombreuses façons. Nous voulons que cela continue. Nous croyons qu'en permettant à nos industries culturelles de s'implanter bien solidement ici au pays, nos créateurs et nos artistes verront leurs possibilités s'élargir avec l'apparition de nouvelles possibilités d'échanges commerciaux.

M. Henderson: Monsieur le Président, je désire faire une brève observation sur le discours de la ministre et sur le discours prononcé aujourd'hui par le premier ministre (M. Mulroney). La ministre a déclaré que le parti conservateur nous guidait avec beaucoup d'habileté. J'ai en main un article paru le 5 novembre 1985 dans le *Chronicle-Herald* de Halifax. On a cité de nombreux communiqués aujourd'hui, mais pas celui-ci, je crois. On y rapporte les propos d'un éminent conservateur, M. Robert Stanfield. L'article s'intitule: «D'après M. Stanfield, la libéralisation des échanges nous coûtera sur le plan politique». Voici ce qu'on y dit:

> Le gouvernement souhaite libéraliser davantage les échanges avec les États-Unis, mais l'ancien chef du parti, M. Robert Stanfield, a déclaré jeudi dernier que pareil accord réduirait les pouvoirs du gouvernement fédéral et de ses contreparties provinciales et nuirait aux particuliers et aux collectivités.

M. Stanfield a rappelé que l'accord sur le libre-échange nous coûterait sur le plan politique.

Il fait allusion à la souveraineté nationale, et non pas à la souveraineté apolitique. Je poursuis la lecture de l'article:

> Il a ajouté que les particuliers et les collectivités en pâtiraient.
>
> Les exceptions qu'on peut faire figurer dans un traité ne sauraient assurer de protection à tous les secteurs et à toutes les institutions qui en auraient besoin pour prospérer, a-t-il renchéri.
>
> «Nous risquons de limiter le rôle que nos gouvernements peuvent jouer dans l'économie nationale.»
>
> Tout accord commercial tendant à réduire ou à supprimer les barrières commerciales risque de restreindre par la même occasion les politiques économiques régionales, provinciales et nationales, d'après lui.
>
> «Les gouvernements joueront tout de même un rôle important, mais la politique actuelle d'octroi libre de subventions, de prêts à des taux réduits et de privilèges sera vraisemblablement restreinte.»

Il a ajouté:

> «Il se pourrait que le fait d'être assujettis davantage à la discipline du marché nord-américain réduise encore plus notre liberté de choix».

M. Turner (Vancouver Quadra): Qui a dit ça, George?

M. Henderson: C'est l'un des anciens chefs du parti progressiste conservateur, l'honorable Robert Stanfield, qui a été le chef de la députée durant un bon moment. Il est très respecté. Je pourrais continuer en vous disant en quels termes Fred McCain—ou plutôt Harrison McCain—de *McCain Foods*, parle du libre-échange dans la région de l'Atlantique. Je sais que le premier ministre sait de qui je veux parler lorsque je parle de Harrison McCain au lieu de Fred McCain.

M. Turner (Vancouver Quadra): Qu'a dit Fred? Fred a-t-il dit quelque chose? C'est ça que je veux savoir.

M. Axworthy: Où est Fred?

M. Henderson: Quoi qu'ait dit Fred, son absence est éloquente.

J'aimerais obtenir du ministre quelques commentaires sur ces déclarations de l'honorable Robert Stanfield, un Canadien éminent qui a bien servi la Nouvelle-Écosse à titre de premier ministre. Il comprend la réalité politique et la situation des régions du Canada. Le premier ministre a déclaré aujourd'hui que la région de l'Atlantique devra compter sur le libre-échange pour réduire son chômage. Je pense qu'il aimerait modifier quelque peu sa déclaration. Je ne vois pas quels avantages importants procurera le libre-échange à la région d'où je viens. Lorsque je m'entretiens avec les producteurs laitiers et les autres agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard, ils me disent également qu'ils ne voient pas d'avantages importants au libre-échange. Il me semble que le premier ministre devrait examiner d'autres solutions. Si on entend par libre-échange la fin des stimulants, la région de l'Atlantique est bien mal en point. Le gouvernement en subira les conséquences, mais ce sera aussi, malheureusement, le cas des gens de cette région qui devront bien s'accommoder de ce qu'il aura réussi à négocier.

• (2100)

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, le député a prétendu avoir discuté avec certaines gens de l'Île-du-Prince-Édouard. Je l'engage à parler au premier ministre de cette province pour savoir ce qu'il en pense.

Je me permets de lui dire également qu'on ne pourra jamais accuser Robert Stanfield, en tant que premier ministre de la Nouvelle-Écosse ou chef de l'opposition aux Communes, d'être un Canadien au rabais, et c'est plus que je pourrais en dire des gens d'en face. Je n'ai pas à le défendre.

M. Axworthy: Vous avez trop à faire peut-être au Comité pour l'indépendance du Canada.

Mlle MacDonald: Je m'attendais à une telle réflexion. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a rappelé que j'étais un membre fondateur du Comité pour l'indépendance du Canada.

M. Axworthy: Comme le monde change!

Mlle MacDonald: Je peux dire avec fierté que j'ai reçu une lettre du président actuel du *Council of Canadians* dans laquelle il dit: «Au nom du conseil d'administration, des dirigeants et des membres du *Council of Canadians*, je voudrais vous féliciter pour la position que vous avez annoncée récemment au sujet des nouvelles installations de radiodiffusion au Canada».

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Le président est Mel Hurtig.

M. Axworthy: Que dit-il du libre-échange, Flora?

M. Langdon: Monsieur le Président, je suis certain que cette lettre que M. Hurtig a adressée à la ministre fournit la matière de très intéressantes conversations. Je dois dire que j'ai été très déçu en écoutant la ministre. Je crains que le fantôme de sir John A. MacDonald ne vienne de sa circonscription, Kingston et Les Îles, la hanter cette nuit et à l'avenir, lorsque le pays qu'elle devrait servir aura à souffrir à cause de cet accord.

Je voudrais poser à la ministre des questions précises au sujet de la souveraineté culturelle. Premièrement, la ministre est-elle prête à promettre à la Chambre, contrairement aux autres ministres, que les restrictions concernant la publicité transfrontière seront maintenues?

Deuxièmement, la ministre est-elle prête à dire que les restrictions concernant la publicité imposées aux compagnies canadiennes qui annoncent dans les magazines américains seront maintenues?

Troisièmement, les règlements du CRTC concernant le contenu canadien des émissions de radio seront-il maintenus?

Quatrièmement, est-elle prête à dire que les restrictions concernant l'édition canadienne seront maintenues étant donné qu'on a déclaré récemment aux premiers ministres que les investissements font maintenant partie des domaines dans lesquels les États-Unis exigent plus de liberté?

Commenterait-elle, enfin, la déclaration que celui qui est peut-être le plus grand philosophe conservateur que notre pays ait jamais produit a faite au comité mixte du Sénat et des Communes:

> D'une sorte d'unité qui n'efface pas la disparité émerge un pays avec son propre génie, ce que nous appelons le génie canadien. Il serait certainement compromis par l'unité économique, encore plus que maintenant. Les Canadiens, encore plus qu'en ce moment, en viendraient à se considérer comme un élément d'une grande machine continentale sur laquelle ils n'ont aucun contrôle.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je regrette que le député ait pris tant de temps à en venir à sa question. Nous disons depuis quelque temps déjà à la Chambre et ailleurs que la culture et les instruments culturels du Canada sont intouchables et qu'ils ne sont pas matière a négociation.

Le député s'informe d'une liste de questions. Le projet de loi C-58 traite de la radiodiffusion et de l'édition. Ces instruments culturels ne sont pas à négocier. Je pensais que le député le comprenait depuis longtemps, comme le comprennent la plupart des Canadiens. Je lui répète toutefois que ces questions ne sont pas négociables.

S'il veut m'entendre parler de M. George Grant, l'auteur de *Lament for a Nation* qui a vu ce qui se passait sous un gouvernement précédent, je le ferai avec plaisir. Je suis une grande admiratrice de M. Grant que je connais bien. Je sais aussi que nous protégeons l'âme du Canada et que personne ne pourra nous la ravir.

Des voix: Bravo!

Mlle MacDonald: Nous croyons que des Canadiens se montreront à la hauteur de la situation de défi et que d'autres mériteront le surnom de «petits Canadiens». Ce sont ceux qui sont rongés par le doute et la peur. J'en ai assez d'entendre les députés d'en face montrer à quel point ils n'ont pas confiance dans le Canada. Nous croyons dans le Canada et en son avenir. Nous ferons le nécessaire pour le protéger.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Ce doit être la quinzième fois qu'un ministériel accuse les membres de l'opposition de ne pas avoir confiance dans le Canada.

M. Forrestall: Asseyez-vous.

M. Langdon: C'est une accusation grave et nous la rejetons catégoriquement. Si nous manquons de confiance, c'est dans le gouvernement.

M. le vice-président: A l'ordre. Ce n'est pas un recours au Règlement. La parole est au député de Humboldt—Lake-Centre (M. Althouse) pour poursuivre le débat.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake-Centre): Monsieur le Président, la ministre a accusé les députés de ce côté-ci de la Chambre de manquer de confiance dans le Canada et elle a dit que c'est pour cela que nous refusions d'accepter les initiatives gouvernementales pour entamer des pourparlers avec les États-Unis. Ces négociations devaient, au départ, favoriser le commerce et la signature d'une entente générale et bilatérale sur le commerce, mais cela a changé tellement rapidement que nous ne savons plus au juste de quoi la Chambre discute aujourd'hui, même après avoir écouté les ministériels essayer de l'expliquer depuis deux ans.

La seule façon d'avoir une idée de ce qui se passe consiste à examiner les résultats des négociations et les mesures qui ont été prises jusqu'ici. Si nous voulons savoir ce qui se passera, il faut analyser la réaction des États-Unis et la façon dont ils interprètent les pourparlers.

Je ne suis pas très optimiste de nature. J'ai gagné ma vie comme agriculteur dans les prairies. La plupart des gens croient que les agriculteurs sont des optimistes, mais dans notre région, il y a moins de 50 p. 100 de probabilités qu'un agriculteur réussisse à gagner sa vie. Ma famille s'en est tirée pendant trois générations, pas parce que nous sommes optimistes ou pessimistes, mais parce que nous sommes réalistes. Lorsque nous nous asseyions pour nous organiser pour la prochaine ou les cinq prochaines années, nous utilisions tous les chiffres dont nous disposions, nous regardions toutes les probabilités et nous décidions si nous avions des chances de réussir en suivant cette politique. Le gouvernement n'a pas fait cela, surtout dans le domaine de l'agriculture. Je vais me limiter à ce qu'il a fait ou pas fait en agriculture car je pense que, en premier lieu, le gouvernement n'a pas bien vu l'image d'ensemble. Il a probablement utilisé une réalité qui existait peut-être lorsque le premier ministre (M. Mulroney) était enfant et qu'il chantait pour ses amis américains, mais elle n'existe plus. Le premier ministre semble continuer à voir les États-Unis comme une puissance en expansion, à laquelle il serait bon de s'accrocher. Il pense que c'est encore une économie dynamique et en croissance. Les faits ne le montrent pas. Ce que nous voyons c'est une économie qui domine encore le monde occidental, financièrement, et qui a utilisé son dollar pour maintenir cette position. Toutefois, nous voyons une Amérique dont le déficit commercial augmente sans cesse. Elle est incapable de produire suffisamment de biens et de services pour compenser ce qui est devenu un déficit commercial croissant. Le premier ministre n'a pas vu que dans ce pays-là le déficit budgétaire et les dépenses gouvernementales ne cessent d'augmenter à un rythme accéléré. Dans un an ou deux il vivra sur ses investissements extérieurs. Ce pays va devoir compter entièrement sur l'investissement étranger et la dette étrangère pour éviter la faillite économique.

• (2110)

Ce n'est pas le genre d'économie à laquelle on voudrait s'associer. Ce n'est pas le genre d'associé que je prendrais si j'étais cultivateur. Je ne m'accrocherais pas à ce genre de voisin si je voulais me sortir d'une mauvaise passe.

Pourquoi avons-nous décidé de nous tourner vers les États-Unis? Nous aurions dû savoir, et le premier ministre l'aurait su s'il s'était donné la peine d'examiner les chiffres, que la balance agricole des États-Unis est en baisse. Cette baisse a commencé en 1981, où les Américains ont exporté pour 44 milliards de dollars de produits agricoles. En 1986, leurs exportations n'atteignaient plus que 29 milliards. Cela représente une diminution de 15 milliards sur cinq ans, qu'ils doivent à la vigueur de leur dollar par rapport aux autres monnaies, aux efforts qu'ils ont déployés pour demeurer l'une des premières économies occidentales et, je dois le dire, en toute objectivité, au fait que leur système de commercialisation des céréales a perdu de son efficacité. Pour cette raison, les États-Unis ont perdu des marchés et accumulé un déficit commercial pour les produits agricoles. Cela aurait dû sauter aux yeux du premier ministre. Lorsqu'il a proposé de conclure un accord bilatéral global et qu'il a commencé à en discuter avec les États-Unis, il aurait dû savoir que les Américains étaient inquiets de voir diminuer leur part du marché agricole. Il aurait dû examiner le bilan de nos échanges commerciaux avec les États-Unis, en ce qui concerne l'agriculture.

Contrairement au tableau favorable que le gouvernement essaye de présenter aux Canadiens et aux partis de l'opposition, nous avons un déficit commercial par rapport aux États-Unis. Ce pays nous vend davantage de produits agricoles que nous ne lui en vendons. Notre balance commerciale est nettement négative, l'écart se chiffrant entre un et deux milliards par an. Si nous prenons l'ensemble de nos exportations vers les États-Unis, nous verrons qu'elles atteignaient près de 83 milliards en 1984, la dernière année pour laquelle je possède des chiffres définitifs. Cette année, nous avons expédié vers les États-Unis pour 2,2 milliards de produits agricoles, autrement dit, moins de 2 p. 100 de nos exportations vers les États-Unis étaient des produits agricoles. Les Américains nous ont expédié pour 68,5 milliards de marchandises, dont 3,6 milliards de denrées agricoles. Cela représente plus de 5 p. 100 de nos échanges totaux, et cela laisse notre pays avec un déficit total d'environ 1,4 milliard.

Et nous voilà, un tout petit pays dont l'économie est dix fois moins importante que celle des États-Unis, en train d'offrir de conclure une entente de libre-échange en proposant dès le départ de négocier dans tous les domaines. Qu'est-ce que cela signifie pour l'agriculture canadienne? J'ai cherché certaines études et j'en ai trouvé une réalisée par le professeur Warley, du Collège agricole de Guelph. Ce n'est pas un néo-démocrate. Il est connu pour être conservateur à tous les sens du terme et il a étudié ce que l'agriculture canadienne avait à gagner des discussions sur le libre-échange ou sur l'expansion des échanges commerciaux.

Je voudrais passer brièvement en revue les résultats de son étude. Au sujet de l'horticulture, le professeur Warley a déclaré que tout ce que les agriculteurs canadiens peuvent attendre des négociations sur la libéralisation des échanges, c'est la suppression de la protection dont ils jouissent actuellement grâce aux droits de douane saisonniers qui nous empêchent d'être envahis de produits mis sur le marché avant les nôtres parce que notre saison est tardive. Nous pourrons nous attendre à voir lever l'interdiction touchant les ventes par consignation qui nous aident actuellement à régulariser l'écoulement des produits au Canada et à voir imposer des restrictions sur l'utilisation des conteneurs en vrac. En outre, nous sommes presque certains d'assister, selon le professeur Warley, à une

diminution des pouvoirs de certains offices en matière de négociation ou d'établissement des prix des fruits et légumes. Le professeur Warley nous dit qu'en ce qui concerne l'industrie laitière, qui revêt une grande importance pour le centre du pays ainsi que pour les autres régions, on peut s'attendre à une baisse des prix au Canada, pouvant atteindre de 20 à 40 p. 100 pour les producteurs de lait nature, lorsqu'on s'efforcera d'harmoniser les prix canadiens avec ceux en vigueur dans les états frontaliers américains. Selon lui, nous pouvons nous attendre à une perte correspondante d'investissements dans l'industrie canadienne du lait nature de l'ordre de 1,5 milliard de dollars. Nous pouvons tout simplement déduire la valeur de ces investissements pour la bonne raison qu'elle diminuera d'autant. Il croit que nous pouvons attendre l'abandon du système de gestion de l'offre qui a réussi au Canada à harmoniser l'offre et la demande.

En ce qui concerne le lait industriel, il prétend que nous pouvons nous attendre à une baisse de prix d'au moins 20 p. 100 jusqu'au prix plancher américain, et que nous pouvons nous attendre à une perte de 3,5 milliards de dollars au niveau des investissements dans la transformation du lait. Je n'arrive pas à comprendre comment une perte de plus de 5 milliards de dollars de la valeur des investissements des producteurs laitiers peut être intéressante pour le Canada, comment elle peut créer des emplois ou être le moindrement utile à quelque égard que ce soit. Lorsque le professeur Warley a parlé des effets de l'intensification des échanges sur la volaille et la production d'oeufs, il a dit que nous pouvions nous attendre à ce que les prix diminuent d'environ 25 p. 100 au Canada. Il croyait que nous pouvions nous attendre à ce que la valeur des contingents seulement diminue de un milliard de dollars. Quand nous examinons les évaluations faites par les producteurs d'oeufs au Canada, nous constatons que d'après leurs prévisions les plus optimistes, 47,5 p. 100 des producteurs d'oeufs seraient en péril et que l'industrie canadienne perdrait de 1 300 à 1 500 producteurs. Le nombre de producteurs serait réduit des deux tiers ou des trois quarts. L'industrie perdrait une somme supplémentaire de 90 à 100 millions de dollars par an, et de 2 100 à 2 300 emplois.

• (2120)

Pourquoi cela se produirait-il? Cela se produirait parce que le Canada serait censé fixer ses prix au niveau des prix pratiqués outre-frontière. Nous ne perdrions pas cette industrie à cause de ses faiblesses. Les producteurs canadiens d'oeufs sont déjà plus productifs que leurs homologues américains. Ils savent produire 1 p. 100 plus d'oeufs que les Américains. Ils ont un avantage de 2 p. 100 sur les producteurs américains en fait de quantité d'aliment nécessaire pour produire une douzaine d'oeufs. Mais quand tout est dit, la vraie productivité ne sert à rien. Quand tout est dit, les coûts sont les coûts, et si le produit américain arrive au marché à 25 p. 100 moins cher, alors c'est lui qui va dicter le prix au Canada, si nous avons le genre de frontière ouverte et l'accès illimité aux marchés les uns des autres, comme il en est question dans les projets gouvernementaux.

Passons maintenant aux fabricants de vin. Il est parfaitement clair que lorsqu'on lit les journaux américains et ce qu'ils attendent des négociations de libre-échange, ils disent qu'ils doivent avoir accès au marché canadien pour leurs vins et qu'ils nous bousculeront sur ce marché-là. Ils prendraient en main 6 à 7 millions de dollars de plus de notre industrie des vins, pour ne pas parler des 100 millions de dollars d'autres boissons dans les secteurs de la bière et des eaux gazeuses, s'ils pouvaient obtenir un accès illimité à nos marchés. Vu le peu de temps dont je dispose, je ne parlerai pas du nombre d'emplois qui seraient perdus dans l'agriculture et l'industrie alimentaire canadienne. Qu'il suffise de dire que ces pertes seraient très élevées.

Dans le domaine des céréales, il n'y a pas beaucoup d'échanges entre nos deux pays. Le Canada est un des grands concurrents des États-Unis dans le commerce international de ces produits. Le professeur Warley prévoit que les Américains, et c'est bien ce qui est ressorti de certaines discussions et des documents de principe qu'ils ont présentés, chercheront à rogner les pouvoirs de la Commission canadienne du blé et l'autorité de la Commission canadienne des grains qui fixent les normes de qualité du blé, de l'avoine, de l'orge, des autres grandes cultures céréalières et des oléagineux, ce qui leur permettrait de mieux soutenir notre concurrence. Plutôt que d'élever leur production à notre niveau, ils préféreraient rabaisser la nôtre au leur dans le cadre de ces négociations. Si les Américains pouvaient en faire à leur tête, ils ne nous laisseraient plus garantir la qualité du grain que nous expédions à nos clients étrangers. On indemniserait les clients insatisfaits. Nous serions censés leur emboîter le pas dans un système dont ils usent et abusent quotidiennement. C'est surtout à cause de ce système qu'ils ont perdu des ventes agricoles de quelque 15 milliards de dollars. C'est parce qu'ils n'ont aucun système de garantie de la qualité de leurs produits agricoles.

M. McDermid: Si vous croyez que nous allons sacrifier notre système, vous battez la campagne.

M. Althouse: J'ai lu l'exposé que le représentant américain a fait sur ce que les États-Unis attendent de ces négociations. Les négociateurs canadiens et les membres du gouvernement ont dit que tout est négociable et qu'ils sont disposés à tout aborder dans les entretiens.

Comme les Américains se voient déjà comme des victimes dans le secteur agricole, qu'ils ont déjà et ont eu par le passé une balance commerciale favorable avec le Canada et qu'ils voient dans le Canada un marché qui leur permettra d'améliorer encore cette balance commerciale, nous sommes tout à fait convaincus, comme le serait tout observateur objectif, qu'ils insisteront encore pour que la question agricole et l'accès à notre marché soient discutés dans les négociations. Ce n'est pas là seulement une opinion personnelle, car M. Warley, de l'Université de Guelph, ne pense pas autrement.

Pour ce qui est du commerce du bétail et de la viande, il est fort possible que le Canada continue d'afficher un solde favorable à l'exportation. Je dois ajouter que ces marchés nous étaient déjà très accessibles avant le début des négociations commerciales. Depuis le début des négociations sur la libéralisation des échanges, nous avons perdu du terrain dans des secteurs où le libre-échange se pratiquait de gré à gré depuis 40 ou 50 ans. Avant le début des pourparlers, près de 80 p. 100 des échanges de biens et services de part et d'autre de la frontière se faisaient sans entrave financière ou autre. Pourtant, deux ans après le sommet qui a servi de point de départ aux pourparlers, grâce aux mesures prises à l'égard des porcs sur

pied, du poisson salé et du bois d'oeuvre, ce pourcentage se situe maintenant tout près de 70 p. 100. Voilà ce que les progressistes conservateurs appellent le progrès!

Nous sommes passés d'une situation de libre-échange à 80 p. 100 à une situation de libre-échange à 70 p. 100. A mon avis, le gouvernement ne s'est pas intéressé à l'aspect pertinent de nos rapports commerciaux. Je crois qu'il n'a pas du tout abordé la question du règlement des conflits. Pratiquement 80 p. 100 de nos produits circulaient sans entrave avant le début des prétendus pourparlers. Notre principal problème était celui de savoir composer avec les initiatives de la Commission du commerce international qui relève du département du Commerce des États-Unis. Cet organisme quasi judiciaire peut agir beaucoup plus rapidement que tout autre organisme canadien analogue. Ses activités ont pris de l'ampleur à la faveur de la réaction protectionniste des agriculteurs—de tous les producteurs, en fait—des États-Unis, face à la détérioration de leur position concurrentielle par rapport au reste du monde. Nous nous faisons constamment traîner devant ce tribunal à la demande des producteurs américains. Même après nous être soumis au mécanisme et avoir prouvé que nos produits ne sont pas subventionnés ou quoi que ce soit, ils continuent à nous harceler. La question du bois d'oeuvre n'est qu'un problème parmi d'autres. Nous avons montré il y a trois ou quatre ans que notre calcul des droits de coupe ne comportait pas de subventions injustifiées. Dernièrement, nous avons dû nous défendre devant la Commission du commerce international. Après avoir négocié, le gouvernement a affaibli à tel point notre position que nous ne pouvons plus exporter sans contraintes financières qu'environ 70 p. 100 de nos produits, alors que le taux était de 80 p. 100 au départ.

La motion à l'étude constitue une tentative du gouvernement pour modérer la position de ceux qui, comme mes collègues et moi-même, ont examiné la question avec sérieux et réalisme. Le gouvernement tente de nous persuader ainsi qu'il ne permettra jamais que la protection de notre souveraineté, de nos programmes sociaux, de nos systèmes de commercialisation des produits agricoles, de notre industrie automobile et de notre identité culturelle très particulière fasse l'objet de négociations directes. Parce qu'il dispose d'une forte majorité à la Chambre, la motion sera adoptée. Les 208 députés conservateurs veilleront à ce qu'elle le soit. Fort de ce succès, le gouvernement poursuivra donc les négociations.

Peu importe l'adoption de cette motion, les Canadiens n'en croiront pas pour autant que leur culture, leur agriculture, leurs programmes sociaux et leur identité culturelle sont à l'abri.

• (2130)

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention tout le débat d'aujourd'hui.

M. Gauthier: Nous l'avons remarqué.

M. McDermid: Je suis heureux que le député l'ait remarqué. Je voudrais vous citer deux passages tirés du numéro du 14 mars 1987 du *Citizen* qui pourraient, selon moi, expliquer les difficultés que les libéraux éprouvent à l'heure actuelle. Au sujet des libéraux, voici ce qu'on peut lire:

Cependant, ils sont paralysés, car ils n'ont pas encore réussi à s'entendre sur une politique relative au libre-échange alors que le premier ministre Mulroney a soulevé pour la première fois l'idée d'ouvrir des négociations sur le libre-échange avec les Américains voilà maintenant deux ans et que quelque quatre mois se sont écoulés depuis leur congrès.

M. Turner a dû nommer un comité de députés qui a travaillé fort avant dans la nuit au cours du week-end, afin de tenter d'établir une position . . .

M. Althouse: Monsieur le Président, j'hésite à invoquer le Règlement, car j'aime bien ce que le député dit des libéraux, mais je ne suis pas certain que son intervention soit pertinente. Sauf erreur, les observations doivent concerner l'intervention du député précédent. Je crains fort, malheureusement, de ne pas avoir parlé du tout des libéraux.

M. le vice-président: Je suis persuadé que le député fera en sorte que ses observations soient pertinentes. Sinon elles seront irrecevables.

M. McDermid: Je m'adresserai au député dans un quart de seconde, si l'on veut bien ne permettre simplement de terminer cette phrase. On ajoute dans l'article:

. . . une position pour le débat de lundi, qui ne les couvre pas de ridicule.

Manifestement, les libéraux se couvrent de ridicule aujourd'hui. La motion est, semble-t-il l'oeuvre du député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) qui est en faveur du libre-échange, du député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), qui est contre et du très honorable député, qui est à la fois pour et contre. C'est exactement l'impression que l'on a.

Pour en revenir à mon honorable collègue qui vient de terminer son discours, je peux vous dire, monsieur le Président, qu'il a cité tous les Américains et ce qu'ils souhaitaient. Il a semé la crainte dans le secteur agricole. Il n'a rien dit de la déclaration d'aujourd'hui du ministre de l'Agriculture (M. Wise) ni de la position qu'il a adoptée ou de celle du gouvernement dans le cadre de ces négociations. Il a parlé de ce que voulaient les Américains. Les négociations ne sont pas à sens unique de par leur nature. Le député a parlé du protectionnisme accru. C'est exact. Il y a un protectionnisme accru, et c'est exactement la raison pour laquelle le gouvernement a amorcé ces négociations. Notre premier ministre (M. Mulroney) a vu venir le protectionnisme et a voulu l'enrayer. Il a voulu protéger nos marchés. Le député a parlé de la disparition du marché de libre-échange qui a été le nôtre si longtemps. Ce n'est pas du tout à cause des négociations qu'il disparaît. Le gouvernement a pris l'initiative de ces négociations pour faire cesser le protectionnisme aux États-Unis et obtenir un accord bilatéral qui soit raisonnable et avantageux pour les Canadiens.

J'ai une question à poser au député. Les néo-démocrates ont parcouru le pays en semant partout la crainte sur maintes questions. Ils ont commencé il y a une vingtaine d'années avec l'Accord sur l'automobile. Ils disaient que cet Accord serait un échec, que nous perdrions des milliers d'emplois. Jusqu'à la fin des années 1970, leur chef, le député d'Oshawa (M. Broadbent) insistait pour qu'on le renégocie. Il a maintenant changé d'air. Il disait alors que l'accord ferait perdre des milliers d'emplois. Lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté son exposé financier en 1984, les néo-démocrates ont dit qu'il ferait perdre au Canada 100 000 emplois. Nous savons tous que depuis lors, le gouvernement a créé 700 000 nouveaux emplois. Puis les néo-démocrates ont déclaré que le problème des bardeaux ferait disparaître 5 000 emplois. Nous savons tous ce qui est arrivé. Ce secteur travaille de nouveau presque

à plein rendement. Puis les néo-démocrates ont dit que le problème du bois d'oeuvre ferait disparaître 17 000 emplois. Nous savions que c'était de la blague. Ils voulaient répandre la terreur. Pourquoi les Canadiens écouteraient-ils le Nouveau parti démocratique quand celui-ci cherche encore à les effrayer? Le vide des propos néo-démocrates est insondable.

M. Althouse: A mon avis, monsieur le Président, la réponse à cela se trouve vraisemblablement dans deux ou trois hypothèses que le député a faites. Il a commencé par dire que le gouvernement n'avait pas perdu de terrain à cause des négotiations. Là, je le prends au mot. Si nous avons perdu du terrain, c'est à cause de l'initiative de la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney). Nous avons perdu la libéralisation des échanges dans le domaine du bois d'oeuvre, du poisson de mer et du cheptel porcin vif. Je le concède, ce n'était peut-être pas à cause des négociations, mais assurément à cause des initiatives ou du manque d'initiative des ministres de premier plan.

M. McDermid: C'est la raison d'être des négociations.

M. Althouse: Le député prétend que c'est la raison d'être des négociations. D'après moi, compte tenu de l'activité et des réalisations des ministres, qui nous ont valu de perdre le commerce du porc vif, du poisson salé, du bois d'oeuvre, des framboises et de quelques autres produits, en tant que producteur ou représentant des producteurs canadiens, je ne me sens pas très en confiance, sachant que ces ministres de premier plan négocient en mon nom avec les porte-parole d'une économie de 10 à 12 fois plus importante que celle du Canada. Quand je me trouve non seulement en position de négociation plus faible, mais aussi en présence de gens incompétents, je ne me sens pas du tout à l'aise.

M. Ravis: Monsieur le Président, je suis content de pouvoir répondre au député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) qui est non seulement mon collègue de la Saskatchewan, mais aussi le représentant de la circonscription voisine de la mienne. Je l'ai écouté attentivement pendant les vingt minutes qu'a duré son discours. Il s'est montré à la hauteur. Je n'aime pas spécialement faire preuve de sectarisme, mais son intervention était typique des débats que nous entendons à la Chambre. Pendant ces 20 minutes, mon collègue de Humboldt—Lake Centre n'a rien trouvé de positif ou d'équilibré à proposer pour favoriser ou garantir les échanges commerciaux pour les agriculteurs de la Saskatchewan. Il possède lui-même une exploitation agricole et il sait toute la gravité de la situation actuelle des agriculteurs.

J'ai eu l'honneur d'assister, en compagnie du ministre de l'Agriculture (M. Wise), au congrès de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan qui a eu lieu à Saskatoon, il y a quelques jours de cela. Mille cinq cents délégués y ont assisté. Ils ont compris quand le ministre de l'Agriculture a parlé de la gravité de la situation actuelle dans le domaine de l'agriculture qui, justement, profiterait grandement de meilleurs débouchés.

Je voudrais revenir à ce que le premier ministre (M. Mulroney) disait ce matin. Le Canada est confronté à une alternative: nous pouvons soit nous renfermer sur nous-mêmes et voir notre niveau de vie baisser, soit nous ouvrir au reste du monde et faire la concurrence aux autres pour améliorer ce niveau de vie. Les agriculteurs de la Saskatchewan comprennent parfaitement qu'il faut tous les ans augmenter la productivité pour survivre. Les prix de leurs produits sont constamment en baisse et, pour ne pas sombrer, ils ont accru leur productivité.

Lorsqu'il ira s'entretenir avec ses électeurs de la Saskatchewan et avec d'autres, est-ce que mon collègue tiendra compte des problèmes que nous devons affronter aujourd'hui, la potasse, les droits compensateurs sur le porc, l'acier, l'uranium? Tous ces problèmes créent des frictions entre le Canada et les États-Unis. Et je crois qu'un député de la Saskatchewan, qui est agriculteur et très au courant des questions que posent ces denrées et ces minéraux, devrait envisager de négocier au lieu d'adopter une attitude négative et de vouloir se venger des Américains.

M. Althouse: Monsieur le Président, si le député avait écouté aussi attentivement qu'il l'a dit, il aurait saisi la réponse. S'il avait compris quelque chose au commerce des denrées et aux échanges avec les Américains, il n'aurait pas mal interprété l'objet de mon discours.

• (2140)

Comme j'ai essayé de le dire clairement dans mon discours, le problème que nous avons avec les Américains, c'est de régler les litiges commerciaux. Ce problème existe depuis aussi longtemps que je peux m'en souvenir.

J'ai passé une grande partie de ma vie à essayer de vendre du boeuf et du porc aux Américains. Nous avions créé une agence de commercialisation du porc pour envoyer des longes de porc à Los Angeles et San Francisco. Dès que nous avons commencé à faire des bénéfices, nous n'avons pas pu traverser la frontière pour diverses raisons.

M. Ravis: C'est précisément pourquoi nous faisons cela.

M. Althouse: Mon ami devrait savoir que nous avions conclu un accord de libre-échange—et il existe depuis longtemps—sur la viande rouge, notamment le porc et le boeuf. Cet accord n'a plus valu un clou dès qu'il a été sérieusement question de faire entrer des produits sur leur marché.

La viande devait être inspectée. Pendant un moment, c'est ce qu'on a exigé. Il fallait qu'il y ait des inspecteurs vétérinaires, ce qui était raisonnable. On ne peut pas contester les règlements sanitaires d'un autre pays. Cependant, on n'arrivait pas à trouver un inspecteur vétérinaire sur toute la frontière, de Regina à Vancouver. L'un était en visite chez sa belle-mère, et l'autre avait une grand-mère malade. On pouvait téléphoner à l'avance mais on ne pouvait pas trouver un endroit où faire passer de la viande réfrigérée, par une température de 80 degrés, de l'autre côté de la frontière et jusqu'à San Francisco. Ils usaient de représailles. Il y avait un différend à propos d'un produit complètement différent à Washington.

Pour résoudre ce problème, il aurait fallu aller discuter de la proposition ou de la méthode de la Commission américaine du commerce international. Nous avions besoin d'une solution commune quelconque au problème et cela aurait été la première étape logique pour le résoudre.

Le premier ministre (M. Mulroney) a offert au président de faire porter les négociations sur tout pour l'encourager dans cette partie des entretiens. Ce n'était pas logique et cela ne marchera pas.

Nous n'avons pas vraiment proposé de solution sérieuse aux différends, par exemple un comité mixte du genre de la Commission mixte internationale pour régler les disputes frontalières. Nous n'avons même pas mis cette question à l'ordre du jour. Comment pouvons-nous sérieusement envisager de résoudre quelque chose si nous n'attaquons pas le problème où il se trouve?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai suivi le débat avec beaucoup d'intérêt. Je tiens à résumer et à répéter certains des points signalés par le très honorable premier ministre (M. Mulroney), par mes collègues du Cabinet et par les députés de ce côté-ci de la Chambre dans leurs interventions.

Je voudrais par ailleurs pouvoir demander aux députés d'en face de revenir sur la position qu'ils ont adoptée aujourd'hui. J'ai été dans l'opposition pendant quelques années. Je comprends le rôle de l'oppositon. Je sais qu'il consiste à critiquer, à proposer d'autres solutions et à proposer ce qu'elle pourrait considérer comme une autre possibilité. L'opposition a toutefois un autre rôle à jouer. Il consiste à prendre la responsabilité de laisser de côté les considérations d'ordre sectaire à certains points tournants de l'histoire d'un pays pour voir plus loin. Lorsqu'on se trouve en présence de faits irréfutables, il faut parfois prendre les décisions qui servent le mieux les intérêts du pays au lieu de servir les intérêts politiques immédiats ou d'alimenter le débat.

Je suis fier d'être ministre et de suivre les visées, le courage et le dévouement du premier ministre dans cette entreprise délicate. C'est une question très épineuse. En septembre 1985, au moment où il a lancé ces négociations, le premier ministre a dit que les négociations internationales sont compliquées et très difficiles, que le succès n'était pas assuré mais que les résultats valaient la peine de fournir l'énorme dose de bonne foi nécessaire pour les mener à bien.

Lorsque nous avons entamé ces négociations, il y a un an et demi, nous nous sommes fixés trois objectifs principaux. Les Canadiens ne peuvent que juger ces objectifs valables s'ils font fi des considérations d'ordre politique ou des intérêts régionaux.

Premièrement, nous voulions nous assurer l'accès au marché américain en faisant adopter de nouveaux règlements et de nouvelles modalités limitant l'incidence de la législation qui protège les entreprises commerciales. Tous les députés peuvent bien maudir le sentiment protectionniste qui s'est répandu aux États-Unis. Nous connaissons les problèmes. Toutefois, après s'être élevé contre ce sentiment, il nous appartient de venir à la table de négociation, d'essayer d'oublier cela et de parvenir à un accord entre les deux nations qui ont le plus important commerce au monde.

Nous voulions une définition plus claire des pratiques qui faussent le commerce, de façon à réduire le risque de droits compensateurs. Nous voulions également améliorer notre accès au marché américain, grâce à notre participation aux marchés de l'État fédéral et des États et à une libéralisation générale du commerce. Nous voulions que cette libéralisation se fasse de façon ordonnée, par l'élimination des droits de douane, des contingentements et des autres barrières sur une période de temps.

Ceux qui examinent ces propositions ne peuvent que les trouver opportunes dans l'intérêt du Canada et des relations commerciales qui existent entre nos deux pays.

Nous voulions asseoir notre accès au marché américain et disposer d'un mécanisme de règlement des différends qui soit juste, rapide et concluant. Nous savons qu'il le faut. En fait, durant le débat d'aujourd'hui de nombreux députés l'ont dit.

Nous voulions aussi des dispositions qui préserveraient l'indépendance d'action du Canada dans la poursuite de réalisations nationales. La ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) en a parlé ce soir.

Nous voulions un accord durable qui scellerait nos obligations mutuelles et tiendrait compte des différences entre nos deux systèmes de gouvernement. Car ils sont différents, tout comme nos sociétés sont différentes. Cela dit, en peuples indépendants et en dépit de nos différences, nous nous sommes rapprochés au cours des années, pour des raisons géographiques bien sûr, mais aussi du fait de notre amour mutuel de la démocratie.

Nous avons cependant développé une relation qui va au-delà du commerce et des relations entre gouvernements ou entre institutions.

C'est aussi une relation entre personnes. Des gens de l'intérieur et de l'extérieur de la Chambre ont des amis et des relations d'affaires au sud du 49^e^ parallèle. Ils savent que ces relations-là aussi augmentent l'intérêt national pour le commerce. Quand nous parlons de relations, cela va plus loin qu'un simple document, si important soit-il. Ces relations sont à la base de l'image que nous nous faisons de nous-mêmes en tant que pays et de la place que nous occupons dans le monde et surtout par rapport aux États-Unis.

Nous poursuivons ces objectifs depuis presque un an et les négociations ont été ardues. Cependant nous avons défendu les intérêts du Canada et on nous a compris. Les difficiles négociations se poursuivent.

Je comprends que l'opposition demande, comme je l'ai fait moi-même à l'occasion, qu'on lui donne plus d'information, plus de détails. Tous ceux d'entre nous qui ont déjà négocié savent que bien qu'on nous demande souvent de donner plus de détails et même si nous aimerions peut-être bien en donner davantage en ce moment, nous ne pouvons pas, comme le premier ministre l'a dit aujourd'hui, et nous ne devrions pas, dans l'intérêt du Canada, révéler publiquement les détails des négociations qui se déroulent actuellement. On fait confiance au processus, aux négociateurs et en sa position. C'est la base sur laquelle on entreprend des négociations.

Au début des négociations, en juin dernier, le premier ministre a demandé comment nous atteindrions ces buts. Il a déclaré qu'il proposerait aux Américains un accord commercial qui effacerait la frontière dans la mesure où les transactions commerciales entre Canadiens et Américains sont concernées, lorqu'il serait complètement mis en vigueur. Aujourd'hui le premier ministre a dit à la Chambre que nous étions dans la bonne voie, que nous atteignions nos objectifs, que la négociation de toutes les questions était maintenant engagée sérieusement et que nous négociions un accord général et complet portant sur les problèmes clés qu'affronte le Canada en tant que chef de file et nation commerçante internationale. Il a dit aussi que si les États-Unis et le Canada réussissent, ils seront un exemple pour le monde.

Je crois que c'est vrai. Je suis convaincu ce soir que nous réussirons. Nous avons la volonté de réussir en tant que peuple. Nous nous sommes engagés à réussir, tout comme les États-Unis. Je crois que nous forgerons ensemble un accord qui nous enrichira tous les deux, un accord sans perdant. Seul ce genre d'accord nous intéresse et seul ce genre d'accord nous apportera la stabilité à long terme. Les Canadiens sont pour. La Chambre a entendu mes collègues parler des nombreuses personnalités canadiennes qui ont exhorté le gouvernement à négocier. Je ne citerai pas le nom de toutes ces personnes, mais elles se sont renseignées et estiment que le Canada aurait tout intérêt à conclure un nouvel accord commercial avec les États-Unis.

• (2150)

Nous ne voulons pas de n'importe quel accord commercial. Le gouvernement négocie sous la direction du premier ministre un accord global qui établit des règles bien précises. Il élimine les barrières commerciales et permettra de régler rapidement et équitablement les différends. Il sera instauré graduellement et équitablement et stimulera la croissance économique et l'investissement.

Nos détracteurs ne partagent pas ce point de vue. Ils ont exprimé des craintes et se sont dit étonnés que les négociations soient sur le point de supprimer les barrières qui s'opposent au commerce. Je me demande où ils étaient depuis deux ans. Nous avons négocié de façon à favoriser de toute urgence le renouveau économique et à créer des possibilités d'emploi et le climat de confiance indispensable au renouveau économique.

La ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) a clairement précisé pourquoi les entreprises canadiennes étaient en faveur des négociations. Mes autres collègues, et notamment le ministre des Finances (M. Wilson), le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), le ministre des Transports (M. Crosbie) et la ministre des Communications ont tous fixé des objectifs très précis pour les négociations dans les domaines de leur ressort.

Le dernier porte-parole du NPD a surtout parlé de l'agriculture. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise) nous a montré que le gouvernement défendait énergiquement les intérêts des cultivateurs au cours de ces négociations et des pourparlers du GATT. Nous savons tous que nos offices de commercialisation doivent protéger les cultivateurs, mais nous savons également que compte tenu de la productivité des agriculteurs canadiens et du fait que notre marché ne compte que 25 millions de personnes, nous devons élargir nos débouchés. Il en a toujours été ainsi.

Peut-être pourrais-je parler de ma propre région pour un bref instant. Aux débuts de la colonisation dans l'Ouest, la toute première chose qu'il fallait faire était de trouver des débouchés internationaux. Dès les années 1850, Red River possédait un accord commercial avec St. Paul et Minneapolis. Pourquoi? Parce que c'était là que se trouvaient les marchés et c'était par là que l'on accédait au monde. Aujourd'hui, nous ne parlons pas de quelque chose de nouveau mais de l'amélioration et du renforcement de ce que le pays avait déjà édifié.

Mes collègues ont tous démontré que nos détracteurs ne font guère plus que dresser des épouventails. Après les avoir mis sur pied, ils se jettent dessus et les détruisent, comme pour détruire un ennemi qui n'existerait nulle part sauf dans leur imagination trop fertile. Ils insistent par exemple sur le fait que les Américains veulent modifier nos politiques sociales et que l'on négociera nos programmes de sécurité sociale pour les familles avec enfants à charge, l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation, les régimes de pensions et l'assurance-chômage. Ces allégations irresponsables ne sont que non-sens. On veut susciter des craintes et, pour rester poli, tout cela n'est pas vrai.

Peu importe combien de fois nous le dirons, peu importe combien de fois nous le reconfirmerons et peu importe combien de fois nous déclarerons à la Chambre que nous sommes des députés et que nous croyons tous à la parole l'un de l'autre, les députés d'en face s'obstinent à replacer les choses dans un contexte tout à l'opposé de celui où je les avais placées. Ils devraient utiliser leurs tactiques de débat et exprimer leurs points de vue mais en se fondant sur les faits et non dans le but de susciter des craintes dans l'esprit des Canadiens les plus vulnérables. Peu importe de quel côté nous sommes, une attitude aussi irresponsable doit cesser.

J'affirme en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que nos programmes sociaux sont un élément fondamental de la structure de la société canadienne. Ils constituent un patrimoine auquel tous les Canadiens ont droit. Ils font partie intégrante de notre mode de vie. Ils n'ont pas été mis en question par le Canada ni par les États-Unis et ils ne feront pas l'objet de négociations. J'espère que c'est bien compris. En termes simples, les programmes sociaux du Canada ne sont pas négociables. Ceux qui prétendent le contraire sèment la discorde.

Le Canada et les États-Unis organisent différemment leur sécurité sociale. Les priorités diffèrent. Nous consacrons toutefois chacun un peu plus de 20 p. 100 de notre produit national brut à une gamme de programmes sociaux: soins de santé, enseignement, assistance sociale, pensions et assurance-chômage. Dans chaque pays, environ 15 p. 100 du revenu personnel provient des paiements de transfert aux particuliers. Certains craignent que l'uniformité des règles du jeu dans les relations commerciales dont les Américains aiment parler n'entraîne une grave diminution de l'étendue et de la qualité des programmes sociaux. Nos critiques prétendent que si ces programmes ne sont pas abandonnés dans un accord commercial, et ils ne le seront pas, ils perdront de leur efficacité par suite de ce qu'ils appellent l'harmonisation des politiques.

Voyons ce qui s'est produit dans la Communauté économique européenne. Quand la Grande-Bretagne s'est jointe à la Communauté, elle a dû accorder ses pensions avec celles des autres pays. Les pensionnés du Royaume-Uni n'ont rien perdu de leurs programmes et avantages sociaux; ils ont tous les droits et avantages pour lesquels ils ont cotisé. Nous n'avons pas encore d'entente avec l'Angletere, mais nous en avons une avec les États-Unis et ce sont ces ententes que nous devons développer. Notre politique sociale n'est pas en jeu car elle n'est pas négociable.

Dans une certaine mesure, ce processus se déroule continuellement en raison des forces mondiales du marché. Je tiens à dire aux députés d'en face que la politique sociale du Canada a été instaurée grâce à notre expérience, en vertu de nos traditions et pour répondre à nos besoins et atteindre nos objectifs. Nous le répétons, elle ne sera pas négociée et les Américains ne nous l'ont d'ailleurs pas demandé.

Je voudrais traiter des questions touchant le Manitoba et les Prairies. Je n'aborderai qu'un aspect faute de temps. Le Manitoba est une province d'un million d'habitants dont 60 p. 100 environ vivent dans une seule ville. En 1985, le Manitoba a exporté pour 1,7 milliard de dollars de marchandises autres que les céréales et les oléagineux, dont 82 p. 100 sont allées aux États-Unis. En effet, nous voulons accroître nos échanges commerciaux avec l'Europe et les pays du Pacifique. Cependant, j'ai parlé plus tôt de faits incontestables. Par exemple, chaque fois qu'il y a un obstacle au commerce avec les États-Unis, 82 p. 100 des exportations du Manitoba sont menacés. Même si l'on n'approuve pas le processus, on ne peut pas nier que l'objectif soit exact.

Pour conclure, il faut voir les choses dans une perspective plus vaste que celle dont j'ai parlé jusqu'ici. Au cours de notre histoire, nous avons tenu des débats qui, selon les historiens, font partie de notre patrimoine canadien. Il y a eu le débat sur la Confédération du Canada, lequel a suscité de vives divergences d'opinions. Notre pays était petit et sa population éparpillée. Et pourtant, les Canadiens de l'époque ont oublié leurs querelles partisanes pour créer un pays. Nous connaissons la politique nationale qui a non seulement permis de construire le chemin de fer, mais aussi de développer et de coloniser l'Ouest. Elle fait partie de notre patrimoine.

Il y a quelques années, la Chambre a tenu des débats animés sur la Constitution. On a entendu des opinions différentes sur la méthode de rapatriement de la Constitution, sur la formule d'amendement et sur l'opportunité de constitutionnaliser la Charte des droits. Ce débat a été très animé mais les partis de la Chambre ont réussi à s'entendre au cours d'un vote dans l'intérêt du Canada. Le débat d'aujourd'hui sur la conclusion d'une entente commerciale avec les États-Unis fondée sur la justice, l'équité et les intérêts nationaux des deux pays, est un autre grand débat de notre histoire. Il faut que chacun à la Chambre y mette du sien pour que nous puissions rapprocher nos opinions divergentes. Ce qu'il faut avant tout cependant, c'est que nous reconnaissions tous que la prospérité commerciale est avantageuse pour le Canada, notre jeunesse et notre avenir. J'espère que ce débat aura mis tous les Canadiens sur la bonne voie.

• (2200)

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. le Président: Comme il est 22 heures, il est de mon devoir, conformément aux ordres adoptés plus tôt aujourd'hui, d'interrompre les délibérations dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Par conséquent, toutes les motions nécessaires pour trancher la question dont la Chambre est saisie seront mises aux voix demain, le mardi 17 mars 1987, à 18 heures.

[*Français*]

En conséquence, la Chambre demeure ajournée jusqu'à demain à 11 heures conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 22 h 01.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 16 pétitions suivantes: nos 332-712, 332-721, 332-747, 332-748, 332-833, 332-834, 332-838, 332-840, 332-842, 332-883, 332-995, 332-997, 332-998, 332-1016, 332-1129 et 332-1130.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition en vertu de l'article 106 du Règlement. Elle me vient de Canadiens de l'Ouest qui craignent que les propositions du gouvernement visant à modifier les dispositions de la Loi sur les brevets qui ont trait aux médicaments d'ordonnance feront monter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et réduiront sensiblement leur capacité d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter ces propositions qui entraîneront des modifications à la Loi sur les brevets.

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Il m'est également agréable de présenter une pétition émanant de Canadiens de l'Est qui s'inquiètent au sujet des projets du gouvernement visant à priver les pêcheurs de leur droit de toucher des prestations d'assurance-chômage. Ils demandent au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de rejeter toute recommandation en ce sens et d'entamer des consultations avec les représentants des pêcheurs au Canada en vue d'améliorer le programme qui leur est offert.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si mon collègue aurait l'obligeance de nous signaler la date d'attestation que porte la pétition au sujet de la Loi sur les brevets.

M. Riis: Monsieur le Président, la date d'attestation que porte la pétition au sujet de la Loi sur les brevets est le 1er octobre 1986.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition attestée par le greffier des pétitions le 15 décembre 1986. Je regrette qu'un si long délai se soit écoulé avant que je puisse la présenter à la Chambre, mais il y a eu un très grand nombre de pétitions sur cette question. Je suis heureux que le secrétaire parlementaire nous ait donné la chance de le signaler.

Dans leur pétition ces Canadiens se disent inquiets parce que le gouvernement se propose de modifier la Loi sur les brevets. Ils prévoient que cette initiative entraînera une majoration de frais non seulement pour les régimes provinciaux, mais aussi pour ceux dont l'état de santé nécessite l'achat répété de médicaments d'ordonnance. Ils croient aussi que c'est là un autre cas où le gouvernement canadien fait des concessions aux États-Unis durant les pourparlers sur le libre-échange aux dépens des Canadiens ordinaires. Ces pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui feront hausser les prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

[*Français*]

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, moi aussi j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des centaines de pétitions qui viennent d'un peu partout, de différentes régions du pays et qui dénoncent le nouveau plan d'opération de la Société canadienne des postes qui crée deux classes de citoyens avec l'installation permanente des superboîtes postales tant dans le milieu urbain qu'en milieu rural; ils disent que la fermeture de bureaux de poste en milieu rural prive les citoyens d'une présence fédérale unique et réduit les services postaux vitaux en milieu rural et que l'augmentation des tarifs surtout sur le courrier de deuxième classe met en péril la distribution des nombreux journaux hebdomadaires et régionaux, revues etc..

Les gens qui ont signé ces pétitions demandent humblement que le Parlement rejette le plan de la Société canadienne des postes et enjoigne à celle-ci de livrer le courrier à tous les contribuables canadiens sans distinction.

Présentation de projets de loi

• (1110)

[*Traduction*]

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE BIENS DE LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN SITUÉS AU YUKON

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) demande à présenter le projet de loi C-45, autorisant l'aliénation de biens situés dans le territoire du Yukon qui sont détenus ou utilisés par la Commission d'énergie du Nord canadien et prévoyant des mesures connexes.

M. le Président: Permet-on au ministre de présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 30, 64 et 71.

[*Texte*]

LES AUTOMOBILES RÉSERVÉES À L'USAGE DES MINISTRES ET DES SOUS-MINISTRES

Question nº 30—**M. Stackhouse:**

1. *a*) Combien d'automobiles réservées à l'usage des ministres le gouvernement possède-t-il et combien sont fournies avec chauffeur, *b*) combien leur achat a-t-il coûté au total, *c*) quel en a été le coût total d'entretien et d'utilisation en 1985, *d*) combien les salaires des chauffeurs ont-ils coûté au total en 1985?

2. Combien d'automobiles réservées à l'usage des sous-ministres et des hauts fonctionnaires de rang équivalant le gouvernement possède-t-il et combien sont fournies avec chauffeur?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): 1. *a*) Tous les ministres du Cabinet disposent d'une voiture et d'un chauffeur. Toutes les voitures appartiennent au gouvernement, sauf trois qui sont louées.

Les deux ministres de la Défense nationale bénéficient d'un traitement particulier à ce chapitre (personnel des forces armées).

De même, la GRC possède un parc de voitures réparties entre les diverses régions du Canada. Ces véhicules servent à transporter et à escorter des membres du pouvoir exécutif du Canada, des résidents et des visiteurs jouissant d'une protection internationale et des personnes désignées par le solliciteur général.

Voitures réservées à l'usage des ministres.

b) La moyenne du prix d'achat initial est de 18 140 $. *c*) En 1985, le coût moyen de fonctionnement et d'entretien était de 4 775 $. *d*) En 1985, le salaire des chauffeurs plafonnait à 28 500 $.

2. Du nombre total de voitures réservées à l'usage des sous-ministres et des hauts fonctionnaires de rang équivalent, 55 appartiennent au gouvernement. Un chauffeur-messager est assigné à 43 d'entre elles.

L'ACDI—LES CONTRATS OCTROYÉS À DES ENTREPRISES DE CALGARY

Question nº 64—**Mme Sparrow:**

En *a*) 1983, *b*) 1984, *c*) 1985, *d*) 1986, dans combien de cas et pour quel montant au total des hommes d'affaires de Calgary ont-ils obtenu des marchés de l'Agence canadienne de développement international?

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Les données qui suivent n'englobent pas les contrats de services énumérés ci-après, qui ne sont pas entrés dans le système de la DSIG (Direction des systèmes d'information de gestion):

1) tous les contrats de moins de 2 000 $; 2) les contrats de services passés par les Programmes multilatéraux et les Programmes spéciaux; 3) les contrats de coopérants.

Contrats de services
Calgary

Année financière	Nombre	Valeur totale (milliers de $)
1983-1984	8	3 700
1984-1985	7	2 100
1985-1986	12	2 100
1986-1987*	8	21 200

* Du 1er avril 1986 au 20 janvier 1987

Contrats d'approvisionnement
Calgary

Année financière	Nombre	Valeur totale (milliers de $)
1983-1984	s.o.	s.o
1984-1985	21	16 419
1985-1986	3	3 134
1986-1987*	6	3 325

* Du 1er avril 1986 au 26 janvier 1987

LE CONGRÈS NATIONAL AFRICAIN

Question nº 71—**M. Blenkarn:**

Le gouvernement appuie-t-il le Congrès national africain et le Congrès a-t-il approuvé officiellement la méthode d'assassinat appelée «garrottage» et, dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de maintenir son appui au Congrès?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Le gouvernement ne reconnaît pas le Congrès national africain (ANC) et il n'appuie pas sa politique de «lutte armée» pour renverser le gouvernement sud-africain.

Si nous entretenons des contacts avec l'ANC, c'est que celui-ci est un élément important du mouvement d'opposition et qu'il sera appelé à participer à tout règlement en Afrique du Sud.

A notre connaissance, l'ANC n'a pas souscrit publiquement au «garrottage».

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LÉGISLATION DÉLÉGUÉE

ANNONCE D'UN DÉBAT AUX TERMES DE L'ARTICLE 51 DU RÈGLEMENT

M. le Président: Conformément au paragraphe 51(2) du Règlement, je voudrais annoncer que le débat sur la motion d'adoption du troisième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, qui a été présenté à la Chambre le jeudi 19 février 1987, aura lieu le mercredi 18 mars 1987, de 13 heures à 14 heures.

Je rappelle aux députés que ces délibérations résultent d'une nouvelle disposition du Règlement et je leur demande de prévenir leurs collègues que le débat aura lieu demain, de 13 heures à 14 heures.

• (1120)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Garneau (p. 3594).

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, il est malheureux que pour ma première critique ayant trait au discours sur le Budget je sois dans l'obligation de déclarer que ce Budget représente un gros zéro pour l'ensemble des contribuables canadiens. Évidemment, lorsque je parle d'un gros zéro, il faut comprendre qu'il s'agit là de la qualité du Budget qui nous a été présenté et non pas des effets que ce Budget aura sur les goussets du contribuable. Et c'est la raison pour laquelle mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau), appuyé par mon collègue de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), a proposé un amendement à la motion du ministre des Finances (M. Wilson) pour:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«cette Chambre condamne le gouvernement:

—pour avoir présenté un budget qui augmente les taxes et les impôts des Canadiens pour la troisième année de suite, pour un total de plusieurs milliards de dollars;

—pour avoir augmenté l'écart entre les riches et les pauvres par des politiques mal conçues et sans préoccupation sociale;

—pour avoir mis la hache dans le budget crucial du développement économique régional et cela pour une troisième année de suite; et

—pour avoir à nouveau remis à plus tard la réforme fiscale retardant ainsi la mise en place d'un système qui apporterait plus de justice, et qui rétablirait l'équité fiscale fortement érodée par les politiques conservatrices.»

Cet amendement qui sera voté aujourd'hui, monsieur le Président, condamne en définitive les politiques qui ont été mises de l'avant ou les énoncés qui ont été amenés devant cette Chambre par le ministre des Finances.

Comme on dit souvent que le Budget est habituellement le reflet des politiques générales du gouvernement, le 18 février dernier, il n'y avait absolument rien dans le Budget. Aussi on est en droit de se demander quelles sont les véritables politiques de ce gouvernement.

J'ai été pour le moins surpris, voire déçu pour ne pas dire choqué, d'entendre le ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) nous dire qu'avec un Budget comme celui qui avait été présenté, le gouvernement conservateur savait où il s'en allait. Je dois dire que le ministre des Finances n'a rien fait pour aider les députés et les ministres conservateurs qui ont, jusqu'à ce jour, essayé de justifier la position du gouvernement face à ce Budget ou à ce semblant de Budget qui a été déposé devant cette Chambre.

Nous aussi du parti libéral savons très bien où s'en vont les députés conservateurs et les ministres conservateurs d'en face. On sait très bien que la population les juge et continuera à les juger au cours des prochains mois et, lors des prochaines élections générales, nous savons très bien où se retrouvera l'ensemble de la députation progressiste conservatrice qui siège actuellement dans cette Chambre, certainement pas à Ottawa.

En fait, on est certainement en droit de se poser plusieurs questions face à un ministre d'État (Jeunesse) qui semble se vautrer dans une certaine complaisance en acceptant ou en trouvant excellente la performance de son ministre des Finances, et surtout lorsqu'on constate que ce ministre d'État (Jeunesse) n'a jamais, mais jamais au cours de sa réplique ou au cours de son exposé sur le Budget, mentionné le mot «jeunesse» et le mot «jeune», parce que, effectivement, dans le Budget il n'y a absolument rien, rien, rien pour les jeunes. C'est peut-être ce qui explique le fait que le ministre essaie de colliger dans des recueils qui sont quand même très intéressants pour la vue, très jolis, mais dont le contenu se limite à un ensemble de renseignements qui n'ont absolument rien à voir avec une politique gouvernementale qui aurait été mise en place par un gouvernement responsable.

Je voudrais vous signaler, monsieur le Président, que le gouvernement conservateur n'a absolument pas respecté les promesses du dernier discours sur le Budget, c'est-à-dire celui du 18 février 1986, dans lequel le ministre des Finances disait: «Je compte proposer dans mon prochain budget de nouvelles mesures pour réformer notre système de dépenses sociales et les dispositions fiscales connexes.» Malheureusement, le gouvernement semble s'être dérobé à cet engagement sur la réforme des programmes sociaux. Et là-dessus, on a simplement qu'à se référer aux nombreuses plaintes et aux nombreuses doléances

que nous recevons des personnes qui se sont vu promettre toutes sortes de choses, en particulier dans ma circonscription, lors de la récente campagne électorale pour le remplacement de mon prédécesseur à la Chambre des communes, et au cours de laquelle des personnes s'étaient fait promettre mer et monde par le parti gouvernemental, notamment qu'on réussirait à inclure dans le programme de prestations du PAT, le Programme d'adaptation aux travailleurs, qu'on réussirait à les inclure même s'il y avait certains accrocs, et ces gens, malheureusement, après les élections, se voient dans une situation qui les empêche de pouvoir bénéficier de ces programmes et, par le fait même, ces gens sont très déçus et très choqués de l'attitude du gouvernement conservateur.

Il y a également toute la partie de la population qui s'était fait promettre de pouvoir bénéficier des prestations d'assurance-chômage si ces gens prenaient leur préretraite et qui, malheureusement, particulièrement dans notre région où il y a beaucoup de personnes qui se sont prévalues de ce programme, de cette préretraite possible, en étant convaincus qu'ils pourraient bénéficier des prestations d'assurance-chômage, beaucoup de préretraités sont très déçus et sont très choqués de l'attitude du gouvernement qui s'est dérobé à ses engagements face à cette promesse.

Je ne pense pas que la population canadienne s'oppose à une certaine réforme des programmes sociaux. Cependant, il faudrait les adapter de façon plus efficace aux situations nouvelles, et je pense, comme mon collègue qui est critique des finances, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), qu'il est plus que temps de mettre en place une forme de régime de revenu annuel garanti. Une résolution dans ce sens adoptée lors du congrès de notre parti en novembre dernier nous permettra de mettre en place un tel système après les prochaines élections générales alors que nous serons appelés à former le prochain gouvernement.

Je voudrais reprendre ici également, monsieur le Président, une partie de l'exposé de mon collègue, critique de l'Opposition sur les finances, quand il a déclaré: Quand on parle de l'écart qui existe entre les pauvres et les riches dans ce pays, suite aux trois budgets conservateurs, que dire maintenant de la situation de nos jeunes! Il n'y a absolument rien dans le Budget pour répondre aux besoins des jeunes sans travail. Il n'y a rien dans le Budget non plus pour correspondre à l'engagement que le premier ministre du Canada avait pris lors de la conférence des premiers ministres des provinces à Vancouver l'an dernier lorsqu'il avait promis de procéder à l'implantation du régime de garde d'enfants, soit le Child Care Program. Les familles canadiennes, monsieur le Président, devront supporter un fardeau fiscal nettement supérieur à ce qui leur a été imposé jusqu'à maintenant. Est-il normal, monsieur le Président, qu'un couple marié dont les deux membres travaillent, avec deux enfants, payent 966 $ de plus après la présentation du Budget en 1987 que ce qu'il payait en impôt en 1984? Qu'un coupe marié, avec un seul travailleur, mais avec deux enfants, gagnant 30 000 $, paye 1 020 $ de plus en impôt qu'en 1984? Nous pourrions continuer longtemps, mais malheureusement ce serait un tableau trop sombre pour qu'il vaille la peine de le citer.

Évidemment ce gouvernement n'a pas osé s'attaquer à l'exemption de 500 000 $ de la taxe sur les gains en capital puisqu'il aurait touché trop fortement les amis du régime.

Ce gouvernement n'a pas non plus touché les entreprises parce qu'encore là plusieurs amis du régime auraient été touchés. Je pense que ce qui est important pour un gouvernement, c'est de s'assurer que les compagnies et les entreprises paient leur juste part du fardeau fiscal. Malheureusement, depuis 1984, 90 p. 100 des nouvelles taxes sont sur les épaules des particuliers, et un peu moins de 10 p. 100 sur les épaules des corporations. C'est une situation qui m'apparaît pour le moins injuste pour le contribuable ordinaire.

Monsieur le Président, il y a deux ennuis qui se dressent pour le gouvernement conservateur, c'est que les Canadiens ne sont pas dupes, et ce gouvernement ne sera pas réélu dans deux ans. Et si nous regardons globalement ce qui se passe du côté des jeunes, dans son discours du Budget, le ministre Wilson n'a pas mentionné une seule fois, comme je l'ai dit précédemment, le mot «jeunesse». Il semblerait que la solution des conservateurs au problème du chômage chez les jeunes est de vieillir, a déclaré le président des jeunes libéraux du Canada, M. Jonathan Schneiderman. Une des priorités constantes du gouvernement, selon ce que le ministre des Finances avait déclaré le 23 mai 1985 lors de son discours budgétaire, c'est d'encourager un accroissement très sensible de la recherche et du développement au Canada. Malheureusement, depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs, les crédits budgétaires au Conseil national de recherches ont été réduits de 520 millions en 1984 à 398 millions en 1986 et une compression additionnelle de 20 millions a été annoncée en octobre 1986. Comment pouvons-nous croire au développement de la recherche lorsque le gouvernement diminue les montants alloués à ce secteur d'activité dans son Budget?

La façon dont le gouvernement traite le ministère d'État (Jeunesse) est une parfaite illustration de l'importance qu'il attache aux problèmes de la jeunesse. Le gouvernement a retranché plus de 200 millions des programmes pour la jeunesse depuis 1984. On comprend mal la suffisance du ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest) lorsqu'il est questionné sur ce sujet. Quand on sait que l'élément le plus pertinent pour la jeunesse canadienne est la nouvelle taxe sur les chips et les barres de Granola, comment les jeunes peuvent-ils se fier à un gouvernement qui ne s'est jamais préoccupé des générations futures, selon ce que disait M. Schneiderman encore tout récemment.

Depuis l'abolition du programme Katimavik, le gouvernement a souvent promis qu'en temps opportun il déposera des programmes aptes à régler les problèmes des jeunes. Or, il y a plus d'un an que le programme Katimavik a été aboli et ce gouvernement n'a encore rien annoncé pour remplacer ce programme, si ce ne sont quelques petits programmes qui n'ont absolument rien à voir avec l'expérience et la formation que recevaient les jeunes dans le cadre du programme Katimavik. Si la lecture d'un budget n'est pas un temps opportun, un temps propice pour annoncer des programmes, le ministre des Finances pourrait-il annoncer un jour à la jeunesse canadienne quand viendra ce fameux temps opportun qui nous permettra de connaître les programmes mirobolants promis par le gouvernement conservateur? En fait, quand les jeunes cesseront-ils

d'être considérés comme des citoyens de troisième ordre par ce gouvernement?

Très récemment, monsieur le Président, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration nous a fait parvenir des données concernant les budgets affectés aux programmes de création d'emplois chez les jeunes. Lesdites données donnent un aperçu des sommes affectées en 1985-1986 et de celles qui le seront en 1986-1987. Or, ce tableau révèle que, au cours de l'année fiscale 1985-1986, on a affecté 673.2 millions à la création d'emplois chez les jeunes pour une participation de 253 400 jeunes. Pour l'année fiscale en cours 1986-1987, on estime que 720.3 millions seront affectés et, cette fois, on prévoit la participation de 230 000 jeunes aux différents programmes tout en voulant bien se fier aux chiffres qui nous ont été fournis. N'est-il pas difficilement explicable que tout en prétendant consacrer cette année 47.1 millions de plus auxdits programmes de création d'emplois, on enlève à 23 200 jeunes Canadiens la possibilité de participer à ces différents programmes.

Dans le répertoire des programmes fédéraux et provinciaux et territoriaux, *Affaires de la jeunesse 1986-1987*, il s'agit d'un document officiel distribué partout à travers le Canada par Emploi et Immigration et c'est un document dont se servent régulièrement les directeurs des centres de main-d'oeuvre du Canada. Une section de ce document est consacrée aux programmes fédéraux de création d'emplois. Ce document est utilisé par les conseillers en emploi des centres d'emploi sur campus et des centres d'emploi du Canada pour étudiants ainsi que par les jeunes eux-mêmes. Après comparaison entre ce document officiel et les données du *Canadian Job Strategy* fournies par Emploi et Immigration, on ne peut que constater la présence importante des nombreuses dissemblances tant au niveau des programmes de création d'emplois que des budgets qui y sont alloués. Constatant cet état de fait, monsieur le Président, où se situe la cohérence dans la politique «jeunesse» du gouvernement conservateur. Par exemple, le programme Section 38 apparaît dans le tableau du *Canadian Job Strategy* et n'apparaît nulle part dans le répertoire des programmes fédéraux. Le programme relatif aux pénuries de main-d'oeuvre spécialisée, le *Skill Shortage*: dans le répertoire, on indique que la part des jeunes était de 4.5 millions en 1985-1986 et dans les données fournies par Emploi et Immigration, on indique que celle-ci était de 24.7 millions.

Au niveau du développement de l'emploi, le *Job Development*, dans le répertoire le budget global est de 239.4 millions et dans les données fournies par Emploi et Immigration, la part concernant les jeunes seulement est évaluée à 308.8 millions. Où est la cohérence, monsieur le Président, où est la transparence?

Je reviens, monsieur le Président, sur la publication *Palmarès* qui est un guide éclair des programmes et services jeunesse du gouvernement fédéral. En soi l'initiative de la publication *Palmarès* s'avère excellente. Les jeunes Canadiens avaient besoin d'un guide éclair pour pouvoir se retrouver dans les programmes et services mis sur pied par le gouvernement fédéral. Le contenu de *Palmarès* demeure cependant très critiquable.

Tout d'abord, à la lecture du guide, on s'aperçoit rapidement que la très grande majorité des programmes qui y sont répertoriés existait déjà sous le gouvernement libéral. Les nouveaux programmes sont très peu nombreux et d'autre part, plusieurs des programmes et services qui y sont énumérés laissent facilement voir que le ministre en a fait une sorte de fourre-tout pour laisser paraître que les programmes et services de son gouvernement étaient très nombreux, alors que plusieurs d'entre eux servent peu, sont de peu d'intérêt pour les jeunes ou encore n'ont vraiment pas été conçus pour eux.

De plus, les programmes et services sont si brièvement décrits qu'on en connaît peu ou à peu près pas la nature et les modalités. Parmi les programmes et services apparaissant dans *Palmarès* n'ayant pas été vraiment conçus pour les jeunes, on a les services *Ligne ouverte* du secrétariat de la petite entreprise, le Séminaire de gestion de la BFD, la Consultation du service des entreprises, les Cliniques Vidéo de gestion, les Services d'information de la BFD, le Développement des collectivités, la brochure *Votre affaire, c'est notre affaire* de la Banque fédérale de développement, le Programme pour agent interne et stagiaire en gestion du matériel. On y inclut de plus des programmes d'ordre aussi général que l'assurance-santé et l'assurance-chômage, le Régime d'assurance publique du Canada, les allocations familiales, le Programme des enfants disparus, le Régime de pensions du Canada, l'Aide fédérale à l'enseignement postsecondaire, *et cetera*.

Le gouvernement, monsieur le Président, se vante régulièrement de sa politique d'emploi concernant la jeunesse et des budgets qui y sont alloués. Il serait certes bien intéressant de prendre connaissance de ladite politique. Cependant, nulle part on ne retrouve un profil détaillé de celle-ci expliquant le contenu des modalités des différents programmes, ainsi que des budgets exacts qui y sont alloués. Et cela ne me surprend pas qu'en fin de semaine, le minsitre d'État (Jeunesse) ait annoncé, lorsqu'il faisait la promotion de *Palmarès*, qu'il renonçait, selon un article paru dans *La Presse*, à une politique de la jeunesse puisqu'une politique jeunesse n'a jamais été l'apanage et n'a jamais été une préoccupation et une priorité au sein du gouvernement conservateur.

Il serait important que le gouvernement en fasse une et que cette politique soit accessible à l'intérieur d'un seul document officiel, complet et explicite, si jamais elle vient à exister.

On est en droit, monsieur le Président, de se poser la question: A quel moment le gouvernement considérerait-il enfin les jeunes dans leur juste mesure et à leur juste valeur? Quand va-t-il accorder l'importance à ce groupe déterminant, représentant la relève de demain et quelque 22,6 p. 100 de la population active du Canada?

Des dépenses affectées à la recherche et au développement devaient augmenter de 4 p. 100 en 1986 comparativement à 12 p. 100 et 11 p. 100 en 1985. Les dépenses pour l'année 1986 représentaient 1,3 p. 100 du Produit national brut au Canada, c'est-à-dire beaucoup moins que les 2,5 p. 100 dépensés aux États-Unis et les 2,7 p. 100 dépensés au Japon. Pourtant au cours de la campagne électorale de 1984, le gouvernement progressiste conservateur s'est engagé à doubler l'aide à la recherche et au développement d'ici quatre ans, la portant à 2,5 p. 100 du Produit national brut. C'est ce genre de déclaration et ce genre de promesse qui a fait élire un gouvernement qui aujourd'hui décourage la population et l'amène à répudier ce gouvernement qui ne respecte absolument pas ses engagements et qui n'a pas l'intention de les respecter si l'on se fie

aux chiffres qui nous ont été dévoilés et qui nous incitent à croire que le gouvernement a l'intention de poursuivre la même orientation que ce qu'il a préconisé depuis 1984.

Au niveau des centres d'emplois, il est malheureux de constater que nous avons une diminution sensible du personnel qui est prévu, ce personnel qui rendait d'immenses services tant sur les campus des collèges ou des universités, et malheureusement, le gouvernement a décidé de sabrer dans le personnel et nous nous retrouverons avec une diminution sensible de ce personnel dans les différents campus et universités du Canada.

On pourrait parler évidemment encore très longtemps, monsieur le Président, mais je vois que mon temps s'écoule, mais je voudrais vous dire qu'au niveau de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement actuel, en déposant un Budget comme celui qu'il a déposé, ne fait qu'accentuer l'opposition qui se dessine non pas uniquement de ce côté de la Chambre, monsieur le Président, mais dans toute la population.

Cette population s'exprime par voie de sondages, s'exprime par des mémoires, s'exprime lors de rencontres, et lorsque nous avons des activités sociales, cette population qui manifeste par toutes sortes de réactions nous prouve hors de tout doute qu'elle se prépare à faire le limogeage en règle de tous les députés conservateurs qui ont appuyé ce Budget et qui n'ont tenu compte en aucune façon, du moins en ce qui me concerne, de cet élément extrêmement important que représente 22.6 p. 100 de notre population au Canada et qui sera la relève de demain, c'est-à-dire les jeunes. Malheureusement, monsieur le Président, je suis persuadé qu'il est trop tard pour que le gouvernement fasse marche arrière, mais il n'est pas trop tard pour au moins mettre sur pied certains programmes qui démontreraient que ce gouvernement a quand même encore un peu de coeur et qu'il peut se préoccuper véritablement de la jeunesse canadienne et non pas uniquement des amis du parti.

• (1130)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Reimer): Questions ou observations?

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, les gens de la circonscription de Saint-Maurice doivent être déçus aujourd'hui après avoir entendu leur député et le discours qu'il a fait, discours où pour la moitié du temps il a dit que le gouvernement conservateur ne serait pas réélu et pour l'autre moitié du temps il a lu des extraits d'autres députés ou de quelque chose d'autre. Cela me fait de la peine de voir mon collègue de Saint-Maurice (M. Grondin) agir de la sorte.

Monsieur le Président, vous me permettrez de revenir un peu sur les points dont il a fait mention. Je pensais honnêtement que le député de Saint-Maurice savait ce que c'était un budget. Je m'aperçois, monsieur le Président, qu'il n'a aucune idée de ce que c'est. Un budget, ce sont les états financiers d'un pays qui sont déposés une fois par année.

Le député de Saint-Maurice, comme son collègue d'à côté de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano), s'imagine que le budget c'est le temps où le ministre des Finances va annoncer tout ce qui doit se faire dans la prochaine année dans chaque ministère. Alors il fait mention de ce qui aurait dû être annoncé au niveau de la jeunesse, mais il a oublié de parler de ce que ma collègue fait au niveau des femmes; il a oublié de parler du développement régional; il a oublié de parler de tout cela parce que, monsieur le Président, un budget c'est ce qui se passe, ce qui a été dans le passé, ce qui arrive comme chiffres présentement et ce qu'on aura dans l'avenir.

Et ce n'est pas au ministère des Finances à nécessairement faire des annonces dans le Budget. Que serait-il arrivé si lorsque nos agriculteurs dans l'Ouest, l'an dernier, qui avaient un urgent besoin d'aide, on leur avait dit: eh bien, non, écoutez, l'opposition ne veut pas qu'on fasse d'annonces, il faut s'en garder pour mettre dans le Budget. Attendez, dans le Budget, on va annoncer ce dont vous avez besoin immédiatement. Je ne pense pas que les agriculteurs de l'Ouest auraient été heureux, monsieur le Président. Et c'est cela que l'opposition ne comprend pas. Le Budget accorde à chaque ministère les fonds nécessaires, et c'est à chaque ministre, au cours de l'année, à faire les annonces qui doivent être faites dans chacun de leurs secteurs.

Le député parlait de la jeunesse, monsieur le Président. Qu'a fait l'ancien gouvernement pour la jeunesse? Nous avons réduit le taux de chômage pour les jeunes de 3 p. 100. Il reste encore des choses à faire, mais au moins on a fait quelque chose, alors que l'ancien régime avait tout simplement laissé augmenter le taux de chômage chez les jeunes. Il me parle de l'excellent recueil qui vient de paraître sous la plume du ministre d'État (Jeunesse) (M. Charest). Ce recueil a été bien accueilli partout au Canada, sauf dans les circonscriptions de l'opposition. Alors vous voyez, monsieur le Président, comment cela fonctionne.

La réforme des programmes sociaux: il y a des choses qui ont été mises en branle. Le député n'a pas parlé du crédit d'impôt au niveau de la taxe de vente fédérale, crédit d'impôt qui est justement dans l'optique d'aider les personnes à faible revenu. La promesse que le premier ministre a faite la semaine dernière pour la garde d'enfants, ça s'en vient. Soyez donc patients.

Le député de Saint-Maurice n'a pas parlé—et cela me surprend de lui, parce que je le connais comme un député honnête—de l'impôt minimum qui a été instauré en janvier 1986, malgré qu'il est vrai que son chef était contre le fait que les personnes à haut revenu aient un impôt minimum à payer. Il n'en a pas parlé de cela, monsieur le Président. Par contre, il parle des entreprises qui paient moins d'impôt. Monsieur le Président, le gouvernement libéral a été là pendant 20 ans, la loi fiscale, la loi de l'impôt sur le revenu qu'on connaît aujourd'hui et les modifications qu'on doit y faire et qu'on a faites depuis deux ans pour couper les innombrables abris fiscaux et «passes» fiscales que l'ancien régime avait mis en place, il n'en a pas parlé. Il parle des coupures au niveau du Conseil national de recherches. C'est cet ancien gouvernement-là, monsieur le Président, qui est maintenant l'opposition, qui a fait en sorte que des milliards ont été dépensés par le biais d'un crédit d'impôt à la recherche scientifique, qui a été mal dépensé et qu'on a coupé. Mais ces milliards, avec leur politique, et vous avez la revue *Actualité* . . . et quand il me parle des amis du régime, tous les avocats d'ascendance libérale ont fait de l'argent avec ce crédit d'impôt à la recherche scientifique et toutes ces compagnies-là aussi, et il vient nous accuser

aujourd'hui de ne pas faire nos devoirs au niveau de la recherche. Monsieur le Président, ils ont vidé les coffres: des milliards dépensés inutilement qui n'ont pas profité à nos chercheurs, qui ont profité aux amis du régime libéral . . .

M. Gauthier: C'est faux! Tiens-toi-z'en aux faits!

M. Vincent: Regardez, monsieur le Président, si la vérité choque! Ce sont des milliards et c'est connu et vous le savez. Alors, monsieur le Président, on a coupé cela. Qu'on ne vienne pas aujourd'hui nous accuser!

M. Gauthier: La vérité!

M. Vincent: On n'en a pas d'argent, vous l'avez tout dépensé! Il ne nous en reste plus.

M. Gauthier: Vous taxez assez batêche! Cela fait 25 milliards!

M. Vincent: Même, monsieur le Président, avec ce qu'ils nous ont laissé comme problèmes de toutes sortes, on a réussi à créer 675 000 emplois. On a abaissé le taux d'inflation. Nous sommes le pays qui a la meilleure croissance économique après le Japon. Cela, monsieur le Président, ce sont des réalisations du gouvernement conservateur. De cela on ne parle pas!

Une voix: On a un milliard et plus de chômeurs!

M. Vincent: Regardez, monsieur le Président, la vérité choque. C'est de toute beauté de voir cela. Ils sont choqués parce qu'ils entendent la vérité. C'est cela leur problème.

M. Gagliano: Seulement 18 p.100 voteraient conservateur!

M. Vincent: Ah, oui. Vous me répondrez.

Monsieur le Président, je mets au défi le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) de venir dans ma circonscription.

Mme Pépin : J'y suis allée, moi.

M. Vincent: Oui, combien avez-vous eu de personnes? Vous avez eu 75 personnes pour un 5 à 7. Il y a eu . . .

• (1140)

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Reimer): A l'ordre, s'il vous plaît. Je demande aux députés d'écouter le discours du secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Vincent). Ils pourront, après son discours, poser des questions et faire des observations.

• (1150)

[*Français*]

M. Vincent: Monsieur le Président, juste deux, trois petits chiffres mais la députée vient de mentionner qu'elle est venue dans ma circonscription. C'était vrai, monsieur le Président. Ils ont eu un gros 75 personnes pour un souper-bénéfice et 15 jours avant à un souper-bénéfice du parti conservateur, on a eu 900 personnes. Alors, monsieur le Président, on peut passer les commentaires qu'on veut, mais je pense que la réalité est là et les gens de Trois-Rivières sont fiers et heureux du parti conservateur.

M. Bernier: Et de leur député.

M. Vincent: Et de leur député, merci monsieur le député de Beauce.

Et de toute façon, monsieur le Président, la différence entre le gouvernement conservateur et l'ancien régime libéral: on travaille au niveau national, on travaille pour aider les gens à travers le pays et chaque député conservateur à la Chambre travaille pour les gens de sa circonscription. On ne travaille pas uniquement pour être réélu, et surtout nos politiques sont en fonction du bien-être canadien et non pas des politiques comme l'ancien régime libéral qui essayait juste de se faire réélire. Remarquez, monsieur le Président, ils réussissaient très bien là-dessus. On ne peut pas leur en vouloir, leur image n'était pas trop pire, ils réussissaient à se faire réélire. Mais ce n'est pas cela l'important. L'important c'est qu'au niveau canadien, au niveau international, le Canada ait la place qu'il prend et cette place-là, il la prend depuis 1984, pas avant cela.

Vous me permettrez de revenir à certains autres commentaires du député de Saint-Maurice. Il parlait de l'exemption d'impôt des gains en capital.

Monsieur le Président, c'est une bonne mesure qui, à ce jour au niveau écononique, au niveau création d'emplois a fait ses preuves. Et quand on me dit que c'est fait pour aider les amis du régime, je pense que des gens fortunés il y en a plus du côté libéral que du côté conservateur. Alors qu'on ne vienne pas me chanter cette chanson! Ils ont eu 20 ans de pouvoir et ils en ont bien profité. Qu'on ne vienne pas me dire que les gens fortunés sont uniquement du côté conservateur! Monsieur le Président, je pense que cela est vraiment de la basse politique et cela me déçoit un peu d'ailleurs de mon collègue de la circonscription de Saint-Maurice (M. Grondin).

Il mentionne également les programmes pour les jeunes. Le programme Défi a créé plus d'emplois avec moins d'argent parce que justement ce sont des emplois bien créés. Mais ce qui est encore plus important, c'est que les jeunes en 1985, en 1986 et encore en 1987 auront la possibilité durant l'été tout d'abord de travailler, mais en plus de travailler dans leur champ de compétence et non pas selon les anciens programmes Canada Été au travail ou je ne me souviens plus comment cela s'appelait qui faisait en sorte que les programmes d'été pour les jeunes c'était de tondre des pelouses, de peinturer, toutes des choses instructives comme cela. Non, monsieur le Président, nos jeunes au Canada, depuis 1984, travaillent durant l'été et ce dans leur champ de compétence, et je peux vous apporter des témoignages de gens de la circonscription de Trois-Rivières, de jeunes de la circonscription de Trois-Rivières qui trouvent le programme formidable, parce qu'ils ont l'occasion durant quatre mois de pratiquer dans leur champ de compétence, et il s'agit là de quelque chose de nouveau, parce que cela n'existait pas sous l'ancien régime libéral.

Alors les leçons, il ne faudrait pas trop essayer de nous en donner à ce niveau-là.

Le député mentionnait que ce qui a fait élire le gouvernement conservateur: ce sont les promesses. Non, monsieur le Président, ce qui a fait élire le gouvernement conservateur c'est l'«écoeurement» des Canadiens et des Canadiennes par rapport aux politiques, pour ne pas dire la basse politique, de l'ancien régime libéral. Et, monsieur le Président, il faut se souvenir qu'ils ont été élus en 1980 avec une promesse de ne pas avoir 18c. sur le gallon d'essence. Un an après on avait le double, monsieur le Président. Et en septembre 1984, on est arrivé au pouvoir. Le litre d'essence à Trois-Rivières en 1984 était à 60c., monsieur le Président. Et si vous regardez présentement

vous constaterez qu'il est à 50c. Ce sont les politiques énergétiques du gouvernement conservateur qui ont fait en sorte que le prix de l'essence a diminué. Et dans la circonscription de Saint-Maurice, le prix de l'essence a diminué également. J'ai la chance d'y aller de temps en temps, je le sais, monsieur le Président.

M. Gagliano: L'essence a diminué; ce n'est pas grâce à vous autres!

M. Vincent: Et encore une fois je présume que si les taux d'intérêt ont diminué, ce n'est pas grâce aux bonnes politiques du gouvernement conservateur. Une hypothèque de 50 000 $ sur cinq ans coûte présentement à chaque contribuable canadien 1 500 $ de moins par année. Cela veut dire que chaque Canadien, chaque Canadienne qui a une hypothèque de 50 000 $ a 1 500 $ de plus dans ses poches par année.

M. Gagliano: Oui, mais en payant plus de taxe.

M. Vincent: Et le gars de la PME . . . regardez, monsieur le Président, si ça choque la vérité. C'est malheureux à entendre. La PME, j'ai eu la chance d'aller en visiter dernièrement dans la circonscription de Saint-Maurice qui vont bien. A Trois-Rivières, nos PME vont très bien, elles progressent et les gens sont fiers de nos politiques. Ils sont conscients nos gens de PME à Trois-Rivières qu'ils économisent avec le gouvernement conservateur 1 000 $ par année d'intérêt. Ce sont là des réalisations concrètes que les gens peuvent voir et avoir dans leurs poches.

Monsieur le Président, le revenu personnel a augmenté de 5 p. 100 depuis qu'on est au pouvoir. Ce sont des réalisations. Le nombre de nos PME, une augmentation de 13 p. 100. Ce ne sont pas simplement des créations d'emplois. L'entrepreneurship canadien se découvre, se réveille et progresse avec le gouvernement conservateur. Il avait été écrasé par les politiques libérales, et cela, monsieur le Président, vous le savez vous-même. Voilà les réalisations. C'est ça qui fait qu'on a un Budget, que tout le monde, sauf l'opposition, considère excellent. Le seul reproche qu'on nous fait c'est peut-être de ne pas avoir assez réduit le déficit. Et je peux comprendre cela. Par contre, monsieur le Président, vous savez que 50 p. 100 des dépenses dans ce budget ce sont des programmes sociaux. Vingt-cinq pour cent ce sont des intérêts sur leur dette. Vingt-cinq pour cent des dépenses de l'État en 1987-1988, ce sont des intérêts sur les dettes créées par l'ancien régime libéral. Monsieur le Président, il faut vivre avec cela. On n'a pas le choix.

Ils ont dépensé à la va comme je te pousse, sans regarder, sans investir où l'argent aurait vraiment dû être investi. J'ai parlé de la recherche scientifique tout à l'heure. Je pourrais vous parler de la multitude de programmes de création d'emplois qui étaient une farce, qui étaient pour les amis du régime, qui étaient des emplois temporaires, monsieur le Président, quand il y avait des emplois. Je pourrais vous en parler longtemps.

Au niveau du Québec, monsieur le Président, les réalisations de ce gouvernement-là depuis deux ans sont extraordinaires. On peut parler du dossier des CF-18, du dossier Hyundai, de la politique au niveau de l'agriculture, monsieur le Président, un milliard et demi de dollars sur cinq ans. Cela faisait cinq ans que l'ancien régime refusait de donner à nos producteurs laitiers ce à quoi ils avaient droit. On l'a réglé en 1985, monsieur le Président, moins d'un an après avoir été élus. Et je sais que le député de Beauce (M. Bernier) était absolument favorable à cela. Le taux de chômage a diminué.

Il y a un nombre record d'ententes signées entre le gouvernement fédéral et la province de Québec au niveau des sciences et de la technologie, au niveau du développement régional, au niveau du transport, et je pourrais vous en nommer plusieurs autres, monsieur le Président, ententes dont on a bénéficié à Trois-Rivières . . . au niveau du transport, monsieur le Président, on va investir 18 millions pour la rénovation du pont de Trois-Rivières. Ce sont des choses positives, c'est le gouvernement canadien qui fait cela, de concert avec le gouvernement du Québec. On voyait dans la presse ce matin: c'est fini les chicanes de clocher entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, monsieur le Président. Le député fédéral et le député provincial, dans mon temps, avant que je sois en politique, se parlaient strictement par la voie des journaux. Dans la circonscription de Trois-Rivières, dans la circonscription de Saint-Maurice, le seul temps où les députés se parlaient, c'était par la voie des journaux. Ça ne marche plus comme cela aujourd'hui, monsieur le Président. On travaille de concert avec la province. Je travaille de concert avec mes deux collègues du niveau provincial, et ça va bien dans la région. C'est cela le travail d'équipe, c'est cela la réconciliation nationale que le premier ministre avait promise et qu'on a apportée.

Monsieur le Président, il y a une question que je me pose et à laquelle j'aimerais bien que quelqu'un réponde de l'autre côté de la Chambre. En 1983-1984, on avait un déficit de 32 milliards. Nous sommes arrivés au pouvoir, monsieur le Président, comme vous le savez, en 1984, et nous avons dit, dans l'exposé économique de novembre 1984: on coupe un peu tout, parce qu'il faut d'abord faire le ménage et voir où on va. On arrive quand même avec un déficit de 38 milliards de dollars. Il s'est dépensé, monsieur le Président, avant les élections, 6 milliards de dollars. Où est-ce que c'est allé? Je pourrais vous donner des exemples, j'en ai dans la circonscription chez nous. Il y en a un peu partout, on le sait, ils ont saupoudré pour gagner. Malheureusement, la population n'a pas cette fois-ci embarqué dans leur bateau. La population a compris en 1984 que ce n'est pas en dépensant de l'argent à hue et à dia que tu réussis à gagner le coeur des Canadiens et des Québécois, et le coeur des Québécois, dans la circonscription de Trois-Rivières, dans la circonscription de Beauce, dans la circonscription de Labelle, il est acquis au gouvernement conservateur . . .

Une voix: Et dans la circonscription de Rimouski.

M. Vincent: Dans la circonscription de Rimouski aussi, c'est vrai. Et je vous plains, aux prochaines élections, les libéraux, vous allez tenter de gagner ces circonscriptions-là parce que la population est fière de leurs députés et travaille avec eux, est consciente que les députés se battent pour le Québec et se battent pour leurs circonscriptions . . .

Monsieur le Président, je voudrais terminer en disant que c'est la première fois en 30 ans que le déficit du gouvernement canadien va être réduit pendant trois années de suite, la première fois en 30 ans, monsieur le Président! C'est-à-dire que la dernière fois que c'est arrivé, j'avais un an. Cela fait longtemps cela, monsieur le Président. Et c'est grâce à qui? Encore une fois, aux bonnes politiques du premier ministre du Canada, du ministre des Finances et de l'ensemble du caucus conservateur.

Monsieur le Président, j'en aurais encore long à dire au sujet de l'excellent budget, et je demanderais à nos collègues de voter sur la motion du ministre Wilson et nécessairement contre la motion de l'Opposition.

M. Gagliano: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Je vais commencer par une pour donner la chance aux autres. D'ailleurs, c'est une question que j'avais déjà posée lors du débat du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt. Il dit que les libéraux ont gaspillé avant les élections six milliards de dollars parce qu'en arrivant ils se sont retrouvés avec un déficit de 38 milliards de dollars et que le gouvernement conservateur a réduit le déficit chaque année. Tout d'abord, j'aimerais lui dire que ce n'est pas tout à fait cela parce que l'année dernière le ministre des Finances (M. Wilson) avait proposé un déficit de 29.5 milliards et on a un déficit de 32 milliards qui est égal au dernier déficit du dernier budget, déficit complet quand les libéraux étaient au pouvoir, c'est-à-dire en 1983-1984 de 32 milliards. Donc il n'y a aucune réduction depuis trois ans. Mais, dans l'année 1984-1985 et en 1985-1986 il y a eu quand même une augmentation de recettes d'impôt d'à peu près six milliards de dollars. Pourtant, le déficit, à la fin de 1986, est égal. Alors est-ce qu'il pourrait me dire—et je pense qu'il a eu le temps de faire ce calcul et de l'étudier—où les six milliards sont allés et comment cela il se fait qu'après avoir augmenté les impôts de six milliards pendant que vous êtes au pouvoir, le déficit, à la fin de 1986, est de 32 milliards et est égal à ce qu'il était en 1984?

M. Vincent: Monsieur le Président, je suis très heureux de la question de mon collègue de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano). Je lui dirai tout d'abord que le déficit on l'a ramassé à 38, alors nous avons diminué à 34, par la suite à 32 et, cette année, à 29. Je pense que nos devoirs sont faits à ce niveau-là.

Il est malheureux que le député de Saint-Léonard—Anjou ne soit pas conscient du fait que le coût des programmes sociaux augmente tous les ans. Par exemple, monsieur le Président, vous le savez, le montant des pensions de sécurité de la vieillesse augmente, le montant des allocations familiales augmente, le montant des transferts aux provinces augmente. Si les revenus ont augmenté, et c'est vrai, les dépenses de l'État également ont augmenté. Alors je pense que le calcul est très simple à faire et si mon collègue veut être honnête, il va s'apercevoir qu'une grande partie de l'augmentation des dépenses de l'État s'en va au niveau des transferts aux provinces, au niveau des paiements des programmes sociaux et il ne faut pas qu'ils oublient leurs dettes qu'ils nous ont laissées. Les intérêts ne baissent pas sur une dette parce que la dette augmente et les intérêts augmentent et il faut les payer. Alors c'est là l'augmentation de nos dépenses.

Le gouvernement conservateur présentement administre le pays avec environ 25 p. 100 du budget total de l'État. Il y a des accords qui avaient été signés avant qu'on entre au pouvoir au niveau international que l'on doit respecter et au sujet desquels je pense que nous sommes d'accord: la défense nationale, l'ACDI. Ce sont des choses que l'on doit respecter. Il y a des augmentations là aussi. Mais les dépenses sur lesquelles le gouvernement a un contrôle n'ont pas augmenté ou très peu, quelques pourcents. Ce n'est pas là que cela augmente. Mais les revenus doivent augmenter parce que le reste des dépenses augmentent.

M. Grondin: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire à mon collègue de Trois-Rivières (M. Vincent) que lorsqu'il dit qu'on ne comprend peut-être pas les budgets de la même façon que lui semble les comprendre, il est évident qu'on ne les comprend pas de la même façon parce que de la façon que j'ai vu le budget qui a été présenté devant la Chambre et de la façon dont on a été mis au courant des dépenses qui sont projetées par le gouvernement au cours de l'année, cela nous a permis de voir qu'entre le moment où le Budget a été présenté et la réalité des dépenses qui sont projetées pour l'année 1987-1988, il y a un rapport qui s'établit et un rapport qui concorde et qui nous laisse drôlement songeurs, et que tout ce qu'on présumait à partir du Budget qui a été présenté, eh bien, évidemment, cela se confirme par les prévisions de dépenses qui ont été déposées à la Chambre.

Là où je ne suis peut-être pas tout à fait d'accord sur tout ce qu'a dit mon collègue de Trois-Rivières, c'est lorsqu'il dit que j'ai lu malheureusement ce qui était écrit par les autres et que j'ai passé mon temps à dire que le gouvernement ne serait pas réélu. Je pense qu'il y a quand même une vérité dans cela, c'est la deuxième partie. La première partie qui a été mentionnée par mon collègue de Trois-Rivières (M. Vincent), comme quoi j'ai dit ce qui a été écrit par les autres, c'est qu'il n'y avait absolument rien dans le Budget comme tel pour nous permettre de nous étendre et de parler sur différents sujets parce que le Budget était passablement vide et ne reflétait absolument pas un budget qui aurait mis des politiques ou qui aurait pu établir des prévisions optimistes pour le Canada.

Et évidemment, je ne pense pas non plus qu'au niveau des répliques ou de ce que j'ai pu apporter concernant le problème des jeunes et de l'absence complète de politiques au niveau de la jeunesse dans le Budget, l'absence complète de prévisions pour les jeunes, je ne pense pas, monsieur le Président, que cela ait été mentionné par les autres, parce que même le ministre d'État (Jeunesse) dans sa réplique ou dans son énoncé sur le discours du Budget n'a jamais mentionné le mot «jeune» ou le mot «jeunesse» une seule fois. Et je le comprends parce qu'il n'y avait absolument rien pour les jeunes dans le Budget qui a été présenté.

Pour ce qui est de la publication *Palmarès*, je voudrais simplement dire à mon collègue de Trois-Rivières que, effectivement, *Palmarès* est très bien présenté et je l'ai mentionné dans mon discours. C'est un recueil qui est très bien fait mais, malheureusement, c'est le contenu qu'on peut critiquer parce qu'il est vide ou pratiquement, si ce ne sont certains programmes qui existaient déjà antérieurement, mais qu'on regarde les programmes qui sont réellement des programmes qui ont été mis de l'avant par le gouvernement conservateur depuis 1984 et, malheureusement, mon collègue devra convenir qu'il n'y a absolument rien qui apparaît dans la publication *Palmarès*.

Et pour ce qui est de Défi 87, Défi 86 ou Défi 85, je ne pense pas que, en aucune occasion, mon collègue puisse m'accuser d'avoir déblatéré contre le programme Défi. Ce sur quoi on déblatère, c'est contre les sommes qui sont affectées à Défi, compte tenu des augmentations... par exemple, le salaire

minimum qui existe dans différentes provinces, particulièrement cette année au Québec et en Ontario, et également compte tenu des difficultés que nous avons à obtenir des crédits supplémentaires suite aux 30 millions qui ont été enlevés parce que l'an dernier il y avait eu 30 millions additionnels qui avaient été mis dans le programme d'été pour le recensement 1986. Et cette année, ces 30 millions ont été enlevés et ce sont des emplois de moins, indépendamment de ce que mon collègue de Trois-Rivières puisse dire. Il y a des emplois de moins qui seront créés cette année, à moins qu'on diminue le salaire qui est prévu pour les jeunes qui travaillent pour Défi 87.

Mais dans l'ensemble, monsieur le Président, il s'agit d'une diminution sensible et on ne peut accepter que les jeunes soient pénalisés par un gouvernement qui ne se préoccupe pas de ces 22,6 p. 100 de la population canadienne.

M. Vincent: Monsieur le Président, je vais essayer encore une fois. Ça l'air dur. Le Budget n'est pas là pour donner des «nanans» à une classe ou à une autre de la société. Le Budget est là pour donner des sommes d'argent à chaque ministère et c'est au ministre responsable à dépenser cet argent durant l'année. Le ministre d'État (Jeunesse) fera ses annonces en temps et lieu. Ce n'est pas au ministre des Finances à annoncer, au niveau du Budget, ce qui va se passer au niveau de la jeunesse pour l'année. Et je regarde mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight). Il n'y avait rien dans le Budget au niveau des affaires indiennes. Pourtant, mon collègue, durant la période qui s'en vient, va avoir des annonces à faire au niveau des Indiens. C'est cela qu'il faut comprendre et qu'il ne comprend pas, monsieur le Président.

Et je voudrais vous souligner, monsieur le Président, que c'est la première fois en 20 ans qu'un gouvernement projette un montant de dépenses et arrive à la fin de l'année avec ce montant-là, et ce trois années de suite. C'est la première fois, monsieur le Président. Cela veut dire: bien administrer un pays comme la population canadienne administre son budget dans la maison chez elle, comme les entreprises administrent leur budget, quand elles disent: On va dépenser X milliers de dollars cette année, elles dépenses X milliers de dollars. Ca faisait 20 ans que le gouvernement libéral canadien ne «balançait» pas. Et nous, monsieur le Président, on «balance» et je pense que cela est important.

Et en terminant, monsieur le Président, je peux vous assurer que le ministre d'État (Jeunesse) fait un travail extraordinaire au niveau des jeunes et qu'il a l'appui du caucus du Québec et du caucus national à ce niveau.

• (1200)

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le Budget présenté il y a quelque temps par le ministre des Finances (M. Wilson). J'interviens pour m'opposer à ce budget à cause de ses initiatives et de ses lacunes. Il a étendu la taxe de vente fédérale aux grignotines, notamment aux tablettes granola, aux glaces au yaourt, aux cacahuètes, aux mélanges d'aliments naturels, au popcorn et autres. Cette taxe vise des aliments qui sont mangés surtout par les enfants. C'est pourquoi certaines personnes l'ont appelée la taxe des marmots. De même, le budget a majoré la taxe d'accise sur l'essence de 1c. par litre et la taxe sur les produits du tabac de 4 p. 100. Cela signifie que les impôts des familles à revenus faibles et moyens vont augmenter de 60 $ à 100 $ par an. Lorsqu'on ajoute cette augmentation d'impôt à toutes les autres que le gouvernement a imposées depuis qu'il est arrivé au pouvoir il y a deux ans et demi, on découvre que les impôts des familles à revenus faibles et moyens se sont accrus de 1 350 $ au cours de cette période.

Parlons des lacunes de ce budget, monsieur le Président. Il n'a pas abordé le problème des inégalités régionales. Depuis janvier 1986, 137 000 nouveaux emplois ont été créés au Canada, mais 132 000 de ces emplois se trouvent dans le sud de l'Ontario. Il n'y a que 5 000 nouveaux emplois dans les autres régions de notre pays. Le problème des inégalités régionales est très grave. Pourtant, depuis son élection, le gouvernement a diminué de 3 milliards de dollars les subventions précédemment accordées au développement économique régional. Il n'est donc pas étonnant que les inégalités régionales s'aggravent et que la plupart de l'activité économique et des emplois soient concentrés dans le sud de l'Ontario.

Le budget ne s'attaque pas à la crise de l'agriculture. Le revenu agricole net a diminué de 27 p. 100 en Saskatchewan l'année dernière. On prévoit qu'il va encore reculer cette année de 10 à 20 p. 100. L'ouest du Canada est en crise. Des milliers d'agriculteurs sont au bord de la faillite. Tout le mode de vie de la ferme familiale dans l'ouest rural du Canada est sur le point de disparaître. Pourtant, rien dans le budget n'indique que le gouvernement soit conscient de l'énorme problème qui existe dans notre région. Il n'y a pas eu d'engagement; le gouvernement n'a pas mentionné le moindre projet de programme d'aide aux agriculteurs en vue de préserver la ferme familiale dans l'ouest du Canada. Il n'a pas reconnu le moindre des problèmes que nous connaissons chez nous. En outre, le budget ne fait rien pour créer des emplois ni pour aider les pauvres.

Pendant que je préparais mes commentaires pour ce débat, j'ai reçu une étude préparée dans ma ville natale de Regina par la banque alimentaire. Elle s'intitule «La soupe populaire—La faim à Regina». Je voudrais faire part à tous de certaines des conclusions de cette étude: On y lit ceci:

> La faim est un problème sérieux à Regina.
>
> Les gens ont faim quand leur revenu mensuel courant ne leur suffit pas pour acheter assez de provisions pour eux et pour les membres de leur famille.
>
> On compte au bas mot 3 000 personnes à Regina aux prises avec ce problème. Trois mille cinq hommes, femmes et enfants ont fait appel à la banque alimentaire en janvier 1986.

La moitié étaient des enfants. Cette étude révèle également que la faim est surtout le lot des familles car la majorité des clients de la banque alimentaire sont des enfants. Quelque 59 p. 100 ont leur deux parents et 35 p.100 vivent dans une famille monoparentale dont le chef est une femme. Les banques alimentaires sont également trop lourdement mises à contribution compte tenu de leurs ressources. En 1985, par exemple, celle de Regina a reçu et distribué plus de un million de livres de nourriture aux affamés. Mais la quantité distribuée par personne est passée d'environ cinq livres par jour en 1983 à 2.3 livres en 1986.

• (1210)

Cette étude parle ensuite des conséquences de la malnutrition, surtout pour les enfants. Elle rapporte les propos des nutritionistes qui assurent que les enfants inscrits aux programmes alimentaires des écoles sont sous-alimentés, mal nourris et affamés. Ils manquent de motivation et de concentration, et ils sont inattentifs, agités et repliés sur eux-mêmes. Les enfants sous-alimentés souffrent de fatigue extrême et ils ont les yeux cernés.

Rien n'a été prévu dans le budget pour remédier à cet état de choses. Pire, ces familles ont été mises encore plus à mal par le gouvernement qui a taxé davantage les casse-croûte et il a élargi encore l'application de la taxe de vente fédérale. Les voilà pénalisées de 60 à 100 $ supplémentaires. Le gouvernement prétend connaître le triste sort des pauvres, mais cela ne l'empêche pas de majorer la taxe de vente. Il prétend que le crédit de la taxe fédérale sur les ventes redistribue 150 $ aux familles qui gagnent 15 000 $ et moins par année. Or, dans son budget de cette année, le ministre des Finances diminue cette somme d'environ moitié.

Rien n'est prévu dans le budget pour réduire le taux de chômage qui est l'un des plus élevés parmi les pays industrialisés. Les chômeurs subissent le contrecoup des mesures prises par les gouvernements précédents. Chacun se souvient de l'inflation galopante des années 70. C'est l'ambition effrénée de l'industrie pétrolière et de nombre d'autres sociétés dans le monde qui avait provoqué cette situation. Nous étions pris dans la spirale inflationniste. Les gouvernements ont donc décidé à juste titre de juguler l'inflation. Celle-ci ne peut être en effet que néfaste. Toutefois, la politique de l'argent cher qu'ils ont utilisée pour ce faire a créé des millions de chômeurs dans tous les pays industrialisés du monde. Soudain, des millions d'hommes et de femmes ont perdu leur emploi. Le Canada n'a pas fait exception à la règle. En peu de temps, des milliers de travailleurs ont été forcés de quitter un emploi utile et rémunérateur pour s'inscrire au chômage. Un grand nombre d'entre eux n'ont toujours pas retrouvé de travail. Non pas que ces gens soient paresseux ou qu'ils manquent de motivation. C'est plutôt à cause des politiques économiques mêmes du gouvernement. Après avoir épuisé leurs prestations d'assurance-chômage, ces personnes ont été réduites à réclamer de l'aide sociale. Elles en dépendent encore.

Comble de malheur, les gouvernements fédéral et provinciaux, surtout ceux qui sont d'allégeance conservatrice, ne cessent de leur en vouloir. Ainsi, le gouvernement conservateur de la Saskatchewan refuse fermement d'indexer sur le coût de la vie les prestations de bien-être social. Avant l'élection de ce gouvernement, les prestataires de l'aide sociale touchaient environ 70 p. 100 du montant considéré comme le seuil de la pauvreté. A l'heure actuelle, le revenu de tout assisté social célibataire dans cette province n'atteint plus que 40 p. 100 de ce montant. Le gouvernement conservateur fédéral, pour sa part, continue d'augmenter les impôts. L'an dernier, l'exemption de base au titre de l'impôt sur le revenu s'établissait à 1 400 $. Le seuil est maintenant si bas que le revenu imposable minimum est de 10 $.

Nous pouvons donc constater que les victimes des politiques économiques adoptées dans les années 70 pour lutter contre l'inflation sont toujours avec nous. Elles souffrent toujours et peut-être même plus qu'auparavant. C'est pourquoi l'on retrouve des gens affamés dans les rues de Regina. En fait, pas seulement à Regina, mais dans tous les centres urbains importants du pays. Des enfants ont faim. Des enfants voient leurs capacités d'apprentissage diminuées pour des raisons qui leur échappent. Rien dans le budget et rien de ce que le gouvernement a fait ne permet de croire qu'il connaît les problèmes que l'on rencontre dans les rues de nos villes. Il ignore la situation et est même prêt à malmener encore plus ces personnes en les dépouillant d'un autre 60 $. Nous n'avons certes pas affaire à un gouvernement compatissant.

Aucune mesure budgétaire n'indique que l'on s'apprête à rendre notre régime fiscal plus équitable. Voyons comment la situation a évolué depuis 1984, année de l'élection du gouvernement. Les recettes fiscales produites par l'impôt des particuliers ont augmenté de 48 p. 100 pour atteindre 43,3 milliards de dollars. Parallèlement, de 1984 à 1986, l'impôt des sociétés n'a été augmenté que de 4,3 p. 100, pour environ 10 milliards de dollars. La taxe de vente et la taxe d'accise fédérales ont été majorées de 62 p. 100 et ont rapporté 22,83 milliards de dollars. J'aimerais reprendre ici les paroles de Bob Couchman, directeur général de la *Family Services Association of Canada* et directeur de l'Institut Vanier de la famille. Il se dit extrêmement préoccupé par les conséquences de la situation sur les usagers de ses services. Si vous vous en prenez à ceux qui gagnent le moins, vous privez des familles de nourriture et de vêtements.

Nous avons aussi constaté que les entreprises du pays ne payaient pas leur juste part. En 1983, 79 196 sociétés ont réussi à éviter de payer de l'impôt sur des bénéfices de l'ordre de 13,3 milliards de dollars. Ces 13,3 milliards n'ont pas rapporté un cent d'impôt au Trésor public. En 1983, 64 sociétés qui avaient réalisé des bénéfices de plus de 25 millions ont complètement échappé au fisc. Est-il juste que, à Vancouver, un prestataire de la pension de vieillesse qui touche 9 312 $ par an en prestations de la sécurité de la vieillesse et du régime de pensions du Canada dispose de moins de 1 000 $ par mois pour ses dépenses de base, soit la nourriture, le loyer et les vêtements, et qu'il soit tenu de payer de l'impôt en sus? A titre d'exemple, la Scott Paper, qui a réalisé des bénéfices de plus de 25 millions de dollars en 1982, 1983 et 1984, n'a pas versé un cent au fisc.

• (1220)

Est-il équitable qu'une famille de quatre personnes vivant à Regina, en Saskatchewan, et dont les revenus se situent au niveau du seuil de la pauvreté, verse en impôt près de 2 364 $ par an, alors que la TransCanada Pipeline qui a réalisé plus de 256 millions en bénéfices en 1980-1981, n'ait rien eu à payer? Est-il juste qu'un chef de famille monoparentale qui élève deux enfants avec des revenus se situant au niveau du seuil de la pauvreté doive payer de l'impôt au gouvernement fédéral? En fait, en 1985, cette famille a dû payer 775 $ à ce titre et 875 $ en 1986. Entre temps, sur des bénéfices de 23,7 millions réalisés en 1980, et de 29 millions réalisés en 1981, soit 52,7 millions en tout, la Union Gas n'a pas versé un cent en impôt.

Trouve-t-on juste qu'un caissier de la Banque royale du Canada ait versé au fisc, en 1982, un montant effectivement supérieur à celui qu'a versé son employeur, même si en 1982, ce dernier avait réalisé des bénéfices avant impôt de plus de

330 millions de dollars? En fait, en 1982, la Banque royale a obtenu un crédit d'impôt de 28 millions. Le gouvernement lui a en fait rendu 28 millions. C'est injuste.

Rien n'a été prévu dans le budget pour assurer la moindre équité dans le régime fiscal. C'est sur les salariés de la classe moyenne et les démunis que retombe le fardeau fiscal. Les riches et les grandes sociétés ne supportent pas leur part du fardeau et, en même temps, on réduit les services et les programmes de soutien destinés aux plus pauvres.

Ce que je trouve le plus répugnant, c'est que les dirigeants des grandes entreprises du pays se permettent de sermonner les députés. Par exemple, j'ai reçu l'année dernière une lettre du président de la Banque royale du Canada, qui était à l'époque M. Frazee. M. Frazee nous a dit que nous devions nous restreindre pour réduire le déficit et que nous dépensions trop pour nos programmes sociaux. M. Frazee a prétendu que les enfants de Regina qui se couchent sans manger tous les soirs retirent trop d'argent de nos programmes sociaux. Il nous a suggéré de réduire nos programmes sociaux pour diminuer le déficit. Pourtant, en 1982, la banque dont il était président n'a pas payé un sou d'impôt sur des profits de 330 millions de dollars. Qui est-ce qui ne paie pas sa part?

Il n'y avait rien dans ce budget pour introduire même un début de justice dans notre régime fiscal. Le ministre des Finances nous demande d'attendre qu'il présente la réforme fiscale. Je lui ai demandé au comité quand il sera prêt à nous donner son Livre blanc. Il a répondu qu'il le ferait au printemps. L'année dernière, il nous a annoncé qu'il publierait ce printemps un document sur certains aspects de la réforme fiscale. Nous devons maintenant attendre encore un peu.

La vérité, c'est que le gouvernement demande aux pauvres et aux classes moyennes d'attendre pour qu'il puisse leur distribuer des friandises électorales juste avant les prochaines élections. Pendant ce temps, les riches et les grandes sociétés continuent de se gaver. C'est injuste. C'est dégoûtant. Pas étonnant que le public canadien soit devenu cynique à l'égard du gouvernement et le lui ait fait savoir dans les sondages d'opinion publique. Non, monsieur le Président, il n'est pas question que j'appuie ce budget et la politique du gouvernement.

M. Hockin: Monsieur le Président, je vais donner au député de Regina-Est (M. de Jong) la chance de reprendre son souffle en lui posant deux questions. Premièrement, au sujet de ses commentaires concernant les personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté, sait-il que le gouvernement du Canada a dit clairement dans le discours du trône et aussi dans le budget que des mesures touchant les Canadiens à faibles revenus seraient annoncées au cours de l'année? Il n'est pas nécessaire de les annoncer toutes dans le discours du budget.

Sait-il aussi qu'en raison de l'extraordinaire taux de création d'emplois dont nous jouissons depuis deux ans et demi grâce à la faiblesse des taux d'intérêts et à la discipline financière du gouvernement, plus de 200 000 Canadiens qui vivaient sous le seuil de la pauvreté ont maintenant franchi ce seuil?

Je voudrais poser une question au député au sujet de sa péroraison sur les sociétés qui ne contribuent pas aux recettes fiscales comparé aux particuliers. Le député sait-il que nous avons supprimé plusieurs exemptions et réductions d'impôts depuis deux ans, notamment les cessions temporaires de biens et les sociétés en commandite et que nous allons maintenant nous attaquer à une foule d'autres exemptions et réductions semblables? Il y a notamment un certain nombre de possibilités qui s'offrent aux sociétés de réduire leurs impôts, qui sont complexes et doivent être examinées attentivement. Il y a aussi l'important report de pertes subies pendant la période de récession. Le député sait que cela a grandement contribué à restreindre les recettes fiscales provenant du secteur privé. Il faut dire que la structure des actions privilégiées y a aussi contribué, et que tout cela doit être examiné dans le cadre d'une réforme fiscale.

Le député est-il en train de dire que parce qu'il est tellement pressé de voir apporter ces changements plutôt que de voir tout cela réglé judicieusement de façon que le secteur des sociétés paie sa juste part, nous devrions nous hâter de présenter une proposition prématurée? Le député sait que nous allons présenter nos propositions au printemps, ce qui est très bientôt. Je pose ces trois questions au député et il m'obligerait en y répondant franchement.

M. de Jong: Avec grand plaisir, monsieur le Président. D'abord, le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) a mentionné toutes les bonnes choses qui découlent de ce budget et des autres pour aider les pauvres. Le fait est que l'impôt des pauvres augmente chaque année à cause des mesures qu'a prises le gouvernement. Depuis qu'on a supprimé la disposition prévoyant moins de 3 p. 100 d'inflation aux fins de l'impôt sur le revenu, de plus en plus de personnes deviennent des contribuables.

Je n'ai rien vu dans ce budget qui concerne la pauvreté. Le mot n'y est pas employé une seule fois. Le ministre d'État nous répète ce que le ministre des Finances nous a dit, c'est-à-dire de prendre patience, que nous ne devrions pas nous lancer tête baissée dans une réforme fiscale, que nous devons bien y penser. Ils n'ont pas réfléchi tellement lorsque la politique économique a entraîné la mise à pied de centaines de milliers de travailleurs. On ne pèse pas le pour et le contre d'une politique qui touche les Canadiens ordinaires, mais il nous faut bien réfléchir et nous montrer prudents lorsqu'il s'agit d'imposer les sociétés et de stopper l'hémorragie des capitaux.

Le ministre a raison de dire que les livres font encore état de pertes pouvant atteindre 35 milliards de dollars pour les entreprises. Si les sociétés déclarent ces pertes commerciales, elles n'ont pas à payer le moindre impôt durant les deux ou trois années qui suivent. Et pourtant le ministre et le gouvernement nous disent qu'il faut aborder la question avec une grande prudence.

• (1230)

Pourquoi les gouvernements successifs, libéraux et conservateurs, nous recommandent-ils la prudence quand il s'agit des sociétés, mais oublient de faire preuve de la même considération quand il s'agit d'êtres humains? Les enfants affamés qui traînent dans les rues de Regina aujourd'hui peuvent attendre sans égard à ce qu'il en coûtera au pays sur les plans social et économique. Ils peuvent attendre jusqu'à ce que le ministre des Finances se branche et propose une réforme fiscale quelconque. Entre temps, les grands et les puissants au Canada continuent d'avoir la partie belle. Je dis que cela est obscène.

M. Manly: Monsieur le Président, ce dernier échange m'a rappelé que le gouvernement n'avait pas vraiment considéré

dans tous ses détails les répercussions qu'aurait l'exemption d'impôt sur les gains en capital de 500 000 $ avant de la présenter et de faire ainsi une faveur à certains tout en renonçant à des recettes qui auraient pu servir à réduire le déficit.

Je sais gré au député d'avoir souligné dans son intervention que le budget devrait tenir compte des répercussions qu'il aura sur les citoyens. Il a particulièrement fait état des besoins des enfants. Non seulement le budget fait-il erreur en imposant des taxes additionnelles qui touchent les enfants, mais il néglige surtout de répondre à leurs besoins et même de reconnaître leur pauvreté en de nombreuses parties du pays. C'est honteux. Je sais gré au député de nous l'avoir rappelé.

Nous vivons également à une époque où les enfants souffrent de la faim dans le monde entier. Nous vivons dans un monde qui dépense annuellement un billion de dollars pour les armements. Le Canada y contribue par ses dépenses militaires. Comment cela touche-t-il les Canadiens, et quelle devrait être notre position? Comment le budget devrait-il s'attaquer à cette question?

M. de Jong: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de cette question. En fait, ce serait une mesure progressiste si les ministres des Finances commençaient à reconnaître le coût de la course aux armements et ses répercussions sur les budgets des gouvernements du monde entier. Il est impossible de prélever 1 billion de dollars sur l'économie mondiale sans que tout le monde en souffre.

Selon un institut de la paix de Londres, le coût de la course aux armements équivaut à deux années de salaires pour tous les travailleurs du monde. Si à la suite d'un désarmement mondial, on se servait de cette somme à des fins productives, les pays du monde entier auraient l'argent nécessaire pour acheter notre blé. Nous ne serions plus témoins de cette situation déplorable à l'heure actuelle, où certains pays font fasse à des excédents alors que d'autres pays sont frappés par la famine. Ce serait certainement utile à nos agriculteurs et aux nécessiteux du monde entier, si ce billion de dollars servait à des fins productives comme la construction de maisons et d'écoles, la prestation de services de garde d'enfants et la création d'emplois dans les domaines sociaux. Il y aurait bien moins de chômage qu'à l'heure actuelle, nos livres seraient équilibrés et nous ne vivrions pas dans un monde de rareté, de compressions et de déficits, comme à l'heure actuelle, mais dans un monde d'abondance. Manifestement, l'humanité est arrivée au point où elle peut compter sur les ressources voulues et la technologie nécessaire, pour procurer l'abondance à tous. Pourtant, on prélève chaque année 1 billion de dollars sur l'économie mondiale, afin de produire du matériel qui ne sert qu'à tuer des êtres humains. Cela fausse l'économie mondiale et nous donne une société où les ressources sont rares, les pauvres, abandonnés à leur sort et le chômage, élevé.

Selon moi, il serait bon que les ministres des Finances incluent dans leurs budgets un paragraphe dans lequel ils préciseraient le coût économique de la course aux armements et exprimeraient l'espoir au nom de tous les Canadiens, qu'un jour prochain nous puissions compter sur un nouveau climat international permettant le désarmement et la réduction des dépenses militaires. L'humanité pourrait alors commencer à comprendre les possibilités énormes qui s'offrent à nous.

Le président suppléant (M. Johnson): Reprenons le débat.

Le budget—M. Reimer

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du budget que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté le 18 février 1987.

En 1984, les Canadiens ont confié au gouvernement la mission de remettre notre économie sur la bonne voie. Lorsque nous avons été portés au pouvoir, en septembre 1984, nous savions qu'il était temps de nous attaquer aux causes des difficultés du pays. Par conséquent, dans son exposé économique de novembre 1984, le ministre des Finances a proposé un programme complet de renouveau économique. Ce programme visait quatre grands objectifs: premièrement, la réduction du déficit; deuxièmement, la création d'emplois; troisièmement, l'accroissement de l'investissement et de notre compétitivité internationale; quatrièmement, la réalisation de ces trois objectifs sans perdre de vue la justice socio-économique.

A la suite de cet exposé, en mai 1985, et de nouveau en février 1986, le ministre a présenté deux budgets conformes à ces quatre principes. Ce qui ressort surtout de ce dernier budget, c'est que notre programme de renouveau économique donne de bons résultats. Le ministre des Finances a d'ailleurs déclaré à la page 3579 du hansard du 18 février:

> Les résultats sont éloquents. Nous sommes sur la bonne voie. Notre programme de renouveau économique porte fruit.

Ce sont là de bonnes nouvelles pour tous les Canadiens. Par rapport à tous les objectifs que nous nous étions fixés en 1984, notre rendement économique de ces deux ans et demi écoulés a été remarquable.

Prenons d'abord la réduction du déficit. Les résultats à cet égard sont suffisamment éloquents. A notre arrivée au pouvoir, le déficit annuel dépassait 38,3 milliards et il allait en augmentant. Les déficits accumulés pendant 15 années de suite avaient porté notre dette nationale à 200 milliards. En fait, cette dette avait doublé en trois ans à peine, avant notre élection. Le secteur privé était paralysé par une réglementation et une intervention gouvernementales excessives, ainsi que par l'absence de contrôle sur les dépenses gouvernementales.

Qu'avons-nous fait? Nous avons aboli les programmes destructeurs comme le Programme énergétique national et l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Nous avons supprimé les distorsions de la fiscalité. Nous sommes maintenant en train de privatiser des sociétés d'État dont nous avons déjà cédé 13 au secteur privé. Nous favorisons activement l'investissement dans la recherche et le développement.

Examinons certains des résultats des mesures que nous avons prises au lendemain de l'exposé économique de novembre 1984. Le déficit est tombé de 38,3 milliards en 1984-1985, à 32 milliards en 1986-1987, et nous nous attendons à le réduire à 29,3 milliards au cours du prochain exercice. Cela représente une réduction de 23,5 p. 100 sur trois ans. C'est la première fois depuis 30 ans que nous voyons le déficit baisser pendant trois années de suite. Autrement dit, il faut remonter à 1957 pour voir une autre réduction du déficit pendant trois années consécutives.

Un deuxième fait mérite notre attention en ce qui concerne le déficit. La réduction du déficit est imputable, à 67 p. 100, à une compression des dépenses gouvernementales et, à 33 p. 100, à l'instauration de nouveaux impôts. Troisièmement, en termes réels, c'est-à-dire après inflation, les dépenses ont baissé

de plus de 1 p. 100 par an au cours des trois années se terminant en 1987-1988. Quatrièmement, la réduction du déficit et la limitation des dépenses, l'abolition de l'AEIE et du Programme énergétique national ainsi que la création d'Investissement Canada, sont autant de mesures qui ont largement contribué à redonner confiance dans l'économie canadienne et qui continueront à nous assurer un renouveau économique encore plus marqué.

• (1240)

Enfin, prenons les chiffres concernant la création d'emplois. Les mesures prises ainsi que l'évolution de la situation internationale nous ont permis de créer 675 000 emplois en 28 mois. Le gouvernement libéral en avait crée 424 000 en 55 mois. Les libéraux prétendent que la réduction du déficit fait du tort à l'économie. Ils sont totalement dans l'erreur. L'accroissement du déficit entraîne une hausse des taux d'intérêt et réduit la confiance des investisseurs. Cela se traduit par une croissance plus faible, moins d'emplois et une augmentation du déficit gouvernemental, sans parler du fait que le gouvernement est moins en mesure de faire face aux pressions externes qui s'exercent sur notre économie et aux besoins intérieurs urgents. La dette nationale est sans doute l'obstacle qui limite le plus l'essor de l'économie canadienne. Fidèle à sa décision de remédier aux problèmes fondamentaux de la vie socio-économique du pays, le gouvernement a réalisé un programme sensationnel dans ce secteur même s'il reste encore beaucoup à faire.

Étudions le deuxième principe fondamental de la création d'emplois. Les statistiques de création d'emplois s'améliorent chaque jour. Au 18 février 1987, on avait créé 675 000 nouveaux emplois. Cela présente une moyenne de 24 107 emplois par mois contre 7 709 emplois sous le gouvernement libéral précédent. Plus de trois fois et demie plus d'emplois sont donc créés par mois. Soixante-six pour cent sont des emplois à plein temps: c'est presque exactement le contraire de ce qui se passait avec les libéraux.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a déclaré à propos du budget qu'il n'y était pas question d'un seul nouvel emploi. Il se trompe complètement. Si nous songeons à ce qui s'est passé grâce au programme économique global adopté par le gouvernement, nous comprenons pourquoi ces emplois ont été créés. Souvenez-vous de ce qui s'est passé lorsque le très honorable chef de l'opposition était ministre des Finances. Qu'a-t-il fait pour créer des emplois? Il a pris un excédent de 481 millions de dollars et l'a transformé en un déficit de 4 milliards de dollars. Sous sa direction, les dépenses ont augmenté en moyenne de 23 p. 100 par an, la dette nationale brute de 50 p. 100 et les frais de service de la dette de 85 p. 100. Le taux d'inflation a doublé, passant de 5,1 p. 100 à 10,6 p. 100. Le taux de la Banque du Canada a augmenté de 4.25 points de pourcentage. Sous sa férule, le taux de chômage a progressé de 1 p. 100 en général, et de 2,5 p. 100 chez les jeunes. Que nous propose-t-il de faire? De créer plus d'emplois. Qu'a-t-il fait sur ce chapitre? Quelles mesures a-t-il prises? Il n'a pas cessé de dépenser et de faire marcher la planche à billets. Il a ravivé l'inflation et le chômage. Je n'arrive pas à comprendre qu'avec de tels états de service, le parti du chef de l'opposition soit en première place dans les sondages. Cela dépasse l'entendement.

La croissance de l'emploi a été plus forte au Canada que dans tous les autres grands pays industrialisés. Depuis septembre 1984, le Canada dame le pion aux États-Unis, à l'Allemagne, à la France, au Royaume-Uni, à l'Italie et au Japon sur ce chapitre. Le taux de chômage est passé de 11,7 p. 100 à 9,7 p. 100. Le chômage chez les jeunes est tombé à son plus bas niveau depuis plusieurs années, passant de 18,3 p. 100 à 14,4 p. 100, soit près de quatre points de moins. C'est encore beaucoup trop, mais cela démontre au moins que la tendance est à la baisse grâce aux mesures prises par le gouvernement.

Voyons maintenant le troisième principe annoncé dans l'exposé économique de 1984, concernant le croissance économique. Depuis deux ans et demi, l'économie canadienne a fait mieux que celle de toutes les grandes nations industrialisées à part le Japon. Tous les autres indicateurs économiques témoignent de cette relance: la baisse des taux d'intérêt sur les prêts personnels, commerciaux et hypothécaires, le nombre des mises en chantier qui n'a jamais été aussi élevé depuis huit ans et le maintien à la baisse du taux d'inflation. Les perspectives économiques augurent aussi très bien pour 1987. La croissance de l'emploi au Canada devrait être supérieure à celle de tous les autres grands pays industrialisés. On prévoit que le taux de chômage continuera à baisser, pour s'établir à 9 p. 100 d'ici la fin de l'année. Grâce à une croissance réelle de la productivité de 2,8 p. 100, la reprise économique actuelle sera presque la plus longue que nous ayons connue depuis la Seconde Guerre mondiale. Les taux d'intérêt devraient rester stables. Les consommateurs continueront sans doute à se montrer confiants, stimulant ainsi la croissance et la création d'emplois. Le taux d'inflation ne devrait pas dépasser 4 p. 100 en moyenne. Le climat international favorisera les exportations canadiennes, compte tenu de la chute récente des taux d'intérêt, du réalignement des monnaies et de la hausse du prix des denrées. L'avenir est donc très encourageant pour les Canadiens. Voilà pourquoi j'estime que les orientations du gouvernement auront d'excellents résultats sur notre économie.

Le quatrième thème de notre programme économique annoncé en novembre 1984 portait sur la justice socio-économique et la compassion. Il importe de signaler que nous nous sommes employés à réduire le déficit, à créer des emplois et à stimuler la croissance économique dans un constant souci de justice sociale et de compassion à l'égard des démunis. Par exemple, les assistés sociaux jouissent maintenant de meilleures perspectives d'emploi grâce au programme spécial de formation et de recyclage d'une durée de trois ans, dont les gouvernements fédéral et provinciaux partagent les frais. D'autre part, le montant du crédit d'impôt pour enfant, destiné aux familles à faible revenu, a été augmenté et cette somme est désormais versée à l'avance. Sur une période de trois ans, le crédit d'impôt pour enfants est majoré de 36,5 p. 100 ou 140 $ par enfant, passant de 384 $ en 1985 à 489 $ en 1987 et à 524 $ en 1988. Grâce à un nouveau programme innovateur, quatre millions de familles et de personnes à faible revenu reçoivent maintenant un crédit d'impôt fédéral remboursable au titre de la taxe de vente pouvant atteindre 50 $ par adulte et 25 $ par enfant, soit au maximum 150 $ pour une famille de quatre. Un autre programme démontre la compassion du gouvernement pour les personnes nécessiteuses: tous les veufs et les veuves dans le besoin âgés de 60 à 64 ans auront maintenant

droit à l'allocation de conjoint introduite en 1984-1985. Les anciens combattants et leurs conjoints survivants reçoivent maintenant de meilleures prestations. Par conséquent, tout en s'efforçant de réduire et de contrôler les dépenses, de réduire le déficit et de stimuler la croissance économique, le gouvernement démontre qu'il se préoccupe vraiment des personnes nécessiteuses.

Le budget fait également état des nombreux défis à relever. L'un de ces défis provient de la concurrence sur les marchés internationaux. Nous ne pouvons de toute évidence pas nous croiser les bras en nous contentant d'admirer ce qui a été accompli jusqu'à maintenant. Nous devons continuer. Les Canadiens doivent se tailler une place dans une économie mondiale où la compétition se fait de plus en plus vive. D'autres défis internationaux proviennent notamment des graves déséquilibres de la situation commerciale entre les pays industrialisés. Le budget et le déficit des États-Unis continuent de susciter des problèmes. Beaucoup de pays en voie de développement sont encore aux prises avec d'immenses dettes extérieures aggravées par la faiblesse du prix des denrées. La menace protectionniste plane toujours sur de nombreux secteurs de notre économie. Étant donné que le Congrès américain est saisi de quelque 300 projets de lois à tendance protectionniste, le gouvernement a posé un geste audacieux en lançant la négociation d'un accord commercial global avec les États-Unis.

Les initiatives commerciales du Canada sont essentielles aux efforts que nous déployons pour bâtir une économie en mesure de prendre de l'essor et de créer des emplois à long terme. Nous devons améliorer et garantir notre accès au marché le plus important du monde, lequel d'ailleurs se trouve à notre porte, soit les États-Unis, tout en multipliant nos échanges commerciaux avec les autres pays, notamment ceux d'Europe et de la bordure du Pacifique.

Le deuxième défi que devra relever le gouvernement sera celui de continuer à contrôler ses dépenses. Le Budget des dépenses de 1987-1988, déposé par le président du Conseil du trésor immédiatement après la présentation de l'exposé budgétaire, fait état de l'intention du gouvernement d'agir en ce sens en contrôlant et réduisant ses dépenses de façon à favoriser davantage la croissance économique. Par exemple, les postes budgétaires augmentent de 2,9 p. 100 par rapport à 1986-1987. C'est la troisième année consécutive que le taux de croissance de ces postes a baissé. Voilà près de 20 ans que cela ne s'était pas produit. Les coûts de fonctionnement du gouvernement seront à peu près équivalents, en 1987-1988, à ce qu'ils étaient en 1984-1985. Les prix augmentant d'environ 4 p. 100 par an, cette réduction équivaut à une baisse réelle des dépenses de fonctionnement de quelque 12 p. 100 depuis notre arrivée au pouvoir.

• (1250)

Le troisième défi annoncé par le ministre des Finances dans son exposé budgétaire visait la réforme fiscale. Voici ce que le ministre des Finances a déclaré à ce sujet:

> L'objectif essentiel de la réforme fiscale est d'abaisser les taux d'imposition. Rien ne pourra stimuler davantage la croissance, l'investissement, l'épargne et la création d'emplois.

Dans son exposé, le ministre a exprimé l'intention de faire connaître les réformes fiscales proposées plus tard ce printemps. Il a déjà commencé à nous indiquer clairement certains des changements qui sont à prévoir dans le cadre de la réforme fiscale proposée. On visera notamment à abaisser les taux d'imposition et à réduire le nombre de tranches d'imposition. Le gouvernement envisage également de mettre plus l'accent sur les crédits d'impôt que sur les exemptions fiscales, ce qui serait beaucoup plus avantageux pour les contribuables à plus faible revenu que le régime d'exemptions actuel. La troisième proposition porte sur l'augmentation de la fréquence des versements du crédit de taxe de vente remboursable. Il y a aussi l'élimination ou la modification d'une grande variété de préférences fiscales dont les sociétés et les personnes à revenu élevé bénéficient largement actuellement.

Je suis toujours surpris que les députés néo-démocrates dissertent longuement à la Chambre des méfaits des grandes sociétés du Canada. Je m'étonne toujours qu'un socialiste puisse être expert en sociétés. Il m'est impossible de concilier ce fait avec ce qu'ils préconisent et pourtant ils sont toujours prêts à attaquer ces gens. Si on étudie les exposés et les documents budgétaires passés et si on compare la tendance de l'impôt sur le revenu des sociétés à celle de l'impôt sur le revenu des particuliers, il est vrai que l'impôt sur le revenu des sociétés diminue tandis que l'impôt sur le revenu des particuliers augmente depuis quatre ou cinq ans. C'est pourquoi j'espère que les députés néo-démocrates applaudiront lorsque le ministre introduira ses propositions de réforme fiscale, puisque c'est eux qui nous demandent d'agir. J'espère qu'ils les écouteront attentivement et qu'ils en surveilleront les répercussions. Je pense qu'ils constateront que le gouvernement est mû par une véritable compassion, qu'il est vraiment préoccupé et qu'il s'impose une bonne discipline financière en présentant une réforme fiscale équilibrée au lieu de répéter le slogan simpliste «taxez les riches» du NPD.

Pour terminer, je dirais que notre programme de renouveau économique est un plan coordonné et cohérent. Il comprend un large éventail de mesures comme la réduction du déficit, le contrôle des dépenses, l'amélioration de notre position commerciale par rapport aux autres pays du monde et en particulier les États-Unis, l'élaboration d'un régime fiscal plus juste et plus efficace et l'augmentation de la compétitivité internationale du Canada ainsi que l'aide aux plus démunis.

J'estime que si l'on examine ce que le gouvernement a accompli dans le cadre de son programme économique depuis septembre 1984, à commencer par l'exposé économique de l'automne, jusqu'à aujourd'hui, on constate qu'il a un plan d'action pour le présent et pour l'avenir du pays. Nous nous en tenons à ce plan.

M. Nystrom: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire et une question à poser au député. Le député a vanté les extraordinaires réalisations économiques du gouvernement. Je me rends compte qu'il vient du sud de l'Ontario. Il ne vient pas d'une région comme la vôtre, monsieur le Président, ni d'une région comme la mienne. Lorsque mes électeurs se font servir un discours du genre de celui que nous venons d'entendre, ils n'en sont que plus mécontents encore du gouvernement, et le parti conservateur en sort aussi populaire qu'une mouffette dans un poulailler. Les citoyens de ma circonscription sont en train de vivre une dépression sans précédent depuis les années 30.

Article 21 du Règlement

Il existe deux Canada. Environ 95 p. 100 des emplois créés l'année dernière au Canada l'ont été dans le sud de l'Ontario. Je suis heureux pour les gens de cette région. Nous ne sommes toutefois pas tous de Toronto. Pourquoi le député ne parle-t-il pas d'augmenter l'aide au développement régional pour qu'un plus grand nombre d'emplois puissent être créés dans le nord de l'Ontario où le taux de chômage atteint 15 p. 100, dans l'Ouest, dans la province de Québec et dans la région de l'Atlantique?

Les agriculteurs des Prairies reçoivent actuellement pour leurs denrées moins qu'ils ont jamais reçu depuis la Grande Dépression des années trente. Il n'est donc pas étonnant que les Canadiens de l'Ouest se révoltent contre la parti conservateur lorsqu'ils entendent dire que le pays prospère. Bientôt ce parti n'occupera plus le troisième mais le quatrième rang, il viendra même après le WCC de l'ouest du Canada, ce qui laisse mal augurer de l'avenir de notre pays. Des discours comme celui qu'a fait le député du sud de l'Ontario irritent beaucoup les gens de l'Ouest. Le député ne tient pas compte des différences régionales.

L'année dernière, le prix du grain a chuté de 20 p. 100. La semaine dernière, nous avons entendu dire qu'une nouvelle baisse de 20 p. 100 était possible. Les producteurs de blé ont reçu au maximum 3,50 $ le boisseau l'année dernière, malgré le milliard dont le député a parlé. De l'autre côté de la frontière, aux États-Unis, les agriculteurs ont reçu 4,80 $ américains, soit 6 $ canadiens le boisseau. En Europe, les agriculteurs sont encore plus subventionnés que cela. Compte tenu de la baisse du prix prévue pour cette année, les agriculteurs canadiens pourront s'estimer heureux d'obtenir environ 3 $ le boisseau pour le meilleur blé produit au pays, malgré le milliard de dollars supplémentaire. La plupart des agriculteurs, surtout ceux de ma région, ne produisent pas du blé canadien de toute première qualité.

Le député d'en face pourrait-il parler d'autre chose que du sud de l'Ontario, au sujet duquel il n'arrête de dégoiser des sornettes, et s'interroger sur une égalité réelle du développement régional pour le nord de l'Ontario, l'ouest du Canada, le Québec et les provinces atlantiques? Si le député ne me croit pas, qu'il parle à Brian Peckford.

M. Reimer: Monsieur le Président, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) me demande de ne plus dégoiser de sornettes. Les chiffres que j'ai cités sont vrais pour le sud de l'Ontario et pour l'ensemble du pays. Lorsque je dis que les taux d'intérêt sont plus bas, cela signifie que toute personne qui a une hypothèque en profite, quel que soit son lieu de résidence. Je pense que le député a oublié cela. Il veut jouer avec ces chiffres à sa manière. C'est vrai que le sud de l'Ontario est dans une très bonne situation. Il n'y a pas de doute là-dessus. Il est certain aussi que le député de Yorkton—Melville joue avec les chiffres.

M. Nystrom: C'est la réalité.

M. Reimer: Oui, certaines régions du Canada connaissent de grandes difficultés. Cependant, lorsque nous parlons aux gens de la Colombie-Britannique c'est au sujet de leur désir de vendre du bois d'oeuvre aux États-Unis. Je suis heureux que le député ait dit ce qu'il a dit, car je suppose que maintenant il va voter en faveur de la motion présentée hier par le gouvernement au sujet des négociations commerciales avec les États-Unis. Ils ne veulent pas de barrières artificielles qui les empêchent de vendre. Je suppose que vous allez aider le gouvernement et voter avec nous.

M. Boudria: Le président n'a rien à voir là-dedans.

M. Reimer: Monsieur le Président, un député d'en face me dit que vous n'avez rien à voir là-dedans. Il a raison. Par votre intermédiaire je parlais au député de Yorkton—Melville. Je m'excuse du choix de pronoms.

Le député parle des agriculteurs des Prairies. Il est vrai que les prix subventionnés en Europe et aux États-Unis font du tort à nos agriculteurs. Le gouvernement a réagi du moins en partie grâce au paiement de un milliard de dollars.

M. Nystrom: En partie!

M. Reimer: Oui, en partie. Cela ne résout pas entièrement le problème, mais c'est mieux que rien. Le député recommande-t-il de ne rien faire?

Examinons un peu les négociations commerciales auxquelles participe le Canada. Commençons à supprimer ces obstacles artificiels et ces programmes de subventions. Tout le Canada connaîtra alors une plus grande prospérité. Le député devrait écouter le premier ministre (M. Mulroney) qui a déclaré que puisque l'Accord de l'automobile et l'industrie des pièces d'automobile, dont profite ma circonscription, ont énormément aidé le sud-ouest de l'Ontario, il faut conclure avec les États-Unis un accord sur le bois d'oeuvre dans l'Ouest et un accord sur le poisson dans l'Est. Commençons à déplacer nos produits de toutes les régions du pays, ce qui profitera à tous les Canadiens, comme en a profité le sud-ouest de l'Ontario.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est 13 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES PORTS

LES PORTS POUR PETITS BATEAUX—ON DEMANDE D'ACCROÎTRE LES SOMMMES CONSACRÉES À L'ENTRETIEN

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui, afin d'exhorter le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) à accroître de façon marquée les sommes consacrées à l'entretien des ports pour petits bateaux au Canada. Le gouvernement fédéral continue de faire fi de la détérioration de nombreux ports et quais d'un bout à l'autre du pays.

La situation est particulièrement grave dans la région de l'Atlantique. Dans de nombreux ports, la situation s'est tellement détériorée, que la sécurité des pêcheurs et des plaisanciers est sérieusement menacée.

Il incombe au ministre fédéral des Pêches et des Océans de s'assurer que les quais et les ports sont bien entretenus. On craint de plus en plus à l'heure actuelle qu'il n'assume pas cette responsabilité. Il est plus que temps que le gouvernement protège les intérêts des Canadiens plutôt que de s'en prendre à eux.

J'exhorte le ministre des Pêches et des Océans à accroître immédiatement les crédits consacrés aux ports pour petites embarcations et à mettre un terme à cette menace croissante pour la sécurité des pêcheurs canadiens. Il est grand temps que le ministre des Pêches et des Océans et le gouvernement du jour assument leurs responsabilités envers les producteurs de produits primaires au Canada.

* * *

LA PRESSE

LE REPORTAGE ERRONÉ CONCERNANT LES PROPOS DU PRÉSIDENT D'UN COMITÉ

M. J. R. Ellis (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, jeudi dernier, j'ai répondu à quelques questions du reporter de la Presse canadienne, Allan Bass, comme je quittais la réunion du matin du comité législatif sur le projet de loi C-37 concernant le droit sur le bois d'oeuvre, que je préside. L'invraisemblable reportage qu'il en a tiré n'avait pas le moindre rapport avec mes propos. C'était de la pure imagination.

Quelques heures plus tard, la Presse canadienne en a donné une version modifiée, un peu meilleure, et s'est rétractée. Cependant, beaucoup de journaux et de stations radio avaient déjà diffusé le reportage initial. Tous les gens à qui j'ai parlé et qui avaient vu le reportage initial m'ont dit qu'ils n'avaient pas entendu parler de la version modifiée ni de la rétraction, et encore moins des excuses que j'ai reçues du rédacteur de la Presse canadienne.

Aucune démocratie libre ne saurait censurer la presse, mais il devrait exister un recours lorsqu'un reporter d'une agence normalement sérieuse exagère d'une manière aussi flagrante et provoque ainsi des problèmes internationaux.

* * *

LE BIEN-ÊTRE

L'EXISTENCE DE BANQUES DE NOURRITURE À TORONTO ET DANS D'AUTRES VILLES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai été scandalisé d'apprendre la semaine dernière que dans la très prospère Toronto, 180 organismes de charité offrent des paniers de nourriture et des repas à plus de 60 000 personnes, dont plus du tiers sont des enfants. La même situation existe dans de nombreuses autres cités prospères de l'Ontario, y compris Windsor et Hamilton, où des organismes de charité ont créé des banques de nourriture. Cela vaut pour presque toutes les provinces.

Il est évident que le système de la sécurité sociale et le système du bien-être, que nous étions nombreux à croire tellement efficaces que personne n'avait plus à compter sur la charité publique, sont désormais dépassés.

A l'instar de la plupart des Canadiens et, certes, des principales Églises qui offrent ce service, je crois que c'est une honte. Le Canada est assez riche pour que l'État assure au moins à ses administrés un niveau de vie minimal.

Je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de s'entretenir avec ses homologues provinciaux en vue d'analyser la situation et de trouver le moyen de supprimer la nécessité de recourir à la charité publique dans cet important domaine.

* * *

LES JEUNES

LA DEMANDE D'UNE PUBLICATION CONTENANT LES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT

M. Ted Schellenberg (Nanaimo—Alberni): Monsieur le Président, le 11 mars, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) s'en est pris, devant la Chambre, au guide intitulé *Palmarès* publiée par le ministère de la Jeunesse, et a soutenu qu'on y annonçait des programmes nullement administrés par le gouvernement.

Or, bien au contraire, le programme de travail et de tourisme de la Fédération canadienne des étudiants bénéficie d'une participation importante du ministère des Affaires extérieures en l'absence duquel il ne pourrait pas tourner. Le député n'a assurément pas voulu dire que le Programme des enfants disparus du ministère du solliciteur général, le Régime d'assistance publique du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et le Programme Développement des collectivités de la Stratégie canadienne de l'emploi n'étaient pas des programmes fédéraux.

Je le reconnais, le député a réussi à nous coincer pour le programme d'assurance-santé de l'Ontario. Ce programme n'est assurément pas fédéral. Il ne figure pas non plus dans le *Palmarès*.

Mais voici quels sont les faits. Depuis deux ans et demi, le gouvernement a réduit de 4 p. 100 le taux de chômage chez les jeunes. En ce qui concerne la publication en question, le député devrait savoir que, le mois dernier, on s'est arraché 50 000 exemplaires. Les Canadiens un peu partout dans le pays s'en félicitent. Même le sénateur Jacques Hébert l'approuve.

Article 21 du Règlement

Les néo-démocrates qui sont de grands partisans de la culture canadienne devraient, à mon avis, d'abord apprendre comment consulter convenablement un ouvrage.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE À RESTIGOUCHE

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour commenter le dernier rapport sur l'emploi qui a été publié, par hasard, vendredi dernier, le 13 mars. Ce rapport semble indiquer une baisse du taux de chômage dans la région économique où se trouve la circonscription de Restigouche. Faut-il ou non s'en réjouir, monsieur le Président?

• (1405)

Il y a divers facteurs à considérer. D'abord, le taux se situe à 16,1 p. 100, ce qui est encore beaucoup trop élevé. Ensuite, le taux de participation est l'avant-dernier à l'échelle nationale. C'est dire que dans ma région, un grand nombre de chômeurs ont tout simplement abandonné l'idée de trouver du travail. Par conséquent, ces personnes ne sont plus recensées comme demandeurs d'emploi. Elles ont épuisé leurs prestations et sont maintenant obligées de demander de l'aide sociale à la province ou, pire encore, de s'adresser aux banques alimentaires et aux organismes bénévoles. Est-ce une façon, monsieur le Président, de réduire le taux de chômage? S'il fallait ajouter à la liste officielle tous les sans-emploi de Restigouche, notre taux de chômage dépasserait 50 p. 100. C'est peut-être difficile à croire, mais c'est la vérité.

Nous avons besoin d'aide, et tout de suite. Il nous faut des emplois sans tarder.

* * *

[*Français*]

LE FONDS LAPRADE

LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT D'ÉTABLIR RAPIDEMENT LES RÈGLES DU JEU

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je voudrais simplement signaler à mon collègue de Trois-Rivières et le rassurer en lui disant que je suis d'accord sur les critères qui ont été dévoilés en novembre dernier quant aux conditions qu'un projet doit respecter pour être admissible au Fonds Laprade, pour autant qu'on les respecte dans la pratique. Cependant, après qu'un projet est réputé admissible au Fonds, il doit y avoir une suite. Or, depuis novembre dernier on est silencieux sur ce dossier du côté gouvernemental. On ne connaît pas la date limite pour faire une demande à ce Fonds, on ne possède aucun détail sur la façon de remplir une demande.

Les municipalités, les industries et les associations ne savent pas comment procéder. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor et du MEER se renvoient la balle. Certains affirment que quelqu'un travaille sur un formulaire; d'autres disent qu'il n'y a pas de formulaire en voie de préparation. On m'a dit il y a un mois qu'il y aurait une conférence de presse sous peu pour annoncer, entre autres choses, la date limite de présentation des projets, la présentation du formulaire, etc., c'était il y a un mois.

Entre-temps, on apprend que des projets sont soumis. Comment? On ne le sait pas. A qui? On ne le sait pas. Quelles sont les personnes ressources? On ne le sait pas. Et ça sent le patronage!

Monsieur le Président, il y a 87.3 millions de dollars en jeu. Si le gouvernement veut rétablir une certaine crédibilité, s'il veut démontrer une certaine transparence dans ce dossier, il doit établir toutes les règles du jeu rapidement. Il doit surtout impliquer tous les députés de la zone 04, y compris les députés de l'opposition.

* * *

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LA CONSTRUCTION DE PISTES D'ATTERRISSAGE DANS LE NORD

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) a anoncé la construction de cinq nouvelles pistes d'atterrissage dans le Nord pour permettre aux avions intercepteurs de survoler l'Arctique. Cette mesure est censée mettre en valeur la souveraineté canadienne, mais est-ce bien le cas? Les Américains ont aidé à choisir les sites. Ils assument la moitié du coût de construction des pistes. Les F-15 américains auront aussi accès à ces pistes et effectueront leurs missions à partir du territoire canadien. Comment cela renforce-t-il la souveraineté canadienne? Que se passera-t-il lorsqu'un avion de combat américain s'envolera du sol canadien et détectera un sous-marin américain qui pointe le nez à travers la glace dans nos eaux? Le pilote signalera-t-il ce navire au Canada ou se contentera-t-il de faire signe de la main en survolant le brise-glace *Polar 8*?

Nous devrions nous occuper de notre propre espace aérien avec nos propres avions. Mais le gouvernement refuse d'être à la hauteur de ses responsabilités. Il se contente plutôt de parler sans conviction de la souveraineté canadienne et de laisser les Américains utiliser notre territoire comme ils l'entendent.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA CONFIANCE QU'INSPIRE LE CANADA AUX INVESTISSEURS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, nous observons aujourd'hui au Canada le paradoxe de la baisse des taux d'intérêt et de la hausse de la valeur du dollar. Le cours du dollar canadien a en effet atteint son point le plus élevé depuis 1984, tandis que le taux d'escompte est à son niveau le plus bas depuis mars 1974. Rien ne saurait mieux démontrer la confiance croissante du monde entier dans l'économie canadienne et dans les politiques de notre gouvernement.

Les conseillers en investissement partout dans le monde disent que le Canada est redevenu un bon endroit où investir. J'espère que cela encouragera la Banque du Canada à réduire à nouveau son taux d'escompte cette semaine afin de stimuler davantage notre économie et de créer plus d'emplois; j'espère en outre qu'une telle réduction du taux d'escompte fera enfin honte à nos grandes banques à charte et sociétés de fiducie et les amènera à réduire les taux d'intérêts appliqués aux cartes de crédit.

* * *

[*Français*]

LES ARTS

L'URGENCE DE SAUVER L'ÉCOLE NATIONALE DE THÉÂTRE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, la direction de l'École nationale de théâtre est à l'agonie.

«La direction de l'École nationale de théâtre est une source quotidienne d'insatisfactions; on ne peut entreprendre aucun nouveau programme, faute de moyens fiannciers; les professeurs sont sous-payés; on traîne un déficit de 400 000 $ . . . bientôt, si des problèmes de liquidités éclatent, il sera trop tard pour sauver l'institution.

Ainsi parlait le président démissionnaire, M. Jean-Louis Roux. Il y a quelques semaines, c'était le costumier François Barbeau qui, comme directeur de la section technique, démissionnait après 25 ans à cette école. Évidemment, il est même recommandé ou on soupçonnne qu'on déménagerait à Toronto la section anglaise de cette école qui est une institution unique, et je pense que cela pourrait être la mort d'une telle école.

Alors je demande au ministre responsable de ce dossier ainsi qu'à tous les ministres qui viennent du Québec et qui siègent au Cabinet de demander au gouvernement de trouver une solution le plus rapidement possible. Je sais que le gouvernement fédéral est généreux dans ses subventions, mais je voudrais qu'il prenne un leadership pour essayer de donner un second souffle à cette école qui fait honneur aux Québécois et aux Québécoises et également aux Canadiens et aux Canadiennes au niveau national et international.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES CRIMINELS DE GUERRE

LA RÉACTION DU PUBLIC AU RAPPORT DE LA COMMISSION DESCHÊNES

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, depuis quelques jours, j'observe attentivement les réactions du public et la réponse du gouvernement à la parution du rapport de la Commission Deschênes. Il n'est pas exagérer de dire que la Communauté économique européenne et le Congrès juif canadien ont louangé cette entreprise qui a montré qu'on s'attaquait enfin au problème et que les criminels de guerre au Canada étaient moins nombreux que prévu. Ils ont applaudi à la solution «canadienne», à savoir confier le dossier des personnes soupçonnées d'être d'anciens criminels de guerre à notre système judiciaire et à la GRC. Le président du comité des Canadiens d'origine ukrainienne a fait la déclaration suivante au siège social de cet organisme, à Saskatoon: «Nous convenons avec le gouvernement qu'il vaut mieux juger ces gens au Canada même, selon la règle du droit en vigueur dans notre pays plutôt que de les dénaturaliser et de les expulser».

Je félicite le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) de son excellent travail. Parce que le gouvernement a eu le courage d'affronter ce problème épineux, les futures générations de Canadiens seront fières de voir qu'il aura été finalement réglé dans le cadre de notre système judiciaire.

* * *

L'APARTHEID

LA VISITE DE CHEFS INDIENS EN AFRIQUE DU SUD

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, M. Norm Wallace et sa fondation pour l'Afrique du Sud vont envoyer quatre chefs indiens en Afrique du Sud pour attirer l'attention sur les difficultés des Indiens du Canada. Quel beau geste. Les chefs seront certainement remarqués et ils seront peut-être même louangés comme combattants de la liberté par un régime blanc qui prive de liberté ses propres citoyens, dans un pays où ceux qui prononcent le mot liberté autrement que du bout des lèvres risquent la mort.

Le racisme est l'ennemi commun des Indiens et des Africains. Au Canada, il s'agit cependant d'un adversaire affaibli, tandis qu'en Afrique du Sud il est puissamment armé. Ceux qui font cause commune avec cet ennemi n'ont pas de pire ennemi qu'eux-mêmes. L'Assemblée des Premières nations en est consciente. Les chefs auront peut-être l'occasion de l'apprendre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON APPUIE LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, j'ai aujourd'hui le plaisir de féliciter le premier ministre (M. Mulroney) pour l'initiative hardie qu'il a prise hier en lançant le débat sur le libre-échange à la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Jepson: Le premier ministre a une vision claire de l'avenir du Canada et j'espère que ce débat fera cesser pour de bon les discours électoralistes de l'opposition et le négativisme des médias.

Au moment où notre gouvernement entreprend la deuxième moitié de son premier mandat, il serait si facile pour le premier ministre et le gouvernement d'éviter toute mesure susceptible de rendre le gouvernement politiquement vulnérable. Le premier ministre et le gouvernement ont cependant suffisamment confiance aux Canadiens et en leur esprit d'entreprise pour relever hardiment un nouveau défi collectif en négociant un nouvel accord commercial avec les États-Unis. Non seulement cet accord protègera des milliers d'emplois mais il en créera des milliers d'autres qui assureront l'avenir de la nouvelle génération de Canadiens. L'initiative doit nécessairement venir d'en haut et je félicite le premier ministre d'agir d'une manière

Article 21 du Règlement

aussi décisive tandis que les partis d'opposition sont désorientés et divisés sur cette question très importante.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AVENIR D'UNE SUCCURSALE POSTALE DE TORONTO

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ce matin j'ai reçu une lettre d'un citoyen inquiet au sujet de la fermeture de la succursale postale «A», rue Front, à Toronto. Je voudrais lire sa lettre que voici à la Chambre.

J'ai communiqué avec le maître de poste qui a confirmé que cette succursale postale, une des plus importantes au Canada, allait fermer pour de bon le 28 mars. Je lui ai demandé quand un avis sera déposé dans nos boîtes postales et il m'a répondu que le seul avis serait affiché sur les portes extérieures de la succursale le 28 mars prochain.

Je lui ai fait remarquer qu'il était plutôt injuste de ne pas accorder de délai et il a répliqué qu'il se contentait de mettre en application la politique de la Société canadienne des postes, qu'il ne participait nullement à son élaboration et qu'il s'abstenait de formuler des opinions à ce sujet.

Quelle sorte de politique avons-nous là? La Société canadienne des postes ne signifie même pas son intention de fermer une succursale postale. Quelle honte!

* * *

[*Français*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

FÉLICITATIONS À ROLAND JONES DE LOURDES-DU-BLANC-SABLON

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, il est possible pour un sourd-muet de faire de la radio. A preuve, ce jeune résidant de Lourdes-du-Blanc-Sablon, sur la Basse Côte-Nord, au Québec, qui a choisi cette activité pour gagner sa vie en dépit de l'infirmité qui l'afflige depuis sa naissance. Son cas est unique au pays dans le milieu radiophonique.

Roland Jones a 24 ans et la radio le passionne depuis longtemps. Quand il a appris qu'il pourrait occuper un emploi rémunéré à la radio communautaire de Blanc-Sablon, grâce à un programme fédéral de développement de l'emploi, Roland Jones a saisi l'occasion. Le directeur de la station, M. Alain Vaillancourt, s'est engagé moralement à l'intégrer à son équipe à la fin de ce programme.

Monsieur Jones anime donc présentement une émission radiophonique entre 13 et 16 heures. Depuis qu'il occupe son emploi, raconte M. Alain Vaillancourt, M. Jones s'est épanoui de façon surprenante. Ses parents n'en reviennent pas de constater à quel point il a évolué. Son comportement général a changé, et tout cela est dû à son travail.

Au nom du premier ministre du Canada (M. Mulroney) et député de Manicouagan, et de nous tous: Bravo Roland Jones!

• (1415)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMBASSADE DU CANADA EN FINLANDE—LE MAINTIEN

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la décision du gouvernement de fermer l'Ambassade du Canada en Finlande a suscité de vives réactions. Mon ami le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et moi-même avons posé des questions à ce sujet au ministre le lendemain de l'annonce de cette décision. La *Finnish Canadian Cultural Federation* a exprimé son indignation et sa honte devant cette décision apparemment arbitraire, où l'on n'a pas tenu compte de considérations politiques et diplomatiques d'une importance vitale.

J'ai examiné ces considérations au cours du débat d'ajournement le 9 février dernier, en expliquant pourquoi la décision de fermer notre ambassade à Helsinki est une erreur. L'Association parlementaire Canada-Europe a répondu à ces préoccupations mercredi soir dernier, en adoptant à l'unanimité une motion où elle demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de revenir sur sa décision.

Je tiens à dire que bon nombre de Canadiens, et surtout mes électeurs d'origine finlandaise, ont été très heureux d'apprendre que le ministre a décidé de reconsidérer sa décision. Je l'exhorte à réaffirmer l'appui du Canada, pour reprendre les termes de la *Finnish Canadian Cultural Federation*, à l'égard de «petites puissances comme la Finlande», en annonçant que l'ambassade du Canada à Helsinki continuera à fonctionner dans l'intérêt de l'amitié entre les Finlandais et les Canadiens ainsi que des relations internationales en général.

* * *

L'AQUICULTURE

LES PERSPECTIVES DE L'ÉLEVAGE DU POISSON

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, on ne chasse plus les vaches, on les élève et c'est ce que les gens font depuis des millénaires. Par contre, nous chassons toujours le poisson, pourtant l'élevage paraît préférable. Il est plus productif et, dans les années à venir, il donnera un produit meilleur marché et de meilleure qualité.

Dans le monde entier on élève environ 9 millions de tonnes de poisson, soit 12 p. 100 de la production globale. Il faut féliciter les entrepreneurs et les investisseurs canadiens d'avoir reconnu les avantages naturels dont dispose le Canada, notamment la Colombie-Britannique, pour l'aquiculture. On espère qu'en 1990 la production du saumon d'élevage, en Colombie-Britannique, atteindra 25 000 tonnes et vaudra 200 millions. Sur la côte est, la production de mollusques est importante. Nous devons, monsieur le Président, encourager cette tendance et faire tout notre possible pour aider cette nouvelle industrie.

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA POSITION DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier nous avons vu encore une fois le comportement «quétaine» de ce gouvernement et du premier ministre (M. Mulroney). Imaginez-vous un président d'une centrale syndicale qui convoque ses membres pour faire rapport de la négociation de leur convention collective. Rendu à l'assemblée, le président de la centrale syndicale dit à ses membres: Maintenant que vous êtes à l'assemblée, je m'excuse, je ne peux pas vous donner les explications sur le contenu des négociations parce que cela pourrait nuire à celles-ci. Monsieur le Président, le comportement naïf du premier ministre et du gouvernement là-dessus est, je pense, inacceptable et hier nous avons vu la position de notre chef; le chef libéral était clair, net et précis dans les positions au niveau des négociations sur le libre-échange.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

LE LIBRE-ÉCHANGE—LA DÉFENSE NATIONALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je veux m'adresser au premier ministre. Hier, le premier ministre n'a pas abordé la question de la souveraineté canadienne dans son discours sur le libre-échange, notre souveraineté, notre indépendance nationale.

Maintenant, il est clair que le Président Reagan des États-Unis sait fort bien ce qu'il veut tirer, lui, de ces négociations sur le libre-échange et sur les pluies acides: que le Canada devra sacrifier son indépendance en matière de défense. Le premier ministre sait-il que les Canadiens ne permettront jamais aux États-Unis de nous dicter notre politique sur la défense en échange d'un accord sur le libre-échange?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, tout d'abord il y a deux déclarations inexactes du chef de l'opposition. Premièrement, il dit que je n'ai pas abordé la question de la souveraineté nationale hier, alors que je l'ai abordée amplement et avec mes collègues et nous avons dit que tout le processus visait à protéger et à renforcer davantage notre souveraineté nationale.

En deuxième lieu, en ce qui concerne sa suggestion au sujet du Président Reagan . . .

Une voix: C'est faux!

M. Mulroney: Là également c'est faux. Il n'y a aucun lien de quelque nature que ce soit entre nos obligations relatives à la défense nationale et quelque autre aspect de notre vie nationale. Il n'y a aucune mention de cela en aucune circonstance par qui que ce soit à l'intention du gouvernement du Canada.

• (1420)

[*Traduction*]

LA PRÉSENTATION DU LIVRE BLANC SUR LA DÉFENSE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire concerne le rapport entre le libre-échange et la défense. Ce matin, le ministre et les fonctionnaires du premier ministre ont fourni des réponses très prudentes. Le Livre blanc du gouvernement sur la défense nous est promis depuis plusieurs mois. Le premier ministre va-t-il nous révéler la teneur de sa politique de défense avant de rencontrer le président des États-Unis, au début d'avril, ou le président va-t-il apporter le document avec lui?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je tiens à préciser qu'il n'y a jamais eu le moindre rapport entre la défense nationale et les négociations bilatérales. Ma présence ou celle d'un de nos ministres ou fonctionnaires n'a jamais signifié l'existence de tels liens.

En ce qui concerne le Livre blanc que le ministre de la Défense national doit présenter, le député n'ignore pas que depuis notre arrivée au pouvoir, nous avons déjà augmenté notre participation à l'OTAN. Nous avons déjà envoyé 1 200 hommes et femmes de plus à l'OTAN et nous espérons faire davantage. Nous ne vivons pas dans un pays neutre. Notre gouvernement tient à ranger clairement le Canada du côté de nos alliés et de la liberté et c'est ce dont témoigne le Livre blanc.

Des voix: Bravo!

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au sujet du libre-échange et de notre souveraineté. Hier, dans les discours qu'ils ont prononcés à la Chambre sur le libre-échange, le premier ministre et la ministre du Commerce extérieur ont avoué n'avoir aucune politique en vue d'assurer l'égalité entre les régions et l'expansion économique régionale. Le gouvernement s'est contenté d'abolir nos programmes. Hier, le premier ministre a dit compter sur l'accord de libre-échange qu'il espère conclure avec les États-Unis pour sauver les régions défavorisées. Si la politique d'expansion régionale du Canada n'est pas négociable, comme le premier ministre l'a promis hier, pourquoi la motion sur le libre-échange que nous examinons cet après-midi ne fait-elle pas la moindre allusion à l'égalité des régions ou à l'expansion régionale?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député dit qu'hier nous avons avoué n'avoir aucune politique d'expansion économique régionale. Le député sait parfaitement que c'est faux. J'ai dit qu'il était souhaitable de conclure un accord sur le libre-échange avec les États-Unis précisément parce que cela nous aidera à remédier à certaines disparités régionales. J'ignore pourquoi le député persiste à vouloir tromper la Chambre et les Canadiens.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA NOUVELLE D'UNE ENQUÊTE DE LA GRC CONCERNANT UN DES COLLABORATEURS D'UNE MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, la déclaration d'hier soulève de nombreuses questions graves sur lesquelles nous voulons nous pencher, mais tout d'abord, je voudrais demander à la ministre de nous apporter des éclaircissements sur les nouvelles de ce matin concernant des irrégularités à son cabinet. La ministre pourrait-elle nous dire s'il est vrai que l'un de ses collaborateurs fait, à l'heure actuelle, l'objet d'une enquête de la GRC? Pourrait-elle nous préciser si cette nouvelle est fondée?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on me signale qu'à la suite d'une vérification interne de routine, on a découvert que certaines irrégularités avaient peut-être été commises. On a soumis l'affaire à la GRC aux fins d'enquête. Il ne conviendrait pas d'en dire davantage à ce sujet pour l'instant.

LA NATURE DE L'ENQUÊTE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je respecte la réponse du vice-premier ministre, mais pourrait-il nous garantir que les activités qui font l'objet d'une enquête ne touchent ni aux fonctions ni aux responsabilités officielles du cabinet de la ministre, étant donné leur importance relativement à la question de commerce international dont la Chambre est maintenant saisie? Peut-il nous donner cette assurance cet après-midi?

• (1425)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, selon moi, les observations du député ne concernent pas tout à fait la question en jeu. Je peux lui garantir que la GRC mènera une enquête approfondie et qu'on examinera très sérieusement, j'en suis persuadé, ses recommandations.

* * *

L'AGRICULTURE

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'IMPACT SUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Commerce extérieur ou au ministre de l'Agriculture. Ce matin, tous les députés ont reçu une note pressante du Conseil national de l'industrie laitière du Canada. J'aimerais savoir si le ministre est d'accord avec ce qu'a dit ce conseil:

> . . . en dépit de l'engagement pris par le gouvernement envers les offices de commercialisation agricole et en matière de gestion des approvisionnements, la libre entrée des produits laitiers américains au Canada causerait:
>
> 1. Une sérieuse menace pour les fabricants canadiens de produits laitiers
>
> 2. La disparition probable de l'industrie de production laitière
>
> 3. Une grave perte d'emplois et de possibilités de travail pour les Canadiens

Le ministre ne convient-il pas qu'une suppression générale des barrières tarifaires ou autres aurait les conséquences annoncées ce matin par le Conseil national de l'industrie laitière?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, j'ai parlé de cette question, je pense, à maintes reprises d'un bout à l'autre du pays et, en fait, d'une façon très détaillée hier pendant la période des questions et même plus à fond peut-être dans un discours. Le gouvernement s'est engagé sans équivoque à ce que les systèmes de gestion des approvisionnements existants restent en place. En outre, si l'on connait les origines et l'historique des divers offices de commercialisation au Canada, on se rend compte qu'il faudra conserver certains de leurs supports pour qu'ils puissent continuer à fonctionner efficacement comme dans le passé. Ce que je veux dire par conséquent, c'est que s'ils sont nécessaires pour préserver l'efficacité des offices de commercialisation et permettre aux producteurs, aux conditionneurs et aux consommateurs de continuer à les utiliser, alors naturellement, il faudra les conserver.

[*Français*]

L'IMPACT DU LIBRE-ÉCHANGE SUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Mais, monsieur le Président, cette lettre a été écrite après le discours du ministre hier. Il n'a pas répondu à la question qui a été posée par le Conseil. J'aimerais savoir, même s'il n'était pas d'accord avec l'industrie laitière et avec les producteurs laitiers, si le ministre est prêt maintenant à donner la preuve devant la Chambre des communes que le libre-échange sera favorable aux producteurs laitiers ainsi qu'aux industries laitières. En a-t-il la preuve? Sinon, pourquoi négocier le libre-échange pour le secteur laitier dans ce pays?

[*Traduction*]

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, nous ne négocions pas cette question particulière. Nous l'avons dit clairement dans la motion, à la Chambre et d'un bout à l'autre du pays à maintes occasions, et nous continuerons de le faire. Le problème vient en partie de ce que certaines personnes, pour des raisons qui m'échappent, semblent prendre un malin plaisir à attiser l'angoisse d'une collectivité qui pourrait s'en passer. Ces gens-là s'inspirent de remarques qu'on entend ici de temps à autre. Les questions qu'on nous pose de l'autre côté de la Chambre aujourd'hui ne font que compliquer et envenimer le problème.

LES PRÉVISIONS DE L'OFFICE CANADIEN DE COMMERCIALISATION DES OEUFS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, c'est le Conseil national de l'industrie laitière qui s'inquiète, pas seulement l'opposition, et cette lettre a été écrite après l'intervention du ministre, hier, à la Chambre des communes. Je voudrais une réponse à ma question, mais aussi que le ministre nous dise s'il partage le point de vue de l'OCCO, l'Office canadien de commercialisation des oeufs, qui a écrit à tous les députés, il y a quelques jours, pour leur dire que l'avènement du libre-échange nous ferait perdre 124 millions de dollars et 3 000 emplois par année dans l'industrie des oeufs et de leurs dérivés, et obligerait entre les deux tiers et les trois quarts de nos producteurs à fermer boutique. Le ministre est-il d'accord avec l'OCCO, étant donné que la ministre du Commerce extérieur elle-même a déclaré que les barrières non tarifaires étaient maintenant en jeu dans le cadre de ces négociations? Est-il d'accord oui ou non?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il y a beaucoup de si dans cette question. Puis-je en ajouter un de plus? Si la Commission canadienne du lait, les producteurs laitiers du Canada, l'OCCO et certaines personnes se donnaient un peu plus la peine d'écouter ce que nous disons à la Chambre, et de lire ce que nous avons déclaré publiquement, tout le monde s'en porterait peut-être mieux.

* * *

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LES RENCONTRES INFORMELLES AVEC LE QUÉBEC SUR LA CONSTITUTION

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ce matin, le gouvernement annonçait la tenue d'une rencontre des premiers ministres le 30 avril prochain pour discuter du dossier constitutionnel du Québec. Cependant, une fois de plus, on est frappé par le manque d'engagement précis de la part du gouvernement. Le sénateur Murray, d'ailleurs, disait ce matin: «Nous en sommes encore au stade préliminaire et les discussions seront informelles». Ce que je veux demander au premier ministre, c'est comment le gouvernement peut-il, après deux ans et demi de promesses et de tergiversations, annoncer encore une autre rencontre informelle sans jamais présenter ses propres propositions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme le député le sait peut-être ou bien il l'a oublié, le fait est que ce n'est pas au gouvernement fédéral de conclure une entente bilatérale constitutionnelle avec le gouvernement du Québec. En vertu de l'entente constitutionnelle, cela prend l'approbation de sept gouvernements avec 50 p. 100 de la population. Donc, nous avons entamé avec le concours du gouvernement du Québec une série de consultations qui ont donné lieu à des précisions de plus en plus valables et importantes. Or, vu que les premiers ministres étaient tenus de par les circonstances de se pencher davantage sur la question du commerce avec les États-Unis, on s'est rencontré quatre fois à ce jour, les premiers ministres, sur ce dossier-là et il y a deux autres rencontres prévues. Donc, on avait, par la force des choses, mis moins d'emphase sur l'évolution du dossier constitutionnel. Compte tenu du débat d'hier et du vote qui aura lieu ce soir, je pense que le fait que la question constitutionnelle qui implique les autochtones sera traitée dans deux semaines . . . j'ai cru bon de maintenant convoquer les premiers ministres pour faire un tour d'horizon sur l'aspect constitutionnel qui implique le Québec. Je pense qu'il serait temps maintenant pour les premiers ministres des provinces et le premier ministre du Canada de se pencher davantage sur ce dossier.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je pense aussi qu'on doit admettre qu'il y a une question de leadership dans ce dossier. Monsieur Bourrassa a fait connaître ses propositions, le parti libéral s'est «branché» l'an dernier, même le NPD récemment a fait connaître sa position. Il est certainement grand temps que les Canadiens connaissent les propositions du gouvernement fédéral.

M. La Salle: Qui se souviennent de votre position.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Ce que je veux demander au premier ministre qui semble aujourd'hui faire preuve de bonnes intentions, c'est ceci: Pourrait-il s'engager maintenant à déposer à la rencontre du 30 avril devant les premiers ministres ses propres propositions?

M. La Salle: Je me souviens.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons des idées très précises de la formule qui nous plairait en ce qui concerne l'adhésion du Québec à l'accord constitutionnel. Pour moi et pour mes collègues, c'est un instrument vital d'unité nationale que le Québec puisse adhérer le plus rapidement possible au document constitutionnel. Cependant, ce n'est pas assez en vertu de l'entente constitutionnelle conclue par l'ancien gouvernement que le Parlement fédéral soit d'accord avec les propositions, il faut l'accord des premiers ministres des provinces. On est en train de rencontrer et d'essayer de persuader les premiers ministres y compris, par exemple, le premier ministre de l'Ontario qui est . . .

Une voix: Quelle est votre position?

M. Mulroney: Oui, mais il dit: Quelle est notre proposition? Ce qui est important c'est de savoir si les premiers ministres vont endosser une proposition commune. Donc, le gouvernement de l'Ontario, par exemple, vu l'absence du Québec, le gouvernement de l'Ontario pour ne nommer qu'une seule province, a un rôle très important à jouer, et nous voulons savoir, de concours avec les premiers ministres provinciaux, si on ne peut pas s'entendre puis entériner un document qui va faire en sorte que le Québec va pouvoir rentrer, enfin, dans la grande famille canadienne.

Questions orales

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a également trait aux propositions constitutionnelles relatives au Québec. Le premier ministre peut-il répondre à la question qui lui a été posée antérieurement? Peut-il être plus précis et faire connaître à la Chambre les propositions constitutionnelles précises qu'il entend proposer au Québec? Nous voudrions avoir une réponse à cet effet.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je n'ai nullement l'intention de déposer des propositions précises aujourd'hui. Ce serait à moi et aux premiers ministres provinciaux d'en discuter tel que convenu dans le processus qui fut ratifié par les premiers ministres provinciaux à Edmonton. Nous allons discuter à l'occasion d'une rencontre qui aura lieu à Meech Lake.

LES LIGNES DE BASE QUI SOUS-TENDENT LES DISCUSSIONS CONSTITUTIONNELLES

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, le premier ministre peut-il au moins nous faire connaître les lignes de base qui sous-tendent ces discussions constitutionnelles, ces lignes de base qui feraient que le Québec pourrait adhérer au Canada dans l'honneur et dans l'enthousiasme? Est-ce que le premier ministre est prêt à suivre l'exemple du Nouveau parti démocratique et à reconnaître le caractère unique du Québec?

Une voix: Et pourquoi pas!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la dernière chose que je ferais, ce serait de suivre l'exemple des néo-démocrates. Si mon ami . . . On sait ce que cela a donné dans le passé pour les néo-démocrates, et on sait exactement ce qui va se passer à l'occasion du prochain scrutin. Attendez, vous allez voir ce que la population québécoise vous réserve. Ce seront de belles surprises à l'occasion du prochain scrutin. Si vous voulez savoir quelle est notre philosophie de base, lisez mon discours de Sept-Îles et vous allez voir que c'est là une possibilité d'entente entre le Québec et le Canada.

* * *

• (1430)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU COMMANDANT EN CHEF DU COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉROSPATIALE DE L'AMÉRIQUE DU NORD

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune du général John L. Piotrowski, commandant en chef du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord.

Des voix: Bravo!

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

LE TABAC—LE DANGER POUR LA SANTÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. J'ai en main une plainte déposée auprès de la Cour fédérale du Canada, où l'on accuse le ministre d'être intervenu dans une enquête ministérielle sur les effets nocifs du tabac. Le ministre peut-il nous dire en toute honnêteté que le tabac n'est pas dangereux pour la santé? Au cas contraire, pourquoi a-t-il empêché ses services de mener leur enquête?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, tout d'abord, je ne vois pas comment je pourrais assumer mes fonctions de ministre sans intervenir dans les activités de mes services. Deuxièmement, il n'y a pas d'enquête dans laquelle j'aurais pu intervenir en l'occurrence même si je l'avais voulu. Troisièmement, j'ai écrit au Dr Pipe, le chef du groupe *Physicians for a Smoke-Free Canada*, en lui disant que je suis prêt à envisager d'invoquer la Loi sur les produits dangereux en vue de réglementer les produits du tabac. Je lui ai dit aussi qu'une politique globale dans ce domaine est actuellement en cours d'élaboration sous la direction de mon collègue le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et que s'il faut invoquer la Loi sur les produits dangereux pour réglementer la publicité concernant le tabac, nous sommes tout à fait prêts à agir dans ce sens.

[*Français*]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE TABAC EN VERTU DE LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Étant donné que lui-même aussi a le droit d'invoquer la nécessité d'une enquête et de renverser la décision du ministre de la Consommation et des Corporations, selon la Loi sur les produits dangereux, est-il prêt aujourd'hui—étant donné ses grandes paroles sur la question du tabac, sur les écrans de toutes les télévisions, dans tout ce qu'il dit—à renverser la mauvaise décision de son collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, et à commencer une enquête sur la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne le tabac?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la députée n'a manifestement pas entendu la réponse de mon collègue le ministre de la Consommation et des Corporations. Premièrement, il n'y a rien à renverser puisqu'aucune décision n'a été prise. Nous avons dit à maintes reprises à la Chambre que le gouvernement examine actuellement un projet visant à restreindre l'usage du tabac et à minimiser les dangers que cette habitude présente manifestement pour la santé. Nous avons dit que nous proposerons un projet d'ensemble.

M. Marchi: Tout cela n'est qu'un écran de fumée.

M. Epp (Provencher): Nous pourrions peut-être même enfumer le député.

M. Marchi: Essayez un peu pour voir.

M. Epp (Provencher): Que j'essaie un peu pour voir—en tout cas, ce serait mieux que ce que je vois en ce moment de l'autre côté.

Soyons sérieux. Pour en revenir à la question, le gouvernement veut manifestement proposer un projet d'ensemble, lequel comprend notamment un examen de l'agriculture, que nous entreprendrons sous peu.

* * *

• (1440)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'INCIDENCE DES RÉDUCTIONS DE DROITS TARIFAIRES SUR L'ACCORD DE L'AUTOMOBILE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre du Commerce extérieur. Elle découle du débat d'hier sur le libre-échange. Au cours du débat, la ministre a confirmé que le gouvernement avait l'intention de supprimer complètement les droits tarifaires sur les échanges canado-américains sur une période de dix à quinze ans. La ministre peut-elle dire ce qu'il restera de l'Accord canado-américain sur l'automobile et de ses clauses relatives à la production au Canada si les droits tarifaires sur les automobiles sont supprimés d'ici dix ans?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, j'ai bien dit à la Chambre que l'Accord de l'automobile n'était pas sur le tapis. Je le répète, le NPD essaie de faire le travail de Peter Murphy à sa place, il essaie de mettre l'Accord de l'automobile sur le tapis. Je rappelle au député que les droits tarifaires n'ont cessé de diminuer depuis 22 ans dans le cadre de cet accord. Comme je l'ai dit au cours du débat, les droits tarifaires ont baissé considérablement sur quelques années et l'Accord de l'automobile a continué à favoriser la production et la création d'emplois en Ontario.

M. Cassidy: Il importe peu que l'Accord de l'automobile soit sur le tapis ou non; en effet, dans les discussions sur le libre-échange, le gouvernement met cet accord en péril en voulant supprimer complètement les droits tarifaires.

LES MESURES INCITATIVES POUR LES CONSTRUCTEURS D'AUTOMOBILES ÉTRANGERS

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Qu'est-ce qui pousserait les constructeurs d'automobiles étrangers à respecter les clauses de l'Accord sur l'automobile et de veiller à ce que la participation canadienne soit forte dans la production au Canada s'il n'y a plus de barrières tarifaires entre les deux pays parce que le gouvernement supprime complètement les droits et qu'il ne laisse aucune mesure incitant les sociétés à respecter le pacte?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Je suis vraiment surprise, monsieur le Président, par l'ignorance que révèle cette question. Le stimulant pour les producteurs d'automobiles sera l'accès assuré et plus facile au riche marché nord-américain.

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE LE RESPECT DU PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU AVEC LES EXPROPRIÉS DE MIRABEL

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Travaux publics et responsable de la Société immobilière du Canada à Mirabel. Les expropriés et les locataires-occupants de Mirabel, monsieur le Président, sont très inquiets depuis la visite des fonctionnaires des Travaux publics à Mirabel, savoir que ceux-ci réviseraient le Protocole d'entente signé en mars 1985 par l'ex-ministre, le député de Joliette. Est-ce que le ministre peut garantir à mes commettants que le Protocole d'entente signé par l'ex-ministre, au nom du gouvernement, sera respecté à la lettre et que les crédits prévus de la relance agricole ne seront pas diminués afin que le dernier dossier des expropriés et des locataires soit traité comme le premier?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, premièrement, puis-je dire que les affaires sont comme d'habitude. Monsieur le Président, j'aimerais informer la députée d'Argenteuil—Papineau qu'il n'est pas question de modifier le Protocole d'entente signé par les expropriés de Mirabel et le ministère des Travaux publics, en mars 1985. Depuis 1984, soit en deux ans et demi seulement, ce gouvernement a signé 1 100 offres d'achat représentant 80 p. 100 de l'opération globale. Nous prévoyons que cette opération sera complétée d'ici la fin de l'année.

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LES SERVICES D'EXTINCTION DES INCENDIES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, ce gouvernement dilapidateur qui s'acharne à faire des économies de bouts de chandelles a ordonné à Transports Canada, pour économiser 1,5 million de dollars, de poser un geste sans précédent en abaissant les normes de sécurité qui s'appliquent aux pompiers dans les aéroports canadiens. Dorénavant, les pompiers des aéroports canadiens ne feront pas de temps supplémentaire et ils ne seront pas remplacés s'ils sont malades. Le ministre des Transports croit-il qu'il vaut la peine de ternir la réputation exceptionnelle des aéroports canadiens en matière de sécurité pour économiser 1,5 million de dollars, en violant nos propres normes de sécurité et en mettant en péril la sécurité des voyageurs au Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Je ne voudrais surtout pas que le député succombe d'une crise quelconque en s'emportant de la sorte, monsieur le Président. Il y a six mois, le service de sauvetage et d'extinction d'incendies d'aéronefs comptait 657 pompiers ou autres employés, soit le même nombre qu'aujourd'hui. Certaines personnes ont été redéployées en fonction des besoins, mais les effectifs n'ont pas été réduits.

Les normes de l'OACI qui s'appliquent aux aéroports en matière de protection contre l'incendie ont été respectées. Le Canada est à l'avant-garde mondiale dans ce domaine. De fait, nous veillons à ce que les normes soient respectées dans tous les aéroports et non pas seulement dans les grands aéroports internationaux. Le service doit assurer l'accès à tout avion accidenté par un corridor libre d'incendie. Les normes régissent la capacité d'approvisionnement en eau pour la production de mousse et elles sont respectées partout. Le député ne doit pas trop se faire de mauvais sang. La dispute porte sur le temps supplémentaire, sur les cas où on doit faire appel à des personnes en temps supplémentaire. On réalise des économies de 1,5 million de dollars, mais aucune norme de sécurité n'est violée ou abaissée.

Une voix: C'est faux.

M. Crosbie: C'est tout à fait exact. Ce sont les renseignements que m'ont fournis les experts de mon ministère. Je n'ai pas l'intention d'intervenir, puisqu'on m'accuserait de m'ingérer dans les affaires de mon ministère, comme on en a accusé le ministre de la Consommation et des Corporations. Vous voyez cela, un ministre qui irait jusqu'à s'ingérer dans les affaires de son ministère.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, nous sommes témoins aujourd'hui de la situation scandaleuse des pompiers . . .

Une voix: Tu es un bouffon, George.

Des voix: Oh, oh!

M. Baker: J'y arriverai dans une minute. Nous sommes témoins aujourd'hui de la situation scandaleuse des pompiers qui font signer des formules les déchargeant de la responsabilité des conséquences qui pourraient résulter des réductions décrétées par le gouvernement. D'autre part, l'Association canadienne des pilotes de lignes aériennes déclare que certains pilotes d'avions gros porteurs pourraient refuser d'atterrir à certains aéroports canadiens. A propos d'ingérence dans les affaires de son ministère, je demande au ministre des Transports si c'est la politique du gouvernement fédéral de plafonner le nombre d'employés à 657 personnes qui ne peuvent pas faire d'heures supplémentaires et qui ne peuvent pas être remplacées si elles sont malades?

Peut-il expliquer à la Chambre pourquoi le nombre d'employés d'un aéroport du Canada a augmenté de 20 p. 100 alors que cet aéroport est situé dans sa propre circonscription? Est-ce pour s'occuper du trafic international qu'il a détourné de Gander l'année dernière pour remonter sa propre popularité?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, ce que le député vient de m'apprendre au sujet de Saint-Jean est bouleversant. Cela a dû échapper à mon attention.

Au sujet du service de sauvetage et d'extinction d'incendies d'aéronefs, il y a plusieurs catégories. La catégorie 9 est la plus élevée et elle dépend de la longueur et de la dimension des avions. Toronto est un aéroport de cette catégorie. Saint-Jean était un aéroport de catégorie 6 mais il passe maintenant à la catégorie 7 parce que, il y a un an et demi, lorsque mon prédécesseur dirigeait le ministère avec sa scrupuleuse honnêteté habituelle, on a remarqué que des avions plus gros et plus nombreux utilisaient l'aéroport de Saint-Jean. Il passe donc de la catégorie 6 à la catégorie 7. J'ai fait de mon mieux pour m'opposer à ce changement mais l'opinion de mon ministère a prévalu.

Quant aux formules de décharge, je me demande à qui le député en fera signer pour ses déclarations irresponsables.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'ENGAGEMENT DES ÉTATS-UNIS—LA POLITIQUE DE DÉFENSE CANADIENNE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'aimerais interroger le premier ministre sur la rumeur selon laquelle, d'après des fonctionnaires américains, le président Reagan pourrait demander au Canada de modifier sa politique de défense s'il veut que le président tienne parole à propos des pluies acides. Le premier ministre n'a pas été assez direct dans sa réponse au chef de l'opposition. Peut-il garantir à la Chambre qu'en pareil cas, il s'opposerait farouchement à toute forme de chantage et qu'il soutiendrait le droit du Canada d'exiger que les États-Unis prennent des mesures pour lutter contre les pluies acides parce que cela s'impose et non en raison de ce qu'ils pourraient obtenir en retour?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le premier ministre a carrément répondu qu'il n'existait aucun lien entre la position du Canada sur les pluies acides et nos intentions en matière de défense. Nous nous attendons à ce que les Américains réagissent au problème des pluies acides parce qu'ils le doivent. Après tant d'années de négligence nous allons, quant à nous, défendre les intérêts du Canada parce qu'il le faut.

• (1450)

L'ENGAGEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Elle porte sur un autre cas de chantage dont il a été victime dans le dossier des pluies acides. Je veux parler de la position adoptée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick au sujet de l'accord de 1985. Le premier ministre peut-il nous dire s'il refusera, au nom du gouvernement du Canada, que le premier ministre du Nouveau-Brunswick lie le respect de cet accord à l'installation d'un deuxième réacteur à la centrale de Point Lepreau, ou aux fonds qui n'ont jamais été inclus dans l'accord original de 1985?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne crois pas que la position du gouvernement du Canada sur la question puisse être plus claire. Nous avons affirmé que nous n'accepterions pas ce genre de conditions. Nous ne voulons pas que nos négociations sur les pluies acides avec les Américains ou avec les provinces soient réduites à un simple troc. Je crois savoir que le sous-comité du Parlement sur les pluies acides, dont fait partie le député, invitera le premier ministre Hatfield à discuter certains sujets d'inquiétude qui recoupent mes propres négociations avec le Nouveau-

Brunswick. Je suis certain que le député profitera de l'occasion pour poser une question semblable à M. Hatfield.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

L'ENCHÂSSEMENT POUR LE QUÉBEC DE L'ENTENTE CULLEN-COUTURE DANS LA CONSTITUTION—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et a rapport à la négociation constitutionnelle, et comme il le souhaitait, au fait de trouver des solutions pour permettre aux Québécois d'adhérer dans l'honneur et l'enthousiasme à la Constitution canadienne. J'aimerais lui poser une question précise. Lors de cette conférence, est-ce que le premier ministre du Canada va appuyer les démarches qui seront faites par le gouvernement du Québec, M. Robert Bourassa, auprès de ses autres collègues afin que le Québec puisse enchâsser dans la Constitution le pouvoir qu'il a présentement dans l'entente Cullen-Couture à l'effet d'obtenir un pouvoir de sélection des immigrants? Est-ce que le premier ministre du Québec peut compter sur l'appui du premier ministre du Canada dans cette démarche?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, est-ce qu'on peut compter sur l'appui de l'Opposition officielle? Est-ce qu'on peut compter sur l'appui du gouvernement de l'Ontario? Peut-être. Alors, on verra. Il serait important pour nous d'interroger afin d'essayer de trouver une formule convenable qui va permettre justement au Québec d'adhérer à la Constitution. Il y a une formule précise, en place, qui exige l'approbation préalable des premiers minstres des provinces. Et le sénateur Murray a engagé le dialogue, très productif d'ailleurs, avec tous les ministres, et je me propose de le faire avec les premiers ministres afin d'accélérer un peu le processus.

LES DEMANDES DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le premier ministre oublie son rôle de leadership. Il n'est plus comme avant un médiateur qui malheureusement est un pompier, mais à qui on a coupé ses «*hoses*». Est-ce que le premier ministre . . . Et le premier ministre s'est engagé auprès des Québécois à tout faire afin de leur permettre d'adhérer dans l'honneur et l'enthousiasme à la Constitution canadienne. Le gouvernement du Québec, par la voie de son ministre, a fait des recommandations précises. Est-ce que le premier ministre peut nous dire, aujourd'hui, si, premièrement, il va appuyer le gouvernement Bourassa dans sa demande de pouvoir de sélection des immigrants et, deuxièmement, s'il va appuyer le gouvernement Bourassa dans sa demande de pleine compensation en cas de retrait au sujet des nouveaux programmes établis? Est-ce que le premier ministre a des idées là-dessus, ou si non, que va-t-il faire à la conférence constitutionnelle?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, d'abord ce n'est pas une conférence constitutionnelle. C'est une réunion tout à fait normale. La députée de Hamilton-Est dit: «Ah»! Oui, mais alors qu'elle lise le communiqué de presse. C'est une suite tout à fait logique de la conférence des premiers ministres provinciaux tenue à Edmonton, l'an dernier. C'est une convocation de ma part pour solliciter l'appui et les opinions des premiers ministres sur l'élaboration possible d'une formule qui serait acceptable aux premiers ministres et au Parlement du Canada. On est à la recherche d'une solution. En vertu de l'ancien gouvernement, cela a pris plusieurs années. Ici, au Canada, cela a pris 120 ans avant de trouver une formule tout à fait appropriée. Alors nous cherchons justement cette formule précise pour le Québec.

On me demande mon engagement en ce qui concerne le Québec. Je vous donne l'engagement suivant, sans équivoque: en ce qui concerne le Québec, je vous donne l'engagement qu'il n'y aura pas de trahison du Québec en pleine nuit pour exclure le Québec du processus constitutionnel.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX

LE TABAC—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations dont j'ai écouté très attentivement les réponses aux questions posées par la députée de Hamilton-Est. J'ai la même déclaration qu'elle. Le ministre dément-il qu'on a demandé la tenue d'une enquête le 5 mai 1986, ou dément-il qu'aucune enquête n'a été entreprise après qu'on en eu fait la demande?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Ni l'un ni l'autre, monsieur le Président. Rien dans la loi n'exige qu'on en fasse la demande officielle pour lancer une enquête. Les procureurs ou quiconque ont préparé ce document semblent avoir confondu le directeur en question avec le directeur des enquêtes et de la recherche à la direction des enquêtes sur les coalitions. Il y a à mon ministère un fonctionnaire relevant de moi qui est chargé de l'application de la Loi sur les produits dangereux. Nous avons reçu une demande visant à exclure la publicité sur le tabac aux termes de la loi. Comme je l'ai écrit en septembre dernier au Dr Pipe qui dirige le regroupement des médecins canadiens contre le tabagisme (*Physicians for a Smoke-Free Canada*), on est en train d'élaborer une politique globale sur le tabac sous la direction de mon collègue de la Santé nationale et du Bien-être social, et nous sommes parfaitement disposés dans ce contexte à faire servir la Loi sur les produits dangereux à cette fin. Il n'y a pas d'enquête que je puisse stimuler ou suspendre à volonté.

L'UTILITÉ DE DÉCLARER LE TABAC PRODUIT DANGEREUX

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le ministre conviendra que tout produit qui tue 30 000 Canadiens par an doit être considéré comme nocif. Ma question est très simple. Ne serait-il pas utile que, aux fins d'une éventuelle politique générale contre le tabagisme, le tabac soit immédiatement déclaré produit dangereux?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je pense que les accidents de voiture tuent annuellement plus de gens. Devrions-nous déclarer les véhicules automobiles illégaux? Il faut savoir tenir compte de tous les facteurs. Oui, la publicité est un facteur. Le secteur agricole, le secteur de la petite entreprise et les conséquences fiscales constituent autant d'autres facteurs.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Apparemment, les néo-démocrates préfèrent parler plutôt qu'écouter. Certains facteurs entrent en ligne de compte et, par conséquent, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) présentera sous peu un programme complet. Je le répète, j'ai déjà fait valoir que mon ministère était disposé à veiller à sa mise en oeuvre.

M. McCurdy: Faites-le.

* * *

L'EMPLOI

LES PROBLÈMES DES LOCALITÉS À INDUSTRIE UNIQUE

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne le rapport sur les localités canadiennes à industrie unique qui a été déposé la semaine dernière. Après avoir pris connaissance de ce rapport qui fait état d'une vingtaine d'années de mauvaise gestion libérale relativement à 800 localités, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles sont les mesures que notre gouvernement va prendre pour essayer de régler les problèmes des localités à industrie unique de tout le pays?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense qu'il s'agit d'une excellente question. Effectivement, la semaine dernière, j'ai reçu copie d'un rapport du Conseil consultatif de l'emploi et de l'immigration du Canada concernant les communautés mono-industrielles et, à l'intérieur de la stratégie de l'emploi, un des volets principaux auquel nous consacrons cette année 80 millions de dollars est particulièrement affecté aux collectivités à haut taux de chômage, où le développement de nouvelles initiatives économiques sont essentielles. Alors, je pense que nous continuons dans la même veine, et déjà les résultats nous laissent croire que l'initiative de ces programmes de développement des collectivités est excellente.

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ACCORD AVEC LES CRIS ET LES NASKAPIS—LE RESPECT PAR LE GOUVERNEMENT

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Comme le sait le ministre, une commission indépendante présidée par le distingué juge Réjean Paul a accusé le gouvernement fédéral d'avoir manqué légalement et moralement aux obligations financières qu'il avait contractées aux termes de la Loi sur les Cris et les Naskapis, un accord adopté par la Chambre en 1984. Quelle est la réaction du ministre à cette accusation de conduite immorale et illégale du gouvernement fédéral à l'égard des Indiens et d'un accord adopté par la Chambre?

• (1500)

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je renvoie le député à la déclaration que j'ai déposée en même temps que le rapport de la Commission sur les Cris et les Naskapis. Étant donné que les Cris ont manifesté aujourd'hui leur intention de porter cette affaire devant les tribunaux, il ne convient pas d'en dire plus long là-dessus pour le moment.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je connais la déclaration du ministre au sujet du rapport. Je lui demande quand il va cesser de se trouver des excuses et commencer à remplir son devoir constitutionnel auprès des Cris du nord du Québec?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'il me met dans une situation très difficile vu que l'affaire est maintenant devant les tribunaux. Je le renvoie à nouveau et je renvoie les autres députés à la déclaration que j'ai déposée avec le rapport de la Commission sur les Cris et les Naskapis.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je pose ma question au premier ministre. Étant donné que, pour le succès de la prochaine conférence des premiers ministres, le gouvernement doit montrer qu'il remplit ses obligations, le premier ministre promet-il que son gouvernement honorera à l'avenir le premier accord d'autonomie politique du Canada, soit la Loi sur les Cris et les Naskapis, et les ententes qui en relèvent?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, ma réponse est la même qu'au député précédent. J'aimerais donner plus de détails, mais je ne puis que renvoyer le député à la déclaration que j'ai déposée à la Chambre en même temps que le rapport de la Commission sur les Cris et les Naskapis.

LE RESPECT DE L'ACCORD

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, comme ce document révèle que, dans les négociations avec les autochtones, le gouvernement a pour stratégie de se désengager le plus possible et le plus vite possible dès qu'ils acquièrent leur autonomie, le gouvernement s'engage-t-il en principe à honorer l'accord avec les Cris et les Naskapis?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député n'ignore pas qu'il se place lui-même et qu'il place le gouvernement dans une position très délicate. Je ne peux pas commenter une situation où l'on a l'intention de poursuivre le gouvernement du Canada en justice. Encore une fois, je rappelle au député les initiatives d'aide aux autochtones que notre gouvernement a prises depuis deux ans et demi, et je le renvoie à la déclaration déposée en même temps que le rapport de la Commission sur les Cris et les Naskapis.

M. le Président: La parole est au député de York-Centre. Une seule question, s'il vous plaît.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

L'ÉTUDE SUR LA FAÇON DONT ILS SONT ENTRÉS AU CANADA—LA PUBLICATION DU RAPPORT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. La Commission Deschênes avait elle-même commandé une étude sur la façon dont les criminels de guerre nazis étaient entrés au Canada. Le juge Deschênes a recommandé que l'on diffuse le plus largement possible le rapport de sa commission, pourtant le gouvernement ne l'a pas rendu public. Le ministre a-t-il l'intention de le faire? Si oui, quand?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le rapport dont parle le député est un des documents de recherche remis au gouvernement par le juge Deschênes. En fait, le ministère de la Justice n'est même pas encore en possession de ces documents. On m'a dit que le bureau du Conseil privé les avait et les examinait dans l'optique de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Notre gouvernement croit à la transparence . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: . . . je pourrais ajouter, contrairement au précédent. Nous nous intéressons à cette question sensible et je comprends dans quel but le député pose sa question. Nous voulons dévoiler autant de choses que nous pouvons légalement le faire. C'est dans cette optique que se fera l'examen et d'ailleurs, selon des articles de journaux, le député reconnaissait hier qu'il faudrait peut-être enlever certains passages du rapport.

M. le Président: Nous passons à la dernière question. Le député de London-Est.

Questions orales

LA SANTÉ

LE SIDA—LES TRANSFUSIONS DE SANG—LES ANALYSES RECOMMANDÉES AUX ÉTATS-UNIS

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Nous avons appris hier que les États-Unis recommandent des analyses de sang volontaires pour toute personne qui a reçu une transfusion de sang entre 1978 et 1985, surtout si elle a une vie sexuelle active. Le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement du Canada songe à recommander la même chose?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai lu ce qui a été publié dans les journaux au sujet de l'initiative américaine. Il me semble pour ma part que presque tous ceux qui ont reçu une transfusion de sang avant que les produits de sang commencent à être examinés à la chaleur ou analysés pour détecter le virus du SIDA ont déjà eu une analyse de sang. Il y a peut-être des exceptions. Le comité consultatif national sur le SIDA se réunit à Ottawa, en ce moment même, je pense. Ces questions sont inscrites à son programme. S'il formule une recommandation basée sur des considérations de santé et d'attitude professionnelle, je songerai certainement à lui donner suite. Je crois cependant que la plupart des Canadiens qui ont reçu du sang ou des produits de sang ont déjà eu une analyse à cause des mécanismes médicaux qui ont été instaurés à cet égard.

* * *

LES TERMES EMPLOYÉS PAR UN DÉPUTÉ DANS UNE QUESTION

M. le Président: Je voudrais attirer l'attention des députés sur une affaire qui a nécessité l'intervention de la présidence il y a environ une semaine à la suite d'une question du député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy). Étant donné les termes employés dans cette question, la présidence a jugé nécessaire d'intervenir et de dire aux députés de choisir soigneusement leurs mots parce qu'ils risquent d'imputer des motifs racistes à un autre député. Le député auquel la question faisait allusion est le député de Willowdale (M. Oostrom). Depuis cette intervention, le député de Windsor—Walkerville a eu la courtoisie de venir trouver la présidence, et nous avons eu une discussion. Je tiens à préciser par ailleurs que la présidence a eu l'occasion d'avoir un entretien avec le député de Willowdale. Je tiens à ce que les députés sachent que je suis entièrement convaincu que dans sa question qui, je m'empresse de le signaler, a été posée d'une autre façon à la demande de la présidence, le député de Windsor—Walkerville n'avait nullement l'intention d'imputer des motifs le moindrement racistes au député de Willowdale ni à n'importe quel autre député. Je tiens à le souligner. Par ailleurs, je remercie le député de Windsor—Walkerville et le député de Willowdale pour leur conduite et la coopération dont ils ont fait preuve dans cette affaire.

Je signale à la Chambre que je dois maintenant rendre deux décisions. La première concerne la question de privilège soulevée par le député de Charlevoix (M. Hamelin).

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PROBLÉMATIQUE DE L'APPLICATION AU PARLEMENT DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Le 19 février 1987, l'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin) a soulevé la question de privilège au sujet de l'application ou de la non-application de la Loi sur les langues officielles au Parlement, et en particulier à la Chambre des communes.

Permettez-moi de commencer en disant que le rôle du Président est de présider les travaux de la Chambre des communes et de se prononcer sur les questions de procédure, qu'il s'agisse d'interpréter des articles du Règlement ou de trancher des questions liées au privilège ou au décorum.

Le 19 février 1987, l'honorable député de Charlevoix a soulevé ce que je considère non pas comme une question de procédure mais plutôt comme une question d'interprétation juridique. Le degré d'application de n'importe quelle loi est une question sur laquelle il faudrait demander aux tribunaux, et non à la présidence, de se prononcer. L'honorable député a cité plusieurs avis juridiques au cours de son intervention, ce qui renforce ma position selon laquelle il s'agit d'une question de droit et non de procédure.

On lit au commentaire 71(5) de la cinquième édition de Bauchesne, à la page 63, que: «L'Orateur ne statuera pas sur des questions constitutionnelles ni sur des points de droit.» La raison en est évidente. Il se peut fort bien qu'un tribunal ait un jour à se prononcer sur la même question de droit, et il est évident qu'un tribunal ne serait pas lié par une interprétation faite par la Présidence du droit général ou constitutionnel du pays. Le rôle de la Présidence se limite à interpréter les procédures et pratiques de la Chambre des communes.

• (1510)

[*Traduction*]

Au cours de son intervention, le député de Charlevoix (M. Hamelin) n'a pas démontré dans quelle mesure l'application ou la non-application de la loi en cause avait enfreint ses privilèges. Autrement dit, on n'a pas empiété sur le droit fondamental de libre expression à la Chambre des communes.

Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé a signalé que l'article 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 porte que:

> Dans les Chambres du Parlement du Canada . . . chacun pourra, dans les débats, faire usage de la langue anglaise ou de la langue française; mais les registres et les procès-verbaux des Chambres susdites devront être tenus dans ces deux langues.

Il a poursuivi:

> Les lois du Parlement du Canada . . . devront être imprimées et publiées dans l'une et l'autre de ces langues.

Le secrétaire parlementaire a lu ces trois extraits au cours de son intervention. Le député de Saint-Jacques a en outre déclaré:

> Il est ironique qu'il y ait un débat au sujet de l'application de la Loi sur les langues officielles à la Chambre des communes puisqu'il s'agit sûrement de l'institution fédérale qui est la plus bilingue.

Je suis entièrement d'accord avec le député de Saint-Jacques à ce sujet.

[*Français*]

Que la Loi sur les langues officielles s'applique à la Chambre des communes devant la loi ou non, il est clair et sans équivoque que l'esprit de la loi est appliqué. Permettez-moi d'élaborer brièvement sur ce point.

Comme la plupart des honorables députés le savent, le Commissaire aux langues officielles effectue sur une base régulière des études sur les institutions fédérales pour déterminer dans quelle mesure elles appliquent la Loi sur les langues officielles. La Chambre des communes a fait l'objet de telles études. En fait, la Présidence a rencontré personnellement le Commissaire récemment dans le but de déterminer si les activités de la Chambre des communes sont en réalité suffisamment conformes à l'esprit de la Loi sur les langues officielles.

Dans sa dernière vérification sur la Chambre des communes, datée de juin 1986, le Commissaire aux langues officielles déclarait que:

> «La situation des langues officielles de la Chambre des communes s'est améliorée de façon importante depuis notre précédente étude de 1979. L'Administration de la Chambre a réussi à mettre en place, dans une période relativement courte, un programme de réforme de grande envergure. Le fleuron de cette réforme est certes d'avoir transformé la façade des édifices du Parlement par la bilinguisation de tous les écriteaux et inscriptions, y compris celles gravées dans les pierres des bâtiments historiques.
>
> Le programme des langues officielles de la Chambre des communes est complet et sa mise en oeuvre fait clairement partie des responsabilités administratives des gestionnaires.»

Il a poursuivi en ces termes:

> «Le service au public est offert spontanément dans les deux langues à peu d'exceptions près, étant donné qu'un pourcentage élevé des employés de la Chambre est bilingue. L'anglais et le français sont tous deux fréquemment utilisés comme langues de travail à la Chambre.»

Il devrait être clair, d'après le rapport de M. D'Iberville Fortier, que l'on applique vraiment l'esprit de la loi.

[*Traduction*]

Plusieurs députés qui ont participé au débat à ce sujet ont souligné que tous les documents de la Chambre sont publiés dans les deux langues officielles, que les débats se déroulent dans les deux langues officielles, et que les délibérations de la Chambre et de ses comités sont interprétées simultanément. On prend toutes les mesures possibles pour assurer que les députés soient servis à la Chambre dans la langue de leur choix et puissent participer pleinement dans l'une ou l'autre langue, ou dans les deux. Si l'on réussissait à prouver que ce n'est pas ce qui se passe dans un cas en particulier, on pourrait alors demander à la présidence d'intervenir. Ce n'est pas ce qu'a démontré l'honorable député de Charlevoix en l'occurrence.

Sur le plan de la procédure, le député de Charlevoix n'a pas prouvé clairement par des précédents ou la pratique que si la Loi sur les langues officielles ne s'applique pas à la Chambre des communes, cela enfreint ses privilèges. L'application de la loi est une question de droit sur laquelle il revient aux tribunaux et non à la présidence de se prononcer. Il est cependant clair que l'article 133 de la Loi constitutionnelle est appliqué, et il est aussi clair que les pratiques de la Chambre respectent l'esprit de la Loi sur les langues officielles. Ceux qui ont pris la parole n'ont pas prouvé non plus que la non-application de la loi se traduit par une atteinte à leurs privilèges. Grâce à la Loi constitutionnelle et au mode de fonctionnement de la Chambre, le droit de tous les députés de participer aux travaux de la Chambre dans la langue de leur choix est garanti.

[*Français*]

C'est à la Chambre qu'il incombe de se demander s'il faudrait ou non clarifier l'application de la Loi sur les langues officielles, ou s'il faudrait ou non la modifier ou la réviser. La décision ne revient pas à la Présidence.

Je remercie l'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin) d'avoir soulevé cette question extrêmement importante, de même que tous les intervenants qui y sont allés de leurs commentaires utiles.

[*Traduction*]

[*Plus tard*]

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'excellent argument que mon collègue, le député de Charlevoix (M. Hamelin) a invoqué et que j'ai jugé bon d'examiner. J'ai pensé qu'il serait préférable de soulever la question lorsque vous rendriez votre décision. Vous avez fort bien décrit le rôle du Président en pareil cas en laissant entendre qu'il s'agissait d'une question d'interprétation juridique et non pas d'une question de procédure.

Monsieur le Président, je vous demande votre avis au sujet du rôle du légiste et conseiller parlementaire. Le député de Charlevoix a cité un avis juridique que le légiste et conseiller parlementaire a donné au comité. Cela figure à la page 3617 du Hansard. J'ai lu le Règlement pour établir exactement qu'elles étaient les fonctions du légiste de la Chambre des communes. A l'article 126 du Règlement il est dit ceci:

Les colégistes et conseillers parlementaires de la Chambre sont tenus de prêter leur concours à tout député ou sous-ministre dans l'élaboration d'une loi. Il est de leur devoir de mettre les projets de loi adoptés par la Chambre en état d'être pris en considération par le Sénat. Il leur incombe de veiller à l'impression, à l'ordonnance et à l'agencement des statuts lorsque ceux-ci sont publiés à la fin de chaque session. Ils sont tenus de réviser et de faire imprimer tous les projets de loi, après y avoir mis les notes marginales nécessaires; de réviser, antérieurement à la troisième lecture, tous les amendements apportés par des comités; de faire connaître aux présidents des différents comités, lorsqu'ils en sont requis, toutes les dispositions de projets de loi privés qui sont inconciliables avec les lois d'intérêt général auxquelles se rattachent ces mêmes projets de loi ou avec les dispositions ordinaires des lois d'intérêt privé portant sur des sujets du même ordre, et aussi de signaler à ces présidents toutes les dispositions qui méritent une attention particulière.

Et voici ce que dit le commentaire 144 de Beauchesne:

Le Légiste et conseiller parlementaire est désigné par Lettres patentes sous le Grand Sceau. Il a essentiellement pour fonction de conseiller le Président et les fonctionnaires supérieurs de la Chambre en ce qui a trait à toutes les questions juridiques ne mettant en cause la procédure.

Naturellement, je ne vois pas d'objection à ce qu'un député cherche à obtenir les meilleurs conseils juridiques qui peuvent lui être donnés. J'estime toutefois que le légiste et conseiller parlementaire peut se trouver en situation de conflit d'intérêts si lui-même ou les employés de son bureau donnent leur avis à un député, en dehors du cadre du Règlement et si le député s'en sert à la Chambre des communes pour invoquer un argument sur lequel la Chambre doit rendre une décision. J'estime que le légiste et conseiller parlementaire doit avant tout servir la présidence et la Chambre des communes.

A l'avenir, le légiste et conseiller parlementaire ferait sans doute mieux de demander l'autorisation du Président pour conseiller les députés sur les questions qui sortent du cadre du Règlement étant donné que le Président et la Chambre sont ses principaux clients. Comme le Président peut demander l'avis du légiste et conseiller parlementaire, ce dernier doit refuser de conseiller le député ou le comité, ceux-ci pouvant toujours demander conseil ailleurs, en vertu du budget de la Chambre des communes.

Je le répète, le Président et la Chambre des communes sont les principaux clients du légiste et conseiller parlementaire. Il y a un risque de conflit d'intérêts certain si le légiste et conseiller parlementaire émet un avis qui sert à invoquer des arguments sur lesquels le Président, le principal client, doit rendre une décision. Je tenais à soulever cette question.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques commentaires parce que je m'inscris en faux . . .

M. Hamelin: Moi aussi!

M. Gauthier: . . . devant cet argument qui a été présenté à la Chambre par le secrétaire parlementaire. Depuis peut-être 14 ans que je travaille en cette Chambre, à l'occasion j'ai eu à consulter le légiste parlementaire pour la rédaction d'un certain texte de loi que je voulais présenter à la Chambre, un texte d'ailleurs qui date, je pense, de plusieurs années mais qui est tout de même d'actualité, un texte qui visait à ce que la Loi sur les langues officielles s'applique de façon claire et précise à la Chambre des communes, au Sénat et à la Bibliothèque du Parlement.

A ce moment-là, durant la rédaction de ce texte évidemment, nous avons eu des discussions avec les colégistes et le légiste parlementaire. Je me souviens très bien avoir eu de nombreuses discussions avec M. Beaupré, par exemple, qui était légiste parlementaire adjoint. Ces discussions portaient évidemment sur l'application, sur la façon de rédiger la Loi, l'objectif que l'on cherche à proposer à nos collègues de la Chambre, et touchaient également à cette question fort importante, savoir: est-ce que la Loi sur les langues officielles s'applique à cette institution, le Parlement canadien, selon l'interprétation courante. Je dois avouer qu'en 1976-1977, quand j'ai commencé à m'intéresser étroitement à cette question très précise, savoir si la Loi s'appliquait à la Chambre, au Sénat et à la Bibliothèque du Parlement, on m'a dit de source sûre que c'était discutable et qu'il y avait probablement un argument aussi fort pour, un argument contre, et que l'opinion juridique d'alors était partagée entre le légiste du Sénat et celui de la Chambre et plusieurs autres experts dans le domaine du droit. Je reconnais que la décision de la Présidence cet après-midi en est une que je qualifierais de pondérée et de très intelligente parce que, en fait, le Président de la Chambre n'a pas statué sur cette question mais a dit clairement qu'il était le serviteur de la Chambre et que les lois doivent s'y appliquer.

Mais je vais revenir au point soulevé par le secrétaire parlementaire. Dans ces discussions, dans ces travaux de rédaction, le légiste de la Chambre est le serviteur de la Chambre des communes. Cela est clair à l'article 126 de notre Règlement: «Les colégistes et conseillers parlementaires de la Chambre sont tenus de prêter leur concours à tout député ou sous-ministre dans l'élaboration d'une loi.»

La première question qui se pose, à savoir, est-ce qu'il y a une loi qui existe pour corriger ou pour prendre en considération tel problème . . . Lorsque j'ai posé la question en 1976, monsieur le Président, on m'a dit: On ne le sait pas. Est-ce qu'il y a eu une revue de tous les Statuts du Canada pour savoir s'il y a parmi les statuts des obligations qui touchent, par exemple, l'application de la Loi sur les langues officielles en ce qui a trait à la Chambre des communes? On m'a dit: On ne le sait pas. C'est alors qu'on a découvert que, avec un ordinateur que le légiste parlementaire avait chez lui, il pouvait faire une revue de tous les Statuts et trouver toutes les anomalies qui existaient dans les lois qui portaient sur l'application de la Loi sur les langues officielles. Et on se souviendra, monsieur le Président, qu'en 1974-1975-1976 des projets de loi ont été soumis par votre humble serviteur visant à corriger ces anomalies-là. Et le gouvernement en a accepté quelques-uns. Et une des anomalies qui persiste, monsieur le Président, c'est ce que le légiste parlementaire peut ou ne peut pas faire en ce qui a trait à ses conseils professionnels. Moi je soutiens, au contraire de mon honorable collègue, que le légiste parlementaire est le serviteur du Parlement, que les parlementaires sont évidemment une de ses préoccupations constantes parce qu'il a l'obligation d'étudier, de voir à rédiger avec nous ces projets de loi que nous soumettons régulièrement. Et si le Président—je dois avouer que je n'ai pas eu le temps de faire la recherche dans Beauchesne ni dans d'autres auteurs très connus—mais si le Président veut prendre en délibéré cette question, savoir quel est le rôle précis du légiste parlementaire et s'il doit être restreint à la Présidence ou, comme le député l'a mentionné, très étroitement et particulièrement à la rédaction de certains textes parlementaires, je vous soumets, monsieur le Président, que cette définition devra faire l'objet d'une étude en profondeur par la Chambre des communes dans un comité approprié et qu'on ne devrait pas aujourd'hui indiquer, comme l'a fait le secrétaire parlementaire, que le légiste parlementaire ne travaille que pour le Président et ne travaille pas pour nous, les députés de cette Chambre.

M. Charles Hamelin (Charlevoix): J'aimerais soutenir également, monsieur le Président, la position de mon collègue selon laquelle il ne faudrait absolument pas nous priver des services de la Présidence qui sont en fait également au service de cette Chambre, donc au service des députés. Vouloir réduire le rôle des légistes parlementaires, je pense que c'est nous enlever des possibilités immenses *via* des spécialistes qui ne peuvent être spécialistes que dans un domaine extrêmement restreint comme celui de cette Chambre ou de quelque autre législature. Alors, monsieur le Président, je vous demanderais de prendre en considération l'argumentation de mon collègue, et nous pourrions peut-être la développer davantage. Mais je vous invite fortement, sinon à statuer maintenant, à ne pas prendre en considération la position du secrétaire parlementaire, mais peut-être d'étoffer davantage et de mettre encore davantage au service de la députation les services exceptionnels des légistes parlementaires qui sont à votre service, donc à notre service.

M. le Président: Je remercie les députés pour leurs interventions, spécialement le secrétaire parlementaire, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), et l'honorable député de Charlevoix (M. Hamelin). La question est importante. Je ne sais pas si le conseiller parlementaire qui a récemment émis des directives qui établiraient exactement les obligations et les devoirs d'un avocat dans une telle situation . . . mais je considérerai avec attention le problème et après une période de considération, peut-être la semaine prochaine, il sera probablement possible de faire une observation, si ce n'est pas un jugement, concernant la situation. Je remercie encore tous les députés de leurs interventions.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT D'UN DOCUMENT PAR UN MINISTRE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, mon rappel au Règlement découle d'une réponse à une question que j'ai reçue du ministre des Affaires indiennes et du Nord (M. McKnight).

Monsieur le Président, la question que j'ai adressée à l'honorable ministre des Affaires indiennes et du Nord concernait le rapport de la Commission sur les Cris et les Naskapis, dirigée par le juge Réjean Paul. Il s'agit d'un document parlementaire public. J'ai demandé au ministre sa réponse à ce document. Le ministre m'a alors dit que les députés devraient se reporter à une réponse qu'il avait déposée en même temps que le document. Or, mes collaborateurs me signalent, après avoir vérifié auprès des Services de la distribution et du courrier interne, qu'aucun document de ce genre n'a été déposé.

J'ai en main, monsieur le Président, une déclaration du ministre, mais il ne s'agit pas d'un document public. C'est plutôt une déclaration faite par le ministre lors de la rencontre fédérale-provinciale des ministres au sujet des affaires constitutionnelles autochtones et qui est datée du 13 mars. Je le répète, il ne s'agit pas d'un document public. Ce sont des participants à cette conférence qui ont eu la gentillesse de me le faire parvenir, car ils ont jugé que son contenu pourrait m'intéresser.

● (1520)

J'exhorte donc la présidence ou le secrétaire parlementaire à faire enquête, afin de déterminer si le ministre a commis par inadvertance une erreur, et si un document de ce genre a bel et bien été déposé en même temps que la réponse au rapport de la Commission, les députés intéressés par cette question voudraient savoir où il est.

M. Lewis: Monsieur le Président, nous nous mettrons en rapport avec le ministre et nous verrons exactement où en sont les choses en ce qui a trait à ce rappel au Règlement.

Puis-je invoquer le Règlement au sujet de votre décision?

M. le Président: Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) a-t-il terminé?

M. Penner: Souhaitez-vous une réponse à la déclaration de l'honorable secrétaire parlementaire?

M. le Président: Vous pouvez considérer que la présidence a pris note de la question et qu'elle l'examinera.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'ENTREVUE ACCORDÉE PAR M. DE COTRET À UN JOURNALISTE—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: J'ai maintenant un jugement très important concernant l'intervention d'il y a quelques jours de l'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez).

• (1530)

[*Traduction*]

Le 9 mars, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) a soulevé la question de privilège à la suite de certaines remarques faites par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) au cours d'une entrevue qu'il accordait à la presse. Le député s'est plaint essentiellement du fait que le ministre ait fait un procès d'intention aux membres du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, qu'il ait mis en doute le droit du comité de faire prêter serment à des témoins et qu'il ait semblé conseiller à un haut fonctionnaire de défier le comité permanent et la Chambre.

Je crois avoir parfaitement saisi la teneur et le sens des observations du député de Nickel Belt.

Un jour ou deux plus tard, le président du Conseil du Trésor s'est présenté à la Chambre et il a reconnu avoir été cité correctement par le *Globe and Mail*. Je devrais peut-être reprendre les propos exacts qui ont fait l'objet de la plainte:

> Il s'agit d'un précédent effrayant. Je ne demanderais jamais à un fonctionnaire de témoigner sous serment. Le comité le traite ni plus ni moins de menteur. Je n'arrive pas à y croire ... Selon moi, Gaétan Lussier aurait mieux fait de quitter la pièce.

Il ne semble y avoir aucun doute que le ministre ait tenu les propos en question.

[*Français*]

Les députés de Calgary-Ouest et de La Prairie (MM. Hawkes et Jourdenais), respectivement président et vice-président du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, sont tous deux intervenus au cours de la décision pour défendre le droit du comité de diriger ses travaux comme il l'a fait. Ils ont en outre affirmé clairement qu'en demandant à certains témoins de prêter serment, le comité ne voulait pas laisser entendre qu'ils n'étaient pas dignes de confiance.

Je dois dire en commençant qu'un comité parlementaire a le pouvoir d'exiger d'un témoin qu'il prête serment. Je reconnais en outre qu'en utilisant le pouvoir en question, un comité ne fait aucune réflexion négative sur le caractère du témoin en cause. Je pourrais prendre l'exemple d'une cour de justice où tous les témoins sont interrogés sous serment. Cette pratique nécessaire ne sous-entend pas que tous les témoins sont malhonnêtes.

[*Traduction*]

Je crois qu'il importe, au cas où il y aurait des malentendus au sujet des pouvoirs et fonctions des comités parlementaires, d'insister sur le fait que les comités constitués par la Chambre ont le droit d'exercer la totalité des pouvoirs que la Chambre leur délègue. Ces pouvoirs comprennent le droit non seulement d'inviter des témoins à comparaître, mais de les convoquer au besoin. Ils comprennent aussi le droit d'interroger des témoins sous serment si le comité le juge nécessaire. Les pouvoirs d'enquête des comités permanents ont été accrus récemment, dans l'esprit de la réforme parlementaire. L'article 96 du Règlement décrit en détail l'étendue des pouvoirs en question, qui comprennent le pouvoir de faire des études et de présenter des rapports sur toutes les questions liées au mandat, à l'administration et au fonctionnement des services gouvernementaux. La portée des opérations des comités permanents a donc été élargie considérablement et le pouvoir de convoquer des fonctionnaires comme témoins est essentiel à l'exécution efficace du mandat des comités. On peut s'attendre à ce que l'usage du pouvoir en question augmente au lieu de diminuer à l'avenir, et je crois qu'il est salutaire de prévenir tous les interessés de cette réalité de la vie parlementaire. Je puis donc dire, en réponse à la question posée par le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), qu'après avoir été convoqué par un comité parlementaire, un témoin serait malavisé de quitter la pièce parce qu'il n'est pas disposé à prêter serment.

[*Français*]

Pour ce qui est de l'existence d'une question de privilège, je rappelle à la Chambre que tout acte qui menace la liberté de parole à la Chambre ou qui empêche autrement les députés de s'acquitter de leurs responsabilités enfreint le privilège parlementaire. Dans ses remarques à la presse, le ministre a utilisé certains mots pour exprimer vigoureusement son opinion à l'égard d'un acte posé par le Comité. Ses propos critiquaient sans le moindre doute le Comité. Il n'est cependant pas évident pour la Présidence que les propos du ministre aient entravé la liberté d'action du Comité ou d'un député. Le ministre exprimait une opinion et ne donnait pas un ordre à ses fonctionnaires. En fait, le député de La Prairie a félicité le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) d'être prêt à défendre ses employés avec autant d'énergie.

[*Traduction*]

Les propos du ministre, sans aucun doute spontanés, constituaient néanmoins une réflexion au sujet du comité. Les limites du privilège parlementaire sont très étroites et n'ont jamais été bien définies. Il ne faudrait jamais interpréter le privilège de façon à ce qu'il constitue une entrave à la liberté d'opinion. Par ailleurs, il faut toujours choisir ses mots avec prudence lorsqu'on parle des délibérations légitimes de la Chambre ou de ses comités. Même si la présidence conclut qu'il n'y a pas présomption suffisante en l'occurence, il est toujours sage d'éviter de froisser les susceptibilités qui peuvent inciter des députés à soulever des plaintes de cette nature.

Je signale aux députés que la présidence a tenu compte avec grand soin du contexte de ces propos. A y regarder de très près, il semble clair, je le répète parce que c'est très important, que le ministre ne donnait aucun ordre à des fonctionnaires. J'espère que les députés étudieront attentivement cette décision et que les comités de la Chambre examineront avec soin la réaffirmation qui y est faite de leurs pouvoirs, obligations et devoirs.

Des voix: Bravo!

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Garneau (p. 3594).

• (1540)

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de participer cet après-midi au débat sur le budget. En consultant le compte rendu pour savoir quels députés m'ont précédé, je constate que peu de députés d'en face représentant la Nouvelle-Écosse, province où ma circonscription se trouve, sont intervenus. J'espère que d'ici la fin du débat de cette motion, nous aurons la possibilité d'entendre de vive voix les députés, notamment les ministériels, nous dire ce qu'ils pensent du budget et quelles seront ses répercussions sur les citoyens non seulement de la Nouvelle-Écosse, mais aussi de toutes les provinces de l'Atlantique et du Canada en général.

Le ministre des Finances (M. Wilson) dans ses budgets précédents et dans ses déclarations antérieures à la Chambre a déclaré explicitement qu'il n'avait pas l'intention de majorer les impôts. Sauf erreur, il a fait cette déclaration en mars 1985. Si jamais le ministre des Finances s'est contredit ou a violé sa promesse c'est bien dans son dernier budget. Je dis cela non pas pour me réjouir d'avoir à signaler une autre erreur ou une promesse brisée du gouvernement actuel—il y a en eu tellement—mais parce que ce budget a d'énormes conséquences pour le petit contribuable canadien qui compte sur l'aide et l'esprit d'initiative, voire sur la compassion et la compréhension du gouvernement fédéral.

Je voudrais faire remarquer qu'entre 1984 et 1988 les recettes globales du gouvernement ont augmenté de 22,3 milliards de dollars. Il s'agit là d'une somme appprériable. Les impôts perçus des particuliers auront augmenté de 22,8 milliards durant la même période. C'est un accroissement phénoménal des impôts perçus des particuliers. Durant la même période, l'impôt sur le revenu des sociétés aura diminué sensiblement soit de 2,2 milliards. En effet, l'assiette fiscale des sociétés s'effrite. Le ministre des Finances l'a reconnu, et dans son exposé budgétaire il a dit qu'en 1985-1986 l'impôt des sociétés a fourni environ 1,2 milliard de moins que prévu à l'époque du budget de février 1986. D'une part les Canadiens moyens vont supporter une charge fiscale supplémentaire de 22,8 milliards sur la période 1984-1988, alors que d'autre part les sociétés vont bénéficier d'une réduction d'environ 2,2 milliards.

Le chef de l'opposition officielle de Sa Majesté a déclaré à Toronto il y a quelques mois, devant une foule énorme de partisans et d'admirateurs, que l'écart croissant qui sépare les riches et les pauvres s'élargit considérablement, et que le pouvoir est de plus en plus concentré entre les mains d'un petit nombre de Canadiens. Il y a des preuves de cela, et je ne les ai pas inventées. Il y a des preuves précises et détaillées qui figurent dans les documents budgétaires déposés à la Chambre par le ministre des Finances. On constate donc qu'il y a un écart énorme entre les riches et les pauvres, et que cet écart s'élargit.

En 1984-1985 les particuliers ont fourni plus de 43,3 milliards de dollars en recettes fiscales. En 1987-1988 ils vont en fournir 66,1 milliards, contre 9 milliards seulement pour les sociétés. Il s'agit là de données claires et non équivoques fournies par le ministre des Finances dans ses documents budgétaires, et elles montrent très clairement qu'au Canada les particuliers paient beaucoup plus, alors que les sociétés payent beaucoup moins. Je connais votre intérêt, monsieur le Président, pour les pourcentages et pour l'importance qu'ils ont dans notre pays: tout cela veut dire qu'à cause du présent budget et des précédents, les contribuables canadiens, qu'ils vivent à Terre-Neuve, en Ontario, au Québec, dans l'une ou l'autre des provinces de l'Ouest ou même dans l'une ou l'autre des autres provinces de l'Atlantique, paieront beaucoup plus d'impôt sur le revenu des particuliers, soit 52,5 p. 100 de plus.

J'avais espéré que les députés d'en face se seraient efforcés d'instaurer une certaine justice dans le fonctionnement du gouvernement. Or que voyons-nous du côté des sociétés? Elles paieront 18,1 p. 100 de moins d'impôt. Voilà qui démontre clairement et sans équivoque l'existence d'un fossé entre ceux qui ont de l'argent et ceux qui n'en ont pas. Les mesures budgétaires du ministre ont remarquablement contribué à créer cette situation.

Quant à l'imposition de la taxe de vente fédérale et aux répercussions qu'elle aura sur les Canadiens, je tiens à citer ce qui suit:

> La taxe fédérale de vente est injuste et inefficace. Elle fait perdre des emplois au Canada. Elle frappe plus lourdement—d'un tiers en moyenne—les produits intérieurs que les importations concurrentes. Cela entraîne des fermetures d'usines et des pertes d'emplois au Canada. L'assiette de la taxe est étroite, et des produits similaires peuvent supporter un fardeau fiscal extrêmement différent. En butte à des critiques croissantes, la taxe de vente doit être réformée de toute urgence.

• (1550)

Peut-être croyez-vous, monsieur le Président, que ce sont là les propos d'un député du Nouveau parti démocratique ou, encore mieux, d'un député de la loyale opposition de Sa Majesté, le parti libéral du Canada. Il n'en est rien. C'est le ministre des Finances qui a prononcé ces paroles en parlant de la taxe de vente fédérale.

D'où vient donc cette citation? Des documents budgétaires déposés par le ministre des Finances. Qu'a fait l'homme de Bay Street au sujet de la taxe de vente fédérale? A-t-il tenté de la diminuer, comme on serait logiquement porté à le penser d'après les déclarations contenues dans son exposé budgétaire? Non, il en élargit l'application aux friandises pour enfants.

Il a dit aux jeunes de notre pays que c'était une taxe épouvantable, injuste et inefficace, qu'elle faisait disparaître insidieusement des emplois. Cependant, que fait-il? Il l'étend aux grignotines des enfants. Je trouve très alarmante l'hypocrisie dont il fait preuve. En fait, il est consternant que le ministre des Finances veuille faire une chose pareille étant donné les déclarations de son budget. Malheureusement, nous en sommes arrivés à accepter ce genre de conduite de la part du gouvernement du Canada, qui se retrouve dans tant d'initiatives gouvernementales.

D'autres questions étaient abordées dans le budget du ministre des Finances. Le 11 décembre 1979, j'ai assisté à une conférence à Toronto. Ce soir-là, j'ai regardé la télévision pour apprendre que le gouvernement d'alors avait été battu, parce qu'il avait présenté à la Chambre des communes un budget qui entraînait une augmentation du prix de l'essence de 18c. le gallon. Les Canadiens l'ont massivement rejeté comme l'ont montré le nombre de sièges gagnés ensuite par mon parti et par le Nouveau parti démocratique et le recul du parti d'en face. Ils ne voulaient pas que le prix de l'essence augmente d'autant que le proposait le gouvernement conservateur d'alors.

Qu'avons-nous dans le budget actuel? Quelles ont été les conséquences cumulées des budgets du ministre des Finances? D'un côté, il a augmenté l'essence de 1c. le litre. Quelques jours plus tard, et non pas des semaines, ni des mois, ni des années plus tard, l'industrie a décidé de majorer le prix de l'essence, au détriment des automobilistes et des divers secteurs de l'économie.

La taxe de vente du carburant a augmenté d'environ 4c. le litre ou 18c. le gallon depuis que le gouvernement conservateur et le premier ministre (M. Mulroney) ont pris le pouvoir en septembre 1984. Cela fait rire les députés d'en face. Ils se réjouissent des augmentations du prix de l'essence. Je veux leur faire savoir que les Canadiens des différentes régions de notre pays pensent que l'augmentation du prix de l'essence ne va pas seulement nuire à l'agriculture et aux pêcheries, mais elle aura aussi des conséquences catastrophiques sur un secteur de l'économie qui présente d'énormes possibilités de croissance, tous les partis politiques en conviennent, le secteur du tourisme. Monsieur le Président, 75 p. 100 de nos voisins au sud de la frontière qui viennent au Canada le font en automobile. Que leur dit l'État canadien? Que leur a dit le gouvernement? Il établit des barrages routiers. Il ne veut pas que les touristes viennent dans notre pays. Sinon, le gouvernement n'appuierait certainement pas des augmentations aussi énormes du prix de l'essence.

On pourrait arguer avec raison que le budget fédéral actuel ne contenait qu'une augmentation de 1c. J'en conviens. Cependant, cela a incité le secteur privé à augmenter à son tour le prix de l'essence au gallon. Petro-Canada, qui a pour mission de servir nos concitoyens et de leur ouvrir une fenêtre sur l'industrie pétrolière et gazière, a majoré le prix du gallon d'essence. Le gouvernement avait tout loisir de lui adresser une directive, aux termes de la Loi sur l'administration financière—et c'est probablement ce qu'aurait voulu faire le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il était chargé de cette société—pour l'avertir clairement de ne pas augmenter de deux cents le prix du gallon d'essence.

J'espérait pourtant que les députés d'en face se rendraient compte des terribles répercussions de cette hausse de la taxe de vente sur le gallon d'essence dans les différents secteurs économiques et auprès de la population en général. Nous perdrons des emplois à cause de ce budget.

Des compressions substantielles de 150 millions de dollars sont prévues à l'ACDI. C'est pourtant ce même gouvernement qui jurait hier encore, à entendre les monologues et les réflexions des différents ministres, qu'il s'intéressait autant au commerce multilatéral qu'au commerce bilatéral. Nous avons donc de bonnes raisons, en toute objectivité, de le taxer d'hypocrisie après avoir bien examiné les compressions décrétées pour l'ACDI et d'autres secteurs de ce ministère.

D'autres mesures budgétaires obligeront les employeurs à verser deux fois par mois les cotisations à l'assurance-chômage et au Régime de pensions du Canada. C'est tout nouveau. Nous savons bien que c'est un procédé astucieux, un truc comptable, pour tripoter le déficit.

On a réduit les dépenses militaires de 200 millions de dollars alors que le gouvernement avait promis de les augmenter de façon substantielle. Mais la plus grosse réduction—et je le souligne pour la gouverne des députés d'en face—est celle de 39 p. 100 pratiquée dans l'enveloppe du développement économique régional. Le gouvernement s'est dit soucieux du développement régional, il a dit vouloir multiplier les possibilités économiques des habitants des différentes régions du Canada. Mais lorsqu'il s'agit d'accorder des crédits et de mettre en oeuvre de programmes novateurs pour aider les habitants des régions défavorisées, que nous propose-t-on? De réduire de 39 p. 100 les crédits destinés à l'enveloppe du développement économique régional.

• (1600)

Le ministre des Finances a répété à maintes et maintes reprises qu'il avait accordé des dégrèvements fiscaux à l'est de la Nouvelle-Écosse, qu'il avait mis en oeuvre le Programme de développement de l'Atlantique ainsi que le Programme Entreprises Atlantique, et qu'il avait favorisé l'emploi et l'immigration. Mais nous savons que ces mesures sont inefficaces, car le premier ministre a déclaré en août 1986, comme en a fait état le *Globe and Mail*:

Message du Sénat

Le premier ministre, M. Brian Mulroney, a reconnu humblement hier soir que le gouvernement avait fait sa part d'erreurs et qu'il n'avait pas encore trouvé le moyen de permettre à Terre-Neuve de bénéficier des richesses du Canada.

«Nous avons fait des erreurs et nous en ferons sans doute d'autres encore—ces erreurs ont été commises par des hommes et des femmes qui ne voulaient que votre bien,» a-t-il rappelé à quelque 1 500 partisans rassemblés pour l'entendre.

Le premier ministre a admis en août que ses initiatives politiques n'étaient pas efficaces, monsieur le Président. Il l'a répété en octobre 1986. Et voilà que, dans le dernier budget, les crédits destinés au développement économique régional sont tronqués de 39 p. 100. On ne propose ni programme nouveau, ni solution novatrice.

Je trouve plutôt déconcertant que les ministériels vantent les mérites de notre économie quand on sait que sept provinces sur dix souffrent d'un taux de chômage plus élevé qu'avant la récession de 1982. Il est donc aisé de comprendre pourquoi je n'appuie pas cette initiative du gouvernement, monsieur le Président. J'y aurais bien consenti si le gouvernement avait sérieusement donné l'exemple en fournissant aux Canadiens des possibilités égales où qu'ils vivent. Cela ne veut pas dire que, en ma qualité d'habitant de la région de l'Atlantique, je souhaite qu'une partie des richesses de l'Ontario me revienne. Ce n'est pas ce que je préconise. Je veux plutôt que l'on partage équitablement les richesses du Canada. Les députés des régions périphériques du Canada doivent avoir les mêmes possibilités que les autres Canadiens, où qu'ils soient nés. Or, à voir le budget du ministre des Finances, le gouvernement n'a pas atteint cet objectif. Voilà pourquoi je n'appuierai pas l'orientation économique prise par le gouvernement dans les documents budgétaires déposés.

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des observations?

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-12 tendant à modifier la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Garneau (p. 3594).

M. Walter Van De Walle (Pembina): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat sur le budget et de m'adresser aux Canadiens, de la part des citoyens de la circonscription de Pembina.

Je veux d'abord remercier mes électeurs de Pembina à qui je dois cet insigne honneur. Dans cette circonscription, nous avons eu la chance d'être représentés, au fil des ans, par des députés remarquables et qui possédaient beaucoup de leadership. Aucun dans cette Chambre n'aura mis autant d'ardeur au travail et de diligence que mon prédécesseur, Peter Elzinga. A titre de membre de la fraternité agricole, je me réjouis particulièrement qu'on lui ait confié le portefeuille de l'Agriculture en Alberta. Les députés voudront assurément se joindre à moi pour lui présenter nos meilleurs voeux de succès.

Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont si gentiment accueilli à la Chambre, notamment mes collègues albertains qui m'ont fourni de précieux conseils. Je m'en voudrais de ne pas rendre un hommage tout particulier au premier ministre (M. Mulroney) pour son soutien indéfectible. Au cours de l'élection partielle dans Pembina, quand certains ont voulu enfreindre notre liberté de parole à tous deux, le premier ministre leur a montré comment se comporte un vrai chef.

A mon bon ami le député de Végréville (M. Mazankowski), vice-premier ministre, qui m'a incité à demander l'investiture conservatrice, j'adresse mes remerciements. Son aide constante et ses encouragements sont fort rassurants pour le nouveau venu que je suis à la Chambre. Je désire ardemment servir mes électeurs et travailler avec mes collègues, les députés à la Chambre, à l'édification d'un meilleur Canada.

En 1984, les Canadiens ont confié au gouvernement le mandat de remettre l'économie sur pied. Les Albertains, en fait, tous les Canadiens, peuvent donner au gouvernement le crédit d'avoir limité les dépenses fédérales; d'avoir en deux courtes années réduit de 6 milliards de dollars un déficit exorbitant de 38 milliards de dollars et comme on le prévoit pour l'an prochain, de le ramener à 29,3 milliards de dollars. Les taux d'intérêt ont été réduits à la moitié de ce qu'ils étaient il y a deux ans et demi. L'inflation a été jugulée. Le gouvernement actuel gère les finances d'une manière réfléchie.

Cependant, le problème des disparités régionales subsiste. Si certaines régions du Canada sont florissantes, d'autres ne le sont pas. L'Alberta est durement touchée avec un taux de chômage de plus de 12 p. 100. Le budget du 18 février n'introduisait pas de mesures susceptibles de provoquer de changements radicaux. Il s'agissait plutôt d'une récapitulation, d'un exposé détaillé des résultats des initiatives prises jusqu'à maintenant par le gouvernement, d'une solide plate-forme sur laquelle on pourra fonder les mesures qui nous permettront de niveler les disparités régionales, d'assurer le renouveau économique et de lancer la réforme fiscale.

Ce budget a reçu un accueil favorable auprès de la Chambre de commerce du Canada et de la Fédération canadienne de l'agriculture.

Pembina est une grande circonscription très diversifiée qui s'étend des petites collectivités rurales du nord jusqu'aux terres fertiles entourant Clyde, Legal, Morinville, Thorhild, Radway, Bon-Accord, Gibbons et Bruderheim; on y retrouve la ville de Westlock au centre d'une région agricole prospère; et elle englobe les régions industrielles de Redwater et de Fort Saskatchewan ainsi que les environs densément peuplés d'Edmonton.

Les ressources de Pembina sont abondantes et les plus précieuses sont ses ressources humaines. Pembina, dont la population dépasse les 160 000 habitants, englobe les districts municipaux de Westlock et de Sturgeon, une partie de Thorhild et du comté de Strathcona, certaines des villes plus récentes de l'Alberta, soit Saint-Albert et Fort Saskatchewan, ainsi que la réserve indienne d'Alexander et le hameau le plus gros au monde, Sherwood Park.

La saga de Pembina est fort intéressante. Comme ailleurs au Canada, des explorateurs aventureux, des marchands de fourrures et des missionnaires y ont posé les premiers jalons du développement d'une nouvelle région. Le père Albert Lacombe est peut-être le plus célèbre des missionnaires de l'ouest canadien. L'influence de cet intrépide prédicateur qui s'employait sans relâche à apporter la parole de Dieu aux Indiens et aux colons européens s'est étendue progressivement sur tout le Nord-Ouest. En 1861, c'est en l'honneur du saint patron du père Lacombe que l'évêque Taché a donné le nom de Saint-Albert à la nouvelle mission. Les Soeurs Grises sont arrivées dans la région en 1863 et continuent d'oeuvrer dans les secteurs de l'éducation et de la santé.

• (1610)

Au fil des ans, c'est par ses produits agricoles que l'Alberta s'est fait connaître. Ce n'est que récemment que la production d'hydrocarbures a pris l'avant-scène. On doit le développement de Pembina à des pionniers qui cherchaient l'occasion d'un nouveau départ. Les colons provenaient de la France, de l'Angleterre, de l'Ukraine, de la Hollande, de l'Allemagne et d'un grand nombre d'autres pays. C'est de la Belgique que mes parents ont émigré vers cette terre d'avenir. Tous ces colons ont contribué à la diversité culturelle de l'Alberta et de notre pays.

Nous pouvons à juste titre nous enorgueillir de notre héritage. Le Canada est un grand pays qui fait l'envie des autres nations du monde. Les gens de Pembina ont bien des choses en commun avec les citoyens de toutes les autres régions du Canada. Qu'ils soient jeunes ou vieux, qu'ils vivent en milieu rural ou en milieu urbain, ils sont avant tout fiers d'être Canadiens. Nous disons notre volonté d'appartenance. Nous voulons participer pleinement à la vie du Canada. Ils rêvent de se suffire à eux-même et de choisir librement un endroit pour vivre et élever leurs familles. Ils veulent être en sécurité, eux et leur collectivité.

Les Albertains sont heureux que notre gouvernement ait décidé d'introduire des réformes dans le système de justice criminelle pour lutter contre la pornographie, l'usage de la drogue, la prostitution, le crime par ordinateur et l'agression sexuelle des enfants. Nous ne nous considérons pas comme des scieurs de bois et des porteurs d'eau au service des autres régions du Canada. Cela appartient au passé. Les Albertains ont de grands projets d'avenir. Nous voulons nous associer à des milliers de Canadiens dans la quête d'un meilleur avenir pour le Canada.

Si grand que soit notre pays, il a des défis à relever. Le transport et les communications comptent parmi les plus importants de ces défis. Le Canadien moyen n'a pas beaucoup visité le Canada et connaît peu notre vaste pays. Qu'est-ce que les habitants des Maritimes ont en commun avec les gens de la Colombie-Britannique? Qu'est-ce que les Albertains connaissent de la complexité du secteur industriel de l'Ontario? Les gens du Québec comprennent-ils vraiment les problèmes pétroliers et gaziers de l'Alberta? Si, en tant que député, je peux aider les Canadiens à connaître et à comprendre un peu mieux le Canada, je pourrai dire que j'ai atteint mon but. Je suis fermement convaincu qu'en nous comprenant et en nous connaissant les uns les autres nous pouvons construire un Canada meilleur et uni. L'élection des sénateurs serait une excellente façon de contribuer à cette unité et les habitants de Pembina l'approuvent entièrement. Le Sénat doit assurer une représentation égale à chaque province. Il pourrait s'attirer le respect des Canadiens en examinant à tête reposée les lois adoptées par la Chambre des communes.

Que veulent les gens de Pembina? Ils veulent la paix. Ils veulent la loi et l'ordre. Ils veulent un gouvernement moins lourd. Ils veulent des emplois et des occasions. Surtout, ils veulent un sentiment d'appartenance. En y pensant bien, les députés réaliseraient probablement que leurs électeurs veulent exactement les mêmes choses. Comment peut-on atteindre ces buts? Nous devons d'abord comprendre nos besoins et nos aspirations mutuelles. Notre secteur agricole est en difficulté. L'agriculture canadienne produit énormément. A l'échelle du monde, cependant, c'est peu. Malgré le défi que cela représente, notre agriculture a réussi à prospérer. Nous sommes devenus plus efficaces, on a amélioré les variétés cultivées et on en a créé de nouvelles. Grâce à la haute qualité de ses produits et en garantissant leur livraison, le Canada a pu soutenir la concurrence dans un marché mondial très compétitif. Un nouveau monstre vient cependant de surgir. On l'appelle les subventions. C'est un jeu que jouent les Trésors de la Communauté économique européenne et des États-Unis. Grâce à des subventions massives, il est devenu économiquement possible de mettre en culture des régions considérées jusque là comme improductives. Grâce aux subventions, la CEE est devenue exportatrice de céréales. De plus, les subventions permettent d'abaisser les prix de vente à des niveaux ridiculement bas. Les États-Unis ont réagi en subventionnant leurs exportations pour maintenir leur part du marché. Qu'arrive-t-il au Canada? Le jeu se déroule à nos dépens parce que nous n'avons pas les moyens d'y participer. Il nous faut profiter de toutes les occasions pour convaincre les joueurs que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Les discussions que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a entamées avec d'autres pays producteurs sont encourageantes. Aux négociations du GATT, le Canada doit adopter une position ferme. Trop souvent dans le passé, notre gouvernement a compromis sa position. Il nous faut nous assurer que l'agriculture canadienne reçoit l'attention qu'elle mérite.

Une agriculture viable est essentielle à l'économie de notre pays. L'annonce par le ministre de l'Agriculture d'un programme d'aide de un milliard de dollars visant à accroître les liquidités des agriculteurs touchés par la chute libre du cours mondial du blé constituait une bonne nouvelle pour un secteur en difficulté. Allié à la suppression de la taxe sur l'essence, à la baisse des taux d'intérêt, à l'établissement de comités d'examen de la dette agricole, à l'exonération de 500 000 $ des gains en capital, ainsi qu'aux versements de stabilisation du grain de l'Ouest, ce programme va aider beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest à tenir le coup. En attendant que la situation internationale revienne à la normale, l'économie de notre pays va bénéficier de ce programme d'aide.

Toutefois, il va falloir envisager d'autres programmes, de participation au capital et de remboursement plus flexible, par exemple. Toutefois, là n'est pas la solution à long terme. Les agriculteurs canadiens ne veulent ni subventions ni cadeaux. Ils veulent des marchés sûrs et un prix raisonnable pour leurs produits, comme tous les autres hommes d'affaires. En tant que gouvernement, nous devons créer un climat économique et international qui permette au secteur agricole de faire ce qu'il fait de mieux, soit produire des quantités massives de produits alimentaires de haute qualité qui soient concurrentiels sur les marchés nationaux et internationaux. Dans ce contexte, on ne peut oublier l'importance de la recherche, du développement de nouveaux marchés et d'un réseau de transport efficace. Dans notre vaste pays, 5 p. 100 seulement des terres sont fertiles et constituent un milieu idéal pour la culture de produits agricoles. Une bonne utilisation de la terre et la conservation des sols sont essentiels au bien-être de notre pays. Il faut diversifier et traiter nos produits agricoles si nous voulons que l'Alberta atteigne son plein potentiel. Les consommateurs canadiens reconnaissent l'importance de notre production alimentaire et le besoin d'un secteur agricole fort. Ils appuieront les futures initiatives du gouvernement dans ce secteur.

De nombreux habitants de Pembina dépendent du pétrole et du gaz. Ils travaillent dans les gisements, les usines d'épuration du gaz et les centaines de petites compagnies qui fournissent des biens et des services. C'est révoltant pour ceux qui sont en chômage, car ils savent que le Canada a besoin d'énergie et que la prospection et le développement doivent continuer si nous voulons assurer nos approvisionnements.

• (1620)

Au cours de la dernière décennie, le programme énergétique national, créé par le précédent gouvernement libéral et appuyé par les socialistes, a siphonné des milliards de dollars de l'Alberta. C'était une taxe catastrophique, basée non sur les profits, mais sur la production. Aujourd'hui, le secteur pétrolier de l'Alberta est en difficulté. Je demande au gouvernement de l'aider. Nous ne demandons rien de plus que ce que reçoivent les autres secteurs de notre économie, notamment des actions accréditives et des allocations de dépréciation. Inutile que je rappelle aux députés que tout le Canada profite d'un secteur énergétique sain en Alberta.

La chute de l'économie de l'Alberta a gravement touché le secteur de la construction. La construction résidentielle et industrielle est au point mort. Les travailleurs spécialisés sont les principales victimes de cette catastrophe. Seulement la prise de mesures immédiates par le gouvernement fédéral de concert avec la province de l'Alberta pourra remettre l'industrie du bâtiment sur les rails et favoriser l'expansion de l'industrie, la reprise des travaux de voirie, la construction de maisons et la mise en valeur de nos milieux touristiques.

L'emploi relève du gouvernement fédéral. Je suis certain qu'il s'efforcera de faire disparaître les disparités régionales dans un esprit de justice et d'unité nationale. La diversité économique est essentielle pour la vitalité à long terme de l'Alberta. Nous avons d'excellentes occasions de mettre notre industrie houillère en valeur. Le charbon à faible teneur en soufre est idéal pour l'industrie de l'Ontario. Il minimise les émissions acides et facilite énormément le contrôle de la pollution. Je mets les gouvernements de l'Alberta, de l'Ontario et du Canada au défi de lancer ce projet. Ce serait avantageux pour tout le pays.

La haute technologie est bien à la mode. Bon nombre de localités de l'Alberta s'efforcent d'attirer les meilleures entreprises qui soient dans le domaine de l'informatique et de l'électronique. Je suis heureux que le gouvernement reconnaisse l'importance de l'industrie de l'électronique pour l'avenir.

Les plus grandes possibilités s'offrent dans le domaine du tourisme, qui est une ressource nationale renouvelable. Toutes les régions du Canada sont propices au tourisme, même les plus petites localités. Nous avons tout ce qu'il faut: de beaux paysages, des montagnes, des lacs, de la faune, des arts, des particularités linguistiques, une culture et des loisirs. Il suffit de saisir l'occasion, de faire de la publicité et d'accueillir les touristes le mieux possible. Nous voulons qu'ils reviennent chez nous souvent. Comme nous le disons en Alberta: «Souriez, un touriste vous regarde».

Le Canada est une nation commerçante. Une grande partie de ce que nous produisons est destinée à l'exportation. Le commerce signifie les emplois. Je tiens donc à féliciter le gouvernement fédéral et les provinces de leurs efforts concertés dans le domaine du commerce extérieur. Nous devons faire mieux et traiter une plus grande partie de nos matières premières pour exporter plus de produits semi-finis ou finis. Les Albertains sont ravis des initiatives du gouvernement en vue de favoriser le libre-échange. Étant donné le protectionnisme croissant aux États-Unis, les pourpalers commerciaux revêtent une importance critique pour l'avenir de notre pays. Les membres du Marché commun européen ont négocié leur propre entente, comme l'ont fait l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pourquoi le Canada et les États-Unis ne feraient-ils pas la même chose? Cela voudrait dire plus de prospérité et d'emplois pour les Canadiens. L'Alberta s'en réjouirait.

Je tiens à souligner à quel point les habitants de Pembina appuient le principe de la libre-entreprise. Les gouvernements ne doivent pas être dans les affaires: ils doivent plutôt favoriser un milieu positif pour que les entreprises prospèrent par leurs propres moyens. Les Albertains reconnaissent l'utilité des mesures prises jusqu'ici par le gouvernement pour privatiser les sociétés d'État. Quand fera-t-il quelque chose au sujet de PetroCan et d'Air Canada? Le gouvernement mérite nos félicitations pour sa détermination à aider et à réglementer plutôt qu'à rivaliser avec le monde des affaires.

Tout comme les habitants de Pembina, j'ai confiance dans l'avenir. Nous pouvons nous estimer heureux. Les Canadiens

ont un fier héritage. Nous avons des ressources et des possibilités illimitées. Nous avons la jeunesse et la vigueur nécessaires pour être des chefs de file. Le Canada est une terre de possibilités et de défis. L'Alberta tient à jouer un rôle dans l'avenir de notre pays. Collaborons pour mieux nous comprendre et faire du Canada un pays encore meilleur.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, en participant à ce débat sur le budget, je tiens à déclarer publiquement que je suis fortement déçue par les propositions du gouvernement en matière de dépenses et de fiscalité. Le gouvernement a manqué là l'occasion d'agir dans l'intérêt des Canadiens, de favoriser la création d'emplois et l'équité. Le gouvernement manque totalement d'imagination. Le budget ne prévoit aucune initiative audacieuse en vue de remédier au chômage. La région d'où je viens, Broadview—Greenwood, à Toronto, est l'une des mieux loties du pays en matière d'emploi, mais nous savons que dans d'autres régions les Canadiens ont de sérieuses difficultés. Ils ne peuvent compter ni sur le gouvernement ni sur son budget pour leur venir en aide ou leur donner l'espoir qu'on accordera la plus haute priorité à la création d'emplois et à l'égalité régionale.

Le gouvernement aurait pu proposer des mesures concrètes en vue d'améliorer la capacité productive de notre pays, de développer notre secteur primaire et notre industrie de fabrication et d'investir dans les sciences, la recherche, la technologie, l'enseignement postsecondaire et la formation professionnelle, afin d'accroître les possibilités économiques des Canadiens. Toutefois, le gouvernement n'a rien fait de tel dans ce budget.

Le budget ne prévoit aucune réforme fiscale. Celle-ci a été remise à une date ultérieure, mais nous ne savons pas exactement à quand. Nous supposons que toute mesure dans ce domaine sera proposée à la veille des élections à titre de cadeau offert par un gouvernement cynique qui n'a pas obtenu de très bons résultats et qui cherchera par tous les moyens de regagner l'estime des Canadiens.

Je constate que le gouvernement n'a pas saisi l'occasion d'examiner la question des services de garde des enfants dans ce budget. Pas un cent de plus n'est consacré à ce secteur. Nous avons une ministre hypocrite qui s'occupe à la fois de la condition féminine et de la privatisation. Elle s'intéresse sans aucun doute davantage à la privatisation qu'à la condition féminine. Elle a déclaré qu'au lieu de prévoir un montant insuffisant dans le budget, il valait mieux ne pas allouer de fonds du tout. Autrement dit, aucun crédit n'est alloué aux services de garde des enfants même si tout le monde reconnaît qu'une crise sévit dans ce domaine.

Des familles dans tout le pays ont demandé au gouvernement d'examiner la question et de commencer à aider les parents à élever leurs enfants. Notre parti a recommandé l'injection immédiate de 300 millions de dollars aux services de garde des enfants en attendant l'élaboration progressive et à long terme d'un réseau national de garderies. Cette injection de fonds a été demandée par les organismes qui s'occupent de la garde des enfants et par les spécialistes en cause, et pourtant pas un cent n'est prévu dans le budget à cette fin.

Je remarque également que le gouvernement prétend restreindre le déficit grâce à ce budget. Ne nous faisons pas d'illusions sur ses intentions précises. Il est un fait que le déficit accumulé ne cesse d'augmenter. Quand les ministériels parlent de grignoter, de rogner le déficit, ils oublient de parler du déficit accumulé et des moyens de réduire effectivement la dette globale du Canada. Le déficit accumulé continue à augmenter. Tout ce qu'ils peuvent dire, c'est qu'il s'accumule à un rythme moindre que les dernières années où le gouvernement précédent était au pouvoir.

Si l'on utilise les chiffres du ministère des Finances qui se fondent sur les comptes publics, et qui sont donc très modestes, en 1981-1982, la dette publique nette, ou le déficit accumulé, a été légèrement supérieur à 100 milliards de dollars. Elle a grimpé à 128 milliards de dollars en 1982-1983. C'était le début de la récession et la raison pour laquelle augmentait le déficit accumulé. Les effets de cette récession se sont fait sentir très durement en 1983-1984, lorsque la dette accumulée est passée à 160,7 milliards de dollars, puis à 199 milliards en 1984-1985 et à 233 milliards en 1985-1986. Voilà ce que j'appelle un déficit en croissance. Le mieux que le gouvernement puisse dire à propos du déficit annuel, c'est que ses résultats n'ont pas été aussi mauvais que ceux des pires années du régime Trudeau qui l'a précédé.

• (1630)

Les réalisations du gouvernement ne sont pas impressionnantes, et il faut revenir encore une fois à l'exemple de Tommy Douglas en Saskatchewan quand on parle de réduction du déficit. La Saskatchewan avait le déficit accumulé le plus élevé par habitant au Canada lorsque le parti CCF est arrivé au pouvoir dans la province en 1944. Sous un gouvernement CCF, le déficit a diminué graduellement d'une année à l'autre jusqu'à disparaître complètement 20 ans plus tard. Voilà ce qu'ont accompli Tommy Douglas, Woodrow Lloyd et les gouvernements CCF.

Le gouvernement avait prévu l'année dernière un déficit annuel d'un peu moins de 30 milliards de dollars, ce qui est également le déficit prévu pour cette année. Nous le savons, le gouvernement a dû hausser le déficit prévu à 32 milliards l'an dernier, et s'il peut prédire un déficit annuel de moins de 30 milliards pour cette année, c'est uniquement à cause de la vente prévue de Téléglobe. Il lui faut vendre les bijoux ou l'argenterie de famille, comme on a décrit les sociétés d'État rentables, pour que le déficit ne dépasse pas le chiffre magique de 30 milliards.

Le déficit annuel se chiffrait à 38 milliards de dollars en 1984-1985, à 34 milliards en 1985-1986, et à 32 milliards en 1986-1987. Le déficit prévu pour 1987-1988 a été établi à 29,3 milliards. Voilà qui n'est pas précisément faire voler le déficit en éclats.

L'austérité budgétaire est un autre mot-clé des beaux discours du gouvernement. Voyons ce que signifie la limitation des dépenses. Bien que le gouvernement ait certes changé ses priorités de dépense, ces changements n'ont pas été bien faits à mon avis. Il ne faudrait pas se bercer d'illusions, se dire qu'il y a restrictions budgétaires en général puisqu'on ne trouve aucune réduction dans l'ensemble des dépenses publiques. Le gouvernment a bien comprimé celles de quelques secteurs, certains fort importants pour la population, mais il dépense davantage dans d'autres.

L'ensemble des dépenses budgétaires s'élevaient à 96,5 milliards de dollars au cours de l'exercice de 1984-1985. Elles étaient de 103,6 milliards en 1985-1986 et elles sont de 107,4

milliards au cours de l'exercice courant de 1986-1987. Qu'on ne parle donc pas de restrictions budgétaires et de compression des dépenses quand le budget augmente chaque année.

Le budget de 1987-1988 est estimé à 110,1 milliards de dollars, soit 5,1 p. 100 de plus que l'an dernier. Pourquoi alors se donner la peine de parler de restrictions budgétaires et de réduction puisque les dépenses progressent plus rapidement que le coût de la vie et que le PNB. Il n'y a donc pas de restrictions budgétaires.

Mais il y a bien compressions dans des domaines secondaires dans l'ordre des priorités. Le gouvernement a cherché à comprimer encore davantage ses dépenses en réduisant les prestations de la sécurité de la vieillesse. Il a fait la même chose dans le cas des allocations familiales en les désindexant partiellement, et il se propose de réduire le crédit d'impôt-enfants. Il néglige aussi les grands secteurs de l'aide familiale, notamment les garderies.

Les principaux postes budgétaires font état d'augmentations et non de diminutions des dépenses. Les dépenses de programmes pour l'exercice de 1984-1985 s'élevaient à 86,8 milliards de dollars. Ce montant est passé à 85,8 milliards en 1985-1986, mais il atteint 89,4 milliards pour l'exercice 1986-1987. Les prochaines projections dans ce domaine sont de l'ordre de 94,5 milliards de dollars.

L'intérêt sur la dette publique, le déficit accumulé, sont en hausse également. Dans les prévisions budgétaires de 1984-1985, on parlait de 20,3 milliards de dollars quoique les dépenses réelles ont été légèrement plus élevées. On a prévu 25,5 milliards de dollars pour ce poste en 1985-1986. Pour l'exercice de 1986-1987, ce montant est de 27 milliards de dollars et pour le suivant de 28,2. Les intérêts au titre de la dette publique et les dépenses de programmes démontrent bien qu'il n'y a pas restrictions budgétaires. Nous voyons plutôt que le gouvernement débloque davantage de crédits pour des questions plus importantes dans son ordre des priorités, comme la construction d'un pénitencier dans la circonscription du premier ministre (M. Mulroney) qui coûtera des millions de dollars supplémentaires simplement parce qu'on veut le terminer avant les prochaines élections.

Le gouvernement dépense plus d'argent pour les contrats extérieurs. Il réduit la fonction publique, par attrition et licenciements. En trois ans, la fonction publique aura diminué de 15 000, et c'est déjà en bonne voie. Toutefois, ces réductions d'effectifs ne signifient pas nécessairement des économies, car les services sont fournis sous contrat. Au lieu de verser à des employés un salaire raisonnable et de leur donner une certaine sécurité d'emploi et d'assez bonnes conditions de travail, les services sont confiés à de petites compagnies, qui contribuent ou non à la caisse du parti au pouvoir, mais qui de toute façon font des profits.

Pour ce faire, elles doivent soit augmenter substantiellement le prix du contrat, soit réduire les traitements de leurs employés. Nous savons que, dans le cas des services de nettoyage, les salaires des nettoyeurs, qui étaient déjà bas, ont été notablement réduits. Dans certains cas cela se traduit par une baisse des salaires et une augmentation des frais pour le gouvernement. Je prétends que ce ne sont pas des restrictions. Le gouvernement n'économise pas d'argent, il dépense simplement d'une autre façon. Par contre, il s'ensuit une perte de la sécurité d'emploi et de bonnes occasions de travail. Les femmes s'inquiètent en particulier, car ayant été embauchées les dernières elles pourraient bien être licenciées les premières. Nombre des emplois qu'elles occupent risquent de ne pas survivre aux réductions des effectifs de la fonction publique prévues par le gouvernement.

Comme le gouvernement ne parvient pas à réduire les dépenses, il essaie de réduire le déficit en augmentant les recettes. Il procède, de façon générale, par une augmentation des taxes cachées comme la taxe de vente, la taxe sur l'essence, la taxe sur les grignotines, le tabac, les billets d'avion, et un nombre toujours croissant d'autres taxes. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, la famille moyenne, celle qui a deux enfants à charge et gagne 35 000 $, a vu ses taxes et impôts augmenter de 1 384 $.

Il y a d'autres moyens d'augmenter les recettes. Le gouvernement aurait pu supprimer l'exemption à vie des gains en capital de 500 000 $ pour les riches. C'est une énorme échappatoire qui a été instaurée dans un régime fiscale où il y en avait déjà beaucoup trop. Le gouvernement conservateur pourrait la supprimer et augmenter ses recettes. Il pourrait revenir sur sa décision de relever le plafond pour les Régimes enregistrés d'épargne-retraite qui sont utilisés surtout par les riches. Cela leur donnera une autre échappatoire fiscale. Le gouvernement pourrait supprimer les échappatoires qui permettent à 79 000 entreprises rentables du Canada de ne payer aucun impôt sur le revenu. Ce serait un moyen très efficace d'obtenir plus de recettes.

Fait à noter, le budget principal des dépenses prévoit une augmentation de 25 p. 100 des bénéfices des entreprises au cours du prochain exercice financier, mais le gouvernement ne projette pas de percevoir 25 p. 100 de plus d'impôts sur les bénéfices des entreprises. Il compte en prélever à peine 365 millions de dollars de plus, alors qu'il compte percevoir 7,5 milliards de dollars de plus en impôts des particuliers. Les impôts des particuliers et des familles continuent d'augmenter à une vitesse scandaleuse pendant que les entreprises, même les plus rentables, réussissent à payer très peu d'impôt. Les impôts versés par les particuliers passeront de 37,8 milliards de dollars à 43,3 milliards. Par ailleurs, les impôts sur le revenu des sociétés passeront de 9,4 milliards à 9,8 milliards. C'est une augmentation tout à fait insignifiante. A une époque, les entreprises payaient la moitié des impôts sur le revenu au Canada. Elles n'en paient maintenant qu'une très petite partie. Leur part a commencé à diminuer sous les libéraux et la tendance s'est maintenue pendant des années, mais elle s'est accentuée sous les conservateurs. En 1984-1985, la dernière année du gouvernement libéral, l'impôt sur le revenu personnel représentait 41 p. 100 des recettes totales. Il en représente maintenant 43 p. 100. Les sociétés payaient 13 p. 100 des impôts totaux et elles n'en paient maintenant que 9 p. 100. Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des particuliers, cela représente une augmentation de 48 p. 100 par rapport à la dernière année du gouvernement libéral. Quant à l'impôt sur les sociétés, il n'a augmenté que de 4 p. 100. Ce sont des changements importants. Cette injustice croissante continue à exister.

• (1640)

Les cotisations à l'assurance-chômage ont augmenté de 34 p. 100. Les taxes de vente ont augmenté de 62 p. 100, ce qui est encore pire. Les impôts indirects continuent à augmenter en même temps que l'injustice s'accroît.

Je voudrais pendant quelques instants parler du secteur dont je suis responsable, celui de la culture. Dans les prévisions de dépenses du gouvernement concernant les organismes culturels, il y a des gagnants et des perdants. Les dépenses globales ont diminué. Elles n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie, comme l'avait promis le gouvernement conservateur. Malheureusement, la ministre des Communications (M^lle MacDonald) a publié une déclaration très trompeuse au sujet des prévisions de dépenses, après leur dépôt. Je voudrais citer un extrait du communiqué de presse:

> Dans une déclaration publiée à Ottawa aujourd'hui, la ministre des Communications a dit qu'elle se réjouissait de voir que les fonds alloués à la Société Radio-Canada pour l'année financière 1987-1988 allaient augmenter de 50 millions de dollars et le budget des Communications de 82 millions de dollars.
>
> La ministre a signalé également que même si les ressources affectées au fonctionnement de son ministère vont diminuer de 2 millions de dollars, les organismes culturels suivants verront leurs ressources globales augmenter de 34 millions de dollars:

Puis elle donnait la liste de ces organismes: le Conseil des Arts du Canada, 5 millions de dollars; Téléfilm Canada: 3 millions; le CRTC: 2 millions; l'Office national du Film: 1 million; la Bibliothèque nationale: 1 million; les Musées nationaux: 19 millions; les Archives publiques: 1 million et le Centre national des Arts: 2 millions. Malheureusement, ces chiffres sont faux. La ministre a créé une catégorie tout à fait nouvelle intitulée «Ressources» et on voudrait faire croire aux gens que c'est le montant des crédits alloués à ces organismes. Ce n'est pas le cas. En fait, la ministre a additionné les crédits parlementaires aux autres fonds disponibles. C'est pourquoi si le Centre national des Arts augmente le prix des aliments et boissons qu'il vend, comme c'est le cas, ses ressources augmentent et cela donne l'impression que le gouvernement lui alloue plus de crédits, ce qui est absolument faux. En fait, le Centre national des Arts a vu son budget diminuer de 4,1 p. 100 en termes réels. Au lieu d'une augmentation de 2 millions, il n'a pas obtenu un sou de plus. En termes réels, son budget a même diminué. Le ministre a prétendu que le Conseil des Arts avait obtenu 5 millions de plus. En réalité, son financement demeure à peu près stable. La diminution est très légère, soit de 0,1 p. 100. Je remarque que le Conseil des Arts disposera de 2 millions de moins l'année prochaine pour accorder des subventions. On ne peut donc pas parler d'une augmentation, car les artistes auront moins d'argent à leur disposition.

Il y a eu des majorations dans certains domaines tels que les musées, mais comme ils s'installent dans de nouveaux bâtiments, cela entraîne évidemment des dépenses. Bien sûr, Radio-Canada, notre principal organisme culturel, a vu ses dépenses baisser de 13 p. 100 depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir. Radio-Canada dispose seulement de 87 p. 100 du budget qui était le sien avant l'élection du gouvernement et ce dernier avait évidemment promis de l'indexer au coût de la vie. Nous estimons qu'il s'agit là d'une situation tragique pour nos organismes culturels.

[*Français*]

Il faut condamner ce gouvernement à propos de ce Budget pour son manque d'imagination et d'initiative. Il avait la possibilité de promouvoir la création d'emplois et l'investissement dans l'avenir du pays. Il aurait pu appuyer l'éducation postsecondaire, la formation professionnelle et la recherche et le développement technologiques. Malheureusement, au lieu de prendre l'avenir en main, il a échoué. Au lieu de favoriser le renouveau économique, il s'est contenté de protéger ses amis, les sociétés privées. Au lieu d'assurer la justice aux familles et aux Canadiens ordinaires, il a préféré augmenter leurs impôts et les taxer indirectement davantage. Les mesures qui privilégient les riches, telles les exemptions sur les gains en capital, ont été maintenues. Ce n'est pas un budget réaliste, ce n'est pas un budget pratique, ce n'est pas un budget juste, ce n'est pas un budget: c'est un scandale.

[*Traduction*]

Pourquoi nous présenter un budget aussi immobiliste? Il y a sans doute une raison à cela. Le gouvernement a d'autres chats à fouetter. Il a d'autres priorités. Il pense que la seule façon de nous sortir de nos difficultés économiques c'est de miser sur le renouveau économique d'un autre pays et de nous associer aux États-Unis dans le cadre d'un accord de libre-échange. Les libéraux et les conservateurs ont toujours considéré le commerce comme une panacée. Dans les années 30, au beau milieu de la crise, ces deux partis ont eu le culot de proposer le commerce comme remède à tous les maux. Ils n'étaient pas disposés à dépenser. Ils n'étaient pas disposés à investir dans la création d'emplois, dans l'assurance-chômage ou toute autre mesure pratique. C'était à celui des deux qui serait le plus en faveur du commerce. Par le passé le commerce a donc été considéré comme une panacée, mais évidemment, cela n'a pas marché.

Je suis fière des résultats obtenus par le gouvernement du Manitoba et celui du Yukon, deux gouvernements néo-démocrates qui ont réussi à réduire le chômage. Ils l'ont fait non pas grâce à des mesures illusoires visant notamment à développer le commerce, mais en faisant de la création d'emplois une véritable priorité, en prenant des mesures pour remplacer les importations par des produits locaux, en instaurant des programmes d'achats locaux, en établissant des programmes pratiques pour relancer leur économie et redonner du travail aux gens. Par la même occasion, cela leur a rapporté des recettes fiscales qui leur permettent de soutenir mieux que jamais les programmes sociaux dont nous avons besoin.

Le Nouveau parti démocratique a des solutions positives et concrètes à proposer en vue d'un renouveau économique. Tant que nous n'aurons pas eu l'occasion de les mettre en oeuvre, nous déploierons le maximum d'efforts, dans les rangs de l'opposition, pour faire triompher ces idées. Nous préférons les mesures équitables aux mesures injustes, et la création d'emplois au chômage. Ce budget ne sert pas les intérêts du Canadian moyen. Il ne sert pas les intérêts à long terme de notre pays. Pour ces excellentes raisons, mes collègues du Nouveau parti démocratique et moi-même voterons contre ce budget.

M. Holtmann: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de la députée de Broadview—Greenwood (Mme McDonald) et la position qu'elle a exposée au nom du

Nouveau parti démocratique. Je frémis à l'idée que ce parti vienne un jour au pouvoir. Avec une attitude semblable à celle qu'elle a exprimée aujourd'hui, je me demande s'il lui serait jamais possible de former un gouvernement qui préconise quelque politique que ce soit.

La députée a fait allusion à ce que Tommy Douglas a accompli pour la Saskatchewan. J'espérais qu'elle éviterait de parler du Manitoba. Mais non, à la toute fin de son discours, elle a affirmé que le Manitoba avait les bonnes solutions. Je suis fier de ma province. Il est vrai que nous avons le taux de chômage le plus faible au Canada, mais c'est grâce en bonne partie également au gouvernement fédéral. Si la députée s'intéressait vraiment au Manitoba, elle aurait jeté un coup d'oeil au dernier budget du ministre provincial des Finances. Chacun sait que le NPD représente les citoyens ordinaires. A cause du budget manitobain, toute personne ayant un revenu annuel de 18 000 $ paiera désormais des impôts de 400 $ par année. Voilà comment le gouvernement néo-démocrate défend les intérêts des Manitobains ordinaires.

• (1650)

Les journaux manitobains ont à la une qualifié de phénoménale pour le Manitoba cette ponction fiscale du NPD. Cette province est la plus endettée du Canada par habitant. Placé sous la coupe d'un gouvernement néo-démocrate depuis 1981—ce dont la députée se réjouit—le Manitoba se voit maintenant forcé de réduire ses programmes sociaux.

La députée se dit tout particulièrement intéressée à la culture. Elle critique le gouvernement pour avoir réduit les crédits consacrés à ce domaine. Cependant, elle critique également le gouvernement parce que la dette nationale augmente un tout petit peu trop. Comment diable peut-on dépenser un peu plus ici, un peu moins là et finalement être critiqué pour trop économiser et ne pas dépenser assez? La députée affirme qu'elle saurait quoi faire. Elle augmenterait les impôts des riches. Elle augmenterait les impôts des sociétés. Dans tous les discours prononcés depuis deux ans et demi par les députés du Nouveau parti démocratique, ceux-ci ont critiqué indistinctement toutes les compressions budgétaires. Peu importe de quel secteur il est question, ils préconisent une augmentation des dépenses. Avec ce genre de raisonnement, au lieu d'un déficit prévu de 29 milliards de dollars, nous en aurions probablement un de 75 milliards. Les néo-démocrates iraient devant le peuple canadien et déclareraient: «Nous augmenterons un peu les impôts des riches pour trouver l'argent».

Comment la députée peut-elle oser parler du Manitoba avec son déficit phénoménal par habitant et la diminution de ses programmes alors que l'administration en place depuis 1981 recourt maintenant à toutes sortes de stratagèmes fiscaux? Est-ce ainsi que le parti de la députée fonctionnerait si jamais il accédait au pouvoir? Dieu nous en préserve.

Mme McDonald: Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion d'ajouter à mes commentaires. Le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) s'est dit horrifié à l'idée de voir un parti comme le Nouveau parti démocratique accéder au pouvoir à Ottawa. Puisqu'il semble l'ignorer, j'ai l'impression qu'il me faut lui apprendre qu'en Europe, nos partis frères forment des gouvernements depuis des années, voire des décennies. Ils forment le gouvernement dans des pays très prospères du monde industrialisé. On les retrouve dans des États dotés de systèmes d'aide sociale très développés, de bons systèmes d'enseignement et de bons programmes d'assurance-maladie. Il se trouve également que ces pays ont un taux de chômage étonnamment bas et connaissent une grande expansion économique. Ils sont extrêmement prospères. La Suède me vient à l'esprit à cet égard. Même pendant la récession, ce pays a réussi à maintenir le chômage à un niveau bien inférieur à celui que nous connaissions sans être en récession. Des partis aux programmes semblables aux nôtres ont formé des gouvernements et ont remporté des succès.

Le député a déblatéré contre le Manitoba où, paraît-il, on est malheureux. Alors, pourquoi l'investissement des entreprises y a-t-il augmenté? Pourquoi y a-t-on enregistré ces dernières années les plus forts investissements commerciaux par habitant de tout le Canada? Il est évident que les investisseurs estiment que le climat y est bon. Le faible taux de chômage au Manitoba est favorable aux affaires. Cela signifie qu'il y a des gens qui travaillent, qui gagnent de l'argent et qui achètent. Certes, le gouvernement de cette province a augmenté les impôts. Cependant, je constate que les impôts des Manitobains à faible revenu, ceux qui gagnent 11 000 $ et moins, ont en fait diminué parce qu'ils se trouvent dans la situation la plus difficile. Le gouvernement a reconnu la nécessité d'augmenter les impôts s'il voulait continuer ses dépenses dans le domaine des programmes sociaux et des investissements économiques.

Il existe une stratégie des emplois, un programme économique que cette province continue de financer. Tout en aidant les programmes sociaux, elle a accru ceux qui concernent les garderies, les femmes et l'assurance-maladie. Elle n'a pas fait de compressions budgétaires dans le domaine des questions sociales, ce que veut faire le gouvernement fédéral. Ayant le choix entre des compressions budgétaires et l'augmentation des impôts, le gouvernement du Manitoba a choisi la deuxième possibilité. Je pense qu'il l'a fait d'une façon très équitable. Les impôts des personnes les plus aisées ont augmenté et ceux des moins favorisés ont diminué, alors que le gouvernement fédéral accroît les impôts des Canadiens à faible revenu. Les impôts indirects sont des mesures rétrogrades. La taxe de vente frappe tout le monde. Même l'octroi d'un crédit d'impôt, qui est une bonne idée, ne peut racheter le fait que, proportionnellement, les pauvres paient des impôts plus élevés.

Quant à prétendre que les sociétés ne peuvent payer davantage, je rappelle au député qu'il y a 79 000 sociétés au Canada qui réalisent des profits mais qui ne paient aucun impôt. De toute évidence, il y aurait là des fonds à percevoir. Les sociétés comme celles-ci ailleurs dans le monde paient leurs impôts. Nous les laissons s'en tirer. Nous pourrions utiliser cet argent. Le vérificateur général estime qu'en raison des diverses échappatoires et exemptions, des revenus s'échelonnant entre 30 à 50 milliards de dollars ne sont pas imposés. C'est une somme colossale. Elle est beaucoup plus élevée que tous les fonds consacrés à nos programmes sociaux universels.

Nous avons d'autres choix. Nous pourrions avoir des dépenses prioritaires qui soient équitables envers les contribuables en ce qui concerne le fisc et équitables envers la population en ce qui concerne la façon dont le gouvernement dépense les deniers publics.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais répliquer aux observations du député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) qui a signalé certaines dispositions du récent budget présenté au Manitoba. Permettez-moi de citer un article publié dans le *Globe and Mail* de ce matin où il est dit:

Dans son exposé budgétaire présenté à l'Assemblée législative hier soir, le ministre des Finances, Eugene Kostyra, a dit que les mesures étaient destinées à contourner le régime fiscal fédéral qui, selon lui, regorge de déductions, d'exemptions, d'exclusions et d'échappatoires.

Mon honorable ami de Selkirk—Interlake doit savoir que le Canada est le seul pays au monde qui exonère de l'impôt un gain en capital jusqu'à concurrence de 500 000 $ de toute provenance possible, que ce soit des gains réalisés à la Bourse de Hong Kong ou ailleurs. L'auteur de l'article au sujet du ministre des finances du Manitoba ajoute ceci:

Il a déploré que, depuis 1981, les budgets fédéraux avaient alourdi de 695 $ le fardeau fiscal des familles ayant un revenu de 25 000 $, tout en réduisant de 2 677 $ celui des familles gagnant 150 000 $.

Pour que les choses soient parfaitement claires, je rappelle que les budgets fédéraux présentés par le gouvernement conservateur accordaient des dégrèvements fiscaux aux hauts salariés tout en alourdissant les charges fiscales des familles canadiennes ordinaires. Or le gouvernement néo-démocrate du Manitoba cherche à rétablir l'équilibre à cet égard. Le gouvernement fédéral a si bien accablé financièrement les Manitobains, et les habitants de l'Ouest en général, que les gouvernements du Yukon et du Manitoba ont dû drôlement se démener pour se sortir de ce pétrin. Le député de Selkirk—Interlake a rappelé—et je m'en réjouis—que, fort heureusement, le Manitoba était gouverné par des néo-démocrates, car autrement la situation aurait été désespérée.

Je voudrais que la députée de Broadview—Greenwood (M^me McDonald) m'explique brièvement une observation qu'elle a faite à diverses reprises dernièrement au sujet d'un certain nombre de mesures économiques que l'actuel gouvernement a mises en oeuvre et qui ont provoqué l'élargissement des disparités salariales opposant les travailleurs aux travailleuses du Canada. Depuis un certain temps, il est encore plus difficile de favoriser la parité salariale entre les hommes et les femmes. Je voudrais que la députée nous explique ce qu'elle entendait par là.

Mme McDonald: Monsieur le Président, c'est bien à regret que je fais cette triste constatation. C'est la première année que Statistique Canada signale une augmentation réelle de l'écart salarial entre hommes et femmes. Les députés épris de justice pour l'ensemble de nos concitoyens et pour les femmes au travail s'irritent de la lenteur des progrès réalisés sur ce chapitre. Ces progrès se mesuraient au compte-goutte. C'était parfois à peine un point de pourcentage, mais au moins, la situation évoluait favorablement. Voilà maintenant que cette tendance extrêmement laborieuse est renversée. L'une des raisons est sans aucun doute l'impossibilité pour les femmes d'accéder à des emplois plus payants. Le syndrôme du ghetto professionnel se poursuit. Bien des femmes sont confinées à des emplois à temps partiel faute de pouvoir obtenir des emplois à plein temps. Cependant, nous remarquons que des compressions sont pratiquées dans les secteurs où les femmes avaient le plus progressé naguère. Je songe à la fonction publique qui en employait beaucoup. C'est dans le secteur public qu'elles ont accompli le plus de progrès, dans les services et dans les professions féminines. C'étaient de bons emplois. Les femmes étaient bien défendues par les syndicats. Elles ont fait des gains remarquables sur le plan professionnel depuis 10 ou 20 ans. Mais le gouvernement sabre dans les secteurs d'emploi où les femmes ont le mieux réussi, ce qui fait qu'elles commencent maintenant à perdre du terrain.

• (1700)

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté les observations de la députée. Elle a critiqué sévèrement le budget, l'approche économique du gouvernement, sa politique budgétaire, ses initiatives concernant l'emploi, ses dépenses et sa politique fiscale. Je sais bien que la députée siège dans l'opposition. Bien sûr, le rôle de l'opposition est de critiquer, de prendre le contre-pied, de n'être jamais d'accord avec le gouvernement. Mais l'opposition a une autre fonction qui consiste à présenter des solutions de rechange positives et constructives aux politiques du gouvernement, lorsqu'elle est sincèrement persuadée que l'approche gouvernementale est mauvaise et critiquable.

Au récent congrès néo-démocrate, je pense que son chef a adopté une position très constructive quand il a dit que ce qu'il faut au pays ce sont de nouveaux emplois. Il a déclaré que le Nouveau parti démocratique en ferait un des thèmes des prochaines élections fédérales.

J'aimerais entendre la députée dire autre chose que des généralités, qu'il faut de nouveaux emplois et que ce que le gouvernement fait est mauvais. Bien que le chômage ait baissé de façon considérable depuis deux ans et demi, que les taux d'intérêt aient baissé considérablement depuis deux ans et demi et que le déficit annuel des dépenses ait baissé de façon très considérable et qu'il continue de baisser, la députée dit que notre approche est mauvaise et que c'est autre chose qu'il faudrait faire. J'aimerais l'entendre nous donner des précisions. Qu'est-ce que le Nouveau parti démocratique ferait pour régler le problème du chômage tout en continuant de réduire le déficit, ou peut-être de le maintenir à son niveau actuel sans l'augmenter, espérons-le? Qu'est-ce que le NPD ferait au juste à cet égard?

Mme McDonald: Monsieur le Président, je suis très heureuse de cette question. Bien sûr, je pourrais y répondre pendant un très long moment, mais je sais que ce n'est pas possible.

Le Nouveau parti démocratique a exposé et continue d'exposer de façon très positive et concrète des solutions de rechange. La dernière fois que nous l'avons fait, c'est dans un document très conséquent intitulé *Canada sans limites*, qui exposait notre stratégie de création d'emplois. Il énonçait toutes sortes de systèmes. Il y en a des pages. Je ne peux pas entrer dans les détails en ce moment mais il y avait, par exemple, les dépenses d'infrastructure municipales. Il y avait également l'idée lancée par la Fédération canadienne des municipalités d'une injection de crédits dans toutes sortes d'améliorations aux routes, aux égoûts et aux parcs. Il y avait également des fonds de diversification locale pour les petites villes à industrie unique, afin qu'elles créent des emplois et que les bénéfices tirés des villes exploitant des ressources naturelles soient réinvestis afin de créer des emplois au titre des retombées dans ces collectivités. Il y est question d'élargissement des services, par exemple un

programme de garderies des enfants qui créerait un grand nombre d'emplois. Les dépenses culturelles produisent beaucoup plus d'emplois. On estime qu'il y a six fois plus de retombées en fait d'emplois dans la culture que dans toute autre forme d'investissement dans les emplois.

Ce ne sont là que quelques exemples pris dans une très longue liste que nous avons exposée. Je ne manquerai pas de faire en sorte que le député reçoive un exemplaire de ce document s'il le désire. Soit dit en passant, tous les coûts sont chiffrés, mais cette énorme infusion d'emplois dans l'économie est possible sans augmenter du tout le déficit, ou simplement avec un très modeste accroissement du déficit.

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat sur le budget présenté récemment par le ministre des Finances (M. Wilson). Je me réjouis de discuter à la Chambre des communes la position du gouvernement et surtout du ministre des Finances, étant donné la situation très difficile dans laquelle nous nous sommes trouvés lorsque nous sommes arrivés au pouvoir.

Je dois d'abord remonter dans le passé pour rafraîchir la mémoire des députés. Vous rappelez-vous, monsieur le Président, le temps où tout était plutôt pourri dans le pays? J'étais agriculteur dans les années 1970. Les prix de vente des produits agricoles n'était pas trop mauvais.

J'aimerais que la députée de Broadview—Greenwood (M^lle^ McDonald) reste pour écouter mes commentaires. Elle voudrait sans doute savoir comment les choses se passaient sous un gouvernement libéral et comment la situation touchait beaucoup de mes collègues à la Chambre et de mes électeurs.

Vingt-deux années de gouvernement libéral ne nous ont donné qu'un énorme désastre sans précédent dans le monde moderne. La situation était absolument incroyable. Par exemple, lorsque les taux d'intérêt grimpaient de 2 p. 100 par semaine ou par mois jusqu'à ce que les banques prêtent a environ 20 p. 100, il était impossible de lancer une petite entreprise. Les banquiers prêtaient bien un peu d'argent mais cela a mis beaucoup de gens en difficultés. Nous devons remonter aux causes de la ruine de l'économie canadienne et de l'énorme dette qui s'était accumulée.

Tout a commencé lorsque le chef actuel de l'opposition officielle (M. Turner) était ministre des Finances en 1972. Croyez-le ou non, monsieur le Président, le pays avait un excédent de 700 millions de dollars dans son compte courant. Cela ne s'est plus jamais reproduit. Il a lancé le pays sur la voie de la destruction et pourtant les libéraux ont réussi à s'accrocher au pouvoir. Lorsqu'il a démissionné en 1975, probablement déçu lui-même de ce qu'il avait fait, le déficit s'élevait à presque cinq milliards de dollars. Lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, le déficit annuel atteignait 38 milliards de dollars.

M. Attewell: Et en bonne voie d'atteindre les 40 milliards.

M. Holtmann: Oui. Nous devons rappeler au public canadien les choses épouvantables qui sont arrivées autrefois. Tout comme les guerres que notre pays a dû mener, on doit leur rappeler ce que ce gouvernement a fait. Je ne pense pas que notre parti laissera jamais les Canadiens oublier une telle horreur. Je ne pense pas que les Canadiens oublieront jamais le désastre dans lequel on nous a plongés à cette époque. Notre gouvernement national fait certainement son possible pour réaliser des économies et pour gérer plus efficacement les programmes.

Sous ce ministre des Finances-là, la dette nette est passée de 18 à 28 milliards de dollars, marquant une augmentation de 50 p. 100 en quatre ans seulement. C'est ce qui est arrivé quand le chef de l'opposition officielle était ministre des Finances, lui qui voudrait être premier ministre un jour. Quand on pense à ce qu'il a fait autrefois, on frissonne à la pensée qu'il prenne un jour la direction du pays.

Voyons les données sur le chômage pour la période où il a été en fonction. Au moment de sa nomination en janvier 1972, on comptait 544 000 chômeurs. Lorsqu'il a quitté son poste, 732 000 personnes étaient sans emploi. Lorsque l'actuel chef de l'opposition était ministre des Finances, le chômage a grimpé de façon spectaculaire. Pourtant, il aspire à diriger le pays.

• (1710)

Une voix: Quelle farce.

M. Holtmann: Imaginez les ravages qu'il ferait. Voyons comment l'inflation a évolué alors qu'il était ministre des Finances. L'inflation était de 5,1 p. 100 au moment de sa nomination et il l'avait portée à 10,6 p. 100 au moment de sa démission. Il a fini par en avoir assez et il a démissionné. C'est ce qu'il a fait: il a démissionné. Durant cette période, les néo-démocrates appuyaient l'action de celui qui est maintenant le chef de notre opposition officielle. Voyons ce que voulait dire au juste ce taux d'inflation. Durant le mandat du chef de l'opposition comme ministre des Finances, les prix ont augmenté au total de 38 p. 100 pour les aliments, de 61 p. 100 pour le logement, de 32 p. 100 pour les vêtements, de 24 p. 100 pour les soins de santé, de 32 p. 100 pour les soins personnels et de 31 p. 100 pour les transports. Voilà comment ont augmenté les prix de tous ces biens et services sous la gouverne de celui qui est actuellement le chef de l'opposition et qui aspire à diriger le pays.

Il s'est passé quelque chose de très intéressant lors de la présentation du budget du ministre des Finances. J'ai en main un éditorial du *Winnipeg Free Press*. Je puis vous assurer, monsieur le Président, que le *Winnipeg Free Press* ne mâche pas ses mots pour critiquer le gouvernement d'Ottawa. Il n'arrive pas souvent à ce journal de nous lancer des fleurs. Je ne sais pas si c'est à cause de tendances gauchisantes qu'il aurait ou si c'est parce qu'il cherche à mettre en valeur les partis d'opposition. Peut-être que ce journal essaie tout simplement d'être aussi poli que possible à notre endroit et qu'il réussit parfois à nous irriter en le faisant. Il est important de lire le contenu de la page éditoriale du *Winnipeg Free Press* du 20 février 1987, soit quelques jours après le dépôt du budget par notre ministre des Finances. Voici ce qu'on peut y lire sous la rubrique «Propos insensés de l'opposition»:

> Il est problématique pour les hommes politiques de l'opposition de se trouver confrontés à un . . . budget du genre de celui qu'a présenté mercredi le ministre des Finances Michael Wilson. Ils se trouvent devant des caméras de télévision et des journalistes qui exigent des commentaires. La coutume et le rituel veulent qu'ils formulent des critiques accablantes. S'ils ne trouvent rien d'intelligent à dire, ils se sentent obligés de dire des choses ridicules. Ainsi, mercredi soir, les Canadiens ont eu droit à des commentaires comme ceux qui suivent . . .

Je tiens à rappeler à ma collègue libérale exactement ce qu'on peut lire dans cet éditorial:

Le chef libéral John Turner déclare: «Il n'y a pas un seul nouvel emploi de prévu dans le budget.»

C'est la première chose qu'il ait dite.

Mme Pépin: C'est vrai.

M. Holtmann: L'éditorial poursuit:

Faux. Des dizaines de milliers d'emplois y sont prévus.

«Notre rythme de création d'emplois devrait, une fois de plus, dépasser cette année celui de tous les autres grands pays industrialisés», a affirmé M. Wilson dans son exposé budgétaire. «Une forte croissance de l'emploi s'accompagnera d'une augmentation marquée de la population active». Même avec l'arrivée de nombreux Canadiens sur le marché du travail, le ministre des Finances prédit que le taux de chômage tombera de 9,4 à 9 p. 100.

Mme Pépin: Je veux des faits.

M. Holtmann: Ce sont des faits. L'éditorial poursuit:

M. Turner est, bien sûr, parfaitement libre de contester les projections de M. Wilson et d'y opposer sa propre analyse pour montrer que l'embauche n'augmentera pas. Les Canadiens pourront ensuite se prononcer entre les deux analyses, en tenant compte du fait que jusqu'ici les prévisions de création d'emplois de M. Wilson ont été beaucoup plus justes que celles de M. Turner. Mais l'affirmation catégorique de M. Turner selon qui aucun nouvel emploi n'est prévu est tout simplement fausse.

Autrement dit, les Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont reconnu que les affirmations du chef de l'opposition officielle, l'homme qui aspire à devenir premier ministre, étaient totalement fausses. Il s'agit là d'un éditorial du *Winnipeg Free Press*, et c'est ce que nous entendons de la part des Canadiens moyens qui ont écouté la présentation de notre budget et ce qu'il fallait en dire. Je vais maintenant passer au Nouveau parti démocratique en continuant de citer l'éditorial du *Winnipeg Free Press*:

Lorne Nystrom, du NPD, déclare: «Le budget ne prévoit rien pour les industries de ressources naturelles, pour les céréaliers de l'Ouest ni pour les agriculteurs en général».

En fait, il y a quelque chose pour les céréaliculteurs—la tranche de l'an prochain de l'aide gouvernementale de un milliard de dollars. Il est étrange d'entendre déplorer l'absence d'une aide additionnelle pour l'industrie pétrolière de la part du député d'un parti qui a protesté à grands cris contre l'aide que le gouvernement a tenté de donner à cette industrie par le passé.

Le ministre des Finances du Manitoba, Eugene Kostyra . . .

Soit dit en passant, M. Kostyra vient de présenter son budget, et j'y reviendrai un peu plus tard. Je poursuis:

«Apparemment, il n'est pas vraiment sérieux lorsqu'il dit qu'il veut établir une fiscalité juste au Canada . . . Il aurait pu signaler clairement que le système fiscal est injuste et supprimer certaines des échappatoires les plus flagrantes.»

Encore inexact. Le ministre s'est exprimé clairement disant que le système actuel est injuste et qu'il était déterminé à établir une fiscalité juste. Il a notamment dit: «Un régime fiscal plus juste et plus efficace complètera et renforcera les possibilités économiques de chaque Canadien . . .

C'est exactement là ce qu'a dit notre ministre des Finances. Et encore:

La taxe fédérale de vente est injuste et inefficace . . . Nos propositions de réforme fiscale rendront le régime des impôts plus équitable, moins complexe et plus compréhensible. Elles refléteront notre attachement au progrès économique et à la justice sociale.»

Voilà exactement ce qu'a dit notre ministre des Finances et pourtant, le ministre des Finances de la province du Manitoba n'en prétend pas moins que le ministre n'y a même pas fait allusion. Je me demande si ces gens-là sont capables d'écouter, d'entendre et de comprendre. Apparemment pas. Je me permets de poursuivre, car je trouve cet éditorial fort intéressant et je sais que les députés de l'opposition veulent en entendre davantage même si leur point de vue doit en souffrir:

M. Kostyra savait, avant que le discours du budget ne soit prononcé, que les propositions de réforme fiscale n'y figureraient pas. Il savait qu'elles seraient présentées au Parlement dans les mois à venir. Lorsqu'elles seront présentées, il pourrait fort bien conclure qu'elles n'apportent pas le genre de réforme qu'il aurait souhaité. Tant qu'elles ne seront pas mises en pratique, il ne peut pas prétendre que le gouvernement devrait faire davantage pour éliminer les échappatoires existantes. Par contre, il n'a aucune raison de déclarer, au vu des déclarations de M. Wilson et sans la moindre preuve, que la réforme fiscale n'intéresse pas le ministre fédéral.

Je pense que, de la part du rédacteur en chef, c'est une déclaration bien pesée. Elle montre exactement ce à quoi fait face notre ministre en matière de réforme. Il n'a jamais reculé. Il est prêt à tout affronter lorsque le moment sera venu.

A la fin de l'éditorial on peut lire:

M. Turner et M. Nystrom sont membres de l'opposition fédérale et, à ce titre, on les considère libres de ne pas être trop précis dans leurs chiffres. Par contre, M. Kostyra n'est pas un simple opposant. C'est le ministre des finances du Manitoba. En tant que tel, il doit travailler en collaboration avec le gouvernement fédéral pour défendre les intérêts de la province. Une partie de son travail consiste à dénoncer les politiques fédérales lorsqu'elles sont contraires aux intérêts de la province. Mais dire de son collègue fédéral que c'est un menteur, sans la moindre preuve, c'est de la politique mesquine et irresponsable, pas une défense raisonnable des intérêts de la province.

Voilà le point de vue de quelqu'un du Manitoba, un rédacteur en chef, qui montre bien que nous sommes sur la bonne voie. Nous nous attaquons aux problèmes dont nous avons hérité. Nous voudrions une attitude plus constructive à l'égard de l'économie en général.

Lorsque j'ai participé aux élections dans ma circonscription, j'étais nouveau et je voulais aider une région. J'ai fait certaines déclarations. J'ai notamment promis de voir ce que je pourrais faire pour faire renaître une certaine activité économique dans les parcs commerciaux que nous avons, un à Selkirk, un parc industriel où plus la moitié des édifices étaient vides. Il n'y a aucune activité du tout. Il y avait, si je ne m'abuse, deux édifices d'environ huit ou neuf étages où régnait une certaine activité. Grâce aux taux d'intérêts actuels et au fait que les investisseurs ont de nouveau confiance dans l'économie, ce parc industriel se remplit et il emploie un plus grand nombre de gens.

• (1720)

M. Riis: Où est-il?

M. Holtmann: A Selkirk. Le député voudrait peut-être vérifier. Dernièrement, le journal de Selkirk a dit dans un article que le parc industriel commençait à prospérer. En toute franchise, que pouvait-on faire lorsque les taux d'intérêts atteignaient 22 p. 100? Nous avons maintenant raffermi notre économie à un point tel que les investisseurs ont retrouvé confiance. Ils voient que le gouvernement gère bien les finances publiques. Nos déficits commencent à baisser. Les déficits ne nous plaisent pas non plus, mais nous ne pouvons pas les faire disparaître d'un coup de baguette magique. Une bonne gestion financière va réduire graduellement le déficit et entretenir la confiance des investisseurs. J'ai le plaisir de pouvoir dire que c'est effectivement ce qui se passe dans ma circonscription. Nous voyons la création d'emplois reprendre de l'essor dans le secteur privé. Il ne s'agit pas des programmes de création d'emplois gouvernementaux dont nous avons déjà entendu parler. Le NPD considère que, pour créer des emplois il faut que le gouvernement aille embaucher tous les chômeurs. S'il en avait la possibilité, je suis sûr qu'il embaucherait tous ceux qui

sont encore en chômage et qu'il dirait: «Regardez ce que nous avons fait». Les libéraux ont opté pour ce genre de solution.

M. Riis: Vous leur versez des prestations d'assurance-chômage, cela vaut-il mieux?

M. Fennell: Le NPD n'aime pas l'assurance-chômage.

M. Holtmann: Les libéraux ont accumulé une dette de 160 milliards sans arriver pour autant à créer des emplois pour tout le monde. Voyons ce que certains néo-démocrates ont dit à propos de ce budget. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a déclaré ceci:

Monsieur le Président, je me suis intéressé aux budgets pendant 20 ans, d'abord en tant que journaliste puis en tant qu'homme politique, ici et à l'Assemblée législative de l'Ontario. Je n'hésite pas à dire que c'est le budget le plus creux et le plus inintéressant qu'il m'ait été donné de voir depuis une vingtaine d'années.

Où était-il donc lorsque les libéraux nous présentaient leurs budgets les uns après les autres et que le chômage et le déficit augmentaient? Il trouve ce budget mauvais. Grâce à ce budget, nous créons des emplois. Nous réduisons le déficit. Où était-il lorsque les libéraux nous présentaient ces budgets? Je peux vous lire la suite, car c'est vraiment comique. Il ajoute ceci:

Selon nous, le programme de renouveau économique du ministre n'a pas encore donné de résultats.

C'est le NPD qui parle. Étant donné que nous avons créé 705 000 emplois, que trouve-t-il à reprocher à ce programme?

M. Riis: Où avez-vous créé ces emplois? En Colombie-Britannique? En Alberta?

M. Holtmann: Si vous voulez lui donner raison . . .

M. Riis: Je vais vous dire où, dans le centre-ville de Toronto.

M. Holtmann: Qu'a ajouté le député d'Ottawa-Centre? Il a déclaré ceci:

Les gros employeurs vont devoir accélérer le paiement de leurs impôts, ce qui réduira les liquidités du secteur privé et augmentera celles du secteur public.

Pouvez-vous diable y comprendre quelque chose? C'est ce qu'il a retenu du budget. Je n'ai jamais entendu un tel mélimélo. Il a, par la suite, précisé à quel point ce budget serait important pour ses électeurs d'Ottawa-Centre. Ottawa est la région la plus riche du pays. Les fonctionnaires sont grassement payés et la Commission de la Capitale nationale veille à la beauté de la ville. Selon moi, c'est une ville où il fait très bon vivre.

Revenons-en au ministre des Finances du Manitoba et voyons ce qu'il fait. C'est un néo-démocrate et je suppose que le député l'imiterait. Pour accroître ses recettes, le gouvernement manitobain a récemment accru les tarifs d'électricité de 4,7 p. 100, ce qui touche autant les riches que les pauvre, alors que les néo-démocrates disent défendre la cause de ces derniers; du moins, c'est ce qu'ils prétendent. Et les voilà qui font payer 400 $ de plus à une personne ayant un revenu de 18 000 $. Est-ce ce qu'on appelle défendre les gagne-petit? Le député peut-il prétendre à la Chambre qu'il représente encore les économiquement faibles?

M. Riis: Êtes-vous du nombre?

M. Holtmann: Non, mais vous défendez les petites gens, les pauvres, et vous vous en prenez aux fumeurs. Les avez-vous entendu aujourd'hui rire en quelque sorte, à la Chambre, des taxes imposées sur le tabac. Pourtant, le NPD taxe les fumeurs au Manitoba. Tout comme nous. Les néo-démocrates ne devraient pas critiquer cette mesure, car elle est adoptée tant par le NPD que par les conservateurs et les libéraux. C'est un article qu'il est tout naturel de taxer. Le NPD ne peut pas prêcher le pour et le contre.

Écoutez un peu ceci. Dans un article on dit que les amateurs de repas-minute devront dépenser davantage pour les plats à emporter coûtant plus de 6 $. Vous rappelez-vous lorsque nous avons imposé une taxe sur les croustilles et les bâtonnets au maïs ou au fromage? Nous avons appliqué une petite taxe sur les friandises qu'on achète aux cinémas en plein air, pour les enfants. Le NPD à son tour fait la même chose, mais il nous critique.

Je comprends que mon temps de parole achève, monsieur le Président, mais je pense que les députés à ma gauche devraient voir les choses dans une juste perspective. Ils ont approuvé toute une série de budgets qui ont entraîné la faillite économique de notre pays. Ils devraient appuyer le gouvernement qui tente de remettre de l'ordre dans les affaires du pays.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Des questions ou des observations?

M. Riis: Monsieur le Président, je sais que mon honorable collègue de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) ne voudrait surtout pas induire la Chambre en erreur, par inadvertance. Il vient de déclarer que le NPD avait souscrit à ces budgets au fil des ans. Je voudrais préciser très clairement . . .

M. Epp (Provencher): En 1970, 1972, 1973.

M. Riis: . . . que le NPD n'a jamais souscrit à un budget libéral.

M. Epp (Provencher): Mais si.

M. Riis: Le NPD n'a jamais appuyé un budget libéral ou conservateur.

M. Epp (Provencher): Si! Si!

M. Riis: Mettons les choses au clair.

M. Epp (Provencher): Nelson, en 1973, sous un gouvernement minoritaire. J'étais à la Chambre.

M. Riis: Je voudrais corriger la fausse interprétation des faits qu'a donnée mon honorable ami. Il parlait de tous ces emplois qui sont créés. Il se souvient que selon le rapport de Statistique Canada sur la main-d'oeuvre paru il y a quelques semaines, 96 p. 100 des emplois permanents créés en 1986 l'ont été dans la province d'Ontario, la plupart à moins de 100 milles de la tour du CN, au centre de Toronto. Disons ce qui est: des emplois ont été créés dans la région métropolitaine de Toronto, mais 99,9 p. 100 du Canada a été oublié.

Si le gouvernement a fait tout ce merveilleux travail pour redonner confiance, comment expliquer la sortie nette de capitaux d'investissement de 8 milliards au cours des deux dernières années? Quand on fait le bilan des capitaux d'investissement qui sont entrés au Canada et de ceux qui en sont sortis pour aller aux États-Unis, à Hong Kong ou ailleurs, on obtient un déficit de 10 milliards.

M. Fennell: Combien en est-il entré?

M. Riis: Le député peut-il expliquer comment cela peut traduire la confiance?

Peut-être nous dira-t-il en même temps s'il est d'accord avec sir John A. Macdonald, le maître du parti conservateur et le fondateur de notre nation, qui a déclaré le 7 mars 1878, à la Chambre:

Il est, monsieur le Président, des considérations nationales qui surpassent de beaucoup la simple accumulation de richesse, que la simple question d'un avantage commercial; il y a le prestige, l'État national, la puissance de cet État,—et aucune nation n'est jamais devenue grande, avec une politique de libre-échange.

• (1730)

Le député siège probablement pas loin du fauteuil qu'occupait autrefois sir John A. Macdonald. Le député est-il d'accord avec cette observation de sir John? Comment explique-t-il l'exode de quelque 10 millions de dollars d'investissement depuis deux ans?

M. Holtmann: Monsieur le Président, je vais tenter d'abord de répondre à la dernière question du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Le député a dit que ce n'est pas en signant un accord de libre-échange qu'un pays va prospérer. Peut-être le député se méprend-il sur ce qu'est le libre-échange. Les pays de la CEE ont entre eux quelques traits sociaux communs. Ils semblent fort bien prospérer grâce à l'accord commercial unifié qu'ils ont signé. Le Canada n'y perdrait certes pas s'il signait avec son voisin du Sud un accord analogue du point de vue de sa capacité de fabrication, d'exportation et d'importation, car le commerce se fait nécessairement dans les deux sens.

Je suis sûr que dans son temps, sir John A. Macdonald était un personnage très compétent. Cependant, je suis sûr que les paramètres qui régissent le commerce mondial à l'heure actuelle sont différents de ceux de son époque. Je ne contesterai pas que dans son temps, il pouvait avoir raison. J'aurais bien du mal à le dire.

Quant à l'entrée et à la sortie des capitaux, le fait que l'argent des grandes entreprises ait fui le Canada prouve que nos sociétés tiennent à poursuivre leurs activités à l'échelle internationale. Il n'y pas de mal à ce qu'elles fassent des incursions à l'étranger. Les Américains sont venus au Canada et ont constitué de grandes entreprises comme la General Motors. Je pense qu'il est extrêmement sain pour les sociétés canadiennes d'aller implanter des succursales à l'étranger.

On ne peut pas tout avoir. On ne peut pas laisser entrer les capitaux au Canada mais les empêcher de sortir. Quelle sorte d'attitude imaginaire est-ce là? Selon l'hypothèse que renferme ses questions, le député s'oppose à l'exode des capitaux, mais il voudrait que tous les financiers viennent investir chez nous. Des entreprises européennes ont investi au Canada, et maintenant des Canadiens vont investir en Europe. D'après moi c'est une attitude saine. Nous préférerions que plus de capitaux demeurent au Canada, mais il est normal de dépenser l'argent dans des pays du tiers monde avec qui nous avons des relations commerciales. Les entreprises canadiennes possèdent beaucoup d'expérience et de connaissances qu'elles pourraient utiliser ailleurs.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du député au sujet du budget. Je tiens à le féliciter des très sages et très utiles observations qu'il a formulées à cet égard. J'ai également écouté les observations et les critiques des partis d'opposition, tout particulièrement le Nouveau parti démocratique, au sujet du budget et des dépenses du gouvernement. Les députés de l'opposition ont affirmé qu'en réduisant ses dépenses, le gouvernement avait supprimé des choses importantes pour le Canadien ordinaire. Le député a sans doute constaté comme moi que, selon le budget des dépenses de cette année, le montant des dépenses au titre de la sécurité de la vieillesse, du supplément du revenue garanti et des allocations aux conjoints augmenteront de plus de 900 millions de dollars au cours du prochain exercice financier. Les dépenses du gouvernement pour les personnes âgées augmenteront donc de près de un milliard de dollars.

Le député peut-il établir un rapport entre ces chiffres et les critiques formulées par l'opposition? Comment l'opposition peut-elle prétendre que le gouvernement ne dépense pas plus d'argent pour les personnes âgées et ceux qui ont le plus besoin d'aide dans notre société?

M. Holtmann: Monsieur le Président, je serai ravi de répondre à cette question. Les députés de l'opposition font toutes sortes de déclarations pour essayer de nous faire croire que le gouvernement ne s'intéresse pas aux personnes âgées et qu'il est prêt à leur couper les vivres dans bien des secteurs. Je dois reconnaître que nous avons effectivement essayé de faire une telle chose, mais nous avons constaté notre erreur. Nous n'avons pas caché que cela aurait été une erreur de désindexer comme prévu les pensions de sécurité de la vieillesse. Nous avons décidé de ne pas aller de l'avant avec ce projet et nous ne nous sommes pas écartés du droit chemin depuis. Nous avons continué de faire davantage pour aider ceux qui ont bâti le Canada.

Aucun gouvernement ne peut supprimer son déficit grâce aux impôts. Il faut apprendre à mieux gérer notre argent. Nous devons supprimer les dépenses fédérales dans les domaines où il y a du gaspillage. Il y a encore bien des secteurs au gouvernement où l'on gaspille de l'argent. Nous devrons réduire les dépenses dans ces secteurs pour aider ceux qui en ont vraiment besoin.

En ce qui concerne les services de garde des enfants, nous devons être très prudents si nous voulons être certains d'aider uniquement ceux qui en ont besoin. C'est ce que nous devons faire pour bien gérer notre argent. Le gouvernement ne peut pas continuer à dépenser plus d'argent qu'il n'en gagne. Cela ne peut pas continuer parce que, sinon, le dollar perdra toute sa valeur. Il doit un jour y avoir un budget équilibré. Si je ne m'abuse, même l'opposition est d'accord là-dessus. Je suis convaincu que si le parti libéral était resté au pouvoir, ce qui aurait été catastrophique, il aurait cessé de trop dépenser. J'en suis convaincu.

Nous dépensons maintenant 33c. sur chaque dollar pour payer les intérêts sur notre dette. Nous dépenserions bientôt 50c. sur chaque dollar si la dette continuait d'augmenter. Quel genre de services pourrions-nous fournir si nous devions payer 90c. sur chaque dollar pour le service de la dette? C'est ce qu'il faut éviter. Nous avons été élus parce que nous savons comment gérer l'argent. Il y a eu des hauts et des bas, mais si nous pouvons éviter des erreurs coûteuses, nous pourrons maintenir une économie saine et prospère.

M. Attewell: Monsieur le Président, je tiens moi aussi à féliciter le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) de son

discours. J'ai bien aimé la façon dont il tracé les antécédents du chef de l'opposition officielle (M. Turner). Celui-ci a accumulé un déficit après l'autre, les bonnes années comme les mauvaises. Je ne voulais pas reprendre le député quand il a dit que le déficit était de 38 milliards de dollars en 1984, mais je suis certain qu'il aurait atteint 40 milliards de dollars si nous n'avions pas pris le pouvoir.

Je trouve fort désagréable, et mon collègue aussi sans doute, d'entendre les déclarations trompeuses et les inexactitudes que nous débitent les députés d'en face. Je tiens à féliciter le ministre des Finances (M. Wilson) de tout ce qu'il a accompli dans ses trois budgets. Non seulement a-t-il réduit le déficit, mais il a aussi pris diverses initiatives pour aider les Canadiens. Il a notamment décidé de déposer un budget en février de chaque année. Par le passé, les gens devaient deviner quand le prochain budget serait présenté, mais nous avons levé cette incertitude en adoptant une procédure plus régulière.

• (1740)

Des observations trompeuses ont été faites également à l'égard des paiements de transfert aux provinces. L'opposition prétend que ces paiements vont diminuer alors que nous savons qu'ils passeront de 65 à 90 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Cela représente une augmentation de 25 milliards que les provinces pourront consacrer à l'enseignement supérieur et aux services de santé.

Ma question porte sur un autre secteur qui a fait l'objet de déclarations trompeuses. Je veux parler du développement régional. Mon collègue conviendra que si les Canadiens croyaient ce que leur dit l'opposition, ils penseraient que le gouvernement se moque du développement régional. Est-ce le cas?

M. Holtmann: Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait soulevé la question du développement régional. Contrairement à ses prédécesseurs, notre gouvernement compte des représentants de toutes les provinces du pays. Je suis sûr que les députés du parti libéral se demandent comment nous y sommes parvenus.

M. Lapierre: Nous le ferons la prochaine fois.

M. Holtmann: Le député dit qu'ils le feront la prochaine fois: c'est la façon d'obtenir une représentation régionale et de connaître les préoccupations de tous les Canadiens.

Le député a raison de dire que la région de l'Atlantique a besoin de beaucoup plus d'aide, et peut-être de plus d'attention que nous ne lui en avons accordé jusqu'ici. Nous l'admettons volontiers. Cependant, les crédits alloués à la création d'emplois sont restreints. La situation ne peut pas s'améliorer du jour au lendemain.

Le député a parlé de l'état de l'économie à la suite du budget. Je voudrais faire une remarque au sujet de notre ministre des Finances. Un de mes bons amis, M. Robertson, m'a dit qu'il a entendu incidemment des députés de l'opposition dire que s'ils pouvaient seulement compter un Michael Wilson parmi eux, au lieu de tous les anciens ministres des Finances qui ont dû se succéder si souvent pendant 15 ans, ils l'engageraient dès demain.

En effet, voilà ce qu'on entend dire dans les couloirs de l'opposition. Le fait est que le ministre des Finances a réussi à relancer l'économie grâce à ses budgets.

M. Lapierre: Il devrait vous aider à gagner les sondages.

M. Holtmann: L'économie est florissante et les investissements augmentent parce que les taux d'intérêt restent bas grâce aux mesures économiques prises par le ministre des Finances.

M. Lapierre: Cela ne se traduit pas dans les sondages.

M. Holtmann: Le député dit que cela ne se traduit pas dans les sondages. Il a tout à fait raison, mais en temps voulu, les sondages vont changer.

M. Rompkey: Monsieur le Président, pour répondre à la question, je pensais que le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) reconnaissait que les dépenses consacrées au développement régional ont en effet diminué et que le gouvernement ne faisait pas suffisamment dans ce domaine. Cela semble correspondre à ce qu'a déclaré le premier ministre Peckford au lendemain du budget. Voici ce qu'il a dit:

Le gouvernement met encore l'accent sur une économie axée sur les forces du marché alors qu'à Terre-Neuve, au Manitoba ou dans l'Île-du-Prince-Édouard, ce système ne marchera pas si nous voulons obtenir ce dont nous avons besoin pour devenir un jour une économie de marché.

Puis il a ajouté:

Nous n'avons pas réussi à lui faire comprendre que dans notre province, le développement économique régional est extrêmement important et que seule l'intervention fédérale permettra le genre de croissance qu'ont connue l'Ontario et le Québec.

Comment le député répond-il aux observations que le premier ministre conservateur de Terre-Neuve a faites sur le budget?

M. Holtmann: Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai à ces observations. Personne n'est mieux placé que le premier ministre de Terre-Neuve pour connaître la gravité des difficultés économiques que doivent affronter les habitants de sa province. Je suis également d'accord pour reconnaître, non sans quelque réserve toutefois, que le gouvernement a examiné la situation et s'efforce constamment d'aider cette province. Chose certaine, la solution ne réside pas uniquement dans les injections de capitaux. Le premier ministre reconnaîtra à coup sûr que sa province a des ressources qu'il souhaiterait exploiter.

Il ne faut pas oublier que nous ne sommes au pouvoir que depuis deux ans et demi. J'ai la certitude que le gouvernement continuera à s'attaquer au problème par tous les moyens qu'il peut avoir à sa disposition pour collaborer avec des provinces comme Terre-Neuve. Nous avons la détermination voulue.

[*Français*]

M. le vice-président: Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 84(7) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer de l'amendement dont la Chambre est maintenant saisie.

[*Traduction*]

Par conséquent, le vote porte sur la motion suivante: M. Wilson (Etobicoke-Centre), appuyé par M. Mazankowski, propose:

Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Et sur l'amendement de M. Garneau, appuyé par M. Johnston:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«cette Chambre condamne le gouvernement:

—pour avoir présenté un budget qui augmente les taxes et les impôts des Canadiens pour la troisième année de suite, pour un total de plusieurs milliards de dollars;

—pour avoir augmenté l'écart entre les riches et les pauvres par des politiques mal conçues et sans préoccupation sociale;

—pour avoir mis la hache dans le budget crucial du développement économique régional et cela pour une troisième année de suite; et

—pour avoir à nouveau remis à plus tard la réforme fiscale retardant ainsi la mise en place d'un système qui apporterait plus de justice, et qui rétablirait l'équité fiscale fortement érodée par les politiques conservatrices».

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Garneau, mis au voix, est rejeté).

• (1750)

(*Vote nº 73*)

POUR

Députés

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Copps
de Corneille
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Johnston (Saint-Henri—Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
Lapierre
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nystrom
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Rossi
Tardif (Richmond—Wolfe)
Tobin
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell
Young —58

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier
Blenkarn
Blouin
Bosley
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Clinch
Coates
Collins
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Graham
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Jacques
James
Jardine
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mazankowski
McCuish
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Minaker
Moore
Mulroney
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Price
Ravis
Redway
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Charlesbourg)
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Wise—159

• (1810)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Comme il est 18 h 15, il est de mon devoir, conformément à l'ordre adopté le lundi 16 mars 1987, de mettre aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer de l'ordre nº 6 inscrit au nom du gouvernement.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL BILATÉRAL ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 16 mars, de la motion de M^lle^ Carney:

Que la Chambre appuie la négociation d'un accord commercial bilatéral avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de notre souveraineté politique, des programmes sociaux, des systèmes de commercialisation des produits agricoles, de l'industrie de l'automobile et notre identité culturelle unique.

Et de l'amendement de M. Turner (Vancouver Quadra) (p. 4158).

M. le vice-président: Le vote porte sur l'amendement. M. Turner (Vancouver Quadra) propose:

Qu'on modifie la motion en retranchant tous les mots suivant le mot «bilatéral» et en les remplaçant par ce qui suit:

«ou d'accords commerciaux bilatéraux avec les États-Unis, dans le cadre de la politique commerciale multilatérale du gouvernement, tout en assurant la protection de la souveraineté politique du Canada grâce à l'exécution des conditions suivantes,

à savoir:

—que ne soit pas conclu un accord global de libre-échange avec les États-Unis, car un tel accord saperait l'indépendance politique, économique et culturelle du Canada et compromettrait nos politiques de développement régional, nos politiques agricoles, nos industries culturelles, nos industries financières, nos industries de services, et l'Accord de l'automobile;

—que ces négociations visent à nous assurer un accès élargi aux marchés américains en limitant l'application des mesures de protection d'urgence et des barrières non tarifaires comme les règlements d'achats actuels de l'Administration américaine et des gouvernements des États, et en rétablissant l'accès aux marchés américains auparavant assuré à nos produits de bois d'oeuvre;

—en garantissant en même temps l'indépendance du Canada touchant ses programmes, politiques et pouvoirs législatifs intérieurs dans les domaines comme la politique sociale, la commercialisation des produits agricoles, les programmes de gestion et de soutien des approvisionnements; les subventions et l'aide destinées aux programmes de développement industriel et régional, y compris le développement des techniques de pointe; l'Accord de l'automobile; l'environnement; le bilinguisme (y compris l'étiquetage bilingue); la culture (y compris les industries culturelles); les industries financières et les industries de services;

—que le gouvernement du Canada présente des propositions transitoires d'aide à l'adaptation à l'intention des travailleurs, secteurs, entreprises et commerces que risquent d'être lésés par ce ou ces accords commerciaux;

—et que le gouvernement du Canada obtienne l'arrêt immédiat des mesures de harcèlement commercial prises par les États-Unis relativement à des secteurs comme ceux de l'agriculture, de l'énergie, du poisson, de la potasse, et de l'acier».

Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Nous dispenserons-nous du timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Turner (Vancouver Quadra), mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 74)

POUR

Députés

Axworthy
Berger
Boudria
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Foster
Frith
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Henderson
Hopkins
Isabelle
Johnston
(Saint-Henri—
Westmount)
Kaplan
Killens
Lapierre
Malépart
Marchi
Nicholson
(Trinity)
Penner
Pépin
Prud'homme
Rompkey
Rossi
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)—33

CONTRE

Députés

Althouse
Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Binns
Blackburn
(Brant)
Blackburn
(Jonquière)
Blaikie
Blais
Blais-Grenier
Blenkarn
Blouin
Bosley
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Broadbent
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney
Cassidy
Champagne
(Champlain)
Clark
(Brandon—Souris)
Clinch
Coates
Collins
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Côté
(Langelier)
Crofton
Crombie
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
de Jong
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp
(Thunder Bay—
Nipigon)
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Fulton
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Graham
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Heap
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Hovdebo
Howie
Jacques
James
Jardine
Jepson
Jewett
Johnson
(Bonavista—Trinity—
Conception)
Joncas
Jourdenais
Keeper
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
Langdon
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald
(Kingston et
les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly
Malone
Manly
Mantha
Martin
Mazankowski
McCuish
McCurdy
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Minaker
Mitchell
Moore
Mulroney
Murphy
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nystrom
Oberle
O'Neil
Oostrom
Orlikow
Parry
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Price
Ravis
Redway
Reimer
Ricard
Riis
Robinson
Rodriguez
St. Germain
St-Julien
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif
(Charlesbourg)
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Waddell
Warner
Weiner
Wilson
(Etobicoke Centre)
Winegard
Wise
Young—185

• (1820)

M. le vice-président: Je déclare l'amendement rejeté.

Le vote porte maintenant sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Nous dispenserons-nous du timbre?

Des voix: D'accord.

(La motion de M^lle^ Carney, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 75)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier
Blenkarn
Blouin
Bosley
Bouchard
Bourgault
Boyer
Bradley
Brightwell
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Carney
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Clinch
Coates
Collins
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Côté (Langelier)
Crofton
Crombie
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dick
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Graham
Greenaway
Grisé
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hees
Hnatyshyn
Hockin
Holtmann
Horner
Howie
Jacques
James
Jardine
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
Kindy
King
Ladouceur
La Salle
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Mazankowski
McCuish
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McInnes
McKenzie
McKinnon
McKnight
McLean
McMillan
Minaker
Moore
Mulroney
Murta
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Price
Ravis
Redway
Reimer
Ricard
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Shields
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Charlesbourg)
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tremblay (Lotbinière)
Tupper
Turner (Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Warner
Weiner
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Wise—160

CONTRE

Députés

Althouse
Axworthy
Berger
Blackburn (Brant)
Blaikie
Boudria
Broadbent
Caccia
Cassidy
Copps
de Corneille
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Johnston (Saint-Henri—Westmount)
Kaplan
Keeper
Killens
Langdon
Lapierre
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
Mitchell
Murphy
Nicholson (Trinity)
Nystrom
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Rossi
Tardif (Richmond—Wolfe)
Tobin
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell
Young —58

• (1830)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne à 13 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 33.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 18 mars 1987

La séance est ouverte à 13 heures.

Prières

REVUE DES DÉCRETS-LOIS

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de York-Centre (M. Kaplan) fera une intervention, mais auparavant je dois communiquer les réflexions suivantes.

Avant que la Chambre soit saisie de la question soulevée par le député de York-Centre, qu'elle permette à la présidence d'exprimer certaines réserves concernant la forme du troisième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, qui doit être débattu dans l'heure qui suit, si débat il y a.

Pour la première fois depuis l'adoption, le 24 février 1986, des nouvelles dispositions du Règlement qui sont encore provisoires, le comité mixte a choisi d'exercer les nouveaux pouvoirs que lui confère l'article 44 du Règlement et de demander à la Chambre d'abroger un règlement précis.

[*Français*]

Le ministre, de son côté, a choisi, comme il lui est permis de le faire, d'exiger un débat.

[*Traduction*]

La question dont la Chambre finira par être saisie aujourd'hui est la suivante: Que le troisième rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre le jeudi 19 février 1987, soit adopté. Je relève, dans le rapport du comité en question, les mots clés suivants:

> Conformément à l'article 44 du Règlement, le comité propose maintenant que le Règlement sur les fruits, les légumes et le miel (C.R.C., c. 875) soit abrogé.

De l'avis de la présidence, cette phrase laisse planer une ambiguïté sur ce que la Chambre ordonnera, en fait, si elle adopte le rapport, comme le propose le député de York-Est (M. Redway).

Je signale que l'ambiguïté découle de l'article 44 du Règlement dont la version anglaise parle d'un rapport de comité contenant *a proposed motion* qui, si le rapport est adopté, constituera un ordre de la Chambre. La version française est cependant plus claire et parle d'une «résolution» du comité et non d'une motion. Une motion est une proposition qui exige habituellement un avis, qui peut faire l'objet d'un débat et de modifications. Elle ne devient une résolution qu'une fois mise aux voix et adoptée.

Peu importe comment nous en sommes arrivés là; il faut comprendre que nous nous trouvons devant une version anglaise qui parle d'une motion, avec tout ce que ce terme comporte, et une version française qui parle d'une résolution ou résultat de la mise aux voix d'une motion qui revient à une décision. De l'avis de la présidence, la version française est préférable parce qu'elle est beaucoup plus logique du point de vue de la procédure.

Si la Chambre décide d'adopter ce rapport, elle approuvera seulement que le comité propose une motion. La décision de la Chambre ne reviendrait pas à donner clairement au ministère l'instruction de révoquer un règlement mais elle montrerait seulement que la Chambre accepte que le comité propose une motion donnée. Par ailleurs, il serait absolument inutile de procéder ainsi car le Règlement ne renferme pas de mécanisme permettant à un comité de proposer une motion et de la faire débattre et adopter.

La présidence s'est renseignée pour savoir comment on procède dans les autres pays du Commonwealth, surtout en Australie, et j'ai constaté que notre Règlement est unique sur le plan de la procédure. Comme il s'agit d'une nouvelle procédure, la présidence hésite à rejeter purement et simplement le rapport en question. Une telle décision ne concorderait pas avec l'esprit de nos récentes réformes. Par conséquent, pour une fois, et rien que pour cette fois-ci, la présidence considérera que les termes employés dans le rapport reflètent clairement l'intention du comité de faire révoquer les règlements, et si le rapport est adopté, le ministère n'aura aucun doute sur la volonté de la Chambre.

Je suis heureux, comme tous les députés j'en suis sûr, que le ministre soit à la Chambre en ce moment. Je suis sûr qu'il prendra soigneusement note des commentaires de la présidence.

A l'avenir, la présidence voudrait que le comité emploie des tournures exprimant sans équivoque ses intentions et qui, une fois extraites du rapport, continuent à exprimer clairement la décision de la Chambre, si le rapport est adopté.

[*Français*]

La Présidence espère également que le Comité permanent des privilèges et élections se penchera dès que possible sur cette ambiguïté dans notre Règlement.

Décrets-lois

[*Traduction*]

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

ADOPTION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Robert Kaplan (York-Centre) propose:

Que le 3e rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires soit adopté.

—Monsieur le Président, je sais que le Règlement prévoit des interventions de dix minutes. Avant de commencer à faire la déclaration que je comptais faire pendant mes dix minutes, je tiens à faire une observation sur la décision que vous venez de rendre. Certes, j'accepte votre décision, et j'apprécie le fait que le rapport à l'étude soit acceptable pour le débat. J'espère toutefois, et je demande, que pour notre prochain rapport, on me donne l'occasion d'en parler avant que vous ne tiriez certaines conclusions sur les termes employés. Je voudrais pouvoir défendre le libellé du prochain rapport quand il sera présenté. Je ne partirai toutefois pas du principe que la formulation actuelle sera acceptable la prochaine fois. C'est ce que vous voulez dire, si je ne m'abuse. Avant de décréter que les termes employés sont inacceptables, je voudrais toutefois avoir l'occasion d'en parler lorsque je présenterai le prochain rapport.

• (1310)

M. le Président: Le député de York-Centre (M. Kaplan) soulève un point important. Je tiens à dire au député et aux autres que, naturellement, j'entendrai toutes les interventions pouvant être utiles.

Ce que la présidence a essayé de faire dans ses observations d'aujourd'hui, c'est faire remarquer aux députés que si l'intention d'une initiative est claire, les députés et le comité devraient être capables de l'exprimer d'une façon qui permette à la Chambre de l'adopter si elle est débattue.

M. Kaplan: Merci, monsieur le Président. Lorsque je présenterai mon deuxième rapport, j'espère avoir l'occasion de discuter avec vous de la recevabilité de la formulation utilisée. Je voudrais en venir au troisième rapport qui . . .

M. le Président: La présidence pourrait peut-être faire observer qu'elle n'a pas le privilège de participer au débat. Je dois reconnaître, et les députés l'ont probablement remarqué, qu'il y a des moments où je dois lutter de toutes mes forces pour ne pas me lancer dans les débats. Toutefois, le député a le droit de présenter des instances et d'intervenir.

M. Kaplan: Comme vous l'avez remarqué, cette situation est sans précédent. Je pense qu'il importe de le noter car c'est l'une des importantes réformes du gouvernement qui est mise en pratique aujourd'hui. En effet, le comité se propose d'exercer son pouvoir de révoquer un règlement lorsqu'il a constaté, dans le cours normal de ses travaux, qu'un tel règlement est invalide.

J'ai eu des discussions avec les représentants des autres partis et le débat, bien que commencé aujourd'hui, n'en viendra pas à la conclusion que l'on pourrait normalement attendre, à savoir un vote sur l'acceptation ou le rejet du rapport. Je présente donc le rapport à la Chambre en l'informant que s'il est adopté, il révoquera le Règlement sur les fruits, les légumes et le miel, C.R.C. Chapitre 875.

Ce règlement contient des barrières non tarifaires à l'importation au Canada des fruits et des légumes frais. Il avait été adopté, il y a de nombreuses années, en vertu de la Loi sur les fruits, les légumes et le miel. Voilà des décennies que la validité de ce règlement n'a pas été contestée. Il a fallu attendre la Loi sur les textes réglementaires, présentée par le chef de l'opposition (M. Turner) et l'examen en vertu de cette loi au début de 1983.

En 1983, le comité a été avisé par les conseillers juridiques du ministère de l'Agriculture que le règlement était *ultra vires* la loi adoptée par le Parlement du Canada. Autrement dit, ce règlement n'a jamais été légalement applicable. Le ministre de l'Agriculture (M. Wise), qui est présent, a d'ailleurs confirmé que ce règlement n'était pas autorisé par la loi et, dans une lettre datée du 24 avril 1986, il a informé les coprésidents du comité, le sénateur Nurgitz et moi-même, qu'il avait demandé à ses fonctionnaires de procéder à la révocation du règlement.

Nous avons ensuite demandé au ministre de nous garantir que, tant que le règlement ne sera pas révoqué officiellement, il ne sera pas appliqué par les agents des douanes. L'honorable Eugene Whelan, qui était ministre à l'époque, avait refusé de révoquer le règlement, même s'il était illégal, en disant que cela aurait nuit sérieusement à l'industrie des fruits et légumes du Canada.

Comme le ministre avait manifesté l'intention de continuer à appliquer le règlement en question, le comité, alors présidé par l'honorable sénateur John Godfrey et le ministre de la Défense nationale actuel (M. Beatty), présentera un quatrième rapport. Voici ce que disait le comité dans ce rapport:

> . . . de maintenir l'application de ce règlement dans l'intervalle constitue un manquement inacceptable aux usages en vigueur dans les démocraties parlementaires et une violation du principe du règne du droit qui est au coeur même de l'ordre constitutionnel. Bien que le comité reconnaisse que l'abrogation de ces restrictions à l'importation puisse être économiquement désavantageuse pour les producteurs canadiens de fruits et de légumes, il reste convaincu que cela n'autorise pas le gouvernement à restreindre illégalement la liberté de commerce des importateurs canadiens. Accepter un tel état de choses serait reconnaître que notre pays est gouverné par des hommes et non par des lois.

Ce n'est pas le travail de notre comité de décider si un règlement est justifié ou non du point de vue de la politique. Je pourrais facilement reconnaître l'utilité du règlement pour l'industrie de l'horticulture et je dirais même qu'un tel règlement est peut-être nécessaire. Le comité s'oppose au règlement parce qu'il n'est pas conforme à la loi étant donné que le statut en vertu duquel il a prétendument été établi ne justifie pas son adoption. Dans le cadre de ses fonctions, le comité doit donc conclure que ce règlement doit être jugé invalide et qu'il devrait être remplacé.

Depuis quelques temps, pour respecter les principes du droit, le comité exhorte le gouvernement à remplacer . . .

M. Wise: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous nous étions entendus pour procéder d'une certaine façon à ce sujet et il y a eu des entretiens là-dessus entre certaines personnes. Je voulais simplement rappeler au député qu'il a lui-même participé à cette entente. J'espère qu'il respectera l'entente qui a été conclue personnellement entre nous. Selon cette entente, la façon de procéder devait être annoncée à la Chambre ce qui lui éviterait d'avoir à discuter du fond de la question. Je respecte ma part de l'entente. Je demande à tous les participants de faire de même.

M. Kaplan: Monsieur le Président, quand nous avons conclu cette entente, je n'ai pas eu impression que cela voulait dire que le rapport ne serait pas présenté. Je terminerai volontiers mes observations dès maintenant si c'est ce que les deux autres participants à l'entente avaient compris. Je croyais cependant que je pourrais présenter et expliquer le rapport et parler de la façon de procéder. Je puis certes confirmer que nous avons eu une discussion là-dessus. Si mes collègues croyaient qu'il n'y aurait pas de discussion ou d'explication au sujet de la façon de procéder, je m'en tiendrai à leur interprétation et je terminerai en disant simplement que j'ai hâte que le rapport soit réexaminé et que j'espère que le gouvernement réglera cette question en temps et lieux.

M. le Président: La présidence doit signaler qu'il y a manifestement eu des discussions entre les députés comme le ministre l'a indiqué. Je tiens à remercier le député de York-Centre (M. Kaplan) d'avoir si rapidement accepté les observations et l'intervention de l'honorable ministre. Je suis sûr que tous les partis pourront tenir une discussion utile sur cette question quelle que soit la tournure des événements.

• (1320)

M. Riis: Monsieur le Président, je voulais simplement dire qu'il y a déjà eu des discussions et que je pensais que nous allions simplement aborder la question ou le problème, écouter vos observations et convenir de reporter la discussion de cette question à une date ultérieure.

M. Corbett: Monsieur le Président, je tiens à vous remercier de m'avoir permis d'intervenir à ce point de nos discussions. C'est une journée historique pour le Parlement. Il est encourageant pour tous les simples députés de voir que les méthodes recommandées par le rapport McGrath se sont révélées efficaces et que les comités ont pu exercer dans une certaine mesure les nouveaux pouvoirs qui leur ont été conférés lorsque la Chambre a adopté le rapport McGrath.

La situation décrite par le député de York-Centre (M. Kaplan) correspond assez bien à la réalité. Je voudrais maintenant proposer un amendement. Il est particulièrement pertinent compte tenu des observations que vous avez faites avant les discussions qui se sont déroulées ici aujourd'hui. Je crois également que, grâce à mon amendement, il sera inutile de discuter à nouveau de cette question à la Chambre.

M. le Président: Je donnerai la parole au député de Fundy—Royal (M. Corbett) dans un instant. La présidence sait évidemment, à l'instar de tous les députés à la Chambre et des gens qui suivent les délibérations, que les partis en sont arrivés à une entente. La présidence s'en remet à la Chambre, bien sûr, mais elle se demande simplement si certains députés ne risquent pas de considérer que la présentation d'un amendement maintenant n'est pas compatible avec l'entente conclue. Si c'est le cas, je demanderais au ministre, au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et au député de York-Centre (M. Kaplan) de conseiller la présidence sur ce point.

M. Wise: Nous pourons faire avancer les choses, monsieur le Président, si vous donnez la parole au député de Fundy—Royal (M. Corbett).

M. le Président: La parole est au député de Fundy—Royal.

M. Corbett: Appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), je propose donc:

Que le 3e rapport du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité pour plus ample examen.

M. le Président: Je remercie le ministre, le député de Fundy—Royal et les autres députés.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais revenir aux commentaires que vous avez faits au commencement de cette session, à savoir que l'article 44 devrait être révisé, corrigé ou renvoyé au Comité permanent qui se préoccupe des règlements de la Chambre continuellement. De plus, je voudrais demander à la Présidence si, dans ses commentaires, elle voulait que le Comité fasse rapport au plus tôt sur la différence qu'il y a entre *motion*, en anglais, et «résolution», en français afin qu'on puisse savoir exactement à quoi s'en tenir.

[*Traduction*]

M. le Président: Pour répondre au député, la présidence ne peut rien ordonner au comité. La Chambre a manifestement un problème du fait qu'il existe deux versions totalement différentes d'une même situation. La présidence propose que le comité se penche sur la question. Elle ne peut même pas ordonner au comité de prendre la question en considération ni de faire rapport avec diligence. Elle peut faire observer que si le comité est disposé à examiner la question, il serait dans notre intérêt à tous qu'il fasse rapport avec diligence.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

Les délibérations de la Chambre sont suspendues jusqu'à 14 heures.

(La séance est levée à 13 h 25.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA LOI SUR LES BREVETS—OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, il est grand temps que le gouvernement prenne le temps d'écouter ce que les Canadiens et les organismes qui les représentent disent du projet de loi C-22 et des modifications proposées à la Loi sur les brevets qui toucheraient les médicaments d'ordonnance au Canada.

L'Association des consommateurs du Canada a déclaré devant le comité législatif qui étudiait le projet de loi ce qui suit:

> Nous ne voyons rien dans ce projet de loi qui assure aux Canadiens les avantages promis dans les communiqués . . .
>
> A moins que nous ne prenions soin d'insérer dans la loi des dispositions stipulant que les recherches promises devront engendrer des emplois, nous pourrions en définitive nous faire berner.

Voici une autre citation:

> . . . si le projet de loi doit être avantageux pour le Canada dans le domaine de la recherche, il devra viser à un objectif précis, soit par exemple un rendement de 8 ou 10 p. 100 dans le domaine de la recherche et du développement pour chaque société en fonction de ses ventes.

Il serait souhaitable que le gouvernement écoute l'opinion des Canadiens au sujet de ce projet de loi scandaleux. Les Canadiens veulent qu'il soit retiré. Je demande au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) de revenir à la raison dès maintenant.

* * *

LA CONSTITUTION

ON APPUIE UNE MOTION VISANT À PROTÉGER L'ENFANT ENCORE À NAÎTRE

M. Paul Gagnon (Calgary-Nord): Monsieur le Président, nous tiendrons la semaine prochaine la quatrième heure de débat sur la motion M-37 inscrite au nom du député de Grey—Simcoe (M. Mitges). Cette motion revêt une grande importance pour bien des Canadiens car elle vise à faire accorder à l'être humain qui n'est pas encore né le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne.

Environ 37 000 ménages de la circonscription de Calgary-Nord ont reçu un questionnaire au sujet de cette mesure. Des 1 895 personnes qui y ont répondu, 1 251 estiment que la motion devrait être adoptée contre 622 selon qui elle devrait être rejetée.

Environ 66 p. 100 des répondants de Calgary-Nord appuient donc la protection de l'enfant encore à naître. Je suis convaincu que d'autres députés ont informé leurs électeurs de cette motion et ont sondé leur opinion à ce sujet.

* * *

LA FAUNE

LE TROUPEAU DE CARIBOUS DE PORCUPINE—LA MENACE PROVENANT DES PROJETS DE PROSPECTION PÉTROLIÈRE DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, au nom du NPD, je proteste contre la décision du ministère américain de l'Intérieur d'autoriser la prospection et l'exploitation pétrolières dans la réserve faunique *Alaska Arctic Wildlife Refuge*, une décision à laquelle s'oppose le Canada parce qu'elle menace la survie du troupeau de caribous de Porcupine dont dépendent les autochtones pour vivre.

L'indifférence des Américains à notre égard témoigne de leur mépris pour la faune, les droits des autochtones et la tradition de gestion conjointe de cette ressource commune que sont les caribous migrateurs. Même la Fédération nationale de la faune des États-Unis a utilisé l'expression «dédain arrogant» en parlant de cette décision.

Les États-Unis tendent de plus en plus à voir et le Nord américain, et le Nord canadien, comme une région dont la seule raison d'être est de servir les visées militaires de la majorité du Sud. La souveraineté du Canada sur le Nord doit se fonder sur le respect des autochtones, de la faune et de l'écologie. Je trouve que notre gouvernement ne pourrait trouver meilleure occasion de partir du bon pied en protestant énergiquement contre cette action unilatérale.

* * *

VIA RAIL

LES MODIFICATIONS APPORTÉES AU SERVICE DONT BÉNÉFICIAIT GUELPH

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, plaise au ciel qu'il n'existe pas, au Canada, de société plus arrogante que VIA Rail.

VIA avait promis à la population de Guelph de créer un comité de liaison pour discuter des problèmes que ses modifications allaient susciter. Elle a tenu parole, mais ce comité n'a fait que du vent. Elle nous a aussi imposé deux modifications dont il n'avait jamais été question. Vous ne nous avez pas consultés, M. Hanigan, avant de nous envoyer une lettre nous annonçant la suppression de la liaison entre Toronto, Guelph, Kitchener et London, et de fixer à un autre train un nouvel horaire inacceptable. Voilà comment se font la consultation et la communication. On se moque du public. Merci bien, VIA Rail.

* * *

[*Français*]

LA CONSTITUTION

LA NÉCESSITÉ DE RECONNAÎTRE UN STATUT PARTICULIER AU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la conférence constitutionnelle convoquée par le premier ministre (M. Mulroney) afin de permettre au Québec d'adhérer à la Constitution canadienne, à mon avis, semble partie sur le mauvais pied. Hier, c'est le premier ministre du NPD du Manitoba, M. Pawley, qui disait que le Québec n'était pas différent, qu'il était contre un statut particulier. Aujourd'hui, c'est le premier ministre conservateur de l'Alberta, M. Getty, qui dit être contre un statut particulier pour le Québec, et lorsqu'il jouait au football, il n'a pas remarqué que dans les estrades les gens étaient de culture différente de ceux des autres provinces. Et, hier, le premier ministre du Canada a refusé d'appuyer le premier ministre du Québec dans sa demande aussi importante que celle de reconnaître pour le Québec dans la Constitution le pouvoir de sélectionner ses immigrants.

Monsieur le Président, j'invite les députés conservateurs du Québec et le chef du Nouveau parti démocratique à faire pression auprès de ces deux premiers ministres pour que ceux-ci reviennent au bon sens afin de permettre au Québec d'adhérer à la Constitution canadienne, en reconnaissant un statut particulier au Québec.

* * *

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LE QUÉBEC

M. Gilles Bernier (Beauce): Dans la presse d'hier, monsieur le Président, on rapporte des faits troublants: «Le vrai visage du NPD qui traite le Québec comme un nouveau tiers monde». Au congrès de Montréal, une Ontarienne néo-démocrate représentant l'Union du vêtement a décrit le sort des Québécois francophones en termes apocalyptiques. Elle a dit, en parlant des Québécois: «Ils sont opprimés, ils sont comme les Noirs et les femmes, ils n'ont pas le droit de parler français sous la botte de leurs patrons anglophones; ils ont les pires écoles et les pires hôpitaux.»

Monsieur le Président, les Québécois n'ont aucune leçon à recevoir des socialistes néo-démocrates. Ce parti des contradictions les plus épouvantables va retourner à ses classes. On n'a pas de leçon à recevoir du néo-démocrate Howard Pawley qui a mené une campagne vive et ouverte contre le Québec dans l'affaire des CF-18. Les Québécois n'ont pas de leçon à recevoir d'Allan Blakeney qui fut celui-là même qui, lors d'une nuit de novembre 1981, passait avec les libéraux d'en face une entente dont le Québec était exclu.

Les Québécois n'appuieront pas le parti socialiste financé par le CTC et Shirley Carr sans le consentement des cotiseurs. Attention, les travailleurs: le duo Shirley Carr et Broadbent est décidé à investir vos cotisations syndicales dans leur campagne électorale! Et vous, les Québécois, sachez que vos députés conservateurs, dont celui de Beauce, vont continuer à protéger vos intérêts.

Que pensent l'Ontario, l'Ouest et les provinces Maritimes des résolutions adoptées à Montréal samedi par le Nouveau parti démocratique? Un parti à deux faces, monsieur le Président!

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LA GESTION DU MARCHÉ PUBLIC DE GRANVILLE ISLAND

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): A Vancouver, monsieur le Président, l'Association des hommes d'affaires de Granville Island a publié un rapport virulent dans lequel elle s'interroge sur l'organisation du marché public de Granville Island et sur les méthodes de gestion de la SCHL. Le rapport exhorte le ministre chargé du logement à créer une équipe de travail indépendante pour étudier des solutions aux problèmes du marché. Les boutiquiers appuient sans réserve le rapport et proposent une liste de personnes très compétentes désireuses de faire partie de cette équipe de travail. Le gouvernement doit commencer à reconnaître les besoins légitimes de la petite communauté commerciale de Granville Island et agir promptement pour y répondre.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA PRÉTENDUE PARTICIPATION DE SOCIÉTÉS CANADIENNES À L'ACHEMINEMENT D'APPROVISIONNEMENTS AUX CONTRAS HONDURIENS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Il y a quelques semaines, monsieur le Président, j'ai soutenu à la Chambre que le Canada était impliqué dans le commerce des armes avec les Contras au Nicaragua. Il l'était secrètement afin de passer outre à l'interdiction décrétée en 1984 par le Congrès américain. Il fournissait par exemple aux Contras et à la société Trans World Arms des avions Caribou de Propair.

Par l'entremise de la Commission Tower, j'ai obtenu un organigramme provenant du bureau du colonel Oliver North qui montre que la société Trans World Arms était bel et bien impliquée, tout comme la société Defex, du Portugal. J'ai obtenu des exemplaires en espagnol de deux certificats concernant les utilisateurs ultimes, dont l'un utilisé par la société Energy Resources International, une entreprise sous le contrôle

Article 21 du Règlement

d'Oliver North et de Richard Secord, et on y retrouve exactement le même libellé que celui qui figurait sur le certificat utilisé par la société Trans World Arms, dont le bureau est situé au 5340 rue Ferrier, à Montréal. Cela démontre indubitablement que des entreprises canadiennes étaient impliquées dans l'opération secrète de la Maison-Blanche. Il faudrait tenir au Canada une enquête publique et élaborer une réponse canadienne au rapport de la Commission Tower concernant les affaires mettant en cause le Canada.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

ON CRITIQUE DES MESURES FISCALES DU BUDGET MANITOBAIN

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, mardi soir, les Manitobains ont pu constater ce que signifiait l'élection d'un gouvernement néo-démocrate. En effet, leur gouvernement a instauré les pires mesures fiscales de l'histoire de cette province. Plus de 80 p. 100 des Manitobains seront soumis à une ponction annuelle supplémentaire de 700 $, la taxe de vente a été portée à 7 p. 100, les tarifs d'électricité ont subi une hausse de 4,7 p. 100 qui s'ajoute à celle de 5 p. 100 déjà annoncée. Imaginez, même une taxe sur les emplois de 2,25 p. 100. Les cigarettes, l'alcool, l'essence diesel, les matériaux isolants, les mets préparés à emporter—point sur lequel le NPD nous critiquait à la Chambre—pratiquement tout ce que le Manitobain ordinaire consomme est durement frappé.

Il y a pire, et c'est l'attitude de laisser-aller du NPD dans le domaine agricole. Dans le discours qu'il prononçait à Montréal la semaine dernière, le premier ministre du Manitoba donnait un peu d'espoir aux agriculteurs de sa province. Deux jours plus tard, cet espoir était complètement anéanti. Il est honteux que le gouvernement fédéral accorde plus de 500 millions de dollars sous forme de contributions directes aux agriculteurs manitobains, alors que le NPD ne réussit pas à aller au-delà d'un maigre 85 millions de dollars. Le NPD a déçu les agriculteurs du Manitoba et de tout le Canada et il en sera toujours ainsi.

* * *

• (1410)

L'ENVIRONNEMENT

LES CONSÉQUENCES D'UN PROJET D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ AUX ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, dans les milieux qui s'intéressent aux pluies acides, on vient d'apprendre que la Potomac Electric Power Company a signé un contrat pour acheter de l'électricité pendant 18 ans à la Ohio Edison Company, sous réserve de l'approbation de la commission de l'énergie des États-Unis.

L'Ambassade du Canada s'est jointe au Conseil de défense des ressources naturelles pour déclarer que cette vente montre de quelle façon les échappatoires dans la loi américaine sur l'environnement permettent aux compagnies d'électricité de se soustraire à l'obligation d'investir dans les mesures anti-pollution.

D'après M. Jim Wright, principale autorité en matière d'environnement à notre ambassade à Washington, et de l'avis des groupes soucieux de la protection de l'environnement, nos préoccupations découlent de ce que la transaction donne l'impression que ces services cherchent à court-circuiter l'objet de la *Clean Air Bill* adoptée pour nous assurer que les nouvelles centrales seront dotées de la meilleure technologie existante, de façon à réduire les émissions polluantes.

De toute évidence, ces services publics réussissent à contourner la réglementation en conservant les vieilles centrales désuètes qui ont été construites avant l'entrée en vigueur des nouvelles normes de contrôle de la pollution. Je prie instamment le gouvernement de protester officiellement contre ce projet qui causera des ravages supplémentaires dans l'environnement canadien.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'ANNONCE D'UN PROJET-PILOTE AUX ÉTATS-UNIS

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, il semble qu'on assiste enfin à un déblocage sur la question des pluies acides chez nos amis du Sud.

Le président Reagan a annoncé ce matin qu'il va mettre en oeuvre un projet-pilote de technologie de dépollution auquel il affectera 2,5 milliards de dollars, le secteur privé versant une contribution équivalente. Il pourrait bien s'agir de la percée tant attendue en matière de réduction des pluies acides sur le continent nord-américain.

Donnant suite aux recommandations du rapport conjoint des émissaires spéciaux sur les pluies acides, rendu public l'an dernier en janvier, le président assurera également la création d'un comité consultatif composé d'experts des deux pays. Il a de plus recommandé l'examen de la réglementation du gouvernement fédéral et des États américains, ce qui pourrait faire réduire encore davantage les émissions de bioxyde de soufre et d'oxyde d'azote.

Le premier ministre (M. Mulroney), tout comme le ministre de l'Environnement (M. McMillan) déployaient des efforts pour faire bouger le gouvernement américain sur cette question et il se pourrait que l'engagement pris aujourd'hui par le président soit le premier pas vers la sécurité de l'environnement.

Il faut espérer que les mesures annoncées aujourd'hui par le président ne représentent que le début d'une vaste initiative visant à enrayer les pluies acides.

* * *

LES FORÊTS

ON CRITIQUE DES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DE COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le mois dernier, avant qu'il ne soit forcé de donner

sa démission, le ministre des Forêts de la Colombie-Britannique a décidé de mettre en suspens un programme de sylviculture de 28,6 millions de dollars et déclaré que son gouvernement n'avait pas les moyens d'accroître cette année ses dépenses dans ce domaine.

La ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney) a qualifié la Colombie-Britannique de bidonville du reboisement avec sa politique tristement insuffisante en la matière. Pas plus tard que la semaine dernière, le gouvernement de la Colombie-Britannique a dit ne pas avoir les moyens de financer un programme de 21 millions de dollars visant à empêcher la tordeuse des bourgeons de l'épinette de ravager les forêts du centre de la Colombie-Britannique.

Cette mauvaise volonté est scandaleuse. Cette année, le gouvernement de la Colombie-Britannique va tirer 360 millions de dollars de la taxe sur les exportations de bois d'oeuvre et pourtant, il a déclaré ne pas envisager de réinvestir cet argent dans la conservation et l'expansion des ressources forestières de sa province.

Un sondage de la société Decima Research a récemment révélé que les trois quarts des habitants de la Colombie-Britannique souhaitent que les recettes de la taxe sur le bois d'oeuvre soient réinvesties en totalité ou en majorité dans le secteur forestier.

J'invite le premier ministre (M. Mulroney), la ministre du Commerce extérieur, et le ministre d'État chargé des Forêts et des Mines (M. Merrithew) de faire ce qu'il faut pour que le budget que va présenter demain le ministre des Finances de la Colombie-Britannique stipule que les 360 millions de dollars en question seront entièrement consacrés à la gestion des forêts de la province, par des investissements directs si possible et par la création d'une caisse du patrimoine forestier pour le financement à long terme des programmes de sylviculture de la province.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE RÔLE JOUÉ PAR UN PILOTE D'HÉLICOPTÈRE DANS LE SAUVETAGE DE MARINS RUSSES

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, de nombreux Canadiens savent maintenant qu'un pilote des Forces canadiennes participant à une opération d'échange avec la Garde côtière américaine, à Cape Cod au Massachussetts, a participé samedi dernier à une mission héroïque au large des côtes du New Jersey qui a permis de sauver 37 personnes.

Un appel de détresse lancé par un cargo soviétique a été reçu samedi matin de bonne heure, et peu après, des hélicoptères de sauvetage ont été dépêchés sur les lieux. Le pilote des Forces canadiennes, le capitaine Rick Hardy, originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, a été le deuxième pilote d'hélicoptère à arriver sur les lieux. D'une main ferme, sous une pluie battante accompagnée de neige fondue, avec des vents déchaînés et une mer démontée, il a arraché avec son hélicoptère 16 marins russes du pont de leur navire.

Ce sauvetage audacieux par mauvais temps prouve la grande compétence et le sang-froid de ce pilote des Forces canadiennes. Tous ses compatriotes, en particulier tous les

Article 21 du Règlement

Canadiens de la région atlantique, peuvent être fiers de l'honneur qui lui a été conféré ainsi qu'à ses collègues de la Garde côtière par le président des États-Unis.

Des voix: Bravo!

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LE RAPPORT DE LA COMMISSION DESCHÊNES—ON DEMANDE LA PUBLICATION D'UNE ÉTUDE SUR LEUR ENTRÉE AU CANADA

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, le rapport Deschênes confirme l'attachement des Canadiens aux principes de la justice. Une part importante du mandat de la commission consistait à déterminer quand et comment on avait permis à des criminels de guerre nazis d'entrer au Canada.

L'analyse de cette question préparée par Alti Rodal a été taxée par le juge Deschênes «de contribution remarquable . . . qui mérite une large diffusion». Je demande donc au gouvernement de rendre ce document public, car sans lui il n'y a pas de contexte historique pour les cas individuels examinés par la commission.

• (1415)

Je suis heureuse que le gouvernement ait l'intention de modifier notre Code criminel en vue de permettre la poursuite des criminels de guerre au Canada. En mars 1985, j'ai proposé une modification similaire et on m'a fait savoir qu'elle était prématurée. Je pense que le gouvernement va effectuer ces modifications rapidement et demander à nos organismes d'application de la loi d'accorder la priorité à ces affaires. Agir autrement, ce serait bafouer pour les victimes du nazisme le privilège de la citoyenneté canadienne et abdiquer l'obligation morale et internationale du Canada de poursuivre les criminels de guerre. Le laps de temps écoulé n'efface pas la gravité des crimes de guerre, quels que soient le lieu et le moment où ils ont été commis.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DES PARTIS NPD ET LIBÉRAL—L'INCIDENCE SUR L'ALBERTA

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, depuis des décennies, le commerce de l'Alberta est enchaîné. Les progressistes de l'ouest du Canada ont entrepris de supprimer ces entraves. Ils se sont joints plus tard aux conservateurs et ils ont continué la lutte pour libérer l'Alberta.

Tommy Douglas et son CCF se sont rangés de leur côté dans cette lutte, mais quand les syndicats se sont emparés du NPD, la tradition de Tommy Douglas est morte et l'Alberta a été abandonnée par ce parti. Sous Pierre Trudeau, Marc Lalonde et leurs collègues, les libéraux ont négligé l'Alberta et ils ont même aggravé ses problèmes avec leurs politiques énergétiques oppressives. Le NPD et les libéraux unissent encore leurs forces, monsieur le Président, pour empêcher l'Alberta de briser ses chaînes.

Décès de Douglas Abbott

Les libéraux se sont joints au premier ministre de l'Ontario, au NPD et aux chefs syndicaux pour essayer d'empêcher le premier ministre (M. Mulroney) de négocier un accord de libéralisation des échanges avec les États-Unis qui pourrait enfin faire tomber les chaînes les plus lourdes qui asservissent les Albertains. Les libéraux, les néo-démocrates et leurs semblables travaillent contre l'Alberta. On devrait les déclarer ennemis publics numéro un.

* * *

LES PORTS

LES PORTS POUR PETITES EMBARCATIONS—ON DEMANDE D'AUGMENTER LE BUDGET D'ENTRETIEN

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le gouvernement a négligé les ports pour petites embarcations, les rampes de lancement de bateaux et les quais du Canada au point que c'est de l'inconscience. On laisse détériorer les installations pour petites embarcations parce qu'il n'y a pas d'argent pour l'entretien. Cela fait que les ports, les quais et les rampes de lancement existants vont coûter plus cher à réparer parce qu'ils s'abîment plus vite lorsqu'on les néglige. Il n'y a pas là d'économie, monsieur le Président. C'est un simple gaspillage d'argent. Il faut de l'argent pour les entretenir et les réparer, mais on économise quand on les répare régulièrement. Par cette négligence, le ministre fait simplement preuve de mauvaise gestion.

Le gouvernement prêche le tourisme et les loisirs, mais il ne fait rien au plan de la réalisation d'installations touristiques terrestres et nautiques pour soutenir l'industrie canadienne de la navigation de plaisance, qui est en croissance rapide et qui, soit dit en passant, verse des quantités importantes d'impôts aux Trésors fédéral et provinciaux.

En Ontario les budgets des ports pour petites embarcations et des logements plaisanciers sont nuls. Il y a une grande demande pour les installations de plaisance et pour leur entretien dans l'est et le nord de l'Ontario. Si le gouvernement s'intéresse vraiment au tourisme et aux loisirs, il est temps qu'il se mette à faire quelque chose pour la navigation de plaisance en Ontario et dans le reste du pays. Ce n'est pas avec des tonnes de promesses violées et de forfanteries conservatrices qu'on a jamais lancé en bateau.

M. le Président: J'aimerais informer les députés qu'avant d'aborder la période des questions, j'entendrai les observations du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees), du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) et du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell).

* * *

LE DÉCÈS DE L'HON. DOUGLAS CHARLES ABBOTT

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, après avoir consulté les autres partis, je désire rendre hommage à l'honorable Douglas Abbott qui est décédé hier. M. Abbott avait été élu au Parlement pour la première fois en 1940 et il était devenu ministre des Finances en 1946. Il a détenu ce portefeuille avec une grande compétence, jusqu'à ce qu'il devienne juge de la Cour suprême du Canada, en 1954.

J'ai eu l'honneur de passer mes quatre premières années à la Chambre du temps où M. Abbott était ministre des Finances et j'ai pu voir que c'était l'un des ministres les plus compétents et les plus populaires que j'aie jamais connus et que nous ayons sans doute jamais eus au Parlement. C'était un homme remarquable.

Il comptait des amis dans chacun des partis à la Chambre. Tous admiraient sa compétence, sa cordialité et son merveilleux sens de l'humour. Tous ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de le connaître le regretteront énormément.

Des voix: Bravo!

• (1420)

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, mon collègue, le député de Northumberland et ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) a fait preuve de sa générosité habituelle. Je voudrais prendre la parole à mon tour au nom de l'opposition et, surtout, au nom de mon collègue le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) et de moi-même. Nous avons tous deux connu personnellement M. le juge Abbott et nous avions beaucoup d'estime et d'affection pour lui.

Le ministre des Affaires des anciens combattants et M. Stanley Knowles sont sans doute les deux seules personnes ici qui aient siégé à la Chambre des communes en même temps que Douglas Abbott. Ils estiment certainement comme nous qu'il a beaucoup fait pour le Canada. Non seulement il a été député pendant 14 ans, mais il a détenu le portefeuille des Finances de 1946 à 1954. Il a présenté neuf budgets à la Chambre dont plusieurs comportaient des excédents. A l'époque, cela lui a valu des critiques. Je me permets d'autant plus de le dire que je suis le dernier ministre des Finances à avoir apporté un excédent au Canada.

Le juge Abbott avait une personnalité irrésistible. Le ministre des Affaires des anciens combattants en a parlé. Il avait un charme irrésistible et c'était un merveilleux ami. Il a siégé à la Cour suprême jusqu'à sa retraite. Une fois retraité, il est devenu le juge puîné en chef de ce tribunal, il jouissait d'une grande réputation pour ses connaissances étendues du droit public.

Le juge Abbott est né à Lennoxville, dans les cantons de l'Est. L'un des honneurs qui lui ont été accordés et auquel il attachait le plus de prix c'est d'avoir été élu chancelier de l'Université Bishop.

Au nom du parti libéral, nous adressons nos plus sincères condoléances à sa veuve, à son fils Tony, qui a également siégé à la Chambre des communes et qui a été ministre sous le gouvernement Trudeau, ainsi qu'à sa famille, car c'était un homme remarquable.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique, je m'associe au ministre des Affaires des Anciens combattants (M. Hees) et au très honorable chef de l'opposition (M. Turner) pour déplorer la disparition d'un éminent Canadien, l'honorable Douglas Abbott. Comme on l'a déjà signalé, c'était un juge distingué dont la carrière politique a été brillante. Il a été élu à la Chambre des communes avant même que je ne sois né, mais alors que je n'étais encore qu'un jeune avocat, j'ai eu l'honneur de plaider devant lui, la première fois que je me suis présenté

devant la Cour suprême du Canada. Même s'il n'a pas tranché en ma faveur, il a su écouter mes arguments.

Le juge Abbott était, selon moi, un homme courtois, perspicace et fort compétent. Beaucoup d'entre nous connaissent son fils Tony auquel nous adressons nos plus sincères condoléances ainsi qu'à la famille. Comme le chef de l'opposition l'a signalé, Tony a, à l'instar de son père, siégé à la Chambre des communes en tant que député et ministre.

Aujourd'hui, au nom de mon parti et de tous les députés, et notamment de ceux qui n'ont pas eu l'honneur de siéger dans cette enceinte en même temps que les Abbott mais qui les ont suivis, je voudrais adresser mes condoléances à la famille et dire à quel point nous apprécions les services éminents que le juge Abbott a rendus.

M. le Président: J'invite les députés à se lever, afin d'observer une minute de silence.

[*La Chambre observe une minute de silence.*]

• (1425)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA FERMETURE D'UNE SCIERIE DU NORD DE L'ONTARIO—LA TAXE SUR LE BOIS D'OEUVRE EXPORTÉ

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre du Commerce extérieur, je vais poser ma question au vice-premier ministre. A la suite de la décision du gouvernement d'imposer une taxe de 15 p. 100 à l'exportation du bois d'oeuvre canadien vers les États-Unis, la société Kimberly-Clark, le fabricant de Kleenex, ferme sa scierie de Longlac, dans le nord de l'Ontario; elle licencie tous les travailleurs et met un terme à une production annuelle de 20 millions de pieds-planches.

Le vice-premier ministre pourrait-il demander à sa collègue si elle qualifie toujours sa décision de sacrifier l'industrie canadienne du bois d'oeuvre aux négociations sur le libre-échange, de grande victoire pour le Canada? Entend-elle prendre des mesures, afin d'aider les travailleurs canadiens du bois licenciés à la suite de l'imposition de cette taxe et du fait que le gouvernement n'a pas eu le courage de tenir tête aux négociateurs américains?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, il est toujours regrettable qu'une usine ferme, quelle que soit la raison. Selon moi, les raisons en l'occurrence sont plutôt incertaines étant donné que la société a signalé l'année dernière qu'elle avait perdu 78 millions de dollars en dix ans. Elle a donc subi des pertes l'année dernière. Soit dit en passant, les prix ont augmenté de plus de 17 ou 18 p. 100 depuis un an. Ainsi, toute entreprise qui était marginale l'année dernière le serait certes cette année.

[*Français*]

LE COURS DU DOLLAR—L'EFFET SUR LA TAXE DE 15 P. 100

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, étant donné les circonstances, je suis maintenant obligé de poser ma question au ministre des Forêts en soulignant que la taxe de 15 p. 100 représente une marge plus large que la marge de profit de toute l'industrie forestière et surtout du bois d'oeuvre au Canada. Et non seulement sa collègue, la ministre, a-t-elle abandonné nos travailleurs de l'industrie du bois d'oeuvre en imposant cette taxe de 15 p. 100, mais elle ne s'est même pas entendue avec les Américains pour réévaluer la taxe dans le cas où notre dollar canadien augmenterait. Donc, ma question au ministre est la suivante: Étant donné le cours actuel de notre dollar canadien, est-ce que sa collègue va avoir le courage de renégocier avec les Américains pour annuler cette taxe?

[*Traduction*]

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, j'ai signalé à la Chambre, à l'instar de la ministre du Commerce extérieur, que les négociations se poursuivent avec le gouvernement américain sur cette question. Les ministres des Forêts se penchent sur les autres mesures possibles dans l'espoir de remplacer la taxe à l'exportation par d'autres mesures provinciales.

Il y a bien des raisons pour lesquelles une usine donnée ferme; il peut s'agir notamment d'ajustements des stocks, de fermetures saisonnières, de rénovations ou encore, d'améliorations essentielles. Nous ignorons la raison en l'occurrence, mais je ne pense pas qu'il soit juste d'imputer le blâme à quoi que ce soit. Cela se produit régulièrement à cette époque-ci de l'année.

LES FABRICANTS DE PRODUITS RÉUSINÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre a parlé d'entreprises marginales. Sa taxe de 15 p. 100 constitue une marge plus considérable que toute la marge bénéficiaire du secteur canadien du bois d'oeuvre. Sa collègue a transformé le secteur canadien du bois d'oeuvre en sciure de bois.

Des voix: Oh, oh!

• (1430)

M. Turner (Vancouver Quadra): Elle a reconnu à la Chambre qu'elle avait négligé par erreur de comprendre la position de nos fabricants secondaires. Elle a promis à la Chambre de se rendre en janvier à Washington pour rectifier cet oubli. La collègue du ministre entend-elle se rendre à Washington et exonérer les fabricants de produits réusinés, dont 80 au Canada sont au bord de la faillite par suite de l'incompétence de sa collègue, la ministre du Commerce extérieur?

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre d'État (Forêts et Mines)): Monsieur le Président, personne ne se réjouit des mesures prises par les producteurs et le gouvernement des États-Unis qui sont à l'origine de cette mesure mais nous nous en occupons. Nous avons cherché à obtenir le meilleur accord possible pour le Canada. C'est peut-être là la raison pour laquelle le prix du marché a beaucoup augmenté. Pour l'épinette, le pin et le sapin, il est aujourd'hui de 285 $. A la fin de décembre, il était de 266 $. Le marché n'a pas l'air de souffrir excessivement.

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'AIDE ACCORDÉE PAR LE GOUVERNEMENT POUR L'AVANCEMENT DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. La ministre du Commerce extérieur a déclaré lundi que les

pourparlers au sujet des négociations bilatérales avec les États-Unis vont porter sur les subventions et autres mesures, avec demande au gouvernement américain de fixer les règles suivant lesquelles l'industrie canadienne pourra être assistée par le gouvernement fédéral. Est-ce que la ministre veut confirmer que les 183 millions de dollars d'aide actuellement accordés par l'État fédéral dans le cadre de la politique de sous-traitance de la science et de la technologie vont faire partie de ces mesures actuellement soumises aux négociations? Ne veut-il pas reconnaître que la mesure en question, si les négociations la faisaient disparaître, mettrait dans le pétrin toute l'industrie canadienne de la haute technologie que nous cherchons à promouvoir et à appuyer?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, qu'il est amusant d'entendre les libéraux dire d'une part qu'il faut abattre toutes nos cartes sur la table, quand leur chef affirme d'autre part que nous avons montré trop de nos cartes dans les négociations. Les entretiens et les négociations se poursuivent. Je puis donner au député l'assurance que le gouvernement va protéger cette très précieuse industrie dans le cours des négociations.

M. Axworthy: Le député a tort. Nous n'avons pas dit qu'on avait montré trop de cartes, nous avons dit qu'on en avait trop cédé.

L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre ou au porte-parole du gouvernement. Parmi les mesures énoncées par la ministre, nous savons maintenant que le gouvernement a réduit à 26 millions de dollars pour cette année l'aide au développement des exportations, qui était de 313 millions l'an dernier. Parallèlement, le secrétaire au Trésor des États-Unis vient de demander au Congrès 200 millions de plus pour l'aide à l'exportation. Comment pouvons-nous mener de bonnes négociations commerciales si nous réduisons l'aide que nous accordons à l'industrie canadienne au titre de l'exportation, alors que les Américains augmentent la leur?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme il est amusant de constater que le député pense que les États-Unis ne commercent qu'avec le Canada et avec personne d'autres dans le monde, et que tout doit s'arrêter quand ces négociations ont lieu. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Les États-Unis commercent avec l'ensemble du monde, comme le Canada d'ailleurs. Ils le font même pendant les négociations. Lier une chose à l'autre, c'est de la sottise.

* * *

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE DONNER AUX CÉRÉALICULTEURS UNE CERTAINE GARANTIE AU SUJET DE LEUR PAIEMENT FINAL

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Il doit savoir qu'il y a deux semaines, je lui ai posé une question au sujet de la décision du gouvernement concernant le prix initial des grains. Le gouvernement n'a pas encore pris de décision. Le ministre sait également que le prix initial qu'ont touché nos céréaliers l'an dernier avait diminué de près de 19 p. 100 et il ne faut pas que cela se reproduise cette année car ce serait catastrophique. Le ministre peut-il donner l'assurance à nos céréaliers que leur prix final ne sera pas inférieur à celui qu'ils ont touché l'an dernier?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député sait certainement qu'il y a une procédure à suivre. Le Cabinet devra examiner attentivement toutes les données. C'est exactement ce que nous faisons en ce moment. Il serait tout à fait déplacé de ma part de faire des commentaires à ce sujet, et ce pour diverses raisons, dont je parlerai plus tard aujourd'hui au cours du débat sur la motion proposée par l'opposition officielle.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je comprends les problèmes qui peuvent se poser et ce qui peut justifier le retard dans l'annonce du ministre. Cependant, les céréaliers et moi voudrions entendre le ministre dire aujourd'hui que quelle que soit la décision finale du gouvernement, le prix que toucheront les céréaliers, qui a déjà diminué de 20 p. 100 l'an dernier, ne sera pas encore inférieur cette année. Le ministre peut-il au moins leur donner cette garantie?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, il serait peut-être utile, pour répondre au député, que je lise une déclaration publiée le 5 mars par 55 dirigeants agricoles et près de 35 associations agricoles. Voici exactement leur message:

> Les dirigeants agricoles sont convenus aujourd'hui que les producteurs doivent fonder leurs décisions concernant les semailles du printemps sur les conditions du marché. Les agriculteurs ne doivent pas compter sur l'aide du gouvernement pour planifier leurs semailles de 1987. Il est trop tôt pour déterminer le montant de l'aide qui sera nécessaire ou la façon dont elle sera accordée, mais nous insisterons . . .

Ce sont là les propos des dirigeants agricoles:

> . . . pour que toute nouvelle mesure d'aide n'influe ni sur la production ni sur le marché.

Je demande au député d'examiner cette déclaration qui émane des dirigeants agricoles du pays.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE S'ENGAGER

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, si le ministre prétend dicter sa réponse au gouvernement, cela revient à dire à nos céréaliers qu'ils peuvent s'attendre à toucher beaucoup moins cette année que l'année dernière. Le ministre n'a pas répondu à ma première question. Peut-il répondre à ma seconde? Peut-il garantir à nos producteurs que leur paiement final, qui était déjà désastreusement bas l'année dernière, ne sera pas encore plus faible? Voilà ce qu'ils veulent savoir.

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je peux certainement répondre à cette question. Néanmoins, même si le député ne veut pas le reconnaître, certains membres de son caucus comprendront qu'il serait vraiment prématuré et contraire aux intérêts des agriculteurs canadiens de répondre à cette question en ce moment ou avant qu'ils n'aient pris une décision en fonction de la situation du marché, d'autant plus qu'ils n'ont pas encore commencé à ensemencer.

LES PÊCHES

LA FERMETURE DES PORTS À LA FLOTTE FRANÇAISE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, on peut lire aujourd'hui les manchettes suivantes: «Les ports canadiens fermés aux pêcheurs français»; «Les bateaux seront arrêtés en dehors de la zone en litige»; et «Le gouvernement agit contre la surpêche.»

Des voix: Bravo!

M. Baker: Le seul problème est que la flotte française n'utilise pas les ports canadiens, les Français ne pêchent pas en dehors de la zone contestée et toute la flotte française à laquelle le gouvernement interdit l'accès aux ports canadiens est déjà retournée en France.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Allons, John!

M. Baker: Je demande au ministre des Transports que le premier ministre a chargé de répondre à ces questions et de faire des déclarations à ce sujet à Terre-Neuve, pourquoi interdire l'accès des ports aux Français quand ces derniers ne les utilisent pas? Pourquoi leur interdire de pêcher à des endroits où ils ne pêchent pas de toute façon? Pourquoi avoir fait ces déclarations après le départ des bateaux français? Le ministre des Transports a déclaré: «C'est un avertissement très net». Nous disons que c'est un écran de fumée. «Beaucoup, beaucoup de fumée, pas de feu.»

Des voix: Bravo!

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans): Monsieur le Président, nous savons que le député se pense acteur, mais nous nous demandons quand il réussira à avoir de la suite dans les idées.

Des voix: Bravo!

M. Siddon: Un jour nous entendons le député et ses collègues demander au gouvernement d'être ferme et coriace. Le lendemain, il déclare à la Chambre: «Pourquoi s'en soucier?» L'illogisme dont fait preuve le député en posant sans cesse des questions là-dessus est regrettable et futile. Nous avons annoncé que nous interdisions l'accès aux ports et que nous éliminions le contingentement de poisson de la France dans la région désignée 3PS, car d'après nos calculs la France a dépassé le contingent que le Canada accorde aux bateaux français dans cette région. Si cette mesure doit être inefficace pourquoi la France a-t-elle si vivement protestée aujourd'hui?

• (1440)

M. Baker: Le ministre des Pêches répond enfin à une question sur le sujet. Il me fait penser à une baleine qui reste habituellement sous l'eau mais qui remonte de temps à autre pour souffler.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Doit-on comprendre par cette déclaration que les navires français peuvent revenir au Canada à l'automne, comme ils le font toujours, et pêcher maintenant sans entraves dans le secteur en litige jusqu'à la limite des 200 milles, comme ils le font toujours, pourvu qu'ils fréquentent les mêmes ports comme ils le font toujours? A quoi veut en venir le gouvernement? A-t-il adopté la même position et le même style que le premier ministre Peckford qui pratique le terrorisme intellectuel? Je suis convaincu que les pêcheurs français en tremblent dans leurs bottes de caoutchouc.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans): Je ne sais pas si j'ai entendu une question, monsieur le Président, mais s'il y a une baleine à la Chambre qui a appris à souffler fort, c'est bien le député d'en face.

Ce qui m'intrigue c'est que le député n'a rien fait en 1972 quand son parti était au pouvoir. Quand a été conclu en 1976 le traité à l'origine de cette débâcle, le député n'a rien fait alors que son gouvernement amputait de la compétence canadienne les deux extrémités du Grand Banc, agissant contre son propre intérêt par dépit pour ainsi dire, ce qui a privé les pêcheurs canadiens de leur droit et de ce qui leur était légitimement dû. Nous nous employons à faire en sorte que ces ressources soient conservées et gérées à l'avantage des pêcheurs de Terre-Neuve et du Labrador et, en fait, de toute la région de l'Atlantique.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AIDE AUX AGRICULTEURS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, dans sa réponse précédente au chef de mon parti, le ministre de l'Agriculture a semblé dire qu'on ne devrait pas s'attendre à ce que les agriculteurs canadiens sachent à l'avance quelle sorte d'aide le gouvernement leur fournira cette année. Pourrait-il nous expliquer pourquoi nos agriculteurs devraient ignorer combien le gouvernement fédéral entend leur donner, alors qu'il sait comme tout le monde et, notamment, les agriculteurs canadiens, que le gouvernement américain a garanti à leurs homologues qu'ils toucheraient de 35 à 36 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années? Les agriculteurs américains savent fort bien à quoi s'en tenir. Pourquoi le ministre ne peut-il pas renseigner les nôtres sur leur avenir?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député connaît parfaitement la réponse. Il sait pertinemment quelle raison je dois invoquer. Si j'avais à choisir entre soutenir les intérêts du Nouveau parti démocratique ou ceux des représentants des milieux agricoles canadiens, je n'hésiterais pas un seul instant.

Je ne vois pas l'utilité de donner un exemple étranger. En vérité, si les autres pays suivaient l'exemple que donnent le gouvernement et les agriculteurs canadiens, ils nous épargneraient bon nombre des difficultés que nous éprouvons sur le marché international.

LES PRIX DU MARCHÉ—LA POSITION DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. S'il est résolu à ne pas intervenir et à laisser les agriculteurs aux prises avec les lois du marché, est-ce à dire qu'il s'en lave les mains et que des institutions comme la Société du crédit agricole pourront recommencer à saisir les exploitations? N'a-t-il aucun espoir de voir le prix des céréales remonter, alors que le marché laisse prévoir une baisse de 20 p. 100 cette année, après une chute de 20 p. 100 l'année passée? Est-ce une façon de dire aux agriculteurs qu'il est inutile de produire et qu'ils devraient abandonner leur exploitation?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, quelle observation stupide. Chacun sait à la Chambre que les gouvernements doivent et peuvent intervenir . . .

M. Broadbent: Mais ne le feront pas.

M. Wise: Sûrement, personne à la Chambre n'est d'avis que le gouvernement canadien, voire ce gouvernement, qui a tant fait pour l'agriculture canadienne, devrait dicter aux agriculteurs leur programme de semailles pour la campagne de 1987. Ce n'est sûrement pas ce que le député réclame.

M. Broadbent: Bien sûr que non. Vous avez raison.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'ANNONCE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Selon la Presse canadienne, le premier ministre aurait dit aujourd'hui que le président Reagan a fait un geste très important en annonçant son intention de trouver des fonds pour financer des projets utilisant de nouvelles technologies pour réduire les pluies acides. Comment le premier ministre peut-il prétendre qu'il s'agit d'un geste très important alors que ce sera du pareil au même, c'est-à-dire encore de la recherche, et que le président n'a pas promis de réduire les pluies acides, qu'il n'a fixé aucun pourcentage de réduction, aucune échéance, aucun programme mais qu'il s'est seulement engagé à faire plus de recherches?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, on dirait que le député de Davenport est congénitalement incapable de supporter les bonnes nouvelles. Il reconnaîtra honnêtement que j'ai critiqué probablement autant que quiconque à la Chambre l'inaction du gouvernement américain à la suite de la dernière rencontre entre le premier ministre et le président. Il reconnaîtra aussi avec la même honnêteté que la déclaration que le président des États-Unis a faite aujourd'hui est importante à tous points de vue. C'est probablement la première fois qu'un président des États-Unis s'engage d'une façon aussi précise et aussi catégorique à collaborer avec notre pays à la lutte contre les pluies acides.

Il y a encore beaucoup à faire. Le président et le premier ministre se rencontreront à Ottawa dans quelques semaines à ce sujet. Je me réjouis surtout que le président se soit engagé aujourd'hui à prendre des mesures précises à l'avenir. C'est grâce à une telle coopération internationale que l'on obtient des résultats.

ON DEMANDE LA SIGNATURE D'UN ACCORD ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, selon le même article de la Presse canadienne, le ministre de l'Environnement ne semblait pas très heureux lui-même de cette nouvelle. Il aurait dit: «Nous n'avons pas apposé notre signature . . . ». Le ministre de l'Environnement peut-il assurer à la Chambre et aux Canadiens qu'à la prochaine rencontre au sommet en avril, le premier ministre obtiendra du président Reagan qu'il signe un accord avec le Canada prévoyant la réduction mutuelle des pluies acides?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne veux pas être sectaire ni faire de comparaison désobligeante mais on sait que le gouvernement dont le député de Davenport faisait partie a rompu les négociations sur les pluies acides avec les Américains en juin 1982. C'est au premier ministre qu'on doit d'avoir remis les pluies acides au programme. Il a remis la question sur ses rails. Au Canada, nous n'avons pas encore obtenu l'accord que nous voulons, mais les mesures que Washington a annoncées aujourd'hui représentent une étape très importante dans cette direction et il faut en reconnaître le mérite au premier ministre.

* * *

L'AGRICULTURE

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'INCIDENCE POSSIBLE SUR L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Ce dernier sait bien qu'un accord de libre-échange qui autoriserait la libre entrée de produits alimentaires au Canada causerait beaucoup de tort à l'industrie alimentaire canadienne. Le gouvernement, tout en déclarant qu'il va protéger les offices de commercialisation des produits agricoles et la gestion de l'offre, envisage-t-il d'autoriser la libre entrée des produits laitiers américains au Canada dans le cadre de l'accord de libre-échange envisagé?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je pense que nous avons déjà répondu à cette question, dans la proposition et au cours du débat. Je voudrais que le chef du Nouveau parti démocratique m'écoute bien car, bien que je ne l'aie pas vu à l'émission *The Journal* hier soir, je dois dire que j'ai été submergé d'appels d'agriculteurs très mécontents de ce qu'il avait dit. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Il a fait quelques remarques intéressantes à propos des agriculteurs de l'Ouest. Le gouvernement s'occupe de l'agriculture d'une côte à l'autre. Nous nous préoccupons des agriculteurs canadiens quelle que soit la région dont ils sont originaires, je peux l'en assurer.

• (1450)

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Le gouvernement nous garantit-il que les produits laitiers et autres, dont l'offre est gérée, ne circuleront pas librement entre nos frontières une fois cet accord signé?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, les députés d'en face me donnent un peu de fil à retordre aujourd'hui. Je me demande si c'est faute de pouvoir comprendre ou parce qu'ils refusent de nous écouter et de lire le Hansard. J'ai répondu maintes fois à cette question à la Chambre et dans tout le pays. Je demande au député d'ouvrir grand les oreilles.

Le gouvernement s'est engagé à défendre les offices de commercialisation et à décider de leur sort au Canada même. Ce faisant, étant donné la façon dont ces offices fonctionnent, nous devrons conserver les rouages qui leur sont nécessaires pour bien fonctionner.

Les députés d'en face se soucient entre autres de l'Accord de l'automobile. Nous avons tiré cette question au clair l'autre jour à la Chambre au cours du débat sur le libre-échange. S'ils comprenaient bien tous les rouages de ce système des offices de commercialisation, surtout la gestion de l'offre, nous pourrions tous nous entendre pour dire, par exemple, que l'OCCO est une sorte d'accord sur les oeufs. De même, nous pourrions fort bien appeler l'Office canadien de commercialisation du poulet, l'accord sur le poulet. Nous avons négocié . . .

Des voix: A l'ordre, à l'ordre!

M. Wise: C'est passablement la même chose. Nous avons négocié des niveaux d'importation avec les Américains.

* * *

L'AÉROSPATIALE

LE PROJET DE FABRIQUER DES DASH-8 EN CHINE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Lundi, je lui ai demandé s'il avait autorisé la production des Dash-8 de de Havilland en Chine, car son autorisation dans ce cas est obligatoire. Il a alors répondu, comme on peut le lire en page 4175 du Hansard, qu'après avoir vérifié, il était certain que de Havilland n'avait pas du tout l'intention de confier une partie de sa production à la Chine. Les représentants de de Havilland ont soutenu le contraire en affirmant que le ministre se trompait et que des négociations étaient en cours en vue de la fabrication d'une partie des Dash-8 en Chine. Comment se fait-il que le ministre ne soit pas au courant de ces négociations puisque son approbation est nécessaire? Le ministre admet-il que ces négociations sont en cours et si oui, pourquoi des emplois devraient-ils être créés en Chine grâce aux techniques mises au point avec l'argent des contribuables canadiens?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, j'ai répondu effectivement à cette question, et j'ai dit aussi que le gouvernement était fort préoccupé. Lorsque nous avons évidemment réglé la transaction de la de Havilland, tout d'abord, nous nous sommes assurés du maintien d'une technologie au Canada ainsi que du maintien des emplois.

Depuis la transaction, monsieur le Président, plus de 1 000 nouveaux emplois ont été créés. Donc, le gouvernement respecte entièrement son mandat à cet égard.

Mon collègue fait allusion à certaines négociations ou discussions. Monsieur le Président, la compagnie de Havilland a la responsabilité évidemment d'examiner de nouveaux marchés et, dans ce cadre-là, il est évident que des négociations et des discussions peuvent avoir lieu. Mais aujourd'hui, aucune transaction n'a été officiellement autorisée entre la Chine et la compagnie de Havilland.

LA CRÉATION POSSIBLE D'EMPLOIS EN CHINE PAR LA DE HAVILLAND POUR LA PRODUCTION DE DASH-8—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le ministre est-il prêt à dire maintenant qu'il ne permettra pas à la de Havilland de donner des emplois pour la production des Dash-8 en Chine? Est-ce clair que c'est une technologie qui va être réservée pour créer des emplois ici, chez nous?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, ce qui est clair, c'est que le gouvernement demeure convaincu et désireux de faire respecter l'entente actuellement en vigueur avec la de Havilland, laquelle a trait, justement, au maintien d'une industrie aérospatiale au Canada, au maintien des emplois ainsi qu'au respect et au maintien de la technologie au Canada, et c'est ce que nous nous efforçons de faire respecter.

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LA SURPÊCHE FAITE PAR LES FRANÇAIS—DEMANDE DE SANCTIONS COMMERCIALES

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Le ministre des Transports a déclaré que le Canada ferait tout en son pouvoir pour empêcher les Français de surpêcher dans la zone contestée 3PS située au sud de Terre-Neuve. Jusqu'à maintenant, nous n'avons rien vu sinon des gestes dérisoires. Qu'est-ce que le Canada attend pour s'opposer sérieusement à la destruction par les Français de nos pêcheries atlantiques? Quand prendra-t-il des mesures qui obligeront les Français à négocier? Le gouvernement est-il disposé maintenant à amorcer l'imposition de sanctions graduées à l'égard des produits français en commençant par un produit comme l'eau minérale pour passer au besoin à des produits plus critiques?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans): Monsieur le Président, j'ignore où le député a passé les dernières semaines. Il exige que des mesures soient prises pour résoudre un problème resté longtemps sans solution qui n'a pas été créé par le gouvernement actuel et qui découle du fait que la France estime qu'un traité signé en 1972 lui donne certains droits de pêche en eaux canadiennes. C'est ce qui a amené le gouvernement à entamer des négociations en vue d'un accord en vertu duquel la question frontalière touchant la zone au sud de Saint-Pierre-et-Miquelon serait soumise à l'arbitrage international et d'un deuxième accord visant à définir les quotas et à administrer les ententes de pêche durant la période nécessaire au règlement définitif de la question frontalière. Voilà les initiatives que prend le gouvernement.

J'aimerais savoir si le député nous propose d'interrompre tout commerce avec la France. Est-ce bien ce qu'il propose?

LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le gouvernement doit accorder aux pêcheries au moins autant de priorité que la France. Le ministre et le gouvernement croient-ils vraiment que les efforts piteux déployés jusqu'à maintenant suffiront à empêcher les Français de surpêcher dans la zone 3PS? Lorsqu'il se rendra à l'évidence, sera-t-il disposé à prendre des mesures plus énergiques pouvant aller jusqu'à l'imposition de sanctions visant les produits français?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et Océans): Monsieur le Président, donnant dans la même veine que son chef, le député propose que nous en venions au recours à la force contre la France. C'est une façon comme une autre pour un parti d'attirer l'attention et de se gagner quelques votes à l'occasion d'élections partielles, mais c'est par ailleurs tout à fait irresponsable.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LA MODIFICATION DU CODE CRIMINEL

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et a trait au rapport de la Commission Deschênes. Je félicite le gouvernement de sa détermination à régler la question, mais surtout de la délicatesse et du jugement dont le ministre a fait preuve à son égard et de la solution entièrement canadienne qu'il y a apportée.

Le ministre a déclaré que, bien que la commission ait jugé l'ampleur du problème des criminels de guerre de beaucoup moins importante que d'aucuns l'avaient laissé entendre, le gouvernement doit néanmoins s'y intéresser, même si un seul individu coupable de crimes de guerre a voulu échapper à la justice en cherchant refuge au Canada. La modification du Code criminel constitue l'étape suivante. Je voudrais que le ministre de la Justice nous dise dans quels délais nous pouvons espérer que ces modifications nous seront proposées.

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je sais gré de sa question au député qui s'est beaucoup intéressé à cette importante affaire. Je tiens à le remercier officiellement de sa collaboration pour déterminer la réponse du gouvernement.

Le député rappelle qu'il nous reste un certain travail à faire à la Chambre des communes. Je compte accorder la priorité, dans mes services, à la présentation de modifications au Code criminel, et cela dans les plus brefs délais. Je suis ravi de la réaction favorable des partis de l'opposition et des Canadiens en général. Je sais que nous aurons la collaboration de tous pour adopter ces modifications à la Chambre le plus tôt possible.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA SYDNEY STEEL CORPORATION—LE PROGRAMME DE MODERNISATION

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion indutrielle régionale. Celui-ci n'ignore pas qu'en juillet 1984, le premier ministre s'est engagé personnellement et au nom de son parti à mener à bien la deuxième phase du programme de modernisation de la Sydney Steel. Les gens de ma région ont dû attendre une vingtaine de mois avant qu'une entente auxiliaire soit conclue avec la Nouvelle-Écosse en février 1986. Douze autres mois ont passé et tout ce que le ministre nous apprend, en mars 1987, c'est que le gouvernement doit attendre un plan d'entreprise. Pourquoi les gens de ma région devraient-ils faire confiance au gouvernement étant donné que cette affaire traîne déjà depuis trop longtemps?

• (1500)

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, les gens de la circonscription du député devraient avoir confiance dans notre gouvernement premièrement parce que nous accomplissons bien plus que ne l'a fait pendant des années le gouvernement précédent. Deuxièmement, je le répète, le gouvernement demeure déterminé à moderniser la Sysco, mais la société doit lui fournir un plan d'entreprise d'ici à la fin de mars. La réaction du gouvernement suivra immédiatement.

LA PRÉSENTATION DU PLAN DES TRAVAUX

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Je suis quelque peu étonné et ennuyé par sa réponse, car le vice-premier ministre a déclaré à la Chambre le 16 juin dernier:

Le plan des travaux a été reçu. La demande pourra bientôt être transmise au Conseil du Trésor.

Pourquoi le ministre a-t-il traité avec un mépris aussi injustifié les Canadiens de cette région qui est déjà si durement frappée par le chômage? Veut-il confirmer par là que les Canadiens de l'Atlantique sont à son avis des citoyens de seconde catégorie?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je peux seulement répéter ce que je viens de dire tout simplement. La compagnie a la responsabilité de soumettre au gouvernement un plan d'affaires qui va justement faire état de l'avenir de la compagnie. Le gouvernement demeure engagé quant à la modernisation de la SYSCO et il veut travailler de concert avec le gouvernement provincial. Monsieur le Président, nous avons fait encore une fois plus dans cette région du pays que le gouvernement précédent a fait dans 10 ans.

* * *

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRILLE DES JUSTES SALAIRES—L'ARRÊT DE LA PUBLICATION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Il a décidé de ne plus publier la grille des justes salaires qui servait à établir le salaire minimum versé depuis un certain nombre d'années sur les chantiers de construction fédéraux. Pourquoi a-t-il pris cette décision? Pourquoi l'a-t-il fait sans consulter les représentants des syndicats? Pourquoi a-t-il agi ainsi puisque les associations d'employeurs ont déclaré que cela se traduirait par la baisse des salaires des travailleurs de la construction?

[*Français*]

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je n'ai fait que réagir administrativement à une situation de fait qui existait depuis 1982, et toutes les parties intéressées au sujet ont fait connaître leur position depuis 1982.

[*Traduction*]

LA POSITION DU MINISTRE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, pourquoi le ministre a-t-il agi ainsi à la demande des employeurs? Pourquoi a-t-il refusé de rencontrer les travailleurs? Le gouvernement n'est-il pas le gouvernement de tout le monde? Il sait que les salaires seront réduits et cela n'est pas juste.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, je n'ai jamais refusé de rencontrer qui que ce soit. C'est en raison de la nature litigieuse de la décision qu'elle n'a été prise qu'à titre d'essai.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT RETARDE L'OCTROI DE MARCHÉS AUX TROIS CHANTIERS MARITIMES DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Cela fait un an que le gouvernement s'est engagé à restructurer les chantiers maritimes du Québec. Cinq mille travailleurs sont toujours dans l'attente d'un emploi. Les travailleurs de Lauzon ont appris malheureusement que les travaux de construction du deuxième traversier Caribou II seraient retardés, pour la quatrième fois, à octobre 1987. De plus, 200 mises à pied seront effectuées d'ici mai au chantier de Sorel et la section navale du chantier de la Vickers à Montréal sera complètement fermée dans deux semaines.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer comment il se fait que son gouvernement retarde encore à accorder des contrats de fabrication et de réparation de bateaux qu'il avait promis aux trois chantiers maritimes?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, à ma connaissance, aucun contrat n'a été retardé. Justement, ce gouvernement, encore une fois, a été fort préoccupé par la question des chantiers maritimes au Québec. Nous avons mis de l'avant ou amorcé cette rationalisation qui s'est produite. Depuis, les contrats ont été donnés aux différents chantiers et ils seront respectés. Et il appartient maintenant, comme je l'ai dit également, à la direction de la *Marine Industries* d'exécuter les programmes et les contrats dans les échéanciers qu'ils ont prévus.

ON DEMANDE POURQUOI CERTAINS TRAVAUX NE SONT PAS ENCORE COMMENCÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le nouveau Ponce Pilate du gouvernement fédéral se lave maintenant les mains avec sa *Marine Industries*. C'est lui-même qui au Québec, dans sa ville, a promis à trois occasions que les travaux ayant trait au Caribou II commenceraient depuis un mois. Les chantiers sont vides. Il n'y a personne qui travaille et les seuls contrats viennent du gouvernement fédéral. Est-ce que le ministre, tout d'abord compte tenu de son incompétence comme ses prédécesseurs, serait prêt à remettre sa démission dans ce dossier pour faire place à quelqu'un de capable? Et deuxièmement, est-ce que le ministre peut nous expliquer pour quelles raisons les travaux ayant trait au Caribou II ne sont pas commencés au chantier de Lauzon et nous dire pourquoi les travaux du programme TRUMP ne sont pas commencés aux chantiers de Sorel et de Montréal?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, encore une fois, je ne comprends absolument pas l'attitude de mon collègue. Premièrement, il a crié, monsieur le Président, pendant de nombreux mois pour que justement le gouvernement assure les contrats aux chantiers maritimes du Québec. Le gouvernement a octroyé ces contrats-là. Les chantiers sont en marche . . .

M. Malépart: En marche?

M. Côté (Langelier): Oui, les chantiers sont en production à l'heure actuelle, monsieur le Président . . .

M. Malépart: Qui travaille dedans?

M. Côté (Langelier): et il appartient encore une fois à la *Marine Industries* de déterminer l'échéancier de la réalisation de ces contrats et non pas au gouvernement du Canada. Alors, encore une fois, monsieur le Président, le gouvernement a agi alors que les députés de l'opposition se plaignent.

M. Malépart: Il n'a pas agi! Il y a 5,000 travailleurs qui ne travaillent pas!

[*Traduction*]

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur le fait que la période des questions sera bientôt terminée. Nous avons été retardés par l'éloge funèbre.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'AFFAIRE CLOVERDALE PARK—ON DEMANDE S'IL Y AURA ENQUÊTE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la SCHL, et elle a trait à l'affaire Cloverdale Park. Est-ce qu'il y aura une enquête publique ou judiciaire sur cette vente douteuse? Que fait le ministre pour protéger les locataires, surtout ceux et celles qui ont besoin d'un logement à prix modique?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, ce problème nous préoccupe. Je suis allé à Montréal pour rencontrer tous les représentants des citoyens. J'ai écouté leurs doléances. A la suite de cette rencontre et de l'enquête personnelle que nous avons menée, nous avons dit à nos avocats d'entamer des actions en justice pour essayer de redresser ce que nous considérons comme de nombreux torts. Nous ne savons pas ce que cela donnera, bien sûr.

M. le Président: La députée de Broadview—Greenwood a une petite question à poser.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT METTRA FIN AUX TRANSACTIONS QUI VONT À L'ENCONTRE DE L'INTÉRÊT PUBLIC

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour cette action. Est-ce que le ministre entreprendra d'examiner toute cette question des ventes de logements aux sociétés soi-disant à but non lucratif, qui sont en effet des sociétés à but lucratif, ou la vente aux coopératives qui ne sont pas des vraies coopératives? Est-ce qu'il mettra fin à toutes ces transactions qui vont à l'encontre de l'intérêt public?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, les questions de la députée sont pertinentes et elles nous préoccupent tous. C'est la raison pour laquelle nous agissons. Nous voulons savoir ce qui se passe depuis quelques années. Sans ces renseignements, nous ne pouvons pas prendre une décision judicieuse. Espérons que le tribunal approuvera notre requête, qu'il nous donnera accès aux livres et que nous pourrons prendre la décision qui s'impose.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LE RÔLE JOUÉ PAR UN PILOTE D'HÉLICOPTÈRE DANS LE SAUVETAGE DE MARINS RUSSES

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Pourrait-il préciser à la Chambre les circonstances du sauvetage de 37 marins soviétiques au large de la côte du New Jersey et surtout le rôle joué par le capitaine Hardy, pilote des Forces canadiennes?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le capitaine Rick Hardy, originaire de l'Île-du-Prince-Édouard, est actuellement avec la Garde côtière américaine en vertu d'un échange. Lorsque le navire soviétique a chaviré, le capitaine Hardy, malgré de grands risques personnels, a pu sauver 16 marins soviétiques. Ce geste de bravoure a été reconnu par le président des États-Unis et le capitaine Hardy recevra sa deuxième citation depuis le début de l'échange. C'est un exemple du dévouement d'un si grand nombre de nos membres des forces armées.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Une question, le député de Windsor-Ouest.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES RÉDUCTIONS DE TARIF—L'INCIDENCE SUR L'ACCORD DE L'AUTOMOBILE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, lundi, à la Chambre, la ministre du Commerce extérieur a déclaré ceci à propos des tarifs:

> . . . nous voulons profiter des pourparlers commerciaux pour supprimer tous les tarifs applicables au commerce canado-américain d'ici 10 ou 15 ans, selon ce qui sera négocié.

En son absence, je poserai ma question au vice-premier ministre. Pourquoi le gouvernement ne tient-il aucun compte du fait qu'il est arrivé quelques fois ces dernières années que les fabricants d'automobiles ne satisfassent pas aux exigences relatives au contenu de l'Accord sur l'automobile et que l'on doive menacer ces entreprises d'imposer des tarifs pour les convaincre de respecter le niveau fixé pour les emplois et le contenu? Pourquoi le gouvernement est-il prêt à enlever toute sa force de l'Accord sur l'automobile en supprimant les tarifs et à risquer ainsi des centaines de milliers d'emplois au Canada?

• (1510)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, l'hypothèse sur laquelle se fonde la question du député est tout à fait fausse. Comme il devrait le savoir, vu qu'il était ministre à l'époque du gouvernement antérieur, les tarifs sur les automobiles baissent depuis des années. Si je ne m'abuse, ils étaient de 17,5 p. 100 à l'origine. Ils ont maintenant baissé jusqu'environ 9,2 p. 100. Les tarifs baissent constamment. De toute évidence, cela n'a pas nui au commerce automobile entre le Canada et les États-Unis. Ce commerce va très bien. Pourquoi le député craint-il tant pour lui?

* * *

LES RÉFUGIÉS

LA SITUATION DES CHILIENS PRÉSENTEMENT À BUENOS AIRES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé de l'Immigration. J'ai sous les yeux la transcription de ce qu'il a dit jeudi soir dernier et de la réponse fournie vendredi par M^lle^ Herrera de la Haute Commission des Nations Unies pour les réfugiés de l'Argentine. Le ministre a déclaré qu'aucun des voyageurs chiliens à Buenos Aires n'était véritablement un réfugié et il a prétendu que cette affirmation était fondée sur des avis reçus de M^lle^ Herrera. Pourtant, celle-ci a signalé que, selon les normes des Nations Unies, certains de ces voyageurs sont effectivement des réfugiés. Puisque le ministre sait maintenant que sa déclaration de jeudi soir était inexacte, rectifiera-t-il la situation en faisant venir ces réfugiés au Canada pour qu'on puisse déterminer ici même s'ils ont droit au statut de réfugié?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député et les journalistes ont mal compris ce que nous avons dit. J'ai bien précisé que nos agents examinaient individuellement la demande de chaque personne qui prétend avoir une crainte légitime. Nous avons conclu qu'aucune de ces personnes n'avait fui une persécution quelconque. Tous ces Chiliens ont décidé d'émigrer pour des raisons économiques. Je soutiens que je n'avais reçu à l'époque et que je n'ai encore reçu aucun avis de M^lle^ Herrera, qui s'occupe de la question pour la Haute Commission des Nations Unies pour les réfugiés. Nous avons signalé que s'il y avait du nouveau, nous réexaminerions la situation. Pour l'instant cependant, nos représentants à Buenos Aires n'ont reçu aucun avis à ce sujet.

M. le Président: Je signale au député que la période des questions est maintenant terminée et que je veux rendre une décision au sujet d'une intervention faite le 9 mars par l'honorable ministre des Transports et mettant en cause l'honorable chef du Nouveau parti démocratique.

* * *

[*Français*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'USAGE PRÉSUMÉMENT INAPPROPRIÉ DES SERVICES D'IMPRESSION ET DES PRIVILÈGES DE FRANCHISE POSTALE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—DÉCISION DU PRÉSIDENT

M. le Président: Le 9 mars, j'ai entendu le ministre des Transports (M. Crosbie) au sujet de ce qu'il considérait comme un usage impropre des services d'impression et de distribution postale de la Chambre des communes par le Nouveau parti démocratique. Après l'intervention du ministre, l'honorable député d'Oshawa (M. Broadbent) s'est plaint à son tour de l'envoi par la poste de certains documents et de la production par le gouvernement d'un documentaire aux frais du public.

Quelques députés sont intervenus au cours du débat sur les plaintes en question et j'ai permis une latitude considérable parce qu'il me semble que les députés pourraient souhaiter que l'on révise les directives relatives aux envois collectifs et à franchise postale.

[*Traduction*]

Le ministre des Transports a cité des passages du *Manuel des allocations et services aux députés*, qui considère comme des «demandes inacceptables» des demandes portant sur tout document qui n'est pas lié aux activités de la Chambre des communes et tout document de nature partisane. La présidence hésiterait toutefois à prendre une décision trop rigide avant d'être entièrement convaincue que les députés en général trouvent qu'il convient d'interpréter les lignes directrices de la sorte. De toute façon, le fait de ne pas respecter les lignes directrices ne constitue pas nécessairement une atteinte aux privilèges.

Le ministre des Transports a contesté le bien-fondé de la plainte du député d'Oshawa; il a affirmé que le document diffusé par le gouvernement et le film documentaire n'étaient pas de nature partisane. Les députés ont donc des opinions différentes lorsqu'il s'agit de décider si ces documents ont été diffusés légitimement ou non aux frais des contribuables. De toute évidence, il n'appartient pas à la présidence de résoudre des différends de ce genre.

Pour répondre à la plainte portée par le ministre contre le Nouveau parti démocratique, le député d'Oshawa a affirmé catégoriquement que son parti avait payé pour la publication et la diffusion des documents. Il a signalé par ailleurs que le

document a été distribué avant le bref d'élections partielles à Saint-Jean-Est.

[*Français*]

Au cours de son intervention, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) a indiqué que l'on croyait l'honorable député d'Oshawa sur parole. Je suis persuadé que la Chambre voudra bien respecter la tradition d'honneur qui nous a si bien servis dans le passé et admettre que les assurances de l'honorable député d'Oshawa ont réglé au moins cet aspect de la question.

[*Traduction*]

Il s'agit maintenant de déterminer s'il y a oui ou non de prime abord atteinte aux privilèges. Je voudrais remercier le député de Windsor-Ouest (M. Gray) pour son intervention. Il est allé au coeur de l'affaire en rappelant que les privilèges sont relativement restreints et en signalant, exemples à l'appui, que les privilèges du Parlement sont des droits absolument nécessaires pour permettre aux députés de s'acquitter de leurs fonctions. Il semble à la présidence que les initiatives qui ont fait l'objet des plaintes n'ont nullement empêché la Chambre ni un député d'assumer les fonctions pour lesquelles ils ont été élus.

Je dois par conséquent décider que je ne suis pas convaincu qu'il y a matière à question de privilège, mais je ne laisserai pas tomber complètement l'affaire d'emblée parce qu'elle a suscité bien des réactions des deux côtés de la Chambre. Je crois nécessaire de réexaminer les directives qui régissent l'usage de la franchise postale parlementaire et les envois collectifs, et d'établir quels changements il serait souhaitable d'apporter à nos usages, le cas échéant, pour que ces services ne prêtent à aucun soupçon d'irrégularité.

[*Français*]

Je suggérerais donc que le Comité permanent de la gestion et des services aux députés étudie la question et présente des recommandations appropriées.

[*Traduction*]

M. Crosbie: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je ne veux absolument pas contester vos sages décisions. Je me demande si l'étude que vous proposez de confier au comité pourrait inclure l'application ou la non-application de ces règles aux cas où un taux spécial est accordé à un député pour un envoi collectif.

Ainsi, dans le cas qui nous occupe, on a fait payer 201 $ au député d'Oshawa (M. Broadbent) pour l'expédition de 35 566 lettres à la population de Saint-Jean-Est. Il faut se demander si les règles valent pour ce taux postal spécial, extraordinairement bon marché . . .

M. Broadbent: Comme vous êtes mesquin.

M. Crosbie: . . . si la propagande politique peut être expédiée par ces services, ou si les mêmes règles s'appliquent . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: . . . au député d'Oshawa . . .

M. Broadbent: Vous n'êtes qu'un crétin, Crosbie.

M. Crosbie: . . . si les règles de la Chambre . . .

Des voix: Oh, oh!

Mme Copps: Les socialistes conservateurs sont tous les mêmes, ils couchent dans le même lit. Un peu de pudeur.

M. Gauthier: Donnez-vous le baiser de paix.

M. le Président: A l'ordre. Les téléspectateurs ne peuvent pas voir la suite du débat. Je dois cependant attirer l'attention du ministre sur l'avant-dernier paragraphe de la décision; «Je crois nécessaire de réexaminer les directives qui régissent l'usage de la franchise postale parlementaire et les envois collectifs, et d'établir quels changements il serait souhaitable d'apporter à nos usages, le cas échéant, pour que ces services ne prêtent à aucun soupçon d'irrégularité.»

Je peux garantir au ministre que la suggestion de la présidence au comité—et ce n'est que cela puisque je ne puis lui ordonner quoi que ce soit—tient compte du point qu'il a soulevé.

M. Crosbie: Monsieur le Président, voici un autre rappel au Règlement. Votre Honneur pourrait-elle décider si le terme «crétin» est parlementaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Le député de Nickel Belt . . .

Une voix: John Crétin Crosbie.

M. Crosbie: Le parti néo-démocrate est maintenant dirigé par un homme d'État, ça c'est sûr.

Des voix: Assis!

M. Crosbie: Les honorables crétins d'en face devraient . . .

M. le Président: Le ministre demande à la présidence si le terme «crétin» est antiparlementaire. Je ne sais pas si l'on prétend que quelqu'un de précis a prononcé le mot, mais je tiens à dire au ministre que je n'ai rien entendu. Naturellement, si je l'avais entendu plusieurs fois, je devrais peut-être décider. Toutefois, dans les circonstances, si le terme a été utilisé ce n'est pas par un député au cours du débat comme tel. Comme je l'ai dit, la présidence n'a rien entendu.

Il va sans dire que s'il est employé de nouveau, j'invite tout député offensé à se lever. Peut-être que si plusieurs députés se sentaient visés, ils pourraient tous se lever et me demander de trancher.

M. Crosbie: M. Net, c'est fini, maintenant c'est un dur.

M. le Président: Dépôt de documents.

M. Crosbie: C'est un crétin.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Le Président n'a rien entendu.

• (1520)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-745, 332-746, 332-869, 332-870, 332-871, 332-1225, 332-1226, 332-1268 et 332-1269.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'AVIS PRÉALABLE EXIGÉ LORS DES DÉCLARATIONS DE MINISTRES

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je tiens à faire un bref rappel au Règlement. Voici. A 14 h 25, pendant la période des questions, on m'a remis une enveloppe. Dans cette enveloppe il y a avait le texte d'une déclaration que doit faire le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard). En même temps, une enveloppe contenant la même déclaration a été remise au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), le critique officiel de l'opposition pour les questions d'emploi.

Une vieille coutume, une vieille tradition, en fait une entente non officielle qui existe entre le gouvernement et les partis d'opposition et qui s'appliquait avant l'élection, veulent que les porte-parole de l'opposition soient prévenus au moins deux heures d'avance des déclarations à intervenir au nom du gouvernement. Malgré cette tradition, malgré cette entente qui date d'avant les élections, la déclaration n'a pas été communiquée d'avance, ni à moi-même, ni au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, ni aux critiques de l'opposition officielle et du NPD dans le cadre de cette entente. Il s'agit là d'un grossier manque de courtoisie, monsieur le Président. C'est une violation de cette entente dont j'ai parlé.

Je tiens à dire qu'après avoir appris la chose, le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement (M. Lewis) m'a approché, derrière les rideaux, a reconnu la violation de cette entente et suggéré que nous interrompions notre journée réservée à l'opposition libérale, après les trois premiers orateurs, pour permettre qu'interviennent la déclaration et les répliques des porte-parole de l'opposition conformément aux règles. Ses intentions étaient constructives. Il désirait donner plus de temps aux critiques pour qu'ils préparent leur réponse. J'ai dit alors que c'était inadmissible, et je le répète maintenant. Nous ne devrions pas être obligés d'interrompre pour cela notre journée d'opposition. En fait, c'est encore un autre manque de courtoisie de la part du ministre de l'Emploi et de l'Immigration que de vouloir faire une déclaration à l'appel des motions avant une journée d'opposition. Cela ne se fait généralement pas.

[*Français*]

Cet événement, monsieur le Président, est une brèche sérieuse de courtoisie et des ententes officieuses entre les partis dans cette Chambre et je dois soulever un rappel au Règlement. Je me dois de signaler non pas seulement à vous, monsieur le Président, parce que vous connaissez très bien cette courtoisie qui doit exister entre les deux partis, mais aussi au gouvernement que s'il désire une coopération dans cette Chambre entre les partis, il doit cesser de faire de telles choses et de ne pas donner à l'Opposition officielle, au troisième parti aussi, l'avis nécessaire quand il y a une déclaration pour nous permettre de préparer une réponse convenable.

[*Traduction*]

Donc, monsieur le Président, je tiens à dire que le ministre s'est conduit là d'une façon inadmissible et que si le gouvernement, qui a déjà à répondre de tant de choses, tient à compter à l'avenir sur la moindre collaboration à la Chambre, il faudra qu'il mette un terme à ces façons de faire inadmissibles.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques remarques à celles qui ont été faites par mon collègue, le leader parlementaire de l'Opposition officielle (M. Gray). Cet incident va à l'encontre de la simple courtoisie à laquelle la Chambre est habituée maintenant depuis de nombreux mois alors que les ministres, avant de faire des déclarations, ont l'obligeance de le faire savoir aux porte-parole de l'opposition suffisamment longtemps d'avance pour leur permettre de répondre de façon appropriée et sérieuse.

Comme le leader parlementaire de l'Opposition officielle l'a signalé, un travail efficace exige la collaboration des deux côtés de la Chambre. Il exige aussi que les députés soient prévenants, courtois et qu'ils s'ingénient à faciliter la tenue de débats recherchés à la Chambre. Pour ce faire, il importe que les députés soient mis au courant aussi longtemps d'avance que possible des travaux de la Chambre.

Je m'empresse de signaler que le leader parlementaire du gouvernement nous a donné un aperçu des travaux de la Chambre il y a quelques jours. Toutefois, monsieur le Président, une fois la moitié de la période des questions écoulée, nous avons tous été très étonnés d'apprendre qu'une partie de la journée réservée à l'opposition serait consacrée à la déclaration du ministre . . .

M. Mazankowski: Non.

M. Riis: . . . qui interromprait ainsi nos délibérations. Nous formulons cette demande non pas surtout pour l'amour de la courtoisie, cela va sans dire, mais nous voulons faciliter nos délibérations et hausser le ton du débat. Il importe donc que les députés, notamment le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), porte-parole officiel du Nouveau parti démocratique, qui ignorait que le ministre devait faire cette déclaration aujourd'hui, obtiennent un avis préalable le plus tôt possible. Quelques minutes avant la déclaration du ministre, cela ne suffit pas. Je recommande instamment au leader parlementaire du gouvernement et au secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis) de veiller à ce qu'une impolitesse de ce genre ne se reproduise plus.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Tout d'abord, monsieur le Président, à propos de savoir si on peut faire une déclaration ministérielle un jour réservé à l'opposition, je ferai remarquer qu'il n'y a pas de perte de temps puisqu'on peut retarder d'autant la levée de la séance.

Deuxièmement, et j'adresse cette observation tout particulièrement au leader parlementaire du parti libéral, dans les 291 jours de séance de la trente-deuxième législature, il y a eu 28 déclarations ministérielles, contre 83 dans les 304 jours de séance de la trente-troisième législature, durant laquelle nous formions le gouvernement.

Mme Copps: Et alors?

M. Lewis: Cela veut tout simplement dire, monsieur le Président, que c'est à la Chambre que nous faisons les déclarations ministérielles, et non sur un campus universitaire, afin que les porte-parole de l'opposition disposent d'un temps de réplique égal.

Troisièmement, on a donné un préavis d'une heure. Je ferai remarquer à la Chambre que ni l'un ni l'autre porte-parole des partis d'opposition n'ont participé à la période des questions et que leur emploi du temps n'en a donc pas été perturbé.

M. Gauthier: Comment pourriez-vous le savoir?

M. Gray (Windsor-Ouest): Quelle affirmation stupide!

M. Lewis: A-t-il été perturbé?

M. Mazankowski: Si vous ne voulez pas entendre la déclaration, vous vous en passerez.

M. Lewis: Je crois que nous avons tâché d'accommoder nos collègues par tous les moyens possibles, monsieur le Président. J'ai dit ce que j'avais à dire, et nous devrions poursuivre et entendre la déclaration du ministre.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Selon moi, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) tente de s'abriter derrière une façade. Ce n'est pas un cas isolé. Le ministre s'occupe à la fois d'immigration et d'emploi. Le 20 février, lorsqu'il a annoncé des modifications au programme d'immigration en ce qui a trait aux réfugiés, il a agi exactement de la même façon. En tant que critique de mon parti pour les questions d'immigration, je n'ai été avisé de sa déclaration qu'une demi-heure à l'avance. Contrairement à ce que le secrétaire parlementaire laisse entendre, cette déclaration n'a pas été faite à la Chambre des communes, mais à une conférence de presse, le vendredi, à 10 heures. Non seulement nous n'avons eu droit qu'à un avis d'une demi-heure, mais en outre l'opposition officielle n'a pas eu amplement le temps de répondre à cette déclaration, car lorsqu'elle aurait pu le faire, il était déjà 11 heures et la période des questions commençait à la Chambre des communes. Ce n'est pas la première fois que cela se produit dans le cas du ministre et l'opposition n'a rien contre les déclarations ministérielles.

Mme Copps: Détendez-vous, Maz, Monsieur Bon Gars.

M. Marchi: Nous tentons de dire au ministre et à ses collègues qu'il faut suivre la procédure voulue et donner amplement le temps à l'opposition officielle de donner des réponses constructives, comme cela lui incombe. Nous en sommes tout simplement incapables, lorsque nous ne disposons que de 20 ou 30 minutes au plus pour examiner une déclaration et répondre au nom des Canadiens. C'est tout à fait inadmissible. Il est temps que le gouvernement assume ses responsabilités envers la Chambre des communes et qu'il respecte les traditions que nous chérissons.

• (1530)

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. S'il s'agissait d'un cas isolé, je ne crois pas que les députés de l'opposition s'en offusqueraient. Cependant, cela ne cesse de se produire. Encore la semaine dernière, le ministre des Finances (M. Wilson) a fait une déclaration sur la péréquation. Même le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) ignorait ce qui allait se produire ce jour-là.

M. Lewis: C'est inexact.

M. Murphy: Vous étiez au courant?

M. Lewis: Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit.

M. Murphy: L'ennui c'est que nous sommes sans cesse avisés à la dernière minute des déclarations. Le fait que cela se produise lors d'une journée d'opposition est également contrariant. En outre, je crois que le ministre cherche à faire cette déclaration aujourd'hui, car il sait fort bien qu'un comité de la Chambre qui étudie cette question depuis de longs mois, présentera son rapport demain, et cela aussi est enrageant.

M. le Président: Naturellement, j'ai écouté avec attention les interventions des députés. Selon moi, l'honorable ministre voudrait sûrement répondre à ce rappel au Règlement, et je vais donc lui donner la parole. A mon avis, les députés ont bien posé le problème et j'en ai certes pris bonne note. Je vais maintenant donner la parole à l'honorable ministre, et peut-être que cela suffira à la présidence.

[*Français*]

M. Bouchard: Monsieur le Président, lorsque j'ai demandé la distribution du document, il était 14 h 15, c'est-à-dire au début de la période des questions orales. Le document a été distribué. Est-ce qu'il est parvenu à mes collègues d'en face à 14 h 18? A mon avis, la courtoisie n'est pas une question de 30 secondes ou de 42 secondes. La courtoisie est une question de temps disponible. Je pense que les députés ont eu environ une heure pour examiner le document: une déclaration de trois pages.

Monsieur le Président, si l'opposition, les collègues d'en face considèrent que j'aurais dû donner 30 minutes de plus, je m'en excuse simplement. Maintenant, je pense que cela ne met pas en cause . . . lorsque j'ai distribué à 14 h 15, il est 15 h 30, il n'y a pas eu encore de présentation. Le leader du parti libéral s'est levé à 14 h 20.

Encore une fois, je pense que nous avons respecté les règles et, comme le disait le secrétaire parlementaire, nous nous efforçons de faire les présentations à la Chambre, mais on s'aperçoit qu'à chaque fois l'opposition essaie de nous empêcher de le faire.

M. le Président: Je dois dire qu'il est impossible à la Présidence d'en arriver à un jugement satisfaisant dans un tel cas. Naturellement, il y a un problème entre le gouvernement et les deux partis d'opposition. C'est clairement une coutume, une tradition ici à la Chambre d'avoir suffisamment de préavis lorsqu'un ministre veut faire une déclaration, un discours à la Chambre. Je déplore beaucoup cette situation mais, encore une fois, il n'est pas possible à la Présidence d'en arriver à une solution satisfaisante.

[*Traduction*]

Les députés ont siégé des deux côtés de la Chambre. J'exhorte tous les ministres du gouvernement à donner le maximum de préavis possible dans les cas où les critiques ont l'obligation de répondre. Il s'agit d'une tradition tout à fait compréhensible. On ne l'a pas toujours respectée et il se peut que les députés des deux côtés de la Chambre n'aient pas eu une conduite irréprochable à cet égard durant la présente législature. Ayant siégé à la Chambre depuis bon nombre d'années, j'ai déjà entendu cette plainte auparavant et il m'est déjà arrivé de la formuler moi-même. Je suis certain que le secrétaire parlementaire incitera les membres du Cabinet à s'efforcer d'accorder un préavis suffisant.

Je précise, pour la gouverne du public qui nous écoute, que si un préavis suffisant est exigé, c'est pour laisser aux critiques qui doivent répondre à la déclaration d'un ministre le temps de réfléchir à son contenu et à ses implications et de formuler une réponse. La déclaration d'un ministre peut être très brève, mais il s'agit néanmoins d'une déclaration importante, sans quoi elle ne serait pas faite à la Chambre. Je dois féliciter en passant le gouvernement du grand nombre de ses déclarations à la Chambre. Cela s'inscrit tout à fait dans les traditions de la Chambre. Je demanderai toutefois aux ministres de ne pas oublier que les critiques des partis d'opposition ont un travail à faire et que, dans l'intérêt public, ils doivent dans la mesure du possible donner un avis préalable en tenant compte des règles de courtoisie et des traditions de la Chambre. Cela dit, j'espère que les députés conviendront que la question est close. En vertu du Règlement, je dois donner la parole au ministre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE TRAITEMENT DU REVENU DE PENSIONS ET DES SOMMES VERSÉES À LA CESSATION D'EMPLOI À TITRE DE GAINS AUX FINS DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour informer les députés de mon intention de déposer, d'ici quelques semaines, un projet de loi sur le traitement du revenu de pension et des sommes versées à la cessation d'emploi à titre de gains aux fins de l'assurance-chômage.

[*Français*]

Les députés se souviendront que, le 5 décembre 1986, j'annonçais que le gouvernement avait l'intention de modifier la législation sur l'asurance-chômage ayant trait au revenu de pensions. Tout en respectant le principe que les personnes qui ont pris leur retraite ne devraient pas considérer l'assurance-chômage comme une source supplémentaire de revenu, l'annonce proposait que les travailleurs qui prennent un autre emploi après leur retraite et qui l'occupent assez longtemps pour établir leur droit aux prestations d'assurance-chômage ne voient pas le montant de leur revenu de pensions déduit de leurs prestations. Le gouvernement modifiera les règlements sur le revenu de pensions à partir du 5 avril 1987. De plus, le projet de loi assurera à cette règle un effet rétroactif au 5 janvier 1986.

[*Traduction*]

Ces modifications aux dispositions législatives ayant trait au revenu de pension traduisent la conviction du gouvernement que les retraités ne devraient pas considérer l'assurance-chômage comme une source supplémentaire de revenu.

[*Français*]

Toutefois, il faut faire la distinction entre les personnes qui prennent leur retraite définitive et les personnes qui prennent leur retraite pour entreprendre une nouvelle carrière. Les modifications annoncées le 5 décembre dernier établissaient cette distinction et assureront que ce groupe de personnes qui prennent leur retraite et entreprennent une nouvelle carrière soient traitées de façon juste et équitable considérant qu'ils continuent de faire partie de la population active.

[*Traduction*]

Ces modifications permettront aux travailleurs qui ont entrepris une nouvelle carrière durant laquelle ils contribuent à l'assurance-chômage et qui se retrouvent ensuite sans emploi, d'avoir droit intégralement aux prestations d'assurance-chômage calculées d'après leur revenu d'emploi ultérieur à la retraite, quel que soit leur revenu de pension antérieur.

[*Français*]

Madame la Présidente, vous vous rappellerez également que, lors de ma déclaration du 5 décembre dernier, le gouvernement constatait que certaines personnes soutenaient avoir reçu des renseignements imprécis au sujet de la mise en oeuvre des dispositions du 5 janvier 1986 ayant trait au revenu de pensions. J'ai indiqué en décembre dernier, et l'ai réitéré à diverses occasions depuis, que nous allions nous assurer que les mesures du 5 janvier soient mises en oeuvre dans un esprit d'équité.

Je proposais en décembre dernier que le gouvernement élabore un plan dans le but de réexaminer les cas des personnes qui déclaraient avoir fondé leur décision de prendre leur retraite sur la foi de renseignements inexacts émanant de sources gouvernementales fédérales.

[*Traduction*]

A cette fin, des procédures administratives et un questionnaire ont été élaborés, mais nous nous sommes aperçus en examinant ces procédures, que leur application pourrait se révéler très complexe. Ainsi, afin d'éviter de telles complications ainsi que la possibilité d'une application inégale des règles d'une région à l'autre du pays, le projet de loi que je déposerai définira une règle simple et précise qui assurera un traitement juste de tous les intéressés pendant la période de transition.

[*Français*]

La règle est très simple: tous ceux qui ont déposé une demande de prestations d'assurance-chômage avant le 5 janvier 1986, c'est-à-dire ceux qui ont fait leur demande lorsque les anciennes règles étaient en vigueur, verront leur admissibilité déterminée selon les anciennes règles. Tout aussi clairement, ceux qui ont déposé leur demande le ou après le 5 janvier 1986 verront leur demande traitée selon les nouvelles dispositions.

Je désire également traiter aujourd'hui d'une question d'équité, laquelle est reliée au traitement des sommes versées à la cessation d'emploi. Les députés de cette Chambre voudront bien se rappeler que, le 31 mars 1985, des modifications ont été apportées au traitement des sommes versées à la cessation d'emploi aux fins de l'assurance-chômage.

Depuis l'entrée en vigueur de ces dispositions, certaines ententes patronales-syndicales ont cherché à tirer avantage de ce qu'on ne peut qualifier que d'échappatoire dans le libellé actuel des règlements d'assurance-chômage. Le but de ces «arrangements» est d'éviter l'intention de la législation. Le gouvernement va modifier le règlement afin de supprimer cette échappatoire et empêcher que les personnes puissent profiter d'une double indemnisation, c'est-à-dire recevoir simultanément une indemnité de départ et les prestations d'assurance-chômage. Ces modifications entreront en vigueur a compter du 5 avril 1987.

• (1540)

[*Traduction*]

Le projet de loi proposé permettra également de prolonger les périodes de référence et de prestations lorsque la répartition des sommes versées à la cessation d'emploi a empêché le versement de prestations ou a retardé le début d'une période de prestations d'assurance-chômage. Par exemple, si la répartition des indemnités de départ retarde de sept semaines le début d'une période de prestations, la période de référence sera prolongée de sept semaines. Tous les députés, j'en suis sûr, donneront leur approbation à cette mesure.

Je demande à mes collègues d'assurer l'adoption rapide de ce projet de loi afin de permettre à la Commission de l'Emploi et de l'Immigration d'entreprendre le versement de prestations à tous ceux qui y auront droit.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Apparemment, madame la Présidente—et si je dis apparemment, c'est que nous ne pouvons jamais faire confiance au gouvernement et que nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour examiner cette proposition—le gouvernement est revenu sur sa décision de réduire les prestations d'assurance-chômage dans le cas des pensionnés ayant opté pour une retraite anticipée qui avaient demandé des prestations d'assurance-chômage avant le 5 janvier 1986. Après une année et demie, après toutes les questions posées à la Chambre, les manifestations à l'extérieur de la Chambre, les journées de l'opposition, les déclarations en conformité de l'article 21 du Règlement et les visites au bureau du ministre, autrement dit après un an et demi d'attaques concertées, le gouvernement a enfin décidé d'être raisonnable. Le ministre a eu beau se démener comme un forcené, il a dû reconnaître que la politique adoptée il y a un an et demi par son prédécesseur était injuste envers ceux qui avaient demandé des prestations d'assurance-chômage après avoir pris une retraite anticipée avant le 5 janvier 1986.

Il a ainsi donné raison à maints groupes du Canada, notamment à Action Chômage à Montréal, les associations de retraités des forces armées et de la GRC, et des anciens employés à la retraite de nombreuses entreprises partout au Canada qui avaient été lésés par la décision arbitraire du gouvernement. A force de persévérer, ils ont démontré qu'il est possible, quand on a raison et qu'on tient son bout, de l'emporter sur un gouvernement qui ne sait pas vraiment ni ce qu'il fait ni dans quelle voie il s'oriente. Je tiens à rendre hommage aux groupes qui ont mené la lutte, tout comme l'avaient fait ceux qui s'opposaient à l'abolition de l'indexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Grâce à leur ténacité le gouvernement a dû revenir sur sa décision. Nous avons encore réussi, et je rends grâce au ciel pour tous ceux qui n'ont cessé de lutter contre cette politique ridicule et injuste.

Nous devrons surveiller la mise en application de cette nouvelle politique, car je suis toujours sceptique quand j'entends les propos des ministres. Souvent ils disent une chose et ils font le contraire. Mes premières observations ont porté sur ceux qui ont opté pour une retraite anticipée avant le 5 janvier 1986.

Quand à ceux qui ont été contraints de prendre une retraite anticipée après le 5 janvier 1986, la politique est toujours inacceptable. Le ministre n'y a pas changé un iota et, à cet égard, il va à l'encontre de ses propres principes et de ses propres politiques. En l'occurrence, il déclare en effet que ceux qui ont été contraints de prendre une retraite anticipée avant le 5 janvier 1986 ne seront pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage, à cause de leur pension de retraite, même s'ils font toujours partie de la population active et qu'ils continuent de se chercher du travail. Ils doivent trouver d'abord un autre emploi, et s'ils venaient à le perdre, ils deviendraient admissibles aux prestations d'assurance-chômage.

Pourquoi devrait-il en être ainsi? Depuis que l'assurance-chômage existe, les travailleurs qui ont été mis à pied et contraints de prendre une retraite anticipée dans ces circonstances ont toujours touché des prestations d'assurance-chômage tant qu'ils persistaient à vouloir faire partie de la population active. Il n'y a aucune raison de changer cela maintenant, pas plus qu'il y a un an ou un an et demi. Un grand nombre de ces personnes vivent dans des régions du Canada où elles ne pourront jamais trouver un deuxième emploi même si elles le désirent. On leur refuse donc l'assurance-chômage bien qu'elles y aient contribué pendant toutes ces années.

Un grand nombre de ces personnes acceptent de prendre une retraite anticipée parce qu'elles n'ont guère le choix. Les usines décident de réduire leurs effectifs et elles peuvent soit licencier

directement, soit proposer un plan de retraite anticipée aux travailleurs. Ces derniers savent qu'une retraite anticipée est la seule option qui leur est offerte. Beaucoup sont dans la cinquantaine, ont encore des enfants à l'université ou au collège et doivent payer leur hypothèque. On leur refuse l'assurance-chômage à laquelle ils ont contribué et dont ils auraient bénéficié aux termes du règlement qui a été longtemps en vigueur dans notre pays. Ils sont obligées de prendre un autre emploi pour pouvoir redevenir admissibles aux prestations d'assurance-chômage. C'est absolument inacceptable, madame la Présidente. J'exhorterai les victimes de cette mesure sauvage à continuer la lutte comme leurs collègues qui ont pris leur retraite avant le 5 janvier.

La déclaration faite aujourd'hui comporte une troisième partie qui concerne les indemnités de licenciement. Le ministre a découvert que certains groupes de travailleurs, certains syndicats et autres, ont réussi à tourner la mesure qu'il a mise en vigueur il y a un an et qui consiste à déduire les indemnités de licenciement des prestations d'assurance-chômage. A vrai dire, le gouvernement de l'Ontario a adopté une mesure pour contourner ce que le ministre a essayé de faire. Ce dernier adopte maintenant de nouvelles lois et de nouveaux règlements qui frappent les travailleurs qui reçoivent des indemnités de licenciement parce qu'ils doivent prendre leur retraite anticipée, indemnités qui leur servent à se recycler, déménager, ouvrir un commerce ou, en général se retourner.

Le gouvernement de l'Ontario a essayé d'aider les employés licenciés par Otis Elevator à Hamilton. Le ministre va maintenant leur reprendre cette aide en supprimant cette échappatoire et en essayant de contrecarrer la loi ontarienne. Madame la Présidente, nous avons remporté une victoire pour la première mesure. Cependant, le ministre s'obstine et persiste dans son aveuglement sur les deux autres mesures. Nous continuerons jusqu'au bout à nous opposer à lui à ce propos.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, le ministre s'est-il dépêché de faire cette déclaration à 14 h 15 parce qu'il savait que le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration déposerait demain sa réponse au rapport de la Commission Forget? Craignait-il d'être embarrassé par certaines recommandations du rapport de ce comité permanent?

En novembre 1984, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé à la Chambre que les revenus de retraite, les indemnités de cessation d'emploi et les congés payés seraient considérés comme des revenus gagnés. Voilà le principe énoncé en novembre 1984. Cette annonce a soulevé un tollé à travers le pays. Des milliers de Canadiens ont dénoncé ce changement. Devant tant de protestations, le gouvernement a chargé la Commission Forget d'examiner, et le régime d'assurance-chômage et la question des revenus de retraite. M. Forget a conclu que le gouvernement avait eu le tort de ne pas donner suffisamment de préavis.

Il n'a pas dit que les revenus de retraite n'étaient pas des revenus gagnés. Il était d'accord là-dessus avec le gouvernement. Mais il lui a recommandé, par contre, d'appliquer ce principe seulement à compter du 5 janvier 1989 et de verser des prestations de chômage à ceux qui y étaient déjà admissibles. Qu'a fait le gouvernement? Le ministre est intervenu à la Chambre le 5 décembre rien que pour ajouter encore plus à la confusion. Il a déclaré qu'il enverrait un questionnaire aux intéressés. Ceux qui avaient pris une retraite anticipée, et qui avaient demandé leurs prestations de chômage, ont dû se présenter aux bureaux régionaux pour remplir ce questionnaire. Le ministre reconnaît maintenant que cette façon de procéder était fort compliquée, laborieuse et bureaucratique, hautement contestable et très certainement fort coûteuse.

• (1550)

Il nous assure maintenant qu'une personne qui prend une retraite anticipée, qui se trouve un emploi et qui est mise à pied ensuite, a le droit de percevoir des prestations de chômage tout en touchant ses prestations de retraite. Le gouvernement à renoncé au principe stipulant que les revenus de retraite étaient des gains.

Le ministre veut respecter le principe selon lequel les prestations d'assurance-chômage ne peuvent servir de supplément au revenu de retraite. Là n'est pas la question. Il s'agit plutôt de permettre à ceux qui veulent travailler, qui sont en mesure de le faire et qui cherchent un emploi de toucher les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils ont droit pour avoir cotisé au régime. En fait, si le gouvernement avait un véritable programme de recherche d'emploi, il saurait quels sont les chômeurs qui ne cherchent pas de travail, qui ne sont pas disponibles ou qui sont inaptes au travail.

La déclaration d'aujourd'hui nous montre que le ministre n'est pas allé assez loin. Sa solution est injuste. Il avait l'occasion rêvée de tout reprendre à neuf et d'invoquer les dispositions de la Loi sur l'assurance-chômage concernant la recherche d'emploi pour appliquer équitablement le régime d'assurance-chômage.

Dans sa déclaration, le ministre a aussi mentionné l'indemnité de départ. Il faisait sans doute allusion à l'article 58(10) des règlements de l'assurance-chômage, une échappatoire dont se sont prévalus les Métallurgistes unis d'Amérique dans le cas du chantier naval de Collingwood. En fait, le gouvernement ontarien a adopté une mesure selon laquelle une indemnité de départ ne peut entraîner la perte de plus de deux semaines de prestations. Le gouvernement fédéral n'a pas contesté le caractère constitutionnel de cette loi qui infirme une loi fédérale. Les travailleurs ontariens qui touchent une indemnité de départ ne perdent donc que deux semaines de prestations alors que, partout ailleurs, l'indemnité entière est déduite du montant des prestations d'assurance-chômage. C'est une injustice.

Le ministre a refusé l'occasion qui lui était donnée de déclarer que l'indemnité de départ ne serait plus assimilée au revenu gagné, aux fins de l'assurance-chômage. Le ministre croit donner quelque chose à ceux qui perdent leur emploi en disant qu'il autorisera le versement de prestations si l'indemnité de départ réduit le nombre de semaines de prestations, parce qu'on peut l'ajouter à la fin. Cependant, si un travailleur reçoit 10 000 $ d'indemnité de départ, cela représente presque une année complète de prestations et ce n'est pas considéré comme des gains assurés. Il n'est donc pas admissible parce qu'il n'a pas 20 semaines de gains assurés au cours des 52 semaines antérieures. Ce ne sont pas des gains assurés.

M. Bouchard: Oui.

M. Rodriguez: Le ministre ne comprend pas la loi et je lui conseille de la lire. Ce ne sont pas des gains assurés. On ne déduit donc pas de cotisations de ces gains. Puisqu'il n'y a pas 20 semaines de gains au cours des 52 semaines antérieures, le travailleur ne peut pas présenter une nouvelle demande. Cela veut dire qu'il perd quelque chose et, dans certains cas, ses prestations sont réduites.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois malheureusement signaler au député que son temps de parole est écoulé.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Madame la Présidente, ça va être très simple. Les 35 000 préretraités viennent de gagner une belle victoire, mais ce n'est pas à cause du gouvernement conservateur, il a fallu «bûcher». Et les 75 000 qui s'en viennent, madame la Présidente . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député sait très bien qu'il amorçait un débat, et il ne faisait pas un rappel au Règlement.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU QUINZIÈME RAPPORT DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE CANADIENNE DE L'OTAN

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le quinzième rapport de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN dans les deux langues officielles.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

La présidente suppléante (Mme Champagne): Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Tous les avis de motion sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je signale à la Chambre que la séance d'aujourd'hui sera prolongée de 18 minutes à cause de la déclaration ministérielle.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES AGRICULTEURS—LA PRÉSERVATION DE L'ENTREPRISE FAMILIALE

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Que la Chambre, reconnaissant la gravité de la situation des agriculteurs canadiens qui résulte de la faiblesse record des prix mondiaux des céréales et autres denrées, demande au gouvernement de s'engager maintenant envers les agriculteurs

a) à s'assurer que les revenus qu'ils tireront des céréales au cours de la nouvelle campagne agricole seront au moins égaux à ceux des revenus de la campagne agricole 1986-1987;

b) à maintenir le gel actuel sur les taux de transport des céréales exigés des agriculteurs;

c) à réduire le coût des intrants agricoles par des méthodes qui comportent des mesures destinées à régler le problème du prix élevé des produits chimiques; et

d) vu l'aggravation de la crise de la dette agricole, à leur fournir davantage d'aide afin de préserver l'entreprise agricole familiale comme principal outil de production et rouage vital de la vie rurale au Canada . . .

—Madame la Présidente, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui tend à attirer l'attention sur la situation désespérée dont nous sommes témoins, à l'heure actuelle, dans le domaine de l'agriculture, au Canada, surtout dans le secteur céréalier. La plupart des céréaliers sont établis dans les Prairies, mais on en retrouve également dans toutes les régions du pays. La motion exhorte le gouvernement à prendre certaines mesures, afin de remédier à la situation.

• (1600)

Il y a deux semaines, hier, on a appris que les prix céréaliers baisseraient de quelque 20 p. 100 au cours de la prochaine campagne agricole. Cela s'ajoute à la baisse de 19 ou 20 p. 100 de l'année dernière et frappe les agriculteurs de l'Ouest aussi durement qu'un éclair foudroyant toutes les localités des Prairies. Rien n'aurait pu avoir des effets plus désastreux pour l'économie agricole de l'Ouest. A ce moment-là, les représentants de la Fédération canadienne de l'agriculture, dont les syndicats des Prairies constituent un membre important à part entière, se rencontraient à Hull. L'annonce de cette baisse de 20 p. 100 des prix céréaliers a eu l'effet d'une bombe.

Il y a quelques jours, je me suis entretenu avec un groupe d'habitants du sud de l'Alberta qui assistaient à une foire agricole. Ils m'ont précisé que cette annonce avait fait disparaître tout l'enthousiasme suscité par cette occasion qui aurait été normalement des plus heureuses. A la suite de cette baisse de 20 p. 100, le prix, qui était de 130 $ la tonne l'année dernière, tombera à environ 105 $ la tonne ou si vous préférez il passera de 3 $ le boisseau à 2,40 $ ou 2,50 $ le boisseau cette année. Pour replacer les choses dans leur contexte, il faut se rappeler qu'il y a trois ans, au cours de la campagne agricole de 1984-1985, le prix du blé des catégories nos 1 et 2 s'élevait à 170 $ la tonne. Ainsi, il ne faut pas beaucoup d'imagination pour comprendre les répercussions dévastatrices qu'une baisse de ce genre aura.

Je voudrais vous citer un passage tiré d'un article paru dans le numéro du 5 mars du *Leader-Post* de Regina et selon lequel, M. John Morriss, porte-parole de la Commission canadienne du blé, aurait déclaré ceci:

> La situation devient vraiment grave. C'est la survie économique des agriculteurs qui est en jeu, et on en vient à se demander s'il vaut la peine que les agriculteurs ensemencent leurs champs.

J'aimerais également citer les propos qu'a tenus Doug Livingstone, du Syndicat du blé de l'Alberta, et qu'a rapportés le *Herald* de Calgary dans son numéro du 5 mars:

> Le président du Syndicat du blé de l'Alberta a déclaré mercredi que toute réduction marquée des paiements initiaux versés aux agriculteurs pour leur grain entraînerait une nouvelle détérioration de la situation déjà «alarmante» avec laquelle le milieu rural albertain est au prise.
>
> Doug Livingstone a déclaré qu'il avait bien l'impression que 25 p. 100 des quelque 50 000 agriculteurs de l'Alberta sont déjà insolvables par suite des prix actuels désespérément bas.

Dans son numéro du 5 mars le *Leader Post* de Regina titrait: «La majorité des agriculteurs dans l'incapacité de s'y retrouver».

Par ailleurs, le 6 mars, l'éditorialiste du *Star Phoenix* de Saskatoon remarquait:

> Mais John Wise, le ministre de l'Agriculture, déclare aux agriculteurs qu'ils ne doivent pas compter sur un autre paiement d'appoint, et se fonder uniquement sur le marché pour décider quelles céréales planter au printemps. Pourtant, les agriculteurs méritent que le gouvernement s'engage fermement à continuer de les aider en leur garantissant notamment un prix minimum qui soit supérieur au cours mondial prévu.

Pour bien situer les choses dans leur contexte, je dirai que nos agriculteurs l'année dernière ont touché 3,48 $ le boisseau, grâce au prix du marché et au programme céréalier canadien. Cette année, si les prix baissent de 20 p. 100, ils ne toucheront plus que 2,50 $ le boisseau. Les agriculteurs américains peuvent compter toucher environ 6 $ le boisseau et ceux de la Communauté économique européenne environ 8 $ le boisseau pour leur blé de première qualité. Nos agriculteurs sont manifestement dans une situation désespérée, ne sachant pas comment survivre ni quoi planter cette année, car ils ignorent quel sera le prix initial et combien le gouvernement leur verserait, si jamais il décidait de leur venir en aide. Voilà pourquoi la première partie de ma motion que la Chambre va débattre aujourd'hui demande simplement au gouvernement de veiller à ce que les recettes provenant des céréales récoltées durant la nouvelle campagne agricole correspondent au moins à celles qui ont été réalisées durant la campagne de 1986-1987.

En second lieu, il serait fort utile que le gouvernement s'engage à geler le tarif-marchandises pour les céréales, c'est-à-dire la quote-part de l'agriculteur. L'an dernier le ministre des Transports avait enjoint à l'Office du transport du grain de réduire son évaluation de quelques 31,5 millions de tonnes à 27 ou 29 millions de tonnes. De fait, l'Office l'a réduite à 28,5 millions de tonne ce qui a entraîné effectivement un gel du tarif-marchandises. Malheureusement, le volume expédié est évalué pour la présente campagne à environ 31,5 millions de tonnes. Cela signifie que le surplus d'environ 70 millions de dollars prévu au compte a été utilisé, car les estimations étaient à peu près analogues ou légèrement supérieures à celles que l'Office du transport du grain avait d'abord fournies au ministre. Durant la prochaine campagne agricole, on estime que le volume atteindra près de 32 millions de tonnes. Cela entraînera une majoration des frais réclamés aux agriculteurs pour expédier leurs céréales d'environ 6 $ à 9 $ la tonne, soit une majoration de 50 p. 100. Assurément si nous étalons cette majoration sur 33 millions de tonnes de céréales, le coût accru réclamé aux agriculteurs sera de l'ordre de 100 millions de dollars. Cette dépense supplémentaire est vraiment lourde à supporter pour les agriculteurs en raison de la chute des prix des céréales et l'absence de garantie à cette étape-ci. J'espère donc que le ministre sera en mesure d'annoncer cet après-midi qu'il gèlera le tarif-marchandises pour les céréales. Le ministre des Transports s'est donné beaucoup de mal l'an dernier pour faire en sorte que le premier ministre (M. Mulroney) puisse annoncer que les tarifs-marchandises céréaliers avaient été gelés avant de prendre l'avion pour se rendre au sommet du Japon. Il devrait bien pouvoir annoncer cela aujourd'hui également.

A la fin de l'été dernier le CN a fini par fournir les chiffres des frais d'exploitation de ses services de manutention du grain. Ce qu'il a fourni comme chiffres estimatifs des frais de manutention du grain au titre de la subvention du Pas du Nid-de-Corbeau était supérieur d'environ 25 millions à ce qui avait d'abord été estimé. L'Office du transport du grain a recommandé que la subvention du Nid-de-Corbeau soit portée de 658 à 683 millions de dollars. J'espère bien que le gouvernement va donner suite à cette recommandation qui a été faite l'automne dernier.

La deuxième partie de ma motion d'aujourd'hui concerne le coût des intrants car il est important je pense que nous survivions aux guerres de prix en cours—il faut comprimer les frais et fournir de l'aide au sommet, au moins à un niveau qui permette à nos agriculteurs de survivre dans la plus difficile et la plus épouvantable des situations agricoles à survenir depuis les années 30. Il y a plusieurs façons de faire baisser le coût des intrants. Parmi les façons d'y arriver, celle qui je pense a paru le plus prometteuse au comité de l'agriculture, qui y consacre une étude, c'est de modifier le coût des produits chimiques agricoles. Le comité a entendu un groupe appelé *Manitoba North Dakota Zero Tillage Group*. Il nous a dit que le prix moyen de quatre pesticides non brevetés s'établit à environ 2,91 $ la livre, alors que ceux qui sont brevetés se vendent environ 30,56 $ la livre. Cela signifie que le prix payé au Canada pour l'herbicide Roundup qui est généralement utilisé pour détruire les mauvaises herbes et pour réduire les labours est presque le double du prix payé en Australie. Il me semble que c'est un des domaines où le gouvernement pourrait agir pour réduire le prix des intrants agricoles. C'est une façon

radicale de réduire ces coûts. C'est très important aussi pour la conservation de nos récoltes et de nos terres arables.

• (1610)

Le dernier point dont je veux parler est l'aggravation de la crise de la dette agricole. Depuis que la Société du crédit agricole a signalé pour la première fois en détail la crise de la dette agricole à l'automne 1984, la situation s'est énormément dégradée en raison de la baisse des prix des produits agricoles. Si nous examinons les derniers chiffres de la Société, nous voyons que 8 p. 100 de nos agriculteurs dont les ventes brutes s'élèvent à plus de 20 000 $ sont actuellement insolvables. Cela fait environ 13 000 agriculteurs. Il y en a encore 23 p. 100, soit 39 000 agriculteurs, qui ont de sérieux problèmes financiers. Cela fait donc 52 000 personnes en tout ou presque 30 p. 100 de nos agriculteurs qui font face à des difficultés financières modérées ou graves. Ces chiffres sont particulièrement représentatifs de l'Alberta et de la Saskatchewan à cause du prix très bas des produits agricoles.

Il est intéressant de regarder les hypothèques et les prêts de la Société puisqu'elle finance environ 40 p. 100 de la dette agricole à long terme. Cette année, ses arriérés ont augmenté de 38 p. 100 depuis l'année dernière. L'an passé, ils s'élevaient à 253 millions de dollars comparé à 350 millions de dollars cette année. Cela signifie que 16 000 des 75 000 comptes de la société sont arriérés, ce qui montre que l'agriculture fait face aujourd'hui à de graves difficultés financières.

Non seulement 16 000 agriculteurs sont en retard dans leurs paiements mais 6 150 d'entre eux le sont depuis plus de deux ans. La Société de crédit agricole sait par expérience que lorsque les comptes sont en retard de plus de deux ans, les débiteurs sont extrêmement en difficulté et ne pourront probablement jamais rembourser leurs hypothèques. Il y a maintenant 7,7 p. 100 du portefeuille de prêts de la Société qui est arriéré. C'est un pourcentage deux fois plus élevé que celui des années les plus difficiles que nous ayions connues, soit 1969 et 1970, alors que seulement 3 p. 100 des prêts étaient en retard.

L'autre facteur que je trouve extrêmement inquiétant est le fait que la valeur de l'actif agricole, la valeur de la terre, a chuté de 15 p. 100 depuis deux ans. Cela représente plus de 17 milliards de dollars perdus en valeur de l'actif agricole. Pour une personne qui possède entièrement sa terre et qui continuera de la cultiver pendant longtemps, cela n'est peut-être pas très grave. Toutefois, lorsque de jeunes agriculteurs ont un ratio d'endettement élevé par rapport à la valeur de leur exploitation agricole, il s'ensuit que leur capital propre diminue, tout comme leur capacité de garder leur exploitation.

Jusqu'à maintenant, le principal outil dont dispose le gouvernement pour venir en aide aux jeunes agriculteurs en difficulté est l'hypothèque basée sur le prix des produits agricoles. On a prévu des fonds qui permettront d'offrir quelque 2 500 hypothèques à taux d'intérêt annuel réduit pendant deux ans, soit vingt millions de dollars environ. Si l'on considère tous les prêts en souffrance et les 5 200 agriculteurs qui sont aux prises avec des problèmes de liquidité, il ne semble pas que cela fasse beaucoup de prêts pour les agriculteurs qui éprouvent de graves difficultés financières. Si nous voulons vraiment sauver l'exploitation agricole familiale et garder les jeunes sur la terre, nous n'avons d'autre choix que de renouveler notre engagement à l'égard des jeunes agriculteurs.

Il y a deux ou trois ans, un comité multipartite avait examiné l'opportunité de venir en aide aux jeunes agriculteurs aux prises avec de graves difficultés financières. Nous avions présenté à la Chambre un rapport qui comportait un programme quinquennal. Nous l'avions baptisé de programme d'obligations agricoles qui, avions-nous prévu, allait permettre de réduire les taux d'intérêt de 4 points. Aujourd'hui, cela représenterait des taux de 5 ou 6 p. 100. Nous avions dit que selon notre étude, 12 000 agriculteurs au moins pourraient bénéficier de ces hypothèques à faible taux d'intérêt. Le problème de l'hypothèque basée sur le prix des produits agricoles, c'est qu'au fur et à mesure que le prix des produits agricoles monte, et nous comptons qu'il va le faire au cours des dix ou quinze années de vie de l'hypothèque, les agriculteurs doivent payer 2 p. 100 de plus que le taux courant de la SCA. Beaucoup d'agriculteurs ne se prévalent pas de ce programme à cause de cela.

Lorsque le comité de tous les partis s'est réuni il y a une couple d'années pour produire son rapport, nous avons recommandé un programme offrant des taux d'intérêt inférieurs de 4 p. 100 aux agriculteurs capables de continuer à survivre. Le programme aurait touché 12 000 agriculteurs et aurait coûté environ 96 millions de dollars. Cependant, devant l'ampleur du problème que connaisssait le pays, ce programme apparaissait comme un bon investissement dans l'avenir de l'agriculture au Canada.

Dans le rapport du Bureau d'examen de l'endettement agricole, nous apprenons qu'en janvier, 2 627 agriculteurs ont présenté une demande d'aide. Environ 590 d'entre eux sont aux prises avec des difficultés financières tandis que 785 sont insolvables. Jusqu'à maintenant, les comités se sont occupés d'environ 349 demandes et des accords ont été conclus dans environ la moitié des cas. Un très grand nombre de ces accords n'ont pas encore été signés. Donc, l'ensemble du programme d'examen de l'endettement agricole que le comité permanent se propose d'examiner au cours des prochaines semaines sera débordé en cours d'année en raison de la période actuelle de faiblesse du prix des denrées.

Ce sont là certaines des préoccupations dont il faut tenir compte dans l'examen de cette motion aujourd'hui. Je souligne que l'Alberta et la Saskatchewan sont les provinces où l'on retrouve les régions les plus durement touchées. En Saskatchewan, 11,4 p. 100 des agriculteurs dont le chiffre de vente brut excède 20 000 $ sont insolvables. Quelque 28,3 p. 100 connaissent de sérieux problèmes de liquidités. En Alberta, 9,9 p. 100 sont insolvables et 22,2 p. 100 connaissent de sérieux problèmes de liquidités. C'est ce que révèlent les récents rapports de la Société du crédit agricole.

Nous sommes indéniablement à l'aube d'une catastrophe financière d'une ampleur inégalée depuis les années 30, ce qui s'explique par le fait qu'en dollars constants, le prix des céréales est inférieur à ce qu'il était alors. Je crois que la population du pays est parfaitement consciente de la nécessité de s'occuper du problème. J'invite la Chambre à s'y mettre. Le problème est d'envergure nationale et exige qu'une mesure nationale soit adoptée avec l'appui de tous les députés à la Chambre. Tout l'avenir du monde agricole, des agriculteurs et des jeunes dépend des mesures que prendra la Chambre des communes.

J'espère que nous relèverons le défi et que nous saurons surmonter le problème.

• (1620)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou observations.

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, sans vouloir sous-estimer le moindrement la gravité de la crise financière dont souffre l'agriculture canadienne, car sans doute nous nous accordons tous à en reconnaître la gravité, je voudrais faire éclaircir une chose.

Dans son intervention, le député a fait mention de l'étude sur le coût des intrants à laquelle le comité permanent de l'agriculture travaille présentement. Nous avons notamment constaté au cours de nos audiences que le règlement PSR 80 adopté par le gouvernement précédent a eu de très mauvaises répercussions sur le coût des intrants. Le PSR 80 a suscité une réaction négative largement répandue, et cela depuis pas mal de temps. Cela étant, comment lui et ses collègues, députés du gouvernement précédent, ont-ils pu laisser adopter pareil règlement? Pourquoi a-t-on permis qu'il demeure en vigueur durant les quatre années de pouvoir de ce gouvernement?

M. Foster: Madame la Présidente, il s'agit là d'une question importante et d'un problème important. Il est clair que nous ne nous en préoccuperions pas autant si nous étions en 1978 ou en 1980. Voyons cependant la situation d'aujourd'hui. Le prix des terres n'augmente pas au rythme de 18 p. 100. Le prix du blé n'a pas augmenté de 200 $.

D'après nos études, au comité, il est clair que nous devons tendre vers le genre de recommandation faite dans le rapport sénatorial sur le prix des herbicides, à savoir que nous devrions avoir un régime de permis obligatoires pour les produits chimiques à usage agricole. Que cela se fasse de la manière recommandée dans le rapport ou de la manière pratiquée en Australie, où les prix de certains produits chimiques à usage agricole sont moitié moins élevés qu'ici, nous n'avons pas le choix. Il faudrait agir en ce sens car nous ne nous soucions pas que du coût d'un seul intrant agricole en l'occurrence, aussi important soit-il, mais aussi de conservation.

Le rapport du Sénat a recommandé un permis obligatoire avec une période d'exclusivité de quatre ans ou peut-être plus pour la société qui fabrique le produit chimique. Il a recommandé l'établissement d'un fonds pour indemniser la société de produits chimiques concernée. A longue échéance, les produits chimiques seraient commercialisés beaucoup plus tôt que maintenant, et les producteurs bénéficieraient d'une sorte de système générique d'établissement des prix.

M. Redway: Madame la Présidente, en relisant la motion proposée aujourd'hui par le député, en écoutant les paroles de sollicitude du ministre de l'Agriculture (M. Wise) et en songeant à l'aide qu'il a fournie ces deux dernières années et demie, j'ai pris pleinement conscience, moi qui suis député d'une zone urbaine, de la triste situation où se trouvent les agriculteurs canadiens. Je comprends parfaitement la grande inquiétude du Canada rural qui est également partagée par les villes.

Cependant, pendant que j'écoutais le député, je n'ai pas pu m'empêcher de repenser à l'époque où il était membre du gouvernement précédent au début et au milieu des années 80. C'est ce gouvernement qui a été responsable de l'augmentation astronomique des taux d'intérêt. Je ne pouvais pas m'empêcher de penser à l'époque où les taux d'intérêt ont atteint 22 p. 100 et ont causé des faillites agricoles d'un bout à l'autre de notre pays. Je ne pouvais pas m'empêcher de penser aux ravages et aux catastrophes causés par les programmes et les initiatives du gouvernement dont le député faisait partie, et du parti dont il est toujours membre et qu'il appuie toujours. Je ne pouvais pas m'empêcher de penser combien cela avait sapé les fondements et l'élan de l'agriculture. Elle a vraiment été affaiblie, et en fait, rendue incapable de faire face à la dégradation de la conjoncture mondiale depuis lors. Mais le ministre et le gouvernement ont lutté vaillamment et leurs efforts pour aider les agriculteurs ont été très souvent couronnés de succès.

Sachant tout cela, le député ne se sent-il pas embarrassé de faire de pareilles déclarations à la Chambre? N'a-t-il pas honte au fond quand il s'adresse aux agriculteurs canadiens?

M. Foster: Madame la Présidente, je n'ai pas perdu un mot des propos du député de York-Est (M. Redway). J'étais content de l'entendre nous faire part des préoccupations des citadins. J'ai lu les résultats d'un sondage du cabinet Angus Reid effectué en mai ou en juin dernier qui montraient qu'environ 75 p. 100 des Canadiens pensaient que nos agriculteurs traversaient leur pire crise depuis les années 30. Ils considéraient que cette crise se répercuterait très durement sur l'économie du Canada.

Je rappelle au député que la hausse des taux d'intérêt, vers la fin des années 70, a été un phénomène mondial. Le gouvernement républicain des États-Unis a décidé que cette politique lui permettrait de régler certaines difficultés. Il se trouve que l'un de nos plus grands problèmes est toujours de faire baisser les taux d'intérêt. Il y a peine quelques mois, près de 32 p. 100 de tous les prêts consentis par la Société du crédit agricole portaient encore des taux d'intérêt de 12,75 à 16,75 p. 100. La plupart des prêts à 12,75 p. 100 ont d'ailleurs pu être consentis grâce aux 575 millions de dollars non utilisés à l'automne de 1984 que le ministre a mis à la disposition des agriculteurs aux abois, à la veille de déclarer faillite, pour leur permettre de convertir leurs hypothèques portant plus de 14 p. 100 d'intérêt en emprunts à 12,75 p. 100 d'intérêt.

C'est la vitalité des campagnes, surtout des régions céréalières, qui est en jeu maintenant. Nous devrons faire preuve de tout l'ingéniosité, de tout le savoir-faire dont nous sommes capables à la Chambre pour relever ce défi, pour faire en sorte que nos communautés rurales sortent intactes de ces guerres commerciales. Nous devons nous assurer qu'un nombre raisonnable de jeunes agriculteurs conservent leur exploitation pour que la vie agricole conserve son dynamisme actuel.

• (1630)

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole pour répondre à la motion à l'étude aujourd'hui. Pour commencer, je voudrais exprimer ma gratitude au député de Prince-Albert (M. Hovdebo) qui me laisse prendre la parole maintenant. Cela me permettra, je l'espère, de me joindre au conseil d'administration du Conseil canadien de l'horticulture qui se réunit un peu plus tard aujourd'hui.

J'ai rarement été témoin, par le passé, d'autant de culot, d'hypocrisie et de front. Je pense en particulier au fait que cette motion émane des libéraux. Le contenu de la motion ne me gêne pas particulièrement car, en gros, le député endosse ce que nous avons fait jusqu'à présent.

Je vais gagner un peu de temps en ne lisant pas toute la motion, mais en parlant d'abord de l'alinéa *a*). Si l'on inclut ce que le gouvernement a fait en vertu du programme spécial canadien pour les grains, on arrive à un revenu des agriculteurs canadiens qui sera un peu plus élevé que l'an dernier. A l'alinéa *b*) le député parle du gel des taux de transport. Ils sont déjà gelés. En fait, si nous avions laissé en place le système des libéraux, les agriculteurs paieraient environ 12 $ par tonne pour leurs grains, alors qu'ils ne paient que 6 $. En gelant les taux de transport nous avons économisé entre 100 et 150 millions aux agriculteurs, de l'Ouest surtout.

En ce qui concerne l'alinéa *c*), le député de Brandon—Souris (M. Clark) a fait une observation très intelligente. Quant à l'alinéa *d*), le dernier, nous sommes dans la bonne voie. Le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) nous ont donné mandat de rencontrer les dirigeants agricoles de tout le pays, comme nous l'avons fait l'an dernier. Nous avons tenu notre première réunion le 5 mars.

Ce qui me préoccupe—et il n'y a rien à faire, je suppose, car lorsque je regarde de l'autre côté, je ne vois pas un seul agriculteur dans les rangs du parti libéral; c'est peut-être pourquoi, entre autres, on nous pose toujours la même question—c'est que les libéraux ont toujours eu deux façons d'aborder l'agriculture. Premièrement, au moyen de belles paroles, mais on ne va jamais bien loin de cette façon. Deuxièmement, ils ont toujours réagi après coup. Il est aussi inutile d'écouter le verbiage et les pensées après coup des libéraux que d'essayer d'engraisser des cochons à l'eau claire.

Cependant, je le répète, ce n'est pas vraiment la teneur de la motion à l'étude qui me préoccupe, car nous les dépassons de loin sur ce plan. C'est plutôt le moment choisi pour la présenter. Si le parti libéral comptait dans ses rangs des agriculteurs ou des gens qui s'occupent vraiment de près d'agriculture, il n'insisterait pas pour que nous fassions maintenant des déclarations sur certaines questions.

Je rappelle à la Chambre que le 5 mars, il n'y a pas si longtemps, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer), le secrétaire parlementaire du premier ministre (M. Gustafson) et d'autres collègues se sont joints à nous dans la salle du conseil de l'édifice sir John Carling. Nous avons rencontré ce jour-là 55 représentants de 35 associations agricoles, venant de toutes les régions du pays. L'important, c'est qu'ils étaient de notre avis et qu'ils ont fait trois déclarations précises dont je vais parler. Celles-ci prouvent qu'il est prématuré et innoportun de faire d'autres déclarations à ce sujet pour le moment, et ce pour des raisons évidentes. Je voudrais vous lire ces trois déclarations. Voici la première: «Les dirigeants agricoles sont convenus aujourd'hui que les producteurs devraient fonder leurs décisions concernant les semailles de printemps sur les conditions du marché».

Ce n'était pas moi qui parlais en ma qualité d'agriculteur ou de ministre de l'Agriculture au nom du gouvernement. Il s'agissait d'une déclaration conjointe, comme il se doit, de la part du gouvernement du Canada en collaboration et de concert avec les dirigeants agricoles d'un bout à l'autre du pays, de l'Est à l'Ouest, représentant chaque groupe de produits possible.

M. McDermid: Relisez-la de nouveau.

M. Wise: J'entends le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid). Je vais relire la deuxième phrase, parce qu'elle est aussi bonne. Elle dit que les agriculteurs ne doivent pas arrêter leurs plans de production de 1987 en fonction de ce qu'ils supposent que va être l'aide de l'État.

Elle est aussi sensée que la première. Permettez-moi de lire la troisième phrase. Elle dit qu'il est trop tôt pour conclure quoi que ce soit quant à l'aide qui va être nécessaire ou à la façon dont elle devra être accordée, mais que nous insisterons pour que toute mesure nouvelle d'assistance soit neutre aux plans de la production et de la commercialisation.

Je répète que ce n'était pas le ministre de l'Agriculture ou le gouvernement qui parlait seul. Il s'agissait d'une déclaration conjointe faite par le gouvernement et par les dirigeants agricoles du pays. Que pourrions-nous dire de plus que ce qui a déjà été déclaré? Le gouvernement ne ménagera aucun effort. Le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé et moi avons reçu un mandat clair d'organiser une nouvelle rencontre avec les dirigeants agricoles du pays. Nous l'avons fait et nous nous réunirons à nouveau. Je pense que cette réunion a eu lieu avant que le premier ministre ne quitte le Canada pour assister au sommet, à peu près au même moment que nous l'an dernier. Le premier ministre veut rencontrer à nouveau les dirigeants agricoles du pays. Cette rencontre va avoir lieu dans la seconde moitié du mois de mai ou la première moitié de juin.

Comment pourrions-nous faire d'autres déclarations qui soient conformes à l'engagement que nous avons pris envers les dirigeants agricoles du pays de ne pas violer les signaux neutres de production et de commercialisation? Tous ceux qui ont le moindre rapport avec le milieu agricole reconnaîtront l'importance de cette déclaration.

En réponse aux questions à la Chambre aujourd'hui—je pense qu'elles ont été posées par le chef du Nouveau parti démocratique—j'ai dit que les gouvernements avaient divers rôles. Les conseils municipaux ont certaines choses à faire. Les gouvernements provinciaux ont certaines choses à faire. Les gouvernements fédéraux ont certaines choses à faire. S'il est possible que nous restions en dehors d'une chose, alors il faut que nous restions en dehors. Personne ne s'imagine aujourd'hui que les gouvernements de quelque niveau que ce soit aillent dire à l'industrie agro-alimentaire comment gérer ses affaires. Il n'y a certainement personne à la Chambre qui désire faire cette comparaison.

Je le répète, nous travaillons en collaboration avec le monde agricole. C'est une surprise agréable, je le suppose. Cela peut paraître étonnant aux libéraux qui n'ont pas fait grand-chose, et le peu qu'ils ont fait, ce fut unilatéralement et isolément. Ce ne fut évidemment pas dans l'intérêt du monde agricole, et je suppose que cela n'a apporté aucun avantage politique au parti d'en face.

Je me permets de dire que les réalisations de notre gouvernement ne le cèdent en rien à celles d'aucun autre gouvernement fédéral dans l'histoire de notre pays, et si j'en ai le temps, je

vais faire consigner au compte rendu quelques-unes de ces réalisations sur lesquelles j'ai pris des notes aujourd'hui. Ce fait s'explique par bien des raisons. La première tient bien sûr au fait que notre caucus compte beaucoup d'agriculteurs de même que beaucoup de députés représentant des circonscriptions mi-rurales mi-urbaines. Nous avons mon collègue de la région métropolitaine de Toronto qui est citadin. Il est présent à la Chambre, il écoute le débat et s'y intéresse. Il y prendra part comme il l'a déjà fait. On peut trouver une deuxième raison dans la composition du Cabinet. Il y siège plus d'agriculteurs et plus de représentants de circonscriptions urbaines et rurales que jamais auparavant. A l'exception peut-être de Diefenbaker et de son ministre de l'Agriculture, mon collègue de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) qui est ici aujourd'hui, nous n'avons pas eu de premier ministre qui comprenne aussi bien le secteur agro-alimentaire, notamment le secteur primaire, c'est-à-dire les agriculteurs, que le très honorable premier ministre qui dirige notre parti et notre gouvernement.

• (1640)

Je ne sais pas si j'aurai le temps d'en arriver aux réalisations, mais je suis sûr que je n'en aurai pas assez pour les énumérer toutes. Ce qui m'irrite au sujet des grandes difficultés financières que connaissent nos agriculteurs, notamment les jeunes, c'est qu'elles découlent directement de l'inaction du précédent gouvernement et du fait qu'il a envoyé certains signaux erronés. Que disaient les libéraux? Au milieu des années 1970, ils essayaient de convaincre les agriculteurs canadiens, surtout les jeunes, que certaines choses se passeraient dans les années 1980. Après avoir écouté les libéraux, il n'est pas étonnant qu'ils soient en difficulté. Au milieu des années 1970, les libéraux disaient: «Allez-y, achetez de la terre. Développez-vous, produisez. Vous voulez savoir ce que l'avenir vous réserve? Les taux d'intérêt demeureront stables». Ils avaient tout à fait tort. Ils disaient que le prix de l'énergie resterait stable. Ce fut faux. Ils disaient que l'inflation serait constante. Ce fut faux. Ecoutez celle-la, madame la Présidente. Les libéraux disaient que le monde connaîtrait des pénuries. Ce que l'on peut dire de plus charitable c'est qu'ils étaient totalement à côté. Savez-vous ce qu'ils disaient d'autre, madame la Présidente? Ils ont dit: «Allez, produisez le plus possible et prennez de l'expansion. Empruntez, allez-y. Vous n'aurez pas de problèmes à rembourser votre dette. Il y aura des prix records pour tous les produits au Canada à partir des années 80.» Voilà quelques-uns des messages qu'ils ont donnés aux agriculteurs.

Je voudrais parler un instant de l'indignation des libéraux au sujet du Programme spécial canadien pour les grains. Ce programme représente l'aide financière aux agriculteurs la plus importante de toute l'histoire du Canada.

Il a coûté un milliard de dollars. Nous n'avions jamais dit que les agriculteurs seraient pleinement indemnisés, mais le programme a fait beaucoup pour les aider. C'est incontestable. Certains ont parlé d'un manque à gagner. Tout ce que j'ai dit à ce sujet c'est que ce manque à gagner existait. Nous l'avons reconnu à Vancouver la première fois que le premier ministre, le ministre des Finances, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons rencontré les dirigeants agricoles. Les agriculteurs ne veulent pas faire de surenchère au sujet du manque à gagner. Les chiffres les plus exacts de notre ministère le situent à environ 1,5 milliard de dollars. Quelqu'un dira qu'il est de deux milliards, quelqu'un d'autre dira qu'il est de trois milliards et quelqu'un a déjà dit dans une lettre d'envoi qu'il était de quatre milliards. Ce n'est pas important. Il y a un manque à gagner important et nous l'avons reconnu. J'ai aussi déclaré que nous n'avions pas au Canada les ressources financières voulues pour faire de la surenchère avec les États-Unis ni avec la Communauté économique européenne.

Les problèmes causés par le *Farm Bill* des États-Unis, le programme d'expansion des exportations et la guerre commerciale entre les États-Unis et la CEE ne représentent qu'une petite partie du manque à gagner total des agriculteurs.

Quand les libéraux étaient au pouvoir, les taux d'intérêt sont passés d'environ 10 p. 100 à 22 p. 100, paraît-il. C'est absurde. Je puis vous dire que bon nombre d'agriculteurs ont dû payer jusqu'à 24, 25, 26 et même 27 p. 100 d'intérêt. Je leur accorde le bénéfice du doute en disant que les taux d'intérêt sont passés de 10 p. 100 à 24 p. 100, ce qui représente un écart de 14 points de pourcentage. Chaque écart de 1 p. 100 dans les taux d'intérêt représente une économie directe dans notre cas et nous y reviendrons plus tard. Dans le cas des agriculteurs, c'est une augmentation directe. Chaque point de pourcentage représente une différence de 130 millions de dollars, en plus ou en moins de frais de production. Si l'on multiplie 130 par 14, on obtient une différence de près de 2 milliards de dollars. Si je n'avais pas accordé le bénéfice du doute, cette différence serait bien supérieure à 2 milliards de dollars en raison de la politique économique et de la prodigalité du gouvernement précédent, lesquelles ont fait grimper les taux d'intérêt de plus de 14 p. 100. C'est beaucoup plus sérieux que l'incidence qu'ont eue sur les agriculteurs canadiens la guerre des subventions aux États-Unis et leur programme de promotion des exportations.

Qu'ont fait les libéraux? Certes, ils ont essayé de faire quelque chose. Mais tout ce que j'ai pu trouver, c'est un petit programme d'aide à l'agriculture dont ont profité 2 100 agriculteurs. Grâce à ce programme, les taux d'intérêt ont été ramenés de 16,75 p. 100 à 12,75 p. 100. Savez-vous qui a payé ce programme, madame la Présidente? Pas le gouvernement libéral, ni son ministre des Finances. Ce sont les agriculteurs eux-mêmes qui ont payé la différence, en finançant ce petit programme d'aide spécial à l'agriculture. Dès son arrivée au pouvoir, notre gouvernement a négocié un accord par l'entremise du ministre des Finances. Il a allégé le fardeau des agriculteurs et adopté un programme de conversion des taux d'intérêt, dont le budget était de 80 millions de dollars, en permettant aux 5 600 emprunteurs de la SCA de payer 12,7 p. 100 au lieu de 16,75 p. 100 d'intérêt.

Depuis notre accession au pouvoir en septembre 1984, les taux d'intérêt ont baissé de plus de 4 p. 100. Par rapport aux frais supplémentaires de 130 millions de dollars lorsque les libéraux étaient au pouvoir, cette diminution a fait épargner 650 millions de dollars aux agriculteurs. Pour mieux illustrer mon propos, je prendrai l'exemple d'une hypothèque de 500 000 $ sur une exploitation agricole. Sous le régime libéral, les frais d'intérêt auraient atteint 83 000 $ alors que sous le régime conservateur, ils ne s'élèvent qu'à 54 000 $, soit 29 000 $ de moins. La remise de la taxe sur le carburant—sans parler de la réduction de la taxe de vente fédérale et de la taxe

d'accise que nous avons accordée aux agriculteurs—représente une économie de 5 000 $.

Nous avons fait 16 promesses électorales. Jusqu'ici, nous en avons rempli 14. Nous allons tenir tous nos engagements. Nous avons pris beaucoup d'autres mesures, notamment plus de 400 initiatives, outre le fait que nous avons honoré 14 de nos promesses. Cela représente une nouvelle initiative tous les deux jours depuis que nous formons le gouvernement. Nous avons remis plus de 6 milliards de dollars aux agriculteurs canadiens. Je vois, madame la Présidente, que mon temps tire à sa fin. Je n'ai même pas pu parler de tout ce que nous avons accompli sur le marché international en faveur des agriculteurs canadiens. Le gouvernement a fait preuve de leadership dans ce domaine, par l'entremise du premier ministre. Nous allons continuer à intervenir sur le marché international, notamment à l'occasion de toutes les réunions auxquelles le premier ministre nous représente.

• (1650)

Je regrette beaucoup de ne pas avoir eu assez de temps pour en parler. Notre engagement envers le secteur agro-alimentaire n'est pas du verbiage. Dès la prise du pouvoir, nous nous sommes mis à agir. Nous ne le faisons pas unilatéralement, mais de concert et en collaboration avec les chefs de file des milieux agricoles du Canada. Nous continuerons à soutenir ces derniers, comme nous l'avons fait par le passé.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, je suis sûr que le ministre ne veut pas suivre l'exemple de Néron qui jouait du violon en regardant Rome brûler. En ce moment même, le gouvernement joue du violon pendant que les agriculteurs vont tout droit à la faillite.

Je ne doute pas que le ministre puisse imputer tous les problèmes actuels des agriculteurs à une série de décisions prises par les agriculteurs eux-mêmes et par d'autres au fil des années. Cependant, ce qui importe le plus en ce moment pour de nombreux agriculteurs, c'est de recevoir du gouvernement l'assurance qu'il donnera suite aux mesures qu'il a déjà prises.

Je m'inquiète que ces dernières semaines, un certain nombre d'organismes d'agriculteurs aient conclu de leurs rencontres avec le ministre qu'il leur assurait une aide tandis qu'à la Chambre il ne s'y serait jamais engagé. Je ne fais pas uniquement allusion aux paiements d'appoint. En demandant quelle forme d'aide sera accordée, je ne veux pas dire que les paiements devraient être calculés selon la superficie cultivée, le rendement ou un montant fixe par boisseau. Ce calcul pourrait être indépendant de la production. Les agriculteurs veulent être sûrs que leurs exploitations leur donneront autant que l'an dernier, après calcul des paiements de stabilisation du prix du grain et de l'assurance.

Le ministre le sait et l'a souvent répété, au cours de l'année qui vient de s'écouler, même les agriculteurs qui n'avaient pas de dettes ont été incapables de réaliser des profits. Si en dépit des paiements de tous les programmes gouvernementaux leurs revenus restent inférieurs à ce qu'ils étaient l'an dernier, ce ne sont pas seulement les agriculteurs endettés qui perdront de l'argent mais ils en perdront tous.

M. Wise: Madame la Présidente, je souhaite donner au député la réponse la plus utile possible parce qu'il est, je crois, le seul agriculteur qui siège en face et je pense qu'il possède une connaissance raisonnable de l'agriculture.

M. Nystrom: Et Vic Althouse, alors?

M. Wise: Oui, il en va de même pour le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse). Je ne pense cependant pas que la situation soit aussi urgente que le croit le député. Tout nous incite pour l'instant à nous abstenir, plutôt qu'à faire une déclaration spéciale. Je sais qu'on pourrait en discuter, mais nous devrions en examiner les risques éventuels. Prenons le risque que poserait le recours à une formule visant les terres cultivées plutôt qu'ensemencées. Nous risquons beaucoup à annoncer que nous accorderons une aide équivalente à celle de l'an dernier. Après un calcul rapide, les agriculteurs de l'Ouest opteraient pour certaines solutions, tandis que ceux de l'Est feraient très vraisemblablement du maïs et non plus du soja pour bénéficier du paiement compensatoire. Pour le moment, nous ne savons pas comment éviter le problème.

Je le répète, le gouvernement s'est clairement donné pour mandat de n'épargner aucun effort, et ce mandat nous a été confirmé dans le budget du ministre des Finances qui nous autorise, mes collègues et moi, à organiser d'autres réunions et à aller de l'avant. Nous nous sommes entretenus avec les agriculteurs le 5 mars dernier et ils se sont joints à nous pour faire une déclaration. Ils m'ont clairement prié de m'abstenir pour l'instant de faire le genre d'annonce que réclame le député et cela pour des raisons que le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) comprendra.

Il est pratiquement impossible de proposer une formule autre que celle que j'ai déjà exposée au député, une formule qui ne serait pas fonction du marché et de la production. Pour l'instant, le versement final accordé en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles a déjà été envoyé, tout comme le versement final prévu en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. La tranche de 700 millions de dollars sur la somme de un milliard est maintenant disponible si toutes les demandes nous sont renvoyées d'ici le 31 mars, date fort importante pour les agriculteurs. S'ils répondent d'ici là, nous pourrons alors tirer les chèques et c'est ce que nous avons toujours fait ponctuellement.

Un versement provisoire sera effectué par l'intermédiaire de la Caisse de stabilisation du grain de l'Ouest. Tout le monde sait que la Caisse est dans une situation déficitaire, mais il incombe au gouvernement de respecter son engagement envers les agriculteurs canadiens et il a bien l'intention de le faire. Le paiement procurera des fonds provenant de la trésorerie fédérale. Nous sommes chargés d'une certaine gestion. Nous croyons nous être acquittés de cette tâche et durant nos entretiens avec les agriculteurs, ces derniers semblaient partager cet avis.

Je peux comprendre la frustration du député. Je présume qu'il devra se montrer indulgent, car tant que les membres de la direction me disent de faire certaines choses, je fais mieux d'acquiescer.

M. Foster: Madame la Présidente, la situation des hypothèques à la SCA se dégrade rapidement. Les arriérés ont augmenté de 38 p. 100 depuis un an. Environ 16 000 des 70 000 hypothèques sont maintenant en souffrance et 6 150 depuis plus de deux ans. Le ministre a déclaré l'automne dernier que dès que les conseils de révision de la dette agricole seront établis, il mettra fin au moratoire sur les saisies de la SCA. Il pourrait peut-être nous dire ce qu'il se propose de faire à ce sujet, car nombre de gens semblent croire que si la SCA et les banques s'emparaient de toutes les terres hypothéquées, la valeur des terres connaîtrait une chute spectaculaire.

Comme l'affable ministre des Transports (M. Crosbie) est à la Chambre, il pourrait peut-être nous dire si le gel du tarif-marchandises serait maintenu durant la nouvelle campagne agricole. Je n'ai peut-être pas fait nettement comprendre dans ma motion que je voudrais savoir si le gel du tarif-marchandises sera maintenu ou si les frais de transport des céréales augmenteraient de 50 p. 100, comme l'ont prévu l'Office de transport du grain et d'autres organismes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je dois signaler au ministre que sa réponse devra être très brève, d'environ une minute.

• (1700)

M. Wise: Le député a soulevé plusieurs questions. En ce qui concerne la Société du crédit agricole, il y a eu le moratoire, le programme de conversion des taux d'intérêt, les hypothèques à risques partagés et le prêt hypothécaire basé sur le prix des produits agricoles. Il y a 300 millions de dollars dans ce fonds. Le groupe de travail sur le financement de l'agriculture doit me présenter son rapport d'ici la fin du mois. Nous avons établi la Loi sur l'examen de la dette agricole, les bureaux d'examen de l'endettement agricole et le programme de réorientation des agriculteurs. Je pourrais vous énumérer toute une liste de réalisations.

Le fait est que j'ai imposé ce moratoire en septembre 1985. Si c'était à refaire, je recommencerais. Cela étonnera peut-être le député, mais malgré les difficultés financières des agriculteurs, on insiste beaucoup pour que je lève le moratoire. Je n'ai toutefois pas l'intention de le faire soudainement ou unilatéralement pour les raisons que le député a mentionnées. Les bureaux d'examen de l'endettement agricole ont été mis en place. Le programme de réorientation des agriculteurs est une réussite à 80 p. 100. Les bureaux d'examen de l'endettement agricole ont enregistré un taux de succès de 66 p. 100 en Alberta et d'environ 55 p. 100 dans l'ensemble du pays. Ce n'est pas mal, car les premiers cas qu'ils ont examinés étaient très graves.

J'ai consulté certains dirigeants agricoles. Je rencontre régulièrement les présidents des bureaux d'examen des diverses régions. Nous allons mettre au point un système qui sera plus équitable et plus juste pour les agriculteurs qui ne sont pas protégés par le moratoire. Nous explorons des façons d'accorder une plus grande marge de manoeuvre à la Société du crédit agricole pour les prêts à long terme et le reste.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette vivement de devoir interrompre le ministre.

Les subsides

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame la Présidente, je suis heureux de l'occasion qui m'est offerte de participer au débat d'une motion qui porte sur l'agriculture. Comme je l'ai dit un peu plus tôt, beaucoup d'agriculteurs et d'organisations agricoles s'angoissent à l'idée que pendant que nous grattons notre luth ici, au Parlement du Canada, l'industrie agricole est en train de s'effondrer. Ce n'est pas comme si elle régressait un peu chaque jour ou à chaque saison. Il est dramatique pour les céréaliers, maintenant que le prix des céréales va être 20 p. 100 plus bas, que le gouvernement ne s'engage pas à fournir l'argent nécessaire pour maintenir les revenus au moins au niveau de l'année dernière, même par d'autres moyens que les paiements d'appoint par boisseau ou par acre.

Il ne fait aucun doute que les gouvernements fédéral et provinciaux doivent accorder beaucoup d'attention à l'agriculture puisqu'ils s'en partagent la responsabilité. Tous les gouvernements de notre pays doivent s'occuper du secteur agricole. Si nous ne pouvons pas trouver une solution acceptable pour tous à la crise de l'agriculture, nous allons perdre 20 à 30 p. 100 de nos agriculteurs l'année prochaine, particulièrement dans les Prairies. Cela ne veut pas dire que les terres agricoles ne seront plus exploitées ni que nous produirons moins de céréales, mais seulement que va disparaître un mode de vie apparu il y a 150 ans et qui est devenu le meilleur de notre pays. Pourtant, et c'est ce qui est important, cette disparition pourrait être évitée. Il y a certainement assez de gens au Canada qui s'en rendent compte et qui vont consacrer le temps et les efforts nécessaires à l'éviter.

Je ne vais pas m'étendre sur les conséquences des frais de production élevés sur les revenus des agriculteurs et la crise actuelle des collectivités agricoles qui s'en est suivie. Cela ne s'applique pas uniquement aux collectivités céréalières, mais à la plupart du monde agricole parce que le prix des denrées a baissé presque sur toute la ligne. Nous avons reçu une aide temporaire pour les porcs et le bétail, mais les cours ont baissé et les frais de production ont augmenté dans presque tous les autres secteurs, ce qui fait que le revenu agricole net est tombé pratiquement à zéro dans la plupart de ces secteurs.

Examinons ce qui se passe vraiment aujourd'hui dans la collectivité agricole. En feuilletant seulement quelques minutes les journaux ruraux des Prairies, je suis tombé sur quatre petits articles qui montrent combien la qualité de la vie est en train de se dégrader dans la collectivité agricole, et pas seulement dans les Prairies, bien que ce soit de cette région qu'il était question.

Le taux de suicides des agriculteurs a augmenté et est maintenant plus élevé de plusieurs points de pourcentage que dans les autres catégories de notre pays. En fait, on laisse entendre que 50 p. 100 des morts survenues l'année dernière en Saskatchewan chez les agriculteurs pourraient être des suicides. La semaine dernière, il y a eu 30 séminaires sur le stress en Saskatchewan et je crois comprendre qu'ils ont eu tous beaucoup de participants. Les sociétés de l'aide juridique en Saskatchewan organisent des colloques pour informer les agriculteurs de leurs droits en cas de faillite. Finalement, ce qui n'est pas nécessairement moins important pour autant, les enfants des gestionnaires des coopératives de crédit sont harcelés à l'école par leurs compagnons de classe.

Les subsides

En ne réglant pas la crise qui secoue la collectivité agricole, nous nous trouvons à rompre avec une vieille tradition du milieu agricole, à savoir celle de la prévenance et de l'entraide entre voisins. Au lieu de cela, le stress chasse les gens de leur exploitation agricole et il s'ensuit une situation inacceptable.

Cette motion porte sur quatre points. Je ne m'attarderai pas sur ces points, car je crois important de bien saisir la situation dans son ensemble. Les versements d'appoint dont nous avons parlé ont tendance à encourager les agriculteurs à surproduire. Lorsqu'on reçoit un versement d'appoint pour chaque boisseau produit, plus on produit de boisseaux et plus les versements d'appoint sont élevés. C'est ce qui est souvent arrivé aux États-Unis. Même lorsque les subventions visaient à réduire la production, on a constaté que les agriculteurs utilisaient la subvention pour augmenter la quantité d'engrais et partant pour accroître la production même en réduisant la superficie cultivée. Cela ne marche pas tout à fait comme le voudrait le ministre. Je dois convenir avec lui qu'il est risqué de faire une annonce. Toutefois, le danger réside dans la manière dont on fait l'annonce. Il faut assurer à la collectivité agricole que le gouvernement va trouver les fonds nécessaires pour empêcher que leurs revenus soient inférieurs cette année à ce qu'ils étaient l'an dernier. Même les agriculteurs qui n'avaient pas de dette à rembourser ni d'intérêt à payer l'an dernier sont tout juste arrivés à joindre les deux bouts cette année. Si le prix du grain baisse encore de 20 p. 100, ces agriculteurs se trouveront aussi dans une situation difficile.

• (1710)

Tous, quel que soit notre parti et que nous soyons ou non au gouvernement, nous nous devons de trouver une véritable solution à la crise qui secoue le milieu agricole. Nous devrions faire participer les gouvernements provinciaux et les organismes agricoles à cette solution puisqu'ils sont les plus directement visés et qu'ils savent probablement mieux que quiconque ce qui doit être fait.

S'il y a un secteur de la collectivité agricole qui a tout l'air de survivre, c'est bien celui qui s'est doté de structures de gestion de l'offre. Je pense aux producteurs laitiers, aux producteurs d'oeufs et aux producteurs de dindons qui ont mis au point de telles structures, essentiellement par eux-mêmes, à la faveur de lois habilitantes que les gouvernements ont adoptées au fil des ans. Ce genre de structure de commercialisation a donné d'assez bons résultats.

La proposition du gouvernement en matière de libre-échange préoccupe bon nombre de groupes agricoles, mais tout particulièrement ceux qui se sont dotés de structures de gestion de l'offre, étant donné que, si le principe du marché libre est adopté, les produits alimentaires franchiront librement la frontière. Si nous défendons le principe de la gestion de l'offre au Canada, tout en y laissant entrer les produits de l'industrie laitière américaine, la demande de produits laitiers canadiens diminuera et l'industrie laitière canadienne s'effondrera. Il suffit de prendre connaissance des statistiques de production laitière aux États-Unis pour se rendre compte que la production américaine excédentaire est déjà assez considérable pour approvisionner le Canada. De plus, les Américains cherchent un débouché pour ces produits.

A la limite, le libre-échange signifie qu'on ne doit pas produire au Canada ce qui peut l'être ailleurs à moindre coût. Si nous allions jusqu'à la limite, la grande majorité de nos industries de base se limiteraient à approvisionner le marché local puisqu'il existe de nombreuses régions aux États-Unis où l'on peut produire la plupart des denrées alimentaires à moindre coût qu'ici durant une bonne partie de l'année. L'endettement total de l'ensemble du secteur agricole au Canada se chiffre à 23 milliards de dollars. L'expérience nous apprend que, même dans les bonnes années, les agriculteurs dont la mise de fonds est inférieure à 75 p. 100 ont des chances de survie très limitées. Depuis quelques années, même les agriculteurs qui possèdent entièrement leur exploitation ont de la difficulté à survivre. Il nous incombe en tant que députés et gouvernements, de trouver une façon de nous débarasser de cette dette. Il ne suffit pas de proposer de réduire le taux d'intérêt de 16 à 12 ou 8 p. 100. On doit supprimer la dette elle-même. On ne saurait attendre dans l'espoir que l'industrie se redresse d'elle-même et que nous commencions à produire et à toucher assez pour nos produits dans deux ou cinq ans, afin de rembourser cette dette.

La plupart des agriculteurs se rendent compte qu'ils ne rembourseront jamais une bonne partie de ces 23 milliards de dollars. Ainsi, il y aura saisie et ce ne sont pas les propriétaires actuels qui rembourseront la dette. L'agriculteur concerné devra renoncer à l'agriculture ou céder une partie de ses terres. Il ne s'agit pas de l'élimination de l'agriculture, mais bien de la disparition du mode de vie de nombreux agriculteurs.

Je crois, à l'instar de nombreux agriculteurs et, en fait, d'un bon nombre de Canadiens, que l'élimination de la structure agricole actuelle est inacceptable. L'utilisation du terrain aux fins de financement pose un grand problème, peut-être parce que le coût des terrains a tellement augmenté. Ainsi, je possède 160 acres de terre qui valent peut-être 100 000 $. Cependant, j'ai de la chance si je peux en tirer un rendement de 5 000 $. En fait, l'année dernière, j'ai perdu de l'argent, mais je ne compte pas sur la production tirée de cette terre pour rembourser mes dettes.

Examinons la situation d'un agriculteur des Prairies dont près de 30 p. 100 des terrains sont hypothéqués et qui a peu de chances de survivre sur cette exploitation. Si les banques, les caisses de crédit, les sociétés de prêt et la Société du crédit agricole ne peuvent obtenir le remboursement de la dette, elles saisiront les terrains. Si elles mettent tous ces terrains en vente, leur prix baissera à probablement quelque 200 $ l'acre comparativement à 500, 600 ou 700 $ à l'heure actuelle. Le gouvernement propose la formation possible de sociétés foncières à partir des terrains saisis. Il s'agit, selon moi, d'un type de féodalité moderne, alors que les propriétaire fonciers loueront la terre aux agriculteurs. Là encore, ce n'est pas nécessairement mauvais, mais on élimine ainsi la structure que nous acceptons depuis de nombreuses années dans la communauté agricole et rurale, productrice des denrées qui contribuent à la richesse du pays. Selon moi, aucun député voire aucun citadin, s'il y réfléchit, ne voudrait que cela se produise. Si nous-mêmes à la Chambre et les gouvernements provinciaux ne font rien à ce sujet, c'est ce qui va arriver, que nous le voulions ou non.

• (1720)

M. Caldwell: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député de Prince Albert (M. Hovdebo). Il est l'un des porte-parole des agriculteurs les plus respectés à la Chambre et j'ai parfaitement suivi son raisonnement. Cependant, je ne l'ai guère entendu proposer de solutions au problème ou parler des mesures que son parti prendrait s'il formait le gouvernement. Il a simplement parlé de la gestion de l'offre. C'est apparemment la réponse. Ce système a donné de bons résultats dans bon nombre de secteurs, comme l'aviculture, certains fruits et légumes et l'industrie laitière. Cependant, je me demande comment il compte appliquer le principe de la gestion de l'offre aux céréaliers de l'Ouest qui exportent 65 p. 100 de leur production. Selon lui, faut-il que 65 p. 100 des agriculteurs disparaissent ou que la production diminue de 65 p. 100?

Deuxièmement, le député dit que nous devons pratiquement suivre l'exemple des Américains en consacrant la même somme qu'eux à ce système. Il sait très bien que le Canada est un important producteur de grains et que nous produisons environ 20 p. 100 de la consommation mondiale. Les États-Unis en fournissent 40 p. 100, mais notre population est loin d'atteindre la moitié de la leur pour assurer cette assiette fiscale. Le parti du député estime-t-il que nous devrions effectuer cette dépense en vue d'accroître le déficit ce qui, la plupart du temps, aurait pour effet de dévaluer le dollar et de faire monter les taux d'intérêt? Ou propose-t-il de faire des coupes dans d'autres programmes du gouvernement? Je voudrais savoir tout d'abord où il trouvera cet argent? En outre, croit-il qu'il faut réduire de 65 p. 100 le nombre des agriculteurs ou restreindre de 65 p. 100 la production dans l'Ouest? Qu'en penseront les agriculteurs?

M. Hovdebo: Madame la Présidente, je pensais avoir expliqué assez longuement que c'est exactement ce que nous voulons éviter. Nous ne voulons pas provoquer la disparition de 65 p. 100 des agriculteurs. En réalité, si nous pouvions trouver un moyen de le faire, je pense que les terres disponibles, surtout dans les Prairies, pourraient faire vivre 25 p. 100 d'agriculteurs de plus et que nous pourrions produire suffisamment pour assurer leur subsistance à tous.

Je n'ai jamais dit que nous devions suivre l'exemple des États-Unis. En fait, je ne pense pas que beaucoup d'agriculteurs dans les Prairies, ni même dans la région de l'Ontario d'où vient le député, souhaitent actuellement que nous égalions les États-Unis, même s'il en a été souvent question lors des discussions concernant le paiement d'appoint. Pour le moment, la plupart des agriculteurs se contenteraient largement de l'assurance que tant qu'ils continueront à produire, ils pourront survivre. Ils produiraient ce qui est vendable. Mais s'ils se trompent ou si les cours continuent de descendre, ils veulent quand même produire quelque chose qui assurera leur subsistance. Ils ne veulent pas se retrouver en chômage. Ils ne veulent pas aller vivre de l'assurance-chômage dans une ville quelconque. Ils tiennent à leur exploitation, à leur communauté et à leur mode de vie. Le travail ne leur fait pas peur et ils se contenteront presque du strict minimum pour survivre.

Peut-être que personne n'a la solution à ce problème pour l'instant. Mais les agronomes de l'Ontario ont présenté un plan très bien articulé pour aider l'industrie céréalière. C'est une proposition qui devrait nous intéresser tous, et néo-démocrates, libéraux et conservateurs ne devraient pas l'étudier séparément. Nous devrions voir ensemble si ce n'est pas finalement la solution recherchée. Ces agronomes assurent que nous devrions savoir combien de grain nous consommons au pays même. Nous avons une bonne idées du volume et du prix des céréales que nous vendons. Notre plus grand souci évidemment, c'est que les cours tombent et que nous n'avons aucun moyen de savoir combien d'argent nous perdrons. Mais si le gouvernement part du principe que la communauté agricole nous est nécessaire, que nous avons besoin de cette production, nous pouvons prendre des mesures en conséquence avec le concours des agriculteurs et des gouvernements concernés.

Tant pis si nous payons plus que maintenant, si c'est le prix de la survie des agriculteurs. Autrement, ces agriculteurs vont quitter leurs terres et nous finirons quand même par payer pour eux car ils ne se trouveront pas d'emploi dans les villes. Nous paierons quand même, mais autrement. Il ne leur faudrait pas tant d'argent que cela pour conserver leur exploitation et c'est tout ce qui les intéresse pour le moment.

M. Caldwell: Madame la Présidente, je me demande si le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a vraiment répondu à ma question, s'il comprend vraiment ce que signifie la gestion de l'offre. Gérer l'offre, c'est produire pour le marché intérieur et faire une croix sur nos exportations. C'est cela, un office de gestion de l'offre, si je ne m'abuse. Je ne vois pas comment le député peut proposer d'accroître la production tout en parlant de gestion de l'offre. Je ne vois pas où il veut en venir. Si nous nous en tenons à une stricte gestion de l'offre en ne produisant que pour le marché intérieur, nous devrons réduire nos cultures de 65 p. 100 dans les Prairies.

M. Hovdebo: Le député devrait savoir que l'industrie laitière, probablement notre structure la plus perfectionnée de gestion de l'offre, a différents marchés: d'abord, le marché national du lait, ensuite, le marché du lait de transformation et, enfin, le marché d'exportation. On peut faire la même chose avec n'importe quel des produits dont il est question aujourd'hui.

Même si c'est peut-être la seule possibilité qui s'offre à nous, je ne prétends pas que ce genre de gestion de l'offre réglerait le problème de l'industrie céréalière. Ce que je dis, c'est que nous connaissons les paramètres du marché canadien. Nous avons une bonne idée de ce que nous pouvons vendre. Par exemple, nous savons que, si nous produisons du blé de première qualité, nous en vendrons encore plus. A l'heure actuelle, nous vendons 10 p. 100 de nos céréales aux États-Unis, et ce en dépit de contraintes à l'exportation. Il y a des possibilités, mais nous ne les trouverons pas et elles ne feront pas partie du système de production agricole si nous ne les explorons pas et si nous tous ne les acceptons pas.

A mon sens, dans le secteur agricole, le temps est peut-être venu pour les agriculteurs des trois partis—conservateurs, libéraux et néo-démocrates—et les groupes agricoles de travailler ensemble et de décider que c'est là une façon de survivre.

Les subsides

M. Nystrom: Madame la Présidente, j'ai une brève observation à faire. Depuis quelques mois, je travaille avec le ministre pour essayer de trouver une procédure des griefs qui permette l'arbitrage d'un différend entre un agriculteur et une société de produits chimiques agricoles. Dommage que le ministre ne soit pas ici, car il a eu l'amabilité de faire revoir la politique par son ministère et il semble qu'on ait fait des progrès vers l'établissement d'un tel mécanisme.

• (1730)

Il y a quelques mois, des agriculteurs de la Saskatchewan sont venus me voir. Ils ne venaient pas de ma circonscription, mais de la ville d'Eston dans la circonscription du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight). Deux d'entre eux, MM. Roger Oakland et Lorne Johnston, représentaient un groupe d'agriculteurs d'Eston en conflit avec la société Dow Chemical au sujet d'un produit chimique appelé Tordon 202C. Ils n'avaient pas pu régler à l'amiable le problème que leur avait causé ce produit chimique. Ils ont été forcés de s'en remettre à la cour et l'affaire traîne en longueur. Je ne peux pas en dire plus long parce que la cour est encore saisie du litige.

Je vois que le ministre est maintenant à la Chambre. A cause de cette situation, ces agriculteurs ont eu l'idée qu'il devrait y avoir une sorte de mécanisme pour régler les différends entre un agriculteur et une société de produits chimiques agricoles lorsque survient le problème d'un produit qui ne fait pas l'affaire, qui ne donne rien, qui ne rend pas ou qui abîme le sol ou les récoltes. Dans la situation actuelle, un agriculteur n'a pas vraiment les moyens de s'attaquer à une grosse multinationale de produits chimiques, ni le temps d'ailleurs. Je tiens à dire que le ministre s'est montré très obligeant à ce sujet. Peut-être ne convient-il même pas de féliciter ici le ministre, je ne sais trop, madame la Présidente. Quoi qu'il en soit, cela n'arrive pas souvent qu'on voie entreprendre un pareil genre d'examen. Je tiens simplement à dire publiquement que je suis heureux que cet examen soit en marche en ce moment à Agriculture Canada au sujet d'un certain mécanisme d'examen des plaintes.

Je suis certain qu'il va peut-être falloir au départ que l'industrie crée elle-même une procédure volontaire, en pleine consultation avec les agriculteurs et les organismes agricoles, comme première étape d'un mécanisme officiel ou d'arbitrage, ce qui j'imagine pourrait être une autre façon d'exposer la chose. Je pense que nous allons faire des progrès sur cette question. Nous avons là un exemple de groupe d'agriculteurs de la Saskatchewan qui a lancé une bonne idée. Je suppose qu'il n'y a rien de plus fort qu'une idée, quand son heure est venue. Cela fait voir que ces agriculteurs, quand ils développent leur point et qu'ils se documentent, parviennent à persuader les services du ministère de l'Agriculture qu'ils ont des idées qui valent la peine d'être examinées. J'espère qu'avant trop longtemps les agriculteurs du pays auront un arbitre indépendant qui réglera les différends entre sociétés de produits chimiques agricoles et agriculteurs. Je voudrais demander au député de Prince-Albert (M. Hovdebo) s'il ne veut pas appuyer une idée aussi formidable.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) a une minute pour répondre.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, j'appuierais très certainement une telle idée. Elle soulève un point sur lequel j'aimerais faire une observation. Il est temps à mon avis de passer en revue un grand nombre de ces aspects, dont l'aspect financier, les intrants agricoles et la production. La recherche qu'il faudrait entreprendre de nos jours ne devrait pas avoir pour objet de faire augmenter la production, car nous produisons déjà la plupart de nos denrées en abondance, mais de faire diminuer les prix de revient, même si nous finissons par produire moins en fin de compte.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle—Moose Mountain): Madame la Présidente, la motion à l'étude se résume en réalité à une question de confiance pour les Canadiens qui ont à choisir entre le parti libéral et le parti conservateur. Je le dis en toute déférence pour le NPD, il s'agit ici de notre bataille.

Tout d'abord, il faut établir bien clairement que c'est une motion dangereuse à présenter à un moment où la Commission canadienne du blé s'efforce désespérément de s'acquitter de la tâche que lui confie la loi. J'aurais pu dire que ma première réaction à la lecture de la motion fut d'y voir une attaque contre cet organisme. Aux termes de la loi adoptée par le Parlement, la Commission canadienne du blé est en effet chargée de vendre toutes les céréales produites dans l'Ouest, ou du moins presque toutes. Je ne pense pas que telle était l'intention des libéraux. J'espère que non. On nous demande de retirer notre confiance au gouvernement si nous croyons que le parti conservateur a trahi son passé et son présent.

Autrement dit, la politique agricole des libéraux n'a pas donné de bons résultats ces dernières années. J'ai sous la main la bible libérale intitulée l'Agriculture canadienne dans les années 70. Ce document a été rédigé par des gens très brillants. Il a été entrepris du temps du gouvernement Pearson et publié, en 1969, par le gouvernement Trudeau. Le ministre de l'époque a essayé de mettre en oeuvre cette politique.

Les Canadiens de l'Ouest savent bien que du temps de Pearson et de Trudeau, le parti libéral a essayé de mettre en oeuvre les politiques énoncées dans le rapport du groupe de travail de 1969. Quelle est la teneur de ce rapport? Il y est dit que les agriculteurs canadiens n'ont aucun avenir. Il recommande de nous débarrasser de deux cultivateurs sur trois. Il recommande également de réduire de moitié la superficie cultivée dans l'Ouest, d'ici trois ans. Telle est la politique que les libéraux ont suivie de 1969 jusqu'à ce qu'ils soient battus, en 1979.

Les conservateurs ont gagné la confiance des céréaliers de l'Ouest pour un demi-siècle avec les réalisations qu'ils ont accomplies entre 1957 et 1963 et pour lesquelles nous possédons des preuves quantitatives. Il est normal que cette motion ennuie beaucoup le ministre après tout ce que le gouvernement a fait depuis deux ans pour conserver cette confiance. Une motion aussi stupide et aussi inopportune peut être considérée comme une attaque contre la Commission du blé à laquelle le Parlement a donné le droit de décider du montant des paiements.

Je dirai simplement, madame la Présidente, qu'en fait ce débat oppose deux grands partis qui ont gouverné le pays depuis un siècle. C'est une question de confiance. J'ai ici toute une liste des calamités qui sont tombées sur nous. Je me souviens de l'époque où j'avais pour fonction de préparer une politique agricole nationale, aux débuts du gouvernement Diefenbaker. Nous avons eu droit au même genre de critiques. A l'époque, la situation paraissait peu reluisante. Je me suis souviens du jour où j'ai annoncé que nous venions de conclure notre première vente de céréales, un marché à long terme, avec la Chine. Le NPD a dit que ce marché n'en était pas un et que c'était un canular. Les libéraux nous ont reproché de vendre du blé à crédit à nos ennemis pour combattre nos amis.

Je n'en dirai pas plus. C'est une question de confiance. Nos réalisations ne nous valent-elles pas un peu plus de confiance que cette motion n'en reflète? Si nous examinons ce que les libéraux ont fait, que pouvons-nous répondre à cela?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Champagne (Champlain): Madame la Présidente, je crois sincèrement que dans les propos très brefs, mais des propos fort convaincants de mon collègue, on peut se rendre à l'évidence que l'agriculture canadienne, en particulier depuis notre élection en tant que gouvernement responsable en septembre 1984, a fait un bond en avant.

[*Traduction*]

Je voudrais poser une question au député.

[*Français*]

Vous savez, madame la Présidente, je voudrais qu'il m'interprète de quelle façon il conçoit en matière d'agriculture les efforts qui ont été faits d'un bout à l'autre du Canada. On part de Terre-Neuve et on va jusqu'en Colombie-Britannique. Parlons premièrement d'une politique laitière à long terme, et on sait jusqu'à point les producteurs canadiens la voulaient. Depuis 1980 les libéraux la promettaient et, depuis 1980, ces gens-là étaient dans une situation qui laissait dans le doute, il fallait un gouvernement progressiste conservateur pour la signer.

• (1740)

On se souviendra, madame la Présidente, que pour le Québec—les pertes de récoltes de 1983—c'est nous qui l'avons signée, c'est nous qui avons réglé le problème parce que les libéraux, dans leur incompétence, disaient que les producteurs du Québec avaient suffisamment d'argent. Madame la Présidente, j'aimerais que mon collègue me dise dans quel état il perçoit la proposition du député d'Algoma (M. Foster) lorsqu'il parle du fait que les producteurs canadiens, que l'agriculture canadienne est en danger, alors que son propre gouvernement a refusé de les aider pendant 20 ans. J'aimerais, madame la Présidente, que mon collègue me parle des taux d'intérêt de 16.75 p. 100 que la Société du crédit agricole offrait aux producteurs agricoles alors que les libéraux étaient au pouvoir. Comment se fait-il que le député d'Algoma, qui est le critique actuel en matière d'agriculture, n'ait pas présenté cette motion en ce temps-là? S'il avait été honnête, il l'aurait sûrement fait. J'aimerais que mon collègue m'explique parce que je sais jusqu'à quel point il est au courant des dossiers de l'agriculture, je sais jusqu'à quel point il est préoccupé par l'avenir économique de nos producteurs agricoles.

Madame la Présidente, ce que le Canada veut, ce que le gouvernement du Canada veut, ce que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) fait depuis 1984, c'est d'abord et avant tout un exercice de relations avec les provinces, c'est-à-dire qu'on s'est parlé, qu'on s'est entendu sur des programmes. Regardons, dernièrement, ce qu'on a signé avec le Québec: 35 millions de dollars! J'aimerais que mon collègue me fasse ses commentaires au sujet des ententes qu'on a signées avec les Maritimes. L'efficacité réside d'abord et avant tout dans le respect que l'on donne à l'ensemble de nos producteurs, des provinces et à l'agriculture canadienne. J'aimerais que mon collègue, madame la Présidente, en terminant parce que je ne voudrais pas abuser du temps de cette Chambre, me parle des ententes qui s'en viennent. On parle des ententes bilatérales avec les Américains. On parle des ententes multilatérales du GATT, parce que c'est la première fois qu'un gouvernement responsable, un gouvernement progressiste conservateur, prend la peine de mettre en première ligne au Tokyo Round la question de l'agriculture.

C'est la première fois qu'un gouvernement responsable, un gouvernement moral prend la responsabilité de faire un paiement de stabilisation, de faire un paiement additionnel d'un milliard de dollars pour les producteurs de céréales, et on voit le député d'Algoma se plaindre. Mais il se plaint de quoi, madame la Présidente? Est-ce qu'il se plaint de ce qu'on aide les producteurs agricoles? Si c'est là le but de son intervention, je pense qu'il devrait davantage écouter. Il devrait davantage collaborer et il devrait, surtout, et je le dis pour le député de Richmond—Wolfe (M. Tardiff), regardez les quelque 400 réalisations que l'on a faites au niveau de l'agriculture depuis notre arrivée au pouvoir . . . Ce ne sont pas des paroles! Ce sont des gestes concrets. L'agriculture canadienne est une de nos principales priorités économiques et dans la mesure où un gouvernement responsable avec en tête un ministre de l'Agriculture responsable comme celui que nous avons à l'heure actuelle continuera à travailler dans ce sens-là, je pense qu'on pourra en arriver à quelque chose de très positif.

Alors j'aimerais que mon collègue puisse m'indiquer son point de vue sur ces multiples questions.

[*Traduction*]

M. Hamilton: Madame la Présidente, je ne peux pas répondre à toutes ces questions. Je disais simplement que le gouvernement dont je faisais partie avait accompli énormément de choses dans toutes les provinces du pays. Quand on présente une motion comme celle-ci, il est bon de se demander si les gens ont oublié qu'ils nous ont fait confiance pendant des années.

En parlant de confiance, celui qui travaillait pour moi quand je mettais la dernière main à cette politique en 1962 est maintenant premier ministre (M. Mulroney). Je l'appellais mon secrétaire parliculier, mais il se désignait lui-même autrement. C'est grâce à lui que nous avons pu faire venir au Canada le sperme de charolais qui a entraîné une véritable révolution dans l'industrie bovine. Comme je ne pouvais pas m'exprimer avec facilité au Québec, il expliquait ce que j'essayais de dire. Nous avons obtenu de bons résultats au Québec en 1962, 1963

et 1965 dans les régions rurales. Je n'ai pas besoin d'en dire plus long.

M. Stackhouse: Madame la Présidente, c'est un grand honneur pour moi d'avoir la parole après l'un des plus grands ministres de l'Agriculture et l'un des plus grands orateurs que le Canada et la Chambre des communes aient connus.

Des voix: Bravo!

M. Stackhouse: Madame la Présidente, on ne s'attend pas d'habitude à ce que des députés de Toronto et des environs participent à un débat sur l'agriculture. Je le fais non pas parce que je représente beaucoup d'agriculteurs, mais parce que je représente un grand nombre de consommateurs de produits agricoles. La santé du secteur agricole revêt une importance vitale pour tous les Canadiens, que nous habitions la campagne ou la ville. Dans ma circonscription, nous avons le plus grand producteur du Canada de produits à base de farine. Les programmes gouvernementaux qui touchent le blé et la farine sont d'une importance critique pour cette entreprise et ses 400 employés. Je suis donc très reconnaissant au gouvernement d'avoir abordé la question de la fixation du prix du blé de façon aussi équilibrée. Il se préoccupe des problèmes des producteurs de blé. Il se préoccuppe des problèmes des consommateurs. Il se préoccupe des problèmes des membres de l'industrie. Il a tenu compte de tout cela pour répondre aux besoins et aux aspirations légitimes de nous tous. C'est de cela que le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) voulait parler quand il a dit que c'était une question de confiance. Nous pouvons avoir confiance dans le gouvernement actuel parce qu'il se préoccupe de tous les secteurs de notre société. Il aborde les problèmes de façon équilibrée et équitable pour tous.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous reprenons le débat.

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Madame la Présidente, je commence par la question de confiance qu'a soulevée le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton). Le député, qui a eu une longue et remarquable carrière, n'est pas sans savoir que la confiance doit être réciproque. Ceux qui placent leur confiance dans un gouvernement ont l'espoir qu'il agira de manière efficace et utile en leur nom.

Le gouvernement conservateur a été élu avec une énorme majorité en 1984. Les agriculteurs de l'Ouest ont fondé de grands espoirs en lui. Ils attendaient beaucoup de lui. Je voudrais rappeler au député ce qui s'est passé depuis. Les conservateurs sont en troisième place dans les provinces des Prairies qui ont été leur bastion pendant longtemps. Ils ont perdu la confiance des Canadiens en deux courtes années. Ils n'ont pas répondu aux espoirs qui avaient été placés en eux. Il n'y a aucun doute que la confiance a existé.

Le principal but de la motion est de rappeler aux membres du caucus conservateur qu'il est temps qu'ils s'occupent de représenter ceux qui les ont élus. Ils n'ont pas pour mission de s'agripper au navire en perdition et d'obéir aux ordres. Pour les députés du caucus conservateur qui représentent des circonscriptions rurales, le moment est venu d'écouter leur conscience. Ils sont au courant de la situation. Ils savent qu'ils sont en train de perdre la confiance des électeurs, parce qu'ils n'adaptent pas leur action aux circonstances.

• (1750)

Je vous donne des exemples, madame la Présidente. Vendredi soir dernier, deux agriculteurs de Lambton—Middlesex, dans le sud-ouest de l'Ontario, m'ont conduit à Toronto où je prenais l'avion pour Winnipeg. Ils viennent de familles qui pratiquent l'agriculture depuis trois ou quatre générations. Ce sont de bons agriculteurs, dont le rendement est loin d'être faible. Je les ai écoutés raconter leur histoire pendant deux heures et demie. Chaque jour, chaque semaine, ils ont vu leurs voisins emballer le reste de leurs affaires dans une camionnette et abandonner leur terre convaincus que personne ne peut les secourir. Il ne s'agit pas seulement d'un ou deux cas, mais de dizaines de milliers, dans cette partie du sud-ouest de l'Ontario. Ces agriculteurs disent que de voir leur collectivité s'effondrer sous leurs yeux leur crève le coeur.

Voici un autre exemple. Il y a environ deux semaines, je discutais avec des gens dans mon bureau de ma circonscription de Winnipeg lorsqu'un groupe de sept ou huit personnes est entré. Ils ont dit qu'ils n'avaient pas pris de rendez-vous mais qu'ils voulaient parler au député. Ils venaient de la région du Manitoba située entre les lacs, de Beauséjour plus précisément. Ils s'étaient réunis le soir précédent et ils avaient conclu qu'ils n'avaient pas d'autre choix que de quitter la terre. Leurs fils et leurs filles n'avaient plus de foi ou d'espoir en l'agriculture parce qu'elle ne rapportait plus. Ces hommes et ces femmes étaient dans la cinquantaine avancée. Ils ont dit la même choses que les agriculteurs de l'Ontario. Ils avaient perdu l'espoir et la confiance. Ils assistaient à la disparition de leur mode de vie ou de leur gagne-pain.

La semaine dernière, j'ai rencontré des délégués du Comité d'action pour la stabilisation agricole du sud de l'Alberta qui représente 20 000 agriculteurs de cette région. Ils disaient la même chose. Ils ont forgé une expression nouvelle pour moi. Je ne l'avais jamais entendue auparavant. Cela s'appelait «tenir la ferme». Cela signifie que les agriculteurs de bien des régions du Canada ont l'intention, cette année, de se contenter de semer le minimum nécessaire pour avoir droit à leur paiement à l'acre et pour obtenir le chèque de stabilisation du gouvernement, après quoi ils abandonneront la terre. On constate la même chose dans tout le pays.

En présentant cette résolution nous ne cherchons pas simplement à mettre nos politiques de l'avant. Par cette résolution, nous essayons d'amener les deux côtés de la Chambre à réagir à la crise la plus grave qui ait secoué le monde agricole depuis des générations et des décennies. Nous assistons à la dissolution de l'économie céréalière du Canada. Les agriculteurs et leurs épouses et leurs enfants ne veulent pas de la satisfaction béate dont certains ont fait preuve cet après-midi en disant que tout allait bien, qu'il n'est pas nécessaire d'agir ou de réagir, qu'il ne faut pas s'inquiéter, que tout ira mieux demain et que le marché arrangera les choses. Ils ne veulent pas entendre ces réponses condescendantes au moment où leur mode de vie disparaît sous leurs yeux. Voilà le but de la résolution. Il ne s'agit pas de vaquer aux affaires courantes ou de rafistoler un peu le système. Nous parlons d'une économie qui s'en va à la dérive.

Le député du Grand Toronto a déclaré qu'il était de tout coeur avec les agriculteurs. Il était sincère et je suis d'accord avec lui. Cependant, pour être logique, il devrait voter pour la résolution qui propose ce que les agriculteurs veulent avoir. Elle n'est pas basée sur l'opinion d'un mystérieux groupe d'experts ou des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture. Elle est basée sur les discussions que nous avons eues au cours des derniers mois avec des agriculteurs qui craignent de perdre tout ce qu'ils ont.

Je faisais partie d'un groupe de travail de notre caucus qui a visité les quatre provinces de l'Ouest durant le congé parlementaire. A chaque arrêt, les agriculteurs réfutaient exactement les propos que le ministre de l'Agriculture a tenus aujourd'hui. Ils ont dit qu'ils avaient besoin d'un paiement d'appoint ou encore qu'on leur promette que le versement initial pour les grains de la Commission canadienne du blé sera maintenu au même niveau que l'année dernière. Ils ont dit qu'ils avaient besoin non seulement de maintenir leurs liquidités pour pouvoir acheter leurs semences et préparer les semailles, mais aussi pour faire comprendre aux Américains et aux Européens qu'au Canada, nous n'accepterons pas d'être contraints de fermer boutique.

Nous savons que c'est là ce que visent les Américains avec leur *Farm Bill*, ils voudraient nous obliger à nous retirer des affaires. Ils utilisent leurs volumes incroyables de grains pour faire baisser les prix mondiaux, ils versent à leurs agriculteurs des subventions de 3 $ ou 4 $ le boisseau, et ils obligent les agriculteurs du Canada, de l'Argentine et de l'Australie à se retirer des affaires. La seule façon de les convaincre et de les obliger à mettre un terme à leur tentative démoniaque de nous ruiner est de leur faire comprendre que nous ne nous laisserons pas intimider.

S'il faut pour cela que les Canadiens paient davantage pour venir en aide aux agriculteurs pendant un, deux ou trois ans, disons-le maintenant et faisons savoir aux Américains et aux Européens que nous ne les laisserons pas nous bousculer. Voilà le genre de message qui s'impose.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Champagne) a dit qu'il avait fait inscrire cette question à l'ordre du jour du sommet. Mais, depuis lors, qu'a fait le gouvernement? A-t-il envoyé aux Américains le message approprié?

Je désire me reporter à un mémoire que nous avons reçu alors que nous nous trouvions à Winnipeg. Il provenait de l'Union des producteurs de grains. Du ton relevé dont on use généralement en présence de groupes parlementaires, le mémoire précise: «Il est décevant à notre avis qu'un pays comme l'Australie arrive si bien à se faire comprendre des États-Unis, alors que le Canada qui a pourtant de solides liens sociaux et économiques avec ses voisins du Sud, n'y parvient pas.» Les représentants de cette association ont déclaré qu'ils étaient bien déçus de la «danse des sept voiles» à laquelle se livre le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) lors de ces réunions. Il n'est plus temps d'échanger des amabilités diplomatiques ni de resservir les mémoires rédigés par les fonctionnaires compassés du ministère des Affaires extérieures aussi. Le moment est venu de ne pas mâcher nos mots avec les Américains et de leur dire carrément qu'ils ne nous contraindront pas à abandonner les affaires, et que le gouvernement s'emploiera à maintenir les agriculteurs au travail jusqu'à ce qu'il se produise un changement. Le gouvernement n'a jamais tenu ce genre de langage aux Américains, mais c'est le moment.

Les Américains ne vont pas s'arrêter. Ils sont déterminés à appliquer leur *Farm Bill* et à réduire le prix des grains de 15 à 20 p. 100 cette année, l'année prochaine, et l'année suivante, jusqu'à ce que quelqu'un s'interpose. C'est en partie la raison de cette résolution. Voilà pourquoi le gouvernement doit envoyer son message maintenant, et non pas dans plusieurs mois.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est possible aux deux côtés de la Chambre de bien faire savoir que nous allons venir en aide aux agriculteurs qui éprouvent des problèmes de crédit. Nous utilisons à leur égard un langage méprisant. Nous parlons de marginaux qui de toute façon vont faire faillite. Quelle sorte de langage est-ce là? Qui donc à la Chambre des communes est si savant qu'il puisse traiter un agriculteur de marginal?

Le ministre de l'Agriculture m'a dit que jusqu'à un certain point, les seules personnes qui devraient participer à ce débat sont les agriculteurs eux-mêmes. C'est comme dire que seules les femmes devraient s'intéresser aux questions féministes et que seuls nos concitoyens de l'est du Canada devraient discuter des problèmes de la voie maritime du Saint-Laurent. Je suis député. Je viens de l'ouest du Canada. Je me fais beaucoup de souci à propos de ce qui arrive à ma région. Que je sois agriculteur ou non, je tiens à dire ce que je pense de la situation. Ce que je veux dire, c'est que bon nombre de ces agriculteurs étaient des gens dynamiques dans les années 70. C'étaient de bons agriculteurs qui parlaient d'étendre leur exploitation et d'acheter d'autres machines. Il y a de jeunes agriculteurs qui ont un diplôme en agriculture. L'avenir de l'agriculture repose entre les mains de personnes qui doivent beaucoup d'argent à la SCA. Ce sont les personnes dont nous avons besoin. Elles sont l'avenir de la céréaliculture. Ce sont ces agriculteurs qui font faillite.

Nous avons entendu les chiffres. Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) et le député d'Algoma (M. Foster) ont dit que 30 p. 100 des débiteurs de la SCA sont en retard de plus de deux ans dans leurs remboursements. Légalement, on peut parler de faillite.

Qu'a fait le gouvernement? Les députés d'en face ont bombé le torse, fiers de leurs initiatives. Ils ont donné 15 millions de dollars en deux ans à la SCA, dont 10 pour essayer de radier certaines dettes, 10 millions pour renflouer une série de dettes non payées totalisant plus de 23 milliards. Voilà ce que fait le gouvernement alors que les agriculteurs ont déjà de la difficulté à emprunter de l'argent. Ce n'est pas juste envers les agriculteurs. Ce n'est pas juste envers les Canadiens en général. Le député du Grand Toronto avait raison. Nous dépendons dans une large mesure de la céréaliculture et de l'agriculture en général.

• (1800)

Les emplois des travailleurs du secteur de l'alimentation et bien des travailleurs du secteur des transports dépendent des agriculteurs. Pourquoi laisser la terre tomber en jachère?

Pourquoi laisser les agriculteurs abandonner la terre? Pourquoi certains agriculteurs de l'Alberta se mettent-ils à faire de l'exploitation minière sur leurs terres? Je ne crois pas que les faits soient contestés. Personne ne conteste la crise aiguë que nous traversons.

Pourquoi allons-nous ne pas approuver les mesures qui peuvent apporter un peu d'espoir, de confiance, que le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) a préconisées? Nous admettons que cela coûtera de l'argent. A l'instar de mon collègue, le député d'Algoma (M. Foster) nous nous sommes réjouis lorsque le gouvernement a annoncé le programme de 1 milliard de dollars. C'était un bon départ. Les associations d'agriculteurs ont dit que c'était insuffisant, mais que cela aidait un peu. Ça, c'était l'an dernier. Nous parlons de ce qui se passera l'an prochain. Nous arrivons à la fin de mars et nous parlons des agriculteurs qui font leur plans. Ils ont besoin de savoir s'ils vont continuer à exploiter, quelles récoltes semer et s'ils seront encore solvables dans trois ou quatre mois.

M. Wise: Ils s'y connaissent mieux que vous, Lloyd.

M. Axworthy: Je l'admets, mais je dois dire au ministre que je pense qu'ils s'y connaissent mieux que lui aussi.

M. Wise: Je n'ai pas d'objection à cela.

M. Axworthy: Je les ai écoutés, madame la Présidente. Au cours des deux derniers mois j'ai parcouru la campagne et parlé aux gens du secteur agricole dans l'ouest du Canada. C'est aussi pour cela que j'étais dans le sud-ouest de l'Ontario en fin de semaine dernière. Ils m'ont demandé de faire valoir leur point de vue. Ils m'ont dit avoir besoin d'aide et tout de suite.

M. Wise: Ils vont l'avoir.

M. Axworthy: Ils ont besoin d'en être assurés maintenant.

M. Wise: Ils peuvent en être assurés.

M. Axworthy: C'est tout ce que demande cette résolution. Elle ne demande pas au ministre de l'Agriculture de dire combien, ni de préciser si ce sera à l'acre, à la production, etc. Elle demande simplement un engagement maintenant . . .

M. Wise: L'engagement a été pris.

M. Axworthy: . . . plutôt que des dérobades.

M. Wise: L'engagement a été pris.

M. Axworthy: L'engagement n'a pas été pris.

M. Wise: Si.

M. Axworthy: Il n'est pas public.

M. Wise: Si, il l'est.

M. Axworthy: Dans ce cas, c'est le secret le mieux gardé au Canada. Les agriculteurs ne le savent certainement pas. Personne ne le sait. Peut-être que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et ses collègues le savent. Dans ce cas, qu'ils le disent.

M. Wise: On ne peut le dire maintenant.

M. Axworthy: Si l'engagement a déjà été pris, tout va bien. Le ministre de l'Agriculture pourra alors se lever dans deux ou trois minutes pour voter en faveur de la motion. C'est aussi simple que cela. Il n'a rien de plus à faire. Il n'a qu'à se lever et à voter pour la motion. Il n'y aura alors ni erreur ni confusion, nous pourrons dire que la Chambre a bien fait son travail. Cela donnera un peu d'espoir aux agriculteurs, car nous aurons prouvé que le Parlement du Canada peut agir quand c'est nécessaire, que tous les partis peuvent s'unir pour prendre les mesures qu'il faut.

Si le ministre de l'Agriculture et ses collègues soutiennent que l'engagement a été pris et que les assurances ont été données, alors je leur demande de voter en faveur de la motion.

M. Wise: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Nous avons abordé diverses questions aujourd'hui qui ont retardé cet intéressant débat. Pourriez-vous demander le consentement de la Chambre pour que, malgré l'heure, le député de Crowfoot (M. Malone) ait la possibilité de poser une ou deux questions?

M. Gauthier: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime sur la proposition du ministre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Wise: Juste une seule question?

M. Gauthier: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il n'y a pas consentement unanime.

[*Français*]

À l'ordre! Comme il est 18 h 05, il est de mon devoir, conformément à l'article 82(9) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire afin de disposer du travail des subsides. En conséquence, la question est la suivante:

M. Maurice Foster (Algoma) propose:

Que la Chambre, reconnaissant la gravité de la situation des agriculteurs canadiens qui résulte de la faiblesse record des prix mondiaux des céréales et autres denrées, demande au gouvernement de s'engager maintenant envers les agriculteurs

a) à s'assurer que les revenus qu'ils tireront des céréales au cours de la nouvelle campagne agricole seront au moins égaux à ceux des revenus de la campagne agricole 1986-1987;

b) à maintenir le gel actuel sur les taux de transport des céréales exigés des agriculteurs;

c) à réduire le coût des intrants agricoles par des méthodes qui comportent des mesures destinées à régler le problème des prix élevés des produits chimiques; et

d) vu l'aggravation de la crise de la dette agricole, à leur fournir davantage d'aide afin de préserver l'entreprise agricole familiale comme principal outil de production et rouage vital de la vie rurale au Canada.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que l'on convoque les députés.

(La motion de M. Foster, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant.)

(Vote nº 76)

POUR

Députés

Allmand
Althouse
Axworthy
Baker
Berger
Boudria
Broadbent
Caccia
Copps
de Corneille
Dingwall
Finestone
Foster
Frith
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Johnston
(Saint-Henri—Westmount)
Kaplan
Killens
Lapierre
Malépart
Manly
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nystrom
Parry
Pépin
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Skelly
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young —50

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Bouchard
Bourgault
Bradley
Browes
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Champlain)
Clark
(Brandon—Souris)
Clinch
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crouse
Darling
Daubney
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Forrestall
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Graham
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hawkes
Hees
Hicks
Hnatyshyn
Horner
Hudon
Jacques
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Joncas
Jourdenais
Kelleher
Kempling
King
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
Mailly
Malone
Mantha
Martin
Masse
Mazankowski
McCain
McCuish
McDermid
McInnes
McKenzie
McKinnon
Merrithew
Minaker
Moore
Murta
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oberle
Oostrom
Pennock
Peterson
Pietz
Price
Redway
Reimer
St. Germain
St-Julien
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Shields
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif
(Charlesbourg)
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Valcourt
Van De Walle
Vankoughnet
Vincent
Warner
Winegard
Wise—125

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je déclare la motion défaite.

Comme il est 18 h 31, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 19 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

M. le Président: Conformément à l'article 9 de la Loi de 1985 sur la représentation électorale chapitre 8 des Statuts du Canada de 1986, je dois déposer une copie certifiée du rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

[*Français*]

Conformément à la Loi, ce rapport est réputé déféré au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

* * *

[*Traduction*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH À LA BARBADE ET À LA GRENADE

L'hon. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur le Président, aux termes de l'article 101 du Règlement, je voudrais déposer, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne sur la réunion que l'Association parlementaire du Commonwealth a tenue à la Barbade et à la Grenade en février 1987.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

[*Français*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA—PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, à titre de présidente, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité législatif sur le projet de loi C-38, Loi sur la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, avec modifications, et ce dans les deux langues officielles.

[*Traduction*]

TRAVAIL, EMPLOI ET IMMIGRATION—1ER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le premier rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration au sujet de l'assurance-chômage. Conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, je demande que le gouvernement y donne une réponse complète.

Tout d'abord, je voudrais rendre hommage aux membres du comité qui n'ont pas ménagé leurs efforts. Au cours des deux dernières semaines, à au moins quatre reprises, les séances du comité ont débuté tôt le matin pour se terminer aux environs de minuit. Selon moi, ce genre d'horaire montre à quel point la question de l'assurance-chômage est complexe et importante dans notre société. Notre rapport renferme 90 recommandations de tous les partis. Les membres du comité se sont entendus sur 89 de ces recommandations et ils n'ont différé légèrement d'opinion que sur une seule. Selon moi, cela montre l'esprit de coopération qui a animé les députés.

Les modifications recommandées par le comité tendent principalement à rétablir l'équité d'un bout à l'autre du pays. Nous espérons que l'époque des disparités chez les chômeurs d'une région à une autre est révolue.

Nous recommandons également que les bénéficiaires de l'assurance-chômage puissent de plus en plus prendre en main leur destinée en obtenant la formation et le recyclage nécessaires alors qu'ils touchent des prestations. Sauf erreur, c'est la première fois qu'un comité de la Chambre recommande de permettre aux Canadiens qui ne possèdent pas une éducation de base d'aller l'acquérir pendant qu'ils touchent des prestations. Selon nous, il s'agit d'une initiative importante tendant à résoudre le problème des analphabètes fonctionnels au Canada. A notre avis, si le gouvernement et le Parlement suivent notre conseil, cela fera une énorme différence.

Je crois que les députés seront également heureux d'apprendre que l'admissibilité sera établie en fonction de 400 heures de travail. A première vue, cela semble simple, mais ce chiffre tient compte du fait que notre pays dépend principalement de ses ressources naturelles et que dans le secteur pétrolier, les secteurs de la pêche et des forêts et de nombreux autres secteurs de l'économie canadienne, les Canadiens travaillent de nombreuses heures par semaine. Auparavant, aux fins de l'assurance-chômage, on ne tenait pas compte de la réalité selon laquelle certaines personnes peuvent travailler 100 ou 120 heures par semaine au lieu de la moyenne normale de 40 heures, dans le secteur de la fabrication. Nous sommes heureux de présenter une recommandation tenant compte du secteur primaire et de ses modes de travail différents.

Le rapport renferme bien d'autres recommandations notamment une réorganisation d'envergure, mais je pense que ces trois objectifs représentent de nouvelles orientations importantes auxquelles le gouvernement et le Parlement souscriront, je l'espère.

[*Français*]

PRÉSENTATION DU 3E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du Comité permanent des affaires émanant des députés, dans les deux langues officielles.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PRÉSENTATION DU RAPPORT D'UN COMITÉ—ON DEMANDE AUTANT DE TEMPS POUR LA RÉPLIQUE DES PORTE-PAROLE DE L'OPPOSITION

L'hon Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, lorsque mon collègue, le président du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, a déposé le rapport sur l'assurance-chômage, rapport auquel je souscris en majeure partie, il a fait d'assez longues observations. Je suis d'accord en ce qui concerne la plupart des choses qu'il a dites mais il me semble que lorsqu'on fait d'aussi longues observations, il conviendrait de donner autant de temps aux porte-parole de l'opposition pour qu'ils fassent connaître eux aussi leur opinion.

Si je comprends bien, la règle habituelle veut que l'on se contente de déposer le rapport. Je trouve bon que le président ait eu la possibilité de faire cette intervention. Mais s'il se permet ce genre d'intervention, qui est ni plus ni moins qu'une déclaration faite par un ministre à l'appel des motions, je crois que les porte-parole de l'opposition devraient disposer d'autant de temps pour faire eux aussi leurs observations.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): J'interviens au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président. Je tiens à dire moi aussi que j'approuve une bonne partie de ce qu'a dit le président du comité. Il serait bon à mon avis que nous disposions de quelques minutes pour souligner, d'après notre point de vue, le travail que le comité a consacré à ce rapport. Il dénote un nouvel état d'esprit au sein des comités. Nous avons là un rapport qui a l'appui de tous les partis à la Chambre. En fait, seul un député ministériel—et le rapport en témoigne—s'est dissocié du reste de ses collègues sur la question des prestations de retraite considérées comme un gain aux fins de l'assurance-chômage. Je crois que ce fut la seule dissidence. Je demanderais à la présidence de nous donner la possibilité de répliquer brièvement.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne voudrais surtout pas qu'on m'accuse de faire obstacle à la liberté d'expression à la Chambre. Mais si je ne m'abuse, nous parlons bien du dépôt d'un document. On avait l'habitude, au cours des législatures précédentes et de la législature actuelle, de laisser les présidents de ce comité faire certaines observations non partisanes. C'est très bien et les députés savent très bien à quoi s'en tenir à ce sujet.

Je rappelle à la présidence que le comité des élections, des privilèges et de la procédure est en train de revoir le Règlement. Si nous devons établir une nouvelle pratique, et je n'en discute pas le bien-fondé, ce n'est pas en invoquant le règlement qu'il faut le faire, mais en le modifiant.

Par conséquent, je trouve que mes collègues ont eu la chance de faire valoir leur point et que nous devrions nous efforcer, à l'avenir, de nous en tenir au dépôt des rapports. Toute autre commentaire de la part d'un député devrait être fait à la période des questions ou à l'extérieur de la Chambre.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, moi aussi j'aimerais faire mes commentaires. Tout d'abord, je suis content de voir que, à l'unanimité, les gens rejettent le principe de l'annualisation qui avait des conséquences néfastes pour les pêcheurs des provinces Atlantiques. Je suis content de voir des députés conservateurs s'opposer à la décision du gouvernement de tenir compte des prestations de régimes de pensions pour diminuer les prestations d'assurance-chômage. Et, monsieur le Président, je suis très satisfait de voir que les députés de la Chambre, que ce soit les libéraux, les conservateurs ou les néo-démocrates, ont travaillé de façon constructive.

[*Traduction*]

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Je devrais peut-être intervenir, mais le secrétaire parlementaire invoque le Règlement, je crois.

[*Français*]

L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a terminé ses propos.

[*Traduction*]

La présidence pourrait peut-être aider les députés. Ce qui s'est passé, c'est que conformément au Règlement, le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), président du comité, a présenté à la Chambre un rapport de ce comité concernant l'assurance-chômage, sujet très important. Le député de Calgary-Ouest a également signalé, ce qui est à l'honneur du comité, si la présidence peut s'exprimer ainsi, qu'il y avait unanimité quasi absolue et que les députés de tous les partis ont coopéré et travaillé dur pour préparer le rapport. On a déjà parlé du rapport aux nouvelles, et il n'est peut-être pas très difficile de comprendre pourquoi le président du comité voulait dire quelques mots de plus que ne le fait ordinairement un président de comité qui présente un rapport de cette nature à la Chambre.

D'autres députés se sont levés, et ils ont dit que lorsqu'on fait une déclaration de ce genre, il conviendrait peut-être de permettre à l'Opposition officielle et au Nouveau parti démocratique d'intervenir également. Je présume littéralement que l'on demande à la présidence si elle accéderait à cette requête maintenant. J'attire l'attention des députés sur le paragraphe 99(1) du Règlement qui dit ceci:

> Les rapports de comités à la Chambre, peuvent être présentés par les députés de leur place, au moment prévu par les articles 19(3) ou 82(15)c) du Règlement. Toutefois, on peut permettre au député d'expliquer brièvement le sujet du rapport.

La Chambre peut faire n'importe quoi avec le consentement de la Chambre, bien sûr. Si à un certain moment, la Chambre voulait également entendre ce que les représentants des autres partis ont à dire sur un rapport donné, et si elle acceptait, de telles interventions se justifieraient. Dans le cas qui nous occupe, la présidence doit toutefois faire respecter le Règlement. A une autre occasion, et peut-être même cette fois-ci, la présidence ne veut en aucun cas empêcher les députés de faire des commentaires légitimes ou d'entamer ce qui pourrait même être considéré comme un débat, si la Chambre le désire. Pour le moment, la présidence doit s'en tenir au Règlement et dire aux députés en général et au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), au député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) en particulier que la présidence ne peut pas décider unilatéralement de s'écarter du Règlement et accorder la permission demandée. Cela dit, la présidence ne minimise nullement l'importance de l'affaire. Comme l'a présidence l'a dit il y a quelques instants, et je crois pouvoir me permettre de le répéter, la Chambre et le pays doivent beaucoup au travail des députés de tous les partis qui ont préparé ce rapport.

[*Français*]

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député fait un rappel au Règlement.

M. Blackburn (Jonquière): Sur le même rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Je regrette, mais le rappel au Règlement est terminé.

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): J'ai l'honneur, monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, de déposer une pétition signée par 32 résidants de l'Île de Montréal et des banlieues qui s'objectent aux modifications proposées à la Loi C-22 sur les brevets. Ils considèrent que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux et affecteront aussi directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments privés. Les signataires demandent au Parlement canadien de rejeter ses propositions qui augmenteront le prix des médicaments pour tous les Canadiens.

ON DEMANDE UNE AIDE ACCRUE AUX PROGRAMMES DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): J'ai aussi, monsieur le Président, l'honneur de présenter une deuxième pétition au sujet de la politique de logement du Canada. Cette pétition est signée par 36 résidants de Montréal et également des banlieues qui s'opposent à la décision du gouvernement d'apporter d'importants changements à la politique de logement du Canada. Ils croient, en cette Année internationale des sans-abri, que la définition des besoins essentiels de ce gouvernement empêche des centaines de milliers de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté de recevoir de l'aide au logement du gouvernement. Pour toutes ces raisons, les signataires de cette pétition prient humblement le Parlement d'augmenter immédiatement l'aide aux programmes de logements coopératifs.

OPPOSITION À LA DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES DE RÉDUIRE LE SERVICE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter à la Chambre une pétition concernant le dossier des Postes. Cette pétition est signée par un nombre de commettants de la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell qui s'opposent et font part de leur désaccord sur la décision de la Société canadienne des postes de réduire le service en milieu rural autant qu'en milieu urbain. Cette pétition est signée par 1 117 électeurs de ma circonscription. Elle s'ajoute aux 5 606 personnes qui ont déjà fait valoir leurs griefs dans le passé pour un grand total de 6 723.

Elle est signée par des gens demeurant dans les communautés de Plantagenet, Treadwell, Saint-Albert, Alfred, Casselman, Limoges, Embrun, Bourget, Apple Hill, Green Valley, Glen Robertson, Alexandria, Russell, Clarence Creek, Saint-Bernardin, Dalkeith, Dunvegan, L'Orignal, Hammond, Rockland et Wendover dans la circonscription que j'ai l'honneur et le privilège de représenter.

Questions au Feuilleton

ON DEMANDE QUE LA DÉCISION DE FERMER LES JARDINS DE RIDEAU HALL SOIT RÉEXAMINÉE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition qui est conforme à l'article 106 du Règlement. Les soussignés de la pétition, résidants du Canada, se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief concernant la décision de fermer les jardins de Rideau Hall qui a été prise par la Commission de la Capitale nationale, le ministère des Travaux publics, la Gendarmerie royale et le Bureau du Gouverneur général sans avis préalable. La fermeture de ce joli parc tranquille touche des milliers de personnes venues de tout le Canada visiter la capitale qui se voient, par cette décision, refuser l'accès à Rideau Hall, chose unique comme un symbole de l'esprit de confiance, d'ouverture et de démocratie dont les Canadiens peuvent, à juste titre, s'enorgueillir. Et les résidants de toute la Capitale nationale qui ont utilisé les terrains de Rideau Hall et qui en ont joui, tout en reconnaissant les besoins de sécurité qui ont présidé à la décision de les fermer, ne peuvent accepter la décision d'interdire totalement l'entrée au public de ce parc de 120 acres. A ces causes, les signataires de la pétition demandent humblement que le Parlement réexamine cette décision en consultant un groupe de citoyens représentatifs de cette opposition large et grandissante afin qu'un *modus vivendi* qui satisfasse le gouvernement et le public puisse être trouvé.

• (1120)

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition conformément à l'article 106 du Règlement. Dans cette pétition, des citoyens de Norway House, Snow Lake, The Pas, Churchill, Flin Flon et Thompson au Manitoba expriment leur inquiétude au sujet de l'intention que le gouvernement a manifestée de modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance. Ils croient que cette mesure fera augmenter le prix payé pour les médicaments par les consommateurs canadiens et limitera énormément la possibilité pour les Canadiens moyens de se procurer les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils croient aussi qu'elle fera du tort aux Canadiens qui ont besoin de se procurer régulièrement des médicaments d'ordonnance pour leur santé. Dans leur pétition, ils disent aussi que le gouvernement canadien fait encore une fois des concessions aux États-Unis aux dépens des Canadiens moyens dans les négociations sur le libre-échange.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député aurait-il l'obligeance de nous dire à quelle date la pétition a été certifiée et le nom du député qui l'a présentée pour être certifiée.

M. Murphy: Bien entendu, monsieur le Président. Le nom de la personne qui a demandé que la pétition soit certifiée est Rod Murphy, comme vous auriez pu le deviner vu que toutes les localités énumérées dans la pétition sont situées dans la circonscription fédérale de Churchill. La pétition a été certifiée le 6 janvier dernier par le greffier des pétitions, conformément au Règlement. J'ignore si elle a été soumise au leader parlementaire du gouvernement pour être ratifiée.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour la même raison. Si nous faisons confiance aux députés pour présenter des pétitions à la Chambre en bonne et due forme, pourquoi donc le secrétaire parlementaire demande-t-il chaque fois aux députés de dire qui l'a autorisée, qui l'a signée et en quelle qualité? Je pense que c'est une question de confiance. Les députés doivent se faire confiance mutuellement.

M. Lewis: Monsieur le Président, je puis seulement répondre à mon collègue que la raison pour laquelle j'ai posé cette question deviendra évidente dans quelque temps.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. Murphy: Monsieur le Président, je n'ai aucune objection à la demande du secrétaire parlementaire. Cependant, dans la veine des questions qu'il pose aux députés de l'opposition depuis quelque temps, peut-il dire à la Chambre la date de la question qui figure depuis le plus longtemps au *Feuilleton* et à laquelle le gouvernement n'a pas encore répondu?

M. le Président: La Chambre doute que le secrétaire parlementaire puisse répondre à cette question. Le député de Churchill (M. Murphy) et le secrétaire parlementaire pourraient peut-être en discuter ailleurs qu'ici.

Toutes les questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Tom Hockin (au nom du Ministre des Finances) propose: Que le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, j'appuie le projet de loi C-44 tendant à modifier la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

[*Français*]

Monsieur le Président, les députés de cette Chambre se rappellent très bien la déclaration du ministre des Finances (M. Wilson) au moment où il a présenté ce projet de loi, la semaine dernière.

[*Traduction*]

Cette déclaration expose très clairement le principal objectif du projet de loi. Il vise à apporter un soutien financier énergique aux provinces défavorisées en renouvelant le programme de péréquation. J'ai parlé d'un «soutien financier énergique», car tel est le but du renouvellement du programme de péréquation.

A la suite de ce projet de loi, les paiements de péréquation totaux devraient nettement augmenter au cours des années à venir. Leur montant devrait passer de 5,3 milliards, en 1986-1987, à 5,6 milliards, en 1987-1988 et à environ 5,9 milliards en 1988-1989. Cela représente une augmentation de 300 millions par an ou de plus de 5 p. 100.

• (1130)

Comme le ministre des Finances (M. Wilson) l'a dit dans sa déclaration, ce projet de loi prévoit également la remise d'une somme de 270 millions environ qui devrait normalement être restituée au gouvernement fédéral à la suite du recensement de 1986.

[*Français*]

En bref, madame la Présidente, ce projet de loi vise à fournir aux provinces à faible revenu l'aide financière dont elles ont besoin. Ce projet de loi manifeste clairement la volonté du gouvernement fédéral de leur donner cette aide.

[*Traduction*]

Je vais décrire brièvement l'importance que le gouvernement attache à la péréquation. Comme l'a dit le ministre des Finances, il y a peu d'autres programmes fédéraux aussi importants. La péréquation est l'un des éléments constitutifs du Canada. C'est un principe si bien accepté qu'il est inscrit dans la Constitution. Les provinces désavantagées peuvent, si elles le désirent, utiliser les transferts inconditionnels que le gouvernement fédéral leur verse, pour améliorer leurs services publics. Ce sont des paiements de transfert inconditionnels.

L'aide que recoivent les provinces est fonction de la prospérité relative de leur économie par rapport à celle des autres. Les provinces défavorisées qui ont une économie relativement forte, sont mieux en mesure de financer directement leurs services. Celles qui disposent de moins de ressources ont davantage besoin de l'aide du gouvernement fédéral.

[*Français*]

Les provinces de l'Atlantique bénéficient naturellement plus de cette forme d'aide du gouvernement fédéral. Cette aide est cependant importante également pour le Québec et pour le Manitoba, et plus récemment pour la Saskatchewan.

Madame la Présidente, notre gouvernement est très conscient de l'importance du rôle joué par les paiements de péréquation dans les finances des provinces à faibles revenus.

[*Traduction*]

C'est pourquoi le gouvernement fédéral a régulièrement augmenté les paiements de péréquation malgré ses propres difficultés financières. Nous l'avons fait il y a deux ans lorsque nous avons accordé des paiements spéciaux d'une valeur de 285 millions, en dehors du programme habituel. Nous n'avions aucune obligation de le faire. Nous prenons une nouvelle initiative en ce sens en renouvelant le programme de péréquation. Ce renouvellement comporte certains rajustements qui seront étalés sur deux ans et qui contribueront à augmenter le montant total des paiements. Nous le faisons en renonçant à recouvrer les paiements en trop qui devraient être restitués au gouvernement fédéral à la suite du recensement de 1986. Je crois devoir rappeler à la Chambre la remise de ces dettes qui a été annoncée la semaine dernière.

Comme l'a dit le ministre des Finances, le gouvernement n'est pas obligé de renoncer au recouvrement des paiements de péréquation qui se sont révélés excédentaires à la suite du recensement de 1986. Il est normal que les paiements soient régulièrement redressés dans un sens ou dans l'autre. Le gouvernement prend néanmoins cette mesure pour venir en aide aux provinces. Il est conscient des besoins de trésorerie et des difficultés financières qu'éprouvent les provinces bénéficiaires de la péréquation.

[*Français*]

Notre décision aidera les provinces de l'Atlantique, le Québec et la Saskatchewan et allégera leur situation fiscale.

[*Traduction*]

Le Manitoba n'est pas touché par cette disposition, car il ne doit pas d'argent au gouvernement fédéral à la suite du recensement. En fait, il va recevoir automatiquement 15 millions de plus.

[*Français*]

Madame la Présidente, ce projet de loi réaménage également le système visant à fixer des montants maximums et minimums aux paiements de péréquation. Ce système de plafond et de plancher récemment mis en place n'a jamais été appliqué.

[*Traduction*]

Comme les députés le savent, cette Loi prévoit également divers autres programmes et dispositions qui constituent ce qu'on appelle généralement «les accords fiscaux». Ces programmes, soit le pouvoir de conclure des accords avec les provinces pour la perception des impôts sur le revenu, le paiement des taxes de vente et d'accise mutuelles, la garantie des recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et le financement des programmes établis, ne seront pratiquement pas modifiés.

Le programme de stabilisation fiscale sera également conservé comme le souhaitent les provinces. On procède à certaines mises au point pour améliorer et clarifier le programme en tenant compte des difficultés rencontrées dans son administration, et seulement dans ce domaine. Si les paiements de stabilisation devaient être très importants à l'avenir, toute aide excédant le montant de base prendrait également la forme d'un prêt sans intérêt. En fait, il est probable qu'on n'aura recours au programme de stabilisation que peu fréquemment. Il prévoit un paiement fédéral à une province dans le cas où celle-ci verrait ses recettes diminuer d'une année à l'autre en raison d'un revers économique. En bref, le projet de loi sert surtout à revoir et à étendre les programmes et dispositions existants en matière d'accords fiscaux.

Avant de conclure, il est important que je dise un mot des consultations fédérales-provinciales parce que tous les éléments de ce projet de loi ont été discutés avec les provinces. Comme les députés le savent, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces concerne la législation et les dépenses fédérales. Le consentement des provinces n'est pas nécessaire pour y apporter des modifications. Le gouvernement tient néanmoins fermement à consulter librement les provinces, qu'il ait besoin ou non de leur consentement.

[*Français*]

Nous avons donc abondamment consulté les provinces avant de présenter ce projet de loi. Les consultations ont débuté en 1985, soit près de deux ans avant l'échange du programme actuel. Les provinces ont donc eu l'opportunité de contribuer directement à l'amélioration du programme.

[*Traduction*]

En conclusion, madame la Présidente, la Chambre est saisie de ce projet de loi maintenant parce que le Parlement autorise traditionnellement les paiements de péréquation pour cinq ans. La tranche actuelle doit arriver à expiration le 31 mars de cette année. Elle doit donc être renouvelée pour que les paiements aux provinces ne soient pas interrompus. Ce projet de loi montre clairement que le gouvernement maintient son appui au principe des paiements de péréquation et que nous voulons faire tout en notre pouvoir pour aider les provinces les plus déshéritées. Ce projet de loi prévoit une aide importante et croissante au titre de la péréquation. Il s'ajoute à d'autres efforts énergiques pour aider les régions les moins favorisées de notre pays. Il étend et améliore d'autres programmes et dispositions en matière d'accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il est le fruit d'un long processus de consultation avec les provinces.

Pour toutes ces raisons, madame la Présidente, je demande aux députés d'adopter ce projet de loi.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Madame la Présidente, j'ai écouté attentivement le ministre d'État (Finances) (M. Hockin) exposer les valeurs du projet de loi C-44. J'ai l'intention au cours de mon exposé de démontrer que l'enthousiasme dont il a fait preuve dans son discours ne traduit pas la réalité et qu'en fait, si l'on tient compte à la foi des transferts additionnels que les provinces recevront au titre de la péréquation, comme il l'a dit, et que l'on met cela en perspective avec les coupures que les mêmes provinces ont subies dans le financement des programmes établis, c'est-à-dire l'éducation postsecondaire, l'assurance-santé, l'assurance-hospitalisation qui font partie des arrangements fiscaux, les provinces vont perdre pour la seule année 1987-1988 tout près de 400 millions de dollars. Donc, j'ai l'intention de démontrer dans mon exposé, madame la Présidente, que les provinces vont perdre.

[*Traduction*]

En fait, si l'on ajoute au montant des compressions la hausse que les provinces auraient dû toucher, les transferts au titre des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire ne seront pas suffisants, car le manque à gagner s'élèvera à près de 400 millions de dollars pour l'exercice 1987-1988.

• (1140)

[*Français*]

Madame la Présidente, avant d'aborder en détail le projet de loi et les difficultés que l'on aura à appuyer le gouvernement relativement à cette loi, je voudrais d'abord faire un tour d'horizon de l'histoire récente des paiements de péréquation aux provinces.

Je voudrais mentionner, madame la Présidente, que lorsque le gouvernement libéral, au milieu des années 1950, suite à une recommandation qui avait été faite plusieurs années auparavant par la Commission royale d'enquête Sirois, Rowell-Sirois, que le gouvernement libéral du temps, après les années de guerre, a mis en place toute une série de mesures pour tenter d'améliorer l'équilibre régional à travers le Canada. Et suite à une étude très approfondie menée par M. Maurice Lamontagne qui, plus tard fut député en cette Chambre et membre du gouvernement, sous l'impulsion donc des études menées par M. Maurice Lamontagne, à qui je voudrais rendre hommage, et aussi à partir d'un groupe de travail formé de députés, dont une personne qui plus tard a joué un rôle important dans la vie politique du Québec, l'honorable Jean Lesage, qui, à ce moment-là, était député dans cette Chambre et membre du gouvernement, le gouvernement libéral, dirigé par M. Louis St-Laurent, mettait de l'avant le principe de la péréquation.

Le principe de la péréquation est le suivant: C'est de permettre à chaque province d'offrir à ses citoyens des services en quantité et en qualité égale. Donc, l'objectif général c'était d'égaliser l'opportunité des chances des citoyens canadiens, peu importe qu'ils résident à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Alberta ou au Québec. C'est une idée extrêmement libérale qui a été mise de l'avant et qui a traduit une conception du Canada que le parti libéral a toujours eue, c'est-à-dire d'accroître l'égalité des chances entre les différentes régions du pays.

Le Conseil économique du Canada dans les années qui ont suivi, après plusieurs années d'application, dans une étude

assez approfondie, a démontré que dans le fond les paiements de péréquation n'avaient rien d'équivalent à de l'aide sociale déguisée mais, qu'au contraire, les paiements de péréquation avaient une valeur économique importante pour toutes les régions du pays, donc pour l'ensemble de l'économie canadienne.

Cette conception du pays faisait en sorte que le gouvernement fédéral équilibrait les revenus que les provinces retirent *per capita* de leurs différentes sources de fiscalité, équilibrait cela à la moyenne nationale. Cela a été le concept de la loi qui a été mise en vigueur le 1er avril 1957 et qui a été maintenu tout au cours des années, soit à partir de la moyenne nationale établie sur la province la plus riche ou sur un groupe de provinces. Il y a eu des changements qui ont été imposés au cours des années à cause de l'évolution de la situation économique et des variations importantes dans les prix de certaines matières premières qui faisaient que d'une année par rapport à l'autre des changements où des paiements considérables devaient être ajoutés ou encore une diminution de certains de ces paiements devait être effectuée.

Donc, le principe même de cette législation que l'on appelle les paiements de péréquation traduit une conception du pays qui a été mise de l'avant par le gouvernement libéral du temps et qui a été maintenue au cours des années.

Cette conception de l'égalité des chances, de l'égalité des opportunités pour les Canadiens, je crois, se traduit par l'idée que le gouvernement central doit—si l'on veut maintenir une unité politique et un équilibre régional—intervenir par des politiques nationales. Et dans l'administration des affaires du pays, parce que nous avons voulu que ce pays qui s'appelle le Canada soit géré différemment de celui qui s'appelle les États-Unis, qui sont nos voisins du Sud, parce qu'on a voulu que ce soit un pays de régions, une mosaïque canadienne, nous avons conçu, et les gouvernements qui se sont succédé sous l'initiative de l'esprit libéral a maintenu cette idée qu'au Canada il fallait avoir une intervention du gouvernement central pour maintenir un équilibre régional. Et cet équilibre s'est traduit par des paiements de péréquation et par des politiques nationales dans le domaine de la santé, dans le domaine de l'hospitalisation, dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

Cette conception que nous avons du pays a amené également les gouvernements libéraux qui se sont succédé à développer des politiques d'habitation, à développer des politiques de transport, à développer des politiques concernant les institutions financières. Et je ne trouve pas inutile, en abordant la discussion du projet de loi C-44, de rappeler au gouvernement conservateur que ce pays s'est bâti à partir de politiques nationales—ce n'est pas la première fois que je le mentionne dans cette Chambre—et que la déréglementation entêtée que le gouvernement met de l'avant d'une façon constante est en train de détruire cette conception que les Canadiens et les Canadiennes ont toujours eue du rôle de leur gouvernement central et du rôle que ce Parlement, la Chambre des communes du Canada a joué dans le développement de la trame sociale et politique du Canada.

C'est pourquoi je soutiens, madame la Présidente, que la péréquation est un des outils, un des éléments-clés de cette conception du pays que nous avons développée au cours des années. Péréquation, paiements d'égalisation, comme on les appelle, si on les traduit littéralement de l'anglais, bien que cette péréquation, non seulement transfert des sommes qui viennent du trésor fédéral vers les trésors provinciaux, mais c'est beaucoup plus que cela, cela traduit une conception du pays, une conception qui a été développée et acceptée par les Canadiens et les Canadiennes au cours des années et à laquelle ils tiennent d'une façon importante. Le paiement de péréquation est inclus dans une législation beaucoup plus large qui s'appelle la législation sur les «arrangements» fiscaux et touche aussi d'autres secteurs dont le ministre a parlé, c'est-à-dire l'éducation postsecondaire, le financement des programmes établis en fait.

Madame la Présidente, en voyant la façon avec laquelle ce gouvernement a agi depuis deux ou trois ans en ce qui regarde le financement des programmes établis et la façon dont il agit maintenant avec la formule de péréquation, je suis obligé de sonner l'alarme et de dire au ministre d'État (Finances) afin qu'il puisse transmettre le message à ses collègues que non seulement en agissant ainsi le gouvernement conservateur transmet aux provinces une partie de son déficit par les coupures qu'il a apportées au financement des programmes établis, mais que les provinces perdront huit milliards de dollars d'ici 1990 par le changement qui a été apporté aux paiements de transfert pour les programmes établis, huit milliards de dollars; pour la province de Québec, c'est deux milliards, pour l'Ontario, c'est tout près de deux milliards de dollars.

Il est sûr que ce manque à gagner dans la croissance des paiements va faire en sorte que les provinces devront soit accroître leur déficit soit augmenter leurs impôts ou encore baisser le niveau des services.

Et quand on sait l'importance que les Canadiens et les Canadiennes attachent à l'éducation postsecondaire, quand on sait l'importance que l'éducation postsecondaire, la recherche dans nos universités est un des éléments-clés dans le développement économique de notre nation, je dis à ce gouvernement qu'il fait des erreurs importantes et qu'il ne règle pas de problèmes puisque le déficit qu'il coupe au niveau fédéral, il doit être porté par les législatures et les ministres des Finances des provinces, donc les contribuables de chaque province. Et la capacité des provinces de percevoir des impôts pour maintenir un niveau d'éducation postsecondaire élevé, la capacité de percevoir des impôts pour financer leurs programmes de santé et d'hospitalisation, étant fort différente d'une province à l'autre, je crois qu'on est en train, petit à petit, de mettre un terme, ou encore de diminuer de façon importante cette égalité des chances que les Canadiens et les Canadiennes espèrent pouvoir maintenir de l'Atlantique au Pacifique.

Madame la Présidente, dans la formule de péréquation qui est amendée et, parmi les amendements importants, on laisse tomber ce qui était dans l'ancienne loi, c'est-à-dire les paiements provisoires qui ont signifié un maintien du rythme de croissance de la péréquation pour plusieurs provinces. On laisse tomber cette chose-là. On l'avait remplacée pour une année en 1985-1986 par 260 millions mais, finalement, ce sont toutes les provinces qui vont perdre par rapport à l'élimination de ces paiements transitoires qui avaient été versés au cours des trois premières années de l'application des «arrangemens» fiscaux qui se terminent le 31 mars 1987.

Madame la Présidente, si ce n'était que des programmes de financement postsecondaire, les programmes de santé, d'hospitalisation, et maintenant de péréquation, il y aurait de quoi faire de longues interventions pour démontrer l'incohérence de ce gouvernement et la négligence qu'il apporte face au développement de nos différentes régions. Mais il faut ajouter en plus des coupures apportées dans le taux de croissance des paiements faits par le gouvernement fédéral pour le financement des programmes établis: santé, hospitalisation, éducation postsecondaire. Il faut également toucher l'approche de ce gouvernement en ce qui regarde le développement régional en général.

• (1150)

[*Traduction*]

Le gouvernement semble avoir perdu le sens des réalités régionales. Voyons quelle est la situation. Au plus fort de la récession, en 1982, le taux de chômage atteignait 16,8 p. 100 à Terre-Neuve. En janvier 1987, il s'élevait à 19,2 p. 100. Vous voyez, madame la Présidente, qu'il était beaucoup plus élevé en janvier 1987 qu'en 1982, au plus dur de la récession qui a frappé l'Occident tout entier.

Si l'on compare avec février 1987, le taux de chômage de 18,4 p. 100 à Terre-Neuve est encore supérieur à ce qu'il était en 1982. Il en va de même pour l'Île-du-Prince-Édouard, où le taux de chômage se situe à 14,5 p. 100, par rapport à 12,9 p. 100 en 1982. C'est la même chose en Nouvelle-Écosse. Alors que le taux de chômage s'élevait à 14,6 p. 100 en février 1987, il s'établissait à 13,2 p. 100 en 1982. Vous voulez aussi savoir quel est le taux de chômage en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique? En février 1987, il était supérieur dans les trois provinces à celui de 1982, année de la récession. Les citoyens de Saint-Jean (Terre-Neuve), de Charlottetown, de Halifax, de Québec, de Calgary et de Vancouver savent que les régions canadiennes traversent une récession aussi grave que celle que nous-mêmes et le monde entier avons affrontée en 1982.

Dans sa déclaration budgétaire, le ministre nous a dressé un tableau idyllique. Il me semble que le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) ne l'a pas démenti aujourd'hui. Il faut que le gouvernement se penche avec beaucoup plus de sérieux sur les problèmes régionaux, notamment sur le sort des agriculteurs, des pêcheurs, des travailleurs des scieries et de ceux du secteur énergétique, qui connaissent de graves difficultés. Les libéraux croient fermement dans l'égalité des chances où qu'on vive dans ce magnifique pays. Le Canada ne saurait être plus fort que sa région la plus défavorisée, et les Canadiens attendent beaucoup plus de leur gouvernement.

Passons en revue le bilan désastreux des réalisations du gouvernement dans le secteur crucial du développement régional. Depuis leur arrivée au pouvoir, les conservateurs ont tronqué de près de 3 milliards de dollars, soit de 20 p. 100, l'enveloppe de l'expansion régionale. Le taux de chômage en est la conséquence. Le gouvernement devrait remanier ses politiques de façon à favoriser l'égalité des possibilités dans les diverses régions. Ce matin, madame le Président, nous avons appris que plus d'un millier de travailleurs de New Glasgow, en Nouvelle-Écosse, se retrouveront bientôt sans emploi; or le gouvernement se contente de comprimer l'enveloppe du développement régional.

J'ai demandé au gouvernement de modifier ses politiques, non seulement de revoir sa décision en matière d'accords fiscaux, mais aussi son attitude et ses principes à l'égard des régions. Il n'est pas dans la tradition canadienne de permettre que le taux de chômage soit aussi élevé dans les régions. L'histoire nationale prouve le contraire et aussi que les Canadiens acceptent volontiers de venir en aide aux diverses régions.

[*Français*]

Madame la Présidente, si on revenait plus spécifiquement au projet de loi à l'étude, le projet de loi C-44, on pourrait en analyser certains des aspects les plus techniques. Nous avons vu que le gouvernement a décidé d'apporter certains changements techniques à la formule de péréquation. Je n'ai rien contre cela. Je crois qu'il faut réajuster cette loi aux besoins nouveaux. Par contre, on n'a pas voulu maintenir dans la formule de péréquation les paiements de garantie transitoires. On se souviendra qu'en 1982, lorsque le gouvernement précédent avait modifié la formule de péréquation pour établir les paiements sur la moyenne des revenus de cinq provinces, la raison principale était que le prix du gaz naturel et de l'huile avait atteint des niveaux tellement élevés que la formule de péréquation, telle qu'elle existait, aurait amené le gouvernement fédéral à payer des paiements de péréquation à la province d'Ontario qui est la province la plus riche du pays. Il y avait là un non sens qui amenait forcément le gouvernement central à modifier la formule de péréquation pour établir la base sur la moyenne des cinq provinces, soit le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Ontario et la Colombie-Britannique. Et à cause de ces changements-là, il y a eu une longue discussion entre les ministres des Finances des provinces et le ministre des Finances du Canada pour savoir ce que la nouvelle formule allait rapporter par rapport à l'ancienne. Les provinces disaient: On va perdre des paiements de péréquation. Le gouvernement fédéral soutenait un peu le contraire. Et pour régler le problème, le gouvernement fédéral a donné des paiements de garantie transitoires pour rassurer les provinces que les paiements de péréquation selon la nouvelle formule seraient aussi importants et croîtraient au même rythme que sous l'ancienne formule. Et on avait garanti ces paiements-là pour trois ans. Entre-temps, le gouvernement conservateur est arrivé au pouvoir, ayant constaté que les paiements transitoires avaient été non seulement importants mais essentiels pour maintenir l'équilibre dans la formule, après avoir constaté cela, au lieu d'apporter des correctifs à long terme, on a tout simplement fait une action d'une année pour la plupart des provinces, ajouter un peu pour une année subséquente pour une couple de ces provinces-là, et on a laissé tomber complètement les paiements transitoires. Non seulement on a fait cela, mais on a accusé l'ancien gouvernement, madame la Présidente, d'en être responsable alors que l'essence même des paiements transitoires était de garantir les paiements aux provinces dans la formule de péréquation, et le gouvernement conservateur a accusé les libéraux, mais n'a rien fait pour corriger et continuer l'application des paiements transitoires dans le même esprit qu'elle avait été introduite au début des années 1981-1982 lorsqu'on avait renégocié ces ententes-là.

Madame la Présidente, c'est tellement vrai, et je pourrais donner des chiffres pour plusieurs provinces, le ministre d'État (Finances) prétend par un signe de tête que c'est faux.

J'aimerais pouvoir engager avec lui un débat pour lui démontrer le contraire. C'est tellement évident que la loi contenait des paiements provisoires que dans le projet de loi C-44, on fait un amendement pour les enlever.

Madame la Présidente, dans l'ensemble, la plupart des provinces ont bénéficié de paiements transitoires. Pour le Québec, la situation telle que nous la présente le gouvernement conservateur, et je ne parle pas du tout des paiements de financement de programmes établis, uniquement de la péréquation, en 1984-1985, la province de Québec a reçu, d'après les chiffres du ministre, tels qu'ils ont été publiés dans *Le Devoir* du 13 mars dernier, et on dit que c'est le texte intégral de la réponse du ministre canadien des Finances à son homologue québécois, M. Gérard D. Lévesque, en 1984-1985, c'était la dernière année, en fait le dernier budget présenté par un gouvernement libéral, le montant de péréquation payé à la province de Québec a été de 3 074 000 000 $. En 1986-1987, la province de Québec aura reçu, en tenant compte d'un paiement transitoire de 110 000 $, elle aura reçu 2 680 000 000 $. C'est donc dire qu'en 1986-1987, par rapport à deux ans auparavant, c'est une perte de 394 millions de péréquation pour la province de Québec. Si on compare 1984-1985 avec 1987-1988, on voit que trois ans après, d'après les chiffres qui ont été rendus publics par le ministre des Finances, la province de Québec va recevoir en paiement de péréquation 2 783 000 000 $, alors qu'elle avait reçu en 1984-1985 3 074 000 000 $, c'est-à-dire une perte aussi de 291 millions de dollars.

Madame la Présidente, quand j'entends le ministre d'État (Finances) et d'autres fois le ministre des Finances lui-même nous dire que les paiements augmentent, cela dépend par rapport à quoi.

Les paiements avaient baissé de façon substantielle entre 1984-1985 et 1985-1986, et après cela on dit qu'ils augmentent. C'est comme si on changeait de palier et qu'on recommençait à monter l'escalier. C'est sûr qu'on va être plus haut que le palier subalterne, mais on va être plus bas que la palier où on était avant. C'est ce que le gouvernement conservateur fait par rapport à la province de Québec et c'est la même chose pour la plupart des provinces qui étaient récipiendaires de péréquation.

Pour essayer de corriger cela, le ministre des Finances (M. Wilson) nous a dit:

• (1200)

[*Traduction*]

Dans sa déclaration à la Chambre le 11 mars, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé que, par suite des résultats du recensement préliminaire, le gouvernement fédéral devrait récupérer auprès des provinces certaines sommes qui avaient été versées en trop. Il a cependant ajouté que le gouvernement renoncerait à ces versements, ce que nous avons apprécié. C'était un geste positif. Le ministre des Finances a agi exactement comme l'avait fait le gouvernement libéral en 1982, à une exception près.

Quand j'ai reçu la déclaration ministérielle le 11 mars, je l'ai parcourue très rapidement, car je devais y répondre dans l'heure. J'ai relevé une phrase où l'on dit qu'après l'application des nouveaux chiffres du recensement, le remboursement de la portion des sommes dues au gouvernement fédéral qui excède les éventuelles augmentations de paiements de péréquation ne serait pas exigé. Cela signifie que les modifications techniques contenues dans le projet de loi C-44 et qui favorisent certaines provinces seront compensées par le recouvrement des paiements en trop révélés par le recensement. Si ces modifications techniques devaient permettre à une province de recevoir 30 millions de dollars elle pourrait bien en perdre autant en raison des rajustements découlant du recensement. Enfin, le gouvernement fédéral se retrouverait probablement avec 300 millions de dollars de plus dans ses coffres. C'est incroyable.

Le gouvernement donne d'une main ce qu'il s'empresse de reprendre de l'autre en disant aux provinces canadiennes qu'il est très généreux, comme vient de le faire le ministre d'État chargé des Finances. C'est intolérable et je tiens à ce que le gouvernement sache que nous avons vu clair dans son jeu. Il donne de la main droite et reprend de la main gauche. Au bout du compte, beaucoup de provinces perdront certains des avantages que devait leur procurer le projet de loi C-44.

Le premier ministre de Terre-Neuve a fait savoir son opposition à cette mesure dans un communiqué. Il s'y disait déçu de l'intention annoncée par le gouvernement fédéral de ne pas verser à Terre-Neuve les prochaines hausses des paiements de péréquation susceptibles de découler de la révision des prévisions de ces paiements pour 1985-1986 et 1986-1987. Le gouvernement fédéral retiendra toute hausse éventuelle au-delà des 35 millions de dollars auquel il a renoncé. C'est exactement ce que je disais. Le gouvernement fédéral donnera de la main droite et reprendra de la main gauche.

La province de Québec, celle de Terre-Neuve et probablement toutes les provinces maritimes y perdront. Elles auraient dû recevoir un peu plus en raison des modifications techniques mais elles perdront parce que le gouvernement fédéral rajustera ses chiffres en fonction des données préliminaires du recensement qui viennent modifier les évaluations de la population dans chaque province canadienne.

[*Français*]

Madame la Présidente, quand on regarde le projet de loi C-44, on s'aperçoit aussi qu'il y a des choses surprenantes. Le ministre des Finances du Canada avait déclaré dans une émission de radio et de télévision, au cours des mois passés, que la formule de péréquation allait accorder 175 millions de plus à l'ensemble des provinces bénéficiaires.

[*Traduction*]

En novembre 1986, le ministre des Finances a déclaré qu'il offrirait 175 millions de dollars de plus par année ou près de un milliard de plus pour les cinq prochaines années. Le 17 décembre 1986, à la télévision, il a dit croire qu'une augmentation de 175 millions de dollars par année ou de près de un milliard pour cinq ans constituerait une hausse importante dans le cadre du programme. Il l'a dit très clairement. Il me semble que la stratégie de Dalton Camp est manifeste: Faire et refaire toutes sortes de promesses sans jamais livrer la marchandise. Après un certain temps, les gens sont tentés de les croire. Si on ment assez longtemps, les gens vont finir par croire le mensonge.

Le ministre des Finances a dit deux fois aux Canadiens que les 175 millions de dollars découlant des modifications de forme seront versés chaque année aux provinces. A la lecture du projet de loi C-44, on se rend compte que les 175 millions

de dollars seront répartis sur deux ans. Les provinces vont devoir compenser la différence en puisant dans leurs propres recettes fiscales ou encore réduire les services. Les petites provinces comme le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse, de même que le Québec, vont avoir du mal à équilibrer leur budget à cause de la décision que le gouvernement a prise au sujet non seulement des paiements de péréquation mais aussi du financement des programmes établis.

[*Français*]

Madame la Présidente, si je reviens au Québec et que je regarde la lettre qui a été rendue publique par le ministre des Finances, M. Gérard D. Lévesque, auquel le ministre des Finances du Canada avait répondu par la voie des journaux, je voudrais vous lire un passage en ce qui regarde les modifications techniques apportées, et cela touche l'impôt foncier. Comment se fait-il que le gouvernement fédéral ait décidé d'établir l'assiette fiscale sur des rapports d'une firme de courtiers, Royal Lepage, plutôt que de se baser sur les rôles d'évaluation standardisés de certaines provinces comme la province de Québec? Je me demande exactement pourquoi ils ont fait cela. Mais voici ce que dit le ministre des Finances du Québec à cet égard. M. Gérard D. Lévesque dit: «Par ailleurs les modifications techniques les plus importantes, celles portant sur les impôts fonciers sont pour la plupart arbitraires et n'ont rien à voir avec la réalité du Québec. Compte tenu des nombreuses critiques formulées par le Québec à l'égard de la méthodologie retenue par vos services et des sources de données qu'ils ont utilisées, je me pose de sérieuses questions sur l'utilité du processus de consultation auquel on a eu recours et qui nous a conduits à de tels résultats».

Madame la Présidente, dans son exposé, le ministre d'État (Finances) parlait de consultation. C'est bien beau de consulter, c'est bien beau de tenir des réunions, mais si on tient des réunions uniquement pour être capable de dire à la Chambre lorsqu'on présente le projet de loi, qu'on a consulté, c'est une chose. Mais si on veut consulter pour essayer de compendre les besoins des différentes provinces et apporter des correctifs qui puissent s'appuyer sur des données véritables, là la consultation prendrait une autre dimension. Habituellement, le ministre des Finances du Québec est un homme qui pèse bien ses mots, ce n'est pas la personne qui crie au feu à tous les coins de rue, M. Gérard D. Lévesque, étant donné sa longue expérience du parlementarisme et son style, n'est pas le style du ministre des Finances du Québec actuellement. Son prédécesseur avait l'habitude de faire de grandes déclarations fracassantes. Mais M. Lévesque parle rarement uniquement pour faire un *show*, et lorsqu'il dit qu'il se pose des questions sérieuses sur l'utilité du processus de consultation auquel on a eu recours, je me demande moi aussi pourquoi le ministre d'État (Finances) a cru bon de mentionner ou laisser croire que le projet de loi C-44 était le résultat d'un consensus auquel toutes les provinces souscrivaient, alors que ce n'est pas le cas.

Madame la Présidente, j'aimerais parler d'une couple d'autres points avant de conclure mon exposé. Lorsque nous avons reçu le Budget, le 18 février, le ministre des Finances n'a pas déposé, n'a pas voulu déposer des projections de revenus pour les prochaines annnées. Le ministre des Finances nous a dit qu'il ne pouvait pas le faire à cause de l'impact de la réforme fiscale. Comme on ne sait pas s'il va y avoir de la réforme fiscale, il semblait nous dire: On ne peut pas faire de projections. Personnellement, je crois que les raisons sont bien différentes. C'est qu'il ne voulait pas montrer l'impact des augmentations de taxes de ces budgets de 1985 et de 1986 et aussi de 1987, parce que cela aurait sorti gros comme un piano l'évolution que l'impact avait eue, les augmentations d'impôt que ce gouvernement a mises sur les épaules des Canadiens et des Canadiennes au cours des deux ou trois derniers budgets. Mais si on prenait pour acquis la parole du ministre, pourquoi s'il ne peut pas faire de projections de revenus pour les députés de cette Chambre qui ont à prendre des décisions sur l'administration des affaires financières de ce pays, comment se fait-il qu'on puisse, dans le projet de loi C-44, dire que ce projet aura une durée de cinq ans, puisque les paiements de péréquation sont basés sur le rendement des impôts dans les provinces canadiennes, qu'on égalise à la moyenne de cinq d'entre elles, alors qu'on sait, qu'on imagine que la réforme fiscale va apporter des modifications importantes dans l'assiette. C'est pourquoi lorsque nous étudierons le projet de loi article par article, nous suggérerons des amendements pour limiter la portée de cette loi, du moins en ce qui regarde les paiements de péréquation, pour la limiter à peut-être une ou deux années pour que cette Chambre puisse analyser de nouveau la portée de cette loi dans le contexte de la réforme fiscale.

Et quels étaient les objectifs de cette réforme fiscale telle que proposée par le ministre des Finances en 1986. Le ministre des Finances a dit dans une déclaration à la presse que la réforme fiscale canadienne serait calquée sur le modèle américain, l'objectif étant d'élargir la base, d'abaisser les taux et de transférer une partie de l'impôt sur le revenu des particuliers vers celui des corporations, dans le fond, nous ramener à la case de départ où le gouvernement a pris la situation de la taxation en 1984 puisqu'il a transféré un poids très lourd sur les individus, il voulait le ramener à ce qu'il était à la case de départ. Mais ce changement-là va avoir des impacts certains et de portées différentes dans les différentes régions du pays et ceci, me semble-t-il, pourra amener des modifications ou peut-être des modifications importantes aux paiements de péréquation et en particulier dans les provinces où la base industrielle et corporative est plus basse; étant donné qu'on veut transférer une partie de l'impôt vers les corporations, c'est sûr que les provinces qui ont moins de corporations, moins de profits sur les corporations à taxer, risquent d'être affectées, et je pense que le ministre d'État (Finances) et le ministre des Finances devraient limiter la portée de la loi sur les paiements de péréquation, peut-être à 1990, pour permettre à cette Chambre d'analyser à nouveau la situation.

J'ai abordé aussi tout à l'heure la question des changements techniques qui sont répartis sur deux ans. Madame la Présidente, je dis tout de suite au ministre d'État (Finances) notre intention de proposer, lors de l'étude du projet de loi article par article, un amendement qui viserait, qui ferait en sorte que les propos tenus par le ministre des Finances à la télévision nationale le 17 décembre 1986 et aussi au journal le *Globe and Mail* le 1er novembre 1986 puissent être respectés. Comme le ministre en a pris l'engagement face aux Canadiens, cela devrait être réflété dans sa loi et nous apporterons un amendement à l'article 3 pour faire en sorte que l'addition de 175

millions de dollars ne soit pas répartie sur deux ans, mais que les provinces puissent en bénéficier dès maintenant, d'autant plus, qu'à cause de sa façon de traiter les effets du recensement de 1986, le gouvernement fédéral reste évidemment dans l'opération avec un gain net. Il serait tout à fait normal qu'il le remette aux provinces.

Madame la Présidente, ce projet de loi aura . . . évidemment c'est notre rôle d'en montrer les faiblesses, je dois vous dire que le parti auquel j'adhère a été, lorsqu'il formait le gouvernement, l'instigateur de cette façon de voir les choses au Canada. Les études qui ont été faites par le Conseil économique du Canada en ont démontré la valeur sur le plan économique, sur le plan canadien. Nous sommes donc non seulement très favorables mais nous nous battrions très fortement contre n'importe quel effort qui pourrait être amené par les conservateurs pour abolir les paiements de péréquation. Cependant, même si nous sommes commis et d'accord sur cette formule—nous croyons que le projet de loi tel que présenté, parce qu'il ne respecte pas les engagements que le ministre a pris en novembre et décembre 1986 en ce qui regarde les paiements additionnels de 175 millions de dollars; parce que ce projet de loi fait en sorte que la façon de traiter les réajustements dus aux relevés de population va être uniquement à l'avantage du gouvernement du Canada; parce que la façon dont ils paient, ils donnent d'une main et reprennent de l'autre—l'Opposition officielle, pour montrer son désaccord sur ces aspects de la Loi, va voter contre le projet de loi à cause de ces raisons, et si le gouvernement accepte nos amendements en comité, il nous fera plaisir de l'appuyer en troisième lecture.

• (1210)

[*Traduction*]

M. Attewell: J'invoque le Règlement, madame le Président. Je crois que le député a parlé deux fois de mensonge. Il a dit que le ministre des Finances (M. Wilson) avait menti. Je crois savoir que ce langage est antiréglementaire. S'il a bel et bien dit cela, je vous demanderais de le reprendre là-dessus.

[*Français*]

M. Garneau: Madame la Présidente, peut-être que si j'avais parlé dans ma langue maternelle j'aurais pu utiliser une expression qui aurait été davantage parlementaire, et je pense qu'il doit admettre avec moi que le mot a dépassé certainement ma pensée, et c'est avec respect que je voudrais retirer ce mot, même si, en lisant les coupures de journaux et le relevé de ce que le ministre avait dit à la télévision, ça ressemblait beaucoup à cela.

[*Traduction*]

M. Attewell: Madame la Présidente, je tiens à préciser que si le mot a été employé, ce que je crois, il l'a été en anglais.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je crois que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a dit à la Chambre que s'il avait employé le mot par inadvertance, il s'en excusait et que ses paroles avaient dépassé ses pensées. Je crois que les choses devraient en rester là.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, c'est à la fois avec plaisir et regret que j'interviens dans ce débat. Avec plaisir parce que la question des paiements de péréquation me tient fort à coeur. Elle est importante non seulement pour ma province, le Manitoba, mais également pour la majorité des autres provinces.

Cette question est prévue dans notre Constitution puisqu'au paragraphe 36(2), le gouvernement du Canada s'engage à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour être en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable. Nous reconnaissons donc dans la Constitution l'importance des paiements de péréquation. Malheureusement, que ce soit sous le gouvernement actuel ou du temps de son prédécesseur, on considère les paiements de péréquation comme un tour de passe-passe financier. Chaque fois que la formule est modifiée, les provinces prétendent recevoir moins d'argent qu'en vertu de la formule précédente. Le gouvernement fédéral prétend le contraire, comme si une réduction n'en était pas vraiment une. Il prétend leur donner davantage que l'année précédente et c'est tout ce qui importe, selon lui. Peu importe qu'en vertu des formules antérieures et des ententes conclues entre le gouvernement fédéral et les provinces, les paiements eussent été supérieurs si rien n'avait changé. Au lieu de cela, qu'il s'agisse du ministre des Finances libéral, Allan MacEachen, ou de l'actuel ministre, les formules ont changé. A chaque fois le résultat est le même: les gouvernements provinciaux ne touchent pas autant d'argent que si l'on maintenait l'ancienne formule.

• (1220)

Je ne veux pas dire que les anciens accords fédéraux-provinciaux étaient parfaits car ils posaient manifestement des problèmes. Cependant, ni le gouvernement libéral précédent ni l'actuel gouvernement conservateur n'a pu s'entendre avec les provinces sur les modalités du Financement des programmes établis et de la péréquation. Il est regrettable qu'ils n'aient pas pu trouver une solution à ce problème très important. Si Terre-Neuve et les autres provinces se sont regroupées il y a déjà longtemps, c'était notamment à condition que tous les Canadiens puissent obtenir les services fondamentaux dont ils avaient besoin. Et pourtant, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Je voudrais vous citer un exemple des problèmes qui se posent dans l'enseignement, domaine qui me touche de près en tant qu'enseignant. Je citerais les chiffres de 1983 pour démontrer l'incidence des ententes actuelles. Les commissions scolaires de Terre-Neuve ont dépensées 2 867 $ par an et par étudiant. Cette somme représente 7,2 p. 100 du produit provincial brut. Il s'agit là d'une proportion très élevée, mais de peu d'argent. La situation au Manitoba est un peu meilleure. On y a dépensé 3 742 $ par étudiant, soit près de 30 p. 100 de plus qu'à Terre-Neuve. En outre, cette somme représente seulement 4,8 p. 100 du produit provincial brut du Manitoba. L'Ontario a dépensé encore plus mais la somme en cause représente une proportion inférieure de son produit provincial brut.

Chose certaine, les provinces les plus pauvres consacrent moins par étudiant au niveau primaire et secondaire, mais la somme dépensée représente une proportion plus élevée du montant global accessible à ces provinces. La situation ne s'est pas améliorée depuis 1983 et si la formule qui nous est proposée est adoptée, non seulement la même disparité existera encore mais, d'après le premier ministre de Terre-Neuve, elle sera effectivement accentuée. Cela est regrettable car nous n'avons pas encore réussi à régler la question depuis dix ans.

Au début des années 80, un groupe d'étude parlementaire composé de représentants des trois partis, avait parcouru le pays pour consulter les provinces et les associations qui s'intéressent à l'enseignement, aux services de soins médicaux et à la qualité de ces services dans chaque province. Le comité est revenu et a présenté un excellent rapport à la Chambre des communes, mais le gouvernement à l'époque n'a tout simplement pas tenu compte de ces recommandations. En 1982 le gouvernement présentait la formule s'appliquant à cinq provinces et créait les problèmes qui existent encore. Depuis lors la situation s'est aggravée au lieu de s'améliorer.

Le budget présenté en novembre 1985 proposait une modification à la formule de financement des programmes établis, de financement des régimes d'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré dans son exposé budgétaire qu'il comptait modifier la formule de manière à pouvoir économiser deux milliards de dollars par année jusqu'en 1990, ce qui voulait dire que l'assurance-maladie et l'enseignement postsecondaire seraient privés de forts montants d'argent. Bien qu'il ait dit que cette mesure serait abandonnée graduellement les documents budgétaires qui ont été déposés en même temps ne font état d'aucun changement pour l'année financière 1986-1987. Les gouvernements provinciaux, les universités, les médecins et les infirmières pouvaient être désolés d'apprendre qu'ils seraient privés de cet argent plus tard, mais ils n'avaient par conséquent aucune raison de croire que cela arriverait en 1986 et en 1987. Ils croyaient avoir le temps de convaincre le ministre des Finances, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) et le secrétaire d'État (M. Crombie) de faire comprendre au gouvernement qu'une réduction annuelle de deux milliards de dollars d'ici 1990—6,9 milliards sur une période de cinq ans—était de la folie. Tel n'était pas le cas.

Un soir, tard, vers la fin de la conférence d'été des ministres des Finances où ils avaient discuté d'un certain nombre de problèmes, le ministre des Finances déclara que les provinces ne recevraient pas en 1986 et en 1987 les 400 millions de dollars qu'elles comptaient toucher.

Il déclara que l'argent destiné de par la loi à l'enseignement postsecondaire et aux services de santé leur était retiré. C'était de la part du ministre des Finances un autre coup asséné aux provinces au moment où elles voyaient déjà affaiblis leurs moyens d'assurer ces services à la suite du budget de novembre. Le ministre retenait cet argent plus tôt qu'il aurait dû être autorisé à le faire si on avait laissé les dispositions actuelles expirer le 31 mars 1987.

Quand le gouvernement a saisi la Chambre des communes de cette mesure, on nous a dit de ne pas nous inquiéter. On a laissé entendre qu'on réduirait le financement des programmes établis de deux milliards avant l'année financière 1990-1991, en commençant par une réduction de 400 millions qui s'accroîtrait graduellement. On nous a dit de ne pas nous inquiéter de ce changement de formule, car les provinces recevraient encore un peu plus d'argent chaque année, ce qui permettrait de couvrir l'inflation. Cependant, le gouvernement fédéral n'a pas tenu compte du fait que les coûts reliés aux services hospitaliers, aux services médicaux et à l'enseignement augmentaient plus rapidement que l'inflation. Cela se comprend, car, à l'heure actuelle, on peut assurer davantage de services qu'il y a dix ans. En outre, la population canadienne est vieillissante et elle doit et veut pouvoir compter sur des services médicaux de qualité. Ainsi, du fait du vieillissement de la population et de l'apparition d'une nouvelle technologie et de nouveaux médicaments, les coûts médicaux ont augmenté au rythme d'environ 9 ou 10 p. 100 par année. Manifestement, à la suite des modifications apportées au financement des programmes établis, il devient plus difficile pour les provinces d'assurer des services médicaux de qualité.

Il est quelque peu ironique qu'un néo-démocrate cite les paroles de l'Association médicale canadienne, mais cette dernière a prédit au comité de la Chambre chargé d'étudier ce projet de loi que si le Parlement acceptait la nouvelle formule de financement des programmes établis, il y aurait alors deux types de soins médicaux au Canada; les provinces riches assureraient certains services alors que les provinces moins nanties fourniraient un service de moindre qualité. C'est là l'opinion de l'Association.

Le gouvernement nous a donné bien des assurances, et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, notamment, a expliqué, à St. John's, qu'il n'y avait aucun problème. Selon lui, tous les problèmes seront résolus lorsque le gouvernement aura eu des entretiens avec les provinces au sujet de la péréquation. Je demande à la Chambre de se reporter à ce que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait déclaré, si l'on en croit le numéro du mardi 17 juin 1986 du journal *The Evening Telegram*. Je ne citerai pas ses paroles exactes, mais il nous a invités, en fait, à ne pas nous inquiéter car le gouvernement allait, selon lui, s'occuper de la question. C'était il y a moins d'un an. Ainsi, les provinces ne prisent guère la mesure législative que la Chambre des communes va adopter. Elles estiment avec raison que le gouvernement fédéral les a trahies.

• (1230)

A l'époque où les conservateurs siègeaient dans l'opposition, lorsque l'honorable Allan MacEachen a présenté ses budgets et sa mesure législative pertinente, l'actuel ministre des Finances, l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'actuel ministre des Communications et d'autres de leurs collègues ont pris la parole à la Chambre pour dire jusqu'à quel point la façon dont le gouvernement traitait les provinces était terrible. Ils l'ont accusé en définitive d'effectuer des coupes dans des services essentiels. Ils ont déclaré tout net: «Nous, nous ne ferions jamais rien de pareil». Mais en 1984, les membres de l'opposition officielle de naguère s'étant installés sur les banquettes ministérielles, les nouveaux ministres, ceux que j'ai nommés tantôt, sont maintenant chargés de procéder à de nouvelles coupes. Évidemment, ils n'appellent plus cela des coupes, préférant utiliser l'expression «hausses graduelles»; mais ces hausses ne sont pas celles que les provinces attendaient.

Après juin 1986, les provinces, ayant cru le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur parole, avaient tout lieu de croire qu'on allait appliquer une nouvelle formule de péréquation qui aiderait les provinces les plus pauvres en les indemnisant du fait qu'elles ne recevaient pas autant d'argent à ce titre qu'elles en auraient reçu si la loi relative au financement des programmes établis avait été maintenue en vertu de l'ancienne formule. Au lieu de cela, il y a eu une autre série de

réunions des ministres des Finances et d'autres ministres des gouvernements provinciaux et du gouvernement fédéral qui n'ont pas pu se mettre d'accord sur ce qui se passait. Il est tout de même singulier que la Chambre se soit lancée dans un grand débat, et ait presque recommencé aujourd'hui, pour savoir ce que le ministre des Finances fédéral avait promis aux gouvernements provinciaux.

Je vous rappelle que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a dit ici que le ministre des Finances avait déclaré à l'émission *The National* de Radio-Canada anglais le 17 décembre 1986 qu'une augmentation de 175 millions de dollars par an, près de 1 milliard de dollars sur cinq ans, représentait un gros accroissement du programme. Il ajoutait que faute d'avoir obtenu un consensus, il fallait reprendre l'étude de la question et envisager certaines propositions, mais que les paramètres demeuraient les mêmes. Il annonçait que les provinces recevraient 175 millions de dollars de plus sur une période d'un an. Celles-ci trouvaient cela insuffisant. Comme elles avaient perdu 400 millions de dollars en un an à la suite des modifications apportées à la Loi sur le FPE, elles trouvaient plutôt maigre l'offre de 175 millions de dollars supplémentaires au titre de la péréquation. Aussi les ministres des Finances provinciaux, après avoir consulté les ministres de la Santé et les autres ministres provinciaux concernés, sont-ils revenus dire à notre ministre des Finances fédéral que ce n'était pas suffisant, et il est évident que c'est à cela que ce dernier faisait allusion à l'émission de Radio-Canada. Que s'est-il passé ensuite? Notre ministre des Finances fédéral, un conservateur, est revenu, a parlé à ses copains du Cabinet, puis est reparti voir les provinces et leur a dit qu'il ne s'agissait pas de 175 millions de dollars accordés sur une année, mais sur deux ans.

Comme vous le savez, madame la Présidente, nous sommes arrivés à la Chambre des communes pour demander des explications au ministre des Finances sur ses propos. Il a dit qu'il n'avait pas menti et nous devons le croire sur parole. Nous pouvons citer ce qu'il a dit à Radio-Canada. Nous pouvons prouver que le montant a été réduit. Il a dit qu'il ne l'avait pas promis et nous le croirons sur parole, mais que penseriez-vous, madame la Présidente, si vous meniez des négociations pour quelqu'un, qu'on vous faisait une offre de 175 millions de dollars et qu'à la réunion suivante, après avoir fait ce que vous pouviez pour améliorer la situation, on vous annonçait que ce n'était pas sur un an, mais sur deux? Cela s'appelle négocier de mauvaise foi. Les ministres provinciaux d'un bout à l'autre du pays devraient presque avoir peur de rencontrer notre ministre des Finances fédéral parce qu'à chaque fois il joue un sale tour aux provinces. D'abord, elles ne perdent pas l'argent du FPE en 1986-1987, puis elles le perdent, puis on nous dit que les paiements de péréquation vont compenser toutes les diminutions du FPE. Mais l'offre annuelle de 175 millions de dollars ne suffit pas à combler les pertes subies par les provinces en une seule année aux termes du FPE. Les 5 milliards de dollars promis par le ministre des Finances sur une période de cinq ans ne compensent pas les 6,8 milliards qui leur sont enlevés à cause des modifications apportées à cette formule. On s'aperçoit ensuite que l'offre fédérale de 175 millions de dollars n'existait même pas. Pas étonnant dans ces conditions que les relations fédérales-provinciales soient aussi déplorables qu'au début des années 80.

Il est singulier que les ministres conservateurs de la Nouvelle-Écosse et que les ministres conservateurs et le premier ministre de Terre-Neuve s'en prennent presque chaque jour au gouvernement fédéral. Pas étonnant que le premier ministre de l'Alberta montre une certaine «exaspération», et j'emploie le mot «exaspération» par politesse, pour ne pas enfreindre le Règlement.

La vérité, c'est que les ministres provinciaux ont l'impression de parler pour les murs. Ils trouvent frustrant de venir à Ottawa. Je serais tenté de citer quelqu'un du Manitoba, mais on s'empresserait de m'accuser de parti pris parce que cette province est dirigée par un gouvernement néo-démocrate. Puisque je suis maintenant en Ontario, je devrais peut-être citer le point de vue de quelqu'un du gouvernement libéral de cette province, mais certains diraient encore que c'est une opinion tendancieuse. Je suis dans le même dilemme en ce qui concerne l'Île-du-Prince-Édouard. Au train où vont les choses à Ottawa, ce ne sont pas les gouvernements néo-démocrates provinciaux qui manqueront au pays dans quelques années.

Des voix: Ne vous faites pas trop d'illusions.

M. Murphy: Je vais donc citer les paroles d'un ami des chahuteurs d'en face. Voici donc ce qu'a dit le premier ministre Peckford:

> Parler d'une nouvelle ère dans les relations fédérales-provinciales en se contentant de procéder à des consultations ne suffisait pas; cette nouvelle ère devait signifier que le gouvernement fédéral acceptait certaines suggestions raisonnables, et ce n'est pas ce qui s'est passé jusqu'ici.

Voici un autre passage:

> . . . pour qu'Ottawa contribue de façon significative à la stabilité à long terme de Terre-Neuve, il devra fonder les paiements de péréquation et le financement des programmes établis sur les besoins et la capacité de payer plutôt que sur les données démographiques brutes.

Le premier ministre a poursuivi dans des termes beaucoup plus imagés. Il a dit, par exemple, que sa province était pressée comme un citron. Il s'est dit préoccupé du fait que la situation de Terre-Neuve rappelle celle des années 30. Les propositions provenant du ministre fédéral des Finances empêcheront sa province de maintenir le niveau de ses services.

La région de l'Atlantique a été la première à exprimer ses sentiments de frustration, mais toutes les autres régions canadiennes en font maintenant autant. L'orateur qui m'a précédé a souligné combien il est ironique d'avoir modifié aussi radicalement le financement des programmes établis. Nous voilà en train de modifier la formule de péréquation, un mois et deux jours après la présentation du budget fédéral. Or, le ministre a promis de mettre en oeuvre une réforme fiscale si juste et si importante qu'elle transformera complètement notre fiscalité et la gestion de notre pays. Si c'est vrai, si le gouvernement est sincère, s'il s'est effectivement fixé un programme politique axé sur la justice, pourquoi s'est-il empressé l'année dernière de faire modifier par le Parlement le financement des programmes établis? Pourquoi les députés ministériels voulaient-ils précipiter l'adoption des modifications à tel point que lorsque j'ai suggéré que le comité des finances entende des représentants de l'association nationale des infirmiers et infirmières, le président du comité, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a déclaré: «Qu'est-ce que les infirmières savent de la question? Pourquoi devrions-nous les entendre?» Le député ne voulait pas que trop de témoins se présentent. Nous avons quand même entendu les représentants de cette association qui

en savaient un bout sur les services de santé. Ils savaient qu'il est indispensable de disposer de crédits suffisants. Encore là, il est révélateur de noter que le personnel infirmier et les médecins étaient d'accord mais que les députés conservateurs ne les ont pas écoutés.

• (1240)

Nous étudions maintenant le projet de loi C-44. Hier matin, j'ai reçu un appel téléphonique du ministre des Finances et je ne crois pas dévoiler un secret d'État en révélant ce qu'il me demandait. Il m'a dit : «Nous devons examiner cette mesure législative. Pouvons-nous en faire l'étude en une seule journée? Je ne peux pas faire de chèques aux provinces à moins que nous adoptions ce projet de loi rapidement. Que diriez-vous si nous terminions l'étude du bill et si nous entendions tous les témoins avant la fin de mars?» Il s'agit d'un projet de loi important. Si le gouvernement fédéral est aussi de cet avis, il ne devrait pas se résoudre aux mêmes expédients que le précédent gouvernement. Il entame le débat sur un projet de loi le 19 mars et déclare que nous devons en faire rapidement l'examen. Un comité législatif doit examiner la question. Les provinces doivent aussi nous faire savoir ce qu'elles en pensent.

Il nous faut entendre le point de vue d'autres représentants légitimes des habitants et des divers groupes qu'intéressent les conséquences de la péréquation pour leur province. Évidemment, les conseils scolaires et les hôpitaux seront du nombre de ces groupes d'intéressés de même que les fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

Certaines personnes sont fortement convaincues que nous devrions bénéficier de services d'un niveau convenable, de services qui garantissent aux habitants de St. John's, de Saint-Jean, de Moncton, de Halifax, de Charlottetown, de Québec, de Sherbrooke et d'autres villes un peu partout dans le pays, le droit à un niveau égal de services. Ces gens devraient pouvoir exposer leur point de vue devant le comité. Il faudrait cependant éviter de confronter cinq ou six témoins entre eux. Dans le cas de la Loi sur les brevets, les témoins avaient été autorisés à parler pendant 40 minutes, après quoi ils sortaient par une porte et les suivants entraient par l'autre.

On ne saurait précipiter l'adoption de la mesure relative à la péréquation, mesure que le gouvernement souhaite garder en place pendant plus d'un an, qu'il croit devoir garder en vigueur pendant les cinq prochaines années, bien qu'il ait annoncé une réforme fiscale d'envergure d'ici là. Cette mesure ne touchera pas qu'une petite localité perdue, comme dans le cas d'un règlement municipal, par exemple. Elle est passablement importante. Le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) en a reconnu la grande importance tout à l'heure. Si c'est effectivement le cas, pourquoi nous presse-t-on de la sorte? Nous ne tenons assurément pas à retarder l'envoi de ces chèques aux provinces. Mais les ministériels devraient éviter de le reprocher à l'opposition et de l'accuser d'avoir retardé l'envoi aux provinces de chèques nécessaires, quand cette opposition réclame la tenue d'un débat de fond sur la question et l'attente d'une période raisonnable pour que les témoins puissent comparaître. Comme l'a signalé plus tôt mon collègue libéral, nous devons avoir l'occasion de tenter d'empêcher que cette mesure législative soit adoptée pour une période de cinq ans puisque, de toute évidence, la réforme fiscale doit déboucher d'ici un an. Il apparaît donc évident que cette mesure ne doit s'appliquer que pour un an.

Dans la conjoncture actuelle, le gouvernement fédéral devrait également modifier la législation visant le financement des programmes établis, qui assure le financement de l'assurance-maladie, de l'assurance-hospitalisation et de l'enseignement postsecondaire, de manière à ce qu'elle soit en vigueur pour un an et non pas indéfiniment.

Je ne voudrais pas empêcher d'autres députés de prendre la parole. Je sais que l'on souhaite donner aux députés du Québec et des provinces des Prairies l'occasion de le faire. Je sais que mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), maintenant qu'il représente une province désignée comme province pauvre pour la première fois de son histoire . . .

M. Nystrom: Non, pour la deuxième fois.

M. Murphy: Je m'excuse. Le phénomène n'est pas tout à fait nouveau si j'ai bien compris, mais il est tout de même étonnant de voir la Saskatchewan figurer sur cette liste. Certains souhaitent exprimer les préoccupations de leur province et de leur région. Il est important qu'ils aient l'occasion de le faire au cours de ce débat.

Nous n'avons nullement l'intention de faire traîner l'étape de la deuxième lecture. Nous tenons cependant à ce que des orateurs des diverses régions puissent prendre la parole. Après quoi, il sera important pour le gouvernement de veiller à ce que les membres du comité législatif ne tentent pas d'étouffer le débat. Il est important qu'ils ne tentent pas de limiter le nombre de témoins. Il est important qu'ils permettent à des groupes reconnus d'y comparaître pour discuter des effets que cette mesure aura sur eux. Il s'agit d'une mesure importante. Rien n'est plus important pour assurer l'unité canadienne que chacun ait le sentiment qu'il sera traité justement, qu'il vienne de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, du Manitoba, de la Colombie-Britannique ou d'une autre province. Ce n'est pas le cas actuellement. J'ai cité le premier ministre Peckford. J'aurais pu citer n'importe quel premier ministre ou ministre provincial. Ils se considèrent injustement traités par le gouvernement et ce n'est certainement pas sans raison. C'est important.

C'est encore plus important de reconnaître que le Parlement a le devoir de faire tout en son pouvoir pour s'assurer que les enfants qui grandissent dans toutes les régions du pays bénéficient d'un système d'éducation d'une qualité élevée et uniforme. Nous devons aussi nous assurer que les provinces peuvent offrir en permanence des services médicaux suffisants et qu'elles peuvent garantir un mode de vie convenable à leurs personnes âgées. Nous devons faire tout cela sans ruiner les provinces plus pauvres et leurs contribuables. C'est le but de la péréquation.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, c'est la raison pour laquelle nous avons insisté pour qu'un article reconnaisse le rôle de la péréquation lorsque nous avons modifié la Constitution avec le consentement de tous les partis et l'appui de neuf et non de dix provinces, malheureusement. Il ne suffit pas d'adopter une loi qui reconnaît le principe de la péréquation et qui y consacre quelques dollars de plus mais il faut mettre en place un système qui reflétera l'esprit et les convictions qui sous-tendent cet article de notre Constitution. C'est facile d'adopter une modification constitutionnelle et de mettre des

mots en place à la Chambre des communes. C'est bien plus important, cependant, de fournir les moyens et les fonds suffisants pour appliquer cette modification.

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi dont nous sommes saisis et de l'appuyer. J'ai eu l'occasion l'an dernier de traiter de ce sujet à la Chambre des communes. Mon point de vue sur les paiements de péréquations additionnels qui ont été proposés l'an dernier figure donc déjà au compte rendu. Vous vous souviendrez, j'en suis sûr, de ce que j'avais dit à ce moment-là. Toutefois, je vais vous rafraîchir la mémoire. En tant que député, je fais vraiment partie d'un gouvernement national. Je dois me préoccuper d'abord et avant tout du bien-être de mes électeurs et veiller à ce qu'ils soient traités équitablement au plan national. Par exemple, si le gouvernement fédéral augmente ses dépenses dans une région du pays, il devrait augmenter ses dépenses en proportion dans les autres régions aussi.

• (1250)

Toutefois, le Canada est un pays très diversifié et certaines régions sont plus favorisées que d'autres. Ce problème n'a pas surgi en 1984, lorsque nous avons pris le pouvoir. C'est un problème historique qui existe depuis la fondation de notre pays. Le gouvernement s'efforce vraiment d'aplanir les fortes disparités régionales qui existent aujourd'hui au Canada.

La formule de péréquation est conçue de façon à tenir compte d'un certain nombre d'éléments qui reflètent la capacité de la province à offrir des services suffisants à ses administrés. On convient en général que le programme de péréquation constitue une pierre angulaire du fédéralisme canadien et qu'il est unique. Le gouvernement le reconnaît, et c'est pourquoi nous avons accru les paiements cette année. Le gouvernement a accordé à ma province, le Manitoba, une somme additionnelle de 115 millions de dollars au cours des deux dernières années afin de s'assurer qu'elle soit financièrement en mesure de fournir les services requis. Je signale que le gouvernement n'était pas légalement tenu d'accorder ces hausses, mais qu'il estimait devoir le faire en toute justice. Vous vous rappellerez, madame la présidente, que votre propre province, le Québec, a aussi reçu un paiement additionnel assez considérable. Je répète que le Manitoba a été traité avec justice.

Je voudrais parler maintenant de la remise nette des paiements en trop effectués au cours des années précédentes à cause d'une mauvaise estimation faite pendant le recensement. Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a dit qu'en raison de l'article de ce projet de loi prévoyant la remise nette, les provinces n'auraient pas droit aux changements techniques. J'espère bien que le député n'essayait pas d'induire la Chambre en erreur. Il a peut-être mal compris le projet de loi, car ce n'est pas le cas. La remise du paiement en trop concerne les deux dernières années, et pas les années ultérieures au cours desquelles les changements techniques se feront. C'est en fait compris dans les 5,6 milliards de dollars que recevront les provinces au cours de l'année à venir et dans les 5,9 milliards prévus dans les estimations pour l'année prochaine. Je tiens à bien le préciser à la Chambre. J'espère bien que le député se rend compte qu'il a peut-être mal compris le projet de loi et qu'il n'essayait pas d'induire la Chambre en erreur.

La remise nette est juste à mon sens. On s'est demandé pourquoi il ne s'agissait pas d'une remise complète. L'ancien gouvernement a accumulé un déficit tel que le gouvernement n'est pas en mesure d'augmenter les paiements de péréquation versés aux provinces. Je tiens à rappeler au député de Laval-des-Rapides et à la Chambre que dans le budget de 1985, on disait que la dette nationale avait progressé de 75 p. 100 en trois ans alors que durant la même période, la croissance économique n'avait été que de 25 p. 100. Le gouvernement actuel a adopté une attitude différente pour essayer d'enrayer le déficit et de le réduire.

Le député de Laval-des-Rapides a déclaré que le ministre des Finances était le roi du déficit. Je lui rappelle cependant que c'est le gouvernement libéral antérieur qui a accumulé le déficit de 200 milliards de dollars qui accable maintenant les provinces. Les intérêts sur la dette représentent 80c. sur chaque dollar d'impôt sur le revenu personnel. Voilà pourquoi le gouvernement n'a pas autant d'argent qu'il le voudrait pour augmenter les paiements de péréquation aux provinces.

Je rappelle aux députés de Churchill (M. Murphy) et de Laval-des-Rapides que les paiements aux provinces augmentent. Ils augmentent de 300 millions de dollars, sans compter la remise nette qui leur est accordée. Notre propre province reçoit 15 millions de dollars de plus à cause de la règle voulant que les provinces soient avantagées par les évaluations. Tous les gouvernements doivent établir leurs prévisions budgétaires. Lorsque l'on a les résultats du recensement, les estimations sont corrigées. L'opposition critique l'absence d'augmentation en se basant sur des estimations qui ont été jugées incorrectes parce que la population n'a pas augmenté aussi vite que prévu. L'opposition essaie d'utiliser de vieilles estimations pour faire croire qu'il y a des réductions alors qu'en réalité il y a des augmentations. Les payments de péréquation passeront cette année de 5,3 milliards à 5,6 milliards, puis à 5,9 milliards l'année suivante.

Le député de Laval-des-Rapides a déclaré que les provinces allaient perdre 400 millions en paiements de transfert. C'est tout à fait inexact. Je vous renvoie à un tableau qui se trouvait dans le document sur la péréquation et qui montre que le total des principaux paiements de transfert en 1986-1987, le financement des programmes établis et le Régime d'assistance publique du Canada, se montera à 25 887 millions de dollars. Ce chiffre passera l'année suivante à 2,328 milliards, ce qui représente une augmentation de 1,44 milliard entre 1986-1987 et 1987-1988, ce qui correspond à environ 5 p. 100. Il y a d'autres paiements de transfert, totalisant 2,5 milliards, qui ne figurent pas dans ces chiffres.

Je voudrais que cela apparaisse au compte rendu pour que la Chambre ne reste pas avec l'impression que les paiements diminuent alors qu'ils augmentent considérablement. Bien sûr nous aimerions qu'ils augmentent encore davantage, mais le gouvernement fédéral a des responsabilités. J'espère que les gouvernements provinciaux le comprendront, car il n'y a qu'un seul contribuable. Comme le disait un ancien député de Calgary, John Kushner, il n'y a qu'un seul contribuable, vous et moi.

Les gouvernements n'ont pas d'argent. Leurs recettes viennent des contribuables. Je pense que les provinces devraient

Article 21 du Règlement

reconnaître leurs responsabilités. J'espère pouvoir continuer ce débat après la pause pour le déjeuner.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je tiens à aviser le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) qu'il aura encore 10 minutes pour le débat lorsque la Chambre reprendra l'étude des ordres inscrits au nom du gouvernement, et qu'il y aura après une période de questions et d'observations de 10 minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, une des raisons majeures pour laquelle des Canadiens ont perdu confiance dans le gouvernement est l'inhabileté des conservateurs à maintenir leurs promesses envers le peuple canadien.

Récemment, le gouvernement conservateur a fabriqué une fausse crise d'immigration des réfugiés, et il a essayé de manipuler l'opinion publique pour augmenter leur mauvaise fortune.

Les immigrants réfugiés étaient utilisés par les conservateurs pour des raisons politiques, comme le débat sur la peine capitale. C'est une tactique irresponsable aggravée par les promesses avant les élections.

Les conservateurs ont promis d'assurer une politique d'immigration juste et équitable, de mettre en place des programmes d'éducation pour sensibiliser les bureaux d'immigration en dehors du pays, d'assister les immigrants à acquérir une connaissance approfondie d'une des deux langues officielles, et de sensibiliser les Canadiens à l'avantage de notre mosaïque multiculturelle.

Monsieur le Président, ces actions et ces promesses sont une insulte à l'intelligence des Canadiens, et je regrette que le gouvernement ait pris cette position.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE SORT DES CITOYENS JUIFS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, hier M^me^ Ida Milgrom, âgée de 78 ans, mère d'Anatole Chtcharansky, s'est rendue à Ottawa pour exhorter les hommes politiques à accroître les pressions sur l'URSS afin d'inciter ce pays à laisser partir certains de ses citoyens. M^me^ Milgrom a ridiculisé la nouvelle politique d'ouverture, ou *glasnost* en russe, de Gorbatchev car des milliers de Juifs attendent depuis des années leur visa de départ.

Elle a réclamé particulièrement notre aide pour obtenir la libération d'Ida Nudel, une *refuznik* de longue date dont l'état de santé chancelant est imputable à des années de frustration et de persécution.

M^me^ Milgrom a également souligné la lutte que mènent les *refuzniks* Lev et Inna Elbert qui attendent depuis 11 ans leur visa et qui finalement en raison de leur désespoir et de leur frustration ont entrepris une grève de la faim le 5 mars dernier.

Aujourd'hui, nous accueillons plus de 100 étudiants qui viennent d'un bout à l'autre du Canada et font partie de *Network Canada*, et leur président Michael Zeldman. Ils sont venus dans la capitale rendre visite à plus de 40 députés pour leur faire comprendre le sort désespéré de milliers de *refuzniks* et de prisonniers politiques en URSS.

Chose regrettable à l'heure actuelle, le *glasnost* demeure une politique fallacieuse, trompeuse, entièrement dénuée de substance et d'engagement.

* * *

LES JEUNES

LA POLITIQUE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, les jeunes Canadiens attendent toujours le programme du gouvernement pour la jeunesse, mais ils n'ont pas eu à attendre les recommandations, en grande partie élaborées par des jeunes, de l'équipe de travail néo-démocrate qui depuis la dernière fin de semaine font partie intégrante de notre programme.

Le ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest) se démène pour défendre le minable *Palmarès*. Il reçoit maintenant l'appui du député de Nanaïmo—Alberni (M. Schellenberg). Il s'agit d'une brochure qui prétend fournir la liste de 100 programmes et services financés par le gouvernement fédéral à l'intention des jeunes.

Le ministre aura beau m'écrire des lettres incendiaires ou m'enguirlander à la Chambre, cela ne changera rien au fait qu'un trop grand nombre des programmes qui figurent dans cette brochure que le gouvernement a publiée pour se donner le beau rôle ne sont ni financés par le gouvernement fédéral ni spécialement destinés à la jeunesse.

Le député de Nanaïmo—Alberni a raison sur un point: les néo-démocrates appuient la culture canadienne pour qui l'honnêteté est fondamentale, surtout lorsqu'il s'agit des jeunes.

Le gouvernement a promis à maintes et maintes reprises une politique concernant la jeunesse; or, une promesse non tenue est une forme de malhonnêteté. Si le gouvernement veut vraiment quelque chose d'excellent et que soit de nature à réchauffer même le coeur d'un conservateur endurci, nous l'avons. C'est la politique concernant la jeunesse des Néo-démocrates.

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

LA RÉACTION DES CANADIENS À CERTAINES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

M. Alan Redway (York-Est): Il y a moins d'un mois, monsieur le Président, les Canadiens ont été révoltés d'apprendre que la Commission nationale des libérations conditionnelles avait accordé une permission de jour sans escorte à un homme condamné pour deux meurtres avec viol et une tentative de meurtre avec viol.

Nous avons été encore plus révoltés d'apprendre la semaine dernière que la police entourait de gardes du corps un juge, un procureur de la Couronne et un témoin dans une affaire de tentative de meurtre, parce que la Commission des libérations conditionnelles avait relâché l'homme jugé coupable de ce crime après qu'il eut purgé seulement le tiers de sa peine.

Encore pire, le président de la Commission a admis la semaine dernière que son organisme ne disposait pas de critères bien clairs pour se guider quand il accordait la libération conditionnelle. Il n'est donc pas étonnant, monsieur le Président, que des Canadiens trouvent les décisions de la Commission arbitraires, incohérentes et souvent totalement irréfléchies. Pas étonnant non plus que le ministre de la Justice et le procureur général de l'Ontario avouent que les Canadiens ont perdu confiance dans le système judiciaire. Il faut modifier le régime des libérations conditionnelles, et tout de suite.

* * *

• (1405)

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE DROIT DES PRÉRETRAITÉS AUX PRESTATIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, les 35 000 préretraités au Canada, dont les 13 000 au Québec, ont remporté une autre belle victoire hier, puisque le gouvernement a décidé après un an et deux mois de retard d'admettre que ces gens-là avaient raison. Mais il y a une chose dont je tiens à aviser le gouvernement. J'ai parlé aux responsables de l'ARSAC du Québec, M. Cloutier et M^me^ Jeanne Lalanne. Lundi il y aura une assemblée à Montréal, jeudi il y en aura une à Québec et les gens de l'ARSAC, les préretraités ne lâcheront pas tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas reçu leur chèque de prestations d'assurance-chômage dans leurs poches.

Et deuxièmement, nous allons décider si l'action va continuer afin de sauver la discrimination qui est faite par ce gouvernement à l'endroit des retraités de 1986 et à l'avenir, afin qu'il n'y ait pas deux classes de travailleurs au Canada.

Article 21 du Règlement

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE DROIT DES PRÉRETRAITÉS AUX PRESTATIONS

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) donne raison aux préretraités de 1985. Je suis fier de cette décision, d'autant plus que je défends les préretraités de l'Abitibi depuis le début et dans un communiqué de presse du 20 mai 1986, je déclarais:

> Il y a une justice pour les préretraités de 1985 en Abitibi, sur la foi d'engagements de leurs entreprises, comme sur certaines recommandations du gouvernement fédéral. Ceux qui ont choisi la retraite ont vu depuis leurs prestations réduites et/ou complètement coupées.
>
> Compte tenu du fait que l'État a décidé de rompre son contrat avec eux, ils peuvent en appeler de cette décision.

Monsieur le Président, j'ai été élu pour défendre les intérêts des citoyens et ce n'est pas la première fois que je me bats pour le bien-être des personnes âgées en Abitibi. J'apprécie l'excellent travail du ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Il a, comme un excellent professeur de CEGEP, corrigé le devoir du gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LES FORÊTS

LA RARETÉ DES EMPLOIS POUR LES DIPLÔMÉS EN FORESTERIE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le ministre d'État aux Forêts et aux Mines (M. Merrithew) a fait la déclaration suivante le 10 mars:

> Je sais que notre pays a besoin de forestiers très bien formés qui apporteront une contribution inestimable au maintien de la prospérité de notre principale industrie.

Si le ministre veut vraiment avoir plus de forestiers professionnels au Canada, il devrait prendre des mesures maintenant pour trouver du travail aux diplômés actuels.

Une étude effectuée auprès des diplômés en foresterie de l'Université de la Colombie-Britannique révèle que le Canada gaspille et la formation et les talents de ces jeunes. Sur 290 qui ont obtenu leur grade entre 1983 et 1986, seulement 141, ou 48,6 p. 100, ont trouvé un emploi dans leur domaine de spécialisation. Vingt-et-un pour cent sont toujours en chômage.

Le premier ministre (M. Mulroney) avait promis de créer un ministère distinct des Forêts, il y a trois ans. Il n'a pas tenu parole. Nos forêts et nos forestiers en subissent les conséquences maintenant.

Article 21 du Règlement

L'IMMIGRATION

LES EFFORTS D'UN GROUPE DE BÉNÉVOLES POUR OBTENIR L'EXPULSION DES IMMIGRANTS REÇUS QUI SERAIENT COUPABLES D'ACTIVITÉS CRIMINELLES

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour signaler à la Chambre une question d'importance pour tous les Canadiens. Il existe, en Colombie-Britannique, un groupe de citoyens consciencieux qui, sous la direction et l'inspiration de M^me^ Christine Mellin, se dévouent inlassablement pour la sécurité des Canadiens. Ces personnes réclament l'expulsion immédiate de tout immigrant reçu au Canada, qui aurait été reconnu coupable d'activités criminelles.

Fier du dévouement et de la générosité de ces citoyens, je tiens à leur affirmer que le gouvernement est très sensible à la gravité de cette question. Étant donné l'excellent travail du ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner), qui a récemment modifié la politique de l'immigration afin de protéger les droits des Canadiens, je suis sûr que les préoccupations exprimées seront prises en compte. A preuve de l'engagement de ces personnes, voici de leur part une pétition qui comporte au delà de 4 000 signatures.

* * *

[*Français*]

L'AGRICULTURE

ON DEMANDE DE L'AIDE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la crise agricole canadienne s'empire de jour en jour. En 1985, le total des dettes agricoles au Canada se chiffrait à 21,6 milliards de dollars. Un an plus tard, à la fin de 1986, ce montant était rendu à 22,5 milliards de dollars et il augmente toujours. Dans la province d'Ontario, la province la plus prospère au Canada, ma province, les dettes agricoles se chiffrent à 5,2 milliards de dollars, monsieur le Président. Il est intéressant de noter que les dettes des agriculteurs à la Société du crédit agricole augmentent constamment et que 22,2 p. 100 des montants sont en arrérages. Monsieur le Président, il est à noter également que depuis 1982, la pire année de la récession, il y avait 410 faillites agricoles au Canada. En 1986, alors qu'on a un gouvernement conservateur qui se vante de tant faire pour les agriculteurs, le montant des faillites agricoles est maintenant passé à 440. Cette situation est intolérable et je demande au gouvernement conservateur et j'exige de l'aide pour les agriculteurs canadiens.

• (1410)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DU TAUX D'ESCOMPTE—LE TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉ DES CARTES DE CRÉDIT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le taux d'escompte a encore baissé. On vient d'annoncer qu'il est descendu à 7,14 p. 100. C'est l'une des raisons qui permet à la presse d'affirmer que les investisseurs étrangers adorent le Canada. Notre pays est redevenu un bon endroit pour les affaires.

Nous devons aussi savoir que l'écart entre le taux d'escompte et le taux préférentiel est plus grand qu'il ne l'était la semaine dernière. Les banques et les établissements de prêt sont mises au défi d'abaisser ce taux préférentiel pour en faire profiter les gens d'affaires et les consommateurs, surtout les utilisateurs de cartes de crédit.

Le taux d'intérêt des cartes de crédit est le même que lorsque le taux préférentiel se situait à plus de 20 p. 100. On peut se demander s'il faudra abolir complètement le taux d'escompte avant que les détenteurs de cartes de crédit profitent des baisses.

* * *

L'IMMIGRATION

LA SITUATION DES CHILIENS À BUENOS AIRES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, les 85 Chiliens que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a refusé d'admettre au Canada sont coincés à Buenos Aires. Le Canada leur est interdit et ils n'osent pas rentrer au Chili. Certains ont reconnu dans les rues de Buenos Aires des membres des services secrets chiliens, qui les menaçaient. Ils ont épuisé leurs fonds et les dons que leur avait faits l'Église; ils dorment dans les parcs depuis deux nuits et vivent dans la rue. Ils y boivent de l'eau non potable, et n'ont pas d'argent pour se nourrir. Certains d'entre eux ont moins de deux ans.

La chargée d'affaires canadien a déclaré, d'après le *Globe and Mail*, «Si ces gens dorment dans la rue, c'est qu'ils le veulent bien». Quelle honte pour le service des affaires étrangères du Canada. Cette femme donne l'impression qu'elle est la descendante directe de la Marie-Antoinette des brioches. M^me^ Herrera, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, paraît plus réaliste. D'après elle, il suffit de parler à ces gens pour se rendre compte qu'ils sont brisés et qu'ils craignent de rentrer dans leur pays. Qu'a-t-il contre les Chiliens? S'il n'y en avait aucun, est-ce que cela lui suffirait?

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

L'ENGAGEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, les efforts déployés par le gouvernement canadien et particulièrement par le premier ministre du Canada auprès des États-Unis dans la lutte contre les pluies acides portent fruit. Hier, à Washington, le président américain annonçait qu'il s'engageait à injecter cinq milliards de dollars dans la lutte contre les pluies acides.

Monsieur le Président, notre gouvernement avait fermement et à maintes occasions dénoncé l'inertie des États-Unis dans ce dossier depuis un an, et l'annonce faite hier à Washington se veut assurément un pas important dans la bonne direction. Il me semble opportun de rappeler que l'engagement pris hier par le président américain est tout à fait conforme à la principale recommandation du rapport Lewis-Davis rendu public en janvier 1986.

Les Canadiens peuvent être assurés, monsieur le Président, qu'ils peuvent compter sur le premier ministre du Canada pour défendre avec fermeté leurs intérêts dans ce dossier et leur assurer la qualité de vie à laquelle ils ont droit.

* * *

[*Traduction*]

LES TARIFS

LES RÉPERCUSSIONS DU DROIT À L'EXPORTATION DU BOIS D'OEUVRE SUR UNE SCIERIE DU NORD DE L'ONTARIO

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre et plus particulièrement de la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) sur une autre des répercussions de l'entente sur le bois d'oeuvre qu'elle a conclue avec les États-Unis. M. Jack Lavallet, qui est président de Kimberly-Clark Canada Limitée, a annoncé mardi que les droits à l'exportation de 15 p. 100 qui s'appliquent au bois d'oeuvre ont nui à la rentabilité des scieries et que, par conséquent, sa société allait fermer, dès le 15 mai prochain, sa scierie de Longlac, dans le nord de l'Ontario. Cette mesure entraînera la perte de plus de 100 emplois. Voilà une nouvelle preuve de l'ineptie avec laquelle le gouvernement a traité toute la question du bois d'oeuvre avec les États-Unis.

Le gouvernement a été mis à l'épreuve et son incompétence s'est avérée tragique. J'exhorte le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) à prendre immédiatement toutes les mesures possibles pour réparer le tort causé par leur collègue la ministre du Commerce extérieur.

Article 21 du Règlement

• (1415)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'IMPORTANCE POUR LE NORD DE L'ONTARIO

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, c'était intéressant hier d'entendre les commentaires du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) au sujet du secteur forestier du nord de l'Ontario, surtout après que son parti se soit prononcé contre les négociations sur le libre-échange entreprises par le gouvernement. En adoptant cette attitude, son parti a bien montré qu'il connaît mal le Nord. En effet, sept emplois sur dix dépendent directement des exportations dans le nord de l'Ontario. Deux cent mille personnes travaillent dans le secteur minier et plus de 70 000 dans le secteur forestier. L'année dernière, les Canadiens ont exporté plus de 19 milliards de dollars de métaux et 16 milliards de dollars de bois et de papier.

Chaque milliard de dollars d'exportations crée en moyenne 15 000 emplois. La conclusion d'un accord de libre-échange avec les États-Unis fournira encore plus d'occasions d'emplois dont notre économie a tant besoin. Le gouvernement conservateur relèvera avec succès le défi que représentent les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis et il fera progresser le Canada. Le parti conservateur a toujours vu loin. C'est à la fois une tradition et un devoir. Sir John A. Macdonald l'a formé ainsi et le premier ministre actuel (M. Mulroney) le mènera encore plus loin.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA SITUATION DU LOGEMENT DANS LES RÉSERVES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je tiens à dire un mot de quelque chose qui concerne non seulement ma circonscription, mais toutes celles du pays. Je veux parler de la situation du logement chez les autochtones. Depuis de nombreuses années, la situation du logement chez les autochtones, et surtout chez les Indiens visés par les traités, est déplorable. Depuis des années, aucun gouvernement fédéral n'a déployé d'efforts soutenus pour résoudre le problème. Le budget et les prévisions de dépenses de cette année ne prévoient rien pour contribuer à le résoudre.

Je trouve déplorable de trouver dans les maisons des autochtones du pays des trous dans les planchers, des toits délabrés et des portes qui ne ferment pas. Il est déplorable que le gouvernement ne fasse rien pour régler ce problème. Je demande au gouvernement d'établir une stratégie nationale en matière de logement autochtone et de l'annoncer bientôt. Il faudrait un programme de cinq ou six ans pour vraiment rattraper le retard. Les étudiants autochtones ne pourront bénéficier d'un enseignement adéquat ou vivre dans un environnement sain que si le gouvernement s'engage à établir un tel programme.

Questions orales

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA YOUGOSLAVIE—LA SITUATION DE DOBROSLAV PARAGA

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, Dobroslav Paraga est un jeune Yougoslave qui a protesté contre le mépris des droits de la personne dans son pays. Parce qu'il a protesté, il a été arrêté et mis en prison pendant cinq ans. A sa libération, il a protesté contre les tortures que l'État lui avait infligées. Il a été arrêté de nouveau et mis en accusation. Il ne doit la suspension temporaire des poursuites en justice qu'à la seule compétence de son avocat et à son mauvais état de santé. J'exhorte le gouvernement de la Yougoslavie à respecter les droits de la personne comme tous les gouvernements en ont le devoir.

* * *

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LES AUTOMOBILES—L'INSTALLATION DE CEINTURES À TROIS POINTS AUX PLACES ARRIÈRE

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, aujourd'hui encore je voudrais mettre au compte rendu une lettre que j'ai reçue du Dr Acker, président de la Société de médecine de Nouvelle-Écosse. Cette lettre porte sur la nécessité d'installer des ceintures à trois points aux places arrière des automobiles. Elle dit:

> Je vous félicite et je vous remercie de votre intervention à la Chambre des communes le 11 février 1987, à propos du renforcement des mesures de sécurité pour les passagers assis à l'arrière des automobiles. Vos observations sur la plus grande sécurité qu'apportent les ceintures à trois points sont exactes.
>
> La Société de médecine a soulevé cette question il y a un an. Nous avons exprimé notre inquiétude, constaté que seules quelques rares voitures importées utilisent le harnais à trois points et rappelé au gouvernement qu'il s'était engagé à améliorer la sécurité.
>
> Nous avons fait beaucoup de progrès dans ce domaine, mais nous demandons au gouvernement de franchir cette nouvelle étape tout à fait logique. Les ceintures sont déjà obligatoires, il suffirait d'exiger qu'elles soient plus efficaces.
>
> De nouveau, merci d'avoir soumis cette importante question à la Chambre. Espérant que votre intervention conduira à des mesures . . .

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'ANNONCE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. De toute évidence, la stratégie du gouvernement à l'égard des pluies acides a échoué de façon tellement lamentable . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Caccia: . . . que le premier ministre considère comme une grande victoire le simple fait d'obtenir du président Reagan qu'il respecte un engagement pris il y a un an. Nous devons nous contenter d'un programme quinquennal de recherche et d'expérimentation qui ne sauvera pas nos lacs, nos forêts et notre écosystème parce que l'on est pas vraiment déterminé à réduire les pluies acides entrant au Canada. Comme l'a dit Michael Perley de la *Canadian Coalition on Acid Rain*, ce ne sont pas les techniques d'épuration du charbon qui résoudront le problème. La solution consiste à réduire les émissions de substances acides.

Ma question est bien simple. Que va négocier le premier ministre au prochain sommet, au nom du Canada?

• (1420)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, à ce sommet, nous allons donner suite aux résultats obtenus hier, qui marque une étape importante dans notre lutte contre les pluies acides. Nous continuerons dans cette voie. Toute personne qui se soucie de l'environnement et se rend compte des effets dévastateurs des pluies acides et de l'inertie totale dont on a fait preuve à cet égard depuis 20 ans se réjouira des évènements d'hier, en reconnaissant toutefois qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à faire. Ce ne sera pas facile, mais nous allons persévérer et nous mettrons fin à la pollution.

M. Caccia: De toute évidence, un parti qui se trouve à dix points derrière le troisième parti dans les sondages cherche toutes les occasions de pouvoir se réjouir.

Des voix: Oh, oh!

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en fait hier, le premier ministre a cédé devant le président en acceptant sans hésiter la position de ce dernier, trois semaines avant le sommet. Il a renoncé à négocier. Quand le premier ministre aura-t-il le courage d'exiger ce que les Canadiens réclament, à savoir une réduction véritable des pluies acides, en fixant des pourcentages et des délais, et en réclamant une réduction des émissions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député fait allusion aux sondages. Je lui rappellerais simplement que lorsqu'il a déclenché des élections, le premier ministre Turner l'emportait par 14 points dans le sondage Gallup et qu'il s'est produit quelque chose d'étrange 53 jours plus tard.

M. Gauthier: Allez-vous en déclencher une? Faites-le.

M. Mulroney: C'est ce que vous souhaitez?

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Maintenant, allons-y!

M. Mulroney: Je le ferais bien, monsieur le Président, mais j'ai peur qu'ils perdent leur pension.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Vous n'y avez pas encore droit, Brian.

M. le Président: Je rappelle au premier ministre que la question portait sur les pluies acides.

M. Mulroney: Désolé, monsieur le Président, elle a dû se perdre au cours de l'interprétation. Il suffit de voir nos résultats dans ce domaine et dans les autres. Les Canadiens pourront voir ce que nous avons fait pour l'environnement, en ce qui concerne les pluies acides, par rapport à ce qui avait été fait avant notre accession au pouvoir. Ils compareront nos résultats avec les résultats déplorables, vous en conviendrez, du député qui pose ces questions. Il devrait avoir honte.

M. Caccia: J'ai bien peur que le premier ministre se soit laissé embarquer dans des programmes d'expérimentation et de recherche au lieu d'exiger des mesures concrètes.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma dernière question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Environnement. Selon le représentant américain Henri Waxman: «Le premier ministre brade les intérêts des Canadiens et du Canada sur le plan de l'environnement». C'est ce qu'il a déclaré hier. Comment le ministre de l'Environnement peut-il continuer à demander une réduction des pluies acides provenant des États-Unis alors que le premier ministre s'empresse de donner son accord au président Reagan pour un nouveau programme de recherche?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député de Davenport qualifie constamment de programme de recherche le programme de 5 milliards dont le président a confirmé la mise en oeuvre hier. Il sait que ce n'est pas un simple programme de recherche.

M. Caccia: Lisez le rapport des envoyés.

M. McMillan: Ce n'est pas en répétant la même chose que cela deviendra plus vrai.

J'ai lu dans le *Citizen* d'Ottawa d'aujourd'hui un article selon lequel le secrétaire à l'Énergie des États-Unis, John Herrington, aurait dit que ce programme serait: « . . . adapté dans la mesure du possible à des projets visant à essayer de l'équipement qui réduira les émissions de substances chimiques dans les usines qui brûlent du charbon . . . ». Il ne s'agit pas d'un programme de recherche. Il ne s'agit pas de recherche fondamentale. Cette initiative vise à réduire les émissions qui causent des pluies acides aux États-Unis et qui provoquent des dégâts irréparables dans l'environnement canadien. C'est une chose que le député ne devrait pas perdre de vue.

• (1425)

LA QUALITÉ DE L'EAU DES GRANDS LACS

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Ma question s'adresse également au premier ministre. Il parle de célébrer la journée d'hier. Et bien, neuf millons de personnes vivant autour des Grands Lacs ne célébraient pas lorsqu'on a publié un rapport qui montrait que la situation allait plutôt en s'aggravant quant à la qualité de l'eau des Grands Lacs. Le premier ministre ne croit-il pas que la création d'un super-fonds d'assainissement des eaux des Grands Lacs comme l'a proposé le parti libéral, est essentielle à ce stade-ci, afin de pouvoir empêcher que la qualité de l'eau des Grands Lacs ne se détériore davantage ?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la députée ignore peut-être qu'au nom du gouvernement, j'ai déclaré publiquement voir d'un très bon oeil cette idée d'un super-fonds. En fait, j'ai rencontré à un certain nombre de reprises des représentants de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques qui m'avait laissé entendre, ainsi qu'au gouvernement, que pour sa part, elle serait tout à fait disposée à examiner avec nous, avec le gouvernement ontarien et avec d'autres gouvernements, la possibilité de créer un fonds conjoint.

Pour notre part, nous donnons l'exemple dans ce domaine. Nous pensons . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Mais pas d'argent.

M. McMillan: Selon nous, c'est aux pollueurs à payer pour les dommages causés à l'environnement. Nous cherchons à obtenir les sommes nécessaires de l'industrie chimique elle-même, qui est responsable dans une grande mesure de la pollution.

Mme Copps: Croyez-moi, j'ai tout un dossier de belles paroles du ministre au sujet du port de Hamilton. Cela me suffit.

LA POLLUTION DU BASSIN WINDERMERE DANS LE PORT DE HAMILTON

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Si la question préoccupe tant le ministre comment se fait-il lorsque la commission mixte internationale a déclaré que le port d'Hamilton, et plus particulièrement le bassin Windermere, était l'un des endroits des Grands Lacs les plus pollués, avec des niveaux de PCB jusqu'à 68 fois supérieurs à la norme acceptable, que dans la lettre qu'il m'a adressée, le ministre ait rejeté la requête de la ville, de la région et du gouvernement provincial qui avaient demandé une contribution fédérale de 1,25 million de dollars, afin de procéder aux travaux d'assainissement? Nous voulons des mesures concrètes et de l'argent. Le temps des belles paroles est fini.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si la députée a tellement horreur des paroles creuses, j'ignore pourquoi nous n'avons droit qu'à cela de sa part à la Chambre.

Ceci dit, j'ai eu des entretiens avec le maire d'Hamilton, avec l'administration de la municipalité régionale d'Hamilton—Wentworth, avec le directeur de la Commission du port d'Hamilton et avec le ministre de l'Environnement de l'Ontario, afin d'examiner les façons dont le gouvernement fédéral pourrait les aider à procéder aux travaux d'assainissement du bassin Windermere. Je reconnais qu'il s'agit d'un problème très grave; je le prends au sérieux. J'essaie de voir comment le gouvernement fédéral pourrait être utile à cet égard.

Selon moi, la députée doit reconnaître le mérite du gouvernement qui accomplit de l'excellent travail à cet égard, comme il s'y est engagé.

L'ANNONCE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet. Le ministre a raison de dire que le gouvernement a fait quelque chose pour lutter contre les pluies acides et nous lui en savons gré, vraiment. Toutefois, nous ne discutons pas aujourd'hui de ce qu'a fait notre gouvernement, mais plutôt celui des États-Unis.

La moitié des pluies acides qui détruisent nos lacs, nos eaux et nos forêts viennent des États-Unis et il y a un an, le président des États-Unis s'est engagé non pas à réduire les pluies acides, mais à allouer des fonds à des projets pilotes et à des travaux de recherche uniquement. Dans ces conditions, le premier ministre peut-il nous dire pourquoi il a déclaré hier qu'il considère comme un progrès important le fait que le président ait réitéré cette promesse d'allouer des fonds, non pas à des mesures en vue de réduire les pluies acides, mais à des travaux de recherche?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, de toute évidence, nous souhaitons toujours signer un traité avec les États-Unis et atteindre certains objectifs en matière de réduction des émissions. C'est ce que nous cherchons à faire.

Mon collègue admettra que lorsqu'on nous a chargés de cette question, rien n'avait été fait jusque là. Le gouvernement précédent a complètement tourné le dos au problème en 1982 en disant qu'il n'y avait rien à faire. Dans l'ensemble, tout observateur objectif reconnaitra sans doute que les choses en étaient là à notre arrivée. Nous avons commencé par une série d'initiatives. La déclaration faite hier par le président des États-Unis marque en quelque sorte l'apogée de ces premières initiatives. Premièrement, il a dit que son gouvernement affecterait le plein montant du financement qui lui revient selon les recommandations de la délégation mixte, soit 2,5 milliards de dollars, à un projet pilote de technologie novatrice de contrôle sur une période de cinq ans. Il a également présenté la deuxième étape, la troisième et ainsi de suite.

• (1430)

C'est un net progrès par rapport à la position adoptée par le gouvernement américain l'an dernier. Nous n'en sommes pas encore à . . .

M. Broadbent: Il n'y a rien de changé.

M. Mulroney: Si. J'invite mon collègue à lire attentivement la déclaration. Il y a un net progrès dans la position des États-Unis.

Je puis faire cette promesse à mon honorable collègue. Nous ne reviendrons pas sur nos positions tant que nous n'aurons pas adopté, de concert avec les États-Unis, un programme visant à supprimer l'origine du problème, aux États-Unis, qui détruit notre environement.

LA RENCONTRE PROCHAINE DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je tiens à dire au premier ministre que les mesures annoncées hier par les États-Unis ne réduiront absolument pas les pluies acides qui tombent sur nos forêts, nos lacs et nos cours d'eau. Les Canadiens veulent que les États-Unis s'engagent à restreindre le niveau des pluies acides.

Quant aux négociations avec les États-Unis, est-ce faire preuve d'une bonne diplomatie, selon le premier ministre, que d'annoncer aujourd'hui à la Chambre qu'il y a lieu de se réjouir de la déclaration du président des États-Unis, que le premier ministre qualifie d'important pas en avant? Ne perdons-nous pas toutes nos chances en adoptant une telle position? Ne risque-t-on pas de voir le président Reagan venir ici en disant: «Eh bien, nous allons simplement nous serrer la main avec le premier ministre et il approuvera tout ce que nous proposerons», c'est-à-dire rien?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'en ai déjà parlé hier en répondant aux attaques virulentes des députés de l'opposition à ce sujet. Si le député me demande si, à mon avis, nous obtiendrons des résultats en employant la force contre les États-Unis ou n'importe quel autre pays ami ou allié, la réponse est non. Cela n'a pas marché pour le gouvernement précédent et je ne pense pas que ce soit la solution. Ce que le gouvernement du Canada doit faire, c'est adopter une position ferme, la défendre coûte que coûte et obtenir des résultats—peut-être pas parfaits, mais qui représentent en tout cas un net progrès—en vue de nettoyer notre environnement commun. C'est exactement ce que nous sommes déterminés à faire et nous sommes sur la bonne voie.

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LES AMÉRICAINS RÉDUISENT LA QUANTITÉ DE LEURS PLUIES ACIDES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question au premier ministre est la suivante: Quand il discutera de ce problème avec le Président Reagan, le premier ministre voudrait-il insister pour que les Américains réduisent la quantité de pluies acides qu'ils produisent et qui nous affectent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Oui, mais absolument, monsieur le Président. Mais comme le chef du Nouveau parti démocratique l'a dit, et je le remercie pour ses commentaires, il reconnaît que du progrès a été fait dans le dossier des pluies acides. Il n'a pas dit que le dossier était réglé, mais il reconnaît qu'un progrès a été marqué par le gouvernement du Canada dans ses relations bilatérales. Je faisais le commentaire pour le comparer à l'attitude complètement négative et destructive de l'Opposition libérale qui ne voit dans les relations bilatérales avec les États-Unis que l'occasion de mitrailler verbalement nos alliés. Je dis que le progrès ne vient pas avec les déclarations de guerre, le progrès entre des individus qui ont de la maturité vient avec un programme d'action bien établi, bien étoffé et la détermination du gouvernement canadien de le poursuivre jusqu'au bout.

LE DÉPÉRISSEMENT DES ÉRABLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, sur le même sujet, j'adresse ma question au premier ministre. A l'aube de la saison des sucres, les propriétaires d'érablières sont tout simplement consternés de constater la gravité du dépérissement des érables. Ils ont perdu plusieurs milliers d'entailles. Les propriétaires d'érablières sont d'avis qu'à ce rythme d'ici quatre ans cette industrie sera complètement disparue du marché. Or ils ne partagent carrément pas l'optimisme du premier ministre. Le premier ministre peut-il dire ce qu'il entend faire aujourd'hui, dans l'immédiat, pour corriger ce grave problème au niveau de nos érablières?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, cette question me rend perplexe parce que j'avais cru comprendre qu'hier les principaux porte-parole de l'industrie du sucre d'érable, particulièrement au Québec, avaient accueilli favorablement l'initiative du président Reagan à Washington et avaient fait des déclarations publiques à cet effet. Nous reconnaissons, comme c'est le cas de plus en plus, je pense, dans d'autres juridictions, que les pluies acides font des ravages dans les forêts. Au Québec, la production du sucre d'érable a chuté parfois de 50 p. 100 à cause des pluies acides.

Si nous voulons conclure un accord avec les États-Unis pour enrayer les émissions qui provoquent des pluies acides des deux côtés de la frontière, c'est notamment pour aider les personnes même dont le député voulait promouvoir la cause.

[*Français*]

LA RÉCLAMATION DE 100 MILLIONS DE DOLLARS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, toujours au premier ministre, je voudrais adresser une question supplémentaire. Ils trouvent effectivement extrêmement timides les progrès, si progrès il y a, sur le sujet. Ils évaluent actuellement à 100 millions de dollars les pertes que ce secteur d'activité économique a subies. Est-ce que le gouvernement a l'intention, lors du prochain sommet, de présenter la facture au gouvernement américain: 100 millions de dollars, et le même gouvernement a-t-il l'intention de cautionner cette réclamation de 100 millions de dollars de pertes à ce jour?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, si le député était vraiment honnête sur cette question, ainsi que le parti libéral dont il fait partie, il reconnaîtrait que depuis de nombreuses années, le Canada rencontre beaucoup d'opposition au sud de notre frontière au sujet des pluies acides. Nous enregistrons cependant des progrès, contrairement au gouvernement précédent qui, excédé de piétiner, avait mis fin en juin 1982 à toutes les discussions avec les Américains sur les pluies acides.

Il faut faire remarquer à l'honneur du premier ministre qu'il a remis cette question à l'ordre du jour. Il a fait repartir les discussions sur les pluies acides. Nous faisons des progrès réguliers. Il n'y a pas de coups de circuit, ni de grand chelems, ni de quintes royales à Washington sur les pluies acides. Mais nous faisons des simples et des doubles qui se traduiront finalement par des coups de circuit.

Des voix: Bravo!

Questions orales

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'INDUSTRIE DES WAGONS À MARCHANDISES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. L'industrie des wagons à marchandises au Canada doit affronter de nombreux problèmes depuis quelques années. L'an dernier l'effectif de la main-d'oeuvre à la *National Steel Car* à Hamilton a fluctué entre 100 et 1 000 employés. Le dernier incident est survenu aujourd'hui même alors que la société Hawker Siddeley a annoncé qu'elle mettait son usine de wagons à Trenton en vente à cause d'une pénurie de commandes. Que fera le gouvernement pour veiller à ce que notre industrie de wagons à marchandises demeure rentable?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je pense qu'on a déjà reconnu les défis régionaux et notre intention également de vouloir y remédier. Depuis septembre 1984, le gouvernement a mis de l'avant justement dans la province, dans la région de l'Atlantique . . . d'abord, on a signé des accords énergétiques; deuxièmement, de nouvelles ententes de développement économique avec les provinces et aussi . . . notre intention de continuer à toujours oeuvrer dans cette action-là.

Cependant au niveau de la Hawker Siddeley, nous sommes particulièrement concernés par la décision de la compagnie de se départir de ses intérêts. Nous avons l'intention de travailler étroitement avec la compagnie et la province concernée, monsieur le Président, de façon justement à trouver les solutions qui permettront de garder la compagnie en exploitation.

[*Traduction*]

L'USINE HAWKER SIDDELEY À TRENTON EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question était posée à l'ancien député de Central Nova qui avait déclaré durant la campagne électorale qu'Ottawa aurait recours à l'énorme poids que possèdent le ministère des Approvisionnements et Services et les Chemins de fer nationaux pour garantir que l'usine de wagons de la société *Hawker Siddeley (Canada) Ltd* à Trenton, en Nouvelle-Écosse, obtiendrait sa juste part des commandes et que d'autres industries dans cette région en profiteraient. Que fera le premier ministre pour venir en aide à la population de cette région.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est précisément ce que fera le gouvernement fédéral. Il collaborera très étroitement avec la province, avec les futurs acheteurs, avec Hawker Siddeley, avec les sociétés d'État, par exemple le CN, et avec tous les intervenants possibles en l'occurrence pour s'assurer que l'usine de Hawker Siddeley à Trenton continuera à offrir des emplois lucratifs et avantageux à la population de Central Nova.

• (1440)

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION DES GRANDS LACS—LA RECOMMANDATION PORTANT SUR UN PROGRAMME D'ÉDUCATION DES CONSOMMATEURS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de l'Environnement à propos du rapport sur les Grands Lacs de la Commission mixte internationale. Depuis une bonne trentaine d'années, la pollution du Lac Ontario menace les personnes qui vivent des deux côtés, compromet l'utilisation des plages et parfois de l'eau potable. D'après le rapport de la CMI, les consommateurs peuvent très bien constituer un élément de solution au lieu d'être une des sources du problème en prenant davantage conscience de la transformation que les produits chimiques toxiques font subir à l'eau.

Qu'est-ce que le ministre est disposé à faire pour essayer d'appliquer la recommandation portant que l'on entreprenne un programme d'éducation des consommateurs pour inciter un nombre croissant de personnes à utiliser de moins en moins de produits chimiques toxiques?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la question porte sur une des 36 recommandations faites par la Commission mixte internationale il y a quelques jours. J'essaie de voir avec tous mes collègues du Cabinet qui sont concernés comment nous pourrions mettre en oeuvre l'ensemble des recommandations au lieu d'en appliquer certaines séparément.

En ce qui concerne l'éducation, je peux dire au député que j'approuve beaucoup la position qu'il a exprimée dans sa question. Nous insistons d'ailleurs sur cet aspect de notre programme depuis un an en augmentant notamment les crédits pour la Semaine de l'environnement. Avec l'aide de mes collègues du Cabinet, y compris du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'essayerai de voir s'il n'y a pas moyen d'aller encore plus loin.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'USINE HAWKER SIDDELEY À TRENTON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale et porte aussi sur l'usine de wagons de Trenton, en Nouvelle-Écosse. Les 2 000 employés de l'usine qui ont été mis à pied, de même que toute la collectivité de Trenton, ne savent pas ce qu'ils vont devenir et sont impatients que le gouvernement fédéral fasse preuve d'initiative en ces temps difficiles.

Le ministre voudrait-il confirmer que son ministère est au courant de cette vente ou fermeture imminente depuis des semaines? Voudrait-il informer la Chambre des entretiens qui ont eu lieu avec le premier ministre de la province de Nouvelle-Écosse? Voudrait-il aussi dire à la Chambre ce que ses collègues et lui ont l'intention de faire dans les prochaines semaines pour aider les travailleurs de la ville de Trenton?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Premièrement, monsieur le Président, je me dois de rectifier l'énoncé de mon collègue. Jusqu'à maintenant on ne parle pas de fermeture, mais bien de se départir . . . La décision de la compagnie est de se départir de ses intérêts de Trenton, et non pas de cesser les opérations. Deuxièmement, l'engagement du gouvernement, qui doit répondre encore une fois, et je l'ai dit tout à l'heure, à ces défis régionaux . . . Nous avons constamment apporté notre aide et manifesté notre intérêt aux travailleurs de la région de l'Atlantique particulièrement. Nous allons continuer à le faire, mais nous allons le faire en prenant conscience des problèmes de la région et en travaillant de concert avec la compagnie et la province concernée.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UN PROGRAMME POUR AIDER LA COLLECTIVITÉ

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au même ministre. J'espère que ce n'est pas le même engagement qui a été donné aux travailleurs de Moncton, au Nouveau-Brunswick. Je rappelle au ministre que c'est le premier ministre qui a laissé croire aux gens du comté de Pictou que sa victoire à l'élection partielle de 1983 éliminerait les incidents de ce genre.

Le ministre promet-il d'aller à Trenton, en Nouvelle-Écosse, de rencontrer les travailleurs concernés et de mettre en oeuvre un programme d'action pour aider les 2 000 employés et la collectivité de Trenton, de façon à respecter les engagements et les promesses que le premier ministre a pris envers eux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à cette question. Pour commencer, l'allusion au cas de Moncton est inexacte. L'affaire a déraillé à Moncton parce que les syndicats ont refusé le compromis que proposaient le gouvernement fédéral, le gouvernement du Nouveau-Brunswick et les autorités de Moncton. Il est important de signaler que c'est la principale cause, de la tournure qu'ont pris les événements à Moncton.

En ce qui concerne Trenton, jamais, dans aucune campagne électorale, il n'a été promis que des incidents de cette nature ne se produiraient pas. Ce qui est certain, c'est que, à l'époque, le député et le gouvernement se sont engagés à faire tout ce qu'ils pourraient pour soutenir et sauvegarder un secteur primordial et historique de l'industrie de la Nouvelle-Écosse, dans la circonscription du Cap-Breton.

Nous avons déjà pris des mesures. Par exemple, dans la région même de mon honorable ami, dans Sydney, nous avons apporté une aide formidable, de concert avec le gouvernement de Nouvelle-Écosse, à Sysco et au développement du Cap-Breton. Nous ne serons pas moins secourables pour les gens de Central Nova qui comptent énormément sur cette industrie traditionnelle comme source de croissance de leur région.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA RAISON POUR LAQUELLE LE MINISTRE N'A PAS ATTENDU LE DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ POUR FAIRE SA DÉCLARATION

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier après-midi le ministre est arrivé à la Chambre soufflant et haletant et a fait distribuer, à la dernière minute, une déclaration qu'il voulait faire plus tard.

[*Français*]

Le ministre peut-il nous dire pourquoi il s'est empressé de faire une déclaration en Chambre hier sur les revenus de retraite et paie de cessation, alors qu'il savait que le rapport du Comité permanent était déposé aujourd'hui? Pourquoi n'a-t-il pas attendu les conseils du Comité?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, simplement parce que j'étais prêt à faire ma déclaration hier.

[*Traduction*]

LA POSSIBILITÉ QUE LES TRAVAILLEURS AYANT PRIS UNE RETRAITE ANTICIPÉE TOUCHENT LEURS PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je vais adresser ma question supplémentaire au même ministre pour lui donner une chance de sauver sa peau et celle de tous les conservateurs d'en face. Le comité a déposé son rapport aujourd'hui. Le ministre sait maintenant que le comité, composé de députés de tous les partis à la Chambre, recommande presque à l'unanimité, à cause de la dissidence d'un conservateur, que les travailleurs ayant pris une retraite anticipée, pourvu qu'ils soient aptes au travail et en quête d'un emploi, puissent toucher leurs prestations d'assurance-chômage. J'aimerais que le ministre nous dise de sa place qu'il écoutera l'avis de députés de tous les partis et se montrera juste pour ceux qui méritent de toucher leurs prestations d'assurance-chômage.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, hier, j'ai fait une déclaration à la Chambre concernant cette question. Maintenant, aujourd'hui, le Comité permanent dépose son rapport. Il y a des mécanismes prévus à la Chambre des communes pour répondre aux rapports des comités permanents. Je vais recevoir le rapport, et j'avertis tout de suite mon ami que j'ai fait une déclaration très claire hier, et les choses ont été très claires et vont le demeurer.

M. Rodriguez: Pas clair . . .

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE LOBBYISTE EMPLOYÉ PAR LE CANADA À WASHINGTON—DEMANDE D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Il est probablement au courant que M. Michael Deaver qui a reçu un contrat de 150 000 $ du gouvernement du Canada a été mis en accusation hier par un jury d'accusation des États-Unis. En mai dernier, en réponse à une question que j'ai posée au comité permanent des affaires extérieures et du commerce extérieur, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a écrit ceci:

> Si les autorités américaines compétentes jugent que M. Deaver a enfreint les lois américaines en exécutant le contrat qu'il a conclu avec le Canada et si cela fait du tort au Canada, il conviendra alors que le Parlement canadien fasse enquête sur cette question.

Puisque des accusations ont été portées et que cela fait du tort au Canada, quand le premier ministre ordonnera-t-il l'enquête parlementaire promise par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais rien de plus que ce que le député vient de dire. Je suppose que la présomption d'innocence s'applique aux États-Unis comme ici. Si on a vraiment porté des accusations, je suppose que le député voudra laisser l'accusé jouir de la présomption d'innocence et subir son procès sans être ennuyé ou gêné par nous, à moins que le député ait de nouvelles preuves à soumettre que nous serions certainement intéressés à examiner.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, j'adresserai ma question supplémentaire au premier ministre. Elle ne porte pas sur l'innocence ou la culpabilité de M. Deaver, mais plutôt sur l'implication du gouvernement du Canada dans cette affaire et sur le fait que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a promis au comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur qu'une enquête aurait lieu si elle s'avérait justifiée.

Étant donné que des représentants du cabinet du premier ministre, des hauts fonctionnaires du gouvernement s'ingèrent dans cette affaire et que nos rapports avec les États-Unis sont délicats en matière d'environnement et de commerce et à d'autres égards, ne convient-il pas d'aller au fond de cette question et de déterminer une fois pour toutes quelle a été la participation des fonctionnaires du gouvernement du Canada et quel rôle ils ont joué par rapport à cet événement malheureux qui s'est produit à Washington?

• (1450)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, même venant de mon honorable collègue, cette question est fort calomnieuse. Ni le bureau de la comptabilité générale des États-Unis, ni le sous-comité de surveillance et d'enquête du Congrès, ni les enquêteurs spéciaux n'ont allégué qu'il y avait eu quelque irrégularité que ce soit de la part du gouvernement canadien ou de l'une de ses agences. Voilà où en est la situation. Si mon vis-à-vis a une accusation à porter ou s'il a de nouveaux éléments de preuve, qu'il le fasse savoir au lieu de s'adonner au salissage calomnieux qui est sa marque de commerce.

Questions orales

LA CONDITION FÉMININE

LA RECONNAISSANCE DE L'EXPÉRIENCE DOMESTIQUE DANS LES DEMANDES D'EMPLOI

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de la condition féminine. Dernièrement, la Commission de la Fonction publique a refusé de reconnaître l'expérience domestique pour une candidate à un poste de commis aux achats. La ministre n'ignore pas que le Canada a souscrit aux résolutions adoptées à la Conférence de la décennie des femmes, tenue à Nairobi, qui demandaient de compter dans le PNB le travail non rémunéré des femmes. Par conséquent, la ministre commandera-t-elle des études pour établir la valeur de l'éducation des enfants, de l'économie domestique et du bénévolat communautaire, en vue de reconnaître l'expérience que des candidats à un poste rémunéré auront acquise dans ces domaines?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà pour politique de reconnaître la valeur du travail de cette nature et d'en tenir compte dans des situations comme celle dont il est question. Le plus étonnant, c'est que ce soit un délégué syndical qui ait refusé d'accorder de la valeur à ce travail. Étant donné l'allégeance politique de la députée, qu'elle soulève cette affaire me surprend.

Mme Mitchell: La ministre devrait se renseigner avant de faire des déclarations de ce genre.

LA POSITION DU CONSEIL DU TRÉSOR

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le ministre s'engage-t-il à prendre des mesures afin de reconnaître l'expérience domestique dans les demandes d'emploi à la Fonction publique, et à faire en sorte que cette expérience soit négociable lors de l'établissement des conventions collectives?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la réponse est très claire. Nous reconnaissons le travail non rémunéré et le bénévolat comme expérience professionnelle. Le Conseil du trésor est très sensible à cette question. Telle a été sa position, en l'occurrence. L'affaire a été portée en appel, à la demande de l'un de nos syndicats, et le comité d'appel a renversé la position du gouvernement. Nous sommes en train d'examiner l'affaire, mais ce n'est pas la politique gouvernementale qui est en cause. Alors que nous reconnaissons cette expérience, le syndicat la refuse.

* * *

[*Français*]

LE FONDS LAPRADE

LES COUPURES DU CONSEIL DU TRÉSOR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Nous avons appris hier soir que le gouvernement entend couper 40 millions du Fonds Laprade et du Bas-Saint-Laurent qui devaient servir pour le développement économique de nos régions. Comment le ministre peut-il justifier cette décision, alors qu'il avait déclaré dans cette Chambre, le 25 novembre 1986, en regard du Fonds Laprade, que l'argent de ce Fonds serait versé en exclusivité dans la région de la Mauricie—Bois-Franc?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je vais répéter exactement la même déclaration. C'est que la région qui avait été désignée pour recevoir le Fonds Laprade, en compensation bien entendu à la fermeture des usines Laprade, est demeurée inchangée. C'est exactement la même région.

M. Grondin: Je pense que le président du Conseil du Trésor aurait avantage à consulter les rapports de comité parce que dans ces derniers il y a des changements qui sont annoncés.

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT REFUSE DE SUBVENTIONNER L'INCUBATEUR INDUSTRIEL RÉGIONAL DU CENTRE MAURICIE

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Ma question supplémentaire, monsieur le Président, est celle-ci: Pourquoi le ministre refuse-t-il de subventionner l'incubateur industriel régional du centre Mauricie qui aurait un impact très important sur le développement économique et industriel de notre région, alors qu'on est prêt à couper 40 p. 100 du Fonds Laprade et du Bas-Saint-Laurent pour servir à d'autres fins en dehors de nos régions?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la prémisse de la question est totalement fausse. Il n'est pas question de couper les fonds qui vont être consacrés au développement économique de la région . . .

[*Traduction*]

M. Le Président: Je me permets de faire remarquer que la période des questions est déjà passablement avancée, et que fort peu de députés ont obtenu la parole à cause de la longueur des échanges. Le député a posé une question à laquelle le président du Conseil du Trésor s'efforce de répondre. Je demande sa collaboration.

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Je vous remercie, monsieur le Président, je vais tenter d'être très bref. Il n'y a eu aucune diminution dans le montant qui restait dans le Fonds Laprade lorsque nous avons pris le pouvoir en septembre 1984. Le montant demeure toujours le même, le montant va être dépensé dans la même région qui avait été désignée au tout début quand le Fonds Laprade avait été établi. Troisièmement, les montants vont être alloués pour la création d'emplois permanents et le développement économique permanent de la région, contrairement aux dépenses qui avaient été faites sous l'ancien gouvernement, qui a dépensé à tout vent pendant des années.

[*Traduction*]

LE LOGEMENT

LA RÉGION DE KIRKLAND LAKE—LES LOGEMENTS POUR LES GAGNE-PETIT ET LES PERSONNES ÂGÉES

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Je m'adresse au ministre chargé de la SCHL. A cause de l'accroissement de l'activité minière dans la région de Kirkland Lake, dans ma circonscription, il a été très souvent question du manque de logements pour les gagne-petit et les personnes âgées. Le ministre pourrait-il nous dire ce que fait au juste le gouvernement fédéral pour financer de tels logements?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je doute que ces problèmes ne concernent que la circonscription du député. Il existent partout, au Canada du moins. Aux termes des ententes fédérales-provinciales actuelles, ce sont les provinces qui mettent en oeuvre les programmes prévus dans ce domaine. Le gouvernement fédéral assume le plus gros des subventions. Si le député connaît un problème en particulier qui serait passé inaperçu, j'en référerai volontiers en son nom au gouvernement de la province concernée.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

ON DEMANDE UNE POLITIQUE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Quelle sera la réponse du gouvernement à la déclaration de la Commission mixte internationale selon laquelle la seule véritable difficulté qu'elle rencontre dans son travail ou découlant de l'Accord relatif à la qualité de l'eau des Grands Lacs provient de l'absence de volonté politique d'agir de la part des gouvernements? Par exemple, est-ce que le gouvernement se décidera enfin à adopter une politique sur la qualité de l'eau où il s'engagera à agir énergiquement et à dégager les fonds suffisants ou est-ce qu'il attendra l'impossible effet multiplicateur des interventions ponctuelles mineures?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vois que le député frappe encore. Le fait est que mon ministère dispose d'un budget de 768 millions de dollars. C'est le plus gros budget qu'ait connu ce ministère à une exception près. Nous avons préparé un projet de loi sur la protection de l'environnement qui, nous l'espérons, sera étudié au Parlement eu première lecture au printemps. Il répond à de nombreux sujets de préoccupation mentionnés par la Commission mixte dans son rapport. En outre, j'ai récemment signé avec le gouvernement des États-Unis un programme de réduction de la pollution dans la rivière Niagara qui permettra d'ici 1996 d'abaisser de 50 p. 100 les déversements de produits toxiques dans cette voie maritime internationale majeure. Nous prenons des mesures énergiques pour donner suite aux recommandations formulées par la Commission mixte internationale et par d'autres instances.

LA POSITION DES GOUVERNEMENTS FÉDÉRAL ET PROVINCIAUX

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. N'est-il pas manifestement nécessaire que les autorités tant fédérales que provinciales adoptent une solution intégrée pour régler les problèmes de l'écosystème? Le gouvernement ne revient-il pas sur l'entente conclue, en annonçant aux municipalités qu'elles devront se débrouiller seules pour dépolluer les Grands Lacs?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député prétend que le gouvernement revient sur sa promesse d'aider les municipalités . . .

M. McCurdy: Il s'agit d'une entente.

M. McMillan: Il n'y a pas eu d'entente de ce genre. Les voies d'eau régionales sont du ressort des provinces et des municipalités. Nous aidons au maximum ces dernières dans le cadre de nos responsabilités fédérales. Nous nous attendons à ce qu'elles tiennent leur part de l'engagement.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES DEMANDES FAITES PAR DES FONCTIONNAIRES À M. GEORGE ZOUBRIS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui pour traiter du cas de M. George Zoubris, citoyen canadien depuis 1968 et habitant Montréal depuis 20 ans, et ma question s'adresse au ministre d'État (Immigration). Celui-ci est au courant de cette situation puisqu'il a eu une conversation téléphonique avec ce citoyen. Je voudrais que le ministre nous dise pourquoi les fonctionnaires de son ministère, depuis juillet 1986, ont demandé à trois reprises à ce citoyen de se présenter au ministère pour obtenir un statut de réfugié permanent?

• (1500)

[*Traduction*]

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je ne vais pas répondre à une question aussi précise, mais je vais certes en prendre note et m'assurer que mes collaborateurs fournissent une réponse complète à la députée.

Questions orales

[*Français*]

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ASSURE QUE M. ZOUBRIS N'AURA PAS À SE PRÉSENTER DE NOUVEAU AU MINISTÈRE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je veux simplement dire que le ministre d'État est bel et bien au courant de cette situation puisqu'il lui a parlé lui-même.

Également je voudrais que le ministre, après avoir fait une autre enquête, nous assure cet après-midi que M. Zoubris n'aura pas à se présenter demain matin, à 9 heures, au ministère de l'Emploi et Immigration et à débourser 125 $ pour faire étudier son passeport et ses papiers de citoyenneté canadienne.

M. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, je suis au courant de cette situation, et ce que j'ai assuré à la députée, c'est que les fonctionnaires de mon ministère vont donner un rapport plus complet à la députée, mais il n'est pas approprié de discuter un cas particulier ici à la Chambre des communes.

* * *

[*Traduction*]

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LA RECOMMANDATION CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FINANCEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. J'ai ici une copie d'une étude sur la stratégie canadienne de Planification de l'emploi que le gouvernement ontarien a menée pour le compte des dix gouvernements provinciaux. Le ministre approuve-t-il la recommandation clé de l'étude, qui critique la stratégie canadienne de Planification de l'emploi, à savoir que le financement devrait en être accru de 1,7 à 2,5 milliards de dollars? Cela porterait le financement au niveau où il était en 1984, lorsque le parti du ministre a pris le pouvoir. Le ministre est-il d'accord? Va-t-il mettre fin aux compressions budgétaires et augmenter les crédits destinés à former les chômeurs du Canada, en particulier dans les régions où le besoin s'en fait sentir?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je veux simplement dire à mon collègue que je pense qu'il devrait être fier du résultat de l'application de la stratégie canadienne de l'emploi, quand on dit que 80 000 Canadiens sont impliqués tous les jours. Le gouvernement de l'Ontario peut nous proposer d'augmenter tous les budgets impossibles, une chose est évidente, je pense que la stratégie de l'emploi fait ses preuves. Les résultats sont excellents. De nombreux Canadiens sont en mesure tous les jours de le prouver. Le gouvernement, encore une fois, a fait ses preuves, les résultats sont là: 705 000 emplois en deux ans. C'est là quelque chose que vous allez rêver toute votre vie de réussir.

* * *

[*Traduction*]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA POLITIQUE RELATIVE AUX COUPLES MARIÉS FAISANT PARTIE DE LA GENDARMERIE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Elle porte sur la nouvelle politique de la G.R.C. relative aux couples mariés dont les deux conjoints sont dans la Gendarmerie. Comme le ministre le sait, cette nouvelle politique est régressive, injuste et discriminatoire à l'encontre des familles.

Le solliciteur général est-il prêt à ordonner au Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada d'annuler cette politique et d'en préparer une qui soit beaucoup plus juste et humanitaire.

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je crois que le député a soulevé cette question pendant mon absence, en l'adressant au président du Conseil du Trésor. Celui-ci m'en a fait part. J'ai déjà eu des entretiens préliminaires avec les représentants de la Gendarmerie royale du Canada et j'ai demandé que l'on me fasse un rapport sur la question. Lorsque je l'aurai reçu j'examinerai la politique en profondeur.

M. le Président: Dernière question de la période; le député de York-Est.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'EFFET ÉVENTUEL DE LA FERMETURE DES PORTS AUX NAVIRES FONCTIONNANT À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de la Défense nationale. Il y a quelque temps, la Nouvelle-Zélande a fermé ses ports aux navires qui fonctionnent à l'énergie nucléaire. En fin de semaine dernière, le Nouveau parti démocratique a épousé une politique semblable. Selon le ministre, quel effet aurait cette politique sur le Canada et, en particulier, sur son appartenance à l'OTAN et au NORAD?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, pareille politique nous obligerait à renvoyer les navires de nations alliées. La politique de la Nouvelle-Zélande a gravement détérioré ses rapports en matière de défense avec des puissances amies du monde. Cette politique nuirait considérablement à nos intérêts nationaux en matière de défense.

M. Broadbent: En êtes-vous convaincus?

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, puis-je demander, comme d'habitude, au leader du gouvernement à la Chambre de nous dire ce qu'il compte proposer à la Chambre pour la semaine prochaine.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Oui, monsieur le Président, je le ferai avec plaisir. Je dois dire que j'ai été assez surpris qu'à l'occasion de la période des questions aujourd'hui—et cela montre clairement combien les partis d'opposition sont déphasés puisqu'ils ne reconnaissent pas la réalité économique du pays—personne ne fasse remarquer que notre taux d'intérêt est descendu à 7,14 p. 100, son niveau le plus bas depuis 13 ans et demi.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: Il y a des sujets, je pense, qui provoquent certaines tentations à la Chambre. Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a posé une question à l'honorable vice-premier ministre (M. Mazankowski) sur les travaux . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): J'ai posé la question. S'il veut se reporter à des bilans, qu'il parle de . . .

Des voix: A l'ordre!

M. le Président: L'honorable vice-premier ministre voudrait peut-être répondre.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le Président: Je donne la parole au député de Humber—Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin).

M. Tobin: Monsieur le Président, la Chambre devrait se rappeler que la St-Patrick était hier et que si le vice-premier ministre voulait raconter des boniments, il aurait dû le faire hier.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député a, naturellement, comme tous les autres députés, le droit de penser ce qu'il veut d'hier. Ce n'est pas à la présidence de faire remarquer qu'aujourd'hui nous sommes le 19 mars.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: De toute façon, le vice-premier ministre a la parole.

M. Murphy: Il va peut-être dire quelque chose d'intelligent.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, nous savons que le député qui vient de parler est connu pour ses boniments, mais aussi que c'est un fin politicien. Il vient de rentrer de Terre-Neuve après s'être débarrassé de son leader provincial.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je devrais peut-être faire savoir à la Chambre que le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) a fait remarquer qu'à Terre-Neuve on fête la St-Patrick pendant deux jours.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Mais si nous n'en venons pas aux affaires du jour, nous serons encore ici demain. Le vice-premier ministre a la parole.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, nous allons continuer aujourd'hui le débat sur le projet de loi C-44. Je crois comprendre que tous les partis se sont mis d'accord pour franchir toutes les étapes de ce projet de loi.

M. Garneau: Si vous ne faites plus de déclaration.

M. Mazankowski: Je n'en ferai plus, à condition que le député ne me tende pas la perche.

Nous allons en finir aujourd'hui avec le projet de loi C-44. Vendredi, lundi prochain et mardi seront des jours réservés à l'opposition; mercredi, nous passerons aux projets de loi C-43 et C-45. Je crois qu'il y a eu des consultations en vue de l'adoption expéditive de ces deux projets de loi. Le projet de loi C-38 concernant Téléglobe suivra, avec l'étape du rapport.

• (1510)

M. Murphy: Une précision, madame la Présidente. Je crois que le leader du gouvernement à la Chambre a voulu dire, bien qu'il semble faire beaucoup de verbiage aujourd'hui, qu'on s'était mis d'accord pour la deuxième lecture aujourd'hui. Le caucus du NPD y a consenti pour permettre aux nombreux témoins qui le désirent d'intervenir sur le projet de loi sur les paiements de péréquation la semaine prochaine et la suivante.

M. Mazankowski: Madame la Présidente, veuillez m'excuser, le député a raison. C'était une erreur de ma part.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Madame la Présidente, avant que nous levions la séance ce midi, j'expliquais pourquoi j'appuyais le projet de loi C-44, portant sur les paiements de péréquation. Je voudrais récapituler mes remarques et, dans les dix minutes qui me restent, souligner certaines des raisons pour lesquelles j'appuie le projet de loi C-44.

D'abord, les paiements de péréquation augmentent cette année et la suivante. Les députés de l'opposition ont essayé de laisser entendre que ce ne serait pas le cas et je voudrais qu'il soit bien clair qu'en 1987-1988, ces paiements, pour les provinces qui les reçoivent, vont passer de 5,3 à 5,6 milliards de dollars et en 1988-1989, à 5,9 milliards de dollars. Cela représente une majoration bien supérieure à 5 p. 100 par an qui s'ajoute au cadeau du trop-payé de près de 270 millions de dollars.

Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) a indiqué précédemment que la clause de remise nette dans le projet de loi allait contrecarrer et annuler les augmentations techniques, mais ce n'est pas exact. J'ignore si le député a mal compris le projet de loi ou s'il tentait d'induire la Chambre en erreur, mais on ne peut pas relier la remise nette des paiements en trop aux modifications d'ordre technique. Ces modifications s'appliqueront aux prochaines années tandis que la remise s'applique aux paiements en trop des deux dernières années.

Le député de Churchill (M. Murphy) et le député de Laval-des-Rapides ont allégué que le ministre des Finances (M. Wilson) avait donné à entendre que les modifications techniques seraient mises en oeuvre en un an. Je rappelle aux députés que le ministre des Finances a très clairement déclaré ce qui suit en réponse à une question posée à la Chambre le 17 décembre dernier par le député d'Oshawa (M. Broadbent):

> Monsieur le Président, c'est une proposition des fonctionnaires des gouvernements provinciaux et fédéral. Ce n'est pas une offre du gouvernement fédéral. J'ai dit aux provinces hier et vendredi dernier que ce n'était pas possible pour le gouvernement fédéral d'accepter cette proposition sur un an. C'est possible d'avoir une augmentation sur deux ans, et c'est la décision de notre gouvernement. Cette augmentation en est une au-dessus de l'augmentation dans le programme de péréquation, de 4 à 6 p. 100 par année.

Je pense que le député de Laval-des-Rapides a mentionné une perte de 400 millions de dollars dans les principaux paiements de péréquation. Cette affirmation aussi est erronée. J'aimerais que la Chambre et les Canadiens comprennent bien que les principaux transferts fédéraux qui se composent des paiements de péréquation et des paiements en vertu du financement des programmes établis et du Régime d'assistance publique du Canada ont totalisé 25,887 milliards de dollars en 1986-1987. Pour la prochaine année, ces transferts passeront à 27,328 milliards de dollars, ce qui représente 1,44 milliard de plus réparti entre les provinces. C'est beaucoup d'argent. Il me plaît de préciser que ce sont 27,328 milliards de dollars qui vont aux provinces. A ceci, s'ajoute un autre montant de 2,5 milliards. Je pense qu'il est clairement établi que les paiements augmentent.

Je me permets quelques observations sur ce que ces transferts représentent pour ma province, le Manitoba. Dans le sommaire du budget du Manitoba pour 1987, on peut lire sous le titre «Un endroit où il fait bon vivre et travailler» que les résultats économiques de la province ont été au-dessus de la moyenne nationale et que l'on s'attend à faire encore mieux que les autres provinces en 1987. Les paiements de transfert destinés au Manitoba totaliseront cette année 1, 312 milliards. Le budget de la province prévoit pour l'année financière en cours des dépenses de 4,188 milliards. Les recettes budgétaires, c'est-à-dire les sommes recueillies par le biais de l'impôt sur le revenu et des transferts fédéraux, seront de 3,773 milliards, entraînant ainsi un déficit budgétaire net de 415 millions. Le transfert fédéral de 1,312 milliard de cette année par rapport aux 3,773 milliards qui seront perçus par la province signifie que les transferts fédéraux compteront pour 35c. de chaque dollar entrant dans les coffres du Manitoba. A partir de là, le gouvernement de la province doit assumer certaines responsabilités. S'il veut investir dans des programmes, dont j'approuve un grand nombre, j'estime qu'il est aussi de sa responsabilité de recueillir lui-même les sommes nécessaires, au lieu de simplement compter sur les fonds fédéraux. Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, le contribuable fédéral, le contribuable provincial et le contribuable municipal sont une seule et même personne.

Les gouvernements devraient assumer leurs responsabilités. Le gouvernement fédéral a pris les siennes en s'employant à contrôler le déficit. Comme vient de le rappeler le vice-premier ministre (M. Mazankowski), le taux d'intérêt de la Banque du Canada a baissé à 7,14 p. 100 aujourd'hui. Quels en seront les effets pour les provinces? Pour la plupart, elles ont accumulé des dettes qui leur coûteront moins cher en intérêts cette année. Même le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper) a reconnu l'autre jour que la baisse des taux d'intérêt sera à l'avantage des provinces.

Pourquoi ce taux d'intérêt a-t-il baissé? Il a baissé pour la bonne raison que tout le monde, sur la scène internationale, sait que le Canada s'efforce de réduire sa dette. En conséquence, notre dollar inspire confiance ce qui a fait baisser les taux d'intérêt. L'inflation a elle-même diminué. Tous les paliers de gouvernement en bénéficieront. J'estime donc qu'ils devraient prendre leurs responsabilités et je les incite d'ailleurs à faire preuve d'équité à cet égard.

Les paiements de péréquation destinés au Manitoba cette année seront de 441 millions pour 1986-1987 et ils passeront à 469 millions pour 1987-1988. Ces chiffres représentent à peu près 435 $ par personne, et plus de 10 p. 100 des revenus réels de la province. Ces fonds sont accordés sans réserve et ne sont

assortis d'aucune condition. La province peut en disposer comme bon lui semble.

• (1520)

Ma province a profité aussi de la surestimation de la population de la province en retirant 15 millions de plus cette année. Non seulement la province ne devra pas rembourser le trop payé mais elle recevra 15 millions de dollars de plus. Le montant total de 1,312 milliard de dollars que la province recevra du gouvernement fédéral représente plus de 1 200 $ par personne. Je félicite le gouvernement pour sa générosité. Comme je l'ai dit plus tôt, ce montant représente environ 35 p. 100 du budget du Manitoba à part ce que la province doit emprunter. C'est une augmentation de 6 p. 100 dans une province dont la croissance économique est l'une des plus rapides du Canada.

Je sais que nous bénéficions tous des paiements de péréquation et que le Manitoba en particulier en bénéficie largement. La péréquation est inscrite dans notre constitution et je l'appuie. Nous devons reconnaître que notre pays est composé de régions différentes et que nous devrions tous jouir d'une certaine qualité de vie où que nous vivions.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Garneau: Madame la Présidente, le député vient de dire que je me suis trompé quand j'ai dit plus tôt aujourd'hui que si le ministre des Finances ne récupérait pas les paiements de péréquation versés en trop les années précédentes, les modifications apportées par ce projet de loi auraient le même effet. Je voudrais rappeler à mon collègue que le ministre a dit ceci dans sa déclaration du 11 mars à la Chambre:

> Autrement dit, le gouvernement fédéral renoncera à ce qui lui est dû à la suite du recensement dans la mesure où cela dépasse les augmentations futures des paiements de péréquation . . .

J'ai aussi parlé de la réaction du premier ministre de Terre-Neuve. Il a dit qu'il était déçu de la façon dont le ministre des Finances a décidé d'appliquer les résultats du recensement intermédiaire. Le député devrait lire la déclaration ministérielle et retirer ses paroles. Ce n'est pas mon interprétation, c'est exactement ce que le ministre a dit à la Chambre, qu'on renoncera à ces montants «dans la mesure où cela dépasse les augmentations futures des paiements de péréquation». J'espère que le député lira cette déclaration. S'il le fait, il admettra probablement que c'est ainsi que le ministre a décidé d'appliquer le règlement.

M. Minaker: Madame la Présidente, je suis très heureux de pouvoir répondre à la question. Si le député poursuivait la lecture de la déclaration, je pense qu'il comprendrait mieux. Il a oublié la fin. Voici:

> Autrement dit, le gouvernement fédéral renoncera à ce qui lui est dû à la suite du recensement dans la mesure où cela dépasse les augmentations futures des paiements de péréquation, pour les deux mêmes années financières . . .

Soit les années 1985-1986 et 1986-1987. Le ministre a poursuivi:

> . . . à la suite de changements dans d'autres données économiques et financières sur lesquelles se fonde la formule de péréquation.

C'est-à-dire pour les deux dernières années. Peut-être le député a-t-il mal compris, mais cela touche les années 1985-1986 et 1986-1987 et non les années ultérieures. C'est comme cela qu'on me l'a expliqué au ministère des Finances.

M. Peterson: Madame la Présidente, j'ai écouté très attentivement les observations du député au sujet du caractère inconditionnel des paiements de péréquation. Je m'intéresse tout particulièrement à la façon dont ils ont été dépensés. Le député voudrait-il nous dire ce que le gouvernement manitobain a fait de ces fonds, compte tenu surtout des déficits importants du gouvernement actuel?

M. Minaker: Madame la Présidente, je ne tiens pas vraiment à entrer dans le détail des dépenses provinciales. J'ai quitté la scène provinciale et c'est ici que je siège désormais. Je n'approuve pas nécessairement tout ce que l'on fait avec cet argent, mais je ne puis approuver l'important déficit. Il est manifeste que le gouvernement fédéral commence à maîtriser le déficit et à le réduire. Il s'ensuit que le taux d'intérêt se situe aujourd'hui à 7,14 p. 100. Cela ne pourra qu'être avantageux pour ma province et pour celle du député. Les provinces ont une très grosse dette publique, et ce taux d'intérêt leur sera évidemment bénéfique. Ce faible taux d'intérêt est principalement attribuable à la position que notre gouvernement a adoptée face au déficit. Le reste du monde sait que nous sommes résolus à le réduire et c'est pourquoi la valeur du dollar augmente tandis que les taux d'intérêt diminuent.

M. McKenzie: Madame la Présidente, je voudrais féliciter mon collègue le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) d'avoir remis le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) dans la bonne voie. Ce dernier semble avoir les idées complètement embrouillées en ce qui a trait à la dette nationale. Je l'ai vu il y a deux semaines à la télévision induire les Canadiens en erreur en leur disant des faussetés. Il traitait de roi des déficits le ministre des Finances (M. Wilson) de notre gouvernement. Il a sûrement les idées un peu embrouillées. Ce qu'il aurait dû dire, c'est que le très honorable député de Vancouver Quadra (M. Turner) a été l'architecte de notre dette nationale.

Je vais lui expliquer ce qui s'est passé et comment nous en sommes arrivés à cette situation ridicule sous les gouvernements libéraux qui se sont succédés. En 1972, lorsque le très honorable député de Vancouver Quadra est arrivé aux Finances, il a hérité d'un excédent de 700 millions de dollars. En 1975, à son départ, le déficit était de près de 5 milliards de dollars. C'est ce qu'on a appelé la formule Turner. Le très honorable député a mis en oeuvre la politique de la carte blanche qui consistait à ne pas contrôler les dépenses et à encourager les états dans l'État. Les libéraux ne connaissaient même pas combien il y avait au Canada de sociétés de la Couronne. La formule a été reprise par MM. Macdonald, MacEachen, Chrétien et le reste. On y a mis fin en 1984. Si nous n'avions pas pris de mesures pour freiner les dépenses, le déficit atteindrait 42 milliards de dollars cette année. Nous l'avons réduit de 10 milliards de dollars.

C'est très facile pour un libéral ou un néo-démocrate. Ils n'ont qu'une théorie soit que la solution à tous les problèmes réside dans un accroissement des dépenses. Dans presque 90 p. 100 des questions qu'ils posent à la Chambre, et notamment celles venant de la meute, il s'agit de donner à tout le monde plus d'argent. Tous les Canadiens doivent recevoir davantage du gouvernement. Ce qu'ils n'expliquent jamais, c'est où ils prendraient l'argent.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. La période de 10 minutes doit être consacrée aux questions et aux observations sur le discours d'un député. Mon vis-à-vis ne s'en tient pas à cela. Il s'agit de boniment, de paroles inutiles et j'en passe. Je lui demande de poser une question ou de se rasseoir.

Une voix: La vérité fait mal.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis persuadée que le député est sincère, mais je pense que son collègue formulait des observations. Le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) peut commenter l'observation de son collègue.

• (1530)

M. Minaker: Madame la Présidente, tout d'abord, je tiens à dire que je crois moi aussi que l'énorme déficit qui a été accumulé sous l'ancien gouvernement libéral nous empêche de verser aux provinces des paiements de péréquation aussi généreux que nous le voudrions. Je suis persuadé que notre gouvernement souhaiterait verser aux provinces davantage d'argent, mais il faut reconnaître, comme je l'ai précisé avant le déjeuner, qu'à l'heure actuelle, 80 p. 100 de nos recettes fiscales tirées de l'impôt sur le revenu sont consacrées au service de la dette. Il nous est bien difficile de donner davantage aux provinces, alors qu'il ne nous reste que 20 p. 100 des recettes pour résoudre le problème. Il existe, il est vrai, d'autres sources de recettes fiscales, mais 80 p. 100 des recettes tirées de l'impôt sur le revenu servent à payer l'intérêt sur la dette, et c'est pourquoi nous devons juguler le déficit, comme mon honorable collègue l'a signalé.

M. Murphy: Madame la Présidente, le député de Winnipeg—St. James (M. Minaker) a déclaré qu'il s'inquiétait du déficit croissant au Manitoba. Je suis persuadé qu'il se préoccupe également de l'augmentation plus rapide du déficit en Saskatchewan et des déficits croissants en Colombie-Britannique et dans un certain nombre d'autres provinces conservatrices et néo-démocrates. Comment les provinces peuvent-elles réduire leur déficit, lorsque le gouvernement fédéral consacre de moins en moins d'argent au financement des programmes établis?

Le député, qui a siégé au comité, sait pertinemment qu'à la suite de l'adoption d'une nouvelle formule par le gouvernement fédéral, l'année dernière, les provinces recevront 5,6 milliards de dollars de moins au titre du financement des programmes établis. Pourtant, les paiements de péréquation ne couvriront même pas cette somme. Ainsi, les déficits provinciaux vont automatiquement augmenter. Le député va-t-il nous expliquer ce qu'il a dit au sujet de la nécessité de réduire les déficits provinciaux, alors que le gouvernement fédéral ne fait pas sa part en répondant aux besoins de ces provinces?

M. Minaker: Madame la Présidente, les principaux transferts fédéraux ont augmenté et non pas diminué comme l'a prétendu le député. Ils vont s'accroître de plus de 5 p. 100 par an. L'argent dépensé à cette fin constitue la dépense du gouvernement fédéral qui augmente le plus vite.

Au Manitoba, le FPE en 1985-1986 s'élevait à 610 milliards de dollars, en 1986-1987, il sera de 648 milliards de dollars et en 1987-1988 de 681 milliards de dollars. Il augmente très nettement chaque année, de plus de 6 p. 100 par an.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer au débat sur un projet de loi concernant la péréquation et les transferts au niveau des provinces. Madame la Présidente, vous allez comprendre ma réaction étant donné que vous êtes du Québec vous aussi. Vous allez comprendre que le sondage aujourd'hui qui démontre que, pour les libéraux, l'intention de vote serait à 50 p. 100 et pour les conservateurs à 17 p. 100 et, Dieu merci que la firme de sondage n'ait pas mis le parti Rhinocéros dans la question, parce que les conservateurs auraient été quatrième à 7 p. 100 et les Rhinocéros à 10 p. 100. Et à voir aller ce gouvernement et ce premier ministre, j'ai l'impression qu'ils sont aussi comiques que les Rhinocéros.

Au chapitre de la péréquation, le ministre des Finances du Québec, M. Gérard D. Lévesque, le premier ministre du Québec, l'honorable Robert Bourassa, un homme que j'estime et qui a fait ses preuves, et qui a démontré beaucoup de courage, réclament la juste part. On ne demande pas de la pitié. On ne demande pas de la charité. On demande notre juste part d'équité.

Et, au moment où on se parle, le gouvernement du Québec demande une réclamation d'argent que le gouvernement fédéral lui doit, de ce qu'il lui revient, de 91 millions de dollars.

J'ai ici un document du 2 avril 1985, et tout le monde en cette Chambre sait très bien que Robert Bourassa est un premier ministre du parti libéral. Mais, au Québec, ce n'est pas une question de partisanerie, c'est une question de justice. J'ai ici un document du 2 avril 1985, signé par M. Yves Duhaime, qui était ministre du gouvernement à cette époque-là, ministre des Finances, sous le gouvernement du Parti Québécois, et lui aussi, de même que le premier ministre du Québec, M. Bourassa et le ministre des Finances du Québec, Gérard D. Lévesque réclamaient des sommes et trouvaient injuste et inacceptable la façon dont les Québécois et les Québécoises étaient traités par ce gouvernement conservateur. A ce moment-là, on réclamait un montant de 81 millions de dollars à cause de l'inaction et de l'incompétence de ce gouvernement et de ce ministre des Finances et de ce premier ministre. Eh bien, vous voyez maintenant, le Québec est encore en retard.

Quelles sont les conséquences de ce manque de transferts de sommes d'argent vers les Québécois en provenance du gouvernement central, du gouvernement canadien? Il y a des pertes de milliards au niveau de l'enseignement postsecondaire, au niveau des transferts des programmes de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation, et qui sont ces individus qui sont affectés? Si c'était juste une chicane ou un conflit entre le ministre des Finances du Québec et le ministre des Finances d'Ottawa, un conflit de personnalités, par exemple, que l'un aurait une plus grosse limousine que l'autre ou aurait un voyage de plus que l'autre, je ne m'en préoccuperais pas. Mais les conséquences, ce sont les citoyens et les citoyennes ordinaires qui sont pénalisés. L'enseignement postsecondaire, ce sont nos jeunes garçons et nos jeunes filles qui en subissent les conséquences. Moins d'argent pour éduquer, instruire nos enfants, nos jeunes. Plus de chance que les gens des familles pauvres soient obligés de laisser leurs enfants aller sur le marché du travail plutôt que de continuer d'aller à l'école.

Dans le domaine des coupures dans le domaine de la santé, ce sont nos personnes âgées, nos familles, nos enfants et c'est tout ce qui touche la santé qui fait que la population entière du Québec, et principalement dans le domaine de la santé et des services hospitaliers, dans des régions comme la circonscription de Bellechasse, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean, endroits où on a le plus de difficulté à avoir les médecins, à avoir des services convenables pour établir des services complets comme ils existent dans les grands centres comme à Montréal, comme à Québec, pour bien soigner la population, pour s'assurer qu'on ait des services complets au niveau des centres d'accueil, au niveau de l'hébergement, au niveau, en cas d'urgence, de services à domicile.

Et la plupart du temps dans les nouvelles, on voit l'engorgement dans les salles d'urgences, dans les hôpitaux. Eh bien, une des causes . . . si M^me^ Lavoie-Roux, ministre de la Santé et du Bien-être à Québec, a de la difficulté à régler ce problème, que tant les péquistes, les libéraux et les autres, s'il en reste, au Québec voudraient régler, mais en même temps que ces gens se réunissent autour d'une table pour tenter de trouver une solution, il y a quelqu'un à Ottawa, quelqu'un de très très brillant qui dit: moi je vous coupe les sources. Et cela me fait penser à ce qui est arrivé hier. Étant donné que je parle des personnes âgées et des préretraités . . . et je vois des députés conservateurs du Québec ici qui semblent toujours tout accepter et chaque fois que le ministre se lève et dit que c'est blanc, ils sont tous là comme des bouffons et ils applaudissent, et ils sont bien contents et ils disent: c'est parfait. Moi, j'ai eu l'expérience de travailler dans trois dossiers assez importants, et avec la population, les personnes âgées, qui sans arrêt soit pendant six semaines, pendant un an et deux mois ont réclamé justice et, à la fin, ce gouvernement est obligé d'admettre qu'il s'était trompé. Mais comment se fait-il que pour la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse cela a pris des personnes âgées qui sont venues sur la Colline parlementaire, M^me^ Denis qui a apostrophé le premier ministre (M. Mulroney) et que des membres de l'opposition soient obligés de revendiquer pendant des semaines et des semaines pour que le gouvernement admette qu'il a tort?

• (1540)

Cela a été la même chose dans le domaine de la santé au niveau de la taxe de 10 p. 100 sur les médicaments. Il a fallu que, en collaboration avec l'opposition, les gens qui souffrent du diabète, de maladies cardio-vasculaires, de la respiration, fassent des pressions pendant quatre à cinq mois pour faire comprendre au gouvernement et au premier ministre qu'ils admettent qu'ils se sont trompés. Jamais les députés conservateurs ne se lèvent pour défendre les intérêts de ces gens.

Hier, cela a été les 35 000 préretraités au Canada dont 13 000 au Québec qui ont encore une fois gagné et ont forcé le ministre de l'Emploi et Immigration (M. Bouchard), et forcé le premier minsitre à dire encore une fois, pour la troisième fois: Je me suis trompé. Mais pourquoi n'y a-t-il pas de députés conservateurs à la Chambre, qu'ils soient du Québec, de l'Alberta, de l'Atlantique, de l'Ouest, de l'Ontario, qui ont réussi à convaincre le premier ministre pour lui dire: Mon cher premier ministre, vous êtes à côté de la «track».

Et si on regarde des dossiers spécifiquement québécois. On regarde l'affaire du centre spatial. Encore là, le Québec est en train de se faire passer un sapin. C'est la même chose dans le dossier de la péréquation, c'est la même chose dans le dossier des transferts au niveau de la fiscalité, au niveau de l'enseignement postsecondaire, et c'est la même chose au niveau des transferts, du financement au sujet des programmes de santé et du service d'hospitalisation.

Prenons, par exemple, la fameuse promesse du Centre bancaire à Montréal. Tout le monde sait ici que je suis Montréalais en plus d'être Québécois et Canadien. Je suis citoyen de la circonscription de Montréal—Sainte-Marie. La promesse formelle faite par le premier ministre aux Montréalais: le Centre international bancaire, c'est la clé de tous vos problèmes. Le résultat, ce qu'il nous annonce, c'est un comptoir de nuit, un guichet de nuit. Le type qui habite bien loin va pouvoir faire un dépôt la nuit à Montréal. Cela ne donne rien, c'est rire du monde. Ce sont toutes des demi-mesures.

Que l'on regarde dans un autre domaine, des dossiers québécois comme la péréquation et les autres programmes qui ont été mal défendus, et aujourd'hui on en parlait, c'est un sujet d'actualité, au niveau de la dépollution du fleuve Saint-Laurent. Le ministre, M. Clift Lincoln, le ministre responsable de l'environnement au Québec, ne demande pas la charité, il demande ce que d'autres provinces ont eu pour aider le Québec à dépolluer le Saint-Laurent. La réponse du niveau fédéral, comme dans le domaine de la péréquation, vu que c'est une demande du Québec, c'est non.

Un autre dossier identique a été . . . vous savez que depuis quelques mois il y a eu un nombre considérable de réfugiés qui sont venus au Québec, à Montréal. Face à cette situation, la ministre responsable des communautés culturelles au Québec, M^me^ Robic, a demandé tout simplement, tout gentiment ce que tout le monde aurait compris, a demandé à Ottawa d'aider, compte tenu de cette situation particulière, d'aider le Québec à défrayer les coûts. Encore une fois, c'était une demande en provenance du Québec, cela a été non.

Vous avez eu un autre dossier concernant l'aide pour l'est de Montréal, l'aide aux chantiers maritimes. Les chantiers maritimes au Québec ont toujours une vocation importante et étaient un secteur qui créait plusieurs emplois. Parlons du chantier de Lauzon à Québec. A quatre occasions, le ministre de l'Expansion industrielle régionale avait promis à ces gens-là, il y a six mois, qu'il y aurait 1 000 travailleurs qui entreraient sur le chantier et qui travailleraient. Aujourd'hui, il y a environ 10 travailleurs sur le chantier, et on vient de dire aux 1 000 autres qui s'attendaient de travailler à la construction de ce qu'on appelle le Caribou II que cela va peut-être aller à octobre. Là c'est encore retardé.

Au chantier de Sorel, un chantier qui a fait sa marque, chantier de la Marine Industries, eh bien encore là, d'ici deux mois il va y avoir 200 mises à pied. Les seuls travaux qui restent sont des contrats qui ont été octroyés par l'ancien gouvernement libéral.

Et au chantier, à la section navale de la *Versatile Vickers* à Montréal, eh bien, dans deux semaines la section navale va être complètement fermée.

Ce sont 5 000 travailleurs québécois qui depuis un an et demi ont fait des manifestations. Chaque employé de chacune des entreprises est venu ici sur la Colline parlementaire. Ils ont rencontré le député de Lévis (M. Fontaine), le ministre de

l'Expansion industrielle régionale (M. Côté), les députés de toute la région du Québec. Chaque fois cela a été des promesses, mais il n'y a pas un «moses» de job de créé encore.

C'est la même chose à Sorel. L'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale, sur la Colline, leur avait promis: C'est réglé. Vous autres, inquiétez-vous pas, je m'en occupe. Il s'est occupé de lui, et il n'est plus ministre aujourd'hui.

C'est la même chose à Montréal. Il y avait le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), quand cela a été dans le dossier de l'est de Montréal, ils étaient cinq ministres sur ce dossier, cinq ministres sur ce comité-là: Le président du Conseil du Trésor, l'ancienne ministre de l'Environnement, le ministre actuel de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard), et l'ancien ministre de la petite et moyenne entreprise. Il y a deux ministres qui ont été obligés de démissionner dans ce comité-là. Jamais ils n'ont été remplacés. Et il n'y a pas un job de créé encore dans l'est.

Si les opérations de la raffinerie Gulf sont ouvertes c'est parce qu'il y avait un ministre au Québec, le ministre de l'Énergie, M. Ciaccia, qui a décidé de se retrousser les manches et il y a 250 employés qui travaillent. Ce n'est pas à cause de la députée de Montréal—Mercier (M^me^ Jacques), ce n'est pas à cause du député de Gamelin (M. Gravel) ou du député d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers). C'est tout simplement parce que les gens de l'est de Montréal, que ce soit des péquistes, des libéraux, des gens du parti civic, des gens du RCM, des représentants de chacune des centrales syndicales, des syndiqués, des non-syndiqués, ils se sont unis et les seuls qui se sont chicanés entre eux sur la place publique, ça été des députés conservateurs.

Parlons de la papeterie de Matane, de la papeterie de Desbiens, des producteurs de pomme de terre. Encore là une autre injustice. Même le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, avec le premier ministre ont été envoyés pour faire une ouverture de la papeterie de Matane: un gros party. Après le party, ils ont pris la photo . . . la caméra, deux semaines après ils annonçaient: Non, cela ne marche pas. Il n'y a rien de parti encore. Encore des paroles. Notre «kid caméra» national, c'est tout ce qu'il est capable de faire, une petite poignée de main. Je vais tout vous régler cela. Soyez assurés, au rythme qu'on va là, vous n'aurez rien.

Regardons au niveau de l'industrie de la chaussure, ou les ex-employés de la Melchers encore. C'est un dossier qu'on pensait réglé. Ils sont venus me rencontrer il y a à peine deux mois pour me demander de faire des démarches, ils n'étaient même plus capables de renconter leur député-ministre, le député de Berthier—Maskinongé—Lanaudière (M. de Cotret).

L'industrie de la chaussure. Le caucus québécois antérieurement s'est toujours battu contre les fonctionnaires et même contre le premier ministre qui était contre des quotas pour protéger l'industrie de la chaussure. Qu'est-ce que les députés conservateurs du Québec ont fait? *Niet*. Rien. Rien. Ils ont aboli les quotas de la chaussure. Ils ont tous applaudi parce que le ministre du temps avait dit dans son discours: Pas de problème. Qu'arrive-t-il aujourd'hui? Un an après. Perte de 4 000 emplois. Ça touche des secteurs non seulement dans la région de Montréal, mais de Trois-Rivières, Shawinigan, tous ces secteurs-là d'industries qui étaient importants, qui créaient de l'emploi pour les gens et qui permettaient de développer l'économie régionale.

• (1550)

On a le ministre du Travail (M. Cadieux) ici, ça me fait penser, il y a un autre projet. Il y avait le programme qu'on appelait la préretraite pour les secteurs désignés ou pour ce qu'on appelle les industries désignées, et je m'explique, madame la Présidente: l'industrie de la chaussure, l'industrie du textile et du vêtement avaient ce programme-là, et aussi des zones désignées comme la région de Thetford, la région de Sorel, et d'autres régions pouvaient en bénéficier. Alors cela veut dire que ce programme-là permettait, si dans le secteur de l'industrie de la chaussure, à cause de la modernisation et des changements, il y avait un certain nombre de mises à pied, les travailleurs de 55 ans ou plus étaient admissibles à ce qu'on appelle la préretraite en vertu du programme de l'assurance-chômage qui permettait que si on ne s'est pas trouvé un emploi dans la région qu'on habitait, on pouvait bénéficier de ces prestations d'assurance-chômage jusqu'à l'âge de la retraite. C'est un programme essentiel, important dans les régions éloignées. Le gouvernement, le ministre des Finances annonce un nouveau programme d'adaptation aux travailleurs. Tout à coup, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et le ministre du Travail mettent fin au programme qu'on connaissait, le programme de préretraite en vertu de l'assurance-chômage. Dans l'annonce, ils disent: Pour le nouveau programme d'adaptation aux travailleurs, on va négocier avec les provinces et le programme va être rétroactif. Cela fait plus de six mois et il n'y a rien de fait encore. Le ministre du Travail est là, mais il n'y a rien de fait. Demain, il y a une entreprise, une usine qui ferme, il n'y a personne qui a droit à cette protection. Encore là, ce que le gouvernement fédéral voulait faire, sauver de l'argent de l'assurance-chômage, il voulait donner moins que le bien-être social et il demandait aux provinces de combler la différence. Ce n'est pas pour rien que le ministre du Travail ne peut pas se lever et dire: Monsieur Malépart ou Monsieur le député de Montréal—Sainte-Marie, vous vous êtes trompé, on a un excellent programme. Il n'y en a pas. Et tout ce qui est arrivé d'ici là . . . rien n'est avancé. Et on n'a entendu aucun député conservateur soulever cette question-là. J'ai l'impression qu'ils ne savaient même pas, que je leur apprends qu'il y a une difficulté à ce niveau-là. J'ose espérer qu'au moins le ministre du Travail, qui est un gars du Québec, est au courant que ça ne fonctionne pas son affaire et que là on l'a laissé tranquille mais peut-être que c'est le prochain dossier qu'on va brasser. Il ferait mieux de ne pas faire comme ses autres collègues, de régler avant qu'on ne le force à régler. Alors je pense que c'est une série de dossiers qui démontrent clairement . . . Ne soyons pas surpris pourquoi seulement 17 p. 100 de la population au Québec ont confiance aux conservateurs et qu'il y a de 71 à 76 p. 100 des gens qui ne font pas confiance au premier ministre et au gouvernement conservateur. C'est bien simple, les preuves sont là, c'est la population qui parle. Ce sont les personnes qui ont choisi ce gouvernement et qui sont prêtes demain à le balancer et à le foutre à la porte. Et j'ai l'impression que plus ils retardent les élections, moins il va rester de députés conservateurs. Ça va être une race en voie de disparition.

Alors, madame la Présidente, comme il me reste seulement une minute, j'aimerais rappeler que les députés conservateurs du Québec là, un instant réveillez-vous! Je pense qu'il serait temps qu'il y en ait un qui se lève et qui dise au ministre . . . J'en ai eux deux. Je vais être honnête. Le député de La Prairie (M. Jourdenais) s'est levé aujourd'hui au sujet de la question de l'assurance-chômage, et il a dit: Le ministre l'Emploi et de l'Immigration ainsi que le premier ministre ont tort. Le député de Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers) a eu le courage, il s'est levé, il n'est pas une mitaine, il n'est pas un mouton. Il a dit: Moi les prestations d'assurance-chômage, les régimes de pensions, mon premier ministre est dans l'erreur et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est dans l'erreur. Il y en a deux. Mais y en a-t-il qui vont se lever et dire: Monsieur le premier ministre, la péréquation, la justice au Québec, les programmes que le Québec réclame, les 21 dossiers qui traînent, allez-vous les régler?

M. Cadieux: Madame la Présidente, j'hésite un petit peu à me lever aujourd'hui parce que je ne voudrais pas donner trop d'importance à ce que mon honorable collègue vient de dire. Mais j'aimerais quand même, simplement pour le dossier, préciser que le programme auquel mon collègue a fait référence, soit le programme qu'il a appelé de préretraite, le programme d'adaptation des travailleurs était un programme qui devait prendre fin en 1985 sous la direction du gouvernement libéral à l'époque. Nous avons «extensionné» ce programme d'un an afin, effectivement, de mettre en place un meilleur programme, pas un programme qui s'appliquait simplement à des secteurs désignés mais à tous les secteurs afin de protéger et d'aider tous les travailleurs âgés et non pas simplement une partie des travailleurs âgés. Je reviendrai certainement sur le sujet lorsque le programme sera prêt pour être mis en place, et je n'ai pas l'intention de plaider le programme avant que le moment soit venu pour cette annonce-là.

M. Malépart: Madame la Présidente, au moins j'en ai réveillé un. Il s'est levé. Malheureusement, comme d'habitude, il est à côté de la «track». C'est vrai qu'un tel programme devait cesser, tous les programmes doivent cesser face à un gouvernement. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Mais si on voit que c'est un programme qui fonctionne bien, on le prolonge. Mais est-ce que le ministre est capable de m'expliquer à partir de quel jugement son gouvernement met fin à un programme et dit: Je vous en annonce un meilleur, mais je ne sais pas quand il va avoir lieu. A-t-on déjà vu quelqu'un de sensé agir ainsi? Je comprends, le ministre dit: Je ne veux pas parler du détail des programmes aujourd'hui. Il n'y en a pas de détail; son affaire ne marche pas. Mais le problème . . . S'il avait dit: Il y a une bonne solution, voici le programme futur, je vous oriente, mais en attendant, les programmes qui s'adressent aux secteurs mous, aux zones désignées sont applicables. Mais il dit aux autres: Vous autres, vous êtes les plus pauvres dans la société, vous êtes mal pris dans vos régions, je vais vous enlever cela, et je vais aider tout le monde à la grandeur du pays. Mais attendez, je ne sais pas quand je vais trouver la solution. Mais c'est cela, comment et de quelle façon. Et son principe . . . Le ministre, je comprends qu'il ait honte et qu'il ne veuille pas en parler. A sa place j'aurais honte et je ferais comme lui, je n'en parlerais pas. C'est qu'il demande aux provinces de partager.

Alors, madame la Présidente, je suis content qu'au moins il y en ait un qui se soit levé. On a entendu qu'il était ministre du Travail. Les gens ne le savaient pas. Je me suis permis de le faire connaître. Mais j'ose espérer qu'il va se lever et qu'il va nous dire: Tel et tel programme existe et il est bon pour l'ensemble de la collectivité. Mais pas juste comme il vient de le faire.

M. Cadieux: Madame la Présidente, je n'ai certainement pas honte de demander aux provinces d'aider les travailleurs âgés, parce que je pense que c'est une responsabililité pour tous les gouvernements de s'occuper de tous les travailleurs âgés et de ne pas faire de discrimination et simplement s'occuper de ceux qui sont dans certaines régions parce qu'il y a aussi des travailleurs âgés dans la région de Montréal qui n'étaient peut-être pas spécifiquement visés par l'ancien programme dans la circonscription de mon honorable collègue qui seront protégés par le nouveau programme lorsqu'il sera officiellement mis en place.

Entre-temps, madame la Présidente, les travailleurs sont protégés puisque ces programmes n'entrent en fonction qu'une fois que tous les autres bénéfices dont ceux de l'assurance-chômage ont été épuisés. Et si mon honorable collègue est capable de regarder le calendrier, il va se rendre compte qu'aucune personne n'a encore perdu de bénéfice en ce sens-là.

M. Malépart: Madame la Présidente, je ne sais pas s'il a été élevé dans une famille riche, mais il ne comprend pas que c'est vrai que le délai . . . quand tu ne sais pas ce qui t'attends au bout de six mois, tu t'inquiètes, tu es nerveux. S'il a été élevé dans une famille riche et qu'il s'est fait vivre par papa, je comprends qu'il n'a aucune notion en ce sens-là. Pourquoi? Et quand il dit: Le gouvernement demande aux provinces de partager, il coupe l'argent de la péréquation, il diminue les sommes d'argent pour aider les travailleurs âgés. Si le gouvernement fédéral avait été généreux et avait dit: Voici, je vois la même enveloppe d'argent pour aider les travailleurs âgés que j'ai dans les régions mais, maintenant, je veux couvrir l'ensemble du pays, toutes les régions peu importe les endroits, je demande aux provinces de mettre autant que nous.

Mais non, le ministre coupe des sommes d'argent qui allaient aux travailleurs âgés pour réduire le déficit, pour donner aux épargnants de 60 000 $ et plus dans les banques, 56 millions de dollars pour acheter et changer la couleur des uniformes qu'ils ont été obligés de jeter parce qu'ils puaient. Et le ministre va demander aux provinces de combler l'argent qu'eux autres réduisent. Ce ne sont pas les travailleurs âgés qui sont avantagés, c'est le gouvernement fédéral qui aide ses amis qui est avantagé.

M. Cadieux: Madame la Présidente, je n'insisterais pas pour enlever le droit de parole à mes collègues en d'autres circonstances, mais je pense qu'il y a une limite à vouloir déformer une situation qui existe réellement. Et je pense que mon honorable collègue est très conscient qu'il faut aider les personnes âgées, pas leur faire peur. Le programme en question va être un meilleur programme, ne serait-ce, madame la Présidente, que par le fait qu'il va s'appliquer à tous les travailleurs âgés et non pas simplement à certains des travailleurs âgés. Et mon honorable collègue encore une fois s'il regardait les sommes qui ont été mises à la disposition de ce programme-là, et la continuation des bénéfices sous l'ancien programme, va se

rendre compte que non seulement on ne diminue pas, mais on augmente.

• (1600)

M. Malépart: C'est un «moses» de bon débat. On l'a réveillé pour une fois, mais il est encore à côté de la «track». Les sommes d'argent qu'il veut allouer aux travailleurs âgés sont diminuées en comparaison de ce qui existait. Alors c'est cela, lui, qu'il appelle aider les travailleurs âgés, prendre l'argent des pauvres, le donner aux riches. Je comprends que c'est la philosophie de son chef, mais c'est cela qu'il y a. Justement, il y a le député de Bellechasse (M. Blais) qui est ici. Les employés de la Marine Industries à Sorel eux autres l'ont rencontré le ministre. Ils ont rencontré le ministre, puis ils voudraient avoir, parce que leur secteur était désigné, ils voudraient avoir droit au programme de ce qu'on appelait nous autres dans le langage populaire—je comprends que le ministre là il est intellectuel un peu—mais les gens qui travaillent à la Marine Industries, le gars qui était soudeur, à 58 ans, 57 ans, lui il voudrait avoir droit à l'ancien programme, puis là ils ne peuvent pas. Les gars, ce sont les plus jeunes, ils sont obligés d'être en chômage parce que vous avez arrêté ce programme-là. Ils voudraient être admissibles à l'ancien programme. Puis là vous dites, votre nouveau programme . . . et c'est Lamoureux qui est le président du syndicat des employés de la Marine Industries, il est allé vous rencontrer, puis le programme que vous offrez, les sommes d'argent sont minables. C'est plus bas que l'assistance sociale qui existe au Québec. Alors ce n'est pas acceptable que le gouvernement essaie de se vanter d'aider les travailleurs âgés. Votre moyenne n'est pas bonne. Vous avez été un des ministres, des députés à appuyer le gouvernement dans la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse. Vous n'avez rien dit quand vous avez coupé, enlevé l'assurance-chômage aux travailleurs justement qui avaient pris leur préretraite pour aider les plus jeunes, puis encore là vous pénalisez dans le futur.

Alors vous n'avez pas de leçon à donner à personne à l'endroit des personnes âgées.

M. Cadieux: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable ministre du Travail (M. Cadieux) fait un rappel au Règlement.

M. Cadieux: Madame la Présidente, d'abord je préfère me taire parfois que de parler pour rien. Puis pour ce qui est de la question d'être intellectuel, madame la Présidente, je considère que c'est une qualité additionnelle.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Bellechasse et secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé (M. Blais).

M. Blais: Madame la Présidente . . .

M. Malépart: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Non. Le ministre du Travail a soulevé un rappel au Règlement.

M. Malépart: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Rappel au Règlement: l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Malépart: Madame la Présidente, allez-vous vous asseoir, je vais m'asseoir moi. Il y en a un des deux qui doit s'asseoir.

Madame la Présidente, je pense qu'en fonction du rappel au Règlement du ministre, il n'a rien contre être intellectuel, mais de temps en temps pour un intellectuel, c'est important de penser au peuple.

M. Cadieux: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Rappel au Règlement: l'honorable ministre du Travail.

M. Cadieux: J'ai bien dit, madame la Présidente, que c'était une qualité additionnelle. Cela n'enlève pas les autres.

M. Malépart: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! A l'ordre! Je pense que d'un côté ou de l'autre de la Chambre, on se rend très bien compte qu'il ne s'agit pas là de rappels au Règlement. Il reste effectivement deux minutes et demie ou trois minutes à la période de questions et commentaires. Je donnerai donc la parole au député de Bellechasse, le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Blais)

M. Blais: Madame la Présidente, j'ai un commentaire à apporter là-dessus parce que justement là on essaie . . .

M. Malépart: Je vous ai réveillé.

M. Blais: Oui c'est cela. Vous nous réveillez ou vous pensez nous réveiller avec des stupidités, mais quand vous parlez de création d'emplois, puis que vous parlez de Bellechasse, d'abord je ne suis pas à côté de Sorel, je suis à 175 milles de Sorel. Au moins vous pourriez regarder votre géographie pour commencer. Et dans Bellechasse, puisque vous en parlez, ce sont 1 100 emplois qui ont été créés au cours des derniers mois pour remplacer les 2 500 du temps dévastateur de votre régime qui a précédé le nôtre, qui ont été perdus dans Bellechasse. C'est pour cela que Bellechasse c'était une zone désignée, le député de Montréal—Sainte-Marie. Mais aujourd'hui, on ne pourrait plus être reconnu comme zone désignée parce que la situation économique s'est drôlement améliorée.

Vous autres, tout ce que vous avez réussi à faire et dans la région de Montéal, c'est de faire peur. Le ministre du Travail vient de le dire.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'apprécierais beaucoup que l'honorable député de Bellechasse s'adresse à ses collègues d'en face en passant par le Fauteuil.

M. Blais: Je m'excuse, madame le Présidente, je comprends qu'on est porté . . . on a une mauvaise influence et, parfois on s'échappe.

Simplement dans le secteur de la chaussure, puisqu'il l'a mentionné tantôt, il y a près de 1 000 emplois, environ 900 au Québec, qui ont été créés par la compagnie Taurus. Écoutez donc plutôt là. Ce sont là des statistiques. Il y en 200 à Montréal, 200 dans la circonscription également, madame la Présidente. Ce sont là des chiffres, ce sont des milliers d'emplois, une quarantaine de mille au Québec, 700 000 au Canada.

C'est de cela dont vous devriez parler, et dans la région de Montréal également, il y en a plusieurs. Toute la question des chantiers maritimes dont vous parlez, et vous faites peur à tout le monde, la question de la rationalisation, vous ne vous en êtes jamais occupée. Le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), qu'est-ce qu'il vous a dit cet après-midi, et il a été clair là-dessus, votre philosophie et celle de vos amis de coeur du Nouveau parti démocratique, c'est de dépenser. Au diable la dépense! On peut dépenser tant qu'on veut, ce n'est pas important. C'est d'être réélu.

M. Malépart: Bissonnette ne dépensait pas? Stevens ne dépensait pas?

M. Blais: Le Fonds Laprade, vous en avez gaspillé 100 millions à faire des tables de pique-nique et à peinturer des églises. Nous autres, l'argent qu'on utilise, c'est pour créer des emplois durables au Québec dans toutes les circonscriptions, en Beauce, dans Bellechasse, dans Québec-Est, partout à Vaudreuil, c'est cela qu'on a essayé de faire. Vous autres, c'est facile d'essayer de flatter les petites gens, comme vous les appelez, et je vous vois rire là. Je ne sais pas si c'est votre rire qui s'applique à ces gens-là, mais nous autres on a du respect pour ces gens-là.

M. Rossi: Qu'est-ce que tu as contre les églises?

M. Blais: Et le respect, ça commence par respecter le budget de ces gens-là et de faire en sorte qu'on soit capable de payer les dépenses dont vous nous avez affublés pendant des années, le déficit monstrueux sur lequel vous avez poussé la société canadienne . . .

M. Rossi: Qu'est-ce que tu as contre les églises?

M. Malépart: Veux-tu avoir une réponse? As-tu peur d'une réponse?

M. Blais: C'est un commentaire que je fais. Je vais vous demander ceci. Ma question est simple.

M. Rossi: Qu'est-ce que tu as contre les églises? Tu le diras à ton archevêché!

M. Blais: J'ai rien contre les églises!

M. Rossi: C'est pas ça que tu viens de dire!

M. Blais: J'ai rencontré mon évêque il y a une semaine et je suis en état de grâce!

M. Rossi: En état de grâce!

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. En toute justice, je donnerai une minute au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) pour conclure avant la reprise du débat.

M. Malépart: Madame la Présidente, c'est suffisant, après avoir entendu les insignifiances. Il y a un million et demi de chômeurs, un million et demi de chômeurs . . .

M. Blais: J'invoque le Règlement, madame la Présidente!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette mais la Présidence ne va pas accepter ce rappel au Règlement. Par contre, en ayant entendu les remarques du député de Montréal—Sainte-Marie, je mettrai à ce moment-ci tout de suite fin au débat.

M. Garneau: Pourquoi?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Débat: l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy).

M. Malépart: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) fait un rappel au Règlement.

M. Malépart: Madame la Présidente, je ne suis pas un expert en procédure, mais depuis quand, et j'aimerais que quelqu'un du Bureau vous renseigne, depuis quand quelqu'un, un président de la Chambre, à cause de tels propos, décide-t-il d'enlever une minute de temps de parole à un parlementaire, un privilège, alors que vous l'avez donné avant? Je pense que votre attitude est inacceptable et partisane, madame la Présidente . . .

Une voix: Oh! Oh!

M. Malépart: Si vous ne voulez pas remettre votre démission!

M. Blais: Là, il va jusqu'au fond du baril!

M. Rossi: Il a droit à cette minute!

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre!

Mme Duplessis: Il n'a pas le droit d'insulter, par exemple!

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je voudrais faire remarquer à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) que la minute supplémentaire qui avait été accordée était en deça et au-delà du temps normal qui lui avait été accordé. J'avais même cru bon accorder trois minutes supplémentaires considérant qu'il y avait eu un certain débat et plusieurs recours au Règlement. Nous avons, depuis déjà six minutes, terminé la période originale des questions et commentaires suivant l'allocution de l'honorable député. Je pense que en ce moment la chose la plus simple pour tout le monde est que nous reprenions le débat tout simplement. L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Malépart: J'invoque le Règlement!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je pense qu'il n'y a plus de rappel au Règlement en ce moment, j'ai jugé bon d'interrompre le débat à ce moment-ci. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je vous remercie, madame la Présidente.

M. Garneau: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Laval-des-Rapides fait un rappel au Règlement.

M. Garneau: Madame la Présidente j'ai entendu les commentaires que vous avez faits concernant le temps qui a été alloué au débat. La raison pour laquelle je me lève sur un recours au Règlement, ce sont les motifs qui ont amené la Présidence à couper la parole au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) alors qu'elle lui avait donné une minute additionnelle. La raison qui a été invoquée par la Présidence c'est que le député de Montréal—Sainte-Marie a utilisé un mot qui, semble-t-il, n'avait pas plu à la Présidence et c'est un mot qui n'est pas antiparlementaire. Je crois que si les débats

de cette Chambre doivent être gérés en regard de l'appréciation des mots qui ne sont pas antiparlementaires par la Présidence, nous allons entrer dans un débat qui sera très difficile pour vous et pour bien des gens.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je fais remarquer à l'honorable député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et à tous les autres députés que je ne me suis pas arrêtée à un mot d'aucune façon mais plutôt à une atmosphère qui semblait vouloir se répandre dans la Chambre des communes en ce moment. J'ai cru bon, comme le temps était déjà écoulé, de mettre fin à un débat qui risquait de s'envenimer et qui aurait peut-être fait que certains députés auraient échangé des propos qu'ils auraient pu regretter par la suite. Cela a été une question de jugement, et je maintiens cette décision.

M. Garneau: Je maintiens mon point de vue, madame la Présidente.

M. Rossi: Sur le même recours au Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme j'ai décidé à ce moment-ci de donner la parole à l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), ce recours au Règlement est terminé.

M. Rossi: Sur le même rappel au Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Ce recours au Règlement est terminé, l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Cassidy: Madame la Présidente, je rappelle à mes amis du parti libéral de ne pas continuer ces recours au Règlement continuels. On en est venu à un accord avec le gouvernement pour essayer de terminer l'étude de ce projet de loi en deuxième lecture aujourd'hui. Alors je crois qu'on doit donner à tout le monde, y compris le parti libéral, la chance de participer au débat. C'est cela que je vais essayer de faire, et je fais appel à mon honorable collègue de ne pas soulever d'autres recours au Règlement qui, effectivement, «frustrent» la continuation du débat. Si je puis continuer . . .

M. Rossi: Pas selon la décision de la Présidence!

• (1610)

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Les langues officielles—a) La position du gouvernement. *b*) On exige des précisions; l'honorable député de Laurier (M. Berger)—La science et la technologie—a) L'opportunité d'accroître les fonds destinés à la recherche . *b*) L'approbation de projets; l'honorable député de Davenport (M. Caccia)—L'environnement—Les pluies acides—a) La réunion prochaine du premier ministre avec le Président des États-Unis. *b*) La nécessité d'un engagement des États-Unis.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecodaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et déféré à un Comité législatif.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprenons le débat. L'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a la parole.

M. Cassidy: Madame la Présidente, le projet de loi C-44 est un projet de loi très sérieux puisqu'il va couper les paiements de péréquation pour la province de Québec, par exemple, d'environ 71 millions de dollars ainsi que des paiements dans la province du Manitoba aussi pour une somme assez importante et, effectivement, il fait partie d'une politique du gouvernement conservateur de couper la croissance des paiements de péréquation et des transferts fiscaux aux provinces par des milliards de dollars, ce qui va augmenter l'inégalité qui existe entre les provinces.

Je peux dire, madame la Présidente, que je suis déçu des commentaires qui viennent d'être faits par le secrétaire parlementaire qui met de l'avant le combat contre le déficit comme la seule priorité de son gouvernement sans aucun égard à la situation en termes d'emplois, une situation qui reste pénible dans beaucoup de nos provinces; dans sept de nos provinces le taux de chômage reste encore plus élevé qu'en 1981-1982 lors de la récession, et je suis aussi déçu de l'attitude démontrée par l'Opposition officielle qui veut soulever toutes sortes de recours au Règlement au lieu de continuer avec le débat qui traite d'une matière très sérieuse.

C'est peut-être pour ces raisons . . . D'un côté on manque de sérieux, et de l'autre côté, du côté du gouvernement, ils mettent toute la priorité sur la bataille contre le déficit sans égard à l'impact sur les hommes et les femmes, les travailleurs et travailleuses canadiens qui sont affectés par les disparités régionales qui existent maintenant dans notre pays. C'est peut-être pour cela, madame la Présidente, qu'on trouve aujourd'hui que dans la province de Québec, par exemple, les conservateurs dans les sondages sont tombés au plus bas niveau dans leur histoire, c'est-à-dire à 17 p. 100, en même temps que le Nouveau parti démocratique est monté à 34 p. 100 dans les sondages dans le pays et 34 p. 100 aussi dans la province de Québec, le plus haut niveau que nous ayons eu depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Madame la Présidente, je veux rappeler à mes amis de tous les partis comment cela se faisait historiquement. Durant la Deuxième Guerre mondiale, le parti précédant le Nouveau parti démocratique, le *Cooperative Commonwealth Federation* a fait toutes sortes de pressions au gouvernement libéral du

jour pour une politique sociale, une politique de bien-être, une politique de plein emploi après la guerre. Tout le monde était déçu de la Grande Dépression. On voulait s'assurer que l'avenir de notre pays, après la guerre, serait beaucoup meilleur que par le passé qu'on avait expérimenté pendant les années 1930. Et effectivement, ils se sont tournés vers le Nouveau parti démocratique, parce que pendant la Deuxième Guerre mondiale seul le CCF avait préconisé que les gouvernements doivent servir les peuples, la population et non pas les grands intérêts financiers, non pas les grandes sociétés, non pas les élites seulement de notre pays.

Maintenant, madame la Présidente, la pression du CCF a été tellement efficace que malgré le fait que nous n'avions qu'une petite poignée de députés à la Chambre des communes à cette époque, l'opinion publique exprimée par les Canadiens et les Canadiennes, par moyen de sondage, par moyen de toutes sortes d'indications, ils ont influencé le gouvernement de l'ancien premier ministre Mackenzie King à mettre en place une politique de plein emploi.

Le gouvernement libéral a répondu aux demandes de la population pour un gouvernement qui serait soucieux des besoins des gens. On a mis en place par exemple le programme des allocations familiales. On a commencé avec certains des grands programmes de bien-être qui maintenant donnent un certain soutien à toute notre population. C'est seulement trois ans après la Deuxième Guerre mondiale qu'on a mis en place le programme d'assurance pour les soins hospitaliers, encore une fois, ce qui a été causé par le leadership du CCF dans la province de la Saskatchewan.

Maintenant, madame la Présidente, je rappelle ces faits historiques puisque maintenant le secrétaire parlementaire dit, comme disait le gouvernement en 1983, que les priorités de la population canadienne exprimées dans les sondages publics, exprimées dans l'appui pour le Nouveau parti démocratique sont maintenant d'aucun intérêt au gouvernement conservateur. Au lieu de suivre l'exemple de l'ancien gouvernement libéral dans les années 1940, au lieu de changer la politique du gouvernement pour mettre en place un programme de plein emploi, un programme pour combattre les disparités régionales entre les provinces, un programme pour assurer le maintien des programmes sociaux, le secrétaire parlementaire se dit en faveur d'un programme par lequel on va combattre le déficit et ne faire rien pour les autres besoins du pays. Evidemment, le déficit est important. Tout le monde le sait, mais le plein emploi est important aussi. Et combattre les disparités régionales, c'est important aussi. Et c'est dans cette optique-là, madame la Présidente, que je désire faire des commentaires sur le projet de loi C-44.

Je rappelle à tous mes amis à la Chambre des communes, et aux Canadiens qui regardent ce débat, le fait que le gouvernement par le moyen de ce projet de loi impose une solution après avoir échoué dans ses efforts pour trouver un accord avec les provinces. Oui, on a eu plusieurs réunions. Le manque d'un accord avec les provinces est surtout dû au fait que le gouvernement voulait épargner de l'argent aux dépens des provinces. Et donc, finalement c'est une solution qui est imposée.

En effet, c'est un changement technique dans le programme de péréquation avec les provinces. Cela va donner 175 millions de dollars par année aux provinces, et le ministre des Finances a promis que ce serait mis en place pendant un an.

Mais après avoir fait ces promesses à la télévision, en public, le ministre des Finances (M. Wilson) a changé son point de vue, et maintenant il va mettre ce changement en place sur une période de deux ans.

Madame la Présidente, j'accepte, tenant compte de l'annonce faite l'autre jour par le ministre et dans ce projet de loi C-44, qu'on ne va pas demander de recouvrer des surpaiements faits aux provinces qu'on a découverts à la suite du recensement de 1985. Le Québec donc ne sera pas obligé de «repayer» certains fonds qu'il a reçu en vertu du programme de péréquation mais qu'il n'avait pas le droit de recevoir à cause de la population qui avait été surestimée, mais qu'il doit maintenant ajuster. Mais du même coup le gouvernement insiste pour que le Québec abandonne sa demande de certains ajustements qui ont une valeur de presque de 100 millions de dollars pour l'année financière 1985-1986 et, je crois, pour 1986-1987.

Il est également vrai, madame la Présidente, qu'au Québec les autes changements techniques qui sont très importants touchent au programme de vérification des paiements pour le financement des programmes établis et la péréquation. Apparemment, il y a très peu de délai qui soit prévu pour la vérification des chiffres, pour s'assurer qu'ils sont corrects. S'il y a des erreurs, effectivement, le gouvernement fédéral refuse de changer son calcul. Le Québec voudrait avoir un délai de trois à six mois, après le calcul final, pour permettre aux provinces de vérifier les chiffres. Le changement technique n'a pas encore été fait, mais j'espère que, après représentations faites devant le Comité, on pourra faire ce changement technique.

Madame la Présidente, je note en particulier le fait que la péréquation qui est poursuivie par le gouvernement ne remplit point les engagements qui ont été faits dans la Constitution, selon laquelle on doit essayer par le moyen de la péréquation de combler les disparités entre les provinces et d'assurer que dans chaque province on peut donner des services à un niveau comparable aux autres provinces et avec un effort fiscal semblable, comparable à l'effort fiscal fait par les autres provinces.

Madame la Présidente, je note dans les prévisions budgétaires de 1987-1988 une augmentation de seulement 2 p. 100 dans les paiements de péréquation et d'autres paiements qui touchent ce secteur. Mais je note aussi, madame la Présidente, et voici les chiffres selon le Sommaire dans la Partie I des dépenses du gouvernement: il est indiqué à la page 40 que les paiements de transferts fiscaux vont augmenter de 5 768 000 000 $ dans le Budget principal des dépenses 1986-1987 jusqu'à 5,9 milliards de dollars en 1987-1988. C'est une différence de 134 millions de dollars ou de 2,3 p. 100. C'est tout. Maintenant, madame la Présidente, on vient d'entendre décrire la situation qui existe en Saskatchewan. On connaît bien la situation pénible de l'Alberta à cause de la baisse des prix pétroliers et les problèmes avec cette industrie. On peut se demander: est-ce que les paiements de péréquation qui n'augmentent que de 2,3 p. 100 seront suffisants pour combler les disparités qui vont en augmentant dans notre pays, un pays dans lequel le taux de chômage, dans le sud de l'Ontario, est tombé jusqu'à 5 p. 100 et même jusqu'à 4 p. 100 dans certaines régions telles que Toronto et Kitchener, à Waterloo, et en même temps le taux de chômage demeure supérieur dans sept

de nos provinces, un taux de chômage tel qu'il existait au temps de la récession de 1981-1982? Est-ce qu'une si petite augmentation suffirait? Je crois que non.

J'aimerais citer aussi, madame la Présidente, dans la version française de ce sommaire du plan de dépenses du gouvernement, ce qui est dit au sujet des paiements de transferts fiscaux, et je cite: Les paiements de transferts fiscaux comprennent les paiements de péréquation, les subventions prévues par la Loi constitutionnelle de transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises des services publics et les accords fiscaux réciproques. Les paiements de péréquation représentent environ 95 p. 100 des transferts fiscaux et ce sont des versements destinés à permettre aux provinces à faibles revenus d'élever jusqu'à une norme établie la capacité d'imposition de leurs contribuables de façon à financer un niveau raisonnable de services publics à des taux d'imposition acceptables. La norme est établie d'après la capacité fiscale moyenne de cinq provinces: la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et le Québec.

Maintenant, effectivement ce qu'on dit ici c'est qu'on veut augmenter la capacité d'imposition des provinces jusqu'à une norme établie de façon à financer un niveau raisonnable de services publics à des taux d'imposition acceptables. Maintenant, dans la Constitution de 1981, je cite l'article 34(2) qui dit ceci: Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propre à donner aux gouvernements provinciaux un revenu suffisant pour les mettre en mesure d'assurer des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable. Ce n'est pas une double norme dans la Constitution, c'est une norme comparable pour tout le monde.

On peut se demander si une province telle que Terre-Neuve a imposé une taxe de vente de 11 ou de 12 p. 100 en même temps que le taux de vente en Ontario est de 7 p. 100, est-ce que c'est comparable oui ou non? Je dirais non. Si les taux d'impôt sur le revenu varient jusqu'à 40 p. 100 entre diverses provinces, est-ce qu'un taux d'impôt sur le revenu personnel est comparable oui ou non? Là encore je dirais que la réponse est non.

• (1620)

Si le ministre des Finances de Terre-Neuve dit que sa province est menacée par la banqueroute à cause de ses problèmes fiscaux, est-ce que vraiment c'est une situation comparable avec l'Ontario où le gouvernement libéral vient de recevoir effectivement la manne du Ciel d'environ un milliard de dollars qui maintenant a été dépensé dans des cadeaux, de nouvelles dépenses, de nouveaux programmes, etc.? Le premier ministre de l'Ontario vient de faire une visite à Ottawa pour annoncer un octroi de 10 millions de dollars au Centre de recherche en cardiologie à l'hôpital Civic dans ma circonscription. C'est une annonce qui est à accueillir mais on se demande: est-ce que le premier ministre de Terre-Neuve est en mesure de faire la même espèce d'annonce oui ou non? La réponse est non puisque Terre-Neuve souffre d'une disparité en termes de sa capacité fiscale, une disparité non relative à la province d'Ontario. Donc on se demande comment se fait-il que l'engagement fait dans la Constitution est apparemment varié par le gouvernement dans sa description du programme de paiements de transferts fiscaux pendant l'exercice financier 1987-1988? Effectivement, au lieu d'assurer des services publics à un niveau de qualité de fiscalité sensiblement comparable, le gouvernement, maintenant, a varié l'engagement pour permettre simplement qu'on va élever jusqu'à une norme établie. Si je peux lire, il dit en anglais que, et je cite:

[*Traduction*]

Les paiements de péréquation . . . sont versés inconditionnellement aux provinces pour relever, à un niveau standard, la capacité de percevoir un revenu par habitant des provinces les plus déshéritées, afin que celles-ci puissent fournir à leur population des services publics acceptables à un niveau d'imposition raisonnable.

• (1630)

[*Français*]

Maintenant, madame la Présidente, est-ce que cela veut dire que c'est raisonnable par comparaison avec le Bangladesh, comme disait tantôt le ministre des Transports (M. Crosbie), ou bien est-ce qu'on va comparer avec les autres juridictions canadiennes? C'est la question qui doit être posée. Et la réponse du gouvernement effectivement c'est que «raisonnable» c'est une comparaison avec l'Angleterre, peut-être la France, peut-être les pays sous-développés, mais certainement pas avec toutes les autres provinces.

Effectivement, le gouvernement conservateur qui est au pouvoir pour seulement deux années et demie maintenant abandonne un engagement qui a été pris solennellement et appuyé par tous les trois partis politiques lors du débat sur la Constitution canadienne en 1981 et 1982.

Maintenant, madame la Présidente, j'aimerais peut-être en terminant dire que du côté de notre parti, nous reconnaissons combien il est difficile de remplir un engagement vers le plein emploi. Je viens de lire l'éditorial de ce matin dans le journal *The Globe and Mail* qui a, lui, parlé d'une façon très précise du dossier économique du gouvernement du Manitoba où on a fait tomber le taux de chômage sous un gouvernement néo-démocrate, et où le taux de croissance pour l'économie est le plus fort de toutes les provinces prévu pour l'exercice de 1987-1988. Ou bien je pourrais citer le dossier économique du gouvernement néo-démocrate au territoire du Yukon. Ils ont hérité il y a un an, un an et demi, d'une situation où le taux de chômage était d'environ 20 p. 100. Ils l'ont fait tomber jusqu'à la moitié de ce qui existait auparavant dans l'espace d'un an. Voilà, madame la Présidente, le résultat d'un engagement vers le plein emploi.

Lors de notre congrès néo-démocrate pendant la fin de semaine, madame la Présidente, et je sais bien que beaucoup d'électeurs, de citoyens et citoyennes du Québec ont regardé cet excellent congrès à Montréal, la première fois que nous étions là. Il y en avait beaucoup, oui. Je dis au secrétaire parlementaire . . . beaucoup de ses commettants avaient voté pour les néo-démocrates à cause de nos efforts dans la province de Québec.

M. Blais: Soixante-cinq délégués!

M. Cassidy: Oui. Alors il y avait plus d'une centaine de délégués de la province de Québec.

M. Blais: Soixante-cinq!

M. Cassidy: Y compris les délégués qui venaient des syndicats qui sont affiliés et d'autres délégués. Maintenant, madame la Présidente . . .

M. Blais: Combien de délégués dans Bellechasse?

M. Cassidy: Je note le fait que notre parti a maintenant fait une percée dans la province de Québec et nous n'irons jamais en arrière après cette percée. Nous sommes maintenant un des trois partis majeurs sur le plan national du pays parce que nous avons doublé en termes de sondage, madame la Présidente, l'appui qui existe pour le parti conservateur au Québec. Et effectivement, je crois que c'est bon pour notre pays que les conservateurs se soient établis à Québec et que même avec les mauvais sondages qui existent et existeront en 1988-1989 que quelques-uns des députés conservateurs seront réélus lors de la prochaine campagne électorale. Certains. Certains, peut-être cinq, peut-être dix, je ne sais pas, mais certains. Mais ils vont former une compagnie avec des députés néo-démocrates qui viendront aussi de la province de Québec et qui seront élus par la province de Québec pour la première fois depuis l'élection du député CCF de la province de Québec dans les années 1940.

Et, madame la Présidente, je dis bien à mon ami, le secrétaire parlementaire, que c'est une bonne chose que, après la prochaine élection, nous verrons un parti libéral avec des députés dans l'Ouest du pays, après beaucoup d'années sans aucune représentation. Le NPD aura des députés du Québec et des provinces de l'Atlantique, le parti conservateur aussi. Mais il est très important, du fait que nous avons trois partis majeurs qui se présentent devant la population, de mettre l'accent sur le plein emploi et sur un engagement qu'on va combler les disparités régionales et qu'on va créer un gouvernement au Canada qui assurerait que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui sont capables de travailler et qui veulent travailler vont trouver de l'emploi et que leur gouvernement au niveau fédéral s'engagerait à assurer que le plein emploi sera une réalité dans notre pays.

Je termine en disant, madame la Présidente, que si les autres partis, les vieux partis ne veulent pas, ne désirent pas adopter cet engagement comme l'a fait le gouvernement de Mackenzie King durant les années 1940, ils vont trouver effectivement qu'ils seront mis sur une tablette de l'histoire puisque c'est notre parti, le Nouveau parti démocratique, qui va prendre le pouvoir pour donner aux Canadiens et aux Canadiennes ce qu'ils désirent d'un gouvernement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions ou commentaires: l'honorable député de Québec-Est (M. Tremblay).

M. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, l'honorable député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a commencé son exposé en disant que la péréquation dans la province de Québec avait été coupée. Je pense qu'il n'a pas tellement compris le projet de loi C-44. Ce n'est pas vrai du tout, madame la Présidente, et je ne comprends pas que l'honorable député d'Ottawa-Centre n'ait pas réalisé cela. Il devrait regarder de façon plus appropriée et plus en détail le projet de loi C-44. En effet, madame la Présidente, et c'est écrit noir sur blanc, la péréquation qui est accordée au Québec, qui se chiffrait à 2 milliards 680 millions de dollars en 1986-1987, totalisera en 1987-1988 2 milliards 783 millions de dollars, ce qui donne une augmentation nette de 103 millions de dollars. Est-ce que le député d'Ottawa-Centre peut expliquer aux députés de cette Chambre ce qu'il voulait sous-entendre en commençant son exposé par une information des moins fondée?

M. Cassidy: J'apprécie le commentaire de l'honorable député de Québec-Est (M. Tremblay). Les chiffres que j'avais devant moi, et j'ai posé une question à l'honorable ministre des Finances le 2 mars à ce sujet, indiquaient que les paiements de péréquation au Québec seraient coupés de 71 millions de dollars, et si on regarde le total des transferts fiscaux et de péréquation payé à la province de Québec, on verra une augmentation de seulement 7 millions de dollars. Lors de cette période des questions le 2 mars, j'ai posé la question au ministre des Finances, à savoir comment il peut expliquer le fait que l'Ontario, avec un taux de chômage de 6,6 p. 100, recevrait une augmentation, en termes de paiements de transferts et des autres paiements fédéraux, de 550 millions de dollars en même temps que le Québec, avec un taux de chômage qui excède 10 p. 100, recevrait seulement 7 millions de dollars de plus au total, une diminution de 71 millions de dollars. Alors voilà les chiffres. Je n'ai pas le détail devant moi, mais voilà les chiffres que je viens de citer.

Madame la Présidente, puisque le député a posé la question de l'impact sur le Québec, je pourrais aussi mentionner le fait que le Québec souffre et va souffrir effectivement une perte d'environ 30 millions de dollars à cause du fait que le gouvernement a exclu spécifiquement les paiements, la taxe sur le bois d'oeuvre dans ses calculs de péréquation. Effectivement, le résultat de cette décision d'exclure la taxe sur le bois d'oeuvre, c'est que le Québec va perdre 30 millions seulement dans ce domaine.

M. Tremblay (Québec-Est): Madame la Présidente, juste dans le but de clarifier les données qui semblent incomplètes dans les mains de notre collègue d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), incluant la péréquation et d'autres programmes de transferts, la contribution du gouvernement fédéral totalisera au-delà de 8 milliards 600 millions de dollars pour la province de Québec en 1987-1988.

M. Cassidy: Effectivement, c'est plus difficile à la Chambre, madame la Présidente, de faire une bataille de chiffres. J'ai donné les chiffres qui m'ont semblé raisonnables, selon les données qui nous ont été fournies par le gouvernement, et effectivement, j'ai posé et je pose encore la question, c'est la suivante: Comment se fait-il que si le gouvernement est voué à réduire les disparités, que le Québec reçoit une augmentation qui semble être minime? J'ai cité un chiffre en totalité pour les transferts fiscaux, la péréquation de sept millions de dollars, en même temps que l'Ontario avec toute la croissance économique du pays concentrée dans le secteur sud de l'Ontario reçoit une augmentation de 550 millions de dollars. J'ai posé la question autrefois: comment se fait-il que de janvier 1986 jusqu'à janvier 1987, selon les chiffres qui viennent de Statistique Canada, parmi les 137 000 emplois qui ont été créés au pays, seulement 5 000 ont été créés dans les neuf provinces et 132 000 sont créés en Ontario? Est-ce que c'est vraiment l'égalité que cherche le gouvernement? Comment le Québec et les autres provinces peuvent-ils vraiment résoudre le problème des disparités? Comment vont-ils recevoir des revenus adéquats en termes de fiscalité pour payer les programmes nécessaires, pour assurer le développement économique nécessaire si les augmentations d'emplois sont concentrées fortement dans une province, effectivement dans le sud de l'Ontario? C'est une question. Le ministre des Finances nous dit souvent qu'il

s'engage à une égalité entre les provinces, etc. Mais on ne juge pas simplement par les mots mais par les faits. Et moi, en regardant la performance de ce gouvernement, je vois que la plus grande partie de l'essor économique qui se trouve maintenant dans notre pays, se trouve dans le sud de l'Ontario. Effectivement, c'est à accueillir mais ce n'est pas à accueillir le fait que pour le reste du pays, la récession continue. C'est inacceptable.

• (1640)

[*Traduction*]

M. Gagnon: Madame la Présidente, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) n'a cessé de répéter que la réduction du déficit importait peu. Il semble oublier quelque chose, la responsabilité fiscale. D'après lui, c'est le taux de chômage qui est important. J'aimerais faire quelques comparaisons entre le Canada et l'Australie, laquelle a un taux préférentiel de 18,25 p. 100 alors que le nôtre est de 8,75 p. 100. L'année dernière, le taux de chômage en Australie a augmenté de 0,4 p. 100 alors que le nôtre a diminué de 0,1 p. 100. J'essaie de démontrer que nous devons avoir une responsabilité fiscale. Le NPD pense que si nous élisions les socialistes, ce serait le paradis. L'Australie l'a fait et elle a des problèmes. Le chômage est en hausse et son taux d'intérêt est le double du nôtre. C'est ce que je voulais dire et j'espère que les Canadiens le comprendront.

M. Cassidy: Madame la Présidente, j'apprécie les remarques du député. Je lui ferai remarquer naturellement que, lorsque les Canadiens vont voter aux prochaines élections fédérales, ils se feront une opinion non pas sur ce qui se passe en Australie, mais sur les réalisations du gouvernement du Canada. Les sondages d'opinion révèlent que les conservateurs ont atteint le plus bas niveau de popularité qu'ait jamais connu un gouvernement au pouvoir dans notre pays. Cela montre que les Canadiens sont profondément mécontents, avec raison, des réalisations du gouvernement. Celui-ci n'a pas assuré une part équitable des débouchés économiques aux habitants de la région atlantique, du Québec et de l'Ouest. On ne peut pas dire que notre pays se porte bien si le gouvernement parle, aux prochaines élections des emplois, encore des emplois, toujours des emplois qu'il a créés, mais uniquement dans le Sud de l'Ontario. Il est inadmissible de dire aux chômeurs de prendre leur voiture ou le train pour s'en aller travailler dans cette région de l'Ontario parce que c'est là qu'il y a du travail. Je considère que les habitants de la Saskatchewan, de Chicoutimi, de Terre-Neuve ou de l'intérieur de la Colombie-Britannique ont droit à leur juste part de la richesse collective, que cette richesse ne doit pas être concentrée dans une seule région.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je donne la parole au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), mais pour une courte question seulement.

M. Nystrom: Madame la Présidente, je constate à regret que la Saskatchewan est devenue officiellement la semaine dernière une province défavorisée. Voilà la preuve que le gouvernement Devine est loin d'avoir divinement administré l'économie de cette province. C'est triste, après des années et des années de budgets équilibrés sous la férule d'Alan Blakeney et du NPD. La responsabilité fiscale a été de rigueur pendant 11 ans. C'était le cas aussi du temps du libéral Ross Thatcher et du CCF de Tommy Douglas. Mais voilà que nous devenons du jour au lendemain une province défavorisée à cause d'un déficit massif de 1,2 milliard de dollars. Cela montre à quel point les conservateurs peuvent être irresponsables quand ils sont au pouvoir. Le député m'en aurait voulu de ne pas faire part de cette triste nouvelle à la Chambre. Nous prendrons cet argent faute de mieux, mais je regrette fort de devoir le faire de cette façon.

M. Cassidy: Madame la Présidente, je sais gré à mon collègue de ses commentaires et je partage ses regrets. Comme lui, je déplore surtout l'incompétence du gouvernement Devine qui a repris le pouvoir à coup de promesses, mais qui a été incapable ensuite de résoudre les problèmes économiques de cette province.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): M. Wilson, avec l'appui de M. Crombie, propose: Que le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.)

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-6, Loi concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES

M. Lewis: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Les représentants des différents partis ont eu des entretiens et vous constaterez, si je ne m'abuse, que tous les partis sont d'accord pour que la motion suivante soit proposée et acceptée. Aussi, je propose, appuyé par la ministre d'État à la Privatisation (Mme McDougall):

> Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, lorsqu'on fera l'appel de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides le dernier jour désigné pour la période des subsides se terminant le 26 mars 1987, le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988 aura été rapporté ou sera réputé avoir été rapporté à la Chambre par le Comité permanent de l'agriculture;

Que, ce jour-là, immédiatement après que la Chambre aura disposé de la motion d'opposition, du budget supplémentaire (C), 1986-1987 et des crédits provisoires pour l'année financière se terminant le 31 mars 1988 et de tout projet de loi y afférent, toutes les questions nécessaires en vue de disposer du Budget supplémentaire (A), 1987-1988 et de tout projet de loi y afférent, soient mises aux voix, sur-le-champ et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

SUSPENSION DE LA SÉANCE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, il est 16 h 48 et les initiatives parlementaires commencent à 17 heures. Étant donné l'état d'avancement de l'étude du projet de loi C-44, je crois que vous constaterez que la Chambre est d'accord de suspendre la séance jusqu'à 17 heures pour permettre au député dont la motion va être débattue d'être à la Chambre et de commencer à 17 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Les délibérations de la Chambre sont suspendues jusqu'à 17 heures.

(La séance est suspendue à 16 h 48.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 17 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LE SÉNAT

MODIFICATION DE LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867 ET DE 1982—RÉFORME

M. J. R. Ellis (Prince Edward—Hastings) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative afin de modifier les Lois constitutionnelles de 1867 à 1982 dans le but de réformer le Sénat en prévoyant particulièrement:

1. que 50 p. 100 des sénateurs de chaque province soient nommés par le gouverneur en conseil et que les sénateurs nommés résident aussi dans la province pour laquelle ils sont nommés;

2. que 50 p. 100 des sénateurs de chaque province soient nommés par les lieutenants-gouverneurs en conseil;

3. que les nominations au Sénat soient pour la durée d'une législature;

4. que tous les sénateurs puissent être nommés de nouveau;

5. que lorsqu'une élection provinciale est déclenchée, les sièges de tous les sénateurs de la province en question nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil deviennent vacants et que lesdits sénateurs puissent être nommés de nouveau par le lieutenant-gouverneur en conseil après l'élection provinciale;

6. que, lorsqu'il n'a pas adopté un projet de loi dix jours de séance après l'avoir reçu de la Chambre des communes, le Sénat puisse exiger que le projet de loi soit soumis à un comité spécial mixte des deux Chambres;

7. que, lorsqu'elle n'a pas adopté un projet de loi quinze jours de séance après l'avoir reçu du Sénat, la Chambre des communes puisse exiger que le projet de loi soit soumis à un comité spécial mixte des deux Chambres;

8. que chaque Chambre nomme sept membres au comité spécial mixte et que la représentation de la Chambre des communes reflète la proportion du nombre de sièges détenus par chaque parti politique à la Chambre;

9. que, lorsque la proposition d'un comité spécial mixte n'est pas adoptée par les deux Chambres, le projet de loi original soit retiré;

et que la Chambre exhorte le Sénat et les assemblées législatives de toutes les provinces à adopter des résolutions semblables.

—Je me réjouis de débattre cette motion au moment où vous occupez le fauteuil, madame la Présidente. Deux autres députés, le représentant d'Edmonton-Sud (M. Edwards) et le représentant de Bow River (M. Taylor), ont présenté à titre d'initiative parlementaire des motions concernant le Sénat. Un certain nombre de nos collègues ont pris part aux débats qui ont suivi et, comme beaucoup de membres des assemblées législatives provinciales et du public en général, ils se sont exprimés sur cette question. On a beaucoup parlé et beaucoup écrit à propos de la réforme sénatoriale. La plupart des recommandations émises ont porté jusqu'ici sur la notion des trois «E», comme on l'a appelée, à savoir que le Sénat doit être une assemblée efficace, égale et élue. J'appuie de tout coeur les voeux d'efficacité et d'égalité, cette dernière qualité devant être de nature provinciale. Cependant, madame la Présidente, ainsi que vous le constaterez à l'instant, je m'intéresse quant à moi à la nomination des sénateurs.

La motion que je présente ne s'écarte de celles de mes collègues uniquement parce que ces derniers proposaient l'élection des sénateurs. Je propose, moi, qu'ils soient nommés. Si la répartition géographique égale des sénateurs avait seulement pour objet d'équilibrer les intérêts des régions et de la population, je serais sans doute d'accord sur l'élection de cette assemblée. Toutefois, ma conception du Sénat dépasse cette notion d'équilibre en y ajoutant la notion de pondération, puisque telle devait être initialement la fonction de cette chambre. Le fait de nommer les sénateurs leur épargnerait les passions et le sectarisme qui font inévitablement surface lors d'une campagne électorale.

Je vais maintenant étudier cette motion en détail. En premier lieu, je propose que la moitié des sénateurs soient nommés par le gouverneur en conseil. J'ai omis dans ma motion certains détails, par exemple sur la propriété foncière que devraient posséder dans la région qu'ils représentent les sénateurs nommés. J'ai précisé qu'ils devraient habiter la province pour laquelle ils ont été nommés. J'ai tenu à être vague à ce sujet, car une motion comme celle-ci est de toute évidence susceptible de donner des idées au gouvernement. Il ressort clairement cependant que si nous nommions de cette manière seulement la moitié des sénateurs, l'autre motié devant être nommée par un autre groupe, ces sénateurs agiraient d'abord comme législateurs. Je le dis sans la moindre rancoeur et assurément sans la moindre envie. Le fait d'avoir été un solliciteur de fonds fort populaire pour un parti politique donné, l'ancien président d'un autre parti politique, un des organisateurs anciens ou actuels d'un troisième parti, ne suffirait pas nécessairement pour donner droit à une nomination sénatoriale. Le fait est que, dans le Sénat tel que je le conçois et auquel je souscris, il y aurait nécessairement des législateurs avant tout et le gouverneur en conseil, nous le verrons en étudiant la question davantage, devra nommer des hommes et des femmes qui

seront appelés à jouer avant toutes choses le rôle de législateurs.

Je voudrais faire valoir en second lieu que l'autre moitié des sénateurs serait nommée par les lieutenants-gouverneurs de chaque province. Là encore, j'ai fait exprès de ne pas en préciser le nombre. Le nombre minimum à prévoir—par exemple pour l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et d'autres provinces, un nombre minimum de sénateurs a été fixé—peut être décidé par voie de négociation et par le gouvernement du jour en consultation avec les autres provinces. Dans certains pays que je pourrais nommer, le nombre des représentants à la Chambre haute ne change pas beaucoup en dépit des variantes dans les provinces ou les régions qui les envoient au Sénat. Aux États-Unis, par exemple, le nombre de sénateurs est le même pour Rhode Island que pour la Californie. En Allemagne, la Chambre haute compte deux membres du plus petit État, mais seulement cinq du plus grand. Il y aurait donc moyen d'en arriver à un juste milieu.

En vertu du concept que je vous ai exposé, madame la Présidente, le Sénat pourrait bien comprendre un ministre sans portefeuille d'un cabinet provincial, un ancien premier ministre et très vraisemblablement une personne liée de très près à la vie politique provinciale qui aurait à assumer à la Chambre haute des responsabilités d'ordre régional et qui aurait un rôle particulier à jouer en ce sens.

Le troisième aspect touche les deux chambres et porte sur la durée des nominations au Sénat, qui coinciderait avec celle de la législature. Évidemment, les sénateurs pourraient être nommés à nouveau par les partis de toute allégeance. Dans le cas de certaines nominations, je suis certain que les gouvernements des provinces ou le gouvernement du Canada voudront attirer au Sénat certaines personnes du milieu des affaires. Le cas échéant, des dispositions devront être prises en matière de congés prolongés. En toute justice, le conseiller juridique d'une grande société invité à siéger au Sénat devrait avoir certaines garanties de retour à l'emploi après avoir terminé son mandat. Il est donc probable qu'une forme quelconque de congé devra être prévue et, comme je l'ai signalé, tous les sénateurs pourraient être nommés à nouveau.

Cinquièmement, le déclenchement d'élections provinciales entraînerait automatiquement la vacance des sièges de tous les sénateurs de la province en question. C'est le nouveau gouvernement qui nommerait les sénateurs de cette province. A tort ou à raison, et sans égard à la politique des partis en question, nous n'avons vu au Parlement du Canada, à la Chambre haute, depuis . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre.

M. Ellis: Est-ce que je ne dispose pas de 20 minutes? Je n'en ai que 10? Je n'ai dit que la moitié de ce que j'avais à dire. On pourrait peut-être m'accorder un peu plus de temps étant donné que je croyais avoir 20 minutes.

• (1710)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Ellis: Je remercie mes collègues. Ce que je veux dire, c'est que, sans égard à la politique des gouvernements, il n'y a eu à la Chambre haute, depuis la Confédération, que deux partis, soit les libéraux et les conservateurs. Le nombre de libéraux ou de conservateurs au Sénat dépend du nombres d'années que l'un ou l'autre parti a passées au pouvoir.

Jusqu'à tout récemment, trois gouvernements, ceux du Parti québécois au Québec, du Nouveau parti démocratique au Manitoba et du Crédit social en Colombie-Britannique, n'avaient jamais leur mot à dire dans les affaires du gouvernement du Canada. Qu'on soit d'accord ou non avec leurs politiques, c'est un fait qu'on leur refusait le droit d'avoir des porte-parole à la Chambre haute du Canada.

Dans le cadre de mon projet de réforme de la Chambre haute, je veux parler de la façon dont le Sénat fonctionnerait. Je dis dans ma motion que, lorsqu'il n'a pas adopté un projet de loi dix jours de séance après l'avoir reçu de la Chambre des communes, le Sénat peut exiger que le projet de loi soit soumis à un comité spécial mixte des deux Chambres. Actuellement, quand un projet de loi est adopté par la Chambre des communes, il se rend au Sénat où il peut traîner pendant une éternité. De même, un projet de loi provenant du Sénat peut traîner interminablement à la Chambre des communes. Le Sénat n'a refusé carrément aucun projet de loi émanant des Communes depuis des années et vice versa.

Il me semble que pour que les deux Chambres puissent faire leur travail, chacune doit pouvoir critiquer sérieusement et amender les mesures législatives proposées par l'autre. Il doit cependant y avoir une disposition qui prévoit que si un projet de loi se rend au Sénat et qu'il y traîne pendant un certain temps sans être mis aux voix, il peut revenir à la Chambre pour son adoption finale. Il doit en être de même pour un projet de loi émanant du Sénat.

Si un projet de loi est renvoyé d'une Chambre à l'autre, il devrait y avoir un comité spécial mixte des deux Chambres composé des parlementaires les plus respectés qui étudieraient le projet de loi avec leur sagesse et leur expérience et qui le renverraient aux deux Chambres soit pour y être adopté ou pour être abandonné au *Feuilleton*. Là où l'on a adopté cette procédure, il est très rare qu'on laisse expirer un projet de loi. Il peut y avoir des changements mais les projets de loi finissent par être adoptés.

Pour terminer, ce sont des suggestions pour améliorer le Sénat que j'ai proposées. Je ne suis pas en faveur de l'abolition du Sénat parce que je crois qu'il protège les Canadiens de bien des façons. L'idée d'un Sénat qui représente mieux les régions me plaît, mais je m'oppose à l'idée qu'il soit élu. Je crois que nos ancêtres avaient raison d'instituer un Sénat non électif et je dis à la Chambre qu'il y a moyen de nommer les sénateurs, pourvu qu'on adopte des règles pour faire en sorte que cette institution serve mieux tous les Canadiens.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends ici la parole au sujet de cette résolution et cela, essentiellement à titre personnel. Je prends la parole à partir des banquettes libérales et encore, des premières banquettes. Je connais bien et j'appuie les résolutions politiques de mon parti que je me propose d'exposer à la Chambre, et j'appuie les vues de notre chef. Toutefois, je tiens à présenter ici quelques réactions personnelles car je crois pouvoir contribuer tout aussi bien ainsi au débat.

Le problème fondamental que pose le Sénat, c'en est un à mon avis de légitimité. Le Sénat jouit d'un pouvoir énorme qui est légalement et constitutionnellement équivalent au pouvoir de la Chambre.

M. Ellis: En apparence.

M. Kaplan: Mon ami, l'auteur de la motion, dit qu'il s'agit d'un pouvoir apparent. Le pouvoir est réel. Le pouvoir est constitutionnellement valable. Aucune loi ne peut être promulguée au Canada sans que l'autre endroit l'étudie et l'adopte. Par conséquent, le pouvoir est réel, mais il n'est pas légitime, car les Canadiens savent, tout comme les sénateurs, et beaucoup d'entre eux l'ont dit, qu'il serait inacceptable que les sénateurs usent de ce pouvoir avec autant de fierté et d'ardeur que nous.

Nous parlons et nous prenons les décisions au nom des Canadiens, et nous sommes mandatés pour ce faire. La composition de la Chambre est telle que nous représentons les Canadiens et nous accepterions difficilement que l'autre endroit renverse nos décisions, même s'il a constitutionnellement le pouvoir de le faire.

Cela constitue un dilemme pour les sénateurs. Je suppose qu'ils tiennent à jouer leur rôle, mais compte tenu de l'organisation actuelle, ils risquent ce faisant d'annuler le travail de la Chambre. Il y a vraiment quelque chose qui cloche au Sénat, et je crois que c'est son absence de légitimité.

Je ne crois pas que cette résolution règle vraiment ce problème de légitimité. L'auteur de la motion a signalé dès le départ qu'il ne tenait pas à parler de la représentation proportionnelle du Sénat. Je comprends qu'il ait choisi de ne pas en parler, mais il me semble que c'est un élément essentiel du programme de réforme du Sénat.

Je veux me pencher là-dessus un instant, car autrement, il ne sert pas à grand chose d'essayer de faire valoir carrément les idées véhiculées dans cette résolution. Il faut réformer le Sénat dans le sens préconisé par notre parti lors de son congrès national, à savoir que chaque province devrait être représentée par le même nombre de sénateurs. Cela donnera peut-être un choc au député d'en face s'il ignorait que notre parti a adopté une résolution en ce sens. Mais cette résolution prévoit bel et bien que le parti libéral du Canada préconise un Sénat élu où toutes les provinces seraient également représentées.

Cela veut dire que le Yukon, s'il obtient le statut de province, ou que la petite Île-du-Prince-Édouard compteraient le même nombre de sénateurs que l'Ontario et le Québec. Nous faisons cette proposition pour faire ressortir la nécessité d'avoir des régions qui se sentent représentées ici. C'est particulièrement important du fait du comportement du présent gouvernement face au développement régional et au priorités régionales. Le gouvernement s'était engagé vis-à-vis des programmes régionaux. Un fois au pouvoir, il accorde les contrats et les travaux selon des critères politiques. Qu'il me suffise de rappeler aux députés l'affaire des CF-18.

M. Daubney: Hors-sujet.

M. Kaplan: J'estime que cela fait partie du sujet. Je pense que les gens sont d'avis que si toutes les provinces avaient le même nombre de voix au Sénat on pourrait mettre fin à ce genre d'abus. On ne peut pas espérer que le Sénat fasse quelque chose tel qu'il est, car il n'est pas représentatif. Si les sénateurs étaient choisis en nombre égal dans toutes les provinces, comme le recommande le parti libéral, les gens se tourneraient vers le Sénat. S'il y avait une défense contre ce que fait le gouvernement, elle pourrait s'organiser au Sénat, choisi comme nous le recommandons.

• (1720)

Lorsque l'on regarde le principe de représentation dans cette Chambre, qui est proportionnel à la population, on peut se demander pourquoi l'Île-du-Prince-Édouard devrait avoir le même nombre de représentants que l'Ontario et si cela fonctionnerait. Nous pensons que oui. Le meilleur exemple est peut-être celui des États-Unis où le Rhode Island a le même nombre de sénateurs que la Californie ou New York. Pourtant, ça marche. Ce serait un moyen de montrer au Canadiens que le Sénat a un droit légitime d'intervenir dans nos procédures. Dans ces conditions les Canadiens l'accepteraient.

Je voudrais maintenant en venir au deuxième point, celui de savoir si les sénateurs devraient être choisis autrement que par élection. La résolution à l'étude propose qu'ils soient choisis pour moitié selon la procédure actuelle et pour l'autre moitié par les gouvernements provinciaux. Notre résolution demande des élections directes.

Je voudrais essayer de convaincre le député des avantages d'une élection. J'ai entendu ses arguments lorsqu'il a parlé de la question. Je crains fort que dans un Sénat comme celui qu'il propose, une province aux prises avec un problème désespéré serait tentée de déléguer à Ottawa un groupe sachant fort bien que tous ces gens seraient remplacés de temps à autre, au moment des élections. Ce groupe serait envoyé à Ottawa, afin de défendre la position du gouvernement provincial du jour. Je peux fort bien imaginer un gouvernement provincial utilisant cette tribune, afin de donner à certains de ses membres la possibilité de se faire valoir sur la scène nationale, d'améliorer leur image, afin de se présenter à la direction d'un parti ou de se porter candidat dans une circonscription libre lors d'une future élection provinciale, ou quelque chose du genre. En d'autres termes, avec ce genre de formule, surtout du fait de la disposition relative aux nominations, je peux fort bien imaginer des sénateurs venant ici avec un programme spécial à l'esprit.

Ce qu'il y a de bon à l'heure actuelle, c'est que les sénateurs choisis ont tendance à venir ici pour la vie. Bien entendu, il y a eu une ou deux exceptions, mais c'est généralement le cas. S'ils perdent tout intérêt au fil des ans et décident de prendre une retraite anticipée—de se retirer des affaires publiques—tout en conservant leur siège à l'autre endroit, au moins ils ne se disent pas qu'aussitôt le déclenchement des élections, ils vont aller briguer les suffrages à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Ontario, par exemple.

Je voudrais que les sénateurs viennent de leurs provinces pour siéger au Parlement dans l'intérêt national. Selon moi, cette motion ne le garantit pas. Je crains que les intéressés ne s'élèvent pas au-dessus des intérêts provinciaux. Je pense également que sachant qu'ils pourraient fort bien perdre leur poste au Sénat, ils risquent de penser déjà à leur prochaine carrière. Il n'y a rien de plus juste que de tenir des élections, afin de choisir un porte-parole pour les Canadiens. Ainsi, je suis plutôt en faveur de l'élection directe des sénateurs, et c'est là la position de mon parti.

Enfin, je voudrais me pencher sur un autre aspect de la question concernant la légitimité du Sénat. Selon moi, les deux chambres ne devraient pas avoir des pouvoirs égaux. Si nous optons pour un Sénat élu, la séparation des pouvoirs qui résulte des mécanismes de freins et contrepoids qui existent dans notre régime, affaiblirait le gouvernement national et serait contraire à l'intérêt national. A mon avis, un Sénat réformé, même s'il est élu, devrait avoir moins de pouvoirs, que les députés élus qui choisissent le gouvernement et auquel ce dernier doit rendre des comptes. Cette idée ne fait pas partie de la position de mon parti. C'est là mon propre point de vue quant à la façon de combler les vides. Ainsi, j'aimerais qu'ils soient dotés d'un pouvoir quelconque de suspension leur permettant de retarder l'étude d'un projet de loi pour un certain temps.

Je voudrais, à cet égard, revenir sur l'idée que le Sénat aurait assez de 10 ou 15 jours, comme le propose la motion à l'étude, pour se prononcer, faute de quoi le projet de loi serait renvoyé à un comité spécial mixte. Je ne pense pas que ce soit réaliste. Il faudrait prévoir une période de suspension de 90 ou 120 jours, ou quelque chose du genre. Quoi qu'il en soit, elle devrait être plus longue que 10 jours.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui à ce nouveau débat sur la réforme du Sénat. Nous passons beaucoup de temps à faire des discours inutiles mais c'est d'autant plus vrai aujourd'hui que la résolution à l'étude vise à étendre les pouvoirs que le Sénat possède déjà. C'est une chose que les députés de mon parti ne sont certainement pas prêts à envisager.

Le député précédent a parlé d'une résolution politique du parti libéral en faveur de l'élection des sénateurs. Il a exposé les avantages de ce genre de formule. En l'écoutant, nous avons tous dû nous demander, et je lui poserai la question si j'en avais l'occasion, quelle importance une résolution politique du parti libéral—et c'est-là une expression presque contradictoire—peut avoir pour la Chambre ou pour le pays.

C'est la semaine dernière, je crois, que nous avons examiné une résolution qui correspondait d'assez prêt à une résolution politique sur laquelle le parti libéral avait voté à son congrès de l'automne dernier. Si je me souviens bien, une vingtaine ou une trentaine de députés de son parti ont voté contre. Trois ou quatre bonne âmes ont jugé bon de défendre à la Chambre la position que leur parti avait adopté au cours de son congrès. Telle est donc l'importance des résolutions politiques du parti libéral. Nous ne sommes pas ici pour parler de l'élection des sénateurs, car nous pourrions sans doute le faire à l'occasion du débat constitutionnel, à une autre occasion.

Il s'agit là d'une résolution qui, si elle était adoptée, nous doterait d'une constitution encore plus contraire à nos traditions qu'elle ne l'est déjà. Telle a été la conséquence regrettable de la constitution de 1982. En effet, avant la Loi constitutionnelle de 1982, les traditions démocratiques que nous avions hérité de Westminster et qui avaient pris une vigueur nouvelle une fois transplantées dans notre pays démocratique, assignaient au Sénat un rôle qui correspondait à la façon dont il était formé et à la façon dont il se régénerait, si c'est toutefois l'expression qui convient. Jusqu'en 1982 il était clair pour quiconque étudiait les sciences politiques et pour quiconque comprenait les traditions démocratiques de notre pays, que le Sénat n'avait ni le pouvoir ni les moyens d'empêcher la Chambre des communes d'adopter une mesure législative. Bien sûr, certains diront que ce n'est pas la Chambre des communes, mais simplement le gouvernement en exercice. C'est leur opinion. Mais à titre de député de l'opposition, je dis que je défendrai toujours le droit du gouvernement, quel qu'il soit, de proposer des mesures législatives et de donner force de loi à tout projet de loi qu'il aura réussi à persuader la majorité des députés à la Chambre des communes d'adopter.

• (1730)

En 1982 la constitution était absolument silencieuse sur cette absence de pouvoir du Sénat, et certains esprits audacieux, allant peut-être à l'encontre des traditions démocratiques du Canada, ont soutenu que le Sénat avait bel et bien maintenant le pouvoir d'empêcher l'adoption d'un projet de loi. Mon honorable collègue de York-Centre (M. Kaplan) a dit que le Sénat manquait de légitimité. Il en manque présentement encore plus qu'il n'en a jamais manqué avant que le dernier gouvernement libéral ne se lance dans une campagne de nominations politiques qui a contribué à sa défaite si bien méritée aux dernières élections.

Je dirais même que la permanence de la chambre haute est fondamentalement contraire à l'évolution politique canadienne, car depuis la Confédération en 1867 nous avons eu tendance au Canada à abolir la chambre haute des assemblées législatives provinciales. Aujourd'hui, il ne subsiste qu'une seule Chambre haute, au niveau fédéral. Je serais heureux, naturellement, de voir abolir cette Chambre haute en temps opportun.

Il semblerait que la proposition envisage quelque chose qui ressemble au modèle américain. Je pourrais faire remarquer que ce que le député de York-Centre proposait comme une option libérale s'inspirait également de la constitution des États-Unis d'Amérique qui disposent d'un nombre égal de sénateurs pour chaque État. J'invite tous les députés et à tous les Canadiens à se demander si ces modèles importés conviennent à la situation canadienne ou si nous ne serions pas bien mieux avisés, plutôt que de nous lancer dans l'inconnu, de continuer au Canada la tradition établie au niveau provincial et d'abolir cette relique du passé, la Chambre haute, qui nous hante depuis si longtemps et qui semble maintenant risquer très réellement d'entraver la volonté démocratique de notre pays.

En proposant cette motion, le député de Prince Edward—Hastings (M. Ellis) a déclaré que le Sénat protégeait les Canadiens. Je voudrais qu'un orateur de la Chambre me donne un exemple concret d'accord qui ne soit pas le moindrement inspiré par des considérations tendancieuses. C'est un fait que le pouvoir de nomination, au niveau provincial comme au niveau fédéral conservent un caractère de favoritisme. Cette proposition ne contient rien qui imposerait aux sénateurs d'assister et de participer aux réunions de comités.

Je voudrais prendre un moment pour féliciter les sénateurs qui le font. Nombre d'entre eux y apportent une contribution précieuse. Cependant, cela ne veut pas dire que l'institution devrait subsister telle quelle.

D'aucuns s'accomoderaient peut-être de l'option du favoritisme provincial. Après tout, cela impliquerait une répartition, une délégation si vous voulez, du pouvoir de favoritisme. Ce sont les arguments habituels que nous entendons lorsqu'il est question de remplacer le Sénat. Malheureusement, bien que certains présentent une certaine élégance mathématique, les caractéristiques d'une participation démocratique leur font complètement défaut sauf, naturellement, dans le cas d'un Sénat élu. Tous ces arguments et ces projets ne tiennent pas compte essentiellement des terribles conflits et dissensions qui risqueraient de se produire si une Chambre haute élue s'opposait à la volonté exprimée par les Canadiens dans l'élection de la Chambre des communes.

Je suis persuadé que cette proposition sera rejetée. Je suis toujours intéressé par un nouveau projet de réforme du Sénat, mais ceci n'est pas ce que les Canadiens veulent dans leur grande majorité. Si un gouvernement soumettait le sort du Sénat aux Canadiens dans un référendum, nous aurions un Parlement monocaméral.

[*Français*]

Mme Anne Blouin (Montmorency—Orléans): Madame la Présidente, la résolution que nous présente aujourd'hui le député de Prince Edward—Hastings (M. Ellis) est, ma foi, des plus intéressantes. Elle témoigne de l'intérêt profond que le député porte à la réforme parlementaire et de la qualité de sa réflexion à ce sujet.

Cette résolution pourrait ouvrir les portes du Sénat à une meilleure représentation régionale en permettant aux gouvernements provinciaux de choisir la moitié des sénateurs devant les représenter. Cette idée de faire du Sénat une forme de «Conseil de la fédération» n'est pas nouvelle; plusieurs projets de réforme du Sénat, et parmi les plus importants, ont recommandé une forme quelconque de représentation provinciale. Les «pour» et les «contre» de cette idée mériteraient d'être pesés soigneusement par cette Chambre, et si cela n'est pas mon propos aujourd'hui, je ne doute pas qu'un de mes collègues aborde cette question.

Madame la Présidente, aujourd'hui, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le second volet de la proposition présentement à l'étude; sur la question du processus législatif que propose le député et sur les pouvoirs qui en découlent pour le Sénat.

La résolution propose que lorsqu'un projet de loi est adopté par une Chambre et rejeté par l'autre, le Parlement mette sur pied un comité de médiation formé de représentants des deux Chambres, en tenant compte de la répartition des sièges entre les différents partis à la Chambre des communes. La proposition du député de Prince Edward—Hastings sous-entend probablement que le Comité étudie le projet de loi de manière à aplanir ou à refléter les différends entre sénateurs et députés et à en arriver à une position commune. La proposition du député conclut, et je cite:

> Que lorsque la proposition d'un comité spécial mixte n'est pas adoptée par les deux Chambres, le projet de loi original soit retiré.

De ce qui précède, madame la Présidente, découle que le Sénat se verrait confirmer le droit de veto sur toutes les actions du Parlement que lui conférait la Loi constitutionnelle de 1867, veto qui depuis était tombé en désuétude.

C'est ici que la proposition du député devient vraiment originale; aucun des plus importants projets de réforme du Sénat ces 20 dernières années ne recommande le maintien du droit de veto absolu d'un Sénat nommé, que ce soit par les provinces, par le gouvernement fédéral ou par les deux. Pour ceux qui favorisent un Sénat élu, il semble que seule la proposition que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard publiait en 1983 confirme au Sénat les pouvoirs législatifs qu'il exerce depuis 1867 en maintenant intact son droit de veto absolu.

Aucun des projets issus du Parlement, et donc des sénateurs eux-mêmes, ou du gouvernement fédéral, n'a osé proposer que l'on conserve intacts tous les pouvoirs du Sénat. Tous ces projets, au contraire, ont recommandé une limitation de ces pouvoirs.

Réforme du Sénat

Le Comité mixte spécial sur la Constitution du Canada, dans son rapport en 1972, maintenait *grosso modo* le mode actuel de nomination et le droit du Sénat d'étudier l'ensemble des projets de loi. Cependant, il limitait le veto au Sénat à la capacité d'imposer un délai de six mois à tout projet de loi sur lequel la Chambre haute n'apposerait pas son accord. La Chambre des communes n'aurait eu alors qu'à adopter de nouveau un projet de loi pour renverser une décision défavorable du Sénat et ainsi débloquer le processus législatif. Sur cette question, madame la Présidente, les honorables députés et sénateurs de ce Comité concluaient:

> La limitation de son veto renforcerait paradoxalement le Sénat, sans affaiblir la Chambre des communes. Elle augmenterait les possibilités d'affrontement, mais supprimerait le danger de voir se prolonger une impasse en donnant le pouvoir à la Chambre des communes d'imposer, en fin de compte, sa volonté.

Le projet de loi sur la réforme constitutionnelle de 1978, le fameux projet de loi C-60, proposait pour sa part de faire du Sénat une Chambre de la fédération composée de membres dont une moitié aurait été nommée par la Chambre des communes et une autre par les différentes assemblées législatives. Ce projet n'est pas sans rappeler la résolution du député. Toutefois, il en diffère totalement sur la question du veto absolu qui y est applicable à la seule question de l'approbation des nominations à la Cour suprême et aux postes supérieurs de certains organismes fédéraux. Sur la majorité des autres questions, le Sénat n'aurait conservé qu'un veto suspensif de 60 jours, à l'expiration duquel le projet de loi controversé aurait pu être présenté au gouverneur général, sans même que la Chambre des communes n'ait à reconsidérer sa position. On avait toutefois prévu une exception dans les cas de projets de loi à caractère linguistique ou d'une importance fédérale-provinciale. Dans ces deux cas, un refus du Sénat n'aurait été renversé qu'à raison d'un vote favorable des deux tiers de la Chambre des communes.

Comme vous le voyez, madame la Présidente, nous sommes loin d'un veto absolu qui s'appliquerait à l'ensemble des mesures législatives, comme le propose le député de Prince Edward—Hastings.

En 1980, le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles s'est aussi penché sur la réforme du Sénat. Dans son raport sur certains aspects de la Constitution canadienne, mieux connu sous le nom de rapport Goldenberg-Lamontagne, ce comité proposait de donner au Sénat un *veto* suspensif de six mois à échéance duquel la Chambre des communes devait adopter de nouveau les mesures législatives rejetées. D'après ce comité, un tel délai et l'obligation d'un nouveau débat à la Chambre des communes assureraient que le public soit alerté et qu'il fasse les pressions nécessaires pour protéger ses intérêts.

En outre, ces sénateurs, ceux-là même qui seraient les plus touchés par la réforme du Sénat, ont rejeté le droit de *veto* absolu qu'ils possèdent aujourd'hui en alléguant que, dans une société démocratique, de pareils pouvoirs ne pouvaient être conférés à une Chambre dont les membres sont nommés. L'exercice du *veto* absolu correspondrait alors, toujours selon ces sénateurs, à un viol de la volonté du peuple

Plus récemment, le Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat, dans son rapport de janvier 1984, en est arrivé à la conclusion qu'un Sénat élu était le meilleur moyen d'assurer l'autorité politique nécessaire à la Chambre haute.

Or, ce comité, madame la Présidente, a lui aussi refusé de conserver intact le droit de *veto* absolu du Sénat, et ce, même pour un Sénat élu, donc investi de la volonté du peuple. A ce sujet, le comité a écrit: «Ce qui surtout nous fait écarter le *veto* absolu, c'est la possibilité, sinon la probabilité, d'un blocage continuel des institutions parlementaires. Aussi avons-nous jugé plus sage et plus conforme au génie du parlementarisme d'accorder au Sénat le pouvoir de retarder l'adoption d'une mesure votée par la Chambre des communes, mais non celui de l'empêcher.»

Le rapport proposait donc un *veto* suspensif d'une durée maximum de 120 jours de séance. Ainsi, les projets de loi rejetés par le Sénat dans les 60 jours suivant leur transmission à cette Chambre devaient, selon cette formule, être votés de nouveau par la Chambre des communes. Cette nouvelle adoption ne pouvait intervenir que 60 jours après un refus du Sénat. Cette formule pouvait donc permettre au Sénat de retarder de plusieurs mois la mise en oeuvre d'une loi qu'il ne jugerait pas acceptable, mais ne pouvait lui donner le pouvoir de paralyser les Communes et le gouvernement.

Cependant, il n'a pas paru suffisant d'éliminer le *veto* absolu, et le Comité mixte de 1984 a voulu pousser plus loin la limitation du pouvoir du Sénat en restreignant l'exercice du *veto* suspensif pour y soustraire tous les projets de loi de subsides. Le Comité écrivait à ce sujet que: «Conférer au Sénat ne serait-ce qu'un *veto* suspensif en des matières aussi vitales reviendrait à lui octroyer, de façon déguisée, le pouvoir de renverser le gouvernement. Aussi proposons-nous de n'accorder aucun pouvoir suspensif au Sénat sur les subsides, ce qui comprend le budget des dépenses, les crédits provisoires et les crédits supplémentaires.»

La seule question, madame la Présidente, où le Comité a jugé utile de conserver au Sénat son *veto* absolu est celle de l'adoption de projets de loi ou de parties de projet de loi de portée linguistique. Pour accorder à la minorité de langue et de culture françaises une juste surreprésentation sur les questions qui la concerne directement, le Comité avait recommandé que toute mesure linguistique soit approuvée par la majorité des sénateurs dont la majorité des sénateurs francophones. C'était là, dans le rapport de 1984, le dernier lieu d'exercice du pouvoir de *veto* absolu que le Sénat détient depuis 1867.

Comme vous le voyez, madame la Présidente, chaque fois que le Parlement et le gouvernement fédéral se sont penchés sur la réforme du Sénat depuis 15 ans, chaque fois, on a voulu éliminer le *veto* absolu. Que l'on ait proposé un Sénat nommé, formé de délégations provinciales ou élu par la population, que l'on se soit appuyé sur des motifs de légitimité ou d'efficacité gouvernementale, chaque fois, on a limité les pouvoirs du Sénat en ne lui accordant qu'un *veto* suspensif sur la grande majorité des actes législatifs. La plupart des propositions des gouvernements provinciaux et des divers groupes intéressés par cette question, la plupart sinon toutes ces propositions depuis 20 ans vont dans le même sens.

Madame la Présidente, la motion du député de Prince Edward—Hastings fait figure d'exception. En conservant au Sénat des pouvoirs identiques à ceux de la Chambre des communes, elle place cette Chambre nommée en directe concurrence avec la Chambre élue. Dans la motion, seule la confiance en la bonne foi des parlementaires nous assure que la volonté de la population, telle qu'exprimée par les élus, prévaudra en cas d'impasse. J'admire cette confiance du député en la bonne foi des parlementaires mais je crains qu'elle ne suffise pas pour nous mettre à l'abri de blocages fréquents du système législatif. A mon avis, la proposition gagnerait en crédibilité si un mécanisme de déblocage comme le *veto* suspensif y était ajouté.

Je prie mes collègues en cette Chambre de réfléchir à cette dimension de la question avant de se prononcer sur la motion d'aujourd'hui.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, je félicite le député de Prince Edward—Hastings (M. Ellis) d'avoir abordé ce sujet fort important à la Chambre des communes.

En 1975, le député est venu faire un discours dans ma circonscription et je me suis fait élire à quatre reprises depuis. S'il revient nous parler de la réforme du Sénat, je pourrais bien encore être réélu quatre fois encore.

Nulle part autant qu'en Alberta, la population est aussi fondamentalement d'accord sur la réforme du Sénat. Ce désir tient à une saignée de quelque 30 millions de dollars occasionnée par le Programme énergétique national des libéraux. Il a suscité un sentiment de colère tellement enraciné maintenant que l'Alberta croit que l'unique moyen d'assurer une certaine justice au sein de la Confédération est de refondre le Sénat.

Je voudrais ajouter—et je fais cette observation surtout à cause des commentaires du député de Kenora—Rainy River (M. Parry)—que ce serait naïveté de notre part de croire qu'il n'y a pas de problèmes entre nos régions. Au demeurant, je m'étonne qu'un député du Nord de l'Ontario ne veuille pas d'un certain équilibre régional dans notre régime fédéral.

Même si je diverge un peu d'opinion avec mon collègue de Prince Edouard—Hastings sur les modalités d'un Sénat refondu, je veux lui dire d'emblée combien il a été bien inspiré de nous en parler aujourd'hui. Je crois que toute entité politique doit être élective. Je sais que d'autres députés ne seront pas d'accord avec moi, et c'est leur droit, mais j'en ai la ferme conviction. Comme ce fut le cas de la Magna Carta, il y a 700 ans, la seule raison d'être de la politique, en démocratie, est de donner au peuple le sentiment du pouvoir. Il ne peut éprouver ce sentiment que lorsqu'il sait que ses représentants sont élus, qu'il peut les remplacer ou s'en débarrasser.

Prenons le Canada, par exemple. C'est un pays qui a environ 4 500 milles de largeur. Sa population est surtout concentrée à moins de 100 milles de la frontière américaine, sur une bande allant de l'Île de Vancouver à l'Île-du-Prince-Édouard. Les députés fédéraux venant des agglomérations urbaines de Toronto et de Montréal sont plus nombreux que tous ceux du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et des deux tiers de la Colombie-Britannique, le nord de cette province. Autrement dit, deux villes sont plus représentées que 75 p. 100 de toute la masse territoriale du Canada. Cette situation fait clairement ressortir la nécessité d'assurer un équilibre entre les régions dans notre système politique.

Je ne vous citerai pas de vieux adages sur la banalité en partie parce qu'ils ne me viennent pas à l'esprit en ce moment. Cependant, nous avons tous entendu le dicton qui dit que si nous détruisons les villes, d'autres surgiront de l'arrière-pays et si nous détruisons l'arrière-pays, l'herbe poussera dans nos villes. Je vous dis simplement, madame la Présidente, qu'une ville n'est rien d'autre que l'agent transformateur de l'arrière-pays. Elle ne fait rien d'autre que transformer ce qu'elle tire de l'arrière-pays. Elle veille à ce qu'on puisse transformer les ressources de l'arrière-pays pour les lui revendre. Je n'utilise pas l'expression «arrière-pays» dans un sens péjoratif. Je l'utilise avec fierté parce que c'est de là que proviennent les ressources, le poisson, le bois, les minerais et le reste.

• (1750)

Je crois que s'il y a matière à réflexion ici ce soir, ce doit être le vide qu'a connu le pays vers le milieu des années 70 en raison de l'absence de Sénat doté de véritables pouvoirs. Le gouvernement de l'époque a institutionnalisé les conférences des premiers ministres. Ceux-ci ont commencé à combler le vide que le Sénat aurait dû combler.

Comme je les perçois, les participants à ce processus ou les membres du Sénat actuel seraient simplement nommés par les provinces ou par un gouvernement fédéral. J'estime que l'on ne répondrait pas ainsi au besoin criant du pays, soit un système fédéral que la population pourrait respecter. Les Canadiens désirent ardemment devenir des Canadiens à part entière, qu'ils soient du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Saskatchewan ou des territoires. Nous voulons un système fédéral qui fonctionne.

Dans l'Ouest, nous avons beaucoup entendu parler d'un Sénat qui aurait trois caractéristiques dont l'une serait d'être électif. J'accepte cette condition parce que je reconnais que le pouvoir doit appartenir au peuple. Une autre de ses caractéristiques serait l'égalité. Je désire m'étendre un peu sur celle-ci parce que j'ai été façonné par six années d'études universitaires aux États-Unis. J'ai appris que le petit État du Rhode Island a deux sénateurs qui font contrepoids aux deux sénateurs de la Californie. Le grand État densément peuplé de New York a deux sénateurs pour faire contrepoids aux deux sénateurs de l'État du Wyoming qui ne compte que 500 000 ou 600 000 personnes.

Très fréquemment, les Américains utilisent le «nous» là où les Canadiens ont trop souvent tendance à utiliser le «moi» et le «eux» en pointant du doigt un bout ou l'autre du pays. Pourtant, je soutiens qu'il y a moins de différences entre une personne de Dallas et une autre de Boston qu'entre une d'Edmonton et une de Toronto. Cela reflète peut-être le fait qu'aucune de nos institutions fédérales ne donne aux différents partenaires de la fédération le sentiment de participer à part égale. J'estime que l'égalité a aussi son importance.

J'aimerais ouvrir une parenthèse pour faire une autre observation, madame la Présidente. Je rappelle à votre mémoire les noms de Dave Church, ancien sénateur de l'Idaho, de Mike Mansfield, autre ancien sénateur qui a été leader de la majorité au Sénat et également celui du sénateur Barry Goldwater dont nous avons tous entendu parler. Les sénateurs qui occupaient le devant de la scène étaient ceux qui provenaient des États les moins peuplés parce que cela faisait partie de la règle officieuse et cela favorisait un certain sentiment d'égalité.

La dernière caractéristique, c'est l'efficacité, madame la Présidente. Voilà pourquoi j'estime que l'institution doit être mesurée dans ses jugements, car telle est bien la question essentielle. Il est important que les sénateurs soient élus et qu'ils soient aussi égaux, bien qu'il faille fixer certains paramètres afin que les votes individuels ne servent pas à toujours renverser les décisions de la Chambre. Le Sénat pourrait ainsi servir de pondération et exiger même une nouvelle étude. En l'occurrence, les Canadiens en général sauraient sans doute inciter la Chambre des communes à faire preuve d'un équilibre qui nous fait parfois défaut.

Mon temps de parole tire à sa fin, madame la Présidente. En terminant, je tiens à remercier le député de Prince Edward—Hastings de nous avoir présenté une mesure législative aussi importante.

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Madame le Président, dans les quelques minutes qui restent pour l'examen des initiatives parlementaires, je me réjouis de prendre part au débat sur la motion présentée par un éminent collègue, le député de Prince Edward—Hastings (M. Ellis). Sa motion d'aujourd'hui nous a permis de nous pencher sur la grande question de la réforme du Sénat, sujet qui suscite beaucoup d'intérêt depuis de nombreuses années, probablement depuis le 2 juillet 1867.

Le premier ministre de l'époque, le premier premier ministre du pays, Sir John A. Macdonald, avait créé l'expression «Chambre de réflexion». Bien que ce soit discutable, il est clair que, depuis la Confédération jusqu'à ce jour, le Sénat a fait un apport notable dans le domaine de l'examen des lois du pays. Mais les Pères de la Confédération avaient également voulu que le Sénat joue un rôle au chapitre de la représentation régionale et défende ainsi les intérêts régionaux. Il s'en trouvera peu pour nier que le Sénat néglige d'exécuter de manière efficace son second grand rôle.

Comment se fait-il que le Sénat n'est pas en mesure de représenter efficacement les intérêts régionaux? Ici encore, tant à la Chambre que dans tout le pays, il me semble, on s'entend pour dire que le fait que les sénateurs soient nommés par le gouvernement fédéral jusqu'à l'âge de 75 ans rend le Sénat moins apte à représenter les régions qu'il pourrait l'être. Comme l'a signalé le député de York-Ouest (M. Marchi), si le public accorde peu de légitimité au Sénat, c'est essentiellement en raison de la méthode de nomination. Il en résulte que le Sénat n'a pas l'autorité voulue pour exercer les pouvoirs considérables que lui confère la constitution. Je crois que les sénateurs eux-mêmes, aussi résolus et compétents soient-ils, ne sont pas perçus comme des défenseurs des intérêts régionaux.

Il semble assez évident que bon nombre des propositions récentes visant la réforme du Sénat ont eu comme principal objectif de redonner à cette chambre le rôle de représentation régionale qu'elle devait avoir à l'origine. Il s'agit certainement là de l'un des principaux objectifs du député de Prince Edward—Hastings. D'aucuns ont fait valoir que faute d'une deuxième chambre suffisamment forte, les gouvernements et premiers ministres provinciaux essayaient parfois de combler le vide. D'autres ont fait observer que notre système électoral créait l'impression que l'appui dont bénéficient les partis politiques nationaux dans certaines régions est beaucoup plus faible qu'il ne l'est en réalité. Ils signalent aussi que, dans sa forme actuelle, le Sénat ne peut contribuer à compenser les déséquilibres de la représentation élue de la Chambre.

D'autres arguments sont invoqués en faveur d'une représentation régionale accrue pour le Sénat, mais au bout du compte, ils visent tous un objectif commun, à savoir permettre au Sénat canadien de jouer à peu près le rôle que les secondes chambres jouent dans les autres régimes fédéraux.

Où voit-on qu'une meilleure représentation régionale est devenue le point central des propositions de réforme du Sénat? J'estime que les preuves sont fort nombreuses, madame la Présidente. Compte tenu de son mandat, par exemple, l'ancien comité mixte spécial de la réforme du Sénat devait:

> Étudier les moyens de réformer le Sénat de façon qu'il devienne plus représentatif de toutes les régions du pays.

Comme vous le savez, le comité a entendu de nombreux témoins de diverses régions et de divers secteurs de la société canadienne. Leurs opinions et propositions différaient, mais il est juste de dire qu'ils ont insisté sur le renforcement de la représentation régionale du Sénat plus que sur toute autre fonction.

Au cours de la minute ou à peu près qui me reste, je voudrais citer un témoin, un représentant important de l'Ouest, soit le président de la Canada West Foundation, M. David Elton, qui a dit:

> Au Canada, nous avons vraiment besoin de porte-parole régionaux à Ottawa, qui ne seraient pas des gouvernements provinciaux; ainsi, ces porte-parole régionaux pourraient s'intéresser aux préoccupations de leurs électeurs et s'assurer qu'ils participent vraiment à la formulation des lois que le gouvernement national veut faire appliquer.

Je me rends compte que le temps mis à ma disposition est expiré et je remercie la Chambre de son attention, madame la Présidente.

• (1800)

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je vois que l'honorable député de Québec-Est (M. Tremblay) aurait voulu s'adresser à la Chambre. J'ai besoin du consentement unanime?

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Et conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES LANGUES OFFICIELLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—ON EXIGE DES PRÉCISIONS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, vendredi dernier, ou la semaine dernière en tout cas, j'ai pris la parole en cette Chambre concernant une question qui me semblait importante. Je voulais faire la lumière sur la vente de certains services fédéraux, il s'agissait du Service de la cartographie et du Service de la télédétection du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, ainsi que du Service de l'hydrographie de Pêches et Océans. On se souviendra que cette question a fait pas mal de brouhaha pendant près de 10 jours et que, finalement, le gouvernement dans cette Chambre a mis fin au débat en donnant toute la vérité et en disant qu'il n'était pas question pour lui de privatiser ces services que l'on juge essentiels.

L'argument essentiel de mon intervention à ce moment-là consistait à démontrer que le gouvernement éprouvait parfois une difficulté à parler clairement, à dire aux Canadiens et aux Canadiennes ce qu'il avait l'intention de faire et comment il procéderait. Quelqu'un qui n'aurait pas suivi les agissements du gouvernement dans ce débat pourrait peut-être penser que c'était une exception, un genre d'élément isolé, mais cela semble être un genre de *pattern*, un genre de scénario qui se répète.

Et ce soir je veux soulever une question qui, je pense, intéresse beaucoup de députés et qui fait l'objet encore de tergiversations et d'hésitation de la part du gouvernement. Il s'agit en effet de la Loi sur les langues officielles et de la promesse faite par ce gouvernement à maintes reprises dans deux discours du Trône durant l'élection de 1984. Maintes fois dans cette Chambre, le premier ministre (M. Mulroney), les ministres responsables, qu'il s'agisse du secrétaire d'État, qu'il s'agisse du président du Conseil du Trésor, qu'il s'agisse du ministre de la Justice, tous impliqués dans ce dossier, ont répété que le gouvernement avait l'intention de déposer des amendements à la Loi sur les langues officielles. La question la plus récente je pense bien là-dessus, madame la Présidente, qui fait l'objet de mon débat ce soir, date du 11 décembre 1986 et se trouve à la page 2022 du compte rendu des *Débats*.

On sait que la Loi sur les langues officielles existe depuis près de 17 ans maintenant, qu'elle a vieilli comme beaucoup d'entre nous et bien d'autres, et qu'elle a besoin d'être amendée. Elle a besoin d'être modernisée, d'être mise à la page, d'être conforme aux réalités actuelles, et je ne pense pas qu'il y ait un député en cette Chambre du moins que je connaisse qui soit opposé à l'idée, comme je le disais, d'apporter la loi devant ce forum, ce Parlement afin de la moderniser, de la renforcer et d'y apporter des amendements nécessaires.

Et cela s'impose parce que, depuis son adoption en 1969, les mentalités au Canada ont changé. Cela a bien changé. Il faut le reconnaître. Il y a eu une Constitution qui a été rapatriée, qui a modifié de façon assez importante toute cette question linguistique, et il y a eu aussi de nombreux jugements de différents tribunaux canadiens concernant l'interprétation à donner tant à la Constitution qu'à la Loi sur les langues officielles.

Tout cela fait qu'on a besoin de leadership, qu'on a besoin d'amendements à la Loi sur les langues officielles. Alors il devient pour moi très important que ce sujet soit traité en Chambre et que le gouvernement donne un leadership et apporte, comme je l'ai dit tantôt, des solutions aux importantes questions d'idendité et de culture nationale, qu'il donne un nouveau souffle si on veut, un nouvel essor aussi à cette Loi sur les langues officielles et à son application.

Il faut, madame la Présidente, que les réformes fondamentales soient faites pour répondre aux défis des années 2 000. Toute une nouvelle génération a été élevée dans cette atmosphère, ce nouveau milieu, cette nouvelle pensée, cette nouvelle façon de voir les choses.

Et je pense qu'elle est ouverte maintenant de plus en plus à accepter les deux réalités canadiennes et à accepter aussi qu'elles s'épanouissent sans menacer pour autant ni l'une ni l'autre. Je ne pense pas qu'on puisse faire aujourd'hui la preuve que le fait d'affirmer mes droits comme francophone puisse en aucun temps ou en aucune façon amoindrir ou diminuer les droits de la majorité anglophone et, vice-versa au Québec, je ne pense pas qu'un anglophone qui exerce son droit de parler sa langue chez lui ne menace en quoi que ce soit la majorité québécoise dans son entité réelle et son droit à cette existence.

Madame la Présidente, il n'y a pas seulement moi qui dis que c'est une besoin essentiel d'amender la Loi, le premier ministre, comme je l'ai dit, l'a répété maintes fois à la Chambre, il l'a dit lors d'une élection, le gouvernement a donné l'espoir aux Canadiens dans deux discours du Trône que l'on verrait des amendements à la Loi sur les langues officielles. Jusqu'à maintenant, ce ne sont que des promesses, ce sont des tergiversations à n'en plus finir et, comme on le sait, madame la Présidente, la patience a ses limites, et la patience quelquefois peut, comment dirais-je, être étirée, on peut en abuser, et je pense que le gouvernement se doit de donner aux Canadiens et aux Canadiennes un échéancier de dire où on s'en va dans le dossier linguistique, de présenter le plus vite possible les amendements dans cette session et de façon à ce qu'on puisse ici en prendre connaissance et en discuter avec toute la générosité qui nous est connue et qui, je pense, ne peut que donner voie à une loi beaucoup plus moderne.

• (1805)

Il ne faut pas trop hésiter parce que si on le fait on va avoir des exemples comme cela est arrivé avec la Gendarmerie royale. Il y a des organismes qui vont profiter de faire des changements parce qu'il y a un vacuum qu'il faut combler. Et j'inviterais le secrétaire parlementaire, dans l'esprit d'une réforme, dans l'esprit d'un grand besoin d'affirmer que le gouvernement, ce Parlement, parle pour les Canadiens, et que l'on donne ce soir aux agences gouvernementales qui ont peut-être un peu d'impatience et qui veulent passer à l'action une indication ferme et précise qu'il y aura des amendements prochainement.

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, c'est au nom du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) que je viens apporter ici ce soir des précisions sur les questions que l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a soulevées. Tout d'abord, madame la Présidente, en ce qui concerne la Gendarmerie royale du Canada, tel que le président du Conseil du Trésor l'a déjà mentionné, le Conseil du Trésor n'a ni considéré ni approuvé de réduction pour quoi que ce soit de la GRC ou pour tout autre institution fédérale dans les objectifs d'embauche d'employés ou de recrues dont le français est la première langue officielle. Les modifications de politiques proposées par la GRC à ce sujet seront soumises à ses collègues du Conseil du Trésor et à lui-même pour considération.

Pour ce qui est des nombreuses plaintes adressées au Commissaire aux langues officielles au sujet du Service canadien du renseignement de sécurité, tel que mon collègue, le Solliciteur général du Canada (M. Kelleher), le mentionnait ici même, il y a quelque temps, des mesures ont déjà été prises pour redresser la situation. Ces mesures comprennent entre autres la nomination d'un plus grand nombre d'agents bilingues au siège social, le rehaussement de la compétence linguistique pour certains postes-clés ainsi qu'une augmentation de l'enveloppe destinée à la traduction afin que les communications écrites puissent être assurées dans les deux langues officielles.

Quant à la formation linguistique, la réduction prévue des effectifs de la Commission de la Fonction publique n'aura pas pour effet de diminuer l'usage du français dans les ministères puisque, dans la mesure du possible, les professeurs de langues seront affectés dans d'autres postes au sein de la même Fonction publique. Au contraire, les changements à la politique de formation linguistique et la restructuration des effectifs de la Commission de la Fonction publique constituent une initiative majeure en termes d'efficience et d'efficacité dans le domaine des langues officielles. Comme on le sait, l'État continuera d'assumer les coûts de la formation linguistique nécessaire aux besoins opérationnnels et continuera également à encourager la formation linguistique en vue d'améliorer les perspectives de carrières individuelles. Il n'y aura pas de réduction dans la formation disponible tant pour les ministères que pour les fonctionnaires.

En réponse à la question de l'honorable député d'Ottawa—Vanier sur le moment où le projet de loi pour modifier la Loi sur les langues officielles sera présenté, je ne puis que réitérer les propos que tenait le premier ministre à ce sujet le 5 décembre dernier. Si ce n'est pas avant Noël, ce sera peu de temps après, compte tenu des consultations que le gouvernement tient à effectuer sur ce dossier.

En dernier lieu, madame la Présidente, le gouvernement est conscient de la nécessité de rehausser la participation francophone dans la catégorie de gestion. Je puis vous assurer que dans ce domaine le gouvernement ne ménage pas ses efforts. Avec la Commission de la Fonction publique, le Conseil du Trésor demeure fort attentif à cette question. Certes, dans le contexte actuel, il est probable qu'il faudra encore quelques années avant d'arriver à une situation pleinement satisfaisante dans ce domaine, mais le président du Conseil du Trésor tient à vous assurer que le gouvernement accorde une importance primordiale à ce principe et prend toutes les mesures équitables tout en respectant le principe du mérite pour continuer d'accroître la participation francophone dans la catégorie de gestion dans la Fonction publique fédérale.

• (1810)

[*Traduction*]

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE (A) L'OPPORTUNITÉ D'ACCROÎTRE LES FONDS DESTINÉS À LA RECHERCHE. (B) L'APPROBATION DE PROJETS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, alors que je préparais mon intervention, on m'a rappelé un commentaire fait par John Polanyi, le lauréat du prix Nobel, au cours d'une réception donnée en son honneur, à Ottawa, il y a plusieurs semaines. On avait montré un vidéo illustrant les faits saillants de sa remarquable carrière. Avec la modestie qui le caractérise, le professeur Polanyi a dit que son oeuvre n'était qu'un élément de l'histoire des réussites canadiennes du passé, du présent et de l'avenir. «On se demande, cependant» a-t-il ajouté «à quand notre avenir a été remis».

Les Canadiens attendent toujours que le gouvernement conservateur réponde à cette question. Depuis les dernières élections, il n'y a eu que des revirements d'opinion et de la confusion; la politique et le gouvernement sont en plein désarroi. La saga de la participation du Canada au projet de la station spatiale est un parfait exemple d'une politique et d'un gouvernement en désarroi.

Quand j'ai posé ma question sur les réductions du budget du Centre national de recherches, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) a nié pour la énième fois que le Conseil national de recherches ait subi la moindre réduction. Qui le ministre pensait-il tromper? Certainement pas les petites entreprises du Québec, de l'Ontario, du Manitoba et de la Saskatchewan que j'ai visitées en septembre et en octobre avant que les réductions ne soient annoncées. Ces chefs d'entreprise m'ont dit qu'ils avaient mis leurs projets en veilleuse à cause du manque de fonds dans le Programme d'aide à la recherche industrielle, l'un des programmes gouvernementaux qui aide le plus efficacement les petites et les moyennes entreprises du Canada à faire de la recherche et de l'innovation.

La vérité, c'est que le Cabinet a ordonné que ce programme soit réduit. Le ministre a cependant dû reculer quand une

vague de protestations a déferlé sur le pays et quand les membres du Conseil d'administration du Centre national de recherches ont refusé d'obéir au gouvernement qui leur enjoignait de réduire le PARI.

Bien que le gouvernement ait annoncé il y a plus d'un an sa participation au projet de station spatiale, nous ne savons toujours pas aujourd'hui d'où viendront les fonds pour financer ce programme. Nous savons que le Conseil national de recherches a été forcé de fournir 60 millions de dollars. Un journaliste du *Ottawa Citizen* a demandé l'automne dernier au ministre de fournir la liste exacte des sources d'où proviendront les fonds. Il a refusé de le faire pour éviter des problèmes inutiles à ses collègues d'autres ministères.

Nous avons eu une idée de certains de ces problèmes ces derniers jours. Nous avons appris que des fonds destinés au développement régional seraient réaffectés au programme spatial. Le Cabinet a ordonné au ministère de l'Expansion industrielle régionale de retirer une somme de 35 millions de dollars et une autre somme de 5 millions, soit 40 millions de dollars en tout, du fonds Laprade et du fonds du bas Saint-Laurent et de la Gaspésie pour financer notre participation au programme spatial.

[*Français*]

Mais il n'y a pas une «cenne», madame la Présidente, de cet argent-là qui va retourner dans les régions de la Mauricie et des Bois-Franc ou dans la Gaspésie, parce qu'il n'y a aucune capacité dans cette région. Il n'y a aucun centre de recherche. Il n'y a aucune capacité pour ces régions du pays de participer au programme spatial. Alors il y a des fonds qui ont été octroyés par le gouvernement pour le développement régional qui sont maintenant retirés par le gouvernement, secrètement et sans dire la vérité aux Canadiens.

• (1815)

[*Traduction*]

Je l'ai dit au ministre il y a quelques semaines et il a été surpris que nous ayons obtenu ce renseignement. Il se demandait comment nous l'avions obtenu. C'est un recherchiste de la Bibliothèque du Parlement qui l'avait obtenu en téléphonant tout simplement au ministère de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre s'est vraiment dépassé en répondant à une question que je lui ai posée il y a environ deux semaines. Je lui ai demandé encore une fois quand il pourrait nous donner des détails sur le financement du programme spatial. Il a répondu: «J'ignore si je pourrai jamais vous donner ce renseignement ni si je pourrai jamais connaître la réponse». Cela n'inspire-t-il pas confiance dans le gouvernement? On peut dire que les Canadiens peuvent dormir sur leurs deux oreilles sachant que le pays est en d'aussi bonnes mains!

Le gouvernement a déçu une fois de plus le professeur Polanyi il y a dix jours, lorsqu'il a annoncé sa stratégie scientifique et technologique. L'avenir est toujours incertain. J'ignore si vous avez vu cette déclaration d'intention, madame la Présidente. Elle est très élaborée. On dirait un napperon. Elle est jolie. Elle porte les armoiries des gouvernements provinciaux et territoriaux. Elle porte la signature des ministres, mais pas un sou de plus n'a été affecté à la recherche. J'ose espérer qu'un de ces jours, le gouvernement apprendra qu'il faut affecter plus de crédits à la recherche, au lieu de les réduire. Je signale au ministre que nous ne pouvons pas résoudre les problèmes à coups de promesses.

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Madame le Président, comme d'habitude, le député s'est écarté de sa question initiale, ce qui est vraiment ennuyeux. Il a demandé pourquoi le gouvernement a amputé de 60 millions de dollars le budget du PARI, ce qui sape la position concurrentielle de l'industrie canadienne, et surtout des petites et moyennes entreprises. Le député n'a absolument pas traité de cette question, et c'est pourtant ce qu'il demandait.

Je suis heureux de lui répondre aujourd'hui car j'ai ainsi l'occasion de rétablir les faits à ce sujet. Tout d'abord, le gouvernement n'a jamais amputé de 60 millions de dollars le budget du programme d'aide à la recherche industrielle du CNR. Le député devrait savoir que le ministre d'Etat chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) a donné personnellement l'assurance qu'en 1986-87, les subventions d'aide à la recherche industrielle ne seraient pas inférieures à celles des années précédentes.

Comme le député est mal informé au sujet de la politique fédérale en matière de sciences et de technologie, il ne m'en voudra pas de prendre un moment pour le mettre au courant. Tout d'abord, les initiatives prises par le gouvernement à l'égard du CNR s'inscrivent dans le cadre d'une politique logique. Dans le discours du trône, nous avons annoncé la mise en oeuvre d'importants projets visant à faire une place importante aux sciences et à la technologie dans la culture du Canada.

Si les choses avaient été normales à notre arrivée, il n'aurait pas été difficile d'atteindre ces objectifs. Au contraire, nous avons hérité d'une crise créée par le parti du député. Le déficit avait atteint un niveau intolérable après des années de dépenses irréfléchies. Le budget fédéral des sciences et de la technologie consistait en un méli-mélo de programmes décousus, pour la plupart sans véritable objectif scientifique et appliqués sans la moindre logique. Autrement dit, nous n'avons pas pu agir aussi rapidement ou aussi librement que nous le souhaitions. Nous avons constaté notamment que le secteur des sciences et de la technologie relevant du gouvernement fédéral n'était guère florissant. Il n'y avait ni politique nationale ni priorités logiques dans ce domaine. Par conséquent, les efforts des organismes fédéraux et provinciaux, des universités et de l'industrie, faute de coordination, étaient souvent inefficaces. Le financement des organismes chargés d'accorder les subventions n'était pas certain, et de grosses sommes étaient consacrées à d'autres programmes ordinaires touchant diverses installations fédérales. Enfin, le crédit d'impôt à la recherche scientifique représentait un important manque à gagner pour le fisc et ce, sans grand résultat.

• (1820)

Depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement a mené l'attaque sur quatre fronts différents. Premièrement, nous avons supprimé le crédit d'impôt à la recherche scientifique en le remplaçant par un crédit d'impôt remboursable visant à aider toutes les sociétés canadiennes, et notamment les petites entreprises qui démarrent. Deuxièmement, nous avons garanti aux organismes qui accordent des subventions une base de financement pour les cinq prochaines années. Grâce à cette

mesure uniquement, les installations de recherches universitaires verront leurs crédits augmenter de plus d'un milliard de dollars au cours des cinq prochaines années. Troisièmement, nous avons réalisé un consensus national sur les sciences et la technologie grâce à la participation de tous les intéressés. Il est ressorti de cette entente générale, annoncée dernièrement à Vancouver par le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, une politique nationale des sciences et de la technologie qui établit un cadre pour des initiatives nationales de recherche et de développement mieux coordonnées et plus énergiques. Quatrièmement, nous avons commencé à rationaliser le réseau de laboratoires du gouvernement, et notamment ceux du CNR, pour concentrer les initiatives fédérales sur l'aide à l'industrie.

Toutes ces mesures ont été mises en place malgré les limites que nous impose le déficit. Le gouvernement a toutefois réussi à trouver d'autres ressources, pour répondre aux nouveaux besoins du CNR. En fait, le CNR va obtenir 62 années-personnes de plus l'an prochain.

En résumé, l'opposition a déformé les faits de façon exagérée en ce qui concerne le CNR. En réalité, les compressions qui ont eu lieu étaient nécessaires mais très restreintes. Elles n'ont guère eu d'incidence sur les employés et le CNR demeure une installation de recherches solide et viable qui dispose de nouvelles ressources dans des secteurs importants comme la biotechnologie.

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—LA RÉUNION PROCHAINE DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS. B) LA NÉCESSITÉ D'UN ENGAGEMENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, comme vous le savez, je soulève ce soir la question des pluies acides. De toute évidence, la stratégie du gouvernement au sujet des pluies acides a échoué lamentablement. Nous en sommes arrivés au point où le premier ministre (M. Mulroney) considère comme une grande victoire le fait que le président Reagan tienne un engagement qu'il a pris il y a un an. Le fait est que nous allons devoir nous contenter d'un propramme quinquennal de recherche. Ce programme ne sauvera pas nos lacs, nos forêts et notre écosystème, car il ne cherche pas vraiment à réduire les pluies acides.

Comme Michael Perley, de la *Canadian Coalition on Acid Rain* l'a déclaré:

> Les techniques d'épuration du charbon ne résoudront pas le problème . . . La solution consiste à réduire les émissions de substances acides.

Je demande au secrétaire parlementaire ce que le premier ministre va négocier au sommet du 5 avril étant donné qu'il a accepté sans hésiter, hier, la solution proposée par le président Reagan qui consiste à poursuivre les projets expérimentaux. Non seulement le premier ministre l'a accepté, mais il l'a fait trois semaines avant le début du sommet. Par conséquent, il a renoncé à négocier. Il aurait pu se taire et adopter une position selon laquelle le Canada aurait exigé beaucoup plus que l'initiative que le président Reagan a annoncée hier à Washington. On voit mal ce que le premier ministre va demander à ce sommet maintenant qu'il a déclaré: «Bravo, c'est ce que nous voulons». Pourtant, des promesses nous avaient déjà été faites il y a un an et elles ne portaient pas sur de simples programmes d'expérimentation et de recherche.

Je demande au secrétaire parlementaire quand le gouvernement fera preuve d'un peu de courage en faisant clairement valoir au président Reagan que nous voulons non pas d'autres programmes de recherche et d'expérimentation, mais une réduction des pluies acides. Nous voulons un programme important, du point de vue canadien, qui comporte des dates de réalisation et des pourcentages de réduction, comme nous l'avons fait chez nous. Nous voulons progresser ensemble, tant pour le bien des Américains que pour celui des Canadiens. On se demande pourquoi le gouvernement tergiverse au lieu de dire les choses comme elles sont. L'erreur fondamentale a été faite il y a un ou deux ans lorsque ce rapport des envoyés à été déposé et que nous avons accepté de faire de la recherche et du développement. Le temps presse. Les années passent et l'environnement continue de se détériorer sous l'effet des précipitations acides.

• (1825)

Nous ne sommes pas les seuls à le dire. Henry Wexman, un représentant au Congrès, a déclaré qu'en acceptant l'engagement du président Reagan notre premier ministre a été accusé de «brader les Canadiens et leur milieu». Il a ajouté : «Je suis étonné que, pour la deuxième fois, le premier ministre ne perce pas le jeu du président . . . C'est notre environnement commun qui est trahi».

Autre exemple. Clifford Lincoln, ministre québécois de l'Environnement, est d'avis que la promesse de Reagan «paraît alléchante jusqu'au moment où l'on essaie de lire entre les lignes. Il n'y a pas un mot sur les limites. Pas un mot sur la diminution des émanations, ni sur les délais. Le message est limpide. Il nous faut commencer à réclamer avec plus de vigueur et hausser le ton». Voilà ce que déclare un distingué ministre de l'Environnement au Canada.

Cela ne suffit pas encore? Eh bien la semaine dernière, le président de la sous-commission de l'environnement du Sénat américain a dit : «J'espère que la même chose ne va pas se produire encore». Il faisait allusion à l'acceptation par le premier ministre des solutions diplomatiques du président Reagan. Le représentant Sikorski abonde dans le même sens. Je vous ai déjà rapporté les déclarations de Michael Perley, de la *Canadian Coalition on Acid Rain*. Un autre Américain en vue . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): Si le député veut avoir une réponse, il aurait peut-être intérêt à céder la parole au secrétaire parlementaire.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame la Présidente, il est évident que les questions sont importantes mais quelquefois les réponses le sont aussi. Il faut avoir quand même un certain front pour poser une question comme celle-là et nous mettre en pleine face nos réalisations et dire qu'est-ce qu'on a fait. Quand on regarde réellement ce qu'on a fait . . . Ce gouvernement-là, madame la Présidente, a fait plus pour régler le problème des pluies acides—et cela est reconnu par tout le monde, y compris les médias—que le gouvernement précédent.

Le premier ministre a quand même rencontré à Québec, en mars 1986, le président Reagan. Ils ont convenu d'un accord. Durant ce temps-là l'opposition gloussait et riait, et elle avait la tête encore dans les poubelles, elle cherchait des scandales.

Mais durant tout ce temps-là, madame la Présidente, les émissaires qui ont été nommés du côté des États-Unis et du côté du Canada se réunissaient et ils parlaient des pluies acides, ils parlaient des moyens pour enrayer ce problème, et ils sont arrivés avec des recommandations et des constatations. Le président américain et M. Mulroney se sont rencontrés à Washington, en mars 1986 cette fois-ci, un an plus tard. Et ils ont accueilli ces constatations et ils se sont promis qu'ils allaient prendre les moyens. Durant ce temps-là les adversaires, l'autre côté, avaient toujours la tête dans les poubelles pour chercher les scandales. Ils ne faisaient pas de comparaison avec ce qu'ils avaient fait les années passées.

Aujourd'hui, madame la Présidente, mon collègue de Richmond—Wolfe (M. Tardif), du parti de l'Opposition officielle, s'est levé à la Chambre pour parler de l'effet désastreux des pluies acides sur les érables . . . que ça va devenir catastrophique dans quatre ans. Je suis pleinement d'accord avec lui, je trouve cela terrible. Il en est de même pour les gens de Beauharnois—Salaberry dans ma circonscription. Mais, madame la Présidente, ce n'est pas parce que les «bleus» sont arrivés au pouvoir en septembre 1984 que subitement les pluies acides sont arrivées. Ce n'est pas parce que les «bleus» sont arrivés au pouvoir que subitement tous les problèmes tombent. Qu'est-ce qui s'est fait avant septembre 1984 là-dessus? Parce que si on a le problème aujourd'hui que cela devient catastrophique . . . il ne s'est absolument rien fait. Savez-vous ce qu'il a dit comme solution? Est-ce que les producteurs vont recevoir de l'argent? C'est cela qu'on a toujours fait. On s'imagine acheter la sérénité avec de l'argent. Ce n'est pas cela. On prend les moyens.

La dernière annonce . . . M. Busch est quand même venu ici, madame la Présidente, quand on s'est montré inquiet de l'entente qui s'était signée avec le Mexique, il est venu ici. Cela ne s'est pas passé à l'époque, de l'autre côté. Ils avaient encore la tête dans les poubelles pour chercher les scandales. Mercredi passé, que s'est-il passé à Washington? Des fonds ont été alloués. Faisons confiance à des gens sains d'esprit qui veulent bâtir un monde meilleur à la vitesse qu'ils peuvent.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 31.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 20 mars 1987

* * *

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LE BIEN-ÊTRE SOCIAL

ON TROUVE SCANDALEUX LA NÉCESSITÉ DE CRÉER DES BANQUES D'ALIMENTATION

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, hier soir le chef libéral John Turner et Beth Phinney, candidate libérale dans Hamilton Mountain, ont pu se rendre compte à quel point la pauvreté accable la population de Hamilton Mountain. Ils ont rendu visite au centre d'alimentation *Neighbour-To-Neighbour* dans Hamilton Mountain. Je trouve que c'est absolument scandaleux en cette ère d'abondance, en 1987, que des circonscriptions partout au Canada aient à créer des banques d'alimentation pour nourrir les pauvres et les affamés.

Dans ses trois derniers budgets, le gouvernement a arraché plus d'argent aux pauvres, aux travailleurs et aux Canadiens ordinaires pour le redonner aux riches. Le ministre des Finances (M. Wilson) a l'audace de parler maintenant de réforme fiscale. Nous avons été en contact avec la réalité hier soir dans Hamilton Mountain quand notre candidate, Beth Phinney, a amené notre chef visiter les banques d'alimentation et a pu lui prouver que non seulement des citadins souffrent, mais que des gens des banlieues de toutes les circonscriptions du Canada souffrent également.

Il importe, je crois, que le gouvernement lance une campagne nationale de lutte contre la pauvreté pour s'assurer qu'en 1987 des Canadiens n'aient pas à faire la queue pour pouvoir se nourrir eux-mêmes, leurs enfants et leur famille. C'est une politique libérale et raisonnable que Beth Phinney prônera quand elle viendra siéger à Ottawa.

* * *

DÉFI 87

LES PERSPECTIVES D'EMPLOI POUR LES JEUNES DU NORD DE L'ONTARIO

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé récemment à la Chambre de Défi 87 et de la création d'emplois pour les jeunes. Je prends aujourd'hui la parole pour féliciter le ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest) de l'excellent travail qu'il a accompli en poursuivant les efforts du gouvernement fédéral pour offrir des emplois intéressants aux jeunes Canadiens.

J'ai été heureux de constater l'année dernière à quel point Défi 86 avait été un succès pour les jeunes du nord de l'Ontario. Des contrats pour une valeur de plus de 8,2 millions de dollars ont été accordés dans le nord de l'Ontario dans le cadre du programme qui a permis de créer 4 600 emplois. Les étudiants de tous les coins du Nord ont énormément bénéficié de Défi 86 et les étudiants bénéficieront encore autant cette année de ce fructueux programme.

• (1105)

Je suis très heureux de voir que le gouvernement fédéral a reconnu les besoins spéciaux des jeunes du nord de l'Ontario et y a répondu. Je félicite encore une fois le ministre d'État chargé de la Jeunesse des efforts qu'il a déployés pour répondre aux besoins des régions du pays, et le gouvernement du Canada d'avoir procuré des emplois à nos jeunes.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS— L'OPPOSITION D'UN RÉSIDENT DE LA SASKATCHEWAN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, hier, les Canadiens ont enfin su exactement qui souhaitait vraiment le libre-échange au Canada. C'est l'alliance des grands chefs d'entreprise libéraux et conservateurs formée de gens comme Donald Macdonald, Peter Lougheed et Philippe de Gaspé Beaubien avec l'appui des représentants des principales entreprises du pays.

Je voudrais vous faire part de l'opinion d'une personne du centre de la Saskatchewan, d'un électeur du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), qui lui a écrit pour lui dire ceci:

> Selon moi, le Canada a tort d'essayer de négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, alors qu'un vent de protectionnisme souffle chez nos voisins du Sud . . . Il ne s'agit pas de tout risquer pour un petit profit.

Il présente d'excellents arguments contre le libre-échange et conclut ainsi:

> Le gouvernement devrait ordonner à M. Reisman de plier bagages sans faire de bruit et de rentrer chez lui.

C'est également la position de notre parti.

Article 21 du Règlement

LES FINANCES

L'ÉLIMINATION GRADUELLE DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, le crédit d'impôt à l'investissement a été inauguré au milieu des années 1970. Il semble qu'il ne visait pas à stimuler l'embauche dans le secteur de la production des machines et de matériel mais plutôt, selon les fonctionnaires du ministère des Finances, à accroître la productivité en favorisant l'investissement dans l'outillage.

De toute évidence, le crédit d'impôt à l'investissement n'aurait jamais dû s'appliquer à l'agriculture. C'est un programme qui encourage les agriculteurs riches à des transactions douteuses en matière d'équipement aux fins de l'impôt, il ne visait même pas à stimuler l'embauche dans le domaine de la fabrication des pièces d'équipement au Canada, et il a très peu contribué à accroître la productivité du secteur agricole de l'Ouest, secteur qui est déjà très productif. C'est un programme qui a coûté au Trésor fédéral des centaines de millions de dollars. Il aurait mieux valu que cet argent serve à d'autres programmes agricoles.

Tout comme le crédit d'impôt à la recherche scientifique, le crédit d'impôt à l'investissement est un programme libéral mal conçu, médiocrement élaboré, et une source d'abus.

Je félicite le ministre des Finances (M. Wilson) d'avoir reconnu que le crédit d'impôt à l'investissement est un programme sans objet et d'avoir pris des mesures pour l'éliminer graduellement.

* * *

[*Français*]

L'AÉROSPATIALE

L'OPPORTUNITÉ D'ÉTABLIR LA NOUVELLE AGENCE SPATIALE À MONTRÉAL

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, depuis plusieurs semaines déjà, Montréal réclame que le siège social de l'Agence spatiale soit dans cette ville. M^me^ Manon Vennat, présidente du Board of Trade, M. Marcel d'Aoust, président de la Chambre de commerce, demandent fermement au gouvernement de établir cette agence à Montréal.

Dans *Le Devoir* d'hier on lisait: «Montréal, centre spatial, est une vision réaliste et stimulante pour l'ensemble du Canada.» Cette déclaration est vraie, monsieur le Président; 55 p. 100 de l'industrie spatiale canadienne est concentrée à Montréal; 79 p. 100 de la recherche et du développement se fait dans cette région; 45 p. 100 du chiffre d'affaires de cette industrie est à Montréal. Avec quatre universités, Montréal offre une excellente synergie entre les milieux universitaires et industriels.

Malgré toutes ces bonnes raisons pour localiser l'Agence spatiale canadienne à Montréal, le gouvernement actuel pense peut-être la loger ailleurs. Je pense que cela est très important, on nous dit qu'il y a plusieurs raisons, une d'entre elles serait que certains fonctionnaires dans ce domaine seraient réticents à quitter la Capitale nationale, mais je ne pense pas que la raison soit suffisante. Alors il s'agit que le gouvernement actuel n'oublie pas son mandat et qu'il fasse en sorte que le bien-être économique du pays soit bien placé, c'est-à-dire que le centre spatial doit revenir à Montréal.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA DIMINUTION DU NOMBRE DE PERSONNES VIVANT SOUS LE SEUIL DE LA PAUVRETÉ

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, la pauvreté recule sensiblement grâce à la politique efficace du gouvernement progressiste conservateur. Statistique Canada rapporte que l'augmentation du revenu réel des familles a fait chuter de 263 000 le nombre de Canadiens vivant en deçà du seuil de la pauvreté en 1985. C'est une bonne nouvelle pour nous tous, conservateurs, qui croyons en la dignité humaine.

• (1110)

Il est évident que les efforts du gouvernement pour créer un climat économique favorable aux investissements, aux emplois et aux possibilités économiques font beaucoup plus pour supprimer la misère que la vieille politique d'aumônes et de gaspillage libérale-néo-démocrate.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LE BUDGET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—ON CRITIQUE CERTAINES DISPOSITIONS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté hier un budget qui hausse de 135 $ l'impôt des familles moyennes. Ce budget montre clairement, en outre, que le projet du gouvernement conservateur tendant à interdire tout nouveau médicament générique fera beaucoup de tort aux consommateurs.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique est allé jusqu'à exiger que les personnes âgées paient 75 p. 100 des frais du pharmacien qui remplit les ordonnances, et ce jusqu'à concurrence de 125 $ par an. Bien que les très pauvres soient exemptés de cette mesure, celle-ci nuira à un grand nombre de personnes âgées qui vivent à peine au-dessus du seuil de la pauvreté.

Le gouvernement provincial s'en prend d'une autre façon encore aux vieillards et aux malades, puisqu'il augmente la franchise lors du remboursement du prix des médicaments assurés. Ces mesures déplorables sont fortement liées, à mon avis, à la modification de la Loi sur les brevets, qui forcera les familles à payer plus cher les médicaments d'ordonnance. Voilà qui prouve encore que les conservateurs fédéraux collaborent avec les créditistes de la Colombie-Britannique en vue d'enrichir les entreprises aux dépens des vieillards, des malades et des pauvres.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES PROGRÈS DÉCOULANT DES TRAVAUX DE RECHERCHE DES SCIENTIFIQUES

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, les gens les plus faciles à tourner en dérision à la Chambre sont les enseignants. Aucun député n'oserait dire un mot contre les agriculteurs, les pêcheurs, les ouvriers ou les chefs d'entreprise, à condition qu'ils soient modestes. Mais n'importe qui peut un jour dénigrer les professeurs sans craindre des représailles.

Pourtant, les autos que l'on utilise pour se rendre au travail, nos instruments de travail, l'économie qui rend le travail possible et ce qui satisfait presque tous les besoins légitimes sont le fruit des progrès découlant des travaux de recherche des scientifiques et des savants, surtout ceux des universités.

Tous les paliers de gouvernement et l'ensemble du secteur privé devraient faire de la recherche une priorité du financement car elle a de plus en plus besoin de capitaux. Sans la recherche, le Canada n'aurait pas pu connaître la prospérité au cours du XX^{e} siècle et ne pourrait pas espérer progresser au cours du XXI^{e} siècle.

* * *

[*Français*]

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

L'ÉTABLISSEMENT D'UNE AGENCE SPATIALE ET LA SITUATION DES TRAVAILLEURS ÂGÉS EU ÉGARD À L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, comme ma collègue d'Outremont (M^{me} Pépin) l'a mentionné, la Chambre de commerce de Montréal, le Board of Trade de Montréal, le maire de Montréal et, hier, les éditorialistes des journaux de Montréal, l'Assemblée nationale du Québec, pour la deuxième fois, l'opposition, le Parti québécois et le Parti libéral acceptaient une motion unanime voulant que le gouvernement Mulroney confirme que Montréal soit le centre de l'aérospatiale en implantant l'Agence spatiale à Montréal.

Monsieur le Président, il est important, premièrement, qu'en fin de semaine au conseil général des députés conservateurs qui se réunissent à Québec, ils adoptent une motion unanime pour que Montréal soit favorisé et, deuxièmement, à ce même conseil général, les députés conservateurs devraient adopter une motion unanime pour enlever la discrimination à l'endroit des travailleurs âgés au niveau de l'assurance-chômage.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LE PRINTEMPS

VOICI DES JONQUILLES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—HOURRA!

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, nous vivons une journée très spéciale. Non seulement c'est le quarante-huitième anniversaire du premier ministre du Canada (M. Mulroney) . . .

Des voix: Bravo!

M. Schellenberg: . . . mais c'est aussi le dernier jour de l'hiver. En effet, «l'hiver de notre déplaisir» prend fin et le printemps commence officiellement ce soir.

Comme vous en conviendrez, monsieur le Président, le printemps est éternel dans notre province d'origine, la Colombie-Britannique. Le soleil y brille en permanence, les fleurs y couvrent nos parterres à longueur d'année, et l'océan caresse doucement nos côtes.

Mais nous sommes des gens magnanimes en ce que nous acceptons de partager notre bonne fortune avec les Canadiens de l'Est; alors que la neige est souillée et toute grise à Ottawa, les députés venus du paradis du Pacifique ont offert des jonquilles à tous leurs collègues de la Chambre.

Elles nous viennent de Vancouver, de la station de radio CKNW indicatif qui cette année encore veut dire: «*Canadians know nice weather*». Ces jonquilles sont le symbole du printemps et en anglais nous disons:

Spring has sprung,
The grass is riz . . .
British Columbia is where
The shunshine is!

Des voix: Bravo!

* * *

• (1115)

LES PORTS

LES PORTS POUR PETITS BATEAUX—DEMANDE DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ENTRETIEN

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le ministère des Pêches n'a affecté que 47,5 millions de dollars à l'entretien des ports pour petits bateaux. Selon les estimations de M. Mike Godin de la Direction de l'entretien portuaire, un budget annuel de 120 millions est nécessaire. Si de telles dépenses ne sont pas autorisées, il faudra fermer d'ici cinq ans environ 150 ports de pêche de classe C.

Autrement dit, le gouvernement n'assure pas l'entretien de l'infrastructure de base de nos industries de la pêche et du tourisme. Dans certains cas, si un incendie se déclare sur un bateau de pêche, il sera impossible aux camions de pompiers d'y avoir accès. Par ailleurs, les droits de permis de pêche sur la côte du Pacifique ont doublé et les droits d'amarrage ont plus que doublé.

Le gouvernement doit modifier cette politique d'économie de bouts de chandelles qui laisse aller à l'abandon notre industrie de la pêche.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA BAISSE DU TAUX D'ESCOMPTE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, il est vrai que certaines régions du Canada sont prospères alors que d'autres ne bénéficient pas autant de l'excellente performance de l'économie canadienne. Toutefois, un élément clé vient en aide à toutes les régions et c'est la baisse des taux d'intérêt.

Hier, le taux de la Banque du Canada est tombé à 7,14 p. 100, soit son niveau le plus bas en quatorze ans. Lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir, en septembre 1984, le taux de la Banque du Canada était de 12,38 p. 100.

C'est là une bonne nouvelle pour tous les Canadiens. Il sera plus facile aux jeunes couples de s'acheter une maison. Des taux d'intérêt à la baisse favorisent la création de petites entreprises et la survie de celles qui existent déjà.

De faibles taux d'intérêt sont aussi avantageux pour le gouvernement. Chaque point de pourcentage de moins représente une économie annuelle de plus de deux milliards de dollars en intérêts sur la dette nationale. Cela contribue à réduire le déficit.

Comme disait Jackie Gleason, «*How sweet it is!*»

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU CHEF DU NPD

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, vous vous souvenez qu'au début de la semaine, les libéraux ont proposé un amendement très judicieux à la motion du gouvernement sur le libre-échange. L'amendement demandait que soient protégés les offices de commercialisation des produits agricoles, l'accord sur l'automobile, les industries culturelles canadiennes et d'autres mesures semblables. Les néo-démocrates ont voté contre l'amendement.

J'ai la transcription d'une entrevue qui a été diffusée à l'émission *The Journal* du réseau anglais de Radio-Canada, le 17 mars, au cours de laquelle le chef du NPD a répondu ce qui suit à propos du libre-échange:

> Si nous parlons d'une entente commerciale qui prévoit certains mécanismes protecteurs, qui maintient les offices de commercialisation pour nos agriculteurs de l'Ouest, qui sauvegarde certaines exigences d'investissement dans l'industrie automobile, qui protège nos industries culturelles, autrement dit, toutes ces exceptions faites, nous pourrions évidemment conclure une entente commerciale avec les États-Unis.

Monsieur Le Président, on ne pourra jamais accuser le NPD de dire la vérité.

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, aujourd'hui on trouve dans les journaux *The Globe and Mail*, *Le Droit*, *Le Devoir* des articles traitant de la Loi sur les langues officielles et de l'intention du gouvernement de présenter un projet de loi. On voit dans *Le Droit* de ce jour que le gouvernement conservateur . . .

> . . . n'accordera des services bilingues que dans les bureaux qui reçoivent une moyenne de 50 demandes par mois, pendant 12 mois, dans la langue de la minorité. Dans des agglomérations de plus de 200 000 personnes, il faudra plus de 5 000 francophones pour qu'Ottawa dispense automatiquement des services dans les deux langues.

Monsieur le Président, à Saskatoon, à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et même à Victoria, il n'y a pas 5 000 francophones et je pense que ces gens-là vont être démunis de leur droit. Comment les conservateurs peuvent-ils se permettre, encore une fois, de quantifier les droits des Canadiens et des Canadiennes? Ce gouvernement ne semble pas réaliser qu'une telle politique nuit à l'avancement des francophones dans plusieurs provinces.

Par cette politique de quantification, on pourra même dire que c'est le ridicule qui prévaut dans ce gouvernement. Monsieur le Président, dans sa refonte de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement devra fixer des échéanciers pour la langue de service, la langue de travail et la langue des communications, mais il devra aussi voir à ce qu'il y ait une représentation équitable dans ce gouvernement, dans ce Parlement et dans cette responsabilité canadienne qui est la nôtre.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'étais pour offrir mes meilleurs voeux au premier ministre étant donné que c'est son anniversaire aujourd'hui, mais il n'est pas à la Chambre.

* * *

LES PLUIES ACIDES

LES PROMESSES DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je pose donc ma question au vice-premier ministre parce que nous célébrons aussi un autre anniversaire. Il y a exactement une année aujourd'hui, le premier ministre déclarait:

> . . . Maintenant, nous devons réduire les émissions de polluants. Cela reste notre objectif immédiat.

Mais cette semaine, le premier ministre a fait l'éloge du Président des États-Unis pour la même promesse qu'il a reçue de lui l'année dernière et l'année précédente, soit étudier le problème des pluies acides. Combien de fois va-t-il remercier le Président des États-Unis pour une promesse de ce dernier qu'il n'a pas encore daigné mettre à exécution?

• (1120)

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je trouve étrange que le député d'en face critique à ce point les progrès réalisés dans un domaine très important. Son parti et lui devraient être les derniers à reprocher au gouvernement fédéral d'essayer de résoudre ce problème national et international très grave. L'ancien gouvernement libéral avait renoncé à négocier en vue d'une solution permanente.

Sous la direction du premier ministre nous avons réalisé des progrès en collaboration étroite avec le gouvernement américain comme l'a dit M. Reagan lorsqu'il a déclaré: «Nous avons fait des progrès, car nous savons maintenant ce qu'il est possible de faire et nous sommes prêts à prendre cette initiative. D'autres suivront sans doute. Nous continuons à examiner la question». Il s'agit là d'une réaction positive vis-à-vis d'un problème très grave. Le chef de l'opposition et son parti devraient féliciter notre gouvernement et les États-Unis de cette initiative au lieu d'adopter ce genre d'attitude.

LE RAPPORT DES ENVOYÉS—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le vice-premier ministre a tendance à déformer la vérité comme le premier ministre. Le rapport de Drew Lewis et William Davis, les envoyés spéciaux sur les pluies acides, signalaient que la quantité de SO2 émise en 1983 représentait une baisse de 28 p. 100 par rapport à 1973. Les émissions de SO2 provenant des centrales électriques ont diminué de 19 p. 100 entre 1973 et 1983 et les émissions industrielles, de 46 p. 100. L'ancien gouvernement a pris d'importantes mesures que le gouvernement actuel n'a pas poursuivies.

Ma question porte sur le fait que le premier ministre a remercié le président pour un progrès qui n'en est pas un, bien au contraire. Les représentants du Congrès des États-Unis reprochent à notre premier ministre de saper les efforts qu'ils déploient au Congrès en faveur d'un contrôle des émissions de substances polluantes. Pourquoi le premier ministre a-t-il reculé depuis l'année dernière où il insistait pour obtenir un contrôle immédiat de la pollution?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il y a eu progrès et si le député se donne la peine de lire le communiqué émanant de Washington, il verra que trois mesures importantes ont été prises à la suite des propositions des envoyés. Cela témoigne certainement non seulement des engagements pris par le gouvernement américain, mais des progrès réalisés, qui feront l'objet de pourparlers bilatéraux au prochain sommet, au début d'avril. Je sais que le député est le porte-parole de l'opposition, mais cette opposition ne doit pas être systématique.

Mme Copps: Demandez à Dalton ce qu'il en pense.

M. Mazankowski: Vu les mesures que son parti et lui-même ont prises au sujet des pluies acides, la position qu'ils adoptent maintenant ne paraît pas très crédible.

M. Gauthier: Elle est mille fois meilleure que la vôtre.

ON DEMANDE D'ÉTABLIR DES MÉCANISMES DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je le dis gentiment au vice-premier ministre. Il ne renforce pas sa crédibilité en se faisant le porte-parole de son voisin le premier ministre du Canada.

Tous les écoliers savent que les cheminées et les automobiles sont une source de pluies acides. Pourtant, notre premier ministre remercie le président des États-Unis de faire faire d'autres recherches sur les sources de pluies acides. Quand notre premier ministre dira-t-il au président des États-Unis que les recherches nécessaires ont été faites et qu'il faut s'attaquer immédiatement aux émissions?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si le député est convaincu à ce point que toutes les recherches nécessaires ont été faites, pourquoi lui et son gouvernement n'ont-ils pas agi avant 1984? Ils n'ont absolument rien fait. Ils ont refusé de négocier. Ils ont refusé de parler aux Américains. Six mois après notre arrivée au pouvoir, nous avons accepté de réduire les émissions de moitié, avec la coopération des provinces. Grâce aux efforts du premier ministre, nous sommes parvenus à reprendre les discussions avec les États-Unis. Nous avons eu des entretiens très fructueux et nous avons obtenu des promesses intéressantes. Ces entretiens se poursuivront au Sommet.

• (1125)

Le très honorable représentant devrait reconnaître, comme le chef du NPD l'a fait hier, que nous avons réalisé certains progrès. Je suis vraiment surpris qu'il soit jaloux à ce points de nos progrès.

LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il y a deux heures le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont signé à Québec un accord sur les pluies acides qui s'inscrit dans la démarche amorcée par le gouvernement libéral en 1984, simplement à titre d'information pour le vice-premier ministre.

Hier soir, à la télévision, nous avons entendu le président Reagan dire ce qui suit lors de sa conférence de presse:

> Nous avons constaté que plus nous avançons, plus la question de la source des pluies acides devient complexe.

Cela ne me semble pas dénoter la volonté d'agir au moyen de programmes de nettoyage des pluies acides. C'est une tactique dilatoire. Est-ce que le vice-premier ministre ne se rend pas compte que le président recourt à des tactiques dilatoires?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député, qui a déjà été ministre de l'Environnement, devrait s'abstenir de citer des passages incomplets pour essayer d'étayer une thèse douteuse. S'il poursuivait sa lecture, il apprendrait que le président a déclaré:

> Nous avons réalisé des progrès dans la connaissance des choses qui peuvent se faire et nous étions prêts à poser ce geste. Il y en a probablement d'autres encore à venir. La question est encore à l'étude.

Je pense que c'est là une déclaration plutôt constructive.

M. Caccia: Monsieur le Président, voilà exactement ce que nous disons. Le progrès qui s'est fait dans le cerveau du président des États-Unis, c'est qu'il ne s'agit plus de volcans et de canards. C'est là le progrès qui s'est fait.

LA NÉGOCIATION D'UN TRAITÉ ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les trois partis représentés à la Chambre ont une position commune bien arrêtée: c'est que les tergiversations ne favorisent pas le Canada. Donc, va-t-il intervenir auprès du premier ministre pour qu'il fasse des pressions en faveur d'un accord nord-américain sur les pluies acides, assorti de délais, de pourcentages et d'objectifs? Peut-il nous dire quand le Canada va être protégé par une telle stratégie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai pas à intervenir auprès du très honorable premier ministre. Il est certain qu'il fait preuve d'initiative, et il a réalisé des progrès sur ce plan. Les initiatives et les progrès ne vont pas se démentir au sommet.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA RÉUNION DES PREMIERS MINISTRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de la Justice. Jeudi prochain, une réunion importante doit avoir lieu entre les premiers ministres et les peuples autochtones du Canada en vue de discuter des droits ancestraux. Le ministre sait que le gouvernement fédéral a laissé aux provinces le soin de préparer les documents en vue de ces discussions, et ce sont donc elles qui détermineront l'essentiel de cette réunion.

Le gouvernement du Canada profitera-t-il des quelques jours qui restent avant jeudi prochain pour faire connaître publiquement sa position sur les questions cruciales qui seront abordées à cette réunion?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je sais gré au chef du Nouveau parti démocratique de m'avoir posé cette question car elle me permet de réaffirmer une fois de plus la haute priorité que le premier ministre accorde à cette importante réunion prévue pour la semaine prochaine.

Un observateur impartial conviendra sans doute que durant tout le processus de consultation, le gouvernement fédéral n'a cessé de prendre l'initiative en vue de préparer des avant-projets, d'énoncer dès le départ la position du gouvernement fédéral et d'essayer de mettre les parties d'accord en vue de modifier la constitution.

Nous sommes déterminés à en arriver à une entente si possible, mais les participants à ces réunions devront y mettre du leur. J'invite tous les participants à faire preuve de la plus grande ouverture d'esprit possible lors de la réunion afin que nous puissions rapprocher les parties en présence dans l'intérêt légitime des peuples autochtones du Canada.

M. Broadbent: Monsieur le Président, tout cela est bien confus, mais il faut en conclure que le gouvernement fédéral n'est pas disposé à énoncer ouvertement sa position et donc à faire preuve de leadership dans ce domaine.

LES PROPOS DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je voudrais citer les propos du ministre des Affaires indiennes et du Nord et demander ensuite au ministre de répondre à la question. Voici ce que le ministre des Affaires indiennes a déclaré à la Chambre le 11 mars:

> Le gouvernement fédéral a approuvé toutes les propositions présentées au cours des réunions en essayant d'amener toutes les parties à un consensus.

Le ministre dit que le gouvernement fédéral n'a pas pris l'initiative. Il est disposé à suivre celle des autres et peut-être à réaliser un consensus. Le gouvernement fédéral va-t-il faire preuve de leadership et, avant la réunion de jeudi prochain, faire connaître publiquement sa position, surtout en ce qui concerne l'autonomie politique des autochtones?

• (1130)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, la position adoptée par le chef du NPD est manifestement absurde. En fait, le gouvernement fédéral a pris de nombreuses initiatives et s'est efforcé de réunir les participants en vue de progresser dans ce domaine. Nous avons pris clairement position à l'égard du droit à l'autonomie politique, que nous supportons sans réserve. Nous voulons—et sur ce point, tous les participants sont d'accord—établir le processus qui permettra d'instaurer l'autonomie politique grâce à une modification constitutionnelle. Nous sommes le premier gouvernement à exposer notre opinion au sujet du financement et d'autres questions critiques qui seront abordées à cette réunion. Notre position n'a rien de secret. Nous sommes les premiers à l'avoir fait connaître.

LE PROGRAMME DE LA PREMIÈRE JOURNÉE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je n'entrerai pas dans les détails maintenant, mais pratiquement tous les dirigeant des peuples autochtones ont critiqué le gouvernement fédéral pour n'avoir pas fait ce que le ministre prétend justement faire.

Je voudrais lui poser une autre question qui découle d'une réunion d'un comité de la Chambre, hier soir. On disait que le gouvernement fédéral apporte actuellement des changements au programme prévu pour la première journée. Comme le ministre le sait, la première journée devait être consacrée à des discussions sur la question de l'autonomie. Il semblerait maintenant que le gouvernement fédéral propose une discussion beaucoup plus générale sur une variété de sujets touchant les autochtones. Le ministre pourrait-il éclaircir ce point? Le gouvernement est-il toujours prêt, le premier jour, à parler de la très importante question de l'autonomie?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, l'ordre du jour fait actuellement l'objet de discussions. Le premier ministre du Canada a écrit aux premiers ministres provinciaux et aux dirigeants des groupes autochtones représentés à la conférence. Ce n'est pas une question que nous pouvons résoudre unilatéralement. Un amendement à la constitution sera requis qui devra être appuyé par le gouvernement fédéral et également sept provinces représentant au moins 50 p. 100 de la population. Je dirais au chef néo-démocrate que nous avons montré la voie et que nous avons essayé de toutes nos forces, aux réunion des ministres, d'obtenir un certain consensus sur le meilleur niveau possible, pour que les autochtones atteignent l'autonomie et réalisent leurs désirs au sein de la confédération canadienne.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES DROITS DES PRÉRETRAITÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, et lundi, à Montréal, j'organise une rencontre avec les travailleurs âgés afin de les informer des décisions qui ont été annoncées cette semaine et des moyens d'action à prendre afin de défendre les droits des préretraités.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer pour quelles raisons il a décidé de maintenir la discrimination à l'endroit des travailleurs âgés qui ont un régime de pension employés-employeur, un régime privé, comparativement à un travailleur âgé qui, lui, a un régime enregistré d'épargne-retraite? Pourquoi le travailleur âgé qui a un régime de pension de sa compagnie n'a-t-il pas droit à ses pleines prestations d'assurance-chômage, alors qu'un autre travailleur âgé qui retire des prestations d'un régime enregistré d'épargne-retraite a droit à ses pleines prestations d'assurance-chômage? Pourquoi deux poids, deux mesures?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le ministre des Finances a défini en novembre 1984 un ensemble de règles concernant la question de doubles revenus provenant de pensions et de l'assurance-chômage. Je pense que dans ces règles le ministre des Finances a considéré admissibles les régimes de pension privés et n'a pas considéré comme admissibles les fonds de pension publics.

Dans ce qu'il va avoir à dire aux gens qu'il doit rencontrer lundi, je pense que le député va devoir préciser ceci: le gouvernement a toujours maintenu le même principe. Il n'y a jamais eu de changement dans la position du gouvernement concernant le principe sur les préretraités. Cependant, pour des raisons de justice et d'équité dans l'application des mesures, le gouvernement a décidé de considérer que, pour ceux qui avaient formellement fait une demande d'assurance-chômage avant 1986, un remboursement serait considéré, ce qui n'est pas la situation pour ceux qui ont fait une demande après 1986. A mon avis, cette ligne est claire et elle va demeurer dans le sens où cela a été défini clairement par le ministre des Finances en novembre 1984.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Il reste quand même que le ministre ne m'a pas donné d'explication, savoir pourquoi un travailleur âgé est favorisé d'une façon et pénalisé de l'autre. Ma question supplémentaire est toujours pour informer ces gens-là: Est-ce que le ministre peut nous dire si la personne qui a accepté avec son employeur le 10 octobre 1985 de prendre une préretraite, mais qui à cause des paies de séparation et des congés de maladie accumulés devenait admissible aux prestations d'assurance-chômage seulement le 10 février 1986, est-ce que celle-ci est considérée comme une retraitée de 1985 et admissible au remboursement ou si elle devient pénalisée si elle n'a pas fait sa demande au moment de sa cessation d'emploi?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la déclaration que j'ai faite à la Chambre avant-hier était, je pense, très claire à ce niveau-là. J'ai dit: Les personnes qui formellement se sont inscrites dans les centres d'Emploi et Immigration Canada pour recevoir des prestations de chômage avant janvier 1986 seront considérées. Il y a un ensemble de cas particuliers. Le personnel des centres d'emploi a toujours la liberté d'une certaine interprétation et les mécanismes habituels qui existent dans les centres d'emploi concernant l'accord ou la contestation des mécanismes du gouvernement sont en place et vont s'appliquer. Je veux être bien clair. Encore une fois, seront considérées les personnes qui ont formellement fait une demande de prestations d'assurance-chômage avant le 5 janvier 1986.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais revenir au vice-premier ministre et à la question des pluies acides. Interrogé à ce sujet lors de sa conférence de presse, le président des États-Unis a déclaré: «Nous continuons à étudier la question». Le président a, sans aucun doute, de très bonnes qualités, mais il n'est pas réputé pour sa rapidité. Je ne demande pas au vice-premier ministre de nous raconter ce que les libéraux ont fait dans le passé ou autre chose. Je voudrais savoir si le gouvernement canadien est satisfait de la réponse du président à sa conférence de presse d'hier?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous sommes très heureux de l'initiative annoncée et je serai certainement très satisfait des résultats des discussions qui auront lieu entre le premier ministre et le président lorsqu'ils se réuniront ici au début d'avril.

LA DÉCLARATION D'UN MEMBRE DU CONGRÈS AMÉRICAIN DU MINNESOTA

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, à mon avis, la plupart des Canadiens pensent que les pluies acides constituent le problème écologique le plus important d'Amérique du Nord. Ils sont vraiment déçus de l'attitude de nos dirigeants des deux côtés de la frontière. Le vice-premier ministre sait-il qu'un membre du Congrès américain du Minnesota a déclaré ce matin que les démarches de notre premier ministre auprès du président à propos des pluies acides, entravaient les efforts du Congrès pour régler ce problème? Le gouvernement va-t-il cesser d'entraver les efforts des groupes de pression contre les pluies acides en prétendant que le président prend des mesures efficaces contre celles-ci alors que c'est faux? Ne vaudrait-il pas mieux que le gouvernement collabore directement avec les dirigeants du Congrès pour résoudre ce problème?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il n'y a rien de mal, je pense, à ce qu'on exprime aux États-Unis différents points de vue, comme nous le faisons au Canada, à propos de ce problème très important. Je rappelle au député que l'on a fait des progrès considérables non seulement sur cette question, mais sur d'autres également. Par exemple, le 4 février 1987, le Canada et les États-Unis, ainsi que l'Ontario et l'État de New York, ont signé une déclaration d'intention qui, avec le concours de l'usine de traitement des eaux de la rivière Niagara, permettra de réduire de 50 p. 100 d'ici à 1996 la quantité de produits chimiques toxiques persistants dans la rivière Niagara. A l'automne 1985, il y a eu une déclaration d'intention mixte sur le contrôle des déchets dangereux des deux côtés de la frontière. On a signé un protocole d'entente établissant des mesures exceptionnelles pour faire face à des déchargements accidentels et non autorisés le long de la frontière intérieure.

M. Waddell: Ce n'était pas le président.

M. Mazankowski: Il y a eu un protocole d'entente portant sur la recherche et le développement dans les domaines d'intérêt commun des sciences et de la technologie. La dernière initiative, renforcée par le président, est également une bonne nouvelle.

M. Waddell: Une bonne nouvelle? C'est une bonne nouvelle?

M. Mazankowski: Pourquoi les députés d'en face ne veulent-ils jamais reconnaître les bonnes nouvelles ni les progrès effectués?

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LES MISES À PIED AUX ATELIERS DE MONCTON

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions importantes pour les provinces de l'Atlantique concernant le développement régional. Cependant, en l'absence du ministre responsable, je poserai ma première question au ministre des Transports. Le ministre sait que les citoyens de Moncton ont été durement éprouvés d'apprendre coup sur coup que la Générale Électrique du Canada Ltée n'a pas l'intention de s'installer dans la région de Moncton et que le CN a l'intention de fermer ses ateliers de Moncton. Le gouvernement s'est contenté jusqu'ici d'affecter quatre millions de dollars à l'aide aux travailleurs mis à pied. Le ministre sait que cela équivaut à 3 300 $ pour chacun des 1 200 travailleurs alors que leurs salaires annuels s'élevaient à 32 millions de dollars. Le gouvernement du Canada croit-il sérieusement que quatre millions de dollars suffiront?

• (1140)

Comme la compagnie Générale Électrique du Canada a annoncé qu'elle ne s'installerait pas à Moncton, le gouvernement envisagerait-il d'ordonner au CN de maintenir ses ateliers à Moncton et de ramener des travaux dans cette localité?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, nous sommes heureux de voir que le député est revenu à la Chambre après être allé à Terre-Neuve pour détrôner le chef libéral de la province. La rumeur veut que le député fera campagne pour la direction de ce parti et nous lui souhaitons bonne chance. S'il est élu, la Chambre des communes en sera certainement plus tranquille.

Au sujet de Moncton, la première chose que le gouvernement a faite pour aider la ville a été d'encourager le CN à trouver un autre employeur pour faire une partie des travaux. Le CN a réussi à intéresser la Générale Électrique du Canada, mais malheureusement deux des syndicats internationaux en place à Moncton ont refusé d'accepter l'entente qui avait été conclue. Il y a donc 303 chômeurs de plus qui auraient pu avoir du travail à Moncton.

Nous avons alors encouragé le CN à contribuer avec le gouvernement à un fonds de quatre millions de dollars pour aider Moncton à attirer d'autres industries pour améliorer la situation. De plus, le CN versera cette année en salaires dans la région de Moncton . . .

Des voix: Règlement.

M. Crosbie: . . . plus de 90 millions de dollars. Un nouveau terminus multimodal vient d'entrer en activité qui coûte . . .

Des voix: Règlement.

M. Crosbie: Vous ne voulez pas savoir ce que nous faisons pour Moncton. On m'a demandé ce que nous faisions et c'est ce que j'essaie de dire.

M. Tobin: Monsieur le Président, le seul député de Terre-Neuve qui a la réputation bien méritée de mourir d'envie chaque fois qu'on prononce le mot direction est évidemment le député d'en face qui a fait campagne pour la direction de deux des trois partis jusqu'à maintenant, et je conseillerais au député d'Oshawa de surveiller ses arrières.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Il n'y a pas de danger.

M. le Président: Au moins, c'est une dispute de famille.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

L'USINE DE LA HAWKER SIDDELEY À TRENTON (NOUVELLE-ÉCOSSE)

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): L'autre question d'importance pour le développement régional de la région de l'Atlantique que j'aimerais poser porte sur le comté de Pictou en Nouvelle-Écosse. Les députés savent qu'on a annoncé la vente ou la fermeture de l'usine de wagons de Trenton. Bien entendu, les députés ont pu entendre hier la réaction du premier ministre à cette grave crise qui secoue son ancienne circonscription de Central Nova.

Le vice-premier ministre sait-il que le député actuel de Central Nova, qui est à la fois le prédécesseur et le successeur du premier ministre dans cette circonscription, c'est-à-dire le ministre du Revenu national, aurait déclaré hier que, s'il était lui-même un travailleur ou un fils de travailleur de la Hawker Siddeley, il aurait lui aussi accueilli avec une bonne dose de cynisme la réaction du gouvernement. Le gouvernement va-t-il enfin jouer franc jeu et respecter la promesse du premier ministre de garantir la prospérité et la continuité de l'emploi des gens de cette localité?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, une réponse à la question a été donnée hier non seulement par le premier ministre mais également par le ministre de l'Expansion industrielle régionale. J'invite le député à relire les réponses, qui pourraient éclairer sa lanterne.

L'INDUSTRIE DE FABRICATION DES WAGONS-MARCHANDISES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et porte aussi sur le piteux état de l'industrie canadienne des wagons-marchandises et sur la perte d'emplois à Montréal, à Hamilton et à Trenton. Hawker Siddeley a été mise en vente. Hier, le premier ministre a promis de faire quelque chose, mais le maire de Pictou a signalé qu'après autant de promesses, le Canada peut être désigné sous le nom de terre promise. Hier, le premier ministre a promis de s'entretenir avec le Canadien national, présumément pour convaincre le CN d'utiliser des wagons-marchandises canadiens plutôt qu'américains. Quelle ligne de conduite appliquera-t-on, celle du premier ministre ou celle du ministre, qui consiste à ne pas se mêler des affaires du CN?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, s'il y a une contradiction quelconque autre mon avis et celui du premier ministre, et, autant que le sache, il n'y en a pas, j'imagine que l'avis du premier ministre l'emportera. A propos de cette question précise, les fabricants des wagons ferroviaires ont eu de graves problèmes ces dernières années parce que la situation aux États-Unis et au Canada soit la diminution du trafic marchandise, et ainsi de suite, a empêché les sociétés ferroviaires d'acheter autant de wagons que d'habitude. Il existe un problème et le ministère de l'Expansion industrielle régionale a examiné la situation.

Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, le gouvernement fédéral a affecté des montants énormes, 1,4 milliard de dollars, je pense, pour favoriser le développement dans cette province depuis septembre 1984, c'est-à-dire dans l'espace de deux ans et demi. Ces 1,4 milliard de dollars visent à rectifier de telles situations et nous poursuivrons nos efforts gigantesques en ce sens, peu importe les difficultés.

L'UTILISATION PAR LE CN DES WAGONS-MARCHANDISES AMÉRICAINS

L'hon. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement fera-t-il quelque chose pour empêcher le CN d'utiliser les wagons-marchandises américains? Modifiera-t-il son propre règlement tarifaire pour favoriser l'utilisation de wagons canadiens plutôt qu'américains par le CN et les autres sociétés ferroviaires du Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Y a-t-il quelqu'un de plus protectionniste que le député? Le Nouveau parti démocratique doit décider s'il veut oui ou non un réseau de transport efficace, économique et bien portant au Canada. C'est une question très compliquée . . .

M. Broadbent: Nous voulons des emplois en Nouvelle-Écosse.

M. Crosbie: Nous n'aurons pas du tout d'emplois au Canada si le parti dirigé par le député d'Oshawa, l'honorable . . . non, je refuse de lui donner ce titre.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Attention!

Questions orales

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA LIVRAISON TARDIVE DU COURRIER

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Société canadienne des Postes. Nombre de mes électeurs sont très mécontents de la livraison tardive de leur courrier par la poste. Pour vous citer un exemple typique, M. Kasner du chemin Pinnacle m'a appelé récemment pour me dire qu'il avait reçu son courrier à environ 19 ou 20 heures. Une lettre en provenance du centre-ville prend souvent une semaine à parvenir à destination. Il n'a pas eu de facteur régulier depuis plus de deux mois.

Le service est-il la plus haute priorité de la Société canadienne des Postes? Et si tel est le cas, quand obtiendrons-nous des résultats?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, une partie du courrier apparemment réussit à être acheminée. En février j'ai reçu 3 000 lettres de plaintes. Comme le député le sait après avoir pris connaissance du rapport remis par le comité Marchment, il y a de nombreuses choses qui clochent à la Société canadienne des Postes et remontent à une vingtaine d'années en raison d'ingérances politiques et d'autres problèmes. Je crois que les postes sont sur la bonne voie. La Société est bien motivée et, de fait, elle a retenu les services de vérificateurs de l'extérieur qui vont évaluer tous les trimestres l'efficacité et la qualité du service fourni par la Société canadienne des Postes, de sorte que la population saura d'une source indépendante si ces améliorations se produisent conformément au plan. J'espère fermement que d'ici février prochain le nombre de lettres de plaintes que je recevrai aura sensiblement diminué.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LE FINANCEMENT DU PROGRAMME SPATIAL

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et à la Technologie. A l'automne, nous avons appris que le gouvernement procédait à des coupes sombres au Conseil national de recherches, afin de financer son programme spatial. Nous apprenons maintenant qu'il réduit de 40 millions de dollars les programmes de développement régional. Quand va-t-il nous dire où il entend trouver le reste de l'argent? Et le ministre pourrait-il nous préciser ainsi qu'aux Canadiens ce qu'il voulait dire lorsqu'il a déclaré qu'il ne pouvait nous donner plus de détails, car cela pourrait causer à ses collègues d'autres ministères des problèmes inutiles?

• (1150)

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, sauf erreur, cette question a déjà été posée hier. Il est tout à fait vrai que les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du programme spatial global, qui a été annoncé en mai dernier, seront prélevées sur les programmes actuels. Il est, par contre, faux de prétendre que les régions auxquelles des ressources étaient destinées en seront privées. Cependant, si certaines des activités spatiales sont menées dans ces régions, manifestement, la prudence dicterait qu'on utilise les ressources qui leur étaient déjà destinées.

[*Français*]

LES CRITÈRES DE SÉLECTION DU LIEU D'ÉTABLISSEMENT DE LA FUTURE AGENCE SPATIALE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre devrait garantir qu'il va y avoir des activités spatiales dans la région de la Gaspésie et dans la Mauricie. Je le mets au défi.

Le ministre a refusé aussi, monsieur le Président, jusqu'ici de dévoiler les critères de sélection pour le site de la future agence spatiale. Le ministre peut-il dire aujourd'hui quels sont les critères fermes et définitifs qui serviront à déterminer le site de cette future agence spatiale?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le programme spatial global est un programme national. Plusieurs régions du pays se livrent une concurrence intense, afin d'obtenir le siège de l'agence, ce qui, en soi, ne créera pas d'emplois. L'agence emploiera de 40 à 50 personnes et on décidera de son emplacement en fonction de l'intérêt national.

* * *

[*Français*]

LES FINANCES

ON DEMANDE LA RÉDUCTION DES TAUX D'INTÉRÊT RELATIFS AUX CARTES DE CRÉDIT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre d'État (Finances). Et c'est au sujet des taux d'intérêt des cartes de crédit. Hier, le taux d'intérêt de la Banque du Canada est tombé à 7,14 p. 100, soit une baisse de 4 p. 100 en deux ans, mais le taux d'intérêt sur la majorité des cartes de crédit est resté inchangé, à environ 19 p. 100 pour les banques et 29 p. 100 pour les grands magasins. Est-ce que le gouvernement est prêt à prendre les mesures nécessaires pour assurer que les taux d'intérêt des cartes de crédit seront réduits à un niveau équitable?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je tiens à remercier le député d'avoir soulevé cette importante question; mais il n'est pas le seul à s'y intéresser, car le député de Scarborough-Ouest l'a déjà soulevée l'année dernière.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: Le NPD y met du temps, mais il rattrape toujours le peloton.

M. Hockin: Le député propose la réduction des taux d'intérêt sur les cartes de crédit. J'estime que l'objectif ne devrait pas être seulement de les réduire et dès maintenant, mais de répondre à la très grande variété des besoins. Tout d'abord, nous devrions instaurer de meilleures méthodes de divulgation et de reportage simples. Le comité permanent examine actuellement toute cette gamme de questions et devrait nous soumettre son rapport sous peu. Grâce à lui, nous pourrons agir très rapidement.

LE RÔLE DES BANQUES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de ce que le ministre ait déclaré qu'il tenait à ce qu'on agisse dès maintenant. Pourrait-il donner à la Chambre l'assurance que si les banques et les détaillants n'agissent pas maintenant pour réduire les taux d'intérêt sur les cartes de crédit, comme l'a fait la banque Toronto Dominion il y a déjà quatre semaines, le gouvernement va présenter un projet de loi visant à plafonner les taux d'intérêt sur les cartes de crédit et s'assurer que les usagers des cartes de crédit et non pas les banques profitent des faibles taux d'intérêt actuels?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, j'examinerai volontiers ce remède du major Douglas et du Crédit social . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Hockin: . . . et tout autre moyen de faire baisser ces taux d'intérêt.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE TORONTO—LE MANQUE DE TAXIS ET D'AUTOBUS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Depuis des mois, il est plus facile d'atterrir à l'aéroport international de Toronto que d'en sortir par la route. Souvent, on ne trouve tout simplement pas de limousines, de taxis ou d'autobus. Alors que des entrepreneurs ne demandent qu'à offrir des services supplémentaires, que propose le ministre pour remédier à ce problème?

Mme Copps: Venez à Hamilton, nous avons un aéroport formidable!

Une voix: Nous voudrions bien mais vous êtes là.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, on pourrait toujours confier la direction de l'aéroport à la députée de Hamilton-Est.

Parce que Toronto est devenue si populaire—ce n'est plus l'ancien village d'autrefois, en effet—on éprouve certains problèmes vers 23 heures, quand un grand nombre d'avions nolisés atterrissent l'un après l'autre à l'aéroport international. L'espace au sol est insuffisant. Néanmoins, on a pris diverses mesures en prévision de la fin de semaine du congé de mars.

Nous avons augmenté le nombre d'inspecteurs du transport routier, de commissionnaires, et d'agents de la GRC. Le public a été averti que, au cours de cette fin de semaine, les voitures particulières n'auront pas accès à l'étage des arrivées du premier aérogare après 23 heures, car les voyageurs débarquent alors en très grand nombre. Les préposés aux services de taxi et de limousine de l'aéroport devront être à leur poste afin de desservir la clientèle en cette période de pointe. Si les flottes de taxis et de limousines ne suffisent pas à la tâche, on fera appel à des entrepreneurs de l'extérieur.

Des voix: Règlement!

M. Crosbie: Autrement dit, nous avons pris les précautions qui s'imposaient, et nous espérons que tout ira bien.

Des voix: Règlement.

M. Crosbie: En outre . . .

M. le Président: La parole est au député de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA PARTICIPATION CANADIENNE À L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU TÉLESCOPE À HAWAII

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Dans une lettre qu'il m'adressait, le ministre déclarait que le gouvernement:

> . . . a conclu un accord préliminaire en vue de l'acquisition de 25 p. 100 des parts du nouveau télescope James Clark Maxwell que le Royaume-Uni et les Pays-Bas sont en train de construire à Mauna Kea, à Hawaii.

Comment le ministre peut-il placer le Canada dans une position aussi embarrassante en en faisant le premier pays du monde à mettre hors service un grand télescope de calibre international, celui du parc Algonquin, et à verser des millions de dollars à des pays étrangers le privant ainsi des activités scientifiques et technologiques qui étaient menées sur son propre territoire?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme vous le savez, le gouvernement se fie aux conseils d'éminents spécialistes pour répartir nos maigres ressources dans le meilleur intérêt du pays. C'est le Conseil national de recherches qui a décidé de se joindre à d'autres pays pour installer un télescope de calibre international à la fine pointe de la technologie à Hawaii. Il s'agit d'un télescope à ondes millimétriques plutôt que centimétriques comme celui du parc Algonquin. Je n'ai absolument pas l'intention de remettre cette décision en cause. Elle a été prise pour permettre au Canada de rester à l'avant-garde dans le domaine de l'astronomie.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le ministre vient tout juste non seulement d'abdiquer ses propres responsabilités, mais également celles du gouvernement du Canada.

Des voix: Bravo!

M. Hopkins: S'agit-il de la nouvelle politique scientifique et technologique du gouvernement élaborée en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas et menée sur le sol des États-Unis? Pourquoi le gouvernement ramène-t-il le pays à l'époque coloniale? Ne tire-t-il donc aucune fierté de la position mondiale de premier plan du Canada dans le domaine des sciences et des techniques?

Des voix: Bravo!

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, peut-être le Conseil a-t-il pris sa décision parce que le nouveau télescope qui sera installé à Hawaii est justement le meilleur au monde. Soit dit en passant, nous sommes déjà partenaire d'un certain nombre d'autres pays dans l'installation de ce télescope. Nous devons nous assurer que notre génération et celles qui nous suivront seront à l'avant-garde dans le domaine scientifique. Nous entraînerons le député avec nous, en dépit de ses plaintes et de sa résistance.

* * *

LES BANQUES

LES BANQUES À CHARTE—LE TAUX D'INTÉRÊT FLUCTUANT D'UNE SEMAINE À L'AUTRE EXIGÉ DES AGRICULTEURS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État aux Finances. Avec la mise en application en 1980 de la nouvelle Loi sur les banques, la plupart d'entre elles se sont mises à exiger des agriculteurs un taux d'intérêt fluctuant d'une semaine à l'autre, même si les billets qu'ils avaient signés stipulaient des taux d'intérêt inférieurs. Comme les banques ont exigé des taux d'intérêt qui ont pu atteindre les 22 et 24 p. 100, et comme il semble y avoir maintenant plusieurs jugements déclarant que la loi n'autorisait pas les banques à imposer ces frais supplémentaires, le ministre ordonnera-t-il aux banques de revoir tous ces dossiers et de rembourser aux agriculteurs les sommes qu'elles leur ont demandées en trop?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je serai heureux d'examiner la question pour voir si l'on peut ou non donner suite à la suggestion du député, et d'en faire rapport à la Chambre la semaine prochaine.

M. le Président: La parole est au député de Mississauga-Sud.

* * *

• (1200)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES DISPOSITIONS SUR LES RETENUES FISCALES

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de l'organisation de nos services commerciaux et financiers dans le cadre de nos accords bilatéraux avec les États-Unis. Je rappelle au gouvernent que M. Alexander McKie a déclaré au comité des finances que nos dispositions sur les retenues fiscales étaient la pierre d'achoppement de nos services financiers et de nos opérations bancaires avec les États-Unis puisque de telles dispositions ne s'appliquent pas entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, entre les États-Unis et l'Allemagne et entre les États-Unis et la Hollande. Le gouvernement tient-il compte de ce problème dans ces négociations?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député ne voudrait certes pas que je négocie cette question avec les États-Unis maintenant devant le Parlement du Canada. Il avance une thèse fort tentante dans le domaine des retenues fiscales. Il devrait bien un jour l'exposer clairement aux membres de son comité car cette thèse pourrait, à mon avis, avoir une très grande importance dans ces négociations.

M. le Président: Je rappelle aux députés que la période des questions tire à sa fin. Je vais tâcher de donner la parole à d'autres intervenants, mais je voudrais qu'ils soient brefs.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'espère que les réponses aussi seront courtes.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

LES AMENDEMENTS À APPORTER—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. A plusieurs occasions, j'ai poussé dans le dos du gouvernement pour qu'il apporte des amendements à la Loi sur les langues officielles, et on peut lire dans les journaux aujourd'hui que ça va de mal en pis et que les gens sont exaspérés par la lenteur gouvernementale à apporter ces modifications. On y lit même que le député de Charlevoix, qui est président du Comité sur les langues officielles, disait que ce retard était dû, et je le cite: aux réactions barbares et dinosauriennes. Il voulait probablement parler de son caucus conservateur qui, lui, probablement a vu les amendements considérés mais, nous, nous ne les avons pas vus.

Le ministre peut-il nous dire aujourd'hui, à la Chambre, que pour éviter les fuites et pour qu'enfin on puisse traiter du sujet sérieusement, ce gouvernement va apporter d'ici quelque temps un échéancier ferme et précis concernant les amendements appropriés à la Loi sur les langues officielles?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion, quand j'étais au secrétariat d'État, d'amorcer la démarche concernant la politique sur les langues officielles, et mon collègue se rappellera qu'il a lui-même déploré l'automne dernier que les consultations qui avaient été mises en place au niveau des organismes associés particulièrement à la démarche, entre autres l'Association des francophones hors Québec, n'avaient pas été suffisantes. La procédure a été mise en place, et je pense que le gouvernement s'est engagé et va le faire prochainement au cours de la session actuelle. Je pense qu'on doit mettre en place toutes les mesures qui nous permettent d'offrir les meilleures mesures possibles dans le cadre de la révision de la Loi sur les langues officielles.

LA NÉCESSITÉ DE METTRE FIN À UNE SITUATION

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma quesion s'adresse au ministre de la Justice, parce que c'est lui qui est chargé de ce dossier.

On apprend aujourd'hui, par exemple, que les juges de la Cour fédérale, les juges de la Cour canadienne de l'impôt sont exemptés d'être capables de comprendre ce que le tribunal entend, c'est-à-dire la langue de l'accusé. Pour éviter, encore une fois, que les gens commencent à se poser des questions sérieuses sur le sérieux du gouvernement et sa volonté de corriger le problème, le ministre ne peut-il pas se lever à la Chambre et mettre fin à cette situation douleureuse et probablement très dangereuse, à savoir que le gouvernement mette de l'avant son projet de loi aujourd'hui et qu'on en vienne à conclure que c'est ce qu'ils veulent eux?

[*Traduction*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre catégoriquement que, en dépit de ce que le député appelle des fuites, le gouvernement mène des consultations très poussées avec des personnes de tous les secteurs de la société et de toutes les régions que la question des langues officielles intéresse au plus haut point. Nous ne considérons pas cette approche fautive. Je sais que du temps où son parti était au pouvoir, le député n'appréciait guère la consultation, mais il est important pour nous de fonder notre politique des langues officielles sur la consultation.

L'allusion du député au système judiciaire et à la prétendue fuite tombe bien mal parce qu'elle est inexacte. Je négocie, au nom du gouvernement du Canada, concernant certaines juridictions provinciales et le déroulement des procès dans les deux langues officielles. J'essaie en ce moment d'obtenir l'assentiment de toutes les provinces à ce sujet. Je les ai cependant prévenues que je proclamerai les dispositions de la loi qui permettront que des procès se déroulent en langue française dans leur juridiction. J'ai l'intention de donner suite à cette initiative.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je signale aux députés que la prochaine question sera la dernière. Le député de Humboldt—Lake Centre voudra bien m'excuser. Je lui ai coupé la parole sans le vouloir. Je lui remettrai le temps dont il a été privé un autre jour.

Questions orales

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LE BUDGET DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE FINANCEMENT DE LA SYLVICULTURE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, comme la ministre du Commerce extérieur est absente, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans le budget qu'il a déposé hier, le gouvernement de la Colombie-Britannique consacre à des programmes de sylviculture et de reboisement seulement 36 des quelque 360 à 400 millions de dollars que la Colombie-Britannique va tirer de la taxe fédérale sur les exportations de bois d'oeuvre. Moins de 10 p. 100 de cette somme ira à des programmes de sylviculture et de reboisement. Est-ce là ce que la ministre du Commerce extérieur avait convenu avec le premier ministre Vander Zalm? Ce n'est pas du tout ce qu'elle a laissé entendre à la Chambre le 5 février. Est-ce que cette allocation de moins de 10 p. 100 est acceptable au gouvernement?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, la ministre du Commerce extérieur a maintes fois précisé à la Chambre qu'elle escomptait que les recettes de la taxe sur le bois d'oeuvre—argent qui reste au Canada au lieu d'aller aux États-Unis—servirait à financer des programmmes de sylviculture, de reboisement et de recyclage des travailleurs déplacés. Je rappelle à la députée qu'il s'agit de ressources provinciales et que les provinces peuvent utiliser comme bon leur semble les fonds qui leur sont transmis. C'est un budget provincial et je ne tiens pas à en parler. C'est aux Canadiens de la Colombie-Britannique qu'il revient de se prononcer sur ce budget. Toutefois, la ministre espère que les recettes tirées de cette taxe seront dépensées dans le secteur forestier de façon, puis-je dire, à ne pas annuler le protocole d'entente que nous avons conmclu avec les États-Unis.

M. le Président: La députée peut poser une dernière question.

L'OBTENTION D'UNE GARANTIE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Le secrétaire parlementaire ne conviendra-t-il pas qu'il s'agit de fonds fédéraux et qu'une certaine entente au sujet de leur emploi aurait dû être prévue? Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait et pourquoi le gouvernement s'est-il laissé duper par le premier ministre Vander Zalm?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne crois pas que M. Vander Zalm ait dupé qui que ce soit. Ces fonds proviennent d'une ressource provinciale et il a été convenu que les recettes tirées de la taxe, moins des frais minimes d'administration, seraient transmises aux provinces. En même temps, les gouvernements provinciaux étudient divers moyens de rajuster cette taxe, au moyen des droits de coupe ou autrement. Par conséquent, il serait ridicule que le gouvernement dicte aux provinces la façon d'employer cet argent. Nous pouvons faire des suggestions, mais nous ne devons pas leur dicter leur conduite . . .

Mme Jewett: Ce sont des fonds fédéraux.

M. McDermid: Peut-être que les néo-démocrates leur dicteraient leur conduite. Nous ne le ferons pas.

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux deux pétitions nos 332-771 et 332-993.

* * *

L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

LE DIX-SEPTIÈME ANNIVERSAIRE

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le 9 mars dernier, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) prenait la parole ici même, devant cette Chambre, pour marquer la Journée du Commonwealth. A peine quelques jours plus tard, c'est l'anniversaire de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique, le 20 mars 1970, à Niamey au Niger, que nous voulons signaler avec fierté, particulièrement en cette année du Sommet francophone de Québec.

• (1210)

[*Traduction*]

Le Canada, avec le Québec comme gouvernement participant, a été un des membres fondateurs de l'ACCT. Le Nouveau-Brunswick est devenu membre de l'agence en 1977. L'ACCT est toujours l'organisme intergouvernemental francophone le plus important.

[*Français*]

Sa vocation initiale étant de promouvoir la coopération entre ses membres, par le biais d'un véhicule de communication commun, la langue française a contribué sans conteste à façonner le climat qui a conduit à la première rencontre des chefs d'État et de gouvernement qui s'est tenue à Paris en février 1986.

Nous devons d'ailleurs nous estimer heureux si la multiplication de la présence canadienne au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique a pu trouver son prolongement, par les sommets, en une formule qui permette de trouver un moyen d'associer les premiers ministres du Québec et du Nouveau-Brunswick à ces délibérations.

Avant la rencontre de Paris, le premier ministre (M. Mulroney) déclarait à Montréal que:

> . . . l'épanouissement collectif (du Canada) ne peut se dissocier du développement économique du Tiers monde, de la coopération industrielle entre pays et de la conquête des marchés internationaux.

Il ajoutait dans ce contexte que:

> . . . la francophonie est une ouverture au monde. Elle livre aux francophones canadiens, qu'ils soient de Québec ou d'une autre province, un champ d'action illimité qui s'ajoute, pour ceux qui maîtrisent la langue anglaise, à tout l'espace anglophone.

[*Traduction*]

En 1987, c'est au Canada que se tiendront les deux principales réunions internationales qui attireront les représentants de plus de 90 pays. Le Canada est un des rares pays qui puisse prétendre faire partie d'une assemblée internationale aussi vaste. Au sein de la francophonie, comme au sein du Commonwealth, la plupart des partenaires du Canada sont des pays du tiers monde. Compte tenu des défis que nous avons à relever et de nos intérêts communs, il faut renforcer le dialogue et la coopération.

[*Français*]

Le Sommet de Québec, tout comme celui de Vancouver, contribuera selon nous à garantir une meilleure coopération et une plus grande compréhension entre des pays et des dirigeants aux horizons politiques variés, aux origines culturelles diversifiées, mais capables de dialoguer dans une même langue. Le Canada, fort de la souplesse dont il a fait preuve en assurant à deux des ses provinces un degré de participation conforme au cadre constitutionnel canadien, n'entend ménager aucun effort pour faire de cet événement un succès qui soit garant du développement d'une institution, la francophonie, qui sert nos intérêts les plus fondamentaux.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, de la part du parti libéral, je voudrais me joindre au ministre pour souligner cet anniversaire de l'Agence de coopération culturelle et technique. Il est exact de dire que le Canada et le Québec participent à cette agence depuis ses débuts en 1970, et j'aimerais simplement rappeler les commentaires qui ont été faits à cette époque par l'ancien secrétaire d'État du Canada, M. Gérard Pelletier. En fait, ces déclarations ont été faites en février 1969 à la première conférence de Niamey qui a précédé la création de l'agence. M. Pelletier disait et je le cite:

> Pour tous ces francophones de chez nous, une participation à la francophonie qui s'organise est non seulement naturelle: elle est un besoin vital. Après trois siècles de vie française en Amérique du Nord, les Canadiens français sentent, en effet, qu'ils ont besoin de la solidarité de tout le monde francophone pour atteindre leur légitime épanouissement.

J'aimerais souligner aussi que dans les objectifs de l'Agence, il y en a un qui est capital:

> *c*) Créer les moyens propres à assurer la diffusion la plus large et la plus rapide possible, entre tous les membres, de l'information, notamment dans les domaines de la science, de la pédagogie et de la technologie;

En terminant, monsieur le Président, je crois que notre participation à l'Agence de coopération culturelle et technique est

une autre manifestation de l'atout particulier au Canada, nos deux langues officielles: la langue française et la langue anglaise.

Cette occasion nous donne encore une fois la possibilité de se rappeler de quelle façon nos deux langues nous permettent, permettent à des Canadiens de participer à des organismes internationaux de langue anglaise ou de langue française. Cela nous donne la possibilité d'avoir une influence importante à travers le monde, ce qui fait partie en fait de l'héritage et de la richesse, ce qui est le Canada.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, au nom de notre parti, je suis d'accord sur la proposition du ministre. Comme il l'a dit, aujourd'hui c'est l'anniversaire de la création de l'Agence de coopération culturelle et technique. Cette organisation a été fondée au Niger le 20 mars 1970.

Monsieur le Président, la Francophonie est l'organisation intergouvernementale la plus importante au monde, et la première rencontre des chefs d'État de cette organisation a eu lieu à Paris en février 1986, et c'est avec fierté que le Canada sera l'hôte de la deuxième rencontre de cette organisation au Québec l'automne prochain.

Monsieur le Président, nous avons la chance d'avoir non seulement le gouvernement du Canada comme participant, mais également les gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick. Monsieur le Président, en tant que député de l'Ouest du Canada, d'expression anglaise, pour moi, c'est avec beaucoup de fierté que nous sommes membres de la Francophonie et aussi membres du Commonwealth, parce que nous sommes maintenant membres des deux plus grandes communautés linguistiques du monde, et nous pouvons apporter une grande contribution dans le Commonwealth et aussi dans la Francophonie.

[*Traduction*]

Pour les anglophones, il est important que le Canada fasse partie de la francophonie, sur le plan international, tout comme il importe pour les francophones de rester membres actifs du Commonwealth.

[*Français*]

Parce que, monsieur le Président, la Francophonie est très importante pour le monde d'expression française, pour la promotion de la langue française partout dans le monde. C'est aussi très important pour l'Agence de coopération. Et n'oubliez pas qu'il y a 18 pays en Afrique même, monsieur le Président, qui parlent la langue française. Les grands pays comme le Zaïre, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Niger, les pays du nord de l'Afrique, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, etc. Cela a été très bien que d'avoir l'Agence de coopération de la Francophonie qui est la même chose que le Commonwealth.

Une autre chose, la Francophonie est importante pour le développement économique, très important pour le Tiers monde, comme le Commonwealth l'est aussi.

Une autre chose, peut-être que nous pourrions faire quelque chose contre le système d'apartheid dans la Francophonie comme notre premier ministre essaie de le faire dans le Commonwealth. Je sais que l'Afrique du Sud n'est pas du tout membre de la Francophonie, c'est une ancienne colonie anglaise, mais, monsieur le Président, avec beaucoup d'Africains dans la Francophonie peut-être que nous pourrions faire quelque chose pour la libération des Noirs en Afrique du Sud aussi.

Monsieur le Président, je suis d'accord avec le ministre, et je souhaite donc bonne chance aux participantes au Sommet de la Francophonie qui sera tenu au Québec l'automne prochain, et c'est avec fierté que nous célébrons maintenant l'anniversaire de l'Agence de coopération culturelle et technique.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMITÉ DE SÉLECTION—16E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le seizième rapport du comité de sélection. Si la Chambre y consent, j'ai l'intention d'en proposer l'adoption dans le courant de la journée.

* * *

• (1220)

RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DES 4E ET 5E RAPPORTS DU COMITÉ MIXTE PERMANENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter les quatrième et cinquième rapports du comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires dans les deux langues officielles.

* * *

FINANCES ET AFFAIRES ÉCONOMIQUES

5E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le cinquième rapport du comité permanent des finances et des affaires économiques sur les taux d'intérêts imposés sur les cartes de crédit.

C'est l'ère du plastique et l'on paie couramment ses factures au moyen d'une carte de crédit. Le comité a étudié la question en profondeur. Il parle de la révélation des conditions d'utilisation des cartes de crédit aux recommandations nos 1, 2 et 3; il est question de la normalisation du calcul des intérêts et des autres frais aux recommandations nos 4 et 5, et de la question des taux d'intérêt aux recommandations nos 6 et 7.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

PÉTITIONS

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui exhortent le Parlement à se doter d'une loi affirmant le droit des personnes qui revendiquent le statut de réfugié de s'expliquer de vive voix, lors d'audiences équitables et complètes, devant un conseil qui soit indépendant de la Commission d'appel de l'immigration; accordant l'accès universel à de telles audiences à tous les revendicateurs de statut au Canada et donnant aux autres la possibilité de venir au Canada pour y présenter leur demande. C'est là une affaire importante. Ces pétitionnaires sont décidés et c'est un insigne honneur pour moi que de présenter leur pétition.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais, en vertu de l'article 106 du Règlement, présenter une pétition exhortant la Chambre des communes à adopter une loi affirmant le droit des revendicateurs du statut de réfugié de s'expliquer lors d'audiences équitables et complètes devant un comité indépendant de la Commission d'appel de l'Immigration, donnant un accès universel à de telles audiences à tous les revendicateurs de ce statut au Canada, et la possibilité de venir en personne au Canada pour présenter une demande.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Anthony Roman (York-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter 24 pétitions signées par 714 de mes électeurs à l'appui de la motion M-37 tendant à modifier la Constitution du Canada et à protéger la vie de l'enfant à naître en vertu de la Charte des droits. A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer la motion M-37.

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, je voudrais présenter deux pétitions qui ont été jugées recevables quant à la forme. La première affirme qu'en raison de l'assassinat de milliers d'enfants canadiens non encore nés, chaque année, pour des raisons de commodité, la peine capitale existe pour ces enfants coupables du crime de ne pas être désirés; voilà pourquoi les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer la motion nº 37 qui vise à protéger les enfants à naître en vertu de la Charte des droits.

La deuxième pétition, monsieur le Président, affirme que tous les être humains méritent une protection juridique contre tout attentat injuste à leur vie, que la législation sur l'avortement actuellement en vigueur n'accorde aucune protection de ce genre. Les pétitionnaires soussignés demandent donc humblement au Parlement de modifier le Code pénal afin que la loi protège les enfants à naître contre l'avortement.

LE CHAMBARDEMENT DES HEURES DE TRAVAIL DES ÉQUIPES—AIR CANADA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par des centaines d'employés d'Air Canada à Toronto qui adressent une demande au gouvernement fédéral. Étant donné que le chambardement des heures de travail des équipes préposées à l'entretien des appareils d'Air Canada à l'Aéroport international Pearson affectera sérieusement la qualité de leur travail ainsi que leur vie familiale et sociale; étant donné que les tensions engendrées par les changements imposés ont déjà eu des effets néfastes sur les familles, sur la santé et et le moral des employés entraînant une détérioration de l'entretien des appareils; et étant donné que l'imposition de ces nouveaux postes de travail constitue une manoeuvre d'Air Canada pour inciter les employés à se prononcer contre la rémunération des jours fériés, à ces causes, les pétitionnaires soussignés demandent humblement au Parlement d'exiger qu'Air Canada ordonne aux dirigeants à l'Aéroport international Pearson de rétablir un régime équitable en vertu duquel ses employés pourront consacrer certaines fins de semaine à leur famille et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

Je suis persuadé que certains députés ministériels de la région de Toronto voudront appuyer cette pétition.

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'humble devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de Canadiens qui, reconnaissent que la procédure d'établissement du statut de réfugié au Canada était excellente au départ même qui craignent qu'elle ne soit maintenant injuste envers certaines personnes. Ils exhortent donc le Parlement à promulguer une loi qui accorderait aux demandeurs des audiences orales complètes devant une commission des réfugiés indépendante de la Commission de l'Immigration, l'accès universel à ces audiences et le droit d'avoir la chance, du moins pour ceux qui se trouvent à l'extérieur du pays, de profiter de ces audiences.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Mon honorable collègue pourrait peut-être nous préciser brièvement quel député a fait certifier que la pétition était correcte?

M. le Président: Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo)?

La parole est au député de Cowichan—Malahat—les Îles (M. Manly).

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—les Îles): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition d'un certain nombre de Canadiens qui s'inquiètent de la méthode d'établissement du statut de réfugié. Il s'agissait au départ d'une excellente méthode, mais à l'heure actuelle, elle ne répond plus aux besoins face au nombre croissant de réfugiés. Les pétitionnaires signalent que le comité permanent a recommandé des améliorations et que sa proposition a reçu l'appui d'un certain nombre d'associations d'un bout à l'autre du pays. Ils exhortent le Parlement à promulguer une loi qui prévoiera des audiences orales justes et complètes pour les demandeurs

devant une commission des réfugiés indépendante de la Commission de l'Immigration et un accès universel à ces audiences pour tous les demandeurs se trouvant au Canada, et qui donnera la chance à ceux qui se trouvent à l'extérieur du pays de venir au Canada présenter leur demande.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député pourrait-il nous préciser le nom du député qui a fait certifier la pétition?

M. le Président: Le député souhaite-t-il répondre? Aucune réponse. La parole est au député de Spadina (M. Heap).

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre de résidents de la ville de Toronto qui signalent que la recommendation du comité parlementaire invitant le gouvernement à améliorer la procédure d'examen des réfugiés a reçu l'appui du Conseil canadien des Églises, de l'Association du barreau canadien, du Congrès juif canadien, ainsi que d'autres groupes et particuliers, et ils prient humblement le Parlement de promulguer une loi reconnaissant à tous ceux qui demandent le statut de réfugié le droit de comparaître devant une commission des réfugiés, indépendante de la Commission de l'Immigration, l'accès universel à ces audiences pour tous les demandeurs se trouvant au Canada et donnant la chance à ceux qui sont à l'étranger de venir au Canada présenter leur demande. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui plusieurs pétitions qui portent toutes sur le même sujet. Des Canadiens y déclarent qu'ils s'inquiètent vivement du projet de loi sur les brevets que le gouvernement a présenté et des conséquences qu'il ne manquera pas d'avoir sur le prix des médicaments, ajoutant qu'il fera énormément de tort aux personnes âgées et à tous ceux qui ont besoin de médicaments d'ordonnance. Ils exhortent la Chambre à annuler ce projet de loi. Les pétitionnaires sont résidents de Surrey, Langley et Clearbrook, en Colombie-Britannique.

M. Lewis: Monsieur le Président, la députée pourrait-elle nous fournir la date à laquelle ces pétitions ont été certifiées?

Mme Mitchell: Ce n'est pas nécessaire.

M. le Président: La députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell). Pas de réponse.

M. Lewis: Monsieur le Président, je désire aviser la Chambre que j'ai intention d'invoquer le Règlement lundi prochain au sujet des pétitions adressées à la Couronne et au gouvernement.

• (1230)

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 16E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je voudrais proposer l'adoption du seizième rapport du comité de sélection, présenté aujourd'hui.

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 57.

[*Texte*]

LE BUREAU DE POSTE DE FORT GOOD HOPE (T.N.-O.)

Question nº 57—**M. Nickerson:**

1. Le bureau de poste de Fort Good Hope, dans les Territoires du Nord-Ouest, a-t-il épuisé sa réserve de timbres de 34 cents à trois reprises entre août et la fin de novembre 1986?

2. Les bureaux de poste, comme celui de Fort Good Hope, sont-ils limités quant au nombre de timbres qu'ils sont autorisés à commander?

3. Les timbres sont-ils expédiés d'un bureau régional du Sud aux bureaux de poste du Grand Nord, comme celui de Fort Hope seulement une fois par mois et, si oui, doit-on attendre au mois suivant pour s'approvisionner en timbres si la commande n'est pas parvenue à destination à temps?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. Oui, il est vrai que le bureau de poste de Fort Good Hope, dans les Territoires du Nord-Ouest, s'est trouvé à court de timbres de 34 cents à trois reprises, parce que tout simplement il a été difficile pour le maître de poste d'en évaluer la demande. Depuis, le maître de poste du Support aux services régionaux pour l'endroit a fourni des directives au maître de poste de Fort Good Hope afin d'éviter que pareil incident ne se reproduise.

2. Le stock de timbres que les bureaux de poste de cette taille doivent avoir en dépôt est de 1 800 $ au maximum. C'est la seule restriction qui leur est imposée.

3. Normalement, l'expédition des timbres est faite une fois par mois. Cependant, les timbres peuvent être commandés à tout moment. Aucune limite n'est fixée quant au temps et à la fréquence des commandes auprès du dépôt de Vancouver. De plus, toute commande reçue par le dépôt, soit par écrit ou par téléphone et identifiée comme étant «urgente», «spéciale» ou «tardive» sera expédiée le plus rapidement possible, souvent dans moins d'une heure.

[*Traduction*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

M. le Président: Je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, la séance d'aujourd'hui sera prolongée de neuf minutes.

[*Traduction*]

Avant que nous passions à l'ordre du jour, le député de Glengarry—Prescott—Russell voudrait invoquer le Règlement. Je vais entendre le député maintenant.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA DIVULGATION PRÉSUMÉE DU CONTENU DU RAPPORT D'UN COMITÉ

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais soulever la question de privilège à propos d'une vieille pratique de la Chambre qui est expliquée dans le commentaire 647 de la cinquième édition du Beauchesne. Il se lit comme suit:

> Aucun acte posé dans quelque comité ne doit être divulgué tant que ledit comité n'en a pas fait rapport à la Chambre.

C'est un très vieux principe. Nous en avons d'ailleurs confirmation par Erskine May, à la page 153 de la vingtième édition, qui dit:

> D'après un usage parlementaire de longue date «rien de ce qui se passe lors d'une séance de comité ne doit être divulgué avant qu'il n'en soit fait rapport à la Chambre».
>
> En se fondant sur ce principe, les Communes avaient décidé le 21 avril 1837: «Que les témoignages entendus par un comité spécial de la Chambre et les documents présentés à ce comité, mais dont il n'a pas été fait rapport à la Chambre, ne devraient pas être publiés par quelque membre de ce comité ou par quelqu'un d'autre.»

Le 27 janvier 1987, j'ai présenté des excuses à la Chambre pour avoir accidentellement divulgué une ligne d'un rapport de comité parlementaire avant qu'il ne soit déposé à la Chambre des communes. Aujourd'hui, trois articles de journaux ont fait allusion au fait que le comité permanent de l'administration gouvernementale remettrait son rapport lundi. Ces articles donnent très précisément le contenu du rapport. Il y a un autre article similaire à propos du comité parlementaire qui s'occupe des garderies. Hier, il y a eu une autre violation des privilèges parlementaires, à mon avis, à propos d'un autre comité chargé d'étudier l'assurance-chômage.

Je termine en vous demandant d'enquêter sur ces affaires et de faire rapport à la Chambre. J'estime qu'il pourrait s'agir de violations de nos privilèges parlementaires. Tous les députés ont le droit d'être protégés, autrement nous pourrions divulguer tout ce que contiennent ces rapports de comité.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je serai bref parce que je sais que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) veut parler de sa motion d'opposition. Je n'ai pas l'intention de retarder le débat.

Je signale simplement que ce n'est pas la première fois qu'une telle chose arrive. Le député a employé l'expression «fait allusion». Pour ce qui est de l'exactitude des articles en question, qu'il me suffise de dire que, dans l'un d'eux, on appelle mon ami le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann), un député de la Saskatchewan, ce qui l'a énormément offusqué.

M. Nystrom: Règlement!

M. Lewis: Selon moi, nous ne devons pas accorder à ces articles plus d'importance qu'ils n'en ont.

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, je préside le comité dont fait partie le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Vous vous rappelez sans doute que j'ai soulevé moi-même la même question de privilège à la Chambre après la présentation du premier rapport à cause d'un problème identique. Malheureusement, encore une fois, les médias ont fait allusion à notre rapport avant son dépôt à la Chambre. Je m'élève contre cette façon de procéder et je vous prie de nous indiquer ce que nous pouvons faire pour éviter que cela ne se reproduise.

M. le Président: Je sais fort bien qu'il y a un problème. J'examinerai la question et j'en donnerai des nouvelles à la Chambre. Pour l'instant, tout ce que je peux dire, c'est que si les députés ne pensent pas pouvoir faire confiance à leurs collègues, ils pourraient avoir énormément de difficultés à faire leur travail. Cela préoccupe beaucoup la présidence. Je remercie le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) et le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) d'avoir pris position à ce sujet. Je remercie aussi le secrétaire parlementaire de son intervention.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—LES PEUPLES AUTOCHTONES—LA CONSTITUTIONNALISATION DU DROIT À L'AUTONOMIE POLITIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition) propose:

> Que la Chambre affirme qu'elle appuie les peuples autochtones du Canada dans leurs efforts en vue de faire reconnaître dans la Constitution leur droit inhérent à l'autonomie politique, qu'elle ordonne en outre au gouvernement du Canada d'assumer son rôle de leader et de satisfaire à ses obligations constitutionnelles de garantir et de protéger les droits aboriginaux et prévus dans des traités des peuples autochtones du Canada, et qu'elle ordonne plus particulièrement au gouvernement du Canada de cesser d'insister pour que le droit à l'autonomie politique dépende d'accords négociés.

—Monsieur le Président, cette motion a pour but d'exhorter le gouvernement à remédier à une injustice commise envers les autochtones. Mais avant, je tiens à rendre hommage au député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) qui prendra ma suite au cours de ce débat.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il a toujours été un grand ami des autochtones du Canada. Chacun ici le considère comme un expert des questions autochtones. C'est en grande partie grâce à son habileté et à sa persévérance que notre parti a joué le rôle de chef de file, à cet égard, tant au gouvernement que dans l'opposition.

[*Français*]

Et je suis fier de diriger le parti qui a présidé au rapatriement de notre Constitution et reconnu dans celle-ci les droits de nos peuples autochtones. Et je rends hommage au travail et à la persévérance des dirigeants autochtones qui ont ainsi obtenu la reconnaissance constitutionnelle de leurs droits, et je salue leurs efforts soutenus et leur détermination à traduire cet acquis dans un nouveau cadre de relation avec le Canada.

Dernièrement, j'ai eu l'honneur de rencontrer le chef George Erasmus, et comme je le lui ai dit à ce moment-là, nous du Parti libéral reconnaissons que le droit de nos peuples autochtones à l'économie politique existe depuis des siècles. En fait, ce droit existait bien avant la colonisation et l'exploration de notre continent par les Européens.

• (1240)

[*Traduction*]

Nous croyons que ce droit à l'autonomie politique a toujours existé et qu'il n'a jamais été aboli. Il existe encore et il faudrait donc l'inscrire dans la constitution.

A notre congrès de novembre dernier, notre parti a adopté une résolution demandant la constitutionnalisation du droit à l'autonomie politique des autochtones.

[*Français*]

Le gouvernement libéral dirigé par mon prédécesseur, M. Trudeau, avait aussi reconnu ce droit. Le rapport Penner, du nom du député de Cochrane—Supérieur, qui recommandait de travailler en vue d'inclure l'autonomie politique des autochtones dans la constitution, avait été commandé par le gouvernement de M. Trudeau. Suite à ce rapport, ce même gouvernement avait aussi présenté un projet de loi destiné à assurer l'autonomie politique aux nations indiennes.

[*Traduction*]

A la suite de ce rapport, M. Trudeau a également proposé un amendement constitutionnel en vue d'inscrire l'autonomie politique des autochtones dans la constitution. Le gouvernement Trudeau avait présenté un cadre législatif visant à accorder l'autonomie politique aux Indiens. Les droits ancestraux ont été inscrits dans la constitution de 1982 avec la garantie qu'ils s'appliquaient également aux hommes et aux femmes.

Nous avons également reconnu l'existence des droits acquis dans le cadre des accords actuels et futurs concernant les revendications territoriales. Plusieurs de ces accords ont été négociés, notamment avec les Cris-Naskapis, de la région de la baie James. Les gouvernements fédéral et provinciaux se sont également engagés à tenir trois nouvelles conférences: l'une en 1984, une autre en 1985 et celle qui aura lieu la semaine prochaine, en vue de parvenir à un accord sur cette question qui revêt une importance cruciale pour les autochtones du Canada.

[*Français*]

Nous ne contestons pas la complexité de cette question. Nous reconnaissons par ailleurs les inquiétudes qu'elle inspire aux gouvernements provinciaux. Mais nous croyons que le gouvernement fédéral doit exercer son leadership pour assurer l'autonomie politique des peuples autochtones. Or, à notre avis, le gouvernement actuel n'exerce pas ce leadership.

[*Traduction*]

La question est de savoir s'il faut constitutionnaliser ces droits en tant que principe général et pour affirmer les droits des autochtones que nous jugeons naturels puisqu'ils n'ont jamais été abolis, ou s'il faut d'abord élaborer tous les détails des diverses applications de ces droits et seulement alors les constitutionnaliser. Le gouvernement actuel a adopté la dernière solution, mais ce n'est pas la bonne, à notre avis. Il veut à tout prix que le droit à l'autonomie politique dépende de la négociation d'ententes fructueuses.

Dans la réponse qu'il a donnée le 18 mars à la lettre que j'ai adressée le 23 décembre 1986 au premier ministre (M. Mulroney) en demandant au gouvernement de donner suite à cette affaire, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a déclaré que le principe de l'autonomie politique «devra s'appliquer selon les ententes négociées afin de définir avec le plus de précision possible la portée et les effets de la compétence du gouvernement autochtone».

Dans le télégramme qu'il a adressé aux dirigeants autochtones en exposant le programme de la prochaine conférence, le premier ministre déclare qu'on ne discutera même pas de points de détail. On abordera simplement le principe de l'autonomie politique dans l'espoir que les juristes puissent rédiger un document qui ralliera tous les suffrages. Voici un extrait de ce télégramme:

> La première partie de la conférence ne portera ni sur le libellé exact de la Constitution, ni sur des propositions précises.

Ce télex n'est pas seulement la preuve que le gouvernement recule, il constitue à mon avis une insulte pour les populations autochtones du pays. Rappelons-nous où nous en étions il y a trois ans. Je cite la déclaration faite par M. Trudeau à la Conférence des premiers ministres en mars 1984. Voici en substance ce qu'il disait:

> Le gouvernement du Canada reste décidé à accorder l'autonomie politique aux autochtones . . . Nous ne sommes pas ici pour examiner l'opportunité de créer des institutions à cet effet, mais comment ces institutions doivent être mises sur pied: quelle doit être leur compétence, leurs attributions; comment elles doivent s'intégrer à la répartition des compétences qui gouvernent le Canada.

En fait, le gouvernement actuel recule la pendule, il remonte à avant 1982. Il tient à tout reprendre depuis le début. Comment le gouvernement peut-il penser que les autochtones vont avoir confiance en lui? A notre avis ce n'est tout simplement pas satisfaisant ni pour les autochtones, ni pour le parti que je représente aujourd'hui à la Chambre des communes, et ce ne doit pas l'être non plus pour les autres députés.

Au parti libéral nous appuyons une modification constitutionnelle qui tienne compte du droit propre, du droit historique jamais proscrit des peuples autochtones à l'autonomie politique. La question qui va se poser aux premiers ministres du Canada et des provinces la semaine prochaine, c'est de savoir si la vue qu'ils ont du Canada est assez large pour englober le droit des autochtones à l'autodétermination, ou s'ils vont encore vouloir imposer leurs volontés.

Il faut que nos premiers ministres montrent qu'ils croient à l'aptitude des populations autochtones du pays à prendre leurs décisions eux-mêmes. Le temps n'est plus de se réfugier dans la sécurité de ce qu'ils prennent peut-être pour le *statu quo*, puisque le *statu quo* a tellement desservi les populations autochtones jusqu'ici.

Il faut non seulement une modification acceptable, mais il faut également que le gouvernement s'engage à négocier et à fournir après cette modification les ressources financières nécessaires au bon exercice de cette autonomie politique, et qu'il s'engage à négocier les accords et les infrastructures nécessaires. Ce que nous disons, c'est qu'il faut prévoir d'abord la consécration d'un droit existant par la voie d'une modification à la situation constitutionnelle de 1982, ensuite l'infrastructure, puis les accords, et enfin l'armature financière.

Cette conférence est la dernière prévue par la Loi constitutionnelle de 1982 sur la question des droits autochtones. Nous arrivons au bout de notre temps. J'ai la conviction qu'il est impératif de faire progresser le processus amorcé par mon collègue le député de Cochrane—Supérieur et poursuivi par le dernier gouvernement. Le gouvernement actuel ne saurait éluder la responsabilité qu'il a d'achever ce changement historique et, je pense, indispensable à notre constitution.

Je me réjouis de voir que le ministre de la Justice est ici pour me donner la réplique. J'apprécie sa sincérité mais nous croyons qu'il devrait convaincre son gouvernement et les premiers ministres provinciaux qu'il s'agit de la dernière occasion prévue dans la constitution de 1982 pour réaliser cette percée. Des centaines de milliers de citoyens canadiens au statut d'autochtone attendent sa réponse et comptent sur cette dernière chance à la conférence de la semaine prochaine. Nous comptons sur lui, de ce côté-ci de la Chambre, pour jouer au nom du peuple canadien le rôle directeur que la grande majorité des Canadiens de partout et de toute origine attendent du gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai une très brève question à l'intention du très honorable chef de l'opposition. Je tiens à le remercier de sa participation à ce très important débat qu'il vient d'amorcer. Son parti a-t-il pour position que le droit inhérent à l'autonomie politique des autochtones inclut leur souveraineté?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je crois que nous comprenons l'interdépendance de ces droits et le fait que ces droits étaient autrefois liés à un territoire et doivent être considérés en fonction du territoire. On a suffisamment examiné les données de base pour connaître toute l'ampleur de ces droits. Les fonctionnaires du ministère de la Justice étudient la question depuis 10 ans. Je crois qu'on en a établi la portée avec suffisamment de précision et de certitude pour élaborer sans trop de peine cette modification à la constitution. Nous demandons que ces droits historiques et inhérents qui existaient avant l'arrivée de nos ancêtres sur ce continent soient inscrits dans la constitution comme on les a déjà décrits, et que les autochtones du Canada soient invités à se joindre à la Confédération.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'aimerais avoir une réponse plus précise si possible. Je demande si le parti libéral du Canada estime que le droit inhérent à l'autonomie politique implique la souveraineté véritable ou si cette autonomie ne devrait exister que dans le contexte de la Confédération?

• (1250)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je pense que nous parlons de l'autonomie au sein de notre Confédération, dans le contexte d'une base territoriale historique. Si l'honorable représentant se reportait à la constitution des États-Unis, il constaterait que le mot «souveraineté» y a un sens assez souple pour englober également les autochtones.

Je l'exhorte à ne pas embrouiller la question en donnant au mot «souveraineté» un sens qui aille au-delà du droit inhérent historique.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, ceci sera ma dernière question parce que je voudrais avoir la possibilité de parler en détail sur l'excellente position prise à mon avis par le gouvernement fédéral à propos de cette question.

Je voudrais revenir à ce qu'a dit le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) mercredi la semaine dernière lors de la manifestation sur la colline du Parlement parrainée par l'Assemblée des Premières nations qui représentait les peuples Indiens du Canada. Le très honorable chef de l'opposition a alors appuyé ce qu'il a appelé un droit explicite à l'autonomie. Il n'a pas souscrit alors au concept d'un droit inhérent, et j'ai une copie de la transcription de ses remarques. Peut-il me dire ce qui l'a amené, ainsi que son parti, à changer de position depuis la semaine dernière?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'ai dit très clairement que nous voulions formuler explicitement ce qui était déjà implicitement un droit inhérent. Il n'y a donc aucune contradiction. Je n'ai pas exposé de position précise, comme je suis en mesure de le faire à la Chambre, avant cette rencontre publique où les Indiens ont demandé au gouvernement de leur donner une réponse quelconque. En l'absence du gouvernement, je suis allé les rencontrer. Le ministre a peut-être eu . . .

M. McDermid: Le ministre les a toujours rencontrés.

M. Turner (Vancouver Quadra): Où était passé le premier ministre? Notre motion est explicite et cohérente. Je vais la lire pour la gouverne du ministre. Que la Chambre affirme qu'elle appuie les peuples autochtones du Canada dans leurs efforts de faire reconnaître dans la constitution leur droit inhérent à l'autonomie politique. Rien ne saurait être plus clair et le ministre aura l'occasion de répondre à cette motion en des termes non équivoques. Mieux encore, les autochtones pourront l'écouter très attentivement.

[*Français*]

M. Hudon: Monsieur le Président, j'aimerais poser la question suivante à l'honorable chef de l'opposition (M. Turner). S'il est fier du rapatriement de la constitution, pourquoi a-t-il oublié le Québec dans ce rapatriement-là?

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous savez cela n'est pas pertinent à la situation d'aujourd'hui et le député est au courant de l'histoire de notre rapatriement autant que moi. Mais il faut maintenant qu'il attache une attention primordiale à ce qui est discuté à la Chambre aujourd'hui: remédier à l'injustice, et je donne l'opportunité à son collègue, le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), de se prononcer là-dessus.

Une voix: Où sont les députés francophones du Québec?

Une voix: Tu n'as pas assez de cran pour te lever!

Une voix: Traîtres!

Une voix: Tu devrais retourner dans ta circonscription!

Une voix: Les Québécois, il n'y en a pas un seul!

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a-t-il des questions ou des observations?

M. Nystrom: Oui, monsieur le Président. J'ai une brève question à poser. Je voudrais, si c'est recevable, féliciter le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) d'avoir saisi la Chambre de cette motion aujourd'hui. Il s'agit d'une affaire très importante. Les autochtones du Canada ont des droits qui devraient être inscrits dans la constitution. Je suis parfaitement d'accord avec le chef de l'opposition. Je voudrais lui poser une question qui nous cause à tous beaucoup de difficulté. Quelle est maintenant la position du parti libéral à l'égard des Métis et des Indiens de fait? Ils sont très nombreux en Saskatchewan. Je n'ai pas de réponse simple à cette question. Le chef de l'opposition peut-il renseigner la Chambre sur ce que devrait être la situation des Métis, en vertu de la constitution canadienne? Je ne pose pas cette question pour critiquer. Il s'agit simplement d'un problème très épineux que nous devrons régler un jour ou l'autre.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le député a raison et il a réussi à redonner un ton sérieux à nos débats.

Je me suis entretenu avec les Métis du Canada par l'entremise de leur fédération. Ils attendent impatiemment que cette entente constitutionnelle soit ratifiée dans les conditions dont nous avons parlé ce matin afin de pouvoir faire reconnaître les droits qu'ils ont peut-être en vertu de la Confédération. Nous voulons faire progresser les choses à cet égard.

[*Français*]

Monsieur le Président, juste pour répondre à la cacophonie d'en face, la raison pour laquelle la députation conservatrice du Québec est si sensible aujourd'hui, c'est parce qu'elle n'a pas une position constitutionnelle pour répondre aux initiatives de M. Bourassa.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vanvouver Quadra): Ils n'ont rien. La position du parti libéral depuis novembre est très précise, très concise et très constructive, pour employer les mots de M. Bourassa. Même le NPD qui n'est pas si bien à l'aise au Québec, a une position, mais la députation conservatrice a un gros zéro à présenter à la population québécoise.

M. Champagne (Champlain): Monsieur le Président, quand on entend la cacophonie de l'Opposition, c'est normal. J'aimerais poser une question au chef de l'Opposition. En dépit du fait que sa réponse donnée à mon collègue de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon) est complètement de l'hypocrisie libérale, je voudrais lui demander s'il est si consciencieux que cela, monsieur le Président, pour donner aux aborigènes le droit à l'autonomie, comment peut-il expliquer que le Québec ne soit pas présent, ne veuille pas participer à l'heure actuelle à cette négociation-là? S'il est si conscient des provinces, et particulièrement du Québec, monsieur le Président, quand on sait que c'est son propre parti qui a laissé tomber le Québec, qui l'a poignardé avec des Ouellet et autres.

Une voix: Assassiné!

M. Blais: Où sont les députés québécois? Il n'y en a pas un!

M. Gauthier: Qu'est-ce que tu penses de Allmand? C'est pas un Québécois, ça! Qu'est-ce que tu penses de Berger, c'est pas un Québécois, ça!

M. Berger: J'invoque le Règlement, monsieur le Président!

Une voix: Des Québécois francophones, il n'y en a pas un!

Les subsides

[*Traduction*]

M. le Président: Je vois que le député de Laurier (M. Berger) regagne son fauteuil et je crois savoir qu'il veut faire un rappel au Règlement ou soulever la question de privilège.

[*Français*]

M. Berger: Monsieur le Président, les députés conservateurs du Québec viennent d'insulter toute une partie de la population québécoise en disant qu'il n'y avait pas parmi la députation libérale aujourd'hui des députés québécois. Je tiens à lui dire que les députés anglophones du Québec sont bel et bien des Québécois et des Canadiens, et il est à peu près temps que les députés de ce parti connaissent le caractère multiculturel et pluraliste de la société canadienne . . .

Des voix: Bravo!

• (1300)

[*Traduction*]

M. le Président: A une certaine époque, la règle de pertinence s'appliquait à la Chambre. Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) y a fait allusion plus tôt et la présidence, qui lui en est reconnaissante, va maintenant invoquer cette règle vénérable. Je vais donner la parole du député de Brampton—Georgetown (M. McDermid).

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai une courte question à poser à mon très honorable collègue.

Une voix: Il est treize heures.

M. le Président: Je dois signaler aux députés, comme je l'ai fait il y a quelques instants, que la Chambre siégera jusqu'à 13 h 9 à cause de la déclaration ministérielle et des réponses.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai une question importante à poser à mon très honorable collègue. Son collègue qui siège actuellement à sa droite, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), pourra le convaincre que je porte un très vif intérêt à cette question, puisque j'ai été durant un an le porte-parole de notre parti alors que nous étions dans l'opposition. Au moment où se déroulent ces négociations, je m'inquiète quelque peu des pressions qu'exerce le premier ministre du Québec sur le dos des autochtones pour faire valoir sa position constitutionnelle. Je me demande si le très honorable député ne pourrait pas employer ses bons offices pour demander au premier ministre du Québec de ne pas se servir des autochtones du Canada pour exercer des pressions . . .

Mme Copps: Comme vous l'avez fait auprès de Sterling Lyon.

M. McDermid: Ciel, que vous êtes ignorante.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Vous êtes arrogant.

M. Champagne (Champlain): Vous êtes libéral.

Mme Mitchell: Retirez vos paroles.

M. le Président: J'attire l'attention de tous les députés sur le fait qu'hier, durant une période de questions et de commentaires présidée par la présidente suppléante, la députée de Saint-Hyacinthe—Bagot (Mme Champagne), on s'est lancé pendant un bon moment des propos malheureux de part et d'autre de la Chambre, comme les députés qui étaient absents le remarqueront s'ils lisent le hansard. Je rappelle à tous les députés que des milliers de personnes ont regardé cette scène à la télévision. Je pense que la présidence peut dire aussi que tous les députés se sont comportés avec beaucoup de distinction depuis longtemps. Je leur demanderais cependant de ne pas abuser de la période des questions et des commentaires. Comme certains d'entre vous le savent, on a introduit cette période quand j'étais simple député pour favoriser la discussion pertinente des interventions des députés. Ce n'est pas un prétexte pour que les députés se disent leurs quatre vérités, pour employer un euphémisme. Je demanderais à tous les députés de faire preuve de modération.

La deuxième chose que je veux dire est la suivante. Les opinions sont évidemment partagées à ce sujet à la Chambre. Il n'appartient pas à la présidence de les commenter. La présidence peut cependant déclarer que le très honorable chef de l'opposition a soulevé une question très sérieuse, que le Nouveau parti démocratique la traite tout aussi sérieusement, vu le calibre des députés qui participent à ce débat et que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) et les autres ministériels présents la traitent sérieusement, eux aussi.

Je demande au très honorable député de répondre au député de Brampton—Georgetown. Étant donné que nous sommes à la veille de nous ajourner pour le déjeuner, je sais que le député néo-démocrate ou le ministre de la Justice, celui des deux qui va vouloir être le prochain à intervenir, voudra peut-être commencer après le déjeuner, afin que ses observations ne soient pas interrompues.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je souhaite retirer les observations que j'ai adressées à la députée de Hamilton-Est (Mme Copps). J'attache beaucoup d'importance à cette question et j'ai posé une question extrêmement sérieuse. Je voudrais présenter mes excuses pour les observations que j'ai faites tout à l'heure.

M. le Président: La présidence remercie le député. Le très honorable chef de l'opposition souhaite peut-être répondre à la question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, nous apprécions également la dernière observation du député. Il s'est acquis notre respect au sujet de cette question lorsqu'il était critique en la matière. Ainsi, j'accorderai à sa question le sérieux qu'elle mérite, et je l'en remercie.

J'espère que le premier ministre du Québec jugera bon d'assister à cette réunion.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Dans le passé, son gouvernement a donné l'exemple pour ce qui est de l'autonomie politique et des droits autonomes de nos autochtones, lorsqu'on a procédé aux travaux de construction à la baie James. Pour que ce projet soit utile, il a dû obtenir le consentement et la coopération des habitants du nord du Québec. Il y est parvenu avec beaucoup d'imagination et d'habileté et de façon éclairée. Cela a abouti à la convention de la baie James et du Nord québécois qui a trouvé son cadre juridique dans la Loi fédérale sur les Cris et les Naskapis du Québec. Étant donné la façon éclairée dont le premier ministre du Québec a toujours traité nos autochtones, j'espère qu'il apportera ses talents à la conférence la semaine prochaine.

M. le Président: Je crois savoir que la Chambre est d'accord pour que ce soit le ministre de la Justice qui prenne ensuite la parole. Étant donné qu'il n'y a plus que quelques minutes avant la pause du déjeuner, j'invite le ministre de la Justice à me dire s'il préfère attendre à 14 heures pour commencer.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, ce serait une excellente occasion d'ajourner nos travaux. Ainsi, je serais en mesure de formuler mes observations tout d'une traite à 14 heures; elles seraient d'ailleurs tout aussi fascinantes si je devais m'arrêter pour la pause déjeuner.

M. le Président: Comme il est 13 h 09, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 09.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Lorsque la Chambre s'est ajournée à 13 h 09, l'honorable ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) avait la parole.

[*Français*]

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de participer, au nom du gouvernement fédéral, à ce débat important.

[*Traduction*]

Tout à l'heure, le chef du Nouveau parti démocratique m'a demandé de préciser à nouveau la position du gouvernement fédéral au sujet de la très importante question dont nous débattons aujourd'hui. Je suis très heureux de participer à ce débat pour pouvoir énoncer la position du gouvernement fédéral sur cet amendement constitutionnel au nom des autochtones du Canada.

Permettez-moi de signaler au départ que la position du gouvernement n'a pas changé depuis notre arrivée au pouvoir. En fait, elle n'a cessé d'être supérieure à celle de nos vis-à-vis, lorsqu'ils gouvernaient.

Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) nous demande de reconnaître le droit inhérent des autochtones à l'autonomie politique. Le gouvernement précédent a refusé de le faire en 1984. J'ai de la difficulté à comprendre pourquoi l'opposition officielle manque autant de logique au sujet de cette très importante question.

En fait, durant la période réservée aux questions et aux observations, j'ai signalé au chef de l'opposition que non seulement les libéraux avaient fait preuve d'incohérence depuis 1984, mais également que leur position avait changé par rapport à ce qu'elle était il y a une semaine et demie.

Il faut préciser que l'Assemblée des Premières nations n'a jamais modifié sa position. Depuis le début, les intéressés insistent sur leur soi-disant droit inhérent à l'autonomie politique. Cela n'a certes pas changé. Les faits montreront, cependant, que c'est là la position qu'ils ont soumise à la Conférence des premiers ministres de 1984, chose que tout le monde savait.

Voyons ce que le gouvernement de l'époque, dont beaucoup de membres siègent maintenant dans l'opposition, a répondu alors. En fait, j'aimerais citer un passage de la proposition que le gouvernement fédéral a déposée à la conférence. Je me reporte à une disposition particulière de l'accord constitutionnel qu'il proposait. Je cite:

> Les peuples autochtones du Canada ont droit à des institutions autonomes qui répondent aux besoins de leurs collectivités, sous réserve de la nature, de la compétence et des pouvoirs de ces institutions, et des ententes financières s'y rattachant, reconnues et définies lors de négociations avec le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux; et
>
> Le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux s'engagent à participer aux négociations dont il est question au paragraphe (*b*) et à présenter au Parlement et aux Assemblées législatives provinciales des projets de loi visant à mettre en application les accords résultant des négociations.

Cette disposition offrait seulement des institutions autonomes; qui plus est, elle ne renfermait aucune garantie d'arrangements autonomistes que la constitution protégerait. La proposition envisagée alors déléguait des pouvoirs que le Parlement fédéral ou l'une des assemblées provinciales pouvait abolir en tout temps.

La proposition du gouvernement libéral était à ce point inappropriée qu'elle a suscité l'observation ironique d'un universitaire spécialiste de la question des droits constitutionnels des autochtones. Je tiens à citer un extrait d'un ouvrage qu'a publié récemment M. Bryan Schwartz, de la faculté de droit de l'Université du Manitoba, et qui s'intitule: *First Principles, Second Thoughts*. Je cite:

> La proposition de 1984 du gouvernement fédéral sur l'autonomie était une brillante trouvaille des relations publiques. Elle était tout à fait vide de sens; elle ne contenait aucune idée de ce dont l'autonomie aurait l'air en pratique, aucun engagement à la financer suffisamment, aucune précision de la division fédérale-provinciale des pouvoirs et des responsabilités à leur égard. Elle était conçue de manière à être juridiquement inapplicable. Elle aurait pu mettre en péril les gains constitutionnels déjà réalisés par les peuples autochtones.
>
> Elle les aurait presque certainement empêchés d'obtenir des assurances constitutionnelles positives au sujet de leur autonomie. Néanmoins, le grand public a eu l'impression que le gouvernement fédéral avait dévoilé une conception original et audacieuse de l'autonomie autochtone.

Qu'est-ce que cela signifie? S'agit-il d'un droit intrinsèque? Je ne le crois pas. Est-ce sous un certain rapport une reconaissance importante de ce droit? Je prétends que la réponse est non. La proposition que le gouvernement libéral faisait à l'époque portait simplement sur un droit à la délégation du pouvoir législatif. Ce n'était pas une solution constitutionnelle. Le climat dans lequel le gouvernement poursuivait ses pourparlers était si peu favorable que même cette proposition n'a obtenu l'appui que de trois provinces et, bien entendu, d'aucune association autochtone. Cela n'est pas compatible avec la proposition formulée aujourd'hui même à la Chambre par le parti d'en face.

Je voudrais parler de nos réalisations à nous dans ce domaine. Quand nous sommes arrivés au pouvoir, nous avons hérité d'une situation extrêmement polarisée et très difficile. Nous avons entrepris immédiatement des démarches pour concilier les opinions divergentes. D'une part les associations autochtones réclamaient le droit intrinsèque à l'autonomie. D'autre part de nombreux gouvernements ne voulaient reconnaître aux autochtones aucun droit à l'autonomie en vertu de la constitution. La plupart d'entre eux préféraient plutôt recourir à des moyens non constitutionnels pour définir l'autonomie. Ils étaient dirigés par le gouvernement libéral et le même premier ministre que le chef de l'opposition approuve maintenant entièrement. M. Trudeau avait pour position d'accorder l'autonomie politique, mais par délégation. Par la voie législative plutôt que par la voie constitutionnelle.

Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) reconnaîtra, je le sais, que cette idée était carrément absurde et injuste. J'aurais supposé qu'il l'aurait repoussée à l'époque, mais je ne l'ai pas entendu le dire.

En décembre 1984 mon prédécesseur a présenté une mesure ayant pour but de concilier ces deux points de vue, dans un esprit de compromis et de négociation qui, à mon avis, est à préférer pour l'élaboration du devenir constitutionnel du pays. Les sondages montrent que c'est cela que désirent les Canadiens. C'est cela que préfèrent les populations autochtones. La mesure proposée par mon prédécesseur prévoyait que le droit à l'autonomie politique serait reconnu par la constitution, sous réserve qu'il soit énoncé en détail dans des accords conclus par les gouvernements et les représentants des autochtones. Cette solution a amorcé une ère nouvelle dans la négociation du droit des populations autochtones à se gouverner elles-mêmes.

• (1410)

Cela a donné lieu à une longue démarche, marquée de nombreuses rencontres multilatérales au niveau des ministres et au niveau des fonctionnaires. Tous les intéressés ont collaboré pour développer cette idée essentielle et pour définir les éléments qu'ils estimaient nécessaires à un accord réalisable sur une modification visant l'autonomie politique.

En conséquence, le gouvernement fédéral est en situation de déposer à la Conférence des premiers ministres de 1985 un projet substantiel et amélioré, relatif à une modification constitutionnelle portant sur l'autonomie politique des autochtones. Cette proposition aura engagé constitutionnellement les gouvernements à négocier des accords d'autonomie politique avec les représentants des autochtones. En plus de proposer le droit à l'autonomie politique établi dans les accords, elle prévoyait que ces droits seraient protégés par la constitution. Malgré la modification qu'on lui a apportée par la suite sur les instances du gouvernement de la Saskatchewan, la proposition a été approuvée en principe par sept des gouvernements provinciaux et par deux des quatres associations autochtones qui participaient à la conférence constitutionnelle.

Voilà qui résume les efforts du gouvernement précédent et du gouvernement actuel en vue d'apporter une modification à la constitution en faveur des autochtones du Canada. Je demande aux députés, surtout à ceux qui ont proposé la motion à l'étude, de comparer les deux bilans et de se rendre compte des progrès qui ont été accomplis.

Les associations d'autochtones n'appuyaient pas suffisamment les propositions pour que les gouvernements adoptent un amendement sans donner aux dirigeants autochtones l'occasion de procéder à des consultations plus poussées. Le premier ministre (M. Mulroney) n'était cependant pas disposé à abandonner. Au lieu de cela, il a demandé aux chefs autochtones de revoir leur position et chargé ses ministres de convoquer une réunion ultérieure afin de régler les points litigieux non résolus. La réunion a eu lieu, mais n'a malheureusement pas bénéficié de l'appui nécessaire.

Depuis lors, le gouvernement a poursuivi inlassablement ses efforts en vue de modifier la constitution. Il a convoqué et dirigé de nombreuses réunions ministérielles pour déterminer les éléments indispensables à un accord fonctionnel sur l'autonomie politique. Il a également examiné plusieurs options qui pourraient aboutir à un compromis.

Pendant ce très long processus, nous avons cherché un compromis, ce qui est l'essence même d'une modification constitutionnelle. Je participe à ce processus depuis juillet dernier et j'ai assisté, non seulement à une série de réunions multérales, mais aussi à une foule de bilatérales, dans le but de voir si nous pourrions trouver les termes qui conviennent pour modifier la constitution. La période qui s'est écoulée entre-temps s'est révélée productive. Nous avons écouté, consulté, négocié et nous avons pu définir, à mon avis, en quoi devrait consister essentiellement un accord qui nous conduirait à un amendement sur l'autonomie politique.

Je précise clairement que le gouvernement fédéral est disposé à appuyer des propositions qui reconnaissent explicitement le droit des peuples autochtones à l'autonomie politique. Nous estimons que nous devons également veiller explicitement à ce que cette autonomie soit appliquée par l'intermédiaire d'accords négociés par les gouvernements et les représentants des autochtones, des collectivités ou des régions, accords adaptés à la situation particulière de ces derniers et portant sur un large éventail de questions.

Nous avons établi un cadre de négociation à l'intention des autochtones et des gouvernements pour leur permettre de définir et de mettre à exécution un tel droit, pour donner aux autochtones la responsabilité des questions qui les intéressent directement et qui les concernent tous, pour assurer que les droits déjà reconnus et confirmés par le paragraphe 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982 ne soient ni restreints ni élargis, pour accommoder raisonnablement les intérêts et les préoccupations des autres Canadiens et, enfin, pour que les autochtones accèdent à la protection et aux privilèges fondamentaux dont jouissent tous les autres Canadiens.

Je résume maintenant la politique du gouvernement. Le gouvernement est en faveur, comme je l'ai déjà dit, d'une déclaration explicite sur les droits des autochtones, une déclaration dont l'application et la mise en oeuvre se feraient dans le cadre de la négociation.

Le reconnaissance de ce droit respecterait les aspirations des peuples autochtones sans affaiblir leur position—et la plupart des gouvernements sont d'accord—concernant l'inacceptabilité d'un droit inhérent exécutoire dans l'immédiat.

Cette position se fonde sur la conviction profonde des gouvernements concernés qui considèrent que l'autonomie gouvernementale des autochtone doit être réalisée par la négociation. Je pense qu'on pourrait laisser les tribunaux se prononcer sur le détail des modalités et de l'exercice du droit naturel qui serait entériné. Étant donné que les modalités et l'exercice d'un gouvernement autochtone embrassent des questions aussi complexes que la nature des institutions de ce gouvernement, leurs pouvoirs et leur compétence et les dispositions financières afférentes, et que l'institution d'un tel gouvernement pourrait influer sur la vie de tous les Canadiens, sous bien des rapports, le gouvernement fédéral et la plupart des autres gouvernements considèrent que ces modalités ne sauraient être arrêtées que dans le cadre de la négociation.

De plus, le gouvernement estime que la négociation en vue de la reconnaissance constitutionnelle de l'autonomie politique a principalement pour but d'établir les relations qui devront désormais exister entre les deux niveaux de gouvernement et les autochtones, et donc, de déterminer la place qui revient à ces derniers au sein de la Confédération. On ne saurait atteindre cet objectif en inscrivant dans la constitution le droit à l'autonomie, car cela donnerait inévitablement lieu à des litiges concernant la définition de ce droit et son application.

Le gouvernement fédéral préfère que l'autonomie politique s'accomplisse par la négociation. Il importe toutefois de préciser que lorsque des accords auront été conclus, il conviendra d'accorder une protection constitutionnelle aux droits des gouvernements autochtones autonomes. Il ne s'agit pas d'adopter une mesure législative en vue de déléguer à un gouvernement autonome des pouvoirs que toute législature subséquente pourrait révoquer à sa guise. Nous souhaitons prévoir dans la constitution une autonomie politique qui aura d'abord été négociée sur un pied d'égalité par les peuples autochtones et les divers niveaux de gouvernement. En étant garantis dans la constitution, ces droits seraient intouchables et à l'abri des caprices des législateurs et des gouvernements, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux.

La protection constitutionnelle des droits prévus dans l'accord empêcherait qu'ils soient modifiés unilatéralement par le Parlement ou par les Assemblées législatives provinciales. Les autochtones du Canada attachent une importance particulière à la reconnaissance et à l'affirmation de leurs droits par la voie constitutionnelle.

S'il reconnaît qu'en 1985 seulement six provinces étaient prêtes à l'appuyer, le gouvernement croit toujours que l'engagement de négocier des accords sur l'autonomie devrait être inclus dans la constitution et non seulement dans un accord politique. Cette démarche rejoint la conviction des autochtones qui estiment que seul un engagement de négocier reconnu dans la constitution garantira à long terme l'intégrité du processus et le mettra à l'abri des changements de gouvernement. Certains gouvernements craignent que des dispositions constitutionnelles amènent les groupes d'autochtones à recourir aux tribunaux pour obtenir des jugements fixant les conditions des accords en cas d'échec des négociations mais nous préconisons simplement des dispositions exigeant que les gouvernements négocient de bonne foi.

Nous estimons que l'évolution vers l'autonomie des autochtones et le financement de ce processus constituent une responsabilité conjointe des deux paliers de gouvernement. Même si, d'après nous, les coûts de l'autonomie politique ne peuvent être déterminés que dans le contexte des pouvoirs et des responsabilités assumés dans chaque cas par les gouvernements autochtones, nous sommes d'avis qu'aucun palier de gouvernement ne devrait se dérober à ses responsabilités financières sous prétexte de l'autonomie politique, et que les deux paliers de gouvernement devraient partager les coûts nouveaux que pourraient entraîner éventuellement les négociations qui auront lieu.

Il me reste quelques minutes pour traiter de certaines questions très importantes. J'espère que la Chambre m'accordera le temps nécessaire pour terminer mon intervention et répondre aux questions.

Le partage des responsabilités entre les deux paliers de gouvernement témoigne de la conviction de tous les gouvernements que la participation des provinces est une nécessité d'ordre pratique, compte tenu des conséquences possibles dans les domaines de compétence provinciale. Les gouvernements provinciaux ont cherché à jouer un rôle actif lors de la négociation des ententes relatives à l'autonomie politique pour assurer une certaine uniformité, dans les collectivités autochtones autonomes sur le plan politique, par rapport aux normes et à la réglementation des régions voisines.

[*Français*]

Le gouvernement appuie le principe que le Parlement et les législatures provinciales ont un rôle à jouer dans la protection constitutionnelle des droits contenus dans leur entente négociée.

• (1420)

[*Traduction*]

Une disposition reflétant ce principe exigerait que tout droit établi dans les ententes négociées soit approuvé par l'Assemblée législative provinciale concernée ainsi que par le Parlement pour bénéficier de la protection constitutionnelle. Cette exigence concernant l'approbation témoigne du rôle positif que les provinces sont prêtes à jouer dans la négociation et l'application des ententes au sujet de l'autonomie politique.

Le gouvernement est prêt cependant à étudier des solutions de rechange qui ne font pas appel aux Assemblées législatives provinciales pour la protection des droits reconnus dans certains types d'ententes bilatérales. On a proposé certaines de ces solutions de rechange au cours du processus de consultation et elles consistent essentiellement en ceci que l'approbation des provinces ne serait peut-être pas requise dans les cas où leur compétence législative ou leurs autres intérêts ne seraient pas touchés.

Nous appuyons l'inclusion dans un amendement d'une clause de non dérogation afin que les nouvelles dispositions

constitutionnelles ne puissent être interprétées comme portant atteinte à des droits dont les autochtones disposent actuellement ou qu'ils ont acquis par traités. Une telle disposition garantirait qu'aucun amendement constitutionnel ne porterait préjudice aux droits que la constitution reconnaît actuellement aux peuples autochtones. Elle assurerait en même temps que les droits existants ne seront pas étendus sauf par le processus des ententes négociées.

Le processus qui a abouti à cette conférence finale a mis à l'épreuve les ressources et la persévérance des gouvernements et des associations d'autochtones. Bien que les négociations en vue de modifier la constitution soient difficiles, le premier ministre dans son discours d'ouverture de la conférence des premiers ministres de 1985 s'est dit confiant que:

> . . . la créativité et le souci d'innovation dont les Canadiens ont toujours fait preuve dans l'élaboration de leurs institutions démocratiques . . .

. . . seront une source d'inspiration pour les participants.

Le gouvernement fédéral est d'avis que l'optique qui le guide en matière de reconnaissance constitutionnelle des droits à l'autonomie politique des autochtones apportera des avantages concrets importants. Selon cette conception de l'autonomie politique, les autochtones prendraient la responsabilité de leurs propres décisions au lieu de se voir imposer des décisions par les autres, ils seraient autonomes plutôt que dépendants. Notre démarche est axée sur la fierté et la dignité. Au Canada, c'est ainsi qu'on veut faire les choses.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'hésite à interrompre le ministre, mais la Chambre accordera peut-être son consentement unanime pour qu'il puisse conclure.

Le consentment unanime est-il acquis?

Des voix: D'accord.

M. Hnatyshyn: Madame la Présidente, je remercie la Chambre de son indulgence. Je serai bref. Je tenais simplement à bien exposer aux députés et à tous les Canadiens le contexte dans lequel s'inscrit la position du gouvernement fédéral.

Si les participants réussissent à s'entendre sur une modification constitutionnelle visant l'autonomie politique des autochtones, le gouvernement fédéral est d'avis qu'il sera désormais possible de concrétiser les rêves des autochtones du Canada. A ce propos, la motion de l'opposition n'est pas constructive et n'est certainement pas de nature à favoriser un accord en vue d'une modification de la constitution.

[*Français*]

Mais, madame la Présidente, l'approche du gouvernement fédéral n'arrête pas là. Récemment, nous avons introduit une liste des principes touchant le financement des gouvernements autochtones.

[*Traduction*]

Permettez-moi de vous résumer notre démarche, madame la Présidente. D'abord et avant tout, il n'est pas question de demander aux peuples autochtones du Canada de céder le moindrement les droits qui leur sont reconnus dans la constitution. Ils ne courent aucun risque à cet égard. Nous reconnaissons les droits que leur concède à l'heure actuelle notre constitution.

Ensuite, les gouvernements s'engagent solennellement et même constitutionnellement à l'égard des peuples autochtones à entreprendre des négociations visant la conclusion d'un accord d'autonomie politique.

Enfin, le droit à l'autonomie politique que sanctionneraient ces accords serait protégé par la constitution. J'insiste là-dessus. Ce droit serait assuré en vertu de la loi fondamentale du pays.

Notre démarche aboutirait à des accords d'autonomie politique fondés sur la négociation et le compromis. Je crois que c'est la route à suivre dans le réaménagement d'accords constitutionnels. Je dois poser la question, qui se situe, évidemment, au coeur du débat d'aujourd'hui: que faut-il entendre par «droit inhérent à l'autonomie politique»? Est-ce que cela signifie que nous allons réserver le règlement des questions d'autonomie politique aux tribunaux et à une série de litiges par divers peuples autochtones du Canada?

A l'heure actuelle, le partage des attributions est on ne peut plus délicat et complexe. Un système qui fasse intervenir les deux niveaux de gouvernement et les peuples autochtones est juste et nécessaire. Toute modification qui rajusterait cette répartition des pouvoirs devra être formulée de manière à ne pas bouleverser ce fragile équilibre. Je ne connais pas d'autre moyen d'y parvenir que ce qu'on appelle la manière canadienne: par la négociation et le consentement; un engagement à négocier, un engagement vis-à-vis des autochtones que les tribunaux puissent faire appliquer, mais néanmoins un accord politique conclu entre les peuples autochtones et les gouvernements du pays.

Je suis d'accord avec ceux qui disent que, indépendamment de qui nous représentons, nous avons une obligation historique, à la réunion des premiers ministres, de parvenir à un accord qui servira de base à des progrès ultérieurs, de répondre aux espoirs et aux aspirations légitimes des autochtones et ce d'une façon qui garantisse des progrès et la réalisation de l'autonomie le plus tôt possible et de la façon la plus équitable qui soit, bien entendu avec l'approbation non seulement des autochtones, mais aussi de tous les Canadiens.

Je vous remercie, madame la Présidente, de votre patience et de votre indulgence et j'attends toutes les questions que l'on voudra bien me poser.

M. Manly: Madame la Présidente, la motion accuse le gouvernement de ne pas avoir assumé le rôle de leader qu'il aurait dû jouer dans la préparation du débat constitutionnel qui vient et qui a déjà commencé au niveau des ministres et des fonctionnaires. Le ministre a rappelé tout ce que le gouvernement avait fait.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quels sont, à son avis, les chances que la conférence réussisse? Le ministre pense-t-il que l'on en viendra à une résolution acceptable de la situation, à une reconnaissance par le gouvernement du Canada et des provinces du droit à une autonomie acceptable pour les autochtones du Canada? Quelles sont, d'après lui, les chances de succès de la conférence?

M. Hnatyshyn: Madame la Présidente, je pense que je devrais répondre à cela en deux temps. Tout d'abord, dans les négociations on se préoccupe souvent des points sur lesquels il y a une divergence de vues entre les parties. On a alors tendance à perdre de vue les nombreux points sur lesquels les parties se sont entendues dans le courant du mois dernier. Je regrette beaucoup que nous ne soyons pas parvenus, à l'échelon ministériel, à nous mettre d'accord sur un libellé précis que nous puissions demander aux premiers ministres d'examiner, de terminer et d'approuver. J'espérais arriver à ce stade après les nombreuses réunions que nous avons tenues, mais ce n'est malheureusement pas le cas.

• (1430)

Cela dit, je sais que le gouvernement fédéral est impatient d'essayer de conclure une entente à cette réunion. Il faudra que toutes les parties y mettent du leur. Comme on l'a signalé bien souvent, pour modifier la constitution, il est nécessaire d'avoir l'accord du gouvernement fédéral et de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population. Nous allons faire tout notre possible pour réussir. C'est l'engagement que nous avons pris. J'espère bien que les autres parties feront preuve de la largesse d'esprit nécessaire pour préparer une modification qui réponde aux espoirs et aux aspirations des autochtones. Ce devrait être et c'est d'ailleurs notre objectif. L'autre possibilité est inacceptable.

M. Penner: Madame la Présidente, tous les députés reconnaissent la nécessité d'obtenir le consentement des provinces. Ce qui inquiète les députés de ce côté-ci de la Chambre et les dirigeants autochtones, c'est le manque de leadership du gouvernement fédéral. Puis-je demander au ministre pourquoi le premier ministre du Canada (M. Mulroney) a proposé que la première journée de la réunion soit consacrée à une discussion d'ordre général par opposition à un examen détaillé des questions controversées? Cela crée l'impression qu'il n'y a pas de détails précis dont on veut discuter. Je pense que ce que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a proposé dans sa motion aujourd'hui se rapproche de la proposition de la Nouvelle-Écosse, qui mentionne le droit fondamental à l'autonomie à l'alinéa 35(5)*a*). Ce droit ne dépend pas d'autre chose. Ensuite, à l'alinéa 35(5)*b*), on dit que la portée de ce droit sera déterminée dans le cadre d'accords. C'est bien différent de la position du gouvernement fédéral, qui veut dès le départ que le droit à l'autonomie dépende d'autre chose.

Voici maintenant ma deuxième question. Pourquoi le ministre et certains procureurs généraux du Canada veulent-ils embrouiller la situation en obligeant les autochtones à se présenter devant les tribunaux s'ils veulent qu'on reconnaisse leur droit à l'autonomie politique? Le ministre doit maintenant assez bien connaître les dirigeants autochtones pour savoir qu'ils préfèrent les ententes négociées au recours aux tribunaux. S'ils voulaient procéder par action en justice, ils n'auraient qu'à invoquer les termes de l'article 35. Ils l'ont fait très peu souvent, sauf en Colombie-Britannique, où le gouvernement se fait beaucoup tirer l'oreille pour négocier.

Les subsides

Enfin, je reviens à la question que le ministre a posée au très honorable chef de l'opposition sur ce que l'on entend par un droit naturel et sur ce qu'il fait du principe de la souveraineté. Le ministre ne reconnaît-il pas que, lorsque nous parlons de souveraineté à notre époque, c'est pour définir et décrire une juridiction quelconque? Comment définit-on et décrit-on une juridiction? Le ministre conviendra sans doute que le processus de la négociation et de l'entente est le meilleur moyen. N'est-ce pas ce que nous voulons quand nous reconnaissons un droit naturel et que nous concluons des ententes qui seront constitutionnalisées?

M. Hnatyshyn: Madame la Présidente, je remercie le député de ses questions. Je voudrais tout d'abord signaler qu'il porte un intérêt sincère à cette question depuis longtemps. J'écoute toujours ses instances avec intérêt et sincérité.

Sa première question portait sur l'ordre du jour de la conférence. Il a parlé d'une discussion générale, dont il est question dans le télégramme adressé par le premier ministre à ses homologues provinciaux et aux dirigeants des groupes autochtones. On y parle précisement de l'avant-projet nº 3, proposé par la Nouvelle-Écosse, et accompagné d'un appendice. Ce document en soi a fait l'objet de discussions et il porte sur tous les aspects saillants dont il faudra tenir compte pour en arriver à une entente.

Lors de la réunion, le premier ministre souhaite discuter, et c'est nécessaire, des moyens de nous entendre en principe, sur certains aspect et combler les lacunes qui ont existé jusqu'ici. Cette façon de procéder sera utile pour passer ensuite à une discussion précise et détaillée qui permettra d'en arriver à une entente.

Le député a demandé ensuite ce que l'on entend par droit naturel. Selon le député, si nous discutons d'un processus de négociation, c'est parce que nous craignons que dans l'état actuel des choses ou si l'on adopte une proposition relative au droit naturel, les autochtones se présenteront tous devant les tribunaux. En toute déférence, c'est une mauvaise interprétation de la position que nous avons énoncée.

Il faut bien reconnaître que la position du gouvernement fédéral permet davantage aux autochtones d'aller devant les tribunaux. Elle élargit leurs droits de façon constructive et positive dans la mesure où, dans les amendements qu'il propose, le gouvernement s'engage à négocier. Si nous passons les droits naturels sous silence ou si nous nous contentons d'en parler, ce n'est pas ainsi que nous aiderons les tribunaux à définir l'autonomie politique. Je demande au député, et j'en ai parlé l'autre jour au cours de la période des questions, s'il pense que ces questions devraient être réglées devant les tribunaux. Je ne le crois pas. Il a dit qu'il préférerait, comme moi et comme les autochtones, que l'on négocie une entente. Telle est la façon raisonnable dont nous procédons au Canada. En permettant aux autochtones de négocier avec les différents niveaux de gouvernement, nous reconnaisons leur égalité.

Voici ce que je dirais au député. Je voudrais convaincre les gens que nous devons faire preuve d'imagination. Il s'agit là d'un document constitutionnel. Que cela nous plaise ou non, ses opinions et les miennes au sujet de la souveraineté sont quelque peu abstraites. Si nous inscrivons le principe de la souveraineté dans ce document constitutionnel, les tribunaux vont l'interpréter. La souveraineté au sens juridique est assez différente de la façon dont le député la conçoit en ce qui concerne l'autonomie gouverenementale au sein de la Confédération.

M. Nicholson (Niagara Falls): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) de son excellent discours. Tout le monde reconnaîtra sans doute qu'il a parlé avec la sensibilité que nous attendions de la part du ministre de la Justice.

Dans sa motion, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a demandé au gouvernement de donner l'exemple à cet égard. C'est quelque peu surprenant pour ceux d'entre nous qui siègent ici depuis le début de cette trente-troisième législature, car à mon avis, la plupart des gens objectifs reconnaîtront que le gouvernement joue un rôle de premier plan dans ce domaine depuis qu'il a été élu, en septembre 1984. Quoi qu'il en soit, je voudrais que le ministre nous fasse part des efforts qu'il consacre à cette question et, ce faisant, qu'il nous précise s'il est vrai qu'il a lui-même présidé un certain nombre de réunions ministérielles auxquelles ont assisté les dirigeants autochtones, depuis l'automne dernier?

M. Hnatyshyn: Madame la Présidente, en tant que ministre de la Justice, je consacre beaucoup de temps à cette importante question. Peu après ma nomination, on m'a demandé de présider la réunion des représentants des autochtones et des provinces au niveau ministériel. Nous sommes allés de l'avant et nous avons obtenu la participation de l'Assemblée des Premières nations qui a décidé de participer à nouveau aux négociations, ce dont je lui ai été fort reconnaissant, car il s'agissait d'une décision très positive. Nous avons ensuite poursuivi nos travaux et nous avons tenu un certain nombre de réunions ministérielles; quatre en tout, sauf erreur. Il y a eu, en outre, toute une série de réunions de fonctionnaires. Lors de ces réunions, nous avons montré la voie en élaborant une proposition, sans cesse retouchée, qui puisse être considérée par tous les participants. Nous nous sommes efforcés de bien des façons, financièrement et autrement, d'aider les autochones à aborder les questions ayant trait à la constitution. Nous avons financé les travaux de l'Assemblée des Premières nations qui a examiné les droits découlant des traités. Chacune des associations autochtones a obtenu des fonds pour effectuer des recherches concernant l'amendement constitutionnel.

• (1440)

J'ai rencontré sur une base bilatérale les représentants de chacun de ces groupes. Le premier ministre m'a tout particulièrement confié les Métis du Canada, charge dont je m'acquitte avec le plus grand soin. J'ai rencontré leurs représentants à intervalles réguliers. A mon avis, nous avons le devoir au Canada de reconnaître l'existence d'espoirs et d'aspirations légitimes. Pendant longtemps, les autochtones n'ont pas eu accès aux conditions de vie qui sont le partage de tant de Canadiens. Le gouvernement fait de son mieux pour comprendre les autochtones et pour répondre à leurs aspirations, de façon à leur donner une base de départ qui leur permettra de devenir autonomes, et qui témoignera de leurs traditions culturelles immensément riches.

J'espère que la rencontre sera fructueuse et qu'elle aboutira à un amendement. J'exhorte tous les députés à exercer l'influence qu'ils peuvent avoir sur les participants afin que nous arrivions ensemble à d'utiles conclusions.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame la Présidente, j'aimerais dire au très honorable chef de l'opposition (M. Turner) que je lui sais gré d'avoir présenté cette motion, qui recueille l'entier appui de notre parti. Elle est d'ailleurs très semblable à une motion que présentait il y a un peu plus d'une semaine mon collègue, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry).

La motion dit:

> Que la Chambre affirme qu'elle appuie les peuples autochtones du Canada dans leurs efforts en vue de faire reconnaître dans la constitution leur droit inhérent à l'autonomie politique . . .

La motion invite le gouvernement à assumer son rôle de leader et elle «ordonne plus particulièrement au gouvernement du Canada de cesser d'insister pour que le droit à l'autonomie politique dépende d'accords négociés».

Dans cette discussion, il faut reconnaître en premier lieu la nécessité pour les populations autochtones d'avoir la haute main sur leur vie, leur collectivité et leur avenir. Chaque Canadien et chaque Nord-Américain doit avoir parfaitement compris que les populations autochtones d'Amérique du Nord ne veulent pas être absorbées par la population générale. Elles veulent conserver leur identité propre en tant que peuples distincts. Elles ont toutes payé le prix fort pour conserver leur identité en tant que peuples. C'est un prix qu'elles ont payé en pauvreté, en conditions de logement pitoyables, en taux de chômage exagéré, en mauvais état de santé, en éducation insuffisante et en perdant leurs moyens de subsistance traditionnels, en luttant pour conserver leur identité en tant que peuples.

Il est important de comprendre que ces privations qui prennent tant de poids dans la vie de tant de peuples autochtones, elles ne sont pas inhérentes à la vie autochtone et elles n'ont d'ailleurs aucune raison d'être. Je pense qu'elles découlent de deux groupes de facteurs qu'il faut examiner en association. Nous n'avons aucun moyen d'action à l'égard d'un de ces deux groupes de facteurs, mais nous pouvons et nous devons agir sur l'autre.

Les lacunes de la vie autochtone découlant de la pauvreté et de la disparition de l'économie traditionnelle sont attribuables en un sens à quatre siècles d'évolution économique et technologique. Cette évolution, qui a marqué toutes les populations du globe, les a atteintes tout spécialement. Elle a noyé leur économie et leur technologie traditionnelles. La seconde constellation de facteurs à considérer ici, c'est la carence des gouvernements successifs, britanniques, américains et canadiens, à protéger les droits des populations autochtones, lors même qu'ils les leur avaient reconnus.

Ces droits avaient commencé d'être reconnus il y a déjà deux siècles. Dans la Proclamation royale de 1763, Georges III disposait que les nations indiennes ne devaient pas être molestées ou dérangées sur leurs terres traditionnelles. En 1787, aux États-Unis, le Décret du Nord-Ouest accordait la même protection aux Indiens de ce pays. L'article III de ce décret stipulait:

> On manifestera la plus grande confiance envers les Indiens; leurs terres et leurs biens ne leur seront jamais enlevés sans leur consentement; leurs terres, leurs droits et leur liberté ne seront jamais violés ni ne subiront aucune perturbation, sauf lors de guerres justes et licites autorisées par le Congrès; mais des lois fondées sur la justice et la compassion seront adoptées de temps à autre pour empêcher qu'ils soient lésés et pour préserver la paix et notre amitié avec eux;

Même après avoir été reconnus, ces droits n'étaient pas forcément protégés. Cette absence de protection des droits des autochtones alliée à l'évolution économique et techologique ont contribué à l'envahissement de leurs terres et à l'engloutissement de leurs économies traditionnelles. Par exemple, nous pouvons examiner quel a été le sort réservé au XIX[e] siècle aux Indiens dans les prairies canadiennes et américaines quand les chemins de fer ont été construits et les troupeaux de bisons décimés. La colonisation a eu des effets variables d'un endroit à l'autre mais, dans les pires cas, les Indiens ont été réduits à la misère sur leur propre territoire, à compter sur les aumônes du gouvernement—germes de socialisme.

En 1881 Helen Hunt Jackson, à l'occasion des fêtes commémorant le centenaire de la révolution de 1776, publiait son livre qui devait faire époque, *Century of Dishonour*. Cet ouvrage exposait comment le gouvernement avait traité ses Indiens de façon indigne. Il y a de cela 100 ans. Aujourd'hui, les Indiens au Canada et aux États-Unis continuent à souffrir de ce traitement scandaleux. Cela continue de ternir la réputation du peuple américain comme du peuple canadien.

Au Canada on a cherché délibérément et systématiquement à renverser et à supplanter les dirigeants autochtones traditionnels. Le missionnaire protestant William Duncan, par exemple, qui fut à bien des égards l'un des missionnaires les plus extraordinaires, est allé s'établir à la fin du XIX[e] siècle à Metlakatla, en Colombie-Britannique. Il estimait que dans le village prétendument modèle de Metlakatla, il ne devait y avoir d'autre chef que lui. Des lois sur le «potlatch» furent adoptées dans le but de détruire la religion traditionnelle de même que tout le système de gouvernement, d'échange de biens, de validation des titres et tout le reste. Le gouvernement canadien déclara le potlatch illégal. Certains missionnaires allèrent même dans leur zèle jusqu'à brûler les articles de potlatch, des hochets et des masques. D'autres missionnaires, qui avaient un peu plus le sens de la valeur commerciale, collectionnèrent ces articles et les expédièrent à des musées. Les Indiens tentent toujours de récupérer certains de ces articles. Nous avons adopté une Loi sur les Indiens qui forçait les Indiens à demander la permission pour se rendre à des danses indiennes ou à des rodéos. C'est une Loi sur les Indiens qui, dans les années 20, a rendu illégal pour les Indiens de recueillir des fonds pour des organismes qui préconisaient la revendication de terres autochtones. La Loi sur les Indiens comportait des dispositions racistes et sexistes inapplicables concernant l'appartenance aux bandes et le statut d'Indien. Les Indiennes faisaient l'objet de discrimination. Il y a deux ans, nous avons tenté avec le projet de loi C-31 de remédier à certains des pires de ces abus, mais il est très difficile de corriger l'histoire de cette façon. Le gouvernement fédéral s'est chargé d'administrer les propriétés indiennes et s'est comporté de façon abominable. Des terres autochtones ont été vendues ou louées à des prix bien inférieurs à leur valeur marchande.

• (1450)

Nous ne pouvons être tenus responsables des changements économiques et technologiques dont les Indiens ont souffert au cours des quatre derniers siècles. Nous sommes en revanche collectivement responsables du second groupe de facteurs, y compris le refus des gouvernements et des peuples canadiens et américains de reconnaître les droits des autochtones. Nous observons depuis quelques années une reconnaissance accrue de ces droits, lesquels sont de mieux en mieux compris chez les autochtones eux-mêmes, et c'est très important. Nous avons constaté cette prise de conscience chez les parlementaires. Pendant le peu de temps que j'ai passé à la Chambre, j'ai constaté une évolution de la position de tous les partis sur le sens à donner aux droits des autochtones. Nous avons assisté à une prise de conscience de la population canadienne dans son ensemble et maintenant, nous avons des sondages qui indiquent qu'une majorité de Canadiens souhaitent l'autonomie politique des autochtones.

La reconnaissance moderne des droits des autochtones tient en grande partie à deux événements contemporains. Premièrement, il y a eu le Livre blanc de 1969 qui était essentiellement un document assimilationniste. De prime abord, il a été accepté par tous les partis à la Chambre des communes. Il était le fruit d'une série de consultations avec les Indiens et leurs dirigeants dans tout le Canada. Au cours de ces consultations, les Indiens ont demandé qu'on reconnaisse leurs droits historiques, leurs droits de chasse et de pêche, leurs revendications territoriales et leurs droits issus de traités. Le Livre blanc n'a cependant pas tenu compte de ces demandes.

La meilleure indication peut-être du refus du gouvernement de tenir compte de ces demandes fut fournie par l'ancien premier ministre Trudeau dans son discours très célèbre prononcé à Vancouver le 8 août 1969. M. Trudeau déclara que le gouvernement avait le choix, soit de conserver le mode traditionnel d'administration des Indiens «en ajoutant des briques de discrimination au ghetto dans lequel ils vivent», soit de s'efforcer d'éliminer tout statut spécial pour que les Indiens soient des citoyens comme tous les autres. Voici ce qu'il disait:

> Nous reconnaîtrons les droits issus de traités—les contrats qui ont été conclus avec les Indiens par l'État. Nous essaierons d'être équitables dans ce domaine et cela signifiera peut-être que les traités ne devront pas subsister éternellement.
>
> Il est inconcevable, à mon avis, que dans un pays donné, une partie de la société ait conclu un traité avec l'autre partie. Nous devons tous être égaux devant la loi et nous ne devons pas signer de traités entre nous. Un grand nombre de ces traités auraient de toute façon de moins en moins de sens dans l'avenir.

Sur la question des droits ancestraux, il déclarait:

> Notre réponse est non. Nous ne pouvons pas reconnaître les droits ancestraux parce qu'aucune société ne peut être construite à partir de reconstitutions historiques hypothétiques.

Les Indiens dans tout le Canada n'ont pas accepté ce Livre blanc. Ils ont rejeté la philosophie des assimilationnistes et ont commencé à s'organiser. On a assisté à un grand réveil des Indiens d'un bout à l'autre du Canada. Les Nisgas, les Cris, les Aguiers, les Micmacs ont découvert qu'ils avaient beaucoup de points communs et ont commencé à organiser un véritable mouvement d'Indiens canadiens pour mener leur lutte. Ils ont pris conscience de leurs droits, ont ressenti une nouvelle fierté de leur culture et ont été mus par une nouvelle détermination à regagner le contrôle fondamental de leur vie.

Le deuxième événement découle directement du premier. Le refus du gouvernement de reconnaître les droits territoriaux ancestraux des Nisgas de la rivière Nass, dans le nord de la Colombie-Britannique, a incité ces Indiens à porter leur cause devant la Cour suprême. Ils avaient combattu plus que toute autre nation indienne au Canada pour la reconnaissance de leurs titres autochtones. Cette lutte remonte au temps de la reine Victoria. Ils n'ont jamais renoncé. Leur cause à la Cour Suprême a donné lieu à une décision partagée. L'ex-premier ministre, M. Trudeau, a déclaré en 1973: «Peut-être que les droits autochtones ont plus de fondement que nous ne le pensions». Après en avoir nié l'existence même, il a eu le mérite de leur reconnaître un certain fondement et d'accepter de prendre certaines mesures après avoir pris connaissance de cette décision. C'est ainsi que la politique sur les revendications territoriales a vu le jour. Elle n'a pas très bien fonctionné pour les autochtones, mais elle a au moins sensibilisé la population à ces droits qui sont de plus en plus acceptés au sein de la population canadienne selon les sondages.

En 1980, en 1981 et en 1982, quand le premier ministre Trudeau faisait des démarches pour rapatrier la constitution, les autochtones du Canada étaient très intéressés par tout le processus de rapatriement. Ils ont lutté ardemment pour faire inclure leurs droits ancestraux dans la constitution. Ils ont eu gain de cause après une longue lutte. Ensuite, on a retiré ces droits pour les rétablir plus tard, mais sous une forme mitigée. Mais on leur a promis de tenir des conférences des premiers ministres pour les définir. Ces conférences ont suscité beaucoup d'espoirs, mais elle n'ont été qu'une source de frustrations jusqu'ici. On a fait beaucoup d'esbroufe et de cinéma, mais où sont les résultats pour les Indiens ordinaires des réserves, les Métis ou les Inuit dans leurs villages, dans les Teritoires du Nord-Ouest?

Le processus déclenché par ces conférences des premiers ministres a constamment été freiné, tout d'abord par l'intransigeance de certaines provinces, surtout, dans le passé, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Malheureusement, l'Ontario semble vouloir leur emboîter le pas. Ce processus a été également entravé par le gouvernement fédéral qui n'a pas su donner le ton pour rallier les Canadiens autour de cette question d'autonomie politique.

Cet échec se reflète dans la déclaration faite le 11 mars par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight). voici ce qu'il a dit:

> Le gouvernement fédéral a approuvé toutes les propositions présentées au cours des réunions en essayant d'amener toutes les parties à un consensus.

Nous savons que le gouvernement souhaite obtenir le consensus. Nous savons qu'il a de bonnes intentions. Toutefois, ses initiatives et celles du ministre reviennent essentiellement à suivre les autres. Quand d'autres gouvernements lui présentaient des propositions, le gouvernement fédéral cherchait d'abord à voir qui était d'accord et qui était disposé à emboîter le pas. Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas pris les devants comme il le fallait pour favoriser le consensus à l'échelle nationale, de façon à pouvoir prendre des mesures concrètes?

Le ministre de la Justice a fait valoir dans son discours que, en reconnaissant des droits inhérents, le gouvernement fédéral s'expose à des poursuites en justice. Or un droit est un droit. Il s'agit des droits des autochtones, droits auxquels ils n'ont jamais renoncé. Avant l'arrivée en Amérique du Nord des peuples autres que les aborigènes, ces gens avaient le droit de se gouverner. A travers l'histoire, les autochtones se sont toujours gouvernés eux-mêmes. Ils n'ont jamais renoncé à ce droit. Par conséquent, celui-ci est demeuré intact.

• (1500)

Pourquoi le gouvernement tient-il tant à faire comme s'il s'agissait d'un privilège qu'il est disposé à leur accorder pourvu qu'ils reconnaissent qu'il ne s'agit pas d'un droit? Ils savent bien que c'est un droit et ils insistent pour en jouir. Les autochtones n'abandonneront certes pas ce droit pour les bagatelles que le gouvernement s'imagine pouvoir leur donner à titre de privilège.

Notre parti veut que le premier ministre (M. Mulroney) fasse preuve du même leadership que l'ancien premier ministre, M. Trudeau, avait montré lors de son grand projet de rapatriement de la constitution, par exemple, ou encore, qu'il témoigne de la même conviction qu'à l'égard de son projet favori de l'heure, le libre-échange, dont il veut persuader les Canadiens. Pourquoi n'affiche-t-il pas la même attitude envers l'inscription dans la constitution du droit à l'autonomie politique des autochtones?

J'exhorte le gouvernement à réfléchir à l'importance de cette autonomie politique pour le Canada ainsi que pour les autochtones. Au lieu de satisfaire de mauvaise grâce les besoins des peuples autochtones, pourquoi ne pas réagir positivement, avec la conviction d'agir dans l'intérêt du Canada tout entier, de sorte que le fait d'être Indien, Métis ou Inuit ne serait plus synonyme de pauvreté ou de marginalité mais plutôt l'assurance d'être au coeur même de la vie canadienne? Ces personnes seraient ainsi membres à part entière de la société canadienne, leur sort deviendrait un objet de fierté, et ce revirement ferait mentir la phrase célèbre, car il ne serait plus question d'«un siècle de déshonneur». Accordons plutôt un siècle de fierté et de dignité aux autochtones.

M. Hnatyshyn: Madame la Présidente, je tiens d'abord à féliciter le député pour son intervention réfléchie. Elle témoigne de son intérêt soutenu pour la question. Avant de poser ma question, j'aimerais préciser que je partage ses sentiments, tout comme le gouvernement, face aux injustices dont les peuples autochtones de notre pays ont été victimes tout au long de leur histoire.

Cela étant dit, je tiens à apporter une précision à l'interprétation que donne le député de mes observations. Nulle part dans mon discours, ai-je dit ou donné à entendre que je crois qu'il faille limiter ou refuser l'accès des tribunaux aux autochtones. En fait, en réponse à une question du député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), j'ai tenté de faire comprendre que je m'efforçais d'aider les peuples autochtones à l'égard de certaines propositions visant à leur donner accès à des recours judiciaires aux décisions plus exécutoires si les négociations devaient échouer.

Afin de chasser tout doute de mon esprit, je demande au député s'il est d'accord avec ma proposition voulant qu'il soit de loin préférable d'instaurer un processus devant aboutir à un accord négocié garanti dans la constitution plutôt que d'avoir un document déclarant simplement que les tribunaux devront définir l'autonomie politique. Le député reconnaît-il que dans les circonstances actuelles, les qualités, la composition, les connaissances et les autres caractéristiques des tribunaux n'en font pas la tribune indiquée pour trancher la question de l'autonomie politique et que le Canada devrait plutôt s'en remettre à un système ou à un processus faisant appel à la négociation entre les peuples autochtones et les gouvernements du pays?

M. Manly: Madame la Présidente, il est certain que toutes les parties intéressées, et notamment les autochtones, voudraient que cette question soit réglée par voie de négociation. Ils savent combien les démarches devant les tribunaux sont difficiles. Les autochtones ont déjà eu trop souvent besoin d'avoir recours aux tribunaux. Un certain nombre d'affaires sont actuellement en instance devant les tribunaux de la Colombie-Britannique à cause de la lenteur terrible de tout le processus d'examen des revendications territoriales. Ce que je soutiens, en somme, c'est que nous ne devons pas jouer sur la volonté d'en arriver à un règlement négocié pour nier aux autochtones leur droit héréditaire à l'autonomie politique. Nous devons reconnaître que ce droit a toujours existé. Il s'agit d'un droit qui n'a jamais été aboli. Nous devons le reconnaître comme principe de base de la négociation, ce qui ne donnerait pas lieu, à mon avis, à un plus grand nombre de recours aux tribunaux. Je crois au contraire que, si nous ne reconnaissons pas ce droit fondamental, alors bon nombre de groupes autochtones feront effectivement appel aux tribunaux, puisqu'ils sont convaincus que leur cause est bien fondée en droit et qu'ils voudront le faire confirmer par les tribunaux.

M. Penner: Madame la Présidente, j'aimerais demander au député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) s'il convient que la solution de rechange que vient de proposer le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) ne rend pas justice à l'idée de l'enchâssement d'un droit inhérent dans la constitution. Par sa question, le ministre a donné l'impression à la Chambre qu'il fallait choisir, soit de débattre la question devant les tribunaux, si on estime qu'un droit inhérent existe de par la constitution, soit de viser des règlements négociés. En fait, la proposition de l'Assemblée des Premières nations qui a été appuyée par d'autres chefs autochtones et celle de la Nouvelle-Écosse incorporent les deux solutions. Il n'est pas question de choisir entre l'une ou l'autre. La Nouvelle-Écosse établit le droit, comme le député le souhaite et comme la motion que nous discutons aujourd'hui le demande, et elle ajoute que la portée de ce droit devra être définie dans des ententes négociées. Le député n'admettra-t-il pas que le ministre est injuste quand il expose les deux solutions comme s'il fallait choisir l'une ou l'autre?

M. Manly: Absolument, madame la Présidente. Comme je l'ai déjà dit, je ne pense pas que les peuples autochtones veulent en général se fier aux tribunaux. Ils veulent obtenir cette reconnaissance et ils veulent ensuite obtenir une entente négociée. Ils se rendent compte que les deux parties doivent faire des compromis. Mais en ce qui concerne la question fondamentale de la justice, ils ont un droit qu'ils ne sont pas prêts à négocier. Ils croient que c'est un droit qu'ils ont hérité de leurs ancêtres. Ils veulent pouvoir le transmettre à leurs enfants. Ce n'est pas négociable.

M. Tupper: Madame la Présidente, je veux féliciter mon collègue, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) pour son discours documenté de cet après-midi et pour la sincérité avec laquelle il a plaidé sa cause devant nous. Depuis que nous approchons de l'autonomie politique et du règlement des revendications territoriales des peuples autochtones, je m'intéresse à la question des droits de propriété du sous-sol des terres en cause. L'article pertinent de la constitution reconnaît aux provinces les droits de propriété du sous-sol. Le député clarifiera-t-il pour nous la position de son parti sur la question de savoir si les droits sur le sous-sol, c'est-à-dire les minéraux, les hydrocarbures et l'eau, sont liés aux droits sur la surface?

M. Manly: Madame la Présidente, les signataires des traités historiques de l'Alberta croyaient alors signer un traité sur l'utilisation de la terre jusqu'à la profondeur d'un sillon de charrue. Ils n'abandonnaient pas la propriété de la terre elle-même.

Si nous examinons la question de l'autonomie politique des autochtones, nous devons considérer sérieusement la nécessité de leur assurer une base économique convenable. C'est pourquoi il faut discuter de la question du partage des ressources. C'est une question qui doit être réglée par voie de négociations. Dans certaines réserves de l'ouest du Canada, les peuples autochtones possèdent les droits sur le sous-sol. Dans d'autres réserves, ils ne les ont pas. Il importe qu'ils aient le droit de tirer avantage des ressources de leurs terres historiques.

Les subsides

• (1510)

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Madame la Présidente, je veux tout d'abord féliciter le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) d'avoir présenté cette motion. C'est une autre preuve du rôle de premier plan qu'il joue pour obtenir la reconnaissance et la définition des droits des autochtones au Canada.

Non seulement le très honorable chef de l'opposition a-t-il proposé cette motion aujourd'hui, mais il a aussi été le seul chef d'un parti national à adresser la parole aux autochtones réunis sur la colline du Parlement récemment. Il a aussi publié une déclaration énergique qui a été lue à la réunion des dirigeants autochtones à Toronto il y a quelques semaines à peine.

Je tiens aussi à remercier tous les députés de leur participation à ce débat. Je suis heureux que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) ait pu assister à une partie de nos délibérations. Je remercie aussi le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) de sa contribution. Enfin, j'ai hâte d'entendre ce que dira le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine Est (M. Allmand), qui est un fervent partisan des droits des autochtones.

J'ai eu l'occasion de passer à la télévision dernièrement à une émission sur l'autonomie politique des autochtones. Contrairement à bien des émissions, celle-ci était en direct. Avant le début de l'émission, la jeune journaliste chargée de l'interview m'a donné quelques conseils. Elle m'a dit: «Vous êtes un homme politique et nous n'avons que 12 minutes. Pourriez-vous essayer de répondre brièvement?» Je lui ai promis d'être bref, mais elle a insisté. Elle a répété: «S'il-vous-plaît, soyez bref.» Elle a commencé l'interview en posant la question suivante. «Que veut dire au juste l'autonomie politique des autochtones?» J'ai répondu: «L'émancipation.» Elle a cligné des yeux et elle m'a demandé de préciser ma pensée. J'ai simplement dit que les autochtones du Canada veulent s'émanciper dans le cadre de la constitution.

D'abord, ils veulent s'émanciper par rapport à la Loi sur les Indiens, qui est une mesure totalitaire. Cette loi contrôle et réglemente tous les aspects de leur vie. Aucun autre citoyen n'accepterait d'être autant dominé par une loi du Parlement que les Indiens le sont par cette loi.

Deuxièmement, les Indiens veulent s'émanciper de la direction et du contrôle constant, condescendant et omniprésent du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Aucun autre ministère du gouvernement ne contrôle la vie entière des autres Canadiens autant que celui-ci contrôle la vie des localités indiennes et inuites du Canada.

Troisièmement, les autochtones veulent s'émanciper d'une société dominante qui, comme mon honorable ami de Cowichan—Malahat—Les Îles l'a signalé, cherche constamment à les assimiler et à les inciter à vivre comme les autres Canadiens parce qu'elle croit que, pour réussir dans la vie, il faut se plier à son propre mode de vie commercial et industriel.

Le comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens était un comité parlementaire de tous les partis. Dans tous les cas ses recommandations furent unanimes. Lorsque le comité a commencé ses travaux, nous avons dû d'abord nous immerger dans un aspect de notre histoire qui n'est pas très bien connu. Ce n'est pas ce que l'on enseigne normalement dans les écoles élémentaires ou secondaires, ni même dans les universités du Canada. Naturellement, ceux qui vont au Collège des Indiens fédérés de la Saskatchewan reçoivent un enseignement quelque peu différent en ce qui concerne l'histoire des débuts de notre pays.

Lorsque les Européens sont arrivés en Amérique du Nord, pour l'explorer et ensuite pour s'y installer, ils ont rencontré plusieurs nations ou tribus indiennes. Ce sont les mots qu'emploie la Proclamation royale de 1763. Ils ont vu des cultures et des économies différentes, chez des peuples qui parlaient des langues distinctes. Ce pays n'était pas désert, il y avait une activité humaine. Ces habitants avaient des relations entre eux et les explorateurs et colons britanniques les appelaient des tribus et des nations. Pour pouvoir s'arranger et conclure des accords ont avait établi des relations de gouvernement à gouvernement. C'est ce que reconnaît la Proclamation royale. Bien que ce soit un document colonial sur lequel je ne voudrais pas trop insister, il a été reconnu dans notre constitution comme un document de base important.

Le débat sur la négociation et la conclusion d'un accord n'est pas mis en cause. C'est ce qu'il faut faire. Par contre, ce qu'il faut savoir c'est si l'on part du droit pour passer aux négociations et aux accords où si l'on considère qu'il n'y aura des droits que si l'on peut négocier des accords? Si nous acceptons cette dernière proposition, je pose la question suivante: Quel sera l'impératif constitutionnel nous forçant à entamer des négociations? En l'absence d'obligation constitutionnelle, il faut, je le répète, compter sur la bonne volonté et la coopération.

Je sais qu'il y a beaucoup de bonne volonté et d'esprit de coopération au Canada, mais je sais par ailleurs que nous avons la triste réputation de ne pas négocier de bonne foi et de ne pas honorer les ententes une fois qu'elles sont conclues. En reconnaissant un droit naturel dans la constitution, nous essayons de prendre une direction autre que celle empruntée si longtemps.

Nous devons remonter très loin en arrière pour voir quand ce changement de direction s'est amorcé. Au début, les Britanniques reconnaissaient la souveraineté et le droit à l'autodétermination de certaines nations. Il n'a toutefois pas fallu attendre longtemps pour que la situation se mette à changer et pour qu'ils instaurent un régime axé sur la domination, le paternalisme et enfin l'assimilation; on pourrait citer une foule d'exemples aux députés.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a été très souvent l'instrument ou l'incarnation de ce genre de domination. Ainsi, c'est en vertu de la Loi sur les Indiens, que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien administre, que le régime des conseils de bande a été institué. Aux yeux du Parlement et du gouvernement de l'époque, c'était la seule forme de gouvernement que les autochtones pouvaient avoir.

Nous savons toutefois ce qu'étaient ces gouvernements. Ils étaient des agents du gouvernement. Il ne s'agissait pas d'organismes autonomes qui prenaient des décisions pour leur peuple et qui avaient certaines responsabilités à son égard. Ils étaient des agents du gouvernement fédéral. Les règlements, les directives et les lignes directrices d'Ottawa étaient appliquées par ces conseils de bande qui jouaient en quelque sorte le rôle d'agents indiens. C'est ce que nous voulons changer en introduisant la notion d'autonomie politique.

Un collaborateur du *Globe and Mail*, en qui on ne s'attendrait pas à découvrir un défenseur de l'autonomie politique, a publié un article qui me semble convenir parfaitement au thème de l'autonomie politique. Je veux parler de Richard Needham. Il a écrit ceci:

> Le désir d'apostropher, de provoquer et de tourmenter autrui, de le posséder, de le contrôler et de le manoeuvrer, de le transformer en autre chose que ce qu'il est, est sûrement l'un des désirs les plus vieux du monde. Il est inné en nous.
>
> Nous devons apprendre, péniblement, à lâcher prise, à laisser l'autre adopter son propre mode de vie.

Voilà ce qu'est accorder l'autonomie politique aux autochtones. C'est lâcher la prise qu'on a sur eux.

Quand notre comité spécial est allé au Yukon, nous avons entendu le témoignage très éloquent d'une petite bande. Mon honorable ami se souvient de la bande indienne de Mayo. Ces Indiens ont soumis un mémoire remarquable qui renfermait un bref écrit de 1886 de Léon Tolstoï. Je ne sais pas comment ils l'ont déniché. Je n'avais jamais vu ce texte, que ces Indiens ont pourtant inclus dans leur mémoire. Cette citation de Léon Tolstoï dit simplement: «Je suis monté sur le dos d'un homme, que j'étouffe et par qui je me fais porter, et pourtant j'essaie de me convaincre et de convaincre les autres que je suis peiné pour lui, que j'aimerais alléger son fardeau par tous les moyens possibles, sauf descendre de son dos.» Voilà ce qu'est l'autonomie politique.

• (1520)

Il ne manque pas de gens bien intentionnés au ministère des Affaires indiennes et au Canada qui veulent agir pour le bien des Indiens. Toutefois, il est à craindre que ce que nous cherchons vraiment, au fond, c'est les à rendre semblables à nous, à leur enlever leur culture, leur mode de vie, leur droit de décider, de diriger et de contrôler leurs propres affaires. Le débat sur la question de savoir si cela représente ou non la souveraineté est insensé et sans portée pratique.

Nous savons tous que nous vivons dans un monde interdépendant et que, de nos jours, la souveraineté est constamment circonscrite par toutes sortes de dispositions, d'ententes et de conditions. Les autochtones sont prêts à accepter cette réalité. Ils veulent négocier pour trouver leur place à l'intérieur de la Confédération canadienne, et non pour s'en retirer.

Les subsides

Nous devons écouter, par exemple, John Amagoalik, le coprésident du Comité d'étude inuit des questions nationales. Il a déclaré récemment devant notre comité permanent:

> L'autonomie politique des autochtones signifie que les peuples autochtones gardent leur caractère distinctif en s'occupant eux-mêmes de leurs affaires dans toute la mesure du possible dans un État fédéral moderne, culturellement varié et interdépendant. A mon avis, les chefs politiques qui participeront à la prochaine conférence peuvent souscrire pour la plupart à une telle vision.

Que pourrait-il y avoir de plus raisonnable que cela? Je tiens à ce que les députés sachent que toute cette affaire—appelons-la une question de politique nationale, car cela fait tellement respectable—présente un aspect plutôt troublant. Après avoir erré dans un désert politique pendant des décennies, le ministère des Affaires indiennes vient de se découvrir une nouvelle raison d'être. Il a découvert quelque chose qui lui donne un tout nouveau départ, et cela s'appelle l'autonomie politique. Il a embrassé la politique de l'autonomie comme on retrouve d'anciennes amours. Toutefois, si on y regarde de près—et c'est ce que l'on a fait au comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord: nous avons interrogé et contre-interrogé les représentants du ministère qui ont comparu devant nous—on se rend compte que le ministère ne favorise pas du tout l'autonomie politique des autochtones. Il se gargarise de mots, mais il continue de bloquer tout progrès substantiel.

Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles et le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est se rappelleront que lorsque le comité spécial siégeait, nous avions prévu que cela arriverait. Nous avions bien précisé dans notre rapport que nous ne pouvions pas considérer le ministère des Affaires indiennes comme le promoteur de l'autonomie politique des autochtones du Canada. Je me contenterai de citer ici un court extrait du rapport ayant trait à cela. Voici:

> Le passé des relations entre le gouvernement fédéral et les Indiens a légué un héritage de méfiance et de soupçons qui diminuerait gravement l'aptitude du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à créer des nouvelles relations au nom du gouvernement fédéral.

Nous avions dit que le ministère ne devrait pas se mêler du dossier. Nous avions proposé qu'on lui donne cinq ans pour quitter la scène. Il y est encore. Il est encore en train de manipuler, contrôler, réglementer et dominer, sauf qu'il le fait en employant une nouvelle terminologie.

Je voudrais citer un exemple pour amener les députés à mieux comprendre comment s'y prend le ministère, car sa façon de faire est plutôt subtile. Je vais prendre l'exemple de l'éducation. Il existe une politique qui vise l'administration locale de l'enseignement par les Indiens. Quoi de plus raisonnable! Tout le monde reconnaîtra que c'est une proposition équitable et acceptable.

Cependant, il y a deux façons d'aborder le problème. Premièrement, pour les Premières nations, l'administration locale de l'enseignement relève de leur compétence d'après les droits ancestraux ou issus de traités qui tombent dans le domaine de l'autonomie politique. Pour les Premières nations indiennes, administrer signifie définir des principes, établir des objectifs et appliquer et gérer les systèmes d'enseignement qui reflètent les attitudes et les valeurs fondamentales de la culture et des traditions indiennes et autochtones. C'est bien évident. Quel député pourrait prétendre le contraire? Aucun d'entre nous, car c'est ce que signifie l'administration locale de l'enseignement.

Les subsides

Comment le ministère des Affaires indiennes interprète-t-il l'administration locale de l'enseignement par les Indiens? Selon lui, il s'agit de gérer les fonds dans certains secteurs de l'enseignement administrés en vertu des lignes directrices et des règlements du gouvernement fédéral. C'est tout à fait différent et les répercussions de cette interprétation ne sont pas peut-être pas évidentes pour tous. Cependant, si les Indiens cherchent à prendre en main leur propre système d'enseignement, ce qui leur permettra de promouvoir leur culture, cette différence d'interprétation revêt une grande importance.

Dernièrement, je suis allé à l'Université Queen's de Kingston où se trouve un institut des affaires intergouvernementales. Ce dernier a organisé un atelier d'une journée sur l'autonomie politique des autochtones intitulé «La recherche d'un compromis». Pendant que je participais à cet atelier, j'ai pensé que le problème, pour ceux d'entre nous qui ne sommes pas autochtones, c'est que nous n'avons pas pleinement saisi à quel point les autochtones ont déjà cédé du terrain pour se plier à nos exigences en matière de colonisation et de développement. Ainsi, la question des ressources naturelles dont a parlé mon collègue en est un exemple flagrant. Nous n'avons pas saisi à quel point les autochtones ont accepté de compromis. Cependant, nous aurons la possibilité de leur rendre la pareille lors de la Conférence des premiers ministres prévue pour la fin de la semaine prochaine.

Nous pourrons notamment reconnaitre dans la constitution un droit qui n'a jamais été aboli ou abandonné, un droit qui pourrait très facilement être intégré dans notre régime fédéral, un droit qui donnerait aux peuples autochtones du pays un nouveau sens de leur destinée et une nouvelle maîtrise de leur avenir, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

Le comité spécial a convenu à l'unanimité qu'il fallait reconnaître dans la constitution le droit naturel et inaliénable des Indiens et des autochtones à l'autonomie politique.

Nous ne pouvons pas constitutionnaliser ce droit et tout de suite après, y imposer des limites dans tous les domaines. Cependant, c'est ce que propose à l'heure actuelle le gouvernement fédéral. Même la Nouvelle-Écosse s'est rendue compte à quel point c'était ridicule. Tous les dirigeants autochtones trouvent cela inacceptable.

Par exemple, la proposition fédérale reconnaît l'existence du droit à l'autonomie politique des Indiens, mais en ajoutant qu'elle ne peut être reconnue qu'en vertu d'ententes négociées. Madame la Présidente, vous connaissez vos droits et les Canadiens savent quels droits leur confère la Charte. Accepterions-nous que nos droits soient conditionnels? Accepterions-nous que le droit à la liberté de conscience, de religion, d'association et d'assemblée, ces droits fondamentaux et démocratiques, soient des droits conditionnels dont nous pouvons jouir qu'à la condition de négocier une entente avec le gouvernement?

L'argument, selon lequel les tribunaux seront pris d'assaut par les autochtones en quête d'une définition ou d'une ordonnance instaurant l'autonomie politique si ce droit leur est reconnu dans la constitution, n'a aucune valeur. C'est même tout à fait contraire à la vérité. Les autochtones ne veulent pas aller devant les tribunaux. Ils veulent négocier au sujet de l'autonomie politique, de l'attribution des compétences, des ententes financières et du partage des ressources. S'ils devaient aller devant les tribunaux, ils l'auraient fait depuis longtemps en vertu de l'article 35. Cet article a beaucoup de poids. Il aurait pu leur permettre d'obtenir gain de cause dans bien des domaines. Cette voie n'a été suivie qu'en Colombie-Britannique, car le gouvernement provincial a refusé de négocier avec les autochtones.

• (1530)

Si nous réussissons, la semaine prochaine, à nous entendre sur un amendement constitutionnel reconnaissant l'autonomie politique des autochtones, nous n'aurons pas à redouter de voir les gens se précipiter devant les tribunaux. Mais si nous n'y parvenons pas, il n'y aura pas d'autre recours. Les tribunaux seront engorgés comme le gouvernement le craint parce que nous n'aurons pas réussi à nous entendre au cours de la conférence des premiers ministres sur le droit à l'autonomie politique des autochtones.

[*Français*]

M. St-Julien: Madame la Présidente, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) est un excellent défenseur de nos autochtones au Canada et j'apprécie son dévouement.

Cette semaine, j'ai expédié un télégramme au premier ministre du Québec, M. Bourassa, en lui demandant d'être présent à Ottawa les 26 et 27 mars prochains. Dans le but de servir au mieux les intérêts du Québec et des autochtones, pour moi M. Bourassa est un excellent négociateur. Les autochtones du Québec ont besoin de lui personnellement à cette conférence.

Actuellement, le Québec se prépare à regarder passer le train des négociations constitutionnelles sur les questions autochtones en demeurant sur le quai de la gare. L'attitude de M. Bourassa déçoit et inquiète au plus haut point les leaders autochtones du Québec et du Canada. Les autochtones réclament l'inscription dans la Constitution canadienne d'un pouvoir politique au sein de la fédération. Pourquoi demeurer à l'écart de cette conférence? Les Québécois ont plus que quiconque le devoir de défendre les premiers habitants du Canada.

Finalement, madame la Présidente, ma question est la suivante, car il s'agisait là d'un préambule. La grandeur d'une population se juge à son niveau de respect pour les minorités. Il revient au gouvernement québécois de confirmer sa politique amérindienne et inuit de participer activement à la Conférence constitutionnelle en tentant de convaincre les provinces récalcitrantes du bon droit des demandes aborigènes du Québec: Pourriez-vous me dire, monsieur le député, si le leader de l'opposition libérale a pris les moyens nécessaires pour que le premier ministre libéral du Québec soit présent à cette conférence? Et selon votre opinion, quelles sont les répercussions de l'absence de M. Bourassa à cette conférence?

[*Traduction*]

M. Penner: Tout d'abord, madame la Présidente, je tiens à dire que le député d'Abitibi (M. St-Julien) a été bien trop généreux en me qualifiant de défenseur des autochtones. Les autochtones n'ont besoin d'aucun défenseur. Leurs propres dirigeants sont parfaitement capables de les défendre. Mon rôle consiste simplement à travailler, avec les législateurs et les gouvernements, à l'élaboration de la politique gouvernementale et à travailler également avec les Canadiens non autochtones. Le député a été trop généreux. Cela me flatte, mais ce n'est pas juste envers les dirigeants autochtones.

La question que le député a posée au sujet de la participation de M. Bourassa avait déjà été adressée au chef de l'opposition (M. Turner) par le député de Brampton—Georgetown (M. McDermid). Cette question me paraît tout à fait pertinente. Il est important que le Québec soit là. Il serait extrêmement important que le Québec soit signataire de la constitution et qu'il soit toujours solidaire des autres provinces. Pour ma part, j'espère que cela se produira sous peu, car le Québec a une raison importante pour participer à la conférence. Comme mon honorable collègue le sait, les autochtones ont déjà leur autonomie politique au Québec. Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est nous en parlera peut-être dans ses observations. Je répète simplement ce que le très honorable chef de l'opposition a déclaré, à savoir que le premier ministre du Québec devrait être présent. Le Québec pourrait apporter une contribution importante, et sans cette province, cette conférence n'aura pas autant de portée.

M. Allmand: Madame la Présidente, pourquoi, selon le député, les gouvernements provinciaux et fédéral hésitent-ils tant à accepter complètement la proposition visant à accorder l'autonomie politique aux autochtones, étant donné que, après les avoir gouvernés pendant plus d'un siècle en vertu de la Loi sur les Indiens et par l'entremise du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien nous avons fait un tel gâchis de la situation? Ainsi, dans un rapport de 1980, on a signalé que l'espérance de vie des Indiens était de dix ans inférieure à celle des autres Canadiens, que leur taux de mortalité infantile était de 60 p. 100 supérieur au taux national, que leur taux de chômage variait de 50 à 90 p. 100 et que leur revenu équivalait aux deux tiers de la moyenne nationale. On a ajouté qu'en 1977, moins de 40 p. 100 des Indiens avaient l'eau courante, des services d'égouts ou d'installations de plomberie et que 19 p. 100 vivaient à deux familles ou plus dans une maison.

M. McDermid: Qui était ministre à l'époque?

M. Allmand: Étant donné cette situation déplorable après 100 ans de gouvernement par de nombreux partis politiques . . .

Mlle MacDonald: Vous avez tout à fait raison.

M. Allmand: Ces statistiques sont tirées d'un rapport publié en 1980, et elles ne sont certes pas à notre honneur.

M. McDermid: Spécialement les anciens ministres.

M. Allmand: Non, cela discrédite tous les partis. Je n'obéis pas à des considérations partisanes quand je dis cela. J'espère que le député le comprendra. Je le dis au nom des gouvernements libéraux, conservateurs et néo-démocrates, et c'est ainsi que je l'entendais.

Mlle MacDonald: Je suis d'accord.

M. Allmand: Dans ce cas, vu ce bilan, pourquoi tant hésiter à accorder l'autonomie politique aux autochtones?

M. Penner: A mon avis, madame la Présidente, le député pose là une question très difficile. Nous voulons aborder maintenant la question de la motivation. Qu'est-ce donc qui porte les gens soit à faire quelque chose, soit à s'y opposer? Je vous donne mon opinion pour ce qu'elle vaut, et n'importe quel député qui voudra la contester aura vraisemblablement aussi raison que moi. J'estime qu'il existe parmi les chefs politiques du Canada une crainte des conséquences du partage: partage des richesses d'abord, puis partage du pouvoir, ce qui est vraisemblablement plus important. C'est une donnée inconnue. S'aventurer dans un domaine inconnu peut susciter beaucoup d'appréhension, d'inquiétudes et de troubles.

Ayant pendant longtemps entretenu des relations suivies avec les chefs autochtones, je pense pouvoir dire relativement à cette question, comme le disait Franklin Delano Roosevelt dans les années 1930, qu'il n'y a rien à craindre sauf la crainte. Nous ne devrions pas craindre de négocier ces accords, madame la Présidente. Nous allons suivre de près le déroulement de la conférence des premiers ministres pour voir si les premiers ministres élus des provinces et le premier ministre du Canada lui-même (M. Mulroney) possèdent le genre de vision dont M. Amagoalik a parlé et dont a fait état mon collègue le député de Cowichan—Malahat—Les Îles. C'est qu'il faut de la sagacité pour passer outre à la crainte et pour s'engager dans ce qui sera un domaine inconnu pour bien des gouvernements au Canada. Je les engage vivement à franchir l'obstacle de la peur et à s'engager sur ce nouveau terrain. La Confédération ne s'en portera que mieux. Tout le monde nous regarde agir, confiant que nous saurons donner des réponses propices aux autochtones.

Mme Mitchell: Madame la Présidente, je ne peux m'empêcher de songer à l'époque où nous participions tous d'une façon ou d'une autre aux négociations constitutionnelles et au moment où le député s'exprimait en termes si éloquents, je me suis souvenu de deux autres secteurs où des droits étaient négociés en même temps, ces négociations aboutissant de façon très différente. Le député peut-il m'expliquer, et aux autres, la raison de cette différence? Tout d'abord, pour ce qui est des droits à l'égalité pour les femmes, nul doute qu'il s'agissait de droits aléatoires. Les droits ont d'abord été établis et après avoir été nettement délimités, divers programmes font encore l'objet de pourparlers.

En deuxième lieu, le secteur des droits linguistiques; les droits des deux langues officielles ont été nettement établis en premier lieu et ont été suivis de programmes. Dans les deux secteurs, des craintes ont été engendrées à cause de la perte d'emplois. Pourquoi les droits des autochtones à l'autonomie ne sont-ils pas acceptés en tant que droits fondamentaux et pourquoi la question doit-elle relever de la formule de modification? Cela semble tellement différent. Nous morcelons des choses qui devraient être comprises dans les droits fondamentaux de la personne.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La parole est au député de Cochrane—Supérieur (M. Penner). Puis-je lui rappeler qu'il reste très peu de temps?

• (1540)

M. Penner: Tout ce que je peux dire à la députée, madame la Présidente, c'est merci. J'incorporerai à l'avenir ces deux aspects dans mes interventions à ce sujet. Ni les droits linguistiques ni les droits des femmes ne sont en rien fortuits. Elle a tout à fait raison de dire que la définition et l'élaboration de ces droits ont suivi. Nous sommes nombreux à nous demander encore pourquoi les droits des peuples autochtones devraient être différents. Nous avons entendu la réponse du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), et elle n'était ni très bonne ni complète. Il a laissé entendre que ce serait la ruée vers les tribunaux. Je n'ai pas vu beaucoup d'actions en justice sur les deux points mentionnés par la députée. Il y en a eu quelques-unes, mais elles sont d'habitude intentées quand il y a mauvaise volonté à négocier, quand les négociations sont au point mort. Les tribunaux pourraient jouer un rôle utile en poussant les parties à négocier de bonne foi, mais ils ne peuvent prescrire la teneur des négociations.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat.

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir pour discuter d'un sujet très important. Les droits des peuples autochtones n'ont rien d'un sujet nouveau au Canada. En fait, ce fut une réalisation difficile et, diront certains, attendue depuis longtemps que de les inscrire dans la Loi constitutionnelle de 1982. Mais, à ce moment-là, notre constitution reconnaissait et confirmait les droits existants des peuples autochtones sans les définir. Elle établissait cependant un moyen de le faire. Elle prévoyait en effet à l'article 37 la tenue d'une conférence constitutionnelle sur les questions autochtones, dite «conférence de l'article 37». Cet article renferme les dispositions suivantes: Une conférence des premiers ministres devait être convoquée dans l'année qui suivrait—Paragraphe 37(1); l'ordre du jour de la conférence devait porter notamment sur la définition et la détermination des droits des autochtones à inscrire dans la constitution, et des représentants des autochtones devaient participer aux discussions sur les questions les concernant—Paragraphe 37(2); des représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest devaient être invités à participer aux travaux relatifs à toute question placée à l'ordre du jour intéressant ces territoires—Paragraphe 37(3).

Il est également important de remarquer que, dès le départ, on a interprété diversement l'objectif de la démarche prévue à l'article 37. Selon les associations autochtones, elle permettait de clarifier et d'affirmer leurs droits plutôt que de leur en donner ou de leur en rendre. Bien des gouvernements en revanche considéraient cette démarche comme un moyen de déterminer et de protéger les droits des autochtones qui seraient reconnus dans l'avenir.

La conférence des premiers ministres de mars 1983 a été précédée d'une consultation approfondie des provinces, des territoires, et des représentants des autochtones. Il en a résulté un accord signé par le gouvernement fédéral et toutes les provinces à l'exception du Québec. En tant que participants, les représentants des autochtones et les chefs des gouvernements territoriaux ont également signé cet accord. L'accord de 1983 demandait une résolution incluant les amendements à la constitution suivants qui ont été finalement proclamés en juin 1984, après avoir été sanctionnés par la Chambre des communes, le Sénat et neuf Assemblées législatives provinciales. Ces amendements prévoyaient que la protection des «droits issus de traités», dans la constitution, embrasserait ceux découlant des revendications territoriales, que les droits ancestraux et issus de traités reconnus et confirmés par la constitution s'appliqueraient également aux hommes et aux femmes et que le premier ministre (M. Mulroney) devait convoquer deux autres conférences des premiers ministres dont les programmes respectifs devaient traiter de questions constitutionnelles concernant directement les autochtones du Canada. Ces conférences devaient avoir lieu au plus tard les 17 avril 1985 et 1987, et aucun amendement ne pouvait être apporté aux articles 25 et 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ou au paragraphe 91(24) de la Loi constitutionnelle de 1867 sans étude préalable du projet d'amendement à une conférence des premiers ministre à laquelle les autochtones devaient participer.

Cet accord sanctionnait aussi officiellement le programme des prochaines conférences qui devaient traiter des sujets laissés en suspens faute de temps. Ce programme était en fait une liste des questions constitutionnelles devant faire l'objet d'une révision continue selon le processus de l'article 37, notamment une charte des droits autochtones, des révisions de la formule d'amendement, l'autonomie gouvernentale autochtonne, des amendements à la partie III et un processus d'examen continu. L'accord en question stipulait également qu'une conférence des premiers ministres devrait avoir lieu avant mars 1984, et établissait un cadre exécutoire et permanent sur les préparatifs à prendre par les ministres et les représentants autochtones. Plus précisément, il stipulait qu'une réunion multilatérale au niveau ministériel devait être convoquée au moins une fois par année par le gouvernement du Canada en prévision des conférences des premiers ministres. Le processus de l'article 37 devait permettre d'identifier et de définir les droits des peuples autochtones afin de pouvoir les inclure dans la constitution. L'accord de 1983 visait à prendre des mesures pratiques et des engagements à cet effet.

Les difficultés inhérentes à ce mécanisme sont très vite apparues. Les droits qu'il fallait établir et définir étaient compris dans la vaste catégorie des «droits existants—ancestraux ou issus de traité—», prévus à l'article 35. Rien d'étonnant à ce que les interprétations quant à la nature et à la portée de ces droits aient été si nombreuses et si divergentes. Les parties ne sont pas parvenues à s'entendre sur les définitions, alors qu'il était important, surtout pour les gouvernements, que celles-ci soient claires afin que l'inscription de ces droits dans la constitution continue à faire l'objet d'une discussion politique d'ordre pratique entre les gouvernements et les peuples autochtones, au lieu de devoir s'en remettre aux tribunaux pour avoir leur interprétation. Finalement, l'autonomie politique devint la question cruciale lors des réunions ministérielles préparatoires à la Conférence des premiers ministres de 1984, bien qu'on eût également examiné en profondeur le droit à l'égalité et les dispositions de l'article 35.

A la Conférence des premiers ministres de 1984, il devint manifeste que pour les représentants autochtones, l'autonomie politique constituait le seul moyen acceptable de réaliser l'ensemble de leurs aspirations. Dans leurs déclarations et leurs prises de position, ils se sont montrés fermement convaincus de pouvoir vaincre, grâce à leur autonomie politique, les principaux obstacles à l'amélioration de leurs conditions de vie. Les participants à la Conférence des premiers ministres ont proposé toute une gamme de solutions en matière d'autonomie politique, allant de la reconnaissance constitutionnelle du droit intrinsèque et absolu à l'autonomie politique, à celle d'un droit qui serait pleinement défini. Le nombre de solutions posait donc un défi de taille, celui de trouver un consensus acceptable. Pour sa part, le gouvernement fédéral a présenté à la conférence un projet de résolution tendant à adopter un amendement constitutionnel qui n'appelle pas de justification, et qui aurait engagé les gouvernements à créer des institutions autochtones politiquement autonomes.

Rien n'a été réglé à la conférence. Les représentants des autochtones voulaient que le droit à l'autonomie politique soit immédiatement inclus dans la constitution. La majorité des provinces refusait de constitutionnaliser un droit mal défini et selon elles susceptible d'avoir des conséquences inconnues et éventuellement, de nécessiter une interprétation par les tribunaux.

Lorsque le gouvernement a été formé, en 1984, notre position sur l'autonomie politique des autochtones était déjà connue et nous avons immédiatement fait figurer la question parmi les grandes priorités nationales. Depuis que nous sommes au pouvoir, nous travaillons activement à la recherche d'un consensus constitutionnel sur la question autochtone. Un processus préparatoire intensif a été enclenché qui a débouché sur la Conférence des premiers ministres de 1985. Quatre réunions ministérielles et quatre réunions de fonctionnaires ont eu lieu. Devant la grande diversité des collectivités autochtones et devant les préoccupations des provinces face à un droit à l'autonomie politique général et mal défini, il nous apparaissait clairement que nous devions favoriser un processus souple pouvant être adapté aux aspirations de chaque collectivité mais laissant une grande latitude à chaque province.

• (1550)

Donc, en décembre 1984, à l'occasion d'une réunion ministérielle où étaient représentés les gouvernements et les dirigeants autochtones, le ministre fédéral de la Justice a soumis une proposition qui est devenue l'élément central de la position fédérale lors de la Conférence des premiers ministres de 1985. On garantissait dans la constitution les droits des autochtones à l'autonomie politique tels que définis dans les accords qui devaient être négociés entre chaque gouvernement et les peuples autochtones de son territoire.

On prévoyait en outre que ces droits ne donneraient pas ouverture à action en justice sans accords négociés mais seraient protégés par la constitution, et on proposait une liste des points susceptibles d'être négociés, par exemple, la nature des institutions, les pouvoirs et la compétence. En vertu de la proposition, chaque palier de gouvernement négocierait les ententes selon ses compétences en vertu de la constitution et ces ententes, conclues avec les représentants des collectivités et des associations aborigènes, jouiraient du même statut et de la même protection dans la constitution que les ententes relatives aux revendications territoriales.

Du point de vue du gouvernement fédéral, diverses formes de gouvernement seraient possibles en vertu de cette proposition et s'imposent effectivement. Il est manifeste que, dans la plupart des cas, la forme de gouvernement qui convient est celle que choisit de se donner la collectivité ou la bande, et ce fait en soi est susceptible d'aboutir à une grande diversité à cet égard. Certaines collectivités, surtout celles qui sont très petites, voudront sans doute se joindre à d'autres en signant un traité régional ou tribal ou un traité de groupe. Cela aussi serait possible à la condition que les localités visées y consentent. Certaines formes de gouvernement seraient fonction de l'appartenance à une tribu, par exemple. Dans sa proposition, le gouvernement fédéral se montre disposé à examiner de nombreuses possibilités en collaborant avec les autochtones et les autres paliers de gouvernement.

A la réunion de décembre, beaucoup de gouvernements ont soutenu que les parties intéressées devraient régler les questions pratiques de façon à avantager les aborigènes. Le gouvernement fédéral a été d'accord là-dessus, mais, d'après ses porte-parole, le fait de modifier la constitution de façon à reconnaître le droit à l'autonomie politique seulement après une série de négociations était susceptible de favoriser l'adoption d'une solution sage et de faciliter les pourparlers au niveau des collectivités.

Le premier ministre a convoqué une réunion des premiers ministres en avril 1985. Cette réunion portait sur l'autonomie politique des autochtones et sur une proposition fédérale spéciale tendant à modifier la constitution et à faire adopter un accord politique en conséquence. Le premier ministre a exprimé l'opinion du gouvernement selon laquelle l'autonomie politique permet à un peuple de conserver la fierté et la dignité qui sont essentielles à son avancement et à son bonheur.

Il a également déclaré que la nécessité d'accorder la protection constitutionnelle au principe de l'autonomie politique constituait un objectif transcendant puisqu'il est la manifestation d'un lien, d'un contrat social indissoluble entre les autochtones et leur gouvernement.

A certains moments au cours de la conférence, il a semblé qu'une entente était proche et, bien qu'on n'ait pu s'entendre en définitive, un degré sans précédent de consensus a été atteint. Sept provinces semblaient disposées à appuyer une modification du libellé fédéral proposée par la Saskatchewan dans la mesure où la majorité des associations autochtones participantes étaient d'accord. Deux d'entre elles s'y sont opposées.

Les représentants de l'Assemblée des Premières nations ont déclaré qu'ils ne pourraient accepter rien de moins que la reconnaissance d'un droit inhérent et inconditionnel à l'autonomie politique. Ceux du Comité d'étude inuit des questions nationales ne l'ont pas appuyée parce qu'ils s'inquiétaient du pouvoir des provinces en matière de négociation et de protection constitutionnelle des ententes relatives à l'autonomie politique.

Les subsides

Lors d'une réunion ministérielle tenue par la suite en juin 1985, on n'a pas pu s'entendre sur une modification. Le gouvernement fédéral a pour sa part déclaré que, malgré l'échec des tentatives de consensus au sujet d'une modification constitutionnelle, il avait l'intention, dans le cadre de ses pouvoirs existants, de poursuivre des négociations au niveau des collectivités en vue de déboucher sur des exemples concrets d'autonomie politique.

Depuis juin 1985, quatre rencontres multilatérales ont eu lieu au niveau ministériel et sept au niveau des fonctionnaires. Parallèlement, des discussions bilatérales se sont poursuivies avec les participants. Durant la première année, soit de juin 1985 à juin 1986, le gouvernement fédéral poursuivait deux grands objectifs. Le premier était de rétablir un climat favorable aux discussions et aux négociations. Le second objectif était de s'assurer que tous les points de vue sur toutes les questions constitutionnelles soient exposés et discutés à fond pour garantir, sinon un accord du moins une meilleure compréhension des positions des participants.

Ce processus a permis de clarifier et de détailler énormément les positions et les arguments et a permis à tous les participants de conclure que l'autonomie politique continuait d'être l'objectif principal de la conférence des premiers ministres de 1987. Les négociations continuent de rétrécir l'écart qui sépare encore les différents points de vue.

Les associations autochtones continuent de réclamer la reconnaissance d'un droit immédiatement applicable à l'autonomie politique des autochtones. Certaines provinces ne sont pas encore prêtes à accepter de reconnaître un droit qui n'est pas libre et complètement défini. Le gouvernement fédéral a écouté les points de vue des associations autochtones et en a tenu compte dans ses propositions. Nous avons essayé de tenir compte des inquiétudes des provinces en proposant un amendement qui laisse la tâche de définir le droit en pratique à un processus politique plutôt qu'aux tribunaux.

Je voudrais prendre un instant pour examiner ce que les libéraux ont fait. En bref, qu'ont-ils fait? Par exemple, comment le gouvernement libéral a-t-il répondu au comité parlementaire spécial sur l'autonomie politique des Indiens? Il a répondu par le projet de loi C-52 qui visait à accorder l'autonomie politique en déléguant des pouvoirs. Le projet de loi C-52 prévoyait que:

> Aucune nation indienne ne peut demander à être reconnue à moins que:
>
> Cette nation indienne ne satisfasse aux critères établis par règlement pour avoir droit à la reconnaissance.

Reconnaissait-on là un droit intrinsèque? Non. En fait, le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien a bien précisé dans sa réponse au rapport du comité parlementaire:

> Le gouvernement est par conséquent disposé à admettre que le passage à l'autonomie politique va nécessiter une restructuration fondamentale des relations entre les autochtones et le gouvernement canadien. Des changements s'imposent nettement. Toutefois, il importe de reconnaître que toute modification de ces relations va toucher non seulement le gouvernement fédéral et les Indiens, mais aussi les gouvernements provinciaux et d'autres intéressés.
>
> Comme ces changements de rapports risquent d'avoir une portée considérable, et une incidence durable et profonde, on ne doit pas les entreprendre à la légère. Chaque pas vers l'autonomie politique doit être soigneusement pesé au moyen de consultations conjointes afin d'assurer un progrès régulier et constant.
>
> Le gouvernement reconnaît à l'instar du comité que l'autonomie politique peut être atteinte par des moyens non constitutionnels aussi bien que constitutionnels. En fait, si le principe de l'autonomie politique était constitutionnalisé demain, le défi que représente l'établissement d'un gouvernement autonome vraiment efficace demeurerait entier. Comme le premier ministre l'a dit à la Conférence des premiers ministres sur la constitution, en mars 1983, l'efficacité d'un gouvernement se mesure d'abord à son incidence sur le quotidien de ses administrés.

Cela a-t-il l'air, madame la Présidente, d'une politique favorisant un droit immédiatement valable devant les tribunaux? Non. On sent un gouvernement qui avance très prudemment en territoire inconnu. Ultérieurement, à la Conférence des premiers ministres de 1984, le premier ministre libéral de l'époque a déposé sa proposition. Réclamait-elle la reconnaissance d'un droit inhérent? Non, madame la Présidente.

Une conception pragmatique de la négociation des accords d'autonomie politique sous-tendait la proposition. Laissez-moi vous donner des exemples de la position du gouvernement. Voici ce qu'affirmait le premier ministre d'alors, en parlant de la Conférence des premiers ministres de 1984:

> Je rejette la pleine indépendance ou la souveraineté absolue comme fondement des rapports des peuples autochtones avec quelque gouvernement de notre fédération que ce soit.

M. Trudeau a ensuite exposé la position de son gouvernement en termes limpides:

> L'interprétation de notre constitution et son application à diverses situations pourraient être laissées aux tribunaux. Nous aurons toujours cette option, de toute façon.
>
> Je suis cependant d'avis que nous devons envisager des concepts et des formules qui conduisent à des solutions politiques plutôt que juridiques.

Que révèle l'action du gouvernement actuel? Nous sommes allés bien au-delà du débat sur la question de savoir s'il faut accorder aux peuples autochtones le droit de se gouverner eux-mêmes et, contrairement aux libéraux, nous avons pris bien soin de ne pas laisser les provinces à l'écart. Les changements constitutionnels ne sont pas une prérogative fédérale. Ils sont un effort coopératif.

Nous débattons en ce moment, comme nous le faisons depuis des années, non pas de savoir si ce droit existe, mais la manière dont il doit s'exercer. Les gouvernements semblent s'entendre sur ce point. Tout gouvernement autochtone doit s'intégrer à la Confédération canadienne. C'est le premier ministre libéral lui-même qui a déclaré:

● (1600)

> Les gouvernements autochtones, sous quelque forme ou modèle que ce soit, devront s'intégrer en douceur et de façon décisive au cadre constitutionnel. La complexité des questions d'ordre juridictionnel se manifeste dans toute son ampleur. On ne peut y arriver qu'à la suite de négociations adroites permettant aux parties d'exprimer en toute franchise leurs objectifs et leurs besoins et que si elles sont bien décidées à établir une série de relations intergouvernementales fructueuses dans l'intérêt de tous.

A l'heure actuelle, les gouvernements continuent à penser de la sorte et en leur qualité de représentants de tous les Canadiens, c'est aux représentants élus qu'incombe la responsabilité de veiller à ce que la transition du *statu quo* à de nouveaux accords constitutionnels avec les autochtones se fasse sans heurts. Ce sont les tribunaux qui décideront en fin de compte si le droit à l'autonomie politique prévu à l'article 35 est un droit naturel ou non. Quelle que soit leur décision, il faudrait négocier l'exercice des droits à l'autonomie, sinon ce serait un chaos juridique et institutionnel dont nous serions tous responsables. Je ne peux pas croire qu'un gouvernement ou un représentant autochtone soit animé de telles intentions au cours des négociations sur la constitution. Les initiatives du gouvernement

actuel montrent clairement que peu importe la nature ou l'origine du droit des autochtones à l'autonomie politique, nous sommes disposés à négocier avec eux la façon d'exercer leurs droits.

M. Manly: Madame la Présidente, je voudrais demander au député qui vient de parler de dire ce qu'il pense d'un autre aspect de l'autonomie politique, de la Loi sur les Cris et Naskapis qui reconnaît officiellement l'autonomie des Cris Naskapis. D'après l'article 158 de la loi fédérale, la commission fédérale doit examiner la question. Voici ce qu'on peut lire dans le rapport publié il y a quelque temps:

> ...le gouvernement fédéral n'a pas respecté notamment les engagements financiers en vue de mettre la Loi en vigueur et il a donc remis en question l'application de celle-ci.

Le gouvernement du Canada a décidé de rejeter le rapport de la Commission sur les Cris et Naskapis, qui a été constituée conformément aux dispositions de la Loi. Selon le député, que faut-il penser du rejet du rapport de la Commission—qui expose en détail le fait que le gouvernement fédéral n'a pas respecté ses engagements financiers—en ce qui a trait à l'attitude générale du gouvernement en matière d'autonomie politique des autochtones?

M. MacDougall: Madame la Présidente, le député sait parfaitement, puisqu'on en a parlé au début de la semaine à la Chambre dans des questions posées au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight), que cette question est actuellement devant les tribunaux et qu'il est déplacé de porter un jugement à ce sujet pour le moment.

M. Hicks: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord féliciter le député de l'intérêt véritable et profond qu'il porte aux questions touchant les peuples autochtones du Canada. Je sais qu'ils sont extrêmement bien représentés grâce à son travail assidu au comité permanent. Il a été question à plusieurs reprises aujourd'hui du processus de négociation et des causes que les tribunaux devront trancher. Le député pourrait-il préciser à la Chambre quelle méthode, selon lui, conviendrait le mieux aux autochtones? Estime-t-il que les poursuites judiciaires amélioreront de façon quelconque les relations entre les peuples autochtones du Canada et les Canadiens? J'ajoute que ces derniers font le maximum pour favoriser ces relations.

M. MacDougall: Madame la Présidente, je tiens d'abord à remercier le député de ses remarques. Depuis cinq ans que je représente une circonscription du nord de l'Ontario, je me soucie beaucoup du sort des Canadiens autochtones et je tiens à ce que nous ne perdions jamais leurs intérêts de vue. Mon collègue n'ignore pas que cette année, l'année dernière et l'année d'avant, le comité permanent a essayé de travailler en collaboration avec les autochtones pour être sûr de répondre à leurs préoccupations. Ce matin, j'ai rencontré des représentants des chefs de l'Ontario. J'ai toujours pensé que la meilleure solution consistait à s'asseoir ensemble pour négocier. Notre gouvernement et notre premier ministre ont adopté cette façon de faire depuis notre arrivée au pouvoir, en 1984. Il nous paraît nettement préférable de négocier ensemble autour d'une table. Nous croyons préférable de dépenser l'argent que coûterait l'intervention des tribunaux pour améliorer le sort des autochtones sur le plan de la santé et de l'éducation ou pour les aider à devenir autonomes. Je pense que nous devons poursuivre les négociations. Nous devons négocier avec 17 groupes différents. C'est ainsi que nous avons procédé jusqu'ici et nous continuerons à le faire.

M. Tupper: Madame la Présidente, je tiens à féliciter mon collègue, le député de Timiskaming, (M. MacDougall), de son discours de cet après-midi. Mon collègue représente une circonscription très intéressante, mais très difficile du nord de l'Ontario. Il représente une population qui travaille en grande partie dans l'industrie minière. Le député représente également une bonne partie de notre communauté autochtone. J'ai été particulièrement heureux cet après-midi de voir à quel point il comprend bien le problème des autochtones, non seulement de sa propre région de Timiskaming, mais aussi de tout le Canada. Je tiens tout particulièrement à le féliciter de son analyse des diverses formes d'autonomie politique qu'on pourrait offrir aux autochtones. Cela montre clairement que le député connaît très bien non seulement le problème, mais aussi les solutions à ce problème.

Les explications du député au sujet de ces solutions m'ont rappelé les résultats d'un sondage qui m'ont été communiqués dernièrement. Plus de 60 p. 100 des Canadiens sont en faveur d'ententes négociées entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour mettre en oeuvre un système d'autonomie politique pour les autochtones. Par ailleurs, d'autres sondages révèlent que près de 80 p. 100 des Canadiens préféreraient aussi qu'on modifie la constitution pour reconnaître le droit à l'autonomie politique des peuples autochtones. Ces sondages montrent clairement ce que les Canadiens pensent de cette question. Je voudrais demander au député si ces résultats concordent avec la position du gouvernement et la sienne.

M. MacDougall: Madame la Présidente, je remercie le député de Nepean—Carleton (M. Tupper) de ses observations. Je suis en effet originaire du nord du Canada et l'économie de nos régions est axée sur l'industrie primaire. Je signale en passant que, dans le cas de l'industrie minière, à laquelle mon collègue s'intéresse énormément, nous avons réussi à travailler de concert avec une compagnie minière pour offrir des possibilités de formation dans ce secteur aux autochtones de la région. Cela montre bien que les deux groupes peuvent collaborer lorsqu'ils veulent créer plus d'emplois pour les autochtones de la région.

Je voudrais mentionner autre chose qui montre à quel point la collaboration est importante pour les autochtones. Dans la région de Moosonee, nous avons réussi à créer un service de câble qui appartiendra aux autochtones et qui sera assuré par eux. Cela me prouve leur dévouement et me démontre qu'ils sont capables de prendre cette initiative. Ce dont nous parlons réellement, c'est de donner aux autochtones la possibilité de fonctionner à tous les niveaux de gouvernement et de parvenir à un programme amélioré qui permettra un régime d'autonomie politique. C'est une chose que nous voulons tous voir. C'est vers cela que tendent les 17 groupes qui seront présents.

• (1610)

Je suis heureuse de la façon dont notre premier ministre et notre ministre de la Justice ont pu travailler en collaboration avec les provinces et les groupes autochtones en vue d'une conférence de deux jours, la semaine prochaine qui, j'en suis sûre, sera couronnée de succès.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Madame la Présidente, les 26 et 27 mars prochains, le premier ministre (M. Mulroney), les premiers ministres des provinces et les représentants des autochtones se rencontreront à Ottawa pour étudier la possibilité de faire figurer l'autonomie politique des autochtones dans la constitution. Je dis «faire figurer dans la constitution» parce qu'il ne s'agit pas de créer le droit à l'autonomie politique, mais de reconnaître un droit qui existe depuis des siècles. J'ai dit que les premiers ministres et les représentants autochtones se rencontreront, mais malheureusement un des premiers ministres provinciaux, celui du Québec, pourrait bien ne pas être présent. En tant que Québécois, je prie le premier ministre, M. Bourassa, de changer d'avis et d'assister à cette importante conférence.

Des voix: Bravo!

M. Allmand: Comme on l'a déjà signalé dans le débat, lorsque la situation de la baie James a surgi il y a quelques années, quand le gouvernement Bourassa aménageait une centrale électrique dans la région de la baie James du grand Nord québécois, il a été obligé par décision judiciaire de négocier avec les Cris et les Inuit du nord du Québec. Lorsqu'ils se sont mis à négocier, ils ont commencé à apprendre certaines choses, comme nous l'avons tous fait au fil des ans, et un accord a fini par être signé. A cette époque, la province avait la chance d'avoir un homme qui est encore au gouvernement, l'actuel ministre de l'Énergie de la province de Québec, qui représente Mont-Royal et qui à une certaine époque a été sous-ministre des Affaires indiennes ici à Ottawa. Il a une grande expérience des populations indiennes et inuit. Je suis persuadé qu'avec M. Bourassa il pourra apporter une contribution positive à la conférence et aider l'État fédéral et les autres gouvernements provinciaux à s'entendre sur ces questions importantes.

C'est la quatrième conférence à savoir lieu sur cette question. Les deux premières se sont réunies sous des gouvernements libéraux en 1983 et 1984. La troisième s'est réunie sous l'actuel gouvernement conservateur en 1985. Ces conférences découlent de l'article 37 de la Loi constitutionnelle de 1982, qui dit:

> Dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la présene partie, le premier ministre du Canada convoque une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même.
>
> Sont placées à l'ordre du jour de la conférence les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada, notamment la détermination et la définiton des droits de ces peuples à inscrire dans la constitution du Canada. Le premier ministre du Canada invite leurs représentants à participer aux travaux relatifs à ces questions.

Comme je l'ai dit, il y a déjà eu trois de ces conférences, et celle qui vient sera la quatrième. C'est la dernière prévue dans les dispositions constitutionnelles. L'article qui oblige à convoquer une conférence pour s'occuper de ces questions a été inséré dans la constitution parce que plusieurs années avant la nouvelle constitution de 1982, les populations autochtones du pays, par leurs organisations, avaient mené de longues et dures campagnes pour faire reconnaître leurs droits d'autochtones par les gouvernements canadiens à tous les niveaux, ainsi que pour les faire reconnaître dans la constitution.

Lorsque la Loi constitutionnelle de 1982 a été adoptée par les gouvernements des provinces et l'État fédéral, il n'y avait pas eu accord complet sur la question des droits des autochtones. Un accord partiel avait été conclu. Il avait été convenu de faire figurer dans la constitution l'obligation de négocier avec les chefs autchtones et de finir le travail. C'est ce que nous essayons encore de faire.

Un certain progrès a été accompli avec la constitution de 1982. Après beaucoup de démarches, de pressions et de négociations, les organismes autochtones ont réussi à faire insérer dans la constitution l'article 35 qui s'énonce ainsi:

> Les droits existants—ancestraux ou issus de traités—des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés.

Bien des chefs autochtones croient que l'article englobe tous les droits des peuples autochtones, même si c'est en termes généraux, y compris le droit à l'autonomie politique. Ils veulent cependant les voir définis de façon plus précise. Voilà pourquoi, à la conférence de la semaine prochaine, le gouvernement discutera avec eux de la possibilité de consacrer en termes précis dans la constitution le droit à l'autonomie politique des peuples autochtones.

Juste après l'adoption de la nouvelle constitution, le gouvernement en exercice institua un comité spécial chargé d'examiner tous les aspects de l'autonomie politique des Indiens, mais le principe pouvait s'appliquer également à l'autonomie politique des autochtones. Le comité a été institué en décembre 1982 sous la présidence du député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) qui est intervenu plus tôt aujourd'hui. J'ai eu l'honneur de siéger à ce comité, de même que le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), l'actuel ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) et quelques autres députés qui siègent encore à la Chambre. Je pourrais dire que lorsque nous avons commencé nos travaux, il y en avait plusieurs parmi nous au comité qui non seulement ne comprenaient pas ce que l'on entendait par autonomie politique des Indiens, mais encore n'étaient pas prêts à l'accepter. Après une année d'audiences et de travail intense, nous avons présenté un rapport unanime. Le comité était composé de libéraux, de conservateurs et de néo-démocrates. Il a recommandé au gouvernement fédéral d'établir de nouvelles relations avec les Premières nations indiennes notamment, en reconnaissant l'autonomie politique des Indiens.

En deuxième lieu, il recommandait que le droit des Indiens à l'autonomie politique soit inscrit explicitement dans la constitution. Le rapport indiquait que la façon la plus sûre de modifier de façon permanente et fondamentale les relations entre les Indiens et le gouvernement fédéral étaient de modifier la constitution. En outre, nous avons recommandé que les gouvernements des premières nations indiennes forment un niveau de gouvernement distinct et que leur juridiction soit définie.

Cela figure très clairement dans le rapport. Le Parlement, le gouvernement canadien et les gouvernements provinciaux doivent encore se prononcer sur cette dernière recommandation, car elle n'a pas été appliquée.

De nombreux Canadiens se demandent en quoi consistent les droits ancestraux et comment ils se définissent. Les droits ancestraux sont les droits que les autochtones qui vivaient sur ce continent possédaient avec l'arrivée des Européens au XVe et au XVIe siècles. Leurs droits ancestraux englobent tout ce qui touche à leur mode de vie, y compris la langue, la culture, la religion et l'autonomie politique. S'ils n'ont jamais renoncé à ces droits, ils les possèdent toujours.

• (1620)

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement de l'Allemagne nazie avait conquis certains pays d'Europe. S'il occupait toujours les Pays-Bas, la Belgique, la Pologne, la France et d'autres pays, nous ne considérerions pas que les habitants des territoires occupés auraient perdu leurs droits. Selon le même principe de justice, nous ne pouvons pas considérer que nos autochtones ont perdu leurs droits simplement parce que les Européens occcupent ce pays depuis 200 ans. Les autochtones n'ont jamais cédé leurs droits. Ils les ont simplement perdus parce que nous avons occupé des territoires qui leur appartenaient auparavant. Une telle façon de procéder serait maintenant contraire à nos principes. Nous nous sommes même battus pour cela. Si un droit n'a jamais été cédé, il existe encore.

Voyons maintenant qui a des droits ancestraux au Canada. Il y a plus de 300 000 Indiens de droit et plus de 700 000 Indiens de fait et Métis. Bon nombre d'Indiens de fait deviennent maintenant des Indiens de droit par suite des changements apportés à la loi. En outre, plus de 50 000 Inuits habitent dans le nord du Canada. Les droits des autochtones touchent donc un million des 25 millions d'habitants du Canada. Ces un million d'autochtones sont regroupés en quelques 500 collectivités et nations.

Si l'autonomie politique est l'un des droits des autochtones, que signifie-t-elle au juste? Les rapports du comité spécial sur l'autonomie des Indiens expliquaient de façon très détaillés ce que l'autonomie politique des Indiens entraînerait et comment elle serait appliquée. C'est un ouvrage que je recommande. Même s'il a été publié il y a quatre ans, il peut encore nous en apprendre beaucoup.

La meilleure façon de décrire l'autonomie politique des Indiens est sans doute de se reporter à ce qui passe dans le nord du Québec où le Grand conseil des Cris et les Inuit forment deux gouvernements autochtones distincts. C'est moi qui ai présenté et fait adopté un projet de loi au sujet de ces deux gouvernements autochtones à l'époque où j'étais ministre. Même si leur structure et leur façon de fonctionner ne sont pas parfaites et si l'on pourrait faire beaucoup mieux, ce sont d'excellents exemples de gouvernement autochtone au Canada. Le gouvernement régional cri du nord du Québec regroupe huit localités environ. Il a son propre système d'enseignement, de soins de santé et de bien-être social, ses propres programmes d'expansion économique, un gouvernement local et son propre système de justice. A cause de l'entente signée par le Parlement fédéral et l'Assemblée nationale du Québec, ce gouvernement régional s'occupe maintenant d'une partie des activités gouvernementales qui relevaient auparavant de la province et du gouvernement fédéral. C'est un excellent exemple d'autonomie politique.

Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a reproché aujourd'hui au chef de l'opposition (M. Turner) d'avoir dit dans la résolution à l'étude que l'autonomie politique était un droit naturel qui n'était pas disparu. Il a dit que cette déclaration du chef de l'opposition (M. Turner) l'étonnait parce que le gouvernement libéral de l'époque n'était pas allé aussi loin en 1983 et 1984. C'est peut-être vrai.

A mon arrivée au Parlement, très peu de députés de n'importe quel parti reconnaissaient les droits des autochtones et encore moins leur droit à l'autonomie politique. Nous les avons reconnus de plus en plus avec les années parce que les peuples autochtones et leurs organisations nous ont informés sur le sujet. J'admets que si je n'étais pas indifférent, j'avais en tout cas beaucoup de réserves et de doutes au sujet des droits des autochtones et de l'autonomie politique des Indiens. Cependant plus j'étais informé et éclairé sur le sujet en tant que député et plus je reconnaissais la justesse de leur cause.

De même, je crois que la démarche que les membres du comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens ont suivie en étudiant la question pendant plus d'un an a abouti à une position plus étoffée. Le parti libéral n'a pas à s'excuser si sa position est meilleure aujourd'hui qu'en 1983. Elle est certainement meilleure que lorsque je suis arrivé ici en 1965 alors qu'il n'en avait pas du tout. En fait, bien des partis n'avaient aucune position sur les droits des autochtones. Je dois dire au ministre de la Justice que je respecte sa bonne foi en cette matière et que si sa position s'améliore, je ne le critiquerai certainement pas, mais je lui dirai simplement qu'il passe par le même processus que nous tous pour reconnaître un droit que nous aurions dû reconnaître il y a longtemps.

Je crois que le député qui a parlé avant moi admettra sans réticence que la position actuelle du parti conservateur est bien supérieure à celle qu'ils avaient, eux et le parti libéral, il y a plusieurs années. Nous regretterions que les progrès déjà réalisés subissent un recul. De nombreuses organisations autochtones sont d'avis qu'il y a eu un certain recul dans les positions du gouvernement fédéral. Ce n'est pas moi qui le dit à titre de député de l'opposition, mais c'est l'opinion de nombreuses organisations d'autochtones.

Les subsides

Il faut inscrire l'autonomie politique des autochtones dans la constitution pour qu'elle prévaille sur toutes les autres lois fédérales et provinciales. En cas de contradiction entre une loi fédérale ou provinciale ordinaire, la constitution prévaudrait. C'est important aussi parce qu'aucun gouvernement postérieur ne pourra changer la disposition reconnaissant l'autonomie politique des autochtones sans passer par une modification de la constitution. Si l'autonomie politique des autochtones était seulement reconnue dans une loi ordinaire, cette loi pourrait être modifiée par un parti politique disposant d'une grande majorité à la Chambre des communes, ce qui ne peut arriver si ce droit est inscrit dans la constitution.

• (1630)

La semaine prochaine, pour concrétiser cette garantie, nous demanderons le consentement du gouvernement fédéral et de sept provinces représentant 50 p. 100 de la population canadienne. J'espère que les gouvernements provinciaux et leurs fonctionnaires, les ministres fédéraux et le premier ministre (M. Mulroney) examineront certains des arguments présentés dans le débat d'aujourd'hui et y donneront suite.

Tant que nous aurons la Loi sur les Indiens et le ministère des Affaires indiennes et du Nord, le colonialisme prévaudra. Il ne peut pas en aller autrement. Il n'y a peut-être pas longtemps que nous en sommes conscients, mais nous le savons maintenant et nous savons que c'est du colonialisme. Cette loi a été adoptée par des non-Indiens il y a bien des années de cela pour régir, comme l'ont fait valoir mes collègues, les moindres aspects de la vie des autochtones. C'est aussi une forme de paternalisme. Nous avons prétendu savoir ce qui convenait le mieux pour ces gens que nous avons placés sous l'autorité du ministère des Affaires indiennes et de la Loi sur les Indiens.

Je le répète, je trouve étrange que nous tenions à ce point de vue car depuis plus de cent ans que la Loi sur les Indiens et le ministère des Affaires indiennes existent, la situation des autochtones ne s'est assurément pas améliorée. La pauvreté, les maladies et l'analphabétisme se sont aggravés, au lieu de diminuer.

Ces gens peuvent assurément se débrouiller mieux que nous. Ils sont mieux placés pour diriger leur vie que nous, qui les observons à distance. On ne peut pas vivre dans la justice et la dignité si on ne dispose pas de son autonomie politique.

Mon collègue a rappelé la citation de Tolstoï évoquée par les Indiens à Mayo, au Yukon, avant la réunion du comité spécial sur l'autonomie politique des Indiens. On visait à nous faire comprendre qu'il valait mieux que nous rendions leur indépendance à ces gens que nous avons cherché à gouverner pendant plus d'un siècle et que nous les laissions se gouverner eux-mêmes. Il faut espérer que ce sera fait la semaine prochaine.

M. McDermid: Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours de mon collègue. Mes observations seront tout à fait impartiales et je sais que le député le comprendra.

En tant qu'ancien ministre, je sais que le député porte à cette question un intérêt véritable depuis des années. Il a dit dans son exposé que la Loi sur les Cris et les Nakaspis constitue un modèle d'autonomie politique dont on devrait s'inspirer. De qui parlait-il en disant cela? Ne cherche-t-il pas à imposer aux autochtones notre conception de l'autonomie politique des Indiens, au lieu de respecter la leur?

Si vous le permettez, j'ai deux questions à poser, madame la Présidente. En conclusion, le député a dit que la situation des Indiens ou des autochtones est bien pire aujourd'hui qu'il y a des années, ce qui me préoccupe un peu.

Je ne suis pas du même avis. Je partage tout à fait son avis au sujet du ministère des Affaires indiennes et de la façon dont on a réglé les problèmes au cours des années. Avec le recul, on constate que c'est un véritable désastre. Je suis parfaitement d'accord avec lui sur ce point.

Cependant, il agit un peu en alarmiste lorsqu'il dit que la santé des Indiens dans les réserves a empiré. Je sais qu'il se pose encore d'énormes problèmes dans certaines réserves, mais je sais aussi, par exemple, que près de 7 000 autochtones vont à l'université à l'heure actuelle, contre une centaine ou environ 200 il y a quelques années à peine. Il y a eu des progrès, même s'ils ne sont pas aussi importants que les Canadiens le souhaiteraient. Nous n'avons pas lieu d'être fiers de ces résulats, c'est certain. Le député voudra peut-être répondre à mes deux questions.

M. Allmand: Madame la Présidente, pour répondre à la première question du député, si j'ai vraiment dit ce qu'il a répété, je m'en excuse. Je n'ai jamais voulu dire que le gouvernement régional des Cris dans le nord du Québec doit servir de modèle absolu aux autres collectivités indiennes. Je disais tout simplement que pour les Canadiens qui ne sont pas très au courant de la question de l'autonomie politique des Indiens, c'est un exemple de ce que l'on a fait.

Certaines personnes restent fort dans le vague au sujet de l'autonomie des Indiens. Malheureusement, ou heureusement peut-être, une bonne proportion des citadins ne sont jamais allés dans les communautés indiennes. Lorsque nous parlons d'autonomie politique des Indiens, ils ne savent pas vraiment de quoi il s'agit.

J'ai cité ce gouvernement régional du nord du Québec comme exemple. Lorsque j'ai dit «nous», je ne l'ai pas dit dans un sens possessif; j'improvisais. Je n'utilise peut-être pas toujours le terme exact, mais c'est un exemple de gouvernement régional typiquement indien. Je ne dirais pas un seul instant que cela devrait servir de modèle aux autres Indiens du Canada. Ils ont leurs caractéristiques, leur culture et ainsi de suite. Ils voudront peut-être procéder d'une façon tout à fait différente. Nous pouvons toutefois dire aux Canadiens qui ne sont pas Indiens que c'est ce qui se fait. Ces Indiens se chargent eux-mêmes de la justice, de l'éducation et des soins de santé, et cela marche. La situation s'améliore.

Passons à la deuxième question du député; je dois dire qu'il a peut-être raison, car il y a des Indiens et des Inuit qui s'en tirent très bien à l'heure actuelle. Avant l'arrivée des premiers Européens dans ce pays, les autochtones formaient généralement des nations ou des collectivités autonomes fortes.

Depuis cette époque, et depuis qu'ils sont régis par la Loi sur les Indiens et qu'ils relèvent du ministère des Affaires indiennes, les autochtones ont subi un choc terrible à cause du nombre d'Européens venus s'établir sur ce continent. Nous leur avons pris bien souvent leurs meilleures terres. Nous leur avons enlevé leurs droits. Nous n'avons pas respecté la plupart de leurs traditions.

Je pense qu'ils sont moins bien maintenant qu'alors, même s'il y a 7 000 Indiens dans les universités, comme l'a signalé le député.

Je ne veux pas dire que le député faisait la comparaison suivante. Toutefois, on entend souvent le gouvernement d'Afrique du Sud, lorsque l'on attaque sa politique d'apartheid, dire que les Noirs d'Afrique du Sud bénéficient d'un enseignement et de services de santé bien supérieurs à ce que l'on trouve dans les pays voisins. C'est parfois vrai, mais ils n'ont pas le droit de gérer leurs propres affaires. Ils n'ont pas le droit de faire leurs propres erreurs. Ils n'ont pas la dignité et la justice qu'apporte le contrôle de son propre destin. Le fait que certains jouissent d'un enseignement ou de services de santé de meilleure qualité ne saurait compenser l'absence de libertés. Je suppose que c'est ce qui importe à ceux qui luttent pour l'autonomie politique, au Canada et dans beaucoup d'autres endroits du monde.

M. Manly: Madame la Présidente, lorsque le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) a parlé, il a dit que la position du gouvernement était de reconnaître le droit des autochtones à l'autonomie politique comme un droit conditionnel plutôt que comme un droit inhérent. Il ajoutait qu'en faire un droit inhérent pourrait conduire à toutes sortes d'actions en justice ce que, je pense, nous voulons tous éviter. Nous souhaitons une forme de règlement négocié.

N'étant pas avocat, j'aimerais bien avoir une deuxième opinion à ce sujet. Le député, qui est avocat, pourrait-il nous dire si la reconnaissance d'un droit naturel risquerait de susciter un lourd contentieux?

• (1640)

M. Allmand: Je ne pense pas, madame la Présidente. Je ne vois pas comment la reconnaissance de l'autonomie des Indiens ou des aborigènes en tant que droit naturel provoquerait un contentieux. Cela favoriserait plutôt la négociation. Nous avons eu et nous avons maintenant un trop grand contentieux entre les Indiens et les gouvernements provinciaux et fédéral. Nous avons partout des procès devant les tribunaux, même actuellement. J'ai un communiqué de presse d'aujourd'hui à propos des poursuites des Cris du Québec, dont je viens de parler, contre le gouvernement fédéral et également, je crois, le gouvernement du Québec parce qu'il y a eu certaines violations de l'accord entre eux et ces gouvernements. Je crois personnellement que la collègue du député, la députée de Vancouver-Est (Mme Mitchell) a fait remarquer très pertinemment que, lorsque nous avons constitutionnalisé les droits linguistiques, le droit à l'égalité et les droits des femmes, nous ne les avons pas définis en détail. Nous les avons reconnus d'une manière générale. C'est ce qui importait. Nous demandons qu'on fasse la même chose avec l'autonomie des autochtones, et je pense que cela favorisera la négociation sans causer trop de litiges.

M. Hicks: Madame la Présidente, au cours de ses remarques, le député a fait allusion à un droit naturel ainsi qu'aux commentaires du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) qui a également parlé de ce droit inhérent au début de la journée. Pour nous assurer que nous sommes tous sur la même longueur d'onde, le député pourrait-il nous définir ce qu'est un droit naturel?

M. Allmand: Madame la Présidente, par droit naturel j'entends, et je pense que le très honorable chef de l'opposition et les autochtones eux-mêmes entendent, que ces derniers existaient sur ce continent en tant que nations avec des langues, des cultures et autres caractéristiques propres, avant que les Européens n'arrivent. Ils avaient leurs propres économies et leurs institutions, notamment des formules d'autonomie. Nous savons qu'elles diffèrent d'une nation à l'autre. Les Iroquois que je connais bien avaient le système de la longue maison qui était différent de celui des Objibways et des Cris. Les Indiens des Prairies avaient d'autres façons de faire les choses, mais ils bénéficiaient de l'autonomie en tant que nations. Nous estimons donc que c'est un droit dont ils jouissaient qui ne peut pas leur être enlevé.

J'ai essayé de donner comme exemple le fait que nous avons combattu dans la Seconde Guerre mondiale parce que nous pensions que le gouvernement nazi de l'Allemagne n'avait pas le droit d'imposer sa volonté ou un gouvernement nazi aux autres pays. Des pays comme la Belgique, la Hollande, la France ou la Pologne ont le droit inhérent de se gouverner eux-mêmes comme ils le désirent et ils ont ce droit depuis des générations. C'est ce que j'entends et ce que d'autres entendent par droit inhérent des Indiens à leur autonomie politique.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Madame la Présidente, je crois que nous avons eu cet après-midi à la Chambre un débat très positif sur une question des plus importantes pour le Canada et pour les premiers Canadiens, les peuples autochtones. Comme l'a dit le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est et ancien ministre des Affaires indiennes (M. Allmand), les Indiens peuplaient déjà le pays longtemps avant l'arrivée des Européens. Il y a de nombreuses nations indiennes différentes d'un bout à l'autre du pays.

Je tiens à dire quelques mots cet après-midi en tant que député représentant beaucoup d'autochtones des Prairies. Ma circonscription compte huit réserves indiennes distinctes. Il y a beaucoup de réserves indiennes en Saskatchewan et beaucoup d'Indiens y vivent aussi dans les villes. Il ne faut jamais oublier que les Indiens ont été les premiers habitants du Canada. On parle souvent des deux peuples fondateurs ou des deux nations fondatrices, mais les nations indiennes ont été les pré-fondatrices, si je puis dire, du Canada. On comptait de nombreux peuples, de nombreux langages et de nombreuses cultures dans notre pays jadis. J'ai la ferme conviction, et notre parti a adopté une résolution dans ce sens en 1973, que l'autonomie gouvernementale autochtone et les droits des Indiens doivent être consacrés par la constitution du Canada. Je tiens à confirmer le plus fermement possible cette position au nom de mes

électeurs et de mon parti aujourd'hui. Le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) a fait valoir, avec beaucoup d'éloquence et de conviction, cette position au cours de son intervention. Il est très important également d'entériner ces droits de façon à protéger les traditions des Indiens dans tout le pays.

Je voudrais citer un passage d'un livre intitulé *Pathways to Self-Determination—The Canadian Indian and the Canadian State*. Cet ouvrage a été édité par Leroy Little Bear, Meenno Boldt et Anthony Long. Voici ce passage sur le peuple indien:

> Les Indiens ne veulent pas d'un gouvernement autochtone organisé sur le modèle européano-occidental. Ils veulent un gouvernement conforme aux principes et aux coutumes traditionnels, qui tienne compte de leurs croyances et qui soit organisé en fonction de la vie collective et non des droits individuels. Ils veulent un gouvernement qui rétablira leurs relations avec leur milieu naturel au lieu de les assimiler petit à petit à la vie d'une société dominante.

C'est un mode de vie qu'ils devraient pouvoir faire entériner dans la constitution du Canada. Nous ferons l'impossible à la Chambre, mon parti, et, j'en suis convaincu, les autres partis aussi, pour que cela se fasse vite. La conférence constitutionnelle ouvre ses assises la semaine prochaine, et je demande à tous les premiers ministres provinciaux de collaborer vraiment à la reconnaissance des droits des Indiens du Canada.

Pour les raisons que j'ai déjà exposées, mais aussi parce que crois que la société canadienne a traité les Indiens de façon scandaleuse au cours des cent dernières années de notre histoire, je reconnais que la discrimination flagrante contre les Indiens s'est manifestée dans les domaines économiques, scolaire et dans tous les domaines imaginables.

Je voudrais énoncer quelques idées et les rapporter plus particulièrment à ma propre province. J'ai huit réserves indiennes dans ma circonscription, celles de Coté, de Keeseekoose, de Key, de Fishing Lake, de Peepeekisis, d'Okanese, de Little Black Bear et de Starblanket. Quand je m'y rends, j'y vois beaucoup de misère, de nombreux enfants qui ne reçoivent pas un enseignement adéquat et qui ne mangent pas à leur faim; j'y vois une forte mortalité, la violence, la criminalité, l'alcoolisme et l'usage des drogues. Le même spectacle s'offre à mes yeux quand je vais à Regina où vivent beaucoup d'Indiens. Un grand nombre de jeunes sont chômeurs, dépendants de l'alcool, des drogues et de la prostitution. Ils font des cambriolages parce qu'ils n'ont pas de débouchés, et leurs vies sont vides. La société blanche est coupable d'avoir privé des générations d'Indiens de bonnes conditions de vie.

Examinons certains aspects de la vie des Indiens au Canada afin de comprendre pourquoi les problèmes sont si graves. Par exemple, voyons l'aide à l'enfance. La proportion d'enfants indiens placés sous protection s'élève à cinq fois la moyenne nationale. Il y a cinq fois plus d'enfants indiens de placés que la moyenne nationale. Du point de vue scolaire, 20 p. 100 des Indiens seulement terminent l'école secondaire. La moyenne nationale est de 75 p. 100. En ce qui concerne le revenu, celui des Indiens n'atteint en moyenne que la moitié ou les deux tiers de la moyenne nationale. Le chômage touche 35 p. 100 de la population indienne active, comparativement à 9 ou 10 p. 100 dans l'ensemble du pays. Dans certaines régions, il atteint ou dépasse 90 p. 100. Dans certaines réserves de ma circonscription, les chômeurs et les assistés sociaux représentent de 75 à 80 p. 100 de la population. Il n'y a pas de travail pour eux. D'autres réserves de ma circonscription ont, bien sûr, un taux de chômage beaucoup plus faible.

• (1650)

Les statistiques du logement sont très significatives pour moi. Près de 19 p. 100 des maisons dans les réserves logent au moins deux familles. La plupart des maisons sont très petites, et les familles indiennes sont beaucoup plus nombreuses, en moyenne, que les autres. Souvent, une dizaine de personnes au moins s'entassent dans des logements minuscules. Il est très difficile pour les écoliers, par exemple, de trouver le repos dont ils ont besoin. En 1977, il y a tout juste 10 ans, moins de 40 p. 100 des ménages indiens avaient l'eau courante et le tout-à-l'égout. A l'époque, plus de 90 p. 100 des maisons canadiennes disposaient d'un système de plomberie. Du point de vue de la criminalité, le taux de mort violente est trois fois plus élevé chez les autochtones que la moyenne nationale. La mortalité infantile, jusqu'à quatre semaines, est supérieure de 60 p. 100 à la moyenne nationale. L'espérance de vie des Indiens est bien inférieure à celle de l'ensemble de la population. Ainsi, on peut s'attendre à ce que le petit Indien d'un an ait 10 ans de moins à vivre qu'un non-Indien. Vu sous un autre angle, l'espérance de vie d'un Canadien blanc est supérieure de 10 ans à celle d'un Indien. L'espérance de vie d'une Indienne est de 66 ans. Pour une non-Indienne, elle est de 76 ou 77 ans. C'est une différence appréciable. Le taux d'hospitalisation des Indiens est plus du double de celui de la population non indienne.

Je ne vous ai donné qu'un aperçu des statistiques décrivant les conditions de vie misérables des peuples indiens. Notre société doit faire tout ce qu'elle peut pour corriger cette situation déplorable. Je me rends compte que l'histoire nous a légué beaucoup de maux. Ils se sont perpétués de génération en génération. Nous ne remédierons pas à la situation en un tournemain, ni même en une année ou en une décennie. Je rappelle cependant à la Chambre qu'une marche de mille milles débute par un premier pas. J'espère que la semaine prochaine, au sortir de leur conférence, les premiers ministres pourront nous annoncer qu'ils ont décidé d'inclure dans la constitution le droit à l'autonomie politique des peuples autochtones du Canada. Si oui, nous aurons accompli un autre pas en avant.

Je n'ai pas l'intention de continuer encore longtemps. J'ai mentionné le peu d'égards auxquels ont eu droit les autochtones au fil des ans. J'ai décrit la situation économique des peuples autochtones du Canada, de ma province et de ma circonscription. En plus d'inclure dans la constitution le droit des autochtones à l'autonomie politique, nous devons leur remettre les outils qui leur permettront de se prévaloir de leur droit, en d'autres mots, l'argent pour le développement économique. Lorsqu'ils les auront, j'espère que nous élaborerons un système permettant aux populations autochtones de prendre localement les décisions relatives aux projets menés au sein de leurs collectivités et dans leurs réserves. Cela est très important.

Je me souviens de ce que j'ai moi-même connu dans la réserve indienne Côté dans ma circonscription. Lorsque j'ai été élu pour la première fois, en 1968, plus de 90 p. 100 de la population y était en chômage ou vivait de l'aide sociale. Le taux de criminalité y atteignait des sommets par rapport au reste de la Saskatchewan. Le nombre d'agressions, le niveau de toxicomanie et d'alcoolisme étaient fort élevés. Après quelques années, en 1970 ou 1971 probablement, un nouveau chef, plus jeune, a été élu. Il s'appelait Tony Côté. Il croyait, à l'instar de certains des conseillers plus récents sur la réserve, que les Indiens devaient avoir une plus grande autonomie politique et qu'il leur incombait de déployer davantage d'efforts, afin de prendre en main leur destinée. Il a fait campagne à cet effet. Après quelque temps, cette réserve a été l'une des deux réserves de la province à pouvoir s'administrer elles-mêmes. Les intéressés ont pris leurs propres décisions. Au bout d'un certain temps, ils ont même engagé un policier indien. Les Indiens ont commencé à conduire leurs propres autobus scolaires et à ouvrir leurs propres laveries automatiques, magasins d'alimentation et stations-service. Ils ont administré ces endroits eux-mêmes et ils ont donné de l'emploi à quelques personnes.

J'ai participé à de nombreux projets avec eux. Je me rappelle un en particulier. Il s'agissait du projet de poteaux de clôture Côté. Les Indiens devaient fabriquer des poteaux de clôture. On retrouve en Saskatchewan de nombreux ranchs et exploitations agricoles qui ont besoin de ces poteaux. Rien n'était plus logique que de lancer un projet de ce genre sur cette réserve près de Kamsack, qui se trouve à proximité de la région boisée de la Saskatchewan. La province n'est pas qu'une immense prairie; il s'y trouve également des forêts. Les Indiens ont envoyé de nombreux hommes dans les forêts; ils ont abattu les arbres, les ont ramenés à la réserve, en ont fait des poteaux, les ont traités, les ont entreposés et les ont vendus. On a ainsi créé des emplois pour les Indiens de la réserve. Je me rappelle également les avoir aidés à créer une exploitation agricole. C'est Albert Côté, l'un des anciens, qui l'a administrée. Il a donné l'exemple en faisant en sorte que les Indiens administrent eux-mêmes l'exploitation plutôt que de louer la terre à des agriculteurs blancs. On a ainsi donné davantage d'emplois aux Indiens. Je me rappelle les stades et les centres communautaires qu'ils ont construits pour que les jeunes puissent se distraire sur la réserve, plutôt que de parcourir cinq ou six milles, pour se rendre à Kamsack où ils flânaient dans les salles de billards, où ils allaient boire de la bière au pub et s'enivraient dans une ruelle ou ailleurs.

Il s'agissait de contributions positives à l'époque par un conseil et un chef qui voulaient prendre leur destinée en main. Selon moi, ils y sont parvenus en l'occurrence sans beaucoup d'aide de la part des Blancs, du gouvernement fédéral ou encore du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Bien entendu, les fonctionnaires du ministère ont, dans la plupart des cas, apporté toute la coopération possible dans les limites qui leur étaient imposées.

Selon moi, nous pouvons accomplir bien des choses, si nous faisons confiance aux gens pour prendre en main leur destinée et décider eux-mêmes de ce qui leur convient. Je sais qu'à notre instar, ils commettront des erreurs. Pensons aux erreurs commises par les hommes politiques blancs et les gouvernements blancs ici au Canada, quelle que soit leur affiliation politique. Il n'existe pas un seul parti politique qui n'ait pas connu sa part d'erreurs et de scandales ou qui n'ait pas été mis en situation embarrassante. Les Indiens feront des erreurs, c'est bien évident. La seule façon d'apprendre, c'est de mettre la main à la pâte.

Les plus grands experts du pays, à mon avis, sont les personnes qui vivent dans une localité et qui ont le pouvoir de prendre les décisions qui les concernent. Le travailleur d'usine est celui qui sait le mieux faire fonctionner l'usine et fabriquer le produit. C'est l'Indien de la réserve qui sait ce qu'il faut y faire. C'est l'agriculteur qui vit sur la terre qui sait comment la cultiver. Le Canada doit s'orienter de plus en plus vers la décentralisatilon de l'économie. La population locale doit contrôler l'économie locale et décider quel type d'emplois elle veut créer. C'est l'orientation que nous devons prendre. Je crois sincèrement qu'en agissant en ce sens nous construirons une société de beaucoup meilleure.

En terminant, je tiens à dire qu'il importe au plus haut point que nous respections le traité que les peuples autochtones et les représentants de l'État ont signé il y a de nombreuses années. Je me souviens de m'être entretenu avec un ancien chef à la réserve indienne Keeseekoose, elle aussi dans ma circonscription. Il m'a dit peu avant de mourir combien il était important que les hommes politiques blancs n'oublient jamais les traités qu'ils ont signés avec les peuples autochtones il y a de nombreuses années. Nous ne devons jamais oublier l'importance de ces traités pour les peuples autochtones et leur avenir.

Je constate que vous êtes sur le point de vous lever, madame la Présidente. Je tiens simplement à ajouter une chose. Nous venons de participer à un excellent débat. J'espère que l'atmosphère positive qui y a régné se retrouvera également à la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine. Le premier ministre (M. Mulroney), ses homologues provinciaux et nous-mêmes devons nous souvenir que, à la longue, une société et un pays sont jugés à la façon dont ils traitent leurs minorités. En dernière analyse, quand on écrira l'histoire, on n'aura d'autres moyens de juger le Canada qu'à la façon dont nous aurons traité nos autochtones.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des dispositions de l'article 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

Les subsides

La Chambre s'ajourne jusqu'à lundi, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

LOI SUR L'EXPORTATION ET L'IMPORTATION DE BIENS CULTURELS

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 1985-1986

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, en conformité de l'article 67(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer le rapport annuel 1985-1986 relativement à la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels.

De plus, monsieur le Président, conformément à l'article 67(4) du Règlement, le rapport devra être déféré au Comité permanent des communications et de la culture.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-882, 332-884 à 332-892 inclusivement, 332-917, 332-921, 332-922, 332-984, 332-985, 332-994, 332-996, 332-1017 à 332-1055 inclusivement, 332-1105 à 332-1109 inclusivement, 332-1128, 332-1186 à 332-1194 inclusivement, 332-1209 à 332-1211 inclusivement, et 332-1215 à 332-1223 inclusivement.

* * *

ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Felix Holtmann (Selkirk—Interlake): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 96(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent de l'administration gouvernementale, dans les deux langues officielles.

Le rapport traite des inquiétudes que font naître les projets de Postes Canada pour les petits bureaux de poste ruraux. Le comité est persuadé que ce n'est pas en fermant les bureaux de poste ruraux ou en modifiant les services ruraux que Postes Canada règlera ses problèmes financiers.

Des voix: Bravo!

M. Holtmann: La société doit épargner ailleurs dans son budget d'exploitation. Elle ne doit pas fermer de bureau de poste rural ni modifier le service rural sans de sérieuses consultations avec la collectivité concernée ou sans son consentement.

Des voix: Bravo!

M. Holtmann: Le député de la circonscription visée doit pouvoir faire partie intégrante du processus de consultation et il doit être immédiatement informé de toute fermeture d'un bureau de poste rural ou de toute modification aux services ruraux.

Le comité entend continuer de remplir l'obligation qu'il a, aux termes du paragraphe 96(2) du Règlement, de faire une étude et un rapport sur les plans d'action de Postes Canada.

Une réponse du gouvernement est demandée aux termes du paragraphe 99(2) du Règlement.

Au nom du comité, je voudrais remercier le ministre chargé de Postes Canada d'avoir coopéré en se présentant devant le comité. Je signale également l'apport de ceux qui sont venus témoigner.

Je profite de l'occasion pour remercier les représentants des trois partis pour le soin qu'ils ont mis à rédiger ce rapport unanime dans un véritable esprit de réforme parlementaire.

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions que je voudrais présenter aujourd'hui. La première a trait aux modifications proposées à la Loi sur les brevets. Les pétitionnaires de ma circonscription de Winnipeg-Nord-Centre signalent que les modifications proposées aux dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance vont faire augmenter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et restreindre sensiblement la capacité des Canadiens ordinaires d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement en terminant de retirer le projet de loi dont la Chambre est actuellement saisie.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, la seconde pétition que je voudrais présenter porte sur le service postal. Elle signale que la proposition du gouvernement fédéral tendant à rendre la Société canadienne des Postes autosuffisant au point de vue financier d'ici 1988 va entraîner des compressions et une dégradation du service aux dépens du consommateur canadien. La pétition affirme que les mesures projetées ont déjà provoqué la fermeture de nombreux bureaux de poste ruraux et la suppression de certaines routes rurales de distribution. Les pétitionnaires protestent contre les majorations des tarifs postaux et demandent au gouvernement et à la Société canadienne des Postes de s'occuper de services lucratifs, notamment le courrier électronique et la livraison des colis afin que cette dernière devienne rentable.

* * *

LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

MESURE MODIFICATIVE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): demande à présenter le projet de loi C-252, tendant à modifier la Loi sur la défense nationale (peine de mort).

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

• (1110)

M. Nunziata: Monsieur le Président, je m'empresse de parrainer aujourd'hui un projet de loi intitulé: Loi modifiant la Loi sur la défense nationale (peine de mort). L'objet de ce projet de loi est de modifier la Loi sur la défense nationale aux fins d'en retrancher tout ce qui a trait à la peine de mort pour des délits commis aux termes de la loi. Une peine d'emprisonnement à vie serait substituée à la peine de mort.

Comme vous le savez, monsieur le Président, en 1976 le Parlement abolissait la peine de mort pour les délits commis aux termes du Code criminel. La peine de mort est encore prévue dans la Loi sur la défense nationale et, je le répète, l'objet de ce projet de loi est de rendre la Loi sur la défense nationale compatible avec le Code criminel du Canada.

La peine capitale est une mauvaise chose, qu'elle figure au Code criminel du Canada ou à la Loi sur la défense nationale. La peine capitale est moralement une chose mauvaise, qu'elle s'exécute par pendaison ou par fusillade au titre de la Loi sur la défense nationale. La peine capitale, c'est la marque d'une société rustre, non civilisée et immorale. Je regrette beaucoup que le gouvernement se lance dans un débat polarisant et passionné sur la question de la peine capitale dans l'optique du Code criminel du Canada.

En terminant, je tiens à dire que c'est en 1945 qu'une personne a été exécutée pour la dernière fois au titre de la Loi sur la défense nationale, pendant la Seconde Guerre mondiale. Au cours de la Première Guerre mondiale, 26 soldats canadiens ont été exécutés pour avoir violé les dispositions de la Loi sur la défense nationale. Ce projet de loi va en faire disparaître la possibilité dans l'avenir.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PROCÉDÉ UTILISÉ POUR PRÉSENTER DES PÉTITIONS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai donné préavis vendredi d'un recours au Règlement que je désire présenter maintenant. Je n'ai pas jugé convenable de le faire vendredi parce que c'était un jour réservé à l'opposition libérale. Ce recours au Règlement concerne l'usage suivi en matière de pétitions par le Nouveau parti démocratique pendant la présente session. Les pétitions sont certifiées par le greffier des pétitions, puis présentées à la Chambre des communes quelques semaines ou quelques mois plus tard, suivant un procédé délibéré de la part du Nouveau parti démocratique.

Je signalerai, monsieur le Président, que le mardi 17 mars 1987 j'ai demandé les coordonnées de la certification d'une pétition présentée par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis). Il a répondu que la pétition en question avait été certifiée le 1er octobre 1986, c'est-à-dire cinq mois plus tôt. Le 19 mars j'ai demandé au député de Churchill (M. Murphy) la date de certification d'une pétition présentée le 19 mars. Elle l'avait été le 6 janvier dernier. Ces deux pétitions concernaient d'ailleurs les changements à la Loi sur les brevets.

Si la présidence voulait se pencher sur le cas de la pétition 332-1271, elle constaterait que celle-ci a été approuvée le 12 juin 1986 et présentée le 9 mars 1987. Si elle examinait le cas de la pétition 332-1276, présentée par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) relativement à la Loi sur les brevets, elle consterait qu'elle a été approuvée le 7 novembre 1986 et présentée le 10 mars 1987.

Cette pratique se poursuit. En fait, le vendredi 20 mars, la députée de Vancouver-Est (M^me^ Mitchell), a présenté trois pétitions. Les pétitionnaires étaient censés s'inquiéter des modifications apportées à la Loi sur les brevets. Ces trois pétitions ont été certifiées par le greffier des pétitions le 26 novembre 1986, quatre mois plus tôt donc, mais elles n'ont été présentées que vendredi dernier. Selon moi, monsieur le Président, les députés néo-démocrates discréditent la Chambre en taisant un mauvais usage de l'un des principes fondamentaux de notre régime démocratique à des fins politiques.

Le commentaire 666 de la 5^e^ édition de Beauchesne se lit comme suit:

> Le droit de «pétitionner» auprès de la Couronne ou du Parlement en vue du redressement d'un grief est un principe fondamental de la constitution et on l'exerce sans interruption depuis 1867.

A mon avis, monsieur le Président, en faisant certifier des pétitions et en les mettant ensuite de côté, afin de les présenter officiellement à la Chambre quotidiennement, le Nouveau parti démocratique cherche à donner l'impression que la population ne cesse de s'inquiéter d'une question en particulier. Selon moi, ils ne respectent pas une tradition parlementaire qui remonte à fort longtemps. On empêche les Canadiens qui ont soumis des pétitions à la Couronne et au Parlement, afin d'obtenir le redressement de griefs, d'avoir rapidement gain de cause. On jette le discrédit sur le Parlement. On crée injustement l'impression qu'une question donnée demeure d'actualité après bien des mois et on nie au gouvernement le droit de répondre rapidement à la pétition ou aux pétitionnaires.

Étant donné nos professions antérieures à tous deux, monsieur le Président, vous connaissez sans doute fort bien l'expression: Justice remise, justice refusée. Les Canadiens qui présentent des pétitions à la Couronne et au gouvernement ont tout à fait le droit de s'attendre à ce que la Couronne reçoive leurs pétitions rapidement s'ils les transmettent à un député et à ce qu'elle en tienne compte. Si un député fait certifier une pétition, mais retarde sa présentation à des fins politiques, cette audition et le redressement voulu sont injustement retardés.

Selon moi, monsieur le Président, il incombe aux députés de présenter des pétitions aussitôt qu'elles sont certifiées. S'ils ne peuvent le faire en personne, le Règlement prévoit que la pétition peut être déposée auprès des services du greffier et avoir ainsi le même effet.

Je prétends que cette pratique nuit à la réputation du Parlement. En dénaturant ainsi la présentation des pétitions, on ternit la réputation de la Chambre et des députés. Je n'ai rien contre la présentation officielle de pétitions, car elle fait partie de nos traditions et doit être maintenue. Cependant, les Canadiens qui ont signé ces pétitions comptent que leurs députés les présentent promptement. Si ceux-ci, pour des raisons politiques, tardent à le faire, les Canadiens vont devenir très sceptiques à l'égard de cette démarche. A mon avis, si elles sont exprimées objectivement et présentées promptement, les pétitions sont en quelque sorte le pouls de l'opinion publique. Si un député tardait à présenter une pétition, cela ne changerait en rien le sentiment qu'éprouvent les pétitionnaires à propos d'une question, mais s'il le faisait pour créer l'impression qu'il s'agit d'un grief de longue date, ce serait dénaturer la situation.

• (1120)

La Présidence sait en outre qu'en vertu de l'article 106(8) du Règlement, le gouvernement dispose d'un délai de 45 jours pour répondre aux pétitions. Aujourd'hui, j'ai déposé 83 réponses du gouvernement. Nous avons respecté le délai. Nous avons même fait plus: dans certains cas, nous avons écrit à différents signataires.

Si Votre Honneur veut bien l'examiner, j'ai là une lettre que l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a adressée à tous ceux qui ont signé une pétition au sujet de la Loi sur les brevets; il y explique entièrement les raisons du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets.

Je ne voudrais pas donner à entendre que quelqu'un s'est autorisé à retoucher ces pétitions mais nous avons reçu des lettres par la suite où le signataire déclare par exemple: «Je n'ai jamais écrit à personne à ce sujet et je ne m'intéresse nullement à la question»; «Je soupçonne que quelqu'un a utilisé mon nom à des fins politiques sans mon autorisation»; «Si je suis tout à fait mystifié, c'est que je n'ai jamais correspondu avec le premier ministre à ce sujet ni à aucun autre sujet»; ou «Je ne vous ai jamais écrit au sujet des médicaments d'ordonnance, et je n'ai jamais signé de pétition». Je n'entends pas pousser plus avant cet aspect de mon rappel au Règlement. Je signale simplement la chose.

Le deuxième abus dont cette démarche fait l'objet tient au fait que des députés néo-démocrates induisent le Parlement en erreur en présentant des pétitions certifiées par d'autres députés dans un effort délibéré pour faire croire que l'inquiétude au sujet d'une question est générale.

Le vendredi 20 mars, le député de Spadina (M. Heap) a distribué des pétitions à ses collègues néo-démocrates pour qu'ils les présentent à la Chambre. Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse), le député de Prince Albert (M. Hovdebo) et le député de Cowichan—Malahat—Les îles (M. Manly) ont participé à cette mascarade. Toutes ces pétitions, et je les ai sous la main, ont été certifiées par le député de Spadina le 19 mars. Vendredi, le député est venu à la Chambre, et il les a distribuées à ses collègues pour qu'il les présentent. D'après les adresses, toutes ces pétitions venaient de la région du Grand Toronto.

En faisant présenter ces pétitions par les députés de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique, le député de Spadina a essayé de faire croire au Parlement que les Canadiens de différentes régions lui présentaient des pétitions. Si on ne peut pas appeler cela induire la Chambre en erreur délibérément, je n'ai jamais rien vu qui y ressemblait davantage.

M. le Président: J'ai écouté très attentivement les propos du secrétaire parlementaire notamment si on ne peut pas appeler cela induire la Chambre en erreur délibérément, je n'ai jamais rien vu qui y ressemblait davantage. Je tiendrai compte des termes qu'il a choisis très soigneusement, mais je lui demanderais de faire fort attention en continuant.

M. Lewis: Merci beaucoup, monsieur le Président. Je tiendrai compte de votre remarque.

Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons rien contre la présentation légitime de pétitions. Je tiens toutefois à signaler qu'au mois de février, on a consacré une heure et demie à la présentation de pétitions. Depuis le début de cette législature, le 1er octobre, près de sept heures de temps ont été consacrées à ce système. Le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique peut difficilement se plaindre de ne pas avoir assez de temps pour le débat alors que l'on perd du temps de cette façon.

Le fait de retarder la présentation de pétitions pour donner l'impression que le problème se pose depuis longtemps est une vile astuce politique. C'est de la blague et de la pure invention dans le dessein d'induire la Chambre et les Canadiens en erreur.

Je trouve par ailleurs que le fait pour le député qui a fait certifier les pétitions de les distribuer pour donner l'impression qu'un problème est répandu, constitue également un subterfuge politique; c'est de la frime, c'est une mascarade et c'est une tentative d'induire la Chambre et les Canadiens en erreur.

Les députés néo-démocrates jouent les saintes nitouches mais ils sont capables de tout pour arriver à leurs fins. Le droit des pétitionnaires ne représente rien à leurs yeux. Ils se fichent pas mal des droits du Parlement. Ils ne tiennent pas compte du tout de la réputation de leurs collègues qui présentent des pétitions. J'exhorte la présidence à examiner la question et à mettre un terme à ce que je considère comme un abus pur et simple.

Je voudrais que la présidence décrète qu'à l'avenir, les pétitions devront être présentées dans certains délais par le député qui s'est chargé de les faire certifier. Je recommande à Votre Honneur de demander au comité des élections, des privilèges et de la procédure d'examiner la question pour préserver les droits des pétitionnaires à ce que leurs pétitions soient présentées dans des délais raisonnables à la Couronne et au Parlement, au lieu de voir le Nouveau parti démocratique les utiliser à de basses fins politiques.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, pour résumer, selon le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, les députés des trois partis ont utilisé depuis le 1er octobre sept heures au total pour présenter des pétitions. On aurait dit à l'entendre que c'était beaucoup. Si le gouvernement se préoccupe tant du temps qu'il faut consacrer aux mesures d'initiative ministérielle, il aurait pu rappeler la Chambre en septembre. Sept heures en autant de mois, c'est relativement peu. Je ne pense pas que le secrétaire parlementaire ait raison sur ce point.

Les députés de l'opposition ont lieu de se plaindre du gouvernement, et je voudrais citer un exemple. Nous attendons quelque fois très longtemps pour recevoir des réponses du secrétaire parlementaire à des questions que nous avons mises au *Feuilleton*. Pourtant, nous nous sommes gardés de demander tous les jours quand on allait répondre à une question. Nous n'avons pas gaspillé le temps de la Chambre à cela. C'est un droit légitime des députés de l'opposition de demander quand le secrétaire parlementaire va finalement répondre à une question donnée.

Quant à la question soulevée par le secrétaire parlementaire et au fait qu'il ait rappelé que j'avais pris la parole à de nombreuses occasions, dans mon cas particulier, l'une de mes pétitions a été approuvée en janvier et cela m'a pris environ deux mois pour la présenter. Il doit également se rendre compte que dans ma circonscription très peu peuplée, plus de 1 000 personnes m'ont écrit à propos de cette question, et pas en une seule fois, mais dans de multiples documents où figurent deux, trois, cinq ou dix noms.

Ce n'était donc pas une pétition que j'ai fait circuler le 1er novembre et que j'ai présentée à la Chambre le 6 novembre. A vrai dire, les gens continuent à m'écrire, à signer des pétitions et à exprimer leurs doléances à l'égard du gouvernement. Si nous avions utilisé les sondages Gallup, ils auraient révélé, je pense, un mécontentement à l'égard du gouvernement qui augmente à mesure que le temps passe. Les gens qui votaient autrefois pour les conservateurs et qui se préoccupent de ces questions sont ceux qui nous appuient maintenant et nous écrivent.

Le gouvernement s'inquiète légitimement que nous ne présentions pas de pétitions immédiatement et je le comprends. Cependant, à mon avis, nos pétitionnaires voudraient que nous présentions les pétitions d'une manière aussi efficace que possible. Les personnes qui les ont signées comprennent très bien que, comme j'aurais pu le faire aujourd'hui au nom de Churchill, Pikwitonei, Flin Flon et the Pas, au Manitoba, je retarde d'une semaine ou deux, ou peut-être même plus la présentation de pétitions portant sur une doléance particulière à l'égard du gouvernement pour y associer des résidents de certaines de ces collectivités et d'autres localités.

Dans le cas du projet de loi sur les brevets pharmaceutiques, plus de 1 200 personnes de ma seule circonscription ont signé des pétitions. Elles les ont signées le 6 novembre, le 15 décembre, et au mois de janvier. Certaines en signent d'autres encore aujourd'hui et je continuerai de les présenter à la Chambre. Ce projet de loi est toujours à l'étude. Il aura franchi très bientôt l'étape du rapport et il nous sera renvoyé pour la troisième lecture. Puisqu'il est toujours en cours d'adoption, nous avons le droit de présenter des pétitions à son sujet.

• (1130)

Le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé a parlé également d'une certaine habitude qui consiste à faire circuler des pétitions. Le député qui a reçu la pétition se charge de la faire certifier, mais il peut demander à un collègue de la présenter à la Chambre à sa place. Je l'ai déjà fait moi-même, monsieur le Président, et je ne trouve rien de mal à cette pratique. J'ai déjà présenté des pétitions qui ne venaient pas de ma circonscription, mais du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres regions qui ne sont pas représentées par des députés néo-démocrates actuellement . . .

M. Lewis: Spadina?

M. Murphy: Je les ai fait certifier. Je crois que les gens envoient leurs pétitions au nouveau parti démocratique pour qu'il en soit question à la Chambre. Peu leur importe que ce soit le député de Churchill, de Brant (M. Blackburn), le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) ou le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse) qui les présente. Les pétitions ne me sont pas envoyées personnellement en ce qui me concerne, mais à notre caucus, et les signataires s'attendent à ce que ce soit un membre de notre caucus qui les présente.

J'ai consulté *Beauchesne* et notre Règlement depuis que le secrétaire a soulevé cette question et je lui sais gré d'en avoir donné préavis. Rien dans le Règlement n'oblige le député qui a reçu une pétition provenant parfois d'autres circonscriptions que la sienne à la faire certifier et à la présenter lui-même à la Chambre. Certes, il peut paraître plus net et plus efficace qu'il le fasse. Néanmoins, pour ma part, si des gens du Nouveau-Brunswick, pour reprendre l'exemple que j'ai donné tout à l'heure, me font parvenir une pétition à titre de whip de mon parti, je ne me sens pas tenu de la présenter à la Chambre. Toutefois, je la ferai certifier par le greffier pour être sûr qu'elle soit prête à être présentée. Un autre député pourrait le faire en temps et lieu, parce qu'il se sera trouvé à l'endroit dont elle provient pendant quelque temps, ou parce qu'il s'occupe plus précisément du domaine concerné.

Le gouvernement semble nous prêter des intentions politiques si nous ne présentons pas les pétitions le jour même où elles sont certifiées, si nous en échelonnons la présentation sur plusieurs jours ou si plusieurs de nos collègues en présentent quelques-unes le même jour. Que Dieu nous pardonne, monsieur le Président, si nous faisons de la politique à la Chambre. Comme ce serait abominable de vouloir faire de la politique à propos d'un projet de loi gouvernemental. Nous irions à l'encontre du Règlement. Je crains le jour où, mécontent de l'une de nos pétitions, le gouvernement se mettra à nous harceler de diverses manières. Nous l'avons échappé belle l'automne dernier, quand le leader parlementaire du gouvernement (M. Mazankowski) a voulu jeter un coup d'oeil à nos pétitions avant que nous ne puissions les présenter. Comme elles étaient recevables, il nous a donné le feu vert.

Il y a quelques semaines, le secrétaire parlementaire du leader parlementaire a vu le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) remettre une pétition au député de Comox—Powell River (M. Skelly). Il est immédiatement intervenu pour exprimer son indignation et dire que la pétition appartenait de toute évidence au député de Kamloops—Shuswap. Malheureusement pour le secrétaire parlementaire, on avait demandé à ce même député de remettre cette pétition au député de Comox—Powell River parce que les signataires provenaient de sa circonscription. Voilà un exemple de la manière dont le gouvernement peut nous harceler. Je dois cependant avouer que le secrétaire parlementaire a alors présenté ses excuses.

Je ne pense pas que le rappel au Règlement d'aujourd'hui soit légitime. C'est peut-être un sujet qui amène le gouvernement à se poser des questions sur son rôle politique. Mais si nous n'avons consacré que sept heures aux pétitions depuis octobre, certaines étant présentées par des députés ministériels et d'autres par des libéraux, c'est que certains députés ministériels ne font pas leur travail. Beaucoup de personnes souhaiteraient que les députés présentent des pétitions. De toute évidence, nous ne consacrons pas à la Chambre beaucoup de temps aux griefs et aux sujets de préoccupation légitimes des personnes vivant dans les circonscriptions des députés du gouvernement.

Sauf votre respect, monsieur le Président, je ne crois pas que la question ait une véritable importance. Le gouvernement est en mesure de savoir quand les pétitions sont certifiées. Comme l'a souligné le secrétaire parlementaire, le gouvernement est en mesure de répondre individuellement à chaque pétition. Le gouvernement n'aime peut-être pas notre programme politique, mais nous n'aimons pas le sien non plus.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en écoutant le rappel au Règlement du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) et la réponse du porte-parole du Nouveau parti démocratique, j'ai d'abord été tenté de ne pas m'en mêler estimant qu'il s'agissait d'un autre épisode de la lutte que se livrent conservateurs et néo-démocrates pour la troisième place. Cependant, en réfléchissant aux arguments présentés, je crois qu'un point exige mon intervention.

On peut s'inquiéter que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé ait jugé nécessaire de soulever ce rappel au Règlement le jour d'une motion de l'opposition et qu'il ait prié la Présidence de le prendre au sérieux. Le secrétaire parlementaire a déclaré que vous devriez décider que les pétitions doivent être présentées à la Chambre immédiatement par ceux qui les ont reçues et les ont fait certifier. Je vous invite à examiner le Règlement de la Chambre, monsieur le Président, particulièrement le paragraphe 106(3) que voici:

> Tout député peut présenter une pétition à la Chambre n'importe quand pendant une séance, en la déposant auprès du greffier de la Chambre.

Je vous signale les mots «peut présenter une pétition à la Chambre n'importe quand pendant une séance». En outre le paragraphe 106 (4) du Règlement précise ce qui suit:

> Tout député qui désire présenter une pétition de sa place à la Chambre peut le faire pendant les Affaires courantes ordinaires, à l'appel de la «Présentation de pétitions».

Le Règlement ne dit pas expressément que le député doit saisir la Chambre d'une pétition aussitôt que celle-ci lui est présentée. On n'y dit nulle part que le député qui présente une pétition doit être celui même qui l'a reçue. Il est très clair, monsieur le Président, que vous n'avez pas la compétence pour rendre une décision qui contredise les dispositions précises du Règlement de la Chambre.

Il y a quelques mois de cela, quand des députés avaient cherché à présenter le même jour toutes les pétitions qui leur étaient parvenues sur un certain sujet, les porte-parole du gouvernement avaient fait valoir, par le biais d'un rappel au Règlement, que cette initiative était contestable car elle abusait indûment du temps de la Chambre, temps dont on aurait pu disposer pour examiner les travaux du gouvernement et d'autres questions. Toutefois, le secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement s'évertue à faire comprendre aujourd'hui qu'on a tort, si au lieu de présenter toutes les pétitions en une seule et même journée, ou se contente d'en présenter quelques-unes à la fois, de façon à prendre moins de temps à la Chambre.

• (1140)

Que vise le gouvernement au juste? J'ose à peine le croire, mais le gouvernement ne serait-il pas en train de tenter de restreindre un droit fondamental dont jouissent les Canadiens et les partis d'opposition qui les représentent, soit celui d'adresser des pétitions au gouvernement par l'intermédiaire du Parlement? Autrement, pourquoi l'adjoint du leader à la Chambre soulèverait-il ce recours au Règlement plutôt étrange qui va à l'encontre du Règlement lui-même et qui va également à l'encontre de la position adoptée il y a plusieurs mois par le gouvernement lorsque des députés ont tenté de présenter des pétitions à la Chambre dès leur réception, sans égard à la durée de la période de présentation des pétitions? Le député ne peut pas gagner sur les deux tableaux. D'après moi, il n'est pas nécessaire que les députés le fassent, mais si l'adjoint du leader à la Chambre tient à ce que les députés présentent les pétitions dès qu'ils les reçoivent, alors le gouvernement ne peut pas se plaindre du fait que l'on consacre trop de temps à la présentation des pétitions au cours d'une journée donnée.

L'adjoint du leader du gouvernement à la Chambre soutient que ceux qui présentent des pétitions à la Chambre par l'intermédiaire des députés sont lésés d'une façon ou d'une autre si leurs pétitions ne sont pas présentées très rapidement après avoir été signées et transmises. Or, d'une part, le Règlement ne l'exige pas et, d'autre part, s'il y a lieu de faire une plainte au sujet du délai de présentation d'une pétition, cela revient aux pétitionnaires et non pas au gouvernement auquel s'adresse la pétition. Rien n'autorise le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre à soulever cette question en prétendant le faire au nom de ceux qui présentent des pétitions. Je le répète, s'il y a matière à plainte, il revient aux signataires d'une pétition de la formuler.

On pourrait soutenir que le Règlement autorise également les députés à présenter une pétition par simple dépôt auprès du greffier, mais il s'agit là d'un choix qui est laissé à la discrétion du député. Le gouvernement ne peut pas le lui imposer. En laissant entendre le contraire, on dénature totalement le Règlement et le droit de présenter des pétitions au Parlement. On dénature certainement le rôle du gouvernement et de l'opposition dans un parlement démocratique.

J'ai déjà fait observer que, depuis que les ministériels actuels sont entrés en fonction, ils ont tenté par divers moyens de fonctionner comme si le Canada était un État à parti unique. Or, il n'en était rien après les élections et il n'en est rien aujourd'hui, comme le confirment certainement tous les jours les sondages d'opinion. Il ne convient pas que le gouvernement demande aux députés de soumettre leurs pétitions au greffier plutôt que d'exercer leur jugement ou de tenir compte de celui des signataires des pétitions pour décider s'ils doivent les présenter dans les séances publiques de la Chambre. C'est avant tout au député qui veut présenter une pétition qui doit faire ce choix.

Le secrétaire parlementaire se plaint que la présentation des pétitions a pris sept heures, selon lui, depuis l'automne dernier. Comme d'autres l'ont dit, ce n'est pas beaucoup de temps comparé à toutes les heures que nous avons siégé depuis ce temps, mais ce qui m'inquiète, c'est qu'il a laissé entendre qu'on fait perdre son temps à la Chambre en présentant des pétitions. Pourtant, au début de ses observations, il était prêt à admettre que l'un des droits les plus fondamentaux des Canadiens est celui de présenter des pétitions au gouvernement par l'intermédiaire du Parlement sur les sujets qui les préoccupent. Ça ne peut pas être en même temps une perte de temps et un droit fondamental à exercer conformément au Règlement.

Je conclus en disant que le Règlement autorise clairement l'activité dont le député se plaint et que, si vous considérez comme bien fondé son rappel au Règlement monsieur le Président, vous empêcherez les Canadiens de pétitionner le gouvernement et les députés de l'opposition de parler en leur nom, comme ils en ont tous deux le droit.

Pourquoi le député qui parle au nom du gouvernement se préoccupe-t-il tant de cette question actuellement? On ne peut s'empêcher de conclure que les ministériels ont peur d'écouter le peuple canadien. Ils veulent étouffer la voix des Canadiens ordinaires. Nous de l'Opposition officielle n'avons pas l'intention de les laisser faire. Nous voulons nous assurer que les Canadiens puissent faire entendre leur voix par l'intermédiaire des pétitions ou des députés jusqu'à ce qu'ils s'expriment aux élections et que ce gouvernement pourri perde le pouvoir.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais simplement ajouter quelques commentaires parce que cette question m'intéresse. Comme on le sait, je suis un de ceux qui présentent plusieurs pétitions à cette Chambre, des pétitions qui sont souvent recueillies par des gens de ma circonscription. Sans vouloir soulever les sujets en cause, on n'a qu'à examiner le dossier de la Chambre pour réaliser que j'ai, à maintes occasions, présenté des pétitions.

Monsieur le Président, en ce qui concerne le droit de pétitionner, il faut se référer au *Règlement annoté et formulaire de la Chambre des communes du Canada*, de Beauchesne, 5e édition.

Le droit de «pétitionner» auprès de la Couronne ou du Parlement en vue du redressement d'un grief est un principe fondamental de la constitution et on l'exerce sans interruption depuis 1867.

Il s'agit du commentaire 666, à la page 213. Mais il y a plus loin, monsieur le Président, quelque chose qui m'a intéressé et que je lisais pendant que mes collègues parlaient. Il y a plus loin, dis-je, des détails concernant qui peut présenter une pétition et comment on doit procéder. Et après avoir discuté des remontrances, de la signature des pétitions, du fond des pétitions, Beauchesne soulève la question suivante qui porte exactement sur le point soulevé par le député, à savoir, si on a une pétition préparée dans sa circonscription et qu'on la présente à cette Chambre, y a-t-il une disposition dans le Règlement qui nous force à le faire avec célérité, c'est-à-dire aussitôt que possible, et doit-on aujourd'hui même accepter que les pétitions qui sont recueillies dans nos circonscriptions pour des raisons multiples doivent être présentées par le député de la circonscription duquel elles ont été recueillies?

Alors, monsieur le Président, je soulève deux points qui, je pense, sont intéressants: le commentaire 689, à la page 216 du précis de Beauchesne, sous le titre:

Présentation des pétitions

689. Vu que l'orateur de la Chambre des communes peut être appelé à rendre des décisions au sujet de la régularité des pétitions, et vu qu'il ne prend pas part aux discussions, il ne présente pas lui-même de pétitions. Lorsque ses commettants lui demandent d'en présenter, il doit faire appel aux services d'un député présent à la Chambre . . .

Et l'on cite Bourinot, à la page 231, et May, à la page 817. Je continue:

690. Un député peut «pétitionner» la Chambre, mais sa pétition doit être présentée par un autre député . . .

En d'autres mots, je peux faire partie de ceux qui signent une pétition, mais un autre député doit la présenter pour moi.

Alors cela rencontre les objections de mon ami le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé, à savoir qu'il n'est pas question dans le Règlement (paragraphe (4) de l'article 106) en aucun temps que ce soit le même député. Cela peut être un autre député, et tout ce que les députés du Nouveau parti démocratique auraient à faire, s'ils sont accusés d'avoir «paqueté» les pétitions, c'est de signer les pétitions et dire: Je ne suis pas qualifié parce que j'ai signé, donc voulez-vous la présenter pour moi.

[*Traduction*]

A part les dispositions très claires adoptées le 24 février 1986 pour supprimer beaucoup d'imprécisions, il n'y a rien dans le Règlement qui prévoie qu'un député ne peut présenter que les pétitions qu'il a lui-même fait signer ou qu'il a fait certifier. Un jour, j'ai apporté 35 ou 40 pétitions au greffier des pétitions. Il lui était matériellement impossible de les certifier toutes le jour même parce qu'il y en avait beaucoup d'autres à certifier. J'ai attendu patiemment son appel. Lorsque les pétitions sont arrivées, nous les avons déposées aussi vite que possible. Toutefois, il m'était parfois impossible de déposer toutes les pétitions le même jour à cause de problèmes de certification ou à cause de leur grand nombre.

• (1150)

Qu'arrive-t-il lorsqu'un député est absent? Le secrétaire parlementaire est-il en train de nous dire que lorsqu'une pétition est certifiée elle doit être présentée, selon ses propres mots, immédiatement ou en temps opportun? Cela signifie-t-il qu'elle doit être présentée le jour même? Je crois que cela serait difficile aux députés qui ont d'autres choses à faire que de siéger à la Chambre. Ils doivent siéger à des comités ou exécuter quelque autre tâche parlementaire. Il serait plutôt difficile d'exiger que les députés déposent leurs pétitions le jour même où elles sont certifiées.

Désormais, le gouvernement doit répondre aux pétitions dans les 45 jours, et c'est une bonne chose. Toutefois, lorsqu'il parle d'épargner du temps, il invoque un argument oiseux et probablement peu opportun, car le gouvernement lui-même nous fait perdre plus de temps que quiconque en nous révélant très peu de choses au sujet des projets de loi. En fait, beaucoup de Canadiens anticipent les projets de loi du gouvernement et nous présentent leurs pétitions avant qu'ils soient présentés. Cela arrive même aux députés ministériels. Au nombre des pétitions auxquelles le gouvernement a répondu aujourd'hui, il y en a une qui vient d'un député ministériel. Il a pu recevoir cette pétition de ses électeurs ou d'autres personnes partageant ses intérêts. Il arrive effectivement que des groupes de personnes, qui ne sont pas nécessairement de la même circonscription, présentent des pétitions au Parlement, comme ils en ont le droit. Par exemple, Dieu sait le nombre de pétitions que nous avons présentées ici au nom de personnes âgées qui n'étaient pas nécessairement de la circonscription d'Ottawa—Vanier. Elles pouvaient être d'Ottawa-Centre, d'Ottawa—Carleton ou d'ailleurs. Il est bien d'exiger qu'un député dépose une pétition en temps opportun si l'on accepte qu'il n'est pas obligé de s'en tenir à des pétitions venant de sa circonscription. Or, la personne qui dépose une pétition doit la signer. Je ne crois pas qu'il convienne qu'un député dépose une pétition signée par un autre député. Cela ne va pas. Si vous me demandiez de déposer une pétition en votre nom, monsieur le Président, je la signerais, mais ce serait de vos électeurs qui se trouveraient à présenter un grief commun à la Chambre pour que celle-ci remédie à une situation qu'ils déplorent vivement.

[*Français*]

M. le Président: J'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) ainsi que de l'honorable député de Windsor-Ouest (M. Gray), de l'honorable député de Churchill (M. Murphy) et, bien sûr, l'intervention de l'honorable secrétaire parlementaire (M. Lewis).

[*Traduction*]

Il me semble que ce qui ressort de cet échange, c'est que l'on s'inquiète peut-être de ce que le citoyen qui signe une pétition devrait savoir combien il s'écoulera de temps entre le moment où il signe et celui où la pétition sera présentée à la Chambre. La présentation oblige le gouvernement à répondre dans les 45 jours. C'est un aspect que la présidence étudiera.

Je regarderai avec soin la documentation et la procédure, puis je pourrais peut-être, plus tard, faire quelques remarques utiles. Il est certain que le droit de présenter des pétitions est un droit incontesté des peuples libres. C'est aussi dans notre tradition. Je ne crois pas que les députés qui ont parlé aujourd'hui aient déclaré, intentionnellement du moins, que ce droit devrait être limité. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a fait remarquer que la présidence est obligée de faire présenter par un autre député les pétitions qui lui sont adressées. Je dois dire aux députés que je reçois effectivement

des pétitions régulièrement et que je dois demander à d'autres d'avoir l'obligeance de les présenter pour moi.

Je pense que l'essentiel qui ressort de ce débat, c'est que les gens qui signent des pétitions sont à peu près sûrs que le gouvernement y répondra avec diligence, une fois la pétition reçue. La présidence pourrait peut-être aider les députés en examinant la réponse que le gouvernement fait dans les 45 jours de la présentation de la pétition, comme il est tenu de le faire.

Pour les députés qui ne seraient pas parfaitement au courant des procédures d'autrefois et également pour l'information du public qui nous écoute, je devrais faire remarquer que l'obligation de répondre dans les 45 jours fait partie de la réforme parlementaire. Auparavant, même si le droit de présenter des pétitions existait, le gouvernement n'était pas tenu d'y répondre.

Je trouve que les interventions sont intéressantes. Je peux garantir à tous les députés que la présidence sera toujours vigilante et s'assurera que le gouvernement répond à tous les Canadiens qui présentent des pétitions. Je vais examiner les documents et voir si les Canadiens craignent que le gouvernement ne répondent pas suffisamment vite à une pétition signée des semaines ou des mois plus tôt. Je pense que c'est une question dont nous pourrions parler.

Je remercie tous les députés: le secrétaire parlementaire, le député de Windsor-Ouest (M. Gray), le député de Chruchill (M. Murphy) et, naturellement, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'ABSENCE DE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'OUEST DU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville) propose:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir omis d'établir une stratégie de développement économique à long terme pour l'ouest du Canada qui permettrait, entre autres,

1) de faire face aux graves difficultés que connaît le secteur agricole, surtout en ce qui a trait à la chute des prix des céréales qui a dévasté la communauté agricole;

2) d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de l'industrie forestière, notamment la conservation et la gestion des ressources forestières pour les générations à venir;

3) d'adopter une politique réaliste et pratique pour relancer le secteur de l'énergie, dont le déclin a occasionné tant de difficultés à l'Albertain moyen;

4) d'engager le gouvernement à appliquer une politique pouvant soutenir la diversification de l'économie et le développement du secteur secondaire;

et qu'elle signale que, faute d'engagements fédéraux de cette nature à l'égard de l'ouest du Canada, cette région continuera à souffrir d'un taux de chômage inacceptable et ses habitants, à éprouver de graves difficultés économiques.

• (1200)

—Monsieur le Président, je propose aujourd'hui une motion concernant les problèmes économiques de la région de l'Ouest. Si je le fais, c'est en raison de la gravité de la situation et parce que la Chambre doit, selon moi, consacrer un certain temps à examiner le cas de l'Ouest. Cette région est aux prises avec des problèmes économiques très graves. Nous éprouvons de sérieux problèmes dans les secteurs de la fabrication, de l'agriculture, de l'énergie et de l'industrie forestière. A moins de changements, tous ces problèmes continueront à causer un chômage régional très élevé.

Quand le gouvernement conservateur a été élu, il y a deux ans et demi, en septembre 1984, une grande vague d'optimisme et d'espoir a soulevé les citoyens de l'ouest du pays. Enfin, pour la première fois depuis des années, le parti politique que de nombreux Canadiens de l'Ouest avaient soutenu, était au pouvoir avec un grand nombre de députés de l'Ouest dont certains jouaient un rôle important au Cabinet, comme le député de Végréville (M. Mazankowski). Les citoyens de l'Ouest espéraient avec optimisme que des changements fondamentaux seraient apportés. Deux ans et demi plus tard, ces espoirs se sont évanouis, cet optimisme a cédé le pas au pessimisme, l'espoir s'est transformé en désespoir et l'enthousiasme qu'éprouvaient les gens, surtout les cultivateurs, s'est transformé en crainte. Mais surtout, de nombreux citoyens de cette région se sont sentis trahis, et ils estiment que le parti pour lequel ils ont voté et les députés qu'ils ont soutenus pendant des dizaines années les ont laissés tomber.

J'ai remarqué dans le *Globe and Mail* de ce matin, une manchette qui résume la situation. Voici: «Selon un sondage, le PC perd ses appuis à Edmonton se retrouvant sur le même pied que les libéraux et le NPD.» Les résultats étaient de 24 pour les libéraux, 24 pour le NPD et 23 pour le parti conservateur qui n'occupait plus que la troisième place à Edmonton. Je ne dis pas cela dans un esprit sectaire, madame la Présidente, mais simplement pour montrer combien les Canadiens de l'Ouest se sentent lésés et trahis par le gouvernement fédéral.

Il suffit de jeter un coup d'oeil autour de soi pour constater combien les gens sont mécontents de ce qui se passe. Partout, vous trouvez un taux de chômage élevé. Le ministre des Finances (M. Wilson) parle de l'accroissement fantastique du nombre d'emplois et des résultats extraordinaires de la politique économique de son gouvernement. Il parle de renouveau et de toutes sortes de choses merveilleuses, mais elles ne se sont pas matérialisées dans l'Ouest. En fait, de janvier 1986 à janvier 1987, 5 000 seulement des 137 000 emplois créés au Canada ont vu le jour à l'extérieur de l'Ontario. Je me réjouis de savoir que l'économie du sud de l'Ontario se porte bien, mais le chômage pose un sérieux problème dans le Nord de l'Ontario, le Québec, les provinces de l'Atlantique et dans l'Ouest.

Dans ma région, la situation est pire actuellement qu'elle ne l'était dans les années 70 ou au début des années 80. En février, le taux de chômage atteignait 13,4 p. 100 en Colombie-Britannique, 10,9 p. 100 en Alberta, 7,2 p. 100 en Saskatchewan et 6,7 p. 100 au Manitoba.

Ces chiffres ne disent pas tout. Si vous prenez les taux régionaux, vous verrez que de nombreuses régions de l'Ouest ont un taux de chômage exceptionnellement élevé. Dans la région de Kamloops, en Colombie-Britannique, il atteint 19,1 p. 100. Dans celle de Kimberley-Cranbrook, il est de 17,4 p. 100; à Edmonton et les environs, de 12,8 p. 100; à Vancouver, de 14,2 p. 100; dans le Nord de la Saskatchewan, de plus de 10 p. 100; à Saskatoon, de 10,4 p. 100; à Winnipeg, d'environ 7,8 p. 100; et à Dauphin et dans le Nord du Manitoba, d'environ 9,3 p. 100. Par conséquent, le taux de chômage est extrêmement élevé dans de nombreuses régions de l'Ouest. C'est inacceptable, madame la Présidente.

Quelles sont les conséquences de cette situation pour les Canadiens de l'Ouest? Quelles en sont les conséquences pour les commmissions hospitalières, les municipalités et les conseils scolaires? Lorsque je rentre dans ma circonscription, toutes les deux semaines, je n'y trouve qu'inquiétude et désespoir quant à l'économie future de l'ouest du Canada. Je constate que les quatre provinces de l'Ouest sont assaillies par de graves problèmes économiques. Les déficits sont à la hausse. Les gouvernements provinciaux sont obligés d'augmenter les impôts. Dans ma province, la Saskatchewan, les subventions de contrepartie de deux municipalités sont gelées depuis deux ans. Les taxes foncières vont augmenter. Les dépenses relatives aux conseils scolaires et aux hôpitaux seront transmises aux municipalités.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a déposé dernièrement un nouveau budget qui prévoit de fortes augmentations d'impôt pour les habitants de la province. Pour la première fois depuis de nombreuses années, le budget de l'Alberta est fortement déficitaire. Le nouveau budget déposé dans cette province prévoit d'importantes augmentations d'impôt. Les problèmes économiques dus au déficit n'épargnent pas non plus le Manitoba et revêtent d'énormes proportions en Saskatchewan.

Je voudrais parler pendant quelques instants de ma province car c'est celle que je connais le mieux. Je tiens à signaler à la Chambre que je trouve scandaleux que dans une province qui ne compte qu'un million d'habitants, le déficit puisse atteindre cette année 1,2 milliard de dollars. Une province d'un million d'habitants qui connaît un déficit de 1,2 milliard! Selon le tableau que j'ai en main, en 1983, le déficit s'élevait à 227 millions, l'année suivante à 331 millions, en 1985 il est passé à 395 millions, en 1986, à 584 millions et en 1987, le déficit atteindra 1,2 milliard de dollars en Saskatchewan. Pendant les années 40, 50, 60 et 70, le budget de la Saskatchewan a presque toujours été équilibré et excédentaire. Sous les gouvernements de Tommy Douglas, Woodroffe Lloyd, Ross Thatcher et Allan Blakeney, il n'y avait pas de déficit en Saskatchewan. Même si la faute n'en revient pas entièrement à Grant Devine, nous connaissons aujourd'hui un déficit énorme que devront payer les générations à venir.

Je voudrais citer une ou deux phrases tirées d'un article paru dans la section des affaires du *Leader Post*, où il est question de l'énorme déficit de ma province. On y dit que le déficit est trois fois plus important que ne l'a prévu le ministre des Finances dans son dernier budget. Cela prouve la gravité du problème auquel se heurtent les Canadiens de l'Ouest. L'auteur de l'article ajoute que c'est la cinquième fois en cinq ans que le gouvernement progressiste conservateur ne respecte pas ses prévisions en matière de déficit; que cette fois-ci, le déficit a fait un énorme bond en avant. Cet article a paru dans la section des affaires du *Leader Post* de Regina, le vendredi 6 mars.

Tout l'ouest du pays se heurte à de graves problèmes économiques. Je parlerai plus tard de l'économie agricole et du secteur énergétique. Nous connaissons tous ces problèmes, du moins en partie. Ma collègue la députée de Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) parlera cet après-midi de l'exploitation forestière.

Quel est le bilan du gouvernement en ce qui concerne l'Ouest? Dans le dernier budget, les crédits alloués au développement économique régional au Canada sont à nouveau réduits de 3 milliards de dollars. J'ai remarqué ce matin un article de la Presse canadienne paru dans le *Sun* de Toronto, où l'on peut lire: «Le ministre de l'Industrie a laissé entendre que les programmes fédéraux d'aide au développement régional vont subir d'importants changements, y compris des compressions.» Je voudrais que le ministre nous dise à la Chambre aujourd'hui quels sont ses projets en matière de développement régional. Ces rumeurs effraient les Canadiens de l'Ouest qui pâtissent déjà des coupures antérieures et des problèmes économiques mondiaux qui touchent les ressources et l'agriculture, ainsi que des autres problèmes économiques de l'Ouest.

En outre, dans certains secteurs, le gouvernement est insensible à la situation de l'Ouest. Il suffit de rappeler à la Chambre la controverse qu'a suscitée au Manitoba la décision de ne pas octroyer à la ville de Winnipeg le contrat d'entretien des CF-18.

En ce qui concerne l'agriculture, le gouvernement parle du programme d'aide aux céréaliers de un milliard de dollars. Je tiens à rappeler à la Chambre que malgré ce milliard de dollars, nos agriculteurs obtiennent beaucoup moins que leurs homologues américains et européens étant donné que les prix sont subventionnés dans ces pays. Les agriculteurs de l'Ouest du Canada ont besoin d'une aide accrue pour survivre.

• (1210)

Les habitants de l'Ouest ont souvent eu à se plaindre de la façon dont le Canada a évolué. Il y a notamment le fait que l'Ouest est considéré surtout comme une source de matières premières et que celles-ci sont expédiées, la plupart du temps à l'état brut, vers le centre du pays et ailleurs dans le monde. Le réseau de transport a lui aussi nui au développement de l'Ouest. Les habitants de l'Ouest se plaignent de ces problèmes et certains d'autres depuis bien des années, mais il croyaient que le gouvernement élu en septembre 1984 ferait peut-être quelque chose de constructif pour les résoudre.

Les subsides

Dans le passé, le gouvernement fédéral est resté indifférent aux problèmes de l'Ouest. Le parti libéral a perdu presque tous ses représentants dans l'Ouest pendant une vingtaine d'années parce qu'il ne s'intéressait pas suffisamment aux problèmes de la région. Le PSD, le NPD, le parti créditiste et d'autres ont pris naissance dans l'Ouest parce que le gouvernement fédéral ne faisait rien pour résoudre les problèmes de la région. Rien n'a changé.

L'une des choses qui m'inquiète, c'est que certains habitants de l'Ouest semblent tellement frustrés à l'heure actuelle qu'ils se tournent vers des groupes séparatistes comme *Western Canada Concept* et le parti de la confédération des régions. Il suffit pour s'en rendre compte de jeter un coup d'oeil à la circonscription de Lisgar dans le sud du Manitoba et à d'autres régions du même genre. Je ne veux pas exagérer le sentiment de frustration des gens de l'Ouest, mais je signale simplement que si nous ne faisons pas quelque chose bientôt pour résoudre certains de leurs problèmes légitimes, ils seront de plus en plus nombreux à se sentir extrêmement frustrés par le système actuel.

Il y a un certain nombre de mesures que nous devrions prendre. La plus importante à long terme consiste à élaborer une stratégie de développement économique de l'Ouest pour diversifier l'économie de la région. Il y a eu un grand nombre de tentatives timides en ce sens dans le passé. Je me rappelle très bien la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest qui avait été organisée à Calgary par le gouvernement minoritaire du premier ministre Trudeau entre 1972 et 1974. A l'époque, les habitants de l'Ouest étaient très optimistes parce qu'ils croyaient que peut-être qu'un gouvernement fédéral minoritaire tiendrait davantage compte de leurs problèmes et ferait quelque chose de concret pour les résoudre. En juillet 1984, M. Trudeau a été réélu avec une majorité à la Chambre et les priorités de l'ouest ont encore une fois sombré dans l'oubli.

Il y a quelques années, on annonçait la création du Fonds de développement de l'Ouest. Encore une fois, cela a fait beaucoup de bruit au départ, mais il ne s'est rien passé depuis et rien ne s'est fait pour aider à diversifier l'économie de l'Ouest. Même si le vice-premier ministre ne l'a pas annoncé publiquement, il a créé avec ses collègues un groupe à Winnipeg pour examiner les moyens de diversifier l'économie de l'Ouest. Ce groupe s'appelait le Bureau des initiatives de l'Ouest.

M. Mazankowski: Pourquoi ne vérifiez-vous pas vos sources?

M. Nystrom: Ce groupe est supposé examiner les problèmes de l'Ouest. Le vice-premier ministre pourrait peut-être nous en dire davantage à ce sujet.

M. Mazankowski: Pourquoi ne vous en tenez-vous pas aux faits?

M. Nystrom: J'ai parlé aux gens qui font partie de ce bureau et je sais donc de quoi je parle.

Il devrait y avoir une stratégie de développement économique de l'Ouest. Je sais que le ministre est d'accord avec moi en principe. Une telle stratégie devrait avoir trois objectifs. D'abord, elle devrait viser à diversifier l'économie de l'Ouest à partir de l'industrie primaire et de la production agricole qui existent déjà. Je pense que nous pouvons tous convenir qu'il existe énormément de richesses naturelles partout dans l'Ouest, y compris d'importants gisements de pétrole et de gaz en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et en Alberta. La Saskatchewan possède aussi d'immenses réserves de potasse, qui représentent environ 30 p. 100 des réserves mondiales. Il y a d'extraordinaires ressources forestières partout en Colombie-Britannique et ailleurs dans l'Ouest et d'autres richesses naturelles au Manitoba et dans les autres régions. Nous avons besoin d'une stratégie économique édifiée sur ce fondement partout dans l'ouest du Canada et nous devons diversifier l'économie afin de créer des emplois pour les Canadiens de l'Ouest.

En deuxième lieu, nous devons favoriser l'essor de l'agriculture dans l'Ouest à cause de sa grande importance économique et des denrées alimentaires dont elle fournit le monde entier.

En troisième lieu, nous devons modifier notre politique des transports de façon à venir en aide aux Canadiens de l'Ouest au lieu de leur susciter des obstacles comme cela se produit depuis de si nombreuses années.

En plus d'une stratégie d'expansion économique à l'intention de l'Ouest, je crois que nous devons prendre rapidement d'autres initiatives dans le domaine agricole si nous voulons sauver les fermes familiales partout dans l'Ouest. Permettez-moi de mentionner quelques données statistiques. Nous avons entendu dire qu'il était fort possible que le prix initial du blé subisse une autre chute d'environ 20 p. 100 après en avoir subi une d'environ 19 p. 100 l'an dernier. Si cela se produit, le prix du blé canadien de première qualité sera d'environ 2,83 $ le boisseau. Quand on tient compte des frais de transport à destination de la tête des Lacs ou de la côte du Pacifique, le prix sera d'environ 2,37 $ le boisseau pour des céréales de qualité supérieure. Comparons cette situation avec celle de l'agriculteur américain qui touche 6,10 dollars canadiens le boisseau et l'agriculteur européen qui touche sept dollars canadiens le boisseau. Combien de temps encore un agriculteur pourra-t-il continuer à exercer son métier avec $2,37 le boisseau au Canada, tandis que l'agriculteur américain touche 6,10 $ et l'agriculteur européen 7 $? Cela est inadmissible.

J'ai ici une étude effectuée par le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan qui donne un état détaillé du prix de revient de la production céréalière à l'acre. Une fois encore le ministère affirme qu'il est même impossible d'acquitter le coût de production dans l'ouest du Canada. Le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan affirme qu'un agriculteur devra produire en moyenne 58 boisseaux de céréale de première qualité à l'acre uniquement pour faire les frais de cette production céréalière et abstraction faite des frais de subsistance pour les agriculteurs et leur famille dans tout l'ouest du Canada à l'heure actuelle. Pour ce qui est de l'orge, il va falloir en produire 135 boisseaux à l'acre si son prix baisse d'environ 20 p. 100 comme tout le monde le prédit. Dans les provinces des Prairies pareil rendement est absolument irréaliste; c'est impossible à atteindre. Il y a des problèmes extrêmement graves dans l'économie céréalière, et à mon avis ils sont plus graves que tout ce que nous avons vu dans les années 30. Les agriculteurs touchent des prix qui descendent jusqu'à 2,37 $ le boisseau pour le grain de la qualité la plus élevée, et le prix baisse considérablement quand on aborde les catégories deux, trois, quatre et inférieures.

Il y a diverses façons de s'occuper de la situation. Tout d'abord, il faut savoir que le problème est en bonne partie

étranger, puisque nous exportons la presque totalité de notre grain. Il faut que le gouvernement continue de se battre en faveur d'un accord international sur les céréales, afin que les cinq grands pays exportateurs et les pays consommateurs s'entendent sur un accord de prix établi en fonction des coûts de production des agriculteurs du monde et des ressources des pays consommateurs.

En second lieu, à court terme, il faut un autre paiement d'appoint pour les producteurs céréaliers de l'ouest du Canada. Si l'on veut ne serait-ce que garantir les prix de l'an dernier, il faut probablement deux milliards au minimum aux producteurs céréaliers de l'ouest du Canada. La Chambre a l'obligation d'aider les agriculteurs des Prairies quand ils ont un problème contre lequel ils ne peuvent rien, celui des guerres de prix et des guerres de subvention que se livrent les Américains et les Communautés économique européennes. Je pense qu'il va falloir songer plus sérieusement à la nécessité de fournir un versement d'appoint beaucoup plus important que l'an dernier.

Il faut un système de prix de parité, qui couvrent les frais de production de l'agriculteur et lui assurent un honnête bénéfice. Nous devrions fabriquer au Canada des produits chimiques génériques au prix coûtant, pour que les agriculteurs puissent avoir des produits chimiques au prix coûtant. Il faut abaisser le prix des engrais au Canada pour mieux aider les agriculteurs.

Permettez-moi de traiter d'énergie. Notre parti estime qu'il devrait y avoir un prix plancher de l'énergie, un prix minimum au-dessous duquel on ne la laisserait pas tomber.

Une voix: Et qui va payer?

M. Nystrom: Ce serait le consommateur canadien. Il y aurait un double système de prix, comme cela existe actuellement pour le blé. Le consommateur est protégé quand le prix mondial du pétrole atteint un niveau excessif, et un prix plancher pour que les travailleurs puissent conserver leur emploi et les industries pétrolières être protégées quand le prix tombe à un niveau artificiellement bas. Telle est la politique de notre parti qui, je pense, serait d'un grand secours pour l'ouest du Canada.

Je demande à la Chambre de faire preuve d'initiative et de perspicacité à l'égard d'un programme économique de l'Ouest qui va faire de l'ouest du Canada un partenaire très solide dans la Confédération. Le Canada ne pourra être fort que si les régions qui le forment le sont. Ce sera avantageux non seulement pour l'Ouest, mais également pour l'Ontario, le Québec, la région de l'Atlantique et le nord du Canada.

• (1220)

Des voix: Bravo!

M. Kilgour: Madame la Présidente, je voudrais poser une question au député. Croit-il qu'un programme de diversification de l'économie de l'Ouest devrait prévoir un impôt de 2 p. 100 sur les salaires, comme au Manitoba? Pense-t-il qu'il devrait comprendre un impôt de 2 p. 100 sur la capitalisation de n'importe quelle entreprise faisant affaire au Manitoba—mesure que son parti vient tout juste de présenter au Manitoba? Juge-t-il qu'il devrait être question de droits de succession.

Je rappelle au député que la Saskatchewan et l'Allemagne de l'Est sont les deux seuls États du monde dont la population a diminué entre 1945 et 1965 environ, période au cours de laquelle le parti du député était au pouvoir dans cette province.

M. Nystrom: Madame la Présidente, je constate que mon honorable collègue d'Edmonton est très sensible au sentiment ressenti dans sa ville, où le parti conservateur se retrouve, à juste titre, en troisième place.

Le député m'a posé une question au sujet des droits de succession. La Saskatchewan a été l'une des premières provinces canadiennes à accorder une exemption des gains en capital aux agriculteurs qui vendaient leur exploitation. Je sais que mon collègue de Végréville ne l'ignore pas. On a présenté cette mesure à l'époque où Allan Blakeney était premier ministre de la province, car les agriculteurs n'ont pas de régime de pension. Lorsqu'ils vendent leur exploitation, ils doivent utiliser les gains en capital qu'ils réalisent, afin de préparer leur retraite. Je suis tout à fait d'accord là-dessus.

Je le répète, notre parti souscrit également à l'exemption relativement aux gains en capital qu'on propose aujourd'hui d'accorder aux agriculteurs et aux pêcheurs. Selon moi, il ne s'agit pas d'une question fort controversée.

En ce qui a trait aux impôts au Manitoba, il incombe au premier ministre et à l'assemblée législative de la province de décider de ce qu'ils entendent faire à ce sujet. Je le répète, pour ce qui est de la diversification de l'économie de l'Ouest, il faut surtout bâtir une industrie primaire et secondaire autour de l'agriculture et de nos ressources naturelles. Il est également nécessaire d'apporter des modifications dans le domaine des transports, afin qu'il n'y ait plus de discrimination à l'endroit de l'Ouest en ce qui a trait aux tarifs-marchandises, comme cela a toujours été le cas jusqu'à maintenant.

Je tiens une fois de plus à avertir la Chambre. Faute de mesures concrètes destinées à venir en aide aux agriculteurs de l'ouest du pays, des milliers d'autres abandonneront leur exploitation. Ils s'attendent à ce que quelque chose soit fait. Ils constatent qu'on agit pour d'autres secteurs du pays et ils souhaitent qu'on leur apporte une aide accrue également.

M. Hovdebo: Madame la Présidente, j'inviterais le député à développer son idée selon laquelle le gouvernement devrait élaborer un programme énergétique qui permette aux provinces d'accroître les recettes qu'elles touchent de ce secteur ainsi que les occasions d'emploi qu'il procure.

M. Nystrom: Dans le secteur de l'énergie, madame la Présidente, il suffit, je pense, de considérer ce que le gouvernement d'Allan Blakeney au pouvoir en Saskatchewan dans les années 1970 pour se rendre compte du niveau de redevances imposé aux grandes sociétés multinationales et apprécier jusqu'à quel point les citoyens de la Saskatchewan ont profité d'une ressource qui leur appartient. Les gisements de potasse et de pétrole ne devraient pas appartenir seulement aux grandes sociétés multinationales, mais aux citoyens de la Saskatchewan, à ceux de l'Alberta et aux autres Canadiens. Je pense que c'est très important.

A l'époque où notre parti exerçait le pouvoir en Saskatchewan, nous avons perçu des recettes considérables sur le gaz et le pétrole, sur l'uranium et d'autres ressources naturelles. Voilà pourquoi il n'y a pas eu de déficit en Saskatchewan au cours des années où Blakeney était premier ministre. Si le déficit à l'heure actuelle est plus élevé qu'il ne devrait, c'est seulement à cause de l'irresponsabilité fiscale de Grant Devine qui n'a pas su gérer les ressources et exiger des entreprises extractives de cette province des redevances suffisamment élevées. Évidemment, le déficit est dû en partie au prix mondial du pétrole et à celui des grains qui sont extrêmement bas. Mais il est dû aussi en partie au fait que le gouvernement n'a pas imposé aux sociétés multinationales des redevances suffisamment élevées.

Je tiens également à signaler qu'il importe que ces industries appartiennent dans une certaine mesure aux Canadiens. En Saskatchewan, nous avons *SaskOil*, une entreprise que le gouvernement progressiste conservateur a conservée. Nous avons également la *Potash Corporation of Saskatchewan* qui appartient à la population. Antérieurement, alors qu'il occupait un emploi à Toronto, le ministre des Finances a contribué à trouver une partie des fonds nécessaires à l'établissement de la *Potash Corporation* en Saskatchewan. Ces questions sont à mon avis très importantes. Si le gouvernement conservateur actuellement au pouvoir en Saskatchewan maintient ces mesures, c'est qu'il se rend compte que les citoyens de notre province sont séduits par l'idée d'une participation du secteur public dans le secteur des ressources.

Il faut également modifier la politique des transports, de façon à ce que nous ayons dans l'ouest du Canada un tarif-marchandises qui ne désavantage pas les industries de transformation et de fabrication dans les provinces des Prairies par rapport à d'autres régions du Canada.

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, j'accepte sans mal les objectifs que le député a énumérés. Cependant, je m'étonne de certaines des mesures que les collègues du député ont adoptées au Manitoba. A propos de la diversification, qui est un objectif historique dans l'ouest du Canada, et de l'expansion des industries de fabrication, le député ne convient-il pas que l'augmentation regrettable de l'impôt sur le revenu, annoncée la semaine dernière au Manitoba, va compromettre la réalisation de cette diversification et rendre plus difficile l'expansion du secteur de fabrication et la création d'emplois, qui sont tous des éléments que le député voudrait développer dans l'ouest du Canada?

M. Nystrom: Madame la Présidente, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu au Manitoba, un de mes collègues manitobin abordera peut-être ce sujet plus tard dans la journée ce qui nous permettrait d'avoir plus de détails sur la question. Je n'en connais pas tous les éléments. Je voudrais également mettre en garde le député de Brandon-Souris (M. Clark) et lui dire qu'il est quelquefois très trompeur d'étudier certains impôts en dehors de leur contexte. Il devrait considérer la charge fiscale globale qui pèse sur les sociétés et sur les particuliers du Manitoba avant de déclarer que le régime fiscal en place est équitable ou non, et à mon avis il l'est.

Quant aux emplois dans l'ouest du Canada, je constate que le Manitoba a de loin le taux de chômage le plus bas. Quelque chose doit donc tourner rond dans cette province. Il y a eu davantage de diversification, ce qui est dû, je crois, en grande partie à la direction du premier ministre Pawley. On ne trouve pas les mêmes qualités de chef chez les premiers ministres Getty, Devine ou Vander Zalm, dont les provinces ont un taux de chômage bien plus élevé. Le Manitoba ne dispose pas des mêmes ressources que les trois autres provinces de l'Ouest. A mon avis, cette province a prospéré d'une façon exceptionnelle.

Si le député considérait l'assiette de l'impôt en général, il constaterait qu'elle est plus équitable que celle des trois autres provinces de l'Ouest qui sont gouvernées par des conservateurs. Si le député veut parler d'une injustice perpétrée dans le domaine de l'emploi au Manitoba, il devrait se pencher sur la question des contrats des CF-18. Je suis curieux de savoir ce que pense le député de la décision du gouvernement fédéral sur la question des CF-18.

M. Mazankowski: Quelle est votre position?

M. Nystrom: Ce sont des questions importantes dans l'ouest du Canada. Quand le vice-premier ministre prendra la parole, il nous donnera peut-être une idée de la solution du parti conservateur.

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, le député a parlé du contrat d'entretien des CF-18. Je n'ai trouvé aucune solution à cette question dans le compte rendu du congrès néo-démocrate qui a eu lieu à Montréal. Je n'ai rien trouvé non plus qui expliquait comment le gouvernement du Manitoba avait présenté ce dossier au congrès. Je me demande si le député pourrait éclairer ma lanterne sur ce qui m'a sans doute échappé dans les journaux.

M. Nystrom: Madame la Présidente, gouverner, c'est prendre des décisions difficiles. Si les conservateurs sont si impopulaires dans l'Ouest du Canada, si la cote de popularité des deux partis de l'opposition est en hausse, c'est à cause notamment de l'affaire des CF-18. Le gouvernement a lancé des appels d'offre pour l'entretien de ces appareils, et les société Bristol et Canadair ont présenté des soummissions. C'est Bristol du Manitoba qui a fait l'offre la plus basse tout en étant scientifiquement et techniquement supérieure à celle de sa concurrente. Le gouvernement a quand même accordé ce contrat à Canadair.

M. Mazankowski: Est-vous contre cela?

M. Nystrom: Madame la Présidente, pourrais-je avoir cette dernière minute avant la période des questions et des commentaires pour faire valoir mon point? Puisqu'on avait déjà décidé d'accorder ce contrat à Canadair et que certains arguments militent en faveur de Montréal comme site d'une industrie aérospatiale, pourquoi alors s'être donné tout ce mal à mettre en branle le processus des appels d'offre? Voilà ce qui cloche. Le gouvernement a induit en erreur les Canadiens de l'Ouest et la population en général. Pourquoi toute cette comédie quand on connaît déjà les résulats? C'est surtout pour des raisons comme celle-là que les Canadiens de l'Ouest considèrent que le gouvernement les a trahis. Je sais que les députés du parti conservateur, au Manitoba, pensent comme moi à propos de ce dossier.

• (1230)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis fort heureux de pouvoir parler de cette motion sur les subsides aujourd'hui car elle renchérit sur celle que nous avions présentée mercredi dernier. Ce jour-là, le gouvernement de Sa Majesté et ses députés de l'arrière-ban ont voté contre notre motion qui demandait un engagement ferme du gouvernement pour soutenir l'agriculture. Nous voulions qu'il fasse en sorte que les bénéfices sur les grains produits cette année soient au moins équivalents à ceux de l'an dernier, que le gel des tarifs de transport soit maintenu au cours de la nouvelle campagne agricole, que le prix de certains produits, comme les produits chimiques génériques, soit abaissé pour diminuer d'autant les frais d'exploitation des agriculteurs, et que des mesures générales soient prises pour juguler la crise de la dette agricole. J'aimerais en parler plus en détail. En effet, les 125 conservateurs de l'arrière-ban ont voté contre notre motion. Je suis sûr que leurs électeurs de l'ouest du Canada seraient très peinés de l'apprendre.

La motion d'aujourd'hui ne concerne pas que l'agriculture, un de nos secteurs les plus cruciaux, mais également la forêt, l'énergie et la diversification de l'économie. Je me réjouis de voir que le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) est à la Chambre aujourd'hui. J'espère qu'il prendra part au débat. Il est très mal à l'aise ces jours-ci, et il suffit de consulter le *Globe and Mail* du 21 mars pour en connaître la raison. Le premier ministre de l'Alberta, province du vice-premier ministre, a menacé de séparer l'aile provinciale du parti conservateur de l'Alberta si le premier ministre (M. Mulroney) ne se porte pas rapidement au secours de l'économie chancelante de cette province. Voici ce qu'on peut lire dans ce journal:

> En des termes plus vigoureux que jamais, dans le cadre de la lutte incessante qu'il mène contre Ottawa à propos de l'aide au secteur pétrolier, M. Getty a dit que l'aile provinciale pourrait se séparer du parti fédéral. Dans une entrevue, M. Getty s'est montré très impatient envers le gouvernement fédéral qui lui refuse son aide: «Je leur ai fait savoir que le temps pressait, a-t-il dit. Ils ne semblent pas réaliser que nous sommes en pleine crise. Il faut qu'ils nous viennent en aide dès cette année, voire avant l'été.»

Si le vice-premier ministre, qui habite dans les environs d'Edmonton, a lu le reportage du *Globe and Mail* ce matin, 23 mars, il sait que dans plusieurs circonscriptions de cette ville, les conservateurs arrivent en troisième place. Et ce, après avoir à toutes fins utiles occupé la tête pendant des décennies. Il est incontestable que le gouvernement ne répond pas aux attentes de la population comme il est allégué dans la motion soumise à la Chambre et qui a trait à l'agriculture, à l'énergie, à la diversification de l'économie rurale de l'Alberta et des autres provinces de l'ouest, et au secteur forestier.

Rien n'illustre mieux l'embarras et les préoccupations du premier ministre de l'Alberta, M. Getty, que le projet Syncrude. Vers le milieu ou la fin des années 70, le projet Syncrude piétinait malgré l'appui financier de plusieurs grandes sociétés pétrolières. Pour relancer ce projet, le gouvernement libéral de l'époque y a injecté des sommes assez considérables, environ 200 millions de dollars, si je me souviens bien. En novembre dernier, des représentants de Syncrude ont présenté un mémoire au gouvernement fédéral pour demander un accord d'aide garantie, de l'ordre de 175 millions de dollars, je crois. Ils ne demandaient pas de fonds ni de garantie inconditionnelle sur un emprunt. Ils voulaient simplement que le gouvernement s'engage à se porter garant d'un emprunt si le prix du pétrole tombait sous les 15 $ le baril; il se situe actuellement à 18 $ ou 19 $ le baril. Il est inconcevable que le gouvernement fédéral qui se dit préoccupé des questions d'énergie ait refusé un tel accord. J'ai trouvé que c'était un geste particulièrement mesquin.

Le député d'Athabasca (M. Shields) qui est le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a déclaré que c'est à lui que l'on doit ce refus de la part du gouvernement. Il est tout simplement incroyable que cette responsabilité revienne au secrétaire parlementaire et non pas au vice-premier ministre, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) qui viennent tous de l'Alberta. Il est inconcevable qu'il serve de bouc émissaire et affirme ne pas avoir su faire comprendre toute l'importance du projet au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comment ces trois autres Albertains membres du cabinet ont-il pu rester les bras croisés et laisser le gouvernement refuser son aide au projet? Le premier ministre de la province était furieux, et pour cause, que le gouvernement n'accepte même pas l'accord proposé. Bien sûr, le gouvernement de l'Alberta a finalement offert lui-même cette garantie.

C'était là un signal pour la population de l'Alberta et lorsque notre caucus a visité cette province à la mi-session, on nous a dit que le gouvernement fédéral s'en désintéressait complètement. Ce n'était pas tant une question d'argent pour la mise en chantier du projet, car le gouvernement de l'Alberta a tout de même fourni la garantie voulue, que le fait que le gouvernement fédéral donnait à entendre qu'il ne tenait pas vraiment à la diversification prévue dans les programmes d'exploitation des sables bitumeux. Il ne s'agit pas que des 350 millions nécessaires pour augmenter d'environ 20 000 barils par jour la capacité de production qui, de 125 000 à 130 000 barils par jour, je crois, passera à 150 000 barils par jour. Le gouvernement de l'Aberta a déjà consacré 85 millions de plus pour doubler la capacité de production de Syncrude. Si les prix mondiaux regagnent leurs niveaux antérieurs, ce projet démarrera en 1989 ou 1990.

Le gouvernement fédéral refuse de collaborer financièrement à l'expansion provisoire, de quelque 20 000 barils par jour, des projets de Syncrude, ce qui est fort important en soi, et qui a amené le gouvernement provincial à débourser environ 85 millions pour effectuer cette étude. Par son refus d'adopter une stratégie de longue échéance, le gouvernement fédéral va donc nuire à un important projet d'expansion. On devrait, à mon avis, donner suite à la modernisation des usines d'exploitation des sables bitumineux et de l'huile lourde. Ce projet favoriserait nettement la création d'emplois dans la circonscription du vice-premier ministre. Mais au lieu que les ministres du Cabinet, le vice-premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, ou même le ministre de la Consommation et des Corporations, qui vient à l'origine de Calgary et qui s'intéresse énormément au secteur de l'énergie, acceptent la responsabilité du refus opposé par le gouvernement au secteur pétrolier et à l'Alberta, le secrétaire parlementaire, le député d'Athabasca, soutient qu'il en est le seul responsable,

car il aurait négligé de faire valoir auprès du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources l'importance réelle de cette affaire.

• (1240)

A Edmonton, d'après les résultats des derniers sondages, les conservateurs sont bons derniers, car ils refusent de s'engager en ce sens. Lors des audiences tenues par notre caucus à Edmonton, en Alberta, vers la mi-février, des groupes comme celui de l'*Independent Petroleum Association of Canada*, ont énormément protesté contre un deuxième aspect de la politique énergétique des conservateurs. Je songe à la décision de ces derniers de refuser l'octroi de la déduction pour épuisement gagné. L'IPAC a fait valoir lors de ces audiences que le gouvernement aurait dû prévoir dans le budget une déduction pour épuisement gagné—or rien n'a été prévu dans ce budget qui était en réalité un simple exposé financier. Le coût brut de cette mesure aurait été de 350 millions de dollars, mais son coût net aurait été de 60 millions de dollars. Le gouvernement aurait récupéré une bonne partie de cette dépense fiscale sous forme d'impôts sur le revenu et grâce à une réduction des prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale. Également, si on avait accordé la déduction pour épuisement gagné, 2 000 puits de pétrole de plus auraient été forés cet été en Alberta et dans le bassin sédimentaire de l'Ouest et 20 000 emplois auraient été créés. Quand on pense qu'il aurait été possible de créer 20 000 emplois au coût net de 60 millions de dollars pour le gouvernement fédéral. Il est tout simplement inconcevable qu'un gouvernement soucieux de créer des emplois ait rejeté cette proposition, que lui avait soumise non seulement l'*Independent Petroleum Association of Canada*, mais aussi l'Association pétrolière du Canada et l'association des petits entrepreneurs en forage.

J'ai accueilli cette semaine à mon bureau un groupe de représentants des petites sociétés de forage et ils m'ont dit que, si la situation persistait, elle aurait des effets extrêmement dévastateurs. Comme l'a souligné dans son exposé l'*Independent Petroleum Association of Canada*, on prévoit des investissements de quelque 3 milliards de dollars cette années. Comparativement, ils ont été de 5,3 milliards l'an dernier et de 9,5 milliards en 1985. Quant au nombre de puits forés en Alberta et dans le bassin sédimentaire de l'Ouest, il baissera de 12 564 qu'il était en 1985 à moins de 5 400.

Il suffirait d'accorder la déduction pour épuisement gagné pour que le nombre de forages passe à 7 000 cette année. L'investissement dépasserait alors les 4 milliards de dollars et les mouvements de trésorerie se chiffreraient à 6,6 milliards de dollars. Également, la perte de réserves se limiterait à 48 p. 100. En vertu du régime actuel, celui qu'adopte le gouvernement pour l'année qui vient, selon le budget du ministre des Finances (M. Wilson), seulement 34 p. 100 des réserves seront remplacées.

Qu'est-ce que le gouvernement avait promis à l'occasion des dernières élections? Il avait promis des emplois et encore des emplois. L'ancienne ministre de l'Énergie parlait volontiers de centaines de milliers d'emplois. On n'a jamais pu lui faire dire s'il s'agissait de 100 000, de 200 000 ou de 300 000 emplois. Pourtant, qu'est-il arrivé? Des milliers de personnes ont perdu leur emploi et le budget ne contient aucun engagement de créer des emplois au cours de l'année qui vient.

Le nouveau ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources nous a proposé un programme entièrement différent de ce que le gouvernement a promis aux dernières élections. L'autosuffisance était une de ses promesses importantes mais le nouveau ministre a dit qu'il n'était pas réaliste d'essayer de l'atteindre actuellement. Il a déclaré aussi l'automne dernier que la création d'emplois n'était pas un facteur important dans la politique énergétique et qu'on n'empêcherait pas de grandes compagnies pétrolières multinationales américaines d'acheter des petites compagnies canadiennes en difficulté. La situation est extrêmement grave dans l'industrie pétrolière et la motion présentée à la Chambre demande qu'on y porte attention ainsi qu'à la situation dans l'agriculture.

Je veux parler de la situation agricole. Les conditions actuelles sont certainement les plus terribles et les plus incertaines que nous ayons connues depuis les années 30. Il y a deux semaines et demie, nous avons appris que le prix des céréales serait de 20 p. 100 inférieur à celui de l'année dernière. Quand on l'a annoncé à l'assemblée de la Fédération canadienne de l'agriculture qui se tenait à Hull, au Québec, le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) était présent et il a dit qu'il n'était pas au courant. C'est incroyable que la Commission canadienne du blé annonce aux membres du comité consultatif et au public que le prix des céréales sera réduit de 20 p. 100 sans que le ministre le sache. L'affaire a été tirée au clair l'après-midi même parce que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) a rencontré des agriculteurs de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario et leur a dit clairement que la Commission canadienne du blé demandait que les prix soient réduits de 20 p. 100.

Cela signifie concrètement que le prix du blé de qualité n° 1 de la campagne agricole actuelle sera réduit de 130 $ à 110 $ ou peut-être même 105 $ la tonne. Le prix des céréales fourragères n° 2 et n° 3 serait beaucoup plus bas.

Dans la motion que j'ai présentée la semaine dernière, nous demandions au gouvernement d'assurer des revenus au moins égaux à ceux de l'année dernière. Considérant que le prix initial serait peut-être inférieur de 20 p. 100, nous avons demandé au gouvernement d'assurer des revenus d'au moins 130 $ la tonne avec les versements de stabilisation ou d'appoint. Le ministre a dit quelque chose de très intéressant dans le débat la semaine dernière. Il a cité sa déclaration du 5 mars lorsqu'il a rencontré les producteurs de céréales et qu'il a refusé de s'engager. Il l'a lue de façon à laisser entendre que les agriculteurs avaient dit qu'ils ne voulaient pas savoir comment on les aiderait. Il a consacré tout son discours à parler de paiements qui ne seraient pas fonction de la production et de choses semblables mais il n'a rien promis concernant l'aide financière qui serait offerte.

Vendredi dernier, j'ai eu la chance de rencontrer plusieurs producteurs de blé du Manitoba. Je leur ai dit que le ministre avait déclaré au cours du débat, la semaine dernière, que le gouvernement ne ménagerait aucun effort. Je leur ai demandé ce qui arriverait s'ils se présentaient à leurs banquiers en disant que le ministre leur a promis de ne ménager aucun effort pour les aider. Selon un agriculteur, s'il allait dire à son banquier que le ministre a déclaré ne vouloir ménager aucun effort et s'il lui donnait 65c., son banquier lui offrirait alors une tasse de café et non un prêt basé sur sa production.

Le ministre s'est donné beaucoup de mal pour expliquer que les agriculteurs tiennent à attendre les divers indices du marché avant de faire leurs semailles. Dans un communiqué en date du 13 mars, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé a déclaré que la situation ne semblait pas brillante cette année en ce qui concerne les prix, qu'il s'attendait à ce que la plupart des agriculteurs fassent leurs semailles, et que c'était à chaque agriculteur d'en décider. Il est bien évident que la décision revient à chaque agriculteur, mais on ignore quel sera le prix initial où à combien se montera l'aide financière.

• (1250)

Dans le même communiqué, le président de la *Keystone Agricultural Producers*, M. Jack Penner, déclarait en substance: «On discute ferme dans le secteur quant à savoir si les agriculteurs devraient même faire des semailles. Nous risquons une crise pire que celle des années 30 si nous ne réglons pas ce problème. Pourquoi les producteurs se donneraient-ils la peine de semer s'ils doivent perdre tout bonnement leur argent? M. Wise a dit aux agriculteurs qu'il était peu probable que le montant de l'aide fédérale soit décidé avant les semailles».

On peut constater que le gouvernement ne prend aucun engagement à l'égard du secteur agricole. Il ne prend aucun engagement à l'égard du secteur énergétique. Il ne prend manifestement aucun engagement à l'égard des agriculteurs ou du secteur énergétique de l'Ouest. Il est à peu près temps que le gouvernement se décide et s'engage clairement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des observations? Sinon, nous allons poursuivre le débat. La parole est au vice-premier ministre (M. Mazankowski).

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Madame la Présidente, je suis content de pouvoir prendre part au débat sur cette importante motion, et je félicite le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) de l'esprit dans lequel il la présente. L'occasion est heureuse pour diverses raisons. Tout d'abord, elle me permet d'exposer ce qui a été fait, ce qui se fait, ce qui doit se faire et se fera. Pour commencer, étant donné que le débat a porté principalement sur l'agriculture, j'ai pensé que cela intéresserait le député de Yorkton—Melville de connaître l'avis d'un représentant de l'*Alberta Wheat Pool* dont les propos ont été rapportés dans le *Free Press* de Winnipeg, le jeudi 18 décembre 1986. Sous le titre «Éloge du premier ministre par le syndicat du blé», nous pouvons lire ceci:

> L'*Alberta Wheat Pool* a loué la façon dont le gouvernement du premier ministre Brian Mulroney s'occupe des problèmes de l'agriculture.
>
> Le porte-parole Bruno Friessen a déclaré hier que l'agriculture traversait l'une de ses pires épreuves et qu'Ottawa n'avait pas tardé à réagir.
>
> «La crise en agriculture est vraiment très aiguë en ce moment, et nous estimons que le gouvernement actuel a très bien réagi jusqu'ici.»

Quelle meilleure preuve de confiance pouvons-nous recevoir, madame la Présidente, compte tenu du fait que les syndicats du blé n'ont jamais été reconnus pour exprimer leur allégeance à quelque parti politique que ce soit? C'est un témoignage estimable, dont le député, j'en suis sûr, se réjouit autant que nous.

M. Nystrom: Quelle est la date?

M. Mazankowski: Le 18 décembre 1986, à la page 59.

Nous reconnaissons, comme tous les députés, les circonstances difficiles qui existent dans l'Ouest, en raison de la chute du prix des denrées dans des domaines comme l'agriculture, la forêt, les mines et l'énergie. Malheureusement, nous n'avons pas entendu grand chose du porte-parole libéral ou du député de Yorkton—Melville sur les solutions. Ce dernier a donné les grandes lignes de ce qu'il considère comme étant une approche raisonnable pour une diversification économique, et je suis d'accord avec les principes.

En gros, il faut se souvenir que nous faisons face à une surproduction mondiale, à une concurrence internationale féroce, à des guerres de subventions et à des mesures protectionnistes dans le monde entier, autant de facteurs qui sont à l'origine de pressions considérables sur le secteur des ressources de l'ouest du Canada. Le prix des denrées à chuté. L'Ouest n'a pas profité de la vigoureuse activité économique qui s'est manisfesté ailleurs, en Ontario en particulier. Beaucoup de ces problèmes sont apparus pendant la récession et, combinés à la hausse extraordinaire des taux d'intérêt, ils ont mis en sérieuse difficulté les agriculteurs canadiens. L'effet a été considérable également sur le secteur des ressources qui était en pleine période d'expansion et de construction. Lui aussi a souffert de la flambée des taux d'intérêt.

Je suis surpris, même si j'ai énormément de respect pour le député de Yorkton—Melville, que son chef, vu l'importance de la question, n'ait pas présenté la motion lui-même. Est-il tellement préoccupé par sa recherche d'un appui politique au Québec qu'il a de la difficulté à appuyer les initiatives qui concerne l'ouest du Canada?

Je remarque que le député a fait allusion à la question des CF-18. Dans un article publié dans *The Winnipeg Free Press* le 20 mars 1987, un journaliste appelé Fred Cleverley notait que la question du CF-18 n'avait pas soulevé beaucoup de discussions lors de la réunion annuelle du Nouveau parti démocratique à Montréal. Il posait les questions suivantes:

> Pourquoi Howard Pawley dirait-il une chose au Manitoba et une autre à Montréal? L'a-t-on convaincu que le vol du contrat pour l'entretien du CF-18 est moins scandaleux pour le Manitoba qu'il ne l'avait dit au départ? Un gouvernement fédéral néo-démocrate aborderait-il les questions reliées au Québec différemment d'un gouvernement libéral ou conservateur?
>
> Le premier ministre Pawley change ce qu'il dit au sujet du contrat selon l'endroit où il se trouve. Les néo-démocrates peuvent compter. Cela donne 75 pour le Québec et 14 pour le Manitoba.

Le fin mot de l'histoire, madame la Présidente, c'est que le NPD a présenté deux résolutions qui condamnaient l'octroi du contrat CF-18 à Canadair, mais qu'aucune n'a été adoptée. Les néo-démocrates critiquent peut-être le contrat du CF-18, mais ils n'ont pas énoncé clairement leur position. C'est l'une des choses qu'un parti national doit faire. J'imagine que le Nouveau parti démocratique est maintenant parvenu à une certaine maturité. Il voudrait se faire des partisans au Québec.

Article 21 du Règlement

A plusieurs reprises, le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent) a essayé d'accorder plus d'importance à l'agriculture et à ses problèmes. Il a déclaré pendant la période des questions que nous aurions dû garantir des prix équivalents à ceux de cette année pour les céréales. Nous ne sommes pas satisfaits des prix que reçoivent les agriculteurs canadiens à l'heure actuelle. Il est certain que nous devons faire mieux. Nous avons allégé les difficultés des agriculteurs grâce aux paiements d'appoint, à la réduction des frais de production et à la suppression des taxes sur le carburant. Les taux d'intérêt ont baissé.

Par ailleurs, nous nous sommes attaqués à ce problème sur le plan international. Le premier ministre (M. Mulroney), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ont collaboré étroitement avec les agriculteurs canadiens et étrangers. Certains progrès ont été réalisés, madame la Présidente. Le chef du Nouveau parti démocratique prétend que le gouvernement fédéral devrait obliger la Commission canadienne du blé à maintenir artificiellement les prix à un niveau élevé, mais je crois que les députés d'en face devraient réfléchir à leur proposition. Ils proposent en fait une politique d'obstruction et d'ingérence dans les affaires de la Commission canadienne du blé. La Loi sur la Commission canadienne du blé est assez précise. Elle dit qu'en ce qui concerne la fixation des prix initiaux:

La Commission sera tenue . . .

Et non «pourra»

. . . avec l'approbation du gouverneur conseil, de fixer la somme à laquelle les producteurs ont droit par tonne d'après la catégorie et les certificats délivrés en vertu de cette partie . . .

On n'y dit pas que le gouverneur en conseil sera tenu avec l'approbation de la Commission, mais que «la Commission sera tenue, avec l'approbation du gouverneur en conseil». C'est une différence très importante. Je suis étonné de voir le Nouveau parti démocratique s'attaquer sauvagement aux principes et à la commercialisation méthodique de la Commission canadienne du blé.

M. Althouse: Ce n'est pas vrai.

M. Mazankowski: Les néo-démocrates prétendent que ce n'est pas vrai, mais en réalité tel serait le résultat de leurs propositions. Ils devraient mettre fin à cette attitude dès maintenant.

Puis-je dire qu'il est 13 heures, madame la Présidente?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je voudrais signaler au vice-premier ministre qu'à la reprise du débat, il lui restera 12 minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX—LES CONSÉQUENCES POUR LES PME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, la semaine dernière, le gouvernement conservateur a autorisé l'augmentation de 2c. le timbre, pour une lettre de première classe.

Dans ce communiqué, et je cite la Société canadienne des postes:

La majeure partie des recettes supplémentaires proviendra de l'augmentation des tarifs des services commerciaux soumis à la concurrence. La poste aux lettres assujettie au tarif de base ne fournit à la Société que 30 p. 100 de ses recettes, les 70 p. 100 restants provenant de sa clientèle du secteur commercial.

Monsieur le Président, ces 150 000 petites et moyennes entreprises opèrent au Canada et sont les grands usagers de la Société canadienne des postes. Ce service postal est vital et essentiel et, encore une fois, le gouvernement canadien frappe toujours la petite et moyenne entreprise.

Monsieur le Président, depuis que les progressistes conservateurs sont au pouvoir, ils n'ont jamais eu une politique orientée vers la petite entreprise, aucun programme ne favorisant le développement de ce secteur très important qui crée la majorité des emplois au Canada. Et encore une fois, en acceptant cette augmentation des tarifs postaux, c'est la petite entreprise qui va payer cette augmentation de 122 millions de dollars.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SURPRODUCTION DE CÉRÉALES—LA TRANSFORMATION EN ÉTHANOL

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, personne ne conteste le fait qu'une surproduction planétaire provoquée par des programmes de subventions étatiques a fait chuter les prix des céréales entraînant la ruine des producteurs de céréales et de graines oléagineuses au Canada. Même si le gouvernement s'est engagé à soutenir les agriculteurs durant cette crise, nous devons nous efforcer de fournir une solution à longue échéance pour remédier à la surproduction de céréales dans le monde.

Une solution est devenue de plus en plus évidente. Nous pourrions mettre directement nos excédents de céréales dans nos réservoirs d'essence sous la forme d'alcool éthylique mélangé à l'essence. Tout en consommant un surplus de céréales, nous améliorerions l'environnement, car l'alcool ne provoque pas de pollution et peut remplacer efficacement le plomb et hausser l'indice d'octane.

Le vice-président George Bush a pris l'initiative d'accroître de 2,5 milliards de gallons l'utilisation d'éthanol dans les mélanges d'essence aux États-Unis. On consommerait ainsi une quantité supplémentaire de un milliard de boisseaux de maïs excédentaire par rapport à celle qui est utilisée actuellement dans la production de l'éthanol. Si le Canada emboîtait le pas et aidait à son tour à persuader d'autres pays producteurs

de maïs à en faire autant, nous fournirions ainsi une solution aux malheurs du céréaliculteur canadien qui serait moins coûteuse pour le contribuable.

* * *

L'AGRICULTURE

LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE NATIONALE DU SUCRE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral joue avec l'avenir des producteurs de betterave à sucre en reportant encore la mise en oeuvre d'une politique nationale du sucre. En 1985, contre une subvention de 2.9 millions de dollars du Manitoba à ces producteurs, le ministre chargé de la Commission canadienne du blé, qui avait pour mission d'arrêter une telle politique, a déclaré, dans un télégramme que, «le gouvernement fédéral . . . n'exigera plus d'autre participation financière après la campagne agricole de 1985». Ensuite, sans consulation, il annonce unilatéralement avec le ministre de l'Agriculture un régime de stabilisation tripartite exigeant des provinces qu'elles assument le financement du tiers des primes et la moitié du déficit.

Ni les producteurs ni les provinces ne voulaient d'un pareil régime. Ils voulaient une politique nationale du sucre et des édulcorants qui assurerait la rentabilité à long terme de ce secteur. Ils continuent d'être les victimes des atermoiements et des hésitations.

* * *

REVENU CANADA

LA VÉRIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT—LA VALEUR DE REPRISE DE LA MACHINERIE AGRICOLE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, Revenu Canada fait remonter jusqu'à 1983 ses examens des déclarations fiscales de centaines d'agriculteurs qui se sont prévalus en toute bonne foi du crédit d'impôt à l'investissement des sociétés pour acheter de la machinerie agricole. En général, quand les agriculteurs concluent un marché, ils ne s'intéressent qu'à la différence entre le prix d'achat du nouveau produit et la valeur de reprise de l'ancien. La paperasserie n'est pas leur domaine. La différence à payer, voilà ce qui compte pour eux.

Personne ne nie qu'il peut y avoir abus, lorsque le vendeur hausse le prix de catologue du fabricant. Toutefois, le ministère n'a pas à se mêler des cas normaux d'une vente avec reprise où le prix de catologue a été respecté. Pourtant, Revenu Canada semble remettre en question la valeur de reprise établie lors de transactions normales, courantes, faites de bonne foi et ouvertement, pour y fixer celle qu'il estime juste. Le ministère s'aventure ainsi en terrain glissant. J'exhorte le ministre à enjoindre à ses fonctionnaires de mettre fin à cette méthode arbitraire et dangereuse qui s'écarte des lois du marché et de la politique établie.

Article 21 du Règlement

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA NÉCESSITÉ D'OBTENIR UN PROGRAMME DE LA PART DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il est triste de voir le premier ministre (M. Mulroney) congratuler le président Reagan de s'engager cette année à agir l'an prochain pour tenir une promesse faite l'année dernière au sujet des pluies acides. Il est plus que temps que le premier ministre parle franchement et affirme bien que les Canadiens attendent du gouvernement américain un véritable programme destiné à réduire d'un certain pourcentage les précipitations acides d'ici une date donnée.

• (1405)

Face au Mexique, les États-Unis ont démontré leur volonté politique en obtenant de ce pays qu'il réduise les pluies acides s'abattant sur leur territoire. Cette volonté politique doit aussi se manifester face au Canada où les vents dominants poussent les émissions acides américaines. A moins de deux semaines du sommet, nous prions instamment le premier ministre de faire preuve de détermination face aux intérêts du Canada.

* * *

LES PARTIS POLITIQUES

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, j'incite le gouvernement du Canada à poursuivre énergiquement ses efforts pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Les provinces de l'Atlantique qui sont l'une des régions désavantagées du Canada s'attendent à ce qu'un accord de libre-échange augmente l'emploi chez elles. On sait que le premier ministre (M. Mulroney) est déterminé à améliorer la situation économique des Canadiens de l'Atlantique. Dans le débat de la semaine dernière, le premier ministre a bien exprimé l'importance de l'accord de libre-échange.

Cependant, le chef libéral s'oppose à cet accord qui apportera des emplois dans les provinces de l'Atlantique. Il veut que l'économie canadienne reste sous le contrôle de Bay Street. Il dit qu'il n'est pas important de conclure un accord de libre-échange pour résoudre les problèmes de sous-développement régional. Il ne peut même pas obtenir l'appui de son parti ou de son caucus sur ce point. Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston), le critique libéral en matière d'affaires extérieures, n'est pas d'accord. La semaine dernière, il a écrit à ses collègues, les députés libéraux, pour leur dire que le premier ministre avait raison parce qu'un accord de libre-échange apportera des emplois aux Canadiens de l'Atlantique et de l'Ouest. C'est tout dire.

L'ancien ministre libéral Donald Macdonald n'est pas d'accord non plus avec son chef, ni le président actuel du parti libéral du Canada, M. Robert. Ces . . .

M. le Président: Je regrette mais le temps alloué au député est écoulé.

Article 21 du Règlement

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'UTILISATION D'ANCIENS AVIONS MILITAIRES CANADIENS PAR L'AVIATION TURQUE

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, l'an dernier, le gouvernement m'avait assuré qu'il pouvait fournir des chasseurs CF-104 à la Turquie sans que cela ne perturbe la délicate situation politique dans la Méditerranée orientale. Toutefois, le 5 mars, la Presse canadienne rapportait qu'une centaine de rebelles kurdes avaient été tués au cours de raids de CF-104 turcs au-dessus de l'Irak voisin. Le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) n'a pas su répondre aux questions que je lui ai posées là-dessus au comité ce jour-là. Il m'a ensuite adressé une lettre dans laquelle il me disait qu'il était impossible de confirmer si d'anciens appareils canadiens étaient utilisés par l'Aviation turque. Le gouvernerment turc se borne à dire que les CF-104 ne servent à auncun usage qui soit contraire à l'accord de transfert. On ne saurait se contenter de pareilles réponses.

Ces chasseurs ne seraient pas en Turquie n'eut été de la décision du gouvernement conservateur. Le Canada a le devoir de s'assurer que ces appareils ne servent pas à des raids aériens contre les États voisins. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) de mener une enquête et de faire rapport à la Chambre. Les Canadiens doivent être sûrs qu'ils ne contribuent pas à la violence et à l'instabilité au Moyen-Orient.

* * *

LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

ON DEMANDE UN RÉEXAMEN DES PROCÉDURES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, la situation n'est vraiment pas normale en ce qui concerne la Commission nationale des libérations conditionnelles et le système même de la libération conditionnelle. Des décisions récentes de la Commission nous ont amené à douter sérieusement de son aptitude à protéger les Canadiens. Le mois dernier, deux individus réputés très dangereux ont été libérés. Et c'est seulement après que le grand public ait vivement protesté que leur libération a été révoquée.

L'erreur la plus récente de la Commission a été de libérer un individu qui avait été condamné à neuf ans de détention pour tentative de meurtre sur la personne d'un policier de Toronto. Dans le prononcé de la sentence, le juge avait qualifié ce crime d'acte «délibéré, clairement motivé, mesquin et sans pitié». Pourtant, la Commission a libéré le coupable après seulement trois ans et demi de détention. Ces commissaires auraient-ils perdu tout sens de la justice? La Commission des libérations conditionnelles a été créée pour assurer la protection des Canadiens innocents, et non pas pour prendre le parti des criminels. Les individus qui se rendent coupables d'actes criminels graves doivent en payer le prix, pour éviter que le système pénal ne soit tourné en dérision.

J'exhorte le gouvernement à réexaminer à fond les critères et les procédures de la Commission des libérations conditionnelles afin de bien servir la justice.

[*Français*]

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

LA MISE EN CAUSE DU LEADERSHIP

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, à plusieurs reprises, j'ai dit à la Chambre que le gouvernement conservateur, par son inaction, semait la zizanie dans toutes les couches de la société. Les exemples les plus récents concernent la Gendarmerie royale du Canada, les langues officielles, les programmes de formation linguistique et les divers démantèlements envisagés dans la Fonction publique.

Or, comble de son inaptitude, c'est au sein même de ce gouvernement que règne maintenant la zizanie, comme les médias le rapportaient. Le caucus conservateur est divisé. On rapporte ce matin qu'il y avait des commentaires désagréables de la part de certains députés. Des ministres traitent en public les députés de «petits chialeux». Les journaux nous disaient qu'après la vague de démissions de ministres, on assisterait peut-être à des démissions de députés. Après le député de Terrebonne (M. Toupin), on verra démissionner le député de Mégantic—Compton—Stanstead (M. Gérin), de Richelieu (M. Plamondon) ou encore de Charlevoix (M. Hamelin). Eux aussi savent comme nous que ce gouvernement est incapable de leadership et ils manquent de confiance dans ce gouvernement. Ils veulent exercer leur droit démocratique de député et de représentant du peuple, mais les ministres leur disent de se taire, qu'ils sont des «petits chialeux». «A petit chialeux, petit boss!»

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES ETHNIQUES

LA COMMUNAUTÉ GRECQUE—MESSAGE AUX POLITICIENS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, au cours du dernier weekend, les Canadiens d'origine grecque de la région métropolitaine de Toronto, qui sont plus de 100 000, ont célébré le 166e anniversaire de l'indépendance de la Grèce par un magnifique banquet et un défilé à grand déploiement le long de l'avenue Danforth. Durant le banquet de samedi soir, le professeur Steve Triantis de l'Université de Toronto a livré un message dont tous les hommes politiques devraient tenir compte. Il a dit notamment ce qui suit:

> Au Canada, les gouvernements ont sous-estimé et traité avec mépris l'intelligence et le pouvoir des communautés dites ethniques, qui forment les deux cinquièmes de la population du pays. Nous allons désormais exiger une participation pleine et équitable à la vie politique, sociale, culturelle et économique du Canada. Certains indices nous laissent croire que le gouvernement fédéral est devenu conscient du problème et prend des mesures pour y remédier. Nous nous attendons à ce que des gestes concrets soient posés, notamment en matière de nominations à des offices et à des agences.
>
> Les chefs des partis politiques doivent comprendre qu'aucun groupe ethnique du Canada ne détient le monopole de l'excellence en matière d'intelligence et d'éducation et que les partis politiques qui se voudront la chasse gardée d'un groupe exclusif d'initiés qui s'échangent des avantages réciproques auront peu de partisans.

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

LE DROIT DES PEUPLES À L'AUTONOMIE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, il est regrettable que le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, ait décidé qu'il n'assistera pas aux réunions des premiers ministres et des peuples autochtones pour établir les droits des peuples autochtones.

L'ancien premier ministre du Québec, M. Lévesque, a assisté aux réunions, même s'il était très fâché parce que la Constitution ne reconnut pas le caractère unique et les besoins du Québec.

M. Lévesque a reconnu sa responsabilité pour 35 000 Indiens, 6 000 Inuit et beaucoup de Métis dans la province de Québec.

Les peuples autochtones désirent ce que les peuples du Québec désirent: être maîtres chez eux. M. Bourassa doit reconnaître leurs besoins et sa responsabilité.

* * *

LES PLUIES ACIDES

LA CRÉATION D'UNE USINE D'ACIDE SULFURIQUE À ROUYN-NORANDA

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, l'entente Ottawa-Québec sur les précipitations acides signée à Montréal, vendredi dernier, constitue bien sûr un événement majeur pour notre pays, mais représente bien davantage une date mémorable dans l'histoire de Rouyn-Noranda et de l'Abitibi-Témicamingue.

Le 20 mars dernier, notre gouvernement s'associait au gouvernement du Québec et à la société Noranda pour la création d'une usine d'acide sulfurique à Rouyn-Noranda, évaluée à 125 millions de dollars, usine qui permettra à cette dernière de réduire de 50 p. 100 ses émanations de SO2.

Il ne faut pas non plus négliger l'impact économique de ce projet d'importance: 265 emplois seront créés d'ici les trois prochaines années et 55 emplois permanents seront assurés dès 1990.

Monsieur le Président, c'est une grande victoire pour les gens de ma région car il s'agit là de la concrétisation d'un projet que ma population attendait depuis fort longtemps. Je suis fier que le gouvernement ait assumé ses responsabilités dans ce dossier qui vise à l'amélioration de la qualité de vie de mes concitoyens.

* * *

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR DE L'ALBERTA

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, le parti progressiste conservateur prend panique. La situation est critique au point que le chef progressiste conservateur de l'Alberta pense que séparer le parti provincial du parti fédéral serait un moyen de le sortir de l'impasse. L'angoisse des conservateurs est exacerbée par un nouveau sondage qui montre que la population d'Edmonton se partage entre les trois partis. Cela signifie que pour la première fois depuis très longtemps, le parti libéral a des chances de remporter des sièges à Edmonton. La raison en est que nous avons travaillé en étroite collaboration avec le caucus libéral de l'Alberta, le meilleur des trois partis de cette province.

Dans des cas comme celui du projet de loi C-14, qui prend la défense des Albertains? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a-t-il pris position en affirmant qu'il ne tolérerait pas que des services soient retirés du régime d'assurance-maladie en Alberta? Non, il se tient tranquillement à l'écart tandis qu'est menacée l'universalité de l'accès aux soins médicaux pour les Albertains.

L'opposition libérale ici va mener le combat. Nous travaillerons en étroite collaboration avec nos collègues de l'Assemblée législative de cette province. Nous ne ferons pas seulement annuler les dispositions du projet de loi C-14, mais nous veillerons aussi à ce qu'aucun autre régime provincial d'assurance-maladie ne soit attaqué.

* * *

• (1415)

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA NOUVELLE FONDERIE DE NORANDA CONÇUE POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS D'ANHYDRIDE SULFUREUX

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Si notre gouvernement se rend compte de la grave menace que constituent les pluies acides, monsieur le Président, il est par ailleurs déterminé à aider le secteur dans ses efforts pour remédier à ce problème international. Il a fourni vendredi dernier un exemple de sa détermination en annonçant qu'il avait signé avec la société Noranda un accord pour la construction au coût de 125 millions de dollars d'une nouvelle fonderie de cuivre à Rouyn-Noranda. La nouvelle usine permettra d'éliminer 96 p. 100 de l'anhydride sulfureux que renferment les gaz provenant des fours.

Grâce au prêt de 41,6 millions de dollars que lui accorde le gouvernement fédéral, la société sera en bonne voie d'atteindre son objectif, qui est la réduction de moitié des émissions d'anhydride sulfureux d'ici 1990. Cet accord va assurer dorénavant la stabilité du secteur et guarantir 6 000 emplois dans la région, ce qui est tout aussi important.

Cette dernière nouvelle est excellente pour les citoyens du nord de l'Ontario et du Québec. C'est un exemple parfait de la façon dont le gouvernement relève le défi de réduire les pluies acides tout en renforçant le secteur.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA SOUVERAINETÉ

L'ARCTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous savons que le premier ministre et le gouvernement ont cédé à propos du poisson, de l'énergie, de l'investissement étranger, du prix des médicaments et du bois d'oeuvre. La semaine dernière, ils ont fait machine arrière au sujet des pluies acides. Vont-ils également céder cette semaine à propos de l'Arctique canadien?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada a en effet cédé à propos de l'Arctique, mais c'était il y a plusieurs années, lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Le gouvernement progressiste conservateur a, au contraire, affirmé la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Un article de M. Peter Newman a lancé de fausses rumeurs. Des journalistes consciencieux ont rétabli la vérité dans le *Citizen* d'Ottawa et le *Star* de Toronto, hier soir. Radio-Canada a de nouveau diffusé de fausses nouvelles ce matin. Je me demande pourquoi.

LA RECONNAISSANCE DE LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE PAR LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux affaires extérieures peut-il confirmer que le gouvernement canadien ne négocie pas au sujet de notre souveraineté dans l'Arctique? Peut-il confirmer que les Américains ne reconnaîtront pas notre souveraineté dans les eaux canadiennes de l'Arctique en échange d'un accord les dispensant de respecter cette souveraineté?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la deuxième question du chef de l'opposition m'a parue un peu confuse. Peut-être a-t-il parlé en termes obscurs pour obtenir l'unanimité au sein de son parti. Voici les faits.

Lorsque nous avons annoncé que nous allions prendre des mesures pour affirmer la souveraineté du Canada dans le Nord, en septembre 1985, j'ai dit que nous allions entamer des négociations avec les États-Unis dans le but de parvenir à un accord servant leurs intérêts légitimes sur le plan de la sécurité tout en respectant notre souveraineté. Ces négociations se poursuivent depuis lors. Je tiens à préciser que si elles échouaient ou que si nous n'avions pas la certitude que notre souveraineté sera respectée, nous serions prêts à défendre nos droits sur l'Arctique devant la Cour de justice internationale, ce que l'ancien gouvernement libéral avait peur de faire.

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre cherche toujours à réécrire l'histoire canadienne. Mais je crois que les Canadiens ne seront pas dupes.

ON DEMANDE QUE LE TEXTE DE L'ENTENTE SOIT SOUMIS À LA CHAMBRE OU À L'UN DE SES COMITÉS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre peut-il garantir que, avant de conclure une entente quelconque avec les États-Unis au sujet de la souveraineté sur les eaux arctiques, il va présenter devant la Chambre le texte d'une telle entente afin que la Chambre ou un comité de la Chambre puisse faire une enquête approfondie pour assurer les Canadiens que nos eaux sont protégées, notre souveraineté et toute l'extension de la nation canadienne dans le Grand-Nord?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, malheureusement le très honorable chef de l'Opposition n'est pas au courant des considérations qui sont déjà devant le Comité de cette Chambre.

Il y a eu des conversations. Il y a eu des témoignages par mes porte-parole en ce qui concerne les conversations avec les Américains. Mais comme toujours, j'ai l'intention de consulter, s'il y a un accord acceptable pour nous, pas juste les députés de la Chambre des communes, mais aussi, par exemple, les chefs des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Je suis déjà impliqué dans les consultations en profondeur avec les chefs des gouvernements des deux Territoires du Grand-Nord en ce qui concerne la controverse, appelée en Américain, *The 1002 Question.*

• (1420)

[*Traduction*]

LE PASSAGE DU NORD-OUEST—LA CONSTRUCTION D'UN BRISE-GLACE CANADIEN

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, vous vous souvenez sûrement qu'à l'époque où le contrat de construction d'un brise-glace arctique a été octroyé, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il s'agissait d'affirmer notre souveraineté dans le passage du Nord-Ouest. Or voilà maintenant qu'on apprend, que cela fait peut-être partie d'une entente tendant à empêcher les navires américains d'avoir accès à ce passage. Le ministre pourrait-il apaiser nos craintes à cet égard et nous confirmer que la construction de ce brise-glace n'a jamais fait l'objet de discussions avec le gouvernement américain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la construction du brise-glace a été une décision canadienne—ou plutôt une décision du gouvernement progressiste-conservateur, étant donné que pendant des années, le gouvernement libéral a refusé de faire face à la nécessité d'affirmer notre souveraineté dans le Nord.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le député cherche à savoir si nous avons cherché à obtenir ou reçu la permission des États-Unis de construire notre brise-glace . . .

Mme Copps: En avez-vous discuté avec eux?

M. Clark (Yellowhead): . . . afin de défendre notre souveraineté, et la réponse est non. Il s'agit de l'une des nombreuses habitudes libérales dont nous nous sommes débarrassés.

[*Français*]

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE—L'ATTITUDE DES AMÉRICAINS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): D'une façon très astucieuse, monsieur le Président, il a évité complètement de répondre à ma question. Mais aussi nous sommes avisés que l'affirmation de notre souveraineté sur le passage du Nord-Ouest dépend maintenant du bon vouloir du Président Reagan lors de sa visite ici au mois d'avril. Alors est-ce que le secrétaire d'État, comme secrétaire d'État, comme Canadien, trouve un peu insultant le fait que le Président veuille négocier la souveraineté de notre passage ici lors du Sommet?

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, afin de mettre les choses au point au sujet d'une question que la députée d'Hamilton-Ouest m'a lancée à tue-tête depuis sa place, quant à savoir si oui ou non j'avais discuté de la question avec les États-Unis . . .

Mme Copps: Vous vous trompez de circonscription.

M. Clark (Yellowhead): Hamilton-Est. J'ai dit aux Américains ce que nous faisions. Je ne leur ai pas demandé la permission, mais je leur ai dit que nous construisions un brise-glace pour affirmer notre souveraineté dans nos régions septentrionales.

[*Français*]

Il n'y a aucune relation entre la décision qui concerne un brise-glace canadien pour protéger notre souveraineté et la visite de M. Reagan. Notre souveraineté n'est pas négociable. Ce que nous avons dit, c'est que, si nécessaire, le gouvernement canadien est prêt à aller à la Cour internationale pour défendre sa position. Le parti libéral n'était pas prêt. Ils ont eu peur d'avoir la position canadienne . . . la souveraineté canadienne considérée par la Cour internationale. Pour nous, l'ère de la peur est finie.

[*Traduction*]

LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veut donner à la Chambre l'assurance explicite que dans ses négociations avec les États-Unis il n'y a pas de pourparlers ou de négociations sur la question de la souveraineté canadienne, qu'elle est acceptée et que les États-Unis n'ont pas et ne recevront pas *de facto* plein et entier accès aux eaux arctiques canadiennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme je viens de le dire à la Chambre, nous avons affirmé notre souveraineté sur le grand Nord, ce que les gouvernements antérieurs avaient refusé de faire. Comme je l'ai dit à la Chambre dans ma déclaration de septembre 1985, nous examinons avec les États-Unis la possibilité d'une solution qui respecterait notre souveraineté et qui satisferait à leurs légitimes intérêts en matière de sécurité. Comme je l'ai dit en septembre 1985 et comme je viens de le faire il y a un instant en réponse à la question du très honorable chef de l'opposition, si nous ne réalisons pas un accord qui respecte notre souveraineté et qui donne satisfaction au Canada, alors les pourparlers seront interrompus et nous serons disposés à défendre notre souveraineté devant la Cour internationale de justice, ce que le gouvernement libéral précédent craignait de faire.

M. Blackburn (Brant): Belle menace! Ils ne la reconnaissent même pas.

• (1425)

LA NATURE DES POURPARLERS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, ce sur quoi j'aimerais que le ministre nous rassure dans cette affaire, c'est que les pourparlers en cours ne comportent pas en fait le plein et entier accès des États-Unis aux eaux arctiques canadiennes, leur libre passage. Nous voulons simplement l'assurance que ces entretiens ne comportent absolument pas cette possibilité.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suppose que la députée nous demande si oui ou non, grâce à ces négociations, les États-Unis—j'imagine qu'elle s'intéresserait de même au passage des Soviétiques—ou d'autres pays ne pourraient pas traverser nos eaux souveraines sans notre autorisation ou notre accord. Voilà le but de ces négociations.

LA POSSIBILITÉ D'UN ACCORD NÉGOCIÉ EN SECRET

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Mais, monsieur le Président, le ministre n'a pas encore répondu à notre question. Je me demande donc s'il veut nous donner l'assurance qu'à la réunion des 5 et 6 mars qui va avoir lieu entre le président Reagan et le premier ministre, on ne va pas balancer aux Canadiens un accord négocié en secret. Pouvons-nous avoir l'assurance qu'on ne balancera pas aux Canadiens un quelconque accord négocié en secret à ce moment-là?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la date c'est avril et non pas mars. Mais l'assurance est catégorique. On ne balancera à personne un accord secret. Je prends très au sérieux, si on me permet de le dire, l'obligation de consulter très étroitement les chefs des gouvernements du grand Nord entre autres. Je participe en ce moment à des entretiens au sujet de la position canadienne, position commune ayant l'appui des gouvernements territoriaux, au sujet de la question 1002 en Alaska.

J'espère que nous pourrons avoir bientôt l'accord des gouvernements territoriaux afin de procéder à la ratification d'un traité qui a été paraphé au sujet des déplacements des caribous du grand Nord d'un côté à l'autre de la frontière séparant l'Alaska du territoire du Yukon.

Questions orales

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE TRANSPORT DE PLUTONIUM DANS L'ESPACE AÉRIEN CANADIEN—L'ACCORD ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE JAPON

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les États-Unis et le Japon ont signé, mais non ratifié, un accord sur le transport de combustible nucléaire dans des avions qui survoleraient le Canada. C'est très inquiétant car il douteux qu'on puisse jamais construire des conteneurs assez sûrs pour transporter les grandes quantités de plutonium envisagées.

En vue d'apaiser ces inquiétudes, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veillera-t-il à informer ces deux pays, avant qu'ils ne ratifient cet accord, que les Canadiens et le gouvernement du Canada ne veulent pas que notre espace aérien serve au transport de combustible nucléaire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le président, mon honorable collègue aurait pu remarquer dans l'article de presse qu'il a manifestement lu ce matin qu'il s'agit d'un projet d'accord qui n'a été ratifié par aucun des deux pays. De toute façon, le transport aérien de matières radioactives est régi par une convention internationale ainsi que par la législation canadienne. Il relève de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses et des règlements s'y rapportant, de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique et des règlements s'y rapportant ainsi que de l'Annexe 18 de la Convention de l'aviation civile internationale, donc nous aurions plusieurs recours si on envisageait un tel survol de notre territoire. Premièrement, nous pouvons exiger qu'on nous en donne préavis et que notre autorisation soit obtenue au préalable ou nous pouvons l'interdire en déposant une plainte officielle auprès de l'OACI. Dans les deux cas, nous imposerions naturellement des normes de conditionnement strictes, une inspection appropriée et le respect de toutes les règles nécessaires pour le transport de matières radioactives. Mon honorable collègue peut être certain que nous serons catégoriques.

M. Frith: Je suis sûr que les Canadiens s'opposeront catégoriquement à ce que leur espace aérien soit utilisé pour le transport de combustible nucléaire.

[*Français*]

LA LOI SUR LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES—L'ESPACE AÉRIEN—LA POSITION DU CANADA

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): J'ai une question supplémentaire à poser, monsieur le Président. Le gouvernement est-il préparé à faire les changements nécessaires à la Loi sur le transport des marchandises dangereuses afin d'assurer que notre espace aérien ne sera pas utilisé pour le transport de matières dangereuses?

• (1430)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pensais avoir expliqué la situation. Il est évident que mon honorable collègue ne m'a pas écouté; il relisait sa question supplémentaire.

M. Frith: Il est évident que vous n'avez pas entendu ma question.

M. Crosbie: Nous disposons déjà d'un bon cadre législatif, ainsi que de la convention internationale que nous pouvons invoquer de la manière que j'ai indiquée. Nous avons plusieurs options. En outre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures veillera plus que jamais à exiger un préavis et à faire connaître notre opinion en la matière aux pays concernés.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'OACI

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la question que je pose au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures a trait à l'affaire du plutonium. Le ministre le sait, la proposition américaino-japonaise concernant le transport de 1 000 livres de plutonium par mois à travers notre espace aérien vise à réduire les frais de transport, quitte à mettre en péril la sécurité des Canadiens. Le ministre pourrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'aucun Chernobyl volant ne viendra violer notre espace aérien et qu'il va déposer un avis d'opposition en conformité de l'alinéa 35 *b*) de la convention de Chicago de 1944 de l'Organisation de l'aviation civile internationale? Une telle initiative est tout à fait recevable, comme me l'a confirmé M. Micheal Milde, directeur du Bureau juridique de l'OACI il y a moins d'une heure.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le ministre des Transports a énoncé les faits, mais le député réclame une assurance. L'espace aérien de notre pays ne sera pas violé.

LA QUESTION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, c'est au même ministre que je pose ma question supplémentaire. Dans sa réponse, j'aimerais qu'il me dise s'il entend avoir recours à l'alinéa 35 *b*) quand il déposera son avis d'opposition. Étant donné que le nettoyage de l'épanchement de plutonium au Groenland dans les années 1960 à coûté plus de 500 millions de dollars, que celui survenu à Palmares, en Espagne, a coûté plus de 300 millions de dollars, et que même celui résultant de la chute du Cosmos 954 a coûté 10 millions de dollars, le ministre pourrait-il demander à tout le moins qu'on établisse et dépose une étude des conséquences possibles sur l'environnement avant que l'accord américo-japonais ne soit ratifié?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je me réjouis que le député ait enfin signalé à la fin de sa question que l'accord n'avait pas encore été ratifié. Par conséquent, la vive inquiétude qu'il a exprimée est certes en grande partie prématurée, c'est le moins que je puisse dire. J'ai déjà indiqué qu'en vertu de la convention internationale pertinente, nous disposons de plusieurs options, y compris le refus de survol en déposant auprès de l'OACI une contestation. Nous pouvons par ailleurs saisir l'OACI d'une demande portant que tout survol de ce genre soit assujetti à une pré-notification et à une approbation préalable. Si jamais l'accord est ratifié, et si jamais il était question d'un tel survol de notre espace aérien par un avion transportant du plutonium, nous aurions recours à ces mesures, comme l'a déjà dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

L'IMPACT DE LA CRÉATION D'UNE USINE D'ACIDE SULFURIQUE À ROUYN-NORANDA

M. Gabriel Desjardins (Témiscamingue): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Environnement.

Suite à l'entente historique signée avec le Québec vendredi dernier à Montréal sur les précipitations acides, j'aimerais demander au ministre quel est l'impact ou l'effet de la création d'une usine d'acide sulfurique à Rouyn—Noranda dans les objectifs poursuivis par le Québec et le Canada en termes de réduction des émissions polluantes?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'usine mentionnée par le député de Témiscamingue est d'une importance capitale pour l'environnement. En effet, le gouvernement fédéral contribue au financement du tiers des coûts de ce projet, soit presque 42 millions de dollars. L'usine permettra à la Noranda de réduire de 50 p. 100 le niveau des émissions d'acide sulfurique à partir de 1990.

Ainsi, le gouvernement du Canada démontre qu'il est prêt à débourser des fonds pour remplir ses engagements en vue de la réduction des pluies acides.

Je félicite l'honorable député pour son étroite collaboration. Je l'apprécie beaucoup.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans aurait déclaré dans un communiqué de presse le 24 novembre 1986 que nous ne sommes absolument pas tenus légalement de donner aux Français du poisson des eaux canadiennes. Néanmoins, en l'absence de toute obligation juridique, des négociations commencent demain, mardi, à Ottawa avec le gouvernement français, en vue de décider combien de poisson nous allons lui donner au cours des quatre années allant de 1988 à 1991. Puisque le premier ministre a dit que nous ne donnerions pas de poisson aux Français sans l'accord de Terre-Neuve, qui s'y oppose, et compte tenu que le ministre des Transports a dit qu'il n'y aurait pas l'ombre d'une queue, d'une tête ou d'un filet de poisson, pourquoi la morue du Nord figure-t-elle à l'ordre du jour des pourparlers qui débutent demain à Ottawa avec le gouvernement français? Le gouvernement est encore une fois en train de nous avoir.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député s'est laissé avoir tête la première, d'après sa question. Il n'a cité qu'une partie de la déclaration du ministre des Pêches et des Océans. Voici, en effet, ce qu'il a dit le 26 novembre:

> Nous avons dit aux Français qu'en vertu du traité de 1972, nous n'étions pas du tout tenus de leur accorder du poisson . . .

Et je poursuis la citation:

> . . . pour remplacer leurs prises dans le golfe ni, en particulier, de leur fournir de la morue du Nord en quantité supérieure aux quotas fixés dans le cadre de l'entente avec la CEE sur les pêches, qui expire à la fin de 1987.

Nos seules obligations envers les Français découlent du traité de 1972, conclu par le gouvernement libéral qui était alors au pouvoir, et du traité de 1982 qui nous lie à la CEE. J'espère que le député s'excusera quand il aura retrouvé ses esprits.

Par ailleurs, il sera certainement heureux d'apprendre que les pourparlers de demain se dérouleront en présence du député de Bonavista—Trinity—Conception (M. Johnson) et du député de Burin—Saint-Georges (M. Price). Il y aura une forte délégation terre-neuvienne. J'y délègue moi-même quelqu'un. Donc, que le député se rassure, nous serons très bien représentés lors de ces entretiens.

LA MORUE DU NORD—LA NÉGOCIATION D'UN QUOTA

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, le ministère des Affaires extérieures a déclaré aujourd'hui qu'un quota serait négocié. L'ambassade du Canada à Paris et le ministre des Pêches et des Océans ont déclaré qu'un quota serait négocié. Est-ce que le ministre s'attend vraiment à ce que les pêcheurs canadiens croient un ministre qui interdit les ports canadiens aux navires français après que ceux-ci sont retournés chez eux? Peut-il nous assurer dès maintenant que la première chose qu'il fera demain matin, sera de retirer la morue du nord du menu de la séance? Offrez plutôt de la brioche.

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, ce sujet figure à l'ordre du jour des négociations avec les Français depuis 1972, lorsque le gouvernement libéral appuyé par le député, l'a inclus dans un traité ne comportant pas de date d'échéance. Depuis, cette question revient chaque année et pour une période indéfinie. Cette création des libéraux nous a été léguée par les libéraux. C'est pourquoi il faut négocier.

Le député a parlé de la fermeture des ports. Nos prédécesseurs libéraux n'ont jamais interdit les ports aux navires de pêches français et ne leur ont jamais interdit le banc Burgeo. La prochaine fois que le député prend la parole, pourra-t-il expliquer aux Canadiens pourquoi en 1982, les libéraux ont cédé 47 500 tonnes de morue du nord de première qualité à la France et à d'autres pays de la Communauté économique européenne? Nous avons assez entendu le député.

Questions orales

LA CHASSE AUX PHOQUES ADULTES

M. Morrissey Johnson (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, la semaine dernière, deux compagnies de la côte est du Canada ont annoncé qu'elles enverraient des bateaux au large de la côte est de Terre-Neuve et du Labrador pour chasser les phoques adultes. Samedi, le ministère des Pêches et Océans a avisé ces compagnies de suspendre leurs activités jusqu'à nouvel ordre. Le ministre suppléant des Pêches assurera-t-il aujourd'hui à ces compagnies et à la Chambre que le gouvernement du Canada ne les empêchera pas d'exploiter légitimement une ressource renouvelable? Nous assurera-t-il aussi qu'il ne laissera pas les prétendus adversaires de la chasse aux phoques les harceler?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est un plaisir de répondre à une question posée par un marin qui sait de quoi il parle, et non pas un boulanger qui ne le sait pas.

Une voix: Le boulanger est dans le pétrin.

M. Crosbie: J'espère que sa pâte va lever.

Le ministre des Pêches annonce aujourd'hui que toutes les compagnies possédant de grands bateaux qui font la chasse aux phoques cette année seront strictement contrôlés. On leur permettra de faire la chasse aux phoques qui n'est pas illégale au Canada. Le ministre leur demande cependant de s'engager par écrit à ne pas prendre de poil blanc. Autrement dit, ils ne tueront aucun bébé phoque ou aucun phoque dont la fourrure est encore blanche. Le ministre annonce que cette mesure est entièrement conforme aux recommandations de la Commission royale Malouf sur la chasse aux phoques qui a jugé qu'elle n'était pas cruelle, qu'elle était importante pour l'économie et qu'elle ne représentait pas une menace pour les populations de phoques. Deux inspecteurs seront placés sur chaque bateau pour s'assurer qu'on évite toute cruauté et qu'on respecte les règlements. J'espère que cela répond à la question du député.

* * *

• (1440)

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES PROPOS ATTRIBUÉS AU SECRÉTAIRE À L'ÉNERGIE DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Sait-il que le secrétaire à l'Énergie des États-Unis, John Herrington, a prédit aujourd'hui que le Canada accepterait un compromis à l'égard des initiatives américaines concernant les pluies acides, notamment en donnant suite à certains projets antérieurs que le gouvernement du Canada, l'Agence de protection de l'environnement et d'autres considèrent déjà comme non conformes aux recommandations des envoyés spéciaux? Le ministre était-il au courant de cette déclaration du secrétaire à l'Énergie des États-Unis et le premier ministre en a-t-il pris connaissance? Dans l'affirmative, pourquoi a-t-il déclaré avec insistance aujourd'hui à Québec qu'il considère encore l'annonce faite la semaine dernière par le président Reagan comme un engagement important, alors que ce n'est pas le cas, même d'après l'analyse précédente du ministre?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je répondrais brièvement que je ne suis pas au courant des propos que le député a attribués au secrétaire à l'Énergie, John Herrington. Je ne puis que prendre au mot l'engagement que m'a donné directement ce dernier, selon lequel le budget de 1988 proposé par le président Reagan au Congrès sera modifié en vue de tenir compte du rapport des envoyés que le président a approuvé.

LA POSITON DU CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre va-t-il examiner les observations du secrétaire? Il semble que le gouvernement américain soit toujours prêt à rouler le gouvernement. En outre, nombreux sont ceux qui estiment—et les déclarations faites pendant la fin de semaine par Gerry Sikorski, membre du Congrès des États-Unis le confirment encore—l'enthousiasme que manifeste le gouvernement à l'égard des initiatives prises jusqu'ici par le président Reagan nuit en réalité à la cause des membres du Congrès américain qui souhaitent une véritable réduction des pluies acides et non un simulacre comme celui auquel nous avons assisté jusqu'ici. Dans ces conditions, le premier ministre et le ministre de l'Environnement vont-ils reconsidérer le message qu'ils transmettent aux Américains et au Congrès selon lequel le Canada est satisfait des mesures prises alors qu'il n'y a vraiment pas lieu de l'être?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, la question du député se fonde sur une déclaration faite par un démocrate du Minnesota, un adversaire très partial du gouvernement américain, qui s'attaque au président des États-Unis par l'entremise du premier ministre du Canada. La Chambre des représentants, aux États-Unis, compte 435 membres. Ils sont tout aussi capables que certains députés du NPD, le parti du député, de ressortir des absurdités empreintes de sectarisme politique. Il n'y a pas lieu, selon moi, d'accorder plus de foi à ce qu'ils disent que ne le fait la Chambre lorsque les néo-démocrates tiennent ce genre de propos.

LES PROPOS D'UN MEMBRE DU CONGRÈS AMÉRICAIN

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'adresse ma question au vice-premier ministre qui sait certainement qu'un des principaux activistes pour les pluies acides au Congrès américain est le député Sikorski. C'est également un des plus vigoureux alliés du Canada et il aurait dit cette fin de semaine: «Chaque fois que le premier ministre du Canada se range du côté du président des États-Unis sur la question des pluies acides, il confond le public américain et diminue l'effet des pressions au sein du Congrès . . . »

Le vice-premier ministre aura-t-il le courage de dire au premier ministre qu'il est temps de réparer les dommages faits à la cause de la lutte contre les pluies acides? Le vice-premier ministre est-il prêt à faire cela?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous entendons toujours la même chose du député qui a été ministre de l'Environnement et n'a rien fait à propos de cette importante question. Je dirais au député qu'il est préférable de se ranger aux côtés du président plutôt que de s'en distancer comme le faisaient les libéraux lorsqu'ils étaient au pouvoir.

M. Caccia: Monsieur le Président, le vice-premier ministre essaie de récrire l'histoire, mais heureusement on sait très bien ce qu'a fait le gouvernement du Canada avant septembre 1984.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Dites-le nous.

M. Caccia: Quand vous voudrez.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Tout de suite.

LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre de l'Environnement. Le ministre peut-il exhorter le premier ministre à cesser de faire marche arrière, comme le dit si bien M. Sikorski, à cesser d'affaiblir la position du Congrès, ce qui est très grave, à cesser d'accepter que l'on fasse des recherches au lieu d'agir et aussi à exiger au moins un programme prévoyant des réductions de pluies acides intéressantes pour le Canada au prochain sommet? Le fera-t-il?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, en toute honnêteté, je ne crois pas qu'il existe une grosse différence entre ce que le gouvernement demande pour les Américains et ce que réclame le député. Il y a quelques instants, le premier ministre du Canada a fait un discours très important à Québec, devant un très grand nombre d'Américains; il a exposé notre position avec beaucoup de précision. Nous exigeons une réduction de pas moins de 50 p. 100 des pluies acides en provenance des États-Unis d'ici 1994, en même temps que les réductions que nous réalisons nous-mêmes au Canada grâce aux accords bilatéraux conclus avec les provinces.

Le député n'a pas à citer ici à la Chambre une tirade partisane d'un membre de la Chambre des représentants dont l'objectif n'est pas d'améliorer les connaissances sur le sujet mais de les réduire.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'OUEST

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur les énormes problèmes économiques qui existent maintenant dans l'ouest du Canada. A la mi-février, j'ai invité le vice-premier ministre à confirmer l'existence du bureau des initiatives de l'Ouest, qui est maintenant devenu le bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Puisqu'il n'avait pas reconnu l'existence de cet organisme à l'époque, dira-t-il maintenant aux habitants de l'Ouest ce qu'est au juste le bureau des initiatives de l'Ouest, quel est son budget et quelles sont ses fonctions? C'est important pour l'ouest du Canada. Le vice-premier ministre peut-il maintenant nous divulguer ses projets et les fonctions de ce bureau?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le supposé bureau de diversification de l'économie de l'Ouest à Winnipeg n'existe que dans l'imagination du député. S'il reste à la Chambre cet après-midi, j'essaierai de lui expliquer certains des principes et des objectifs que nous jugeons importants pour l'élaboration d'une stratégie de développement et de diversification économiques de l'Ouest.

M. Keeper: Ce bureau existe.

LE MANDAT DU PRÉTENDU BUREAU

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Je vais donner une deuxième chance au ministre, monsieur le Président. J'ai ici une liste avec les noms de 15 personnes qui travaillent au bureau de diversification de l'économie de l'Ouest à Winnipeg sur l'avenue Ellis. J'ai le numéro de bureau et le numéro de téléphone de tout le monde, à partir du co-président jusqu'aux employés de soutien. Si je peux avoir les services d'un page, je fournirai une copie de cette liste au vice-premier ministre. Étant donné tout cela, confirmera-t-il maintenant qu'un tel bureau existe et dira-t-il à la Chambre quel est son mandat et s'il aura son propre budget de dépenses pour financer des projets dans l'Ouest?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député ferait bien de s'en tenir au principe énoncé par le chef du parti libéral: avant de poser une question, il faut s'assurer qu'on connaît les faits.

* * *

LES BANQUES

LES BANQUES À CHARTE—LES TAUX D'INTÉRÊT IMPOSÉS AUX AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il sait que des menaces de saisies immobilières pèsent sur des milliers d'agriculteurs cette année, surtout parce que les banques à charte, en substituant le taux courant au taux fixe des billets, imposent illégalement des intérêts élevés. Ce fut le cas d'Allen Wilford à qui la Banque Royale avait demandé quelque 300 000 $ de plus l'an dernier. Le ministre est-il disposé à exiger qu'on rembourse les agriculteurs qui ont payé des intérêts excessifs?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député voulait bien me donner des faits précis au sujet de cette pratique, je serais heureux de les examiner.

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PAR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES

M. Maurice Foster (Algoma): C'est une question très importante, monsieur le Président. Des milliers d'agriculteurs ont payé des millions de dollars de trop, et je suis étonné que le ministre ne le sache pas, car c'est une pratique courante. Le ministre de l'Agriculture de l'Alberta a dit qu'il serait disposé à intervenir, et je suis étonné que le ministre lui ne le soit pas. Je me demande s'il n'ordonnerait pas à l'inspecteur général des banques d'enquêter à fond et de faire une vérification complète de ces pratiques bancaires et d'exiger que les banques remboursent les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises qui ont payé des intérêts excessifs quand les banques ont illégalement substitué des billets aux taux courants aux billets à taux fixes.

• (1450)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si ces pratiques sont illégales en vertu de la Loi sur les banques, l'inspecteur général des banques va prendre toutes les mesures nécessaires pour corriger la situation. Comme je l'ai dit dans ma première réponse, je saurais gré au député de me signaler toute pratique illégale dont il entend parler.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA FERMETURE DE L'OBSERVATOIRE RADIOASTRONOMIQUE D'ALGONQUIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Il y quelques semaines, le premier ministre s'est vanté, à l'Université de Waterloo, que son gouvernement faisait de notre pays un chef de file dans le domaine de la technologie internationale. Mais un exemple vaut mille mots, dit-on. Pourquoi le gouvernement a-t-il laissé fermer l'Observatoire radioastronomique d'Algonquin? Pourquoi a-t-il démantelé une équipe scientifique de première force qui se trouvait au Canada? Est-ce logique d'agir ainsi?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, la période des questions ne me laisse pas assez de temps pour expliquer au député les mesures que nous avons prises pour que le Canada demeure parmi les chefs de file mondiaux aux nouvelles frontières de la science. C'est sur la recommandation des milieux scientifiques que nous participerons, avec d'autres pays, à l'installation d'un télescope à Hawaii où la limpidité atmosphérique est unique au monde. Un pays ne peut entreprendre seul un projet d'une telle envergure.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le ministre sait sans doute, d'après la note de service du CNRC, que nos savants s'opposent énergiquement à un tel projet. En guise de question supplémentaire, pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement continue de sabrer dans la recherche scientifique au Canada pour réduire notre pays, somme toute, au rang de locataire scientifique à Hawaii?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, l'interprétation que donne le député de cette initiative ne concorde tout simplement pas avec les faits. Le conseil nous a recommandé de négocier avec plusieurs pays qui ont décidé de participer à cet effort international d'envergure dans le but de construire le meilleur observatoire du monde. Le conseil considérait sûrement que le Canada devait être à l'avant-garde de cette recherche dans le monde et que ce projet était le meilleur moyen de lui assurer une telle place.

* * *

L'IMMIGRATION

LES LIBANAIS SUR LE POINT D'IMMIGRER AU CANADA

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne un groupe de Libanais qui étaient sur le point d'être parrainés par des parents canadiens, vivant à Ottawa. A cause de l'indifférence et de la négligence du ministre, ces personnes ont traîné quatre jours durant aux aéroports de Madrid et d'Athènes et seraient maintenant en prison à Chypre.

Pourquoi le ministre a-t-il refusé de négocier un statut provisoire pour ces gens en Espagne ou en Grèce? Pourquoi a-t-il également refusé d'émettre un permis ministériel de sorte que ces gens qui ont de la famille au Canada puissent y venir et y faire leur demande d'immigration en toute sécurité au lieu de mettre leur vie en danger en retournant au Liban?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai expliqué au député de York-Ouest à plusieurs reprises de quelle façon nous procédions concernant la question des personnes qui réclament un statut à l'intérieur du pays. Ces 17 Libanais qui ont quitté Damas la semaine dernière ont été arrêtés à Madrid parce qu'ils ne possédaient pas les documents nécessaires pour se présenter au Canada. A partir de ce moment-là, nous avons appliqué les règles que nous avons mises de l'avant le 20 février. Il n'y a absolument aucune raison d'en changer l'application. Pour la deuxième fois, nous signalons au député que des documents sont requis dans le cadre des politiques canadiennes pour avoir accès aux différentes lois qui nous gèrent. Je le lui ai dit vendredi dernier, et cela n'a pas changé en fin de semaine.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, le ministre s'est honteusement lavé les mains de toute cette affaire et fait passer des formalités administratives avant des vies humaines.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT ACCORDERA UNE AIDE IMMÉDIATE À UN GROUPE DE PERSONNES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je demande au ministre encore: Pourquoi a-t-il refusé de démontrer aussi peu d'intérêt ou de compassion, dans ces circonstances critiques et humanitaires, envers les familles canadiennes? Est-ce qu'il peut consentir à donner une aide immédiate à ce groupe et, au moins, tenir leurs familles canadiennes au courant des développements actuels et futurs?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai dit au député quel statut ces gens ont demandé. Huit ont réclamé le statut d'immigrants, ils n'ont pas attendu la réponse pour quitter la Syrie; six ont demandé des statuts de visiteurs qui ont été immédiatement refusés. Ces personnes n'ont pas demandé au Canada le statut de réfugiés, et il voudrait que j'applique une politique qu'ils n'ont pas demandée. Monsieur le Président, quand le député comprendra-t-il qu'il y a des politiques en immigration qui gèrent ce pays et qu'elles vont s'appliquer, qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas!

* * *

[*Traduction*]

LES AÉROPORTS

LES SERVICES DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je voudrais interroger le ministre des Transports au sujet des services aéroportuaires de lutte contre les incendies. Le ministre sait assurément que, pour les 42 avions qui ont atterri à l'aéroport international Pearson entre 22 heures hier soir et 1h30 ce matin, dont 14 en une demi-heure, seulement cinq pompiers étaient de service pour intervenir en cas de grande urgence, ce qui n'aurait nettement pas suffi pour évacuer ou sauver les passagers. Que compte faire le gouvernement pour remédier à cette situation déplorable qui compromet la sécurité dans le secteur des transports aériens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la sécurité des transports aériens n'est certainement pas compromise, pas plus que le service aéroportuaire d'accident, d'incendie et de sauvetage ne se trouve dans une situation déplorable à l'aéroport Pearson, ou ailleurs, car la réglementation et les réglements établis par l'OACI y sont observés au pied de la lettre. En fait, un peu partout au Canada, non seulement nous observons les normes de sécurité des grands aéroports, mais nous en faisons même plus aux petits aérodromes.

On ne semble pas avoir compris que le rôle des services aéroportuaires d'accident, d'incendie et de sauvetage consiste à assurer la sortie des passagers de tout avion endommagé ou accidenté. C'est là leur tâche principale; en outre, il existe d'autres services prévus à cet effet à l'aéroport de même que des plans destinés à faciliter l'évacuation des passagers. Ce service doit recouvrir la piste et l'avion de mousse, se ménager un accès à l'appareil et en sortir les passagers. Voilà en quoi consiste sa tâche et il observe pleinement la réglementation et les règlements prévus à cet effet.

LES SERVICES DE NUIT À L'AÉROPORT DE REGINA

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il s'attendre à ce que les Canadiens croient que le gouvernement s'intéresse à de la sécurité alors qu'il permet que l'aéroport de Regina fonctionne de minuit à huit heures sans pompiers sur les lieux, au moment où atterrissent de très gros avions? Comment peut-il s'attendre à ce que nous croyions que la sécurité est son premier souci?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, ni l'aéroport de Regina, ni aucun autre aéroport, ne fonctionne sans se conformer au minimum aux exigences de l'OACI. Il faudrait que je me renseigne sur le cas particulier dont le député a fait mention, mais il existe effectivement des aéroports où le service complet n'est pas fourni 24 heures sur 24. Les pilotes et les lignes aériennes en sont avisés et connaissent la situation. Ils leur revient alors de décider s'ils effectueront des atterrissages après minuit ou durant des périodes après minuit au cours desquelles le service est réduit. Voilà la situation telle qu'elle existe aujourd'hui et depuis bon nombre d'années, il me semble. A moins qu'une autorité impartiale puisse m'assurer que cette pratique nuit à la sécurité, elle sera maintenue. Si une autorité impartiale et indépendante m'informe que cette pratique est contraire à la sécurité, alors, bien sûr, des changements seront nécessaires.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LES SERVICES DE GARDERIE

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre qui devrait savoir que du fait de la crise dans le domaine des garderies, neuf enfants sur 10 se retrouvent dans des établissements qui n'ont pas de permis et qui sont parfois peu sûrs. Pourtant, à la suite de fuites dans les médias, nous savons maintenant que le programme du gouvernement conservateur dans le domaine de la garde des enfants ne prévoit pas de normes nationales pour les garderies. Pour reprendre les termes de l'un des défenseurs de cette cause, si rien n'est fait, on pourrait fort bien se retrouver avec un système de garderies dont la plupart d'entre nous ne voudraient pas pour tout l'or du monde.

• (1500)

Le ministre ne pourrait-il pas convenir aujourd'hui avec le parti libéral que toute stratégie nationale relative à la garde des enfants doit prévoir des normes nationales, afin qu'on puisse garantir à tous les enfants canadiens des services sûrs et de qualité?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'espère que la députée attendra le dépôt du rapport. A ce moment-là, on pourra l'examiner en profondeur.

La députée nous demande de souscrire à la position du parti libéral. J'ignore au juste ce qu'elle est. Selon le numéro du 20 mars du *Free Press* de London, la garde d'enfants ne serait pas l'une des priorités de M. Turner. Est-ce là la politique officielle des libéraux? Ou s'agit-il d'une autre politique dont la députée souhaite me faire part?

M. Turner (Vancouver Quadra): Lisez toute la citation.

[*Français*]

LA NÉCESSITÉ D'UNE POLITIQUE NATIONALE SUR LES GARDERIES

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, je comprends très bien pourquoi le vice-premier ministre ne veut pas répondre à la question, parce que la sortie dans les journaux qui parle de plan conservateur au sujet des garderies, c'est une honte, et c'est honteux pour tous les parents canadiens qui aimeraient avoir une place pour faire garder leurs enfants.

J'aimerais lui demander encore une fois s'il n'est pas d'accord avec le parti libéral qui tient pour acquis que, dans n'importe quelle politique nationale pour les garderies, il faudrait avoir des normes nationales pour protéger tous les enfants. Et si cela n'existe pas, les rapports, c'est foutu, tout cela ne veut rien dire.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, la position du très honorable premier ministre, de l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et de la ministre responsable de la Condition féminine n'a rien de honteux. Dans l'esprit de la réforme parlementaire, j'invite la députée à attendre que le comité parlementaire composé de députés de tous les partis, ait terminé ses travaux. Manifestement, c'est là la façon dont le Parlement devrait fonctionner. Je sais que la députée ne siège pas dans cette enceinte depuis très longtemps. Elle apprend vite, mais son apprentissage devrait être encore plus rapide.

* * *

LES BANQUES

LES BANQUES À CHARTE—LES TAUX D'INTÉRÊT IMPOSÉS AUX AGRICULTEURS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. En réponse à une question que le député d'Algoma posait aujourd'hui, il a dit ne rien savoir de l'activité des banques en ce qui concerne le flottement des taux d'intérêt sur les prêts consentis aux exploitations agricoles. Je me demande si ses collaborateurs l'ont mis au courant de la cause d'Allan Wilford d'il y a environ cinq mois alors que le juge Galligan décidait qu'une banque avait perçu 300 000 $ de plus qu'elle n'était autorisée à le faire. Des situations analogues surgissent dans beaucoup d'autres provinces. Le ministre donnera-t-il suite à l'engagement que son ministre d'État (Finances) prenait vendredi dernier d'examiner la question et de présenter un rapport complet à la Chambre?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je comprends que pour ses propres raisons, le député veuille reprendre la parole à ce sujet. Toutefois, le ministre d'État (Finances) lui a répondu précisément qu'il aurait une réponse. Je crois également qu'il s'est entretenu avec lui en dehors de la Chambre. Il a promis une réponse sous peu.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, étant donné que cette situation dure depuis environ cinq mois, le ministre ne peut-il pas répondre et n'a-t-il pas pu se renseigner afin de décider si la Loi sur les banques est observée conformément à l'esprit dont elle s'inspirait lorsqu'elle a été rédigée en 1980?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, comme le député le sait, le tribunal a rendu un jugement dans cette affaire. Le ministère est en train de l'examiner. Ma collègue, le ministre d'État (Finances) est directement responsable de la question. Comme je l'ai signalé, une réponse sera faite comme le ministre le lui a promis à deux reprises vendredi dernier.

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano): une question s'il vous plaît!

* * *

LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

LE RÔLE ET LE MANDAT—ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT ANNONCERA SA POLITIQUE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, ils se sont engagés à étudier le rôle et le mandat de la Banque fédérale de développement. Il y a eu la consultation nationale de l'ancien ministre d'État (Petite entreprise), l'étude du groupe Nielsen et, aujourd'hui, on ne sait pas encore quelle est la politique du gouvernement.

Est-ce que le ministre pourrait indiquer à cette Chambre quand il va annoncer sa politique concernant le financement et l'aide à la petite entreprise, et nous dire pourquoi son ministère garde caché un rapport de consultation qui a été imprimé à l'automne 1985?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, nous allons l'annoncer quand nous serons prêts.

[*Traduction*]

M. le Président: La question du député de Swift Current—Maple Creek sera la dernière.

* * *

REVENU CANADA

LA VÉRIFICATION DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT—LA VALEUR DE REPRISE DE LA MACHINERIE AGRICOLE

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre du Revenu national a trait à la vérification des entreprises de l'Ouest qui réclament le crédit d'impôt pour investissement. Le ministre n'ignore pas que son ministère conteste la valeur du matériel agricole échangé. Ces valeurs ont été établies équitablement sur le marché par des personnes traitant d'un point de vue purement commercial. Le ministère y substitue son jugement arbitraire. Le ministre ordonnera-t-il à ses fonctionnaires de mettre fin à cet écart dangereux et arbitraire et de revenir à la pratique établie antérieurement de ne pas vérifier les valeurs légitimes de transactions entre personnes indépendantes?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis content que mon collègue et d'autres comme lui expriment leur inquiétude concernant le crédit d'impôt à l'investissement et la vérification du coût des immobilisations. Nous examinons la situation dans l'ensemble du pays, non pas seulement dans l'Ouest. A la suite d'instances comme celle-ci de la part de mes collègues, nous avons ordonné aux fonctionnaires de suspendre la vérification pour s'assurer qu'elle est juste et raisonnable. Nous réévaluerons alors la situation.

* * *

LE DÉCÈS DE L'HONORABLE WALTER GORDON

M. le Président: J'ai le triste privilège de devoir annoncer à tous les députés le décès de l'honorable Walter Gordon, ancien député et membre du Conseil privé. Je demanderai au chef de l'Opposition (M. Turner) de bien vouloir prononcer quelques paroles.

Le très hon. John N. Turner (chef de l'Opposition): Monsieur le Président, en arrivant à la Chambre, à 14 h 15, j'ai appris que Walter Gordon était décédé samedi. Plusieurs députés le connaissaient bien, car il avait représenté la circonscription de Davenport à la Chambre entre 1962 et 1968 et détenu le portefeuille des Finances, de 1962 à 1965, dans le gouvernement de L.B. Pearson.

Avant son élection à la Chambre des communes, il avait fait une brillante carrière. C'était l'un des plus grands comptables agréés et experts-conseils en gestion du pays. Il avait d'abord travaillé pour le compte de la société Clarkson Gordon, puis pour celui de Woods Gordon. Avant son élection, c'est sans doute à titre de président de la Commission royale d'enquête sur les perspectives économiques du Canada, en 1955, qu'il s'était fait le plus remarquer. Il a accompli un travail considérable qui a influencé la pensée économique de toute une génération, au Canada.

Après s'être retiré de la vie publique, il a poursuivi une très brillante carrière. Il était chancelier de l'Université York, l'un des fondateurs du Comité pour un Canada indépendant, le président de *Canadian Corporate Management*, une société canadienne qui a connu un énorme succès. Il a également été l'un des administrateurs du *Star* de Toronto. C'était aussi un écrivain. La plupart d'entre nous ont lu au moins certains de ses ouvrages tels que *Troubled Canada*, *A Choice for Canada*, *Storm Signals*, *A Political Memoir*, et *What is Happening to Canada*.

M. Gordon était de ces gens qui considèrent qu'être au service du public constitue la mission la plus noble que l'on puisse remplir dans un pays libre. Je pense pouvoir dire qu'il a été l'un de nos nationalistes économiques les plus influents. Il a été l'un des premiers à préconiser l'indépendance économique du Canada. Les négociations actuelles sur le libre-échange le préoccupaient très sérieusement. Dans une lettre ouverte qu'il m'a adressée dans le *Star* de Toronto d'octobre dernier, il disait ceci:

> Je suis convaincu depuis longtemps que la majorité des Canadiens veulent voir notre pays demeurer libre et indépendant, ou du moins aussi libre et indépendant qu'il est possible de l'être dans le monde d'aujourd'hui. Nous ne voudrions certainement pas faire partie des États-Unis ou accepter des politiques qui pourraient nous orienter dans cette voie comme l'accord de libre-échange que propose le gouvernement.

Il avait également très à coeur les intérêts des pauvres et des défavorisés et, même s'il était né dans un milieu relativement aisé, il a consacré une bonne partie de sa vie professionnelle et politique à rétablir l'égalité dans notre pays. Nous savions que c'était un homme extrêmement compétent, très sensible, très cordial, doué d'un sens de l'humour extrêmement contagieux. C'était un «homme civilisé» au meilleur sens du terme.

• (1510)

Les libéraux se souviennent de l'influence qu'il a exercé en vue du renouvellement de notre parti, de 1958 à 1968. Il était parmi les personnalités que nous préférions. Dans sa biographie de M. Gordon, Denis Smith le qualifiait de «gentil patriote». Il adorait le Canada qu'il servait si bien et avec tant d'altruisme.

Personnellement, je suis fier de l'avoir connu et de l'avoir eu pour ami et pour conseiller. Je présente à sa veuve, Liz, et à ses trois enfants mes plus sincères condoléances et mon admiration totale, au nom de mon parti, de tous ses amis des différents partis et en mon propre nom.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'est pas nécessaire d'approuver toutes les initiatives et les prises de position de Walter Gordon pour respecter profondément sa contribution à l'égard de son pays, de son parti et de notre Parlement. Il a à son actif des réalisations exceptionnelles tant sur la scène publique que dans le secteur privé. Au nom du gouvernement, de mon parti et du premier ministre (M. Mulroney), je tiens à me joindre au très honorable chef de l'Opposition (M. Turner) pour exprimer mon regret.

Décès de l'hon. Walter Gordon

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Walter Gordon. Il a fait une carrière remarquable à la fois dans les secteurs public et privé. Comme l'a dit le très honorable chef de l'Opposition, il a été l'un des principaux comptables agréés du Canada et il est devenu ensuite l'un de nos principaux conseillers en gestion.

Cependant, c'est vraiment dans le secteur public, au service du pays, que Walter Gordon s'est le mieux distingué. Tout d'abord à la tête d'une commission royale importante, souvent controversée mais fortement imaginative et totalement canadienne, chargée d'examiner l'avenir économique de notre pays, ensuite en tant que ministre du Cabinet et, enfin, pas simplement en tant qu'artisan de la renaissance du parti libéral au début des années 60, mais aussi en tant que force active autour de laquelle se sont regroupés les réformateurs désireux de donner un nouveau souffle et de nouvelles perspectives à ce parti, auquel il a su donner une nouvelle orientation. Il était bien entendu un Canadien nationaliste engagé et convaincu.

Je pense à Walter Gordon comme à un réformateur, un homme prêt à remettre en question les vieux principes et aussi à faire tout son possible pour les modifier. Je pense à lui en tant qu'homme d'honneur qui était prêt à respecter les préceptes les plus élevés de la vie parlementaire canadienne, même lorsque cela lui était difficile. Pendant toute sa vie, il a agi en parfait gentleman, il a servi de modèle aux autres sur la scène publique et d'exemple à tous les Canadiens. Au nom du premier ministre et de tous les membres de mon parti, je tiens à exprimer nos condoléances à sa veuve et à sa famille et à leur témoigner notre respect pour l'exemple qu'il a donné à notre pays.

Des voix: Bravo!

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais me joindre au chef de l'Opposition (M. Turner) et au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et rendre moi aussi hommage à l'hon. Walter Gordon. Tout ce que l'on a dit de lui est tellement vrai. Si vous le permettez, je voudrais ajouter une touche personnelle à ce qui a été dit.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures mentionnait la façon dont Walter Gordon dirigeait et stimulait l'élément réformiste du parti libéral. J'appartenais à ce parti à l'époque et, pour moi comme pour beaucoup d'autres qui y avaient adhéré récemment, il n'y avait pas de doute qu'il était le phare. Pour moi, ce qui avait commencé à la conférence de Kingston s'est poursuivi pendant toute notre période commune à la Chambre.

Alors que je n'étais qu'une députée du cinquième rang, au bout de la Chambre, j'étais presque directement derrière Walter Gordon. Il avait rassemblé une bande de jeunes Turcs, comme on nous appelait parfois, qui s'intéressaient à une réelle réforme économique et sociale au Canada. Il avait des réunions avec nous à intervalles réguliers et il nous faisait participer aux discussions des projets de loi qu'il allait présenter au Parlement. Je me rappelle par exemple du projet de loi créant le Conseil économique du Canada et de bien d'autres mesures présentées pendant qu'il était ministre des Finances. Il nous donnait vraiment l'impression que nous appartenions au système. Je parle des années 1963, 1964 et 1965, il y a donc bien longtemps.

C'est pendant cette période qu'il nous a encouragés à penser réellement, certains d'entre nous pour la première fois, à ce que représentait vraiment le Canada, à notre glissement vers le continentalisme, au besoin d'une stratégie économique indépendante, à la nécessité de conserver la propriété de nos ressources et de nos industries secondaires, ainsi qu'à une politique étrangère indépendante. Il y avait des aspects de cela dans la Commission royale sur les perspectives économiques du Canada, à la fin des années 1950, et à la conférence de Kingston, mais ces idées ne se développèrent que lorsqu'il fut ministre des Finances et simple député durant les années 60.

C'était en fait un «aimable patriote» comme l'a si bien dit le professeur Denis Smith dans sa biographie. Je suppose que c'est une des raisons pour lesquelles les personnes qui n'étaient pas d'accord avec lui l'aimaient bien. Tout le monde l'aimait dans ce pays; il n'était peut-être pas toujours aussi apprécié chez nos voisins du Sud, mais il était toujours respecté. Lorsqu'il a formé le Comité pour l'indépendance du Canada, dont moi et bien d'autres députés ici présents étaient membres voire membres fondateurs, il a fait preuve de beaucoup d'esprit d'initiative. Il a fait comprendre aux Canadiens qu'il fallait une stratégie économique typiquement canadienne et que le Canada devait être le plus possible maître de son économie.

Il se préoccupait également du sort des défavorisés. Il a prôné le progrès social avec la même vigueur que l'indépendance économique et qu'une politique extérieure indépendante. Il a exercé une énorme influence sur beaucoup de députés. J'ai vraiment eu un choc en apprenant qu'il était décédé samedi, car je lui avais parlé il n'y a pas bien longtemps. C'est une grande perte pour le Canada et pour tous les députés de tous les partis et non seulement pour les Canadiens mais pour ceux de bien d'autres pays du monde.

Au nom de tous les néo-démocrates qui avaient déjà une très haute opinion de Walter Gordon au cours des années 60 et essayaient de l'inciter à venir les rejoindre, je tiens à dire que son décès nous attriste profondément et à présenter nos plus sincères condoléances à sa veuve, Liz, et à sa famille.

Des voix: Bravo!

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comme l'a dit le très honorable chef de l'Opposition officielle (M. Turner), Walter Gordon avait été député de Davenport jusqu'en 1968. Il était arrivé à Ottawa en 1962 et avait aidé l'ancien premier ministre, M. Pearson, à ramener les libéraux au pouvoir au début des années 60. Walter Gordon a mené bien des batailles. C'est son sens aigu de la justice qui l'avait amené à offrir aux Canadiens un bon système de sécurité sociale. Il était gagné à la cause de la défense des plus faibles de la société. Il a joué un rôle important dans le mouvement de canadianisation de notre économie. Il a été l'instigateur d'une grande politique qui a abouti à la création de la Corporation de développement du Canada et de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et il était un partisan enthousiaste du Programme énergétique national.

• (1520)

Walter Gordon était un homme d'une intégrité absolue, un homme dévoué à la défense de l'intérêt public. Il était réservé et même timide, mais il nourrissait pour le Canada une grande passion que nous, néo-Canadiens de Toronto, comprenions bien. Le décès de Walter Gordon crée un vide dans le mouvement de défense de la souveraineté canadienne. Il laisse un vide dans le mouvement en faveur du désarmement et de la paix. Il laisse un vide dans le mouvement de défense et de renforcement de la souveraineté canadienne.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je demande aux députés de se lever et d'observer une minute de silence.

(*La Chambre observe alors une minute de silence.*)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'ABSENCE DE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'OUEST DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nystrom:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir omis d'établir une stratégie de développement économique à long terme pour l'ouest du Canada qui permettrait, entre autres,

1) de faire face aux graves difficultés que connaît le secteur agricole, surtout en ce qui a trait à la chute des prix des céréales qui a dévasté la communauté agricole;

2) d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de l'industrie forestière, notamment la conservation et la gestion des ressources forestières pour les générations à venir;

3) d'adopter une politique réaliste et pratique pour relancer le secteur de l'énergie, dont le déclin a occasionné tant de difficultés à l'Albertain moyen;

4) d'engager le gouvernement à appliquer une politique pouvant soutenir la diversification de l'économie et le développement du secteur secondaire;

et qu'elle signale que, faute d'engagements fédéraux de cette nature à l'égard de l'ouest du Canada, cette région continuera à souffrir d'un taux de chômage inacceptable et ses habitants, à éprouver de graves difficultés économiques.

M. le Président: Je donne la parole au vice-premier ministre (M. Mazankowski) qui a commencé son intervention avant la pause.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je reprends le débat sur la motion extrêmement importante du député de Yorkton—Melville en faisant remarquer que la propension au pessimisme et au négativisme qui caractérise le Nouveau parti démocratique m'agace parfois. La Chambre n'a pas oublié que lorsque nous avons annoncé l'aide de 1 milliard de dollars aux céréaliers, le Nouveau parti démocratique l'a tournée en dérision, quand il ne l'a pas carrément condamnée. Les députés de

ce parti ont tout de suite semé la méfiance et le doute en essayant de faire croire aux Canadiens et aux agriculteurs, en particulier, que cette aide ne serait pas consentie ou que l'argent serait retiré d'autres programmes agricoles, comme le programme de stabilisation, qu'il s'agirait d'un prêt ou de fonds provinciaux. Ils ont demandé si c'était de l'argent frais et où nous le prendrions.

A partir du 3 octobre 1986, le hansard est rempli de ces attaques méchantes dont le gouvernement et surtout le premier ministre ont été l'objet pour être venus au secours des agriculteurs de l'Ouest. Ce genre de comportement trompeur est honteux, surtout quand nous essayons tous de faire de notre mieux pour régler ces problèmes.

Le fait est que les fonds sont distribués de la façon préconisée par les producteurs. C'est la première fois dans toute notre histoire que les agriculteurs coopèrent ainsi avec le gouvernement et l'aident à solutionner ce problème très important. Le dialogue se poursuit, n'en déplaise à ceux que mon bon collègue, le ministre des Transports (M. Crosbie), appelle les jacassiers nababs du négativisme. Nous continuons à travailler avec les agriculteurs. Le 5 mars, après s'être entretenu avec 55 représentants de 35 organisations agricoles, le ministre de l'Agriculture a émis un communiqué faisant état du progrès accompli. Il faut placer ces choses-là dans leur contexte.

Nous savons tous que les problèmes de l'ouest du Canada ne sont ni simples, ni faciles à résoudre. Il faudra que le gouvernement, le monde des affaires, les travailleurs et tous les secteurs de l'économie collaborent pour trouver une solution cohérente à long terme, contrebalancée par des mesures fermes et résolues sur la scène internationale.

Notre parti a pris cette initiative pendant la récession de 1983, reconnaissant même alors les défis et les obstacles auxquels l'Ouest faisait face. Nos efforts ont mené à la déclaration de Prince-Albert dans laquelle on préconisait une série de politiques pour promouvoir le développement économique des secteurs clés de l'Ouest. Nous avons alors pris 52 engagements précis. Nous avons respecté 14 des 16 engagements sur l'agriculture, dix des 12 sur l'énergie, quatre des six sur les mines et huit des neuf sur le transport du grain. En tout, nous avons respecté 43 des 52 engagements.

Depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons pris beaucoup d'autres initiatives pour combler des besoins urgents comme les paiements lors de la sécheresse, les interventions sur les importations de boeuf de la CEE et d'ailleurs, et la suppression des taxes injustes dans le secteur énergétique. L'élimination de la taxe sur le carburant agricole représente quelque 33,75 cents le gallon. J'ai remarqué avec intérêt que le député de Yorkton—Melville, en préconisant un prix plancher pour le pétrole, voulait relever le prix du carburant agricole, ce qui créerait des pressions à la hausse.

Notre action sur le loyer de l'argent est un autre élément important de notre politique. En 1982-1983, les taux d'intérêt fluctaient entre 22 et 24 p. 100. Aujourd'hui, le taux d'escompte de la Banque du Canada est de 7,14 p. 100, son niveau le plus bas en 14 ans. Nous avons accordé une exemption sur les gains en capital aux agriculteurs, nous avons adopté des programmes de réduction des taux d'intérêt et nous avons mis sur pied des comités chargés d'examiner les dettes agricoles. Nous avons modifié la Loi de stabilisation concernant le transport du grain de l'Ouest et la Loi de stabilisation du grain. Nous avons démantelé le Programme énergétique national et l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Nous avons supprimé la disposition confiscatoire de rétroparticipation.

Il y a eu beaucoup d'initiatives—elles ne sont pas la panacée ni individuellement ni peut-être collectivement, mais elles sont une nette amélioration. La Déclaration de Prince-Albert a démontré la volonté de notre gouvernement de relever les défis qui se posent à l'Ouest du pays. Nous nous sommes occupés des dossiers avec l'idée de nous appuyer sur nos points forts, et la réussite obtenue dans l'exécution de ces engagements nous fournit des points d'appui pour faire plus.

Depuis 1984 beaucoup d'autres initiatives ont été prises en harmonie avec la Déclaration de Prince-Albert. Avec l'escalade de la guerre des subventions céréalières que se livrent les États-Unis et la Communauté économique européenne, nous avons prévu pour un milliard d'assistance. Nous avons accéléré l'abolition de la TRPG. Nous avons réalisé un accommodement avec les États-Unis sur la question des résineux et du bois d'oeuvre. Cet arrangement a reçu l'appui de tous les premiers ministres de l'Ouest. Nous avons lancé une initiative commerciale historique qui revêt une signification cruciale pour l'ouest du Canada.

Nous avons mis en marche la nouvelle Loi sur les transports. Le député a dit trois ou quatre fois qu'il fallait s'occuper des problèmes de transport et des éléments discriminatoires de notre système actuel de transport. Une fois pour toutes, avec l'adoption de la nouvelle Loi nationale sur les transports, la discrimination tarifaire dans l'ouest du Canada va être une chose du passé. Pourquoi les néo-démocrates sont-ils contre? Les deux questions tout à fait fondamentales dont nous nous occupons dans l'ouest du Canada, le dossier des échanges et le dossier des transports, sont combattues avec acharnement par le NPD. Il devrait avoir honte de son attitude.

Nous nous sommes lancés dans les voies et les moyens d'utiliser en plus grande quantité le charbon de l'Ouest en Ontario. Des contrats de matériel de haute technologie pour les systèmes d'alerte dans le Grand Nord ont été confiés à *Microtel Systems* de Colombie-Britannique. Le marché du CF-5 a été adjugé à Winnipeg, avec retombées pour Edmonton. Le marché du CF-18 a eu des retombées correspondantes pour Edmonton. La frappe de la nouvelle pièce de un dollar a été confiée à l'usine Sherritt-Gordon de Fort Saskatchewan. Ce sont tous là des éléments importants pour la diversification de l'économie de l'Ouest canadien.

• (1530)

Nous avons signé avec les gouvernements des quatre provinces des accords sur l'aménagement urbain, l'irrigation, le tourisme, la transformation de la production agricole, l'expansion industrielle, les sciences et la technologie, l'exploitation forestière et les petites entreprises. Depuis le début de l'année, nous avons annoncé que *Versatile Pacific* allait construire un nouveau brise-glace *Polar 8* dont le coût sera de l'ordre de 350 millions de dollars, ce qui représente une initiative très importante. Nous avons annoncé des achats d'huile de colza pour une somme de 100 millions à l'intention de l'Aide alimentaire. Nous avons facilité et favorisé la vente de la société *Versatile Farm Equipment* qui sera réinstallée de façon permanente à Winnipeg. Ce sera avantageux pour l'Ouest comme tel et pour l'agriculteur de l'ouest du Canada.

Nous avons fait beaucoup d'annonces au sujet de l'exploitation forestière. Mon collègue, le ministre d'État (Forêts et Mines) (M. Merrithew), a annoncé un programme de 13 millions de dollars mis sur pied de concert avec son homologue de la Colombie-Britannique en vue de réaliser un accord fédéral-provincial pour l'exploitation des ressources forestières ainsi qu'un programme d'échanges scientifiques et technologiques. Le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a annoncé l'établissement d'un parc national dans l'île Vancouver sur le littoral du Pacifique.

Ce sont là toutes des initiatives fort importantes. Le temps ne me permet pas de donner plus de précisions. Qu'il me suffise d'ajouter que nous continuerons à dépister les problèmes et à collaborer avec les gouvernements des provinces et l'industrie pour régler ces questions du plus haut intérêt.

Je voudrais traiter brièvement de la question de l'énergie, parce qu'elle a été soulevée. J'ai pris un certain intérêt à la mesure proposée par le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), car à mon avis elle ferait monter le prix des combustibles, spécialement des combustibles agricoles. Je puis informer la Chambre qu'il y a des entretiens poussés qui se déroulent avec le gouvernement de l'Alberta, d'autres gouvernements provinciaux et l'industrie, au sujet du secteur énergétique qui traverse une période très difficile. Nous avons parlé de la nécessité d'attirer des investissements, de la nécessité de stimuler les forages, la prospection et le développement. Je puis informer la Chambre que ces entretiens se déroulent fort bien. Je suis persuadé que dans un avenir pas trop lointain, une importante décision va être annoncée pour ce qui est de s'occuper des besoins du secteur énergétique de l'ouest du Canada.

Pour ce qui est de la diversification de l'Ouest, depuis deux ans et demi nous avons tenu compte de la situation, malgré les circonstances financières très tendues. Je remarque que le député a parlé des difficultés éprouvées par les gouvernements des provinces en matière de déficit. Comme le député a joué un rôle dans la création de la dette imposée aux Canadiens pendant les quatres années où lui et son parti ont appuyé le gouvernement libéral de l'époque, il devrait savoir que la dette publique nette est passée de 85 à 200 milliards dans ces quatre années. C'est scandaleux. Maintenant le député et son parti sympathisent avec les gouvernements des provinces, mais ce sont eux les architectes des énormes déficits.

Ce qui est également à noter, c'est que le budget du gouvernement néo-démocrate du Manitoba s'en prend surtout aux personnes à revenus modestes.

M. Keeper: Ce n'est pas vrai.

M. Mazankowski: Le Budget du ministre des Finances Eugene Kostyra va imposer à la mère célibataire qui gagne 27 000 $ par année une augmentation d'impôt de 21 p. 100. Je dis que c'est une honte.

M. Keeper: Le ministre sait pertinemment que ce n'est pas vrai.

M. Mazankowski: Nous reconnaissons que nous devons faire davantage pour redonner du dynamisme à l'économie de l'ouest du Canada. Nous entendons poursuivre nos efforts d'une façon globale et ordonnée.

A l'occasion du discours de trône de septembre dernier, le gouvernement fédéral a pris l'engagement de favoriser tout spécialement la diversification de la base économique de l'ouest du Canada, engagement que le premier ministre (M. Mulroney) a confirmé par la suite. L'ouest du Canada regorge de ressources physiques, financières et humaines. Le gouvernement fédéral s'est engagé à jouer un rôle de premier plan dans les tentatives visant à mettre en oeuvre ces ressources, à triompher des obstacles, et à relever les défis.

Le gouvernement, je l'ai déjà dit à la Chambre, doit présenter sous peu, à l'intention de l'Ouest, une initiative économique faisant partie intégrante de sa stratégie de développement régional. Cette initiative fournira un cadre à la croissance de toutes les régions de l'Ouest. Il est en train de l'élaborer conformément à l'échéancier économique général qu'il a établi en novembre 1984. Nous entendons poursuivre nos efforts pour rechercher de nouveaux débouchés à nos secteurs extractifs traditionnels, que ce soit par le moyen de la transformation secondaire du bétail, des forêts et des mines, ou par la diversification des cultures, l'aquaculture, la pénétration des marchés ou l'accroissement de la productivité. Si nous voulons que les secteurs extractifs continuent de jouer un rôle important dans notre économie, nous devons multiplier nos débouchés sur les marchés mondiaux. A ce propos, il importe de réduire les obstacles qui s'opposent au commerce. En outre, nous avons pour objectif de découvrir ces nouveaux débouchés dans de nouveaux secteurs de haute technologie, et les secteurs clés du secondaire et des services comme la pétrochimie, l'aérospatiale, les transports, le tourisme et les services financiers.

Selon nous, l'ouest du pays pourrait devenir un chef de file mondial dans le domaine de la technologie, dans des secteurs comme la recherche médicale, la biotechnologie, la microélectronique et le reste. Nous devons découvrir ces débouchés et travailler de concert avec les gouvernements provinciaux, l'industrie et nos universités, afin d'en profiter. Les initiatives précises prévues dans le cadre du programme de développement de l'Ouest seront annoncées en temps voulu. On tiendra compte des principes directeurs suivants. Le secteur privé sera considéré comme le moteur de la croissance économique. L'amélioration des échanges commerciaux et la disparition des obstacles à la croissance sont vraiment importants dans le cadre de cette initiative. Il faut créer un climat favorable aux investissements, afin d'attirer de nouveaux capitaux dans l'ouest du pays. Nous mettrons également l'accent sur un accroissement de la productivité et le développement technologique. Par dessus tout, et cela va dans le sens de ce qui précède, la coopération fédérale sera essentielle.

Ce ne sont là que quelques-unes des éléments clés sur lesquels je voudrais me pencher davantage. Malheureusement, le temps me presse.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Madame la Présidente, je vais donner au ministre la possibilité d'apporter des précisions sur ces questions. Au cours de la période des questions, je lui ai posé une question concernant le bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. J'ai en main une note de service sur cette question. Le bureau est situé au 4e étage de l'Institut canadien de technologie industrielle, au 435 de l'avenue Ellis, c'est-à-dire dans l'immeuble du Conseil national de recherches, à Winnipeg. J'ai une liste des 15 personnes qui sont censées travailler dans ce bureau, notamment le président, responsable des industries extractives, John Blackwood et le co-président, responsable du secteur de la fabrication et des services, Anthony Reynolds. Les noms du personnel de soutien figurent également sur ma liste. Comme je l'ai dit, il y a 15 noms énumérés ici, plus ceux des personnes qui travaillent aux centres de données et de traitement. Je connais leur numéro de pièce et leur numéro de téléphone.

Je voudrais demander au ministre s'il pourrait nous donner des détails sur ce que font ces personnes. Je crois comprendre qu'elles sont dans ces bureaux depuis quelques mois. Lorsque j'en ai parlé au ministre en février, il n'a vraiment ni confirmé ni nié leur existence. Mais à l'occasion de la période des questions aujourd'hui, il a déclaré que ces personnes étaient le fruit de mon imagination. Si c'est le cas, je voudrais qu'il nous explique ce grand mystère. Le ministre peut-il nous dire en détail ce que font ces gens et en quoi consiste leur mandat? Travaillent-ils dans le cadre de son initiative économique de l'Ouest, de son programme de développement de l'Ouest? Dans l'affirmative, pour combien de temps? Va-t-on leur accorder un plus grand pouvoir de dépenser et ce qui s'ensuit? Dans l'ouest du Canada, nous aimerions vraiment savoir ce que le gouvernement envisage au juste.

J'ai cru comprendre en parlant à des personnes clés qu'on avait prévu à l'origine une présentation audiovisuelle pour faire connaître cette initiative dans l'Ouest. Ce projet a-t-il avorté? Pourquoi le ministre prétend-il que c'est le fruit de mon imagination? S'agit-il d'une autre fumisterie affublée d'un titre ronflant? A mon avis, ces personnes font la même chose que celles qui travaillent au MEIR, le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Est-ce que c'est la même chose avec simplement une façade ronflante inventée pour l'Ouest à des fins politiques par le parti conservateur? Sinon, dites-nous donc ce que font ces gens-là.

M. Mazankowski: Madame la Présidente, le député s'obstine à répandre des faussetés et à faire des déclarations inexactes. Tout d'abord, je n'ai pas laissé entendre que ces gens étaient le fruit de son imagination. Je ne sais trop de quelles personnes il parle. J'ai déclaré que le bureau de la diversification était le fruit de son imagination. Le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) suppose que le député veut parler du Centre de technologie industrielle et du fait qu'il s'agit d'employés du Conseil national de recherches. Les propos du député ne contiennent aucune vérité et n'ont aucun fondement. Il n'existe pas de bureau de la diversification à Winnipeg. Je peux l'affirmer en cet instant même.

Le fait est que certains projets ont été entrepris par l'entremise des services généraux du bureau de l'Expansion industrielle régionale. Ce bureau prépare une synthèse de suggestions et d'idées qui ont été avancées. Il y a également d'autres groupes au Bureau du Conseil privé qui organisent certaines idées. La déclaration du député voulant que des gens soient déjà sur place et planifient une adroite campagne de publicité est le genre de non-sens et d'absurdités qui sèment la confusion au sein de la population et faussent le débat à la Chambre. J'aimerais que le député s'abstienne de faire ce genre de déclarations.

• (1540)

M. Keeper: Madame la Présidente, le ministre pourrait-il ne pas se contenter simplement des notes que lui transmettent ses collaborateurs. Ce bureau se trouve dans ma circonscription de Winnipeg. Nous avons reçu des appels de gens qui y travaillent. Ils l'ont qualifié de service des initiatives relatives à l'Ouest ou de développement de l'Ouest. J'exhorte donc le ministre à examiner plus à fond la question.

En outre, pourrait-il revenir sur la déclaration qu'il a faite tout à l'heure, lorsqu'il a affirmé que le budget du Manitoba s'en prenait surtout aux plus défavorisés. Manifestement, il déforme complètement les faits au sujet des véritables répercussions de ce budget.

Selon moi, le ministre se fonde sur ce qu'on a dit au lendemain du budget dans le *Winnipeg Free Press* ou le *Winnipeg Sun*, et je peux donc comprendre comment il a été induit en erreur. Cependant, je tiens à lui signaler que ce budget s'en prend davantage aux gens à revenu élevé, tout en venant en aide aux pauvres. Je prie le ministre de bien vouloir procéder aux vérifications qui s'imposent.

M. Mazankowski: Madame la Présidente, tout d'abord, je n'ai pas à compter sur qui que ce soit pour mes notes. Je les prépare moi-même et mes réponses demeurent les mêmes. Je me fiche de savoir qui appelle qui ou le nom dont les intéressés se servent, mais je persiste à dire qu'il n'existe pas de bureau de ce genre à Winnipeg, et je ne cesserai de le répéter. Ce genre de question ne mérite pas vraiment qu'on y réponde davantage.

En ce qui a trait à l'accusation du député selon laquelle je déforme les faits, j'ignore comment je pourrais faire pire que mes vis-à-vis; ce sont des champions en la matière. Je suis heureux d'avoir à nouveau l'occasion de vous faire part de ce qu'on disait en manchette dans le numéro du 22 mars du *Winnipeg Free Press*; voici: «Le budget néo-démocrate s'en prend surtout aux plus défavorisés». L'article dit notamment ceci:

> Le budget du ministre des Finances Eugene Kostyra va imposer à la mère célibataire qui gagne 27 600 par an une augmentation d'impôt de 21 p. 100.

Des voix: Oh, oh!

M. Foster: Le vice-premier ministre a . . .

M. Keeper: C'est un compte-rendu déformé.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je suis sûre que la Chambre aimerait entendre les propos du député d'Algoma.

M. Foster: Madame la Présidente, le débat jusqu'à maintenant a démontré, je pense, que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) compte sur une équipe de travail installée dans l'édifice du Centre national de recherches à Winnipeg. C'est vraiment dommage, alors que nous avons là-bas un laboratoire de recherche, d'y avoir installé une bande de bureaucrates. Je ne m'oppose pas à ce que des bureaucrates élaborent à l'intention de l'Ouest un programme de diversification. Cependant, je trouve que c'est vraiment du gaspillage que d'installer des bureaucrates dans ce laboratoire qui devrait être occupé par des scientifiques. Le ministre devrait voir à ce que ce laboratoire serve à de la recherche de pointe et effectue les travaux pour lesquels il a été conçu au lieu d'y installer simplement des bureaucrates.

Quand le ministre annoncera son programme de diversification un peu plus tard au cours du printemps, ainsi qu'il l'a promis il y a quelques semaines dans le *Western Producer*, va-t-il redonner au MEIR les 2 milliards par an de crédits qu'il lui a enlevés, de façon que cette diversification puisse s'accomplir dans l'Ouest et ailleurs?

J'ai deux brèves questions concernant tout le secteur pétrolier. Pourquoi le vice-premier ministre a-t-il refusé de fournir, en parts égales avec le gouvernement de l'Alberta, la garantie de prêts que Syncrude avait demandée? Et le vice-premier ministre pourrait-il nous dire pourquoi le ministre des Finances (M. Wilson) n'a pas prévu dans son Budget l'allocation qui, selon des groupes comme l'IPAC, entraînerait des dépenses nettes de quelque 60 millions de dollars, créerait environ 20 000 emplois, et fournirait 2 000 puits supplémentaires à l'emploi et à la production cette année? Le vice-premier ministre pourrait-il préciser à l'intention des Canadiens de l'Ouest et des députés pourquoi le gouvernement a refusé d'appuyer ces deux projets dont le besoin se faisait désespérément sentir?

M. Mazankowski: Madame la Présidente, j'ai beaucoup d'estime pour le député d'en face. Tous les deux nous avons été élus ensemble pour la première fois. Il est assez intelligent et assez fin politique pour ne pas avoir à emprunter les boniments des néo-démocrates pour poser une question.

Je lui répèterai qu'il n'y a pas de bureau de diversification de l'Ouest à Winnipeg chargé d'élaborer un programme à cette fin. Je vais dire au député où on élabore ce programme. C'est dans mon bureau, avec l'aide du MEIR et d'autres fonctionnaires, et en consultant essentiellement les députés de l'Ouest. Les députés d'en face peuvent dire tout ce qu'ils veulent. Quel que soit le programme de diversification de l'Ouest qui sera présenté, il ne proviendra certainement pas de ce bureau, je peux les rassurer dès maintenant.

Quant à Syncrude, le député devrait savoir tout d'abord que cette société n'a jamais demandé la participation du gouvernement fédéral. C'était le gouvernement provincial qui l'a demandée. Le projet Syncrude a bénéficié jusqu'à présent d'une grande participation fédérale. Une autre phase de ce projet va être entreprise ultérieurement et ces mêmes responsables ont indiqué clairement qu'ils apprécieraient l'aide du gouvernement fédéral également pour cette phase.

Autre raison, cela n'aurait aidé que ce projet particulier et qu'on estimait très important, comme le député l'a indiqué dans sa troisième question, de résoudre les problèmes de l'industrie pétrolière traditionnelle, de poursuivre la prospection et l'aménagement et d'obtenir des investissements supplémentaires pour pouvoir poursuivre cette mise en valeur. C'est dans ce contexte que nous nous sommes mis au travail avec l'industrie et le gouvernement provincial en vue d'essayer d'établir un programme qui servirait à revitaliser le secteur énergétique dans l'intérêt à la fois de l'Alberta et du pays tout entier, en permettant un approvisionnement suffisant et sûr et en créant de nombreux emplois, comme le député l'a dit.

M. Shields: Madame la Présidente, comme le sait le vice-premier ministre (M. Mazankowski), le Programme énergétique national qui a été imposé à l'ouest du Canada et aux ressources de cette région par le parti libéral, et qui a été soutenu à fond et officiellement par le Nouveau parti démocratique, a donné lieu à un tragique gaspillage de ressources humaines et d'occasions d'exploiter notre richesse énergétique. Le vice-premier ministre saura également que le 30 janvier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a convié à des entretiens tous les ministres de l'Énergie de notre pays. Je me demande si le vice-premier ministre a quelque chose à dire sur ces deux points?

M. Mazankowski: Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de rappeler les torts très graves infligés à l'ouest du Canada par les libéraux et les néo-démocrates qui ont imposé le Programme énergétique national. Il n'y a pas eu qu'une seule taxe, mais plusieurs. Il y a eu la taxe sur le gas naturel et les liquides extraits du gaz naturel, la taxe sur les recettes pétrolières supplémentaires, la redevance d'indemnisation pétrolière, la taxe à l'exportation et le prélèvement spécial de canadianisation qui ont représenté ensemble une ponction de 4,5 à 5 milliards de dollars par an sur le secteur énergétique de l'Ouest. Nous ne mettons plus cette industrie à sac. Au contraire, nous l'aidons et nous continuerons de l'aider pour assurer aux Canadiens, et les approvisionnements et les emplois dont ils ont besoin.

L'Accord de l'Ouest a été élaboré avec la bénédiction des provinces productrices et de l'industrie également. Le recul tragique des cours pétroliers nous force à faire plus encore, mais c'est ce que nous faisons et que nous continuerons de faire.

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Madame la Présidente, je voudrais surtout parler de la négligence du gouvernement envers notre industrie forestière, et comme je vient de la Colombie-Britannique, je suis forcément très inquiète des conséquences d'une telle négligence.

• (1550)

D'après le ministre qui vient de parler, les promesses ont été pour la plupart tenues, et notamment celles visant le secteur forestier. Je me demande à quoi il peut bien songer. Au nombre de ces promesses, je constate que, le 5 juillet 1984, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré à Prince-Albert qu'un gouvernement conservateur reconnaîtrait l'importance économique frappante du secteur forestier. Dans le guide électoral de leur parti et dans d'autres discours prononcés par le premier ministre, les conservateurs ont promis de créer un nouveau ministère fédéral des forêts. Nous nous en sommes tous réjouis car nous pensions que, comme ce secteur est le principal exportateur du Canada et vu son importance au chapitre de l'ensemble de nos exportations, la négligence dont les gouvernements précédents avaient fait preuve à son égard serait enfin réparée. Pour corriger la situation, il faudrait notamment qu'il existe à Ottawa un ministère, et non pas simplement un ministre d'État, qui aurait l'entière responsabilité du développement de l'industrie forestière, de la sylviculture, du reboisement et de la gestion des forêts au Canada.

Nous attendons depuis 1984 la création d'un ministère des forêts à part entière. Nous n'avons eu droit qu'à un ministre d'État aux Forêts qui ne fait le poids ni au Cabinet, parce qu'il n'a pas de ministère comme tel, ni comme interlocuteur valable au Canada. Le rôle qu'il aurait pu jouer dans l'intérêt du secteur forestier a même été réduit du fait qu'il est également le ministre d'État aux Mines. Il est responsable de deux secteurs et, puisque l'industrie minière est tout aussi mal en point que l'industrie forestière, le gouvernement fédéral devrait probablement s'en occuper davantage q'il ne l'a fait. Lorsque le gouvernement déclare avoir tenu ses promesses électorales, dans le secteur forestier notamment, je ne puis faire autrement que de demander pourquoi nous n'avons pas encore un vrai ministère des Forêts au fédéral.

Ce que nous avons appris récemment sur l'industrie forestière de la Colombie-Britannique surtout est pour le moins alarmant. Je voudrais parler du rapport paru il y a quelque mois du projet d'analyse économique et politique de la forêt de l'Université de la Colombie-Britannique rédigé par Sten Nilsson sous la direction de Peter Pearse. L'auteur affirme qu'à moins qu'on ne prenne immédiatement des mesures pour revitaliser son industrie forestière, la Colombie-Britannique connaîtra un désastre économique dans 15 ans. Il prévoit qu'il y aura peu d'usines, de contreplaqué dans la province, s'il en reste, et que la production de bois d'oeuvre, de pâte et de papier journal diminuera considérablement. Il prévoit aussi que près de 7 000 emplois directs disparaitront dans l'industrie forestière en plus des 17 000 emplois directs et plus qui ont déjà disparu.

Il signale aussi que le volume annuel de bois disponible en Colombie-Britannique, qui est maintenant d'environ 75 millions de mètres cubes, sera réduit à 67 millions de mètres cubes et que, même en améliorant la productivité, cela signifiera une réduction de 5 à 10 p. 100 de la pâte et de 5 p. 100 du bois d'oeuvre. Il ajoute que le volume du bois d'oeuvre pourrait descendre au niveau catastrophique de 44 millions de mètres cubes.

Comme je viens de le dire, le rapport prévoit que la plupart des usines de contreplaqué de la Colombie-Britannique fermeront leurs portes d'ici l'an 2000 et qu'il faut passer de la production du bois en vrac à celle des produits manufacturés. Cette transformation semble cependant à peine amorcée.

Le rapport indique surtout que l'industrie doit investir 35 milliards de dollars d'ici l'an 2000 dans le reboisement et la modernisation mais qu'elle ne peut pas réunir suffisamment de capitaux. C'est peut-être l'élément le plus grave de la situation de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique.

J'ai parlé il y a un instant du chômage qui sévit déjà dans l'industrie forestière et du fait que, selon le rapport de l'université de la Colombie-Britannique, la tendance ne fera que s'accélérer. Je reviens un instant aux promesses du gouvernement. Il avait promis de créer toutes sortes d'emplois. J'imagine que cela voulait dire des emplois dans l'Ouest, dans l'Est et dans toutes les régions du Canada. C'est bien difficile à croire, mais la Colombie-Britannique a maintenant un taux de chômage désaisonnalisé de 13,3 p. 100, alors que le taux national est de 9,6 p. 100.

Voyons maintenant ce qui se passe dans certaines régions particulières. Le taux de chômage est d'environ 18 p. 100 dans les Kootenays, de 17 à 18 p. 100 à l'intérieur de la province, dans l'Okanagan et à Kamloops, de 18 p. 100 sur l'île de Vancouver, de 14 p. 100 à Prince-Georges et dans le nord de la partie continentale et, ce qui est peut-être le plus étonnant, de 14 p. 100 dans le sud de la partie continentale de la province, dans la région métropolitaine de Vancouver. De fait, le taux était de 14,3 p. 100 en février dernier, soit plus que dans n'importe quel autre grand centre urbain. Le taux de chômage pour les jeunes est de 22 p. 100 en Colombie-Britannique. Les emplois promis n'ont pas été créés.

Quelques-uns d'entre nous avions espéré que les recettes produites par la taxe d'exportation sur le bois d'oeuvre imposée dans le cadre de l'entente signée avec les producteurs de bois d'oeuvre américains et que nous avions énormément contestée à l'époque serviraient à la sylviculture, au reboisement et au recyclage des travailleurs. Dans le cas de la Colombie-Britannique, cela devrait représenter de 360 millions à 400 millions de dollars par année. Nous avions espéré que cela stimulerait l'industrie forestière. En réalité, le gouvernement fédéral injectera 18 millions de dollars cette année dans le cadre de l'Entente fédérale-provinciale sur le développement des ressources forestières et la Colombie-Britannique y consacrera un montant équivalent. Quand nous avons vu combien la taxe fédérale à l'exportation du bois d'oeuvre rapporterait, bon nombre d'entre nous de ce côté-ci de la Chambre avons pensé que l'on pourrait faire ou que l'on ferait certainement quelque chose de concret pour relancer l'industrie forestière.

Comme je l'ai dit vendredi à la Chambre, nous avons été extrêmement déçus d'apprendre que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'affecterait que 36 millions de dollars de plus à la sylviculture, au reboisement et ainsi de suite. Je sais que, d'après l'exposé budgétaire et certains des discours du ministre des Finances (M. Wilson), le montant est censé être de 54 millions de dollars. Ainsi que je l'ai mentionné, une partie de cette somme, soit 18 millions, découle de l'Entente Canada—Colombie-Britannique concernant la mise en valeur des ressources forestières. L'argent frais provenant du droit à l'exportation fédéral ne s'élève donc qu'à 36 millions de dollars. Pourtant, je le répète, le droit à l'exportation sur le bois d'oeuvre va rapporter de 360 à 400 millions de dollars. Pas étonnant que le gouvernement de la Colombie-Britannique ait pu réduire son déficit. Il a simplement porté au compte général des sommes qui sont, à notre avis, de nature fédérale, puisque ce droit est imposé par le gouvernement fédéral, et il va les utiliser à diverses fins, notamment pour réduire son déficit. Les entreprises forestières elles-mêmes ont très mal réagi à cette façon de procéder du gouvernement créditiste.

• (1600)

Les passages suivants sont tirés du *Vancouver Sun* de vendredi dernier:

> Des porte-parole tant patronaux que syndicaux se sont dits fort «déçus» qu'on n'ait pas consacré directement à la sylviculture une partie plus importante des recettes de 350 millions de dollars provenant du droit sur nos exportations de bois d'oeuvre aux États-Unis.
>
> Les critiques les plus acerbes à propos du programme de reboisement proviennent de Jack Munro, président régional du Syndicat international des travailleurs du bois d'Amérique, qui accuse le gouvernement provincial d'avoir manqué à ses responsabilités envers le principal moteur de la croissance économique de la Colombie-Britannique.
>
> Selon Munro, «on aurait pu créer toutes sortes d'emplois forestiers non seulement dans la sylviculture et le reboisement, mais encore dans le secteur secondaire, pour la fabrication de produits qui restent encore à définir».
>
> On aurait pu investir beaucoup plus massivement dans le secteur forestier le revenu tiré du droit à l'exportation sur le bois d'oeuvre.
>
> «Nous manquons de pépinières, nous manquons d'arbres et, encore, le peu de pépinières que nous avons ferment leurs portes,» ajoute Munro.
>
> Mike Apsey, président du *Council of Forest Industries* de la Colombie-Britannique déplore, lui aussi, le fait que le gouvernement provincial n'ait pas engagé dans le reboisement davantage de fonds découlant des recettes d'exportation.
>
> «Si nous avons jamais été déçus, c'est bien maintenant», de dire Apsey. «Tous les représentants du milieu forestier de la province ont recommandé la création d'un fonds auquel on aurait consacré le produit du droit à l'exportation.»
>
> Art Gruntman, vice-président du Syndicat canadien des travailleurs du papier, soutient qu'il est «tout à fait inique» de verser la presque totalité des 350 millions de dollars dans les revenus généraux plutôt que de les consacrer au reboisement.
>
> «Je crois, dit-il, que la population de la Colombie-Britannique a le droit de s'attendre à ce que la majeure partie des revenus de la taxe à l'exportation soit consacrée au reboisement parce qu'il faut replanter des arbres. Nous sommes sur le point de manquer d'arbres.»

Je cite ces représentants de l'industrie forestière, madame la Présidente, parce qu'ils disent s'attendre à ce que la majeure partie, sinon la totalité, des recettes générées par la taxe à l'exportation du bois d'oeuvre aille à l'industrie forestière. C'est indubitablement ce qu'espérait la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) qui déclarait, le 5 février dernier, que nos forêts étaient entretenues de façon honteuse. Il ne fait aucun doute que si vous voulez remédier à la situation, si vous souhaitez le développement de l'industrie forestière et si vous voulez contrer la hausse du chômage dans cette industrie, alors vous, le gouvernement fédéral, auriez dû exiger des garanties de rendement pour l'argent que vous versez aux provinces. Le gouvernement fédéral aurait dû au moins exiger dans un accord écrit avec la Colombie-Britannique et avec les autres provinces qu'une portion donnée des revenus provenant de la taxe à l'exportation soit réinvestie dans l'industrie forestière.

Le secrétaire parlementaire de la ministre déclarait vendredi que ce serait dicter des conditions. Lorsqu'il accorde des fonds pour les soins de santé ou, anciennement, l'enseignement postsecondaire, le gouvernement fédéral émet des directives aux provinces pour l'utilisation de ces fonds. Je n'entends personne s'objecter et crier à la dictature lorsqu'il s'agit du système de soins de santé qui est un domaine de juridiction provinciale aux termes de l'AANB. Pourtant, le parti conservateur laisse entendre que, d'une certaine façon, on ne saurait garantir le rendement du produit de la taxe fédérale sur les exportations. Or cela est parfaitement ridicule, madame le Président. Comme je l'ai déjà fait valoir vendredi dernier, le premier ministre a été berné par son homologue provincial, M. Vander

Zalm qui se frotte les mains d'aise, car il aura le loisir de consacrer ces fonds à d'autres fins ou pour comprimer le déficit de sa province.

Cette situation ressemble beaucoup à celle de l'enseignement postsecondaire. Les députés savent pertinemment que jusqu'à ce que le gouvernement libéral, appuyé par l'opposition conservatrice, ait modifié les règles du jeu il y a une dizaine d'années de cela, les fonds fédéraux destinés aux provinces pour l'enseignement postsecondaire en vertu de la Loi sur les accords fiscaux devaient être effectivement consacrés à l'enseignement postsecondaire. Depuis, les provinces peuvent dépenser cet argent comme elles l'entendent.

M. Blenkarn: Pas vraiment.

Mme Jewett: Pratiquement comme bon leur semble. En fait, dans le cas de la Colombie-Britannique . . .

M. Blenkarn: La loi a été modifiée, vous vous en souvenez?

Mme Jewett: J'en parle dans un instant. Cette modification précise simplement qu'il faut déposer à la Chambre . . .

M. Blenkarn: C'est exact.

Mme Jewett: J'étais présente et j'ai voté en faveur de cette proposition. Il faut faire part à la Chambre de l'usage qui sera fait de ces fonds; il suffit simplement de déposer le document l'expliquant. Nous avions adopté une autre modification exigeant que les fonds soient utilisés aux fins prévues. Sauf dans le domaine de la santé et quelques autres, le gouvernement fédéral renonce à ses responsabilités en négligeant de s'assurer que les fonds fédéraux seront consacrés au moins dans une grande mesure aux domaines prévus. Voilà exactement ce qu'on aurait dû faire. Je ne pense pas qu'il soit trop tard. La taxe à l'exportation donnera lieu à d'autres recettes avant qu'on ne la transforme en droits de coupe ou que d'autres dispositions soient prises, mais il est vraiment peu probable, selon moi, que le gouvernement fédéral prenne des mesures en ce sens. Les répercussions favorables sur l'industrie forestière auraient été extrêmement importantes non seulement pour la Colombie-Britannique mais pour l'ensemble du Canada. Comme je l'ai signalé tout à l'heure, aucune autre ressource ne nous procure autant de recettes d'exportation. Une telle mesure aurait également favorisé la diversification de l'économie, qui constitue l'un des objectifs du gouvernement, selon le ministre.

Le fait d'avoir une politique forestière dynamique permettrait à une foule d'industries secondaires de s'épanouir. Comme Jack Munro l'a lui-même souligné:

> Des emplois de toutes sortes pourraient être créés dans l'industrie forestière, non seulement dans la sylviculture et le reboisement, mais aussi dans des industries secondaires, dans la fabrication de produits auxquels on n'a même pas encore pensé.

Le gouvernement parle beaucoup de diversification mais, de fait, il n'a rien fait, à ma connaissance, et il ne se vante même pas d'avoir fait quoi que ce soit, ni pour favoriser la croissance de la ressource forestière en Colombie-Britannique, ni pour en favoriser la diversification.

• (1610)

J'aurais aimé pouvoir consacrer quelques minutes à d'autres sujets. Je me contenterai de signaler comment le gouvernement fédéral administre les centres d'emploi du Canada. Il y réduit les effectifs au moment même où le chômage est à la hausse. Je trouverai l'occasion d'aborder cette question de façon plus détaillée à un autre moment.

M. Crofton: Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les commentaires de la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett). Elle a d'abord dit que le gouvernement fédéral n'avait rien fait pour répondre aux besoins de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique. Elle ne s'est malheureusement pas donné la peine d'ajouter que son parti avait été complice de l'ancien gouvernement qui a volé le Trésor du Canada, qui a fait les poches de tous les Canadiens et qui a laissé au gouvernement actuel un gâchis financier extrêmement difficile à surmonter. Je trouve très regrettable que les députés du NPD ne réussissent pas à vivre dans le monde réel.

La députée a dit que nous n'avions pas établi un véritable ministère des Forêts. Je regrette comme elle que nous n'ayons pas atteint ce but mais nous avons créé le ministère d'État aux Forêts, ce qui est beaucoup mieux qu'auparavant.

Le gouvernement a travaillé très fort pour négocier avec la Colombie-Britannique un accord ADER de 300 millions de dollars sur les forêts. Je ne me souviens pas que les députés de son parti aient dit quelque chose de favorable à ce sujet. C'était pourtant un autre important pas en avant pour répondre aux grands besoins de l'industrie forestière de la Colombie-Britannique.

Je voudrais parler en particulier de la taxe de 15 p. 100 à l'exportation qui rapporte au Canada environ 600 millions de dollars qui ne viendraient pas au Canada si les députés du NPD avaient obtenu ce qu'ils demandaient dans le débat. Ils ont combattu l'accord avec acharnement et se sont prononcés contre. On dirait qu'ils auraient préféré que les 600 millions de dollars soient versés au Trésor des États-Unis. La députée considère-t-elle maintenant que c'était une bonne idée? En tout cas, elle a beaucoup parlé de la façon dont nous devrions dépenser cet argent que nous n'aurions pas eu si nous avions écouté son parti.

Mme Jewett: Madame la Présidente, le député prétend-il qu'on devrait dépenser l'argent au gré de la Colombie-Britannique? C'est la vraie question. C'est une taxe fédérale à l'exportation et le député semble penser qu'on devrait l'employer à tout sauf à la sylviculture et au reboisement. Il contredit certainement la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) qui a répété trois fois qu'on comptait bien qu'une grande partie des fonds soit affectée à la sylviculture et au reboisement. Je suppose que le député prétend que cela n'a pas d'importance, que les conservateurs ne veulent pas savoir comment l'argent sera dépensé et qu'il faut laisser le premier ministre Vander Zalm en disposer comme bon lui semble. C'est ce qu'il semble dire.

M. St. Germain: Madame la Présidente, je suis vraiment étonné que la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) veuille s'arroger pratiquement les pouvoirs conférés aux provinces canadiennes. Personne ne songerait à s'insurger contre la préservation de nos forêts et le maintien d'un niveau élevé de sylviculture et de reboisement en Colombie-Britannique. Toutefois, la députée a essayé de faire croire aux Canadiens qu'ils sont les défenseurs de l'industrie forestière. Dans le rapport du Conseil des industries forestières de Colombie-Britannique sur les projets de loi C-18 et C-19, il est fait état

d'une situation à propos de laquelle j'aimerais avoir si possible l'opinion de la députée.

Le 29 janvier 1987, le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) avait parlé de tarifs reliés à l'usage commun de voies, ce qui serait avantageux pour toutes les compagnies forestières et leur permettrait d'obtenir des tarifs beaucoup plus compétitifs pour l'expédition du bois partout en Amérique du Nord. Le député avait alors cité textuellement les propos qu'avait tenus le président de CP Rail, M. R.S. Allison, à la 30e Conférence annuelle du transport des marchandises, s'opposant pratiquement aux tarifs reliés à l'usage commun de voies qui auraient contribué à réduire considérablement les frais de transport de l'industrie forestière. J'espère avoir posé une question bien simple. Je voudrais que la députée nous fasse savoir si elle appuie l'industrie forestière ou si elle est du côté des grandes sociétés comme CP Rail. Il importe, je crois, que les Canadiens comprennent bien quelle est la position du NPD sur des questions aussi importantes que celle-ci pour l'industrie forestière de la Colombie-Britannique.

Mme Jewett: Madame la Présidente, les conservateurs sont très drôles. Lorsqu'ils se rendent comptent que nous citons un syndicaliste, ils s'en prennent aux syndicats et au NPD et prétendent que les néo-démocrates se font dicter leur conduite par les syndicats. Puis, quand un dirigeant syndical prend une position différente de celle du NPD, comme ce fut le cas dans l'affaire du bois d'oeuvre que nous considérons comme une trahison, les conservateurs nous reprochent amèrement d'adopter aux Communes une position différente de celle des dirigeants syndicaux. Ils réfutent ainsi leur argument selon lequel nous prenons toujours le pas des syndicats. Si un député affirme qu'une partie d'un discours du président de CP mérite d'être citée à la Chambre, nous nous faisons éreinter parce que nous sommes censés être les ennemis des entreprises. J'aimerais que les conservateurs se fassent une idée et sortent de pareils clichés.

M. St. Germain: Répondez à la question, Pauline.

Mme Jewett: Vous pourrez le demander au député plus tard dans la journée, Gerry. Il prendra la parole. Demandez-lui pourquoi il a cité le président du CP et ne débitez plus autant de sottises parce que nous ne nous conformons pas à vos stéréotypes.

Pour revenir à la première partie de la question du député, il pourrait peut-être expliquer pourquoi les conservateurs ont permis toutes sortes de directives en vertu de la loi nationale sur la santé pour la dépense des fonds fédéraux. Pourquoi n'ont-ils pas dit que c'était dicter leur conduite aux provinces? Je ne crois pas qu'ils l'aient jamais dit.

M. Crofton: Il ne l'a pas dit.

Mme Jewett: Je le sais, mais son entrée en matière portait là-dessus. Je réponds au député d'Esquimalt—Saanich (M. Crofton) que j'ai bien parlé de l'entente de développement économique et régional dont j'ai dit du bien. Seulement, il n'y est pas alloué beaucoup de fonds.

M. Blenkarn: Madame la Présidente, je me demandais si nous pourrions connaître la politique du Nouveau parti démocratique sur l'imposition des ressources provinciales, quand ces ressources sont exportées. La députée sait que le gouvernement fédéral, à titre de fiduciaire des provinces, perçoit cette taxe sur le bois d'oeuvre et leur remet cet argent. Le Nouveau parti démocratique est-il d'avis que le gouvernement fédéral a le droit de prélever une taxe sur les exportations de ressources naturelles et de dépenser ces recettes comme bon lui semble?

Mme Jewett: Madame la Présidente, je suis du même avis que la ministre du Commerce extérieur (Mlle Carney). Elle n'est pas ici, mais je sais qu'elle est en colère et pense que le premier ministre Vander Zalm a fait preuve de mauvaise foi dans la gestion de ces recettes.

• (1620)

M. Shields: Madame la Présidente, j'ai trois questions très brèves pour la députée. A-t-elle appuyé le Programme énergétique national et pense-t-elle que l'ouest du Canada en a bénéficié? Pense-t-elle que la société Imperial Oil aurait dû être nationalisée? Était-elle d'accord que l'État se comporte comme un voleur en imposant les mesures de rétroparticipation du PÉN? Répondez à ces questions sans faire une envolée oratoire.

Mme Jewett: Vous savez que je suis incapable de faire une envolée oratoire.

En réponse à la première question, nous avons voté contre le PÉN.

M. Nystrom: C'est dans le hansard, Jack.

Mme Jewett: C'est dans le hansard.

M. Shields: Écoutez cela!

Mme Jewett: Il m'a demandé de répondre à ses questions et j'ai répondu à la première.

M. Shields: Lisez les débats.

Mme Jewett: Je vais attendre qu'il vérifie les faits avant de répondre à ses deux autres questions.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période de questions et de commentaires est écoulée. Poursuivons le débat.

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Madame le Président, je suis heureux de répondre à mon ami de Yorkton—Melville auquel nous devons la motion d'aujourd'hui. Celle-ci condamne le gouvernement pour avoir omis d'établir une stratégie de développement économique à long terme pour l'ouest du Canada, selon les termes du député. Ce dernier devrait peut-être consulter ses électeurs pour savoir s'ils condamnent un gouvernement qui a supprimé l'odieux Programme énergétique national du gouvernement précédent et l'IRP, et qui a aboli la Loi sur l'examen de l'investissement étranger également très peu populaire. Le gouvernement a également amorcé des négociations commerciales avec les États-Unis qui se révéleront avantageuses pour l'Ouest. Notre gouvernement a donc effectivement établi une stratégie de développement économique à long terme pour l'Ouest. Celle-ci repose sur le principe que la viabilité économique de l'Ouest et du reste du pays dépend des initiatives du secteur privé.

Pour le gouvernement actuel, le développement économique régional est au coeur de la politique économique. Selon nous, il permettra de renforcer la cohésion pan-canadienne. Cette initiative vise autant à favoriser l'unité nationale au cours du siècle que la construction du chemin de fer au siècle dernier. Nous nous rappelons sans doute tous qu'il y a une semaine à peine, le premier ministre (M. Mulroney) a souligné à la Chambre le rôle que joue le développement régional dans la théorie économique du gouvernement. Il nous a mis en garde contre le risque de bâtir deux Canada, l'un riche et plein d'avenir et l'autre sous-développé et sous-exploité. Il a dit ensuite qu'il fallait bâtir un seul Canada fondé sur l'équité et l'égalité des chances pour tous.

Les principes fondamentaux de cette politique étaient énoncés dans le discours du trône d'octobre 1986. On y recommandait d'envisager de nouvelles approches qui miseraient sur les ressources humaines et naturelles propres à chaque région et qui seraient mieux adaptées aux conditions et possibilités locales. Voilà en quelques mots la pierre angulaire de nouvelles orientations en matière de politique de développement régional.

Je suis heureux de constater que lors de son congrès de mars 1987 tenu à Montréal, le Nouveau parti démocratique semble avoir approuvé cette politique. Il a approuvé un changement des priorités du développement régional qui, au lieu de s'appuyer totalement sur les investissements de l'extérieur, sera davantage axé sur l'autonomie grâce à l'exploitation des ressources humaines et physiques déjà existantes dans les régions les moins développées. Je suis reconnaissant au NPD d'appuyer notre politique.

Les programmes d'aide offerts par le gouvernement fédéral en vue d'atteindre ces objectifs peuvent revêtir diverses formes. C'est pourquoi nous avons prévu, par exemple, d'allouer 363 millions de dollars à Expo 86. C'est pourquoi également le gouvernement finance à raison d'un tiers le programme d'amélioration routière de Yellowhead, au budget de 50 millions de dollars. Parlons un peu des détails et des moyens à notre disposition pour appliquer ces programmes régionaux.

Premièrement, le gouvernement dispose d'un moyen très efficace pour favoriser le développement économique dans les provinces de l'Ouest grâce aux accords de développement économique régional que nous négocions avec les gouvernements provinciaux. Ces accords prévoient des solutions mutuellement acceptables aux principaux problèmes des provinces. Dans chaque accord, une stratégie globale de développement et des priorités pour les programmes d'action sont définies. L'accord sert de cadre à l'élaboration d'ententes subsidiaires précises adaptées aux besoins de chaque région. Depuis septembre 1984, mon ministère a engagé 308 millions de dollars aux termes de 16 accords subsidiaires passés avec les provinces de l'Ouest, outre 93 millions de dollars en vertu d'accords conclus dans le cadre du système antérieur.

[*Français*]

Au Manitoba, par exemple, madame la Présidente, des ententes auxiliaires sont en place actuellement pour le développement d'un système d'autobus urbains, ainsi que pour la mise en oeuvre d'une initiative touristique et d'une autre visant le centre-ville de Winnipeg, comme mon collègue le sait sûrement. En Saskachewan, des ententes auxiliaires ont été conclues afin de permettre l'établissement d'industries de technologie et également en favoriser la croissance rapide. Cela, madame la Présidente, afin de développer également l'industrie touristique de la Saskatchewan et d'augmenter le développement économique du nord de cette province.

De plus, en Alberta par exemple, quelques protocoles d'ententes relatifs à la science et à la technologie, au développement de l'économie autochtone et au transport ont également été signés l'année dernière. Le ministère partage les coûts de plusieurs ententes auxiliaires sur le tourisme, sur les techniques agricoles et sur le développement du Nord. En Colombie-Britannique, plusieurs ententes auxiliaires aident au développement du tourisme, de l'industrie et aussi de la petite entreprise. Les ententes de développement économique et régional sont la clé du développement. Mais, madame la Présidente, elles ne constituent pas le seul programme favorisant la diversification et l'expansion économique de l'Ouest. Le programme de développement industriel et régional est aussi disponible dans l'Ouest canadien. L'objectif premier de ce programme est de promouvoir le développement industriel et régional par le biais d'initiatives du secteur privé qui justement mettent l'accent sur des projets. Les industries et les nouvelles technologies qui ont le plus de possibilité d'être rentables économiquement font également partie de ces préoccupations de façon à ce que justement on puisse assurer le développement d'une région de façon continue et également demeurer concurrentiels sur le plan international.

[*Traduction*]

Le programme répond précisément aux besoins des petites et moyennes entreprises et complémente d'autres programmes fédéraux. Depuis septembre 1984 on a autorisé plus de 100 millions d'aide pour 470 projets dans l'ouest du Canada. Plus de 63 p. 100 de cette aide étaient dirigés vers l'innovation, l'expansion et la modernisation. Il a ensuite le programme de développement industriel lié au transport dans l'Ouest. Ce programme est dirigé spécialement vers les quatre provinces de l'Ouest et vise à aider les entreprises de fabrication, de traitement et autre pour qu'elles puissent profiter des possibilités qu'offrent les changements apportés aux tarifs marchandises.

C'est sous notre gouvernement que les avantages de ce programme ont été étendus à l'Alberta. Depuis septembre 1984, 161 autorisations représentant 29 millions d'aide ont été données.

Depuis le début de 1984, en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises, près de 24 000 petites entreprises de l'Ouest ont pu obtenir des prêts totalisant 670 millions. Ces petites entreprises peuvent obtenir des prêts à terme à de meilleurs taux pour l'achat et la modernisation de l'équipement et des bâtiments. Elles s'occupent de fabrication, de vente en gros, de vente au détail, de services, de construction, de transports et de communications. Par ailleurs, pour répondre à la question de mon collègue, je signale que depuis 1984, la Banque fédérale de développement a offert des prêts à terme à l'ouest du Canada, comme à l'est du Canada, pour promouvoir et favoriser l'implantation et le développement d'entreprises de conditionnement physique.

• (1630)

Et la liste continue. Dans le cadre de la Loi spéciale sur l'aménagement rural et le développement agricole, l'ouest du Canada a reçu 54 millions depuis septembre 1984, surtout pour des initiatives d'autochtones ou concernant des autochtones. Le gouvernement a également offert 47 millions pour des initiatives commerciales autochtones dans le cadre du Programme de développement économique des autochtones. Le gouvernement s'est engagé fermement à aider les autochtones canadiens à assurer leur autonomie économique et il rendra ce programme aussi efficace que possible pour les aider à atteindre cet objectif.

Parmi les améliorations récentes au programme, il convient de noter que l'on a décidé d'assouplir les critères pour permettre aux entreprises du secteur extractif de recevoir de l'aide, pour englober dans le programme l'aide aux initiatives communautaires de développement économique, faciliter l'accès au programme et son application, assouplir les règles pour les postulants et remettre l'échéance pour les demandes au 31 mars 1989 soit la reporter d'un an. Ce ne sont pas seulement des chiffres, madame la Présidente. Cet argent sert à soutenir des initiatives dynamiques et passionnantes.

J'ai parlé de ces initiatives fédérales parce que je tiens à signaler la politique générale et l'orientation que le gouvernement a donnée à ses programmes en encourageant l'esprit d'entreprise à l'échelon local pour promouvoir l'autonomie régionale. Le gouvernement continuera d'avoir recours aux instruments de développement traditionnels dont l'efficacité est établie. Il faut nettement continuer de renforcer l'industrie primaire et s'assurer en même temps que l'infrastructure nécessaire au développement économique est en place. C'est d'ailleurs ce que le gouvernement s'est efforcé de faire en prenant certaines initiatives dans le cadre de ses ententes de développement économique régional avec les provinces.

Le gouvernement se rend compte aussi des changements qui se sont produits dans l'Ouest. C'est pour cela que j'ai accepté d'examiner nos programmes pour garantir qu'ils correspondent aux besoins régionaux. Dans l'Ouest, cela voudra dire que nous nous concentrerons sur les moyens de diversifier l'économie en bâtissant sur l'industrie primaire qui existe déjà. Un excellent exemple de cette façon de procéder est sans doute le protocole d'entente que nous avons signé avec la province de la Colombie-Britannique au sujet du centre Pacifique de commerce et de tourisme. Ce protocole d'entente permettra aux deux échelons gouvernementaux de coordonner leurs initiatives pour maximiser le développement économique en Colombie-Britannique.

Dans cette optique, on favorisera l'expansion des services bancaires internationaux et autres services financiers à Vancouver, on coordonnera les améliorations au réseau de transport et l'on mettra l'accent sur les services commerciaux et sur les ouvertures dans les domaines professionnels et techniques où les habitants de la Colombie-Britannique excellent. Le protocole d'entente améliorera aussi la coordination des campagnes de publicité pour les sites touristiques de la Colombie-Britannique. Tout cela n'est qu'un exemple de la planification économique à long terme que favorise notre gouvernement.

Il est essentiel que le développement se fasse en collaboration si nous voulons permettre à toutes nos régions d'être mieux en mesure de relever les défis et profiter des occasions que présente la nouvelle économie mondiale. L'un de ces défis consiste à faire face à une concurrence internationale agressive au niveau des industries primaires et manufacturières traditionnelles. Du côté des nouvelles possibilités, il y a la croissance rapide des services et des industries qui reposent sur le savoir. Nous ne pourrons déployer les efforts voulus pour accroître la productivité de nos industries traditionnelles et augmenter les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour saisir les nouveaux débouchés qu'en collaboration étroite avec les provinces. Ces dernières ont un rôle clé à jouer dans cet effort de développement étant donné qu'elles assument la responsabilité de la gestion des richesses naturelles et de nombreuses facettes de la politique sociale.

Avec mes homologues provinciaux, j'ai entrepris une étude pour établir quelle devrait être l'orientation de nos programmes communs d'expansion régionale. Les ministres provinciaux et moi-même examinerons des façons réalistes et pratiques d'amener les Canadiens de toutes les régions à assurer leur expansion économique. Je suis sûr que nous pourrons parvenir à un consensus quant aux mesures et aux initiatives à prendre pour répondre aux besoins particuliers de chaque région.

Le gouvernement s'est tracé une orientation générale. Les autres initiatives annoncées dans le discours du trône de l'automne dernier, notamment en ce qui concerne l'Agence de développement de l'Atlantique et la diversification de l'Ouest refléteront également cette orientation générale. Comme il l'a déclaré dans le discours du trône, le gouvernement est convaincu que les citoyens qui vivent et travaillent dans les régions visées sauront proposer de nouvelles initiatives politiques.

Voilà qui résume ce que j'avais à dire aujourd'hui, madame la Présidente. Le gouvernement ne croit pas que toutes les solutions doivent venir d'Ottawa. Elles doivent venir des régions même et de l'esprit d'autonomie et d'initiative des Canadiens.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Avant de passer à la période réservée aux questions et observations, en conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'environnement—a) Les pluies acides. *b)* La position du Canada; l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano)—La Société canadienne des postes—a) La politique linguistique—La position du gouvernement. *b)* La manière dont la politique est appliquée; l'honorable député d'Algoma (M. Foster)—Les Chemins de fer—a) Le tarif-marchandises applicable aux grains—b) Le maintien du tarif-marchandises au niveau actuel.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'ABSENCE DE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'OUEST DU CANADA

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nystrom:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir omis d'établir une stratégie de développement économique à long terme pour l'ouest du Canada qui permettrait, entre autres,

1) de faire face aux graves difficultés que connaît le secteur agricole, surtout en ce qui a trait à la chute des prix des céréales qui a dévasté la communauté agricole;

2) d'apporter des solutions efficaces aux problèmes de l'industrie forestière, notamment la conservation et la gestion des ressources forestières pour les générations à venir;

3) d'adopter une politique réaliste et pratique pour relancer le secteur de l'énergie, dont le déclin a occasionné tant de difficultés à l'Ablertain moyen;

4) d'engager le gouvernement à appliquer une politique pouvant soutenir la diversification de l'économie et le développement du secteur secondaire;

et qu'elle signale que, faute d'engagements fédéraux de cette nature à l'égard de l'ouest du Canada, cette région continuera à souffrir d'un taux de chômage inacceptable et ses habitants, à éprouver de graves difficultés économiques.

M. Gagliano: Madame la Présidente, j'aimerais poser une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale concernant l'allocution qu'il vient de faire cet après-midi à la Chambre et spécifiquement sur la Loi sur les prêts à la petite entreprise. Le ministre a vanté son gouvernement pour avoir pris la décision d'amender la Loi sur les prêts à la petite entreprise qui, depuis justement le printemps 1985, pour avoir droit à cette loi qui avant . . . le gouvernement garantissait 100 p. 100 du prêt, aujourd'hui, le gouvernement garantit seulement 85 p. 100, les banques doivent garantir la différence, c'est-à-dire 15 p. 100 et, bien sûr, il y a 1 p. 100 qu'on doit payer au début sur le montant total du prêt pour qu'il serve comme assurance pour le paiement du prêt s'il arrive que la personne ou l'entreprise qui a fait la demande du prêt ne peut le payer.

Je ne discute pas le 1 p. 100 qui semble tout à fait raisonnable dans une situation de garantie où, à ce moment-là, lors du débat sur l'adoption de cet amendement dans ce projet de loi qui visait à amender la Loi sur les prêts aux petites entreprises, je m'étais vigoureusement opposé, c'est qu'une fois la loi amendée telle qu'elle l'a été, elle ne sera pas applicable sur-le-champ. En effet, on a des résultats, on entend des commentaires de plusieurs banques à charte qui mettent en application ce programme, qui ne sont plus intéressées à donner justement ces prêts parce qu'elles ont des problèmes tout d'abord à appliquer la loi telle quelle, l'amendement le rend plus difficile à cause du 15 p. 100, et il y a des banques qui ont décidé carrément qu'elles ne recommanderaient plus à leurs clients ce genre de prêt. Alors le ministre pourrait-il nous dire actuellement, aujourd'hui, quelle est la situation et si les rapports qu'on a sont vrais? Est-ce qu'il va proposer un amendement pour que la loi soit applicable et afin que les banques puissent appliquer un tel programme qui, on le sait, a connu un succès assez encourageant dans le passé?

M. Côté (Langelier): Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour son intérêt sur la question. Justement, les différentes politiques de la Banque fédérale de développement, il le sait, sont actuellement sous examen.

Il y a eu une période de consultations assez exhaustive dans ce domaine depuis déjà plusieurs mois.

Il est évident que, dans sa préoccupation de tenter de niveler ces disparités régionales, le gouverrnement doit justement se servir des outils qui sont à sa disposition pour essayer de maximiser les retombées économiques et les bénéfices économiques des politiques qu'il met en place.

Jusqu'à maintenant, la Banque fédérale de développement était intensément impliquée de façon à assurer justement cette «dispension» de programmes disponibles.

Nous sommes convaincus que la nouvelle orientation de la Banque fédérale de développement—et je peux rassurer mon collègue là-dessus—ainsi que les nouveaux changements qui seront apportés, non seulement aux initiatives de développement régional mais également en coordination avec cela, et les nouvelles politiques de la Banque fédérale de développement seront de nature à augmenter cette utilisation des petites entreprises à la Banque fédérale de développement et, conséquemment, à aider et à assister au développement régional.

M. Gagliano: Une question supplémentaire, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il y a plusieurs députés qui ont demandé la parole. Je me permettrai donc de donner la parole à d'autres députés.

L'honorable député de Yorkton—Melville (M. Nystrom).

• (1640)

[*Traduction*]

M. Nystrom: Je remercie le ministre de ses observations. Je sais que c'est un homme franc et je lui poserai donc des questions au sujet du bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) s'est montré peu disposé à en parler à la Chambre.

J'ai en main une liste des employés de ce bureau. Il ne s'agit pas de ma liste ni de celle du NPD; elle nous est parvenue dans une enveloppe brune qui a circulé chez les bureaucrates. J'ai leur numéro de téléphone, leur adresse et leur poste. A ma connaissance, ils étaient tous ou presque au service du ministre, du moins jusqu'à la fin de la semaine dernière. Le ministre pourrait-il me préciser leurs fonctions?

Par exemple, je sais que M. Anthony Reynolds est un personnage fort important au ministère de l'Expansion industrielle régionale, au Manitoba. Je n'ignore également pas qu'il en va de même de John Blackwood, du moins c'était encore le cas à la fin de la semaine dernière. Lorsqu'on appelle à certains de ces numéros, on nous répond: «Ministère de l'Expansion industrielle régionale». Le ministre va-t-il être franc envers la Chambre et nous donner des précisions sur le bureau de diversification de l'économie de l'Ouest qui se trouve dans l'immeuble du Conseil national de recherches, à Winnipeg, sur l'avenue Ellis? Peut-il nous signaler les objectifs de ce bureau. A-t-il un budget? Pourrait-il nous dire ce qui se passe à son ministère?

Les subsides

M. Côté (Langelier): Madame la Présidente, il ne se passe rien. En fait, le député sait fort bien que nous avons un bureau à Winnipeg. Les fonctionnaires de l'endroit tentent de faire de leur mieux. Certains d'entre eux travaillent à diverses initiatives. J'ai sous ma responsabilité plus de 2 500 personnes dans divers bureaux répartis dans tout le Canada et j'ignore ce que chacun d'eux fait quotidiennement.

Afin d'élaborer une politique de diversification de l'économie de l'Ouest, ou d'apporter des modifications, à certains moments, certaines personnes consacrent peut-être du temps à la préparation de documents relatifs à cette question pour le compte du ministère. Je ne dirais pas qu'il existe un bureau de diversification de l'économie de l'Ouest en tant que tel.

Mme Collins: Madame la Présidente, j'ai été fort heureuse d'entendre le ministre affirmer qu'il ne saurait y avoir des solutions toutes faites à Ottawa pour répondre aux besoins de l'économie de l'Ouest. Je suis tout à fait d'accord avec lui là-dessus.

Le protocole d'entente que le ministre a signé avec son homologue provincial, l'honorable Grace McCarthy, en est un excellent exemple.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! Il est très difficile à la présidence d'entendre ce que la députée de Capilano (M^me^ Collins) a à dire. Je suis persuadée qu'il en va de même du ministre. Je suppose qu'il aimerait bien pouvoir comprendre l'intervention de la députée, s'il doit y répondre. Je donne la parole à la députée de Capilano, dans l'espoir que ses collègues auront la politesse de l'écouter.

Mme Collins: Madame la Présidente, je suis persuadée que ce que je vais dire va intéresser mes collègues. Dans le protocole d'entente, la Colombie-Britannique est désignée comme un centre commercial et touristique du Pacifique. J'espère avoir le temps de m'attarder là-dessus plus tard, aujourd'hui. Cela va fournir au secteur privé l'occasion de collaborer avec les gouvernements fédéral et provincial.

L'enthousiame est grand. Parmi les idées qui ont déjà été explorées, citons la décentralisation des pouvoirs sur l'Aéroport de Vancouver, la création du centre bancaire international, et le développement du tourisme.

Ma question concerne le tourisme. En 1986, l'industrie touristique, qui est la deuxième plus importante de la province, a rapporté 2,9 milliards de dollars à la Colombie-Britannique. Le quai des navires de croisière, à Vancouver Place, pour la construction duquel le gouvernement fédéral a versé 26 millions de dollars, a vu débarquer 350 000 visiteurs l'an dernier. Le potentiel est grand là aussi.

Certain d'entre nous qui ont examiné l'entente auxiliaire qui lie à l'heure actuelle les gouvernements fédéral et provincial de même que la croissance potentielle de l'industrie touristique en Colombie-Britannique voient la nécessité de développer peut-être davantage des régions de la province qui n'ont pas encore été désignés comme des sites touristiques importants. Avec un peu d'aide, ils finiraient peut-être par le devenir. Peut-être faudrait-il se concentrer sur l'infrastructure et laisser au secteur privé le soin de fournir les capitaux, étrangers ou nationaux, qui sont nécessaires à l'aménagement des installations. Mon collègue, le député de Victoria (M. McKinnon), s'intéresse à la digue de Sydney et d'autres collègues, à d'autres infrastructures possibles.

Le ministre est-il disposé à en discuter avec ses collègues provinciaux de sorte que nous puissions développer le plus possible le potentiel touristique de la Colombie-Britannique? Il s'agit en fait de diversifier l'économie de l'Ouest.

[*Français*]

M. Côté (Langelier): Madame la Présidente, il m'apparaît peut-être important de souligner d'abord qu'il est évident que l'industrie touristique au Canada a connu en 1986 une année un peu exceptionnelle. De ce nouvel intérêt-là, évidemment beaucoup est dû et beaucoup a été causé par Expo '86 dans la belle province de Colombie-Britannique, et je sais que ma collègue, évidemment, a été particulièrement impliquée dans les différentes activités qui ont eu lieu dans ce coin du pays.

On se souvient également, madame la Présidente, comment importante est l'industrie touristique sur l'économie canadienne. L'industrie touristique génère un peu plus de 20 milliards de dollars. Elle constitue justement la création de plus de 675 000 emplois. Il est donc évident, lorsqu'on parle avec certaines provinces de façon à établir ou à élargir les ententes touristiques, de considérer certains points en particulier. Et il me fera plaisir, madame la Présidente, avec mes collègues des provinces de discuter des différentes formes de nouvelles initiatives et de nouvelles opportunités qui pourraient être mises en place, de concert avec le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, de façon justement à encore une fois accroître l'industrie touristique dans certains coins particuliers du pays où cette industrie-là génère un renouveau économique aussi important.

• (1650)

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Madame la Présidente, la motion à l'étude aujourd'hui demande à la Chambre de blâmer le gouvernement de ne pas avoir, pour la région de l'Ouest, une stratégie d'expansion économique à long terme qui chercherait notamment à remédier aux problèmes de l'agriculture, du secteur forestier, du secteur énergétique et de la diversification économique. La motion ajoute que cette absence de stratégie provoquera des taux de chômage inacceptables. C'est à cet égard que je participe à ce débat en tant que critique de l'emploi de l'opposition officielle. Je demande à la Chambre d'examiner plus attentivement les chiffres concernant le chômage dans l'Ouest et surtout en Alberta et en Colombie-Britannique.

En janvier 1987, la dernière date pour laquelle j'ai les chiffres concernant l'Alberta, même si je pense qu'on en a publié de nouveaux pour février, le taux de chômage était de 10,8 p. 100. C'est le taux de chômage mensuel le plus élevé que l'Alberta ait enregistré depuis janvier 1985. Je vous rappelle que nous sommes sortis depuis trois ans de la récession de 1982 et 1983. A la fin de cette récession, le taux de chômage était tombé à 8,4 p. 100, en Alberta, en février 1986. Cependant, depuis lors, il n'a cessé d'augmenter au point d'atteindre 10,8 p. 100, et il ne semble pas vouloir baisser.

Nous avons entendu les députés d'en face critiquer vigoureusement le gouvernement libéral, le Programme énergétique

national et le reste. Voyons quels étaient les taux de chômage en Alberta du temps du gouvernement libéral et, notamment, du temps du Programme énergétique national. Entre 1975 et 1980, le taux de chômage était de 4,15 p. 100, et il est même tombé à 3,7 p. 100 en 1980. En 1981, il était encore de 3,8 p. 100. Je rappelle aux députés que le Programme énergétique national a été instauré en 1980. En 1982, le taux de chômage n'était que de 7,7 p. 100. Bien sûr, en 1983, avec la récession, il a grimpé à 10,8 p. 100. Cependant, il a augmenté en même temps non seulement dans toutes les provinces, mais dans tout le monde occidental.

Je trouve risible de voir les ministériels comparer le taux de chômage national, qui se situe actuellement à 9,6 p. 100, avec le taux le plus élevé que nous ayons enregistré au cours de la récession et qui dépassait 11 p. 100, au lieu de le comparer avec le taux moyen en vigueur pendant les années 60 et les années 70. Lorsque les libéraux étaient au pouvoir, de 1965 à 1980, le taux de chômage moyen pour l'ensemble du Canada était de 5,6 p. 100. En 1981, l'année avant la récession, il se situait à 7,5 p. 100. Il a ensuite grimpé en 1982 et 1983. Cependant, l'Alberta a toujours 10,8 p. 100 de chômeurs alors que la récession est terminée depuis trois ans. En janvier, le taux de chômage était de 13,6 p. 100 en Colombie-Britannique. En février, il atteignait 13,3 p. 100. Encore une fois, il est tombé à 12 p. 100 au milieu de l'année dernière, pendant la construction de l'Expo, à Vancouver. Mais même alors, ce n'était pas un taux satisfaisant étant donné qu'en principe la récession était terminée.

Où sont les emplois que le gouvernement a promis de créer? Ils se trouvent surtout en Ontario, et plus particulièrement dans le sud de la province. Voici ce qu'on peut lire dans un article paru dans le *Globe and Mail* du 28 février:

> Malgré les assurances du gouvernement fédéral que la relance économique profite à tous les Canadiens, plus de 95 p. 100 des nouveaux emplois ont été créés l'an dernier dans une seule province: l'Ontario.
>
> Entre janvier 1986 et janvier de cette année, le nombre total d'emplois a augmenté de 137 000 dans le pays, d'après les données non corrigées. Toutefois, seulement 5 000 emplois ont été créés en dehors de l'Ontario.

Cela témoigne de très graves problèmes de disparité régionale et pose de sérieux problèmes dans l'Ouest. Cela prouve également que le gouvernement n'a pas fait beaucoup d'efforts pour y remédier.

Au cas où les députés croient que mes remarques sont purement négatives, je voudrais leur dire ce qu'en pensent les Albertains. Le premier ministre de l'Alberta, qui est à la tête d'un gouvernement conservateur, bouscule depuis des mois le gouvernement fédéral d'Ottawa, également conservateur, pour qu'il fasse quelque chose en vue de remédier à la chute des prix des matières premières, dans les secteurs agricole et énergétique de la province, et pour aider l'industrie. Voici ce qu'on peut lire dans un article à ce sujet paru dans le *Star* de Toronto:

> Le premier ministre provincial a déclaré qu'il a averti le premier ministre Brian Mulroney et le vice-premier ministre Don Mazankowski, au cours des entretiens commerciaux récents, que les jours de l'industrie sont comptés étant donné sa situation financière précaire à la suite de la chute des cours mondiaux du pétrole.

Je me reporte maintenant à un article paru dans le *Herald* de Calgary le 27 février dernier sous le titre «Les Albertains s'inquiètent au sujet des emplois». En voici la teneur:

Les subsides

> Le chômage et la situation économique précaire sont les principales sources d'inquiétude des Albertains qui ne se sont encore pas remis, depuis un an, de la chute de prix du pétrole et du marasme permanent de l'agriculture, selon les résultats d'un sondage effectué par Angus Reid à la demande du *Herald*.

J'ai bien d'autres citations provenant de gens de l'Alberta, des gens qui ne sont ni libéraux ni en politique, mais qui critiquent l'attitude du gouvernement face à la situation de cette province. Il s'ensuit une forte augmentation des dépenses de la Commission d'assurance-chômage et des bureaux de l'assistance sociale en Alberta. Selon un article du *Edmonton Journal* du 27 février, le nombre des bénéficiaires du bien-être social a augmenté de 22 p. 100, ce qui a forcé le cabinet de l'Alberta à approuver 35 millions de dollars en paiements d'aide sociale pour le ministère débordé des services sociaux.

La situation est encore pire en Colombie-Britannique où il y a plus de 13 p. 100 de chômage. Face à cette situation en Alberta et en Colombie-Britannique ainsi que dans l'est du Canada, les seuls endroits où l'on connaisse vraiment le plein emploi, ou quelque chose d'approchant sont la région du Golden Horseshoe autour de Toronto et le sud de l'Ontario. Quelle est l'attitude du gouvernement devant cette situation?

Voyons le bilan de ses budgets en ce qui concerne la création d'emplois et la formation professionnelle. En 1984-85, le budget dans ces domaines était de 2,2 milliards de dollars. Il diminue régulièrement tous les ans depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir et il n'est plus cette année que de 1,7 milliard de dollars. D'un côté le gouvernement déclare dans de beaux discours qu'il prend ces choses au sérieux, de l'autre il réduit le financement de la formation et du recyclage. Cette formation est nécessaire pour réaliser la diversification de l'économie dans l'Ouest. Si on a fait un travail donné pendant des années et des années et qu'on doit s'adapter à une économie plus diversifiée, on a alors besoin de recyclage. Le gouvernement diminue considérablement les fonds disponibles pour cette formation. Comme je viens de le dire, il a ramené les 2,2 milliards de dollars accordés en 1984-1985 à 1,7 milliard de dollars en 1987-1988.

Nous venons d'entendre le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) exposer à la Chambre plusieurs projets que le gouvernement finance dans l'ouest du Canada. C'est très bien, mais ce n'est pas suffisant. Quand allons-nous revoir les faibles taux de chômage que nous avons connus dans la période à laquelle j'ai fait allusion, de 1965 à 1980, soit une moyenne de 5,6 p. 100? Le gouvernement a réduit le budget destiné aux dépenses dans le domaine du développement économique et régional de 3,3 milliards de dollars, soit 25 p. 100, dans la période allant de 1984 à 1987. C'est une grave diminution des fonds destinés à la création de l'infrastructure et à l'aide au développement économique dans les régions de notre pays où il est essentiel d'intervenir.

• (1700)

Je suis prêt à admettre, en tant que libéral, que notre parti ne jouissait pas ces dernières années dans l'ouest du Canada d'une aussi grande popularité que nous l'aurions souhaité. Il y a eu des années où nous étions plus populaires.

M. Kilgour: C'est une concession.

M. Allmand: C'est vrai. Je l'admets. Aussi, il faut accorder un certain mérite au parti conservateur qui ne détenait qu'un seul siège au Québec avant les dernières élections. Il s'est attelé à la tâche pour mettre au point une nouvelle politique et il s'est gagné un certain appui dans cette province. Mais rappelons aussi que le parti libéral, si je ne m'abuse, jouissait d'un soutien populaire intéressant dans l'Ouest au cours des années 50, 60 et 70 également. Je tiens à rappeler aux habitants de l'Ouest que nous sommes en train de mettre au point de nouvelles mesures et une nouvelle politique qui aideront leur région. Nous avons été heureux d'accueillir, lors de notre congrès à Ottawa, en novembre, de nombreuses délégations de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan et du Manitoba car nous n'avons guère l'occasion de parler aux habitants de l'Ouest à part quelques sénateurs, et nous avons adopté une politique qui les desservira bien, à mon avis.

M. Kilgour: Que pensez-vous d'un Sénat électif?

M. Allmand: Il y a eu deux résolutions proposant la représentation égale de chaque province dans un Sénat élu, l'une de l'Association libérale du Nouveau-Brunswick et l'autre du parti libéral du Manitoba. Ces deux résolutions ont été adoptées par une très forte majorité au parti libéral. J'ajoute qu'au cours de la dernière législature, avant les élections de 1984, une comité mixte spécial des Communes et du Sénat s'est penché sur la réforme du Sénat. Quand j'ai témoigné devant ce comité, j'ai recommandé un Sénat électif qui représenterait également toutes les provinces. Je l'ai fait en tant que représentant du Québec. Je me suis rendu compte, après 22 ans de vie parlementaire, que nous n'aurons jamais d'institutions fédérales qui rendront justice aux régions moins peuplées à moins d'avoir un sénat électif faisant contre-poids au principe de la représentation selon la population de rigueur aux Communes.

Les Canadiens de l'Ouest sont bien obligés de constater qu'ils seront les éternels perdants d'un pouvoir législatif fédéral où les votes à la Chambre proviennent en majorité écrasante de deux provinces, l'Ontario et le Québec. Quand un parti est assez fort pour obtenir les voix de l'Ontario et du Québec, il tient le pays bien en main. La seule manière de redresser cette situation consisterait à élire les sénateurs, comme aux États-Unis, et à donner aux provinces un nombre égal de sièges dans cette assemblée. Une chambre haute effiace et qui représente vraiment les citoyens des provinces pourrait seule faire contrepoids aux provinces fortement peuplées du Québec et de l'Ontario. Je suis très en faveur de cette solution. Le gouvernement central soutiendrait alors des politiques qui reflètent plus fidèlement les régions et soient utiles à chacune d'elles.

Voilà deux des résolutions concernant les besoins de l'Ouest que le Congrès du parti libéral a adoptées. Il y en avait d'autres portant sur la politique du plein emploi et sur une stratégie industrielle pour l'Ouest. L'Association libérale de la Saskatchewan a proposé l'établissement d'une stratégie industrielle tendant à mettre en valeur des industries secondaires, surtout dans les secteurs des ressources et de l'agriculture, et à développer l'infrastructure nécessaire. Je n'entrerai pas dans les détails, mais nous avons aussi adopté des résolutions de même nature concernant l'énergie, l'agriculture et d'autres questions économiques d'intérêt pour l'Ouest.

Nous déclarons dans notre motion que le gouvernement devrait être condamné pour avoir omis d'élaborer une stratégie pour l'ouest du pays et j'approuve cette motion sans réserve. La politique du gouvernement a été celle du laisser-faire : laissons l'initiative au secteur privé et les résultats suivront. Les résultats tardent à apparaître. Le taux de chômage est en hausse en Alberta et en Colombie-Britannique. Il est encore assez faible en Saskatchewan et au Manitoba mais cela s'explique par le rétrécissement de leur population active. Au cours des ans, ces deux provinces ont connu un phénomène d'émigration qui n'a cependant pas atteint l'ampleur de celui de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Une politique de laisser-faire—laissez faire le secteur privé—est vouée à l'échec au Canada. Ce genre de politique n'a jamais connu de succès ici. Ce qu'il faut, c'est une collaboration étroite entre les gouvernements à tous les niveaux et le secteur privé. Je n'irais cependant pas aussi loin que le Nouveau parti démocratique qui aimerait voir le gouvernement jouer le rôle dominant. Sous les différentes administrations libérales que nous avons eues au cours des ans, nous avons connu ce genre d'étroite collaboration entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et le secteur privé. Notre pays est très vaste, certaines régions sont très peu peuplées ou connaissent de nombreux problèmes mais grâce à ce type de collaboration nous avons bénéficié, comme je l'ai déjà dit, de faibles taux de chômage, de forts taux de croissance et d'un régime économique juste pour toutes les régions.

J'appuie la motion. J'estime que l'on peut faire davantage. Je pense qu'au lieu de réduire le budget du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, on devrait en ce moment l'augmenter surtout pour les provinces aux prises avec une flambée des taux de chômage. Plutôt que de réduire les crédits du ministère de l'Expansion industrielle régionale, on devrait les augmenter. Certaines des mesures dont a parlé le ministre sont intéressantes, mais pas suffisantes. Il faut en faire plus. Le gouvernement doit montrer une volonté politique plus ferme, il doit s'engager davantage s'il souhaite régler les problèmes tant de l'Ouest que de l'Est.

M. Kilgour: Madame la Présidente, le député proteste un peu trop, à mon avis. Il s'est déclaré en faveur de l'élection des sénateurs. Quand cette conversion s'est-elle opérée? Quand les 70 et quelques sénateurs libéraux—et j'insiste sur le «quelques»— ont-ils été convaincus de l'avantage d'un Sénat électif? Comment comptons-nous faire adopter dans l'autre endroit un projet de loi tendant à faire élire les sénateurs? Le député sait comme moi que ces gens qui sont nommés à vie, qui n'ont de compte à rendre à personne, s'opposeraient à pareille mesure. Tant qu'il n'annoncera pas à la Chambre que les sénateurs libéraux ont changé d'avis, j'estime que, bien qu'elle soit sincère, sa position ne fait pas l'unanimité dans son parti.

En fait, les députés qui sont élus n'ont même pas le loisir d'élire le président de leurs caucus. Ce sont les membres de la Chambre haute qui l'élisent. On avait voté à 70 contre 38 en faveur du député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Qu'est-ce que ce parti? S'en est-on repenti, ou bien est-ce seulement le député ici présent qui l'a fait, et je rappelle qu'il est le seul à la Chambre aujourd'hui qui soit gagné à certaines de ces causes?

M. Allmand: Madame la Présidente, je commencerai par la fin. J'ignore comment le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) a fait pour connaître le résultat du vote pour l'élection du président de notre caucus, alors que je n'en étais pas moi-même au courant. Je suppose qu'il l'a appris dans les journaux. J'ignorais que le président de notre caucus avait été élu avec cette marge. Les résultats ne nous ont jamais été révélés.

Le député a voulu savoir quand je m'étais converti aux bienfaits de l'élection des sénateurs. Je suis en faveur de leur élection depuis l'époque où j'étudiais le droit. Il a également voulu savoir quand notre parti s'était engagé en ce sens. Je lui rappelle que notre chef et plusieurs autres députés éminents des premières banquettes préconisent un peu partout dans le pays l'élection des sénateurs.

• (1710)

Je suis d'accord avec lui pour dire que notre position n'a pas toujours été celle-là. Ce n'était pas notre position durant la dernière législature. Toutefois, je me demande quand le parti conservateur tout entier s'est mis a prôner l'élection du Sénat. J'ai l'impression que beaucoup d'entre nous qui siégeons à la Chambre ici à Ottawa avons fini par voir clair ces dernières années. Nous avons constaté que les institutions fédérales ne répondaient pas aux besoins des régions éloignées du pays. Beaucoup d'entre nous se sont finalement rendu compte que le régime fédéral ne peut fonctionner dans l'intérêt de l'ensemble du pays que si ses institutions sont adaptées aux besoins de toutes ses régions. Si nous n'avons qu'une Chambre basse contrôlée par l'Ontario et le Québec, nos institutions ne seront jamais crédibles aux yeux des gens de l'Ouest ou de l'Atlantique.

Telle est la position de notre parti et de notre caucus. J'ignore ce que pourront faire ou ne pas faire certains sénateurs. Cependant, si son parti et le mien, de même que le NDP, partagent une volonté commune à cet égard, pourquoi ne pas aller de l'avant? Je puis lui dire officiellement que j'appuierai une mesure en ce sens et que bien d'autres l'appuieront. Il s'agit d'une question de justice fondamentale, tant pour l'Ouest que pour l'Est. Quoiqu'on en dise en Ontario et au Québec—pour qui une certaine perte de pouvoir en découlera—cela doit être fait pour assurer l'unité du pays.

M. Nystrom: Madame la Présidente, j'apprécie les opinions du député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). J'exprimerai une opinion tout à fait personnelle en disant qu'il faut envisager de modifier le système de manière à ce qu'il assure la représentation de la population d'une part et des régions d'autre part, pour assurer l'équilibre et pour que les provinces plus petites soient traitées équitablement.

M. Beatty: Depuis quand le NPD est-il favorable au Sénat?

M. Nystrom: Je viens de dire que je parlais en mon nom personnel seulement. Nous devons nous orienter dans cette direction.

Nous devons aussi tendre à accorder aux provinces un rôle à jouer dans les institutions centrales comme la Cour suprême. La Cour suprême est nommée par le gouvernement fédéral et elle doit trancher les litiges ou jouer un rôle d'arbitre entre les provinces et le gouvernement fédéral. C'est un autre domaine où les régions du pays doivent avoir un rôle à jouer. Je serais certainement favorable à un changement en ce sens. Je ne serai pas sénateur, de toute façon, alors cela n'a pas beaucoup d'importance. Je laisserai ce privilège au député d'Assiniboia.

J'ai une question pour le député. En quoi le parti libéral a-t-il changé de manière à attirer l'ouest du Canada? Nous avons vu les libéraux devenir presque une espèce disparue dans l'ouest du Canada. Le parti conservateur entre, bien sûr, dans la même catégorie maintenant comme au temps où John Diefenbaker était le député solitaire des Prairies. Il disait des conservateurs qu'ils étaient si rares et si dispersés qu'ils pouvaient se réunir en caucus dans une cabine téléphonique. Je remarque que M. Getty parle de séparer le parti conservateur de l'Alberta du parti fédéral parce que le parti fédéral est si impopulaire.

J'ai remarqué aussi aujourd'hui qu'en dépit des efforts du député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour), les progressistes-conservateurs sont troisièmes à Edmonton. C'est une chute incroyable en deux mois. C'est probablement la première fois dans l'histoire de l'Amérique du Nord qu'un parti subisse une telle baisse de popularité en si peu de temps. En tout cas, il est maintenant troisième.

Je demande au député en quoi la politique du parti libéral a-t-elle changé pour le rendre plus attirant pour l'ouest du Canada, vu que nos deux partis se feront la lutte pour le pouvoir aux prochaines élections? Je pense que les libéraux n'ont pas changé du tout.

M. Allmand: Madame la Présidente, j'ai parlé un peu des résolutions que nous avons adoptées à notre congrès, mais je n'ai pas voulu les citer en détail pour ne pas retarder les délibérations. J'aimerais le faire un jour. Il serait très intéressant que j'en donne lecture. Comme je n'ai maintenant que quelques minutes et que je n'en avais que 20 tout à l'heure, je me suis abstenu. Je le ferai avec plaisir une autre fois.

Nous avons adopté des résolutions très détaillées sur les stratégies industrielles de l'Ouest et une politique de plein emploi, laquelle est bien meilleure que celle du congrès du NPD parce que c'est moi qui l'ai rédigée. Il y a même une résolution sur le secteur pétrolier et gazier.

Je dois dire que ces programmes sont venus des provinces de l'Ouest. Deux programmes essentiels qui ne sont pas nouveaux, ce dont mon collègue conviendra, existaient dans le domaine de l'expansion économique régionale. J'ai parlé des compressions dans le budget de ce ministère. Il y aurait moyen d'agir si les fonds étaient rétablis.

Les subsides

Je viens de répondre à des questions concernant notre changement de politique à l'égard du Sénat et ainsi de suite. Les électeurs de l'Ouest ont matière à réflexion. Ils semblent nous voir sous un jour nouveau et plus favorable depuis les élections de 1984.

M. Beatty: Madame la Présidente, il y a tellement longtemps que je n'ai plus eu l'occasion de poser une question à mon honorable collègue que je ne veux pas rater celle-ci. Étant donné les brillants commentaires qu'il a faits au sujet du congrès d'orientation du Parti libéral qui s'est tenu en novembre, le député a-t-il oublié sa lettre au rédacteur en chef, publiée dans *The Gazette* du 17 décembre 1986, où il parlait ainsi des mêmes résolutions:

> Certaines ont été adoptées à l'unanimité et d'autres à une majorité très faible. Certaines étaient détaillées et d'autres d'ordre général; certaines étaient claires et d'autres vagues, certaines étaient flatteuses tandis que d'autres étaient contradictoires et enfin certains sujets n'ont pas été abordés du tout. Et surtout, bon nombre de ces résolutions étaient adoptées par les membres sans en connaître l'incidence financière.

A-t-il oublié cette lettre qu'il avait envoyée au rédacteur en chef?

M. Allmand: Non, madame la Présidente. Je voudrais que le député lise la lettre intégralement. Je voudrais la lire. Il a raison parce que la lettre était une réponse à un éditorial où l'on disait que près de 200 résolutions devraient être mises en oeuvre d'un coup, sans approfondir davantage la question. J'ai écrit cette lettre et le passage que le député a cité est exact, mais j'y disais encore bien autre chose dont il n'a pas parlé. Je n'hésiterais pas un seul instant à accepter que le ministre lise toute la lettre, car je suis toujours de cet avis.

En fait, je disais qu'il y avait encore du travail à faire pour peaufiner les résolutions et les faire mûrir. Depuis le Congrès, nous avons eu souvent l'occasion de parler de l'élection des sénateurs. Notre chef et d'autres députés en ont parlé. A ce sujet, notre opinion n'a pas changé.

M. Beatty: Madame la Présidente, je trouve amusant que le député me demande de lire la suite. Je le ferais bien volontiers, surtout les deux paragraphes suivants:

> Deuxièmement, alors qu'on n'a rien écrit explicitement, la coutume veut que lorsque les Libéraux prennent fermement et clairement position à un Congrès, ces résolutions deviennent la politique officielle du parti.
>
> Si toutefois la situation ou le contexte changeait, le chef aurait le droit de suspendre, de retarder ou de rejeter de telles résolutions. Sinon, il se trouve dans l'obligation de justifier sa décision vis-à-vis du parti et de ses membres à la première occasion. S'il ne le fait pas, l'appui que lui donne le parti risque d'être compromis.

Vu que le chef de mon collègue a répudié la position prise par le parti libéral lors de son congrès, à propos des essais du missile de croisière au Canada, est-il d'avis que cette attitude a été suffisamment justifiée par son chef ou, selon lui, l'appui qu'il avait au sein du parti est-il en train de fondre?

M. Allmand: Madame la Présidente, cette question n'a rien à voir avec le débat. Je lui dirais cependant qu'il déforme la position de notre chef. Comme il le sait, si mon chef et moi n'étions pas du même avis ce jour-là, la différence entre nous deux n'était pas bien grande. Notre chef était prêt à voter pour une résolution mettant fin aux essais du missile de croisière dans le contexte de l'OTAN. Je n'ai pas voté contre cet amendement, mais j'ai voté pour la motion néo-démocrate, parce que je l'estimais juste.

Toutefois, je ne pense pas que la différence entre nous soit bien profonde et l'on verra que sur ce point, comme sur d'autres, nous serons unis viennent les élections. J'espère que le ministre fera attention à cela, car il va être en sérieuse difficulté.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole à propos de la motion du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), un député d'une région où les circonscriptions provinciales appartiennent toutes aux conservateurs.

M. Nystrom: C'est la meilleure aide que je puisse avoir.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): C'est sûr qu'il en aura besoin. A noter que nous venons de loin puisque pendant des années et des années, dans l'Ouest, nous n'avons eu aucun représentant au gouvernement fédéral. Tout ce que nous avions au cabinet, c'étaient quelques sénateurs fourbus qui se baladaient un peu partout, en haussant les épaules devant les décisions du gouvernement précédent, et en se gratifiant à l'occasion de quelque événement international fortuit un tant soit peu favorable à l'Ouest. Mais en gros, nous n'avions aucune représentation au gouvernement fédéral. Je me félicite de voir que l'Ouest est maintenant pleinement représenté par quelque 58 députés et 10 ministres, dont le vice-premier ministre (M. Mazankowski), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), la ministre du Commerce extérieur (M^me^ Carney) et d'autres. Cela me réchauffe le coeur parce l'Ouest commence à obtenir une réponse considérable, plus générale que jamais au cours de notre histoire.

• (1720)

M. Keeper: C'est vrai.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): A propos de cette motion, nous ne devons pas oublier, dans l'Ouest du Canada, que nous ne serons jamais ni la région manufacturière, ni le centre industriel ni le centre démographique du Canada. Nous ne devons pas envisager une telle possibilité parce qu'aucun événement soudain ne tranformera le Canada en un pays de 100 millions d'habitants du jour au lendemain. L'important est de faire ce qu'a fait le gouvernement en prenant des mesures importantes pour renforcer et diversifier notre infrastructure économique.

J'envisage cette motion dans une perspective agricole, en tant que représentant d'une circonscription des Prairies qui dépend largement de la culture du blé pour vivre. Contrairement à ce que dit cette motion, le gouvernement a déjà pris des mesures, et il continue toujours d'en prendre, pour soutenir ce secteur important. Le parrain de cette motion devrait pourtant savoir que l'agriculture figure en bonne place dans l'ordre des priorités du gouvernement. J'entends également l'engagement pris envers les producteurs céréaliers de l'Ouest. L'agriculture est importante pour tous les citoyens sans exception. Notre industrie céréalière signifie des emplois, des exportations et la survie de bien des localités rurales dans l'Ouest. Les nombreuses mesures et les nombreux programmes du gouvernement fédéral démontrent que nous sommes déterminés à créer une industrie agricole solide dans cette région du pays. Nous nous attaquons aux problèmes qui menacent actuellement l'avenir de beaucoup de producteurs céréaliers.

Je repète les propos du ministre de l'Agriculture (M. Wise) qui a dit, au cours d'un débat à la Chambre la semaine dernière, que le gouvernement ne craint pas de comparer ses mesures agricoles, dont certains programmes destinés aux agriculteurs de l'Ouest, avec celles de n'importe lequel de ses prédécesseurs. Je mets n'importe qui au défi de faire une telle comparaison en toute objectivité. Les initiatives et l'argent dépensé parlent d'eux-mêmes.

Pour commencer, il serait bon que tous les députés examinent les origines des problèmes que connaissent les agriculteurs de l'Ouest. Ces problèmes ne sont pas simples et les solutions non plus. Il faut d'abord reconnaître que depuis deux décennies les agriculteurs, en employant de nouvelles techniques, ont fait de grands progrès. Nos producteurs de grains sont devenus plus efficaces et plus productifs. Tout cela est positif, mais n'est pas exempt de conséquences. Beaucoup d'agriculteurs de l'Ouest ont des dettes plusieurs fois supérieures à celles qu'ils avaient 15 ans plus tôt. Dans une certaine mesure, le gouvernement est responsable de cet état de choses. Le crédit d'impôt à l'investissement, une initiative libérale malheureuse, a encouragé beaucoup d'agriculteurs à s'endetter massivement pour acheter de la machinerie et du matériel coûteux. Le prix de la terre était élevé en raison en partie, je regrette de dire cela mais c'est vrai, du *Land Bank Program* (banque de terres) du gouvernement provincial néo-démocrate de l'époque, un gouvernement qui a utilisé l'argent des impôts des jeunes agriculteurs pour faire monter le prix des terres, une affaire regrettable.

M. Althouse: C'était inférieur au marché.

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): L'augmentation de l'endettement s'est surtout produite dans les années 1970, lorsque les agriculteurs ont emprunté massivement pour acheter du matériel et des terres afin d'augmenter leur production. Cette expansion a laissé de nombreux agriculteurs avec des paiements mensuels très élevés pour le service de leur dette.

Les taux d'intérêt du début des années 1980 continuent à hanter bien des agriculteurs qui essaient de récupérer. De plus, la valeur des terres a chuté, diminuant la valeur des investissements et rendant très difficile l'emprunt de capitaux d'exploitation. Tous ces facteurs influent sur les revenus agricoles. Naturellement, il n'y a pas un programme qui puisse résoudre tous ces problèmes. Le marché international a également une influence prépondérante, probablement la plus forte de toutes pour les producteurs de grains de l'Ouest. Certains de nos clients traditionnels sont devenus des exportateurs nets. Il y a des surplus dans le monde entier. Certains pays essaient de s'en débarrasser en offrant d'énormes subventions à l'exportation. Les exemples les plus criants sont la Communauté économique européenne et les États-Unis. Ces subventions ont conduit à un effondrement des prix et nos agriculteurs sont malheureusement les victimes de cette guerre commerciale.

Le gouvernement fédéral estime que ces influences internationales doivent être combattues au niveau international. C'est ce que nous faisons, de manière très vigoureuse, en toute priorité. Je ne serais pas complet si je ne mentionnais les efforts du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) qui a contribué à réunir les représentants des pays exportateurs de grains pour essayer de ramener un peu d'ordre sur les marchés internationaux du blé.

Signalons que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et la ministre du Commerce extérieur ont réussi, pour la première fois, à inclure l'agriculture dans les questions prioritaires qui seront examinées lors des prochains pourparlers du GATT, en Uruguay. Le gouvernement sait que nous ne pourrons pas régler les problèmes internationaux du jour au lendemain. Nous savons également que les difficultés des cultivateurs de l'Ouest résultent d'un grand nombre de facteurs. C'est pourquoi nous devons examiner des solutions sous plusieurs angles et c'est exactement ce que nous faisons.

Notre gouvernement a instauré un programme spécial pour les grains qui dépasse tout ce que tous les autres gouvernements avaient fait jusqu'ici. Ce programme montre bien qu'il comprend les difficultés de nos producteurs. Grâce à ce programme spécial, environ 200 000 producteurs de céréales et d'oléagineux obtiendront directement un milliard de dollars en espèces cette année. La part qui revient aux producteurs de ma province, la Saskatchewan, dépasse 400 millions de dollars. Cette année, le revenu agricole net devait atteindre 400 millions en Saskatchewan. D'un trait de plume, notre gouvernement a réussi à le doubler. Je suis déçu de voir que certains représentants de la région de l'Ouest ont la témérité de reprocher à notre gouvernement de ne pas avoir remédié aux difficultés du secteur agricole.

Le programme spécial pour les grains vise spécialement à compenser la baisse du prix du grain causée par les subventions massives à l'exportation dont bénéficient les producteurs de la Communauté économique européenne et des États-Unis. En collaboration avec les dirigeants et les organisations agricoles, y compris les syndicats des Prairies et une trentaine d'autres, le gouvernement a mis en place un programme juste et équitable pour répartir ce milliard de dollars entre les producteurs de grain. Je tiens à souligner que les producteurs de l'Ouest obtiendront environ 84 p. 100 de cette somme. En fait, environ 140 000 chèques d'une valeur totale d'un-quart de milliard de dollars ont été envoyés aux détenteurs de permis de la Commission canadienne du blé, en janvier et en février. Nous nous attendons à ce qu'environ 600 millions sur les 700 millions restants soient versés aux cultivateurs de l'Ouest. C'est en grande partie grâce à ce programme spécial que les paiements que les producteurs de grain recevront, en 1987, dans le cadre des programmes fédéraux seront plus élevés qu'ils ne l'ont jamais été.

Madame la Présidente, le programme canadien spécial pour les grains n'est pas la seule initiative que le gouvernement ait prise en faveur des agriculteurs de l'Ouest. Nous avons aussi le Programme fédéral-provincial d'assurance-récoltes qui est financé à 50 p. 100 par le gouvernement fédéral et 50 p. 100 par les producteurs, les frais d'administration étant à la charge des provinces participantes. La garantie offerte par ce programme a été augmentée sans frais supplémentaires pour le producteur.

Le gouvernement participe également au Fonds de stabilisation du grain de l'Ouest auquel il verse 2 $ pour chaque dollar payé par les producteurs de l'Ouest. Le gouvernement a répondu aux instances de ces derniers en modifiant la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest de façon à ce qu'ils reçoivent des paiements provisoires au moment voulu, chaque printemps. Dans le cadre du programme de stabilisation du prix du grain de l'Ouest, plus de 500 millions de dollars ont été versés en 1985, à peu près 859 millions l'an dernier et il est probable qu'il va y avoir un chiffre record pour 1987. Les producteurs céréaliers de l'Ouest peuvent évidemment s'attendre à recevoir encore une fois cette année un important versement provisoire, et très bientôt.

• (1730)

Le gouvernement a également autorisé la Société du crédit agricole à mettre en oeuvre deux nouveaux programmes de prêts, programmes qui donnent aux agriculteurs une plus grande marge de manoeuvre financière au moment où ils en ont vraiment besoin. Les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts basés sur les produits et les programmes à risques partagés dépassent aujourd'hui 300 millions de dollars.

Le gouvernement a modifié la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, de façon à doubler le niveau des avances en espèces et également à supprimer l'obligation d'avoir la signature du propriétaire pour que le locataire puisse obtenir des avances, ce qui était vexatoire. Nous avons créé des bureaux d'examen de l'endettement agricole, qui aident les agriculteurs de l'ouest du Canada à négocier des arrangements avec leurs créanciers, arrangements qui vont leur permettre de garder leurs terres. Jusqu'ici, plus de la moitié des arrangements qui ont été négociés devrait avoir pour résultat de garder en exploitation des fermes rentables.

Nous sommes également intervenus pour réduire efficacement le coût des intrants agricoles. L'an dernier, le programme de rabais de taxe sur les carburants agricoles a réduit d'environ 70 millions de dollars les frais des agriculteurs. Dans le budget de cette année, ce programme de ristourne a été élargi de façon à protéger entièrement les agriculteurs contre l'augmentation de 1c. le litre de la taxe sur l'essence et le carburant diesel. Ces remises totalisent maintenant plus de 8c. le litre, soit environ 35c. le gallon.

Le programme de réduction des taux d'intérêt, doté d'un budget de 80 millions de dollars, continue de comprimer les frais d'intérêt au profit de plus de 5 000 agriculteurs ayant des prêts à la Société du crédit agricole. Ce programme de cinq ans aide les agriculteurs qui ont été coincés par les taux d'intérêt élevés au début des années 80, avant que nous n'arrivions au pouvoir, et a fait baisser ces taux. Nos politiques économiques ont fait basser les taux d'intérêt de plus de quatre points jusqu'ici. Chaque baisse de un point fait économiser entre 100 et 200 millions à la collectivité agricole. L'en-cours de la dette agricole se situe à environ 25 milliards de dollars, et on imagine sans difficulté à quel point une baisse de 1 p. 100 des taux d'intérêt est vraiment importante.

Le gouvernement fédéral dépense plus que jamais pour aider les céréaliculteurs de l'ouest du Canada et aussi les agriculteurs des autres régions du Canada. Cette année, le niveau sera bien plus élevé que le niveau record de l'année dernière. De toute évidence, une partie de cette aide provient des programmes auxquels les agriculteurs cotisent, programmes dont j'ai déjà dit un mot, mais la majeure partie, surtout cette année, représente des fonds fédéraux. C'est en sus des crédits accordés aux programmes importants et continus qui desservent la communauté agricole, comme par exemple la recherche, la technologie, l'inspection, le calibrage et les nouveaux débouchés. Le niveau des paiements directs destinés aux agriculteurs est élevé et le demeurera indubitablement jusqu'à ce que les prix se rétablissent. Cependant, nous savons que cet investissement en agriculture que nous faisons au nom de tous les Canadiens est justifié.

On ne saurait absolument pas douter du vif intérêt que le gouvernement porte aux céréaliculteurs de l'Ouest, voire aux agriculteurs de toutes les régions du Canada. Nous avons rempli et continuerons de remplir nos engagements. Le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé continuent de rencontrer leurs homologues provinciaux et les représentants des agriculteurs pour élaborer de nouvelles mesures susceptibles d'avantager les céréaliculteurs de l'Ouest. L'agriculture demeure un élément-clé du programme que le gouvernement a élaboré en vue de favoriser la relance économique. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déposé un document concernant le progrès réalisé dans le cadre du Programme de renouveau économique en même temps que son Budget de février; il y indique que, selon la volonté du gouvernement, le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé vont continuer de rencontrer sur une base prioritaire les représentants des organisations agricoles et des provinces.

Le gouvernement cherche à trouver de nouveaux moyens de s'assurer que notre secteur céréalier demeure une force concurrentielle sur les marchés mondiaux. En fait, le 5 mars, le ministre de l'Agriculture et le ministre chargé de la Commission canadienne du blé se sont réunis avec les représentants des agriculteurs pour entreprendre la planification de mesures propres à venir en aide aux céréaliculteurs au cours de la prochaine année récolte. Évidemment, il est encore trop tôt pour décider définitivement de quelle aide ils auront besoin et comment ils pourront l'obtenir, mais il est clair, et les représentants des agriculteurs en ont convenu, que les céréaliculteurs ne devraient pas accroître ou modifier leur production en escomptant un paiement spécial établi en fonction de la superficie ensemencée ou de la production de cette année. Toute nouvelle aide serait indépendante de la production ou du marché.

La semaine prochaine, soit plus précisément le 30 mars, le ministre de l'Agriculture doit s'entretenir avec ses homologues provinciaux, et à nouveau avec les dirigeants agricoles en mai ou en juin. Les céréaliculteurs de l'Ouest et les autres agriculteurs de tout le Canada reconnaissent que pour le gouvernement l'agriculture est un secteur prioritaire. Ils apprécient le

fait que nous avons l'intention de faire participer la collectivité agricole à la planification des mesures.

La réputation du gouvernement à cet égard n'est pas à faire. Elle est hors pair. Nous ne le cédons à personne pour ce qui est des initiatives dans l'intérêt des céréaliculteurs de l'Ouest. Tandis que d'autres en parlent, nous, nous agissons en prenant des mesures énergiques, concrètes et utiles. Tout comme nous l'avons fait par le passé, nous continuerons d'agir à l'avenir, de bonne foi, et dans l'intérêt des agriculteurs de l'ouest du Canada.

Il est malheureux que le NPD ait présenté cette motion d'une façon aussi négative. Les députés de ce parti semblent jouer avec plaisir les prophètes de malheur, et c'est dommage. En fait, nous avons maintes raisons d'espérer en l'avenir. Les bonnes nouvelles sont nombreuses et, à cet égard, je tiens à citer certains chiffres récents qui indiquent, par exemple, que le nombre des emplois au Canada a augmenté de 719 000 entre septembre 1984 et février 1987. Ainsi, en deux ans et demi seulement, 719 000 personnes sont venues grossir les rangs des travailleurs. Le taux bancaire s'établit maintenant à 7,14 p. 100, soit une baisse de plus de 5 p. 100 par rapport à ce qu'il était en septembre 1984 et le taux d'escompte a chuté de quatre points et un quart.

Il est manifeste que le plus grand cadeau que n'importe quel gouvernement puisse faire aux Canadiens, qu'ils soient de localités agricoles, de l'ouest du pays ou de n'importe quelle couche sociale partout au pays, c'est de leur offrir des taux d'intérêt moins élevés. Il est évident que la politique globale du gouvernement entraîne une baisse fort marquée des taux d'intérêt qui, selon moi, permet manifestement un accroissement des investissements et la création d'emplois.

J'ai été sidéré par les observations de mon prédécesseur qui a semblé dire qu'il incombe au gouvernement de créer des emplois. Je rejette catégoriquement cette affirmation et je crois plutôt qu'il incombe au gouvernement de créer le climat dans lequel la petite entreprise va être florissante et les chefs d'entreprise vont pouvoir investir avec des chances raisonnables de succès sans avoir à faire face à des taux d'intérêt trop élevés. Chose certaine, c'est le secteur de la petite entreprise qui crée des emplois. Ainsi, ces emplois sont créés du fait de la politique du gouvernement envers la petite entreprise dans l'Ouest et partout au pays, et du fait de l'exemption d'impôt à vie sur les gains en capital qui donne aux chefs de petite entreprise l'espoir de pouvoir réaliser la part de leur entreprise qui leur appartient en propre à la fin de toute une vie de travail acharné.

En réponse à la motion de mon honorable collègue, je l'invite à demander aux Canadiens où ils préféreraient vivre. Au Canada ou dans tout autre pays? Nous devrions peut-être envisager le revers de la médaille et nous demander pourquoi des gens de pratiquement tous les pays du monde tentent par milliers d'entrer au Canada, par tous les moyens possibles? Ils sont disposés à laisser tout derrière eux, afin de venir s'établir au Canada. En conclusion, je tiens à dire que je suis heureux d'être canadien, d'être un habitant de l'Ouest et de vivre sous ce gouvernement.

M. Prud'homme: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Cet après-midi, j'ai eu l'honneur de participer au Forum pour jeunes Canadiens. Or, on m'a signalé que durant le débat d'aujourd'hui, le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) a, comme d'habitude, induit la Chambre en erreur. Je voudrais me réserver le droit de soulever la question de privilège si je le juge bon. Après avoir lu le compte rendu de ce qu'il a déclaré sur ma présidence du caucus libéral, je risque fort de vouloir soulever la question de privilège. Ses observations sont tout à fait inacceptables et complètement fausses.

[*Français*]

Une fois de plus l'honorable député a démontré que sa passion pour certaines causes l'a amené à vouloir induire la Chambre en erreur et, en temps utile, madame la Présidente, je me réserve le droit de soulever cette question de privilège. Mais je voulais vous en donner un avis immédiatement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Présidence tient compte de l'avis que donne le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) et s'il juge à propos de présenter officiellement une question de privilège à un moment ultérieur, la Présidence l'acceptera à ce moment-là.

M. Prud'homme: Merci, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et commentaires. Débat. La parole est à l'honorable député de Humbolt—Lake Centre (M. Althouse).

• (1740)

[*Traduction*]

M. Althouse: Madame la Présidente, je félicite le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) qui a prononcé un excellent discours. Vers la fin, il a mentionné les milliers de personnes qui voudraient immigrer au Canada et il a parlé de l'espoir qui anime les Canadiens. Cela dit, et puisqu'il a aussi parlé de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et des paiements qui seront faits cette année, il n'ignore sans doute pas que 22 p. 100 des producteurs de l'Ouest ne bénéficient pas de cette mesure. Le gouvernement a-t-il l'intention d'étendre à ces agriculteurs les avantages de la loi? Quand on aura effectué les prochains paiements, le fonds sera déficitaire. Les frais de production des céréaliers de l'est du Canada sont assurés par la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, qui n'exige pas de paiement de primes ni d'inscription préalable. Il suffit d'être producteur de céréales pour avoir droit aux paiements du Trésor fédéral. A-t-il été question de ce problème au sein du caucus conservateur, et les 22 p. 100 d'agriculteurs exclus initialement du programme et qui n'ont pu s'y inscrire par la suite, faute de place, peuvent-ils conserver quelque espoir d'en bénéficier?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir répondre aux préoccupations du député. Voilà un sujet intéressant dont j'ai discuté avec plusieurs de mes électeurs au cours de mes déplacements, surtout l'été, lorsque j'entreprends ma tournée officielle en vue de m'entretenir personnellement avec le plus grand nombre possible de producteurs agricoles. Les points de vue sont très partagés. Ceux qui sont assujettis à la loi sont fermement d'avis qu'il n'y a pas lieu d'en faciliter l'accès aux autres. Le député n'ignore pas que les exclus disposent d'un certain mécanisme d'accès. Quant à savoir s'il faut accélérer le rythme des inscriptions ou en modifier les modalités, j'avoue que les agriculteurs de ma région ne sont pas tous d'accord à ce sujet. Cependant, puisque le député siège au comité permanent de

l'Agriculture, qu'il soulève donc la question à cet endroit et l'on verra quelle est la réaction.

M. Foster: Madame la Présidente, les propos du député m'ont beaucoup intéressé. A son avis, devrait-on fournir de l'aide aux agriculteurs afin que leurs recettes de la nouvelle campagne qui commence le 1er août 1987 atteigne au moins le niveau de celles de 1986-1987? Pense-t-il, d'autre part, que le gouvernement devrait continuer à bloquer le tarif du transport des marchandises? Le Comité supérieur du transport du grain a recommandé qu'on le fasse passer de 6 $ à 9 $ la tonne. Est-il d'accord là-dessus, compte tenu de la réduction de 20 p. 100 des prix céréaliers prévue par le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et les porte-parole du comité consultatif de la Commission canadienne du blé? Pourrait-il nous dire ce qu'il en pense?

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Madame le Président, le député soulève deux questions. La première a trait aux niveaux de l'aide destinée aux agriculteurs pour la prochaine campagne agricole. Le ministre de l'Agriculture a déjà expliqué à la Chambre et ailleurs que les agriculteurs devraient éviter de prévoir leur production en fonction des critères généraux prévus par ces programmes céréaliers spéciaux. Il a également expliqué, comme le sait le député sans aucun doute, que les consultations se poursuivent entre le ministre et son collègue chargé de la Commission canadienne du blé, ainsi que les porte-parole de nombreuses associations agricoles, dans le but d'évaluer la situation et de décider des mesures opportunes à prendre pour l'année à venir. Je suis persuadé qu'ils en profiteront pour parler des cours mondiaux, des exportations des autres pays, des subventions accordées ailleurs, et des pressions exercées sur les milieux agricoles. Je puis assurer au député que le gouvernement continuera de proposer des solutions généreuses et compréhensives pour atténuer les difficultés des agriculteurs, surtout des céréaliers qui sont passablement touchés.

Quant à savoir si l'aide sera du genre proposé par le député dans sa question, soit un prix garanti à un niveau équivalent à celui de la campagne précédente ou à un autre niveau, je pense que cela reste à voir. Évidemment, d'aucuns diront que cette solution risque d'inciter à la culture du blé, par exemple, si le prix est artificiellement élevé. D'autres dans les milieux agricoles diront que ce n'est pas la solution idéale. Nous devrions éviter de provoquer maintenant pareils changements et plutôt encourager les agriculteurs en mettant en oeuvre des programmes qui tiennent compte des coûts de production et des taux d'intérêt. Il y a manifestement et littéralement des centaines et des centaines de propositions à l'étude. Je sais que les agriculteurs de ma circonscription en discutent partout, dans les cafés, les maisons et les salles publiques. Je crois aussi que ces discussions sont à l'échelle du pays. Nous savons que les programmes qui seront établis s'il y a lieu seront pertinents et tiendront compte des besoins des producteurs canadiens ainsi que de la capacité financière du gouvernement à y satisfaire.

Si je peux me pencher brièvement sur le second point, je crois que le député me demande si je préférerais voir bloquer les tarifs du transport des marchandises. Je suis loin d'être un spécialiste des transports. Personnellement, je suis en faveur d'un blocage des tarifs. J'avais l'impression que ces tarifs avaient été établis au moyen d'une formule et d'une loi qui a été présentée il y a quelques années par le parti du député. Je crois qu'il est mieux en mesure que moi de répondre à cette question.

M. Clark (Brandon—Souris): Madame la Présidente, je tiens d'abord à féliciter le député pour une allocution très documentée et bien présentée. Nous sommes habitués à n'en attendre pas moins de lui. Au cours de ses observations, il a signalé très clairement et fort à propos que notre gouvernement a fait davantage pour les agriculteurs de l'Ouest que tout autre gouvernement dans un même laps de temps. Toutefois, à titre de Canadiens de l'Ouest, nous regrettons aussi de devoir dépendre tellement du secteur primaire. Il me semble, comme d'autres en conviendront je crois, que pour développer pleinement son potentiel, l'Ouest devra diversifier davantage son économie. Qu'en pense le député?

• (1750)

M. Wilson (Swift Current—Maple Creek): Madame la Présidente, la liste est longue, mais je vais m'efforcer d'être bref. Je crois que l'Ouest a déployé d'énormes efforts pour diversifier son économie. En réponse à la question de mon honorable ami, je voudrais citer deux ou trois points touchant la Saskatchewan. On est en train de construire a l'heure actuelle, dans la région de Prince-Albert, la deuxième plus grande papeterie au Canada, où 600 nouveaux emplois seront créés. Un accord de développement économique régional a été conclu entre la Saskatchewan et le gouvernement fédéral en vue d'investir une centaine de millions de dollars dans le domaine de l'irrigation des terres dans cette province. Le gouvernement du Canada a garanti de 250 à 300 millions de dollars de prêts en vue d'aider le nouveau projet de valorisation de Regina. C'est actuellement le plus grand projet de ce genre au Canada. Il permettra de valoriser le pétrole brut lourd et moyen de Saskatchewan, ce qui nous permettra de raffiner ces produits chez nous en Saskatchewan.

Dans ma propre ville de Swift Current, en Saskatchewan, au cours des trois premiers mois de cette année, on a déjà enregistré quatre fois plus de demandes de permis de construire que de toute l'année dernière. Il y a un projet de centre commercial dont on parle depuis des années qui se concrétise finalement, en dépit de la faiblesse des cours agricoles et pétroliers. On le réalise maintenant grâce aux faibles taux d'intérêt et à l'excellente politique économique du gouvernement.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat. Voici ce que dit la première phrase de la motion dont nous sommes saisis:

> Que la Chambre condamne le gouvernement pour avoir omis d'établir une stratégie de développement économique à long terme pour l'ouest du Canada qui permettrait, entre autres . . .

Elle parle ensuite du secteur agricole, de l'industrie forestière, du secteur de l'énergie et de la nécessité d'effectuer une diversification de l'économie dans l'ouest du Canada. La motion dont est saisie la Chambre condamne le gouvernement pour avoir omis d'établir une stratégie de développement économique à long terme pour le Canada. Je voudrais donner mon opinion à propos de cette motion et parler du bilan médiocre du gouvernement pendant les quelques minutes qui me restent aujourd'hui.

En bref, j'estime que le gouvernement a simplement oublié l'ouest du Canada. Je vous donnerai trois raisons pour justifier mon affirmation. Je voudrais aborder trois aspects du développement économique de l'Ouest et discuter brièvement des promesses politiques que les conservateurs ont faites pendant leur campagne électorale, particulièrement les promesses faites à l'ouest du Canada. Je voudrais parler de la situation actuelle dans l'ouest du Canada et jeter un coup d'oeil sur le programme économique du gouvernement.

Si je peux avoir l'attention de la Chambre, madame la Présidente, je voudrais commencer par faire remarquer que, pendant leur campagne électorale, les conservateurs ont promis «des emplois, encore des emplois». Ils se sont engagés à faire une place à l'ouest du Canada au sein du conseil des ministres, à ne plus le tenir à l'écart du pouvoir et des décisions. Voilà les promesses, mais quels en ont été les résultats, quelle sorte de mesures a pris le gouvernement? Tout cela a certainement eu un caractère théâtral, mais en ce qui a trait à la promesse «d'emplois, encore des emplois», comme le dit un article du *Globe and Mail* du 28 février, les emplois qui ont été créés l'ont été en Ontario et non pas dans l'ouest du Canada. Selon l'article de Ross Howard:

> Entre janvier 1986 et janvier de cette année, le nombre total d'emplois dans notre pays a augmenté de 137 000, d'après des chiffres non corrigés. Mais seulement 5 000 de ces emplois ont été créés en dehors de l'Ontario.

Cet article précise également que:

> ... plus de 95 p. 100 des emplois créés l'année dernière étaient concentrés dans une seule province—l'Ontario.

La promesse «des emplois, encore des emplois» s'est concrétisée pour le *Golden Horseshoe* de l'Ontario, mais pas pour l'ouest du Canada. Le gouvernement n'a pas créé les emplois promis dans cette région. Quelles ont été les conséquences de la promesse d'inclure les Canadiens de l'Ouest dans les prises de décisions économiques du pays? En bref, il s'ensuit qu'en raison des initiatives du gouvernement, les agriculteurs sont en difficulté aujourd'hui, et les petites sociétés pétrolières canadiennes de l'Alberta sont menacées. Pour cette raison également, le parti séparatiste de l'Ouest obtient de plus en plus d'appui dans cette région. Plus ridicule encore, le gouvernement a ranimé l'appui du parti libéral dans l'Ouest. C'est une réalisation, même si elle est négative. J'espère que le parti libéral ne va pas connaître un second souffle mais il a en tout cas retrouvé une certaine popularité dans les sondages d'opinion publique.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je sais qu'il est prêt de 18 heures, mais la Chambre devrait avoir la politesse de laisser parler le député. La présidente a du mal à comprendre ce qu'il dit, car des députés de tous les partis tiennent des conversations à haute voix. Laissons la parole au député de Nord-Centre (M. Keeper) et prêtons attention à ses remarques.

M. Keeper: Je vous remercie, madame la Présidente, car j'aimerais qu'on m'écoute. Je tiens à parler brièvement du bilan économique du gouvernement dans l'Ouest. En ce qui concerne l'industrie du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique, le gouvernement a cédé aux pressions des Américains et il a imposé des droits de douane sur nos propres produits. Lorsque nos produits soutenaient la concurrence sur les marchés américains, le gouvernement a échoué dans ses négociations avec les États-Unis. Les initiatives qu'il a prises pour soutenir l'industrie pétrolière en Alberta ont aidé les multinationales, mais pas les petites sociétés canadiennes.En Saskatchewan et dans les autres provinces de l'Ouest, les agriculteurs ont du mal à joindre les deux bouts. Même si le gouvernement a pris certaines initiatives dans le secteur agricole, elles ne suffisent pas pour garantir l'avenir des agriculteurs et leur donner suffisamment confiance pour faire leurs semailles en vue de la prochaine saison. Le gouvernement a assené un coup dur au secteur du développement industriel du Manitoba. Quand *Bristol Aerospace* de Winnipeg est sortie gagnante de la procédure d'adjudication du contrat d'entretien des CF-18, qui apportera d'importantes retombées industrielles, le gouvernement a repris ce contrat au Manitoba pour le donner au Québec en invoquant une décision politique.

Quand je vois ce qui s'est passé dans l'Ouest, je constate que le bilan du gouvernement est lamentable et qu'il est temps qu'il se réveille et se rende compte qu'il a fait naître bien des espoirs et pris des engagements sérieux dans l'ouest du Canada. Nous voulons une politique industrielle et une stratégie économique pour l'Ouest. Nous voulons être plus que des coupeurs de bois et des porteurs d'eau. Nous voulons participer au développement industriel. Nous voulons notre juste part du gâteau économique et nous comptons sur le gouvernement pour honorer les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale. Il ne suffit pas de réunir des gens autour de la table du cabinet. Les ministres doivent lutter efficacement pour l'Ouest. C'est ce que nous attendons.

• (1800)

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je dois informer la Chambre que conformément au paragraphe 82(12) du Règlement, les délibérations relatives à cette motion sont terminées.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'Ajournement

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU CANADA

M. Alan Redway (York-Est): Madame la Présidente, ce soir, j'ai une question à vous poser. Croyez-vous aux sondages? Je ne parle pas des sondages par ultra-sons, des sondages atmosphériques ou même des sondages au trépan. Je parle des sondages d'opinion. Je détecte, madame la Présidente, que, comme moi, vous préféreriez ne pas croire aux résultats d'un ou deux sondages récents. Malgré tout, je crois aux sondages d'opinion et j'ai bien l'impression que vous y croyez vous aussi.

On a mené récemment deux sondages sur la question des pluies acides. Selon leurs résultats, deux Canadiens sur cinq sont d'avis qu'il est plus important pour le Canada de conclure avec les États-Unis un accord sur les pluies acides qu'un accord sur le libre-échange.

Les pluies acides proviennent des gaz rejetés par les hauts fourneaux chauffés au charbon, les fonderies servant à la fusion de métaux non ferreux comme celles de l'Inco, ainsi que des gaz d'échappement d'automobiles. Ces gaz flottent dans l'air et semblent parcourir des distances considérables avant de retomber pour exercer leurs effets dévastateurs sur notre environnement. Nous savons que ces pluies causent du tort aux poissons, aux oiseaux, aux lacs et aux arbres et qu'elles endommagent les édifices.

Au moins la moitié de ces émissions proviennent des États-Unis. Il n'est donc pas surprenant que les Canadiens s'en préoccupent et souhaitent que nous en arrivions à une entente quelconque avec les États-Unis pour régler le problème des pluies acides. Selon le même sondage, 60 p. 100 des Canadiens qui y ont répondu ont exprimé l'avis que notre gouvernement ne faisait pas suffisamment d'efforts en vue d'en arriver à une entente avec les États-Unis au sujet des pluies acides.

Ce résultat m'a incité à m'interroger sur ce que le gouvernement avait fait au juste en matière de pluies acides depuis son entrée en fonction il y a deux ans et demi. Je me suis souvenu qu'en janvier 1985 le premier ministre (M. Mulroney) avait déclaré que le Canada ne devait pas s'attendre à des progrès dans les négociations avec les États-Unis s'il ne veillait pas tout d'abord à mettre de l'ordre dans sa propre maison.

Je me souviens qu'en février 1985 les ministres fédéral et provinciaux de l'Environnement se sont réunis pour se fixer des buts dans le cadre de l'objectif de réduire, pour 1994, les émissions de bioxyde de soufre de quelque 50 p. 100 par rapport à leur niveau de 1980. Le gouvernement fédéral et ceux des provinces ont accepté d'aider financièrement les fonderies pour qu'elles puissent atteindre ces buts.

Je me rappelle aussi que le premier ministre avait annoncé en mars 1985 un programme national pour réduire les émissions causant des pluies acides au Canada. Cela comprenait de nouvelles normes pour les émissions produites par les automobiles, 150 millions de dollars pour réduire les émissions produites par les fonderies, 25 millions de dollars pour la mise au point de nouvelles technologies, 70 millions de dollars pour mettre au point des façons plus propres et plus efficaces de brûler le charbon, 18 millions de dollars par année pour la recherche et la surveillance et une étude de la possibilité d'utiliser davantage de charbon de l'Ouest à faible teneur en soufre. Le gouvernement fédéral devait donc affecter quelque 300 millions de dollars à la réduction des pluies acides au Canada.

• (1805)

Les députés se rappelleront qu'en mars de la même année, le premier ministre et le président Reagan ont tenu ce qu'on a appelé le sommet irlandais. A ce moment-là, ils s'étaient mis d'accord pour charger deux représentants spéciaux, M. Bill Davis, ancien premier ministre de l'Ontario, et M. Drew Lewis, d'étudier le problème des pluies acides et d'y proposer des solutions.

En juillet 1985, le gouvernement fédéral annonçait de nouvelles normes d'émissions automobiles qui devaient entrer en vigueur en septembre de cette année. En janvier dernier, les représentants spéciaux présentaient leur rapport et recommandaient des solutions qui permettraient aux États-Unis d'instaurer un programme qui coûterait 5 milliards de dollars sur une période de cinq ans et qui serait basé sur une utilisation plus propre du charbon. Ensuite, en mars dernier, le président Reagan annonçait qu'il appuyait ce programme. En même temps, le gouvernement du Canada annonçait qu'il dépenserait 9 millions de dollars pour aider la *Hudson Bay Mining and Smelting Company*, Inco et Falconbridge à respecter les dates limites pour réduire leurs émissions acides. En mars de cette année, comme vous vous le rappellerez, madame la Présidente, le gouvernement fédéral et les provinces ont commencé à signer des ententes officielles pour réduire les émissions acides. Il faut espérer que toutes ces ententes seront conclues sous peu.

Voilà les mesures que nous avons prises au Canada. Qu'est-ce que les Américains ont fait entre-temps? Jusqu'à tout récemment, c'est-à-dire jusqu'à la semaine dernière, il était difficile de s'en rendre compte. Jusqu'à la semaine dernière, apparemment, ils n'avaient même pas affecté d'argent à cette fin dans leur budget. La semaine dernière, ils ont annoncé qu'ils le feraient. Jeudi dernier, cependant, j'ai entendu le président des États-Unis déclarer à la télévision qu'il ne savait toujours pas d'où venait exactement le problème des pluies acides. Nous en sommes maintenant au point où le Canada doit aller au-devant des États-Unis et rencontrer le président Reagan pour voir comment nous pouvons convaincre enfin les Américains d'agir dans ce dossier.

Ce soir, j'espère que le secrétaire parlementaire pourra nous apprendre que lorsqu'il rencontrera le président Reagan très bientôt, le premier ministre sera encore plus explicite qu'il ne l'a été avec le vice-président Bush il y a quelques semaines.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, en mars 1986, le président Reagan a endossé le rapport et les recommandations des envoyés spéciaux sur la question des pluies acides comme vient de le mentionner le député. Le premier ministre (M. Mulroney) a conclu de ce geste que l'administration reconnaissait que les pluies acides constituaient un grave problème transfrontalier et qu'elle s'engagerait à trouver les fonds nécessaires pour mettre en oeuvre le rapport des envoyés spéciaux. Les prévisions budgétaires pour 1988 présentées au Congrès par le Président en janvier dernier contenaient les premiers indices concrets d'une réaction américaine à l'engagement du président.

Les mesures énumérées dans ces prévisions budgétaires sont très loin d'être à la hauteur des engagements pris par le président Reagan envers le Canada. C'est là l'essence du message clair que le premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires

extérieures (M. Clark) et le ministre de l'Environnement (M. McMillan) ont donné au vice-président Bush lors de leur rencontre du 21 janvier.

• (1810)

Cependant, tout juste la semaine dernière, le président Reagan a annoncé plusieurs initiatives. Elles représentent un pas important sur la voie d'un accord bilatéral offrant une solution durable au problème des pluies acides. Ces initiatives permettront de donner corps aux engagements généraux pris lors du sommet de 1986 et les assortira de délais.

Par exemple, l'administration dégagera des nouveaux crédits de 500 millions de dollars par année pendant les cinq prochaines années pour mener des projets-pilotes à frais partagés sur l'utilisation commerciale de charbon épuré qui répondent aux critères des envoyés spéciaux. Ces projets ne seront pas des projets de recherche mais plutôt des projets visant à démontrer l'utilisation des nouvelles techniques commercialement rentables permettant de réduire les émissions de dioxyde de soufre qui prennent la direction de l'est du Canada. Les projets admissibles au financement seront choisis par un comité qui comptera des représentants du gouvernement du Canada. Le gouvernement examine aussi ses programmes économiques et les règlements pour voir s'ils nuisent de quelque façon à l'application des mesures de lutte contre la pollution.

Ayant conclu cet accord avant le sommet, le premier ministre et le président Reagan pourront discuter des étapes ultérieurs à leur prochaine rencontre. Le Canada a pour objectif d'obtenir des États-Unis qu'ils réduisent leurs émissions transfrontières de bioxyde de soufre dans l'est du Canada à environ 2 millions de tonnes, soit la moitié moins qu'en 1980, et que les programmes qu'ils mettront en oeuvre pour atteindre ce niveau suivent un calendrier. Cet objectif est basé sur une information scientifique solide et sur les principes et les obligations du droit international actuel selon lesquels les pays doivent s'assurer que les activités qui relèvent de leur compétence ne causent aucun dommage à l'environnement des autres pays.

Nous maintenons fermement notre engagement à atteindre cet objectif. Les pluies acides seront l'un des principaux articles à l'ordre du jour de la rencontre au sommet du 6 avril et nous ferons le maximum d'ici là pour faire progresser la question.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—A) LA POLITIQUE LINGUISTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—B) LA MANIÈRE DONT LA POLITIQUE EST APPLIQUÉE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ce soir, la question porte sur la politique linguistique de la Société canadienne des postes.

Tout d'abord, j'aimerais éclaircir un point afin que tous ceux qui puissent être intéressés à ce débat comprennent clairement ce que je veux dire.

Personnellement, je crois au bilinguisme, pour autant qu'il soit applicable et qu'il soit possible. Je suis aussi très soucieux du problème linguistique, surtout au Québec, c'est un problème qui touche les tripes et hélas, je représente moi-même la circonscription de Saint-Léonard—Anjou, et bien sûr, tout le monde connaît la bataille linguistique qu'on a vécue à Saint-Léonard. Donc, madame la Présidente, j'aimerais assurer mes collègues que je n'ai pas l'intention de commencer ce débat linguistique.

Ce que je veux démontrer ce soir, c'est que la Société canadienne des postes utilise tous les moyens pour réduire du personnel, harceler ses clients et vraiment rendre notre service postal dans une situation où les gens se posent la question: Vraiment, est-ce qu'on a un service postal au Canada?

Les faits. Commençons par un document officiel de la Société canadienne des postes et, à la page 5 de ce document, «Ligne de conduite pour l'Lémission de communiqués et directives, Division du Québec»:

> Langues officielles
>
> La division de Québec ayant été identifiée par le Commissariat aux Langues officielles comme une division unilingue française, tous les communiqués et toutes les directives seront rédigés en français seulement. La version anglaise de ces documents sera disponible sur demande.
>
> Il est toutefois essentiel que les communications avec les publics externes soient publiées dans les deux langues officielles lorsque la population de langue anglaise atteint 10 p. 100 et plus.

Madame la Présidente, selon les statistiques, la population anglaise dans la ville de Québec et les régions environnantes est seulement de 2.8 p. 100. Donc, définitivement, cette politique s'applique telle quelle.

Et voilà qu'au début de décembre, aussitôt que la Société canadienne des postes a déposé son plan d'opération, elle a immédiatement donné de nouvelles directives en disant que dorénavant, cette division technique des services à la clientèle, et je dis bien, c'est une division technique des services à la clientèle et non pas une division directe des services à la clientèle, devait être une division bilingue. Bien sûr, et là-dessus je n'ai rien contre le fait que la Société canadienne des postes est libre de donner de ces directives, d'échanger ses divisions de travail, à condition, madame la Présidente, qu'on permette à ces employés qui occupent ces postes jusqu'au moment où telle division ait été considérée unilingue française, qu'on leur donne le temps et l'aide nécessaires pour devenir bilingues.

Mais non, la Société canadienne des postes a fait la chose et a dit: Dorénavant, c'est une division bilingue, donc, vous êtes «en surplus» et si vous voulez faire une demande de nouveau pour avoir votre propre emploi, il faut que vous en fassiez la demande et il faut que vous prouviez que vous êtes bilingue et aucunement donner le temps nécessaire ou les moyens nécessaires pour devenir bilingue.

Moi, madame la Présidente, je trouve une telle situation inacceptable, pour la ville de Québec, tout d'abord, qui a une population de 2.8 p. 100 d'anglophones seulement, c'est inacceptable qu'on impose une telle politique applicable immédiatement le jour après.

Donc, madame la Présidente, j'ai posé la question au ministre. Et j'ai été vraiment déçu. Mais le ministre m'a dit: Bien sûr, en tant que ministre, je ne peux m'occuper directement de toutes les petites questions en détail de la Société canadienne des postes. Mais ce n'est pas une question en détail, c'est une question fondamentale, madame la Présidente. Et voilà qu'on est toujours aux prises avec cette Société canadienne des postes qui prend des mesures, qui agit d'une façon, je dirais, parfois, je me demande si c'est d'une façon intelligente ou non. On l'a vu cette fin de semaine, c'est quelqu'un, dans cette Société canadienne des postes, qui, au lieu de s'occuper d'améliorer les services à sa clientèle . . . ils ont pris le temps de nous écrire

une lettre, à nous les députés, de nous envoyer . . . J'imagine, madame la Présidente, que vous avez reçu aussi cette lettre format . . . Ils nous ont écrit une lettre disant: Vous avez des plaintes qui viennent de vos circonscriptions, voilà comment répondre à ces plaintes-là. Depuis quand un député va-t-il se faire dire par quelqu'un de la Société canadienne des postes comment répondre à un de ses commettants? Vraiment, pour qui se prennent-ils ces gens qui travaillent à la Société canadienne des postes, Madame la Présidente? Et voilà les raisons pour lesquelles j'ai été très déçu de la réponse du ministre. Je pense qu'on a un ministre responsable de la Société canadienne des postes et si son titre vaut le nom de ministre responsable de la Société canadienne des postes, il doit s'occuper immédiatement de cette Société et vraiment dire: Occupez-vous de donner du service aux contribuables. Laissez les députés en paix, ils savent quoi répondre à leurs citoyens, à leurs électeurs. On n'a pas besoin de faire composer une lettre format: «comment répondre». Aussi, disons: donnez la chance aux employés. C'est de la politique de harcèlement. Comment pourrait-on avoir la paix dans ce service quand on trouve tous les moyens pour créer la chicane là-dedans? Et, à la fin, qui en paie les conséquences? C'est le public, les gens qui ont besoin de ce service.

Mme Gabrielle Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Madame la Présidente, je vais essayer de répondre à mon collègue et de le rassurer sur ses préoccupations.

La Société canadienne des postes est tenue d'appliquer les lois du Canada dans toutes ses activités y compris dans l'interprétation de la Loi sur les langues officielles. Il y a environ un mois, certains médias rapportaient qu'un certain nombre d'employés de la Société canadienne des postes à Québec étaient considérés par les dirigeants de la Société comme étant du personnel excédentaire parce qu'ils n'étaient pas bilingues, parce qu'ils ne parlaient pas anglais. Madame la Présidente, tel n'est pas le cas.

Lors d'une réorganisation du département des ventes et du service à la clientèle à Québec en décembre dernier, 13 des postes n'ont subi aucun changement. Neuf autres postes furent reclassifiés afin de mieux refléter les nouvelles responsabilités ajoutées à ces postes tenant compte aussi des exigences de la Loi sur les langues officielles. Dans la réorganisation, les postes de représentants du Service à la clientèle qui étaient de grade 2 sont passés à des postes de grade 3. Par conséquent, aux postes de grade 2—comprenant le Service à la clientèle—est venu s'ajouter le Service de vente à la clientèle. Les nouveaux postes, de grade 3, sont devenus bilingues.

Le bilinguisme étant une qualité impérative pour occuper les nouvelles fonctions, la Société a offert aux employés concernés de suivre un cours intensif qui ne leur coûte rien.

Entre temps, ces employés oeuvrent toujours au sein de la Société qui a décidé d'attendre que ces employés aient terminé leur cours intensif avant de considérer toute application pour combler les nouveaux postes.

Cela ne veut pas nécessairement dire qu'ils seront choisis, mais la Société canadienne des postes aura alors fait quand même son effort. L'entente qui existe avec le syndicat veut que tout employé de la Société puisse poser sa candidature pour les postes nouvellement créés.

Le président du conseil de la Société, M. Sylvain Cloutier, nous a informés que Postes Canada s'appliquera, au cours des mois et des années à venir, à mieux identifier les préférences linguistiques de ses clients et à leur offrir davantage de services bilingues au comptoir et au téléphone.

Le Service au public de la Société tient compte des données linguistiques sur la langue maternelle établies par Statistique Canada, par divisions de recensement. La Société redistribue présentement ces statistiques et s'attend d'avoir en main des données plus pertinentes sur la composition linguistique de toutes ses localités postales. Elle pourra ainsi prévoir, avec plus d'exactitude, les exigences linguistiques requises pour ses services au comptoir.

Le service téléphonique dans les deux langues officielles est un autre élément important au sein de Postes Canada. Voilà pourquoi la Société revoit présentement son réseau téléphonique et, en particulier, le service offert dans ses 25 unités du Service à la clientèle. Elle étudie les innovations technologiques dans ce domaine qui pourraient lui permettre de répondre aux demandes de renseignements en français et en anglais partout au Canada. Le plan que la Société est en train de mettre au point devrait avoir des répercussions dans les bottins téléphoniques de tout le pays et ce, à partir de l'exercice financier de 1987-1988.

Dans les mois à venir, la Société incitera ses cadres à tous les niveaux à jouer un rôle plus actif et direct dans l'établissement d'objectifs précis en matière de langues officielles. La Société veillera en outre à ce que les cadres surveillent le progrès de leurs subordonnés de plus près et de façon plus formelle, par le biais des appréciations de rendement.

Parce que ces appréciations se répercutent directement sur la rémunération et les possibilités d'avancement, cela équivaut à appliquer le bon vieux principe de la carotte et du bâton, qui s'est révélé fructueux depuis des siècles. Je ne vois pas pourquoi cela ne fonctionnerait pas aussi bien à la Société canadienne des postes.

• (1815)

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER *A*) LE TARIF-MARCHANDISES APPLICABLE AUX GRAINS *B*) LE MAINTIEN DU TARIF-MARCHANDISES AU NIVEAU ACTUEL

M. Maurice Foster (Algoma): Madame la Présidente, le 16 février, j'ai demandé au ministre des Transports (M. Crosbie) de nous dire clairement ce que le gouvernement ferait au sujet du tarif-marchandises applicable aux céréales payé par les agriculteurs de l'Ouest. Comme vous le savez, les agriculteurs traversent l'une des périodes les plus difficiles de leur histoire. Aux dernières élections générales, le parti ministériel s'est clairement engagé à maintenir le blocage du tarif-marchandises payé par les agriculteurs jusqu'à ce qu'ils soient plus en mesure de payer davantage.

L'Office de transport du grain a fait parvenir un rapport à la Commission canadienne des transports indiquant que le tarif-marchandises applicable aux céréales passera de 6 $ à environ 8.50 $ ou 9 $ la tonne pour la prochaine année-récolte. Le 30 avril dernier, le premier ministre Mulroney a convoqué une conférence de presse inopinée pour annoncer qu'il bloquait ce tarif pour aider les agriculteurs aux prises avec de graves difficultés. Ces difficultés sont encore plus graves aujourd'hui.

Je pose une question au ministre des Transports de l'année dernière. Il a dit que le gouvernement étudierait la question et qu'il réfléchirait mais il n'a rien promis clairement. Mais le gouvernement n'a pas vraiment bloqué le tarif l'an dernier. Le ministre des Transports de l'époque, le vice-premier ministre actuel (M. Mazankowski), a simplement renvoyé la recommandation de l'Office de transport du grain qui suggérait que le volume de blé à expédier l'année dernière soit d'environ 35 millions de tonnes. Il lui a demandé de réduire son évaluation à environ 27 ou 29 millions de tonnes et il l'a réduite à 28,5 millions de tonnes.

C'est pour cette raison que le tarif-marchandises n'a pas augmenté l'année dernière. Cependant, on a augmenté de 28,5 millions de tonnes à environ 31 millions de tonnes le volume à expédier dans l'année-récolte actuelle. Tous les fonds de surplus qui se trouvaient dans le compte de rajustement du ministère sont épuisés. Nous faisons face à une nouvelle année-récolte le 1er août dont le volume a été évalué à près de 31 millions de tonnes. Le gouvernement doit affronter la perspective d'un grave manque de fonds puisque le ministre des Transports a réduit le volume l'année dernière.

• (1820)

J'espère bien que le secrétaire parlementaire qui répondra ce soir au nom du ministre des Transports nous dira que le gouvernement maintiendra le blocage des tarifs-marchandises relatifs aux grains de l'Ouest pendant la nouvelle campagne et que le gouvernement ne les augmentera pas de 50 p. 100, comme l'a prévu le comité du transport des grains. Si le gouvernement impose une augmentation d'environ 3 $ la tonne, les frais de transport des agriculteurs de l'Ouest risquent d'augmenter de 90 à 100 millions de dollars, ce qui est absolument inadmissible compte tenu de la baisse du prix des céréales prévue pour la nouvelle campagne et de toutes les autres difficultés qu'ont les céréaliers de l'Ouest.

Par ailleurs, le gouvernement n'a pas suivi la recommandation du comité sur le transport des grains conseillant d'augmenter d'environ 25 millions de dollars le montant de la subvention du Nid de Corbeau. Il y avait à l'origine 658 millions de dollars. Les Chemins de fer nationaux du Canada ont dit qu'il faudrait 25 millions de plus. Cette recommandation a été faite au ministère en septembre-octobre, mais celui-ci n'a encore rien fait. J'espère bien que le secrétaire parlementaire nous dira que le gouvernement va injecter 25 millions de plus dans la subvention du Nid-de-Corbeau, comme l'ont recommandé les Chemins de fer nationaux du Canada et le comité sur le transport des grains, que la somme va être portée de 658 à 683 millions. Cette somme aiderait aussi à améliorer un peu la situation désespérée des céréaliers de l'Ouest à l'aube de la nouvelle campagne, puisque le gouvernement prévoit une baisse d'environ 20 p. 100 du prix du blé, de l'orge et d'autres céréales de l'Ouest.

M. Ron Stewart (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnements et Services): Madame la Présidente, le ministre des Transports (M. Crosbie) a déclaré le 16 février qu'il est encore trop tôt pour dire avec certitude quel taux pour le transport du grain par rail entrera en vigueur le 1er août prochain. Aux termes de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, l'administrateur de l'Office du transport du grain, l'honorable Jack Horner, vient de publier ces prévisions officielles, qui sont de 31,8 millions de tonnes. La loi exige que la Commission canadienne des transports se serve de ses prévisions sur le grain pour établir le nouveau taux de transport ferroviaire. La CTC a jusqu'au 30 avril pour terminer ses calculs et annoncer le nouveau taux.

Dès l'arrivée du gouvernement au pouvoir, nous avons proposé des modifications à la loi pour remplir la promesse électorale que nous avons faite de plafonner la part des taux ferroviaires pour le grain que paient les expéditeurs. Avec l'adoption du projet de loi C-44, la part des expéditeurs a été limitée à un maximum de 7,70 $ la tonne jusqu'en juillet 1987. En fait, la part réelle du taux ferroviaire assumée par les producteurs a été de 7,70 la tonne en 1984-1985, de 6 $ la tonne en 1985-1986 et de 5,97 $ la tonne en 1986-1987. La part des producteurs a donc fléchi de plus de 20 p. 100 depuis que nous sommes en fonction. Cette part représente maintenant une proportion relativement faible de l'ensemble des coûts de production.

• (1825)

La CTC n'a pas encore calculé le taux de transport pour 1987-1988. Je rappelle au député qu'un programme d'aide de 1 milliard pour les producteurs de grain a été annoncée le 9 décembre 1986. En vertu du Programme spécial canadien pour les grains, les producteurs canadiens de grains et d'oléagineux recevront des paiements en espèces pour amortir le choc de la guerre des subventions entre la CEE et les États-Unis. Le gouvernement est vraiment sensible au sort des céréaliers canadiens.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 28.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 24 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-830 à 332-832 inclusivement, 332-918 à 332-920 inclusivement, 332-1111, 332-1112, 332-1116, 332-1117, 332-1123 à 332-1127 inclusivement, 332-1213 et 332-1214.

* * *

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION

PRÉSENTATION DU 17E RAPPORT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix-septième rapport du Comité permanent de sélection.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet du rapport précité.*)

* * *

LA LOI SUR LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services) demande à présenter le projet de loi C-46 intitulé «Loi modifiant la Loi sur la Monnaie royale canadienne et la Loi sur la monnaie».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser la ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question no 74 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question no 74 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE PROGRAMME DE SUBVENTIONS POSTALES

Question no 74—**Mme Finestone:**

1. Au cours de l'année financière 1985-1986, combien a-t-on payé en vertu du programme de subventions postales du ministère des Communications, à la Société canadienne des postes au titre des *a*) quotidiens, *b*) hebdomadaires ruraux, *c*) périodiques payés, *d*) périodiques adressés et contrôlés, *e*) périodiques étrangers, (i) postés au Canada (ii) postés et imprimés au Canada?

2. Quels sont les titres des périodiques étrangers et, dans chaque cas, combien a-t-on versé au total à la Société en vertu du programme?

(Le document est déposé.)

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton.*

M. le Président: Y consent-on?

Des voix: D'accord.

• (1110)

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne vous ai pas entendu appeler les pétitions ou vous êtes passé outre. Un de mes collègues aurait des pétitions à déposer.

Pétitions

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a raison. Il conviendrait de revenir aux pétitions.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

ON DEMANDE D'AUGMENTER IMMÉDIATEMENT L'AIDE AUX PROGRAMMES DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition au sujet de la politique de logement du Canada. Elle est signée par des résidants de ma circonscription de Saint-Michel—Ahuntsic qui s'opposent à la décision du gouvernement d'apporter d'importants changements à la politique de logement du Canada.

Ils croient, en cette Année internationale des sans-abri, que la définition des besoins essentiels de ce gouvernement empêche des centaines de milliers de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté de recevoir de l'aide au logement du gouvernement.

Pour toutes ces raisons, les signataires de cette pétition prient humblement le Parlement d'augmenter immédiatement l'aide aux programmes de logements coopératifs.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai une deuxième pétition. Je la présente conformément à l'article 106 du Règlement. Cette pétition est également signée par des résidants de ma circonscription de Saint-Michel—Ahuntsic qui s'opposent aux modifications proposées au projet de loi C-22, Loi sur les brevets pharmaceutiques.

Ils considèrent que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux et affecteront aussi directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments privés.

Les signataires demandent au Parlement canadien de rejeter ces propositions qui augmenteront les prix des médicaments pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSION DU CN

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, au nom des employés du CN qui demeurent dans ma circonscription de Sarnia—Lambton, une pétition que le greffier des pétitions a dûment autorisée. Ces travailleurs protestent contre le fait que les employés de la direction qui ont moins d'ancienneté touchent des prestations du régime de pension du CN avant les syndiqués qui comptent plus d'ancienneté. Ils demandent au Parlement de faire enquête et de redresser cette situation injuste.

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, la première pétition que j'ai l'honneur de présenter a trait aux réfugiés. Les pétitionnaires craignent qu'à cause des règlements les plus récents, on ferme la porte à des réfugiés authentiques. Ils demandent au Parlement d'adopter une loi qui autorisera des auditions orales justes et complètes des requérants devant une commission des réfugiés indépendante de la Commission de l'immigration, l'accès à ces audiences pour tous les requérants se trouvant au Canada et la chance à d'autres de venir au Canada présenter leurs revendications.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, la deuxième pétition, elle aussi dûment attestée a trait au projet de loi tendant à modifier les dispositions concernant les médicaments d'ordonnance dans la Loi sur les brevets. Elle signale que cette mesure entraînera une majoration des frais pour les particuliers et les régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Elle demande au Parlement de rejeter immédiatement ces propositions.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais également présenter deux pétitions aujourd'hui. Une a trait aux modifications proposées à la Loi sur les brevets. Les pétitionnaires sont originaires du Québec et j'ai l'honneur de présenter une pétition en leur nom. Ils s'opposent à l'intention du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets. Ils estiment que les propositions du gouvernement fédéral feront augmenter les frais des régimes provinciaux. Ils croient que cette mesure sera préjudiciable aux Canadiens dont l'état de santé nécessite constamment l'achat de médicaments d'ordonnance. Ils croient aussi que c'est un autre cas où le gouvernement canadien fait des concessions aux États-Unis aux dépens du Canadien moyen.

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma deuxième pétition est signée par des habitants du Canada. Ces personnes s'inquiètent de voir que le gouvernement tente de modifier le statut de réfugié ainsi que les modalités d'entrée au Canada. Elles demandent instamment au Parlement de prendre des mesures exigeant la tenue d'audiences justes et complètes devant une agence des réfugiés indépendante de la Commission de l'immigration, des mesures qui permettront à tous les demandeurs au Canada de participer à de telles audiences et assureront des chances raisonnables à ceux qui sont à l'étranger de venir présenter leur cause au Canada.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par des habitants du Canada. La plupart sont de Toronto, mais certains demeurent dans des localités éloignées, comme Willowdale, et l'un à Ballinafad en Ontario. Ces personnes sont d'accord avec la nouvelle procédure régissant le statut de réfugié, plus rapide et plus juste que celle actuellement en vigueur, qui a été recommandée par le comité parlementaire permanent. Ils rappellent que ces nouvelles modalités ont l'aval du Conseil canadien des Églises, du Barreau canadien, du Congrès juif canadien et de certains groupes et particuliers. Ils demandent donc au Parlement d'adopter une loi pour assurer la tenue d'audiences verbales justes et complètes, accessibles à tous les demandeurs au Canada, devant un organisme indépendant de la Commission de l'immigration, et des chances raisonnables de venir présenter leur cause au Canada à ceux qui sont à l'étranger. Et vos pétionnaires ne cesseront de prier.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'IMMIGRATION—LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—LES RÉFUGIÉS

M. le Président: Avant que le député de York-Ouest (M. Marchi) ne propose sa motion, je rappelle qu'aujourd'hui est le dernier jour désigné de la période et que la Chambre doit suivre la procédure habituelle pour examiner les projets de loi de crédits et se prononcer à ce sujet.

Compte tenu des usages récents, les députés permettent-ils que les projets de loi de crédits soient distribués dès maintenant?

Des voix: D'accord.

M. Sergio Marchi (York-Ouest) propose:

Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir semé la confusion dans son programme d'immigration et d'avoir manqué de leadership et de vision, ce qui a gravement miné la confiance des Canadiens à l'égard de l'orientation générale de la politique d'immigration;

Que la Chambre déplore en outre que le gouvernement n'ait pas réagi à la frustation croissante que vit un très grand nombre de Canadiens incapables de parrainer avec succès des membres de leur famille comme immigrants en provenance de l'étranger, ainsi que les mesures qu'il a prises récemment et qui sapent l'aide humanitaire et la protection que le Canada accorde aux réfugiés qui cherchent légitimement refuse au Canada;

Que, par conséquent, la Chambre exhorte le gouvernement à

(1) reconnaître l'importance de la réunification des familles, établie depuis longtemps, et à redonner à ce programme son rôle de pierre angulaire de l'immigration au Canada;

(2) adopter une politique relative aux réfugiés qui soit juste, humaine et efficace, qui renforce la tradition passée et fière du Canada et qui respecte les obligations internationales du Canada en vertu de la Convention des Nations Unies sur le statut de réfugié, qui a été signée en 1951;

(3) mettre en oeuvre immédiatement un nouveau système indépendant d'évaluation des réfugiés qui assure un examen juste, efficace et rapide des requérants tout en décourageant les demandes frauduleuses; et à

(4) lancer un programme complet d'information qui mette tous les Canadiens totalement au courant de tous les faits liés à l'immigration et de tous les avantages qui en découlent, et à élaborer une politique à long terme qui soit fondée sur l'immigration comme moyen de renforcer l'unité nationale et d'améliorer la prospérité économique du Canada.

—Monsieur le Président, le Canada offre depuis fort longtemps aux immigrants la possibilité de commencer une nouvelle vie. Les gouvernements libéraux antérieurs ont favorisé la réunification des familles et ils ont été sensibles aux épreuves des réfugiés légitimes. Notre nation a ouvert ses portes au monde et elle a invité les gens à venir participer à la construction d'un pays tout neuf, à entamer une nouvelle vie et à prendre un nouveau départ.

L'immigration a joué un rôle de premier plan dans l'histoire du Canada, mais les décisions contestables et déroutantes du gouvernement conservateur dans ce domaine me laissent perplexe. C'est pourquoi, nous, du parti libéral, proposons aujourd'hui cette motion dans l'espoir qu'en examinant notre programme d'immigration, le gouvernement mettra un terme à l'incertitude et à l'idéologie agressive qui paralysent l'évolution de notre politique en la matière.

• (1120)

Pour ma part, je voudrais me pencher sur trois questions, à savoir la réunification des familles, les réfugiés et la nécessité d'une vision globale de l'immigration. En tant que représentant de la circonscription de York-Ouest et critique de mon parti en matière d'immigration, il m'apparaît clairement, hélas, que sous le gouvernement conservateur, l'un des plus grands sujets d'exaspération pour les Canadiens réside dans le fait qu'ils sont incapables de parrainer avec succès des membres de leur famille. Non seulement ils doivent subir les inconvénients d'une procédure fort longue, mais également, en définitive, bien trop de demandes sont rejetées. Les Canadiens se demandent pourquoi. Quatre raisons expliquent en partie cette exaspération.

Tout d'abord, sous le régime conservateur, on accorde beaucoup moins d'importance aux familles. Par contre, sous les gouvernements libéraux, la réunification des familles était la pierre angulaire de notre politique d'immigration. En octobre, lorsqu'il a annoncé les chiffres pour 1987, le ministre, qui est encore absent de la Chambre, a limité à seulement 30 p. 100 la proportion réservée aux familles, alors que sous les gouvernements libéraux, au milieu des années 1970 et au début des années 1980, cette proportion variait de 45 à 55 p. 100, ce qui était remarquable.

En outre, en juin dernier, le ministre a rejeté les recommandations du parti libéral au sujet de l'immigration des familles contenues dans le rapport du comité de l'immigration et selon lesquelles les candidats à l'immigration qui ont de la famille au Canada devraient obtenir des points supplémentaires, en vertu du système actuel de notation. Cela ferait souvent la différence entre une réponse négative et une réponse positive. Nous avons également incité le gouvernement à étendre la définition de «famille» afin que les demandes de frères et de soeurs de citoyens canadiens soient également traitées en priorité. Ces recommandations reposaient sur le fait qu'en tant que libéraux, nous croyons dans le rôle important et pertinent joué par l'institution de la famille dans le cadre de l'immigration. Car c'est la famille au Canada qui permet au nouveau venu de surmonter le choc culturel, linguistique et psychologique et lui offre des possibilités d'emploi, un logement et une aide financière. En conséquence, le fait d'avoir des parents dans notre pays devrait être un critère aussi important que les autres paramètres, comme l'instruction, la langue et les compétences professionnelles. Ces réformes seraient bien accueillies par les Canadiens. Elles auraient pour conséquence de diminuer les frustrations que connaissent beaucoup de nos concitoyens.

Troisièmement, les conservateurs ont doublé le nombre des immigrants hommes d'affaires autorisés à venir au Canada. Tout en reconnaissant tous les avantages économiques que présentent les hommes d'affaires immigrant dans notre pays, nous ne devrions pas faire de cette catégorie la principale, de sorte que ces immigrants, qui peuvent payer pour entrer dans notre pays, deviennent les seuls ou les principaux bénéficiaires de notre système.

En outre, nos agents d'immigration en poste à l'étranger m'ont révélé personnellement que par suite des objectifs ambitieux concernant les entreprises imposés par Ottawa, et du travail considérable nécessaire pour étudier et approuver chaque proposition d'homme d'affaires, des ressources financières et personnelles sont transférées de la catégorie familiale à celle des hommes d'affaires. Il en résulte naturellement qu'on s'occupe beaucoup moins et beaucoup plus lentement des demandes de réunification des familles. Cela ne devrait pas se produire. Pourtant le ministre de l'Immigration (M. Bouchard) laisse cette pratique se poursuivre sans protester.

Il a également refusé d'augmenter les droits de visa pour les hommes d'affaires, qui peuvent et veulent bien payer un tarif plus élevé, pour permettre d'embaucher d'autre personnel avec ces recettes supplémentaires et d'étudier plus de demandes d'immigration d'hommes d'affaires. Au lieu de cela, parce que les requérants de la catégorie familiale et les entrepreneurs paient tous le même droit de 125 $, imposé pour la première fois dans l'histoire du Canada par le gouvernement conservateur, nous nous trouvons dans la situation absurde où les riches sont subventionnés par les pauvres et où la réunification des familles est entravée par le programme favorisant les entreprises. C'est une grande injustice à laquelle il faut remédier immédiatement.

Quatrièmement, les objectifs récents annoncés par le gouvernement pour l'immigration sont trompeurs. Alors que le ministre a augmenté les niveaux cibles, il n'a pas prévu pour nos centres d'immigration à l'étranger des préposés aux visas en nombre suffisant pour s'occuper des demandes d'immigration supplémentaires. En conséquence, alors que l'objectif était fixé en 1986 à 115 000, les pronostics indiquent que nous allons recevoir 30 000 personnes de moins, chiffre impressionnant.

Par conséquent, lorsque le ministre a annoncé qu'il portait à 125 000 le contingentement de 1987 sans pourtant allouer de nouvelles ressources, il a jeté de la poudre aux yeux des Canadiens, car ce chiffre ne pourra jamais être atteint. Si le gouvernement refuse de dégager des ressources qui correspondent à sa hausse du contingentement, qu'il cesse alors de vouloir redorer son blason en fixant des objectifs irréalistes et qu'il dise honnêtement aux Canadiens combien d'immigrants auront vraiment le droit d'entrer au Canada.

Ces quatre facteurs réunis expliquent pourquoi il y a tant de retards et de ressentiments dans la catégorie de la réunification des familles. Nous exhortons encore une fois le ministre et le gouvernement à redonner au programme de réunification des familles son rôle indéniable et indubitable de pierre angulaire de l'immigration, et à donner suite aux recommandations du parti libéral, afin d'alléger les pressions qui se font sentir dans ce secteur et de soulager considérablement les milliers de Canadiens qui essuient chaque année un échec lorsqu'ils tentent de faire venir leurs proches au Canada.

En ce qui concerne nos responsabilités envers les réfugiés, à titre de signataire de la convention des Nations Unies sur le statut de réfugié, signée en 1951, et du protocole signé en 1968, le Canada s'est valu une réputation honorable pour l'aide humanitaire qu'il a toujours prodiguée aux personnes déplacées, persécutées et en quête d'un pays pour les accueillir. Ce renom, monsieur le Président, qui a valu récemment au Canada la médaille Nansen, il a fallu plusieurs années pour l'établir. Cela s'est fait grâce au soutien généreux et chaleureux de tous les Canadiens.

Toutefois, le gouvernement conservateur a pris dernièrement des mesures inquiétantes. Il a suffi de quelques mois pour que les initiatives conservatrices ternissent notre réputation chèrement acquise de terre d'asile des réfugiés. Le gouvernement est en train de fabriquer de toutes pièces une crise dans l'immigration des réfugiés, et ainsi de manipuler l'opinion publique dans le cadre d'une tentative désespérée pour rehausser sa popularité qui chancelle partout au Canada. Ce sont les conservateurs qui qualifient de crise la conjoncture actuelle. Forts de cela, ils ont préconisé les changements rétrogrades annoncés le 20 février dernier. La situation critique, nous la devons aux ministériels, aux conservateurs qui sont incapables de prendre les devants et de faire preuve de bienveillance dans un des domaines les plus délicats de la politique fédérale officielle.

Dans le passé, les gouvernements libéraux, de concert avec la population canadienne, avaient prouvé leurs convictions en mettant sur pied un programme humain et généreux d'accueil des réfugiés. Nous avons déjà admis au pays des groupes spéciaux de réfugiés, en sus des quotas annuels, lorsqu'il y avait des crises dans le monde. Nous avons ainsi déjà accueilli au cours d'années distinctes, quelque 37 000 Hongrois, 12 000 Tchèques, 7 000 Ougandais, 7 000 ressortissants de l'Amérique du Sud, plus de 50 000 Vietnamiens réfugiés de la mer vers la fin des années 1970 et au début des années 1980, 11 000 Libanais, 9 300 Polonais et 3 000 Salvadoriens. N'est-il pas honteux, compte tenu du nombre de ces réfugiés que les Canadiens ont acceptés et accueillis à bras ouverts, que ce gouvernement cherche à créer une tempête dans un verre d'eau avec cette histoire des quelque 85 femmes et enfants réfugiés, laissés en rade en Argentine par suite des changements proposés dans le budget du 20 février, et dont les conjoints et les familles les attendent déjà à Montréal? N'est-il pas ignoble de refuser de les accueillir? Cette façon de procéder est dégoûtante sur le plan moral. Qu'a-t-on fait de la déclaration du 19 août du premier ministre qui a dit au sujet du triste sort des réfugiés que s'il se trompait, ce serait toujours pour faire triompher la bienveillance et l'esprit de justice?

• (1130)

En dépit d'un autre engagement rompu par le gouvernement, mon parti et moi-même faisons confiance au jugement et au sentiment de justice des Canadiens. Je me fie entièrement à leur réel désir de vaincre les politiques de peur et de duperie. Je m'associe aux Canadiens, aux Églises et aux innombrables associations de réfugiés qui ont protesté contre l'orientation du gouvernement pour inviter les ministres responsables de l'immigration à renoncer à leur politique rétrograde et à ne pas nous faire retomber au Moyen-Âge pour plutôt présenter aux Canadiens des faits tangibles, discuter avec eux et les faire participer aux décisions propres à instaurer un régime juste et sensible envers ceux qui fuient la persécution, ce qui ne saurait être que dans l'intérêt de notre pays et de la communauté internationale.

Une autre conséquence néfaste de la démarche gouvernementale a été le peu d'empressement à établir une distinction entre immigrant reçu et réfugié. Les circonstances poussant les uns et les autres à s'établir au Canada sont totalement différentes. L'immigrant cherche à rejoindre sa famille, à améliorer son mode de vie et à repartir à zéro, ce qui est parfaitement légitime, compréhensible et acceptable. Pour sa part, le réfugié légitime fuit la persécution, la torture ou la menace de mort et cherche à vivre sous un régime d'ordre et de sécurité. Pourtant, la Commission d'appel de l'immigration ne possède qu'un système unique pour évaluer la situation de l'un et de l'autre. Il en résulte une surcharge de travail et des décisions douteuses.

En outre, on utilise un système désuet pour s'occuper d'un phénomène nouveau. Au cours des années 60 et 70, la tâche se limitait pour ainsi dire à choisir un quota de réfugiés dans les camps de réfugiés de la planète. Il s'agissait alors d'une méthode relativement simple et efficace. Ces dernières années, toutefois, de nouveaux arrivants revendiquent le statut de réfugié et nous n'avons pas de système qui nous permette de traiter ces cas de façon juste humaine, rapide et efficace. L'arriéré continue de s'accumuler et, dans une large mesure, le gouvernement conservateur est lui-même l'architecte de ses déboires. Il n'a pas su prendre la mesure qui s'imposait en créant un système nouveau et indépendant de reconnaissance du statut de réfugié. Depuis deux ans et demi, pas moins de quatre ministres de l'Immigration ont promis une mesure législative en ce sens. L'inaction du gouvernement a trop duré.

Aussi bien les auteurs du rapport Plaut que les membres du comité permanent de l'immigration, les représentants des Églises, des organisations de réfugiés, des milieux juridiques et les Canadiens intéressés se sont dits favorables à une nouvelle structure. La position du parti libéral sur la question d'un nouveau système de reconnaissance du statut de réfugié comportant des garanties adéquates et un mécanisme d'appel bien structuré est limpide et elle a été exposée et illustrée en détail dans un rapport minoritaire récent. Notre modèle prônait une audition juste et expéditive de nature à faire échec aux abus éventuels.

De toute évidence, les faits sont là. Pourtant, le gouvernement continue à faire traîner les choses et à compliquer davantage le système en adoptant des mesures temporaires. Un jour il prône une politique de fermeté et le jour suivant il annonce son intention de décréter une amnistie générale. En multipliant les cataplasmes, le gouvernement sème la confusion et amène les Canadiens à douter de l'ensemble du système. De plus, dans un tel climat de désordre et d'incertitude, le réfugié authentique est désavantagé tandis que les abus sont rendus plus faciles. Cette situation doit cesser dès maintenant. Nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre. Le gouvernement doit introduire des réformes immédiatement.

Le troisième échec du gouvernement est son incapacité de doter le Canada d'une stratégie et d'une politique progressiste et à long terme fondée sur l'immigration comme moyen de renforcer l'unité nationale et d'améliorer la prospérité économique du Canada. Il faut une stratégie qui sensibilise les Canadiens aux avantages qui découlent de l'immigration, qui soit à la mesure de l'immensité de notre pays et de l'abondance de ses ressources et qui tienne compte de la baisse de notre taux de natalité, du vieillissement de notre population, de notre besoin de main-d'oeuvre qualifiée et de l'émigration nette de 50 000 Canadiens par année. Nous devons donc préciser le rôle que l'immigration peut et doit jouer dans l'intérêt du Canada et des générations à venir.

Il est particulièrement important de faire connaître les avantages que comporte l'immigration et de réfuter certains mythes très répandus. Depuis le début du siècle, le taux de natalité du Canada décline constamment et surtout depuis 1960. Le taux de fertilité s'établissait à 1,8 par famille en 1976. Il est tombé à 1,6 en 1985 soit en 10 ans. Les projections montrent qu'il continuera de descendre pour atteindre 1,5 en 1991 et 1,4 en 1996. En l'an 2031, la population de notre pays commencera à diminuer rapidement. Bien des technocrates considèrent une telle chute du taux de natalité comme dangereuse pour une société relativement peu nombreuse comme la nôtre. Une politique de l'immigration cohérente peut contribuer, selon moi, à résoudre ce dilemme.

Par ailleurs, la population du Canada vieillit rapidement. Bien qu'on puisse prétendre qu'il s'agit d'une victoire sur la mortalité et la maladie, bien des études sur la structure des âges considèrent ce phénomène comme une crise sociale pour le Canada. Les répercussions que le vieillissement de la population aura sur nos besoins en matière de travail et d'emploi, sur nos services sociaux, nos établissements de santé et d'enseignement et notre capacité de continuer à maintenir un régime de pension sont profondes et graves. Encore une fois, l'immigration peut aider le Canada à relever ce défi.

L'immigration est malheureusement perçue comme une cause de chômage. On pense que les immigrants imposent un lourd fardeau à l'organisation des services sociaux. Bien des études ont pourtant prouvé le contraire.

Un rapport important publié en 1986 par John Samuel et intitulé: «L'incidence de l'immigration sur l'emploi: Un bilan» faisait état d'emplois créés par des entrepreneurs immigrés, d'emplois créés par suite de l'accroissement du nombre des consommateurs, des compétences que les immigrants possèdent et des capitaux et investissements qu'ils apportent au Canada. L'étude concluait catégoriquement que, entre 1983 et 1985, ont été créé au Canada 17 000 emplois de plus que ne sont arrivés d'immigrants au Canada durant ces deux années. Un autre rapport du même auteur révélait que les nouveaux arrivants trouvaient en général assez tôt un emploi. Une étude publiée en 1980 a montré que les immigrants vivent moins longtemps de l'assurance-chômage que les autres Canadiens. Les statistiques montrent aussi que des 10 000 demandes de prestations d'assistance sociale que reçoit chaque mois le gouvernement ontarien, 800 seulement proviendraient de réfugiés.

L'immigration peut accroître et accroît effectivement la demande nationale, la productivité des travailleurs, la croissance économique et la création d'emplois. En outre, il faut tenir compte des compétences des immigrants, compétences que le Canada n'a pas eu à payer. La valeur en investissement des capitaux et des revenus qu'ils apportent avec eux stimule notre économie nationale. Le gouvernement, toutefois, a lamentablement échoué dans sa tentative de faire valoir ces aspects de l'immigration et n'a pas tenu compte des solutions qu'une politique de l'immigration peut fournir à certains de nos grands défis socio-économiques les plus pressants. Le gouvernement doit activement et immédiatement s'y mettre s'il

tient vraiment à avoir une bonne politique en ce qui concerne l'immigration et les réfugiés. C'est justement ce que j'invite le ministre à faire.

• (1140)

L'histoire de ce pays est profondément rattachée à l'épopée émouvante et magnifique d'un peuple déraciné par les circonstances et pour des raisons d'ordre historique, qui a accosté ici rempli d'espoir et de détermination. Ne vous méprenez pas. L'immigration continuera à jouer un rôle essentiel dans l'édification du Canada de demain. Cet avenir risque toutefois d'être assombri par un gouvernement conservateur qui propose une politique malavisée et incohérente en matière d'immigration et de réfugiés. Il faut qu'il change d'attitude. Le gouvernement conservateur ne respecte pas la fière tradition que lui ont laissée les gouvernements antérieurs et les Canadiens en général.

La législation devra changer radicalement. Elle devra tenir compte du fait que la liberté est synonyme de progrès social et de justice sociale. Elle devra tenir compte du fait que les hommes et les femmmes ainsi que les pays libres se trouvent dans l'obligation morale d'améliorer le sort des autres êtres humains. Le Canada doit être le premier pays du monde à essayer de sortir les réfugiés de leur situation désespérée. Il doit éviter d'inciter, par ses agissements, d'autres pays à renoncer aux accords internationaux conclus après des années de lutte et de débat. Par ailleurs, il faut absolument que le gouvernement conservateur n'oublie pas que cette année a été désignée Année internationale des sans-abri. Il doit veiller à ce que cela se voie dans sa doctrine, dans ses actes, dans ses déclarations, dans ses mesures législatives et dans la façon dont il gouverne le pays.

Enfin, nous, les députés, devons tenir compte d'une réalité indéniable. Pour des raisons d'ordre historique, nous sommes tous réunis à l'intérieur d'une frontière commune et nous avons une loi commune. Tous, des plus riches et des plus puissants aux plus pauvres et aux plus faibles, nous devons partager notre situation privilégiée: nous sommes Canadiens. D'accord, il n'est pas toujours facile de se souvenir de ce que cela signifie, mais cela veut souvent dire que nous avons quitté un milieu familier pour un qui ne l'est pas. Si le gouvernement conservateur continue à nier nos origines étrangères, il niera l'essence même du Canada et de son avenir. Je suis impatient d'entendre les ministres responsables de l'immigration et les ministériels qui parleront de cette motion aujourd'hui. Nous devrions pouvoir utiliser le débat d'aujourd'hui comme un moyen de montrer que le Parlement est bien décidé à améliorer la situation actuelle et future du Canada.

[*Français*]

M. le vice-président: Sur une question ou commentaire, la parole est à l'honorable députée de Gatineau (M^me^ Mailly).

Mme Mailly: Monsieur le Président, avant de poser une question à mon collègue sur son texte, je voudrais me situer personnellement dans ce débat. Si vous me le permettez, je voudrais dire à la Chambre que ma grand-mère qui était lituanienne et mon grand-père qui était polonais sont arrivés au Canada en 1904. Du côté de mon père cependant nous sommes des Canadiens français depuis 200 ans. Donc, dans ce débat, je suis disons peut-être divisée dans les émotions, mais il y a certains faits dont je me suis rendu compte au cours de ma vie. Et c'est pourquoi je voudrais poser une question à mon collègue sur la façon dont il aborde son sujet. Il mêle réfugié et immigrant et il parle du pays d'accueil qui était le Canada et qui, selon lui, est menacé par des changements de politique ou de règlement au niveau des réfugiés, tout simplement.

Et dans ce contexte, je voudrais citer un éditorial qui a paru dans le journal *Le Droit* du 21 février 1987 intitulé:

> Pour redonner au statut de réfugié le sens qu'on lui connaît

. . . et a comme sous-titre:

> Un temps d'arrêt

Dans le premier paragraphe, Alain Dexter dit:

> Quand on est ministre de l'immigration dans un gouvernement mal aimé, il faut une certaine dose de courage pour prendre position dans un dossier comme celui des réfugiés. Toute décision sur un sujet aussi brûlant devient automatiquement matière à controverse.

Il poursuit, monsieur le Président, en disant:

> . . . il y a tout un commerce international de la misère humaine.
>
> Si le gouvernement d'Ottawa devait accepter, sans condition, tous les étrangers désireux de s'installer chez nous, il ferait donc le jeu de ces «agents de voyage» sans scrupule qui exploitent la naïveté de gens désireux d'améliorer leur sort en partant à la recherche d'un coin de terre où la prospérité, selon ce qu'on leur dit, les attend à bras ouverts.

Et là, il poursuit en disant que:

> Certains accusent le gouvernement Mulroney d'avoir trahi une vieille tradition canadienne . . .
>
> En réalité, Ottawa ne fait que retourner à une pratique qui existait sous le précédent régime libéral.

Alors j'aimerais entendre les commentaires de mon collègue tout en reconnaissant que c'est vrai qu'il a la flamme. Il est un fils d'immigrant. Je suis une petite-fille d'immigrants et j'aimerais avoir une réponse vraiment sérieuse, monsieur le Président.

[*Traduction*]

M. Marchi: Monsieur le Président, je suis heureux de connaître l'histoire de la famille de la députée de Gatineau. Je pense qu'elle est sincère, comme la plupart des députés, lorsqu'elle nous relate cette histoire. Toutefois, ce n'est pas moi qui ai assimilé les immigrants et les réfugiés. Ce que j'essayais de faire, pendant le temps qui m'était imparti, c'était montrer au gouvernement dans quelle situation il mettait les immigrants et les réfugiés en les groupant. Nous ne pouvons pas permettre que la Commission d'appel de l'immigration juge la demande d'immigration de la grand-mère de quelqu'un d'origne hollandaise sur le même pied que les demandes de réfugiés du Salvador. Ce sont deux choses distinctes. Si on ne les sépare pas nous allons créer des listes d'attente et nous ferons de mauvais jugements dans des cas de vie ou de mort. Mon devoir et celui du gouvernement est de distinguer entre les deux et d'élaborer un système qui les traite séparément. Ce serait beaucoup plus juste pour les deux groupes et cela diminuerait les sentiments de frustration chez de nombreux Canadiens qui essaient de faire venir des parents.

La députée a parlé d'un éditorial qui disait que le Canada ne pouvait accepter, sans condition, tous les étrangers désireux de s'installer chez nous. J'espère qu'elle ne sous-entend pas que notre parti est de cet avis. Tout le monde sait que nous ne pouvons pas accepter les 15 millions de réfugiés qui cherchent une terre d'asile. Par contre nous pourrions jouer un rôle, et c'est ce que le gouvernement faisait par le passé, et donner l'exemple à la collectivité internationale. Si nous nous désistons, comme on semble le faire avec ces mesures régressives du gouvernement, nous montrerons aux Angleterre ou aux Suisse du monde qu'elles aussi peuvent se désister. Elles se serviront de l'exemple du Canada pour justifier leur action et se diront: si le Canada agit ainsi, lui qui était à l'avant-garde, nous pouvons le faire aussi.

Notre politique a toujours visé à la réunification des familles. C'est ce que les Canadiens veulent. C'est ce que nous avions. Mon père est venu ici avec 30 $ en poche. Il a pu se faire une vie, envoyer ses enfants à l'école, acheter une maison, lancer une petite entreprise et devenir un Canadien fier, loyal et productif.

• (1150)

De ce côté-ci de la Chambre, nous estimons que nous avons certes besoin d'immigrants capables de lancer des entreprises, afin de renforcer notre économie, mais que l'avenir de notre pays dépendra aussi d'immigrants sans argent ni investissement. Si on leur en donne la possibilité, ils contribueront à enrichir et développer ce pays qui deviendra plus grand et plus prospère qu'il ne l'est aujourd'hui.

[*Français*]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa réponse mais je lui rappelle que je lui ai aussi posé la question sur une phrase qui se trouve dans cet éditorial où l'on dit:

> En réalité, Ottawa ne fait que retourner à une pratique qui existait sous le précédent régime libéral.

Alors je me pose des questions.

M. Prud'homme: Quelle pratique?

Mme Mailly: C'est dans l'éditorial. On dit:

> la pratique . . . d'avoir trahi une vieille tradition en abrogeant sa politique de non-renvoi des personnes qui revendiquent le statut de réfugié.

Alors on dit que cette pratique existait avant et que c'était une pratique du régime libéral précédent. Est-ce que M. Dexter se trompe?

[*Traduction*]

M. Marchi: La députée de Gatineau (M^me^ Mailly) aurait dû prêter plus d'attention à mes observations. Nous ne proposons pas d'en revenir au système en vigueur sous les gouvernements libéraux précédents parce que le phénomène des réfugiés a changé. Dans les années 60 et 70, le Canada a joué son rôle en allant sur place, dans les camps de réfugiés, choisir le nombre de réfugiés qui puisse le mieux s'intégrer à notre société. Cette méthode était directe, précise et efficace. Cependant, depuis plusieurs années, les réfugiés n'attendent pas que nos agents des visas leur rendent visite à Bangkok, aux Philippines ou à Hong Kong. Ils arrivent dans notre pays par bateau et par avion, parfois même en traversant la frontière américaine.

Le système en vigueur dans les années 60 et 70 répondait aux besoins de l'époque, mais nous vivons aujourd'hui dans les années 80. Nous demandons au gouvernement de mettre en place un système qui puisse répondre aux besoins des réfugiés actuels. Ce n'est qu'alors que nous pourrons nous épanouir en nous fondant sur le patrimoine et les traditions d'antan. Si la députée de Gatineau pense qu'il faut en revenir au système du passé, elle va mettre son gouvernement dans une situation encore plus précaire car cela revient à dire que nous ne devons accepter que les réfugiés qui proviennent des camps de réfugiés et fermer nos frontières aux autres. Ce n'est pas notre position.

M. Heap: Monsieur le Président, je félicite le député de sa motion. J'y reviendrai plus tard. Peut-il nous donner un peu plus de détails sur les initiatives récentes du gouvernement qu'il juge regrettables? Peut-il nous dire ce qui, selon lui, a justifié les mesures prises par le gouvernement? Peut-il nous dire également si les gouvernements des États-Unis et de l'Europe de l'Ouest prennent des mesures identiques?

M. Marchi: Monsieur le Président, je remercie le critique du NPD en matière d'immigration de sa question. Il sait certainement que le 20 février dernier, le gouvernement a pris des mesures rétrogrades, selon nous. J'ai dit que ces initiatives étaient troublantes puisque l'une d'entre elles visait notamment à supprimer la liste B-1 de notre politique d'immigration. Il s'agit d'une liste de 18 pays, établie en collaboration avec des Canadiens et les bureaux des Affaires extérieures à l'étranger. Nous avons dit que les droits de la personne n'étant pas respectés dans ces pays, nous ne pouvions pas y renvoyer des gens. Du jour au lendemain et apparemment sans consulter les Affaires extérieures, le gouvernement a rayé ces pays de la liste en disant que les personnes qui en venaient devaient désormais présenter une demande de statut de réfugié comme tout le monde. Le gouvernement a gaspillé les années de travail consacrées à l'élaboration de cette liste qui visait à accorder une protection maximale aux personnes.

Quand cette liste était en vigueur, des personnes provenant de l'Union soviétique, par exemple, ne pouvaient pas être expulsées et n'étaient donc pas tenues de présenter une demande de statut de réfugié. En supprimant cette liste, le gouvernement oblige des milliers de personnes à passer par la procédure de reconnaissance du statut de réfugié, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est pourquoi non seulement cette mesure est injuste, mais elle a également augmenté l'arriéré de demandes en instance.

En outre, le gouvernement s'est vanté d'avoir conclu un accord avec les États-Unis. Jusqu'ici, nous n'avons pas vu un seul bout de papier qui prouve l'existence de cet accord entre les deux gouvernements. Au cours de leur prochaine rencontre, le premier ministre (M. Mulroney) et son ami le président Reagan pourront peut-être expliquer aux Canadiens si cet accord légal et obligatoire existe réellement. En cas contraire, ils devront le dire aux Canadiens.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard).

Les subsides

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout d'abord je déplore qu'on ait soulevé le débat sur l'immigration aujourd'hui. Le ministre d'État (Immigration) (M. Weiner) est absent d'Ottawa, de la Chambre, et je pense que ce qu'il aurait pu dire aurait été constructif, puisqu'il a l'occasion, particulièrement au niveau de l'opération quotidienne du ministère, de donner un certain nombre d'éléments qui auraient pu je pense intéresser autant les députés de ce côté-ci que ceux de l'autre côté de la Chambre.

Mais de toute façon, je suis heureux de participer à ce débat parce que, de façon unanime, nous sommes en mesure de reconnaître l'importance que l'immigration peut prendre et l'ensemble des questions qui sont soulevées dans la motion présentée par l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi).

A mon avis, le Canada aura de nombreux défis à relever au cours des prochaines années et ce particulièrement je pense au niveau de l'immigration qui a toujours été, pour le Canada, et qui le demeure, un élément essentiel à notre vie économique et sociale.

Le gouvernement actuel est en train de donner à l'immigration une nouvelle orientation qui, je pense, servira mieux les intérêts de la société canadienne, tant sur les plans culturel et social que sur le plan économique.

[*Traduction*]

A cet égard, monsieur le Président, je voudrais commencer par parler brièvement des futurs niveaux d'immigration. En novembre dernier, mon collègue, le ministre d'État à l'Immigration, a annoncé qu'en 1987 nous accepterions de 115 000 à 125 000 nouveaux Canadiens, soit une augmentation de 10 000 à 20 000 personnes par rapport à 1986. La raison de cette augmentation est fondamentale: le Canada a besoin d'immigrants. Nous devons pouvoir compter sur la croissance et l'esprit d'entreprise que les immigrants représentent.

Ce n'est pas une décision isolée. Nous avons augmenté les niveaux chaque année depuis notre arrivée au pouvoir. Nous cherchons à faire entrer au Canada des gens qui peuvent bâtir notre économie. Nous avons fait de la place pour les réfugiés venant de camps outre-mer. Nous avons favorisé la réunification des familles et simplifié la procédure. Le gouvernement comprend l'importance d'une politique d'immigration qui met l'accent sur la croissance socio-économique et démographique.

[*Français*]

Ce gouvernement estime et a toujours souligné, monsieur le Président, que loin d'enlever aux Canadiens, et j'insiste sur cette dimension qui m'apparaît fondamentale dans le débat, que loin d'enlever aux Canadiens, dis-je, des emplois de quelque nature que ce soit, les immigrants en créent. Ils apportent fondamentalement du capital. Ils mettent sur pied des entreprises. Ils stimulent les dépenses de consommation. Nul autre gouvernement ne s'est autant employé à sensibiliser les Canadiens aux répercussions positives de l'immigration sur l'économie.

L'établissement des niveaux d'immigration tient compte de facteurs sociaux et de considérations humanitaires. La réunification des familles est et continuera d'être la pierre angulaire du programme d'immigration. Nous nous employons toujours, avec diligence, à réunir des familles qui sont séparées par des grandes distances.

Quarante-cinq mille immigrants de la catégorie seront admis au Canada en 1987.

• (1200)

[*Traduction*]

En traçant cette voie, nous avons accordé une importance exceptionnelle à la consultation. L'année dernière, nous avons consulté plus de 600 groupes, notamment des organismes non gouvernementaux comme des associations d'immigrants, des organismes religieux et communautaires; des gouvernements provinciaux et territoriaux; d'autres ministères fédéraux et des experts dans le domaine de l'immigration et de la démographie.

[*Français*]

Monsieur le Président, nous mettons davantage, et c'est très évident, l'importance sur le consensus. En décembre, nous avons fait parvenir des documents importants aux organisations bénévoles et du secteur privé. Nous exposions à grands traits les mesures visant à améliorer le processus de consultation auprès du secteur privé au sujet des niveaux d'immigration.

Nous avons reçu, monsieur le Président, un grand nombre de réponses. Elles contiennent des propositions valables, tant au sujet du processus qu'au sujet des facteurs pertinents qui devraient être pris en considération dans la détermination des futurs niveaux d'immigration.

Nous comptons conserver, bien sûr, et préciser cette méthode pratique et respectueuse des considérations humanitaires que nous utilisons pour fixer les niveaux d'immigration dans les années à venir.

[*Traduction*]

Cette consultation a incité le gouvernement à accroître les niveaux d'immigration par rapport à ceux qu'avait établi le gouvernement précédent. Cela fait contraste avec la baisse survenue entre 1982 et 1984, alors que ces niveaux sont passés de 130 000 à 90 000.

Dès notre première annonce concernant les niveaux d'immigration, en 1984, nous avons entrepris d'accroître l'immigration de façon modérée et contrôlée. Les chiffres sont éloquents. En 1985, nous avons accru les niveaux de 85 000 à 90 000; en 1986, nous les avons fait passer de 105 000 à 115 000; et en 1987, de 115 000 à 125 000. Cela démontre tout simplement que nous entendons bien attirer plus d'immigrants au pays.

[*Français*]

Monsieur le Président, dans le cadre des niveaux établis, non seulement nous maintiendrons une attitude humanitaire à l'égard des réfugiés, mais nous la renforcerons. Le Canada accueillera 17 000 réfugiés en 1987. De ce nombre, 12 000 seront parrainés par le gouvernement.

En plus, le Canada collabore étroitement avec des organisations internationales vouées à la cause des réfugiés, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies, la Croix-Rouge internationale, auxquelles nous versons d'importantes contributions.

Monsieur le Président, les députés de la Chambre sont très conscients, je pense, que des récents événements ont mis à l'épreuve la politique du gouvernement concernant les réfugiés.

Notre réponse a essentiellement visé à maintenir la crédibilité de la politique gouvernementale canadienne. Dans cet esprit, nous avons effectivement adopté le 20 février des mesures provisoires—je répète: provisoires—par souci de contrôler l'arrivée de revendicateurs et de réduire les abus essentiellement. Nous avons toujours répété devant cette Chambre et ailleurs que l'essentiel des mesures imposées visait au contrôle des abus et, de cette façon, à offir la protection aux réfugiés authentiques.

[*Traduction*]

Les Canadiens comprennent, même si certains députés se refusent à le faire, que ces mesures tendant à endiguer le flot des immigrants illégaux, ne signifient en rien que le Canada abandonne les objectifs humanitaires fondamentaux de sa politique d'immigration. Au contraire, on cherche plutôt à faire en sorte que les réfugiés légitimes puissent profiter pleinement de cette politique. Le député de York-Ouest (M. Marchi) prétend que le gouvernement sème la confusion et il nous accuse de manquer de vision.

[*Français*]

Monsieur le Président, on ne crée pas de la confusion, bien au contraire.

A mon avis, la situation est difficile, nous en convenons, et sans précédent, la réalité de l'immigration ayant changé et cette cinquantaine de millions de personnes, d'immigrants à travers le monde recherchant une terre d'asile est une réalité internationale. C'est une réalité de politique internationale mais pas spécifiquement une réalité de politique d'immigration. Et c'est précisément grâce à la perspective, à la préoccupation du gouvernement en fonction des réfugiés authentiques que nous avons cru et que nous croyons toujours que les mesures prises étaient des mesures qui s'imposaient.

Les mesures de contrôle: Même si le terme nous fait peur, même si nous avons l'impression en parlant de contrôle de créer un mécanisme de restriction à la liberté, je pense que le contrôle était nécessaire. Non seulement ces mesures font-elles valoir qu'il est injuste, et je le répète, monsieur le Président, c'est fondamental, qu'il est injuste de donner suite aux demandes de faux revendicateurs de statut de réfugiés alors que des dizaines de milliers présentent des demandes d'immigration—je dis bien d'immigration—par l'intermédiaire de voies légales, mais elles signifient également que le Canada ne peut pas résoudre à lui seul le problème des disparités économiques à l'échelle internationale.

Monsieur le Président, il n'est pas permis à un gouvernement de donner par un subterfuge utilisant le processus de demande de statut de réfugiés la possibilité à des gens d'usurper un statut d'immigrants sur lequel fondamentalement ils font des demandes.

[*Traduction*]

Le Cabinet est saisi actuellement d'un certain nombre de réformes importantes, et le gouvernement présentera sous peu à la Chambre une nouvelle mesure législative empreinte de détermination, d'équité et d'efficacité. Le bilan du gouvernement à cet égard est indiscutable.

Outre cette mesure législative expansionniste et éclairée que nous mettons au point pour l'avenir, nous avons déjà procédé à la révision la plus complète de la qualité des services dont la Direction de l'immigration ait jamais fait l'objet. Les Canadiens désireux de faire venir au Canada des parents peuvent maintenant traiter avec un personnel mieux informé et plus efficace, ce qui tranchera avec les normes de service négligées et désuètes d'il y a quelques années à peine.

[*Français*]

Monsieur le Président, la plupart des députés à la Chambre sont sans doute au courant de l'excellent travail qui a été fait par le Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration présidé par l'honorable député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) et le Comité a formulé 59 recommandations. L'importance d'assurer un service de qualité au public, la consolidation des modes de gestion sur lesquels les agents se fondent dans l'exercice de leurs fonctions, l'accélération et l'amélioration du processus de réunion des familles pour les proches membres de la famille à l'étranger ayant des parents au Canada.

[*Traduction*]

Le gouvernement a réagi promptement aux recommandations de ce comité tripartite, en adoptant plus de 50 d'entre elles. Auparavant, un parrain devait se rendre au Centre d'Immigration du Canada pour se porter garant d'un parent à l'étranger. Nous sommes en train d'organiser des projets pilotes sur les avantages de procéder par la poste. Nous recherchons activement d'autres moyens de garantir que la réunification des familles s'effectue plus rapidement outre-mer. Les décisions se prendront dans un délai de quelques mois, au lieu de quelques années, comme c'était trop souvent le cas. Pour y parvenir, nous allons mettre à profit les techniques modernes et éliminer des étapes superflues.

[*Français*]

Monsieur le Président, à l'examen de chaque cas contenu dans l'arriéré considérable accumulé dans l'administration libérale, les choses vont maintenant rondement. Nous nous occupons de traiter le nombre croissant des revendications qui ont été présentées au pays de façon ordonnée et en temps opportun. Et bien que le nombre ait été élevé, nous avons répondu de façon ordonnée et opportune à chaque demande.

[*Traduction*]

En somme, comme nous l'avons fait jusqu'à maintenant, nous continuerons de nous attaquer aux problèmes très divers qui surgissent maintenant et à ceux que nous avons hérités du fait de la négligence du précédent gouvernement. En outre, nous examinons les conséquences à long terme de l'immigration comme nul autre gouvernement ne l'a fait. Bien que les demandes aient été plus nombreuses que jamais, nous avons réagi d'une manière qui a permis l'examen attentif et systématique de chacune.

[*Français*]

Monsieur le Président, l'honorable député qualifie de confuse la politique d'immigration. Peut-être la vue d'un gouvernement, et je pense que c'est important . . .

• (1210)

[*Traduction*]

Nous devons nous souvenir qu'un gouvernement doit trancher les problèmes avec fermeté et justice. Cela, les libéraux ne l'ont jamais fait. Il se peut que cela sème la confusion, mais les

Canadiens, je pense, sont parfaitement au courant de ce que nous avons fait et nous appuient entièrement.

[*Français*]

Les Canadiens comprennent, monsieur le Président, l'engagement, face à l'immigration, aux réfugiés authentiques et à la tradition humanitaire. Et ils comprennent bien que le gouvernement actuel prend des décisions qui sont avantageuses à court et à long termes pour le Canada et les Canadiens et pour ceux qui désirent le devenir.

Monsieur le Président, ce pays est marqué par une fière tradition: l'accueil de personnes venues des quatre coins du monde. Nous allons maintenir, accentuer la force de cette tradition au cours des années à venir.

[*Traduction*]

Nous prenons les décisions difficiles tant à long terme qu'à court terme. Je tiens à donner à la Chambre l'assurance que nous allons continuer d'agir ainsi à l'avenir.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'aimerais poser au ministre quelques questions. Les mesures du gouvernement sont certes rigoureuses et inhumaines. A mon avis, elles ne répondent pas aux objectifs à long terme des Canadiens, une fois ceux-ci instruits de la vérité, et seulement la vérité, et elles sont loin d'être justes à l'endroit de ceux qui ont des motifs légitimes pour vouloir s'établir au Canada.

Le ministre a passé un bon bout de temps à parler de l'accroissement des niveaux et des objectifs en matière d'immigration. Pourrait-il dire à la Chambre pourquoi, lorsque le gouvernement a haussé les niveaux, il n'a pas aussi accordé plus de crédits à nos bureaux outre-mer pour les rendre, comme qui dirait, plus productifs, afin d'atteindre ces objectifs? En 1986, le ministre avait déclaré que le gouvernement permettrait à 115 000 immigrants de s'établir au Canada, alors qu'on prévoyait qu'il n'en viendrait que de 80 000 à 85 000. Le ministre devrait nous dire comment nos bureaux outre-mer auraient pu atteindre cet objectif sans disposer du personnel voulu. Le gouvernement peut décider qu'il va accepter un million d'immigrants, mais s'il ne dote pas ces postes d'un nombre suffisant d'agents, il n'en accueillera jamais plus que 80 000.

Le gouvernement a parlé de la réunification des familles. Pourquoi le chiffre de 45 000 avancé par le gouvernement ne représente-t-il que 30 p. 100 de tous les immigrants prévus? Dans les années 1970 et 1980, la proportion atteignait 55 p. 100. Je félicite le gouvernement d'avoir accepté 50 des 59 recommandations, mais il a refusé celles aux conséquences les plus graves, comme par exemple l'octroi de points supplémentaires pour les gens ayant des familles établies au Canada et l'élargissement de la définition de la famille. Pourquoi ces recommandations ont-elles été rejetées?

Où est l'accord conclu avec les États-Unis le 20 février? Est-il légal? Est-il contraignant ou s'agit-il d'une déclaration pompeuse faite par des représentants des deux pays? Pourquoi le gouvernement a-t-il supprimé la liste B-1 sans tenir des consultations, comme l'avait précisé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark)?

Quand le projet de loi promis pour mettre sur pied un programme destiné à déterminer le statut des nouveaux réfugiés sera-t-il présenté? En toute déférence, le prédécesseur du ministre avait laissé entendre qu'une initiative de ce gentre serait prise immédiatement après la publication du rapport Plaut en 1985. Le ministre d'État (M. Crombie) avait dit que ce serait à l'automne de 1986. Puis il a été question de Noël et de janvier dernier. Ce fut ensuite février. Nous sommes maintenant rendus en mars. Le ministre peut-il dire aux députés, et à ces groupes disséminés partout au Canada qui s'intéressent vivement à la question mais sont frustrés à cause des promesses que le gouvernement fait depuis deux ans, quand les Canadiens peuvent compter sur une nouvelle mesure législative, afin que le travail puisse vraiment débuter?

M. Bouchard: Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord répondre à la dernière question au sujet de la présentation du nouveau projet de loi. Il sera certainement présenté beaucoup plus rapidement qu'à l'époque du gouvernement libéral. Le gouvernement libéral a pris trois ou quatre ans et a fini par présenter deux rapports sur les réfugiés et les immigrants. Les libéraux n'avaient pas alors le courage, je crois, d'affronter ce que nous affrontons aujourd'hui. Ils remettaient toujours à plus tard la moindre décision au sujet de l'immigration. Ils ont réduit le niveau de l'immigration et c'est tout ce qu'ils ont fait depuis 1982. Je peux leur dire qu'en 1985 quelque 45 p. 100 des immigrants ont été acceptés au Canada en vertu du programme de réunification des familles. Nous comprenons la situation. Quand je dis que le projet de loi sera présenté sous peu, je signale en toute franchise à mon collègue que j'espère le faire d'ici deux ou trois semaines. Je dis espérer le faire car il y a de nombreuses raisons pour ce retard, la première étant les complications qui surgissent à la Chambre.

Le député m'interroge sur l'accord avec les États-Unis. Je sais que la question tient à coeur au député, comme au député de Spadina (M. Heap). Je ne veux pas jouer au petit jeu qui consiste à reconduire les réfugiés à la frontière américaine, avec plus de problèmes qu'ils n'en ont déjà. Je puis dire au député que nous avons toutes les garanties. Ce n'est pas une question de signature, et tout le reste. Nous avons la garantie, et je mets mon honorable ami au défi de me nommer une seule personne qui ait été refoulée par les États-Unis avant d'avoir réclamé le statut de réfugié à la frontière canadienne. Il n'y en a pas eu, et je ne veux pas qu'il y en ait. Si cela se produit, j'espère en être informé par le député ou par quelqu'un d'autre.

[*Français*]

Concernant l'ensemble de la politique de l'immigration, je pense que le Canada définitivement, suite au rapport du Comité Hawkes, suite au rapport qui nous a été fourni, je pense, par l'ensemble des personnes impliquées, ne demande que deux choses: d'accentuer d'abord les niveaux généraux d'immigration, et s'il m'est possible, fermement, très bientôt, de recommander au Cabinet d'aller jusqu'à 150 000, peut-être 175 000 immigrants par année et d'avoir les ressources nécessaires pour le mettre en place, je pense que le Canada doit non seulement actuellement maintenir ses niveaux d'immigration, il doit les augmenter définitivement.

Le Canada a besoin, je l'ai répété, ce n'est pas simplement une formule politique, j'ai toujours dit et je répéterai toujours que le Canada est né, a progressé, s'est enrichi par l'immigration. Et le Canada peut continuer à le faire. Cependant, cela doit se faire dans un ordre et dans un cadre défini par le gouvernement du Canada et non pas par des mesures qui ne respectent pas ces éléments.

Je pense encore une fois qu'à l'intérieur de cette démarche, et je pense que le comité l'an dernier avait proposé—on me corrigera, vous me corrigerez si je me trompe—une section particulière, une partie «spécifique» concernant la réunification des familles. Je pense que c'était une excellente recommandation. Nous n'étions pas prêts à ce moment-là à y donner suite, mais il y aura sûrement des recommandations, je pense, qui seront faites dans ce sens pour la définition de la politique future.

Encore une fois, monsieur le Président, je pense que la politique de l'immigration du gouvernement et du gouvernement conservateur est une politique cohérente et fondamentalement une politique qui se définit des cadres qui la respectent.

Je n'admettrai jamais qu'on gère une politique comme celle-ci par cas d'exception. Je suis aussi sensible que mon collègue à la question des réfugiés pour avoir, depuis trois mois, de façon très intense vécu cette réalité-là. Mais je pense, encore une fois, que ce pays n'admettra pas des gens qui, à partir de mécanismes qui ne sont pas ceux définis par la loi, viennent chercher la place de milliers d'immigrants qui risquent de ne pas être reçus parce que n'étant pas eux-mêmes des réfugiés; ils ont utilisé un subterfuge, une façon détournée d'entrer au Canada. Tous les réfugiés, les vrais réfugiés qui feront la demande au Canada seront acceptés. Ceux qui n'en sont pas, et c'est une méthode qui dure déjà depuis trop longtemps, ceux qui n'en sont pas malheureusement devront passer par les mécanismes prévus, statut d'immigrant ou autre.

• (1220)

[*Traduction*]

M. Heap: Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions à poser au ministre. En 1986 le nombre total d'immigrants qui sont venus au Canada, réfugiés compris, a été inférieur de 6 000 à l'objectif minimum du gouvernement. L'objectif minimum était de 105 000, et l'objectif maximum de 115 000. Le nombre total d'immigrants admis s'est élevé à 99 000, alors même que le gouvernement avait été prévenu que le nouveau système de points était trop restrictif. Je demanderai au ministre pourquoi le gouvernement n'a pas rectifié ce caractère restrictif.

Ma deuxième question est la suivante. Il y a neuf mois, dans son rapport au ministre d'alors, le comité permanent a proposé qu'un dossier de renseignements fournissant tous les détails nécessaires pour remplir une demande d'immigration soit remis soit au Canada au parrain du requérant, soit directement à ce dernier à l'étranger. Jusqu'à présent, on n'a pratiquement pas mis en application ces propositions, qui auraient accéléré le processus sans frais supplémentaires notables. En fait, on aurait gagné du temps en ce qui concerne les entrevues. Je veux demander au ministre pourquoi on n'a rien fait.

M. Bouchard: Monsieur le Président, le député pourrait-il préciser ce qu'il veut dire par «restrictif» dans sa première question?

M. Heap: Monsieur le Président, le nombre de points requis est passé de 50 à 70 sur 100, ce qui élimine un grand nombre de requérants. Plus de 180 000 personnes ont fait la demande préalable en 1986. Pourtant, nous n'avons même pas accepté le nombre modeste proposé par le prédécesseur du ministre. C'est une restriction.

Quant à l'autre restriction, le nombre de points attribués aux liens familiaux est tombé de 30 à 15. Par conséquent, il est devenu plus difficile pour les demandeurs de se conformer à une norme qui avait été augmentée de 40 p. 100. Ce n'est pas étonnant que le ministre n'ait pas rempli son objectif.

M. Bouchard: Monsieur le Président, c'est une question que je voudrais réexaminer étant donné que nous avons eu moins d'immigrants en 1982. Le nombre d'employés que nous avions à ce moment-là correspondait au nombre de demandes dont nous devions nous occuper. Nous ne sommes pas obligés de traiter le nombre accru d'immigrants avec les mêmes ressources qu'à cette époque-là. Il est possible de les améliorer, et j'en parle dans mon discours. Nous avons déjà progressé pour un grand nombre d'aspects du processus. Je conviens avec mon ami qu'il doit être possible de le faire.

En ce qui concerne l'objectif principal, nous ne voulons pas dire que nous accepterons 120 000 immmigrants pour n'en prendre que 100 000. Nous désirons vraiment accepter 120 000 immigrants. Nous envisagerons tous les moyens possibles d'atteindre cet objectif. Et nous considérons également qu'il y a moyen d'améliorer la procédure. Je répète que nous avons traité 70 000 demandes en 1982, 1983 et 1984. Le député sait combien cette procédure est complexe. On ne peut pas toujours améliorer la qualité et l'efficacité de nos services dans nos nombreux bureaux au même rythme que nous augmentons l'immigration au Canada.

M. Allmand: Monsieur le Président, le ministre a accusé le gouvernement précédent d'attermoiements concernant le problème des réfugiés. Ne sait-il pas qu'en 1982, le gouvernement libéral a reconnu trois mouvements spéciaux de réfugiés? Il a admis 9 344 Polonais, au lendemain de la crise du syndicat Solidarité, 3 024 réfugiés du Salvador et 2 501 de l'Iran. Ces mouvements spéciaux se sont ajoutés à l'afflux habituel de réfugiés. Lors de la crise libanaise, un peu avant 1979, 11 321 Libanais ont été accueillis au Canada. Après la guerre du Vietnam, en 1975, nous avons ouvert nos portes à 9 060 Vietnamiens. Et 7 069 Asiatiques de l'Ouganda ont immigré au Canada en 1973. Après les événements de Prague, en 1969, 11 943 Tchèques sont venus s'établir chez nous. Il y avait eu, auparavant, 37 149 Hongrois après la crise en Hongrie, en 1957. C'est parce qu'il a été aussi généreux que le Canada a obtenu la médaille Nansen l'an dernier. Pourquoi le ministre ne s'inspire-t-il pas de l'exemple que nous avons donné ces dernières années en accueillant des groupes spéciaux d'immigrants au lieu de leur fermer nos portes? Pourquoi ne fait-il pas aussi bien que nous sur ce chapitre?

M. Bouchard: Monsieur le Président, le député sait bien que je ne parlais pas de chiffres mais de deux rapports déposés au temps de son gouvernement et d'un autre rapport présenté au cours de notre mandat. La parti du député n'a jamais eu le courage de statuer sur les deux rapports en question. Il ne s'agit pas de nombre mais d'une décision très difficile à prendre. Au lieu de trancher la question des réfugiés quand il était au pouvoir, le parti du député a préféré créer des exceptions. La situation d'aujourd'hui est le résultat de cette politique. Les

députés de l'opposition demandent encore des mesures d'exception. Il y aura toujours des cas qui nécessiteront de faire exception à la règle. Il y a deux semaines, c'était l'affaire des Chiliens, la semaine dernière encore, celle des Libanais. Je compatis à leur problème, mais il faut s'assurer que ces gens sont bel et bien des réfugiés. Cette décision n'appartient pas au ministre. Il a été résolu qu'ils n'en étaient pas. Le gouvernement du député n'a pas eu le courage de modifier la politique concernant les réfugiés et l'immigration. Voilà ce que j'ai voulu dire.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je félicite mon collègue, le député de York-Ouest (M. Marchi), porte-parole du parti libéral en matière d'immigration, d'avoir présenté cette motion à la Chambre. Elle constitue un bon point de départ pour un débat. Cette motion reproche essentiellement au gouvernement d'avoir semé la confusion par sa politique de l'immigration, d'avoir notamment provoqué le ressentiment d'un grand nombre de Canadiens qui ne réussissent pas à parrainer comme immigrants des membres de leur famille, et d'avoir pris récemment des initiatives qui sapent—je dirais quant à moi qui suppriment—l'aide humanitaire et la protection que le Canada accorde aux réfugiés qui y cherchent légitimement asile.

D'abord, je tiens à préciser qu'au cours du débat qui se tient non pas seulement depuis quelques semaines ou quelques mois mais bien depuis deux ou trois ans, je me suis aperçu qu'il y avait, au sein de nos trois formations politiques, des hommes et des femmes de bonne volonté qui s'intéressent aux problèmes des réfugiés et des immigrants et qui sont de plus en plus convaincus qu'il s'agit là de deux questions distinctes, à ne pas confondre. J'espère que le débat d'aujourd'hui nous aidera a régler les problèmes complexes auxquels nous sommes confrontés. Je désire m'attarder davantage aux problèmes qu'aux attitudes, peut-être dépourvues de bon sens, du gouvernement même si elles ne peuvent pas être entièrement laissées de côté. Je voudrais faire l'historique de notre politique d'immigration depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Deuxièmement, je traiterai des mesures prises récemment et qui auront à mon sens pour effet de changer l'orientation de cette politique.

Troisièmement, je tiens à parler des fortes pressions exercées par des Canadiens qui insistent non seulement pour conserver notre politique mais pour l'élargir et l'améliorer.

• (1230)

Quatrièmement, je m'arrêterai aux recommandations précises formulées sur la question. Celles que je préconise, de concert avec des groupes importants de la population canadienne, n'expriment pas seulement mes vues personnelles et celles des membres de mon caucus. Si elles n'ont pas reçu l'appui unanime des participants au congrès bisannuel du NPD, il y a quelques jours, elles ont néanmoins reçu l'aval de la très grande majorité dans un vote non équivoque sur la résolution suivante: «Il est résolu que le NPD condamne fermement les lignes directrices émises par le gouvernement conservateur le 20 février 1987 à l'égard des personnes qui viennent au Canada pour demander le statut de réfugié; et il est résolu que le NPD appuie un processus de détermination du statut de réfugié rapide, juste, accessible à tous, et garantissant la sécurité des personnes qui cherchent refuge au Canada».

Pour en revenir au premier point, le Canada a considérablement assoupli sa politique d'immigration après la Deuxième Guerre mondiale. En fait, la population du Canada a plus que doublé depuis cette période. Si cet accroissement n'est pas seulement attribuable à l'arrivée de réfugiés—il y a eu l'explosion des naissances de l'après-guerre—nous en avons tout de même accueilli des centaines de milliers. Comme il a été mentionné, notre politique reposait sur le principe de la réunification des familles. Nous avons aussi attiré des travailleurs indépendants. Beaucoup des ouvriers de l'usine où j'ai travaillé pendant 18 ans étaient arrivés au pays à ce moment. Nous avons aussi reçu des ouvriers qualifiés bien que tous n'aient pas réussi à se trouver des emplois dans leur domaine, et nous avons accueilli des immigrants arrivant avec des capitaux en poche. La fortune était un des critères retenus bien qu'officieusement. Je passerai sous silence les antécédents politiques utilisés dans la sélection et sur lesquels on continue encore aujourd'hui à se renseigner.

On en est lentement venu à créer une catégorie distincte pour les réfugiés dont la plupart devait passer par un processus de sélection—c'est peut-être à partir des années 60 que nous en avons autorisé quelques-uns à chercher asile au Canada et à présenter leur demande une fois sur place. Des méthodes, des règlements et ultérieurement des lois distinctes ont été adoptés. Les Nations Unies ont joué un rôle crucial à cet égard en créant le principe de l'asile politique, principe voulant qu'un réfugié soit une personne qui craint avec raison d'être victime de persécution pour une question d'origine raciale, de nationalité, de religion, d'opinions politiques, ou encore d'appartenance à un groupe social donné. Pendant les cinq années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, et jusque dans les années cinquante, ce critère a été élaboré par un grand nombre de pays membres des Nations Unies, et des documents légaux ont été signés, en vertu du droit international, liant les pays, et notamment le Canada, à observer ce principe.

Depuis, comme on l'a déjà rappelé, le Canada a accueilli des milliers et des milliers de réfugiés, parfois en nombres importants sur une courte période, de l'Europe, de l'Ouganda et du Vietnam—et il l'a fait de bon coeur.

Le raisonnement à la base de l'accueil des réfugiés est que, d'une certaine façon, l'Europe franchissait la dernière étape de sa conquête de l'Amérique du Nord, en en doublant la population avec pratiquement que des Européens. En deuxième lieu, ces gens constituaient une excellente source de main-d'oeuvre à bon marché. Je me souviens d'un certain immigrant dans une usine, qui m'avait raconté—et il en riait, car cela faisait bien des années déjà—qu'il a avait eu la bonne fortune, à son arrivée au Canada, de tomber sur un compatriote de son village d'origine; cette personne avait une entreprise en construction et l'avait embauché pour effectuer des travaux avec son camion tous les jours pendant un an; la situation a duré jusqu'à ce que cet immigrant ait appris suffisamment l'anglais pour découvrir qu'on lui versait moins que le salaire minimum. Des cas de ce genre, on en a vu par milliers, sinon par millions, et on en voit encore.

En troisième lieu, de toute évidence, nous avons découvert un principe humain, voulant que tout être humain a le droit d'être protégé et que tout État dans le monde—du moins tous les États qui ont, comme le Canada, signé la déclaration des

Nations Unies—a l'obligation d'assurer cette protection, et de ne pas obliger les gens à s'adresser ailleurs en leur fermant ses portes au nez.

Dans la revue *Réfugiés* publiée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, et il s'agit du numéro spécial sur l'Asile au Canada, on fait valoir un argument très intéressant. On y signale qu'il est remarquable que «la collectivité internationale continue de soutenir une agence chargée de la défense des particuliers dans leurs rapports avec les États». En d'autres termes, la loi des Nations unies sur les réfugiés protège tous les habitants du monde dans la mesure où elle impose aux autres États le devoir de protéger, au besoin, toute personne contre son propre gouvernement. On y dit également ce qui suit:

> En 1986, un groupe d'experts gouvernementaux jugeait que le «déplacement forcé» constituait une raison suffisante de fuite à titre de réfugié. C'est la contrainte au sens large, englobant l'état de guerre et de conflit armé, qui incite les personnes à fuir par crainte de perdre la vie, la liberté et la sécurité.

La définition de ce qui constitue la «persécution» est ainsi élargie pour refléter les réalités de notre temps.

Puis on ajoute:

> On peut dire que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés est une organisation de défense des droits de la personne car le respect de ces valeurs humaines fondamentales est essentiel à sa mission.

Il est très important que cette perspective ait été reconnue et il serait vraiment regrettable qu'on l'oublie. C'est ce qui semble se produire à l'heure actuelle et il faut se demander pourquoi.

On nous a parlé de ressac. Le ministre lui-même a parlé de ressac dans ses déclarations du début de janvier et il a poursuivi dans la même veine. Il a déclaré le 8 janvier—et la revue *Réfugiés* a diffusé ses propos partout dans le monde—qu'il fallait bien reconnaître que les deux tiers ou les trois quarts de ceux qui revendiquent le statut de réfugié au Canada abusent du système. Cela est faux. Après avoir étudié la question, le comité a constaté que, de fait, au moins 50 p. 100 des revendicateurs étaient d'authentiques réfugiés ou des personnes dont la demande d'asile pour des raisons humanitaires était bien fondée. De fait, plus de la moitié des Chiliens, plus de la moitié des Salvadoriens et plus de la moitié des Guatémaltèques qui ont revendiqué le statut de réfugiés au Canada ont été reconnus comme tels. Le fait de les calomnier tous en disant que la majorité d'entre eux sont de faux réfugiés ne fait qu'alimenter ce ressac que certains ont qualifié de raciste.

Il est très malheureux que, durant des années, non seulement le ministre mais aussi des hauts fonctionnaires aient parlé d'arrivisme et de tricherie, comme si tous ceux qui revendiquent le statut de réfugié n'étaient rien d'autre que des immigrants pressés qui ne savaient pas attendre leur tour. Quelles qu'aient été leurs intentions, il est très malheureux qu'ils aient contribué à ce ressac. En fait, le Canada est un des pays qui ont le plus insisté, il y a deux ans, pour que les pays de l'Europe de l'Ouest se mettent d'accord en vue de fermer la porte à ceux qui revendiquent le statut de réfugié. Le Canada a exigé que le comité exécutif du Haut-commissariat des Nations Unies adopte la ligne dure avec ceux qui revendiquent le statut de réfugié. C'est une honte pour le Canada.

Nous devons reconnaître que la politique humanitaire que nous avons suivie en refusant de nous en tenir à la stricte définition du réfugié nous a été dictée par des raisons que les Canadiens jugeaient valables, c'est-à-dire qu'on ne devait pas forcer quiconque à retourner en URSS, ni en Iran, après la révolution ou le coup d'État de Khomeini, ni en Pologne durant la période où la loi martiale avait été imposée contre Solidarité, ni au Salvador non plus.

Le gouvernement ne nous a pas garanti que la situation a changé dans ces pays ou dans n'importe quel des 18 autres pays de la liste au point qu'on puisse forcer les gens à y retourner sans crainte. Autrement dit, la politique actuelle du gouvernement consiste à n'accepter que les réfugiés sélectionnés à l'étranger en fonction de nos besoins en matière d'immigrants, que ce soit pour le travail manuel ou pour le travail intellectuel ou pour toute autre raison. Le gouvernement a clairement l'intention de n'accepter que les réfugiés qui répondent à nos besoins. On les tiendra à distance, à des milliers de milles, en attendant de leur faire signe qu'ils sont acceptés.

• (1240)

Le *Saturday Star* du 21 mars 1987 contient un exemple dégoûtant de propagande trompeuse contre les réfugiés. C'est un article de Gordon Barthos publié en première page. Il est allé voir au Salvador pourquoi les réfugiés salvadoriens venaient ici. Il commence son article en disant que les réfugiés salvadoriens ont coûté 11 millions de dollars aux contribuables canadiens l'année dernière. Il s'en prend donc à eux dès la première phrase en leur reprochant d'être ici. Il se demande ensuite pourquoi ils sont venus. Il répond en affirmant que la première cause est le tremblement de terre. Bien que l'arrivée massive de Salvadoriens ait presque coïncidé avec le tremblement de terre, cette affirmation est tout à fait fausse parce qu'ils venaient des États-Unis et non du Salvador. Je suis sûr que le journaliste le sait ainsi que la rédaction de son journal. Il y a pire, monsieur le Président. Il poursuit en disant:

> Avant que les Salvadoriens ébranlés n'aient eu le temps de récupérer après la secousse de mercredi, les rebelles se sont rués dans la ville en tirant à la mitrailleuse sur plusieurs cibles politiques.

Dans un reportage d'une demi-page, ce soi-disant journaliste ne dit absolument rien des milliards de dollars qu'il en a coûté aux États-Unis pour armer et superviser les militaires du Salvador dans leur guerre contre le peuple salvadorien, leurs bombardements intensifs de villages peuplés de civils et les assassinats exécutés par des escouades de la mort parrainées par le gouvernement. Pas un seul mot dans tout cet article trompeur. Puis, M. Barthos parle de l'invasion des réfugiés politiques salvadoriens. Six mille personnes constitueraient une invasion alors que nous avons acueilli près de 100 000 réfugiés du Vietnam? M. Barthos essaie d'induire la population en erreur. Il ajoute:

> D'après les hauts fonctionnaires canadiens en Amérique centrale, les Salvadoriens qui sont renvoyés dans leur pays ne risquent pas d'être persécutés.

C'est faux, monsieur le Président. Si le journaliste avait lu le rapport de *l'American Civil Liberties Union*, il saurait qu'il existe des cas prouvés de réfugiés qui ont été assassinés après avoir été renvoyés au Salvador et que, selon d'autres sources, il est très difficile de retracer la plupart des réfugiés rentrés chez eux. Ils y sont peut-être, mais personne ne le sait et personne ne sait ce qui leur est arrivé.

M. Barthos est près de la vérité, mais sans la toucher du doigt, lorsqu'il dit:

> La guerre qui sévit depuis 1980 a fait 60 000 morts et un million de personnes déplacées; . . .

Il omet évidemment de signaler une vérité reconnue universellement, à savoir que c'est d'abord et avant tout le gouvernement qui est responsable de ces morts. On peut lire plus loin que la guerre a:

> . . . causé deux milliards de dollars de dommages à l'économie . . .

Il dit que les gens sont forcés de travailler pour 4 $ par jour. S'il dit cela, s'il dit qu'ils sont obligés de travailler au salaire quotidien de 4 $, c'est uniquement parce qu'il veut laisser entendre qu'ils viennent au Canada en tant que migrants économiques et qu'ils ne sont pas de véritables réfugiés. Tout son article oppose un démenti à la persécution au Salvador. C'est ce même journal qui a publié mercredi dernier un éditorial hypocrite sur la nécessité de venir en aide aux réfugiés.

La majorité des Canadiens n'ont que faire d'une telle propagande. Le Conseil canadien des Églises, qui représente les principales Églises protestantes du Canada, a demandé qu'on établisse un programme pour que le réfugié qui se présente à la frontière obtienne immédiatement un rendez-vous avec la commission des réfugiés. Il pourrait y être représenté par un avocat s'il le désire. Il y aurait un réexamen rapide des décisions défavorables, non pas une nouvelle audition, et le requérant aurait la possibilité de fournir plus de renseignements. L'affaire pourrait se régler en trois mois environ. La Conférence des évêques catholiques du Canada a déclaré ce qui suit:

> Nous nous joignons aux autres organismes communautaires et groupes religieux pour exprimer l'indignation et la profonde inquiétude que nous inspire l'application aux réfugiés des mesures restrictives que le ministre de l'Immigration a annoncées récemment.

Ce texte a été écrit le 25 février 1987, en réponse à l'initiative du ministre du 20 février. Selon les évêques, le gouvernement du Canada:

> . . . doit honorer ses engagements et donner asile à tous les réfugiés, tels qu'ils sont définis dans la Convention de Genève.

Le Congrès juif canadien adopte la même position en souscrivant à ce qu'il appelle le «modèle Hawkes» qui reconnaît «l'accès universel et le droit au réexamen de toutes les causes selon leur mérite».

La CSN . . .

[*Français*]

La CSN a dit le 27 février, 1987.

> Le droit au refuge doit être reconnu, respecté et défendu. Si nous voulons que les gens persécutés dans ce monde aient des moyens d'échapper à ces situations, le droit au refuge doit exister réellement. Toute politique d'ouverture comporte des abus; à nous de développer une mécanique efficace qui décourage et s'attaque à ces abus. En conséquence, nous revendiquons:
>
> 1) le maintien intégral du droit au refuge
>
> 2) le maintien des lieux où les demandes du refuge peuvent être faites et l'augmentation du personnel relié à cette tâche.

Et, le numéro 8

> 8) que la CSN demande au gouvernement fédéral de retirer les trois mesures adoptées récemment qui modifient le droit d'accès des réfugiés au Canada.

[*Traduction*]

Le Congrès du travail du Canada a demandé que le gouvernement rétablisse la liste B-1 et qu'il prenne les mesures nécessaires pour activer le processus de détermination et garantir que les postulants ne soient pas renvoyés au Guatemala ou au Salvador. Il a exigé que le gouvernement prenne des mesures spéciales pour que les Chiliens ne soient pas visés spécifiquement comme ils l'étaient dans le règlement fédéral sur le transit. Le Congrès trouve que le gouvernement devrait renoncer à réduire les effectifs dans la fonction publique. Autrement dit, il devrait veiller à ce que le travail se fasse bien. Il veut que le gouvernement assure des crédits aux provinces qui reçoivent beaucoup de demandes de réfugiés pour leur permettre de répondre aux besoins humanitaires et juridiques de ces personnes sans faire une saignée injuste dans leur caisse.

Voici ce que dit le Syndicat des travailleurs de l'automobile du Canada:

> Nous exhortons le gouvernement du Canada à supprimer les mesures récentes dirigées contre les réfugiés. Nous l'exhortons à résister à la tentation de poser pour la galerie dans un des rôles les plus déplaisants: les exclusivistes, y compris certains ministériels, qui déchaînent les passions publiques même s'ils sont eux-mêmes de souche étrangère.

Bien d'autres groupes ont adopté cette prise de position. Je vais vous dire ce que cela veut dire pour eux. Ils représentent des millions de personnes. En premier lieu, ils veulent une société basée sur la volonté de respecter les obligations communes plutôt que sur la force ou sur l'avantage que confère l'argent. Partant, ils veulent que l'on reconnaisse certains droits solides comme le droit d'asile et le droit de toute personne dans le besoin de recevoir de l'aide. En fait, ce qu'ils ont dit, c'est que les droits que nous nions aux autres, nous les nions implicitement à nous-mêmes. Nous devons offrir aux autres ce que nous voulons pour nous-mêmes.

Enfin, il faut une juste répartition du travail et des richesses de ce monde. Au lieu d'exploiter les Salvadoriens chez eux, en les faisant travailler pour des entreprises financées par des intérêts canadiens et américains pour un salaire de 4 $ par jour et d'insister pour qu'ils continuent à travailler pour des salaires de famine, alors leurs dirigeants syndicaux et autres, leurs chefs religieux, comme l'archevêque Romero, se font assassiner, il faut essayer d'en arriver à une juste répartition des richesses de ce monde et du travail pour permettre aux gens de rester dans le pays qu'ils aiment et d'y vivre, d'y travailler et d'être nos voisins.

• (1250)

M. Stackhouse: Monsieur le Président, j'ai une brève remarque à faire. J'ai été très surpris et même scandalisé par la motion présentée aujourd'hui étant donné que le nombre d'immigrants admis au Canada depuis 1984 a beaucoup augmenté par rapport aux deux années précédentes. Notre gouvernement a toujours été favorable à l'immigration et il a reconnu que les immigrants font partie intégrante de l'histoire du Canada et qu'ils ont une contribution utile à faire à la vie de notre pays.

Sauf erreur, le gouvernement cherche non pas à empêcher ou à freiner l'immigration, ni à fermer nos frontières aux réfugiés légitimes, mais à adopter une politique d'immigration logique qui accorde une chance équitable à toutes les personnes qui cherchent légitimement refuge au Canada. Les membres des minorités ethniques de ma localité ont fermement appuyé les modifications apportées au règlement concernant l'immigration.

Je regrette vivement l'allusion à un prétendu exclusivisme. D'après moi, nul n'appuie davantage la politique du gouvernement que les minorités ethniques qui ont été outrées de voir un

si grand nombre de personnes attendant leur tour pour être admises dans notre pays selon la procédure légale se faire passer devant par d'autres personnes. Le gouvernement est toujours déterminé à faire en sorte que tout réfugié légitime qui fuit véritablement la persécution puisse trouver refuge au Canada, conformément à la tradition canadienne.

M. Heap: Monsieur le Président, je remarque que le député n'a pas posé de question. C'est peut-être parce qu'il connaissait la réponse. Je suis sûr qu'il reconnaîtra la déclaration suivante s'il a lu le numéro de ce mois-ci du *Canadian Churchman*:

«Nous sommes d'avis que les Canadiens veulent une politique concernant les réfugiés qui soit généreuse mais juste» . . .

On disait un peu avant dans l'article que la politique actuelle du gouvernement est injuste, peu pratique et anticonstitutionnelle. Je poursuis la lecture de l'article:

«Nous devons améliorer notre procédure», a-t-il dit. «Les agents d'immigration n'ont pas compétence pour décider si une personne qui se prétend réfugiée l'est effectivement.

L'article continue:

«L'époque où nous allions dans les camps de réfugiés pour choisir du monde est révolue,» dit-il. «Dorénavant, les réfugiés vont arriver à nos portes, dans nos aéroports. Ce phénomène persistera et le gouvernement doit adopter des méthodes pour s'y attaquer.»

J'espère que le député est d'accord avec cela.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'étais curieux d'entendre mon collègue à propos du mouvement syndical. Dans mon discours je disais que l'un des mythes que l'on laisse se perpétuer c'est que les immigrants augmentent le chômage et prennent les emplois des Canadiens de naissance. J'ai dit aussi que les études montrent clairement que non seulement les immigrants n'enlèvent pas les emplois, mais ils en créent. L'effet global est une économie nationale plus saine.

Le député de Spadina (M. Heap) pourrait peut-être me faire part de l'opinion des chefs syndicaux qui sont étroitement liés à son parti. Il pourrait peut-être dire à la Chambre de quelle façon ils voient l'équation économique entre d'un côté la politique concernant les immigrants et les réfugiés et de l'autre les possibilités d'emploi et les besoins du marché actuel du travail.

M. Heap: Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire au député que depuis des années le Congrès du travail du Canada préconise que nous redoublions d'efforts pour la réunification des familles et les réfugiés. Le Congrès reconnaît que des problèmes ont été liés à l'immigration dans le passé y compris ceux dont le député a parlé. Les mauvais traitements dont ont été victimes les travailleurs émigrants ont affaibli jadis la situation des immigrants et des travailleurs canadiens. En somme, le Congrès craint que les immigrants ne soient utilisés pour réduire les salaires ou pour créer des conditions de travail instables à cause de leur situation désespérée. Néanmoins, il a déclaré que nous devrions redoubler nos efforts pour faciliter la réunification des familles et l'admission des réfugiés.

Article 21 du Règlement

J'ignore si le député écoutait, mais j'ai cité de vigoureuses déclarations émanant de la CSN, du Congrès du travail du Canada et des travailleurs de l'automobile au Canada. J'aurais pu également citer les déclarations retentissantes du Conseil du travail de Toronto et de la Fédération du travail de l'Ontario, mais je n'ai pas eu le temps de le faire en 20 minutes. Le mouvement ouvrier est tout à fait en faveur d'une politique généreuse à l'égard des réfugiés et pour la réunion des familles.

M. Manly: Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue de l'attitude éclairée qu'il a adoptée dans son discours. Il a signalé les faussetés contenues dans l'article du *Saturday Star* et affirmé que les Canadiens ne se laissent pas prendre par une telle propagande. Il a parlé plus tôt d'une fausse déclaration faite par le ministre, qui a prétendu que jusqu'aux deux tiers des personnes qui réclament le statut de réfugié ne sont pas des réfugiés authentiques et il a ensuite expliqué pourquoi cette déclaration était fausse. Le député sait-il pourquoi le ministre dirait une telle chose alors que les faits sont tout autres? Le ministre ne sait-il pas ce qui en est? S'il connaît les faits, pourquoi ne pas dire la vérité? Pourquoi essaie-t-il de donner une fausse impression de la situation?

M. Heap: Monsieur le Président, comme je l'ai dit dès le départ, des hommes et des femmes de bonne volonté de tous les partis participent au débat aujourd'hui. Je reconnais que le ministre a accepté le portefeuille de l'Immigration et de l'Emploi il y a quelques mois à peine. Il est donc à la merci des fonctionnaires supérieurs qui lui fournissent les renseignements et les avis qu'ils veulent bien. En octobre 1984, ces mêmes fonctionnaires ont assisté à une réunion à Genève au cours de laquelle, selon le procès-verbal de la réunion, «la délégation du Canada a prié le Haut Commissaire pour les réfugiés d'examiner les aspects les plus vastes de la migration irrégulière des réfugiés, notamment pour déceler les mouvements d'immigration du point de vue de leur source et de leur destination, examiner la documentation frauduleuse, et ainsi de suite». Autrement dit, les agents d'immigration du Canada s'efforcent depuis plusieurs années de restreindre le nombre de réfugiés admis au Canada. Ils n'ont pas eu peur d'avoir recours aux journaux pour faire leur propagande trompeuse. Je regrette qu'ils aient pu influencer le ministre dans une certaine mesure vu les énormes responsabilités qu'il a assumées l'année dernière en acceptant le très imposant portefeuille de l'Emploi et de l'Immigration.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Article 21 du Règlement

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES FINANCES

L'INCIDENCE D'UNE TAXE SUR L'INDUSTRIE DES CROUSTILLES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le récent budget du ministre des Finances (M. Wilson) impose toujours plus de taxes occultes aux familles à revenu moyen ou faible. Il frappe en outre les croustilles d'une taxe de 12 p. 100.

Or, j'ai récemment reçu copie d'une lettre que le directeur de la société Prince Edward Island Potato Chip Co-operative a écrite au ministre. Le directeur lui dit notamment que «la P.E.I. Potato Chip Co-operative, fondée en mai 1986, s'attend à débuter sa fabrication commerciale dans deux semaines». Il lui dit ensuite que la taxe de 12 p. 100 l'inquiète au plus haut point car elle met en péril la survie de leur projet qui autrement pourrait véritablement contribuer à l'essort économique de sa région et de sa province. Il a ajouté que cette taxe allait causer un sérieux préjudice à son entreprise et à d'autres. J'invite donc le ministre à agir immédiatement pour s'assurer que cette taxe ne va pas ruiner ce secteur.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE 75E ANNIVERSAIRE DU MOUVEMENT 4-H—DEMANDE D'ÉMISSION D'UN TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, en 1988, les 4-H du Canada et du Manitoba fêteront leur 75e anniversaire. Ce mouvement est né aux États-Unis vers la fin des annés 1800. A l'origine, il s'intéressait essentiellement au perfectionnement des méthodes agraires en formant les jeunes agriculteurs aux nouvelles techniques agricoles. Mais il a fait du chemin depuis cette époque puisqu'aujourd'hui, il aide les jeunes de 8 à 19 ans à exploiter leurs talents.

Dans les nombreux projets en oeuvre, qu'il s'agisse de prendre soin d'un veau qui va être exposé dans une foire ou de participer à des joutes oratoires, les membres du Mouvement 4-H apprennent à développer leur esprit de collaboration, leur sens des responsabilités et leurs qualités de chef. Dernièrement, les clubs 4-H ont accepté une mission importante, celle de sensibiliser le public au rôle important que continue de jouer l'agriculture dans l'économie et à la protection des exploitations agricoles familiales.

Un groupe 4-H du Manitoba a demandé qu'un timbre soit émis pour commémorer cet anniversaire. Le mouvement 4-H a tant fait pour quelque trois millions de jeunes Canadiens que je souscris de tout coeur à une telle demande, et j'engage la Société canadienne des postes à émettre ce timbre commémoratif en temps opportun.

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE CHÔMAGE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LA FERMETURE DES CENTRES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE FINANCÉS PAR UN SYNDICAT

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, 210 000 travailleurs de la Colombie-Britannique subissent les terribles effets du chômage parce que leurs gouvernements fédéral et provincial n'ont eu, ni l'un ni l'autre, l'idée ou la volonté d'adopter une politique du plein emploi. Il y a cinq ans, la Fédération des travailleurs de la Colombie-Britannique a tenté de venir en aide aux chômeurs en ouvrant un peu partout dans la province des centres de lutte contre le chômage. Elle a dépensé au delà de 7 millions de dollars pour les faire fonctionner. Depuis que le gouvernement conservateur a cessé de lui verser des fonds en 1985, le mouvement syndical de cette province a consacré 36 000 $ par mois pour les garder ouverts. Malheureusement, comme il n'en a plus les moyens, la plupart de ces centres fermeront leurs portes le 31 mars. Les problèmes et la misère continuent pourtant d'exister.

N'est-il pas temps que les gouvernements conservateur et créditiste prennent leurs responsabilités au sérieux et se mettent à créer des emplois en Colombie-Britannique?

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DESCHÊNES—ON APPUIE LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, la réponse du gouvernement au rapport de la Commission d'enquête sur les criminels de guerre est une bonne nouvelle pour les membres des communautés baltes, ukrainienne et juive du Canada. Le gouvernement a constaté que le problème des criminels de guerre au Canada était beaucoup moins grave que ce que l'on croyait à l'origine mais estime que la situation serait quand même sérieuse si un seul individu coupable de crimes de guerre avait tenté de se soustraire à la justice en se réfugiant au Canada.

Le Canada jugera tout criminel de guerre selon les lois canadiennes, toute enquête nécessaire sera menée par la GRC et le ministère de la Justice et nous n'aurons pas à créer d'organisme spécial. Les observations et recommandations de la Commission sont justes et offrent au gouvernement d'excellents fondements pour élaborer une politique canadienne sur les crimes de guerre. Je félicite le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) d'avoir réagi rapidement à ce rapport et aidé à régler une fois pour toutes cette épineuse question.

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE PRÉSENTER UN PROJET DE LOI JUSTE ET ÉQUITABLE ENVERS LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, hier, à Montréal, plus de 1 000 préretraités ont participé à une assemblée d'information organisée par la Coalition de la défense des droits des préretraités, et tous les gens étaient unanimes pour continuer la lutte contre l'injustice que le gouvernement tente de causer à l'endroit des travailleurs âgés.

Monsieur le Président, j'aimerais citer seulement un exemple. Un travailleur âgé qui avait un salaire de 385 $ par semaine, admissible à 231 $ d'assurance-chômage, mais qui reçoit 300 $ de pension de son ex-employeur, perd complètement ses prestations d'assurance-chômage. Mais, un autre travailleur âgé qui, lui, a 385 $ par semaine de salaire, 231 $ d'assurance-chômage, reçoit, en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite, 300 $ par semaine et lui, il a droit à ses pleines prestations de 231 $ d'assurance-chômage par semaine.

Monsieur le Président, j'ose espérer que les députés conservateurs vont continuer à faire pression auprès de leur gouvernement pour que le ministre présente un projet de loi juste et équitable à l'avenir à l'endroit de tous les travailleurs âgés au Canada.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LE NORD CANADIEN

LE RÉGIME D'ALLÉGEMENT FISCAL DES INDEMNITÉS DE LOGEMENT ET DE VOYAGES—LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, des années durant, on a traité de manière inéquitable les Canadiens établis dans le nord du pays. Ceux qui étaient au service du gouvernement ou de grandes sociétés bénéficiaient généralement de logements subventionnés ou d'indemnités spéciales pour les dédommager du coût élevé de la vie dans le Nord. Ceux qui travaillaient pour des entreprises plus petites ou pour leur propre compte ne recevaient rien. Le gouvernement a décidé de rendre justice aux autres habitants du Nord en apportant des changements bien utiles à la Loi de l'impôt sur le revenu, de façon à étendre à tous indifféremment les avantages du régime d'allègement fiscal des indemnités de logement et de voyages dans le Nord. Je me réjouis de ces changements.

Malheureusement, les critères d'admissibilité en vigueur ont créé des tensions entre les diverses collectivités de la région de la rivière de la Paix. Si l'on ne réexamine pas ces critères d'admissibilité, les gens dans ma circonscription se dresseront les uns contre les autres pour des questions d'avantages. J'exhorte le gouvernement à revoir ces critères dans les plus brefs délais.

Article 21 du Règlement

L'ÉQUITÉ PROFESSIONNELLE

LE HARCÈLEMENT INFLIGÉ À UNE FEMME TRAVAILLANT COMME POMPIER À L'AÉROPORT DE REGINA

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ceux parmi les ministériels qui ont fait grand état récemment de l'avenir prometteur qui s'ouvrait aux femmes du Canada n'ont certainement pas entendu parler du cas de Bobbi Stadnyk. M^me^ Stadnyk était l'une des rares femmes du Canada à travailler comme pompier à Transports Canada. Elle travaillait à l'aéroport de Regina jusqu'à son congédiement en 1985. Elle a fait l'objet de mesures de harcèlement et de discrimination inqualifiables de la part de membres du personnel et de la direction.

En plus d'avoir à endurer les obscénités de son entourage, elle a dû travailler avec du matériel défectueux et dangereux qui avait parfois été saboté à dessein. Son dossier a été falsifié et tous les jours, durant trois semaines, on a souillé d'insecticide la cabine de son camion pour lui empoisonner l'existence. La direction tolérait la plupart des agissements ou y participait directement elle-même.

Les résultats de trois enquêtes confirment que M^me^ Stadnyk a été congédiée sans raison valable et qu'elle a été victime de harcèlement. J'exhorte le gouvernement à prendre les mesures qui s'imposent en indemnisant entièrement M^me^ Stadnyk et en lui offrant un autre poste dans la fonction publique. Le gouvernement doit également combler un besoin criant en embauchant d'autres pompiers d'aéroports et il doit combler ces postes en assurant l'égalité des chances aux femmes.

* * *

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT DES CARTES DE CRÉDIT DES MAGASINS À RAYONS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, d'après les journaux, les banques sont en train de rajuster les taux d'intérêt de leurs cartes de crédit et devraient les réduire d'ici à la fin de la semaine prochaine. On nous dit aussi que les grands magasins à rayons sont en train de rajuster les taux d'intérêt de leurs cartes de crédit. Étant donné que ces taux sont encore de 28,8 p. 100, soit au niveau où ils étaient lorsque le taux d'escompte dépassait les 21 p. 100, ce rajustement est aussi tardif que le printemps est hâtif cette année.

En 1974, lorsque le taux d'escompte était de 8,75 p. 100, les magasins demandaient seulement 21 p. 100. Maintenant que le taux d'escompte est tombé à 7,14 p. 100, comment ces grands magasins peuvent-ils justifier de demander un taux faramineux de 28,8 p. 100? Espérons que la rapidité avec laquelle ils vont procéder à ce rajustement sera inversement proportionnelle à la patience de leurs clients.

Article 21 du Règlement

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ON DÉSAPPROUVE LES MESURES VISANT À MODIFIER LA LOI SUR LES BREVETS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, en faisant adopter le C-22 de force par le Parlement, le gouvernement conservateur propose de détruire une partie vitale du régime d'assurance-maladie du Canada. Pendant plus de quinze ans, le Canada a bénéficié de prix des médicaments parmi les plus faibles du monde tout en laissant le secteur des produits pharmaceutiques devenir l'un des plus rentables de toutes les industries de fabrication.

Les Canadiens ont exprimé leur désapprobation de la loi. Ils ont signé des pétitions par milliers; des centaines de groupes et de particuliers ont voulu comparaître devant le comité chargé d'étudier le C-22 pour faire connaître les préoccupations que leur cause cette mesure. Le gouvernement du Canada et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) sont restés sourds à ces griefs. Ils sont plus empressés à écouter les demandes des multinationales américaines et à y céder, dans l'espoir d'augmenter nos chances de conclure une entente de libre-échange.

Les Canadiens s'insurgent contre l'idée de payer des centaines de millions de dollars de plus par jour pour que le gouvernement acquiesce aux demandes des démarcheurs étrangers. Les malades, les pauvres et les personnes âgées ne devraient pas avoir à payer pour les erreurs du gouvernement. Je prie le ministre de retirer cette mesure législative immédiatement et de mettre fin à cette attaque injuste contre les pauvres, les malades et les personnes âgées.

* * *

[*Français*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

LA DISCIPLINE DÉMOCRATIQUE DU PARTI

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, la centralisation manifestée par les socialistes au cours de leur dernier congrès national nous en dit beaucoup sur la discipline démocratique qui anime leur parti. C'est une centralisation non seulement au niveau des idées, mais aussi au niveau géographique. Deux fois plus de délégués de la Colombie-Britannique que de la province de Québec. Ces «deux fois plus» ont fait 3 000 milles pour se rendre à Montréal. Les socialistes québécois qui demeurent à peu de distance ne représentaient que 5 p. 100 des délégués *versus* 27 p. 100 de la population du Québec par rapport à celle du Canada.

Les socialistes ont utilisé le Québec comme un terrain de camping, d'où le chef a tenté d'étouffer les anciennes résolutions et de décider du fond des nouvelles résolutions de son parti. Le Québec n'est pas un terrain de camping, pas pour les 1 391 délégués socialistes, et pas plus pour la roulotte de leur chef chaque mois de juillet, chaque été.

Je dis aux socialistes: Étudiez notre pays. Le Québec est beaucoup plus qu'un terrain de camping.

• (1410)

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMÉRIQUE CENTRALE—ON DEMANDE LA FIN DE L'ENGAGEMENT MILITAIRE AMÉRICAIN

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, cette semaine, les dirigeants des Églises anglicane, luthérienne, presbytérienne, catholique et unie demandaient au premier ministre (M. Mulroney) de faire pression pour obtenir la fin de l'engagement militaire américain en Amérique centrale lorsqu'il rencontrera le président Ronald Reagan, le mois prochain. Le parti néo-démocrate appuie ardemment cet appel.

Ces chefs religieux nous rappellent que l'aide américaine aux *Contras* et le blocus économique du Nicaragua sont inacceptables pour les Canadiens.

Ils nous rappellent que la militarisation de l'Amérique centrale aggrave sans cesse la situation économique et crée un flot de réfugiés.

A un moment où les États-Unis viennent d'annoncer d'importantes manoeuvres militaires au Honduras, avec la participation de 50 000 militaires, il est très important que le premier ministre mette l'Amérique centrale à l'ordre du jour et fasse entendre la voix du Canada en faveur de la paix et d'un retrait de tous les soldats et conseillers étrangers d'Amérique centrale.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CALCUL DES INDEMNITÉS DE DÉPART COMME REVENU

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, lorsque le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a présenté ce projet de loi injuste, jugeant qu'il fallait considérer les pensions et les indemnités de départ comme revenu aux fins de l'assurance-chômage, il s'est non seulement attaqué injustement aux personnes qui ont pris leur retraite en comptant sur une pension de leur société mais aussi à celles qui subissent les conséquences des fermetures d'entreprises.

Prenez le cas de la société Otis Elevator de Hamilton. Pour essayer de réparer les dégâts causés par le gouvernement fédéral, le gouvernement de l'Ontario a présenté un nouveau projet de loi permettant aux ouvriers de toucher des indemnités de départ. A cause du nouveau projet de loi du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, ces ouvriers ne pourront plus toucher ces indemnités.

J'exhorte le ministre à réfléchir à la situation des 200 travailleurs et plus d'Otis Elevator de Hamilton qui ont droit aux indemnités de départ. Ils veulent continuer à travailler et ils auraient aimé travailler, si la société n'avait pas fermé boutique. Il faudrait les aider en leur permettant de toucher des indemnités de départ.

J'exhorte le ministre à renoncer à cette mesure rétroactive pour tenir compte des travailleurs qui ont déjà été forcés de partir et s'assurer que les travailleurs d'Otis Elevator soient parmi ceux qui peuvent encore toucher des indemnités de départ.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA SITUATION DES JUIFS SOVIÉTIQUES

M. Geoff Scott (Hamilton—Wentworth): Monsieur le Président, la semaine dernière, plusieurs d'entre nous ont reçu la visite d'étudiants qui s'inquiètent beaucoup de la situation pénible qui continue d'affliger les Juifs en Union soviétique. Les faits que m'ont révélés Steven Cohen et Joel Busner de Montréal contredisent complètement la campagne dite de *glasnost* ou d'ouverture du premier ministre Gorbachev dont on a tant parlé. Les étudiants citent les tristes statistiques qui témoignent d'une réduction draconienne du nombre de Juifs autorisés à quitter l'URSS, sans parler de la lutte contre la culture juive qui se poursuit et de l'antisémitisme multiforme de la police soviétique.

Je sais que les ministres et les fonctionnaires canadiens incitent, chaque fois qu'ils le peuvent, le Kremlin à adopter une attitude plus compatissante envers les Juifs soviétiques parce que notre gouvernement n'ignore pas que l'Union soviétique ne respecte pas ses obligations internationales concernant les droits de l'homme. De faibles indices nous encouragent à espérer la réunification de quelques familles au Canada.

Le gouvernement canadien doit cependant intensifier ses contacts avec les Soviétiques au nom des Juifs qui sont persécutés pour leur religion dans ce pays si l'on veut que *glasnost* soit autre chose qu'un mot comme les autres dans le vocabulaire soviétique.

* * *

LE NORD CANADIEN

L'IMPOSITION DES AVANTAGES CONSENTIS AUX HABITANTS DU NORD—ON DEMANDE UNE MODIFICATION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, précédemment au cours de la période des déclarations de députés, le député de Peace River (M. Cooper) s'est plaint de la façon dont le gouvernement a imposé les avantages consentis aux habitants du Nord. Le député a tout à fait raison. Il y a environ un an, nous avons su que l'on modifierait l'imposition de ces avantages. Nous avons essayé d'amener le ministre des Finances (M. Wilson) à rencontrer des représentants syndicaux et des résidents du Nord pour éviter de nous retrouver avec le genre de système que nous avons actuellement.

• (1415)

Le député conservateur de Peace River a tout à fait raison de dire que le système est injuste actuellement. Cependant, les conservateurs avaient le choix de rencontrer les gens du Nord et les syndicats concernés. Ils auraient pu adopter un système plus équitable. Il est curieux que le gouvernement conservateur ait adopté les règlements dont le député conservateur se plaint

Article 21 du Règlement

maintenant après le congé parlementaire, cette loi ayant déjà été adoptée, de sorte que les députés n'ont pas pu prendre la parole à la Chambre pour s'opposer à cette injustice avant qu'elle ne soit perpétrée.

Je demande au gouvernement d'écouter ses propres députés de l'arrière-ban et les gens du Nord et de modifier cette loi.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AMBASSADE DU CANADA À HELSINKI—ON DEMANDE LE MAINTIEN

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, les Canadiens d'origine finlandaise ont apporté une contribution d'importance capitale à la trame économique, sociale et culturelle de notre pays depuis l'arrivée des premiers Finlandais sur les rives de l'île de Vancouver au milieu des années 1880. La compétence, l'enthousiasme et l'esprit d'initiative qu'ils ont manifestés en édifiant notre grand pays sont reconnus par les historiens et par tous les Canadiens.

A l'heure actuelle plus de 50 000 Finlandais vivent au Canada et leur apport à la vie canadienne est varié et constructif. Étant donné cette importante contribution, je demande instamment au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) d'agir rapidement pour assurer que l'Ambassade du Canada à Helsinki demeure ouverte. En outre, le gouvernement du Canada doit poursuivre ses efforts pour accroître ses engagements traditionnels envers la Finlande et les Finlandais établis un peu partout au Canada.

* * *

[*Français*]

LE PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

LA VISITE DU SECRÉTAIRE PRINCIPAL DU PREMIER MINISTRE CHEZ LES CONSERVATEURS DU QUÉBEC

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la fin de semaine dernière les conservateurs du Québec ont eu la visite de la «ROYauté»! En effet, les Canadiens étaient surpris, sinon stupéfaits, de constater que le secrétaire principal du premier ministre (M. Mulroney), M. Bernard Roy, avait l'audace de prononcer un discours partisan devant un groupe de députés et de militants conservateurs du Québec. N'étant pas satisfait de son exploit, le même M. Roy décida, ou le premier ministre décida pour lui, de s'adresser au peuple canadien en se montrant la «fraise» à l'émission d'affaires publiques du réseau CTV, *CANADA A.M.*

Monsieur le Président, je reconnais que les conservateurs souffrent de problèmes insurmontables et que dans cette situation de désespoir ils sont prêts à faire à peu près n'importe quoi—d'ailleurs la dissension le prouve—mais il doit y avoir une limite même pour les conservateurs. Si M. Roy veut faire de la politique, qu'il se présente. S'il veut être un organisateur, qu'il se fasse embaucher par le parti. S'il veut rester à son emploi actuel, je lui conseille de cesser de faire ces abus de pouvoir.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE POTASSE À DESTINATION DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Depuis que nous avons entrepris les négociations sur le libre-échange avec les Américains, il y a près de deux ans, nos voisins du Sud n'ont cessé de nous harceler dans le domaine des échanges commerciaux. Encore hier, la Commission du commerce international a décidé d'approuver à l'unanimité une demande de dédommagement concernant l'industrie de la potasse qui représente 600 millions de dollars par an et qui est principalement établie dans l'ouest du pays.

Le 3 mars, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré qu'il s'engageait personnellement à s'entretenir avec George Shultz, le secrétaire d'État américain, au sujet du différend concernant la potasse. A-t-il soulevé la question auprès de M. Shultz et ce dernier s'est-il engagé à ce que le gouvernement américain désapprouve totalement le harcèlement permanent auquel se livrent les Américains dans ce secteur fort important?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'avais dit à la Chambre des communes que je soulèverais la question auprès de M. Shultz, et je l'ai fait. Le député n'est pas sans savoir, étant donné qu'il n'ignore pas tout de ces questions, que cette procédure et cette décision ne sont que pour la forme et qu'il s'agit de la première étape d'une procédure tendant à obtenir une enquête antidumping. Nous entendons certes faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que les intérêts canadiens sont bien protégés, mais le député ne devrait pas alarmer inutilement les gens à l'avance.

M. Axworthy: Eh bien, nous avons reçu exactement le même genre de garanties dans le cas du bois d'oeuvre, et la maladresse du gouvernement en l'occurrence va coûter à l'industrie canadienne 600 millions de dollars.

LA POSITION DE LA MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Je voudrais demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si quelqu'un s'est mis en rapport avec la ministre du Commerce extérieur, qui est une fois de plus à l'étranger, afin de s'assurer qu'elle ne fera pas une autre offre définitive dans ce dossier fort important de la potasse et pour que nous ne perdions par la partie une fois de plus avec les Américains?

• (1420)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la ministre du Commerce extérieur assiste à une réunion en compagnie de certains de ses homologues dans le but de favoriser les négociations commerciales multilatérales. Il n'y a pas si longtemps, certains porte-parole du parti libéral étaient en faveur de négociations du genre. Je comprends, vu la question que m'a posée le député de Winnipeg—Fort Garry, que les libéraux sont maintenant divisés sur cette question également. Ils ne s'entendent ni sur les négociations avec les États-Unis ni sur les négociations commerciales multilatérales, et leurs avis sont partagés sur le missile de croisière et sur la question d'un gel nucléaire. Sont-ils d'accord sur au moins une chose?

M. Axworthy: Monsieur le Président, en réponse au secrétaire d'État, je tiens à dire que oui, nous souhaitons tous défendre les intérêts du Canada contre ce type de harcèlement commercial, ce qui n'est manifestement pas le cas du gouvernement, étant donné que chaque fois qu'il en a la possibilité, il cède.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE LE CANADA EN APPELLE AU TRIBUNAL DU GATT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Puisque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'intéresse à ce point aux initiatives multilatérales, monsieur le Président, pourrait-il nous dire si le gouvernement a exercé à juste titre son droit d'en appeler au tribunal du GATT et intenté une poursuite contre les Américains au sujet de la potasse en alléguant que ceux-ci se sont rendu coupables d'un grave harcèlement commercial?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la question qui se pose en l'occurrence est de savoir si le système actuel pour régler les conflits entre le Canada et les États-Unis convient. Il s'agit d'un système qui s'est développé sous des gouvernements libéraux. Si j'ai compris ses diverses positions, le parti libéral semble vouloir plus ou moins maintenir le système actuel qui nous rend vulnérables aux manoeuvres américaines dans le domaine de la potasse . . .

M. Axworthy: Allez-vous venir en aide à la Saskatchewan, oui ou non?

M. Clark (Yellowhead): . . . du bois d'oeuvre et toutes sortes d'autres produits. Or, nous nous efforçons de mettre en place un meilleur système. Pendant des années les libéraux se sont dérobés à ce devoir, tout comme ils se sont dérobés au devoir de défendre les intérêts du Canada dans l'Arctique.

Des voix: Bravo!

LE TRANSPORT AÉRIEN

LE TRANSPORT DE PLUTONIUM PAR AVION—L'UTILISATION POSSIBLE DE L'ESPACE AÉRIEN DU CANADA

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Hier, il a dit que le gouvernement a le pouvoir, en vertu de la Convention de l'aviation civile internationale, d'empêcher le survol du Canada par des avions chargés de plutonium très dangereux à destination du Japon. Pourquoi le gouvernement attend-il que les États-Unis et le Japon signent et ratifient un accord sur ces vols avant de prendre position? Pourquoi le ministre ne déclare-t-il pas sans tarder que, avec ou sans accord, le gouvernement refusera que des avions américains chargés de plutonium dangereux destiné au Japon survolent le territoire canadien?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, chaque fois qu'une nouvelle paraît dans les journaux, les députés d'en face se comportent comme le chien de Pavlov. Ils salivent à l'idée de pouvoir poser une question.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Monsieur le Président, si les chiens voulaient bien se taire pendant un instant . . .

M. Foster: C'est vous qui salivez, John.

M. Crosbie: . . . la réponse est que le Canada a présenté, en mai et août 1986, des instances au gouvernement américain au sujet de l'accord américano-japonais sur la coopération nucléaire. Nous n'avons donc pas attendu le *Globe and Mail*, ni l'opposition libérale, pas plus que l'opposition néo-démocrate. Bref, nous avons déjà une belle avance.

M. Gauthier: Et dans les sondages?

M. Crosbie: Si les petits blagueurs veulent bien se taire, aux termes de l'accord américano-japonais, tous les pays situés sur le trajet des avions seront consultés avant que l'on prenne des mesures. En fait, les expéditions ne peuvent pas traverser le territoire américain tant que les États-Unis ne sont pas convaincus que toutes les mesures de sécurité ont été prises et tous les coûts calculés. Le député peut donc dormir sur ses deux oreilles: nous avons la situation bien en main.

Des voix: Bravo!

ON SUGGÈRE L'UTILISATION DE L'ESPACE AÉRIEN DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, des millions de Canadiens vont être très inquiets après avoir entendu la réponse du ministre. Ils vont se demander, comme je le fais en leur nom, pourquoi le ministre ne refuse pas carrément cette demande en vue de transporter par avion du plutonium dangereux vers le Japon. Pourquoi le ministre ne dit-il pas aux États-Unis d'utiliser son propre espace aérien? Pourquoi ne le fait-il pas aujourd'hui même?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député nous demande de refuser une proposition qui n'a même pas été faite. Personne n'a proposé que des avions chargés de plutonium utilisent notre espace aérien.

• (1425)

Un accord doit être négocié entre les États-Unis et le Japon. Les États-Unis n'ont pas encore accepté que l'on utilise leur espace aérien. Lorsque le moment sera venu pour nous de dire «non», nous le ferons. Toutefois, c'est encore trop tôt pour le faire.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE POTASSE AUX ÉTATS-UNIS

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il sait qu'aux États-Unis la Commission du commerce international a statué hier que les mines de potasse canadiennes nuisaient aux producteurs américains du Nouveau-Mexique, décision qui en fait pénalise les Canadiens parce qu'ils ont des mines plus productives et du minerai plus riche. Étant donné la déclaration faite par Pierre Gosselin, commissaire commercial du Canada à Washington, d'après laquelle l'industrie va contester cela jusqu'aux derniers recours, je désire savoir si oui ou non le gouvernement va participer à cette lutte. Est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait exposer de façon détaillée à la Chambre quelles mesures le gouvernement va prendre pour plaider le dossier de la potasse canadienne auprès des services américains?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suppose que le député n'était pas à la Chambre quand son âme-soeur de Winnipeg—Fort Garry a posé la question et reçu la réponse.

LA POSITION DE L'INDUSTRIE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il confirmer à la Chambre que, jusqu'ici, l'industrie canadienne de la potasse n'a pas tenu vraiment à ce qu'il s'occupe du dossier en raison du fiasco du bois d'oeuvre? Pourrait-il confirmer à la Chambre que c'était là la position adoptée par l'industrie?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non.

M. Nystrom: Monsieur le Président, il ne confirme pas, mais je remarque qu'il ne nie pas non plus.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT ET L'INDUSTRIE FASSENT FRONT COMMUN

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, le ministre est-il au courant que tout comme dans le dossier du bois d'oeuvre, six mines de potasse sont maintenant en train de remplir un questionnaire de plus de 40 pages exigé par le département américain du Commerce, pour exposer en détail les transactions entre le Canada et les États-Unis? Est-il au courant qu'on leur a demandé de remplir ces questionnaires? Dans l'affirmative, est-ce que le gouvernement va maintenant prendre la tête, se réunir avec les entreprises, avec le syndicat et avec les deux gouvernements provinciaux concernés pour que nous mettions de l'ordre dans nos signaux et que nous parlions à l'unisson sur cette question, contrairement à ce que nous avons fait dans le cas du bois d'oeuvre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui.

Mme Mitchell: Très malin!

M. le Président: Même moi je ne pense pas pouvoir tirer autre chose du ministre.

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre, que je suis heureux de voir de retour à la Chambre. Il sait sans doute que le secrétaire à l'Énergie des États-Unis, M. Herrington, a, paraît-il, déclaré que le premier ministre acceptera cinq initiatives de recherche et de démonstration sur les pluies acides à l'occasion du prochain sommet. Le premier ministre sait-il que, le 22 janvier dernier, son propre ministre de l'Environnement a publié un communiqué, sur papier bleu conservateur, pour dire que, si les Américains n'adoptaient pas un programme de contrôle des pluies acides, aucun de leurs projets en vue d'appliquer la technologie de la combustion du charbon sans émissions ne réduira vraiment la pollution aérienne transfrontalière en provenance des États-Unis avant au moins 25 ans?

Le premier ministre veut-il que les Canadiens attendent l'an 2012?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'imagine que le député posera encore les mêmes vieilles questions usées en l'an 2012.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: C'est vrai, parce que vous n'aurez rien fait encore.

M. Frith: Exactement.

M. McMillan: Le fait est . . .

M. Axworthy: Maintenant vous avez compris, Tom.

M. le Président: A l'ordre. La parole est à l'honorable ministre.

M. McMillan: Le député s'attaque à une bien petite partie du programme de 5 milliards de dollars des États-Unis pour mettre au point une technologie de combustion du charbon sans émissions nocives. Cette partie du programme ne représente pas 150 millions de dollars, mais plutôt un petit pourcentage de ce montant. Abstraction faite de la tendance du député à minimiser l'importance de ce programme, le fait est que le gouvernement des États-Unis créera un comité qui comptera des représentants du Canada pour examiner tous les projets que l'on songera à financer dans le cadre de ce même programme. Nous pourrons donc participer directement à la prise des décisions importantes pour garantir que les fonds destinés à la recherche en vue de réduire les émissions aux États-Unis qui se transforment en pluies acides au Canada et qui font des torts irréparables à notre environnement seront dépensés selon les critères mentionnés dans le rapport des représentants spéciaux.

• (1430)

LES PROGRAMMES DE RECHERCHE TECHNOLOGIQUE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, voici ce que dit le ministre de l'Environnement. Il affirme que les programmes de recherche technologique que le premier ministre appuie n'auront aucune conséquence avant au moins 25 ans. C'est ce qu'il a dit lui-même. Je redemande au premier ministre quand il aura le courage de dire franchement au président des États-Unis que les Canadiens ne veulent pas d'autres programmes de recherche, mais qu'ils réclament des émissions réduites aux États-Unis, des délais plus courts et des pourcentages plus faibles dans le cadre d'un programme semblable à celui que le Canada lui-même a mis sur pied.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà répété bien des fois que nous voulions un traité qui mentionne des objectifs précis. Comme le chef du NPD l'a signalé l'autre jour, le gouvernement du Canada a effectivement accompli des progrès relativement aux pluies acides. Nous allons faire encore beaucoup mieux à l'avenir. Le représentant du NPD a reconnu hier l'engagement ferme pris par les États-Unis en citant les propos du secrétaire à l'Énergie Herrington, mais il n'a pas ajouté que celui-ci avait prédit hier que le Congrès approuverait la demande de M. Reagan d'affecter 2,5 milliards de dollars aux projets destinés à réduire les pluies acides. C'est la moitié du montant qui sera affecté, ce qui représentera une nouvelle étape . . .

M. Caccia: Est-ce que cela représente une réduction?

M. Mulroney: . . . en vue d'atteindre les objectifs ultimes du gouvernement du Canada. Selon moi, mon honorable ami, et c'est bien triste à dire, devrait être le dernier à parler des pluies acides à la Chambre après le peu de résultats qu'il a obtenus quand il était ministre de l'Environnement.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA FERMETURE DE LA COLECO À MONTRÉAL—LES MISES À PIED—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle a trait à la Coleco, à Montréal.

Est-ce que le premier ministre pense qu'il est propre pour une société comme Coleco qui a reçu 2 millions de dollars en subventions de mettre à pied 250 employés. Et qu'est-ce qu'il fait pour intervenir pour ces employés?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je dois mentionner à mon collègue que nous avons été évidemment informés de la décision de la Coleco de fermer ses exploitations à Montréal. Je dois dire qu'évidemment nous acceptons cette décision, elle reflète quand même une tendance, monsieur le Président, qui est non seulement pertinente au Canada, dans l'ndustrie, mais à travers l'Amérique du Nord. Il faut se souvenir que la compagnie a également fermé plusieurs de ses usines de production aux États-Unis.

Nous avons l'intention, monsieur le Président, de travailler étroitement avec la compagnie de façon à trouver des alternatives aux travailleurs qui sont concernés par la décision de la compagnie.

[*Traduction*]

LES CONDITIONS DONT SONT ASSORTIES LES SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, le gouvernement n'arrive même pas, semble-t-il, à garder au Canada la fabrication des poupées «Bout-de-chou».

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: Je dois demander au ministre de quelles conditions étaient assorties les subventions que son ministère a accordées, encore l'année dernière, pour que ces emplois restent au Canada, ou le ministre aurait-il tout simplement oublié?

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, il est évident que chaque fois que des subventions sont données, la question de la création d'emplois est toujours une question importante.

Je dois également préciser à mon collègue que depuis septembre 1984, un nombre considérable de nouveaux emplois, monsieur le Président, ont été créés justement grâce à de nouvelles opportunités qui ont été mises de l'avant par ce gouvernement, particulièrement dans la province de Québec, plus de 130 000 emplois ont été créés depuis septembre 1984.

ON DEMANDE QUEL GESTE CONCRET LE GOUVERNEMENT VA POSER POUR ASSURER LA RELANCE INDUSTRIELLE DE MONTRÉAL

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je vais m'adresser au même ministre dans le même dossier de la fermeture de la Coleco dans le quartier de Saint-Henri. Monsieur le Président, après le déclin de la base industrielle de l'est de Montréal, au sujet duquel le gouvernement n'a posé aucun geste concret, c'est maintenant le sud-ouest qui est en train d'écoper avec la fermeture de la Stelco et maintenant de la Coleco. Je voudrais donc demander au gouvernement quel geste concret il va enfin poser pour assurer la relance industrielle de Montréal, au lieu de créer, comme cela a été fait, des comités qui n'«accouchent» de rien?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, on va continuer de faire ce qu'on a fait depuis septembre 1984, c'est-à-dire créer un rythme de création d'emplois sept fois plus important que celui du gouvernement précédent.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Alors, monsieur le Président, si le gouvernement continue à faire la même chose, les usines vont continuer à fermer.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): L'annonce de la fermeture de cette usine a été tout un choc pour les employés. On leur avait dit juste avant Noël que leurs emplois étaient garantis pour cinq ans. Ils ont contracté des emprunts pour acheter maisons et voitures et voici que tout tombe à l'eau. Que va-t-on faire concrètement pour promouvoir l'amélioration de l'assise industrielle de Montréal? Nous ne voulons plus de comités. Les Montréalais ont assez patienté. Ils veulent de l'action.

[*Français*]

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je comprends qu'ils veulent de l'action. Il n'en ont jamais eu depuis avant 1984. Mais, justement, c'est ce genre d'action que nous pouvons mettre de l'avant, parce . . .

Une voix: C'est en plein cela.

M. Côté (Langelier): . . . parce que, monsieur le Président, c'est avec de la consultation non seulement avec l'industrie, mais justement avec les travailleurs que nous pouvons réussir à créer ce niveau d'emploi, à abaisser le taux de chômage, à réduire les taux d'intérêt à leur plus bas niveau depuis 13 ans et demi. C'est cela la réalisation de ce gouvernement.

* * *

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA FERMETURE POSSIBLE DE BUREAUX DE POSTE À TERRE-NEUVE

M. Bob Hicks (Scarborough-Est): Monsieur le Président, ma question aujourd'hui s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Je dois avouer à la Chambre que je ne comprends pas vraiment comment fonctionne Postes Canada et surtout que j'ai beaucoup à apprendre quant à sa façon d'agir à Terre-Neuve. Malgré ces lacunes personnelles, le ministre dira-t-il à la Chambre pourquoi le gouvernement juge nécessaire de fermer certains bureaux de postes à Terre-Neuve mais surtout pourquoi il ferme seulement ceux qui sont situés dans les circonscriptions conservatrices?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): C'est une bonne question, monsieur le Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Y a-t-il des volontaires de l'opposition?

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Comme on le sait, la Société des Postes a l'énorme tâche de mettre un peu de bon sens dans une société aux prises avec des problèmes gigantesques causés par de l'ingérence politique. Nous essayons d'y arriver d'une façon raisonnable et appropriée qui permettra d'améliorer le service tout en ayant la situation financière bien en main.

J'ajoute qu'il y a deux semaines, l'un des syndicats a publié une liste de bureaux de poste qui étaient censés fermer dans tout le pays. J'ai nié cela et on m'a mis au défi de le prouver à la Chambre. Quelques jours plus tard, le syndicat a été obligé d'avouer qu'il avait inventé la liste et qu'elle était fausse et inexacte. Je conseille aux députés de n'accepter qu'avec beaucoup de précaution les affirmations qu'ils entendent.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU COMMANDANT DE L'ARMÉE DU SALUT AU CANADA ET AUX BERMUDES

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune du commissaire Will Pratt, commandant de l'Armée du Salut au Canada et aux Bermudes.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LES CRITIQUES FORMULÉES PAR UN MEMBRE DU CONGRÈS AMÉRICAIN

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Est-il d'accord avec le ministre de l'Environnement qui a déclaré hier à la Chambre, qu'en critiquant la position du premier ministre sur la question des pluies acides aux États-Unis, Gerry Sikorski, membre du Congrès américain, s'était lancé dans des arguties partisanes? Le premier ministre est-il conscient du fait que M. Sikorski est l'un des plus ardents alliés du Canada à la Chambre des représentants, en matière de réduction des pluies acides? N'est-ce pas plutôt bête, comme stratégie, de s'en prendre aux quelques amis que nous avons dans cette chambre, au lieu d'accepter une critique inoffensive?

• (1440)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député voulait sans doute parler de ses quelques amis à lui, et non pas des nôtres. En ce qui concerne le représentant . . .

Mme Copps: Brian et Ronnie, assis dans un arbre.

M. Mulroney: Même l'Armée du Salut ne peut pas faire grand-chose pour Hamilton-Est.

M. le Président: N'oublions pas que la députée aura bientôt du renfort.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Allons-y pour la majorité.

Ce que le ministre a voulu dire me paraît très simple. L'un des principaux obstacles à l'adoption d'une loi sur les pluies acides par le Congrès américain réside dans la présence dans cette chambre de représentants de la même allégeance politique que M. Sirkoski.

Des voix: Sikorski.

M. Mulroney: Je n'avais jamais entendu parler de lui auparavant.

M. Blackburn (Brant): Voilà le hic.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: On pourrait peut-être laisser le premier ministre répondre.

M. Mulroney: Mes enfants ne se sont jamais remis d'avoir été appelés Muldoon.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Monsieur le Président, le ministre voulait sans doute inciter le représentant en question à commencer par persuader les membres de son parti qui siègent à des comités à titre de président ou de vice-président, ainsi que les dirigeants démocrates, qu'ils doivent soutenir la position très ferme du Canada sur les pluies acides. Qu'il s'y mette et il rendra service à ceux d'entre nous qui tentent de se débarrasser des pluies acides. Voilà ce que le ministre a voulu dire.

M. Blaikie: Monsieur le Président, ce n'est pas ce qu'il a dit. Il a accusé le représentant américain de s'être lancé dans des arguties partisanes. Je déplore qu'on prenne à la légère une question aussi sérieuse.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le fait que le premier ministre n'ait jamais entendu parler de M. Sikorski, un membre du Congrès des États-Unis et l'un des principaux partisans de l'adoption d'une loi sur les pluies acides, qui a présidé notre comité des pluies acides au Minnesota en 1985, un comité dont le premier ministre se vante à tout bout de champ, nous en dit long sur sa connaissance réelle du progrès de cette loi chez nos voisins du Sud.

Comment expliquer qu'il applique deux poids et deux mesures dans ce domaine? Pourquoi nous prévient-on constamment qu'il est inopportun de descendre en flamme nos voisins au-delà du 49e parallèle? Pourquoi empêche-t-on les gens de critiquer le président Reagan qui tient fort peu, voire pas du tout, à l'adoption d'une loi sur les pluies acides, mais laisse-t-on d'autres tirer à boulets rouges sur l'un de nos rares alliés au Congrès des États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député prétend que ce membre du Congrès est l'un des principaux artisans de la loi sur les pluies acides. Si tel est bien le cas, il ne fait pas de progrès très rapides. L'une des principales difficultés, c'est que les chefs des deux côtés . . .

Une voix: C'est incroyable!

M. Mulroney: Les néo-démocrates prétendent, à propos de la question des pluies acides, s'inquiéter au sujet de l'environnement. Pourtant, quand nous abordons sérieusement la question, ils se contentent de chahuter et de glousser de l'arrière-ban. Les Canadiens ne le verront pas d'un bon oeil.

S'il n'existe pas de traité, c'est que les membres du Congrès, quelle que soit leur allégeance, sont peu enclins à en proposer et à en adopter un. Si ce membre du Congrès souhaite que les États-Unis assument, comme il se doit, leurs responsabilités à l'égard des pluies acides, il serait des plus utiles qu'il en convainque ses voisins au Congrès, qui sont membres de son propre parti et qui refusent toute loi sur les pluies acides. Qu'il les gagne à sa cause et je lui garantis que tous les Canadiens le sont déjà.

* * *

LES BANQUES

LES BANQUES À CHARTE—LES TAUX D'INTÉRÊT FLOTTANTS IMPOSÉS AUX AGRICULTEURS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, il a entrepris d'étudier le problème des agriculteurs qui avaient signé des billets à ordre à taux d'intérêt fixe alors que les banques jouaient avec ces taux et les faisaient flotter, ce qui a coûté aux agriculteurs des centaines de milliers de dollars en intérêts illégaux et ce qui a fait perdre leur terre à un grand nombre d'entre eux ces dernières années. Le ministre est-il disposé à prendre des mesures maintenant pour rectifier rétroactivement ces intérêts illégaux?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, à mon avis, mon collègue, le ministre d'État aux Finances, serait mieux placé pour répondre à cette question, mais il est aujourd'hui à Montréal. Voici ce que je pense personnellement d'après ce que je sais de la situation. Je crois que les tribunaux se sont prononcés pour et contre. Je pense que le député le sait. Comme on a rendu des jugements dans les deux sens, le gouvernement se trouve dans une position difficile pour prendre parti. Il semblerait que les agriculteurs et d'autres citoyens qui ont emprunté aux banques aient conclu des accords oraux qui sont sujets à interprétation. Les tribunaux sont les mieux placés pour le faire.

ON DEMANDE QUE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL DES BANQUES PROCÈDE À DES VÉRIFICATIONS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, beaucoup d'agriculteurs, en fâcheuse posture financière à cause de ces taux d'intérêt excessifs sur leurs emprunts, ne peuvent tout simplement pas se payer les services juridiques nécessaires pour défendre leur cause devant les tribunaux. Pourquoi le ministre n'ordonnerait-il pas à l'inspecteur général des banques de vérifier intégralement tous les comptes à intérêt trop élevé ou mal calculé des agriculteurs et des autres petits entrepreneurs afin que cet argent leur soit restitué?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je veux bien en discuter plus longuement avec mon collègue qui s'est occupé de ce dossier. J'ai dit hier à la Chambre qu'il en reparlera aux députés qui se sont penchés sur cette question. Mais je tiens à mettre le député en garde: les tribunaux ont donné des interprétations différentes des causes entendues. Nous pourrions difficilement établir des règles générales sans discernement à cause justement de ces interprétations différentes qui tiennent compte de la diversité des circonstances ou des rapports entre banques et emprunteurs.

* * *

LA SOUVERAINETÉ

L'ARCTIQUE—LA CONSULTATION DU YUKON ET DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, il a déclaré aux journalistes que les discussions entreprises avec Washington au sujet de la souveraineté canadienne dans l'Arctique et la volonté des Américains d'obtenir des droits de circulation dans le passage du Nord-Ouest avaient progressé. Puisque selon les déclarations faites hier par le premier ministre, ces discussions s'accélèrent, peut-il nous expliquer pourquoi les Assemblées législatives dûment élues du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest en ont été jusqu'à maintenant tenues à l'écart?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je crois que cette question a été posée hier à la Chambre. Si elle ne l'a pas été, on y a tout de même répondu. J'ai précisé que si nous en arrivons à un point où les discussions avec les États-Unis que j'ai annoncées il y aura un an en septembre semblent sur le point d'aboutir, nous consulterons évidemment les dirigeants élus des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Cette affirmation tient toujours.

Questions orales

LA QUESTION 1002

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, il a confirmé que des négociations et des consultations sérieuses se poursuivaient entre lui-même, Tony Penikett et Nick Sibbeston au sujet de ce que les Américains appellent la question 1002. Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui a élargir ces négociations pour y inclure la souveraineté dans le grand Nord canadien actuellement débattue à Washington à un rythme accéléré, comme nous l'avons appris du premier ministre?

• (1450)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, simplement pour éclaircir la situation, il n'y a aucune négociation entre le Canada et les Territoires au sujet des instances que nous formulons à propos de l'affaire 1002. Notre gouvernement et celui des Territoires collaborent très activement. Je suis parfaitement disposé à téléphoner à nouveau aux chefs des gouvernements des Territoires et du Yukon pour les mettre au courant de nos délibérations avec les États-Unis. Il n'y a rien de définitif à signaler encore mais je suis certes disposé à les mettre au courant de l'état de la question, comme je l'ai fait hier et aujourd'hui à la Chambre des communes.

* * *

LES PÊCHES

LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—LE PRÉSIDENT DES ÎLES ANGLO-NORMANDES

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, il y avait aujourd'hui la reprise des négociations qui ont pour but d'accorder plus de poisson aux Français pour les quatres années qui viennent, pendant que la frontière avec Saint-Pierre-et-Miquelon est en discussion. Il y a des gens qui se demandent pourquoi le gouvernement du Canada ne s'est pas penché sur les précédents internationaux, comme l'arbitrage des îles anglo-normandes, quand il a élaboré sa politique. Est-ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est au courant que la France a réussi à cantonner la Grande-Bretagne dans une zone de six milles tracée autour des îles sous protectorat britannique qui se trouvent au large de la côte nord-ouest de la France? Quand la France se trouve dans la situation opposée et qu'elle réclame 200 milles autour de ses îles de protectorat qui se trouvent au large de nos côtes, pourquoi faut-il nous mettre en quatre pour plaire à la France?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, cet important précédent évoqué par le député fait voir les raisons de la voie adoptée par le gouvernement dans la négociation avec la France d'un ensemble de conditions qu'on appelle un compromis, dans le cadre duquel le différend frontalier serait soumis à l'arbitrage international. Nous estimons que ce précédent et les autres sont fort susceptibles de conduire à une décision qui sera tout à fait à l'avantage des pêcheurs de Terre-Neuve, du Labrador et de l'ensemble du Canada atlantique.

M. Baker: Monsieur le Président, la France n'a aucun droit sur le poisson qui se trouve au Canada en eaux canadiennes. Le ministre le sait. Le seul poisson auquel elle a droit, c'est celui qui est nécessaire pour satisfaire les besoins de Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour Saint-Pierre-et-Miquelon, oui; pour la France, rien!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, pourquoi est-ce que le ministre offre encore du poisson dans ces négociations alors qu'il leur a déjà donné un accès illimité à ce que son gouvernement appelle la zone contestée? Cette zone de 200 milles est plus vaste que toute la province de la Nouvelle-Écosse. Pourquoi le gouvernement est-il si faiblard, impuissant et trouillard quand il traite avec la France?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je ne sais pas combien de fois il va falloir informer le député, mais je puis lui donner l'assurance qu'il n'y aura absolument pas de poisson cédé à la France dans les négociations en cours aujourd'hui. Il faudrait lui rappeler encore une fois que pour 1987 les contingents français de morue et autres importants poissons de fond en eaux canadiennes sont la moitié de ce qu'ils étaient en 1986.

LES RICHESSES EN POISSON DES CANADIENS DE L'ATLANTIQUE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le habitants de la région de l'Atlantique sont très inquiets alors que le gouvernement s'apprête à discuter avec la France du moyen de régler le vieux litige frontalier entourant les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon. Ils ont peur que le gouvernement ne brade leurs richesses naturelles au nom de la bonne entente avec la France. Le gouvernement va-t-il assurer à la population de l'Atlantique que ses richesses naturelles ne feront pas l'enjeu des négociations et qu'il exercera tous les pouvoirs dont il dispose en matière de politique étrangère pour en arriver à un règlement raisonnable de ce différend sans tenter constamment d'acheter la participation de la France aux négociations?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est bien évident que je puis en assurer la population, comme je l'ai déjà fait à la Chambre. Prenant la parole en ce lieu où l'on témoigne habituellement d'une ouverture sur le reste du monde plus grande que celle dont fait preuve le député, je me permets de le prévenir des conséquences possibles de s'en prendre délibérément à d'autres pays et de tenir des propos qui ne peuvent être interprétés que comme antifrançais, avec tout ce que cela implique.

M. Manly: Je ne crois pas qu'on puisse accuser notre parti d'être antifrançais. Il me semble que nous prenons très nettement parti pour le Canada et pour la région de l'Atlantique. Nous voulons que le gouvernement défende les intérêts de la région de l'Atlantique.

Des voix: Bravo!

LE DÉSÉQUILIBRE DU COMMERCE AVEC LA FRANCE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, la France jouit d'un excédent de 600 millions de dollars dans ses échanges commerciaux avec le Canada. Le ministre va-t-il donner l'assurance à la population de l'Atlantique que c'est cet excédent et non pas leurs richesses naturelles qui fera l'objet de négociations si la France n'est pas disposée à collaborer sur cette question?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons déjà fait des progrès importants en vue de corriger le déséquilibre qui existait dans le commerce entre le Canada et la France. Il s'agit d'une question distincte des négociations sur les pêcheries. Je me permets de dire par ailleurs que nous connaissons parfaitement la position du NPD. Ce parti voudrait qu'on quitte l'OTAN, qu'on se retire du NORAD, puis qu'on attaque la France.

M. Crosbie: Rambo Manly.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES RECOMMANDATIONS DU RAPPORT DU COMITÉ

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de Postes Canada. Sa première réaction au rapport unanime du comité sur les bureaux de poste ruraux a été: «C'est après le ministre responsable que l'on crie, à la Chambre des communes, lorsque Postes Canada fait quelque chose qui n'est pas raisonnable». Pendant combien de temps les députés et les autres Canadiens devront-ils crier avant que le ministre comprenne que Postes Canada traite les Canadiens de façon injuste? Acceptera-t-il le rapport et demandera-t-il à Postes Canada de le faire appliquer?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, il y a deux ou trois semaines j'ai écrit à tous les députés, y compris celui qui pose la question, pour leur annoncer la politique que suivrait Postes Canada à propos des changements dans le service postal. S'il relit cette lettre et les recommandations du comité, il verra qu'elles sont pratiquement identiques. En fait, Postes Canada a déjà en place la politique recommandée par le comité, à une toute petite exception près, selon l'interprétation. Le comité a demandé une réponse officielle à son rapport et cela sera fait en temps utile.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA ENJOINDRE À POSTES CANADA D'AGIR SANS DISCRIMINATION ENVERS TOUS LES CITOYENS

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, les Canadiens veulent garder leurs bureaux de poste et recevoir leur courrier sans discrimination relativement au lieu d'habitation. Est-ce que le ministre va demander à Postes Canada d'agir comme une société au service de tous les citoyens, sans discrimination, ou va-t-il continuer comme ses deux prédécesseurs à toujours protéger la Société qui continue à couper des services aux citoyens qui en ont besoin?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, après quelque 20 ans d'intervention politique dans les affaires de Postes Canada, la situation était devenue catastrophique, le déficit était énorme et le service se détériorait. Nous essayons de renverser la situation. Nous faisons de réels progrès. Je pense que si le député était juste et raisonnable, il le reconnaîtrait. Nous ne pouvons pas continuer à demander aux futures générations de payer pour la distribution du courrier aujourd'hui. Grâce à la privatisation, à de meilleures techniques de gestion, à de meilleures relations de travail et à beaucoup d'autres choses, nous allons améliorer le service et fonctionner de façon financièrement responsable. Le député devrait applaudir cela.

* * *

[*Français*]

LES COMMUNICATIONS

LE MANQUE DE NOMINATIONS DE FEMMES AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION D'ORGANISMES DE LA RESPONSABILITÉ DE LA MINISTRE

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Communications et elle a trait aux nominations ou plutôt au manque de nominations de femmes aux conseils d'administration dans son domaine.

Comment peut-elle justifier le fait qu'il n'y ait qu'une seule femme nommée sur 12 nominations? Ne connaît-elle pas des femmes qualifiées, ou préfère-t-elle nommer les messieurs conservateurs, surtout ceux qui ont donné de l'argent au parti conservateur?

[*Traduction*]

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, la députée doit avoir assez d'objectivité pour reconnaître que depuis que notre gouvernement a accédé au pouvoir, la proportion des femmes nommées à des postes est passée de 15 p. 100 à presque 27 p. 100 de l'ensemble des nominations.

Des voix: Bravo!

Mme MacDonald: La députée a pu m'entendre l'autre soir quand j'ai dit que le gouvernement doit nommer plus de femmes aux conseils et organismes de la radiodiffusion. C'est ce que nous ferons. J'ai recommandé en même temps que dans tout le domaine de la radiodiffusion, les femmes deviennent plus nombreuses aux postes de décision, à la direction des stations, des réseaux et dans la programmation quotidienne. J'espère que la députée approuve.

Questions orales

• (1500)

ON DEMANDE À LA MINISTRE D'AGIR

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, il est certain que j'approuve, mais pas une seule femme n'a été nommée dans le secteur de radiodiffusion depuis que la ministre a pris la direction du ministère. Acceptera-t-elle de consulter les organismes des arts et les groupes féminins pour leur demander de soumettre des noms parmi les nombreuses femmes compétentes que nous avons partout dans le pays? Les prendra-t-elle au sérieux au lieu de puiser dans le réseau des anciens comme elle l'a fait jusqu'ici, ce qui est totalement inacceptable pour les Canadiens, les femmes surtout?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, la députée sera sûrement heureuse d'apprendre que le mandat de Rosalie Gower au CRTC est renouvelé.

Mme McDonald: Je le suis, en effet.

Mlle MacDonald: Merci. Elle apprendra sûrement avec plaisir que Jocelyne Bourgon est nommée à l'Office national du film où il y avait pénurie de femmes. Il y en aura d'autres. Ces nominations vont se poursuivre. Je compte sur l'appui fidèle de la députée.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA FAÇON DONT SONT TRAITÉS LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Vendredi, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a répondu à la Chambre que c'est le ministre des Finances qui a décidé de tenir compte des revenus de pensions dans le calcul des prestations d'assurance-chômage.

Hier à Montréal, j'ai rencontré près de 1 000 travailleurs âgés qui veulent savoir pourquoi le ministre des Finances a décidé d'établir une discrimination à l'endroit des travailleurs âgés qui ont un régime de pension employés-employeur, comparativement aux travailleurs âgés qui, eux, ont un régime enregistré d'épargne-retraite, ce qui a pour conséquence de refuser les pleines prestations d'assurance-chômage à un travailleur âgé qui retire sa pension employés-employeur et d'accorder les pleines prestations à un travailleur âgé qui, lui, retire des prestations en vertu d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

Pourquoi deux poids, deux mesures?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que le député de Montréal—Sainte-Marie connaît la réponse.

Un régime enregistré d'épargne-retraite, le mot le dit, est un régime d'épargne libre, où on participe de façon individuelle, alors que les régimes publics sont des régimes obligatoires où la participation de l'employeur existe. Et soit dit en passant, le ministre de l'Emploi a toujours profondément appuyé le principe que ceux qui, après 1986, recevaient des fonds de pension gérés de la façon dont je l'ai dit, voient ces fonds considérés comme revenus aux fins de l'assurance-chômage. Je suis parfaitement d'accord sur cela.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE DONNER DES PRÉCISIONS AUX TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la réponse du ministre démontre que les conservateurs favorisent les riches.

Est-ce que le ministre peut expliquer aux travailleurs âgés de la Coleco qui ont appris qu'ils ont perdu leurs emplois que, eux, ils n'auront pas le droit de retirer leurs pleines prestations d'assurance-chômage, tout simplement parce qu'ils retirent du régime employés-employeur, alors que les travailleurs qui ont 30 ans, eux, vont avoir le droit de retirer leurs pleines prestations d'assurance-chômage?

Est-ce que le ministre peut expliquer à tous les travailleurs âgés au Canada que, à l'avenir, quand vous perdez votre emploi, le gouvernement vous pénalise pour avoir retiré les prestations que vous avez payées?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que le député de Montréal—Sainte-Marie fait de la démagogie. Il se sert de n'importe quelle façon . . . La compagnie Coleco vient de fermer ses portes, elle vient tout juste d'annoncer et, déjà, il a coupé leur assurance-chômage. On n'a même pas encore mis en place des mesures.

Monsieur le Président, je pense que le député, on l'a écouté. Qu'il écoute les autres. On l'a écouté tantôt. Je pense que le député de Montréal—Sainte-Marie doit apprendre une chose. Il y a des règlements qui existent dans ce pays. Depuis janvier 1986, l'argent des fonds de pension que les gens reçoivent va être considéré comme des gains à l'assurance-chômage et cela ne changera pas. C'est très clair.

[*Traduction*]

M. le Président: Je signale à la Chambre que je permettrai à deux députés de poser une seule question, puis ce sera tout.

* * *

LES CATASTROPHES

L'EXPLOSION DU RÉACTEUR NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL—LES ANALYSES EFFECTUÉES SUR LES CARIBOUS CANADIENS POUR DÉTERMINER LE TAUX DE RADIOACTIVITÉ

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Sauf erreur, après la catastrophe de Tchernobyl, les analyses complètes effectuées sur les caribous canadiens et sur le lichen dont ils se nourrissent sont maintenant terminées. Le ministre peut-il nous dire quel taux de radioactivité on a décelé et si les caribous demeurent propres à la consommation humaine?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je signale ceci au député et à toutes les personnes qui habitent au nord du 60e parallèle et le nord du Québec qui mangent du caribou: nos examens ont révélé que les taux de radioactivité à la suite de l'accident de Tchernobyl étaient nettement en-deçà des taux enregistrés dans les années 60 lorsqu'on faisait des essais sur des armes nucléaires dans l'atmosphère. Nous poursuivrons ces analyses mais je peux dire aux habitants du Nord, comme nous l'avons fait dans un communiqué daté du 19 mars, si je ne m'abuse, qu'ils n'ont pas besoin de modifier leurs habitudes alimentaires. Toutes les analyses que nous avons effectuées montrent qu'ils ne courent aucun risque. Nous continuerons à surveiller en permanence le taux de radioactivité.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LE PROJET DU PARC NATIONAL DE GRASSY ISLAND

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Celui-ci est bien au fait de l'importance historique que revêt le parc national de Grassy Island pour le secteur atlantique de la pêche et pour la population de Canso. Le ministre peut-il nous dire où en est la réalisation de ce projet?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, l'expansion du parc national historique de Grassy Island constitue une priorité tant pour le ministère que pour l'ensemble du gouvernement. Nous avons d'ailleurs mis au point un plan de gestion que nous sommes en train d'appliquer. On a déjà consacré quelque 733 000 $ à ce projet. Je regrette, mais je ne peux pas garantir aujourd'hui au député que d'autres fonds y seront investis sous peu.

Je dois dire, monsieur le Président, qu'aucun autre député, à ma connaissance, n'a fait autant de démarches auprès d'Environnement Canada sur diverses questions. J'espère que ses pressions vont porter fruit avant longtemps.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'UTILISATION PRÉSUMÉE DE PROPOS NON PARLEMENTAIRES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais savoir au juste s'il s'agit d'une question de privilège ou d'un rappel au Règlement. Je m'inquiète d'observations que l'honorable secrétaire parlementaire a formulées hier. Je ne souhaite pas rouvrir la discussion sur le fond du débat, mais comme en témoigne la page 4429 du hansard, il a dit ceci: « . . . en présentant des pétitions . . . » il parlait des députés néo-démocrates, « . . . certifiées par d'autres députés dans un effort délibéré pour faire croire . . . » et le reste. A la page 4430, il a déclaré:

> Le fait de retarder la présentation de pétitions pour donner l'impression que le problème se pose depuis longtemps est une vile astuce politique. C'est de la blague et de la pure invention. On essaie ainsi d'induire la Chambre et les Canadiens en erreur.

Et il a ajouté:

> . . . est aussi une vile astuce politique; c'est de la blague et de la pure invention dans le dessein d'induire la Chambre et les Canadiens en erreur.

Par ces observations, ainsi que celles se trouvant au bas de la page 4429 et au haut de la page 4430—lorsqu'il a fait les mêmes affirmations de façon plus indirecte et vous avez dû alors l'avertir—il porte très clairement une accusation non parlementaire. Je demande que l'honorable secrétaire parlementaire retire ces paroles.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, selon moi, le fait que vous m'ayez interrompu, comme en témoigne la page 4430 du hansard, que vous ayez déclaré avoir écouté très attentivement mes propos et que vous ayez précisé que j'avais parlé au conditionnel, montre que vous avez suivi cet échange de très près. Aucun de mes honorables collègues néo-démocrates n'a cherché à intervenir dans le débat alors.

Je ne change rien à ce que j'ai déclaré. J'ai laissé entendre que l'on cherchait à induire les Canadiens en erreur en présentant des pétitions certifiées par d'autres députés, afin de faire croire que la population s'inquiète beaucoup d'une question en particulier, ce qui était de la blague et de la pure invention. J'ai été renversé de voir que d'autres députés néo-démocrates se prêtent à cette invention. A dire vrai, je m'attendais à mieux de leur part.

• (1510)

Comme je l'ai dit hier, cette démarche ne se résume pas simplement à venir à la Chambre et à distribuer à ses collègues des pétitions pour qu'ils les présentent. Je suis un ardent défenseur de cette démarche. Demander qu'on remédie à une injustice est tout à fait légitime, mais venir à la Chambre pour y distribuer, de propos délibéré, à quatre autres collègues des pétitions certifiées la veille n'est rien d'autre qu'une supercherie.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne veux pas participer au débat de fond, mais je pense qu'il est donné à certains députés de cette Chambre, à l'occasion, de prononcer des mots qui dépassent de beaucoup leur pensée. Je connais le secrétaire parlementaire, je sais qu'il est un homme honorable. Je sais également que notre Règlement défend d'utiliser les termes qu'il a utilisés hier, même si on le fait avec une certaine habileté. Je veux le référer à la page 4429 du compte rendu officiel des *Débats* français, et je le cite:

> «Si on ne peut pas appeler cela induire la Chambre en erreur délibérément, je n'ai jamais rien vu qui y ressemblait davantage.»

Monsieur le Président, c'est clair que le député a utilisé ces termes, qu'il a accusé un autre député d'avoir induit délibérément la Chambre en erreur et je pense que ces mots-là devraient être retirés, du moins pour maintenir une certaine civilité dans cette Chambre, et je demanderais au député de peut-être repenser son terme et de le retirer si possible.

Privilège—M. Heap

[*Traduction*]

M. Heap: Monsieur le Président, j'ai demandé que le député retire ses paroles. Je pourrais alléguer que le précédent invoqué par le secrétaire parlementaire signifie que, contrairement à la coutume de la Chambre jusqu'à maintenant, nous pourrons tenir des propos hypothétiques, ou nous pourrons accuser un collègue d'induire ou de tenter d'induire la Chambre en erreur pourvu que nous laissions de côté l'expression «de propos délibéré». A mon avis, cela va créer un précédent et susciter des difficultés à la Chambre. Cependant, je ne vais pas développer le point davantage.

M. le Président: Hier, le député de Spadina (M. Heap) a soulevé une question qui a mis la présidence dans l'embarras. Les députés se souviendront que le secrétaire parlementaire a parlé de pétitions qui avaient été présentées, alors qu'elles avaient été signées pas mal de temps auparavant. Il estimait qu'un tel procédé pouvait créer une impression qui n'était pas entièrement exacte. Je crois avoir rapporté l'essentiel de ses propos auxquels j'ai donné un ton beaucoup plus modéré.

Comme en fait foi le hansard à la page 4030 et comme on l'a signalé dans les interventions aujourd'hui, le secrétaire parlementaire a déclaré ce qui suit:

> Si on ne peut pas appeler cela induire la Chambre en erreur délibérément, je n'ai jamais rien vu qui y ressemblait davantage.

La présidence a pour principe de toujours intervenir lorsqu'elle entend des propos qui risquent de susciter des difficultés. Parfois elle intervient trop tôt et parfois elle intervient trop tard. Elle n'a aucune règle pour se guider.

Quoi qu'il en soit, j'ai pris la parole et j'ai dit:

> J'ai écouté très attentivement les propos du secrétaire parlementaire, notamment, «si on ne peut pas appeler cela induire la Chambre en erreur délibérément, je n'ai jamais rien vu qui y ressemblait davantage». Je tiendrai compte des termes qu'il a choisis très soigneusement, mais je lui demanderais de faire fort attention en continuant.

Je crois avoir bien fait comprendre à ce moment-là aux députés que le secrétaire parlementaire était venu bien prêt de tenir des propos irrecevables. Je ne pense pas qu'on puisse en conclure, comme le député de Spadina en a mis la Chambre en garde, que le simple fait d'insérer le mot «si» devant des propos injurieux suffirait toujours pour gagner l'assentiment de la Présidence.

Le secrétaire parlementaire a ajouté:

> Merci beaucoup, monsieur le Président. Je tiendrai compte de votre remarque.

Il a poursuivi et ses propos frisaient la limite acceptable, mais sans toutefois la dépasser. J'ai cru comprendre qu'il ne désignait pas un député du Nouveau parti démocratique en particulier, mais le Nouveau parti démocratique en général et sa statégie dans ce cas particulier. Après avoir parlé de frime et de mascarade, le secrétaire parlementaire a apporté la précision suivante:

> On essaie d'induire la Chambre et les Canadiens en erreur.

Puis il a poursuivi en ces termes:

> Les néo-démocrates jouent les saintes nitouches . . .

La présidence l'écoutait attentivement et l'a bien entendu. Elle a considéré que ces remarques ne visaient pas un député en particulier, mais la stratégie utilisée par le parti concerné.

J'étudierai cette affaire avec toute l'attention nécessaire, mais je dois dire au secrétaire parlementaire que je ne crois que ses commentaires visaient spécialement un député. Je vois qu'il approuve. Il voudra bien, j'espère, confirmer à la Chambre que mon interprétation est juste, et peut-être pourrons-nous ainsi clôre cette affaire, mais nous saurons dorénavant qu'il vaut toujours mieux peser ses paroles.

Mes commentaires aujourd'hui n'enlèvent rien à l'intervention qu'a faite hier le secrétaire parlementaire concernant la présentation des pétitions à la Chambre. J'en reparlerai aux députés en temps opportun afin que nous en discutions plus longuement. En attendant, je crois que le secrétaire parlementaire rendrait service à la présidence en nous disant qu'il ne désignait aucun député en particulier par cette remarque.

M. Lewis: Monsieur le Président, vous avez bien interprété mon intention. J'entendais toutes les tactiques du Nouveau parti démocratique sans préciser qu'un député s'en était rendu plus coupable qu'un autre dans ce parti. C'est ce que je voulais dire.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 82 DU RÈGLEMENT—L'IMMIGRATION—LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—LES RÉFUGIÉS

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Marchi:

> Que la Chambre blâme le gouvernement d'avoir semé la confusion dans son programme d'immigration et d'avoir manqué de leadership et de vision, ce qui a gravement miné la confiance des Canadiens à l'égard de l'orientation générale de la politique d'immigration;
>
> Que la Chambre déplore en outre que le gouvernement n'ait pas réagi à la frustration croissante que vit un très grand nombre de Canadiens incapables de parrainer avec succès des membres de leur famille comme immigrants en provenance de l'étranger, ainsi que les mesures qu'il a prises récemment et qui sapent l'aide humanitaire et la protection que le Canada accorde aux réfugiés qui cherchent légitimement refuge au Canada;
>
> Que, par conséquent, la Chambre exhorte le gouvernement à
>
> (1) reconnaître l'importance de la réunification des familles, établie depuis longtemps, et à redonner à ce programme son rôle de pierre angulaire de l'immigration au Canada;
>
> (2) adopter une politique relative aux réfugiés qui soit juste, humaine et efficace, qui renforce la tradition passée et fière du Canada et qui respecte les obligations internationales du Canada en vertu de la Convention des Nations Unies sur le statut de réfugié, qui a été signée en 1951;
>
> (3) mettre en oeuvre immédiatement un nouveau système indépendant d'évaluation des réfugiés qui assure un examen juste, efficace et rapide des requérants tout en décourageant les demandes frauduleuses; et à
>
> (4) lancer un programme complet d'information qui mette tous les Canadiens totalement au courant de tous les faits liés à l'immigration et de tous les avantages qui en découlent, et à élaborer une politique à long terme qui soit fondée sur l'immigration comme moyen de renforcer l'unité nationale et d'améliorer la prospérité économique du Canada.

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui et qui a été présentée par le parti libéral condamne le programme mal avisé du gouvernement en matière d'immigration et de réfugiés. Puisque mon collègue, le député de York-Ouest (M. Marchi), qui a proposé la motion, a parlé de l'absence d'initiative de la part du gouvernement en ce qui concerne la réunification des familles, je vais me concentrer sur la question des réfugiés.

Tout d'abord, je souhaite remettre cette question dans son contexte. Les députés doivent savoir que la tragédie des réfugiés et des exilés s'aggrave à travers le monde, à cause notamment de guerres régionales, de conflits civils et de révolutions qui font rage dans le monde entier.

Depuis 1945, il y a eu 120 guerres régionales et locales dans le monde qui ont entraîné 19 millions de morts. Les deux tiers étaient des civils, et 16 millions de ces victimes appartenaient au tiers monde. Ceux qui prétendent que nous vivons en paix depuis 1945 ne savent pas de quoi ils parlent. Les chiffres que je viens de donner à la Chambre remontent à février 1986. Ils ont un an. Il y a eu 120 guerres régionales et locales sur cette planète depuis 1945 qui ont causé 19 millions de morts. Par suite de ces conflits, les Nations Unies estiment qu'il y a actuellement de 15 à 20 millions de réfugiés dans le monde, des personnes qui ont dû quitter leur foyer et leur pays à cause de conflits, de persécutions, de guerres locales et d'autres facteurs. Les plus nombreux viennent d'Afghanistan, les réfugiés palestiniens arrivent en deuxième place, puis il y a l'Iran, l'Europe de l'Est, l'Amérique centrale, le Chili et d'autres pays.

• (1520)

On ne peut rester indifférent à cette tragédie. Je voudrais rappeler aux Canadiens que nous sommes tous arrivés ici comme immigrants ou réfugiés, à l'exception de notre population autochtone. Nous-mêmes, nos parents, nos grands-parents ou nos arrière-grands-parents sont arrivés ici après avoir fui la persécution, la famine, ou autre chose. Ma propre famille, qui est essentiellement d'origine irlandaise, a immigré ici après la famine de 1840 et pour échapper à la persécution.

Comme les députés le savent, le Canada a signé la Convention des Nations Unies sur les réfugiés de 1969, en vertu de laquelle notre pays a convenu de recevoir des réfugiés définis dans ce traité et maintenant dans notre propre droit. Afin de distinguer ceux qui sont effectivement des réfugiés aux termes de ce traité de ceux qui n'en sont pas, un gouvernement libéral précédent a établi un processus de détermination de statut incluant notamment un organisme appelé le Comité consultatif du statut de réfugié.

Ce mécanisme a peut-être été adéquat au début de sa création mais, avec l'afflux de réfugiés ces dernières années, il ne l'est plus. Étant donné le grand nombre de requérants, les cas non résolus ont fini par s'accumuler à tel point que quelque 20 000 candidats ont dû faire face à un délai de deux ou trois ans avant que le Comité consultatif du statut de réfugié puisse examiner leur demande. Le retard a donné lieu à d'autres problèmes, car après deux ou trois ans, le candidat au statut de réfugié avait eu le temps d'épouser un Canadien ou une Canadienne et d'avoir des enfants. Il était alors très difficile de l'expulser si on en était venu à la conclusion qu'il ne s'agissait pas d'un réfugié en vertu des dispositions du traité international. Autrement dit, le délai, l'accumulation des dossiers et le nombre considérable de candidats ont multiplié les problèmes.

Dans ces circonstances, l'ancien gouvernement libéral a créé la Commission Plaut, sous la présidence de M. Plaut, rabbin de Toronto. Celui-ci a été chargé en 1983 de conseiller le gouvernement sur un nouveau mécanisme de reconnaissance du statut de réfugié et sur un système qui viendrait à bout des dossiers accumulés. M. Plaut a remis son rapport au nouveau gouvernement, en avril 1985. Il avait donc affaire au gouvernement conservateur. Ce rapport a été renvoyé au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, dont je suis membre. Après avoir entendu divers témoins et pris connaissance des nombreux points de vue exprimés, le comité a présenté son rapport à la Chambre en novembre et décembre 1985.

La Commission d'enquête Plaut et le comité permanent ont tous deux recommandé l'adoption d'un mécanisme rapide et juste pour la reconnaissance du statut de réfugié. La rapidité revêt une grande importance parce que si l'on peut déterminer en moins de deux ou trois mois après l'arrivée d'une personne au Canada si elle est véritablement un réfugié ou un fraudeur, on dissuadera ces derniers de venir au Canada car ils ne pourront plus présenter leur demande sachant que notre système étant débordé, il faudra attendre la décision deux ou trois ans et qu'à partir de ce moment il est très difficile de les déporter.

Le gouvernement conservateur de l'époque a répondu partiellement aux rapports de la Commission Plaut et du comité permanent en mai 1986. L'ancien ministre d'État chargé de l'Immigration promettait à cette époque de présenter en septembre de la même année, il y a plus de six mois, un projet de loi sur les réfugiés. Aucun projet de loi n'a été présenté en septembre 1986, pas plus qu'en octobre, en décembre, en janvier ou en février. Nous sommes à la troisième semaine de mars et nous n'avons toujours pas été saisi de projet de loi destiné à régler cette importante question.

En réponse à une question posée cet avant-midi, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) affirmait que nous serions bientôt saisis d'un projet de loi. Le ministre et ses prédécesseurs nous avaient dit la même chose il y a bien des mois et nous n'avons toujours pas de projet de loi à examiner. Les délais et la temporisation ont favorisé l'accroissement du nombre de demandes frauduleuses du statut de réfugié et les problèmes connexes se sont multipliés par deux ou par trois. Enfin, pris de panique devant l'ampleur des problèmes, le gouvernement a introduit des mesures ponctuelles le 20 février 1987 qui évincent le faible pourcentage de fraudeurs mais aussi les véritables réfugiés, ceux qui subissent de dures épreuves.

Dans le but de justifier ses mesures décidées sous l'emprise de la panique, le gouvernement donne une fausse impression de la situation des réfugiés à nos frontières. Les groupes de personnes qui se pressent à nos portes depuis quelques mois ne sont pas plus nombreux que ceux qui ont cherché refuge chez nous depuis quelques années. Le groupe spécial auquel on refuse maintenant l'accès au Canada vient essentiellement de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, soit du Guatemala, du Salvador et du Chili. Les porte-parole du gouvernement ont déclaré que près de 5 000 personnes avaient demandé

à venir chez nous vers la fin de l'an dernier et, ce faisant, ils ont donné l'impression que la situation avait empiré. Cette impression a été accentuée par l'incident des réfugiés sri-lankais largués au large de Terre-Neuve l'été dernier qui a suscité la désapprobation. On n'a pas apprécié non plus la déclaration d'un réfugié qui ne se plaisait pas dans sa chambre à l'hôtel Lasalle à Montréal. Ses commentaires, déplacés, à mon avis, ont fait l'objet d'une publicité démesurée et ont créé une fausse impression de l'aspect vraiment tragique de la situation.

Le chiffre de 5 000 à la fin de l'année paraît sans doute élevé, mais il n'a rien d'inhabituel, surtout compte tenu du fait qu'il existe de 15 à 20 millions de réfugiés de par le monde et compte tenu de ce que le Canada a fait dans le passé. Dans une certaine mesure, je l'ai déjà souligné dans la question que j'ai posée au ministre ce matin. Il est très important de reconnaître ce qui a été fait au Canada depuis quelques années pour le compte des réfugiés, afin de réaliser que ce que nous cherchons à accomplir n'a rien d'extraordinaire. Au cours de la seule année 1982, en plus de l'afflux habituel de réfugiés qui comptait 16 900 personnes, nous avons accueilli trois mouvements de population spéciaux, soit 9 344 Polonais qui fuyaient la Pologne à la suite de la crise de Solidarité, 3 024 Salvadoriens et 2 500 Iraniens. En 1982, nous avons donc accueilli trois mouvements spéciaux en plus du flot habituel de réfugiés. Jusqu'en 1979, par suite de l'horrible situation qui régnait au Liban, nous avons accueilli 11 321 Libanais. A la fin de la guerre du Vietnam, avant 1978, nous avons reçu 9 060 Vietnamiens et Cambodgiens. De 1975 à 1979, vu la situation qui régnait au Chili et en Argentine, lorsque ce pays était soumis à une dictature, nous avons ouvert nos portes à plus de 7 000 Sud-Américains. Au temps de la crise en Ouganda, quand on expulsait les Asiatiques, nous avons offert l'asile à 7 069 Ougandais d'origine asiatique. En 1969, à la suite du soulèvement en Tchécoslovaquie, nous avons recueilli 11 943 Tchécoslovaques. Après une révolte semblable en Hongrie en 1957, nous avons admis 37 000 Hongrois. Nous devons nous rappeler qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, lorsque les personnes déplacées de l'Europe centrale ne savaient plus où aller, notre pays a accueilli jusqu'à 186 000 personnes déplacées par année alors que notre population n'était que de 15 millions d'habitants.

• (1530)

Les gens qui faisaient partie de ces mouvements spéciaux de réfugiés dont j'ai parlé se sont tous bien intégrés à la société canadienne. Ils vivent maintenant des vies productives et épanouies dans notre pays et ils n'ont causé aucun problème. Rares sont les députés qui peuvent dire que ces groupes ont causé des problèmes au Canada. Nous les connaissons plutôt en tant que voisins et compagnons de travail. Ils apportent une contribution positive à notre société.

J'ai parlé brièvement du mouvement des réfugiés qui est distinct de celui des immigrants. Nous accueillons des réfugiés, conformément à un traité dont j'ai parlé, lorsque des gens sont déplacés de leur pays par la persécution, la guerre et d'autres causes semblables. Ces gens sont des réfugiés. D'un autre coté, en ce qui concerne les immigrants, nous établissons des lois. Nous les accueillons en fonction de nos besoins. L'année dernière, nous en avons accueilli 97 474. En 1957, ils étaient 282 000, en 1967, 222 000 et en 1974, 218 000. Durant la plupart des années de l'après-guerre, nous avons accueilli plus de 100 000 immigrants par année.

Avec le recul, on peut dire que ces immigrants et ces réfugiés se sont bien intégrés à notre pays. Ils sont devenus de bons citoyens. Si le nombre de réfugiés à nos portes cause un problème aujourd'hui, c'est parce que le gouvernement n'a pas proposé le projet de loi que lui ont recommandé le rabbin Plaut ainsi qu'un comité permanent de la Chambre. Le gouvernement avait promis de proposer en mai dernier une mesure législative visant à assurer l'étude équitable et rapide des demandes de statut de réfugié et de décourager les requérants frauduleux, ceux qui sont entrés en douce dans le pays.

Je suis entièrement d'accord avec le gouvernement. Il faut faire quelque chose pour bloquer les requérants frauduleux, ceux qui veulent passer avant les autres qui attendent leur tour, mais pas en prenant des mesures comme celles que le gouvernement propose dans sa nouvelle politique spéciale annoncée le 20 février dernier. Il a du même coup fermé la porte à bon nombre de réfugiés légitimes. En adoptant ce genre de politique spéciale, le gouvernement apporte de l'eau au moulin des Canadiens qui ont des préjugés contre les immigrants. Il faut admettre que ces préjugés existent encore aujourd'hui. Le gouvernement aggrave la situation en déformant les faits et en donnant une fausse impression. Même si ce n'est pas voulu, c'est le résultat de ses mesures.

En général, les immigrants apportent beaucoup plus à notre pays qu'ils n'en retirent. Ce sont tous des consommateurs. Dès qu'ils arrivent au Canada, ils deviennent des consommateurs. Ils ont besoin d'une maison, de vêtements, d'aliments et d'effets ménagers. Ils ont besoin des services d'enseignement et de santé. Il faut pour cela créer des emplois. Non contents d'être des consommateurs, bon nombre d'entre eux créent leur propre emploi en lançant une petite entreprise. Ils paient des impôts. En fait, ils payent plus que leur juste part d'impôt la plupart du temps, car ils ont souvent des familles plus nombreuses que les Canadiens de naissance. Il peut arriver à l'occasion que des immigrants occupent des emplois auxquels des Canadiens pourraient avoir accès. Mais en moyenne, ils créent plus d'emplois. Quoi qu'il en soit, notre politique d'immigration au cours des ans, et encore aujourd'hui, visait à accorder la priorité aux immigrants dont les compétences sont requises et non à ceux qui sont en excédent au Canada. Je continue à établir la distinction entre immigrants et réfugiés. Je le répète, les membres des mouvements de réfugiés que nous avons admis au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale n'ont pas causé les bouleversements que craignent aujourd'hui certains Canadiens.

Qu'en pensent d'autres personnes? On peut lire certains articles de presse portant sur ces mesures. J'ai sous les yeux un éditorial publié dans le *Calgary Herald* du 24 février sous le titre : «Rouvrir les portes aux réfugiés». En voici un passage:

Le ministre de l'Immigration, Benoît Bouchard, est allé trop loin avec ses mesures rigoureuses pour endiguer le flot de faux réfugiés qui inonde le Canada.

Non content de s'attaquer au problème des faux réfugiés qui abusent du système, Bouchard semble avoir tissé autour du Canada un réseau d'embûches bureaucratiques aussi infranchissable que n'importe quel rideau de fer.

Voici maintenant un article du *Vancouver Sun* publié le 21 février 1987 sous le titre : «La question des réfugiés. Le coeur et la raison». Voici le texte:

Les nouvelles règles régissant l'entrée des réfugiés au Canada sont loin d'être le moyen idéal pour mettre un peu d'ordre dans un chaos attribuable à l'absence de politique cohérente d'immigration. Au mieux, elles peuvent donner la possibilité de limiter le nombre des demandes de réfugiés jusqu'à ce que le gouvernement puisse finir d'élaborer une nouvelle politique à la fois applicable et humanitaire.

Il est navrant que le gouvernement mette tant de temps à établir un programme et soit dans l'obligation de résoudre chaque crise par une réglementation spéciale comme celle que le ministre de l'Immigration, Benoît Bouchard, a annoncée hier.

Certaines informations qui nous sont communiquées contredisent les affirmations du ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner). Apparemment, des personnes qui auraient fait leur demande en territoire américain sont expulsées des États-Unis. Je voudrais maintenant me reporter à un article du *Globe and Mail* paru le 24 février sous le titre: «Des personnes qui demandent à être admises comme réfugiés risquent l'expulsion». Voici le texte :

Des personnes originaires d'Amérique centrale qui attendent leur audition n'obtiennent aucune garantie des responsables américains.

En dépit des assurances qu'ont données les deux ministres canadiens chargés de l'Immigration, les candidats au statut de réfugié provenant d'Amérique centrale qui sont renvoyés aux États-Unis pour attendre leur audition ne sont en rien protégées des mesures d'expulsion.

Le *Devoir* du 23 février décrit la politique en ces termes:

[*Français*]

... irresponsable et inhumaine.

[*Traduction*]

Je conclurai en disant qu'il faut trouver une solution au problème des faux réfugiés, mais la politique à la pièce que le gouvernement propose ne résoudra rien. Elle ferme la porte au nez des réfugiés authentiques comme des autres. Si le gouvernement n'avait pas tant tardé, nous n'aurions pas eu sur les bras les problèmes particuliers qui ont entraîné l'imposition des mesures maladroites annoncées le 20 février. Le rabbin Plaut et le comité parlementaire ont recommandé un système amélioré en 1985 et en 1986, soit il y a environ deux ans. En mai 1986, le gouvernement a promis d'agir au mois de septembre suivant, mais il n'a encore rien fait.

Voici pour finir la question que j'adresse au ministre, qui, je le regrette n'est pas à la Chambre. Quand le gouvernement finira-t-il par agir? Quand proposera-t-il un projet de loi qui permettra de donner une réponse rapide et équitable aux réfugiés comme nous nous y sommes engagés en signant le traité des Nations Unies?

M. Oostrom: Monsieur le Président, j'ai une ou deux questions à poser au député de Notre-Dame-de-Grâce-Lachine-Est (M. Allmand), mais je voudrais tout d'abord le féliciter d'avoir su reconnaître que les immigrants ont contribué à la prospérité du Canada non seulement par leurs compétences, mais aussi par un apport économique. Il comprend parfaitement bien cet apport économique. Toutefois, ma question a trait aux problèmes que posent actuellement ceux qui nous arrivent pour des motifs d'ordre économique. En 1976, pourquoi le gouvernement libéral dont il faisait partie n'a-t-il rien fait au sujet des réfugiés qui de toute évidence abusaient du système? Des abus étaient commis il y a 10 ou 20 ans. Je voudrais obtenir une réponse à cette question.

• (1540)

Ma seconde question a trait à une interview au réseau anglais de Radio-Canada le 16 août dernier. Je regrette de n'avoir pu être présent ce matin car j'assistais à une séance du comité permanent du multiculturalisme. Toutefois, le député de York-Ouest (M. Marchi) a déclaré que la solution à moyen terme serait un centre d'attente ou de détention ou ce qui serait en somme un camp où seraient entassés ceux qui immigrent pour des motifs d'ordre économique. Est-ce la nouvelle politique du parti libéral?

M. Allmand: Monsieur le Président, le député fait également partie du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration comme moi-même et quelques autres députés. Il a étudié la question comme moi. Il a demandé pourquoi rien n'avait été fait pour remédier aux abus commis par les réfugiés en 1976. Il est nouveau à la Chambre, ayant été élu en 1984, alors je dois lui signaler qu'il y a eu des changements.

Le gouvernement a apporté des changements fort importants en 1981. Sauf erreur, des changements ont également été apportés dans les années 70. Je ne me rappelle pas exactement en quelle année. Je siège ici depuis 22 ans et le système a constamment évolué.

M. Epp (Provencher): En 1975-1976.

M. Allmand: Je remercie le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). En 1975-1976 la loi était modifiée. En 1981 les règlements étaient modifiés. En outre, en 1981, le comité consultatif de la situation des réfugiés était constitué. Des changements ont été effectués au fil des années.

Le problème des réfugiés est fort complexe. Le député reconnaîtra que le problème s'aggrave de plus en plus dans le monde entier. Les déplacements par avion étant ce qu'ils sont actuellement, par rapport aux premières années de l'après-guerre, il est facile d'embarquer dans un avion, et quant à cela sur un bateau, et de quitter son pays. C'est parfois le seul moyen de partir. Ils n'ont pas le temps, et ce serait pas sûr, de se rendre à l'ambassade pour obtenir un visa ou faire d'autres démarches.

Depuis quelques années, le problème s'aggrave et devient de plus en plus tragique. Voilà pourquoi le ministre chargé de l'Immigration demandait en 1983 au rabbin Plaut de trouver une nouvelle façon de procéder pour régler le problème. Le député faisait partie du comité avec moi. Nous avons recommandé plus ou moins à l'unanimité l'établissement d'un nouveau régime. Nous avons remis ce rapport en novembre ou décembre 1985. Si le gouvernement donnait suite à ce rapport, je suis persuadé que nous aurions un système sensiblement amélioré et nous appuierions une mesure en ce sens qui serait présentée par le gouvernement.

Les subsides

M. Marchi: Monsieur le Président, je trouve curieux d'entendre le député de Willowdale (M. Oostrom) contester notre politique de l'immigration alors que dernièrement il aurait déclaré souhaiter qu'on n'accepte que des immigrants spécialisés de l'Europe de l'Ouest. Il a voulu se justifier ensuite en disant que ces immigrants s'adaptaient mieux à nos hivers. Si ses propos reflètent la pensée des ministériels, il ferait bien de s'abstenir de critiquer notre politique de l'immigration.

J'ai trouvé que mon collègue libéral avait remarquablement bien exposé le dossier des réfugiés. Puisque le député de Willowdale reproche au gouvernement libéral de ne pas avoir pris les mesures qu'il juge nécessaires, pourrait-il m'expliquer un aspect fort important de l'immigration? Dans les années 60 et 70, nous sélectionnions les demandeurs du statut de réfugié et notre quota dans les camps de réfugiés, alors que maintenant, surtout depuis deux et demi à trois ans, certains atterrissent sur nos côtes. La question n'est plus de savoir pourquoi cela n'arrivait pas naguère. Il s'agit plutôt d'admettre que nous procédions alors selon le régime en vigueur qui est maintenant dépassé puisque nous avons affaire à un phénomène nouveau. Mon collègue voudrait-il commenter brièvement cette situation nouvelle en matière d'immigration?

M. Allmand: Monsieur le Président, le député a raison. On ne voyait pas souvent des réfugiés arriver sur nos côte et réclamer ensuite le statut de réfugié dans les années 60 et 70. Un tel phénomène n'était pas courant à l'époque. Cela arrivait, mais pas aussi souvent qu'aujourd'hui. J'ai essayé de l'expliquer dans ma réponse tout à l'heure.

J'ai visité l'Amérique centrale et certains camps de réfugiés au Salvador. Même ces camps étaient la cible à l'occasion des raids des esquadrons de la mort. Des réfugiés étaient traînés à l'extérieur, ils étaient décapités et on retrouvait leur corps plus tard sur le bord de la chaussée. Cela arrivait très souvent parce qu'ils s'opposaient au régime au pouvoir. Ces dernières années, on a assisté partout dans le monde à la transformation des mouvements de réfugiés et de la manière dont ils s'y prennent pour demander le statut de réfugié.

Je n'étais pas au courant de la déclaration du député de Willowdale (M. Oostrom) mais nous ne pouvons pas partir du principe que les habitants de l'Europe de l'Ouest s'adaptent plus rapidement au Canada que ceux des pays plus méridionaux. Certaines des personnes qui supportent le mieux nos hivers proviennent d'Amérique du Sud, d'Asie et de pays comparables à ces régions. Beaucoup de Canadiens de souche ne peuvent pas supporter l'hiver et vont souvent en Floride ou dans les Antilles profiter du soleil. Dans ce domaine, on ne peut généraliser.

De bons immigrants et de bons réfugiés proviennent de nombreuses régions du monde. Ce sont ces apports qui ont permis d'édifier le Canada. J'espère que nous resterons à la hauteur de la réputation qui nous a permis de remporter le prix Nansen des Nations Unies l'an dernier.

M. Oostrom: Monsieur le Président, le député n'a pas dit comme je lui demandais s'il approuvait le député de York-Ouest qui laisse entendre que nous aurions peut-être dû créer au Canada des camps de détention pour les réfugiés économiques.

A ma connaissance, le seul changement que l'on doit au gouvernement libéral entre 1981 et 1984 a été la réduction annuelle de nos quotas d'immigration. Plus particulièrement, il a bloqué le nombre d'immigrants de la catégorie des personnes indépendantes qui auraient pu apporter beaucoup au Canada. Pourquoi? Aujourd'hui, le gouvernement s'efforce de renverser la situation.

M. Allmand: Monsieur le Président, je répondrai d'abord à la dernière question du député en lui citant des chiffres. En 1979, nous avons accueilli 112 000 immigrants, en 1980, 143 000. En 1981, ce nombre est redescendu à 128 000 et en 1982, à 121 000. Il est vrai qu'en 1983 et 1984, la réduction a été très accentuée mais je lui rappelle que le monde était alors en pleine récession. Je ne me souviens pas d'avoir entendu à cette époque son parti ou un autre parti proposer que l'on accueille plus d'immigrants alors que le taux de chômage approchait les 12 p. 100. Les réfugiés ont de toujours été les bienvenus en vertu de la loi. Le fait est que nous en avons admis au pays 89 000 en 1983, et 88 000 en 1984.

Trois années se sont écoulées depuis la récession et le gouvernement en a accepté 97 000 l'an dernier. Il est loin d'en avoir admis autant que les divers gouvernements libéraux dans les années 1970 et 1980. J'ai déjà fait état des chiffres à ce sujet. En 1974, nous en avons acceuilli 218 000, en 1967, 222 000. Le député devrait revoir les chiffres pour les années passées. Il est vrai qu'ils ont baissé pendant les années de récession, soit de 1982-1983 à 1983-1984. Toutefois, je siégeais de l'autre côté de la Chambre à l'époque et les conservateurs ne nous demandaient pas d'augmenter ces chiffres.

Quand le parti du député portera à 121 000 le nombre des réfugiés admis au pays, soit le nombre que nous avions admis en 1982, seulement alors il pourra nous faire la morale.

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, au nom du gouvernement et en ma qualité de député de Willowdale, je me réjouis de prendre part au débat sur la motion relative au rôle central de la réunification des familles au chapitre de l'immigration au Canada.

• (1550)

Notre gouvernement a proposé des modifications importantes et d'avant-garde pour ses politiques, ses programmes et ses procédures, dans le but de réaffirmer et de consolider l'aspect prioritaire de l'immigration des familles. Prétendre le contraire, comme dans cette motion, revient à faire abstraction des nombreuses initiatives importantes que nous avons prises. Monsieur le Président, je sais que ces remaniements ne suffisent peut-être pas, mais, au comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration, dont je fais partie, nous continuons à proposer d'autres améliorations et nous comptons nous réunir cette semaine à cette fin.

La politique du gouvernement au sujet du quota en matière de réunification des familles est très simple au fond. Nous acceptons les demandes présentées par les proches de personnes à l'étranger, lorsqu'elles sont assorties d'une promesse de parrainage par les parents admissibles et déjà au Canada. C'est aussi simple que ça. On exige simplement des candidats qu'ils soient en bonne santé et qu'ils aient une bonne réputation; les mêmes exigences s'appliquent à tous les candidats à l'immigration au Canada. Pour 1987, on évalue à 45 000 le nombre de droits d'établissement de catégorie familiale. Si un plus grand nombre de candidats admissibles se présentent, ils seront admis.

Pour rendre encore plus claire la position du gouvernement sur cette question, je ne puis que souligner qu'aucune forme de contingentement ne s'applique aux immigrants de catégorie familiale. Le chiffre indicatif de 45 000 annoncé par le gouvernement en novembre dernier ne correspond qu'à une estimation de la demande aux fins de la planification. Il ne s'agit ni d'un quota, ni d'un plafond, ni d'un objectif. Je crois qu'il vaut la peine de souligner également que l'augmentation ou la diminution de l'immigration dans les autres catégories n'aura aucune incidence sur le nombre total de droits d'établissement de catégorie familiale accordés en 1987 et par la suite. De fait, loin de restreindre l'immigration de catégorie familiale, nous prenons des mesures pour élargir les possibilités de réunification des familles, conformément aux recommandations en ce sens contenues dans les rapports soumis à la Chambre par le comité permanent de la main-d'oeuvre, de l'emploi et de l'immigration.

En 1986, notre gouvernement a adopté une politique visant à accroître les niveaux d'immigration de façon modérée et contrôlée. Bien qu'aucune restriction ne vise les immigrants de catégorie familiale, il faut comprendre qu'il existe un certain rapport entre le nombre total d'immigrants de toutes catégories et le nombre d'immigrants de catégorie familiale. En effet, plus les immigrants sont nombreux, plus les demandes de réunification familiale le seront.

Par exemple, au cours de la dernière année, le gouvernement a élargi l'admissibilité à 119 nouveaux groupes de professions pour lesquelles des travailleurs peuvent être admis sans détenir au préalable une offre d'emploi au Canada. Cette augmentation du nombre de travailleurs sélectionnés autorisés à immigrer se traduira par une augmentation du nombre d'immigrants de la catégorie de la famille en 1987 et durant les années suivantes à mesure que les travailleurs sélectionnés récemment arrivés s'établissent au Canada et commencent à parrainer leurs proches parents qui sont encore à l'étranger. Cette augmentation renversera une tendance qui s'était dessinée de 1982 à 1985 sous le gouvernement précédent parce qu'on avait limité l'immigration indépendante et je suis sûr que mes collègues apprécieront cette augmentation. Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, l'administration libérale précédente a réduit les niveaux d'immigration de 1981 à 1984. Notre gouvernement conservateur les a augmentés depuis qu'il a pris le pouvoir en septembre 1984. Nous entendons continuer dans cette voie.

De plus, le nombre de réfugiés et de personnes pouvant être admises pour des raisons humanitaires a aussi augmenté depuis trois ans et beaucoup de ces immigrants parraineront aussi, lorsqu'ils seront bien établis, des proches parents qui n'ont pas pu les accompagner au Canada. Si on ajoute à ces augmentations l'accélération des formalités et de l'examen des demandes, dont je parlerai plus tard, nous prévoyons clairement un scénario de croissance en ce qui touche la catégorie de la famille. Il est clair que le niveau d'immigration de la catégorie de la famille dépend de la demande de parrainage qui dépend quant à elle du niveau de l'immigration globale. Les parlementaires devraient toutefois reconnaître aussi qu'il y a un élément de l'immigration familiale qui est largement caché.

Il y a lieu de noter qu'au cours des dix premiers mois de 1986, en plus des 34 239 immigrants de la catégorie de la famille, il y a eu 21 420 conjoints et autres personnes à charge appartenant à d'autres catégories d'immigrants qui ont reçu le droit d'établissement. Le total de 55 659 personnes appartenant à des familles représente 70 p. 100 de tous les immigrants de cette période. En fait, tous les requérants dont la demande a été acceptée dans toutes les catégories d'immigrants peuvent être accompagnés au Canada de leurs conjoints et personnes à charge. L'immigration au Canada est de toute évidence une affaire de famille.

L'examen des modèles de relations entre parrains et parrainés révèle d'autres faits qui confirment l'influence généralisée de la famille sur presque tous les aspects de l'immigration. Durant les années 1980, par exemple, seulement 20 p. 100 des octrois du droit d'établissement peuvent être attribués à l'arrivée d'immigrants enfants âgés de moins de 15 ans. En 1986, plus de 45 p. 100 des candidats aux nouvelles occupations ouvertes dans la catégorie des travailleurs sélectionnés avaient un ou plusieurs parents déjà établis au Canada. Certains de ces candidats auront obtenu des points bonis, ces parents s'étant engagés à leur fournir de l'aide. Le chevauchement et l'interdépendance des catégories d'immigrants n'ont pas échappé aux membres du comité Hawkes. Afin de clarifier et de consolider l'interface entre les familles et le ministère, le rapport du comité recommande la création d'une nouvelle catégorie de la famille aidée, composée des parents ayant des personnes à charge, de leurs frères et soeurs et des enfants qui ne sont pas à leur charge.

La proposition d'une catégorie des familles aidées et plusieurs autres recommandations connexes ont une portée considérable sur la future politique canadienne de l'immigration. Ces recommandations visent une restructuration fondamentale des règles concernant les familles qui doit être soigneusement examinée, pour son incidence tant sur les formalités administratives que sur les services de l'immigration des provinces et du secteur privé.

Nous avons commencé à discuter de ces propositions dans le cadre du processus de consultation qui fournit l'information absolument nécessaire pour harmoniser la politique et les systèmes de l'immigration avec l'évolution des besoins. L'an dernier, nos consultations sur la catégorie des familles aidées et sur bien d'autres questions ont intéressé plus de 600 groupes, y compris des organisations non gouvernementales, les gouvernements provinciaux et les administrations territoriales, d'autres ministères fédéraux, et des sommités et spécialistes de l'immigration et de la démographie.

Je tiens à assurer à tous les députés, monsieur le Président, que le gouvernement est résolu à travailler à la réunification des familles en ce début d'une ère de politique progressiste et expansionniste en matière d'immigration. Il est en général reconnu que pour que le Canada réalise les objectifs de cette nouvelle ère en matière d'immigration, il lui faudra rationaliser ses services d'immigration. Le fait que l'on améliore le traitement des demandes au Canada comme à l'étranger est particulièrement pertinent pour la réunification des familles. Désormais, les requérants de la catégorie des familles et leurs parrains vont bénéficier de méthodes bien coordonnées qui vont répondre plus que jamais à leurs besoins.

Beaucoup de ces mesures vont être amorcées par le ministère même, mais il faut signaler la précieuse contribution du rapport que le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration a produit sur la réunification des familles.

Sous la présidence du député de Calgary-Ouest (M. Hawkes), le comité a présenté 59 recommandations touchant trois domaines clés: la nécessité de fournir un service de haute qualité à la population, le renforcement des systèmes de gestion qui guident les agents dans leur travail, et l'accélération et l'amélioration du processus de réunification pour les étrangers qui ont des proches parents au Canada. Le rapport Hawkes et la réponse diligente et positive qu'il a suscitée de la part du gouvernement témoignent clairement d'un engagement durable à l'égard de la famille en tant que thème central de la politique de l'immigration. Déjà le gouvernement est en train de donner suite à des recommandations en vue d'accélérer le processus en ce qui a trait aux conjoints et aux personnes à charge. Les améliorations mises en place sonnent l'avènement d'une ère nouvelle pour les parrains et leurs parents. Elle se caractérise par un service plus rapide, plus équitable, plus courtois et plus humain.

• (1600)

Que signifient ces améliorations pour les personnes de nos circonscriptions? Il sera plus facile pour les parents d'immigrants de présenter des demandes de parrainage. Les familles seront encouragées à remplir leur propre demande qu'elles trouveront plus faciles à comprendre. La période d'attente pour le traitement des demandes parrainées sera considérablement réduite, et elle l'est déjà en fait. Les services outre-mer aux immigrants seront renforcés par des vérifications plus efficaces de la sécurité et des antécédents, et par de meilleurs examens médicaux.

Ces améliorations seront un encouragement pour tous les Canadiens qui veulent faire venir au Canada des membres de leur famille immédiate. Elles sont aussi conformes à l'objectif que nous visons, de fournir un service de la plus haute qualité possible. La façon dont nous traitons avec les immigrants en dit long sur le Canada dans son ensemble et sur les valeurs nationales que nous préconisons.

En conclusion, je répète que la seule valeur constante est la prééminence de la famille dans la vie canadienne. Les familles immigrantes constituent le fondement même de la nation canadienne. Nous nous traçons un avenir enthousiasmant d'une immigration accrue comme élément essentiel de la croissance démographique, sociale et économique: la cellule familiale demeure la pierre d'assise de la politique d'immigration canadienne. On en a déjà des preuves dans Willowdale. Certaines personnes de l'URSS se voient cependant refuser des visas de sortie pour la réunification de familles au Canada. Nous devrons intensifier nos efforts et les pressions à cet égard.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement mon collègue de Toronto, le député de Willowdale (M. Oostrom). Il se trouve que ma circonscription, York-Ouest, réunit de multiples ethnies dont de nombreux membres tentent encore de parrainer des parents. Selon l'expérience que j'ai, la pire déception de ces personnes et de Canadiens de toutes les régions est de ne pas pouvoir parrainer des membres de leur famille qui sont à l'étranger. Le député de Willowdale dit que le gouvernement ouvre une nouvelle ère de progrès et d'expansion dans l'immigration de la catégorie de la famille, mais c'est difficile à croire à la lumière des faits.

Selon les objectifs les plus récents en matière d'immigration, le ministre restreint les immigrants de la catégorie de la famille à une proportion de 30 p. 100 de l'ensemble du programme de l'immigration. Au milieu des années 1970 et au début des années 1980, ce chiffre variait de 45 p. 100 à 55 p. 100. Il est difficile de comprendre comment le député peut prétendre, au nom du gouvernement, que nous entrons dans une nouvelle ère de progrès.

En outre, le député a mentionné que depuis deux ans, le ministre accroît les objectifs. Cependant, ce qu'il a oublié de nous dire, c'est que le gouvernement n'a pas prévu les ressources supplémentaires nécessaires à la réalisation de ces nouveaux objectifs. Le député et moi-même avons eu la chance de parcourir le pays avec le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration. Il a reçu tout comme moi des renseignements d'agents chargés de délivrer des visas à l'étranger et selon lesquels il est très facile à un ministre d'accroître les objectifs, mais encore lui faut-il prévoir le personnel et les ressources financières nécessaires pour réaliser ces objectifs ambitieux, s'il veut faire entrer des gens au Canada. L'année 1986 en a été un parfait exemple. Le ministre a annoncé un objectif de 115 000 immigrants et nous en avons reçu 30 000 de moins. Faut-il s'étonner de l'exaspération des Canadiens qui sont incapables de prendre en charge des membres de leur famille vivant à l'étranger?

Selon moi, il incombe au député de nous expliquer pourquoi le ministre joue au jeu des objectifs. Si le gouvernement n'est pas disposé à accroître les ressources, ne nous lançons pas alors dans une campagne de mauvaise foi. Disons carrément aux Canadiens combien de personnes entreront en réalité au Canada et ne parlons plus d'objectifs qui au fond ne valent pas cher, sans l'accroissement voulu des ressources.

Le député pourrait-il nous dire pourquoi, au comité permanent dont il est membre, le ministre a accepté un bon nombre de recommandations techniques mais pas deux recommandations essentielles qui visaient à supprimer le goulet d'étranglement dans lequel se trouve l'immigration pour la catégorie de la famille? La première était notre recommandation visant à donner davantage de points aux candidats à l'immigration qui ont des membres de leur famille au Canada afin de reconnaître le rôle de la famille dans l'immigration, et la deuxième proposait d'étendre la définition de la catégorie de la famille en accordant une certaine priorité aux demandes émanant de frères et de soeurs de Canadiens. Le député peut-il expliquer pourquoi le ministre a refusé ces deux recommandations?

M. Oostrom: Monsieur le Président, il me semble que le député de York-Ouest (M. Marchi) éprouve certaines difficultés avec les statistiques. Par exemple, il a déclaré que sous le gouvernement libéral, environ 45 p. 100 de l'immigration totale consistait à réunir des familles. C'est tout simplement faux. En 1975, la réunification des familles représentait 34,1 p. 100 et en 1980, 35,6 p. 100. Ce n'est que lorsque le gouvernement conservateur a pris le pouvoir que la réunification des familles a augmenté par rapport à l'immigration totale. En fait, en 1985, elle atteignait près de 46 p. 100 et nous continuons dans cette voie.

Je peux comprendre la déception du député s'il consulte les mauvais chiffres. L'année dernière, il a déclaré que nous avions accepté 30 000 immigrants de moins que nos objectifs. Ce n'est pas vrai. C'est la tactique à laquelle les membres de l'opposition ne cessent de recourir à la Chambre. Ils déforment les faits et les chiffres et les résidents de nos circonscriptions ne savent pas la vérité si on ne leur fournit pas les bons chiffres. Sauf erreur, l'année dernière, le nombre total d'immigrants a atteint 97 500. C'est le chiffre que m'ont donné les fonctionnaires; il montre que nous ne sommes pas tombés à court de 30 000. Il nous a manqué quelques milliers d'immigrants mais nous essayons de nous rattraper cette année.

Je le répète, il n'est tout bonnement pas vrai que le ministre n'a pas suivi les recommandations du comité permanent. Nous avons fait environ 70 recommandations, et le ministre en a rejeté une seule. Il en a laissé six en suspens, et il devait nous en reparler plus tard. Il a approuvé toutes les autres sous une forme ou une autre. En fait, il a approuvé largement plus de 50 recommandations. Je me demande ce que le ministre peut faire de plus. C'est un des ministres qui ont le mieux répondu aux requêtes du comité.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai fort apprécié ce que le député a dit au sujet des intentions du gouvernement en matière d'immigration. Le député le sait puisque j'en ai discuté avec lui, je ne serais pas ici au Canada avec ma famille si nous avions eu affaire aux politiques, procédures et règlements d'immigration actuels. Ma famille est venue au Canada il y a une centaine d'années. Elle est originaire de Grande-Bretagne. A cette époque, nous n'avions pas de famille ici. Nous n'aurions pas été admis comme immigrants de catégorie de la famille. A cette époque, nous venions de faire faillite en Angleterre. Nous n'avions pas de capitaux et nous n'aurions pas pu être admis comme entrepreneurs. Nous n'aurions pas pu avoir le statut de réfugiés non plus. C'était une époque où le chômage sévissait non seulement en Grande-Bretagne et dans le reste de l'Europe mais aussi au Canada. Si des règlements analogues à ceux qui nous sont imposés à l'heure actuelle en raison de la situation économique avaient été en vigueur alors, ma famille ne serait jamais venue ici, et je ne serais pas là.

• (1610)

Voilà les raisons pour lesquelles je suis heureux d'entendre le député dire que le gouvernement compte faire le nécessaire pour augmenter le nombre de personnes ayant le droit d'immigrer au Canada. Je suppose que les mesures auxquelles songent le député et le gouvernement ne me permettraient toujours pas de venir au Canada à l'heure actuelle, mais je suis tout de même heureux d'apprendre cette nouvelle.

Je le considère comme un expert en la matière et je voudrais lui demander si, à sa connaissance, le gouvernement compte élargir la catégorie de la famille pour les immigrants. Ainsi, non seulement les conjoints de personnes ayant obtenu le droit d'établissement ou de citoyens canadiens, les jeunes enfants à charge et les autres parents tombant dans ces catégories seraient admis au Canada, mais aussi d'autres immigrants de la catégorie de la famille comme les enfants, les frères, soeurs et autres parents qui travaillent. Est-ce là l'objectif du gouvernement et dans ce cas, quand compte-t-il proposer une telle mesure?

M. Oostrom: Monsieur le Président, le député a parfaitement raison. A l'époque il n'y avait pas autant de restrictions car de nombreux immigrants indépendants pouvaient venir rapidement au Canada. Ces restrictions sont entrées en vigueur il y a quelques années et nous essayons de les alléger à nouveau. Pour ma part, je pense qu'il n'y a pas assez d'immigrants mais il faut également penser à la catégorie de la famille et aux réfugiés. J'aimerais que le nombre d'immigrants augmente encore ce qui est en bonne voie de se produire.

Notre comité a proposé de faire une étude démographique, comme celle qu'a entreprise le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Nous prévoyons d'ici l'an 2000 une population d'environ 30 millions d'habitants au Canada. Pour y parvenir, il faudrait accepter 200 000 immigrants par an. Bien entendu, comme l'a dit le député, il y aura beaucoup plus d'immigrants indépendants dans cette catégorie et beaucoup plus d'immigrants dans la catégorie de la famille. En fait, si l'on tient compte de tous les indépendants et des enfants dans les autres groupes, nous constatons qu'en 1986 nous avons accordé le droit d'établissement à près de 21 000 autres immigrants indépendants. Ce chiffre est maintenant passé à 31 000 et je reconnais qu'il s'agit de données préliminaires. Cela porte donc à 97 474 le nombre total estimé de personnes ayant obtenu le droit d'établissement dont a parlé le député plus tôt. Nous faisons des progrès. Les choses n'avancent peut-être pas assez vite, mais nous devons tenir compte de tous les avis et nous consultons bien des groupes.

A combien devrait s'élever le nombre total d'immigrants? Nous espérons que le comité permanent examinera la question lorsque l'étude du ministère de la Santé nationale sera publiée. Nous pourrons alors interroger les Canadiens. Quelle population souhaitent-ils voir au Canada? Trente millions d'habitants? Nous connaissons la population, nous connaissons le taux de mortalité et le nombre d'enfants. Malheureusement, les familles canadiennes sont plus restreintes et les immigrants devront donc compenser la différence. Il faudra donc peut-être accepter plus de 200 000 immigrants par an jusqu'à l'an 2000.

Les subsides

M. le vice-président: Reprenons le débat.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement le discours du député de Willowdale (M. Oostrom), de même que les questions et les réponses qui l'ont suivi. Je reconnais qu'un ministériel est obligé de présenter sous le meilleur jour possible les lignes de conduite qu'applique son gouvernement. Il est facile de dire que les demandes en vue d'obtenir le statut d'immigrant sont maintenant examinées plus équitablement et plus rapidement que dans le passé. Il est facile de le dire, mais c'est bien étrange de faire une telle affirmation quand ce n'est pas le cas. Il est facile au gouvernement de dire que le nombre d'immigrants a augmenté. Bien entendu, il faut ensuite se demander ce que ces chiffres représentent. Comme l'a dit le député, ce ne sont pas des objectifs et ce ne sont certes pas des quotas. Ils sont censés être des cibles, mais ils n'en sont pas. L'année dernière, il y a eu 5 000 immigrants de moins que prévu dans la catégorie des familles. Il y a eu 10 000 parents aidés de moins que le ministère ne l'avait prévu dans sa planification. Pourquoi? Surtout à cause du long processus que ces gens doivent suivre. Comme le député l'a reconnu en mentionnant le chiffre de 97 000 immigrants, qu'il a pu obtenir du ministère à titre de député ministériel, cela veut dire que les objectifs d'immigration fixés pour l'année dernière par le gouvernement n'ont pas été atteints. Le seront-ils cette année? S'ils le sont, ce ne sera pas à cause de beaux discours à la Chambre. Il faudra bien davantage.

Comme il faut élaborer une politique pour garantir l'augmentation des chiffres d'immigration que bon nombre de députés jugent nécessaire, c'est une bonne chose de discuter de cette question à l'occasion d'une motion de l'opposition qui condamne la politique du gouvernement en matière d'immigration. Le gouvernement a semé la confusion et manqué d'esprit d'initiative et de perspicacité. Cela a fait sérieusement douter les Canadiens de l'orientation générale donnée à sa politique en matière d'immigration.

Je voudrais dire quelque chose au sujet de l'immigration en général et parler des divers genres d'immigrants que nous accueillons au Canada ces jours-ci, et j'ai bien dit «accueillons». Je sais qu'un grand nombre de Canadiens s'intéressent de très près à notre politique en matière d'immigration. Il y en a beaucoup qui voudraient que cette politique soit appliquée de façon généreuse et équitable. Beaucoup sont mécontents de la façon dont le gouvernement actuel et, dans une certaine mesure, les gouvernements antérieurs ont appliqué cette politique. Je ne pense pas que les gouvernements libéraux aient été sans reproche à cet égard non plus.

Premièrement, les immigrants ont joué un rôle essentiel dans le développement du Canada. Nous pouvons tous dire que nous sommes des descendants d'immigrants. Même les peuples autochtones reconnaîtraient peut-être que leurs ancêtres sont venus d'ailleurs pour s'établir en Amérique du Nord il y a longtemps. De toute façon, il est bien évident que l'immigration nous a donné des ressources humaines, des cultures et des localités très variées. C'est un fait et nous devrions tous l'apprécier. D'ailleurs, notre politique nationale en matière de multiculturalisme confirme la valeur de cet apport. Cela nous a permis de tirer profit de l'immigration au Canada. Nous nous devons de l'affirmer car le ministre a dit dans un discours qu'il faisait en janvier que certains d'entre nous se réjouissaient de leurs sociétés homogènes et aimeraient se croire à l'abri des courants d'immigration et des problèmes concrets qu'ils posent. Cette déclaration, que je lui ai demandé en vain de retirer et sur laquelle nous aurions pu glisser n'eût été qu'à la fin de février, il présentait des principes directeurs concernant les réfugiés absolument compatibles avec ses propos. Il laissait entendre qu'il exclurait volontiers du pays certaines réalités internationales, les réfugiés qui dans diverses régions du monde cherchent désespérément un sanctuaire alors qu'à l'heure actuelle, le Canada semble être le seul qui soit accessible.

• (1620)

Quand on examine la question de l'immigration, comme mon ami, le député de Spadina (M. Heap), l'a fait ce matin, on trouve diverses attitudes qui ont eu cours au fil des années. Je ne nie pas que déjà dans les milieux ouvriers, l'attitude envers l'immigration était parfois ambivalente. La chose était fort compréhensible quand les immigrants pouvaient être utilisés dans les relations industrielles contre les travailleurs ou ceux qui cherchaient à améliorer leur sort. Par suite de pareilles expériences, on peut comprendre la réaction de ces gens. Voilà assurément pourquoi un sentiment antiasiatique prédominait en Colombie-Britannique à la fin du XIX^{e} siècle et au début du XX^{e} siècle. Il faut s'élever au-dessus de ces faits et voir à ce qu'un traitement équitable soit accordé au travail et que les employeurs n'agissent pas de la sorte.

A diverses époques, le chômage a incité les gens à considérer les immigrants comme des concurrents et à vouloir les exclure du pays. De toute évidence, nous avons besoin en définitive de politiques qui nous permettront d'atteindre le plein emploi et d'envisager avec plaisir l'arrivée d'immigrants dont la compétence et les aptitudes pourront servir à exploiter notre potentiel économique. Depuis 20 ans nous avons été témoins d'une évolution considérable et très importante à cet égard.

A mon sens on a tort de croire que les immigrants sont des concurrents. Comme mon ami de Spadina le faisait si bien remarquer ce matin, des preuves émanant de divers organismes ouvriers révèlent que cette inquiétude n'existe pas à l'heure actuelle. On reconnaît plutôt le besoin d'en arriver à des nombres plus élevés d'immigrants au Canada pour assurer la croissance et éviter la stagnation de la population canadienne, étant donné que nous avons de très petites familles au Canada actuellement et qu'il s'ensuit que nous ne réussissons même pas à maintenir naturellement le taux de la population.

On a dit que nous devrions chercher à atteindre un chiffre de 30 millions pour l'an 2000. Cela signifierait un nombre d'immigrants sensiblement supérieur à 125 000 ou un peu plus qu'actuellement. Si le gouvernement reconnaît ce besoin, le nombre d'immigrants devrait monter à environ 150 000 ou 200 000. C'est sûrement nécessaire. Quand nous en serons là, il est certain que les arguments portant que les immigrants viennent s'établir ici pour des motifs d'ordre économique, non à cause des problèmes qui existeraient dans leur pays mais seulement parce qu'il ferait bon de vivre au Canada, ne seraient plus valables. Nous voudrions que les personnes qui ont les aptitudes voulues et qui voudraient saisir une occasion propice, soient encouragées à venir s'établir au Canada pour tenter d'améliorer leur sort. Ce faisant, ils ne peuvent qu'enrichir le Canada en vivant ici, en y travaillant, et en pourvoyant aux besoins de leurs familles.

Chaque fois que j'entends quelqu'un parler d'immigration économique ou de quelque chose dans ce goût-là avec une idée de blâme, j'ai l'impression que c'est un soupçon d'opposition à l'immigration qui se manifeste, ce qui n'a pas sa place, à mon avis, dans la mentalité canadienne. Nos gouvernants ou les personnes parlant en son nom ne devraient jamais exprimer de tels sentiments. C'est à exclure, car le Canada est un pays d'avenir. Nous avons un besoin urgent que des personnes de talent viennent chez nous pour améliorer leur vie et construire le Canada.

J'ai dit il y a quelques instants que depuis 20 ans les lois en vigueur ont permis de faire venir chez nous des personnes très compétentes. Cela a beaucoup contribué à la diversité croissante de la nation canadienne et au caractère multiracial de notre pays. En 1967, les lois ont été modifiées pour en éliminer les éléments qui étaient manifestement raciste dans leur intention. Au lieu d'insister sur le maintien d'un Canada réservé aux Blancs, nous avons commencé à construire un Canada fondé comme qui dirait sur l'aptitude et le mérite. Nous avons commencé à accepter des immigrants qui avaient l'instruction et l'aptitude nécessaires pour contribuer au progrès du Canada. On pourrait dire jusqu'à un certain point que nous écrémions la population des autres pays du monde, mais je n'en ferais pas plus de cas, j'imagine, que je refuserais à autrui le droit de se plaindre du fait que les immigrants viennent s'établir chez nous pour des motifs économiques.

Il y a lieu de signaler l'excellente qualité de l'immigration. D'où de nombreuses conséquences. A Toronto, les diplômés universitaires comptent un pourcentage très élevé de personnes d'origine asiatique. Ceux-ci constituent une proportion beaucoup plus élevée que tous les autres groupes de la population canadienne. C'est là l'une des réalités d'un Canada multiculturel. C'est là l'une des réalités qui découlent de la pleine participation qu'on exige des particuliers et des collectivités.

C'est ce genre d'expérience qui me fait célébrer l'année de l'immigration, tout en reconnaissant que la motion de l'opposition que nous examinons aujourd'hui est appropriée et nécessaire en raison des carences. Les députés gouvernementaux auront beau dire, cela ne changera rien au sentiment qu'ont les gens que le Canada est devenu plus difficile d'accès. Nous sommes nombreux à penser que les démarches durent trop longtemps dans un trop grand nombre de pays du monde où il y a des gens qui veulent émigrer au Canada. C'est ainsi que nous avons les chiffres très faibles que j'ai cités, soit 5 000 et 10 000 de moins que l'objectif qui avait été proposé pour l'immigration au Canada.

J'ai parlé au début de la journée à l'un de mes collaborateurs qui, dans ma circonscription, s'occupe surtout des demandes d'immigration qu'il est chargé ensuite de me communiquer. Nous examinions la situation actuelle, surtout devant la réaction qui, d'après les sondages d'opinion, se généralise chez beaucoup trop de Canadiens de nos jours. Comme elle l'a dit avec raison, beaucoup de personnes estiment que le système actuel est injuste car, lorsqu'elles ont à y recourir, elles doivent faire face à de si nombreux retards et obstacles qu'elles deviennent terriblement frustrées. Quand elles considèrent ceux qui ont réussi à déjouer le système en recourant à des moyens injustifiables, elles ne peuvent faire autrement qu'être choquées. Cela signifie que le personnel restreint chargé d'examiner ces cas et les longues procédures actuellement en vigueur sont au coeur même de l'amertume des nombreux Canadiens aux prises avec notre processus actuel en matière d'immigration.

Si le système fonctionnait équitablement, si le gouvernement donnait suite à tous ses propos au sujet de la réunification des familles, si ceux qui cherchent à faire venir des parents au Canada pouvaient le faire, ils ne seraient pas déçus parce qu'un groupe de Tamils de Sri Lanka, qui craignait de ne pouvoir demeurer en Europe pour échapper à la guerre civile dans la région nord de Sri Lanka, a décidé de venir s'établir dans un pays où il se trouverait en toute sécurité, c'est-à-dire au Canada. Nous n'aurions pas été témoins de la réaction déchaînée contre son arrivée sur nos rives, comme nous l'avons constatée en août dernier.

Pour souligner le fait que certaines familles ne parviennent pas à se regrouper, je voudrais parler de quelques cas dont mon adjointe Judith Foulds a dû s'occuper. Bien entendu, je m'en suis également occupé. Je connais le cas d'une famille indienne dont le mari est médecin. La femme aimerait faire venir ses parents âgés au Canada. Or, ceux-ci éprouvent des problèmes de santé. Parce qu'il estime qu'ils pèseraient trop lourd sur notre régime de soins de santé, le gouvernement canadien leur refuse un visa d'immigration. A mon avis, ce médecin est parfaitement en mesure de prendre en charge ses beaux-parents, et je suis sûr qu'il le ferait.

• (1630)

Parce que ces personnes ont posé leur candidature, elles sont prises dans l'engrenage et se voient même refuser un visa de tourisme, car notre système entretient des soupçons à l'égard des visiteurs qui pourraient se transformer en immigrants. Quand des membres d'une famille meurent à l'étranger à cause de la rigidité de notre système et parce qu'on craint, en les accueillant ici, d'imposer le moindre fardeau à notre fameux régime de soins de santé, ce régime n'est rien d'autre que de la brutalité érigée en système. C'est honteux. Cette situation n'aurait pas lieu s'il y avait quelque humanisme dans notre politique à l'égard des réfugiés, notre politique d'aide au développement des pays étrangers et notre politique de l'immigration en général.

Les formulaires de demande de visa touristique qu'on fait remplir témoignent de l'absence de volonté politique au plus haut échelon du ministère et un peu plus bas. Je dois préciser que le personnel à qui nous avons affaire aux échelons inférieurs s'acquitte très bien de sa tâche administrative et fait aussi preuve de sensibilité et de compassion. Je veux parler des fonctionnaires affectés au bureau de Thunder Bay et des employés subalternes de l'administration centrale.

Cette absence de volonté politique, à propos de visa de visiteur, est également évidente dans le cas d'une famille indienne qui a demandé à venir rendre visite à des parents. Le mari travaillait pour Air India et sa femme était enseignante en Inde. Pourtant, le haut-commissariat leur a refusé les visas nécessaires parce que, de toute évidence, il craignait que ces visiteurs n'essaient de rester au Canada. Ces personnes en ont appelé de cette décision jusqu'au niveau du ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner). Il n'y a pas eu de solution. Le ministre et ses fonctionnaires ont maintenu la ligne dure. Pareille attitude montre bien ce qui cloche non seulement dans le gouvernement fédéral, mais aussi dans l'application du régime d'immigration et de visas de visiteur.

Le summum du ridicule a été atteint lorsque j'ai essayé d'aider un Polonais à visiter le Canada. On lui a refusé le visa de visiteur, mais tout ce qu'il voulait faire, c'était venir au Canada faire du tourisme, aller à la pêche et se détendre. Je ne sais pas trop ce que des visiteurs voudraient faire d'autre. Il ne voulait pas prendre de travail, et il était évident qu'il n'essaierait pas de rester chez nous. Pourtant, cette occasion de venir chez nous lui a été refusée, ce qui montre bien à quel point on peut manquer d'humanité dans l'application de nos lois. Telle est la vérité, quoi que puissent en dire les ministériels à la Chambre.

Cette inhumanité est particulièrement criante lorsque des réfugiés des quatre coins du globe doivent se soumettre à d'interminables procédures et affronter eux aussi une hostilité semblable.

Je suis d'avis que, depuis 200 ans, les réfugiés ont été pour le Canada d'un apport vital. En fait, le biculturalisme et le bilinguisme du Canada central, en tout cas dans les années 1960, s'explique par l'arrivée des loyalistes de l'Empire, qui n'étaient rien d'autre que des réfugiés politiques fuyant un nouveau pays, les États-Unis d'Amérique. Il y a eu des réfugiés d'origines très diverses, comme les Mennonites, qui sont venus ici parce qu'ils étaient certains d'avoir plus de liberté dans le Haut-Canada qu'aux États-Unis, ou encore comme les Indiens des Six Nations, qui se sont installés dans la vallée de la rivière Rouge.

La migration des loyalistes de l'Empire uni a joué un rôle essentiel dans le développement du Canada anglais et français. Ces Anglais ainsi que d'autres colons d'origine très diverses ont commencé à construire et continuent de construire un Canada diversifié.

Je suis d'origine mennonite. Il y a eu la migration des Mennonites des années 1870 et surtout les réfugiés politiques de 1920 qui fuyaient la Russie soviétique et qui sont très reconnaissants d'être au Canada.

Je crois que les réfugiés des régimes autoritaires et répressifs de droite sont l'apport la plus valable que notre pays puisse recevoir. Ils sont à la recherche d'une société libre dans laquelle ils peuvent pratiquer leur religion, exprimer leur opinion et vivre le genre de vie libre qui est impossible sous la dictature militaire répressive du Chili, dans la guerre civile du Salvador causée par la volonté d'une minorité de maintenir son pouvoir et le désir de la majorité de se libérer de ce pouvoir, ou encore dans la situation des Palestiniens du Moyen-Orient qui n'a pas été réglée en plus de 40 ans.

On peut penser aux Hongrois qui ont quitté leur pays après avoir essayé en vain d'en changer la société dans les années 1950. Il y a les Indiens et Pakistanais qui ont été forcés de quitter l'Ouganda au début des années 1970. Il y a les réfugiés de la mer du Vietnam. La plupart de ces gens, sinon tous, font preuve d'esprit d'indépendance et ils ont cherché à maintenir leur liberté d'action et de parole. C'est certainement le genre de personne que nous voulons.

Pour conclure, je supplie le gouvernement de respecter la lettre et l'esprit de cette résolution présentée par les deux partis d'opposition. Elle exprime notre intense désir d'éviter que le Parlement ne fasse marche arrière et n'adopte des principes vraiment malheureux dans l'administration des requêtes des réfugiés et cela en 1987, un an seulement après que le Canada a reçu la médaille Nansen pour l'ouverture dont il a fait preuve depuis des années à l'égard des réfugiés. Maintenons l'ouverture que notre société devrait avoir et augmentons notre population pour pouvoir bâtir le Canada du XXI[e] siècle.

M. Redway: Monsieur le Président, le député a qualifié les discours que les ministériels ont prononcés dans ce débat de belles paroles dépourvues de substances. Après l'avoir écouté pendant 20 minutes, je conclus que ses propos étaient un tas de belles paroles et de commentaires favorables aux immigrants et aux réfugiés, mais étaient dépourvus de précision et de substance.

Dira-t-il précisément quelle est sa politique et celle de son parti en matière d'immigration? Est-ce la politique de son parti en ce qui concerne les réfugiés de balayer les règlements qui viennent d'être introduits et de revenir à ceux qui ont été décrétés à la fin de février? Est-ce sa politique et celle de son parti de supprimer d'un trait tous les règlements concernant tous les réfugiés comme ses commentaires l'ont laissé entendre? Est-ce leur politique d'accepter ceux qui parviennent à s'échapper des camps ou des endroits où ils sont détenus et à se rendre dans notre pays par toutes sortes de moyens plus ou moins licites? Devrions-nous éliminer tout le système et laisser entrer n'importe qui? Aurions-nous dû concevoir un nouveau système plus efficace, avec des méthodes qui accélèrent le processus? Peut-être faudrait-il modifier le contingentement pour faire une plus grande place à ceux qui demandent à être reçus comme réfugiés. Que proposent au juste le député et son parti au sujet des réfugiés qui veulent immigrer chez nous? Pendant qu'il y est, le député pourrait aussi nous dire ce que lui et son parti préconisent comme politique générale d'immigration. Faut-il rejeter tout le système actuel et renoncer à tout cadre réglementaire? Ou faudrait-il une réglementation différente de celle que nous avons aujourd'hui? Si c'est bien ce qu'ils préconisent, le député est-il en faveur d'un contingent plus élevé? Dans l'affirmative, a-t-il des chiffres précis à proposer? Veut-il que nous assouplissions la définition des différentes catégories d'immigrants? Dans ce cas, que propose-t-il au juste?

• (1640)

Au lieu de dénoncer l'ensemble des politiques du gouvernement actuel et de ceux qui l'ont précédé—ce qu'il peut m'arriver de faire à l'occasion—il faudrait maintenant adopter une attitude plus positive et nous dire ce que son parti et lui proposent, non ce qu'ils dénoncent.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les derniers propos du député ne sont qu'une attaque gratuite. Je n'ai pas été négatif, car j'ai parlé de ce qu'il fallait faire. J'ai parlé en faveur de l'immigration et des réfugiés. D'ailleurs, le député l'a reconnu en réclamant des détails sur le régime que je propose. Dans le précédent échange entre le député et le député de Willowdale j'ai relevé en passant qu'il critiquait la politique en donnant à entendre que si le système actuel avait été en vigueur à l'époque de l'arrivée de ses ancêtres, ceux-ci n'auraient pas pu rester au pays. En soi, cette remarque est fort éloquente. Il est député très compétent. Si ses ancêtres n'avaient pas été autorisés à demeurer ici, cela aurait en un sens appauvri le Canada. On ne saurait douter que c'est ce qui nous afflige aujourd'hui.

Le député a posé de nombreuses questions. Je ne prétends pas répondre à toutes mais je peux commencer. De toute évidence, les réponses doivent être données par le critique en la matière et non par un autre député. Cependant, il est très facile de répondre à la question de savoir si nous devrions revenir au système en vigueur avant la fin de février. Ce système comportait de nombreuses lacunes et a été critiqué par beaucoup de personnes. Nous ne sommes pas si bêtes. Nous sommes humains. Nous voulons que les recommandations formulées au sujet de la reconnaissance du statut de réfugié soient examinées en détail. Nous avons plus d'études qu'il nous en faut sur la question. Je me souviens qu'il y a un an, nous avons enfin adopté le projet de loi qui élargissait la Commission d'appel de l'immigration. C'est une mesure qui aurait dû être prise un an plus tôt. Ce qui nous fait le plus défaut, c'est une formule permettant de rendre rapidement les décisions concernant le statut de réfugié. Dans notre parti, nous sommes fiers de tirer des enseignements de l'expérience de ceux qui travaillent dans le domaine. Nous sommes plus qu'heureux de nous inspirer du travail du Conseil canadien des Églises et des groupes qui s'y sont associés pour examiner toute la question. Je pourrais prendre le temps de lire leurs recommandations. Elles contiennent des propositions concernant la détermination du statut de réfugié qui permettraient de faire les formalités en 14 semaines environ. S'il était nécessaire de faire appel devant la Cour fédérale, cela prendrait peut-être 13 semaines de plus. C'est rapide; c'est plus simple et c'est humain. Voilà le genre d'initiative que veulent les néo-démocrates.

En ce qui concerne les objectifs d'immigration, je crois que je ne sortais pas des paramètres sur lesquels le député de Spadina se basait, en sa qualité de critique, en proposant un programme d'immigration que je juge constructif.

[*Français*]

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole sur une question ou un commentaire.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, naturellement, nous avons plusieurs orateurs, mais je pense que je n'aurai pas l'occasion de parler. Mais j'aurais un commentaire et une question à poser à mon honorable collègue. J'ai écouté attentivement le ministre ce matin nous parler de ce qu'est l'immigration et de ce qu'est le problème des réfugiés.

Une idée que nous avons avancée, mes collègues et moi, et surtout l'honorable député responsable de l'immigration pour nous, c'est que le temps est venu pour le Canada de faire preuve d'initiative internationale. Et sur la question des réfugiés, j'aimerais demander à mon collègue s'il partage cette opinion que nous voulons mettre de l'avant que non seulement, c'est bien évident, le Canada a une mission, une responsabilité concernant la question des réfugiés, mais que le problème est devenu tellement international que peut-être le Canada, avec sa grande réputation . . . est-ce que le temps n'est pas venu de prendre les devants et de convoquer, même s'il le fallait, une réunion internationale des principaux responsables du monde occidental pour s'attaquer immédiatement à cette question que l'on connaît comme étant la question des réfugiés? Est-ce que mon collègue voudrait présenter à la Chambre quelques opinions sur ce sujet de l'initiative canadienne qui devrait être entreprise pour s'attaquer à ce grand problème des réfugiés dans le monde, qui va devenir le grand problème des années 1990, il ne faut pas se le cacher, monsieur le Président? C'est évident que le problème des réfugiés deviendra le grand problème des dernières années de ce siècle et que quel que soit ce que nous, au Canada . . . et parce que nous sommes choyés, nous sommes privilégiés, nous nous devons de bien comprendre ce qu'est le problème des réfugiés. Je voudrais demander à mon collègue s'il voudrait nous donner une opinion sur cette suggestion, parce que c'est une suggestion que nous avons bien l'intention de développer et que nous voulons mettre de l'avant et certainement, mettre même dans notre programme électoral, j'imagine.

[*Traduction*]

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Je remercie le député pour cette excellente question. Je me demande si ce sera la crise des années 90. C'est certainement déjà une crise dans les années 80.

M. Prud'homme: C'est une crise mondiale.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Oui, c'en est déjà une. Nous sommes la présence de déplacements massifs de personnes. Certaines de ces migrations sont dues à des difficultés politiques quelconques, celles auxquelles le système réagit. A mon avis, le gouvernement du Canada devrait reconnaître les défis et les besoins de l'avenir et les envisager comme une occasion de jouer un rôle de chef de file à l'échelle internationale. Je suis heureux de voir le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) arriver à sa place. Il me semble que nous ne discutons pas simplement aujourd'hui du processus de reconnaissance du statut de réfugié ou d'un mécanisme qui doit exister dans le cadre de notre politique sur l'immigration, mais plutôt d'un défi lancé à notre rôle de partisan de la paix. Je me suis intéressé personnellement aux problèmes qui existent dans diverses parties du monde et qui produisent des réfugiés. Il me semble . . .

Les subsides

[*Français*]

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, l'honorable député de Jonquière (M. Blackburn) a la parole.

M. Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, je voudrais signaler à votre attention que nous n'avons pas l'interprétation depuis quelques minutes.

M. le vice-président: Je vais demander qu'on prenne les mesures nécessaires pour que vous l'ayez le plus tôt possible.

[*Traduction*]

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Comme je le disais il y a un instant, monsieur le Président, il existe un peu partout dans le monde des situations politiques qui causent des mouvements de réfugiés. Nous sommes sans doute peut-être impuissants à changer quoi que ce soit dans certains cas. J'imagine qu'il y a bien peu de choses que nous pourrions faire pour changer le gouvernement du général Pinochet au Chili. Nous pourrions cependant exercer une influence quelconque ailleurs dans le monde. Je voudrais donc que le gouvernement du Canada fasse ce qu'il peut dans ces autres cas pour faire profiter d'autres pays de l'expérience canadienne du système fédéral. Nous n'avons pas toujours obtenu des résultats brillants, mais nous avons tout de même réussi à conserver une société pacifique. Nous avons pu absorber la dissension. Nous sommes venus à bout même de dissensions violentes au Canada. Nous devrions donc peut-être faire quelque chose dans certains de ces pays pour favoriser des solutions fédératives, par exemple un remaniement des frontières. Je n'essaie nullement d'éviter la question. Je reconnais la nature mondiale de ces problèmes. Je pense cependant que nous pouvons jouer autre chose que notre rôle défensif habituel lorsque nous envoyons des forces de maintien de la paix dans certaines régions du monde et que nous pouvons essayer activement de résoudre certains problèmes politiques et de favoriser le règlement des conflits. Si nous le faisions, les Canadiens auraient l'impression que nous voulons permettre aux gens désireux de rester dans leur région du monde de le faire et d'y vivre dans la paix et la sécurité. D'autre part, ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas rester chez eux doivent être encouragés à venir au Canada.

• (1650)

Ce qu'il faut, c'est que le Canada prenne une initiative par l'entremise des Nations Unies en vue de remédier au problème. La proposition que j'ai faite vise à empêcher que le problème mondial ne devienne insurmontable. Autrement, nous ne pourrons mettre un terme aux régimes répressifs ni aux guerres qui font rage dans le monde entier. C'est pour cette raison que nous devrons inciter les autres pays occidentaux à faire quelque chose si c'est surtout vers eux que se tournent les réfugiés. Je suppose qu'il s'agit des pays connus pour recevoir les réfugiés. Ces derniers aboutissent dans toutes les régions du monde loin de nos frontières et nous n'en entendons même pas parler. Cependant, s'ils sont confinés dans des camps de réfugiés en Thaïlande, au Cambodge ou au Moyen-Orient, nous n'accepterons jamais cette situation et nous devons faire quelque chose pour y remédier. Si le gouvernement prenait l'initiative par l'entremise des Nations Unies, ce serait un moyen formidable de résoudre le problème.

Je vous remercie d'avoir eu l'indulgence de m'accorder quelques minutes supplémentaires, monsieur le Président.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, dans leur livre intitulé *None is Too Many* où ils examinent les raisons qui ont poussé le Canada à fermer ses portes aux Juifs d'Europe dans les années 30 et 40, les professeurs Irving Abella et Harold Troper écrivent ce qui suit dans leur préface.

> Pour les Juifs condamnés d'Auschwitz, le Canada avait une signification particulière. C'était en effet le nom que l'on donnait aux baraquements où étaient entreposés aliments, vêtements, or, diamants, bijoux et autres biens pris aux prisonniers. Il représentait la vie, le luxe et le salut. C'était un jardin d'Eden en enfer mais il était également inaccessible.

Les auteurs ajoutent que les baraquements d'Auschwitz symbolisaient ce que le Canada représentait pour tous les Juifs d'Europe pendant les années 30 et 40: un paradis, aux dimensions énormes, la richesse, la corne d'abondance et un symbole de vie, mais hors de portée—un paradis presque inaccessible.

Vous penserez peut-être qu'il est déplacé d'établir un parallèle entre la politique du Canada dans les années 30 et 40, monsieur le Président, et celle d'aujourd'hui. Cependant, je m'en remettrai à quelqu'un de plus compétent que moi, à savoir le rabbin Plaut, auteur du rapport sur la politique canadienne relative aux réfugiés présenté au gouvernement il y a environ deux ans. Dans un article paru dans *The Canadian Jewish News* le jeudi 12 mars, il déclare:

> Nous avons pris des mesures efficaces sur le plan pratique, mais viciées sur le plan moral. Nous avons amorcé un retour à l'ancien usage qui rendait le Canada trop souvent inaccessible à ceux qui avaient le plus besoin d'être secourus.

Le 20 février passera à l'histoire canadienne comme un jour de honte, car c'est ce jour-là que notre gouvernement a claqué la porte au nez des réfugiés.

[*Français*]

C'est le jour où notre gouvernement a annoncé des mesures cruelles qui vont à l'encontre d'une tradition humanitaire canadienne établie depuis une quarantaine d'années. C'est le 20 février que le gouvernement a érigé une barrière non seulement à la frontière américaine mais à travers le monde. Dorénavant, aux réfugiés qui frappent à notre porte et demandent la protection du Canada, le gouvernement conservateur répond: Ne venez pas nous déranger. Restez tranquilles chez vous jusqu'à ce qu'on vous appelle. *Don't call us, we'll call you.*

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) nous dit que notre politique est sans ambiguïté, et je le cite:

> Nous offrons l'asile à tous les réfugiés authentiques qui arrivent dans notre pays.

L'honorable ministre ne dit pas que le gouvernement vient d'ériger une barrière autour du Canada qui va assurer que presque plus personne n'aura la possibilité d'entrer au pays. L'honorable ministre ne dit pas non plus que l'objectif véritable de sa politique est de décourager les réfugiés de se présenter chez nous. Le ministre ne dit pas que le message transmis à travers le monde c'est que les portes du Canada sont maintenant fermées.

[*Traduction*]

Il est devenu évident ces dernières semaines que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration et un tas de grincheux de l'arrière-ban conservateur donnent le ton en matière de politique d'immigration gouvernementale. Le ministre en second, le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner), n'a rien à dire dans l'établissement de la politique. Mais il s'est fait le grand apologiste du gouvernement. Le ministre d'État dit que les vrais réfugiés ne seront jamais refoulés. Il dit que tous ceux qui

réclament le statut de réfugié auront droit à une audience équitable et publique. Faut-il le croire? Après tout, le ministre d'État est un homme d'honneur. Voyons ce qui s'est passé au cours du mois écoulé.

Par un dimanche enneigé, une semaine après que notre gouvernement eut fermé la frontière aux réfugiés, j'ai visité un centre pour réfugiés à Plattsburg, New York, à 60 milles de Montréal environ. J'ai rencontré alors des réfugiés qui fuient la violence et les menaces de mort en Amérique centrale. Beaucoup vivaient clandestinement aux États-Unis. Ils étaient sans abri, sans le sou et souvent séparés de leurs familles. Ils sont venus à notre frontière demander notre protection. On leur a dit alors d'attendre un mois ou deux à Plattsburg et qu'on les admettrait ensuite au Canada aux fins d'enquête.

Lorsqu'ils ont été refusés à la frontière canadienne, ces gens ont fait alors connaissance pour la première fois avec les agents d'immigration américains. Ils ont été forcés de signer des documents dans lesquels ils ont accepté volontairement de quitter les États-Unis. Beaucoup vivaient clandestinement et ils n'avaient pas eu de contact auparavant avec les agents d'immigration américains. S'ils ne sont pas acceptés au Canada, ils ne pourront rester aux États-Unis et vraisemblablement, ils devront retourner dans les pays d'où ils viennent ou faire face à l'expulsion. Ils ignoraient au juste ce qui les attendait dans un mois environ à Montréal.

[*Français*]

Parmi ceux que j'ai rencontrés, monsieur le Président, il y avait un jeune avec sa mère et sa soeur, tous les trois du Guatemala, dont le père était à Montréal depuis quelque temps. Notre gouvernement les oblige à attendre à la frontière pendant au moins un mois dans l'incertitude et la misère. Pourquoi les faire attendre? Le gouvernement les oblige à rester à la frontière en attendant l'enquête à Montréal qui va décider de leur demande de réfugiés, un processus qui peut durer quelques années. Au cours de ces quelques années, ils pourront rester au Canada. Les faire attendre à la frontière, il faut le souligner, ne change absolument rien pour ce qui est de l'étude de leur dossier. N'est-il pas ridicule alors de les faire attendre à 60 milles de Montréal alors qu'ils pourraient très bien attendre leur enquête en compagnie de leur père, à Montréal, et avec le soutien des Églises et de différents organismes qui offrent des services d'aide aux réfugiés? Pourquoi alors les faire attendre? C'est du harcèlement, monsieur le Président. Le gouvernement les fait attendre inutilement dans la misère, dans l'incertitude à la frontière canadienne parce que le gouvernement et le ministre veulent décourager et empêcher des réfugiés de se présenter au Canada.

• (1700)

[*Traduction*]

Depuis le 20 février, le gouvernement exige également des visas de transit pour les réfugiés de 98 pays qui entendent arrêter au Canada en route vers d'autres destinations. Cette mesure vise notamment des réfugiés qui étaient auparavant sur la liste des gens que nous ne pouvions pas expulser. Les pays concernés comprennent l'Afghanistan, le Salvador, le Guatemala, l'Iran, le Cambodge, le Liban, Sri Lanka, et le Vietnam. Il suffit d'énumérer ces pays pour comprendre qu'il s'agit de pays déchirés par la violence et la guerre dans lesquels le gouvernement considérait jusqu'à maintenant qu'il était trop dangereux d'expulser des réfugiés. Ce sont des pays, monsieur le Président, dans lesquels ni vous ni moi ne voudrions vivre et où nous hésiterions à nous rendre à l'heure actuelle.

Les réfugiés de ces pays ont souvent de la chance d'avoir la vie sauve. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration leur dit maintenant de risquer encore plus leur vie en se présentant ouvertement aux ambassades et aux consulats canadiens et en déclarant qu'ils veulent quitter définitivement leur pays. Ne comprend-il pas que ces démarches administratives sont un luxe que les réfugiés ne peuvent pas se permettre? Ne comprend-il pas que les réfugiés ont de la chance s'ils ont le temps de faire leur valise avant de se sauver?

Il dit qu'il veut de l'ordre et de la méthode. Je peux lui dire qu'il a réussi. Les visas de transit sont vraiment très efficaces, comme nous pouvons le constater avec l'exemple des Chiliens qui ont été coincés en Argentine. Le ministre n'a même pas eu la courtoisie élémentaire de tenir compte du fait qu'ils avaient déjà quitté le Chili pour aller au Canada au moment où les nouvelles mesures ont été annoncées le 20 février.

En août dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a exhorté les Canadiens à faire preuve de compassion envers les réfugiés Tamouls qui ont débarqué sur nos côtes. A l'époque, il a déclaré: «Ce n'est pas la présence de 155 êtres humains épouvantés qui cherchent la liberté et essaient de s'en sortir qui vont mettre en danger le Canada ou nos programmes d'immigration». Le premier ministre n'a jamais fait une plus belle déclaration, mais dans ce cas, si les 150 Tamouls arrivés par bateau ne vont pas bouleverser toute notre politique d'immigration, quel danger présentent les quelques milliers de réfugiés d'Amérique centrale qui sont arrivés par autobus pendant les vacances de Noël?

Ces derniers mois, les ministres chargés de l'Immigration ont activement contribué à répandre l'idée que nous subissons au Canada une vague ou un déferlement de réfugiés. Je souligne le choix des mots utilisés qui évoquent un cataclysme. Cependant, quelle preuve a-t-on que nous sommes menacés par un nombre trop important de personnes revendiquant le statut de réfugié?

L'année dernière, 18 000 personnes ont formulé des demandes au Canada, c'est-à-dire moins qu'il n'en faudrait pour remplir un stade de hockey de dimension moyenne au Canada. Le ministre d'État chargé de l'Immigration a déclaré à plusieurs reprises que parce que nous avons accepté un millier d'immigrants par semaine au cours des premières semaines de 1987, nous en aurions accepté 52 000 en tout à la fin de l'année. C'était peut-être ce qui l'effrayait. Cependant, est-il exact que ce nombre de réfugiés se serait maintenu chaque semaine pendant toute l'année 1987?

Quelle preuve le ministre en a-t-il? Il ne nous a pas fourni la moindre preuve pour établir que ces prévisions étaient réalistes. En fait, une décision récente de la Cour suprême des États-Unis sur les droits des réfugiés dans ce pays va probablement avoir pour résultat de réduire considérablement le nombre de ceux qui seraient venus au Canada.

Alors que je me trouvais à Plattsburg, des représentants des agences locales de services sociaux m'ont dit que des rumeurs circulaient depuis des semaines comme quoi le Canada allait établir un règlement très rigoureux concernant les réfugiés. Si cette rumeur était parvenue jusqu'à Plattsburg, n'est-ce pas logique de supposer qu'il y a eu tellement plus d'immigrants que d'habitude pendant les premières semaines de 1987 parce que ces gens essayaient d'entrer au Canada pendant que c'était encore possible? Je rappelle à la Chambre que, les dernières semaines avant l'érection du mur de Berlin en 1962, des milliers de réfugiés sont passés de l'Est à l'Ouest parce qu'ils savaient que ce serait leur dernière chance.

Quelle preuve avons-nous que la société canadienne ne peut plus absorber d'autres réfugiés ou immigrants? Avons-nous atteint notre point de saturation? Tout indique le contraire.

Voyons un peu ce que le Canada a fait pour aider les réfugiés indochinois. Le gouvernement avait fait preuve d'initiative à ce moment-là. Je suis heureux de voir que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est à la Chambre aujourd'hui. Il était premier ministre à l'époque où le gouvernement avait fait appel au bon coeur et à la générosité des Canadiens, qui avaient ensuite organisé des groupes un peu partout dans le pays pour parrainer des réfugiés. Nous avions ouvert nos bases militaires et nolisé des avions. Depuis 1979, nous avons accueilli plus de 100 000 réfugiés indochinois, y compris plus de 60 000 en 1979 et 1980. Sept ou huit ans plus tard, tous ces réfugiés apportent quelque chose au Canada.

La question que je veux poser au gouvernement est celle-ci: pourquoi ne pas faire la même chose en 1987? Si nous craignons qu'un grand nombre de réfugiés viennent au Canada à cause de lois inhumaines aux États-Unis, pourquoi ne pas rappeler ses obligations au président Reagan? Pourquoi ne pas organiser une conférence internationale sur les réfugiés d'Amérique centrale et inciter chaque pays participant à accepter d'accueillir un certain nombre de réfugiés? Une telle conférence avait été organisée en 1979 dans le cas des réfugiés indochinois. Pourquoi ne pas faire preuve du même esprit d'initiative?

Au lieu, le gouvernement a laissé la situation se détériorer. Cela fait deux ans qu'il retarde la présentation d'une mesure relative aux réfugiés. Il n'a pas non plus affecté de ressources suffisantes à cette question et n'a pas intenté de poursuites aux conseillers et aux agents de voyage fraudeurs.

[*Français*]

Au Québec, certains disent que notre province a pris plus que sa part de réfugiés. D'ailleurs, c'était la constatation du sondage publié dans le journal *Le Devoir* il y a quelques semaines. C'est faux. Nous sommes quatrième depuis au moins sept ou huit ans, après l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Monsieur le Président, il y a certains qui persistent à dire que les immigrants enlèvent nos emplois. Je veux remercier le sénateur Rizzuto pour m'avoir suggéré l'argument suivant: Si c'est vrai que les immigrants nous enlèvent nos emplois, comment se fait-il que l'Ontario reçoit, année après année, trois fois plus d'immigrants et de réfugiés que le Québec et que le taux de chômage en Ontario est de 6 p. 100, tandis qu'il est de 10.5 ou 11 p. 100 ou plus au Québec?

[*Traduction*]

Les Canadiens sont un peuple généreux. Si on leur expose les faits, ils réagiront avec générosité. Les Canadiens sont capables de se montrer à la hauteur de la situation comme ils l'ont fait lors de l'accueil des réfugiés de la mer indochinois.

J'ai eu l'occasion de travailler avec certaines personnes qui aident les réfugiés et les immigrants—des organismes non gouvernementaux, des Églises et des sociétés d'aide aux immigrants. En 1980, au plus fort de la crise, j'ai visité des camps de réfugiés dans le sud-est asiatique. Les personnes qui travaillent auprès des immigrants et des réfugiés sont extrêmement dévouées et leur engagement est très poussé. Si on leur donne un défi à relever, elles le feront.

Ces groupes d'aide sont consternés devant les politiques gouvernementales. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui était ici il y a quelques minutes, a hoché la tête lorsque j'ai établi certains parallèles et que j'ai affirmé que notre pays fermait ses portes aux réfugiés. Apparemment, il n'était pas d'accord. Je l'invite à parler à des représentants de l'Église mennonite qu'il connaît bien et à leur demander ce qu'ils pensent des politiques de son gouvernement. Ces groupes, monsieur le Président, n'accepteront pas cette politique et se battront jusqu'à ce qu'elle soit modifiée, jusqu'à ce que le gouvernement adopte les recommandations du rapport Plaut, le rapport du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et qu'il adopte un système indépendant de reconnaissance du statut de réfugié qui soit rapide et juste. Notre gouvernement peut faire mieux et les Canadiens aussi.

• (1710)

Je conclurai en parlant d'une situation assez attristante, mais souvent l'humour vaut mieux que le sérieux pour faire valoir un argument. Un de mes prédécesseurs du parti libéral, Sam Jacobs qui, dans les années 30, était député du district Cartier qui correspond plus ou moins à la circonscription de Laurier, que je représente aujourd'hui, a déclaré un jour que Jésus de Nazareth ne serait pas admis au Canada en vertu de la politique actuelle du gouvernement. Pourquoi, monsieur le Président? Pour quatre raisons. Premièrement, il n'aurait pas de passeport en bonne et due forme. Deuxièmement, il n'aurait pas de parents au Canada. Troisièmement, il ne serait pas arrivé au Canada directement—on peut dire la même chose au sujet des réfugiés qui ont besoin d'un visa de transit. Quatrièmement, il était menuisier. Qui a besoin de menuisiers? M. Jacobs a déclaré aussi un jour que la politique d'immigration du gouvernement actuel est comme la sagesse divine, elle dépasse l'entendement. Il en va de même aujourd'hui.

J'espère que le gouvernement révisera la politique qu'il a proposée le 20 février dernier, relira l'histoire et suivra les recommandations de personnes comme le rabbin Plaut. Encore une fois, je demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de parler à ses amis de l'Église mennonite et de leur demander ce qu'ils pensent de cette politique. Il était membre d'un gouvernement beaucoup plus généreux. Je demande au gouvernement actuel de faire preuve de leadership et de renoncer à la politique honteuse relative aux réfugiés proposée le 20 février dernier.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt l'intervention du député de Laurier (M. Berger), qui a parlé avec compassion et honnêteté. Son intérêt pour toute la question de l'immigration et du sort des réfugiés est loin de se limiter à ce débat d'une journée à la Chambre des communes, car le député s'occupe beaucoup de ces problèmes.

Un peu plus tôt, on nous a dit qu'il faudrait peut-être accorder un peu plus d'attention à la communauté internationale et aux obligations que nous avons contractées, en ce qui concerne les réfugiés, en signant le document de 1951 et le protocole de 1968. Si le Canada a effectivement été, comme je le crois, un chef de file, les orientations politiques que nous avons annoncées auront un retentissement regrettable dans les autres pays. Bientôt, la Grande-Bretagne et la Suisse, par exemple, risquent de faire marche arrière et le Canada leur servira de prétexte pour le faire.

S'il veut essayer de convaincre les autres pays à l'occasion d'une conférence internationale, de conclure une entente internationale ou de renforcer les ententes en question, le gouvernement ne devrait-il pas commencer par lancer une campagne internationale au pays même? Il devrait jouer cartes sur table avec les Canadiens. Le gouvernement devrait placer l'immigration dans une juste perspective en leur parlant du déclin de la natalité au Canada, du vieillissement de notre population, de l'émigration de 50 000 Canadiens chaque année, de nos besoins de compétences et de main-d'oeuvre et de toutes ces besognes que vous et moi, monsieur le Président, ne voulons peut-être pas faire nous-mêmes, sans compter les avantages de l'immigration déjà signalés à la Chambre. Que pense le député de Laurier d'une telle campagne de sensibilisation au pays même dans un cadre bien structuré au lieu des solutions à court terme qui ne font qu'alimenter les préjugés et les craintes au profit d'un parti politique?

M. Berger: Monsieur le Président, ce serait merveilleux que le gouvernement entreprenne une telle campagne de sensibilisation, mais il faudrait qu'il change complètement de cap. Or, notre gouvernement est une faillite morale. Il a manipulé l'opinion publique. Mais les gens commencent à le percer à jour. Des articles et des éditoriaux très éclairés sont parus dans nos journaux pour dénoncer l'hypocrisie du ministre de l'Emploi et de l'Immigration . . .

[*Français*]

. . . qui verse des larmes de crocodile en prenant connaissance du sondage publié dans le journal *Le Devoir* qui disait que les Québécois pensaient qu'on recevait plus que notre part de réfugiés. Mais c'est ce même gouvernement, le même ministre qui a laissé détériorer un système pendant deux ans, qui s'est traîné les pieds, qui ne dépose pas le projet de loi que tous les groupes demandent pour redresser la situation actuelle.

Alors oui, je veux bien qu'il y ait une politique d'éducation, une campagne d'éducation de la part de ce gouvernement, mais cela demanderait un changement radical dans ce qu'on a vu depuis quelques mois.

[*Traduction*]

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, j'ai d'abord une observation à faire. On sait que les ministres n'ont pas l'habitude d'intervenir lors de la période réservée aux questions et aux observations. Cependant, je me sens tenu de le faire étant donné les remarques tout à fait erronées—pour ne pas employer un terme non parlementaire—qu'a faites le député de Laurier (M. Berger). Il affirme que le nombre de réfugiés a diminué. Il a cité les chiffres de 1979-1980 sans dire qu'à l'époque, c'est un gouvernement dirigé par le très honorable député de Yellowhead (M. Clark), actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qui a établi cette politique, avec la collaboration de la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) et appuyé par de nombreux volontaires.

J'en viens maintenant à la situation actuelle. Le député se trompe, car il est complètement faux de dire que les décisions que notre gouvernement a prises en février ferment la porte aux réfugiés. Au contraire, leur nombre a augmenté. Lorsqu'il a pris le pouvoir, le gouvernement s'est fermement engagé à renforcer l'immigration. Le nombre d'immigrants s'établissait à l'époque à 89 000. Pour la décennie, la moyenne atteint 140 000. Ceux qui se sont occupés de cette question par le passé sont en général d'accord pour dire qu'il faut hausser le nombre des immigrants. C'est entendu.

Les données démographiques montrent que la natalité, au Canada, est inférieure au taux de remplacement. Toutes les études démographiques que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social effectue en prévision du XX^e^ siècle montrent qu'il faut accroître l'immigration. Celle-ci est avantageuse pour le Canada. On devrait éviter de tenir des propos qui ne correspondent pas à la réalité.

En 1984, nous avons reçu 89 000 immigrants. A l'époque, le gouvernement a présenté une modification que j'ai moi-même proposée, avec l'appui de plusieurs, et qui tendait à soumettre au Parlement des objectifs annuels. Nous l'avons fait. Nous espérions que l'économie reprendrait de l'essor et que de nouveaux emplois seraient créés, ce qui est d'ailleurs le cas, et nous avions promis de porter ce chiffre à 105 000 dès la première année de notre mandat puis à 125 000 l'année suivante. Les décisions que le gouvernement sera amené à prendre par la suite, lorsque nous devrons en rendre compte à la Chambre—et je crois que c'est en novembre prochain—témoigneront d'une nouvelle augmentation.

Mais prenons le cas particulier des réfugiés. Nous avons augmenté le nombre des réfugiés admissibles de même que celui des hommes d'affaires. Nous l'avons porté à 12 000 parrainés par le gouvernement et à 4 000 co-parrainés. Tout dernièrement, après les déclarations relatives aux réfugiés, je me suis trouvé à Traiskirchen, le camp des réfugiés de l'Europe de l'Est. J'y ai rencontré des porte-parole d'ONG. Ils nous ont dit de conserver notre politique concernant les réfugiés, car il ne fallait surtout pas compromettre ce qui était déjà valable. Nous avons bien remporté le prix humanitaire national, soit la Médaille Nansen. Le système est donc honnête.

Les subsides

• (1720)

Certains réfugiés au sens de la convention ne peuvent être admis au Canada s'ils essaient de court-circuiter le système. Ce n'est pas le gouvernement conservateur qui refuse d'accepter davantage de réfugiés, et ce n'est pas non plus le parti libéral, ni le Nouveau parti démocratique. Cela n'a rien à voir avec nos divergences politiques. Je n'aime pas qu'on dénature les faits.

Nous avons augmenté le nombre des réfugiés et je crois bien que nous l'augmenterons encore. C'est tout à fait naturel dans le contexte canadien. Les députés peuvent bien prêcher pour leur chapelle, mais j'osais espérer qu'ils se baseraient au moins sur des faits au lieu de déformer ceux-ci pour marquer des points.

M. Berger: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour le ministre, mais je dois lui demander de se mettre en rapport avec certains des membres de l'Église mennonite que je connais pour leur demander quelle est leur position sur les politiques actuelles du gouvernement. Ce ne sont pas uniquement les députés de l'opposition malavisée qui parlent comme moi. Je songe notamment aux commentaires du rabbin Plaut. Il a dit que nous étions revenus à un ancien système qui rendait le Canada inaccessible à ceux qui avaient le plus besoin d'aide. Le ministre pense-t-il que le rabbin Plaut est lui aussi malavisé?

Je signale que j'ai parlé de l'initiative prise par le gouvernement sous la direction du très honorable représentant de Yellowhead. Cette initiative était fondée sur une base morale bien plus saine que celle du gouvernemment actuel. La politique adoptée à l'égard des réfugiés indochinois était très humanitaire et notre gouvernement l'a mise en application.

Le député a parlé des réfugiés que nous choisissons dans nos bureaux des visas à l'étranger. Je signale que nous n'avons pas atteint les nombres prévus pour cette catégorie d'immigrants l'année dernière. Le ministre pense-t-il que ce système convient pour tous les réfugiés? Pense-t-il que les réfugiés devraient mettre leur vie en danger en se présentant ouvertement dans les bureaux du Canada à l'étranger et en montrant ainsi qu'il veulent quitter leur pays pour toujours? Pense-t-il que bien des réfugiés vont accepter de courir ce risque?

M. le vice-président: Le député qui a prononcé le discours pose des questions et le ministre y répond. La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le ministre formule un commentaire et à ce que le député puisse lui donner la réplique?

Des voix: D'accord.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, j'aimerais répondre au député. Dans les collectivités mennonites, il existe le même genre de divergence d'opinion que celle qu'il vient d'exprimer. Mon père, qui est membre du comité mennonite central a été réfugié et il a connu ce système. Ces gens ont toujours eu le souci de respecter les coutumes, les lois et les règlements du pays.

Beaucoup de gens ne comprennent pas le phénomène de l'immigration. L'immigration a bien servi le Canada. Cependant, nous ne devons pas donner l'impression que ceux qui viennent ici à la faveur de conventions ou qui sont parrainés par des groupes bénévoles ne se conforment pas aux lois du Canada. Le député demande si les gens devraient risquer leur vie. A l'heure actuelle, le Canada accepte aussi des gens qui ne sont pas des réfugiés au sens de la Convention et qui peuvent obtenir une audition. Les règlements sont très clairs à ce sujet.

Voyons combien il y a de réfugiés. En 1981, le nombre total de réfugiés, au sens de la Convention ou autres, était de 14 996. Il était de 16 908 en 1982, de 13 643 en 1983, de 15 400 en 1984, de 16 550 en 1985 et de 18 625 en 1986. Le ministre de l'Immigration a dit envisager une augmentation du nombre de réfugiés. Toutefois, cela devra se faire de façon à ne pas compromettre tout le système de l'immigration. C'est là ce que nous tenons à faire valoir et je crois que beaucoup de Canadiens sont d'accord avec nous là-dessus. Cela a toujours été la condition fondamentale de l'immigration au Canada.

M. Berger: Monsieur le Président, je dirai au ministre comme je l'ai fait tout au long de mes observations que sous prétexte de mettre fin aux abus, le gouvernement a fermé les frontières du Canada. Le ministre parle de la nécessité de bien respecter les lois du pays. J'estime que notre pays est tenu de respecter les conventions internationales en ce qui a trait aux réfugiés et que notre gouvernement ne respecte ni l'esprit ni la lettre de ces conventions.

Les réfugiés qui risqueraient gros à se présenter à nos bureaux des visas à l'étranger n'auront désormais plus de recours compte tenu de la politique que le gouvernement a adoptée le 20 février dernier. Je demanderais au ministre de songer à la pénible situation dans laquelle se trouvent certaines de ces personnes. Il y en a qui n'ont pas le temps de se présenter à une ambassade du Canada à l'étranger et il y en a d'autres qui sont de pays où le Canada n'a pas d'ambassade. Le gouvernement a fermé certaines ambassades à cause des difficultés financières.

Au Liban, les réfugiés constatent parfois que leur village a été rasé par des bombardements. Ils n'ont pas toujours le temps de faire la queue devant un service d'émission de visas.

Je répète que, sous prétexte d'enrayer les abus, la politique du gouvernement a fermé la porte à de nombreux réfugiés qui comptaient sur le Canada, un des derniers pays du monde où la porte était ouverte et où l'on avait une attitude humanitaire. Si le ministre est réellement sincère à propos du problème des réfugiés, je l'invite à encourager ses collègues à adopter aussi rapidement que possible les recommandations du rapport Plaut et celle du comité permanent de l'immigration. Ce comité a recommandé que l'on modifie le processus de détermination du statut de réfugié pour en faire un processus indépendant, impartial, rapide et juste pour les réfugiés. C'est ainsi que les réfugiés devraient être traités, plutôt que de la façon cavalière qu'utilise le gouvernement depuis le 20 février dernier.

• (1730)

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Jonquière (M. Blackburn).

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, nous en sommes à un moment exaltant et significatif de l'histoire de la politique canadienne à l'égard des réfugiés, et j'ai l'honneur de donner suite à la partie de la motion qui concerne plus particulièrement les questions se rapportant aux réfugiés. Je me réjouis déjà à l'idée de voir s'élaborer une politique progressive en cette matière ainsi que de pouvoir suivre de près avec les députés de cette Chambre son évolution.

Les initiatives du gouvernement à l'égard des réfugiés continueront de refléter un engagement dans le respect des plus grands principes humanitaires. Les Canadiens peuvent être fiers et considérer hautement les réalisations du Canada au chapitre de l'aide apportée aux nouveaux arrivants parvenus jusqu'à nos frontières après avoir été victimes d'oppression et de persécution. J'envisage avec plaisir un débat sur cette politique par les députés de cette Chambre. Trop souvent, monsieur le Président, les débats n'ont lieu qu'en temps de crise, puis sont vite oubliés.

La motion présentée aujourd'hui prie instamment le gouvernement d'adopter une politique équitable, humaine et efficace à l'égard des réfugiés qui renforcerait la traditionnelle attitude humanitaire du Canada et permettrait à notre pays d'honorer ses obligations internationales aux termes de la convention de Genève, laquelle fut signée en 1951.

En ce qui concerne notre politique d'immigration, permettez-moi de vous souligner, monsieur le Président, que la Médaille Nansen a été décernée au Canada le 13 novembre dernier en reconnaissance de son engagement indéfectible à l'égard des réfugiés du monde entier. C'est la plus haute distinction décernée par le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés à ceux qui aident les réfugiés.

Monsieur le Président, il est inhabituel de décerner une médaille prestigieuse à tout un peuple. Cet hommage nous est rendu suite à la collaboration et au dévouement d'un grand nombre de particuliers et d'organisations. Aussi, nous avons l'intention de rester fidèles à l'engagement qui nous a valu cette distinction parmi les nations, et de ne pas réduire nos efforts pour les immigrants et les réfugiés.

En 1987, par exemple, nous accueillerons au Canada plus de 20 000 personnes en vertu de nos programmes pour les réfugiés et nos programmes à caractère humanitaire.

C'est ce genre de générosité qui caractérise les mesures prises par le Canada en faveur des réfugiés qui nous a valu cette grande distinction.

D'autres mesures seront encore prises à l'égard des réfugiés. Par exemple: participation aux activités d'organismes internationaux à l'étranger; aide à l'établissement des réfugiés; signature de contrats de parrainage; interventions de groupes d'action.

Nous le reconnaissons, monsieur le Président, le gouvernement a un rôle à jouer, mais il ne peut le remplir seul. Les groupes confessionnels et les organismes non gouvernementaux ont un rôle particulier à jouer, soit d'aider les réfugiés et les immigrants. Le parrainage et les initiatives en matière d'établissement revêtent aussi une importance telle qu'on les a fait figurer dans la Loi sur l'immigration. D'ailleurs, le tout a débuté en 1979 à l'instigation d'un conservateur.

C'était le but, somme toute officiel, d'une nouvelle collaboration qui comprenait la consultation, la formulation de la politique et la participation au règlement des problèmes d'établissement, à la détermination des besoins de services et à la fixation des niveaux d'immigration.

Maintenant, monsieur le Président, parlons un peu de parrainage. Le programme des réfugiés est un modèle, notamment à cause de la vigueur du parrainage assuré par les groupes privés. Une manifestation concrète, celle de la Médaille Nansen, dont nous fûmes honorés en novembre dernier. Il y a maintenant plus de 50 accords de parrainages qui sont une preuve tangible de la collaboration du gouvernement et des organismes privés pour soulager la souffrance.

En 1979-1980, 32 000 personnes sont venues au Canada parrainées par quelque 7 000 groupes, soutenus, une fois de plus, par le dynamisme et l'initiative du gouvernement conservateur. Au cours des cinq dernières années, plus de 18 000 réfugiés ont été parrainés par des groupes privés qui les ont aidés à s'établir au pays. Les députés de cette Chambre ne pourront qu'applaudir à des efforts aussi méritoires.

Parlons quelque peu maintenant, monsieur le Président, du coût de l'établissement. Malgré ce coût sans cesse croissant du mouvement de réfugiés et des frais liés au Programme d'aide à l'adaptation, nous n'avons fait aucune réduction des ressources à ce chapitre, bien au contraire. Il y a trois ans, 30 millions de dollars ont été consacrés au soutien du revenu des 10 000 réfugiés parrainés par l'État. En 1987, compte tenu de notre objectif de 12 000 réfugiés, ce montant devrait atteindre 50 millions de dollars. Cette somme, nous l'avons déjà réservée pour cet usage.

En outre, le gouvernement dont je fais partie n'a pas l'intention de réduire l'aide offerte. Nous chercherons par tous les moyens à mieux contrôler les fonds du Programme d'aide à l'adaptation.

Parlons maintenant du financement des organismes. Nous reconnaissons la valeur des services offerts aux nouveaux arrivants par les organismes privés. Nous nous sommes engagés à soutenir ces derniers. Les fonds affectés au Programme d'établissement et d'adaptation des immigrants pour le prochain exercice financier ont été augmentés et atteindront 4,9 millions de dollars.

En ce qui concerne les cours de langues, la Commission d'emploi et d'immigration Canada a mis en oeuvre un projet pilote, le Programme de cours de langues pour les nouveaux arrivants. Ainsi les immigrantes n'appartenant pas à la population active constituent un groupe cible important. Voilà encore un exemple d'innovation de la part de notre gouvernement. Nous avons ressenti le besoin de mettre en oeuvre un programme fédéral afin de répondre à des nécessités particulières en matière de cours de langues.

Monsieur le Président, ce projet permet aux femmes de sortir des ghettos linguistiques et d'occuper davantage la place qui leur revient dans la société canadienne. Durant les mois à venir, la Commission d'emploi et d'immigration Canada et le secrétariat d'État réexamineront leurs programmes de cours de

langues. Nous souhaitons ainsi affermir le rôle du gouvernement fédéral et, ce qui importe davantage, établir un programme répondant aux divers besoins qui viennent d'arriver au Canada.

Quelles sont les dispositions législatives concernant la reconnaissance du statut de réfugié, monsieur le Président? Notre engagement à l'égard des réfugiés est aussi ferme que jamais. Il sera renforcé lorsque le projet des dispositions législatives concernant la reconnaissance du statut de réfugié sera déposé au cours des prochaines semaines. Et la rédaction de ce projet est en très bonne voie, monsieur le Président. Il s'agit d'un domaine extrêmement important qui est complexe et qui nécessite toute notre attention.

La croissance du volume des revendications, lequel est passé de 8 400 en 1985 à 18 000 en 1986, devrait s'établir à 50 000 cette année. Alors c'est important, monsieur le Président, que les Canadiens voient comment il y a eu une évolution constante. Je répète les chiffres: La croissance du volume des revendications, lequel est passé de 8 400 en 1985 à 18 000 en 1986 et qui devrait s'établir à plus de 50 000 cette année, nous a contraints à adopter des mesures de contrôle provisoires, de manière que nous puissions mettre en oeuvre le nouveau processus sans avoir à faire face à un volume de revendications démesuré.

Néanmoins, monsieur le Président, nous devons nous assurer que nous disposons d'un processus juste et efficace.

Notre législation fera ressortir certains aspects. Elle nous permettra de réaliser tout ce qui est possible pour protéger les réfugiés, tout en préservant notre réputation mondiale de peuple compatissant. La législation tiendra également compte de nos obligations morales, juridiques et internationales.

La nouvelle loi reflétera les apports de nombreux secteurs, notamment celui du Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration et celui de M. Plaut.

Une attention particulière a été apportée aux opinions des groupes répondants et des organisations ethniques.

Voici certains faits saillants des propositions annoncées en mai dernier: Premièrement, la création d'une commission de l'immigration et des réfugiés qui ne relèverait pas de la Commission Emploi et Immigration Canada. Deuxièmement, l'audition devant un jury indépendant selon lequel le bénéfice du doute est accordé aux revendicateurs. Troisièmement, un climat impartial pour l'audition. Quatrièmement, une autorisation d'appel devant la Cour fédérale du Canada et, enfin, cinquièmement, un accès qui ne met pas en jeu l'intégrité du programme d'immigration.

Il a fallu réévaluer ces éléments à la lumière des faits nouveaux survenus depuis le mois de mai mais, dans l'ensemble, les caractéristiques du nouveau processus, qui alliera justice et efficacité, seront maintenues.

Le nouveau processus de reconnaissance du statut de réfugié découragera les abus qui ont nui à l'efficacité du processus depuis plusieurs années et mes collègues peuvent comprendre cette réalité, monsieur le Président. Par exemple, nous avons reconnu que les ressortissants turcs venaient au Canada en profitant du processus. Nous avons donc réprimé cet abus. Nous avons ralenti le nombre sans cesse croissant de personnes qui traversent la frontière sans pour autant en exposer une seule à un retour dans son pays d'origine. Mais le Canada s'efforcera toujours d'accorder la plus grande protection possible aux réfugiés authentiques.

Monsieur le Président, voici ce que le délégué canadien auprès du Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés disait le 25 février dernier: Le Canada a été malheureusement victime de ces abus et, même si c'est un peu triste, il a été forcé de prendre un certain nombre de mesures pour se protéger. Mais même alors, a expliqué le représentant, au Haut-commissariat des réfugiés, les moyens adoptés par le Canada sont beaucoup moins draconniens que ceux adoptés par certains autres pays pour endiguer un flot excessif de réfugiés.

Nous devons maintenir notre tradition sans fléchir.

Sur la scène internationale, le Canada a parrainé des initiatives visant à organiser dans une certaine mesure la procédure adoptée par différents pays pour faire face au mouvement de réfugiés et pour éviter que les personnes bénéficiant déjà d'une protection ne contournent pas le processus aux dépens des personnes qui en ont réellement besoin, c'est-à-dire de celles qui ont réellement besoin de notre aide. Les organismes internationaux et le Haut-commissariat pour les réfugiés ont appuyé ces initiatives qui donneront très bientôt des résultats positifs.

En conclusion, monsieur le Président, j'aimerais ajouter que le Canada est un pays façonné par les immigrants et les réfugiés. Ils ont relevé leurs défis avec fierté, avec intégrité et avec succès. Nous continuerons d'être fiers de ces réalisations parce qu'elles présagent pour nous tous un avenir prometteur. D'ailleurs, notre vision de l'importance constante de l'immigration pour le développement futur du Canada se fonde sur une série de facteurs: des facteurs économiques, c'est-à-dire que nous croyons que les immigrants créent plus d'emplois qu'ils n'en enlèvent à l'économie canadienne. Ils participent à la croissance et au développement économiques en contribuant à la formation du capital, en accroissant la demande de biens et services canadiens, en faisant bénéficier le marché du travail de compétences recherchées et de leur dynamisme et en contribuant aux recettes fiscales de tous les ordres du gouvernement.

Également au plan social ainsi qu'au plan démographique, je voudrais ajouter que le gouvernement dont je fais partie a la conviction que l'immigration représente une force importante qui contribue à la prospérité économique et sociale du Canada et qui a permis à ce pays de devenir un chef de file lorsqu'il s'est agi de trouver des solutions internationales aux problèmes des réfugiés et des immigrants dont le cas comporte des raisons d'ordre humanitaire.

M. le vice-président: Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément à l'article 82(10) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire à l'expédition des travaux des Subsides.

• (1740)

[*Traduction*]

LES SUBSIDES

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (C) de 1986-1987, déposé à la Chambre le mercredi 11 mars 1987, soit adopté.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 77*)

POUR

Députés

Andre
Beatty
Bertrand
Binns
Bissonnette
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Blouin
Bosley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Champagne
(Champlain)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cochrane
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Daubney
de Cotret
Desjardins
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gérin
Girard
Gormley
Gottselig
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Hicks
Holtmann
Jacques
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
Lanthier
Lawrence
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly
Mantha
Marin
Martin
Mazankowski
McCuish
McDermid
McInnes
McKinnon
McKnight
Merrithew
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Warner
Wenman
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard—122

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Berger
Blaikie
Boudria
Caccia
Copps
de Jong
Dingwall
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Keeper
Killens
Langdon
Lapierre
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Rompkey
Rossi
Skelly
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young —51

• (1810)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. de Cotret propose alors: Que le projet de loi C-47, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1987, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

M. de Cotret propose alors: Que le projet de loi C-47, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1987, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je pense que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que le vote sur la motion précédente s'applique également à la deuxième lecture du projet de loi à l'étude, après addition du nom de ceux qui n'ont pu être présents au premier vote.

M. le vice-président: La Chambre accepte-t-elle la proposition du député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)?

Des voix: D'accord.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Cela ne s'est pas produit depuis des années, monsieur le Président.

Je n'ai pas pu être présent au moment du premier vote. Je demande que ma voix soit comptée en faveur du gouvernement pour les votes suivants.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 78)

POUR

Députés

Andre
Beatty
Bertrand
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Blouin
Bosley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cochrane
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Daubney
de Cotret
Desjardins
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gérin
Girard
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Hicks
Holtmann
Jacques
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
Lanthier
Lawrence
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly
Mantha
Marin
Martin
Mazankowski
McCuish
McDermid
McInnes
McKinnon
McKnight
Merrithew
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Warner
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Winegard—123

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Berger
Blaikie
Boudria
Caccia
Copps
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Keeper
Killens
Langdon
Lapierre
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Rompkey
Rossi
Skelly
Tardif (Richmond—Wolfe)
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell
Young —51

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Danis.)

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. de Cotret propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais présenter la même demande que tout à l'heure. Je crois que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que le vote précédent s'applique encore, avec les rajustements nécessaires pour ceux qui n'ont pu voter jusqu'ici.

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 79)

POUR

Députés

Andre
Beatty
Bertrand
Binns
Bissonnette
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blenkarn
Blouin
Bosley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Champagne (Champlain)
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Cochrane
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie (Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Daubney
de Cotret
Desjardins
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gérin
Girard
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Hicks
Holtmann
Jacques
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
Lanthier
Lawrence
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald (Kingston et les Îles)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly
Mantha
Marin
Martin
Mazankowski
McCuish
McDermid
McInnes
McKinnon
McKnight
Merrithew
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Scott (Victoria—Haliburton)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Turner (Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Warner
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Winegard—123

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Berger
Blaikie
Boudria
Caccia
Copps
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Keeper
Killens
Langdon
Lapierre
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Rompkey
Rossi
Skelly
Tardif (Richmond—Wolfe)
Turner (Vancouver Quadra)
Waddell
Young —51

(Le projet de loi est lu pour la 3e fois et adopté.)

Les subsides

LES CRÉDITS PROVISOIRES

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Qu'une somme n'excédant pas

10 458 957 258,08 soit l'ensemble des:

1) trois douzièmes (7 830 304 719,75 $) du total des montants des postes énoncés au Budget principal des dépenses pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988, déposé sur le Bureau de la Chambre le lundi 2 mars 1987, sauf les postes énumérés ci-dessous:

2) onze douzièmes du total des montants du poste 60 de l'Agriculture, des postes 15 et 20 des Transports et du poste 10 du Conseil du Trésor (Annexe A) dudit budget, 193 214 083,33 $;

3) neuf douzièmes du total des montants du poste 5 du Conseil du Trésor (Annexe B) dudit budget, 270 000 000,00 $;

4) sept douzièmes du total des montants du poste 35 de l'Énergie, des Mines et des Ressources et du poste 20 des Travaux publics (Annexe C) dudit budget, 61 409 833,33 $;

5) six douzièmes du total des montants du poste 15 de l'Expansion industrielle régionale et du poste 30 des Transports (Annexe D) dudit budget, 2 099 000,00 $;

6) cinq douzièmes du total des montants du poste 80 des Communications, du poste 15 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 55 de la Santé nationale et du Bien-être social et du poste 35 des Transports (Annexe E) dudit budget, 701 948 625,00 $; et

7) quatre douzièmes du total des montants des postes 30 et 70 des Communications, des postes 1 et 25 de la Consommation et des Corporations, du poste 1 de l'Environnement, des postes 10, 35, 40 et 45 des Affaires indiennes et du Nord canadien, du poste 1 du Travail, du poste 10 de la Santé nationale et du Bien-être social, du poste 40 de l'Expansion industrielle régionale, du poste 1 de la Science et de la Technologie, du poste 1 des Approvisionnements et Services, du poste 1 des Transports, du poste 30 du Conseil du Trésor et des postes 5 et 25 des Affaires des anciens combattants (Annexe F) dudit budget, 1 399 980 996,67 $.

soit accordée à Sa Majesté pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Encore une fois, je pense que la Chambre consentirait à appliquer le même vote, en tenant compte de ceux qui n'ont pu être présents auparavant.

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 80)

POUR

Députés

Andre
Beatty
Bertrand
Binns
Bissonnette
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Blouin
Bosley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Champagne
(Champlain)
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cochrane
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Daubney
de Cotret
Desjardins
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gérin
Girard
Gormley
Gottselig
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Hicks
Holtmann
Jacques
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
Lanthier
Lawrence
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly
Mantha
Marin
Martin
Mazankowski
McCuish
McDermid
McInnes
McKinnon
McKnight
Merrithew
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Warner
Wenman
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard—123

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Berger
Blaikie
Boudria
Caccia
Copps
de Jong
Dingwall
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Keeper
Killens
Langdon
Lapierre
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Rompkey
Rossi
Skelly
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young —51

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

M. de Cotret propose alors: Que le projet de loi C-48, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1988, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

M. de Cotret propose: Que le projet de loi C-48, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1988, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, encore une fois, je vous demanderais d'appliquer le résultat du vote précédent à celui-ci, afin que nous puissions procéder.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 81)

POUR

Députés

Andre
Beatty
Bertrand
Binns
Bissonnette
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Blouin
Bosley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Champagne
(Champlain)
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cochrane
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Daubney
de Cotret
Desjardins
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gérin
Girard
Gormley
Gottselig
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Hicks
Holtmann
Jacques
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
Lanthier
Lawrence
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly
Mantha
Marin
Martin
Mazankowski
McCuish
McDermid
McInnes
McKinnon
McKnight
Merrithew
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Warner
Wenman
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard—123

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Berger
Blaikie
Boudria
Caccia
Copps
de Jong
Dingwall
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Keeper
Killens
Langdon
Lapierre
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Rompkey
Rossi
Skelly
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young—51

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Danis.)

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: L'annexe A est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'annexe B est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'annexe C est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'annexe D est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'annexe E est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'annexe F est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article 1 est adopté.)

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. de Cotret propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

• (1820)

M. de Cotret propose que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Gauthier: Monsieur le Président, une fois de plus, je crois que la Chambre consentirait à l'unanimité à ce que le vote précédent s'applique encore, avec les rajustements nécessaires pour tenir compte de ceux qui n'ont pu voter jusqu'ici.

M. le vice-président: La Chambre est-elle d'accord pour adopter la proposition du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. de Cotret, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 82)

POUR

Députés

Andre
Beatty
Bertrand
Binns
Bissonnette
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blenkarn
Blouin
Bosley
Brightwell
Brisco
Cadieux
Champagne
(Champlain)
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cochrane
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Crouse
Dantzer
Daubney
de Cotret
Desjardins
Domm
Dorin
Duguay
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Fretz
Gérin
Girard
Gormley
Gottselig
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hamilton
Hardey
Harvey
Hees
Hicks
Holtmann
Jacques
James
Jardine
Jelinek
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
Lanthier
Lawrence
Leblanc
Lesick
Lewis
Lopez
MacDonald
(Kingston et les Îles)
MacDougall
(Timiskaming)
MacKay
Mailly
Mantha
Marin
Martin
Mazankowski
McCuish
McDermid
McInnes
McKinnon
McKnight
Merrithew
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Plamondon
Plourde
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
Ricard
St. Germain
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Warner
Wenman
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard—123

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Berger
Blaikie
Boudria
Caccia
Copps
de Jong
Dingwall
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Foster
Frith
Fulton
Gagliano
Gauthier
Gray
(Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Jewett
Keeper
Killens
Langdon
Lapierre
Manly
Marchi
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murphy
Nunziata
Nystrom
Ouellet
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Rompkey
Rossi
Skelly
Tardif
(Richmond—Wolfe)
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young —51

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

LES SUBSIDES

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A)

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor) propose:

Que le budget supplémentaire (A) de l'année financière se terminant le 31 mars 1988, déposé à la Chambre le lundi 2 mars 1987, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose alors: Que le projet de loi C-49, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1988, soit lu pour la 1re fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1re fois.)

M. de Cotret propose alors: Que le projet de loi C-49, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'année financière se terminant le 31 mars 1988, soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Danis.)

(Les articles 2 à 6 inclusivement sont adoptés.)

Le président: L'annexe est-elle adoptée?

Des voix: Avec dissidence.

(L'annexe est adoptée.)

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(L'article est adopté.)

Le président: Le préambule est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le préambule est adopté.)

Les subsides

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: Avec dissidence.

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. de Cotret propose que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

M. de Cotret propose que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

M. le vice-président: Comme il est 18 h 25, la Chambre s'ajourne à 14 heures demain, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 25 mars 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À LA PROSPECTION ET AU DÉVELOPPEMENT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, le gouvernement a mis fin aux subventions accordées en vertu du Programme d'encouragement du secteur pétrolier qu'il déplorait depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a annoncé, à Edmonton, un nouveau programme d'encouragement dans le cadre duquel le gouvernement versera des subventions destinées à stimuler la prospection et le développement dans le secteur pétrolier canadien. Il offre ainsi des subventions de l'ordre de 350 millions de dollars qui doivent susciter des investissements d'environ un milliard de dollars dans la prospection et le développement, et créer quelque 20 000 emplois.

• (1405)

Fait intéressant, la *Petroleum Independant Association* a fait savoir que compte tenu des cotisations à l'assurance-chômage et des dépenses au titre de l'aide sociale et des avantages sociaux, un programme de 350 millions coûtera au gouvernement quelque 60 millions de dollars. S'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement s'est-il montré si timide? Pourquoi n'a-t-il pas instauré un programme susceptible de rapporter des investissements supérieurs à un milliard de dollars dans l'exploration et le développement, étant donné que depuis un an nous en avons perdu pour 5 milliards dans ce domaine? Si le premier ministre de l'Alberta n'avait pas menacé de scinder le parti conservateur au cas où aucune initiative ne serait prise dans ce secteur, je me demande si le gouvernement aurait proposé quoi que ce soit pour venir en aide à l'industrie pétrolière.

* * *

VIA RAIL

LE TRAJET TORONTO-GUELPH-KITCHENER-LONDON

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, la semaine dernière à la Chambre, j'ai laissé savoir combien j'étais insatisfait de VIA Rail et de l'arrogance avec laquelle cette société prend ses décisions. Jusqu'à maintenant, tant ma lettre à M. Hanigan que mes commentaires à la Chambre sont restés sans écho.

En réalité, ce que je demande à VIA Rail est fort simple, et si mes amis libéraux étaient moins tapageurs je pourrais le préciser. Je veux que tout projet de suppression de trains ou de modification d'horaires touchant le trajet Toronto-Guelph-Kitchener-London soit reporté tant qu'on n'en aura pas discuté avec le comité de liaison de Guelph, qui a été créé justement pour régler ce genre de cas. Si VIA Rail ne prend pas l'initiative d'agir en ce sens, je demande au ministre d'intervenir pour veiller à ce que l'on fasse preuve de la politesse la plus élémentaire à l'égard des gens de Guelph.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LE TRAVAIL D'UN MEMBRE DU CONGRÈS DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président j'ai demandé hier au premier ministre (M. Mulroney) s'il approuvait les propos du ministre de l'Environnement (M. McMillan) qui a accusé un membre du Congrès des États-Unis, Gerry Sikorski, de s'être engagé dans des arguties partisanes quand il a critiqué l'attitude canadienne envers le président Reagan. J'espérais que le premier ministre atténuerait le ton des remarques faites par son ministre et, conformément à ses propres discours au sujet des relations canado-américaines, qu'il manifesterait une certaine déférence à l'égard des divergences d'opinions entre amis. Au lieu, le premier ministre a empiré les choses. Il a soit prétendu n'avoir jamais entendu parler de Sikorski auparavant, ce qui est une insulte calculée, ou bien il n'en a effectivement pas entendu parler. Je ne sais pas ce qui devrait nous irriter davantage.

Oui, M. Sikorski n'a pas persuadé de nombreux membres de son parti d'agir pour enrayer les pluies acides, mais il est notoire qu'il est au nombre des rares membres du Congrès des États-Unis qui ont constamment tenté de persuader les démocrates et les républicains de prendre conscience du problème. En l'ignorant ou en feignant de l'ignorer, notre premier ministre manifeste une ignorance crasse qui devrait tous nous embarrasser.

La faute impardonnable de M. Sikorski, aux yeux du premier ministre, est peut-être d'avoir fait une comparaison exacte mais accablante entre le premier ministre et Charlie Brown qui, chaque année, botte le ballon que Lucy tient pour lui. Chaque année, elle le retire et Charlie devient la risée de tous. Le président Reagan tient encore la ballon des pluies acides et le premier ministre a chaussé ses souliers pour botter.

Article 21 du Règlement

L'AGRICULTURE

LES CULTURES SPÉCIALES—L'INCLUSION DANS LE PROGRAMME SPÉCIAL CANADIEN POUR LES GRAINS

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, beaucoup de nos agriculteurs progressistes de l'Ouest sont passés à des cultures moins traditionnelles que celles du blé, des grains de provende et des oléagineux. Les agriculteurs et les entreprises d'exportation ont développé des marchés à tel point que, à l'heure actuelle, environ un million d'acres en Saskatchewan seulement sont réservés à des cultures spéciales, ce qui réduit d'autant la superficie en céréales. Les pois secs, les haricots, les lentilles, la moutarde, les graines d'alpiste et les sous-produits déshydratés de la luzerne constituent les principales cultures spéciales.

Lorsque le programme spécial canadien pour les grains a été lancé, cette année, ces cultures n'ont pas donné droit au paiement. Étant donné qu'il ne s'agit pas de céréales, les groupes agricoles qui étaient chargés du programme devraient revenir sur leur décision et veiller à ce que le paiement soit effectué cette fois-ci à même le solde dû ce printemps.

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LE DÉPÉRISSEMENT DES ÉRABLES—LA DEMANDE DE L'UPA AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, Si des preuves scientifiques certaines et absolues ne sont pas encore disponibles, un nombre sans cesse croissant de chercheurs et de scientifiques, tant Canadiens qu'étrangers, croient à l'instar de l'UPA que les précipitations acides sont à l'origine du phénomène de dépérissement des érables.

Conséquemment, l'UPA demande expressément au gouvernement canadien de s'impliquer et d'intervenir dans ce dossier de façon rapide et énergique et ce, de la façon suivante: négocier un véritable accord bilatéral avec les États-Unis; établir une échéance de travail dans la poursuite de ces négociations ainsi que dans l'application des ententes qui auront été négociées; affecter des équipes de recherche pour trouver des solutions permettant pour le moins de stopper l'évolution du dépérissement des érablières et de la forêt feuillue; et, finalement, indemniser les producteurs pour les pertes et les dommages qu'ils ont actuellement subis, lesquels s'élèvent à plus de 100 millions de dollars.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

ON PROPOSE DE TRANSFORMER LES EXCÉDENTS DE GRAIN EN ÉTHANOL

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, la *Western Canadian Wheat Growers Association* (l'association des céréaliculteurs de l'Ouest) est progressiste, très active et innovatrice. Son analyse de la situation révèle que les producteurs de blé font face à une crise en raison de la perte de marchés outre-mer mais, au lieu de se morfondre, cette association a étudié la possibilité d'utiliser les excédents de blé résultant de la situation et a élaboré un plan de grande portée pour les transformer en éthanol combustible pouvant être mélangé à du méthanol et à de l'essence. L'économie de l'ouest du Canada dépend autant des céréales que du pétrole et du gaz. Cette innovation créerait des emplois, permettrait aux agriculteurs de conserver leurs exploitations, aiderait les éleveurs à nourrir leur bétail grâce à la moulée alimentaire qui est un sous-produit de la fabrication de méthanol et serait même utile à l'industrie pétrolière.

Ce projet a besoin de la direction du gouvernement fédéral. Les raffineurs peuvent aussi aider en reconnaissant que les mélanges à base d'alcool favoriseraient l'économie de la région, contribueraient à assurer la sécurité des approvisionnements en énergie et présentent d'énormes avantages pour l'environnement. Je félicite l'association des céréaliculteurs de l'Ouest. Avec le concours du gouvernement, l'ouest du Canada pourrait se doter d'une nouvelle industrie.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LES DÉLIBÉRATIONS AU COMITÉ PERMANENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, lorsque les Canadiens élisent des représentants pour exprimer leurs inquiétudes à Ottawa, ils le font dans l'espoir que, au moment opportun, tous les partis s'efforceront d'aboutir à des réalisations constructives. En tant que porte-parole du Nouveau parti démocratique sur les questions autochtones, j'ai pensé et je continue de penser que les querelles partisanes et l'esprit de clocher ne servent en rien la cause des Premières nations du Canada.

Hier, on a rappelé ce truisme aux Indiens, aux Inuit et aux Métis du Canada. Dans un immeuble de bureaux anonyme, à huis clos et à l'abri de microphones inquisiteurs, quatre députés ont renié leurs responsabilités envers les peuples autochtones. Dans un vote par appel nominatif, le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann), le député de Timiskaming (M. MacDougall), le député d'Érié (M. Fretz) et le député de Mackenzie (M. Scowen) ont décidé de faire obstruction au rapport du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord en dérogeant aux traditions de ce comité et à l'esprit des réformes McGrath.

Le premier ministre (M. Mulroney) va présider demain la dernière conférence des premiers ministres portant sur les aspirations à l'autonomie des premiers habitants de notre pays. Il va décider avec les 16 autres participants des droits constitutionnels des générations futures. Le Nouveau parti démocratique espère que les gouvernements saisiront l'occasion d'agir équitablement et de mettre fin à de nombreuses années d'injustice. Notre démocratie fait bien piètre figure lorsqu'on ne tient pas compte des conclusions du comité permanent des affaires autochtones.

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

ON PROPOSE DE CONSTRUIRE UNE CENTRALE THERMIQUE À DALHOUSIE (N.-B.)

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, des statistiques récentes viennent de prouver encore une fois que le comté de Restigouche est victime d'un taux de chômage chronique élevé faute de base industrielle dynamique. Vu les licenciements effectués par le CN et deux autres grandes entreprises de ma circonscription, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick devront continuer de collaborer pour créer des emplois plus durables à Restigouche.

A cette fin, j'exhorte le gouvernement de ma province et la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick à construire à Dalhousie une centrale thermique utilisant du carbo-gel. Ce nouveau procédé, mis au point grâce aux subventions généreuses du gouvernement fédéral, fait appel au charbon du Nouveau-Brunswick qu'on mélange à du pétrole du Venezuela, et conviendrait parfaitement pour la deuxième unité à la centrale thermique de Dalhousie.

Nous disposons, à Dalhousie, des installations portuaires nécessaires pour assurer le transport des matières premières ainsi que de la main-d'oeuvre. Nous sommes à proximité des réseaux routiers reliant le Nouveau-Brunswick et le Québec. Le comté de Restigouche a besoin des 200 emplois permanents que ce projet créerait.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

LA TCHÉCHOSLOVAQUIE ET LA ROUMANIE—LA SITUATION DES MINORITÉS HONGROISES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'aimerais porter à l'attention des Canadiens les graves problèmes qu'éprouve une certaine minorité au sein du bloc communiste. La communauté canado-hongroise supplie le gouvernement d'exercer des pressions sur les gouvernements communistes de la Tchéchoslovaquie et de la Roumanie au sujet du sort réservé à la minorité hongroise qui vit dans ces deux pays depuis le morcellement de la Hongrie à l'issue de la Première Guerre mondiale.

Quatre millions de citoyens de race hongroise vivent en Transylvanie et en Slovaquie. Ils sont contraints à renoncer à leur identité nationale, leur langue, leur religion et leur culture. La vague croissante de protestations de cette collectivité s'exprime surtout par l'entremise de la *Hungarian Human Rights Foundation*, association financée par des organismes religieux et communautaires du Canada.

Les Canadiens comprennent parfaitement que l'expression culturelle fait partie intégrante de l'identité humaine. Le parti libéral exhorte le gouvernement à protester vivement auprès de la Roumanie et de la Tchéchoslovaquie pour ces atteintes indéniables aux droits de la personne.

Article 21 du Règlement

* * *

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

LE FINANCEMENT DU PARTI

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, les libéraux se pensent toujours propriétaires du Canada et du Québec. Leurs ténors québécois veulent encore jouer aux petits empereurs de villages.

Le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et le sénateur Rizzuto participent à une forme de chantage auprès des élus municipaux. Le parti libéral est-il si mal en point financièrement qu'il doit utiliser la menace pour renflouer son déficit?

Les élus municipaux de la circonscription de Saint-Jean ont reçu, le 23 février 1987 . . .

• (1415)

[*Traduction*]

M. le Président: A l'ordre. Le député pourrait repenser sa déclaration et en discuter avec le Président. Il pourra la poser demain.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES MARBRES D'ELGIN—ON DEMANDE QU'ILS SOIENT RETOURNÉS À ATHÈNES

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, les Canadiens se joignent aujourd'hui aux Grecs du monde entier pour célébrer la fête nationale grecque. En effet, c'est le 25 mars 1821 que débuta le soulèvement qui permit aux Grecs de se libérer huit ans plus tard de la domination turque. Les hommes et les femmss grecs ont dû affronter une répression brutale pour conquérir leur liberté. En les saluant, nous nous rappelons le courage des autres peuples du monde entier qui vivent encore sous une domination étrangère et qui continuent à lutter pour leur liberté. Nous nous rappelons aujourd'hui surtout le peuple de Chypre où nos troupes gardent la fragile ligne verte qui délimite la zone occupée par l'armée turque.

Il reste des séquelles de la période de la domination turque en Grèce qui préoccupent particulièrement les Canadiens et les autres membres du Commonwealth. Je veux parler des prétendus marbres d'Elgin qu'on a enlevés du Parthénon pour les amener à Londres. Tous les gens civilisés doivent dénoncer cet acte de terrorisme culturel et demander qu'on répare le tort causé en ramenant cette magnifique oeuvre d'art chez elle, à Athènes.

Le décès d'Alexander Small

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

ON APPUIE LES POLITIQUES ET LES MESURES GOUVERNEMENTALES

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, depuis quelques semaines, l'opposition n'a pas parlé de politique scientifique, ce qui est étrange. Je ne me suis pas privé de critiquer les politiques gouvernementales lorsque je le jugeais nécessaire mais il faut savoir être juste et faire aussi des éloges lorsque des progrès importants sont réalisés, ce qui est le cas.

Premièrement, le premier ministre (M. Mulroney) a institué et préside maintenant le Conseil consultatif national sur la science et la technologie. Deuxièmement, d'après les prévisions budgétaires déposées dernièrement, le ministre d'État à la Science et à la Technologie (M. Oberle) et les conseils de recherche reçoivent beaucoup plus de crédits. Troisièmement, le ministre a négocié une entente vraiment historique avec les provinces pour coordonner la politique scientifique nationale. Hier, il nous a exposé l'orientation générale de la stratégie fédérale de promotion du développement scientifique et technologique au Canada. Et ce n'est pas tout. La situation n'est pas parfaite, mais la Chambre devrait féliciter le premier ministre, le ministre et le gouvernement pour les progrès marquants réalisés depuis quelques mois en faisant de la politique scientifique et technologique une des principales priorités nationales.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LE RÔLE DU MINISTRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le problème de 17 immigrants venant du Liban a été soulevé en cette Chambre par mon collègue de York-Ouest (M. Marchi). Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a manqué une belle occasion de faire preuve de compassion en se servant de ses pouvoirs discrétionnaires pour alléger les souffrances de ces 17 personnes.

Un ministre de l'Immigration devrait savoir ce qu'est la valeur d'une vie humaine. C'est l'essentiel de son travail que de voir à préserver la dignité des hommes et des femmes qui espèrent trouver au Canada une terre d'asile.

Or, que fait-il? Il se sert du rempart qu'offre la paperasserie pour justifier ses actions et ses décisions. Le fait que 17 personnes désespérées et sans aide soient trimbalées d'un pays à un autre, d'un aéroport à un autre, ne l'émeut pas du tout.

Au lieu de se montrer intransigeant et inflexible, le ministre devrait contacter l'ambassade canadienne à Damas afin de trouver un refuge temporaire à ces personnes et ce, en attendant que les fonctionnaires aient le temps nécessaire pour régler toutes les paperasseries.

De plus, puisque certains de ces immigrants ont des parents qui les attendent au pays, et dans ma circonscription aussi, le ministre devrait utiliser son pouvoir discrétionnaire dans ce cas pour réunir au plus tôt les familles en cause, mettant fin à leurs tourments et à leurs inquiétudes.

* * *

[*Traduction*]

LE DÉCÈS D'ALEXANDER SMALL

HOMMAGE À UN ANCIEN HAUT FONCTIONNAIRE DE LA CHAMBRE ET À UN ANCIEN COMBATTANT VALEUREUX

M. le Président: Les députés voudront bien écouter la déclaration que j'ai le triste devoir de leur adresser. Je demande leur attention.

Les députés savent sûrement que M. Alexander Small, un ancien haut fonctionnaire de la Chambre, est décédé le samedi 21 mars. Ils conviendront qu'il s'impose que je rende hommage à M. Small pour ses services antérieurs et que j'exprime à sa famille, au nom de la Chambre, nos plus sincères condoléances.

Alex Small est entré au service de la Chambre des communes en 1952 comme greffier de comité. Il a été constamment promu à des fonctions supérieures, jusqu'à ce qu'il devienne chef adjoint des Journaux anglais en 1958 et chef des Journaux en 1961. En 1964, dans le cadre d'une réorganisation administrative de la Chambre des communes, il a été nommé directeur des Services législatifs et troisième greffier adjoint. En 1969, il a été promu deuxième greffier adjoint, poste qu'il a conservé jusqu'à sa retraite, en 1982.

• (1420)

Alex a rempli les fonctions de greffier au Bureau pendant une grande partie de sa carrière et son visage était devenu familier à ceux d'entre nous qui sont encore à la Chambre.

Alex Small s'est aussi distingué dans l'Aviation royale du Canada et il a été fait prisonnier par l'ennemi la dernière année de la guerre.

Sa mort survient après une lutte courageuse contre le cancer. Ses amis et tous ceux qui l'ont connu le regretteront profondément.

Au nom des députés des Communes, je transmettrai une copie de ce message à sa famille.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE PROJET DE LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES BREVETS—LE RAPPORT DES ÉTATS-UNIS SUR LES OBSTACLES AU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, même si je pensais avoir vu tout à l'heure le ministre de la Consommation et des Corporations, étant donné qu'il est absent, je vais poser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je constate que nous l'avons forcé à se montrer, monsieur le Président.

Le ministre a toujours déclaré à la Chambre qu'il ne céderait jamais aux pressions des États-Unis en modifiant notre loi à l'égard du prix des médicaments. Le ministre peut-il confirmer qu'aux pages 54 et 55 du rapport officiel de 1986 des États-Unis sur les obstacles au commerce extérieur, dont j'ai cité des extraits à la Chambre des communes au cours du débat sur le libre-échange, il est dit que les «pratiques canadiennes entraînent, chaque année, un manque à gagner important pour les intérêts pharmaceutiques américains. Les États-Unis continuent à faire valoir leurs préoccupations aux instances supérieures du gouvernement et exhortent le gouvernement à modifier rapidement la loi».

Pourquoi le ministre et ses collègues ont-ils cédé à ces pressions américaines au sujet du prix des médicaments, aux dépens des personnes âgées, des pauvres et de ceux qui doivent prendre des médicaments quotidiennement?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, le gouvernement américain n'a jamais communiqué avec moi. La ministre du Commerce extérieur ne m'a jamais dit que cette question serait négociée dans le cadre des pourparlers commerciaux. Nous présentons ce projet de loi parce que c'est une bonne chose pour le Canada. Il produira de nouveaux projets de recherche et de développement d'une valeur de 1,4 milliard de dollars, au moins 3 000 emplois et de meilleurs soins médicaux pour les Canadiens. C'est une bonne mesure pour les citoyens. Les députés de l'opposition sont les seuls à se soucier de ce que les Américains en pensent.

LES INSTANCES FAITES À L'AMBASSADEUR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre peut-il confirmer que M. Edmund J. Pratt, le président du comité consultatif du président Reagan, sur le commerce, a fait personnellement des instances à l'ambassadeur du Canada aux États-Unis pour nous convaincre de modifier notre loi à l'égard du prix des médicaments? Le ministre peut-il également confirmer que ce même M. Pratt est le président de la société Pfizer, l'un des plus grands laboratoires pharmaceutiques au monde? Comment le ministre peut-il céder devant ce genre de pressions aux dépens des Canadiens?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'étais au courant de ces accusations. Notre ambassadeur aux États-Unis se souvient d'avoir eu une conversation entièrement différente.

Le chef de l'opposition peut-il confirmer que lorsqu'il était président des laboratoires Sandoz, une compagnie pharmaceutique établie en Suisse, il s'est, selon le président d'une autre compagnie suisse, Ciba-Geigy, opposé à de nombreuses reprises au permis obligatoire et aux torts qu'il causait à l'industrie pharmaceutique canadienne?

Des voix: C'est une honte!

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je ne nie pas cette nomination, mais je n'ai jamais rien déclaré de tel, étant donné que j'ai présenté ce projet de loi à la Chambre des communes en 1969.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION AMÉRICAINE DES PRODUCTEURS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES GÉNÉRIQUES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'ai en main une déclaration sous serment de M. William Haddad, président de l'Association américaine des producteurs de produits pharmaceutiques génériques, qui dit entre autres choses, que le 10 septembre 1986, «l'ambassadeur», il s'agit du nôtre, «a déclaré que M. Pratt s'est fortement opposé à la législation canadienne sur les produits pharmaceutiques et a placé ce sujet au premier rang des demandes américaines au Canada, mais qu'il n'était pas clair s'il parlait au nom de Pfizer ou au nom du gouvernement américain».

• (1425)

J'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Puisque l'ambassade a reçu copie de cette déclaration il y a 48 heures, il doit en être au courant. Peut-il confirmer que d'intenses pressions ont été exercées sur le gouvernement canadien, par des gens de niveau élevé, pour l'amener à modifier ses lois, ce que notre gouvernement a fait?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne confirmerai rien de tel, car c'est faux.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations, concerne une question qu'on lui a posée au sujet du prix des médicaments et de la Loi sur les brevets. Le 19 novembre 1986, comme en témoigne la page 1320 du hansard, le ministre a déclaré:

> Je n'ai reçu d'instances de personne des États-Unis, monsieur le Président, que ce soit par le bureau du commerce ou par celui des affaires extérieures ou autrement.

Or, cette déclaration sous serment montre clairement que l'ambassadeur du Canada a jugé que le gouvernement canadien faisait l'objet d'énormes pressions de la part du gouvernement américain. Le ministre pourrait-il concilier ces deux déclarations contradictoires et nous confirmer que le gouvernement canadien a fait l'objet de pressions intenses de la part des sociétés multinationales?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient juste d'opposer un démenti et il a déclaré que cette déclaration sous serment n'était pas vraie. Cependant, pour ce qui est des pressions, il y a notamment celles que le député de Sudbury et certains autres de ses collègues exercent. Le député de Sudbury a déclaré dans une revue pharmaceutique canadienne:

> Je suis peut-être un hérétique parmi les libéraux du pays . . . mais il se trouve que je crois dans les droits à la propriété intellectuelle, et à mon avis, on est allé un peu trop loin dans une direction dans la Loi sur les brevets de 1969.

C'est le type de pressions auxquelles nous devons faire face. On est allé trop loin dans ces modifications.

Questions orales

ON DEMANDE LE RETRAIT DE LA MESURE MODIFICATIVE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, quand le ministre va-t-il enfin protéger les personnes âgées plutôt que les sociétés multinationales? Il n'est pas sans savoir que le prix des médicaments va augmenter de façon marquée au Canada. Est-il disposé à retirer cette mesure injuste étant donné les preuves qui ont été soumises par déclaration sous serment et qui prouvent sans l'ombre d'un doute que les multinationales ont fait du lobbying et qu'on a exercé des pressions indues sur le gouvernement canadien? Ne veut-il pas prendre cette mesure?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai en main une lettre que l'un de mes collègues a reçue de la part d'un médecin de trente-cinq ans, père de deux enfants, qui souffre, on vient de le découvrir, de leucémie. Voici ce qu'il a écrit:

> . . . Je vous en prie, ne vous opposez pas à la nouvelle Loi sur les brevets pour des raisons politiques qui auront tôt fait d'être oubliées et pour retenir l'attention des médias.
>
> Rappelez-vous que s'opposer à ce projet de loi, c'est enlever tout espoir aux patients comme moi qu'on découvrira un nouveau traitement et de nouveaux remèdes pour leurs maladies . . . Je vous en prie, donnez-nous l'espoir de nouveaux médicaments . . .

Des voix: Asseyez-vous.

M. Andre: J'écoute cette personne.

M. le Président: A l'ordre! La parole est au député de Kenora—Rainy River.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, après plus de cinq ans de négociations, de réunions innombrables et de promesses à la tonne, le premier ministre va présider demain la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones. Pour faire écho aux centaines de milliers de voix autochtones du Canada, est-ce que le ministre de la Justice va nous dire quelle réussite le gouvernement estime possible d'attendre de ces pourparlers si le gouvernement n'est pas disposé à modifier sa position, qui veut que le droit à l'autonomie politique est un droit octroyé plutôt qu'un droit propre?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir posé la question, qui est tout à fait opportune à la veille des plus importantes réunions entre chefs autochtones et chefs de gouvernements du pays. Je dois dire cependant que la prémisse de sa question n'est pas exacte. Le fait est que ce n'est pas l'État fédéral qui fait preuve d'inflexibilité dans les positions qu'il a présentées au sujet de l'amendement constitutionnel. Nous faisons preuve d'initiative, et suivant des observateurs indépendants et impartiaux, il est reconnu que le premier ministre fait plus que n'importe lequel de ses prédécesseurs, en faisant avancer le débat vers une solution positive dans l'intérêt des populations autochtones. Nous abordons ces discussions avec la détermination de faire tout ce que nous pourrons pour réaliser l'amendement dans le délai fixé par la constitution, dans l'intérêt des populations autochtones et je dirai même dans celui de tous les Canadiens.

M. Parry: Si le ministre de la Justice pense vraiment que ce message ne va pas être contesté, il a intérêt à acheter du temps d'antenne.

L'AUTONOMIE POLITIQUE—LA RECONNAISSANCE DU DROIT INHÉRENT DES AUTOCHTONES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, le ministre sait que les populations autochtones du pays veulent faire reconnaître leur droit propre à l'autonomie politique. Est-ce que le gouvernement est décidé à sacrifier ces pourparlers sur l'autel légaliste du droit octroyé, bien que nos populations autochtones n'aient jamais renoncé par traité ou autrement à leur droit à l'autonomie politique?

• (1430)

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, j'espère que le député et son parti ne vont pas se montrer partisans sur une question qui à mon avis doit transcender l'esprit de parti. J'estime que c'est beaucoup trop important pour essayer d'en tirer de faciles avantages politiques. Je réponds au député que lorsqu'il fait ces affirmations au sujet des positions présentées, il devrait tenir compte de ce que nous travaillons sans répit—le premier ministre a placé le dossier très haut dans l'ordre des priorités—pour obtenir la reconnaissance explicite du droit à l'autonomie politique, et nous voulons trouver un libellé qui agrée à tous les intervenants.

Je rappellerai au député que cela nécessite la collaboration des gouvernements provinciaux. Il faut sept provinces, représentant 50 p. 100 de la population du pays, pour modifier la constitution. Je dis au député qu'il devrait approcher certains de ses amis politiques pour leur dire ce qu'il pense de la question et leur demander de se montrer un peu plus souples sur ce point.

M. Parry: Nous allons bientôt voir de quel côté vont se trouver les amis politiques qui laissent à désirer sur cette question.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFÉRENCE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, si le premier ministre s'est si fermement engagé à trouver une formule que tous peuvent accepter, le ministre de la Justice dira-t-il à la Chambre pourquoi, d'après son télex, la première partie de la conférence ne portera pas sur une formulation ni sur des propositions précises? Comment pouvons-nous obtenir une modification constitutionnelle au Canada sans en avoir précisé les termes?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, en posant cette question le député révèle qu'il ne sait pas quelles seront les questions étudiées à cette réunion. Le télex est clair. Si le député était équitable, il saurait qu'il est dit dans le télex que nous nous inspirerons de la troisième ébauche modifiée de la Nouvelle-Écosse ou que nous proposerons qu'elle serve de base aux discussions et de point de départ pour toutes les questions qu'il faudra aborder à cette conférence. Il y a donc un document précis et les autres participants formuleront leurs recommandations.

Permettez-moi d'ajouter que j'espère qu'on fera preuve de souplesse. J'espère que les autres gouvernements ainsi que les autochtones suivront l'exemple du gouvernement fédéral qui a donné le ton, qui est résolu à travailler pour en arriver à une entente et qui est disposé à être souple pour y parvenir.

LES DROITS CONDITIONNELS À UNE ENTENTE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Justice. Peut-il expliquer à la Chambre, aux peuples autochtones du Canada et aux citoyens canadiens pourquoi son gouvernement a décidé qu'un droit ancestral doit dépendre de la conclusion d'accords, alors que dans d'autres secteurs, comme les droits des femmes et les droits linguistigues, nous n'avons jamais insisté pour qu'ils dépendent de la négociation et de la signature d'accords avec le gouvernement. Pourquoi, monsieur le Président, traite-t-on les autochtones de façon si différente lorsqu'ils veulent faire reconnaître leurs droits?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, encore une fois je pense que le député essaie de catégoriser la position avancée par le gouvernement fédéral. S'il voulait réfléchir à la position qu'adoptent les gouvernements libéraux dans le pays, il y trouvera peut-être cette condition, mais il ne peut pas faire ce reproche au gouvernement fédéral. Ce que nous disons, c'est que nous voulons reconnaître un droit explicite. Nous voulons que le droit à l'autonomie politique fasse partie intégrante de la Confédération canadienne. J'espère que le député partage ce principe fondamental sur lequel reposent ces discussions. En effet, il ressort d'un récent sondage que la plupart des Canadiens sont d'avis que les modalités de l'autonomie politique doivent être déterminées par des accords négociés. C'est conforme à la tradition canadienne. C'est la bonne façon de procéder pour en arriver à l'autonomie politique.

Nous reconnaissons le droit à l'autonomie politique et nous sommes prêts à la reconnaître formellement et clairement dans la constitution. Nous voulons inclure dans l'accord une clause de non-dérogation en vertu de laquelle aucune des dispositions de l'accord ne portera atteinte de quelque façon que ce soit aux droits dont jouissent les autochtones en vertu de notre constitution. Voilà notre position. Je voudrais connaître celle des libéraux.

LE DROIT INHÉRENT À L'AUTONOMIE POLITIQUE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je veux demander au ministre de la Justice s'il est prêt à réexaminer attentivement la position actuelle du gouvernement fédéral et à suivre l'exemple proposé par le chef de l'opposition officielle dans sa motion de vendredi dernier, en déclarant à la conférence de demain que le droit à l'autonomie politique est un droit à la fois naturel et inaliénable? Le ministre va-t-il le faire?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, le député, je le sais, porte depuis longtemps un vif intérêt à cette question, ce dont je le félicite. Il s'est occupé de près des questions touchant les autochtones. Je tiens à lui dire en toute déférence que j'ai beaucoup de mal à comprendre la position prise par le chef de son parti pendant le débat de la semaine dernière. Je ne vois vraiment pas ce que nous pouvons faire d'autre dans un document constitutionnel et je rappelle à nouveau au député que dans ce domaine, le gouvernement fédéral ne peut pas agir unilatéralement. Nous devons obtenir l'appui de sept provinces qui représentent 50 p. 100 de la population du pays en vue de . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Faites preuve d'initiative.

M. Hnatyshyn: Nous voulons être sûrs de créer des bases solides sur lesquelles pourront s'appuyer les peuples autochtones. Nous formulons des propositions conformes à tous les critères des demandes présentées par les autochtones, tout en tenant compte du fait que nous préférons agir au moyen de règlements négociés. J'espère que le député nous soutiendra dans nos efforts.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA LOI SUR LES BREVETS—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme il le sait, depuis 1969, quand le Canada a modifié les dispositions de sa Loi sur les brevets relativement aux produits pharmaceutiques, quatre grandes études ont examiné la politique du Canada à cet égard et elles ont toutes conclu que cette politique était utile au Canada. Compte tenu de ces nouvelles preuves, le ministre peut-il maintenant se lever et dire aux Canadiens que le gouvernement veut maintenant modifier cette politique uniquement à cause des pressions exercées par l'industrie des États-Unis et le président Ronald Reagan?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, si le député avait participé aux délibérations du comité au sujet de ce projet de loi, et soit dit en passant, la Chambre a déjà approuvé le principe de cette mesure, il aurait vu les études et l'examen de ces dispositions et, s'il avait gardé l'esprit ouvert, il saurait que ce projet de loi procurera des avantages nets énormes au Canada. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le Nouveau parti démocratique s'oppose à ce qu'il y ait plus de recherche dans le très important secteur des soins de santé au Canada. Pourquoi les néo-démocrates insistent-ils pour laisser les autres pays du monde faire cette recherche et pour empêcher le Canada de s'intéresser à ce domaine important, ce qui enlève leurs espoirs à des gens comme le jeune malade atteint de leucémie dont nous avons déjà parlé?

M. Young: Monsieur le Président, cette esbroufe ne convainc que le ministre et ses propres collègues conservateurs, pas les autres Canadiens.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU PROJET DE LOI MODIFICATIF

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, le ministre dira-t-il maintenant la vérité aux Canadiens et, au lieu d'essayer d'établir si c'est le gouvernement antérieur ou le gouvernement actuel qui a été le plus déterminé à modifier la politique du Canada à cet égard, dira-t-il maintenant simplement aux Canadiens qu'il est prêt à protéger leurs intérêts et à retirer cette mesure?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, nous protégeons justement les intérêts des Canadiens face aux accusations hystériques et trompeuses du Nouveau parti démocratique au sujet des conséquences de cette mesure pour les consommateurs, à leurs interprétations fausses et aux supposées analyses financières que les prétendus auteurs nient eux-mêmes avoir faites. Nous tenons à protéger les intérêts des Canadiens face à tout cela parce que cette mesure est bonne pour le Canada et les Canadiens raisonnables le savent.

* * *

• (1440)

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LA RENCONTRE PRÉVUE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DE L'*AFRICAN NATIONAL CONGRESS*

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle a trait aux communications avec le gouvernement d'Afrique du Sud. Il y a quelques semaines, le premier ministre s'est rendu dans plusieurs pays de la ligne de front. Hier, j'ai lu un rapport selon lequel il allait peut-être rencontrer ici à Ottawa un important porte-parole du Congrès national africain. Compte tenu des efforts soutenus que nous déployons en vue de mettre un terme à l'apartheid, le secrétaire d'État peut-il nous donner l'assurance qu'un dialogue constructif se poursuit toujours avec le président Botha et le gouvernement d'Afrique du Sud? Lui ou le premier ministre ont-ils l'intention de se rendre en Afrique du Sud cette année ou l'an prochain?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à l'heure actuelle, ni moi, ni le premier ministre n'avons l'intention de faire un tel voyage. Cependant, si une telle visite pouvait contribuer à mettre fin à l'apartheid, je serais certainement disposé à l'entreprendre. Le premier ministre et moi-même allons tous deux rencontrer M. Oliver Tambo, président du Congrès national africain, lorsqu'il sera ici au cours des prochaines semaines.

Quant aux relations avec l'Afrique du Sud, des ambassadeurs sont en poste dans les deux pays. En dépit de la modestie qui me caractérise, j'attire l'attention du député sur un discours que j'ai prononcé à Montréal l'autre jour et au cours duquel j'ai déclaré ce qui suit:

> . . . nous devons tous chercher des moyens de maintenir la possibilité de dialogue entre toutes les parties en présence en Afrique du Sud—entre les Noirs et Botha, entre Buthelezi et Tambo, entre Mandela et les Afrikaners. Nous ne pourrions faire pire que de réussir à faire changer d'optique le gouvernement Botha sans lui avoir ménagé les moyens d'opérer les changements qui s'imposeront.

Des voix: Bravo!

* * *

L'IMMIGRATION

LES RÉFUGIÉS PORTUGAIS—LES ALLÉGATIONS CONCERNANT DES AGENTS ET DES EXPERTS-CONSEILS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et concerne les révélations voulant que des agents de l'Immigration canadienne au Portugal aient trempé avec des experts-conseils peu scrupuleux dans une vaste escroquerie touchant l'immigration. Nous avons une politique malencontreuse en matière d'immigration, un programme paralysé par la confusion, et maintenant des allégations voulant que des agents des visas aient vendu des visas pour 4 000 $.

Étant donné que, en mai dernier, j'ai pressé le ministre de mener une enquête approfondie et de prendre des mesures contre la clique d'experts-conseils peu scrupuleux qui organisaient la migration de réfugiés portugais, je voudrais que le ministre nous dise pourquoi le gouvernement n'a pas pris cette affaire au sérieux. Pourquoi la GRC n'a-t-elle pas porté d'accusations ni intenté des poursuites après toute une année d'enquête? Pourquoi le gouvernement a-t-il ordonné ce matin une autre enquête de la GRC alors qu'il y en a déjà une en cours? Les Canadiens veulent de l'action, non de fausses justifications.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, quand même que le député de York-Ouest me demanderait pour quelle raison la Gendarmerie royale du Canada n'a pas effectué de poursuite, il posera la question à la Gendarmerie royale du Canada. Je peux lui dire aujourd'hui que j'ai effectivement été avisé lundi soir de ce à quoi le député se réfère. J'ai demandé effectivement à la Gendarmerie royale du Canada de faire une enquête totale sur la question et je pense qu'il ne siérait pas actuellement de commenter puisque nous sommes sous investigation.

[*Traduction*]

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE SUR LE MINISTÈRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le dossier de l'immigration, qui a déjà fait la fierté du ministère, est devenu un scandale national, au grand regret des Canadiens. Je redemande au ministre de nous dire pourquoi son gouvernement n'a rien fait contre la clique de faux experts-conseils lorsque notre parti et nous avons porté l'affaire à son attention il y a au moins un an, au lieu de les laisser libres de se tourner maintenant vers d'autres pays comme le Brésil. Le ministre est-il disposé à ordonner une enquête publique approfondie de tout le ministère de l'Immigration de sorte que nous puissions régler cette affaire une fois pour toutes et regagner la confiance des Canadiens?

Des voix: Bravo!

Questions orales

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député a droit à son évaluation sur le ministère de l'Immigration ainsi que sur le personnel qui y travaille mais, jusqu'à nouvel ordre, je considère que le personnel qui travaille au ministère de l'Immigration est un personnel compétent.

Quant à la question soulevée par le député concernant encore une fois des allégations, j'ai dit tantôt que cela faisait l'objet d'une investigation et je pense que la Gendarmerie royale du Canada a la capacité et la compétence pour évaluer les cas. Et, selon les recommandations, nous agirons en conséquence.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES INDIENNES

LES REVENDICATIONS TERRITORIALES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE—LE FINANCEMENT DE POURSUITES DEVANT LA COUR FÉDÉRALE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre de la Justice a trait au différend qui oppose le ministre des Pêches et des Océans et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien devant la Cour fédérale du Canada. Puisque le Canada a approuvé il y a trois mois à peine une politique autorisant la négociation de revendications territoriales complètes en Colombie-Britannique, le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi le ministère de la Justice et le ministre des Affaires indiennes appuient et financent la position du Conseil tribal Nishga et du gouvernement du Canada devant la Cour fédérale, alors que le ministre des Pêches a approuvé en même temps le financement jusqu'à concurrence de 100 000 $ des poursuites intentées par les plaignants qui désirent dépouiller le gouvernement fédéral de son pouvoir de négocier un accord constitutionnel?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Sauf erreur, monsieur le Président, le député agit en qualité de critique de son parti dans le domaine de la justice, bien que ce soit d'habitude le rôle du député de Burnaby qui, je le vois, respire de nouveau librement à la Chambre. Nous nous réjouissons de son retour.

En ce qui a trait à la position avancée, je tiens à dire au député que, naturellement, nous nous occupons du ministère de la Justice qui, en fait, assume les dépenses de la partie fédérale. En fait, d'autres ministères vont recevoir et examiner des demandes de financement. Je sais que le député est favorable à l'idée d'aider financièrement la partie autochtone dans ce litige. Chaque ministère va examiner des intérêts particuliers et déterminer s'il y a lieu d'aider financièrement les parties qui désirent saisir les tribunaux de questions constitutionnelles importantes. Voilà l'explication toute simple.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, le fait est que les pêcheurs et les Amérindiens de la Colombie-Britannique sont utilisés comme otages dans un différend opposant deux ministres. Le ministre de la Justice peut-il dire à la Chambre si la décision adoptée par le Cabinet en décembre 1986 de négocier les revendications territoriales globales en Colombie-Britannique tient toujours? Si oui, pourquoi le gouvernement du Canada paie-t-il les frais des plaignants, du ministère de la Justice et des défenseurs dans cette cause portée devant la Cour fédérale? Pourquoi le gouvernement ne règle-t-il pas la question au Cabinet ou à la table des négociations plutôt que de la traîner devant les tribunaux, ce qui nous coûte des millions de dollars?

Des voix: Bravo!

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si un jour le député est poursuivi en justice et décide de ne pas présenter de défense, il comprendra notre position. Ce n'est pas nous qui avons entamé les poursuites. Le fait est que nous avons été entraînés dans ce litige où nous sommes les défenseurs.

M. Fulton: Mais vous payez tous les frais.

M. Hnatyshyn: Nous nous occupons de l'affaire. Je ne peux parler que pour mon ministère. Nous cherchons à régler ces importantes questions en exposant la position du gouvernement fédéral à l'égard des revendications parce que nous avons été placés dans cette situation par la partie qui a entamé les poursuites, la province de Colombie-Britannique. C'est ce que nous faisons. Le député a approuvé la position prise par le gouvernement fédéral dans le dossier qui à mon avis est raisonnable. Nous agissons ainsi pour que la question soit tranchée par les tribunaux. Nous préférerions un règlement politique négocié. Je le répète et je l'ai déjà dit à un certain nombre de reprises au député. Je sais qu'il admettra que c'est la meilleure façon de procéder.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS—LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Le 19 novembre dernier, j'ai demandé au ministre si durant les négociations sur le libre-échange ou par un autre canal diplomatique, le gouvernement américain avait négocié la Loi sur les brevets ou fait des démarches pour la faire modifier: le ministre l'a nié catégoriquement. M. Haddad, président de l'association de l'industrie des médicaments génériques des États-Unis, vient de faire une déclaration sous serment qui permet de croire que le ministre a perdu la mémoire depuis plusieurs mois.

Connaissant les faits révélés dans cette déclaration sous serment, le ministre est-il toujours prêt à dire qu'aucun représentant ou conseiller du gouvernement des États-Unis n'a fait de démarches à aucun moment et d'aucune façon auprès du gouvernement au sujet de la Loi sur les brevets surtout après que l'ambassadeur Gotlieb a déclaré que M. Pratt a participé directement aux négociations et aux discussions sur le libre-échange et que la question des médicaments y a été soulevée? Est-il encore prêt à s'en tenir à ce qu'il a dit le 19 novembre?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur le Président. Le gouvernement précédent, dont le député faisait partie, a publié en 1983 un document qui affirmait que la Loi sur les brevets devait être modifiée en ce qui concerne les médicaments parce qu'elle faisait du tort au Canada. Il s'est contenté de cette déclaration. Nous sommes passés à l'action parce que nous pensons, comme le gouvernement libéral précédent, qu'on est allé trop loin en 1969 en modifiant la Loi sur les brevets. Nous avons mis en place des modifications qui protègent les consommateurs et qui bénéficient énormément aux Canadiens. C'est pour cela que nous modifions la loi. Peu importe ce que disent M. Haddad et M. Pratt ou n'importe qui d'autre. Nous modifions la loi parce que c'est bon pour le Canada.

L'OPPORTUNITÉ DE FAIRE COMPARAÎTRE L'AMBASSADEUR DU CANADA DEVANT LE COMITÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je vais peut-être poser ma question supplémentaire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Étant donné la grande divergence qui existe entre ce que persiste à affirmer le ministre et la déclaration sous serment du président de l'Association de l'industrie des médicaments génériques, le secrétaire d'État est-il disposé à autoriser l'ambassadeur Gotlieb à comparaître devant le comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur pour témoigner sur les réunions qui ont eu lieu entre les responsables canadiens et américains à propos de la Loi sur les brevets, en vue de déterminer si M. Pratt, agissant en sa qualité de principal conseiller commercial du président des États-Unis, a effectivement exercé des pressions indues?

• (1450)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si le député était un novice arrivant ici en droite ligne de son village, une question de ce genre pourrait être considérée comme étant simplement naïve. Cependant, le député est un ancien ministre d'État. Il sait que sa question est absurde. Il sait qu'à tous . . .

M. Axworthy: Vous avez peur, Clark, de comparaître devant le comité. Vous vous dégonflez.

M. Clark (Yellowhead): Ce monsieur m'accuse de manquer de courage, lui qui ne peut même pas appuyer son chef sur une seule de 15 questions.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: De quoi avez-vous peur?

M. Clark (Yellowhead): Il ne me fait pas peur à moi mais, bon sang, qu'est-ce qu'il fait trembler son chef.

L'ÉNERGIE

L'ANNONCE DU PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À LA PROSPECTION ET AU DÉVELOPPEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je pose ma question au vice-premier ministre. Elle porte sur la déclaration faite aujourd'hui, à Edmonton, par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Que le vice-premier ministre sache que, de façon générale, je considère que ce sont des mesures avantageuses pour les petites sociétés pétrolières. Pourquoi le gouvernement a-t-il donc tant tardé à annoncer le programme? Pourquoi y a-t-il eu tant de chamailleries? Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas servi de notre proposition qui visait à réserver les recettes de la taxe de 1c. le litre sur l'essence, soit environ 450 millions de dollars, pour subventionner les petites entreprises pétrolières? L'aide aurait été plus considérable et meilleure.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais gré au député de son appui pour les initiatives annoncées. Nous croyons qu'elles contribueront dans une large mesure à intensifier la prospection et le développement, à réveiller l'activité dans le domaine énergétique et, le plus important de tout, à créer entre 10 000 et 15 000 emplois directs et probablement 10 000 emplois indirects. Nous prévoyons le forage de quelque 2 000 puits.

La politique a été mise au point en étroite collaboration avec l'industrie. Nous croyons que l'industrie aussi bien que les provinces productrices seront très favorables à ces initiatives. Pour ce qui est du prétendu retard dont parle le député, je lui rappelle que le gouvernement a agi de façon décisive dans le domaine énergétique dès son arrivée au pouvoir, que l'Accord de l'Ouest a été signé au début de 1985, sans parler des autres importantes mesures comme celle concernant l'impôt sur les revenus pétroliers. Par-dessus tout, ce sont les programmes économiques du ministre des Finances et du premier ministre qui ont ramené les taux d'intérêt à leur niveau le plus bas depuis 15 ans. Ce sera un excellent complément à l'initiative annoncée ce matin.

LES INITIATIVES DU GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je signale au vice-premier ministre que le secteur énergétique et l'économie de l'Alberta sont dans une situation très précaire. Maintenant que nous avons une deuxième série de subventions visant à encourager le secteur énergétique, le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le gouvernement nous donne une politique énergétique au compte-gouttes? Selon certaines rumeurs, il paraît que ce pourrait être tout, qu'il pourrait s'agir de la dernière initiative. Le gouvernement prendra-t-il d'autres initiatives ou est-ce la dernière? Quand le gouvernement nous proposera-t-il une politique énergétique cohérente, digne de ce nom, au lieu de nous la servir par petits morceaux?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les députés de ce côté-ci de la Chambre savent que le député était un partisan acharné du PEN. Nous ne partageons pas son opinion. Au cours de la dernière campagne électorale, nous avons choisi la suppression du PEN comme plate-forme et nous avons tenu promesse. Nous avons signé l'Accord de l'Ouest, qui a été très bien accueilli. C'est notre politique de base. En fait, lorsque le prix du pétrole a diminué brutalement, le gouvernement est intervenu, comme le sait le député. C'était la toute dernière réaction. La province a réagi. Le secteur a réagi. Nous espérons que le député réagira en faisant preuve de coopération et en veillant à ce que le projet de loi soit adopté sans trop tarder.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'EMPLOI DU FONDS LAPRADE

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le ministre a démenti ce que M. Mackay du MEIR a déclaré au Comité de recherche et de technologie du 18 mars, à savoir qu'il ne peut savoir pour l'instant à quel degré les 40 millions de dollars provenant du Fonds Laprade et Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie, seraient spécifiquement indentifiés à ces régions ou à des régions immédiatement adjacentes.

Y a-t-il possibilité, monsieur le président, qu'une partie du Fonds Laprade sorte de notre région pour aller à une ou des régions immédiatement adjacentes à la nôtre? Qui dit la vérité? Vous ou M. Mackay?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Je peux rassurer mon collègue, monsieur le Président. Aucune partie du Fonds Laprade ne sera destinée à d'autres régions que celle pour laquelle le Fonds Laprade doit répondre. Je voudrais également rassurer mon collègue en lui disant que si le Fonds Laprade est également mis de l'avant et s'il y a des critères d'emplois permanents, contrairement aux emplois temporaires qui étaient originalement créés par l'ancien Fonds Laprade, c'est justement parce que nous avons une députation régionale qui s'assure de l'intérêt des travailleurs de la région.

LA NÉCESSITÉ DE CONSACRER SUFFISAMMENT DE FONDS AUX OBJECTIFS

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur le Président. Je voudrais dire au ministre que j'ai dit que j'étais pour être le chien de garde du Fonds Laprade, et j'ai l'intention de jouer mon rôle jusqu'au bout.

Monsieur le Président, je ne peux qu'encourager le gouvernement à promouvoir le développement aérospatial dans notre région. Ma question va s'adresser au président du Conseil du Trésor.

Depuis quand les agents économiques du milieu sont-ils au courant de cette nouvelle avenue de développement pour la région Mauricie—Bois-Franc favorisée et «priorisée» par le gouvernement dans l'utilisation du Fonds Laprade. Est-ce que le ministre va garder suffisamment de fonds pour compléter l'infrastructure industrielle commerciale et touristique déjà identifiée par les agents économiques du milieu?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme je l'ai répété à maintes et maintes reprises, quand on a pris le pouvoir en septembre 1984, il restait 87,3 millions de dollars dans le Fonds Laprade. Ces 87,3 millions vont être dépensés dans la région Laprade. Ces 87,3 millions vont être dépensés pour la création d'emplois permanents. Ces 87,3 millions vont être dépensés dans les secteurs qui ont été identifiés par les agents économiques de la région, par les députés de la région qui ont fait moult représentations pour l'élaboration d'un programme de création d'emplois permanents pour remplacer un programme de création d'emplois temporaires où on a vu l'ancien gouvernement dépenser 112,7 millions pour très peu de résultats économiques.

* * *

LA SANTÉ

LE TABAC—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRÉSENTER EN VUE DE PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Elle a trait aux règlements et aux projets de loi qu'il entend présenter à la Chambre prochainement pour protéger la santé des Canadiens. Peut-il assurer la Chambre que ces mesures seront aussi adéquates que celles de mon projet de loi C-204, ou meilleures peut-être? Y aura-t-il le droit à un lieu de travail pour non-fumeurs pour tous les employés sous juridiction fédérale, y compris les Forces armées, la Gendarmerie royale du Canada, les sociétés de la Couronne et les employés sur la Colline? Et y aura-t-il une interdiction totale de la publicité pour les cigarettes?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne peux que répéter ce que j'ai déjà dit maintes fois, à savoir que le gouvernement est en train de mettre au point une politique sur le tabac qu'il présentera aussitôt qu'elle sera prête.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE TABAC

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, les Canadiens et tous les organismes de la santé qui appuient le projet de loi C-204, que j'ai présenté, voudraient bien savoir s'il s'agit d'une tentative sérieuse ou si elle a simplement pour but de saper mes appuis qui sont de plus en plus nombreux. Le ministre peut-il garantir à la Chambre que les mesures qu'il entend proposer seront sérieuses et qu'il ne s'agira pas, notamment dans le domaine de la publicité, de demi-mesures qui seraient encore plus néfastes parce qu'elles permettraient aux annonceurs de passer d'un type de publicité à un autre? Va-t-il nous donner une mesure sérieuse ou ne fait-il que se jouer des Canadiens à ses propres fins publicitaires?

Questions orales

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en ce qui concerne la politique sur le tabac, dès le premier discours du trône, le gouvernement a dit que la promotion de la santé et la prévention des maladies étaient pour lui des objectifs majeurs. Je m'y suis consacré avec diligence. On m'a même reproché, en fait, de trop m'occuper de ce domaine. Quand nous aurons annoncé notre politique, j'espère que la députée la soutiendra et qu'elle la jugera de toute évidence bien supérieure à ce qu'elle a proposé.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME SPÉCIAL CANADIEN POUR LES GRAINS—LES PAIEMENTS AUX AGRICULTEURS

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture qui sait qu'il existe une grande incertitude actuellement au sujet de la proportion à laquelle auront droit les propriétaires terriens en ce qui concerne le programme spécial canadien pour les grains dont la valeur s'élève à un milliard de dollars. Le ministre expliquera-t-il à la Chambre si un paiement devrait être considéré comme partie des recettes au titre des céréales et si un propriétaire aura droit à une certaine proportion de ce paiement?

• (1500)

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, en vue d'éclaircir la question, le ministère a expédié une lettre à tous les détenteurs de permis au début du mois. Je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de fournir d'autres précisions. Comme vous le savez, monsieur le Président, les chèques seront émis directement aux producteurs, c'est-à-dire aux agriculteurs eux-mêmes. Nous nous attendons à ce que l'entente en vigueur entre locataire et propriétaire soit appliquée en ce qui concerne le programme spécial canadien pour les grains.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE PLAN OPÉRATIONNEL—LA POSITION DU MINISTRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des Postes. Selon la *Presse canadienne*, le ministre a dit qu'il ne croit pas que le président du Comité des opérations du gouvernement qui a étudié le plan postal veuille donner un *veto* aux résidants en milieu rural concernant la fermeture des bureaux ou les changements aux services postaux, tel qu'indiqué dans le rapport unanime du 23 mars. Est-ce que le ministre a rencontré le président du Comité et, si oui, qu'est-ce qui a fait changer son appui inconditionnel à ce rapport qui a été préparé unanimement?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme je l'ai fait valoir hier, les recommandations du rapport font déjà partie de la politique établie. Notre collègue le saurait s'il lisait la lettre que j'ai envoyée à tous les députés. En vertu de la Loi sur la société canadienne des postes, à laquelle les trois partis à la Chambre ont souscrit, la Société est chargée de la gestion. J'ai déjà expliqué que je veillerai à ce que la société exécute cette tâche d'une manière attentive et convenable que puissent comprendre et accepter les gens raisonnables. Je maintiens cet engagement. Si cela ne correspond pas aux recommandations du comité, je n'y peux rien. Je dois assumer mes responsabilités.

LES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, le ministre nous expliquerait-il ce malentendu? Le rapport du comité était unanime. On y précise en des termes très clairs ce qui suit:

> (*a*) on ne fermera pas de bureau de poste rural ni modifiera le service rural sans avoir convenablement consulté au préalable la collectivité visée et obtenu son concentement.

On ne saurait être plus clair. Pourquoi le ministre joue-t-il sur les mots et alarme-t-il ainsi les gens?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, c'est le député et des gens comme lui qui propagent cette crainte. Dans la lettre que je lui ai adressée—et je l'engage encore une fois à la relire—j'ai promis que, dans l'éventualité d'un changement quelconque, les députés seraient les premiers à en être prévenus. Nous consulterons les habitants des localités visées et les changements devront être acceptables à toute personne raisonnable. Je ne saurai être plus clair. Je ne fais que répéter ce que j'ai écrit dans la lettre. Pourquoi le député s'obstine-t-il à ne pas la lire?

M. le Président: Je donne la parole au député de Humboldt—Lake Centre que je prie, en passant, de ne poser qu'une seule question.

* * *

L'AGRICULTURE

LE TABAC—LE PROGRAMME DES CULTURES DE REMPLACEMENT

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Pourrait-il nous dire si le programme qu'il va proposer pour lutter contre le tabagisme prévoira une aide supplémentaire en vue de la réduction de la superficie cultivée en tabac, en plus des 15 millions déjà prévus en vertu du programme des cultures de remplacement, ou bien ces 15 millions sont-ils simplement destinés à éliminer la production de tabac? Le ministre aura-t-il quelque chose d'autre dans le programme contre le tabagisme qu'il annoncera prochainement?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, voilà une question bien alambiquée. Ma réponse est simple. Lorsque j'annoncerai quelque chose, ce sera clair.

* * *

LES FINANCES

LE PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DE LA TAXE DE VENTE—LA NÉCESSITÉ D'INFORMER DAVANTAGE LES CANADIENS

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. L'an dernier, le gouvernement a présenté un important nouveau programme pour les Canadiens à faible revenu, le crédit d'impôt au titre de la taxe de vente, se montant à 50 $ pour les adultes et 25 $ pour les enfants. Pour avoir droit à ce crédit en 1986, il faut remplir une déclaration d'impôt. Le problème c'est que beaucoup de Canadiens qui auraient droit à ce crédit, des étudiants, des personnes âgées, des assistés sociaux, n'ont pas suffisamment de revenus pour être imposables et ne remplissent donc pas de déclaration. Quelles mesures le ministre est-il prêt à prendre, avec ses collègues du Cabinet, pour s'assurer que tous les Canadiens soient au courant de ce programme et reçoivent le crédit?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiens à remercier ma collègue de son désir de voir les Canadiens admissibles profiter de cette mesure fiscale très progressiste présentée par mon collègue, le ministre des Finances. Nous avons eu une excellente collaboration des médias qui aident à faire connaître le programme. D'ailleurs, je publierai un communiqué pour rappeler ce programme aux Canadiens.

Nous avons un programme de bénévoles qui aide les Canadiens à remplir leur déclaration d'impôt. Nous leur demanderons cette année d'insister sur cette mesure. Tout Canadien qui ne remplit pas de déclaration cette année et ne reçoit pas le crédit continuera à y avoir droit pendant les deux prochaines années.

M. le Président: Je regrette de ne pouvoir donner la parole à d'autres députés. Nous avons pas mal dépassé l'heure de la période des questions. Je ferai tout mon possible pour donner la parole au député de Montréal—Sainte-Marie demain.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

AFFAIRES COURANTES

LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT D'UNE COPIE AUTHENTIQUE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC-1987

M. le Président: A l'ordre! Il est de mon devoir de déposer sur le Bureau, conformément à l'article 9 de la Loi de 1985 sur

la représentation électorale, Chapitre 8, Statuts du Canada 1986, une copie authentique du Rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec, 1987.

Conformément à la Loi, ce rapport est réputé déféré au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

* * *

LA JUSTICE

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION CANADIENNE SUR LA DÉTERMINATION DE LA PEINE INTITULÉ *RÉFORMER LA SENTENCE—UNE APPROCHE CANADIENNE*

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, à titre de ministre de la Justice, il me fait plaisir de déposer dans les deux langues officielles, le Rapport de la Commission canadienne sur la détermination de la peine intitulé *Réformer la sentence—Une approche canadienne.*

* * *

[*Traduction*]

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

DÉPÔT DU RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE ET DU BUDGET D'INVESTISSEMENTS DE 1987

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, conformément à l'article 67 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le résumé du plan d'entreprise et du budget d'investissements de la Corporation de développement des investissements du Canada, pour l'année 1987.

* * *

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA MISE EN OEUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERPARLEMENTAIRE SUR L'ENVIRONNEMENT

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la Délégation parlementaire canadienne qui a participé aux travaux du Comité *ad hoc* chargé d'évaluer la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence interparlementaire sur l'environnement, tenue à Nairobi, Kenya, du 23 au 25 février 1987.

Rapports de comités

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-37

M. J. R. Ellis (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, à titre de président du comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-37, concernant l'imposition d'un droit à l'exportation sur certains produits de bois d'oeuvre, j'ai l'honneur de présenter le rapport du comité, sans propositions d'amendement, dans les deux langues officielles.

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'AGRICULTURE

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du comité permanent de l'agriculture.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

LES DANGERS DE L'USAGE DU TABAC—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

M. Cyril Keeper (Winnipeg—Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions.

[*Traduction*]

La première pétition vient d'habitants du Manitoba. Ils signalent que la cigarette est le principal danger évitable pour la santé et qu'elle est responsable de 35 000 décès chaque année au Canada, que 500 personnes meurent chaque année d'avoir inhalé la fumée des autres et que le projet de loi C-204 cherche à protéger la santé des Canadiens en restreignant la promotion du tabac et en garantissant un environnement sans fumée aux travailleurs canadiens et aux voyageurs.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, la deuxième pétition, qui est fort longue, concerne les Postes canadiennes. Les pétitionnaires signalent que le projet du gouvernement fédéral tendant à faire en sorte que la Société canadienne des postes soit autosuffisante sur le plan financier entraînera des compressions et une détérioration du service et qu'en conséquence, ce sont les consommateurs canadiens qui paieront la note.

• (1510)

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, la troisième pétition est fort longue et elle concerne la Loi sur les brevets. Ces pétitionnaires de ma circonscription signalent que la décision du gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance fera augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et qu'il sera ainsi difficile au Canadien moyen d'acheter les médicaments dont il a besoin. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à retirer sa mesure législative sur les médicaments brevetés.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, j'ai une pétition à présenter au nom des résidents de Bird Cove, une localité située dans la grande péninsule septentrionale de Terre-Neuve. Les quelque 270 résidents de Bird Cove vivent dans la péninsule septentrionale, région qui compte un certain nombre de petits villages isolés. Dans leur pétition ils demandent aux députés, en vertu des droits anciens et traditionnels des résidents de Bird Cove et de toute autre petite localité, d'être entendus, de considérer le projet du ministre chargé de la Société des Postes qui voudrait installer des superboîtes partout au Canada, ce qui nuirait à la qualité de la distribution postale dans toutes les régions rurales du Canada, et notamment dans la localité de Bird Cove. Les pétitionnaires demandent aux députés et tout particulièrement au gouvernement du Canada de considérer le caractère essentiel des services postaux dans une localité comme celle de Bird Cove, qui est située à quelque 400 ou 500 milles au nord, dans une partie de Terre-Neuve qui est très isolée et où le service est essentiel au mode de vie rural.

J'ai là une pétition qu'ont signée 60 résidents de la localité de River of Ponds, située elle aussi dans la grande région historique de Sainte-Barbe, au sujet du projet postal qu'a annoncé le gouvernement du Canada et notamment son intention de priver les pétitionnaires de la livraison de leur courrier. Quand nous parlons du bureau de poste de localités comme Bird Cove et River of Ponds, nous parlons du seul bureau fédéral et des seules installations directement accessibles aux résidents. Nous ne parlons pas du genre de services disponibles dans les localités urbaines.

J'ai une pétition signée par des habitants de Piccadilly, de Pointe-au-Mal, de Port-au-Port-Est et de Port-au-Port-Ouest, dans la région historique de la péninsule de Port-au-Port sur la côte sud-ouest de Terre-Neuve, qui veulent porter à l'attention de la Chambre leurs préoccupations relatives au maintien du service postal rural dans cette région de Terre-Neuve.

J'ai une pétition venant de la péninsule de Burin, à Terre-Neuve, qui ne fait pas partie de ma circonscription et qui est située sur la côte sud de la province. C'est aussi une région historique et très belle. Cette pétition est signée par une trentaine de personnes qui viennent de localités de moins de 500 habitants et qui se préoccupent elles aussi de leur droit de recevoir leur courrier et d'obtenir un service convenable dans leurs localités.

J'ai aussi une pétition des habitants de Saint-Jean-Est, sur la côte est de Terre-Neuve. Des gens de Portugal Cove m'ont écrit et je leur ai envoyé une formule de pétition. Environ 27 habitants de cette petite localité dynamique ont signé cette pétition pour se prévaloir de leur droit séculaire à se faire entendre au Parlement et à présenter un grief au gouvernement du Canada pour garantir que les habitants des petites localités rurales pourront conserver ce service essentiel à leur mode de vie.

J'ai une pétition signée par 95 habitants de Trout River, dans la région historique de Bonne Bay et du parc national de Gros Morne, qui est le joyau de l'ouest de Terre-Neuve. Ces 95 habitants de cette localité isolée prient le Parlement du Canada de ne jamais oublier que certaines personnes vivent loin des sentiers battus et des tours de béton, de verre et d'acier. Ils réclament le maintien du seul service fédéral qu'ils aient maintenant, en l'occurrence un bureau de poste, pour que la qualité de leur vie ne diminue pas sérieusement à cause des décisions d'un gouvernement insensible et irréfléchi. Je sais que si les députés y réfléchissent bien, ils reviendront sur cette décision.

M. le Président: J'avertis tout le monde que ce sera difficile de faire aussi bien que le député. Si quelqu'un veut essayer, il devrait peut-être me donner une carte de sa région auparavant.

LES DANGERS DE L'USAGE DU TABAC

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai apprécié le récit de voyage. J'ai l'honneur de présenter deux pétitions venant, l'une de mes électeurs et l'autre de ceux de mon voisin, le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp). La première concerne la nécessité d'interdire de fumer au travail et dans les véhicules de transport en commun en raison des risques que cela représente pour la santé. La pétition a été préparée par ma collègue la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald) à l'appui de son projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-204. Je signale que je connais une des personnes qui a signé la pétition. C'est une artiste de Thunder Bay qui veut pouvoir chanter et jouer de l'orgue en public dans des salles qui ne sont pas enfumées.

OPPOSITION AU DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES D'EXPÉDITION DIRECTE DE LA COMMISSION D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient des habitants de la région de Thunder Bay que préoccupe la décision de la Commission de l'assurance-chômage de déménager les services d'expédition directe de Thunder Bay à Belleville, ce qui entraîne de très longs délais pour le traitement des demandes de prestations de chômage et l'expédition des chèques aux citoyens de Thunder Bay et du nord-ouest de l'Ontario. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à rétablir ce service très important.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition émanant de mes électeurs de Prince-Albert, de Birch Hills, de Kenistino et de Lac La Ronge. Les pétitionnaires estiment que l'adoption de la Loi sur les brevets va augmenter le prix des médicaments pour les Canadiens et qu'elle devrait être rejetée.

APPUI AU PROJET DE LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la deuxième pétition émane de résidents de Dartmouth, d'Halifax et de l'Université Dalhousie dans la province de la Nouvelle-Écosse. Les pétitionnaires appuient le projet de loi C-204 sur la santé des non-fumeurs, et seraient heureux qu'il soit adopté par le Parlement.

Pétitions

[*Français*]

OPPOSITION DES GENS DE CADILLAC À LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE ET À LA DIMINUTION DU SERVICE POSTAL DANS LE MILIEU RURAL

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter en vertu de l'article 106 du Règlement une pétition signée par 121 résidants de Cadillac et par moi-même. Les pétitionnaires s'opposent énergiquement à toute coupure de personnel et de services auxquels le milieu rural a droit. Ils s'opposent à la fermeture du bureau de poste de Cadillac et n'accepteront pas que la ville de Cadillac soit pénalisée dans la qualité du service postal. Monsieur le Président, ils demandent que le Parlement confirme qu'ils ne subiront aucune discrimination en milieu rural quant à la qualité du service postal et que le bureau de poste de Cadillac ne soit pas fermé à brève échéance ou à long terme.

[*Traduction*]

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, j'ai des pétitions émanant de résidents de la ville de Thunder Bay et des régions avoisinantes. Les pétitionnaires résident dans la circonscription représentée par mon collègue, le député de Thunder Bay—Atikokan (M. Angus), ainsi que celle que je représente, et habitent en ville ainsi que dans les zones rurales comme Kaministiquia, Red Rock et Nipigon. Ces personnes rappellent que le rapport de la commission d'enquête sur l'assurance-chômage, le rapport Forget, propose de supprimer les prestations de prolongation fondées sur le taux de chômage régional, ce qui enlève 1 milliard de dollars de revenus de transfert au Québec, 660 millions de dollars aux provinces atlantiques et 670 millions de dollars à l'Ouest, ruinant ainsi les régions où règne le taux de chômage le plus élevé du Canada. Ils font remarquer que les propositions du rapport Forget d'annualiser le programme de la Commission d'assurance-chômage réduiraient les prestations de chômage en général de 31 p. 100 et que les recommandations de ce rapport supprimeraient également toute contribution aux prestations provenant des recettes du gouvernement fédéral, ce qui placerait toute la charge des différences régionales et de la création d'emploi sur les provinces et les particuliers dans les régions déshéritées de notre pays. Par conséquent, ils prient humblement le Parlement du Canada de ne pas adopter un projet de loi visant à supprimer les contributions fédérales au programme d'assurance-chômage ou à réduire les prestations de chômage des Canadiens.

• (1520)

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par un certain nombre de Canadiens de Halifax, Gabarouse, Wolfville et Port Williams, en Nouvelle-Écosse, ainsi que de Toronto. Les pétitionnaires font remarquer que le programme d'entraînement au vol à basse altitude de Goose Bay ne perturbe pas seulement le mode de vie traditionnel des autochtones de la région mais qu'il s'agit aussi d'une opération militaire régressive qui menace la paix mondiale au lieu de protéger le Canada. Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'inviter le premier ministre (M. Mulroney) à mettre fin à ce

programme à la base des Forces armées canadiennes de Goose Bay et à interrompre les négociations avec l'OTAN en vue de l'agrandissement de cette base.

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition signée par des résidents de Toronto, Scarborough, Richmond Hill et d'autres localités ontariennes qui soutiennent que le Canada doit améliorer la protection qu'il offre aux réfugiés et doit mettre en oeuvre la proposition présentée il y a 18 mois par le comité permanent avec l'appui de groupes religieux importants du Canada, de l'Association du barreau canadien et d'autres organismes. Ils prient humblement le Parlement d'adopter une mesure législative prévoyant pour tous ceux qui demandent le statut de réfugié des audiences orales justes et complètes devant une commission des réfugiés qui serait indépendante de la Commission de l'immigration. Toute personne demandant le statut de réfugié devrait avoir accès à ces audiences et tous ceux qui arrivent au Canada devraient avoir de bonnes chances de présenter une demande.

LES DANGERS DE L'USAGE DU TABAC

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je voudrais présenter également la pétition de gens de Burlington, Willowdale, Oakville, Hamilton, Toronto, St. Clair Beach, Kingsville, Amherstburg et d'autres localités de l'Ontario. Ils y font valoir que le tabagisme, qui présente un grand danger pour la santé et qu'on peut éviter, tue 35 000 Canadiens par an. Ils demandent que le Parlement se penche sur le projet de loi C-204 qui tend à protéger la santé des Canadiens en restreignant la publicité faite au tabac et en garantissant aux travailleurs et aux voyageurs canadiens un air non pollué par la fumée, et ils l'exhortent à adopter la Loi sur la santé des non-fumeurs le projet de loi C-204.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions. Je me réjouis de l'appui croissant que manifestent un peu partout dans le pays à l'égard du projet de loi C-204, la Loi sur la santé des non-fumeurs, les organismes de santé et tous les Canadiens que la question intéresse. Les pétitionnaires, des habitants de l'Ontario, font valoir que le tabagisme, qui présente un grand danger pour la santé et qu'on peut éviter, est responsable de la mort de 35 000 Canadiens par an. Ils signalent que la fumée des autres cause la mort de 500 fumeurs involontaires par an. Le projet de loi C-204 cherche à protéger la santé des Canadiens en restreignant la publicité faite au tabac et en garantissant aux travailleurs et aux voyageurs canadiens de respirer de l'air non pollué par la fumée. Voilà pourquoi ils prient le Parlement d'adopter le projet de loi C-204.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter une autre pétition signée principalement pas des citoyens de ma circonscription de Broadview—Greenwood. Les modifications proposées par le gouvernement fédéral à la Loi sur les brevets relative aux médicaments d'ordonnance entraîneront l'augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et restreindront la capacité du Canadien ordinaire d'acheter les médicaments qui lui seront prescrits. En conséquence, les pétitionnaires exhortent le Parlement à rejeter ces modifications qui feront augmenter le prix des médicaments prescrits pour les Canadiens.

APPUI AU PROJET DE LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition émanant de citoyens de ma propre circonscription de New Westminster-Coquitlam qui habitent à Port Coquitlam, Port Moody, Burnaby, Maple Ridge, Surrey et Delta, soit en tout environ 90 signataires. Ils demandent humblement au Parlement d'adopter le projet de loi C-204, Loi sur la santé des non-fumeurs, présenté par ma collègue, la députée de Broadview-Greenwood (M^me^ McDonald). Cette mesure vise à protéger la santé des Canadiens en restreignant la publicité en faveur du tabac et en garantissant un milieu sans fumée aux travailleurs et voyageurs canadiens. Il est de mon devoir de présenter cette pétition.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Elliott Hardey (Kent): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre toute une série de pétitions provenant de ma circonscription de Kent et réunissant plus de 1 100 signatures. Elles ont été certifiées en bonne et due forme par le greffier des pétitions. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer la motion n° 37 et de permettre que les enfants à naître soient protégés par la Charte des droits.

* * *

JOURS CANADO-AMÉRICAINS DE LA PAIX ET DE L'AMITIÉ

DÉSIGNATION DES 2 ET 3 JUILLET 1987

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si vous le vérifiez, vous verrez que la Chambre consent à l'unanimité à examiner une motion d'initiative gouvernementale inscrite en mon nom. Les leaders des différents partis se sont entendus à ce sujet et avec le consentement unanime de la Chambre, je pourrais proposer la motion.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je puis confirmer que ces discussions ont bien eu lieu et qu'il y a consentement unanime pour proposer maintenant cette motion à la Chambre.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, il y a consentement unanime.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis très heureux de proposer la motion suivante, appuyé par le député de Windsor-Ouest (M. Gray) et le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Il y a un espace blanc dans la motion que le Sénat pourra remplir en y ajoutant les mots «le Sénat du Canada». Voici la motion:

Que la Chambre des communes et . . .

résolvent que les 2 et 3 juillet 1987, qui se trouvent entre le 1er juillet, la Fête du Canada, et le 4 juillet, la Fête de l'Indépendance américaine, soient proclamés «Jours canado-américains de la paix et de l'amitié» en reconnaissance des relations étroites et pacifiques qui existent entre les deux pays, des liens chaleureux et personnels qui prévalent entre les localités voisines tout le long de la frontière commune entre les deux pays et des engagements pris par ceux-ci envers la liberté, la démocracie et les droits de la personne.

Et qu'un message soit transmis au Sénat lui demandant de s'unir à la Chambre dans ladite résolution en ajoutant, dans l'espace laissé en blanc, les mots «le Sénat du Canada».

Monsieur le Président, le Canada et les États-Unis entretiennent des relations exceptionnelles dont nous sommes tous fiers. Nos deux pays sont amis et alliés. Nous partageons la plus grande frontière non défendue du monde. Nous poursuivons des idéaux communs et avons des institutions communes. Nous défendons la liberté, la démocratie, les droits de la personne, la justice dans l'application des lois et la recherche de la paix mondiale.

• (1530)

La motion que je propose aujourd'hui symbolise les liens d'amitié et le désir de promouvoir nos objectifs communs grâce à la diplomatie et à la bonne volonté. Le Congrès américain a adopté à l'automne 1986 une motion semblable visant à commémorer le maintien des relations pacifiques et amicales entre nos deux pays. C'est pourquoi je suis très heureux de proposer cette motion à la Chambre. J'espère que tous les députés en approuveront le principe et l'objectif et qu'ils appuyeront l'idée des Jours canado-américains de la paix et de l'amitié.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, cette résolution a une signification particulière pour ma ville, Windsor, en Ontario. Elle revêt une importance particulière pour moi, en tant que député de Windsor-Ouest. En effet, depuis 29 ans, Windsor et la ville voisine, Détroit, au Michigan, ont fait, en pratique, précisément ce que la résolution demande, dans le cadre d'une manifestation importante, le Festival international de la liberté de Windsor-Détroit. Ce festival a été créé pour célébrer en même temps la Fête nationale du Canada et celle des États-Unis.

En créant le Festival international de la liberté, il y a 29 ans, les citoyens de nos deux villes sont allées au-devant du principe qu'exprime cette résolution, à savoir qu'il faut reconnaître, et je cite: «les relations étroites et pacifiques qui existent entre les deux pays, les liens chaleureux et personnels qui prévalent entre les localités voisines tout le long de la frontière commune entre les deux pays et les engagements pris par ceux-ci envers la liberté, la démocratie et les droits de la personne».

Le festival a pris de plus en plus d'ampleur depuis 1959. Au lieu de durer seulement du 1er au 4 juillet, il s'étend maintenant sur 17 jours et il attire trois millions de personnes venant des deux côtés de la frontière internationale. Il est devenu l'un des neuf plus grands festivals en plein air d'Amérique du Nord. A Windsor, la Fête du Canada, qui est marquée par une grande cérémonie de lever des couleurs et un défilé, est sans doute la fête la plus importante qui ait lieu à cette occasion à l'extérieur d'Ottawa, la capitale nationale. Plus tard, un énorme feu d'artifice, l'un des plus spectaculaires d'Amérique du Nord, est tiré à partir de barges ancrées dans la rivière Détroit.

A Windsor, tous les citoyens participent aux nombreuses manifestations organisées dans le cadre du festival, avec le concours de 3 000 bénévoles. Je tiens à rendre hommage au conseil d'administration bénévole et aux 3 000 autres bénévoles auxquels le festival doit son succès chaque année. Le festival comprend également la remise annuelle du prix de la liberté et un dialogue international sur les relations canado-américaines. Je tiens à inviter tous les Canadiens et tous les Américains à assister à notre Festival international de la liberté.

[*Français*]

Je désire inviter tous les Canadiens et tous les Américains à participer à notre Festival international de la liberté.

[*Traduction*]

Le fait de célébrer ensemble nos fêtes nationales respectives, notre amitié et les valeurs que nous partageons dans le cadre du Festival intenational de la liberté ne nous empêche pas d'être conscients des différences entre nos deux pays et de la nécessité de préserver notre patrimoine, nos traditions et notre indépendance. Nous n'oublions pas que même de bons amis et de bons voisins comme le Canada et les États-Unis peuvent être et en fait sont différents l'un de l'autre. Cependant, comme le dit la résolution, nous partageons une frontière commune. Et comme l'a écrit Robert Frost, ce grand poète américain aujourd'hui disparu: «Les bonnes barrières font les bons voisins». Pour être et rester de bons voisins, nous devons être conscients de nos points communs et de nos différences. Cependant, les différences qui existent entre nos deux pays et le fait que les Canadiens désirent fortement que leur pays demeure vraiment indépendant et souverain n'atténuent en rien les sentiments tout à fait valides qu'exprime cette résolution.

Par conséquent, en tant que député de Windsor-Ouest et au nom de mon parti, j'ai le plaisir et l'honneur d'appuyer la motion tendant à l'adoption de cette résolution.

Des voix: Bravo!

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je voudrais donner mon appui à cette motion au nom de tous les députés du Nouveau parti démocratique. Comme nous l'avons déjà dit, nous voudrions lui donner notre appui à l'unanimité. Les agglomérations canadiennes, surtout celles situées le long de la longue frontière non défendue qui nous sépare des États-Unis, ont établi avec le temps des liens très étroits avec leurs voisins du Sud et elles ont souvent prévu des occasions très spéciales de les fêter.

Le Nouveau parti démocratique trouve que c'est une très bonne idée de désigner deux jours de 1987 comme Jours canado-américains de la paix et de l'amitié pour renforcer ces liens. Les 2 et 3 juillet conviennent très bien à cet effet.

En tant que député du Grand Vancouver, dans le sud de la Colombie-Britannique, je peux dire que nous maintenons des contacts permanents avec nos fameux voisins du Sud, qu'il s'agisse de tourisme, de participation à des colloques, de relations commerciales ou de relations de travail. Depuis des années bon nombre d'entre nous se dévouent à la cause de la paix et du désarmement. Des deux côtés de la frontière se trouvent des personnes convaincues qu'une désescalade nucléaire est nécessaire et qu'il faudra finalement supprimer complètement les armes nucléaires. Nous nous réunissons très souvent pour discuter de cette question et de bien d'autres encore.

Certes, nos politiques étrangères sont différentes à bien des égards. Nous sommes un pays indépendant. Nous nous efforçons de maintenir une politique extérieure indépendante sur des questions sur lesquelles nous ne sommes pas du même avis que les États-Unis, ce qui n'empêche pas l'amitié. Lorsque deux société mûres arrivent à discuter tranquillement de leurs divergences d'opinion, elles resserrent en fait leurs liens d'amitié. Par conséquent, c'est avec grand plaisir que le Nouveau parti démocratique accepte que les 2 et 3 juillet 1987 soient désignés Jours canado-américains de la paix et de l'amitié.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège, en tant que coprésident du groupe interparlementaire Canada—États-Unis, que de m'associer au propos de mon leader à la Chambre, ainsi qu'à ceux du leader à la Chambre de l'Opposition officielle et de la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett).

Je voudrais rendre hommage en particulier à David Boyer, un citoyen américain qui, grâce à sa ténacité et à sa diligence, tant aux États-Unis qu'au Canada, a mené cette affaire à bien. Il a fait suffisamment de lobbying aux États-Unis pour que cette motion soit adoptée par le Sénat et la Chambre des représentants, et nous ne faisons maintenant que boucler le cercle.

Ayant pratiqué ce que l'on prêche maintenant, puisque j'ai épousé une Américaine il y a des années, j'espère que les Jours canado-américains de la paix et de l'amitié s'appliqueront aussi aux foyers mixtes.

Le but de la motion est d'encourager et de formaliser les arrangements locaux de célébration conjointe de journées nationales, le long de notre frontière sans défense. Je félicite M. Boyer de nous avoir ainsi obligés à agir de façon symbolique. Le symbolisme est le sel de la vie. Je voudrais également féliciter mes collègues, le député d'Érié (M. Fretz) et le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker), qui, dans leur circonscription, ont déjà des célébrations conjointes. Grâce à leur ténacité et à leur persistence ils ont obtenu que l'exécutif du groupe interparlementaire Canada-États-Unis étudie cette motion. C'est à la suite de la décision unanime du groupe que la recommendation a été envoyée aux leaders des Chambres et que nous avons cette motion, aujourd'hui. C'est une journée faste lorsque l'on voit d'une façon aussi positive une motion comme celle-ci.

• (1540)

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de commenter cette résolution. Je veux remercier le vice-premier ministre (M. Mazankowski) ainsi que les leaders parlementaires des autres partis d'avoir approuvé cette résolution à l'unanimité. Je veux aussi remercier mon collègue, le député d'Érié (M. Fretz) pour l'appui qu'il m'a donné depuis quelques mois ainsi que mon collègue, le député d'Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) pour l'appui que le groupe interparlementaire canado-américain nous a donné.

Cette résolution découle directement d'une randonnée exceptionnelle effectuée pour célébrer le centenaire de Parcs Canada et le 75^e^ anniversaire du parc national des Glaciers dans les parcs nationaux Waterton et des Glaciers en juillet 1985.

La randonnée était organisée par M. Bernie Lieff, directeur du parc national des lacs Waterton et M. Bob Haraden, directeur du parc national des Glaciers.

Elle s'est déroulée sur un sentier qui va du sommet du col Logan dans le parc national des Glaciers à la ville de Waterton en Alberta. Au cours de la randonnée où on a passé une nuit sous la tente, on a proposé, discuté et adopté l'idée que les deux pays devraient célébrer le 2 et le 3 juillet qui séparent notre fête nationale du 1^er^ juillet de celle des États-Unis, le 4 juillet.

Je tiens à souligner tout particulièrement le travail discret de M. David Boyer qui a piloté ce projet depuis juillet 1985 en y consacrant de nombreuses heures de travail qui ont permis de le faire adopter par le Congrès et maintenant par le Parlement.

En raison du caractère historique de cette randonnée et parce que nous espérons que ces Jours de la paix et de l'amitié se répéteront pendant des siècles, je veux mentionner le nom des 17 personnes qui ont entrepris cette randonnée exceptionnelle. Nous étions dirigés par M. Bernie Lieff, directeur du parc national des lacs Waterton et par M. Bob Haraden, directeur du parc national des Glaciers. Le représentant Pat Williams des États-Unis y participait ainsi que l'honorable Fred Bradley, ministre de l'Environnement de l'Alberta. Les autres participants étaient M. Lowell Georgia de la revue *National Geographic*, Joan Speelman, rédactrice en chef du *Kalispell Weekly News*, Lori Dowling, conseil en marketing de *Travel Alberta*, Duanne Barrus, interprète principal du parc national des lacs Waterton, David Boyer, de la revue *National Geographic*, Ray Baker et Tamarack Mall du parc national des lacs Waterton, John Flink, secrétaire de presse du sénateur américain Max Baucus, Bob Frauson, garde principal de district à la retraite du parc national des Glaciers, Brian Kennedy, directeur du *Hungry Horse News*, Charlie Russell, propriétaire de ranch à Twin Butte en Alberta, Michael Drew de la revue *Alberta Report* et du *Mountain Standard Times* de Lethbridge en Alberta, Jo Ann Meisser, de l'hôtel Kootenay Bayshore de Waterton en Alberta et moi-même. Ce fut une expérience exceptionnelle et je suis honoré que les jours canado-américains de la paix et de l'amitié en soient le fruit.

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, j'ai le privilège et, certes, le plaisir, de prendre la parole sur cette motion où il est question de l'amitié canado-américaine. Je tiens à exprimer ma gratitude au gouvernement et au vice-premier ministre (M. Mazankowski) pour l'intérêt qu'ils portent envers cette importante question. Je remercie l'opposition de l'appui qu'elle nous témoigne aujourd'hui. Quand on regarde sur une carte cette immense frontière qui s'étend sur plus de 3 600 milles et qu'on se demande, perplexe, ce qui peut bien la défendre, on ne peut songer, pour toute réponse, qu'au bon sens et à la bonne volonté de deux nations à l'esprit pratique. Voilà ce que disait l'amiral David Beatty devant le Canadian Club de Toronto en novembre 1921. Soixante ans plus tard, le bon sens et la bonne volonté continuent à se manifester, quand on sait qu'au-delà de 70 millions de personnes traversent cette frontière sans passeport. S'il est vrai que Thomas Jefferson a écrit en 1812 qu'il suffirait de marcher sur le Canada pour le conquérir, idée que certains partagent encore en évoquant la possibilité que le Canada devienne le cinquante et unième État, de tels propos sont ridicules. Cette perspective à courte vue continuera à demeurer sans fondement. Le bon sens et la bonne volonté sont les deux principaux éléments qui font de nous des voisins très particuliers, dont la coexistence amicale et pacifique devrait servir d'exemple à tous les pays qui ont une frontière commune.

Arthur Meighen est peut-être celui qui a le mieux décrit les liens canado-américains, lorsqu'il a dit: «Nous ne sommes pas dans le même bateau, mais nous baignons pas mal dans les mêmes eaux». Nous ne sommes pas identiques, bien sûr, et nous divergeons parfois d'opinion, mais nous sommes capables de discuter et de négocier de manière amicale, sans nous faire la guerre.

La motion à l'étude a commencé vraiment à prendre forme il y a près d'un an, lorsque M. David Boyer dont on a mentionné le nom aujourd'hui, rédacteur en chef de la revue *National Geographic*, le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) et moi-même, nous sommes réunis pour débattre l'opportunité d'un projet qui reconnaisse non seulement la valeur particulière des liens qui unissent nos deux pays, mais aussi les sentiments chaleureux et l'amitié que nous éprouvons les uns envers les autres.

Les «Jours canado-américains de la paix et de l'amitié» commenceront en 1987, et ils seront centrés sur les 2 et 3 juillet, entre la Fête du Canada, le 1er juillet et la Fête de l'Indépendance américaine, le 4 juillet. Il y aura jumelage entre des centaines de villes américaines et canadiennes, afin de célébrer les liens étroits qui les unissent historiquement et géographiquement.

Je voudrais rendre un hommage spécial au président du groupe interparlementaire Canada-États-Unis qui a travaillé en étroite collaboration avec le député de Lethbridge—Foothills et moi-même. Nous le remercions des efforts qu'il a déployés en l'occurrence.

Non seulement j'ai eu la chance de jouer un rôle dans la motion relative aux «Jours canado-américains de la paix et de l'amitié», mais je suis également le représentant de la circonscription d'Érié alors que cet été, il y aura quatre jours de festivités, du 1er juillet au 4 juillet, de la Fête du Canada à la Fête de l'Indépendance américaine inclusivement, dans les localités de Fort Érié, en Ontario, et de Buffalo, dans l'État de New York. Ces activités marqueront 175 années depuis la guerre de 1812. Quel meilleur symbole pour souligner la paix et l'amitié qui lient ces deux localités que le Peace Bridge, c'est-à-dire le «pont de la paix», sur la rivière Niagara? Ce pont était censé, au départ, être un monument commémoratif qui devait ouvrir officiellement en 1914, afin de marquer le centenaire de la paix entre le Canada et les États-Unis, depuis la guerre de 1812-1814. Cependant, du fait de guerres dans d'autres régions du monde, que les Canadiens ne connaissent que trop, il n'a été officiellement ouvert qu'en août 1927. Près de 60 ans plus tard, ce pont demeure le plus grand port d'entrée entre les États-Unis et le Canada. Il est toujours utile et essentiel, à l'instar des liens de paix et d'amitié qui unissent le Canada et les États-Unis, deux grands voisins.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais, à l'instar de tous les députés qui sont intervenus aujourd'hui, donner mon appui à la motion proposée par le vice-premier ministre (M. Mazankowski) et appuyée par le député de Windsor-Ouest (M. Gray). Je sais maintenant qu'elle découle dans une grande mesure du travail effectué par trois membres du comité interparlementaire Canada-États-Unis qui viennent tout juste d'intervenir. Je tiens à souscrire à cette motion en vertu de laquelle on désignera les 2 et 3 juillet comme les «Jours canado-américains de la paix et de l'amitié».

Les Terre-Neuviens ont depuis longtemps des relations historiques avec les Américains, mais en fait, ces liens existaient déjà avant même notre entrée dans la Confédération. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, Terre-Neuve était une colonie indépendante et non pas un membre de la Confédération canadienne. L'aviation et la marine américaines ont établi des bases à Goose Bay, au Labrador, l'Harmon Air Force Base, à Stephenville, la base Pepperrel, à Saint-Jean et des installations maritimes à Argentia, un peu au large de la presqu'île Avalon, à Terre-Neuve.

• (1550)

A cette époque, Terre-Neuve a participé très étroitement, à titre de pays indépendant, à l'effort de guerre du Commonwealth. Nous avons travaillé la main dans la main avec les membres du gouvernement des États-Unis d'Amérique. Nous avons établi des rapports qui continuent d'être importants encore aujourd'hui pour bon nombre de Terre-Neuviens et pour beaucoup de gens aux États-Unis également, selon moi. Historiquement, avant cette époque, le principal partenaire commercial de Terre-Neuve était non pas, comme certains le supposent, le pays qui s'appelle le Canada, ni la province du Canada, mais bien la région côtière de l'est des États-Unis.

Je suis typiquement Terre-Neuvien puisque mon père a travaillé durant 30 ans pour l'aviation américaine comme pompier et ensuite comme capitaine de pompiers. J'ai grandi dans une base de l'aviation américaine et j'y ai passé une bonne partie de ma vie. Je souris aujourd'hui en me rappelant que l'adolescent que j'étais, le jeune Terre-Neuvien qui vivait dans une base de l'aviation américaine, qui vivait dans un logement américain et qui côtoyait des jeunes de toutes les régions de ce grand pays, utilisait des expressions typiquement américaines comme: «Right on, man» et dansait le «bump» alors que la plupart des Terre-Neuviens de l'île n'en avaient pas encore

entendu parler. Je souris également en me rappelant que mes amis américains employaient souvent des tournures terre-neuviennes comme: «C'est garanti, fiston» et que la plupart d'entre eux dansaient plutôt bien la gigue dès l'âge de 16 ou 17 ans. L'influence du milieu se faisait sentir dans les deux sens.

Je crois que cette motion est importante parce que le Canada et les États-Unis mènent actuellement des négociations et des pourparlers en matière de défense et de commerce et sur d'autres questions qui peuvent déboucher par moments sur la surenchère verbale de part et d'autre de la frontière. Il nous arrive aux uns et aux autres de nous draper dans le drapeau et d'entonner l'hymne national. En réalité, cette motion vise à nous rappeler que, malgré les divergences qui peuvent opposer nos gouvernements de temps à autre sur des questions de politique, nos deux peuples partagent en bons voisins ce continent nord-américain. Ils ne sont ni l'un ni l'autre des locataires, ils en sont les copropriétaires. Comme l'a dit mon collègue le député de Windsor-Ouest, les bonnes clôtures font les bons voisins, mais il ne fait pas de doute que, malgré les débats qui se poursuivent au pays et au Parlement et en dépit de nos différences, les habitants des États-Unis d'Amérique et ceux du Canada ont été et demeureront de bons et fidèles amis sur ce continent.

M. le Président: Plait-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question nº 15 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le vice-président: La Chambre désire-t-elle que la question nº 15 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LA DIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Question nº 15—**Mme Cossitt:**

1. A-t-on accordé une license de radiodiffusion à la Société Radio-Canada pour lui permettre de diffuser les délibérations de la Chambre des communes et, dans l'affirmative, quels en sont les détails?

2. La Société Radio-Canada a-t-elle déjà utilisé le canal parlementaire pour diffuser des émissions ou des activités non parlementaires et, dans l'affirmative, lesquelles et quelles en étaient les dates de diffusion?

3. La Société en a-t-elle obtenu l'autorisation au préalable et *a*) dans l'affirmative, (i) de qui (ii) quand, *b*) sinon, pourquoi?

4. La Société a-t-elle tiré des recettes publicitaires des émissions en question et, dans l'affirmative, de combien?

(Le document est déposé.)

[*Français*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le vice-président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES TERRES TERRITORIALES

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-43, intitulé Loi modifiant la Loi sur les terres territoriales, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que d'intervenir cet après-midi dans la discussion du projet de loi C-43, tendant à modifier la Loi sur les terres territoriales. Si on me permet une observation personnelle, c'est un double plaisir non seulement parce qu'il s'agit d'un bon texte mais parce que c'est une chose dont je m'occupe constamment et de très près depuis au moins 12 ans. Malgré la lenteur qui caractérise cet endroit, quand on est tenace et qu'on attend le temps qu'il faut, il est possible de réussir, et la population des Territoires réussit cet après-midi.

Le but de ce projet de loi est de permettre aux Territoires du Nord-Ouest de se charger de la protection et de la gestion des forêts, et il ouvre au Yukon la possibilité de faire de même plus tard s'il le désire. Il y a lieu de relever que depuis maintenant plusieurs années la protection des forêts, la lutte contre les incendies de forêts dans les Territoires s'effectue dans le cadre d'une loi territoriale. Le texte à cet effet, qui s'appelait auparavant ordonnance de protection forestière, est devenu une loi de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Cependant l'administration demeurait fédérale. Par négociation la date du 1er avril 1987 a été choisie pour l'exécution du transfert. D'où la nécessité d'adopter le présent projet de loi rapidement. Je suis heureux de constater que l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique collaborent volontiers à l'étude de ce projet de loi cet après-midi. Nous examinons également cet après-midi un texte qu'on pourrait dire parallèle, le projet de loi C-45 qui modifie la Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien et va permettre le transfert au Yukon de certains éléments d'actif de la CENC.

Il y a une sorte d'émulation amicale entre les Territoires du Nord-Ouest et le Territoire du Yukon dans la course au statut provincial, qui comporte un élément de saute-mouton. Les Territoires par exemple peuvent se vanter d'avoir été les premiers à prendre en charge l'imposition de leur impôt sur le revenu. Le Yukon peut se vanter d'avoir été le premier à adopter un système de partis politiques à son assemblée législative. Cet après-midi, les deux territoires pourront se vanter d'avoir chacun une réussite. Pour les Territoires du Nord-Ouest ce sera le dossier forestier. Pour le Yukon se sera le dossier de l'énergie électrique. J'espère qu'ils se rattraperont mutuellement dans un proche avenir.

• (1600)

Je sais que les pourparlers se poursuivent depuis l'automne de 1985 au sujet du transfert de la compétence sur l'énergie électrique des Territoires du Nord-Ouest. Quand le ministre précédent a annoncé à l'automne de 1985 que le gouvernement fédéral était disposé à céder cette compétence aux Territoires, le Yukon avait déjà pris de l'avance. Il avait déjà partie gagnée.

La question est peut-être un peu plus compliquée dans les Territoires du Nord-Ouest. La nature des biens est différente. Les négociations ont été plus lentes à démarrer. Toutefois, étant donné qu'au niveau territorial, l'honorable Tom Butters, ministre des Finances, a été chargé des négociations, je soupçonne que le dossier progressera beaucoup plus rapidement. Je constate avec plaisir que les négociations sont en bonne voie entre les représentants du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et ceux du gouvernement territorial.

Un observateur non averti pourrait croire que les projets de loi C-43 et C-45 sont des modifications de procédure. Il pourrait demander: «C'est si simple et évident; pourquoi cette initiative n'a-t-elle pas été prise il y a de nombreuses années»? Pour celui qui a consacré la majeure partie de sa vie adulte à lutter en vue de doter les Territoires d'un gouvernement responsable, la présentation de ces projets de loi complémentaires cet après-midi constitue un événement important. Il y a à peine une génération et demie, le droit de vote n'existait pas dans les Territoires. Nous ne pouvions pas élire de député. Le gouvernement local ou municipal n'existait pas. Il n'y avait ni gouvernement provincial ni gouvernement territorial. A l'époque, notre gouvernement était effectivement un fonctionnaire fédéral désigné par Ottawa et demeurant à Ottawa. Nos lois étaient rédigées par un comité de fonctionnaires à Ottawa. Nous n'avions rien à dire au sujet de notre législation et la façon dont nous étions gouvernés. Nous avons bien évolué depuis cette époque. Nous ne serons pas satisfaits tant que nous ne jouirons pas des mêmes droits dont sont pourvus les gouvernements provinciaux dans le sud.

Sous le dernier gouvernement Trudeau, aucun nouveau progrès n'a été réalisé. Un seul transfert a été effectué durant cette période de quatre ans et demi et il s'agissait d'une chose fort négligeable quant à la somme et le nombre de personnes en cause. Il s'agissait du transfert des services d'inspection minière.

Avec l'arrivée du nouveau gouvernement, en 1984, les choses ont vraiment commencé à bouger. Des transferts très importants sont en cours. Il y a le cas des forêts, de l'électricité et de l'énergie dont nous traitons cet après-midi, ainsi que celui des services de santé de type provincial, transfert de première importance. Si le gouvernement précédent a été trop lent à agir, nous allons probablement trop vite pour les administrations territoriales qui ont du mal à suivre et à assimiler ce qu'elles doivent savoir pour prendre la relève. Pour ma part, je me réjouis de la situation actuelle.

Les gouvernements fédéral et territoriaux collaborent très étroitement et font des progrès rapides et ordonnés. Le gouvernement responsable du Nord est sur le point de déboucher sur le statut de province. Nous avons fait beaucoup de chemin depuis le colonialisme d'il y a une vingtaine d'années. Je salue ce que j'appellerais le génie politique canadien. C'est quelque chose dont nous n'entendons pas souvent parler. Nous avons au Canada le génie du compromis, du *fair play* et de la bonne conduite des affaires publiques. Toute cette période n'a été marqué non seulement d'aucun incident violent, mais encore d'aucune illégalité à ma connaissance. Nous avons tout fait par le recours aux processus politiques en place au Canada. Je crois que c'est là quelque chose dont nous pouvons être fiers. Les Canadiens et les hommes politiques canadiens de tous les partis peuvent s'enorgueillir du fait que nous pouvons apporter de tels changements au Canada et le faire de façon pacifique et intelligente.

Je tiens seulement à faire quelques observations au sujet de l'historique du transfert de la responsabilité en matière de forêts. Au début des années 70, au cours de la sixième législature des Territoires du Nord-Ouest, à l'époque où leur Parlement n'était pas entièrement constitué de représentants élus, les forêts étaient considérées comme une responsabilité provinciale qui devait être assumée par le gouvernement territorial. Pendant bien des années, le débat s'est poursuivi au niveau local, empreint de mécontentement surtout au sujet de la lutte contre les incendies et non pas de la gestion forestière. Je veux parler par exemple des zones désignées prioritaires pour la lutte contre les incendies, les dépenses qu'elle entraîne et la participation des autorités locales dans les décisions concernant la lutte contre les incendies de forêts. Ce sont là des problèmes difficiles à résoudre. Je ne pense pas qu'ils le seront jamais à la satisfaction générale. Mais au moins la décision devrait être prise sur place et non pas imposée d'en haut.

Le rapport Drury de 1979, paru en 1980, du nom du représentant spécial nommé par le premier ministre de l'époque pour s'occuper du développement constitutionnel du Nord, a recommandé les deux transferts que nous examinons aujourd'hui. M. Drury a fait un excellent travail. En fait, les négociations concernant le tranfert des forêts ont vraiment débuté en juillet 1985. En septembre de cette année-là, on en est venu à un accord de principe. En décembre 1986, le gouvernement a approuvé un transfert global définitif. Pas mal de progrès ont été réalisés.

Ce mois-ci, cette année, le Conseil du Trésor a donné sa bénédiction définitive, et le projet de loi C-43 a évidemment été présenté à la Chambre des communes. Le transfert vise des avoirs d'une valeur de 25 millions de dollars sous forme notamment de terres, d'édifices et de pièces d'équipement, et des dépenses courantes de fonctionnement de 24 millions de dollars par année.

Il est toujours difficile de prévoir exactement combien on devra dépenser pour combattre les incendies de forêts, puisque cela dépend de la température et d'un certain nombre d'autres facteurs. Ainsi, des dispositions sont prises pour les trois prochaines années au cas où il y aurait un nombre exceptionnellement élevé d'incendies de forêts. Après cela, les territoires devront s'arranger eux-mêmes et assumer les coûts à même l'argent normalement mis à leur disposition conformément à la formule de financement.

Le transfert porte sur 122 années-personnes et touche en réalité 200 travailleurs. Si certains d'entre eux sont engagés à plein temps, d'autres le sont à temps partiel. Il importe de préserver les intérêts des employés. Je crois savoir que tous les employés fédéraux actuels se sont vu offrir des postes au sein du gouvernement territorial et que des dispositions ont été prises en vue du transfert notamment de leurs crédits de pension. J'ai eu l'occasion d'assister à au moins une réunion destinée à faciliter l'intégration des employés fédéraux à la fonction publique territoriale, et tout semble très bien se passer.

• (1610)

En terminant, j'aimerais formuler quelques observations. Je puis donner à la Chambre l'assurance que le projet de loi sera bien accepté et bien accueilli du public des Territoires du Nord-Ouest. Grâce à ce projet de loi, ces gens-là vont obtenir ce qui leur revient à juste titre, soit le droit de déterminer comment ils vont gérer et protéger leurs forêts. Ce ne sera pas plus un absentéiste, si bienveillant qu'il puisse être, qui en décidera.

Je remercie les hommes politiques locaux, territoriaux et fédéraux qui ont reconnu le bien-fondé de la mesure et ont su lui donner l'orientation nécessaire en tenant compte des préoccupations de leurs administrés. Évidemment, je remercie tout particulièrement le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight).

Il ne faudrait pas non plus oublier certains des artisans méconnus de la mesure, soit les fonctionnaires en cause à tous les paliers de gouvernement qui ont mené de fort délicates négociations. Ils ont droit à un certain mérite qui leur est rarement reconnu.

Je remercie également les employés du Service des terres et forêts du Nord-Ouest d'avoir fait preuve de compréhension et d'avoir accepté de bon gré ce transfert de pouvoirs qui entraînera nécessairement certains changements dans leur vie.

Enfin, aujourd'hui est un jour heureux dans l'histoire constitutionnelle des deux territoires s'étendant au nord du 60e parallèle.

Des voix: Bravo!

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je comprends très aisément l'importance que le député de Western Arctic (M. Nickerson) attache au projet de loi C-43. Il a été pendant de nombreuses années un membre actif du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. De concert avec bien d'autres députés de ce comité où étaient représentés les trois partis, il a constamment intercédé auprès des ministres pour faire accélérer la délégation des pouvoirs aux gouvernements territoriaux. Je me réjouis de constater la satisfaction qu'éprouve mon collègue à voir que la Chambre s'engage aujourd'hui partiellement dans cette voie.

Le projet de loi C-43 apporte des modifications d'ordre administratif très simples mais très importantes à la Loi sur les terres territoriales. Essentiellement, il abolit les mentions du rôle du gouvernement fédéral dans la gestion des forêts des Territoires du Nord-Ouest et ultérieurement, à une date fixée par règlement, de celles du Yukon. Ce projet de loi transfère au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest la responsabilité des programmes de gestion des forêts et de lutte contre les incendies de forêts. D'une façon quasi provinciale, pour le moment, le gouvernement territorial appliquera la loi relative à la gestion des ressources forestières et à la prévention et à la lutte contre les incendies de forêt. La gestion des ressources s'améliorera certainement grâce à l'intégration des responsabilités forestières aux responsabilités courantes du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest au titre de l'expansion économique locale et de la faune.

Le député de Western Arctic et moi-même sommes tous deux satisfaits de la mesure. C'est seulement sur la question du transfert des responsabilités que nous ne nous entendons pas. Le député a donné l'impression que pour ce qui est de la délégation de pouvoirs le gouvernement précédent avait lanterné. Il a été plutôt sélectif dans son exposé chronologique des événements et je comblerai donc les lacunes à cet égard, si on me le permet. Le député de Western Arctic connaît assurément tout cela déjà.

En 1979 et 1980, de graves incendies ont ravagé les forêts des Territoires du Nord-Ouest. La nation des Dénés et l'association des Métis se sont dites fort mécontentes de la politique relative à la gestion des incendies appliquée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elles ont insisté pour que cette gestion soit transférée aux autorités régionales.

En 1980 et 1981, des réunions ont été organisées entre les fonctionnaires fédéraux, leurs homologues territoriaux, les Dénés et les Métis. Ces réunions ont cependant été suspendues à la demande non pas du gouvernement fédéral mais du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest qui n'avait pas été en mesure de conclure, avec les Dénés et les Métis, une entente qui puisse les satisfaire relativement au transfert de responsabilités et à leur participation au programme de gestion des incendies une fois le transfert effectué.

En avril 1984, juste avant que prenne fin le mandat du dernier gouvernement, la question du transfert a été abordée à l'Assemblée législative à Yellowknife. En juillet 1985, lorsque le gouvernement actuel était au pouvoir, le ministère territorial des ressources renouvelables a demandé officiellement le transfert du programme des ressources forestières. C'est une date très importante. Je ne pense pas que mon honorable ami voulait dire que le transfert aurait dû être entamé unilatéralement par Ottawa. Il convenait, comme le gouvernement l'a fait, d'attendre la demande des Territoires du Nord-Ouest, qui l'a faite en juillet 1985.

En septembre, comme mon honorable ami l'a dit, on a signé un accord de transfert entre le ministère du Nord canadien et le ministère territorial des ressources renouvelables.

En septembre 1986—et c'est crucial pour tout l'accord et le projet de loi aujourd'hui—la nation Dénée et l'association des Métis ont annoncé qu'ils étaient absolument partisans du transfert. Nous avions bouclé la boucle. Par conséquent, ce projet de loi arrive au bon moment. On ne voit pas comment il aurait pu être présenté plus tôt sans la collaboration du ministère territorial, de la nation Dénée et de l'association des Métis.

Je voudrais parler un moment de la gestion des forêts, pour ceux qui ne savent pas en quoi cela consiste. Dans le Nord, la gestion des forêts consiste, par exemple, à délivrer des permis pour couper du bois sur une petite échelle. Cela comprend également la négociation d'accords de gestion du bois avec les principaux exploitants, la mise en place de projets d'inventaire afin de connaître l'emplacement, la qualité et la quantité de bois bon à couper, ainsi que la lutte contre les incendies de forêt. Celle-ci, qui vise à protéger les vies, les biens et les ressources, est l'une des principales responsabilités que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest va maintenant assumer.

Je suis très partisan, ainsi que mon honorable ami de Western Arctic, d'accélérer la délégation des responsabilités du gouvernement fédéral aux gouvernements territoriaux. Comme lui, je suis heureux qu'on offre un emploi à tous les employés concernés du ministère du Nord canadien. Si pour une raison ou une autre, ils ne veulent pas accepter cet emploi, ils recevront des indemnités aux termes du programme fédéral d'adaptation de la main-d'oeuvre. Outre ce transfert, je suis également partisan de la liquidation rapide de la section Nord canadien du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Mon honorable ami aura appris à de nombreuses réunions de comité tenues à ce sujet que les initiatives du ministère fédéral du Nord canadien, du gouvernement territorial et de la fonction publique territoriale avaient trop tendance à se chevaucher. A une époque où nous devons nous préoccuper de l'augmentation des dépenses publiques, de la dette nationale et du déficit persistant qui hypothèquent les générations à venir, voici un domaine où l'on pourrait faire un geste concret en supprimant cette partie du ministère et en transférant ses responsabilités aux gouvernements territoriaux. J'espère aussi, comme le député, que les territoires obtiendront les pleins pouvoirs provinciaux dans notre système fédéral dans un avenir relativement prochain.

• (1620)

Le député et tous les membres du comité permanent des affaires autochtones et du développement du Nord savent qu'il y a des questions à résoudre avant que les territoires puissent obtenir les pouvoirs provinciaux même si cela est très souhaitable. Il faut régler de façon juste, équitable et satisfaisante les revendications globales des autochtones au nord du 60e parallèle. Je suis heureux de dire que la propriété des forêts ne sera transférée au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest que lorsque le règlement des revendications foncières des Dénés-Métis sera promulgué et que nous l'aurons ratifié à la Chambre. Je me réjouis aussi que cette mesure législative n'affecte en rien les revendications des autochtones.

Il faut aussi reconnaître l'autonomie politique des autochtones du Nord et négocier le partage des compétences, des fonds et des recettes provenant des ressources. Il faut régler ces questions avant de procéder à la transmission des pouvoirs. Il faut ensuite savoir quelles seront les relations des gouvernements autochtones avec ces autorités territoriales. Aucune de ces questions n'est insoluble. Elles exigent qu'on négocie de bonne foi, que le gouvernement fédéral et les gouvernements territoriaux fassent preuve de dynamisme et qu'on améliore la politique globale des revendications, mais nous progressons dans tous ces domaines. Avant de décentraliser, il faut aussi résoudre la question de la division des Territoires du Nord-Ouest en deux territoires séparés.

Puisque mon parti et moi ne sommes pas du tout opposés à ce projet de loi auquel nous voulons faire franchir toutes les étapes aussi rapidement que possible, je conclus simplement en incitant le gouvernement du Canada et le gouvernement du Territoire du Yukon, qui a maintenant accepté en principe un transfert semblable, à poursuivre le travail et à conclure ce transfert aussi rapidement que possible en vertu de ce projet de loi et à promulguer le transfert de la gestion des forêts et des incendies le plus tôt possible. Je dis au ministre et au député de Western Arctic que la mesure que nous adoptons aujourd'hui représente une étape opportune, progressiste et bienvenue pour le magnifique Nord de notre pays.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, à l'instar des deux députés qui m'ont précédé, je suis très heureux de parler du projet de loi C-43, tendant à modifier la Loi sur les terres territoriales. C'est une initiative venant à point nommé par laquelle le gouvernement tend à céder ses pouvoirs aux Territoires du Nord-Ouest et dans très peu de temps—je suis sûr que le ministre et les autres sont d'accord—au Yukon également. Comme l'a signalé mon collègue le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), le projet de loi à l'étude aujourd'hui ne risque nullement de compromettre le règlement des revendications générales des Territoires du Nord-Ouest. Comme l'ont signalé d'autres députés, il s'agit d'un mécanisme législatif d'aménagement et de protection des forêts. Par cette mesure, le gouvernement ajoute 24 $ par an à la nouvelle formule pour les Territoires, et il cède des édifices et d'autres biens pour une valeur de 24,5 millions de dollars. Les crédits offerts aujourd'hui aux Territoires du Nord-Ouest ne sont assujettis à aucune interdiction. C'est une très bonne chose à mon sens que la décision soit prise par les gens du Nord puisqu'ils connaissent bien leurs problèmes forestiers.

Il y a une chose que je voudrais toutefois signaler, monsieur le Président, c'est la période de trois ans durant laquelle les Territoires peuvent venir redemander des crédits au gouvernement fédéral pour lutter contre les incendies de forêts. Au cours des six dernières années, les frais de lutte contre les feux de forêts ont fait un bond énorme de 3 à 18 millions de dollars, soit une moyenne d'environ 8 millions de dollars par an. Comme les députés le savent, les incendies de forêts qui ont éclaté depuis quelques années au nord du 60e parallèle ont attaqué les forêts sur un territoire immense. J'espère bien que le gouvernement jettera un coup d'oeil d'ici deux ou trois ans peut-être, pour voir si l'on ne peut pas faire un rajustement permanent. Le gouvernement fédéral pourrait peut-être, comme il l'a déjà fait, verser les crédits destinés à couvrir les frais de lutte contre les feux de forêts par le budget supplémentaire au lieu d'en faire un poste budgétaire distinct. Tant que

les Territoires du Nord-Ouest ne seront pas en mesure de produire plus de recettes, la lutte contre les incendies de forêts risque de les mettre dans une situation très précaire.

Ce projet de loi a l'appui de l'Assemblée législative des Territoires, du peuple dené et des Métis; c'est pourquoi il a été jugé acceptable par les Inuit, comme on l'a signalé. Le projet de loi signifie le transfert de 122 années-personnes, soit environ 200 employés, presque tous membres de l'AFPC. Il y a aussi quelques membres de la FIOE et de l'Institut professionnel. Au 1er avril, si je comprends bien, ils deviendront tous membres de l'Association de la Fonction publique des T. N.-O., bien que cela puisse changer dans peu de temps en raison de l'affaire portée devant les tribunaux territoriaux par l'Institut professionnel à la suite du transfert des Services de santé régionaux de Baffin, en septembre 1986. L'Institut conteste l'ordonnance selon laquelle les employés territoriaux doivent appartenir à l'Association de la Fonction publique. Actuellement, si un employé accepte un transfert à la Fonction publique des Territoires il peut adhérer à l'Association de la Fonction publique des T. N.-O., mais cette situation pourrait changer prochainement.

On m'a dit que le transfert des employés et de leurs avantages sociaux ne posait pas de problèmes. Je suppose que les fonctionnaires qui m'ont informé savaient de quoi ils parlaient et que le même processus s'applique au transfert au Yukon des employés de gestion et de protection des forêts.

La modification de l'alinéa 19 *e*), à la demande de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, est intéressante. Il s'agit de retirer la mention des régions d'expérimentation forestière et des forêts nationales, car on craignait des mesures unilatérales d'Ottawa, avant le transfert définitif de la propriété des forêts et des terres au nord du 60e. Comme les députés peuvent le voir dans le projet de loi C-43, ce libellé a été modifié.

Indirectement cela touche 10 scieries dans les Territoires et environ 50 travailleurs seront indirectement visés par ce transfert de responsabilités concernant les permis et autres. A compter du 1er avril, car je suis sûr que nous adopterons ce projet de loi dans quelques instants, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ne s'occupera plus du tout du secteur forestier, ce qui allégera beaucoup la tâche du ministre des Affaires indiennes (M. McKnight), qui ne ménage pas ses efforts. Le Service canadien des forêts, toutefois, continuera à assumer quelques responsabilités pendant encore quelque temps. Les habitants du Nord et les Canadiens conviendront qu'il est normal de confier à un organisme national la coordination de certains travaux de recherche effectués par le SCF sur de nouveaux moyens biologiques de s'attaquer aux maladies, à la pourriture des racines et ainsi de suite.

Certains responsables qui m'ont beaucoup aidé m'ont signalé également que les Territoires du Nord-Ouest ne seront pas tenus pour le moment d'assumer le contentieux pour toutes les questions relatives à ce projet de loi. La responsabilité en incombe encore au MAINC mais à compter du 1er avril, c'est le gouvernement des T.N.-O. qui l'assumera. Je soulève la question et je continuerai à le faire pendant encore longtemps parce que j'ai encore présent à l'esprit le projet de loi C-44 que la Chambre a adopté il y a deux ans. Nous devons tous réfléchir aux terribles conséquences de l'adoption du projet de loi C-44 pour John C. Turner. Il y a quelques jours, j'ai écrit à nouveau au premier ministre (M. Mulroney) en lui demandant d'envoyer l'un de ses responsables, peut-être même Dalton Camp, s'entretenir avec M. Turner en vue d'examiner les répercussions que le projet de loi C-44 a eues sur lui.

• (1630)

J'ai obtenu l'assurance, car j'en demande toujours une maintenant aux responsables, qu'il n'y a pas de litiges importants en souffrance et qu'il est inutile de prévoir une clause des droits acquis dans le projet de loi à l'étude. Pour le moment la responsabilité reste au MAINC et à compter du 1er avril elle sera transférée aux Territoires du Nord-Ouest.

J'espère que le gouvernement conclura rapidement le processus de règlement des revendications globales au nord du 60e parallèle, non seulement dans les Territoires du Nord-Ouest mais également au Yukon, et que grâce à ce genre de projet de loi, nous pourrons progresser rapidement vers l'autonomie politique et aider les Territoires à réaliser leur désir évident d'accéder au statut de province. Il y aura peut-être trois nouvelles provinces avant la fin de la décennie, le Western Arctic, le Nunavut et le Yukon. J'approuve cette mesure modeste qui est manifestement un pas dans la bonne direction. Tous les députés reconnaîtront que le ministre prend aujourd'hui une bonne initiative.

M. McKnight: Monsieur le Président, avec le consentement unanime de la Chambre, je crois que tous les partis seront disposés à renvoyer ce projet de loi au comité plénier et à l'adopter à toutes les étapes aujourd'hui même.

M. Penner: Monsieur le Président, le ministre a raison. Il y a eu des entretiens dans ce sens et mon parti est disposé à passer à l'étape suivante de l'étude du projet de loi.

M. Fulton: Nous n'y voyons aucun inconvénient, monsieur le Président.

M. le vice-président: M. McKnight, appuyé par M. de Cotret, propose: Que le projet de loi C-43, tendant à modifier la Loi sur les terres territoriales, soit lu pour la 2e fois et, avec le consentement unanime de la Chambre, renvoyé au comité plénier.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Danis.)

(Les articles 1 à 7 inclusivement sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

LA LOI AUTORISANT L'ALIÉNATION DE BIENS DE LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN SITUÉS AU YUKON

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) propose: Que le projet de loi C-45, tendant à autoriser l'aliénation de biens situés dans le territoire du Yukon qui sont détenus ou utilisés par la Commission d'énergie du Nord canadien et prévoyant des mesures connexes, soit lu pour la 2e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole pour dire quelques mots au sujet du projet de loi C-45 tendant à céder les biens de la Commission d'énergie du Nord canadien situés au Yukon au moyen d'une Loi du Parlement. Mais avant de le faire, je tiens à dire combien j'ai apprécié la coopération des députés qui ont pris la parole au sujet du projet de loi précédant qui plaçait les forêts sous l'autorité des Territoires du Nord-Ouest et qui reconnaissait leur importance. C'est avec plaisir que j'ai entendu mon collègue, le député de Western Arctic (M. Nickerson), nous présenter le point de vue de quelqu'un que cette question intéresse directement, ce qui n'est pas mon cas.

Aux termes de l'accord en question, tous les biens que la Commission d'énergie du Nord canadien possède au Yukon seront placés sous l'autorité du gouvernement territorial. Les biens cédés au Yukon sont importants et comprennent quatre centrales électriques, cinq centrales diesels ayant une capacité totale de plus de 106 mégawatts ainsi que le réseau de transmission et de distribution. Les citoyens du Yukon deviendront entièrement propriétaires de ce service public très important.

Il s'agit là d'un événement important pour le Yukon et ses citoyens qui ont grand hâte que cet accord soit signé. Cette initiative est conforme à la doctrine du gouvernement actuel selon laquelle les services gouvernementaux doivent être le plus près possible de ceux qui sont directement touchés. Cette politique a été particulièrement bien accueillie au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Il y a quelques instants, nous avons signalé que l'administration forestière était maintenant confiée au gouvernement territorial du Nord-Ouest et que ce serait la même chose pour le Yukon plus tard. Nous transférons maintenant au territoire l'administration de la Commission d'énergie du Nord canadien pour le Yukon et nous sommes en train de discuter d'un transfert semblable avec le gouvernement territorial du Nord-Ouest.

Ces dernières années, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont accompli des progrès tout à fait remarquables sur le plan politique. Les gouvernements territoriaux sont maintenant beaucoup mieux en mesure de s'occuper davantage de questions comme la gestion des ressources, l'administration des services publics et autres secteurs qui relèvent ordinairement des provinces, et ils sont plus disposés à le faire. C'est tout à fait normal. Le transfert des pouvoirs et des attributions du gouvernement fédéral aux gouvernements territoriaux est essentiel au développement politique du Grand Nord.

Le transfert de la CENC au Yukon constitue donc une étape importante positive et tout à fait concrète pour répondre, non pas à toutes les aspirations des habitants du Nord, mais à certaines d'entre elles. Je tiens à souligner tout particulièrement le rôle joué par mon prédécesseur, le député de Rosedale (M. Crombie), l'ancien député du Yukon, Erik Nielsen, et les représentants de l'ancien gouvernement du Yukon, qui ont collaboré pour entamer les négociations qui ont mené à cette entente. Je tiens aussi à signaler la contribution des fonctionnaires du gouvernement fédéral et du gouvernement territorial du Yukon, qui ont passé de nombreux mois à négocier l'entente.

Le protocole d'entente établit certains principes de base pour mettre au point des mécanismes communs pour les négociations. Ces principes consistent à maintenir intégralement les services hydro-électriques et la qualité de ces services, à permettre à la Commission d'énergie du Nord canadien de conserver son mandat et ses pouvoirs légaux et financiers pendant la période de transition, à protéger les intérêts des consommateurs du Nord et à traiter de manière juste et équitable les employés de la Commission qui seront touchés. Au cours des négociations, les parties ont toutes deux cherché à conclure un accord qui soit juste envers les contribuables canadiens, le Yukon et ses habitants, ainsi que la Commission. Nous avons également voulu nous assurer que les activités de la Commission, placées sous contrôle territorial, seront rentables. Nous tenions à ce que le nouvel organisme ait les reins solides, dans l'intérêt futur des citoyens du Yukon.

La conclusion de l'accord a été annoncée à Whitehorse le mois dernier, lors d'une réunion à laquelle j'ai eu l'honneur d'assister, en compagnie du chef du gouvernement du Yukon. Cet accord est conforme aux objectifs que j'ai mentionnés tout à l'heure. Il a fallu beaucoup de patience et de persévérance pour parvenir à une entente aussi satisfaisante. On ne pourrait demander mieux, puisque les deux parties y trouvent leur compte.

• (1640)

Voici brièvement les faits saillants de cet accord. L'actif du Yukon dans la Commission a été établi à 95 millions de dollars. La dette de fonctionnement est évaluée actuellement à 128 millions. En fait, en acceptant de fixer le prix de vente à 95 millions, le gouvernement éponge 33 millions de dollars de dettes. La participation du Yukon dans la nouvelle société, Yukon Power Corporation, sera de 39 millions de dollars dont une moitié s'effectuera au comptant alors que l'autre prendra la forme d'un transfert, puisque le gouvernement fédéral accepte de convertir en actif une partie du passif de la Commission. Les 56 autres millions seront constitués par deux créances du gouvernement fédéral, 16 millions de dollars selon les conditions du marché et 40 millions de dollars à modalités de remboursement variables, pour lesquels les taux d'intérêt diminueront, voire disparaîtront, en cas de baisse sensible de la consommation d'électricité au cours d'une année donnée. Cette formule a été conçue, afin de protéger les consommateurs du Yukon contre les répercussions négatives de tout ralentissement industriel possible. Dans l'ensemble, les accords financiers conclus sont jugés justes et équitables; on a payé un juste

prix, et grâce à la décision du gouvernement fédéral de procéder à une radiation de dette importante, le Yukon devrait pouvoir compter à court et à long termes sur un service public viable.

Les tarifs d'électricité établis en vertu de l'accord seront gelés à leur niveau actuel pour une durée d'au moins deux ans. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les habitants du Yukon ont fort bien accueilli cette décision. Cela permettra également au nouveau propriétaire de pouvoir profiter d'une situation stable, durant la période de transition. On a pris soin de s'assurer que les employés sont traités équitablement, et je suis heureux d'annoncer qu'à la suite de l'accord, tous les employés de la Commission d'énergie du Nord canadien se verront proposer des emplois leur offrant des salaires et des avantages comparables. Nous croyons que c'est fort important.

Ce projet de loi permet au ministre d'autoriser la Commission à vendre ses actifs au Yukon à la Yukon Development Corporation, un organisme gouvernemental du Yukon. Il annule la dette et autorise le ministre à transférer au gouvernement du Yukon notre part. Il renferme un certain nombre de dispositions connexes, comme la protection des droits en matière de pension pour les employés de la Commission, et le transfert des droits d'utilisation de l'eau et des terrains aux fins d'exploitation du service. Le Yukon veut et peut maintenant prendre en main la Commission et offrir aux consommateurs du Yukon leur propre compagnie d'électricité, à des taux raisonnables. C'est fort important pour les habitants du Yukon et les députés. Je suis persuadé qu'avec l'appui de tous les députés de tous les partis à la Chambre, ce transfert s'effectuera pour le bénéfice non seulement des habitants du Yukon, mais également de tous les Canadiens.

Je remercie la Chambre de son attention.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'aimerais aborder la discussion de ce projet de loi en relatant un incident qui s'est produit hier à la réunion du comité des affaires autochtones et du développement du Nord. Nous envisagions de présenter au Parlement un rapport sur la modification de la constitution en matière de droits des autochtones et plus particulièrement sur le droit des Indiens à l'autonomie politique. Malheureusement, les ministériels ont décidé qu'il n'y aurait pas de rapport et se sont prévalus de leur majorité pour empêcher qu'un tel rapport soit déposé à la Chambre aujourd'hui. Ce n'est cependant pas cet aspect de la question que je veux soulever pour le moment. Je tiens simplement à signaler que durant le débat animé qui a suivi, un député a déclaré que les rapports des comités parlementaires n'étaient faits que pour la forme et s'est demandé à quoi il nous servait, dans ces conditions, de présenter un rapport.

Si je rappelle cet incident, c'est pour souligner que ce que nous faisons aujourd'hui à la Chambre démontre bien l'efficacité que peut avoir un rapport de comité déposé au moment opportun.

Le 12 mars 1981, le comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord créait un sous-comité ayant pour mandat de se pencher sur tous les aspects des activités de la Commission d'énergie du Nord canadien. Ce sous-comité a fait rapport au Parlement le 7 avril 1982. Un nombre assez considérable de députés ont joué un rôle d'une importance cruciale au sein de ce comité et j'aimerais les mentionner au passage. Je pense notamment à l'ancien député d'Abitibi, M. René Gingras, à l'ancien député de Nunatsiaq, M. Peter Ittinuar, au député de Western Arctic (M. Nickerson) qui a présenté le projet de loi d'aujourd'hui sur le transfert de la gestion des forêts, puis au député d'Edmonton-Est de l'époque, M. Bill Yurko et également au député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), qui siège également à la législature actuelle. Je devrais signaler que j'ai eu le privilège d'être président de ce sous-comité, mais sans le concours du député de Western Arctic, qui a fait des études en génie, et celui du député d'Edmonton-Est à l'époque, qui était lui-même ingénieur chimiste, je ne crois pas que nous aurions réussi à nous acquitter de cette tâche si difficile. Il fallait assimiler une énorme quantité de renseignements techniques et ensuite faire les recommandations voulues. C'est une des tâches les plus difficiles qui m'aient été confiées depuis que je suis député. Je voudrais donc consacrer quelques instants aux recommandations de ce rapport, en m'efforçant d'être bref.

Le sous-comité a recommandé que le transfert complet de l'autorité fédérale aux sociétés d'État territoriales et la remise de la dette fédérale soient rapidement acceptés. Il a recommandé aussi que le gouvernement territorial entame des discussions au sujet des sociétés privées de services publics et de la Commission d'énergie du Nord canadien. Le sous-comité a fait cette recommendation parce qu'il a estimé que les pouvoirs décisionnels et budgétaires du gouvernement fédéral ne rendaient pas la CENC entièrement responsable devant la population qu'elle dessert. Les gouvernements territoriaux n'ont à peu près pas de compétence législative ou réglementaire sur la CENC. Dans les audiences que nous avons tenues dans le Nord, nous avons détecté une forte hostilité contre cet état de choses.

Le rapport du sous-comité recommande également que tous les réseaux électriques en exploitation au Yukon soient entièrement soumis au contrôle de la Commission des services publics du Yukon. La plupart des Canadiens seraient étonnés d'apprendre que telle n'était pas la situation, puisqu'il n'y avait en fait qu'une entente à l'effet que la CENC comparaîtrait devant la Commission des services publics. Cette dernière n'avait pas de pouvoir véritable sur la CENC. Le transfert aux services publics territoriaux de la compétence sur la CENC supprimerait l'obstacle qui empêche l'instauration d'une réglementation efficace. Cet obstacle, c'est le fait que la CENC ne relève pas de la Commission des services publics du Yukon. Le sous-comité a conclu également que les habitants du Nord payaient l'électricité trop cher. Il a recommandé expressément que la dette actuelle de la CENC envers le gouvernement du Canada soit entièrement radiée, et que les conditions de financement souples que nous avons crues possibles soient adoptées afin que tous les réseaux électriques puissent se financer par l'emprunt.

Or l'accord intervenu entre le Canada et le Yukon sur le transfert de la CENC, qui s'effectue par le projet de loi en discussion, va réaliser non pas toutes mais une bonne partie des recommandations du rapport, en particulier quant au transfert de la propriété et du contrôle de la CENC. Les conditions financières exactes de ce transfert tiennent compte également d'autres aspects de nos recommandations, c'est-à-dire des modalités flexibles de liaison pour empêcher que les usagers ne

se voient imposer des prix exorbitants dans les périodes où la consommation locale n'est pas suffisante pour autoriser l'emploi économique d'importantes installations hydro-électriques, comme c'est parfois le cas au poste nº 4 de Whitehorse.

• (1650)

Par le projet de loi C-45, nous ratifions un accord intervenu entre le Canada et le Yukon sur le transfert de la propriété et du contrôle que détient le Yukon dans la Commission d'énergie du Nord canadien. Je tiens à marquer toute ma satisfaction de constater que dans cet accord, le prix de l'électricité est bloqué pour deux ans. Je me réjouis aussi du fait que la sécurité d'emploi est assurée à tous les employés de la Commission d'énergie du Nord canadien travaillant au Yukon. Cette question a surgi à la suite du rapport. J'ai vivement recommandé à ceux qui prennent les décisions au Yukon de veiller à ce que les intérêts des employés soient protégés de façon juste et équitable. J'ai tout lieu de croire que ce sera fait, à moins d'un empêchement que nous ignorons.

Les députés remarqueront que, comme le ministre l'a signalé dans son allocution, la dette n'a pas été annulée en entier mais qu'elle a été réduite. Les chiffres ne sont pas très clairs. Je vais peut-être interroger le ministre à ce sujet au comité plénier. D'après le ministre, la dette d'exploitation est évaluée à 128 millions de dollars à l'heure actuelle. A ce qu'on m'a dit, elle totaliserait 142 millions de dollars. Peut-être ce montant comprend-il autre chose que les dettes d'exploitation. Je serais heureux que le ministre nous éclaire plus tard là-dessus.

Quoi qu'il en soit, que la dette totale soit de 128 millions ou de 142 millions de dollars, le fait est que le gouvernement fédéral l'a ramenée à 95 millions de dollars, montant qui correspond à la valeur réelle de l'actif que détient la Commission d'énergie du Nord canadien au Yukon. Le gouvernement du Yukon versera 19,5 millions comptant et le gouvernement fédéral transformera un montant égal de dette en participation au capital. C'est ainsi que la dette va passer de 95 à 56 millions de dollars. J'ai déjà parlé de la souplesse des modalités de financement, soit un prêt fédéral de 16 millions de dollars aux conditions du marché et un autre prêt de 40 millions de dollars à modalités de remboursement variables.

J'ai eu un entretien avec le chef du gouvernement du Yukon, M. Penikett, et il m'a dit que ses collègues et lui étaient satisfaits de ces conditions. Dans ce cas, je serais bien malvenu de dire qu'ils auraient pu décrocher un meilleur marché. Je respecte leur décision et considère cet arrangement comme satisfaisant aux points de vue du prix et du financement.

Je crois pouvoir dire sans risque de me tromper que la Commission d'énergie du Nord canadien était visée par la privatisation car sauf erreur, elle figurait sur la liste de la ministre d'État chargée de la Privatisation (Mlle McDougall). Je me réjouis que le gouvernement du Canada ait accepté qu'elle reste dans le secteur public par le truchement de la Corporation de développement du Yukon. On n'est pas en train de créer au Yukon un nouvel organisme du secteur public pour gérer les avoirs cédés à la Commission d'énergie du Nord canadien. Au contraire, et je pense que cela intéressera la Chambre, on a opté pour la gestion sous contrat d'une entreprise privée. Cette formule allie l'avantage d'appartenir au secteur public avec l'efficacité de la gestion du secteur privé. Cette solution répond aux besoins actuels du Yukon.

Évidemment, l'avenir peut modifier tout cela. Quand le Yukon sera développé et qu'il aura accédé au rang de province, peut-être voudra-t-il adopter la formule commune partout au Canada, sauf peut-être en Alberta où l'électricité est entièrement du domaine public. A ce moment-là, le gouvernement du Yukon pourra décider s'il veut posséder sa propre commission d'énergie électrique et l'appeler Hydro-Yukon ou autrement. Je tiens à insister sur le fait que par suite de cet accord de transfert, cette option demeure, même si, pour le moment, c'est la société Yukon Electrical Company Limited, une entreprise privée, qui gérera les avoirs.

En terminant, je dirai que ce projet de loi, comme l'a dit lui-même le ministre, représente un énorme progrès. Il reste maintenant à savoir comment procéder pour obtenir un résultat analogue dans les Territoires du Nord-Ouest. Les problèmes y sont quelque peu différents. Je dirai qu'à certains égards, la situation y est un peu plus complexe, bien que je soit prêt à me rendre à l'opinion du député de Western Arctic là-dessus. Certaines questions n'ont pas encore été tranchées, comme celle notamment de la répartition des territoires. Le ministre et moi avons eu de temps à autre à ce sujet des entretiens privés au sujet du coût très élevé d'utilisation des génératrices à moteur diesel qui sont disséminées un peu partout dans l'est de l'Arctique et comment le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest serait mieux à même de les gérer et de les contrôler.

Je crois que le défi y sera plus difficile et plus complexe à relever qu'au Yukon. S'il s'agissait uniquement de la partie ouest de l'Arctique, nous pourrions rapidement mettre en oeuvre le même plan. Cependant, comme il s'agit des Territoires du Nord-Ouest en entier, la partie est de l'Arctique suscite des difficultés supplémentaires. J'espère que nous ne nous déroberons pas à ces défis et que nous donnerons suite aux autres recommandations du rapport du sous-comité spécial nous invitant à procéder là aussi à un transfert analogue dans les plus brefs délais.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, moi aussi je suis heureux cet après-midi de donner mon avis sur le projet de loi C-45. Je crois qu'il ne conviendrait pas de passer sous silence tout le travail d'arrache-pied du ministre au cours des négociations qui ont précédé la présentation du projet de loi. Je tiens également à féliciter Tony Penikett, leader du gouvernement du Yukon, et mon collègue, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) qui a pris la parole avant moi. Puisqu'il ne peut pas faire son propre éloge, je suis heureux de le faire pour lui. Je sais tout le travail que lui-même et d'autres membres du comité ont abattu en 1982, particulièrement en dressant l'inventaire des mesures pouvant réalistement être prises en faveur du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

L'aliénation des biens de la Commission d'énergie du Nord canadien au profit du Yukon marque une autre petite étape dans la passation des pouvoirs du gouvernement fédéral, dans ce cas-ci au Yukon, et dans celui du secteur forestier aux Territoires du Nord-Ouest. A l'instar d'autres députés et du ministre, j'espère que l'on verra très bientôt le Yukon gérer et protéger ses forêts et que les Territoires du Nord-Ouest va prendre en charge le contrôle de la production d'énergie.

La Commission d'énergie du Nord canadien a été instituée en 1948 dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon dans le but principal de fournir en énergie les nouvelles mines ouvertes à l'époque. Quatre-vingt pour cent de l'électricité produite au Yukon provient de quatre grandes centrales hydro-électriques et 20 p. 100 de cinq centrales diesel. Yukon Electric, une société albertaine privée produit aussi une certaine quantité d'électricité. Elle s'occupe surtout de distribution mais exploite également les réseaux de Watson Lake et de Old Crow.

Le rapport annuel aborde quelques autres sujets mais d'autres députés en ont parlé et je n'entrerai pas dans le détail. Je veux traiter des recommandations du comité permanent de 1982 qui ont préparé le terrain à ce transfert. L'affaire a été amorcée par l'ancien ministre responsable du Développement du Nord et le ministre actuel y a donné suite de manière très efficace, en collaboration avec le nouveau gouvernement du Yukon, notamment en faisant signer à Piers McDonald le protocole d'entente initial.

• (1700)

L'élément clé sur lequel repose cette proposition est l'amortissement ou la radiation prévue de la dette. Après ses audiences de 1983-1984, l'Office national de l'énergie a recommandé en 1985, principalement pour des raisons financières, que la Commission d'énergie du Nord canadien ne soit pas scindée. Je crois que l'on a trouvé une solution assez originale pour résoudre le problème de l'énergie. La mine de Faro consomme près de 45 p. 100 de la production en gigawatts-heures du Yukon. La viabilité du système dépend de la quantité d'énergie produite et de la quantité produite par kilowatt-heure.

Les paiements d'intérêt relatifs à l'emprunt de 40 millions de dollars aux modalités de remboursement variables constituent l'élément clé dans tout ce secteur. A l'heure actuelle, la production atteint 394 gigawatts-heures. Quand la production tombe en-dessous de 310 gigawatts-heures, la formule de calcul des taux d'intérêt se déclenche. Si la production tombe à 200 gigawatts-heures, tous les intérêts à payer sont radiés à partir de là et le principal est gelé. C'est une façon très originale de résoudre le problème des paiements d'intérêt.

Nous savons tous, et nous le constatons trop souvent avec tristesse, que les mines, non seulement au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest mais aussi dans ma région du nord-ouest de la Colombie-Britannique, ont une production cyclique liée aux marchés mondiaux des minerais. Nous attendons tous de voir ce que va devenir la mine Red Dog en Alaska et ce qui risque d'arriver dans le cas de Cyprus Anvil.

J'ai parlé de la question de responsabilité au sujet du projet de loi C-43. Nous examinons maintenant le projet de loi C-45 et nous avons sauté le projet de loi C-44, véritable cauchemar du Parlement canadien. Encore une fois, je profite de l'occasion pour le signaler aux ministres présents aujourd'hui et au gouvernement et à son premier ministre (M. Mulroney), en leur rappelant qu'il faut absolument régler l'affaire Turner.

J'en ai parlé à des responsables avant de venir à la Chambre aujourd'hui. Ils m'ont donné l'assurance qu'il n'y a pas de litiges importants en souffrance ou en réserve et que le gouvernement fédéral assume actuellement le passif jusqu'à la proclamation du bill le 1er avril prochain. A partir de cette date, le nouveau propriétaire, le gouvernement du Yukon, assumera le passif de la société.

On a effectué diverses études préliminaires sur les moyens de conserver l'énergie, d'améliorer les méthodes dans ce domaine et ainsi de suite. Au Yukon, même si l'énergie est en grande partie produite grâce à des turbines hydro-électriques, le gouvernement du Yukon pourra étudier sérieusement l'utilisation possible du charbon, des déchets du bois, de l'énergie éolienne, et surtout la conservation de l'énergie. Les gouvernements et les sociétés électriques, surtout au nord du 60e, doivent envisager sérieusement des mesures d'économie afin d'utiliser du mieux possible cette énergie onéreuse.

Maintenant que cette société a été transférée au gouvernement du Yukon, je suis sûr qu'aucun gouvernement territorial futur n'envisagera jamais de construire un barrage sur le lac Atlin, le plus grand lac de la Colombie-Britannique, qui se trouve dans ma circonscription. Depuis quelque temps, la Commission d'énergie du Nord canadien envisageait de le faire en vue d'accroître la production d'énergie. Je suis sûr que le ministre, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) et moi-même mènerons un combat acharné au Parlement pour empêcher quiconque à la Commission d'énergie . . .

M. Nickerson: A condition d'épargner la Liard.

M. Fulton: Mon ami le député de Western Arctic (M. Nickerson) me demande de ne pas construire de barrage sur la rivière Liard. Nous sommes sans nul doute sur la même longueur d'ondes en ce qui concerne la construction de barrages dans certains réseaux hydrographiques du Nord d'une importance vitale.

Les employés de la Commission d'énergie sont presque tous membres de l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Leur affiliation à l'Association des employés de la Yukon Electric est en cours. J'ai appris que l'accréditation de l'Alliance de la Fonction publique se terminait le 31 mars, ce qui constitue une coïncidence, et que l'accréditation de l'Association des employés de la Yukon Electric commencerait le 1er avril. Cela n'a pas posé beaucoup de problèmes.

Je voudrais vous signaler certains des avantages que cette mesure présente pour les citoyens du Yukon. Ce concept est bon du point de vue de la passation des pouvoirs. En outre, les tarifs d'électricité seront bloqués pendant au moins deux ans et les autorités locales exerceront un contrôle sur les tarifs, les subventions, la péréquation et les services. Ce sont elles qui décideront d'entreprendre ou non des projets d'immobilisations et d'utiliser le réseau électrique du territoire pour stimuler l'expansion et la diversification de l'économie du Yukon.

Les employés actuels de la Commission d'énergie pourront conserver leur emploi. D'autre part, cette mesure évitera au territoire d'avoir à payer les frais d'administration du siège social et autres dépenses de ce genre. Les biens de la Commission d'énergie seront entièrement financés par capitaux propres et les modalités de remboursement de la dette, dont j'ai parlé à

propos de l'emprunt, laisseront une certaine marge de manoeuvre. Le taux d'intérêt sur la dette est réduit à un taux moyen de 7,6 p. 100 au lieu du taux moyen actuel de 11 p. 100.

Nous avons déjà parlé de la mutation des employés, qui ne semble pas poser de sérieux problèmes.

Cette transaction assure la rentabilité de cette compagnie de service public et le blocage des tarifs d'électricité pendant les deux premières années. En outre, les consommateurs du Yukon seront protégés contre un ralentissement important de l'activité économique grâce au taux variable prévu pour le remboursement de l'emprunt.

Les contribuables canadiens obtiendront un juste prix pour les biens ainsi cédés. Le gouvernement fédéral n'interviendra plus dans les décisions concernant l'alimentation en électricité et les subventions au Yukon.

La nouvelle compagnie de services publics devra rendre des comptes aux citoyens du Yukon, ce qui constitue l'objectif essentiel de toute cette démarche.

On offre aux employés de la Commission d'énergie des emplois et des avantages sociaux comparables à ceux qu'ils avaient et leur ancienneté et leur expérience leur seront entièrement créditées. Leurs droits à la pension de retraite sont protégés conformément aux lois et politiques fédérales.

Je crois qu'il faudrait rendre hommage à certains députés qui se trouvent ici aujourd'hui. Je sais que le leader du gouvernement au Yukon est parmi nous et qu'il se réjouit beaucoup à l'idée que ce projet de loi sera adopté et entrera en vigueur le 1er avril.

M. McKnight: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous avons tenu des discussions et je crois que si vous le demandez, vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre pour que ce projet de loi franchisse toutes les étapes maintenant.

M. Penner: Monsieur le Président, je suis d'accord avec ce que dit le ministre. Nous avons tenu des discussions en ce sens et notre parti est prêt à se prononcer.

M. Fulton: Je suis également d'accord, monsieur le Président. Je ne voudrais pas me faire dérouiller par Tony Penikett tout à l'heure.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: M. McKnight, appuyé par M. Crosbie, propose: Que le projet de loi C-45, tendant à autoriser l'aliénation de biens situés dans le territoire du Yukon qui sont détenus ou utilisés par la Commission d'énergie du Nord canadien et prévoyant des mesures connexes soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier avec le consentement unanime de la Chambre.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre consent à l'unanimité à se former en comité sous la présidence de M. Danis.)

Le président: A l'ordre. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi C-45, tendant à autoriser l'aliénation de biens situés dans le Territoire du Yukon qui sont détenus ou utilisés par la Commission d'énergie du Nord canadien et à prévoir des mesures connexes.

Sur l'article 2:—*Définitions*

M. Nickerson: Monsieur le président, l'article 2 porte sur l'entente qui a été conclue et signée par les gouvernements du Yukon et du Canada. J'essaie d'obtenir un exemplaire de cette entente depuis de nombreuses semaines. Maintenant qu'il y a une loi du Parlement où il en est question, le ministre peut-il s'engager à la déposer ou du moins à permettre aux députés qui le désirent d'en obtenir un exemplaire?

• (1710)

M. McKnight: J'ignore pour quelles raisons l'entente n'est pas encore disponible. Je m'engage à vérifier ce qui en est et, si ces raisons ne sont pas suffisantes, je ferai le nécessaire pour que l'entente devienne disponible.

M. Penner: Monsieur le président, je voudrais que le ministre nous précise de combien le montant de la dette sera réduit. J'avais cru comprendre que la CENC du Yukon avait maintenant une dette de 142 millions de dollars, ce qui veut dire que la réduction représenterait 47 millions de dollars. Dans sa déclaration, le ministre a dit que la dette de la Commission était maintenant de 128 millions. Cela veut dire qu'elle sera réduite de 33 millions. Le ministre peut-il nous expliquer d'où vient cet écart?

M. McKnight: Le député a raison. La dette actuelle est de 141 357 999 $, ou à peu près. La différence entre 128 millions, qui représente la dette d'exploitation, et le montant de 141 millions de dollars provient des intérêts qui courront jusqu'à la fin de mars 1987 et qui sont d'un peu plus de 13 321 000 $. C'est le chiffre qu'on ajoute pour obtenir le montant de 141 ou 142 millions de dollars mentionné par le député.

M. Nickerson: Je comptais au départ attendre que nous soyons rendus à l'article 6, qui porte sur des questions financières, mais comme le sujet est maintenant venu sur le tapis, puis-je demander si la dette de 128 millions de dollars comprend la part de 19,5 millions qui a été transformée en actions, lesquelles actions ont été remises au gouvernement du Yukon, ou bien la dette totale était-elle de 128 millions de dollars plus 19,5 millions avant que ce dernier montant soit transformé en actions?

M. McKnight: Non, monsieur le président, le montant total de la dette était de 128 millions. Les 13 millions dont j'ai parlé représentent les intérêts accumulés, ce qui fait un peu plus de 141 millions de dollars au total. Les 19,5 millions que le gouvernement du Canada a utilisés ont été retirés de la dette et transformés en actions et inscrits comme actions.

M. Nickerson: Avant que ce montant soit transformé en actions, la dette était donc de 128 millions de dollars, plus 19,5 millions?

M. McKnight: Le montant total de la dette a d'abord été déterminé. Ensuite, nous avons choisi un montant qui semblait juste. Ce montant était de 95 millions. Nous avons commencé à 95 millions que nous avons retirés de 128 millions, ce qui nous a donné 33 millions. Il y a ensuite les 13,2 millions d'intérêts. Cela nous porte à 46,2 millions. Puis, il y a les 19,5 millions, ce qui nous porte à 65,7 millions. Enfin, il y a les obligations de 16 millions et le montant de 40 millions, ce qui fait 56 millions, plus les actions de 39 millions, ce qui fait 95 millions.

(L'article est adopté.)

(Les articles de 3 à 12 inclusivement sont adoptés.)

Sur l'article 13.

M. Nickerson: Monsieur le président, lorsque ce projet de loi sera adopté, ce qui ne fait aucun doute, le conseil d'administration de la Commission d'énergie du Nord canadien devra être modifié conformément à l'article 13. Lorsque cela se produira, combien y aura-t-il alors de vacances qui devront être comblées par des habitants des Territoires du Nord-Ouest? Et à quel moment le ministre s'attend-il à procéder aux nouvelles nominations nécessaires?

M. McKnight: Je crois comprendre qu'à la date de transfert, tous les postes au conseil seront vacants. Sauf erreur, il y a, à l'heure actuelle, trois représentants du Yukon. Ainsi, trois membres supplémentaires seront nommés au conseil en temps voulu.

M. Penner: Je voudrais me renseigner auprès du ministre au sujet des installations de la Commission, à Edmonton. Y a-t-il surcapacité à l'heure actuelle? Le ministre envisage-t-il d'utiliser les installations excédentaires, afin de couvrir les frais généraux? Quels sont les projets du ministre pour le siège social, à Edmonton?

M. McKnight: C'est certes une question raisonnable. Pour le moment, ce siège ne tournera pas à pleine capacité. Tant que nous n'aurons pas conclu nos pourparlers avec les Territoires du Nord-Ouest, j'hésite à apporter des modifications ou à demander qu'on y procède. Comme le député le sait pertinemment, la société d'État, la Commission d'énergie du Nord canadien, appartient à un actionnaire du gouvernement, mais elle reconnaît au gouvernement la capacité d'établir la politique. Ainsi, tant que nous n'aurons pas terminé nos discussions avec les Territoires du Nord-Ouest, j'hésite à modifier la politique.

(L'article est adopté.)

(Les articles 14 à 17 inclusivement sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

M. le vice-président: Quand lirons-nous ce projet de loi pour la troisième fois? Du consentement, maintenant?

Des voix: D'accord.

M. McKnight propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

—Je regrette de ne pas avoir pu, lors de mon intervention précédente, identifier les membres de l'autre endroit qui ont étudié au préalable le projet de loi et ainsi permis, grâce à leurs efforts, de le faire adopter pour la date prévue du 1er avril.

• (1720)

M. Murphy: Monsieur le Président, comme le ministre vient de le dire, nous sommes disposés à faire adopter cette mesure. Toutefois, je déplore le fait qu'on en ait confié l'étude préalable à l'autre endroit.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-47, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987.

[*Français*]

Également, le Sénat transmet un message à la Chambre pour l'informer qu'il a adopté sans amendement les projets de loi suivants: Projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la radio, et le projet de loi C-40, Loi portant pouvoir d'emprunt.

* * *

LA SANCTION ROYALE

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre qu'une communication dont voici le texte a été reçue:

Résidence du Gouverneur général
Ottawa
Le 25 mars 1987

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 25 mars 1987, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Sous-Secrétaire, Politiques et Programmes
Anthony Smyth

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, dont un comité lui a fait rapport avec une proposition d'amendement.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe) propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-38, à l'article 35, en retranchant les lignes 30 à 32, page 19, et en les remplaçant par ce qui suit:

«35. La présente loi entre en vigueur à la date ou aux dates fixées par proclamation, mais l'entrée en vigueur ne peut intervenir avant qu'une entente prévoyant la mise sur pied d'un plan de rémunération ait été négociée et acceptée par l'employeur et par les employés de la nouvelle société constituée en application de l'article 4 de la présente loi.»

—Monsieur le Président, je suis heureux de remarquer que le député de Churchill (M. Murphy), qui a appuyé la motion, et les députés du Nouveau parti démocratique appuieront cet amendement extrêmement judicieux au projet de loi C-38.

Toute la procédure qu'a dû suivre le comité législatif à propos du projet de loi C-38 était faussée dès le départ. Pour la première fois dans l'histoire de la réforme du Parlement, nous avons vu intervenir dans le travail d'un comité législatif des circonstances entièrement nouvelles, que nous n'avions jamais rencontrées auparavant. En étudiant un projet de loi dans un comité législatif qui donne le pouvoir légal de privatiser une société d'État, soit le projet de loi C-38, les députés de tous les partis ont été déconcertés de découvrir que lorsqu'ils envisageaient d'apporter des amendements, les fonctionnaires de la ministre d'État à la Privatisation (M^me^ McDougall) nous disaient constamment que, alors qu'ils reconnaissaient la primauté du Parlement, le droit, l'autorité et la responsabilité de celui-ci d'étudier un projet de loi et, s'il le juge bon, d'apporter des amendements, si nous changions une barre à un t ou un point sur un i ou apportions la moindre modification au projet de loi C-38, ces modifications même si nous avions le droit de les faire, pouvaient annuler l'accord signé entre le gouvernement du Canada et Memotec, le nouveau propriétaire de Téléglobe. En fait, les députés étaient soumis à des pressions qui empiétaient sur nos privilèges parlementaires. Le gouvernement du Canada nous disait: «Voici le projet de loi, étudiez-le. Examinez-le et améliorez-le, c'est votre rôle. Toutefois, si vous y apportez des changements vous annulerez un accord de vente qui lie légalement le gouvernement du Canada et une société privée. Si vous faites cela, le gouvernement pourrait être passible de poursuites et il devrait retourner aux soumissions car vous auriez changé les conditions de vente après-coup». Voilà le scénario qui nous a été constamment et honteusement présenté par la ministre et ses adjoints. Ce que l'on a dit aux députés, en fait, c'est que la totalité du processus législative est un exercice de pure futilité. On nous dit: «Vous pouvez enquêter, vous avez le droit de faire des recommandations, mais si

vous le faites vous annulerez l'accord conclu entre le gouvernement et une société privée. Voilà ce que seront les conséquences si vous faites au comité législatif le travail pour lequel vous avez été élus.»

Je tiens à dire tout de suite que je ne tolérerai plus ce genre de problème. Je déclare à la ministre et au gouvernement que s'ils présentent de nouveau au Parlement un projet de loi visant à privatiser un société d'État, il faudra qu'ils soient prêts à faire en sorte que la privatisation soit étudiée et examinée, au moyen de la préparation d'un Livre blanc ou autre chose, avant que l'on en soit au stade du comité législatif. Si le gouvernement veut dire aux députés, et surtout à moi, que le processus des comités législatifs n'est qu'une mascarade nécessaire, je n'y prendrai pas part. Quand je dis que je n'y prendrai pas part, monsieur le Président, je veux dire, que rien ne sortira plus jamais d'un comité législatif à l'avenir.

Ainsi, tous les amendements proposés au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi sur la privatisation, le premier à être étudié au Parlement, ont été rejetés par les membres de la majorité gouvernementale, non pas parce qu'ils ont longuement réfléchi aux conséquences du projet de loi, mais parce qu'ils craignaient qu'en acceptant un amendement, ils n'annulent indirectement une entente conclue en privé entre le gouvernement et un propriétaire privé. En réalité, le Parlement a été pris en otage.

Je veux que le gouvernement sache bien que nous ne tolérerons jamais plus ce genre de chose aux comités législatifs. Monsieur le Président, si c'est le cas, vous ne verrez jamais plus un projet de loi sortir d'un comité législatif. Nous les retiendrons jusqu'à ce que Rip van Winkle se réveille et rentre chez lui, si jamais on essayait à nouveau de faire la même chose. Tout député qui se respecte, quel que soit son parti, ne le tolérera plus. Je sais que des députés conservateurs étaient aussi préoccupés que moi aujourd'hui en faisant ces observations, sinon par des amendements précis, du moins par le principe que le Parlement ne doit pas être contraint à faire quelque chose.

L'amendement que je propose aujourd'hui vise à assurer que le projet de loi C-38 n'entrera pas en vigueur tant que le gouvernement, plus précisément le Conseil du Trésor, et la société Memotec, ainsi que ses employés et ses représentants, et notamment le comité spécial des pensions, ne se seront pas mis d'accord au sujet des droits acquis des employés en matière de pensions.

Tandis que la mesure franchit l'étape du comité législatif pour être présentée ensuite pour la troisième lecture, tandis qu'on attend de la faire adopter en trombe et d'en faire une loi, 1 107 employés de Téléglobe Canada n'ont toujours pas conclu d'entente satisfaisante, ni avec le gouvernement du Canada, ni avec le Conseil du Trésor, ni avec Memotec, et ne savent pas encore à quoi s'en tenir quand le gouvernement et Memotec prétendent donner aux employés qui entreront au service du nouvel employeur un régime de pension identique. En fait, le gouvernement a utilisé une nouvelle série d'hypothèses actuarielles pour calculer le montant devant être transféré par le gouvernement du Canada à Memotec pour couvrir les droits de pension acquis qu'avaient accumulés ces employés. Il s'est servi d'une série d'hypothèses différentes de celles qu'il avait utilisées dans le cas de la privatisation des Arsenaux canadiens où

l'on s'était servi des hypothèses actuarielles de l'actuaire en chef. Dans le cas de Téléglobe, une série toute nouvelle d'hypothèses actuarielles a été préparée par le Conseil du Trésor pour décider de l'importance des sommes devant être transférées pour couvrir les droits de pension acquis des employés.

• (1730)

Vous vous demandez sans doute, monsieur le Président, pourquoi cette question me préoccupe tant. C'est qu'en fonction des nouvelles hypothèses concoctées par le gouvernement fédéral par rapport aux anciennes utilisées très récemment dans le cas des Arsenaux canadiens, de 7 à 10 millions de dollars de moins seront transférés au nouveau propriétaire de Téléglobe pour couvrir les droits de pension acquis des employés. Tandis que le gouvernement du Canada fait ses adieux à ses anciens et loyaux employés, le ministre des Finances (M. Wilson) va puiser dans leurs poches pour en retirer 10 millions. Voilà comment le gouvernement du Canada remercie ses employés de leur loyauté, de leur productivité et de leur efficacité.

Cet amendement n'a pour objet que de veiller à ce que la vente et l'adoption de ce projet de loi ne puissent se faire avant que le gouvernement du Canada ne finisse par avouer que, tel un pickpocket, il a honteusement prélevé de 7 à 10 millions de dollars dans la poche des employés, et par assurer un transfert de fonds suffisants pour payer les droits de pension acquis et les indemnités de 1 107 employés qui viennent brusquement de prendre conscience qu'ils travaillent tout à coup pour un nouvel employeur. Ils se sont également aperçus que le gouvernement du Canada, d'une manière honteuse, impitoyable et ignoble, a essayé de les voler en concluant un accord de privatisation de 600 millions de dollars. C'est le seul but de cet amendement.

Pour faire adopter ce projet de loi, le gouvernement n'a qu'à revenir à la raison. Il doit reconnaître cette malversation, y trouver une excuse quelconque, et rectifier ce qui ne va pas dans cette tentative de forcer l'adoption de ce projet de loi.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je demanderais seulement au député de Humber—Port-au-Port—Sainte Barbe (M. Tobin) d'élever la voix lorsqu'il parle à la Chambre, parce que nous éprouvons toujours des difficultés à comprendre ce qu'il dit.

Parmi ses remarques, il y en avait une qui était très intéressante, sa proposition d'effectuer une sorte d'étude préalable. Dans le processus de privatisation, et certainement à propos de Téléglobe, nous avons fourni une grande quantité de renseignements. Nous avons proposé notre projet de loi d'une manière ouverte et franche. En fait, j'ai invité tous les députés à une séance d'information la veille du jour où il a été annoncé. Je suis désolée que personne n'y ait assisté. Cependant, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour fournir à tous les députés un ensemble de renseignements et autres éléments, parce que nous reconnaissons qu'il s'agit d'une question complexe et importante et que nous voulons que tous les députés la comprennent.

L'étude préliminaire suggérée par le député est une bonne idée. Je vais y réfléchir soigneusement. Je crois que c'était l'essentiel de la première partie de son message.

Dans sa forme actuelle, l'amendement aurait pour effet de retarder éternellement la conclusion de la transaction. Il a suggéré que nous retardions l'adoption du projet de loi jusqu'à ce que tous les détails soient réglés et que les demandes de chaque employé soient satisfaites. Cela pourrait durer très longtemps, bien après que le député d'en face serait parti relever des défis plus intéressants dans d'autres régions du pays.

L'autre objection, c'est que l'amendement tourne en rond. Tant que la loi n'est pas proclamée, on ne peut pas établir de nouvelle société ni respecter les exigences de l'amendement auquel la proclamation de la loi serait assujettie.

Après avoir enterré l'amendement et tout ce qu'il représente je parlerai de la question des avantages sociaux dont le gouvernement s'est préoccupé lorsqu'il a conclu l'accord pour Téléglobe et ses employés. Les employés sont actuellement dans une meilleure situation qu'auparavant. Ils ont demandé un régime équivalent à celui de la fonction publique et ils l'ont obtenu. On leur a offert un régime absolument semblable à celui de la fonction publique.

Les employés ont trois options. Ils peuvent choisir les options de pensions normalement disponibles en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique qui comprennent le remboursement des contributions, la pension immédiate, la pension différée ou l'allocation annuelle selon l'âge et le nombre d'années de service. Ils peuvent transférer leurs années de service au nouveau régime équivalent à celui de la loi ou conserver leur fonds de pension accumulé sous le régime de la Loi sur la pension de la Fonction publique et y ajouter le service à venir, leur nouvel employeur comptant pour l'établissement de leur droit aux divers avantages offerts par la loi.

Memotec a également accepté de tenir compte des années de service accumulées aux termes de la Loi sur la pension de la Fonction publique pour établir l'admissibilité des employés aux divers avantages sociaux que prévoit le régime de Memotec. D'après ce qu'ils nous ont dit, les employés tenaient surtout à ce que Memotec établisse un régime équivalent, à ce que le calcul des montants à transférer soit fait en fonction de la valeur d'utilité, à ce que l'on légifère à l'égard de la permanence du service et à ce que la reconnaissance de toutes les années de service aux termes de la Loi sur pension de la Fonction publique leur soit assurée par contrat.

C'est présisément ce qu'ils ont obtenu. En outre, et c'est une chose qu'ils n'auraient jamais pu avoir dans une société d'État, ils ont un régime d'actionnariat des salariés aux termes duquel ils peuvent obtenir des prêts sans intérêt pour acheter des actions dans leur entreprise. Les députés devraient avoir un régime aussi intéressant. Il n'y a pas beaucoup de régimes de pension aussi intéressants que celui-ci, au Canada.

Je suis très fière des avantages sociaux que les employés ont obtenus. Je crois qu'en instaurant un régime de pension équivalent et le régime d'actionnariat des salariés, nous avons cherché à donner satisfaction aux employés en ce qui concerne les avantages sociaux, et c'est là une responsabilité que je prends très au sérieux.

Je tiens également à souligner que, sous la direction de Memotec, la compagnie a un avenir très prometteur pour ses employés. Ces derniers profiteront de l'énergie que manifestent ces entreprises nouvellement fusionnées. Ils profiteront de l'accroissement des possibilités d'emploi et de l'élargissement des débouchés de l'entreprise. Tout cela servira leurs intérêts, de même que le fait que la société restera à Montréal.

En ce qui concerne nos propres amendements, la principale modification que nous apportons vise à répondre à une demande des employés, et j'en parlerai plus tard.

Je ne sais pas ce que nous pourrions faire de plus pour répondre aux besoins et aux exigences des employés et rester responsables vis-à-vis des contribuables. Si nous faisions ce que demande le député et si nous prenions une large somme dans le fonds de pension de la Fonction publique pour la transférer à Téléglobe et Memotec, nous augmenterions le passif non capitalisé des fonctionnaires qui resteraient à la fonction publique. Nous avons des responsabilités envers eux et envers les contribuables. Vu les mérites du régime des employés, je peux simplement conclure en disant que les propos du député sont inepties.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, en tant que membre du comité législatif et critique de mon parti pour la privatisation, je voudrais parler de l'amendement. Je vais commencer par reprendre les points soulevés par le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) qui disait que le processus législatif était entaché de deux vices. Il pèche à un égard, et la ministre avait tort de dire qu'elle était complaisante et très ouverte au début. Cela n'a peut-être pas été entièrement de sa faute. On avait exigé de nous, au comité, que la mesure soit étudiée en une seule journée. Il y avait une file interminable de témoins à entendre. Il faut reconnaître à l'honneur du comité, dont un des membres, le député de Sarnia—Lambton (M. James) est ici présent, qu'il a fait marche arrière et qu'il a choisi de repartir à zéro. Nous n'avons rien à lui reprocher à cet égard. C'est tout à l'honneur des membres du comité d'avoir reconnu qu'il était dans l'erreur. Il y avait un problème au départ. La ministre était persuadée qu'elle devait procéder à cette privatisation . . .

• (1740)

Mme McDougall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. L'échéancier a été établi par le comité parlementaire et non pas par la ministre. Le comité parlementaire aurait bénéficié, lors de sa réunion d'organisation, de l'analyse à laquelle se livrent les députés d'en face.

M. Blaikie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il ne s'agissait pas d'un rappel au Règlement.

M. le vice-président: Le député a entièrement raison.

Téléglobe Canada

M. Tobin: Monsieur le Président, pour ce qui est du rappel au Règlement qui n'en est pas un, je suppose que vous ferez preuve de la même compréhension à mon égard. J'aimerais commenter ce qu'a dit la ministre. On a tenté d'obliger le comité à régler toute la question en une seule journée. On voit bien quelle importance la ministre y attache.

M. le vice-président: Poursuivons le débat. Je donne la parole au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell).

M. Waddell: Monsieur le Président, il se peut bien que je ne parle pas assez fort. J'expliquais que ce n'était pas la faute de la ministre. Nous ne ferons de reproche à personne. Le comité a rectifié la situation. Il y avait un défaut de procédure au départ. Je crois comprendre que la ministre est quelque peu chatouilleuse et qu'elle pense que la privatisation peut être chose faite demain matin. Tel n'est pas le cas. Les enjeux à considérer sont de première importance lorsqu'il est question de privatiser une société évaluée à 600 millions de dollars. Nous avons peut-être un avant-goût du sort qui pourrait être réservé à Petro-Canada, à Air Canada et à d'autres sociétés qui donneront lieu à des luttes terribles à la Chambre.

Permettez-moi de signaler que le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) avait raison de dire, et j'espère que la ministre écoutait, qu'elle ne peut faire des marchés avec le secteur privé et prétendre ensuite devant un comité de la Chambre qu'on ne peut rien modifier, car elle a conclu un marché et que cela bouleverserait toute la situation. J'espère que nous obtiendrons une réponse ministérielle là-dessus. J'espère qu'il n'en est pas ainsi, mais il semblerait que ce soit le cas. La ministre peut dire au secteur privé qu'une condition intrinsèque de tout marché est qu'il peut être modifié par la Chambre des communes. Le secteur privé le sait sûrement d'ailleurs. Je dis à la ministre qu'elle ne peut prétendre que nous devons nous abstenir de modifier les modalités de la vente parce qu'il s'agit d'un marché conclu. Memotec ou tout autre acheteur n'aurait jamais été saisi d'une proposition de la sorte. C'est une lacune fondamentale et la ministre devrait écouter ce que dit le député.

Voyons la question du régime de retraite. L'amendement touche le régime de retraite. La ministre a dit qu'elle se montrait très conciliante et que les députés devraient bénéficier d'un tel régime. Nous avons un régime sensationnel, bien meilleur que celui que ces employés vont obtenir avec cela.

Mme McDougall: Et la sécurité d'emploi?

M. Waddell: Nous n'avons pas de sécurité d'emploi, je le reconnais, mais nous avons un fameux régime de retraite.

Ces employés demandent, et à bon droit je crois, que lorsqu'une entreprise est privatisée, la situation des employés n'empire pas. La ministre nous a dit quelques mots de l'organisation actuarielle. Je ne suis pas un spécialiste en la matière, ni bien sûr la ministre. Je vois ici des syndicalistes qui représentent 1 100 personnes malheureuses. Ce sont des gens raisonnables. Ils ne crient pas pour le plaisir, et la ministre ferait mieux de s'occuper de la question si elle veut faire adopter ce projet de loi par la Chambre des communes.

M. Tobin: Entreprise et syndicat ensemble.

M. Waddell: Mon ami dit que l'entreprise n'est pas très heureuse de la situation non plus—je me suis occupé des gens du syndicat. Ils sont ici à la Chambre. Ils ont essayé de rencontrer l'autre jour le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). On me dit qu'ils n'ont pas réussi à le rencontrer personnellement. La ministre devrait se réunir avec ces gens du syndicat avant que le projet de loi ne passe, peut-être même avant que cet article ne passe parce que je suppose qu'il va être discuté un petit moment. La ministre devrait au moins s'entretenir avec eux pour voir si elle ne peut régler la situation. Les gens du syndicat me disent que le gouvernement empoche dix millions, et le gouvernement l'a reconnu au comité. Il y a un problème de ce côté-là, monsieur le Président. Si la ministre veut se montrer conciliante, elle devrait traiter avec les gens du syndicat suivant le principe que les travailleurs ne se retrouvent pas plus mal après qu'avant la privatisation. Je pense que c'est là un principe que la ministre devrait reconnaître.

Avant que je ne me rasseoie, je veux vous signaler, monsieur le Président, une chose qui se rattache à toute cette question, qui a surgi au comité et qui m'a un peu inquiété. Cela donne une raison de plus de prendre notre temps pour adopter le projet de loi à l'étape du comité. Je parle du volet international de Téléglobe. Téléglobe va reprendre quelques obligations internationales du gouvernement, parce que Téléglobe était mêlée à des traités internationaux. Il y en a un qui concerne les pays du Commonwealth, je pense que cela s'appelle l'accord financier de l'Organisation des télécommunications du Commonwealth. Le Canada y a adhéré avec la Grande-Bretagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. On paie tant par année. Téléglobe verse 1,5 million par année à ce groupe. Il s'agit, à toutes fins pratiques, d'une forme particulière d'aide étrangère. Ces fonds aident les pays du tiers monde à développer leur secteur des télécommunications. Si vous préférez, il s'agit d'une aide étrangère qu'on désigne sous un autre nom. Qui prendra la relève après l'expiration de l'entente en 1989? Le gouvernement devrait réexaminer la situation. J'ai l'impression que Memotec commence à peine à se rendre compte dans quoi elle s'est embarquée. J'appelle Memotec Minitec parce que c'est vraiment la demi-portion qui veut avaler le gros gâteau qu'est Téléglobe. Minitec est en train de découvrir que beaucoup d'obligations dissimulées entrent en ligne de compte.

J'espère que la ministre réévaluera la transaction pour clarifier la situation lors du débat de troisième lecture. J'espère aussi qu'elle reverra toute la question des pensions de retraite. Elle a répondu à une question aujourd'hui mais je lui signale que d'après des dépositions au comité, il semble que le gouvernement va réaliser quelque profit dans cette affaire ou, au moins, qu'il ne va pas y perdre autant qu'on le pensait. Les représentants syndicaux sont très mécontents à ce sujet. Je crois que ce sont des gens raisonnables. Il y a quelque chose de louche, comme l'a dit mon collègue de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe.

[*Français*]

Comme mon ami le député de Terre-Neuve l'a dit, il existe un problème avec les syndicats ici, monsieur le Président. Nous du NPD disons que le gouvernement et spécialement le ministre doivent examiner cette situation encore et donner justice aux syndicats et aux travailleurs. Nous disons qu'après le prix de taxation, les ouvriers seront dans la même situation qu'avant le changement dans la compagnie. C'est un principe. C'est juste et nous disons que le ministre doit encore regarder cette situation concernant la pension des employés.

• (1750)

[*Traduction*]

J'espère que la ministre réévaluera toute la situation pendant que nous examinons le projet de loi et qu'elle parviendra à s'entendre avec les syndicats en cause pour que le projet de loi puisse être adopté à la troisième lecture.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais parler quelques minutes en faveur de l'amendement très pertinent que nous a présenté le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). J'espère bien que la ministre restera parce qu'il faut discuter de certaines questions très importantes.

La ministre se souvient certainement que l'année dernière, la Chambre a étudié le projet de loi C-87, concernant l'aliénation des Arsenaux canadiens. Le secrétaire parlementaire dit qu'il s'en souvient; il devrait donc se rappeler que nous avons alors obtenu pour les employés des avantages nettement plus intéressants que ceux que propose le projet de loi à l'étude.

Je demande à la ministre, au moment même où elle s'apprête à sortir de la Chambre, si elle est au courant du rapport d'évaluation de l'actif et du passif de Téléglobe Canada préparé par la firme Touche Ross. D'après ce rapport, aucune restriction n'était imposée à cette firme si ce n'est qu'on lui avait demandé expressément de ne pas aborder la question des droits de pension des employés de Téléglobe.

M. Marchi: Pourquoi?

M. Boudria: Mon collègue, le député de York-Ouest (M. Marchi) demande pourquoi. La réponse se trouve ici. C'est que le gouvernement ne voulait pas que l'on connaisse le contenu de ce rapport. Il ne le voulait pour pouvoir puiser dans la tirelire pendant l'aliénation. En fait, d'après les estimations que m'a données M. Carlos Saldanha, président du Syndicat canadien des télécommunications d'outre-mer, ses membres perdront 10 millions de dollars à cause de cette opération, et il prétend avoir un rapport actuariel à l'appui.

Dans le cas des Arsenaux canadiens, je suppose que nous avons utilisé correctement une série d'hypothèses pour évaluer la valeur du fonds de pension. Nous avons utilisé un rapport complet de 1980 de l'actuaire en chef dans ce cas. Il était sans doute juste parce que nous avons adopté le projet de loi. Cette fois nous utilisons une méthode complètement différente pour la privatisation des employés d'une autre société d'État. Il y a manifestement quelque chose qui ne va pas. Ou bien nous avions tort dans l'autre cas ou bien nous avons tort dans ce cas-ci.

Je demande aux députés conservateurs d'en face de me répondre. Nous discutons le sort de 1 100 employés qui perdront 10 millions de dollars et il n'y a pas de quoi rire. Dans le cas des Arsenaux canadiens, le gouvernement a reculé. Au début, il a même oublié qu'il avait des employés aux Arsenaux canadiens mais il s'est peu à peu rendu à l'évidence, il a reconnu son erreur et il a amendé le projet de loi. Le gouvernement a complètement changé le processus après l'étape du rapport et il a finalement donné aux employés ce qui leur appartenait.

Soyons clairs. Nous ne demandons aucune faveur. Nous demandons tout simplement que ces employés puissent partir avec leur propre fonds de pension. Ils ont travaillé dur pour l'amasser comme tout le monde. Je suppose que je devrai continuer mes remarques une autre fois.

• (1800)

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

Sanction royale

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de lois suivants:

Projet de loi C-7, Loi Concernant les Archives nationales du Canada et les documents des institutions fédérales du Canada et apportant des modifications législatives corrélatives.—Chapitre nº 1.

Projet de loi C-12, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.—Chapitre nº 2.

Projet de loi C-6, Loi concernant la mise en oeuvre de l'accord entre les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve et du Labrador sur la gestion des ressources en hydrocarbures extracôtiers et sur le partage des recettes correspondantes et apportant des modifications corrélatives ou connexes.—Chapitre nº 3.

Projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la radio.—Chapitre nº 4.

Projet de loi C-40, Loi portant pouvoir d'emprunt.—Chapitre nº 5.

Projet de loi C-47, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1987.—Chapitre nº 6.

Comme il est 18 h 10, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du règlement.

(La séance est levée à 18 h 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 39 pétitions nos 332-945 à 332-983 inclusivement.

OPPOSITION À LA RÉDUCTION DES SERVICES POSTAUX

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre des communes du Canada des soussignés, résidants du Canada, de Petit-Rocher, de Beresford, de Robertville, de Madran, de Alcida, de La Plante, de Nigadoo, de Pointe-Verte et de Free Grant. La Société canadienne des postes a commencé à effectuer des coupures dans la qualité des services postaux en milieu rural et elle a démontré l'intention de poursuivre systématiquement son plan de fermeture d'un grand nombre de bureaux de poste dans les petites municipalités. La population s'oppose énergiquement à des coupures de personnel et de services en milieu rural auxquels elle a droit et n'accepte aucunement que des petites paroisses soient pénalisées dans la quantité de services postaux.

* * *

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai deux motions à présenter. Il en a été discuté avec les autres partis. Les deux motions ont trait à des déplacements. La Chambre devrait consentir, en principe, à ce que ces motions soient présentées et adoptées maintenant. Je propose:

Que le comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources soit autorisé à se rendre à Pinawa, au Manitoba, les 1er et 2 avril 1987, afin de visiter l'Établissement de recherche nucléaire de Whiteshell et le Laboratoire de recherche souterrain, dans le but d'étudier l'entreposage et la disposition des déchets très radioactifs, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

• (1110)

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ENVIRONNEMENT ET FORÊTS—AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, la seconde motion est la suivante:

Que le comité permanent de l'environnement et des forêts soit autorisé à se rendre à Pinawa, au Manitoba, les 1er et 2 avril 1987, afin de visiter l'Établissement de recherche nucléaire de Whiteshell et le Laboratoire de recherche souterrain, dans le cadre de son étude sur l'entreposage et la disposition des déchets très radioactifs, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

Téléglobe Canada

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 25 mars, du projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion de M. Tobin (p. 4569).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais parler de l'amendement au projet de loi C-38 que propose le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) et qui se lit ainsi qu'il suit:

> Qu'on modifie le projet de loi C-38, à l'article 35, en retranchant les lignes 30 à 32, page 19, et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «35. La présente loi entre en vigueur à la date ou aux dates fixées par proclamation, mais l'entrée en vigueur ne peut intervenir avant qu'une entente prévoyant la mise sur pied d'un plan de rémunération ait été négociée et acceptée par l'employeur et par les employés de la nouvelle société constituée en application de l'article 4 de la présente loi.»

Le débat d'aujourd'hui sur le projet de loi C-38 ressemble étrangement à celui qui s'est déroulé à la Chambre, il y a quelques mois, quand nous avons été saisis d'un cas identique, celui des Arsenaux canadiens. Comme je m'intéresse aux régimes de retraite de la Fonction publique, j'ai pris part à ce débat parce qu'il me semblait, à l'époque, que le Conseil du Trésor ne jouait pas franc jeu avec les employés. Nous avons obtenu qu'il s'entende au préalable avec l'employeur avant que l'affaire ne soit conclue. Les employés s'en sont réjouis, tout le monde a été satisfait et le projet de loi a été adopté.

Cette fois, il semble y avoir une certaine résistance. En l'occurrence, pour justifier son refus d'accorder aux employés les 10 millions de dollars qu'ils réclament afin de financer intégralement leur nouveau régime de retraite, le gouvernement invoque les hypothèses actuarielles qu'on dit rationalisées. Il est assez difficile pour la plupart d'entre nous de comprendre ce que cela signifie au juste, puisque le gouvernement ne nous fournit pas les données. Il n'est pas très généreux avec cette information. Je voudrais faire part à la Chambre de mon expérience à propos des prévisions actuarielles.

Chacun sait que les actuaires fondent leurs hypothèses sur des facteurs comme les taux d'intérêt éventuels, l'indice éventuel du coût de la vie et les hausses salariales à prévoir qui s'ajouteront, bien entendu, aux dépenses de l'employeur. On prend beaucoup d'autres facteurs en considération, mais ce sont les principaux. Jusqu'à l'année dernière, comme on le sait, les prétendus experts du département des assurances nous disaient, à nous et au vérificateur général, que la Loi sur la pension de la Fonction publique, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et le régime de base des prestations de retraite représentaient globalement un passif actuariel non capitalisé de 16 milliards de dollars. On nous a dit à quel point cela était grave, car du fait de ce passif actuariel non capitalisé de 16 millards de dollars, les fonctionnaires recevaient des pensions basées sur des sommes mal capitalisées.

Ce sont des inepties et la plupart d'entre nous le savent maintenant, car ces hypothèses actuarielles soi-disant rationalisées ont été modifiées au cours de la dernière année. On nous dit maintenant que le passif non capitalisé n'est pas de 16 milliards de dollars et que selon les nouvelles hypothèses, il pourrait bien s'élever à 4 milliards de dollars, mais on n'en est pas sûr. En fait, le Conseil du Trésor m'a précisé, il n'y a pas très longtemps, que ce montant pourrait être de 3,7 milliards de dollars. Cela équivaut à une erreur de 12,3 milliards de dollars dans les hypothèses échafaudées par des professionnels au vu de circonstances qui, d'après moi, sont une imposture.

Je voudrais que le gouvernement nous précise comment nous pouvons concilier un déficit de quelque 16 milliards de dollars il y a un an, avec un déficit de quelque 3,5 milliards de dollars à 3,7 milliards de dollars maintenant, du simple fait que les intéressés utilisent une autre méthode, celle des hypothèses actuarielles rationalisées.

Je ne peux blâmer les employés de Memotec de dire au gouvernement qu'ils n'en croient pas un mot, car c'est également notre cas. C'est pourquoi nous présentons cet amendement. Tant que le gouvernement ne nous soumettra pas des hypothèses plausibles et que nous pouvons comprendre—et nous ne sommes pas stupides à ce point—tant qu'il ne présentera pas des hypothèses que nous pouvons citer publiquement comme des chiffres fiables et défendables, nous continuerons de demander que les employés et le gouvernement puissent continuer à négocier avant qu'on ne mette un point final à cette transaction. Ainsi le régime que la ministre a qualifié hier d'identique à celui de la Fonction publique aura la stabilité actuarielle nécessaire pour offrir des garanties aux employés.

• (1120)

Le chiffre de 15 ou 16 milliards de dollars mentionné par le vérificateur général dans son rapport, et dont le Conseil du Trésor s'est servi à plusieurs reprises jusqu'à récemment, était fictif, pour ne pas dire plus. Il s'agissait d'un chiffre approximatif basé sur ce qu'on appelle la tendance du marché. C'est sur cela que portera fondamentalement le débat, lorsque le projet de loi C-33 sera mis à l'étude. Ce devrait être un débat fort long et intéressant. Je peux vous dire qu'en fonction des chiffres qu'on nous a transmis, nous n'achèterons pas chat en poche et nous ne donnerons pas facilement notre accord au gouvernement, lorsqu'il tentera de dire aux fonctionnaires qu'il entend jouer avec leur régime de pension, comme bon lui semble, alors qu'il s'agit d'argent qu'ils ont mis de côté pour leur avenir. Nous n'allons pas nous croiser les bras pendant que le gouvernement fait la pluie et le beau temps dans les régimes de pension de ses employés. Leur valeur doit être déterminée conjointement et elle doit l'être de façon équitable. J'entends le député d'Ottawa—Carleton (M. Turner). J'espère qu'il participera au débat et qu'il nous donnera son point de vue. Il est très important que ces employés sachent quels sont les chiffres qu'utilise le gouvernement et les hypothèses sur lesquelles il se fonde. Il est inacceptable qu'il les modifie à son gré et il me semble que le député en conviendra.

J'aimerais dire en terminant que j'espère bien que la Chambre jugera opportun d'approuver cette motion visant à inclure dans l'entente des modalités en matière de pensions qui protègent les intérêts de ces employés. Nous aurons alors accordé à ces gens un traitement équitable.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, nous devons bien nous rendre compte que le refus de la Chambre d'adopter cet amendement démentirait les déclarations publiques que la ministre, avec laquelle je viens de m'entretenir, avait faites au moment de l'annonce de la privatisation et selon lesquelles les employés concernés acceptaient les propositions visant le régime de pension. Sans savoir au juste à qui ou à quoi l'attribuer, j'accepte volontiers qu'il s'agit d'un imbroglio. Cependant, il est évident d'après les témoignages entendus par le comité que les employés contestaient les propositions de l'employeur.

J'aimerais porter à la connaissance de la Chambre une partie du témoignage reçu d'un groupe qui se nomme le comité *ad hoc* des pensions et qui représente l'ensemble des employés de Téléglobe. Ses membres nous ont décrit la rencontre qu'ils ont eue avec les représentants du Conseil du Trésor pour tirer au clair une série de questions importantes comme étant digne du film de James Bond intitulé *Dr. No*. Il leur a semblé qu'on répondait par la négative à toutes leurs questions. Ils n'ont pas été satisfaits de la rencontre et n'en ont tiré aucune garantie.

Ils ont demandé en premier lieu que la ligne de conduite adoptée à l'égard des Arsenaux canadiens limitée serve de précédent pour leur régime de pension. Le Conseil du Trésor a répondu que ce n'était pas possible. Pour en savoir plus long, nous avons interrogé par la suite les fonctionnaires du Conseil du Trésor qui ont avoué qu'on ne comblerait pas l'écart de l'ordre de 7 millions de dollars en vue de financer ce régime de pension. Cette somme aurait été transférée si l'exemple des Arsenaux canadiens avait été suivi. Ce chiffre, réparti parmi les employés de Téléglobe, représente une réduction des prestations d'environ 10 000 $ par année pour chaque employé. En toute justice, la Chambre ne peut accepter cette situation.

Les employés ont également signalé certaines autres préoccupations. Tout d'abord, Memotec était obligée de dire qu'elle conservait le droit de modifier le régime de pension. Memotec a répondu sincèrement et catégoriquement sur ce point. En toute franchise, c'est un régime de pension satisfaisant, mais la compagnie se réserve le droit de modifier ses modalités et de réduire les prestations si la situation financière de Téléglobe est modifiée. Bien entendu, nous savons que Téléglobe devra affronter divers risques. Par exemple, d'autres sociétés de téléphone, notamment les sociétés provinciales, pourraient bien la supplanter. Si cela se produit, Téléglobe pourrait facilement se trouver devant des perspectives commerciales beaucoup moins reluisantes. Il est également fort possible, et c'est un des éléments envisagés dans cette initiative de privatisation, que le monopole que détient actuellement Téléglobe sur les télécommunications avec les pays d'outre-mer expirera dans cinq ans. Il se peut qu'il dure un peu plus longtemps, mais de toute façon, il est probable qu'il sera supprimé. Cette perspective cause de graves inquiétudes aux employés et à la société Memotec elle-même. Voilà pourquoi elle soutient qu'elle ne peut garantir que ce généreux régime de pension sera maintenu.

En outre, les employés évoquent la possibilité que Memotec soit elle-même rachetée. Cette privatisation a été financée de façon extrêmement risquée. Une banque a fourni à elle seule la presque totalité des capitaux. Dans ces conditions, il est fort probable qu'un jour ou l'autre Memotec elle-même deviendra une proie pour une absorption. Si elle est absorbée, il sera évidemment tout à fait possible que le régime de retraite qu'elle aura créée pour son personnel soit modifié.

• (1130)

En outre, il n'y a pas dans le projet de loi lui-même d'engagement explicite ni même implicite d'assurer la sécurité d'emploi au personnel. C'est ce qui a fait dire à juste titre aux travailleurs qu'ils veulent une caisse de retraite bien garnie qui leur garantisse les prestations auxquelles ils estiment avoir déjà acquis le droit sous le régime de pension de la fonction publique à laquelle ils cotisaient.

Lorsque le gouvernement a présenté le plan de privatisation de cette société, il a déclaré qu'il avait résolu ces problèmes de pension de retraite. Il me semble donc parfaitement raisonnable d'accepter l'amendement. Cet amendement ne bloque pas la privatisation, il insère simplement une des conditions dont le gouvernement a dit lui-même qu'il était important de l'avoir en place au début du processus de privatisation.

La ministre a déclaré que ce projet de loi donne aux travailleurs une série d'options extrêmement généreuses en vue de la retraite. Malheureusement, ce n'est pas ce que pense l'autre partie. Nous avons entendu trois groupes de travailleurs, le syndicat lui-même, les cadres, et les représentants spéciaux de ceux qui s'occupent des pensions à la société. Chacun d'eux a bien dit qu'il n'était pas satisfait de cette pension et qu'il redoutait la possibilité de perdre au moins sept millions en prestations, la perte de certaines prestations précises dont nous a parlé le chef de Téléglobe, M. Delorme. Les prestations en question auxquelles les travailleurs ont actuellement droit n'existeront pas sous le nouveau régime.

Dans les circonstances, je ne vois pas en conscience comment la Chambre pourrait adopter un projet de loi de privatisation qui fait le contraire de ce que le gouvernement a promis, ce qui fait encore l'objet d'un gros point d'interrogation. C'est pour cette raison que mon collègue le député de Churchill (M. Murphy) a appuyé la motion. C'est pour cette raison que nous avons cherché au comité à faire suspendre les audiences pendant dix jours, pour permettre qu'intervienne un accord entre les travailleurs, la société et le gouvernement au sujet des pensions.

Malheureusement, le gouvernement est poussé par une précipitation débridée à faire adopter le projet de loi, ce que je ne puis m'expliquer que par la hâte de voir déposer l'argent de Téléglobe dans les comptes nationaux avant la fin de l'exercice en cours, pour donner plus belle mine au déficit. Je n'arrive pas à comprendre qu'un gouvernement puisse faire passer ses préoccupations de relations publiques avant l'engagement qu'il a pris dans ses déclarations et auquel nous devrions tous adhérer, l'engagement que les travailleurs seraient satisfaits des modalités de pension d'un accord de privatisation tel que celui dont il est question ici.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Téléglobe Canada

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais faire moi aussi des observations au sujet de l'amendement proposé par le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Son amendement touche une lacune bien précise et grave, une importante omission du gouvernement, en fait, en ce qui a trait aux droits des employés de Téléglobe. Comme l'ont signalé d'autres observateurs, l'amendement soulève des questions plus vastes sur le but et l'objectif que vise le gouvernement avec la privatisation.

L'aspect le plus troublant de la volonté de privatiser du gouvernement, c'est qu'elle n'est liée à aucune politique sinon le désir de trouver des fonds. Elle n'a rien à voir avec une politique des télécommunications ou des transports ni avec une tentative de mettre au point un programme économique le moindrement sensé quant au développement des régions et du pays et quant à la façon d'améliorer les relations entre travailleurs et employeurs.

La privatisation peut être justifiée si l'on peut prouver qu'une entreprise pourrait mieux atteindre ses buts dans le secteur privé que dans le secteur public. Toutefois, la seule raison qu'invoquent divers porte-parole du gouvernement pour privatiser des sociétés d'État, c'est que le ministre des Finances (M. Wilson) a besoin de faire un coup d'argent pour payer les factures. Nous vendons des entreprises rien que pour obtenir l'argent qui va permettre au ministre des Finances de réduire son déficit ou de respecter quelque autre engagement qu'il estime important.

En conséquence, aucun raisonnement, aucune raison d'être, aucun schéma directeur, aucun plan valable ne justifient que nous fassions cela. Personne n'a encore expliqué de façon satisfaisante pourquoi Téléglobe devrait mieux réaliser dans le secteur privé que dans le secteur public les objectifs nationaux en matière de télécommunications.

• (1140)

J'ai lu le discours et les autres observations de la ministre, mais on ne peut rien trouver dans la mentalité conservatrice qui donne la moindre explication sur la façon dont cette mesure aidera la croissance des télécommunications dans ce pays. Même si tout le monde reconnaît maintenant les limites de la mentalité conservatrice, on pouvait espérer une certaine rationalisation de la démarche. Mais non, c'est simplement le désir d'empocher de l'argent pour enrichir le fonds du revenu consolidé, cela n'a rien à voir avec les télécommunications.

C'est particulièrement flagrant lorsque l'on regarde la façon dont on traite les employés de Téléglobe. L'une des premières responsabilités d'une entreprise, publique ou privée, est de faire en sorte que ses employés soient convenablement traités en cas de changements importants. Elle doit s'assurer qu'ils ne sont pas victimes de ces changements et qu'ils ne sont pas traités de façon arbitraire.

On aurait pu penser que le gouvernement fédéral chercherait à être un modèle de la façon de traiter convenablement et efficacement les employés et s'efforcerait de fixer des normes de responsabilité et de justice applicables aux autres sociétés, plutôt que d'essayer simplement de gratter quelques dollars de plus. Le gouvernement essaie, mesquinement, de rouler ses propres employés tout en poursuivant une politique sans but. Il néglige, sciemment, la considération dont il devrait faire preuve pour entretenir une relation convenable avec ses travailleurs et il prend même des mesures pour supprimer certaines normes préalablement fixées à propos de l'affectation des prestations de pension.

Le but de l'amendement de mon collègue est de rectifier ce qui est clairement une erreur du gouvernement. Il essaie également de faire ressortir que le gouvernement, dans son effort de privatisation, doit agir d'une manière plus légitime, plus efficace et plus humaine.

Nous ne pourrons rien changer au programme avant, au minimum, 18 mois ou deux ans, c'est-à-dire avant que nous reprenions le pouvoir; nous estimons donc important de dire au gouvernement comment procéder sans traiter ses employés de façon aussi mesquine.

Je peux dire aux députés conservateurs, surtout ceux qui ont des fonctionnaires dans leur circonscription, qu'ils devraient faire preuve de plus de sensibilité dans cette affaire.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Nous sommes toujours sensibles.

M. Axworthy: Ils devraient au moins se montrer responsables auprès de leurs électeurs. Ils sont peut-être tellement endurcis à l'insensibilité qui caractérise le gouvernement . . .

M. Turner (Ottawa—Carleton): Foutaise!

M. Axworthy: . . . qu'ils ont perdu toute capacité de s'émouvoir. Je vois quelques députés qui représentent des circonscriptions d'Ottawa. Ils savent, peut-être mieux que quiconque, de quelle façon le projet de loi sur Téléglobe transgresse les droits des fonctionnaires. On aurait pu penser que leur conscience et leurs obligations les auraient amenés à convaincre la ministre qu'il n'y a pas de honte à accepter un amendement lorsqu'il est légitime et applicable. Jusqu'à présent nous n'avons pas de réaction de leur part et certainement aucun désir de la part de la ministre de répondre à ces instances.

Nous ne pouvons que conclure qu'ils s'en moquent et qu'ils ne sont pas prêts à utiliser le Parlement pour débattre des questions, à exposer les lois à l'examen public et à se montrer assez sages et sûrs d'eux-mêmes pour accepter de corriger des erreurs. De tous les gouvernements que j'ai connus, c'est le seul qui soit congénitalement incapable d'accepter des amendements à ses propres projets de loi. Peut-être pense-t-il gouverner de droit divin, mais ce n'est pas ainsi que fonctionne notre institution. Ce n'est pas ainsi que les choses se sont passées jusqu'ici, car le gouvernement était toujours disposé à accepter des amendements et à modifier ses projets de loi.

M. Lewis: Je me souviens de l'époque où Pierre le faisait à tout bout-de-champ.

M. Axworthy: Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Lewis) semble avoir une attaque. Il était député lorsque nous avons présenté le projet de loi sur le transport du grain de l'Ouest. Si je lui fournis cet exemple, c'est pour l'encourager à vérifier les faits. Ceux qui n'ont pas appris les leçons de l'histoire risquent de répéter les erreurs du passé. En outre, il s'est créé à la Chambre d'excellents précédents que la ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall), vu qu'elle est relativement nouvelle à la Chambre, ferait bien elle aussi d'examiner.

Avant que la Chambre n'en termine avec l'étude de ce projet de loi à l'étape du rapport, j'espère que la ministre voudra bien étudier l'amendement très salutaire et positif présenté par mon collègue.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, moi aussi il me fait plaisir de prendre la parole sur un dossier qui est important et qui a deux conséquences, tout d'abord le principe de la privatisation. Et je dois vous dire tout de suite que je n'ai rien contre le fait qu'on puisse privatiser ou retourner au secteur privé des entreprises qui ont été des sociétés de la Couronne mais, par contre, il ne faut pas nécessairement tout privatiser, tout donner au secteur privé, lorsqu'il s'agit d'entreprises qui ont dû être mises sur pied grâce à l'argent des contribuables, lorsqu'elles sont devenues florissantes, rentables et concurrentielles et qu'on les remette aux mains du secteur privé pour que ce dernier fasse davantage de profits . . . Téléglobe faisait des profits et profitait à l'ensemble des contribuables.

Mais ce que mon collègue nous propose en terme d'amendement c'est que cela a des conséquences pour l'avenir des employés qui étaient à Téléglobe et qui sont maintenant pour la nouvelle compagnie Memotec, en ce qui concerne le régime de pensions. Et tout le monde sait que malheureusement les droits acquis des personnes ne préoccupent pas le gouvernement conservateur. On l'a vu dans le dossier de la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse; on l'a vu également dans le dossier de la question des prestations d'assurance-chômage, toujours *versus* les régimes de pension d'employés/employeur, les régimes de pension privés. Et encore là la proposition que mon collègue fait est simple. C'est que le projet de loi C-38 soit modifié à l'article 35, en remplaçant les lignes 30 à 32 à la page 19 par:

«35. La présente loi entre en vigueur à la date ou aux dates fixées par proclamation, mais l'entrée en vigueur ne peut intervenir avant qu'une entente prévoyant la mise sur pied d'un plan de rémunération ait été négociée et acceptée par l'employeur et par les employés de la nouvelle société constituée en application de l'article 4 de la présente loi.»

Pourquoi le parti libéral propose-t-il une telle motion? C'est simple, ça correspond à la philosophie libérale de protéger les citoyens. Les institutions, c'est beau, les corporations, c'est beau, mais les individus, c'est encore plus important. Et la motion du parti libéral vise, même si on n'est pas d'accord sur la privatisation de Téléglobe Canada, à s'assurer qu'il y ait le moins de dégâts possible qui soient faits dans cette privatisation. Autrement dit, que ce ne soit pas une privatisation à l'aveuglette, de façon sauvage, sans que les employés aient la protection qu'ils ont. Parce qu'il faut penser que pour certaines personnes, au niveau du personnel-cadre, au niveau du personnel de soutien de cette entreprise, si elles avaient su que lorsqu'elles payaient leurs contributions à un régime de pensions de leur employeur dans la société de la Couronne Téléglobe Canada, lorsqu'elles sont entrées dans cette entreprise, elles auraient préparé, si elles avaient su que cette société serait privatisée et que leur fonds de pension ne serait pas entièrement protégé, elles auraient peut-être planifié un autre plan de retraite.

La question qu'on se pose: il y a eu la privatisation des Arsenaux canadiens, il y a eu une négociation entre le gouvernement, le nouvel acheteur et le syndicat représentant les employés, et ils ont réussi à s'entendre sur une formule qui était à la satisfaction des trois intervenants, soit le gouvernement qui était le vendeur à ce moment-là, la nouvelle compagnie qui était l'acheteur et les représentants des employés, et les trois étaient satisfaits du mécanisme de protection non seulement des emplois qui sont à l'intérieur, mais de leur régime de pensions qui a été payé par les employés et par l'État, mais la question qu'on se pose cette fois-ci, et la semaine passée j'avais le plaisir de rencontrer le représentant du syndicat des employés: Comment se fait-il que le gouvernement n'offre pas la même possibilité qu'il a offerte aux employés des Arsenaux canadiens? Pour quelles raisons qu'à cette occasion il n'applique pas les mêmes règles, les mêmes procédures? Pour quelles raisons change-t-il les hypothèses de calcul? Pour quelles raisons deux poids, deux mesures? Et cela malheureusement, c'est l'exemple typique du gouvernement conservateur dans tout ce qu'il fait, c'est deux poids, deux mesures. On le voit dans ce dossier-là, ils ont trouvé une solution à un problème, au lieu de simplifier, et toutes les autres privatisations qui se feront, même si on n'est pas d'accord sur la privatisation, la règle de protection des régimes de pensions en cas d'une transaction, c'est écrit noir sur blanc, c'est la même façon de calculer, ce sont les mêmes protections. Mais non, encore une fois, ce sont des offres qui sont différentes et, c'est typique, on l'a dans le règlement de l'assurance-chômage pour fins de calcul des prestations.

Vous avez deux classes de travailleurs âgés que le gouvernement, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, a décidé de faire, la classe de travailleurs âgés qui, elle, a droit à des prestations, qui reçoit ces prestations de son employeur par le biais de son régime de pensions, un travailleur âgé perd des sommes d'argent considérables, des prestations d'assurance-chômage, alors qu'à côté on peut voir un autre travailleur âgé, du même âge, qui lui retire ses prestations de son régime enregistré d'épargne-retraite et qui, lui, a pleinement droit à ses pleines prestations d'assurance-chômage.

Monsieur le Président, dans le cas que l'on discute présentement, celui des employés de Téléglobe Canada, c'est la même situation. Le gouvernement n'assure pas une pleine protection à la satisfaction des employés de Téléglobe Canada, du syndicat représentant les employés de Téléglobe Canada et de l'Opposition officielle. Mon collègue a soumis cet amendement strictement par question d'équité et de justice et à cause du souci du parti libéral de protéger les citoyens. Je comprends que pour le parti conservateur, c'est peut-être plus intéressant de dire: Maintenant, ce sont les «piasses» qui comptent. On a vendu pour telle somme d'argent Téléglobe Canada. Cela va permettre de donner un beau portrait pour transférer dans la comptabilité de l'État et tenter de faire accroire aux gens

qu'on a réduit le déficit. Ce n'est pas cela qui est prioritaire. Ce sont les individus, les humains qui sont importants.

Si le gouvernement disait à la fin . . . et c'est le sens de la motion, et c'est le but visé par les interventions des députés libéraux, c'est de dire au gouvernement: Vous voulez privatiser Téléglobe Canada, vous êtes majoritaires, vous pouvez le faire. On est en désaccord. Vous voulez dire que cette transaction est très bonne sur le plan financier, c'est votre privilège. Mais dites donc aussi, et c'est là qu'on veut vous aider, que dans cette transaction, dans cette privatisation, vous avez protégé les droits des travailleurs et des travailleuses à l'intérieur de cette entreprise. Vous avez non seulement, et cela n'est pas certain, garanti et maintenu la sécurité d'emploi, garanti et maintenu les mêmes possibilités d'augmentation de revenus au sein de cette entreprise, mais il faudrait aussi garantir que tous ceux qui sont à Téléglobe Canada présentement continuent de bénéficier et maintiennent les droits acquis d'un bon régime de retraite auquel ils ont contribué et qu'ils ont payé.

Monsieur le Président, vous m'avez fait signe qu'il me restait une minute. J'ose espérer, et je termine là-dessus, qu'il y a des députés conservateurs en provenance de la région de Montréal, du Québec et d'autres régions qui appuient cette motion et invitent la ministre à être sensible à l'aspect des humains qui travaillent et non être sensible strictement à l'aspect économique.

• (1150)

[*Traduction*]

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, l'amendement que mon collègue, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin), a présenté est clair et précis. Il propose que le projet de loi C-38 qui traite de Téléglobe Canada:

> . . . entre en vigueur à la date ou aux dates fixées par proclamation, mais . . .

Voici la partie importante:

> . . . l'entrée en vigueur ne peut intervenir avant qu'une entente prévoyant la mise sur pied d'un plan de rémunération ait été négociée et acceptée par l'employeur et par les employés de la nouvelle société constituée en application de l'article 4 de la présente loi.»

Au cours de son exposé d'hier, la ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall) a déclaré qu'avant la proclamation de la loi, une nouvelle société ne pouvait être établie et la condition préalable à l'amendement avant la proclamation de la loi ne pouvait être remplie. C'est sur ce point que nous différons d'avis tant sur l'aspect de la procédure que sur celui de la politique. Nous disons à la ministre que cela peut se faire. Comme l'a si bien dit mon collègue le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), et comme l'a dit ce matin le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), il faut protéger les intérêts des employés. C'était là l'essentiel du discours prononcé hier par l'auteur de l'amendement, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe.

• (1200)

Nous nous retrouvons aujourd'hui avec un gouvernement à sa troisième année de pouvoir qui tient mordicus à privatiser les sociétés d'État. Pourtant, à ce stade-ci de son mandat, il est incapable de formuler un énoncé de principes ou une politique générale garantissant la protection de ses propres employés au moment des privatisations. Je vous demande, monsieur le Président, si c'est ainsi que l'on gouverne? Le gouvernement laisse les gens dans l'incertitude. Puis, à un certain moment, il déclare, comme l'a fait hier la ministre, et j'espère la paraphraser correctement, que l'on ne peut pas régler tous les détails avant que les demandes de chaque employé soient satisfaites. Il ne s'agit cependant pas seulement de régler des détails. Il y va de l'avenir de bon nombre d'employés. Par conséquent, on ne saurait reléguer la question au rang des détails négligeables. Comme nous l'a rappelé le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe hier, 1 107 employés sont touchés. Nous parlons d'un nombre respectable de Canadiens qui ont travaillé pour leur pays au sein de cette société d'État. Qui plus est, il n'ont pas seulement travaillé pour une société d'État mais ils en ont fait une entreprise rentable.

De ce côté-ci de la Chambre, nous regrettons amèrement qu'on ait présenté ce projet de loi. Nous ne croyons pas que le gouvernement du Canada devrait se défaire d'une entreprise qui fonctionne si bien. Il devrait plutôt la conserver pour qu'elle serve de modèle à d'autres sociétés d'État. Il reste que si nous, de l'opposition, ne pouvons pas contrer cette politique de privatisation insensée, à laquelle nous nous opposons de toutes façons, nous espérons amener le gouvernement à accorder un traitement décent à ses employés. Voilà pourquoi le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe lutte. Je suis absolument ravi de me joindre à lui ainsi qu'à mes autres collègues pour donner mon appui à cette opération de sauvetage social.

Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe a déclaré à la Chambre que le gouvernement n'avait pas réglé de manière satisfaisante les questions concernant le Conseil du Trésor et Memotec, ce qui nous incite à présenter cette motion à l'étape de la troisième lecture. La situation est ambiguë et personne ne sait à quoi s'en tenir, d'où notre initiative.

De toute évidence, le problème tient au fait que les nouveaux propriétaires de Téléglobe risquent de toucher entre 7 et 10 millions de dollars de moins pour couvrir les droits de pension acquis des employés de la compagnie, comme l'a si bien expliqué le député hier. Les députés apprécieraient-ils qu'on en fasse autant en ce qui concerne leurs droits de pension? Tous protesteraient avec véhémence, du premier au dernier, et à plusieurs reprises. Ce serait le tollé général dans cette enceinte.

M. Keeper: C'est la prochaine initiative que compte prendre le gouvernement.

M. Caccia: Peut-être cherche-t-il à établir un précédent. Nous n'en savons rien. Je ne pense toutefois pas qu'il le fera car il tient bien trop aux droits de sa propre majorité. Mais, précisément à cause de cela, il devrait éviter d'appliquer des normes différentes dans le cas des employés du gouvernement du Canada et, plus précisément dans le cas d'employés d'une société d'État qu'il privatise.

Le député d'Ottawa—Vanier l'a très bien expliqué ce matin. Il a expliqué que le gouvernement s'était engagé, non pas après avoir adopté une nouvelle philosophie mais par suite d'une promesse électorale, à vendre au secteur privé des sociétés qui appartiennent aux Canadiens par l'intermédiaire de l'État; aussi après trois années au pouvoir il n'est pas déraisonnable ni exagéré de s'attendre à ce qu'il établisse des règles de base à propos de la privatisation. De cette manière, les personnes concernées sauront dès le début que le gouvernement protège

certains droits fondamentaux, notamment le droit aux pensions.

Voilà pourquoi je me joins au député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, au député de Montréal—Sainte-Marie et au député d'Ottawa—Vanier pour proposer cet amendement qui, comme je l'ai déjà dit, est très judicieux. Son but est de protéger les employés en ce qui concerne leurs pensions. C'est un amendement que, nous l'espérons, le gouvernement qui jouit d'une majorité écrasante à la Chambre, aura assez de bon sens pour écouter et même appuyer alors qu'il sera mis aux voix dans quelques instants.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je n'ai pas pris la parole plustôt dans l'espoir que l'un de mes collègues du parti conservateur voudrait participer au débat.

M. Lewis: Nous le faisons en caucus.

M. Keeper: Mon honorable ami dit qu'ils le font en caucus. Nous savons qu'ils discutent de ce genre de question toutes portes fermées. Nous voulons savoir s'ils sont disposés à discuter de cette question en public. Le gouvernement est-il prêt à répondre à des questions qui ont été posées au vu et au su de tous par des députés de l'opposition pour que tout le monde connaisse sa position?

Le gouvernement a décidé de privatiser Téléglobe, à mon avis stupidement, sans prendre vraiment en considération les intérêts des Canadiens. Une telle décision va retirer du secteur public notre industrie des télécommunications pour la confier à l'entreprise privée. Cette décision fait de nous le seul pays au monde qui devra compter sur une société privée à but lucratif pour ses communications internationales.

De graves questions de politique publique sont concernées ici, notamment en ce qui a trait à la sécurité nationale, l'expansion économique et les intérêts économiques nationaux du Canada. Il est important pour nous de considérer l'amendement dont la Chambre est saisie du point de vue des graves questions que pose l'orientation du gouvernement.

Puisque le gouvernement a décidé de privatiser Téléglobe, dans quelle mesure les employés de cette société et les intérêts du public, dont j'ai déjà parlé, seront-ils protégés dans le cadre de ce projet de loi? On nous dit que ces employés sont très inquiets. Et c'est leur pension de retraite qui les préoccupe. Ils ont négocié avec Téléglobe certaines modalités en prévision de leurs vieux jours. Après toute une vie de travail, ils devraient pouvoir jouir de leur retraite en toute quiétude. C'est ce à quoi aspirent tous les Canadiens un jour. C'est pour cette raison, bien sûr, que depuis des années mon parti lutte pour assurer des prestations de retraite aux Canadiens ordinaires afin qu'ils passent leurs vieux jours à l'abri du besoin.

Téléglobe Canada

• (1210)

Le régime de pension à l'étude maintenant n'est pas un régime public. C'est un régime privé négocié par deux parties, les employés et l'employeur. Il importe de protéger les employés. Ils ont gagné ce régime de retraite. Il leur a fallu des années de négociations pour l'obtenir. Le coût en a été calculé et il a été inclus dans l'entente conclue avec leur employeur. Ils ne demandent pas la charité, mais simplement ce qu'ils ont déjà gagné. Ils veulent aussi être protégés.

Mais le gouvernement joue son petit jeu politique pour assouvir ses passions idéologiques. Il fait miroiter la privatisation pour convaincre les Canadiens que c'est une excellente chose pour eux. Mais pendant ce temps, les employés de Téléglobe veulent être traités équitablement. Ils veulent avoir l'assurance que leur caisse de retraite, qui leur a demandé tant d'années de travail et de négociations, soit bien protégée pour qu'ils puissent jouir plus tard du fruit de leur labeur.

Les employés de Téléglobe Canada nous ont demandé de rappeler au gouvernement que les dispositions envisagées les inquiètaient beaucoup. Ils s'inquiètent parce que leurs pensions ne sont pas protégées par un accord satisfaisant. En fait, l'accord sur les pensions prévoit que, si la demande ou les forces du marché changent, la société aura le droit de modifier les pensions. Une chose est certaine au sujet des marchés, c'est qu'ils changent. Comme les sables du Sahara, ils changent avec le vent. Une garantie qui repose sur l'absence de changements dans le marché n'est pas une garantie du tout. Ces termes sont même contradictoires.

Ces gens s'inquiètent sérieusement et avec raison: la privatisation de Téléglobe met leurs pensions en danger: on sacrifie leurs intérêts sur l'autel de la privatisation parce que le gouvernement veut poursuivre une politique pour laquelle il n'a pas de mandat, mais qui correspond simplement à ses tendances idéologiques.

En matière de pensions, il existe des précédents intéressants. Lorsque le gouvernement a vendu les Arsenaux canadiens à une entreprise privée, il a généreusement pourvu aux pensions des employés. Il est possible de protéger convenablement les pensions des employés qui passeront bientôt du secteur public au secteur privé. D'après les chiffres du Conseil du Trésor, la différence entre le régime mis au point pour les employés de Téléglobe et celui des employés des Arsenaux canadiens s'élève à 7 millions de dollars.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie que chaque employé des Arsenaux canadiens a 10 000 $ de plus dans la cagnotte que ceux de Téléglobe Canada pour assurer ou garantir sa pension. On peut calculer exactement la différence entre le régime de pensions des employés des Arsenaux canadiens et celui de Téléglobe Canada.

Exigeons que le gouvernement offre au moins la même chose aux employés de Téléglobe Canada que ce qu'il a déjà offert à ceux des Arsenaux canadiens.

Voyons pourquoi les gens de Téléglobe Canada craignent pour leurs pensions. La première raison, évidemment, c'est que la société a le droit de modifier les pensions si la demande ou l'économie changent. Une chose est certaine de nos jours, c'est que l'économie change et qu'elle continuera de changer.

Ensuite, le monopole dont jouit Téléglobe Canada disparaîtra progressivement. La société sera soumise davantage aux caprices de la conjoncture économique, ce qui diminuera la sécurité offerte par l'accord sur les pensions. Les compagnies de téléphone provinciales parlent de contourner Téléglobe Canada et d'utiliser le système américain. Cela affaiblira la base économique sur laquelle reposent les pensions des employés de Téléglobe Canada. Certains employés craignent que la société ne soit vendue. Si elle était vendue, étant donné que l'accord sur les pensions comprend une clause autorisant la société à les modifier, une nouvelle direction pourrait exercer ce droit et réduire les pensions que les employés ont négociées au cours des années.

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux signaler que les pensions que les travailleurs de Téléglobe Canada veulent protéger sont des biens qu'ils ont gagnés dans des négociations collectives. Ce n'est pas un cadeau qu'ils veulent, c'est simplement une protection pour leurs droits, une protection pour le paiement de leur travail des années passées.

Je veux encourager le gouvernement à négocier un engagement avec les employés, à protéger les pensions de retraite de ces gens, afin qu'ils aient la chance d'avoir la sécurité pour leurs années de retraite.

Monsieur le Président, je vois qu'il me reste seulement une minute. Je veux indiquer simplement que nous avons des questions sur la politique du gouvernement de privatiser Téléglobe Canada, parce qu'il y a des bonnes politiques publiques pour maintenir Téléglobe Canada dans le secteur public. Mais il a décidé de privatiser Téléglobe Canada. Cependant, s'il veut le faire, il est nécessaire pour lui de protéger les intérêts des employés actuels de Téléglobe Canada; il est également nécessaire pour lui d'être juste envers eux et de ne pas diminuer les pensions que les employés de Téléglobe Canada ont déja acquises.

Monsieur le Président, je pense qu'il est seulement juste pour le gouvernement de prendre le temps et le soin de négocier un arrangement juste pour protéger les pensions de ces employés.

[*Traduction*]

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, nous, de ce côté-ci de la Chambre, n'approuvons pas la vente ou la privatisation de Téléglobe Canada. Nous ne sommes pas contre la privatisation, mais contre la privatisation à tout prix.

Or le gouvernement a décidé, avec son manque de sagesse habituel, de vendre Téléglobe. Cela étant fait, nous nous réjouissons que la société Memotec en soit l'acheteur et qu'elle ait jugé bon d'offrir aux employés un régime de retraite identique au régime actuel. Mais il y a un petit problème à cet égard, monsieur le Président. Il faut voir la lacune fondamentale que présente la façon dont le gouvernement a traité avec Memotec et les employés. Il a trouvé encore une fois le moyen de faire des économies, mais aux dépens de qui? Si ç'avait été aux dépens des députés, nous hurlerions au meurtre, mais c'est aux dépens des 1 100 employés et plus de Téléglobe qui passeront maintenant sous la direction de Memotec. Ils ne s'en plaignent pas. Ils se réjouissent à l'avance de l'impulsion créatrice et dynamique que donnera la nouvelle direction à l'entreprise grâce à la synergie que cette décision ne manquera pas d'engendrer.

• (1220)

Il suffit de voir ce qui s'est passé à la société Les Arsenaux canadiens Limitée. Nous devrions examiner également le rapport de l'actuaire en chef et le financement. Qu'advient-il des travailleurs qui sont transférés à la suite de la vente et de la privatisation de cette société? Nous devrions voir si nous avons été justes et équitables envers les travailleurs de Téléglobe. Voici ce que j'ai dit à M. Kingsley, le représentant du ministère:

[*Français*]

Monsieur Kingsley, premièrement convenez-vous qu'une hypothèse a été modifiée par le biais du calcul des pensions, et que vous avez modifié vos calculs, et si le taux d'intérêt qui s'applique aux cinq premières années est modifié, n'estimez-vous pas que le montant du tranfert n'est plus le même? Autrement dit, vous essayez de faire économiser de l'argent au gouvernement quand vous avez dit que ces transferts se chiffraient à 7 ou 8 millions de dollars. Or, l'actuaire retenu par les employés de Téléglobe Canada a indiqué que ces transferts étaient plutôt de l'ordre de 10 millions de dollars. Par conséquent, vous essayez de faire économiser de l'argent au gouvernement en modifiant le mode de financement du régime et au bout du compte, vos calculs annulent la symétrie des hypothèses actuarielles et c'est ainsi que cette différence entre le montant de transfert calculé par l'actuaire du gouvernement et par l'actuaire des employés s'explique. La Caisse de retraite serait donc déficitaire et ce déficit ne serait pas comblé immédiatement. Comme vous le savez, ce déficit devrait être comblé en 15 ans.

[*Traduction*]

On se demande bien si la société sera capable de le combler. Le gouvernement est-il juste à l'égard de la société Memotec qui, pleine de bonne foi et de bonne volonté, est disposée à traiter ces travailleurs de façon juste et équitable? En offrant un régime de pensions plus étoffé, il respectera ses engagements. Le gouvernement économisera de l'argent, en finançant insuffisamment les investissements initiaux de Memotec. C'est injuste, déraisonnable et inadmissible. C'est en songeant à cela que mon collègue a proposé:

> Qu'on modifie le projet de loi C-38 en retranchant les lignes 33 à 35, à la page 19, et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> 35. La présente loi entrera en vigueur à la date ou aux dates fixées par proclamation, mais pas avant qu'une entente prévoyant l'incorporation d'un programme d'indemnisation des employés n'ait été négociée et acceptée par l'employeur et par les employés de la nouvelle société créée aux termes de l'article 4 de la présente loi.

[*Français*]

Et puis, comme vous le savez, monsieur le Président, depuis le commencement quand j'étais vraiment impliquée dans ce dossier, avant qu'on ait un remaniement de nos dossiers, j'ai rencontré à plusieurs reprises les représentants des employés de Téléglobe Canada. J'ai aussi parlé avec la ministre en question. J'ai toujours dit que le contenu de la vente, que dans le *Memo of intent* du projet de loi, il y avait des lacunes et des lacunes sérieuses. Il y avait la lacune sur le monopole et il y avait la lacune sur les fonds de pensions, surtout pour les employés qui étaient là de longue date. Et ce n'est pas acceptable que la pensée, la mentalité du parti conservateur vienne en ligne de compte parce que les conservateurs veulent vendre et privatiser toutes les compagnies de la Couronne sans aucune raison et ils ne prennent pas en considération les employés de l'État. Et ce sont ces employés-là qui ont mis cette compagnie dans une position rentable, tellement rentable pour notre société, qu'ils ont cotisé pour tout le Canada des sommes d'argent importantes dans les revenus généraux du pays.

Chaque année, on était en mesure de compter sur des sommes d'argent importantes pouvant diminuer notre déficit. Ce qui veut dire, monsieur le Président, que même si ce gouvernement croit que la privatisation est une bonne chose, il ne se rend pas compte de ce qu'ils sont en train de faire.

[*Traduction*]

Ce n'est pas une attitude loyale à l'égard des travailleurs ni de la société qui a acheté Téléglobe. Le gouvernement ferait bien d'y réfléchir à nouveau.

Le projet de loi ne contient aucune disposition prévoyant des mesures d'indemnisation des employés pour les prestations de retraite acquises. Le gouvernement essaie de faire examiner ce projet de loi en toute hâte par le comité législatif et par la Chambre des communes, bien que les négociations entre les employés de Téléglobe, le Conseil du Trésor et Memotec au sujet des prestations de retraite ne soient pas terminées.

C'est pourquoi la Chambre doit donner son appui à l'amendement que je viens de vous signaler, monsieur le Président. Pourquoi se presser ainsi? Est-ce parce que le ministre des Finances (M. Wilson) veut environ 500 millions pour pouvoir tenir parole envers les Canadiens? Est-ce la raison qui pousse le gouvernement à être pressé de la sorte? Est-ce cette raison qui a permis au comité législatif de décider d'expédier le travail en un seul jour? Il a fallu un député libéral consciencieux et inquiet pour dire: «Un instant. Attendez. Nous ne voulons pas nous précipiter. Ce sont les travailleurs qui ont édifié cette magnifique société pour le Canada. Elle est notre seul porte-parole dans le monde des télécommunications. Nous sommes fiers d'avoir pu travailler avec d'autres sociétés de communications du monde entier et du pays». Le comité et le ministre ont toutefois décidé de précipiter les choses sans tenir compte de tous les intervenants, ce qui explique combien les termes, l'hyperbole que le gouvernement a employés, sont ridicules; il a dit en effet qu'il était un maître de la consultation, qu'il faut discuter, et qu'il écoute. En réalité, le gouvernement n'en fait qu'à sa tête et il écoute en fermant les oreilles. Le gouvernement est comme les trois singes, il ne voit rien, n'entend rien et ne dit rien.

Je voudrais recommander vivement que le ministre remanie le projet de loi. Je recommande que, compte tenu de la bonne volonté manifestée par Memotec, de l'inquiétude et de la bonne volonté de tous les employés—et soit dit en passant, monsieur le Président . . .

[*Français*]

A mon avis, on doit féliciter ces travailleurs et travailleuses et leur dire: mais voyons donc, vous avez fait votre travail, vous avez entrepris d'être les porte-parole de tous les travailleurs et les travailleuses et vous avez essayé de sauver votre peau parce que ce qui est arrivé ici, en faisant peau neuve, ils ont oublié de faire la vraie parité des choses pour tous ceux qui travaillent chez Téléglobe en ce moment. C'est à cet égard que je félicite le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) . . .

[*Traduction*]

. . . compte tenu de l'excellent travail qu'il a pu faire grâce aux employés, dans l'intérêt de Memotec et de tous les Canadiens, pour annoncer à tout le monde qu'on est sur le point de changer les règles du jeu. Si les chiffres actuariels préparés pour les Arsenaux canadiens ne sont plus pertinents, il aurait fallu l'annoncer publiquement. Si le gouvernement veut changer les sommes d'argent qui doivent être investies dans le régime privé, il aurait dû le dire publiquement. Tout le monde aurait dû jouer franc jeu dans cette affaire.

• (1230)

Notre gouvernement a prouvé qu'il n'est pas très fort pour tenir ses promesses. Par contre, il est fort pour les beaux discours et lorsqu'il se lance vraiment, j'en suis presque malade.

La société pourra-t-elle réunir cette somme? Sera-t-elle garantie? S'il faut assurer sa viabilité future, comment peut-on être certain qu'elle y parviendra? Les employés ont demandé au gouvernement de se fonder sur les mêmes hypothèses que pour les Arsenaux Canadiens.

[*Français*]

Les employés vous avaient donc demandé d'utiliser, pour calculer le montant de ces transferts, les mêmes hypothèses actuarielles que celles qui avaient été utilisées par les employés des Arsenaux canadiens Limitée et vous avez décidé de ne pas le faire. Ils veulent être traités de la même façon, ce que vous leur avez refusé, et je pense que c'est leur propre droit. Faire peau neuve, je regrette. Mais l'équité c'est cela qui est en ligne de compte et c'est cela qu'il faut régler avant que l'on entame ce projet de loi.

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il serait tout à fait inconvenant de ne pas signaler l'éloquent et excellent discours que vient de faire la députée de Mount Royal (M^me^ Finestone). Elle nous a emportés sur les ailes du destin, à la recherche de la justice et de la vérité . . .

Téléglobe Canada

M. le vice-président: Je remercie le député de ses observations.

M. Ray Skelly (Comox—Powell River): Monsieur le Président, je suis toujours surpris lorsqu'un député intervient pour souligner . . .

M. Gauthier: La qualité.

M. Skelly: Le député parle de qualité. Les choses de qualité se passent généralement de commentaires et malgré tous ses talents, nous n'avons pas besoin du député pour les signaler à la Chambre.

M. Gauthier: Nous interviendrons aussi après votre discours.

M. Skelly: Bien entendu, le député pourrait aussi renoncer à son intention d'intervenir après mon discours pour en signaler les merveilles.

L'amendement dont la Chambre est saisie est plein de bon sens et tous les députés doivent l'appuyer. Dans l'amendement, on demande à la société de reconnaître les prestations de pension accumulées jusqu'ici par les employés dans un plan de pension satisfaisant. Cette proposition est pleine de bon sens et mérite l'appui de tous les partis de la Chambre.

Dans une lettre adressée au ministre, le Syndicat canadien des télécommunications d'outre-mer a signalé au ministre que récemment, des sociétés de télécommunications ont été privatisées au Royaume-Uni, en France et en Malaisie, et que l'on a satisfait les demandes des employés avant même d'examiner les soumissions. Le syndicat ne voit aucune raison pour ne pas appliquer cette méthode juste et équitable dans notre pays. Nous devrions vraiment prévoir dans la loi une garantie qui protège les employés. Même si on ne l'a pas fait avant l'appel d'offres, il est encore temps de se rattraper et de s'assurer que les employés et la société négocient en vue de mettre au point des dispositions de protection des pensions. Nous devons pour cela empêcher que la transaction ne soit conclue avant la fin des négociations.

La privatisation de Téléglobe soulève une question intéressante. Si j'ai bien compris, en tant que société d'État, Téléglobe s'occupait des télécommunications internationales. Il s'agissait pratiquement d'un service public grâce auquel les Canadiens exerçaient un contrôle sur leurs modes de communication. Dans sa hâte de donner suite à ses idées de droite, le gouvernement élimine une société d'État extrêmement importante. C'est presque un service public qu'il confie à des intérêts privés. Les principaux clients de cet organisme auront maintenant la possibilité d'utiliser les services canadiens de Téléglobe ou simplement de les contourner. Apparemment, les entreprises canadiennes qui utilisent ce mode de communication peuvent passer par les États-Unis ou un autre pays. Il ne semble pas très souhaitable d'enlever aux Canadiens le contrôle qu'ils exerçaient sur leurs modes de communication.

Nous nous attendons à ce que Petro-Canada et Air Canada deviennent les prochaines victimes de la privatisation. Je crois qu'une déclaration sera faite à ce sujet le 10 avril. La ministre pourrait-elle nous informer de ses intentions afin que nous puissions discuter avec les Canadiens du cas de ces deux sociétés d'État très importantes?

La Colombie-Britannique a déjà pris des mesures semblables. Elle a liquidé les biens du gouvernement, non pas pour une question de bon sens, mais en partant simplement du principe que le gouvernement ne pouvait pas posséder de biens dans l'intérêt privé et qu'il devait donc s'en débarrasser dans la mesure du possible. C'est ce qu'a fait le gouvernement de Colombie-Britannique. La privatisation de la BCRIC a fait du tort aux employés, en plus de causer du chômage et des difficultés économiques dans la province. Tous ces gens à qui Bill Bennett allaient montrer comment fonctionne la libre-entreprise ont acheté des actions à 6 $ et ont subi un désastre financier. Le successeur de Bill Bennett va maintenant pousser la privatisation encore plus loin. Il cherche à privatiser le service de transbordeurs de Colombie-Britannique et parle de le vendre morceau par morceau.

M. Andre: Gorbatchev et bien d'autres le font.

M. Skelly: Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), comme à son habitude, est descendu du nuage où il passe le plus clair de son temps pour détourner la discussion. Quoi qu'il en soit, en Colombie-Britannique, les précurseurs du gouvernement ont connu un échec total. Comme bien d'autres l'ont fait, je prédis que le gouvernement fédéral connaîtra le même genre d'échec sur la scène nationale.

Il a été question de privatiser Petro-Canada. La direction générale de la concurrence a effectué une enquête en profondeur dans le secteur du pétrole, à la suite de quoi on a dit que les Canadiens devaient avoir leur porte d'entrée dans ce secteur, qu'ils devaient pouvoir en contrôler véritablement le développement et l'orientation. Le gouvernement semble maintenant s'y opposer. Il préférerait plutôt en redonner le contrôle aux sept grosses pétrolières, toutes membres de la même famille.

Mme Sparrow: Le redonner à l'industrie.

M. Skelly: A l'industrie, vraiment, alors que celle-ci a mené le pays par le bout du nez et l'a exploité comme ce n'est pas possible. Le gouvernement n'est pourtant pas très populaire dans les sondages. Sa façon de faire est plutôt illogique. Il ne semble pas s'apercevoir que ses principes et ses actions ont tellement terni sa réputation aux yeux des Canadiens qu'on peut se demander s'il a toujours le droit de gouverner le pays. Quand un gouvernement n'obtient que 20 p. 100 de la faveur populaire, et encore, peut-il prendre des décisions qui auront des effets aussi fondamentalement néfastes pour les Canadiens? Ses mesures de privatisation, son désintérêt envers les régimes de retraite des employés et son incapacité à tenir compte des conséquences économiques à long terme sur le Canada ont tellement réduit sa cote de popularité qu'il y a tout lieu de penser qu'il n'a plus la confiance de la majorité des Canadiens. Les conservateurs arrivent au quatrième rang dans la faveur populaire au Canada. Du premier rang qu'ils occupaient, ils ont dégringolé au quatrième. Les deux partis d'opposition sont loin en avant d'eux dans les sondages, puis viennent les indécis, et enfin les conservateurs avec 20 p. 100 environ des intentions de vote. Avec une telle cote de popularité, ils s'apprêtent à transformer profondément la structure de l'économie et à privatiser Air Canada et Petro-Canada. Il ne faut pas le permettre. Ce serait contraire à la démocratie. Puisque ces gens agissent au mépris de la logique, il faudrait tenir des élections. J'espère que nos vis-à-vis retrouveront le sens de la logique et qu'ils se joindront à l'opposition pour appuyer l'amendement très constructif proposé. Le député de Simcoe-

Nord (M. Lewis) voudra peut-être prendre la parole pour contester la ministre. Ce serait la preuve que nos vis-à-vis ont retrouvé la raison, que la logique l'emportera et que cet amendement sera adopté.

• (1240)

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Sur un rappel au Règlement, je donne la parole au député de Mount Royal (M^me^ Finestone).

[*Français*]

Mme Finestone: Monsieur le Président, je veux féliciter mon collègue de son gros bon sens. Franchement, il a fait une analyse politique valable et je le remercie . . .

[*Traduction*]

M. le vice-président: Je sais que tous les députés font d'excellents discours.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte sur la motion suivante. M. Tobin, appuyé par M. Murphy, propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-38, à l'article 35, en retranchant les lignes 30 à 32, page 19, et en les remplaçant par ce qui suit:

«35. La présente loi entre en vigueur à la date ou aux dates fixées par proclamation, mais l'entrée en vigueur ne peut intervenir avant qu'une entente prévoyant la mise sur pied d'un plan de rémunération ait été négociée et acceptée par l'employeur et par les employés de la nouvelle société constituée en application de l'article 4 de la présente loi.»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Tobin, mis aux voix, est rejeté.)

Téléglobe Canada

• (1250)

(Vote n^o^ 83)

POUR

Députés

Baker
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Broadbent
Caccia
de Corneille
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Kaplan
Langdon
Malépart
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Ouellet
Prud'homme
Robinson
Rodriguez
Rossi
Skelly
Tobin
Young —31

CONTRE

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blais
Boyer
Brisco
Cardiff
Cochrane
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Domm
Duguay
Duplessis
Fennell
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hamilton
Harvey
Hockin
Holtmann
Hudon
Jardine
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Kilgour
King
Lanthier
Lawrence
Layton
Lewis
MacKay
Mailly
Martin
Mayer
Mazankowski
McCuish
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
Merrithew
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
Oberle
Oostrom
Peterson
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Sparrow
Stackhouse
Suluk
Tardif (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tupper
Turner (Ottawa—Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer—95

Téléglobe Canada

• (1320)

M. le vice-président: Je déclare la motion rejetée.

Mme McDougall propose: Que le projet de loi soit maintenant agréé.

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Monsieur le Président, si vous cherchiez l'unanimité, je pense que vous l'obtiendriez et on pourrait alors appliquer le résultat du vote précédent à ce vote-ci, et nous pourrions peut-être ajourner plus vite.

[*Traduction*]

M. le vice-président: La Chambre a entendu la proposition du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Je voudrais demander au député d'Ottawa—Vanier à qui il faisait allusion dans son rappel au Règlement.

M. Gauthier: Au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand).

M. Schellenberger: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'étais pas ici lors du dernier vote, mais je voudrais être compté parmi les députés ministériels.

M. Lewis: Monsieur le Président, je n'ai pas entendu mon collègue le dire, mais je suis persuadé qu'il voulait dire que le vote précédent s'appliquera en sens contraire au présent vote.

M. Gauthier: Ce n'est pas à moi de le dire.

(La motion de M^me^ McDougall, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 84)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Bernier
Bertrand
Blais
Boyer
Brisco
Cardiff
Cochrane
Comeau
Cooper
Corbett
Cossitt
Crofton
Crosby (Halifax-Ouest)
Crouse
Darling
Domm
Duguay
Duplessis
Fennell
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Gagnon
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Guilbault (Drummond)
Gustafson
Hamilton
Harvey
Hockin
Holtmann
Hudon
Jardine
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Kilgour
King
Lanthier
Lawrence
Layton
Lewis
MacKay
Mailly
Martin
Mayer
Mazankowski
McCuish
McDermid
McDougall (St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
Merrithew
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Nowlan
Oberle
Oostrom
Peterson
Plourde
Porter
Ravis
Reimer
St. Germain
St-Julien
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Sparrow
Stackhouse
Suluk
Tardif (Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tupper
Turner (Ottawa—Carleton)
Valcourt
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wenman
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Wilson (Etobicoke-Centre)
Winegard
Wise
Witer—96

CONTRE

Députés

Allmand
Baker
Benjamin
Blackburn (Brant)
Blaikie
Broadbent
Caccia
de Corneille
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Finestone
Gauthier
Gray (Windsor-Ouest)
Grondin
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Kaplan
Langdon
Malépart
Marchi
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Ouellet
Prud'homme
Robinson
Rodriguez
Rossi
Skelly
Tobin
Young —32

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 13 h 25, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 25.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

L'ABSENCE DU PREMIER MINISTRE DU QUÉBEC À LA CONFÉRENCE FÉDÉRALE-PROVINCIALE

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la Conférence fédérale-provinciale sur les autochtones s'est ouverte aujourd'hui. Je pense que tout le monde a remarqué l'absence du premier ministre du Québec à cette table de conférence, et il est important de rappeler, monsieur le Président, que la raison pour laquelle le premier ministre du Québec est absent de cette conférence, c'est le manque de compréhension du gouvernement fédéral et du premier ministre du Canada à l'endroit des revendications du gouvernement provincial afin de permettre au Québec d'adhérer à la Constitution.

Il est important de se rappeler que le gouvernement fédéral n'a pas démontré une ouverture d'esprit en matière de demandes du Québec d'avoir le pouvoir de sélection de ses immigrants, et en matière de compensation financière dans le cadre de programmes déjà établis.

Monsieur le Président, il est important que tous les députés de cette Chambre sachent très bien qu'advenant l'échec de cette conférence, si le premier ministre tente de passer le blâme au gouvernement du Québec, le premier responsable de l'absence du premier ministre du Québec à cette table, c'est le premier ministre du Canada.

* * *

LA BEAUCE

LA QUALITÉ DES ÉCOLES POLYVALENTES

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, récemment Radio-Canada nous livrait une série de reportages sur l'école publique québécoise. Je veux signaler mon indignation ainsi que celle des commissaires de la Commission scolaire régionale Chaudière devant le manque d'objectivité dont ces émissions on fait preuve. Il est inadmissible, monsieur le Président, que la sélection des faits et des événements ait démontré une image exagérément négative de ces institutions que sont les écoles secondaires polyvalentes à la grandeur du Québec et particulièrement en Beauce. Nous possédons des polyvalentes de très grande valeur, et ce n'est pas la minorité. Radio-Canada ne doit pas mettre en doute la qualité des cours et des services offerts, et le bon comportement des élèves.

Dans la Beauce, nous sommes fiers de la qualité de toutes nos écoles polyvalentes et de ceux et celles qui les administrent et les fréquentent. Le corps professoral beauceron, consciencieux et dévoué, mérite notre appui, monsieur le Président, sans doute comme plusieurs autres au Québec. Nous avons subi la mauvaise publicité occasionnée par ces reportages de Radio-Canada qui ont semblé généraliser une situation exceptionnelle. Nos éducateurs au Québec et en Beauce de même

Article 21 du Règlement

que nos élèves méritent qu'on les seconde, qu'on les soutienne et qu'on les encourage plus souvent.

* * *

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

LA RÉUNIFICATION DES FAMILLES—LES PROMESSES DU GOUVERNEMENT

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement a manqué à deux promesses qu'il avait faites l'an dernier en ce qui a trait à la réunification des familles d'immigrants. D'abord, il avait promis d'offrir des trousses d'information dans tous les bureaux de l'immigration. Une personne qui aurait voulu parrainer un immigrant aurait pu se procurer auprès d'un bureau au Canada une trousse contenant un formulaire de demande et un exposé des règles de l'immigration et l'envoyer à un parent outre-mer, ou ce dernier aurait pu se procurer une trousse au bureau des visas le plus près de chez lui. Cela aurait épargné du temps au personnel de l'immigration et aurait accéléré le service et pourtant, le gouvernement ne l'a pas fait. Pourquoi?

Ensuite, le gouvernement avait promis de réduire la période d'examen des demandes remplies outre-mer, une fois le dossier complété, à six semaines dans le cas d'un conjoint ou d'un enfant mineur et à douze semaines pour tout autre parent. Et pourtant, rien n'a encore été fait. Pourquoi?

Ce sont là des promesses qu'a faites le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) en octobre dernier après que le comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration eut étudié la question en consultation avec les hauts fonctionnaires de l'immigration et eut déposé ces recommandations en juin.

En ne respectant pas ces promesses qu'il a faites aux immigrants et au Parlement, le ministre attise le mécontentement des immigrants, et le gouvernement essaie ensuite de faire passer cela sur le dos des immigrants.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA TAXE À L'EXPORTATION DU BOIS D'OEUVRE—L'INCIDENCE DE LA VALEUR DU DOLLAR CANADIEN

M. Aurèle Gervais (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, je tiens à saisir la Chambre d'une question urgente pour les travailleurs de l'industrie du bois de construction de ma circonscription. Dans le mémoire qu'elle a présenté au comité législatif chargé du projet de loi C-37, l'Association des manufacturiers de bois de sciage de l'Ontario soulevait deux problèmes dont la Chambre devrait à mon avis s'occuper immédiatement.

Le premier est l'augmentation constante de la valeur du dollar canadien qui a eu pour effet de transformer la taxe à l'exportation de 15 p. 100 en une taxe de 20 p. 100 depuis la signature de l'accord. Je suggère que le calcul de cette taxe soit fondé sur la valeur du dollar canadien au 30 décembre 1986, date de la signature de l'accord canado-américain et que son taux soit aligné sur la valeur de notre dollar, selon une échelle mobile.

Article 21 du Règlement

• (1405)

L'autre problème provient de l'écart entre les droits de coupe d'une province à une autre. Je conseille au gouvernement de continuer à s'entretenir sérieusement avec les provinces pour établir un droit de coupe uniforme afin de mettre toutes les entreprises de toutes les provinces sur un pied d'égalité.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la conférence sur les droits des autochtones, qui a lieu aujourd'hui et demain, constitue une étape importante dans l'histoire du Canada. Nos autochtones veulent faire valoir leur droit fondamental et illimité à l'autonomie politique. Vendredi dernier, le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a exposé la position du parti libéral dans une motion demandant au gouvernement de satisfaire à ses obligations constitutionnelles de protéger et de garantir les droits aborigènes et prévus dans des traités des peuples autochtones du Canada, notamment leur droit inhérent à l'autonomie politique, et de les faire reconnaître dans la constitution.

M^me^ Erica-Irene Daes, porte-parole des Nations Unies en matière de droits de l'homme, a déclaré au début de la semaine:

> Les Nations Unies et la collectivité internationale surveillent la situation de très près . . . Je rappelle que le gouvernement du Canada a ratifié des accords internationaux sur les droits de l'homme et qu'il est légalement tenu de les respecter.

Les aborigènes vivaient au Canada bien longtemps avant l'apparition de l'homme blanc, mais on les oblige à lutter pour faire valoir leur droit fondamental de gérer leurs propres affaires. Les Canadiens sont gagnés à la cause des autochtones. J'exhorte donc le gouvernement à renoncer à son ambivalence et à prendre position de façon à donner à nos concitoyens canadiens le droit de décider de leur mode de vie, de prendre des décisions, de gérer, de contrôler et de diriger leurs propres affaires.

* * *

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

L'INVITATION AUX MAIRES ET ÉLUS MUNICIPAUX DE LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE DE SAINT-JEAN

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai ici copie d'une lettre datée du 23 février 1987, qui a été acheminée aux différents maires et élus municipaux de la circonscription fédérale de Saint-Jean, une lettre qui vient du parti libéral du Canada.

Cette lettre est très claire. Elle ordonne aux élus de la circonscription de Saint-Jean de participer à une activité bénéfice dont les invités d'honneur sont nuls autres que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) et le sénateur Rizzuto. La lettre mentionne que, et je cite:

> La présence des élus municipaux aux manifestations politiques du Parti libéral du Canada s'est faite étonnamment discrète depuis l'élection générale de septembre 1984.
>
> Dans un tel contexte, votre présence . . .

On s'adresse aux maires, monsieur le Président.

> . . . ou votre absence à notre souper-bénéfice du 1^er^ mai sera grandement remarquée.

Les finances du parti libéral sont-elles tellement mal en point que ce même parti doit utiliser le chantage pour combler les places à ses activités bénéfices?

Pour éviter que ce chantage ne se continue, je demande et défie aujourd'hui le député de Laval-des-Rapides de corriger cet affront à la liberté des élus municipaux.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le moment est venu pour les Canadiens non autochtones de décider s'ils se considèrent comme des conquérants ou comme des concitoyens des peuples autochtones de notre pays. Il est clair qu'à l'époque de la signature des traités l'idée de cohabitation constituait le cadre juridique des relations entre les autochtones et les autres Canadiens. Mais culturellement et politiquement, les Canadiens non autochtones avaient, et ont encore trop souvent tendance à estimer que leur culture est fondamentalement supérieure et s'imposera finalement aux autochtones qui perdront leur caractère de peuples distincts. Les initiatives de nos divers gouvernements ont reflété cette façon de penser.

Ces dernières années, en constatant les défauts de notre mode de vie et grâce à une meilleure connaissance de la culture et de la spiritualité autochtones, nous en sommes arrivés à regretter notre attitude passée. Mais les regrets ne sont pas suffisants. Notre refus persistant de reconnaître les droits des autochtones, comme le droit constitutionnel naturel à l'autonomie, ne nous fait différer en rien de nos ancêtres qui ont usé de la force pour bafouer les droits légitimes des peuples autochtones. Nous pouvons nous permettre de le faire en nous contentant de laisser traîner les choses sans y porter remède parce que nous sommes les bénéficiaires du *statu quo*. C'est nous qui faisons la loi. Mais moralement nous ne vaudrons pas mieux que ceux qui ont eu recours à la force dans le passé. A moins qu'aujourd'hui les premiers ministres ne décident de rompre avec un passé honteux, qu'ils reconnaissent le droit naturel à l'autonomie des peuples autochtones et qu'ils s'engagent à entreprendre des négociations constructives pour réaliser une justice qui se fait attendre depuis longtemps dans un nouveau Canada passionnant qui n'aura plus de conquérants.

L'ÉNERGIE

LE PROGRAMME CANADIEN D'ENCOURAGEMENT À LA PROSPECTION ET AU DÉVELOPPEMENT

M. Bob Porter (Medicine Hat): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a annoncé le lancement d'un programme de prospection et de développement hier à Edmonton. C'est une mesure avantageuse pour tout le secteur énergétique, mais ce sont surtout les centaines de compagnies du secteur tertiaire, et les petits producteurs pétroliers et gaziers, qui vont en profiter. Un disposition particulièrement intéressante de ce programme est celle autorisant les sociétés pétrolières et gazières à émettre des actions accréditives qui attireront les capitaux dans ce secteur et qui permettront également aux Canadiens d'investir dans la prospection et le développement pétrolier au Canada.

• (1410)

Le forage de 2 000 puits fournira 4 500 emplois directement et plus de 12 000 indirectement dans le secteur des services et des approvisionnements. Les intérêts immédiats de cette mesure sont évidents, mais elle présente aussi l'avantage vital de conserver le savoir-faire et la technologie que nous avons mis au point au cours des quatre dernières décennies. Il ne faudrait donc pas la considérer comme une solution à court terme, mais comme un moyen d'assurer la sécurité future de nos ressources énergétiques pour le plus grand bien de tous les Canadiens.

* * *

L'AGRICULTURE

LES FRAIS D'INSPECTION DES POMMES DE TERRE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, au début du mois, l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a adopté à l'unanimité une résolution condamnant les nouveaux frais d'inspection que le gouvernement fédéral fait payer sur les exportations de pommes de terre. Agriculture Canada a l'intention d'autofinancer complètement ses programmes d'inspection. Elle prévoit que les frais d'inspection des pommes de terre passeront de 3c. les cent livres cette année à 15c. les cent livres en 1990.

Les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard exportent 90 p. 100 de leurs récoltes et l'un de leurs principaux marchés est l'Ontario. A cause de ce coût additionnel, les exportations ne pourront pas concurrencer les pommes de terre produites en Ontario qui ne sont pas visées par ces frais. C'est un droit que les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard doivent payer pour mettre leurs produits en marché. Cela fera obstacle au commerce interprovincial.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il de traiter nos producteurs de pommes de terre avec un mépris absolu? Je demande au ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'annuler ces frais injustes.

Article 21 du Règlement

LE LOGEMENT

L'ASSURANCE PUBLIQUE SUR LES PRÊTS SERVANT À FINANCER DES RÉNOVATIONS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je suis intervenu la semaine dernière à la Chambre pour signaler que le taux d'escompte de la Banque du Canada était tombé à 7,14 p. 100, son point le plus bas depuis 14 ans. Cette tendance se traduit par les taux d'intérêts hypothécaires les plus bas jamais vus, ce qui permet aux jeunes couples d'acquérir une maison.

Il y a deux jours, le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement a annoncé d'importantes modifications à l'assurance publique sur les prêts, qui encourageront elles aussi les locataires à accéder à la propriété. A compter du 1er mai 1987, le gouvernement fédéral va accroître ses garanties aux prêteurs hypothécaires qui acceptent des versements initiaux moins élevés. Par exemple, le versement initial minimum pour une maison de 150 000 $ passera de 22 000 $ à 7 500 $.

Pour la première fois, on fournira une assurance pour les deuxièmes hypothèques servant à acheter une maison ou à financer des rénovations. En outre, les emprunteurs pourront maintenant transférer à leur deuxième hypothèque les fonds qu'ils détiennent dans un REÉR. L'Association canadienne de l'immeuble se réunit aujourd'hui à Ottawa, et son président, Robert Pedler, convient que ces modifications positives montrent que le gouvernement reconnaît les changements intervenus sur le marché et y est sensible.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

LES MANOEUVRES À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, les députés conservateurs à l'Assemblée législative du Manitoba viennent à nouveau de montrer que les problèmes des autochtones les laissent tout à fait froids. Bien qu'il ait disposé du temps voulu pour débattre le budget de la province, depuis sa présentation, le chef du parti conservateur a eu l'idée saugrenue hier soir de faire retentir abusivement la sonnerie. Ce retard délibéré a empêché le premier ministre Pawley et ses accompagnateurs d'assister à l'inauguration de la conférence des premiers ministres. A cause de cette mesquinerie, ils n'ont pu prendre la parole sur une question aussi importante.

La question très épineuse qui est à l'étude exige la collaboration des politiques de toutes allégeances. Cependant, les conservateurs manitobains ont prouvé à maintes reprises qu'ils ne permettront jamais qu'un bel idéal passe avant leurs intérêts mesquins.

* * *

LES AFFAIRES PROVINCIALES

CRITIQUE DU BUDGET DU MANITOBA

M. Léo Duguay (Saint-Boniface): Monsieur le Président, le gouvernement du Manitoba se plaint amèrement, pour reprendre les termes du premier ministre, de la décision du gouvernement fédéral de réduire le déficit coûte que coûte, peu importe

Article 21 du Règlement

les répercussions sur les allocations familiales pour les enfants, l'enseignement pour les jeunes adultes ou les soins de santé pour tous. Le premier ministre parle d'être juste et de défendre le Manitoba. C'est pourquoi j'interviens aujourd'hui afin de défendre les intérêts du Manitoba.

Le gouvernement du Manitoba trahit ses engagements par ses actions. La semaine dernière, dans son budget, le gouvernement a porté à 2,25 p. 100 un impôt sur les salaires déjà insidieux. Nous savons que cet impôt décourage la création d'emplois et qu'il effraie les entreprises. Ce qui est pire, c'est qu'il frappe les hôpitaux et les écoles indépendantes.

L'impôt sur les malades coûtera environ 1,6 million de dollars à l'Hôpital de Saint-Boniface et près de 3 millions de dollars cette année seulement au Centre des sciences de la santé. Tous les députés savent pertinemment ce que le NPD entend par justice: Promettre une chose, mais faire exactement le contraire.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LES FAUSSES DEMANDES DE RÉFUGIÉS PORTUGAIS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AGIR

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, les allégations récentes concernant le réseau de consultants d'immigration «Bogus» est une manifestation de l'inaction du gouvernement conservateur.

L'année dernière, j'ai demandé au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de contrôler cette activité scandaleuse. Les coupables impliqués dans ce mouvement concernant de fausses demandes de réfugiés portugais sont bien connus, mais le gouvernement n'a pas agi. Le gouvernement a manqué l'occasion d'envoyer un signal fort indiquant que ces opérations ne seront pas tolérées. Il est prêt à blâmer les immigrants qui étaient mal dirigés et il impose des visas à des pays amicaux. Toutefois, il ne va pas à la source des fausses déclarations.

C'est le temps, monsieur le Président, de corriger cette activité illégale, et tous les Canadiens veulent une action immédiate.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

LA MESURE PRISE PAR LA COMPAGNIE D'ASSURANCES *LONDON LIFE* POUR RÉDUIRE DES PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur une grave injustice commise à l'endroit d'une personne de ma circonscription, M^me^ Rosemary Barber, et d'autres personnes handicapées, par les compagnies d'assurances London Life et George Weston Ltd. Rosemary Barber est atteinte d'un cancer des os incurable et reçoit des prestations d'invalidité depuis 1983. Les prestations d'invalidité de l'assureur sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada.

L'an dernier, la Chambre a reconnu la situation difficile des personnes handicapées et a décidé d'accroître considérablement les prestations d'invalidité versées en vertu du Régime de pensions du Canada en accordant une augmentation pouvant aller jusqu'à 150 $ par mois. La compagnie George Weston Ltd a alors décidé d'accaparer ce montant et donné instruction à son assureur, la London Life, qui a consenti à cette manoeuvre, de réduire la pension de Rosemary Barber du plein montant de l'augmentation accordée en vertu du Régime de pensions du Canada.

Des voix: Quelle honte!

M. Blenkarn: Le montant de la prestation versée à Rosemary Barber était fondé sur des calculs actuariels valables, indépendamment de l'augmentation accordée en vertu du Régime de pensions du Canada. La modification a pour effet d'enrichir George Weston Ltd aux dépens d'une personne handicapée.

* * *

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LA MODERNISATION DE LA *SYDNEY STEEL CORPORATION*—ON DEMANDE QU'UN ENGAGEMENT SOIT RESPECTÉ

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je prends la parole pour protester contre l'indifférence évidente dont le gouvernement fait preuve vis-à-vis de l'est de la Nouvelle-Écosse. Comme vous vous en souviendrez, en juillet 1984, le premier ministre (M. Mulroney) a promis aux citoyens de cette région que ses collègues et lui-même allaient entreprendre la deuxième phase du programme de modernisation de Sydney Steel. Au bout de 18 mois, l'ancien ministre de l'Expansion industrielle régionale s'est contenté d'annoncer, ce qui a fait la manchette des journaux locaux, que le gouvernement s'engageait une fois de plus à achever la modernisation de cette usine et qu'il avait signé l'entente.

En juin 1986, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a déclaré à la Chambre que le gouvernement avait reçu le plan d'entreprise, qu'il l'examinait et qu'il y répondrait immédiatement. Nous avons dû attendre 12 mois pour que les ministériels nous disent qu'ils allaient examiner ce plan une fois de plus. En fait, le gouvernement a fait réexaminer par cinq ministres une promesse faite en juillet 1984. C'est absolument inacceptable. Le gouvernement doit respecter ses engagements sans quoi les citoyens du Cap-Breton devront en conclure qu'ils ont affaire à une bande d'hypocrites.

L'ENVIRONNEMENT

LA RECOMMANDATION CONCERNANT L'UTILISATION PAR HYDRO-ONTARIO DE LA HOUILLE DE L'OUEST À FAIBLE TENEUR EN SOUFRE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, au nom des citoyens de la péninsule du Niagara qui sont conscients des problèmes écologiques, j'appuie énergiquement le programme du gouvernement élaboré au Canada en vue de lutter contre les pluies acides en Ontario grâce à la houille en provenance de l'Ouest. Si nous pouvons obtenir que la province accepte la recommandation du groupe d'étude fédéral-provincial concernant l'utilisation de la houille de l'Ouest à faible teneur en soufre dans les centrales électriques de l'Ontario, nous réduirons considérablement les émissions de gaz acide en Ontario, nous favoriserons le transport par la voie maritime du Saint-Laurent et créerons 13 000 nouveaux emplois partout au Canada, dont 40 p. 100 en Ontario. Qui se fait prier?

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA MESURE MODIFIANT LA LOI SUR LES BREVETS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la décision que le gouvernement a prise d'augmenter le prix des médicaments est une pilule très dure à avaler pour les Canadiens malades et âgés.

[*Français*]

Des hauts fonctionnaires américains ont admis qu'ils ont fait des pressions auprès du gouvernement canadien pour que le gouvernement modifie notre Loi sur les brevets pharmaceutiques. Mais le ministre de la Consommation et des Corporations nie que de telles pressions aient été exercées. Je pose donc la question au ministre: Pourquoi n'a-t-il pas au moins le courage d'admettre ce qu'il a fait aux Canadiens âgés et malades?

• (1420)

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le chef de l'opposition continue à déformer les conséquences de ce projet de loi. Il demande à quelles pressions nous avons cédé. Je lui répondrai que l'Assemblée nationale du Québec, par exemple, a adopté, sous deux gouvernements différents, des résolutions unanimes nous enjoignant de le faire. C'est à ces pressions que nous avons répondu.

En fait, depuis 17 ans, tous nos partenaires du monde occidental industrialisé nous ont demandé de nous aligner sur les autres pays à l'égard du respect de la propriété intellectuelle. Notre gouvernement estime que le Canada doit jouer un rôle dans ce domaine vital de la technologie de pointe et de la recherche. Le parti libéral trouve peut-être normal que le reste du monde se charge de la recherche médicale pendant que le Canada restera les bras croisés, mais nous ne sommes pas d'accord.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

ON DEMANDE S'IL EST FAUX QUE LE GOUVERNEMENT A MODIFIÉ LA LOI SUR LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES À LA SUITE DE PRESSIONS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je viens d'entendre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, ce dernier a dit que les informations contenues dans cette déclaration sous serment étaient fausses. Donc, je pose la question au secrétaire d'État. Est-il faux que M. Pratt est le président de la compagnie américaine pharmaceutique Pfizer? Est-il faux que M. Pratt avait rencontré notre ambassadeur aux États-Unis, M. Gotlieb? Est-il faux que M. Pratt a fait des pressions sur M. Gotlieb pour que notre Loi sur les brevets pharmaceutiques soit modifiée? Est-il faux qu'après de telles pressions le gouvernement canadien a modifié pour plaire à M. Pratt et à d'autres notre Loi sur les produits pharmaceutiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, c'est faux.

[*Traduction*]

LES INSTANCES PRÉSENTÉES À L'AMBASSADEUR DU CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, devant une vérité aussi éclatante le ministre n'y voit plus clair. Je vais lui poser une autre question. Lorsque le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a lu pour la première fois le texte de la déclaration qui a été déposée à notre ambassade, à Washington, il y a 72 heures, a-t-il demandé quelle était le position de M. Pratt, qui est non seulement le PDG d'une grande compagnie pharmaceutique américaine, mais également le président du comité consultatif du président Reagan sur les négociations commerciales? A-t-il demandé si notre ambassadeur avait fait l'objet de fortes pressions?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur le Président, je n'ai pas posé ce genre de questions. L'ambassadeur a dit clairement qu'il ne se souvenait pas des événements mentionnés dans la déclaration de la même façon que le signataire de la déclaration en question.

LES DÉMARCHES QUI AURAIENT ÉTÉ FAITES AUPRÈS DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Nous savons que le Canada, plus précisément notre ambassadeur à Washington, a reçu des instances au sujet du projet de loi sur les médicaments de la part du président du comité consultatif du président Reagan sur les négociations commerciales qui est aussi PDG d'un des laboratoires de médicaments les plus rentables et les plus puissants au monde.

Comment le ministre peut-il concilier ses déclarations répétées à la Chambre selon lesquelles il n'a reçu aucune instance de la part des États-Unis alors qu'on dit catégoriquement dans ce document que des démarches ont été faites auprès du gouvernement canadien? Le ministre peut-il expliquer à la Chambre s'il s'agit d'une contradiction faite volontairement par son gouvernement en vue de dissimuler le fait que ce sont les multinationales qui rédigent les lois canadiennes concernant nos personnes âgées?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, M. Haddad est venu au Canada et il a fait certaines déclarations en public qui étaient manifestement fausses. Il peut sans doute faire la même chose par écrit. C'est la seule explication possible.

• (1425)

Si le député a bien fait son travail, il doit savoir que le gouvernement qu'il appuyait a annoncé en 1983 sa décision de rétablir la protection des brevets pour les médicaments . . .

Des voix: Non.

M. Axworthy: C'est absurde!

M. Andre: . . . parce que le projet de loi de 1969 était allé trop loin. Le député peut-il me dire quelle multinationale américaine a obligé le député de Papineau, en sa qualité de ministre à l'époque, à annoncer la décision du gouvernement de rétablir la protection des brevets dans ce secteur important?

ON DEMANDE QUE L'AMBASSADEUR COMPARAISSE DEVANT LE COMITÉ

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je signale à regret que le ministre a continuellement refusé d'admettre à la Chambre que des instances ont été présentées à l'ambassadeur du Canada à Washington. Lundi, j'ai rencontré l'ambassadeur et il a admis avoir reçu des instances du président du comité consultatif du président Reagan qui est également PDG d'une des sociétés les plus rentables des États-Unis. Le ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures accepteront-ils de convoquer l'ambassadeur du Canada devant le comité des affaires extérieures pour témoigner au sujet de cette contradiction évidente de la part du ministre?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je le répète, et le député le sait fort bien, le Canada fait l'objet de pressions de la part des autres pays industrialisés du monde occidental depuis 17 ans. Nos ambassadeurs et nos hauts commissaires en Grande-Bretagne, en Suisse, en Allemagne, en France, aux États-Unis, au Japon et ailleurs, ont reçu des instances à cet égard. Cela n'est pas secret.

Il est vrai que ce projet de loi va améliorer les soins de santé pour les Canadiens. Grâce à lui, 3 000 emplois seront créés dans la technologie de pointe et 1,4 milliard de dollars seront consacrés à des travaux de recherche et de développement. Le seul parti à s'être préoccupé de l'avis des Américains est le parti d'en face. Pourquoi ne lit-il pas le projet de loi actuel en vue de l'examiner de façon objective? Il verra qu'il procure d'énormes avantages au Canada et qu'il faut donc l'adopter sans tarder.

Des voix: Bravo!

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, c'est au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que je m'adresse. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si la Commission canadienne du blé et les autres offices de commercialisation, de même que les tarifs postaux, la protection des droits d'auteur et les brevets pharmaceutiques, font tous partie des négociations de libre-échange entre le Canada et les États-Unis?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne suis pas certain d'avoir entendu toute la liste. Le député a demandé si tous les éléments de cette liste faisaient l'objet de négociations. Je suis presque sûr, et je la lirai bien sûr entièrement, de pouvoir répondre non à la question.

LE RAPPORT AMÉRICAIN SUR LES BARRIÈRES COMMERCIALES ÉTRANGÈRES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai là un exemplaire du rapport sur les barrières commerciales étrangères établies par le bureau du représentant commercial des États-Unis qui énumère tous les articles que je viens de mentionner comme faisant partie des négociations entre le Canada et les États-Unis. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si ces renseignements que nous avons obtenus de l'ambassade américaine sont exacts?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je devrai lire le document et le faire avec autant de soin que je mets à tenter d'écouter la question du député. Cependant, j'estime que ma réponse est toujours valable.

LA PROTECTION DES BREVETS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je pose ma question supplémentaire au ministre de la Consommation et des Corporations. Le 8 décembre 1986, mon collègue, le député de Windsor—Walkerville, a demandé au ministre si la protection des brevets figurait parmi les sujets de négociation. Comme en fait foi le hansard à la page 1879, le ministre de la Consommation et des Corporations lui a répondu ce qui suit:

> En somme, cette affaire ne concerne pas du tout les négociations sur le libre-échange . . .

Pourquoi le représentant commercial des États-Unis mentionne-t-il de façon particulière la protection des brevets dans son rapport, ajoutant que la discussion sur ce sujet se poursuivait avec les représentants canadiens à la table des négociations de libre-échange?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne sais combien de fois je devrai répéter que ce projet de loi a été présenté parce qu'il est avantageux pour le Canada.

M. Young: Cela fait-il partie du libre-échange?

M. Andre: Toute la question de la propriété intellectuelle, ce qui comprend les droits d'auteur, les brevets, les marques de commerce, le design industriel, se situe dans les limites des discussions sur le libre-échange. La question ne se pose pas. Si en fait d'autres aspects des brevets font l'objet de discussions, je l'ignore. Cependant, je dis au député, comme je l'ai déjà dit au député de Windsor-Walkerville, que le gouvernement a présenté le projet de loi C-22 parce qu'il s'intéresse au potentiel et à l'avenir du Canada dans le domaine de la recherche et du développement. Il s'intéresse à la santé des Canadiens. Si nous avons présenté ce projet de loi, c'est parce qu'il est avantageux pour le Canada.

• (1430)

Pourquoi les députés néo-démocrates et libéraux se soucient-ils tellement de ce que pensent les Américains? Cela nous importe peu. Nous agissons ainsi dans l'intérêt du Canada.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'INCIDENCE SUR LES LACS DE L'EST DU CANADA

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Selon M. Schindler de l'Institut des eaux douces de Winnipeg, plus de 600 000 lacs de l'est du Canada sont vulnérables aux dommages causés par les pluies acides et non seulement 300 000 comme on le pensait jusqu'ici. Ving-huit mille lacs et non 14 000 sont déjà acidifiés. Le vice-premier ministre fera-t-il connaître au premier ministre les conclusions de M. Schindler et l'incitera-t-il à trouver le courage dont il a besoin pour se tenir debout comme un vrai premier ministre et pour demander au président, au nom des bonnes relations canado-américaines, lorsqu'ils se rencontreront le 5 avril à Ottawa, de réduire à un niveau précis la pollution causée par les pluies acides qui tombent sur le Canada en quantités mortelles? Le fera-t-il?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je n'ai pas la moindre envie de discuter de la science des pluies acides avec le député de Davenport. Le gouvernement est convaincu que c'est un très sérieux problème transfrontalier. Les pluies acides sont la première priorité environnementale du gouvernement du Canada et l'une des principales priorités du gouvernement. Même si le nombre de lacs menacés s'élève à 600 000 plutôt qu'à 300 000, on ne pourrait accorder une plus grande priorité à cette question.

M. Caccia: Pourquoi le premier ministre ne dit-il pas ouvertement ce que veut le Canada dans l'intérêt des Canadiens plutôt que de tourner autour du pot?

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE INSISTE SUR LES ARGUMENTS ÉCONOMIQUES AUPRÈS DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Vu les dommages économiques de plus en plus graves que les pluies acides causent aux États-Unis et au Canada dans le domaine de l'agriculture, des forêts, des pêches, de la santé, des immeubles et des constructions, le vice-premier ministre ou le ministre de l'Environnement incitera-t-il le premier ministre à cesser d'applaudir le président Reagan et profiter de la rencontre à Ottawa le 5 avril pour insister sur les arguments économiques qui plaident d'une façon si convaincante en faveur de la réduction des pluies acides? Le fera-t-il?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'aurais cru que les pluies acides seraient la dernière question sur laquelle le parti libéral du Canada ferait de la morale, vu le peu qu'il a fait dans ce domaine pendant 25 ans.

Pendant les trois années où j'ai été critique de l'environnement pour l'opposition officielle, j'avais l'habitude de demander au premier ministre libéral de l'époque après chacune de ses rencontres avec le président des États-Unis s'il avait profité de ces rencontres bilatérales ou multilatérales pour soulever les très graves inquiétudes que les pluies acides causent au Canada. Le premier ministre libéral répondait toujours qu'il ne pouvait pas aborder tous les problèmes qui se posent entre nos deux pays. Sous les libéraux, les pluies acides n'étaient qu'un problème parmi tant d'autres. Pour nous, c'est la première priorité.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES OFFICES DE COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre ou au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peu m'importe qui des deux y répondra. Pendant de longs mois, la Chambre a reçu l'assurance, dans les réponses à des questions, que jamais la Commission canadienne du blé ni d'autres offices de commercialisation ne feraient l'objet ou partie des négociations sur le libre-échange. Le gouvernement peut-il nous assurer que c'est toujours le cas et que ces offices ne feront pas partie des pourparlers sur le libre-échange?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, je le peux, je le veux et je le fais.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Les faits étant ce qu'ils sont, je suis bien content que ce ne soit pas une demande en mariage.

ON DEMANDE L'ENGAGEMENT DU GOUVERNEMENT

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le bureau du représentant au Commerce des États-Unis affirme que «le rôle de la Commission canadienne du blé et d'autres offices de commercialisation canadiens feront l'objet de discussions au cours des négociations bilatérales sur les accords de libre-échange». On ne dit pas «peut-être», on dit que les offices «feront» l'objet de discussions. Qu'est-ce qui se passe? Le ministre peut-il affirmer avec certitude que notre représentant a reçu pour directive de ne pas discuter avec les États-Unis des office, qui ne feront pas partie des négociations et qui ne sont pas négociables?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Les seuls qui soulèvent ces questions sont les membres du Nouveau parti démocratique. Nous ne négocierons pas la question de la Commission canadienne du blé et, comme je l'ai dit auparavant à la Chambre, le principe de la gestion de l'offre n'est pas en cause dans les négociations commerciales.

Pour ce qui est de l'autre partie de la question, je m'y connais un peu en propositions de mariage du NPD. Elles ne nous intéressent pas du tout.

* * *

LES PÊCHES

LA LETTRE DU MINISTRE À UN FONCTIONNAIRE DE SAINT-MALO

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, les Canadiens se demandent pourquoi on accorde des quotas dans les eaux canadiennes à la flotte métropolitaine française alors que ses traités sont arrivés à expiration l'année dernière. Nous apprenons maintenant que même les Français de France ne pensaient plus avoir de droits dans les eaux canadiennes lorsque leurs traités sont arrivés à expiration l'année dernière. Pourquoi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il écrit le 14 février de l'année dernière au délégué adjoint aux affaires maritimes de la ville de Saint-Malo en France:

> . . . le premier ministre m'a demandé de vous remercier pour votre lettre du 23 décembre 1985 dans laquelle vous lui faisiez part de vos inquiétudes à propos des droits de pêche dans les eaux canadiennes des bâtiments français, et particulièrement de ceux de Saint-Malo.
>
> . . . le Canada n'a pas abandonné les habitants de Saint-Malo, . . . ils vont pouvoir continuer à pêcher dans les eaux canadiennes en 1986 et bien après.

Pourquoi le ministre a-t-il écrit cela alors que les Français ne savaient même pas qu'ils avaient des droits de pêche ici avant sa lettre du 14 février? S'est-il laissé emporter par la Saint-Valentin?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, quel dommage que le député qui est doué d'un tel talent d'acteur n'en profite pas pour lire toute la lettre plutôt que de se contenter de fragments. S'il l'avait lue en entier, il verrait que cette lettre fait allusion à l'accord de 1972. En voici la teneur: «C'est en vertu de cet accord de 1972 que les chalutiers français métropolitains continueront à pêcher à l'avenir dans les eaux canadiennes». Cet accord de 1972 est connu également sous le nom «d'accord du gouvernement libéral».

M. Baker: C'est agréable de savoir que le gouvernement apprend maintenant aux Français qu'ils peuvent pêcher éternellement dans les eaux canadiennes. Cette lettre n'a pas été envoyée à St. Peter dans l'Île-du-Prince-Édouard, ni à St. Andrews au Nouveau-Brunswick, ni à Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse, ni à St. Anthony à Terre-Neuve, mais à Saint-Malo en France.

LA POSITION DU MINISTRE

M. George Baker (Gander—Twillingate): En vertu de quel pouvoir législatif le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il garanti des droits de pêche à la France dans cette lettre du 14 février lorsqu'il dit: «Oh, nous n'abandonnerons pas les habitants de Saint-Malo»? On dirait qu'il mène une campagne électorale en France: Élisez Joe à Saint-Malo!

[*Français*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): En France, on dit Joe Qui?

[*Traduction*]

C'est un fait que le gouvernement libéral a signé en 1972 un traité qui accorde des droits de pêche à la France. C'était un traité libéral. J'ai reçu une lettre d'un citoyen français. J'y ai répondu. J'ai l'habitude de dire la vérité lorsque je réponds à des lettres quelle que soit leur provenance dans le monde. Je ne sais pas quelle est l'habitude du parti libéral.

* * *

• (1440)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LE DOCUMENT DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. En réponse à une question, il y a tout juste un instant, il a carrément contredit un document officiel du gouvernement américain.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Comme le ministre s'en rend compte . . .

Une voix: Mais nous sommes un pays souverain.

M. Broadbent: Comme le ministre s'en rend sûrement compte, l'heure n'est pas à la plaisanterie si le gouvernement du Canada dit une chose et le gouvernement des États-Unis une autre, au sujet de ce que le deux pays considèrent être des négociations commerciales importantes sur le plan historique.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Monsieur le Président, j'attendrai que mes vis-à-vis se calment.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Question suivante.

M. le Président: La présidence donne la parole au député d'Oshawa. J'invite les députés à l'écouter attentivement.

M. Broadbent: Je vais maintenant lire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures ce qu'on dit dans le document officiel américain et lui demander si cela est vrai ou non. Dans ce document, on précise ce qui suit:

> On discutera du rôle de la Commission canadienne du blé et d'autres offices de commercialisation canadiens dans le cadre des négociations sur le libre-échange entre nos deux pays.

C'est là la politique officielle des États-Unis, n'est-il pas vrai?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, selon moi, pour le gouvernement américain, la seule chose qui serait pire que d'être représenté à la Chambre des communes par le chef du NPD, serait de voir le très honorable chef de l'opposition jouer à nouveau ce rôle.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Attaquez-vous à nous un à un, Joe.

M. Clark (Yellowhead): On parlait dans ce document de discussions. Il était ensuite question, comme vient tout juste de nous le lire le nouveau porte-parole du représentant commercial américain, de négociations. Il y a une différence entre les deux. Nous n'avons aucun contrôle sur les questions soulevées à la table des négociations. Si quelqu'un veut aborder une question donnée à la table des négociations, et il se peut que les Américains veuillent le faire, nous devons y répondre. Nous sommes disposés à en discuter. Cependant, afin qu'il n'y ait aucun malentendu, nous avons déjà précisé que la Commission canadienne du blé n'est pas à négocier.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce n'est pas ce que le ministre a répondu tout à l'heure. Je lui ai demandé si la question faisait l'objet des négociations et si elle était discutée, et il a répondu non. A ce que je vois, les Américains ont raison de dire que s'ils en font un objet de négociation, ils en parlent donc. Est-ce juste ou non, d'après le ministre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la Commission canadienne du blé n'est pas un objet de négociation dans le cadre des pourparlers commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

Des voix: Plus lentement, Joe.

M. Clark (Yellowhead): La Commission canadienne du blé ne fait pas l'objet des négociations qui se déroulent sur les échanges canado-américains.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU COORDONNATEUR DU *ACID RAIN CONTROL PROJECT*

M. le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune d'un ami américain du Canada, membre de la *Isaac Walton League of America* et coordonnateur du *Acid Rain Control Project*, M. Paul Hansen, qui collabore avec les Canadiens et le gouvernement fédéral en vue de mettre au point un programme canado-américain de lutte contre les pluies acides.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED DANS LA CIRCONSCRIPTION DE SAINT-HENRI—WESTMOUNT—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Dans ma circonscription de Saint-Henri—Westmount, il arrive une autre catastrophe: 300 mises à pied. Quel programme le gouvernement compte-t-il mettre en vigueur pour protéger ces travailleurs désespérés?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, permettez-moi d'attirer l'attention du député sur le fait qu'en période de mutation on doit s'attendre, comme il l'admettra certainement volontiers, à des changements au niveau de l'emploi dans diverses entreprises. Il se peut que certaines sociétés ferment. Ce qui importe, c'est que le nombre de nouveaux emplois. créés continue d'être supérieur à celui des emplois supprimés. Or, nous avons créé de nouveaux emplois. Nous en avons créé plus de 700 000 . . .

M. Benjamin: Des emplois à temps partiel au salaire minimum.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député parle d'emplois à temps partiel, mais il sait fort bien que 80 p. 100 des emplois créés depuis septembre 1984 sont des emplois à temps complet.

M. Broadbent: Où ça?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Dans la province de Québec, 175 000 emplois ont été créés. Des fermetures ont eu lieu, nous devons bien l'accepter, mais ce qui importe, c'est que, soustraction faite de tous les emplois perdus en raison de fermetures ou autrement, 175 000 nouveaux emplois ont été créés au cours des deux dernières années et demie.

[*Français*]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'INTERVENIR

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ce n'est pas vraiment une réponse à ma question, parce que dans ce secteur, à Saint-Henri, à la Coleco, il y a aujourd'hui 300 travailleurs désespérés. C'est un secteur où il y a eu énormément de fermetures tout récemment.

Alors, j'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de faire quelque chose, c'est-à-dire de mettre sur pied un programme concret pour protéger les travailleurs et pour stimuler l'économie dans ce secteur, afin de créer de nouveaux emplois dans ce secteur, le sud-ouest de Montréal?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que c'est très clair que notre gouvernement a stimulé l'économie de tout le Canada et aussi dans la province de Québec.

J'ai dit dans ma dernière réponse que 175 000 emplois ont été créés depuis septembre 1984. Et c'est l'objectif de la politique économique de notre gouvernement et nous avons beaucoup de succès avec cette politique.

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA CONSULTATION DE LA POPULATION LOCALE

M. Albert Girard (Restigouche): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes. Récemment, le comité permanent de l'administration gouvernementale a présenté son deuxième rapport à la Chambre. Le rapport insistait sur l'importance de la consultation. Au cours des audiences, le comité a entendu des histoires épouvantables sur le manque de consultation entre Postes Canada et la population que cette société est censée servir. Le ministre va-t-il enjoindre à Postes Canada de confirmer son engagement à servir la population en entreprenant de consulter vraiment toutes les localités visées par ses décisions?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Absolument, monsieur le Président. Certes, des erreurs ont été commises dans le passé. Mais, je le répète, les consultations seront significatives et engageront la participation du député dès le départ. Par exemple, dans la petite ville de Saint-Albert, dans la circonscription de Glengarry—Prescott— Russell, le député de la circonscription en question a participé activement aux discussions lorsque les services postaux y ont été modifiés. D'après ce que m'en ont dit le député, les hauts fonctionnaires des Postes et d'autres personnes, tout s'est bien passé et tout le monde a fait sa part. Les consultations ont été significatives à la satisfaction de tous.

J'espère qu'il en sera toujours ainsi à l'avenir. J'espère que les députés me tiendront au courant de tout accroc à cette façon de faire, car c'est notre responsabilité à tous.

VICTORIA—LES TRAVAILLEURS OCCASIONNELS—LA POLITIQUE CONCERNANT LA LIGNE DE PIQUETAGE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de Postes Canada. Je me demande pour quelle raison, quand il donne un exemple de collectivité qui consent à un changement dans le service postal, le ministre s'abstient de donner des précisions. Ma question porte sur une dépêche d'après laquelle, à Victoria, on exige des personnes qui veulent devenir travailleurs occasionnels au bureau de poste qu'ils soient disposés à franchir la ligne de piquetage. Je me demande si le ministre accepterait de dire que ce geste est provocateur, et de s'en dissocier en demandant à Postes Canada de chercher à en arriver à un accord au lieu de provoquer la grève.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, tous les partis . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement . . .

Des voix: Pas durant la période des questions.

* * *

LES DÉPUTÉS

FÉLICITATIONS À LA DÉPUTÉE DE HAMILTON-EST QUI A DONNÉ NAISSANCE À UNE FILLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): J'ai le plaisir de vous dire, monsieur le Président, à propos des observations que vous avez faites mardi au sujet de la députée de Hamilton-Est, que votre prédiction s'est réalisée. Elle a maintenant du renfort.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): A l'hôpital municipal d'Ottawa, la députée de Hamilton-Est a réalisé une première. C'est la première députée en exercice à la Chambre des communes à donner naissance, en l'occurrence à une fille de huit livres.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je pense que tous les députés joindront leur voix à la mienne pour offrir à la députée et à son mari Ric Marrero nos très cordiales et très sincères félicitations et nos meilleurs voeux.

Des voix: Bravo!

• (1450)

M. le Président: La députée de Hamilton-Est est également le premier député depuis des années à réussir ce tour de force de faire présenter un rappel au Règlement pendant la période des questions. Le ministre peut continuer sa réponse.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

VICTORIA—LES TRAVAILLEURS OCCASIONNELS—LA POLITIQUE CONCERNANT LA LIGNE DE PIQUETAGE

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je pense me souvenir de la question, mais permettez-moi tout d'abord de féliciter la députée de Hamilton-Est pour cet événement mémorable.

Le député de Winnipeg Nord-Centre n'ignore pas que les 28 contrats liant diverses unités de négociation à Postes Canada sont tous échus. Ils font l'objet de négociations actives qui se déroulent en ce moment. L'intérêt du député, le nôtre et celui de tout le monde exige que nous ne cherchions pas à nous insérer dans ces questions et à provoquer ainsi par inadvertance des gestes qui ne pourraient que nuire à la négociation collective et au Canada.

M. Keeper: Monsieur le Président, je pense que c'est la première fois que le ministre a été protégé par la députée de Hamilton-Est.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il a évité de répondre à ma question que je répète. La Société canadienne des postes embauche des employés occasionnels et une condition d'emploi est qu'ils soient disposés à traverser un piquet de grève. N'est-ce pas une mesure provocatrice plutôt qu'une mesure aboutissant à un accord? N'interviendra-t-il pas afin de maintenir le service postal et des relations de travail satisfaisantes à la Société des postes?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, j'ai la conviction que l'on ne contribue pas au maintien de bonnes relations de travail à la Société des postes en intervenant à la Chambre dans les négociations et les questions de ce genre. Je sais que la Société des postes, comme toutes les autres sociétés du genre, doit respecter le Code canadien du travail dans toutes ses démarches. Je dois présumer que sa façon d'agir, et le député faisait allusion à certaines nouvelles publiées dans les journaux, est conforme à la loi. Je m'attends à ce que la Société obéisse à la loi. Si on peut prouver qu'elle ne respecte pas la loi, j'aimerais le savoir et, le cas échéant, je verrais à ce qu'elle s'y conforme.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LE DÉVELOPPEMENT DE L'EST DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances et fait suite à celle de mon collègue de Saint-Henri—Westmount. Lundi prochain, à Montréal, les députés fédéraux et provinciaux et les conseillers municipaux de l'est de Montréal rencontreront le nouveau maire de Montréal afin de discuter du développement de l'est de Montréal. Et vous savez, monsieur le ministre, que votre gouvernement a établi bien des comités, le Comité Picard, le Comité de Cotret, le Comité Pichette. Jusqu'à maintenant, rien n'a été fait. Le ministre peut-il nous dire avant cette assemblée de lundi si le gouvernement est prêt à mettre des avantages financiers avec le gouvernement provincial et la municipalité de Montréal pour faire de l'est de Montréal une zone désignée ou une zone d'entreprises? Est-ce que oui ou non le gouvernement va faire sa part pour redresser l'économie de l'est de Montréal et créer des emplois?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député sait très bien que le président du Conseil du Trésor est président d'un comité qui s'est attaqué à l'immense tâche que représente l'examen de différentes propositions. Lorsqu'elles seront prêtes, on nous les présentera et nous serons alors en mesure de prendre une décision réaliste.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA ACCEPTER DE PARTICIPER FINANCIÈREMENT À L'IMPLANTATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Il est vrai que le président du Conseil du Trésor a fait beaucoup de travail, beaucoup de paperasses, beaucoup de discussions, beaucoup de tables rondes, beaucoup de tournages en rond, mais il n'y a rien de concret. A la Hearst, il y aurait seulement 10 employés qui travaillent sur 650. Chez Bombardier, ils ne savent pas s'ils auront du travail pour les 650 employés dans trois mois. Est-ce que le ministre acceptera une proposition concrète en provenance du gouvernement du Québec, de la municipalité de Montréal, de participer financièrement à l'implantation de nouvelles entreprises par des avantages d'abris fiscaux à une zone d'entreprises? Oui ou non?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, comme mon collègue, le député de Montréal—Sainte-Marie, l'a dit, il est vrai qu'on a fait beaucoup de travail, qu'on a fait beaucoup d'études, qu'on a fait beaucoup de consultations. On a surtout fait beaucoup de création d'emplois.

Une voix: Où?

M. de Cotret: On a surtout fait aussi beaucoup d'investissements dans la région de Montréal. Monsieur le Président, on a su créer à travers le Québec 175 000 emplois. Dans la région de Montréal, on a su créer des milliers d'emplois au cours de la dernière année. Dans l'est de Montréal, on a apporté un appui financier important. Puis, monsieur le Président, comme je l'ai dit à tous les intervenants du milieu, le gouvernement fédéral est là pour appuyer financièrement tout nouveau projet d'entreprise pour la création d'emplois permanents dans l'est de Montréal, dans l'ouest de Montréal, dans le centre de Montréal, dans la région du député de Saint-Henri—Westmount: notre argent est là pour le prouver, les «jobs» sont là pour le prouver.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT DES CARTES DE CRÉDIT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. Le taux d'escompte a encore baissé et cette fois-ci, de 9 points de base.

Des voix: Bravo!

M. Stackhouse: Les principales institutions émettrices de cartes de crédit et les grands magasins font fi de la baisse des taux d'intérêt, du rapport d'un comité parlementaire et de l'opinion publique en maintenant leurs taux d'intérêt à des niveaux excessifs. De quelle manière le ministre est-il disposé à intervenir pour rappeler à ces institutions et à ces magasins que les sociétés ont aussi le devoir de faire preuve de civisme?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, encore une fois, je félicite mon collègue de s'intéresser à la question. Je crois que c'est grâce à lui et au travail d'un comité de la Chambre que l'on a examiné de plus près le problème dont il fait état. Étant donné qu'un certain nombre d'institutions financières ont déclaré ces derniers jours qu'elles examinaient leurs taux d'intérêt, j'ai maintenant plus d'espoir. J'ajoute que les ministres provinciaux aborderont bientôt la question lors d'une rencontre fédérale-provinciale. Cette question ne se limite d'ailleurs pas aux institutions financières. Je le repète, si ces taux d'intérêts ne baissent pas, nous verrons alors quelle est la meilleure façon de procéder.

* * *

[*Français*]

L'INDUSTRIE

LA SUBVENTION À LA COLECO—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances au sujet de la compagnie Coleco. On vient d'apprendre, selon la vice-présidente américaine de la Coleco, Barbara Wruck, que la fermeture à Montréal faisait partie d'un plan de restructuration conçu en 1982, et ma question est la suivante. Voyant que l'année passée le gouvernement a approuvé une subvention de 500 000 $ pour cette société, est-ce que cette société a trompé le gouvernement dans les négociations sur cette subvention?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, n'ayant pas participé à ces négociations il m'est impossible de répondre à la question. Je suppose que le ministre de l'Expansion industrielle régionale était chargé de cette affaire, bien que je ne sois pas certain que le député ait précisé en vertu de quel programme cette subvention a été accordée. Je signalerai toutefois la chose à mon collègue pour que le député obtienne une réponse.

M. Langdon: Il est évident, je pense, qu'il y a eu hélas un grave abus de confiance.

LA FERMETURE DES USINES DES FILIALES AMÉRICAINES AU CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire. Le gouvernement peut-il nous promettre que ce n'est pas ainsi que les choses se passeront, dans le cadre d'un accord de libre-échange, et qu'on ne fermera pas les filiales au Canada pour permettre aux usines aux États-Unis de poursuivre leur activité? Quelle garantie en ce sens le ministre est-il en mesure de donner aux Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, s'il faut se servir de cela pour le rattacher aux négociations sur le libre-échange, la situation de la Coleco à Montréal, c'est que les subventions qui lui ont été accordées ont généré à Montréal à l'époque huit millions de dollars d'investissements par la compagnie. Le 1.5 million de dollars de subventions qui a été donné à la compagnie l'a été selon les normes et il n'est pas question de «truquerie». De fait, pour le dernier projet pour lequel la Coleco a accepté une subvention, elle a dépassé de 150 p. 100 son objectif de création d'emplois.

* * *

[*Traduction*]

LES CRIMINELS DE GUERRE

LA PERMISSION DEMANDÉE PAR ISRAËL DE CONSULTER LES DOSSIERS DES NATIONS UNIES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les Nations Unies ont actuellement 38 000 dossiers secrets sur des criminels de la Seconde Guerre mondiale. Israël a demandé la permission de consulter ces dossiers, et les Nations Unies ont consulté les États membres pour voir s'il convenait d'ouvrir les dossiers ou non. Cette fin de semaine, le *New York Times* a imprimé le nom des pays qui ont recommandé de ne pas donner cette permission à Israël. Pourquoi le Canada est-il sur cette liste? Pourquoi le Canada a-t-il refusé l'accès à ces dossiers à Israël?

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Canada a pour principe de donner accès à ces dossiers à des organismes judiciaires ou quasi-judiciaires, c'est la garantie habituelle, car les allégations qui s'y trouvent n'ont jamais été examinés par un organisme judiciaire ou n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation judiciaire.

ON DEMANDE QUE LE CANADA PERMETTE LA CONSULTATION DES DOSSIERS

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, la raison de cette réponse tortueuse, c'est que les dossiers ne seront peut-être jamais ouverts. Le Canada est-il disposé à accepter et à permettre à un membre responsable des Nations Unies de consulter ces dossiers?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Nous serions disposés à permettre l'ouverture de ces dossiers à des organismes judiciaires et quasi-judiciaires, monsieur le Président.

M. Kaplan: Pas à Israël?

* * *

LES PÊCHES

LES USINES DE CONDITIONNEMENT DE CREVETTES DU LABRADOR

L'hon. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et Océans. Nous avons appris aujourd'hui que le gouvernement fédéral va interdire aux navires danois de venir pêcher la crevette dans les eaux canadiennes. Au Labrador, deux coopératives fournissent des emplois à 1 300 travailleurs dans des localités comme St. Mary's Harbour, Cartwright, Rigolet, Nain et L'Anse-au-Loup. Elles peuvent assurer ces emplois parce que les navires

danois leur fournissent suffisamment de crevettes pour fonctionner toute l'année. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre quelles sont ses propositions et ses suggestions pour maintenir ces 1300 emplois dans ces localités?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Certainement, monsieur le Président. La décision de développer la pêche à la crevette dans le nord, au large de la côte du Labrador en particulier, avait été prise pour profiter des revenus qu'une telle ressource pourrait apporter aux localités du Nord, autochtones et non autochtones.

Récemment, nous avons décidé d'autoriser des entreprises et d'augmenter le nombre de permis pour la crevette. Cela permettra aux pêcheurs canadiens, utilisant des navires détenus par des Canadiens, de prendre ces crevettes et de les vendre aux usines exploitées par des Canadiens. Pour ce faire, nous avons mis un terme à la longue pratique du gouvernement canadien qui consistait à demander des redevances aux navires étrangers. Ils prenaient nos crevettes contre le simple paiement d'une somme d'argent à un organisme quelconque. Notre objectif est de fournir des emplois pour le bien des syndicats et des autochtones sur la côte du Labrador et dans le nord du pays.

LES ENTENTES HABITUELLEMENT CONCLUES AVEC DES CHALUTIERS DANOIS

L'hon. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est adressée au même ministre. Vu que ces coopératives, qui emploient actuellement 1 300 personnes, sont prêtes à conclure des ententes avec les chalutiers danois pour protéger les emplois, le ministre envisagerait-il un tel arrangement qui, à toutes fins pratiques, canadianiserait les chalutiers et maintiendrait l'emploi de 1 300 personnes?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, le député parle de la pratique de la Labrador Union Fishermens Shrimp Co. Ltd. et de la Torngat Fish Producers Co-op qui consiste, depuis des années, à faire venir des navires étrangers et à accepter un paiement en espèces en échange du droit à une ressource canadienne.

M. Broadbent: Ce n'est pas la question.

M. Rodriguez: Je n'ai pas dit cela.

M. Siddon: Je sais ce qu'était la pratique. Notre politique vise à remplacer cette pratique par une plus grande participation canadienne à l'exploitation et au traitement de cette ressource. Nous encourageons le genre d'entreprise conjointe que mentionnait le député, qui utilisera des navires canadiens pour alimenter des usines canadiennes.

M. le Président: J'avertis les députés que la prochaine question est la dernière. Le député de Saskatoon-Est.

REVENU CANADA

LES CANADIENS QUI ONT ESCROQUÉ LE GOUVERNEMENT AU MOYEN DU CRÉDIT D'IMPÔT À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE—DEMANDE D'EXTRADITION DES ÉTATS-UNIS

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Il le sait sans doute, un certain nombre de Canadiens ont escroqué le gouvernement canadien de dizaines de millions de dollars au moyen du crédit d'impôt à la recherche scientifique. Bon nombre d'entre eux habitent maintenant aux États-Unis ou dans d'autres pays.

Le ministre examinera-t-il la possibilité de faire extrader ces individus des États-Unis? Sinon, proposera-t-il des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu afin que l'on puisse récupérer ces impôts?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'apprécie l'intérêt que porte le député à cet aspect de la loi qui cause tant de difficultés et qui a donné lieu à tellement d'abus. Je puis lui dire que dans les cas où la Loi de l'impôt sur le revenu ne permet pas de traduire facilement les contrevenants devant les tribunaux, nous allons sûrement recourir aux dispositions du Code criminel et notamment aux procédures d'extradition qui y sont prévues. Ces recours sont parfois difficiles. Nous bénéficions d'une excellente collaboration de la GRC et du ministère de la Justice à cet égard.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CLARIFICATION D'UNE RÉPONSE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Une réponse que j'ai donnée au député de York-Centre (M. Kaplan) risque de laisser une mauvaise impression. Avec la permission de la Chambre, je voudrais la rectifier.

M. le vice-président: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, d'après la position du Canada et la décision du Secrétariat des Nations Unies, un organisme quasi-judiciaire d'Israël pourrait consulter ces dossiers. Il y a une différence entre publier des dossiers et permettre à des autorités quasi-judiciaires, y compris de l'État d'Israël, d'y avoir accès. D'après cette décision, les organismes quasi-judiciaires d'Israël pourraient manifestement consulter ces dossiers.

Travaux de la Chambre

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au leader du gouvernement à la Chambre. Pourrait-il nous faire part du programme qu'il a prévu pour cet après-midi et pour la semaine prochaine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Volontiers, monsieur le Président. Le projet de loi C-41 concernant la Loi sur les juges, et le C-28 tendant à modifier le Code criminel, seront au programme cet après-midi. Viendront ensuite les projets de loi C-2 sur Canagrex et C-37 dont l'étude dépendra des dispositions qui seront prises avec les porte-parole des partis de l'opposition. Nous devrons négocier à propos du projet de loi C-37. Voilà qui devrait nous occuper jusqu'à la fin de la semaine.

Sauf erreur, nous devions commencer par le projet de loi C-41 concernant la Loi sur les juges pour passer ensuite au C-28 qui traite de la torture.

M. Kaplan: Je m'attendais à étudier le projet de loi C-28, monsieur le Président.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, on s'est entendu pour commencer par le projet C-28. Nous pourrions peut-être apporter ce changement au programme.

• (1510)

M. le vice-président: Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) souhaite-t-il renvoyer cette mesure au comité plénier de préférence à un comité législatif?

M. Mazankowski: C'est ce qui avait été convenu avec les partis de l'opposition.

M. Kaplan: Monsieur le Président, puisqu'on ne semble pas très bien savoir à quoi s'en tenir en face, je précise que j'ai donné préavis d'un amendement que je voudrais présenter en temps opportun, et que j'aimerais parler de ce projet de loi. L'un de mes collègues tient à intervenir lui aussi. Nous ne voulons pas que cette mesure soit renvoyée à un autre comité que le comité plénier après la deuxième lecture. J'espère avoir clarifié un peu la situation.

M. Robinson: Monsieur le Président, nous voulons nous aussi étudier cette mesure à l'étape de la deuxième lecture. Mon collègue de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) en parlera brièvement, et nous pourrons l'étudier ensuite au comité plénier. C'est ce qui a été entendu.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Don Mazankowski (au nom du ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-28, tendant à modifier le Code criminel (torture) soit lu pour la 2e fois et, du consentement unanime, déféré à un comité plénier.

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada): Monsieur le Président, la torture exercée par l'État est une réalité qui existe depuis le début des temps. La torture n'est pas un phénomène récent et n'est pas limitée à un système politique, à un régime, à une culture, à une religion ou à une région géographique en particulier. Bon nombre de sociétés ont eu recours à la torture pour obtenir des renseignements, pour punir ainsi que pour décourager l'opposition à l'autorité détenant le pouvoir.

Les rapports entre la loi et la torture ont fait l'objet d'un processus évolutif. Jadis, à travers le monde, la torture n'était pas interdite par la loi. L'adoption des lois régissant certaines formes de torture s'est effectuée graduellement dans quelques États seulement, certaines lois interdisant la torture, d'autres créant des infractions générales comme les voies de fait ou l'intimidation. Pourtant, certaines sociétés ont continué de considérer la torture comme un mode d'interrogation acceptable ou comme une forme de punition. Aujourd'hui, bon nombre de gouvernements et d'organisations oeuvrant dans le domaine des droits de la personne critiquent sévèrement et dénoncent la torture. La constitution de plusieurs États interdit expressément la torture ou les traitements semblables et plusieurs conventions internationales la condamnent et l'interdisent également.

Je voudrais, à cet égard, souligner aux députés de cette Chambre que notre Constitution interdit l'utilisation de la torture, l'article 12 de la *Charte canadienne des droits et libertés* énonçant que «chacun a droit à la protection contre tous les traitements ou peines cruels et inusités».

Pourtant, malgré ces dénonciations sur le plan national, il ressort des renseignements dont disposent plusieurs groupes internationaux intéressés au droit de la personne que la torture est encore pratiquée dans plusieurs États à l'instigation des dirigeants de ces États ou avec leur consentement exprès ou tacite. La torture est d'autant plus insidieuse qu'elle est pratiquée par un État contre son propre peuple—peuple qu'il est censé protéger. On croit encore dans certaines parties du monde que la torture est acceptable dans certains cas en ce qu'elle permet parfois d'atteindre d'autres buts.

La lutte actuelle contre la torture se mène sur plusieurs fronts. A l'échelle internationale, on négocie et on signe des conventions et autres instruments obligeant les États à prendre les mesures qui s'imposent contre la torture. A l'échelle nationale, les États assimilent la torture à un acte criminel et assurent une meilleure formation aux policiers, au personnel des prisons et aux militaires. De plus, les groupes nationaux et internationaux oeuvrant dans le domaine des droits de la personne s'intéressent activement à la lutte contre la torture. Une action concertée est nécessaire si on veut que la torture ne soit ni tolérée ni cachée.

Les Nations Unies participent activement à cette lutte et le Canada y apporte son soutien dynamique. En 1975, monsieur le Président, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Par la suite, l'Assemblée générale a demandé à tous les États membres de renforcer leur appui en procédant unilatéralement à des déclarations contre la torture. Le Canada s'est exécuté en 1982.

Et pourtant, estimant que la Déclaration ne suffisait pas, l'Assemblée des Nations Unies a, en 1977, prié la Commission des droits de l'homme d'élaborer un projet de convention contre la torture qui soit établi sur la Déclaration de 1975. Le Canada a participé activement au groupe de travail de la Commission des droits de l'homme et a soutenu cette initiative qui représentait une manifestation concrète de l'action internationale contre la torture.

Le Canada a toujours jugé que la Convention ne devrait pas simplement reprendre la Déclaration de 1975, mais contenir en outre des dispositions permettant une réelle mise en oeuvre. Les dispositions établissent donc une définition large de la torture, une compétence extra-territoriale universelle, de façon à éviter que les tortionnaires ne disposent d'asiles surs et un mécanisme de mise en oeuvre obligatoire qui consiste en un comité international habilité à procéder à des enquêtes et à présenter des commentaires.

En 1983, le Canada a appuyé conjointement une résolution de procédure priant la Commission des droits de l'homme d'accorder la plus haute priorité à l'élaboration du projet de convention. Le texte de ce projet de convention fut transmis à l'Assemblée générale et adopté par elle en décembre 1984. La Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants fut ouverte à la signature le 4 février 1985 et signée par le Canada le 23 août de la même année.

[*Traduction*]

La convention oblige ses signataires à criminaliser les actes de torture de même que les actes de complicité ou de participation à la torture. Elle renferme une définition de la torture. La convention prévoit aussi que les tortionnaires ne peuvent invoquer pour leur défense des circonstances extraordinaires ni les ordres d'un officier supérieur. Aucune déclaration obtenue sous la torture ne peut être admise comme élément de preuve lors d'un procès.

Pour renforcer la convention, on crée un système de compétence extraterritoriale afin que les tortionnaires et leurs complices ne puissent se réfugier nulle part. Les États sont tenus d'enquêter sur les allégations de torture et de traduire en justice les présumés tortionnaires. Lorsqu'il constate qu'un tortionnaire étranger se trouve sur son territoire, chaque État doit procéder à son extradition ou poursuivre le présumé tortionnaire en justice. Un État peut refuser l'extradition s'il craint que l'extradé ne soit soumis à la torture dans un autre pays.

Outre ces dispositions tendant à l'exécution des mesures prévues dans la convention, celle-ci oblige les États à prendre des mesures législatives, administratives, judiciaires et autres afin de prévenir la torture ainsi que tout traitement et tout châtiment à caractère cruel, inhumain ou dégradant qui ne soit pas assimilable à de la torture. Ces mesures comprennent des lignes directrices contraignantes, des programmes de sensibilisation ainsi que l'examen méthodique quant aux mécanismes d'arrestation, de détention et d'emprisonnement. On doit reconnaître aux victimes de la torture le droit exécutoire à une indemnisation et à une réadaptation justes et adéquates.

La convention prévoit également la création d'un comité international chargé de surveiller l'application de la convention et de recevoir des rapports. Les dispositions d'application prévoient également deux procédures facultatives qui permettent au comité d'examiner des plaintes formulées à l'endroit des États. Je n'entrerai pas dans les détails au sujet du comité ou de ses pouvoirs puisque ces aspects relèvent du domaine des relations internationales. Ils ne sont pas directement liés à l'application de la convention au Canada. La convention doit entrer en vigueur lorsque 20 États l'auront ratifiée ou y auront adhéré. Jusqu'à maintenant, plus de 50 pays ont signé la convention et 16 l'ont ratifiée.

[*Français*]

Monsieur le Président, le Canada appuie cette Convention, celle-ci lui permettant de développer davantage les obligations juridiques qu'il a contractées aux termes du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Mentionnons notamment que l'article 7 de ce Pacte interdit la torture ou autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En outre, ces obligations sont également reconnues sur le plan constitutionnel aux termes de l'article 12 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, selon lequel chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels ou inusités.

Grâce à l'application de la Convention, le Canada s'engagerait davantage à promouvoir les droits de la personne sur le plan international, et plus précisément à éliminer la torture. Les modalités de la Convention, pour la plupart compatibles avec les règles de droit et la pratique en matière pénale au Canada, pourraient aisément y être adaptées. Toutefois, il serait nécessaire de modifier le Code criminel pour faire de la torture une infraction nouvelle et pour créer en la matière une compétence extra-territoriale.

Le projet de loi permettrait plus précisément de réaliser les objectifs suivants: il créerait une nouvelle infraction, la torture, commise par des fonctionnaires comme les agents de la paix, les fonctionnaires publics, les membres des Forces canadiennes et les fonctionnaires étrangers exerçant des fonctions équivalentes aux termes de lois étrangères.

La nouvelle infraction s'appliquerait également dans le cas de toute personne agissant avec le consentement exprès et tacite de ces fonctionnaires. On définirait la torture comme tout acte commis par action ou omission, par lequel des douleurs ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne, à des fins diverses ou pour tout autre motif fondé sur quelque forme de discrimination que ce soit.

Bien qu'il soit possible de sévir contre la torture au moyen des dispositions déjà existantes en matière de voies de fait, il est nécessaire de créer une nouvelle infraction. En premier lieu, la torture est une infraction dont la portée est plus restreinte que celle des voies de fait. Elle s'applique uniquement à la torture qui est intentionnellement infligée par des fonctionnaires, qui cause des douleurs ou des souffrances aiguës et que l'on fait subir à la victime à une fin quelconque ou pour tout

motif fondé sur quelque discrimination que ce soit. Puisque le Canada s'est engagé à extrader les tortionnaires et, dans certains cas, à intenter des poursuites contre eux, il importe que les extraditions et les poursuites visent les infractions définies par la Convention et soient conformes à nos engagements sur le plan international, sans toutefois les outrepasser. Le meilleur moyen d'atteindre cet objectif est de créer une nouvelle infraction, la torture, plutôt que de faire appel à une infraction comme les voies de fait, d'une portée plus large, dont la définition n'est pas aussi restreinte que celle de la torture aux termes de la Convention.

En deuxième lieu, il faut créer une nouvelle infraction puisque les dispositions actuelles en matière de voies de fait ne s'appliquent pas d'une manière satisfaisante au fait d'infliger purement et simplement des douleurs ou des souffrances mentales, en l'absence de tout recours à la violence, ou si les actes par lesquels on inflige des douleurs ou des souffrances mentales ne sont pas par ailleurs illicites.

En troisième lieu, il faut créer une nouvelle infraction puisque les lois actuelles ne s'appliqueraient pas dans le cas où des fonctionnaires publics poseraient un acte par ailleurs licite, par exemple, l'emprisonnement licite ou l'interrogatoire licite effectué par la police, afin notamment d'obtenir d'une personne une déclaration, de la punir, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou encore pour tout autre motif fondé sur quelque forme de discrimination que ce soit, au cours duquel ces personnes infligeraient intentionnellement des douleurs ou des souffrances mentales aiguës.

Sur ce point, permettez-moi de préciser que la définition de la «torture» dans la Convention et dans le projet de loi s'applique uniquement au fait de causer des douleurs ou des souffrances aiguës qui doivent être infligées intentionnellement. Ce projet de loi ne conférera donc pas un caractère criminel à bon nombre d'activités légitimes, policières ou correctionnelles, pouvant regrettablement ou par inadvertance causer chez le suspect ou chez le prisonnier une certaine angoisse normale ou une certaine anxiété normale.

• (1520)

[*Traduction*]

De plus, conformément aux termes de la Convention, le projet de loi exclut également la douleur ou les souffrances qui résultent uniquement de sanctions légitimes, qui y sont inhérentes ou qui sont occasionnées par elles. Compte tenu des antécédents qui ont abouti à la Convention et à l'institution d'autres recours internationaux en matière de protection des droits de la personne, on peut affirmer sans grand risque d'erreur, à mon avis, que cette exclusion sera généralement interprétée selon les normes du droit international.

[*Français*]

En quatrième lieu, la création de cette nouvelle infraction précise de torture jouera auprès des fonctionnaires canadiens un rôle éducatif.

Conformément à la Convention, le projet de loi prévoit que ne constitue pas un moyen de défense contre une accusation de torture le fait que l'accusé ait obéi aux ordres d'un supérieur ou que les actes de torture aient été commis dans des circonstances exceptionnelles, telles un état de guerre, l'instabilité politique ou tout autre situation d'urgence.

Conformément à la Convention, le projet de loi prévoit également qu'une déclaration obtenue par la perpétration d'un acte de torture serait inadmissible en preuve dans toute procédure relevant de la compétence du Parlement, sauf à titre de preuve de l'existence de cette déclaration.

Le projet de loi conférerait au Canada la compétence voulue pour poursuivre un présumé tortionnaire dans les cas suivants: lorsque l'acte a été commis au Canada, à bord d'un aéronef ou d'un navire canadien, l'accusé ou la victime a la citoyenneté canadienne ou encore l'accusé, après la perpétration de l'acte de torture, se trouve au Canada.

Étant donné tout ce qui précède, monsieur le Président, il est évident, à mon avis, que ce projet de loi mérite de l'appui de cette Chambre, à titre d'indication de l'engagement pris par le Canada en vue de supprimer la torture. Le Canada a signé la Convention avec l'accord de tous les gouvernements provinciaux, qui appuient les principes de la Convention. Les provinces ont exprimé leur volonté de prendre les mesures qu'exige la mise en oeuvre de la Convention. Sa ratification par le Canada dans les plus brefs délais nous permettrait de siéger au nouveau comité international que l'on doit instituer aux termes de la Convention.

Je demande à cette Chambre, monsieur le Président, de voter l'adoption du projet de loi.

[*Traduction*]

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, en tant que critique libéral sur les droits de la personne et membre du comité permanent des droits de la personne, j'ai récemment eu le privilège de jouer le rôle d'observateur auprès de la délégation canadienne lors de réunions de la Commission des droits de l'homme, à Genève. L'une des principales préoccupations de cette commission, l'une de ses priorités, consiste à mettre un terme à la torture, cette terrible pratique qui existe malheureusement dans un trop grand nombre de pays. Au Canada, comme mon prédécesseur vient tout juste de le signaler, nous avons tenté de donner l'exemple, au fil de nombreuses années en ce qui a trait à la législation sur les droits de la personne. Chose certaine, nous avons été parmi les premiers pays à signer les conventions internationales des droits de l'homme. Nous avons adhéré à bon nombre des conventions des Nations Unies. En fait, la délégation canadienne joue un rôle de premier plan en tentant de s'assurer que ces conventions sont signées et ratifiées par divers pays, et qu'il existe un mécanisme de mise en vigueur, comme le protocole facultatif des conventions internationales des droits de l'homme. Nous avons pour objectif ultime de faire en sorte que tous les pays du monde ratifient ces diverses conventions et s'y soumettent.

• (1530)

En adoptant le projet de loi C-28, nous respecterons nos engagements et les idéaux que nous défendons sur la scène internationale. Le Canada a participé à la discussion et à la préparation de documents à Genève. Le 2 février dernier, M. Kurt Herndl a prononcé un discours important à Genève. A titre de secrétaire général adjoint pour les droits de l'homme, il a déclaré ce qui suit à l'occasion de l'ouverture de la 43e session de la Commission sur les droits de l'homme. Voici:

Les États ont donc l'obligation de veiller à ce que leurs lois soient bien conformes aux lois internationales sur les droits de la personne.

Le projet de loi que la Chambre est aujourd'hui appelée à étudier et à adopter va inscrire dans notre législation nationale la preuve que nous ratifions cette convention et en acceptons les responsabilités.

Je voudrais porter à votre attention un rapport sur la question des droits de toute personne soumise à toute forme de détention ou d'emprisonnement, de torture ou à tout autre traitement ou châtiment cruel, inhumain ou dégradant, qu'a publié très récemment à Genève le rapporteur spécial, M. P. Kooijmans. Cet important document va passer à l'histoire de l'humanité, humanité qui sort lentement de sa cruauté première pour se civiliser peu à peu. Ce rapport contient les observations suivantes:

La torture devrait être prise objectivement par tous, gouvernements ou particuliers, pour ce qu'elle est: la destruction criminelle d'une personnalité humaine qu'aucune idéologie ni aucune cause, aussi grande soit-elle, ne peut justifier, car c'est la destruction de la base même de la société.

C'est là une façon très poignante de présenter les choses. L'auteur y fait aussi cette déclaration laconique:

. . . la torture est la manifestation du mépris de la personnalité de l'autre qui doit être complètement annihilée. C'est pour cette raison que la torture constitue l'une des façons les plus odieuses de porter atteinte aux droits de la personne, car elle est la négation même du fondement de ces droits, à savoir la reconnaissance que tout être humain a une personnalité propre qu'il faut respecter.

Ces paroles s'adressaient à tous les pays du monde. J'estime que nous, au Canada, avons un rôle très spécial à jouer, à savoir donner l'exemple aux autres pays en ratifiant la convention contre la torture. En ajoutant le nom de notre pays à cette liste, nous allons permettre de lier les pays signataires dans une convention solennelle visant à oblitérer la torture de la surface du globe.

M. Kooijmans a également déclaré qu'il voulait insister sur l'importance de limiter la durée de la détention au secret aux termes de la législation nationale, car dans de nombreuses allégations que nous avons reçues, il est question de torture dans les pays où un détenu peut être tenu au secret durant une période prolongée. Comme M. Kooijmans le signale, nous ne pouvons pas nous contenter de parler de l'élimination de la torture car, dans certains pays, la torture est reliée à la détention au secret et aux traitements cruels infligés pendant cette détention. Par conséquent, il ne s'agit pas simplement de discuter de l'horreur de la torture elle-même, mais aussi des conditions qui la rendent possible. Nous parlons donc d'une convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. C'est dans ce contexte élargi que nous devons exposer nos opinions aujourd'hui.

M. Kooijmans ajoute que dans de nombreux pays où on a recours à la torture, le personnel médical, y compris des médecins, est recruté pour veiller à l'efficacité de la torture en ranimant la victime, afin de pouvoir continuer à la torturer. Telle est l'envergure des violations des droits de la personne constatées dans de nombreux pays. Il est scandaleux que certains pays qui, espérions-nous, auraient agi de façon légale, équitable et compatissante ont effectivement commis les pires violations des droits de la personne et se sont adonnés à la torture.

Parmi les pays où il serait urgent d'agir, on trouve ceux qui suivent: Bahrein, le Bangladesh, le Chili, la Colombie, le Salvador, l'Indonésie, l'Iran, le Paraguay, la Corée, l'Afrique du Sud, le Surinam, la Thaïlande, la Turquie et le Zimbabwe. Et ce sont là que les données officielles. On a demandé à ces pays, dans certains cas plusieurs années de suite, voire pendant des décennies, de fournir des renseignements sur des personnes torturées, exécutées ou disparues. Un silence lugubre est commun à tous les pays que j'ai énumérés. Dans certains la situation est pire que dans d'autres.

J'ai attiré l'attention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sur les violations des droits de l'homme dont s'est rendue coupable l'Indonésie pratiquement depuis qu'elle a accédé à l'indépendance. Dès ses premières années, l'Indonésie s'est livrée à d'horribles sévices sur sa population et depuis 1975, sur des habitants sans défense de différentes régions ou sur ses minorités. Au cours des ans, Amnistie internationale a enregistré ces violations des droits de l'homme. Elle nous en a montré ainsi qu'aux Nations Unies toute la réalité. Il n'existe probablement pas sur terre un autre organisme qui ait droit à autant de mérite et de reconnaissance qu'Amnistie internationale pour le travail patient et pénible auquel elle a dû s'astreindre pour accumuler des éléments de preuve sur la souffrance, les disparitions et la torture sur toute la planète.

J'ai cité le cas de l'Indonésie parce que nous entretenons de bonnes relations diplomatiques avec ce pays et que nous lui accordons une aide au développement. L'Indonésie est l'un des principaux bénéficiaires des programmes de l'ACDI. Par conséquent, j'estime que nous avons la responsabilité particulière de surveiller la façon dont elle traite sa population, ses étudiants, ses minorités et ses musulmans, sans oublier les peuples des régions qui à l'origine ne faisaient pas partie de l'Indonésie. Je pense tout spécialement au Timor oriental, à Irian Jaya et à d'autres régions.

• (1540)

Je désire attirer l'attention de la Chambre et des Canadiens sur l'ouvrage publié par Amnistie internationale sous le titre *East Timor: Violations of Human Rights, Extra-Judicial Executions, Disappearances, Torture and Political Imprisonments*. Je vous en cite un passage:

En juillet 1983, Amnistie internationale a reçu une série de manuels militaires s'adressant aux troupes indonésiennes stationnées au Timor oriental. On y trouve entre autres, des directives qui semblent permettre le recours à la torture et aux menaces de mort lors de l'interrogatoire des prisonniers.

Les autorités indonésiennes ont tenté à plusieurs reprises de contester l'authenticité de ces documents mais ni elles ni qui que ce soit d'autre n'ont réussi à produire des preuves susceptibles d'en établir la fausseté. Les autorités ont déclaré avec raison que le ministère de la Défense et de la Sécurité n'avait jamais publié ces manuels mais Amnistie internationale n'a pas entendu dire qu'il l'avait fait.

Les auteurs poursuivent:

Il semble que ces manuels aient été rédigés par des officiers du commandement du Timor oriental pour utilisation locale seulement.

Code criminel

Je poursuis:

Les porte-parole des autorités indonésiennes ont nié l'authenticité de ces manuels en prétendant essentiellement que ce serait, pour reprendre les paroles du ministre des Affaires étrangères, M. Mochtar Kusumaatmadja, «invraisemblable» qu'on ait publié un manuel prescrivant le recours à la torture. Mais les documents en question ne traitent pas exclusivement de torture. Ce ne sont pas des «manuels de torture» proprement dits, et Amnistie internationale ne les a jamais qualifiés de tels.

Des preuves, que nous tenons de première main d'autres sources et qui révèlent que le personnel militaire a systématiquement recouru à la torture et que des personnes arrêtées par les troupes indonésiennes ont été exécutées arbitrairement, tendent à confirmer Amnesty International dans sa conviction que ces manuels sont authentiques.

L'ouvrage est entièrement consacré aux violations des droits de l'homme en Indonésie. Amnistie internationale a publié un autre ouvrage sur les violations perpétrées dans ce pays.

Je le signale à la Chambre, pour montrer qu'il s'agit bien d'un problème universel. Nous devons nous interroger sur les rapports que nous entretenons avec les pays qui pratiquent la torture. Nous devrions réexaminer le rôle de notre gouvernement en ce qui concerne les sorties diplomatiques et l'aide que nous accordons à l'étranger. Nous devons nous inquiéter des tortures que l'Indonésie inflige à ses ressortissants et, pis encore, du fait qu'elle envahit d'autres territoires, notamment l'est de Timor, où elle assujettit des membres de tribus relativement primitives à des châtiments cruels et insolites. Les antécédents des violations des droits de l'homme en Indonésie ont été documentés et j'en ai retransmis les preuves au secrétaire d'État aux Affaires extérieures pour qu'il puisse en prendre connaissance personnellement.

D'autres pays auxquels j'ai fait allusion se sont rendus coupables, dans certains cas, d'actes de torture et de cruauté extrêmement choquants. Il est important aujourd'hui de faire en sorte que le Canada donne l'exemple pour favoriser l'apparition du genre de pouvoir et de persuasion sur le plan moral et politique indispensable pour modifier la façon dont ces pays traitent leurs prisonniers.

J'ai cité l'exemple de l'Indonésie, mais on pourrait également parler des horreurs perpétrées au Chili. Lorsque j'étais à Genève, une jeune femme et sa mère qui habitent maintenant au Canada y ont apporté leurs témoignages. Cette jeune femme avait été battue cruellement, arrosée d'essence et abandonnée à la mort. Elle a rapporté son cas aux Nations Unies. On a rapporté d'autres cas semblables de violations des droits de la personne au Chili si révoltants qu'il est presque intolérable d'écouter certaines des descriptions. Cette jeune femme est presque morte de ses brûlures. Quand on la voit, on n'éprouve pas seulement de la pitié à son égard mais on a la preuve que la cruauté et les tortures existent vraiment dans d'autres pays. Cela nous rend fiers de débattre aujourd'hui de la façon dont nous pouvons contribuer à empêcher ces violations flagrantes des droits de la personne dans le monde, en ajoutant le nom de notre pays à la liste de ceux qui ont ratifié cette convention contre la torture et les peines cruelles et inusitées.

Certains pays invoqueront pour leurs lois l'excuse qu'ils n'agissaient que sur les ordres de leurs supérieurs. Pour cette raison, je félicite les auteurs de ce projet de loi d'y avoir inclu l'article 2(3) qui stipule:

Ne constituent pas un moyen de défense contre une accusation fondée sur le présent article ni le fait que l'accusé a obéi aux ordres d'un supérieur ou d'une autorité publique en commettant les actes qui lui sont reprochés ni le fait que ces actes auraient été justifiés par des circonstances exceptionnelles, notamment un état de guerre, une menace de guerre, l'instabilité politique intérieure ou toute autre situation d'urgence.

Lorsque j'ai confronté les membres de la délégation indonésienne à Genève à leurs violations des droits de la personne, ils ont prétendu que si cela s'était produit localement c'était parce que les accusés ne faisaient qu'obéir aux ordres du responsable militaire local. Par conséquent, ce n'était pas vraiment leur faute si ces événements s'étaient produits.

Ces arguments ont précisément été invoqués par la défense aux procès de Nuremberg, au lendemain de l'effroyable holocauste qui s'est abattu sur le monde pendant la Deuxième Guerre mondiale. Au cours de ces procès, et des procès subséquents sur les crimes de guerre, les accusés ont décliné toute responsabilité sous prétexte qu'ils obéissaient aux ordres. Ce genre d'argument, nous voulons nous assurer que ni notre droit, ni celui d'un autre pays ne l'admette. Ils auraient pu tout aussi bien dire qu'ils étaient «possédés» pour justifier leurs actes. Nos lois devraient interdire pareilles excuses, et c'est pour cette raison que je suis heureux de cet article du projet de loi qui stipule clairement que le fait d'obéir à des ordres ne constitue pas un moyen de défense justifiant la perpétration d'actes de cruauté à l'égard de son semblable.

Nos lois devraient être une source d'inspiration pour les autres pays qui consultent souvent la législation étrangère et l'imitent parfois à la lettre. Il faut donc qu'une loi sur la torture comprenne ce genre d'explications pour pouvoir servir d'exemple aux autres peuples.

Nous devons faire en sorte que des pays comme l'Argentine ne puissent plus se retrancher derrière le genre de défense présentée par certains généraux et amiraux qui ont tué, fait disparaître ou torturé des milliers de personnes parmi lesquelles les plus beaux fleurons de la jeunesse, sous prétexte qu'ils suivaient les ordres.

• (1550)

Les événements de la Seconde Guerre mondiale, les événements qui se déroulent en Argentine et dans bien d'autres pays nous montrent à quel point le sujet est grave. La nation canadienne se sent tout à fait à l'aise. Elle se sent hors du coup. Je souhaite du fond du coeur que mes paroles réussissent à toucher les Canadiens et à les encourager à s'intéresser à cette cause. Les mesures que nous prenons dans ce projet de loi sont très importantes et doivent inspirer le monde entier. Des organismes comme Amnistie internationale et les Nations Unies peuvent citer l'exemple du Canada aux autres pays. Les lois que nous adoptons à la Chambre des communes pourront leur être citées en exemple. Il faut espérer que, après l'adoption de ce projet de loi, nous utiliserons nos ressources pour surveiller ces violations des droits de l'homme dans d'autres régions du globe, mais nous devons nous soucier également de la situation dans notre propre pays.

Il se trouve dans la mesure un passage qui m'inquiète au plus haut point. On y donne à entendre qu'il existerait une échappatoire à ce dont je viens de parler. On a ainsi prévu la possibilité pour les auteurs de certains actes de prétendre qu'ils les ont commis au nom du gouvernement, de la police ou d'un État, qu'ils ont simplement obéi à des ordres, ou encore qu'ils ne faisaient qu'appliquer des sanctions légitimes. Or il n'existe pas de sanction légitime aux yeux du Père éternel, ni au nom

de la fraternité humaine; il n'existe pas de sanction qui puisse légitimer la torture et les sanctions cruelles et inhabituelles. Aucune loi humaine ne prime la loi divine. Aucune loi ne surpasse la loi de la fraternité humaine. Il devrait être impossible dans nos lois de nous justifier ou de justifier quelqu'un d'autre en prétendant avoir voulu appliquer des sanctions légitimes. Cette disposition m'inquiète et mon collègue le député de York-Centre (M. Kaplan), qui me l'a signalée, compte présenter un amendement là-dessus. J'espère que les ministériels l'examineront très attentivement.

Je précise, pour terminer, que je me félicite qu'on ait présenté cette mesure. Je sais que mon parti y souscrit d'emblée. J'exhorte l'ensemble des députés à se pencher sur l'amendement que proposera un peu plus tard mon collègue de York-Centre.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, c'est un plaisir de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour appuyer ce projet de loi au nom de mon parti. Je me joins ainsi, j'en suis sûr, à tous les députés. L'adoption de ce projet de loi va permettre au Canada de remplir ses engagements internationaux en applicant dans ses lois la convention des Nations Unies pour la protection de toutes les personnes soumises à la torture ou à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants.

C'est une question récente et pourtant lourde d'histoire. Il a vraiment fallu attendre longtemps pour qu'on se soucie de la torture dans notre monde et qu'apparaisse un consensus sur la nécessité de l'éliminer. Si l'on considère la genèse de cette déclaration dans cette convention, on voit que la question a d'abord été soulevée dans les années 60 et 70, lorsqu'on s'est inquiété de cas de torture signalés en Asie du Sud, en Afrique, en Amérique du Sud, en Europe de l'Est et ailleurs.

Le tribunal de Bertrand Russell, en examinant la situation au Chili, au Brésil, au Paraguay et en Uruguay, a ensuite donné un retentissement considérable à ce problème. Il a conclu que la torture était un crime contre l'humanité. Depuis lors, le Canada s'est occupé activement de mettre au point un système et une convention internationaux dont le rôle serait d'éliminer la torture et de punir ceux qui l'infligent. Notre pays faisait partie du groupe de travail spécial de la Commission des droits de l'homme en 1977. Il a été le premier à signer une déclaration unilatérale en 1982. En 1983, il a coparrainé une résolution accordant la priorité absolue à l'élaboration d'une déclaration et d'une convention internationales. La convention qui en a finalement découlé a été ouverte à la signature le 4 février 1985 et le Canada l'a signée en août de la même année. Le Canada a été parmi les rares pays à financer la caisse bénévole d'aide aux victimes de la torture. Il a toujours donné l'exemple. Cette mesure ne reflète pas que nos obligations humaines et humanitaires sur le plan international, mais permet aussi la mise en oeuvre de sanctions appropriées pour empêcher la torture aux termes de l'article 12 de la Charte des droits et des libertés qui stipule que chacun à droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités.

Les États signataires de la convention des Nations Unies doivent criminaliser les actes de torture ainsi que la complicité dans la perpétration de tels actes. C'est ce que fait aussi cette mesure. Elle définit la torture comme l'acte commis par action ou par omission par lequel une douleur ou des souffrances aiguës sont infligées à une personne comme punition, comme moyen de coercition, d'intimidation ou de pression, ou pour obtenir des renseignements par un agent du gouvernement. On vise également les cas de torture fondée sur la discrimination. Il en est question dans la convention et dans ce projet de loi, ce qui nous rappelle certes l'usage répandu de la torture et autres actes de cruauté pratiqués contre tant de personnes en Afrique du Sud.

La première exigence, celle sur la criminalisation de la torture mentale ou physique, est respectée dans ce projet de loi. Deuxième exigence, la loi doit s'appliquer partout. La torture infligée par des Canadiens, ordonnée par des Canadiens, ou infligée par quelqu'un qui se trouve maintenant au Canada, même si cela s'est produit à l'étranger, peut faire l'objet de poursuites. La loi s'applique également aux actes de torture qui ont lieu sur un navire ou dans un aéronef canadiens; elle prévoit l'extradition en cas opportun, et si l'extradition est inopportune, elle requiert des poursuites judiciaires au Canada.

• (1600)

La convention établit en outre qu'il ne peut y avoir de justification à la torture, qu'on ne peut alléguer comme excuse que la torture a été infligée sur l'ordre d'un supérieur. Elle prévoit également que lorsque des dépositions ou des déclarations sont arrachées sous le coup de la douleur provoquée par la torture, elles n'ont aucune valeur de preuve dans un procès.

A ces égards, la mesure à l'étude répond aux exigences de la convention internationale auxquelles elle donne force de loi. On peut féliciter le gouvernement d'avoir présenté le projet de loi, qui sera sûrement adopté, mais il faut se préoccuper des autres exigences prévues dans la déclaration. Tout d'abord, à propos de l'obligation d'intenter des poursuites dans les cas de torture pour que ces actes ne restent pas impunis, il ne faut pas conclure qu'il s'agit uniquement de situations qui se rencontrent ailleurs. Le Canada n'est bien sûr pas un pays que l'on a accusé de recourir à des formes de châtiment ou de torture que condamnent la convention internationale ou la déclaration qui l'a précédée. Il existe cependant des situations où le recours à la torture a été dénoncé bien qu'il n'ait pas été prouvé.

Un autre aspect de la convention universelle établit que les États membres doivent s'abstenir d'autres formes de châtiments ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants qui n'équivalent pas à de la torture. On n'a qu'à se rappeler ce qui s'est produit il y a quelques années à la prison Archambault, où l'on a constaté, comme on l'a fait trop souvent dans le passé, que lorsque la police est accusée de se livrer à la torture ou à des mauvais traitements, il est extrêmement difficile de le prouver. Il arrive trop souvent que les accusations de torture, de cruauté ou de punitions inhumaines soient adressés aux personnes, aux groupes, aux organismes accusés eux-mêmes. Il faut envisager de faire examiner les accusations par un organisme indépendant, au lieu de laisser le soin de le faire à la police ou à d'autres qui risquent d'être directement impliqués, afin de donner aux personnes qui ont des plaintes à faire l'occasion de se faire entendre comme il se doit. Il arrive trop souvent, et surtout lorsque ce sont des autochtones ou des minorités visibles qui font des allégations, que celles-ci ne soient pas entendues tout simplement parce que nous n'avons

pas les mécanismes nécessaires pour faire examiner ces allégations par un organisme indépendant en lequel on puisse avoir confiance.

Je signale par ailleurs que d'après la convention internationale, il faudrait indemniser les victimes de torture de façon juste et équitable, et prévoir les moyens de réparer le mal causé dans toute la mesure du possible. J'espère bien qu'au cours des entretiens prévus avec les provinces, la question du droit des personnes qui prouvent qu'elles ont été victimes de torture et de leur indemnisation pour le mal qui leur a été causé sera abordée.

J'espère que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux vont nous rendre compte de la mesure où ils satisfont à une autre exigence de la convention. Je veux parler des mesures administratives, judiciaires, législatives et autres à appliquer pour que soient bien informés des exigences de la loi dont nous sommes saisis aujourd'hui les agents de la paix, les services de police, le personnel militaire et tous les autres qui peuvent intervenir dans l'arrestation, la détention ou l'emprisonnement de citoyens canadiens, et pour que l'on s'efforce réellement de leur enseigner les limites de leur pouvoir et les sanctions auxquelles ils s'exposent s'ils enfreignent cette loi. Il n'y a pas de moyen plus sûr de garantir l'échec de cette mesure législative que de ne pas fournir des directives claires, ne pas énoncer des règlements précis et ne pas former ceux qui sont appelés à intervenir dans des situations où la torture peut être pratiquée.

Je suis fier que le Canada soit un chef de file dans la mise en oeuvre de cette convention internationale. Je dois cependant signaler que, en 1985, quand la déclaration a été approuvée par les Nations Unies, l'Organisation était unanimement en faveur de son adoption. Un examen des dossiers révélés par Amnistie internationale nous apprend toutefois que des accusations de torture, de peines cruelles et inhumaines pèsent contre 67 pays, soit plus du tiers des membres des Nations Unies. Ce fait témoigne d'une hypocrisie incommensurable. Certains pays sont renommés pour leurs violations des droits de la personne, en général, la détention de prisonniers dans des conditions inacceptables, les peines et traitements cruels et inhumains. L'Afrique du Sud vient en tête à cet égard. Le Salvador, l'Indonésie, le Sri Lanka, Taïwan, la Corée du Sud, l'URSS, Israël et l'Arabie Saoudite nous offrent indéniablement une gamme de pays qui se livrent à des traitements inhumains contre des personnes.

Cela nous amène donc à une autre considération en ce qui concerne les mesures que le Canada peut prendre pour lutter contre la torture. Il s'agit d'examiner attentivement les relations que le gouvernement entretient avec des pays connus pour infliger des sévices à leurs ressortissants. Selon moi, la torture n'est pas fréquente au Canada; ce projet de loi est inutile à moins de pouvoir également mettre en vigueur d'autres mesures qui prouveront au monde que nous méprisons ceux qui torturent leurs propres citoyens, que ce soit en temps de guerre ou de paix, que ce soit par intimidation ou à cause de leur race. Nous devrions donc examiner systématiquement la situation des droits de la personne dans les pays avec lesquels notre gouvernement entretient des relations. Le Congrès des États-Unis le fait. Les Américains ont une liste complète et ils examinent la situation des droits de la personne dans les pays en cause, et notamment la détention injustifiée, la torture et autres actes inhumains. Cela lui permet d'établir sa politique à l'égard des gouvernements de ces pays.

• (1610)

En ce qui concerne l'aide, nous devons connaître la situation dans ces pays pour déterminer de quelle manière, sous quelle forme et à qui nous fournirons de l'aide le cas échéant. Fait révélateur, nous ne connaissons ni les pays avec lesquels le gouvernement juge bon d'entretenir des relations, ni ceux auxquels il vend des armes. La plupart du temps, il s'ensuit que le Canada fournit des armes à des gouvernements qui tuent, torturent et mutilent leurs sujets. Si nous voulons assumer nos responsabilités à cet égard, nous devons faire plus que ce que prévoit le projet de loi à l'étude. Alors nous aurons honoré nos obligations.

Quand des personnes viennent dans notre pays, qu'il s'agisse de diplomates comme l'ambassadeur du Sri Lanka ou de simples citoyens peu connus, nous devrions examiner leur dossier pour voir si elles ont elles-mêmes infligé des tortures. Si c'est le cas, nous devrions ou les emprisonner ou les renvoyer dans leur pays, où elles seront jugées pour leurs crimes. Nous devons faire le maximum pour nous assurer que les tortionnaires seront punis et seulement alors nous honorerons nos obligations internationales et nos responsabilités face à la conscience des Canadiens.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) a déjà parlé de ce projet de loi. Il a dit que nous l'appuyons et que nous voulons que le Canada contribue largement à l'abolition de la torture dans le monde.

Si j'ai voulu en parler, c'est parce qu'au cours de ma carrière politique j'ai eu l'occasion de voir comment fonctionnaient les Nations Unies. Lorsque ces dernières sont unanimes au sujet d'une chose, je suis porté à m'inquiéter. Quand j'ai pris connaissance de ce dossier, y compris du projet de loi, je me suis donné la peine d'examiner plus en détail les négociations menées par les Nations Unies, le traité conclu et la mesure que nous étudions maintenant. Je tiens à déclarer, comme l'a fait le député d'Eglinton—Lawrence, que ce projet de loi et le débat qui s'est déroulé aux Nations Unies représentent un pas dans la voie de l'abolition de la torture.

Nous ne faisons aucune réserve quant à l'action que le nouveau gouvernement a entreprise aux Nations Unies et ici en présentant ce projet de loi conformément aux termes de la convention qu'il a signée. Néanmoins, j'estime que la convention signée par les Nations Unies et le projet de loi à l'étude présentent une très sérieuse lacune. Je ne veux pas dire pour autant que nous aurions dû nous opposer à la convention lorsqu'elle a été négociée aux Nations Unies. Je suis sûr que le Canada a été l'un des pays les plus en faveur de mesures efficaces visant à abolir la torture dans le monde.

Néanmoins, ce projet de loi pourrait être mieux conçu. Lorsque nous l'étudierons article par article en comité plénier, d'ici quelques minutes, j'espère, je proposerai un amendement. Je vais toutefois en énoncer tout de suite le principe.

Les Nations Unies sont connues pour cultiver les ambiguïtés. Ces ambiguïtés sont délibérées, car sinon, il n'y aurait pas de consensus à l'égard de la plupart des mesures proposées par les Nations Unies. Ces dernières obtiennent l'accord d'un grand nombre de pays parce que certains interprètent les choses d'une façon tandis que les autres les interprètent différemment. Le consensus des Nations Unies sur la torture représente un progrès, mais le projet de loi à l'étude ne va pas assez loin.

Le Canada devrait donner l'exemple dans ses lois nationales. Cela pourrait inciter certains pays signataires de la convention à présenter un projet de loi direct et sans équivoque devant leurs propres Parlements et Assemblées législatives, dans le but de prendre des mesures concrètes contre la torture et les tortionnaires qui se trouvent chez eux, au lieu de demi-mesures comme celles que contient le projet de loi, mais qui valent quand même mieux que rien.

Je vais vous expliquer pourquoi ce projet de loi est insuffisant. Si nous examinons l'article 2, nous constatons que la définition de la torture comprend tout acte—et je saute quelques mots pour arriver au fait, mais sans en changer le sens—par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne afin de la punir d'un acte qu'elle a commis. C'est une excellente définition et je pense que les députés l'appuieront sans hésiter. Néanmoins, si une personne est fouettée ou battue ou enfermée dans une chambre froide, si on l'enterre dans le sable jusqu'au cou, si on lui ampute un membre, la Loi autorisera toutes ces tortures dans certaines circonstances en raison du libellé de cet article. Il y est dit, en effet, que la torture ne s'entend pas d'actes qui résultent uniquement de sanctions légitimes, qui sont inhérents à celles-ci ou occasionnés par elles. Nous n'avons pas besoin d'émettre ce genre de réserves au Canada. Nous ne voulons pas dire qu'un acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont infligées à quelqu'un en vue de la punir sera acceptable s'il est inhérent à des sanctions légitimes ou occasionné par celles-ci.

Il y a des pays où l'on torture officiellement et délibérément des personnes en guise de punition. Je n'étais pas aux Nations Unies quand le traité a été négocié, mais je présume en toute franchise que nous avons tenté d'éliminer de telles pratiques dans tous les pays. Je présume que nous avons tenté de l'éliminer en vertu de la convention. Nous avons réussi jusqu'à un certain point et voilà pourquoi j'approuve la convention au nom de mon parti. Toutefois, je recommande instamment à la Chambre d'éliminer les dispositions supplémentaires qui justifieraient certaines tortures. A mon avis, cela ne devrait pas figurer dans le projet de loi.

Dans notre pays et dans notre propre Parlement où nous avons le pouvoir de décider exactement comment nous sanctionnerons cette mesure et quels moyens nous mettrons en oeuvre pour atteindre le noble objectif qu'est l'abolition ou l'élimination de la torture, j'espère que la modification que je proposerai sera adoptée.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je n'ai que quelques mots à dire sur la mesure à l'étude, pour donner mon opinion sur la question de la torture, non pas seulement en ce qui concerne le Canada mais dans une perspective mondiale.

Il y a déjà un bon bout de temps, j'ai passé quelques semaines au Chili. J'ai beaucoup appris au contact de personnes qui ont été torturées et qui vivent dans un pays comme celui-là. Il est important que les Canadiens comprennent ce que c'est que la torture, et que notre gouvernement s'engage sérieusement à lutter contre la torture dans le monde.

• (1620)

La torture a quelque chose à voir avec la démocratie et avec la dictature. Elle est le fait d'un gouvernement en guerre contre son peuple. Le peuple vit dans la crainte et le gouvernement se sert de la torture, de tous les pouvoirs dont dispose l'État, pour garder le peuple soumis et préserver un régime injuste. La torture est liée à l'injustice, elle témoigne non seulement d'un manque de liberté politique et de liberté de la presse, mais également d'une société caractérisée par l'injustice sociale et économique. Je l'ai vu au Chili. Les gens y vivent dans un état de pauvreté inconnu ici. Pour le chômeur, il n'y a pas de filet de sécurité sociale, pas de régime d'assistance publique donnant de quoi subsister. Les familles doivent se passer de nourriture. Les gens vivent dans des taudis qui n'ont aucun rapport avec ce qu'est une maison. Tel est le contexte dans lequel nous devons considérer la torture. La torture est le fait d'une société injuste. C'est un instrument dont se sert un gouvernement pour imposer sa volonté à la population.

Tout effort que peut fournir notre gouvernement pour faire disparaître la torture de la planète en vaut la peine. Il aurait été bien facile pour le gouvernement d'aller plus loin, comme l'ont fait remarquer plusieurs de mes collègues. Il nous faut aller plus loin. Il est cependant important que les Canadiens comprennent ce qu'est au juste la torture en réalité. Je voulais faire partager aux Canadiens ce que j'ai appris au sujet de la torture en visitant un pays comme le Chili dont les citoyens sont torturés parce qu'ils ont exprimé leur opinion, parce qu'ils ont réclamé des mesures capables de répondre aux besoins fondamentaux de la personne. J'ai rencontré des gens qui ont subi la torture et qui ont eu le courage de continuer, qui font encore partie d'organismes luttant pour les droits de la personne et qui ont dénoncé l'absence de liberté et l'injustice.

Il est indispensable que le Canada fasse tout en son pouvoir pour soutenir les gens qui luttent contre la répression politique.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Moose Jaw (M. Gottselig)—La Société canadienne des postes—l'avenir des bureaux de poste ruraux; l'honorable député de Beaches (M. Young)—L'industrie pharmaceutique—Le projet de modification de la loi sur les brevets—*a*) Le prix des médicaments. *b*) On demande de publier les études; l'honorable député de Fundy—Royal (M. Corbett)—La construction navale—La construction des chalutiers—On demande une politique Canada d'abord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Hnatyshyn: Que le projet de loi C-28, tendant à modifier le Code criminel (torture), soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité plénier.

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 2e fois et la Chambre se forme en comité plénier, sous la présidence de M. Danis.)

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Si les députés le veulent, nous pourrions faire venir des fonctionnaires pour aider le comité plénier.

M. le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: Il semble que ce soit le voeu de la Chambre. Je remercie le député.

Le président: A l'ordre. La Chambre est formée en comité plénier pour étudier le projet de loi C-28, tendant à modifier le Code criminel (torture).

L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

(L'article 1 est adopté.)

Article 2—*Torture*

M. Robinson: Monsieur le président, je propose l'amendement suivant à l'article 2:

Qu'on modifie le projet de loi C-28, à l'article 2, en supprimant la ligne 42 du texte anglais, à la page 2, et en le remplaçant par ce qui suit:

«*which that person or a third person has com—*»

L'amendement vise à éliminer les termes sexistes du projet de loi. J'en ai parlé avec le secrétaire parlementaire et je crois que l'on consent à l'adopter.

Le président: La présidence juge l'amendement recevable.

Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

Le président: Je déclare l'amendement adopté.

• (1630)

M. Kaplan: Monsieur le président, je propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 2(*a*), en supprimant les lignes 4 à 7 de la page 3.

Comme cette proposition suit de très peu mon discours, afin de gagner du temps je me contenterai de dire qu'elle tend à la réalisation de l'objectif que j'ai décrit tout à l'heure.

Le président: La proposition est recevable.

M. Robinson: Monsieur le président, j'interviens brièvement, afin de souscrire à l'amendement de mon honorable collègue, le député de York-Centre. La précision apportée au haut de la page 3, où l'on stipule que la torture ne s'entend toutefois pas d'actes qui résultent uniquement de sanctions légitimes, qui sont inhérents à celles-ci ou occasionnés par elles, affaiblit la protection accordée par la partie précédente de la disposition. Selon moi, on nuance ainsi les alinéas *a*) et *b*) de la définition de «torture». Ainsi, s'il s'agit de sanctions légitimes, une personne pourra fort bien infliger à une autre une douleur ou des souffrances aiguës aux fins énumérées à l'alinéa *a*).

Manifestement, on ne devrait accepter au Canada aucune sanction qui aurait pour effet d'infliger une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, aux fins énumérées dans la définition de «torture». Je ne peux imaginer comment dans n'importe quelle circonstance, des actes commis par action ou omission pourraient être considérés comme acceptables dans une société civilisée. Ainsi, j'espère que le gouvernement sera disposé à accepter l'amendement de mon collègue, le député de York-Centre.

Je pourrais également faire remarquer qu'il est vrai que certains incidents dont il est question dans ce projet de loi sont, heureusement, rares au Canada, mais qu'il n'en demeure pas moins que de temps à autre, on parle d'actes extrêmement répréhensibles et notamment de la possibilité de «torture» au sens du projet de loi. Je me rappelle, par exemple, qu'en août 1982, je me suis rendu au pénitencier Archambault, et j'ai rencontré alors des détenus qui se plaignaient d'être victimes de torture physique et mentale. Malheureusement, leurs accusations ont été rejetées par le solliciteur général de l'époque qui a laissé entendre que les intéressés devaient porter plainte devant les tribunaux, s'ils voulaient pousser cette affaire plus loin. Ce solliciteur général est, bien entendu, celui qui siège aujourd'hui à titre de député de York-Centre. Ce n'est qu'à la suite d'une série d'enquêtes indépendantes, menées notamment par Amnistie internationale, par la Fédération internationale des droits de la personne et par le modérateur de l'Église unie du Canada, une personnalité très respectée, qu'on a constaté qu'il était très possible que les prisonniers d'Archambault aient été les victimes de graves irrégularités, d'injustices, et même peut-être de tortures physiques et mentales. Jusqu'à ce jour, rien du tout n'a encore été fait pour que justice soit rendue dans ce cas.

Nous soutenons évidemment les dispositions de cette mesure législative, mais je ferai remarquer qu'il est important qu'elles s'appliquent à tous les niveaux de la société canadienne, y compris dans les prisons. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire du ministre de la Justice de préciser dans quelles circonstances il pourrait être légitime d'imposer des tortures qui résultent de sanctions légitimes, qui y sont inhérentes ou qui sont occasionnées par elles.

[*Français*]

M. Gérin: Je dois vous dire que l'amendement qui est suggéré par mon collègue part d'un bon naturel. La question n'est pas là, sauf que nous sommes ici pour—par un projet de loi canadien—ratifier une convention internationale. Il faut bien se dire cela. Je comprends que mon collègue demande à nous les Canadiens d'aller plus loin que cette convention internationale, mais si on va plus loin que la Convention internationale, on met aussi les autres pays, à qui nous avons promis notre accord, dans une situation, peut-être pour certains, délicate. Ce n'est pas pour rien que cela a pris 10 ans aux Nations Unies pour en venir à établir cette convention. Et je sais pour avoir assisté à toute la 40e session des Nations Unies jusqu'à quel point, à un niveau international, il est difficile d'obtenir un consensus, et jusqu'à quel point tous les détails sont importants. Je verrais mal que le Canada qui s'est engagé à ratifier cette convention internationale y ajoute un élément qui a été discuté aux Nations Unies, qui a longuement été discuté, qui a été débattu et qu'on n'a pas voulu mettre dans cette convention.

La Convention dit à la fin de l'article 1: «Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles.»

Mais la deuxième partie de l'article 1 ajoute aussi. «Cet article est sans préjudice de tout instrument international ou de toute loi nationale qui contient des dispositions de portée plus large». Il y a aussi d'autres arguments qui nous portent à rejeter cet amendement. En vertu de cette convention-là, nous pourrions être obligés d'extrader quelqu'un. Alors on pourrait se retrouver dans une situation où on devrait extrader quelqu'un parce que nous aurions «dépassé» la Convention internationale et extradé cette personne-là dans un autre pays qui aurait, lui, accepté cette convention internationale telle qu'elle est. Nous avons donc une responsabilité internationale, la responsabilité de respecter ce consensus obtenu unaniment, comme les autres orateurs l'ont dit.

Selon les Nations Unies, il devra y avoir une interprétation large, et je pense que c'est là que se trouve une réponse à vos questions, il devra y avoir une interprétation large de ces termes, selon le droit international et selon aussi les droits de la personne. Ce même article, n'oublions pas qu'on le fait ici par amendement au Code criminel, n'oublions pas que l'article 245 du Code criminel est toujours là et qu'il doit se faire aussi, que cet amendement-là devra aussi s'interpréter à l'intérieur de l'article 245 du Code criminel. Et par le fait même, il y aura pour les juges canadiens une certaine discrétion judiciaire à exercer en interprétant l'article 245, en interprétant nos lois canadiennes.

Je vous rappelle, en terminant, l'article 12 de la *Charte canadienne des droits et libertés* parce que c'est cela quand même qui est le fondement de nos droits ici au Canada, la *Charte canadienne des droits et libertés* qui dit à l'article 12:

> Chacun a droit à la protection contre tous traitements ou peines cruels et inusités.

Alors un juge canadien placé devant la situation que mon collègue a décrite tout à l'heure devra interpréter cela sujet à la Charte, sujet à l'article 245, et c'est amplement suffisant comme tel. Mais par-dessus tout, ce que je vous demande, c'est de respecter ce consensus international. Nous devons le faire, et peut-être que nous pourrions, par exemple, aux Nations Unies, demander au Comité sur les droits de l'homme des Nations Unies de réexaminer cette question pour aller un peu plus loin et demander à nos partenaires aux Nations Unies d'apporter l'amendement que vous voulez apporter, mais le faire, par exemple, d'une façon normale en matière internationale.

M. Kaplan: Le secrétaire parlementaire, lui, admet, il a dit que notre Charte ne contient pas de conditions pareilles, c'est-à-dire l'imposition d'une punition cruelle ne peut pas être justifiée selon aucune clause qui est ajoutée dans notre Charte parce que ça n'existe pas. Ici on met une condition de permission de la torture. J'aimerais lui demander de juste nous répéter le deuxième article qu'il a lu de la Convention même, deux articles. Si je me rappelle bien, le deuxième article permet que chaque pays dans sa propre législation municipale aille plus loin. C'est difficile d'intervenir juste comme cela avec un document que je n'ai pas lu dernièrement. On dit ici, je peux demander au secrétaire parlementaire ou à ses fonctionnaires de nous expliquer, cet article «sans préjudice de tout instrument international ou de toute loi nationale qui contient des dispositions de portée plus large». Alors ma question est la suivante: Si nous légiférons avec l'amendement que je propose, c'est-à-dire sans les qualifications et dans l'esprit de notre Charte, est-ce que nos obligations de ratification nous permettront de faire cela?

M. Gérin: Je pense que la deuxième partie de l'article 1, vous devez l'interpréter comme, par exemple, la définition d'une voie de fait. Alors si au Canada on veut punir, par l'article 245, l'assaut ou la voie de fait et que cette définition-là va plus loin que ce que nous proposons aujourd'hui, évidemment, cette définition de l'assaut devra primer comme telle. Je pense que c'est cela que cela veut dire. C'est bien cela, nous pourrions, dans le fond, modifier les autres dispositions du Code criminel et les rendre plus sévères comme telles sans pour cela toucher à une loi qui ratifie un processus international. Je pense que c'est comme cela que je l'interprète et c'est pour cela, je pense, qu'aux Nations Unies on a ajouté cette deuxième partie à l'article 1.

M. Robinson: Monsieur le président, je trouve tout à fait extraordinaire la suggestion du secrétaire parlementaire que nous, ici au Canada, ne pouvons pas légiférer d'une façon plus large que le consensus qui a été décidé aux Nations Unies. Évidemment ce consensus a été décidé, il y a toujours des compromis parmi les diverses nations pour arriver à ce consensus. Mais, nous, au Canada, c'est à nous de décider nous-mêmes nos priorités et nos lois. Alors je vais demander au secrétaire parlementaire de m'expliquer très clairement l'intention du gouvernement parce que l'article 2 est le suivant: «la torture ne s'entend toutefois pas d'actes qui résultent uniquement de sanctions légitimes».

Alors est-ce que cela veut dire que si le gouvernement ici au Canada ou si un autre gouvernement décide de légiférer des sanctions qui seraient en effet cruelles, qui seraient en effet la torture, qui seraient en effet torture physique ou mentale, que ces sanctions seraient acceptées en effet et qu'il n'y aurait aucune sanction contre cette méthode de punition au Canada ou dans un autre pays?

M. Gérin: La *Charte canadienne des droits et libertés* vous donne toutes ces garanties-là. C'est bien sûr que nous avons le droit de légiférer au Canada. Ce que je vous dis, c'est qu'il faut tenir compte du consensus international qui a été établi par la participation du Canada, et aujourd'hui on s'était engagé à ratifier cette entente-là. On a le droit de légiférer, mais aussi lorsqu'on participe à une discussion, qu'on établit un consensus, qu'on s'engage à ratifier cette convention-là, on la ratifie telle qu'elle a été proposée, ce qui va faire l'affaire de nos partenaires. C'est comme cela, je pense, qu'on va faire avancer le débat dans le monde, comme tel. Parce que notre intérêt ici est comme Canadiens au Canada, mais notre intérêt aussi comme Canadiens est de voir à ce que la torture n'ait pas lieu dans le monde. Et, dans ce sens-là, je pense qu'on pourra faire avancer les choses.

Alors, vous êtes protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés* sous tous les aspects, je pense, que vous avez mentionnés.

• (1640)

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le président, c'est beau de dire que l'article 12 de la Charte assure une protection, mais la modification que l'on propose d'apporter à l'article 6 du Code criminel prévoit que lorsque la personne qui a commis un acte, par action ou omission, se trouve au Canada après la perpétration de l'acte, cette personne peut alors être poursuivie au Canada. Supposons que le Chili, qui a été mentionné par mon collègue le député de Winnipeg-Nord-Centre, a un système pénal que nous considérons comme de la pure torture, mais que ce système est légal là-bas. Si un citoyen de ce pays qui a pris part là-bas à la torture physique ou mentale de quelqu'un trouve refuge au Canada, le projet de loi prévoit dans sa formulation actuelle que parce que ces actes étaient perpétrés légalement au Chili et en dépit du fait qu'ils sont profondément injustes, inacceptables et même inconstitutionnels au Canada, l'individu en question ne peut être poursuivi au Canada. Voilà ce qu'impliquent ces mots.

Le secrétaire parlementaire peut-il m'expliquer pourquoi nous sommes disposés à accueillir chez nous des individus qui ont bel et bien commis des actes de torture tout simplement parce que ces actes sont considérés comme légaux dans le pays où ils ont été commis? Pourquoi diable devrions-nous accueillir des tortionnaires au Canada?

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, tout ce que je peux dire, c'est que les sanctions légitimes mentionnées ici, de toute évidence, doivent être interprétées en vertu du droit international et en vertu aussi de la Charte des droits de la personne, telles que définies aux Nations Unies.

Je pense que cela est une garantie qui est suffisante. Alors, à ce moment-là, cette loi injuste d'un autre pays que vous signalez, ne serait pas considérée légitime en vertu du droit international au Canada.

M. Kaplan: Monsieur le président, revenons à l'exemple de mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson). Si on prend l'exemple d'un individu qui a commis des tortures dans son propre pays et qui vient au Canada, le problème c'est que la loi actuelle est comme mon collègue la décrit, c'est-à-dire celui qui a commis des crimes ailleurs, sauf des crimes très spéciaux dans le domaine du terrorisme, ou quelque chose comme cela, mais juste une torture, s'il vient au Canada, il a une échappatoire ici. Il a un asile. Le pays d'où il est venu ne va pas demander son extradition. Chez nous, on ne peut pas punir, parce qu'il s'agit de la commission d'un crime ailleurs, en dehors du Canada.

Alors, ici on a l'occasion d'avancer, d'aller plus loin pour abolir et pour rejeter la torture. On a la possibilité, si on suit l'amendement que j'ai proposé, d'avancer, de nous donner des moyens d'agir contre cette espèce de torture. Et c'est un très bon exemple. Cela peut facilement arriver.

J'aimerais juste encore une fois demander si le secrétaire parlementaire veut que ces tortionnaires aient un asile, une échappatoire dans notre pays, quand nous avons la possibilité ici d'agir contre cela.

M. Gérin: Non, il n'y aura pas d'asile au Canada. Prenons l'exemple d'un pays qui passerait une loi pour dire que la torture est admissible et qu'un type de ce pays, après avoir torturé des gens, se présenterait au Canada et dirait: Moi j'ai la loi de mon pays qui dit que la torture est admissible. Il est évident que les juges canadiens ne trouveront pas ici qu'il s'agit de *lawful sanction*. C'est évident. En vertu de l'interprétation des lois canadiennes, du droit international, des chartes internationales des droits de l'homme, on ne pourrait jamais dire que c'est légitime. Donc personne ne pourra trouver refuge ici.

M. Kaplan: Des accusations contre cette personne, il peut répondre que la torture qu'il a infligée était justifiable parce que cela résulte uniquement des sanctions légitimes. C'est cela qu'il peut dire. Il aura une défense et c'est pour cela que je veux la suppression de ce langage.

• (1650)

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le président, je voudrais poser une question très précise au secrétaire parlementaire. C'est le coeur du problème. Prenez le cas d'une personne venue se réfugier au Canada qui a commis dans un troisième pays des actes que nous considérons comme des actes de torture, qu'il s'agisse de souffrances physiques ou mentales. Cette personne a commis

des actes conformes aux lois du pays dans lequel elle les a commis. Autrement dit, les actes en question sont légaux. Des sanctions légales sont prévues dans le pays d'où cette personne s'est enfouie. Un juge canadien serait obligé de décréter que ces actes sont des sanctions légales puisqu'elles sont conformes aux lois du pays d'où la personne s'est enfuie. Rien ne dit chez nous que si les sanctions sont illégales en regard du droit international, il existe une échappatoire. Le seul critère est de savoir si les sanctions sont légales ou non. Si les lois de ce troisième pays permettent ces actes, considérés comme des actes de torture au Canada, le juge n'a aucun pouvoir. Le pays en question ne demandera pas l'extradition et cette personne pourra échapper à la justice.

Le secrétaire parlementaire ne reconnaît-il pas qu'en indiquant «qui résultent de sanctions légitimes», il offre une belle échappatoire aux personnes qui ont peut-être commis des actes de torture dans d'autres pays?

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le président, moi j'ai confiance au système judiciaire canadien qui est capable, je pense, de faire les distinctions nécessaires en cette matière. Vous ne pourriez pas me donner un exemple, je pense, concret de ce que vous venez de parler.

Les juges canadiens vont interpréter en vertu des lois canadiennes, en vertu du droit international. Si l'acte est commis dans un autre pays, il va falloir aussi que les juges s'appuient sur les conventions internationales acceptées et reconnues dans le monde.

Alors il y a une garantie déjà à ce moment-là. Et je ne pense pas qu'on va se plaindre . . . Il y a des pays dont on n'entendra jamais parler, où on n'aura jamais de problème. On sait bien dans le fond où sont les actes de torture, où se commettent les actes de torture, et on sait bien que ces pays ont souvent des lois qu'ils devraient amender.

Nous au Canada nous n'aurons pas de problème avec cela. Notre système judiciaire va facilement permettre en somme de combattre les actes de torture qui ont été commis un peu partout dans le monde par des gens qui viennent trouver refuge au Canada. Je ne vois pas de problème avec cela.

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le président, je voudrais alors demander au secrétaire parlementaire s'il serait prêt à considérer un amendement qui dirait clairement que toute sanction légitime doit être en accord avec les principes du droit international. C'est ce que semble déclarer le secrétaire parlementaire lorsqu'il dit espérer que nos tribunaux n'interpréteront comme légitimes que les sanctions en accord avec les principes du droit international. Si au moins nous le disions, ce serait une garantie et nous aurions l'assurance que nous ne parlons pas de sanctions qui sont légitimes seulement dans le pays visé, mais sont reconnues comme telles par la communauté internationale. Le secrétaire voudra peut-être envisager cela et revenir prochainement avec un tel amendement.

[*Français*]

M. Gérin: Cette même suggestion avait été faite aux Nations Unies et a été refusée par l'ensemble des pays qui, pourtant, voulaient adopter et ont adopté unaniment cette convention internationale. Et je vous réfère à tout ce qui a été dit à ce moment-là aux Nations Unies. Je pense que nous devrions aujourd'hui immédiatement adopter ce projet de loi, ratifier la Convention internationale qui a été adoptée unanimement par les pays, pour donner la chance au plus grand nombre de pays possible d'y participer.

[*Traduction*]

M. Keeper: Monsieur le président, j'ai une question à poser à mon collègue. Sait-il que la torture pratiquée dans des pays comme le Chili—je le sais, j'ai visité ce pays—est légitime? Si les gens cherchent l'appui des tribunaux, il n'y a pas de recours légal. Le Chili n'a pas de loi qui dit que la torture est permise, mais elle est légitimement sanctionnée. Je voudrais rappeler cela au ministre.

Pourquoi une telle disposition dans la loi canadienne? Il n'y a pas de doute que nous sommes contre la torture. Le secrétaire parlementaire disait que nous avions la protection de la Charte des droits de la personne. Celle-ci contient un article disant que ce qui est raisonnable dans une société démocratique est acceptable. Un juge pourrait peut-être en conclure que puisque le gouvernement l'a adopté c'est raisonnable dans une société démocratique.

Le ministre demande si nous n'avons pas confiance en nos tribunaux, mais ils sont là pour interpréter les lois et non les faire. Je demande au ministre d'y réfléchir sérieusement. Veut-il vraiment prévoir dans la loi une exception à l'interdiction visant la torture dans notre pays?

M. Kaplan: Quand le secrétaire parlementaire a dit qu'on avait rejeté le principe de la conformité avec le droit international, cela m'a rappelé que j'avais signalé plus tôt que je suis inquiet quand les Nations Unies sont unanimes sur une question. L'inquiétant, c'est que la mesure qui a fait l'unanimité est tellement édulcorée par des ambiguïtés délibérées, un libellé vague ou des exceptions, qu'elle permet à un certain nombre d'États de s'en tirer à bon compte, chose que les Canadiens voudraient éviter. Nous savons que certains pays qui infligent des tortures figurent sur la liste des États signataires de cette convention et adoptent peut-être des lois dans ce domaine.

Les déclarations du secrétaire parlementaire m'ont convaincu encore davantage que cette mesure est importante pour nous dans notre pays. Je ne veux pas dire que nous n'aurions pas dû signer la convention car je suis convaincu que nous devions le faire. C'est un pas en avant. De même, ce projet de loi, même sans mon amendement, vaut mieux que rien. C'est une mesure libérale valable et progressiste que notre parti appuie, mais mon amendement la rendrait encore meilleure et contribuerait davantage à la lutte contre la torture. J'ai le regret de dire que je suis plus convaincu qu'avant le débat que l'amendement constitue une amélioration et que nous n'avons aucune raison valable de ne pas l'adopter. Je l'exhorte encore une fois, devant certains de ses collègues qui, d'après ce que je lis dans les journaux, ne sont pas des singes savants, à reconnaître l'importance de cet amendement et à l'appuyer.

Message du Sénat

Le président: Je dois interrompre maintenant les délibérations et faire rapport de l'état de la question.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

* * *

• (1700)

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi.

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du Gouverneur général,
Ottawa,

le 26 mars 1987

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 26 mars 1987, à 16 h 45, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le sous-secrétaire, Politiques et Programmes,
Anthony P. Smyth

INITIATIVES PARLEMENTAIRES-MOTIONS

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'UTILISATION DU PLOMB DANS LE SERTISSAGE DES BOÎTES DE CONSERVE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'interdire l'utilisation de la soudure au plomb dans le sertissage des boîtes utilisées pour les aliments et boissons.

—Monsieur le Président, c'est une proposition simple et directe. Comme vous le disiez, c'est une demande au gouvernement d'interdire l'utilisation de la soudure au plomb pour sertir les boîtes utilisées pour les aliments et les boissons.

Cette demande découle des conclusions de la commission de la Société royale qui a étudié le plomb et publié un rapport en septembre de l'an dernier. L'étude est complète et plutôt technique, mais elle soulève un certain nombre de points intéressants.

LA SANCTION ROYALE

[*Français*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

• (1710)

[*Traduction*]

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-48, accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988—Chapitre nº 10.

Projet de loi C-39, modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz—Chapitre nº 7.

Projet de loi C-43, modifiant la Loi sur les terres territoriales—Chapitre nº 8.

Projet de loi C-45, autorisant l'aliénation de biens situés dans le territoire du Yukon qui sont détenus ou utilisés par la Commission d'énergie du Nord canadien et prévoyant des mesures connexes—Chapitre nº 9.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA SANTÉ

L'UTILISATION DU PLOMB DANS LE SERTISSAGE DES BOÎTES DE CONSERVE

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Caccia que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'interdire l'utilisation de la soudure au plomb dans le sertissage des boîtes utilisées pour les aliments et boissons.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Vous vous rappelerez que j'ai mentionné la commission de 1986 de la Société royale, lorsque j'ai parlé antérieurement du plomb dans l'environnement. C'est un élément toxique assez puissant et les scientifiques ont conclu qu'il avait des effets délétères sur un certain nombre de fonctions, en particulier sur le système nerveux central et sur l'appareil circulatoire. Il influerait également sur l'intelligence, notamment chez les enfants, comme semblent l'indiquer les études effectuées au cours des années par l'Association canadienne des troubles d'apprentissage.

Selon la commission de la Société royale, les femmes, notamment lorsqu'elles sont enceintes, et les jeunes enfants sont les plus vulnérables. La commission déclarait que la politique du gouvernement sur l'hygiène publique et l'environnement devrait viser à réduire les taux dans le sang au niveau le plus bas possible. Nous devrions réduire notre exposition au plomb. Les boîtes de conserve comportant une soudure latérale au plomb peuvent être une source de plomb alimentaire. En effet, des études ont montré que les aliments ou les boissons acides, comme les tomates et les jus de fruits, pouvaient contenir jusqu'à dix fois plus de plomb que les fruits ou les légumes frais. La commission recommandait des efforts pour accélérer la réduction de la quantité de plomb dans les aliments et notamment l'interdiction de la soudure au plomb des boîtes de conserve aussi rapidement que possible.

Monsieur le Président, comme vous pourrez le constater si vous allez acheter des boîtes de conserves à l'épicerie, la soudure des boîtes importées et canadiennes n'est pas réglementée. Pour éviter toute méprise, nous allons citer un passage de l'excellent ouvrage de Barbara Wallace et de Kathy Cooper intitulé *The Citizen's Guide to Lead*. Si l'on veut s'assurer qu'une conserve ne présente aucun risque, il faut chercher une boîte non soudée. Si la boîte ne présente aucune trace de soudure, elle ne contient pas de plomb. On peut toujours détecter une soudure, même s'il y a une étiquette, en grattant avec l'ongle. S'il y a une mince ligne bleue ou noire le long du joint, la boîte ne contient pas de plomb et il n'y a pas de problème. Par contre, si l'on ne remarque pas de ligne bleue ou noire le long du joint, c'est que le couvercle a été soudé au plomb et il n'est par conséquent pas souhaitable ni recommandable d'acheter ce genre de conserve.

• (1720)

Certes, je n'insinue pas que le plomb vient toujours des conserves. Dans bien des métiers, les travailleurs et les travailleuses sont en contact avec du plomb; ces personnes doivent être particulièrement vigilantes. Je vais citer rapidement quelques professions où l'on est exposé. Il y a les mécaniciens auto et les travailleurs de l'automobile, les fabricants de câbles, les mécaniciens-dentistes, les galvanoplastes, les galvanotypeurs, les ouvriers qui font les mélanges d'essence, les fabricants et les utilisateurs d'insecticides, les bijoutiers, les ouvriers de mines et de fonderies de plomb, les fabricants de linoleum, les souduers, bien sûr, les fabricants de vernis, les imprimeurs de papier-tenture et ainsi de suite, pour n'en citer que quelques-uns.

Il ne faut pas oublier non plus que l'une des principales sources d'émission de plomb dans l'air sont les gaz d'échappement des automobiles qui utilisent de l'essence au plomb. Le gouvernement a entrepris de réduire la teneur de l'essence en plomb, mais il nous reste encore du chemin à parcourir pour que l'on utilise systématiquement de l'essence sans plomb dans les véhicules légers comme dans les lourds.

Pour le moment, les automobilistes qui utilisent la mauvaise sorte d'essence nous mettent dans une situation très inquiétante. Je parle des propriétaires d'automobiles qui devraient utiliser uniquement de l'essence sans plomb et qui ont tendance à acheter de l'essence au plomb parce qu'elle est moins coûteuse, malgré les avertissements que bien des députés ont donnés au ministre des Finances (M. Wilson) en l'exhortant à modifier d'urgence la taxe fédérale sur l'essence. L'écart de prix entre les deux sortes d'essence ne cesse de grandir.

Les automobilistes qui utilisent la mauvaise sorte d'essence, qui achètent de l'essence au plomb pour des voitures qui devraient rouler à l'essence sans plomb, agissent de façon illégale et de façon malsaine et injuste à l'égard des autres citoyens. Nous savons que le gouvernement a exhorté les automobilistes à cesser d'utiliser la mauvaise sorte d'essence. Il a mené une campagne publicitaire dans ce sens. Cette publicité aura toutefois une incidence limitée, même si j'espère qu'elle aura une certaine influence, car les automobilistes seront tentés de continuer tant qu'il existera une différence de prix entre les deux sortes d'essence, et le problème persistera.

Nous mangeons des aliments et nous respirons de l'air qui contiennent du plomb. Les denrées alimentaires sont contaminées par les retombées de plomb. Ces retombées proviennent des centrales électriques au charbon, des automobiles et des camions qui utilisent de l'essence au plomb, comme je l'ai déjà dit, des usines utilisant des combustibles lourds ainsi que des fonderies. Nous pouvons également absorber du plomb en consommant des aliments et des boissons en boîte scellée au plomb. Comme je l'ai déjà dit, les aliments ou les boissons acides, comme les tomates et autres légumes du genre ou les jus de fruit, semblent avoir une plus forte teneur en plomb. La commission de la Société royale chargée d'étudier la présence de plomb dans l'environnement a donc conclu que le plomb dans le corps humain peut provoquer un certain nombre de problèmes que j'ai déjà mentionnés.

Pour en revenir à ma motion, je voudrais inviter le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), par votre entremise, monsieur le Président, à prendre des mesures visant à interdire le sertissage des boîtes au plomb, ce qui constituerait en soi un progrès important. Le même ministre doit également veiller à ce qu'on cesse d'importer des aliments en boîte scellée au plomb.

Enfin, il est encourageant de savoir que l'industrie canadienne de l'emballage remplace graduellement les boîtes scellées au plomb, mais cela ne suffit pas. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social devrait accélérer ce remplacement graduel, surtout en ce qui concerne les aliments en boîte importés, pour les raisons que j'ai mentionnées et qui sont si bien décrites dans l'étude technique faisant partie du rapport dont j'ai parlé.

En définitive, nous en convenons vous et moi, monsieur le Président, c'est au consommateur que revient la décision finale quand il choisit quoi acheter sur les rayons des magasins. C'est pourquoi je présente la motion à l'étude dans l'espoir que le message de la Société royale sera compris par le consommateur canadien qui peut, en refusant d'acheter les aliments en boîte scellée au plomb, décourager l'usage de ce genre de technique qui s'est avérée nocive pour la santé en général.

Sertissage à plomb des boîtes de conserve

[*Français*]

Mme Monique B. Tardif (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, les effets toxiques du plomb sont connus depuis fort longtemps. Déjà deux siècles avant le début de notre ère, les Grecs et les Romains étaient bien conscients des effets nocifs du plomb, mais continuaient à s'y exposer dans ce qu'ils mangaient, dans ce qu'ils buvaient, et je pense spécialement au vin.

De nombreuses poussées d'intoxication par le plomb ont été associées au fil des ans à des aliments et à des boissons contaminés par le plomb.

La révolution industrielle qui a bouleversé le monde vers le milieu du XVIII[e] siècle a donné lieu à une utilisation accrue du plomb et, vers le début du XIX[e] siècle, l'intoxication saturnine d'origine professionnelle était devenue un grave problème de santé publique.

Au cours de cette période, on a noté, pour la première fois, les effets toxiques du plomb chez les enfants de travailleurs de l'industrie du plomb. En outre, la stérilité, les avortements spontanés, les mortinaissances et les accouchements avant terme étaient fréquents, non seulement chez les travailleuses de l'industrie du plomb, mais aussi chez les épouses de travailleurs de ce secteur. De plus, la mortalité en bas-âge était très fréquente chez les enfants de ces travailleurs.

Graduellement toutefois, grâce à une amélioration des normes d'hygiène au travail dans cette industrie, les cas d'intoxication saturnines congénitales se sont fait rares.

Entre 1930 et 1940, on a recensé de nombreux cas graves d'intoxication par le plomb chez des enfants aux États-Unis. Dans certains de ces cas, on croyait à des tumeurs cérébrales tandis que d'autres étaient diagnostiqués à tort comme étant des atteintes abdominales aiguës entraînant des interventions chirurgicales inutiles.

La mortalité associée à l'intoxication par le plomb était extrêmement élevée, mais certains professionnels de la santé pensaient à tort que les effets du saturnisme s'atténuaient avec le temps, sans conséquences graves.

Deux chercheurs, Byers et Lord, ont réfuté avec éloquence cette conception erronée dans leur ouvrage publié en 1943, et c'est ce livre qui est devenu un classique en la matière.

Ils ont constaté en effet que ce point de vue, pourtant accepté de façon très générale, ne tenait pas compte de l'effet de l'intoxication par le plomb sur la croissance et le développement du système nerveux de l'enfant.

Ils ont suivi les cas de 20 enfants qui avaient été guéris d'une intoxication par le plomb et ont constaté que tous, sauf un, réussissaient mal à l'école.

Ces enfants souffraient pour la plupart de divers troubles du comportement, affichant par exemple des périodes d'attention très courtes et des comportements impulsifs.

Leur étude a sans doute été la première à laisser entendre qu'une intoxication due à de faibles doses de plomb pouvait entraîner de subtils changements comportementaux et d'autres troubles neurologiques. Il n'y avait aucun signe manifeste pourtant d'un déficit au niveau du système nerveux central.

Depuis le début des années cinquante jusqu'au milieu des années soixante, des travailleurs sanitaires avisés dans plusieurs grandes villes des États-Unis se sont efforcés de reconnaître des cas de saturnisme, au fur et à mesure qu'il est devenu évident que de nombreux enfants étaient intoxiqués par le plomb.

Ils ont ainsi découvert des centaines de cas. Entre 1950 et 1960, par exemple, 611 cas de saturnisme et 48 décès associés à cette maladie ont été enregistrés à Baltimore. A New York, a Philadelphie, à Chicago, on a fait des relevés semblables.

A cause de l'intérêt manifesté dans ce problème, on a enregistré invariablement une augmentation du nombre de cas diagnostiqués ainsi qu'une diminution de la gravité de l'atteinte. Les données recueillies par ces villes au cours de cette période ont permis de dresser un tableau uniforme.

Le saturnisme dans la petite enfance frappait presque exclusivement des enfants de un à six ans habitant dans des logis délabrés de grands ilots urbains insalubres. Les petits d'un an à trois ans couraient plus de risques que leurs aînés. Les principales sources d'exposition notées dans ces maisons étaient d'abord la peinture au plomb qui s'écalait et du plâtre imprégné de plomb et fissuré.

La maladie frappait tout au long de l'année mais les symptômes étaient plus communs au cours des mois d'été. Faute de codes de bâtiment adéquats ou d'une application correcte des règlements en vigueur, il était rare que l'on corrige les dangers associés à la peinture au plomb, ce qui fait que l'intoxication saturnine continuait à se perpétuer de façon générale.

Le milieu des années soixante vit l'éveil d'une conscience sociale avec la découverte de l'intoxication par le plomb, une maladie qu'il était possible d'éviter et qui sévissait de façon épidémique dans de nombreux quartiers urbains insalubres partout au monde. Qui plus est, on a constaté que des milliers d'enfants qui pourtant n'affichaient aucun signe manifeste de maladie avaient des concentrations élevées de plomb dans le sang. Ces constatations ont amené les professionnels de la santé à non seulement reconnaître l'importance de déceler une absorption excessive de plomb chez les enfants, dans le but de prévenir une intoxication symptomatique, mais aussi l'importance de déceler les effets toxiques du plomb chez les jeunes.

Bien que la peinture au plomb utilisée dans des millions de maisons reste la principale source concentrée de plomb à laquelle soient exposés les enfants habitant dans des maisons mal entretenues, la fréquence d'une absorption excessive de plomb chez de jeunes enfants vivant à l'extérieur de ces zones que l'on pourrait qualifier de riches, a donné lieu, dans le début des années soixante-dix, à un exemple plus approfondi des sources possibles de cette substance.

D'autres sources d'exposition d'ailleurs ont été décelées à la même époque par de la poterie qui était recouverte de glaçure qui était plombifère, l'essence au plomb et les boîtes de conserves et de boissons gazeuses serties au plomb.

Cette même époque, c'est-à-dire les années soixante-dix, fut témoin de découvertes considérables et de nouvelles technologies. On vint à mieux comprendre le métabolisme du plomb dans le corps humain et l'influence de divers facteurs nutritionnels sur l'absorption du plomb et sa toxicité.

Parmi les découvertes importantes, mentionnons la documentation de taux substantiellement plus élevé d'absorption et

de rétention du plomb dans les systèmes gastro-intestinaux des enfants, ainsi que le fait que ces derniers sont plus sensibles à la toxicité du plomb.

Des études menées au cours de cette même période sur des animaux de laboratoire ont aussi révélé qu'une exposition de longue durée à de faibles concentrations de plomb pouvait se traduire par des déficits au niveau du comportement.

Le Comité mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé, qui regroupe des experts des additifs alimentaires, s'est penché à nouveau sur la question du plomb et de sa toxicité lors de sa 30e réunion à Rome en juin dernier.

Lors d'une réunion précédente en 1972, ce comité avait fixé provisoirement à 50 microgrammes par kilogramme de poids corporel la dose hebdomadaire de plomb qu'il jugeait tolérable. Par dose hebdomadaire tolérable, monsieur le Président, on entend la quantité maximale de plomb qu'une personne peut ingérer dans une semaine sans éprouver d'effets secondaires fâcheux. Le comité avait bien précisé à cette époque que cette limite tolérable ne s'appliquait pas aux enfants. A cause de la préoccupation particulière au sujet de la santé des enfants et des nourrissons, le comité réuni en 1986 a cherché à évaluer les dangers pour la santé associés au plomb pour ce groupe d'âges.

Le comité a étudié attentivement les données disponibles sur ce sujet et se fondant sur le fait qu'une prise moyenne quotidienne de trois à quatre microgrammes de plomb par kilogramme de poids corporel n'était pas associée à une augmentation des taux de plomb dans le sang chez les enfants et les nourrissons, a établi pour ces groupes d'âge une limite tolérable provisoire de 25 microgrammes par kilogramme de poids corporel par semaine.

L'exposition au plomb se fait par une foule de milieux, la boîte en conserve sertie au plomb n'étant qu'une des sources de contamination possible.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a fourni des avis spécialisés aux autres ministères fédéraux et organismes provinciaux intéressés sur les effets sur la santé de l'exposition au plomb et a recommandé de limiter l'exposition à cette substance chaque fois qu'il était possible de le faire. A cette fin, les paliers fédéral et provinciaux de gouvernement ont pris des mesures visant à réduire l'exposition au plomb de sources diverses.

Des limites ont été fixées pour l'utilisation du plomb et les quantités permises dans toute une gamme de produits comme les peintures, les pesticides, la soudure des bouilloires et les glaçures de poteries, surtout celles qui sont utilisées pour servir des aliments.

On adopta également des règlements régissant des émissions de plomb dans les fonderies de plomb. En outre, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a donné son appui à toutes les initiatives mises de l'avant dans le but de réduire ou d'éliminer l'addition de plomb dans l'essence.

Au cours de cette période, il a en outre été établi que l'alimentation représentait la principale source d'exposition directe au plomb pour la population en général, c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas exposées dans le cadre de leur travail.

Il a aussi été confirmé que le sertissage au plomb des boîtes de conserve était une source importante de contamination par le plomb des aliments.

Sertissage à plomb des boîtes de conserve

Sur la foi de ces découvertes, monsieur le Président, les spécialistes de la Direction générale de la protection de la santé du ministère ont rencontré des représentants de l'industrie de la conserve. Leurs discussions ont abouti à un programme coopératif gouvernement-industrie ayant pour objectif la réduction des taux de plomb dans les aliments d'une façon efficace et ordonnée.

Comme il a été démontré que les bébés et les enfants en bas âge étaient plus sensibles que les adultes aux effets toxiques du plomb, des règlements ont été adoptés afin de limiter la teneur en plomb des produits laitiers en boîte.

C'est ainsi également que l'on a pu ramener les taux de plomb dans ces produits à des concentrations qui se rapprochent des taux naturels. Qui plus est, les autres aliments pour bébés ne sont plus conditionnés dans des contenants sertis au plomb et, par conséquent, ne contiennent plus que des quantités infimes de plomb.

Enfin, des règlements ont été établis dans le but de limiter la quantité de plomb permise dans toute une gamme d'aliments, dont les jus de fruits, d'autres boissons et plus récemment les produits à base de tomates.

Cette collaboration se poursuit et d'autres règlements seront adoptés au besoin afin de limiter les concentrations de plomb permises dans les aliments.

Dans un effort en vue de cerner tout secteur qui pourrait poser des problèmes à ce chapitre, la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social applique un programme permanent de surveillance dans le cadre duquel ses spécialistes de produits canadiens et importés sont à la recherche de signes de contamination par le plomb.

On a constaté une diminution constante des taux de plomb dans les conserves d'aliments depuis l'introduction de ce programme, à un point tel que l'apport en plomb de cette source est présentement bien en deça des niveaux tolérables établis par le Comité mixte d'experts des additifs alimentaires.

C'est pourquoi, monsieur le Président, j'estime qu'il n'est pas nécessaire d'interdire de façon générale le sertissage au plomb de boîtes de conserve.

• (1730)

[*Traduction*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je saisis volontiers l'occasion qui m'est offerte de parler de la résolution que le député de Davenport (M. Caccia) a présentée. En outre, c'est avec plaisir que j'ai écouté la secrétaire parlementaire lire les notes que des bureaucrates ont préparées consciencieusement à son intention, lui permettant ainsi d'étaler ses connaissances acquises indirectement en faisant l'historique du saturnisme chez l'homme.

Nous savons certes que le saturnisme est un phénomène bien connu. De fait, si la secrétaire parlementaire avait chargé la personne appropriée de rédiger son discours, elle aurait trouvé dans les archives du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social l'information voulue sur les effets du saturnisme depuis même l'époque des Romains. Lors de l'exhumation des corps à Pompéi, on s'est rendu compte que les squelettes renfermaient de fortes doses de plomb et de là provient la théorie

selon laquelle la chute de Rome serait en majeure partie attribuable aux nombreux cas de saturnisme parmi les Romains. De fait, on a prétendu que l'étrange comportement de Néron qui jouait du violon tandis que Rome brûlait et d'autres bizarreries pour lesquelles les empereurs romains étaient réputés sont également attribuables au saturnisme. Étant donné le comportement des chefs d'État, on pourrait en déduire que le saturnisme n'est peut-être pas enrayé et qu'on pourrait en trouver des séquelles parmi eux.

• (1740)

J'ai écouté avec intérêt le document que nous a lu la secrétaire parlementaire. Elle nous a fait un beau discours sur le saturnisme, son histoire, ses sources et ainsi de suite. La proposition à l'étude aujourd'hui vise à supprimer les soudures au plomb sur les boîtes de conserve. Certains prétendront que dans une grande mesure, les règlements adoptés restreignent les possibilités de saturnisme, ce qui est non seulement une forme grave mais également une forme dangereuse de pollution, même si la teneur en plomb ou sa concentration est faible.

Je voudrais parler des effets du plomb. Parmi les effets toxiques importants mentionnons notamment ceux sur la synthèse de l'hémoglobine, sur les fonctions rénales et sur le développemenmt neurologique, ce qui se manifeste par des troubles du sang, l'amino-acidurie, la glycosurie et les troubles neurologiques. Si, au cours de leur développement, les enfants sont exposés au plomb, ils connaissent des troubles neurologiques qui se manifestent par des difficultés de compréhension, un certain degré d'arriération mentale et des problèmes de développement émotionnel. Les preuves sont nombreuses sur ce point et nous portent à conclure que le plomb a des effets tellement subtils qu'il faut absolument éviter de l'utiliser chaque fois que possible.

La motion du député de Davenport repose sur des prémisses très simples, que tous ceux qui s'intéressent à la pollution de l'environnement ont adoptées. Lorsqu'il est possible de supprimer la source de la pollution, il faut le faire.

On peut prétendre que les règlements en vigueur offrent déjà une sécurité relative. C'est vrai dans une certaine mesure. En ce qui concerne les aliments acides où la quantité de plomb est réglementée dans une certaine mesure, les règlements ne suffisent pas. Quand des tomates ou des cornichons en boîte, ou même du lait en boîte qui a tourné, sont exposés à l'air, il y a oxydation et le plomb se répand dans le contenu. A moins de préciser sur chaque boîte de conserve qu'elle doit être consommée dès qu'elle est ouverte au risque de devenir acide, il faut aborder le problème sous un autre angle. Combien d'entre nous lisent attentivement l'étiquette avant d'ouvrir une boîte de soupe à la tomate Campbell? La plupart d'entre nous l'ouvrent simplement, en versent le contenu dans une casserole, ajoutent du lait ou de l'eau et du sucre et le mangent, sans prêter attention à ce qui est écrit sur la boîte.

Mme Finestone: Qu'est-ce qui y est écrit?

M. McCurdy: Ce n'est pas comme si le député de Davenport faisait une proposition révolutionnaire et difficile à appliquer. Il existe une abondante documentation, non seulement sur les autres conteneurs disponibles pour les aliments en conserve, mais également sur la façon de sertir une boîte de conserve sans utiliser de plomb.

Soit dit en toute déférence, cette proposition n'a rien de révolutionnaire mais, j'en suis sûr, elle va cependant surprendre l'honorable secrétaire parlementaire, qui est tellement tributaire des discours rédigés par les fonctionnaires qui vont défendre leurs anciennes initiatives. Il y a des joints de soudure ou en plastique et des boîtes qui n'ont aucun sertissage qu'on pourrait substituer pour apporter une marge de sécurité supplémentaire. Nous pourrions alors ajouter aux autres mesures déjà prises les efforts, jusqu'à présent couronnés de succès dans certains secteurs, pour diminuer le saturnisme dans l'environnement.

Mais cet exemple est caractéristique de tout ce que fait le gouvernement. Le Canada est encore loin derrière les États-Unis en matière de réglementation de l'utilisation d'essence au plomb. Il faut croire que nous ne pouvons pas entreprendre de changements ni même respecter les normes que les Américains ont déjà établies. Nous avons maintenant une simple proposition qui ne serait pas rejetée dans n'importe quel autre contexte: lorsqu'il y a une source de pollution, il faut l'éliminer pour ne plus avoir à se préoccuper des statistiques ni des preuves scientifiques qui peuvent être douteuses, parce que dans le doute, il vaut mieux s'abstenir. Pour cela, il suffit tout simplement de prendre la décision la plus évidente, qu'elle soit immédiate ou graduelle, soit d'éliminer le plomb du sertissage des boîtes de conserve.

M. Gerald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, pourrais-je suggérer au député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) de recourir aux services de l'auteur du très beau discours qui vient d'être prononcé, que j'ai trouvé superbe, bien présenté, et bien documenté? J'inviterais le député à rencontrer ce fonctionnaire et à lui faire rédiger ses discours.

M. McCurdy: Je l'ai rencontré, mais j'ai écrit mon propre discours.

M. Comeau: Le député n'a pas précisé de quel pays il s'agissait, il a laissé entendre qu'il y avait un certain président quelque part qui pourrait bien souffrir de saturnisme. Pourrait-il nous dire quel est ce président et ce qui va se passer dans l'avenir? Le président va-t-il disparaître de la façon qu'il a suggérée? Cela va-t-il entraîner la chute d'un empire? Je proposerais que le député lise l'histoire et la récrive comme il semblait vouloir le faire aujourd'hui.

La Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, soucieuse du danger potentiel que représente pour les consommateurs canadiens la contamination au plomb des aliments en conserve, a instauré en 1975 un programme en collaboration avec l'industrie des conserves alimentaires afin de réduire la teneur en plomb des aliments en conserve. On avait envisagé en 1975, entre autres, d'interdire complètement l'utilisation des boîtes de conserve serties au plomb, comme on le propose maintenant dans la motion dont nous sommes saisis. Cette option, cependant, n'a pas été considérée comme admissible et a été rejetée en 1975 au profit d'une collaboration méthodique visant à réduire la contamination au plomb des aliments en conserve. Cette collaboration implique l'adoption d'une réglementation de la part de la Direction de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, ainsi que des améliorations de la technologie du sertissage au plomb des boîtes de

conserve et l'adoption graduelle d'autres techniques par l'industrie.

Pourquoi n'a-t-on pas considéré comme option viable la proscription du sertissage au plomb? La boîte de conserve sertie au plomb est le pilier de l'industrie des conserves alimentaires depuis ses origines. Non seulement les boîtes serties au plomb étaient solides et durables, mais la technologie de leur production et de leur utilisation dans l'industrie alimentaire était très au point, au Canada et dans le monde entier. Au Canada, les fabricants de boîtes de conserve et les conserveries possédaient une vaste compétence technique en matière de production de ces boîtes de conserve et de leur utilisation.

Il existait d'autres techniques, mais qui présentaient toutes certaines lacunes, ce qui explique pourquoi l'industrie canadienne hésitait à les adopter et, donc, à accomplir un changement radical à brève échéance. La boîte à deux morceaux, par exemple, découpée dans une seule pièce de métal et qui ne nécessite pas de sertissage, n'était pas assez solide pour être adaptée à tous les formats et tous les styles que requiert l'industrie agro-alimentaire.

En outre, pour que ce genre de boîte soit rentable, la chaîne de production doit marcher pendant au moins 16 heures par jour et donner un volume considérable de boîtes du même format. Compte tenu de sa capacité de production relativement restreinte, le secteur canadien de l'alimentation ne pouvait satisfaire à ces deux exigences.

La boîte soudée, d'autre part, présentait des problèmes du point de vue de sa durabilité, de son caractère fonctionnel et de sa production, qui exigeaient de plus amples recherches avant d'en évaluer l'utilité pour la conservation des aliments. On a également envisagé d'autres solutions comme le sertissage au ciment plutôt que des soudures à l'étain et le reste, mais on s'est aperçu qu'elles posaient trop de difficultés pour être immédiatement des solutions viables.

• (1750)

Mis à part les aspects techniques de ces technologies de remplacement, il a fallu tenir compte des frais d'immobilisation et des frais d'exploitation reliés à ces nouvelles méthodes de fabrication des boîtes de conserve. On a estimé que la conversion aux boîtes en deux pièces entraînerait un investissement de 1,6 million de dollars à 6,4 millions de dollars par chaîne de fabrication et un accroissement des frais d'exploitation de 5 $ à 6 $ les 1 000 boîtes. De même, les boîtes aux joints soudés exigeraient un investissement d'environ 1 million de dollars par chaîne de fabrication et entraîneraient une augmentation des frais d'exploitation de 2,50 $ à 3,50 $ les 1 000 boîtes. Il a fallu comparer ces coûts au coût de modification des chaînes de fabrication afin de réduire la contamination par le plomb, coût qui était de l'ordre de 50 000 $ par chaîne et auquel il fallait ajouter des frais d'exploitation de seulement 20c. à 30c. les 1 000 boîtes.

L'adoption de ces nouvelles technologies entraînerait non seulement d'énormes immobilisations et un accroissement des frais d'exploitation, mais elle pourrait également, dans certains cas, avoir des répercussions sur les emplois. Certaines conserveries du pays exploitaient leurs propres installations de fabrication de boîtes serties au plomb. Face à l'investissement immédiat nécessaire à l'adoption de nouvelles méthodes de fabrication, ces entreprises pourraient fort bien décider de mettre un terme à la fabrication de boîtes et de les acheter à d'autres sociétés. Cela aurait bien pu entraîner une réduction des besoins en main-d'oeuvre de ces entreprises. Tous ces facteurs économiques auraient sans aucun doute eu pour effet de faire grimper en flèche le prix des aliments en conserve consommés au Canada.

Il fallait envisager une autre répercussion possible d'une interdiction des boîtes de conserve serties au plomb. Comme je l'ai dit tantôt, la boîte sertie au plomb constitue depuis des années le pilier de l'industrie alimentaire et est utilisée dans le monde entier. Le Canada est grand importateur d'aliments en conserve. En 1985, par exemple, plus de 300 millions de dollars d'aliments en conserve ont été importés au Canada. Si l'on avait interdit à l'industrie alimentaire canadienne d'utiliser les boîtes serties au plomb sans frapper de la même interdiction les aliments importés dans ces contenants, cela aurait eu des répercussions fort négatives pour l'industrie canadienne. Par ailleurs, une interdiction des aliments en conserve importés aurait été considérée comme une barrière non tarifaire contraire à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce dont le Canada est signataire.

Compte tenu des difficultés techniques que posait l'interdiction de la boîte de conserve sertie au plomb et de ses répercussions possibles sur le commerce international et sur l'économie, on a estimé en 1975 que le consommateur canadien serait sans doute mieux servi par un programme de mesures réglementaires visant à réduire la teneur en plomb des aliments en conserve, allié à une conversion graduelle de l'industrie à d'autres méthodes de sertissage des boîtes de conserve. On peut se demander si c'était là la bonne décision. La réponse est tout bonnement oui. Qu'il suffise de songer, par exemple, que grâce à cette collaboration entre le gouvernement et l'industrie, les aliments pour bébés sont désormais vendus dans des pots en verre au lieu de boîtes de conserve serties au plomb. Par conséquent, le taux de plomb dans ces produits ne dépasse pas les taux d'origine naturelle.

En outre, les règlements promulgués par la Direction générale de la protection de la santé du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour limiter le taux de plomb dans certains aliments en conserve, conjugués à l'adoption de meilleures techniques de fabrication des boîtes de conserve serties au plomb ont permis de réduire considérablement le taux de plomb dans de nombreux aliments en conserve. Ainsi, avant ces mesures, le taux de plomb moyen dans les jus de fruits en conserve s'élevait à environ 0,15 parties par million. Aujourd'hui, ce taux est passé à 0,08 parties par million. De même, le taux de plomb moyen dans les fruits en conserve a été ramené de 0,3 à 0,18 parties par million.

Par ailleurs, des techniques de remplacement sont maintenant chose courante dans l'industrie des conserves qui a pu les adopter facilement et systématiquement. En fait, comme la Société royale du Canada le mentionnait dans son récent rapport intitulé *Lead in the Canadian Environment: Science and Regulations*, et cité par le député de Davenport (M. Caccia), moins du tiers des trois millions et demi de boîtes de conserve utilisées au Canada en 1985 étaient serties au plomb. La Société ajoutait qu'on prévoyait qu'à la fin de 1986, il n'y aurait plus de plomb dans 95 p. 100 des boîtes de conserve produites et utilisées au Canada.

En résumé, il n'était ni indiqué ni nécessaire d'interdire les boîtes de conserve soudées au plomb en 1975 et il le serait encore moins aujourd'hui. L'ampleur des mesures prises par l'industrie canadienne en collaboration avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour se convertir aux nouvelles techniques et pour limiter le taux de plomb dans les aliments en conserve ont permis de mettre les consommateurs canadiens à l'abri des taux excessifs de ce métal dont la présence dans les aliments en conserve peut présenter un danger. Selon les conclusions du rapport de la Société royale du Canada, les aliments et les boissons étaient fortement contaminés autrefois par la soudure des boîtes de conserve mais cette source de contamination n'existe pratiquement plus aujourd'hui.

Le député de Davenport et le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) voulaient aborder la question du plomb dans l'essence. Le secrétaire parlementaire et moi-même aimerions discuter beaucoup plus longuement de cette question un bon jour et j'aimerais comparer les réalisations de notre gouvernement en la matière avec celles du gouvernement libéral. Le défi est lancé.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de participer à ce débat et de soulever certaines remarques au sujet de la motion présentée par l'honorable député de Davenport (M. Caccia).

Monsieur le Président, les effets toxiques du plomb sont identifiés depuis des centaines d'années, si bien que les graves conséquences d'une exposition à des doses massives au travail ou à la suite d'un accident, par exemple, sont admises par tous. Toutefois, les risques potentiels d'une exposition continue à de faibles concentrations de plomb, notamment chez les enfants, soulèvent beaucoup de controverse. Nombre de scientifiques, aussi bien au Canada qu'ailleurs dans le monde, prétendent que certains déficits intellectuels et comportementaux chez les enfants peuvent être le résultat d'une exposition continue à de faibles niveaux de plomb. Les effets nocifs de ce genre sont extrêmement difficiles à déterminer, d'où la difficulté de prouver ces théories. On ne saurait ignorer toutefois que l'exposition à des concentrations de plomb autrefois jugées inoffensives peut avoir des effets sur le plan neurologique et comportemental.

Le plomb est un métal naturellement présent partout. Il se retrouve dans le sol, l'air, dans l'eau et dans les aliments, à des niveaux de fond normalement peu élevés. Toutefois, par suite de l'intervention et des activités humaines, ce sol, cet air, cette eau et ces aliments peuvent contenir beaucoup plus de plomb que celui qui y est naturellement présent.

Il a été démontré que la pollution environnementale provenant des mines, fonderies et raffineries ajoute à la charge de plomb dans le sol, l'air, l'eau et les aliments. De plus, la fabrication et l'utilisation de produits à base de plomb, en particulier les batteries et les additifs d'essence, sont aussi des sources de contamination par le plomb.

Après l'exposition professionnelle, les trois principales sources d'exposition pour les adultes sont l'air, l'eau et les aliments.

M. le vice-président: Je regrette infiniment d'interrompre l'honorable député, mais l'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—L'AVENIR DES BUREAUX DE POSTE RURAUX

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je ne suis pas sûr que vous sachiez où se trouve Aylesbury, en Saskatchewan, mais je suis certain que vous et bien d'autres Canadiens en ont entendu parler au cours des derniers mois. Aylesbury est l'une des 33 villes de la Saskatchewan où des bureaux de poste ont été fermés depuis 1985.

Je voudrais donner à la Chambre une idée de ce qu'était la Société canadienne des Postes il y a 20 ans. C'était une institution canadienne qui jouissait à peu près du même respect que la GRC ou le drapeau canadien. Elle était rentable, comptait beaucoup de travailleurs dévoués et, croyez-le ou non, distribuait le courrier dans les délais convenables. Tout cela s'est dégradé sous le précédent gouvernement. On a consacré des milliards de dollars à une technologie qui a déplacé des travailleurs mais n'a pas donné de bons résultats.

Naguère rentable, la Société canadienne des Postes a accumulé un déficit annuel de plus de 500 millions de dollars, qui à son tour a provoqué l'apparition d'un grand nombre de sociétés de courriers concurrentes. Lorsque les Postes sont devenues une société d'État, la situation ne s'est guère améliorée. Lorsqu'elle est devenue une société d'État, elle était censée échapper aux interférences politiques qui se produisaient lorsqu'elle était dirigée par un ministre d'État. Cela ne s'est pas vraiment passé ainsi.

En pareil cas, les gens doivent exprimer leurs inquiétudes et leurs déceptions d'une manière quelconque, aussi ils ont fait appel aux seules personnes qu'ils connaissaient, soit leurs députés. A Aylesbury, en Saskatchewan, les habitants ont été mécontents avec raison lorsqu'on a fermé leur bureau de poste. Cette décision a eu pour première conséquence de faire disparaître Aylesbury de la carte. Les familles qui recevaient leur courrier à Aylesbury depuis trois générations ne peuvent plus le faire. Les gens se sont plaints à la Société canadienne des Postes et à moi-même. J'ai adopté leur cause. Nous avons finalement obtenu de la Société canadienne des Postes que ces personnes puissent continuer à faire adresser leur courrier à Aylesbury même s'il allait à l'une ou l'autre des villes voisines. Lorsque nous avons dit que cela ne suffisait pas, on nous a répondu que la Poste fournirait des boîtes vertes pour le courrier à recevoir et à envoyer et qu'il y aurait un point de vente de timbres en ville. Ce n'était qu'en dernier ressort, et après que les habitants de Aylesbury ont pas mal rouspété, comme on peut le comprendre.

Ces gens-là comprennent qu'il faut économiser, faire preuve de modération budgétaire. Nous comprenons tous cela. Tout le monde prend chaque jour des décisions de ce genre dans son entreprise ou dans son ménage. Nous savons qu'il faut vivre selon nos moyens. Mais jetons un coup d'oeil sur le déficit de 123 millions que Postes Canada va chercher à supprimer d'ici à 1987-1988. Comparons cela aux quelques milliers de dollars

perdus au bureau de poste d'Aylesbury. Ce n'est rien en comparaison. Les ruraux sont en émoi, et on les comprend.

Postes Canada ne semble pas comprendre que la poste, ce n'est pas seulement un endroit où l'on va prendre son courrier. Dans les petites villes, c'est un point de rencontre. Tout le monde s'y rend le matin prendre son courrier et rencontrer les amis et bavarder. C'est un élément très important de la vie rurale canadienne. Et ensuite, réfléchissez au fait que Postes Canada a un président et 14 vice-présidents qui touchent à ce qu'on nous dit aux alentours de 120 000 $ par année. Les gens comprennent mal qu'une société d'État ait besoin de 14 vice-présidents quand il n'y a que dix provinces. Les gens examinent le taux d'absentéisme de Postes Canada. Il y a deux ans, les gros ateliers de tri avaient un nombre moyen de 25 jours d'absence. Vingt-cinq jours, cela revient à cinq semaines par an. Bien que le taux d'absentéisme soit à présent passé à 16 jours par an, c'est encore beaucoup trop.

• (1805)

Voilà ce qui préoccupe les gens d'Aylesbury. Le maire du village, M. Hank Watkins, a décidé de passer aux actes pour sauvegarder son bureau de poste. Il a lutté seul aussi longtemps qu'il l'a pu, puis il s'est joint au groupe Dignité rurale. Le 25 janvier 1987, ces gens se sont réunis à Aylesbury et le président de Dignité rurale du Canada, M. Gilles Raymond de Québec, était présent. Plus de 200 personnes d'Aylesbury et de divers villages de la Saskatchewan s'y sont rassemblées pour exposer leurs préoccupations. Elles en ont également fait part au gouvernement fédéral, par le truchement de son comité permanent. Le ministre chargé de la Société canadienne des postes (M. Andre) a promis que les députés seront prévenus lorsqu'on envisagera de fermer des bureaux de poste. Nous en discuterons avec les localités visées.

C'est ce que souhaitent les gens. Ils veulent prendre part à des discussions utiles au cours desquelles ils pourront exposer leurs préoccupations à la Société canadienne des postes et être assurés que celle-ci les comprendra. Les gens se rendent bien compte qu'il faudra fermer les petits bureaux de poste ne comptant qu'un très petit nombre de boîtes. Au nom des habitants d'Aylesbury, voilà la requête que je tenais à présenter au ministre chargé de la Société canadienne des postes.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, comme l'a fait remarquer le nouveau ministre responsable de la Société canadienne des postes à la Chambre (M. Andre), vous vous souviendrez, le mercredi 18 février dernier, un certain nombre de députés de l'opposition n'ont pas été, au cours des dernières semaines, ou même des derniers mois, très objectifs dans leurs déclarations et questions concernant la Société canadienne des postes. Ils ont ainsi contribué, monsieur le Président, à semer le doute et l'inquiétude parmi les Canadiens des régions rurales en ce qui concerne l'avenir des services postaux dans ces régions. Un député, monsieur le Président, a même eu l'audace de demander si la Société canadienne des postes allait abandonner un projet visant à la fermeture de 1 700 bureaux de poste ruraux.

Monsieur le Président, la Société canadienne des postes n'a jamais eu l'intention de procéder à la fermeture en masse de bureaux de poste ruraux. Qui plus est, lorsque le président de la Société canadienne des postes, M. Don Lander, a comparu devant le Comité permanent de l'administration gouvernementale le 20 novembre 1986, il a parlé de l'intention de la Société d'avoir plus et non moins de points de vente dans l'avenir. Voici ce qu'il a dit, monsieur le Président, et je cite: «Notre plan de représentation aura pour résultat net que la population sera desservie par un plus grand nombre de points de vente qui seront mieux situés et ouverts à des heures plus pratiques.»

La Société canadienne des postes procédera à des changements au cours des 10 prochaines années et après, en confiant la plus grande partie de ses services au détail au secteur privé. De façon générale, les points de vente du secteur privé ont des frais d'exploitation moindres parce qu'ils sont souvent situés dans des commerces où l'on vend déjà d'autres produits non postaux. La Société projette d'améliorer le service dont bénéficient les Canadiens en leur donnant un meilleur accès à ses produits et services, en situant mieux ses points de vente, en prolongeant les heures de service et en ayant davantage recours au secteur privé.

A l'heure actuelle, la Société dispose d'environ 8 000 points de vente, dont environ un quart est exploité par le secteur privé sous la forme de bureaux de poste auxiliaires. Les autres points de vente sont exploités par la Société sous diverses formes et leur effectif est composé d'employés de la Société. Les points de vente actuels ont été établis sur une longue période et de façon générale, ils n'ont pas évolué avec la situation démographique et commerciale.

Le Canada rural n'est pas le seul touché, monsieur le Président. La rationalisation et la modernisation des services postaux s'effectue aussi dans les grandes villes. Les plans de la Société prévoient une augmentation du nombre de points de vente où le public pourra acheter des timbres et d'autres produits et services. On prévoit en outre prolonger les heures de service au public.

De plus, monsieur le Président, les Canadiens des régions rurales peuvent être assurés qu'aucun changement ne sera fait sans consultation auprès de la population. La Société donnera un préavis de 90 jours, laissant ainsi le temps à la Société de s'expliquer et à la collectivité de faire connaître sa réaction. Et je vous prie de croire, monsieur le Président, qu'on tiendra soigneusement compte de cette réaction.

Les services ruraux seront améliorés. Il n'est donc pas tellement question ici de fermer des bureaux de poste, mais bien plutôt d'ouvrir de nouvelles avenues dans la prestation des services.

En bref, monsieur le Président, les projets de la Société canadienne des postes pour les 10 prochaines années ne doivent aucunement susciter des craintes, des doutes ou des inquiétudes au sujet du service postal au Canada. Au cours de cette période, 10 années ou plus, la Société augmentera et non pas diminuera le nombre total de points de vente pour ses produits et services, et ce, autant dans les localités urbaines et suburbaines que rurales. En outre, du fait que les heures d'ouverture seront différentes et que les points de vente seront mieux situés, les usagers auront un meilleur accès aux services de la Société.

Finalement, la Société canadienne des postes entend consulter les résidants d'une localité avant d'apporter quelque changement que ce soit et, à cette fin, elle donnera un préavis d'un minimum de 90 jours aux députés et aux usagers de la Poste quand elle se proposera d'apporter des modifications.

• (1810)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE—LE PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS A) LE PRIX DES MÉDICAMENTS. B) ON DEMANDE DE PUBLIER LES ÉTUDES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je voudrais ce soir faire quelques observations sur le projet de loi du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les produits pharmaceutiques.

J'ai demandé à plusieurs reprises au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) ce que ces modifications coûteront aux consommateurs canadiens si le Parlement adopte effectivement le projet de loi. J'ai également posé la même question plusieurs fois au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Jusqu'ici, je n'ai reçu de réponse satisfaisante ni de l'un ni de l'autre.

Les consommateurs canadiens ne savent pas vraiment ce que vont leur coûter ces modifications. Les gouvernements provinciaux qui, la plupart du temps, offrent une assurance-médicaments gratuite aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes à revenu fixe, ne le savent pas non plus. Le moins qu'on puisse dire, c'est que pour un parti qui a été élu sur la promesse d'agir avec plus d'honnêteté et de favoriser la transparence du gouvernement dans ses rapports avec les Canadiens et les gouvernements provinciaux, c'est une drôle de façon de procéder.

Le gouvernement a également nié continuellement que cette proposition fait partie intégrante des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis. Il ressort de documents récents que le gouvernement n'a pas non plus été très franc avec les Canadiens à ce sujet.

Cela vous intéressera sans doute de savoir que j'ai en main le texte d'un rapport du bureau du représentant commercial américain intitulé Rapport de 1986 sur les obstacles au commerce extérieur. Dans ce rapport, il est question du projet de loi du gouvernement canadien visant à modifier la Loi sur les brevets à l'égard des produits pharmaceutiques. A l'article intitulé «Licences obligatoires pour les brevets de médicaments», il y a trois rubriques. La première est une description de la loi canadienne. La voici:

> L'article 41 de la Loi canadienne sur les brevets stipule que n'importe quelle société peut demander au commissaire canadien aux brevets de délivrer une licence obligatoire pour les brevets de médicaments. Elle ne prévoit également qu'une redevance symbolique de 4 p. 100. Même si cette disposition remonte à l'époque de la Première Guerre mondiale, cet article est entré en vigueur en 1969 après confirmation que des sociétés de médicaments étrangères réalisaient des bénéfices anormalement élevés au Canada.
>
> Cette mesure s'inspirait d'une loi britannique sur les brevets qui a été abrogée plus tard. Elle visait à remédier à certains problèmes, semble-t-il, et à stimuler la concurrence au sein de l'industrie pharmaceutique. Cette loi est fort populaire.

Populaire au Canada s'entend. Voici la suite:

> Le 27 mai 1983, le ministre de la Consommation et des Corporations annonçait, en même temps que la décision du Canada de modifier l'article 41 de cette loi, le lancement d'une vaste campagne de consultations auprès des gouvernements provinciaux, de l'industrie pharmaceutique et des groupes de consommateurs afin de stimuler l'industrie pharmacteutique canadienne et de maintenair le prix des médicaments à un niveau raisonnable.
>
> Plus de 150 demandes de permis obligatoires ont été déposées après cette annonce de mai 1983 qui prévoyait une modification éventuelle de la Loi canadienne sur les brevets. Les fonctionnaires américains ont rappelé que toute mesure législative devait tenir compte des demandes en question.

Je trouve ce passage plutôt étrange. On poursuit plus loin en ces termes:

> En juin 1986, le Canada a annoncé les modalités du projet de loi qu'il introduira à l'automne de la même année pour modifier la Loi canadienne sur les brevets.

L'auteur ajoute le commentaire suivant:

> Ce projet de loi fait actuellement l'objet d'une révision pour voir s'il comporte bien des normes de protection acceptables en matière de brevets.

Acceptables pour qui? Ce que dit le gouvernement des États-Unis en l'occurrence c'est qu'il tient à s'assurer que cette mesure est conforme à ses intérêts. Sous la rubrique «Incidence possible», l'auteur considère que les pratiques en vigueur au Canada depuis 1969 représentent des pertes appréciables chaque année pour l'industrie pharmaceutique des États-Unis. Sous une autre rubrique intitulée «Mesures prises ou à prendre», il ajoute que les Américains devraient faire part de leurs préoccupations aux plus hautes instances gouvernementales. Il demande instamment que des amendemens soient apportés rapidement à la législation compte tenu des graves inquiétudes que suscitent aux États-Unis les lacunes de la loi canadienne concernant la protection des brevets.

• (1815)

Le ministre de la Consommation et des Corporations nous répète sans cesse qu'aucun représentant des États-Unis n'a essayé d'exercer une influence sur notre loi à l'égard des brevets. J'estime que les déclarations de ce représentant du gouvernement américain vont totalement à l'opposé de ce que le ministre a dit pour essayer de convaincre les députés et le public que le gouvernement modifie cette loi dans l'intérêt des Canadiens. De toute évidence, le document que je viens de mentionner prouve le contraire. On modifie la loi simplement parce que le président des États-Unis n'a accepté d'entamer les négociations commerciales qu'à la condition que le Canada s'exécute et pour permettre aux multinationales pharmaceutiques d'augmenter leurs bénéfices aux dépens des Canadiens.

Comme je l'ai déjà dit, les Canadiens vont devoir payer ces changements très cher, sous la forme d'une hausse du prix des médicaments ou d'une hausse des taxes provinciales, étant donné que les gouvernements provinciaux accordent la gratuité des médicaments aux personnes âgées, par exemple. D'une façon ou d'une autre, cela coûtera très cher aux Canadiens.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, lorsque le ministre a répondu à la question de l'honorable député le 6 octobre dernier, il faisait référence au coût des quelque 3 000 médicaments disponibles sur le marché canadien. Aucun des amendements proposés à la Loi sur les brevets ne devrait entraîner une augmentation du prix de ces produits. La concurrence de prix créée par le secteur générique se poursuivra sous la nouvelle politique puisque les produits génériques, présentement sur le marché, ne seront pas affectés par les changements proposés. De plus, monsieur le Président, les nouvelles licences obligatoires continueront d'être octroyées aux producteurs génériques

aussitôt que la période d'exclusivité pour les produits brevetés prendra fin.

En outre, les amendements proposés à la Loi sur les brevets prévoit l'établissement d'un conseil d'examen des prix des médicaments qui aura le pouvoir de réviser les prix de tous les médicaments brevetés. Si le prix de médicaments est déclaré excessif en vertu des normes établies par le conseil, ce dernier aura le pouvoir d'imposer des sanctions aux producteurs. Le conseil pourra alors imposer un niveau de prix raisonnable. Il lui sera aussi possible de révoquer la période d'exclusivité relative au médicament en question ou à tout autre médicament vendu par ce manufacturier.

Monsieur le Président, en établissant des normes d'évaluation des prix des médicaments présentement sur le marché, le conseil sera investi des pouvoirs lui permettant de considérer le prix de ces mêmes médicaments dans la même classe thérapeutique des prix auxquels ce même ou des produits similaires étaient vendus dans le passé, les prix pratiqués dans les autres pays, les coûts de fabrication et de distribution du médicament, le taux de croissance du prix du médicament en comparaison avec l'indice des prix à la consommation et tout autre facteur que le conseil considère pertinent.

Dans le cas de médicaments nouvellement introduits sur le marché, le conseil sera habilité à établir un prix d'entrée en se référant à des facteurs similaires à ceux mentionnés ci-haut. La Loi sur les brevets exigera que chaque fabricant fournisse au conseil l'information permettant d'effectuer des analyses comparatives. Un manquement à ce titre sera traité exactement de la même façon que l'établissement d'un prix à un niveau excessif. De cette manière, le conseil est assuré qu'il obtiendra toute l'information nécessaire pour déterminer si le niveau des prix des médicaments est raisonnable.

Finalement, le projet de loi comporte des dispositions permettant de réviser la mesure législative, des révisions ayant lieu quatre ans et dix ans après sa mise en application. La tendance dans l'évolution des prix des médicaments et le niveau des bénéfices industriels seront alors analysés et, si nécessaire, des ajustements seront apportés à la mesure législative originale.

• (1820)

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE—LA CONSTRUCTION DES CHALUTIERS—ON DEMANDE UNE POLITIQUE «CANADA D'ABORD»

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de la situation de la construction navale et de la façon dont nous pourrions l'améliorer dans la région de l'Atlantique. Je voudrais d'abord remercier l'Association des chantiers maritimes canadiens de m'avoir fourni des documents, des faits et des chiffres qui, je l'espère, m'aideront à présenter mes arguments au ministre compétent.

Je tiens également à dire que j'en ai parlé directement au ministre depuis que je lui ai posé ma question du 20 novembre 1986. Je lui avais alors demandé d'envisager une politique «Canada d'abord» pour la construction des bateaux de pêche de plus de 100 pieds de longueur. A mon grand plaisir, le ministre s'est intéressé aux points que j'ai soulevés et à ceux que l'association et d'autres ont signalés à son intention.

Je voudrais insister de nouveau sur les points en question. J'espère que le ministre tiendra compte de ces instances. Je suis très curieux de voir ce que le secrétaire parlementaire répondra à mes observations.

Ce n'est sans doute pas un secret que l'ensemble de l'industrie canadienne de la réparation et de la construction de navires a subi une baisse considérable ces dernières années pour ce qui est des emplois et de sa contribution à l'économie du pays. Pour prouver ce que j'avance, je dirai qu'en décembre 1986, le nombre des emplois assurés par les membres de l'Association des chantiers maritimes canadiens a atteint le chiffre le plus bas depuis un demi-siècle avec 5 500 employés seulement. Il y a six ans à peine, en 1982, cette industrie comptait près de trois fois plus d'employés. Plusieurs chantiers maritimes ont aussi fermé leurs portes l'année dernière.

Il ne fait aucun doute que nous avons désespérément besoin de nouvelles politiques de la part du gouvernement pour insuffler un nouveau sens des responsabilités et donner de nouveaux débouchés à l'industrie de la construction navale. Il y a un moyen pour nous d'y parvenir.

En 1955, le gouvernement avait décidé d'exempter les navires de pêche de plus de 100 pieds du droit normal de 25 p. 100 imposé sur les navires étrangers importés au Canada. Cette décision se fondait généralement sur le fait que le Canada avait à cette époque une zone de pêche de 12 milles. Pour permettre à nos pêcheurs de livrer concurrence aux pêcheurs étrangers, on avait jugé qu'il serait utile pour notre industrie de la pêche de ne pas imposer ce droit de 25 p. 100. Cette mesure devint superflue dans les années 1970 lorsque le Canada étendit à 200 milles la limite de ses eaux territoriales.

Depuis ce temps, divers premiers ministres provinciaux se sont beaucoup intéressés à la question. Je veux parler des premiers ministres Buchanan, Hatfield et Peckford qui se sont tous trois prononcés en faveur de la suppression de cette exemption, comme l'ont fait ceux de l'Île-du-Prince-Édouard et du Québec.

Il me paraît important de signaler qu'à la fin de 1985, nous avons pu obtenir une composition par âge de la flotte de pêche portant sur 194 des 221 navires en service dans les pêcheries de l'Atlantique. Nous pouvons partir du principe que la durée moyenne des chalutiers suffisamment bien équipés pour faire des prises de qualité est de 20 ans. Bon nombre de ces chalutiers, au moins 169, devraient être remplacers d'ici dix ans, d'après ce critère.

• (1825)

Compte tenu du fait que les nouveaux chalutiers seront probablement plus efficaces et qu'il en faudra moins, en se basant sur une moyenne de 80 à 100 chalutiers, on constate que la demande risque d'être très forte si l'exemption de 25 p. 100 est supprimée. Elle pourrait représenter de 560 millions de dollars à plus de 1,1 milliard sur une période de dix ans.

Je voudrais que la Chambre et la nation sachent bien que pour la région atlantique cela pourrait signifier de 2 700 à 5 700 emplois pendant la période de dix ans, la majorité dans la région. C'est donc très important pour cette partie du pays.

Par ailleurs, l'impact sur la pêche serait minime. Si l'on prend tout en considération, on arrive à une augmentation des coûts de traitement du poisson de 0,89 p. 100 au minimum à 2,83 p. 100 au maximum.

Les États-Unis sont notre principal concurrent et 80 p. 100 de nos exportations vont à ce pays. Toutes les réparations et conversions de navires américains faites à l'étranger sont passibles de droits de 50 p. 100. De ce fait, il est clair que nous devrions avoir une politique déclarée d'«achat au Canada». Ce serait une excellente chose pour la région atlantique en particulier et le Canada en général.

Je prie le gouvernement de prendre des mesures immédiates pour imposer une politique qui remettrait la construction navale canadienne sur pied dans la région atlantique, et de se préoccuper des très graves problèmes de cette partie de notre nation.

[*Français*]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, vous me permettrez de répondre aux commentaires positifs de l'honorable député de Fundy—Royal (M. Corbett) au sujet du régime tarifaire applicable aux grands bateaux de pêche.

Le gouvernement est bien au courant des très graves problèmes auxquels fait face l'industrie canadienne de la construction navale et il désire faire tout son possible pour aider l'industrie dans les efforts qu'elle déploie pour demeurer viable, compte tenu du ralentissement de l'activité économique à l'échelle mondiale dans le secteur de la construction navale et de l'intense concurrence qui se livre à l'échelle internationale dans ce secteur.

L'Association des chantiers maritimes canadiens a fait certaines démarches afin de demander l'application d'autres mesures de protection. Malheureusement, nous sommes sérieusement limités dans les mesures que nous pouvons prendre au sujet de bon nombre de ces propositions en raison de nos obligations commerciales à l'échelle internationale.

L'une des demandes des constructeurs de navires porte sur l'imposition de droit de douane de 25 p. 100 sur les grands bateaux de pêche, soit ceux de 30,5 mètres de long. Les bateaux de pêche de moindre dimension sont déjà assujettis à des droits de 25 p. 100. Même si le taux tarifaire imposé sur les grands bateaux n'est pas «consolidé» en vertu du GATT, j'aimerais souligner que ces bateaux bénéficient de l'entrée en franchise depuis 1955 et qu'il serait difficile à ce stade-ci de justifier aux pêcheurs le rétablissement du tarif, particulièrement à un moment où l'industrie de la pêche commence à démontrer des signes de retour à la rentabilité.

En outre, monsieur le Président, comme le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) l'a indiqué le 20 novembre dernier, cette question est examinée minutieusement lors des préparatifs du Budget de 1985. A ce moment-là, comme bon nombre de députés le savent, le ministre des Finances (M. Wilson) a décidé, compte tenu de l'écart important des coûts entre les bateaux canadiens et étrangers, qu'un tel tarif aurait imposé un lourd fardeau financier à l'industrie de la pêche, sans garantie d'avantages compensatoires pour l'industrie de la construction navale.

Selon le gouvernement, la situation n'a pas évolué au point de renverser la décision rendue il y a à peine deux ans. Toutefois, on a demandé à des fonctionnaires de réexaminer la question afin de confirmer qu'il n'y avait pas eu de changements fondamentaux de la situation depuis le Budget de 1985, qui laisseraient supposer que le fardeau financier pour l'industrie de la pêche, représenté par un tel tarif, serait plus que compensé par les avantages que retirerait l'industrie canadienne de la construction navale.

Monsieur le Président, j'aimerais en terminant souligner encore une fois que le gouvernement s'engage à envisager toutes les mesures pratiques pour aider l'industrie de la construction navale en difficulté, reconnaissant l'importance de l'industrie pour bon nombre de localités et pour l'économie nationale.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 27 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LA DÉFENSE NATIONALE

LES BUDGETS ANNUELS DE LA DÉFENSE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, lors d'une séance du comité de la défense tenue dernièrement, le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) a nié que son parti se soit engagé à accroître de 6 p. 100 en termes réels le budget canadien de la défense. Voici ce que m'a dit le ministre, mi-figue mi-raisin: «Ma foi, si jamais vous trouvez un texte où 6 p. 100 est écrit noir sur blanc, j'en voudrais une copie».

L'amnésie du ministre me faisait peine à voir, lui qui avait oublié les promesses électorales de son parti. Je me suis donc empressé de l'aider à émerger du brouillard, en lui fournissant trois comptes rendus distincts de la campagne électorale de 1984, qui faisaient nettement état de la promesse de 6 p. 100 des conservateurs. Ce sont des articles qui proviennent du *Toronto Star*, numéro du 31 juillet 1984, ainsi que du *Chronicle-Herald* de Halifax et du *Free Press* de London, respectivement du 18 août 1984 et du 6 août 1984.

Non seulement ces articles indiquent clairement que la politique conservatrice sera d'accroître le budget de la défense de 6 p. 100 en chiffres réels, mais on y trouve encore des déclarations de députés conservateurs selon lesquelles le budget de la défense serait le dernier endroit où leur gouvernement puiserait pour financer d'autres programmes. Or, fidèle à la méthode conservatrice, le ministre des Finances (M. Wilson) a réduit ce budget de 154 millions de dollars en novembre 1984. Dans son budget le plus récent, il a encore soustrait 200 millions de ce poste. Deux fois sur trois, la croissance du budget de la défense a été négative. Voilà qui ridiculise l'engagement pris par les conservateurs de hausser de 6 p. 100 le budget de la défense et de ne pas le réduire.

Alors que la hausse réelle des dépenses de défense aurait dû atteindre 18 p. 100 ces trois dernières années, elle a été inférieure à 2,5 p. 100. Comparons cela à la hausse annuelle moyenne de 5,4 p. 100 sous le gouvernement libéral, entre 1980 et 1984. De toute évidence, le gouvernement au complet souffre d'amnésie pour certaines choses . . .

• (1105)

M. le Président: A l'ordre. Je regrette, mais le temps alloué au député est expiré.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'ADMISSIBILITÉ DES ANCIENS MILITAIRES AUX PRESTATIONS—ON PROPOSE D'ACCORDER UNE DISPENSE SPÉCIALE

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, il y a 15 ans, les membres des forces armées du Canada et de la Gendarmerie royale sont devenus assujettis au régime d'assurance-chômage. Au fil des années, ils ont versé des millions de dollars, contribuant ainsi à consolider financièrement le régime. En janvier 1986, notre gouvernement a présenté des mesures visant à empêcher les retraités prospères d'abuser du régime. Malheureusement, par suite de ces changements, nos militaires se retrouvent dans la même catégorie. Bref, ceux qui ont servi le pays dans nos forces armées et dans la Gendarmerie royale, dont beaucoup ont été contraints de prendre leur retraite à un âge mûr alors qu'ils étaient résolus à se trouver un nouvel emploi, ont été incapables de profiter du régime auquel ils avaient cotisé. Se rendant compte de la situation, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a proposé récemment des modifications pour remédier à cette anomalie une fois un autre emploi trouvé. Toutefois, au moment de la retraite, quand les besoins sont plus urgents, ces gens sont encore pénalisés.

La solution est simple. Notre gouvernement devrait reconnaître les services qu'ils ont rendus au pays et leur accorder une dispense spéciale. Les hommes et les femmes membres de la Gendarmerie royale et des forces armées du Canada réclament rien de moins ni rien de plus.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—LES ACTIVITÉS DES CONTRAS FINANCÉES PAR LES ÉTATS-UNIS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, les combattants de la liberté qui luttent contre le Nicaragua grâce à l'aide de cent millions de dollars que leur a accordée le président Reagan ont tué une femme après lui avoir enlevé son enfant, brûlé 25 maisons et fait sauter un garçon de 14 ans. Ces terroristes de la Contra continuent d'éviter, dans la mesure du possible, de combattre l'armée sandiniste ou même d'attaquer des centrales ou des ponts sous surveillance militaire. Ils trouvent plus prudent d'assassiner des travailleurs agricoles, des enseignants, des travailleurs de la santé sans armes et des enfants.

Article 21 du Règlement

De son côté, le gouvernement sandiniste a manifesté ses intentions pacifiques en libérant deux citoyens américains capturés alors qu'ils se livraient à des activités terroristes, au trafic d'armes ou à l'espionnage. Pourquoi le président Reagan continue-t-il à financer cette campagne de terreur? Les Églises du Canada et des États-Unis l'ont exhorté à cesser de le faire. Le monde syndical a fait la même chose. La vaste majorité des pays membres de l'ONU, y compris le Canada, a voté dans le même sens. Lorsque le président Reagan viendra au Canada en fin de semaine, les Canadiens s'attendent à ce que notre premier ministre (M. Mulroney) lui dise que nous en avons plus qu'assez des crimes insensés des Contras. Qu'on cesse de fournir des dollars aux Contras et qu'on mette fin à la guerre.

* * *

[*Français*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

L'ACQUISITION DE SOUS-MARINS—LES MESURES QUE LE GOUVERNEMENT DOIT PRENDRE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, notre gouvernement s'apprête à réorganiser d'une façon significative notre système de défense nationale. Ce gouvernement prendra bientôt une décision concernant l'acquisition de sous-marins pour la défense militaire. Les autorités n'ont pas encore défini s'il s'agira finalement de sous-marins à propulsion conventionnelle ou à propulsion nucléaire.

Si notre gouvernement devait décider pour l'option propulsion nucléaire, il devra s'assurer qu'en parallèle avec cette éventuelle décision, des retombées économiques nationales soient prévisibles au niveau de nos chantiers de construction navale. Il sera important, monsieur le Président, que nos experts dans le domaine de la défense tiennent compte du savoir-faire actuel des travailleurs canadiens de nos chantiers de construction navale et qu'ils tiennent également compte de leur étonnante capacité d'adaptation si on devait opter pour des sous-marins à propulsion nucléaire.

Il est important que des indications soient bientôt données à ce sujet à nos constructeurs navals. La crédibilité d'experts qu'ils ont déjà acquise leur confère ce privilège.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DU THÉÂTRE

L'ACTIVITÉ THÉÂTRALE AU CANADA—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONSIDÉRER SON APPROCHE BUDGÉTAIRE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, aujourd'hui, le vendredi 27 mars, tous les artistes canadiens vont se joindre à leurs confrères et consoeurs du monde entier afin de fêter la Journée mondiale du théâtre.

Depuis plus d'une trentaine d'années, les comédiens, techniciens et dramaturges fêtent cet événement ensemble.

Cette année, toutefois, les festivités seront obscurcies par l'annonce du Conseil des arts du Canada de coupures dans son budget 1987-1988 en ce qui concerne l'aide apportée à l'activité théâtrale au Canada.

L'année dernière, l'aide théâtrale était de l'ordre de 17 121 000 $. Cette année, ce montant est diminué de près de 1.5 million de dollars.

Pour l'année fiscale qui s'en vient, le Conseil des arts disposera d'une légère augmentation pour appuyer l'ensemble des activités culturelles au Canada.

Malheureusement, le secteur théâtral ne bénéficiera pas de cette augmentation générale.

Je me joins, monsieur le Président, aux milliers de comédiens et de comédiennes, de metteurs en scène et de dramaturges du pays, pour déplorer ces coupures regrettables et je demande au gouvernement fédéral de reconsidérer son approche budgétaire et d'avoir une plus grande ouverture d'esprit vis-à-vis des gens de théâtre.

* * *

• (1110)

[*Traduction*]

LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

ON DEMANDE LA TENUE D'UN PLÉBISCITE SUR LA FRONTIÈRE

M. Thomas Suluk (Nunatsiaq): Monsieur le Président, la dernière journée de la dernière Conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones tire à sa fin et une autre échéance approche aussi pour les Territoires du Nord-Ouest—les ides de mars. L'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a adopté une résolution édulcorée visant à soumettre à un plébiscite la question d'un accord de délimitation. Ce plébiscite aura lieu le 20 mai si les Dénés et les Inuit ratifient d'ici au 31 mars l'accord de chevauchement qu'ils ont conclu en mai dernier, cette question étant tout à fait distincte. Comme les Dénés ont répudié depuis cet accord de chevauchement, il n'y aura pas de plébiscite.

On a commis une grande injustice à l'endroit des Canadiens des Territoires du Nord-Ouest en leur refusant le droit de décider eux-mêmes de leur avenir. Je demande par l'intermédiaire de la Chambre au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) d'enjoindre au commissaire des Territoires du Nord-Ouest de tenir un plébiscite inconditionnel.

* * *

LES TRANSPORTS

LA DÉRÉGLEMENTATION—LA NÉCESSITÉ DE RÉDIGER UN CODE DE SÉCURITÉ POUR LE CAMIONNAGE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, le comité permanent des transports devra sous peu faire rapport de l'état des projets de loi de déréglementation de l'industrie des transports. Au cours des audiences, beaucoup de groupes, d'entreprises et d'experts ont mis le gouvernement en garde contre les sérieuses répercussions des projets de loi C-18 et C-19 sur l'économie et la sécurité. Toutefois, le gouvernement s'obstine à ne retenir que les aspects qui lui plaisent.

Hier soir, l'ancien directeur de l'agence américaine de réglementation a invité le Canada à ne pas commettre l'erreur des États-Unis qui n'avaient pas mis en vigueur un code de sécurité national efficace avant de procéder à la déréglementation.

Le même avertissement a été répété à maintes reprises par l'Association canadienne du camionnage, des transporteurrs et des syndicats et pourtant, le gouvernement fait la sourde oreille.

John Nance, pilote américain d'avions de transport et expert en matière de déréglementation, a affirmé devant le comité que si l'on calque notre déréglementation sur le modèle américain, on peut s'attendre à ce que des catastrophes comme l'écrasement de l'avion d'Arrow Air à Gander l'an dernier se reproduisent. Même après avoir reçu le livre de M. Nance sur la sécurité aérienne, *Blind Trust*, le gouvernement semble faire toujours une confiance aveugle aux prétendues forces du marché pour assurer la protection des innocents.

* * *

LES BÉNÉVOLES

LES HONNEURS RENDUS À PATRICIA STARR POUR SES GÉNÉREUX SERVICES

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 24 mars 1987, on a rendu hommage à une personne vraiment exceptionnelle dans la ville de North York. En effet, M^me^ Patricia Starr a été honorée par la B'Nai Brith du Canada pour ses années de généreux services rendus à la collectivité. Elle s'est vu décerner la fameuse *Scroll of Leadership*. Son mari, Jerry, sa fille, Brooke, et ses quatre fils, David, Evan, Stuart et Randy, en sont très fiers. Au nombre de ses efforts louables, il faut compter la construction de l'*Integrated Bathurst Prince Charles Building* pour les personnes âgées, les handicapés et les familles défavorisées. Patti et son équipe de bénévoles se sont emparés de l'idée, ont fait des démarches pour obtenir les subventions gouvernementales nécessaires et ont veillé à ce que la construction soit achevée à temps.

M^me^ Starr est présidente de l'Association de bienfaisance, ancienne présidente du Conseil national des femmes juives du Canada, section de Toronto, un des cadres du Congrès juif canadien, et ancienne présidente de la Division philantropique de la campagne de Centraide à Toronto. Elle vient d'être nommée au conseil d'administration du Centre O'Keefe.

M^me^ Patricia Starr continuera certainement à servir la collectivité avec la compassion et la bonté qu'on lui connaît et à intéresser à de nobles causes beaucoup d'autres Canadiens qu'elle amènera à suivre son exemple en y consacrant leur temps, leurs talents et leurs énergies.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LE PROJET D'INVITER LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS À ADRESSER LA PAROLE AU PARLEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, on a proposé, semble-t-il, d'inviter le président Reagan à prendre la parole au cours d'une séance mixte spéciale des Communes et du Sénat lors de sa visite à Ottawa le 6 avril prochain. Dans sa dernière allocution devant le Parlement, en 1981, le président des États-Unis, à propos des pluies acides, a parlé de

la nécessité de «contrôler la pollution de l'air et de l'eau qui ne respecte aucune frontière».

Que dira-t-il en 1987? Qu'il est important de se pencher sur la question des pluies acides pour préserver nos bonnes relations mutuelles? Depuis six ans, nous avons fait du chemin dans ce dossier de ce côté-ci de la frontière. Nous nettoyons notre environnement dans le cadre de l'entente fédérale-provinciale conclue au printemps de 1984. Mais on ne peut en dire autant du gouvernement américain. Il ne fait pas le ménage dans sa propre maison en matière de pollution.

Le premier ministre (M. Mulroney) montrera-t-il de la fermeté à l'occasion du troisième sommet en demandant au président Reagan de prendre des mesures contre les pluies acides qui signifieraient quelque chose pour le Canada?

* * *

L'ÉNERGIE

L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, à mon avis, la prospection pétrolière reste nécessaire, et c'est pourquoi je me réjouis du Programme canadien d'encouragement à la prospection et à l'exploitation pétrolières. Cependant, si les sociétés pétrolières bénéficient de fonds publics, elles doivent en contrepartie agir en bons citoyens aussi bien sur le plan de la production que sur celui de la distribution.

• (1115)

Mes électeurs se sont vivement indignés de la hausse récente des prix de l'essence qui dépasse de beaucoup celle de la taxe de 1c. le litre, et s'étonnent également de la différence de prix entre le marché de l'Outaouais et ceux de l'extérieur de l'Outaouais et du sud de l'Ontario. Nulle analyse raisonnable du coût de revient ne peut justifier cette hausse ni cette différence.

Je suis donc heureux que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) ait annoncé que le Bureau régional de la politique de concurrence fera une enquête complète à ce sujet. La région de la capitale nationale subit depuis longtemps des prix de l'essence injustes, et cela doit cesser.

* * *

AIR CANADA

LE PROJET DE PRIVATISATION—L'ÉTUDE ERGONOMIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je remercie tout d'abord le député de Nepean—Carleton (M. Tupper), mon député, pour la déclaration qu'il vient de faire.

Air Canada est aux prises avec la déréglementation et la privatisation. La société aérienne aurait commandé au bureau d'études ergonomiques Alexander Proudfoot une analyse, notamment, de ses effectifs, de sa machinerie et de ses dépenses. Cette analyse est particulièrement démoralisante pour les employés parce que les méthodes de Proudfoot constituent une invasion de leur vie privée et mènent habituellement à des mises à pied massives.

Vu les allusions faites par le président et directeur général de la compagnie et par le gouvernement, nous voulons savoir si cette étude est entreprise comme moyen d'allécher un acheteur pour cette société d'État. Combien le gouvernement dépense-t-il pour le contrat accordé à Proudfoot sans appel d'offres? Quel est le but caché de cette nouvelle étude? Nous voulons également savoir quelle insistance est mise sur la sécurité par rapport à cette étude. Nous voulons les réponses à ces questions dès maintenant.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION TOXIQUE DES GRANDS LACS—ON PRÉCONISE UN PROGRAMME D'INFORMATION PUBLIC

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, d'après l'éminente Société royale du Canada et l'Académie des sciences des États-Unis, les personnes qui vivent à proximité des Grands Lacs mangent des aliments plus pollués que les autres Nord-Américains. Il paraît que cela est dû au fait que les Grands Lacs ressemblent à un évier et que 1 p. 100 seulement de l'eau des Grands Lacs se renouvelle, si bien que les toxines déversées y restent à demeure.

Il faut donc mettre en oeuvre de toute urgence la recommandation de la Commission mixte internationale qui réclame un vaste programme d'information du public. Nous aggravons souvent sans le vouloir la pollution des Grands Lacs en raison de la nature des produits que nous achetons et que nous consommons. Certains d'entre nous sont peut-être responsables en partie du problème. Nous pouvons contribuer à le résoudre et un programme d'information du public facilitera la tâche.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE TRAITEMENT RÉSERVÉ AUX DISSIDENTS

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, la nouvelle politique soviétique connue sous le nom de «glasnost», ou transparence, présente certaines contradictions curieuses.

Bien que l'on puisse maintenant trouver des critiques de la vie en Union soviétique dans la *Pravda*, les dissidents condamnés pour avoir critiqué le gouvernement soviétique restent en prison ou dans des hôpitaux psychiatriques spéciaux réservés aux prisonniers politiques.

La libération promise de 140 prisonniers politiques, puis de 140 autres, était une bonne nouvelle. Toutefois, selon les groupes qui surveillent la situation, 60 dissidents seulement, moins de la moitié du nombre promis ont réellement été libérés. A leur retour à la maison ils ont été l'objet de harcèlement, on leur a refusé leur permis de résidence, on a confisqué leur passeport ou on leur a dit qu'ils étaient en libération conditionnelle. Est-ce ainsi que l'on va intégrer les anciens prisonniers politiques à la nouvelle société de Gorbatchev?

En ce qui concerne le Canada, n'est-ce pas un peu gênant d'être si pressé d'applaudir Moscou d'avoir promis des conditions que nous ne tolérerions pas une minute?

Le gouvernement du Canada doit reconnaître le message que contiennent ces contradictions et ne pas confondre les promesses soviétiques avec la réalité soviétique.

* * *

LES PÊCHES

LA PÊCHE AU CRABE À L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—LE RETARD DANS LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) se fait tirer l'oreille une fois de plus pour accorder des permis à quelque 30 pêcheurs de crabe de l'Île-du-Prince-Édouard. A deux semaines seulement de l'ouverture de la pêche au crabe, les pêcheurs ne savent toujours pas s'ils vont obtenir des permis, pour pouvoir participer à l'exploitation de cette pêche cette année.

C'est en quelque sorte une intervention de la onzième heure, puisque la saison de pêche doit débuter dans deux semaines. Les pêcheurs ont déjà transporté aux quais leurs gréements et leurs engins de pêche, mais le ministre tergiverse et se demande encore s'il va leur accorder des permis. Je demande au gouvernement et j'exige que le ministre annonce sa décision au cours de la fin de semaine, de façon que les pêcheurs sachent une fois pour toutes s'ils pourront participer à cette pêche.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE MAÏS AUX ÉTATS-UNIS—L'ENQUÊTE INSTITUÉE PAR LE SÉNAT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Au moment même où des milliers de cultivateurs canadiens se trouvent acculés à la faillite à cause des subventions agricoles massives des États-Unis, le Sénat américain a eu le culot et l'effronterie d'adopter à l'unanimité une résolution instituant une enquête unilatérale sur nos mesures de compensation. Étant donné l'impudence extraordinaire de ce geste, le gouvernement a-t-il l'intention d'envoyer une note de protestation au gouvernement américain pour lui signifier que cela va à l'encontre des obligations fondamentales qu'il a envers nous aux termes de nos accords commerciaux et des règles du commerce international? Le gouvernement a-t-il l'intention de réagir immédiatement pour faire savoir ce que nous pensons de cette grave intervention du Sénat?

• (1120)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Au contraire, monsieur le Président, il me paraît utile que les membres du Sénat américain en apprennent davantage sur le GATT. Ils constateront que les mesures que nous avons prises sont tout à fait conformes aux règles du GATT. S'ils veulent mener plus loin ce genre d'enquête, je pense que cela va les éclairer.

ON DEMANDE DE PORTER LA QUESTION DEVANT LE GATT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, si le gouvernement américain ne s'engage pas, comme l'a suggéré le porte-parole du gouvernement, à porter cette question devant le GATT, le Canada va-t-il, conformément aux règles du GATT, soumettre ce geste des États-Unis à l'arbitrage du GATT qui verra s'il est conforme ou non à ses règles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, pour qu'il n'y ait aucun malentendu, le député de Winnipeg—Fort Garry me demande de soumettre au GATT une motion que le Congrès des États-Unis a adoptée?

LA POSITION DU CANADA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, non seulement la résolution américaine émane du Congrès, mais elle autorise le gouvernement américain à entreprendre une enquête unilatérale. De toute évidence, cette initiative va à l'encontre des ententes contractuelles que nous avons conclues aux termes des règles du GATT. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures si nous sommes prêts à réagir sérieusement et à demander l'arbitrage du GATT si, après les instances du ministre, les autorités américaines ne sont pas disposées à le faire.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout d'abord, le député a tort de qualifier en ces termes la décision des États-Unis. Deuxièmement, je n'ai pas l'intention de porter devant le GATT une motion à laquelle les États-Unis n'ont pas encore donné suite. Il me paraît très utile que les législateurs américains en sachent davantage sur le GATT et se rendent compte qu'en ce qui concerne les mesures commerciales prises des deux côtés du 49e parallèle, ils en ont peut-être pris plus que nous. Le système qui est en place actuellement pour résoudre ce genre de litige est tout à fait insatisfaisant, tant du point de vue américain que du point de vue canadien. C'est pourquoi nous allons entamer des négociations commerciales qui établiront un meilleur système.

[*Français*]

LES RÉFUGIÉS

ON DEMANDE QUE DES CHILIENS SOIENT ADMIS AU CANADA

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration.

Le gouvernement du Québec est venu à la conclusion qu'au moins 10 des Chiliens bloqués par lui en Argentine sont bel et bien des réfugiés.

Le ministre va-t-il maintenant suivre l'évaluation du ministre de l'Immigration du Québec et va-t-il reconnaître que les Chiliens sont des réfugiés et leur permettre d'entrer au pays dans les plus brefs délais?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai dit à la Chambre il y a deux semaines à peu près que, si de nouveaux éléments nous étaient apportés concernant le cas des Chiliens en Argentine, nous étions prêts à les évaluer.

Le gouvernement du Québec propose une évaluation. Le même gouvernement, il y a deux semaines, nous disait qu'il n'y avait pas de réfugiés parmi les personnes concernées.

Nous avons reçu des informations récemment et actuellement nous sommes en train d'évaluer les cas et nous devrions être en mesure, je pense, le plus rapidement possible, de donner une réponse sur cette question.

LE PROCESSUS D'ÉVALUATION—LA POSITION DU MINISTRE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre.

Étant donné la contradiction flagrante entre l'évaluation du gouvernement du Québec et son évaluation initiale, va-t-il admettre maintenant que son processus d'évaluation des réfugiés à l'étranger comporte des défauts sérieux?

D'autre part, acceptera-t-il de rencontrer Me Noël St-Pierre, avocat montréalais, de retour d'Argentine, qui veut lui soumettre des informations importantes qu'il a recueillies en Argentine?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je n'ai absolument pas à mettre en doute le processus d'évaluation que nous avons concernant le cas des réfugiés. Je pense que tout opère normalement. Que le gouvernement du Québec ait décidé de changer son évaluation, il est possible qu'à la lumière des faits apportés par Mme Herrera, particulièrement du Conseil du statut de réfugiés, nous soyons en mesure également . . . Nous sommes toujours restés ouverts à cette possibilité.

Maintenant, encore une fois, il y a tellement d'évaluateurs dans ce dossier-là. Certains parlent de 6, d'autres parlent de 16, d'autres parlent de 10. Alors je pense que la meilleure façon, dans ce cas-là, pour un ministre, c'est de recevoir les informations des gens qui doivent lui donner l'information et de prendre des décisions en conséquence. Et c'est exactement ce que nous allons faire.

• (1125)

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES DISCUSSIONS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comme le ministre le sait, le gouvernement du Canada vient de clore deux jours de discussions avec la France au sujet de l'accord provisoire sur la pêche sur lequel les deux gouvernements s'étaient entendus auparavant. Le ministre est-il en mesure de nous faire un rapport sur ces entretiens? Peut-il nous dire en particulier si le gouvernement du Canada a retiré son offre initiale visant à accorder aux pêcheurs français un quota supplémentaire de nos stocks de morue du Nord?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il n'est ni normal ni utile que je fasse un rapport sur les conclusions de chaque série de négociations, puisqu'elles sont permanentes. Je pense entre autres que cela rendrait difficile la poursuite de ces négociations jusqu'à leur conclusion à la satisfaction des deux parties. Comme le chef du Nouveau parti démocratique le sait, la délégation canadienne à ces négociations se compose de représentants des divers gouvernements et groupes d'intérêts concernés.

LA PRÉSENCE DE DÉPUTÉS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je comprends que le secrétaire d'État ne veuille pas faire de rapports détaillés sur des entretiens permanents. Cependant, il y a une chose que je ne comprends pas. Si le ministre veut dire qu'il préfère ne pas communiquer maintenant certains renseignements au Parlement, peut-il nous expliquer pourquoi le gouvernement du Canada a envoyé en observateurs dans cette délégation deux députés conservateurs, mais qui ne sont pas des ministres du Cabinet? Comment se fait-il qu'ils aient accès à ces entretiens permanents mais pas les autres députés, et notamment ceux de Terre-Neuve? Y a-t-il, selon le gouvernement, deux catégories de députés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur le Président.

LES DÉPUTÉS CHOISIS POUR PARTICIPER AUX ENTRETIENS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, c'est très intéressant. La réponse du ministre est plus brève que celles qu'il nous donne habituellement. Il se trouve aujourd'hui à la Chambre des communes des députés de Terre-Neuve qui n'ont pas le droit de participer à ces entretiens. Le ministre peut-il nous dire pourquoi seuls des députés conservateurs de l'arrière-ban y prennent part? Pourquoi le gouvernement exclut-il les autres députés qui portent autant d'intérêt à la question que les députés de son parti?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique doit savoir que ces discussions suscitent de nombreuses polémiques. C'est pourquoi nous avons fait notre possible pour assurer une participation aussi vaste que possible aux négociations et aux entretiens. Bien entendu, nous avons fait en sorte que le secteur de la pêche soit représenté, à la fois par des pêcheurs et par l'industrie, ainsi que les provinces et les députés qui ont porté un intérêt particulier à cette question.

* * *

L'IMMIGRATION

LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Deux ministres prétendent être responsables du ministère de l'Immigration. Le ministre d'État à l'Immigration a déclaré qu'il était dorénavant le ministre responsable et qu'il lui incombait de prendre les décisions. Cependant, en réponse à une question que lui a posée le député de Saint-Denis, à la Chambre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a reconnu qu'il s'était entretenu avec son collègue, mais il a déclaré être le ministre responsable de l'Immigration. Étant donné cette situation confuse au ministère, lequel des deux ministres avait raison?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, si le député avait été en Chambre, il aurait probablement eu connaissance de ce que nous avons dit en novembre dernier. En novembre dernier, j'ai dit à cette Chambre que je demandais au département un rapport complet sur le cas cité et selon le moment où je recevrais l'information, je prendrais des décisions en conséquence. Cela veut dire simplement que si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration n'a pas encore pris de décision, c'est simplement parce que le dossier n'est pas encore complet.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET D'UN IMMIGRANT RÉSIDANT À MONTRÉAL

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je n'ai pas référé à un dossier, mais je vais maintenant poser une question au ministre et, des deux, il serait intéressant de voir lequel va se lever pour répondre. J'aimerais demander au ministre qui va prendre la décision dans l'affaire de l'immigrant résidant à Montréal qui a un casier judiciaire criminel assez considérable et qui veut rester au Canada; je veux également lui demander comment il peut lui permettre de rester étant donné l'attitude du gouvernement envers les réfugiés, envers les gens qui viennent de s'épouser, envers les Chiliens et envers d'autres cas qui sont aussi durs et qui méritent considération.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Premièrement, monsieur le Président, le député a été ministre assez longtemps pour savoir que seul le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a le pouvoir de faire une recommandation au gouverneur en conseil concernant le cas auquel il se réfère.

Deuxièmement, le gouvernement conservateur a accepté depuis deux ans de prendre des décisions dans le domaine de l'immigration, ce que vous n'avez jamais eu le courage de faire. Vous avez toujours reporté les politiques et les cas. Nous avons pris des décisions. Vous présumez déjà de la criminalité des gens en disant ce que vous venez de dire.

Je prendrai des décisions quand le cas, quand le dossier sera complet, ce que je m'apprête à faire parce que je devrais le recevoir incessamment. Mais, encore une fois, et je répète ce que j'ai dit tantôt, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est habilité selon la loi à faire une recommandation au gouverneur en conseil, et seul lui peut le faire.

* * *

• (1130)

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES EXPORTATIONS DE MAÏS AUX ÉTATS-UNIS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je dois tout d'abord préciser que dans ma circonscription, comme c'est le cas dans tout le sud de l'Ontario, les producteurs de maïs éprouvent d'énormes difficultés, comme l'a démontré le rapport du Tribunal canadien des importations. On y précise que les prix du maïs sont tombés de 3,67 $ en juillet 1985 à 2,39 $ en octobre 1986. Étant donné que le Sénat américain a pris une mesure extraordinaire, et compte tenu du fait que nous venons tout juste d'apprendre que les États-Unis feront appel devant les tribunaux canadiens, le ministre pourrait-il nous garantir que le gouvernement ne cédera pas en l'occurrence? Peut-il nous assurer que nous ne plierons pas, comme dans le cas du bois d'oeuvre, et que nous protégerons comme il se doit ces agriculteurs durement éprouvés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, certaines responsabilités élémentaires incombent aux députés. Ils doivent notamment éviter d'alarmer inutilement les gens, comme le député le fait. Il sait pertinemment que les Canadiens ont pris des mesures conformément à nos lois et aux règles du GATT. On a obtenu des résultats dans le cas du droit compensateur sur le maïs, et le Canada entend demeurer sur ses positions en l'occurrence. Il n'y a aucun doute à ce sujet. Il lui incombe en tant que député de ne pas semer inutilement le doute dans l'esprit des gens.

M. Langdon: Il est normal d'avoir des doutes à l'égard de nos vis-à-vis qui ont cédé si facilement notamment dans le cas du bois d'oeuvre.

LE RECOURS À LA PROCÉDURE QUASI JUDICIAIRE PAR LE CANADA

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais demander au gouvernement de prendre une mesure de plus dans le cas de cette question importante. Le ministre pourrait-il rappeler officiellement aux États-Unis que nous recourons à la même procédure quasi judiciaire que celle dont ils se sont tant vantés? Nous respectons les règles du GATT qu'ils utilisent contre nous plus souvent que nous ne le faisons contre eux. Cela vaut notamment pour les produits agricoles comme le porc, qui sont frappés à l'heure actuelle par des décisions de la Commission du commerce international prévoyant l'imposition de tarifs.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, non seulement je l'ai précisé fréquemment aux États-Unis, directement aux secrétaires de cabinet et devant certains auditoires, mais je viens également de le faire dans cette enceinte. Le député serait bien avisé de porter attention aux délibérations plutôt que de lire ce qu'on dit dans le *Saturday Night*.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA DÉCLARATION ASSERMENTÉE DU PRÉSIDENT DE LA *GENERIC PHARMACEUTICAL INDUSTRY ASSOCIATION* AMÉRICAINE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, en réponse à une question du très honorable chef de l'opposition portant sur la teneur de la déclaration assermentée de M. William Haddad, président de la Generic Pharmaceutical Industry Association américaine, le ministre a déclaré que c'était faux. Est-ce que le ministre veut expliquer à la Chambre quelles enquêtes il a effectuées pour conclure que la déclaration est entièrement fausse? Peut-il nous expliquer cela?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député se trompe de jour. Il entendait citer un échange de propos à la Chambre entre moi-même et le député de Vancouver Quadra, son chef j'imagine, qui a eu lieu il y a deux jours et non hier. Le député de Vancouver Quadra m'a demandé si le gouvernement du Canada avait cédé devant ce qu'il appelait des pressions, et la réponse à cela est non.

M. Dingwall: J'aurais aimé que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures réponde à la question.

ON DEMANDE QUE L'AMBASSADEUR CANADIEN COMPARAISSE DEVANT LE COMITÉ

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. J'ai maintenant en ma possession une deuxième déclaration assermentée, signée par un citoyen canadien, M. Jack Kay, et dûment notariée, qui étaye la véracité de la déclaration de M. William Haddad. Ils ont assisté tous les deux à la même rencontre avec l'ambassadeur du Canada à Washington le 10 septembre 1986. Étant donné les éléments de preuve catégoriques dont la Chambre est saisie, est-ce que le ministre ne voudrait pas agir en homme d'honneur, dans l'intérêt des personnes âgées, des malades et des pauvres, et rappeler l'ambassadeur du Canada à Washington pour qu'il vienne à Ottawa comparaître devant le comité permanent pour défendre la position du gouvernement est manifestement indéfendable?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le parti libéral semble avoir découvert l'attestation assermentée.

M. Dingwall: Là-dessus vous avez échoué en faculté de droit; à votre place, je n'en parlerais pas.

M. Clark (Yellowhead): J'espère que le hansard va consigner ce que le député prétend ne pas vouloir faire figurer au compte rendu. Il existe une longue tradition concernant les ambassadeurs et leur comparution devant les comités. L'ambassadeur a déclaré que le souvenir qu'il a des conversations visées par la déclaration assermentée de M. Haddad est différent de celui de ce dernier. Je prends la parole de l'ambassadeur. Je la transmets à la Chambre des communes. Si l'on tient à continuer de la contester, cela peut se faire comme cela se fait normalement à la Chambre des communes.

* * *

LES PÊCHES

LES POURPARLERS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—LA PARTICIPATION DE DÉPUTÉS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il y a quelques instants, en réponse à une question de mon chef, il a signalé que l'équipe chargée de négocier avec la France comprenait deux députés ministériels qui sont censés, d'après lui, s'intéresser particulièrement aux négociations. On se demande pourquoi le secrétaire d'État a exclu certains députés qui, comme nous le savons, ont un intérêt certain et manifeste. Est-ce parce que, dans ces négociations ou en prenant des initiatives, le gouvernement cherche à créer deux catégories de députés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il s'agit en somme d'une répétition de la question posée par son chef et ma réponse demeure la même.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je devrais peut-être poser une question plus directe. Est-ce que l'intérêt à l'égard de ces négociations est un attribut exclusif de ceux qui s'en tiennent à la politique du gouvernement à ce sujet?

• (1140)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Bien sûr que non, monsieur le Président. De toute évidence, le gouvernement espère ardemment que l'on ne ranimera pas les craintes dangereuses et illégitimes suscitées l'autre jour par une observation du député qui est venu bien près, autant que quiconque ne l'a jamais fait à la Chambre, d'attiser de propos délibéré le sentiment antifrançais au Canada.

LES PÊCHES

LA FERMETURE DU LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE MARINE À DARTMOUTH EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. George Henderson (Egmont): Comme le ministre des Pêches et des Océans est absent, monsieur le Président, je pose ma question au vice-premier ministre. Ma question porte sur la décision du gouvernement de fermer le laboratoire d'écologie marine à l'Institut d'océanographie Bedford à Dartmouth, en Nouvelle-Écosse. Je sais que le gouvernement entend affecter les scientifiques à d'autres installations des provinces de l'Atlantique. Pourquoi sacrifie-t-il ainsi un laboratoire qui, depuis 20 ans, s'est acquis une réputation enviable à l'échelle internationale pour l'excellence de ses travaux de recherche marine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Comme le ministre des Pêches et des Océans est absent, monsieur le Président, je vais prendre note de la question, l'étudier, et communiquer de nouveau avec le député le plus tôt possible.

LES INSTRUCTIONS DONNÉES AUX EMPLOYÉS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur l'ordonnance de bâillon que j'ai là en main et qui vise un groupe de scientifiques qui ont critiqué cette fermeture. L'article 4 de l'ordonnance interdit aux fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans de se livrer à des conjectures sur la politique, les programmes, les activités ou l'orientation futurs du ministère. Le vice-premier ministre estime-t-il que c'est là une façon convenable de traiter des scientifiques de réputation internationale?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est le gouvernement du jour qui détermine la politique, ce que le député sait pertinemment. Je n'ai pas d'exemplaire du document dont parle le député. Peut-être voudra-t-il m'en communiquer un. Au moment d'examiner cette démarche et avant de recommuniquer avec le député, je vais certes examiner la chose, sans pour autant admettre les allégations qu'il a formulées.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONSIDÉRER SA DÉCISION

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question porte sur le même sujet, mais je l'adresserai au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le ministre est probablement au courant que plusieurs experts renommés du monde entier se sont prononcés contre la décision que le gouvernement a prise de fermer le laboratoire d'écologie marine de l'Institut Bedford. Compte tenu des pressions internationales exercées sur le gouvernement, reconsidérera-t-il maintenant cette décision très stupide?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme le député le sait, le gouvernement dépense 4,2 milliards de dollars par année pour la recherche, le développement et les activités reliées aux sciences. Le gouvernement a l'intention de dépenser ces fonds beaucoup plus sagement à l'avenir. Si une installation ferme ses portes ou cesse progressivement ses activités comme celle dont parle le député, c'est sans doute parce que le travail peut être fait de façon plus efficace et plus productive dans un autre centre.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, le ministre sait pertinemment qu'il n'y a personne d'autre au Canada qui travaille dans ce domaine et il sait que certains de ces experts quittent la province et même le pays. Pourquoi le gouvernement a-t-il pris une décision qui nous fait perdre des recherches de pointe dans un domaine si important pour le Canada?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Ce n'est pas le cas, monsieur le Président. Comme le député le sait, nous avons maintenant une politique nationale que toutes les provinces ont acceptée à l'unanimité. L'autre jour, j'ai annoncé la première stratégie nationale des sciences et de la technologie de l'histoire canadienne. Cette politique et cette stratégie visent à développer les forces du Canada où qu'elles se trouvent et à corriger certaines de ses faiblesses. Il faudra naturellement procéder de temps à autre à des ajustements, mais ce sera toujours dans l'intérêt du Canada.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LE RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE CONTRÔLE DES LOYERS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le ministre peut-il confirmer que la Société a créé un précédent en acceptant de se conformer à la réglementation de l'Ontario en matière de contrôle des loyers dans le cas de l'ensemble locatif Main Square à Toronto, même si elle n'y était pas obligée par la loi? Peut-il également dire à la Chambre si la SCHL est disposée à agir de la sorte à l'avenir dans tous les cas similaires?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député est bien informé. On peut dire qu'il y a eu une libéralisation, si vous me permettez l'expression, des lois et règlements touchant le contrôle des loyers en Ontario. La SCHL est donc en mesure de se conformer à leur esprit et c'est ce que nous avons l'intention de faire. La supposition que fait le député en formulant sa question est donc bien fondée.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA VENTE AU CANADA DE PÉTROLE BRUT AMÉRICAIN

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Un comité du congrès américain vient d'approuver un projet de loi visant à restreindre la vente au Canada de pétrole brut et de produits pétroliers raffinés. Tout récemment, lorsque le Canada a demandé un permis pour exporter ces mêmes produits aux États-Unis, de nombreuses protestations se sont élevées aux États-Unis. Le gouvernement a tenu compte des protestations des Américains parce que les permis d'exportation ne sont plus nécessaires. Que va faire le gouvernement en faveur des consommateurs canadiens et des détaillants d'essence indépendants qui ont besoin du pétrole brut américain comme protection contre des prix encore plus élevés des compagnies pétrolières intégrées canadiennes?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous avons soulevé la question avec les responsables américains. Il va falloir que je vérifie mes notes pour pouvoir donner une réponse détaillée au député, mais je suis disposé à le faire un autre jour à la Chambre ou en privé.

LES MESURES ENVISAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, les filiales canadiennes des compagnies pétrolières multinationales se sont entretenues avec leurs sociétés mères et des lobbyistes aux États-Unis en vue de supprimer la concurrence que leur font les États-Unis. La guerre des prix pour l'essence est une question très grave au Canada. Bien que le ministre ait envoyé une lettre, et je serai heureux d'avoir l'occasion de la lire, je souhaiterais que le ministre et le gouvernement adressent au gouvernement américain une plainte énergique pour s'opposer avec la dernière vigueur à cette initiative du comité du Congrès américain, étant donné particulièrement que le Canada a accédé à la demande des États-Unis à propos des permis d'exportation. Le gouvernement prendra-t-il d'autres mesures pour s'y opposer ou va-t-il laisser faire les Américains?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai indiqué clairement que nous ne resterons pas à nous tourner les pouces. J'ai été heureux d'entendre les instances du député. Je lui ai dit que j'essaierai de lui fournir plus de renseignements plus tard et je le ferai.

Questions orales

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LES PENSIONS—LA RÉPONSE AU RAPPORT DU COMITÉ

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Finances. Il est sûrement au courant de la question qui a dû faire l'objet de discussions au Cabinet. Le CN a finalement répondu au rapport du comité permanent des transports sur les pensions du CN; il plaide l'indigence. La société affirme que les améliorations modestes que nous recommandons coûtent trop cher. Les retraités vieillissants du CN, dont les revenus varient d'insuffisants à dérisoires, ne peuvent pas attendre indéfiniment. Tandis que le gouvernement poursuit une querelle de compétence avec le CN, le ministre des Finances veillerait-il à débloquer des fonds pour que les pensions soient augmentées et que les retraités, dont certains sont au bout de leur rouleau, n'attendent pas plus longtemps?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député soulève une question dont nous avons discuté au Cabinet. Je ne suis pas encore saisi du dossier, mais je prends l'intérêt du député pour un signe que je dois m'attendre à recevoir une recommandation.

LES ALLOCATIONS AUX VEUVES D'ANCIENS EMPLOYÉS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, l'affaire ne date pas d'hier, comme le vice-premier ministre le sait pertinemment. La décision revient en définitive au ministre des Finances. Agira-t-il immédiatement en recommandant à ses collègues que les allocations aux veuves d'anciens employés du chemin de fer passent de 50 à 60 p. 100 et que d'autres modestes améliorations au régime de pension soient apportées? Ces améliorations, réparties sur une période de 15 ans, ne coûteront pas cher au gouvernement. Agira-t-il en ce sens?

• (1150)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je remercie le député de l'information qu'il me donne. Comme je l'ai dit, je discuterai de la question avec mes collègues et tiendrai compte de leurs recommandations.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA RÉUNION AU SOMMET CANADA-ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre et du vice-premier ministre, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Hier, le sénateur américain Leahy a déclaré que le gouvernement Reagan avait laissé le premier ministre dans le pétrin en refusant de prendre des mesures pour réduire les émissions de produits chimiques qui retombent au Canada sous forme de pluies acides. Plus tôt cette semaine, notre ministre de l'Environnement déclarait à une conférence sur la faune, à Québec: «Je ne m'attends pas à ce que le président et le premier ministre signent un accord qui les lie».

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et au reste de la nation ce que le premier ministre espère accomplir lors de ce troisième sommet?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, à une époque, avant l'arrivée de l'actuel premier ministre et avant les sommets, la position du gouvernement du Canada sur les pluies acides était de refuser de négocier. Le député connait très bien cette position, puisque c'est lui qui a abandonné et cessé de négocier. Nous n'avons pas renoncé. Nous n'avons pas abandonné les négociations. Nous rencontrons les Américains. Nous n'avons pas fait autant de progrès que nous l'aurions voulu, mais nous en avons fait beaucoup plus que le gouvernement précédent.

M. Caccia: Le ministre récrit l'histoire et invente des choses. Nous n'avons jamais abandonné les négociations et le ministre le sait très bien. La situation est bien triste, lorsque pour répondre à une question le ministre doit retouner plusieurs années en arrière afin de justifier le manque d'efficacité de son gouvernement après trois ans de pouvoir.

Des voix: Bravo!

LES PROPOS DU DIRECTEUR DE L'AGENCE AMÉRICAINE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, comment le ministre peut-il parler de progrès alors que le directeur de l'agence américaine de protection de l'environnement, Lee Thomas, parlerait encore d'incertitude scientifique au sujet des causes et des effets des pluies acides.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le fait que les Américains parle d'incertitude n'est pas nouveau. Ce qui est nouveau, c'est que le président des États-Unis se soit engagé à dépenser des milliards à ce sujet. Nous avons un accord avec les États-Unis pour mettre sur pied un comité destiné à surveiller la situation et à fournir des conseils sur l'affectation de cet argent. Le comité comptera des Canadiens qui veilleront à ce qu'il y ait bien un effet sur les émissions qui traversent la frontière. Il y a, sous l'égide du vice-président américain, un examen en profondeur des pratiques légales du fédéral et des États qui touchent les émissions de subtances à l'origine des pluies acides. Il n'y avait rien de tout cela auparavant. Tout cela résulte des initiatives du gouvernement.

Ce n'est pas encore suffisant, mais c'est un progrès et nous avons l'intention de continuer à faire des progrès dans notre lutte contre la destruction de notre environnement par les pluies acides venant des États-Unis.

Des voix: Bravo!

LES RÉFUGIÉS

LES RÉFUGIÉS COINCÉS À BUENOS AIRES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Celui-ci a maintes fois déclaré qu'il réexaminerait la revendication du statut de réfugié des 80 et quelques Chiliens qui sont coincés à Buenos Aires si on découvrait des faits nouveaux. Par conséquent, étant donné que le gouvernement québécois a demandé qu'une dizaines de cas soient rouverts à cause de ce qu'il juge être de nouveaux faits, je demande au ministre s'il va consulter le haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au sujet de ces dix cas et de tous les Chiliens qui sont coincés à Buenos Aires et qui revendiquent le statut de réfugié.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, nous avons déjà demandé l'opinion du haut-commissaire en Argentine, M^lle^ Herrera, au sujet de ces cas. Nous avons obtenu cette opinion, nous étudions la question et nous allons prendre une décision dès que possible.

LES NOUVELLES CONTRADICTOIRES DONNÉES PAR LA PRESSE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour sa réponse positive. Compte tenu des nouvelles contradictoires que la presse nous donne au sujet de ce qu'ont dit M^lle^ Herrera et d'autres sources, le ministre va-t-il consulter l'avocat de Montréal, M. Noël Saint-Pierre, qui a interviewé récemment ces personnes à Buenos Aires?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai entendu dire que M. Saint-Pierre voulait me parler. Je ne sais pas si j'aurai le temps de m'entretenir avec ce monsieur, mais je crois que nous sommes très près d'une décision finale en ce qui concerne les Chiliens à Montréal. Mon ami comprendra que nous recevons chaque jour deux ou trois opinions différentes sur cette affaire. On dit qu'ils sont 36, on dit qu'ils sont 16, on dit qu'ils sont 10. Nous nous efforçons de tenir compte de tous les éléments et, je le répète, je crois que nous en arriverons à une décision très bientôt.

* * *

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

ON DEMANDE UN CODE DE SÉCURITÉ APPLICABLE AU SECTEUR DU CAMIONNAGE

M. Terry Clifford (London—Middlesex): Monsieur le Président, on ne doit pas permettre que se répète sur les routes canadiennes l'histoire des camions tueurs dont faisaient état les médias américains en fin de semaine dernière. Les démarches du comité permanent des transports et des députés à cet égard ont grandement contribué à sensibiliser les décideurs et les Canadiens en général aux questions de sécurité. La réforme de la réglementation est l'une des étapes pour y parvenir. Ce qu'il faut avant tout c'est adopter un code national de sécurité applicable au secteur du camionnage. En l'absence du ministre des Transports, son secrétaire parlementaire peut-il confirmer que les ministres fédéral et provinciaux se sont mis d'accord sur l'adoption d'un tel code qui entrerait en vigueur le 1^er^ janvier 1988, en même temps que la Loi nationale sur les transports et la Loi sur les transports routiers?

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, nul n'ignore l'intérêt du député de London-Middlesex pour la sécurité routière. Je peux affirmer à la Chambre que tous les ministres des transports provinciaux et le ministre fédéral se sont entendus hier sur l'adoption d'un code national de sécurité.

Des voix: Bravo!

M. Kilgour: Ce code entrera en vigueur le 1^er^ janvier 1988. Il comprendra notamment des examens de sécurité avant l'émission de permis aux camionneurs, la formation et les qualifications des camionneurs, l'état des véhicules et leur entretien. Cette mesure répond aux questions soulevées par le député et viendra améliorer la sécurité routière au Canada.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'INTERCEPTION D'UN BOMBARDIER SOVIÉTIQUE AU-DESSUS DE L'ATLANTIQUE NORD

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, hier, selon le petit jeu habituel, on a essayé d'intercepter les Bears, c'est-à-dire les bombardiers russes qui viennent régulièrement voire fréquemment mettre notre réseau de défense aérienne dans l'Atlantique Nord à l'épreuve. Le ministre de la Défense nationale associé sait-il que, sous son gouvernement, nous devons compter sur les avions d'interception des bases des forces armées américaines pour intercepter les bombardiers soviétiques qui viennent éprouver nos lignes de défense dans l'Atlantique Nord?

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député pose une très bonne question mais il ne possède malheureusement pas tous les renseignements. Deux CF-18 ont décollé de Gander pour intercepter les appareils de type Bear venant du Nord. Ces appareils ont fait demi-tour et sont retournés vers l'Union soviétique. Pendant que nos appareils étaient occupés, deux autres Bears soviétiques venus de Cuba ont longé la côte est et ont été repérés au radar par un appareil AWACS. La base du NORAD de North Bay a demandé à l'appareil le plus proche, qui était dans le Maine, de décoller et d'identifier ces Bears.

L'EMPLACEMENT DES AVIONS D'INTERCEPTION

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, nous avons intercepté trois fois des appareils soviétiques de type Bear dans l'espace aérien canadien cette année. Dans deux cas, l'interception a été faite par des avions d'interception américains. Puisque les appareils Bear viennent habituellement du Groenland et de l'Islande et qu'ils sont interceptés au large de la côte du Labrador, et puisque le gouvernement a annoncé de nouvelles bases pour avoir des postes avancés pour les appareils d'interception, pourquoi n'a-t-il pas placé ces avions là où se trouve l'action, à Terre-Neuve et au Labrador, au lieu de les éloigner davantage? Ne se rend-il pas compte que les Bears soviétiques s'amusent à nos dépens?

• (1200)

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, le député ne se rend peut-être pas compte de l'étendue du territoire que nous avons au Canada. Les avions ont été basés à Bagotville parce que cette base est située à peu près au coeur de tout le Nord au lieu de desservir uniquement Terre-Neuve. Nous faisons habituellement aller notre avion de Bagotville à Gander, qui est la base de décollage. Les interceptions se font habituellement au large de Terre-Neuve et elles ne sont pas souvent faites par les Américains.

Le député ignore peut-être que nous avons conclu une entente qui marche extrêmement bien, d'après nous. Il s'agit du NORAD. Nous travaillons de concert avec les États-Unis.

* * *

LA CONDITION FÉMININE

LE HARCÈLEMENT D'UNE FEMME POMPIER

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la ministre chargée de la situation de la femme. Comme la ministre s'en souvient, les deux enquêtes menées sur l'affaire de Bobbi Stadnyk, l'unique femme pompier du Canada ont conclu que cette dernière avait été victime de harcèlement sexuel et de discrimination intolérables au travail et qu'elle avait été ensuite renvoyée sans motif valable. Il est vraiment déplorable que, après bientôt un an, le gouvernement ne soit pas encore intervenu. La ministre insistera-t-elle pour que cette personne soit dédommagée, comme l'ont recommandé ces rapports, et pour qu'on lui fasse réintégrer son emploi et qu'on la dédommage de l'angoisse mentale qu'elle a subi quand elle était fonctionnaire?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, le gouvernement s'intéresse de très près aux problèmes du harcèlement en milieu de travail. J'ai discuté avec mes collègues de la possibilité de nous doter d'une nouvelle politique à cet égard. Je comprends la nature de cette affaire et je continuerai à y chercher une solution.

Mme Mitchell: Monsieur le Président, cela ne suffit pas. La ministre est sensée défendre les femmes. Or, cette fonctionnaire a été affreusement exploitée quand elle travaillait pour le compte du gouvernement du Canada.

ON DEMANDE DES DÉDOMMAGEMENTS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, la ministre va-t-elle s'occuper activement de cette affaire? Va-t-elle s'assurer que cette personne recevra les dédommagements auxquels les deux enquêtes ont conclu qu'elle avait droit? L'une de ces enquêtes a été ordonnée par le ministre des Transports de l'époque, l'actuel vice-premier ministre.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à la question. J'ai dit que le gouvernement s'intéressait de près à la question et que nous avons discuté d'une politique à adopter éventuellement à son sujet.

Mme Mitchell: Vous vous en inquiétiez il y a déjà un an. Maintenant, il est temps de passer aux actes.

Mme McDougall: Il n'est pas de plus grande championne des femmes qui se trouvent dans cette situation que moi.

M. Heap: Que comptez-vous faire?

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'AFRIQUE DU SUD—LA DÉLIVRANCE DE VISAS DE VOYAGE AUX PERSONNES ÂGÉES ET AUX INFIRMES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Plusieurs habitants de ma circonscription, dont M^me^ Beverlay Suttner, qui a une grand-mère de 90 ans en Afrique du Sud, m'ont demandé si le gouvernement ne pourrait pas, pour des raisons humanitaires ou par simple compassion, permettre uniquement aux handicapés, aux vieillards et aux infirmes de faire une demande de visa en Afrique du Sud ou au Canada quand ils viennent rendre visite à leurs parents au Canada. Actuellement, ils doivent aller passer plusieurs jours à l'extérieur de l'Afrique du Sud pour obtenir leur visa. Que doit faire le gouvernement de l'Afrique du Sud pour faire lever au moins partiellement l'interdiction actuelle dans le cas des vieillards et des handicapés?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a posé deux questions. Pour faire lever cette interdiction, le gouvernement de l'Afrique du Sud doit abolir son régime d'apartheid. Le gouvernement du Canada a annoncé une politique des visas concernant ce pays sur laquelle je n'ai pas l'intention de revenir. Mais il existe des cas exceptionnels comme les handicapés, les malades et les vieillards. Nous tâchons alors de faciliter le traitement de leur demande par l'entremise de postes qui se chargent des visas concernant l'Afrique du Sud.

* * *

[*Français*]

L'EXPANSION INDUSTRIELLE RÉGIONALE

LE FONDS LAPRADE—ON DEMANDE SI LES AGENTS DU MILIEU ONT ÉTÉ MIS AU COURANT DES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, en l'absence du président du Conseil du Trésor, j'aimerais poser une question qui a trait au Fonds Laprade. Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a admis qu'un montant de 40 millions de dollars serait puisé à même les Fonds Laprade et Gaspésie-Bas-Saint-Laurent pour favoriser une industrie aérospatiale dans ces régions. Est-ce que le ministre peut nous certifier que les agents économiques du milieu, commissaires industriels et autres, étaient au courant avant le 19 mars dernier que le gouvernement entendait donner cette nouvelle avenue de développement pour la région Mauricie-Bois-Franc et Gaspésie-Bas-Saint-Laurent?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, étant donné l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, je vais prendre avis de la question et fournir l'information au député dans les meilleurs délais.

LA RÉPARTITION DES FONDS

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question supplémentaire. Peut-être que le ministre pourrait poser également la même question à savoir si l'on considère qu'il va rester 52.3 millions de dollars au Fonds Laprade après la ponction pour la recherche aérospatiale, quelle sera la répartition du Fonds dans la région pour respecter l'engagement du ministre dans les médias à l'effet qu'il y aurait une répartition juste et équitable pour chacun des comtés impliqués dans la région Mauricie-Bois-Franc?

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je lisais dans le *hansard* que le député de Saint-Maurice disait qu'il allait être le défenseur, le chien de garde du Fonds Laprade; il aurait dû exercer cette fonction-là lorsque les libéraux étaient au pouvoir. Il aurait peut-être pu en sauver plus. Il en resterait plus. Il peut être assuré que les fonds vont être dépensés à l'avantage de la région désignée. C'est ce qui va se produire.

* * *

[*Traduction*]

LES TRANSPORTS

LA DÉRÉGLEMENTATION—LES AUDIENCES DU COMITÉ

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du comité permanent des transports. Le comité tient des audiences d'un bout à l'autre du pays pour étudier des modifications importantes à la Loi nationale sur les transports. De nombreux résidents de Toronto craignent que la déréglementation ne contribue à affaiblir les règles de sécurité.

Le président aurait-il l'obligeance de dire ce qu'il en pense et d'expliquer pourquoi on n'a pas voulu tenir d'audiences sur cette question fondamentale dans la région métropolitaine de Toronto, dont la population dépasse deux millions et demi d'habitants, ni dans le sud-ouest de l'Ontario?

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, le député a posé deux questions très sérieuses. Au sujet de la sécurité, nous avons entendu aujourd'hui à la Chambre ce qui s'est fait à ce sujet, et je n'aborderai pas la question, car le comité en discute beaucoup. Le comité en parlera d'ailleurs quand il fera rapport des projets de loi C-18 et C-19 tendant à modifier la Loi nationale sur les transports.

Lorsque le vice-premier ministre a présenté le projet de loi en sa qualité de ministre des Transports à l'époque, il a dit que l'on ne transigerait jamais sur la sécurité. Le projet de loi C-19 prévoit à l'article 8 qu'il y aura un code interprovincial et international de sécurité. Les dix ministres se sont réunis pour remanier le code de sécurité et en sont arrivés hier à un accord. Nous savons tous que cela exige beaucoup de temps, et le mérite en revient aussi bien à l'actuel ministre des Transports qu'à son prédécesseur.

La question concernant Toronto relève davantage de la compétence du comité et de la mienne en ma qualité de président. Le comité a décidé de visiter la capitale ou son équivalent dans chaque province pour tenir des audiences sur le projet de loi. Nous avons déjà parcouru tout le pays au sujet du rapport *Aller sans entraves*. Nous allons terminer la dernière étape de notre tournée dans l'Est la semaine prochaine. Dans le cadre de son étude du rapport *Aller sans entraves* et des projets de loi, le comité a parcouru deux fois le pays.

La dernière fois qu'on a apporté des modifications à la Loi sur les transports il y a 20 ans, on l'a fait sans le moindre déplacement. Nous avons déjà entendu plus de 100 témoins. Tous les intéressés de Toronto ont pu venir ici, et nous avons entendu tous les points de vue.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La réforme parlementaire en action.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE PRÉTENDU PROCÈS D'INTENTIONS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, poussé par l'enthousiasme extraordinaire qu'il semble tirer de la période des questions de temps à autre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a déclaré aujourd'hui, sauf erreur, que la question que j'avais posée montrait que je semais délibérément des doutes inutiles dans l'esprit des gens. N'est-ce pas là, monsieur le Président, une façon de prêter de fausses intentions aux députés? En outre, s'agit-il d'un langage parlementaire admis à la Chambre des communes?

• (1210)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si ce langage est non parlementaire, je le regrette et je retire mes paroles, tout comme je déplore cette pratique.

M. Benjamin: Le député est censé retirer ses paroles de façon non équivoque.

M. le Président: Selon moi, cette mise au point règle probablement la question, à moins que le député de Essex—Windsor (M. Langdon) ait autre chose à ajouter.

Dépôt de documents

M. Langdon: Monsieur le Président, il s'agit, à mon avis, d'une question grave. Nous discutions d'un sujet extrêmement sérieux, et la question que j'ai posée était d'une très grande importance pour mes électeurs et de nombreux Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Il est très grave de prétendre que ma question ne visait qu'à alarmer inutilement les gens. Ce n'était certes pas là l'objet de mon intervention qui tendait à obtenir du ministre certains renseignements . . .

M. le Président: Le député d'Essex—Windsor a soulevé une question qui le dérangeait. Le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) est intervenu et il a retiré sans équivoque . . .

M. Benjamin: Pas du tout.

M. Keeper: C'était fort équivoque.

M. de Corneille: Il devrait retirer ses paroles, un point c'est tout.

M. le Président: Je suis disposé à demander au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire en sorte, si c'est possible, que ses propos soient tout à fait sans équivoque, afin que nous puissions régler une fois pour toutes cette question.

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, je comprends la question soulevée par le député. Selon moi, l'un des problèmes à la Chambre vient du fait qu'il est difficile à cause de la pratique concernant le langage parlementaire de décrire à la Chambre certaines choses qui se produisent de temps à autre. Toutefois, puisque le Règlement l'exige et que je tiens à me conformer à ses dispositions, je me rétracte de façon absolue et catégorique.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La présidence remercie le très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. J'espère que cela satisfait le député d'Essex—Windsor. Je dois ajouter que des questions sont parfois posées d'un ton très critique et elles sous-entendent des accusations agaçantes pour les ministres. Il arrive aussi que ces derniers répondent du tac au tac aux députés qui les ont interrogés. J'invite tous les députés à continuer comme ils le font depuis pas mal de temps à se surveiller et à se montrer coopératifs.

Je remercie donc les députés qui sont intervenus ainsi que le ministre, qui s'est montré généreux et soucieux du bon ordre qui doit régner à la Chambre.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

L'EXTRADITION

DÉPÔT DU TRAITÉ CONCLU AVEC L'INDE

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, en conformité de l'article 67(2) du Règlement je dépose, dans les deux langues officielles, le traité d'extradition conclu avec l'Inde, qui est entré en vigueur le 10 février 1987.

[*Français*]

Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour déposer un certain nombre d'autres accords internationaux déjà entrés en vigueur.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 12 pétitions numéros: 332-1015 et 332-1094 à 332-1104 incl.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, au nom du secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Lewis), j'ai l'honneur et le devoir de présenter deux séries de pétitions signées dans un cas par des habitants de Stalwart, Liberty et Imperial, en Saskatchewan et dans l'autre par des habitants de Weyburn et de Oungre, en Saskatchewan. Les pétitionnaires, se prévalant de leur droit séculaire et incontesté, soutiennent que les modifications à la Loi sur les brevets en matière de médicaments d'ordonnance proposées par le gouvernement feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens, causeront un tort injuste aux Canadiens qui doivent prendre régulièrement des médicaments d'ordonnance et feront augmenter le coût des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Ces pétitionnaires prient donc humblement la Chambre de faire en sorte que le gouvernement retire cette mesure législative qui vise à modifier la Loi sur les brevets.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai en main un groupe de pétitions portant sur un autre sujet. Elles proviennent d'habitants de Burnaby, Vancouver, et New Westminster en Colombie-Britannique, de Toronto, Brampton, Willowdale, Peterborough et d'autres localités de l'Ontario, de Saint-Jean de Terre-Neuve, ainsi que de Winnipeg, et d'Edmonton et Leduc en Alberta. Les pétitionnaires soutiennent en toute humilité que les transports se prêtent naturellement au monopole en l'absence de réglementation économique et qu'une réforme en matière de réglementation économique, soit la déréglementation, de l'envergure de celle que propose le projet de loi C-18 créera la pagaille dans l'industrie des transports, entraînera des réductions inacceptables des normes de sécurité ainsi qu'une détérioration de la qualité, de la diversité et de la fréquence du service. Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement de faire en sorte que le gouvernement retire le projet de loi C-18 et retienne le critère de commodité et de nécessité publiques comme élément fondamental du développement des transports publics.

[*Français*]

OPPOSITION À LA RÉDUCTION DU SERVICE POSTAL

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition préparée par les autorités et des résidants de la ville de Thurso qui s'opposent au désir de la Société canadienne des postes de commencer à réduire les services de distribution rurale et, en particulier, de son intention de fermer certains bureaux de poste de municipalités de moins de 2 000 habitants.

ON S'OPPOSE AUX APPELS D'OFFRES EU ÉGARD AU COURRIER RURAL

L'hon. André Ouellet (Papineau): J'ai également une pétition venant de résidants de la municipalité de Saint-Césaire et de Saint-Liboire dans la province de Québec qui s'opposent à ce que la Société canadienne des postes entreprenne la nouvelle procédure de demander des offres pour l'octroi de marchés en ce qui a trait au courrier rural.

Ces gens considèrent que cette politique aura pour effet de réduire le service et pourra être préjudiciable à des gens qui, depuis de nombreuses années, offrent ce service à des prix raisonnables et pour la Société canadienne des postes.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter des pétitions provenant des citoyens des localités d'Annaheim et de Dundurn dans ma circonscription qui constatent que la proposition du gouvernement qui voudrait que la Société canadienne des postes devienne rentable d'ici 1988 entraînera des réductions et une détérioration du service de la Société et que par conséquent les consommateurs canadiens en souffriront. Ils constatent aussi que cette initiative a déjà entraîné la fermeture de nombreux bureaux de postes ruraux. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'ordonner au gouvernement de faire de l'amélioration du service la plus haute priorité de la Société canadienne des postes et de renoncer à l'idée de fermer des bureaux de postes dans les localités rurales.

• (1220)

OPPOSITION AU PROJET DE FACTURATION DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE LOCAL TARIFÉ À L'UTILISATION

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de nombreux citoyens de Burnaby, notamment des citoyens âgés qui habitent au Doug Drummond Manor à Burnaby. Les pétitionnaires signalent que le téléphone est un moyen de communication indispensable et que son coût de location doit être raisonnable. Ils font valoir que le mode de facturation du service téléphonique dit service local tarifé à l'utilisation augmentera sensiblement les frais mensuels de la plupart des abonnés. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'ordonner au CRTC de refuser aux compagnies de téléphone, notamment à B.C. Tel, le droit de facturer chaque appel et de les obliger à maintenir les taux mensuels de location.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des citoyens de Burnaby, Richmond, New Westminster, Port Coquitlam, Vancouver et d'autres municipalités en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires font remarquer que le projet de loi du gouvernement fédéral visant à modifier les dispositions de la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance fera augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et restreindra gravement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils font également valoir que ces initiatives feront augmenter les frais d'exploitation des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces propositions qui hausseront le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

[*Français*]

ON S'OPPOSE À L'IMPLANTATION D'UN CHAMP DE TIR DANS LA RÉGION DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Enfin, monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition qui souligne que les sommes d'argent qui sont maintenant planifiées pour un champ de tir dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean peuvent être réinvesties dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean dans de vrais programmes de développement, la création d'emplois, l'éducation, la santé et les services sociaux, le tourisme et, pour cette raison, les signataires demandent que le Parlement refuse l'implantation d'un champ de tir dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

[*Traduction*]

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition émanant d'environ 200 résidents de Niagara-on-the-Lake, de St. Catherines, de Virgil, de Queenston, de St-David et d'autres localités de la péninsule de Niagara. Parce qu'on tue des milliers de bébés canadiens chaque année avant leur naissance pour des raisons de convenance personnelle et parce que la peine capitale existe pour ces bébés dont le crime est de ne pas être désirés, les pétitionnaires demandent au Parlement et à tous les parlementaires d'appuyer la motion M-37 et de permettre aux bébés en gestation d'être protégés par la Charte des droits. Je suis tout à fait de cet avis.

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, j'ai moi aussi l'honneur de présenter une pétition à la Chambre, approuvée quant à sa forme et signée par une centaine de résidents de Niagara qui demandent aux députés de cette Chambre d'appuyer la motion M-37 pour permettre aux bébés en gestation d'être protégés en tant que personnes en vertu de la Charte canadienne des droits et des libertés.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai des pétitions à présenter. La première traite de la Loi sur les brevets. Les pétitionnaires estiment que la proposition du gouvernement fédéral visant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments vendus sur ordonnance va faire augmenter le prix de ceux-ci pour les consommateurs canadiens et limiter sérieusement la capacité du

Canadien moyen d'acheter les médicaments qui lui sont prescrits. Cette pétition est signée par plusieurs centaines de résidents de ma circonscription.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNNE DES POSTES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Ma deuxième pétition concerne la Société canadienne des postes. Les pétitionnaires estiment que la proposition du gouvernement fédéral de rendre financièrement indépendante la Société canadienne des postes avant 1988 va entraîner des réductions et une détérioration du service des postes, et qu'elle sera donc réalisée aux dépens du service fourni aux Canadiens. Les pétitionnaires demandent humblement au gouvernement de renoncer à ce projet.

LA POURSUITE D'UN PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'un grand nombre de femmes de Whitehorse dans le Territoire du Yukon. La pétition stipule que les soussignées appuient complètement et encouragent la poursuite du programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État. Les pétitionnaires demandent que les députés ministériels appuient énergiquement ce programme et que les futures demandes du mouvement REAL Women au gouvernement et aux députés susmentionnés soient examinées soigneusement et discutées à la Chambre pour veiller à ce que les lignes directrices du Secrétariat d'État concernant le financement soient rigoureusement suivies, et qu'on traite REAL Women Canada de façon appropriée et comme la Chambre le jugera bon.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): J'ai moi aussi plusieurs pétitions au sujet de la Loi sur les brevets. La plupart d'entre elles proviennent de personnes âgées de divers endroits de la Colombie-Britannique qui redoutent que cette Loi ne fasse augmenter les prix des médicaments et ne cause du tort aux personnes âgées en particulier. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de retirer ce projet de loi.

L'INDEMNISATION DES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par plusieurs habitants de Toronto, New Hamburg, St. Marys, Stratford, Mitchell et d'autres endroits du sud de l'Ontario au nom de l'Association nationale des Nippo-Canadiens, le seul organisme national élu de Nippo-Canadiens. Il compte 15 centres au Canada et il tient des assemblées publiques sur les réparations que les Canadiens d'origine japonaise veulent obtenir pour compenser les torts que le gouvernement leur a causés durant la Seconde Guerre mondiale. Les pétitionnaires demandent au Parlement de traiter honorablement les citoyens canadiens . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Le député pourrait-il nous lire la fin de la pétition, s'il vous plaît.

M. Heap: J'arrivais justement à la requête au moment où vous avez parlé, monsieur le Président. Les pétitionnaires demandent au Parlement de traiter honorablement les citoyens canadiens d'origine japonaise en entamant immédiatement des négociations avec l'Association nationale des Nippo-Canadiens. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai aussi des pétitions provenant surtout d'habitants de Toronto, Ottawa et Mississauga concernant les réfugiés qui demandent à entrer au Canada, les changements qu'on a apportés récemment aux règlements ainsi que ceux qu'on prévoit apporter à la loi. Vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de promulguer une loi qui permette à ceux qui demandent le statut de réfugié de se faire entendre devant une commission des réfugiés indépendante de la Commission de l'immigration, qui assure ce droit à tous ceux qui revendiquent le statut de réfugié au Canada et qui leur donne une juste chance de se rendre au Canada pour présenter leur revendication. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition signée par un bon nombre de Canadiens qui vivent surtout à Toronto, London, Benoit's Cove à Terre-Neuve, Kingston et Port Coquitlam, et qui porte sur l'entraînement au vol à basse altitude qu'on donne aux pilotes des pays de l'OTAN à la base des Forces canadiennes de Goose Bay au Labrador. Parce qu'ils s'inquiètent pour le mode de vie traditionnel de chasseurs des gens qui vivent dans cette région et en raison de la nature aggressive et belliqueuse de cet entraînement, les pétitionnaires demandent au Parlement de s'assurer que le premier ministre (M. Mulroney) y mettra fin et interrompra les négociations avec l'OTAN pour l'agrandissement de cette base. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

L'ACCÈS UNIVERSEL À DES AUDIENCES ORALES JUSTES DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai, moi aussi, l'honneur de présenter plusieurs pétitions au nom de certains citoyens; elles sont toutes dûment certifiées conformément aux dispositions de l'article 106 du Règlement.

La première pétition proteste contre les méthodes adoptées dernièrement voulant qu'on refoule les candidats au statut de réfugié aux bureaux d'entrée sans même examiner leur demande, ce qui risque de nuire aux vrais réfugiés. Les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de promulguer une mesure législative consacrant le droit des candidats au statut de réfugié d'être entendus de vive voix par les commissions s'occupant des réfugiés, sans l'intervention de la Commission d'immigration, l'accès universel à ces audiences pour tous les candidats et la possibilité de venir faire la demande au Canada. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier. Ces pétitions sont signées par plusieurs citoyens de Windsor, en Ontario.

• (1230)

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions de Windsor, dans ma circonscription, qui viennent s'ajouter aux milliers d'autres signatures de personnes qui protestent contre la mesure législative qui entraînera la majoration des prix des médicaments et des coûts pour les régimes publics d'assurance-médicaments. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui hausseront les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui à la question nº 49 modifiée.

[*Texte*]

LA LISTE DES EXPORTATIONS CONTRÔLÉES

Question nº 49—**M. Riis:**

Au cours de la période du 1er janvier au 28 novembre 1986, le gouvernement a-t-il approuvé des permis d'exportation de biens régis par l'article 7 de la liste des exportations contrôlées lorsque les biens en question étaient destinés *a)* au Chili, *b)* à la Syrie, *c)* à l'Iran, *d)* au Pakistan, *e)* à l'Irak, *f)* au Honduras, *g)* au Guatémala, *h)* au Nicaragua, *i)* à l'Indonésie, *j)* à la Lybie, *k)* au Liban, *l)* à l'Afrique du Sud, *m)* au Mozambique et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quelle était la valeur totale représentée par ces permis d'exportation?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Licences d'exportation pour des biens régis par l'article 7 de la liste de marchandise d'exportation contrôlée pour la période du 1er janvier au 28 novembre 1986:

Pays	Licences approuvées	Valeur totale
Chili	oui	$ 6,111,150
Syrie	oui	441,000
Iran	non	
Pakistan	oui	2,056,734
Irak	non	
Honduras	non	
Guatémala	non	
Nicaragua	non	
Indonésie	oui	2,156,107
Libye	non	
Liban	non	
Afrique du Sud	non	
Mozambique	non	

[*Traduction*]

M. Lewis: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Code criminel

Le président suppléant (M. Paproski): Les autres questions resteront-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Paproski, reprend l'étude, interrompue le jeudi 26 mars, du projet de loi C-28, tendant à modifier le Code criminel (torture), ainsi que de l'amendement de M. Kaplan (p. 4608).

Le vice-président: Au moment où le comité a interrompu ses travaux à 17 heures le jeudi 26 mars 1987, il examinait l'article 2 du projet de loi à l'étude, ainsi que l'amendement qu'avait proposé le député de York-Centre. C'est le député de York-Centre qui avait la parole à ce moment-là. Je lui redonne donc la parole.

M. Kaplan: Monsieur le président, je serai bref. Le secrétaire parlementaire a eu toute une soirée pour y réfléchir, sans compter qu'il a pu bénéficier des excellents avis de ses fonctionnaires. Je vais donc lui demander si le gouvernement est disposé à accepter l'amendement que j'ai proposé hier.

[*Français*]

M. Gérin: Non, pour les mêmes raisons mentionnées hier après-midi, tout en espérant que ce projet de loi va pouvoir être adopté très rapidement et permettre au Canada d'être le 18e pays, et de participer à la Commission internationale qui verra à surveiller l'application de ce traité important.

M. Kaplan: Monsieur le Président, je n'ai aucune intention de retarder l'étude du projet de loi. Mais quand même, dans nos discussions d'hier, on a abordé la possibilité d'un autre amendement, un amendement qui réduise l'acception accordée dans la définition de la torture. En ce sens-là, j'aimerais demander au secrétaire parlementaire si une des formulations des autres amendements peut être acceptable, une référence, par exemple, au droit international ou une autre formule entre aucune réserve et les réserves proposées dans le cadre du projet de loi.

M. Gérin: Comme on le sait, les Nations Unies ont étudié cette question pendant près de dix ans et elles en sont venues à la conclusion . . . et j'ai distribué à mes collègues de York-Centre et de Burnaby les documents qui proviennent des Nations Unies. Je veux juste lire la dernière conclusion:

[*Traduction*]

> Cependant, on a généralement reconnu qu'en l'absence de normes internationales précises, il n'était pas souhaitable d'invoquer des principes universellement acceptables.

M. Kaplan: Monsieur le président, je conviens avec le secrétaire parlementaire que le fait d'invoquer une loi internationale n'améliorerait guère la situation que j'ai décrite. Je regrette la décision du gouvernement. Cependant, étant donné la situation au Parlement, je suis prêt à proposer mon amendement sans autre débat ou argument. J'espère que certains députés ministériels reconnaîtront la sagesse d'éliminer cette réserve de la définition de la torture. Je propose de m'en tenir à cela.

M. Robinson: Monsieur le président, j'ai reçu les documents que m'a envoyés le secrétaire parlementaire et qu'il avait lui-même reçus de la Commission des Nations Unies sur les droits de l'homme, ainsi que du Conseil social et économique. J'aimerais que le secrétaire parlementaire précise si au moment d'interpréter l'expression «sanctions légitimes», le gouvernement entend se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Loi de 1949 sur les Conventions de Genève, ainsi qu'aux protocoles découlant de cette loi. Si le gouvernement a l'intention de laisser ces principes particuliers de droit international guider les tribunaux dans leur interprétation desdites «sanctions légitimes», cela contribuerait pas mal à calmer les appréhensions. J'appuie certes l'amendement qu'a proposé mon ami le député de York-Centre. J'espère à tout le moins que le secrétaire parlementaire est prêt à déclarer que les tribunaux chargés d'interpréter cette disposition s'appuieront sur les principes pertinents du droit international.

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, c'est ma compréhension de l'interprétation du gouvernement de ce passage, et c'est ma conviction que les cours canadiennes, qui l'ont d'ailleurs fait dans le passé à maintes reprises, vont interpréter cette disposition de la façon dont vous venez de le suggérer.

[*Traduction*]

M. Robinson: En guise de question supplémentaire, monsieur le Président, si l'on soutenait au nom d'une personne qui s'est livrée à des actes de torture physique ou mentale dans un tiers pays que ces actes sont légaux dans ce pays en dépit du fait qu'ils constituent une violation flagrante des normes internationalement admises en matière de châtiment, le gouvernement estime-t-il que les tribunaux pourraient effectivement être appelés à se prononcer sur ces actes?

[*Français*]

M. Gérin: Oui, c'est notre conviction.

[*Traduction*]

M. de Corneille: Monsieur le président, je ne vois guère comment les assurances que nous donne le secrétaire parlementaire, de bonne foi je le sais, pourraient influencer un tribunal de justice saisi d'une telle cause. J'imagine mal comment des juges pourraient être persuadés que de telles vues réflètent véritablement l'esprit de la loi.

• (1240)

Récemment, M. Kurt Hendl, secrétaire-général adjoint de la Commission des droits de l'homme, déclarait :

> Les normes de droit international, qu'elles découlent de traités ou de la coutume, s'adressent en principe aux États et doivent donc être appliquées en tout premier lieu par les États. Cette affirmation vaut autant pour les droits de l'homme que pour toute autre règle de droit international. Par conséquent, il incombe aux États de s'assurer que leurs lois sont alignées sur le droit international en matière de droits de l'homme. A cette fin, les États doivent peut-être adapter leurs lois ou en promulguer de nouvelles. C'est là que les Nations Unies peuvent être d'un secours direct . . .

Or c'est précisément ce qui se produit aujourd'hui. Par le biais de cette loi, il nous sera possible de ratifier l'accord relatif à la torture comme tel.

Je rappelle aussi au secrétaire parlementaire et à mes autres collègues de la Chambre que l'enjeu est beaucoup plus gros. Les autres pays s'inspirent de l'exemple que donne le Canada dans le domaine de la lutte pour les droits de l'homme. Nous comptons à notre actif des réalisations éminentes à cet égard. Les initiatives que prend maintenant le gouvernement feront suite au programme fort apprécié du Canada de défense des droits de l'homme. Toutefois, s'il adopte cette mesure qui est relativement complète et claire, en y laissant cependant cette disposition qui risque de donner aux autres pays l'impression que nous avons prévu une échappatoire, cet exemple ne sera pas aussi persuasif et convainquant. Nous pouvons bien soutenir, comme c'est souvent le cas dans les pays derrière le rideau de fer, que ces droits sont prévus dans la constitution. Si nous prévoyons des échappatoires, comme c'est le cas dans certains de ces pays, la loi devient nulle et sans effet.

Les pays se tournent vers le Canada pour trouver des textes écrits qu'ils puissent reprendre dans leur législation. Si on permet aux pays oppresseurs de prétendre qu'ils utilisent les mêmes lois que le Canada quand ils recourent à cette échappatoire, ce sera regrettable non seulement pour l'édification de notre propre droit, mais parce que nous ne voulons pas donner pareil exemple à d'autres pays. Nous ne voulons pas qu'ils disent qu'aussi longtemps qu'il y a des sanctions légitimes, tout va sur des roulettes. En fait, cela priverait d'efficacité la loi elle-même.

Celui qui inflige intentionnellement une douleur ou des souffrances à autrui serait couvert par cet article s'il le fait dans le cadre de sanctions légitimes. Voilà le problème. Le malheur, c'est que dans certains pays cela peut fort bien résulter de situations d'urgence et de sanctions légitimes. Voilà pourquoi insérer un pareil article n'apporte rien je pense au Canada, parce qu'on peut supposer que le problème ne se posera pas chez nous. Ce qu'il y a de certain, c'est que cela ne donne pas l'exemple à d'autres pays: cela revient à dire que nous ne prenons pas la chose vraiment au sérieux, parce que nous y avons inséré une échappatoire qui pourra nous servir.

Je pense avoir signalé hier que c'est un problème qui existe depuis les débuts de l'humanité. Qu'il s'agisse de l'Allemagne nazie ou des amiraux et généraux d'Argentine ou d'ailleurs, on a toujours invoqué que cela s'était fait légalement, dans l'exécution des ordres, etc. Il me semble que l'élément clé se trouve à l'alinéa 2(3):

> Ne constituent pas un moyen de défense contre une accusation fondée sur le présent article, ni le fait que l'accusé a obéi aux ordres d'un supérieur . . .

Insérer une échappatoire disant que ce n'est pas la même chose quand il y a sanction légitime, c'est priver d'efficacité en grande partie tout ce qui suit.

Dans le but de poser un exemple, pas simplement à nous-mêmes mais aux autres pays, j'espère que nous envisagerons de supprimer ces trois lignes comme une solution utile tendant à rendre cette loi absolument exemplaire.

M. Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le président, la plupart d'entre nous qui étions à la Chambre quand le projet a été déposé ont applaudi le ministre de la Justice. Les Canadiens qui ont suivi le cheminement des modifications proposées ont tout espoir qu'ils vont bientôt prendre force de loi au Canada.

J'ai été un peu encouragé quand le député de York-Centre a dit qu'il ne voulait pas retarder le projet de loi. Je pense que c'est ce que tout le monde espère. Je dois dire que je suis un peu déçu que l'adoption n'ait pas eu lieu hier.

Quoi qu'il en soit, je voulais poser une question au secrétaire parlementaire. Je crois savoir que pour que la convention de l'ONU entre en vigueur, il faut qu'un certain nombre de pays la ratifient, de sorte qu'elle s'applique dans tous ces pays. Combien de pays doivent ratifier la convention pour qu'elle entre en vigueur, et combien l'ont fait jusqu'à maintenant?

[*Français*]

M. Gérin: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question, parce que c'est extrêmement important. Vingt pays doivent ratifier cette convention pour qu'elle soit mise en oeuvre. Actuellement, 17 pays l'ont ratifiée et j'ajouterai que, lorsque 20 l'auront ratifiée, il y aura à ce moment-là une Commission internationale de formée pour surveiller l'application de cette convention. Et je pense que le Canada pourrait jouer un très grand rôle dans cette commission, et c'est aussi ma compréhension que ce projet de loi devrait être accepté tel quel car il permettrait davantage au Canada de jouer un rôle dans l'application de cette convention.

[*Traduction*]

M. McCurdy: Monsieur le président, j'ose espérer qu'en exprimant son mécontentement au sujet du retard mis à adopter ce projet de loi, le député de Niagara Falls ne voulait pas en blâmer les députés. Il devrait être parfaitement clair que tous les députés sont fort impatients que le Canada adopte le projet de loi permettant de mettre en oeuvre la convention internationale.

M. Nicholson (Niagara Falls): Qu'on s'y mette alors.

M. McCurdy: Cela n'apporte rien au débat d'une question qui nous intéresse tous que le député dise cela. Ce genre d'expression trahit bien souvent une trop grande impatience et un manque de réflexion. Si nous exprimons des réserves, c'est que cela nous préoccupe.

Dans sa réponse à mon collègue, le secrétaire parlementaire a signalé ce sur quoi les tribunaux vont se fonder, je l'espère, pour interpréter la loi une fois qu'elle aura été promulguée. Leurs jugements assureraient la protection que nous souhaitons puisque les tribunaux puniraient les tortionnaires. Mais des doutes subsistent toujours quand même dans notre esprit.

Il faudrait demander au secrétaire parlementaire ce qu'il pense de certains cas précis, de certaines pratiques ou certaines activités qui ont eu cours au Canada. Que pense-t-il de la CIA qui a administré des drogues à la femme de l'un de mes collègues? De tels actes seraient-ils passibles des rigueurs de la loi actuellement? Nous savons que l'Union soviétique, sous la couverture de traitements psychiatriques, autorise légalement l'usage de drogues qui provoquent des souffrances, de l'angoisse et certainement aussi des dégâts physiques. On peut considérer qu'en Afrique du Sud, on a provoqué de l'angoisse et de durs tramautismes chez des enfants de 11 et 12 ans en les séparant de leur famille, mais la loi sanctionne de telles pratiques dans ce pays. La lapidation fait partie du droit criminel en Iran. Notre droit ne sanctionne pas pareil traitement évidemment, mais rien n'empêcherait certains contrevenants de cette convention, parce que de telles pratiques sont sanctionnées, de se soustraire à toute punition sauf si la loi ne tolère strictement aucune excuse dans ce domaine. Nous savons également que les activités des militaires ne sont soumises à aucune limite ou ne font l'objet d'aucune supervision quand la loi martiale est décrétée. La loi prévoit de telles exceptions.

• (1250)

Sommes-nous absolument certains, compte tenu de l'inclusion de cet avertissement et des déclarations faites en réponse aux questions de mon collègue, que de telles circonstances ne sauraient en aucun cas être admises en droit pour contourner l'esprit de ce projet de loi?

[*Français*]

M. Gérin: Ne cherchons pas à réinventer la roue, réinventer le monde. L'Organisation des Nations Unies comprend plus de 150 pays qui ont unanimement accepté ce texte et ont recommandé qu'on n'y ajoute pas certaines autres définitions. C'est unanime. Et aujourd'hui ce qu'on demande à cette Chambre, c'est de ratifier cette convention unanime acceptée par plus de 150 pays au monde. C'est tout ce qu'on demande finalement, pas plus, pas moins. On demande de ratifier cette convention et de permettre au Canada de jouer un rôle de leadership en étant un des premiers pays à avoir signé cette convention et à pouvoir éventuellement, je l'espère, participer à la commission qui verra à en superviser l'application.

[*Traduction*]

M. Robinson: Monsieur le président, j'ai simplement une brève question à poser car nous aussi nous sommes impatients d'adopter ce projet de loi pour permettre au Canada de se joindre aux autres pays qui ont ratifié cette convention. Cela permettra à notre pays, du moins nous l'espérons, de jouer également un plus grand rôle dans la surveillance de l'application de la convention.

Quand cette modification au Code criminel entrera-t-elle en vigueur? S'appliquera-t-elle seulement aux actes censés avoir eu lieu après son entrée en vigueur, ou également aux actes perpétrés auparavant dont les coupables présumés se trouvent au Canada après l'entrée en vigueur de la modification?

[*Français*]

M. Gérin: Il n'y a pas de rétroactivité de prévue au projet de loi, et, pour qu'il y en ait une, il aurait fallu qu'elle soit mentionnée au projet de loi comme telle.

[*Traduction*]

M. de Corneille: Monsieur le président, le secrétaire parlementaire veut-il dire que le libellé qui se trouve dans le projet de loi est celui que le gouvernement a reçu des Nations Unies et qui a donc été approuvé par ces dernières? Si la réponse est négative, je voudrais demander au secrétaire parlementaire ce que signifie la phrase: «La torture ne s'entend toutefois pas d'actes qui résultent uniquement de sanctions légitimes, qui sont inhérents à celles-ci ou occasionnés par elles». Je déduis de ce qu'a dit le secrétaire parlementaire il y a quelques instants que près de 140 pays ont approuvé ce libellé. Est-ce celui que les Nations Unies nous ont transmis et au cas contraire, pourquoi y a-t-on ajouté cette phrase et quel en est l'objet?

[*Français*]

M. Gérin: Ces dispositions sur les sanctions légitimes proviennent du texte pris ici des Nations Unies. Je ne relirai pas le document dont j'ai lu une partie tout à l'heure. J'en ai remis une copie à M. Kaplan et à M. Robinson. J'en ai une autre ici pour moi et il me fera plaisir de vous la faire parvenir.

[*Traduction*]

M. de Corneille: Monsieur le président, la réponse n'est pas très claire. Veut-il dire que c'est bien le texte que les Nations Unies nous ont communiqué pour que nous l'insérions dans notre projet de loi?

[*Français*]

M. Gérin: Dans les définitions, nous avons pris celles du texte des Nations Unies, mais ce ne sont pas les Nations Unies qui nous ont envoyé le texte du projet de loi canadien.

[*Traduction*]

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la proposition d'amendement de M. Kaplan:

Qu'on modifie le projet de loi C-28 à l'article 2*a*), en supprimant les lignes 4 à 7 de la page 3.

(La proposition de M. Kaplan, mise aux voix, est rejetée: oui, 9; non, 18.)

(Les articles 2 et 3 sont adoptés.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la 3e fois? Maintenant, si la Chambre le permet?

Des voix: D'accord.

M. Wilson (Etobicoke-Centre), (au nom du ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi C-28, tendant à modifier le Code criminel (torture), soit lu pour la 3e fois et adopté.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3e fois, est adopté.)

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[*Français*]

LA LOI SUR LES JUGES, LA LOI SUR LA COUR FÉDÉRALE ET LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Paul Dick (au nom de ministre de la Justice et procureur général du Canada) propose: Que le projet de loi C-41, Loi modifiant la Loi sur les juges, la Loi sur la Cour fédérale et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit lu une deuxième fois et, du consentement unanime, déféré à un Comité plénier.

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada): Monsieur le Président, le projet de loi C-41 apporte à la Loi sur les juges, la Loi sur la Cour fédérale et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt des mofications sans importance sur le plan de la forme, mais importantes sur le plan du fond. Comme il y a lieu de procéder dans les plus brefs délais, je tiens à remercier le député de York-Centre (M. Kaplan) et le député de Burnaby (M. Robinson) d'avoir introduit aujourd'hui ce projet de loi en deuxième lecture.

Le projet de loi qui est à l'étude aujourd'hui traite, monsieur le Président, de plusieurs questions fondamentales touchant la magistrature. Il cherche à tenir compte des principes d'égalité et d'équité en rapport avec l'âge de retraite des juges nommés par le gouvernement fédéral. Il cherche à renforcer le principe fondamental de l'indépendance de la magistrature dont témoignent les normes relatives à la durée du mandat prévu au sein de la magistrature. A l'intention de cette Chambre, je traiterai de ces modifications selon l'ordre où elles figurent dans le projet de loi.

En premier lieu, le projet de loi C-41 maintiendra l'indexation des traitements des juges, en remplaçant l'indice composite des activités économiques par l'indice agrégé des activités économiques.

Aux termes de l'article 100 de la Loi constitutionnelle, le Parlement est tenu de fixer et de payer les salaires, allocations et pensions des juges nommés sous le régime de l'article 96 et, par extension, de tous les juges nommés par le gouvernement fédéral.

Les salaires des juges ont été indexés depuis 1981 au 1er avril de chaque année, en se rapportant au moindre des deux montants suivants: soit la différence de pourcentage de l'indice composite des activités économiques, soit 7 p. 100. On a alors adopté une formule d'indexation en vue d'autoriser des majorations annuelles sans que le Parlement du Canada ne soit tenu d'apporter de telles modifications.

Statistique Canada a maintenant laissé tomber l'indice composite des activités économiques et je demande au Parlement d'approuver, comme le font les autres usagers de l'ancien indice, son remplacement par l'indice agrégé des activités économiques.

Les députés de cette Chambre se rappellent sans doute que nous avons depuis quelques mois étudié des textes législatifs auxquels on a apporté la même modification, soit le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les traitements et la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes.

En outre, monsieur le Président, et c'est peut-être là son aspect le plus important, ce projet de loi fixera l'âge uniforme de la retraite de toute la magistrature nommée par le gouvernement fédéral.

Depuis 1971, il y a aux fins de la retraite deux catégories de juges: ceux qui prennent leur retraite à l'âge de 70 ans et ceux qui la prennent à l'âge de 75 ans. Les juges des Cours de comté et des Cours de district, ceux de la Cour de l'impôt et de la Cour fédérale cessent de siéger à l'âge de 70 ans. Les juges des Cours supérieures des provinces sont tenus, aux termes de la Constitution, de prendre leur retraite à l'âge de 75 ans. Et les juges des Cours suprêmes territoriales et de la Cour suprême du Canada sont autorisés par la loi à exercer leurs fonctions jusqu'à cet âge. En outre, tous les juges des Cours de comté et des Cours de district qui occupaient un poste le 6 octobre 1971 et les juges de l'ancienne Cour de l'échiquier qui occupaient un poste lorsque ce tribunal fut appelé Cour fédérale du Canada ont bénéficié d'un privilège spécial. Bien que les autres juges de ces tribunaux doivent cesser d'exercer leurs fonctions lorsqu'ils atteignent l'âge de 70 ans, ceux qui occupaient un poste à la date d'entrée en vigueur de cette disposition de 1971 ne sont tenus de prendre leur retraite qu'à l'âge de 75 ans. Par conséquent, il y a non seulement deux catégories de juges dépendant du tribunal, mais il y a aussi dans certains cas deux catégories de juges siégeant au même tribunal.

Lorsque la disposition sur ces deux âges de retraite est entrée en vigueur en 1971, on n'a soulevé aucune question quant à la validité de cette loi. Toutefois, ce qui était valide à cette époque ne l'est plus à l'heure actuelle compte tenu de la Charte canadienne des droits et libertés. Effectivement, l'article 15 de la Charte constituait l'un des volants solides d'une contestation de ces deux âges de la retraite pour les juges de la Cour fédérale. En 1985, il a été jugé dans l'affaire Addy, que le paragraphe 8(2) de la Loi sur la Cour fédérale portait atteinte aux droits de M. le juge Addy à un traitement égal. En effet, affirmait-on, la loi avait créé dans ce même tribunal deux catégories de juges, ceux qui avaient été des juges de la Cour de l'échiquier du Canada, et à qui on permettait de prendre leur retraite à l'âge de 75 ans, et ceux qui n'avaient exercé aucune fonction à la Cour fédérale à ses débuts, mais que l'on avait nommés par la suite, et qui étaient tenus de prendre leur retraite à l'âge de 70 ans.

Le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) et son prédécesseur ont convenu d'être liés par le jugement rendu par la Cour dans cette affaire, selon qu'elle visait les juges de la Cour fédérale. Nous avons convenu de déposer des textes modifiant les lois pertinentes, de manière à faire profiter des avantages de ce jugement les juges des autres tribunaux dont la situation était analogue. Ces modifications entrent en vigueur au 17 avril 1985, date à laquelle entrait en vigueur l'article 15 de la Charte. Ce projet de loi remplit nos engagements et fixera pour tous les juges nommés par le gouvernement fédéral un seul âge de la retraite. Nous sommes donc en voie de normaliser l'âge de la retraite afin qu'ils se conforment de façon générale à la Constitution, et plus particulièrement à la Charte des droits.

Afin de sauvegarder les droits des juges qui sont maintenant assujettis au régime de la retraite à 70 ans et qui souhaitent peut-être bénéficier du système antérieur, on estimera qu'ils ont le droit de prendre leur retraite plus tôt, et on leur permettra de choisir entre la retraite à 70 ans et la retraite à 75 ans.

Le fait de reporter l'âge de la retraite à 75 ans pour toute la magistrature fédérale exigera d'apporter des modifications consécutives aux dispositions de la Loi sur les juges relatives au choix du statut de surnuméraire. Le Programme des juges surnuméraires permet à des juges ayant exercé leurs fonctions depuis longtemps d'accepter un volume de travail réduit, sans aucune réduction de traitement lorsqu'ils répondent à certaines exigences de la Loi quant à leur âge et quant au nombre d'années pendant lesquelles ils ont exercé leurs fonctions.

Le choix libère l'un des postes du tribunal que peut combler une nouvelle nomination tout en permettant au tribunal de faire appel aux services d'un juge possédant une solide expérience. Les juges des tribunaux pour lesquels l'âge de la retraite est fixé à 75 ans sont autorisés à choisir à l'âge de 65 ans leur statut de juges surnuméraires s'ils ont exercé leurs fonctions pendant au moins 15 ans et, à l'âge de 70 ans, s'ils ont exercé leurs fonctions pendant au moins 10 ans.

Les juges qui sont tenus de prendre leur retraite à l'âge de 70 ans ne se sont vu accorder que la première de ces options, celle du choix à l'âge de 65 ans, après avoir exercé leurs fonctions pendant 15 ans. L'âge de la retraite ayant été reporté, on accordera à tous les juges nommés au palier fédéral les mêmes options de choisir le statut de surnuméraires.

Enfin, il y a un certain nombre de modifications relatives à la durée du mandat des juges. Tous les juges nommés au palier fédéral occupent leur poste tant qu'ils ont une bonne conduite. Toutefois, il y a certaines modalités en ce qui concerne leur destitution motivée. Les juges des Cours supérieures des provinces peuvent être destitués par le gouverneur général au moyen d'une adresse présentée conjointement par les deux Chambres à la Couronne. Cette même garantie quant à la durée du mandat s'applique par des dispositions de la Loi aux juges de la Cour suprême du Canada et de la Cour fédérale. De même, les juges de la Cour canadienne de l'impôt ne peuvent être destitués au moyen d'une adresse présentée conjointement par les deux Chambres mais par le gouverneur en conseil et non par le gouverneur général. Cette distinction semble peut-être sans importance sur le plan pratique en droit constitutionnel moderne mais comporte des garanties moins solides que celles dont jouissent leurs collègues des tribunaux précités.

La plus grave de ces différences est celle qui vise les juges des cours de comté et des cours de district qui peuvent être destitués par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre de la Justice.

Nous estimons que cette garantie de l'indépendance du magistrat est beaucoup trop fragile et que tous les juges nommés par le gouvernement fédéral devraient être sur un pied d'égalité. C'est pourquoi ce projet de loi modifie la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt afin de remédier à ces deux anomalies et de conférer aux juges des cours de comté, des cours de district, de la Cour canadienne de l'impôt les garanties quant à la durée de leur mandat dont jouissent aux termes de la Constitution les juges des Cours supérieures des provinces.

Monsieur le Président, les trois dernières modifications dont j'ai fait mention répondent à des préoccupations fondées sur la Charte canadienne des droits et libertés. Le Parlement et le peuple canadien ont imposé un lourd fardeau à la magistrature. Nous leur avons confié la garde de nos droits et de nos libertés individuelles. Nous nous attendons à ce qu'ils établissent un équilibre entre nos droits et ceux de la collectivité, entre nos droits et nos obligations au sein de la société canadienne.

Il serait tout à fait anormal que les conditions d'exercice du mandat des juges auxquels nous confions de si importantes responsabilités suscitent des inquiétudes aux termes de la Charte. Ces modifications ont pour objet de conférer à la magistrature dans l'exercice de ses fonctions des garanties justes et équitables. C'est pourquoi je demande aux députés de cette Chambre d'approuver ce projet de loi dans les plus brefs délais.

• (1410)

[*Traduction*]

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je considère ce projet de loi comme une mesure d'ordre administratif, même si je reconnais que certaines parties sont fort importantes, puisqu'elles tendent à faire en sorte que l'âge de la retraite pour les juges soit conforme à la Charte, compte tenu des décisions judiciaires importantes qui ont été rendues en conséquence. J'ai écouté avec attention ce que mon honorable collègue, le secrétaire parlementaire, avait à dire au sujet du projet de loi, et mon parti y souscrit pour les mêmes raisons.

Je le répète, je suis tout à fait disposé à étudier le projet de loi en comité plénier, mais si mes homologues des deux autres partis préfèrent le renvoyer à un comité législatif, je n'y vois aucun inconvénient.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir, afin de participer au débat sur le projet de loi C-41, Loi modifiant la Loi sur les juges, la Loi sur la Cour fédérale et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice (M. Gérin) a déjà décrit le principal objectif de ce projet de loi. Je ne me pencherai donc pas sur les détails. On apporte dans cette mesure des modifications importantes d'ordre administratif qui, néanmoins, se faisaient attendre depuis longtemps. Aussi, nous sommes certes disposés à souscrire à ce projet de loi. Les modifications en question concernent l'uniformisation de la mise à la retraite d'office, les postes de juges surnuméraires et l'occupation du poste des juges nommés par le gouvernement fédéral. Il y a également une modification concernant l'indexation.

L'âge de la retraite a été fixé à 75 ans pour les juges des cours supérieures. Ce projet de loi uniformisera l'âge de la retraite pour les juges des cours fédérales, de la Cour canadienne de l'impôt et des cours de comté et de district, et il prévoit un mécanisme unique pour le remplacement de ces juges. En ce qui concerne les juges des cours de district et de comté, ces cours n'existent plus qu'en Ontario, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Écosse. Partout ailleurs, la cour supérieure est le seul tribunal à ce niveau.

Je profite de l'occasion pour soulever certaines préoccupations sur la nature du mécanisme de nomination des juges au Canada. En novembre 1984, le ministre de la Justice d'alors, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), a annoncé à grand renfort de trompettes le règlement du conflit qui opposait depuis longtemps le gouvernement fédéral et celui de la Saskatchewan à propos de la nomination des juges à la Cour supérieure de cette province. Les députés se rappellent sans doute du long débat sur la controverse découlant de la nomination de certains juges à la cour supérieure de la Saskatchewan sans que le gouvernement de la Saskatchewan et, en particulier, le procureur général de cette province n'aient été consultés.

En novembre 1984, le ministre de la Justice d'alors avait promis l'avènement d'une nouvelle ère de consultation avec les provinces pour les nominations à la Cour supérieure. Les députés de toute allégeance avaient accueilli favorablement cette promesse. L'initiative tombait à point nommé puisque, quelques mois seulement auparavant, le gouvernement libéral sortant avait fait un nombre important de nominations par favoritisme. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que 23 députés libéraux avaient été nommés à des charges publiques. De ce nombre, cinq avaient été nommés à la magistrature, dont trois à la cour fédérale et deux à des cours de comté. Ces cinq nominations ont suscité beaucoup de controverse.

Elles ont incité l'Association du barreau canadien à créer un comité spécial chargé d'étudier la question de la nomination des magistrats au Canada. Ce comité a poursuivi ses travaux de l'été de 1984 au mois d'août 1985. Il a présenté son rapport à la conférence annuelle de l'Association du barreau canadien, au mois d'août 1985.

• (1420)

Comme je l'ai signalé, peu après son entrée en fonction en novembre 1984, le gouvernement actuel a annoncé une nouvelle ère de consultation. Malheureusement, malgré cette annonce et en dépit de l'esprit d'ouverture et de fédéralisme coopératif qui a régné, dans le cas de l'une des nominations les plus récentes qui visait à combler une vacance à la Cour d'appel du Manitoba, le principe de la consultation n'a pas été respecté. Ainsi, bien que nous ayons accueilli favorablement l'annonce faite en novembre 1984 par le ministre de la Justice d'alors, selon laquelle des consultations véritables auraient lieu avant toute nomination, nous devons constater à regret que le procureur général du Manitoba a signalé qu'aucune consultation n'avait eu lieu dans le cas de la nomination la plus récente à la Cour d'appel du Manitoba.

Il arrive malheureusement qu'en réaction à cela, le gouvernement manitobain a décidé de faire adopter une loi similaire à celle qui était en vigueur en Saskatchewan avant que le ministre de la Justice ne décide, en 1984, de procéder à des consultations. Nous en sommes revenus au point où un gouvernement provincial qui n'a pas été consulté va présenter un projet de loi visant à garantir qu'aucune autre nomination n'ait lieu sans consultation.

Je me permets de revenir aux recommandations de l'Association du barreau canadien concernant le processus de nomination des juges. L'Association du barreau a créé un comité composé de juristes distingués et présidé par un avocat de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick, M. Neil McKelvey. Les membres de ce comité ont rencontré beaucoup de personnes et de groupes partout au Canada et ont présenté à l'Association du barreau canadien leur rapport sur la nomination des juges au Canada.

Les conclusions du rapport de l'Association du barreau canadien sur la nomination des juges constituent une condamnation implacable du système de nomination des juges qui est en vigueur au Canada depuis de nombreuses années.

Dans son rapport, le comité spécial dit que les Canadiens sont plutôt cyniques à l'égard de la méthode actuelle de nomination des juges et souhaitent voir adopter un tout autre système. Il signale en outre que dans certaines provinces, la politique—c'est-à-dire la politique partisane—joue un trop grand rôle dans le choix des candidats à la magistrature. Le comité fait remarquer, par exemple, que le favoritisme politique joue un rôle particulièrement important dans la nomination par le gouvernement fédéral des juges aux tribunaux des plus hautes instances d'un certain nombre de provinces, dont le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, et la Saskatchewan. Il a fait remarquer en outre que le favoritisme politique pèse lourd dans la nomination des juges en Alberta, au Manitoba, à Terre-Neuve, et dans celle des juges en Ontario au niveau des cours de comté et de district. En fait, le comité de l'Association du barreau canadien est même allé jusqu'à dire que dans une province en particulier, tous les juges étaient recrutés parmi les partisans du parti au pouvoir. L'intégrité de notre système judiciaire subit manifestement un grave préjudice quand les nominations dépendent exclusivement des antécédents politiques d'un candidat.

Le comité a noté que depuis 1970 on a de plus en plus la preuve que le fait d'être un ami du parti au pouvoir à Ottawa et dans quelques provinces constitute le principal critère pour obtenir un poste de juge. Le comité a remarqué en outre que même si la qualité de notre appareil judiciaire est bonne, elle est inégale, ses carences les plus manifestes étant imputables au népotisme.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'écoute depuis plusieurs minutes le représentant du Nouveau parti démocratique. Il a parlé de la méthode utilisée pour choisir les juges, et a insulté les juges nommés et par mon parti et par le parti qui constitue actuellement le gouvernement. Ces observations pourraient être acceptables, bien que de mauvais goût, si le projet de loi portait sur la nomination des juges. Cependant, il n'en est rien. Je prie Votre Honneur d'appliquer le Règlement et de demander au député, pourvu évidemment qu'il ait quelque chose à dire, de s'en tenir aux dispositions du projet de loi.

[*Français*]

M. Marin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable député de Gaspé (M. Marin) invoque le Règlement.

M. Marin: Monsieur le Président, si notre collègue du Nouveau parti démocratique veut accuser, il y aurait peut-être avantage à ce qu'il donne des noms et précise ses accusations.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je crois que le député de Burnaby (M. Robinson) se rend compte de la situation que suscite son discours de cet après-midi. J'espère qu'il s'en tiendra au projet de loi à l'étude au lieu de porter d'autres accusations.

M. Robinson: Monsieur le Président, personne ne porte d'accusations. En fait, je citais des passages d'un rapport unanime présenté à l'Association du barreau canadien par de très éminents avocats dont J.J. Robinette, et un comité présidé par Neil McKelvey du Nouveau-Brunswick. Je reprenais les préoccupations exprimées par ces personnes au sujet de la méthode de nomination des juges au Canada. Il est certes question dans le projet de loi de la nomination des juges, de leur révocation, de l'occupation de leurs postes et de certains autres sujets du même ordre.

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le projet de loi n'a rien à voir avec la nomination des juges.

Le président suppléant (M. Paproski): D'après moi le seul endroit du bill où il soit question de la nomination ou de la révocation des juges c'est à l'article 5. Je devrai examiner la question plus à fond mais j'espère qu'en ce magnifique vendredi après-midi, nous pourrons régler l'affaire rapidement. Le député de Burnaby.

M. Robinson: Monsieur le Président, je serai bref. Puisqu'il est peu fréquent que la Chambre soit saisie de modifications à la Loi sur les juges, je voulais en profiter pour signaler certaines préoccupations qui découlent directement des dispositions du projet de loi.

Les conclusions du comité McKelvey condamnaient sérieusement et sans aucun doute les méthodes actuelles de nomination des juges au Canada et M. McKelvey a lui-même déclaré, quand on lui a posé la question, que, effectivement, on semble avoir conservé les pratiques de l'ancien gouvernement à cet égard.

M. Kaplan: Monsieur le Président, il en revient sans cesse à cette question de nomination. Il n'a pas lieu de le faire.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Burnaby.

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai fait état d'un certain nombre des préoccupations soulevées par le comité de l'Association du barreau canadien au sujet de la nomination des juges. Il en a découlé une recommandation voulant que des comités consultatifs spéciaux soient créés pour conseiller le gouvernement du jour en matière de nomination des juges.

[*Français*]

M. Gérin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

M. Gérin: Monsieur le Président, encore une fois, le député de Burnaby (M. Robinson) cherche à faire de la partisanerie avec un projet de loi qui ne touche pas du tout cette action-là comme telle. Il y aura bien d'autres occasions parce que le gouvernement a d'ailleurs dit dernièrement qu'il envisageait de revoir ce processus-là. C'est d'ailleurs ce gouvernement qui a donné, pour la nomination des commissaires, un nouveau système parlementaire qui est déjà beaucoup amélioré par rapport à ce qui existait auparavant. Il est malheureux aussi que le député, en voulant débattre une question qui n'est pas du tout dans ce projet de loi, retarde ainsi l'adoption de ce projet de loi qui pourtant est déposé à la Chambre uniquement pour le rendre conforme à la *Charte canadienne des droits*. Il me semble que le député de Burnaby qui se prétend, comme les autres députés du NPD, le grand défenseur de la Charte, pourrait donner ici aujourd'hui un bon exemple en appuyant ce projet de loi immédiatement et porter son discours partisan à un autre forum meilleur que celui-ci.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Burnaby (M. Robinson) siège à la Chambre depuis assez longtemps pour se rendre compte de la situation. Il pourrait peut-être conclure afin de nous éviter d'entendre d'autres rappels au Règlement cet après-midi.

• (1430)

M. Robinson: Monsieur le Président, j'ai essayé de conclure mes remarques, mais j'étais constamment interrompu par des rappels au Règlement. On me permettra peut-être de terminer mes commentaires en faisant remarquer que l'étude à laquelle j'ai fait allusion a recommandé d'adopter un nouveau système de comités consultatifs pour trouver les juges éventuels et évaluer leurs qualifications. Cette étude a précisé que ce genre de comité existe déjà dans six provinces. Je souhaiterais que le gouvernement saisisse cette occasion pour établir un nouveau modèle de révision de la procédure de nomination des juges fédéraux.

C'est en février 1986 que le ministre de la Justice d'alors a effectivement promis qu'avant la fin de l'année, on mettrait en place un nouveau système de nomination des juges. J'avais espéré que dans le projet de loi qui a été proposé aujourd'hui . . .

[*Français*]

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'honorable secrétaire parlementaire invoque le Règlement.

Mme Mailly: Monsieur le Président, c'est bien malheureux que ce député ne veuille pas respecter la Chambre. Il parle de nouveau d'un sujet qui, on vient de dire, n'a rien à voir avec le projet de loi. Il dit qu'on l'interrompt. On l'interrompt parce qu'il est hors de contexte.

Alors, il pourrait avoir la délicatesse et la politesse de respecter ses collègues et cette Chambre.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Burnaby.

M. Robinson: Il est certain que nous espérions que le ministre, lorsqu'il a déposé le projet de loi concernant la Loi sur les juges, proposerait les modifications promises il y a plus d'un an. Il est tout à fait possible, lorsqu'on parle d'un projet de loi visant à modifier la Loi sur les juges, de soulever des questions concernant d'autres domaines qui auraient pu être abordés à ce stade mais qui ne l'ont pas été. Je sais que la présidence est du même avis.

J'espère que le ministre ou son successeur, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) tiendra effectivement la promesse qu'avait faite son gouvernement, soit de proposer un nouveau système de nomination le plus vite possible. Nous reconnaissons qu'il est essentiel que des considérations partisanes n'interviennent pas dans le processus de nomination, particulièrement lorsqu'il s'agit de certains cas où interviennent des questions socio-économiques complexes découlant de la Charte des droits et du contrôle des décisions du Cabinet, puisque les tribunaux peuvent maintenant le faire, depuis l'arrêt rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire du missile de croisière.

J'estime également qu'en revoyant la nature de ce processus, il faudrait veiller à ce que la magistrature reflète davantage la diversité ethnique et le multiculturalisme de notre pays. On devrait nommer plus de femmes juges. Je souhaiterais que le poste à la Cour suprême du Canada qui est actuellement vacant soit offert à l'une des brillantes québécoises qui sont éminemment qualifiées pour occuper ce poste. Je constate avec plaisir que le gouvernement a réalisé des progrès sensibles sur le chapitre des nominations féminines. Je le concède d'autant plus volontiers qu'aucun gouvernement conservateur avant lui n'avait nommé de femme à un poste judiciaire au fédéral dans toute l'histoire de notre pays. Je prends note volontiers des progrès réalisés.

En terminant, je rappelle encore que le cadre des nominations judiciaires au Canada doit être modifié. Il faut qu'un organisme consultatif indépendant puisse se prononcer sur ces nominations. Au demeurant, le Parlement devrait intervenir lui aussi lorsqu'il s'agit des nominations aux instances supérieures de la Cour d'appel et de la Cour Suprême du Canada. J'espère que le gouvernement prendra conscience de ses responsabilités, qu'il procédera rapidement à une révision complète du processus des nominations judiciaires dans notre pays.

Je voudrais maintenant que la Chambre accepte, puisque j'en ai déjà parlé au secrétaire du président du Conseil privé, de ne pas étudier ce projet de loi maintenant en comité plénier, mais de le renvoyer plutôt à un comité législatif. Je crois savoir que cette demande sera bien accueillie et que ce comité législatif ferait diligence dans l'étude de cette mesure.

[*Français*]

M. Gérin: Ah oui, parce que j'ai l'impression que sans cela, on parlerait d'un autre projet de loi en Comité plénier, selon les mêmes remarques qu'a faites le député de York-Centre (M. Kaplan). Alors, on va le déférer au comité législatif.

[*Traduction*]

M. Kaplan: Monsieur le Président, j'ai été consulté à ce sujet. J'étais prêt à convenir, non pas d'étudier le projet de loi promptement, mais de l'étudier en une séance de comité avec le ministre.

Le président suppléant (M. Paproski): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est appelée à se prononcer sur la motion du ministre de la Justice. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Paul Dick (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence, soit agréé.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Dick (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-2 tendant à abroger la Loi sur la société Canagrex et à dissoudre cette société. On a déjà bien expliqué les articles de ce projet de loi et sa raison d'être à la Chambre et à l'étape du comité. Je me contenterai donc de résumer brièvement la question.

Canagrex est dissoute en pratique depuis avril 1985 et le projet de loi C-2 a pour but de rendre sa dissolution officielle. Le gouvernement a déclaré son intention de supprimer Canagrex dès novembre 1984, lorsque le ministre des Finances a présenté son exposé économique, et il avait de bonnes raisons de le faire.

Premièrement, cette mesure reflétait notre politique de restrictions budgétaires et notre ferme intention d'utiliser les ressources disponibles le plus efficacement possible. Deuxièmement, nous pensions que Canagrex n'atteindrait pas son but et nous le pensons encore. Nous croyions que le secteur n'utiliserait pas la société d'État comme prévu. Troisièmement, nous croyions que les ministères existants collaboreraient plus efficacement avec le secteur privé à la poursuite de nos objectifs commerciaux.

Bien des objectifs visés par Canagrex étaient parfaitement valables. Canagrex devait identifier de nouveaux marchés, favoriser l'exportation des produits canadiens, participer aux échanges entre États, conseiller le secteur en matière d'exportations, offrir des subventions, des fonds, des prêts et des garanties de prêts ainsi qu'importer, exporter, acheter et vendre. Le ministère des Affaires extérieures, la Société pour l'expansion des exportations et Agriculture Canada travaillent maintenant en collaboration pour s'acquitter de ces fonctions d'une façon plus rentable. En effet, l'office des produits agricoles d'Agriculture Canada peut acheter et vendre, au besoin.

La Société pour l'expansion des exportations fournit les assurances, les prêts et les garanties. Par son intermédiaire, le gouvernement a instauré de nouveaux programmes d'assurance plus souples qui ont réussi à améliorer considérablement la position concurrentielle des exportateurs de produits agricoles du Canada.

Enfin, le ministère des Affaires extérieures joue un rôle dominant sur les marchés étrangers. Il dépense 1,2 milliard de dollars pour favoriser les exportations dans le cadre de son programme de développement des marchés d'exportation. Grâce à ce programme et à celui des projets de promotion il est plus facile de monter des expositions canadiennes dans le cadre de salons internationaux de commerce et d'attirer des acheteurs étrangers au Canada.

• (1440)

Les ministères de l'Agriculture et des Affaires extérieures collaborent à de nombreuses initiatives commerciales. Les deux ministères ont récemment travaillé à améliorer leurs rapports de coopération. Les résultats ont été bénéfiques pour les exportateurs agricoles. Par exemple, les deux ministères ont collaboré à de nombreuses activités techniques et de promotion, ainsi qu'à de nombreuses conférences et foires commerciales. Ils ont travaillé conjointement à mettre au point le Système d'information sur les marchés d'exportation qui fournit des données à jour et détaillées sur les marchés agricoles du monde entier. Ils ont créé un comité mixte sur le commerce agro-alimentaire. Ce dernier comité veille à ce que les deux ministères unissent leurs ressources, chaque fois que possible, pour identifier de nouveaux débouchés et aider le secteur privé à en profiter. En plus de collaborer avec les Affaires extérieures, Agriculture Canada travaille en relations étroites avec le secteur privé et avec les provinces à créer des débouchés pour nos produits agricoles.

Les ministres fédéral et provinciaux de l'Agriculture ont donné un regain de vie au Conseil de développement des marchés, un organisme chargé de stimuler l'expansion des marchés tant au Canada qu'à l'étranger. Le comité fédéral-provincial du commerce agricole poursuit ses activités. Tous ces efforts sont épaulés par le Fonds d'expansion des exportations d'Agriculture Canada et par le Programme de développement des exportations de produits agricoles.

Le ministère offre également un service consultatif sur les exportations, et il coordonne les initiatives commerciales du secteur privé. Le ministère a souvent contribué à surmonter des obstacles d'ordre technique à l'expansion des exportations en concluant notamment des ententes sur l'hygiène des animaux et des plantes avec d'autres pays.

Le gouvernement reconnaît que ce sont les hommes et les femmes du secteur privé qui exportent, et pas les pouvoirs publics. La tâche du gouvernement consiste à aider le secteur privé à développer et à faciliter les échanges internationaux. Ce système marche. Je demande aux députés d'examiner les résultats.

Grâce à certaines sociétés d'ingénierie canadiennes et aux fonctionnaires d'Agriculture Canada, plusieurs étrangers ont acheté à l'essai des machines agricoles et des machines de transformation canadiennes. D'autres ventes pourraient ouvrir la voie à une plus grande diversification économique du secteur agricole.

Les producteurs des Maritimes ont trouvé de nouveaux clients pour leur foin, qui sert surtout de fourrage pour les chevaux de course au Royaume-Uni et aux États-Unis. Cette réussite est le fruit de la coopération des gouvernements fédéral et provinciaux avec le secteur privé, et de l'aide apportée par le fonds d'expansion des exportations du gouvernement fédéral.

Ces exemples montrent que dans un climat commercial mondial dynamique, nous parvenons à créer de nouveaux débouchés pour les agriculteurs canadiens. Nous le faisons en créant un climat propice pour les exportateurs, en renforçant la coopération interministérielle et en collaborant plus étroitement avec le secteur privé. Nous prouvons que nous pouvons atteindre nos objectifs sans devoir créer nécessairement de nouvelles sociétés, de nouveaux organismes, ou de nouveaux services administratifs.

La décision de dissoudre Canagrex en 1984 est judicieuse. J'exhorte tous les députés à donner leur appui au projet de loi à l'étude.

Des voix: Bravo!

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le débat auquel nous participons cet après-midi est en fait une sorte de service à la mémoire de Canagrex. Le gouvernement a dissout l'organisme il y a plus d'un an et demi. Nous terminons finalement les formalités de l'enterrement législatif de l'agence. J'espérais au moins que le gouvernement aurait la décence de lui donner un enterrement digne de ce nom. Mais non, la description que nous avons entendue de la part du porte-parole du gouvernement semble être totalement à côté. Nous n'avons eu qu'une récitation des intentions du gouvernement de se débarrasser de Canagrex.

Je prie les députés d'écouter ce qu'elles étaient. C'était tout d'abord et surtout une démonstration de la volonté de réduire les dépenses. Monsieur le Président, lorsque 6 000 agriculteurs sont en retard dans leurs paiements à la Société du crédit agricole, lorsque les marchés d'exportation vers le tiers monde ont baissé de 20 ou 30 p. 100, lorsque les agriculteurs de l'Ouest, ainsi que ceux de l'Ontario et du Québec, perdent quotidiennement des marchés au profit de la Communauté économique européenne et des États-Unis, en raison de leurs subventions massives à l'agriculture, pensez-vous que c'est le bon moment de réduire les dépenses? Les députés ne pensent-ils pas que le gouvernement aurait dû dire, au moins, à une époque où l'agriculture traverse la plus grave grise depuis la grande dépression, que sa première priorité serait indubitablement d'aider les agriculteurs? N'aurait-il pas dû avoir l'intelligence de dire qu'il voulait contribuer à l'expansion de nouveaux marchés et de nouveaux produits? N'aurait-il pas dû avoir la présence d'esprit de dire qu'il voulait aider les agriculteurs à pénétrer des marchés où la concurrence est intense? Non, il a invoqué les restrictions financières. Malheureusement, c'est continuellement ce qui motive la politique économique du gouvernement, sans tenir le moindrement compte de la situation, qui est bien souvent dramatique. Je ne peux pas croire qu'un seul député à la Chambre soit assez téméraire pour prétendre qu'en fait, l'agriculture canadienne ne traverse pas aujourd'hui une terrible crise.

L'un des drames dont il faut tenir compte en ce vendredi après-midi où nous présidons au service à la mémoire de Canagrex, c'est que cette société aurait pu offrir une des solutions les plus efficaces à cette crise. Canagrex a été créée précisément pour fournir à l'agriculture canadienne un autre moyen de vendre ses produits, de les développer et de les promouvoir. Le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson) a dit que rien ne prouve qu'elle remplissait son mandat. En réalité, au cours de ses neuf premiers mois de fonctionnement, alors que mon parti formait le gouvernement et que Canagrex en était encore à l'état embryonnaire, elle avait déjà obtenu des ventes garanties de 16 millions de dollars et était sur le point de négocier d'autres ventes pour 150 millions de dollars. C'est bien la preuve qu'en à peine neuf mois, elle a tiré parti de possibilités incroyables. En fait, il y avait un vide à combler au moyen d'un organisme susceptible d'aider les petits agriculteurs, surtout ceux qui n'avaient pas accès à de gros organismes de commercialisation comme la Commission du blé. En peu de temps, Canagrex a réussi à s'assurer des ventes de 16 millions de dollars et des commandes futures de 150 millions. Cela prouve manifestement l'utilité d'un organisme semblable.

Le porte-parole du gouvernement a ajouté qu'à son avis Canagrex était inutile car d'autres services peuvent jouer le même rôle. Il a parlé des Affaires extérieures, du ministère de l'Agriculture et de la Société pour l'expansion des exportations.

Je voudrais maintenant rappeler aux députés les événements qui se sont déroulés depuis lors. La Société pour l'expansion des exportations a-t-elle fait la moindre dépense supplémentaire pour promouvoir les exportations de produits agricoles? Elle a subi des compressions budgétaires. Le seul secteur où le gouvernement a augmenté les fonds alloués à la promotion et à la commercialisation de nos exportations est la défense. Le gouvernement a pour principal objectif de devenir un gros exportateur d'armes et c'est le secteur qu'il préfère financer. Il a donc augmenté le financement en vue de vendre des armes à l'étranger et non d'aider les agriculteurs à vendre leurs produits. Lorsqu'on examine les dernières prévisions budgétaires, la seule augmentation prévue concerne le Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense, dont le budget a fortement augmenté. Si l'on examine les prévisions de dépenses de la Société pour l'expansion des exportations, on y trouve d'importantes compressions budgétaires.

Il est un fait que les autres ministères n'aimaient pas Canagrex. Pour les Affaires extérieures, c'était un concurrent direct, car le ministère voulait avoir la haute main sur la gestion des exportations et le commerce extérieur. C'est ce ministère qui devait s'occuper de la nouvelle stratégie commerciale du gouvernement. Nous avons vu comment il s'y est pris. L'affaire du bois d'oeuvre s'est soldée par un manque à gagner de 600 millions de dollars dans ce secteur. On nous a imposé plus de droits compensateurs en deux ans que pendant les vingt dernières années. Le ministère a refusé totalement de s'engager dans des négociations multilatérales sur le commerce. Il a fermé des ambassades et des consulats. Il a subi des compressions de personnel et de crédits. Le ministère devait servir de formidable moteur à l'accroissement des exportations canadiennes. Toutefois, il n'a pas cessé de reculer devant tout engagement, si bien que nous assistons à l'érosion de nos échanges, à leur réduction.

• (1450)

Le député a mentionné quelques exemples, notamment que les Maritimes vendaient maintenant un peu plus de foin à la Grande-Bretagne. Désolé, mais cette bonne nouvelle ne m'a pas fait bondir de joie. Le député a-t-il parlé des pertes que l'ouest du Canada a essuyées parce que ses ventes de certaines céréales ont été réduites? Nous avons été évincés du marché au Proche-Orient. A-t-il dit, en ce qui concerne les grandes cultures, que nous avons perdu l'occasion de faire coopérer l'ensemble des régions canadiennes? Il n'a pas fait la moindre allusion aux débouchés ou aux ventes qui nous ont échappé. Nos ventes de foin à la Grande-Bretagne ont légèrement augmenté. Voilà donc, en somme, les résultats de la stratégie conservatrice dans le domaine de la vente de nos produits agricoles.

Sans vouloir abuser de votre bonté, Votre Honneur, je suis tenté de dire quelques mots sur un aspect peu réjouissant de nos échanges, soit la guerre commerciale que nous livrent la Communauté économique européenne et les États-Unis en ce qui concerne nos exportations de céréales. Je dois prendre note, par souci de pertinence, de la réponse que nous avons reçue ce matin de la part du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark). Quand on l'a interrogé sur la motion adoptée à l'unanimité par le Sénat américain et autorisant une enquête, imaginez-vous, sur les subventions agricoles canadiennes, il a déclaré que selon lui, ce serait une leçon utile à tirer pour les Américains.

Depuis l'adoption du *Farm Bill* américain, les prix céréaliers versés aux agriculteurs canadiens baissent en moyenne de 15 à 20 p. 100 par année. Ce printemps, les agriculteurs savent d'ores et déjà, au moment où ils ensemencent, qu'ils obtiendront, au minimum, de 50c. à 60c. de moins le boisseau que leurs coûts de production. Les Américains font baisser les prix chaque jour davantage. Avec la mise en oeuvre de leur programme BICEP, ils nous prennent des marchés en Algérie, en Arabie saoudite et j'en passe. Ils veulent notre peau.

Or, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous a répondu de façon nonchalante qu'il ne voyait rien de mal là-dedans, et qu'il fallait laisser les Américains tirer une leçon ou deux. Le gouvernement n'entend pas, semble-t-il, s'adresser carrément au Sénat et au gouvernement américains pour leur demander des comptes et leur préciser qu'ils ont du culot de parler de faire enquête sur nous, alors qu'ils font baisser les prix, qu'ils nous volent des marchés et qu'ils sont sur le point de détruire notre économie céréalière.

Qu'attend le gouvernement canadien pour faire enquête sur les subventions américaines qui nous acculent à la faillite? Pourquoi n'envoie-t-il pas à nos voisins du Sud une note diplomatique, afin de leur demander des comptes? Pour quelle raison le gouvernement hésite-t-il à faire appel devant le GATT et à déclarer que les mesures unilatérales prises par les Américains vont à l'encontre du traité commercial que nous avons signé il y a des années?

Ce serait sans doute trop demander que de s'attendre à ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures fasse preuve de fermeté lorsqu'il transige avec les Américains, que de s'attendre désormais à voir le gouvernement représenter les intérêts commerciaux du Canada avec le moindrement de courage et de dignité.

Les conservateurs sont obsédés par l'issue des négociations sur le libre-échange. Ils savent que la crédibilité politique du premier ministre (M. Mulroney) s'effrite à vue d'oeil. Pour tenter de la refaire, ils misent tout sur la signature d'une entente de façade avec les États-Unis. Et pour cela, ils sont prêts à tout sacrifier, à tout abandonner. Tout peut être négocié à rabais, même le sort des agriculteurs canadiens. Avons-nous le droit de nous attendre à mieux? Assurément, pour ce qui est des produits agricoles et du programme d'action relatif à Canagrex, on aurait cru que le ministère des Affaires extérieures, le ministère de l'Agriculture ou un autre intervenant aurait posé un geste pour combler le vide. Au contraire, on a fait comme si le problème n'existait pas.

J'aimerais relater—et je suis heureux de partager ces renseignements avec d'autres députés de la Chambre—une tournée que des membres de mon caucus et moi-même avons faite il y a trois semaines dans l'ouest du Canada. Nous nous sommes rendus dans les quatre provinces des Prairies et nous avons rencontré plus de 80 groupes, d'agriculteurs surtout. Dans tous les cas, ces groupes nous ont clairement laissé savoir qu'ils avaient besoin d'aide sous une forme ou sous une autre. Je crois que les agriculteurs de l'Ouest comprennent que le marché international a évolué. Beaucoup de nos anciens clients sont désormais nos concurrents. Ils se rendent compte qu'ils devront diversifier davantage les cultures et devenir beaucoup plus avisés en matière de vente, de promotion et de commercialisation. On semble disposé à intensifier et à diversifier l'effort de commercialisation agricole.

Cependant, ces groupes d'agriculteurs ont par ailleurs expliqué qu'ils n'avaient pas les moyens d'opérer seuls cette transformation, notamment pour ce qui est des cultures spécialisées et des grandes cultures. Ce sont généralement de petits exploitants qui n'ont pas les moyens de monter une grosse campagne de promotion.

Ils ont également souligné que le gouvernement du Canada a réduit la recherche agricole et son aptitude même à favoriser le développement de nouveaux produits et de nouvelles souches. Le gouvernement a supprimé Canagrex. Il a réduit le budget de la SEE. Il n'apporte pas aux agriculteurs l'appui absolument nécessaire pour chercher de nouveaux débouchés. La volonté est là. Ce ne sont pas l'intérêt et l'esprit de collaboration qui manquent. Mais ce qu'ils constatent, c'est une retraite généralisée.

Nous savons pourquoi. Le député de Swift Current—Maple Creek en a parlé dans les premiers mots de son discours. C'est parce qu'on cherche avant tout les compressions budgétaires. C'est de l'économie à la con. Si nous acculons les gens à la faillite, si nous plongeons les agriculteurs dans la misère, il y aura moins de contribuables pour payer les factures plus tard. Les compressions budgétaires, c'est une autre façon de dire qu'on écrase les petits. Tout le pays va en payer le prix.

Nous savons que le projet de loi ne fait que bénir un fantôme. Le mal est déjà fait. Si les funérailles peuvent servir à quelque chose, j'espère que ce sera de tirer des leçons des neuf mois d'existence de Canagrex. Le gouvernement du Canada a le devoir de donner à la collectivité agricole l'appui qu'il lui faut pour diversifier ses productions et pour les vendre à l'étranger, sur un marché international qui se fait de plus en plus dur.

Nous voulons des gestes concrets. Nous voulons voir la stratégie commerciale du gouvernement englober l'agriculture comme élément majeur. Nous ne voulons pas le voir baisser les bras en disant qu'il attend le résultat de telle ou telle négociation à venir, faire une faveur aux Américains, ou dire qu'il va vendre plus de foin à la Grande-Bretagne. Comme épitaphe pour Canagrex, on ne fait pas plus bête. Cela ne fait que confirmer une impuissance à s'attaquer aux dures réalités du commerce agricole international. Tout ce que je puis dire, c'est que ce qui nous fait vivre, c'est l'espoir que dans un avenir pas trop lointain, quelqu'un au gouvernement va se réveiller et faire quelque chose à ce sujet.

• (1500)

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, au cours de la troisième lecture de ce projet de loi, je vais faire un discours sur Canagrex qui sera sans doute le dernier. Canagrex a eu une existence très brève. Elle a pris fin brutalement alors qu'elle commençait tout juste à s'acquitter de sa mission, une mission qui me paraissait indispensable.

Nous avons grand besoin d'un organisme comme Canagrex pour servir d'intermédiaire entre les producteurs agricoles et les marchés. Aujourd'hui et avant, les porte-parole du gouvernement ont justifié la liquidation de ce petit organisme en disant que divers ministères possédaient pratiquement tout le savoir-faire voulu pour permettre à nos cultivateurs de trouver des débouchés dans d'autres pays pour des denrées produites en quantités relativement limitées au Canada.

Lorsque nous avons appuyé cette initiative expérimentale, nous pensions que cela aiderait de nombreux producteurs de denrées produites en faibles quantités, comme le miel, les pois et les haricots, et même parfois le tabac et les fèves de soja. Je pourrais vous en citer toute une liste. Les denrées qui n'ont été produites qu'à titre expérimental pour voir si leur culture était rentable sous notre climat auraient peut-être pu être cultivées de façon rentable au Canada si nous avions eu des débouchés.

Quiconque a essayé de commercialiser certains de ces produits pour lesquels nous n'avons aucun office national de commercialisation comprendra qu'il faut tellement de temps et d'argent pour aller d'un ministère et d'un organisme gouvernemental à l'autre pour mettre sur pied un projet de commercialisation, que très peu de groupes de cultivateurs produisent suffisamment pour que ce soit rentable. Canagrex, qui possédait quelques douzaines de spécialistes dans le domaine de l'assurance, des finances et des secteurs intermédiaires, a prouvé qu'elle pouvait se charger de ce travail. Lorsque les agents de Canagrex allaient dans des pays étrangers susceptibles de nous acheter nos produits agricoles, ils essayaient de vendre six, huit ou même dix denrées à la fois. Ils pouvaient ainsi répartir sur un grand nombre de produits le coût de la commercialisation. C'était une solution rentable et efficace. Il suffit de lire le premier rapport annuel de Canagrex. Je rappelle que le gouvernement a essayé d'empêcher la présentation de ce rapport même si la loi l'exigeait.

Si je peux me permettre une digression, je signale que la politique des conservateurs au sujet de Canagrex correspond à leurs autres politiques. Leur attitude à l'égard de cet organisme a toujours été contradictoire. Il faut dire que l'appellation même de ce parti «progressiste conservateur» indique qu'il va dans deux directions opposées en même temps. Quand ce projet de loi a été présenté, nous avons vu son leader parlementaire, Erik Nielsen, faire un discours à l'étape de la première lecture, ce qui est assez inhabituel. Voici ce qu'il a déclaré, le 8 décembre 1981, comme nous pouvons le lire à la page 13834 du hansard:

Madame le Président, notre parti s'empresse d'approuver un projet lancé par le député d'Elgin (M. Wise) lorqu'il était ministre. Notre parti exprime sa gratitude au ministre pour avoir repris l'idée du député d'Elgin.

Il a ensuite souligné qu'il s'agissait d'une excellente mesure, que Canagrex était promise à un brillant avenir aux yeux du parti progressiste conservateur.

Le ministre de l'Agriculture actuel (M. Wise) qui était alors critique de son parti pour l'agriculture a pris la parole au cours de la deuxième lecture pour féliciter le gouvernement d'avoir établi Canagrex. Il a seulement critiqué le fait qu'Eugene Whelan, le ministre de l'Agriculture de l'époque, proposait d'accorder au nouvel organisme un budget de 14 millions seulement, qui serait réparti sur trois ans. Le ministre de l'Agriculture actuel a affirmé qu'il aurait donné à cet organisme 60 millions répartis sur la même période et que s'il avait détenu le portefeuille de l'Agriculture, il en aurait fait un organisme très prospère et bien financé.

Le débat à l'étape de la deuxième lecture a duré un certain temps. Le ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) avait alors pris la parole pour défendre l'établissement de Canagrex et exposer certaines propositions à l'intention de cette société pour permettre à certains de ses électeurs d'exporter des veaux en Israël. Il était tout en fait en faveur du programme. De fait, tous ceux qui faisaient alors partie de l'opposition officielle avaient appuyé l'établissement de Canagrex jusqu'à ce que le député d'Etobicoke Centre, le ministre actuel des Finances (M. Wilson) prenne la parole. Il s'est vivement opposé à la création de cet organisme qui aiderait les agriculteurs à exporter leurs produits. A son avis cette initiative constituait une ingérence dans le commerce d'exportation de l'entreprise privée qui, je le signale, ne s'intéressait pas à l'affaire de toute façon. Il a réussi à convaincre son caucus, en dépit de l'enthousiasme initial du ministre de l'Agriculture et du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, que les députés conservateurs devraient faire volte-face et s'opposer catégoriquement à l'établissement de Canagrex.

Les députés qui siégeaient ici à l'époque se souviendront de l'étalage mémorable et ridicule de sentiments à la Chambre des communes, dont nous n'avions jamais vu l'exemple auparavant. C'est lors du débat sur ce projet de loi que s'est produit l'incident mémorable de la sonnerie du timbre. Le projet de loi a été bloqué à l'étape de l'étude au comité. Nous avons vu le président du Conseil du soya de l'Ontario, Peter Epp, venir avec deux de ses collaborateurs témoigner à deux reprises devant le comité de l'agriculture, mais en raison des tactiques procédurières de l'opposition officielle à l'époque, le comité n'a pu ces deux fois-là entendre le témoignage de M. Epp. Tel était l'émoi suscité par le ministre actuel des Finances, annulant du coup le bon jugement initial du ministre actuel de l'Agriculture et du ministre actuel de la Santé nationale et du Bien-être social.

• (1510)

J'estime qu'au cours de sa très brève existence l'organisme a su montrer qu'il pouvait réunir toutes ces différentes affaires touchant le commerce, les affaires extérieures, l'agriculture, l'assurance commerciale, les transports et diverses opérations de courtage en un même endroit où un producteur pouvait obtenir conseils et services. Il a réussi en dépit de débuts très lents imputables à l'agitation politique que l'opposition officielle a créée lors du débat du projet de loi au comité et à l'étape du rapport. L'organisme a réussi à vendre pour quelque 16 millions de dollars de produits agricoles qui autrement n'auraient pas été vendus. En outre, des ventes d'une valeur approximative de 150 millions de dollars faisaient l'objet de négociations. Quiconque s'occupe de commercialisation sait qu'il faut parfois s'y prendre bien des mois à l'avance pour décrocher des marchés. Ces ventes ont tout simplement été annulées lorsque le ministre des Finances a présenté son exposé budgétaire en novembre 1984. Ni les employés ou les administrateurs de Canagrex, ni les organisations agricoles qui avaient recours à Canagrex n'ont été consultés. Il s'est tout simplement agi d'une décision unilatérale du ministre et des députés ministériels qui, au cours de la campagne électorale, s'étaient vantés de vouloir former un gouvernement ouvert qui serait démocratique et consulterait la population.

Après que cette initiative eut été annoncée, on a essayé d'empêcher le Parlement de statuer sur des procédures engagées par le gouvernement. Le gouvernement a essayé de contourner la loi exigeant qu'un rapport annuel soit déposé à la Chambre des communes. Après plusieurs mois, il a fini par s'y soumettre. On a mis fin au débat sur cette question et la dissolution officielle de Canagrex, dont le dernier acte se joue dans le présent débat, a été reportée jusqu'à ce que le gouvernement se décide à respecter la loi à la lettre.

Nous avons dit qu'on aurait pu faire beaucoup avec cet organisme. S'il était demeuré en activité, le sort d'un grand nombre d'agriculteurs produisant de faibles quantités de produits serait bien meilleur. Il possédait les moyens et la volonté de chercher et de trouver de nouveaux débouchés pour ces agriculteurs. Il aurait pu servir de point de contact à un ou plusieurs producteurs désireux d'effectuer ces ventes, et il avait l'autorité nécessaire pour assurer tous les services nécessaires à la conclusion de ventes internationales, notamment des dispositions concernant l'assurance et le transport, évitant ainsi d'avoir à communiquer avec une multitude d'organismes, de commissions et de négociants. Hélas, le gouvernement a préféré suivre le conseil du ministre des Finances et passer outre aux doléances et au jugement éclairé du critique de l'opposition en matière d'agriculture qui avait participé à la mise en oeuvre initiale de Canagrex.

Comme je ne dispose plus que de quatre ou cinq minutes, je tiens à dire un mot d'une autre décision du ministre des Finances qui a causé un sérieux préjudice à un autre groupe d'agriculteurs. Je veux parler de la taxe d'accise que le ministre vient d'imposer pour la première fois aux consommateurs de tabac et du tort qui en est résulté pour le secteur. La taxe sur le tabac s'en est trouvée majorée de 40 p. cent, entraînant ainsi une hausse des recettes de 500 millions de dollars par an. Le ministre et ses collègues ont profité de l'occasion pour donner aux producteurs de tabac l'assurance que le gouvernement leur verserait une indemnité pour compenser la baisse de la demande consécutive à cette politique fiscale. Deux ans et cinq mois se sont écoulés, et il n'y a toujours pas de programme. En visite hier et avant-hier dans une région productrice de tabac, j'ai prêté l'oreille aux doléances de certains agriculteurs. Nous savons qu'entre 600 et 1 000 agriculteurs sur les plus de 2 000 qui cultivent le tabac ont dû cesser leur activité à cause de ce

programme. Jusqu'à maintenant, ils n'ont toujours pas reçu l'aide promise.

Pour bien préciser le contexte, je vous dirai combien l'aide qu'ils espèraient obtenir était insignifiante. Ils avaient compris que sur l'augmentation d'environ 40 c. du prix du paquet de cigarettes à la suite du budget en question, à peu près 5 c. iraient au programme de restructuration du secteur. Son inaction pendant 18 mois environ a entraîné la ruine de quelques 600 exploitations agricoles de type familial. La bruit court que le gouvernement entend consacrer maintenant à ce programme quelque 15 millions de dollars, ce qui représente 1,2 cent par paquet au lieu de 5 c., soit le cinquième de ce qu'il avait promis à l'origine. Le gouvernement n'a fourni aucun renseignement supplémentaire à propos de ce programme, se contentant d'en parler.

Avant de me rasseoir, je tiens à faire consigner les observations d'une dame qui a comparu hier devant le sous-comité du tabac. Alors que le gouvernement songe à abolir Canagrex et un autre organisme, j'estime opportun, vu qu'un grand nombre de ces producteurs de tabac sont ruinés, d'écouter ce qu'elle est venue nous dire. Elle a rappelé un incident survenu le 11 novembre, alors que, comme d'habitude, elle avait réuni autour d'elle ses jeunes enfants pour leur parler du Jour du Souvenir. Elle disait vouloir leur faire comprendre que les libertés dont ils jouissent dans notre société démocratique n'ont été acquises qu'au prix de vies humaines lors des deux derniers conflits mondiaux et qu'étant donné qu'ils perpétueront nos traditions, ils ont la responsabilité de comprendre le sens de ces morts et qu'ils devront s'efforcer de porter le flambeau des idéaux défendus. Elle a déclaré au comité qu'à un certain moment, son fils cadet, Jonathan, un enfant de dix ans très éveillé, l'a interrompue pour lui poser une question très touchante. «Pourquoi, a-t-il demandé, est-ce que je n'ai pas de grand-père ou d'arrière-grand-père qui a combattu dans l'une de ces guerres?» Elle lui a alors expliqué qu'en temps de guerre, on estimait très important pour le pays d'avoir des agriculteurs et que le gouvernement qui s'était rendu compte que l'on ne pouvait pas gagner de guerre sans agriculteurs s'était assuré que ceux-ci puissent continuer de produire des aliments pour que le pays survive. Tous ses ancêtres étant des agriculteurs, aucun n'avait été à la guerre. Après un moment de réflexion, Jonathan lui a demandé : «Maman, pourquoi est-ce que maintenant, on ne s'inquiète plus de nous voir perdre nos exploitations? Le Canada n'est-il plus un pays et n'a-t-on plus besoin d'agriculteurs?»

• (1520)

C'est là la question fondamentale qu'élude le gouvernement. Il ne peut cependant pas s'y soustraire. Nous avons encore besoin d'agriculteurs pour être un pays. Cela, les conservateurs l'avaient compris, lorsqu'ils ont souscrit au principe de Canagrex qui aurait permis aux agriculteurs d'acheminer leur production jusqu'aux consommateurs du monde entier par le truchement d'un organisme comme Canagrex qui réunissait de telles compétences. Mais le gouvernement n'a pas voulu y donner suite. Il a manqué à ses engagements à l'égard des Canadiens et, ce qui est encore plus important et plus regrettable, il a manqué à sa parole envers les agriculteurs du Canada.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement du projet de loi C-2. Ce sera probablement la dernière occasion que nous aurons d'en discuter. Cela m'attriste beaucoup car je crois que Canagrex aurait été très utile à nos agriculteurs. J'ai voté en faveur de la création de cette société quand le gouvernement précédent a proposé à la Chambre le projet de loi à cet effet. J'avais appuyé le ministre de l'Agriculture de l'époque, M. Whelan, non pas parce que j'étais membre de son parti, mais bien pour la bonne raison que je croyais que la collectivité agricole avait effectivement besoin des conseils et des compétences des spécialistes en commercialisation. J'avais également souscrit à la mesure car les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard étaient parfaitement d'accord avec son principe. De 1980 à 1984, j'ai eu à maintes reprises l'occasion de m'entretenir avec des producteurs de pommes de terre et d'autres agriculteurs de ma province, qui m'ont fait clairement comprendre que, étant agriculteurs, ils n'avaient pas besoin qu'on leur dise comment cultiver ce produit, et qu'ils étaient ainsi parfaitement capables d'en assurer la production efficace.

Je me souviens du grand débat que nous avons eu au sujet de Canagrex. Au début, quand ce projet de loi a été présenté initialement par l'ancien ministre de l'Agriculture, la plupart des députés de l'opposition d'alors, notamment l'actuel ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), pensaient que Canagrex constituerait un moyen d'aider le secteur agricole. Ils n'ont pas tardé à changer d'avis après l'intervention dans ce débat de l'actuel ministre des Finances (M. Wilson). Je me rappelle les incidents de sonnerie, les manoeuvres dont a usé l'opposition d'alors pour faire obstruction à ce projet de loi. Je n'en suis pas très fier et, à mon avis, après réflexion beaucoup de députés qui y ont participé n'en sont pas très fiers non plus.

Je me souviens que ces tactiques ont attiré l'attention des agriculteurs de tout le pays qui tirent leurs revenus des produits agricoles. Ils avaient vu les avantages de Canagrex comme nous, du gouvernement précédent. Afin de rappeler ce que les gens disaient à cette époque-là, je tiens à lire dans son intégralité une lettre de l'Association des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette lettre était adressée au député de Malpèque (M. Gass), à moi-même comme député d'Egmont, au député de Hillsborough (M. McMillan) qui est maintenant ministre de l'Environnement et au ministre des Affaires des anciens combattants d'alors dans le gouvernement précédent, Bennett Campbell. La voici:

Messieurs,

A une réunion de l'Association des producteurs de pommes de terre du 6 janvier 1983, nous avons adopté une motion proposant d'écrire à nos trois députés et au ministre pour rappeler notre appui au projet de loi sur Canagrex et notre désir de le voir adopté aussi rapidement que possible.

Notre association estime que ce projet de loi serait très avantageux pour l'industrie des pommes de terre de l'Île dans le domaine de l'exportation. De nouveaux marchés seraient créés et les anciens renforcés par le crédit à l'exportation qui fait apparemment partie de ce programme.

Au nom de l'industrie des pommes de terre, nous espérons que vous jugerez bon d'appuyer ce projet de loi. Quant à l'objection formulée contre ce projet de loi selon laquelle Canagrex a le pouvoir d'intervenir sur le marché s'il le désire pour acheter et vendre des produits, nous ne la considérons pas comme une grave menace, à condition que cela ne se fasse que lorsqu'on peut démontrer que le secteur privé ne peut pas survivre à ce service.

Veuillez agréer, messieurs, l'expression
de nos sentiments distingués.
Le président de l'Association des producteurs
de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard,
Norman Ramsay

J'ai reçu de nombreuses lettres de gens qui s'intéressaient à l'agriculture dans l'Île-du-Prince-Édouard. Ils parlaient de Canagrex dans les mêmes termes que cette lettre. L'opposition libérale et néo-démocrate ne peut rien faire. Le gouvernement est fort de 211 députés tous déterminés à enterrer le projet de loi C-2 et ce qu'il reste de Canagrex. Nous avons certes fait l'impossible, mais en vain. J'ai parlé souvent des avantages de cette société. Nous ne devons pas oublier ce que représentait Canagrex. Le projet de loi à l'étude en est maintenant à sa dernière étape et certains ont peut-être oublié, au cours des dernières semaines ou mois, ce que cette société aurait pu faire pour notre industrie agricole et pour d'autres entreprises canadiennes qui aurait pu participer à son programme. Elle aurait favorisé l'expansion de nos exportations.

• (1530)

Les pouvoirs conférés à Canagrex dans le cadre de la loi lui permettaient de poursuivre six grands objectifs. Elle devait trouver des débouchés et se renseigner sur la situation des marchés. Des expéditeurs m'ont dit être au courant de certaines possibilités commerciales à l'étranger, mais ils n'étaient pas assez importants pour pouvoir les exploiter. Au demeurant, bien des pays qui ont besoin de nos produits ont du mal à se procurer les devises canadiennes nécessaires pour les payer et ont besoin de certaines facilités de crédits.

C'était l'une des difficultés auxquelles se heurtaient nos producteurs de pommes de terre. L'Argentine et d'autres pays de l'Amérique du Sud n'ont pas assez de devises étrangères, et nos producteurs devaient attendre longtemps pour se faire payer. Ils considèrent que Canagrex aurait pu les aider en leur offrant des prêts et des garanties en attendant qu'ils reçoivent le paiement de leurs produits. Canagrex aurait pu conclure un accord de vente de biens et de services entre États.

La deuxième fonction de Canagrex était d'offrir des services de promotion et d'information. Créer un marché dans un nouveau pays, c'est un peu la même chose que créer un marché pour un nouveau produit chez nous: cela exige beaucoup de publicité et un programme d'information sur le produit. Le Canada est reconnu dans le monde entier pour l'excellence de ses produits. Nous avions certainement de bons règlements d'inspection pour garantir la livraison aux marchés étrangers des meilleurs produits possibles.

Il est très difficile de créer un marché pour un nouveau produit pratiquement inconnu. Par exemple, la promotion des produits génériques de la pêche aux États-Unis que le gouvernement a abandonnée aurait aidé nos petits producteurs et conditionneurs à mettre leurs produits en marché aux États-Unis. Les grandes compagnies comme la National Sea ont des points de vente aux États-Unis et même leurs propres installations de mise en marché et de distribution. Cependant, les petites compagnies n'ont pas les moyens de faire connaître leurs produits: le programme de promotion des produits génériques les aurait aidées.

Canagrex aurait pu négocier des contrats entre États au nom du Canada. La société aurait pu offrir des subventions et des fonds pour accélérer le développement et la promotion des produits ou pour mettre sur pied l'organisation nécessaire.

La loi n'accordait à Canagrex le monopole de l'exportation ou de l'importation d'aucun produit. La société n'aurait pu exercer ses pouvoirs que conjointement avec le secteur privé du commerce, dans les échanges entre États. En d'autres termes, elle aurait pu aider n'importe quel de ces organismes, mais seulement sur leur invitation. Ainsi, si la Commission canadienne du blé l'avait voulu, Canagrex aurait pu l'aider à conquérir de nouveaux marchés à l'étranger.

Le piégeage du renard ressuscite dans ma région depuis quelques années. L'Île-du-Prince-Édouard était autrefois la principale productrice de renard argenté du monde mais, à cause des fluctuations de la mode et d'autres facteurs, l'industrie de la fourrure a décliné à partir de la fin des années 30 jusqu'à sa renaissance à la fin des années 70.

Des éleveurs d'animaux à fourrure de ma circonscription ont des entreprises bien organisées et efficaces. Il y a à peu près un mois, le dirigeant des England Fur Farms Limited m'a dit avoir trouvé des débouchés pour la fourrure de renard en Finlande, en Pologne et dans d'autres pays d'Europe, et que des Japonais avaient aussi manifesté leur intérêt. Selon lui, il faut beaucoup d'argent pour envoyer une délégation dans ces pays. Il voulait savoir où il pouvait obtenir une aide pour le développement de ce marché, et je lui ai conseillé de s'adresser au ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Nous avons téléphoné aux services de ce ministère à Charlottetown, car le ministère avait aidé l'industrie de la fourrure par le passé. On a pu satisfaire partiellement à la demande et envoyer deux éleveurs d'animaux à fourrure en Pologne. Les deux fonctionnaires du ministère qui sont allés en Pologne où les éleveurs devaient exposer des animaux vivants ont été fort élogieux à l'endroit des éleveurs.

L'accueil a été favorable et il existe un marché en Pologne, mais il est difficile pour ce pays de contribuer des fonds canadiens pour développer le marché de la fourrure et d'animaux vivants. Une société comme Canagrex aurait pu être utile à l'industrie. Elle aurait aidé l'industrie et, vraisemblablement, quelque 150 personnes de l'Île-du-Prince-Édouard.

Notre industrie de la fourrure prend de l'expansion parce que nous avons des fourrures de première qualité. Nos éleveurs sont progressistes et se tiennent à la fine pointe de la technologie et de la reproduction par croisements. Les marchés les plus intéressants n'ont pas toujours les moyens de payer le prix que vaut le produit et Canagrex aurait certainement pu aider à mettre une stratégie au point pour l'industrie de la fourrure de l'Île-du-Prince-Édouard et du Canada.

• (1540)

Ce n'est plus seulement l'Île-du-Prince-Édouard qui est intéressée. Il existe beaucoup de producteurs de fourrures dans les provinces de l'Ouest, et un bon nombre en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et en Ontario. Il existe certes une demande dans certaines parties du monde, mais il est parfois difficile de se faire payer en dollars canadiens.

Je reviens encore une fois aux producteurs de pommes de terre et à ce qu'ils m'ont dit au sujet de la disparition de Canagrex, c'est-à-dire à quel point cet organisme leur aurait été utile. J'ai beaucoup parlé de pommes de terre au fil des années depuis que je siège au Parlement. Je n'en ai pas beaucoup parlé cette année, car nous nous trouvons heureusement dans une situation où la loi de l'offre et de la demande joue à fond. Nous nous réjouissons que ce produit obtienne un bon prix cette année, et c'est pourquoi je n'ai pas besoin de venir harceler ici le ministre de l'Agriculture (M. Wise) ni celui des Finances pour qu'ils remédient à une crise dans l'industrie de la pomme de terre.

Je dois cependant dénoncer les frais d'inspection, comme je l'ai fait l'année dernière et cette année et comme je continuerai à le faire. Le gouvernement a décidé d'imposer des frais d'inspection de 3c. les cent livres cette année, et ces frais doivent passer à 15c. les cent livres d'ici 1990. Voilà vraiment une mesure à courte vue. L'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a adopté une résolution à l'unanimité il y a quelques semaines. Cette résolution a été adoptée par le bon gouvernement libéral de la province et par les députés de l'opposition, c'est-à-dire les quelques conservateurs qui y restent. Ces derniers s'accordent eux aussi à dire qu'il ne devrait pas y avoir de frais d'inspection des pommes de terre. Le ministre de l'Agriculture doit sûrement en avoir reçu une copie; quant au ministre des Finances, je l'ignore. La résolution demande au gouvernement de supprimer sans tarder ces droits d'inspection qui n'auraient d'ailleurs jamais dû exister. J'ai toujours cru, et je croirai jusqu'à ma mort, et ce projet de loi est sur sa fin, que l'inspection était une protection pour le consommateur et qu'il ne faudrait pas en faire supporter les frais aux producteurs.

Je trouve que c'est une bien triste journée que celle-ci, où nous clôturons le débat de troisième lecture sur ce projet de loi qui aurait dû remplir d'espoir les agriculteurs de ma province, mais qui a sonné glas pour eux. Il va maintenant entrer dans un long sommeil jusqu'après les prochaines élections; nous serons alors en mesure de le ressusciter, nous l'espérons du moins. Lorsqu'un bon gouvernement reviendra au pouvoir, nous pourrons ressusciter Canagrex et certains autres bons programmes et politiques que le gouvernement a supprimés.

D'autres députés ont dit que l'on n'avait pas donné sa chance à Canagrex puisque cet organisme n'a vécu que neuf mois. Le gouvernement continue à jeter le bébé avec l'eau du bain et il paiera pour cette erreur lorsque viendront les prochaines élections.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, beaucoup de gens, lorsqu'ils pensent au sud-ouest de l'Ontario, imaginent des usines automobiles ou des fabriques de pièces. Pourtant, c'est aussi une grande région agricole. Peu de gens savent, par exemple, que l'on cultive plus de blé dans le sud-ouest de l'Ontario qu'au Manitoba. C'est aussi un important producteur de maïs. C'est une grande région de cultures commerciales comme les tomates, les haricots, et ainsi de suite, notamment dans le comté d'Essex. L'agriculture est donc une grande source d'activité économique au chapitre de la production même, mais il y a aussi des milliers de gens qui gagnent leur vie en travaillant dans des usines de transformation des denrées agricoles, en particulier des cultures commerciales comme les tomates.

Dans ma région il y a de grandes usines exploitées par Green Giant ou Heinz, mais je pourrais en citer de nombreuses autres qui donnent des milliers d'emplois aux Canadiens.

Le principe de Canagrex avait soulevé beaucoup d'intérêt dans ma région et l'on s'attriste maintenant de la façon dont cet insensé gouvernement conservateur a tué Canagrex, au moment même où il aurait pu être très utile aux agriculteurs du sud-ouest de l'Ontario et aux milliers de gens qui travaillent dans les usines de transformation des denrées agricoles de la région. Canagrex devait aider les producteurs canadiens de denrées autres que les grains à exporter. L'aide aux producteurs devait porter sur la promotion, le développement et la valorisation des produits agricoles canadiens à l'étranger. Le Canada est un des grands producteurs de denrées alimentaires. C'est l'un des rares pays qui produisent assez pour exporter dans le reste du monde. Cela ne veut pas dire que toutes les possibilités d'exportation de produits bruts ou transformés aient été trouvées et exploitées.

On a signalé au gouvernement libéral précédent qu'il est possible d'accroître les ventes de produits agricoles canadiens, tant des matières premières que des produits transformés, qui sont négligés et oubliés faute d'un organisme comme Canagrex pour s'en occuper. On a fait valoir, preuves à l'appui, surtout pour les petits fabricants de produits alimentaires et les agriculteurs ou groupes d'agriculteurs particuliers, qu'il existe des possibilités dont nous ne pouvons pas profiter. Par conséquent, nos agriculteurs et nos fabricants de produits alimentaires perdent des revenus possibles grâce aux exportations, outre les emplois qui en découlent. C'est le cas non seulement pour les pays où un régime de marché est en vigueur, mais également pour ceux qui appliquent essentiellement le principe du commerce d'État. Ces pays ont plus confiance dans les transactions auxquelles participe le gouvernement du pays exportateur. En démantelant Canagrex, nous perdrons aussi ces possibilités. C'est pourquoi les agriculteurs de ma région, de tout l'Ontario et de pratiquement tout le pays, éprouvent une grande tristesse. La mesure que prend le gouvernement conservateur en abolissant le principe de Canagrex est à la fois absurde et dénote un manque de prévoyance.

A l'époque où l'on a proposé de créer Canagrex, certaines personnes et associations agricoles se sont inquiétées à l'idée qu'elle allait supplanter les activités déjà assumées par des entreprises privées. Le gouvernement précédent a fait son possible non seulement pour garantir aux gens que ce ne serait pas le cas, mais également pour modifier et adapter le concept de Canagrex de façon à ce qu'elle serve à combler les vides et aide les agriculteurs particuliers à profiter de possibilités auxquelles ils n'auraient pas eu accès sans un organisme comme Canagrex. Avant que le Parlement n'adopte le projet de loi, le secteur privé s'était, en grande partie, sinon en totalité, mis d'accord avec le gouvernement quant à la nécessité d'instaurer

Canagrex, quant au fait que nous n'exploitions pas entièrement notre potentiel d'exportation de produits agricoles bruts et transformés et que Canagrex n'allait pas supplanter le secteur privé, mais plutôt l'aider. La preuve en est que plusieurs dirigeants du secteur privé étaient prêts à accepter des nominations à la direction de Canagrex. Mais surtout, des représentants éminents des producteurs et de certaines entreprises manufacturières étaient prêts à accepter des nominations au conseil d'administration de Canagrex pour diriger ses activités et veiller à ce qu'elle s'acquitte de sa mission.

• (1550)

Des personnes de ce calibre n'auraient sans doute pas accepté ces nominations si elles n'avaient pas été convaincues que Canagrex avait un rôle utile à jouer, un rôle que personne d'autre ne jouait ou ne jouerait. Si j'ai bien compris, lorsque le gouvernement a cessé de financer Canagrex, mettant ainsi fin à ses activités en attendant l'adoption de ce projet de loi, Canagrex avait un carnet de commandes qui aurait pu augmenter la valeur de nos exportations de produits agricoles d'environ 100 millions de dollars. Si Canagrex a réussi ce tour de force au cours de ses premiers mois d'existence, vous pouvez vous rendre compte de ce qu'elle aurait réalisé si, au lieu de l'abolir, le gouvernement l'avait soutenue, en respectant les désirs des agriculteurs de ma région et de l'ensemble du pays. Mais il ne l'a pas fait. Le gouvernement a fait passer son idéologie étroite avant le bon sens. Il a préféré suivre son idéologie au lieu de chercher des moyens pratiques d'aider l'agriculture canadienne à trouver de nouveaux débouchés à l'extérieur du pays.

Une fois cette mesure adoptée, nous verrons non seulement le secteur agricole exprimer sa tristesse, mais nous savons que les agriculteurs raterons de bonnes occasions dont notre économie aurait pu profiter si, au lieu de présenter ce projet de loi, le gouvernement avait soutenu Canagrex et lui avait permis de prendre de l'expansion.

Quand le projet de loi tendant à dissoudre Canagrex avait d'abord été présenté par les conservateurs en septembre 1985, ils avaient déclaré que les Affaires extérieures obtiendraient les crédits nécessaires en vue de poursuivre le travail de Canagrex. Tel n'est pas le cas, semble-t-il. Nous avons scruté à la loupe les prévisions budgétaires des Affaires extérieures pour 1985, 1986 et 1987. Nous constatons qu'aucune somme n'est prévue en vue de tenir ce prétendu engagement. Il s'agit simplement d'une autre promesse rompue qui s'ajoute à la liste interminable des promesses qui n'ont pas été tenues par ce gouvernement conservateur insensé. Il avait affirmé que si la société Canagrex disparaissait, les fonds qui lui auraient été consacrés existeraient encore et que les Affaires extérieures, par l'intermédiaire de son service du commerce extérieur, se chargeraient du dossier et que rien ne serait perdu. Mais les fonds n'existent pas et personne ne fait le travail. Ainsi on gaspille les occasions qui s'offraient d'accroître le revenu des agriculteurs canadiens et de créer d'autres emplois pour les travailleurs de ma région dans l'agro-alimentaire.

Quelles sont les autres répercussions de la décision du gouvernement de ne pas tenir l'engagement qu'il a pris de prévoir des crédits par le biais du budget des dépenses des Affaires extérieures, afin de poursuivre le travail de Canagrex sous une autre forme? C'est une preuve de plus que le gouvernement n'est pas digne de confiance. Cela montre bien que le gouvernement, malgré ses beaux engagements, ne s'inquiète pas vraiment de l'agriculture, du moins pas de l'important secteur agricole de ma région, ainsi que de celles de l'Île-du-Prince-Édouard. La circonscription du député de Egmont (M. Henderson) me vient à l'esprit à cet égard. Cela signifie également que dans le domaine des échanges commerciaux, le gouvernement démontre sa bêtise en refusant de faire preuve de créativité, afin de protéger nos marchés à l'étranger et d'en créer d'autres. Cette décision vient s'ajouter non seulement à la longue liste des promesses violées, mais également à celle des actions insensées que le gouvernement a entreprises et qui vont tout à fait à l'encontre de l'intérêt du Canada. Ainsi, le gouvernement a bradé les intérêts du Canada dans le cas des bardeaux, du bois d'oeuvre et aussi de la pêche, dans nos négociations avec la France et il faut ajouter à ce sombre bilan, la décision du gouvernement d'abandonner l'agriculture de ma région en détruisant les débouchés qui existaient et qu'on aurait pu exploiter grâce à Canagrex.

Il se peut que, pour l'instant, la majorité conservatrice donne son appui inconditionnel au gouvernement et qu'elle souscrive aveuglément à une idéologie à courte vue, aux dépens du simple bon sens et au lieu de donner son appui à l'agriculture du Canada en général, et au secteur agricole de ma région en particulier. Il se pourrait fort bien que ce projet de loi soit adopté. Cependant, nous nous assurerons que les agriculteurs et les travailleurs de l'industrie agro-alimentaire, en particulier ceux de ma région, n'oublient pas cette décision insensée et à courte vue. Nous ferons en sorte qu'ils s'en souviennent lors des prochaines élections, afin que la défaite massive du gouvernement soit due, entre autres choses, à sa décision de supprimer Canagrex avant même que cette société ait eu la possibilité de remplir le mandat que les agriculteurs et les travailleurs de l'agro-alimentaire de ma région voulaient lui confier, dans leur intérêt.

Le gouvernement conservateur prend des mesures qui vont à l'encontre de l'intérêt de l'agriculture dans ma région, tout comme il le fait à l'égard du secteur automobile et d'autres secteurs de la fabrication. Les habitants de ma région n'oublieront pas. Peu importe si les conservateurs utilisent leur majorité pour faire adopter ce projet de loi ou non. Les Canadiens, surtout ceux de ma région, pourront dire ce qu'ils pensent de cette décision lorsqu'ils voteront en masse contre le gouvernement et le jetteront dehors lors des prochaines élections.

Motions

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des observations?

M. Althouse: Monsieur le Président, le député de Windsor-Ouest (M. Gray) pourrait-il faire des comparaisons entre la décision du gouvernement au sujet de Canagrex et son apparente volte-face en ce qui a trait à la création d'une agence nationale de commercialisation du tabac, agence qu'il avait promise lors de la dernière campagne électorale? Nous avons permis l'adoption du projet de loi, et pourtant, l'agence se fait encore attendre.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de m'avoir rappelé cette question. En effet, voilà une autre promesse faite au secteur agricole du sud-ouest de l'Ontario. Si les conservateurs ont quelque bonne raison de ne pas l'honorer, pourquoi ne pas avouer franchement à la Chambre qu'ils reviennent sur leur parole?

M. Benjamin: Un autre engagement sacré.

M. Gray (Windsor-Ouest): Mon collègue parle d'un engagement . . . secret ou sacré?

M. Benjamin: Les deux.

M. Gray (Windsor-Ouest): Il était à la fois secret et sacré. Le voilà rompu. Que vont dire les ministériels aux producteurs de Delhi et du comté de Norfolk à ce propos? La promesse ne tient plus, elle a été rompue. Mon collègue a signalé tout à l'heure qu'à la fin de la dernière législature, peu avant les élections, le gouvernement s'était efforcé de créer par voie législative un office de commercialisation dans ce secteur.

D'aucuns diront que cet office n'a plus sa raison d'être. D'autres affirmeront, au contraire, que sa création s'impose d'autant plus que cette culture fait l'objet de pressions et que le secteur devra peut-être se restructurer. Que s'est-il donc passé, surtout puisque le ministre de l'Agriculture (M. Wise) provient du sud de l'Ontario? A ce titre, il aurait dû s'opposer farouchement à ses collègues du Cabinet et leur dire que Canagrex était valable, qu'ils se sont trompés en réclamant sa dissolution. Il aurait dû défendre les intérêts des agriculteurs de sa région. Où était-il? Il n'a rien dit. Était-il endormi, avait-il peur? Je l'ignore. Je sais cependant que le moment venu, il n'a pas soutenu les agriculteurs de ma région.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. Benjamin: Non, il n'est que 16 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): M. Wise, appuyé par M. Weiner, propose: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence, soit maintenant lu pour la 3e fois et adopté.

• (1600)

M. Benjamin: Il était seize heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur . . .

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion est adoptée avec dissidence.

Des voix: Non.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Avec tout le respect que je vous dois—et je crois avoir plus de respect pour vous que quiconque—certains soutiennent qu'il était seize heures lorsque vous avez pris la parole. De plus, lorsque vous avez demandé . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Très bien. Très bien.

Puisqu'il est seize heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA FONCTION PUBLIQUE

LA PROTECTION DES INFORMATEURS

M. Alan Redway (York-Est) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de présenter une mesure législative afin de protéger les fonctionnaires fédéraux, les employés des sociétés de la Couronne, ceux des entreprises qui transigent avec le gouvernement qui divulguent, oralement ou par écrit, une violation ou une violation soupçonnée de toute mesure législative ou réglementaire ou des cas de mauvaise gestion, de gaspillage éhonté d'argent, d'abus de pouvoir ou de danger grave et précis posé pour la santé ou la sécurité publiques, contre la possibilité d'être renvoyés, menacés ou de faire l'objet d'autres mesures discriminatoires quelconques en ce qui concerne les conditions de leur emploi, à moins que l'employé sache que le rapport en question est faux et à condition que l'employé qui affirme qu'une telle infraction a eu lieu puisse intenter des poursuites au civil dans le but d'obtenir un redressement approprié, des dommages-intérêts réels ou les deux, dans les 90 jours qui suivent la prétendue infraction.

—Monsieur le Président, je suis reconnaissant à votre Honneur d'avoir si bien fait lecture de la motion à l'étude. Je tiens également à remercier le député de Parkdale—High Park (M. Witer) de l'avoir appuyée.

Comme le savent les députés, la motion à l'étude porte sur ce qu'on appelle communément la divulgation et propose qu'une mesure législative soit adoptée à cet égard. Ce genre de mesure législative viserait à protéger les employés qui révèlent au public des pratiques ou des conduites répréhensibles de la part de leurs employeurs. Nous savons tous que c'est très dangereux. Cela peut causer de sérieux problèmes aux employés qui ont eu le courage de dénoncer des irrégularités ou d'informer le public de problèmes dont ils ont eu connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

On peut accuser ces employés d'être des fauteurs de trouble, des perpétuels mécontents ou de rechercher la publicité. Mais surtout, l'employé peut être congédié ou muté dans un autre ministère ou un autre service. Il peut être rétrogradé, tenu à l'écart par ses collègues ou son patron, inscrit sur la liste noire, harcelé ou menacé. Toutes sortes de mesures de représailles sont prises contre un employé qui révèle les agissements de son employeur qui sont susceptibles de causer des problèmes au public.

Cette motion vise à protéger les employés dans ce genre de situation. C'est un problème dont vous connaissez l'existence, monsieur le Président, de même que les députés. Vous avez eu connaissance de plusieurs cas de ce genre qui ont été portés à l'attention du public et qui lui ont causé des inquiétudes.

Les exemples classiques sont ceux des États-Unis. Je pense d'abord au cas de Firestone Tire, en 1973, où un cadre de l'entreprise a découvert des défauts dans un modèle de pneu. Il a averti son employeur qu'il y aurait des problèmes. L'employeur n'a pas tenu compte de son avis et l'a réduit au silence. Comme chacun sait, par la suite, des pneus d'automobile ont éclaté aux États-Unis causant des décès et des blessures. Il y a eu des poursuites judiciaires et la compagnie a dû fournir des pneus de remplacement. Cela lui a coûté très cher. Mais surtout, plusieurs personnes sont mortes parce que la personne qui voulait alerter l'opinion publique n'a pas pu le faire de façon efficace.

Il y a également l'exemple classique de l'amiante. Nous avons eu la preuve que, depuis les années 30, les travailleurs des usines d'amiante étaient au courant des risques que l'amiante présentait pour la santé, mais cela n'a pas été communiqué au public. Un conseiller médical d'une compagnie d'amiante s'est même fait licencier lorsqu'il a averti ses employeurs des dangers que l'amiante présentait pour la santé.

Nous connaissons également le cas de la Hooker Chemical Company. Nous lui devons le Love Canal, le dépotoir de produits chimiques de Hyde Park, le dépotoir de produits chimiques de la zone S et le dépotoir de la 102e rue, à Niagara, à la frontière des États-Unis. La Hooker Chemical Company avait appris par ses employés qu'elle polluait les eaux souterraines de Californie avec des pesticides toxiques. Néanmoins, elle n'en a rien dit, jusqu'à ce qu'éclate le scandale du Love Canal et que nous soyons tous au courant des gros risques que cela représentait pour la santé.

Au Canada il y a eu plusieurs cas. Ceux qui viennent à l'esprit se sont produits récemment, comme celui d'Ed Varma à Postes Canada. Il a déclaré qu'il disposait de renseignements et de connaissances montrant qu'il se perdait des millions et des millions de dollars publics à Postes Canada, par mauvaise gestion ou gestion incorrecte. Il les a publiés, et bien sûr il a été congédié.

Quand il a été réintégré dans ses fonctions, le gouvernement qui avait eu un mot à dire dans sa réintégration a été accusé d'ingérence politique pour avoir fait réintégrer un employé qui cherchait à servir le bien public en essayant d'empêcher son patron de gaspiller des millions et des millions de dollars.

Plus récemment encore, il y a eu un exemple à Ottawa. Je veux parler de John Quigley, du ministère de l'Immigration. Les députés sont au courant de cette affaire. Je crois savoir que le comité permanent de la main-d'oeuvre, de l'emploi et de l'immigration enquête sur la chose.

M. Quigley a été congédié pour avoir dit au public—je crois d'ailleurs savoir que c'est pour l'avoir dit au ministre—que pour se débarrasser de l'arriéré des réfugiés, on invitait des criminels notoires à solliciter le statut d'immigrant reçu, parce que les fonctionnaires de l'immigration avaient reçu pouvoir discrétionnaire de s'occuper de la situation. Parce qu'il a attaché le grelot dans cette affaire en informant le public et le ministre, il a été congédié par les hauts fonctionnaires. Nous en sommes rendus maintenant à une enquête sur ce problème au comité permanent.

Le problème n'est pas nouveau. Il sévit depuis longtemps. La difficulté bien sûr, c'est de savoir de quelle protection dispose quelqu'un qui a suffisamment de courage pour se signaler à l'opinion en essayant de protéger le public. La loi actuelle n'accorde que très peu ou pas de protection. Il y a eu quelques essais de remédier à la situation.

En janvier 1985, un groupe d'étude de l'Association des ingénieurs professionnels de l'Ontario a recommandé l'adoption d'une loi protégeant les ingénieurs professionnels en pareils cas. En juillet 1986, il n'y a donc qu'un an, la Commission ontarienne de la réforme du droit a demandé l'adoption d'une loi pour protéger les fonctionnaires ontariens en pareils cas.

Récemment nous avons discuté le projet de loi C-229 à la Chambre. Il était intitulé Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne, le Code canadien de travail et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, pour régler la situation des révélations dans le secteur public. Bien sûr, ma motion va au-delà du secteur public. Elle vise aussi le secteur privé, dans la mesure où la compétence fédérale s'applique.

• (1610)

Dans beaucoup d'États américains des lois protègent déjà ceux qui divulguent des faits. C'est le cas notamment de la Californie, du Connecticut, de l'Illinois, du Kansas, de la Louisiane, du Michigan, de l'Ohio, de l'Oregon, du Maine, de New York et de Rhode Island. Les tribunaux de Californie, Connecticut, Indiana, Massachusetts, Michigan, New Hampshire, New Jersey, Oregon, Pennsylvanie et Virginie de l'Ouest ont interdit tout licenciement à la suite de divulgations. Malheureusement, nous n'avons pas cette protection au Canada.

Tous, dans cette Chambre, ont demandé à un moment ou un autre un gouvernement plus transparent et une plus grande franchise à propos des dangers ou des risques pour le public. Il s'agit de protéger le public, monsieur le Président, et je trouverais inconcevable, comme vous certainement, qu'à notre époque il y ait encore des députés qui refusent de faire tout leur possible pour protéger leurs électeurs. Je demande à tous les députés d'appuyer la motion et de l'adopter pour que le gouvernement puisse présenter une mesure législative protégeant ceux qui divulguent des faits.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, j'ai déjà présenté moi aussi une motion proposant l'adoption d'une loi en matière de divulgation et, je souscris donc volontiers à la résolution dont nous sommes saisis. Au demeurant, j'espère que cette résolution sera mise aux voix et que le gouvernement tiendra compte des sentiments de la Chambre en légiférant dans ce domaine.

Je suis persuadé que cette idée est maintenant arrivée à maturité après y avoir longuement pensé moi-même et en avoir parlé un peu partout au pays. Les Canadiens, comme les citoyens d'autres démocraties dont nous a entretenus le député de York-Est (M. Redway), s'indignent qu'une personne qui à leur avis, et de l'avis de la presse et des médias, rend service au public, soit mise à la porte, voire pousuivie aux termes de l'article 114 du Code criminel sous prétexte qu'elle a failli à ses devoirs de fonctionnaire.

En écoutant le député de York-Est, je ne pensais ni aux cas qu'il a cités dans d'autres pays ni à la cause Quigley. Je pensais plutôt à l'affaire Richard Price. Je parle du fonctionnaire canadien qui travaillait au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien sous le gouvernement conservateur actuel, lorsque le ministre rassurait les communautés autochtones en leur disant qu'aucune compression n'avait été prévue dans leurs programmes. Ce ministre tenait ces propos alors que Richard Price et ses collègues étaient désignés par le gouvernement pour préparer justement des compressions dans le budget des programmes du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. M. Price, un homme de principes et un membre laïc du clergé, a consulté la plus haute instance de son Église en Colombie-Britannique pour savoir comment il pourrait concilier à la fois ses obligations aux termes du Code criminel et ses devoirs de serviteur à maître selon le droit coutumier, également définis en termes très explicites, et le sentiment d'un intérêt public supérieur qui lui commandait d'en parler publiquement.

M. Richard Price a choisi la dernière solution. Il a saisi un député fédéral de cette affaire et celui-ci en a parlé aux Communes et devant d'autres tribunes publiques. Ce fonctionnaire a été suspendu et des accusations ont été portées contre lui par le procureur général du Canada. Cette décision a soulevé un tollé à la Chambre et ailleurs, et je suis intervenu moi aussi au nom de mon parti. Finalement, le procureur général a fait marche arrière en décidant de retirer ses accusations.

Il y a un équilibre à respecter. J'ai déjà été ministre et j'espère que je le serai à nouveau. Je voudrais que nous entreprenions des réformes dont nous pouvons nous accommoder. Je crois que les fonctionnaires ont le réel devoir de respecter leurs engagements en ce qui a trait à la fidélité et à la loyauté à leur employeur, soit le gouvernement et non dans un sens plus large la population en général. Encore une fois, pendant que le député de York-Est parlait, je songeais à une histoire qui m'est arrivée et qui peut être intructive pour les députés.

Lorsque j'étais solliciteur général, j'ai reçu une lettre d'une entreprise qui possédait une île au large de la côte canadienne, et je ne préciserai pas davantage. Cette société mettait fin à une activité industrielle dans cette île et avait eu l'idée que ce serait un bon endroit pour établir une colonie pénitentiaire. Ce type d'établissement n'existe pas au Canada. Une colonie pénitentiaire est un endroit où des détenus et des personnes libres vivent ensemble dans une même collectivité. Une certaine surveillance est exercée, mais les personnes qui purgent une peine se comportent comme les autres et sont en relation avec les autres. Les personnes qui purgent une peine peuvent occuper un emploi ordinaire et vivre avec leur famille. Autrement dit, c'est une idée intéressante qui ne fait pas partie de la tradition canadienne.

Je tenais à y réfléchir. L'une des premières choses que m'ont signalées mes conseillers politiques, ce furent les aspects politiques de la question. Nous craignions que les Canadiens nous accusent, d'une part, de vouloir créer une Sibérie au Canada et d'autre part, de créer une île paradisiaque où des détenus puissent vivre avec leur famille au lieu de payer pour leurs crimes. Je voulais réfléchir au problème mais je voulais aussi du temps pour décider quelle solution présenter à mes collègues du Cabinet, quelle position nous devions adopter.

Si, au cours de mes réflexions, un de mes adjoints avait décidé de son propre chef de convoquer les médias pour raconter que son ministre envisageait d'instituer un régime sibérien ou de créer une île paradisiaque pour les détenus, je n'aurais pas été en mesure de réagir correctement à l'idée. Ce n'est qu'un exemple choisi afin de démontrer pourquoi il faut trouver un équilibre. Je pourrais trouver des milliers d'exemples, des bons et des moins bons, pour prouver qu'un ministre doit pouvoir compter sur la discrétion de ses adjoints sans craindre qu'ils se disent que s'ils travaillent pour le gouvernement ils travaillent aussi pour les contribuables et qu'il est donc de leur devoir de les mettre en garde contre certaines mesures.

Mon collègue, le député de York-Est, a présenté une liste plutôt longue d'exceptions, de cas où les fonctionnaires devraient se sentir libres de faire des révélations publiques en étant assurés d'une protection. La préparation ou la perpétration d'un crime est évidemment un bon exemple. Les menaces à la santé ou à la sécurité publiques ou les risques environnementaux sont aussi valables. En outre, il est possible qu'un député mente à la Chambre, comme ce fut le cas dans l'affaire du *Général Belgrano*. Dans ce cas, un ministre du gouvernement de Grande-Bretagne a déclaré que les forces armées ont ouvert le feu sur le *Général Belgrano* parce qu'il approchait du théâtre des opérations militaires alors qu'en fait tous les documents du ministère démontraient qu'il quittait la zone du conflit. Il n'y avait aucune raison d'ouvrir le feu. Cet acte a envenimé le conflit et entraîné des pertes de vies. Un tel cas, que mon collègue ajouterait sans aucun doute à sa liste, constitue aussi une bonne exception.

Avant de terminer, je veux aborder un autre aspect du problème, soit les sanctions que le gouvernement devrait pouvoir employer si un de ses employés fait des révélations illégitimes. Je me demande pourquoi l'État exige la protection du Code criminel dans tant de cas. Si un fonctionnaire révèle des choses sans justification, pourquoi le gouvernement ne se sert-il pas des moyens auxquels un employeur a ordinairement recours pour punir un employé qui manque à son devoir? Pourquoi le gouvernement ne se contenterait-il pas de le congédier, de le rétrograder, de retenir une partie de son salaire ou de noter l'infraction dans son dossier de rendement? Les sanctions dont l'État dispose sont plutôt extraordinaires. Le gouvernement ne devrait pas plus qu'un autre employeur pouvoir imposer une sentence de 14 ans de prison pour obliger ses employés à obéir et à faire leur devoir. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas de domaines où il serait désastreux de révéler certaines choses en public. Par exemple, si un fonctionnaire révélait des secrets à une puissance étrangère qui pourrait les utiliser contre le Canada, les sanctions prévues au Code criminel devraient s'appliquer. Cependant, dans ce cas-ci, la possibilité de recourir au Code criminel est trop étendue. Je suis favorable à une loi de la divulgation différente de celle de certains États où un fonctionnaire peut rendre des renseignements publics s'il est de l'intérêt public de le faire. Cela ne fait que transmettre le problème aux tribunaux et je ne pense pas que les législateurs doivent régler le problème de cette façon.

• (1620)

Mon troisième point, c'est que nous devrions avoir des sanctions plus semblables à celles dont un employeur normal dispose quand un employé s'écarte de son devoir.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je voulais dire seulement quelques mots à l'appui de cette résolution. Je pense qu'il est temps que nous ayons une loi pour protéger les gens qui font des révélations dans l'intérêt public lorsque leur employeur enfreint la loi ou nuit à l'intérêt public.

Quand un organisme public ou privé menace la santé ou la sécurité des gens, gaspille des ressources publiques ou enfreint la loi, ses employés devraient avoir le droit de siffler, pour ainsi dire, pour informer le public. Quand je dis siffler, cela fait penser à un policier, à un flic. Ce que nous cherchons, dans ce cas, ressemble à un citoyen qui peut procéder lui-même à une arrestation lorsqu'un organisme agit de façon contraire à l'intérêt public. Il y a eu des cas au Canada où on aurait dû pouvoir offrir la protection de la loi à des personnes désireuses de faire des révélations. Nous savons tous que certaines pressions sont exercées sur les employés pour les mettre au pas, notamment au moyen de sanctions juridiques. Il faut bien du courage pour exprimer son opinion. Lorsqu'une loi n'est pas respectée, on devrait pouvoir le signaler tout en étant protégé. Je songe notamment à Ad Varma, qui travaillait pour les Postes. Il a dit que la société gaspillait des millions de dollars et il en a parlé. A cause de cela, il a perdu son emploi. Le nouveau gouvernement a réexaminé le cas et décidé qu'il avait été traité injustement et devrait ravoir son emploi. En fait, une enquête a été faite à ce sujet. L'issue n'a pas été entièrement satisfaisante en ce sens que d'après le rapport, les enquêteurs n'ont pas vraiment pu vérifier si ses déclarations étaient justes. Nous en saurons peut-être plus sur cette affaire plus tard, qui sait?

Il existe des exemples analogues dans le secteur automobile, portant sur des questions de sécurité. Certaines personnes savaient qu'un automobile fabriquée par leur compagnie était dangereuse. Je me souviens d'un monsieur qui a attendu d'avoir pris sa retraite pour parler. Il le savait depuis des années et certaines personnes ont perdu la vie entretemps. Il est par conséquent temps de faire un nouveau compromis entre la responsabilité envers le public et la responsabilité à l'égard de l'organisation pour laquelle on travaille.

Dans le cas du gouvernement, il faut manifestement une certaine discrétion pour lui permettre de fonctionner et d'élaborer des politiques. Nous connaissons tous beaucoup de cas de fuites de documents dans notre ville, et on dirait que le gouvernement n'arrive pas à tenir quoi que ce soit secret. Il faut faire un compromis entre la nécessité de respecter une certaine discrétion et celle de protéger les personnes disposées à parler lorsque l'intérêt public a été bafoué. C'est vrai, qu'il y ait infraction à une loi ou qu'il s'agisse de santé et de sécurité. C'est pour cela qu'il faut faire un compromis pour assurer une certaine protection aux personnes disposées à parler.

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux simplement dire que je donne mon approbation à cette motion car c'est le temps d'établir une protection pour des employés qui ont le courage d'indiquer que leur organisation est en train de faire quelque chose contre l'intérêt public. Il est nécessaire d'équilibrer cette protection avec le besoin d'avoir la confidentialité pour les organisations. Maintenant c'est le temps de trouver un nouvel équilibre.

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, avant de discuter de cette proposition, j'aimerais tout d'abord remercier le député de York-Est (M. Redway) de l'intérêt qu'il porte aux droits des travailleurs canadiens. Je partage ses préoccupations à cet égard et il me tarde d'adopter toute mesure propre à améliorer la sécurité des lieux de travail au Canada et l'imputabilité des employeurs relevant de la compétence fédérale.

Je bornerai mes remarques aux répercussions sur l'hygiène et la sécurité que comporte la proposition, car les pertes effroyables de vies humaines et de biens occasionnées par les accidents du travail me préoccupent grandement. Comme vous le savez sans doute, monsieur le Président, chaque année, dans ce pays, environ 1 000 travailleurs perdent la vie dans des accidents du travail et un nombre bien plus grand encore subissent des blessures graves ou souffrent de maladies liées à l'emploi. Outre les souffrances qu'ils causent, ces accidents et ces maladies coûtent environ 14 milliards de dollars à l'économie sous forme de pertes de salaires et de production, de dommages à l'équipement et de versements d'indemnités aux travailleurs. Si la proposition du député représentait une solution même partielle à ce grave problème, je serais heureux de l'appuyer.

Cependant, je crois que l'action réclamée par la motion 92 n'offrirait pas une telle solution. De fait, elle pourrait nuire à l'efficacité de la procédure actuelle prévue en vertu du Code canadien du travail et visant à prévenir des conditions de travail éventuellement dangereuses. Elle pourrait même créer une atmosphère de dissension et d'hostilité dans certains lieux de travail, ce qui serait contraire à la fois aux objectifs et aux politiques du ministère et constituerait en soi une menace à la sécurité du milieu de travail.

La proposition présentée par le député vise à protéger les travailleurs qui ont recours à une pratique connue dans les cercles des affaires du travail sous le vocable «divulgation». Le mot implique que, advenant l'utilisation de pratiques illégales, malhonnêtes ou dangereuses par un employeur, son employé n'est pas obligé de suivre humblement une ligne de conduite qui est déplorable, mais qu'il peut au contraire «dévoiler», c'est-à-dire informer les autorités ou le public en général en s'adressant aux médias et mettre fin à l'abus.

Certes, monsieur le Président, la responsabilité du citoyen respectueux des lois de défendre le bien public surpasse la loyauté de l'employé vis-à-vis d'un employeur malhonnête.

Cependant, la loi fournit déjà aux employés des moyens de rapporter des irrégularités sans s'attirer des représailles de la part de l'employeur.

La majorité des salariés du champ de compétence fédérale sont syndiqués et un syndicat est en mesure d'exercer de fortes pressions sur un employeur coupable. Dans la plupart des cas, l'employé serait des plus avisé s'il informait son syndicat d'irrégularités telles que celles envisagées dans la motion 92 et s'il tablait sur les pratiques établies du sysème de relations industrielles pour rectifier la situation. L'employé qui aurait déposé la plainte demeurerait anonyme et n'aurait pas ainsi à craindre des représailles. Quant à l'hygiène et à la sécurité, les travailleurs syndiqués et non syndiqués sont protégés par les dispositions du Code canadien du travail, lesquelles leur garantissent le droit de refuser d'exécuter un travail dangereux.

Laissez-moi vous décrire brièvement ce qui se produit en vertu de la loi actuelle lorsqu'un employé croit que son employeur viole les règlements sur la sécurité ou qu'il emploie des pratiques qui peuvent créer, selon les dires du parlementaire, un danger considérable et précis pour la santé et la sécurité publiques. L'article 85 du Code canadien du travail stipule que si un employé a des motifs raisonnables de croire qu'un procédé ou une condition de travail particuliers peuvent être dangereux pour lui-même ou un autre employé, il a le droit de refuser d'exécuter le travail sans être exposé, en raison de son refus, à quelque mesure disciplinaire ni à quelque traitement discriminatoire que ce soit.

Dans certains cas, ces conditions peuvent avoir des répercussions sur la sécurité publique. Par exemple, un chauffeur de camion que l'on oblige à conduire plus longtemps que le maximum d'heures permis en vertu du Code peut constituer une menace pour l'employé et pour la sécurité publique. Il y a des étapes à franchir lorsqu'un employé refuse d'exécuter un travail dangereux. Premièrement, l'employé doit informer l'employeur de son refus de travailler et de ses motifs, et il doit aussi signaler l'incident au comité de sécurité et d'hygiène du lieu de travail ou au représentant. Deuxièmement, l'employeur doit alors enquêter sur la situation, de concert avec le représentant à la sécurité et à l'hygiène ou avec un membre du comité. Troisièmement, si on ne remédie pas à la situation à la satisfaction de l'employé, un agent de sécurité du Canada doit être appelé à faire enquête sur la plainte. Quatrièmement, si l'employé n'est toujours pas satisfait des conditions de sécurité ou du correctif apporté, l'affaire peut être déférée au Conseil canadien des relations du travail, aux fins d'arbitrage.

Tout au long de cette procédure, l'employé est protégé contre le congédiement ou le traitement discriminatoire pour refus de travailler dans des conditions dangereuses. Le Conseil canadien des relations du travail a le pouvoir d'obliger l'employeur à réintégrer un employé congédié pour cette raison, à annuler toute mesure disciplinaire et à remettre à l'employé le salaire qu'il a pu perdre par suite de la mesure discriminatoire de l'employeur.

De surcroît, en vertu de l'article 72 du Code canadien du travail, un employé qui dépose une plainte auprès du ministre du Travail au sujet de conditions de travail irrégulières imposeés par l'employeur peut demander que son identité reste secrète. Il est évident que l'employé qui choisit plutôt de divulguer aux médias les abus de son employeur ne peut s'attendre à demeurer anonyme. Bref, monsieur le Président, l'intention qui sous-tend la proposition du député, dans la mesure où elle se rapporte aux circonstances prévues dans le cadre du Code canadien du travail, est déjà réalisée adéquatement par la loi déjà existante.

De plus, les mesures recommandées dans la motion 92, si elles sont adoptées par la Chambre, peuvent éventuellement perturber l'approche globale du gouvernement visant à garantir l'hygiène et la sécurité en milieu de travail. Le gouvernement prend très au sérieux sa responsabilité quant à l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène dans les lieux de travail au Canada. Au cours de l'année écoulée, il a mis en oeuvre une politique coordonnée pour faire en sorte que les employeurs et les employés se conforment aux règlements sur la sécurité et l'hygiène professionnelles, règlements qui ont été érigés en loi.

Cette politique de conformité est fondée sur la reconnaissance de la responsabilité partagée des employeurs et des employés en matière de sécurité et d'hygiène professionnelles. Des comités de sécurité et d'hygiène mixtes et obligatoires ont été établis parce que nous croyons que peu importe leurs divergences à la table des négociations, employeurs et employés ont un intérêt commun à rendre leurs lieux de travail plus sûrs et ainsi plus productifs. Nous ne présumons pas que tous les employeurs sont des anges. Ainsi, la politique prévoit-elle des mesures promptes et efficaces contre l'employeur, quand la situation le justifie.

Nous faisons confiance aux employeurs pour ce qui est d'agir de façon responsable dans ce domaine de préoccupation commune. Et nous reconnaissons que ce sont les gens qui travaillent dans un établissement, employeurs et employés ensemble, qui sont les mieux placés pour assurer la sécurité et l'hygiène dans cet établissement. Seule une atmosphère de coopération permettra de rendre les lieux de travail plus surs et la direction des entreprises moins évasive.

Les mesures proposées par la motion 92, au contraire, favoriseraient l'antagonisme, ce qui, à mon avis, n'est dans l'intérêt de personne. La possibilité existe pour un petit nombre d'employés mécontents de faire de vaines révélations inspirées par le dépit plutôt que par l'engagement vis-à-vis du public, et cela peut jeter le discrédit sur plusieurs autres employés dont les intentions sont bien fondées.

Tout aussi dangereux est le fait que les médias peuvent se mêler de débattre les questions complexes d'interprétation de la loi avec les inévitables inexactitudes et confusions qui pourraient en résulter. Ainsi, en favorisant les révélations publiques plutôt que la solution concertée des problèmes, les procédures recommandées dans la présente proposition peuvent fort bien amener un durcissement des attitudes, ce qui empêcherait de régler les problèmes en milieu de travail.

Cette situation ne peut qu'aggraver l'antagonisme, affaiblir la coopération, diminuer le partage de l'information sur les questions de sécurité et d'hygiène et, par conséquent, créer une atmosphère de secret et de suspicion et un milieu de travail plus dangereux pour les Canadiens.

Pour ces raisons, je recommande aux députés de cette Chambre de rejeter cette proposition, bien intentionnée, mais exprimée d'une façon questionnable.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'écoutais avec beaucoup d'attention les propos de mes honorables collègues qui ont parlé sur ce projet de loi de celui que l'on appelle M. Redway. Je préfère l'employer tel que nous le voyons ici.

• (1630)

[*Traduction*]

Les députés disent toujours qu'ils ne comptaient pas participer au débat et qu'ils vont être brefs, mais une fois partis, on ne peut plus les arrêter. Cependant, je vais m'efforcer de faire mon plus bref discours en 23 ans de carrière.

Je suis en faveur de ce projet de loi. J'espère que tous mes collègues diront s'ils approuvent le projet de loi, s'ils s'y opposent ou s'ils souhaitent le renvoyer au comité compétent, pour qu'il en examine l'objet. Je suis sûr que le motionnaire sera disposé à modifier sa motion après avoir entendu les observations d'aujourd'hui.

Mon collègue le député de York-Centre (M. Kaplan) s'est dit en faveur de la motion. Je ne tiens pas à répéter ce que lui ou le député de York-Est ont dit. J'appuie le projet de loi. Je ne vois rien de mal à en poursuivre l'étude au comité. C'est pourquoi, monsieur le Président, je suis ravi d'avoir fait une intervention aussi brève. Je crois que mes collègues devraient également intervenir brièvement afin que nous puissions renvoyer la motion au comité compétent pour qu'il l'étudie plus à fond, la modifie et y donne suite.

[*Français*]

M. Louis Plamondon (Richelieu): Monsieur le Président, je veux m'adresser également à cette Chambre au sujet de la proposition M-92, présentée par le député de York-Est (M. Redway).

Fondamentalement, dans la proposition, on demande au Parlement d'envisager la possibilité d'introduire une mesure législative afin de protéger les fonctionnaires fédéraux, les employés des sociétés d'État, les employés d'entreprises réglementées par les lois fédérales et ceux des entreprises qui transigent avec le gouvernement fédéral, contre le licenciement, les menaces de toutes sortes et, également, pour tout ce qui pourrait avoir . . . pour les violations de la loi ou faire connaître une mauvaise gestion ou d'autres méfaits de leur employeur. La proposition stipule en outre que l'employé devra avoir le droit d'intenter des poursuites dans le but d'obtenir un redressement approprié ou des dédommagements dans les cas où il aurait subi des torts à cause des révélations qu'il aurait faites.

Monsieur le Président, je constate que cette proposition vise à réaliser un certain nombre d'objectifs louables, du moins en principe, dans notre société à une époque où beaucoup de gens se méfient des grandes organisations puissantes; l'employé laissé à lui-même et qui risque de perdre son emploi parce qu'il aura révélé des abus ou des méfaits prend des allures de héros.

En fait, de telles révélations jouent un rôle important quant au maintien de l'intégrité et de l'efficacité du monde des affaires et du gouvernement. Toutefois, monsieur le Président, je dois m'opposer à cette proposition pour plusieurs raisons. Peu importe que le sentiment qui l'ait inspirée soit louable, à mon avis, elle est passablement imparfaite parce que trop superficielle, trop générale, trop vague et parce qu'elle ne tient pas compte de plusieurs réalités et facteurs reliés à la législation du travail et aux relations entre employeurs et employés.

Bref, il me semble que les répercussions des mesures proposées n'ont pas reçu pleine considération. En premier lieu, la nature humaine étant ce qu'elle est, il est évident que toutes les révélations ne sont pas motivées par l'idéal le plus louable. Il se peut—et il arrive en fait souvent—que de vaines révélations soient inspirées par le dépit plutôt que par un engagement vis-à-vis du bien public et que de telles révélations ne soient dans l'intérêt de personne.

Monsieur le Président, si l'on étudie cette proposition en détail plutôt que de s'étendre sur le principe global qui la sous-tend, ses lacunes deviennent d'une nette évidence. Par exemple, dans la proposition on parle de divulguer la «mauvaise gestion» aussi bien que les violations de la loi. A mon avis, monsieur le Président, on peut déterminer une violation de la loi en se reportant aux définitions données dans le texte de loi, mais comment peut-on définir précisément ce qu'est la mauvaise gestion? Quand le gaspillage de fonds devient-il «énorme»? Qu'est-ce exactement qu'un abus d'autorité? Ce qui pour les uns est de la mauvaise gestion représente pour les autres une sage décision. Ce que d'aucuns voient comme un abus de pouvoir peut paraître une action ferme et catégorique au regard des autres.

Cela m'amène, monsieur le Président, à une autre grave lacune de cette proposition. On propose que les employés qui font de telles révélations puissent jouir de ladite protection «à moins que l'employé ne sache que le fait rapporté est faux». Qui voudrait porter le fardeau de la preuve de la connaissance par l'employé de la fausseté du rapport qu'il a fait? Est-ce qu'un employé qui veut jeter le discrédit sur un employeur peut se prévaloir d'une telle disposition? Dans bien des cas les révélations sont faites à partir de demi vérités et de renseignements partiels. L'employé peut mettre la main sur un document qui propose de prendre des mesures qui, en fait, seraient illégales mais qui, sans que l'employé ne le sache, ont été rejetées lors

d'une décision ultérieure. Dans ce cas, l'employé peut-il affirmer qu'il ignorait que le rapport était faux? Si les révélations de l'employé étaient rapportées dans les médias, les correctifs et rétractations subséquentes feraient bien peu pour réparer le mal causé dans la publicité déjà faite. Ce qui m'amène à vous parler, monsieur le Président, d'une autre présomption sans fondement qui semble inspirer l'entière proposition, à savoir que les médias pourront dans tous les cas évaluer exactement la crédibilité d'une révélation et rapporter les faits pertinents d'une manière juste et équitable et qu'ils situeront les faits dans le contexte approprié.

Il faudrait aussi souligner, monsieur le Président, que la mesure proposée pourrait occasionner de sérieux problèmes pour les employés eux-mêmes. L'employé qui sans le savoir est à l'origine de la parution d'un faux rapport dans les médias peut être protégé d'un renvoi, mais il ne serait pas nécessairement protégé d'une action en libelle de la part de l'employeur.

Les dispositions de cette proposition peuvent toucher quelque 900 000 personnes dans la Fonction publique fédérale, dans les entreprises et les sociétés d'État réglementées par le Code canadien du travail, mais elles s'appliqueraient aussi aux employeurs qui transigent avec le gouvernement.

Monsieur le Président, comme la plupart des entreprises canadiennes relèvent du secteur de compétence provinciale en matière de législation de travail, on peut présumer, sans crainte de se tromper, que plusieurs ou la plupart des entreprises qui ont des contrats avec le gouvernement relèvent de la compétence provinciale, y compris les entreprises dans le secteur du bâtiment, presque toutes celles du secteur de la fabrication et du secteur des services. Malgré cela, le Parlement s'arrogerait le droit, selon le libellé de cette proposition, de réglementer un aspect des relations entre employeurs et employés dans ces entreprises. Pour cette raison, j'ai, monsieur le Président, de sérieuses réserves quant à cette partie précise de la proposition qui, si elle est mise en application, deviendrait inconstitutionelle sans doute.

En ce qui a trait aux relations de travail, cette proposition fait fi d'une autre réalité importante, soit la primauté du système de négociation collective comme le moyen souhaité et viable de trouver des solutions réalistes aux problèmes qui peuvent surgir dans le milieu de travail. Ce principe veut intrinsèquement que les droits des groupes aient préséance sous certaines réserves sur ceux des individus. Cela veut dire que la responsabilité première en ce qui touche les problèmes du lieu de travail revient aux représentants élus par les travailleurs, les délégués syndicaux. On attend de ces délégués, et ceux-ci sont obligés, en vertu des exigences quant à la juste représentation formulée à la section 136.1 de la Partie V qu'ils agissent de bonne foi et avec justice au nom des employés qu'ils représentent.

Cela inclurait clairement la responsabilité de régler les problèmes dont fait état la proposition du député. Elle ne comprendrait pas toutefois la révélation publique, plutôt cavalière, des problèmes présumés. Telle est la situation parce que le système de la négociation collective reconnaît à juste titre qu'à quelques exceptions près la meilleure tribune où l'on peut étudier et régler ces problèmes c'est soit la table de négociations lorsque les conventions collectives sont en voie de négociation, soit le dialogue permanent avec les chefs d'entreprises lorsque les conventions sont en vigueur. Il faut souligner que les conflits qui surgissent pendant la durée d'application des conventions peuvent, lorsqu'il y a impasse, être résolus grâce au processus de griefs et d'arbitrage, comme le disait l'orateur précédent.

Monsieur le Président, devant tous ces faits et combien d'autres, j'aimerais donc qu'on dispose de cette proposition en votant contre puisqu'elle se révèle mal conçue, vague, trop générale et pour le moment impossible à mettre en pratique. Monsieur le Président, je demande donc à la Chambre de voter contre cette proposition.

• (1640)

[*Traduction*]

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat sur la motion proposée par le député de York-Est (M. Redway), pour lequel j'éprouve le plus grand respect.

Nous avons examiné en détail cette question à la Chambre il y a à peine six semaines, lors de la deuxième lecture d'un projet de loi proposé par un autre de mes collègues, le député de Hastings—Frontenac—Lennox et Addington (M. Vankoughnet). Le projet de loi visait à prévoir des sanctions contre les renvois décidés par des employeurs du secteur public en représailles pour des divulgations par les employés de fautes graves de leurs employeurs. Le projet de loi C-229 visait à modifier le Code canadien du travail, la Loi canadienne sur les droits de la personne et la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique.

La motion à l'étude aujourd'hui, si elle est adoptée, obligera le gouvernement à envisager l'opportunité de présenter une mesure législative afin de protéger une vaste gamme d'employés, et notamment les fonctionnaires fédéraux, les employés des sociétés d'État, des entreprises de transport et de communications et des sociétés qui transigent avec le gouvernement fédéral. Comme vous le comprendrez sans doute, cela vise énormément de personnes, à tel point qu'aucun d'entre nous à la Chambre, et en tout cas pas moi, ne saurait vous dire exactement combien.

Il s'agira d'employés d'organismes très différents par leurs taille et mandat. Les entreprises en question diffèrent également beaucoup par l'influence qu'elles ont sur la vie quotidienne des Canadiens ordinaires. A un bout du spectre se trouve la Fonction publique fédérale, principal employeur du Canada, qui compte près de 230 000 employés dans tout le pays. A l'autre bout, nous pourrions avoir, par exemple, des petites entreprises ne comptant que quelques employés. La motion propose de leur assurer une protection spéciale contre diverses sanctions, quand ils divulguent des violations soupçonnées d'une mesure législative, ou des cas de mauvaise gestion, de gaspillage éhonté d'argent, ou encore d'abus de pouvoir.

• (1650)

Mais revenons rapidement au projet de loi C-229. Il avait pour objet de prévoir des sanctions à l'intention de ceux qui pourraient prendre des mesures de représailles contre ces employés. Il y a deux façons de concevoir la solution à apporter au problème: d'abord, la solution punitive, et ensuite la solution protectrice. La dernière me paraît correspondre davantage aux principes régissant la gestion moderne des ressources

humaines, et seulement si de nouvelles mesures de protection s'imposent effectivement.

Le projet de loi C-229 proposait de modifier la loi. Cette motion propose pour sa part l'adoption d'une nouvelle mesure. Il est inutile de rappeler que les lois adoptées au Parlement entraînent généralement l'adoption de règlements connexes, que les règlements donnent lieu à des mesures, que ces dernières sont suivies de lignes directrices, lesquelles nécessitent une interprétation, des mises à jour, une surveillance et une certaine gestion jusqu'à ce que, inévitablement, il faille créer un service spécial pour surveiller le tout.

Lors du débat de janvier sur le projet de loi C-229, le secrétaire parlementaire du secrétaire d'État avait fait valoir un argument fort important, à mon avis, au sujet de l'évolution de la situation depuis 1978, année où les États-Unis ont adopté le *Civil Service Reform Act*. Cette loi américaine prévoit des mesures de protection comme celles envisagées dans le projet de loi C-229. Le secrétaire parlementaire avait fait valoir son argument en posant une question qui se révèle cruciale dans le débat sur cette motion. En effet, il s'est demandé ce qui motive ces employés à divulguer ce genre de choses. Cette question tracassière, les Américains se la sont posée à maintes reprises depuis l'adoption dans leur pays de ces mesures de protection. Les députés auraient intérêt à se la poser eux aussi avant que nous ne poussions plus loin l'étude de la motion.

Les spécialistes de ce phénomène ont fait observer que ces divulgations peuvent constituer un mécanisme de défense auquel ont recours les employés qui sont déjà menacés de mesures disciplinaires pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la violation qu'ils soupçonnent. En d'autres mots, les fonctionnaires sur le point d'être renvoyés pour rendement insuffisant pourraient chercher à se protéger en accusant leurs supérieurs de certaines infractions. Ces divulgations peuvent être également le fait de conflits d'ordre personnel ou administratif, ce qui, encore une fois, n'a rien à voir avec la supposée infraction dont on se plaint. Et que fait-on des employés qui se servent de cette protection générale pour embarrasser le gouvernement du jour, pour des raisons personnelles et sectaires? Les possibilités d'abus sont manifestes, à mon avis.

Ces graves considérations montrent bien aux députés à quel point la question est complexe. Sa complexité même se reflète dans la variété infinie des circonstances entourant chaque cas qui motivent et influencent les actions de chaque divulgateur. Que dire de ceux qui attachent le grelot en recourant aux procédures internes existantes pour alerter les cadres supérieurs ou la haute direction de sorte que des mesures appropriées puissent être prises? Il me paraît évident qu'il est pratiquement impossible d'assujettir tous ces organismes, tout leur personnel et toutes les circonstances à une loi et un règlement rigides, rigidement prescrits et appliqués.

Les députés le savent sans doute, il existe déjà une loi qui réprime les abus de pouvoir et de fonctions de la part des fonctionnaires à tous les niveaux. Aux termes de l'alinéa 110(1)*c*) du Code criminel, par exemple, commet une infraction tout fonctionnaire ou employé du gouvernement qui exige, accepte, offre ou convient d'accepter d'une personne qui a des relations d'affaires avec le gouvernemnt une commission, une récompense, un avantage ou un bénéfice de quelque nature, directement ou indirectement, par lui-même ou par l'intermédaire de quelqu'un d'autre à son profit, sans en avoir reçu l'autorisation. Ce sont les dispositions qui existent aujourd'hui pour prévenir, empêcher ou punir la conduite déshonorante, les actes criminels, le gaspillage, la prodigalité, la discrimination ou l'abus de confiance.

Des normes de conduite sont en place depuis 1973 et beaucoup de ministères ont un code disciplinaire pour sanctionner l'inconduite. Il y a, comme vous le savez, monsieur le Président, un code d'éthique et des lignes directrices sur les conflits d'intérêt pour les fonctionnaires, très semblables à ceux qui s'appliquent aux représentants élus. Le Parlement a déjà jugé bon d'adopter une loi dans le contexte de la Fonction publique fédérale pour empêcher les abus et protéger les employés. La Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique est un bon exemple. Elle concerne environ 200 000 employés de la Fonction publique.

Cette loi autorise les employés à se plaindre de toute injustice reconnue ou tort subi lorsqu'il n'y a pas d'autres recours prévus par la Loi. Dans certains cas, les employés peuvent soumettre leur plainte à un tiers indépendant, ou même aux tribunaux.

Aucune loi n'empêchera certains gestionnaires de commettre ce que d'autres peuvent appeler ou considérer comme des méfaits. Au mieux, une bonne gestion interne et la loi peuvent offrir à la victime la possibilité d'un recours équitable, pouvant aller au besoin jusqu'à faire appel à un tiers indépendant. La Loi actuelle le fait déjà d'ailleurs. La Loi canadienne sur les droits de la personne protège les employés contre la discrimination. La Loi sur la protection des renseignements personnels apporte également une certaine protection.

Pour en revenir à la Fonction publique, le programme contre le harcèlement du personnel adopté par le Conseil du Trésor pour tous les employés de la Fonction publique interdit spécifiquement tout harcèlement pour quelle que raison que ce soit. Il prévoit un processus simple et confidentiel qui permet aux employés de porter leurs problèmes à l'attention d'un tiers neutre.

La Commission de la Fonction publique, qui est, naturellement, un organisme indépendant du Parlement, dispose d'enquêteurs qui examinent les cas d'irrégularités qui leur sont signalés. La Loi sur l'emploi dans la Fonction publique prévoit un tribunal quasi-judiciaire appelé le comité d'appel, qui a le pouvoir de statuer sur les accusations d'irrégularité dans le processus de dotation. La Commission de la Fonction publique détient également certains pouvoirs en vertu de la Loi sur les enquêtes pour enquêter sur les accusations de fraude.

Un autre organisme indépendant du Parlement, le Bureau du vérificateur général du Canada, s'emploie avec succès à découvrir des cas de mauvaise gestion ou même de fraude. La plupart des ministères, en outre, disposent maintenant d'un processus interne efficace de vérification qui peut conseiller la haute direction sur ces questions.

Un débat portant sur la mauvaise gestion ou l'abus de pouvoir ne peut pas passer sous silence le pouvoir de la presse au Canada ni le pouvoir des syndicats de fonctionnaires. Ces deux groupes ont manifesté un souci constant de garder les fonctionnaires et les organismes du secteur public, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fonction publique, dans les limites

étroites du devoir, et ils ont accompli un excellent travail à cet égard.

Je respecte les motifs qui ont poussé le député à présenter sa motion. Il s'agit d'une question importante et difficile dont il vaut la peine de discuter davantage. Je suis moi-même ancien fonctionnaire; je suis en fait le seul fonctionnaire qui ait réussi à se faire élire lors des dernières élections. Lorsque je suis entré dans la Fonction publique, j'ai prêté le serment d'allégeance à Sa Majesté la reine. J'ai prêté également le serment de discrétion. Le fonctionnaire que j'étais a toujours pris ces serments au sérieux, tout comme la plupart des fonctionnaires il me semble. Un serment est quelque chose de sacré et de grave pour tous les bons citoyens.

Il me semble que la motion sous son libellé actuel saperait l'obligation fondamentale que tous les fonctionnaires ont envers la Couronne et celle que tout bon et loyal employé a envers son employeur. Il y a peut-être lieu, à mon point de vue, d'étudier une mesure concernant la divulgation dans un secteur limité de politique publique. Je songe en particulier aux graves dangers pour l'environnement ou pour la santé et la sécurité publiques. La motion à l'étude me paraît cependant trop générale et pourrait prêter aux abus.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 17 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 30 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 92 pétitions portant les numéros suivants: 332-1056 à 332-1093 inclusivement et 332-1131 à 332-1184 inclusivement.

* * *

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

LE COLLOQUE NATIONAL SUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je désire informer la Chambre aujourd'hui que le Colloque national sur l'enseignement postsecondaire aura lieu à Saskatoon du 25 au 28 octobre prochains. L'objectif de ce colloque est d'étudier les défis et les perspectives qui se présentent aux universités et aux collèges du Canada au seuil du XXI[e] siècle. Apprendre, c'est l'affaire de toute une vie et nos établissements d'enseignement doivent faire preuve de suffisamment de souplesse pour pouvoir répondre à des besoins aussi divers que ceux d'un administrateur de 45 ans, d'un retraité de 65 ans ou d'un jeune étudiant de 18 ans frais émoulu de l'école secondaire. Ces énormes défis exigent de toutes les parties concernées qu'elles fournissent le meilleur d'elles-mêmes.

[*Français*]

Ce colloque n'est pas une affaire fédérale, ni provinciale, ni même fédérale-provinciale. C'est une occasion historique qui permet à des Canadiens intéressés et bien informés de se réunir et de discuter. Le rôle des gouvernements consiste à faciliter de telles discussions et à donner suite aux questions et préoccupations qui y seront soulevées.

[*Traduction*]

La planification du colloque sera sous la responsabilité d'un comité national composé d'éminents Canadiens venant de toutes les régions du pays. Je suis heureux d'annoncer aujourd'hui, de concert avec le président du Conseil des ministres de l'Éducation, M. Anthony Brummet, les noms des personnes qui seront ainsi responsables de la préparation de ce colloque.

M. Brian Segal, président de l'Institut polytechnique Ryerson, assurera la présidence du comité du Colloque national. Il sera secondé dans ses fonctions par deux vice-présidents: M. Jean-Guy Paquet, recteur de l'Université Laval, et M[me] Sylvia Fedoruk, chancelier de l'Université de la Saskatchewan. Les autres membres du comité de direction sont: M[me] Jill Bodkin, présidente de la *British Columbia Securities Commission*; M[me] Adrienne Clarkson, présidente de *McClelland and Stewart Publishers*; M. John Evans, président-directeur général de *Allelix Incorporated*; M. Paul Gallagher, président du *Vancouver Community College*; M. Claude Pichette, président de la Société d'entraide économique du Québec; M. Robert L. Stanfield, président de l'Institut de recherches politiques; M[me] Geneviève Tanguay, étudiante à l'Université Laval; M. Ronald Watts, professeur de sciences politiques à l'Université Queen's; M. Noel Stoodley, du Congrès du travail du Canada.

[*Français*]

Monsieur le Président, la liste complète des membres du Comité du Colloque national, que nous rendons publique aujourd'hui, comprend des Canadiens de toutes les couches de la société, notamment des étudiants, des professeurs et des administrateurs d'université, de même que des représentants du monde des affaires, des syndicats et d'autres groupes intéressés.

[*Traduction*]

Il n'est peut-être pas inutile de donner la liste de ceux qui participeront au colloque, afin de donner une idée de l'ampleur, du sérieux et de l'importance de ce colloque national. On y retrouvera donc Lise Bissonnette, journaliste, Québec; Gina Blondin, enseignante et étudiante diplômée, Université de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest; Paul Davenport, vice-principal, services de planification et d'informatique, Université McGill; Ronald Duhamel, professeur d'administration des établissements d'enseignement, Université du Manitoba, Winnipeg; William Dunbar, vice-président et directeur général, NorthwesTel; Gilbert Finn, président-directeur général, *Assumption Mutual Life Insurance Company*, Moncton; Graham Flack, étudiant, Université Dalhousie, Halifax; Paul Gallagher, président, *Vancouver Community College*; Thérèse Gouin Décarie, professeur de

psychologie, Université de Montréal, Montréal; Ray Hainsworth, contrôleur, *Ontario Workers' Occupational and Safety Health Centre*; Linda Inkpen, membre du conseil d'administration du *Cabot Institute* de St. John's, à Terre-Neuve; Anthony Johnstone, directeur général, Commission des droits de la personne de la Nouvelle-Écosse; Gordin Kaplan, professeur de biochimie et vice-président à la recherche, Université d'Alberta; Muriel Kovitz, chancelier, Université de Calgary; Ian MacDonald, directeur des cours d'été et de la vulgarisation, Université de l'Île-du-Prince-Édouard, Charlottetown; Tony Macerollo, président, Fédération canadienne des étudiants, Ottawa; Andrew MacKay, protecteur du citoyen, Nouvelle-Écosse; Colin MacKay, ancien président, Université du Nouveau-Brunswick; John Panbaker, président, *Mutual Life of Canada*, Waterloo; Charles Pascal, président, *Sir Stanford Fleming Community College*, Peterborough; Frank Smith, coordonnateur, association nationale de l'éducation aux handicapés, Ottawa; Ahab Spence, professeur d'études indiennes et cris, Université de Regina; John Stoik, ancien directeur général, *Gulf Oil Canada*, Saskatchewan; David Strangway, président, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver; Edward K. Turner, directeur général, *Prairie Pools Inc.*, *Saskatchewan Wheat Pool*, Regina; Dorothy Wills, enseignante, *Vanier College*; Claudia Wright, professeur associé de sciences politiques, Université de Winnipeg.

• (1110)

J'ai donné lecture de toute la liste, car il importe de bien faire comprendre la représentativité et l'excellence du groupe qui participera à ce colloque national.

Les députés se rappelleront que, dans le discours du trône d'octobre dernier, le gouvernement avait réitéré sa volonté d'appuyer, de concert avec les provinces, un système d'enseignement postsecondaire fondé sur l'excellence et l'égalité des chances. Nous avions alors proposé la tenue d'un colloque national sur l'enseignement postsecondaire afin d'examiner à fond les défis et les perspectives devant lesquels se trouvent les collèges et les universités à l'approche du XXI[e] siècle.

[*Français*]

A la suite de cette annonce, j'ai consulté un grand nombre de personnes intéressées. Je me suis ainsi personnellement entretenu avec la plupart des ministres provinciaux responsables de l'enseignement postsecondaire, et, le 2 février, j'ai rencontré tous les membres du Conseil des ministres de l'Éducation.

[*Traduction*]

Toutes les personnes dont j'ai sollicité l'avis à ce propos se sont déclarées sans réserve en faveur du colloque et j'ai été particulièrement heureux d'apprendre que le Conseil des ministres de l'Éducation acceptait de participer à son organisation. J'ai également reçu de nombreuses lettres de soutien et des témoignages d'appui provenant de particuliers et d'organismes. Toutes les personnes consultées veulent éviter que le colloque ne soit qu'une répétition de certains débats inutiles que nous avons eus au pays à propos des modalités du financement de l'enseignement postsecondaire. Le colloque est absolument nécessaire pour instituer le dialogue et susciter la coopération entre tous les acteurs concernés, c'est-à-dire le gouvernement, les entreprises, les scientifiques, les pédagogues et les jeunes.

[*Français*]

Selon moi, le Colloque est également une occasion pour le gouvernement fédéral de faire preuve de leadership dans le domaine névralgique de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire. Non pas un leadership établi sur le contrôle et la supervision—qui conduit inévitablement à des confrontations et des désaccords—mais un leadership que M. Claude Ryan a su si bien définir lors d'une conférence portant sur des questions fédérales-provinciales: un leadership d'inspiration, d'encouragement et d'appui.

[*Traduction*]

Le colloque nous permettra de regarder vers l'avenir avec un esprit plus ouvert, d'examiner à fond les questions et les perspectives auxquelles doivent faire face nos universités et nos collèges et d'aider ceux-ci à se préparer, en même temps que nous tous, à relever les défis que se présentent à l'approche du XXI[e] siècle.

Pour reprendre les paroles du premier ministre dans une allocution qu'il a prononcée la semaine dernière à l'Université de Waterloo sur le thème de la recherche et du développement:

> Le monde occidental se tourne vers les industries du haut savoir et le Canada doit en faire autant. Nous voulons nous faire connaître non seulement comme une nation riche en ressources naturelles, non seulement comme une nation commerçante, mais aussi comme une nation réputée pour ses ressources intellectuelles, ses idées et ses réalisations dans les domaines de l'éducation et du haut savoir. L'enjeu est d'autant plus fondamental qu'il s'agit de savoir comment le Canada subviendra à ses besoins dans les années 1990 et au-delà . . .

[*Français*]

Le Colloque aidera tous les Canadiens à mieux saisir les défis auxquels notre système d'enseignement postsecondaire se trouvera confronté dans les années qui viennent. Maintenant, la structure organisationnelle du Colloque est en place.

[*Traduction*]

Je suis persuadé que l'esprit de collaboration qui nous anime en fera une rencontre des plus fructueuses et contribuera à faire de notre système d'enseignement postsecondaire l'un des meilleurs au monde.

Des voix: Bravo!

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, je remercie le ministre de m'avoir remis copie de son discours au préalable. A l'instar des députés et de l'ensemble des Canadiens, je me réjouis que le projet de ce colloque soit enfin lancé, environ un an après qu'il en a été question dans le discours du trône. Le ministre a formé à cette fin un comité de direction trié sur le volet. La représentation y est assez bien équilibrée pour ce qui est des hommes et des femmes, mais je signale au ministre qu'aucun membre de la Fédération canadienne des étudiants n'en fait partie. Son président siège au comité du colloque, mais non pas au comité de direction. Or, ce dernier devrait compter parmi ses membres des étudiants, puisque que c'est leur avenir qui est en jeu et qu'il s'agit surtout de leur situation. Le ministre voudra peut-être en prendre note.

Le ministre a dit souhaiter qu'un dialogue national positif ait lieu sur de vastes questions, plutôt que des échanges de nature fédérale-provinciale. Cela me semble important. Il ne veut pas non plus la répétition du débat stérile sur le financement. Cette question est pourtant essentielle à la santé de l'enseignement postsecondaire. A ce propos, je voudrais lui

signaler un article paru en fin de semaine dernière dans le *Sunday Express* de Terre-Neuve, où l'on décrit en termes précis la crise qui secoue l'enseignement postsecondaire. L'article s'intitule: «Crise à l'Université Memorial». Je vous en donne lecture:

> Le mortier s'effrite sur les murs de plusieurs immeubles du campus. Des seaux recueillent l'eau qui dégoutte des parois d'un tunnel mal entretenu. Les chefs de département ont réclamé cette année 4,2 millions de dollars pour financer 125 postes de professeurs dont aucun n'a été autorisé.

Je pourrais continuer. Le président de l'université ne voulait pas exposer ses difficultés sur la place publique mais il a été obligé de faire état de la crise réelle qui secoue le monde de l'enseignement postsecondaire et qui touche aussi bien l'entretien des immeubles et les effectifs d'étudiants que l'aide accordée aux établissements.

J'aimerais attirer l'attention du ministre sur d'autres aspects qui prouvent que ce problème n'est pas particulier à la région de l'Atlantique. Au cours du weekend, on a informé l'Université de Regina que l'accroissement de son budget sera nul cette année et qu'elle devra éponger son déficit de 6 millions de dollars d'ici les quatre prochaines années. A l'Université Carleton, un référendum a lieu aujourd'hui pour décider de l'opportunité d'accroître de 15 $ les frais de scolarité pour défrayer la construction d'immeubles et l'entretien des installations existantes. L'Université Carleton n'est pourtant pas l'université la plus pauvre de la province la plus pauvre du pays.

A mon avis, ces exemples illustrent de façon saisissante qu'il existe une grave crise à l'échelle du pays, non seulement en matière de politique nationale mais aussi en matière de financement. Nous aurons beau construire un véhicule, si nous ne mettons pas d'essence dans le réservoir, il n'ira nulle part. Le financement des programmes établis et les prêts du Canada aux étudiants doivent être à l'ordre du jour de ce forum.

Il est important que ce débat se tienne en même temps que celui sur la question des garderies et des propositions sont faites en ce sens. Au Canada, ce sont les femmes qui sont les plus désavantagées en matière d'enseignement postsecondaire. Nous reconnaissons que la question de la garde d'enfants est importante également et nous tiendrons un débat à ce sujet. Cependant pour vraiment assurer l'égalité des femmes, il faut leur assurer l'accès à un enseignement amélioré. Cet aspect de la question est fondamental et il y a lieu de le souligner au cours de cette discussion portant sur le forum sur l'enseignement postsecondaire. Les femmes doivent participer et leurs intérêts particuliers doivent être mis de l'avant.

Je ne veux pas donner l'impression que pour une raison ou une autre je ne suis pas favorable à la tenue de ce colloque, car j'estime que c'est une bonne initiative que nous réclamons d'ailleurs depuis deux ans. Toutefois, je voudrais savoir quel sera le suivi de ce colloque. C'est très important. De savantes délibérations durant un colloque de trois jours pourraient déclencher un débat national sur l'enseignement postsecondaire, mais ce qui importe, c'est ce qui se passera le lendemain. J'espère que le ministre peut promettre qu'après ce colloque, le gouvernement examinera à fond les recommandations du colloque et s'engagera à y donner suite. Je voudrais entendre le ministre dire qu'il est optimiste au sujet de l'établissement d'un conseil national consultatif permanent de l'enseignement postsecondaire.

• (1120)

Un colloque de trois jours ne suffira pas. Les Canadiens doivent s'inspirer de ce colloque de trois jours pour élaborer une politique non pas provinciale ou fédérale, mais une politique nationale sur l'enseignement postsecondaire. L'application d'une telle politique nécessite l'établissement d'un mécanisme permanent.

J'accueille avec satisfaction le dynanisme que le ministre manifeste ce matin et aussi le fait qu'il ait associé les provinces à cette initiative. De fait, je crois que certaines provinces, notamment le Québec et l'Ontario ont elles-mêmes donné le ton. L'Ontario a manifesté son esprit d'initiative récemment en annonçant une majoration des crédits et d'autres mesures touchant l'enseignement postsecondaire. Le ministre sait que de nombreuses autres provinces ont encore beaucoup à faire pour obtenir un consensus global sur les mesures à prendre à l'égard de l'enseignement postsecondaire au Canada.

J'accueille donc avec satisfaction l'annonce faite aujourd'hui, mais je voudrais répéter les trois points suivants. Tout d'abord, les étudiants doivent participer au plus haut niveau à l'élaboration de ce colloque; deuxièmement, l'ordre du jour doit comprendre le financement futur de l'enseignement postsecondaire; et en troisième lieu, il faut que l'on s'engage à y donner suite.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le système universitaire traverse une crise, tout comme la science, la recherche et la technologie traversent une crise depuis plusieurs années. Le gouvernement a fait très peu de choses dans un domaine comme dans l'autre.

Devant la crise de la dégradation de la recherche, de la science, de la technologie et de l'innovation, le gouvernement a tenu un colloque. Comme il fallait s'y attendre, la réaction a été qu'il faisait au moins quelque chose, même si c'était peu. Nous allons maintenant avoir un colloque sur l'éducation postsecondaire. Comme il fallait s'y attendre encore une fois, la réaction est que le gouvernement fait au moins quelque chose.

Quand on a commencé à s'inquiéter aux États-Unis au sujet de l'enseignement postsecondaire et du système d'éducation en général, le président a créé une commission et la fondation Carnegie a effectué une enquête, ce qui a débouché sur une réforme en profondeur et sur une augmentation des budgets dans beaucoup d'États américains. Mais ici, nous allons tenir un colloque.

Beaucoup de provinces ont eu des commissions royales sur l'éducation postsecondaire; toutes ont constaté la dégradation de la situation universitaire dans beaucoup de provinces, et déclaré qu'une réforme s'imposait si on ne voulait pas que le système se dégrade au point de ne plus répondre aux intérêts nationaux et provinciaux. Mais ici, nous allons avoir un colloque.

Des personnalités de l'industrie, de l'université et du monde étudiant de tous les coins du pays ont sonné l'alarme et dénoncé l'impuissance des gouvernements provinciaux et fédéral à tenir compte de l'importance de l'université pour notre développement économique à venir et pour les perspectives de la jeunesse. Mais le gouvernement fédéral va organiser un colloque.

Tous ceux qui s'intéressent aux universités ont condamné la voie suivie par le gouvernement fédéral, qui réduit le taux d'augmentation des transferts destinés au financement universitaire. Ils ont affirmé la nette urgence d'une collaboration fédérale-provinciale en vue de fixer les attributions respectives dans le domaine de l'éducation postsecondaire. Le besoin est évident, mais le gouvernement fédéral va tenir un colloque.

Nous sommes nombreux à dire qu'il faut créer un conseil consultatif de l'éducation postsecondaire. Il faudrait que ce conseil étudie de façon continue l'éducation primaire et secondaire. Il faut qu'il étudie les besoins de l'éducation postsecondaire et qu'il précise le genre de politique dont le pays a désespérément besoin selon l'OCDE. Mais le gouvernement va organiser un colloque et régler tous ces problèmes en trois jours.

L'Association canadienne des professeurs d'université, l'Association des universités et collèges du Canada, la Fédération canadienne des étudiants et beaucoup de ceux qui s'intéressent à l'éducation postsecondaire ainsi qu'à la recherche et à la science ont tenu colloque sur colloque. Il se peut même qu'ils se félicitent de la tenue d'un nouveau colloque du fait de l'expérience acquise.

Il y a quelques mois s'est tenu à Winnipeg un colloque sur la science, la recherche et la technologie. Il en est sorti cinq recommandations, mais aucune mesure concrète.

Des voix: Plus fort.

M. Rodriguez: Vous croyez que c'est drôle là-bas.

M. McCurdy: On ne saurait dire assez haut l'échec total du gouvernement à satisfaire aux besoins des jeunes et de tous les Canadiens qui devraient pouvoir bénéficier de l'enseignement postsecondaire. Je félicite le gouvernement de tenir un colloque, ce qui est déjà quelque chose. En fait, il y a invité des groupes représentatifs des Canadiens et je le félicite d'avoir veillé à ce que les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les jeunes, notamment, y soient représentés.

C'est bien, mais les besoins sont tellement criants que le gouvernement devrait être capable de faire plus que de tenir un nouveau colloque. Et pourtant, on passera encore trois jours à parler d'enseignement postsecondaire en attendant que le ministre d'État chargé de la Jeunesse (M. Charest) produise sa politique concernant les jeunes. Cette politique devrait prévoir notamment des mesures visant à accroître l'accessibilité aux établissements d'enseignement postsecondaire au Canada et l'égalité des chances au sein de ces établissements. Mais voilà que nous allons avoir un autre colloque.

J'espère que ce sera un bon colloque. J'espère que le gouvernement va écouter ce qu'on lui a dit maintes et maintes fois, à savoir que c'est à lui qu'il incombe de faire preuve d'autorité, de participer pleinement au financement de l'enseignement postsecondaire, et de trouver une solution à l'impasse dans laquelle il se trouve avec les gouvernements provinciaux, de sorte que les établissements d'enseignement postsecondaire soient assurés d'un financement stable. Peut-être va-t-il se rendre compte que le temps n'est plus à la tenue de colloques et va-t-il s'occuper de créer un conseil consultatif national sur l'enseignement postsecondaire.

Il y a lieu de signaler que le secrétaire d'État (M. Crombie) a mentionné la nécessité d'accorder une attention accrue aux travaux de recherche dans les universités et ailleurs. J'espère que le gouvernement va cesser de fermer les laboratoires, de transférer les scientifiques et de tergiverser avec la communauté scientifique, qu'il va cesser également d'organiser des forums et qu'il s'efforcera résolument d'améliorer la situation au Canada dans le domaine des sciences, de la recherche et de la technologie.

Bien que nous n'ayons que faire de nouveaux forums, ils sont peut-être utiles au gouvernement, car il n'a pas su se rendre compte des dimensions du problème ni y trouver des solutions.

* * *

GARDE DES ENFANTS

PRÉSENTATION DU RAPPORT FINAL DU COMITÉ SPÉCIAL

Mme Shirley Martin (Lincoln): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport définitif du comité spécial sur la garde d'enfants.

Je suis vraiment ravie de le déposer car il représente 15 mois d'efforts exceptionnels de la part de députés de tous les partis. Ce rapport, à mon avis, présente l'opinion de la plupart des familles canadiennes. Il critique le gouvernement et ses homologues provinciaux et territoriaux, et remet en question le système des garderies, le rôle des associations de bénévoles et, surtout, des familles canadiennes. Ce rapport ne propose pas de solutions simples. Il reconnaît qu'aucune approche unique ne saurait régler les besoins particuliers et divers des Canadiens. Cela dit, il importe d'examiner les recommandations du comité dans leur ensemble et non pas isolément.

• (1130)

Ce rapport ouvre bien des voies. Nous avons tous maintenant le devoir de nous assurer que les enfants canadiens reçoivent l'amour, l'encouragement, et les soins de qualité qu'ils méritent certainement.

J'ajouterai que le comité, en conformité des dispositions de l'article 99(2) du Règlement, demande au gouvernement qu'il dépose une réponse complète à ses recommandations.

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de certains commettants de ma circonscription voulant que les monopoles accordés aux compagnies pharmaceutiques innovatrices ne permettront pas la concurrence des produits pharmaceutiques génériques moins dispendieux et qu'il en résultera une augmentation des prix des médicaments pour les consommateurs et les consommatrices canadiens ainsi qu'une réduction sérieuse de la possibilité pour nombre de gens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin; que les modifications proposées par la Loi sur les brevets affecteront directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux ou privés; que les propositions du gouvernement augmenteront les

coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux; que les modifications proposées à la Loi sur les brevets sont un autre bon exemple de concessions du gouvernement canadien aux États-Unis dans les négociations pour une entente de libre-échange au détriment des consommateurs et consommatrices moyens. A ces causes, mes commettants demandent humblement que le Parlement rejette ces propositions qui augmenteront sans doute les prix des médicaments pour les Canadiens et les Canadiennes.

[*Traduction*]

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, j'ai moi aussi ce matin le plaisir de présenter deux pétitions que le greffier des pétitions a certifié conformes au Règlement. La première provient de résidents de St. George, village situé dans ma circonscription. La partie importante se lit comme suit: Pour ce motif, les pétitionnaires soussignés prient humblement le Parlement d'ordonner au gouvernement de faire en sorte que le premier souci de Postes Canada soit d'améliorer le service, et aussi de renoncer à sa politique de fermeture des bureaux de poste ruraux et d'abandon des routes rurales.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, la deuxième pétition est également signée par un groupe d'électeurs de la région de St. George, dans ma circonscription, et a trait au projet de loi sur les médicaments génériques. La phrase importante est la suivante: C'est pourquoi, nous demandons humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

L'ACCORD DE PÊCHE FRANCO-CANADIEN

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, j'ai aussi l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs centaines de personnes de la circonscription de Grand Falls—White Bay—Labrador. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de remédier immédiatement au tort causé à Terre-Neuve et au Labrador en retirant sans attendre l'offre qui a été faite à la France à l'égard des droits de pêche dans le golfe et à rechercher au plus tôt d'autres moyens de régler le différend.

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des résidants de Red Bay et de Capstan Island au Labrador, qui prient le Parlement de s'assurer que les règlements de l'assurance-chômage et les prestations versées aux pêcheurs ne seront pas modifiés.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter plusieurs pétitions signées par des habitants de ma circonscription qui se sont prononcés sur un coupon-réponse publié dans mon bulletin parlementaire contre le projet de loi C-22, par lequel le gouvernement propose de modifier la Loi sur les brevets et de limiter la capacité des Canadiens moyens de se procurer des médicaments d'ordonnance nécessaires. Les pétitionnaires prient le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

J'ajoute, pour la gouverne du député de Simcoe-Nord (M. Lewis), l'adjoint du chef du gouvernement à la Chambre que j'ai moi-même fait certifier ces pétitions par le greffier.

LES DANGERS DE L'USAGE DU TABAC

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition que j'ai d'ailleurs fait dûment certifier par le greffier au sujet du projet de loi C-204, qui vise à protéger la santé des Canadiens en restreignant la publicité faite au tabac et en garantissant aux travailleurs et voyageurs canadiens la possibilité de respirer de l'air non pollué. Les pétitionnaires exhortent le Parlement à adopter la Loi sur la santé des non-fumeurs, proposée dans le projet de loi C-204.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions relatives au prix des médicaments d'ordonnance. La première nous vient de gens de Halifax, St. Maragrets Bay, Ketch Harbour et Bedford en Nouvelle-Écosse. La seconde nous est envoyée par des citoyens de Winnipeg, essentiellement dans ma circonscription. Les signataires déclarent que les modifications envisagées par le gouvernement fédéral pour la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance vont faire augmenter le prix à la consommation des médicaments et limiter sérieusement la possibilité pour les Canadiens ordinaires de se procurer les médicaments qui leur seront prescrits. En conséquence, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 75, 76 et 77.

Téléglobe Canada

[*Texte*]

LA LISTE DES EXPORTATIONS CONTRÔLÉES

Question nº 75—**M. Riis:**

Au cours de la période du 1er janvier 1986 au 1er janvier 1987, le gouvernement a-t-il approuvé des permis d'exportation de biens régis par l'article 7 de la liste des exportations contrôlées lorsque les biens en question étaient destinés *a*) au Botswana, *b*) à la Zambie, *c*) au Zimbabwe, *d*) à la Tanzanie, *e*) à l'Angola, *f*) à la République populaire de Chine, *g*) à la Corée du Sud, *h*) à Taiwan, *i*) au Sri Lanka, *j*) à l'Afghanistan, *k*) au Vietnam, *l*) au Laos, *m*) à la République populaire du Kampuchea, *n*) à Cuba, *o*) à l'Albanie, *p*) au Salvador, *q*) au Costa Rica, *r*) à Panama et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quelle était la valeur totale représentée par ces permis d'exportation?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Licences d'exportation pour des biens régis par l'article 7 de la liste de marchandise d'exportation contrôlée. Pour la période du 1er janvier 1986 au 1er janvier 1987.

	Pays	Licences Approuvées	Valeur Totale
a)	Botswana	Non	
b)	Zambie	Non	
c)	Zimbabwe	Oui	$60
d)	Tanzanie	Oui	$47,457
e)	Angola	Non	
f)	République pop. de Chine (tout, à l'exception de $333,532, sera renvoyé au Canada)	Oui	$3,183,607
g)	Corée du Sud	Oui	$16,149,333
h)	Taiwan	Non	
i)	Sri Lanka	Oui	$272,780
j)	Afghanistan	Non	
k)	Vietnam	Non	
l)	Laos	Non	
m)	République populaire du Kampuchea	Non	
n)	Cuba	Non	
o)	Albanie	Non	
p)	Salvador	Non	
q)	Costa Rica	Non	
r)	Panama	Non	

LES EXPORTATIONS DESTINÉES AU CHILI

Question nº 76—**M. Riis:**

Au cours de la période du 1er janvier 1986 au 1er janvier 1987, a-t-on délivré des licences d'exportation pour des marchandises destinées au Chili et, dans l'affirmative, quelle était la valeur des licences dans les catégories *a*) 7000, *b*) 7001, *c*) 7002, *d*) 7003, *e*) 7004, *f*) 7005, *g*) 7006, *h*) 7007, *i*) 7008, *j*) 7009, *k*) 7010, *l*) 7011, *m*) 7012, *n*) 7013, *o*) 7014, *p*) 7015, *q*) 7016, *r*) 7017 de la liste des exportations contrôlées?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui, pour la période du 1er janvier 1986 au 1er janvier 1987. Des licences d'exportation ont été émises pour du matériel électronique militaire ainsi que pour de l'équipement de survie tels que décrits sous les items pertinents de la LMEC. La valeur totale de ces exportations autorisées s'élève à 6 112 180 $ dont un certain pourcentage se réfère à une exportation temporaire pour fins de démonstration.

L'identification de l'équipement selon son numéro de LMEC est protégée sous la section 20,1b, c, d de la Loi de l'accès à l'information.

LES VISITES DE NAVIRES ÉTRANGERS DANS LES PORTS DES GRANDS LACS

Question nº 77—**M. Heap:**

Quelles visites de navires étrangers sont prévues dans les ports des Grands Lacs canadiens au cours de l'été et de l'automne 1987 et, dans chaque cas, *a*) quels sont le nom du navire et son pays d'origine, *b*) quels sont les dates de la visite et les ports visités, *c*) quel est l'objet de la visite, *d*) en vertu de quel accord international la visite sera-t-elle permise?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Aucune visite de navires étrangers dans les ports des Grands Lacs canadiens n'est actuellement prévue pour l'été ou l'automne 1987. Les visites de navires sur les Grands Lacs sont régies par des accords internationaux, dont un accord bilatéral vieux de 35 ans sur les déplacements de navires, de troupes et d'avions entre le Canada et les États-Unis, ainsi qu'un accord de normalisation de l'OTAN qui s'applique à tous les pays membres de l'Alliance.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à informer la Chambre qu'en raison de la déclaration du Ministre on prolongera le temps consacré aux ordres inscrits au nom du gouvernement de 25 minutes à compter de 13 heures.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Flora MacDonald (pour la ministre d'État chargée de la Privatisation) propose: Que le projet de loi C-38, tendant à réorganiser et à aliéner Téléglobe Canada, soit lu une 3e fois et adopté.

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je voudrais simplement dire quelques mots au sujet de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Il y aurait ainsi peut-être lieu de se demander à cette dernière étape pourquoi le gouvernement du Canada souhaite vendre Téléglobe. Pourquoi a-t-il décidé de vendre Téléglobe maintenant? Pourquoi d'ailleurs veut-il vendre Téléglobe? Y a-t-il une bonne raison pour le faire? Est-ce une question de principe ou d'argent? Cette société faisait-elle concurrence à l'entreprise privée? Selon moi, le gouvernement répond à ces questions par l'affirmative.

• (1140)

Nous parlons ici d'une société qui est vraiment rentable. Elle fait d'énormes bénéfices. On penserait que, lorsqu'une société fait des bénéfices et constitue un monopole, comme l'ont fait remarquer les membres du gouvernement, un petit calcul ne ferait pas de mal pour essayer de déterminer la valeur de cette société pour le contribuable canadien. Vendriez-vous, monsieur le Président, une société pour 400 millions de dollars alors qu'elle fait 100 millions de bénéfices par an et dispose d'un monopole?

Une voix: Pourquoi pas?

M. Baker: Un député du côté du gouvernement vient de dire: «Pourquoi pas?» C'est un membre du parti progressiste conservateur qui nous dit: «Pourquoi pas?» Pourquoi ne pas vendre 400 millions de dollars une société qui fait 100 millions de dollars de bénéfices? Voilà apparemment la théorie financière du gouvernement. En d'autres termes, pour obtenir un gain à court terme avant le 31 mars pour remédier au déficit—pas à la dette nationale mais au déficit—le ministre des Finances (M. Wilson) nous dit: «Ne serait-il pas agréable de réduire encore de 500 millions de dollars le déficit pour cet exercice financier, avant le 31 mars?» Voilà l'éthique financière actuelle du gouvernement du Canada. Elle va du 31 mars au 31 mars et ainsi de suite. Il y a toujours une grande pagaille à la fin pour essayer de réduire le déficit de x dollars. Pourquoi? Pour que le gouvernement puisse conserver les principes qu'il a adoptés pendant la campagne électorale.

Où ces principes ont-ils mené le gouvernement du Canada? Lorsqu'on considère la dette nationale de notre pays, on s'aperçoit que pendant la courte période où le gouvernement a été au pouvoir la dette s'est accrue davantage qu'à n'importe quelle époque de notre histoire. Jamais, sur une période de trois ans de notre histoire, la dette nationale n'a autant augmenté que sous le gouvernement actuel. C'est la plus forte hausse de la dette nationale, de toute la dette nationale du Canada à laquelle nous avons jamais assisté, même si on tient compte des déficits accumulés par tous les gouvernements depuis la Confédération.

D'après le ministre des Finances, la dette nationale a augmenté d'un tiers depuis que son gouvernement est au pouvoir. Le déficit accumulé depuis la Confédération s'est accru de 30 p. 100 depuis que le gouvernement a pris le pouvoir. Pourquoi? Le gouvernement répond habituellement que c'est la faute de son prédécesseur. C'est toujours l'excuse qu'il invoque. Le déficit était de 37 ou 38 milliards de dollars après la première année d'exercice du gouvernement. Les ministres ont rejeté la responsabilité de ce déficit sur le gouvernement précédent. Voyons maintenant à combien il s'élevait un an plus tard. Il était de 35 milliards de dollars à 3 ou 4 milliards près. Je n'ai pas le chiffre exact. Mais quoi qu'il en soit, les ministres ont continué d'en imputer la responsabilité au gouvernement précédent. Il devait être de 30 milliards de dollars l'année suivante, selon leurs projections. Or les publications du ministre des Finances, notamment les projections budgétaires et les plans fiscaux, révèlent que pendant deux ans d'affilée le gouvernement a prévu que le déficit serait inférieur à 30 milliards de dollars. Mais que s'est-il passé ensuite? Dans le budget suivant, le gouvernement a déclaré avoir raté son objectif de 4 ou 5 milliards de dollars. S'il faut en croire les ministres, le déficit sera en-deçà du seuil de 30 milliards de dollars l'année suivante. L'année passera et ils nous répéteront encore que leurs projections ne sont pas avérées de 4 ou 5 milliards de dollars pour telle ou telle raison, mais que l'année suivante sera la bonne puisque le déficit tombera en-deçà des 30 milliards de dollars.

Jamais un gouvernement n'a eu des états de service aussi désastreux sur ce chapitre dans toute l'histoire financière de notre pays. Cela ne l'empêche pas de déclarer qu'il vend les sociétés d'État pour réduire notre déficit et notre dette nationale. Monsieur le Président, vous n'avez certes pas oublié la série de projets de loi qui nous sont arrivés en catastrophe pour réclamer un milliard de dollars par-ci, par-là. Vous vous rappelez encore, monsieur le Présient, le milliard de dollars que le gouvernement a donné à des banques étrangères? Les députés s'en souviennent-ils encore? Ont-ils oublié que le gouvernement a donné de l'argent aux riches, aux millionnaires, au petits copains et aux amis des ministres? Les députés se souvient-ils encore du renflouement des banques? On ne craignait pas de distribuer des milliards à gauche et à droite, dans ce temps-là ni d'ailleurs chaque fois qu'on avait une bonne raison de le faire.

Alors pourquoi le gouvernement du Canada décide-t-il tout d'un coup de vendre Téléglobe? Je dirais que 99 p. 100 des Canadiens ne connaissent même pas cette société. Et pour cause! C'est une société qui s'occupe de télécommunications. Elle ne fait rien payer pour cela, elle s'occupe seulement d'acheminer les télécommunications, surtout de l'autre côté de l'Atlantique. C'est une merveilleuse entreprise qui a donné au gouvernement du Canada 108,1 millions de dollars l'année dernière et 80 millions cette année. Comme on le sait, le gouvernement du Canada veut la vendre et il la vendra, en fait, à une autre compagnie appelée, je crois, Memotec. En tout cas, le président de son conseil d'administration s'appelle Baker. Le gouvernement veut maintenant vendre Téléglobe pour une bouchée de pain. Il fera de Memotec la valeur la plus recherchée de la bourse tout comme pour *Fishery Products International*. On peut en dire autant des autres ventes déjà effectuées par la ministre responsable et de celles qui sont en cours.

On comprend difficilement, à première vue, pourquoi le gouvernement vend Téléglobe. C'est même presque impossible à comprendre. On peut essayer de justifier cette vente de diverses façons, mais on en arrive toujours à la conclusion que le gouvernement n'a aucune raison d'agir ainsi. Je cherche à comprendre ses raisons. Je veux dire que le gouvernement devait avoir une raison de vendre cette compagnie. En faisant un brin de lecture l'autre jour, j'ai remarqué que d'autres pays vendent des compagnies semblables à Téléglobe. Ce n'est cependant pas une raison pour faire la même chose au Canada quand la compagnie faisait de si beaux profits et qu'elle se conduisait bien avec ses employés et même avec le public canadien.

Téléglobe Canada

• (1150)

On a un peu critiqué les taux, monsieur le Président, mais le président de Téléglobe a déclaré au comité permanent qu'il songeait justement à les réduire. Il a dit également que les tarifs ne sont pas imposés, mais négociés.

Pourquoi donc vend-on Téléglobe? On a beau chercher, on ne trouve pas de raison valable. On peut peut-être trouver cette raison, monsieur le Président, en comparant la vente de cette société à celle d'autres sociétés d'État par le gouvernement actuel. Voyons une autre vente que la ministre a faite, celle de la *Fishery Products International*, une entreprise de transformation du poisson de la côte est. En fait, le processus de vente de cette dernière se déroule en même temps que celui de la vente de Téléglobe. On vient de mettre les actions de la FPI sur le marché.

M. Blenkarn: Nous sommes capables de marcher et de mâcher de la gomme en même temps.

M. Baker: Le président du comité des finances parle de marcher et de mâcher de la gomme. Je ne sais pas, monsieur le Président, si vous comprenez ce qu'il veut dire. Moi, je l'ignore. Habituellement, quand il parle, on ne peut pas comprendre de quoi il s'agit. Mais «marcher et mâcher de la gomme»! Je suppose, monsieur le Président, qu'il veut dire qu'on peut faire les deux en même temps. Je suppose que c'est ce qu'il veut dire.

Une voix: C'est bien ça, George!

M. Rompkey: Mais c'est surtout pour faire des bulles qu'il parle.

M. Baker: Oui, c'est surtout pour faire des bulles.

Une voix: Allons donc, les gars!

Une voix: La réplique n'est même pas de lui.

M. Baker: Pourquoi vendre la *Fishery Products International* en même temps que Téléglobe? On pourrait dire, je suppose, qu'il existe un certain nombre de justifications d'ordre économique ou financier pour la vente de la *Fishery Products International*. Cette entreprise avait été constituée en société d'État à une époque où les usines de transformation du poisson fermaient . . .

M. Rompkey: Par nous.

M. Baker: L'ancien ministre vient de dire «par nous», c'est-à-dire, bien sûr, par le gouvernement libéral de l'époque.

La société FPI a été constituée à une époque où des usines de traitement du poisson fermaient partout dans l'est du Canada et que des centaines et des milliers de personnes étaient mises à pied. Ce sont les mesures qu'a prises une grande entreprise du secteur privé alors que les prix du poisson étaient à la baisse. Les difficultés financières étaient générales dans le secteur des pêches. Le gouvernement du Canada a créé une société de la Couronne, parce qu'il n'y avait pas d'autre remède à la situation. Les deux niveaux de gouvernement, fédéral et provincial, ont décidé de concert de former une société d'État, et c'est exactement ce qu'ils ont fait.

Fishery Products International a été créée pour conserver des emplois, pour sauver l'industrie et pour préserver les marchés des produits de la pêche canadiens. On n'aime pas voir baisser sensiblement les exportations, car alors un autre pays viendra occuper sa place sur les marchés internationaux. Quand l'industrie reprend et que les usines rouvrent, il leur est difficile de reconquérir les marchés perdus. Pour cette raison, il était primordial que le gouvernement du Canada agisse avec la plus grande célérité pour maintenir l'offre de produits de pêche canadiens sur les marchés étrangers. Du point de vue de l'économie nationale et des économies des provinces éprouvées par une baisse considérable des prix, la création de FPI était amplement justifiée.

Le marché des produits de la pêche a changé. La demande est forte actuellement partout dans le monde. L'offre est variée et comprend notamment les produits surgelés, le poisson frais et les filets de poisson. Certains produits sont même raffinés. Comme l'offre se maintient relativement au même niveau, l'accroissement de la demande pousse les prix à la hausse.

Monsieur le Président, nous avons vu s'améliorer de façon appréciable les résultats financiers de FPI, une société d'État qui contrôlait de 30 à 35 entreprises individuelles. Les bénéfices ont été considérables. Je crois qu'ils se sont établis entre 24 et 30 millions l'année dernière. Le redressement du secteur des pêches est assez impressionnant. La société d'État FPI appartenait au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux.

Le gouvernement actuel a décidé de s'en débarrasser. On comprend que la société soit vendue parce qu'elle ne jouait plus de rôle public. Les conditions de vente garantissaient que les employés seraient protégés, qu'ils ne perdraient pas leurs droits à la pension et qu'ils conserveraient leur rang dans les effectifs. D'après une des conditions de vente, si pour une raison ou pour une autre, le nouveau conseil d'administration de cette société dorénavant privée décidait de fermer ou de vendre une des usines, le gouvernement du Canada et celui de la province concernée seraient prévenus et auraient la première option d'achat.

Le contrat de vente de FPI a été établi et contrôlé par d'éminents Terre-Neuviens, et il y a maintenant des Terre-Neuviens très en vue dans le secteur des télécommunications. Lorsque ces personnes ont établi le contrat de vente de *Fisheries Products International*, elles n'ont rien laissé au hasard. Aucun employé ne pourrait accuser le gouvernement du Canada de ne pas s'occuper des emplois, de ne pas veiller à ce que chaque collectivité soit protégée. Le gouvernement du Canada a veillé à ce que le nouveau conseil d'administration, les nouveaux actionnaires de cette société, comprennent qu'ils ne peuvent pas fermer une usine dépendant de l'ancienne société d'État sans accorder la priorité au gouvernement.

Monsieur le Président, pourquoi la ministre qui s'est si bien occupée de la vente de FPI vient-elle nous présenter cette mesure? Un jour, la ministre nous a lu une belle déclaration sur la vente de *Fishery products International*. Dans ce cas-là, nous avions un contrat contenant toutes les garanties par écrit, un contrat ne laissant même pas planer l'ombre d'un doute que les employés seraient protégés. En fait, le gouvernement signalait même aux nouveaux propriétaires qu'ils ne pouvaient pas vendre une portion de l'entreprise à quelque moment que ce soit sans offrir au gouvernement du Canada et à celui de la province concernée la première option d'achat, et la même garantie vaut pour la fermeture d'usines.

Cette entente semblait satisfaire tout le monde. La ministre a annoncé la nouvelle, les actions de FPI ont été mises en vente à la bourse et elles ont immédiatement été toutes achetées par des investisseurs.

• (1200)

La valeur des actions représentait neuf fois les bénéfices. Le gouvernement a donné les chalutiers-usines congélateurs à une autre société rentable qui s'appelle *National Sea Products*, et il lui a donné la permission de les utiliser dans l'est du Canada, à l'encontre des voeux des pêcheurs. Je le répète, cette société était très rentable.

La ministre a fait une déclaration aux Communes garantissant aux employés le maintien de leurs avantages et disant que les nouveaux propriétaires de la société devraient observer le règlement. Qu'a fait la ministre après avoir dit qu'ils n'avaient pas le droit de toucher du tout au matériel dans toutes les usines de l'est du Canada sans en avertir au préalable le gouvernement fédéral? La ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall) enverra aujourd'hui une lettre à tous les employés de Téléglobe. Elle est datée du 27 mars 1987, mais elle ne partira qu'aujourd'hui. C'est une lettre de quatre pages. Je ne veux pas entrer dans tous les détails, mais elle remonte à un problème que le gouvernement a lui-même créé en acceptant un article relatif aux employés et à leur pension.

Je voudrais faire figurer au compte rendu une lettre du comité spécial des pensions de Téléglobe Canada. Elle est signée par M. Carlos Saldanha et M. E. A. (Ted) Rutherford, qui s'occupent de ce comité. La lettre a été envoyée à la ministre d'État chargée de la Privatisation et responsable des affaires réglementaires. On y lit ceci:

> Nous, membres du comité spécial des pensions de Téléglobe, comprenons qu'il est dans l'intérêt des parties que le projet de loi C-38 soit adopté et entre en vigueur le 31 mars 1987. Nous souhaitons également que cette date soit respectée.

Si cela n'était pas dans la lettre, je peux vous garantir que le projet de loi n'aurait pas été adopté avant le 31 mars. Il n'aurait pas été adopté si le comité des pensions n'avait pas dit qu'il le souhaitait.

Je ne vois pas d'autre raison d'adopter ce projet de loi que d'essayer de protéger les intérêts des employés de Téléglobe. Ils changeront peut-être d'avis si la ministre ne leur répond pas convenablement. On lit encore:

> Toutefois, à notre avis, certaines questions relatives à la valeur du transfert des services antérieurs ne sont pas résolues.

Nous en venons maintenant à la question des pensions. On dit:

> Nous nous attendons à ce que le gouvernement accepte de discuter avec les représentants de notre comité, comme l'avait promis antérieurement l'honorable Robert de Cotret, afin de parvenir à une version équitable de l'accord réciproque de transfert.

Nous savons tous ce que sont les accords réciproques de transfert en ce qui concerne les pensions. La lettre continue:

> Un bon accord de transfert, couplé au régime qu'offrira Memotec . . .

C'est le nom de la société qui achète Téléglobe pour une bouchée de pain. Je continue la citation:

> . . . qui, nous le constatons, était plus généreux que la recommandation de votre gouvernement, permettra de conserver au régime de pensions des employés actuels de Téléglobe les mêmes conditions qu'avant la privatisation.

Autrement dit, à la dernière minute, à la dernière heure, les membres du comité spécial des pensions disent aux députés de la Chambre des communes: «Aidons le gouvernement à adopter le projet de loi avant le 31 mars». Cependant, ils disent également qu'ils doivent obtenir un accord réciproque de transfert à l'égard des pensions.

J'ai examiné la lettre du ministre qui sera envoyée aujourd'hui à tous les employés de Téléglobe. Je ne comprends pas ce qu'elle signifie. Avant la fin de la journée, le ministre pourra peut-être expliquer à la Chambre l'objet de la lettre en question. Cependant, nous savons en quoi consiste l'accord réciproque de transfert.

Vous et moi, monsieur le Président, savons ce qui se passe lorsque quelqu'un change d'emploi. Par exemple, quand les travailleurs sont mis à pied par une société d'État, ou quand ils prennent une retraite anticipée, ou autre, ils espèrent toujours obtenir un accord réciproque de transfert à l'égard de leurs fonds de retraite. De quoi s'agit-il? C'est en vue d'accumuler les prestations accumulées dans leur emploi précédent et dans le nouveau. Lorsqu'une mise à pied ou un départ à la retraite anticipée a lieu dans une société d'État, l'employé visé essaye de se rappeler où il travaillait il y a 10, 20 ou 30 ans. Peut-être travaillait-il au ministère de la Voirie d'un gouvernement provincial ou autre. Puis il se demande s'il peut transférer son fonds de pension du ministère provincial à la société d'État pour accumuler toutes ses prestations. Il se demandera peut-être si la société privée pour laquelle il travaillera tiendra compte dans son régime de pensions des prestations de pensions accumulées au cours de ses années de service.

Il y a aujourd'hui des gens au Canada qui travaillent dans une société d'État et dont la tâche consiste à voir s'il est dans leur intérêt de conclure des accords réciproques ou des accords de transfert de pension. Je suppose qu'au bureau du Canadien National situé à Montréal, certains employés sont affectés à cette tâche en permanence.

Téléglobe Canada

Fait intéressant à noter, un gouvernement qui souhaitait se débarrasser des sociétés d'État en disant qu'elles constituaient une menace pour la société veut en créer une pour économiser de l'argent. Je veux parler de Marine Atlantique. Cette société d'État a conclu un accord de transfert de pensions avec le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et le Québec. Cependant, elle n'en a conclu ni avec la Nouvelle-Écosse ni avec Terre-Neuve. Il est surprenant qu'une société d'État mette des employés à pied ou leur offre de prendre leur retraite anticipée à cette époque de l'année sans avoir signé d'accord de transfert de pension.

Les employés de Téléglobe souhaitent en signer une pour leur fond de pension. Le gouvernement du Canada aurait dû examiner la question il y a quelque temps par l'entremise du Conseil du Trésor. Il aurait dû s'assurer que le problème ne se poserait pas à la dernière minute lors de la vente de la société d'État, mais il n'a rien fait. Le gouvernement n'a pas donné satisfaction aux employés de Téléglobe, sans quoi ces derniers n'auraient pas écrit cette lettre le 27 mars 1987. Pourquoi le gouvernement vend-il Téléglobe? Pourquoi a-t-il vendu une autre société d'État en même temps qu'il en créait une nouvelle? J'estime que c'était pour économiser? Cela ne paraît pas logique, monsieur le Président.

• (1210)

Selon la lettre que la ministre d'État à la privatisation a envoyée, les employés de Téléglobe auraient dû obtenir certaines garanties. Il serait souhaitable que la ministre ou son secrétaire parlementaire nous disent de vive voix qu'ils se conformeront aux souhaits du comité spécial de Téléglobe Canada sur les pensions, qu'ils vont discuter aussitôt avec lui et déclarer publiquement à la Chambre des communes, avant que nous n'adoptions le projet de loi aujourd'hui, quelles sont les intentions du gouvernement canadien à l'égard de tous les employés. Nous ne savons pas à quoi nous en tenir. Nous ignorons quelles sont les intentions du gouvernement.

Comme chacun sait, cette société d'État travaille dans le secteur des télécommunications. Elle a le monopole sur les lignes téléphoniques, les lignes télégraphiques et les lignes Télex qui relient le Canada aux autres pays du monde. Elle a un monopole. Ce monopole lui est garanti pour les cinq prochaines années pendant lesquelles elle sera soumise au contrôle d'un organisme de réglementation, le CRTC, je crois. Dans ces conditions, compte tenu des sommes considérables qui ont été investies lors de la création de Téléglobe, des sommes incroyables qui ont été dépensées pour installer des câbles à travers l'océan Atlantique et disposer en même temps d'un satellite au cas où le câble casserait—si le câble casse, le satellite prendra la relève et vice-versa—compte tenu du fait que cette compagnie se lance maintenant dans les nouveaux câbles, dans la fibreoptique et tout le reste, ce qui va sans doute coûter des centaines de millions, voire des milliards, les 400 ou 500 millions de dollars de son prix d'achat paraissent bien peu de chose.

On peut s'interroger sur les raisons de la vente de Téléglobe et les recommandations du gouvernement à l'égard des sociétés d'État. Le gouvernement peut-il se lancer dans des entreprises qui devraient peut-être être la chasse gardée du secteur privé? Le gouvernement a-t-il pour politique de renoncer à toutes les activités dont le secteur privé peut se charger? Si le secteur privé ne peut pas se charger du transport au Canada, nous maintiendrons alors notre présence. Pourtant, même dans ce domaine, le gouvernement canadien demande aux sociétés d'État de réduire leurs opérations. Que s'est-il passé dans le cas de Téléglobe? Des experts en efficacité ont visité des ateliers de Téléglobe et préconisé des coupes un peu partout. La même chose s'est passée dans pratiquement toutes les autres sociétés d'État du Canada, surtout dans le secteur des télécommunications. Nous avons plusieurs sociétés d'État dans ce secteur.

Mlle MacDonald: Vous n'y connaissez rien.

M. Baker: La ministre des Communications (M^lle^ MacDonald) devrait écouter. Cela lui apprendra peut-être quelque chose sur les télécommunications. Le gouvernement canadien a des sociétés d'État qui exploitent les services téléphoniques, comme Bell Canada . . .

Mlle MacDonald: Pourquoi pensez-vous que Bell Canada est une société d'État?

M. Baker: . . . comme Maritime Tel et comme B.C. Tel? La ministre des Communications ne comprend pas ce qu'est Téléglobe. Elle l'ignore. Nous parlons ici des télécommunications. Elle ne savait même pas que le gouvernement canadien possédait des compagnies de téléphone.

Mlle MacDonald: Quand le gouvernement canadien a-t-il racheté Bell Telephone?

M. Baker: Le gouvernement canadien est propriétaire de compagnies de téléphone par l'entremise de sociétés d'État, mais cela veut-il dire qu'il va vendre ses compagnies de téléphone?

Mlle MacDonald: Quelles compagnies de téléphone?

M. Baker: La ministre des Communications demande de quelles compagnies de téléphone je veux parler.

Mlle MacDonald: En effet.

M. Hockin: Reprenez vos esprits.

M. Baker: Je vais mettre la ministre des Communications au courant de certains faits. Dernièrement, CN Télécommunications a demandé au CRTC et au gouvernement fédéral le droit d'exploiter, comme Bell Canada, des services d'appel interurbain. Pourquoi? Pas beaucoup de ministres le savent au sein du Cabinet. C'est parce que le CN possède des entreprises de téléphone. Tous les services téléphoniques de mon district, par exemple, comme ceux d'autres régions du Canada, relèvent du CN. Il s'agit de régions septentrionales, d'accord. Chaque entreprise exploite son petit secteur. La nôtre s'appelle TNT. Les noms changent de temps à autre. Ainsi, elle s'appelait autrefois Canadien National, mais comme ce nom se prête sans doute mal à de bons slogans publicitaires, on lui a préféré *Terre Nova Tel.* On voit partout le sigle TNT. La ministre des Communications commence à comprendre.

La vente de Téléglobe signifie-t-elle que, dorénavant, le gouvernement fédéral voudra se débarrasser de toutes les sociétés d'État ayant affaire avec le public, les dissoudre, les vendre s'il y a lieu à des intérêts privés? Prenez n'importe quel réseau téléphonique du Nord, n'importe quelle entreprise de télécommunications sous l'égide du Canadien National dans cette région, et vous verrez que leurs activités sont plutôt rentables. L'an dernier, *Terre Nova Tel* a réalisé des bénéfices de 4 millions de dollars, déduction faite de ses coûts en immobilisations. Comme on peut qualifier cette entreprise de rentable, est-ce à dire que le gouvernement voudra la vendre? Je n'aurais peut-être pas dû en parler, car le gouvernement ne savait sans doute pas qu'il possède des sociétés de téléphone. Il risque maintenant de vouloir s'en départir, ce que je ne souhaite pas.

• (1220)

Il est dommage qu'il n'y ait pas plus de concurrence dans le secteur des télécommunications. L'existence d'un monopole est regrettable. Voilà peut-être ce qui est le plus déplorable dans ce domaine. Les syndicats ne l'admettront sans doute pas, mais j'en connais d'autres qui seront d'accord. Par exemple, la cliente à qui l'on coupe le téléphone parce qu'elle n'a pas pu payer un appel interurbain qu'elle n'a d'ailleurs pas fait, serait d'accord avec moi. Elle n'a pas d'autre choix que celui de payer. Elle n'a aucun choix puisque cette société est la seule qui offre un service téléphonique. Il s'agit d'un monopole. Dans certains cas portés à l'attention des députés, on exerce ce monopole de façon tout à fait révoltante. Nous ne recommanderions certainement pas que le gouvernement se départisse de ses compagnies de téléphone. C'est pourtant ce qu'il cherche à faire. Nous n'arrivons pas à comprendre pour quelle autre raison il aurait présenté ce projet de loi à la Chambre.

La lettre de la ministre d'État chargée de la Privatisation ne contient aucune garantie qu'une entente de transfert réciproque sera conclue avec le gouvernement. Dans la lettre qu'elle a fait parvenir à chacun des employés de Téléglobe, elle dit ceci:

Il est faux et trompeur de laisser entendre qu'on leur enlève des avantages;

La ministre doit prendre la parole dès aujourd'hui pour garantir qu'une entente de réciprocité sera conclue en matière de pensions, sans quoi nous pourrions décider de faire obstruction à l'adoption du projet de loi. Si cette garantie est donnée, nous n'allons pas nous opposer à l'adoption du projet de loi. Sinon, je suis sûr que le whip sera d'accord avec moi pour dire qu'il ne sera pas adopté. Le ministre des Finances aura un trou de 500 millions de dollars dans son programme de réduction du déficit.

M. Gauthier: Il s'agit de 600 millions de dollars.

M. Baker: Pardon, 600 millions. J'ai parlé jusqu'ici de 400 ou de 500 millions. Quoi qu'il en soit, le discours du budget devra être repris en entier si ces employés n'ont pas gain de cause en matière de régime de pension. Vous qui connaissez très bien la procédure parlementaire, monsieur le Président, vous n'ignorez pas que l'opposition est en mesure de faire obstruction à l'adoption de ce projet de loi avant le 31 mars. La chose est fort simple. Même un enfant d'école, ayant lu le Règlement, pourrait comprendre que l'opposition peut retarder de deux jours l'adoption d'un projet de loi. Le whip a une feuille noircie des deux côtés où il énumère les menaces qu'il fera à moins que le gouvernement ne donne satisfaction à ces employés.

M. Gauthier: A simple interligne.

M. Baker: Nous avons reçu une lettre du comité spécial qui affirme être consentant à ce que le projet de loi soit adopté s'il renferme les garanties voulues. Tel est l'ultimatum à la ministre des Communications. Elle devrait intervenir auprès de la ministre d'État à la Privatisation afin de régler l'affaire. La ministre cherche à établir d'excellente relations avec tout le monde dans les milieux des communications au Canada et ailleurs. Voici une excellente occasion d'y parvenir.

Nous avons exposé très nettement notre position au sujet de ce projet de loi et nous attendons la réponse du gouvernement. Le whip de l'Opposition officielle aura quelques mots à dire à ce sujet dans quelques instants.

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je participe avec plaisir au débat sur ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture. Je parlerai précisément du projet de loi et de la vente de Téléglobe au lieu de faire une longue dissertation sur n'importe quoi pour nous faire perdre du temps. Nous venons d'assister à un cours sur la loi de l'offre et de la demande et presque sur la préparation des croquettes de poisson. J'ai été étonné d'entendre tout un discours axé sur les raisons pour lesquelles les employés ne veulent pas que le projet de loi soit adopté quand le député a en main une lettre des employés qui semblent préconiser l'adoption du projet de loi. Ils se rendent compte, je crois, qu'ils sont les mieux placés pour négocier le transfert de leurs prestations de pension.

La vente de Téléglobe est une importante initiative du gouvernement. Les initiatives législatives et les mesures de principe qui y sont associées sont destinées à protéger l'intérêt des consommateurs et des employés et à prévoir la réglementation de la société privatisée, en vue de respecter les obligations internationales du Canada et d'offrir à Téléglobe un avenir brillant et attrayant.

Je voudrais dire aux membres du comité qu'à l'instar du ministre, je leur sais gré de leur étude consciencieuse du projet de loi. Nous devrions également remercier les témoins de l'aide précieuse qu'ils ont fournie au comité. Je suis certes enchanté du débat approfondi et sincère qui a eu lieu, débat qui a permis aux nombreux intéressés d'y participer de façon pondérée dans la plus grande mesure possible.

Depuis que l'examen législatif a débuté il y a quelques semaines, le comité a proposé certaines modifications que je voudrais expliquer brièvement aux députés. En premier lieu, les discussions qui ont eu lieu avec les représentants des employés ont incité le comité à en déduire qu'une modification au projet de loi rassurerait les employés quant aux choix qui s'offrent à eux pour leur pension. Une modification a donc retranché entièrement l'alinéa 24(1)*b*). En deuxième lieu, le comité a apporté une série de changements de forme pour améliorer ou clarifier le texte du projet de loi. Il y a eu une modification mineure au paragraphe 4(3) pour en harmoniser le texte avec d'autres articles du même genre, comme l'article 19. La rédaction de l'article 5 a été changée, mais pas son esprit. C'était dans le but de l'améliorer ou de le préciser, pour ce qui concerne les règles applicables aux personnes liées. Il y avait également quelques expressions des articles 5, 13 et 18

qui accusaient des écarts de sens entre les versions française et anglaise. Cela a été rectifié. Afin de faciliter la création d'une nouvelle société nommée Téléglobe Canada et d'éviter toute possibilité de confusion, il convenait de modifier la dénomination de la vieille société pendant sa liquidation, et un nouvel article 20 a été inséré, avec modification correspondante de l'article 21. Cet amendement a également nécessité des changements de renumérotation et le renvoi aux numéros d'article de l'article 34 ainsi que l'insertion du nouveau nom à l'annexe II.

• (1230)

Je pense que tous les députés voudront bien reconnaître la transparence dont le gouvernement a fait preuve dans les renseignements qu'il a communiqués au sujet de cette transaction. Nous avons fourni une abondante documentation et donné des séances d'information technique pour faciliter aux députés la compréhension de la vente de Téléglobe à Memotec. Il s'agit effectivement d'une opération compliquée. En tenant compte des nombreux avantages de la privatisation, je suis persuadé que les députés en verront l'intérêt, tant pour les consommateurs et le personnel de Téléglobe que pour l'industrie des télécommunications elle-même. Il importe que le projet de loi C-38 soit adopté à temps.

Les perspectives de croissance et d'emploi figurent au premier rang des objectifs que nous avons fixés à cette privatisation. Le projet de loi va concrétiser l'alliance Téléglobe-Memotec, et créer ainsi une nouvelle force dynamique dans l'industrie canadienne des télécommunications. L'énergie et le savoir-faire commercial de Memotec, entreprise privée, vont insuffler un élan nouveau à l'indéniable compétence technique de Téléglobe et sa connaissance de l'industrie. Je vais vous donner quelques exemples du genre d'avantages qu'on peut attendre pour le Canada de cette vente.

Si Téléglobe s'est développée grâce à une bonne gestion, elle était néanmoins tenue de respecter les contraintes opérationnelles des sociétés de la Couronne. Elle était gênée dans son expansion par les obstacles que posaient les exigences législatives et administratives. En conséquence, Téléglobe a été empêchée de rechercher de nouvelles voies de croissance malgré sa compétence technique reconnue.

Quoi qu'il en soit, Memotec peut donner à Téléglobe ce que son statut de société d'État ne pouvait lui donner: la liberté de se développer, de s'étendre et de s'épanouir. La société Memotec comprend la dynamique et les perspectives du marché des télécommunications. Elle s'est imposée dans le milieu des affaires grâce à son savoir-faire en matière de commercialisation, de vente et de distribution. En plus de la clientèle de Téléglobe, Memotec va avoir sa propre part du marché international et sa propre clientèle, y compris de grandes sociétés bancaires, des compagnies d'assurance et de transport, des gouvernements et autres organismes du genre.

Alliée à Memotec, une société Téléglobe renouvelée peut tirer profit des débouchées que va lui offrir cette extension des marchés national et international. Le mot «synergie», de fabrication récente, recouvre ce genre d'alliance. En termes simples, il vise la création de nouveaux produits et services trouvant de plus importants débouchés sur les marchés nationaux et internationaux. Un tel potentiel de croissance va créer davantage de possibilités pour les Canadiens dans tous les coins du pays.

Privatisée tout en étant assujettie à une réglementation publique, la société Téléglobe va continuer à servir l'intérêt public tout en profitant davantage aux consommateurs. A compter du 1er janvier 1988, le tarif des appels téléphoniques outremer va baisser d'au moins 13 p. 100. En outre, les tarifs télex vont diminuer de 10 p. 100 par la même occasion. Les consommateurs vont aussi voir leurs services de télécommunication spécialement protégés par une réglementation du CRTC. C'est là une nouvelle garantie que n'offrait pas la société d'État. Donc, des tarifs réduits seront facturés pour les mêmes services de qualité auxquels tous les Canadiens sont habitués. Les consommateurs en seront les grands bénéficiaires, soit en profitant des réductions de tarifs, soit en recourant aux services plus fréquemment ou plus longtemps.

Je me réjouis tout particulièrement du soin qu'a mis le gouvernement à veiller à ce que les intérêts des employés soient protégés. Il était clair dans l'annonce que le gouvernement a publiée le 19 novembre que le bien des employés était un facteur décisif dans l'établissement du contrat de vente de Téléglobe. Depuis le tout début de la privatisation de Téléglobe, mes collègues ministériels et moi avons été sensibles aux intérêts des employés. Avant que ne débutent les derniers appels d'offres, le ministre a reçu personnellement les représentants des employés. Au cours des derniers mois, des fonctionnaires ont rencontré les représentants des employés de Téléglobe, et ont abondamment discuté avec eux des appréhensions des travailleurs au sujet notamment des dispositions futures au sujet de leur pension. L'offre globale et généreuse de la société Memotec aux employés a pesé lourd dans la décision du gouvernement de donner la préférence à cette société comme acheteur de Téléglobe.

Tous les députés conviendront, j'en suis sûr, que le sort des employés de Téléglobe est enviable. Ainsi, ces employés demeureront assujettis au code fédéral du travail et toutes les conventions collectives continueront de s'appliquer. Au regard des normes en vigueur dans le secteur, Memotec a offert à tous les employés actuels de Téléglobe un régime de pension très généreux, soit l'équivalent du régime de pension de la Fonction publique fédérale. J'aimerais signaler en outre que nous nous sommes rendus aux voeux des employés d'acheter des actions de Téléglobe. Ces voeux, ce sont les représentants des employés, indépendamment de leur affiliation syndicale, qui les ont exprimés. Comme ils avaient exprimé un vif désir de se porter acquéreur d'actions de la société, nous avons fait en sorte que des dispositions à cet égard figurent dans l'accord. Ainsi, dans le cadre du programme de participation à l'entreprise, les employés pourront se porter acquéreurs de 5 p. 100 des actions, tout en bénéficiant d'un rabais de 10 p. 100; pour se faire, ils pourront même obtenir de la société, des prêts sans intérêt.

En outre, Memotec s'est engagé à faire tout en son pouvoir pour que ces achats d'actions puissent cadrer avec le régime d'épargne-actions du Québec ou de régimes analogues d'autres provinces. Enfin, afin d'éviter de désorganiser les employés et la direction, la loi prévoit que le siège social de Téléglobe demeurera à Montréal.

Les discussions touchant les pensions ont surtout porté sur le transfert du service antérieur. J'ai demandé à un fonctionnaire du Conseil du Trésor quel transfert du service antérieur il pourrait espérer s'il allait travailler dans une université au regard de ce que les employés recevront dans le cadre de ce régime. Or, ce régime est infiniment supérieur aux avantages qu'un fonctionnaire fédéral qui postule un emploi à l'une ou l'autre de nos universités est en droit d'espérer.

Il semble que plus personne ne se demande si le gouvernement a touché un bon prix pour Téléglobe. Au comité, même le député d'Essex—Windsor (M. Langdon) a reconnu que le gouvernement l'avait vendue un assez bon prix. Cependant, pour la gouverne de la Chambre, je tiens à faire savoir que Memotec va verser au gouvernement 488,3 millions de dollars pour cette société, soit 110 millions de dollars de plus que sa valeur comptable revisée de 378 millions de dollars. A mon avis, cela représente un très bon profit pour l'investissement des contribuables dans Téléglobe. A cela s'ajoutent évidemment des bénéfices de plus de 100 millions de dollars en sus de 18 millions.

Vous pouvez constater, monsieur le Président, que la vente de Téléglobe à Memotec est une bonne affaire pour toutes les parties en cause. Nous en sommes arrivés à un juste compromis pour les contribuables, les actionnaires, les clients et, ce qui n'est pas à dédaigner, les employés. Au bout du compte, le nouveau Téléglobe sera plus dynamique et plus intéressant, et tous les Canadiens de même que l'industrie des télécommunications en bénéficieront.

L'adoption du projet de loi C-38 sanctionnera la onzième privatisation réalisée depuis notre arrivée au pouvoir. Il s'agit d'un programme progressiste reposant sur la notion idéaliste du gouvernement visant à promouvoir une meilleure gestion des ressources publiques et à créer de nouveaux débouchés à l'industrie. Qu'il me suffise de mentionner à cet égard le succès de de Havilland et de Canadair. Je relève que dans son discours, le député qui m'a précédé a passé sous silence les nouveaux emplois et les nouveaux contrats pour de Havilland de même que les perspectives encourageantes pour Canadair. Non seulement ces entreprises et leurs employés ont de nouveaux défis à relever, mais notre démarche leur a conféré une plus grande souplesse et de meilleurs stimulants qui devraient leur faire connaître une nouvelle phase de croissance. En procédant ainsi, nous avons préparé ces entreprises à affronter l'avenir au lieu d'être prisonnières du passé.

• (1240)

Le rythme rapide des progrès techniques fait appel à une capacité d'adaptation non seulement pour se tenir au même niveau que leurs concurrents dans les services et le matériel de télécommunication mais pour être à l'avant-garde. Le nouveau Téléglobe avec le soutien de Memotec deviendra plus dynamique, ce qui avantagera tous les Canadiens et permettra à notre pays de rester au premier rang dans le monde des télécommunications.

Il est capital que les députés reconnaissent l'urgence et l'importance de cette mesure législative. Les employés eux aussi nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient l'adoption de projet de loi. Je remercie la Chambre d'avoir appuyé le gouvernement et proposé que l'on adopte le projet de loi le plus rapidement possible.

M. Hovdebo: Monsieur le Président, les employés de Téléglobe sont-ils parfaitement satisfaits des dispositions prises à l'égard de leur pension?

M. James: Le député de Gander—Twillingate (M. Baker) a lu la lettre dans laquelle les employés réclament l'adoption du projet de loi. Ces gens souhaitaient participer aux pourparlers relatifs au transfert du gouvernement à Memotec des années de service antérieur aux fins de leur régime de pension. Ils s'inquiétaient plus précisément à propos des hypothèses actuarielles dont on s'est servi aux fins de ce calcul par opposition à celles, par exemple, qui ont servi dans le cas de l'aliénation des Arsenaux canadiens. C'est de cela même qu'il était question. Différents groupes d'employés ont présenté leurs instances. Certes, on a donné suite aux voeux du groupe qui voulait devenir actionnaire de la nouvelle compagnie. Ces gens sont satisfaits à ce titre. Le groupe des surveillants a lui aussi présenté des instances et semble vouloir négocier directement avec la compagnie. Tous les groupes s'inquiétaient à propos de ces hypothèses actuarielles. Ils négocieront directement avec Memotec et je présume que les pourparlers porteront fruit.

M. Gauthier: Monsieur le Président, le transfert des pensions à Memotec suscite de graves problèmes, à mon avis. J'ai en main la lettre dont a parlé ce matin le député de Gander—Twillingate (M. Baker). Il est vrai, effectivement, que les employés sont satisfaits de l'offre de Memotec et des dispositions prises à l'égard de leur régime de pension.

Ma question a trait à quelque chose qui inquiète bon nombre de mes collègues. Les hypothèses actuarielles faites en 1980 et utilisées pour le transfert des pensions des anciens employés des Arsenaux canadiens ne sont pas les mêmes que celles dont on se sert maintenant. Il s'agit de savoir si l'on calculera avec un taux de 5 p. 100, si l'on prendra des hypothèses actuarielles prévoyant des augmentations de salaire, si l'on procèdera au calcul en fonction d'un taux de 3,5 p. 100 de l'Indice des prix à la consommation, ou encore d'un taux d'intérêt de 6,5 p. 100 , ainsi de suite. Les formules actuarielles sont très compliquées et tiennent compte des taux de mortalité et d'autres facteurs.

En comité, les syndicats ont annoncé qu'il y aurait un manque à déclarer de 7 à 8 millions de dollars dans les transferts de fonds à la nouvelle société.

Téléglobe Canada

Dans la lettre de la ministre d'État (Privatisation) (Mme McDougall) du 27 mars, qui a été signée par Carlos Saldanha et E. A. Rutherford, on peut lire:

> . . . il est dans l'intérêt des parties concernées que le projet de loi C-38 soit adopté et entre en application pour le 31 mars 1987.

C'est vrai. La raison en est que le régime d'options d'achat d'actions du Québec sera plus facilement vendable s'ils peuvent ajouter les nouveaux biens et capitaux de Téléglobe à l'actif de Memotec.

Nous n'essayons pas d'empêcher l'adoption de ce projet de loi, mais nous nous efforçons plutôt de comprendre comment le gouvernement en est arrivé à utiliser ces nouvelles hypothèses actuarielles. Comment un profane en la matière—je ne suis pas actuaire—peut-il déclarer légitimement que jusqu'à la date de l'accord, qui est celle de la proclamation de ce projet de loi, les états de service antérieurs au terme de la Loi sur la pension de la Fonction publique seront complètement pris en compte? La ministre d'État (Privatisation) l'a déclaré dans la lettre qu'elle a envoyée à tous les employés le 27 mars. On peut lire à la page 3:

> Pour les employés qui choisissent de transférer leurs droits à la retraite accumulés au régime «calque» de Memotec, le gouvernement transférera le plus grand des deux montants suivants: les contributions des employés multipliées par deux avec leurs intérêts ou la valeur actuarielle des droits accumulés, calculés sur la base d'une entreprise d'exploitation qui reconnaît les salaires futurs et leur indexation et comprend une clause de prestations au survivant;

Le paragraphe suivant est capital:

> Ce montant sera tout à fait suffisant pour permettre à Memotec de payer toutes les obligations au titre des droits à la retraite accumulés;

Le député qui vient de parler au nom du gouvernement va-t-il demander que le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) vienne à la Chambre pour confirmer qu'il a effectivement donné aux employés la garantie inconditionnelle qu'il va les rencontrer et leur expliquer ce qu'il entend par régime de pensions complètement garanti pour les droits accumulés antérieurement? Alors il n'y aura aucune difficulté à adopter ce projet de loi aujourd'hui. Le député va-t-il s'engager à appeler son ministre, comme j'ai essayé de le faire ce matin, pour qu'il vienne à la Chambre cet après-midi nous promette de tenir les engagements antérieurs et de veiller à ce que le régime soit entièrement provisionné sur la base des hypothèses actuarielles?

M. James: Monsieur le Président, la question du député porte sur de nombreux sujets, mais je vais essayer de lui répondre.

Tout d'abord, le député a fait allusion au fait qu'il faut tenir compte de beaucoup de paramètres pour établir une hypothèse actuarielle. Moi non plus je ne suis pas actuaire. Il est certain que le Conseil du Trésor doit modifier et fixer ces hypothèses de temps à autre, en fonction de tous les paramètres fournis, notamment des taux d'intérêt et d'autres facteurs.

• (1250)

Je ne voudrais pas semer la confusion en disant qu'il s'agit de 7 ou 8 millions de dollars. La ministre a déclaré que le montant en question serait le double plus les intérêts ou celui établi dans l'hypothèse actuarielle. Certes, le double plus les intérêts sont plus que cette hypothèse actuarielle. J'ai parlé tout à l'heure du cas d'un fonctionnaire fédéral du Conseil du Trésor qui a quitté son travail pour un poste dans une université. Il pourrait obtenir au maximum le double plus les intérêts. La somme prévue dans un tel transfert d'avantages sociaux au titre des états de service est beaucoup plus élevée que celle établie dans des hypothèses actuarielles. Il faut voir les choses dans une juste perspective.

Il ne faut pas perdre de vue que les employés tentent d'obtenir le plus qu'ils peuvent. Ils jouissent de toute la protection prévue dans le Code canadien du travail. Ils peuvent acheter des actions et recevoir l'équivalent du programme de pension de retraite de la Fonction publique. Ils souhaitent autre chose que les conditions prévues dans les hypothèses actuarielles du Conseil du Trésor. Ce n'est pas comme s'il s'agissait de notre argent. C'est celui de la caisse de tous les autres employés du gouvernement fédéral. Faut-il poursuivre dans cette voie même si les conditions de ce transfert ne correspondent pas une hypothèse actuarielle en bonne et due forme fondée sur de solides calculs? Si un tel transfert est accordé à ces quelques personnes, il restera moins d'argent dans la caisse de retraite pour les autres employés fédéraux.

Il a été question que le ministre nous expose la situation et nous allons certes poursuivre ce débat.

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et des commentaires est maintenant terminée. Nous passons au débat.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, la vente de Téléglobe, de cette propriété publique, est un autre exemple de la doctrine du gouvernement conservateur qui trouve que le secteur privé est toujours plus rentable que le secteur public et que, dans la mesure du possible, les sociétés d'État devraient être vendues et privatisée. Cette doctrine ne tient pas compte d'une bonne partie de l'histoire économique du Canada.

Il existe plusieurs milliers de sociétés d'État au niveau fédéral, provincial et municipal au Canada. En effet, les gouvernements libéraux, conservateurs, créditistes, péquiste, CCF et NPD et non seulement socialistes ont établi des sociétés d'État quand ils jugeaient que le public en avait besoin et que le secteur privé n'était pas intéressé, faute de pouvoir réaliser des bénéfices. Après tout, les bénéfices sont la raison d'être des compagnies privées et je l'accepte.

Ce sont donc des sociétés d'État qui produisent l'électricité dans nos provinces. En Ontario, c'est le gouvernement conservateur de l'époque et non un quelconque gouvernement socialiste radical qui a établi Hydro-Ontario. Les trois provinces des Prairies, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont des réseaux de téléphone publics. Au Manitoba, c'est un gouvernement conservateur qui a mis le réseau de téléphone public sur pied en 1908. Ce gouvernement était dirigé par sir Roblin, le grand-père du sénateur Roblin.

Le Canadien National, une compagnie de chemins de fer publique, a été créé lorsque plusieurs compagnies de chemins de fer privées se sont vues acculées à la faillite. Le gouvernement de l'époque les a alors fusionnées et en a fait une entreprise publique, le Canadien National.

La Commission canadienne du blé est un organisme institué par le gouvernement conservateur du premier ministre R.B. Bennett pour s'occuper de la vente des céréales.

On a établi ces sociétés parce que des gouvernements appartenant à tous les partis se sont rendu compte qu'il fallait agir, car le secteur privé ne voulait pas investir dans ces domaines. Ces sociétés d'État offrent des services nécessaires et aident le pays à se développer autrement qu'il ne pourrait le faire s'il comptait exclusivement sur le secteur privé.

Je suis certain qu'il n'y a personne dans cette Chambre ni dans aucun parti politique qui ne se rend pas compte que le Canada, comme la plupart des autres pays, va continuer à fonctionner pendant quelque temps avec une économie mixte composée d'entreprises publiques, appartenant aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, et surtout d'entreprises privées, présentes dans tous les aspects de la vie canadienne. Nous acceptons ce fait. Nous ne prétendons pas qu'une société d'État doive toujours rester publique seulement parce qu'on l'a établie, récemment ou non, pour de très bonnes raisons. Nous devons plutôt nous demander si elle est vraiment utile et efficace.

Nous devons nous demander si le gouvernement a pris la décision de vendre Téléglobe après avoir étudié ses activités et vérifié son efficacité, comme il aurait dû le faire. Je ne le pense pas. Il me semble que le gouvernement se souciait bien davantage de conclure rapidement la vente de cette société d'État, et d'autres, que d'en faire entrer la vente dans le cadre d'une politique industrielle mûrement réfléchie, ou d'examiner les répercussions qu'aurait la vente de Téléglobe sur la concurrence dans le domaine des télécommunications.

Voyons ce qu'a fait le gouvernement. Il a vendu Canadair et de Havilland, des entreprises dans lesquelles les gouvernements avaient investi parce qu'ils croyaient—sans beaucoup d'opposition—qu'un pays industrialisé et moderne comme le Canada se devait d'avoir une industrie aérospatiale. Lorsque ces deux entreprises, auparavant du secteur privé, en arrivèrent à la conclusion qu'elles n'étaient pas rentables et devaient donc fermer leurs portes, le gouvernement en exercice décida presque à l'unanimité d'en faire l'acquisition. Il y investit des centaines de millions de dollars en travaux de recherche pour qu'elles deviennent rentables en fabriquant des produits à la fine pointe de la technologie et capables de soutenir la concurrence sur le marché mondial.

La *Fishery Products International* était une entreprise du secteur public que le gouvernement avait mise sur pied parce que les entreprises de transformation du poisson du secteur privé faisaient faillite. Après que le gouvernement les a eu achetées et que les Canadiens y ont eu investi des centaines de millions de dollars pour les garder en activité, voilà qu'on les vend pour une fraction de leur valeur.

• (1300)

Le gouvernement parle maintenant de privatiser le CN et Air Canada. Lorsqu'elles avaient été constituées en sociétés d'État, ces deux entreprises avaient reçu pour mission d'assurer un service aux Canadiens. Cet objectif sera abandonné, car en tant qu'entreprises privées, elles auront pour objectif d'être rentables. On ne peut y trouver à redire puisque les actionnaires des entreprises ont droit de réaliser un bénéfice sur leur investissement. Les services offerts aux régions du pays qui sont pauvres et dont la croissance est lente s'en trouveront cependant réduits considérablement. Nous les avons déjà vus diminuer aussi bien chez la société ferroviaire que chez la compagnie aérienne.

Voyons la situation de Téléglobe. Cette société d'État est chargée de toutes les télécommunications internationales, en provenance ou à destination du Canada. Ces services comprennent ceux du téléphone, du télégraphe, du câble et du télex. Téléglobe est copropriétaire de câbles sous-marins et de systèmes de télécommunications par satellite. Elle a effectivement le monopole de toutes les télécommunications internationales. Les appels téléphoniques internationaux représentent 85 p. 100 de ses recettes.

Téléglobe était-elle gérée de manière efficace? Était-elle déficitaire ou rentable? Elle a toujours fait des profits. Elle était reconnue comme le joyau des sociétés d'État. En 1985, elle a enregistré des bénéfices de plus de 53 millions. Ses bénéfices sont excellents depuis dix ans. Ses recettes de 1985 ont totalisé 678 millions.

Le gouvernement conservateur a vendu Téléglobe à Memotec, une petite entreprise de traitement et de communication de données de Montréal. Il prétend l'avoir vendue pour 608 millions. Un examen plus approfondi de la transaction révèle que Mémotec n'a pas payé plus de 488 millions. En effet, comme Memotec inclut dans le prix de vente les 143 millions de dettes de Téléglobe dont elle se charge, nous concluons que le gouvernement ne touchera que 345 millions. Il ne sera pas versé de fonds pour la dette.

Nous croyons que le prix est une aubaine. On établit la valeur aux livres de la société entre 300 et 400 millions. Sa valeur marchande est beaucoup plus élevée, à cause de son excellente rentabilité. On nous a dit que, il y a quelque temps, *British Telecom* a offert d'acheter la société pour 750 millions.

Le gouvernement et les analystes croyaient que Téléglobe rapporterait au moins 600 millions de dollars et ils s'attendaient à obtenir ce prix. Le gouvernement a malheureusement laissé partir la société pour la moitié de ce prix-là seulement. Ce chiffre explique par ailleurs pourquoi le gouvernement a essayé de donner l'impression par l'intermédiaire des journaux que la société est vendue pour plus de 600 millions.

Nous sommes totalement opposés à la vente de Téléglobe parce que la compagnie n'a cessé de faire des bénéfices, parce que c'est un monopole et parce qu'elle occupe le secteur des communications où il faut protéger l'intérêt public légitime. C'est vraiment le comble de ne recevoir que 350 millions de dollars pour une société aussi précieuse pour les Canadiens.

Téléglobe Canada

La vente de cette société à Memotec a provoqué une vive surprise. Memotec n'est que du menu fretin dans l'océan comparativement à Téléglobe. En 1985, Memotec a déclaré des recettes d'un tout petit peu plus de 17 millions. Il faut comparer ce chiffre aux recettes de 678 millions de dollars déclarées par Téléglobe pour la même année. Il convient de se demander comment Memotec s'en tirera après l'acquisition de Téléglobe. Au Canada et aux États-Unis, certaines sociétés qui ont décidé de faire des acquisitions analogues en empruntant les énormes sommes d'argent nécessaires à des banques et à d'autres sociétés, ont eu d'énormes difficultés à payer les intérêts sur leurs emprunts et à réaliser des bénéfices.

Cette vente pose un autre problème. Téléglobe est la société qui assurait des services internationaux de télécommunications à la suite d'ententes et de traités signés avec d'autres pays. A l'exception du Japon et des États-Unis, dans des pays comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la France, l'Allemagne de l'Ouest, l'Italie, la Norvège et la Suède, les réseaux de communication outremer sont contrôlés pas l'État. En Grande-Bretagne le gouvernement vient de terminer la privatisation de *British Telecom* par le biais d'une émission d'actions. Toutefois, le gouvernement britannique reste propriétaire d'un peu plus de 50 p. 100 de la société, il en conserve donc le contrôle.

Le Canada a ratifié un traité appelé Traité INTELSAT. L'organisation INTELSAT a été mise sur pied en 1964 pour s'occuper de toutes les communications internationales par satellite. Un des principaux objectifs d'INTELSAT est de donner aux régions les plus reculées l'accès au réseau mondial de communication. Par suite, le prix de ses services est indépendant du volume de communications. Le prix est donc le même dans les pays industrialisés que dans ceux où les communications sont peu nombreuses. Par conséquent, le Traité INTELSAT revient à faire subventionner les pays les plus pauvres par les pays les plus riches.

Une société Téléglobe privatisée, dont l'objectif premier est de réaliser des bénéfices pour ses actionnaires, pourrait bien être dans une situation de conflit d'intérêts. D'une part elle est censée représenter le Canada auprès d'INTELSAT et faire appliquer la politique canadienne. Par ailleurs elle pourrait être tentée d'acheminer une partie au moins de ses communications internationales via les satellites américains qui ont des tarifs inférieurs. Ses obligations vis-à-vis de ses actionnaires exigeraient d'ailleurs qu'il en soit ainsi si l'utilisation du réseau de satellites américains est plus lucrative. Bien entendu, Téléglobe pourrait essayer de se retirer d'INTELSAT, mais comment le Canada respecterait-il, alors, ses obligations internationales? On n'a pas répondu à cette question.

Je voudrais parler maintenant de la situation des employés. Memotec a accepté de donner aux employés actuels de Téléglobe un régime de pension équivalent à celui qu'ils ont en vertu de la Loi sur la pension de la Fonction publique, ce qui est un bon régime. Malheureusement, en dépit de ce que disait le député du parti conservateur qui a parlé avant moi, les futurs employés de la société n'auront pas droit à ce régime. Ceux-là auront droit à un régime de pension équivalent à ce qui est la norme «dans le secteur des télécommunications» au Canada. Autrement dit, après que cette vente sera faite, nous aurons deux catégories d'employés, les uns avec un bon régime de pension, les autres avec un régime moins généreux. Par ailleurs, il n'y a pas de garantie d'emploi au-delà des cinq ans prévus dans le projet de loi.

Les employés ne sont pas très heureux des arrangements pris en ce qui concerne leur pension. Ils signalent que les dispositions prises dans le cadre de cette vente sont différentes des autres fois où le gouvernement a vendu des sociétés d'État. Je vais en citer quelques exemples.

• (1310)

Dans le cas de l'Hôpital des anciens combattants, qui a été cédé aux autorités municipales, les employés ont pu conserver leurs fonds de pension de la Fonction publique; pour les Arsenaux canadiens, l'acheteur et le syndicat ont réussi à négocier un régime de pensions qui prévoyait les mêmes prestations qu'une caisse de retraite de la Fonction publique.

Il faut bien admettre que la plupart des gens ne se sont guère préoccupés de l'expansion ou de la réussite de la société acheteuse après la privatisation. En vendant Téléglobe, le gouvernement dit, comme il l'a fait pour les Arsenaux canadiens, qu'il va protéger les employés. Il paraît que l'on offre aux employés de Téléglobe les mêmes conditions qu'aux employés des Arsenaux canadiens, sauf en ce qui concerne le niveau des prestations futures.

Les employés de Téléglobe n'ont pas négocié avec *Memotec Data Incorporated* et ils se sentent très menacés. Rien de leur garantit que Téléglobe continuera à jouir d'un monopole, comme l'a dit le gouvernement. Déjà Bell Canada et certaines sociétés provinciales de téléphone parlent de se passer d'elle; autrement dit, de passer par les États-Unis.

Il n'y a donc aucune garantie de succès et les employés ont l'impression de renoncer à un régime de pension sûr et progressif pour quelque chose de moins sûr et de moins important. Si on pouvait seulement leur garantir la même protection qu'en vertu de la Loi sur les normes des prestations de pensions, ils seraient prêts à accepter.

Les employés de Téléglobe ont énoncé clairement leur position: ils sont mécontents. Ils sont mécontents parce qu'ils n'ont pas la sécurité d'emploi. Rien ne garantit que Memotec pourra prendre de l'expansion et que même si elle acquiert de nouveaux marchés, elle pourra assurer la sécurité d'emploi des employés actuels.

Pour toutes ces raisons, monsieur le Président, nous comptons nous opposer au projet de loi à l'étude.

Pour terminer, monsieur le Président, nous croyons que Téléglobe a fait ses preuves en tant que société rentable et efficace et c'est pourquoi nous ne voyons aucune raison de la vendre. Selon les perspectives à long terme, la société gardera son monopole au-delà des cinq ans garantis. La demande n'est pas suffisante au Canada pour justifier un autre service de télécommunications outre-mer. Téléglobe est effectivement une société d'utilité publique et c'est pourquoi elle doit rester propriété publique, comme certaines compagnies de téléphones . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le temps de parole du député est malheureusement écoulé. Nous allons passer aux questions et aux commentaires.

La parole est au député de Sarnia—Lambton (M. James) pour une question ou une observation.

M. James: Merci, monsieur le Président. Je voudrais faire quelques commentaires au sujet des propos du député de Winnipeg-Nord. J'en arriverai peut-être à lui poser également une question.

C'est au sujet du prix de vente de 350 millions de dollars dont il a parlé. En réalité, il s'agit de 488 millions, plus 100 millions de bénéfices, plus 18 millions. Il s'agit-là des chiffres exacts. Il faut se méfier des chiffres que son recherchiste lui a donnés. Je me demande si le recherchiste en question a lu les délibérations du comité législatif qui a étudié ce projet de loi. Le prix de vente n'a pas vraiment soulevé de problème au cours de l'étude en comité. Une question a peut-être été posée à ce sujet. En tout cas, le prix de vente n'a pas donné lieu à de longues discussions. En fait, un député de son parti a déclaré au comité que c'était un prix très raisonnable.

D'autre part, le groupe d'employés n'a invoqué aucun argument solide contre la vente de Téléglobe. Il a évidemment soulevé certaines questions, mais pas au sujet de la vente comme telle.

Le ministre et le président de Memotec ont déclaré qu'un régime de pension équivalent serait mis en place. Cela n'a pas soulevé de problème comme tel. C'est l'hypothèse actuarielle utilisée pour le service antérieur qui prêtait à contestation. En tout cas, il a bien été convenu qu'un régime de pension équivalent serait mis en place pour les employés. Il reste à savoir si les suppositions des actuaires sont fondées et si on transférera à la caisse de retraite assez d'argent pour faire face à toutes les éventualités que les actuaires essaient de prévoir quand ils établissent un régime de pensions.

Étant donné que, au cours de ses délibérations, le comité n'a pas mis en doute le bien-fondé de la vente de Téléglobe Canada, que les employés ne sont pas venus témoigner afin de présenter des arguments contre la vente, et que l'expérience dans le cas de de Havilland et *Fishery Products International* a démontré que la privatisation avait créé des emplois, pourquoi le parti auquel appartient mon collègue de Winnipeg-Nord continue-t-il de s'opposer à la privatisation?

M. Orlikow: Je vais essayer de traiter des deux points soulevés. En ce qui concerne le régime de pensions, permettez que je cite quelques paragraphes du mémoire du Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada présenté le 10 mars 1987 au comité législatif qui a étudié le projet de loi. Voici un passage du mémoire intitulé «Les droits acquis et les ententes collectives»:

Téléglobe Canada

> . . . on nous avait dit que l'acheteur s'était engagé à offrir à tous les employés actuels de Téléglobe Canada un régime de pensions identique à celui de la Fonction publique ainsi qu'un plan de prestations de retraite supplémentaires.
>
> A notre avis, toute mesure prise pour donner suite à cet engagement devrait être définie et présentée aux syndicats qui représentent ces employés avant l'adoption du projet de loi, ce qui dissiperait toute ambiguïté.

Je ne pense pas qu'on l'ait fait. Je continue la citation:

> Pour éviter toute discrimination, nous pensons qu'un régime identique à celui de la Fonction publique, y compris les prestations de retraite supplémentaires, devrait être offert aux futurs employées, tout comme aux employés actuels.

C'est exactement ce que j'ai dit dans mes remarques. Voici un autre extrait du mémoire:

> Nous n'avons pas encore reçu de Memotec ou du gouvernement des propositions écrites et concrètes au sujet du régime de pensions qui sera offert; voilà pourquoi nous sommes d'avis que toutes les questions de cette nature devraient être réglées avant l'adoption du projet de loi C-38.
>
> Le Syndicat des travailleurs et travailleuses en communication et en électricité du Canada croit que tous les droits et privilèges des employés actuels de Téléglobe Canada, particulièrement ceux de la section 1653, doivent être maintenus et que le gouvernement doit s'assurer que toute cette question soit tirée au clair.

En ce qui a trait au point soulevé au sujet du prix payé, je vais lire à la Chambre la position que notre recherchiste nous a donnée. La voici:

> Memotec doit payer 488,3 millions de dollars au gouvernement pour Téléglobe, plus 102 millions des réserves liquides de la société, plus un dividende de 18 millions, soit 608,3 millions de dollars en tout. Toutefois, les deux derniers paiements ne sont pas considérés comme faisant partie du prix d'achat parce ces fonds appartiennent déjà au gouvernement et sont détenus par la société d'État.
>
> Toutefois, il est également entendu, puisque Memotec assume le passif de Téléglobe, qui s'élève à 143 millions, qu'il faudra soustraire ce montant du prix d'achat de 488,3 millions. Par conséquent, le gouvernement n'obtiendra vraiment que 345 millions pour Téléglobe, étant donné qu'il ne touchera rien au titre de la dette. Pour recueillir les 345 millions de dollars, Memotec compte emprunter 225 millions à la Banque Nationale et émettre pour 125 millions d'obligations auprès des grands investisseurs.

Voilà précisément ce que j'entendais, monsieur le Président, quand j'ai dit que nous doutions vraiment que Memotec puisse réunir les sommes nécessaires.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Gander—Twillingate (M. Baker), pour une question ou une observation.

M. Baker: J'ai une brève question à poser, monsieur le Président.

Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) trouve que la vente de Téléglobe Canada est insensée, du point de vue économique.

Étant donné que Téléglobe Canada jouit d'un monopole garanti de cinq ans, sa vente ne peut pas avoir pour objet de renforcer la concurrence. Pourquoi, à son avis, le gouvernement canadien veut-il alors privatiser cette société?

Le député de Winnipeg-Nord qualifie la vente de Téléglobe Canada d'illogique. D'après lui, pourquoi le gouvernement tient-il donc à cette privatisation?

Article 21 du Règlement

• (1320)

M. Orlikow: Monsieur le Président, je serai heureux de tenter de répondre à la question. Je croyais avoir expliqué mon point de vue au début de mes commentaires.

Le gouvernement actuel fait fi de toute l'histoire du développement du Canada et il est convaincu que le secteur privé peut faire mieux les choses que le secteur public.

M. James: Bravo!

M. Orlikow: J'entends le député. Il fait abstraction de la réussite de toutes les sociétés provinciales de services d'électricité et de la réussite des sociétés publiques de services téléphoniques.

Les ministériels croient vraiment que le secteur privé peut mieux faire les choses que les sociétés d'État. Penser de la sorte, c'est oublier toute l'histoire du Canada. Il existe pourtant de nombreux cas dans divers domaines où des entreprises d'État exercent leur activité avec efficacité et offrent un service à un prix que ne peut concurrencer le secteur privé. Le gouvernement ne tient pas compte de cette réalité parce qu'il est incapable de voir au delà d'une idéologie selon laquelle, pour une raison quelconque, le secteur privé serait capable d'efficacité, tandis que toute activité gouvernementale serait gérée de façon incompétente.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je viens d'entendre des commentaires contradictoires et j'aimerais apporter si possible une rectification.

J'ai entendu un ministériel déclarer que les syndicats favorisaient la privatisation de Téléglobe. Pourtant, voici ce que l'on trouve en page 3 du mémoire syndical présenté au comité en février 1987:

> La préoccupation du gouvernement pour la privatisation de Téléglobe semble découler de son obsession pour le déficit national. Il compte utiliser les profits de la vente pour réduire ce déficit. Les avantages à court terme qu'il retirera de cette vente sont bien maigres comparativement au montant des dividendes que Téléglobe aurait versé au Trésor public au cours des années.

Le mémoire—dont je lirai peut-être les extraits pertinents cet après-midi—explique l'opposition manifeste du syndicat à la vente.

M. James: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. J'ai déclaré qu'aucun argument solide contre la vente de Téléglobe n'a été présenté au comité législatif. C'est ce que j'ai déclaré. Je n'ai jamais dit que l'on avait entendu aucun argument. Peut-être le député ne m'a-t-il pas entendu. Peut-être était-il dans l'antichambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a environ 30 secondes pour répliquer.

La période des questions et commentaires est maintenant terminée. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) ouvrira le débat.

Comme il est 13 h 24, je quitte le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 24.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

L'ÉCHEC DE LA TENTATIVE D'INSCRIRE UN DROIT DANS LA CONSTITUTION

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, les premiers ministres canadiens ont laissé une grande occasion leur filer entre les doigts. A quelques exceptions près, nos leaders gouvernementaux n'ont pas eu assez de volonté politique et de perspicacité pour réussir une percée, faire inscrire dans la constitution le droit des autochtones à l'autonomie politique. Le gouvernement fédéral s'attendait à un échec. Comme il ne s'était pas suffisamment préparé en vue de cette conférence, sa stratégie s'est résumée à éviter le pire.

Les autochtones du Canada n'ont rien perdu lors de cette conférence. Ils en sont ressortis plus forts et plus unis, sans que leurs droits aient été entamés. La Confédération canadienne est toutefois perdante, et notre réputation internationale dans le domaine des droits de la personne a été ternie.

Il faut se reprendre, mais cette fois sous la houlette d'un gouvernement fédéral fermement convaincu. Celui-ci et les chefs autochtones devront d'abord s'entendre. Quand un accord aura été conclu, on entreprendra ensuite une campagne de persuasion afin que lorsqu'aura lieu une autre conférence, on soit unanime à reconnaître que la constitutionnalisation de l'autonomie politique des autochtones s'impose depuis longtemps au Canada.

* * *

LES GÉNOCIDES

LA LEÇON TIRÉE DE L'HOLOCAUSTE ARMÉNIEN

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, hier soir la salle de concert de l'hôtel Royal York de Toronto était bondée alors que 1 200 personnes y assistaient à la projection de deux films consacrés aux 1,5 million d'Arméniens qui ont été massacrés par les armées de l'empire ottoman dans ce qui constitue le premier génocide du XX^{e} siècle.

Les 60 000 Canadiens d'origine arménienne nous demandent de reconnaître leur tragédie non seulement par égard pour les Arméniens mais pour l'amour de l'humanité tout entière. Cette tragédie nous enseigne ce qui peut arriver lorsqu'un gouvernement ou une population ne se soucie pas du sort d'une minorité ethnique ou religieuse.

En 1939, tout juste avant l'invasion de la Pologne, Hitler a ordonné à ses généraux d'être impitoyables en leur rappelant que «personne ne se souvenait de l'annihilation des Arméniens». Les Arméniens ont péri durant la Première Guerre mondiale, les juifs durant la Seconde Guerre mondiale.

Dernièrement, le Canada a exprimé avec éloquence ses sentiments au sujet de l'holocauste juif. Ne conviendrait-il pas maintenant que nous en fassions autant au sujet de l'holocauste arménien?

* * *

LES ARTS

LE REFUS D'UN ARTISTE HAÏDA D'EXÉCUTER UNE SCULPTURE COMMANDÉE POUR LA NOUVELLE AMBASSADE DU CANADA À WASHINGTON

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, Bill Reid, artiste haïda de réputation mondiale, nous rappelle que l'art n'est pas simplement une marchandise qui peut être achetée, vendue ou produite sur demande. L'art jaillit de la vie d'une personne ou d'un peuple. A titre d'artiste, Bill Reid croit que puisque le Canada refuse de reconnaître les droits légitimes de la tribu haïda, il n'a pas le droit d'exhiber les oeuvres d'artistes haïdas dans ses ambassades disséminées dans le monde entier. Etant donné l'échec de la conférence des premiers ministres sur les droits des autochtones, M. Reid a déclaré qu'il n'exécutera pas la sculpture ornée de motifs et symboles haïdas qui lui avait été commandée pour la nouvelle ambassade du Canada à Washington.

M. Reid a pris une décision très coûteuse pour lui sur le plan financier et pour ce qui est de la reconnaissance internationale de son oeuvre. Mais aux yeux de Bill Reid, deux choses sont plus importantes que l'argent ou la renommée. Ce sont sa probité à titre d'artiste et ses relations personnelles avec les gens de son peuple.

Quand le gouvernement fédéral réussira-t-il à s'entendre avec les autochtones afin que l'oeuvre d'artistes comme Bill Reid puisse être exhibée dans les ambassades du Canada et être considérée comme le symbole non pas d'une usurpation colonialiste mais d'une relation harmonieuse entre nos peuples.

* * *

L'AVORTEMENT

LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS À NAÎTRE—PRÉSENTATION D'UN FILM

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, la vie n'a pas de prix. D'après Statistique Canada, il y a eu 60 000 avortements par année, en moyenne, depuis 1975. Il est absolument clair que l'avortement est la première cause de décès au Canada. Le film *Eclipse of Reason* porte sur l'avortement au deuxième trimestre de la grossesse. Je tiens à signaler que, au Canada, plus de 6 000 enfants à naître périssent lors d'un avortement pratiqué au deuxième ou au troisième trimestre de la grossesse. Le film montre de façon très explicite comment ils sont assassinés.

• (1405)

D'après le Dr Nathanson, l'avortement, tout avortement est un acte violent et la violence n'a pas sa raison d'être dans un monde de raison. Il dit aussi qu'un avortement tardif, soit la destruction systématique et délibérée d'un foetus viable, est particulièrement odieux. Je suis d'accord avec lui et je le félicite des efforts qu'il déploie pour nous montrer à tous la dure réalité de l'acte connu sous le nom d'avortement thérapeutique.

J'encourage tous les députés à aller voir le film aujourd'hui et à constater par eux-mêmes qu'un avortement est un véritable assassinat. Je suis heureux de signaler que le Dr Nathanson est ici présent à la tribune.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA CONSTITUTION—LE RÉSULTAT DE LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, les autochtones ont quitté la conférence des premiers ministres de la semaine dernière à la fois déçus et découragés. Les associations qui les représentaient tous—indiens de droit et de fait, inuits et métis—n'ont pu accepter le dernier amendement proposé qui niait absolument le droit inhérent à l'autonomie politique qu'elles ont toujours affirmé. Ce droit, ils l'exerçaient avant l'arrivée des Européens et n'y ont jamais renoncé, de sorte qu'ils le possèdent toujours.

Le premier ministre (M. Mulroney) aurait dû consacrer plus de temps à rechercher un consensus acceptable à tous les autochtones au lieu d'en rechercher un qui soit acceptable aux provinces incapables de s'entendre. Voilà pourquoi il a échoué sur les deux fronts. Bien que cette conférence soit terminée, les députés devraient continuer de travailler avec les groupes autochtones en quête de justice et d'équité.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LE RAPPORT DU COMITÉ PARLEMENTAIRE—CRITIQUE DES RECOMMANDATIONS DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, aujourd'hui, le comité spécial sur la garde des enfants a présenté son rapport et ses recommandations sur l'aide que le gouvernement devrait accorder aux familles canadiennes pour les services de garderie. Tout au long des audiences de ce comité, les Canadiens nous ont dit qu'ils ne voulaient pas que le gouvernement décide comment ils devaient élever leurs enfants, mais ils demandaient l'aide nécessaire.

Personne n'a tenté de nous montrer comment faire la distinction entre besoin et désir toutefois, à la lecture de certaines parties de la liste des désirs du NPD, il semble que ce parti s'attache plutôt aux désirs qu'aux besoins. Il définissent les tarifs abordables en ces termes : «Les coûts ne devraient pas empêcher l'accès aux services. Les droits exigés des parents devraient diminuer graduellement jusqu'à ce qu'ils soient complètement abolis». Cela signifie que le gouvernement devrait intervenir à tous les niveaux.

Le NPD ne semble pas non plus admettre que les parents sont probablement les plus aptes à prendre les décisions concernant leurs propres enfants. En fait, en janvier dernier, ce parti demandait la démission du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) parce qu'il avait osé faire une

Article 21 du Règlement

telle affirmation. Quelle hypocrisie! Les Canadiens ne sauraient souscrire à cette forme de pensée. Le rapport présenté aujourd'hui répond dans une certaine mesure aux besoins de la population sans toutefois perdre de vue que nous vivons en régime de Confédération ce dont nous sommes fiers.

* * *

LES ENFANTS

LA SITUATION DES ENFANTS SANS ABRI

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, nous sommes nombreux à avoir vu en fin de semaine l'émission diffusée au réseau anglais de Radio Canada et décrivant la situation des enfants sans abri. On avait cité le cas de Winnipeg, mais le problème ne se limite pas à cette ville. Il est en fait d'envergure nationale. Ces enfants vivent dans la rue. Ils se prostituent pour manger et se mettre un toit au-dessus de la tête. Ils se droguent pour échapper à la dure réalité.

Je ne vois aucune raison pour qu'un pays comme le nôtre ne puisse s'occuper convenablement de tous ses enfants. Les Canadiens vivent relativement dans le comfort. La situation est extrêmement inquiétante et cette émission devrait nous inciter à agir. Nous devons nous doter de programmes précis en vertu desquels on offrira des services à ces enfants qui sont dans la rue. Nous devons prendre aussi des mesures pour enrayer la pauvreté de façon à donner des foyers convenables à ces enfants. J'exhorte le gouvernement à montrer la voie dans ce domaine pour faire disparaître du Canada le problème des enfants errants.

* * *

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

LA CONFÉRENCE DES PREMIERS MINISTRES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, contrairement aux articles de fond, à certains participants à la dernière Conférence des premiers ministres sur les autochtones et aux députés de l'opposition, je considère pour ma part que l'exercice était valable et rentable à plusieurs points de vue. D'abord, elle a permis la concertation des groupes autochtones eux-mêmes qui devront solidifier davantage leurs liens afin de former une voix unie à leurs revendications. Ensuite, elle a permis aux premiers ministres des provinces de mesurer leurs différences sur la question du droit à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations et à mettre en place un vrai mécanisme qui doit viser à la reprise des négociations dans l'année qui vient. Elle a aussi permis aux Canadiens de comprendre davantage ce processus du droit à l'autonomie des peuples autochtones et à quel point la Confédération canadienne ne peut fonctionner sans le Québec.

Finalement, monsieur le Président, elle a permis à tout le monde d'apprécier le leadership de notre premier ministre (M. Mulroney) qui a présenté une formule logique sur la question dont devront s'inspirer tous les participants qui veulent vraiment trouver la solution à cette question fondamentale du droit à l'autonomie des peuples des Premières Nations.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA RÉUNION DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, il est intéressant de constater que les États-Unis n'ont pas mis longtemps à négocier un traité sur les pluies acides avec le Mexique pour limiter la pollution transfrontalière en provenance de ce pays. Cela montre que nos voisins ne traînent pas quand leurs intérêts sont en jeu.

Il faudrait bien se le dire à la veille du troisième sommet. Le premier ministre (M. Mulroney) devrait bien insister sur ce traité au cours de ses entretiens avec le président Reagan pour pouvoir regagner le terrain qu'il a perdu il y a deux semaines quand il a félicité M. Reagan de tenir maintenant sa promesse de l'an dernier de dépenser de l'argent l'année suivante en recherches et en essais dans le domaine des pluies acides.

Parce qu'il n'a pas su se contenir, le premier ministre a compromis sa position au cours de ce sommet. Il doit maintenant regagner le terrain perdu en exigeant ouvertement et franchement des réductions des pluies acides importantes pour le Canada.

* * *

LES SPORTS

UNE ÉQUIPE CANADIENNE REMPORTE LE CHAMPIONNAT MONDIAL DE CURLING FÉMININ

M. Patrick Crofton (Esquimalt—Saanich): Monsieur le Président, les Canadiens apprécient et appuient toute la gamme des compétitions sportives canadiennes et internationales et ils y participent. Le sport est très important pour la santé et il contribue à la structure de notre pays et à l'image du Canada à l'étranger.

Il s'est produit samedi dernier un événement heureux qui mérite les applaudissements de tous les Canadiens. Une équipe de jeunes femmes représentant le Raquet Club de Victoria, la Colombie-Britannique et surtout le Canada a remporté le championnat mondial de curling féminin à Chicago. L'équipe dirigée par Pat Sanders de Victoria, dont l'une des étoiles est la nièce d'un de nos collègues députés, a fait face à toutes les épreuves avec courage, persévérance et habileté. Les députés et tous les Canadiens lui rendent hommage.

Des voix: Bravo!

* * *

LE MULTICULTURALISME

CRITIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, il est urgent de prendre des mesures contre le racisme dans notre pays. Le secteur du multiculturalisme a organisé en juillet dernier une conférence pour discuter de la stratégie à adopter en matière de relations interraciales. Les participants à la réunion de Winnipeg ont exhorté le gouvernement fédéral à prendre des mesures énergiques. Un débat s'est engagé entre ceux pour qui il s'agit avant tout de sensibiliser les Canadiens à ces questions, et ceux pour qui l'essentiel est de donner aux minorités le pouvoir d'affronter la discrimination systémique.

Le ministre chargé du Multiculturalisme (M. Crombie) n'a pas tranché le débat. Il n'a pas encore dit en quoi consiste sa stratégie en matière de relations interraciales. Les membres des communautés etchnoculturelles du Canada sont très déçus des programmes multiculturels du gouvernement. Les membres des minorités visibles ont encore moins de raisons de se réjouir. Ils ont entendu beaucoup de paroles, mais vu bien peu d'action.

J'invite le ministre chargé du Multiculturalisme à élaborer une stratégie visant à vaincre le racisme au Canada, et à nous dire en quoi elle consiste. Le problème social devient de jour en jour plus urgent.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA FAUNE—L'EFFET DES PLUIES ACIDES

M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka): Monsieur le Président, deux conférences d'un intérêt capital sur l'environnement se sont tenues à Québec, la semaine dernière. Je veux parler de la conférence de la *National Wildlife Federation* et de la cinquante-deuxième conférence de la *North American Wildlife and Natural Resources*. Les deux organismes ont leur siège social à Washington, D.C.

La plupart des plus de 1 000 délégués qui y ont assisté étaient des Américains. Ils ont entendu le premier ministre (M. Mulroney) et notre ministre de l'Environnement (M. McMillan) parler en termes vigoureux des pluies acides et réclamer que les États-Unis fassent davantage pour réduire leurs émissions et, plus précisément, que la Maison Blanche et le Congrès adoptent des mesures législatives prévoyant la réduction, d'ici 1994, de 50 p. 100 des émissions américaines qui retombent sur le Canada. On estime ces émissions à environ 4 millions de tonnes par année.

Le Canada et quatre provinces, l'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, l'Ontario et le Québec, ont déjà signé des ententes en vue de réduire leurs émissions de SO_2 d'ici 1994. On s'attend que le Manitoba en signe une très bientôt. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse n'en ont pas encore

signé. Notre ministre de l'Environnement a cependant eu une rencontre récemment avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Buchanan, pour en parler. Le comité spécial des pluies acides a invité le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, à comparaître devant lui le jeudi 2 avril. Voilà un autre exemple des progrès extraordinaires que nous faisons en vue de résoudre le grave problème des pluies acides.

* * *

• (1415)

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—L'ANNONCE PUBLIÉE DANS LE *GLOBE AND MAIL*

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ce matin, le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a fait ses adieux dans une annonce publiée sur une pleine page du *Globe and Mail*. Il incite les Canadiens à aller en Afrique du Sud pour constater que c'est pratiquement le nirvana pour les noirs.

La publication de cette annonce dans le *Globe and Mail* a coûté 29 000 $ au gouvernement sud-africain. Certes, on parlera de liberté de la presse, mais je demande au *Globe and Mail* d'avoir le souci de la justice et d'accorder gratuitement un espace équivalent à d'autres Sud-Africains pour leur permettre de dire la vérité.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'UTILITÉ DU DÉBAT

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, depuis le débat à la Chambre sur les nouveaux accords commerciaux, il y a environ deux semaines, je constate dans ma circonscription de Guelph que l'on réalise mieux l'importance des initiatives commerciales du gouvernement, tant avec les États-Unis que dans le cadre du GATT.

Le débat a clarifié de nombreux points. Nous avons appris que nos systèmes de commercialisation agricole n'étaient pas visés. On nous a confirmé que les programmes sociaux n'étaient pas menacés. Nous savons maintenant que le mouvement protectionniste aux États-Unis est très fort et va en s'amplifiant. Nous avons apaisé les inquiétudes des libéraux et des néo-démocrates au sujet du pacte de l'automobile.

Le débat a renforcé la volonté du gouvernement de protéger notre souveraineté tout en créant des emplois au Canada. Nous avons appris que les néo-démocrates avaient peur de la concurrence américaine. Nous avons essayé de savoir quelle était la position des libéraux. Après ce débat, des Canadiens de toutes les couches de la société sont venus dire: «Nous pouvons soutenir la concurrence. Allons-y».

Questions orales

LES AFFAIRES CULTURELLES

LES DONS AUX MUSÉES ET AUX GALERIES D'ART—LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DES MODIFICATIONS FISCALES

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels encouragent, au moyen de stimulants fiscaux, les Canadiens à faire don d'oeuvres d'art et d'autres biens culturels à des établissements publics de notre pays.

La juste valeur marchande fixée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels s'élevait l'année dernière à quelque 17,5 millions de dollars pour 430 donations.

Il sera intéressant de découvrir si les modifications visant à annuler l'exemption de l'impôt sur les gains en capital pour les biens culturels certifiés dans le cas des contribuables qui doivent utiliser le calcul minimal de l'impôt, auront un effet dissuasif sur la générosité des donateurs canadiens.

Entre-temps, remercions les personnes qui ont tant fait pour étoffer le patrimoine culturel des musées et des galeries d'art du Canada.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES GARDERIES

LA CONSTRUCTION DE GARDERIES À TRAVERS LE CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le document officiel diffusé par le premier ministre pendant la dernière campagne électorale renfermait une promesse—et j'emploie les paroles que l'on peut lire dans le document—«de trouver des solutions rapides, réalistes et efficaces aux problèmes urgents de garde des enfants».

Ce matin, près de trois ans plus tard, les députés conservateurs de ce Comité ont produit un rapport qui ne remplit pas les promesses du premier ministre et ne répond pas au besoin urgent d'un système national de garderies.

Est-ce qu'il va s'engager cet après-midi, dès maintenant, à faire construire des garderies à travers le Canada, sans lesquelles un système national de garde d'enfants est destiné à l'échec?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, est-ce que le chef de l'opposition est sérieux en me demandant aujourd'hui de commencer la construction de garderies à travers le Canada, ayant reçu il y a quelques minutes seulement le rapport d'un comité spécial de la Chambre sur la garde d'enfants qu'on appelle *Des obligations partagées*? Est-ce qu'il est sérieux dans son désir de vouloir sans hésitation approuver chaque point de nature à provoquer un petit peu d'appui pour son parti? Est-ce qu'il est sérieux? Ou est-ce qu'il ne préfère pas prendre une position plus raisonnable, plus sérieuse, en disant: Voilà, un rapport des parlementaires a été soumis, nous allons l'étudier rapidement pour voir si on satisfait aux critères de base au niveau national? Si oui, nous allons faire du progrès. Si non, nous allons déposer une proposition à la Chambre de façon à donner au Canada un système de garde d'enfants de nature à aider ceux qui en ont besoin *primo*, et également le faire de façon à nous permettre de supporter les fardeaux financiers qui sont impliqués.

Mais je trouve absolument intéressant . . . et j'attends les précisions du chef de l'opposition quant aux taxes, aux individus qui seront appelés à payer pour justement la suggestion extraordinaire . . . et il est en train de se faire «coacher» par le député de Laval-des-Rapides, il a besoin de «coachage» parce qu'on attend les résultats sur des suggestions semblables.

• (1420)

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Je peux dire au premier ministre que je suis tout à fait sérieux, car les recommandations que les députés de son parti ont présentées ce matin ne correspondaient aucunement aux promesses qui lui-même avait faites pendant la campagne électorale. Il y a trois ans, son gouvernement avait déjà entre les mains un rapport de Katie Cooke, mais il lui a fallu trois ans de plus pour étudier de nouveau la question.

LA SITUATION DES FAMILLES DE LA CLASSE MOYENNE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Comme les députés conservateurs n'ont pratiquement rien proposé ce matin pour aider les parents de la classe moyenne à obtenir des services de garderie de qualité, le premier ministre va-t-il leur demander pourquoi, dans le rapport, ils n'ont donné aux enfants de ces familles aucun espoir d'obtenir des services de garderie de qualité?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'entends les députés d'en face dire «bravo». Il a été question du rapport Cooke. Si j'ai bien compris, la mise en oeuvre de ce rapport coûterait 11 milliards de dollars par an.

Des voix: C'est exact.

M. Mulroney: Onze milliards de dollars par an équivalent au coût total des pensions de vieillesse. Le député veut-il dire qu'il faudrait mettre en oeuvre le rapport Cooke aujourd'hui même? Si c'est le cas, pour une fois, qu'il assume ses responsabilités en disant aux Canadiens où il compte trouver cet argent.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ces fanfaronnades visent à faire oublier que les conservateurs qui faisaient partie de ce comité ont trahi une autre des promesses du premier ministre. Car c'est bien ce qui s'est passé. Les conservateurs qui siégeaient à ce comité n'ont tenu aucun compte de la nécessité d'établir des normes nationales et un programme national pour les services de garderie.

DEMANDE DE RÉUNION FÉDÉRALE-PROVINCIALE SUR LES NORMES NATIONALES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le premier ministre va-t-il convoquer une réunion d'urgence afin que le gouvernement fédéral s'entende avec les provinces sur des normes nationales pour que nous puissions instaurer un programme national? Oubliez vos fanfaronnades, oubliez vos beaux discours et, pour une fois, tenez votre promesse.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Le chef de l'opposition me demande d'oublier mes fanfaronnades, mais il me demande en même temps d'oublier les réalités et d'oublier ce que cela coûte. Nous lui répondrons qu'il ne peut pas gagner sur les deux tableaux. Ou bien vous assumez vos responsabilités financières et vous avez de faibles taux d'intérêt et une bonne croissance économique ou bien vous acculez le pays à la faillite comme les libéraux l'ont fait. Vous ne pouvez pas jouer sur les deux tableaux.

Vous ne pouvez pas adopter l'attitude hypocrite des libéraux à l'égard de problèmes fondamentaux comme celui-ci, car certaines personnes, y compris les médias, vous demanderont quelles sont vos intentions véritables. Voulez-vous consacrer à cela 11 milliards de dollars par an? Si c'est le cas, où allez-vous trouver cet argent, car ce sont les Canadiens qui vont devoir le débourser. Il est temps que vous le leur disiez.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est vous qui l'avez promis.

M. Mulroney: Voici ce que j'ai déclaré au nom du gouvernement, le 2 mars:

> Nous savons que la mise en place d'un programme de garderie coûtera cher et que nous allons devoir trouver les ressources nécessaires. Je tiens néanmoins à bien préciser que nous sommes déterminés à mettre sur pied ce programme et que le Canada sera doté d'un réseau national de services de garderie.

M. Turner (Vancouver Quadra): Quand?

M. Mulroney: Voilà à quoi notre gouvernement s'est engagé et cela, sans trahir ses engagements concernant la gestion financière, que l'ancien gouvernement avait laissés de côté, ce qui a coûté très cher aux familles canadiennes.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À METTRE DE L'AVANT DES PROPOSITIONS PLUS GÉNÉREUSES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Suite au rapport Cooke et au rapport «conservateur» de ce matin, nous savons que, actuellement, le Canada ne dispose que de 10 p. 100 des places de garderie nécessaires pour répondre aux besoins de 1.9 million d'enfants. Le gouvernement est-il prêt à mettre de l'avant des propositions plus généreuses que celles du rapport «conservateur» qui a été déposé à la Chambre ce matin?

• (1425)

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il convient tout d'abord de remercier la présidente du comité spécial sur la garde des enfants qui a présidé ces longues séances qui ont abouti au rapport, la députée de Lincoln . . .

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): . . . ainsi que tous les membres du comité y compris celle qui vient de poser une question.

Je me propose d'étudier le rapport à fond, comme nombre d'entre nous le feront. Nous reconnaissons tous qu'en ce qui concerne la garde des enfants, les parents doivent pouvoir choisir parmi un éventail de programmes et solutions. Tel est le fondement du rapport dont je n'ai lu que certains passages. Je ne l'ai pas encore étudié entièrement, mais telle est en général l'orientation du rapport.

Cela dit, il importe d'examiner ces recommandations. Je voudrais signaler au chef de l'opposition que nous avons déjà discuté avec les représentants provinciaux de diverses possibilités dont certaines sont analogues à celles qui sont exposées dans le rapport. Comme le premier ministre l'a dit, nous établirons un programme national.

Il y a une chose au sujet de laquelle je veux détromper très rapidement et nettement les députés de l'opposition et c'est que les parents canadiens conviennent qu'il n'y a pas un seul et unique moyen de financer la garde des enfants. Le rapport révèle nettement qu'il doit y avoir plusieurs modes de financement. Je crois donc que nous pouvons tous nous entendre là-dessus aujourd'hui.

[*Français*]

ON DEMANDE DE CONSIDÉRER LE RAPPORT MINORITAIRE LIBÉRAL

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, nous savons que plusieurs recommandations du Comité spécial constituent une approche fragmentaire et faible au problème crucial des enfants eu égard aux garderies.

Est-ce que le ministre peut nous dire qu'il pourra considérer le rapport minoritaire du parti libéral, conjointement avec le rapport conservateur, pour créer un système adéquat, équitable et de qualité à travers le Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, l'esprit de parti incite toujours à réagir vivement. Comme le rapport a été rendu public il y a quelques heures seulement, j'espère qu'il sera étudié à fond. Dans la même veine, je signale à la députée et je le répète, je ne connais pas parfaitement la proposition de la députée et de son chef, que si nous devons agir uniquement par l'intermédiaire du Régime d'assistance publique du Canada, même en tenant compte de leurs recommandations, le problème suivant se pose. Quel est le revenu maximal? Nous avons également débattu cette question auparavant. Ce revenu maximal sera-t-il fixé à environ 23 000 $ ou 24 000 $, comme il l'est actuellement aux termes du RAP? Que dire des familles dont les revenus bruts sont plus élevés, celles dont les deux parents travaillent, mais qui comptent plusieurs enfants? Avant de faire flèche de tout bois, je dis simplement qu'il faut prendre soin d'analyser consciencieusement ces question. Cela fait, le gouvernement présentera son rapport.

Questions orales

LA MISE EN OEUVRE D'UN SYSTÈME UNIVERSELLEMENT ACCESSIBLE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Il y a plus de 20 ans, nous avons mis sur pied au Canada un régime d'assurance-maladie universel qui fait l'envie de la plupart des autres pays. Aujourd'hui, nous devrions faire exactement la même chose, en nous fondant sur les mêmes principes, pour les services de garde d'enfants. Par le passé, nous savions que l'assurance-maladie ne pouvait pas se fonder sur un régime de dégrèvement d'impôt. Voici ma question au premier ministre. La majorité conservatrice du comité qui vient de déposer son rapport a recommandé de financer l'essentiel d'un programme de garderie grâce à des dégrèvements d'impôt. Le premier ministre peut-il nous préciser aujourd'hui qu'il est bien déterminé à mettre en oeuvre un système efficace et universel de garderies et à rejeter catégoriquement cette recommandation majoritaire en disant que le gouvernement va financer directement les services dont ont besoin nos enfants?

Des voix: Bravo!

• (1430)

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la garde des enfants représente un objectif national très important et louable. Nous en avons discuté et j'ai déjà dit que mon gouvernement est déterminé à atteindre cet objectif.

Ce rapport des parlementaires a été déposé il y a à peine quelques heures. Conformément à la tradition parlementaire, nous tenons à le lire et à l'analyser attentivement avant de répondre aux questions.

Comme je l'ai dit dans d'autres circonstances—et je suis ravi de le répéter encore aujourd'hui—il faudra débloquer d'importantes nouvelles ressources pour financer un programme de garderies, ce qui ne peut pas se faire du jour au lendemain, de toute évidence. Bien que nous ne disposions pas de beaucoup de fonds pour créer de nouveaux programmes, le gouvernement trouvera avant la fin de son premier mandat les importantes ressources nécessaires pour faciliter, de concert avec les provinces, l'élaboration d'un programme national de garderies.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, le premier ministre sait qu'une question de principe fondamentale est en cause.

ON DEMANDE UN ENGAGEMENT DE FONDS DIRECT DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Étant donné que 77 p. 100 des témoins qui ont parlé au comité de la question du financement étaient contre l'idée de recourir au régime fiscal pour mettre sur pied des services aussi importants et utiles que des garderies, le premier ministre va-t-il au moins examiner ce principe et déclarer que nous prendrons dans ce domaine les mêmes dispositions que pour l'enseignement ou l'assurance-maladie? Autrement dit, ce service ne doit pas dépendre d'un régime de dégrèvements d'impôt calculés mais bien d'un engagement de fonds direct de la part du gouvernement?

Le gouvernement peut-il faire dès maintenant cette promesse?

Une voix: Lisez donc le rapport!

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique rejette le système du crédit d'impôt, comme il l'a dit dans sa question. Il importe que les personnes qui suivent ce débat comprennent bien qu'en réalité, le député refuse qu'une partie des fonds consacrés aux services de garde d'enfants soit versée directement aux parents, qui pourront alors décider en fonction de leur propre situation, ce qui convient le mieux à leurs enfants.

Il est facile de tenir ce genre de propos mais il faut en analyser les conséquences. Tout d'abord, les parents veulent avoir le choix.

Comme l'a dit le premier ministre, il est évident que nous devons augmenter le nombre d'installations de garderies; toutefois, je n'accepte pas la réaction du chef du NPD qui rejette de façon désinvolte une des possibilités, celle du choix des parents. Les gens qui vivent dans les régions rurales ont souvent plus facilement accès à la garde en milieu familial et c'est un système qui a donné de bons résultats pour eux. Nous ne devons pas nous opposer à ce principe. Voyons plutôt comment l'appliquer à toute la société moderne en donnant aux parents le choix nécessaire.

M. Broadbent: Puisque le ministre a décidé de répondre à ma question, je lui dirai que son parti a avancé exactement les mêmes arguments contre l'assurance-maladie lorsqu'on en a parlé pour la première fois il y a plus de 20 ans. On a également invoqué les mêmes arguments au XIX[e] siècle pour s'opposer à l'instauration d'un système public d'enseignement.

Une voix: La nationalisation des enfants.

M. Broadbent: Si le ministre lit notre rapport, il verra que l'on offre toutes sortes de choix aux parents. Nous voulons qu'ils prennent part à la décision touchant la garde des enfants.

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Puisque le ministre a décidé de répondre, pourrait-il reconnaître que la majorité progressiste conservatrice au sein du comité a fait fi de l'avis de 70 p. 100 des témoins qui ont comparu devant le comité à ce sujet? Pourrait-il reconnaître que le comité a fait fi également de l'avis de 78 p. 100 de ceux qui ont comparu devant le comité et qui se sont prononcés contre l'octroi de deniers publics à des garderies à but lucratif?

Conviendra-t-il qu'il ne songe pas à un système universel de garderies, préférant en revenir à d'étranges idées réactionnaires du XIX[e] siècle qui sont presques exclusives à son parti.

Une voix: Les enfants sont la propriété de l'État.

M. Broadbent: Je suis prêt à livrer bataille contre une telle notion.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le chef du NPD a droit à ses opinions, mais il devrait au moins relater des faits exacts. Sur la question de l'hospitalisation . . .

M. Broadbent: J'ai dit «assurance maladie». Ouvrez les oreilles.

M. Epp (Provencher): Je les ai grandes ouvertes. S'il songe à l'hospitalisation, s'il se reporte à Tommy Douglas, à Emmett Hall et au très honorable John Diefenbaker, parce qu'il y avait la règle des cinq provinces, elle ne pouvait être déclenchée . . .

Une voix: Diefenbaker était opposé au Régime de pension du Canada.

M. Epp (Provencher): A cause de la règle des cinq provinces, M. Diefenbaker n'a pu rien faire. La dernière province à se désolidariser était l'Ontario, et M. Diefenbaker a déclaré: «Nous allons abolir cette condition, et toute province qui désire adhérer au régime pourra le faire. Nous aurons un régime national».

En toute déférence, je vous dirai que vous vous trompez sur les faits.

Des voix: Bravo!

Une voix: Vous récrivez l'histoire à votre guise. Dites-nous donc un mot du Régime de pensions du Canada?

M. Epp (Provencher): Ma deuxième remarque porte sur la proportion de 77 p. 100. S'il consulte le rapport, il verra qui sont ces gens qui constituent les 77 p. 100. C'étaient surtout, dans toutes les localités, des porte-parole du Congrès du travail du Canada, comme il pourra le constater en vérifiant la liste des témoins.

Quiconque consulte le rapport Cook verra à la page 342 que le NPD propose de financer les dépenses de 11 milliards de dollars en abolissant d'abord l'exonération fiscale sur tous les gains en intérêt, y compris la première tranche de 1 000 $ d'intérêts que réclament les personnes âgées; ensuite, monsieur le Président, il voudrait abolir tous les avantages fiscaux dont bénéficient les REER. Dorénavant, les Canadiens ne pourraient plus investir dans des REER . . .

Des voix: Pas du tout!

Des voix: Règlement!

M. Epp (Provencher): En troisième lieu, le NPD abolirait le ministère de la Défense nationale.

LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le premier ministre a déclaré trois fois, si ce n'est quatre, que nous allons avoir un système efficace de garde d'enfants; et il a également déclaré—ce que j'ai été très heureuse de lui entendre dire—qu'il va affecter des ressources importantes à cette fin. Il a dit à maintes reprises: un système national efficace de garde d'enfants.

Les grandes recommandations fiscales de ce comité spécial ne tiennent pas compte de cette promesse du premier ministre, ni de l'opinion de la plupart des témoins qui ont comparu.

J'aimerais demander au premier ministre s'il va prendre le temps d'examiner personnellement leurs observations; et s'il va faire en sorte que le gouvernement débloque des crédits fédéraux en faveur d'un système accessible et sans but lucratif de garde de qualité pour les enfants, à titre de première priorité, au lieu de distribuer de l'argent sous forme de concessions fiscales?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je vais effectivement prendre le temps d'examiner attentivement cet important rapport, et j'espère que mon honorable amie fera de même.

Mme Mitchell: Je l'ai déjà fait. C'est moi qui l'ai rédigé.

M. Mulroney: La députée affirme qu'elle a rédigé le rapport.

M. Broadbent: Pas celui-là.

M. Mulroney: Bon, peut-être va-t-il falloir que je me lève et que je la félicite, parce qu'elle rompt avec le point de vue du NPD, qui est de nationaliser nos enfants. Je peux vous dire que cela, nous ne le supporterons pas. Je tiens à féliciter la députée de son opinion éclairée.

M. Broadbent: Là, je n'en reviens pas! C'est à ne pas croire.

Mme Mitchell: J'ai entendu le chef du parti libéral parler ce matin de kidnapper nos enfants, mais voilà qu'on va encore plus loin.

M. Turner (Vancouver Quadra): Vous avez mal entendu.

LE PRINCIPE DE LA GARDE D'ENFANTS SANS BUT LUCRATIF

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Le premier ministre est au courant des diverses études qui ont été effectuées sur la garde de jour, et plusieurs sont reprises dans le rapport qu'il a devant lui. Ces études montrent que la garde d'enfants sans but lucratif est qualitativement meilleure que la garde d'enfants à but lucratif. Les études effectuées d'un bout à l'autre du pays le prouvent.

Une voix: Très juste!

Mme Mitchell: Voici ma question au premier ministre: Va-t-il faire en sorte, quand il élaborera ce programme national de garde d'enfants dont il parle, que ce principe soit appliqué dans le programme national de garde d'enfants présenté par le gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai indiqué à mon honorable amie, qui s'intéresse beaucoup à ce sujet depuis des années, l'étendue de l'engagement gouvernemental. C'est ainsi qu'à la conférence des premiers ministre qui a eu lieu à Vancouver l'an dernier, j'ai engagé le gouvernement du Canada, comme je l'avais fait déjà auparavant à chercher avec les provinces les moyens de réaliser ensemble un véritable système national de garde d'enfants qui soit efficace.

• (1440)

Je pense que tous les gouvernements provinciaux, qu'ils soient NPD, libéraux ou conservateurs, ont reconnu que la complexité et le fardeau financier d'un pareil programme étaient tels qu'il ne pouvait être réalisé du jour au lendemain, mais ils ont reconnu une importance tout à fait considérable à l'approche du gouvernement fédéral, ou à l'engagement du gouvernement fédéral, parce qu'il marquait le début d'un tel programme qui profiterait tellement aux familles canadiennes et aux parents canadiens. Je dis à mon honorable amie que nous allons examiner la chose très soigneusement, non seulement le rapport mais le rapport minoritaire présenté par la députée, en regard de l'engagement qui suit: que notre engagement envers un programme de garde d'enfants est réel et que le Canada va trouver les ressources nécessaires pour avoir un programme national efficace de garde d'enfants.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

ON DEMANDE LA REPRISE DES DISCUSSIONS AVEC LES CHEFS AUTOCHTONES

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très hon. premier ministre. Comme ce dernier le sait, la conférence constitutionnelle de la semaine dernière sur les droits des autochtones était vouée à l'échec presque depuis le début. Cet échec tient essentiellement au refus du gouvernement d'admettre que l'autonomie des autochtones est un droit naturel et inaliénable. C'est un premier pas crucial. Il fallait au moins un front uni du gouvernement fédéral et des chefs autochtones. Le premier ministre est-il disposé à déclarer aujourd'hui à la Chambre et au pays qu'il va sans attendre reprendre les discussions et les négociations avec les chefs autochtones, de façon à trouver un amendement adéquat et acceptable sur la question de l'autonomie? Va-t-il essayer cette fois-ci de faire ce qu'il faut?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons proposé au nom du gouvernement du Canada que l'amendement à la Constitution reflète l'existence d'un droit explicite. Cette position a reçu l'aval de gouvernements libéraux, néo-démocrates et des conservateurs. Les gouvernements provinciaux auxquels je viens de faire allusion considéraient que c'était la bonne façon de procéder. Si mon honorable ami prétend que j'aurais dû, en tant que premier ministre du Canada, accepter un amendement à la Constitution prévoyant un droit à l'autonomie indéterminé et immédiatement exécutoire, ce qui créerait une souveraineté de nation à nation au Canada, c'est une proposition entièrement différente. Si c'est ce qu'il propose, pourrais-je lui demander si c'est la position du parti libéral du Canada, de l'Opposition officielle?

LA POSITION DU PARTI LIBÉRAL

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le très honorable premier ministre connaît la position du parti libéral du Canada. Elle est dans la motion . . .

M. de Cotret: Personne d'autre ne la connaît.

M. Penner: La position du parti libéral du Canada et de son chef est clairement indiquée dans la motion proposée par le chef de l'opposition à la Chambre il y a un peu plus d'une semaine, voilà sa position. Monsieur le Président, le premier ministre étudiera-t-il cette motion? En fera-t-il le cadre d'un programme destiné à convaincre les premiers ministres provinciaux et le public que cette reconnaissance du droit à l'autonomie politique est le complément constitutionnel nécessaire à notre Confédération?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, la suggestion du député ne manque pas d'intérêt. Je n'étais pas à la Chambre ce jour-là, mais j'ai lu le handard. Je crois que c'est le ministre de la Justice qui a demandé au chef de l'opposition si sa position correspondait à celle de l'Assemblée des premières nations qui parle de souveraineté de peuple à peuple. Si je ne m'abuse, le chef de l'opposition a rejeté cette proposition.

Nous avons présenté une position, avalisée par le gouvernement de l'Ontario, par le premier ministre Peterson et par son très éminent procureur général, par le premier ministre Ghiz et par le chef du gouvernement du Yukon, un gouvernement NPD, une proposition, dis-je, très en avance sur tout ce que les gouvernements fédéraux avaient proposé jusqu'ici. Par comparaison avec la position fédérale de 1983 et de 1984, la nôtre constituait un très grand pas de la part du gouvernement du Canada dans l'avancement des droits autochtones.

Je serais plutôt de l'avis du procureur général de l'Ontario, M. Ian Scott. L'histoire montrera que nous avons raté une occasion unique d'entériner le principe de l'autonomie gouvernementale car notre proposition, si imparfaite soit-elle, une proposition présentée au nom du gouvernement et du peuple du Canada avec le ferme appui de l'Ontario, de l'Île-du-Prince-Édouard et d'autres, aurait représenté un jalon important en matière d'égalité et de justice pour les autochtones du Canada. Je regrette beaucoup notre échec, mais je tiens à assurer mon collègue que nous nous remettrons à la tâche pour que justice leur soit rendue un jour.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

CALGARY—LE NUAGE DE GAZ TOXIQUES

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Sait-il que, hier, peu après minuit, un mystérieux nuage de gaz toxiques a envahi la région sud-est de Calgary, semant l'inquiétude chez un bon nombre de mes électeurs et en indisposant autant? Le ministre peut-il nous dire ce qui a été fait jusqu'à présent pour déterminer la cause de ce nuage toxique qui planait au-dessus de Calgary? Peut-il nous promettre qu'il offrira de l'aide technique au ministère provincial de l'environnement?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Oui, monsieur le Président. La responsabilité première incombe au ministère provincial de l'environnement, mais, par le biais du service de l'environnement atmosphérique de mon ministère, le gouvernement du Canada aide de son mieux les autorités provinciales en explorant toutes les solutions techniques et scientifiques possibles. Je vous dirai, en toute franchise, que nous n'avons pas encore réussi à déterminer la nature exacte de ce nuage toxique. Nous avons toutefois éliminé certaines possibilités, par exemple l'anhydride sulfureux, le sulfure d'hydrogène et le monoxyde de carbone. L'enquête se poursuit, et là encore avec l'entière collaboration du gouvernement du Canada. Nous sommes tout aussi inquiets que le député et nous surveillons de près cette situation que nous considérons très urgente.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LE CENTRE DE LA SÉCURITÉ DES TÉLÉCOMMUNICATIONS—LA PARTICIPATION AU GROUPE DE SOCIÉTÉS MIST

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question concerne l'organisation clandestine connue sous le nom de Centre de la securité des télécommunications et sa participation au groupe de sociétés Mist. La presse soulève aujourd'hui des questions très troublantes au sujet de cette organisation secrète. Quelle est-t-elle? Que fait-elle? A qui est-elle comptable? Ses activités sont-elles légales et quel est exactement son rôle au sein du groupe Mist? Le gouvernement va-t-il renvoyer toute cette question au comité permanent de la justice et du Solliciteur général afin que celui-ci examine toutes les questions que suscite le Centre de la sécurité des télécommunications?

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux dire au député que le Centre est une division du ministère de la Défense nationale, est comptable au ministre de la Défense nationale et que cette affaire peut être soulevée en tout temps au comité de la défense nationale.

M. Nunziata: Le ministre se trompe. Le Centre de la sécurité des télécommunications ne rend de comptes à aucun ministre ni d'ailleurs au Parlement.

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UN COMITÉ D'EXAMEN

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. Le gouvernement va-t-il présenter immédiatement un projet de loi en vue de charger un comité d'examiner les rouages du Centre de la sécurité des télécommunications, de veiller à ce que la vie privée de Canadiens innocents soit protégée, de s'assurer que l'organisation rend des comptes au Parlement et, surtout, qu'elle respecte la loi.

L'hon. Paul Dick (ministre associé de la Défense nationale): Monsieur le Président, je peux assurer au député que l'organisation en question respecte la loi canadienne et qu'elle est effectivement comptable au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Défense nationale.

* * *

[*Français*]

LES AUTOCHTONES

L'ENCHÂSSEMENT DU DROIT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DANS LA CONSTITUTION CANADIENNE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Vu les sentiments fort décevants exprimés par les grands chefs autochtones, suite à l'échec de la Conférence des premiers ministres, et vu que le premier ministre lui-même a rejeté la suggestion de M. Pawley de simplement ajourner la conférence à une date ultérieure, qu'est-ce qu'il est prêt à faire spécifiquement, dès maintenant, pour faire avancer l'enchâssement du droit à l'autonomie gouvernementale dans la Constitution canadienne?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai manqué la toute fin de la question. Si vous voulez la répéter!

M. Parry: Naturellement, non pas en tant que question supplémentaire.

Mais vu les sentiments fort décevants exprimés par les grands chefs autochtones suite à l'échec de la Conférence des premiers ministres, et vu que le premier ministre lui-même a rejeté la suggestion de M. Pawley d'ajourner la conférence à une date ultérieure, qu'est-ce que le premier ministre est prêt à faire spécifiquement, dès maintenant, pour faire avancer l'enchâssement du droit à l'autonomie gouvernementale dans la Constitution?

M. Mulroney: Monsieur le Président, nous cherchons toujours une formule qui permettra l'enchâssement des droits des peuples autochtones dans la Constitution du Canada. Nous avons travaillé sans relâche afin d'obtenir une formule qui aurait reçu l'approbation des sept provinces avec 50 p. 100 de la population. Nous n'avons pas réussi la semaine dernière, mais l'obligation du gouvernement fédéral est évidente. Je pense que le fardeau est également partagé entre les provinces, et nous allons examiner avec elles et également avec les dirigeants des groupements autochtones les différentes possibilités qui s'offrent à nous afin d'essayer d'élaborer à nouveau une formule qui recevra l'assentiment nécessaire des groupes pour finalement enchâsser ce droit dans la Constitution canadienne.

• (1450)

[*Traduction*]

LA POSITION DES AUTOCHTONES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le premier ministre a déclaré à la conférence que ceux qui paieraient cet échec le plus cher étaient les peuples autochtones du Canada. Je voudrais savoir, comme tous les Canadiens, ce que le gouvernement fédéral entend faire pour alléger le poids de cet échec pour les peuples autochtones.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai dit que je pensais que les peuples autochtones paieraient le plus cher non pas parce qu'ils sont responsables de cet échec mais parce que nous avons tous échoué à conclure un accord pour leur éviter ce fardeau. J'ai dit avec la plus profonde tristesse que le Canada, c'est-à-dire le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, n'ont pas rempli l'obligation morale qu'ils avaient de conclure cet accord.

Je signale au député que la formule d'amendement a été bien entendu prévue pour dix provinces. Je veux lui dire tous les problèmes qui se posent lorsqu'une province sur les dix qui compte 30 p. 100 de la population n'est pas incluse dans la formule et dans le processus d'amendement et le peu de moyens dont dispose un premier ministre pour obtenir le consensus nécessaire au nom des peuples autochtones.

Si les autres provinces faisaient preuve d'initiative et de générosité, nous pourrions peut-être trouver une formule qui permettrait au Québec de participer au processus constitutionnel. Il serait alors beaucoup plus facile de rendre aux peuples autochtones la justice qui leur est due depuis longtemps parce que le gouvernement du Québec voit d'un oeil favorable la plupart des mesures que nous essayons de mettre en oeuvre depuis quelques années.

Des voix: A l'ordre.

M. Mulroney: Je m'excuse de m'être tellement étendu, monsieur le Président, mais je connais la sincérité du député en cette matière. Je veux l'assurer que nous ferons le maximum pour rendre justice aux peuples autochtones du Canada.

* * *

LES PÊCHES

LE LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE MARINE DE DARTMOUTH, EN NOUVELLE-ÉCOSSE

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Il n'a pas oublié que, comme il en a décidé il y a quelque temps, le laboratoire d'écologie marine de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, sera dispersé à compter de demain. Cette mesure a été condamnée par les scientifiques du monde entier et par l'industrie des pêches de la région de l'Atlantique. Le ministre voudrait-il avouer aujourd'hui qu'il s'est trompé en prenant sa première décision? Remettra-t-il la fermeture jusqu'à ce que l'industrie et le gouvernement aient effectué une étude sérieuse de notre programme de recherche sur les pêches?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je fais tout d'abord remarquer que les travaux du laboratoire d'écologie marine de l'Institut Bedford ne sont pas dispersés. Je signale que l'objectif du gouvernement est de renforcer, d'intensifier l'efficacité générale de notre recherche scientifique et, en l'occurrence, de répondre aux besoins de nos secteurs des pêches et des océans. C'est pourquoi, de la soixantaine de scientifiques qui travaillent au laboratoire d'écologie marine, pas plus de six changeront de bureau ou partiront. Les six sont mutés à Saint-Jean, Terre-Neuve, où ils iront prêter main-forte aux importants services de gestion et sciences des pêches, dans cette vaste région septentrionale qui a souffert d'un manque aigu de personnel au cours des années passées.

LE CONFLIT EN MATIÈRE DE LIMITES TERRITORIALES ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE—L'IMPORTANCE DES DONNÉES SCIENTIFIQUES

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je pose une question supplémentaire au même ministre. Je comprends que quelques scientifiques seront mutés à Terre-Neuve. Je voudrais toutefois faire comprendre quelque chose au ministre aujourd'hui. Il sait parfaitement bien que si nous avons pu obtenir une décision en notre faveur dans le différend qui nous opposait aux États-Unis sur la question du banc Georges, c'est grâce aux preuves et données scientifiques réunies par le laboratoire d'écologie marine de Dartmouth. C'est une des raisons pour lesquelles nous ne voulons pas le voir démembré.

Étant donné que le Canada et la France sont en conflit en matière de limites territoriales et que nous avons besoin de preuves et de données scientifiques aussi solides dans ces négociations, le ministre ne convient-il pas qu'il est plus urgent que jamais de les obtenir pour défendre notre cause avec la France?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, nous sommes engagés dans un processus d'intégration et de consolidation de nos ressources scientifiques pour regrouper de manière plus efficace les océanographes avec les biologistes et les hydrographes dans certains centres de compétence spécialisée, dont deux seront créés à l'Institut Bedford. Le laboratoire d'écologie marine n'était qu'une sous-division de l'Institut. On lui donne plus d'importance et on l'améliore par la création d'un centre d'écologie du plancton et d'un autre sur les contaminants et la toxicologie, et par un nouveau raffermissement de ce centre de biologie marine. En fait, nous nous donnons de meilleurs moyens de servir l'industrie comme le recommande le député.

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA RENCONTRE PROCHAINE DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Il s'agit des réunions qui se tiendront bientôt entre lui et le président Reagan. Le premier ministre peut-il assurer à la Chambre que lorsqu'il rencontrera le président Reagan, compte tenu du cri d'alarme lancé devant le comité spécial des pluies acides la semaine dernière par un éminent expert américain en la matière, il essayera d'arracher au président Reagan la promesse qu'il n'opposera pas son veto sur une mesure législative sur les pluies acides si le Congrès en arrive à un consensus et décide d'adopter une telle mesure?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous exhortons depuis un certain temps le Congrès d'accorder ses violons. Ainsi, voici ce que j'ai dit à certains des membres du Congrès qui se permettent de venir ici—qu'ils soient tous bénis—pour nous faire des exposés: «Pourquoi ne restez-vous pas chez vous et n'essayez-vous pas de persuader la direction de votre parti—pas les simples membres, mais vos chefs—d'adopter une position favorable à la présentation d'un projet de loi réglementant les pluies acides?» Une fois adopté par la Chambre et au Sénat, il sera à mon avis acclamé par un grand nombre d'Américains, et il sera probablement ratifié par le gouvernement. Nous sommes parfaitement d'accord avec quiconque est de cet avis. C'est ce que nous préconisons depuis quelques années.

M. le Président: Le député de Winnipeg—Birds Hill a la parole pour une petite question supplémentaire.

LA POSSIBILITÉ D'UN VETO PRÉSIDENTIEL

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je demande au premier ministre s'il est disposé à essayer d'arracher au président Reagan la promesse que le moment venu, lorsque le Congrès pourra faire ce que le premier ministre veut qu'il fasse, le président n'opposera pas son veto à une telle initiative du Congrès, ce que l'on craint vraiment dans les milieux américains prônant la lutte contre les pluies acides. Le premier ministre peut-il essayer d'inciter le président à promettre qu'il ne le fera pas? Voilà ce que nous demandons au premier ministre de faire.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président,je suppose que cela dépend du genre de projet de loi qui sera présenté, si l'on en présente un; mon ami hoche la tête, mais les néo-démocrates n'accepteraient pas une initiative gouvernementale sans l'avoir vue. Le député ne voudrait pas non plus que quelqu'un d'autre fasse un chèque en blanc. Tout ce que je veux dire, c'est que j'espère que mon ami usera de son énorme influence auprès de certains législateurs américains et qu'il les exhortera à gagner du temps et de l'énergie en restant chez eux pour essayer de convaincre les membres de leur parti de présenter un projet de loi. Le député ne devrait pas s'en faire. Si ce projet de loi est adopté à la Chambre et au Sénat, il sera adopté aux États-Unis.

Questions orales

L'IMMIGRATION

LA VENTE DE VISAS CANADIENS AU LIBAN

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Nous apprenons maintenant qu'au Liban, des agents de voyage et des consultants malhonnêtes font payer jusqu'à 6 500 $ pour des visas canadiens. Cette affaire vient à la suite de la découverte d'activités semblables au Portugal.

Étant donné que le gouvernement n'a pas tenu compte d'appels répétés qu'on lui a adressés l'année dernière pour qu'il s'attaque au problème, et qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé sans importance, le ministre fera-t-il enquête sur cette toute dernière escroquerie au Liban dans le cadre d'une enquête générale portant sur tous nos bureaux d'immigration à l'étranger de sorte qu'ensemble nous puissions extirper cette industrie croissante de l'escroquerie et de la manipulation?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai signalé au député la semaine dernière que autant dans le cas, et particulièrement dans le cas de l'accusation qui a été faite concernant le trafic de passeports à Toronto vis-à-vis des Portugais, nous avions demandé à la Gendarmerie royale du Canada de faire une investigation, la même procédure s'applique dans quelque acte supposément criminel, qui concerne le ministère de l'Immigration, c'est-à-dire que nous avons effectivement encore une fois demandé à la Gendarmerie royale du Canada de procéder à des contrôles, à des investigations sur le cas que mon collègue soulève, et n'importe quelle information susceptible de mener à des enquêtes plus poussées, je pense, nous sera fournie par la Gendarmerie royale elle-même.

• (1500)

[*Traduction*]

L'INSTITUTION D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. La confusion qui paralyse la politique d'immigration de son gouvernement érode sérieusement la confiance des Canadiens et même de ses propres députés d'arrière-ban qui lui ont demandé d'ordonner une révision de l'ensemble de la politique à cet égard. Le premier ministre ordonnera-t-il cette révision complète, dont il pourrait même confier le soin à une commission royale d'enquête, afin que l'on puisse ensemble mettre de l'ordre dans tout ce gâchis et établir une politique d'immigration claire et valable? Sinon, comment répondra-t-il lui-même, et je ne m'adresse pas au ministre, à la requête de ses propres députés d'arrière-ban, sans parler des autres Canadiens?

M. Shields: Il s'emploie à mettre de l'ordre dans le gâchis que vous avez laissé.

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que si mon collègue avait eu, à l'époque où son parti était au pouvoir, des politiques aussi claires, car il m'a reproché à plusieurs reprises d'être trop clair dans les politiques que nous avions mises de l'avant depuis deux ans, les choses sont claires, sont précises . . . Nous lui

répondons que la Gendarmerie royale doit faire son travail et il répond par une question de confusion.

Monsieur le Président, dans ce pays-ci il y a des gens qui ont des rôles à jouer: l'Immigration a les siens; également la Gendarmerie royale, et ce n'est pas parce que dans son esprit c'est confus qu'on va demander à la Gendarmerie royale de ne pas faire son travail. Les choses vont se dérouler comme elles doivent se dérouler parce que dans un pays et dans un gouvernement où les choses sont ordonnées, c'est comme cela que ça fonctionne.

* * *

LA GARDE D'ENFANTS

LES GARDERIES COMMERCIALES—LES FONDS PUBLICS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. La tradition dans notre pays est que les services pour la santé et l'éducation sont trop importants pour être laissés à des fins ou à des buts lucratifs. Selon le rapport du Comité, le gouvernement peut utiliser les fonds publics pour financer les garderies commerciales, alors que la grande majorité des témoins comparaissant devant le Comité étaient contre cette politique. Le premier ministre voudrait-il nous assurer que le gouvernement est contre cette approche commerciale?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je répondrai au député ce que j'ai répondu à d'autres, soit que le gouvernement a reçu le rapport, qu'il l'étudiera et qu'il présentera ses recommandations aux députés et aussi aux provinces. Le député devrait savoir que dans ce domaine, les responsabilités sont partagées par les deux paliers de gouvernement. A compter d'aujourd'hui, c'est en fonction de cette responsabilité conjointe que nous procèderons en ce qui concerne le rapport.

[*Français*]

L'INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE GARDERIES—L'OCTROI DE SUBVENTIONS DIRECTES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Je pense qu'il est temps de la part du premier ministre de réaliser sa promesse d'instituer un système universel de garderies. Est-ce que le premier ministre peut s'engager à accorder les subventions directes nécessaires à cette fin, et ce avant la fin de juin de cette année?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, ce n'est pas ce qu'a déclaré le premier ministre. Le nouveau député néo-démocrate n'est apparemment pas plus précis dans ses déclarations que son chef.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Continuez à parler, Jake.

M. Epp (Provencher): La position du premier ministre est très claire et nous n'entendons pas . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés auront sans doute constaté qu'aujourd'hui, les questions et les réponses ont été plutôt longues. La période des questions tire maintenant à sa fin. La parole est au député de Renfrew—Nipissing—Pembroke.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'OBSERVATOIRE RADIOASTRONOMIQUE D'ALGONQUIN

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, merci de ce nouveau défi.

Dans une lettre qu'il m'a adressée, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie disait que la modernisation de l'observatoire radioastronomique d'Algonquin coûterait 12 millions. Le vice-président aux sciences du Conseil national de recherches disait qu'il en coûterait de 15 à 20 millions. Le secrétaire parlementaire du ministre a utilisé un autre chiffre à la Chambre. Comment se fait-il que le ministre soit en désaccord avec le CNRC et son secrétaire parlementaire? Pourquoi ce grand complot pour créer le pire scénario possible pour l'observatoire d'Algonquin, de façon à justifier la décision coloniale du gouvernement d'éliminer la science et la technologie du territoire canadien?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député à plusieurs reprises, la semaine dernière, la décision de ne pas rénover l'observatoire d'Algonquin n'a pas été prise par le gouvernement, elle résulte de notre désir de collaborer à un effort international de création du meilleur laboratoire au monde, à l'endroit le plus favorable. Cette décision a été prise pour nous pas des scientifiques, au nom du CNRC, et il se trouve que c'est la meilleure option dont nous disposions.

LA POSITION DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, il n'est pas difficile de lire les pensées du ministre et voici ma deuxième question: Pourquoi blâme-t-il le CNRC de fermer l'observatoire radioastronomique d'Algonquin, alors que les fonctionnaires du CNRC ont fort bien dit que si leur budget n'avait pas été amputé d'autant, 20,5 millions, on aurait procédé à la rénovation de l'observatoire et le Canada aurait sur son territoire un télescope en ondes millimétriques de classe internationale? Répondez à cela!

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Répondez à cela!

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme tous les députés, vous vous souviendrez qu'il y a quelques mois on me critiquait pour une chose que je ne faisais pas, à savoir dire au CNRC comment dépenser l'argent que le Parlement lui accorde. Maintenant, le député me demande pourquoi je n'interviens pas dans la décision. Il faut qu'il se branche. Il se trouve que la décision est la meilleure . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La question qui suit sera la dernière.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA CONFIANCE DE LA POPULATION—ON DEMANDE LA MODIFICATION DU RÉGIME DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Convient-il, avec le ministre de la Justice et le procureur général de l'Ontario, que les Canadiens ont perdu confiance dans notre justice criminelle? S'engage-t-il à prendre immédiatement des mesures en vue de modifier notre régime des libérations conditionnelles, étant donné que le président de la Commission nationale des libérations conditionnelles a dit récemment que ces dernières ne reposent pas actuellement sur des critères bien établis?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je profite de l'occasion pour éclaircir les propos du président de la Commission. Je suis heureux de préciser au député qu'il existe effectivement des critères. L'étude qui est en cours a pour but de tenter d'adopter une méthode pour l'application de critères plus uniformes dans l'ensemble du pays.

En ce qui concerne la justice criminelle et l'imposition des sentences, vous n'ignorez pas qu'une commission vient de remettre son rapport, après une enquête qui a duré deux ans et demi. Je me réjouis de ce rapport que mon collègue, le ministre de la Justice, et moi-même sommes en train d'examiner. Nous y répondrons en temps opportun.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall (St. Paul's): que le projet de loi C-38, Loi concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je vais donner une chance à mes collègues soit de m'écouter ou de partir, l'un des deux. Mais ne partez pas tous, qu'il y en ait au moins 20 qui restent!

[*Traduction*]

Nous étudions aujourd'hui le projet de loi C-38 habilitant le gouvernement à vendre Téléglobe Canada à Memotec. Il s'agit d'un marché s'élevant à 600 millions de dollars. La chose qui me préoccupe particulièrement au sujet de cette vente est la question des pensions et le droit des employés de la nouvelle

société de jouir d'un régime de pension correspondant à celui auxquels ils étaient assujettis auparavant aux termes de la Loi sur la pension de la Fonction publique.

• (1510)

Ce projet de loi comporte une lacune fondamentale, car il ne prévoit pas que les mesures compensatoires en faveur des employés seront équitables et tiendront compte des prestations de pension acquises. Le gouvernement tente d'accélérer l'étude du projet de loi C-38 à la Chambre et au comité, sous prétexte que le 31 mars est la date limite fixée pour le marché bien que la mesure puisse être entérinée jusqu'en juin 1987. Les raisons de cette hâte sont en somme de nature financière et concernent le régime d'épargne-actions du Québec et les nouveaux règlements entrant en vigueur le 1^er^ avril pour ceux qui veulent investir dans des régimes approuvés par la province. En faisant l'acquisition des actifs de Téléglobe, Memotec changerait de catégorie, et certaines personnes pourraient être moins portées à acheter ces actions en vertu du régime d'épargne-actions du Québec.

Néanmoins, les représentants des employés avec lesquels j'ai eu le plaisir de m'entretenir ce matin m'ont assuré qu'ils avaient obtenu de Memotec un arrangement plus satisfaisant que l'offre initiale du gouvernement. Bien que le député de Sarnia—Lambton (M. James) ait déclaré qu'ils n'avaient pas lancé d'attaque soutenue contre le projet de loi, ils voudraient protéger leurs droits de pension acquis et leur régime contre l'option du gouvernement relativement aux hypothèses actuarielles et plus précisément les taux d'intérêt et les taux de mortalité.

Il s'agit d'une question assez complexe et le Canadien ordinaire qui n'a pas été renseigné pourrait éprouver une certaine difficulté à la comprendre. Je tenterai . . .

[*Français*]

en français on dit «vulgariser», je dirai en anglais

[*Traduction*]

. . . de simplifier pour que tout le monde comprenne, de poser le problème en termes tout simples. Au départ, on a des hypothèses ou valeurs actuarielles.

[*Français*]

Les valeurs actuarielles. Quelles sont-elles? Dans le cas de Memotec, on parle de 100 millions de dollars, une somme assez substantielle qui serait en réserve pour les employés.

Or, le gouvernement ne transfère pas toute cette somme à la nouvelle compagnie, lui permettant ainsi d'avoir des fonds pleinement financés. Le gouvernement propose plutôt de transférer 90 p. 100 de ces sommes et se base, pour ce faire, sur les tables actuarielles qui ont été mises de l'avant par l'actuaire en chef du Canada en 1971. Le gouvernement, donc, a retenu des choses qui d'une part nous semblent difficiles à réconcilier avec ce qu'on sait aujourd'hui en ce qui a trait aux plus récentes évaluations faites par les actuaires du Canada, par ce qu'on appelle l'Institut canadien des actuaires.

Donc, pour le poste 1, l'intérêt, le gouvernement soutient que le taux d'intérêt avancé par les actuaires est trop élevé, et donc, voudrait réduire ce taux et d'autre part, le gouvernement aussi, tout en reconnaissant que le GAM, qui est un GAM 83, qui est le . . .

[*Traduction*]

. . . ce GAM est une étude sur les rentes en fonction de la mortalité.

[*Français*]

Alors ce que le gouvernement a fait c'est de se servir du GAM 1971 au lieu du GAM 1983 qui est beaucoup plus récent. Le GAM 1971 et le GAM 1983 diffèrent en ce sens que, dans l'étude la plus récente de 1983, on reconnaît que la longévité des travailleurs est de beaucoup plus considérable qu'elle ne l'était en 1971. Les gens vivent plus longtemps, donc ils peuvent avoir droit à des pensions pour un laps de temps plus long, ce qui fait qu'il faut prévoir des sommes additionnelles pour pouvoir les leur payer.

Le plus récent GAM a été une étude faite par l'Institut canadien des actuaires et date donc de 1983 et reconnaît, comme je l'ai dit, que la longévité s'est améliorée et que les gens vivent plus longtemps. Le gouvernement n'a pas retenu le GAM 1983, il a retenu le GAM 1971 qui fait mieux son affaire, c'est-à-dire que dans le GAM 1971 les gens mouraient plus vite, donc vivaient moins longtemps et, de ce fait, le gouvernement n'avait pas à payer une pension aussi longtemps aux employés.

Monsieur le Président, je pense qu'il faut comprendre que ces hypothèses actuarielles retenues s'établissent sur les composantes suivantes. Il y a une composante qui parle de l'intérêt et celle-ci est fixée à 6,5 p. 100 à long terme. On parle d'inflation à long terme de 5,5 p. 100 et on parle d'une augmentation dans le salaire et dans le mérite, c'est-à-dire les promotions durant la carrière d'une personne, à 1,5 p. 100. Habituellement, l'inflation et l'augmentation des salaires et le mérite équivalent à peu près à 5 p. 100. Et il est important de se souvenir de cela. Cette marge de 5 p. 100 est celle qui est le plus souvent utilisée par les actuaires.

Or, comme je le disais tantôt—et je reviens à mon point sur les intérêts—le gouvernement trouve que les taux d'intérêt sont trop élevés et que cela ne justifie pas que c'est une somme aussi importante que 100 millions de dollars placée à des taux d'intérêt courants, comme on le sait, qui sont de l'ordre de peut-être 8, 8,5 p. 100, qui puisse rapporter autant d'argent. Donc anticipant que le fonds va rapporter plus, le gouvernement retient, le gouvernement «pige dans le tas» et dit: On ne va remettre que 90 p. 100 parce que d'après nous à 6,5 p. 100 à long terme ce serait suffisant pour payer les obligations des pensions.

Or, monsieur le Président, le syndicat, les employés et la gestion soutiennent qu'il y a dans cette démarche du gouvernement une mesure qui n'est pas juste, qui n'est pas correcte. Et cela a été, si vous voulez, le fond de l'argumentation avancée par le syndicat et par les employeurs durant les délibérations du comité et ceux-ci soutenaient de façon assez correcte que, évidemment, il y avait là matière à inquiétude pour les employés parce que, d'une part, la compagnie s'engage, elle, à continuer, à maintenir un plan miroir, un plan identique à celui que les employés avaient sous Téléglobe et, d'autre part, la compagnie s'engage, elle, à conserver et à donner les mêmes fondements solides, le même financement et les mêmes avantages que les employés ont toujours connus.

Or, ce qui inquiète les syndicats et la gestion de Memotec c'est que, avec une somme d'argent actuarielle, 100 millions de dollars, si cela était versé à la compagnie, cela pourrait probablement et totalement couvrir les hypothèses actuarielles. Mais si on réduit cela à 90 p. 100, la somme d'argent payée, c'est-à-dire 90 millions de dollars au lieu de 100 millions de dollars, les employés sont en droit de se poser la question suivante: Est-ce que mes épargnes, est-ce que mon argent, mes contributions vont être capables de garantir pour les années à venir les pensions auxquelles j'ai droit.

• (1520)

Et c'est honnête comme question, c'est même très sérieux, parce qu'il a fallu, depuis que le Comité a siégé, beaucoup d'arguments pour convaincre le gouvernement d'écouter. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) avait dit en 1986, monsieur le Président, dans un télex qu'il envoyait aux employés de Téléglobe Canada concernant la privatisation, et je lis: «Au sujet de votre télégramme du 21 mars 1986, je vous assure que je serai prêt à vous rencontrer à propos des questions au sujet des pensions avant qu'une annonce soit faite. Dès que mon horaire sera planifié, je m'assurerai que mon bureau vous rejoindra pour arranger la place et le lieu de la réunion.» Et c'est signé, Robert de Cotret, président du Conseil du Trésor.

Le président du Conseil du Trésor avait donné sa parole, monsieur le Président, qu'il rencontrerait les employés pour les rassurer, pour leur expliquer la position du gouvernement en ce qui a trait à ce transfert de fonds de pensions et il n'a pas tenu parole, il ne s'est pas prévalu de cette occasion qui lui était donnée d'expliquer aux employés. Il a envoyé des fonctionnaires le faire, mais Dieu sait, monsieur le Président, que les employés ont essayé, mais ils n'avaient pas le mandat de changer quoi que ce soit, et, devant cette incapacité, ils ont été obligés d'admettre que seul le ministre pouvait apporter une solution à ce problème, c'est-à-dire renflouer de quelque 10 millions la somme actuarielle à payer, et ainsi rendre justice aux employés de Téléglobe-Memotec.

Monsieur le Président, ce ne sont pas seulement les employés qui le disaient, il y avait également des gens de la gestion, des gens qui sont dans la haute direction et qui faisaient partie du Comité *ad hoc*. Je vais citer le compte rendu du 11 mars 1987 du Comité législatif qui étudiait le projet de loi C-38, dans lequel on peut lire, à la page 243:

[*Traduction*]

> Je suis cadre à Téléglobe. Je suis également membre du Comité *ad hoc* sur les pensions. Ce comité a été créé après que 90 p. 100 des employés de Téléglobe aient exprimé leur inquiétude à l'égard de leur pension. Le comité a donc été créé pour protéger les prestations de pension accumulées et celles qui continueraient de s'accumuler.
>
> Le comité représente tous les employés, syndiqués ou non, et ceux qui sont assis entre deux chaises. Il se transformera peut-être en association du personnel technique dans l'avenir.

Et le témoin ajoute, au paragraphe suivant:

> Pourquoi les employés sont-ils inquiets? Je crois que nous devrions d'abord définir certains termes.

Plus tard au cours de la même audience, le 11 mars 1987, M. Rutherford a déclaré:

Une question de plus. Les représentants du gouvernement nous ont également avisés que les méthodes actuarielles seront différentes de celles auxquelles on avait recouru lors de la vente des Arsenaux canadiens et que ces nouvelles méthodes ne seront certainement pas aussi avantageuses pour les employés de Téléglobe. Ils ont essayé de nous dire que les avantages se rapprocheront sensiblement de ce qui avait été offert l'autre fois, mais un autre actuaire nous dit que le contraire est possible. Or nous ne comprenons vraiment pas pourquoi nous ne pourrions pas obtenir les mêmes avantages que les employés des Arsenaux. C'est de la discrimination.

Il est effectivement discriminatoire que le gouvernement fasse deux poids, deux mesures. Dans le cas des Arsenaux canadiens, on a retenu une série d'hypothèses et le règlement a été juste et équitable. Dans le cas de la privatisation d'une autre société d'État, Téléglobe, on utilise d'autres chiffres. Il ne faut pas s'étonner que les employés, les cadres et le personnel non syndiqué fassent front commun pour crier à la discrimination. La même norme doit s'appliquer à tous, sinon on ouvre la porte à des discussions et à la possibilité de ce genre de discrimination.

Après avoir été étudié par le comité, le projet de loi a été présenté à nouveau à la Chambre à l'étape du rapport; nous avons alors proposé un amendement qui a été défait par les ministériels.

Aujourd'hui, nous avons amorcé la troisième lecture. Le député de Sarnia—Lambton (M. James) a dit que, selon lui, les syndicats n'avaient pas lancé une attaque en règle contre la privatisation de Téléglobe. Je crois que cette déclaration ne résiste pas à l'analyse de quiconque lit les rapports des divers intervenants au débat.

Le gouvernement a décidé de privatiser. Il a décidé de vendre Téléglobe et d'encaisser 600 millions de dollars pour réduire le déficit. Un représentant syndical a déclaré au comité que cela revenait à vendre les meubles pour payer le loyer. Néanmoins, sans entrer dans le débat sur la privatisation, faute de temps, je suis d'avis que le gouvernement a raté une bonne occasion de faire preuve d'une certaine sensibilité en ne prenant pas la peine de rencontrer les représentants syndicaux et les autres intéressés pour mieux leur expliquer les aspects de la transaction qui touchent leurs droits acquis en matière de pensions.

Nous avons pris connaissance aujourd'hui d'une lettre adressée à tous les employés de Téléglobe par la ministre d'État chargée de la Privatisation, qui est également la ministre chargée des affaires réglementaires. Nous avons également été informés de la réponse de MM. Carlos Saldanha et Rutherford, que j'ai déjà cités et qui représentent le comité ad hoc des pensions de Téléglobe Canada.

Je tiens à citer ces documents pour faire une mise au point. Dans sa lettre aux employés, la ministre soutient que tous les employés seront pleinement protégés par cette transaction pour ce qui est de la continuité de leurs prestations de retraite. La ministre affirme dans sa lettre:

Les employés de Téléglobe auront l'équivalent d'un régime de pension de la LPFP et même davantage.

Les conditions de vente exigeaient que les acheteurs éventuels créent un régime de retraite au moins aussi favorable que ce qui est de règle dans l'industrie des télécommunications;

Memotec remplace le régime LPFP par un régime qui reprend ces avantages au profit de tous les employés actuels;

J'accepte cela. Les employés et certains de nous députés craignent que si l'on transfère à Memotec moins d'argent qu'il ne faut, une partie des économies durement gagnées risque de faire défaut dans cinq ans lorsque cette société ne disposera plus du monopole des télécommunications qui aura plus ou moins pris fin. Là où nous différons d'avis, c'est lorsque le gouvernement, en utilisant les hypothèses actuarielles qu'il a adoptées, réduit littéralement d'environ 10 millions les transferts actuariels qui vont aller à la nouvelle société. Cela inquiète aujourd'hui les employés, parce qu'il est possible que la société éprouve des difficultés et ne réalise pas les attentes que la ministre paraît avoir. Elle dit ensuite dans sa lettre:

Cela veut dire qu'il n'y a pas de changement dans le niveau actuel des prestations de retraite des employés de Téléglobe. Il est faux et erroné de prétendre qu'ils sont privés d'avantages;

Personne n'a jamais dit cela. Nous disons qu'il y a un manque, et on emploie des chiffres que je trouve difficilement explicables compte tenu des hypothèses actuarielles qui ont été modifiées en matière de taux d'intérêt et de taux de mortalité actuariels. Nous savons que les Canadiens vivent plus longtemps. N'allons pas faire croire aux gens que même si des études actuarielles révèlent un accroissement de la longévité, nous allons utiliser les données de 1971 pour justifier le transfert de fonds. Cette histoire est très inquiétante.

● (1530)

Voici quelques autres observations, en terminant. J'ai dit que cette mesure était discriminatoire. En effet, les employés craignent que les hypothèses actuarielles utilisées pour la transaction ne nuisent à la longue à leurs pensions de retraite. Le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) aurait pu calmer leurs craintes s'il avait tenu parole et s'il s'était entretenu avec les employés pour leur exposer ses intentions. Les plaintes ne viennent pas seulement des syndicats mais aussi d'employés non syndiqués et des cadres. Chacun est très inquiet et tous voudraient que le ministre prenne le temps—c'est tout ce qu'ils demandent—de leur expliquer le régime, pour ensuite s'entendre là-dessus en ayant recours, s'il le faut, à un arbitre, de manière à protéger les intérêts des employés, leurs économies et leurs pensions de retraite.

M. James: Je vais d'abord donner lecture de la lettre que voici en entier. Elle est adressée à la ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall), et elle est datée du 27 mars:

Madame,

Nous, les membres du Comité spécial des pensions de Téléglobe . . .

Il s'agit du comité qui a examiné notamment les hypothèses actuarielles utilisées par le passé.

. . . comprenons qu'il est dans les meilleurs intérêts des parties concernées que le projet de loi C-38 soit adopté et qu'il entre en vigueur avant le 31 mars 1987. Nous souhaitions également que cette échéance soit respectée.

Toutefois, certaines questions relatives au transfert de valeur du service antérieur n'ont pas encore été résolues, à notre avis. Nous nous attendons à ce que votre gouvernement rencontre les représentants de notre comité, comme l'a promis l'honorable Robert de Cotret, pour trouver une formule équitable pouvant aboutir à la conclusion d'une entente de transfert réciproque. Une entente de transfert acceptable, combinée au régime futur proposé par Memotec, qui, soit dit en passant, était plus avantageux que la norme recommandée par votre gouvernement, garantira que le régime de pension de Téléglobe visant les anciens employés continuera d'avoir les mêmes caractéristiques qu'avant la privatisation.

Téléglobe Canada

La lettre porte la signature de M. Carlos Saldanha, qui a comparu à plusieurs reprises devant notre comité. Il me semble que cette lettre est bien claire. De toute évidence, le comité est satisfait du progrès des pourparlers.

Dans la même veine, j'aimerais demander au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) quelles sont les différences actuarielles entre le cas de la privatisation des Arsenaux canadiens et celui de la privatisation de Téléglobe. Le député aurait-il également quelque idée de la différence des avantages de l'entente sur Téléglobe par rapport à ceux de l'entente sur les Arsenaux canadiens?

M. Gauthier: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, je ne suis pas un spécialiste de l'actuariat. C'est l'aspect des pensions qui m'intéresse. La demande que je formulais et l'exhortation que je faisais trouvent leur explication dans le deuxième paragraphe de la lettre citée par le député:

> Cependant, nous estimons que certaines questions relatives au transfert de valeur du service antérieur n'ont pas encore été résolues.

C'était de cela dont je parlais. La lettre se poursuit en ces termes:

> Nous nous attendons à ce que votre gouvernement rencontre les représentants de notre comité, comme l'a promis l'honorable Robert de Cotret, pour trouver une formule équitable pouvant aboutir à la conclusion d'une entente de transfert réciproque.

Je me fonde sur le fait que le gouvernement a agi de la sorte avec le groupe SNC et les Arsenaux canadiens. Le gouvernement a pris la peine de s'entretenir avec les intéressés et de conclure un accord. Il a fait la moitié du chemin, pour ne pas dire tout le chemin, en ce qui concerne l'évaluation actuarielle.

Je me fais interprète en l'occurrence de l'ensemble des employés, des travailleurs non syndiqués et des cadres. Bien que les employés reconnaissent qu'on a pris la décision de privatiser, ce ne sont pas eux qui l'ont prise. Cela fait depuis 1978-1979 qu'ils mettent le gouvernement en garde contre les risques de la privatisation, et qu'ils demandent qu'elle soit bien faite si on opte malgré tout en sa faveur.

Si le temps me le permettait, j'aimerais vous lire des documents qui appuient le point de vue selon lequel les syndicats ont constamment exhorté les gouvernements, d'abord le gouvernement libéral au pouvoir de 1980 à 1984, et tout particulièrement ce gouvernement-ci, à ne pas privatiser. Mais le gouvernement a décidé de passer outre. Je ne discute pas en l'occurrence de la privatisation proprement dite. Je parle des régimes de pension des employés, de leurs droits et de leurs appréhensions, ainsi que de leurs demandes réitérées. La lettre du 27 mars dit bel et bien:

> Cependant, nous estimons que certaines questions touchant le transfert de valeur du service antérieur n'ont pas encore été résolues.

Ce que je fais, je demande au gouvernement d'essayer honnêtement de résoudre cette question de l'emploi d'hypothèses actuarielles qui sont peut-être douteuses, l'emploi des GAM83 au lieu des GAM71 qui sont les taux de mortalité actuariels qu'il utilise actuellement, ce qui est je pense discutable et qui pourrait sans doute être résolu d'un commun accord.

L'article 35 du projet de loi C-38 dit clairement, sous le titre «Entrée en vigueur», les articles 20, 21 et 25. L'article 25, c'est l'article qui concerne les pensions et qui est intitulé «Dispositions transitoires et corrélatives». L'article 35 dit:

> Le paragraphe 4(4) et les articles 20, *21*, *25*, *30* et *32* à *34* entrent en vigueur à la date ou aux dates fixées par proclamation.

Mais voici ce que les gens disent: «Vous voulez le projet de loi, vous avez la majorité et vous allez privatiser de toute façon, mais occupons-nous un peu des personnes en jeu, avant de promulguer le projet de loi, est-ce que vous ne voudriez pas nous rencontrer et nous expliquer ce que vous essayez de faire avec les hypothèses actuarielles, comment vous allez garantir et maintenir le pouvoir d'achat de nos économies et régler la question, soit face à face avec les syndicats, soit en recourant à l'arbitrage, comme nous le faisons pour tant d'autres choses, et en demandant donc à une tierce partie de décider qui a la meilleure proposition et qui peut présenter un régime de retraite comportant des prestations raisonnables, garanties et solidement favorables aux employés».

M. James: Monsieur le Président, je sais que le député d'Ottawa—Vanier s'en fait beaucoup pour les employés, et qu'il agit en homme tout à fait intègre et droit. Mais je pense qu'il faut tenir compte de tout. Il a dit qu'il n'était pas au courant des autres points de l'accord ACL. Je pense qu'il faut savoir tenir compte de tout. Bien sûr, le personnel réclame une autre hypothèse actuarielle et veut faire étoffer le régime. Voyons la comparaison entre ACL et le régime Téléglobe. Le régime Téléglobe a une prestation définie. Le régime ACL n'a pas de niveau de prestations prédéterminé. L'argent qui est dans la caisse détermine ce qu'on peut acheter au moment de la retraite. C'est là une différence très importante. Je pense que le député tient à savoir cela quand il réfléchit à la façon dont le personnel est traité.

En outre, le régime Téléglobe a l'indexation complète pour les années de service antérieures et futures. Pas le régime ACL. Je pense que le député tient à savoir cela quand il examine l'ensemble de la chose. La participation patronale implicite au régime Téléglobe est de 10,6 p. 100 ou plus. La participation patronale au régime ACL est de 6,5 p. 100 ou moins. Il y a une différence très marquée entre les deux. Je sais que mon collègue, qui s'intéresse à cette question, tiens à le savoir.

• (1540)

Les employés des Arsenaux canadiens Limitée prennent tous les risques. Les employés de Téléglobe n'en prennent aucun. Si le projet présente des risques, c'est la société Memotec-Téléglobe qui va les assumer. Ce sont des différences importantes, et je sais que le député voudra tenir compte de tous les aspects de tous les régimes pour les employés, même si les employés ont dit faire confiance au gouvernement et à la société Memotec. Ils semblent dire: «Adoptez le projet de loi. Ne perdons pas de temps. Nous avons bel et bien été consultés». Nous allons poursuivre les consultations pour en arriver à une entente définitive en ce qui concerne les années de service antérieures.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je n'ai qu'une brève réponse à formuler. Je suis heureux que le député nous ait fourni ces statistiques. Nous ne disposions pas de ces chiffres ce matin. J'aurais bien voulu les avoir, car je les aurais vérifiés. Dans un débat, il est toujours utile d'avoir ce genre d'information.

Si le régime de Memotec était si bien, pourquoi le gouvernement recourt-il à d'autres hypothèses? C'est la seule question que je pose. En ce qui a trait au régime des Arsenaux canadiens Limitée, tout le monde semblait satisfait du marché à l'époque. Pourquoi ne pas s'être inspiré de ce modèle? Ce sont là les questions que je pose au député. Je prends note de certaines statistiques et je vais les vérifier.

Le président suppléant (M. Paproski): La période réservée aux questions et aux observations est maintenant terminée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de York-Est (M. Redway)—L'environnement—L'emploi possible par Hydro Ontario du charbon hyposulfurique de l'Ouest; le député de Don Valley-Est (M. Attewell)—Les pénitenciers—L'analphabétisme des détenus; et le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom)—L'économie—*a*) Le développement économique de l'Ouest. *b*) Le mandat du prétendu bureau.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer aujourd'hui, à l'étape de la troisième lecture, au débat consacré au projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada. Je me réjouis en outre de pouvoir traiter de la privatisation, du programme de privatisation du gouvernement dans son ensemble, et plus particulièrement de celle de Téléglobe. Je regrette que la ministre d'État chargée de la privatisation (M^me^ McDougall) n'ait pas profité de l'occasion qui s'offrait à elle à l'étape de la troisième lecture de faire profiter la Chambre du fruit de ses réflexions sur le sujet et sur la proposition du gouvernement. En se dérobant ainsi à ses responsabilités, elle a fourni au député de Gander—Twillingate (M. Baker) l'occasion de parler tout le temps qu'il voudrait. Or, connaissant le

talent oratoire du député, je m'étonne qu'il ait déjà cessé de parler. Si la ministre avait daigné venir à la Chambre et faire profiter de ses réflexions le commun des députés, j'aurais aimé qu'elle nous parle par exemple des principes et de la stratégie globale du gouvernement en ce qui concerne l'utilisation de l'argent qu'il va toucher par suite de cette privatisation.

A l'automne de 1985, j'ai eu l'occasion de me rendre en Grande-Bretagne avec un groupe d'étude parlementaire. J'étais là en compagnie de l'ancien député de Saint-Jean-Est, devenu depuis Son Excellence le lieutenant gouverneur de Terre-Neuve, et de plusieurs autres. J'imagine que je peux nommer l'ancien député par son nom, étant donné qu'il n'est plus des nôtres. M. Grath présidait la délégation. Nous avons séjourné un certain temps à Londres où nous avons rencontré des fonctionnaires et des hommes politiques, tant du gouvernement que de l'opposition, avec qui nous avons discuté de la politique et des mécanismes de privatisation. Nous savons tous que le gouvernement britannique s'est engagé dans un programme de privatisation qu'il a dans une large mesure achevé. Il a plus ou moins privatisé un grand nombre de sociétés d'État britanniques. Je souligne cependant que même le gouvernement britannique de M^me^ Thatcher dont les principes semblent à mon parti excessifs pour ce qui est des questions économiques, a conservé un intérêt prépondérant de 51 p. 100 lorsqu'il a privatisé British Telecom. Même M^me^ Thatcher a été assez sage et on pourrait même dire assez pragmatique pour se rendre compte que lorsqu'il est question de communications et surtout de télécommunications internationales, l'intérêt public doit passer avant toute considération d'ordre idéologique ou avant toute occasion d'accroître les rentrées d'argent dans le Trésor public grâce aux privatisations. Le gouvernement britannique a donc conservé 51 p. 100 des actions de *British Telecom*. Si je me souviens bien, la privatisation s'est faite par la vente sur les marchés boursiers d'actions représentant l'autre portion de 49 p. 100.

Lorsque j'étais en Grande-Bretagne, on discutait dans les rangs du parti conservateur de l'utilisation qu'il conviendrait de faire des fonds provenant de cette privatisation. Ce débat était des plus intéressants. J'ai trouvé curieux qu'au Canada, la politique de privatisation ne suscite pas le même genre de débat qu'en Grande-Bretagne. Ici, le débat n'est, semble-t-il, que marginal. Il se déroule parallèlement à d'autres mesures plus importantes.

Je déplore cette état de fait pour deux raisons. Tout d'abord, parce que je m'oppose au programme de privatisation du gouvernement. Pour dire le fond de ma pensée, j'estime qu'il se tire à très bon compte de toutes ces privatisations sans que les médias, voire le Parlement, n'y consacrent beaucoup d'attention. Je pense que le Parlement a étudié les projets de loi de privatisation des sociétés d'État sans talonner le gouvernement d'aussi près qu'il aurait dû.

Cela étant dit, ce qui m'a paru le plus intéressant à propos du débat en Grande-Bretagne, c'est le débat qui se poursuivait parallèlement, au sein du parti conservateur même, au sujet de ce qu'on ferait des recettes de la privatisation. D'après ce que je sais de la position du parti conservateur du Canada—si je me trompe, j'espère que les ministériels me reprendront—ces fonds iront simplement dans la caisse des recettes d'exploitation, dans les comptes courants sans être affectés à un usage précis et valable dont le gouvernement pourra décider maintenant ou plus tard. On se demandait, au sein du parti conservateur de Grande-Bretagne, si les recettes de la privatisation—et ce sont des sommes considérables—ne devraient pas simplement servir à éponger le déficit, ou encore être versées dans un fonds spécial créé à cet effet, où seraient accumulées les recettes de ces nombreuses privatisations. Les conservateurs qui privilégiaient la création d'un fonds spécial, si je puis l'appeler ainsi, pensaient qu'il leur serait plus facile de persuader le grand public de l'utilité de la privatisation s'ils pouvaient lui désigner les fins précises auxquelles ces recettes seraient consacrées.

• (1550)

C'est le regretté Lord Stockton, ou Harold Macmillan, un ancien premier ministre de Grande-Bretagne, qui a le mieux expliqué ce qu'on reprochait à la proposition d'enrayer le déficit avec ces fonds. Pendant le débat à la Chambre des Lords, Lord Stockton a comparé la politique du gouvernement conservateur de M^me^ Thatcher au fait de vendre l'argenterie de la famille pour payer la note d'électricité.

Pourtant, monsieur le Président, c'est précisément le genre de choses que nous propose le gouvernement progressiste conservateur au Canada, à la seule différence que—et cela ne veut assurément pas dire que le parti conservateur de Grande-Bretagne réussit magnifiquement—au moins dans ce parti conservateur, on a eu la présence d'esprit, du moins chez ceux âgés de 92 ans, de s'interroger sur la viabilité de la stratégie consistant à consacrer les recettes de la vente d'institutions importantes à des fins imprécises et ne visant pas d'objectifs particuliers, pour comprimer le déficit actuel. Il y a eu un grand débat, et j'ai été étonné par la façon dont un parlementaire de 92 ans a critiqué son propre gouvernement. Je ne me rappelle sans doute pas de ses paroles exactes, mais il a certainement fait l'analogie des pièces d'argenterie qu'on vendrait pour payer la note d'électricité.

Une voix: Nous pourrions vendre quelques conservateurs.

M. Blaikie: Nous avons ici, monsieur le Président, un bon exemple de la façon dont le gouvernement canadien prête le flanc à ce genre de critique, en ne tenant pas compte en premier lieu de la critique plus fondamentale de son programme de privatisation, programme auquel nous nous opposons, en tant que néo-démocrates. Nous nous y opposons à la fois par principe et dans la pratique: par principe, parce que nous ne pensons pas qu'un programme global de privatisation va permettre de restructurer et de revitaliser l'économie canadienne, et dans la pratique parce que jusqu'à présent aucune des privatisations que le gouvernements a entreprises n'a correspondu, à notre avis, aux conditions dans lesquelles une privatisation isolée pourrait être avantageuse pour le Canada.

Je tiens ces propos, monsieur le Président, parce que je veux que vous sachiez ainsi que les autres députés—et je l'ai déjà dit à la Chambre—que nous ne sommes pas systématiquement opposés par principe aux privatisations que les gouvernements pourraient envisager à un moment donné de l'histoire canadienne.

Le gouvernement du Manitoba, par exemple, vient de décider de privatiser la *Flyer Bus Company*. On a estimé que c'était le seul parti raisonnable que pouvait prendre le gouvernement dans ces circonstances.

Ce serait une erreur d'imaginer que le programme de privatisation du gouvernement n'est qu'une question de jugement pragmatique au cas par cas. Nous nous opposons par principe à ce que la privatisation soit l'un des éléments principaux, ou simplement un des éléments de la politique globale du gouvernement. A cet égard, nous sommes fondamentalement en désaccord avec le gouvernement.

On a procédé à la privatisation de Téléglobe sans lui accorder l'attention qu'aurait dû recevoir une entreprise de cette envergure. Téléglobe est une société d'État qui a régulièrement fait des bénéfices. Sa vente a démontré que les sociétés d'État sont toujours perdantes avec la logique des progressistes conservateurs. D'après cette logique, si une société d'État perd de l'argent, il faut la privatiser, parce qu'il est évident que le gouvernement ne peut pas faire du bon travail; et si une société d'État fait des bénéfices, alors il faut aussi la vendre.

Les seules sociétés d'État qui ont leur place dans cette étrange cosmologie conservatrice sont celles qui se situent dans la zone indéterminée entre la rentabilité et la faillite.

Une voix: Et de Havilland?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je demanderais à quiconque est prêt à prendre la parole une fois que j'aurai terminé de me dire quelles sociétés d'État doivent être conservées, étant donné que la rentabilité aussi bien que les pertes sont des motifs de privatisation.

Comme je l'ai dit précédemment, monsieur le Président, nous avons ici l'exemple d'une situation où, pour employer les mots de Lord Stockton, l'on vend l'argenterie de famille. Bien des personnes considéraient Téléglobe comme le joyau des sociétés d'État. En 1985, elle a enregistré des bénéfices de 53,2 millions de dollars. Elle a eu un bon bilan de rentabilité ces dix dernières années. En 1985, ses recettes ont atteint 678 millions de dollars.

La dimension internationale des services dont sera responsable Memotec par suite de l'absorption de Téléglobe sont l'un des aspects trop souvent négligés de cette vente, monsieur le Président.

Songez que le Canada adhère au Traité INTELSAT. INTELSAT est cet organisme international de régie des communications internationales par satellites créé en 1964. Sa vocation est d'assurer à toutes les contrées du monde, même les plus éloignées, l'accès au réseau de comunications mondial. Le coût de ses services est le même, que le volume des communications soit fort ou faible. Bref, les pays riches subventionnent les pays pauvres dans le cadre du Traité INTELSAT selon un système d'interfinancement.

Ce traité stipule également que tous les pays membres doivent acheminer directement leurs communications par satellites via cet organisme.

Téléglobe a toujours signé en notre nom les ententes d'exploitation d'INTELSAT et elle nous représente au conseil d'administration de cette organisation. C'est une société Téléglobe privatisée qui doit poursuivre ce rôle.

Sous prétexte que les choses ont évolué dans ce domaine à cause de la prétendue concurrence sur le marché américain, les États-Unis ont décidé de rompre leur engagement envers INTELSAT. Ils mettront sur pied des réseaux de satellites concurrents sans modalités d'interfinancement dans leur structure tarifaire.

Avec l'installation des réseaux de satellites américains, la société privée Téléglobe, dont la vocation sera dorénavant de faire des bénéfices pour ses actionnaires, pourrait fort bien se retrouver en situation de conflit d'intérêts. Elle représente le Canada à l'échelle internationale au sein d'INTELSAT, et elle exécute sa politique en matière de communications, mais elle pourrait fort bien être tentée quand même de transmettre au moins une partie de ses communications outre-mer via le réseau américain meilleur marché.

Ses obligations envers ses actionnaires la contraindrait presque de passer par les États-Unis, si c'était plus rentable. Bien que Téléglobe puisse toujours essayer de se retirer d'INTELSAT, comment le Canada pourrait-il alors remplir ses obligations internationales?

Téléglobe a prouvé qu'elle pouvait réaliser des bénéfices. Pourquoi vendre ses joyaux de famille pour ne retirer qu'un avantage à très court terme et pour des raisons si exclusivement idéologiques qu'elles paraissent exagérées par rapport à ce qui se fait en Grande-Bretagne?

• (1600)

On devrait faire plus attention au programme de privatisation du gouvernement. J'espère que les Canadiens se rendront compte, ce matin et dans le débat qui suivra, que le gouvernement est en train de restructurer l'économie de fond en comble parce que ce n'est pas toujours évident.

Avant de manquer de temps, je tiens à signaler que les jours du gouvernement conservateur sont comptés. Même si les conservateurs sont défaits aux prochaines élections, je crains qu'ils n'aient le temps d'ici là de réorienter en profondeur la pensée économique canadienne et de restructurer notre économie en poursuivant leur programme économique actuel de privatisation, de déréglementation et de libre-échange.

Des voix: Il était temps.

M. Blaikie: Je sais que c'est leur but et ils l'avouent honnêtement. Je crains, cependant, qu'ils ne fassent tout le sale travail de l'aile droite du parti libéral. Les conservateurs n'auront été au pouvoir que quelques années, mais ils auront fait tout le travail idéologique du parti libéral, si, bien sûr, ce parti forme le prochain gouvernement. Ce pourrait bien être le Nouveau parti démocratique. En tout cas, le prochain gouvernement conservateur n'aura pas à s'occuper lui-même de déréglementation et de privatisation. Contrairement au libre-échange, cela se fait effectivement. C'est en troisième lecture, en deuxième lecture et au comité. Il est temps que les gens se rendent compte de ce qui se passe et s'intéressent davantage au sort que les conservateurs font subir à notre pays, et c'est là-dessus que nous essayons d'attirer l'attention cet après-midi.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates semblent parler vigoureusement contre le projet de loi. Le député pourrait-il me dire pourquoi lui et ses collègues s'opposent au projet de loi alors que les employés y sont favorables, qu'il a été soumis au public de diverses façons depuis la constitution de l'entreprise en société et sa mise en vente par la CDIC, que nous avons tenu des audiences publiques, qu'aucun éditorialiste des grands journaux du pays ne s'y est opposé et que le public ne s'y oppose pas non plus? Pourquoi les députés néo-démocrates essaient-ils d'imposer leur conception inacceptable des affaires, du gouvernement et de la société à la Chambre en retardant l'adoption d'une mesure législative qui jouit de l'appui massif du public?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je doute fort qu'on puisse nous accuser de retarder le projet de loi. Il n'a été débattu que très brièvement avant d'aller au comité, où il n'a été étudié qu'un jour ou deux. L'étape du rapport est déjà terminée et nous en sommes à la troisième lecture. J'ignore au nom de quoi le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) peut accuser l'opposition de retarder l'adoption du projet de loi. Si c'est là du retard, il faudrait en provoquer davantage. On ne peut vraiment pas dire que l'opposition a fait la vie tellement dure au gouvernement.

Le député de Mississauga-Sud a la mémoire courte. Je me rappelle l'époque où il siégeait dans l'opposition. Il aurait jugé absolument insignifiant le temps que nous avons consacré à cette mesure de privatisation.

Quant à ce qu'il a dit sur les raisons pour lesquelles nous nous y opposons, il était intéressant d'entendre un député progressiste conservateur citer des éditoriaux. C'est très intéressant. J'ai toujours cru que le député avait un jugement plus indépendant que ça. Il était curieux d'entendre ces propos sortir de sa bouche.

Il a dit également que les syndicats concernés par cette privatisation s'en réjouissaient. Nous ne les avons pas entendus dire qu'ils étaient complètement satisfaits. Il se peut qu'ils ne se soient pas opposés à la vente. Bien franchement . . .

M. Gauthier: Ils s'y sont opposés.

M. Blaikie: Qu'ils s'y soient opposés ou non n'a pour moi aucune importance. Je suis contre le programme du gouvernement à cet égard. S'il y a des syndicats favorables au programme de privatisation du gouvernement, il y a donc des syndicats avec lesquels je suis fondamentalement en désaccord. C'est aussi simple que ça.

Le député ne réussira pas à m'intimider en me disant que les syndicats, la Chambre de commerce ou les éditorialistes y sont favorables. L'une des raisons pour lesquelles il peut dire que la mesure n'a pas provoqué de tollé, c'est qu'on n'y a pas accordé l'attention voulue. Le problème tient en partie au fait qu'elle ne concerne pas un groupe clairement identifiable à part les employés de l'entreprise à privatiser. Tout cela relève du débat macro-économique global, et il est très difficile pour beaucoup de gens de s'intéresser au débat. J'avoue que c'est un des problèmes. Le député ne devrait cependant pas interpréter le silence du public en général comme une approbation.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'ai une observation à faire au sujet de la toute dernière intervention. Le magazine *Maclean's* contenait un article intéressant où il est question des racines enchevêtrées de Memotec; j'aimerais en citer le passage suivant à la Chambre:

> . . . un très haut fonctionnaire du ministère des Communications dit . . . que les objectifs politiques du gouvernement l'ont emporté sur l'avis de son ministère. Il dit qu'on n'aurait pas dû vendre une entreprise de télécommunications aussi importante que Téléglobe à une entreprise aussi modeste que Memotec.
>
> D'après lui, la société Memotec est tout bonnement trop petite et elle a une dette qui risque de compromettre le fonctionnement de Téléglobe. Le fonctionnaire a dit ceci: «Sur le plan purement financier, c'est Memotec qui a fait la meilleure offre. Le gouvernement n'a toutefois pas fait la meilleure affaire pour Téléglobe, ce qui est dangereux pour une entreprise d'une telle importance stratégique.»

Il ajoute que le gouvernement vend le mobilier pour payer le loyer.

Je voudrais poser une question au député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie). Depuis 1978-1979, les syndicats ne cessent de s'opposer à la privatisation de Téléglobe.

En fait, il suffit de consulter le compte rendu des délibérations de la réunion du comité du 11 mars 1987; de M. Carlos Saldanha, président du Syndicat canadien des télécommunications d'outre-mer y a affirmé catégoriquement que les syndicats s'opposaient à la privatisation de Téléglobe.

J'ai peut-être mal compris le député. Je pensais qu'il avait dit que le fait que les syndicats soient pour ou contre lui importait peu, qu'il estimait que le principe de la privatisation était mauvais. Si je n'ai pas bien compris, il lui appartient de me corriger. Je voudrais citer la partie de la transcription où M. Saldinha disait:

> Le gouvernement a une autre raison pour privatiser Téléglobe. J'imagine que d'autres priorités entrent en ligne de compte. Je comprends que le gouvernement s'inquiète du déficit canadien, je suis moi-même un Canadien inquiet. Mais je ne comprends pas, pour autant, pourquoi le gouvernement vend les meubles pour payer le loyer.
>
> Certaines études sur Téléglobe Canada ont montré que le gouvernement pourrait facilement attaquer le déficit en recapitalisant Téléglobe Canada. Par exemple Téléglobe pourrait utiliser certains rapports-dettes-actifs, emprunter sur le marché, verser l'argent au gouvernement, utiliser ses biens comme garantie, et continuer à fonctionner de façon rentable et à verser des dividendes au gouvernement.

Le député n'est-il pas d'avis—je suppose qu'il est d'accord avec moi—que Téléglobe était une affaire payante et une bonne affaire? Ne pense-il pas qu'elle aurait dû rester, si possible, dans le domaine public?

Ce qui m'inquiète, c'est le régime de pension des employés. Le député a-t-il pensé à ce qu'était la position des néo-démocrates à ce sujet? Je sais qu'ils ont eu bien des discussions sur ces problèmes. Ne convient-il pas avec moi que tant que la question des pensions ne sera pas réglée, les députés de la Chambre ne doivent pas se prononcer pour une mesure qui ne sert pas les intérêts des employés de Téléglobe en matière de pensions?

M. Blaikie: Monsieur le Président, je ne pensais pas devoir intervenir pour dire au député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) que nous nous préoccupons du régime de pensions. A l'instar de son parti, à l'étape du rapport, nous nous sommes prononcés pour l'amendement proposé par le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin). Quand d'autres membres de mon caucus prendront la parole cet après-midi, je m'attends à ce qu'ils traitent de ces questions. Il n'y a aucun différend entre le député et moi.

• (1610)

Quant à l'autre question que le député a soulevée au sujet des syndicats, j'ai simplement signalé qu'en matière de privatisation, nous prenons nos décisions ou bien dans le cadre d'une politique générale ou en vertu d'une proposition précise qui est le fruit de nos propres réflexions. Nous n'avons d'ordres à recevoir ni des syndicats ni de quiconque en l'occurrence.

Le président suppléant (M. Paproski): Les questions et commentaires sont maintenant terminés. La parole est au député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly).

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire au sujet du projet de loi C-38 concernant la privatisation de Téléglobe. C'est une question importante pour moi. Nous avons, dans ma circonscription, la station-satellite terrestre de Lake Cowichan. Plusieurs employés s'inquiètent beaucoup pour leur avenir et celui de leur compagnie qui est rachetée par Memotec.

Nous avons des questions à poser au sujet de la privatisation. Ces derniers mois, les médias ont beaucoup parlé des scandales qui ont ébranlé le gouvernement, ce qui a peut-être détourné leur attention de l'absence de politique économique cohérente. En même temps, les médias n'ont pas suffisamment insisté sur le fait que le gouvernement donnait suite à son projet de déréglementation et de privatisation, suivant une politique d'extrême droite. La privatisation de Téléglobe en est un bon exemple. Ce projet de loi illustre parfaitement un cas de privatisation décidée pour des raisons purement idéologiques. Comme chacun le sait, Téléglobe a toujours réalisé des profits. En 1985, cette société a enregistré des bénéfices de 53,2 millions. Téléglobe a apporté de l'argent au Trésor public au moment même où le déficit nous tracassait tous sérieusement. C'est une entreprise rentable, mais le gouvernement s'en débarrasse quand même. Il tue la poule aux oeufs d'or sans doute dans le but de gagner rapidement quelques dollars pour

abaisser le déficit. En outre, Téléglobe joue un rôle vital dans l'industrie canadienne des communications. Téléglobe est un des maillons essentiels du réseau de communications internationales.

On peut sérieusement se demander s'il est vraiment dans l'intérêt du public canadien de confier au secteur privé un maillon aussi vital du réseau. Le gouvernement dit qu'il va réglementer la compagnie. Le gouvernement dit d'une part que nous devons renoncer à réglementer et abolir la réglementation qui existe. Il annonce d'autre part qu'il privatise Téléglobe mais qu'il la réglementera. Il y a là une certaine incohérence. Il vaudrait beaucoup mieux que Téléglobe reste une société d'État qui rapporte des profits aux Canadiens, qui sert l'intérêt public général dans l'ensemble des télécommunications.

Sans m'attarder, je voudrais quand même insister, cet après-midi, sur la question des pensions. Dans mon intervention du 16 février 1987, à l'étape de la deuxième lecture, j'ai signalé l'importance de la question parce que je m'étais entretenu avec les employés de la station terrienne de ma circonscription, il y a un an et demi. C'était leur principal sujet de préoccupation.

Téléglobe est vendue à Memotec. Comme le disait notre critique, le député de Vancouver—Kingsway, c'est le mené qui avale la baleine. Memotec n'est pas une grande société. Elle n'a rien accompli de remarquable. L'avenir de Téléglobe en de nouvelles mains est un sujet de vive inquiétude. Memotec a-t-elle les reins assez solides pour maintenir le monopole que détenait Téléglobe? Le projet de loi n'en donne aucune garantie. Il est tout naturel que les employés s'inquiètent du fait que leur régime de pension protégé soit maintenant transféré à Memotec, même si certaines conditions sont bonnes. Les employés se demandent si leur régime de pension va croître ou s'il sera bouleversé.

Le fait que tous les fonds n'aient pas été transférés au nouveau régime de pension est un sujet de préoccupation.

Je veux qu'on sache que je trouve inquiétant que le gouvernement poursuive un programme idéologique de privatisation alors qu'il n'a pas de raisons logiques de privatiser Téléglobe. Le gouvernement va vendre Téléglobe, ce maillon très important de notre secteur des communications, au moment même où cette société commence à rapporter quelque chose aux Canadiens. On se demande bien pourquoi. Je ne peux voir qu'une raison à cela. Il y a une chose que les conservateurs aiment encore moins qu'une société d'État déficitaire, et c'est une société d'État prospère. Nous sommes fort préoccupés par l'absence de garanties concernant le régime de retraite des employés de Téléglobe. Pour cette raison, il nous faudra nous prononcer contre la troisième lecture de ce projet de loi.

M. James: Monsieur le Président, je veux dire quelques mots au sujet de la prétendue absence de garanties pour les employés. Je sais que le député est sincère et qu'il s'inquiète pour les employés. Les employés de Téléglobe vont bénéficier d'un régime équivalent à la Loi sur la pension de la Fonction publique avec quelques caractéristiques en sus. Je sais que le député n'a pas eu l'occasion d'assister aux délibérations du comité législatif et d'y entendre tout cela, ni peut-être de lire le procès-verbal des délibérations. Mais le régime de retraite est plus avantageux et plus généreux que celui dont bénéficient les autres employés du secteur des télécommunications, les autres employés du secteur privé, à l'exception peut-être de ceux de *General Motors*, et des autres employés de la Fonction publique canadienne. Pourquoi, monsieur le Président? Il offre un taux global de 2 p. 100 par année contre 1,5 p. 100 pour les employés de Bell Canada. Il offre une pension maximale de 70 p. 100 du salaire moyen des six meilleures années. Il offre une indexation pleine et entière contre une indexation contractuelle de 2 à 3 p. 100 ou une indexation spéciale pour les employés des télécommunications. Il offre la possibilité de prendre sa retraite à 55 ans après 30 ans de service. Il offre une pension complète à 60 ans et trente-cinq ans de service pour les personnes qui cèdent leur place. Il offre une généreuse pension de survivant avant et après retraite de 50 p. 100 pour un conjoint et de 10 p. 100 pour chaque personne à charge, jusqu'à un maximum de 40 p. 100. Il offre une reconnaissance totale de toute l'ancienneté couverte par la Loi sur la pension de la Fonction publique des employés de Memotec, contre la reconnaissance de l'ancienneté à compter du 1er janvier 1987 pour la plupart des régimes du secteur privé. Les cotisations patronales représentent au moins 10,6 p. 100 de la masse salariale pour Téléglobe par rapport à une moyenne de 5 à 8 p. 100 pour le secteur des télécommunications.

Je pense que le député sera heureux de connaître ces faits étant donné ses préoccupations quant au sort des employés et au traitement que leur est réservé.

• (1620)

M. Manly: Monsieur le Président, je ne saurais nier les affirmations du député à l'égard de certaines caractéristiques importantes du régime de pensions. Je sais cependant que plusieurs questions non encore règlées inquiètent beaucoup les employés de Téléglobe. Comme eux, j'aurais aimé qu'elles le soient avant que la transaction n'ait effectivement lieu. Si le gouvernement avait voulu traiter ouvertement et franchement avec ces employés, il aurait accepté d'attendre un peu et de régler tous les sujets de litige avant de forcer l'adoption du projet de loi. Si l'accord est aussi avantageux que l'affirme le député, pourquoi les syndicats s'obstinent-ils à dire que plusieurs points sont encore sans solution? Pourquoi le gouvernement n'accepte-t-il pas de régler ces points avant de faire adopter ce projet de loi de force?

Téléglobe Canada

Le président suppléant (M. Paproski): La période des questions et commentaires est maintenant terminée.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de cette mesure qui sera très certainement adoptée grâce à la majorité dont le gouvernement dispose. Ce dernier n'a toutefois pas pris les mesures que tout bon employeur prendrait pour s'assurer que ses employés seront bien traités. Il autorise cette transaction de telle façon qu'on dira de lui qu'il aura permis le transfert d'employés ayant 25 ou 35 ans d'ancienneté sans cependant les faire bénéficier du même genre de régime de pensions auquel ils avaient droit à l'origine.

J'ai entendu les protestations des ministériels, mais il demeure que certains employés de Téléglobe ne sont toujours pas convaincus d'avoir été traités avec justice. Ils ont investi dans leur régime de pension plus qu'il ne leur sera possible d'en retirer sous forme de prestations. Ces employés recevront 7 millions de moins que si le gouvernement avait pris les mêmes dispositions dans cette transaction que pour la vente des Arsenaux canadiens.

Téléglobe a été créée en 1949. Depuis, grâce à l'injection de fonds publics, elle a pris de l'expansion. Pourtant, par le biais de cette mesure, nous permettrons à une entreprise privée de tirer profit de ces fonds publics. La plupart des gens trouvent la chose inadmissible. Le contribuable est en droit d'espérer qu'il récupérera la plupart de cet argent. On ne l'a pas permis dans ce cas-ci, et une entreprise très rentable sera vendue à une autre qui compte fort peu d'expérience dans la poursuite de ce genre d'activité.

Mais il y a autre chose qui nous inquiète. Nous avons affaire à un monopole et je m'étonne que les principes préconisés par le gouvernement au sujet de la libre-entreprise n'aient pas tenus dans ce cas. En temps normal, si ces principes avaient effectivement tenu, le gouvernement aurait vendu la compagnie à Memotec qu'il aurait laissé se débrouiller seule face à la dure concurrence du marché des communications. Or cette compagnie continuera à relever du CRTC, avec seulement une garantie partielle de monopole. Cela ennuie également les employés de Téléglobe. Les autres sociétés auront bien des occasions de contourner Téléglobe lorsqu'elle sera une société privée.

Le gouvernement prétend garantir le monopole à Téléglobe pendant au moins cinq ans. Même si cette promesse était tenue, et il n'y a rien dans ce projet de loi qui le garantisse, que se passera-t-il après ces cinq ans? Il y a des employés qui ont donné à cette société 15 et 20 ans de leur vie et dans cinq ans ils vont travailler pour une société qui ne sera plus protégée et qui risque de n'avoir ni les compétences, ni les moyens voulus pour survivre dans un marché libre.

La question de la sécurité se pose également. Comme l'a dit mon collègue de Winnipeg—Birds Hill, tous les pays du monde ont besoin d'un réseau de communications sûr, c'est pour cela qu'ils possèdent et gèrent dans une certaine mesure leurs communications avec les autres pays du monde. Lorsque la Grande Bretagne a vendu son réseau de télécommunications outremer, elle en a gardé le contrôle avec 51 p. 100 des actions. Presque tous les pays du monde se trouvent dans la même situation, à l'exception des États-Unis qui disposent d'un système parallèle géré par l'armée aussi efficace, ou peut-être même plus, que le système privé dont ils sont partiellement tributaires.

Non seulement nous bradons une société qui pourrait jouer un grand rôle dans la réduction du déficit au cours des prochaines années, mais nous nous mettons aussi dans une situation où nous dépendrons d'une société dont la rentabilité est hypothétique. Elle devra peut-être finalement renoncer à certaines de ses activités les moins rentables.

Il y a plusieurs problèmes dans cette vente que le gouvernement n'a pas réglés dans ce projet de loi. Il n'a pas pris soin de s'assurer que les employés soient satisfaits de la nouvelle organisation, non seulement actuellement mais dans l'avenir. Il ne s'est pas assuré que cette société va continuer à faire des bénéfices. Le gouvernement ne s'est même pas assuré que cette société sera rentable après cette période de cinq ans.

• (1630)

Il a décidé que la privatisation était toujours bonne indépendamment des circonstances. Il a pris le pouvoir, il y a presque trois ans maintenant, fort de la conviction que la privatisation des sociétés d'État était profitable au gouvernement et au pays. D'emblée il a commencé à mettre cette conviction à exécution. L'expérience n'a pas prouvé que le jeu en valait la chandelle. Le gouvernement privatise maintenant sans tenir compte ni de l'intérêt public ni de la politique du pays, mais pour des raisons idéologiques qu'il ne se donne même plus la peine de défendre.

Les Canadiens doivent maintenant s'interroger sur le bien-fondé du principe voulant qu'on condamne expressément la participation publique dans toute entreprise exploitable par le secteur privé. Bien des domaines devraient logiquement être exploités par le gouvernement au Canada. Il est vrai que bien des activités ne sont pas du ressort du gouvernement, mais certains domaines sont à la limite et toute aliénation des sociétés d'État dans cette situation doit être soigneusement examinée. C'est le cas de Téléglobe. Nous sommes en train, dans le cadre de cette transaction, de remettre entre les mains du secteur privé une partie d'une industrie importante non seulement pour notre économie, mais également pour nos relations avec les autres pays.

Si le gouvernement continue à privatiser, il finira par mettre en danger toute l'infrastructure de notre pays. Dans l'Ouest par exemple, presque toutes les provinces ont des compagnies de téléphone et toutes ont des entreprises hydroélectriques privées. Elles fonctionnent bien. Mais ces services, comme les services internationaux de télécommunications, devraient être assurés par le secteur public. C'est pourquoi notre parti ne pourra pas appuyer ce projet de loi quand il sera mis aux voix.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) pourrait-il nous faire part de ses réflexions sur la différence qu'il y a entre cette vente-ci et celle des Arsenaux canadiens qu'il connaît très bien pour avoir étudié la question au nom du caucus du NPD et pour avoir siégé au comité? Pourrait-il signaler les différences importantes entre ces deux exemples de privatisation, en ce qui concerne surtout les pensions et les droits des employés?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je m'inquiétais encore plus de la raison de la vente des Arsenaux canadiens que de celle de la vente de Téléglobe. Les Arsenaux canadiens fabriquaient des armes exclusivement pour le ministère de la Défense nationale du Canada. Pour répondre à la question, le gouvernement n'était pas plus prêt à s'entendre avec les syndicats cette fois-là qu'il ne l'est cette fois-ci. La différence, c'est que dans ce cas-ci, le gouvernement était prêt à discuter avec le syndicat et la compagnie acheteuse et qu'il a conclu un accord avant que le projet de loi ne revienne à la Chambre. Avant la fin de l'étude au comité, le gouvernement a accepté une solution au problème des pensions et le syndicat s'est dit satisfait de cette solution, il a accepté la vente et il s'est considéré en sécurité pour l'avenir.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'ai une question à poser à mon collègue de Prince-Albert. Les éléphants ont affreusement peur des souris, mais je ne pense pas qu'un éléphant ait jamais craint d'être avalé par une souris. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a dit que personne n'avait émis d'objection ou de protestation contre cette vente. Cependant, la revue *Maclean's* dit qu'un expert en communication a sérieusement mis en doute, comme d'autres hommes d'affaires, la capacité de Memotec de gérer cette acquisition. Le député a dit aussi que les éditoriaux ne s'y étaient pas vraiment opposés. Je vois pourtant dans la revue *Maclean's* un article intitulé «Les racines enchevêtrées de Memotec». Le député a peut-être oublié aussi l'article du *Financial Post* intitulé «L'achat de Téléglobe par Memotec soulève de sérieuses questions».

L'une des plus importantes questions que l'on se pose est celle-ci: pourquoi diable le gouvernement a-t-il conclu cette transaction? J'ai apprécié qu'on dise que le gouvernement tente de liquider les bijoux de famille, dont le plus beau est Téléglobe. Il doit y avoir des raisons pour cela. Je suis certain qu'il ne s'agit pas seulement d'idéologie stupide et vaine. Peut-être créera-t-on des emplois. Cet accord aura-t-il automatiquement pour effet de créer de nouveaux emplois? Le député a-t-il entendu dire ou appris de la part du gouvernement que cette vente permettra de créer plus d'emplois et qu'elle s'inscrit donc dans le droit fil de la promesse du premier ministre (M. Mulroney) de créer des emplois, toujours plus d'emplois?

• (1640)

M. Hovdebo: Tout d'abord, monsieur le Président, il faut se rappeler qu'il n'existait pas de politique des télécommunications lors des premières tentatives de vendre Téléglobe. Lorsqu'on a finalement trouvé un acheteur, on l'a protégé en lui accordant un monopole. Cela veut dire qu'il relèvera de la compétence du CRTC.

Personne ne sait de façon certaine ce qu'il finira par advenir de Téléglobe quand elle sera sur le marché. Peut-être deviendra-t-elle une entreprise solide, peut-être que non, mais elle devra être exploitée sous la surveillance du CRTC durant au moins cinq ans.

M. Keeper: Monsieur le Président, le député croit-il que cette privatisation n'est pas dans l'intérêt public? Pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement poursuit cette politique?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, je ne peux lire dans la pensée du gouvernement, mais je ne crois pas que cette vente soit dans l'intérêt public, car les télécommunications devraient être contrôlées et exploitées par le gouvernement, surtout si d'autres pays sont en cause. Je n'ai aucune raison de croire que le gouvernement agisse pour un motif autre que purement idéologique.

M. McCurdy: Monsieur le Président, étant donné la différence de grandeur entre les deux sociétés, le député pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement vend Téléglobe à une société dont la valeur totale en 1985 équivalait pratiquement au montant des bénéfices de Téléglobe pour cette année-là?

M. Hovdebo: Monsieur le Président, le gouvernement avait reçu cinq offres avant de choisir Memotec. De toute évidence, les sociétés qui étaient plus importantes et davantage en mesure de prendre Téléglobe en charge ne voulaient plus soumissionner après avoir pris connaissance des modalités de base. Je suppose que le gouvernement a choisi la société disposée à maintenir son offre après avoir pris connaissance des règles imposées.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je dois avouer que je suis légèrement déçu qu'aucun de mes collègues d'en face ne se soit levé pour intervenir dans le débat. Il convient de se demander pourquoi les ministériels ont décidé de ne rien dire au lieu de répondre aux questions que nous leur avons posées. Les députés de notre parti ont mis en doute le bien-fondé de la privatisation de Téléglobe toute la journée. Nous avons posé des questions pertinentes sur la vente de la société et pourtant les députés d'en face n'ont pas dit clairement pourquoi le gouvernement cède cette société au secteur privé dans le cadre de sa politique de privatisation.

M. Turner (Ottawa—Carleton): Parce que cela marche.

M. Keeper: Ils font du chahut de leur pupitre au lieu de se lever pour nous expliquer pourquoi ils entraînent les Canadiens dans la voie de la privatisation. C'est amusant d'entendre mes collègues nous lancer des flèches, mais on se demande bien pourquoi ils ne se lèvent pas pour nous dire pourquoi ils continuent à privatiser systématiquement.

J'aurai aimé que l'on ait plus de temps, pour qu'un des députés de la majorité vienne expliquer la politique du gouvernement et nous dire pourquoi ils l'appuient plutôt que d'entériner, ce que je prétends, qu'ils ne font que l'appuyer en silence.

Téléglobe Canada

Ce débat caractérise la politique économique du gouvernement. On se demande s'il la poursuit pour des raisons financières ou idéologiques. On se demande s'il ne portait pas des oeillères idéologiques lorsqu'il a conçu cette politique de privatisation, car Téléglobe est une société rentable qui contribuait au trésor public et diminuait la charge des contribuables canadiens.

Pourquoi le gouvernement vend-il la poule aux oeufs d'or et prive-t-il les Canadiens d'une machine qui rapportait?

Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, un rôle dans lequel ils avaient une longue expérience et auquel ils retourneront bientôt, ils estimaient que les sociétés d'État étaient un gaspillage des deniers publics et qu'elles contribuaient à vider les coffres de l'État. Depuis qu'ils forment le gouvernement, ils ont pris des mesures sous le couvert de la privatisation en vue d'économiser les deniers publics. Cependant, Téléglobe est-elle un exemple de société d'État dans ce cas? Si l'on examine les faits, on peut voir que cette petite merveille de société d'État est rentable.

Lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils ont dit que les sociétés d'État perdaient de l'argent et saignaient le trésor public. Et pourtant, le gouvernement conservateur vend les sociétés d'État rentables qui allègent le fardeau des contribuables canadiens. C'est un drôle de revirement qui prouve bien qu'il y a loin entre leurs beaux discours de l'époque où ils étaient dans l'opposition et leur politique concrète depuis qu'ils forment le gouvernement.

Le gouvernement n'a pas encore réussi à privatiser Téléglobe malgré ses efforts soutenus. Il est évident qu'il est très impatient de parvenir à ses fins. Chaque fois qu'un discours se termine, ces députés attendent voir si le débat va se poursuivre mais restent muets comme des carpes. Jamais ils n'oseraient prendre part au débat. Nous n'avons pas l'intention, de ce côté-ci de la Chambre, de faciliter la tâche au gouvernement qui veut privatiser cette société d'État. Nous n'allons pas lui dérouler le tapis rouge sous les pieds.

• (1650)

Pourquoi a-t-il choisi Téléglobe Canada? La ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall) a dit à ce propos que si la raison d'État exige qu'une société demeure dans le secteur public, elle y demeurera, mais que si cette raison d'État n'a plus cours, le gouvernement devra alors privatiser. Il serait ainsi libre de vendre une société d'État au secteur privé. Voilà une question de politique qui prime sur celle de savoir si telle société peut réaliser des bénéfices, renflouer les coffres de l'État et être utile aux contribuables. Il s'agit d'une raison d'État. Y a-t-il quelque raison pour que Téléglobe Canada appartienne à l'État plutôt qu'à des intérêts privés? Ce qui me frappe, entre autres, c'est que dans tous les pays occidentaux industrialisés, le principal instrument des télécommunications appartient à l'État. Pourquoi vouloir faire le mouton noir? On dirait que nous avons trouvé une formule secrète qui nous pousse vers l'inconnu, dans une direction tout à fait opposée à celle qu'ont choisie les autres pays industrialisés du monde occidental.

C'est intolérable. Je ne voudrais pas faire une scène, mais mon collègue vient de me montrer une caricature qui vise à rabaisser le Nouveau parti démocratique. Je vais vous dire ce qu'il en est, monsieur le Président, afin que vous sachiez pourquoi j'ai souri en voyant cette caricature.

Le président suppléant (M. Paproski): Si le député veut bien me le faire parvenir, j'aimerais y jeter un coup d'oeil et nous poursuivrons le débat.

M. Gauthier: Faites-en le dépôt.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député n'en fait pas le dépôt, il ne fait que me la transmettre.

M. Keeper: Je vous suis reconnaissant de m'avoir débarrassé de cette caricature, monsieur le Président, puisqu'elle n'avait rien de très pertinent sinon qu'elle se moquait du Nouveau parti démocratique. Elle se gaussait de notre forte cote de popularité, qui n'est pas étrangère, selon moi, à ce que nous disons ici à la Chambre. La position que nous adoptons au sujet de cette mesure législative a peut-être également quelque chose à voir avec notre bon classement dans les sondages et vice-versa pour le gouvernement.

Pour aborder directement l'ensemble de la question de Téléglobe Canada, il faut se demander s'il n'existe pas une bonne raison qui corresponde à l'intérêt public pour laquelle Téléglobe doit être une société d'État plutôt qu'une société privée. J'ai déjà fait valoir que d'autres pays occidentaux industrialisés ont choisi de confier leur instrument de télécommunications au secteur public plutôt qu'au secteur privé. A mon avis, ce fait doit nous porter à nous interroger sur l'ensemble de la question. Téléglobe Canada a pour mission d'assurer nos communications avec le reste du globe, à l'échelle planétaire. Si l'élément «télé» de la raison sociale évoque les communications à distance, l'élément «globe» évoque pour sa part la réalité planétaire, la globalité du réseau. En confiant Téléglobe au secteur privé et en laissant le critère de rentabilité déterminer la configuration du réseau global, nous nous exposons de toute évidence à ce que de vastes régions du globe soient jugées non rentables. Nous allons restreindre nos communications avec le reste de la planète à celles qui sont susceptibles d'être rentables. Si cette société demeure publique, elle peut nous aider à rester en contact avec tous les points du globe. Notre monde devient de plus en plus petit et il importe de plus en plus de pouvoir communiquer avec le monde entier. Il est essentiel que nous disposions d'un instrument qui nous permette de communiquer avec tout le monde en fonction de nos besoins plutôt que des possibilités ponctuelles de profits.

L'autre volet intéressant de toute cette affaire de politique publique, c'est le fait que nous, au Canada, avons eu recours à Téléglobe Canada pour affirmer notre présence sur le plan international dans des pays qui s'intéressent aux télécommunications, avec INTELSAT, par exemple. Allons-nous demander à une société privée à but lucratif de représenter les intérêts de notre pays au lieu de laisser cela à un véritable défenseur de l'intérêt public, un organisme public qui peut jouer un rôle comme celui-là? Je crois que cela risque de donner au Canada le visage d'une grande entreprise privée à but lucratif. C'est comme le dicton: «Ce qui est bon pour General Motors est bon pour les États-Unis. Ce qui est bon pour Eaton's est bon pour le Canada».

Le Canada, c'est plus qu'une société à but lucratif. Nous avons d'autres raisons d'être. Nous sommes un pays et nous avons des intérêts nationaux. Nous voulons que ces intérêts nationaux soient représentés objectivement plutôt que par une entreprise dont le but, simple et légitime, est de réaliser des profits et de voir à ce que ses actionnaires récoltent les dividendes les plus importants possibles.

J'ai encore quelques points à faire valoir. Je ne voudrais pas que mes collègues croient que j'ai tout dit ce que j'avais à dire, mais ils veulent probablement participer aujourd'hui au débat et je les invite à le faire. Cependant, je crois qu'il est capital d'aborder quelques autres points. J'aimerais m'attarder un peu au prix que va payer Memotec pour faire l'acquisition de Téléglobe Canada. Memotec n'est qu'un petit poisson dans la mer des télécommunications qui se trouve en face d'une baleine. Avec l'aide du premier ministre (M. Mulroney) et de ses collègues, ce petit poisson tente d'avaler la baleine. Tout le monde sait bien que se sont les baleines qui se nourrissent de petits poissons . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Lorsque ce projet de loi sera repris demain ou un autre jour, le député aura cinq minutes de plus pendant la période de débat et dix minutes pendant celle des questions et commentaires.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des affaires émanant des députés conformément à l'ordre projeté des travaux pour aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LE SÉNAT

L'OPPORTUNITÉ DE PRENDRE DES MESURES POUR QUE LES SÉNATEURS SOIENT ÉLUS SUR LA BASE D'UNE REPRÉSENTATION ÉGALE DE CHAQUE PROVINCE ET TERRITOIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 6 février, de la motion de M. Taylor:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de prendre des mesures nécessaires pour remplacer le présent Sénat par un autre qui se composera de sénateurs élus par la population du Canada sur la base d'une représentation égale de chaque province et territoire et que la Chambre invite en outre instamment le gouvernement à engager à cette fin des

discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les plus brefs délais.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de participer au débat sur la motion de mon collègue le député de Bow River (M. Taylor), qui propose d'abolir le Sénat et d'en créer un nouveau. Cette motion mérite d'être adoptée par le Parlement. Le mieux que je puisse faire dans le cadre de ce débat et surtout pour la gouverne des députés élus en 1984, c'est rappeler les conclusions du comité spécial mixte de la réforme du Sénat, auquel j'ai eu l'honneur de siéger.

Le comité spécial se composait de huit sénateurs et 10 députés. Nous avons tenu des audiences à Ottawa et dans toutes les capitales provinciales. Nous avons reçu et examiné attentivement près de 280 mémoires. Nous avons entendu 119 témoins représentant une trentaine d'organismes. Nous avons passé des centaines d'heures à réfléchir à la question. Je voudrais maintenant vous lire une partie des conclusions du comité. Les voici:

La principale conclusion de notre rapport est que les Canadiens devraient élire directement leurs représentants au Sénat.

Le système actuel de nomination ne répond plus aux besoins de la Fédération canadienne. Seule l'élection directe peut permettre au Sénat de bien remplir ce que nous jugeons son rôle primordial: la représentation régionale. Nous proposons, dans cette optique, un Sénat qui, par sa composition et sa fonction, diffère du la Chambre des communes et du Sénat actuel. Nous avons conçu cette deuxième chambre pour représenter—par la répartition des ses sièges, par son mode de scrutin et par ses pouvoirs—les intérêts parfois divergents des Canadiens, dans chaque province et territoire.

En remplissant cette fonction, un Sénat élu renforcerait le pouvoir du Parlement de parler et d'agir au nom des Canadiens du pays tout entier.

Nous en sommes venus à cette conclusion après avoir examiné les résultats d'enquêtes antérieures sur la réforme du Sénat et après avoir entendu plusieurs témoins dans toutes les capitales provinciales et territoriales. Nous avons aussi tiré parti des opinions exprimées dans plus de 280 mémoires soumis au Comité. La plupart des témoins ont fait valoir qu'après tant de vaines tentatives de réforme du Sénat, le temps est venu de procéder à des changements fondamentaux; ce serait, selon eux, une grave erreur que d'adopter des réformes sans conséquence.

Notre conclusion est le fruit d'une longue et souvent laborieuse réflexion. Bien qu'un nombre important de témoins se soient prononcés en faveur d'élections directes, presque autant y étaient opposés, estimant difficile de concilier ce système avec la tradition britannique et canadienne du gouvernement responsable. Certaines personnalités politiques et universitaires hautement respectées préféreraient que l'on continue de nommer les sénateurs, mais selon une formule différente. Un membre de notre Comité reste de cet avis.

Nous sommes néanmoins convaincus que même si la réforme du mode de nomination au Sénat améliorerait beaucoup la situation, la deuxième chambre n'aurait toujours pas le poids qu'il lui faut pour remplir ce que nous croyons être son premier rôle. Un Sénat sans poids politique réel ne saurait s'opposer, le cas échéant, aux décisions prises par un gouvernement qui a l'appui de la Chambre des communes.

Par conséquent, seul un Sénat élu répond, dans le contexte actuel, à l'intention initiale des Pères de la Confédération: établir un contrepoids judicieux au pouvoir des Communes (fondé sur la représentation démographique), en confiant au Sénat la fonction de sauvegarder les intérêts légitimes des provinces moins populeuses . . .

A notre avis toutefois, le Canada ne devrait pas se donner un Sénat élu qui soit investi de pouvoirs qui lui permettent de disputer sans cesse la prépondérance à la Chambre des communes: il faut qu'il soit doté de pouvoirs réels, mais non au point de pouvoir saper le système de gouvernement responsable qui a fait ses preuves dans notre pays. Nous proposons donc que le nouveau Sénat jouisse seulement d'un droit de veto suspensif, qui laisserait le temps à la réflexion et au débat à travers le pays et que les Communes, après une période raisonnable de temps, pourraient lever en adoptant de nouveau la loi litigieuse.

Le Sénat

Nous proposons aussi qu'on emploie tous les moyens susceptibles de garantir une véritable indépendance aux sénateurs face aux partis. C'est à cette condition qu'ils pourront défendre les intérêts locaux et régionaux, sans avoir à suivre aussi fidèlement que les députés les lignes de partis. Le Sénat doit jouir d'une saine mesure d'indépendance pour remplir sa fonction de représentant des régions. Les sénateurs n'en perdraient pas de vue pour autant les besoins de l'ensemble du pays.

C'est à cette fin, et aussi pour les distinguer des députés, que nous proposons pour les sénateurs un mandat non renouvelable mais relativement long de neuf ans, le tiers d'entre eux étant élus tous les trois ans.

Pour minimiser l'influence des partis sur le choix des sénateurs, nous avons tous, à l'exception d'un seul, opté pour le scrutin majoritaire uninominal à un tour plutôt que pour la représentation proportionnelle dans des circonscriptions plurinominales. Chaque province aurait autant de circonscriptions qu'il lui est alloué de sénateurs.

Nous admettons que, s'ils ne peuvent compter sur la représentation proportionnelle au Sénat, les partis devront redoubler d'efforts pour s'assurer une représentation nationale équilibrée aux Communes et au Sénat. Tant mieux. Cela leur permettra d'adapter leurs programmes en conséquence, ce qui ne peut que profiter à la vie politique du pays.

Presque tous les témoins à travers le pays nous ont fait valoir qu'on ne devrait pas répartir les sièges sénatoriaux en fonction des quatre régions actuelles, mais en attribuant des sièges à chaque province et territoire. Nous convenons que cette formule répondrait mieux à la diversité du Canada.

Nous reconnaissons qu'il n'existe pas de formule parfaite pour répartir les sièges entre les provinces et les territoires. Il ne conviendrait pas de donner un nombre égal de sièges à toutes les provinces, compte tenu de la réalité historique et démographique du Canada. La solution égalitaire aboutirait à cette situation aberrante: cinq provinces ne représentant que 13,4 p. 100 de la population détiendraient, avec l'appui des territoires, la majorité des voix au Sénat.

Même si les provinces moins peuplées méritent une plus forte représentation au Parlement, l'égalité absolue au Sénat créerait un déséquilibre inacceptable non seulement aux deux plus importantes provinces, mais aussi à la vaste majorité des Canadiens. Nous proposons donc un compromis: la plupart des provinces auraient un nombre égal de sièges, mais l'Ontario et le Québec en auraient davantage, et l'Île-du-Prince-Édouard et les territoires moins. Au total, les quatre provinces de l'Ouest détiendraient autant de sièges que l'Ontario et le Québec mis ensemble. La majorité des Canadiens conviendra que cette formule-là, ou une autre équivalente, constitue une solution équitable.

Cet extrait contient l'essentiel des conclusions d'un comité composé de huit sénateurs et d'une dizaine de députés qui ont examiné 280 mémoires et tenu des audiences dans toutes les provinces. Personnellement, je crois que ce rapport ainsi que celui du comité de l'Assemblée législative de l'Alberta présidé par Dennis Anderson, qui est maintenant ministre de la Culture de l'Alberta, pourrait servir de base à la réforme du Sénat, laquelle s'impose comme nous en conviendrons tous. Cependant, je crois que les Canadiens de l'Ouest, en particulier, devront examiner attentivement le principe de la représentation égale des provinces. En effet, lorsqu'on a une économie qui repose sur le secteur primaire, il me paraît peu prudent, à long terme, de donner à cinq provinces ne représentant que 13,4 p. 100 de la population, la majorité des sièges au Sénat. C'est là un grave problème que je soulève à l'égard du projet au Sénat élu, efficace et assurant une représentation égale, soit la proposition des trois E. J'y souscrirais si elle pouvait régler le problème du transfert des pouvoirs à une région.

• (1710)

Le rapport du gouvernement fédéral proposait qu'il y ait 96 sénateurs représentant les régions, dont 48 venant des deux provinces les plus peuplées. Autrement dit, l'Ontario conserverait 24 sièges et le Québec 24 également. Les quatre provinces de l'Ouest auraient 48 sièges, ce qui neutraliserait les deux provinces du Centre; quant aux Maritimes et aux territoires, ils obtiendraient 48 sièges.

Les régions se verraient ainsi transférer énormément de pouvoirs au niveau du Sénat. Cela me paraît raisonnable et c'est une formule que l'Ontario et le Québec préféreraient sans doute à la proposition actuelle qui prévoit une répartition égale des sièges entre les provinces.

J'espère que les députés examineront la question en tenant compte de ce point de vue.

[*Français*]

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, la motion que présente aujourd'hui le député de Bow River (M. Taylor) nous propose de demander au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour faire du Sénat une Chambre élue où les provinces et territoires jouiraient d'une représentation égale.

L'élection des sénateurs et la représentation égale des provinces rejoignent des propositions mises de l'avant et appuyées par différents groupes et individus dont le premier ministre de la province d'où nous vient l'honorable député parrainant la motion. Il faut noter que la plupart des partisans du Sénat élu ajoutent cependant un troisième «e» aux deux dont on nous parle aujourd'hui. A l'élection et l'égalité, monsieur le Président, on ajoute l'efficacité de la Chambre haute.

Il est important, à mon avis, de s'arrêter quelques instants sur cette question de l'efficacité d'un Sénat réformé. Dans la mesure en effet où l'on touche aux pouvoirs du Sénat, on touche aussi les pouvoirs de la Chambre des communes et sa capacité de défendre les intérêts de la population. Parmi les propositions faites au cours des 10 dernières années sur la réforme du Sénat, quatre projets importants recommandent l'élection des sénateurs. Ces projets de réforme sont le document de la *Canada West Foundation* de 1981, la proposition du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard de 1983, le rapport du Comité mixte spécial du Parlement de 1984 dont faisait mention mon préopinant et, le dernier en date, le projet proposé par un comité de l'Assemblée albertaine en mars 1985 et repris depuis par le premier ministre de cette province.

De ces quatre projets, un seul ne retenait pas l'idée d'élire les sénateurs en nombre égal de chacune des provinces. Le Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat optait plutôt pour une pondération favorisant la surreprésentation des petites provinces tout en respectant les grands écarts de population. Cette formule, selon le rapport, permettait d'empêcher que cinq provinces comptant seulement 13,4 p. 100 de la population puissent contrôler le Sénat ou qu'un habitant de l'Île-du-Prince-Édouard n'équivaille à 70 Ontariens ou à 50 Québécois dans sa représentation à la Chambre haute.

Les membres du Comité recommandaient donc que les provinces de l'Ontario et de Québec soient représentées par 24 sénateurs chacune, que six sénateurs soient élus à l'Île-du-Prince-Édouard et 12 dans chacune des autres provinces.

Pour respecter l'égalité légale de chacune des unités formant la fédération canadienne et pour assurer que la politique nationale tienne compte des intérêts des régions périphériques, les propositions de la *Canada West Foundation* et des gouvernements de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Alberta, comme la motion du député de Bow River, reprennent la formule appliquée aux États-Unis, en Suisse et en Australie et demandent que les provinces soient représentées de façon égale au Sénat.

Mais, alors que la proposition du député de Bow River est muette sur la question des pouvoirs à accorder à un Sénat ainsi réformé, les trois projets dont j'ai fait état s'intéressent à cette question.

Le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard proposait, dans une étude de 1983, de conserver à un Sénat élu sur la base de l'égalité des provinces, les pleins pouvoirs législatifs que possède le Sénat que nous connaissons aujourd'hui. Privé, comme il l'est aujourd'hui encore, du pouvoir d'amorcer des projets de loi de subsides, le Sénat conserverait son veto absolu sur toutes les mesures adoptées par la Chambre des communes et exercerait, dans l'ensemble, les mêmes pouvoirs que les Communes.

D'après le document de l'Île-du-Prince-Édouard, une réforme du Sénat ne saurait être justifiée si cet organisme devait être privé des pouvoirs nécessaires à la défense des intérêts qu'il doit représenter.

En 1981, la *Canada West Foundation* proposait aussi qu'en raison de sa légitimité accrue, un Sénat élu puisse continuer à se prononcer sur l'ensemble des projets de loi issus de la Chambre des communes et exercer des pouvoirs significatifs.

Selon ce projet, la base de représentation, soit la population pour les Communes et la province pour le Sénat, ne justifiait pas qu'une Chambre soit directement subordonnée à l'autre. On était d'avis que de permettre au Sénat de se prononcer sur des lois ordinaires assurerait que la vision régionale soit prise en considération dans la formulation de la politique nationale. Cependant, la *Canada West Foundation* n'allait pas aussi loin que de donner au Sénat un *veto* sur les lois ordinaires. On évitait les blocages en permettant qu'une loi rejetée par le Sénat entre en vigueur après sa réapprobation par la Chambre avec une majorité significative. Sans en fixer les termes, la proposition soulignait que dans la plupart des cas, cette majorité significative signifierait que le parti au pouvoir devrait s'assurer l'appui d'une partie de l'opposition pour renverser un vote au Sénat.

On conserverait toutefois au Sénat un *veto* absolu dans le cas de modifications constitutionnelles pour la ratification de certaines nominations et pour l'approbation de l'exercice, par le gouvernement du Canada, de ses pouvoirs extraordinaires que sont les mesures de guerre, le pouvoir de désaveu et le pouvoir déclaratoire.

En résumé, la *Canada West Foundation* considérait en 1981 que l'efficacité du Sénat se traduisait par la possibilité pour la Chambre haute de se pencher sur toutes les lois, de les amender, d'exercer un pouvoir de *veto* suspensif sur la plupart des lois et absolu sur les actions extraordinaires du gouvernement.

En 1985, le Comité spécial de l'Assemblée législative de l'Alberta se penchait aussi sur cette question de l'efficacité du Sénat. Ce comité proposait que, comme aujourd'hui, le Sénat continue à pouvoir examiner tous les projets de loi de la Chambre et proposer des amendements. Le Sénat conserverait son droit de s'opposer aux projets qui lui sont proposés, mais la Chambre pourrait passer outre à cette obstruction de diverses façons.

Ainsi, le *veto* du Sénat ne serait que suspensif en matière constitutionnelle et d'une durée de 180 jours, comme le prévoit déjà la Loi constitutionnelle de 1982. Un vote négatif du Sénat sur des projets de loi ayant une incidence financière ou fiscale pourrait être renversé par un simple vote majoritaire, ici aux communes.

Enfin, sur l'ensemble des projets de loi autres que financiers, un amendement ou un *veto* du Sénat ne pourrait être renversé qu'à raison d'un vote aux communes où la majorité serait plus forte que celle exprimée au Sénat.

Mes honorables collègues auront compris de ce qui précède que les tenants du *Triple-E Senate* favorisent l'exercice de pouvoirs importants par des sénateurs. Selon ceux-ci, l'efficacité du Sénat dans la défense des intérêts régionaux exige qu'il puisse contrôler, sinon orienter les politiques nationales.

Le maintien du *veto* actuel, comme le proposait l'Île-du-Prince-Édouard, ou l'exigence d'une majorité extraordinaire des Communes pour contourner un vote défavorable du Sénat ne sont que deux des moyens possibles pour renforcer la Chambre haute afin de la rendre efficace.

La nécessité de cette efficacité est d'ailleurs évidente. Une fois élu, le Sénat sera investi de la légitimité qui lui manque aujourd'hui pour exercer ses vastes pouvoirs. A cette nouvelle légitimité, la représentation égale des provinces viendra ajouter un mandat clair en indiquant au Sénat quels intérêts il se doit de défendre.

Connaissant l'attachement des Canadiens à leurs régions, une Chambre vouée exclusivement à la défense des provinces ne serait pas longue à gagner leur sympathie et à renforcer ainsi son mandat. Comment pourrait-on alors refuser à cette Chambre légitime les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ce mandat? Il n'y aurait aucune justification à le faire. C'est ce qu'ont compris les défenseurs de la thèse du *Triple-E Senate*.

Monsieur le Président, depuis quelque temps, je voudrais le souligner, un citoyen de ma circonscription, M. Jean-Guy Legault, d'Oka, qui est président de la Fondation Édouard-Montpetit demande incessament au premier ministre (M. Mulroney) de nommer des sénateurs substituts bénévoles qui auraient comme mission de conseiller le gouvernemenet sur des avant-projets de loi, etc. Tout en trouvant cette proposition originale, évidemment elle vient à l'encontre de tout ce qu'on entend actuellement sur la volonté collective d'un Sénat élu, je suis assurée, monsieur le Président, que M. Legault sera intéressé au débat d'aujourd'hui, ce qui lui permettra sans doute d'ajouter ou d'amender des éléments à sa proposition.

D'ailleurs, monsieur le Président, je vais lui faire parvenir la copie du compte rendu des *Débats* d'aujourd'hui. Je sais que vous me faites signe qu'il me reste encore une minute et demie peut-être.

A pouvoirs égaux et de par leurs structures de représentations différentes, les deux Chambres ne risqueraient-elles pas de s'attirer la sympathie de segments différents de la population et ainsi aggraver les conflits qui pourraient les séparer?

Si les défenseurs du Sénat élu m'ont convaincue du bien-fondé de leurs revendications et de la nécessité d'une réforme, aucun ne m'a encore rassurée quant au maintien du rôle prépondérant que joue la Chambre des communes. Aux questions qui me viennent à l'esprit aujourd'hui et à beaucoup d'autres du même genre, je n'ai trouvé aucune réponse complètement satisfaisante. En effet, il semble que l'on ait trop souvent abordé la question de la réforme du Sénat isolément de l'évolution du reste des institutions gouvernementales.

Sans m'opposer à ce que cette réforme vienne, monsieur le Président, il me semble souhaitable que l'on se livre dès lors à un examen de ses conséquences sur l'ensemble de notre vie politique et j'appuierais, bien sûr, sans réserve toute initiative qui irait dans ce sens.

• (1720)

[*Traduction*]

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je débute mon intervention comme je l'ai fait lors du débat sur une motion antérieure présentée par le député de Kenora—Rainy River (M. Parry). Celui-ci demandait l'abolition du Sénat en rappelant aux députés que le Nouveau parti démocratique du Canada préconisait cette mesure depuis longtemps parce qu'il jugeait cette institution fondamentalement antidémocratique.

Cependant, je tiens à préciser que c'est le Sénat dans sa forme antidémocratique actuelle que mon parti veut depuis longtemps abolir. A mon avis, individuellement ou collectivement, les députés néo-démocrates ont l'esprit ouvert quant au genre de Sénat démocratique dont il conviendrait de se doter en remplacement du Sénat antidémocratique que l'on connaît.

La volonté actuelle de réforme du Sénat trouve en partie son origine dans l'impression très légitime qu'ont certaines régions du Canada de manquer de pouvoir au sein du gouvernement central, le sentiment de ne pas avoir assez de poids dans le processus décisionnel d'Ottawa, que ce soit à la Chambre des communes ou au Sénat dans sa forme actuelle. Ces régions estiment que la Chambre des communes a tendance à ne pas prendre leurs intérêts en considération dans ses décisions, ce qui se manifeste de bien des façons. J'adopte dans mon exposé le point de vue de ma région, l'Ouest du Canada.

On a également envisagé de régler le problème par le biais de réformes apportées à la Chambre des communes. En combinant le système actuel de représentation proportionnelle et de représentation par régions par opposition à la représentation par circonscription uniquement, on a imaginé des moyens de rétablir l'équilibre à la Chambre des communes, entre le centre et la périphérie du pays tout en se débarrassant du Sénat de façon à nous doter d'un système monocaméral.

Mais ce n'est pas là-dessus que porte le débat d'aujourd'hui. Nous discutons en fait de la motion du député de Bow River (M. Taylor) qui réclame, si je l'ai bien compris, l'application du principe des trois E au Sénat. Je trouve important que nous soyons saisis de motions de ce genre car nous avons ainsi l'occasion de discuter à fond de la question. J'apprécie particulièrement l'intervention du député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) qui nous a rendu un grand service en faisant consigner les recommandations du comité mixte permanent sur la réforme du Sénat. Si j'ai bien compris, il a fait valoir que le principe de le représentation égale pouvait être appliqué avec succès, en veillant non pas nécessairement à ce que chaque province soit représentée, mais plutôt à assurer une espèce de représentation régionale comme celle à laquelle on avait aspiré à l'origine dans une certaine formule de modification de la constitution, en vertu de laquelle l'ouest du Canada, l'Ontario, le Québec et toutes les provinces de l'Atlantique auraient été considérés comme autant de régions distinctes. Si nous appliquions le principe de la représentation égale d'après cette règle, nous pourrions du coup nous débarrasser de quelques-uns des problèmes posés par la représentation égale par province. Cette notion mérite une étude plus approfondie.

Je crains toutefois, en tant que Canadien de l'Ouest, que le principe des trois E ne fasse naître certaines espérances. Ce principe de trois nous inquiète en ce sens que nous ne savons pas quels pouvoirs au juste bon nombre de ses partisans envisagent; nous ne savons pas s'il s'agira strictement d'un pouvoir suspensif, si les domaines de compétence seront clairement délimités, ainsi de suite.

On place toutes sortes d'espoirs en ce Sénat 3E. A mon avis, bien que je respecte beaucoup de ses partisans, ce Sénat a été appuyé ces derniers temps de façon peu recommandable par un éditorial de M. Ted Byfield paru dans le *Western Report*. Celui-ci s'est étendu en détail ce qui, à mon avis, constitue l'exemple classique de faux espoirs que suscite un Sénat électif.

Il a fait allusion à la controverse suscitée par le contrat des CF-18. Il a déclaré que s'il y avait eu un débat dans le nouveau Sénat 3E qu'il envisageait, ces nouveaux sénateurs libérés de leur allégeance partisane auraient pu empêcher que le contrat des CF-18 soit accordé à Montréal au lieu de Winnipeg.

Il a utilisé cette formule: «Contrairement au débat de la Chambre des communes, celui du Sénat vaudrait la peine d'être suivi». Comme vous le savez, monsieur le Président, et comme tout le monde le sait, il n'y a pas eu de débat à la Chambre des communes à propos du contrat des CF-18. C'est un contrat accordé par le gouvernement qui en avait la pleine prérogative. Il n'y a pas eu de débat à la Chambre des communes. Il n'y en aurait pas dans aucun nouveau Sénat, sauf de manière indirecte, comme nous l'avons fait indirectement à la Chambre des communes pendant la période des questions après que le contrat ait été accordé. Il n'y aurait eu de débat sur de contrats du gouvernements ni à la Chambre des communes ni à un Sénat élu.

Il est très fallacieux de donner l'impression qu'un Sénat 3E aurait pu empêcher cela ou qu'il pourrait exister dans un climat parfaitement serein, exempt de toute influence politique.

Je rappelle à M. Byfield, par votre intermédiaire, monsieur le Président, que ce sont les premiers ministres conservateurs de l'ouest du Canada—et M. Byfield se plaît à fustiger les députés néo-démocrates de l'ouest du Canada—qui ont décidé de ne pas soutenir le premier ministre du Manitoba, M. Pawley, lorsqu'il protestait parce que le contrat des CF-18 était accordé à Montréal. Ils disposaient certainement de plus de liberté qu'un sénateur n'en aurait ici en travaillant dans le voisinage immédiat du gouvernement. Pourtant, on n'a pas pu les persuader, au nom d'un principe quelconque de solidarité de l'ouest du Canada, d'accorder un appui autre que purement symbolique au Manitoba qui protestait parce qu'on avait accordé injustement ce contrat à Montréal.

A mon avis, tout le débat sur un Sénat 3E; dans la mesure où il est alimenté par les frustrations de l'Ouest, est empoisonné par ce genre de faux espoirs. C'est fait, je pense, de propos délibéré. Je voudrais citer l'éditorial du 16 mars où l'on peut lire:

> Contrairement au débat de la Chambre des communes, celui du Sénat vaudrait la peine d'être suivi. Nous ne serions pas non plus témoins au Sénat de spectacles aussi répugnants que celui de quatre députés manitobains du NPD se déclarant d'accord pour que le projet des CF-18 soit accordé à une autre province que la leur.

Vous siégiez à la Chambre à l'automne de 1986, monsieur le Président, comme le député de Lethbridge—Foothills, le député de Brandon—Souris (M. Clark) et bien d'autres. Ils savent bien—et j'espère que personne ne me contredira—que c'est tout simplement mentir de dire que nous les députés néo-démocrates fédéraux du Manitoba, étions d'accord pour enlever le contrat d'entretien des CF-18 à leur province. Pourquoi dire et répéter une fausseté aussi flagrante?

Cette mise au point était déjà parue dans le *Western Report* et j'ai envoyé au rédacteur en chef de cette publication une lettre qui a été publiée. Mais voilà qu'environ un mois plus tard, le *Western Report* reprend ce mensonge flagrant dans son éditorial.

• (1730)

Les députés néo-démocrates manitobains au Parlement ont souvent dénoncé ce mensonge aux Communes. M. Byfield, comme tout le monde, a parfaitement le droit de se plaindre des interventions du NPD dans l'affaire du contrat d'entretien des CF-18, peut-être à juste titre d'ailleurs, mais personne ne peut prétendre à la vérité en accusant les quatre députés néo-démocrates du Manitoba d'avoir préféré Montréal pour l'obtention de ce contrat.

Ce débat s'est trouvé au coeur d'une réalité politique bien plus grave dans l'ouest du Canada. Il fait partie d'une tentative délibérée de la part de certains éléments de l'Ouest, dont M. Byfield notamment, pour déformer et discréditer les délibérations de la Chambre des communes. L'aliénation réelle de l'Ouest et ses griefs légitimes ont de quoi nous rendre malheureux. Je suis le premier à l'admettre. Nous ne devrions pas prétendre, cependant, pour des raisons idéologiques évidentes, que certaines choses se sont passées quand ce n'est pas vrai. Nous ne devrions pas permettre à des gens comme M. Byfield de prétendre que les seuls vrais Canadiens de l'Ouest sont ceux

qui pensent comme lui. Les Canadiens de l'Ouest ne sont pas d'accord entre eux, qu'ils soient néo-démocrates ou progressistes conservateurs. Nous avons eu des gouvernements de gauche et de droite, comme le permet le processus démocratique qui nous est cher. Si M. Byfield ou d'autres prétendent que seuls ceux qui sont d'accord avec le *Western Report* sont de vrais Canadiens de l'Ouest, il fait du tort non seulement aux néo-démocrates qu'il aime tant attaquer, mais aussi aux députés progressistes conservateurs de l'Alberta et de l'ouest du Canada en général qui sont maintenant la cible de ce journalisme de bas étage.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur la motion parrainée par le député de Bow River (M. Taylor) qui demande l'abolition du Sénat et son remplacement par un autre Sénat composé de sénateurs élus par la population sur la base d'une représentation égale de chaque province et territoire. La motion invite en outre le gouvernement à engager, dans les plus brefs délais, des discussions intergouvernementales à ce sujet.

Cette motion nous permet d'examiner un des aspects les plus intéressants de la réforme du Sénat, un sujet qui a récemment reçu beaucoup d'attention en cette Chambre.

Monsieur le Président, lorsqu'on examine le but ou l'objectif d'une réforme du Sénat il convient, à mon avis, d'examiner les rôles que pourrait jouer une nouvelle seconde Chambre. Il serait donc utile de se pencher sur le rôle des secondes Chambres, en particulier celles dans d'autres pays à régime fédéral. Dans la plupart des cas, la seconde Chambre a une fonction d'examen de la législation. Il lui appartient de jeter un regard sur les mesures législatives de façon à pouvoir déceler les erreurs, les contradictions et les lacunes. A notre époque, la plupart des secondes Chambres s'acquittent de cette fonction sans remettre en question les principes généraux ou les politiques qui sous-tendent la législation déjà adoptée par la Chambre basse. Il arrive souvent qu'elles soient aussi appelées à fournir un appui législatif; par exemple, elles peuvent entreprendre des enquêtes sur des questions de politique publique, ou disposer de pouvoirs spéciaux, d'examen de la législation surbordonnée.

Certaines secondes Chambres jouent un rôle dans la représentation et la protection des minorités. Lorsque les minorités sont regroupées géographiquement dans une région particulière, il est possible de les protéger de la majorité en accordant à cette région une représentation spécialement pondérée. Au cours des délibérations qui ont précédé la Confédération, le Bas-Canada avait exigé d'obtenir une représentation au Sénat, équivalente à celle des deux autres régions, l'Ontario et les Maritimes, et il est évident que les dirigeants francophones de l'époque espéraient bénéficier ainsi d'une certaine forme de protection linguistique et culturelle. Il est également possible, monsieur le Président, d'exiger qu'une procédure spéciale soit suivie, lorsqu'on vote sur certaines questions à la seconde Chambre, afin d'éviter toute précipitation qui pourrait avoir pour effet de nuire aux intérêts ou aux droits de minorités particulières.

Le Sénat

Les secondes Chambres peuvent avoir une fonction intergouvernementale; de par leur structure, elles peuvent permettre aux admnistrations des divers éléments d'une fédération de participer aux travaux du gouvernement central ou fédéral. Le meilleur exemple en est le *Bundesrat* de l'Allemagne de l'Ouest, dont les membres sont les minitres ou leurs délégués des gouvernements des États constituants. Les membres du *Bundesrat* votent en bloc selon les instructions reçues de leurs gouvernements respectifs. Selon de nombreux observateurs, le *Bundesrat* contribue de façon sensible à la coordination intergouvernementale et à la coopération au sein de l'Allemagne de l'Ouest. Vers la fin des années 1970, les tenants d'une réforme du Sénat canadien ont mis de l'avant un certain nombre de propositions visant à la création d'une institution semblable au niveau fédéral.

La quatrième fonction que peut avoir une seconde Chambre est celle de la représentation des régions. On entend ici la représentation des régions ou des éléments constituants sur une base autre que la représentation selon la population. Dans certains cas, chaque état ou province peut disposer d'une représentation égale à la seconde Chambre. Dans d'autres, le nombre de représentants par élément varie, mais le plateau de la balance penche habituellement en faveur de ceux qui ont une population moindre. Quoi qu'il en soit, il s'agit toujours de tempérer la volonté de la Chambre basse en reflétant la diversité des régions ou des éléments qui constituent la fédération et, partant, de faire échec, dans une certaine mesure, à la règle de la majorité simple.

Tous conviennent généralement que la première et la deuxième de ces quatre fonctions soit l'examen de la législation et la représentation des régions étaient celles que l'on envisageait pour le Sénat canadien lors de sa création. Dans ce contexte, nous sommes en droit de nous interroger sur la façon dont le Sénat, au fil des ans, s'est acquitté de ces fonctions. Pour répondre à cette question, j'aimerais me référer au rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la réforme du Sénat, rapport qui a été présenté à la Chambre en janvier 1984.

Ce rapport indiquait que le rôle du Sénat avait évolué de façon à complémenter plutôt que de concurrencer celui de la Chambre des communes directement élue par la population. Le Comité faisait les observations suivantes quant au rôle du Sénat actuel, et je cite:

> Aujourd'hui ses principales fonctions sont d'améliorer la législation et d'approfondir des questions d'intérêt national. On prétend que ce genre d'étude et d'enquête permet au Sénat actuel de prendre ses distances vis-à-vis du pouvoir exécutif.

Sur la question des autres fonctions importantes dont le Sénat devait s'acquitter, le rapport du Comité notait que:

> Les arguments avancés ces derniers temps pour une réforme, et notamment devant notre Comité, ont porté sur l'une des vocations originales du Sénat: protéger et représenter les intérêts régionaux. On pense généralement qu'il faut une Chambre au Parlement pour représenter ces intérêts, mais avec plus d'autorité politique que n'en possède un Sénat issu du régime actuel de nomination.

En se basant sur ce qu'ont fait valoir les divers témoins entendus, le Comité ajoutait:

> Les doléances faites au Comité portaient surtout sur le fait que les institutions fédérales, dans leurs structures actuelles, ne peuvent concilier ni exprimer les préoccupations régionales. On a souligné que le Sénat, qui est censé donner aux régions une voix influente au Parlement, ne se montre pas efficace sous ce rapport. Les régions, a-t-on signalé, doivent chercher ailleurs, souvent auprès des gouvernements provinciaux, les moyens de faire valoir leurs intérêts.

Il est très clair, monsieur le Président, dans le rapport du Comité, que la plupart des témoins entendus se sont concentrés sur le rôle de représentation régionale du Sénat. Par exemple, l'honorable Robert Stanfield y a exprimé l'opinion suivante, et je cite:

> J'estime hautement souhaitable de nous doter d'un Sénat qui permette aux régions d'être plus présentes et d'avoir plus d'influence à Ottawa.
>
> Je ne crois pas qu'il soit possible de gouverner notre pays de façon satisfaisante, en nous fondant uniquement sur la règle de la majorité, malgré la répartition des pouvoirs et malgré la Charte des droits.

Pour sa part, le Conseil d'entreprises pour les questions d'intérêt national notait ce qui suit:

> Les pouvoirs précis qu'il conviendrait d'accorder à une nouvelle Chambre haute, élue, sont moins importants que le principe selon lequel il doit y avoir un Sénat canadien, élu, et qu'il doit jouer un rôle positif et vigoureux pour résorber les tensions régionales qui vont croissant.

Dans son rapport, le Comité a reconnu l'importance qu'attachaient les intervenants à une meilleure représentation des régions.

> Les doléances faites au Comité portaient surtout sur le fait que les institutions fédérales, dans leurs structures actuelles, ne peuvent ni concilier ni exprimer les préoccupations régionales, (. . .). Les arguments avancés ces derniers temps pour une réforme (. . .) ont porté sur l'une des vocations originales du Sénat: protéger et représenter les intérêts régionaux.

Le Comité poursuivait en indiquant que son objectif premier était de:

> renforcer la représentativité régionale du Sénat. Si cet objectif et les autres qui en découlent étaient atteints, (. . .) la nouvelle tribune que le Sénat deviendrait permettrait de débattre ouvertement et de résoudre les litiges régionaux, mais exclusivement ceux qui peuvent surgir dans les champs de compétence fédérale. Nous ne prétendons pas que les divergences d'intérêts régionaux disparaîtraient pour autant. Nous pensons seulement que l'harmonisation de ces divergences et la réduction des tensions régionales s'en trouveraient facilitées (. . .).

Des thèmes semblables étaient repris dans une autre étude assez récente sur la réforme du Sénat. Dans son rapport publié en mars 1985, le Comité spécial de l'Assemblée législative de l'Alberta sur la réforme du Sénat notait ce qui suit, et je cite:

> Le rôle de la Chambre haute dans le processus fédéral de prise des décisions est effectivement très net. La fonction première du Sénat canadien, telle que l'envisageaient les Pères de la Confédération, est de représenter les points de vue provinciaux dans le cadre du processus fédéral de prise de décisions. Le Comité ne croit pas que le Sénat doive se livrer à des négociations intergouvernementales. Le Sénat du Canada doit continuer à avoir pour objectif premier de représenter les régions au niveau fédéral, comme l'entendaient les Pères de la Confédération.

Monsieur le Président, on peut conclure à la lumière des quelques exemples que je viens de donner que les récentes propositions visant la réforme du Sénat partagent toutes un objectif commun: celui d'améliorer la représentation des régions au sein du Sénat et au sein du Parlement dans son ensemble. J'estime que durant nos discussions sur la façon d'améliorer la représentation des régions au Sénat, nous devons garder à l'esprit que, fondamentalement, c'est la population qui permettra au Sénat d'être une tribune efficace: c'est l'appui qu'elle accordera à un Sénat réformé, quelle qu'en soit la nature, qui lui conférera le pouvoir d'agir au nom des régions dans les délibérations du Parlement.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, la résolution dont la Chambre est saisie comporte deux volets. Le premier volet est très facile à appuyer. Il nous demande d'abolir le Sénat dans sa forme actuelle. Je l'appuie parce que je crois que le Sénat dans sa forme actuelle est un affront à la démocratie. Les sénateurs sont nommés et conservent leur poste jusqu'à l'âge de 75 ans. Ils ne sont pas élus et une fois nommés, ils n'ont de comptes à rendre à personne et ils ne peuvent pas non plus être congédiés.

La deuxième partie de la résolution est un peu plus délicate. Elle nous propose de créer un nouveau Sénat composé de sénateurs élus par le peuple du Canada en nombre égal pour chaque province et pour chaque territoire et d'entreprendre le plus tôt possible des négociations à cette fin avec les gouvernements provinciaux et territoriaux.

Pour ma part, je crois qu'il faudrait lancer des discussions sur la possibilité d'avoir un Sénat élu. Il faudrait discuter de la forme de représentation que nous voulons à l'autre endroit, si c'est le cas. J'hésite à approuver l'idée d'un Sénat répondant aux trois critères exposés dans la motion du député de Bow River (M. Taylor) parce qu'elle préconise une représentation égale de chaque province et territoire. Je crains qu'en raison du nombre de petites provinces et territoires peu peuplés, on en arrive à ce que la majorité des sénateurs représentent moins de 10 p. 100 de la population du Canada. Ainsi, si l'on avait dix sénateurs par province ou territoire, ou cinq, en additionnant le nombre d'habitants des quatre provinces de l'Atlantique, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, la moitié des sénateurs représenteraient moins de 10 p. 100 de la population du Canada. Je crois que c'est aller un peu trop loin.

Par ailleurs, il est extrêmement important dans un État fédéral démocratique de faire un compromis entre la représentation en fonction du nombre d'habitants et la représentation par région. Il faut un certain équilibre entre les deux qui n'existe pas à l'heure actuelle. L'Ontario et le Québec comptent pour la majorité écrasante de notre population, environ 38 p. 100 pour l'Ontario et environ 28 p. 100 pour le Québec. Additionnez ces chiffres, et vous constaterez que ces deux provinces représentent les deux tiers de la population du Canada. Par conséquent, la Chambre des communes est dominée par ces deux provinces selon la formule de la représentation en fonction du nombre d'habitants.

Il faut trouver un moyen de faire un compromis avec la représentation par région. Le député de Lethbridge—Foothills (M. Thacker) a parlé de représentation égale de chaque région. C'est un moyen d'y arriver. Le système tiendrait peut-être compte de la réalité québécoise et française. Il faudrait peut-être tenir compte tout particulièrement des autochtones pour les questions touchant leurs droits lorsqu'une majorité des sénateurs autochtones seraient d'accord avec les autres. Ce sont les considérations qui doivent entrer dans notre réflexion sur l'existence de l'autre endroit.

Je souscris à l'idée d'envisager des mesures en ce sens sans me rallier à toute la thèse du Sénat trois E. La représentation par région est aussi essentielle que la représentation selon la population. A la Chambre des représentants des États-Unis, par exemple, il y a représentation selon la population. Un État comme le Dakota du Nord élit un représentant, comme le petit État du Rhode Island. Ceux de New York et de Californie en élisent un grand nombre à cause de la taille de leur population. Les régions sont représentées par ailleurs au Sénat où chacun des États, même ceux du Rhode Island, du Dakota du Nord, de New York et de Californie, élisent deux sénateurs. Les États-Unis ont cet équilibre qui m'apparaît si important.

Nous reconnaissons évidemment l'égalité des provinces dans notre formule d'amendement. Pour modifier la Constitution, il faut le consentement d'au moins sept provinces qui représentent au moins 50 p. 100 de la population. Cette exigence tient compte tant des régions que des populations et assure cet équilibre capital.

Pour revenir aux États-Unis, les petits États ne pourraient absolument pas contrecarrer la volonté de l'ensemble du pays. Le problème pourrait se poser chez nous, où les petites provinces et les territoires qui comptent à peu près 8 p. 100 de la population, pourraient avoir autant de sénateurs que les 92 p. 100 restants de la population. Le problème ne se pose pas aux États-Unis où de nombreux États sont presque de la même taille, de petite ou de moyenne taille. Il y a cette différence entre les deux systèmes.

• (1750)

Je reviens à la première partie de la motion qui propose d'abolir le Sénat. Comme je l'ai dit, le Sénat tel qu'il existe n'est pas une institution démocratique. Il est une insulte à la démocratie, un reliquat du XIX^e^ siècle. Je crois que le Sénat, tel qu'il existe aujourd'hui, doit être aboli. Les députés devraient tous s'entendre là-dessus. Je n'en veux à aucun des membres de l'autre endroit. Des hommes et des femmes sénateurs travaillent très fort et servent bien notre pays. L'autre endroit est pourtant devenu, à bien des égards, le lieu privilégié du favoritisme politique. De nombreux fidèles qui se sont dévoués pour le parti du premier ministre, quel qu'il soit, ont reçu leur juste récompense en étant nommés sénateurs jusqu'à l'âge de 75 ans, qu'ils soient actifs ou non et qu'ils gardent ou non le contact avec la province qu'ils représentent.

Il me déplaît aussi, deuxièmement, que les organisateurs de campagnes électorales soient nommés à l'autre endroit par le premier ministre d'un parti ou l'autre. Ils occupent un bureau public, touchent une forte indemnité et ont à leur disposition un personnel payé par les contribuables. Un bon exemple est le sénateur Atkins qui a été nommé par le premier ministre (M. Mulroney). Le sénateur Bazin est au Sénat au même titre. Les libéraux ont le sénateur Keith Davey, un de mes bons amis, qui est au Sénat depuis de nombreuses années. Il est l'organisateur en chef des campagnes libérales depuis aussi longtemps que l'époque de Lester Pearson. Le sénateur Kirby est l'émule du sénateur Keith Davey, nouvelle version. C'est un homme intelligent, un Canadien honnête et un administrateur politique très compétent. Toutefois, ce n'est pas le rôle du Sénat. Dans une société démocratique, les gens ne devraient pas être nommés à de telles fonctions, dans une telle institution. Les administrateurs de campagnes électorales devraient être rémunérés par les partis politiques plutôt que par les contribuables du Canada. Ce n'est pas pour cela que le Sénat a été créé. Voilà une autre raison pour laquelle le Sénat du Canada, sous sa forme actuelle, devrait être aboli.

Cela dit, je demande à la Chambre d'appuyer la première partie de la motion visant à abolir le Sénat. Bien que je ne sois pas d'accord avec tout ce qui a été proposé à propos d'un Sénat trois E, j'estime que nous devrions étudier cette motion et commencer à discuster dès que possible, pour savoir s'il devrait y avoir une deuxième chambre élue assurant un équilibre entre la représentation selon la population et la représentation selon les régions. Sans cela, dans un État fédéral, nous continuerons à avoir des problèmes d'unité dans tous les partis politiques, car les problèmes du Canada central apparaissent souvent plus importants que ceux de l'Ouest, du Nord ou de l'Atlantique.

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, personne à la Chambre ne peut nier qu'il faut faire quelque chose au sujet de l'autre endroit. Depuis les élections de septembre 1984, des députés ont été témoins de deux incidents où des sénateurs ont essayé d'aller à l'encontre de la volonté de la Chambre. Dans cet ordre d'idées, je tiens à signaler aux députés le différend sérieux qui a opposé la Chambre des Lords et la Chambre des communes, en Grande-Bretagne au début du siècle, différend qui a abouti à l'adoption de la Loi sur le Parlement de 1911. Je voudrais pendant quelques instants examiner les conditions dans lesquelles cette loi a vu le jour car c'est tout à fait en rapport avec le débat actuel.

L'élément catalyseur de cette crise a été le budget présenté en 1909 par M. Lloyd George, Chancelier de l'échiquier. A l'instar du gouvernement canadien actuel, il était confronté à un déficit important et il a adopté une série de mesures fiscales qui ont touché particulièrement les riches propriétaires terriens de la Grande-Bretagne. Selon certains observateurs de l'époque, le gouvernement libéral a proposé un budget particulièrement strict pour mettre les Lords au défi d'opposer leur veto, ce qui a permis aux libéraux de se présenter devant l'électorat en invoquant le principe des «pairs contre le peuple». Que ce soit vrai ou non, il n'en demeure pas moins que les Lords n'avaient pas rejeté un projet de loi de finance depuis 250 ans.

Le 30 novembre 1909, la Chambre des Lords a rejeté le budget et ce faisant, elle a passé outre à l'un des principes les plus fondamentaux du régime parlementaire, à savoir que seule la Chambre des communes démocratiquement élue a des pouvoirs en matière financière. Le Parlement a ensuite été dissout et comme prévu, le budget et l'initiative sans précédent des Lords ont été au centre de la campagne électorale. Les libéraux sont restés au pouvoir grâce à l'appui d'un groupe de nationalistes irlandais qui ont exigé que l'on restreigne le pouvoir des Lords.

Les libéraux ont alors commencé à rédiger le projet de loi sur le Parlement. Il fut présenté le 15 avril, et les deux Chambres adoptèrent le budget de 1909 sans difficulté quelques jours plus tard. Le premier ministre, M. Asquith, avait présenté le projet de loi à la Chambre des Lords en l'avertissant que si elle le rejetait, non seulement il y aurait de nouvelles élections, mais ces dernières remettraient en question l'existence même de la Chambre des Lords.

On convoqua rapidement une conférence constitutionnelle réunissant les dirigeants du parti libéral et du parti unioniste pour mettre fin à la crise. Cette conférence débuta au mois de juin et se termina en novembre lorsque le premier ministre Asquith reconnut finalement que des «divergences de vues apparemment inconciliables» opposait les deux partis. Peu de temps après, lors d'une audience que lui accorda le roi George V, Asquith lui demanda de lui garantir qu'au cas où les libéraux emporteraient la victoire aux élections générales, le roi nommerait suffisamment de pairs libéraux pour permettre l'adoption du projet de loi sur le parlement s'il y avait une nouvelle impasse. Il obtint cette garantie.

Comme prévu, les élections générales de 1910 créa une nouvelle crise, mais Balfour, qui avait exhorté ses collègues de la Chambre des Lords à rejeter le projet de loi, reconnut lui-même que le public britannique en avait assez et que les unionistes risquaient d'être tenus responsables de toute nouvelle crise constitutionnelle.

Après un débat chargé d'émotion dans les deux Chambres, le vote sur le projet de loi eu finalement lieu le 11 août 1911. La Chambre des Lords l'adopta par 131 voix contre 114, 37 unionistes ayant voté pour. Comme vous le savez, monsieur le Président, la Loi sur le Parlement réduisait dans une large mesure les pouvoirs des Lords. Si la Chambre des Lords n'adoptait pas un projet de loi monétaire certifié comme tel par le président, dans les 30 jours suivant son adoption par la Chambre des communes, le projet de loi en question pouvait recevoir la Sanction Royale sans le consentement des Lords. En 1949, on réduisit encore le pouvoir que les Lords possédaient d'empêcher ou de retarder indûment l'adoption d'un projet de loi. La Loi sur le Parlement fut considérée, à juste titre, comme l'étape la plus décisive de l'histoire constitutionnelle britannique depuis l'élargissement du droit de vote, en 1867. Elle réduisit dans une large mesure les pouvoirs de la Chambre des Lords et établit, une fois pour toutes, la suprématie de la Chambre des communes élue de façon démocratique dans notre régime parlementaire.

Ce bref historique vous aura sans doute montré que nous nous trouvons devant la même situation en ce qui concerne notre Sénat. Ici aussi, le parti majoritaire au Sénat, lequel est nommé et n'a de compte à rendre à personne, a déjà cherché à s'opposer aux désirs clairement exprimés par la Chambre des communes. Par-dessus le marché, le premier incident portait sur une question touchant les recettes publiques, qui était bel et bien placée sous la responsabilité des représentants de cette Chambre. Tout comme les opposants de 1911 ont refusé de se ranger à la décision de la majorité, nous avons vu également notre propre bande d'opposants déployer vainement le même genre d'efforts.

George Dangerfield a bien résumé la question dans son livre intitulé *The Strange Death of Liberal England*. Il a écrit, en effet, que ces gens «n'avaient pas réalisé que la vie est un perpétuel changement, qu'il n'y a rien d'immuable . . . En s'attachant aux réalités du passé, ils se sont préparés à défendre jusqu'au bout leur cause perdue».

J'espère de tout coeur, monsieur le Président, que tous les parlementaires, ici et à l'autre endroit, prendront bonne note des paroles de Dangerfield.

* * *

• (1800)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Gauthier: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire nous dirait-il de quoi il sera question demain? Les intéressés voudraient le savoir, pour mieux se préparer au débat.

M. Lewis: Monsieur le Président, j'ai le plaisir de confirmer que nous allons reprendre demain matin l'étude du projet de loi C-38, jusqu'à ce qu'il ait franchi toutes les étapes. Nous espérons le voir adopté rapidement, afin que la transaction puisse avoir lieu.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—L'EMPLOI POSSIBLE PAR HYDRO ONTARIO DU CHARBON HYPOSULFURIQUE DE L'OUEST

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, vous ne connaissez sans doute pas l'une de mes électrices, Judy Fournier, qui est aussi une amie. Elle habite dans ma circonscription, près du chemin Don Mills et de l'avenue Lawrence.

Judy a un frère qui travaille pour une entreprise de charbon à Grande Cache, en Alberta. Cette société était autrefois très prospère. Elle vendait beaucoup mais, dernièrement, ses ventes ont baissé, et vous n'ignorez sans doute pas qu'elle a mis à pied des employés. Ces licenciements à la mine de Grande Cache témoignent des problèmes de l'économie albertaine et des disparités régionales de notre pays.

Comme vous le savez, il y a des emplois disponibles à Toronto et, en fait, on pouvait lire dans un journal en fin de semaine que des milliers d'emplois sont à combler en ce moment. Cependant, le chômage existe en Alberta et dans d'autres régions du Canada. Judy Fournier s'inquiète pour l'avenir de son frère. Il travaille à la mine depuis longtemps mais en dépit de son ancienneté, il est fort possible qu'il se retrouve bientôt au chômage.

Le patron de Judy est un de mes bons amis. Il s'appelle Chuck Thornton. Il exploite une imprimerie à Toronto et il possède avec sa famille une maison d'été sur une île du lac Muskoka, près de Gravenhurst, en Ontario. Cette belle résidence est située sur un lac magnifique, dans une charmante région de villégiature estivale.

Le lac Muskoka comme l'ensemble des lacs de la région est exposé cependant à un problème : les pluies acides. Il y a une solution à ce problème, à celui de Judy Fournier et à celui de Chuck Thornton et de sa famille. Cette solution c'est que l'Ontario Hydro commence à utiliser dans ses centrales thermiques le charbon à faible teneur en soufre de l'ouest du Canada plutôt que le charbon à forte teneur en soufre des États-Unis.

La Chambre sait probablement qu'une étude terminée l'été dernier révélait que si l'Ontario remplaçait le charbon américain par le charbon de l'ouest canadien, quelque 13 000 emplois permanents seraient créés d'ici l'an 2000. La plupart de ces emplois seraient créés en Alberta et en Colombie-Britannique mais près de 40 p. 100 iraient en Ontario.

Toujours selon cette étude, la masse salariale découlant de cette mesure serait de l'ordre de 4,1 milliards de dollars. Évidemment, une telle perspective est alléchante pour l'ouest du pays et pour l'ensemble du Canada et j'oserais même dire par chauvinisme, pour l'Ontario parce qu'on y verrait une réduction des émissions acides et des pluies acides.

• (1805)

Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire et vous-même savez que l'Ontario a accepté de réduire les émissions à l'origine des pluies acides de 50 p. 100 d'ici 1994. Les centrales thermiques alimentées au charbon d'Hydro-Ontario sont responsables de 85 à 90 p. 100 de ces émissions. D'un autre côté, le charbon de l'Ouest a un taux de soufre de 0,25 p. 100 contre 2,2 p. 100 pour le charbon américain.

Si Hydro-Ontario utilisait du charbon canadien plutôt que du charbon américain, cela créerait des emplois, réduirait les disparités économiques régionales et unirait notre pays au lieu de le diviser, en plus de réduire les pluies acides en Ontario. La réduction des pluies acides serait bénéfique pour nos lacs, nos poissons, nos oiseaux, nos arbres et les personnes souffrant de troubles respiratoires. Cela rendrait Judy Fournier heureuse. Son frère aussi serait heureux. Cela réjouirait mon ami, Chuck Thornton, et toute sa famille, sa femme Pam et ses enfants, Scott, Bruce et Paul. Cela rendrait heureux les citoyens de l'Ontario et tous les Canadiens.

Quels sont les obstacles qui s'y opposent? Il s'agit évidemment d'Hydro-Ontario et du gouvernement ontarien. Je demande au premier ministre, M. Peterson, ce qui l'empêche d'agir? Attaquons-nous au problème. Remplaçons le charbon américain par du charbon de l'Ouest. Créons des emplois et réduisons les pluies acides en Ontario.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais féliciter mon collègue pour l'intérêt soutenu qu'il porte à l'environnement et surtout au problème des pluies acides. Je tiens à lui faire écho en invitant Hydro-Ontario à utiliser du charbon de l'Ouest.

Mon collègue a demandé au vice-premier ministre si le premier ministre de l'Ontario était prêt à ordonner à Hydro-Ontario de réduire ses émissions, comme il l'a demandé à l'industrie privée. Le vice-premier ministre a rencontré les premiers ministres de l'Ontario, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, pour chercher des moyens d'utiliser le charbon canadien de l'Ouest, à faible teneur en soufre, dans les centrales d'Hydro-Ontario. Cette initiative fait suite au rapport que le groupe de travail fédéral-provincial a présenté en juin 1986 et dans lequel il recommandait de considérer l'utilisation à plus grande échelle du charbon de l'Ouest non pas comme une simple possibilité, mais bien comme une réalité. C'est non seulement possible financièrement parlant, mais c'est surtout souhaitable pour réduire le taux d'acidité des pluies.

La teneur en soufre du charbon de l'Ouest est de 3 p. 100. C'est neuf fois moins que la houille de Pennsylvanie. Il faut donc profiter de cet avantage. Le député a demandé si Hydro-Ontario avait reçu l'ordre de réduire ses émissions de gaz acides à l'avenir. C'est exact. Cette société a promis de réduire de moitié la totalité de ses émissions de gaz acides au cours des six prochaines années. Cela veut dire qu'elle devrait ramener ses 430 000 tonnes actuelles de polluants atmosphériques à moins de 215 000 tonnes d'ici à 1994.

Hydro-Ontario devant augmenter sa capacité de production électrique au cours des années 90, elle aura d'autant plus besoin du charbon de l'Ouest pour respecter ces niveaux de pollution. Ce projet pourrait créer 13 000 emplois dans tout le Canada.

C'est pour cette raison que nous le considérons comme une entreprise emballante qui resserrera les liens du pays tout en assurant des emplois dans bien des régions et en réduisant le taux d'acidité des pluies. A franchement parler, c'est une excellente initiative pour l'économie, pour l'environnement, pour l'Ontario, pour les provinces de l'Ouest, et pour le Canada tout entier, monsieur le Président. Nous avons tout lieu de croire que ce projet deviendra réalité très bientôt.

LES PÉNITENCIERS—L'ANALPHABÉTISME DES DÉTENUS

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 5 mars 1987, j'ai posé une question au solliciteur général (M. Kelleher) sur les mesures prises pour combattre l'analphabétisme chez les détenus. J'ai posé cette question à cause de certaines statistiques alarmantes.

• (1810)

Avant de parler plus longuement des niveaux d'analphabétisme dans les prisons, je voudrais traiter du problème qui infiltre pour ainsi dire la société entière. C'est une coïncidence, mais dans le principal article en page éditoriale du *Globe and Mail*, on fait état de statistiques renversantes et révèle que l'analphabétisme afflige bon nombre de Canadiens.

On compte plus d'un million de Canadiens qui ne savent pas du tout lire, et quatre autre millions qui ne peuvent ni lire ni écrire suffisamment bien pour fonctionner convenablement dans la société. On y fait valoir que le problème ne nous vient pas de l'extérieur, car près de 70 p. 100 de nos analphabètes sont nés au Canada même. Ce n'est pas non plus un problème particulier aux personnes âgées, puisque 40 p. 100 de ces analphabètes ont moins de 45 ans. Le tragique dans tout cela, c'est que 60 p. 100 de ces gens sont chômeurs. Comme l'a si bien fait remarquer le sénateur Fairbairn, les analphabètes constituent le secret honteux du pays.

Pour en revenir à la question que j'ai posée directement au solliciteur général, il m'a promis à l'époque que des mesures concrètes seraient prises sous peu pour régler le problème. Effectivement, mercredi prochain, le Service correctionnel du Canada lancera dans les divers pénitenciers fédéraux du pays un programme d'éducation de base destiné aux adultes. Par conséquent, le moment est tout indiqué pour faire la lumière sur cette initiative sans précédent dont le succès dépend non seulement de mon appui ou de celui de mes collègues à la Chambre, mais aussi de la prise de conscience et de la bonne volonté du grand public en général.

Pour la gouverne des députés, je vais faire part d'autres statistiques. A l'heure actuelle, près de la moitié des détenus dans les pénitenciers fédéraux ont un niveau d'éducation inférieur à la huitième année, ce qui est réputé être la norme en deçà de laquelle on est jugé analphabète. Sur ces 6 000 détenus environ, 500 seulement, soit moins de 10 p. 100, sont inscrits à un programme d'enseignement élémentaire, et seuls 150 d'entre eux environ le termineront avec succès. Lorsqu'on considère que 80 p. 100 des détenus sont en prison pour six ans ou moins, cela signifie que la grande majorité de ceux qui arrivent analphabètes purgent leur peine et sortent de prison sans s'être améliorés. La question se pose: Pourquoi faut-il donner de l'instruction aux détenus? D'aucuns prétendent que cela n'aboutit qu'à faire des criminels compétents et bien informés. C'est faire preuve d'étroitesse d'esprit.

Pour commencer, les criminels, même s'ils ont à un moment enfreint consciemment la loi, sont des êtres humains qui seront réintégrés dans la société à un moment donné. Pour pouvoir vivre dans cette société à égalité avec les autres citoyens, il est essentiel qu'ils possèdent certaines connaissances de base. La faculté de lire et d'écrire entre manifestement dans cette catégorie. L'absence de ces connaissances constitue un handicap de plus à la réinsertion sociale de ceux qui sont déjà marqués du stigmate d'un casier judiciaire.

Le processus d'adaptation est déjà assez difficile. Il n'existe aucune preuve concluante que le crime soit lié au manque d'instruction, mais on peut faire le lien entre l'ignorance et les récédivistes. Après tout, s'il y a un domaine dans lequel les détenus sont relativement compétents, c'est celui du crime. Par conséquent, il est raisonnable de supposer qu'en l'absence d'un autre «emploi», beaucoup récédivent. En 1979, le juge en chef d'alors de la Cour suprême des États-Unis a exprimé son inquiétude en ces termes:

> Dans bien des institutions de notre pays aujourd'hui, la majorité des détenus ne savent ni lire ni écrire. Ce sont des analphabètes fonctionnels. C'est pourquoi dans leur période d'incarcération, un programme concentré doit leur être offert à deux niveaux: premièrement, pour faire en sorte qu'ils apprennent tous à lire et à écrire, et deuxièmement pour qu'ils recoivent tous une formation professionnelle.

Ces considérations précises mises à part, il faut voir ce que les prisonniers font généralement pendant qu'ils purgent leur peine car c'est dans un sens une période préparatoire à leur réinsertion sociale. Ces personnes ont une certaine fierté. L'absence d'éducation élémentaire contribue à les inciter à avoir peu d'amour-propre et de confiance en soi. La délinquance peut être un moyen d'échapper au système qui les a laissé tomber. Le fait d'avoir plus d'instruction les aidera peut-être à se découvrir de nouveaux centres d'intérêts et de nouvelles aptitudes, à donner un sens à leur vie carcérale et à leur apporter de l'espoir. Leur colère et leur frustration peuvent être transformées en un sentiment plus constructif. Par conséquent, lorsqu'ils seront libérés, le fait de savoir lire et écrire les aidera peut-être à se réintégrer pas seulement dans un sens purement technique; mais cela devrait également leur remonter le moral. Bien souvent, le seul fait de savoir que l'on peut faire quelque chose d'intéressant dans la société est une source d'inspiration profonde et de très grande satisfaction.

Les objectifs du programme annoncé par le solliciteur général sont ambitieux. Il s'agit d'augmenter le nombre de réussites de 400 p. 100 la première année et d'en arriver à obtenir dans les milieux carcéraux un niveau comparable à celui des Canadiens en général. Ce ne sera pas facile, mais les initiatives proposées comportent des mesures permettant de s'engager dans la voie de la réussite. On s'arrangera pour encourager les détenus à participer. On établira notamment un lien entre la participation au programme jusqu'au bout, certains emplois dans l'établissement et les dates de libération conditionnelle.

• (1815)

La coordination de tout le système sera améliorée pour que les détenus transférés dans une autre prison ne soient pas désavantagés par un manque d'uniformité des programmes. On s'efforcera davantage de déceler les déficiences perceptives et auditives chez les personnes et pour y remédier. On favorisera la participation d'assistants qualifiés avec lesquels les détenus seront plus à l'aise.

Le succès de l'entreprise dépendra largement de la participation de certains secteurs de la collectivité. Fort heureusement, plusieurs organismes privés sont disposés à apporter leur aide. Il y a par exemple *Listen for Pleasure*, un groupe commercial qui distribue des programmes d'alphabétisation sous forme de cassettes—une chose qui peut être idéale pour les détenus qui ne se sentent pas à l'aise dans le cadre d'une salle de classe. *Frontier College* est un organisme qui a pour objectif fondamental d'alphabétiser les gens en général, mais son travail auprès des prisonniers est très soutenu et très bien connu.

Et finalement, mais très important, il y a des organismes bénévoles comme la *John Howard Society* et l'Armée du salut qui sont venus en aide à des milliers de prisonniers et qui s'efforcent de cultiver la bienveillance à leur égard au sein du grand public.

Ces groupes rendent de précieux services, spécialement aux jeunes délinquants et aux délinquants primaires, à toutes les étapes à partir de leur comparution devant les tribunaux, en leur rendant visite en prison et en les aidant à résoudre les problèmes associés à leur réintégration dans la société, à rebâtir leur vie familiale et à trouver un emploi utile.

En conclusion, monsieur le Président, je tiens à faire comprendre combien il est important de considérer les détenus comme des êtres humains convenables rêvant d'un avenir meilleur. Oui, ils ont violé nos codes social et criminel de conduite. Mais comme ils finiront par rentrer dans la société, ils méritent qu'on leur donne la chance de pouvoir y apporter une contribution utile et d'endosser une partie de ses responsabilités.

[*Français*]

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député de Don Valley-Est (M. Attewell) de nous avoir donné l'occasion de soulever en Chambre l'importance de ce problème et lui dire que, de toute façon, le solliciteur général du Canada (M. Kelleher) partage son opinion sur la plupart des remarques qu'il a faites dans son discours. Le solliciteur général du Canada, qui est responsable des services pénitentiaires au pays, est lui aussi très conscient du grave problème que pose l'analphabétisme chez les détenus. Il a donc agi par la récente annonce qu'il a faite d'un «Programme de formation de base des adultes», programme qui sera appliqué dans toutes les prisons au Canada.

Pour donner une idée de l'ampleur de ce problème, permettez-moi de citer quelques chiffres: Présentement, au Canada, 50 p. 100 des détenus ou presque, soit environ 6 000 individus sont à toutes fins pratiques des analphabètes. Sur une population carcérale totale de 12 500 personnes, seulement 500 participent à des programmes de formation de base et, chaque année, à peine 150 réussissent le cours qu'ils ont entrepris. Par son initiative, le solliciteur général du Canada veut hausser le taux d'alphabétisation des détenus à un niveau conmparable à celui que l'on retrouve dans la population canadienne en général, soit environ 70 à 80 p. 100 des gens ayant au moins neuf ans de scolarité. Pour en arriver à cela, l'objectif visé est d'accroître le nombre de détenus alphabétisés de 400 p. 100 en 1987-1988, aidant ainsi 600 hommes et femmes de plus à atteindre leur neuvième année. Ce nombre sera porté à 1 200 au cours de la deuxième année du programme dont le budget a été doublé.

Pourquoi déployer tous ces efforts, monsieur le Président? C'est parce que l'analphabétisme est un problème à la fois social et économique qui se pose avec une acuité particulière dans le cas des détenus. La majorité d'entre eux, lorsqu'ils sont remis en liberté, se heurtent en effet à de graves difficultés d'adaptation en ce qui concerne leur emploi et la vie en société. L'analphabétisme représente alors une entrave supplémentaire à leur réinsertion sociale. Les analphabètes ne peuvent ni lire, ni remplir une demande d'emploi. Ils ne savent comment consulter les annonces classées pour rechercher un emploi, trouver un numéro de téléphone, reconnaître le nom des rues ou trouver une adresse. Ces simples gestes peuvent dépasser les capacités des illettrés. Quant à ceux qui finissent par dénicher un job, ils ne peuvent pas pour autant lire les instructions, règlements ou avertissements sur leur lieu de travail.

Monsieur le Président, ces faits parlent d'eux-mêmes: les chances de trouver et de conserver un emploi sont meilleures si on sait lire et écrire. Par ailleurs, il est aussi reconnu qu'il existe une corrélation directe entre la capacité de conserver son emploi et la capacité de ne pas récidiver. Forte de ce principe, la Commission nationale des libérations conditionnelles tiendra

d'ailleurs compte, dans l'étude du dossier d'un détenu, des efforts faits par celui-ci pour acquérir une formation de base.

Par ailleurs, d'autres efforts seront déployés afin d'encourager ces personnes à participer au programme. Comme on peut le constater, ce programme n'est pas une peine supplémentaire imposée au détenu, au contraire, il a été conçu pour les aider à s'aider.

Monsieur le Président, le solliciteur général est persuadé de pouvoir compter sur l'appui de l'ensemble des Canadiens. D'après un sondage Gallup effectué en 1984, plus de la moitié des répondants estimaient que la lecture et l'écriture devaient être la priorité absolue des programmes pour les détenus. C'est une façon d'exprimer une vérité fondamentale concernant la réinsertion sociale: le détenu doit posséder les compétences qui lui permettront d'emprunter d'autres voies que celle du crime. Et l'alphabétisation peut lui inculquer les compétences de base nécessaires. Tous les Canadiens que cette question préoccupe applaudiront sûrement cette initiative qui vise à permettre aux détenus de réaliser cet objectif.

• (1820)

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE—*A*) LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'OUEST
B) LE MANDAT DU PRÉTENDU BUREAU

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je veux expliquer ce soir pourquoi je désire que le gouvernement fédéral annonce ses plans concernant le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Il y a environ un mois, j'ai posé une question à la Chambre au sujet du Bureau des initiatives de l'Ouest. Le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) a alors répondu que ce bureau n'existait pas.

Depuis, on a rebaptisé l'organisme Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Encore une fois, le vice-premier ministre a refusé de reconnaître l'existence d'un tel organisme. Je ne sais pas pourquoi le gouvernement tarde à l'annoncer parce que ce bureau existe déjà.

J'ai une copie de la liste des employés du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest que j'ai obtenue par une fuite. On me l'a envoyée dans une enveloppe de papier brun. Ce n'est pas une liste de Lorne Nystrom ou du NPD. Elle vient d'un membre de la Fonction publique du Canada qui est dans le secret et qui a accès à la liste des employés de ce bureau.

C'est un bureau dont l'existence n'a pas encore été annoncée par le gouvernement fédéral. Il n'a aucun budget ni mandat connus. Il n'a pas le pouvoir de décider quels projets seront acceptés ou financés. Et pourtant il existe.

Je veux lire cette liste et annoncer l'existence de ce bureau au nom du gouvernement fédéral. Au nom du vice-premier ministre, j'annonce qu'il y a un Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Il est situé au 4e étage du 435, avenue Ellice à Winnipeg au Manitoba dans l'immeuble de l'Institut canadien de technologie industrielle. C'est un immeuble du Conseil national de recherches à Winnipeg.

La première fois que j'ai abordé ce sujet, le vice-premier ministre a dit que ces 15 personnes étaient au service du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle). C'est faux et je vais vous lire leur nom.

Premièrement, il y a deux coprésidents. Le premier est John Blackwood, coprésident des Industries extractives. Son bureau est à la pièce 473 et son numéro de téléphone est 949-6956. L'autre coprésident, monsieur le Président, et n'oubliez pas que le vice-premier ministre a dit que ce bureau n'existait pas, est M. Anthony Reynolds. Il est coprésident de la Fabrication et des Services. Son bureau est à la pièce 474. Son numéro de téléphone est 949-6589. Ce sont les deux coprésidents.

De plus, le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest, dont la création n'a pas été annoncée par le gouvernement du Canada, a une secrétaire. Elle s'appelle Kay Hoare et son bureau est à la pièce 472. De plus, il y a un conseiller principal en matière de politique pour la Fabrication et les Services. Il s'appelle Robert Stalker. Il y a aussi Derryl Millar qui est conseiller principal en matière de politique pour les Industrie extractives. Il y a aussi Burt Waslander qui est conseiller économique principal. A propos, il travaillait auparavant à l'administration centrale du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Il est maintenant à Winnipeg au bureau 466.

Il y a John Inns qui est gérant principal de projets, Gary Hosea qui est coordonnateur de la technologie de pointe et Randy Winnitowy qui est coordonnateur de la transformation des richesses naturelles. A propos, M. Winnitowy vient de ma province natale. Il vient du bureau de Saskatoon du ministère de l'Expansion industrielle régionale.

Il y a aussi Bill Whiting, coordonnateur des industries traditionnelles. Il y a Kim Nishikaze, agent des communications. Il y a Terry Gibson, chef de projet du secteur primaire; M. Ron Smith, coordonnateur de l'administration, Janice Dyck, préposée au traitement de textes et Joann Primrose, secrétaire.

En outre, le bureau de diversification de l'économie de l'Ouest qui n'existe pas, selon le vice-premier ministre, possède un centre de communications, qui se trouve dans la salle 461. Au cas où vous souhaitez communiquer avec ce bureau, monsieur le Président, son numéro de téléphone est le 949-2489. Si ce numéro est occupé, vous pouvez appeler le 949-7950. Il s'agit du bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Le gouvernement du Canada n'a pas annoncé sa création, mais il existe et effectue des travaux. Il loue un local dans l'immeuble du CNR situé à Winnipeg, dans la circonscription de mon ami le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Je voudrais que le secrétaire parlementaire, un Albertain connu pour son honnêteté et sa franchise, nous explique pourquoi l'on a gardé toute cette affaire secrète. Pourquoi le gouvernement fédéral n'a-t-il pas annoncé l'existence du bureau? Pourquoi ne nous a-t-il pas dit quel était son mandat et si, oui ou non, il disposera d'un budget?

• (1825)

J'ai un autre renseignement à vous communiquer qui ne manquera de vous intéresser, monsieur le Président. Je tiens de source sûre, que je ne peux pas nommer, que le gouvernement fédéral n'a pas annoncé l'existence de ce bureau parce qu'il compte faire une présentation audio-visuelle habile dans les quatre provinces de l'Ouest en vue de donner le coup d'envoi à ce programme au moment opportun sur le plan politique, grâce à l'aide des principaux ministres des quatre provinces en question. Winnipeg, bien entendu, est le quartier général et je suppose que la personne en cause au Manitoba pourrait être le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp);

en Saskatchewan, ce sera l'un de nos deux ministres, en Alberta, il s'agira, je suppose, du vice-premier ministre et en Colombie-Britannique, de l'un des ministres qui vient de cette région. Le gouvernement va-t-il utiliser les deniers publics à ce lancement purement politique et habile au lieu de s'attaquer véritablement à la diversification de l'économie de l'Ouest?

A ce propos, le premier ministre (M. Mulroney) prétend que l'on s'occupe de la question. Cela se passe dans son bureau et nous aurons une annonce très prochainement. Jusqu'à maintenant, on n'a rien fait pour diversifier l'économie de l'Ouest. On s'est contenté de créer des programmes pour répondre à des situations d'urgence dans l'Ouest. Nous sommes très heureux de l'aide de un milliard de dollars octroyée aux agriculteurs, de la suppression de l'impôt sur les revenus pétroliers, et de la somme de 350 millions de dollars accordée au secteur pétrolier et gazier de l'Ouest. Mais ce ne sont pas là des mesures de diversification de l'économie de l'Ouest. Ce sont des secours d'urgence qui ne font rien pour diversifier l'économie.

Ce qu'il nous faut dans l'Ouest, c'est une stratégie économique de diversification de l'économie qui soit davantage sous contrôle local, plus autonome, plus adaptée aux besoins réels exprimés des Canadiens de l'Ouest. C'est là ce que je veux et ce que veulent les Canadiens de l'Ouest. J'espère que le Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest va avoir son mot à dire dans la vraie stratégie de développement économique et industriel de l'Ouest de sorte que nous ayons une vision plus équilibrée à l'avenir de ce qu'est l'intérêt national. Je ne veux pas voir d'autres décisions du genre de celle des CF-18 qui ne font rien pour diversifier l'économie de l'Ouest, bien au contraire.

J'espère que mon collègue de l'Alberta va éclairer la Chambre là-dessus, étant donné que le vice-premier ministre a estimé ne pas pouvoir le faire.

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je suis très heureux de répondre au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Je tiens d'abord à le féliciter et à le remercier d'appuyer la stratégie pour l'Ouest du Canada du gouvernement progressiste conservateur.

Je tiens à signaler qu'il n'y a rien de secret là-dedans. Nous ne sommes pas à préparer une présentation audio-visuelle superficielle. Je regrette de devoir le dire, mais le député de Yorkton—Melville a encore fait des insinuations à la Chambre en vue de discréditer le gouvernement.

Il parle d'une enveloppe de papier gris contenant la liste des personnes travaillant dans un bureau à Winnipeg. Il dit qu'elle vient de quelqu'un qui sait, qui a accès à l'information. Il avoue ne pas savoir d'où vient l'enveloppe, mais dit que celle-ci contient une liste de personnes travaillant pour un bureau prétendument secret.

Je tiens à signaler que le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) a demandé aux fonctionnaires de son ministère d'entreprendre de vastes études analytiques portant sur les industries de fabrication et de services du Canada. Bien entendu, ces travaux illustrent une fois de plus, le député en conviendra, l'importance prioritaire accordée par le gouvernement à la diversification de l'Ouest. Pour des raisons d'ordre administratif, la coordination des travaux est assurée par le bureau de Winnipeg du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Puisque les bureaux permanents du MEIR ne pouvaient accueillir les fonctionnaires affectés à ces travaux, ils occupent des locaux loués temporairement à l'Institut canadien de technologie industrielle.

Je souligne qu'il ne s'agit pas là du bureau de diversification de l'Ouest à Winnipeg. Un tel bureau n'existe pas à Winnipeg. Le député sait exactement de quoi nous voulons parler. Il a entendu le vice-premier ministre (M. Mazankowski) dire qu'il n'y avait pas de bureau de diversification de l'Ouest à Winnipeg. Il y a un bureau du ministère de l'Expansion industrielle régionale. Les employés du ministère poursuivent des travaux analytiques qui permettront au gouvernement actuel de fonder ses décisions sur une bonne étude de la situation dans l'ouest du Canada. Pour une raison quelconque, le député préfère se fier au contenu d'une enveloppe de papier brun. Bien entendu, le NPD a l'habitude de cette pratique.

• (1830)

M. Nystrom: On peut en dire autant des conservateurs.

M. Shields: Ils préfèrent se fier à cela qu'à la parole du vice-premier ministre. Le député n'ignore pas les implications d'une déclaration trompeuse à la Chambre et il devrait également savoir que ce qu'a dit le vice-premier ministre est exact. Les travaux en cours ne se font pas dans le cadre d'un bureau de diversification de l'Ouest. Le député devrait accepter ce fait une fois pour toutes. Lorsque le moment sera venu d'annoncer la stratégie de diversification de l'Ouest et la création d'un bureau, le député en sera informé et il sera parmi les premiers à applaudir aux initiatives du gouvernement.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 32.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 31 mars 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux 44 pétitions portant les numéros suivants: 332-1224, 332-1228, 332-1230 à 332-1240 inclusivement, 332-1243 à 332-1254 inclusivement, 332-1260 à 332-1263 inclusivement, 332-1267, 332-1270, 332-1272, 332-1274, 332-1276 à 332-1278 inclusivement, 332-1299, 332-1300, 332-1302, 332-1334 à 332-1336 inclusivement, 332-1530 et 332-1531.

* * *

LE COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

DÉPÔT DU 16E RAPPORT ANNUEL SE RAPPORTANT À L'ANNÉE CIVILE 1986

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau le seizième rapport annuel du Commissaire aux langues officielles qui se rapporte à l'année civile 1986, conformément à l'article 34(1) de la Loi sur les langues officielles.

Conformément au Règlement, ce rapport est déféré en permanence au Comité mixte permanent des langues officielles.

[*Traduction*]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL—RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce matin, en version française et anglaise, le rapport unanime du comité permanent de la justice et du solliciteur général concernant l'examen de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels, rapport auquel le comité demande, en conformité de l'article 99(2) du Règlement, que le gouvernement donne une réponse globale dans les 120 jours.

Ce rapport unanime renferme 108 recommandations fort sensées en vue de la première révision de la Loi sur l'accès à l'information, et de la deuxième, en ce qui concerne la Loi sur la protection des renseignements personnels. L'événement revêt un caractère historique puisque c'est la première fois que s'effectue un examen prévu dans une loi canadienne. Nous l'avons réalisé conformément aux dispositions inscrites en 1982 dans la Loi sur l'accès à l'information.

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION—PRÉSENTATION DU 18E RAPPORT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix-huitième rapport du Comité de sélection.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, aux termes de l'article 106 du Règlement, une pétition provenant d'un certain nombre de citoyens que le projet gouvernemental de modifier la Loi sur les brevets à propos des médicaments d'ordonnance inquiète beaucoup. Ils craignent que cette mesure n'accroisse sensiblement le prix que paient les consommateurs canadiens, et qu'elle n'empêche ces derniers d'acheter les médicaments qui leur sont prescrits.

• (1110)

OPPOSITION AUX PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Dans un autre ordre d'idée, monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, une pétition provenant de pêcheurs de la côte atlantique qui s'inquiètent vivement des rumeurs selon lesquelles le gouvernement modifierait la Loi sur l'assurance-chômage. Leurs craintes viennent du fait que beaucoup de pêcheurs, de l'est comme de l'ouest du Canada, dépendent des dispositions actuelles de la loi.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition émanant d'une cinquantaine de Canadiens dont la plupart habitent dans ma circonscription d'Érié. Ils s'inquiètent du meurtre de milliers d'enfants à naître chaque année pour des raisons de commodité, car ces enfants à naître sont condamnés à la peine capitale simplement parce qu'on veut s'en débarrasser. Les pétitionnaires supplient donc humblement le Parlement d'appuyer la motion M-37 et de permettre aux enfants à naître d'être protégés en vertu de la Charte des droits.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs commettants de ma circonscription selon laquelle les monopoles accordés aux compagnies pharmaceutiques innovatrices ne permettront pas la concurrence des produits pharmaceutiques génériques moins dispendieux, résultant en une augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs et consommatrices canadiens et en une réduction sérieuse de la possibilité d'acheter les médicaments dont ils ont besoin pour nombre de gens; et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets affecteront directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux ou privés; et que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux; et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets sont un autre bon exemple de concession du gouvernement canadien aux États-Unis dans les négociations en vue d'une entente de libre-échange au détriment des consommateurs et consommatrices moyens.

A ces causes, ces gens demandent humblement que le Parlement rejette ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments pour les Canadiens et les Canadiennes.

[*Traduction*]

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter un certain nombre de pétitions aux termes de l'article 106 du Règlement. La première émane de citoyens de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, notamment de Brampton, qui s'opposent à la modification de la Loi sur les brevets. Ils demandent au gouvernement de retirer cette mesure. Ils sont entièrement convaincus que les modifications à la Loi sur les brevets entraîneront une hause spectaculaire du prix des médicaments d'ordonnance.

J'ai ici une autre pétition signée par des citoyens de Dartmouth, Nouvelle-Écosse, qui, comme les autres pétitionnaires, s'opposent à la modification de la Loi sur les brevets, car à leur avis, les prix des médicaments d'ordonnance au Canada grimperont à un niveau sans précédent. Ils demandent au gouvernement de retirer ce projet de loi.

J'ai une autre pétition signée par des citoyens de Saskatoon et d'autres régions de l'ouest du Canada ainsi que de Windsor en Ontario. Ils s'opposent également à la modification de la Loi sur les brevets. Ils demandent au gouvernement de retirer ce projet de loi qu'ils estiment être préjudiciable aux citoyens âgés et les empêchera d'acheter des médicaments d'ordonnance à un prix raisonnable.

La dernière pétition provient de citoyens de ma circonscription de Cape Breton—Richmond-Est qui s'opposent à la modification de la Loi sur les brevets précisément pour les mêmes raisons exposées ci-dessus, soit que le prix des médicaments d'ordonnance grimperont en flèche au Canada. Ils demandent au gouvernement de retirer ce projet de loi en vue de protéger les infirmes, les vieillards et les pauvres au Canada.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question nº 81.

[*Texte*]

LE CONTRAT ACCORDÉ À *BRIKON MASONRY*

Question nº 81—**M. Boudria:**

1. Depuis le 17 septembre 1984, le ministère des Travaux publics a-t-il adjugé des contrats à Brikon Masonry ou à Franco Trinci et, dans l'affirmative, combien et, dans chaque cas, quel en était le montant?

2. Dans chaque cas, a-t-on lancé un appel d'offres public et, *a*) dans l'affirmative, les adjudicataires étaient-ils les plus bas soumissionnaires et sinon, pourquoi a-t-on retenu leurs services, *b*) sinon, pourquoi a-t-on retenu leurs services?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): 1. Un contrat fut adjugé à *Brikon Masonry,* le 6 mars 1985—56 000 $. Aucun contrat n'a été attribué à Franco Trinci.

2. Non. Un appel d'offres public n'a pas été lancé afin de faire face aux délais serrés du programme de construction. Par conséquent, cinq entrepreneurs furent invités à soumissionner. Des quatre offres reçues, *Brikon Masonry* était le soumissionnaire le moins disant.

[*Français*]

M. Lewis: Je suggère, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le Président: On a répondu à la question énumérée par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE TÉLÉGLOBE CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 30 mars, de la motion de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je suis heureux qu'on reprenne ce débat. La semaine dernière, il a tourné autour de la question des pensions et du désir des employés de cette entreprise d'obtenir une entente avant d'accepter de travailler pour la nouvelle société. Ils souhaitent cet accord, du fait des difficultés auxquelles Téléglobe, ainsi que Memotec, en tant que son propriétaire, pourraient faire face à l'avenir, étant donné que cette dernière entreprise a dû contracter d'importants emprunts, afin d'acquérir la société Téléglobe.

Dans les documents que nous a fournis la ministre d'État à la Privatisation (M^me^ McDougall), on met beaucoup l'accent sur les avantages que les employés tireront de cette vente. En fait, on a souligné les énormes avantages que ce transfert est censé représenter pour les employés de Téléglobe. Pourtant, il n'a pas été possible d'en arriver à un accord entre le gouvernement et les employés, bien que ces derniers réclament des rencontres et proposent des compromis et des solutions de rechange qu'ils seraient disposés à accepter. Il est vraiment déplorable qu'un gouvernement qui s'engage à privatiser ne respecte pas son engagement jusqu'au bout en s'assurant, comme cela se fait dans la plupart des régions du monde, dans de tels cas, qu'une entente a été conclue avec les employés de la société concernée.

En l'occurrence, les employés sont disposés à croire de bonne foi que les points qui demeurent en litige pourront être réglés. Ils nous ont laissé entendre qu'ils voudraient donc que ce projet de loi soit adopté avant la fin de la présente année financière, afin que la société puisse prendre un bon départ en tant qu'entreprise privée et qu'elle n'éprouve pas les sérieuses difficultés auxquelles elle pourrait faire face, si la vente était retardée.

• (1120)

Je pense qu'il s'agit d'une attitude extrêmement généreuse de la part des employés concernés. Je les félicite de faire passer la survie de cette nouvelle entreprise avant leurs intérêts. Cependant, un très grand nombre de questions demeurent quant à savoir si cette privatisation est viable et judicieuse et si on tient compte des besoins des intéressés. Nous pourrions porter à l'attention des députés de la Chambre une foule de

Téléglobe Canada

documents qui soulèvent des questions, des documents présentés par des parties désintéressées qui, tout en ne cherchant pas querelle au gouvernement sur le plan idéologique, voient dans cette vente une mesure malencontreuse qui pourrait avoir des répercussions très néfastes sur l'entreprise et sur le pays.

Je tiens à exprimer clairement certaines des perceptions que les Canadiens devront avoir à l'esprit lorsqu'ils porteront un jugement sur cette privatisation au cours des prochaines années. Je crois par exemple qu'ils ne devraient pas perdre de vue l'opinion d'un employé de Téléglobe qui nous a écrit ce qui suit:

> Je travaille pour le moment pour le compte d'une société d'État, Téléglobe, qui est sur le point d'être privatisée en dépit de l'avis exprimé par de nombreuses personnes et dans de nombreux secteurs de l'économie.

Et il ajoute:

> Je ne suis pas très optimiste pour ce qui est des «avantages» que cette mesure apportera à qui que ce soit parmi le public canadien, les employés, les usagers de services téléphoniques, *et caetera*, sinon à une ou deux grandes sociétés.

Voilà l'opinion d'un employé qui a participé durant de nombreuses années au développement de l'entreprise et qui la voit aujourd'hui cédée au secteur privé sans que le gouvernement ne prenne la peine de démontrer pourquoi cette entreprise, qui joue un rôle important, doit faire partie du secteur privé plutôt que du secteur public.

Comme je l'ai déjà dit à des étapes antérieures du débat, cette privatisation démontre également que le gouvernement, ayant décidé d'agir, n'a même pas réussi à accorder ses violons et à faire les choses correctement. Il y a des enquêtes en cours au sujet des opérations d'initiés sur l'action Memotec. Et pas à une bourse seulement: on s'en occupe à la Bourse de Toronto, à la Bourse de Montréal par la Commission ontarienne des valeurs mobilières. Il y a également des enquêtes entreprises par l'État fédéral lui-même sur des opérations d'initiés. Il s'agit d'une privatisation bâclée, et il est évident qu'il y a des gens qui semblent avoir su d'avance que Memotec, qui n'était pas du tout dans la course, recevrait le droit d'acheter Téléglobe et verrait le prix de ses actions monter considérablement. Voilà ce que c'est que les opérations d'initiés: c'est acheter des valeurs avant que pareille chose ne soit annoncée publiquement. Quand la vente à Memotec a été annoncée, bien sûr ses actions ont effectivement monté et ces gens-là en ont profité considérablement.

Je pense qu'il faut également se pencher sur la question de Memotec elle-même. Memotec n'est pas une grosse société. Ce n'est pas une société qui a l'expérience des télécommunications. Il y a à Toronto des analystes indépendants comme Nigel Allen qui disent que si les taux d'intérêt augmentent ne serait-ce que d'un quart de point, cela pourrait entamer considérablement les capitaux propres de Memotec. Il y en a d'autres qui ont dit la même chose. C'est une importante entreprise publique qui assure nos télécommunications avec l'ensemble du monde, qui ne travaille pas seulement avec des sociétés privées, et qui a beaucoup de relations avec les organismes publics étrangers. Un acheteur privé, chose curieuse, va agir en tant que représentant de l'État alors qu'elle est une société privée, comme membre de beaucoup de ces organismes internationaux qui gouvernent les télécommunications. Malgré ce rôle public, on l'a vendue au secteur privé.

Téléglobe Canada

Je renvoie les députés au jugement que le *Globe and Mail* a porté sur la procédure qui a présidé à la vente. Lawrence Surtees écrit dans le cahier du *Globe and Mail* réservé aux affaires que la vente de Téléglobe Canada, c'est la charrue avant les boeufs. Je pense que tous ceux qui, comme moi, ont assisté de bout en bout à certaines séances du comité législatif qui a entendu les témoins sont contraints d'admettre qu'il subsiste un grand nombre de points d'interrogation au sujet de cette vente. Il y a des points d'interrogation qui nous viennent par exemple du chef du CRTC. Je dirai aux députés qu'il est plutôt rare que le président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes vienne au comité critiquer publiquement un projet de loi ayant trait aux télécommunications, d'abord parce qu'il n'a pas été suffisamment consulté et ensuite, parce qu'il estime que le cadre et le contenu du projet de loi sont dangereux pour la réglementation future du CRTC au Canada.

• (1130)

Téléglobe Canada est une société qui, en 1986, a rapporté à la population canadienne près de 32 millions de dollars, ce qui est beaucoup d'argent. En 1985, elle a fait plus de 33 millions de dollars. Cet argent profite directement aux contribuables canadiens en réduisant d'autant les impôts à verser au gouvernement. Téléglobe est une société que tous les contribuables ont contribué à payer au fil des années. Même après avoir entendu les témoins, je ne vois pas la logique de vendre cette société qui devrait servir les Canadiens et rapporter de l'argent au contribuable canadien. Je ne vois aucune logique là-dedans si ce n'est celle d'un engagement idéologique qui n'a aucun rapport avec la réalité, les besoins ou les préoccupations du pays.

Quand je songe aux témoins qui ont comparu devant le comité législatif, il me semble qu'ils ont insisté pour la plupart, et surtout les employés de la société, sur le fait qu'ils comptaient beaucoup que la société demeure publique afin qu'ils puissent poursuivre leur excellent travail pour le Canada. J'eus espéré que cette logique, que ce désir des travailleurs de maintenir une bonne société au profit des contribuables, finirait par l'emporter. Ce ne fut pas le cas au comité législatif. Elle n'a pas réussi non plus à faire changer le gouvernement d'idée mais je crois qu'elle triomphera un jour ou l'autre en influant sur l'opinion des Canadiens au fur et à mesure où ils se rendront compte des maladresses et des carences du projet de loi de privatisation dont nous sommes saisis.

M. James: Monsieur le Président, je désire faire consigner une lettre adressée il y a deux ou trois jours à la ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall). Elle se lit comme suit:

Madame la ministre,

L'Association des services techniques de télécommunications a appris qu'une motion a été présentée à la Chambre relativement au projet de loi C-38, ce qui laisse supposer que les employés de Téléglobe devront négocier un «train d'indemnités» avec le nouvel employeur avant que ledit projet de loi C-38 n'entre en vigueur.

Notre syndicat ne peut appuyer cette motion et s'oppose à cette mesure irresponsable qui trahit vraisemblablement les intérêts de nos membres et risque en fin de compte de retarder l'adoption du projet de loi et, partant, de causer de graves préjudices à tous les intéressés.

Les auteurs ajoutent qu'ils espèrent que les réunions auront lieu dans l'intervalle, mais que le projet de loi devrait certes être adopté.

Or, c'est le parti libéral qui a présenté l'amendement dont la lettre fait état. Depuis le début, les députés libéraux qui font partie du comité ont exprimé leur inquiétude notamment à l'égard d'un aspect des hypothèses actuarielles en ce qui concerne les pensions. Ils y ont donc été très tôt sensibles. Les députés néo-démocrates sont venus par la suite leur emboîter le pas dans une tentative pour s'accrocher en quelque sorte aux basques de leurs collègues libéraux.

Entre-temps, les membres du syndicat nous écrivent pour nous dire que nous ne devrions pas faire ce que les députés de l'opposition souhaitent. Ceux-ci se lancent maintenant dans de longues dissertations sur des aspects multiples et divers du projet de loi. Grâce à la protection du service antérieur, les employés de Téléglobe ont accès à un plus vaste éventail d'options que ceux généralement offerts dans le secteur privé, notamment le remboursement des cotisations, la pension immédiate, la rente différée à 60 ans ou l'allocation annuelle à 50, selon l'âge ou la durée du service; aussi, le transfert du service antérieur à un nouveau régime sur une base continue. Ainsi, ils pourront avoir accès dorénavant à des hausses de salaire, à des hausses de l'indexation, et aux prestations aux survivants, contrairement à l'usage du secteur privé qui prévoit le transfert uniquement à la cessation d'emploi. Il offre également la garantie du maintien de l'ensemble des prestations de retraite accumulées. Il offre également, tout comme dans la LPFP sur l'option de continuité de service, la possibilité de continuer d'accumuler des prestations pendant les congés, ce qui est semblable à ce qui se fait dans le secteur privé. Les dispositions en matière de transfert de pensions offertes aux employés ne sont pas à négliger. Ces employés le savent. Ils veulent que le projet de loi soit adopté avant la fin du mois. Les employés nous disent que nous devrions les écouter et adopter le projet de loi.

M. Langdon: Monsieur le Président, j'ignore si le député de Sarnia—Lambton (M. James) était présent au début de mon discours. S'il avait été ici, il saurait que moi aussi j'ai reçu copie de la lettre qu'il a citée et que j'ai félicité les employés pour leur générosité et, soyons francs, leur confiance en la bonne volonté du gouvernement. Je dois dire dire que personnellement, je ne miserais pas beaucoup la-dessus.

M. Boyer: Pourquoi?

M. Langdon: Je précise pour le député d'Etobicoke—Lakeshore (M. Boyer) que je ne pourrais m'en remettre à la bonne volonté du gouvernement que si quelque miracle venait effacer ses deux ans et demi d'administration désastreuse. Il faudrait aussi que soit effacé son programme de privatisations qui, à mon sens, a été bâclé et est des plus malheureux pour le Canada et pas seulement pour les employés touchés.

Si le député de Sarnia—Lambton avait voulu rendre tout l'esprit qui se dégage de la lettre, il aurait dû nous la lire en entier. Il en ressort clairement que les employés ne sont pas encore satisfaits de certains points de l'accord intervenu au sujet du régime de pensions.

• (1140)

Je rappelle aux députés et aux Canadiens en général que ce ne sont pas des questions banales dont il s'agit; comme l'ont fait valoir les fonctionnaires du Conseil du Trésor devant le comité législatif, le financement du régime de pensions sera réduit d'environ 7 millions, ce qui revient à près de 10 000 $ par employé. C'est donc un facteur important.

En dernier lieu, bien que je respecte les décisions généreuses des employés de la compagnie—et nous ne retarderons pas l'adoption du projet de loi—je ne vois pas pourquoi nous négligerions de signaler à la Chambre et aux Canadiens certaines des maladresses qui ont caractérisé cette transaction particulière et des conséquences déplorables qu'elle est susceptible d'entraîner pour les contribuables canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Cape Breton—Highlands—Canso (M. O'Neil) pour poser une question ou faire des observations.

M. O'Neil: Merci, monsieur le Président. Je voudrais commenter brièvement les observations de mon collègue.

Je n'ai pu m'empêcher de réfléchir à la discussion et au débat d'il y a quelques mois, quand le gouvernement a entrepris de privatiser de Havilland en la vendant à la société Boeing. A l'époque, on avait prédit, tant à la Chambre qu'au comité, un sombre avenir pour cette société, ses employés et la technologie utilisée.

Or, comme nous le savons tous, monsieur le Président, ces prophécies de malheur se sont toutes révélées inexactes. Comme les événements ultérieurs l'ont prouvé, elles étaient inspirées d'une certaine idéologie et de la résistance à tout changement, ainsi que de la volonté de transformer l'ensemble des Canadiens en fonctionnaires de telle ou telle sorte. A mon avis, il se reproduit la même chose dans le débat d'aujourd'hui. Si nous nous reportions au hansard et lisions aujourd'hui certains des discours prononcés à ce moment-là, nous constaterions que leur contenu n'est pas si différent.

M. Langdon: Nous soutenions naturellement que la privatisation de de Havilland a été un vrai cadeau de Noël pour la société Boeing, étant donné le prix très bas qu'on lui demandait, et que de Havilland allait se révéler extrêmement rentable et bénéfique pour cette société.

L'argent dont le député parle avec tant d'enthousiasme pourrait être rendu aux Canadiens, aux contribuables du Canada, qui ont investi tant de milliards de dollars dans de Havilland. Au lieu de cela, c'est de l'argent qui part aux États-Unis sous forme de bénéfices supplémentaires pour Boeing.

Il semble qu'en fait, monsieur le Président, l'argument du député prouve la justesse de nos vues et non pas des siennes, puisque nous soutenions que la société Boeing allait recevoir un vrai cadeau de Noël enrubanné et continuer à bénéficier d'immenses avantages pendant des annés. C'est précisément ce qui s'est passé parce que cette excellente société de Havilland a été vendue à une société privée américaine qui en tire maintenant des bénéfices énormes.

Pour terminer, monsieur le Président, je voudrais citer un passage de la lettre concernant le régime de retraite. Je tiens à faire figurer au compte rendu la phrase que le député de Sarnia—Lambton préférait ne pas citer. La voici: «Certaines questions concernant le transfert de droits pour les états de service antérieurs, à notre avis, ne sont toujours pas résolues». C'est la vérité et, à mon avis, c'est bien triste. On procède à la privatisation sans avoir résolu cette question cruciale.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) pour une question ou une remarque très brève.

M. Gauthier: Ce sera, monsieur le Président, une question très courte qui porte encore une fois sur la question des pensions.

Comme nous le savons, le transfert au secteur privé de la société les Arsenaux Canadiens Limitée a établi une sorte de précédent, lequel n'a pas été suivi dans la transaction entre Memotec et Téléglobe. Il existe des distinctions et des différences entre les deux régimes: l'un est un régime de retraite à cotisations déterminées, l'autre un régime de retraite à prestations déterminées. Je me demande si le député a une préférence pour un régime ou l'autre.

S'il se met à la place d'un employé de la Fonction publique du Canada souscrivant à l'heure actuelle à un régime à prestations déterminées, souhaiterait-il voir ce régime transféré à son emploi auprès de la nouvelle société, ou préférerait-il prendre le risque de souscrire au régime à cotisations déterminées?

Je me demande simplement ce qu'il en pense.

M. Langdon: Monsieur le Président, il ne m'appartient bien sûr pas de me prononcer au nom des employés de Téléglobe. Ils ont pris leur décision et ils s'en accommoderont . . .

M. Gauthier: Ils n'en sont pas contents.

M. Langdon: Il est très important de reconnaître que l'une des principales raisons pour lesquelles les employés de Téléglobe se sont prononcés en faveur d'un régime à cotisations déterminées pleinement financé réside dans la grande incertitude planant sur l'avenir de Téléglobe dans le cadre de ce programme de privatisation. Cette incertitude s'explique, tout d'abord, par le fait que rien ne garantit que les compagnies provinciales de téléphone ne passeront pas par les États-Unis, ce qui ferait diminuer les recettes de Téléglobe; et deuxièmement, par le danger très réel que Memotec elle-même, ayant eu à contracter tellement d'emprunts pour faire cette acquisition, ne finisse par connaître de graves difficultés financières et ne doive réduire sa contribution au régime de retraite, comme elle s'est réservé le droit de le faire.

Téléglobe Canada

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle maintenant prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion suivante de M^me^ McDougall: Que le projet de loi C-38, concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada, soit lu pour la 3^e^ fois et adopté.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Convoquez les députés.

(La motion de M^me^ McDougall, mise aux voix, est adoptée.)

● (1150)

(Vote n^o^ 85)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Bernier
Bertrand
Blais
Blenkarn
Blouin
Boyer
Bradley
Brisco
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne (Champlain)
Chartrand
Clark (Yellowhead)
Clark (Brandon—Souris)
Collins
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crombie
Crosbie (St. John's West)
Crouse
Daubney
de Cotret
Domm
Dorin
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Gass
Gérin
Girard
Gottselig
Grisé
Gustafson
Hamelin
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hockin
Howie
James
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Kilgour
Kindy
King
Ladouceur
Lanthier
Leblanc
Lesick
Lewis
MacDonald (Kingston and the Islands)
MacDougall (Timiskaming)
MacKay
Mailly
Malone
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCuish
McDermid
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Minaker
Mitges
Nickerson
Oberle
O'Neil
Oostrom
Peterson
Plamondon
Plourde
Price
Redway
St-Julien
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Shields
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif (Charlesbourg)
Towers
Turner (Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Vincent
Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Wilson (Etobicoke Centre)
Winegard
Witer—108

CONTRE

Députés

Baker
Blackburn (Brant)
Blaikie
Broadbent
Caccia
de Corneille
de Jong
Dingwall
Epp (Thunder Bay—Nipigon)
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Isabelle
Killens
Langdon
Malépart
Manly
Marchi
Mitchell
Nystrom
Orlikow
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Rodriguez
Turner (Vancouver Quadra)
Young —34

● (1230)

Et le greffier ayant annoncé le résultat du vote:

M. Fennell: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. A l'époque où notre parti était dans l'opposition, je me souviens que les ministériels d'alors avaient attiré l'attention sur le fait qu'un certain député à la Chambre ne portait pas de cravate. Je remarque aujourd'hui que le député de Davenport (M. Caccia), qui faisait partie de l'ancien gouvernement, s'est présenté à la Chambre sans cravate. Je propose que son vote ne soit pas compté.

Des voix: Bravo!

M. Caccia: Monsieur le Président . . .

Des voix: Retirez-vous. Dehors!

M. Caccia: Monsieur le Président, si le député jette un coup d'oeil autour de lui, il verra que de nombreux membres du parti ministériel ne portent pas de cravate. Deuxièmement, j'arrive d'une séance de comité où la façon dont je suis vêtu est acceptable. Étant donné que le comité est un prolongement de la Chambre et qu'il permet aux députés de ne pas porter de cravate, il m'apparaît illogique d'appliquer des normes différentes aux deux endroits.

Des voix: Dehors!

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je crois qu'il y a une question importante à régler et je ne voudrais pas diminuer d'autant le fait que le député de Davenport (M. Caccia) n'ait pas une cravate, mais le fait que vous lui ayez donné la parole—il a eu la parole—semble confirmer que vous ayez accepté qu'il soit présent et qu'il soit vu.

A mon avis, la question qu'on doit se poser, à savoir si le droit de vote d'un député doit être retenu ou enlevé ou s'il doit être rayé de la liste après avoir voté, est une question à laquelle il faudrait peut-être porter une attention particulière. Le fait que le député était ici, qu'il ait voté et que vous lui ayez donné la parole, monsieur le Président, démontre peut-être une certaine approche moderne dans le vêtement, et il faudra peut-être que le Parlement de 1987 se penche sur la question parce que, comme le député de Davenport l'a dit, et je le répète, il y a des gens dans cette Chambre qui ne portent pas de cravate et qui n'en porteront probablement jamais et ce n'est pas pour cela qu'ils ne votent pas.

[*Traduction*]

M. le vice-président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) fait appel au Règlement.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je fais miennes les paroles de notre distingué whip de l'Opposition officielle. Les députés ministériels ne veulent pas admettre que des membres de leur formation, qui sont présents à la Chambre, ne portent pas de cravate. Je vois de ce nombre la ministre des Communications (M^lle^ MacDonald), la ministre des Approvisionnements et Services (M^me^ Vézina) . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-Ouest): J'en vois d'autres qui ne portent pas de cravate.

Une voix: Ne dites pas de sottises.

M. Gray (Windsor-Ouest): Le droit de voter à la Chambre ne devrait pas dépendre du port d'une cravate. On ne peut pas accuser le député de Davenport de manquer de respect envers la Chambre par sa mise, qui est correcte. On ne devrait pas contester le droit de voter à la Chambre pour une question aussi secondaire que le port de la cravate. Je suis très surpris que le whip en chef du gouvernement trouve que le droit de voter doit dépendre d'une question aussi anodine que cela.

Nous en sommes arrivés à un stade où il faut éviter de faire deux poids deux mesures. Je vous demande de faire preuve de modération et de discernement dans cette affaire, et de reconnaître que le député de Davenport a le droit de voter, sinon il faut supprimer les voix de tous les députés conservateurs qui ne portent pas de cravate, et il y en a quelques-uns.

M. Epp (Provencher): Et Thérèse? Comptez-vous sa voix également?

M. Fennell: Monsieur le Président, je me laisserai convaincre lorsque le député de Windsor-Ouest (M. Gray) viendra à la Chambre en tenue classique.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Allez-y Herb.

M. Fennell: Mon collègue et ami le whip de l'opposition reconnaîtrait certainement dans des circonstances moins houleuses qu'il faut maintenir la tenue classique à la Chambre. Je répète que je ne changerai d'avis que si le député de Windsor faisait ce que je lui demande.

M. le vice-président: J'espère bien que les députés ne veulent pas tous prendre la parole. Je voudrais toutefois entendre l'opinion du député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), qui est membre de comités importants concernant la Chambre.

M. Shields: La prochaine étape, ce sera les jeans.

M. Blaikie: Monsieur le Président, pour écarter tout doute, je tiens à signaler aux députés, surtout au whip du gouvernement, que bien des députés d'origine écossaise sont venus à la Chambre en kilt et que cela était considéré et continue d'être considéré comme une façon convenable de se vêtir.

M. le vice-président: Je suis disposé à rendre ma décision. Il y a deux points. Premièrement, en ce qui concerne le droit du député de Davenport (M. Caccia) de voter, je signale que sa voix comptera.

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Deuxièmement, en ce qui concerne la tenue vestimentaire des députés à la Chambre, le Règlement ne donne aucune précision. Par contre, le commentaire 244 de Beauchesne précise bien que les présidents doivent imposer à leurs collègues des tenues classiques, conformes aux usages contemporains.

Des voix: Bravo!

Des voix: Non.

M. le vice-président: Compte tenu de ce commentaire, je demanderai aux hommes de bien vouloir porter la cravate à la Chambre, à l'exception peut-être du député de Eglinton—Lawrence (M. de Corneille).

Je déclare la motion adoptée.

(Le projet de loi est lu pour la 3^e^ fois et adopté.)

Canagrex—Loi

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 27 mars, de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. le vice-président: Il restait six minutes à la période de questions et d'observations suivant le discours du député de Windsor-Ouest (M. Gray).

M. Baker: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au sujet de Canagrex au député de Windsor-Ouest (M. Gray). Tout d'abord, je voudrais vous faire remarquer que pour accéder à la tribune du Président, on est censé porter une cravate.

Le député de Windsor-Ouest pense-t-il que le gouvernement conservateur a peut-être fait une erreur, en 1984, lorsqu'il a annulé le financement de Canagrex? N'a-t-il pas porté un jugement un peu hâtif sur le travail commencé par la société d'État? Pense-t-il que c'est ce qui s'est produit? Ou bien pense-t-il que c'était l'intention du gouvernement, qui visait ainsi à satisfaire, peut-être, certaines objections américaines au sujet des sociétés d'État canadiennes? Pourquoi, d'après lui, le gouvernement a-t-il supprimé les crédits dès 1984, mais a attendu deux ans pour abolir la Loi?

• (1240)

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je veux en effet répondre à cette question. Toutefois, je voudrais également avoir votre avis, monsieur le Président, pour savoir si je devrais invoquer le Règlement au sujet du fait que celui qui occupe le fauteuil n'a pas de cravate. Je voudrais votre avis sur ce point très intéressant, car on ne peut pas dire que les pattes du collet que porte le Président sont l'équivalent d'une cravatte. Je demanderai donc votre avis, monsieur le Président, et je me réserve le droit de soulever un rappel officiel au Règlement à ce sujet.

En ce qui concerne la question de mon collègue, il semble en effet qu'il aurait été plus logique que le gouvernement laisse un peu de temps à Canagrex pour voir ce qu'elle pouvait faire de nouveau pour le secteur agro-alimentaire canadien, avant de décider de lui couper les vivres, puis de présenter un projet de loi pour l'abolir.

J'ai appris que, au moment où le gouvernement lui a retiré ses fonds, Canagrex était sur le point de signer 100 millions de dollars de ventes de produits agricoles canadiens, bruts et transformés. Ces ventes ne se seraient jamais faites si Canagrex n'avait pas pu s'en occuper et rechercher les possibilités sur les marchés mondiaux. Il n'y a donc pas de doute dans mon esprit que la stupide initiative du gouvernement de couper les fonds à Canagrex, puis de l'abolir, était prématurée. Il aurait mieux valu écouter de nombreux représentants du secteur privé en donnant à Canagrex la chance de montrer de quoi elle est capable.

La décision du gouvernement est non seulement prématurée, elle est irréfléchie. Il nous a fait rater ainsi des ventes agricoles à l'étranger pour environ 100 millions de dollars en partant, et peut-être pour des milliards de dollars au fil des ans. En assassinant Canagrex, le gouvernement conservateur commet une autre gaffe d'un milliard de dollars. Il a déjà fait perdre un milliard de dollars aux contribuables canadiens lorsqu'il a bâclé le dossier des faillites bancaires. Ce projet de loi aujourd'hui pourrait bien être une autre bévue d'un milliard de dollars ou deux dont les contribuables, le secteur privé et l'industrie agro-alimentaire devront faire les frais.

C'est un scandale. J'ai dit tout à l'heure à mon collègue que nous nous arrangerons pour que les électeurs s'en souviennent. C'est eux qui auront le dernier mot. Je suis sûr qu'ils feront savoir au gouvernement, par leurs votes, qu'il a commis une lourde erreur d'un milliard de dollars, et ils ne se tromperont pas en se débarrassant de lui.

M. Nystrom: Monsieur le Président, mon collègue de Windsor-Ouest (M. Gray) a bien raison de dire que ce projet de loi est une autre bourde du gouvernement qui nous coûtera encore un milliard de dollars. Il est étonnant de voir que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) ne fait rien alors que le gouvernement est en train de berner nos agriculteurs. Cela dépasse l'entendement. J'étais dans sa circonscription vendredi soir et ses électeurs se demandent pourquoi il ne vient pas à la rescousse de Canagrex. J'étais à Kindersley et les gens de cet endroit sont si furieux que, dans une petite assemblée de financement du Nouveau parti démocratique où il n'y avait que 120 personnes, nous avons recueilli plus de 5 000 $. Cela prouve que ces gens s'inquiètent parce que le ministre ne fait pas son travail et nous avons beaucoup de bons agriculteurs qui veulent se présenter dans cette circonscription. Je pense que les seules personnes qui ont actuellement une chance de gagner dans l'Ouest sont des néo-démocrates. Il suffit de voir les sondages.

Nous devons absolument garder Canagrex en raison de la concurrence que se font actuellement les Européens de la CEE et les Américains, avec leur loi agricole. Nous devons nous efforcer au plus vite de trouver des marchés pour les produits alimentaires canadiens. Je ne comprends pas pourquoi le gouvernement veut se débarrasser d'un organisme qui pourrait justement trouver ces marchés. Le député de Windsor-Ouest faisait partie du gouvernement précédent. Lui et son gouvernement savaient depuis des années que la concurrence allait s'intensifier pour les produits agricoles canadiens du point de vue des ventes et des marchés. Et, pour commencer, pourquoi diable ont-ils attendu si longtemps pour créer Canagrex ? Pourquoi ont-ils attendu les derniers jours et même le dernier souffle du régime libéral pour introduire Canagrex en vue d'obtenir quelques votes de plus chez les agriculteurs canadiens? Pourquoi le gouvernement libéral a-t-il été si lent? Il a été presque plus lent que le gouvernement conservateur.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je dois admettre que la société, telle qu'elle avait d'abord été conçue, a suscité une certaine controverse. Les producteurs et les conditionneurs de produits agricoles du secteur privé craignaient qu'elle ne fasse double emploi avec les activités existantes et ne leur enlève des occasions dont ils auraient pu bénéficier.

Je pense que le processus parlementaire a été utile. Au cours du débat de deuxième lecture, des audiences du comité et de l'étude du rapport du comité, nous avons pu mettre au point un système qui éliminait presque toutes les inquiétudes du secteur privé. Tout le monde était donc d'accord pour dire que la mesure sur Canagrex adoptée par la Chambre était une bonne idée qui méritait l'appui de la Chambre et du secteur agricole du Canada en général. Je ne pense donc pas que nous ayons pris trop de temps. Le processus parlementaire a bien fonctionné en éliminant les questions et les problèmes que le projet de loi suscitait dans les milieux agricoles.

A mon avis, la véritable erreur est celle que nous essayons d'empêcher et que le gouvernement est en train de commettre en proposant ce projet de loi. Le gouvernement fait une erreur en voulant supprimer Canagrex. L'erreur du gouvernement libéral précédent fut de ne pas prévoir qu'un gouvernement conservateur n'accepterait pas et rejetterait même le principe d'une société comme Canagrex, malgré ses avantages évidents. Nous pensions que si nous n'étions pas réélus, même les conservateurs seraient en mesure de juger les mérites de Canagrex. Nous ne pouvions pas prévoir qu'ils agiraient de façon insensée en rejetant cet excellent principe.

Sur ce plan, je dois reconnaître que nous nous sommes trompés. Cependant, je suis sûr que les Canadiens feront en sorte que ce genre d'erreur ne se reproduise plus; je veux parler de leur erreur de jugement sur les conservateurs, dont ils n'attendaient pas une attitude aussi insensée et un tel manque de compréhension et d'intelligence. Je suis sûr qu'après les prochaines élections, ils n'auront plus le loisir de faire un tel tort aux agriculteurs canadiens et à l'économie canadienne.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de dire quelques mots au sujet de Canagrex, car j'ai participé étroitement à sa création. Comme l'a dit le député de Windsor-Ouest (M. Gray), c'est une création du gouvernement précédent. C'est également un projet que les conservateurs ont approuvé lorsqu'ils étaient dans l'opposition. En fait, à l'époque du gouvernement du très honorable député de Yellowhead (M. Clark), l'actuel ministre de l'Agriculture (M. Wise) a proposé un projet de loi presque identique qu'il était prêt à faire adopter par la Chambre. Entre cette époque et le moment où il a enfin été présenté à la Chambre quatre ans plus tard, les conservateurs ont décidé d'en faire une question politique. Leur attitude a été révoltante—je ne puis la qualifier autrement. Ils ont réussi à convaincre les gens que cette idée, bonne au départ et qu'ils avaient d'ailleurs eux-mêmes appuyée, n'était plus valable.

• (1250)

Canagrex était le fruit de la négligence d'un gouvernement qui, pendant de nombreuses années, n'avait pas mis en vigueur un régime de commercialisation et d'exportation à l'intention des producteurs agricoles du Canada. Sa création était due à l'absence d'une politique de développement permettant de favoriser l'expansion des exportations dans le monde entier. Elle visait à combler un vide, même si le ministère des Affaires extérieures prétendait avoir dans tous les pays des agents chargés de faire le nécessaire pour accroître les marchés d'exportation des produits agricoles. Il n'avait rien fait et n'a rien fait par la suite. C'est pourquoi Canagrex a été créée pour combler un vide.

Voyons exactement ce que Canagrex a réalisé au cours de ses huit mois d'existence. Cette société a vu le jour le 3 juillet 1984. Elle a immédiatement établi un plan d'entreprise visant les secteurs dans lesquels elle pensait pouvoir particulièrement stimuler l'exportation de produits agricoles dans le monde entier. Son conseil d'administration et le ministre de l'Agriculture ont approuvé ce plan. Il comprenait un grand nombre d'initiatives. En juin, la société avait déjà bien entamé la réalisation de son plan. Elle avait une équipe de gens qui travaillaient non seulement au Canada, mais dans le monde entier, pour trouver de nouveaux débouchés et jeter des bases pour la mise en oeuvre des propositions réalistes contenues dans le plan. La communauté agricole a manifesté énormément d'intérêt pour ses projets. Les producteurs de pratiquement toutes les denrées autres que le blé, les céréales et autres produits pour lesquels il y avait déjà des offices de commercialisation, souhaitaient avoir un organisme à leur disposition pour trouver des marchés d'exportation.

Canagrex n'est pas allée vendre ou acheter des marchandises. En fait, la loi ne l'autorisait pas à le faire. Elle laissait au secteur privé le soin d'acheter et de vendre. Ses objectifs consistaient à favoriser les ventes et à fournir des renseignements aux producteurs et expéditeurs de denrées agricoles. Elle a examiné le marché des denrées canadiennes et constaté que plusieurs d'entre elles pouvaient être produites en excédent et vendues sur le marché mondial. Elle est également allée dans de nombreux pays pour voir quels produits ils étaient prêts à acheter. Par la même occasion, Canagrex a établi une liste des producteurs des différentes denrées. C'est sans doute la liste des fournisseurs de produits agricoles la plus complète et la plus à jour que nous ayons eue au Canada jusqu'ici. Je rappelle aux députés que Canagrex a été constituée il y a trois ans environ.

L'étape suivante consistait à élaborer un programme d'étude de marché. Il s'agissait pour Canagrex d'étudier en profondeur certains marchés mondiaux, des marchés jugés prometteurs, situés dans des pays très désireux d'acheter des produits canadiens. Quand les représentants de Canagrex sont allés étudier ces marchés, ils ont emmené avec eux des producteurs de chaque type de denrées. Par exemple, lorsqu'ils sont allés à Singapour, ils ont emmené avec eux des producteurs de porcs. C'est avec des producteurs de pommes de terre qu'ils sont allés à Cuba, et ils sont allés en Égypte avec des producteurs de tabac. Chaque fois, Canagrex a mis en rapport les producteurs et les distributeurs avec des acheteurs éventuels. Plusieurs pays du monde ont un organisme d'achat national. Ils exigeaient plus ou moins que le Canada ait son organisme de vente national. Canagrex aurait très bien pu remplir cette fonction, bien qu'elle n'ait pas été prévue essentiellement dans son mandat initial.

Article 21 du Règlement

Canagrex a également mis au point des programmes à l'égard des Philippines, de la Colombie, de Panama et de divers autres pays d'Amérique latine. Elle a réalisé une étude exhaustive des débouchés pour un certain nombre de nos produits. Par exemple, elle a effectué une étude de marché pour le porc, en collaboration avec les producteurs. La société a établi une liste des produits alimentaires et de leurs débouchés éventuels qu'elle a fait parvenir aux associations de producteurs d'un bout à l'autre du Canada.

Depuis le début de mes observations, j'ai déjà mentionné plusieurs pays. Je voudrais signaler que si nous nous reportons à une liste de ces pays pour voir dans lesquels nos ambassades comptent des attachés spécialisés en agriculture, nous constatons qu'il y en a aucun. Par conséquent, rien n'a été fait depuis l'époque de Canagrex pour mousser les ventes dans ces pays.

L'exploitation de Canagrex était censée être défrayée en majeure partie au moyen de la vente de produits. Les seuls frais d'exploitation de Canagrex à la charge du gouvernement devaient être la rémunération de son personnel et la diffusion de documentation.

Après avoir fait enquête pour déterminer les débouchés, Canagrex a cherché à stimuler les ventes d'exportations dans les pays identifiés. La société l'a fait comme aucun attaché commercial posté à l'étranger n'aurait pu le faire. Aucun organisme de l'État qui ne s'intéresse pas expréssement à l'agriculture n'aurait pu agir de la sorte. A l'appui de ma thèse, je voudrais signaler que Canagrex a transporté des porcs de haute qualité destinés à la reproduction en Italie pour vérifier si l'Italie était intéressée à un marché de ce genre.

Monsieur le Président, je vois que vous me faites signe qu'il est près de 13 heures. Je continuerai mes remarques plus tard aujourd'hui.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LA PROTECTION DE L'AUTOMOBILISTE—LES MESURES QUE PRENDRA LE GOUVERNEMENT

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, Transport Canada a eu l'heureuse idée la semaine dernière, les 25 et 26 mars, de tenir un forum public sur les systèmes de retenue dans les automobiles.

J'ai participé à ce forum public et je suis heureuse de constater la bonne volonté de tous les intervenants touchés de près ou de loin par la nécessité d'assurer une meilleure protection aux automobilistes lors d'accidents de la route.

Plusieurs participants ont souligné l'importance d'éduquer la population afin de faire augmenter le taux d'utilisation de la ceinture de sécurité. Un coroner venu témoigner à ce forum nous a signalé qu'en plus de porter la ceinture, il faut surtout la porter de la bonne façon.

Enfin, les manufacturiers d'automobiles nous ont annoncé que l'installation des ceintures de sécurité à baudrier, c'est-à-dire sur l'épaule, à l'arrière, et des sacs d'air à l'avant des voitures sera complétée d'ici 1990.

Il reste beaucoup à faire. Il faudra continuer a faire des pressions, monsieur le Président. Je félicite donc les organisateurs de ce forum public pour l'énorme succès obtenu, et j'attends avec impatience les mesures que le ministre des Transports (M. Crosbie) apportera pour garantir à l'automobiliste canadien la plus grande protection possible en cas d'accidents de la route.

* * *

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

LA CAMPAGNE MENÉE PAR UN JOURNAL DE CALGARY

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, dernièrement, le *Calgary Sun* invitait ses lecteurs à s'exprimer sur le rétablissement de la peine capitale, dans le cadre d'une campagne intitulée «*Let Brian Know*».

Le journal a promis aux pétitionnaires que leur message serait transmis en mains propres au premier ministre (M. Mulroney). Après ma déclaration, je me chargerai moi-même de cette tâche.

J'ai repris confiance depuis que le gouvernement nous a promis qu'un débat et un vote libre auraient lieu sur le rétablissement de la peine capitale d'ici au 1er juin. J'ai bon espoir, également, que la solution retenue sera conforme aux voeux de la majorité des Canadiens.

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CHILI—LA TORTURE ET AUTRES VIOLATIONS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, le pape Jean-Paul II se rendra cette semaine au Chili où il constatera la terrible situation qui y règne sur le plan des droits de la personne.

Le Vicariat de Solidarité, parrainé par l'Église catholique, a monté des dossiers sur des centaines de cas de torture, d'enlèvement et de meurtre. Les méthodes de torture sadique y atteignent parfois de nouveaux sommets de raffinement technique. Dans d'autres cas, comme celui de Carmen Quintana qu'on a fait brûler et qui est venue se faire soigner au Canada, ces sévices témoignent de la brutalité pure et simple.

Durant sa visite, le pape verra un gouvernement fasciste, avec tous les privilèges du pouvoir; mais il observera également le courage du peuple chilien qui refuse d'accepter la dictature et qui continue de travailler et de lutter pour le retour de la démocratie et de la liberté. Je dis: Vive l'esprit du peuple chilien et puisse-t-il triompher.

* * *

PETRO-CANADA

LA PRIVATISATION RECOMMANDÉE PAR LE CONSEIL ÉCONOMIQUE DU CANADA

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, après avoir bien soupesé et bien étudié la question, le Conseil économique du Canada, sous la présidence éminente de Judith Maxwell, en est venu à la conclusion suivante:

> Nous recommandons la privatisation de Petro-Canada. Cette société devrait être vendue dans le cadre d'une émission générale d'actions, uniquement à l'intention des Canadiens au début, mais sans aucune disposition législative restreignant la participation individuelle.

Depuis l'adoption de la Loi sur Petro-Canada en 1975, cette société est devenue le principal raffineur et le plus important distributeur de produits pétroliers au Canada, mais rien n'indique que le public ait gagné quoi que ce soit au change.

Il est grand temps que le gouvernement donne suite à cette recommandation très sensée du Conseil économique du Canada.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA *CANADIAN COALITION ON ACID RAIN*—LE TÉLÉGRAMME AU PREMIER MINISTRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la *Canadian Coalition on Acid Rain* a exhorté le premier ministre Brian Mulroney à exiger, au sommet de la semaine prochaine, que les États-Unis prennent des initiatives plus concrètes pour combattre les pluies acides.

La Coalition affirme, dans un télégramme au premier ministre, qu'il devrait demander au président américain Ronald Reagan de soumettre officiellement au Congrès une proposition législative prévoyant la réduction réelle des émissions qui causent les pluies acides.

Article 21 du Règlement

Le télégramme, signé par les 55 groupes membres de la Coalition et par 900 sympathisants, a été expédié lundi. Le texte en a été publié aujourd'hui. Selon le coordonnateur de la Coalition, Michael Perley, les déclarations du premier ministre sur les pluies acides donnent l'impression qu'Ottawa se contente que Reagan ne s'engage à rien de plus que des travaux de recherche. M. Perly déclare qu'il faut corriger cette impression et bien faire comprendre aux législateurs et au public américains, sans équivoque, que rien de moins que la réduction des émissions ne pourra régler le problème des pluies acides.

* * *

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

L'UTILISATION DE LA MÉDIATIQUE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, dimanche matin, à Québec, des partisans libéraux avaient l'insigne honneur de pouvoir déjeuner avec leur chef grâce à la technologie moderne, car le chef était présent par ordinateur.

Initialement, les organisateurs de ce *brunch* avaient prévu se servir de 100 tables. Étant donné le manque d'assistance, on a réduit le nombre de tables disponibles à 60.

Par la suite, on a utilisé le stratagème de placer 2 à 3 personnes par table, car il est bien difficile d'occuper 480 sièges avec 250 convives. Il faut dire, monsieur le Président, que certains convives se sentaient un peu bête d'être si peu nombreux pour un événement si dispendieux.

Enfin, les convives qui étaient présents et qui présumément ont écouté le discours du chef en sont très déçus, n'y ayant trouvé aucun programme articulé et digne d'un parti politique.

Est-ce que les libéraux ont remis aux médias des cassettes du chef parce qu'ils craignaient que les caméras se retournent vers des tables vides?

Cette remise de cassettes est-elle une politique des libéraux afin d'obtenir le consensus de tous les dissidents? Ou enfin, est-ce pour éviter une contradiction fortuite de leur chef?

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LES MISES À PIED À MELVILLE (SASK.)

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, mercredi dernier, le CN a annoncé qu'il mettait à pied 47 employés à Melville, ce qui représente 11 p. 100 de la population active de la ville. Les salaires versés par le CN dans cette ville s'élèvent à environ 12,5 millions de dollars. Les conséquences seront donc très pénibles, non seulement pour les familles qui vivaient d'un emploi au CN, mais aussi pour les commerçants et la municipalité elle-même.

Article 21 du Règlement

Le CN déclasse les ateliers de wagons. On n'y fera plus de réparations, seulement du nettoyage. Ce qui me fâche le plus, en tant que député de Yorkton—Melville, c'est qu'il y a quelques mois, ou un peu plus d'un an, le CN avait annoncé qu'il ne réduirait pas son personnel à Melville, qu'il maintiendrait les emplois et que, même, il les augmenterait peut-être.

Je demande au CN de tenir ses promesses, de réembaucher les employés qu'il vient de mettre à pied et de redonner aux ateliers leur statut d'ateliers de réparation des wagons plutôt que simplement de nettoyage.

* * *

L'AÉROSPATIALE

DE HAVILLAND—L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'EMPLOIS DEPUIS LA PRIVATISATION

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, quand le gouvernement a décidé de vendre de Havilland, les partis d'opposition ont prédit que sa privatisation ferait disparaître des emplois. Ils ont même prétendu que le gouvernement avait détruit une grande partie de notre industrie aérospatiale.

La preuve est faite que les prophètes de malheur de l'opposition se sont encore trompés. Depuis que de Havilland a été vendu à Boeing, le nombre d'employés est passé de 4 400 à 5 200, soit 800 emplois de plus.

Pour la première fois, les commandes de Dash-7 et de Dash-8 dépassent la capacité de production. On doit cette remarquable augmentation des commandes de cet excellent appareil à la nouvelle direction ainsi qu'au réseau mondial de la société Boeing.

Le succès qu'elle remporte avec ces deux appareils permet à de Havilland de produire un nouveau modèle d'avion qui l'aidera à pénétrer davantage le marché des courts-courriers, ce qui entraînera une augmentation de l'emploi et fera progresser la technologie. Ce n'est pas étonnant que l'opposition évite maintenant cette question.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE JUSTICE POUR LES TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, lundi le 23 mars, à Montréal, plus de 1 000 préretraités participaient à une assemblée d'information et de consultation.

Vendredi, dans la ville de Québec, plus de 600 préretraités étaient présents à cette même assemblée et aujourd'hui, nous avons les représentants de la Coalition et de l'ARSAC qui sont ici présentement et qui s'opposent à la décision du gouvernement conservateur de pénaliser davantage les travailleurs âgés du Québec et du Canada.

Monsieur le Président, c'est malheureux que les députés conservateurs de cette Chambre ne se préoccupent pas davantage de défendre l'intérêt des travailleurs âgés.

Et aujourd'hui, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration est en conférence fédérale-provinciale avec les ministres de l'Emploi des différentes provinces et je sais que des ministres provinciaux vont exiger du gouvernement fédéral de ne pas implanter une injustice à l'endroit des travailleurs âgés, faute de manque de défendre des députés conservateurs.

* * *

LES BREVETS

L'ADOPTION D'UNE LOI VISANT À PROTÉGER LES INVENTIONS PHARMACEUTIQUES—L'IMPACT

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, les résultats d'un sondage réalisé à la grandeur du pays révèlent que huit personnes sur dix sont en faveur de l'adoption d'une loi fédérale qui protège les brevets d'inventions pharmaceutiques, sous réserve que l'on puisse assurer que la hausse des prix des médicaments ne sera pas supérieure à l'inflation.

Le projet de loi C-22, qui est actuellement devant la Chambre, prévoit la création d'un conseil d'examen chargé de réglementer étroitement les prix des médicaments. Les Canadiens pensent que c'est une bonne idée. Seules seront autorisées les hausses de prix qui ne seront pas supérieures à l'inflation.

Les Canadiens, monsieur le Président, souhaitent pouvoir bénéficier au Canada d'un meilleur traitement médical possible grâce à l'intensification de la recherche. Je souligne que si la loi est adoptée, l'industrie s'est engagée à doubler en dix ans ses budgets de recherche et de développement biomédical en pourcentage de son chiffre d'affaires. Cela se traduira au Canada par 1.4 milliard de dollars en investissements nouveaux pour un total de 3 milliards de dollars.

Cela veut aussi dire des emplois pour nos jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Les libéraux sont contre cela. Le Nouveau parti démocratique est contre cela.

Pendant ce temps-là, monsieur le Président, le chef du Nouveau parti démocratique a les deux mains dans la «sacoche» de Shirley Carr. Tous deux dilapideront rapidement l'argent des membres du Congrès du travail du Canada pour la campagne électorale.

• (1410)

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

OPPOSITION AU PROJET DE LOI D'UN SÉNATEUR DÉMOCRATE AMÉRICAIN SUR LES PLUIES ACIDES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, c'est à juste titre que la *Canadian Coalition on Acid Rain* a fait parvenir au premier ministre (M. Mulroney) un message dans lequel elle le critiquait d'avoir laissé l'impression au gouvernement américain, au Congrès et même au public américain que le Canada était en quelque sorte satisfait des engagements pris jusqu'à maintenant par le président Reagan. Mais les choses vont de mal en pis. Nous apprenions hier que le leader du parti démocrate à la Chambre, M. Robert Byrd, de Virginie, s'emploie à diluer la proposition déjà très peu substantielle du président. M. Byrd est un démocrate, et nous constatons donc que nos espoirs de voir les États-Unis prendre des mesures en matière de pluies acides se butent à une opposition farouche des deux côtés du Congrès, ce qui devrait attrister tous les députés.

J'ai demandé hier au premier ministre s'il allait songer à demander au président Reagan de nous assurer qu'il opposerait son veto à toute initiative semblable du Congrès. Or, les déclarations du sénateur Byrd ont rendu moins probable toute initiative du genre. Je me demande si le temps n'est pas venu pour nous tous de la Chambre des communes et du Sénat du Canada de nous unir pour adopter à l'unanimité la résolution de transmettre au Congrès des États-Unis, c'est-à-dire aussi bien à la Chambre des représentants qu'au Sénat, un message qui indiquerait à quel point nous souhaitons tous sans exception que les États-Unis prennent des mesures concrètes pour lutter contre les pluies acides et devenir nos bons voisins non pas seulement en paroles mais aussi dans les faits.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LE RAPPORT DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le comité spécial sur la garde d'enfants a présenté hier à la Chambre son rapport tant attendu. Le comité était chargé de faire rapport sur trois sujets connexes: les besoins en matière de garde d'enfants à l'intérieur et à l'extérieur du foyer, le rôle du gouvernement fédéral en matière de garde d'enfants, et les mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre pour assumer ce rôle.

Le gouvernement fédéral a 120 jours pour répondre de façon sensible, bienveillante et réfléchie au rapport du comité et à ses 39 recommandations. Je suis persuadé que les Canadiens pour la plupart vont approuver la réponse du gouvernement. Par contre, je crois que la réaction hâtive de certains députés et chefs de divers groupes du secteur public est irresponsable et sent le sectarisme politique.

Je me propose de lire le rapport en entier au cours des prochains jours et j'encourage certains des critiques les plus virulents à en faire autant, à moins qu'ils ne craignent qu'une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des faits,

Article 21 du Règlement

de la recherche intensive et des recommandations bien réfléchies, notamment quant au financement requis, ne leur fassent perdre leurs préjugés.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA FERMETURE DE LA COMPAGNIE A. GOLD & SONS—LES PRÉRETRAITÉS—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ANNONCER SON PROGRAMME

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'ai plusieurs lettres qui viennent de citoyens de ma circonscription qui sont âgés de 55 ans et qui ont perdu leurs emplois parce que la compagnie A. Gold & Sons a fermé ses portes. Jusqu'au 17 août 1986, dans leur situation ils avaient droit à une «prépension». Une fois que ces employés auront épuisé leurs 52 semaines de prestations d'assurance-chômage, ils n'auront ni emplois, ni préretraite et ils se demandent aujourd'hui de quelle façon ils pourront continuer à garder leurs enfants aux études universitaires et de quelle façon ils pourront faire vivre leur famille.

Ce gouvernement conservateur a aboli le programme de préretraite et aujourd'hui encore, après plusieurs mois, il n'a annoncé aucun programme de remplacement. Ces citoyens sont très préoccupés, monsieur le Président, et on demande au ministre du Travail (M. Cadieux) d'annoncer son programme immédiatement.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA LOI SUR LES BREVETS—APPUI AU PROJET DE LOI MODIFICATIF

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, comme mon collègue, le député de Beauce (M. Bernier), je désire attirer l'attention de la Chambre sur un récent sondage Decima dont les résultats publiés hier révèlent que 82 p. 100 des Canadiens appuient les principes sur lesquels repose le projet de loi C-22.

On demandait entre autres question si les Canadiens seraient prêts à payer leurs médicaments d'ordonnance plus cher si cela devait permettre à plus de travaux de recherche et de développement de se faire au Canada. Soixante-cinq p. 100 des personnes interrogées ont répondu oui.

Le projet de loi C-22 est avantageux pour le Canada et les Canadiens l'approuvent. Les points de vue des partis d'opposition reposent sur des craintes non fondées de hausses substantielles des prix, mais ces partis ont totalement laissé de côté les importantes questions de l'amélioration des soins de santé et de la protection de la propriété intellectuelle, valeurs chères aux Canadiens.

Le sondage démontre que les Canadiens appuient la recherche et le développement et le projet de loi C-22. Celui-ci, grâce au Conseil d'examen du prix des médicaments, fournira pour la première fois aux Canadiens un mécanisme de surveillance et de réglementation du prix des médicaments. Les Canadiens sont favorables à cette mesure.

• (1415)

LES PÊCHES

LE LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE MARINE DE BEDFORD (N.-É.)

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je suis extrêmement déçu de la décision du ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) de fermer le laboratoire d'écologie marine de l'Institut d'océanographie de Bedford en Nouvelle-Écosse. Le démantèlement de ce laboratoire de réputation internationale, qui a fait la preuve de son utilité à bien des reprises depuis sa création, n'est fondé sur aucune raison valable.

Comment ce ministre peut-il prendre pareille décision avec l'approbation tacite du gouvernement de la Nouvelle-Écosse? Ses décisions causent constamment des préjudices aux pêcheurs et au secteur de la pêche de cette province. Il est grand temps que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse et les membres du Cabinet, originaires de la province, fassent clairement comprendre au ministre que sa décision est tout à fait inadmissible aux yeux des Néo-Écossais.

J'exhorte le ministre des Pêches et des Océans, le ministre chargé de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, et le député de Halifax à prendre la défense des électeurs de cette région particulière de la province et à faire revenir le gouvernement sur sa décision et à garder ouvert le laboratoire d'écologie marine de l'Institut d'océanographie de Bedford.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA GARDE DES ENFANTS

LE RAPPORT DU COMITÉ PARLEMENTAIRE—LA PROMESSE RELATIVE AU PROGRAMME NATIONAL DE GARDERIES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre étant absent, je vais poser une question au vice-premier ministre. Les arguments que le premier ministre a invoqués hier pour justifier les recommandations des membres de son caucus au sujet des garderies ne valaient pas mieux que les recommandations en question. Le premier ministre a déformé les faits, ou bien il ne les a pas compris. Se rend-il compte qu'en acceptant les propositions de son caucus, il trahirait du même coup l'importante promesse qu'il a faite au cours de la campagne à l'égard du programme national de garderies?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le chef de l'opposition doit savoir que ce rapport a été présenté à la Chambre. Le premier ministre a déclaré très clairement hier que lui-même et les autres membres de son Cabinet allaient l'étudier. Le chef de l'opposition n'ignore pas non plus que les changements apportés aux règlements du Parlement accordent au gouvernement 120 jours, à compter d'hier, pour répondre au rapport. Cela correspond parfaitement au délai que les ministres des Affaires sociales se sont accordés, aux niveaux provincial et fédéral, pour mettre ces propositions au point d'ici le milieu de l'année.

[*Français*]

LE MANQUE DE PLACES À DES COÛTS RAISONNABLES DANS LES GARDERIES

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Donc, je crois que dans les circonstances je dois poser les questions suivantes au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Est-ce qu'il sait si le premier ministre se rend compte du fait que ses propres députés n'ont pas compris le plus gros problème, c'est-à-dire le manque flagrant de places dans les garderies? Est-ce que le ministre est conscient du fait qu'il y a un manque flagrant? Et qu'est-ce qu'il va faire pour satisfaire les Canadiens et pour remplir et compléter les places nécessaires pour satisfaire les familles canadiennes, surtout les familles à faible et modeste revenu?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le premier ministre, les membres du Cabinet et les Canadiens qui se sont penchés sur le problème des garderies savent qu'il faut accroître leur capacité d'accueil. Le premier ministre l'a déclaré dès le départ. Il l'a dit au cours de la campagne électorale de septembre 1984 et il l'a répété à Vancouver, à la conférence des premiers ministres. Il en a de nouveau parlé samedi soir devant un groupe de déléguées à la conférence Impact 87. En réalité, le problème n'est pas là.

Il s'agit de trouver une formule pour augmenter la capacité des garderies tout en permettant aux parents qui, pour des raisons personnelles, préfèrent ne pas faire appel au réseau officiel de garderies d'obtenir également une aide financière ou autre du gouvernement canadien et des gouvernements provinciaux.

LA POSITION DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous avons évidemment prêté l'attention qu'il méritait au discours que le premier ministre a prononcé devant un auditoire trié sur le volet. Pourquoi le parti du ministre recule-t-il au moment où tout le pays semble adopter une attitude plus mûre et plus progressiste vis-à-vis des garderies? Peut-il nous expliquer pourquoi ses collègues du comité s'opposaient tellement à l'établissement de normes nationales pour garantir la qualité des services? Pourquoi voient-ils tellement d'inconvénients à répondre aux besoins immédiats des familles ayant un revenu faible ou moyen? Pourquoi ne veulent-ils pas satisfaire au besoin immédiat de places de garderies pour les enfants canadiens qui n'ont pas accès à des services de qualité? Pourquoi ses collègues ont-ils réagi ainsi? Peut-il nous l'expliquer afin que nous sachions exactement quelle est sa position et celle de son parti?

• (1420)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai parlé du problème des places dans la deuxième réponse que j'ai donnée au député. Le parti progressiste conservateur ne recule absolument pas. Le comité parlementaire a présenté des recommandations au Parlement. Le gouvernement ne les a pas encore approuvées ou suivies. Le député devrait reconnaître qu'il s'agit-là d'une question fédérale-provinciale qui est avant tout du ressort des provinces. Je ne nie pas pour autant les responsabilités du gouvernement fédéral.

M. Turner (Vancouver Quadra): Faites preuve d'un peu d'initiative.

M. Epp (Provencher): Nous sommes prêts à faire preuve d'initiative. Il est bien entendu que si le Trésor public finance un service, ce dernier doit satisfaire à certaines normes. Par exemple, aux termes de la Loi canadienne sur la santé, le gouvernement de l'époque a établi des normes et accordé des subventions aux provinces à la condition qu'elles respectent les normes en question. Nous pourrions en faire autant pour le financement d'un réseau national de garderies. Le député devrait se garder de sauter aux conclusions, car même si cela peut servir ses intérêts politiques à court terme, cela ne servira pas la cause des garderies.

LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Dans les réponses qu'il nous a données jusqu'à maintenant, le gouvernement n'a pas reconnu la nécessité pressante d'établir dès maintenant un réseau national de services de garderie. Au Canada, 1,2 million d'enfants vivent dans des familles pauvres qui ont toutes les difficultés du monde à gagner suffisamment d'argent, faute de services de garderie adéquats. Cette lacune empêche les femmes chefs de familles monoparentales d'avoir des chances égales de gagner un meilleur revenu pour élever leurs enfants.

Le vice-premier ministre pourrait-il mettre de côté l'approche incohérente des députés conservateurs et nous dire comment le premier ministre entend tenir sa promesse d'offrir aux Canadiens un réseau national complet de services de garderie ou demande-t-il aux Canadiens d'attendre encore deux années et demie?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député me considère littéralement. Je pensais qu'il était présent à la Chambre hier. Je suis persuadé que s'il avait porté attention, il aurait bien compris les paroles du premier ministre qui a déclaré ceci, comme en témoigne la page 4687 du hansard:

> Nous savons que la mise en place d'un programme de garderie coûtera cher et que nous allons devoir trouver les ressources nécessaires. Je tiens néanmoins à bien préciser que nous sommes déterminés à mettre sur pied ce programme et que le Canada sera doté d'un réseau national de services de garderie.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, malgré la réponse désinvolte du vice-premier ministre, s'il accepte les propositions des membres conservateurs du comité, en l'an 2000, dans moins de 20 ans donc, il nous manquera encore plus de un million de places dans les garderies.

Pourquoi le vice-premier ministre et le gouvernement ne font-ils pas preuve d'initiative aujourd'hui et ne nous disent-ils pas comment ils entendent s'y prendre pour donner aux Canadiens le réseau national de services de garderie dont ils ont besoin?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, pourquoi le député ne commence-t-il pas à porter attention à ce qui se dit? Le ministre de la Santé nationale et du Bien-Être social vient tout juste de répondre à cette question. Comme le ministre l'a signalé, le gouvernement va étudier le rapport du comité parlementaire et y répondre.

LES SERVICES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Hier, pratiquement tous les experts du pays qui sont au courant—ce n'est pas le cas des députés d'en face, je puis vous l'assurer—des besoins de près de deux millions d'enfants canadiens en matière de garderies, ont reproché au rapport majoritaire des conservateurs de prévoir des mesures insuffisantes en vue d'accroître les services.

• (1425)

Je rappelle au ministre qu'à la page 41 de ce document conservateur, le comité recommande de consacrer à peine 10 millions de dollars à l'extension des services destinés aux enfants. Tout le pays sait que le gouvernement va consacrer 40 millions au déplacement d'une prison inutile dans la circonscription du premier ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Je veux poser au ministre une question sérieuse . . .

M. Crosbie: Soyez sérieux!

M. McDermid: Vous voulez poser une question sérieuse? Soyez sérieux!

M. Broadbent: Le ministre est en partie responsable de cette question. Selon lui, est-il normal que le gouvernement du Canada accorde la priorité à l'établissement d'une prison dans la circonscription du premier ministre, projet auquel il va consacrer quatre fois plus de fonds qu'aux services destinés à tous les enfants du Canada? Est-ce une priorité normale?

M. Siddon: Ne soyez pas ridicule.

M. Mazankowski: Vous êtes ridicule, Ed.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, il y a deux réponses à cette question. Premièrement, le chef du Nouveau parti démocratique a cité le chiffre de 1,9 million . . .

M. Broadbent: Non. Où êtes-vous allé chercher cela?

M. Epp (Provencher): Il a dit que 1,9 million d'enfants, par exemple, ont besoin de services de garderie. Il sait très bien que les chiffres que les députés de son parti et lui utilisent englobent tous les enfants de 18 ans et moins. Lorsqu'on parle de programmes universels, on tient compte de tous les enfants, ce qui donne un total assez important.

Quant à la recommandation en matière de financement formulée hier par le comité, le député a à nouveau été très sélectif dans ses chiffres en disant qu'une dizaine de millions de dollars seront consacrés à la création de nouveaux services pour les enfants canadiens. Ce n'est pas ce qu'a recommandé le comité. Ce dernier recommande que le gouvernement fédéral alloue environ 700 millions de dollars à des programmes. Vous n'êtes peut-être pas d'accord sur la combinaison prévue et j'aurais peut-être également souhaité autre chose. Cependant, je rappelle au député qu'il doit citer tous les faits au lieu d'être sélectif comme il le fait toujours.

LA RÉACTION DES PROVINCES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Je l'ai lu dans le rapport, et le ministre sait que les montants qu'il vient de citer consistent principalement en concessions fiscales. Or, ce système n'a pas donné de résultats aux États-Unis et a été rejeté par tous les pays d'Europe qui disposent d'un réseau efficace de garderies, ainsi que par les groupes religieux du Canada et tous les experts dans ce domaine. Votre bilan en matière de garde des enfants est honteux et vous le savez.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: C'est vous qui devriez avoir honte!

M. Holtmann: Demandez à Howard Pawley.

M. McDermid: Voilà une nouvelle pour *The National*.

Une voix: Encore en train de faire l'intéressant.

M. Clark (Yellowhead): Il piétine le Parlement.

M. Shields: Ed va encore faire la une de l'émission *The National*.

M. le Président: Je demande à la Chambre de respecter le droit du député de poser une question. Je demande au député d'Oshawa de ne pas s'adresser directement à ses collègues. Je rappelle à tous les députés que si l'introduction des questions prête à controverse, il en va inévitablement de même pour les réponses. La parole est au député.

M. Broadbent: Monsieur le Président, dès la publication de ce rapport, le gouvernement de l'Ontario le juge inadéquat pour ce qui est des services, le gouvernement du Manitoba émet les mêmes reproches, et le gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse estime qu'il ne procurera pas aux enfants canadiens les services dont ils ont besoin. Trois gouvernements ont réagi . . .

M. le Président: La présidence hésite toujours à interrompre les questions, mais le député d'Oshawa a déjà fait une longue entrée en matière et s'apprête à en faire une seconde. Je l'invite donc à poser sa question.

M. Broadbent: Monsieur le Président, le gouvernement va-t-il écouter ces gouvernements, à défaut d'écouter les spécialistes, et va-t-il s'engager dès maintenant à accroître les services de garde avant la fin de juin?

• (1430)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en ce qui concerne le mois de juin, d'abord, le député devrait respecter le fait que tout le monde s'est entendu: le gouvernement fédéral et ceux des provinces et des territoires. En second lieu, le chef du Nouveau parti démocratique nous dit d'écouter le gouvernement ontarien. Or, 40 p. 100 des places dans cette province se trouvent dans des garderies à but lucratif et le gouvernement tient à ce qu'une partie des services de garde continuent à être commerciaux. Le chef du NPD s'y oppose totalement. Quels éléments veut-il donc que j'accepte et que je rejette? Ce dont nous avons réellement besoin, c'est de nous calmer les esprits et de continuer à étudier cette question, ainsi que nous le proposons. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont dit qu'ils seraient prêts en juin.

* * *

[*Français*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

ON DEMANDE POURQUOI ON PÉNALISE UN TRAVAILLEUR ÂGÉ AYANT UN RÉGIME DE PENSION COLLECTIF

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il s'agit d'un autre sujet où le gouvernement n'a aucune compréhension à l'endroit du pauvre monde au Canada. Ma question s'adresse au ministre des Finances. Nous avons les représentants de la Coalition qui s'opposent aux coupures des prestations d'assurance-chômage aux prétraités que nous avons rencontrés ce matin. Ces gens aimeraient savoir du ministre des Finances, à partir de quelle justice sociale on a décidé de pénaliser un travailleur âgé qui, lui, a décidé d'avoir un régime de pension collectif en comparaison avec un travailleur âgé qui, lui, est obligé d'avoir un régime de pension individuel. Pourquoi deux poids, deux mesures? Pourquoi pénaliser l'épargne d'un travailleur âgé qui a contribué à un fonds de pension collectif?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas tout à fait certain d'avoir saisi le sens de la question du député. Je crois que la traduction n'était pas fidèle à sa pensée. Toutefois, compte tenu de ce que je crois avoir compris, je puis lui répondre que pour ce qui est de la nature des régimes de retraite, l'entente contractuelle entre l'employeur et l'employé établit clairement le lien. C'est sur cette base que la décision a été fondée.

[*Français*]

ON DEMANDE POURQUOI IL EXISTE DEUX CATÉGORIES DE TRAVAILLEURS ÂGÉS AU CANADA

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre sait très bien qu'il a décidé qu'à partir de sa déclaration du 8 novembre, il tiendrait compte des revenus de pensions d'employés, des pensions collectives, pour réduire et couper des prestations d'assurance-chômage à ces gens, et même aux gens des Forces militaires qui sont obligés de payer des cotisations d'assurance-chômage et qui se voient couper leurs prestations. Ce que ces gens, qui sont ici présentement, veulent savoir, c'est à partir de quelle justice sociale a-t-on décidé de pénaliser ces gens qui, à même leurs salaires, ont décidé de mettre de l'épargne dans un régime de pension, de payer des cotisations d'assurance-chômage et lorsque leur préretraite arrive, le gouvernement «coupe ces gens-là». Celui qui est obligé de prendre ses cotisations et de les mettre dans un REER peut, lui, retirer ses pleines prestations sans que les prestations d'assurance-chômage lui soient coupées. Pourquoi deux catégories de travailleurs âgés au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la question était très alambiquée. Je ne suis pas certain d'avoir bien compris. Le député pourrait peut-être la poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration puisqu'il me semble que le ministre a répondu précisément à cette question, si j'ai bien saisi le sens de ses propos.

[*Français*]

M. le Président: Je regrette qu'il y ait peut-être un problème d'interprétation. Peut-être que l'honorable député peut poser sa question de nouveau, s'il vous plaît.

ON DEMANDE POURQUOI ON PÉNALISE UNE CERTAINE CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS ÂGÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, j'aimerais rappeler au ministre des Finances que j'ai posé cette question au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et qu'il m'a répondu, à ce moment-là, que c'est le ministre des Finances qui a décidé, dans sa déclaration du 8 novembre 1984, qu'à l'avenir les prestations d'un régime de pensions privé seraient calculées dans l'assurance-chômage. Pourquoi avez-vous décidé que les prestations d'un régime de pensions collectif seraient pénalisées pour fin de prestations d'assurance-chômage, alors que celui qui contribue à un régime enregistré d'épargne-retraite n'est pas pénalisé? Pourquoi deux poids, deux mesures? Est-ce assez clair?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, c'est la réponse que j'ai donnée en répondant à la première question du député. Il est facile de faire le lien entre l'épargne d'une part et l'entente contractuelle entre un employeur et un employé d'autre part. Le rapport n'est pas si évident dans le cas d'un REER.

Questions orales

LA GARDE DES ENFANTS

ON DEMANDE LA CRÉATION D'UNE CAISSE D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que je m'adresse. Des témoins ont déclaré au comité spécial sur la garde d'enfants que l'absence de garderies à la campagne entraîne des morts accidentelles. Des petits autochtones meurent tandis que les blancs palabrent. Des mères adolescentes ont besoin de garderies installées à l'école. Les localités démunies ont besoin de moyens spéciaux. Ce sont là des besoins urgents qui nécessitent une intervention immédiate. Le gouvernement va-t-il octroyer immédiatement 26 millions de dollars à une caisse d'initiative communautaire pour permettre aux parents et aux localités de mettre en oeuvre des programmes novateurs visant à répondre à ces besoins spéciaux?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si la députée vérifie le rapport—elle faisait partie du comité qui l'a déposé hier—elle y trouvera des recommandations concernant la responsabilité directe du gouvernement fédéral à l'égard des petits autochtones et des garderies implantées dans les réserves et spécialement destinées aux petits autochtones. Elle ne devrait pas oublier en outre que des accords sont intervenus. Je pense que de l'avis du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, c'est loin d'être suffisant, mais des mesures ont été prises par exemple dans certaines provinces comme l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta et la Colombie-Britannique où des accords ont été signés non seulement avec des associations autochtones, mais également avec des conseils de tribus.

Je pense que l'initiative du ministre, outre certaines des recommandations du comité parlementaire, va permettre au moins de s'attaquer à quelques-uns des problèmes dont la députée a fait état et dont je suis moi-même conscient.

ON DEMANDE UN FINANCEMENT DIRECT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, le ministre ne semble pas savoir que le comité n'a pas demandé de crédits supplémentaires pour les petits autochtones. Les recommandations insuffisantes du comité spécial ne feront qu'entraîner de nouveaux retards. Le ministre va-t-il établir une caisse d'initiative communautaire financée directement par le gouvernement fédéral qui ne nécessite pas le partage des coûts, de façon que les localités autochtones, rurales et autres puissent s'y adresser directement avec des projets novateurs pour répondre aux besoins locaux? Cela, le ministre pourrait le faire immédiatement. Il n'a pas besoin d'attendre les provinces.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Si la députée désire joindre cette instance à son rapport minoritaire, monsieur le Président, je l'accepte volontiers. Je le répète, les recommandations que le gouvernement accepte de la part de la députée, du comité parlementaire et d'autres seront groupées dans un régime national auquel le premier ministre a donné son aval personnel et celui de son gouvernement bien avant que la députée ne prenne la parole aujourd'hui ou un autre jour.

Questions orales

LA GARDE DES ENFANTS AUTOCHTONES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'aimerais demander une précision au ministre qui, je le sais, se préoccupe du sort des enfants autochtones. Il n'a rien dit du fonds de 26 millions de dollars pour des projets communautaires que j'ai mentionné dans ma première question. Va-t-il se charger personnellement de libérer plus de fonds, au besoin par l'intermédiaire du ministère des Affaires indiennes si on ne les accorde pas directement aux bandes indiennes, afin que les autochtones aient des solutions de remplacement et que la garde de leurs enfants ne leur soit plus retirée comme cela se produit très fréquemment en ce moment?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, pour ce qui est des fonds et des programmes supplémentaires pour les autochtones, l'examen des progrès accomplis au sein des collectivités autochtones et des réserves m'amène à conclure sans aucune hésitation que les points soulevés par la députée et que j'ai moi-même soulevés en tant que ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et avant d'occuper ce poste, réflètent bien la situation actuelle.

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord, mes collègues du cabinet et moi-même sommes confiants, comme je l'ai déjà dit à la députée, que les dispositions des accords que l'on signe en ce moment avec les conseils tribaux, les dirigeants autochtones et les provinces, nous font progresser dans le sens qu'elle a recommandé. S'il faut envisager de faire encore plus, ce qui est une observation pertinente, le gouvernement est prêt à se mettre à la tâche.

* * *

• (1440)

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE PROGRAMME DE RELANCE POUR LE NORD DE L'ONTARIO

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le 19 novembre dernier, en réponse à une question que j'avais posée à la Chambre des communes, le vice-premier ministre a exposé les grandes lignes d'un programme de relance pour le nord de l'Ontario. Depuis, l'économie de cette région a continué à se dégrader. Dans le nord-est de l'Ontario, le taux de chômage est bien supérieur à la moyenne nationale, et davantage d'emplois y disparaissent tous les mois. Quand le vice-premier ministre va-t-il mettre à exécution ces beaux projets de redressement économique du nord de l'Ontario, si tant est qu'il le fasse jamais? Je voudrais le lui demander en particulier à propos du point quatre, sa promesse d'établir un programme de stabilisation pour les forêts et l'exploitation minière.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Bientôt, monsieur le Président.

LES EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, si le vice-premier ministre se décide à passer à l'action, je voudrais aussi lui demander de prêter attention à la promesse numéro trois qui est la suivante: «transférer certains organismes et services fédéraux dans le nord de l'Ontario». Au lieu de tenir cette promesse, pourquoi le gouvernement diminue-t-il le personnel des bureaux d'assurance-chômage, ferme-t-il des bureaux de douane et mute-t-il à Ottawa les agents d'immigration du nord de l'Ontario?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, notre gouvernement et notre parti reconnaissent les problèmes exceptionnels du nord de l'Ontario . . .

M. Penner: Tu parles!

M. Mazankowski: . . . après 25 ans de négligence de la part des libéraux. Le député ne devrait pas trop s'énerver pour un retard d'un mois ou deux, lui qui a été membre d'un gouvernement qui pendant plus de 20 ans n'a tenu aucun compte des problèmes économiques du nord de l'Ontario.

Des voix: Bravo!

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL, AGRICOLE ET SEPTENTRIONAL, GOUVERNEMENT DE TERRE-NEUVE ET DU LABRADOR

M. le Président: Je voudrais signaler à l'attention des députés la présence à la tribune de l'hon. Robert Aylward, député à l'Assemblée législative et ministre du Développement rural, agricole et septentrional au sein du gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LA GARDE D'ENFANTS

LA RESPONSABILITÉ DU SECTEUR PUBLIC—ON DEMANDE LE FINANCEMENT NÉCESSAIRE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Le porte-parole des évêques catholiques du Canada vient de déclarer que la garde des enfants est trop importante pour la laisser aux soins du secteur privé.

Tel que le demandent les évêques du Canada, le ministre va-t-il allouer immédiatement aux régions et petites collectivités du Canada le financement nécessaire à la création des nouveaux services de garde d'enfants qui sont requis maintenant partout au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député prétend que la garde des enfants est trop importante pour la laisser au secteur privé. Comment le député définit-il le secteur privé? A son avis, le secteur privé a-t-il un sens uniquement commercial, comme en Alberta où plus de 70 p. 100 des services de garde d'enfants sont assurés par ce secteur, ou encore en Ontario où plus de 40 p. 100 des services de garde sont dans ce secteur? Le secteur privé, est-ce la maison familiale? Est-ce la famille? Ou encore la parenté? Et que dire d'une garderie de jour établie dans une église? Que veut dire le député par secteur privé?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Nystrom: Monsieur le Président, ce sont des évêques catholiques du Canada qui ont dit que la garde des enfants est trop importante pour la laisser aux soins du secteur privé.

ON DEMANDE SI LE MINISTRE SUIVRA LE CONSEIL DES ÉVÊQUES CATHOLIQUES DU CANADA

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Est-ce que le ministre est prêt à suivre le conseil des évêques du Canada et à donner le financement nécessaire pour la création de services de garde d'enfants partout au Canada? Est-ce qu'il est prêt maintenant à suivre le conseil des évêques catholiques du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, si le député me demande si je suis en faveur d'un programme de garde des enfants qui relève uniquement du secteur public, qui est exclusivement à but non lucratif et qui exclut la famille, alors ma réponse est un non catégorique.

Des voix: Bravo!

* * *

L'INDUSTRIE AUTOMOBILE

LES IMPORTATIONS DE VÉHICULES JAPONAIS

M. Jim Caldwell (Essex—Kent): Monsieur le Président, c'est au ministre du Commerce extérieur ou à son secrétaire parlementaire que je m'adresse. Ce dernier sait vraisemblablement que l'accord actuel en vertu duquel le Japon s'engageait à ne pas dépasser certains volumes d'importation prend fin aujourd'hui. Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire ce que le gouvernement entend faire pour le remplacer? Dans l'intervalle, devons-nous nous attendre à un déferlement d'importations japonaises qui risque de faire du tort à notre industrie?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Comme on l'a rapporté dans les journaux de ce matin, monsieur le Président, le ministre de l'Expansion industrielle régionale procède à l'examen complet de la politique de notre gouvernement au point de vue de l'automobile. Évidemment, cet examen portera également sur le régime concernant les importations. Le rapport devrait être prêt dans deux mois environ. Entre-temps, notre gouvernement s'attend à ce que les pays exportateurs de voitures continuent à observer les normes en vigueur précédemment. Le Canada ne sera pas soudainement inondé de voitures importées.

* * *

LES AÉROPORTS

LES SERVICES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il n'y a pas seulement les pilotes de ligne, mais aussi les invalides et les handicapés qui sont outrés de savoir que le ministre, pour économiser un million de dollars, a réduit de 7 à 5 le nombre obligatoire des pompiers affectés à nos grands aéroports. Comment une personne qui a la vue diminuée ou qui est paraplégique peut-elle descendre la glissière de secours ou s'en extraire sans aide? Pis encore, que se passe-t-il si l'équipage est suffoqué par la fumée? S'il faut tous les cinq pompiers simplement pour manoeuvrer et actionner les véhicules, que reste-t-il pour aider les passagers, je le demande au ministre?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je pourrais amorcer la réponse à cette question en disant que la politique actuelle du service de sauvetage et d'extinction d'incendies d'aéronefs a été adoptée en 1982. Si elle a été satisfaisante à l'époque pour le gouvernement du député, je suppose qu'elle doit l'être encore aujourd'hui.

En ce qui concerne ce service, la première chose qu'il faut comprendre, c'est que le travail du personnel consiste à fournir la mousse et un passage d'évacuation d'un appareil en cas d'accident aéroportuaire. Ils n'ont pas pour mission, et ce n'est pas là leur rôle, d'essayer de se rendre aux appareils pour aider les passagers à en sortir. Leur rôle est d'assurer une protection qui permette à l'équipage, aux passagers et aux autres de les aider à sortir. Voilà leur premier rôle, et ce n'est pas de se rendre à l'appareil et d'entraver les passagers qui cherchent à le quitter. Je prierais le député d'essayer de comprendre cela.

Il n'y pas eu de réduction du nombre des pompiers. J'ai dit cela il y a une semaine ou dix jours. Je ne sais pas pourquoi le député cherche à donner à la Chambre des informations erronées à ce sujet. On n'a pas réduit le nombre des pompiers aux aéroports du Canada, même pas d'un. Il y a eu des changements aux règles des heures supplémentaires, et c'est tout.

M. Gauthier: Rasseyez-vous!

M. Crosbie: Les députés d'en face devraient écouter et se renseigner. Ce sont eux qui posent les questions. Ils n'aiment pas les réponses.

M. Gauthier: Vous abusez de notre temps.

M. Crosbie: Si les députés veulent avoir des réponses, nous avons ce qu'il faut.

Des voix: Bravo!

LES RÈGLEMENTS DU MINISTÈRE

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la réponse du ministre m'étonne. On voit bien qu'il ne connaît même pas ses propres directives. Le ministre prétend que le travail des pompiers se limite à éteindre le feu. La norme régissant le travail des pompiers et les opérations de sauvetage de son propre ministère—et je vais lui en donner le numéro, la TP3660—puisqu'il ne l'a pas lue—prévoit . . .

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Tous ces détails sont sans aucun doute fort importants, mais je crois que le député devrait poser sa question.

M. de Corneille: Monsieur le Président, pourquoi le ministre maintient-il que le travail des pompiers consiste uniquement à éteindre le feu puisqu'ils sont tenus, selon les règlements de son propre ministère, de forcer l'entrée d'un avion et d'aider à évacuer et à sauver les occupants quand, pour une raison ou pour une autre, l'équipage n'est pas en mesure d'intervenir, qu'ils . . .

• (1450)

M. le Président: A l'ordre, je vous prie. Le député avait-il terminé sa question? Sinon, je voudrais qu'il le fasse maintenant.

M. de Corneille: Si les pompiers n'ont rien d'autre à faire que d'éteindre le feu, pourquoi leurs camions sont-ils équipés d'échelles, de haches et de mâchoires de survie? Pourquoi?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le président, tous les aéroports ont un plan d'urgence à suivre en cas d'atterrissages forcés, d'accidents, d'incendies et ainsi de suite. La première responsabilité de l'escouade des Services aéroportuaires d'accident, d'incendie et de sauvetage est de dégager un corridor avec de la mousse carbonique afin de pouvoir évacuer les survivants de l'appareil. C'est l'Organisation de l'aviation civile internationale qui fixe les normes de ce type d'intervention.

Quand il n'y a pas d'incendie ou lorsque cette escouade a dégagé ce couloir jusque dans l'appareil, elle doit ensuite participer à l'évacuation des occupants. D'autres personnes participent aussi aux opérations. Un plan complet des mesures d'urgence à prendre en cas d'accident est prévu.

C'est pourtant clair, mais si le député . . .

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Crosbie: . . . tient à passer cinq ou six heures avec moi à échanger des questions et des réponses, fort bien.

Une voix: De grâce!

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE ADOPTE UNE RÉSOLUTION À L'UNANIMITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre ou au ministre de l'Environnement ou à quiconque répond aujourd'hui aux questions portant sur les pluies acides.

Compte tenu de l'unanimité qui existe à la Chambre . . .

M. Crosbie: A propos de quoi?

M. Blaikie: . . . pour souhaiter que les États-Unis légifèrent pour lutter contre les pluies acides, je me demande si le gouvernement serait disposé, compte tenu des observations qu'a faites hier le leader démocrate à la Chambre des représentants, M. Robert Byrd, de la Virginie, à collaborer avec les députés de tous les partis représentés à la Chambre qui s'intéressent à cette question en vue de rédiger une résolution, qui pourrait être adoptée à l'unanimité par la Chambre et qui montrerait très clairement au peuple et au Congrès américains à quel point les Canadiens prennent le problème des pluies acides au sérieux et combien nous estimons urgent que nos voisins du Sud se décident à *vraiment* combattre les pluies acides.

Des voix: Bravo!

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il serait présomptueux de ma part, je crois, de dicter à la Chambre des communes la façon dont elle devrait exprimer sa volonté sur un sujet comme celui-là ou sur tout autre.

La question du député témoigne d'une réelle préoccupation. Il pourrait peut-être proposer à son leader parlementaire de renvoyer la question au comité des leaders parlementaires pour qu'elle soit étudiée comme toute autre question regardant la Chambre.

M. Blaikie: Monsieur le Président, ce n'est tout simplement pas une question quelconque. C'est une question . . .

Une voix: Qui est le leader parlementaire de votre parti, de toute façon?

M. Blaikie: C'est une question qui fait l'unanimité exceptionnelle des partis politiques canadiens.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Je demande au ministre de l'Environnement de qui relève cette question, s'il veut bien envisager de s'entretenir avec des députés de tous les partis dans le but de mettre au point une résolution qui serait adoptée rapidement par la Chambre, et qui enverrait un message énergique au Congrès américain et au public américain, pour leur faire voir l'urgence que les Canadiens attachent à la nécessité d'une vraie législation qui combatte les pluies acides aux États-Unis.

Il me semble que c'est là une chose que le gouvernement devrait accueillir. Je parle d'un sujet non partisan. Je parle d'une chose que nous pouvons faire ensemble, une chose qui aurait un effet important.

Qu'est-ce que le ministre a à dire?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, voici ce que j'ai à dire. Je suis prêt à m'entretenir avec n'importe quel député, n'importe quand, à propos de n'importe quel sujet.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION—LA DÉCISION DE NE PLUS PUBLIER DES BARÈMES DE SALAIRES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail qui a pris récemment une décision qui touchera des milliers d'ouvriers du bâtiment à l'emploi du gouvernement fédéral.

A partir de demain, monsieur le Président, les ouvriers du bâtiment ne seront plus assurés d'obtenir un juste salaire, car le ministre a décidé de mettre fin à la pratique de publier des barèmes de salaires pour ces ouvriers.

Quelle raison vous a poussé à agir ainsi? Qu'est-ce que le gouvernement veut obtenir en prenant cette décision? Qui en bénéficiera?

Pendant que nous y sommes, je voudrais savoir qui lui a demandé de prendre cette décision et qui appuie cette mesure qui touchera des milliers d'ouvriers, surtout en Colombie-Britannique.

Des voix: Règlement!

M. le Président: C'est certainement une question intéressante. Elle a largement dépassé le préambule. Puisque nous nous efforçons tous d'en arriver là, nous devrions peut-être féliciter le député.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme je l'ai dit le 18 mars 1987, je n'ai fait que prendre les mesures administratives qui s'imposaient dans une situation qui dure depuis 1982 et qui a débuté sous le gouvernement libéral de l'époque.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, le ministre sait que cette mesure soulève beaucoup d'opposition.

M. Crosbie: C'est vous qui l'avez prise.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): La question que je pose au ministre est la suivante: pourquoi avez-vous décidé de ne pas consulter l'industrie du bâtiment avant de prendre cette décision? Pourquoi avez-vous fait ça? Et pourquoi les principaux intéressés ont-ils dû apprendre cette décision des médias? C'est ce que je voudrais que le ministre nous dise.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, comme je l'ai dit également le 18 mars 1987, tous les intéressés avaient fait connaître leur opinion depuis 1982 et toutes les personnes touchées ont appris la décision par une lettre que je leur ai envoyée et non par les médias.

* * *

LES PÊCHES

LE LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE MARINE DE BEDFORD (NOUVELLE-ÉCOSSE)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre des Pêches et des Océans.

Le ministre sait que sa décision de fermer le laboratoire d'écologie marine de l'Institut de Bedford a soulevé beaucoup de protestations.

Le ministre pourrait-il nous expliquer pourquoi son sous-ministre et son sous-ministre adjoint ont envoyé des lettres de réprimande aux cinq océanographes qui ont fait connaître publiquement leur opposition au projet du gouvernement de fermer le laboratoire d'écologie marine de l'Institut de Bedford et ont ordonné qu'ils passent en conseil disciplinaire?

Comment pouvons-nous avoir une discussion honnête et objective sur cette importante décision lorsqu'on dit à ceux qui s'y opposent qu'ils seront punis s'ils font connaître leur opinion?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, il est dommage que le député ait été absent hier, lorsque j'ai parlé de cette question.

M. Orlikow: J'étais là hier.

M. Siddon: Alors il est évident que vous n'écoutiez pas.

Nous ne fermons pas le laboratoire d'écologie marine; nous changeons son nom, nous consolidons et renforçons le travail scientifique qu'il effectue, en créant six nouveaux centres . . .

Une voix: Alors pourquoi ce bâillon?

M. Siddon: . . . en créant six nouveaux centres spécialisés dans l'importante recherche portant sur les Pêches et les Océans. Deuxièmement, monsieur le Président, aucun de mes collaborateurs n'a donné l'ordre qu'on se taise et n'a menacé d'appliquer des sanctions. En fait, il existe des lignes directrices réglementaires du Gouvernement du Canada concernant les communications faites par des fonctionnaires, et j'encourage moi-même particulièrement ces derniers à donner leur avis, comme ils le désirent, à condition de faire preuve de la réserve qui convient à leurs fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Orlikow: Le ministre sait certainement qu'au moins deux de ces personnes ont reçu un blâme.

LA LETTRE DU SOUS-MINISTRE ADJOINT AUX PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je veux poser une question supplémentaire au ministre. Peut-il nous expliquer pourquoi M. Scott Parsons, son sous-ministre adjoint, a écrit aux professeurs de l'Université de Dalhousie, qui avaient protesté contre la réduction, pour leur conseiller le silence à ce sujet, étant donné qu'ils touchent des subventions gouvernementales pour la recherche océanographique?

Le ministre approuve-t-il pareil chantage de la part d'un haut fonctionnaire de son ministère?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, évidemment, je ne l'approuve pas et la Presse canadienne a faussement répété les propos attribués à un certain M. Eric Mills qui présume certaines choses que je ne retrouve pas dans la lettre de M. Parsons que j'ai en main.

Une voix: Déposez-la.

M. Crosbie: Les insinuations habituelles recommencent!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Aujourd'hui, dans Halifax-Dartmouth, la communauté scientifique porte le deuil du laboratoire d'écologie marine, dont la fermeture a été décrite par un scientifique américain comme la victoire de la médiocrité gouvernementale sur l'excellence de la science.

M. Crosbie: On n'en est pas encore là.

M. MacLellan: Pourquoi le ministre et le gouvernement sont-ils décidés à fermer cet établissement, en se disant persuadés qu'ils vont améliorer les services qu'il peut rendre, alors que ce laboratoire a déjà dans le monde entier la réputation d'être le meilleur en son genre?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Je répète, monsieur le Président, qu'il serait utile que le député prête attention aux réponses qui sont données. Il aurait aussi pu assister ce matin à la séance du comité permanent où le sujet a été traité en détail.

• (1500)

Le laboratoire d'écologie marine ne disparaît pas. Comme je l'ai dit hier, sur les 60 employés, six seront mutés pour aller renforcer nos services de recherche dans d'autres parties de la région de l'Atlantique. La plupart de ceux qui restent, à l'exception d'un ou deux, vont continuer d'occuper pratiquement les mêmes bureaux. Nous créons en fait, à l'Institut de Bedford, trois nouveaux domaines de compétence qui englobent le travail du laboratoire d'écologie marine.

M. MacLellan: Monsieur le Président, le laboratoire est supprimé, et j'aimerais que le ministre ait le courage de répondre à la question.

LES FONDS ALLOUÉS À LA RECHERCHE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Pourquoi le gouvernement réduit-il si massivement les fonds alloués à l'industrie de la pêche de l'Atlantique? En plus de réduire les fonds, pourquoi en réduit-il également la proportion destinée à la recherche et au développement? Avec cette faible proportion des fonds destinés à la recherche et au développement, pourquoi fait-on si peu en faveur de la recherche fondamentale à long terme? Pourquoi tout l'argent va-t-il à des projets à court terme?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Si le député avait été attentif, monsieur le Président, il aurait vu que nous avons décidé il y a plus d'un an de conjuguer les efforts des océanographes et des biologistes des pêches afin qu'ils puissent accomplir un meilleur travail scientifique. La décision en question a été annoncée le 28 septembre dernier dans la région de l'Atlantique. Où était donc passé le député depuis six mois? Nous sommes en train de créer un nouveau centre sur l'écologie du plancton et un nouveau centre de toxicologie à l'Institut Bedford . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

LE NORD DE L'ONTARIO—LE TRANSFERT PRÉSUMÉ D'EMPLOIS DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au vice-premier ministre. Il n'y a pas seulement un mois, contrairement à ce qu'il a dit, mais six mois que le gouvernement a annoncé un programme de relance économique pour le nord de l'Ontario. Il y a quatre mois et demi qu'il a annoncé le programme en 7 points à la Chambre. Puisque le gouvernement a ravivé l'espoir des habitants du nord de l'Ontario qui s'attendent maintenant à une stratégie élaborée, le ministre peut-il au moins dire à ses collègues de ne pas provoquer d'exode des emplois du nord de l'Ontario comme ils l'ont fait, en attendant qu'il annonce la politique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'apprécie l'intérêt du député. Je me demande si le gouvernement fédéral a décidé de provoquer un exode des emplois du nord de l'Ontario. Il a pour objectif de renforcer l'économie de cette région en créant de nombreux emplois durables.

M. Parry: Si ce n'est pas voulu, c'est accidentel alors, mais c'est un fait.

L'ARRÊT DE L'EXODE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, au lieu de se contenter de mettre la situation sur le compte de l'ancien gouvernement libéral, le ministre peut-il arrêter cet exode en attendant que la politique soit annoncée?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je répondrai à la question en disant tout simplement que la politique est pratiquement au point. Elle sera annoncée très bientôt. Le député pourra répondre alors, et je suis sûr qu'il trouvera des critiques à faire à ce moment-là.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT APPORTERA LES AMENDEMENTS PROMIS À LA LOI

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ce matin, le Commissaire aux langues officielles résumait la performance du gouvernement en ces termes:

[*Traduction*]

Après une année d'attente, 1987 sera une année décisive.

[*Français*]

Il disait aussi: «La machine est essoufflée. Il n'y a pas de directives qui viennent d'en haut.»

Le président du Conseil du Trésor m'a avoué à la Chambre qu'aucun laxisme ne serait permis dans l'application de la Loi et que le gouvernement avait vraiment l'intention de l'amender. Cela fait deux ans et demi, deux discours du trône... Cela fait plusieurs fois qu'on nous le promet. Quand ce gouvernement nous donnera-t-il les amendements promis à la Loi sur les langues officielles?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en réponse à mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier, premièrement j'aimerais lui dire que le gouvernement accueille avec ouverture les critiques autant que les suggestions et les recommandations qui nous ont été présentées dans le dernier rapport du Commissaire. Et, comme je l'ai déjà annoncé à cette Chambre, nous sommes en train de conduire une revue approfondie de la Loi sur les langues officielles, une loi qui date maintenant de plusieurs années, qui a besoin d'un renouveau important. C'est un nouveau projet de loi qui va être déposé en cette Chambre dans les plus brefs délais possibles.

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ SOCIALE

LES PRESTATIONS VERSÉES AUX INVALIDES—LE PROJET DE LA *GEORGE WESTON LIMITED*

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Le ministre a reçu des lettres de la *London Life*, de la *George Weston Limited* et de moi-même à propos de leur point de vue sur ce qu'elles devraient faire au sujet de l'argent reçu par les personnes ayant une assurance-invalidité. Elles se proposent de réduire les prestations des assurés d'un montant égal à l'augmentation donnée aux invalides par le ministre. Le ministre sait que la *George Weston Limited* estime qu'il est juste qu'elle saisisse cet argent. Qu'est-ce que le ministre se propose de faire pour garantir que les invalides reçoivent ce à quoi ils ont droit?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, en réponse à la question du député, je dirais que je m'inquiète lorsque je vois que des prestations accordées par le Parlement aux invalides du Canada sont interceptées en route. J'ai écrit à la *Canadian Health and Life Insurance Underwriters* et je dois préciser que j'ai leur entière collaboration. Par contre, ce n'est pas le cas de la *George Weston*. Les régimes en question sont administrés par la société. Ils sont assurés par la société plutôt que par une compagnie d'assurance-vie.

Ce n'est pas seulement George Weston, il y a aussi quelques universités, quelques syndicats de la Fonction publique et quelques autres syndicats. J'ai une liste. Je n'ai pas l'intention de les dénoncer publiquement pour l'instant, car ils n'ont pas répondu. Toutefois, j'ai l'intention de le faire si des Canadiens retiennent des prestations en dépit du fait qu'elles ont été accordées aux invalides par une loi du Parlement.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

LE PARC NATIONAL DE PACIFIC RIM—LE MORATOIRE SUR L'IMPOSITION DE DROITS D'ENTRÉE

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le ministre est au courant des projets de son ministère qui voudrait installer une barrière de péage au parc national de Pacific Rim dans l'île de Vancouver. Il sait également qu'on craint que la barrière projetée ne soit pas rentable et extrêmement difficile à surveiller. En outre, la géographie régionale en ferait un obstacle à la promotion du tourisme. Quand le ministre tentera-t-il d'apaiser ces craintes? En d'autres mots, pourquoi installer cette barrière? Il est à espérer qu'on ne veut pas ainsi fermer la porte du parc national de Pacific Rim.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, il est vrai que mon ministère et le gouvernement fédéral se proposaient de prélever des droits d'entrée au parc national de Pacific Rim en juin prochain. Le député ainsi que d'autres députés ministériels de la Colombie-Britannique ont affirmé en termes très énergiques qu'il serait inopportun d'agir de la sorte sous prétexte que le parc de Pacific Rim n'est pas encore un parc national entièrement aménagé, que nous n'avons pas encore obtenu tout le terrain voulu de la Colombie-Britannique et que nous n'avons pas encore acquitté le coût de ceux que nous avons achetés. En raison de ses vigoureuses revendications et de celles du gouvernement de la Colombie-Britannique, j'ai décidé d'imposer un moratoire sur le prix d'entrée au parc national de Pacific Rim. Je crois que les citoyens de Tofino et d'Ucluelet en seront particulièrement enchantés et je félicite le député de ses démarches très fructueuses à ce sujet.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement.

M. le Président: Le *Feuilleton des avis* d'aujourd'hui contient 47 motions à l'étape du rapport qui tendent à modifier le projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines modifications connexes.

[*Français*]

La motion nº 1 a été proposée et rejetée au Comité. Elle ne sera donc pas choisie pour le débat et ne sera pas mise aux voix.

La motion nº 2 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[*Traduction*]

Les motions nos 3, 4, 5, 11, 13 et 15 visent à modifier la partie de l'article 15 qui porte sur l'interdiction pour un titulaire de licence d'importer des procédés de fabrication ou des produits liés à un médicament pour lequel on lui a accordé une license de fabrication, sur la durée et sur l'entrée en vigueur de l'interdiction en question. Ces motions seront donc groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix de la façon suivante:

• (1510)

a) le vote sur la motion nº 3 s'appliquera aux motions nos 13 et 15; et

b) les motions nos 4, 5 et 11 seront mises aux voix séparément.

Les motions nos 6 et 7, inscrites au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), visent à modifier le même paragraphe du projet de loi que sa motion nº 4. Elles ne seront donc pas choisies pour le débat et ne seront pas mises aux voix.

[*Français*]

Les motions numéros 8, 9 et 10, inscrites au nom de l'honorable député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), visent à modifier le même paragraphe du projet de loi que sa motion numéro 5. Elles ne seront donc pas choisies pour le débat.

La motion numéro 12 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[*Traduction*]

J'ai réglé plus tôt le sort des motions nos 13 et 15. Elles sont groupées avec la motion nº 3.

Les motions nos 14 et 16 feront l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions nos 17, 18, 30, 39 et 40 portent sur les renseignements que les titulaires de brevet doivent fournir au Conseil d'examen du prix des médicaments et sur les délais de présentation des rapports en question. Ces motions seront donc groupées pour les fins du débat, mais elles seront toutes mises aux voix séparément.

[*Français*]

Les motions numéros 19 et 20 visent toutes deux à modifier le même article du projet de loi et sont virtuellement identiques. Comme la motion numéro 19, inscrite au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est, a été inscrite au *Feuilleton des avis* la première, elle sera mise aux voix et fera l'objet d'un vote distinct. La motion numéro 20 ne sera donc pas choisie.

[*Traduction*]

Les motions nos 21, 22, 23, 24, 25 et 31 visent à limiter les pouvoirs ou les options dont dispose le Conseil pour s'acquitter de son mandat en contrôlant le prix de vente d'un médicament breveté en faveur du titulaire du brevet. Ces motions seront donc groupées pour les fins du débat, mais elles seront mises aux voix de la façon suivante:

a) les motions nos 21, 22 et 31 seront mises aux voix séparément; et

b) si la motion nº 23 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre aux voix les motions nos 24 et 25. Si la motion nº 23 est rejetée, les motions nos 24 et 25 devront être mises aux voix.

Les motions nos 26, 27, 28, 33, 34, 41 et 42 visent à rendre les travaux du Conseil plus accessibles au public. Elles seront donc groupées pour les fins du débat et mises aux voix de la façon suivante:

a) le vote sur la motion nº 26 s'appliquera à la motion nº 27; et

b) les motions nos 28, 33, 34, 41 et 42 seront mises aux voix séparément.

La motion nº 29 a été proposée et rejetée au Comité. Elle ne sera donc pas choisie pour le débat et ne sera pas mise aux voix.

[*Français*]

Le sort de la motion numéro 30 a été réglé plus tôt. Elle a été groupée avec la motion numéro 17.

La motion numéro 32 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

Les motions numéros 35, 36 et 37 feront l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[*Traduction*]

La motion nº 38, inscrite au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est, vise à percevoir des droits des titulaires de brevet sur des médicaments, droits qui seront ensuite distribués aux titulaires de brevet dans une partie du projet de loi qui traite plus précisément des renseignements à fournir au Conseil au sujet de l'analyse des dépenses et des ventes. L'amendement n'a donc pas trait à cette partie du projet de loi. En outre, un tel droit, soit une redevance annuelle de 14 p. 100 sur les ventes de médicaments brevetés au Canada, élargirait les buts et objets exprimés dans la recommandation royale et nécessiterait l'adoption d'une motion de voies et moyens. Je dois donc déclarer la motion irrecevable. Je renvoie à ce sujet le député aux commentaires 516, 517, 773(1) et 773(7) de la cinquième édition de Beauchesne.

J'ai déjà réglé le sort des motions nºs 39, 40, qui ont été groupées avec la motion nº 17, et des motions nºs 41 et 42, groupées avec la motion nº 26.

Les motions nºs 43, 44, 45, 46 et 47 feront l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose:
Motion nº 2

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 33, page 10, ce qui suit:

«"recherche» Travail de découverte et d'innovation fait sur une base systématique en vue de l'acquisition de connaissances nouvelles par des moyens nouveaux. Les connaissances nouvelles mettent en cause l'intégration de renseignements nouvellement acquis dans des hypothèses existantes, la formulation et la vérification de nouvelles hypothèses ou la réévaluation des observations existantes.»

—Je vous remercie de votre décision, monsieur le Président, en ce qui a trait au groupement des divers amendements que j'ai soumis au nom de mon parti, ainsi que ceux présentés par le Nouveau parti démocratique. Avant de m'attarder sur le fond de cet amendement, je dois dire qu'il se peut que je demande à la présidence de temps à autre de nous préciser la motion dont nous sommes saisis exactement. Certaines motions, et je suis persuadé que la présidence et les services du greffier le reconnaîtront, sont groupées aux fins du débat, mais comme vous le savez, elles font l'objet d'un vote distinct. Afin que les choses soient claires au cours du débat, nous voudrions savoir exactement où nous en sommes. Je le précise au départ, afin que nos vis-à-vis et les députés des partis d'opposition sachent que nous ne tentons pas de retarder inutilement l'adoption de ce projet de loi ou de prolonger le débat.

Cet amendement, la motion nº 2, qui comprend la définition de «recherche» découle en fait de nos délibérations à l'étape du comité. Il faut remarquer qu'il s'agit d'un projet de loi qui, fondamentalement, modifie la façon dont les Canadiens et l'industrie devront répondre, si on peut dire, aux caprices du gouvernement américain. Le projet de loi C-22 n'est pas l'oeuvre d'un gouvernement canadien, mais bien du gouvernement américain et des multinationales américaines qui ont dit à leurs succursales au Canada qu'il leur fallait adhérer à la politique élaborée à Washington, New York, Philadelphie et autres endroits du genre.

L'une des graves lacunes, je tiens à le souligner, du projet de loi C-22 réside dans le fait qu'on ne définit pas le terme «recherche». Nous avons entendu à je ne sais combien de reprises le ministre vanter les mérites du projet de loi C-22, surtout en ce qui a trait à la recherche et au développement, mais il est tout à fait incapable de bien définir la notion de «recherche».

Peu importe à quel point leur jugement peut être faussé, nos vis-à-vis ne devraient pas en déduire, du fait que nous présentons ces amendements au projet de loi C-22, que nous sommes d'accord avec l'objectif et le fond du projet de loi. Nous ne souscrivons pas à cette mesure, et je veux que ce soit parfaitement clair.

• (1520)

Il y a des moyens d'améliorer le projet de loi comme les députés s'en rendraient compte s'ils gardaient l'esprit ouvert et acceptaient les arguments présentés non seulement par l'opposition, mais en fait par d'éminents porte-parole qui ont fait valoir leurs instances au comité et à certains députés. Nous pourrions assurément en arriver à une définition de la recherche, semblable à celle que je préconise aujourd'hui, qui conviendrait à tous.

L'omission du mot «recherche» dans le projet de loi C-22 suscite un certain nombre de questions qu'il convient de signaler. Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de déposer le document dans lequel les multinationales auraient, parait-il, promis au gouvernement d'investir 1,4 milliard de dollars en échange d'une meilleure protection des brevets? Pourquoi n'est-il pas question, dans la mesure, des engagements pris par les multinationales et pourquoi le Conseil ne détient-il aucun pouvoir d'exécuter si les multinationales refusent de tenir leurs engagements? La loi ne prévoit en guise de sanction qu'un examen par le Cabinet dans quatre ans.

Il faut définir la recherche dans la loi. Personne ne saura en quoi consistent les engagements des multinationales si nous n'avons aucun point de repère pour nous guider. Évidemment, le ministre a rejeté cette proposition avec grande ostentation en affirmant qu'on y veillera dans la réglementation. Je croyais que les conservateurs souhaitaient se débarrasser de la réglementation, comme ils n'ont eu cesse de le répéter un peu partout dans le pays lors de la campagne électorale. Voilà pourquoi ils préconisaient la réforme de la réglementation. Mais lorsque nous demandons à donner plus de corps à cette loi en y intégrant une définition de la recherche, le gouvernement d'en face refuse d'accepter notre amendement.

Le gouvernement peut-il nous expliquer pourquoi l'Association canadienne de l'industrie du médicament a contribué à établir les lignes directrices sur la recherche et le développement qui sont mieux connues sous le nom de Règlement 2900 aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu? Comment peut-on assurer aux Canadiens que ce projet de loi va entraîner la création d'emplois, la croissance économique et autres bienfaits quand le Canada disposera des stimulants fiscaux en matière de recherche et de développement les plus favorables du monde à l'exception de Singapore? Comment les Canadiens sauront-ils si le gouvernement dépense plus à cause de ces dégrèvements que ce qu'il prétend gagner grâce à l'accroissement des engagements de l'industrie? Ces deux facteurs semblent plutôt devoir neutraliser toute croissance. Voilà une raison de plus pour faire figurer une définition de la recherche dans le projet de loi C-22, en l'enlevant des mains partisanes du gouverneur en conseil.

Comme nous l'ont montré à maintes reprises les sondages Gallup, les Canadiens ne veulent pas confier leurs intérêts aux bandits d'en face. Par conséquent, ils ont besoin de trouver dans ce projet de loi une définition de la recherche qui soit claire et sans équivoque, comme je le recommande dans mon amendement.

Les députés d'en face pourraient dire qu'ils ont besoin de davantage de temps. Ils peuvent contester ma définition de la recherche, mais le gouvernement a eu de nombreux mois pour trouver une bonne définition à faire figurer dans cette loi. Je crois que le gouvernement ne veut pas d'une définition de la recherche dans ce projet de loi parce que le groupe qui contrôle le programme du gouvernement sur le projet de loi C-22 se compose de sociétés multinationales qui ne veulent pas qu'on y définisse la recherche.

Je sais qu'il y a des membres du caucus conservateur qui croient fermement comme moi que ce projet de loi est rétrograde et n'est pas dans l'intérêt du Canadien moyen. Il y a beaucoup de membres du caucus conservateur qui pensent que sans une définition claire de la recherche, ce projet de loi n'aura aucune efficacité. Le ministre peut hocher la tête tant qu'il voudra pendant des jours et des nuits, des semaines et des mois, mais s'il essaye de se disculper en prétendant que cela fera l'objet d'un règlement, il me semble qu'il cherche simplement à noyer le poisson. D'un côté les ministériels préconisaient la réforme des réglements et la déréglementation, mais de l'autre côté, ils font maintenant exactement le contraire dans ce projet de loi.

J'aurais espéré que les ministériels se rendraient compte que cet amendement reflète l'opinion des Canadiens ordinaires et même de l'industrie pharmaceutique sur ce projet de loi. J'aurais pensé que, en donnant une définition claire de la recherche, les ministériels auraient pu avertir l'industrie pharmaceutique du Canada et les compagnies pharmaceutiques multinationales qu'il y aurait des lignes directrices et des exigences en matière de recherche.

Le gouvernement n'a rien fait. Il a écouté bien des fois les multinationales et il a tenu compte des intérêts des sociétés américaines, mais non de ceux de l'industrie canadienne et des malades, des personnes âgées, des handicapés et des quatre millions de Canadiens qui auraient préféré que le projet de loi contienne une définition de la recherche.

Quand la Fédération canadienne des sociétés de biologie s'est présentée devant le comité, elle était favorable au projet de loi, mais, quand ses membres se sont rendu compte que le projet de loi ne contenait pas de définition de la recherche, ils ont retiré leur appui. Ce sont des chercheurs renommés qui sont venus témoigner devant le comité. J'aurais espéré qu'après les avoir entendus, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) et les autres, c'est-à-dire le gouvernement, auraient jugé bon d'inclure cette définition dans le projet de loi.

Des représentants du Nouveau parti démocratique, du parti libéral et du Congrès du travail du Canada avaient déjà fait des démarches auprès du gouvernement. Après avoir entendu ces personnes qui sont directement concernées, le gouvernement aurait dû conclure qu'il était temps d'inclure cet amendement dans le projet de loi C-22.

Je suppose qu'il me reste plusieurs minutes, monsieur le Président. Combien de temps me reste-t-il? Je ne voudrais pas dépasser la limite.

M. le vice-président: Le député a dépassé d'une minute le temps qui lui est alloué. Je lui donnerai cependant 30 secondes pour conclure. Les députés ne peuvent parler que dix minutes à cette étape.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je serai très bref pour ne pas dépasser le temps qui m'est alloué bien que les députés d'en face veuillent certainement entendre ce que j'ai à dire.

En guise de conclusion, je dirai que bien des Canadiens sont en faveur de la recherche et du développement. Il importe à mon sens que les ministériels admettent que malgré que les multinationales semblent tirer les ficelles, les Canadiens veulent plus de recherche et de développement au Canada. Parce que les ministériels ont omis de faire une place à la «recherche» dans ce projet de loi, celui-ci ne répond pas, loin s'en faut, aux attentes des Canadiens ni des députés à cet égard.

• (1530)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, il faut admettre qu'une fois ce projet de loi adopté, il fera grimper le prix des médicaments sur ordonnance dont les Canadiens ont besoin. Avant 1969, c'est au Canada que le prix des médicaments d'ordonnance était le plus élevé du monde, à une seule exception près. Depuis 1969, les prix canadiens pour ces médicaments sont parmi les plus bas du monde industrialisé, grâce aux modifications apportées à la Loi sur les brevets en 1969 à ce chapitre. Cette modification permettait aux sociétés qui faisaient des recherches et mettaient au point un médicament de récupérer leurs frais, après quoi les fabricants de produits génériques pouvaient obtenir un permis et copier le médicament en payant une redevance. Lorsqu'on achète des médicaments génériques, on réalise une économie de 50 p. 100, voire davantage par rapport aux médicaments de marque.

Ce sont de grosses sommes d'argent qui sont en jeu. Le professeur Eastman de l'université de Toronto, qui a fait une importante enquête sur ce sujet il y a environ deux ans, faisait remarquer qu'en 1983 les Canadiens avaient économisé 211 millions en utilisant des médicaments d'ordonnance génériques. Ce projet de loi donnera aux sociétés qui mettent au point un nouveau médicament six ans de plus d'exclusivité, pendant lesquels personne ne pourra produire le médicament et donc le concurrencer. Le Dr Eastman en conclut que les multinationales qui produisent de nouveaux médicaments pourront les faire payer aussi cher qu'elles le veulent et que de ce fait les Canadiens paieront beaucoup plus.

Il faut se souvenir que, en raison de la révolution qui s'est produite dans le domaine de la biotechnologie et de la recherche médicale, les prix des médicaments sont notablement plus élevés qu'ils ne l'étaient. Comme je le disais, nous parlons de sommes considérables.

Rien dans ce projet de loi n'est plus important que la définition du mot «recherche» et de ce qu'on peut faire, dans ce pays, en vertu de cette définition. Le gouvernement prétend que ce projet de loi C-22 va faire merveille pour la recherche au Canada; pourtant, il a choisi de ne pas définir le mot «recherche». Un certain nombre de témoins qui sont venus devant le comité ont déclaré que, à leur avis, le projet de loi ne définissait pas clairement ce que l'on entendait par recherche. Je vais mentionner quelques témoins qui ont fait état de cela. Il y a les représentants de Cangene, une société qui utilise les techniques de biotechnologie les plus modernes. L'Association médicale canadienne, qui appuie le principe du projet de loi, disait bien que le mot «recherche» devrait être défini. Le docteur Gerry Karr, membre du conseil d'administration de l'Association médicale canadienne, a bien précisé en réponse à des questions qu'à son avis, le terme «recherche» devait être défini de façon plus précise et détaillée dans le projet de loi.

Voici le libellé du paragraphe 41.25(7) du projet de loi C-22:

> Le gouverneur en conseil peut, par règlement, définir, pour l'application du présent article, «recherche et développement».

C'est donc au Cabinet d'en décider. Ce n'est pas une question que l'on doit résoudre par voie de règlement. Cela présente des inconvénients évidents pour un principe aussi important que celui de ce projet de loi. Bon nombre de délégations ont comparu devant le comité et si la majorité conservatrice n'avait pas imposé de délai pour la présentation du rapport à la Chambre, bien d'autres groupes et particuliers auraient comparu. Presque toutes les délégations qui ont donné leur avis au comité s'opposaient au projet de loi.

Les seuls à appuyer cette mesure étaient des représentants de l'industrie et certains chercheurs médicaux. En effet, face aux compressions budgétaires imposées par le gouvernement au Conseil de recherches médicales, aux universités par la réduction du financement des programmes établis ainsi qu'aux provinces défavorisées par la diminution des paiements de transfert, ces personnes, souhaitant ardemment poursuivre leurs recherches, ont appuyé ce projet de loi parce qu'elles espèrent que les sociétés pharmaceutiques multinationales investiront davantage dans la recherche. Cependant, même ces personnes étaient d'avis qu'il fallait définir plus précisément ce que l'on entend par recherche et développement.

Le Cabinet a cédé aux instances des sociétés pharmaceutiques multinationales. Le premier ministre (M. Mulroney) a cédé à la demande du président Reagan qui souhaitait que nous modifions notre loi à l'égard des médicaments d'ordonnance parce que . . .

M. Clark (Yellowhead): C'est faux.

M. Orlikow: Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) dit que c'est faux. Je ne vois pas d'autre raison pour laquelle le gouvernement était si déterminé à adopter ce projet de loi malgré l'opposition énorme qu'il a suscitée un peu partout. Des organismes de personnes âgées, des syndicats et des groupes de consommateurs, ainsi qu'un groupe agricole très important du Manitoba, *Keystone Agriculture*, se sont opposés à ce projet de loi. Je pourrais citer pendant toute la journée la liste des organismes qui s'y sont opposés.

M. Clark (Yellowhead): Votre affirmation est fausse. Vous dites des contre-vérités à la Chambre.

M. Orlikow: Je ne peux pas croire qu'il existe une autre raison pour laquelle le gouvernement souhaite adopter ce projet de loi, si ce n'est pour céder aux pressions exercées par les fabricants de produits pharmaceutiques du Canada et des États-Unis. Nous refusons de laisser au Cabinet le soin de définir la «recherche», car selon nous, il a déjà trop cédé aux sociétés multinationales et il continuera à le faire. La Chambre ne doit pas compter sur des règlements pour obtenir une définition, car nous savons quels inconvénients il y aurait à ne pas définir clairement la signification du mot «recherche» dans ce projet de loi. Les réglements ne sont pas promulgués au grand jour, contrairement aux dispositions de ce projet de loi. Il est toujours possible de modifier un règlement en édictant un autre règlement, souvent sans que personne ne le remarque, mais dans ce cas, cela pourrait avoir d'énormes conséquences. Les règlements permettent à certains intérêts de faire valoir leur point de vue sans que l'intérêt public ne puisse être défendu au Parlement.

• (1540)

Nous avons vu le cas des organismes de réglementation mis en place pour protéger les intérêts des citoyens. En ce qui concerne le transport, au Canada comme ailleurs, les consommateurs et les voyageurs ont vu que les organismes de réglementation défendaient souvent des intérêts particuliers plutôt que ceux de la population. Il suffit de prendre l'exemple de la Commission canadienne des transports.

M. le vice-président: Je tiens à rappeler au député que son temps de parole est terminé. La Chambre voudra certainement lui accorder quelques secondes de plus pour conclure.

M. Orlikow: Pour conclure, je dirai simplement que la motion du député du Cap-Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) vise à définir la recherche et que c'est là une initiative louable. Elle reproche au gouvernement d'avoir promis, entre autres choses, 3 000 emplois de chercheurs dans le secteur de la haute technologie alors qu'il n'a même défini en quoi consistera la recherche aux fins du projet de loi C-22. On peut difficilement prendre au sérieux les objectifs de ce projet de loi.

[*Français*]

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voudrais faire quelques commentaires très brefs sur l'amendement à l'étude, la motion nº 2, savoir qu'on devrait inclure dans ce projet de loi C-22 une disposition, une définition claire et précise de ce que veut dire le mot «recherche». Et dans la motion proposée par mon collègue, l'honorable député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), on peut lire:

> ««recherche» Travail de découverte et d'innovation fait sur une base systématique en vue de l'acquisition de connaissances nouvelles par des moyens nouveaux. Les connaissances nouvelles mettent en cause l'intégration de renseignements nouvellement acquis dans des hypothèses existantes, la formulation et la vérification de nouvelles hypothèses ou la réévaluation des observations existantes.»

Monsieur le Président, cela me semble clair, précis et adéquat pour définir ce qu'en fait peut, pour bien des Canadiens, représenter une des raisons pour lesquelles le projet de loi C-22 doit être amendé.

Dans ce projet de loi, monsieur le Président, on retrouve des définitions et des mesures qui doivent faire l'objet d'une certaine compréhension de la part du public canadien. Il est important que les Canadiens sachent que ce projet de loi peut avoir un impact difficile et terriblement onéreux sur le prix des médicaments.

Une des raisons pour lesquelles ce gouvernement est passé à l'action et essaie d'amender la Loi sur les brevets c'est parce que, selon lui, il veut encourager la recherche au Canada. Selon leurs bonnes déclarations, et leur définition, il y aurait presque 1,4 milliard de dollars, c'est-à-dire 1 400 millions de dollars, d'argent, qui seraient dépensés par les multinationales pour faire de la recherche au Canada.

Monsieur le Président, on sait que le Rapport Eastman a été commandé par l'ancien gouvernement libéral, qu'il a déposé son rapport qui donnait suite aux amendements à la Loi sur les brevets. Dans le rapport, M. Eastman disait que les multinationales n'avaient pas investi plus au Canada qu'il ne le fallait et que, en général, nous étions traités comme une succursale, si vous voulez, par beaucoup de ces compagnies, et que le Canada ne jouissait que de très peu d'argent en recherche pure et appliquée.

Ce qui fait que l'argent des Canadiens, les profits de ces multinationales qui sont énormes, avouons-le, vont dans des pays étrangers, en grande partie aux États-Unis, qu'ils favorisent la recherche et le développement aux États-Unis, ce qui a pour effet de créer des jobs dans les sièges sociaux de ces compagnies et, nous, nous jouissons évidemment de certains bénéfices de cette recherche, mais nous ne jouissons pas des retombées économiques de la recherche faite au Canada. Et le gouvernement nous a dit: Bien, attendez-vous à voir 1,4 milliard d'engagements si on passe le projet de loi C-22. Mais à aucun moment, monsieur le Président, ni d'aucune façon, sur ce que ce gouvernement nous a dit de façon ferme, nous avons des engagements fermes de la part des compagnies en matière de recherche. Et c'est pour essayer de définir le mot «recherche» afin qu'on puisse commencer par comprendre ce qu'on veut, pour demander aux compagnies de faire, ici, au Canada la recherche et le développement qui créera, ici, des emplois, qui créera, ici, un renouveau économique.

Monsieur le Président, c'est tout ce que je voulais dire. C'est qu'il me semble tout à fait approprié, normal que le gouvernement accepte un amendement à ce projet de loi C-22 voulant insérer dans le projet de loi une définition claire et précise de ce que le mot «recherche» veut dire, et je félicite le député de l'avoir proposé.

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je voudrais, moi aussi, parler de cet amendement. Nous nous opposons au projet de loi C-22, car c'est une mesure négative qui fait du tort aux Canadiens et qui fera augmenter le prix des médicaments. Le gouvernement nous présente ce projet de loi après avoir cédé devant les exigences des compagnies pharmaceutiques américaines et du gouvernement américain qui subit, dans une large mesure, l'influence de cette industrie.

Nous savons qu'il ne suffit pas de quelques changements pour faire un bon projet de loi d'une mesure mauvaise au départ, mais nous espérons que certains amendements permettront de supprimer les aspects les plus nuisibles de ce projet de loi.

C'est pourquoi nous tenons beaucoup à ce que l'on donne une définition de la recherche. Nous ne pensons pas que l'amendement proposé par le député du parti libéral va assez loin, mais c'est déjà un début. Nous ne voulons pas que la recherche soit définie au moyen d'un règlement qui sera édicté en coulisse sans que la Chambre n'ait de droit de regard.

Par conséquent, devant la nécessité de définir la recherche et ce de façon rigoureuse, puisque même l'Association médicale canadienne l'a réclamé lors de son témoignage devant le comité, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas défini ce terme dans le projet de loi? Pourquoi laisse-t-il à l'opposition le soin de définir une notion aussi essentielle à cette mesure? En fait, certaines lois en donnent une définition.

Ainsi, l'article 2900 de la Loi de l'impôt sur le revenu définit la recherche scientifique aux termes de cette loi. On y apprend non seulement ce qu'elle est, mais aussi ce qu'elle n'est pas. Voici justement en quoi consiste cette seconde partie de la définition: La recherche scientifique

> . . . n'englobe pas les activités se rattachant à
>
> d) la prospection du marché ou la stimulation de la vente;
>
> e) le contrôle de la qualité ou l'échantillonage normal des matériaux, des dispositifs ou des produits;
>
> f) la recherche dans les sciences sociales ou les humanités;
>
> g) la prospection, l'exploration ou le forage fait en vue de découvrir ou d'exploiter des minéraux, du pétrole ou du gaz naturel;
>
> h) la production commerciale d'un matériau, d'un dispositif, ou d'un produit nouveau ou meilleur, ou l'utilisation commerciale d'un précédé nouveau ou plus efficace;
>
> i) les modifications de style; ou
>
> j) l'obtention ordinaire de renseignemnts.

Par conséquent, la prospection du marché, la stimulation de la vente, les modifications de style ou l'obtention ordinaire de renseignements ne constituent pas de la recherche scientifique au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il y aurait donc lieu d'exclure aussi ces activités de la portée du projet de loi à l'étude. Nous ignorons, cependant, ce qu'on va permettre. Pourquoi le gouvernement ne précise-t-il pas ce qu'il entend par «recherche»? Selon moi, il est manifeste que le gouvernement a rejeté la définition de la Loi de l'impôt sur le revenu,

parce que les fabricants pharmaceutiques veulent inclure les dépenses de ce genre dans des domaines comme la recherche appliquée, la prospection du marché et les modifications de style. C'est tout à fait inadmissible.

• (1550)

Le gouvernement nous promet qu'on va procéder à des travaux de recherche fondamentale, mais nous craignons fort que cela ne se produise pas. Le docteur Lexchin a bien décrit la façon dont la recherche appliquée s'effectue dans l'industrie pharmaceutique, et je voudrais vous citer ses observations; voici:

> Lorsque des entreprises canadiennes effectuent des travaux de recherche et de développement, c'est généralement pour l'une des deux raisons suivantes: il s'agit soit de profiter d'avantages fiscaux, soit de respecter les règlements de la Direction générale de la protection de la santé au sujet des essais cliniques de nouveaux médicaments. La recherche appliquée et le développement sont également fort routiniers, et les chercheurs universitaires répugnent généralement à se charger de ces travaux. En outre, dans une entreprise dont le but premier est de réaliser des profits, il existe toujours un conflit latent entre le climat de liberté qui est nécessaire à la réalisation d'excellents projets scientifiques et les orientations dont doivent décider les administrateurs de l'entreprise.
>
> Lorsque la recherche appliquée et le développement de produits constituent les principales activités de recherche, les objectifs et les méthodes à suivre sont alors relativement bien définis, et une atmosphère de liberté totale n'est pas essentielle. Ces considérations peuvent expliquer le fait que l'industrie pharmaceutique a fourni environ 21 p. 100 de tous les crédits consacrés à la recherche médicale en 1977, mais qu'elle n'a utilisé que 11 p. 100 des chercheurs dans ce domaine au Canada, cette année-là.

En d'autres termes, l'industrie pharmaceutique ne se tourne pas vers le genre de recherche fondamentale dont les ministériels ont parlé jusqu'à maintenant au cours du débat. Il est intéressant de remarquer que même l'Association médicale canadienne, qui souscrit au désir de l'Association canadienne de l'industrie du médicament d'obtenir des modifiations, a déclaré dans son mémoire, et je cite:

> Nous sommes d'avis qu'il faut prendre des mesures additionnelles pour favoriser l'investissement dans la recherche de haute qualité . . . Pour ce faire, il sera nécessaire de définir avec plus de précision le terme «recherche-développement» dans le contexte du projet de loi C-22.

A la page 8, l'une de ses trois recommandations se lit comme suit:

> Qu'une définition précise de la recherche-développement soit établie aux fins de l'interprétation et de l'application du projet de loi C-22.

Tel est l'avis d'un défenseur du projet de loi. Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a posé la question suivante:

> Pensez-vous que cette disposition du projet de loi laisse à désirer, qu'elle devrait indiquer de façon beaucoup plus précise quelle sorte de recherche on attend des sociétés pharmaceutiques, dans le cadre du 1,5 milliard de dollars, au lieu de s'en remettre à leur bon vouloir?

Voici ce qu'a répondu le Dr Gerry Karr, membre du conseil d'administration de l'AMC: «Absolument, oui». Par conséquent, il y aurait lieu d'adopter soit la définition que propose mon collègue libéral, soit celle que mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), a présentée par la suite. Il est absolument essentiel que nous ne laissions pas cette mesure ouverte à toutes les interprétations en ce qui concerne la recherche. Il ne faut pas compter entièrement sur la réglementation qui suivra. A titre de parlementaires et de représentants des Canadiens, nous devrions avoir notre mot à dire.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à faire sur la motion de mon collègue, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) concernant la définition du terme «recherche». Je devrais en donner lecture à nouveau. Je dois ajouter que le député a fait énormément d'effort pour que la Chambre adopte un projet de loi qui ne détruise pas le secteur pharmaceutique canadien, en ce qui concerne les médicaments génériques, et pour que nous puissions faire preuve de sympathie envers les pauvres du Canada, voire l'ensemble des Canadiens, en leur permettant de se procurer des médicaments à prix abordable. Voici le texte de la motion:

> Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 33, page 10, ce qui suit:
>
> ««recherche» Travail de découverte et d'innovation fait sur une base systématique en vue de l'acquisition de connaissances nouvelles par des moyens nouveaux. Les connaissances nouvelles mettent en cause l'intégration de renseignements nouvellement acquis dans des hypothèses existantes, la formulation et la vérification de nouvelles hypothèses ou la réévaluation des observations existantes.»

J'ai beau faire un effort, monsieur le Président, je n'arrive pas à comprendre pourquoi le gouvernement voudrait faire adopter un projet de loi par la Chambre sans donner une définition claire du mot «recherche». Je ne puis que supposer qu'il tente de cacher quelque chose. Comme les autres députés sans doute, j'ai reçu des lettres de personnes et de groupes intéressés comme les groupes de citoyens du troisième âge et les groupes représentant la Légion royale canadienne et de tous ceux qui payeraient plus cher leurs médicaments si cette mesure législative était adoptée. J'ai en main une copie d'une lettre adressée au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) et datée du 24 novembre 1986. J'ai également reçu copie de cette lettre, tout comme d'autres députés de l'Île-du-Prince-Édouard, le ministre des Finances (M. Wilson) et la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney).

Nous discutons de l'importance de définir le mot «recherche» dans la loi plutôt que dans le règlement. Je crois que cette lettre est tout à fait pertinente à la motion à l'étude et j'aimerais la consigner au compte rendu. En voici le texte:

> Monsieur,
>
> Puisque j'ai participé durant de nombreuses années à l'industrie pharmaceutique du Canada, siégé au conseil d'administration d'une société et été membre de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, je ne puis plus garder le silence au sujet de la mesure législative touchant les brevets des médicaments.
>
> Fort de 25 ans d'expérience dans l'industrie et de ma participation à de nombreux comités de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, je n'hésite pas à dire que vous et vos collègues du gouvernement êtes en train de vous faire embobiner et même d'agir sous la contrainte, sans réflexion suffisante, dans le seul intérêt du protectionnisme américain.
>
> Si la mesure législative que vous proposez est adoptée, on assistera au Canada à une montée en flèche du coût des médicaments.

Voilà ce que dit un type qui travaille dans le secteur depuis 25 ans et qui le connaît, alors que le ministre prétend que le prix des médicaments ne va pas augmenter. La lettre poursuit:

> Avec la hausse des coûts hospitaliers et des primes d'assurance, les Canadiens vont devoir sortir plus d'argent pour assurer des profits supplémentaires à la majorité des membres de l'Association canadienne de l'industrie des médicaments, qui ont leur siège social aux États-Unis. Les Canadiens n'y gagneront rien!
>
> Prétendre que notre pays va recevoir des millions de dollars d'investissements dans la recherche pharmaceutique, c'est tout ce qu'il y a de plus ridicule. Moins de 5 p. 100 des nouveaux produits pharmaceutiques lancés depuis plusieurs décennies sont le résultat direct de recherches américaines ou canadiennes. La très grande majorité des nouveaux médicaments lancés sur le continent nord-américain proviennent de Suisse, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de Suède, de Norvège, d'Italie et du Japon.

Par l'intermédiaire d'équipes de recherches locales qui les représentent, toutes les grandes sociétés américaines cherchent à obtenir des licences de fabrication des nouveaux produits pharmaceutiques, au fur et à mesure de leur découverte dans les pays mentionnés. Ils suivent ensuite une filière de contrôle et de recherche clinique avant de finir par apparaître sur le marché nord-américain.

Cette procédure de contrôle et d'essai est effectivement très coûteuse en argent et en temps, du fait des réglementations américaines et canadiennes, mais c'est loin d'égaler le coût de la recherche fondamentale qu'il faut pour isoler les nouveaux médicaments. Les coûts élevés dont font état les membres de l'ACIM pour ce qu'ils appellent la recherche . . .

● (1600)

C'est à ce moment qu'il parle de la soi-disant recherche.

. . . sont imputés en grande partie aux «recherches cliniques» alors qu'il s'agit plutôt de merchandising. Cela entraîne des déductions de frais tout à fait exagérées qui n'ont absolument rien à voir avec les dépenses réelles de recherche.

C'est pourquoi le terme «recherche» devrait être clairement défini dans le projet de loi.

En Suisse, trois entreprises, à savoir Ciba-Geigy, Hoffman-La Roche et Sandoz ont la haute main sur un nombre remarquable de médicaments d'ordonnance couramment utilisés. Il est bien connu que la société Hoffman-La Roche à elle seule a pu tirer bien plus qu'un milliard de dollars du Valium, qui ne vient que tout récemment d'être retiré de la liste des produits brevetés protégés. Surtout, près de 100 pour 100 des installations de recherche et de développement de ces entreprises sont situées en Suisse. Croyez-vous sérieusement que ces entreprises et d'autres entreprises membres de l'Association canadienne de l'industrie du médicament vont d'une part, créer d'autres installations de recherche coûteuses simplement pour satisfaire le gouvernement canadien et d'autre part, ne pas augmenter le prix de tous les médicaments? Il est naïf de croire que la contribution minuscule du Canada aux profits tirés du Valium, encouragera des investissements accrus dans les installations de recherche au Canada.

L'Association s'inquiète d'abord et avant tout de la protection de ses membres. Elle n'a aucun intérêt à ce que les Canadiens obtiennent les meilleurs médicaments possibles à des prix compétitifs. Comme dans le cas des automobiles, des produits textiles, de l'électronique ou des denrées, la vente de médicaments tend à réaliser des profits. Le fait qu'ils permettent de guérir certaines maladies ou de soulager des douleurs n'est qu'accessoire. C'est là la nature de l'entreprise, et si vous et votre gouvernement pouvez être amenés à croire autrement, alors ce sont tous les Canadiens qui en subiront les conséquences.

C'est la façon dont je vois les choses en tant que Canadien mêlé au monde des médicaments depuis de nombreuses années. J'espère ardemment que le gouvernement abandonnera le projet de loi maintenant à l'étude avant qu'il ne soit trop tard.

La lettre est signée par R. H. Wygant, le président de *Seawood Estates Inc.*, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Ni moi, ni aucun autre député n'aurait pu exposer la situation plus clairement qu'elle ne l'a été dans cette lettre. C'est pourquoi il m'a paru important de la faire consigner au compte rendu. Elle a été écrite par un homme qui a fait partie de l'industrie pharmaceutique du Canada durant 25 ans. Il a pris la peine d'écrire au ministre et de lui donner son avis sur cette mesure législative. Il s'agit d'un homme qui connait l'industrie. Il habite dans ma province à l'heure actuelle, dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, et il comprend que c'est la province où habitent le plus grand nombre de citoyens du troisième âge. On devrait écouter ce qu'il a à dire. Il dit très clairement que ce qu'il appelle la «recherche fondamentale» représente plus de 5 p. 100 de la recherche sur les médicaments et sur les médicaments d'ordonnance de toute nature faite au Canada ou aux États-Unis.

M. Wygant tente de nous faire comprendre que tant les exigences de la législation américaine en matière de médicaments que celles des multinationales américaines créent des pressions, efficaces, il faut le dire, qui incitent le gouvernement à agir dès maintenant. Il tente de nous dire que les seules recherches qui seront faites seront celles qui portent sur la commercialisation. C'est ce dont je me doutais dès qu'il a été question de cette mesure législative. Je me doutais que les États-Unis et les grandes entreprises américaines exploiteraient la situation en tirant avantage de la faiblesse et de l'indécision du gouvernement canadien. Ces intérêts y voient la possibilité de venir exploiter les pauvres, les personnes âgées et les malades du Canada qui ne sont pas fortunés, comme le sont probablement certaines multinationales qui versent à leur président un traitement annuel pouvant atteindre le million de dollars.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'environnement—Le nettoyage de la Niagara et du Lac Ontario; l'honorable député de Laurier (M. Berger)—Les réfugiés—La mort imminente d'un gréviste de la faim—La position du gouvernement. *b)* L'examen des demandes du statut de réfugié; l'honorable député de Capilano (M^me^ Collins)—Les finances—Le programme de crédit d'impôt au titre de la taxe de vente—La nécessité d'informer davantage les Canadiens.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, et de la motion n° 2 de M. Dingwall (p. 4745).

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, le projet de loi C-22 est enfin de retour à la Chambre pour le débat à l'étape du rapport. Ce projet de loi qui tend à modifier les conditions dans lesquelles le Canada va autoriser la fabrication de médicaments génériques est une pilule amère pour les Canadiens. C'est très mauvais pour notre programme national de soins de santé. Je signale l'arrivée à la Chambre du ministre responsable de cette catastrophe législative. Je signale aussi que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a été présent à la Chambre depuis le début du débat à l'étape du rapport du projet de loi C-22. C'est bien si l'on considère que ce projet de loi a beaucoup plus à voir avec les intérêts d'une puissance étrangère qu'avec ceux du peuple canadien.

Tout à l'heure, j'ai entendu la députée de Capilano (Mme Collins) se lancer dans de grandes envolées oratoires à la faveur des résultats du sondage de l'ACIM. Si elle était extatique, c'était je suppose qu'elle était étonnée que l'Association canadienne de l'industrie du médicament ait découvert par le biais d'un sondage qu'un nombre considérable de Canadiens favorisent un projet de loi qui va leur nuire. Elle en a déduit dans sa naïveté que tous les sondages antérieurs et les très nombreuses pétitions portant des milliers de signatures qui ont été présentées à la Chambre comme protestation contre ce projet de loi, étaient ou inexacts ou purement fictifs.

On ne cesse de se demander pour quelles raisons le gouvernement a présenté ce projet de loi au Parlement. L'une d'elles dont nous sommes certains, c'est que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'y intéresse vivement. Nous connaissons le scénario. Ronnie et Brian se sont rencontrés. Ronnie de dire à son compère: «Allons, Brian, nous devons mettre un terme à cette entente ridicule qui chez vous permet aux malades d'obtenir des médicaments à bon marché. Il faut que cela change.» Il y a évidemment à cela des raisons. Le gouvernement a négocié astucieusement un accord commercial avec les États-Unis. Il avait établi la liste des avantages auxquels il était prêt à renoncer pour témoigner de sa sincérité. Nous savons ce qu'il a abandonné pour que les négociations avec les États-Unis soient gentilles, confortables et amicales. Jamais un gouvernement n'a tant offert pour brader le Canada.

Nous pourrions chercher plus loin les raisons invoquées par le ministre pour persuader la Chambre d'adopter ce projet de loi. Il nous dit avoir obtenu des multinationales l'engagement qu'elles allaient effectuer certains travaux de recherche au Canada, y créer 3 000 emplois et dépenser 1,5 milliard de dollars d'ici à 1990-1991. Cette affaire comporte deux aspects notables. Tout d'abord, il y a la proposition discutée qu'a formulée la société Eastman et selon laquelle la nouvelle Loi sur les brevets devrait comporter un mécanisme prévoyant le versement de redevances accrues, ce qui constituerait en quelque sorte un encouragement à intensifier la recherche pour les entreprises qui, c'est vrai, ont bien peu investi jusqu'à maintenant dans la recherche au Canada. Le niveau est encore plus bas que la moyenne des multinationales dans d'autres domaines de la fabrication.

• (1610)

Ayant écarté une proposition raisonnable, il a obtenu une promesse verbale. Mais le plus absurde de tout, monsieur le Président, c'est qu'il a obtenu une promesse concernant le volume de recherche sans même savoir de quoi il s'agit, ou au moins sans que rien dans ce projet de loi ne nous l'indique.

Les multinationales peuvent entendre le mot «recherche» comme signifiant n'importe quoi, depuis la recherche fondamentale jusqu'aux études visant à déterminer si les comprimés seront carrés, ronds, longitudinaux ou creux.

L'amendement dont nous sommes saisis vise à aider le ministre. Il fournit au moins une définition qui est compatible avec les dispositions concernant l'évaluation des coûts, lesquelles doivent paraît-il servir au Conseil d'examen du prix des médicaments. Vous vous souvenez peut-être, monsieur le Président, que le Conseil d'examen va se pencher sur le prix exigé par les sociétés pour les médicaments et leur faire en quelque sorte respecter une vague notion de «fixation de prix raisonnables».

Je ne m'étendrai pas sur le ridicule des fondements mêmes de cette notion, mais parmi les frais dont il sera tenu compte, il y a les coûts de la recherche.

On pourrait croire que tout être humain normal, à plus forte raison un ministre, serait assez sensé—le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sourit parce qu'il sait bien à quel point cela est ridicule—assez sensé donc, pour inclure au moins une définition de la recherche dans sa mesure législative.

C'est pourquoi, monsieur le Président, je pense que l'amendement proposé par l'Opposition officielle qui suggère une définition de la recherche mérite notre attention. Je l'en félicite. Ces députés au moins font preuve d'un peu plus de subtilité que le ministre et le gouvernement dont c'est pourtant le projet de loi. Malheureusement, monsieur le Président, cette définition comporte certaines lacunes. Voyons cette définition :

> «recherche» Travail de découverte et d'innovation fait sur une base systématique en vue de l'acquisition de connaissances nouvelles par des moyens nouveaux. Les connaissances nouvelles mettent en cause l'intégration de renseignements nouvellement acquis dans des hypothèses existantes, la formulation et la vérification de nouvelles hypothèses ou la réévaluation des observations existantes.

J'ai été chercheur pendant de nombreuses années et je peux vous affirmer que c'est là le genre de définition que les philosophes donnent de la science. Cette définition comporte une omission de taille, car on n'y mentionne pas le fait que la recherche est empirique, qu'elle est effectuée en laboratoire. Hélas, l'histoire figurerait également dans cette définition de la «recherche».

Sauf le respect que je dois à mon collègue historien à ma droite, il serait peut-être utile de financer la recherche dans le secteur pharmaceutique de façon à ce que le gouvernement se souvienne de la situation qui existait avant 1969, et que ce projet de loi va perpétuer, à savoir que les multinationales ont ravagé le pays dans leur quête du profit, et le tout au détriment des malades. Les dispositions qui ont alors été prises dans la loi faisaient partie d'un programme cohérent en vertu duquel des services de santé étaient dispensés à l'ensemble de la population et à des prix abordables.

Monsieur le Président, vous risquez de croire que je ne suis pas sérieux quand je recommande que l'histoire figure dans la définition en tant que recherche appropriée pour le secteur pharmaceutique et voilà pourquoi je vous recommanderai, en fait, quoi qu'il advienne de cet amendement, la proposition faite par le Nouveau parti démocratique à la motion nº 43 qui, bien qu'il ne définisse pas la recherche comme telle, en prescrit assurément les limites de façon à permettre d'évaluer les projets des multinationales en matière de recherche.

Il faut en conclure, monsieur le Président, que le ministre n'en sait pas plus sur la recherche que sur la nature du pays pour ce qui est de mettre en oeuvre un programme national de santé qui assure des services universels à un coût raisonnable.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je suis aussi très heureux de prendre la parole au sujet de la motion proposée par mon collègue, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall).

L'un des principaux arguments que le parti progressiste conservateur du Canada a invoqué pour promouvoir le projet de loi C-22 est celui des retombées en matière de recherche et de développement dont bénéficierait le Canada.

A propos du projet de loi dont la Chambre est saisie, monsieur le Président, les Canadiens—pas les scientifiques ni les chercheurs, mais tous les Canadiens—peuvent sympathiser avec le parti politique de leur choix. Les mesures législatives contribuent à mettre en relief les diverses théories que nous entendons exposer à la Chambre des communes.

Le projet de loi C-22 est certes un projet de loi de ce genre. C'est un projet de loi qui montre aux Canadiens le parti pris du parti progressiste conservateur du Canada. C'est un projet de loi, monsieur le Président, qui fait ressortir les progrès que nous avons accomplis en ce qui a trait au système de soins médicaux et au régime d'assurance-maladie de notre grand pays.

Les Canadiens vont finir par rejeter ce projet de loi. Nous avons vu toutes les émotions qui ont surgi à l'occasion de la mobilisation générale des personnes âgées de tout le pays lorsque le gouvernement a essayé de désindexer les pensions de retraite.

Je ne suis pas sûr que ce projet de loi va susciter la même protestation, mais cela ne m'étonnerait pas. Le gouvernement ne peut tout bonnement pas présenter des projets de loi pareils et s'imaginer que l'électorat canadien ne réagira pas.

Pour en revenir à la réaction initiale du gouvernement à l'égard de toute la question de la recherche, et vu qu'il se sert de la recherche et du développement comme principal argument pour faire accepter ce projet de loi que les Canadiens en fin de compte vont rejeter, ceux-ci seront éberlués d'apprendre que le gouvernement du Canada ne s'est même pas soucié de définir ce que signifie le mot recherche. C'est pourtant une notion qui est au coeur même de ce projet de loi. Le gouvernement ne s'est même pas engagé à s'assurer que les multinationales vont bel et bien consacrer à la recherche et au développement les sommes promises.

Si mon collègue a présenté cet amendement, c'est afin d'amener si possible le gouvernement à véritablement faire ce qu'il dit quand il parle de recherche et de développement; c'est aussi pour l'obliger à préciser noir sur blanc pour tous les Canadiens que le projet de loi va permettre d'investir 1,4 milliard de dollars, chiffre qu'il cite lui-même, dans la recherche et le développement.

Le gouvernement ne peut prétendre que ce projet de loi va aider le Canadien moyen du point de vue du prix des médicaments; il ne peut non plus alléguer que c'est une politique faite au Canada. En effet, monsieur le Président, nous savons tous que ce sont les grandes sociétés multinationales américaines qui la dictent. Ce sont nos voisins du Sud qui la dictent.

Le gouvernement ne peut pas alléguer que ce projet de loi sert les meilleurs intérêts de notre pays. Il ne lui reste donc à invoquer que le dernier argument, à savoir le grand nombre d'emplois qui résulteront de la recherche et du développement. Cependant, monsieur le Président, ce n'est pas ce que fait le gouvernement. Les ministériels ne manquent pas d'aborder cet aspect dans leurs discours partout au Canada. Mais quand vient le moment de montrer qu'il est sérieux à propos de ce projet de loi, quand vient le moment de dire aux Canadiens les choses comme elles sont afin d'obtenir leur adhésion, le parti progressiste conservateur du Canada n'a pas le courage de montrer que ses convictions, ses arguments sont fondés.

Voilà pourquoi, monsieur le Président, le critique du parti libéral du Canada dans le domaine de la consommation et des corporations a cherché autant que possible à obliger le gouvernement à tenir les promesses qu'il a faites aux Canadiens. Si le gouvernement conservateur n'est pas prêt à donner une définition très précise de ce qu'il entend par recherche et développement, s'il n'est pas prêt à obtenir la garantie qu'il y aura effectivement des retombées de l'ordre de 1,4 milliard de dollars en recherche, il renie tout ce qu'il a avancé dans le but de convaincre les Canadiens d'appuyer sa mesure législative. S'il en élimine tout ce qui peut favoriser la recherche, pourquoi ne retire-t-il pas le projet de loi? S'il n'est pas prêt à définir la thèse fondamentale qui constitue le principe directeur de ce projet de loi, à qui cette mesure s'adresse-t-elle? Qui va-t-elle aider?

• (1620)

Dans ma circonscription de York-Ouest, personne n'appuie le projet de loi. Pendant la dernière fin de semaine, j'ai rencontré un groupe de 400 Canadiens membres d'une association de personnes âgées de la région de Toronto, affiliée à la Villa Colombo, un foyer de vieillards d'origine italienne. Ce projet de loi a été au centre de nos discussions. Il était au permier plan des préoccupations de ces personnes que nous devons, en tant que parlementaires, écouter et comprendre. On aurait cru que le Parti conservateur du Canada avait tiré un enseignement de son projet de loi de désindexation des pensions.

Les députés ministériels avaient cru pouvoir s'en prendre impunément à un électorat qu'ils croyaient inorganisé, incapable d'être mobilisé et peut-être même amorphe. Quelle erreur! Les Canadiens ont découvert que les personnes âgées sont loin d'être passives ou indifférentes lorsqu'il s'agit de questions qui les touchent directement. Le projet de loi dont nous sommes maintenant saisis témoigne de la même attitude régressive qui caractérisait le projet de loi initial sur la désindexation complète des pensions.

Cette fois-ci, le projet de loi ne touche pas seulement l'électorat âgé. Il frappe de plein fouet les Canadiens qui ont besoin de médicaments. Je ne parle pas de ceux qui peuvent se les offrir, mais de ceux qui en ont un besoin réel. Les médicaments devraient être accessibles à ces personnes. Cependant, si nous voulons faire quelque chose pour que les médicaments soient à la portée de toutes les bourses, il faut procéder de façon progressiste en les rendant abordables à tous les Canadiens, peu importe leur âge, leur revenu et leurs antécédants. C'est la cause que défend le parti libéral. C'est ce que visent les motions 2 et 3 et la longue liste d'amendements que nous avons proposés à l'étape de l'examen en comité.

Il est temps que le gouvernement comprenne où ces amendements trouvent leur origine. Essentiellement, ce ne sont pas des amendements présentés par un parti d'opposition qui cherche seulement à faire de l'obstruction. Ils réflètent les témoignages entendus par le comité. Ces amendements reflètent le point de vue de l'électorat national qui cherche à faire comprendre au parti conservateur du Canada et à son gouvernement qu'ils ont pris une mauvaise tangente, qu'ils font fausse route avec ce projet de loi C-22.

Cette mesure comporte une notion que les Canadiens rejetteront en fin de compte. Elle donne malheureusement une idée de ce que c'est que d'être un conservateur au Canada. Nous espérons sincèrement que ces amendements seront adoptés, que l'on comprendra l'esprit dans lequel ces motions ont été présentées, car elles reprennent essentiellement la volonté des Canadiens ordinaires qui ne veulent pas voir les médicaments augmenter et hors de leur portée.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots en faveur de la motion nº 2 dont le parti libéral nous a saisis et qui a trait à la définition de la recherche.

Je trouve très curieux que l'on ait négligé de définir la notion de recherche dans un projet de loi relatif à la recherche, qui tend à modifier la Loi sur les brevets et à supprimer les produits pharmaceutiques génériques. Cela m'étonne énormément de la part du parti conservateur du Canada.

Une voix: Pourquoi?

M. Nystrom: Je vais répondre à cette question. Je m'étonne en fait que le parti conservateur du Canada laisse au Cabinet, aux bureaucrates et aux multinationales le soin de définir cette notion.

Ce même parti conservateur, à l'époque où il formait l'opposition, avait déclaré à maintes reprises à la Chambre, quand le parti libéral avait voulu prendre des mesures semblables, que nous devrions éviter de définir les choses importantes dans la réglementation, d'établir ce genre de définition lors de réunions secrètes tenues dans les coulisses, ou encore lors de réunions de ministres du Cabinet, de bureaucrates et de fonctionnaires, ou de groupes y comptant des intérêts acquis, que ce soient des sociétés ou d'autres organismes. Les conservateurs avaient également préconisé une plus grande transparence à l'égard du Parlement et de la nation, et une plus grande participation des parlementaires à la préparation de la réglementation et à la définition de nos intentions dans des mesures législatives qui seraient examinées à la Chambre.

Je pourrais citer maintes mesures proposées depuis quelques années, où les intentions des parlementaires au départ avaient fini par se transformer du tout au tout. Une fois qu'une mesure était adoptée et confiée aux bureaucrates, des règlements étaient préparés pour en définir les principes et les modalités d'application, et le sens de la mesure finissait par en être complètement faussé.

Je suis vraiment surpris de voir que le parti conservateur a adopté une position lorsqu'il était dans l'opposition et que, maintenant qu'il est au gouvernement, il en prend le contrepied. C'est peut-être un peu comme le nom même du Parti progressiste conservateur. Ses membres sont un peu plus progressistes dans l'opposition et un peu plus conservateurs une fois qu'ils sont au gouvernement.

Une voix: Tout comme les libéraux.

M. Nystrom: Oui, comme le parti libéral, je vois que le député d'Assiniboia (M. Gustafson) acquiesce d'un signe de tête. Il se rend compte que c'est exactement ce qui s'est passé. Une fois au pouvoir, ils deviennent plus conservateurs et plus réactionnaires. Ils font de plus en plus confiance à la bureaucratie. Je vois que le député de Winnipeg—Assiniboine (M. McKenzie) est présent à la Chambre cet après-midi. Lorsqu'il était dans l'opposition, il ne voulait pas qu'on permette à la bureaucratie de faire des règlements ni aux ministres de rédiger des projets de loi. Cependant, maintenant qu'il est au gouvernement, il reste assis tranquillement et, comme un phoque bien dressé ou un petit chien, il dit: «oui monsieur». Quand un ministre lui dit de sauter, il demande à quelle hauteur.

Je suis surpris par ces députés de longue date qui accusaient naguère le gouvernement, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, de ne pas donner davantage de pouvoir aux parlementaires. Maintenant qu'ils sont députés gouvernementaux de l'arrière-banc, ils ont peur de prendre la parole pour donner leur opinion. Pourquoi n'ont-ils pas le courage de prendre la parole à la Chambre pour dire ce qu'ils pensent? La raison en est-elle que le député de Winnipeg—Assiniboine pense que s'il ne sème pas la perturbation il sera un jour ministre? Dieu nous en préserve. Je parierais que c'est pour cela qu'il a peur de prendre la parole. Il ne veut pas fâcher le grand Brian, ni les autorités du Cabinet du premier ministre, ni le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est un grand manitou au Manitoba pour ce qui est de pratiquer le favoritisme et de prendre des décisions pour le parti conservateur dans cette province. Le député ne voudrait pas l'indisposer.

Il est bien surprenant de voir des députés pleins de verve naguère, des parangons de vertu dans l'opposition, se tranformer en tigres de carton, en mignons chatons une fois au gouvernement. On leur a enlevé les griffes.

M. Riis: De la vraie gélatine.

M. Nystrom: C'est vrai. L'un d'entre eux pourrait-il nous expliquer comment cette mutation s'est produite? C'est sûrement un grande déception pour leurs électeurs.

C'est peut-être pour cette raison que le parti conservateur se retrouve systématiquement en troisième place sondage après sondage. Ils ont induit les Canadiens en erreur. Ils ne sont plus les mêmes une fois au pouvoir.

• (1630)

Je m'étonne vraiment de voir le parti conservateur soutenir une mesure qui permettrait aux multinationales américaines, à Ronald Reagan et à ses petits copains de faire la pluie et le beau temps dans une industrie canadienne. Qu'est-il advenu du grand parti nationaliste de Sir John A. Macdonald, de sa vision nationale de notre pays, de cette politique d'antan qui encourageait les Canadiens à avoir confiance dans leurs propres moyens, à effectuer eux-mêmes la recherche et le développement nécessaires à l'essor de leur grand pays? Où est donc passé ce grand parti, je vous le demande? Il a vécu.

Où est celui de John Diefenbaker? S'il était premier ministre aujourd'hui, nous ne serions pas en train d'étudier un pareil projet de loi. Il ne serait pas allé à Québec en février 1985 chanter *When Irish Eyes are Smiling* avec Ronnie Reagan et il n'aurait pas adopté la politique américaine sur les médicaments génériques en contrepartie du libre-échange. John Diefenbaker n'aurait pas accepté cela. Il aurait pris la défense du Canada et lutté pour que les consommateurs canadiens et les personnes âgées paient leurs médicaments moins cher.

Le fait que les conservateurs ne défendent pas le Canada est une autre raison pour laquelle ils sont maintenant en troisième position dans les sondages. Les conservateurs ne sont pas fidèles à leurs traditions et à leurs racines. Les députés d'arrière-ban de ce parti se révolteront bientôt. Ils seront de plus en plus insatisfaits quand ils se rendront compte que leur parti court à sa perte pour avoir modifié son orientation.

Monsieur le Président, où est passé le parti conservateur que dirigeait l'homme de Yellowhead qui était lui aussi un ardent nationaliste pendant les quelques mois qu'il a été premier ministre? Où est passé ce parti conservateur-là? Il est disparu sous la direction de l'homme de Baie Comeau qui croit que notre pays devrait être une filiale. Il le considère un peu comme l'économie canadienne qu'il prenait pour une filiale des entreprises américaines quand il était avocat des grandes compagnies et qu'il dirigeait l'*Iron Ore*. Il a gardé en tant que premier ministre la façon de voir qu'il avait quand il était président de l'*Iron Ore* et quand il grandissait sur la rive nord à Baie Comeau à l'époque où beaucoup de gens travaillaient pour les filiales des compagnies américaines.

C'est mauvais. Ce n'est pas conforme à la tradition du parti conservateur et ça ne convient pas au Canada. C'est pour cela que ce projet de loi doit être battu et que les gens se rallieront au Nouveau parti démocratique pour défendre leur intérêt national et les consommateurs. C'est ce qui aura raison de ce projet de loi. Et dans quelques années nous ferons perdre au parti conservateur le gouvernement du Canada.

Chaque fois que les conservateurs accèdent au pouvoir pour quelques années, ils détruisent leur parti pour deux générations. Cela s'est produit avec R.B. Bennett dans les années 1930. Cela s'est produit à nouveau en 1958-1959. Une fois au pouvoir, les conservateurs oublient ce que veulent les Canadiens. Ils tentent de mettre en oeuvre un programme conservateur qui va à l'encontre des désirs et du caractère des Canadiens. J'exhorte les députés d'arrière-ban de ce parti qui ont siégé dans l'opposition à oser dire non aux ministres qui veulent imposer une réglementation sur la recherche élaborée par les bureaucrates, par les multinationales et par le ministre et le personnel de son cabinet. Je les enjoins d'oser dire que les parlementaires devraient avoir le droit de définir ce qu'il faut entendre par la recherche dans un projet de loi très important au sujet de la recherche et du développement. Telle était la tradition du parti conservateur quand il était dirigé à la Chambre par le député de Yellowhead (M. Clark), telle était la tradition du parti conservateur quand il était dirigé à la Chambre par M. Stanfield de 1967 à 1974-1975. Qu'est devenu le parti conservateur de ces deux hommes politiques? Il fait davantage penser maintenant au parti républicain des États-Unis qu'au parti conservateur du Canada.

Je me demande pourquoi tous ces moutons restent assis timidement sans rien dire. Je vois ici le député de Pembina (M. Van de Walle) qui est impatient de prendre la parole. Il va dire que ce sont les parlementaires, non les bureaucrates, qui devraient établir cette définition. Il le dira parce qu'il a fait l'expérience du feu sur le front. Il a brigué les suffrages à une élection partielle et a remporté par 200 voix un siège que les conservateurs avaient gagné avec une majorité d'environ 30 000 voix il y a deux ans. Il connaît le sort qui attend le parti conservateur quand il déclenchera des élections en 1988 ou 1989. Je suis très impatient de voir intervenir le député novice de Pembina pour dire que ce sont les parlementaires eux-mêmes qui devraient avoir le pouvoir de décider ce qu'il faut entendre par la recherche dans un projet de loi à l'étude au Parlement.

Je suis persuadé que le député est suffisamment sensible aux besoins et aux désirs de ses électeurs pour prendre la parole et nous dire cela tout de suite. C'est pourquoi je me rasseois. Je l'encourage à mettre ses collègues au pas.

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, je voudrais formuler quelques observations intelligentes sur le projet de loi à l'étude. Nous sommes saisis d'un amendement au projet de loi. Laissez-moi le lire, car les députés ministériels restent sourds aux vibrants arguments de mon collègue, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), qui a mené et mène le débat sur cette mesure législative avec tant de compétence, au nom du parti libéral, aux étapes du comité et du rapport. Son amendement est le suivant:

> Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 33, page 10, ce qui suit:
>
> ««recherche» Travail de découverte et d'innovation fait sur une base systématique en vue de l'acquisition de connaissances nouvelles par des moyens nouveaux. Les connaissances nouvelles mettent en cause l'intégration de renseignements nouvellement acquis dans des hypothèses existantes, la formulation et la vérification de nouvelles hypothèses ou la réévaluation des observations existantes.»

Parce que l'opposition se débat pour faire adopter des changements à la mesure législative, les députés gouvernementaux lui ont reproché jusqu'à maintenant, à la Chambre et au comité, d'être contre la réalisation au Canada de travaux de première recherche et de premier développement. Rien n'est plus éloigné de la vérité, monsieur le Président. Nous voulons que l'évolution de la loi depuis 1969 et le C-22 fassent en sorte que, même si les Canadiens paient les médicaments plus cher, ils bénéficient des retombées de la recherche et du développement dans la répartition des fonds.

Il y a une nette différence entre les positions du parti conservateur, du parti libéral et du Nouveau parti démocratique sur ce projet de loi. J'en conviens. Nous avons été et sommes toujours en faveur d'apporter des modifications à la loi de 1969, mais seulement celles que recommande la Commission Eastman. C'est là où nous différons d'opinion avec le Nouveau parti démocratique qui a toujours été contre quelque changement que ce soit à la loi de 1969.

Je vais parler maintenant de la Commission Eastman. Je reviens sur la nécessité de faire de la recherche et du développement. Le gouvernement libéral avait demandé au professeur Harry Eastman de présider une commission chargée d'étudier la situation du secteur pharmaceutique au Canada. Il est généralement reconnu que le rapport Eastman représente l'étude la plus complète sur l'industrie pharmaceutique au Canada. La Commission Eastman a constaté que l'Association canadienne de l'industrie du médicament n'avait pas augmenté la proportion de R et D en fonction des ventes après les modifications apportées à la loi en 1969. Elle dit ceci:

> —la raison, c'est que nous sommes une économie de «filiales» et que la recherche et le développement ne prendront jamais de fortes proportions parce que notre marché intérieur est restreint et que les multionatinales ont toujours fait la R et le D innovateurs dans leur pays d'origine.

La principale raison pour laquelle la Commission Eastman décida à la lumière de l'étude de recommander que les fabricants de produits pharmaceutiques aient droit à une modification à la loi de 1969 était de raccourcir la période d'exclusivité sur la recherche et le dévelopement sur les produits introduits après l'adoption du projet de loi. Si le Canada désirait intensifier la R et le D pour donner l'occasion aux diplômés de nos universités de cultiver leurs centres d'intérêts professionnels dans une carrière en vue de laquelle ils avaient fait leurs études, la commission préconisait la solution suivante. Il faut se baser, dit-il, sur un fonds renouvelable de R et D qui rattacherait le niveau de R et de D fait par les fabricants de produits pharmaceutiques au Canada à une période d'exclusivité suffisante pour les inciter à le faire. C'est pourquoi nous les libéraux nous avons exposé d'emblée notre prise de position. Nous voulions dire à la Chambre que nous étions disposés à permettre d'apporter certaines modifications à la loi de 1969, mais nous voulions nous assurer que le portefeuille des Canadiens serait protégé et que l'on arrive à intensifier la R et le D. Ce qui dérange les libéraux dans le projet de loi C-22, c'est qu'il ne contient à notre avis aucune mesure de protection précise garantissant davantage de R et de D au Canada, alors que c'est précisément la raison pour laquelle la loi est modifiée.

• (1640)

Comme l'ont si bien dit tous ceux qui ont parlé, la mesure législative a accordé une période d'exclusivité trop longue aux multinationales pharmaceutiques tout en ne protégeant pas suffisamment les consommateurs. C'est pourquoi les députés libéraux veulent la modifier, et j'ose espérer que les députés d'en face vont écouter. Nous n'avons cessé de le dire en comité, et je crois que les ministériels désirent vraiment que la R et le D s'intensifient au Canada. Dans ce cas, il faut veiller à définir convenablement la recherche et le développement dans le projet de loi, sinon nous constaterons au cours de la prochaine décennie que les Canadiens payeront beaucoup plus pour leurs médicaments, mais que la R et le D au Canada ne s'intensifieront pas en conséquence.

Selon moi, en l'absence d'une définition précise de la recherche et du développement, les sociétés multinationales considéreront la mise au point de produits comme de la recherche aux termes du projet de loi. De cette façon, on n'atteindra pas les objectifs que visait Eastman pour les diplômés universitaires. On n'atteindra pas les objectifs du monde scientifique, ni ceux des universités.

En voyageant à travers le pays, j'ai parlé à des doyens de facultés de pharmacie au sujet de l'avenir des soins de santé au Canada. J'ai parlé à des doyens d'écoles de médecine et de collèges scientifiques. Je les ai écoutés attentivement demander en termes exaltés la création au Canada d'un climat favorable à l'augmentation des activités de recherche et de développement, objectif que j'approuve, de façon à permettre à la prochaine génération de diplômés d'appliquer leurs connaissances dans un domaine utile à toute l'humanité.

Faute d'une définition précise de la recherche et du développement, il y aura très peu de véritables activités dans ce domaine au Canada. Ce sont les consommateurs qui, en dernier ressort, paieront les médicaments plus cher. Je doute que le ministre puisse défendre son argument selon lequel le projet de loi ne fera pas augmenter le prix des médicaments. Quiconque connaît suffisamment l'industrie pharmaceutique sait qu'avec le temps, les Canadiens paieront les médicaments plus cher.

Les partis d'opposition ne se prononcent pas contre ce projet de loi parce qu'ils s'opposent à la poursuite des activités de recherche et de développement sur le traitement du cancer. Ce n'est pas parce que nous nous opposons à ce projet de loi que nous sommes contre la création de nouveaux produits qui sauveront la vie des Canadiens, loin de là. Selon moi, s'il faut modifier cette loi, et je pense que nous le devons, tâchons de libeller les modifications et la motion de façon à atteindre l'objectif visé, à savoir modifier la loi de 1969 pour garantir un niveau de recherche-développement susceptible de favoriser la viabilité de l'industrie scientifique et pharmaceutique et la fabrication de produits nouveaux. Sans cette condition, ce projet de loi est inutile.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est un plaisir que de pouvoir dire quelques mots du projet de loi C-22 à ce stade plutôt critique. Je dois admettre que je suis assez surpris qu'il se soit rendu jusqu'ici. Comme le savent le ministre, le député de Crowfoot (M. Malone), le député de Yellowhead (M. Clark) et le député de Provencher (M. Epp), pendant des jours et des jours, et même des mois, les gens du Canada se sont exprimés individuellement dans cette Chambre. Ils ont apposé leur nom sur des pétitions qui sont venues de toutes les provinces et territoires du Canada, pour dire à la Chambre des communes ce qu'ils pensaient du projet de loi C-22. Je voudrais vous lire le libellé de beaucoup de ces pétitions qui sont adressées à l'honorable Chambre des communes en Parlement assemblée:

Brevets—Loi

ATTENDU QUE les propositions du gouvernement fédéral visant à modifier la Loi sur les brevets, en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, augmentera le prix des médicaments et réduira la capacité des Canadiens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin, et

ATTENDU QUE la mesure proposée frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments, et

ATTENDU QUE les propositions du gouvernement fédéral entraîneront une augmentation des coûts pour les régimes d'assurance-médicaments des provinces, et

ATTENDU QUE les changements proposés sont un autre exemple des concessions que le gouvernement canadien fait aux États-Unis, aux frais des Canadiens, dans le cadre des négociations sur le libre-échange,

PAR CONSÉQUENT, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

Mes collègues et moi-même, jour après jour, semaine après semaine, mois après mois avons présenté des pétitions portant des centaines, des milliers, des dizaines de milliers de noms de gens de toutes les localités du Canada, demandant au gouvernement d'arrêter cette folie et de commencer à traiter les Canadiens comme ils devraient l'être. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de cesser de s'en prendre à ceux qui ont besoin de médicaments, aux personnes âgées, aux malades, en un mot à tous ceux qui sont en difficulté. Le gouvernement envisage maintenant d'augmenter le coût de la vie pour ces personnes. Cela ne fait aucun doute. S'imaginer qu'en accordant un monopole sur un nouveau médicament on obtiendra le médicament en question au plus bas prix possible, c'est vraiment croire au père Noël.

Je me demande pourquoi le député de Malpèque (M. Gass), le député d'Okanagan—Similkameen (M. King), le député de Crowfoot (M. Malone) et le député de Provencher (M. Epp) ne prennent pas la parole pour s'opposer vigoureusement à la poursuite de l'examen de ce projet de loi. Ils pourraient dire qu'ils ne sont pas d'accord avec les centaines de milliers de Canadiens qui ont exprimé leurs inquiétudes, parce qu'ils s'intéressent à la recherche que cela va engendrer. Voyons un peu ce que ce projet de loi représente sur le plan de la recherche. Au cours de la réunion du comité, plusieurs témoins ont découvert, grâce à la Loi sur l'accès a l'information, que le ministère de la Consommation et des Corporations avait fait des études au sujet des nouveaux emplois qui seraient créés. Nous avons entendu dire que parmi ces nouveaux emplois il y aurait des postes de commis, de gardiens d'animaux, de nettoyeurs et d'administrateurs, mais pas de véritables chercheurs comme le ministre l'a laissé entendre à maintes reprises.

M. Nystrom: Qu'est-ce qu'un gardien d'animaux?

M. Riis: Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) demande ce qu'est un gardien d'animaux. Ce sont ces gens qui veillent sur les cages des animaux utilisés pour les expériences. Ce sont ceux qui élèvent des lapins. Voilà ce que le ministre appelle des chercheurs. Il s'agit de la nouvelle génération de chercheurs qui élèveront des poulets et des lapins pour diverses expériences. Nous ne devrions pas encourager ce genre de chose.

Le gouvernement réduit le budget de la recherche et du développement. Les présidents des universités de tout le pays se plaignent de la fuite des cerveaux. Ils disent que nos meilleurs chercheurs doivent aller dans les universités ou les centres de recherche des États-Unis à cause de l'atmosphère qui règne au Canada. Même dans le secteur de la recherche, il y a un problème.

Ce qu'il y a de plus important dans cette mesure, c'est la question de la recherche. Il est tout à fait raisonnable de se demander ce que le gouvernement entend par recherche. Est-ce que cela se rapporte au gens qui vont nettoyer les cages d'animaux? Est-ce que cela se rapporte aux équipes de nettoyage des bureaux et laboratoires? A qui le gouvernement fait-il allusion? Ayant examiné soigneusement le projet de loi, nous constatons que le mot recherche n'est pas défini. C'est une mesure très importante sur une question fondamentale, mais elle ne définit même pas le mot recherche.

• (1650)

Je rappelle aux ministériels que, quand ils formaient l'opposition, ils avaient peur que toute formule législative équivoque laisse le conseil des ministres libre de qualifier de recherche ce que bon lui semblait. Il faut absolument que le texte soit clair et logique de façon qu'une personne intéressée à ouvrir un nouveau laboratoire de recherches sache exactement ce que le gouvernement entend par «recherche». Nous devons être précis et explicites afin que les gens puissent planifier pour l'avenir. Nous n'aurons jamais une bonne politique scientifique si elle est sujette aux caprices du conseil des ministres. Voilà pourquoi nous avons proposé une motion pour definir le mot recherche.

Des personne qui oeuvrent dans l'industrie pharmaceutique m'ont dit que presque toute la recherche qu'on fera au Canada portera sur la commercialisation, les nouveaux procédés d'emballage et de vente des médicaments, non pas sur la recherche scientifique pure pour découvrir de nouvelles façons de combattre le cancer et d'autres maladies dont les gens souffrent.

Mon bon ami, député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), a proposé la motion suivante:

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 5 à 8, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(7) Le gouverneur en conseil définit, par règlement, pour l'application du présent article, l'expression «recherche et développement», dans laquelle doivent être prises en compte

Voici le passage très important:

a) toutes les dépenses faites au titre des prescriptions relatives à la délivrance d'un avis de conformité pour les première et deuxième phases des épreuves cliniques;

La raison en est évidente. Je ne crois pas devoir m'attarder là-dessus, car tous les députés sont parfaitement au courant des première et deuxième étapes des diverses épreuves cliniques. La motion se poursuit en ces termes:

b) toutes les dépenses faites pour les travaux de laboratoire et autres travaux préalables à la recherche clinique conduisant à la délivrance d'un avis de conformité;

Je le répète, à mon avis, c'est tout à fait clair. La motion renferme ensuite l'importante disposition suivante:

. . . mais dans laquelle ne sont pas prises en compte

d) toutes les dépenses liées à la mise en marché du médicament, y compris les mesures directes ou indirectes de mise en marché prises par les brevetés.

En somme, si le gouvernement croit que la recherche consiste à trouver de nouvelles façons d'emballer les médicaments d'ordonnance, de nouvelles couleurs pour l'emballage et à décider quel type de cellophane utiliser pour l'emballage externe et ainsi de suite, ce n'est pas ce que les parlementaires estiment être de la recherche. Pourtant, rien ne laisse prévoir que les choses ne se passeront pas ainsi. De fait, la plupart des personnes qui connaissent bien ce projet de loi affirment que ce sont précisément des recherches de ce genre auxquelles songent les sociétés en cause.

La motion actuellement à l'étude tente d'exprimer avec clarté et concision que le projet de loi C-22 ne soutiendra que la recherche répondant à la définition qui se trouve dans la loi. Toutefois, cette définition fait défaut. Vous seriez peut-être enclin à croire, monsieur le Président, que le cabinet définira la recherche de façon appropriée, mais je me demande si les autres députés lui accordent la même confiance. Je ne veux pas forcément dénigrer le cabinet. Nous songeons également aux cabinets qui suivront. Si nous sommes sérieux en fait de politique et de recherche scientifiques nous devrions inclure dans le projet de loi une définition analogue à celle qui est proposée dans la motion dont la Chambre est saisie.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je serai bref. Je tiens à aborder une ou deux questions dont la définition de recherche aux fins du projet de loi à l'étude. Les députés devraient savoir que la recherche est définie par voie de règlement aux fins de l'impôt sur le revenu. Dans le calcul des frais d'une société aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu, les dépenses au chapitre de la recherche sont assujetties à la définition contenue dans le règlement de cette loi. J'ignore comment un député raisonnable peut proposer que l'on utilise une définition de recherche différente de celle de la Loi de l'impôt sur le revenu pour évaluer utilement la quantité de recherche effectuée par une entreprise et par l'ensemble des entreprises. L'industrie s'est engagée à consacrer 10 p. 100 du chiffre d'affaires à la recherche.

M. Orlikow: Quel genre de recherche?

M. Andre: La recherche selon la définition qu'en donne le règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu, la même définition qui s'applique à la recherche dans tous les autres secteurs. La notion de recherche y est clairement définie.

M. Blackburn (Brant): Et que fait-on de la recherche de marché?

M. Andre: En vertu de la réglementation de la Loi de l'impôt sur le revenu, la recherche ou analyse de marché n'est pas admissible. C'est un épouvantail qu'on brandit, un argument totalement dépourvu de fondement. En fait, aucune des situations hypothétiques dont a parlé le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) ne serait reconnue comme recherche aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. Riis: Alors pourquoi ne pas le prévoir dans la loi?

M. Andre: Le fait de prévoir deux catégories distinctes de recherche, l'une dans la Loi de l'impôt sur le revenu et l'autre dans cette loi, rendrait impossible d'établir les comparaisons que nous souhaitons tous. Nous voulons qu'une fois l'an, le rapport du Conseil d'examen du prix des médicaments fasse état de la quantité de recherche qu'on peut utiliser aux fins de comparaison. Le secteur s'est engagé à atteindre un certain niveau dans les quatre ans suivant l'application de ce projet de loi. Nous voulons disposer de données pertinentes.

Le député de Kamloops—Shuswap a déclaré, au début de son allocution, que des milliers de Canadiens, la majorité, tout le monde était contre ce projet de loi.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Des dizaines de milliers.

M. Andre: Je voudrais lire . . .

M. Blackburn (Brant): Vous n'auriez pas besoin d'un autre spécialiste des sondages là-bas?

M. Andre: On refuse de m'écouter. Et je sais bien pourquoi.

M. McCurdy: Parlez-nous en.

M. Andre: Un sondage scientifique auprès de 1 200 Canadiens . . .

Des voix: Oh, oh!

M. McCurdy: S'agit-il d'une recherche?

M. Andre: Monsieur le Président, le NPD est pour la liberté de parole sauf pour nous de ce côté-ci de la Chambre.

M. Riis: Vous n'en faites jamais.

Des voix: Oh, oh!

M. Blackburn (Brant): C'est du baratin.

M. Nystrom: Lisez le *Globe and Mail*, Harvey.

M. Andre: La question qui a été posée, monsieur le Président . . .

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Je donne la parole au député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) pour un rappel au Règlement à 17 heures moins 30 secondes.

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'espère que tous les députés donneront au ministre l'occasion de commenter un sondage qui a été effectué et payé par des entreprises de Washington, de Philadelphie et de New York pour qu'il puisse expliquer aux Canadiens les vraies raisons pour lesquelles il présente ce projet de loi, le lendemain de la publication de ce sondage. Nous lui donnerons la chance de s'expliquer.

M. le vice-président: Le ministre a la parole pour conclure.

M. Andre: Monsieur le Président, le sondage a été fait par une compagnie canadienne, Decima Research. La question posée était . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Nous en avons entendu parler hier.

M. Andre: Ils ne veulent pas écouter, monsieur le Président. Le leader parlementaire s'en va. Ils ne veulent pas écouter. Si j'avais le choix entre payer moins cher les médicaments . . .

* * *

[*Français*]

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté le projet de loi C-49, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988.

• (1700)

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall,
Ottawa

le 31 mars 1987

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 31 mars 1987, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le Sous-secrétaire, Politiques et Programmes
Anthony P. Smyth

Comme il est 17 h 2, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA SANTÉ DES NON-FUMEURS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude interrompue le jeudi 12 février de la motion de M^lle^ McDonald: Que le projet de loi C-204 tendant à régir l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun et à modifier la Loi sur les produits dangereux en ce qui concerne la publicité des cigarettes soit lu pour la 2^e^ fois et renvoyé à un comité législatif.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de participer aujourd'hui au débat sur le sujet très important abordé dans le projet de loi C-204.

Le tabac tue plus de 300 000 Canadiens par année. C'est aujourd'hui la principale cause de maladies dans notre société et on peut l'éviter.

Avant d'être députée de Scarborough-Centre, j'avais le plaisir de présider la Commission de la santé publique de la ville de Scarborough. Durant mon mandat, la Commission a commencé à rédiger les règlements pour la ville de Scarborough. Je suis très heureuse aujourd'hui de dire que les règlements que nous rédigions pour encourager les gens à ne pas fumer et à vivre une vie plus saine sont maintenant en vigueur. Le conseil de Scarborough a récemment adopté un règlement interdisant l'usage du tabac dans tous les bureaux publics et soumettant les établissements locaux à des règlements précis concernant l'usage du tabac.

Bien que l'usage du tabac ait diminué récemment, la tendance des jeunes et surtout des femmes à fumer davantage est plutôt décourageante. Non seulement deux Canadiens sur cinq fument, mais il y a beaucoup plus de fumeurs passifs.

Leur santé est presque aussi menacée que celle des fumeurs. La fumée de tabac irrite les yeux, abîme les poumons, irrite les voies respiratoires et augmente la tension artérielle. Elle peut également causer le cancer des poumons chez les fumeurs passifs et une étude récente démontre que le conjoint non fumeur d'un gros fumeur risque deux fois plus de souffrir d'un cancer des poumons que celui d'un non-fumeur.

La fumée de cigarette contient plus de cinquante produits cancérigènes connus. En fait, si l'on pouvait extraire les produits chimiques toxiques de la fumée de cigarette et les entreposer quelque part, ils seraient déclarés hors la loi par la nouvelle loi fédérale sur la protection de l'environnement. Deux de ces produits chimiques entrent d'ailleurs dans la classification des Normes de sécurité applicables aux substances dangereuses qui stipulent: «Aucune exposition à ces produits chimiques ni aucun contact avec eux par voie respiratoire, épidermique ou orale, tels que détectés par les méthodes les plus sensibles, ne sont permis.»

Les non-fumeurs exposés à la fumée des autres courent d'aussi grands risques que les fumeurs. Un non-fumeur dans une pièce enfumée inhale en une heure autant de ces produits cancérigènes que le fumeur qui grille 35 cigarettes à bout filtre.

L'usage du tabac dans les lieux de travail cause non seulement des problèmes de santé, mais également des problèmes économiques. Les fumeurs prennent davantage de congés de maladie que les non-fumeurs. Le tabagisme agit également sur le moral des travailleurs. Lors d'un récent sondage effectué par le *Canadian Journal of Public Health*, huit répondants sur dix ont déclaré éprouver un malaise physique en présence de la fumée des autres. Les pertes en productivité et en rémunération attribuables à l'usage du tabac s'élèvent à plus de 5,5 milliards de dollars par année. Voilà un gaspillage pour le monde des affaires et pour l'économie en général.

Des politiques générales de lutte au tabagisme prévoyant entre autres des programmes encourageant à cesser de fumer ont été mises en oeuvre par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, le ministère de l'Expansion industrielle régionale, le Bureau du Vérificateur général, le Conseil national de recherches, la Commission de la Fonction publique et Statistique Canada. Ces programmes servent de modèle à plusieurs autres ministères fédéraux qui sont en train d'élaborer un programme visant à se doter d'un cadre de travail sans fumée.

La plupart des ministères provinciaux de la Santé ont imposé des interdictions de fumer et plusieurs offrent de l'aide aux initiatives locales visant à réduire la fumée au travail.

Je suis très heureuse que le ministre des Transports (M. Crosbie) ait proposé dernièrement un nouveau règlement sur l'air visant à interdire de fumer dans les avions canadiens tant sur les vols intérieurs que sur les vols internationaux de deux heures ou moins. Les vols entre Toronto et Ottawa sont certainement bien plus agréables.

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a fait de la publicité pour décourager les gens de fumer. La toute dernière campagne est celle du «Vers une génération de non-fumeurs» destinée aux jeunes. Elle s'inscrit dans le cadre du programme national de lutte contre l'usage du tabac, qui est une initiative fédérale, provinciale et territoriale. Par ailleurs, d'autres campagnes sont commanditées par la Société canadienne du cancer et par l'Association pulmonaire du Canada. Plusieurs de ces organismes reçoivent des subventions du gouvernement pour leurs campagnes de lutte contre le tabac.

Que nous réserve l'avenir? Compte tenu des tendances actuelles, plusieurs possibilités existent. Premièrement, la tendance à accorder davantage d'attention aux droits des non-fumeurs qu'à ceux des fumeurs devrait se maintenir et s'accentuer.

Deuxièmement, on peut s'attendre à ce que l'on s'efforce de mieux informer le public sur les maladies attribuables à l'usage du tabac et de favoriser l'adoption d'un mode de vie sain, par des campagnes s'adressant surtout aux enfants et aux jeunes.

Troisièmement, on peut s'attendre également à ce que l'on redouble d'efforts pour essayer de protéger le public contre les risques que pose l'inhalation involontaire de fumée, surtout au travail et dans les moyens de transport en commun.

Enfin, on s'attend à ce que les efforts visant à aider les personnes participant à la production et à la commercialisation du tabac puissent changer de secteur pour compenser les pertes économiques dues à la diminution des débouchés, se poursuivent longtemps.

Si le gouvernement a déjà commencé à s'attaquer à ces problèmes, il compte faire davantage et il envisage actuellement de nouvelles initiatives dans le but d'adopter une politique plus générale et plus axée sur la santé en ce qui concerne le tabac. C'est pourquoi il approuve l'esprit et l'essence de ce projet de loi d'initiative parlementaire visant à réduire la consommation de tabac et à protéger le public contre la mise en présence involontaire avec le tabac.

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi présenté par la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald). La mesure proposée dans le projet de loi C-204 réglementerait l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux et les véhicules de transport en commun, ailleurs que dans des salles spéciales. Les fumeurs contrevenants seraient passibles d'une amende de 50 $. Les employeurs qui n'assureraient pas à leurs employés un milieu de travail sans fumée pourraient être condamnés à un maximum de 10 000 $ d'amende. Les employeurs visés sont non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi les sociétés d'État, les entrepreneurs régis par le Code canadien du travail, le Sénat et la Chambre des communes, la bibliothèque du Parlement et les députés.

• (1710)

La mesure législative vise également l'usage du tabac à bord des avions, des navires, des trains et des véhicules à moteur relevant du gouvernement fédéral. C'est de cet aspect du projet de loi dont je veux parler.

En ce qui concerne l'usage du tabac au travail, je sais que beaucoup de députés en ont déjà parlé, mais en tant que non-fumeuse j'applaudis les efforts que fait ma collègue, depuis des années, pour que l'on ne fume plus sur la Colline et dans nos bureaux. Et il y a des résultats; je les vois tous les jours. J'assiste maintenant à des comités où l'on ne fume pas. Je vais à des conférences où il est interdit de fumer. Le message est entendu.

Avant de parler de l'usage du tabac dans les transports en commun, je voudrais dire que je suis parfaitement au courant des dangers de la fumée de cigarette pour les fumeurs et les non-fumeurs. Ma collègue, la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M^me^ Browse) en mentionnait quelques-uns dans son discours.

Si j'émets quelques réserves à l'égard du projet de loi de la députée de Broadview—Greenwood, ce n'est pas parce que je désapprouve ses objectifs généraux, qui sont louables. A mon avis, toutefois, la stratégie qu'elle propose pour les atteindre, surtout en ce qui concerne les entreprises de transport en commun, est onéreuse, peut-être peu réaliste à l'heure actuelle et même inefficace dans certains cas. En vertu de ce projet de loi, l'usage du tabac et, pour l'employeur, le fait de ne pas prévoir une zone réservée aux fumeurs, constituent une infraction criminelle.

Mme McDonald: Ce n'est pas vrai.

Mme Collins: Ah non? Je remercie la députée de cette précision. C'est ainsi que j'ai interprété le projet de loi, mais il s'agit en tout cas d'une infraction pour laquelle on a prévu des amendes.

Si l'on veut appliquer cette mesure aux transporteurs en commun notamment, nous constaterons que cela entrainera des frais importants. En ce qui concerne le transport maritime, par exemple, ces mesures seront très difficiles à appliquer à l'heure actuelle. Les employés des transports qui offrent un service direct au public partagent souvent leur lieu de travail avec le public et dans les grands aéroports, ports, gares ferroviaires et d'autobus, avec les utilisateurs de ces installations. Ceux qui exploitent les moyens de transport, les pilotes, les équipages de navires et les conducteurs de camion assument la plupart de leurs tâches dans des endroits qui, aux termes du projet de loi C-204, constitueront des lieux de travail. Selon le cas, ce sont effectivement des endroits distincts. Un conducteur de camion dispose en général d'une cabine et un équipage de navire, selon le genre de navire, dispose d'un endroit distinct. La réussite de cette entreprise dépendra de la composition de l'équipage dans le service en question.

La députée de Calgary-Sud (M^me^ Sparrow), qui a fait dernièrement des commentaires au sujet de ce projet de loi, partage mes inquiétudes. Elle a parlé en détail des problèmes liés à la réglementation de l'usage du tabac dans les moyens de transport en commun et dans les installations où les employés partagent leur lieu de travail avec le public. Elle a également souligné les nombreuses initiatives prises volontairement à cet égard par des employeurs dans le secteur des transports. Tous les députés présents aujourd'hui savent sans doute que le ministre des Transports (M. Crosbie) a publié dans la *Gazette* du Canada, dans le but d'obtenir les commentaires du public avant le 3 mars, le règlement qu'il souhaite imposer à l'usage du tabac à bord des avions. Comme on l'a dit, cela s'appliquerait aux vols de moins de deux heures. Cet effort me paraît très louable. Je sais qu'Air Canada a déjà appliqué cette interdiction sur certains de ses vols de courte durée. Je l'apprécie. J'espère que cette mesure se généralisera avec l'appui du public. D'après les réactions constatées jusqu'ici, ce dernier a bien accepté les vols où il est interdit de fumer, mais on procède de façon graduelle.

Il ne sera peut-être pas aussi facile d'interdire de fumer dans les aires opérationnelles de tout le secteur des transport. Le gouvernement fédéral peut raisonnablement imposer certaines restrictions aux employés qui fument pendant les heures normales de travail dans les immeubles et les ateliers, étant donné qu'ils sont libres de fumer lorsqu'ils quittent le travail et qu'ils sont également autorisés à fumer à certains endroits spécialement désignés, tandis que le personnel opérationnel n'a pas la même liberté. Je dois dire que j'appuie les initiatives du député visant à réserver des zones où les employés pourront aller fumer.

La flotte de la garde côtière, par exemple, passant plus de temps en mer qu'à quai il ne serait ni légal ni sensé d'imposer unilatéralement une interdiction de fumer à bord de ces bateaux. L'équipage vit sur le bateau même lorsqu'il n'est pas en service et il devrait pouvoir jouir des mêmes libertés, pendant ses moments de loisir, que les employés basés à terre. En pareilles circonstances, la coopération est la seule façon pratique de résoudre les conflits entre les fumers et non-fumeurs. Il faut résoudre les divergences de vues dans un esprit de respect mutuel et de compréhension lorsque les gens doivent rester confinés dans des espaces restreints pendant des périodes de service longues et souvent stressantes.

Le conflit entre fumeurs et non fumeurs remontent au moins à l'époque de Jacques II. Et à ce que je sache, il n'est toujours pas réglé. L'histoire démontre que la persuasion a toujours été plus efficace que la peur ou la punition pour modifier le comportement des gens et favoriser de bonnes relations interpersonnelles.

Je suis d'accord avec mon collègue, la députée de Scarborough-Centre pour dire qu'il faudrait surtout insister sur la prévention. Comme chacun sait, la cigarette fait surtout de nouveaux adeptes chez les jeunes adolescentes. Je suis mère d'une adolescente et j'ai souvent parlé avec ma fille de ce problème. Comme elle le dit, tout le monde veut essayer de fumer à un moment ou l'autre. Cela fait partie de l'apprentissage de la vie. On est poussé par ses camarades et le désir de faire comme les autres. Il me semble que nous réussirons à nous faire entendre au moyen de la publicité qui paraît à la télévision ou dans les revues, et par les livres que lisent les adolescentes. Je connais leurs lectures et je sais qu'elles y apprennent à ne pas fumer, que ce n'est pas nécessaire pour être bien vue ou pour être considérée comme une adulte. On leur signale, au contraire, les dangers que le tabagisme présente pour la santé. Sur cet aspect du problème, nous pourrions faire preuve d'un peu plus de créativité.

Il faudrait conjuguer davantage nos efforts du point de vue de la prévention, et adopter des mesures raisonnables concernant les droits des fumeurs et des non-fumeurs dans les lieux publics et les bureaux privés, tout en reconnaissant que ce ne sont pas des sanctions sévères qui apporteront du changement.

Je dois dire, en terminant, que même si je suis d'accord sur l'esprit et les objectifs de cette mesure, certains détails m'empêchent de l'appuyer globalement. Le projet de loi aura sans doute beaucoup d'influence en vue de la réalisation de l'objectif suprême que se sont sûrement fixé la majorité des députés, soit réduire l'usage du tabac et ses conséquences coûteuses sur la vie des Canadiens.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat sur le projet de loi C-204 qu'a présenté ma collègue, la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald). J'ai écouté attentivement les discours de la députée de Scarborough-Centre (M^me^ Browes) et de la députée de Capilano (M^me^ Collins). J'ai trouvé ces interventions réfléchies. Je voudrais confesser que je suis peut-être le seul fumeur à participer à ce débat jusqu'à maintenant.

• (1720)

L'usage du tabac a une fort longue tradition, puisqu'il remonte à plusieurs siècles. C'est une habitude qui procurait un certain plaisir à une population dont l'espérance de vie était quelque peu inférieure à ce qu'elle est de nos jours. En fait, on s'aperçoit que grâce aux progrès réalisés à la plupart des égards, au fil des ans, dans le domaine de la santé et de l'environnement, l'espérance de vie des gens augmente. Ils ont pu

constater que certaines des choses auxquelles nous nous sommes habitués peuvent nuire énormément à notre santé.

Jusqu'à maintenant, les seuls qui m'ont reproché de fumer sont ma femme, qui se plaint de mes dents jaunes, et mon coiffeur, selon lequel mes cheveux gris proviennent de la fumée des cigarettes que je fume. Cependant, ma femme a adopté une attitude beaucoup plus ferme face à mon habitude en ne me laissant fumer que dans certaines pièces de la maison, car elle est consciente qu'il ne s'agit pas simplement d'une mauvaise habitude, mais également d'une question de santé et que le tabagisme ne devrait certes pas être encouragé. C'est sans aucun doute une drogue dont dépendent bien des Canadiens. Environ un tiers d'entre eux fument. Ils consacrent 1,2 p. 100 du produit national brut à leur habitude. Je tiens à dire que ce sont nous, les fumeurs, qui dépensons cette argent. C'est un chiffre intéressant, car c'est pratiquement le pourcentage que nous consacrons à la recherche scientifique.

Quand on considère le coût global du régime de santé et le reste, je pense qu'on peut prétendre en toute justice que les sommes consacrées par la population à l'usage du tabac font plus que compenser les sommes que les gouvernements doivent affecter à la recherche scientifique. Quelque 30 000 personnes meurent chaque année de l'usage du tabac—et je voudrais faire remarquer que ma collègue, la députée de Scarborough-Centre, a parlé de 300 000 victimes. Je ne suis même pas certain qu'il y ait autant de décès chaque année au Canada, mais chose certaine, 30 000 personnes meurent de cette habitude. De plus en plus, les faits démontrent qu'environ 1 000 personnes sont victimes de la fumée des autres. Ainsi, une proportion croissante de la population qui condamne l'usage du tabac en subit les répercussions et souhaite la disparition de cette habitude. C'est notamment le cas de nombreux fumeurs. Je dois avouer que j'ai conclu un pacte avec mon fils qui précise quand je devrai abandonner cette habitude qui me coûte 3 $ par jour.

Lorsqu'on songe à toutes les répercussions et aux coûts en cause, quand on songe aux malaises causés aux non-fumeurs, on comprend parfaitement bien alors ce qu'il faudrait faire si nous voulons améliorer sensiblement la santé des Canadiens. Nul doute que l'initiative la plus importante qe nous pourrions prendre serait de légiférer dans le sens que propose ma collègue. Soit dit en passant, ma collègue est une éducatrice efficace sous ce rapport.

Quelles que soient les réserves que nous voudrions envisager, quels que soient les faits dont nous pourrions tenir compte concernant la situation du fumeur, il faut songer avant tout au non-fumeur et à l'extirpation de cette habitude qui fait figure de fléau national. La députée de Capilano a affirmé qu'il faudra rédiger très consciencieusement la version définitive de ce projet de loi; elle n'a peut-être pas tort. Je conviens qu'au comité nous devrons tenir compte dans une certaine mesure, si nous voulons régler ce problème important, de la grande difficulté que pourrait comporter l'imposition d'un changement rapide et radical à une certaine proportion de nos concitoyens qui ont fumé toute leur vie. Toutefois, ce sont des détails. Il est inopportun durant le présent débat de s'y attarder, car le principe dont s'inspire ce projet de loi est clair. Si nous voulons changer les habitudes des Canadiens qui fument et effectuer le changement le plus important qui puisse contribuer à améliorer la santé des Canadiens, alors ce projet de loi doit obtenir l'appui de la Chambre.

N'oublions pas quelle serait sa portée. Il obligerait le gouvernement à agir en vertu d'une mesure législative. Il est regrettable, je crois, qu'une simple députée doive faire preuve de l'esprit d'initiative dont le gouvernement est dépourvu. En somme, ce projet de loi modifierait la Loi sur les produits dangereux de sorte qu'en vertu de la loi, le tabac serait classé parmi les produits dangereux. On pourrait ainsi réglementer la publicité, l'importation, la vente et tout ce qui touche les produits du tabac. Ces derniers porteraient alors une étiquette signalant sans équivoque qu'ils sont nocifs pour la santé.

Il faut que je relate aux députés une expérience que j'ai vécue récemment. En tant que fumeur, je tentais de choisir un paquet de cigarettes qui contiendrait moins de goudron et de nicotine que les autres. Je sais que ma collègue la députée de Broadview—Greenwood dirait qu'il s'agit là d'un calcul ridicule. Mais, après tout, je suis une victime. Or, il m'était impossible de lire la notice. Fumeur ou non-fumeur, je ne voyais pas d'indication claire qu'il s'agissait d'une substance nocive. La notice était indéchiffrable. Bien entendu, le simple bon sens le dit. Alors, n'est-il pas essentiel de préciser à tous ceux qui ont l'habitude de fumer ou qui seraient tentés de le faire, que le tabac, les cigarettes, causent du tort à la santé?

Ce projet de loi garantirait également aux travailleurs un environnement libre de fumée. Quoi de plus élémentaire? Il faudra bien entendu prendre des dispositions pour assurer une transition en douceur aux nicotinomanes. Il s'agit d'un détail. Mais il ne fait pas de doute que la Chambre doit adopter une mesure législative, qui recevra, je l'espère, l'assentiment du Sénat, en vertu de laquelle tous les travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale pourront bénéficier d'un environnement sans fumée, qu'ils travaillent dans des bureaux, sur des navires, dans des avions ou ailleurs. Ceux qui utilisent les transports publics doivent pouvoir le faire sans être menacés ou agacés par la fumée de tabac.

C'est donc un projet de loi dont le principe est simple. Son objet est clair. Il est amplement justifié par les risques que la fumée de cigarette me fait courir et fait courir aux autres fumeurs et aux personnes qui doivent respirer l'air vicié que je leur impose par ma mauvaise habitude.

Santé des non-fumeurs—Loi

• (1730)

[*Français*]

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, comme fumeur, j'ai le plaisir de parler sur ce projet de loi. Je reconnais que le danger de la cigarette est quand même important. Pour autant que nous sommes raisonnables, c'est comme manger du steak, si on en mange trois fois par jour, cela devient dangereux pour la santé.

Monsieur le Président, la fumée de cigarette nuit non seulement à la santé des fumeurs, mais aussi à celle des non-fumeurs. De plus en plus, les Canadiens prennent conscience de ce fait. Un témoignage scientifique concernant la fumée des autres fut récemment mis en évidence et rapporté dans un rapport d'Everett Koop, chirurgien-général aux États-Unis, qui parle des conséquences de la fumée des autres sur la santé des non-fumeurs.

La fumée qui provient du tabac contient des particules et des produits gazeux dont plus de 60 substances qui pourraient causer le cancer et d'autres maladies. Selon le rapport du chirurgien-général, la fumée émise par le bout brûlant d'une cigarette contient plus de produits toxiques et de substances cancérigènes que la fumée inspirée et expirée par un fumeur. En fait, les conclusions de nombreuses études soulignent que le risque du cancer du poumon pour le non-fumeur est augmenté de l'ordre de 30 p. 100 par son exposition à la fumée secondaire.

La combinaison de la fumée émise par une cigarette allumée et celle expirée par un fumeur met en danger la vie de ces fumeurs involontaires.

Lorsque les parents fument, il existe des risques plus élevés de plusieurs complications de grossesse, y compris le faible poids des enfants à la naissance ainsi qu'un plus grand risque de morts-nés. Les enfants des fumeurs ont aussi une plus grande tendance à développer des bronchites et des pneumonies que les enfants de non-fumeurs. Non seulement ces enfants ont-ils des infections respiratoires plus fréquentes, mais ils courent peut-être aussi de plus grands risques de développer plus tard des cancers.

Monsieur le Président, dans un rapport publié récemment sur l'environnement dans le transport aérien, l'Académie nationale des sciences des États-Unis précise des effets de risque de la fumée dans les avions et recommande au Congrès américain d'envisager l'interdiction de l'usage du tabac dans les transports aériens et en commun. L'Académie, dans un rapport subséquent, conclut aussi que le risque du cancer du poumon augmente pour les non-fumeurs lorsqu'ils sont exposés à la fumée du tabac. De même, l'Académie indique que les enfants exposés à la fumée secondaire ont une plus grande tendance aux infections respiratoires et pulmonaires.

Des recherches scientifiques concernant la fumée du tabac et la santé des non-fumeurs, on peut tirer trois conclusions générales:

«Fumer involontairement cause des maladies, y compris le cancer du poumon chez les non-fumeurs.

Les enfants des fumeurs souffrent plus fréquemment de maladies et de symptômes respiratoires, comparés aux enfants des non-fumeurs. Le taux de croissance du fonctionnement des poumons est moins élevé que les enfants des fumeurs.

Séparer les fumeurs des non-fumeurs dans les mêmes lieux peut diminuer mais non pas éliminer le problème d'exposition à la fumée des autres.»

Depuis que le public canadien s'informe des dangers du tabac, et des risques encourus par les fumeurs passifs, il demande de nombreux changements quant à l'utilisation des produits du tabac dans les lieux publics.

Partout au Canada, on crée des lieux publics, des lieux de travail et des modes de transport en commun sans fumée. Les gouvernements municipaux et provinciaux, ainsi que les syndicats et la gestion s'activent pour changer les politiques relatives à la fumée du tabac en lieu clos.

Les droits du fumeur sont remis en cause lorsque la fumée augmente le risque de maladies pour ceux qui occupent le même environnement. Actuellement, notre gouvernement subventionne des organismes non gouvernementaux, tels que l'Association pulmonaire du Canada et la Société canadienne du cancer qui travaillent activement à la promotion d'une société sans fumeurs. En fait, ces groupes d'intérêts médico-sanitaires et publics jouent un rôle inestimable lorsqu'il s'agit de modifier les attitudes de la société à l'égard du tabagisme: c'est pourquoi nous avons l'intention de continuer à appuyer leurs efforts.

De plus, le ministre des Transports (M. Crosbie) a proposé récemment un nouveau règlement aérien pour interdire l'usage du tabac sur les vols intérieurs et transfrontaliers de deux heures ou moins effectués par des appareils canadiens. La plupart des grandes villes canadiennes imposent des restrictions sur l'usage du tabac dans les lieux publics et adoptent graduellement des lois de plus en plus strictes à cet égard. Par exemple, une loi municipale, mise en vigueur récemment à Vancouver, a effectivement limité les endroits où il est possible de fumer dans la plupart des immeubles publics de cette ville, y compris les lieux de travail. Ainsi, si les personnes qui travaillent dans un service quelconque n'arrivent pas à s'entendre sur l'usage de la cigarette au travail, leurs locaux deviennent par défaut des aires de non-fumeurs. Il est aussi interdit de fumer dans les taxis, dans les magasins au détail, aux guichets de service ou dans les files d'attente.

Le Québec a aussi adopté cette année une loi limitant la possibilité de fumer dans divers lieux publics. C'est la première loi de ce genre au niveau provincial. La loi québécoise comporte deux volets: le premier interdit l'usage du tabac ou le limite à certaines aires désignées dans les locaux gouvernementaux, les hôpitaux, les établissements scolaires, les moyens de transport en commun et de nombreux autres édifices publics. Le deuxième volet autorise les municipalités à adopter des arrêtés additionnels à ce sujet dans leurs secteurs respectifs.

Il y a maintenant au Canada plusieurs modes de transport en commun, une province, une quarantaine de municipalités et des milliers de lieux de travail et lieux publics qui ont adopté des politiques pour protéger les non-fumeurs de la fumée des autres. Il s'agit d'un mouvement social qui ne cesse pas de croître. C'est un mouvement social qui nous mènera à grand pas vers un but ultime pour un grand nombre de Canadiens. Que le Canada soit le pays libre de la fumée du tabac dès l'an 2 000!

• (1740)

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je tiens à participer au débat du projet de loi C-204, inscrit au nom de la députée de Broadview—Greenwood (M^me^ McDonald), et à appuyer ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Nous entendons bien des choses au sujet des fumeurs. Quelqu'un a déjà dit que si Dieu avait voulu que nous fumions, il nous aurait équipés de cheminées. Je conviens que le tabagisme n'est pas naturel. En fait, et quand on songe vraiment à la nicotine et au charbon qu'on fait absorber à son organisme, on se rend bien compte que ce n'est pas très sain de fumer.

Il fut un temps où l'on croyait que fumer donnait de l'assurance. Lorsque nous étions jeunes, nous allumions une cigarette pour nous donner une certaine prestance, de l'assurance ou un air adulte.

Nous sommes mieux renseignés aujourd'hui. Les preuves sont là. Il ne subsiste aucun doute. Le tabagisme est carrément dangereux pour la santé non seulement des fumeurs mais aussi des non-fumeurs innocents dès qu'ils se trouvent en présence de fumeurs.

Le projet de loi C-204 est éminemment sage. Que dit-il exactement? D'abord, il interdit la promotion et la réclame du tabac. Ensuite, il accorde aux Canadiens le droit de voyager dans un environnement sans fumée. Enfin, il garantit aux personnes qui travaillent pour des entreprises réglementées par le gouvernement fédéral le droit à un environnement sans fumée au travail.

Le projet de loi C-204 jouit d'un bon appui. La liste de ses défenseurs est effectivement fort impressionnante; des groupes et des particuliers très impressionnants appuient la mise en vigueur du projet de loi. La Société canadienne du cancer l'appuie. L'Association pulmonaire et l'Association médicale canadienne aussi, de même que d'autres groupes régionaux de la santé tels que l'Association médicale du Manitoba et la Société médicale de la Nouvelle-Écosse.

De nombreux députés qui sont intervenus jusqu'ici dans le débat appuient le projet de loi. Nous avons entendu précédemment un collègue fumeur parler en faveur du projet de loi. Les syndicats qui représentent les travailleurs appuient le projet de loi. J'ai en main une lettre datée du 25 mars 1987 qui a été envoyée à la députée de Broadview—Greenwood. En voici le texte:

> Chère madame McDonald,
>
> Vous pouvez compter sur l'appui de la divison des lignes aériennes du Syndicat canadien de la Fonction publique, pour le projet de loi C-204.
>
> Je serai à Ottawa le 9 avril et pourrais m'entretenir avec vous de ce que la division des lignes aériennes du SCFP pourrait faire de plus pour aider à ce que le projet de loi C-204 devienne loi.

La lettre est signée par Richard Nowlan, le président de division de la section locale 4004 du SCFP. Je me souviens d'avoir assisté à de nombreuses réunions du comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration quand il étudiait les modifications à la Partie IV du Code canadien du travail sur l'hygiène et la sécurité professionnelles. Nous avons alors donné aux travailleurs le droit de refuser de travailler dans des conditions qu'ils considèrent dangereuses pour la santé.

Les travailleurs s'inquiètent de tous les nouveaux produits chimiques qui sont mis sur le marché et qui n'ont pas été soumis à des tests. Ils ne savent pas ce que contiennent ces produits chimiques ni quels effets ils ont sur la santé. Il y a aujourd'hui une prise de conscience à ce sujet et des efforts sont faits pour identifier clairement les substances. En fait, les travailleurs peuvent obtenir instantanément par ordinateur des renseignements sur les produits chimiques dans le lieu de travail et sur les façons dont ils influent sur la santé. Cette information est à leur disposition.

Tous les éléments de preuves sont concluants à l'égard de cette substance-là. Elle tue. Mais nous n'avons rien fait pour que les travailleurs puissent travailler dans un milieu exempt de fumée rejetée ou des effets de leur propre consommation de tabac.

Nous n'avons pas eu le courage d'agir sachant qu'il y a danger pour la santé humaine. Nous n'avons rien fait. Le projet de loi nous orienterait dans cette direction. Il n'y a pas un travailleur disant que la cigarette est une substance nocive qui dirait que le gouvernement ne doit pas assurer la santé des travailleurs sur les lieux de travail. C'est une chose pour laquelle les travailleurs et leurs représentants se battent, au plan de la législation du travail provinciale et fédérale, afin de réaliser de saines conditions de travail.

Passons maintenant à la publicité du tabac, parce que le projet de loi demande en fait de l'interdire. Je soupçonne qu'à diverses reprises le gouvernement a reculé devant l'idée d'interdire la publicité du tabac et d'encourager les Canadiens à renoncer à fumer ou à ne pas commencer à le faire. Il est de mode aujourd'hui que les Canadiens prennent de plus en plus jeunes l'habitude de fumer. Je pense que le gouvernement a appris à compter sur l'usage du tabac. Il ne veut pas y renoncer, parce qu'il y voit une source de recettes fiscales. Dans chaque budget présenté depuis que je suis à la Chambre, la cigarette est toujours la cible préférée. Chaque fois que la taxe sur la cigarette augmente d'un cent, le gouvernement devient de plus en plus asservi aux recettes du tabac.

En fait, les recettes perçues par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sur la vente de tabac s'élèvent à 3,03 milliards par année. Bien sûr, le gouvernement ne reconnait pas que cela est épongé par le coût des soins de santé.

C'est une leçon que j'ai apprise moi-même l'été dernier, quand j'ai subi une crise cardiaque. La première question qu'on m'a posée au service d'urgence de l'hôpital a été la suivante: «Fumez-vous?» Quand j'ai répondu non, j'ai vu un signe de soulagement sur la figure de ceux qui s'occupaient de moi.

Il faut songer au coût des soins de santé, au coût de l'absentéisme, au coût des pertes par incendie. Ils sont estimés à 8 milliards de dollars. Le gouvernement devrait reconnaître qu'il y a là une fausse économie—contre 3 milliards de dollars environ perçus en taxes, il y a plus de 8 milliards dépensés en frais. Le gouvernement a tout à gagner à réduire graduellement la consommation de tabac et à essayer d'encourager les Canadiens à cesser de fumer.

Le troisième domaine visé par le projet de loi est le droit de voyager dans un environnement exempt de fumée. Je ne puis venir à Ottawa que par avion, par train ou par autobus, et il faut que je vienne ici. Quand je prends l'avion, le train ou l'autobus, je compte qu'ils seront conduits sans danger. Ma

santé est entre les mains du conducteur ou du pilote. Pourtant, monsieur le Président, je ne suis pas protégé de la fumée secondaire. En fait, on peut fumer à l'arrière des autobus mais l'air circule et ressort à l'avant de l'autobus.

• (1750)

Les voyageurs des transports en commun ont d'excellentes raisons d'exiger qu'on interdise de fumer dans les avions, les trains et les autobus. Je voudrais exhorter les députés de toute mon énergie à appuyer le projet de loi C-204 parce qu'il est sage et sain de le faire.

M. Joe Price (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur le Président, un des objectifs du projet de loi C-204 est de réglementer l'usage du tabac dans les lieux de travail fédéraux. Les employés qui travaillent dans ces immeubles et ces installations sont ou vont être bientôt assujettis au Code canadien du travail qui est administré par Travail Canada. Je voudrais donc prendre quelques instants de notre temps pour donner quelques précisions sur les clauses de ce code portant sur l'hygiène et la sécurité professionnelles.

Le Code canadien du travail comporte plusieurs parties dont la quatrième intéresse la Chambre actuellement. Elle concerne les ouvrages, les entreprises et les affaires de compétence fédérale et certaines sociétés d'État et prescrit des normes d'hygiène et de sécurité professionnelles pour les employés de ces établissements. Comme exemples particuliers d'ouvrages, d'entreprises et d'affaires de compétence fédérale, on peut citer la Fonction publique fédérale, les banques, les stations de radio et de télévision, les ateliers des chemins de fer et les silos à céréales. Quand le code s'appliquera aussi aux trains, aux avions et aux navires dans un proche avenir, il visera les employés de presque tous les lieux de travail où le projet de loi devrait s'appliquer.

Le code a pour objectif d'empêcher les accidents et les blessures susceptibles de se produire dans le cadre d'un travail régi par le code. Pour ce faire, on demande à l'employeur de veiller à ce que soient protégées la sécurité et la santé de tous ses employés pendant le travail.

Le règlement canadien sur l'hygiène et la sécurité professionnelles établi conformément au code prescrit les normes minimales que l'employeur doit respecter pour se conformer au code. La partie X de ce règlement porte sur les produits dangereux qu'on définit comme des substances dangereuses ou des agents chimiques, physiques ou biologiques qui en vertu de leurs propriétés menacent la sécurité ou la santé des personnes qui y sont exposées. La partie X exige que, lorsqu'un employé court le risque d'être exposé à une substance dangereuse, la substance soit identifiée et qu'on détermine si le degré d'exposition dépasse la limite permise. La fumée de tabac contient vraiment des milliers de substances potentiellement dangereuses. Elles vont des substances simples comme le bioxyde de carbone aux poisons plus dangereux comme le monoxyde de carbone. Sur les paquets de cigarettes américaines, on avertit les fumeurs du danger que leur fait courir le monoxyde de carbone.

En vertu du Code du travail du Canada, si un non-fumeur se plaignait d'être exposé à la fumée du tabac d'un collègue, le degré d'exposition de ce non-fumeur à certains éléments de la fumée devrait dépasser la limite permise avant qu'on puisse dire que l'employeur viole le code. Si ce travailleur était exposé à une concentration d'un certain composant supérieure à la limite permise, l'employeur devrait réduire l'exposition à un degré acceptable ou bien payer l'amende ou aller en prison. Les amendes prévues par le code varient selon la gravité de l'infraction et elles peuvent aller jusqu'à 100 000 $ lorsque l'infraction cause la mort ou de graves problèmes de santé à un employé. La peine de prison maximum est de deux ans pour une infraction préméditée qui entraîne la mort ou de graves problèmes de santé.

Le code permet aussi aux employés de refuser de travailler s'ils ont une bonne raison de croire . . .

M. le vice-président: Je regrette d'interrompre le député, mais quelqu'un de l'autre endroit vient d'arriver.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à un projet de loi.

Projet de loi C-49, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le gouvernement du Canada pendant l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988—Chapitre nº 11.

• (1805)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—LE NETTOYAGE DE LA NIAGARA ET DU LAC ONTARIO

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui un jour très spécial. C'est le 31 mars 1987. Cela ne vous dit peut-être pas grand-chose, monsieur le Président. En fait, à bien y réfléchir, ce jour ne marque peut-être rien d'autre que la fin du mois de mars. Peut-être pensez-vous que c'est le jour de la paye. Je suppose que cette pensée vous réjouit le coeur.

Ce jour ne vous dit peut-être pas grand-chose, mais pour les cinq millions et plus de riverains de la Niagara, du lac Ontario et du Saint-Laurent, c'est un jour à marquer d'une pierre blanche, car à compter d'aujourd'hui il se déversera moins de produits chimiques toxiques que jamais auparavant dans l'eau qu'ils boivent. Aujourd'hui marque la fin d'une année de collecte d'échantillons. Du 1er avril 1986 au 31 mars 1987, on a fait l'échantillonnage de l'eau de la rivière Niagara dans le but d'établir un seuil à partir duquel nous espérons que s'améliorera la qualité de l'eau potable tirée de la Niagara, du lac Ontario et du Saint-Laurent.

Cela est conforme à une déclaration d'intention qui a été signée par quatre parties: Environnement Canada, l'Agence de protection de l'environnement, le ministère de l'Environnement de l'Ontario et le Département de la conservation de l'environnement de l'État de New York. Elle a été signée il y a peu de temps pour qu'on s'applique dorénavant à réduire de moitié d'ici 1996 les polluants toxiques déversés dans la Niagara. Afin de contrôler ces déversements et de s'assurer qu'on atteindra cet objectif, la déclaration d'intention exige qu'on publie des rapports semestriels.

C'est extrêmement important, car il semble que l'on ait enfin accompli de réels progrès dans l'assainissement de l'eau potable du lac Ontario, de la Niagara et du Saint-Laurent. C'est important, car le Canada et les États-Unis en parlent depuis 1919. C'est important, car les zones d'enfouissement de déchets chimiques du côté américain de la Niagara—notamment les quatre dépotoirs tristement célèbres de Love Canal, Hyde Park, de la Zone S et de la 102e Rue—ont été qualifiés de plus vaste entrepôt de dioxine mortelle du monde. Des fuites se produisent depuis un bon moment dans la Niagara.

• (1810)

Cet accord est important, car un-deux centièmes seulement d'une goutte de la pire dioxine, soit la 2, 3, 7, 8, -TCDD, peut causer la mort d'une personne. Une seule pelletée de cette dioxine déversée dans le lac Ontario pourrait à tout jamais contaminer l'eau potable.

Il est également important, car nous savons que la dioxine mortelle s'échappe des dépotoirs le long de la Niagara, notamment au niveau de celui de Hyde Park, où on a découvert qu'elle suinte à travers les parois de la gorge jusque dans la rivière. Le dépotoir de Hyde Park renferme à lui seul quelque 900 kilogrammes, soit près d'une tonne, de cette dioxine mortelle.

Cet accord est important, car nous savons qu'il y a quelque 70 000 tonnes d'autres déchets chimiques, reconnus pour la plupart comme étant cancérigènes dans le seul dépotoir de Hyde Park. Il est important, car on a découvert cette dioxine dans des palourdes péchées à proximité de l'endroit où se déverse l'égout fluvial Petite Flume situé à Tonawanda, dans l'État de New York. Nous savons que cet égout renferme à lui seul suffisamment de sédiments chimiques pour recouvrir un terrain de football d'une couche d'un mètre d'épaisseur.

C'est une étape importante et une journée particulièrement faste pour les gens qui vivent sur les bords du lac Ontario, de la Niagara et du Saint-Laurent. En dépit de toutes ces bonnes nouvelles, certaines questions demeurent toujours sans réponse. Je suis donc fort content que le secrétaire parlementaire soit présent ce soir pour répondre à certaines questions de nos concitoyens.

Ils voudraient savoir notamment pourquoi l'agence de protection de l'environnement des États-Unis n'a pas désigné ces dépotoires aux termes de la législation américaine de superfinancement? Pourquoi l'*Occidental Chemical Company*, maître d'oeuvre et propriétaire de ces dépotoires du côté américain de la rivière Niagara, qui a dépensé de l'argent pour le nettoyage après la catastrophe de Tchernobyl, en Union soviétique, ne dépense-t-elle pas un sou pour débarrasser notre arrière-cour des propres produits chimiques qui lui appartiennent?

Va-t-on déterrer ces produits chimiques pour en extraire et en détruire les subtances toxiques ou se contentera-t-on d'un plan de confinement sur les lieux? Comment se fait-il qu'en dépit de cette déclaration de principe et d'une réduction prévue de 50 p. 100 des décharges toxiques dans la Niagara, on continuera toujours de déverser chaque jour 4,5 tonnes de polluants dans cette rivière, même une fois cet objectif atteint?

Quand les 45 industries ontariennes et les 53 industries américaines cesseront-elles de polluer les Grands lacs? Quand les dix sites ontariens et les 105 sites américains d'entreposage de déchets dangereux autour des Grands lacs seront-ils nettoyés? Quand les 32 municipalités ontariennes et les 81 municipalités américaines cesseront-elles de déverser leurs eaux usées dans les Grands lacs?

• (1815)

Voilà les réponses qu'attendent les Canadiens et je voudrais bien que le secrétaire parlementaire me les donne ce soir même.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je réponds à la question du député de York-Est (M. Redway), dont il faut reconnaître le très vif intérêt pour les problèmes écologiques et la ténacité lorsqu'il cherche à obtenir des réponses et des mesures concrètes. Ce soir, j'ai l'occasion de revenir sur une question que le député a soulevée le 3 février à propos du protocole d'entente sur le Plan de gestion des produits toxiques de la Niagara.

Au nom du ministre de l'Environnement (M. McMillan), je suis heureuse de donner au député les détails de ce protocole, signé par le représentant de l'Agence américaine de protection de l'environnement, M. Lee Thomas, le ministre de l'Environnement de l'Ontario, M. Jim Bradley, et le représentant du ministère de la Conservation de l'environnement de l'État de New York, M. Henri Williams. Cette signature a eu lieu à l'occasion d'un colloque international de trois jours, à Toronto, sur les produits toxiques dans la Niagara, parrainé par le ministère de l'Environnement et les trois organismes déjà mentionnés. Ce colloque a été couronné de succès.

Ce protocole, dont la signature a été saluée par un toast à l'eau fraîche, témoigne de la volonté des quatre signataires et de leur engagement politique à réduire de moitié, durant la décennie qui vient, la quantité de produits chimiques déversés dans la rivière. Afin d'atteindre cet objectif, les quatre parties se sont engagées à entreprendre et à terminer tous les travaux définis dans le Plan de gestion des toxiques de la Niagara, rendu public le 30 octobre 1986.

Ce plan est un document technique qui décrit de façon précise les travaux que les parties, individuellement ou ensemble, sont convenues d'entreprendre et présente un calendrier de réalisation. Le plan sera mis à jour et la nouvelle version sera publiée en juillet 1987. En outre, ce protocole exige des quatre parties qu'elles fassent le point sur les techniques nouvelles ou naissantes de protection de l'environnement contre les menaces posées par les décharges de déchets dangereux et qu'elles divulguent les renseignements réunis à ce sujet à la population. L'accent sera mis sur les techniques d'excavation, d'enlèvement et de destruction sur place des matières contaminées. Ces techniques seront envisagées pour toutes les décharges de produits chimiques.

La signature de la déclaration marque l'aboutissement de négociations fructueuses entre les quatre gouvernements et témoigne de notre intention de léguer à tous les Canadiens un environnement sain et propre.

• (1820)

[*Français*]

LES RÉFUGIÉS—LA MORT IMMINENTE D'UN GRÉVISTE DE LA FAIM—A) LA POSITION DU GOUVERNEMENT. *B*) L'EXAMEN DES DEMANDES DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, il y a deux semaines quand le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a annoncé que les Chiliens bloqués par lui en Argentine n'étaient pas des réfugiés, qu'aucune de ces personnes n'était réfugiée, ma réaction était que je ne le croyais pas. Je ne le croyais pas parce que j'avais moi-même parlé à certains Chiliens à Montréal, arrivés dernièrement, et qui demandent le statut de réfugiés. C'étaient des personnes que je considère moi-même des réfugiés. Par exemple, il y avait un avocat qui a travaillé pour l'Église au Chili. Il a été arrêté à quelques reprises. Il a finalement décidé de quitter son pays parce qu'il craignait pour sa vie.

Il y avait un camionneur, dont des amis avaient participé à des manifestations, qui était impliqué par association à ces gens et qui, lui aussi, craignait pour sa vie et qui a décidé de quitter son pays. Donc, dans le groupe à Montréal, au moins ceux à qui j'ai parlé, il y a ceux que je considère des réfugiés parce que leurs histoires étaient pour moi-même vraisemblables.

Alors, quand le ministre de l'Emploi et de l'Immigration disait, il y a quelques semaines, que personne en Argentine n'était réfugié, j'en étais venu à la conclusion que son évaluation n'était pas crédible, qu'il devait y avoir au moins certaines de ces personnes qui avaient une réclamation légitime.

Si le ministre avait dit que 20 ou 25 étaient des réfugiés, la moitié peut-être, j'aurais trouvé son évaluation crédible. Mais quand il dit que personne n'est réfugié, je proteste.

Les faits depuis ce temps-là confirment la justesse de ma conclusion. La semaine dernière, la ministre de l'Immigration du Québec qui avait évalué une cinquantaine de personnes, est venue à la conclusion que la situation d'au moins dix de ces personnes était suffisamment précaire pour les accueillir au Québec pour des raisons humanitaires. Elle demandait au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de revoir ces cas. Je tiens à préciser que seules—ceux ou celles—les personnes qui avaient demandé de s'établir au Québec étaient évaluées par le gouvernement du Québec.

Alors, quelle a été la réponse du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, monsieur le Président? Il dit qu'il est perplexe devant les différentes évaluations. Le ministre, vous l'admettrez, monsieur le Président, fait preuve d'une naïveté désarmante. La situation confuse, selon lui, justifierait sa décision, sa fermeté. Il peut avoir 56 000 évaluations, monsieur le Président, mais seule l'évaluation du ministre compte, parce que c'est lui seul qui peut décider d'admettre ces réfugiés au Canada. C'est lui seul qui décide s'ils ont le droit d'entrer au pays.

Comme une telle décision est si déterminante, si finale—la vie ou la mort de ces personnes en dépend—il est crucial, monsieur le Président, de s'assurer que ceux qui demandent le statut de réfugiés puissent le faire avec un minimum de protection juridique.

C'est pourquoi les recommandations au gouvernement depuis quelques années sont unanimes. Les gens demandent un processus indépendant, neutre, impartial. Ce ne devrait pas être à des fonctionnaires de l'Immigration de décider du sort des réfugiés, parce que ces fonctionnaires ont la responsabilité d'administrer la Loi sur l'immigration. Ce devrait être des gens spécialisés en matière de réfugiés qui étudient ces demandes. Et cela devrait être un processus indépendant du ministère de l'Immigration.

Quand les demandes sont faites à l'étranger . . . Par exemple, les Chiliens qui ont fait couler beaucoup d'encre ces dernières semaines, qui ont été retenus en Argentine, bloqués en Argentine par le ministre, ces gens-là à l'étranger sont souvent dans une situation difficile, séparés de leur famille, devant un fonctionnaire qui peut-être n'est pas sympathique aux réfugiés, ils n'ont pas accès aux conseils juridiques, ils n'ont aucun droit d'appel, ils sont à la merci du ministre de l'Immigration et de ses fonctionnaires.

Je demande donc au ministre de reconnaître que l'évaluation des réfugiés à l'étranger comporte des défauts sérieux. Le gouvernement devrait retirer les mesures honteuses imposées le 20 février dernier et établir un système qui va traiter les réfugiés avec compassion et justice.

• (1825)

[*Traduction*]

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'ajouter quelques détails à la réponse que le ministre d'État chargé de l'Immigration (M. Weiner) a donnée le 4 mars au député de Laurier (M. Berger).

Le 12 mars 1987, le gouvernement a décidé, pour des raisons humanitaires, de permettre à trois femmes et à leurs enfants de venir rejoindre leur mari au Canada. Ces personnes sont arrivées à Mirabel le samedi 14 mars, grâce aux permis du ministre.

Quant au reste du groupe, chacun de ses membres a été reçu par nos agents de l'ambassade du Canada à Buenos Aires, ainsi que par un agent d'immigration du Québec.

En se basant sur ces entretiens, nos agents avait initialement conclu qu'aucun membre du groupe n'avait quitté le Chili par suite de persécutions, leur venue au Canada étant motivée par des raisons économiques. Nous avons cependant reçu un complément d'information du représentant en Argentine du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui a permis aux fonctionnaires canadiens de déterminer que deux personnes pouvaient revendiquer le statut de réfugié.

Le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés donne des renseignements et des avis, mais seul le gouvernement du Canada peut décider de la légitimité d'une demande d'asile.

Aux termes de l'accord Cullen-Couture entre le gouvernement du Canada et celui du Québec, la ministre québécoise de l'Immigration, M^me^ Louise Robic, a le pouvoir de faire entrer au Canada n'importe quel membre du groupe de Chiliens qui se trouvent encore en Argentine, à titre d'immigrant indépendant.

M^me^ Robic a annoncé le 30 mars 1987 que les neuf Chiliens qui ont obtenu la permission d'entrer au Québec seront considérés comme des immigrants indépendants et devront, de ce fait, satisfaire aux critères médicaux et autres qui s'appliquent dans ce cas avant de venir au Canada. Les Chiliens restants peuvent, s'ils le désirent, demander à l'ambassade du Canada de déterminer s'ils répondent aux critères de sélection ordinairement appliqués aux immigrants plutôt qu'aux réfugiés.

Le Canada tient ses portes ouvertes pour les vrais réfugiés venant du Chili. Cependant, beaucoup de gens qui sont récemment arrivés de ce pays, en passant par un pays de transit, n'avaient en fait que des motifs économiques ou cherchaient à rejoindre des membres de leur famille installés au Canada. Ces gens doivent être traités comme les autres. On ne peut leur permettre de court-circuiter le système d'immigration.

Le Canada reçoit en permanence des immigrants venant du Chili: l'année dernière, nous en avons accueilli 453, dans le cadre des programmes d'immigration officiels. Par ailleurs, nous avons toujours accueilli à bras ouverts les réfugiés chiliens. Nos réalisations à cet égard sont tout à fait exceptionnelles puisque, depuis la chute du régime Allende en septembre 1973, le Canada a reçu 16 375 personnes venant du Chili.

L'Ajournement

LES FINANCES—LE PROGRAMME DE CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DE LA TAXE DE VENTE—LA NÉCESSITÉ D'INFORMER DAVANTAGE LES CANADIENS

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, le député de York-Est (M. Redway) nous a rappelé tout à l'heure que nous étions le 31 mars, parce que cette date a pour lui une signification particulière. Le sujet dont je parlerai aujourd'hui me rappelle également que nous sommes le 31 mars, ce qui veut dire, que demain, nous entamerons le mois d'avril à la fin duquel nous devrons envoyer nos déclarations d'impôt. Il est temps de songer à les préparer.

La semaine dernière, j'ai questionné le ministre du Revenu national (M. MacKay) au sujet du crédit d'impôt au titre de la taxe de vente instauré dans le budget de février 1986. C'est un programme extraordinaire. Il vise à compenser la hausse de la taxe de vente fédérale pour que les économiquement faibles n'en souffrent pas indûment.

Comme il s'agit d'un nouveau programme, j'ai constaté que beaucoup de gens qui y ont droit n'en ont jamais entendu parler. C'est pourquoi je voudrais prendre le temps d'expliquer en quoi cela consiste.

Ce programme permet à toute personne dont le revenu est inférieur à 15 000 $ de bénéficier d'un crédit d'impôt de 50 $. Une famille ayant un revenu total inférieur à 15 000 $, un mari et sa femme qui vivaient ensemble à la fin de l'année, dernière, ont droit à un crédit d'impôt de 100 $, plus 25 $ pour chaque enfant.

Cela représente une somme importante pour les familles économiquement faibles et nous voulons être sûrs que ceux qui y ont droit l'obtiendront. L'ennui, c'est que pour obtenir ce crédit d'impôt, il faut remplir une déclaration d'impôt. Il y a un certain nombre de personnes qui n'ont pas un revenu suffisamment élevé pour payer de l'impôt et qui ne remplissent donc pas de déclaration.

• (1830)

Je voudrais vous parler d'un problème que l'on a porté à mon attention dans ma circonscription de Capilano. Des personnes âgées dont le seul revenu est la pension de la vieillesse et peut-être le supplément de revenu garanti, qui ne remplissent généralement pas de déclaration d'impôt sur le revenu, ne savent peut-être pas qu'elles devront le faire cette année, car elles sont sans doute admissibles au crédit de 50 $. Nous voulons nous assurer que les gens sont au courant.

On m'a également signalé le cas des étudiants. Tout Canadien de 18 ans et plus qui est admissible et dont le revenu est inférieur à 15 000 $ devra présenter une déclaration d'impôt sur le revenu cette année pour avoir droit au crédit d'impôt.

J'ai posé ma question le 25 mars. J'ai été heureuse de voir que, comme à son habitude, le ministre du Revenu national a émis dès le lendemain un communiqué de presse—et j'espère que les médias en ont suffisamment parlé—pour rappeler aux Canadiens de réclamer ce crédit d'impôt.

Comme il le disait dans le communiqué de presse en question, ce crédit d'impôt revêt une importance particulière pour les Canadiens à faible revenu qui, pour la plupart, ne sont pas tenus de remplir une déclaration d'impôt. Il a insisté sur le fait que cette déclaration est indispensable pour réclamer le remboursement de la taxe de vente.

Voilà le message que nous voulons absolument faire passer aux Canadiens. J'espère que tous les députés de la Chambre feront le nécessaire, grâce à des communiqués de presse et à des envois d'objets sans adresse à leurs électeurs, pour les mettre tous au courant.

Je voudrais soulever une autre question qui a été portée à mon attention. Certains s'inquiètent au sujet des personnes qui n'ont jamais rempli de déclaration d'impôt. N'ayant pas l'habitude, elles risquent d'avoir peur de le faire et ne savent pas où s'adresser pour obtenir de l'aide. En tout premier lieu, je recommande à ces personnes de ne pas s'adresser à des escompteurs d'impôts. J'étais très contente du projet de loi visant à limiter le rôle des escompteurs d'impôts que nous avons présenté l'année dernière. Cela ne vaut pas la peine; il y a moyen de trouver de l'aide ailleurs.

Dans ma circonscription de Capilano, en Colombie-Britannique, j'ai travaillé avec des associations de personnes âgées de la côte nord et le centre d'information. Le service de santé et d'information de la côte nord a des bénévoles qui aident les personnes âgées à remplir leur déclaration d'impôt. Il en va probablement de même dans tout le pays. Il y a bien des bénévoles qui vont aider les personnes âgées à domicile ou qui vont dans les centres communautaires pour aider les gens à remplir les déclarations d'impôt.

J'ai été très heureuse d'apprendre dans un article que l'on m'avait signalé que ce genre de service était offert par le ministère du Revenu national. Le projet en question, celui de Sydney, en Nouvelle-Écosse, semble être la solution idéale. J'espère que la pratique sera étendue à tout le pays. Dans cet article, M. Ross Crewe, directeur des relations publiques du bureau de district d'impôt de Sydney, parlait du programme mis sur pied par Revenu Canada qui a recruté de nombreux bénévoles de la collectivité pour aider les contribuables à remplir leur déclaration d'impôt. Lorsque quelqu'un téléphone, on envoie un bénévole l'aider sur place. Il n'est pas nécessaire de créer des situations intimidantes pour le public. A Sydney, le programme compte 70 bénévoles et est logé dans un bureau d'accès facile. Les contribuables n'ont pas à monter de longs escaliers ni à se rendre dans un bureau de l'État, ce qui parfois peut être un peu intimidant.

Je désire vous faire part de certaines observations de personnes qui ont eu recours à ce service. M. John Briand déclarait:

> On nous affirme qu'il est facile de remplir les formules mais il y a parfois des complications . . . Les bénévoles savent comment s'y prendre et il est beaucoup plus facile pour eux de comprendre . . .

Kristene Brown, étudiante au collège universitaire du Cap-Breton, ne prend pas de risques. Elle déclarait:

> Je voulais être certaine que j'avais bien rempli ma déclaration.

Elle aussi a fait appel aux bénévoles. On lui a offert l'aide dont elle avait besoin.

J'invite les Canadiens à faible revenu—et nous estimons que 75 000 familles canadiennes auront droit au crédit d'impôt fédéral au titre de la taxe de vente—à s'assurer qu'ils envoient leurs déclarations d'impôt. Si par hasard ils ne l'ont pas fait ou connaissent quelqu'un qui ne l'a pas fait, qu'ils sachent qu'ils pourront envoyer leur déclaration même après la fin d'avril de cette année. Ils ont trois ans pour réclamer le crédit. Évidemment, il est préférable d'avoir ces 50 $ en poche qu'en puissance.

J'encourage le ministre et tous les fonctionnaires de son ministère à redoubler d'efforts cette année pour faire connaître à tous les Canadiens l'excellent programme que le gouvernement a mis sur pied. Il témoigne de notre intérêt et de notre compassion pour les Canadiens qui doivent vivre de faibles revenus.

• (1835)

Mme Jennifer Cossitt (secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir répondre à la question posée par ma collègue le 25 mars, concernant la nécessité d'informer les Canadiens du crédit d'impôt au titre de la taxe de vente. Je la félicite de sa compassion et de son dévouement constant envers les Canadiens.

Comme vous le savez certainement, plus de quatre millions de Canadiens peuvent bénéficier de cette initiative gouvernementale. Je peux dire à tous les députés que le ministre du Revenu national (M. MacKay) se dépense sans compter pour informer les Canadiens de la façon de réclamer ce crédit d'impôt.

C'est une mesure progressiste. Elle permet aux Canadiens admissible de recevoir un crédit totalement remboursable de 50 $ pour eux-mêmes, 50 $ pour leur conjoint et 25 $ par personne à charge. Non seulement la mesure est progressiste du fait que la taxe de vente est remboursable, mais ce crédit tient même compte des besoins des Canadiens gagne-petit et diminue progressivement au fur et à mesure qu'augmentent les revenus du contribuable. Il aidera le gouvernement à atteindre son objectif d'équité fiscale.

Le personnel du ministère a été mobilisé d'un bout à l'autre du pays pour promouvoir ce crédit grâce à un programme de bénévoles qui l'an dernier est venu en aide à quelque 85 000 contribuables disposant de faibles revenus. De nombreux articles de journaux font état des résultats favorables de leurs efforts, et font ressortir la nécessité de faire une déclaration d'impôt pour se prévaloir du crédit d'impôt au titre de la taxe de vente.

Dernièrement, dans un communiqué, le ministre du Revenu national a rappelé aux Canadiens les critères les rendant admissibles à ce crédit. En outre, il enverra sous peu une lettre à tous les députés et sénateurs les exhortant à faire connaître ce crédit d'impôt dans leurs circonscriptions. Un article expliquant la nature du crédit et comment s'en prévaloir sera annexé à cette lettre afin que les députés et les sénateurs puissent le faire publier dans les journaux de leur région et le communiquer aux associations régionales un peu partout au Canada. J'exhorte les députés à profiter de l'occasion pour en discuter avec leurs électeurs.

Avec ce crédit d'impôt, le gouvernement a non seulement présenté une mesure fiscale progressiste, mais il cherche sciemment aussi à encourager les Canadiens pour qui il a été créé, à s'en prévaloir. Je puis vous assurer, monsieur le Président, qu'à

toutes les étapes du système, le ministère continuera de rechercher tous les moyens possibles de faire connaître l'existence de cet important et nouveau crédit d'impôt.

Le ministre est convaincu que la plupart des Canadiens qui ont droit au crédit d'impôt au titre de la taxe de vente savent comment le réclamer dans leur déclaration d'impôt. Je tiens cependant à rappeler à mes collègues l'existence, dans la Loi de l'impôt sur le revenu, de dispositions prévoyant que le contribuable pourra réclamer ce crédit et d'autres au cours des années à venir s'il oubliait de s'en prévaloir cette année. Cette disposition donne au contribuable jusqu'à trois ans pour réclamer des crédits dont il aurait oublié de se prévaloir jusque-là.

L'Ajournement

Je me félicite de l'occasion qui m'a été donnée de signaler aux députés les mesures prises par le ministère du Revenu du Canada pour s'assurer que les Canadiens profiteront pleinement de ce remboursement.

[*Français*]

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 39.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 1er avril 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES PRODUITS PHARMACEUTIQUES

ON S'OPPOSE AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, la législation introduite par le gouvernement conservateur concernant les brevets des médicaments est un bon exemple de la définition des conservateurs canadiens.

La conséquence de cette politique est sûrement une augmentation des prix des produits pharmaceutiques. C'est une politique qui fait courir un risque à l'accessibilité et à la disponibilité. C'est une politique qui aide les grandes multinationales américaines. C'est une politique qui est contre le sens de notre système progressif de santé au Canada, grâce aux gouvernements libéraux. C'est une politique que les Canadiens ne veulent pas.

Je demande au gouvernement de cesser de forcer les Canadiens à combattre des coûts plus élevés sur les produits pharmaceutiques, de retirer cette législation et de faire montre d'une sensibilité et d'un sens de la justice à ces Canadiens qui ont besoin de ces drogues. Nous devons nous efforcer d'améliorer le niveau de vie au lieu de dégrader leur intégrité et leur vie.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LES CITOYENS JUIFS—LA PROMESSE DE LES LAISSER ÉMIGRER

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, nous avons appris hier une nouvelle encourageante, selon laquelle le Kremlin s'engagerait à laisser 11 000 refuzniks juifs émigrer en Israël cette année. Les noms de ces personnes figurent depuis longtemps sur une liste qui a été remise aux Soviétiques lors du sommet de Reykjavik.

Il y a longtemps que ces personnes sont incapables d'exercer l'un des droits les plus fondamentaux, soit la liberté de quitter l'Union soviétique. Nous remercions de leurs efforts M. Edward Bronfman et M. Abram, des États-Unis, qui ont obtenu que l'Union Soviétique s'engage à libérer 11 000 personnes. Il n'y a pas lieu de féliciter l'URSS qui n'a fait que promettre cette libération, bien que l'initiative soit encourageante. Nous accorderons nos félicitations à ce pays lorsqu'il laissera tous ses citoyens exercer leurs droits fondamentaux, dont celui d'exprimer leurs convictions religieuses.

Cette promesse constitue l'occasion ou jamais de soumettre la prétendue politique d'ouverture, ou «glasnost», au test du papier tournesol.

* * *

• (1405)

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

LES DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ CAUSÉS PAR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE VOIE DOUBLE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, bien des semaines ont déjà passé depuis que le Conseil national de recherches a remis son rapport sur les dommages causés à des propriétés privées à Kamloops et à Rayleigh, en Colombie-Britannique, par les travaux de construction d'une voie double entrepris par le Canadien National. Le ministre des Transports (M. Crosbie) a attendu d'avoir en main ce rapport avant d'intervenir auprès du CN pour assurer le dédommagement des propriétaires de maisons et de locaux commerciaux ayant subi des dommages structurels et avant d'obliger le CN à prendre les mesures voulues pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Les habitants de Kamloops et de Rayleigh ont été très patients. Ils ont attendu durant des mois alors qu'on menait des études, tout en voyant s'élargir les fissures de leurs murs, s'effriter leurs fondations et se rompre leurs conduites d'eau. Le CN s'est montré peu zélé à reconnaître l'existence du problème, à indemniser les intéressés ou à prendre quelque mesure de redressement que ce soit.

Il est devenu nécessaire que le ministre des Transports et le gouvernement prennent l'initiative. J'exhorte le ministre à intervenir dès maintenant pour faire en sorte que ceux qui, sans qu'ils en soient responsables, ont subi des dommages en raison du programme de construction de voies jumelées du CN dans des secteurs résidentiels soient traités équitablement par la société ferroviaire, qui relève en définitive du gouvernement fédéral.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'ÉNERGIE

L'AIDE DU GOUVERNEMENT AUX PETITS PRODUCTEURS DE PÉTROLE—LES CONSÉQUENCES POUR L'ÉCONOMIE ALBERTAINE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, l'aide de 350 millions de dollars par année offerte par Ottawa à l'industrie pétrolière pourrait entraîner des investissements de l'ordre d'un milliard de dollars par année dans l'exploration et le développement de nouvelles réserves en Alberta et en Saskatchewan.

Le Programme énergétique national avait introduit des distorsions graves dans l'industrie, et il appartenait au gouvernement de veiller à ce qu'un des éléments les plus importants de cette industrie, les petites compagnies, puisse survivre.

En effet, les petites compagnies n'avaient pas bénéficié des largesses du PEN au même titre que les grandes et avaient même vu freiner leurs efforts visant à développer les réserves classiques de l'Ouest. Cette aide aux petits producteurs de pétrole est extrêmement importante pour l'économie albertaine qui passe par une crise économique sérieuse. Elle vise un secteur qui a fait la force de l'économie de l'Alberta et qui joue un grand rôle dans son avenir.

L'aide gouvernementale d'Ottawa aux petites entreprises permet à cette industrie de se regrouper et de survivre en attendant que l'exploration reprenne sur une plus grande échelle, soutenue par des prix mondiaux plus avantageux.

Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) avait raison et Ottawa permet ainsi à l'Alberta de traverser le creux de la vague et de sauvegarder des emplois de spécialistes.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

LE CHILI—LA GRÈVE DE LA FAIM DES PRISONNIERS POLITIQUES

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, 300 prisonniers politiques au Chili font la grève de la faim depuis le 25 février 1987 pour protester contre des procès injustes et des mauvais traitements. La grève de la faim a débuté avec deux procès intentés à des membres d'un groupe armé de l'opposition accusés d'avoir fait entrer des armes en contrebande et à d'autres personnes accusées d'avoir tenté de tuer le général Pinochet. Dans ces deux cas, les prisonniers ont été cruellement torturés, ce qui a été prouvé par *America's Watch*, organisme américain des droits de la personne.

Cet organisme a interrogé 17 détenus. On y a révélé entre autres qu'on avait jeté des rats au visage des victimes. Des décharges électriques leur ont couramment été infligées aux endroits les plus sensibles du corps. Certains prisonniers ont été submergés dans l'eau jusqu'à ce qu'ils perdent conscience, tandis que d'autres ont été cruellement battus et agressés sexuellement.

Les personnes qui font la grève de la faim réclament l'amnistie générale pour les prisonniers politiques, ou la substitution de l'exil à leur peine d'emprisonnement, la suspension des nominations politique de procureurs militaires dans certains cas spéciaux et le transfert des poursuites juridiques des tribunaux militaires aux tribunaux civils.

Amnistie internationale a demandé que des mesures soient prises sur-le-champ. Je demande au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de condamner le gouvernement du Chili qui viole de façon brutale et éhontée les droits de la personne et d'exhorter ce gouvernement à répondre aux requêtes des prisonniers politiques.

* * *

LE TOURISME

L'INTENSIFICATION DE LA CAMPAGNE PUBLICITAIRE PARRAINÉE PAR LE GOUVERNEMENT

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, l'industrie touristique est la cinquième en importance au Canada et devient chaque année plus prospère. Notre gouvernement a récemment accru son budget de publicité touristique de 5,5 millions de dollars afin d'attirer davantage de touristes américains au Canada. Cela va aider le Canada à poursuivre sur la lancée amorcée l'an dernier lorsqu'un nombre record d'Américains sont venus passer leurs vacances au Canada. Les fonds additionnels vont servir à financer une grande campagne publicitaire à la télévision et dans les magazines sous le thème primé de «Le Canada: Le monde à votre porte».

L'industrie touristique est vitale pour le Canada. Elle emploie plus de 600 000 Canadiens et génère des recettes de l'ordre de 20 milliards de dollars. En Alberta, le tourisme est la troisième plus grande industrie et nous travaillons dur pour lui assurer une croissance soutenue et saine. C'est un élément clé dans notre effort pour diversifier notre économie et une partie intégrante de notre avenir. Le tourisme est essentiel au renouveau économique entrepris par notre gouvernement et nous devrions tous nous efforcer de veiller à ce que le Canada soit effectivement «le monde à votre porte».

* * *

• (1410)

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LE MONTANT PAYÉ PAR LES CONTRIBUABLES ÉCONOMIQUEMENT FAIBLES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, les personnes âgées, les parents célibataires et d'autres Canadiens économiquement faibles sont furieux contre le gouvernement conservateur à cause du montant de l'impôt sur le revenu des particuliers qu'ils doivent verser pour 1986. A ce propos, j'aimerais vous lire une lettre, parmi plusieurs, que j'ai reçue de mes électeurs à ce sujet.

Cher monsieur Parry,

L'année dernière, ma mère a touché un revenu global de 9 885,60 $. Elle m'a demandé de lui remplir sa déclaration d'impôt et elle doit 236,20 $.

Monsieur Parry, ma mère a plus de 70 ans et ses pensions constituent son seul revenu. Je trouve que c'est injuste qu'elle ait le moindre impôt à payer. Par ailleurs, comme ses impôts fonciers arrivent à échéance ce mois-ci, elle n'a pas la moindre idée où elle pourra trouver l'argent pour les payer . . . Pourquoi pénalise-t-on encore les pauvres?

J'aimerais citer les chiffres établis par M. Murray Kelso, de Fort Frances. Celui qui a touché 1 430 $ de revenu imposable en 1985 n'a pas eu d'impôt fédéral à payer, alors que celui qui a touché le même revenu imposable en 1986 devra payer 99 $ d'impôt. Par ailleurs, celui qui, en 1985 avait un revenu imposable de 3 000 $ a dû payer 254 $ d'impôt fédéral, alors que celui qui a eu le même revenu imposable en 1986 devra payer 352 $ d'impôt fédéral.

Un parent célibataire m'écrit:

Du point de vue financier, j'aurais mieux fait de rester à la maison avec mes enfants; je devais choisir entre épargner l'argent pour payer la garderie ou toucher un plus gros revenu. Ma situation n'est pas exceptionnelle.

Vraiment, l'obligation pour nos économiquement faibles de payer l'impôt est une honte qui doit cesser.

* * *

[*Français*]

LE NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE

L'ATTITUDE DU CHEF

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, hier notre gouvernement et le gouvernement du Québec ont décidé d'investir 220 millions de dollars, soit 110 millions de dollars de la part de chaque gouvernement, dans l'usine de Sainte-Thérèse de la société General Motors. Cela implique 5 500 emplois au Québec et 5 400 emplois en Ontario, particulièrement dans la circonscription d'Oshawa. Le chef du parti socialiste, le député d'Oshawa (M. Broadbent), n'a rien fait pour ce dossier pour ses électeurs et électrices. Il était et est contre l'aide à l'entreprise privée.

Même si le chef du parti socialiste est un parasite des déductions à la source des travailleurs canadiens et qu'il profite aussi des emplois que nous créons, comme député d'Oshawa il a été muet et négatif dans un dossier relié au Québec et à sa circonscription. Les travailleurs d'Oshawa doivent le savoir et s'en rappeler. Quand le chef du parti socialiste montrera-t-il son vrai visage, monsieur le Président?

* * *

L'ACÉRICULTURE

LE DÉPÉRISSEMENT DES ÉRABLIÈRES—ON DEMANDE UNE ACTION CONCERTÉE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Alain Tardif (Richmond—Wolfe): Monsieur le Président, récemment le président de l'UPA écrivait une lettre au premier ministre (M. Mulroney) dans laquelle il déclarait, et je cite: «L'érable, symbole du Canada, se meurt.»

L'UPA voulait ainsi, monsieur le Président, sensibiliser le chef du gouvernement canadien à l'une des pires catastrophes de l'histoire de l'agriculture canadienne qui risque de compromettre le développement et la survie de la production du sirop d'érable. Le dépérissement des érablières est un mal qui n'a

Article 21 du Règlement

cessé de s'amplifier et de s'étendre depuis les premiers cas localisés en 1979-1980. Les résultats d'études récentes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec indiquent que 85 p. 100 des érablières du Québec montrent maintenant des dommages variant de légers à très graves.

Il est impératif que le gouvernement canadien presse les Américains afin qu'un échéancier précis soit déterminé de manière à ce que d'une part on puisse paralyser le processus du dépérissement et, d'autre part, arrêter et bloquer les sources de pollution.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES ETHNIQUES

LA SOIRÉE BALTE SUR LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ce soir, les Canadiens originaires d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie de même que leurs amis et sympathisants, se réuniront sur la colline parlementaire pour marquer la quinzième soirée annuelle balte. Les Canadiens d'origine balte sont particulièrement bien placés pour comprendre la chance qu'ont les Canadiens de vivre dans un pays libre et démocratique. Les pays baltes ont perdu leur indépendance lors de l'invasion par l'Union Soviétique. L'événement de ce soir vise à rappeler la nécessité de protéger et d'encourager l'esprit de liberté partout où il se trouve.

La culture balte a trouvé au Canada un terrain favorable à son épanouissement et c'est avec fierté que les Canadiens d'ascendance estonienne, lettonne et lituanienne ont mis leur ténacité et leur persévérance au service du Canada et de la cause de la liberté. J'invite tous les députés à se joindre à la communauté balte pour souligner cette célébration spéciale et, par leur présence, à reconnaître l'immense apport des collectivités baltes à la croissance et au développement du Canada et à confirmer que le Canada n'accepte pas et n'acceptera jamais l'occupation illégale et par la force des états baltes par l'Union Soviétique.

* * *

LES FINANCES

LES TAXES SUR LES GRIGNOTINES—SUPPLIQUE D'ÉCOLIERS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, une jeune fille de 11 ans de ma circonscription a envoyé au premier ministre (M. Mulroney), la semaine dernière, la lettre suivante:

Nous, les élèves de l'école Claude E. Garton, de Thunder Bay, trouvons qu'il est injuste envers les enfants d'imposer des taxes sur les sucettes glacées, la crème glacée et autres grignotines. Nous travaillons fort à vendre des journaux, à garder des enfants, à pelleter la neige, à faire des travaux ménagers et autres. Avec l'argent, nous achetons les friandises et grignotines, les articles de fantaisie et de mode qui nous font envie, mais si vos taxes nous font payer ces articles plus cher, nous perdrons tout intérêt à travailler parce qu'il nous restera moins d'argent dans nos poches.

Nous vous demandons de bien vouloir changer cette loi.

Article 21 du Règlement

• (1415)

Cette lettre a reçu l'appui de centaines de compagnons et amis de la correspondante.

Cette lettre, monsieur le Président, fait ressortir un point très important sur l'effet des impôts excessifs sur les Canadiens. Le *Conference Board* du Canada a fait valoir un autre argument sur les impôts élevés, la semaine dernière, quand il a signalé que l'économie fonctionne au ralenti parce que le gouvernement fédéral perçoit trop d'impôts. Le revenu personnel disponible stagne au lieu d'augmenter.

Monsieur le Président, je me joins aux enfants de l'école Claude E. Garton pour demander au premier ministre et au ministre des Finances (M. Wilson) de ne pas taxer les friandises et grignotines dont les enfants sont friands.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LE CALCUL MATHÉMATIQUE À LA BASE D'UN ÉDITORIAL DU *OTTAWA CITIZEN*

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un éditorial du *Ottawa Citizen* d'aujourd'hui, à propos du comité spécial sur la garde des enfants. On dit dans cet éditorial, et je cite:

> Une bonne garderie peut coûter 10 000 $ ou plus par année pour chaque enfant.

Nous avons tous entendu dire, monsieur le Président, que les travailleurs des garderies sont mal payés et que les salaires représentent 80 p. 100 des frais des garderies.

On me dit que le rapport accepté est de huit enfants d'âge préscolaire, c'est-à-dire de 3 à 5 ans, pour chaque gardienne.

Un calcul mathématique simple montre que si le coût pour chaque enfant est de 10 000 $ et si 80 p. 100 de cela sont consacrés aux traitements, les gardiennes devraient avoir un salaire de 64 000 $ par année.

C'est aujourd'hui le 1er avril, monsieur le Président, mais lorsqu'il s'agit de l'avenir de nos enfants ce n'est plus de la blague et nous devrions donner aux Canadiens des faits, des faits qui aient un sens.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

LA SITUATION DES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS DE LÉVIS (QUÉBEC)

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il existe une crise majeure dans les chantiers maritimes au Canada, principalement au Québec. Tantôt, lorsque j'ai vu le député de Lévis (M. Fontaine) se lever, j'ai dit: Enfin il va se lever pour défendre et sauver les travailleurs de sa circonscription: 2300 travailleurs des chantiers de Lévis qui s'attendaient que ce député se lève pour les défendre.

Vendredi, j'étais dans la région de Québec, monsieur le Président, et j'ai même pris des photos pour démontrer que le chantier maritime était mort. C'est vide. Il n'y a aucun bateau. Il n'y a aucun travailleur au chantier maritime et à trois reprises, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) a promis le *Caribou* et, encore une fois, il a trompé la population de Lévis, la population de Québec, et les travaux ayant trait au *Caribou* sont retardés.

J'ose espérer que la prochaine fois que le député de Lévis se lèvera à la Chambre, ce sera pour défendre les intérêts des électeurs de sa circonscription.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'UKRAINE—LE HARCÈLEMENT DE TRAVAILLEURS CHRÉTIENS PAR LES AUTORITÉS SOVIÉTIQUES

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, une fois de plus je prends la parole à la Chambre au nom des victimes de la répression religieuse exercée par les autorités soviétiques, et particulièrement à propos du harcèlement constant et de l'emprisonnement des personnes qui veulent préserver les traditions chrétiennes en Ukraine.

En 1975, Vasyl Kobryn a perdu son emploi lorsqu'il a refusé de travailler le dimanche de Pâques, qui avait été déclaré jour de travail pour persécuter les travailleurs chrétiens de l'usine. Kobryn a porté plainte et signé des déclarations concernant le traitement qu'il avait reçu. Il est devenu par la suite un membre actif du groupe de défense des droits des croyants et des droits de l'Église en Ukraine, dont il est devenu président en 1983.

A cause de ses activités, Kobryn a été arrêté comme un criminel, jugé et déclaré coupable de prétendus mensonges contre le régime soviétique.

Le gouvernement soviétique continue de prendre des mesures contre ceux qui ont été amenés par leur foi chrétienne à se dresser contre ces forces qui les privent du droit fondamental de pratiquer ouvertement leur religion.

Une fois de plus, je dois exhorter le gouvernement canadien à chercher des moyens efficaces pour faire connaître au gouvernement soviétique notre opposition énergique et unanime à cette persécution constante.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE BILINGUISME

ON DEMANDE SI LA DUALITÉ LINGUISTIQUE EST PROTÉGÉE DANS LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE AVEC LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, dans son rapport déposé hier, le Commissaire aux langues officielles a blâmé le gouvernement pour son inertie et nous a fait pleinement réaliser que dans ce domaine, comme dans bien d'autres, le gouvernement canadien avec les conservateurs nous sert beaucoup de promesses, beaucoup de phrases creuses, mais peu d'action.

Nous savons tous que le bilinguisme est un élément vital de distinction entre les Canadiens et les Américains. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il protège notre dualité linguistique dans ses négociations sur le libre-échange avec les États-Unis?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que le Commissaire a commenté favorablement plusieurs initiatives du gouvernement fédéral dans le domaine du bilinguisme. Pour nous tous, il s'agit de la pierre angulaire de notre vie nationale comme pays et comme peuple, et il y aura des projets de nature à appuyer davantage cette réalité canadienne.

En ce qui concerne la dualité linguistique, je pense qu'il en fut question dans mon intervention du 25 septembre 1985, ici à la Chambre, et au cours du débat où nous avons dit carrément que cette dimension linguistique était non seulement enrichissante mais indispensable pour l'avenir du Canada et que notre vie culturelle et notre vie linguistique n'étaient pas en cause dans les négociations strictement commerciales.

• (1420)

[*Traduction*]

L'ALLUSION DU COMMISSAIRE AUX NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il se peut fort bien que le premier ministre n'ait pas été assez explicite, car, au tout début de son rapport, sous la rubrique «La scène canadienne» le Commissaire aux langues officielles dit craindre que nous sacrifiions notre dualité linguistique dans le cadre de nos négociations avec les États-Unis sur le libre-échange.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il le précise dès le début de son rapport, et je prétends donc . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Les députés pourraient peut-être permettre à leur collègue de poser sa question.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, si c'étaient seulement mes paroles qui gênaient mes vis-à-vis, je pourrais le comprendre, mais c'est un fonctionnaire du Parlement, le Commissaire aux langues officielles, qui blâme le gouvernement.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Quelles mesures le premier ministre prend-il, afin de surveiller nos négociations avec les États-Unis sur le libre-échange et de s'assurer que notre politique de bilinguisme et de multiculturalisme n'est pas mise en danger par le style de ces négociations?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai remarqué—et j'attendrai d'avoir en main le texte polycopié—que le chef de l'opposition prétend que dans son rapport, le Commissaire aux langues officielles dit craindre que nous ne sacrifiions notre dualité linguistique aux négociations sur le libre-échange. Je vais lire le rapport à nouveau très attentivement, car selon moi, mon très honorable vis-à-vis dénature tout à fait les propos du Commissaire aux langues officielles. Je procéderai à une lecture attentive, et j'exhorte le très honorable chef de l'opposition à faire de même.

Le Commissaire exprime des craintes, comme c'est son droit. Il lui incombe de protéger les langues officielles au Canada, et nous lui donnons tout notre appui à cet égard. Cependant, je pense avoir précisé très clairement au nom du gouvernement, le 25 septembre, à l'université de Chicago, dans le cadre d'un discours important, ainsi qu'à la Chambre des communes, au cours du débat sur le libre-échange, que la culture et la langue étaient la pierre angulaire de notre identité nationale, qu'elles n'étaient absolument pas en danger et qu'il n'était pas question qu'elles fassent partie des négociations. Tous les partis, les Américains, ainsi que tous les Canadiens raisonnables sont d'accord, et j'espère finir par persuader le chef de l'opposition.

M. Turner (Vancouver Quadra): Selon moi, le premier ministre devrait commencer par tenter de persuader le Commissaire aux langues officielles.

[*Français*]

LA PRIVATISATION DE SOCIÉTÉS DE LA COURONNE—LES SAUVEGARDES DU BILINGUISME

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma dernière question s'adresse à la ministre d'État (Privatisation).

Dans son rapport, le Commissaire aux langues officielles affirme, et je cite ses paroles, qu'on «doit veiller avec soin à ce que la privatisation d'organismes fédéraux n'entraîne aucune diminution des services bilingues au public. Cette question étant de plus en plus brûlante, on a un grand besoin de directives juridiques en vue de protéger le service au public.»

La ministre peut-elle nous dire aujourd'hui, ici à la Chambre, quelles mesures elle aurait prises pour garantir que dans les ventes de sociétés de la Couronne, notre bilinguisme ne soit pas sacrifié?

[*Traduction*]

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): J'ai signalé très clairement en privé, comme le premier ministre l'a fait publiquement, à toutes les sociétés de la Couronne, qu'elles soient privatisées ou non, que le gouvernement attachait beaucoup d'importance au bilinguisme. Pour ce qui est de Téléglobe, le siège social de l'entreprise demeurera à Montréal. Dans le cas de toutes les entreprises qui font l'objet d'un examen, nous accordons beaucoup d'importance à cette question.

• (1425)

LA FONCTION PUBLIQUE—LE RESPECT DES EXIGENCES LINGUISTIQUES PAR LES SOUS-MINISTRES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le président du Conseil du Trésor déclarait en Chambre le 23 octobre dernier:

> Il n'y a eu aucune décision gouvernementale qui, d'aucune façon, va ralentir les efforts de ce gouvernement-ci sur le plan des langues officielles au pays.

Compte tenu de cette assurance, le ministre peut-il confirmer la teneur d'un article consacré par le *Globe and Mail* de ce matin au rapport présenté hier par le commissaire aux langues officielles, à savoir qu'une récente décision gouvernementale permet aux sous-ministres et aux hauts fonctionnaires de déroger plus facilement aux exigences linguistiques de leur poste?

[*Français*]

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, en réponse à mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier, je peux dire que le gouvernement est toujours aussi engagé dans sa poursuite de la dualité linguistique au Canada, comme il l'a toujours été. Et puis je peux dire, monsieur le Président, que c'est ce gouvernement-ci, sous la tutelle évidemment de notre premier ministre, qui s'est engagé d'une façon formelle à introduire les premiers changements, des changements qui étaient grandement dus, à une législation qui a déjà 16 ou 17 ans d'existence. Et puis ce sont des changements qui vont être présentés à cette Chambre, durant les semaines ou les mois à venir, qui vont permettre à la législation de répondre plus adéquatement aux besoins actuels de la population canadienne.

LES ÉNONCÉS DE POLITIQUE—L'IMPACT SUR LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, c'est ce ministre qui a émis les directives que j'ai en main, et s'il n'a pas le papier, je peux lui en envoyer une copie, pour diminuer les exigences linguistiques pour la nomination des sous-ministres dans la région de la Capitale nationale, ainsi qu'aux postes bilingues du groupe de direction *EX* dans une région bilingue.

Connaissant l'importance et l'influence en matière de langue de travail qu'exerce un supérieur unilingue sur les travailleurs, sur ses subordonnés, comment le ministre peut-il expliquer que ces énoncés de politique qui viennent de son ministère, des énoncés de politique administrative aussi rétrogrades venant de lui et de ses fonctionnaires, démontrent un laxisme réel et terriblement rétrograde en matière de leadership au sein de la Fonction publique du Canada?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, le seul laxisme qu'on peut véritablement identifier dans la question des langues de travail, c'est le laxisme de l'ancien gouvernement. Sous le nouveau gouvernement, on a agi, on agit pour revoir l'ensemble de la législation, l'ensemble de la réglementation pour s'assurer d'une part que le service au public soit amélioré dans les deux langues officielles, et aussi que la langue de travail soit améliorée dans les deux langues officielles. Et c'est ce qu'on est en train de faire, monsieur le Président.

* * *

LA GARDE D'ENFANTS

ON DEMANDE PLUS DE FONDS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Concernant la garde d'enfants, le grand besoin présentement, c'est une augmentation des services. Tous les experts disent cela. Mais dans le budget du ministre, il y a 300 millions de dollars non alloués. Pourquoi le ministre n'utilise-t-il pas cet argent pour une augmentation des services tout de suite?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, cette question a déjà fait l'objet d'une réponse lorsque le ministre des Finances a présenté son budget en février. Il a été décidé que les décisions comme celle concernant la garde d'enfants seraient prises et annoncées par le gouvernement à titre de politique particulière. Le ministre des Finances a également déclaré dans son budget qu'il y figurait des chiffres désignés. Peut-être le député pourrait-il les lire. Comme je l'ai déjà dit, c'est cette approche que nous avons adoptée. Rien n'a changé depuis que je lui ai donné la réponse la dernière fois.

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ce qui a changé, c'est que nous avons eu un rapport présenté par un comité de la Chambre, rapport appuyé uniquement par la majorité conservatrice et portant sur le problème de la garde de jour. On y fait des recommandations qui sont absolument désastreuses pour ce qui est de répondre aux besoins en matière de services. Le gouvernmeent de l'Île-du-Prince-Édouard a joint sa voix ce matin à celle des gouvernements provinciaux d'Ontario, de Nouvelle-Écosse et du Manitoba, de tous les autres spécialistes de ce domaine et des chefs religieux pour affirmer que les recommandations prioritaires du comité conservateur sont mauvaises. Également, ils ont réclamé un accroissement immédiat des services en fait de places de garderie de jour pour les enfants canadiens. Est-ce que le ministre va maintenant prendre une décision, modifier ses priorités et utiliser les 300 millions pour fournir les services qui sont d'une urgente nécessité pour les enfants?

• (1430)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je rejette la prémisse posée par le député dans sa question. Beaucoup de parents canadiens ne sont pas d'accord avec cela aujourd'hui. La grande majorité des parents veulent avoir la liberté de choix. Le gouvernement a clairement dit que c'est cela qui va se passer en fait de garde d'enfants. Nous avons également dit qu'il y aura des services supplémentaires.

Le député a dit que seule la majorité conservatrice appuyait cela. Je lui ferai remarquer qu'il y a à la Chambre des communes une majorité conservatrice qui a reçu un très fort mandat en septembre 1984, et le député devrait en tenir compte. En outre, je m'étonne un peu que la députée de son parti qui siège au comité ait parlé hier des services de garde pour autochtones, alors que c'est une recommandation qu'elle a elle-même appuyée au comité. Ensuite elle est venue exposer une position différente à la Chambre.

ON RÉCLAME DES SERVICES ACCRUS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, s'il décide à un moment donné d'être franc à la Chambre, le ministre admettra qu'il sait pourquoi notre représentante au comité a pris cette position. A l'instar d'autres députés et membres de mon parti, elle a constamment réclamé des services accrus en faveur de nos autochtones. Le ministre a tort d'insinuer le contraire.

Le ministre a parlé de la liberté de choix. Autant que je le sache, s'il y a une chose sur laquelle tous les partis s'entendent, c'est que les familles devraient profiter d'une gamme étendue de services de garde de jour. Étant donné qu'environ 75 p. 100 des Canadiens disent qu'il faut accorder la priorité à l'accroissement des services, pourquoi le gouvernement n'agit-il pas en ce sens et n'affecte-t-il pas les fonds nécessaires pour accroître les services offerts aux enfants Canadiens qui en ont besoin?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je constate avec plaisir que le chef du NPD commence enfin à changer d'opinion. Jusqu'ici, il a toujours affirmé qu'il ne devait y avoir qu'une seule option, c'est-à-dire un régime universel de garde des enfants . . .

M. Broadbent: C'est un mensonge, c'est un mensonge.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au ministre.

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, le NDP a toujours préconisé une solution unique, à savoir un régime universel et étatisé de garderies et tout le monde devait s'y conformer. Aujourd'hui, il prétend que la famille est importante.

M. Riis: C'est un mensonge et vous le savez. Menteur.

M. Broadbent: Retournez à l'église, Jake, et apprenez à dire la vérité.

M. Riis: Dites la vérité pour une fois.

M. Epp (Provencher): Je dis donc . . .

M. le Président: Je crains que cet échange ne dégénère en débat. La parole est au député de York-Sud—Weston.

Questions orales

LE BILINGUISME

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—LA PARTICIPATION DES FRANCOPHONES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et a trait à l'absence d'engagement, du moins en apparence, de la part du gouvernement à l'égard du bilinguisme. Comme le sait le premier ministre, le Conseil du Trésor examine une proposition visant à réduire les objectifs de participation des francophones à la GRC. Le commissaire aux langues officielles a sévèrement critiqué cette initiative et a déclaré qu'elle risquait de compromettre dangereusement la capacité de ces forces policières de satisfaire aux exigences de la Loi sur les langues officielles et de la Charte des droits et des libertés. Si le premier ministre est un ardent défenseur, comme il le prétend, du bilinguisme au Canada, fera-t-il savoir à la GRC que le Parlement ne tolérera pas la réduction des niveaux de participation des francophones dans ses services?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je puis assurer au député et à la Chambre que le gouvernement défend vigoureusement le bilinguisme et qu'il en fera respecter le principe dans les services de la GRC. Le Conseil du Trésor est d'ailleurs déjà saisi d'un article modifié à ce sujet. J'en ai discuté à diverses reprises avec le commissaire et je suis persuadé qu'on en arrivera sous peu à une solution satisfaisante pour tous les intéressés et pour les Canadiens en général.

[*Français*]

ON DEMANDE SI DES INSTRUCTIONS CLAIRES SUR LA DUALITÉ LINGUISTIQUE SERONT DONNÉES AU NOUVEAU COMMISSAIRE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Le premier ministre sait que la GRC dans son recrutement mine, par ses politiques linguistiques, la Loi sur les langues officielles. Le premier ministre peut-il nous assurer qu'il donnera au nouveau commissaire de la GRC des instructions claires, à savoir que le Parlement s'attend à ce qu'il fasse la promotion de la dualité linguistique au sein de notre police nationale? Le fera-t-il?

[*Traduction*]

S'y engage-t-il?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député sait pertinemment que le nouveau commissaire désigné est parfaitement bilingue. J'ai eu l'occasion de l'accompagner en Europe lors d'un voyage d'inspection d'une dizaine de jours, et j'ai disposé de tout le temps voulu pour discuter de ces questions avec lui. Je puis assurer au député que le bilinguisme lui tient à coeur. A vrai dire, je suis ravi de pouvoir travailler avec un homme qui a déjà consacré 30 annnées de service à la GRC. Je profite également de cette occasion pour féliciter le commissaire à la retraite de l'excellent travail qu'il a accompli pour le pays.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT VA RESPECTER ET RENFORCER LA LOI

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les francophones au Québec et hors Québec ont droit aux services gouvernementaux dans leur propre langue. Ce gouvernement a maintenant démontré son «outrage» envers les principes fondamentaux de la Loi sur les langues officielles. Étant donné que le Commissaire aux langues officielles a souvent répété, dans le passé, ses critiques du gouvernement, quand celui-ci va-t-il enfin respecter et renforcer la Loi sur les langues offiielles?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais de quoi le député parle. Nous avons mentionné à quelques occasions formellement ici à la Chambre que le gouvernement du Canada allait procéder à des amendements à la Loi sur les langues officielles.

M. Gauthier: Depuis deux ans et demi.

M. Mulroney: Le whip libéral dit: Depuis deux ans. Mais voilà, la Loi existe depuis 17 ans, il n'y a jamais eu d'amendement et, finalement, il y a un gouvernement qui va en apporter. C'est un gouvernement conservateur qui est en train de corriger les erreurs et les bévues du gouvernement libéral.

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ—LE MANQUE DE RESPECT DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà promis ces amendements depuis deux ans et on attend encore le respect de cette loi.

Ma question supplémenaire s'adresse au solliciteur général. Monsieur le Président, celui-ci sait très bien que quelque 1 800 griefs ont été portés contre le Service canadien du renseignement de sécurité à cause du manque de respect pour cette loi. Je lui demande donc quand il va insister sur le fait que ce Service respecte les principes fondamentaux de la Loi sur les langues officielles. Quand va-t-il respecter les francophones dans ce Service?

[*Traduction*]

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis très heureux d'avoir l'occasion de répondre à la plainte que fait le député au sujet des 1 700 télex en langue anglaise seulement qui ont été envoyés à la région du Québec rien que durant les dix premiers mois. Le Commissaire aux langues officielles a dit que le SCRS a émis des directives très fermes et resserré la surveillance, et que le nombre d'incidents de ce genre a diminué considérablement. Par ailleurs, il a dit que «le service a commencé à s'améliorer considérablement durant les derniers mois de 1986».

[*Français*]

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT DES SOCIÉTÉS DE CARTES DE CRÉDIT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Suite au dépôt du rapport unanime de cette Chambre sur les cartes de crédit, le ministre d'État a déclaré, et je le cite: «Si les taux ne tombent pas, le Parlement agira.»

Monsieur le Président, le ministre a aussi déclaré que la politique du gouvernement serait d'avoir des taux d'intérêt sur les cartes de crédit qui ne dépasseraient pas de 5 p. 100 le taux préférentiel. Alors j'aimerais demander au ministre d'État (Finances): Est-ce toujours la politique du gouvernement d'avoir des taux sur les cartes de crédit qui ne dépassent pas de 5 p. 100 le taux préférentiel bancaire?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux que le député ait répondu à la question, ce qui me permet de montrer les deux grosses erreurs qu'il a faites dans sa question. Premièrement, j'ai dit sans ambages que les taux d'intérêts étaient trop élevés d'après moi. Pour qu'ils baissent, il faut que le marché les fasse baisser. L'intervention du Parlement dans ce domaine ne doit pas nécessairement porter sur les taux. Elle peut se faire au niveau de la divulgation de certains renseignements. Elle peut porter sur toutes sortes d'aspects du problème, et notamment sur les taux.

• (1440)

Deuxièmement, d'après le rapport du comité et les recherches faites par celui-ci, il est question de limiter les taux à 4 ou 5 p. 100 au-dessus du taux préférentiel. J'ai dit que je considérais peut-être cela comme un repère. Quant à savoir s'il s'agit d'un bénéfice raisonnable ou non, cela dépend du type de carte et du genre d'entreprise.

M. Garneau: Au cours d'une conférence de presse, le ministre a dit que les banques qui émettent des cartes de crédit devraient demander de 4 à 5 p. 100 de plus que le taux préférentiel. Je ne faisais que citer ses propos.

[*Français*]

LES TAUX D'INTÉRÊT DES SOCIÉTÉS DE CARTES DE CRÉDIT—ON DEMANDE POURQUOI LA DIRECTIVE ÉMISE N'A PAS ENCORE ÉTÉ SUIVIE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, le rapport a été déposé depuis maintenant 13 jours. J'ai fait une vérification ce matin, il y a une, deux, trois, quatre, cinq, six banques dont les taux d'intérêt sur les cartes de crédit dépassent de plus de 5 p. 100 le taux préférentiel qui avait été suggéré par le ministre. Je demanderais au ministre d'État (Finances) quand il entend agir? A-t-il déjà posé des gestes? Pourquoi la directive qu'il a donnée n'a-t-elle pas encore été suivie?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Le député de Scarborough-Ouest suit le problème depuis deux ans. Le député de Laval-des-Rapides vient brusquement de découvrir l'existence du problème. La réponse du gouvernement au rapport était presque instantanée, et c'est au compte rendu.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA POSSIBILITÉ QUE LA CHAMBRE ADOPTE UNE RÉSOLUTION À L'UNANIMITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. J'ai demandé hier au ministre de l'Environnement ce qu'il pensait de l'idée que la Chambre appuie à l'unanimité une résolution pour exhorter le Congrès américain à adopter une loi pour réduire les pluies acides. Le ministre n'a pas écarté cette possibilité et il a dit qu'il était favorable à une telle mesure. Le premier ministre a-t-il eu l'occasion d'y penser et dira-t-il au nom du gouvernement s'il veut coopérer avec les députés de tous les partis et rédiger une résolution qui pourrait être adoptée rapidement et à l'unanimité pour faire savoir au public, au Congrès et au président américains que les Canadiens prennent la question des pluies acides très au sérieux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je peux assurer au député qui s'intéresse beaucoup à cette question que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons fait comprendre au président l'opinion ferme et, disons-le, unanime de cette Chambre au sujet des pluies acides. Nous en avons parlé bien des fois et j'ai été heureux que le chef du NPD déclare il y a quelques jours avoir remarqué que l'on avait accompli des progrès relativement aux pluies acides grâce à la persistance du gouvernement du Canada. Il est encourageant pour nous de savoir que les autres partis reconnaissent cette amélioration.

J'ai communiqué plusieurs fois l'opinion du député et je le ferai encore parce que c'est celle de tous les députés. Je le remercie de son enthousiasme et de l'ardent appui qu'il apporte au gouvernement à ce sujet et je lui assure que j'en reparlerai à la Chambre et à lui en particulier.

LA NÉCESSITÉ D'UNE LOI AMÉRICAINE SUR LA LUTTE AUX PLUIES ACIDES

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le premier ministre ne devrait pas penser que j'émets des doutes sur la vigueur avec laquelle il a défendu la cause du Canada quand je fais une telle suggestion. Là n'est pas la question. Il s'agit de savoir quelle valeur a une résolution unanime de la Chambre. Je sais qu'une telle chose est possible avec la volonté politique, et je ne peux pas voir ce qu'il y aurait de mal à ce que la Chambre exprime de cette façon symbolique et éminemment politique l'unanimité avec laquelle les Canadiens estiment urgent que les États-Unis se dotent d'une loi sur la lutte aux pluies acides. Le gouvernement serait-il disposé à se réunir avec des députés de tous les partis pour voir à quelle résolution nous pouvons en arriver?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Sauf erreur, monsieur le Président, il s'agit d'une question dont il incomberait normalement aux leaders parlementaires de discuter. Je serai heureux de veiller à ce que le leader du gouvernement à la Chambre se prête à des discussions à ce sujet.

Quant à la liberté d'expression parlementaire et pour en revenir à un échange survenu il y a quelques jours, je rappellerai au député qu'un membre démocrate du Congrès est venu ici et s'est permis de dire ce que le gouvernement du Canada devrait faire à son avis et quelle conduite nous devrions adopter. J'ai remarqué hier que son distingué leader au Sénat américain a rendu publique une déclaration qui aurait pour effet de diminuer l'impact de ce que le président Reagan a tenté de faire.

M. Blaikie: Voilà pourquoi la résolution s'impose.

M. Mulroney: Je sais que le gouvernement américain et le président Reagan en particulier onf fait l'objet de cinglantes dénonciations de la part de certains députés à la Chambre. Or le président a énormément évolué, et j'aurai besoin de l'aide du député pour faire évoluer le Congrès, dont certains de ses membres qui se permettent de venir ici nous faire la leçon, mais qui devraient plutôt persuader leur propre leader de passer à l'action, car une solution est impossible sans l'action du Congrès.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES QUOTAS D'IMPORTATION—LA RÉUNION DES MEMBRES DU CAUCUS PROGRESSISTE CONSERVATEUR

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, en l'absence de la ministre du Commerce extérieur, je vais poser ma question au premier ministre. J'ai en main une note de service du secrétaire parlementaire à la ministre dans laquelle il lui fait part d'une réunion des membres du caucus conservateur qui devait avoir lieu hier pour discuter du remaniement des quotas d'importation de poulet, de fromage et de chaussure. Le gouvernement a-t-il convoqué cette réunion pour informer les députés conservateurs que la répartition des quotas d'importation était un nouvel instrument de favoritisme ou tente-t-il simplement d'aplanir les dissensions au sein d'un caucus conservateur préoccupé par la perte potentielle de ces quotas d'importation aux termes des négociations sur le libre-échange? Laquelle de ces deux raisons est à l'origine de cette réunion?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ni l'une ni l'autre comme d'habitude quand ces questions viennent du député.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il n'y a rien de drôle dans la possibilité de perdre des quotas pour les gens qui sont dans le secteur agricole et ailleurs. Je le dis au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

ON DEMANDE LE DÉPÔT DES MINUTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Étant donné que cette réunion a été parrainée par le député de Brampton—Georgetown dans sa fonction gouvernementale de secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur, est-ce que le premier ministre est prêt à déposer à la Chambre les minutes de cette réunion, si le gouvernement n'a rien à cacher, et consulter l'opposition au sujet de dossiers aussi importants? Est-il prêt à faire ainsi?

[*Traduction*]

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député est en train de se couvrir de ridicule . . .

Une voix: De divaguer.

M. Clark (Yellowhead): . . . dans ses déclarations à la Chambre. Je vous remercie. J'ai dû consulter un collègue pour trouver un mot pas trop fort pour décrire les activités du député.

Il n'y a rien eu d'autre qu'une simple discussion entre un secrétaire parlementaire et les membres intéressés du caucus gouvernemental. Ces choses sont tout à fait normales. Il n'en allait pas autrement quand le parti d'en face était au pouvoir. Ce qui est absolument impardonnable, par contre, c'est ce que fait le député qui use régulièrement de sa tribune à la Chambre pour semer inutilement la crainte parmi la population.

* * *

LES PÊCHES

LE PROJET DE ROUVRIR L'USINE STAR-KIST AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, en l'absence inévitable du député de Carleton—Charlotte, qui a été au coeur de cette controverse, je vais adresser ma question au ministre des Pêches et des Océans. La société *Star-Kist Limited* aurait apparemment annoncé aujourd'hui qu'elle entend accepter la nouvelle méthode d'évaluation de la qualité que le gouvernement lui propose et que, par conséquent, elle projette de rouvrir sous peu son usine située à Bayside dans le comté de Charlotte, au Nouveau-Brunswick. La société a-t-elle effectivement mis le ministre au courant de ses intentions?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): En effet, monsieur le Président, j'ai reçu vers la fin de l'avant-midi une proposition écrite de la part des dirigeants de *Star-Kist Incorporated*. Celle-ci fait suite à des semaines, voire des mois de négociation et à des offres fort généreuses que le gouvernement a faites dans le but d'assurer la réouverture de la conserverie de poisson du Nouveau-Brunswick. Si vous me le permettez, je vais extraire de cette lettre les deux phrases suivantes: «Avec l'adoption de la méthode de vérification scientifique que vos experts nous ont exposée . . . nous avons l'intention de procéder aux travaux de rénovation de l'usine qu'on nous a recommandée dans le rapport Morrison. Ces travaux devraient prendre environ 120 jours, après quoi nous comptons rouvrir l'usine».

Voilà, si toutes les conditions sont satisfaites, de bonnes nouvelles non seulement pour la Chambre mais aussi, en particulier, pour les pauvres travailleurs de St. Andrews et de St. Stephen, au Nouveau-Brunswick.

Des voix: Bravo!

* * *

• (1450)

LES MINORITÉS VISIBLES

L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Il est au courant du programme spécial visant à favoriser l'emploi à la Fonction publique des membres des minorités visibles, programme mis en oeuvre au cours de la dernière année financière. Peut-il nous confirmer s'il est vrai que seulement six des 50 postes promis pour la première année de ce programme triennal ont été comblés cette année?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous avons fait tout notre possible pour améliorer les possibilités d'accès à l'emploi dans la Fonction publique des minorités visibles, comme nous l'avons fait pour les handicapés, les francophones et les femmes. Nous avons constitué des comités consultatifs qui se réunissent périodiquement pour formuler des recommandations que le Conseil du Trésor suit de façon très régulière en vue de favoriser au maximum les possibilités d'emploi de ces personnes.

Je ne puis que m'en remettre au député pour ce qui est du nombre exact de postes comblés. Je vérifierai volontiers ce qu'il en est, mais je puis lui assurer que nous faisons tout notre possible pour favoriser au maximum l'accès de ces groupes à l'emploi dans la Fonction publique.

ON DEMANDE QUE LES POSTES RÉSERVÉS SOIENT COMBLÉS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, le ministre sait très bien qu'il faut prendre des mesures concrètes dans ce domaine et la consultation n'est qu'un petit début. Le ministre peut-il nous donner l'assurance que les 44 postes qui, sauf erreur, n'ont pas été comblés, seront reportés sur l'année financière en cours et non supprimés, afin de tenir la promesse que le gouvernement a faite aux membres des minorités visibles de faire de véritables progrès au cours de ces trois ans?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous tiendrons nos promesses. Nous nous sommes formellement engagés à aider les groupes défavorisés qui veulent obtenir un emploi à la Fonction publique du pays. Nous donnons suite à cette promesse. Les postes en question ne seront pas annulés. Nous tiendrons nos promesses envers les intéressés.

LA CONSTRUCTION NAVALE

LA CONSTRUCTION DE CHALUTIERS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Hier, le Conseil des premiers ministres des Maritimes a rendu publique une déclaration dans laquelle il exhortait le gouvernement fédéral à fournir une aide financière à l'industrie de la construction navale, qui connaît de sérieuses difficultés, afin qu'un marché portant sur la construction de sept chalutiers soit exécuté au Canada au lieu d'être enlevé par des chantiers navals subventionnés comme ceux de l'Argentine. Le premier ministre s'engagera-t-il envers la Chambre et envers les Canadiens de la région de l'Atlantique à promettre une aide financière à ces chantiers navals pour assurer que la construction de navires canadiens se fasse au Canada et que de nouvelles occasions d'emploi s'offrent ainsi aux Canadiens?

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, de fait le ministère de l'Expansion industrielle régionale a été saisi d'une demande de la province de l'Île-du-Prince-Édouard concernant le programme en cause. Nous sommes actuellement en train d'évaluer la demande de l'Île-du-Prince-Édouard et comme on l'a fait partout ailleurs au pays, on va prendre une décision dans le but justement de solidifier l'industrie navale dans les provinces Atlantiques.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. Les Canadiens, et notamment ceux de Pictou, en Nouvelle-Écosse, et de Georgetown, dans l'Île-du-Prince-Édouard, attendent depuis 1984 que le gouvernement énonce une politique en matière de construction navale. Le premier ministre n'est-il pas disposé à prendre dès maintenant une initiative constructive en fournissant une aide financière à des conditions de faveur à nos chantiers navals pour créer des emplois ici même au Canada? Pourquoi laissez-vous tomber nos travailleurs des chantiers maritimes?

[*Français*]

L'hon. Bernard Valcourt (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, je ne crois pas que l'honorable député puisse décrire ainsi la politique du gouvernement fédéral en matière des chantiers de construction de l'industrie navale. Telle n'a pas été la situation ailleurs au pays et telle ne sera pas la situation dans l'Atlantique. Les initiatives qui ont été prises et qui vont être prises par le gouvernement dans l'Atlantique visent justement à solidifier cette industrie-là et on va continuer dans ce sens-là.

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LES FINANCES DE TELEFILM CANADA

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. C'est au sujet de la décision de ne pas laisser Telefilm Canada garder, pour l'année prochaine, 18,5 millions qu'elle n'a pas utilisés l'année dernière. Les producteurs de films indépendants vont perdre cette somme cette année. Le ministre va-t-il se pencher sur la situation des producteurs indépendants et comprendre qu'il faut beaucoup de temps pour financer un film? Le gouvernement se montre très dur en enlevant purement et simplement à cette industrie l'argent qu'elle n'a pas dépensé immédiatement, pendant la période de financement. Ne faudrait-il pas adapter les règlements aux besoins de l'industrie cinématographique?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, c'est précisément le genre de politique que nous suivons. Si la députée s'était donné la peine d'étudier les faits, elle aurait vu qu'au départ Telefilm Canada était financé dans le cadre d'un programme à long terme qui a été transformé pour répondre à ses besoins annuels de trésorerie. Son budget n'a pas été réduit. Cette société n'a pas besoin d'argent. Tous les producteurs canadiens peuvent avoir accès aux fonds disponibles. En fait, ce budget permettra à Telefilm Canada non seulement de poursuivre son travail utile, mais d'avoir une base de financement garantie pendant plusieurs années.

Mme McDonald: La situation n'est pas aussi rose que le ministre voudrait nous le faire croire.

LE FINANCEMENT ASSURÉ PAR LE CONSEIL DU TRÉSOR

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, le ministère pense-t-il que Telefilm Canada devrait être financé au moyen de fonds renouvelables comme le Conseil des arts? C'est ce que Telefilm a demandé, c'est ce que les producteurs indépendants désirent et c'est ce dont l'industrie dit avoir besoin. Bien sûr, tous ceux qui connaissent l'industrie cinématographique savent que son financement est long à organiser et que les règles devraient être adaptées à ses besoins. Le Conseil du Trésor ne devrait pas lui imposer des règles arbitraires.

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, la députée a dit à plusieurs reprises que je savais certaines choses. Je sais en tout cas que, jusqu'ici, même si elle a répondu à tous les besoins de l'industrie, Telefilm Canada n'a pas réussi à dépenser tout l'argent à sa disposition. Nous répondons à la totalité des besoins qui nous sont présentés et nous avons financé cet organisme sur des bases saines pour plusieurs années. Le Conseil du Trésor est très sensible à ses besoins et continuera de l'être. Le gouvernement est déterminé à aider cette industrie.

Questions orales

[*Français*]

LES GARDERIES

LES GARDERIES EN MILIEU SCOLAIRE—ON DEMANDE DES FONDS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Mme Stella Guay, présidente de l'Office des services de garde du Québec et Mme Gagnon-Tremblay, ministre de la Condition féminine du Québec, ont déclaré qu'elles regrettaient que le Comité de la Chambre n'ait pas tenu compte des recommandations du Québec demandant d'assouplir les critères de financement des programmes de services de garde parce que le gouvernment fédéral ne reconnaît pas la garde en milieu scolaire, et on sait qu'en 1986-1987 le gouvernement du Québec a perdu 15 millions de dollars. Est-ce que le premier ministre serait prêt à faire des modifications au financement des garderies afin de s'assurer que les garderies en milieu scolaire, et il y en a 528 au Québec, soient considérées comme les autres garderies et aient droit au plein remboursement?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, à la dernière conférence des ministres des Affaires sociales, nous avons examiné la question des garderies et certaines des conditions qui doivent être satisfaites. Nous nous sommes penchés aussi sur le Régime d'assistance publique du Canada. Nous avons signalé alors que l'engagement du gouvernement fédéral était d'environ 105 millions de dollars par année et qu'il pourrait être plus élevé si les gouvernements provinciaux faisaient effectivement leur part. Le député sait probablement que ce sont les provinces qui doivent prendre l'initiative de débloquer des fonds et que le gouvernement fédéral en rembourse ensuite la moitié. A mesure que nous examinerons les rapports sur la garde d'enfants, nous ferons des recommandations et aurons des discussions avec les gouvernements provinciaux. Je ne doute pas le moindrement qu'il va falloir régler certaines questions concernant l'assouplissement des services de garde d'enfants.

[*Français*]

LA QUALITÉ DES SERVICES—LA NÉCESSITÉ DE CONSACRER PLUS DE FONDS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, tout le monde reconnaît, et les experts aussi, qu'on a besoin d'améliorer la qualité des services de garde dans le milieu des garderies. Le ministre se rappellera que ce gouvernement conservateur, en 1985, a «hold-upé» les familles canadiennes de 1.2 milliard de dollars en désindexant les allocations familiales. Vous avez trompé les familles. Est-ce que le ministre et le premier ministre présentement, pour corriger cette injustice, peut s'engager à ce que ce 1.2 milliard sera versé en services de garderie pour avoir des services de garderie vraiment de qualité au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a encore confondu deux choses, comme il le fait si souvent. Il a dit qu'on avait désindexé en partie les allocations familiales de sorte que les familles disposent de moins d'argent. Je me permets de répéter ce que j'ai déjà dit maintes fois. Si le député considère le Régime d'assistance publique du Canada et la hausse du crédit d'impôt-enfants dont bénéficient les familles à faible revenu, il va constater que ces familles touchent davantage que si l'on avait maintenu la pleine indexation.

* * *

• (1500)

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT DES CARTES DE CRÉDIT—LA RÉDUCTION ANNONCÉE POUR VISA

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une autre question à poser au sujet des cartes de crédit. On m'apprend que la Banque de commerce canadienne impériale vient d'annoncer qu'elle réduisait son taux d'intérêt sur sa carte Visa de 18,6 à 15,9 p. 100. Elle a déclaré que le comité parlementaire avait influencé sa décision. Le ministre d'État chargé des Finances est-il disposé à s'assurer que les autres banques suivent cet exemple?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je me réjouis d'apprendre cette nouvelle. Je suis très heureux que la Banque de commerce ait précisé que le rapport du comité de la Chambre des communes avait influé sur sa décision. Je félicite cette banque et les autres qui ont déjà abaissé leur taux d'intérêt. Elles ne réagissent pas seulement au rapport du comité de la Chambre des communes, mais aussi, bien sûr, aux forces du marché. J'espère que les grands magasins et les autres institutions financières réévalueront aussi leurs taux d'intérêt.

* * *

LE COMMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES PRODUITS LAITIERS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. L'autre jour à la Chambre, le ministre de l'Agriculture a déclaré, à propos des négociations sur le libre-échange, que le gouvernement négocierait l'importation des produits agricoles visés par la gestion de l'offre de la même façon qu'il avait négocié le niveau de production dans le pacte de l'automobile. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures estime-t-il comme le ministre de l'Agriculture que le Canada devrait permettre aux Américains de donner leur avis sur la quantité de produits laitiers, de volailles et d'autres produits visés par la gestion de l'offre que les agriculteurs canadiens seront autorisés à produire?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, ni le ministre de l'Agriculture ni moi-même n'acceptons cette position insolite du NPD.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'a qu'à lire le compte-rendu pour savoir exactement ce qu'a dit le ministre de l'Agriculture. Reconnaît-il que si l'on autorise les Américains à intervenir dans les décisions canadiennes de gestion de l'offre, on tiendra

moins compte des agriculteurs dans ces décisions, ce qui sera regrettable pour l'agriculture de notre pays?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, depuis quelque temps déjà le gouvernement a expliqué clairement que nous ne discutions ni de la gestion de l'offre ni du pacte de l'automobile. Le NPD et le parti libéral veulent apparemment que nous discutions du pacte de l'automobile, mais nous n'en ferons rien. Le NPD a déclaré à la Chambre des communes que nous devrions liquider la Commission canadienne du blé. C'est ce qu'il suggérait l'autre jour. Maintenant il prétend que nous devrions permettre aux États-Unis de discuter de nos programmes de gestion de l'offre. C'est peut-être la position du Nouveau parti démocratique, mais pas la nôtre.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE RAPPORT FORGET—LA PROPOSITION D'ANNUALISATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Hier, le ministre a rencontré ses homologues provinciaux pour discuter du rapport Forget et de la réforme de l'assurance-chômage. Comme on connaît l'opinion de plusieurs provinces, le ministre est-il maintenant prêt à rejeter carrément la proposition d'annualisation de la commission Forget qui réduirait notablement les prestations d'assurance-chômage?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la rencontre d'hier avec les ministres de l'Emploi des provinces avait pour but de recevoir les propositions qu'ils avaient à faire concernant la revue de la réforme de l'assurance-chômage. Effectivement, les provinces ont proposé que le principe d'annualisation soit rejeté. Il était bien entendu avant que je ne reçoive les propositions, que je ne donnais pas de précisions à ce moment-là. Je pense qu'il ne serait pas pertinent de le faire aujourd'hui. La réponse sera donnée vers le 15 mai.

[*Traduction*]

L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS EN CAS DE RETRAITE ANTICIPÉE

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, suite à sa rencontre avec les provinces, hier, le ministre va-t-il maintenant abandonner sa proposition injuste voulant que les Canadiens ayant pris une retraite anticipée ne reçoivent des prestations d'assurance-chômage qu'après avoir perdu un deuxième emploi? Admettra-t-il que cette proposition est injuste et impossible à appliquer?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il n'en est absolument pas question.

* * *

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'INSCRIPTION DES CONSULS HONORAIRES DES PAYS BALTES

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre sait que la Fédération balte du Canada exhorte depuis 15 ans le gouvernement fédéral à inscrire des consuls honoraires des pays baltes dans l'annuaire des représentants diplomatiques, consulaires et autres de pays étangers au Canada publié par les Affaires extérieures.

Le ministre sait aussi que le Canada ne reconnaît pas de droit l'annexion illégale des États baltes à l'Union soviétique. Le ministre réaffirmera-t-il son engagement envers cette politique en faisant inscrire le nom des consuls des pays baltes dans la prochaine édition de l'annuaire des Affaires extérieures?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député sait que cette question est à l'étude à mon ministère.

M. le Président: Je prie les députés qui quittent la Chambre de ne pas nuire aux travaux en cours.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

L'UTILISATION PRÉSUMÉE D'UN TERME ANTIPARLEMENTAIRE

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Je soulève la question de privilège, monsieur le Président. Au cours d'un échange que j'ai eu aujourd'hui avec le chef du Nouveau parti démocratique à propos de la garde des enfants, le leader parlementaire du NPD a lancé une remarque. Il est normal que nous divergions d'opinion sur ce qu'il y a de mieux à faire pour la garde des enfants. Nous ne pouvons accepter, toutefois, que le chef et le leader parlementaire du NPD traitent un député de menteur. Ce langage est antiparlementaire. Le chef du Nouveau parti démocratique m'a traité de menteur aujourd'hui. Je lui demande de se rétracter. Le leader parlementaire du NPD m'a lui aussi traité de menteur. Je leur demande à tous les deux de se rétracter, ce qu'ils feront s'ils sont des députés honorables.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le compte rendu en fera foi, mais je doute que le terme ait été enregistré.

Des voix: Il a été prononcé.

M. Riis: Oui, nous l'avons tous entendu, car j'ai bien traité le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) de menteur. Cela ne fait aucun doute. Je l'ai même fait à plusieurs reprises au cours de l'échange, parce qu'il ne disait pas la vérité. De toute façon, parce que notre position a été constante . . .

Des voix: Non, non.

M. Riis: Sur la question des garderies de jour, nous avons toujours été en faveur d'un choix de programmes. Quand le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a dit le contraire, je l'ai traité de menteur.

M. de Cotret: Rétractez-vous.

Des voix: Rétractez-vous.

M. Riis: Mais, en tant que parlementaire, je retire le terme . . .

Des voix: Assoyez-vous.

M. Andre: Vous savez bien que vous dérogez au Règlement.

M. Riis: Ne vous énervez pas, Harvie.

M. le Président: Je rappelle aux députés qu'il incombe à la présidence de juger de ces questions et qu'elle est soutenue dans cette tâche, qui n'est pas toujours facile, par la déférence que les députés doivent avoir les uns envers les autres et envers la Chambre. Je prie les députés de garder leurs commentaires pour eux.

M. Riis: Monsieur le Président, en tant que parlementaire, je retire sans hésitation l'accusation que j'ai portée contre le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. Hees: Et vous, Ed?

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, à l'instar du leader parlementaire de mon parti, je retire tout terme que les députés jugent inacceptable. Je ne m'étendrai pas sur la réalité que ce terme recouvre.

M. le Président: Voilà qui indique aux députés qu'on peut interpréter les mêmes faits de bien des façons différentes. Je remercie le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et le député d'Oshawa (M. Broadbent) de s'être rétractés.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, j'ai le plaisir de répondre au rapport du comité permanent de l'administration gouvernementale, qui a été présenté aux Communes le 23 mars 1987, dans ces lettres au président du comité, que je dépose dans les deux langues officielles.

* * *

[*Français*]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU 5E RAPPORT DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PARLEMENTAIRES DE LANGUE FRANÇAISE

M. Marcel Danis (Verchères): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, conformément à l'article 101 du Règlement, de déposer le cinquième rapport de l'Association internationale des parlementaires de langue française, et ce, dans les deux langues officielles.

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LA PREUVE AU CANADA

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

M. Marcel Danis (Verchères): Monsieur le Président, à titre de président du comité législatif qui a étudié le projet de loi C-15, tendant à modifier le Code criminel et la Loi sur la preuve au Canada, j'ai l'honneur de présenter le projet de loi à la Chambre, avec propositions d'amendement.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, conformément à l'article 106 du Règlement, une pétition provenant d'un certain nombre de Canadiens qui craignent que les modifications que le gouvernement entend apporter à la Loi sur les brevets, en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, ne fassent augmenter les prix que paie le consommateur moyen, et n'empêchent sérieusement le Canadien moyen d'acheter les médicaments qu'on lui a prescrits. Ils estiment que les propositions gouvernementales symbolisent encore une fois les concessions que le gouvernement est disposé à faire aux Américains, aux dépens du Canadien moyen, dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ils exhortent le gouvernement du Canada à retirer ce projet de loi qui est à l'ordre du jour de la Chambre aujourd'hui.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quelques pétitions provenant d'Ontariens qui souhaitent se prévaloir de leur droit de présenter des pétitions à la Chambre. Les soussignés déclarent que les modifications qu'on se propose d'apporter à la Loi sur les brevets frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-maladie privés ou gouvernementaux; que les propositions du gouvernement fédéral feront augmenter le coût, déjà élevé, des programmes provinciaux de soins de santé; et que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils estiment que les modifications proposées sont un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Gus Mitges (Grey—Simcoe): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom de 337 habitants de Grande Prairie, en Alberta, qui croient tous dans le droit à la vie de l'enfant à naître et qui s'opposent vigoureusement à ce qu'on tue un être innocent. J'exhorte donc le gouvernement à prendre les mesures nécessaires, afin de reconnaître sur le plan juridique que l'enfant à naître est un être humain ayant les mêmes droits et privilèges que tous les autres en vertu de la loi.

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des pétitions de plus de 130 habitants de la région de Chilliwack—Sardis, en Colombie-Britannique. Soit dit en passant, monsieur le Président, cette région se trouve dans la circonscription de Fraser Valley-Est. Ces gens inquiets exhortent donc le Parlement à souscrire à la motion M-37 et à accorder à l'enfant à naître la protection de la Charte canadienne des droits et libertés.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, j'ai le privilège d'intervenir aujourd'hui, afin de présenter une pétition au nom de quelque 2 300 habitants de Lethbridge—Foothills. Cette pétition recueillie par une personne bénévole du *Lethbridge and District Pro-life Association Resource Centre*, tend à protester contre la mort de milliers d'enfants canadiens à naître chaque année, pour des raisons pratiques. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement de souscrire à la motion M-37 et d'accorder aux enfants non encore nés la protection de la Charte des droits et libertés.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai en main une pétition signée par un certain nombre d'habitants de White Rock et Vancouver, en Colombie-Britannique, Brampton, en Ontario, et New Carlisle, Bonaventure et Gaspé, au Québec. Les pétitionnaires protestent contre le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices qui empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils ajoutent que les modifications proposées constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, aux dépens du Canadien moyen.

J'ai également une autre pétition d'habitants de la Colombie-Britannique, et de Caplan, au Québec. Ils demandent également que ce projet de loi soit retiré et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets soient abandonnées. Selon eux, ces modifications frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-maladie privés ou gouvernementaux et elles feront augmenter le coût, déjà élevé, des programmes provinciaux de soins de santé.

Je présente humblement ces pétitions au nom de ces gens.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions. L'une provient d'habitants de Clearwater et de Dauphin, au Manitoba, l'autre d'habitants de Winnipeg. Les pétitionnaires m'ont demandé de présenter leur pétition visant le projet de loi C-22. Ils disent notamment que les mesures proposées frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments, et que les propositions du gouvernement fédéral entraîneront une augmentation des coûts pour les régimes d'assurance-médicaments des provinces. Par conséquent, ils demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

LES DANGERS DE L'USAGE DU TABAC

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une autre pétition qui est signée par des habitants de Clearwater, au Manitoba. Ils soutiennent notamment que l'usage du tabac est le principal facteur évitable de risque pour la santé au Canada, que 35 000 décès lui sont attribuables au Canada chaque année et que la fumée secondaire a chaque année une incidence sur le décès de 500 fumeurs passifs. Ils demandent humblement au Parlement d'adopter le projet de loi C-204 tendant à protéger la santé des non-fumeurs.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai à la fois l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par de nombreux habitants de Levack, North Bay, Powassan, Sturgeon Falls, Dowling, Skead, Copper Cliff, Sudbury, Lively, Chelmsford et Azilda. Ces citoyens signalent que les propositions du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets fera augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens, réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin et frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments. Ils soutiennent que ces changements auront effectivement pour effet de faire augmenter les coûts des régimes d'assurance-médicaments des

provinces et que, par ailleurs, ils ne constituent qu'un autre exemple des concessions que le gouvernement canadien fait aux États-Unis aux dépens du Canadien moyen dans son effort désespéré de conclure une entente sur le libre-échange. Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces propositions qui auront pour seul effet de faire augmenter le prix des médicamants d'ordonnance pour les Canadiens.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par de nombreux citoyens de Toronto qui signalent que des troubles dans de nombreuses régions du monde incitent des gens à chercher refuge au Canada. Ils signalent qu'effectivement un comité permanent du Parlement a proposé de nouvelles procédures pour la reconnaissance du statut de réfugié qui sont plus rapides et équitables que celles qui sont actuellement en vigueur. Ils signalent également que les propositions du comité permanent sont appuyées par tous les partis ainsi que par le Conseil canadien des églises, l'Association du Barreau canadien et le Congrès Juif canadien, et d'autres organismes et particuliers. Ils demandent donc au Parlement d'adopter une mesure législative qui prévoira des audiences équitables et complètes des requérants devant une commission des réfugiés, indépendante de la Commission de l'immigration, l'accès universel à ces audiences pour chaque requérant au Canada ainsi qu'une chance équitable offerte à tous les requérants de venir présenter leurs revendications au Canada.

LES DANGERS DE L'USAGE DU TABAC

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): J'ai une autre pétition signée par de nombreux citoyens de la région de Toronto. Ces pétitionnaires signalent que le tabagisme est le principal risque pour la santé au Canada, qu'il cause la mort de 35 000 Canadiens chaque année mais qu'on pourrait l'enrayer. Ils signalent également que la fumée cause chaque année la mort de 500 personnes qui la respirent malgré eux. Les pétitionnaires signalent que le projet de loi C-204 vise à protéger la santé des Canadiens en restreignant la publicité en faveur du tabac, en garantissant aux travailleurs et voyageurs canadiens de l'air exempt de toute fumée. Ils demandent donc au Parlement d'adopter rapidement le projet de loi C-204, la Loi sur la santé des non-fumeurs.

• (1520)

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, j'ai moi aussi le privilège de présenter à la Chambre une pétition signée par des centaines de citoyens de localités comme Brampton, Toronto, Fort Érié, Kingston, Azilda, de même que White Rock, en Colombie-Britannique, Strathcona, au Manitoba, Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, Winnipeg, au Manitoba, et beaucoup d'autres localités de tout le pays.

Ces Canadiens, monsieur le Président, demandent au Parlement d'annuler les efforts que déploie le gouvernement avec le projet de loi C-22 pour accroître le prix des médicaments d'ordonnance au Canada. Les pétitionnaires estiment que ce projet de loi va surtout nuire aux personnes âgées et aux jeunes. Ils espèrent, monsieur le Président, que leur pétition et celles de milliers de leurs compatriotes vont contribuer à convaincre le gouvernement et les députés ministériels d'acquiescer à leur demande et de ne pas aller de l'avant avec ce projet de loi.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai moi aussi un certain nombre de pétitions à présenter concernant divers sujets. Toutes ces pétitions ont été jugées conformes au Règlement quant à la forme et au contenu.

La première pétition que je veux présenter, monsieur le Président, est signée par des Canadiens de la grande province du Nouveau-Brunswick, qui ne se sont pas contentés de la signer, mais qui me l'ont remise en mains propres lorsque je suis allé au Nouveau-Brunswick le mois dernier. Les pétitionnaires déclarent que la proposition du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance va faire grimper le prix des médicaments au Canada et restreindre considérablement la capacité des Canadiens moyens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin. Ils estiment en outre que cette mesure va nuire aux Canadiens dont les problèmes de santé les obligent à prendre de façon régulière des médicaments d'ordonnance. Ils craignent aussi que cela n'entraîne une hausse du coût des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Ils demandent au Parlement de rejeter ces propositions qui feront grimper le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

LES DANGERS DE L'USAGE DU TABAC

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, la pétition suivante est signée par des habitants de villes comme Edmonton et Calgary en Alberta. Ils affirment qu'il est très dangereux pour la santé de fumer la cigarette, que ce risque peut être évité et que chaque année au Canada la cigarette est responsable de la mort de 35 000 fumeurs et de 500 non-fumeurs qui absorbent la fumée des autres. Puisque le projet de loi C-204, Loi sur la santé des non-fumeurs, vise à protéger la santé des Canadiens en limitant la publicité des produits du tabac et en garantissant un environnement sans fumée aux travailleurs et aux voyageurs canadiens, les pétitionnaires prient le Parlement de l'adopter.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Neil Young (Beaches): Ma prochaine pétition, monsieur le Président, porte sur un sujet différent et a aussi été certifiée correcte quant à la forme et au contenu. Elle est signée par des habitants de ma propre ville, Toronto.

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Pourriez-vous préciser un peu mieux où se trouve cette ville?

M. Young: Les pétitionnaires proviennent de l'est de Toronto qui est une ville située au sud d'ici. Ils soulignent que les bouleversements que connaissent de nombreuses régions du monde poussent certaines personnes à venir chercher la sécurité au Canada et ajoutent que si, jusqu'à maintenant, notre pays s'était doté de bonnes normes pour la reconnaissance du statut de réfugié, le processus a cédé sous les pressions inattendues qu'il a subies. En outre, les pétitionnaires soulignent qu'un comité parlementaire permanent a proposé pour établir le statut de réfugié une méthode plus rapide et aussi plus juste que celle actuellement en vigueur et qu'elle a l'appui du Conseil canadien des Églises, de l'Association du barreau canadien, du Congrès juif canadien, d'autres groupes et des particuliers. Par conséquent, ils demandent instamment au Parlement d'adopter un projet de loi reconnaissant les principes suivants : des audiences orales justes et complètes devant une commission de réfugiés, indépendante de la Commission de l'immigration, pour les personnes qui demandent le satut de réfugié; l'accès libre à ces audiences pour toute personne en territoire canadien qui demande le statut de réfugié; et des chances équitables d'arriver au Canada pour demander le statut de réfugié.

Ce sont là toutes les pétitions que j'ai à présenter aujourd'hui, monsieur le Président.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Je vous remercie, monsieur le Président. Je voudrais aujourd'hui saisir la Chambre de huit pétitions.

La première est signée par des gens d'un peu partout, de la Saskatchewan jusqu'à Lunenbourg, en Nouvelle-Écosse, en passant par des villes comme Ottawa, Nepean et Vanier, en Ontario. Les pétitionnaires font valoir que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin.

Monsieur le Président, les pétitionnaires prient humblement le Parlement du Canada de bien vouloir rejeter les propositions qui figurent dans le projet de loi C-22.

La deuxième pétition nous est envoyée par des citoyens du Québec, la belle province. Ils s'opposent eux aussi aux modifications proposées à la Loi sur les brevets. Ils prient le gouvernement de retirer cette mesure, car ils estiment qu'elle nuira au Canadien ordinaire, et surtout aux handicapés et aux personnes âgées, du moins en ce qui concerne le prix des médicaments d'ordonnance. Ils souhaitent à leur tour le retrait du projet de loi C-22.

La troisième pétition est signée par des citoyens originaires de la grande circonscription de Cape Breton Highlands—Canso, de localités comme Judique, en Nouvelle-Écosse, Dunvegan, Mabou, Creignish, Inverness—et d'autres belles localités dans la circonscription de Cape Breton Highlands—Canso. Les pétitionnaires y affirment ceci. Attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin, par conséquent, vos pétitionnaires prient humblement leur député de veiller à ce que le projet de loi C-22 soit défait, voire retiré.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je ne sais pas sur quel sujet portent les cinq autres pétitions du député, mais s'il s'agit de la même question, je prie le député de résumer. La présidence ne verra assurément aucun inconvénient à ce qu'il nomme la ville d'origine des pétitionnaires. Aussi, si les autres pétitions portent sur le même sujet, j'invite le député à les résumer.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je me conformerai bien sûr à vos désirs en la matière. Si vous voulez que je nomme tous les différents endroits, je vais essayer de le faire brièvement; mais je dois vous rappeler, monsieur le Président, que ma méthode de lecture rapide n'est pas très au point, ce qui fait qu'il me faudra peut-être un certain temps pour énumérer tous les endroits qui figurent dans les pétitions.

Une voix: Donnez-nous seulement quelques exemples.

M. Dingwall: Eh bien, j'ai ici la Promenade Sussex, la rue Maple, Russel en Ontario.

Une voix: Donnez-nous les provinces.

M. Dingwall: Les provinces, très bien, monsieur le Président, je le ferai avec plaisir. Nous avons des résidents de l'Ontario qui ont signé une pétition, des habitants de Russel en Ontario. Ils indiquent dans leur pétition: attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin, nous demandons par la présente que le projet de loi C-22 soit rejeté.

Nous avons une autre pétition, monsieur le Président, d'une grande circonscription qui a jugé bon, à deux reprises, de réélire son député, il s'agit de la circonscription de Cape Breton—Richmond-Est. Les signataires demandent au gouvernement de retirer le projet de loi C-22 qui frapperait quelque quatre millions de Canadiens, notamment ceux qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-médicaments, les handicapés, les personnes âgées et les pauvres. Eux aussi désirent que le projet de loi C-22 soit rejeté.

• (1530)

J'ai également une autre pétition signée par des résidents de la ville d'Ottawa qui est, comme vous le savez, monsieur le Président, la ville où se trouve la Chambre actuellement. Je ne sais pas si cela changera après l'élection du prochain gouvernement. Quoi qu'il en soit, ces pétitionnaires s'opposent au projet de loi C-22. Ils espèrent que le gouvernement va rejeter ce projet de loi très rétrograde qui nuirait aux résidents de cette région.

J'ai une autre pétition signée par des résidents du Nouveau-Brunswick. En fait, ces personnes de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick s'opposent à ce projet de loi qui, estiment-elles, va accorder un monopole accru aux sociétés multinationales. Elles demandent au gouvernement de rejeter le projet de loi C-22, qui, à leur avis, aura des incidences néfastes.

Pétitions

J'ai une dernière pétition que je voudrais présenter à la Chambre.

Des voix: Donnez les noms.

M. Dingwall: Je pourrais peut-être, avec le consentement de la Chambre, donner le nom de toutes les rues et de toutes les localités si les députés le désirent.

Une voix: Allez-y.

M. Dingwall: Puisque tout le monde est d'accord, il y a plusieurs noms de Sturgeon Falls, en Ontario, et de Whitehorse Bay. Comme les pétitionnaires précédents, ils demandent au gouvernement de retirer le projet de loi C-22 et ses amendements qui nuiront aux personnes âgées, aux handicapés, aux pauvres et aux autres Canadiens. Ils espèrent que le gouvernement jugera bon de retirer le projet de loi C-22 et de protéger le système actuel qui a très bien servi les Canadiens.

Je vous remercie de votre patience, monsieur le Président. Comme vous pouvez le constater, beaucoup de Canadiens s'opposent au projet de loi C-22. Ils m'ont donc envoyé des pétitions et demandé de les présenter à la Chambre. Je vous remercie encore de votre coopération. A l'avenir, j'essaierai de résumer aussi brièvement que possible les noms, les endroits et les provinces pour ne pas gaspiller le temps de la Chambre quand je présente des pétitions qui s'opposent à une mesure législative très importante.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des gens de divers endroits de l'île du Cap-Breton, soit Sydney, North Sydney, New Waterford et Louisbourg. Ils expriment tous leur désapprobation et leur inquiétude au sujet des changements qu'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets qui, selon eux, feront augmenter le prix des médicaments. Ils pensent aussi que le gouvernement propose ces changements dans le but d'obtenir, par des moyens détournés, un accord de libre-échange avec les États-Unis aux frais du peuple canadien. Les gens de ma région de Cape Breton—The Sydneys et d'ailleurs demandent au gouvernement de retirer ce projet de loi dans l'intérêt de tous les Canadiens.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions qui proviennent de Canadiens qui se prévalent de leur droit de présenter leurs griefs au Parlement.

La première porte sur la situation à laquelle font face les réfugiés. Elle signale que les conflits un peu partout dans le monde poussent bien des gens à venir au Canada pour fuir la persécution et que cela a mis à rude épreuve la procédure établie au Canada pour déterminer le statut de réfugié. Ils signalent aussi que le comité permanent du Parlement a proposé une nouvelle procédure plus expéditive et plus juste que la procédure actuelle. Elle n'a pas encore été instaurée même si elle jouit de l'appui de toutes sortes d'organismes canadiens. La procédure actuelle bloque ceux qui revendiquent le statut de réfugié aux ports d'entrée avant que leur demande soit examinée, ce qui met les véritables réfugiés en danger. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de s'assurer que le gouvernement et le Parlement adopteront une loi qui permette à ceux qui demandent le statut de réfugié de bénéficier rapidement d'une audience équitable devant un comité des réfugiés indépendant de la Commission d'immigration, qui assure ce droit à tous les requérants au Canada et qui donne aux réfugiés la possibilité de venir présenter leur demande au Canada.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, la deuxième pétition traite des modifications proposées aux dispositions sur les médicaments d'ordonnance de la Loi sur les brevets. Elle fait valoir que ces modifications feront augmenter les prix et empêcheront les Canadiens moyens de se procurer les médicaments dont ils ont besoin. Cette motion rappelle également que cette mesure nuira beaucoup aux régimes provinciaux d'assurance-médicaments et qu'elle est un exemple de plus des concessions du Canada devant les pressions américaines. Les pétionnaires demandent donc au Parlement de rejeter ce projet de loi qui fera augmenter le prix des médicaments d'ordonnance.

LES DANGERS DE L'USAGE DU TABAC

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, la troisième pétition rappelle que la cigarette présente la menace la plus évitable pour la santé au Canada et qu'elle est directement responsable de 35 000 décès chaque année, et de 500 autres indirectement à cause de la fumée des autres. Cette pétition parle ensuite du projet de loi C-204 qui protégerait la santé des Canadiens en limitant la publicité sur le tabac et en assurant un atmosphère sans fumée aux travailleurs et aux voyageurs canadiens. Les signataires prient le Parlement d'adopter le C-204, le projet de loi sur la santé des non-fumeurs.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, voici certifiée en bonne et due forme par le greffier des pétitions, une pétition signée par des habitants de Calgary, de Vancouver, de Lions Bay, et de nombreuses autres localités de l'Ouest et également par des gens du Nouveau-Brunswick, de Casey Cape, Grande Digue, Cocagne, Shediac Bridge et autres endroits de cette province. Les signataires rappellent que la cigarette est la cause de 35 000 décès chaque année et que la fumée secondaire tue également 500 personnes qui fument malgré elles. Ils rappellent également que le projet de loi C-204 protégerait la santé des Canadiens en limitant la publicité sur le tabac et en assurant un air sans fumée aux travailleurs et aux voyageurs canadiens. Ils demandent donc instamment au Parlement d'adopter le projet de loi C-204 sur la santé des non-fumeurs et, comme il se doit, ils ne cesseront pas de prier.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai aussi une pétition provenant d'un certain nombre de Canadiens habitant à Toronto, en Ontario; à Montréal, au Québec; à Minnedosa, au Manitoba; à Wingard et Gravelbourg, en Saskatchewan; à Brockville, en Ontario; à Lakefield, Peterborough, Maidstone, Biggar et Rosetown; et ailleurs en Ontario. Les pétitionnaires se préoccupent du fait que bien des gens sont poussés par les conflits un peu partout dans le monde à venir chercher la sécurité au Canada, où la procédure et les normes utilisées pour déterminer le statut de réfugié ont été mises à rude épreuve. Le comité permanent du Parlement a donc proposé une nouvelle procédure plus expéditive et plus équitable que la procédure actuelle. Elle a l'appui de tous les partis et d'importants organismes canadiens. Les procédures actuelles sont insatisfaisantes parce qu'elles bloquent ceux qui revendiquent le statut de réfugié aux ports d'entrée avant que leur demande n'ait été examinée, ce qui met en danger les véritables réfugiés. Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'adopter une loi qui permette à ceux qui demandent le statut de réfugié de bénéficier rapidement d'une audience équitable devant une commission des réfugiés indépendante de la Commission d'immigration, qui assure l'universalité d'accès à ces audiences à tous les requérants au Canada, et qui donne aux réfugiés la possibilité de venir présenter cette requête au Canada. Et comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

LES DANGERS DE L'USAGE DU TABAC

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition, une parmi des milliers venant d'habitants de toutes les régions du Canada, qui prient le Parlement d'appuyer mon projet de loi d'initiative parlementaire, le C-204. Les signataires de cette pétition sont de la région de Toronto; certains sont de Scarborough. Ils déclarent que le projet de loi C-204 vise à protéger la santé des Canadiens en limitant la publicité du tabac et en assurant un environnement sans fumée aux travailleurs et aux voyageurs canadiens. C'est pourquoi ils demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-204 sur la santé des non-fumeurs.

• (1540)

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, la deuxième pétition que j'ai porte la signature d'un grand nombre de Canadiens de différentes régions. Ils signalent que le Canada a établi de bonnes normes pour déterminer le statut de réfugié mais que les procédures ont flanché parce qu'elles ont été soumises à des pressions inattendues. Ils signalent que le comité permanent du Parlement a proposé une nouvelle procédure plus rapide que l'actuelle. Attendu que cette proposition a l'appui de tous les partis ainsi que du Conseil canadien des églises, de l'Association du barreau canadien, du Congrès juif canadien et d'autres groupes et particuliers; et attendu qu'en vertu de règlements récents, les candidats au statut de réfugié se font refouler aux bureaux d'entrée avant même que leur demande ait été examinée, ce qui fait courir des risques aux vrais réfugiés. Par conséquent, les pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement de promulguer une loi permettant à ceux qui demandent le statut de réfugié de se faire entendre devant une commission des réfugiés indépendante de la Commission de l'immigration, qui assure ce droit à tous ceux qui revendiquent le droit de réfugié au Canada et qui leur donne une juste chance de se rendre au Canada pour présenter leur revendication.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES DE GOOSE BAY

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, la troisième pétition que j'ai l'honneur de présenter représente également les opinions d'un bon nombre de Canadiens principalement de la région de Toronto. Les pétitionnaires signalent que la formation au vol à basse altitude des pilotes des pays de l'OTAN à la base des Forces armées canadiennes de Goose Bay, au Labrador, perturbe le mode de vie de bon nombre d'autochtones de la région et que la chasse, la pêche, le tourisme et l'exploitation minière peuvent assurer des emplois plus stables, plus sains et plus tranquilles que la base des forces armées de Goose Bay. Attendu qu'en se rendant en Europe de l'Est en volant à une altitude permettant d'échapper aux radars, les pilotes de Goose Bay adoptent une attitude provocante et agressive risquant de compromettre la paix mondiale en conséquence, ces pétitionnaires demandent au Parlement de veiller à ce que le premier ministre (M. Mulroney) fasse cesser tous les vols de formation à basse altitude à la base des Forces armées canadiennes de Goose Bay et suspende les négociations avec l'OTAN portant sur l'établissement d'une base plus importante à cet endroit.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions concernant le projet du gouvernement de privatiser les bureaux de poste ruraux, d'en fermer d'autres et d'installer des superboîtes. La plupart viennent d'Echo Bay, Bruce Mines, Desbarats, Ophir, Richards Landing, Batchawana, Sault Ste. Marie. D'autres avec, littéralement, des centaines de noms viennent de Nairn Centre, Garden River, Wawa, Montreal River et Iron Bridge. Dans ma circonscription il y a environ 42 bureaux de poste ruraux, il est donc naturel que ces localités et les gens qui y vivent demandent au gouvernement de ne pas mettre en pratique ce programme visant à fermer des bureaux de poste ruraux.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, j'ai six ou sept pétitions concernant les changements proposés à la Loi sur les brevets qui augmenteront le prix des médicaments pour les Canadiens, surtout les Canadiens âgés, ceux qui n'ont pas de bon régime d'assurance-médicaments et ceux qui sont faibles et malades. Ces pétitions viennent des localités de Webbwood, Bruce Mines, Thessalon, Spanish, Killarney, Iron Bridge et une, vraiment poignante, vient des résidants du *Algoma Manor* à Thessalon, en Ontario. J'ai le plaisir de les présenter en espérant que le gouvernement y répondra de façon positive.

Pétitions

OPPOSITION AU CONTRAT ACCORDÉ À EXODUS LINK

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre une pétition d'habitants de Parkdale—High Park. Dans cette pétition ils manifestent leur opposition au contrat de privatisation des libérations conditionnelles accordé à Exodus Link, car il conduirait à l'installation d'anciens détenus dangereux dans le quartier. La pétition demande au solliciteur général du Canada (M. Kelleher) de ne pas financer Exodus Link tant qu'on n'aura pas trouvé un emplacement convenable à l'extérieur de Parkdale—High Park. Je tiens à ajouter que je suis entièrement d'accord avec cette pétition.

ON DEMANDE DE REPLACER LES BOÎTES À LETTRES SUR LES RUES DE TORONTO

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition émanant également des habitants de Parkdale—High Park qui m'ont demandé de présenter en leur nom à la Chambre des communes une pétition où ils demandent qu'on remette en service les boîtes à lettres qui ont été arbitrairement supprimées des rues de Toronto, sans consultation préalable. Ces pétitions sont signées par des résidants des avenues Springhurst et Tyndall auxquels cette décision a causé beaucoup de dérangement. Je suis heureux de leur accorder mon appui pour demander que Postes Canada rétablisse les boîtes aux lettres et garantisse le service postal efficace et commode auquel les Canadiens sont en droit de s'attendre.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et le devoir de présenter à la Chambre des communes et au gouvernement certaines pétitions recueillies dans tout le pays, et notamment à Sydney, en Nouvelle-Écosse, à Westmount, à Montréal et dans d'autres régions du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Elles portent toutes sur le projet de loi C-22. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada, au parti conservateur du Canada, de rejeter un projet de loi qui va saper le régime de soins de santé que nous avons mis sur pied grâce à nos efforts soutenus.

[*Français*]

Monsieur le Président, ces personnes pensent que les modifications proposées à la Loi sur les brevets affecteront directement tous les Canadiens et toutes les Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance médicale gouvernementaux ou privés. Les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux.

A ces causes, ces personnes demandent humblement que le Parlement et le gouvernement conservateur rejettent ces propositions qui augmenteront les prix des médicaments pour les Canadiens partout au Canada.

[*Traduction*]

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, l'un des plaisirs du député est d'avoir l'honneur de présenter des pétitions au nom des citoyens canadiens, où ces derniers se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief commun, convaincus que notre honorable assemblée saura y porter remède. Encore une fois, je souhaite présenter une pétition qui a été dûment certifiée aux termes de l'article 106 du Règlement.

La première pétition que je voudrais déposer porte sur la situation inquiétante qui règne dans de nombreux pays du monde et qui incite des gens à demander asile au Canada pour échapper aux persécutions. Les pétitionnaires reconnaissent que même si le Canada a établi des normes en matière de reconnaissance du statut de réfugié, les procédures en vigueur ont été mises à rude épreuve. Le comité permanent du Parlement a recommandé une nouvelle procédure de reconnaissance du statut de réfugié, plus expéditive et plus équitable que celle en vigueur et qui a l'appui de tous les partis de la Chambre ainsi que du Conseil canadien des églises, de l'Association du barreau canadien, du Canadian Jewish Congress et d'autres groupes et particuliers. Pourtant, on a adopté dernièrement une procédure en vertu de laquelle les personnes qui demandent le statut de réfugié sont repoussées aux ports d'entrée avant que leur demande ne soit examinée, ce qui met en danger les véritables réfugiés. C'est pourquoi les soussignés, qui représentent un grand nombre de citoyens de l'Ontario, demandent humblement au Parlement de faire en sorte que le gouvernement et le Parlement adoptent une loi qui permette aux personnes qui demandent le statut de réfugié de bénéficier rapidement d'une audience équitable devant un comité des réfugiés indépendant de la Commission d'immigration, qui assure l'universalité d'accès à ces audiences à tous les requérants au Canada et qui donne aux réfugiés la possibilité de venir présenter cette requête au Canada. Et comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai une deuxième série de pétitions que vous avez trouvées conformes à l'article 106 du Règlement. Ces signatures s'ajoutent à celles des milliers d'autres personnes qui ont déjà protesté contre les changements à la Loi sur les brevets. Voici: Les pétionnaires estiment que les propositions du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance augmenteront le prix des médicaments et empêcheront les Canadiens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin. Ils signalent que la mesure proposée va non seulement frapper injustement les Canadiens qui, en raison de leur état de santé, doivent acheter régulièrement des médicaments qui coûteront plus cher à la suite de cette loi, mais encore que ces hausses entraîneront une augmentation des coûts des régimes d'assurance-médicaments des provinces. Ils déplorent vivement que cette loi réponde non pas aux besoins des Canadiens, mais aux pressions exercées par les États-Unis. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens. Et, comme il se doit, vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

• (1550)

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'essaierai d'être un peu plus rapide que mon collègue. Je désire, moi aussi, présenter une pétition qui a été jugée conforme à l'article 106 du Règlement. Comme des milliers

d'autres, elle émane de personnes qui s'inquiètent des changements à la Loi sur les brevets que la Chambre étudie actuellement. Cette série de pétitions provient de Halifax, Dartmouth, South Hampton et Bedford, en Nouvelle-Écosse. Les pétitionnaires y manifestent leur vive opposition aux changements à la Loi sur les brevets qui, estiment-ils, va certainement augmenter le prix des médicaments et réduire sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments dont il a besoin. Ils estiment également que cette mesure ne reflète pas les priorités du pays, mais que le gouvernement les a prises pour satisfaire les États-Unis dans le but de conclure un accord de libre-échange avec ce pays. J'appuie entièrement cette pétition et j'espère que le gouvernement finira par écouter les nombreux Canadiens qui la présentent.

* * *

[*Français*]

LA LOI SUR LE RÉEXAMEN DE L'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE (PENSION)

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration) demande à présenter le projet de loi C-50 intitulé Loi concernant la prise en compte de la pension pour la détermination de l'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage et modifiant la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton.*

M. le vice-président: Les questions restent-elles toutes au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les motions portant production de documents soient reportées.

M. le vice-président: Les motions portant production de documents sont-elles toutes reportées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 31 mars, du projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion no 2 de M. Dingwall (p. 4745).

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, des députés du Nouveau parti démocratique m'ont interrompu, hier, alors que j'essayais d'exposer ce que les Canadiens pensent du projet de loi C-22 et de son objectif, qui est de rétablir la protection des brevets pour les créateurs de nouveaux médicaments, d'encourager la recherche et le développement au Canada et, en même temps, d'améliorer les soins de santé.

On a réalisé un sondage dans lequel on demandait aux Canadiens de réagir à l'affirmation suivante: A choisir entre des prix inférieurs pour les médicaments d'aujourd'hui ou des prix plus élevés et plus de fonds consacrés à la recherche pour accélérer la mise au point de nouveaux traitements, je préférerais des prix plus élevés. En d'autres termes, on demandait aux gens s'ils préféraient payer plus cher pour avoir plus de recherche et de développement. Une vraie question piège. On laissait le choix entre des prix moins élevés et des prix plus élevés, mais les plus élevés permettaient la recherche et le développement, ainsi que la découverte de nouveaux traitements. Vingt-huit pour cent des répondants n'ont pas souscrit à cette affirmation. Ils ont dit qu'ils ne voulaient pas payer plus cher, ils voulaient payer moins cher.

M. de Jong: Renversant comme réponse à pareille question piège.

M. Andre: Une question piège? On demande aux gens s'ils veulent payer plus cher et le député demande si la question piège est favorable à l'argument du NPD. Soixante-quatre pour cent des Canadiens qui ont répondu à cette enquête approuvent cette position. Ils conviennent que nous agissons de façon appropriée. Soixante-quatre pour cent jugent que la recherche et le développement constituent le point le plus important.

On trouve également dans le libellé du sondage l'allégation suivante: «J'approuverais ce projet de loi si le gouvernement veillait à ce que les majorations du prix des médicaments ne

soient pas plus élevées que le taux de l'inflation.» C'est précisément ce qu'on trouve dans le projet de loi. Les majorations des prix des médicaments ne seront pas supérieures au taux d'inflation. Que pensent les Canadiens de cela? Quantre vingt-deux pour cent d'entre eux approuvent cette disposition du projet de loi. Six pour cent ont déclaré être indécis et il s'agissait sans doute de Libéraux, tandis que douze pour cent n'étaient pas d'accord et il s'agissait assurément de néo-démocrates.

Durant des jours, nous avons entendu des pétitions et des protestations indignées au sujet des dispositions du projet de loi C-22 d'un peu partout au Canada. Nous constatons maintenant d'après ces questions posées aux Canadiens qu'effectivement toutes ces accusations et revendications sont absurdes. Si les partis de l'opposition croient, comme ils semblent le croire d'après leurs déclarations, que la volonté du peuple doit nous guider, ils devraient alors appuyer ce projet de loi. S'ils estiment qu'il importe d'accroître la recherche et le développement dans cet important domaine, ils devraient l'appuyer. S'ils croient que tout inventeur mérite la protection que lui accorde un brevet, ils devraient l'appuyer. Je crois que le Canada doit assumer sa part de la recherche et du développement entrepris dans le monde pour trouver un remède à la maladie d'Alzheimer, au cancer, à la sclérose en plaques et aux autres maladies de ce genre. Si ces députés trouvent que notre pays devrait être un chef de file dans ce domaine important, ils doivent soutenir ce projet de loi. C'est ce qu'ils devraient faire s'ils considèrent de leur devoir d'agir dans l'intérêt du Canada.

C'est purement par étroitesse d'esprit, par esprit de parti, que les députés de l'opposition usent d'artifices parlementaires mesquins pour reporter la discussion de cette mesure, même à la Chambre des communes. Cette opposition est pathétique. J'espère qu'ils reviendront à de meilleurs sentiments, qu'ils adopteront cette mesure pour que nos hommes de sciences et nos diplômés universitaires puissent travailler au Canada à trouver des remèdes pour ces maladies, et ne soient plus forcés de poursuivre leur carrière aux États-Unis ou en Europe. Le public s'est prononcé, à mon avis, et il est grand temps que la chambre agisse en conséquence.

• (1600)

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le sondage que le ministre a effectué est très intéressant. Ce serait peu dire que de le qualifier de tendancieux. Je ne puis imaginer qu'un sondage produise pareils résultats à moins qu'on n'ait recruté les répondants parmi les partisans avérés du projet de loi. Jusqu'à 20 p. 100 de ceux qui étaient en faveur de la mesure à l'origine auraient changé d'avis depuis. Ce sondage contredit tout à fait celui dont les résultats ont été publiés dans le rapport Reid du 1er janvier 1987. Ce dernier révélait que 58 p. 100 des Canadiens s'opposaient au projet de loi tandis que seulement 30 p. 100 y étaient favorables. Environ 12 p. 100 se disaient indécis. On observe un fort taux d'opposition parmi les Canadiens de toutes conditions sociales, pas uniquement chez un groupe en particulier.

D'après l'information accompagnant les résultats du sondage, la plupart des Canadiens s'attendent que le projet de loi se traduise par des bénéfices accrus pour les sociétés pharmaceutiques, et non par un regain de la recherche et du développement au Canada. Cette opinion est très répandue chez divers groupes, y compris les partisans actuels des conservateurs fédéraux. Même les propres partisans du gouvernement sont contre le projet de loi. Nous avons déclaré à la Chambre que tous les Canadiens y sont opposés, en insistant sur l'opposition des jeunes, des malades et des personnnes âgées, et les résultats du sondage le confirment.

L'information fournie avec le sondage révèle en outre que la plupart des consommateurs s'attendent que les prix des médicaments augmentent avec l'application du projet de loi. Même les partisans de la mesure prévoient qu'elle aura pour résultat de faire augmenter les prix. Qui reste-t-il? Je pense que c'est le ministre et peut-être deux ou trois députés de son caucus qui croient sans doute que cette mesure aura de bonnes répercussions.

Le seul fait de débattre un projet de loi qui fera autant de tort aux Canadiens que celui-ci me semble incroyable. Je trouve incroyable que le gouvernement ne se soit pas rendu compte que les Canadiens s'opposent au projet de loi. Tout le monde sait que le gouvernement a été sollicité par les lobbies représentant les sociétés pharmaceutiques américaines. Celles-ci ont contacté des ministériels ainsi que certains de nos représentants à notre ambassade aux États-unis. Elles ont utilisé à peu près tous les trucs. Elles ont engagé des lobbies influents ayant des liens avec le gouvernement. Il est révoltant, et c'est le moins que l'on puisse dire, de voir les personnes qui ont élu le gouvernement à une majorité écrasante se faire avoir ainsi. Le gouvernement ne tient pas compte du tout de leur opinion sur le prix des médicaments.

Je tiens à féliciter mon collègue le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) pour le bon travail qu'il a fait en exposant la position de ce parti-ci sur le projet de loi. Cela dit, je voudrais parler de l'amendement portant sur l'insertion d'une définition de la recherche dans le projet de loi.

On nous a dit que si ce projet de loi était adopté, les sociétés pharmaceutiques investiront 1,4 milliard de dollars dans la recherche et le développement au Canada. Le ministre est allé raconter dans tout le pays que les sociétés avaient droit à l'argent prévu pour la recherche et le développement. Il est allé répandre la bonne nouvelle d'une région à l'autre. Ces régions souffrent des écarts régionaux, elles ont besoin d'entreprises, et il leur a fait miroiter l'espoir qu'il avait la solution à leur problème. Il leur suffit d'avoir confiance dans le projet de loi, et elles auront l'avantage d'avoir un tout nouveau secteur industriel employant beaucoup de personnes. C'est une illusion, c'est le moins qu'on puisse dire. Le ministre a suscité l'espoir chez bien des gens, mais les gens ne se laissent pas duper. Ils ne croient pas un seul instant que ce projet de loi se traduira par des emplois supplémentaires. Le gouvernement prétend que 3 000 emplois bien rémunérés seront créés. La réalité est différente.

Avant 1969, lorsque le gouvernement libéral a présenté un projet de loi visant à empêcher les sociétés pharmaceutiques d'extorquer leur argent aux consommateurs, il n'y avait pas d'investissement dans la recherche et le développement au Canada. Mais, depuis lors il y a eu des investissements considérables et cela n'a rien à voir avec la présente mesure législative. Où dit-on dans cette mesure ce qui se passera si les sociétés pharmaceutiques ne nous donnent pas la recherche et le développement qu'elles ont promis? Que ferons-nous? Il y aura

un examen parlementaire, mais pas de mesures. Qui peut croire ce que le gouvernement nous dit? C'est trop incroyable. Non seulement la mesure fera augmenter le prix des médicaments, mais en plus c'est une insulte à l'intelligence des Canadiens.

La loi exigeait des multinationales qu'elles fabriquent ou achètent leurs matières premières au Canada si elles voulaient bénéficier de la protection complète d'un brevet. Le projet de loi supprime cela. Par conséquent, nous régressons. Il n'y a rien là-dedans que les gens puissent croire. Alors que le gouvernement, par son incompétence, avait été incapable de faire adopter le projet de loi en juin, au lieu de s'excuser ou de se sentir gêné, il punit les Canadiens en présentant un nouveau projet encore plus ridicule que le précédent.

Le gouvernement dit qu'au cours des dix prochaines années nous allons avoir 1,4 milliard de recherche et de développement. C'est absolument incroyable. Les multinationales verront leurs bénéfices augmenter de 3,5 milliards en cinq ans. Si elles investissaient 1,4 milliard en R. et D. ce sera beaucoup moins que les 4 ou 5 milliards que devront payer les Canadiens en augmentations de prix. Il est impossible que le pays y gagne. La question est de savoir quelle sera, excusez le jeu de mots, la pilule la plus amère à avaler pour les Canadiens. Quoi qu'il arrive, nous savons que ce ne sera pas dans l'intérêt du pays.

J'espère, en vain je le crains, que le gouvernement retirera cette mesure législative draconienne. Les autres pays occidentaux regardent comme un modèle ce que le Canada a fait en ce qui concerne la concurrence dans la distribution des médicaments. Nous allons maintenant faire marche arrière, rejeter nos dispositions et notre enviable position, ainsi que la stabilité des prix des médicaments que nous connaissions.

• (1610)

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je voudrais participer au débat sur cet amendement au projet de loi C-22. L'opposition demande au gouvernement d'inclure dans le projet de loi une définition de la recherche et du développement car nous ne faisons confiance ni aux sociétés pharmaceutiques multinationales, ni au gouvernement ni même au ministre.

Le projet de loi entraînera une hausse sensible du prix des nouveaux médicaments. Selon les estimations, les Canadiens ont économisé plus de 200 millions en 1983 grâce aux restrictions en vigueur visant la période pendant laquelle les multinationales avaient l'exclusivité de leurs produits. Le gouvernement nous a dit que le projet de loi est nécessaire pour favoriser la recherche et le développement dans notre pays. En fait, le ministre a déclaré qu'il permettra de créer plus de 3 000 nouveaux emplois dans la recherche avancée au Canada. Il ressort des documents obtenus grâce aux dispositions sur l'accès à l'information que les chiffres du ministère sont tout autres. Tandis que le ministre prétend que 3 000 nouveaux emplois seront créés dans le secteur de la recherche, le document émis par son ministère révèle qu'au mieux, il n'y en aura que 1 148. On parle également dans le document de 652 autres emplois dans la catégorie technique, c'est-à-dire des emplois de techniciens de laboratoire que pourront occuper des étudiants universitaires ou des collèges communautaires. Selon le ministère de la Consommation et des Corporations, il y aura 620 autres emplois de gestionnaires, nettoyeurs, gardiens d'animaux, statisticiens et commis.

Au lieu d'offrir 3 000 emplois dans le secteur de la recherche aux scientifiques et aux biochimistes canadiens au cours des 10 prochaines années, comme le prétend le ministre, il n'y en aura que 1 148 selon l'étude effectuée par son ministère. C'est pourquoi nous ne faisons confiance ni au gouvernement ni au ministre, et encore moins aux sociétés multinationales. Nous demandons au gouvernement d'inclure dans le projet de loi une définition de la recherche à laquelle devront se conformer les sociétés pharmaceutiques. Pourquoi le gouvernement s'oppose-t-il à l'inclusion de cette définition dans la loi? Pourquoi veut-il que le Cabinet et les bureaucrates définissent eux-mêmes la recherche? Il ne veut même pas inclure la définition qui figure dans la Loi de l'impôt sur le revenu. La recherche est un terme général qui peut signifier bien des choses.

Lorsqu'il examinait ce projet de loi, le comité de la Chambre a entendu dire par des témoins que la recherche effectuée au Canada était souvent d'un faible niveau et visait seulement à s'assurer que le produit mis au point par les multinationales répondait aux normes du ministère de la Santé et du Bien-être. On fait également de la recherche pour mettre au point des équivalents de médicaments existants sur lesquels la marge bénéficiaire est très élevée.

Par exemple, le docteur Lexchin, qui fait autorité à l'égard de l'industrie pharmaceutique et de la recherche qu'elle effectue a déclaré ceci:

> Lorsque les compagnies pharmaceutiques réinvestissent dans la recherche et le développement à l'échelle internationale, c'est dans le but d'accroître leurs profits et non pas de répondre aux besoins en matière de santé.

Et il ajoute:

> Si le gouvernement ne précise pas le genre de recherche auquel il veut que ces multinationales se livrent, ces dernières vont sans doute investir dans la recherche au Canada de la même façon qu'elles le font à l'échelle mondiale. Autrement dit, la plupart des produits qui font l'objet des recherches n'auront pas de valeur thérapeutique importante.

Le ministre a pourtant insinué à la Chambre l'autre jour que, sans une mesure de ce genre, jamais nous ne trouverons de médicaments pour guérir des maladies comme celle d'Alzheimer ou le cancer, contre lesquelles des chercheurs et des chercheuses à travers le monde s'efforcent de trouver un traitement. Le ministre prétend que le projet de loi est nécessaire parce que les sociétés pharmaceutiques ont besoin d'argent pour effectuer les recherches sur lesquelles nous fondons nos espoirs. Toutefois, rien ne prouve que cette mesure aidera à trouver des médicaments pour guérir ces maladies, car rien ne nous garantit que les multinationales investiront dans la recherche sur le cancer et la maladie d'Alzheimer, par exemple, les milliards de dollars que ce projet de loi va leur procurer. Nous ne faisons pas confiance au gouvernement. Voilà pourquoi nous insistons pour qu'il insère dans cette mesure une définition de la recherche.

Dans les propos qu'il a tenus cet après-midi, le ministre a fait allusion aux sondages. J'ai en main les résultats de deux sondages indépendants effectués par Angus Reid et Gallup. Dans les deux cas, ils montrent qu'une majorité écrasante de Canadiens sont contre le projet de loi. Le secteur pharmaceutique, soucieux de son image et qui possède les moyens de bien paraître, a commandé son propre sondage. Pas étonnant que ses résultats semblent montrer qu'une majorité de Canadiens

soutiennent le projet de loi C-22 du gouvernement. Il est intéressant de constater l'opposition entre les résultats de deux sondages indépendants, effectués par Gallup et Reid, et ceux du sondage commandé par les sociétés pharmaceutiques multinationales. Je laisse aux Canadiens le soin de décider à qui accorder leur confiance.

Le gouvernement, l'industrie pharmaceutique et le ministre souffrent d'un manque de crédibilité. Les Canadiens ne leur font plus confiance. Ils n'estiment pas que le ministre agit dans l'intérêt de la population. Ils pensent plutôt, et ils ont bien raison, que le ministre et le gouvernement défendent les intérêts des multinationales. Le premier ministre (M. Mulroney) n'est rien d'autre qu'un directeur de succursale. Il essaie de mener le pays comme une succursale de société. Je pense que les Canadiens en ont assez et qu'ils espèrent simplement des élections qui jetteront ce gouvernement dehors, afin d'en élire un autre, formé de Canadiens qui travaillent dans l'intérêt des Canadiens.

• (1620)

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, l'amendement au projet de loi C-22 dont la Chambre est aujourd'hui saisie est, sauf erreur, tout à fait acceptable pour le gouvernement. Il n'a pas jugé bon de demander au ministre d'être présent à la Chambre aux fins du débat, mais puisque le ministre justifie ce projet de loi en prétendant qu'il va permettre un accroissement marqué des travaux de recherche et de développement—il parle d'une somme supplémentaire de 1,4 milliard de dollars qui serait consacrée à la recherche et au développement—il voudra sûrement qu'on définisse ce qu'on entend par «recherche». Voici comment on définit le terme dans la motion dont nous sommes saisis:

> ««recherche» Travail de découverte et d'innovation fait sur une base systématique en vue de l'acquisition de connaissances nouvelles par des moyens nouveaux. Les connaissances nouvelles mettent en cause l'intégration de renseignements nouvellement acquis dans des hypothèses existantes, la formulation et la vérification de nouvelles hypothèses ou la réévaluation des observations existantes.»

Il ne s'agit pas là d'une définition que le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) a élaborée seul, bien qu'il en eût été tout à fait capable étant donné son esprit et ses excellents antécédents juridiques. Il tire cette définition directement du Règlement 2900 de la Loi de l'impôt sur le revenu qui définit la recherche et le développement. Aussi, je crois qu'il s'agit d'une description tout à fait valable.

Le gouvernement ne veut pas reconnaître qu'il présente ce projet de loi, afin de verser des milliards de dollars aux multinationales américaines, car le président des États-Unis a forcé la main au premier ministre. Cependant, il doit y avoir une raison pour que le gouvernement présente ce projet de loi et cette dernière résiderait, semble-t-il, dans un investissement de 1,4 milliard de dollars dans la recherche et le développement.

Il est bien connu que pour chaque milliard de dollars de plus consacré à la recherche et au développement, les Canadiens devront payer trois à quatre milliards de dollars de plus pour leurs médicaments. Ainsi, à qui profite ce projet de loi? Aux multinationales et non aux Canadiens, qui devront payer la note. Les députés de la Chambre des communes s'en sortiront bien, car ils ont un régime d'assurance-médicaments qui ne les rembourse pas à 100 p. 100, mais qui couvre la plupart des médicaments. Ce ne sont pas les cadres ou les fonctionnaires qui paieront la note, mais bien les quatre à cinq millions de Canadiens qui ne peuvent compter sur des régimes d'assurance-médicaments, ceux qui sont à leur compte et ceux en général aux revenus les plus faibles. Au lieu de payer 2 $ pour un médicament d'ordonnance, ils devront verser 10 ou 12 $. Bien entendu, la Société Radio-Canada et d'autres groupes l'ont bien demontré.

Je ne souscris pas à ce projet de loi. Selon moi, si le gouvernement avait présenté le genre de projet de loi recommandé dans le rapport Eastman, cette mesure aurait reçu beaucoup d'appui. J'ignore au juste si le Nouveau parti démocratique y aurait souscrit, mais le gouvernement aurait certes pu compter sur l'appui de notre caucus.

Le rapport Eastman conservait un juste milieu. Il en coûte environ 100 millions de dollars pour créer un nouveau médicament. Cela justifie un droit d'exclusivité de quatre ans et peut-être un fonds spécial de recherche et de développement. Si le gouvernement nous avait soumis un projet de loi de ce genre, nous l'aurions appuyé. Cependant, en l'occurrence, il s'agit tout simplement d'une législation qui maintient l'exclusivité des brevets. Rien ne nous prouve que l'engagement concernant la recherche et le développement sera tenu. Sur une période de 17 ans de droits d'exclusivité, les avantages pour les Canadiens par rapport aux coûts sont inexistants.

J'espère que le gouvernement souscrira à cet amendement qui ne fait que définir le terme «recherche» en vertu de la loi. J'ai mentionné l'importance de l'excellent rapport Eastman, dans lequel on examinait toute l'industrie. Je le répète, le rapport conservait un juste milieu, en offrant des avantages suffisants aux compagnies pharmaceutiques qui procèdent aux travaux de recherche initiaux permettant de créer de nouveaux médicaments utiles aux Canadiens.

Le ministre a consacré beaucoup de temps à justifier son projet de loi en citant un sondage payé par son caucus qui a reçu les réponses qu'il souhaitait. Je signale aux députés les résultats du sondage Reid effectué en janvier 1987. On y posait la question suivante:

> Vous savez peut-être que le gouvernement a présenté récemment un projet de loi qui accordera aux compagnies pharmaceutiques des droits exclusifs sur la fabrication et la vente des médicaments qu'elles ont mises au point pour une période de temps plus longue qu'à l'heure actuelle. Les autres compagnies ne seront pas autorisées à fabriquer ou à vendre des succédanés moins coûteux de la plupart des médicaments pendant 10 ans. Appuyez-vous ce projet de loi ou vous y opposez-vous?

Cette enquête a été effectuée auprès de 1 666 personnes d'un bout à l'autre du Canada. Trente pour cent seulement ont appuyé la position du gouvernement. Cinquante-huit pour cent s'y sont opposés. Douze pour cent étaient indécis. En Ontario, 54 p. 100 s'y sont opposés et 32 p. 100 étaient en faveur. Au Québec, 35 p. 100 ont appuyé le projet de loi et 54 p. 100 s'y sont opposés. Toutefois, dans l'ensemble du pays, les Canadiens s'opposaient au projet de loi dans une proportion de près de deux contre un.

La modification proposée par le député de Cape Breton—Richmond-Est est importante. Nous tentons de préciser exactement quelles sont les exigences du gouvernement dans le projet de loi, afin qu'il puisse fournir un engagement écrit.

Ce projet de loi ne mentionne même pas la recherche et le développement. La modification tente de préciser en quoi consiste la recherche et le développement au moyen d'une définition existante. Si nous devons accorder ce droit exclusif pour une période de 10 ou 17 ans, et si les Canadiens doivent verser de 3 ou 4 milliards de dollars en retour d'une somme de 1,4 milliard versée au titre de la recherche et du développement, nous devrions certes insérer dans la mesure législative une définition, afin de savoir où nous en sommes, quel est le marché et quel en sera l'avantage. Du moins, dans notre modification, nous donnons une définition précise de la recherche et du développement.

• (1630)

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre part au débat sur le projet de loi C-22 et plus particulièrement sur la motion d'amendement présentée par mon collègue de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall).

Le fait, monsieur le Président, que vous ayez décidé de laisser la Chambre débattre cette motion séparément des autres motions démontre l'importance qu'on doit lui accorder. Vous auriez pu juger de la regrouper avec d'autres comme c'est le cas pour plusieurs autres amendements. Je crois que votre décision est bonne. Permettez-moi de lire l'amendement présenté par les libéraux, la motion nº 2 datée du 5 mars 1987. La définition de «recherche» est comme ceci:

«"recherche» Travail de découverte et d'innovation fait sur une base systématique en vue de l'acquisition de connaissances nouvelles par des moyens nouveaux.

Les connaissances nouvelles mettent en cause l'intégration de renseignements nouvellement acquis dans des hypothèses existantes, la formulation et la vérification de nouvelles hypothèses ou la réévaluation des observations existantes.»

Qu'est-ce que cela veut dire, monsieur le Président? Vous savez qu'il y a toujours eu des débats dans la communauté scientifique pour savoir comment on fait des découvertes. Pemac nous a dit que la recherche clinique donne de nouveaux produits pharmaceutiques. C'est vrai. Mais il faut faire une différence entre la recherche pour changer la couleur des pilules et le nouveau médicament qui va, par exemple, guérir le SIDA.

Dans notre amendement on définit «recherche» en partie comme «travail de découverte et d'innovation fait sur une base systématique en vue de l'acquisition de connaissances nouvelles». Si cette définition n'est pas clairement indiquée dans la loi, les compagnies multinationales vont s'en donner elles-mêmes une définition. Et je peux garantir qu'elle ne sera pas favorable aux Canadiens ni à la création d'emplois dans le secteur de la haute technologie.

Aveuglé par les promesses américaines des multinationales, le ministre nous a dit que cette loi créerait 3 000 emplois. A entendre le ministre, on croirait que tous ces «jobs» seraient créés dans le secteur de la recherche. Maintenant, regardons la réalité en face. Pour faire des recherches, tout le monde sait que les scientifiques doivent tout d'abord faire leurs expériences et leurs essais sur des animaux. Cela va demander des nettoyeurs de cages, des concierges pour garder les animaux la nuit et des administrateurs pour gérer les bureaux. Est-ce que les gens de la communauté scientifique veulent faire ce travail? Bien non! Est-ce que les jeunes diplômés des universités—diplômes à la main—veulent faire ce travail? Bien non! Au bout de la ligne, ce n'est pas 3 000 emplois créés dans le domaine de la recherche. Si 3 000 emplois sont créés, il y a presque un tiers de ces «jobs», 600 ou plus qui seront créés pour des nettoyeurs de cages, des concierges et des administrateurs.

Monsieur le Président, il n'est pas surprenant que les multinationales n'aient pas convaincu le gouvernement conservateur de mettre une définition du mot «recherche» dans la loi. C'est parce que les multinationales n'en voulaient pas. Cela faisait leur affaire. Quand on sait qu'elles ont réussi à faire changer la loi entre juin 1986 et novembre 1986. Après avoir échoué dans l'introduction de la loi en 1986, le gouvernement est revenu à la charge en novembre 1986 avec un projet de loi beaucoup plus faible. Il était évident que le premier ministre (M. Mulroney) avait cédé aux pressions du Président Reagan, du Congrès américain et des multinationales. Un des changements apportés dans la loi entre les mois de juin et de novembre touchait la fabrication des ingrédients de base. La loi de juin obligeait les multinationales à fabriquer les ingrédients de base au Canada, sinon elles perdaient leur permis. La loi de novembre a enrayé cette clause complètement, ce qui veut dire que les multinationales pourront continuer, «continuer» je dis bien, à importer les ingrédients de Porto Rico ou de n'importe quel pays à travers le Tiers monde. Ce qui est pis encore, ils pourront continuer à souffler leurs prix des importations pour éviter de payer des taxes et des impôts.

Je crois sincèrement que si le mot «recherche» n'est pas défini dans cette loi, les multinationales auront beau jeu. Par exemple, il y a des gens qui disent que les découvertes arrivent par accident. D'autres, dans la communauté scientifique, croient que les nouvelles découvertes se font par manipulation clinique et d'autres encore disent que cela se fait par des méthodes structurées.

Pour toutes ces raisons, les multinationales auront beau jeu de ne pas faire de la recherche scientifique. Elles pourraient, par exemple, décider de faire leurs recherches significatives en Suisse, en France, en Belgique, en Angleterre, ou pis encore, aux États-Unis, à la porte du Canada. Et ces mêmes multinationales pourraient s'amuser à changer la couleur des pilules au Canada. Et c'est tout cela qui risque de nous arriver au Canada s'il n'y a pas de définition du mot «recherche» dans cette loi.

J'ai deux raisons de croire que très peu de recherches seront faites au Canada. Premièrement, quand le gouvernement a laissé tomber l'obligation des multinationales de fabriquer des ingrédients de base au Canada, il leur a aussi donné l'occasion de paralyser tout le développement scientifique dans ce secteur. Pourquoi, par exemple, les compagnies génériques devraient-elles fabriquer les ingrédients de base au Canada, si les multinationales, elles, peuvent aller acheter leur stock à Porto Rico?

Vous voyez, monsieur le Président, si les multinationales avaient été obligées de fabriquer au Canada, nous aurions pu développer ce côté-là de la recherche. Et je suis persuadée que les compagnies génériques auraient plus volontiers investi.

Mais le problème est le suivant: Pourquoi les compagnies génériques devraient-elles investir et développer une nouvelle industrie de recherches d'ingrédients de base, même si cela

leur permettait de couper de trois ans la période de dix ans de protection au détenteur, si les grosses multinationales, elles, continuent à acheter leurs ingrédients dans les pays étrangers? Pour les compagnies génériques, même si elles décident de développer une industrie de recherches dans le domaine des ingrédients de base, le marché leur serait fermé parce qu'elles seraient les seules utilisatrices de leurs propres produits.

L'autre raison qui me porte à croire que très peu de recherches médicales seront faites au Canada est reliée à la priorité que les Américains accordent aux recherches dans le domaine de la défense. Et je m'explique. En mai, juin, 1985, j'ai siégé au Comité libéral de la guerre des étoiles. Nous avons parcouru le pays tout entier. Nous avons reçu et entendu plusieurs mémoires. Plusieurs scientifiques et universitaires nous ont expliqué que c'est souvent par hasard que les découvertes faites par la NASA et d'autres bras du Département de la Défense américaine aboutissent dans les départements de recherches médicales. Quand on leur a demandé comment ils pouvaient estimer le coût des recherches attribué à la défense et le coût attribué à la recherche médicale, ils ne pouvaient nous donner de réponse précise.

Pour terminer, monsieur le Président, comment peut-on un instant penser que les Américains vont transférer leurs recherches médicales au Canada, quand on sait qu'elles sont si étroitement liées aux recherches du Département de la Défense? Comme je l'ai dit, ils viendront au Canada seulement pour changer la couleur et le format des pilules.

Monsieur le Président, en terminant, je veux dire que nous, les libéraux, ne sommes pas contre dix ans de protection, quand la recherche est faite totalement chez nous au Canada avec des fonds comme ceux des fondations de Terry Fox et de Steve Fonyo. Le Chapitre Ottawa—Carleton de la sclérose en plaques partage aussi cette opinion.

En d'autres mots, nous sommes prêts à accepter des changements, mais pas à n'importe quel prix. Si le gouvernement était sérieux, il accepterait notre amendement.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le projet de loi C-38, Loi concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada.

• (1640)

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

Le 1er avril 1987

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Antonio Lamer, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 1er avril 1987, à 17 heures, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
le Sous-secrétaire, Politiques et Programmes
Anthony P. Smyth

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, et de la motion nº 2 proposée par M. Dingwall (p. 4745).

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, cette fois-ci, j'avoue que je ne suis pas ravi de prendre part à ce débat. Il est regrettable et malheureux, car cela témoigne du refus du gouvernement progressiste conservateur de prêter une oreille attentive aux Canadiens, que nous soyons encore saisis de cette mesure, en dépit des milliers de pétitions présentées à la Chambre, des nombreuses protestations du public, et de l'opposition générale suscitée par les changements proposés à la Loi sur les brevets, depuis que la mesure nous a été présentée il y a quelques mois.

Une voix: Vous exagérez.

M. Langdon: J'espérais sincèrement, monsieur le Président, que le projet de loi aurait été retiré lorsque nous en serions arrivés à cette étape.

Des voix: Bravo!

M. Langdon: A vrai dire, je ne saurais trouver de manière plus propice d'accueillir le président des États-Unis qu'en retirant ce projet de loi. Il faudrait amener ce dernier à reconnaître que le Canada est indépendant et autonome, qu'il choisira sa propre voie à suivre en ce qui concerne le secteur pharmaceutique, la Loi sur les brevets, et qu'il ne sera pas forcé d'accepter certaines exigences des États-Unis, comme cela s'est clairement produit en l'occurrence, pour réussir à conclure un accord de libre-échange avec leur gouvernement.

Malgré ma déception, monsieur le Président, je voudrais parler cet après-midi de l'amendement à l'étude, en vertu duquel nous nous employons à faire ce qui est assurément fondamental à l'adoption de toute mesure législative de ce genre, à savoir définir la notion de recherche.

Puisque le ministre assure que ce projet de loi suscitera une poussée formidable, une véritable percée dans la recherche sur les produits pharmaceutiques au Canada, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas définir le terme même de «recherche» pour pouvoir vérifier plus tard s'il ne s'est pas trompé.

Monsieur le Président, je voudrais justement parler un peu de la recherche cet après-midi. Je voudrais citer, d'un livre intitulé *The Economics of Industrial Innovation*, quelques passages dont aurait dû s'inspirer le gouvernement avant de songer à une nouvelle politique des brevets et de la recherche dans le domaine pharmaceutique.

Comme le fait valoir l'ouvrage en question, les produits pharmaceutiques sont un secteur de l'infrastructure industrielle qui qui fait massivement appel à la recherche. Les données concernant le Royaume-Uni notamment indiquent que les sociétés pharmaceutiques représentent environ 7 p. 100 de l'effort général dans ce domaine. Ce pourcentage est de 1,3 p. 100 dans le cas de l'industrie du fer et de l'acier, de 2,1 p. 100 seulement en ce qui concerne les machines-outils et de 2,3 p. 100 pour l'ingénierie mécanique en général.

Nous parlons donc d'une industrie fortement axée sur la recherche. Mais la question maintenant est de savoir si cette mesure favorisera cette recherche au Canada même.

Le Canada ne jouissait pas de cette réputation naguère. C'est ce qu'assure le Dr Joel Lexchin, un médecin de Toronto qui a enquêté sur les recherches entreprises par notre industrie pharmaceutique, il fait valoir que le peu d'argent dépensé chez nous à ce chapitre se divise en trois secteurs. Un maigre 8 p. 100 va à la recherche fondamentale qui s'intéresse aux nouveaux principes thérapeutiques et à la découverte de médicaments entièrement nouveaux, 36 p. 100 vont à la recherche appliquée, à savoir l'essai de médicaments potentiels, et 56 p. 100 à la mise au point de produits, c'est-à-dire en réalité à des modifications mineures du dosage ou de la formulation de certains médicaments, certaines crèmes ou autres solutions pharmaceutiques.

On ne peut donc pas dire que notre industrie pharmaceutique a procédé à des recherches intenses qui auraient pu favoriser nos exportations, nos emplois et notre croissance économique.

Avec le projet de loi C-22, nous retombons dans ce mythe voulant qu'une perspective nouvelle dans ce domaine, un élan en matière d'innovation, nous viendront de la recherche entreprise par des sociétés étrangères qui auront dorénavant leurs coudées franches dans notre pays.

J'aurais aimé que les ministériels étudient attentivement ce livre avant d'élaborer la mesure à l'étude. Ils auraient ainsi pris connaissance des résultats du *Project Sappho* au Royaume-Uni, une étude visant à examiner, scientifiquement, les facteurs de succès dans l'industrie et les entreprises en matière d'innovation. Ils auraient constaté qu'il n'existe aucune preuve systématique permettant de croire que le succès des entreprises en recherche et développement est fonction de leur taille.

Le mythe voulant que ce soit la grande entreprise étrangère qui nous apporte le succès en recherche n'est tout simplement pas étayé par le travail de recherche qui a été entrepris. En fait, si l'on passe de ce qui n'a pas été un facteur de succès ou d'échec à ce qui y a contribué, on constate clairement à la lecture des principales conclusions de l'étude *Project Sappho* que le succès est fonction de la connaissance directe du marché et de la compréhension des besoins des consommateurs.

Voilà, monsieur le Président, ce que nous allons obtenir, non pas grâce à des multinationales pharmaceutiques étrangères, qui se contentent de transférer leurs produits dans notre pays, mais en bâtissant ici même, sur la base de l'industrie des produits génériques, une industrie pharmaceutique indigène, puissante et prospère, une industrie qui connaît le marché, qui comprend les besoins des consommmateurs et qui, par conséquent, accomplira des progrès en recherche et en développement.

Voilà ce à quoi nous sommes favorables, monsieur le Président; c'est pourquoi nous nous opposons aussi catégoriquement au projet de loi dont nous avons été saisis.

• (1650)

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir aujourd'hui l'occasion de dire quelques mots au sujet du projet de loi et, plus particulièrement, de l'amendement dont la Chambre est saisie.

J'ai écouté très attentivement ce que dit le gouvernement depuis quelques mois à la défense de son projet de loi visant à modifier la Loi sur les brevets du Canada en ce qui concerne les produits pharmaceutiques. Je crois pouvoir résumer ses arguments avec assez d'exactitude en disant qu'il s'agit, tout d'abord, de créer des emplois au Canada et, deuxièmement, de stimuler la mise au point de nouveaux produits pharmaceutiques grâce aux travaux de recherche et développement effectués au Canada.

En réponse aux déclarations du gouvernement, certaines multinationales ont laissé entendre publiquement qu'elles étaient disposées à s'engager dans d'importants travaux de recherche et de développement au Canada si le projet de loi était adopté.

Il y a une ou deux choses à dire à propos de ce projet de loi. Il ne contient rien qui oblige des sociétés multinationales à respecter leur promesse d'augmenter la recherche et le développement au Canada. En outre, je trouve extrêmement déroutant que le gouvernement parle de la nécessité d'augmenter les dépenses pour la recherche et le développement alors qu'en fait il a diminué les crédits alloués aux travaux de recherche dans tout le pays.

Voyons ce que nous disent les sociétés multinationales. Les communiqués de presse indiquent qu'elles ne parlent pas vraiment d'augmenter les dépenses pour la recherche et le développement mais d'accorder peut-être davantage de crédits à la recherche clinique au Canada. Quiconque a examiné attentivement la différence entre les deux sait que ce n'est pas du tout la même chose. Dans la recherche et le développement, l'argent est utilisé pour mettre au point et trouver de nouveaux médicaments, alors que la recherche clinique se borne à étudier les nouveaux médicaments sur le marché pendant qu'ils passent par le processus d'homologation au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Par exemple, lorsque Parke-Davis a annoncé l'augmentation des crédits dans un communiqué de presse, cette société a indiqué que l'argent serait utilisé pour l'agrandissement de l'usine, l'établissement de sociétés pharmaceutiques et l'étude fondamentale de nouveaux médicaments. Elle n'a pas parlé de recherche ni de développement, mais de recherche clinique.

Lorsque la société Upjohn a annoncé de nouveaux investissements, elle a parlé de la phase deux de la recherche clinique qui consistait à établir un laboratoire de contrôle de la qualité et à agrandir ses bureaux et ses usines de fabrication.

Avant que le ministre ou toute autre personne à la Chambre commence à suivre le mouvement et à dire que la recherche va augmenter au Canada, nous devrions commencer à examiner de près ce que disent les sociétés. Elles se proposent de trouver les Canadiens avec leurs promesses.

Il y a quelques mois, j'étais au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, lorsqu'on a annoncé une nouvelle promesse des sociétés multinationales d'accorder des fonds supplémentaires à la recherche et au développement sur l'île du Cap-Breton. Le ministre de la Santé de la Nouvelle-Écosse a fait une réponse intéressante à cette déclaration. Il a dit: même si on donne l'argent—et il était très sceptique—dans les circonstances les plus charitables, et même si le projet de loi est adopté à la Chambre des communes et que les investissements se concrétisent vraiment à l'île du Cap-Breton, qu'est-ce que cela signifiera pour les habitants du Cap-Breton? Pas grand-chose, parce qu'on proposerait d'enseigner aux étudiants de l'île du Cap-Breton certaines connaissances en recherche et développement. Cependant, lorsque ceux-ci auraient acquis ces connaissances, ils ne pourraient pas les mettre en application au Cap-Breton parce qu'il n'y a pas d'usines de fabrication de produits pharmaceutiques dans cette région ni en Nouvelle-Écosse.

Le ministre a fait remarquer avec beaucoup de justesse que les jeunes devraient quitter leur collectivité, leur famille, leurs amis et leurs collègues pour aller au Québec ou en Ontario afin de trouver un emploi dans cette industrie. Il a dit que si le gouvernement voulait créer des emplois dans les provinces atlantiques, il devrait demander à ces sociétés d'investir de l'argent pour créer directement des emplois en Nouvelle-Écosse où on en a terriblement besoin. Ce n'était pas des propos oiseux de sa part.

Le professeur Eastman, à mon avis et à celui de beaucoup d'autres personnes, a probablement effectué l'étude la plus approfondie sur la façon dont les sociétés multinationales opèrent dans l'industrie des produits pharmaceutiques, non seulement au Canada mais dans le monde entier. Je voudrais citer ce qu'il dit à la page 423 de son rapport:

> En ce moment, le Canada ne possède ni le personnel scientifique ni l'infrastructure qui pourraient en faire un centre mondial important de recherche fondamentale en pharmacologie. La commission ne croit pas non plus qu'il serait sage pour les gouvernements de tenter de créer un tel centre étant donné la vive concurrence des centres énormément subventionnés et solidement implantés dans d'autres pays.

C'était la conclusion du professeur Eastman. Qu'en est-il des fabricants de produits génériques du Canada, ces entreprises qui sont parvenues au fil des ans à un degré élevé de perfection dans la copie des médicaments brevetés? Cet art qu'elles possèdent est si consommé qu'elles peuvent se lancer elles-mêmes dans des activités de recherche et de développement au Canada. Cependant, le projet de loi leur ferme cette voie parce qu'il va créer une situation qui rendra extrêmement difficile à ces entreprises entièrement canadiennes et créatrices d'emplois pour les Canadiens, la tâche de réinvestir leurs profits dans l'économie canadienne ou de créer de nouveaux emplois au Canada. Il leur sera aussi très difficile de continuer à excercer leurs activités dans l'intérêt des Canadiens. Je trouve très franchement ce projet de loi bien singulier, pour ne pas dire plus.

Le gouvernement conservateur a été élu sur la promesse d'emplois par milliers. Cependant, il présente un projet de loi qui acculera au pied du mur un secteur industriel qui fait tout ce qu'il peut pour créer des emplois. Cela n'a aucun sens, peu importe sous quel angle on l'envisage.

La législation canadienne adoptée en 1969 et qu'ont examinée pas moins de sept commissions dont le comité tripartite de la Chambre des communes, le professeur Eastman et des groupes d'étude internes du ministère de la Consommation et des Corporations, a très bien servi les Canadiens. Comme nous le savons tous, le professeur Eastman a fait remarquer qu'en 1983 seulement, les comsommateurs canadiens ont réalisé des économies de l'ordre de 211 millions de dollars grâce à cette mesure qui est purement canadienne et qui est avantageuse pour le Canada et les Canadiens. Franchement, la seule raison pour laquelle elle est modifiée, c'est qu'elle déplaît à Ronald Reagan, le président des États-Unis, qui a demandé au nom des multinationales qu'elle soit modifiée.

Je constate que mon temps est écoulé. Je vous remercie beaucoup.

• (1700)

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, je pourrais peut-être poursuivre quelques instants ce que le député de Beaches (M. Young) a commencé. Il a fait valoir que le projet de loi dont la Chambre est présentement saisie a été présenté à la demande du président des États-Unis. Le député a parfaitement raison. Le président des États-Unis a bel et bien demandé au premier ministre du Canada (M. Mulroney) de présenter ce projet de loi. Tous les journaux en ont parlé, ainsi que la télévision et la radio. Il n'y a aucun doute là-dessus. Le président américain a présenté une demande spéciale au premier ministre canadien, laquelle a été suivie de diverses négociations. Il n'y a pas que le président des États-Unis qui ait manifesté sa volonté. Les multinationales pharmaceutiques, à qui cette mesure va rapporter des centaines de millions de dollars, ont retenu les services de diverses entreprises de lobbying aux États-Unis et au Canada. En fait, elles se sont assuré les services des démarcheurs les plus influents aux États-Unis . . .

M. Rodriguez: Et au Canada.

M. Baker: . . . pour convaincre le gouvernement américain de demander au premier ministre du Canada, par l'entremise du président—il y a quelqu'un à la porte, monsieur le Président. Vous n'êtes pas obligé de le laisser entrer. Je ne pourrai pas terminer mes observations. Dois-je comprendre qu'il ne me reste qu'un instant?

M. le vice-président: Si le député le désire, il pourra poursuivre ses observations à notre retour de l'autre endroit. Je remercie le député de sa courtoisie.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

[*Français*]

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale à un projet de loi:

Projet de loi C-38, Loi concernant la réorganisation et l'aliénation de Téléglobe Canada—Chapitre nº 12.

• (1710)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, et de la motion nº 2 de M. Dingwall (p. 4745).

M. George Baker (Gander—Twillingate): Monsieur le Président, si ce projet de loi existe, c'est parce que les multinationales pharmaceutiques l'ont voulu. Elles ont exercé des pressions en ce sens auprès du gouvernement américain, et des maisons de lobbying en ont fait autant auprès du gouvernement canadien. Ensuite le président des États-Unis a demandé au premier ministre du Canada (M. Mulroney), comme il l'a admis publiquement, de s'assurer que le projet de loi serait présenté à la Chambre.

Quand le premier ministre du Canada subit les pressions du président des États-Unis et qu'on l'admet à la télévision, à la radio et dans les journaux, on sait que quelque chose va se passer. En effet, le gouvernement a présenté le projet de loi à la Chambre. On peut donc dire que, si nous sommes saisis de ce projet de loi, c'est que le président des États-Unis a demandé au premier ministre du Canada de le faire, avec l'appui des entreprises de lobbying des États-Unis et du Canada.

M. Mitges: Je ne vous entends pas.

M. Baker: Le député dit qu'il ne m'entend pas. Il m'entendra dans un instant quand j'arriverai au coeur de mon discours. J'ai une chose à dire et la voici.

Il existe aujourd'hui au Canada plusieurs groupes de personnes qui peuvent à peine joindre les deux bouts. Ce sont les personnes âgées, les gens qui viennent de se marier et qui ont une famille et les personnes qui vivent sous le seuil de la pauvreté ou presque. Ces gens y réfléchissent à deux fois avant d'envoyer leurs enfants subir un examen de la vue. Pourquoi donc? Ils hésitent parce qu'ils se demandent s'ils peuvent se permettre d'acheter des verres à leurs enfants.

Au Canada aujourd'hui, il y a des milliers de parents qui y réfléchissent à deux fois avant d'envoyer leurs enfants chez le dentiste ou chez l'optométriste parce qu'ils ne peuvent pas payer la facture. La situation varie d'une province à l'autre selon le genre de programmes qu'on y trouve. Il y a quelques années seulement, certaines provinces avaient des programmes qui permettaient aux enfants d'aller gratuitement chez le dentiste jusqu'à l'âge de 11 ans. Il y a cependant au Canada des milliers de parents qui y réfléchissent à deux fois avant d'envoyer leurs enfants chez le dentiste et chez l'optométriste.

Il y a un autre groupe composé des personnes qui hésitent à aller chez le médecin parce qu'elles ne peuvent se payer les médicaments que le médecin leur prescrirait. C'est la réalité au Canada aujourd'hui, de la Colombie-Britannique à Terre-Neuve. C'est aussi un fait qu'il y a des établissements comme les foyers de personnes âgées, qui sont de compétence fédérale et qui ont été construits et subventionnés par le gouvernement, où les personnes âgées ne reçoivent qu'une somme limitée par chèque chaque mois. Elles reçoivent peut-être $100 par mois dans certaines provinces ou $120 ou $150 par mois dans d'autres pour toutes leurs dépenses personnelles.

J'affirme que notre société compte énormément de gens qui peuvent à peine joindre les deux bouts. Au bas de l'échelle se trouvent les gens qui ont parfois droit au bien-être social parce que leurs dépenses sont trop élevées. A cause du projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui, les médicaments pourraient coûter aussi cher au Canada qu'aux États-Unis. Plusieurs groupes de personnes auraient alors droit au bien-être social. On pourrait dire que c'est une bonne chose. En effet, si elles ont droit au bien-être social, elles auront de quoi vivre. Une personne qui gagne 400 $ par mois au salaire minimum peut être obligée de payer jusqu'à 250 $ par mois pour ses médicaments. Certains ministériels peuvent en rire et prétendre que personne ne paie 250 $ par mois pour ses médicaments, mais cela arrive.

Vous dites qu'il me reste deux minutes, monsieur le Président. Je crois que vous avez accepté de m'accorder dix minutes après que nous soyons revenus du sénat.

Cela revient à dire que dans certaines provinces, les personnes qui gagnent le salaire minimum auront le choix suivant. Si elles achètent les pilules recommandées par leur médecin, elles devront se passer de tout le reste. La seule garantie qu'ont les Canadiens de toutes les régions du pays, c'est celle de l'assistance publique. Le critère d'évaluation des moyens est de 74 $ à Terre-Neuve pour les célibataires âgés de 18 à 50 ans. En Ontario, il est d'environ 120 $. Cela veut dire que c'est tout ce qui sera garanti. Toute initiative du gouvernement ayant pour conséquence de réduire le revenu disponible d'un grand nombre de personnes sera mal accueillie par les Canadiens.

Si la raison d'être de ce projet de loi est la recherche, que le gouvernement du Canada définisse la recherche et offre l'argent nécessaire. Certains disent que si ce projet de loi est adopté, nous trouverons des remèdes pour tel ou tel problème. On n'en a pas encore trouvé aux États-Unis ni dans n'importe quel autre pays ayant un système analogue à celui imposé par ce projet de loi. Cet argument ne repose sur aucune logique.

La raison d'être de ce projet de loi, c'est que le président des États-Unis a demandé au premier ministre du Canada de le présenter et s'il l'a fait, c'est parce que les lobbies américains financés par les multinationales pharmaceutiques ont fait des démarches auprès du président et du premier ministre du Canada. C'est pourquoi ce projet de loi est à l'étude aujourd'hui. Ce n'est pas un bon projet de loi aux yeux de la majorité des Canadiens. Par conséquent, en leur nom, l'Opposition officielle a décidé de voter contre le projet de loi.

* * *

• (1720)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE DISCOURS DU PRÉSIDENT REAGAN DEVANT LES MEMBRES DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Des discussions se sont tenues entre les différents partis et je crois qu'ils acceptent que la motion suivante soit présentée:

[*Français*]

Je propose:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le vendredi 3 avril 1987, la Chambre demeure ajournée jusqu'à 11 heures le mardi 7 avril 1987;

Que le discours que M. Ronald Reagan, président des États-Unis d'Amérique, doit prononcer à la Chambre des communes le lundi 6 avril 1987 à 14 h 30 devant les membres du Sénat et de la Chambre des communes, ainsi que toutes les remarques de présentation et autres interventions connexes, soient imprimés en appendice aux *Débats* de la Chambre des communes du mardi 7 avril 1987 et fassent partie des archives de la Chambre;

Et que l'enregistrement et la transmission par les médias du discours, des remarques de présentation et autres interventions connexes en question soient autorisés conformément aux principes directeurs établis pour cette occasion par le Président de la Chambre à la suite de consultations avec les leaders parlementaires des partis et datés du 31 mars 1987.

M. le vice-président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier sur le même rappel au Règlement.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je dois féliciter le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) pour sa lecture très enrichissante et lui dire que nous avons effectivement été consultés. Nous sommes d'accord sur les dispositions qu'il vient de proposer à la Chambre.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, je désire confirmer que des négociations ont eu lieu et que nous consentons à la modification de l'ordre du jour de lundi. Je dois ajouter que c'est le genre de consultation détaillée et complète que nous devrions toujours avoir, il ne faudrait pas qu'elle se limite à des circonstances extraordinaires comme celles-ci.

M. le vice-président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement unanime pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 2 de M. Dingwall (page 4745).

M. le vice-président: Le député de York-Sud—Weston (M. Nunziata) prend la parole pour un rappel au Règlement.

M. Nunziata: Monsieur le Président, comme vous le savez, le député de Gander—Twillingate (M. Baker) est l'un des meilleurs orateurs de cette Chambre, s'il n'est pas le meilleur. Vu que sa présentation a été coupée à moitié, je suppose que vous aurez le consentement unanime de la Chambre pour qu'il reprenne son discours.

Des voix: Non.

M. le vice-président: J'ai entendu quelqu'un dire non.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je me sens obligé de participer à ce débat on ne peut plus historique.

M. Blaikie: N'agitez pas trop les bras, d'accord?

M. Rodriguez: Pourquoi ai-je dit qu'il était historique?

Des voix: Pourquoi?

M. Rodriguez: Je suis heureux que vous me le demandiez. C'est parce que la tentative de modifier la Loi sur les brevets a commencé sous les libéraux et se termine maintenant sous les conservateurs. L'auteur de ce projet de loi est le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). Je voudrais demander à ces députés qui m'entourent, des observateurs impartiaux, s'ils pensent que ce projet de loi respecte véritablement les intérêts des consommateurs. Les respecte-t-il vraiment?

Des voix: Non.

M. Rodriguez: Absolument pas. C'est parce que le ministre est seulement ministre des Corporations et non pas de la Consommation. Savez-vous qui détenait ce portefeuille sous l'ancien gouvernement?

Des voix: Qui?

M. Rodriguez: C'était une ministre très puissante du gouvernement libéral. L'ancienne députée de Nickel Belt.

Mme Jewett: Où est-elle maintenant?

M. Rodriguez: Où elle est maintenant?

M. Blaikie: Elle travaille pour les compagnies pharmaceutiques multinationales?

M. Rodriguez: Vous avez deviné! Voilà où elle est. Elle travaille pour PMAC.

M. Blaikie: Comme une vraie libérale.

M. Rodriguez: Un instant! Elle n'est pas la seule à travailler pour PMAC.

M. Riis: Il y en a d'autres?

M. Rodriguez: Oui! Savez-vous qui? Frankie Moores.

Des voix: Non!

M. Rodriguez: Si.

M. de Jong: C'est un conservateur.

M. Rodriguez: Vous connaissez Doucet?

M. Blaikie: Il est au bureau du premier ministre.

M. Rodriguez: Attention. Il a un frère au bureau du premier ministre. Ces lobbyistes des multinationales ont beaucoup de relations. Vous souvenez-vous de ce que dit Willie Loman dans La mort d'un commis-voyageur?: «Il a des relations». Ces compagnies pharmaceutiques ont des relations. Elles ont des relations très haut placées. Pour 100 000 $, l'ancienne ministre libérale de la Consommation et des Corporations fait du lobbying pour des compagnies pharmaceutiques. Elle a rejoint Frankie Moores. Ils forment un beau couple! Lorsqu'une libérale et un conservateur s'unissent . . .

M. Blaikie: Pas de détails, c'est trop répugnant.

M. Gauthier: N'oubliez pas Ian Deans.

M. Rodriguez: Il est question ici d'un projet de loi qui aura des conséquences pour des millions de Canadiens moyens. Il touche des millions de Canadiens.

Ce projet de loi comporte une énorme lacune en ce qui concerne la recherche et le développement. Que dit-il à ce propos? Il dit . . .

Des voix: Rien!

M. Rodriguez: Mais si!

M. Mayer: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je remarque que le député a le dos tourné aux caméras. Je tiens à lui dire que son style oratoire s'est nettement amélioré.

M. Nystrom: C'est un compliment bien tourné, John.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je ne voulais pas tourner le dos au gouvernement.

C'est très important. Le projet de loi comporte une lacune flagrante. De fait, il stipule de propos délibéré que le Cabinet définira la recherche et le développement.

M. de Jong: C'est la panacée universelle!

M. Rodriguez: Combien de fois avons-nous eu des exemples de ce genre au Canada? Laissons faire les gars du Cabinet.

M. Nystrom: Et les filles.

M. Rodriguez: Qui a le plus d'influence auprès de la bande du Cabinet?

M. Nystrom: Charlie Mayer.

M. Rodriguez: Nous savons comment le Cabinet laisse tomber le gouvernement. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) n'a-t-il pas déclaré en fin de semaine dernière que si les Tories sont tombés si bas dans les sondages, ce n'est pas à cause des députés ministériels de l'arrière-plan, mais à cause du Cabinet? Il dit que le Cabinet l'a laissé tomber. Il demande au peuple canadien de faire confiance à un Cabinet qui a laissé tomber son propre chef, le premier ministre (M. Mulroney). Comment est-ce possible?

• (1730)

Je ne crois pas que les Canadiens aient la moindre confiance dans le Cabinet et dans le gouvernement. Nous allons voir avec quelle rapidité ils vont s'en débarrasser aux prochaines élections. L'absence de définition de la recherche dans le projet de loi est une énorme lacune. Les démarcheurs vont avoir aussi beau jeu avec ce gouvernement qu'avec le précédent. Dans un article publié dans *This Magazine* et intitulé «Inside Dope», John Sawatsky et Harvey Cashore racontent comment l'ancien critique libéral en matière de santé et l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations avaient convenu, cachés derrière le fauteuil de la présidence, que les libéraux et les conservateurs n'entraveraient pas l'adoption du projet de loi. En fait, ils disaient que seuls les néo-démocrates allaient rouspéter. C'est le député de Sudbury (M. Frith) qui l'a dit. «C'est bien, a-t-il dit, seul le NPD va rouspéter.»

Je tiens à lui dire que le NPD ne sera pas le seul et que la population canadienne en fera autant.

Les Canadiens savent que les lobbyistes ont l'oreille du ministre de la Consommation et des Corporations. Celui-ci a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de nous inquiéter parce que la définition de recherche et de développement serait la même que celle qui figure dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Pourquoi alors n'inclut-il pas tout simplement cette définition dans le projet de loi? Tous ceux qui suivent le débat suggéreraient la même chose au ministre mais il n'écoute qu'un seul groupe qui se montre d'ailleurs très amical avec le parti conservateur.

Une voix: De quel groupe s'agit-il?

M. Rodriguez: Le groupe, c'est Frank Moores et compagnie.

Pourquoi le gouvernement propose-t-il ce projet de loi? Avant 1969, nous venions sans doute au deuxième rang, après les États-Unis, pour ce qui est du prix élevé des médicaments d'ordonnance. La loi actuelle a été proclamée en 1969 et depuis lors, nos médicaments d'ordonnance sont sans doute les moins chers du monde industrialisé. Cependant, le gouvernement a été influencé par ses amis des sociétés multinationales auprès desquelles les conservateurs trouvent les contributions utiles à leur campagne électorale.

Les dés sont pipés parce que le président Reagan a sans doute convaincu le gouvernement de modifier la Loi pour permettre aux multinationales de bien profiter des Canadiens. Grâce au projet de loi que le ministre et le gouvernement font adopter à la hâte à la Chambre, les multinationales extorqueront de l'argent à tous les Canadiens. Vous pouvez être certains qu'elles s'en frottent les mains d'avance.

Le Nouveau parti démocratique s'est opposé à ce projet de loi et continuera à s'y opposer énergiquement car il juge cette mesure injuste. J'espère simplement que le parti libéral trouvera le courage de se joindre à nous pour s'opposer jusqu'au bout à l'adoption de ce projet de loi.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur ce projet de loi qui est le meilleur projet de loi pour démontrer la différence entre les trois partis fédéraux au Canada. Il y a la position du parti conservateur qui rampe à genoux, qui cède au chantage des multinationales; il y a l'extrême où ce sont les riches qui mènent. Et il y a l'extrême et l'opposé du NPD dont vous venez d'entendre la voix du député de Nickel Belt (M. Rodriguez). Et il y a la position réaliste, honnête et la position du centre et logique qui est celle des libéraux.

Des voix: Bravo!

M. Malépart: On vient d'entendre... Tout d'abord, c'est triste parce que j'avais en haute estime le député de Nickel Belt. Mais son discours vient de démontrer que tout ce qu'il a fait c'est qu'il a peur de l'ancien député qui l'a battu, et qu'il a peur d'être «rebattu» par l'ancien député et l'ancien ministre. Quand quelqu'un est courageux il ne parle pas de celui qu'il a déjà défait. Cela a démontré la crainte qu'il a à l'endroit de ses positions.

Monsieur le Président, j'aimerais expliquer quelles sont les conséquences. J'aimerais demander à mes collègues... La position du NPD démontre clairement qu'ils ne connaissent rien aux Québécois et qu'ils ne veulent rien défendre des Québécois. C'est là la preuve de l'hypocrisie de ce parti et de ce chef qui est venu à Montréal et de son député de Terrebonne (M. Toupin)... Monsieur le Président, j'étais au Sommet économique de Montréal. Au Sommet économique de Montréal, il y avait des gens du Parti civique, des gens du RCM qui sont le nouveau gouvernement à Montréal, des gens du Parti québécois, des gens du parti libéral, il y avait les trois centrales syndicales: la FTQ, la CSN, la CEQ, la Fédération de l'âge d'or du Québec, les gens de tous les partis politiques. Et, contrairement, à Sheila Carr et aux membres du NPD, ces gens, à l'unanimité, ont demandé pour le bien et les intérêts de l'ensemble de la population québécoise et canadienne qu'il y ait une protection en matière de brevets, en matière de recherche, parce que les Québécois auraient avantage à en bénéficier. La position du NPD et du député de Nickel Belt démontre clairement que tout le flirt que ces gens-là tentent de faire au Québec n'est que de l'hypocrisie.

Des voix: C'est cela!

M. Malépart: Monsieur le Président, il n'y a qu'un seul homme dans cette Chambre... Il y a l'hypocrisie du chef du NPD, il y a le «rampeux» à plat ventre du premier ministre (M. Mulroney), il y a le chef de l'opposition libérale qui, lui, quand le temps fut venu d'abolir les protections, l'a fait pour sauver les intérêts des Canadiens et des Canadiennes. Maintenant que la situation a changé et qu'il est important de continuer à protéger les humains, ainsi que la santé des gens et la recherche et de s'assurer que—non seulement pour faire des profits aux compagnies—pour certains produits, des produits qui coûtent cher et qui servent à une maladie, que les multinationales, les compagnies génériques... Nous ne sommes pas ici pour défendre ni l'un ni l'autre, nous sommes ici pour défendre les intérêts... Et le seul qui ait eu le courage de proposer de modifier des lois, c'est l'honorable chef de l'opposition (M. Turner). C'est le seul et le parti libéral.

Malheureusement, et je le déplore, ce sont les poules mouillées du parti conservateur. On a connu les hypocrites du NPD, mais quand je vois les gens du parti conservateur céder au chantage des multinationales qui ont dit: Si vous passez une pleine protection de sept ans ou de huit ans, on investit tant d'argent. Si vous ne passez pas cette protection, on retire les sommes d'argent. Le leader du parti libéral, tous les membres du caucus libéral ont dit: *No way*! On ne cédera jamais au chantage de qui que ce soit dans cette Chambre, pas plus à celui des multinationales.

Des voix: Bravo!

M. Malépart: Et on ne cédera pas plus au chantage d'une centrale syndicale.

J'aimerais dire au député de Nickel Belt que, moi, je suis un membre encore actif de la FTQ. Le Conseil national de la Fédération des travailleurs du Canada prend une partie de mes cotisations pour défendre les intérêts des Canadiens. Là-dessus, il y a une partie de l'argent qui va pour financer le NPD. Malheureusement, en tant que Québécois, je devrais demander à Ti-Louis Laberge qu'on se retire du Conseil du Travail du Canada parce que les intérêts des Québécois sont mal défendus au sein de cette fédération.

Monsieur le Président, quelle est la position du parti libéral—c'est vrai qu'il faut avoir une protection—et à partir de quoi prend-on position? A partir d'un expert. Et le rapport Eastman, les gens qui ont fait des enquêtes nous ont prouvé que cela prend un minimum de protection. Et le minimum de protection, c'est possible de négocier, et c'est ce que mon collègue va proposer en comité, et j'ose espérer que les députés conservateurs—les néo-démocrates, il n'y a rien à faire avec eux, ils sont perdus—que ces gens-là soient réalistes et qu'ils disent: On va accorder un minimum de protection, un minimum de protection de cinq ans, de quatre ans, comme le recommandaient les experts, mais on va protéger le prix des médicaments. Mais on va permettre aux chercheurs du Québec, de l'Ontario, des Maritimes, de l'Ouest du pays de continuer à oeuvrer au Québec, monsieur le Président. Et contrairement à la stupidité du NPD, qui s'oppose à tout changement, nous, les libéraux, n'avons pas peur des réformes, nous n'avons pas peur d'améliorer la qualité.

Je comprends que les députés du Nouveau parti démocratique ne sont pas habitués à recevoir de la contestation. Je comprends que ce sont des petits acteurs dans leur milieu, monsieur le Président, mais la vérité, il est temps que la population canadienne la sache. Vous avez l'extrême à gauche, des néo-démocrates qui s'opposent à tout changement, même si une population entière, un peuple entier au Québec réclame à l'Assemblée nationale du Québec, avec un gouvernement péquiste, un vote unanime pour demander une protection. Changement de gouvernement, un gouvernement libéral, une autre assemblée unanime demande, et le NPD s'en vient, à partir de l'Ouest, et vient faire croire aux Québécois: Venez nous voir, nous sommes intéressés, nous sommes ouverts. Bien mon oeil nous sommes ouverts! Les gens vont voter libéral!

Monsieur le Président, les 57 députés conservateurs, ou 58, on ne sais plus combien il en reste, j'ose espérer qu'ils vont écouter la loi de la logique, qu'ils ne céderont pas aux multinationales, qu'ils ne céderont pas au Président américain qui va venir nous dire ici: Écoutez, si vous voulez avoir telle chose . . . Rappelez-vous votre chef. Il a eu le «job» de président d'Iron Ore pour fermer la compagnie. Après cela, il n'avait plus de «job». Et il est venu ici et on ne le laissera pas fermer le Canada et le vendre aux Américains.

Alors, là-dessus, vous avez la plus belle preuve sur ce projet de loi, savoir dire: Écoutez, prenez la position logique, la position raisonnable qui est celle que le parti libéral propose, et rappelez-vous, lorsque John Turner a décidé de passer une loi, il l'a fait pour améliorer la condition. Les années ont passé, les besoins sont différents. Encore une fois, le parti libéral, dans son sens de reformer, a appliqué cela.

Monsieur le Président, qui va être affecté? Il y a 4 millions de gens au Canada, des Canadiens et des Canadiennes, qui ne sont protégés par aucun régime d'assurance-santé, qui ne sont ni protégés par les régimes d'assurance publics des provinces, ni protégés par des conventions collectives, parce que malheureusement, au Canada, parfois, et même si je suis un syndiqué et non un syndicaliste, des centrales syndicales ne s'intéressent pas aux syndiqués, des petites places où cela ne fait pas assez de monde, ce n'est pas assez payant. Bref, ces gens-là ne sont pas protégés. Ceux qui sont protégés, ce sont ceux qui ont de bonnes conventions collectives, qui sont nombreux. Alors, les 4 millions de gens qui ne sont pas protégés, il est important que nous, les députés de la Chambre des communes, de tous les partis politiques, c'est notre responsabilité de s'assurer que ces gens-là soient protégés.

Et c'est pour cela que la recommandation et l'amendement que fait mon collègue serait un amendement qu'on devrait accepter à l'unanimité. Mais il faut rejeter complètement, monsieur le Président . . . Il me reste deux minutes . . . l'idée farfelue du NPD et du député de Nickel Belt à l'effet de rejeter complètement le projet de loi, parce que c'est aller à l'encontre des intérêts des Québécois.

• (1740)

[*Traduction*]

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Nous venons d'entendre deux excellents discours, prononcés l'un par un néo-démocrate et l'autre par un libéral. Par souci de justice et d'objectivité, je me suis dit que des députés d'en face voudraient peut-être intervenir, pour donner la réplique à quelques-uns des arguments solides qu'on nous a présentés.

M. le vice-président: Le débat se poursuit.

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, pour un après-midi de débat, c'en est un! Je dois reconnaître qu'il est difficile d'y participer après certaines des excellentes interventions auxquelles nous avons eu droit.

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement. Je viens tout juste de revenir du comité. Je croyais que depuis longtemps la pratique à la Chambre voulait qu'on alterne. Si ma mémoire est exacte, le Nouveau parti démocratique a eu la parole, puis le parti libéral. Je suppose donc que c'est maintenant le tour des ministériels, à moins que je ne sois dans l'erreur.

M. le vice-président: Aux fins du débat, la parole est à l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, ces tentatives pour forcer le gouvernement à participer au débat sont manifestement infructueuses, car il n'entend pas débattre les questions relatives au projet de loi dont nous sommes saisis. Les députés de la majorité se satisfont de la poudre aux yeux que leur a jetée le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), en collaboration avec les multinationales. La dernière des choses qu'ils souhaitent c'est de défendre ou critiquer l'opposition.

J'ai trouvé les observations du député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) plutôt curieuses, vu que nous travaillons tous les deux à améliorer le projet de loi. Nous nous inquiétons tous les deux de la définition de la recherche. Pourquoi cette attaque contre mon excellent ami, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez), pourquoi cette division de l'opposition alors que nous essayons tous d'améliorer cette triste mesure législative? Cela paraît curieux. Lorsque l'on attaque un autre parti, c'est généralement pour des raisons électorales, on ne se livre à ces attaques que contre ceux qui vous précèdent. Pourquoi se préoccuper de ceux qui tirent de l'arrière? S'ils sont loins derrière, qu'ils y restent. Mais lorsque quelqu'un qui vous devance risque d'emporter la palme, c'est le moment d'essayer de le surpasser. On choisit ce moment pour l'attaquer et essayer de l'affaiblir. Je dirai à ceux qui ont les yeux fixés sur le premier, que cette attitude est ridicule. Voilà le genre d'attaque que le député a portée et que j'ai écoutée avec une certaine satisfaction.

Je sais ce qui se passe au Québec. Les sondages d'opinions effectués dans tout le pays fournissent énormément de détails de nos jours. Dans le reste du Canada, nous arrivons en deuxième place, et nous déployons des efforts, ce dont les Canadiens se rendent compte. Au Québec, bien sûr, la situation est différente. Dans cette province, nous arrivons côte à côte. Le député de Montréal—Sainte-Marie sait peut-être des choses que nous ignorons encore. Peut-être que dans sa région nous sommes en première place. Si nous sommes en tête, c'est le moment de nous attaquer, et c'est le genre de discours auquel nous avons eu droit.

Le député a demandé qui comprend le Québec. Comprenons-nous vraiment le Québec? Compte tenu du ton de ce débat, je me demande s'il a le droit de poser cette question. Certes, nous comprenons parfaitement ce que veulent les Québécois. Comme les citoyens des autres régions du Canada, les Québécois veulent pouvoir obtenir des médicaments à un prix raisonnable. A l'instar des autres Canadiens, les Québécois veulent que le prix des produits pharmaceutiques n'augmente pas. Les Québécois ont les mêmes préoccupations économiques en matière de soins de santé que les autres Canadiens. Ce sont les convictions des Québécois, et nous savons parfaitement que le Nouveau parti démocratique défend les convictions des Québécois et de tous les Canadiens. Nous nous demandons si nos collègues de l'Opposition officielle, les libéraux, qui viennent au deuxième rang dans la province de Québec, le comprennent vraiment.

Je me demande si la raison pour laquelle le député a parlé de la sorte n'est pas qu'il est disposé à accepter le projet de loi du gouvernement tel quel. Peut-être que le député, ou quelqu'un de Montréal, où l'on a promis que ce projet de loi aurait des retombées, est en réalité satisfait du projet de loi sous sa forme actuelle et qu'il attaque ceux qui essaient de l'améliorer. N'est-ce pas insensé?

Y a-t-il vraiment quelque espoir que la mesure à l'étude va nous procurer les avantages que nous a promis le gouvernement? On a parlé de 3 000 emplois que permettraient de créer les travaux de recherche découlant de l'adoption de cette mesure. C'est là une perspective attrayante, je le reconnais. Comme d'autres, j'ai reçu à mon bureau des lettres au sujet des possibilités d'emploi dans la recherche. Mais allons-nous vraiment avoir ces emplois? Voilà le hic. Est-ce que nous allons vraiment avoir le genre de recherche que nous désirons avoir si l'on prolonge la durée de protection des médicaments au Canada dans la mesure prévue au projet de loi? Toutes les autorités en la matière contestent ce point de vue. Je peux en citer plusieurs qui font voir le genre de recherche qui s'effectue actuellement au Canada. Il y a par exemple le Dr. Lexchin, qui a comparu au comité, et qui a fait observer que le peu de crédits qui sont affectés actuellement à la recherche au Canada sont divisés entre trois domaines: 8 p. 100 vont à la recherche fondamentale, qui cherche à découvrir de nouvelles idées de pharmacothérapie ou des produits pharmaceutiques entièrement nouveaux; 36 p. 100 vont à la recherche appliquée, qui consiste à essayer des médicaments éventuels sur l'animal et sur l'homme; et 56 p. 100, pas moins, vont au développement des produits, ce qui comprend diverses choses comme l'élaboration de nouvelles formes de posologie, des formes différentes d'un même médicament, telles pilules, comprimés, crèmes ou solutions.

• (1750)

Une bonne partie de cette recherche porte sur les moyens d'adapter les produits pharmaceutiques aux besoins du marché. Il s'agit surtout de nouvelles épreuves cliniques ou encore d'analyses de marché pour adapter la production en conséquence. Or, ce n'est pas ainsi qu'on va créer les emplois ou effectuer la recherche qui plairaient aux Canadiens. C'est les induire en erreur que de laisser entendre que des emplois de qualité en résulteront.

Nous aurions dû nous douter des conséquences qu'entraînerait ce projet de loi quand les chercheurs mêmes du ministère ont déclaré, comme nous l'avons appris en décembre, que les emplois de garde des animaux et d'entretien des laboratoires, un travail plutôt subalterne, feraient partie de ces 3 000 emplois. En fait, l'étude effectuée par le gouvernement lui-même a révélé que pas plus de 57 p. 100 des 3 000 emplois ainsi créés seraient de nature professionnelle et nécessiteraient une formation poussée, des études au niveau du doctorat, soit le type d'emplois que recherchent les Canadiens. Le simple fait d'espérer 3 000 emplois suggère une augmentation d'activité dans notre pays que les responsables de l'industrie des médicaments dans le monde considèrent comme presque impossible. Ils voient comment se fait la recherche pharmaceutique actuellement. Elle est concentrée principalement au siège central des sociétés américaines et des autres sociétés ou à leur proximité. Ils constatent que la Suisse, qu'on peut facilement citer comme un pays petit mais d'une grande importance dans le domaine de la recherche, a réussi à prendre pied dans cette industrie au 19e siècle. Les sociétés y sont établies depuis longtemps et c'est pourquoi elles peuvent faire de la recherche dans ce petit pays.

L'idée qu'une légère modification du projet de loi pourrait attirer les sociétés constitue un acte de foi dont nous commençons à avoir l'habitude de la part des membres du parti conservateur lorsqu'ils parlent de ce que vont faire les sociétés multinationales. Nous en sommes venus à nous attendre à ce que le gouvernement oublie les conséquences de mesures comme celle-là, la hausse des prix qui en résultera, et les voeux de la population en général. Le gouvernement ne pense qu'aux intérêts des multinationales.

C'est encore plus consternant de constater ce même travers au parti libéral qui prétend volontiers ne songer qu'aux besoins des Canadiens. Il assure comprendre les besoins du Québec. Le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) ne voudrait certes pas nous faire croire que les Québécois sont dupes du gouvernement, qu'ils vont se laisser prendre à cette propagande des 3 000 emplois quand une bonne part seront des emplois subalternes dans les laboratoires, à supposer qu'ils soient créés. Il ne veut certainement pas nous dire que les Québécois n'ont aucune perspicacité politique. Ce n'est sûrement pas son intention. Pour ma part, je ne dirai certainement pas une telle chose. Ce qui ressort clairement ces jours-ci des sondages, c'est que les gens du Québec savent parfaitement ce qu'ils veulent. Ils savent très bien qui se préoccupe de leurs besoins. Ils savent que le Nouveau parti démocratique comprend les besoins des Canadiens moyens et qu'il travaille pour eux. Ils ont maintenant tendance à nous appuyer vigoureusement. Nous nous attendons qu'ils soient de plus en plus nombreux à nous appuyer à l'approche des prochaines élections.

[*Français*]

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, j'aimerais cela intervenir dans ce . . . On dit depuis plusieurs minutes que pour le Québec ce serait profitable, mais quand on parle de l'industrie pharmaceutique qui va investir 3 milliards de dollars au Canada et au Québec d'ici 1995, avant de se lancer de façon définitive dans leur programme de développement, les 65 compagnies, membres de l'Association, attendent que le projet de loi C-22 soit adopté à la Chambre des communes. La nouvelle loi mettra surtout l'accent sur la création de nouveaux produits plutôt que sur la simple production de médicaments.

Et j'ai remarqué cette semaine, monsieur le Président, dans le *Journal des affaires* qui a été publié à la grandeur du Canada, que l'on dit que c'est vraiment fantastique ce projet de loi, peu importe ce que les NPD disent, nous du Québec, le parti conservateur, nous sommes pour cela.

Si on regarde sur la masse totale des investissements promis, on peut s'attendre à ce que le partage entre l'Ontario et le Québec s'établisse dans une proportion de 60/40. Et cette répartition des investissements reflétera l'emploi en recherche et en développement dans l'industrie, tel qu'on le retrouve dans les deux principales provinces canadiennes. Il y a en Ontario et au Québec environ 43 entreprises qui sont membres de l'Association, abritant à peu près 600 chercheurs au Québec et 400 en Ontario. Bien que le nombre d'employés soit différent aujourd'hui, la proportion demeure la même. Et même si on trouvait en 1983 8 600 employés de l'industrie en Ontario contre 6 300 au Québec sur un total canadien de 15 500 employés, l'investissement en recherche et développement reflétera la distribution des chercheurs, ce qui favorisera le Québec puisque c'est ici qu'on retrouve le plus grand nombre.

Monsieur le Président, si on continue dans la même veine dans ce *Journal des affaires* dont la réputation est même mondial mais que l'on connaît au Canada et au Québec surtout, on peut s'attendre à ce que l'ensemble canadien environ 40 p. 100 des investissements se logent au Québec, 40 p. 100 en Ontario, 40 p. 100 dans les provinces de l'Ouest et 4 p. 100 dans les provinces Atlantiques. Et je poursuis dans la même veine. On parle de la création de 3 000 emplois directs pour l'industrie. C'est très bon pour le Québec, monsieur le Président. Mais il y a une chose sur laquelle j'aimerais mettre en garde, c'est le prix des médicaments. Plusieurs personnes dans ma région de l'Abitibi me disent toujours que le NPD lance «dans les airs» que les prix vont monter. Ils disent toujours que les promesses sont toujours belles et souvent rapidement oubliées. Pour s'assurer que les entreprises respecteront leurs engagements et ne reconduiront pas les coûts de la recherche dans les hausses indues du prix des médicaments, le nouveau projet de loi prévoit des mécanismes de vérification. Il s'agira d'une agence de surveillance.

Voici, monsieur le Président, vraiment ce que notre parti, notre gouvernement fait au Québec et au Canada. Nous allons surveiller les prix et ainsi de suite. Ce sera un très bon projet de loi et les personnes âgées . . . De toute façon les prix ne monteront pas sur ces médicaments-là.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, étant donné qu'il est très près de 18 heures, si vous voulez, on pourrrait dire qu'il est 18 heures et je pourrais commencer mon allocution demain. Je peux quand même la commencer.

Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat. Dans les quelques minutes ou les quelques secondes qui restent, je voudrais rendre un hommage particulier au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) qui a finalement fait état de toute cette situation des néo-démocrates, des gens de l'extrême gauche qui se prennent pour d'autres, l'élément radical, si on veut, de la gauche qui prétend défaire . . . qui prétend représenter les gens du Québec et du Canada français, et on voit aujourd'hui justement de quelle façon ils les représentent. On voit leur manque de sincérité. Quant aux conservateurs d'en face, monsieur le Président, ce sont eux qui ont proposé ce projet de loi-là. Ce sont eux qui ont fait comme d'habitude, ils ont plié devant les multinationales et ils se sont mis à genoux devant le Président Reagan, comme on pourrait s'attendre du parti conservateur. Je voudrais bien en dire davantage, et je continuerai dès demain matin, monsieur le Président, parce que je vois que les néo-démocrates et les . . .

Des voix: Dix-huit heures!

M. le vice-président: Comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément aux dispositions de l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 2 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

DÉCLARATION DE LA MINISTRE SUR SON VOYAGE EN ASIE

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je suis impatiente de faire un compte rendu à la Chambre sur mon voyage de deux semaines en Chine et en Thaïlande. Je dis «impatiente» car, à mon avis, nos relations avec la nouvelle Asie qui évolue à une vitesse époustouflante, sont cruciales pour nos intérêts mutuels.

[*Français*]

Après avoir visité plusieurs régions de l'Asie et une série de projets de coopération au développement, auxquels le Canada participe, j'ai le plaisir de pouvoir dire que j'ai été à même de constater les preuves de l'efficacité de l'aide au développement. Les projets dans lesquels le Canada est impliqué ont un impact réel.

La semaine dernière, pendant ma visite en Thaïlande, j'ai signé plusieurs accords visant à promouvoir la coopération entre nos deux pays dans des domaines importants. Par exemple, le Canada octroiera une somme de 5 millions de dollars dans le but d'aider les Thaïlandaises à participer davantage au développement de leur pays. Ces fonds leur permettront de créer des activités génératrices de revenu, d'ouvrir des petits commerces, d'avoir accès au crédit et de recevoir une formation au leadership.

D'autres accords ont visé le financement de biens et services canadiens; l'octroi de bourses d'études aux étudiants thaïlandais, désireux de faire des études supérieures au Canada dans des domaines cruciaux comme l'énergie et la production alimentaire; la création de nouveaux liens dans des domaines comme celui de la transformation des aliments, le contrôle aérien et la protection de l'environnement.

J'ai visité l'usine de Champthai qui est un exemple d'entreprise en coparticipation entre une compagnie canadienne, la *Champion Road Machinery* de Goderich en Ontario et une compagnie thaïlandaise. J'ai visité un centre de détection à distance qui reçoit de l'assistance technique de compagnies canadiennes de Montréal et de Vancouver.

Ma visite à une école pour les aveugles m'a profondément touchée. On y accomplit un travail merveilleux.

Je me suis rendue également dans le Nord-Est du pays qui est la région la plus pauvre et où j'ai pu voir des projets de développement rural financés par le Canada. Mais ce qui m'a le plus frappée, c'est la façon dont les relations entre nos deux pays ont changé. Il y a tellement de vitalité et de croissance partout en Thaïlande et il y a tellement de retombées positives pour notre pays qu'il n'est plus approprié de parler de relations entre pays donateur et pays bénéficiaire. Ces termes reflètent une dépendance qui n'est plus significative.

[*Traduction*]

Il en va de même, mais sur une plus grande échelle, pour nos relations avec la Chine. J'ai eu le grand honneur de passer dix jours dans le pays le plus peuplé du monde, en tant que représentante du gouvernement canadien. Ce séjour fut des plus productifs. Je me suis entretenue avec Deng Xiaoping, le plus ancien homme d'État de la Chine, ainsi qu'avec le président, le premier ministre et d'autres responsables haut placés.

Donnant suite à l'engagement pris l'an dernier par le premier ministre, j'ai pu annoncer en tant que ministre responsable de l'ACDI, 11 nouveaux projets de coopération au développement dans des domaines comme l'enseignement de la gestion, l'aménagement municipal et les relations aux niveaux collégial et universitaire, projets dont le budget est supérieur à 90 millions de dollars. J'ai pu constater l'efficacité de nos programmes actuels qui, selon le *Globe and Mail*, visent à aider les gens et à étendre les connaissances. Je suis particulièrement heureuse de signaler que nous avons également déjà pris des initiatives dans les domaines importants et prometteurs des transports et des télécommunications.

• (1110)

Il y a eu beaucoup d'événements marquants. J'ai eu l'occasion de rencontrer des représentants de l'une de nos partenaires dans le développement, la *All-China Women's Federation*, organisation qui, dans son genre, est sans doute la plus importante du monde puisqu'elle compte 93 millions de membres. Une autre fois, je suis allée en bateau sur le Yangtze jusqu'à l'emplacement du projet de centrale de Three Gorges où le fleuve, les collines et les brumes sont d'une beauté émouvante. Cependant, c'est également à cet endroit que la Chine envisage de construire une centrale électrique dont la capacité sera supérieure à tout le projet de la Baie James. Le projet envisagé visera également à contrôler les inondations et à prolonger la partie navigable du fleuve. Nous pouvons être fiers que la Chine ait confié l'étude de faisabilité à un consortium canadien. Nous ne pourrons qu'aider la Chine, dans sa grande sagesse, à prendre cette décision vitale pour son avenir.

Je voudrais faire deux autres observations. La première concerne l'Asie en général. Ce continent évolue rapidement—

beaucoup plus rapidement, je ne le crains, que les idées et attitudes des Canadiens à l'égard de la réalité asiatique. En fait, avec ses besoins gigantesques, une demande contenue, une classe moyenne importante et croissante et d'énormes ressources matérielles et humaines, l'Asie va devenir le courant principal, le centre de gravité de l'économie mondiale dans un proche avenir, vraisemblablement d'ici à la fin du siècle, soit dans moins de 5 000 jours. Elle aura la capacité industrielle la plus importante, la plus diverse et peut-être la plus moderne du monde. Autrement dit, nos relations avec l'Asie vont totalement changer.

En réalité, ce genre de transformations ne se produisent pas du jour au lendemain. Elles sont déjà bien avancées. Nous avons pu le constater récemment en voyant des villes canadiennes se concurrencer pour attirer des fabricants d'automobiles japonais et coréens. Mais je crains fort qu'au Canada, les mentalités n'évoluent pas aussi vite que le rythme du changement. Si vous avez examiné récemment les chiffres relatifs au PNB par habitant, vous aurez remarqué que les pays d'Asie ont commencé à surpasser les pays européens. Si leur revenu par habitant continue à augmenter au même rythme, Taiwan et la Corée seront plus riches que les États-Unis d'ici une quarantaine d'années.

Je tiens à souligner que si les Canadiens veulent s'orienter sur la voie du succès, et je veux parler aussi bien du gouvernement, que des entreprises ou de l'ensemble des Canadiens, ils feraient mieux de se rendre compte que les règles du jeu ont changé, surtout en Asie. Les Canadiens doivent prendre conscience de ces réalités nouvelles, afin de pouvoir procéder aux changements économiques, politiques et psychologiques nécessaires.

[*Français*]

Un des aspects de cette nouvelle réalité est le fait que nous avons davantage besoin de la Chine qu'elle n'a besoin de nous. Si on regarde le volume total de nos exportations en 1985, la Chine représentait 3.4 p. 100 de ce volume alors que le Canada ne représentait que 1.6 p. 100 des exportations vers ce pays. A la même époque, une nouvelle réalité est apparue dans l'histoire économique du Canada alors que, pour la première fois, un plus grand volume de nos exportations se dirigeait vers la région du Pacifique au lieu de traverser l'Atlantique.

Si nous voulons que le Canada prospère en tant que nation commerciale importante, il nous faut voir de façon très claire ce qui se passe à l'échelle de l'économie mondiale. Il faut aussi que nous fassions tout notre possible pour cultiver nos liens avec l'Asie. Il faut établir une relation à long terme tant du côté économique qu'institutionnel.

Mon deuxième commentaire est plus subjectif et a trait à l'état de nos relations avec l'Asie et la façon dont le gouvernement aborde cet aspect important de nos relations extérieures. A ce sujet, je peux dire que nos relations sont excellentes et que le gouvernement agit de façon décisive pour renforcer ces liens avec l'Asie jusque dans le XXIe siècle. Partout où je suis allée, j'ai été frappée par l'accueil chaleureux et amical des gens.

Le Canada n'est pas un grand pays en terme de population et, cependant, notre impact en Chine est bien plus significatif que la plupart d'entre nous ne l'imaginons. Nous avons une réputation merveilleuse là-bas. Le nom du Docteur Bethune est revenu sans cesse.

Je pense également que cette attitude envers nous est due en partie au profond respect que le Canada a toujours su montrer envers la Chine et ses priorités. On peut d'ailleurs dire la même chose pour la Thaïlande.

Le gouvernement est loin de négliger le potentiel qui existe d'élargir ces liens. Je viens de terminer ma visite là-bas avec le Gouverneur général. La ministre des Communications (M^me^ MacDonald) vient également d'achever un voyage dans ce pays et il y a eu un certain nombre d'autres visites ministérielles dernièrement.

[*Traduction*]

Au cours de ma visite en Asie, j'ai eu l'occasion de signer plusieurs accords visant des projets de coopération qui allaient dans le sens des engagements que le premier ministre (M. Mulroney) a pris l'année dernière, par exemple. Pour pousser les choses plus loin, le Cabinet a approuvé une stratégie pour la Chine qui reflète l'importance que le Canada accorde à ses relations avec la région de l'Asie du Pacifique en général et la Chine en particulier.

Cette stratégie élargit les mesures importantes que nous avons prises depuis que le Canada a reconnu la République populaire de Chine, en 1970, et surtout les mesures que le gouvernement a prises depuis deux ans, telles que l'ouverture d'un consulat à Shanghai ainsi que le doublement du programme bilatéral de l'ACDI et l'établissement d'un programme de financement à des conditions de faveur, deux initiatives que le premier ministre a annoncées lors de sa visite à Beijing, en mai dernier. Cette stratégie vise à mettre en place un cadre institutionnel qui permettra d'élaborer une approche ciblée, orchestrée et dynamique pour nos relations avec la Chine, laquelle joue un rôle politique clé en Asie et constitue le cinquième marché du Canada par ordre d'importance.

Pour conclure, monsieur le Président, je voudrais vous parler d'une tradition thaïlandaise. Quand on fait l'aumône à un moine, on le remercie d'accepter le cadeau. Le fait est que notre participation au développement de l'Asie est avantageuse pour le Canada. Jour après jour, les relations entre notre pays et ceux d'Asie deviennent plus équilibrées et plus bénéfiques d'un côté comme de l'autre.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je regrette tout d'abord de ne pas m'être mieux préparé pour répondre à la déclaration de la ministre, qui m'a paru fort valable. Comme on ne m'a pas transmis le texte au préalable, je n'ai malheureusement pas eu le temps de préparer ma réplique à titre de porte-parole de mon parti. Je tiens toutefois, au nom de tous les députés, à remercier la ministre d'avoir fait rapport à la Chambre de sa visite et de nous faire part de ses conclusions.

J'ai trouvé intéressant, notamment, de l'entendre parler de l'avenir important de nos échanges avec les pays riverains du Pacifique. En effet, nombre de ces pays asiatiques qui étaient autrefois du tiers monde se développent si rapidement que cette croissance va pousser le Canada a renforcer son commerce du côté du Pacifique plutôt que de l'Atlantique. Les Canadiens devront s'habituer à cette idée, ainsi que l'a dit la ministre. Maintenant qu'elle est de retour, elle devrait s'empresser d'éclairer la ministre du Commerce extérieur

(Mlle Carney) sur l'importance commerciale que prennent graduellement ces pays du Pacifique, au moment où cette dernière veut intensifier nos échanges avec les États-Unis. Il y a lieu de replacer le commerce canado-américain dans le vaste contexte de nos relations avec les pays signataires du GATT et dans celui de l'ensemble de nos échanges internationaux. La ministre des Relations extérieures saura peut-être convaincre la ministre du Commerce extérieur de cette nécessité.

• (1120)

Je voudrais mettre en relief la partie du rapport concernant la Thaïlande. Étant donné que la ministre a le portefeuille des Relations extérieures, son rapport s'intéresse notamment au travail de l'ACDI, organisme dont elle a la responsabilité ministérielle. En examinant nos programmes de développement multilatéraux et bilatéraux, nous voulons nous assurer qu'ils sont utiles aux gens les plus pauvres des pays concernés. En outre, nous voulons être certains qu'ils ne causent aucun tort aux plus défavorisés dans ces pays. Bien entendu, cet objectif est difficile à réaliser, lorsqu'il s'agit de nations souveraines. Chose certaine, nous ne voudrions pas que ces pays jugent que nous nous ingérions dans leurs projets et leurs affaires. Par contre, monsieur le Président, nous avons la responsabilité dont je viens de parler.

J'ai été heureux d'apprendre que la ministre s'était rendue dans les régions les plus pauvres de la Thaïlande et qu'elle avait pu constater d'elle-même certains des problèmes qui se posent. Cependant, cela nous amène également à nous préoccuper des difficultés que les gens les plus pauvres de ces pays éprouvent et de toute la question des droits de la personne. Je déplore que la ministre n'ait absolument pas abordé la question.

Comme tout le monde, j'ai été heureux d'entendre qu'on souhaitait offrir des services d'enseignement et participer à des programmes d'enseignement coopératif avec la Thaïlande, et notamment à l'échange d'étudiants, alors que des étudiants thaïlandais auraient la possibilité de venir au Canada—ce qui serait profitable aux deux pays. Des programmes de ce genre constituent un pas en avant pour ce qui est d'améliorer la situation quant aux droits de la personne dans d'autres pays et d'alléger les souffrances des gens de l'endroit.

J'ai été heureux d'entendre parler de la visite du ministre en Chine, un pays que l'on qualifie souvent de «géant qui dort». Étant donné son étendue et sa population, il est certes bon que des Canadiens se rendent dans ce très important pays, afin de mieux le connaître, et c'est particulièrement vrai lorsque ce sont des membres de premier plan du Cabinet. Il s'agit, il est vrai, d'un pays communiste, mais il occupe une très grande place sur l'échiquier mondial, et le Canada a donné l'exemple dans le passé en établissant des relations avec ce pays. A cet égard, je me reporte plus particulièrement aux efforts de l'ancien premier ministre Trudeau, grâce auquel, notamment, la Chine a pu être perçue comme un pays avec lequel il fallait compter dans le monde actuel. Ainsi, il est bon que la ministre ait pu passer quelque temps en Chine, ce qui lui permet de revenir au Canada avec une meilleure connaissance de la situation dans ce pays.

Je voudrais une fois de plus rappeler à la ministre la façon dont nous apportons de l'aide à ces pays. A titre de ministre responsable de l'ACDI, elle n'ignore pas que certains des projets entrepris dans divers pays ont eu des conséquences dramatiques. Nous avons vu des cas où des pays se sont lancés, avec l'aide de la Banque mondiale et du FMI, dans de grands projets, y compris la construction de barrages hydroélectriques, qui ont entraîné des conséquences tragiques. Nous avons vu des cas où les dirigeants de certains pays, pour ne pas être de reste, ont entrepris des projets qui, tout en leur procurant un certain prestige personnel, ont causé un tort considérable à leur population. Je ne citerai pas de cas précis. Je crois que la ministre sait de quoi je veux parler. Cela s'est certainement produit dans divers pays d'Afrique.

Pour ce qui est du complexe des Trois gorges, je comprends que la ministre ne veuille pas insulter les dirigeants chinois en remettant en question le bien-fondé de ce projet. Cependant, c'est un projet auquel nous participons et pour lequel des firmes canadiennes sollicitent des marchés. Dans d'autres régions du monde, on a construit des barrages hydroélectriques en déplaçant des populations entières sans prévoir comment on les relogerait ou sans faire quoi que ce soit pour améliorer leurs conditions de vie. Au contraire, ces projets ont souvent entraîné la destruction totale du mode de vie des populations touchées. Ils ont souvent amené la ruine sur le plan économique. De plus, à plus long terme, ils ont souvent eu des répercussions épouvantables sur l'environnement.

Je n'essaie certainement pas de dire à la ministre que tous les projets de barrages hydroélectriques sont à proscrire. Au contraire, à condition que toutes les garanties voulues soient prises, ils peuvent être bénéfiques. Toutefois, nous avons été mêlés à des projets où l'on n'accordait pas une attention suffisante à ces questions, avec le résultat qu'au lieu de soulager les souffrances des pauvres, nous avons effectivement fait le contraire. De nombreux projets ont, à terme, des avantages très contestables pour l'économie du pays en cause et des répercussions tragiques à brève échéance pour ceux qui sont directement touchés. Je regrette que la ministre n'ait pas signalé comment certaines de ces tragédies antérieures pourraient être évitées en ce qui concerne nos relations avec la Chine.

Nous devons nous demander également comment la ministre conçoit son rôle dans le domaine du développement. Le développement comprend évidemment le commerce, mais ce n'est assurément pas son rôle de tenter de se substituer à la ministre du Commerce extérieur. Toutefois, je crois que ses observations sur la situation commerciale seront utiles à ses collègues du Cabinet. J'aimerais volontiers recevoir aussitôt que possible de la ministre des explications encore plus détaillées sur le sort des pauvres en Asie, ceux auxquels l'ACDI est censée avant tout venir en aide.

De fait, dans sa déclaration, et je comprends que dans un exposé si bref elle ne pouvait pas aborder toutes ces questions, je n'ai pas entendu la ministre parler des si nombreux Asiatiques qui continuent à vivre très pauvrement, qui sont analphabètes et manquent de soins médicaux. Ce sont ces gens-là que nous voulons aider par l'intermédiaire de l'ACDI.

En outre, j'aurais voulu l'entendre parler des organismes non gouvernementaux qui surveillent l'observation des droits de la personne et la situation économique dans ces pays. J'espère qu'elle a rendu visite à certains organismes de ce genre.

En formulant ces remarques, monsieur le Président, je voulais féliciter la ministre et manifester mon intérêt à l'égard des questions qu'elle a passées sous silence. Je lui sais gré d'avoir pris le temps d'effectuer ce voyage et d'avoir eu l'obligeance de faire rapport à la Chambre.

M. le Président: La parole est au secrétaire parlementaire pour un rappel au Règlement.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Merci, monsieur le Président. Les partis se sont consultés et, comme vous pourrez probablement le constater, ils conviennent de passer immédiatement à la présentation de rapports de comités, après quoi mon collègue, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly), pourra répondre à la déclaration.

M. le Président: Je suppose que l'on consent à la proposition du secrétaire parlementaire.

Des voix: D'accord.

M. le Président: En tant que votre Président, je n'aime pas faire trop souvent de commentaires sur les rapports entre les partis à la Chambre, mais je crois qu'il y a lieu de signaler que même si le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) aurait voulu avoir plus de temps pour examiner la déclaration de la ministre avant d'y répondre, il a fait preuve d'une grande bienveillance dans sa réplique. Je demanderais que, lorsque des déclarations sont faites à la Chambre, on donne autant que possible à ceux qui doivent y répondre le temps de les examiner.

Des voix: D'accord.

M. le Président: C'est une simple observation que je fais. J'espère qu'on la prendra en considération.

* * *

[*Français*]

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

PRÉSENTATION DU RAPPORT INITIAL DU SOUS-COMITÉ

M. Patrick Boyer (Etobicoke—Lakeshore): Monsieur le Président, j'ai l'honneur ce matin de présenter le Rapport initial du Sous-comité sur les invalides et les handicapés. Ce rapport est intitulé *UN DÉFI Commençons chez nous.*

• (1130)

[*Traduction*]

Le rapport que je dépose ce matin au nom du comité parlementaire sur les invalides et les handicapés est unanime et s'intitule «Un Défi—Commençons chez nous».

Conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, je demande expressément, au nom du comité, que le gouvernement produise une réponse globale au rapport dans les 120 jours. En résumé, les députés doivent prendre particulièrement à coeur l'invitation du rapport à commencer à agir chez nous. Le rapport concerne les handicapés mentaux et physiques et il nous trace un plan d'action pour que nous donnions l'exemple.

Monsieur le Président, en présentant leur rapport ce matin, les membres du comité veulent signaler que vous y êtes mentionné pour l'empressement exemplaire que vous avez mis à répondre aux préoccupations du comité, à mettre au point un plan d'action, à fixer les délais et à prendre des mesures pour tenir compte des besoins et des aspirations des Canadiens éprouvés mentalement et physiquement sur la colline. Le comité cite cette initiative en exemple à tous les ministères et services du gouvernement fédéral.

Des voix: Bravo!

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

* * *

LES RELATIONS EXTÉRIEURES

DÉCLARATION DE LA MINISTRE SUR SON VOYAGE EN ASIE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je tiens à exprimer à la ministre des Relations internationales (M^me^ Landry) les félicitations de mon parti au sujet de sa déclaration et du voyage qu'elle a effectué en Chine et en Thaïlande avec le gouverneur général et d'autres personnes. Cette visite et le rapport de la ministre ont mis en évidence l'importance croissante prise par l'Asie dans le monde et dans nos relations internationales avec d'autres parties du monde.

Au début des années 50, la question de la reconnaissance de la République populaire de Chine était considérée comme une proposition hérétique de l'Église Unie, parce que l'Église Unie du Canada l'a réclamée avant beaucoup d'autres organismes canadiens. Il y avait des gens qui pensaient que le ciel s'effondrerait sur le Canada s'il osait aller aussi loin. Cela a fini par se produire en 1970, et depuis lors, les Canadiens n'ont jamais regretté d'avoir reconnu la République populaire de Chine. Depuis lors, nous n'avons cessé de chercher à renforcer les liens. Il est important de souligner, comme la ministre l'a fait, l'importance de ces liens tant pour le Canada que pour le monde en général. Moi qui représente une circonscription de la côte du Pacifique, je sais à quel point cela a été important pour notre population.

La Chine est un pays qui a fait des progrès énormes depuis quelques années, mais elle continue à faire face à des problèmes énormes. La collaboration sino-canadienne est indispensable et, comme la ministre l'a signalé, elle est indispensable pour le Canada autant que pour les pays d'Asie. J'ai relevé avec plaisir dans les observations de la ministre à propos de la Thaïlande que nous sortons du cadre des relations donateur-donataire. Il est important que nous entrions dans le domaine de la collaboration internationale et que nous sortions ainsi de celui des relations paternalistes.

Certaines questions mentionnées par la ministre me causent des préoccupations, par exemple le projet de grand barrage. Il est intéressant de souligner que nous avons annoncé une participation supplémentaire de 1,4 million pour élargir la portée de l'étude de faisabilité des Trois Gorges. Elle vient s'ajouter au marché de 8,7 millions confié en juillet dernier à un consortium canadien. Ce marché portait sur la viabilité technique, économique et financière d'un aménagement plurivalent des Trois Gorges. Quand nous examinons un projet de ce genre, il importe de bien saisir l'impact qu'il pourrait avoir sur l'écologie et sur les droits de l'homme—quelles vont en être les conséquences pour la population, en amont et en aval, des travaux. Nous voulons bien reconnaître qu'en définitive c'est au gouvernement chinois qu'il appartient d'en décider—ce qui met en jeu son intégrité gouvernementale—et que le Canada n'y participe qu'au titre de l'assistance financière, mais nous avons quand même le devoir de veiller à ce que certaines valeurs auxquelles les Canadiens tiennent beaucoup au plan de l'environnement et des droits de l'homme soient protégées ou prises en compte. Avant que ne soient conclus d'autres contrats engageant des fonds canadiens pour le projet des Trois Gorges, j'exhorte la ministre à expliquer aux Canadiens l'incidence de cet énorme projet de développement sur l'environnement et sur les droits de la personne.

La ministre sait, à l'instar de tous les députés, que les grands projets de développement peuvent donner à la fois des résultats très positifs et des résultats très négatifs. Tout gouvernement se doit d'essayer de mettre en balance le pour et le contre. C'est la responsabilité ultime du gouvernement chinois en ce qui concerne le projet, mais je crois que le gouvernement canadien a son mot à dire sur la poursuite de l'aide canadienne.

J'ai constaté avec plaisir que la ministre insistait sur l'aide à accorder aux femmes et qu'un montant de 5 millions de dollars irait à des projets générateurs de revenus lancés par des femmes en Thaïlande. Il est bon d'insister là-dessus. Nous tenons à souligner la nécessité pour l'ACDI de trouver constamment des moyens de faire valoir les besoins des femmes du monde entier.

Cela m'amène à signaler qu'aucun montant n'est établi pour l'aide à la Fédération des femmes de toute la Chine. La ministre a signalé qu'il s'agissait d'une organisation énorme comptant 93 millions de membres, mais on n'a pas encore chiffré l'aide qui lui serait fournie. Peut-être cela viendra-t-il plus tard. Je l'espère. Il importe beaucoup de ne pas perdre cela de vue lorsqu'on fait ressortir l'importance des femmes. Il y a là un aspect important de relations publiques pour les Canadiens. Ils veulent en entendre parler, mais ils veulent aussi savoir quel en sera le montant.

Nous prenons bonne note des observations de la ministre au sujet des changements qui s'opèrent en Asie à l'heure actuelle, mais elle a parlé d'une stratégie canadienne qui nous aidera à réussir sur cet énorme marché en développement. Je ne sais pas très bien ce qu'est notre stratégie, mais je soupçonne la ministre d'essayer d'établir un lien plus étroit entre l'aide canadienne au développement et le commerce canadien, et cela me gêne. L'aide au développement comporte ses propres priorités qui s'imposent en soi et qui doivent être réalisées pour elles-mêmes. En matière d'aide au développement, on a maintes et maintes fois fait valoir au gouvernement que cette aide devait viser les plus pauvres d'abord et avant tout. Pourtant, au Canada, nous avons de tous temps maintenu une politique d'aide conditionnelle au moyen de laquelle nous poursuivons un double objectif. D'une part, nous espérons aider les pays en voie de développement et du même coup le quart monde. D'autre part, nous sommes très conscients de la nécessité de promouvoir les industries, les exportations et les services de notre pays.

• (1140)

A mon avis, la meilleure façon de favoriser le commerce et les services canadiens n'est pas d'utiliser l'aide au développement comme levier. Nous devons poursuivre indépendamment ces deux objectifs louables, et lorsque nous tentons d'utiliser l'aide conditionnelle comme levier pour nous assurer de nouveaux débouchés, si importants soient-ils, nous aboutissons parfois à des projets de développement très biaisés. Nous avons vu dans d'autres parties du monde certains exemples de mégalomanie qui étaient le fruit de l'aide conditionnelle. Il ne faudrait pas que cela se reproduise indéfiniment. Le commerce extérieur a ses priorités à lui et nous devrions les aborder d'une façon franche et honnête, et agir de même à l'égard du développement. Je laisse ces commentaires à la réflexion de la ministre et de la Chambre.

Je remercie encore une fois la ministre de sa déclaration. Je tiens à souligner l'importance de son séjour et de celui d'autres ministres et d'autres citoyens canadiens en Asie.

Rapports de comités

LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Madame la Présidente, en ma qualité de président du comité législatif qui a examiné le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles et sans proposition d'amendement, le rapport portant sur ledit projet de loi.

Je tiens à remercier les députés de tous les partis de l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve au comité tout au long de l'étude de ce projet de loi.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*)

* * *

[*Français*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): J'ai l'honneur, madame la Présidente, conformément à l'article 106 du Règlement, de déposer une pétition signée par des résidants de ma circonscription de Saint-Michel—Ahuntsic qui s'opposent aux modifications proposées au projet de loi C-22 sur les brevets. Ils considèrent que la proposition du gouvernement augmente les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux et qu'elle affectera aussi directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance privés. Les signataires demandent au Parlement canadien de rejeter cette proposition qui augmentera les prix des médicaments pour tous les Canadiens.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'AUGMENTER L'AIDE AU PROGRAMME DE LOGEMENT COOPÉRATIF

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): J'ai aussi, madame la Présidente, une autre pétition, et j'ai l'honneur et le devoir de la présenter au nom de mes commettants. Elle est signée par des gens de ma circonscription qui s'opposent à la décision du gouvernement d'apporter d'importants changements à la politique de logement du Canada. Ils croient en cette Année internationale des sans-abri que la définition de besoins essentiels de ce gouvernement empêche des centaines de milliers de Canadiens qui vivent sous le seuil de la pauvreté de recevoir de l'aide du gouvernement pour les logements.

Pour toutes ces raisons, les signataires de cette pétition prient humblement le Parlement d'augmenter immédiatement l'aide au programme de logement coopératif.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): J'ai une dernière pétition, madame la Présidente, encore une fois, signée par des gens de ma circonscription de Saint-Michel—Ahuntsic qui s'opposent aux modifications proposées au projet de loi C-22 sur les brevets. Les signataires me font part de leur opposition parce qu'ils considèrent que les propositions du gouvernement augmenteront les prix déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux, compte tenu du fait que les provinces paient 65 p. 100 du coût de tous les médicaments.

Les signataires demandent donc au Parlement canadien de rejeter ces propositions qui augmenteront les prix des médicaments pour tous les Canadiens.

[*Traduction*]

M. George Henderson (Egmont): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition provenant d'un certain nombre d'habitants de Terre-Neuve qui protestent contre les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la Loi sur les brevets. Attendu que les modifications proposées à la Loi sur les brevets frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-maladie privés ou gouvernementaux; attendu que ces modifications feront augmenter le coût, déjà élevé, des programmes provinciaux de soins de santé; et attendu qu'elles constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations commerciales avec les États-Unis au détriment du Canadien moyen, les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

J'ai une autre pétition provenant d'habitants de Hull et de diverses autres localités du Québec et d'aussi loin à l'est que Moncton et Dieppe, au Nouveau-Brunswick. Ces pétitionnaires déclarent eux aussi que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques et provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments qui réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin; ils déclarent en outre que les modifications proposées à la Loi sur les brevets constituent un autre exemple des concessions que fait le gouvernement fédéral dans le cadre de ses négociations commerciales avec les États-Unis au détriment du Canadien moyen.

J'ai une autre pétition portant sur le même sujet, madame la Présidente, et provenant d'habitants de la province de Québec, et notamment des localités de Carleton, Saint-Omer, Nouvelle et ainsi de suite. Ils protestent contre le projet de loi C-22 présenté par le gouvernement en vue de modifier la Loi sur les brevets, et y sont fermement opposés. Ils déclarent que le projet de loi C-22 fera augmenter les prix pour les pauvres, le Canadien moyen, les personnes âgées et ceux qui sont le moins en mesure de payer davantage dans notre société. Ils invitent la Chambre à condamner le ministre et le projet de loi. Ils demandent au gouvernement de le reporter à plus tard, et même de l'abandonner purement et simplement.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, c'est un honneur et un plaisir pour moi de présenter, en conformité avec l'article 106 du Règlement, un très grand nombre de pétitions au sujet du projet de loi C-22. Ces pétitions proviennent de Kamloops, Langley, Burns Lake, New Westminster, West Vancouver, Richmond, Nelson, Merritt, Vancouver, Dawson Creek, Burnaby, Mission, Surrey, Coquitlam, Courtenay, Comox, Cumberland, Sardis, Clearbrook, Agassiz, Port Moody et North Delta. Tous ces pétitionnaires

déplorent que les modifications que le gouvernement fédéral propose d'apporter à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et limiteront sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils croient que cette mesure frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils achètent régulièrement des médicaments d'ordonnance. Ils estiment qu'il s'agit simplement là d'un autre exemple des concessions que fait le gouvernement canadien aux États-Unis au détriment du Canadien moyen dans le cadre des négociations commerciales. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de rejeter ces propositions qui feront augmenter, à leur avis, le prix des médicaments d'ordonnance.

J'ai également un grand nombre de pétitions provenant des provinces du centre et de l'est du Canada. Je ne lirai pas nécessairement tous les noms des diverses localités où résident les pétitionnaires. Ces derniers se préoccupent tout particulièrement du fait que les modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets au moyen de projet de loi C-22 se traduiront par des coût plus élevés pour les régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Ils demandent donc au gouvernement de renoncer à faire adopter ce projet de loi.

• (1150)

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition des habitants de Winnipeg à propos du projet de loi C-22. Les pétitionnaires disent que les changements proposés par le gouvernement fédéral à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter le prix payé par les consommateurs canadiens pour les médicaments et limiteront sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils demandent donc au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

J'ai plusieurs autres pétitions sur le même sujet d'habitants de plusieurs villes du Manitoba, notamment Gimli, Fraserwood, Whitemouth, Brandon, Inwood, Teulon, Gunton, Deloraine, Melita et Ranch Grove. Ils disent que la mesure proposée frappera injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments. Ils disent que les changements proposés sont un autre exemple des concessions que le gouvernement canadien fait aux États-Unis, aux frais des Canadiens, dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ils prient donc humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, c'est un honneur et un plaisir pour moi de présenter plusieurs pétitions signées par des habitants de Vancouver, de l'Ontario, de Lachine, de Québec et d'autres régions du Canada. Les pétitionnaires disent qu'attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin, ils demandent au Parlement de rejeter les propositions contenues dans le projet de loi C-22 sur les brevets.

J'ai une autre pétition d'habitants de Scarborough et de Brampton en Ontario ainsi que d'autres régions du Canada. Ils demandent aussi au gouvernement du Canada de retirer le projet de loi C-22 et ses modifications parce qu'ils ne veulent pas que ce projet de loi nuise aux Canadiens qui ont besoin de médicaments d'ordonnance, en l'occurence les personnes âgées, les handicapés et, bien sûr, les pauvres.

La troisième pétition vient de personnes de Brandon au Manitoba et d'autres régions du Canada. Les pétitionnaires rejettent les modifications proposées au projet de loi C-22 parce qu'ils croient, eux aussi, qu'elles nuiront aux personnes âgées, aux handicapés et aux pauvres ainsi qu'aux quatre millions de Canadiens qui ne sont protégés par aucun régime d'assurance-médicaments. Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

Ma dernière pétition vient surtout d'habitants de l'Ontario. Les pétitionnaires demandent au gouvernement fédéral de retirer le projet de loi C-22 parce que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Attendu que les modifications proposées constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments pour tous les Canadiens.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame la Présidente, j'ai entre les mains une pétition signée par un certain nombre de Canadiens qui exercent leur droit ancien et incontesté de présenter à la Chambre des communes un grief commun en ayant l'assurance que cette Chambre apportera un correctif à la situation. Ils s'inquiètent des modifications proposées à la Loi sur les brevets qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance et frapperont injustement les Canadiens dont la santé exige l'achat régulier de médicaments. Elles entraîneront en outre une augmentation des coûts pour les régimes d'assurance-médicaments des provinces et les pétitionnaires estiment que les changements proposés sont un autre exemple des concessions que le gouvernement canadien fait aux États-Unis, aux dépens des Canadiens, dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Par conséquent, ils demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Madame la Présidente, j'ai aujourd'hui deux pétitions à présenter à la Chambre. La première a évidemment été certifiée correcte quant à la forme et au contenu conformément à l'article 106 du Règlement. Elle est signée par un grand nombre d'habitants de Winnipeg et des localités environnantes comme Hazel Ridge et Dugald. Ces pétitionnaires prient le Parlement d'user de son influence auprès du gouvernement pour faire rejeter les modifications à la Loi sur les brevets proposées dans le projet de loi C-22. Ils allèguent que la mesure pénalisera les Canadiens

dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments et ils estiment qu'il s'agit là essentiellement d'une concession faite aux États-Unis, au détriment des Canadiens, dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

La deuxième pétition est signée par des habitants de localités des provinces de la côte est dont Halifax, Dartmouth, Tantallon et le Cap-Breton. Ces pétitionnaires prient eux aussi le Parlement d'intervenir pour empêcher l'adoption du projet de loi C-22 qui grèvera le budget des Canadiens moyens qui ne peuvent pas se passer de médicaments d'ordonnance et ils croient aussi qu'il s'agit en réalité d'une concession faite aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

LE DÉSARMEMENT NUCLÉAIRE

L'hon. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur le Président, j'ai le devoir de présenter une pétition signée par 70 personnes de ma circonscription, qui sont membres du groupe en faveur du désarmement de la ville de Victoria et sa banlieue, et j'ai l'insigne honneur de la déposer. Ce groupe est très sincère et je partage son objectif ultime qui est le désarmement nucléaire, bien que je ne sois pas nécesairement d'accord avec ses membres sur le moyen le plus sûr et le plus efficace d'y réussir. Cette pétition m'est parvenue il y a trois jours. Le greffier l'a jugée acceptable, hier, et c'est pourquoi je la dépose aujourd'hui. Je pense que j'y ai consacré un temps raisonnable. J'ai dit que ce groupe était sincère et aussi qu'il était enthousiaste. La pétition porte 73 signatures; un homme l'a signée deux fois et une femme, trois fois.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Madame la Présidente, j'ai le devoir et l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par de nombreux Canadiens de la région de l'Atlantique, notamment de Amherst, Springhill, Moccar, Joggins, Truro et Brookfield, en Nouvelle-Écosse, et Moncton et Riverview, au Nouveau-Brunswick. Les pétitionnaires font valoir que les modifications proposées à la Loi sur les brevets provoqueront une hausse des prix des médicaments pour le consommateur canadien et réduiront sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin; ils estiment aussi que ces mesures nuiront injustement aux Canadiens dont la santé précaire les oblige à acheter constamment des médicaments d'ordonnance. Ils ajoutent que ces modifications feront augmenter le coût des régimes d'assurance-maladie provinciaux, et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) l'a d'ailleurs confirmé. Ils font également remarquer que nous avons là un autre exemple des concessions que le gouvernement conservateur du Canada fait aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange, au détriment du Canadien moyen. Par conséquent, ces Canadiens prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter le projet de loi C-22 qui n'aboutira qu'à faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens moyens.

• (1200)

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Madame la Présidente, voici une autre pétition certifiée conforme aux dispositions de l'article 106 du Règlement. J'ai l'honneur et le privilège, en ma qualité de député, de déposer cette pétition au nom de citoyens canadiens qui se prévalent de leur droit ancien et inaliénable de présenter un grief commun, forts de l'assurance que la Chambre leur répondra favorablement. Les signataires joignent les rangs des milliers de Canadiens qui ont présenté des pétitions pour dénoncer le projet de loi C-22. Ils protestent contre les modifications proposées aux dispositions sur les médicaments d'ordonnance de la Loi sur les brevets parce que ces amendements feront augmenter le prix de ces produits et empêcheront les citoyens ordinaires de se procurer les médicaments dont ils ont besoin. Ce projet de loi nuit injustement aux Canadiens qui prennent régulièrement des médicaments d'ordonnance à cause de leur état de santé. Il gonflera également les coûts des régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Nous savons aussi que cette mesure fait partie des concessions ou des génuflexions, en quelque sorte, exigées par les États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange. En conséquence, les pétionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ces modifications qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance et comme il se doit, ils ne cesseront de prier.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Madame la Présidente, je demande que toutes les questions soient reportées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Toutes les questions sont-elles reportées?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'HOLOCAUSTE—L'INTENTION DE LA DÉCLARATION D'UN DÉPUTÉ

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Madame la Présidente, le lundi 16 mars 1987, j'ai invoqué le Règlement et fait une déclaration concernant la Commission Deschênes. Quand j'ai reçu les «bleus», j'en ai approuvé la teneur comme étant parfaitement conforme à mon texte. Toutefois, dans le hansard du lundi qui a été publié, une correction apportée à la dernière phrase de ma déclaration en modifiait le fond et l'intention. M. John Ward, le chef de la Section anglaise du hansard, m'assure que le texte sera corrigé dans l'édition définitive du hansard. Je suis reconnaissant à M. Ward et à son personnel de la diligence et du dévouement qu'ils ont mis à corriger l'erreur. Pour que ma déclaration originale paraisse dans le hansard et puisse être distribuée, si vous le permettez, madame la Présidente, je voudrais la relire aujourd'hui.

Madame la Présidente, j'interviens au sujet des commentaires que m'attribue le *Journal* d'Edmonton du 13 mars 1987, concernant le rapport de la Commission Deschênes.

Je visais dans mes propos à signaler que les Ukrainiens comme les Juifs avaient subi des pertes énormes aux mains des oppresseurs.

En faisant état de la mort tragique d'environ cinq millions et demi d'Ukrainiens, je ne voulais absolument pas minimiser le mal et les atrocités de l'holocauste perpétré par les Nazis.

Si, par inadvertance, mes propos ont pu offenser quelqu'un ou laissé croire que je ne partage pas le sentiment d'indignation qu'inspire l'holocauste, je m'en excuse et rétracte toute affirmation qui pourrait être interprétée comme offensante pour la communauté juive et même pour les Canadiens.

Les Ukrainiens et les Juifs ont cette expérience commune d'avoir été les victimes d'une oppression et d'une cruauté monstrueuses. C'est mon désir que nous veillions ensemble à ce qu'aucun des deux holocaustes ne soit oublié ni ne se reproduise jamais.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je désire informer la Chambre que, à cause de la déclaration ministérielle, les ordres émanant du gouvernement seront prolongés de 32 minutes à compter de 13 heures aujourd'hui.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 1er avril, du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion no. 2 de M. Dingwall (p. 4745).

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer au débat sur l'un des projets de loi les plus pitoyables dont nous ayons jamais été saisis. Il va causer beaucoup de tort à un secteur très vulnérable de notre société. Il va surtout frapper les personnes âgées, les malades et les pauvres. Pourquoi fait-on cela? On nous dit que c'est parce que, entre autres choses, on effectuera au Canada davantage de recherhe sur les médicaments.

Je veux faire porter mes commentaires particulièrement sur l'amendement parce qu'il signale que ce projet de loi ne contient pas de définition de la recherche. Le ministre nous dit qu'il ne veut pas la définir dans le projet de loi de peur de limiter le genre de recherche entreprise par une multinationale. Je tiens à lui rappeler que son chef a déclaré qu'il n'avait pas peur d'imposer la prospérité aux régions. Je lui dis: n'ayez pas peur d'imposer la prospérité aux régions de notre pays. Ne limitez pas la recherche, parce qu'on creuse des trous dans le sol dans toute ma circonscription en prévision des centres de recherche qui vont y être construits. Il y a un trou dans Donovans *Industrial Park*, à Saint-Jean. Je pense que la personne qui creuse

ces fondations le fait pour préparer le terain au nouveau centre de recherche qui doit y être construit. A Wild Bight, dans la baie Blanche, il y a un autre trou creusé dans le sol et un autre centre de recherches va y être érigé, je pense, à la suite de ce nouveau projet de loi. Nous allons probablement voir pousser des centres de recherches dans tout Terre-Neuve et le Labrador. En fait, la recherche pourrait devenir une nouvelle industrie au service de la croissance qui emploierait tous les pêcheurs au chômage, tous les mineurs licenciés à Labrador City à cause de la crise que connaît l'industrie minière, ainsi que tous les jeunes chômeurs. Ils trouveront sûrement des emplois quand tous ces nouveaux centres de recherches vont être établis.

Evidemment, c'est un rêve. L'histoire montre qu'il n'y a pas eu de recherche ni de développement au Canada jusqu'à présent et qu'il n'y en aura certainement pas dans l'avenir parce que notre pays a un petit marché national et que traditionnellement, les multinationales ont préféré effectuer leur recherche et leur développement dans leur propre pays. Je suppose que la situation se maintiendra, peu importe l'incidence de cette mesure législative. Les multinationales continueront à faire de la recherche où elles la faisaient auparavant, malgré cette mesure. Je ne crois pas que l'on fasse plus de recherche et de développement au Canada à la suite de l'adoption de ce projet de loi.

• (1210)

Il ne fait aucun doute que le prix des médicaments augmentera. En fait, le ministre l'a admis en accordant 100 millions de dollars aux provinces sur les quatre prochaines années, en prévision de la hausse des prix, pour leur permettre de financer dans une certaine mesure les programmes concernant les médicaments. Ce ne sera toutefois qu'une goutte d'eau dans l'océan. Ce seront les personnes âgées, les malades et surtout les gagne-petit qui vont devoir supporter le fardeau de la hausse des prix.

Un projet de loi sur les garderies a été présenté cette semaine. Nous intervenons dans ce domaine en raison de l'évolution qui se produit dans la société canadienne. Il y a davantage de familles monoparentales qu'autrefois, et la plupart des chefs de familles monoparentales sont des femmes, qui doivent nécessairement s'occuper d'une façon ou d'une autre de leurs enfants. Elles sont doublement désavantagées car, comme nous le savons, les femmes sont déjà défavorisées sur le plan de l'emploi. Au Canada, une femme ne gagne en moyenne que 60 p. 100 de ce que gagne un homme. Si je dis cela, c'est qu'il faut à mon sens comprendre les changements qui s'opèrent dans notre société et comprendre les victimes de ce projet de loi. Cela posera des problèmes lorsqu'un enfant tombera malade et qu'il faudra acheter des médicaments. C'est alors que les inconvénients se feront ressentir.

Les personnes âgées, qui forment un segment de plus en plus important de la population canadienne en subiront le contrecoup également. Le nombre de personnes âgées grimpera littéralement d'ici quelques années. Nous savons tous que nous avons de plus en plus besoin d'aide médicale et de médicaments en prenant de l'âge. Je commence à m'en rendre compte moi-même, alors que je ne suis pas âgé. Lorsque le prix des médicaments augmentera, le fardeau des personnes âgées s'alourdira.

C'est ce qui arrivera, et c'est pourquoi il faut à mon sens appuyer l'amendement à l'étude et s'opposer aux mesures du projet de loi; le gouvernement ne s'engage pas en effet à appliquer les dispositions de la loi. Il n'a prévu aucun mécanisme garantissant que les multinationales tiendront parole. Nous aurions été disposés à accepter la position raisonnable exposée dans le rapport Eastman. Tout le monde comprend qu'il faut assurer une protection bien légitime aux personnes qui font des inventions, qu'il faut les indemniser.

Il faut toutefois insister sur l'aspect légitime et raisonnable de cette protection. Je ne suis pas d'accord qu'il faille leur permettre de concevoir et de lancer sur le marché tous les nouveaux médicaments qu'elles veulent en gardant le monopole pour dix ans. Dans un situation de monopole je ne connais personne qui maintienne volontairement les prix bas. A moins qu'il n'y ait une certaine concurrence, un certain équilibre sur le marché, ceux qui ont un monopole font payer aussi cher qu'ils le peuvent pour leur produit. Cela fait partie du marché libre. Il me semble qu'il n'y a aucune raison pour que le gouvernement du Canada donne un tel privilège à des sociétés qui sont principalement américaines et mettent en situation d'infériorité des sociétés canadiennes qui ont grandi au cours des années.

Il n'y a pas de doute que des prix augmenteront. Le rapport Eastman proposait une certaine augmentation de prix, une redevance, peut-être une prolongation de la période de paiement de la redevance, mais pas une période de dix ans. Autrement dit, le gouvernement est allé bien au-delà des recommandations d'Eastman. Nous n'aurons pas une augmentation raisonnable du prix des nouveaux médicaments, mais un rançonnement des consommateurs canadiens, notamment des personnes âgées, des malades et des économiquement faibles. Voilà la réalité, madame la Présidente.

Il y a des gens qui disent qu'il n'y a plus de différence entre les partis, que tout le monde est libéral-conservateur ou conservateur-libéral. Il est pourtant clair que ce projet de loi montre une différence dans les principes. Lorsque notre parti formait le gouvernement, il a présenté, en 1969 je pense, le règlement qui est actuellement en vigueur et qui a amené une certaine concurrence sur le marché, ce qui a maintenu les prix assez bas pour les consommateurs canadiens. Cette mesure législative a permis aux Canadiens d'économiser 200 millions par année. Maintenant, on présente une autre mesure législative qui fera augmenter considérablement le prix des médicaments. Peut-être pas immédiatement, car c'est un projet de loi à effet retardé, mais il est certain que les prix augmenteront.

Lorsque le gouvernement a essayé de réduire les pensions de vieillesse, il y a eu, pour la première fois, une mobilisation des personnes âgées de tout le pays. Il est temps de relancer de telles manifestations, il est temps que le troisième âge reparte à l'assaut. Nous faisons notre possible, à la Chambre, pour bloquer cette mesure, mais j'espère que les personnes âgées viendront une fois de plus appuyer les partis qui s'y opposent, qu'elles vont se mobiliser et dire au gouvernement qu'elles ne sont pas prêtes à tolérer une mesure législative qui les touche directement et qui, au cours des dix prochaines années, leur imposera un fardeau injustement lourd.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Madame la Présidente, je profite de cette occasion pour commenter brièvement l'amendement dont la Chambre est saisie et qui vise à insérer dans le projet de loi la définition de «recherche». La plupart des députés ont déjà siégé sur les banquettes de l'opposition et se méfient des projets de loi qui laissent trop de latitude aux règlements. Toute personne qui a déjà essayé d'interpréter les lois doit se poser des questions au sujet d'une mesure qui dépend de la réglementation au point que, dans bien des cas, la portée des règlements est plus vaste que le projet de loi lui-même.

Le point central du projet de loi est la recherche, comment elle est définie et jusqu'à quel point elle peut être faite au Canada. Je sais que beaucoup de témoins au comité ont fait des réserves sur cet article en disant que le projet de loi devait inclure une définition précise et détaillée de la recherche. L'article du projet de loi en vertu duquel le gouverneur en conseil peut, par règlement et aux fins de l'article, définir l'expression «recherche et développement» donne carte blanche au cabinet. Notre parti et l'opposition officielle pensent que cette définition ne devrait pas figurer exclusivement dans les règlements.

Les désavantages d'un écart à ce principe sont bien connus. Quand la loi ne comporte pas de directives précises, il est fort possible que l'auteur des règlements prête à la loi une interprétation tout à fait différente de celle que les parlementaires avaient à l'esprit quand ils ont adopté la loi. Nous ne voulons pas que seul le Cabinet puisse définir le mot «recherche». A notre avis, il a déjà capitulé devant les sociétés multinationales et la réglementation ne lui fera pas changer d'attitude.

• (1220)

Le gros désavantage de confier la définition à l'auteur des règlements, c'est que cela devient un processus secret auquel très peu de gens participent. La structure législative du projet de loi nous permet d'en discuter et d'entendre des témoins, mais ce n'est pas le cas des règlements. Ainsi, on peut très rapidement modifier un règlement par un autre règlement. Même si le gouvernement nous donnait les règlements aujourd'hui, cela ne garantirait pas que la définition serait la même l'an prochain puisque ces règlements pourraient être remplacés par d'autres.

La modification ou le remplacement d'un règlement passent souvent inaperçus mais ils ont d'énormes répercussions par la suite. On a maintes fois constaté par le passé que les règlements répondaient aux voeux de ceux qui ont le temps, l'argent et de bonnes raisons pour faire pression sur les membres du Cabinet. Ils ont assez d'influence pour faire modifier les règlements. Ces changements ne répondent pas à l'intérêt public ni à celui du Parlement.

Le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) a fait un effort louable pour présenter une définition juridique du mot «recherche». Le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) s'est également efforcé de faire inscrire dans le projet de loi une définition de la recherche qui obligerait ceux qui seront régis par cette mesure à prendre leurs responsabilités.

Il importe de mieux définir la recherche et le développement. Des témoins nous ont dit au comité que c'était une question de logique. Rien ne nous garantit que les sociétés investiront effectivement les sommes prévues. Et si elles le font, rien ne nous garantit que ce sera dans la recherche, voire la recherche fondamentale visant la mise au point de médicaments utiles. Il se pourrait qu'elles investissent dans des domaines très éloignés de ce qu'on appelle la recherche fondamentale dans le secteur pharmaceutique.

Cependant, nous avons pu nous faire une idée de la manière dont les sociétés entendent atteindre leurs objectifs. Elles prévoient, ainsi que le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) l'a dit, créer 3 000 emplois de scientifiques et de biochimistes canadiens hautement qualifiés au cours des 10 prochaines années. Le ministre tentait de justifier ainsi le projet de loi. *Southam News* s'étant prévalu de la Loi sur l'accès à l'information, nous avons appris qu'en prononçant ces mots, le ministre n'y croyait même pas. Le document consulté montre que 1 148 des 3 000 emplois en question se situent dans la catégorie professionnelle. On prévoit aussi 541 postes périphériques, sans doute dans les universités et les instituts de recherche. La catégorie technique en comprend 652, destinés à des techniciens de laboratoire diplômés des CEGEP et des collèges communautaires. Il est en outre question de 620 emplois «divers» destinés, de l'avis même du ministère, à des administrateurs, des préposés au ménage, des gardiens d'animaux, des commis aux statistiques, des commis de bureau et ainsi de suite. Ce ne sont pas ce qu'on pourrait appeler des scientifiques et des biochimistes de haut calibre. Il s'agit en quelque sorte d'emplois subalternes. Est-ce pour créer des emplois de ce genre que nous engageons des sommes aussi considérables?

Ce que l'on peut reprocher au gouvernement dans le cas de ce projet de loi, c'est que les avantages procurés ne seront pas proportionnels à l'augmentaion du coût des médicaments. La répugnance du gouvernement à accepter la définition de «recherche» montre qu'il est à la solde des multinationales. Ces dernières ne veulent pas être forcées d'investir à long terme dans la recherche au Canada.

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir aujourd'hui, afin de me pencher sur le projet de loi C-22 et plus particulièrement sur l'amendement établissant la définition du terme «recherche», qu'un représentant du parti libéral à proposé. Ce faisant, je déplore qu'il n'y ait pas plus de députés libéraux à la Chambre pour m'entendre, car je vais commencer par féliciter le parti libéral pour le courage politique dont il a fait preuve en tentant de définir le terme «recherche». Cette initiative est d'autant plus louable que c'est le gouvernement libéral, après tout, qui a mis en oeuvre le crédit d'impôt à la recherche scientifique ayant coûté aux contribuables quelque 3 milliards de dollars. Selon moi, cela montre que dans l'évolution d'un parti politique, il est parfois nécessaire d'oublier les graves erreurs du passé, afin de rechercher de meilleures solutions législatives à l'avenir. Ainsi, selon moi, le parti libéral reconnaît par cet amendement qu'il n'a pas su dans le passé bien définir et limiter les dépenses de recherches admissibles aux fins du crédit d'impôt, et que cela a coûté fort cher au pays.

Je tiens à dire, cependant, qu'après avoir pris le taureau par les cornes et reconnu ses graves erreurs du passé, le parti libéral ne propose pas la meilleure définition possible du terme «recherche». Je vous dirai plus tard pourquoi cette définition est si importante dans ce projet de loi. Le parti libéral nous soumet ce que je considère être une définition quelque peu incomplète. Je tiens à préciser que même s'il n'y avait aucune considération partisane, et bien entendu, ce n'est pas le cas, je préférerais la définition présentée dans la motion nº 43 par mon très éminent et érudit collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) qui, comme tous les députés le savent, j'en suis persuadé, se penche sur des problèmes de ce genre et ce type de projet législatif depuis de très nombreuses années, à la Chambre. Il comprend maintenant très bien combien il est important de pouvoir tabler sur une bonne définition si l'on veut, au bout du compte, qu'un projet de loi réponde aux besoins.

• (1230)

Après tout, le projet de loi C-22 vise essentiellement à ouvrir toute grande la porte à l'accumulation de profits excessifs par les sociétés pharmaceutiques multinationales. Il vise à l'ouvrir de telle sorte que les multinationales n'auront pas a tenir compte de différences possibles entre les législations canadienne et américaine lorsqu'elles envisageront la mise au point d'un nouveau médicament. Et je ne dis pas cela pour diminuer l'importance , la pertinence ou l'utilité future des résultats de certains de ces projets de mise au point de médicaments d'ordonnance. Nous savons tous, il me semble, que, sans les progrès qui ont été faits depuis un siècle dans le domaine pharmaceutique, les perspectives en matière de santé publique seraient beaucoup plus désolantes qu'elles ne le sont aujourd'hui, non seulement en Amérique du Nord, mais ailleurs dans le monde également.

Mais le fait qu'un système donne parfois d'excellents résultats et parfois des résultats satisfaisants ne justifie pas qu'on abandonne tout effort visant à mettre au point ou, effectivement, dans le cas qui nous intéresse, à perpétuer un système plus performant. Après tout, nous parlons de l'affectation de ressources et gouverner, c'est essentiellemnent affecter des ressources financières. Si on adoptait le régime axé sur le profit que propose le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), une proportion démesurée des ressources servirait à récompenser par le biais du mécanisme des prix et des bénéfices les sociétés pharmaceutiques multinationales, ce qui ne correspondrait ni à une sage répartition des ressources, ni aux meilleurs intérêts des consommateurs canadiens de soins de santé.

Que reproche-t-on au régime qui était en vigueur avant que le gouvernement ne propose de modifier la Loi sur les brevets selon les dispositions du projet de loi C-22? Il ne semblait pas empêcher les Canadiens d'avoir accès à de nouvelles technologies pharmaceutiques ou à de nouveaux médicaments. On n'aurait jamais pu dire qu'il paralysait l'une ou l'autre des sociétés pharmaceutiques multinationales, ni qu'il les avait menées à la faillite. Je ne crois pas qu'on aurait pu reprocher au régime actuel de protection de brevets de limiter indûment ou d'entraver de quelque façon que ce soit la rentabilité des activités de recherche des sociétés pharmaceutiques et le financement des recherches futures. Par le projet de loi C-22, qui va au delà des recommandations du rapport Eastman, le gouvernement a essentiellement fait une concession préliminaire aux États-Unis par rapport aux négociations commerciales. La nature et la portée de ces concessions préliminaires me préoccupe, puisqu'il me semble que le Canada fait de telles concessions dans le cadre de plus d'une négociation en vue d'amadouer son interlocuteur. Il ne convient pas, selon moi, de fonder des négociations commerciales bilatérales sur ce principe. Il ne convient pas non plus, à mon avis, d'appliquer ce principe pour négocier la répartition des stocks de morue des Grands bancs de Terre-Neuve. A mon avis, ce n'est pas la bonne façon de procéder pour entamer des négociations multilatérales sur le commerce. Mais ceux qui engagent des négociations avec le gouvernement canadien pourraient en venir à compter là-dessus si on continue à graisser la patte de tous ceux qu'on veut amener à la table des négociations.

Mon collègue, le député de Prince Albert (M. Hovdebo) a analysé de façon très précise et détaillée ce que sont exactement les fameux 3 000 emplois dans le domaine de la recherche de haute technicité. Il convient, je crois, de répéter qu'il s'agit en somme d'une chimère, qu'aucune garantie n'a été donnée au sujet de ces prétendus 3 000 emplois. Le gouvernement n'a aucune assurance valable que ces emplois seront effectivement créés.

Il y a lieu également de rappeler au gouvernement que le régime canadien de permis pour les médicaments ainsi que les règlements canadiens accordant des brevets pour une durée plus restreinte ont fait l'objet d'une étude. Un comité du Congrès américain s'est intéressé à ce que le Canada faisait dans ce domaine et ses membres ont jugé qu'il leur incombait à titre de législateurs américains, d'examiner le régime canadien pour savoir s'il pourrait s'appliquer aux États-Unis.

Je voudrais également signaler que l'incidence différée permet en somme au gouvernement de se dérober indéfiniment à toute évaluation objective des avantages qui pourraient découler du projet de loi C-22. Nous pouvons prévoir que les motions nos 2 et 43 seront rejetées par la Chambre, étant donné la majorité du gouvernement. Toutefois, si l'une ou l'autre de ces motions n'est pas adoptée, le gouvernement et les Canadiens n'auront jamais la chance d'évaluer avec quelque objectivité si le projet de loi a atteint ses objectifs.

Au contraire, le gouvernement veut procéder par voie de réglementation, ce qui constitue un moyen détourné. Il veut procéder par voie de réglementation, étant donné qu'on peut modifier les règlements à son gré sans avoir pour ainsi dire à consulter le Parlement ou le grand public. Il veut procéder par la voie de la réglementation, parce qu'il pourra ainsi maintenir des relations évidemment agréables et mutuellement enrichissantes avec les mêmes sociétés multinationales de produits pharmaceutiques. Nous savons que les groupes de lobbying puissants et déterminés, notamment ceux des sociétés multinationales de produits pharmaceutiques, ont les moyens de faire modifier les règlements. Malheureusement, dans l'état actuel des choses, il semble que les règlements servent à accommoder l'industrie et à assouvir sa soif de profit et non à répondre à l'intérêt bien compris des Canadiens.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir dans la discussion de cet important amendement ayant pour but d'insérer une définition de la recherche dans le projet de loi C-22. Mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), qui a fait d'un bout à l'autre du Canada un travail remarquable au nom des néo-démocrates—je dirai même au nom de la population canadienne—à propos de ce projet de loi a présenté une définition de rechange qui, à parler franchement, est plus précise et en fait préférable à celle de mon collègue le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), même si je suis très heureux d'appuyer également sa mesure.

Le noeud de la question, c'est de savoir à quel point nous sommes, à titre de parlementaires, disposés à laisser au Cabinet le soin de définir ce qu'on entend par recherche. J'estime essentiel que nous les parlementaires, qui sommes les élus du peuple, définissions dans le projet de loi cette notion fondamentale. L'intention poursuivie par le gouvernement en modifiant la loi est d'assurer une véritable multiplication des emplois de recherche au Canada avec l'adoption du projet de loi. Le gouvernement concède, il y est bien obligé, que le coût des médicaments va augmenter au Canada, et même considérablement dans certains cas, à cause de l'adoption du projet de loi. Mais il est, dit-il, disposé à accepter ces augmentations du prix des médicaments parce qu'en échange, il va créer beaucoup plus d'emplois au Canada dans le domaine de la recherche et du développement.

• (1240)

Une voix: Ce n'est pas vrai.

M. Robinson: Madame la Présidente, je pense qu'il faut examiner de très près si ce motif fondamental du gouvernement est fondé. Il faut nous demander, par exemple, si les emplois qui vont être créés dans le secteur de la recherche et du développement vont être des emplois créés en recherche fondamentale, ou si ce seront des emplois créés en recherche clinique. Je soupçonne, madame la Présidente, comme l'ont confirmé l'un après l'autre les témoins qui ont comparu devant le comité législatif, que ce ne sera pas essentiellement dans le domaine de la recherche fondamentale, mais que les emplois seront en très grande majorité dans le domaine de la recherche clinique.

En outre, madame la Présidente, il importe de souligner le fait que les emplois supplémentaires promis pour l'industrie pharmaceutique ne reposent pas uniquement sur l'adoption de ce projet de loi. Il faut reconnaître que la population canadienne vieillit et que plus elle vieillit, plus la demande de médicaments augmente. Donc, la prévision de nouveaux emplois au Canada n'est pas seulement fonction de l'adoption de ce projet de loi, à laquelle un petit nombre seulement serait attribuable, mais aussi dans une très grande mesure de l'accroissement naturel de la demande de médicaments chez une population vieillissante.

Madame la Présidente, mes électeurs de Burnaby me demandent pourquoi le gouvernement est déterminé à faire adopter une mesure qui va faire monter en flèche le prix des médicaments pour les personnes âgées, malades ou handicapées. En outre, madame la Présidente, cette mesure va entraîner une hausse générale des impôts dans les provinces qui offrent des régimes d'assurance-médicaments.

On m'a demandé ce qui justifiait cette mesure. Une personne âgée qui habite la tour à appartements New Vista, à Burnaby, m'a demandé pourquoi le gouvernement tient tellement à faire grimper le prix des médicaments, quel avantage il y a à cela et si cela va contribuer à créer des emplois. Une autre personne âgée a dit avoir reçu une lettre du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) dans laquelle il promet qu'un minimum de 3 000 emplois intéressants seront créés au cours de la prochaine décennie pour les scientifiques et les biochimistes canadiens. Elle m'a dit: «J'ai un petit-fils qui étudie en chimie à l'université et nous craignons qu'il n'y ait pas suffisamment d'emplois pour les jeunes scientifiques au Canada. Or, évidemment, s'il y avait une réelle possibilité pour qu'un nombre considérable d'emplois soient créés dans le secteur de la recherche fondamentale au Canada, nous en serions tous enchantés».

Mais, madame la Présidente, quand on lit entre les lignes, comme l'ont déjà fait remarquer mes collègues, on se rend compte que la promesse de 3 000 emplois supérieurs pour les scientifiques et les biochimistes canadiens est un mythe, une fabrication. Cela ne se concrétisera tout simplement pas. La documentation même du gouvernement montre que ces 3 000 emplois ne seront pas créés dans les catégories professionnelles, et encore moins dans le secteur de la recherche fondamentale; bon nombre de ces emplois seront plutôt, pour reprendre les termes du ministère de la Consommation et des Corporations, des emplois de gestionnaires, de préposés à l'entretien, de gardiens d'animaux, de statisticiens et de commis.

Une voix: Pas besoin de doctorat pour cela.

M. Robinson: Madame la Présidente, le fait est qu'à l'heure actuelle, au Canada, des préposés à l'entretien et des commis détiennent effectivement un doctorat parce que, même s'ils sont hautement qualifiés, ils ne trouvent pas d'emploi dans leur domaine. Par suite de l'échec de la politique tant de ce gouvernement-ci que du précédent, nombreux parmi ces diplômés sont ceux qui travaillent comme chauffeurs de taxi, comme commis ou encore comme gardiens d'animaux.

Nous, députés néo-démocrates, estimons que nous devrions utiliser au mieux les ressources humaines de notre pays. Nous estimons également que nous devrions stimuler nos jeunes et les encourager à se livrer à la recherche fondamentale, mais pas de la façon que le gouvernement préconise, madame la Présidente.

Mon collègue, le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) a parlé, souvent avec beaucoup d'éloquence, de la crise de financement de l'enseignement postsecondaire chez nous. Au lieu d'engloutir des centaines de millions de dollars dans les coffres des entreprises pharmaceutiques multinationales, pourquoi le gouvernement n'investit-il pas dans l'avenir de nos jeunes en renforçant le système d'enseignement postsecondaire au Canada?

Pour répondre à mes électeurs de Burnaby qui me demandaient pourquoi le gouvernement veut tellement s'en prendre aux personnes âgées, aux malades et aux handicapés, j'ai examiné le programme législatif du gouvernement; ce que j'y ai trouvé m'a fort intéressé, madame la Présidente. J'ai constaté par exemple que, dans le cadre des négociations canado-américaines sur le libre-échange, le gouvernement progressiste conservateur et le premier ministre du Canada (M. Mulroney) ont promis aux entreprises pharmaceutiques multinationales américaines de satisfaire leurs demandes. Ils ont dû leur graisser la patte, madame la Présidente.

A l'occasion d'un discours prononcé en octobre dernier à Chicago, Clayton Yeutter, le négociateur américain en chef sur le libre-échange, a fait la déclaration suivante:

> Nous nous plaignons depuis des années de ce que nos brevets pharmaceutiques ne sont pas suffisamment protégés au Canada, pas plus que ne le sont les droits des diffuseurs américains sur nos émissions retransmises partout au Canada. Nous désirons obtenir que le Canada protège suffisamment notre propriété intellectuelle dans ces deux domaines.

Ainsi, madame la Présidente, ce projet de loi est une tentative pour apaiser les sociétés pharmaceutiques américaines. Mais sur le dos de qui? Sur le dos des Canadiens les plus vulnérables, soit les personnes âgées, les malades et les invalides. Ce sont les pauvres qui vont écoper par suite de la hausse des coûts des régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

Le budget que le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté récemment prévoit que les personnes âgées, soit celles dont les moyens financiers sont les plus restreints, devront faire face immédiatement à une hausse de quelque 250 $ par an sur leurs médicaments. Cette hausse est due à la proposition du gouvernement de Vander Zalm de majorer le coût déjà élevé de participation au régime d'assurance-médicaments de la Colombie-Britannique.

Les personnes âgées du Canada, madame la Présidente, se sont prononcées clairement et unanimement contre la proposition du gouvernement de détruire un régime qui parvient avec succès à maintenir le prix des médicaments à un bas niveau au Canada. Mon collègue, le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) est à la Chambre. Hier, il a prononcé un discours enflammé et passionné . . .

M. Dingwall: Et éloquent.

M. Robinson: . . . sur l'historique de cette mesure. Je ne crois pas devoir rappeler aux Canadiens, madame la Présidente, que c'est le précédent gouvernement libéral qui a le premier commencé à s'attaquer aux mesures de protection en place dans le domaine, et que c'est lui qui avait nommé pour

diriger une commission d'étude sur la question, Martin O'Connell, un petit copain des sociétés pharmaceutiques multinationales. Les Canadiens connaissent cet épisode, madame la Présidente. Ils savent très bien que ce sont les libéraux qui ont mis l'affaire en marche et que les conservateurs continuent sur leur lancée. Le seul parti qui sans défaillir a pris la défense des consommateurs, des personnes âgées, des pauvres et des invalides du Canada est le parti néo-démocrate et nous, de ce parti, entendons continuer à défendre leurs intérêts.

Vous me faites savoir, madame la Présidente, que le temps qui m'est alloué pour l'amendement à l'étude est presque écoulé.

Une voix: Nous le regrettons.

M. Robinson: Mes collègues continueront certes, au cours des semaines et des mois qui viennent, à dire ce qu'ils pensent de cet important projet de loi. Madame la Présidente, je désire assurer non seulement à la population de Burnaby, mais à toute la population du pays, qu'il y a un parti qui est fermement résolu à empêcher le prix des médicaments d'augmenter, à améliorer la qualité de la recherche au Canada et à fournir des emplois aux jeunes chercheurs canadiens, et ce parti, madame la Présidente, c'est le Nouveau parti démocratique du Canada.

Des voix: Bravo!

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête pour le vote?

[*Français*]

La Chambre est-elle prête à se prononcer? La question est la suivante: M. Dingwall, appuyé par M. Gauthier, propose

Qu'on modifie le projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, à l'article 15, en ajoutant à la suite de la ligne 33, à la page 10, ce qui suit:

«recherche» Travail de découverte et d'innovation fait sur une base systématique en vue de l'acquisition de connaissances nouvelles par des moyens nouveaux. Les connaissances nouvelles mettent en cause l'intégration de renseignements nouvellement acquis dans des hypothèses existantes, la formulation et la vérification de nouvelles hypothèses ou la réévaluation des observations existantes.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion est reporté à plus tard.

• (1250)

[*Traduction*]

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose :

Motion nº 3

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 12 à 17, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit :

«duquel l'invention a été utilisée.»

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose :

Motion nº 4

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 17 à 39, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit :

«Canada avant l'expiration d'un délai de quatre ans à partir de la date de l'avis de conformité.»

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est) propose :

Motion nº 5

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 18 à 39, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit :

«(2) L'interdiction est levée à l'expiration d'un délai de quatre ans à partir de la date du premier avis de conformité relatif au médicament, si cet avis est délivré après l'entrée en vigueur du présent article.»

Motion nº 11

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 5 à 10, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(4) Le paragraphe (1) ne s'applique pas à un médicament, si,

a) au jour de l'entrée en vigueur du présent article, un avis de conformité a été délivré au breveté et une licence a été accordée en vertu de l'article 41 pour le médicament, mais aucun avis de conformité n'a été délivré au titulaire de la licence; ou si,

b) au jour de l'entrée en vigueur du présent article, des avis de conformité ont été délivrés au breveté et à une personne autre que le breveté, mais aucune licence n'a été accordée; ou si,

c) au jour de l'entrée en vigueur du présent article, un avis de conformité a été délivré au breveté, mais il n'a été délivré aucun avis de conformité ni licence à une personne autre que le breveté.»

Motion nº 13

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 20 à 23, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«ments.»

Motion nº 15

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 4 à 7, page 13, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Canada.»

—Madame la Présidente, par suite d'une décision de la présidence, les motions nos 3, 4, 5, 11, 13, et 15 ont été regroupées aux fins du débat, mais je pense qu'elles feront l'objet d'un vote distinct qui doit avoir lieu un peu plus tard.

Les motions nos 3, 13 et 15 tendent à supprimer de la mesure l'octroi de brevets pour la fabrication de produits, ce à quoi vise l'amendement. D'après le libellé actuel de la loi, on n'accorderait des brevets que pour des procédés. Le projet de loi C-22 permettrait aussi l'octroi de brevets pour la fabrication de produits. Les laboratoires de biotechnologie canadiens affirment que ce changement les ruinera.

Je croyais que le gouvernement du jour souhaitait favoriser l'essor de nouvelles activités économiques dans le pays, et non pas défavoriser les entreprises déjà en place ou leur faire obstacle de quelque façon que ce soit. Toutefois, de la façon dont on a rédigé le projet de loi C-22, c'est précisément le contraire de l'intention officielle du gouvernement qui se produira. Les laboratoires de biotechnologie veulent que les recombinaisons génétiques demeurent brevetables, mais commes ces substances sont le fait d'un processus naturel, ils ne pensent pas que le produit qui en résulte devrait être brevetable.

A titre d'exemple, des compagnies comme Cangene, qui a comparu devant le comité législatif chargé du projet de loi C-22, ont présenté des instances très convaincantes, réfléchies et raisonnables. Cangene extrait des substances naturelles, des gènes, d'individus en bonne santé pour les injecter dans le corps d'individus malades, de façon à y déclencher la fabrication de cette même substance. Or le libellé actuel du projet de loi empêcherait des compagnies comme Cangene, qui participent de très près à la recherche biotechnologique du secteur pharmaceutique ou médical, de poursuivre leur activité d'une manière viable.

Dans le cadre du débat relatif aux dispositions du projet de loi C-22, il importe de nous donner un objectif clair et sans équivoque. Notre parti s'est donné pour objectif officiel de trouver une solution équilibrée pour assurer le maintien des éléments vitaux nécessaires à la survie du secteur pharmaceutique du Canada. Que ce soit sur le plan de la création d'emplois, ou des activités de recherche et de développement qui auront lieu au Canada par suite de l'adoption du projet de loi C-22, ou du point de vue des consommateurs canadiens qui doivent acheter des médicaments d'ordonnance, il est manifeste que la mesure ne nous permettra pas d'atteindre cet objectif.

• (1300)

Le gouvernement lèse certaines sociétés de ce secteur ou les empêche maladroitement de prospérer. Nous pensons qu'il a tort, madame la Présidente. Si on doit avoir une industrie canadienne des produits pharmaceutiques, il faut adopter une politique publique qui règle tous les problèmes, afin d'y parvenir. Malheureusement, et je parle avec beaucoup de sincérité, le projet de loi C-22 présente d'importantes lacunes à cet égard.

Les motions nos 4, 5 et 11, et j'essaie de simplifier les choses autant que possible, madame la Présidente, parce que je sais que vous suivez de près ces divers amendements, portent sur les recommandations contenues dans le rapport du Dr Harry Eastman. Ce rapport avait été demandé par le gouvernement précédent et le Dr Eastman a fait une étude approfondie de la question. Il serait juste de dire qu'à tout point de vue, il fait vraiment autorité dans l'industrie du médicament. Les motions nos 4, 5 et 11 portent sur les recommandations du Dr Eastman, soit, une période de quatre ans d'exclusivité après la délivrance de l'avis de conformité. C'est sur ce point qu'on voudrait probablement discuter des recommandations du Dr Eastman concernant le fonds de redevances des médicaments. Je sais que les députés d'en face, particulièrement ceux qui ont siégé au comité législatif, ont certaines difficultés à saisir—en disant cela je ne cherche pas la controverse ni à être méchant—et à comprendre la portée des recommandations du Dr Eastman à ce sujet. En bref, les sociétés contribueraient au fonds de redevances des médicaments et elles recevraient en retour une somme proportionnelle au montant de recherche et de développement qu'elles effectueraient ici au Canada. Le Dr Eastman estime qu'en augmentant les redevances plutôt qu'en prolongeant excessivement—c'est ce qui est crucial—la protection des brevets, nous éviterions l'aspect anti-concurrentiel de l'exclusivité.

Puisque la présidence a décidé de regrouper ces motions aux fins du débat, je voudrais conclure dans les quelques minutes qui me restent en disant que l'actuel amendement du gouvernement conservateur accorde dans notre pays un monopole prolongé aux sociétés multinationales. On se préoccupe de développer et de promouvoir l'industrie canadienne des médicaments, mais ce projet de loi présente des lacunes graves en ce qui concerne les consommateurs, la recherche et le développement. Il faudrait reconnaître dans le projet de loi C-22 que la notion de propriété intellectuelle devrait être la principale instigatrice du développement économique au Canada.

Mon parti a accepté les recommandations du Dr Eastman parce qu'il fait autorité en la matière et parce qu'il a étudié ce dossier. Ces recommandations sont raisonnables. Cela étant, je dois clairement et explicitement signifier mon opposition à cette entreprise du gouvernement. Je suis contre son projet d'étendre les dispositions sur le monopole aux fabricants de médicaments de marque. Ses représentants n'ont mentionné l'augmentation éventuelle des prix que pour la forme. Ils ont quand même admis, à juste titre, que les prix augmenteront en flèche au Canada. Ils ne se sont pas engagés à faire exécuter les promesses en matière de recherche et de développement.

C'est dire que le projet de loi C-22 comporte de graves omissions. Nous sommes donc, dans notre parti, contre l'essentiel de cette mesure. Nous avons présenté ces amendements, afin de l'améliorer. J'espère que le gouvernement les acceptera parce qu'ils sont raisonnables et qu'ils renferment les conditions essentielles à l'essor d'une industrie pharmaceutique canadienne.

Le comité a entendu un certain nombre de témoins de tous les milieux qui sont contre le monopole inconditionnel que le gouvernement voudrait accorder aux sociétés multinationales. Les amendements que nous proposons aujourd'hui, et je sais que mon collègue néo-démocrate a lui aussi un amendement dont il voudra parler lui-même, traitent d'un secteur très important de notre économie.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame la Présidente, j'interviens en faveur de ces amendements dont un, la motion no 4, que j'ai présenté au nom de mon parti. Nous ne devons pas oublier l'origine de ce projet de loi. Je m'abstiendrai d'en faire une chronologie détaillée, mais je tiens quand même à rappeler aux députés et au ministre que jusqu'en 1969, notre législation sur la protection des brevets déposés en matière de médicaments d'ordonnance ressemblait fort à celle

des États-Unis. C'est ce qui explique que le prix de ces médicaments au Canada était le plus élevé du monde à une exception près.

Une série d'enquêtes menées par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, puis par un comité dirigé par le Dr Harley, député à l'époque, a établi indiscutablement que nos concitoyens payaient les médicaments d'ordonnance beaucoup trop cher.

On a modifié la loi en 1969. Après avoir prouvé aux autorités médicales que les médicaments étaient sans danger et efficaces, les compagnies pouvaient obtenir des licences pour les fabriquer. Ces médicaments avaient déjà été mis au point par d'autres compagnies, habituellement des multinationales, et les compagnies que nous appelons génériques pouvaient les fabriquer après avoir payé des droits aux compagnies créatrices.

• (1310)

Depuis 1969, grâce à cette modification apportée à la loi, les prix payés pour les médicaments d'ordonnance au Canada sont parmi les plus bas des pays industrialisés. Les sociétés multinationales étaient pour le moins mécontentes de cette mesure, et elles ont commencé très rapidement à faire campagne contre elle. Elles ont beaucoup d'influence politique. Elles dépensent beaucoup d'argent pour financer les campagnes des partis politiques, des députés ou des candidats aux postes de députés. Les compagnies mères, qui sont généralement américaines, ont beaucoup d'influence aux États-Unis.

Les multinationales ne s'inquiétaient pas seulement de ce qui était arrivé au Canada, mais elles craignaient que le public américain n'apprenne le succès du programme instauré au Canada et ne commence à réclamer un programme semblable chez lui. C'est justement ce qui est arrivé. Un sous-comité de la Chambre des représentants dirigé par M. Waxman a étudié cette question en profondeur. Il propose d'instaurer un programme semblable à celui que nous avons au Canada depuis 1969. Le gouverneur Cuomo de l'État de New York constate que l'État doit dépenser de plus en plus parce que les personnes âgées admissibles aux programmes *Medicaid* et *Medicare* de cet État se font rembourser leurs médicaments d'ordonnance au complet ou en partie par l'État. L'État s'inquiète de l'escalade des coûts et prend maintenant des mesures pour encourager les pharmaciens à utiliser des médicaments génériques pour remplir les ordonnances des personnes âgées.

Le ministre de la Consommation et des Corporations du gouvernement libéral de l'époque, le député de Papineau (M. Ouellet), a écouté les plaintes des compagnies multinationales et il a voulu y remédier. Il a cependant compris que tout changement important provoquerait un vaste mouvement d'opposition; aussi a-t-il confié la tâche d'étudier le problème à un professeur de l'Université de Toronto, le professeur Eastman. Ce dernier a effectué une très longue étude, mais quand il a fini par présenter son rapport au Parlement, ce fut après des élections qui nous avaient donné un nouveau gouvernement, un gouvernement conservateur et pas tellement progressiste.

Qu'est-il advenu du rapport du professeur Eastman? Le gouvernement l'a-t-il abordé avec intérêt et espoir? Non, il l'a pratiquement relégué aux oubliettes. Le gouvernement, qui parle beaucoup d'ouverture et de sa volonté d'être à l'écoute de la population, s'est alors employé à accorder aux multinationales ce qu'elles voulaient, c'est-à-dire une période d'exclusivité beaucoup plus longue après la mise au point de nouveaux médicaments de sorte qu'elles puissent en exiger le prix qu'elles veulent. Le gouvernement s'est efforcé de donner ce qu'elles voulaient aux sociétés pharmaceutiques multinationales en organisant des réunions secrètes entre des membres de l'Association canadienne de l'industrie du médicament, des représentants des multinationales et des représentants des fabricants de produits génériques. Le gouvernement a fait savoir à ces derniers qu'il valait mieux pour eux consentir à certains changements et renoncer à certains avantages, sinon il présenterait une mesure législative qui leur plairait encore moins. Il a été très peu question du rapport du professeur Eastman ou de ses mérites.

Lorsque les nombreux organismes qui représentent les Canadiens se sont rendu compte de ce qui se passait, ils se sont mis à protester. L'Association des consommateurs canadiens n'est pas un organisme bien radical. C'est une association très prudente. Elle examine très soigneusement les questions qui intéressent les consommateurs avant d'en venir à une conclusion. Dès qu'elle a examiné le projet de loi, présenté par le précédent ministre de la Consommation et des Corporations, elle s'est montrée très critique et, depuis, elle n'a pas cessé de s'y opposer. Le Congrès du travail du Canada et les syndicats qui y sont affiliés, les associations de personnes âgées presque sans exception, les groupes agricoles comme *Keystone Agricultural Producers*, tous s'opposent au projet de loi depuis le tout début, pratiquement.

Ensuite sont venues les tentatives pour noyer le poisson. Nous avons un projet de loi qui est censé reprendre les propositions du rapport du professeur Eastman. Si on examine les deux, le projet de loi et les recommandations Eastman, on voit qu'ils n'ont pas grand chose en commun.

Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) n'a cessé de répéter que ce projet de loi n'entraînerait pas d'augmentation du prix des médicaments d'ordonnance, du moins pas avant longtemps. Par contre, le professeur Eastman a bien dit, dans son rapport et dans son témoignage au comité, que tout indique que le prix des médicaments d'ordonnance augmentera et même notablement. Dans son témoignage, il a précisé que, du fait de ce projet de loi, les compagnies pharmaceutiques auront six années de plus d'exclusivité, pendant lesquelles elles pourront fixer les prix qu'elles veulent.

Pour conclure, je dirais donc au Ministre que tout indique que les prix augmenteront. Il y a quelques jours, le gouvernement du Crédit social de Colombie-Britannique a présenté un budget. Il fixe maintenant à 250 $ la franchise de l'assurance-médicaments, c'est-à-dire le montant qu'une famille devra payer avant que le gouvernement provincial n'assume les frais. Ce projet de loi est mauvais. L'amendement que j'ai proposé et celui du représentant libéral devraient être adoptés.

M. George Henderson (Egmont): Madame la Présidente, je voudrais parler de la motion que mon collègue, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) a présentée ainsi que de la motion nº 4 du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Mes électeurs et les citoyens de l'Île-du-Prince-Édouard sont très inquiets au sujet de ce projet de loi. Depuis que le gouvernement l'a présenté, j'ai reçu pratiquement tous les jours des lettres et des cartes de protestation. J'ai également reçu de nombreux appels téléphoniques, tant au bureau de ma circonscription qu'à mon bureau d'Ottawa. Mon adjoint me dit recevoir une dizaine ou une quinzaine d'appels par jour au sujet du projet de loi C-22 que le gouvernement essaie d'imposer à la Chambre.

• (1320)

Dans les cartes que j'ai sous la main, mes électeurs protestent vivement contre les changements rétrogrades à la Loi sur les brevets. Ils me demandent de faire tout en mon pouvoir pour empêcher l'adoption de cette mesure qui grugera les Canadiens en leur imposant une hausse considérable du prix des médicaments. Parmi ceux qui m'ont envoyé des cartes figurent Clifford Arsenault, Ferdinand Gallant, Michael Gaudet, Corinne Kay, Sidney Richards, James Fraser, Mitchell Kahill, James Douglas, Anthony Perry, Cindy Douglas, Earl Matthews et Stewart McKenna. Ce sont des gens de Ellerslie, Elmsdale, Summerside, St. Nicholas, Miscouche et Wellington à l'Île-du-Prince-Édouard. Ce sont des travailleurs canadiens ordinaires qui doivent faire vivre leur famille. Ils ont énormément de difficultés à joindre les deux bouts avec leur salaire. Ils constatent que les hausses d'impôt et autres grignotent constamment leur revenu disponible déjà bien maigre. C'est catastrophique. Ils en sont arrivés au point où ils ne peuvent plus faire face à la moindre hausse de taxe ou de prix. Ce projet de loi représente une forme d'imposition indirecte et il est inutile. Le gouvernement n'a nul besoin de modifier la Loi sur les brevets pour permettre aux compagnies pharmaceutiques multinationales d'accroître leurs profits.

L'autre jour, j'ai parlé d'une lettre envoyée au ministre par M. Robert Wygant, un homme qui a travaillé 25 ans dans l'industrie pharmaceutique, au Canada. J'ai lu sa lettre pour une bonne raison. C'est une des meilleures et des plus claires qu'un électeur m'ait envoyée à ce sujet. Cet homme a très bien mis en lumière les bénéfices que réalisent les laboratoires pharmaceutiques. Il a également souligné qu'on avait tort de croire qu'ils faisaient beaucoup de recherche au Canada étant donné qu'ils font moins de 5 p. 100 de la recherche totale aux États-Unis où la Loi sur les brevets interdit ce genre de profits.

J'ai dans ma circonscription huit sections de la Légion royale canadienne qui représentent des milliers d'anciens combattants. Nous savons tous que les anciens combattants ne vivent pas très grassement. Ces personnes s'inquiètent devant ce projet de loi et je voudrais faire part à la Chambre des opinions d'une section de la Légion royale canadienne. Cette section ne se trouve pas dans ma circonscription, mais dans celle du député de Malpeque (M. Gass). Elle m'a envoyé une copie de sa lettre. Voici:

Les membres de la section 13 de la Légion de North Rustico vous écrivent, en tant que représentant au gouvernement fédéral, à la suite d'une motion approuvée à l'unanimité.

Nous sommes catégoriquement opposés à la présentation par le gouvernement fédéral d'un projet de loi visant à modifier l'article 41 de la Loi sur les brevets.

La lettre était signée par Joseph Pineau, secrétaire-directeur et Ferdinand LeClair, président, au nom des membres de cette section de la Légion. Nous ne sollicitons pas ce genre d'appui. Je n'envoie pas de pétitions dans ma circonscription en demandant aux gens de les signer. C'est inutile, car ils viennent me voir d'eux-mêmes. Depuis mon élection au Parlement en 1980, je n'ai jamais vu une question soulever un tel tollé, un tel mécontentement, si ce n'est peut-être quand le gouvernement a essayé de désindexer les pensions de vieillesse.

L'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a approuvé à l'unanimité une motion où elle blâme le gouvernement et lui demande de retirer ce projet de loi. Je me suis longuement entretenu avec le ministre de la Santé et des Services sociaux de l'Île-du-Prince-Édouard, l'honorable Keith Milligan, lequel a écrit au ministre fédéral et présenté de nombreuses instances au gouvernement en lui demandant de retirer ce projet de loi. Ce n'est pas simplement parce que le gouvernement actuel de cette province est libéral. Le gouvernement de l'ex-premier ministre James Lee avait également présenté des instances au gouvernement fédéral en lui demandant de retirer ce projet de loi et d'éviter une hausse du prix des médicaments pour les Canadiens.

Les statistiques prouvent clairement que c'est à l'Île-du-Prince-Édouard qu'il y a le plus de personnes âgées par rapport à l'ensemble de la population. Je ne sais pas si c'est dû à la pureté de l'air ou à la beauté des paysages, mais dans cette province, les gens vivent plus vieux et les statistiques le prouvent. Comme nous le savons tous, cela signifie qu'il y a plus de malades et que les personnes âgées ont davantage besoin régulièrement de médicaments d'ordonnance. Ce sont elles qui seront les plus durement touchées par ce projet de loi, qui les contrarie autant que moi, qui suis leur représentant. C'est en leur nom que j'interviens aujourd'hui, contrairement aux trois autres députés de l'Île-du-Prince-Édouard qui n'ont pas encore dit un mot au sujet de ce projet de loi. Ils approuvent manifestement la façon dont le gouvernement essaie de faire adopter ce projet de loi à toute vapeur. Ils ne l'admettront peut-être pas, mais à un moment ou à un autre, on leur a dit de suivre le gouvernement. On leur a dit que de la recherche sera effectuée dans la province de l'Île-du-Prince-Édouard, à l'université. Comme on dit là-bas, ce n'est tout bonnement pas le cas. Il n'y aura pas de recherche à l'université de l'Île-du-Prince-Édouard parce qu'il n'y a pas de faculté de médecine là-bas. Je le répète, c'est induire les gens en erreur que de faire une telle déclaration; en effet, nous avons entendu des experts dans le domaine dire que seulement 5 p. 100 de la recherche sur les nouveaux médicaments était effectuée au Canada ou aux États-Unis et qu'il existe déjà aux États-Unis une loi interdisant que cette sorte de recherche soit faite ici.

Article 21 du Règlement

• (1330)

J'aimerais beaucoup pouvoir parler au moins une heure, si je pouvais obtenir le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

M. Andre: Non.

M. Henderson: Je regrette que le gouvernement conservateur ne veuille pas entendre parler des problèmes des habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, des pauvres, des personnes âgées et des malades. Je le regrette beaucoup, et le gouvernement ainsi que le ministre me déçoivent beaucoup.

M. Andre: C'est uniquement à cause de vous, George. Nous n'avons rien contre les habitants de l'île.

M. Henderson: Non seulement le ministre escroque les citoyens au niveau des médicaments, mais il le fait également en ce qui concerne les services postaux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le temps de parole du député d'Egmont (M. Henderson) est écoulé. Comme il est 13 h 32, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 32.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA RENCONTRE PROCHAINE DU PREMIER MINISTRE AVEC LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, les Canadiens commencent à s'interroger sur la stratégie du premier ministre (M. Mulroney) en ce qui concerne les pluies acides. Le fait qu'il ait pris la recherche et la démonstration comme des signes de progrès montre que le Canada est parti sur une tangente en ce qui concerne la réduction des pluies acides. Malheureusement, le débat porte maintenant sur le montant que l'on devrait dépenser, pendant un certain nombre d'années, pour la recherche et la démonstration plutôt que pour la dépollution.

A la veille du troisième sommet, les Canadiens attendent du premier ministre qu'il parle franchement et qu'il demande que la pollution du Canada par les pluies acides cesse. Nous prions le premier ministre de présenter dimanche au président un plan de réduction des pluies acides fixant des quantités, des objectifs et des dates limites. Nous devons protéger l'environnement canadien. Le Canada doit faire savoir ce qu'il veut. La stratégie du premier ministre doit rassurer les Canadiens et non semer le doute dans leur esprit.

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION DES PRIX DE LA BETTERAVE À SUCRE—LE REFUS DU MANITOBA DE PARTICIPER

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, je me réjouis de savoir que le gouvernement adoptera, conjointement avec les producteurs et le gouvernement de l'Alberta, un programme de stabilisation des prix de la betterave à sucre. Malheureusement, bien que le ministre manitobain de l'Agriculture soit signataire de la stratégie agricole nationale qui reconnaît aux deux niveaux de gouvernement l'obligation de soutenir l'agriculture, le Manitoba refuse tout engagement envers le programme en question.

Les ententes tripartites de stabilisation prouvent que les deux niveaux de gouvernement et les producteurs peuvent collaborer en vue de soutenir l'agriculture. Dans le secteur du porc, par exemple, le programme tripartite auquel le Manitoba participe montre que la coopération peut être fort productive.

Le gouvernement fédéral, celui de l'Alberta et les producteurs albertains et manitobains sont tous d'accord sur le programme tripartite de stabilisation qui est proposé. Ces parties ont confiance dans l'avenir de la betterave sucrière et sont prêtes à y contribuer. J'espère que le gouvernement du Manitoba fera preuve sous peu du même intérêt.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LES CHOIX PROPOSÉS AUX PARENTS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, au début de cette semaine, le gouvernement a reçu de nombreux avis sur la façon de résoudre l'épineux problème des garderies au Canada. Dans tous les cas, on propose notamment de laisser des choix aux parents. Pour que les parents puissent choisir des services de garde qui correspondent aux besoins particuliers de leur famille, trois conditions fondamentales doivent être réunies. Premièrement, il doit exister des services de garde d'enfants qui rendent le choix possible. Deuxièmement, ces services doivent être offerts à prix abordable. Et, surtout, ils doivent être de bonne qualité.

Les Canadiens savent très bien que ce ne sont ni les crédits d'impôts des conservateurs, qui ne défraient même pas les services de garde, ni leur optique de laisser faire en matière de garde d'enfants qui garantiront ces trois conditions. Les Canadiens n'épouseront pas la philosophie des libéraux, qui voient dans la garde d'enfants un prolongement du régime de bien-être social. Les Canadiens, dans leur grande majorité, ont fait savoir au comité spécial sur la garde des enfants qu'ils veulent un régime sans but lucratif financé par l'État, organisé au niveau local avec la participation des parents et comportant des mécanismes assurant la responsabilité et le contrôle de la qualité.

Il n'est pas trop tard pour que le gouvernement se procure un exemplaire du document qui contient les propositions du Nouveau parti démocratique et qui s'intitule: «Dans l'intérêt de nos enfants: un rapport spécial sur la crise de la garde des enfants».

[*Français*]

LES DÉSASTRES

TÉMOIGNAGE DE SYMPATHIE AUX VICTIMES DE L'ACCIDENT SURVENU À LA MINE GASPÉ COPPER À MURDOCHVILLE

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, encore une fois la circonscription de Gaspé est frappée par un événement des plus désastreux.

En effet, hier soir, un accident s'est produit à la mine de cuivre de Murdochville en Gaspésie. Tard hier soir, 56 mineurs étaient toujours prisonniers dans les tunnels de la Mine Gaspé Copper.

A 14 heures cet après-midi, si nous sommes relativement rassurés au sujet de 33 de ces mineurs avec lesquels l'équipe de secours est en communication constante, nous savons toujours que 17 travailleurs n'ont pas encore été rejoints. Six ont pu sortir de la mine, dont un a été hospitalisé et un, malheureusement, est décédé.

On se souvient, monsieur le Président, que le 19 octobre dernier, trois jeunes mères de famille et trois enfants en bas âge avaient perdu la vie suite à une explosion dans une pharmacie à Sainte-Anne-des-Monts.

Vous comprendrez, monsieur le Président, que dans un pays comme celui que je représente, et qui est déjà aux prises avec de multiples problèmes socio-économiques, une telle tragédie affecte non seulement les familles immédiates des sinistrés, mais tous et chacun des Gaspésiens, à l'intérieur comme à l'extérieur de la péninsule gaspésienne, et tous les mineurs anciens et actuels dans chaque mine du pays.

Je suis assuré, monsieur le Président, que mes collègues et vous même se joindront à moi pour assurer notre appui constant aux mineurs, à leurs familles et aux dirigeants de la Mine Gaspé Copper.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LA SITUATION DES PRODUCTEURS DE TABAC

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le gouvernement conservateur a laissé tomber des dizaines de milliers d'agriculteurs qui font face à la pire situation financière depuis les années 30. Pas moins de 30 p. 100 des agriculteurs canadiens sont acculés à la faillite ou sont aux prises avec de graves difficultés financières. La semaine dernière, le comité de l'agriculture a entendu les producteurs de tabac, auxquels on avait promis de les aider à s'adapter à la baisse des marchés et des prix ainsi qu'à la dévalorisation des terres, reprocher au gouvernement son inaction. Les conservateurs avaient promis à ces agriculteurs 5c. sur la taxe de 25c. par paquet prélevée par le ministre des Finances (M. Wilson) en mai 1985 en vertu d'un programme d'aide. Cette promesse n'a pas encore été tenue et tous les jours des agriculteurs doivent abandonner leur terre, ce qui bouleverse leur vie.

Le premier ministre (M. Mulroney) avait également promis à ces agriculteurs un office national de commercialisation. Mais deux ans et demi se sont écoulés et aucun office national de commercialisation n'a encore été établi.

Article 21 du Règlement

Je demande au gouvernement de respecter la promesse qu'il a faite à ces agriculteurs désespérés qui sont sur le point de perdre leur exploitation, leur gagne-pain et leur maison.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—L'ENGAGEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK À SIGNER L'ACCORD

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Monsieur le Président, ce matin, à la séance du comité des pluies acides, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, a révélé qu'à la suite de négociations avec le ministre fédéral de l'Environnement (M. McMillan), il était prêt à recommander au gouvernement du Nouveau-Brunswick de signer un accord de lutte contre les pluies acides. Le premier ministre a signalé au comité que le Nouveau-Brunswick a toujours donné l'exemple en ce qui a trait à la protection de l'environnement et a rempli il y a déjà plusieurs mois son engagement pour 1994 de réduire les émissions d'anhydride sulfureux à 185 000 tonnes.

Le premier ministre a assuré au comité et au pays que la volonté du Nouveau-Brunswick de signer l'accord est conforme à ses réalisations en matière de lutte contre la pollution et montre bien que la province a fait, fait encore et continuera de faire tout ce qui est nécessaire pour contribuer sa juste part et même davantage à la solution de ce problème critique.

* * *

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

LE REMBOURSEMENT DES PRÊTS À DES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, un gouvernement qui a reconnu la nécessité d'intervenir pour réduire les taux d'intérêt exigés sur les cartes de crédit devrait s'intéresser à un autre problème, soit les taux d'intérêt usuraires imposés aux étudiants dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants. Des étudiants continuent de rembourser à des taux d'intérêt exorbitants les prêts qu'ils ont contractés à l'époque où les taux d'intérêt étaient plus élevés. En effet, quelque 200 000 d'entre eux remboursent des prêts portant intérêt à 16 p. 100.

Mais les taux d'intérêt élevés ne sont qu'un aspect du problème relatif à la lourde dette que certains étudiants sont contraints d'assumer. Il y a quelques mois, j'ai signalé au ministre certaines situations absolument pathétiques, pour qu'il intervienne. Il a convenu qu'il fallait améliorer la méthode pour empêcher que de pareilles situations ne se reproduisent. On n'a encore rien fait.

Les présidents des associations d'étudiants dans tout le Canada conviennent qu'il faut nous doter d'un régime national de subventions, et ne pas nous contenter d'accorder des prêts. C'est un sujet qui sera vraisemblablement abordé lors du forum qui sera consacré l'automne prochain à l'enseignement postsecondaire. Entre-temps, le secrétaire d'État (M. Crombie) devrait faire en sorte d'éliminer les carences du système actuel, en intervenant immédiatement pour réduire ces taux d'intérêt. Nos étudiants ne devraient pas être grevés de telles dettes au moment où ils abordent leur vie professionnelle. Ils

Article 21 du Règlement

méritent mieux et le gouvernement fédéral, tout comme les provinces, a un rôle à jouer à cet égard.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

POLYSAR LIMITED—LE HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, ma circonscription de Sarnia—Lambton est célèbre dans tout le Canada et, en fait, dans le monde entier, pour ses usines de produits chimiques. L'industrie canadienne qui y est établie s'efforce sans relâche de rester concurrentielle et productive dans un marché technologique en pleine évolution. C'est pourquoi cette industrie de Sarnia—Lambton se réjouit de la décision de notre premier ministre (M. Mulroney) de créer et de présider le Conseil consultatif national des sciences et de la technologie.

Une société multinationale qui a son siège dans ma circonscription, *Polysar Limited*, est le plus grand producteur du monde de latex et de caoutchouc synthétiques. Cette société est l'une des plus grandes exportatrices de produits manufacturés au Canada et l'année dernière ses ventes outre-mer ont atteint 1,8 milliard de dollars.

Pour maintenir sa position, Polysar s'occupe beaucoup de recherche et de développement. Ses travaux de recherche actuels la placent parmi les 15 plus importantes sociétés effectuant de la recherche au Canada. L'année dernière, elle a investi plus de 40 millions de dollars dans la recherche et le développement. En conséquence, elle va lancer sur le marché un nouveau produit mis au point dans ses laboratoires de recherche et de développement de Sarnia.

L'avenir du Canada dépend du progrès des sciences et de la technologie. Je me joins à l'industrie locale pour féliciter notre premier ministre d'avoir reconnu l'importance de la recherche et du développement.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LES TAUX D'INTÉRÊT EXIGÉS DES AGRICULTEURS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens savent que le faible prix des produits agricoles, qu'il s'agisse de céréales, de pommes de terre ou de viande de boeuf, pour n'en nommer que quelques-uns, frappe durement nos agriculteurs. Ils ont besoin de toute l'aide qui peut leur être accordée et la Société du crédit agricole doit faire sa part.

Je désire porter à l'attention de la Chambre les taux d'intérêt excessifs pratiqués par la Société du crédit agricole. Sur un emprunt de cinq ans, elle exige 10,75 p. 100 d'intérêt et 11 p. 100, sur les emprunts à plus long terme. Pour leur part, les banques à charte exigent des agriculteurs un taux à peu près égal au taux préférentiel plus 1 p. 100, soit 9,75 p. 100. Les agriculteurs de ma circonscription estiment cela injuste et je partage leur point de vue.

• (1410)

Nous sommes à la saison des semailles et les agriculteurs ont besoin de l'aide financière de la Société du crédit agricole. Je prie instamment le ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'intervenir et d'ordonner à la Société du crédit agricole d'accorder un répit à nos agriculteurs.

Des voix: Bravo!

* * *

LA JEUNESSE

LE TAUX DE CHÔMAGE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, 48 p. 100 des personnes seules de moins de 25 ans au Canada vivent en-deçà du seuil de la pauvreté, et 100 000 jeunes avec enfants à charge partagent leur triste sort.

Le taux de chômage chez les jeunes est de 32 p. 100 à Terre-Neuve, de 23 p. 100 en Colombie-Britannique et de 25 p. 100 en Nouvelle-Écosse.

En Alberta, il est deux fois et demi plus élevé qu'en 1980 dans cette catégorie d'âge. L'an dernier, 170 000 étudiants n'ont pas pu trouver un emploi d'été.

A trois reprises, le premier minsitre (M. Mulroney) s'est formellement engagé, à la Chambre des communes, à présenter de nouveaux grands programmes d'emploi pour les jeunes pour le 1er avril 1986. Nous étions hier le 1er avril 1987, et il n'a toujours pas tenu parole.

Des voix: C'est scandaleux! Démissionnez.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est une honte, monsieur le Président, pire, c'est une tragédie de gaspiller ainsi des talents.

Des voix: C'est honteux!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'IMPORTANCE POUR LES TRAVAILLEURS DE LA CIRCONSCRIPTION DE CHURCHILL

M. George Minaker (Winnipeg—St. James): Monsieur le Président, l'opposition du député de Churchill (M. Murphy) et de ses collègues du Nouveau parti démocratique aux négociations canado-américaines sur le libre-échange met des emplois en péril dans sa propre circonscription du nord du Manitoba.

Les chiffres de Statistique Canada montrent que 25 p. 100 des gens qui travaillent dans cette circonscription sont directement employés dans les industries extractives et que presque tous les autres emplois de la circonscription sont indirectement reliés à ces industries.

Les agriculteurs de la vallée de la rivière Carrot, les travailleurs forestiers de Le Pas, les mineurs de Flin Flon, Snow Lake, Thompson, Lynn Lake et Leaf Rapids et les cheminots du CN dépendent tous des marchés d'exportation.

Le Manitoba exporte de l'hydro-électricité; les ouvriers de l'Hydro à Gillam et ceux qui construisent le projet d'énergie de Limestone ont donc besoin des marchés d'exportation pour vivre.

Si tant de gens de la circonscription de Churchill dépendent des marchés d'exportation et surtout des marchés américains, je m'étonne que le député de Churchill n'appuie pas nos négociations commerciales avec les États-Unis.

Le libre-échange sera avantageux pour les habitants de la circonscription de Churchill comme pour tous les Canadiens. Le député de Churchill devrait défendre ses électeurs au lieu de suivre aveuglément son chef socialiste anti-américain, le député d'Oshawa (M. Broadbent).

* * *

REVENU CANADA

LES RÉPONSES INCORRECTES FOURNIES AUX CONTRIBUABLES—LA COMPLEXITÉ DE LA LÉGISLATION FISCALE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le ministre du Revenu national (M. MacKay) et son ministère . . .

Une voix: Attention.

M. de Jong: Ils n'ont répondu incorrectement qu'à 36 p. 100 des questions d'une enquête cette année. C'est mieux que le niveau de 42 p. 100 de l'année dernière. Leur pourcentage d'erreur dans l'enquête de 1985 du *Star* de Toronto n'était pourtant que de 3 p. 100.

Comment se fait-il que les agents de Revenu Canada, qui reçoivent 270 heures d'introduction à la loi et plus de cent heures de formation dans des domaines spécialisés, ne peuvent pas renseigner correctement les contribuables harcelés?

Ne soyons pas injustes. Il ne faut pas s'en prendre à eux, mais aux gens des Finances qui ont conçu un code fiscal extrêmement compliqué que les spécialistes grassement payés sont les seuls à comprendre. La réalité, c'est que le contribuable moyen, qui dépend de Revenu Canada pour se faire expliquer comment remplir sa déclaration, ne doit pas penser que le ministère a toutes les réponses.

Il est à espérer que la réforme fiscale tant attendue produira un code fiscal non seulement juste, mais simple et facile à comprendre par le contribuable moyen.

Article 21 du Règlement

LA GARDE DES ENFANTS

LES DONNÉES STATISTIQUES CONCERNANT LES ENFANTS AYANT BESOIN DE SERVICES DE GARDERIE

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, je voudrais traiter aujourd'hui de la crise qui sévit au Canada au chapitre des garderies et dont on parle beaucoup depuis quelques jours. On l'attribue à la nécessité de services de garderie pour 1,9 million d'enfants canadiens.

Quand ils font allusion aux 2,1 millions de petits Canadiens qui devraient être placés en garderie, les partisans d'une telle mesure tiennent compte de tous les enfants de moins de 12 ans dont les deux parents travaillent à plein temps ou à temps partiel, ou dont l'un des parents suit plus de 20 heures de cours par semaine.

Sur les 2,1 millions d'enfants évoqués par l'opposition, j'ai découvert que plus d'un million—en fait, 1,1 million plus précisément—sont des enfants d'âge scolaire.

Certes, les enfants laissés sans surveillance ont besoin d'une certaine aide, et tous les députés le reconnaîtront, mais il est faux de prétendre que tous ces enfants pâtissent d'un nombre insuffisant de garderies.

* * *

• (1415)

LA PEINE CAPITALE

L'ÉCHEC DE LA TENTATIVE POUR RÉTABLIR LA PEINE DE MORT EN GRANDE-BRETAGNE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le modèle des Parlements nous a montré l'exemple hier. La Chambre des communes britannique a en effet rejeté par une marge de 112 voix un projet de modification visant à rétablir la peine de mort pour certains types de meurtre en Grande-Bretagne.

Pourquoi est-ce important pour le Canada? C'est important parce que l'opinion publique est à peu près la même au Canada et en Grande-Bretagne, où environ 70 p. 100 des habitants sont favorables à la peine de mort. Notre rôle ne consiste pas à faire fi de l'opinion publique, mais à prendre des décisions impartiales en matière de politique publique en nous appuyant sur tous les faits.

Pourquoi la Grande-Bretagne a-t-elle rejeté la peine de mort? Les députés britanniques ont dit non à ce châtiment parce qu'ils savent qu'il n'a pas d'effet de dissuasion contre le meurtre. Ils se sont prononcés contre son rétablissement parce qu'ils ne sont pas sans savoir que des innocents ont été exécutés. Ils s'y sont opposés parce qu'ils n'ignorent pas que les jurys répugnent souvent à déclarer des meurtriers coupables si l'accusé doit être exécuté. Ils ont rejeté cette mesure parce qu'ils sont conscients du fait que de nombreux terroristes aspirent au statut de martyrs. Je soupçonne qu'ils ont voté non parce qu'ils savent qu'il est mal pour l'État, pour le gouvernement, d'exécuter un être humain.

Article 21 du Règlement

LA GARDE DES ENFANTS

VENTILATION DES DONNÉES RELATIVES AUX ENFANTS AYANT BESOIN DE SERVICES DE GARDERIE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, le député de Edmonton-Est (M. Lesick) vient de signaler que 1,1 million des 2,1 millions d'enfants qui pâtissent, paraît-il, de la pénurie de garderies, sont en âge scolaire. Je signale à la Chambre que 17,6 p. 100 du million d'enfants qui restent se trouvent déjà dans des endroits licenciés.

Il reste donc 842 000 enfants dont 44 p. 100 sont gardés par des membres de la famille. Il est difficile de comprendre pourquoi certains osent prétendre que des centres gérés par le gouvernement offriraient un meilleur service qu'un membre de la famille. Il est encore plus malaisé de comprendre pourquoi on ose prétendre que des gardiennes licenciées devraient élever les enfants à la place de leur famille.

* * *

LE BARDE D'AVON

PARODIE IMAGINÉE PAR LE DÉPUTÉ DE NICKEL BELT

M. John Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président: Jouer ou ne pas jouer, telle est la question. Est-il plus noble pour une âme de souffrir Les flèches et les coups de parodies atroces ou de passer outre aux susceptibilités du PM? Ces jeunes histrions voulaient-ils charger de calomnies ceux qui se veulent souverains et souveraines et faire outrage à leur royale sérénité? Ou les comédiens de Brookfield prétendaient-ils piquer la conscience de leurs majestés impériales? Ce n'était pourtant qu'Irangate, pluies acides et thon noble, Mais les courtisans ne l'entendaient point de cette oreille. Quel fut donc le remède à cette phobie royale? Le barde immortel fut convoqué avec ses *Songes d'une nuit d'été*. Bonne nuit, doux monarques. Que sur vous vos courtisans veillent à jamais.

* * *

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES PROVENDES DÉCOULANT D'UNE ENTENTE CANADA—NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, lors de la rencontre fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture qui s'est tenue lundi, à Ottawa, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse ont signé une entente bilatérale sur le développement des provendes.

Le secteur de l'élevage de la Nouvelle-Écosse dépend énormément de sources extérieures pour ses céréales fourragères et protéinées. Du fait de l'augmentation des coûts de transport, cette dépendance menace sérieusement la compétitivité des éleveurs.

L'accord prévoit des programmes conçus spécialement pour aider la province à être pratiquement autosuffisante dans le domaine des provendes, d'ici à l'an 2000. Il permettra de réduire le plus possible les coûts de production des éleveurs qui cultivent leurs propres provendes ou ceux des producteurs de provendes.

Dans le cas de la Nouvelle-Écosse, des crédits de 11,25 millions de dollars sont prévus. Le gouvernement fédéral fournira 80 p. 100 de ce montant, et la province, les 20 autres p. 100.

Cette entente prouve qu'on peut remplacer des subventions par des programmes sensés permettant d'en arriver à l'autosuffisance. Je félicite le ministre de l'Agriculture (M. Wise) d'avoir répondu aux besoins des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse et aux demandes du caucus de la province.

* * *

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA SITUATION AU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, encore une fois malheureusement les Québécois se sont fait rouler par ce gouvernement conservateur et ce premier ministre (M. Mulroney). Après nous être fait rouler au niveau des chantiers maritimes, au niveau du Centre international bancaire, nous nous faisons rouler présentement à cause de la GM à Boisbriand. Et comme le premier ministre du Québec et le chef de l'opposition à Québec le disaient: La subvention qui a été donnée par le gouvernement provincial sert à sauver les «jobs» à Boisbriand au Québec. Malheureusement, en Ontario, la subvention qui a été donnée par le gouvernement fédéral sert non seulement à sauver les emplois, mais aussi à en créer de nouveaux. La population du Québec se rappellera malheureusement que les députés conservateurs du Québec qui sont ici dans cette Chambre les rejettera. Et si on pense à tous les députés qui sont en haut dans les tribunes, les anciens députés libéraux qui étaient ici, jamais durant leur temps une telle trahison des Québécois ne serait arrivée.

* * *

• (1420)

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ABSENCE DU GREFFIER POUR CAUSE DE MALADIE

M. le Président: J'ai le regret d'informer les députés que le greffier de la Chambre, M. Bev Koester, est tombé malade la semaine dernière. Je crois savoir qu'il va mieux et je sais que la Chambre se joindra à moi pour lui souhaiter une guérison rapide et un retour prochain parmi nous.

Avec l'accord du Bureau de régie interne, j'ai demandé à M. Robert Marleau d'être le greffier suppléant de la Chambre des communes en l'absence de M. Koester.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES DÉSASTRES

TÉMOIGNAGE DE SYMPATHIE AUX VICTIMES DE L'ACCIDENT SURVENU À LA MINE GASPÉ COPPER À MURDOCHVILLE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, avant de poser ma question, j'aimerais offrir mes plus sincères sympathies aux familles des mineurs de Murdochville, et je leur offre mes prières.

[*Traduction*]

A en juger par l'attitude du vice-premier ministre, je suis sûr que je peux compter sur le gouvernement pour faire tout son possible, afin de venir en aide aux familles des mineurs, et surtout aux victimes des innondations qui ont frappé le Québec et le Nouveau-Brunswick.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—ON DEMANDE UNE DÉCLARATION COMMUNE DE LA PART DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures sont absents, et je poserai donc ma question au vice-premier ministre. S'il est une question qui fait l'unanimité au Canada, c'est sans doute celle des pluies acides. Je pense également que la Chambre des communes serait unanimement d'accord pour que le vice-premier ministre demande à son chef, le premier ministre du Canada, d'amener le président, qu'il doit rencontrer au cours du week-end, à signer avec lui une nouvelle déclaration commune prévoyant cette fois un contrôle commun des pluies acides et un calendrier précis pour leur réduction, afin que nous puissions nous attaquer immédiatement à ce problème extrêmement urgent à l'échelle du continent.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je répondrai simplement au chef de l'opposition que telle est précisément la position du gouvernement canadien et du premier ministre. Voici ce que ce dernier a déclaré à Québec, le 23 mars:

> ...nous devons chercher à conclure une entente avec les États-Unis au sujet des objectifs de réduction globaux et des délais dans lesquels ils peuvent être réalisés. Le Canada vise une réduction des pluies acides de 50 p. 100 d'ici à 1994, par rapport au niveau de 1980. Nous avons toujours pour objectif de conclure avec les États-Unis un accord bilatéral sur la qualité de l'air établissant des délais précis pour le contrôle de la pollution. Nous ne serons pas entièrement satisfaits tant que cet objectif ne sera pas atteint.

C'est exactement ce que le chef de l'opposition a demandé.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE PROPOSE UN TRAITÉ SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Le premier ministre énonce là d'excellentes idées, mais il ne s'est pas montré très convainquant vis-à-vis de son homologue, le président des États-Unis. Je regrette son absence et celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je sais que le comité des priorités et de la planification du Cabinet se réunit en même temps que nous siégeons. Je me permets de faire remarquer au vice-premier ministre que la période des questions est plus importante que n'importe quelle réunion du Cabinet ou d'un de ses comités.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je voudrais poser une autre question au vice-premier ministre. Peut-il faire comprendre au premier ministre la nécessité d'agir au sujet des pluies acides et de la pollution de l'air et de proposer au président des États-Unis un traité sur la qualité de l'air en Amérique du Nord, comparable au traité international sur les eaux limitrophes de 1909 grâce auquel nous avons pu exercer en commun un contrôle et une supervision sur le système des Grands Lacs et nos voies maritimes internationales? Va-t-il le faire?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je voudrais d'abord, au nom du gouvernement, exprimer toute ma sympathie et mes condoléances aux victimes et aux familles de la tragédie minière et des inondations.

Pour ce qui est de la question du chef de l'opposition, je pense que tout le monde est d'accord au Canada pour dire qu'il faut s'attaquer au grave problème des pluies acides et aux autres problèmes écologiques dont le premier ministre va discuter à fond avec le président lorsqu'il le rencontrera à Ottawa au cours du week-end. Je crois également qu'au lieu de chercher à nous critiquer à tout prix, le chef de l'opposition devrait soutenir les initiatives que le gouvernement a prises sous la direction du premier ministre, qui a fait beaucoup plus que tout gouvernement antérieur pour s'attaquer à ce grave problème.

• (1425)

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, je tiens à dire au vice-premier ministre que nous serons ravis de soutenir toute initiative que prendra le premier ministre, à la condition qu'il en prenne.

[*Français*]

L'URGENCE DU PROBLÈME

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les États-Unis ne devraient-ils pas traiter le Canada aussi sérieusement que le Mexique en ce qui concerne les pluies acides? Le premier ministre va-t-il dire au Président des États-Unis que nous autres, les Canadiens, nous les respectons surtout comme notre bon voisin, mais comme Canadiens nous ne sommes pas satisfaits du manque de politique et d'urgence nationale des États-Unis pour combattre avec nous le problème difficile, mais le problème vital des pluies acides?

[*Traduction*]

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis très dérouté par la question du chef de l'Opposition officielle. Dans sa première question, il réclamait un accord bilatéral canado-américain sur les pluies acides. Dans sa troisième question—la deuxième qu'il m'ait adressée—il a cité l'accord américano-mexicain sur les pluies acides en modèle pour un pareil accord. L'accord américano-mexicain impose toutes les obligations au Mexique, aucune aux États-Unis. L'accord avec le Mexique dit simplement que la loi américaine sur la qualité de l'air sera réputée s'appliquer au Mexique. Je ne sais pas si c'est ce genre d'accord que le parti libéral du Canada désire pour le Canada, mais il n'est certainement pas dans l'intérêt du Canada.

* * *

[*Français*]

LA JEUNESSE

ON DEMANDE DE NOUVEAUX PROGRAMMES

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les 3, 11 et 21 mars 1986, le premier ministre a déclaré à la Chambre, alors qu'il était l'objet de pressions politiques, qu'il y aurait de nouveaux programmes pour les jeunes avant la fin de l'année fiscale qui s'est terminée le 31 mars 1986. Plus d'un an s'est passé et rien de concret n'a été présenté à la Chambre. Est-ce que le premier ministre va remplir sa promesse et présenter de vrais programmes pour la jeunesse canadienne?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, permettez-moi d'informer mon collègue de Saint-Maurice que cette question-là m'a été posée mardi matin dernier devant le Comité permanent de l'emploi et de l'immigration alors qu'il était absent. Je suis déçu d'apprendre qu'il était . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Charest: Je comprends la réaction. A ce moment-là, j'avais fourni une réponse aux députés présents devant le Comité permanent, je pense, qui tenait compte de l'ensemble de la problématique chez les jeunes au Canada. Un des éléments dont on doit tenir compte, monsieur le Président, si on veut élaborer une politique qui concerne les jeunes Canadiens et Canadiennes, et surtout si on veut aller au-delà de la rhétorique, c'est le fait qu'on doit tenter d'inclure les provinces canadiennes. C'est ce que je tente de faire actuellement.

M. Grondin: Monsieur le Président, je voudrais simplement faire remarquer à mon collègue que mardi dernier, je n'étais pas absent du Comité parce que je ne suis pas membre du Comité.

DÉFI '87—DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

M. Gilles Grondin (Saint-Maurice): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire au même ministre.

[*Traduction*]

Beaucoup d'organismes sans but lucratif, dont certains manifestent aujourd'hui sur la Colline, ont vu réduire considérablement leurs crédits pour les emplois d'été depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur. Est-ce que le ministre va changer ses priorités et augmenter les crédits de Défi '87? C'est là une chose dont les jeunes Canadiens ont vraiment besoin.

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, permettez-moi de signaler que Défi '87 est une approche flexible et pratique qui permet de créer de véritables emplois d'été pour les étudiants . . .

M. Boudria: Qui a rédigé cela?

M. Charest: C'est vous. C'est le député de Glengarry—Prescott—Russell qui a rédigé cela pour son journal local.

Des voix: Oh, oh!

* * *

• (1430)

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—ON DEMANDE QUE LA CHAMBRE ADOPTE UNE RÉSOLUTION À L'UNANIMITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, avant de poser ma question, je voudrais, au nom du caucus du NPD, me joindre aux représentants des autres partis qui ont déjà exprimé leur sympathie aux familles des mineurs de la Gaspésie, et offrir notre collaboration à la Chambre et au gouvernement si nous prenons des mesures pour leur venir en aide.

Monsieur le Président, je voudrais poser ma question au vice-premier ministre en toute objectivité et sans le moindre esprit de critique. A-t-il eu l'occasion de réfléchir à la proposition que j'ai faite hier et avant-hier, et qui fait l'objet d'une résolution que la Chambre pourrait peut-être adopter à l'unanimité et dont le libellé est proche de celui utilisé par le gouvernement dans la brochure sur les pluies acides distribuée avec le reste de la documentation sur le sommet? Est-il prêt à dire à la Chambre que nous pourrons consacrer quelque temps à l'étude de cette question aujourd'hui ou demain? Nous pourrions très rapidement, en limitant le débat à un orateur par parti, déclarer unanimement au nom des Canadiens et de tous les députés que nos voisins américains doivent prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les pluies acides.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Oui, monsieur le Président, nous en avons discuté brièvement à la réunion des leaders parlementaires hier. Il n'y a rien de secret à ce sujet. Le leader parlementaire du député vient de me remettre un projet de résolution. Je n'ai pas eu l'occasion de l'examiner en détail, mais la réponse que le très honorable premier ministre a donnée au député hier laisse entrevoir cette possibilité. Nous sommes prêts à collaborer par tous les moyens possibles. Cependant, bien que le député porte un vif intérêt aux questions touchant l'environnement, et notamment aux pluies acides, je pensais qu'il choisirait d'aborder la question pendant l'une des 12 journées d'opposition. Nous pourrions ainsi en discuter et nous faire une meilleure idée de ce que son parti propose pour résoudre ce problème très important.

ON DEMANDE UNE ATTRIBUTION DE TEMPS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je résisterai à la tentation de répondre, car nous ne demandons pas à la Chambre d'adopter une motion présentée par un parti d'opposition pendant une journée d'opposition. Nous demandons que la Chambre des communes prenne une décision spéciale, dans des circonstances particulières, pour résoudre un problème écologique précis, à savoir les pluies acides que causent au Canada les émanations en provenance des États-Unis.

Le vice-premier ministre peut-il nous promettre que le gouvernement est prêt à adopter cette résolution, de préférence avant lundi si possible? Dans le cas contraire, peut-il au moins s'engager à réserver dans un proche avenir, une brève période pour discuter de cette question, car il ne nous faudra pas longtemps, pour que tous les députés puissent envoyer en toute objectivité un message au Congrès américain en lui demandant d'adopter une loi en vue de réduire les pluies acides au Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois avoir déjà répondu à cette question. Nous avons dit que nous étions disposés à examiner cette proposition. J'ai eu des entretiens préliminaires avec le ministre de l'Environnement pour examiner la possibilité de rédiger une résolution à cet effet. Le député veut hâter les choses. Le sommet doit avoir lieu pendant la fin de semaine et pour le moment, le mieux que son parti et lui puissent faire est de soutenir le premier ministre dans ses efforts en vue de résoudre ce problème de façon concrète. Il a manifestement fait preuve d'initiative dans ce domaine et j'invite tous les députés de la Chambre à l'appuyer dans ses efforts.

LA FRATERNITÉ CANADO-AMÉRICAINE

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, sans essayer de vouloir discuter, je signale que c'est précisément ce que nous avons à l'esprit. Qu'est-ce qui pourrait aider plus le premier ministre que d'avoir une résolution unanime de la Chambre des communes avant de s'asseoir avec le président des États-Unis? Ce n'est pas seulement pour le premier ministre; c'est également pour le Président qui s'adressera à la Chambre des communes lundi prochain.

Le vice-premier ministre sait qu'il existe un précédent. Il y avait une entente multipartite sur une motion demandant que l'on désigne les 2 et 3 juillet jours canado-américains de la fraternité. Que peut-on faire de mieux que de s'inspirer du même esprit de coopération et de se servir du même mécanisme pour permettre à la Chambre, de préférence aujourd'hui ou demain, d'adopter à l'unanimité une résolution dont le libellé serait acceptable aux yeux de tous, pour envoyer un message aux Américains, au Congrès et au président Reagan?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député fait allusion à la résolution portant sur les célébrations pendant la première semaine de juillet, qui a été approuvée dernièrement par tous les partis. Elle a été le fruit de discussions longues et intenses. Le député a fait cette proposition-ci hier et avant-hier. Nous avons dit que nous étions disposés à agir. Je lui garantis que nous agirons. Je ne vais pas accepter de devoir respecter une échéance ou un délai. Après tout, le député avait deux ou trois mois pour faire cette proposition et il s'attend à obtenir instantanément une réponse en parlant à la toute dernière minute. Pour le moment, je lui garantis que nous l'examinerons. Je viens de recevoir la résolution, et je n'ai même pas eu l'occasion de l'examiner. Il me demande de l'accepter tout d'un coup. C'est comme si je lui demandais d'appuyer un projet de loi qui n'a pas encore été déposé à la Chambre.

* * *

[*Français*]

LES MINES

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE DRAME SURVENU À LA MINE GASPÉ COPPER

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'honorable ministre est sûrement au courant de la situation qui existe à la Mine Gaspé Copper depuis hier soir. Voudrait-il donner à cette Chambre les derniers détails de la situation?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord exprimer les voeux de sympathie de la part du gouvernement et du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources envers la famille du mineur décédé et des mots d'encouragement pour tous ceux qui sont encore emprisonnés sous terre.

Hier soir, vers 18 h 30, l'équipe de travail qui effectuait les changements a rapporté un incendie qui aurait commencé près d'un convoyeur desservant la nouvelle section de la mine.

Actuellement, après une conversation avec les responsables de la Mine Noranda, il m'est permis sous la foi de ces informations, d'informer la Chambre des points suivants: Vingt-neuf mineurs sont depuis quelques heures dans un abri, dans une antichambre à l'épreuve du feu et de la fumée. L'équipe de sauvetage de la mine est en communication de façon régulière avec ces 29 mineurs qui sont approvisionnés de réserves d'air et de nourriture.

Six mineurs depuis ce matin ont pu échapper à la tragédie d'eux-mêmes, en évacuant la mine. Un mineur a été fatalement atteint, comme on le sait, pour lequel nous exprimons des voeux de sympathie.

On m'annonçait il y a quelques minutes que les 17 mineurs qui manquaient encore à l'appel depuis ce matin ont été localisés, et les équipes de direction ont pu communiquer avec eux et ils seraient également à l'abri.

La chaleur est présentement trop intense dans les souterrains pour que les opérations de sauvetage se complètent.

L'appel à ces équipes de sauvetage a été rapidement fait et de partout on y a répondu: trois équipes de la Société Noranda, deux équipes, et je tiens à le souligner, deux équipes de la région de Frontenac, de Thetford Mines et une équipe de la Commission de la santé et de la sécurité au travail sont sur place.

Bien que le gouvernement canadien n'ait pas de juridiction immédiate dans ce domaine, nous avons assuré les autorités des mineurs et de la Mine Noranda que nous étions prêts à répondre à toute demande qui nous serait formulée.

Voilà, monsieur le Président, le rapport le plus récent de ce tragique événement à Murdochville et, encore une fois, j'exprime mes voeux de sympathie à la famille éprouvée et je suis convaincu que tout sera mis en oeuvre pour évacuer le plus rapidement possible les mineurs qui sont maintenant localisés.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA PLACE VINCENT-MASSEY À HULL—ON DEMANDE DES PRÉCISIONS AU SUJET DU RENOUVELLEMENT DU BAIL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et concerne la Place Vincent-Massey à Hull. Pourquoi le gouvernement a-t-il annulé son bail sur cet édifice avec les Entreprises Duroc huit ans et demi avant son expiration, préférant le renouveler à un montant beaucoup plus élevé et portant ainsi le coût de 11 millions à 26 millions de dollars, et créant une dépense inutile de quelque 15 millions de dollars? Quelle justification le ministre peut-il apporter pour cette augmentation des coûts?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, cette décision est amplement justifiée. Elle a été prise sur la recommandation des fonctionnaires du ministère des Travaux publics qui ont examiné attentivement la situation, après très brièvement, que le commissaire aux incendies eut jugé que l'édifice comportait de nombreux dangers. Les travaux nécessaires étaient de l'ordre de 4 millions de dollars. Comme le propriétaire n'était pas obligé d'assumer ces dépenses, le gouvernement a décidé, dans l'intérêt supérieur des employés, de s'en charger. Pour ce faire, et pour protéger son investissement, il n'avait pas d'autre choix que de conclure un nouveau bail à long terme.

M. Nunziata: Sottises.

M. Gauthier: Vous savez fort bien que c'est stupide.

M. Nunziata: C'est de la foutaise.

[*Français*]

M. Boudria: Monsieur le Président, le déclin de l'empire conservateur se poursuit toujours!

[*Traduction*]

L'INTERVENTION DE L'ANCIEN MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, M. Duroc, le promoteur immobilier, a vu l'ancien ministre le 20 décembre 1984 et il lui a écrit le 7 janvier 1985, après quoi celui-ci est intervenu à deux reprises en l'espace d'une semaine. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi son prédécesseur a ordonné à son sous-ministre de verser à M. Duroc quelque 15 millions de dollars de plus que le montant auquel il avait droit, malgré l'avis de ses fonctionnaires, ainsi qu'en témoigne le rapport que j'ai en main et qui porte la signature de G. R. Oram, de son ministère? Qu'a-t-il à dire à ce sujet? Quelles étaient les entrées de M. Duroc et de sa société pour obtenir ce traitement de faveur?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, l'ancien ministre des Travaux publics connaissait son affaire et il a fait ce qu'il fallait.

M. Foster: Dites plutôt qu'il s'est fait avoir.

M. Penner: Oui, et sur toute la ligne.

M. Riis: Il s'est fait démolir.

LE COÛT DE LA RÉVISION DU CONTRAT

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il est manifeste que les Canadiens se sont fait escroquer plusieurs millions de dollars par M. Tessier lors de la négociation de ce contrat. Ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le coût des travaux nécessaires pour que l'immeuble respecte les normes s'est élevé à environ 4 millions de dollars, et la révision de ce contrat coûtera aux contribuables de 35 à 40 millions de dollars.

Le vice-premier ministre ou le ministre compétent pourrait-il nous expliquer pourquoi on a rouvert ce contrat, ce qui coûtera au contribuable canadien des millions de dollars? Pour quelle raison l'a-t-on fait? Qui a pris cette décision contrairement à la recommandation des hauts fonctionnaires du Conseil du Trésor et du ministère des Travaux publics?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, l'affirmation du député est tout à fait ridicule. Les fonctionnaires du ministère des Travaux publics ont recommandé un bail avec option d'achat de 25 ans. Le Conseil du Trésor a accepté cette recommandation, car comparativement au coût d'autres propriétés louées à l'époque, cette solution était fort avantageuse pour le gouvernement. Le tarif en vigueur à Hull et à Ottawa lorsque le nouveau bail a été signé était de 180 $ à 220 $ le mètre carré. Le nouveau bail prévoyait un taux de 150 $ le mètre carré. C'était donc avantageux pour le gouvernement et l'on protégeait ainsi l'investissement de 4 millions de dollars qui a été effectué en 1985, trois années seulement avant l'expiration du bail, en 1988. Personne ne dépense 4 millions de dollars, à moins d'être certain d'obtenir un avantage à long terme.

M. Robinson: Monsieur le Président, on peut se demander qui M. Tessier connaissait pour faire une aussi bonne opération.

[*Français*]

ON DEMANDE SI M. ROY OU D'AUTRES ADJOINTS DU PREMIER MINISTRE SONT INTERVENUS DANS LE DOSSIER

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Dans le passé, monsieur le Président, le premier ministre a justifié l'implication de son secrétaire principal, Bernard Roy, dans l'octroi des contrats au Québec comme tout à fait appropriée. Le ministre peut-il nous dire s'il existe des liens entre M. Roy et M. Tessier, et si M. Roy ou d'autres adjoints du premier ministre sont intervenus dans ce dossier?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, à titre de président du Conseil du Trésor—c'est quand même une décision qui a été entérinée par le Conseil du Trésor—je peux vous dire qu'à aucun moment donné, «à aucun moment donné», M. Roy, ou qui que ce soit du Bureau du premier ministre, ne m'a jamais parlé de ce dossier. Le dossier a été jugé à sa valeur et la décision a été prise dans le meilleur intérêt des contribuables canadiens.

[*Traduction*]

LA RECOMMANDATION CONCERNANT LE BAIL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre et porte sur le même sujet. Il sait que son explication est tout à fait absurde. En fait, le personnel a recommandé que le bail existant demeure en vigueur. J'ai ici la recommandation du personnel au sujet du contrat existant proposant un bail de huit ans et demi selon les modalités en vigueur.

Je voudrais que le ministre explique aux Canadiens pourquoi ils ont été volés dans cette affaire.

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Comme d'habitude, monsieur le Président, le député est mal informé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Attendez que nous apprenions toute la vérité.

M. Rossi: Ce sera bien pire.

M. McInnes: La vérité, c'est qu'un fonctionnaire a fait à un moment donné la recommandation dont le député a parlé. Toutefois, quand les fonctionnaires régionaux ont examiné toute l'affaire pour savoir ce qui serait le plus avantageux pour le gouvernement, la recommandation a été rejetée. Le Conseil du Trésor était d'accord avec mes collaborateurs.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'ANNULER LE NOUVEAU CONTRAT

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, de toute évidence, le nouvel accord signé avec cet organisme n'est pas dans l'intérêt des Canadiens qui doivent payer sensiblement plus cher pour obtenir ce qu'ils avaient déjà aux termes d'un accord. Le ministre est membre du Barreau. Étant donné que ce nouveau contrat n'est pas dans l'intérêt public, prendra-t-il les dispositions voulues pour annuler le nouveau contrat et forcer le propriétaire à respecter les modalités de l'ancien contrat?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, tous les députés et les membres du Barreau savent qu'on ne rompt pas unilatéralement un contrat.

Des voix: C'est ce que vous avez fait.

M. McInnes: Avec le consentement des deux parties.

M. Foster: Pour une somme de 15 millions, cela ne m'étonne pas.

M. McInnes: On avait le choix entre débourser 4 millions de dollars en trois ans ou faire un investissement plus solide en concluant un marché pour 25 ans.

LES MOTIFS DE LA RÉVISION DU MARCHÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. La demande de M. Tessier de réviser le marché de l'immeuble Vincent-Massey, au coût de 80 millions pour les contribuables, a été écartée tant par le Conseil du Trésor que par le ministère des Travaux publics. Pourquoi le marché a-t-il été par la suite révisé? Pourquoi M. Tessier a-t-il reçu un contrat juteux qui va coûter 35 millions aux contribuables?

• (1450)

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député a oublié que, suivant ce que j'ai dit, le nouveau marché porte sur 150 $ le mètre carré, alors que le prix courant dans la région Ottawa-Hull avoisinait les 200 $ au mètre carré. Le député voudrait-il nous dire en quoi la population du Canada s'est fait avoir?

Questions orales

ON DEMANDE SI M. BERNARD ROY EST INTERVENU

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, étant donné que le marché existant était d'un montant moitié moins élevé, en révisant le marché, nous avons permis à M. Tessier d'obtenir 80 millions; 4 millions pour les améliorations au bâtiment et 35 millions pour lui, pour qu'il les investisse sans doute dans quelque autre immeuble pour lequel il a fait une offre à l'État. Ma question est bien évidente. M. Tessier avait des relations . . .

Des voix: Règlement.

M. Rodriguez: Est-ce que M. Bernard Roy a approché des ministres au sujet de la révision de ce marché de l'immeuble Vincent Massey?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je voudrais répéter ce que j'ai déclaré il y a plusieurs minutes.

M. Tobin: Répondez à la question.

M. de Cotret: Je vais répondre à la question, si le député veut bien me permettre de le faire. La décision finale . . .

M. le Président: Je pense que les députés doivent savoir que la question qui a été posée était sérieuse. Le ministre cherche à répondre. Il conviendrait je pense que nous lui fassions la politesse de lui permettre de le faire.

M. de Cotret: Merci, monsieur le Président. Je tiens simplement à assurer à tous les députés que la décision qui a été prise en fin de compte par le Conseil du Trésor l'a été sans aucune intervention d'aucun membre du cabinet du premier ministre ou de quelque autre instance politique. Elle a été prise en fonction strictement des réalités financières de la situation. Elle a été prise dans l'intérêt des Canadiens. Je puis donner à tous les députés l'assurance que ni à ce moment-là ni antérieurement à la décision, je n'ai été approché d'aucune façon pour influer sur la décision que le Conseil du Trésor allait prendre.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA STRATÉGIE D'INITIATIVE GLOBALE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, c'est au vice-premier ministre que je m'adresse. Celui-ci sait problablement que selon les nouvelles en provenance de Washington, les projets de recherche et de démonstration remplaceront vraisemblablement la nécessité de réduire les pluies acides au moins jusqu'en 1992, et possiblement jusqu'à ce que la décennie 1990 soit déjà bien engagée. Le vice-premier ministre va-t-il reconnaître que la formule des envoyés n'avantage pas le Canada et qu'il est temps de reprendre notre initiative globale, stratégie qui inviterait la communauté internationale à exercer des pressions sur les États-Unis pour qu'ils consentent comme nous et 20 autres pays l'avons déjà fait, à réduire les pluies acides d'ici à 1994?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le député sait problablement que les États-Unis n'ont pas signé cet accord international, ce qui montre la tâche monumentale qui attend le Canada pour amener Washington à souscrire à tout notre programme relatif aux pluies acides. Je trouve amusant de voir le député prendre la parole tous les jours à la Chambre pour reprocher au gouvernement actuel le peu de progrès enregistré dans ce dossier avec les Américains, quand on sait que le parti libéral du Canada était au pouvoir pendant la majorité du mandat du président Reagan jusqu'à ce jour. S'il était tellement facile d'atteindre l'objectif auquel songe le député, pourquoi ne s'en est-il pas chargé lorsqu'il était ministre de l'Environnement?

M. Caccia: Le fait est, monsieur le Président, que nous avions mis en oeuvre une initiative globale que le gouvernement conservateur a abandonnée. Voilà pourquoi nous reprenons cette idée aujourd'hui. C'est toute l'affaire. Il est très malheueux que le ministre ne comprenne pas l'utilité d'une démarche aussi élémentaire.

ON DEMANDE DE PORTER LA QUESTION DEVANT LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, si lundi les États-Unis d'Amérique n'ont accepté ni accord ni programme équivalent au programme canadien, le vice-premier ministre ou le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vont-ils porter la question devant la Cour internationale à La Haye en invoquant comme motif que la pollution d'origine américaine cause un grave préjudice économique aux ressources naturelles du Canada et porte atteinte à la santé de sa population?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je ne sais trop si l'instance du député est sincère. Je dirai spontanément que c'est une proposition positive. A ce sujet, je m'efforce personnellement de convaincre les pays qui n'adhèrent pas encore au club dit des 30 p. 100 de s'y joindre. C'est à cette fin que je me suis rendu à Londres, en Angleterre, il y a quelques semaines pour m'entretenir avec l'honorable William Waldegrave et le très honorable Nicholas Ridley et voir si le Canada ne pourrait pas réussir à amener la Grande-Bretagne à se joindre à ce groupe. Nous agirons de même avec les États-Unis et les autres pays.

* * *

LES DOUANES ET L'ACCISE

LE TRAFIC DE L'ESSENCE AMÉRICAINE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances) en l'absence du ministre des Finances. Elle porte sur le trafic des années 80 à la manière d'Al Capone. Dans le cas présent, il s'agit de l'essence américaine qui entre illégalement au Canada sans que les taxes appropriées soient perçues. Étant donné que cette question a été portée à l'attention du ministre il y a des mois, peut-il expliquer à la Chambre et aux Canadiens, en particulier à l'Association canadienne des distributeurs de produits pétroliers, aux petits distributeurs indépendants du Canada, pourquoi ni lui, ni le ministre du Revenu national n'ont vraiment essayé de faire quelque chose?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous savons, et le député sait, que dans le récent budget nous avons pris des mesures en vue de remédier à ce problème. Nous évaluons maintenant l'efficacité de ces mesures. L'idée que cette contrebande pourrait continuer encore maintenant nous préoccupe beaucoup. Cependant, les mesures prises dans le budget ont supprimé une grande partie de ce problème.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre d'État (Finances). Il sait que les modifications fiscales figurant dans le dernier budget n'ont rien fait pour empêcher que de l'essence de contrebande n'entre au Canada. Pourquoi n'a-t-il pas répondu aux neuf suggestions que les distributeurs indépendants ont adressées au ministre des Finances, au ministre d'État (Finances) et au ministre du Revenu national en vue d'arrêter cette importation illégale d'essence?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député ne sait pas si le système marche ou non. Il prétend que non. Il est pourtant efficace dans une certaine mesure, bien qu'imparfait. Ces mesures ne sont pas les seules que nous envisageons.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LE MONTANT DES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Les présidents de 20 associations scientifiques et techniques, représentant plus de 90 000 scientifiques et ingénieurs du Canada, ont formé aujourd'hui un comité d'action parce qu'ils trouvent inquiétant que le gouvernement abandonne son objectif de dépenser 2,5 p. 100 de notre produit national brut pour la recherche et le développement, et qu'il ne prenne pas les moyens d'atteindre cet objectif.

Pourquoi le gouvernement abandonne-t-il son objectif de dépenser 2,5 p. 100 du produit national brut pour la recherche et le développement? Quand prendra-t-il des mesures concrètes pour accroître les dépenses et placer dans un climat de confiance les scientifiques et les jeunes qui veulent entreprendre une carrière en sciences?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'accueille avec joie les initiatives que prend le comité d'action en question. Comme vous le savez, monsieur le Président, nous avons besoin de toute l'aide que peuvent apporter non seulement les autres niveaux de gouvernement, mais également les milieux scientifiques, l'industrie et d'autres. Ce comité d'action relève en fait le défi que nous avons lancé aux Canadiens en les invitant à s'unir et à jeter des ponts entre le secteur public et le secteur privé pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, le ministre voudrait-il répondre à une question directe? Pourquoi le gouvernement renie-t-il la promesse qu'il a faite de doubler les dépenses pour la recherche et le développement? Pourquoi dans les énoncés de politique que le ministre a déposés ces dernières semaines n'y a-t-il aucune allusion à un objectif de dépenses pour la recherche et le développement égal à 2,5 p. 100 du produit national brut? Le ministre voudrait-il nous dire pourquoi ses programmes tracassent tant les étudiants, les scientifiques, les administrateurs d'universités et les enseignants de tous le pays?

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): La réaction que j'obtiens, monsieur le président, est un enthousiasme débordant. Ceux qui savent ce que nous faisons ne se tracassent pas. Le député demande quand je produirai des résultats concrets de la politique et de la stratégie. Je réponds bientôt, très bientôt.

* * *

[*Français*]

LA JEUNESSE

LE COÛT ET LA DATE DE DISPONIBILITÉ D'ÉTUDES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Jeunesse). Le 5 septembre dernier, la Secor a soumis une analyse de l'emploi chez les jeunes qui a pris trois jours et a coûté 124 000 $ pour la Commission Wright-Gaucher. Quand l'analyse Secor sera-t-elle déposée à la Chambre tel que l'a promis en novembre dernier le ministre de l'Emploi et de l'Immigration? Et, plus important, quand le rapport Wright-Gaucher sera-t-il disponible et aussi nous dirait-il le coût de ce rapport?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, mon honorable collègue fait référence à un rapport fait par la Secor et demandé par la Commission, par MM. Wright et Gaucher, et il fait référence au fait que cela aurait été fait en trois jours. Je pense qu'il fait erreur, ce n'est pas la situation à ma connaissance et je suis à peu près assuré de cela d'une part. Deuxièmement, cette étude-là, il ne s'agit pas d'un rapport comme tel, il s'agit plutôt d'une étude qui avait été commandée sur des points précis et le ministre, c'est-à-dire moi-même, et eux-mêmes s'étaient entendus sur le fait qu'on voulait obtenir des informations précises concernant la façon dont on traitait du problème des jeunes dans certains pays. C'était là l'objectif de cet exercice à ce moment-là, et c'est la raison pour laquelle on a commandé cette étude-là d'une part. Alors, à ce que je sache, il n'était pas question de déposer un rapport a la Chambre des communes. En terminant, je voudrais juste ajouter que MM. Gaucher et Wright jouent un rôle consultatif auprès du ministre d'État (Jeunesse).

• (1500)

[*Traduction*]

LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, MM. Wright et Gaucher ont présenté un rapport en septembre 1986. De fait, il semble que la véritable avalanche de rapports sur la jeunesse ou sur le ministère de la Jeunesse soit restée lettre morte et que rien n'ait été fait.

Voici la question que je veux adresser au ministre. Peut-il confirmer qu'il a reçu un rapport, le rapport d'un groupe de travail spécial sur la jeunesse, le 24 février 1986, et a-t-il l'intention d'en faire le dépôt? Surtout, le ministre, qui a en main le rapport Secor, le rapport Wright-Gaucher, le rapport du conseil consultatif de l'année internationale de la Jeunesse, pourrait-il nous dire s'il n'est pas grand temps qu'il utilise toute cette information pour enfin présenter un rapport qui énonce une politique sur la jeunesse. Ou bien va-t-il se tourner les pouces pendant que s'évanouissent les espoirs des jeunes?

L'hon. Jean J. Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de jouer sur les mots. Je répondrai au député en lui disant que l'étude confiée à Wright-Gaucher et effectuée conformément à l'entente à cet effet portait sur certains aspects très précis que nous voulions examiner. C'est exactement ce qui a été fait.

Ce que me demande aujourd'hui le député, et je suppose qu'il s'agit de la nouvelle politique du Nouveau parti démocratique du Canada, c'est de présenter un rapport. Si j'ai bien compris le député de Windsor—Walkerville, c'est ce qu'il demande aujourd'hui.

M. McCurdy: Nous voulons de l'action. Nous voulons une politique.

M. Charest: Je conclus que le député vient d'énoncer la nouvelle position du Nouveau parti démocratique.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LA HAUSSE DES FRAIS D'EXPÉDITION ANNONCÉE PAR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES—L'INCIDENCE SUR LES EXPÉDITIONS D'ALIMENTS DANS LES COLLECTIVITÉS DU NORD

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Le ministre sait-il que les Postes canadiennes ont récemment annoncé une renversante augmentation de 30 p. 100 des frais d'expédition des aliments périssables comme le lait, les fruits et les légumes dans les collectivités indiennes et inuit éloignées du nord de l'Ontario et du Québec? Quelles mesures le ministre ou ses fonctionnaires prennent-ils pour persuader le ministre responsable des Postes ou la société elle-même d'annuler cette énorme augmentation des frais d'expédition des aliments périssables dans ces collectivités éloignées et économiquement démunies?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je partage l'inquiétude exprimée par le député. Je vais en discuter avec mes collègues du Cabinet. Le député doit cependant savoir que le gouvernement n'est pas responsable des mesures prises par les sociétés d'État. Celles-ci prennent leurs décisions sans consulter le gouvernement.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR AFIN DE RÉDUIRE LES COÛTS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Bien sûr que je le reconnais, monsieur le Président. Le ministre trouve-t-il juste ou raisonnable que les Indiens et les Inuit qui vivent d'un revenu fixe et très limité aient à payer ces fortes hausses du coût des denrées fraîches? Je veux obtenir du ministre l'assurance qu'il mettra au point un arrangement avec les Postes, afin de réduire ces coûts énormes pour les habitants de ces localités éloignées.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Encore une fois, monsieur le Président, je suis au courant du problème évoqué par le député. Je ne connais pas pour le moment les coûts énormes dont il parle. J'ai dit que j'allais en parler à d'autres pour voir ce qu'on peut faire. Je lui signale également qu'il n'y a pas que des Inuit et des Indiens qui vivent dans ces régions, mais aussi des non-autochtones, et que tous souffriront de la décision prise par la société d'État.

M. le Président: Étant donné l'heure, je prie les députés de poser des questions aussi brèves que possible, compte tenu de l'importance du sujet. Je donne la parole au député d'Essex—Windsor.

M. Langdon: Monsieur le Président, c'est un sérieux défi.

* * *

LA CONSOMMATION

L'AUGMENTATION DES BÉNÉFICES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Statistique Canada vient de faire savoir que les bénéfices des compagnies d'assurance avaient augmenté de 616 millions en 1986 et qu'ils atteignaient maintenant 1,4 milliard. Le ministre demandera-t-il à son ministère de lancer une enquête pour savoir si cette énorme augmentation des bénéfices est liée à l'augmentation de 38 p. 100 des taux d'assurance automobile qui a été appliquée en Ontario?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne sais pas quels pouvoirs le député prête à mon ministère pour demander qu'il lance ce genre d'enquête. Naturellement, s'il y a des preuves de collusion ou d'entrave à la concurrence qui auraient pu conduire à cette augmentation, le ministère les prendra volontiers en considération et le directeur des enquêtes et des recherches lancera alors une enquête. En dehors de cela, je ne sais pas ce que le député veut. Nous n'avons pas au Canada de régime de contrôle des bénéfices qui nous permette de faire ce que propose le député.

M. Langdon: Monsieur le Président, le ministre est responsable de la protection des consommateurs et cela pourrait être la raison d'une telle enquête.

[*Français*]

LA PROTECTION DES AUTOMOBILISTES—LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre est-il prêt à agir avec urgence pour protéger les automobilistes et que fait-il maintenant pour leur protection?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je serais heureux de faire au député un exposé sur les lois de protection des consommateurs que mon ministère est chargé de faire appliquer et sur la responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral à cet égard. De toute façon, je pense que ce que propose le député est principalement de compétence provinciale. Je me demande quels pouvoirs le député voudrait que j'invoque. Je ne suis pas le grand frère protecteur des consommateurs.

M. le Président: Le député d'Eglinton—Lawrence. Une fois de plus je demande aux députés de poser de brèves questions.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LA SÉCURITÉ DE LA RÉFUGIÉE CHILIENNE CARMEN QUINTANA

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, en l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Les Canadiens veulent savoir si le gouvernement fédéral va accorder sa protection à Carmen Quintana ou s'il est disposé à intercéder en faveur de cette jeune réfugiée chilienne qui vit au Canada depuis qu'elle a été horriblement brûlée, en juillet dernier, par les soldats du gouvernement chilien et qui vient de rentrer au Chili pour être solidaire de ses compatriotes, lorsqu'elle va s'entretenir avec le pape qui est en visite au Chili ces jours-ci.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je regrette mais je dois prendre note de cette question.

M. le Président: Le député d'Eglinton—Lawrence a la parole pour poser une brève question supplémentaire.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À PERMETTRE AUX RÉFUGIÉS CHILIENS EN ARGENTINE DE VENIR AU CANADA

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, est-ce que le ministre d'État (Immigration), en collaboration avec le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et dans un geste de solidarité avec le Pape qui visite le Chili, est prêt à annoncer aujourd'hui qu'il permettra aux réfugiés chiliens en Argentine, qui attendent désespérément une réponse du gouvernement, de venir au Canada?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, nous avons clairement répondu. Au sujet des deux personnes que nos officiers ont trouvées et qui sont de vrais réfugiés, nous allons faire tout ce que nous sommes capables de faire pour les amener ici aussi vite que possible.

Il y en a quelques autres qui sont des immigrants indépendants et, apparemment, le gouvernement du Québec va donner des certificats de sélection du Québec et, dans le cours normal de la politique d'immigration, ils vont aussi venir ici s'ils peuvent répondre aux exigences requises aux points de vue médical et criminel.

* * *

• (1510)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

ON APPROUVE LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS—LA CRAINTE DE VOIR AUGMENTER LE PRIX DES MÉDICAMENTS

M. Ken James (Sarnia—Lambton): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations.

M. le Président: Je signale au député que c'est la dernière. Je crois que le ministre est encore à la Chambre.

M. James: Monsieur le Président, mon courrier renfermait aujourd'hui une lettre fort intéressante qui exposait en détails les résultats d'un sondage du cabinet *Decima Research Limited* commandé par l'Association canadienne de l'industrie du médicament. Ce sondage révèle que huit Canadiens sur dix, 82 p. 100 de l'échantillon interrogé, croient que le projet de loi concernant la protection des brevets est une bonne mesure. Mais ils l'approuvent sous réserve que des mécanismes soient établis pour empêcher les prix des médicaments d'augmenter.

Voici ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Peut-il assurer la très grande majorité des Canadiens en faveur de cette mesure que le projet de loi C-22 renferme bien des dispositions qui les protégeront vraiment contre toute augmentation du prix des médicaments?

Des voix: Bonne question!

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): La période des questions est peut-être normalement terminée à cette heure-ci, monsieur le Président, mais nous avons enfin droit à une bonne question.

Monsieur le Président, le Conseil d'examen du prix des médicaments se chargera certes de maintenir la hausse du prix des médicaments en-deçà de celle du coût de la vie et du taux d'inflation et, selon les sondage, 82 p. 100 des Canadiens sont d'accord.

Je crois qu'un Parlement qui a le sens des responsabilités adopterait ce projet de loi le plus vite possible . . .

Des voix: Voyons donc!

M. Andre: . . . pour donner satisfaction à huit Canadiens sur dix.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a la parole pour l'habituel rappel au Règlement du jeudi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais que le leader parlementaire du gouvernement (M. Mazankowski) fasse sa déclaration hebdomadaire au sujet des travaux prévus pour, je l'espère, les sept prochains jours.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous poursuivrons aujourd'hui le débat sur le projet de loi C-22, et demain nous examinerons une fois de plus le budget. Lundi, la Chambre ne siègera que pour entendre le discours que le président des États-Unis prononcera devant le Sénat et la Chambre des communes réunis.

Une voix: Pourrons-nous interroger le Président?

Une voix: Aurons-nous une période des questions?

M. Mazankowski: Je ne sais pas au juste ce que prévoit le protocole à cet égard. Le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) peut peut-être nous éclairer là-dessus.

M. Turner (Vancouver Quadra): Avec plaisir.

M. Mazankowski: Pour les autres travaux législatifs, nous poursuivrons le débat sur le projet de loi C-22, suivi du débat sur le projet de loi C-37, c'est-à-dire si les porte-parole de l'opposition sont disponibles et prêts à aborder cette étude. Évidemment, comme à l'accoutumée, nous coopérerons avec l'opposition en veillant à ce que tous ses députés soient présents pour débattre ces questions fort importantes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je donne la parole au député de Cochrane—Supérieur (M. Penner).

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): J'ai une question sur les travaux de la Chambre, madame la Présidente. Hier, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a dit qu'il donnerait sous peu les détails du programme de relance économique pour le nord de l'Ontario. Puis-je savoir s'il entend le faire dans le courant de la semaine prochaine? Va-t-on annoncer les détails du programme à la Chambre ou ailleurs?

M. Mazankowski: Madame la Présidente, je ne vois pas en quoi cette question concerne les travaux de la Chambre . . .

M. Penner: Si, puisque nous débattons les travaux de la Chambre.

M. Mazankowski: Je n'en suis pas sûr. Nous parlions du programme législatif de la Chambre . . .

M. Penner: Alors présentez votre mesure et nous en parlerons aussi.

M. Mazankowski: Si nous faisions avancer l'étude du projet de loi C-22 et de quelques autres mesures importantes, nous pourrions alors passer à la question très importante que soulève le député.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 3 de M. Dingwall, nº 4 de M. Orlikow et nºs 5, 11, 13 et 15 de M. Dingwall (p. 4820).

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame la présidente, je suis heureux de pouvoir intervenir au sujet de ce deuxième groupe de motions, et plus particulièrement de la motion présentée par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

Contrairement aux prétendus résultats d'un sondage, je ne pense pas que la majorité des Canadiens souscrivent à ce projet de loi, et plus ils le connaîtront, moins ils le soutiendront.

Le fait est que jusqu'à 1969, alors que des modifications ont été apportées à la Loi sur les brevets, afin de permettre la fabrication de médicaments génériques, les Canadiens étaient ceux, à une exception près, qui payaient les prix les plus élevés dans le monde industrialisé pour leurs médicaments d'ordonnance. Or, à la suite des modifications qui ont permis la fabrication de médicaments génériques au Canada, la situation est maintenant inversée, puisque les Canadiens sont ceux à qui ils coûtent le moins cher, à une exception près toujours. Le changement dans les prix, madame la Présidente, découle directement des modifications législatives prévoyant la fabrication de médicaments génériques, et nous ne voulons pas, contrairement au gouvernement, semble-t-il, faire un retour en arrière.

Apparemment, le gouvernement a d'autres préoccupations et d'autres priorités que la santé des Canadiens. On ne peut sous-estimer l'importance des médicaments d'ordonnance pour les millions de Canadiens qui suivent un traitement, et le coût de ces médicaments les préoccupe évidemment beaucoup. En outre, c'est également un sujet d'inquiétude assez important pour les programmes provinciaux de soins de santé et d'assurance-médicaments. On estime que sans les médicaments génériques, le coût des programmes provinciaux d'assurance-médicaments augmentera d'au moins 20 p. 100.

Le projet de loi C-22 va modifier cette disposition extrêmement constructive qui permettait la fabrication de médicaments génériques, et nous faire revenir en arrière. Les Canadiens doivent se demander pourquoi le gouvernement agit ainsi. Il s'agit, semble-t-il, d'une façon de préparer les négociations sur le libre-échange. Cette mesure va dans le sens de l'élimination de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et de la décision du gouvernement de céder face aux Américains sur un certain nombre de questions.

En fait, l'industrie pharmaceutique américaine et le gouvernement américain ont exercé d'énormes pressions, afin que le gouvernement canadien présente ces modifications. Le gouvernement libéral a été le premier à faire l'objet de ces pressions. Certains membres de ce gouvernement étaient disposés à céder, mais d'autres ont essayé de gagner du temps et à cette fin, ils ont créé la Commission Eastman. Dans le rapport qu'elle a présenté en juin 1985, la Commission a fait d'importantes recommandations qui, selon moi, réduisent à néant les arguments de ceux qui voudraient nous ramener en arrière et rendre la fabrication de médicaments génériques plus difficile.

D'une part, le gouvernement subit les pressions du gouvernement américain et des sociétés pharmaceutiques, qui voudraient revenir en arrière; d'autre part, les députés du Nouveau parti démocratique et des Canadiens d'un océan à l'autre font front commun pour tenter de démontrer la nécessité de conserver les dispositions de la Loi sur les brevets qui permettent la production de médicaments génériques.

J'ai reçu des lettres innombrables. D'autres députés du caucus du Nouveau parti démocratique ont reçu un grand nombre de lettres et je sais que c'est également le cas de députés d'autres partis, y compris de la majorité. J'ignore pourquoi ils n'agissent pas en fonction de ces lettres.

On a également présenté un grand nombre de pétitions sur cette question. Certains députés conservateurs ont accueilli plutôt nerveusement le dépôt de certaines d'entre elles puisqu'elles traduisent une inquiétude très considérable à l'égard du projet C-22, qui va à l'encontre des dispositions très constructives de la Loi qui touchent la production de médicaments génériques.

Nous étudions notamment, madame la Présidente, la motion nº 4 qui limiterait à quatre ans la période d'exclusivité de nouveaux médicaments brevetés. Il s'agit en quelque sorte d'un compromis, qui correspond par ailleurs à la recommandation de la Commission Eastman. Cette disposition est bien supérieure à celle que prévoit la mesure législative, soit une période d'exclusivité de 10 ans.

La Commission Eastman a fait valoir l'importance d'une certaine période d'exclusivité. J'aimerais lire un bref passage du rapport Eastman:

● (1520)

> La politique classique des entreprises qui introduisent de nouveaux médicaments sur le marché canadien et à l'étranger est d'établir des prix élevés au départ lorsqu'il s'agit d'un médicament nouveau et unique, afin de maximiser sa rentabilité. Au fur et à mesure que s'installe au Canada la concurrence de médicaments équivalents, soit par des brevets qui leur sont propres, soit sous forme de produits génériques, les prix tendent à baisser au profit du consommateur et du contribuable.
>
> Le monopole du marché à la période la plus rentable, c'est-à-dire après l'introduction d'un nouveau médicament, assure des recettes satisfaisantes et constitue par conséquent une incitation à introduire le médicament au Canada.

Le rapport Eastman reconnaît qu'il doit y avoir une période de protection en faveur des nouveaux médicaments. Il poursuit:

> Il s'agit donc de fixer une limite de temps pour l'exclusivité qui permette à l'entreprise innovatrice de fixer un prix supérieur au coût des matières premières et de la fabrication pour générer des profits bruts couvrant tous les autres frais, y compris les frais élevés de promotion initiale.

La question est de savoir quelle est la durée optimale du monopole protecteur. La Commission Eastman a traité du sujet, et son rapport dit:

> Au cours des audiences, les représentants de Merck Frosst ont informé la Commission que de nombreux médicaments réalisaient des ventes plus élevées au cours de la première année de leur introduction et que la période la plus longue pour établir la réputation d'un médicament était de trois à quatre ans, après quoi l'accroissement de leurs ventes avait tendance à ralentir. Cette opinion est conforme à d'autres renseignements recueillis. La période d'exclusivité de quatre ans que la Commission juge convenable reflète ces estimations.

Autrement dit, la période d'exclusivité de 4 ans prévue dans la motion nº 4 n'a pas été proposée au hasard. Elle est fondée sur le témoignage d'une société pharmaceutique qui a révélé devant la Commission Eastman qu'il fallait au maximum 4 ans à un médicament pour s'établir. Cette période donne une protection suffisante aux nouveaux médicaments introduits sur le marché.

Nous reconnaissons que c'est important. Il faut une protection suffisante, mais nous ne croyons pas que cette protection doit permettre aux sociétés pharmaceutiques de continuer à s'enrichir aux dépens des Canadiens qui doivent acheter des médicaments.

Dans le projet de loi C-22, le gouvernement veut accorder aux fabricants de médicaments une période d'exclusivité de 10 ans. Durant une période de 10 ans, les fabricants de médicaments brevetés pourront alors accaparer le marché de sorte que l'introduction de produits génériques sur le marché n'aura pas une répercussion suffisante pour entraîner la baisse des prix de ces médicaments. Même quand des médicaments génériques parviendront sur le marché, après une si longue période, ils n'auront pas une incidence négative sur les prix.

L'Association américaine des retraités a été priée par les membres de mon parti de comparaître devant le comité législatif qui a étudié le projet de loi C-22. Les Conservateurs ont refusé de permettre à cette association de comparaître parce qu'ils ne voulaient pas entendre les Américains expliquer comment le régime fonctionne aux États-Unis aux dépens des Américains ordinaires qui achètent des médicaments.

Je constate que mon temps de parole est écoulé. Je recommande instamment aux ministériels d'examiner les conséquences de ce qu'ils tentent de faire en accordant une période d'exclusivité de 10 ans. Cela signifie que les prix des médicaments demeureront élevés. Ils devraient examiner les recommandations de la Commission Eastman qui a proposé une période de 4 ans en se fondant sur de solides raisons. Ils devraient écouter leurs électeurs qui les supplient de ne pas prendre cette initiative qui haussera le prix des médicaments pour eux et leurs concitoyens. J'exhorte donc les ministériels à tenir compte de ces questions.

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Madame la Présidente, c'est avec grand plaisir que je prends la parole sur le projet de loi C-22, parce que je veux défendre les amendements proposés par le parti libéral. Il s'agit des motions nos 3, 4, 5, 11, 13 et 15. Dans ces motions, nous avons parlé de la période d'exclusivité. La loi nous propose 10 années d'exclusivité et on sait très bien que nous, du parti libéral, nous proposons quatre ans, ce qui est aussi la recommandation du rapport Eastman. Quant à la date de la proclamation on se souviendra que, en juin 1986, le gouvernement a échoué dans la présentation de sa loi. Et dans la loi qui a été déposée le 6 novembre on n'a pas changé la date de la proclamation, c'est-à-dire que cette loi est rétroactive, ce qui est absolument inacceptable. C'est une loi rétroactive au mois de juin 1986.

Et finalement sur la motion du statut prioritaire aux brevets sur les procédés et aux brevets sur les produits, encore une fois, cet amendement nous le proposons parce que cela affectera de très près le développement dans le secteur technologique.

Je vais commencer par traiter de la question de la période d'exclusivité. Comme je disais tout à l'heure, le rapport Eastman a recommandé une exclusivité de quatre ans. La raison était simple. D'après la Commission d'enquête, il fallait motiver les compagnies pharmaceutiques à faire de la recherche. La Commission était bien au courant du *pattern* d'agissements des compagnies pharmaceutiques qui, lorsqu'elles bénéficient d'une trop grande protection, gaspillent et dilapident les fonds que la protection leur procure. Cet argument fait partie du rapport Eastman et mes collègues de la Chambre pourront le lire en page 372.

En effet, madame la Présidente, on peut lire une description des effets d'une protection de trop courte durée ainsi que des effets d'une protection de trop longue durée. En page 354, on lit ceci:

> Les brevets qui procurent trop de protection et de profits éventuels ont également une autre conséquence, celle d'inciter les titulaires de brevets . . .

. . . c'est-à-dire les multinationales dans le cas . . .

> . . . à trop dépenser pour la promotion et la vente de leurs produits afin de stimuler la demande et de conserver leur position concurrentielle sur le marché.

Il me semble, madame la Présidente, que le ministre a complètement oublié cette donnée lorsqu'il a décidé de donner 10 ans d'exclusivité. C'est un exemple frappant d'une recommandation qui a été complètement ignorée et qui va à l'encontre d'une étude sérieuse qui a coûté très cher aux Canadiens.

En refusant de répondre à nos questions en Chambre, le ministre avait promis qu'en comité nous pourrions avoir les données sur lesquelles il avait pris sa décision. Nous nous sommes aperçu rapidement que cela n'a pas été le cas. En comité, le ministre a simplement dit que les quatre années d'exclusivité étaient une période trop courte, sans plus d'explication. Où a-t-il puisé cette information? Nous ne l'avons pas su en comité. Je suis certaine qu'il n'y a pas un député conservateur qui peut me le dire non plus, qu'il n'y a pas non plus un fonctionnaire au ministère qui peut me donner une explication rationnelle. Pourquoi dix ans au lieu de quatre ans? Pourquoi pas suivre la recommandation Eastman? Les seules qui peuvent nous donner cette réponse sont les multinationales parce qu'elles sont les gagnantes dans cette décision.

Une période d'exclusivité de 10 ans a des répercussions sur les profits que ces compagnies réaliseront. En fait, dans son rapport, M. Eastman a documenté et expliqué amplement le phénomène associé avec la protection qu'un brevet peut procurer. D'après lui, les nouveaux médicaments sont introduits à des prix toujours élevés, et ce, pour récupérer les coûts associés au développement.

Plus la période d'exclusivité est courte, plus le prix d'introduction est élevé. Lorsque la période d'exclusivité est plus longue, le prix d'introduction est moins élevé, mais il prend beaucoup plus de temps à descendre.

Ma question est la suivante: Y a-t-il quelqu'un dans cette Chambre qui a évalué l'effet du choix de cette politique du gouvernement conservateur? Comment sait-on quelle option est la plus coûteuse? Une période d'exclusivité courte ou longue? Il n'y a pas d'évaluation. Les députés du gouvernement peuvent bien argumenter que l'opposition dit à tort que cela va coûter cher, que les prix vont augmenter, mais qu'est-ce que le gouvernement a contribué à ce débat. Pas un seul conservateur a eu le courage de se lever pour prendre la parole sur cette loi.

De plus, nous n'avons aucune preuve de l'impact des mesures proposées par le gouvernement si ce n'est qu'une étude partisane de la part du ministère.

Madame la Présidente, M. Bill Hadad, un représentant de l'industrie pharmaceutique générique américaine, à qui on a refusé de venir témoigner en comité, est quand même venu au Canada pour nous livrer un témoignage sur la situation aux États-Unis. Il nous faisait remarquer que la recherche et le développement de la majorité des médicaments inventés aux États-Unis avaient déjà été payés par les citoyens américains. En fait, les multinationales font tellement d'argent qu'elles font de la recherche sur les façons, les meilleures façons, d'investir leurs profits excessifs. Tous ces éléments font qu'il est impossible pour nous d'accepter une période d'exclusivité aussi longue que celle proposée dans le projet de loi.

On sait que ce projet de loi ne tient pas compte des consommateurs de médicaments, mais pis encore que ce projet de loi ne tient pas compte des besoins de l'industrie biotechnique au Canada. Il est très difficile d'accepter l'argumentation du gouvernement concernant la nécessité d'adopter des lois qui sont semblables à celles de la communauté internationale. Ce gouvernement aurait pu accepter, et il peut encore le faire, l'amendement du parti libéral, pour permettre l'existence des brevets, non seulement pour les produits, mais aussi pour les procédés en ce qui concerne l'industrie biotechnologique. C'est une partie compliquée de nos amendements, mais j'aimerais bien souligner que j'ai voulu les inclure dans les débats de la Chambre parce que je les trouvais importants. Si le gouvernement n'accepte pas ces amendements, il démontre tout simplement une insensibilité extrême et une incompréhension crasse en ce qui concerne les besoins et la nature de l'industrie biotechnologique au Canada.

Finalement, je voudrais parler des drogues qui, au moment où le gouvernement a annoncé son intention d'amender la Loi en juin dernier, étaient encore dans ce qu'on appelle le «pipe-line». Plusieurs dispositions prévoyaient des mesures particulières pour les médicaments dans le «pipe-line». Dans la nouvelle version de ce projet, la Loi, celle qui a été déposée en cette Chambre il y a plusieurs mois, au mois de juin, est demeurée inchangée. On n'a rien changé, on a tenté de la déposer en juin, on l'a déposée en novembre, on n'a rien changé, c'est-à-dire que la Loi sera rétroactive au 27 juin 1986. C'est inacceptable. Cette date aurait pu au moins être remplacée par la date du dépôt du projet actuel, ou mieux encore, comme dans notre amendement, c'est-à-dire par la date de la proclamation royale. Encore une fois, le gouvernement a cédé aux pressions des multinationales.

Cette Loi n'avantage pas du tout le secteur de l'industrie générique et celui de l'industrie biotechnologique, au contraire. C'est pourquoi nous proposons un amendement en ce sens. Je voudrais que ce soit très clair.

La période d'exclusivité de 10 ans est inacceptable, nous croyons que la période de quatre ans recommandée par la Commission Eastman est raisonnable. Plusieurs groupes d'intérêts croient la même chose que nous et nous ont appuyés en comité parlementaire. Il est intéressant de noter que la plupart des groupes d'intérêts sont conscients qu'il est nécessaire d'accorder une meilleure protection intellectuelle des brevets. C'est pour cela qu'ils sont prêts à avoir des changements dans la Loi qui date de 1969. C'est sûr qu'eux aussi ont compris qu'on avait besoin d'améliorer la protection. Tous s'entendent pour dire que 10 années est une période trop longue et injustifiée. Cependant, nombreux sont ceux qui accepteraient la période de quatre années proposée par la Commission Eastman simplement parce que la plupart des groupes d'intérêts sont raisonnables et réalistes.

Le secteur générique de l'industrie pharmaceutique nous a déclaré qu'il aurait très probablement pu vivre avec une période d'exclusivité de quatre ans pour les détenteurs de brevets. Il faut se souvenir que l'industrie générique est l'industrie qui copie.

Mon temps de parole est écoulé, madame la Présidente. Alors c'est très bien, je dois accepter votre décision. Je reviendrai au prochain amendement. Je vous remercie, madame la Présidente.

• (1530)

[*Traduction*]

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir prendre la parole au sujet de cette motion. Elle concerne un problème à propos duquel bien des Canadiens ont manifesté maintes fois leur inquiétude par des pétitions, à savoir que ce projet de loi va conférer aux sociétés pharmaceutiques, principalement des multinationales étrangères, des droits exclusifs, des droits que j'aime à qualifier de monopolistiques sur un médicament donné, favorisant ainsi des prix plus élevés que dans un système concurrentiel. Nul besoin d'une imagination débordante pour voir que lorsqu'une entreprise jouit de droits exclusifs, d'un monopole en fait, elle risque de profiter de ce monopole pour réaliser des bénéfices à redistribuer à ses actionnaires. C'est ce qui arrivera désormais au Canada. Je songe aux débuts de l'économie canadienne lorsque la Compagnie de la Baie d'Hudson jouissait d'un monopole sur la traite des fourrures dans toutes les régions drainées par les affluents de la Baie d'Hudson. Personne ne pouvait concurrencer la Compagnie de la Baie d'Hudson dans ces régions.

Je m'étonne que le ministre qui s'occupe de cette affaire soit le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre). Le ministre de la Consommation et des Corporations souhaite vraisemblablement qu'une certaine concurrence sur le marché assure des prix les plus bas possibles pour les médicaments. L'un des principes fondamentaux du parti progressiste conservateur est la promotion et la valorisation de la concurrence sur le marché. J'ai entendu des centaines de discours à la Chambre qui vantaient les mérites de toute concurrence ou presque. Et pourtant, ce projet de loi va complètement à l'encontre de ce principe en excluant toute concurrence pour une décennie. Vous le savez, madame la Présidente, c'est le docteur Eastman lui-même, l'auteur de la première étude effectuée pour le compte du ministre de la Consommation et des Corporations du gouvernement libéral de l'époque qui a déclaré qu'il serait raisonnable pour l'entreprise de produits pharmaceutiques qui vient de mettre au point un nouveau médicament de bénéficier d'un monopole pendant quatre ans, afin de récupérer l'argent investi dans la recherche. C'est un point de vue certes qui se défend, mais ce projet de loi propose que le monopole soit d'une durée, non pas de quatre ans, mais de dix ans. Nous sommes nombreux à nous en étonner, et c'est la raison pour laquelle nous nous opposons à cet aspect du projet de loi.

A maintes et maintes reprises au cours du présent débat, les ministériels ont invoqué un sondage récent, selon lequel huit Canadiens sur dix seraient d'accord pour que le gouvernement adopte le projet de loi C-22. Malheureusement, à mes yeux, ce sondage est suspect. En effet, c'est qu'il a été effectué par *Decima Research* pour le compte de l'Association canadienne de l'industrie du médicament. Les résultats du sondage figurent sur du papier à lettre à l'entête de cette association. Les personnes-ressources avec lesquelles les gens sontinvités à communiquer pour obtenir de plus amples renseignements font

tous partie de cette association ou sont ses agents de relations publiques. Ce sondage effectué par Decima n'est pas du tout objectif. Il diffère de tous ceux que j'ai vus jusqu'à maintenant. Cela m'étonne de la part de Decima, d'autant plus que cet organisme, qui effectue des sondages, se targue d'être objectif. On sait que Decima travaille beaucoup pour le compte du parti conservateur qui est on ne peut plus désireux de faire adopter ce projet de loi par la Chambre dans les plus brefs délais.

Madame la Présidente, il y a là un parti pris qui m'étonne. Les diplômés en sciences sociales qui effectuent ces sondages ont à coeur d'habitude de préparer des questions exemptes de jugement de valeur et de parti pris. Nous savons qu'il est probablement impossible d'être dégagé de tout parti pris et qu'un certain niveau de parti pris peut se tolérer. Dans son sondage, cependant, Decima demande aux Canadiens de dire ce qu'ils pensent de cette proposition: «Si les fabricants de médicaments de marque déposée déploient au Canada deux fois plus d'efforts dans le domaine de la recherche, la santé et la qualité de vie vont s'améliorer, car les malades pourront profiter plus tôt de nouveaux traitements de la plus haute qualité». Evidemment, tout Canadien moyen s'empresserait d'appuyer une telle proposition. Cependant, je me demande si même elle est exacte. Elle est farcie d'énoncés non établis et témoigne d'un réel parti pris.

• (1540)

Absolument rien dans le projet de loi n'oblige les entreprises à redoubler d'efforts dans le domaine de la recherche. Celles-ci s'y engagent simplement à accroître leurs travaux de recherche et de développement d'ici à 1995 dans une proportion de 10 p. 100 de leurs chiffres de ventes. Nous savons pertinemment que l'on ne saurait croire ces entreprises sur parole. Si c'est sérieux et si ces entreprises sont sincères, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas mis noir sur blanc dans le projet de loi que l'industrie pharmaceutique s'engage à investir dans la recherche et le développement au Canada? Or, il ne le fait pas.

Rien ne garantit qu'il s'agira bel et bien de recherche scientique fondamentale. Nous avons entendu dire que la recherche effectuée au Canada serait en grande partie de l'analyse de marché et de la recherche clinique, et que la recherche fondamentale ne représenterait que seulement dix pour cent de toute la recherche. Ainsi, nous verrons les entreprises étudier comment elles pourraient le mieux commercialiser leurs comprimés et rendre plus attrayantes certaines pilules colorées. Ce n'est pas là le genre de recherche scientifique que nous voulons obtenir de ces entreprises au Canada en échange du monopole que nous leur accordons.

L'objectif premier de la recherche en pharmacologie est de produire des médicaments qui se vendent bien. Ne nous leurrons pas en croyant qu'il en est autrement. Le meilleur moyen de produire de tels médicaments consiste à copier les médicaments les plus vendus en en modifiant légèrement la composition chimique de manière à obtenir ce que l'on appelle un léger gain thérapeutique. Rien dans le projet de loi ne garantit qu'il y aura davantage de travaux de recherche. En fait, le débat à la Chambre des communes a mis en évidence le fait que le projet de loi ne comportait même pas de définition de recherche.

Il serait tout à fait permis de contester, comme le laisse entendre la maison de sondage Decima, que l'on effectuera des travaux de recherche après l'adoption du projet de loi. Je crois très franchement que cette affirmation nuit à la réputation de cette maison. En fait, il faut prendre très au sérieux une allégation de tripotage des questions.

J'aimerais parler du sondage de la maison Reid, à mon avis beaucoup plus digne de foi. Il y a quelques semaines, cet organisme demandait aux Canadiens leur réaction à la déclaration suivante :

> Comme vous le savez peut-être, le gouvernement a récemment présenté un projet de loi qui accorderait aux sociétés pharmaceutiques les droits exclusifs sur la fabrication et la vente des médicaments qu'elles inventent pendant une période beaucoup plus longue que ce qui est le cas en ce moment. Il serait interdit aux autres entreprises de produire ou de vendre des copies moins coûteuses de la plupart des médicaments pendant dix ans. Approuvez-vous, oui ou non, ce projet de loi?

Les résultats sont assez intéressants. Pour l'ensemble du Canada, 58 p. 100 des personnes ont répondu non et 38 p. 100 ont répondu oui. En Colombie-Britannique, 66 p. 100 désapprouvaient, en Alberta 62 p. 100 et au Manitoba et en Saskatchewan, 69 p. 100. En Ontario et au Québec, 54 p. 100 des personnes ont répondu non et dans les provinces atlantiques, ce pourcentage était de 56 p. 100. A la question de savoir s'ils croyaient que les sociétés pharmaceutiques multinationales présentes au Canada devraient posséder des droits exclusifs sur leurs nouveaux produits et détenir le monopole de leur vente pendant dix ans, ce qui élimine toute concurrence, Dieu merci une proportion écrasante de Canadiens ont répondu non.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer à ce stade du débat sur le projet de loi C-22. Je dois peut-être rappeler qu'on en est aux amendements qui ont été regroupés par la Présidence et qui traitent . . . les amendements nos 3 . . . Je vais trouver la page, ce ne sera pas long. En cherchant les pages, madame la Présidente, je pourrais peut-être dire qu'il est toujours facile de se servir de sondages pour présenter ou soutenir un argument, et j'aimerais dire que moi aussi je suis un peu surpris du fait que le gouvernement se serve d'un sondage commandé par les multinationales pour pouvoir justifier le projet de loi C-22 quand on sait tous que les Canadiens, en janvier dernier, et l'an passé, une fois par le Reid Report et une autre par la société Gallup, ont indiqué clairement leur opposition à cette loi et de façon assez massive. Cinquante-huit pour cent des Canadiens, selon le Reid Report, s'opposaient à cette loi-là. Cette question qui était posée aux Canadiens était assez claire: Appuyez-vous cette loi? Dans le sondage Decima auquel faisait référence mon préopinant, il y a évidemment une question un peu différente posée par la société qui faisait le sondage. Cette question était:

[*Traduction*]

«Après avoir entendu les divers arguments présentés pour et contre le projet de loi,» même si nous n'avons pas fini d'en discuter, «êtes-vous d'avis que la mesure est très avantageuse, avantageuse, néfaste, ou très néfaste?»

[*Français*]

Madame la Présidente, évidemment, à ce moment-là, les Canadiens se prononcent et le font librement, mais ce n'est pas

tellement convaincant quand on sait qu'il y a eu deux sondages, l'un effectué par Gallup et l'autre par Reid, dont les résultats ont été le contraire, et qu'on en a un aujourd'hui qui dit que peut-être les Canadiens pensent que cela ne pourrait peut-être pas être une mauvaise chose de refaire cette disposition qui veut protéger les compagnies pharmaceutiques et leur permettre de conserver leurs droit d'auteur sur certains médicaments.

De toute façon, nous nous y opposons, madame la Présidente, parce que nous pensons . . . et nous avons toujours appuyé le rapport Eastman qui a été commandé par le gouvernement précédent, et qui recommande une période de quatre ans. C'est une période qui nous semble satisfaisante et suffisante et nous croyons—qu'il y ait sondage ou qu'il n'y en ait pas—que les arguments que nous avons à faire valoir doivent être entendus avant de tirer des conclusions.

[*Traduction*]

La présidence a tranché, et nous discutons des motions n^os^ 3, 4, 5, 11, 13 et 15. Ces motions ont trait à une proposition radicale et régressive concernant le brevetage des produits plutôt que des procédés pharmaceutiques. Dans le passé, le brevetage des procédés permettait aux fabricants de produits génériques, qui reproduisent à meilleur compte des copies de médicaments, d'améliorer leurs méthodes de production et d'avoir un certain avantage sur leurs concurrents en fabriquant ces mêmes médicaments à meilleur marché. Les possibilités d'innovation étaient illimitées et passablement avantageuses pour le Canada.

Nous nous targuons, au Canada, d'avoir l'un des meilleurs régime de santé dans le monde. Il est très réputé pour la qualité de ses services, leur universalité et leur transférabilité d'une province à l'autre. Il est accessible à l'ensemble des Canadiens et, évidemment, il est à but non lucratif, ce dont nous sommes très fiers. On ne saurait en dire autant des États-Unis. Nous savons qu'il n'existe pas dans ce pays-là de programme national de santé qui offre des services accessibles et universels à tous les Américains. Ce régime n'est pas transférable et par conséquent la maladie vous place quelquefois dans une situation très difficile. Au Canada, nous nous sentons très en sécurité avec l'excellent régime d'assurance-maladie que nous avons mis au point au cours des années. Ce régime ne comprend pas seulement les services rendus par les médecins, mais donne également accès à une gamme complète de médicaments.

• (1550)

Cela fait bien d'annoncer que si nous adoptons ce projet de loi, on consacrera 1,4 milliards de dollars à la recherche et au développement des produits pharmaceutiques. Cela fait très bien sur le papier. Cependant l'industrie ne s'y est jamais engagée et le ministre ne nous a pas encore dit comment il l'obligerait à tenir sa promesse, pour autant qu'elle en ait fait une. Nous sommes un pays petit, mais fier. Notre marché n'est pas étendu, mais il est stable et très solide. Quant à nous, au parti libéral, nous avons été très bien servis au cours des années à la fois par les sociétés de médicaments génériques et par les multinationales installées dans notre pays. Le rapport Eastman était nécessaire et il faut suivre ses recommandations.

Pour en revenir aux amendements et à ce que j'appelle la mesure radicalement rétrograde qui consiste à proposer des brevets de produits plutôt que de procédés pour les produits pharmaceutiques, ce que nous essayons de faire, c'est de supprimer de la loi les brevets de produits. Aux termes de la loi actuelle, on ne peut octroyer que des brevets de procédés. Le projet de loi C-22 permettrait de délivrer également des brevets de produits. Les sociétés canadiennes de biotechnologie disent que cette modification va réellement les pousser à la faillite. Je voudrais me reporter à la transcription de l'audience de comité du 29 janvier 1987 où a comparu la société Cangene qui a mis au point un médicament, l'Interleuken 2. Pour ceux que cela intéresse, lorsqu'il est mélangé avec un inhibiteur de prostaglandine, il semblerait qu'il guérisse vraiment le cancer. Il fait régresser les tumeurs solidement implantées. Voilà ce que la société dit à ce sujet:

> Cangene est l'une des rares sociétés au monde qui peut le faire, et nous sommes prêts à passer à l'étape de la mise à l'échelle, des essais cliniques et de la fabrication. Nous avons réussi dans le cas présent, et nous pourrions peut-être connaître d'autres succès, grâce à l'ingéniosité et à l'argent canadiens et en respectant la loi canadienne.

Elle a ajouté à propos du gouvernement:

> A la veille de notre succès, vous vous proposez de changer les règles. Aux termes de ces nouvelles règles, le procédé Cangene, qui a déjà remporté un succès et qui pourrait en avoir d'autres, deviendra inutile.
>
> Il sera inutile parce que vos modifications autoriseront les brevets de produits. Les protéines naturelles salutaires deviendront la propriété exclusive d'une seule société. Le procédé utilisé pour obtenir cette protéine, le procédé Cangene, n'aura plus d'importance.
>
> En vertu de vos nouvelles règles ou de celles qui sont proposées dans les modifications, la bataille pour la suprématie sur le marché se fera devant les tribunaux, comme aux États-Unis. Cela condamnera Cangene et le Canada . . . à ne jamais se faire une place dans l'industrie de fabrication des médicaments à base de protéine. Nous pourrions certainement élaborer ensemble un projet de loi qui ne jetterait pas le bébé, Cangene, avec l'eau de son bain.

Mon temps de parole est expiré, madame la Présidente. Je voudrais passer à l'amendement suivant.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall)—L'industrie pharmaceutique—La déclaration assermentée du président de la *Generic Pharmaceutical Industry Association* américaine—On demande que l'ambassadeur canadien comparaisse devant le comité; l'honorable député de York-Ouest (M. Marchi)—L'immigration—Les réfugiés portugais—les allégations concernant des agents et des experts-conseils—On demande une enquête sur le ministère; l'honorable député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly)—Les pêches—On demande au ministre de rencontrer les représentants des travailleurs de l'usine Star-Kist—La pêche de rogue de hareng—la location de permis.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 3 de (M. Dingwall, nº 4 de M. Orlikow et nºs 5, 11, 13 et 15 de M. Dingwall (p. 4820).

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Madame la Présidente, les amendements à l'étude maintenant traitent de la propriété intellectuelle. Avant d'examiner les divergences entre les recommandations du rapport Eastman et les propositions présentées par le gouvernement dans le projet de loi C-22, n'oublions pas que l'essentiel de cette mesure tient aux pressions exercées outre-frontière.

Comme la plupart des Canadiens, Madame la Présidente, vous vous souvenez de cette causerie douillette entre notre premier ministre (M. Mulroney) et le président des États-Unis, il y a quelques années, qui est à l'origine de cette mesure. Vous n'ignorez pas combien de fois est intervenu M. Yeutter pour encourager le Canada à reconnaître le principe de la propriété intellectuelle. Il paraîtrait que nous sapons ce droit de propriété des Américains à cause de notre Loi sur les brevets. Vous savez aussi, Madame la Présidente, que le vice-président des États-Unis est un ex-membre du conseil d'administration d'une des plus grosses entreprises américaines de fabrication de médicaments, à savoir la société Eli Lilly. Je ne vous apprends rien non plus en vous disant que le président du comité consultatif du commerce du président américain, E. J. Pratt, était président d'une autre multinationale américaine importante qui a des intérêts au Canada. Vous savez que le projet de loi à l'étude est un effort consenti par le gouvernement pour se conformer aux exigences américaines dans le cadre des négociations actuelles sur le libre-échange. Vous savez que le gouvernement essaie de satisfaire le plus rapidement possible toutes les exigences des Américains.

Fait curieux, le projet de loi actuel, qui fait tant de tort à notre système de santé publique, est considéré comme insuffisant. Vous connaissez aussi bien que les autres députés la liste des demandes que les Américains sont chargés de présenter à ces négociations. On demande encore que la propriété intellectuelle américaine soit mieux protégée malgré le projet de loi C-22. Cela signifie que le projet de loi que nous débattons aujourd'hui ne suffit pas. Si les Canadiens regardent ce débat en pensant que le projet de loi C-22 est le seul tort que le gouvernement leur fera, je leur signale qu'on essaiera peut-être de rendre les médicaments moins accessibles, contrairement au principe cher aux Canadiens selon lequel les services médicaux devraient être à la portée de tout le monde, quel que soit leur coût. Vous savez certainement que ce n'est pas un objectif essentiel du système américain.

• (1600)

Des députés de l'autre côté, dont le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), ont affirmé qu'en s'opposant à ce projet de loi, les néo-démocrates s'opposent en quelque sorte à la propriété intellectuelle. C'est parfaitement absurde, bien entendu. La propriété intellectuelle n'est pas toujours une chose qui s'achète ou se vend. Dans ce cas-ci, la propriété intellectuelle entraîne la production d'un bien quelconque qui reflète la créativité de son auteur.

Nous savons, tous les deux, madame la Présidente, que, dans toute l'histoire des oeuvres intellectuelles et artistiques, les découvertes les plus importantes ne sont pas toujours brevetées ou lucratives. Tous les députés savent certainement que lorsque Newton a conçu une façon d'exprimer la relation entre les corps matériels, il n'a pas fait breveter sa théorie de la gravité. Parlons donc de la découverte de la pénicilline par Fleming qui est plus pertinente au débat actuel. La découverte de la pénicilline n'a pas fait gagner beaucoup d'argent à M. Fleming. Quand Selman Waksman a découvert la streptomycine, il l'a fait breveter et il s'est fait payer des droits, mais sa société ne les a pas tous empochés. Ils ont été versés aux universités qui ont fait d'autres découvertes dans le domaine des antibiotiques. Elles ont seulement assuré à Selman Waksman un modeste train de vie.

Les brevets ont évidemment pour but d'inciter les chercheurs à offrir à la population en général les produits de l'effort intellectuel et à les mettre en vente. Les brevets existent pour le bien de la population en général, pour stimuler ceux qui, grâce à leur travail intellectuel, créent un produit dont pourrait bénéficier la population et pour encourager ce genre de créativité, mais ce n'est pas un droit absolu. Cela n'a jamais été conçu ainsi. Sinon, les brevets seraient maintenus à perpétuité tout comme leur exclusivité, mais ce n'est pas le cas.

La vérité, c'est que lorsque l'exclusivité durait 14 ans, avant 1969, les sociétés pharmaceutiques profitaient de cette protection pour voler littéralement les pauvres. Leurs bénéfices étaient incontestablement excessifs. Le vol exercé sur ceux qui avaient besoin de médicaments était brutal. On en était arrivé à une situation où il était clair pour tout le monde qu'un changement s'imposait. C'est ainsi que la loi actuelle a été adoptée en 1969 par le Parlement et le gouvernement d'alors. Puis a suivi une période durant laquelle le Canada a bénéficié du meilleur arrangement du monde pour mettre les médicaments à la disposition de ceux qui en avaient besoin: il était obligatoire d'autoriser la fabrication sous licence des médicaments génériques.

A en juger par les arguments que nous ont servis les ministériels, nous pourrions croire que les multinationales avaient presque fait faillite, que cette loi les avaient réduites à la misère. Le fait est que leurs bénéfices n'ont pas changé du tout. En 1985, ils s'élevaient en moyenne à 22 p. 100, et l'une d'elles affichait des bénéfices de 51 p. 100 sur son chiffre d'affaires. Elles sont donc rentables. En fait, ce secteur est le plus rentable de tous les secteurs manufacturiers.

On doit se demander pourquoi le gouvernement recommande de ramener l'exclusivité à 10 ans. Pourquoi n'a-t-il pas tenu compte des recommandations du rapport Eastman? Pourquoi un gouvernement répondrait-il, non pas aux besoins de la population, non pas aux recommandations d'un rapport soigneusement élaboré, mais aux exigences d'un gouvernement américain? Un gouvernement commet une faute en se conduisant ainsi. Il ne faut pas oublier que 78 p. 100 de la population estime que la place du parti ministériel est dans l'opposition.

Comme la population, j'ai l'espoir que, un jour, le parti qui forme aujourd'hui le gouvernement sera aussi efficace dans l'opposition que nous le serons quand nous prendrons sa place au pouvoir.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Madame la Présidente, je voudrais parler des motions nos 3, 4, 5, 11, 13 et 15. Elles relèvent de deux grands sujets. Les motions nos 3, 13 et 15 ont de profondes répercussions pour les firmes canadiennes de biotechnologie qui considèrent que le projet de loi compromet sérieusement leur survie. Les motions nos 4, 5 et 11 entrent dans une autre catégorie. La motion 3 porte sur une partie d'article que voici:

> . . . ou, si elle n'est pas un procédé, la réalisation ou l'utilisation de celle-ci pour des médicaments ou pour la préparation ou la production de médicaments.

Ces motions visent à supprimer ces dispositions. Le gouvernement doit prendre conscience de ce que seront les conséquences dans l'industrie biotechnologique si ces dispositions ne sont pas supprimées.

Ces motions sont proposées par le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) qui a consacré beaucoup de temps à lire et à écouter les instances des sociétés pharmaceutiques canadiennes et multinationales, ainsi que celles des organismes et des particuliers qui seront frappés par la tendance générale et les conséquences du projet de loi. Celui-ci constitue une menace, non seulement pour les sociétés canadiennes et le secteur pharmaceutique, mais aussi pour les contribuables, les provinces et leurs budgets.

C'est surtout une menace pour les plus faibles, c'est-à-dire les personnes âgées, qui sont plus susceptibles d'avoir besoin de médicaments, les handicapés et les invalides, ainsi que les plus pauvres de notre population. C'est certainement une menace pour les défavorisés qui, souvent, appartiennent à une ethnie particulière dans une partie sous-développée de notre pays. Je pense naturellement à nos autochtones que nous avons déjà tellement déçus. A bien des égards, les faibles et les pauvres de notre société, ainsi que les régions qui ne profitent pas de l'augmentation actuelle de l'emploi, supportent déjà une charge énorme. Le renouveau économique que connaît le sud de l'Ontario ne touche pas des régions comme Terre-Neuve ou la Colombie-Britannique. C'est justement les intérêts des défavorisés que nous défendons, car toute hausse du prix des médicaments, à court ou à long terme, leur fera beaucoup de tort.

• (1610)

On peut bien arguer qu'on effectuera davantage de recherche, ce qui n'est pas prouvé à mon avis, mais même si c'était le cas, les problèmes que la hausse du prix des médicaments causera aux pauvres et aux défavorisés n'en seront pas pour autant résolus. C'est à leur intention qu'on avait adopté une mesure tendant à permettre aux sociétés canadiennes de fabriquer des médicaments génériques après un certain délai, pour que grâce à une saine concurrence, les Canadiens puissent se procurer leurs médicaments à un prix raisonnable.

Les membres de notre parti ne s'opposent pas, au contraire, à ce que les sociétés qui ont eu le courage de créer une entreprise pour faire de la recherche et lancer des médicaments sur le marché en tirent certains bénéfices. Nous nous en réjouissons. S'il n'y avait pas quelque rétribution au bout de la ligne, ces sociétés n'auraient aucune raison de faire de la recherche. Par contre, il serait exagéré de protéger les multinationales comme on nous le demande, afin qu'elles continuent indéfiniment, c'est-à-dire tout le temps où elles fabriquent un médicament, à demander le prix qu'elles veulent.

Le gouvernement dira, je le sais, qu'il existe des garanties pour empêcher l'imposition de prix exorbitants. Même les intéressés reconnaissent qu'il s'écoulera pas mal de temps avant que les audiences ne soient terminées, avant que la valeur du médicament concerné ne soit vraiment établie, et nous ne sommes pas du tout persuadés que cette longue procédure servira les intérêts du public, et plus particulièrement des moins bien nantis.

Il s'agit, semble-t-il, d'une forme tragique de logique à l'envers, ou une forme de fumisterie, lorsque les ministériels tentent de persuader les Canadiens qu'une protection de dix ans est nécessaire, afin de permettre des travaux de recherche utiles dans ce domaine. Nous savons que les sociétés multinationales réalisent d'énormes profits. Nous n'ignorons pas qu'elles vendent toujours leurs produits au Canada. Nous jugeons certes qu'il est nécessaire de favoriser une sorte de concurrence équitable.

Nous tentons, en tant que parti, de suivre les recommandations de la Commission Eastman, qui a étudié cette question et qui a proposé de l'aborder de façon modérée. Il faut d'une part tenir compte de la nécessité de favoriser la recherche, et d'autre part, offrir des médicaments génériques aux Canadiens dans un délai raisonnable. Du fait de la politique que nous avons suivie jusqu'à maintenant, les Canadiens profitent de médicaments à bon marché. Nos prix sont parmi les meilleurs au monde. Pourtant, les travaux de recherche n'en ont pas souffert. En fait, je pense que nous pouvons, si nous le souhaitons, offrir des encouragements aux entreprises canadiennes, afin qu'elles procèdent aux travaux de recherche au Canada. Nous aurions bien des occasions de le faire.

Si le projet de loi du gouvernement est adopté, en définitive, les sociétés multinationales réaliseront un profit plus important et les Canadiens ne pourront plus compter sur des médicaments génériques meilleur marché, et ils seront ainsi forcés de payer des prix plus élevés qu'ils ne le devraient. Tout le charabia du ministre qui tente de jouer sur les mots pour décrire la situation qui s'ensuivra, ne trompe absolument pas les Canadiens. Si les médicaments génériques ne sont pas là pour assurer une certaine concurrence, les médicaments coûteront alors davantage. C'est aussi simple et logique que cela. Ainsi, lorsque nous prétendons que le prix des médicaments sera supérieur à la suite de l'adoption de ce projet de loi, il n'y a aucun doute à ce sujet. En cas de rejet de ce projet de loi, les prix demeureront les mêmes, et ils n'augmenteront que si le gouvernement réussit à faire adopter ce qu'il souhaite à l'avenir.

Le coût des soins de santé va augmenter au fil des ans, proportionnellement au vieillissement de la population. Nous n'avons pas encore bénéficié de la grande période de progrès économique que nous faisait miroiter le gouvernement actuel. Le nombre de ceux qui sont au seuil de la pauvreté n'a pas changé. A mesure que les provinces devront assumer le coût des médicaments qui seront nécessaires à un nombre grandissant de personnes, il est évident que les contribuables devront payer davantage. Les Canadiens devront débourser davantage à la pharmacie. Je ne crois pas que l'industrie pharmaceutique se réjouisse de la perspective de devoir hausser les prix. Je suis certain qu'elle a été satisfaite de constater que les médicaments étaient à la portée des personnes âgées et des pauvres.

Je propose que le gouvernement remanie son projet de loi et envisage tout au moins d'y intégrer les amendements qui lui ont été soumis. J'espère qu'ils seront adoptés.

M. Dan Heap (Spadina): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion de commenter cette série d'amendements. Celui que je prône figure évidemment à la motion nº 4. L'article visé du projet de loi donnerait au fabricant d'un nouveau médicament un monopole de 10 ans ou moins, selon le cas. Notre amendement réduirait à quatre ans cette période de monopole. Cette proposition est fondée sur l'étude du professeur Eastman, qui a fait l'objet d'un très vaste consensus au pays. Il a soutenu que le brevet devait comporter une période d'exclusivité, mais qu'elle devait être inférieure à dix ans. Après une étude approfondie, il a recommandé une période de protection de quatre ans. Pourquoi? Il a conclu qu'après quatre ans, la concurrence des fabricants de médicaments génériques, qui sont désormais bien établis au Canada et qui emploient un grand nombre de personnes, était souhaitable en vue de réduire les prix ou tout au moins d'empêcher leur augmentation. Dans son étude, il estime qu'en 1983 seulement, la loi actuelle a fait épargner 211 millions de dollars à la population. C'est-à-dire que les personnes âgées, les jeunes et les personnes qui ne peuvent se passer de ces médicaments auraient dû verser au total 211 millions de dollars de plus n'eut été de la loi actuelle touchant les médicaments génériques. C'est là un avantage qui sera considérablement diminué si cette nouvelle loi est promulguée sans que notre amendement y soit apporté, afin d'assurer une certaine protection aux consommateurs.

Le point de vue du gouvernement canadien, du gouvernement américain et des multinationales pharmaceutiques, c'est que non seulement ces multinationales vont perdre de l'argent—ce sur quoi elles n'ont pas beaucoup insisté—mais encore qu'elles ne vont pas créer tellement d'emplois au Canada, qu'elles ne vont pas produire de nouveaux médicaments au Canada et que le prix des nouveaux médicaments produits au Canada ou ailleurs sera plus élevés qu'il ne le serait autrement. On ne peut pas prendre ces arguments au sérieux. Le fait est qu'en promettant 3 000 emplois de catégorie professionnelle, l'industrie pharmaceutique s'est moqué de la population par l'entremise du ministre. Seulement 1 148 emplois professionnels vont être créés. La grande majorité des 3 000 emplois en question seront de petits emplois de bureau et des emplois manuels. L'industrie ne précise pas, bien sûr, que ce faisant, les multinationales détruiraient ou limiteraient la fabrication de médicaments génériques au Canada, ce qui signifie que bien des emplois risquent de disparaître si le projet de loi est adopté sans les amendements que nous avons proposés.

• (1620)

D'après une étude de l'Association des consommateurs du Canada, les multinationales s'en tirent très bien pour le moment au Canada sur le plan des prix et des bénéfices. Si elles voulaient faire de la recherche au Canada, elles ont assez de bénéfices pour cela. Lorsqu'elles prétendent que nous perdrions ces nouveaux emplois si la loi de 1969 était maintenue, elles ne tiennent pas compte du fait qu'avant la promulgation de la loi de 1969, il y avait 12,645 emplois dans le secteur pharmaceutique, mais presque pas dans la fabrication de médicaments génériques. Toutefois, en 1982, alors que la loi était en vigueur depuis 13 ans, il y avait 15 707 emplois dont 1 300 dans les laboratoires fabriquant des médicaments génériques. Par conséquent, la loi de 1969 a eu des effets sur l'emploi puisqu'elle l'a augmenté d'environ 25 p. 100, ce qui représente 3 000 nouveaux emplois.

En ce qui concerne le ralentissement de la recherche et du développement, le fait est qu'il y avait très peu de recherche avant 1969. Nous avons peu de raisons de supposer que les multinationales modifieront leurs habitudes. Elles ont maintenant une production mondiale hautement centralisée reposant sur la haute technologie et une faible utilisation de main-d'oeuvre. Il est peu probable que, par simple amitié, elles établiront au Canada de nombreux laboratoires qui produiront des emplois et surtout des emplois intéressants. Il est peu probable également qu'elles mettront au point de nouveaux médicaments au Canada. Elles ne le faisaient pas avant. Quant à dire que le prix des nouveaux médicaments sera moins élevé si on leur garantit un monopole de dix ans, les faits antérieurs à 1969 ne permettent absolument pas de le supposer. Nous n'avons aucune raison de croire que si nous accordons aux compagnies pharmaceutiques multinationales un monopole de dix ans, les Canadiens en profiteront en ce qui concerne le prix des médicaments ou la mise au point de nouveaux médicaments.

Sur le plan des emplois, nous risquons fort d'en perdre plus que nous en gagnerons. Si ces compagnies créent 3 000 emplois, cela ne fera que contrebalancer les 3 000 créés à la suite de la loi de 1969. Cette mesure ne ferait que remplacer ces 3 000 emplois. Par conséquent, il n'y aurait aucun gain net sur le plan de l'emploi.

Il vaudrait mieux conserver la loi actuelle ou lui apporter des changements plus prudents. Si le nouveau projet de loi est adopté, il faudra le modifier pour réduire le monopole de dix ans à quatre ans. Les monopoles sont une réalité. Bell Canada en est un. Nous savons tous que les consommateurs ont de la difficulté à amener Bell à leur en donner pour leur argent. Les compagnies de gaz sont des quasi-monopoles. Nous n'ignorons pas qu'il n'existe pas de véritable concurrence qui nous permettrait d'obtenir une diminution du prix de l'essence. Ce sera la même chose entre ces compagnies pharmaceutiques multinationales. A l'heure actuelle, leur bénéfice annuel se situe entre 22 p. 100 et 59 p. 100. Elles n'ont pas vraiment besoin de soutirer plus d'argent aux personnes âgées et aux enfants canadiens qui sont les principaux consommateurs des médicaments d'ordonnance.

Nous avons au Canada un bon système de santé par rapport aux États-Unis où sont établies la plupart des multinationales qui font affaires au Canada. Ce système de santé coûte moins par personne au Canada qu'aux États-Unis. En fait, il protège davantage la santé des citoyens que le système américain. Nous en obtenons bien plus pour notre argent que les Américains. Cette situation avantageuse pour les Canadiens est, en partie, attribuable à la mesure législative sur les produits génériques adoptée en 1969 qui a maintenu dans des limites raisonnables le prix des médicaments d'ordonnance. Cette modification serait donc avantageuse pour des millions de Canadiens ordinaires. Elle l'emporte de beaucoup sur la revendication contestable du gouvernement, des sociétés multinationales ou du président Reagan, qui exerce des pressions sur le premier ministre (M. Mulroney), selon laquelle les fonds accrus accordés aux monopoles créeront des emplois supplémentaires et permettront de mettre au point de nouveaux médicaments et, grâce à une formule magique que les monopoles n'ont jamais divulguée, abaisseront le prix des médicaments.

Je recommande instamment à la Chambre d'adopter la motion nº 4 et les autres amendements dans le même sens qui empêcheront de saper ou de dévaloriser les dispositions législatives sur les médicaments génériques actuellement en vigueur qui sont si avantageuses pour les Canadiens depuis 18 ans et dont, en somme, tous les Canadiens ont grandement besoin, notamment ceux dont la vie est plus fragile, soit les citoyens âgés et les enfants.

[*Français*]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Madame la Présidente, il me fait plaisir de parler sur l'amendement de mon collègue de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall). A mon avis, il est important de rappeler pour ceux qui nous écoutent ce que le projet de loi C-22 a pour but de modifier. Présentement, au niveau de la recherche dans le domaine des médicaments, immédiatement après qu'un nouveau produit est installé sur le marché, une compagnie qu'on appelle générique peut utiliser, copier le produit et le vendre à rabais à moins bon marché. Cette mesure a été vraiment efficace pour répondre aux besoins de la population. Il faut rappeler que cette mesure avait été mise de l'avant par le gouvernement libéral lorsque M. Turner était ministre des Finances.

Maintenant, après révision, et je pense surtout à la demande du gouvernement du Québec et des différents intervenants socio-économiques de la grande région de Montréal, il était important de faire une étude, à savoir s'il ne devrait pas y avoir des modifications afin de protéger les emplois ainsi que la recherche et le cerveau de nos chercheurs.

Madame la Présidente, l'amendement que mon collègue propose, je pense que c'est la recommandation qui avait été suggérée suite au rapport Eastman, à la suite de consultations, de rencontres avec les différents intervenants, et qui semblait rallier l'ensemble de la majorité. Malheureusement, comme à l'accoutumée, le gouvernement conservateur et ce premier ministre ont cédé au chantage du gouvernement américain, mais aussi à celui des multinationales à produits pharmaceutiques, et ont décidé d'accorder une protection de 10 ans, ce qui équivaut à augmenter énormément les prix des médicaments et à affecter les gens à faible et moyen revenu: ils sont quatre millions au Canada, qui n'ont pas de régimes d'assurance de protection ni de l'employeur, ni privée, ni du gouvernement.

Si le gouvernement a dit que les prix n'augmenteront pas, c'est faux parce que la question qu'il faut se poser: si le gouvernement est certain que les prix n'augmenteront pas à la suite d'une protection de 10 ans, pour quelles raisons a-t-il prévu dans son projet de loi des sommes d'argent de 100 millions qui seront accordées aux provinces pour compenser la hausse des coûts payés par les ministères de la Santé? On sait qu'au niveau de l'aide sociale, dans les hôpitaux, cela veut dire que pour ces gens-là les prix seraient augmentés.

On se rappellera aussi, et ce n'est pas surprenant venant du gouvernement conservateur, que c'est ce gouvernement qui a décidé de taxer la maladie des gens et d'imposer une taxe de 10 p. 100. Maintenant c'est rendu à 11 p. 100, sur la maladie des gens, et même pour les gens qui souffraient de diabète, de maladies cardio-vasculaires et respiratoires et, grâce aux pressions qui ont été faites par des groupes et l'Opposition officielle, le gouvernement a dû reculer encore une fois sur ce dossier et retirer sa taxe de 10 p. 100 pour ces gens. Mais il reste quand même que les médicaments de la pharmacie familiale, ce qui est nécesaire à une famille comprenant le père et la mère, une famille monoparentale avec de jeunes enfants, où un minimum de médicaments doivent être gardés à la maison, il reste quand même que ces gens-là doivent maintenant payer la taxe. Alors cela veut dire qu'au Canada, plus la mauvaise température rend les gens malades, plus le gouvernement conservateur est content, plus l'argent rentre dans les coffres. Et c'est sa même réaction avec ce projet de loi.

J'inviterais fortement les députés conservateurs à réfléchir sur l'amendement nº 5 de mon collègue qui demande tout simplement de ramener cela, au lieu de dix ans, à quatre à cinq ans. La question à laquelle j'aimerais que les conservateurs répondent est la suivante: Lorsqu'on apporte une modification, pour quelle raison ne s'entend-on pas? Alors il ne faut pas céder au chantage des multinationales. Pour quelle raison dit-on: Bon, on va faire un essai sur une période de quatre ans. Au bout de quatre ans, on va se réunir, on va faire l'évaluation, on va voir quelles conséquences cela aura eu sur les consommateurs et les consommatrices, quelles conséquences cela aura eu sur l'industrie de produits pharmaceutiques, sur la recherche, et quelles conséquences cela aura eu sur l'industrie au niveau des produits génériques. Et à partir de cette expérience de quatre ans ou de cinq ans, on peut être souple pour une année, et on pourra alors voir si on doit, à partir de cette expérience, aller de l'avant et demander une protection supplémentaire ou diminuer la protection parce qu'on aura connu l'expérience, on saura ce qu'il en est.

Mais, non, encore une fois, le gouvernement conservateur fonctionne à l'inverse. Il dit: Je vous protège pendant dix ans. Cela est garanti. Vous pouvez compter sur moi, vous êtes protégés pendant dix ans. Mais dans cinq ans, on va faire une étude pour voir si c'est correct. «Pourquoi marcher à l'envers?» Ce gouvernement conservateur «marche toujours à l'envers.» Ce n'est pas nouveau, si on regarde la désindexation des pensions de vieillesse, je sais, madame la Présidente, que vous n'aimez pas que je parle de M^me^ Solange Denis, mais je vais en parler, je vais continuer à en parler. Si on regarde les pensions de sécurité de la vieillesse, si on regarde les préretraités, si on

regarde la taxe sur la maladie, et si on regarde ce qui se passe dans ce projet de loi, encore une fois, c'est strictement le gouvernement conservateur et le premier ministre qui sont à l'écoute des riches, non pas des gens riches mais des gens très riches et des multinationales ce qui a fait que le gouvernement a cédé au chantage.

Mais j'aimerais par contre rappeler aux gens surtout la position du NPD qui s'oppose complètement à toute modification et c'est là que je dis qu'ils vont à l'encontre des intérêts et des demandes du Québec. J'ai ici pour justifier ces dires le rapport du Comité consultatif, Comité ministériel sur le développement de la région de Montréal. La recommandation 36 se lit, et je cite: «Amender sans retard la loi fédérale sur les brevets pharmaceutiques qui modifie l'article 41(4) pour que soit accordée une plus grande protection à la propriété intellectuelle».

Madame la Présidente, j'aimerais savoir pourquoi le NPD qui se bat pour le Pacte de l'automobile—et je suis d'accord—qui protège des emplois majoritairement en Ontario, mais qui fait que les Canadiens paient plus cher pour les voitures, et maintenant que c'est le Québec qui a besoin pour protéger des «jobs», le NPD s'oppose—et c'est anti-québécois—à ce qu'on fasse une loi pour que les gens acceptent de payer un minimum un peu plus élevé pour protéger les emplois, la recherche et pour les jeunes du Québec.

Madame la Présidente, j'étais au Sommet économique de Montréal et la personne qui faisait partie du Comité consultatif du développement régional de Montréal . . . il y a M. Louis Laberge qui est président de la Fédération des travailleurs du Québec, et c'est une personne qui était au congrès du NPD et j'aimerais que le chef du NPD, s'il ne veut pas avoir la même image que le premier ministre, soit honnête sur le plan intellectuel et dise une fois pour toutes aux Québécois: Dans votre demande unanime tant par les partis libéraux, tant par le Parti québécois, tant par le Parti civique à Montréal, tant par le Parti RCM à Montréal, tant par les trois centrales syndicales, et tant par l'Opposition officielle du parti libéral, pour quelle raison le chef du NPD est en désaccord sur les demandes des Québécois; pour quelle raison le chef du NPD refuse carrément d'écouter et de répondre aux Québécois, et qu'il nous le dise clairement. Il va falloir une fois pour toutes qu'il ait fini cette hypocrisie. Il va falloir une fois pour toutes, s'il veut avoir l'image d'un homme honnête sur le plan intellectuel, ce que le premier ministre n'a pas, qu'il dise aux Québécois et aux Québécoises, premièrement, pour quelle raison il ne veut pas qu'on accorde un minimum de protection comme le demande la majorité, et à l'unanimité, la population du Québec, et, deuxièmement, pour quelle raison—ma collègue de Saint-Michel—Ahuntsic (M^me^ Killens) s'est battue dans ce dossier-là—ces gens-là vont à l'encontre des experts du rapport Eastman. Qu'il dépose clairement les raisons qui font . . . si c'est le chef du NPD qui a raison, qu'il le prouve à l'ensemble des Québécois, qu'il rencontre le premier ministre du Québec, qu'il rencontre le chef de l'opposition officielle au Québec, mais qu'il nous prouve pour quelle raison les Québécois se trompent.

Madame la Présidente, si le chef du Nouveau parti démocratique ne répond pas et ne dit pas la vérité aux Québécois, cela sera dangereux pour lui. C'est la seule chance qu'il ait d'avoir une bonne image.

Madame la Présidente, j'ose espérer que les députés du Nouveau parti démocratique qui sont ici feront le message, et le message très clair, au chef de leur parti pour l'avenir.

Madame la Présidente, j'aimerais revenir sur le contenu. Pour quelle raison les Québécois—il y a sûrement une raison—pourquoi tous les Québécois, peu importe la formation politique—le parti libéral du Québec et le PQ, cela ne couche pas bien bien ensemble—mais pour quelle raison est-ce que ces deux . . . Madame la Présidente, il me reste une minute . . . Pour quelle raison est-ce que ces deux partis, qui sont aussi opposés, pour quelle raison est-ce que la FTQ, M. Louis Laberge, qui fait partie du Conseil du travail du Canada, pour quelle raison, M^me^ Leblanc, présidente de la Fédération de l'Âge d'Or du Québec, pour quelle raison est-ce que Yvon Charbonneau, qui est loin d'être un libéral, qui est président de la centrale syndicale des enseignants, pour quelle raison est-ce que Gérald Larose, président de la CSN, pour quelle raison est-ce que tous ces gens-là, avec des opinions diverses, ces gens-là sont-ils d'accord sur la position du parti libéral du Canada, ils sont d'accord sur la position du chef du parti libéral du Canada (M. Turner), et demandent-ils une protection? C'est simple. C'est parce qu'il y a la majorité des industries pharmaceutiques qui sont installées au Québec. Parce qu'elles sont installées dans la région de Montréal. Et les pertes d'emplois ont été là. Et je demande au Nouveau parti démocratique, et je demande au chef du Nouveau parti démocratique, s'il demande à l'ensemble des Québécois, des Québécoises, je termine là-dessus, madame la Présidente, de payer plus chères leurs voitures américaines pour sauver des emplois en Ontario, d'accepter l'amendement présenté par les libéraux pour sauver des emplois et des universités au Québec.

• (1630)

[*Traduction*]

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour appuyer l'amendement. Malgré l'affirmation de l'orateur précédent, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart), cet amendement insère dans le projet de loi ce que le professeur Eastman proposait dans son étude, c'est-à-dire que la protection du brevet soit accordée pour une période de quatre ans.

Le député de Montréal—Sainte-Marie a parlé d'abondance, mais sans dire grand chose, et c'est peut-être compréhensible, madame la Présidente, quand on pense que le parti politique auquel j'appartiens, le Nouveau parti démocratique, talonne le parti libéral.

Des voix: Bravo!

M. de Jong: Pour la première fois, nous avons entendu les membres du caucus libéral du Québec parler des préoccupations du Nouveau parti démocratique. Ils ne se préoccupent pas normalement de nous . . .

Une voix: Vous n'en avez eu que 61.

Une voix: Ils en représentent des milliers.

Une voix: Nous en avons eu plus dimanche que vous . . .

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. La présidence a beaucoup de mal à entendre le député qui a la parole. Je prierais tous les autres députés de permettre à la présidence d'entendre au moins ce que le député a à dire.

Le député de Regina-Est (M. de Jong).

M. de Jong: Merci, madame la Présidente. Je ne m'étonne pas d'entendre gronder du côté libéral. Si nous n'étions pas menaçants, ils se contenteraient de rigoler et ne s'occuperaient pas de nous. Le fait est que nous constituons une menace, et que cette menace subsiste. Nous les rattrapons. Et la raison, madame la Présidente, c'est l'hypocrisie du parti libéral, par exemple l'hypocrisie dont il fait preuve à propos du projet de loi en question. En voici un autre exemple.

Voilà madame la Présidente le parti de Mackenzie King qui disait: «La conscription si nécessaire, mais pas nécessairement la conscription». Dans le cas présent, c'est: Le projet de loi C-22 si nécessaire, mais pas nécessairement le projet de loi C-22. C'est un parti, madame la Présidente, qui essaie de présenter en même temps tous les points de vue imaginables. C'est comme pour le dossier des missiles de croisière et celui du libre-échange.

• (1640)

Pour pouvoir survivre, il faudrait que le parti libéral soit comme une pieuvre et qu'il puisse adopter autant de postures qu'il aurait de tentacules. Or, dans notre société, les gens ont beau avoir deux pieds, ils ne peuvent adopter qu'une seule attitude; il faut qu'ils soient pour ou contre. Ils doivent faire savoir à autrui celle qu'ils adoptent. Voilà pourquoi je me demande si le parti libéral qui depuis si longtemps prêche le pour et le contre des choses, ne se sent pas tiraillé, ce qui le porte à des manifestations d'indignation comme celle dont nous avons été témoins cet après-midi lorsque ses membres ont voulu étudier la motion.

Que vise notre motion? Elle vise à modifier le projet de loi C-22, de façon que les entreprises pharmaceutiques jouissent de droits exclusifs sur leurs brevets pendant une période de quatre ans. C'est ce qu'avait recommandé le professeur Eastman dans son étude, l'une des plus approfondies et des plus complètes du secteur qu'on ait jamais effectuée. C'est aussi, pour l'essentiel, ce que préconisait l'ancien ministre de la Consommation et des Corporations, du moins, à peu près, lorsqu'il avait d'abord proposé une période de six ans. Un peu plus tard, ayant subi un peu plus les pressions des multinationales, il avait proposé huit ans. Nous constatons maintenant, en lisant le projet de loi, que le gouvernement tient à ce que les compagnies pharmaceutiques et les sociétés multinationales jouissent de droits exclusifs pendant dix ans.

Cela, nous ne saurions l'accepter. Ce serait comme sanctionner l'exploitation des Canadiens. J'entends par là surtout l'exploitation, par exemple, des malades, des vieillards, des femmes enceintes, et des personnes atteintes de maladies chroniques. Nous, députés néo-démocrates, n'arrivons tout simplement pas à nous faire à l'idée que les malades devraient être exploités, que leur maladie devrait les livrer pendant longtemps à la merci d'autrui. En fait, nous trouvons la chose tout à fait immorale. A notre époque, elle ne saurait se justifier.

Les ministériels peuvent toujours alléguer des droits sur la propriété intellectuelle. Je reconnais que lorsqu'une entreprise fait une découverte, elle devrait être équitablement récompensée pour les sommes qu'elle a investies pour y parvenir. Si j'insiste sur le mot «équitablement», c'est que l'entreprise n'est pas la seule à avoir investi; le public aussi a investi. Nous investissons dans nos maisons d'enseignement, dans nos universités, dans nos laboratoires publics, ce qui aide les entreprises et favorise leurs découvertes. Le public aussi investit dans les travaux qui aboutissent aux nouvelles découvertes et je soutiens qu'il a aussi un intérêt et un droit à profiter des nouvelles découvertes sans être exploité. C'est ce qu'a dit également le professeur Eastman.

Quand le professeur Eastman a comparu devant le comité consultatif qui étudiait le projet de loi C-22, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) lui a demandé ce qu'il pensait du projet de loi en regard de ce qu'il avait recommandé dans son rapport. Voici ce qu'a répondu le professeur Eastman:

> Je dois être honnête avec vous; je préfère toujours mes propositions . . . Je me rends compte qu'aussi persuasives que puissent être les recommandations d'une commission, elles ne sont pas toujours retenues.

Nous savons que le professeur Eastman recommandait une période de quatre ans. Pourquoi? Il déclarait que lorsqu'un nouveau produit, et non pas une copie ou une variante d'un médicament qui existe déjà, apparaît sur le marché, c'est pour attaquer une maladie d'une manière nouvelle. L'entreprise réalise les plus gros profits pendant les premières années de mise en marché. C'est aussi au cours de cette période qu'elle lance ses plus grandes campagnes de publicité pour faire connaître le nouveau médicament au public et pour le vendre. Il a déclaré que, après la période de quatre ans, les prix avaient dépassé de loin le coût de production et de mise en marché du médicament, et que pendant cette période de quatre ans, toutes les sommes investies dans la production du médicament étaient généralement récupérées par le fabricant. En d'autres mots, la compagnie réalise des bénéfices plus que suffisants pendant les quatre premières années pour couvrir tous les frais de mise au point du médicament. Voilà pourquoi nous avons demandé au gouvernement, dans notre amendement, de restreindre les droits de brevets à quatre ans seulement, au lieu de dix.

Pourquoi dix ans? Pourquoi permettrions-nous qu'on exploite les malades pendant dix ans? Quatre ans suffisent amplement. Ces quatre ans permettront aux multinationales de récupérer plus que les fonds nécessaires pour couvrir les coûts de production d'un nouveau produit.

Mais revenons à la question centrale: pourquoi le gouvernement a-t-il présenté cette mesure? Il en connaît les risques sur le plan politique. Je voudrais citer un article paru le vendredi 7 novembre 1986 dans le *Ottawa Citizen* et intitulé «Le projet de loi conservateur sur les médicaments: une erreur». On peut y lire: «D'après M. Andre, la proposition de modifier la Loi sur les produits génériques présente un risque politique». Le ministre sait que c'est un risque politique, bien qu'il s'empresse d'apporter à la Chambre une étude bidon. Il sait que les Canadiens sont opposés à ce projet de loi, pourtant il est décidé à courir le risque. Je me demande pourquoi.

La déclaration suivante nous en donne peut-être la raison:

> «Nous nous sommes montrés d'une rare patience, mais nous commençons à nous lasser», a annoncé en avril Clayton Yeutter, représentant américain au Commerce, lorsqu'il a demandé au gouvernement de Mulroney d'effectuer les modifications, promises à plusieurs reprises, que désirent les États-Unis.

Voilà la raison pour laquelle le gouvernement propose un projet de loi auquel les Canadiens sont opposés et qui va augmenter le prix des médicaments pour les Canadiens ainsi que les frais des gouvernements. Les frais de juridiction vont augmenter pour les assurances-médicaments. Ces assurances vont couvrir moins de médicaments ou moins de services, ou alors il y aura davantage de dépenses publiques.

Je vois que vous me faites signe, madame la Présidente, que mon temps de parole est expiré. Je conclus en disant que le gouvernement subit les pressions des sociétés multinationales américaines. Il capitule parce qu'il estime que c'est dans son intérêt d'appuyer les multinationales plutôt que les Canadiens. Par conséquent, je suis contre ce projet de loi et pour l'amendement.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Madame la Présidente, c'est un plaisir de vous revoir au fauteuil à l'occasion de ce débat fort important. J'ai trouvré très amusant d'entendre le député de Regina-Est (M. de Jong) parler des possibilités du NPD au Québec et faire grand étalage des quelque 1 500 personnes qui ont assisté au congrès de ce parti. Si les Canadiens savaient que seulement 61 francophones, 61 Québécois faisaient parti de ces 1 500 partisans . . .

M. Nystrom: Voyez les sondages.

M. Marchi: Il ne faudrait pas croire que quelque chose est en train de se passer au sein de l'électorat. Nous devons placer ces événements dans une juste perspective. Nous devons exposer les faits aux Canadiens. Il faut rester les pieds bien sur terre. Aussi, quand les députés néo-démocrates se mettent à nous dire que tout va sur des roulettes, je trouve en fait qu'il y a pas mal de dérapages, pas mal de tape-à-l'oeil et pas mal de mise en scène autour d'un chef dont tout le monde conteste la politique.

• (1650)

Les néo-démocrates parlent des sondages, mais ces sondage révèlent pourtant que les Canadiens craignent beaucoup l'élection d'un gouvernement national néo-démocrate. Ils s'inquiètent de la politique de la défense, des augmentations d'impôts, de la position vis-à-vis de l'OTAN et de la politique de nationalisation des banques du NPD. Quand le grand jour sera venu, les Canadiens sauront à quelle enseigne loge ce parti. Je ne voudrais pas m'écarter du sujet, Madame la Présidente. Je ne voudrais pas jouer le petit jeu des néo-démocrates.

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre. Je rappelle au député qui a la parole que la présidence éprouve beaucoup de difficultés à faire le lien entre ses commentaires et la motion. Je sais cependant que le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) ne rendait pas la tâche facile au député de York-Ouest (M. Marchi).

Des voix: Oh, oh!

La présidente suppléante (Mme Champagne): Il ne reste que neuf minutes de débat avant que nous passions au prochain article à l'ordre du jour. Nous devrions tous écouter le député.

M. Marchi: J'arrivais justement au projet de loi quand je parlais de microscope, madame la Présidente. Je parlais du microscope des laboratoires, ce qui nous amène au projet de loi C-22.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de Don Valley-Est (M. Attewell) invoque le Règlement.

M. Attewell: Madame la Présidente, pourriez-vous nous renseigner sur ce que *Beauchesne* dit des querelles d'amoureux qui se déroulent à la Chambre?

M. Nystrom: Espèce d'amant jaloux.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Le député de York-Ouest (M. Marchi).

M. Marchi: Madame la Présidente, nous débattons actuellement une très importante mesure législative, mais le député, inspiré sans doute par l'arrivée du printemps, a l'esprit ailleurs.

Examinons le projet de loi C-22. Si l'on utilise un microscope, on voit une foule de choses étranges. On comprend difficilement pourquoi le gouvernement propose le projet de loi C-22. Les Canadiens essaient de découvrir pourquoi le gouvernement propose ce projet de loi qui fera notamment augmenter le prix des médicaments.

M. Eastman a recommandé que les brevets ne durent pas plus de quatre ans, mais le gouvernement prétend que la limite devrait être de dix ans. Il faut se demander pourquoi le gouvernement appuie ce projet de loi, pour quelles raisons les brevets devraient être en vigueur pendant dix ans plutôt que quatre, dans quelle mesure une augmentation du prix des médicaments est justifiée et comment il se fait que les intérêts des consommateurs sont moins importants que ceux des grandes compagnies multinationales.

Le prix des médicaments au Canada n'a pas à être établi en fonction de ceux qui ont les moyens de payer. Les facteurs à retenir devraient être la plus grande accessibilité et la plus grande justice possible et la santé des Canadiens. Le fait qu'on soit vieux, jeune ou riche ou qu'on vive dans l'ouest ou l'est du Canada ne devrait pas avoir d'importance. S'il faut réformer ou modifier les mécanismes de fixation des prix, il s'agit de le faire de façon à augmenter l'accessibilité des médicaments pour tous les Canadiens.

Quant aux brevets, il ne faudrait pas chercher à augmenter le nombre des années durant lesquelles les sociétés jouissent d'un monopole sur les nouveaux médicaments sur le marché. Il s'agirait plutôt de réviser les redevances, ce qui voudrait dire que d'autres sociétés peuvent fabriquer elles aussi les mêmes médicaments et ainsi maintenir de bas prix. Tout le monde serait gagnant dans ce genre de système. Les sociétés pharmaceutiques réaliseraient des bénéfices les quatre premières années, après quoi elles toucheraient des redevances. D'autres sociétés seraient autorisées à fabriquer les produits, elles feraient des bénéfices et verseraient des redevances, et les consommateurs paieraient un prix raisonnable pour les médicaments.

Voilà le genre de discussion et de débat progressistes que les Canadiens appuieraient et auxquels ils se rallieraient. Mais quand un gouvernement essaie simplement de satisfaire les grandes sociétés multinationales et reçoit ses ordres des grandes sociétés américaines qui sont favorisées par le projet de loi C-22, il ne peut s'attendre à obtenir l'appui du Canadien moyen.

Nous avons débattu, à la Chambre, il n'y a pas très longtemps, toute la question de la désindexation des pensions de vieillesse. Le gouvernement pensait gagner parce qu'il a supposé, à tort, qu'il s'attaquait à un groupe passif de citoyens âgés non organisés. Comme il se trompait! Comme cette loi était répréhensible! La preuve en a été donnée non seulement aux Communes par les deux partis de l'opposition, mais dans la rue, dans les ralliements, les réunions, par les pétitions, appels téléphoniques et lettres aux parlementaires et aux organisations. Le débat a été passionné. Il ne concernait pas seulement les citoyens âgés; il s'adressait aux Canadiens de tous les âges qui pouvaient se mettre à la place des citoyens âgés. Le C-22 est de la même eau, madame la Présidente. Il mobilisera le même genre d'électeurs. Pour les personnes qui ont lutté pour la bonne cause, cette mesure législative doit partir du principe que les médicaments doivent être accessibles à tous et à un prix abordable. Cela va de pair avec les services de santé. Nous sommes fiers d'avoir eu des gouvernements qui ont instauré un régime d'assurance-maladie hors pair. Nous sommes fiers d'entendre qu'aux États-Unis, les personnes âgées doivent payer un bras et une jambe et qu'elles doivent hypothéquer tous leurs biens pour pouvoir subir une opération.

M. Nystrom: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. J'hésite à faire ce rappel au Règlement, mais si vous vérifiez le Règlement, vous admettrez, j'en suis sûr, que le député parle du projet de loi à l'étude en général. Il ne parle pas de la motion en particulier. Si nous voulons respecter le décorum à la Chambre des communes, et si nous voulons faire progresser le débat et donner l'impression de suivre une raisonnement logique aux téléspectateurs, il faut que les députés parlent de la motion à l'étude. Je parle de la motion nº 4, madame la Présidente. Si vous vérifiez au compte rendu et consultez vos experts des services du greffier, vous devrez reconnaître que le député parle d'une façon générale. Je crois que le secrétaire parlementaire admet que c'est ce qu'il a fait. Le député devrait parler de la motion à l'étude. Je suis sûr qu'en vérifiant Beauchesne et la jurisprudence à cet égard, vous constateriez que la façon dont parle le député est antiréglementaire. Je pense que cela nous discrédite tous.

• (1700)

J'ai hésité à interrompre le député, parce que je sais qu'il ne lui reste plus que quelques minutes, mais je suis persuadé que si vous consultez les services du greffier, madame la Présidente, vous constaterez que mon rappel au Règlement est légitime et que le député de York-Ouest (M. Marchi) était tout à fait hors-sujet, ce qui n'est pas admissible à ce stade du débat.

M. Dingwall: Madame la Présidente, en réponse à mon collègue du Nouveau parti démocratique, je dirais qu'il met à côté de la plaque. En réalité, mon collègue, le député de York-Ouest (M. Marchi), parlait non seulement de la motion nº 4, mais aussi des motions nos 3, 5, 11, 13 et 15. Je sais que le député ne voudrait pas induire la Chambre en erreur délibérément. Il a parlé de «la motion», mais il doit comprendre que, en réalité, nous parlons d'un groupe de motions.

Je répète pour son information que nous parlions des motions nos 3, 4, 5, 11, 13 et 15. Tous les députés de la Chambre comprendront que la logique de la pensée du député était parfaitement en rapport avec les amendements et les motions présentés. Je suis persuadé que le député qui vient de parler va se lever pour retirer ses remarques ridicules sur les propos de mon collègue.

M. Marchi: Et j'étais remonté aussi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La présidence a écouté soigneusement les interventions du député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) et du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), de même que le discours très passionné du député de York-Ouest (M. Marchi). Ayant écouté les discours sur ce sujet pendant la majeure partie de la journée, je pense pouvoir dire que les députés sont, parfois, sortis des limites très strictes des motions débattues. Je suppose que chaque député voulait dire son mot et c'est fait.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982

LE DROIT À LA VIE DES ÊTRES HUMAINS QUI NE SONT PAS ENCORE NÉS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 13 février, de la motion de M. Mitges:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi constitutionnelle de 1982 afin d'y inclure les êtres humains qui ne sont pas encore nés, et que le gouverneur général émette une proclamation sous le Grand Sceau du Canada afin de modifier l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés pour qu'il se lise comme suit:

Droit à la vie

«7. Chacun, y compris le foetus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né, a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.»

Et de l'amendement de M. Domm:

Qu'on modifie la motion au paragraphe 7 de la version anglaise, en ajoutant, immédiatement après le mot «unborn» le mot «human».

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Madame la Présidente, en intervenant dans le cadre de ce débat, je voudrais tout d'abord féliciter le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) de son courage et de sa persistance à défendre les droits des enfants à naître. Je tiens également à féliciter ceux qui sont intervenus avant moi en faveur de cette motion. Ils ont parlé en termes éloquents et convaincants au nom des enfants à naître. Je voudrais notamment féliciter celui qui fut mon premier voisin de pupitre à mon arrivée à la Chambre, le député de Willowdale (M. Oostrom) qui, à plusieurs reprises, a défendu les droits des enfants qui ne sont pas encore nés. Je tiens également à féliciter mon voisin actuel, le député de Niagara Falls (M. Nicholson).

Pendant la campagne électorale, on a tenu un débat sur l'avortement en demandant aux candidats d'énoncer leur position sur la question importante des droits des enfants qui ne sont pas encore nés. Au cours de ce débat, j'ai signalé trois raisons précises qui justifient ma position à ce sujet. J'ai dit, premièrement, que je reconnaissais que la vie humaine est différente de toutes les autres formes de vie sur terre. Deuxièmement, j'ai signalé que pour des raisons séculières et philosophiques, je m'opposais à la destruction des foetus. J'ai précisé qu'il ne s'agissait pas tant d'une question religieuse que d'une question humaine qui vaut pour toutes les sociétés et toutes les races. En fait, l'un des principaux partisans de la reconnaissance des droits des Canadiens à naître, le docteur Bernard Nathanson, est un chef de file des adversaires de l'avortement, en Amérique du Nord, acte qu'il considère comme la destruction arbitraire d'une vie humaine. Le docteur Nathanson est athée.

Si je m'oppose à l'avortement sur demande, c'est essentiellement parce que je suis convaincu que c'est une violation des droits civils de l'enfant à naître. Au cours des discours précédent que j'ai faits à la Chambre et notamment le 17 janvier 1986, pour appuyer un projet de loi d'initiative parlementaire que j'avais proposé, le C-254, j'ai avancé l'argument de la réalité biologique de la vie avant la naissance. J'ai dit que l'enfant qui n'est pas encore né ressent la douleur, peut réagir à ce qui est doux ou acide et peut bouger. J'ai énuméré les droits juridiques actuels des enfants à naître en précisant bien à tous les députés que lorsque je parle des droits juridiques des enfants qui ne sont pas encore nés, je ne propose rien de nouveau. Notre appareil judiciaire, tant au criminel qu'au civil, reconnaît que l'enfant à naître a des droits juridiques que l'on peut faire valoir et qui sont reconnus par les tribunaux à l'heure actuelle. J'ai dit à quel point on avait contourné l'interdiction inscrite dans le droit pénal à l'égard de l'avortement. Malgré cette interdiction, on peut obtenir l'avortement sur demande au Canada.

Un grand nombre de mes électeurs suivent le débat d'aujourd'hui, qui porte sur une motion demandant l'inclusion des droits des enfants à naître dans la Constitution canadienne. Avant d'entrer à la Chambre aujourd'hui, j'en ai parlé avec un de mes concitoyens d'une région rurale, Francis De Lorey, un ardent défenseur des droits de l'enfant à naître. Je me suis également entretenu avec d'autres personnes.

Je ne répéterai pas les arguments que j'ai déjà invoqués en ce qui concerne les droits juridiques ou les preuves médicales. A mon avis, aucun de ces arguments n'est sérieusement contesté. Je voudrais en profiter pour parler des principes sur lesquels les défenseurs de l'avortement sur demande basent leur argument, à savoir que notre corps nous appartient. Cet argument peut sembler valide à première vue, mais réfléchissons-y un peu.

Notre corps nous appartient-il vraiment? Un député a-t-il le droit de refuser de se faire emprisonner pour avoir commis un crime? Bien sûr que non. Nous n'avons pas ce droit, car nos droits sur notre corps sont limités par des intérêts sociaux supérieurs qui obligent à appliquer certaine lois pénales. C'est pourquoi nous pouvons être traduits en justice si nous commettons un crime. Nous pouvons être arrêtés. Notre corps nous appartient-il vraiment si nous pouvons être arrêtés? Nous appartient-il vraiment s'il peut faire l'objet d'une fouille? Nous n'avons pas de droit absolu sur notre corps. Ce droit est limité. Il est limité par les droits d'autrui et l'intérêt supérieur de la société. Cela arrive souvent. Par exemple, nous ne pouvons pas parler à tort et à travers. Nous possédons la liberté de parole, mais nous ne pouvons pas accuser publiquement d'autres personnes ou faire de fausses déclarations. Si nous le faisons, nous sommes passibles de poursuites devant les tribunaux civils et d'une amende.

• (1710)

Le droit à la liberté de parole est limité. Par conséquent, je dirais que l'argument voulant qu'une femme ait le droit de faire ce qu'elle veut de son corps n'est pas valide, même s'il paraît l'être à première vue. Il n'est pas confirmé par notre système juridique ou par les décisions qui sont prises quotidiennement à l'égard des droits de l'individu. Le Parlement et d'autres instances ont décidé que nos droits pouvaient être parfois limités. Dans le cas de l'enfant à naître, il s'agit du droit le plus fondamental de tous, le droit à la vie. Il est intéressant de constater qu'on parle de «l'enfant non encore né». Par définition, un enfant est une personne. Nous reconnaissons qu'une personne existe avant même sa naissance.

En conclusion, il est temps pour nous de modifier notre constitution, afin de tenir compte de la réalité biologique et de la révolution juridique dont notre société est témoin. Il est temps que les lois canadiennes prévoient explicitement le droit à la vie de l'enfant à naître. Ce faisant, elles reflèteront l'équilibre des droits civils et juridiques qui fait partie intégrante de l'évolution de notre société. J'exhorte tous les députés à souscrire à cette motion, lorsqu'elle sera mise aux voix.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Madame la Présidente, j'interviens, afin de préciser que je m'inquiète vivement de la motion présentée par mon collègue, le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) et que je m'y oppose. Je comprends les sentiments profonds qu'il éprouve à ce sujet. Cependant, je tiens à dire qu'à mon avis, l'adoption de cet amendement à la constitution poserait d'énormes problèmes au système judiciaire canadien. Les conséquences sur le plan constitutionnel sont graves et d'une portée considérable. Ce qui est plus important

encore, c'est la gravité des conséquences pour les femmes canadiennes qui ont le droit à la liberté de choix sur cette question fondamentale.

Je voudrais faire remarquer également que le député a prétendu avec vigueur qu'une femme qui, en connaissance de cause, tue un enfant à naître, mérite d'être punie tout comme une personne condamnée pour un meurtre prémédité. On lui a demandé si cela voulait dire qu'il était tout à fait en faveur de la peine de mort pour les femmes qui se font avorter alors que leur vie n'est pas en danger, et il a répondu que c'était tout à fait le cas. Voilà donc un député conservateur qui prône la peine de mort pour les femmes qui cherchent à obtenir des avortements thérapeutiques sûrs. Je trouve extraordinaire qu'aucun de ses collègues ne soit intervenu à la Chambre, pour faire connaître son opposition à cette proposition incroyable. Il prétend que les femmes qui choisissent de se faire avorter, et c'est souvent une décision personnelle très difficile à prendre, doivent elles-mêmes par la suite être mises à mort pour avoir agi ainsi. C'est vraiment une attaque incroyable contre les femmes canadiennes. Et pourtant, cette proposition est accueillie par un silence total de la part de ses collègues conservateurs.

Nous, du Nouveau parti démocratique, souscrivons aux craintes que le Comité consultatif canadien de la situation de la femme a exprimées récemment.

[*Français*]

La présidente du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme, M^me^ Sylvia Gold, a récemment dénoncé l'insuffisance de services d'avortement dans l'ensemble du pays, ainsi que les problèmes majeurs qui en découlent. Elle a souligné le fait que la détérioration des services d'avortement au Canada est telle que plusieurs provinces font face à une véritable crise. Par exemple, dans la province de l'île-du-Prince-Édouard, il est impossible pour les femmes d'avoir des avortements. Dans la province de Terre-Neuve, il y a également de graves difficultés: il y a un médecin qui accepte de pratiquer des avortements légaux, mais maintenant quand il est malade, il n'y a pas d'avortements légaux dans la province de Terre-Neuve.

[*Traduction*]

Les Canadiens sont tous d'accord, je crois, pour dire que notre société doit prendre toutes les mesures possibles pour réduire le nombre des avortements. Il faut notamment donner une éducation sexuelle véritable à l'école. Il s'agit de sensibiliser les jeunes, en particulier, et la société, en général, aux méthodes de contraception. On doit appuyer des organismes comme la Fédération pour le planning des naissances du Canada et non pas, comme on l'a fait récemment, réduire leurs subventions.

Fait intéressant, lorsque la Cour suprême du Canada a entendu en appel la cause du D^r^ Henry Morgentaler qu'un jury venait encore une fois d'acquitter, le juge Willard Estey a dit, en réfléchissant à voix haute, qu'il fallait être affligé de cécité législative, selon son expression, pour ne pas reconnaître que dans certaines régions du Canada il est absolument impossible d'obtenir un avortement. Des provinces entières n'y ont pas accès. Il s'est demandé si une certaine liberté de choix ne s'était pas glissée dans le Code criminel. Bien sûr, cette question n'était que pour la forme. Ainsi, nous savons qu'à Terre-Neuve, des infirmières passent énormément de temps au téléphone, à prendre les dispositions nécessaires, afin que des femmes de cette province puissent se faire avorter à Montréal ou à Toronto. Il y a une quarantaine de cas de ce genre par mois. Le tiers des Terre-Neuviennes qui demandent un avortement sont des adolescentes. Plusieurs n'ont jamais pris l'avion ni même quitté l'endroit où elles vivent. Une fille de 14 ans était enceinte de 10 semaines quand elle a enfin eu le courage de l'annoncer à sa mère. Ces situations ne sont pas rares. Beaucoup de Canadiennes ont dû aller se faire avorter aux États-Unis alors que, en principe, cet acte médical est assuré, légal et pratiqué au Canada. Si cela est vrai, pourquoi, en 1984, plus de 400 femmes de l'Île-du-Prince-Édouard sont-elles allées se faire avorter dans le Maine? Pourquoi 1 200 femmes de l'Ontario se sont-elles rendues à New York pour la même raison? Pourquoi 700 femmes de l'Alberta se sont-elles rendues dans l'État de Washington? Il est certainement temps de reconnaître que cet acte ne doit plus figurer au Code criminel, comme l'ont recommandé aussi bien le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme que l'Association médicale canadienne.

Le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme a formulé trois recommandations essentielles. Premièrement, l'avortement doit être reconnu comme un acte médical qui peut être pratiqué ailleurs que dans un hôpital. Deuxièmement, les ministres fédéral et provinciaux de la Santé doivent autoriser le financement par l'État de cliniques indépendantes spécialisées en gynécologie de la reproduction qui pourraient offrir tous les services de santé dont les femmes ont besoin en matière de reproduction. Troisièmement, l'avortement ne doit plus figurer au Code criminel. J'ai déposé au cours de cette session, comme je l'ai fait au cours des précédentes, un projet de loi d'initiative privée qui annulerait les dispositions du Code criminel portant sur l'avortement et qui laisserait la femme prendre cette décision importante en consultation avec son médecin. En acceptant ces recommandations, le gouvernement protégerait la santé des femmes et leur bien-être.

• (1720)

La proposition du député de Grey—Simcoe d'inclure ce droit dans la constitution pourrait soulever de très sérieuses inquiétudes au sujet de ses conséquences pour l'interprétation d'autres droits consacrés par la Charte des droits. Je n'ai malheureusement pas le temps d'approfondir cet aspect, mais j'aimerais soulever brièvement une autre question connexe.

Certains Canadiens ont entendu parler récemment des activités d'une organisation qui s'appelle la *Catholic Foundation for Human Life*. Il s'agit d'une organisation canadienne dirigée par un certain David Little. Malheureusement, cette organisation attire les femmes dans ses cliniques par des procédés trompeurs et malhonnêtes. Elle laisse entendre aux femmes qu'en se présentant à ses cliniques, elles recevront une information objective sur l'avortement au Canada. En fait, on leur montre plutôt des films sur l'avortement touchant toute une gamme de sujets et on leur laisse entendre, par exemple, que ce serait manquer complètement de respect envers elles-mêmes que de décider d'avoir un avortement thérapeutique sûr. On fait peur aux femmes et on leur ment.

La *Catholic Foundation for Human Life* doit être présentée telle qu'elle est vraiment. Aux États-Unis, une organisation similaire a fait l'objet d'une enquête du Congrès. Des poursuites pour fraude à la consommation ont été entamées contre elle dans l'État de la Californie. Au Canada, des groupes comme le groupe bien connu Grossesse-Secours se sont dissociés de cette organisation. La fondatrice de Grossesse-Secours a dit que ses méthodes étaient néfastes pour tout le mouvement pro-vie et qu'il n'y a jamais lieu de tromper les gens.

J'espère que le gouvernement et les députés vont admettre qu'il est urgent que les Canadiennes aient accès à des avortements thérapeutiques sûrs et les Canadiens en général, à une bonne éducation sexuelle et aux méthodes de contrôle des naissances. La liberté de choix doit devenir enfin une réalité pour toutes les Canadiennes.

M. Bob Corbett (Fundy—Royal): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat de cet après-midi. Je désire féliciter l'auteur de la motion, le député de Grey—Simcoe (M. Mitges). Cette question m'intéresse vivement depuis déjà de nombreuses années et mon intérêt s'est accru depuis que je suis député.

En janvier dernier, j'ai présenté une pétition à la Chambre au nom d'une association religieuse de ma circonscription. Les pétitionnaires demandaient à la Chambre des communes de prendre des mesures pour protéger la vie des enfants qui ne sont pas encore nés. La pétition portait des dizaines de signatures et je suis convaincu qu'elles ne représentent qu'un petit pourcentage des personnes de ma circonscription, pour ne pas dire du Canada, qui s'inquiètent du sort des enfants à naître.

Au fil de l'examen de la motion du député de Grey—Simcoe, je me suis rendu compte que beaucoup de Canadiens suivaient le débat avec grand intérêt et espéraient que des mesures seraient prises pour offrir une plus grande protection aux êtres humains qui ne sont pas encore nés.

Je suis d'accord qu'il est nécessaire de modifier la Charte des droits et libertés en y ajoutant que «le foetus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né, a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale». Vous le savez, madame la Présidente, le Code criminel a été modifié en 1969 pour permettre les avortements lorsque trois conditions de base sont réunies: premièrement, si la grossesse met la vie de la mère en danger; deuxièmement, si l'avortement est pratiqué par un médecin; et troisièmement, si la demande d'avortement est approuvée par le comité d'avortement thérapeutique d'un hôpital reconnu.

La loi permet les avortements thérapeutiques si la vie de la mère est menacée—et je crois que dans un tel cas, la vie de la mère doit primer—mais parallèlement, on ne protège pas suffisamment les droits de l'enfant à naître. Il est fréquent que des médecins négligent complètement la vie de l'enfant lorsqu'ils s'occupent de leurs patientes enceintes. D'autres intervenants ont proposé que nous envisagions de mettre sur pied un programme d'éducation publique et que nous nous chargions de veiller à ce que les grossesses non désirées soient évitées avant la conception. Certes, l'éducation, la compréhension et la prévention constituent les moyens les plus efficaces d'éviter les enfants non désirés. Des millions de Canadiens pensent comme moi que l'avortement ne saurait être une méthode acceptable de contrôle des naissances.

Je me réjouis qu'on ait saisi la Chambre de cette motion. A l'occasion du débat constitutionnel de 1981, j'avais vivement recommandé à la Chambre que soit inclus dans la Charte le droit à la vie de l'enfant à naître. Comme je l'avais expliqué à l'époque, c'était une grave lacune en soi que de négliger de reconnaître, dans la Charte des droits, le droit à la vie et les droits des enfants à naître. Mon avis là-dessus n'a pas changé. Je persiste à exhorter la Chambre à prévoir une disposition en ce sens dans la Charte. Je rappelle sans hésiter que de toute évidence il s'en trouve qui ne sont pas d'accord avec moi à ce sujet. Toutefois, j'ai reçu de nombreuses instances me pressant d'abonder dans le sens de la motion du député de Grey—Simcoe. Chose certaine, beaucoup de gens sont convaincus que personne n'a le droit d'enlever la vie à un innocent.

Je voudrais citer des passages de lettres que j'ai reçues de mes électeurs. On y dit dans l'une d'elles:

> Je suis tout à fait d'accord pour que l'on protège la vie de la mère. Mais je constate que, au Canada, on dépasse les bornes. Les hôpitaux pratiquent des avortements par milliers, parce que c'est pratique pour les mères. Il est notoire que, dans la plupart des hôpitaux, les comités d'avortement thérapeutique approuvent automatiquement les demandes.

On peut lire dans une autre:

> Prenez, s'il vous plaît, une position ferme contre le crime horrible de l'avortement et parlez au nom de la justice, de la vie et des droits des bébés à naître.

En voici encore une autre:

> Quel genre de société sommes-nous pour permettre le meurtre d'un foetus innocent uniquement parce que ses parents sont égoïstes et ne veulent pas avoir la responsabilité de l'élever et de s'en occuper. C'est pourtant de cela que la vie est faite.

J'ai reçu littéralement des dizaines de lettres de ce genre de mes électeurs. Les groupes en faveur de l'avortement accusent souvent leurs adversaires de vouloir avant tout imposer leurs opinions aux autres. Je ne pense pas qu'il s'agisse vraiment d'imposer des principes moraux aux autres, mais de défendre les droits de ceux qui ne peuvent pas le faire eux-mêmes. A mon avis, les enfants à naître sont des êtres humains qui, à cause de leurs limitations physiques et mentales, ont besoin de garanties et de soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée.

Avant 1969, la loi protégeait fermement les enfants à naître. Malheureusement, à la suite de la modification du Code criminel de 1969, la protection des enfants à naître s'est estompée. A la suite de quoi, on a procédé à des centaines de milliers d'avortements comme moyen de contrôle des naissances. Cela a entraîné la société à placer la qualité de la vie d'une personne, celle de la mère, avant la protection de l'existence d'une autre, celle de l'enfant à naître.

• (1730)

Le droit le plus fondamental de tous, le droit à la vie, a été remis en question. Le système juridique du Canada soutient le principe que personne n'a le droit de supprimer la vie d'une autre personne innocente. Nous assistons ici à la suppression de vies humaines innocentes, afin de protéger la qualité de vie d'une personne plus puissante, d'une personne qui peut choisir. A mon avis, nous ne pouvons plus, en tant que société, permettre qu'on s'appuie sur ce genre de principe pour établir des règlements qui sont contraires à la position que devrait prendre une société humanitaire.

M. John Oostrom (Willowdale): Madame la Présidente, c'est un honneur de participer au débat sur la motion de mon collègue de Grey—Simcoe (M. Mitges) qui propose de modifier l'article 7 de la Charte des droits et libertés, afin d'accorder au foetus humain ou à l'enfant à naître toute la protection de la loi. La question de l'avortement divise le Canada en deux factions distinctes depuis les modifications apportées au Code criminel en 1969. J'ai la ferme conviction que la vie débute à la conception et qu'elle doit être protégée comme l'a fait valoir tout à l'heure, avec tant d'éloquence, mon voisin de siège, le député de Cape Breton Highlands—Canso (M. O'Neil).

La question des droits de l'enfant à naître se pose depuis que l'homme est en mesure d'agir sur son milieu. Une fois qu'il a su en manipuler les éléments, qu'il a pu user de ses connaissances pour prolonger sa propre existence, il a concentré toute son attention sur la vie elle-même. La Bible est très explicite sur le sujet de la vie. Voici ce qu'on peut lire au chapitre 30, verset 19, du Deutéronome:

> J'en prends aujourd'hui à témoin contre vous le ciel et la terre: j'ai mis devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis la vie, afin que tu vives, toi et ta postérité, pour aimer l'Éternel, ton Dieu.

Toutes les grandes religions ont fait de la protection de la vie un élément essentiel de leurs dogmes. «Choisis la vie», voilà à quoi se résume la motion à l'étude. En consacrant dans la Constitution le droit à la vie du foetus humain ou de l'enfant à naître, nous ferons finalement bénéficier des principes fondamentaux de la justice l'innocent qui n'est pas encore né.

J'aborderai la motion dans une perspective scientifique contemporaine, car j'estime que les faits scientifiques sont beaucoup plus faciles à comprendre et à accepter pour la plupart des gens comme preuve que la vie commence dès la conception et qu'il faut donc accorder aux droits de l'enfant qui n'est pas encore né la même protection qu'aux nôtres.

Les progrès de la science tels que la photographie intra-utérine et l'échographie ont fourni la preuve solide que la vie commence dès la conception, comme le docteur Nathanson l'a montré aux députés cette semaine avec la projection de son film *Eclipse of Reason* sur la Colline. Quant à la question de savoir quand la vie devient humaine, la réponse est jamais. Tout comme la vie, l'humanité est continue. Intrinsèquement et extrinsèquement, le sperme, l'ovule, le zygote et toutes les cellules, tous les tissus et toutes les étapes de développement à partir de l'oeuf fécondé, sont humains. Rien de tout cela ne peut être considéré comme appartenant à une autre espèce. La vie humaine ne commence pas, elle est transmise. Il n'y a aucun instant ou intervalle de temps entre la fertilisation et la naissance où l'être qui n'est pas encore né est autre chose qu'humain.

Droit à la vie

Flanagan écrit dans *The First Nine Months*: «Dès la première heure, les cellules humaines sont distinctement humaines». Les médecins sont complètement d'accord avec cette affirmation. Le Code international d'éthique médicale dit qu'un médecin ne doit jamais oublier l'importance de préserver la vie humaine du moment de la conception jusqu'à la mort. De même, la Déclaration de Genève parle de manifester le plus grand respect de la vie humaine à partir de la conception.

De toute évidence, on reconnaît que la vie humaine débute au moment de la conception; l'avortement est par conséquent la suppression d'une vie humaine. Dans un article de fond de la revue *Californial Medicine* qui est favorable à l'avortement, on admet que l'avortement est la suppression de la vie humaine. L'article dit ceci:

> Le respect absolu de chaque vie humaine est la pierre angulaire de la médecine occidentale et c'est le principe qui amène les médecins à préserver, protéger, soigner, prolonger et améliorer le plus possible chaque vie humaine.

Puisque la morale traditionnelle n'a pas encore été rejetée entièrement, Dieu merci, il a fallu séparer l'idée de l'avortement de l'idée du meurtre, que la société continue d'abhorrer. Par conséquent, on évite curieusement le fait scientifiquement prouvé et généralement accepté que la vie humaine débute au moment de la conception et se poursuit sans interruption à l'intérieur et à l'extérieur de l'utérus jusqu'à la mort.

La gymnastique sémantique laborieuse qu'il faut faire pour prétendre que l'avortement n'est pas la suppression d'une vie humaine serait ridicule si l'on ne s'y livrait pas souvent pour des motifs socialement irréprochables. On prétend que ce subterfuge schizophrénique est nécessaire parce que la morale traditionnelle n'a pas encore été rejetée, heureusement, bien que la nouvelle soit apparemment acceptée.

Le *Pro-abortion Journal* n'y va pas de main morte. Il reconnaît que le principe selon lequel la vie commence dès la conception est toujours la croyance de la majorité de la population. Il ne peut y avoir d'autre argument contre ce principe que de présenter l'avortement comme socialement acceptable et comme un moyen pour la femme de contrôler son corps. On ne fait aucun cas de la vie innocente à laquelle il est mis fin de façon barbare. Pourtant, il continue de se pratiquer une moyenne de 60 000 avortements par année. Pensez-y, madame la Présidente, 60 000 vies innocentes sont interrompues chaque année au Canada sans aucune raison.

Il faut admettre qu'il peut arriver que l'avortement soit nécessaire pour préserver la santé physique de la mère, mais l'immense majorité des avortements sont pratiqués pour des motifs purement sociaux. Il faut se demander comment un être humain doué de conscience, de rationalité et de connaissance peut prendre des décisions aussi extrêmes concernant la vie humaine. Il n'est fait aucun cas de l'obligation morale et physique envers la vie innocente. Ces décisions ne sont prises qu'en fonction de soi.

L'avortement est en train de devenir le seul moyen d'éviter une grossesse. L'avortement permet d'échapper aux conséquences de ses actes. Il faut accepter la responsabilité de ses actes sexuels. Le résultat ultime des relations sexuelles, avec la grossesse qui s'ensuit, devrait être l'acceptation de l'enfant à naître comme un cadeau inestimable. La seule solution de rechange à l'avortement est de se comporter dans ses relations sexuelles de manière à éviter la grossesse. Dans la société d'aujourd'hui, une grossesse non voulue est sans excuse.

L'avortement avilit la vie. La capacité de mettre fin à la grossesse avec le minimum d'inconvénient tue chez les individus le caractère sacré de la vie. Qu'il soit plus facile de pratiquer l'avortement ne peut qu'insensibiliser davantage la population, lui faire mépriser la valeur de la vie humaine.

Le respect de la vie est une des pierres angulaires de notre civilisation. Toutes voies de faits sur des êtres humains déjà nés entraînent des peines sévères pour leur auteur. Pourtant, dans notre société, bien des gens approuvent les actes barbares perpétrés contre des êtres humains qui ne sont pas encore nés. Nous ne pouvons pas faire deux poids deux mesures envers la vie. Ou bien l'on considère que la vie est sacrée pour tous ou bien la société court le risque de dévaluer la vie humaine.

L'argument principal utilisé pour refuser d'accorder toute la protection que confère nos lois à un être humain pas encore né, c'est tout simplement qu'un foetus n'est pas un être humain parce qu'il ne peut pas penser. D'après les preuves scientifiques dont j'ai déjà parlé, il est clair que la vie commence lorsque le sperme féconde un ovule. La plupart des grossesses ne sont pas détectées avant la sixième semaine. Lorsque le coeur de l'enfant bat depuis trois semaines, on peut détecter les ondes émises par le cerveau, le système nerveux est complet depuis environ deux semaines et le garçon ou la fille commence à bouger, même si la mère ne le sentira pas avant trois mois et demi.

Chaque année, plus de 20 000 avortements sont pratiqués au Canada sur des foetus de moins de neuf semaines. Pourtant, le cerveau du foetus enregistre de l'activité. La présence d'activité cervicale devrait constituer un bon élément dissuasif. L'activité du cerveau indique clairement qu'il s'agit d'un être humain, et qu'il le restera jusqu'à la mort. A l'âge de huit semaines, le squelette, la tête, le visage, les bras, les jambes, les doigts avec les empreintes digitales, les orteils, le système circulatoire et tous les principaux muscles sont complets. Et pourtant, on pratique des avortements.

A l'âge de onze semaines, le bébé manifeste déjà une certaine individualité du point de vue aspect et comportement; il a des expressions faciales qui ressemblent à celles de ses parents. Chaque année, il y a une moyenne de 35 000 avortements effectués pendant la période de 9 à 12 semaines de grossesse. Toutefois, les avortements n'arrêtent pas à 12 semaines. Il y a, annuellement, plus de 6 500 avortements de foetus de plus de 16 semaines. En fait, il n'y a pas de limite légale. L'avortement peut être effectué à n'importe quel stade, jusqu'au neuvième mois. Il faut mettre un terme à cela.

• (1740)

Vu toutes les preuves scientifiques et nos antécédents moraux, il est clair que nous devons protéger la vie. Actuellement, un enfant qui n'est pas né n'a pas de protection. La loi protège davantage un criminel reconnu coupable qu'un enfant à naître. Pensez-y un peu: un criminel coupable a plus de protection qu'un être humain à naître qui, lui, est innocent. Pourtant, son sort est décidé avec peu ou pas de considération. Comparez la considération que reçoit un foetus avec celle que reçoit un criminel en vertu de notre système judiciaire et vous verrez que quelque chose ne va pas dans notre moralité.

Une fois que la vie a commencé, elle a le droit de parvenir à sa fin naturelle. En détruisant la vie à des fins économiques et sociales, la race humaine perd son honneur et sa dignité. La race humaine qui tend maintenant vers les étoiles ne doit pas régresser à un stade où la vie n'aurait qu'une maigre valeur relative.

J'invite tous les députés à donner à l'enfant à naître le droit de survivre. La Bible, et maintenant la science, nous ont apporté la preuve que la vie commence à la conception. J'appuierai la motion à l'étude. J'invite tous les autres députés à faire de même.

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Madame la Présidente, je suis heureux de participer à ce débat cet après-midi pour donner mon avis et énoncer officiellement ma position sur l'avortement. Je voudrais féliciter le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) d'avoir présenté cette motion. Je voudrais également féliciter l'auteur de l'amendement qui a été jugé recevable le 26 janvier 1987, et qui vise à ajouter le mot «human» dans la version anglaise de cette motion.

L'ajout du mot «human» est très important pour le libellé de cette motion. Si les gens recommandent la liberté de choix, c'est notamment parce qu'ils essaient depuis un certain temps de déshumaniser l'enfant à naître. En appelant «foetus» l'enfant qui n'est pas encore né, ils refusent de le considérer comme une personne. Je n'ai jamais douté un seul instant que l'enfant qui n'est pas encore né est bien un être humain et ce, dès la conception.

Pour chacun d'entre nous, le système biologique commence dès la conception et prend fin au moment de notre mort. C'est pour nous la preuve flagrante que la vie est un processus continu et qu'à toutes les étapes de celui-ci, nous sommes des êtres humains, comme le prouve la science de la génétique. Notre qualité d'être humain ne dépend donc pas de notre taille, de notre étape de développement ou de notre lieu de résidence. Appeler les êtres humains «embryons» ou «foetus» revient au même que de les appeler «adolescents» ou «adultes». Ces termes scientifiques sont une indication du niveau de développement atteint par une personne donnée. Ils n'ont jamais voulu dire que l'enfant qui n'est pas encore né n'est pas un être humain. De même que le tout petit enfant est différent de l'adolescent sur le plan du développement et de la dépendance, le foetus est différent du petit enfant. Et pourtant, ce sont tous des êtres humains sur le plan génétique et donc des personnes. Si l'on tient compte du fait qu'au moment de notre conception, notre groupe sanguin, la couleur de nos yeux et de notre peau, notre sexe et tout notre patrimoine génétique ont été déjà déterminés, ne serait-il pas logique de conclure que nous avons donc commencé à exister dès la conception?

Un autre mythe fréquent veut que tout ce qui est légal est moral—en l'occurrence l'avortement. Nous savons tous, si l'on remonte dans l'histoire, que certains régimes ont essayé de légaliser, et l'ont même fait, certaines choses qu'ils faisaient, mais qui étaient parfaitement immorales. L'exemple le plus courant est sans doute celui des événements qui se sont déroulés en Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale. Bien que Hitler eût légalisé tout ce qui s'est passé, c'était sans aucun doute parfaitement immoral. Tous les autres pays du monde l'ont condamné sans ambages.

La plupart des adultes canadiens se rendent compte que l'avortement revient à tuer un être humain. Je crois qu'aux États-Unis il existe une loi portant qu'une personne reconnue coupable d'avoir détruit un oeuf d'aigle à tête blanche peut se voir infliger une amende allant jusqu'à 5 000 $. Tout le monde comprendra la nécessité de cette loi. Si vous détruisez un oeuf de pycargue fertilisé, vous avez détruit un aiglon étant donné que l'oeuf fertilisé représente un aiglon à naître.

Il faut également se rendre compte que ce débat a commencé en réalité en 1969 lorsqu'on a apporté certaines modifications au Code criminel. En 1969, le Parlement a entièrement remplacé le contrôle judiciaire après l'acte par un contrôle médical avant l'acte. Tel est le changement apporté à la loi en ce qui concerne l'avortement. Même si le nombre d'avortements thérapeutiques a nettement augmenté depuis la réforme de 1969, ce n'est pas à cause de la libéralisation des critères autorisant l'avortement, mais parce qu'on a décidé de confier à la profession médicale la responsabilité d'appliquer la loi. Le Parlement n'a pas, comme certains le croient toujours, libéralisé les conditions d'accès à l'avortement thérapeutique en autorisant l'avortement sur demande ou pour diverses autres raisons, notamment si l'enfant est anormal ou en cas d'inceste ou de viol, par exemple. Il a simplement enlevé aux tribunaux le soin d'en juger, par une simple question de procédure, qui confie à des organismes administratifs, soit les comités d'avortement thérapeutique, le soin de juger si l'avortement était nécessaire ou non en tenant compte du danger que cette intervention présente pour la vie ou la santé de la femme.

Je voudrais également citer d'autres faits intéressants concernant l'avortement. Le 30 janvier 1984, en prenant la parole devant le *National Religious Broadcasters Convention*, le président des États-Unis, Ronald Reagan, a déclaré ceci:

> ... les médecins confirment que lorsqu'on lui ôte la vie, le foetus ressent souvent une douleur terrible et prolongée.

Sa déclaration a immédiatement été ridiculisée par de nombreux journalistes et reporters qui l'ont qualifié de «sidérante», de «réalité douteuse inspirée par son ignorance» «d'exemple de démagogie scandaleuse» et de «non prouvée». Un journaliste a même laissé entendre que ce «fait» était extrait d'un journal contre l'avortement. Les partisans de l'avortement se devaient d'attaquer cette révélation au sujet des souffrances du foetus, car la recherche montre que plus on connaît ce qui se passe dans l'utérus, moins on est porté à tolérer l'avortement. Si la population était au courant de ces souffrances et de toutes les autres conséquences de l'avortement, ses partisans ne pourraient plus s'abriter derrière leur soi-disant compassion.

A la suite de cette prise de position du Président, le Dr Irvin Nichols, Directeur de la réglementation de la pratique de l'*American College of Obstetricians and Gynecologists*, qui prétendait intervenir au nom des 24 000 membres de l'association, a transmis la déclaration suivante au *New York Times*:

> Rien ne nous permet d'affirmer que le foetus soit sensible à la douleur.

Droit à la vie

Cette déclaration a été publiée dans le numéro du 31 janvier 1984 du *New York Times*. Elle a incité 26 autres médecins, tous spécialistes du domaine, dont deux anciens présidents de l'*American College*, à dénoncer la réponse officielle du Dr Nichols. Ils ont écrit ce qui suit:

> Depuis 18 ans, l'ultrasonographie en temps réel, la foetoscopie, l'étude de l'électrocardiogramme et de l'électroencéphalogramme du foetus, ont démontré que le foetus humain répondait de façon remarquable à la douleur, au toucher et au son ... Sa capacité de ressentir la douleur et d'y répondre n'est manifestement pas un phénomène qui surgit au moment de la naissance. En fait, l'obstétrique moderne éclairée cherche en général à protéger le plus possible les sens du foetus durant la naissance et après ... Monsieur le Président, lorsqu'on signale la capacité qu'a le foetus humain de ressentir la douleur, on s'appuie sur des données bien établies.

Lors de la première conférence internationale sur l'avortement, tenue à Washington, en 1967, des autorités mondiales dans divers domaines, génétique, biochimie, biologie, médecine, droit, morale et sciences sociales ont conclu que la vie humaine commençait dès la conception. Voici leur conclusion, rendue presque à l'unanimité, par 19 voix contre une:

> Notre groupe estime, à la majorité, qu'il n'existe pas de moment précis, entre l'union du sperme et de l'ovule ou, du moins, entre la blastogenèse et la naissance de l'enfant, au sujet duquel nous aurions la certitude qu'il n'y a pas de vie humaine.

Le Dr Bernard Nathanson, de New York, qui fut à une époque promoteur de l'avortement, aux États-Unis, et qui en a pratiqué au delà de 60 000, a conclu à l'aide des ultrasons que le foetus est un être humain identifiable.

Voici ce que pense pour sa part le Dr Heather Morris, du *Women's College Hospital* de Toronto:

> L'être humain non encore né est un être vivant, et tous les voeux pieux de ceux et de celles qui réclament l'abrogation des lois interdisant l'avortement n'y changeront rien. Seuls les personnes irrationnelles ou qui ne connaissent rien à la science peuvent douter du fait que lorsque du sperme humain fertilise un ovule humain, un nouvel être humain est créé.

Nous sommes également encouragés par des jugements comme celui qu'a rendu en juin 1983 le juge Sandra Day O'Connor, membre de la Cour suprême des États-Unis, en déclarant ce qui suit:

> Je crois que l'État a intérêt à protéger la vie humaine en puissance à tous les stades de la grossesse. Des études récentes font reculer de plus en plus l'âge à partir duquel un foetus est viable. Il est tout à fait raisonnable de croire que nous serons assez bientôt en mesure d'assurer la viabilité du foetus dès le premier trimestre de la grossesse.

• (1750)

Je tiens également à signaler, madame la Présidente, avec une certaine fierté, que j'ai été capable, sur cette question difficile, de faire un choix que je crois être le bon et que je n'ai pas peur de défendre ici à la Chambre.

J'aimerais citer le regretté député de Prince Albert, le très honorable John Diefenbaker, qui était bien connu à la Chambre et qui a dit un jour: «Il se peut que j'aie mal fait de préconiser certaines questions, mais je n'ai jamais préconisé de faire le mal.»

A mon avis, madame la Présidente, cette phrase s'applique de facon éloquente à une question comme celle de l'avortement.

Je voudrais également citer Edmund Burke qui a déclaré: «Pour permettre au mal de triompher, il suffit que les hommes de bonne volonté ne fassent rien.» Dans ce cas-ci, on pourrait dire: «que les parlementaires de bonne volonté ne fassent rien.»

A chaque heure, huit Canadiens à naître sont vainement condamnés à une mort atroce. Si nous détournons notre vue et n'entendons pas leurs cris silencieux, pouvons-nous prétendre être compatissants? La réponse est évidente.

Les enfants à naitre sont sans défense, sauf quand leur corps torturés offrent des preuves qui réussissent à nous émouvoir. Si les souffrances de celui qui est sans défense ne suscitent pas notre compassion et ne nous incitent pas à nous porter à sa défense, alors jamais rien ne réussira à le faire.

Madame la Présidente, au nom des plus de 60 000 enfants canadiens qui sont avortés chaque année au Canada, j'invite non seulement les membres de cette honorable Chambre, mais tous les Canadiens à appuyer la motion présentée par par le député de Grey—Simcoe.

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Madame la Présidente, avant d'intervenir dans la discussion proprement dite de cette importante question, je voudrais consigner une lettre qui m'a été adressée par Soeur Marie-Philippe, qui dirige la maison provinciale des Soeurs Grises de la ville de Forth Smith, dans ma circonscription.

La voici:

Monsieur,

Je vous écris au sujet du projet de loi d'initiative parlementaire du député Gus Mitges. Son projet de loi propose que l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés soit modifié pour qu'il se lise comme il suit:

«Chacun, y compris le foetus humain ou l'être humain qui n'est pas encore né, a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale».

Je tiens à préciser que je suis tout à fait d'accord avec cette initiative et cet amendement, et je vous prie de bien vouloir faire de même.

Et c'est signé Soeur Marie-Philippe.

Madame la Président, j'ai reçu à ce sujet beaucoup de lettres, non seulement d'autres soeurs grises, mais également d'autres personnes de toutes professions de ma circonscription. Bien sûr, il faut que je signale que j'en ai reçu quelques-unes qui soutiennent le point de vue opposé à celui exposé par la lettre en question. Mais à en juger par le volume du courrier qui est favorable au projet de loi, le député de Grey—Simcoe (M. Mitges) semble certainement avoir l'appui de la majorité de mes électeurs. Je le félicite d'avoir présenté à la Chambre des communes un sujet d'une telle importance. C'est une question qu'il faudra débattre encore beaucoup avant que l'on ne puisse apporter au Code criminel des modifications qui aient l'appui général de la population canadienne.

En tant que députés, nous avons tous à exposer fréquemment nos vues là-dessus et, à l'instar de la plupart des députés, je le fais avec plaisir.

Mes vues sont fondées sur la notion du caractère sacré de la vie humaine. J'estime qu'on ne devrait recourir à l'avortement que dans certaines circonstances bien spéciales. Je songe notamment au cas où la vie ou la santé de la mère sont en jeu ou lorsque la grossesse est due à un viol.

L'avortement ne devrait certes pas être utilisé comme méthode de contrôle des naissances. Je me souviens de statistiques concernant la ville de Toronto où le nombre des avortements excédait celui des naissances. Cela n'est pas bien; c'est inacceptable.

J'ai certaines réserves quant il s'agit pour les législateurs d'imposer par la loi leurs principes moraux individuels à la population en général—et si j'en ai le temps, j'y reviendrai tout à l'heure.

Il ne faut certes pas appuyer avec le Nouveau parti démocratique le principe de l'avortement sur demande. Très franchement, je n'en reviens pas qu'un parti politique national puisse au Canada adopter une attitude aussi impitoyable à l'égard de la vie humaine.

Je sais qué les conservateurs croient en général aux droits individuels—et tout foetus est certes un individu; et je sais que mes amis socialistes croient plus aux droits collectifs qu'aux droits individuels. Mais je ne vois vraiment pas comment cela pourrait les amener à conclure qu'il faudrait permettre les avortements sur demande.

Les conservateurs qui défendent les droits et les libertés des particuliers devraient beaucoup se préoccuper de toute la question de l'avortement et du sort réservé à tant de petits Canadiens à naître. Je ne puis croire que les députés néo-démocrates fassent si peu de cas de ces droits.

Notre position s'appuie sur de solides considérations de morale et d'éthique. A mon avis, la plupart de nos lois répondent à une préoccupation d'ordre moral. Nous ne saurions en faire fi, car elles sont d'une importance primordiale dans un débat comme celui-ci.

Parce que la morale et l'éthique sont étroitement liées à cette question le monde religieux s'y intéresse vivement. Un article dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui le signalait, mais il donnait en quelque sorte à entendre qu'il avait tort de s'y intéresser, que les gens qui ont de fortes convictions religieuses n'ont pas à se mêler de cette discussion comme ils le font.

Je vois les choses tout autrement Voilà pourquoi j'ai choisi, dès le début de mon exposé cet après-midi, de vous communiquer la lettre d'une soeur grise de ma circonscription qui jouit d'un énorme crédit. A mon avis, c'est une bonne chose que l'église et ses membres portent un tel intérêt à cette question.

Mais ces considérations mises à part, j'estime que nous avons d'excellentes raisons pratiques de décourager l'avortement au Canada. Je trouve que notre pays n'est pas assez peuplé. Il ne compte que 25 000 âmes pour un territoire d'une superficie de quelque quatre millions de milles carrés. Il y a énormément de place où s'installer. Nous pourrions beaucoup nous multiplier sans le moindre inconvénient.

En fait, le taux de natalité est maintenant inférieur à 2,1 p. 100, ce qui est le niveau nécessaire pour garder la population stable; il est descendu à environ 1,7 p. 100. A mon avis, il devrait y avoir une politique nationale de maintien du taux de natalité, afin d'augmenter la population du Canada.

Je remarque, madame la Présidente, que mon temps de parole est presque expiré. J'espère que les quelques idées et pensées que j'ai pu vous communiquer à propos de ce sujet très important se révèleront de quelque utilité.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 36(2) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorités du *Feuilleton*.

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE—LA DÉCLARATION ASSERMENTÉE DU PRÉSIDENT DE LA *GENERIC PHARMACEUTICAL INDUSTRY ASSOCIATION* AMÉRICAINE (B) ON DEMANDE QUE L'AMBASSADEUR CANADIEN COMPARAISSE DEVANT LE COMITÉ

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Madame la Présidente, le 27 mars 1987, j'ai posé une question au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) à propos de la déclaration assermentée de M. William Haddad, président de la *Generic Pharmaceutical Industry Association* américaine, que j'avais présentée la veille. Il affirmait qu'au cours de ses entretiens avec l'ambassadeur canadien à Washington, où ils ont rencontré M. Pratt, le président du comité consultatif des négociations commerciales du président Reagan, ainsi que le président-directeur général de l'une des plus grandes sociétés multinationales de médicaments au monde dont les bénéfices pour les neuf premiers mois ont dépassé 500 millions de dollars, l'ambassadeur canadien avait déclaré qu'il ne pouvait pas établir si M. Pratt représentait ou non les intérêts des États-Unis ou ceux de sa propre société multinationale.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a saisi cette occasion pour dire que la déclaration assermentée était fausse. Je lui ai alors demandé d'expliquer à la Chambre quelles questions il avait posées à notre ambassadeur à Washington pour en arriver à cette conclusion.

Pour je ne sais quelles raisons, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a décidé de ne pas nous le dire. Il s'est contenté de répondre qu'il avait parlé à l'ambassadeur du Canada et qu'il le croyait.

Nous voulons en savoir davantage. Il me semble que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait pu exposer les détails de l'enquête qu'il a fait faire au nom du gouvernement canadien en vue d'éclaircir certaines affirmations concernant l'industrie des médicaments génériques américaine et canadienne contenues dans la déclaration assermentée et notariée faite en présence d'un avocat.

Dans une question supplémentaire, j'ai demandé au ministre de faire comparaître l'ambassadeur devant le comité permanent des affaires extérieures pour que nous puissions étudier les démarches que le gouvernement des États-Unis et des représentants de l'industrie pharmaceutique américaine ont faites auprès de lui.

Nous l'avons demandé parce que le ministre de la Consommation et des Corporations et du commerce international (M. Andre) persiste à nier à la Chambre et au public que le gouvernement américain et l'industrie pharmaceutique américaine ont fait des démarches auprès de lui. C'est manifestement faux. Nous croyons qu'on a fortement insisté auprès du gouvernement canadien. Nous savons que les compagnies multinationales ont insisté longuement pour que nous modifions notre Loi sur les brevets.

Pour une raison quelconque, le ministre de la Consommation et des Corporations, avec la complicité du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, refuse d'admettre que ces démarches ont effectivement eu lieu.

Mes recherches, ma connaissance du dossier et le refus du gouvernement de permettre à des personnes de comparaître devant les comités permanents de la Chambre pour tirer les choses au clair une fois pour toutes, m'ont porté à conclure que le gouvernement a quelque chose à cacher au sujet du prix des médicaments. Il est évident que la politique proposée par le ministre de la Consommation et des Corporations n'a pas été élaborée au Canada, mais dans les grandes villes américaines, où se trouve le siège social des sociétés pharmaceutiques multinationales. A mon avis, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures cherche à éluder la question quand on lui en parle.

• (1805)

En outre, fait intéressant à noter, quand les députés de l'opposition interrogent le gouvernement ou le premier ministre (M. Mulroney) au sujet de sa politique relative au projet de loi C-22 ou aux modifications à la Loi sur les brevets, ce dernier ne profite jamais de l'occasion pour intervenir et répondre aux questions. Je ne prétends pas qu'il y ait quelque chose de mal à cela, mais il est intéressant de noter que si le premier ministre croit vraiment au projet de loi que propose son collègue du Cabinet, il devrait saisir toutes les chances qui lui sont offertes de le soutenir.

La situation est très claire. En réalité, à cause du projet de loi C-22, le prix des médicaments d'ordonnance va augmenter sensiblement pour les Canadiens. Nous n'avons aucune garantie ni aucun engagement en matière de recherche et de développement. Le projet de loi C-22 ne comporte aucune disposition exécutoire garantissant la création d'emplois. Cependant, tout Canadien sensé peut voir très clairement que cette mesure législative est préconisée par les multinationales qui ont réussi à influencer le premier ministre, le ministre de la Consommation et des Corporations et, bien sûr, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

J'espère que le secrétaire parlementaire expliquera honnêtement aux Canadiens pourquoi on nous oblige à adopter ce projet de loi dicté par une autre nation souveraine, les États-Unis.

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures): Madame la présidente, je crois pouvoir dissiper certaines allégations du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall).

A l'égard de la déclaration sous serment faite le 23 mars 1987 par M. Haddad, les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures à Ottawa ont communiqué avec les agents de l'ambassade du Canada à Washington et, par leur intermédiaire, avec l'ambassadeur Gotlieb. Après vérification, il semblerait que le contenu de cette déclaration ne corresponde pas au souvenir que l'ambassadeur du Canada et les agents canadiens présents gardent de la rencontre. Dans le cadre de leurs fonctions régulières, les agents de l'ambassade rencontrent fréquemment des représentants de certains groupes d'intérêts, comme M. Haddad de l'industrie des génériques et M. Pratt de l'industrie des médicaments brevetés. Il n'y a jamais eu de confusion quant au rôle de M. Pratt. Il a présenté ses instances à titre privé, en sa qualité de président directeur général de Pfizer Inc., et jamais il n'a prétendu être le porte-parole du gouvernement Reagan au sujet du projet de loi C-22.

Comme nous l'avons déjà expliqué, ces modifications tiennent compte autant des préoccupations du secteur pharmaceutique, que des objectifs d'expansion de ce secteur au Canada et de la nécessité d'empêcher la hausse des soins de santé. Elles tiennent essentiellement compte de la situation nationale, et elles favoriseront l'augmentation de l'investissement dans les activités de recherche et de développement, et la création d'emplois dans un secteur de haute technologie vital.

LES PÊCHES—ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER LES REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS DE L'USINE STAR-KIST B) LA PÊCHE DE ROGUE DE HARENG—LA LOCATION DE PERMIS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame la Présidente, le 3 mars dernier, j'ai demandé au ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) quand il se proposait de mettre fin à la pratique, en vigueur sur la côte du Pacifique, qui consiste à louer des permis de pêche de rogue de hareng et à octroyer des doubles permis. Le ministre a répondu que le Conseil consultatif de l'industrie du hareng n'avait pas recommandé de changements pour cette année. Je lui signale que des syndicats représentant plus de 90 p. 100 des pêcheurs de la Colombie-Britannique, que la pêche au hareng intéresse au plus haut point, avaient recommandé de mettre fin à ces mêmes pratiques. Je parle du Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés, de la *Native Brotherhood of British Columbia* et de la *Prince Rupert Fishermen's Guild*.

• (1810)

Théoriquement, les permis pour la pêche au hareng ne sont pas transférables, mais il y a un certain nombre de moyens de contourner la difficulté dont, le plus commun est probablement le bail de 99 ans. Il n'est pas nécessaire que les titulaires de permis aient un navire. Il est devenu courant de louer les permis à des spéculateurs ou à des sociétés. Gordon Bisaro, un avocat spécialisé dans les questions de pêche, faisait remarquer qu'en 1986, le cours pour le bail de 99 ans d'un permis de pêche au hareng au filet maillant était de 18 000 $ et d'un permis de senne de 125 000 $. Cette année les prix sont de 45 000 $ pour le filet maillant et 300 000 $ pour la senne. Voilà la somme que l'on paie pour un permis qui a couté à son détenteur 200 $ pour le filet maillant et 2000 $ pour la senne.

Le commerce de ces permis s'est littéralement emballé. La location d'un permis de filet maillant est de 10 000 $ pour une seule saison et de 50 000 $ à 100 000 $ par saison pour un permis de senne. Certaines des personnes qui possèdent ou contrôlent ces permis n'ont aucun lien avec le secteur de la rogue de hareng ni même avec la pêche en général. Dans certains cas, il est plus logique pour un détenteur de permis de rester sur la plage et de louer son permis pour 100 000 $, puisqu'il suffit de laisser quelqu'un faire le travail et de récolter l'argent.

En outre, le gouvernement a institué en 1981 un système de permis par secteur. La côte a été divisée en plusieurs secteurs différents, et un permis ne s'applique qu'à un de ces secteurs. Ces dernières années, il y a eu un doublement des permis. Une personne peut contrôler des permis pour plus d'un secteur. Pour payer le coût du permis, le travail sur les bateaux senneurs est mis aux enchères. Les membres d'équipage doivent en effet faire une offre pour acheter leur emploi. C'est une situation immorale et non économique.

A cause du doublement des permis, beaucoup de pêcheurs qui travailleraient normalement dans l'industrie du hareng ne peuvent pas le faire parce que d'autres personnes contrôlent des permis pour plus d'un secteur. Cette année, jusqu'à 400 hommes qui travailleraient normalement dans l'industrie du hareng restent sur le quai parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer de 3 000 $ à 10 000 $ rien que pour avoir la chance de travailler sur l'un de ces navires comme membre d'équipage. C'est parfaitement immoral.

Comme je l'ai dit, les organisations qui représentent la majorité des pêcheurs senneurs de la Colombie-Britannique, le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés, la *Native Brotherhood of British Columbia* et la *Prince Rupert Fishermen's Guild*, ont tous dit qu'il fallait que cela change. Le ministre connaît le problème depuis le 14 janvier 1983 au moins, lorsqu'il a envoyé une lettre à Bill Procopation, l'agent du syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés. Voici ce que dit cette lettre:

Mon cher Bill,

Merci de m'avoir fait parvenir une copie de la lettre que vous avez envoyée au ministre des Pêches à propos des licences pour la pêche à la rogue de hareng.

Le système des deux permis pose sans aucun doute de graves problèmes et cette question retient l'attention de plusieurs députés progressistes conservateurs.

• (1815)

Il est ensuite question de lettres qu'il a reçues. C'est signé:

Salutations distinguées.

Tom Siddon,

Député de Richmond—Delta-Sud

Il était alors dans l'opposition. Il était conscient de la gravité du problème. Il fait remarquer que d'autres députés conservateurs en sont conscients aussi. Pourtant, rien n'a encore été fait. Nous devons demander pourquoi.

Le gouvernement s'est fait élire en promettant de créer des emplois. Au lieu d'en créer, il en a laissé se perdre encore plus dans la pêche de hareng.

Je rappelle que ce problème prend de plus en plus d'ampleur. Il y avait 30 double permis en 1983. Ce nombre est passé à 54 en 1984. Et il atteignait 75 un an plus tard. Il a diminué légèrement en 1986 puisqu'il y en avait 67. Cette année, il y en a au moins 79. Nous ne savons pas où se trouvent ceux qui détiennent le contrat de location de ces permis. Certains sont des spéculateurs, d'autres des compagnies. On avait décidé d'émettre des permis par secteur pour éviter que les intéressés ne se précipitent d'une région à l'autre. C'était une mesure de partage visant à mettre de l'ordre dans la gestion de cette ressource. Mais il saute aux yeux, d'après les statistiques que j'ai en main et que les représentants de cette industrie ont présentées au ministre, que la situation n'a pas évolué dans le sens escompté. C'est le désordre le plus complet. Un désordre préjudiciable à l'industrie et aux travailleurs.

J'insiste sur le fait que la concertation laisse beaucoup à désirer si les principales associations de pêcheurs ne peuvent pas amener le ministre à agir pour résoudre un problème dont il a connaissance depuis quatre ans. Il dit que le *Herring Advisory Council* n'a pas recommandé d'intervention pour cette année. Il est néanmoins absolument essentiel d'agir, afin que cette situation ne se répète pas l'année prochaine.

M. Roger Clinch (secrétaire parlementaire de la ministre des Relations extérieures): Madame la Présidente, comme l'a souligné le député, lorsque ce programme de double permis est entré en vigueur, il visait à empêcher les bateaux d'aller d'un endroit à l'autre et d'empiéter sur les droits des autres. Il visait à répartir le poisson, à établir un partage des ressources et à permettre une certaine gestion des stocks. Nous savons que ce plan a posé des problèmes dès le départ. Je sais que cela préoccupe très sérieusement le ministre.

Pour ce qui est de la concertation, je suis tout à fait d'accord avec le député pour dire qu'il faut s'arranger pour qu'elle ait bien lieu. Les intéressés devraient pouvoir discuter avec le ministère des Pêches et des Océans et le ministre pour élaborer des recommandations que tout le monde jugera acceptable. Le gouvernement tient à consulter les pêcheurs et les autres intéressés de la côte ouest, afin de trouver une façon de résoudre ce problème à la satisfaction de tout le monde.

Je sais que le député s'est montré très patient et qu'il continuera de l'être et à transmettre ses instances et celles de ses collègues au ministre. Ce dernier sera sans doute prêt à discuter avec lui et les autres intéressés pour résoudre ce problème dans le cadre d'une concertation.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 20.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 3 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LA CITOYENNETÉ

ON EXIGE QUE LES DÉLAIS RELATIFS AUX DEMANDES SOIENT RÉDUITS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui parler au nom de certains de mes commettants qui m'ont manifesté leur inquiétude au regard de la lenteur du processus d'obtention de la citoyenneté canadienne.

On me dit que normalement les délais sont de trois mois pour que la Gendarmerie royale ou l'Agence canadienne du renseignement de sécurité fasse son rapport d'enquête.

Ces délais, bien que longs, s'expliquent parfois car il faut donner le temps aux autorités pour faire leur travail. Or, monsieur le Président, il semble dernièrement que ces délais sont plutôt de l'ordre de huit mois, ce qui est inacceptable.

Ainsi, M. Georges Tymowski m'écrivait dernièrement pour me dire que malgré qu'il ait rempli sa demande le 16 juin 1986, il attend toujours les résultats de l'enquête de sécurité pour que sa demande soit complétée. Il y a aussi M. Ahmad Awale qui lui aussi attend depuis longtemps que l'enquête soit terminée.

Cette situation, monsieur le Président, est inacceptable car elle porte préjudice à des personnes qui ont besoin de recourir à certains services gouvernementaux comme les passeports.

J'espère que le gouvernement est conscient du problème et qu'il prendra toutes les mesures nécessaires pour corriger la situation.

* * *

• (1105)

[*Traduction*]

LES FORÊTS

LA CRÉATION D'UN INSTITUT FORESTIER DANS L'OUEST

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, près de la moitié des députés représentent ici des circonscriptions dont l'économie est tributaire du secteur forestier. Dans une vaste mesure, l'avenir du Canada tout entier est lié à la forêt.

Le professeur Les Reed et ses collègues de l'Université de la Colombie-Britannique étudient la possibilité de créer dans l'Ouest un institut forestier.

Ce centre de calibre international exigerait la collaboration des milieux forestiers, universitaires et gouvernementaux. Ce serait un atout pour la faculté de génie forestier de l'Université de la Colombie-Britannique, qui pourrait ainsi attirer la crème des diplômés du premier cycle ainsi que des chercheurs de renom.

Mieux encore, monsieur le Président, tous les milieux forestiers de la province se sentiraient aiguillonnés.

Comment le *Western Forests Science Centre* serait-il financé? Par le droit à l'exportation qu'on vient d'imposer, bien sûr. Il suffirait de 5 p. 100 seulement des recettes que la Colombie-Britannique va toucher cette année.

Voici un petit poème de circonstance:

Jamais poème n'a égalé
Un seul arbre par sa beauté
C'est pourquoi il nous faut créer
De l'Ouest l'Institut forestier.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE AMBASSADE À WASHINGTON—LE RECOURS À UNE MAIN-D'OEUVRE NON SYNDIQUÉE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, pendant que le Canada focalise sur ses rapports avec les États-Unis à l'occasion de la visite du président Reagan, j'aimerais attirer l'attention sur le fait que le Canada a recours à une main-d'oeuvre non syndiquée pour la construction de la nouvelle ambassade canadienne à Washington.

La construction de l'ambassade est confiée à des entrepreneurs syndiqués, sauf dans le cas de trois corps de métiers dont les tôliers, qui reçoivent des salaires inférieurs à la norme et qui ne bénéficient d'aucun avantage social, même en matière d'assurance-maladie.

Article 21 du Règlement

Étant donné que ces travailleurs manquent d'expérience et de formation, on craint qu'une partie de leur travail ne corresponde pas aux normes d'inspection et occasionne des problèmes de santé et de sécurité.

Depuis décembre dernier, des représentants syndicaux ont tenté de rencontrer notre ambassadeur pour discuter du problème. A l'ambassade, on a accepté le principe d'une rencontre, mais on n'a jamais fixé ni date ni lieu.

J'exhorte le gouvernement à demander à notre ambassadeur de convoquer cette rencontre à brève échéance pour que le problème puisse être résolu.

Il importe que nous ayons de bons rapports non seulement avec les représentants officiels des États-Unis mais aussi avec la population américaine, y compris les travailleurs.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LES MESURES VISANT À AMÉLIORER LA SITUATION

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, le Commissaire aux langues officielles a remis cette semaine son rapport pour l'année 1986.

En tant que députée francophone, je suis particulièrement attentive au problème linguistique canadien et c'est avec beaucoup de plaisir que je constate l'excellent travail accompli par le Comité des langues officielles, sous la présidence du député de Charlevoix. Je félicite les membres de ce comité pour leur remarquable travail.

Cependant, beaucoup reste encore à faire et c'est pourquoi j'attends avec impatience le dépôt du projet de loi sur les langues officielles, qui devra refléter la dualité linguistique canadienne et affirmer clairement notre engagement envers les minorités francophones et anglophones du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA CONSTRUCTION NAVALE

CRITIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, la déroute du gouvernement dans les sondages n'est pas accidentelle.

Au cours de la campagne électorale de 1984, les conservateurs avaient fait bien des promesses qu'ils n'ont pas tenues depuis.

Nulle part leur dossier n'est plus affreux que dans leur attitude à l'égard de l'industrie canadienne de la construction navale.

• (1110)

En fait, les conservateurs ne se sont pas contenté de rompre leur promesses, ils ont coupé dans le programme d'aide au secteur de la construction navale, et ils ont coupé dans les subventions à l'accroissement du rendement au moment même où on en avait le plus besoin.

La situation est encore pire pour les chantiers navals de la région de l'Atlantique. Dans ma province, il y a le chantier naval de Georgetown. L'avenir de ses travailleurs ne dépend pas uniquement du gouvernement provincial, comme on l'a laissé entendre. Lors d'une réunion récente, le Conseil des premiers ministres des Maritimes a manifesté son impatience à l'égard du gouvernement fédéral qui reste sourd aux revendications des provinces de l'Atlantique. J'exhorte le gouvernement à se décider à faire quelque chose.

* * *

LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

LE TRAVAIL DU BUREAU CANADIEN DE LA SÉCURITÉ AÉRIENNE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, depuis sa création en 1984, le Bureau canadien de la sécurité aérienne a beaucoup contribué à améliorer la sécurité aérienne au Canada grâce à ses enquêtes indépendantes et à ses recommandations lors d'accidents d'avions.

Le Canada connaît une activité aérienne très intense avec 26 000 avions civils et 1 300 aérodromes homologués qu'empruntent quelque 54 millions de voyageurs chaque année. En 1986, il y a eu au Canada 495 accidents d'avions dont 73 avec pertes de vie.

Le récent rapport annuel du Bureau faisait état d'une tendance à la baisse soutenue du taux d'accidents mais malheureusement, le taux de survie lors d'accidents demeure inchangé.

Encourageons le Bureau à persévérer dans son importante tâche qui consiste à améliorer la sécurité du transport aérien au Canada.

* * *

LES PARCS NATIONAUX

L'ÎLE LYELL—LA POURSUITE DES TRAVAUX D'EXPLOITATION FORESTIÈRE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, de nombreux Canadiens croient que la tribu haïda, le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique sont parvenus à une entente au sujet de l'île Lyell, de Windy Bay et d'une réserve des parcs nationaux à South Moresby.

En dépit d'un moratoire déclaré de six semaines sur les permis de coupe de bois dans l'île Lyell, on continue à abattre des arbres dans la région même où l'on voudrait établir un parc national. Le mois dernier, le député d'Okanagan—Similkameen (M. King) a fait publier une lettre en Colombie-Britannique dans laquelle il prétend à tort que le caucus tory de la Colombie-Britannique appuie à l'unanimité la solution à l'égard des produits forestiers de l'Ouest. Le député tory oubliait qu'au moins cinq députés tories ne partagent pas cette opinion, y compris vous-même, monsieur le Président.

Le premier ministre (M. Mulroney) s'est entretenu récemment avec le premier ministre de la Colombie-Britannique et a obtenu son appui pour le règlement prochain concernant la délimitation de la réserve du parc, qui engloberait l'île Lyell tout entière. La semaine prochaine, les ministres de l'Environnement du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial se rencontreront pour conclure une entente définitive au sujet de la délimitation et prendre d'autres mesures au sujet de l'indemnisation et des projets d'expansion économique pour le parc, Sandspit, et l'ensemble des îles.

Toutefois, quelques heures à peine avant le règlement, nous nous sommes rendu compte que d'après certains plans secrets, on se propose de poursuivre l'abattage à Windy Bay, dans d'autres parties de l'île Lyell et dans de petites îles au nord et à l'ouest de Lyell. On avait laissé croire aux Canadiens que toute l'île Lyell serait englobée. C'est avec tristesse que nous avons appris qu'il en sera autrement.

M. le Président: Je dois dire que tous les députés savent que la question soulevée par le député de Skeena (M. Fulton) est très sérieuse et que beaucoup de gens ont des convictions bien ancrées à ce sujet.

Toutefois, je demande aux députés qui font des déclarations d'avoir l'obligeance de s'abstenir de mentionner ce qu'ils croient être l'opinion du Président au sujet d'une question quelconque.

Des voix: Bravo!

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

DÉFENSE DE LA FAMILLE CANADIENNE TRADITIONNELLE—ON MET DES STATISTIQUES EN DOUTE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui me porter à la défense de la famille canadienne traditionnelle dont beaucoup de députés de l'opposition ont dit que, à l'instar du dinosaure, elle avait disparu. Je songe évidemment aux déclarations entendues récemment au sujet de la question de la garde des enfants, selon lesquelles 16 p. 100 seulement des familles sont traditionnelles, ce par quoi il faut entendre qu'un seul parent travaille à plein temps, tandis que l'autre reste à la maison pour s'occuper des enfants.

Je me demande où les députés ont été chercher leurs renseignements. Je leur fais toutefois remarquer que ces données ne s'appliquent manifestement pas aux familles comptant de jeunes enfants. En fait, dans 44 p. 100 des familles dont les enfants sont âgés de moins de trois ans, un des conjoints reste à la maison en tout temps, et il en va de même dans le cas de 38 p. 100 des familles dont les enfants ont entre 3 et 5 ans.

La famille canadienne traditionnelle est loin d'avoir disparu. Je voudrais savoir qui l'opposition inclut dans ses chiffres. Songe-t-elle aux couples à la retraite, ou encore à la vieille tante qu'on a placée dans un hospice de vieillards.

En ce qui concerne du moins les familles avec de jeunes enfants, ces chiffres sont assurément erronés.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

L'AÉROSPATIALE

L'IMPLANTATION DE L'AGENCE SPATIALE—LA POSITION DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, en tant que député de la région de Montréal, j'aimerais apporter ma voix et appuyer la Communauté économique de Montréal, les autorités municipales de Montréal, le chef du Parti québécois, M. Pierre-Marc Johnson, et le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, afin d'aviser clairement le premier ministre du Canada (M. Mulroney) que nous n'acceptons pas et n'accepterons jamais l'argument que prépare le gouvernement conservateur pour justifier le refus d'implanter à Montréal l'Agence spatiale parce que le gouvernement du Canada vient d'aider à sauver les emplois de la GM à Sainte-Thérèse.

Monsieur le Président, il est important de rappeler que la subvention accordée par le gouvernement du Québec vient en aide pour sauver les 5 000 emplois à Montréal, mais que la subvention du gouvernement fédéral a pour but d'aider 2 800 travailleurs en Ontario et de créer 2 600 nouveaux emplois.

Monsieur le Président, je termine donc en avisant ce gouvernement conservateur que l'ensemble de la population du Québec, à l'unanimité, n'acceptera pas de se faire «passer un autre sapin» par ce gouvernement conservateur!

* * *

• (1115)

[*Traduction*]

LES FINANCES

LES CARTES DE CRÉDIT—LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS EXIGÉS PAR LES MAGASINS À RAYONS

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, trois banques à charte ont tenu compte des instances du Parlement en réduisant leur taux d'intérêt sur les cartes de crédit.

Quand les principaux détaillants et les magasins à rayons vont-il se comporter eux aussi comme de bons citoyens? Ils exigent toujours un taux d'intérêt faramineux de 28,8 p. 100 sur les soldes non payés de 40 $, 400 $ ou 4 000 $. Pour faire la réclame de sa carte de crédit, un certain magasin à rayons parle d'une nouvelle maison, d'un nouveau bébé, d'un nouveau décor, de nouveaux loisirs, bref d'un nouveau style de vie, mais sans préciser que c'est toujours «au même bon vieux taux d'intérêt», bien sûr. Un autre assure que c'est plus facile et plus rapide d'utiliser une carte de crédit que de faire un chèque. C'est vrai, monsieur le Président, sauf lorsque vous faites vos paiements à un taux d'intérêt de 28,8 p. 100.

Questions orales

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LES MODIFICATIONS PROPOSÉES À LA LOI SUR LE TRAVAIL DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le gouvernement créditiste de la Colombie-Britannique a proposé hier des modifications radicales à la loi provinciale sur le travail. Ces propositions entraîneront de profonds changements en matière d'accréditation syndicale, de règlement des conflits de travail et de protection syndicale des travailleurs, et donneront au gouvernement des pouvoirs accrus d'intervention dans les conflits ouvriers-patronaux.

Ces modifications ont été présentées sans aucune consultation avec la Fédération du travail de la Colombie-Britannique qui représente un quart de million de travailleurs. Ce sont des propositions irréfléchies, perturbatrices, qui susciteront la méfiance, l'insécurité et une recrudescence de conflits.

Nous, du Nouveau parti démocratique, demandons au gouvernement de la Colombie-Britannique de retirer ces modifications draconiennes à la loi sur le travail, d'étudier beaucoup plus soigneusement et beaucoup plus à fond tout projet ultérieur de changement, et de consulter pleinement la Fédération du travail avant d'apporter des modifications à la loi provinciale sur le travail.

* * *

LA GARDE DES ENFANTS

LES ENFANTS GARDÉS DANS DES JARDINS D'ENFANTS ET DES MATERNELLES

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, il a été beaucoup question dans les médias récemment des dangers que présentent les services dits non structurés de garde des enfants. Je signale qu'une partie de ces services sont assurés par des jardins d'enfants, des maternelles et prématernelles qui ne sont pas considérés comme des établissements agréés.

Les éducateurs de ces établissements ont souvent plus d'instruction que les travailleurs des garderies agréées. Je vous demande, monsieur le Président, et je le demande au public, devons-nous réellement croire que les enfants sont en danger dans ces établissements?

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LE SOMMET CANADO-AMÉRICAIN

LES NÉGOCIATIONS SUR LES ARMES NUCLÉAIRES—L'ADRESSE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AU PARLEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, lors des préparations de la rencontre entre le premier ministre et le Président des États-Unis, le vice-premier ministre va-t-il recommander au premier ministre de dire au Président que nous sommes heureux qu'il y ait des négociations entre les superpuissances, surtout sur les forces nucléaires intermédiaires, et que nous espérons que la Guerre des étoiles n'empêchera pas de progresser dans ces négociations? Le premier ministre va-t-il recommander au Président qu'il passe en revue l'état de ces négociations sur les armements dans son discours ici au Parlement?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est certainement l'un des sujets qui seront abordés lorsque le premier ministre et le président Reagan se rencontreront. La question du contrôle des armements et des relations Est-Ouest mérite certainement d'être examinée dans une tribune internationale. Quant à savoir si le président va y faire allusion dans son allocution devant la Chambre des communes, je ne suis pas en mesure de renseigner le député, mais vu l'importance que cette question revêt, non seulement du point de vue des pourparlers bilatéraux qui vont se dérouler, mais sur le plan international, je suppose qu'il en fera mention.

L'INCIDENCE DES MESURES AMÉRICAINES SUR L'AGRICULTURE CANADIENNE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, lors de ses entretiens avec le président des États-Unis, le premier ministre va-t-il lui faire comprendre les graves difficultés que le projet de loi agricole et les subventions à l'exportation des États-Unis ainsi que la guerre commerciale entre les Américains et la Communauté économique européenne causent aux cultivateurs canadiens? Va-t-il également exhorter le président à aborder cette question dans son allocution devant le Parlement étant donné qu'elle préoccupe sérieusement les communautés rurales du Canada et l'ensemble des Canadiens?

• (1120)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, cette question sera effectivement soulevée, comme elle l'a déjà été à de nombreuses reprises. J'attire l'attention du chef de l'opposition sur l'initiative que la ministre du Commerce extérieur a prise en Nouvelle-Zélande où elle a énoncé un programme en cinq points au nom du gouvernement canadien. Elle a fait preuve d'initiative en essayant d'élaborer une approche concertée pour s'attaquer à ce problème très grave qui compromet l'avenir de notre industrie des céréales et des oléagineux. Cette question sera abordée au niveau multilatéral de même, j'en suis sûr, qu'au sommet de Venise. La ministre va organiser, au Canada, une conférence qui réunira plusieurs des pays exportateurs dans le but d'élaborer une approche concertée qui permettra aux pays exportateurs de défendre leurs intérêts communs.

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE DANS L'ARCTIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre va-t-il exhorter le président Reagan et le gouvernement américain à reconnaître la souveraineté du Canada dans l'Arctique? Va-t-il également exhorter le président à dire explicitement devant le Parlement, lundi, que le gouvernement américain reconnaît la souveraineté inconditionnelle du Canada sur le Nord?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député n'ignore pas que cette question fait l'objet d'une certaine divergence d'opinions. Je suppose que les deux chefs du gouvernement essaieront de trouver un terrain d'entente à propos de cette question. Je crois que le Canada va chercher des moyens de préserver ses intérêts et qu'il n'est certainement pas prêt à céder.

Nous avons pris très fermement position au sujet de notre souveraineté dans le Nord. La preuve en est que nous avons annoncé la construction du brise-glace Polar 8, la délimitation de la ligne de base et les autres initiatives importantes qui ont été annoncées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

* * *

[*Français*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'HONORABLE GÉRARD LATULIPPE, SOLLICITEUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. le Président: A l'ordre! Permettez-moi d'attirer l'attention des députés sur la présence dans la tribune de l'honorable Gérard Latulippe, Solliciteur général de la province de Québec.

[*Traduction*]

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE L'ANCIEN PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS MEMBRES DU CONGRÈS

M. le Président: Je voudrais également signaler aux députés la présence à notre tribune du sénateur Edward Moss, de Salt Lake City, au Utah, ancien président de l'Association des anciens membres du Congrès, qui était, hier soir, l'invité d'honneur lors de la rencontre d'anciens membres de la Chambre des communes et du Sénat.

Des voix: Bravo!

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—ON DEMANDE UN PROGRAMME AMÉRICAIN DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. A la veille de ce troisième sommet, le vice-premier ministre pourrait-il nous garantir, ainsi qu'aux Canadiens, que le premier ministre ne se laissera pas démonter par l'insistance du gouvernement américain pour qu'on procède à d'autres travaux de recherche et qu'on obtienne d'autres preuves et qu'il demandera avec vigueur, ouvertement et publiquement au Président de lancer un programme de réduction de la pollution par les pluies acides, semblable à celui que le Canada a mis en oeuvre en 1984? Va-t-il exiger que ce programme prévoie une date limite et des pourcentages bien déterminés et qu'il ait pour objectif de mettre en oeuvre et d'appuyer les mesures que nous prenons au Canada, afin de faire face à cette très importante question écologique?

• (1125)

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député revient à la charge avec la même question. Le ministre de l'Environnement et, en fait, le premier ministre y ont fort bien répondu. Je ne peux comprendre ce qu'il cherche à obtenir en se répétant.

Puis-je simplement signaler à nouveau que le premier ministre a clairement défini la position du gouvernement canadien lors d'un récent discours prononcé à Québec. Selon moi, le député reconnaît qu'on a réalisé jusqu'ici des progrès considérables, et la rencontre de ce week-end aura pour objectif de faire avancer encore davantage les choses. Comme le premier ministre l'a signalé, nous avons pour objectif, en définitive, de signer avec les États-Unis un accord bilatéral sur la qualité de l'air, prévoyant certains objectifs quant à la réduction des émissions. Il a ajouté que nous ne serions pas pleinement satisfaits tant que nous n'aurions pas atteint ce but. On ne saurait être plus clair.

M. Caccia: Si je répète ma question, c'est que le gouvernement hésite à nous garantir qu'il présentera sa requête ouvertement et publiquement au Président.

LA POLLUTION TRANSFRONTIÈRE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question supplémentaire porte sur les progrès dont le vice-premier ministre a parlé. Le gouvernement se rend-il compte qu'à ce rythme, la pollution transfrontière provenant des pluies acides demeurera la même jusque vers la fin des années 1990 si nous suivons toujours la voie choisie par Washington, qui consiste à procéder à d'autres recherches et à recueillir des preuves supplémentaires?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, c'est là la position du député, et il a certes droit à son opinion. Selon moi, bien des gens, notamment des Américains, ne la partagent pas. Il se trouve que ce matin, à l'émission *Canada AM*, un expert invité a exprimé un point de vue tout à fait différent.

M. Caccia: C'est le cas de l'industrie houillère.

M. Mazankowski: Sauf erreur, le premier ministre a pris un engagement et le Congrès doit faire de même. Comme le premier ministre et le ministre de l'Environnement l'ont signalé, nous devons faire tout en notre pouvoir, afin d'implorer le Congrès d'agir et d'appuyer le gouvernement et afin de s'assurer que le Congrès prenne cette résolution. Il a lui aussi un rôle fort important à jouer en l'occurrence.

Questions orales

LES CATASTROPHES

LES DÉGÂTS CAUSÉS PAR LES INONDATIONS AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Des inondations dévastratrices ont causé d'énormes dégâts à des propriétés publiques et privées, au Nouveau-Brunswick. Les dégâts sont tels que les localités en cause ou même le gouvernement provincial ne peuvent pas y faire face comme il se doit. Je suppose que le gouvernement a communiqué avec les autorités locales. Le ministre peut-il nous dire quelle aide le gouvernement compte offrir pour faire face à la situation d'urgence, prévenir d'autres dégâts et participer aux travaux de reconstruction? Quand les habitants du Nouveau-Brunswick peuvent-ils espérer obtenir cette aide?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ces inondations inquiètent également le gouvernement. Comme le député le sait, Protection civile Canada applique un programme qui est déclenché par une demande du gouvernement provincial. Il existe une formule de financement. Le gouvernement du Canada est tout à fait prêt à recevoir cette demande et à y répondre, en appliquant cette formule.

LE CANADIEN PACIFIQUE—LE STATIONNEMENT DE WAGONS CHARGÉS DE PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES SUR UN PONT MENACÉ PAR LA CRUE DES EAUX

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Transports. Va-t-il tenir une enquête publique complète sur l'initiative insensée des responsables du Canadien Pacifique qui ont placé 17 wagons de chemin de fer, dont 13 pleins de produits chimiques toxiques, sur le pont ferroviaire de Perth-Andover, afin de faire contrepoids à la glace et aux crues qui exercent de fortes pressions. Quand le pont s'est effondré, ces wagons sont tombés dans la rivière et ils constituent désormais une menace évidente pour l'environnement. L'habitat des poissons est véritablement menacé ainsi, peut-être, que l'eau potable. Le ministre va-t-il lancer une enquête publique complète pour découvrir le fin mot de l'histoire?

• (1130)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, la Commission canadienne des transports va évidemment faire une enquête approfondie sur cette affaire. D'après ce que je sais, les wagons ne se sont pas brisés. Ils contenaient du sulfate d'ammonium et de la potasse. Leur contenu risque de nuire au poisson, mais on s'attend à ce qu'il soit suffisamment dilué dans l'eau pour ne pas être dangereux. Il incombera évidemment au CP de retirer ces wagons de la rivière. Il va sans dire que nous tiendrons une enquête approfondie.

LA RESPONSABILITÉ DES DÉGÂTS SUBIS PAR L'HABITAT DU POISSON

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je pose ma dernière question supplémentaire au ministre des Pêches et des Océans. Peut-il donner l'assurance aux Canadiens que le Canadien Pacifique sera responsable des dégâts subis par l'habitat du poisson à cause de cette initiative incroyable des responsables de la société?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je trouve surprenant, comme la plupart des Canadiens, je pense, qu'on utilise 13 wagons chargés de produits chimiques comme le phosphate de diammonium et le sulfate d'ammonium dans le but de stabiliser un pont menacé par des crues de cinq mètres. J'ai demandé aux responsables de mes services et à ceux du ministère de l'Environnement, au nom de mon collègue qui est absent ce matin, d'évaluer sans tarder les risques que cela présente pour l'habitat du poisson et pour la santé des personnes si ces produits chimiques se dissolvent dans la rivière, et de déterminer immédiatement les méthodes de récupération à appliquer si l'on constate une fuite dans l'un des wagons. J'ai demandé qu'on procède à cette évaluation sans tarder et en outre, qu'on détermine quelles autorisations ont été accordées pour stationner ces wagons sur le pont de cette façon.

[*Français*]

LES INONDATIONS—ON DEMANDE SI DES FONDS SONT SPÉCIALEMENT PRÉVUS POUR AIDER LES RÉGIONS SINISTRÉES

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre pour lui rappeler que le Québec fait aussi face à des désastres naturels importants.

Une cinquantaine de municipalités sont aux prises avec des inondations: la Beauce, Saint-Raymond-de-Portneuf, Sainte-Anne-de-la-Pérade, La Malbaie, pour ne nommer que quelques endroits.

Tantôt, le ministre faisait état d'une entente-cadre entre le gouvernement fédéral et les provinces qui permettait de venir en aide à ces régions. Mais ce que je voudrais demander plus précisément, c'est ceci: Est-ce que le gouvernement a mis de l'argent de côté spécialement pour des demandes de ce genre? Et peut-on s'attendre à ce que les citoyens qui sont frappés par ce désastre puissent recevoir une aide financière du gouvernement du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, nous avons toujours de l'argent de côté pour des urgences de ce genre, conformément à la formule par laquelle nous accordons de l'aide aux collectivités, par l'intermédiaire des provinces, dans des cas analogues. Il existe une procédure officielle et les demandes viennent des gouvernements provinciaux concernés. Nous appliquons une formule de partage des frais par personne.

Si à la suite d'une évaluation, les dégâts sont jugés suffisants pour appliquer cette formule, une demande devrait être faite par la province du Québec et le gouvernement fédéral l'examinerait et réagirait en conséquence.

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SERAIT DISPOSÉ À CONTRIBUER FINANCIÈREMENT À LA REMISE EN ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA MINE DE MURDOCHVILLE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un autre désastre qui frappe les Gaspésiens. Les dégâts de près de 10 millions de dollars, qui ont été causés par l'incendie à la mine de Murdochville, remettent en question l'avenir de cette exploitation minière. Les citoyens de la région sont inquiets pour leurs emplois.

Aussi, je veux demander au vice-premier ministre si le gouvernement serait disposé à contribuer financièrement à la remise en état des équipements de la mine de Murdochville, afin de protéger les 700 emplois qui sont affectés, compte tenu surtout du fait que la mine de Murdochville est l'employeur principal de toute la région qui est déjà frappée par un taux de chômage de près de 25 p. 100.

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait un rapport complet sur la question hier, si je ne m'abuse. La mine relève de la compétence du gouvernement de la province de Québec. C'est la commission d'hygiène et de sécurité du ministère du Travail qui devrait faire enquête sur tous les aspects de la catastrophe. On n'a pas encore demandé d'aide au gouvernement fédéral à ce sujet, si je ne m'abuse. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a toutefois signalé que le gouvernement fédéral et son ministère avaient coopéré dans cette affaire. Je suppose que la possibilité d'une demande existe toujours.

M. le Président: Je viens d'apprendre que le vice-premier ministre devait s'absenter pour quelques minutes, pour une affaire urgente. J'espère que les députés qui ont des questions à lui poser seront brefs de façon à arriver à les poser.

* * *

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES

LES MESURES QUE LE PREMIER MINISTRE DEVRAIT EXIGER DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, en l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Ce dernier pourra remarquer que j'insiste encore sur une certaine question, à mon tour. A travers tout le Canada, de nombreux Canadiens et Canadiennes des regroupements ont souligné à plusieurs reprises l'urgence de régler le problème des pluies acides et d'envoyer un message clair et précis à cet effet au Président des États-Unis. Même l'Assemblée nationale du Québec a adopté une résolution unanime à cet effet.

Ma question est la suivante: Lors de la rencontre à intervenir entre le premier ministre et M. Reagan, quelle action précise, quelle action concrète et immédiate le premier ministre va-t-il exiger du gouvernement américain pour réduire les émissions sulfuriques et d'oxyde d'azote?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, si le député avait écouté la réponse que j'ai donnée à une question antérieure il saurait que j'ai déjà répondu à cela. L'essentiel a été exposé dans un discours du premier ministre dans la province de Québec. Il le trouvera sûrement. Il peut aussi attendre la publication du hansard, demain, pour connaître la réponse.

[*Français*]

M. Toupin: C'est une réponse totalement insuffisante et le vice-premier ministre doit prendre conscience que c'est extrêmement important, non seulement pour la préservation de notre environnement, mais également pour la santé physique de nos Canadiens et Canadiennes, de même que pour la santé financière de notre industrie, principalement l'industrie des producteurs de sirop d'érable, et celle du Québec à titre d'exemple.

L'ENGAGEMENT EXIGÉ DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Robert Toupin (Terrebonne): Quelle sorte d'engagement à l'action concrète et immédiate le premier ministre va-t-il exiger et demander de M. Reagan?

[*Traduction*]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je regrette que le député n'ait pas trouvé ma réponse précédente convenable. Pour son information je vais donc relire la réponse que j'ai donnée. Le premier ministre a toujours maintenu, et c'est la position du gouvernement, que «notre objectif continue à être la conclusion d'un accord bilatéral entre le Canada et les États-Unis, fixant des niveaux d'émission précis. Nous ne serons pas entièrement satisfaits tant que nous n'aurons pas atteint cet objectif».

C'est exactement ce que le premier ministre va demander au président de faire. Au cours des deux dernières années, il y a eu des réalisations bilatérales importantes. Le 4 février, le Canada et les États-Unis, ainsi que l'Ontario et New York, ont signé une déclaration d'intention et un plan de gestion de la rivière Niagara qui devrait amener à une réduction de 50 p. 100 de la charge de produits chimiques toxiques et persistants. Le 14 mai 1986, c'était un plan de gestion des oiseaux aquatiques. Une déclaration d'intention commune, à propos d'un protocole d'entente . . .

M. le Président: A l'ordre.

Des voix: Règlement!

Des voix: Bravo!

Questions orales

LES PÊCHES

LE PROGRAMME D'ÉTIQUETAGE DU POISSON POUR LA PÊCHE SPORTIVE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. La semaine dernière, à Penticton, à la réunion de la *B.C. Wildlife Federation*, le ministre a annoncé un nouveau programme d'étiquetage du poisson pour la pêche sportive. Pourquoi le ministre a-t-il maintenant choisi ce moment-ci pour instaurer ce programme? A quelles fins l'argent recueilli sera-t-il affecté? J'espère qu'il servira à mettre les stocks en valeur.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, les stocks de saumon chinook de la côte ouest du Canada sont le fleuron le plus précieux de notre industrie de la pêche récréative et nos pêcheurs commerciaux et autochtones en prennent aussi. Alors que les stocks des autres espèces commerciales continuent d'augmenter, ceux du saumon chinook diminuent sans cesse. Nous devons donc faire une grande enquête pour mieux savoir qui sont les pêcheurs et où ils pêchent. Nous devons aussi financer de grands travaux de recherche et de mise en valeur pour reconstituer ces stocks. Nous avons donc annoncé un programme prévoyant des droits de 1 $ l'étiquette qui entrera en vigueur l'année prochaine lorsque nous aurons consulté tous les groupes intéressés.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LE CONTRAT DE RENOUVELLEMENT DE BAIL DE LA PLACE VINCENT-MASSEY À HULL

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et elle concerne encore une fois le contrat de renouvellement de bail de la Place Vincent-Massey, à Hull. Hier, à la Chambre, le ministre des Travaux publics nous disait qu'il ne restait que trois ans avant l'expiration du bail comme justification pour donner un cadeau de 15 millions de dollars à M. Tessier.

Le ministre est-il maintenant prêt à admettre son erreur d'hier puisqu'il reste en fait huit ans et demi avant l'expiration du taux actuel? Et est-il prêt à admettre que le gouvernement a fait un cadeau à l'ami du gouvernement avec l'argent des contribuables? Peut-il nous expliquer également pourquoi un autre contrat au montant de 106 000 $ a été donné à la même personne, M. Tessier, pour rénover une pièce au cinquième étage? Comment peut-il justifier tout cela?

• (1140)

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le bail initial a été signé en 1973 par le gouvernement d'alors.

M. Boudria: Oui, il aurait dû être respecté.

M. McInnes: Nous avons dû payer la facture de ces rénovations pour satisfaire l'inspecteur de la prévention des incendies. C'est une ligne de conduite que nous avons suivie pour d'autres immeubles à Ottawa, et également dans le cas présent.

Une voix: Des pots de vin.

M. McInnes: Le député étudie cette question depuis des semaines. Il n'a rapporté à la Chambre que des insinuations malveillantes et des calomnies. S'il a connaissance d'ingérences politiques inacceptables, qu'il quitte la Chambre pour porter ses accusations et en accepter les conséquences.

Des voix: Bravo!

M. Boudria: Je ne voulais pas énerver à ce point le ministre.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je voudrais dissiper toute confusion possible. La Chambre devrait savoir que le ministre a initialement refusé de me remettre les documents concernant cet immeuble. Le ministre veut-il dire que le fait que M. Tessier ait été pendant 25 ans l'ami d'un collaborateur du premier ministre, qu'il ait versé de confortables contributions au parti conservateur, que les autorités gouvernementales aient renversé des décisions . . .

M. Mazankowski: Calomnies!

M. Boudria: . . . renversé des décisions en faveur de l'ami de M. Roy, ne sont que d'heureuses coïncidences dans cette affaire de bail, ou ce bail n'était-il pas la moindre des choses qu'on pouvait faire pour un ami?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, ces propos contiennent beaucoup d'insinuations. Que le député quitte la Chambre et qu'il répète exactement ce qu'il vient de dire et en subisse les conséquences.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Vous voilà mis au pied du mur.

M. Crosbie: Le sénateur McArthy-Turner.

* * *

LA SOUVERAINETÉ

LE PROJET DE DONNER AUX NAVIRES AMÉRICAINS ACCÈS AU PASSAGE DU NORD-OUEST

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, je pose ma question au vice-premier ministre ou à la suppléante du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui est, sauf erreur, la ministre du Commerce extérieur. Parmi les lettres à la direction que publie le *Maclean's* de cette semaine, il y a celle du secrétaire d'État aux Affaires extérieures où il déclare sans fondement l'affirmation selon laquelle le Canada donnera à tous les navires américains un accès au passage du Nord-Ouest. Est-ce la position du gouvernement de donner à certains navires américains un accès illimité au passage du Nord-Ouest?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je n'ai pas lu l'article dont parle la députée. Je vais me renseigner et lui communiquer l'information.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, j'ai cité le ministre pour que le gouvernement sache que la position du Cabinet est exposée dans cette lettre. Elle n'est pas claire, toutefois. Je fais porter ma question supplémentaire sur les mêmes propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Si le gouvernement refuse un accès illimité, est-il disposé à donner un accès limité à une partie ou à la totalité des navires américains dans les eaux canadiennes de l'Arctique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans une réponse à une question antérieure du très honorable chef de l'opposition, la question de la souveraineté dans l'Arctique et de l'accès au passage du Nord-Ouest fera l'objet d'entretiens bilatéraux entre le président, le premier ministre et, évidemment, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Bien que nous reconnaissions les différents points de vue sur le sujet . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): Quelle est votre politique?

M. Mazankowski: Notre politique a été clairement énoncée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la Chambre, à plusieurs reprises, et elle est diablement meilleure que celle que vous aviez. Vous n'avez jamais pris position là-dessus.

M. le Président: A l'ordre. La parole est au député de York-Centre.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE CONTRAT DE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LA PLACE VINCENT-MASSEY

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Depuis deux jours, il écoute les révélations concernant l'affaire Duroc-Tessier, et assiste aux efforts du président du Conseil du Trésor pour se défendre. Le vice-premier ministre et le premier ministre approuvent-ils le comportement du président du Conseil du Trésor et la façon dont il a traité ce contrat?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, ce que je n'approuve pas, c'est la façon d'agir des députés d'en face qui violent les lignes de conduite énoncées par leur chef qui stipulent qu'en premier lieu, avant de colporter des ragots, il faut connaître les faits et deuxièmement, il faut savoir quand s'arrêter après avoir présenté ses arguments.

Je constate avec intérêt qu'on lit dans le *Globe and Mail* de ce matin qu'après avoir lancé des allégations à la Chambre impliquant M. Bernard Roy et avoir été interrogé en dehors de la Chambre,

> . . . M. Robinson a répondu qu'il n'avait pas de preuve solide impliquant M. Roy dans les négociations au sujet du bail . . .

Et encore:

> . . . Don Boudria a seulement déclaré que quelqu'un avait exercé des pressions . . .

Mais que:

> Lui aussi reconnaissait n'avoir aucune preuve . . .

Prouvez maintenant vos avances ou taisez-vous.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Prouvez vos avances ou taisez-vous.

M. le Président: Je sais que les députés des deux côtés de la Chambre, ceux qui tentent d'aider le député de York-Centre à poser sa question et ceux qui veulent aider le ministre à y répondre, permettront au député et au ministre de le faire.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je tiens à remercier le vice-premier ministre de son sermon, mais les ministres ont le devoir de répondre aux questions. On demande tout simplement si le vice-premier ministre ou le premier ministre approuvent cette justification de ce que l'opposition considère comme une transaction absolument inacceptable. S'ils ne l'approuvent pas, l'ont-ils examinée? Vont-ils prendre des mesures correctives ou disciplinaires? La question est bien simple.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président . . .

M. Crosbie: Le sénateur McCarthy.

M. Mazankowski: . . . les deux ministres ont répondu amplement et en détail aux questions qui leur ont été posées hier. Ce que je trouve choquant et parfaitement dégoûtant, c'est que le parti libéral, sous la direction du très honorable chef de l'opposition, se laisse ainsi aller à nous traîner dans la boue. Je crois que le chef de l'opposition devrait tenir parole.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: Sortez de la boue. Le sénateur McCarthy s'est réincarné dans la personne de John Turner.

M. Guilbault (Saint-Jacques): John Crosbie y est aussi.

Une voix: Sortez de la boue, John.

M. Mazankowski: C'est de la politicaillerie.

M. Turner (Vancouver Quadra): Contentez-vous de répondre aux questions.

M. Gauthier: Vous êtes passé maître dans la politicaillerie.

M. Mazankowski: Prouvez-le.

M. le Président: Cet échange est passionnant, mais je tiens à signaler en particulier aux députés d'un côté de la Chambre que, aussi intéressant soit-il, il empêche des députés de poser leurs questions. La parole est au député d'Essex—Windsor.

Questions orales

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LA GUERRE DE SUBVENTIONS AU SECTEUR AGRICOLE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à souhaiter la bienvenue à la ministre du Commerce extérieur à son retour parmi nous. Partout au Canada, des agriculteurs perdent leur exploitation familiale à cause de la guerre de subventions que se livrent les États-Unis et la Communauté économique européenne. Est-ce que la ministre nous fera part des mesures concrètes auxquelles ont abouti les discussions qu'elle a eues pendant son voyage pour essayer de remédier à cette très grave situation?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Oui, monsieur le Président. Je suis heureuse de faire savoir à la Chambre que cette question a fait l'objet de discussions assez approfondies à la réunion des ministres du Commerce qui a eu lieu en Nouvelle-Zélande. La position canadienne qui se résume aux cinq principes énumérés par le vice-premier ministre a reçu beaucoup d'appuis et il s'agit de notre ligne de conduite à court et à long terme pour mettre fin à ce conflit commercial dont nous sommes les victimes. Je ferai distribuer le texte de ces cinq principes aux députés.

• (1150)

Le président du *Cairns Group of Fair Agricultural Traders* qui est composé des 14 pays favorables à la réforme de l'agriculture, et moi-même nous sommes entendus pour tenir une réunion de ce groupe au Canada vers la fin de mai dans le but de discuter de la question avant le prochain sommet. Nous espérons ainsi que la réforme de l'agriculture demeurera un sujet d'actualité d'ici le sommet.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai l'impression qu'on discute beaucoup, mais qu'on ne fait pas grand-chose à ce sujet. La ministre peut-elle nous promettre que, lors des pourparlers qui auront lieu avec les ministres du Cabinet de M. Reagan, qui seront à Ottawa ce week-end, elle insistera avec véhémence sur l'urgence de la question, pour tâcher d'amener les autorités américaines à s'engager à supprimer cette aide qui nuit énormément à beaucoup d'agriculteurs canadiens?

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je ne suis absolument pas d'accord avec le député quand il laisse entendre que nous n'avons strictement rien fait à ce sujet. Notre premier ministre a été le premier à avoir abordé la question de l'agriculture au sommet, chose qu'il a faite l'an dernier à Tokyo. Il a fait inscrire la question à l'ordre du jour du sommet économique mondial. Je le rappelle, en Nouvelle-Zélande, j'ai présenté la position du gouvernement du Canada qui, si elle est adoptée par les autres pays, aboutira au cessez-le-feu que nous souhaitons tous. Voilà pourquoi je voudrais rappeler brièvement en un langage simple ces cinq principes. Le premier veut que la politique agricole . . .

Des voix: Règlement!

Mlle Carney: . . . tienne davantage compte des prix. Le deuxième veut que l'aide . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. J'hésite à interrompre la ministre qui rentre à peine d'un voyage important, mais il existe d'autres tribunes et d'autres occasions où un ministre peut faire une déclaration.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE COÛT DU LOGEMENT DES RÉFUGIÉS À TORONTO

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État à l'Immigration. Elle concerne le bail de 360 000 $ que le ministère a conclu avec le propriétaire d'un immeuble locatif de Toronto, pour y loger des réfugiés. Alors que les autres locataires de l'immeuble paient 340 $ pour une chambre et 400 $ pour deux, le gouvernement a accepté de verser 740 $ et 790 $ pour des appartements semblables, soit plus du double de la valeur marchande actuelle. Pareille dilapidation éhontée des fonds publics est-elle justifiable?

Le ministre peut-il garantir à la Chambre qu'il va renégocier le bail afin de ramener ces loyers à un niveau légitime et raisonnable, ce qui lui permettrait de loger deux fois plus de réfugiés? Va-t-il, comme il le doit, rendre compte de ses dépenses aux contribuables?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, j'ai peine à croire que le député connaît si mal la ville où il est censé vivre. Nous avons lancé un appel d'offres dans lequel nous demandions des logements temporaires et certains services particuliers. C'est le plus bas soumissionnaire qui l'a emporté. Ce processus est tout à fait réglementaire. Voilà comment nous nous y sommes pris, en l'occurrence.

LE LOYER DES APPARTEMENTS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il est anormal de payer deux fois trop cher. Si le ministre avait appelé le bureau de Toronto ou un de ses amis à la SCHL, on aurait pu le lui dire.

J'aimerais demander à nouveau au ministre pourquoi le gouvernement a payé le double du prix, alors que des tarifs similaires pour les mêmes unités étaient jugés illégaux par la commission de révision des loyers de l'Ontario il y a deux mois à peine. En plus de renégocier le contrat, le ministre va-t-il ordonner un examen complet des transactions immobilières portant sur ces appartements pour éviter à l'avenir qu'on verse inutilement des millions de dollars à des propriétaires tandis qu'on gratte les fonds de tiroirs pour financer les programmes d'établissement des immigrants et réfugiés?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député s'oppose-t-il au principe qui veut qu'on adjuge un contrat au plus bas soumissionnaire? N'a-t-il pas idée des services que nous demandons? Le propriétaire doit offrir un service d'accueil 24 heures par jour. Il doit être disposé à prêter de l'argent aux personnes qui occupent l'immeuble. Il doit assurer quotidiennement le ménage des lieux, y compris le changement des serviettes. Tout cela est stipulé au contrat et cette personne a présenté la soumission la plus basse.

M. Marchi: Vous vous êtes fait avoir.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'ANNULATION DE LA LICENCE D'UNE COMPAGNIE DE VOLS NOLISÉS

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il y a trois ans, des fonctionnaires fédéraux ont annulé à tort la licence de la compagnie de vols nolisés gérée par Fred Turner dans les Territoires du Nord-Ouest. Il y a deux ans, le Cabinet a reconnu qu'il s'agissait d'une erreur et a ordonné qu'on lui remette sa licence et qu'on lui offre 15 000 $ pour acheter son silence. Il y a trois semaines, le député de Regina-Ouest, Fred Turner et moi-même avons rencontré le ministre pour en arriver à un règlement acceptable. Puisque ce n'était pas possible d'obtenir un règlement à ce moment-là, le ministre manifestera-t-il la compassion qu'on lui reconnaît dans le pays et nommera-t-il un organisme indépendant autorisé à régler la question grâce à l'arbitrage exécutoire?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire une mise au point. Les fonctionnaires fédéraux n'ont pas été mêlés du tout à cette affaire. Elle a commencé par une décision de la Commission canadienne des transports rendue le 4 avril 1984. Cette commission est un organisme quasi judiciaire qui ne fait pas partie de la structure ordinaire du gouvernement. Je ne pense pas qu'on puisse dire qu'elle se compose de fonctionnaires fédéraux. Elle a pris une décision en vertu des pouvoirs qui lui sont accordés par la Chambre. Le gouverneur en conseil a ensuite examiné cette décision et l'a modifiée.

Selon nos experts, l'État ne peut pas être tenu responsable de cette affaire. M. Turner a intenté un procès au gouvernement. On lui a offert une gratification. J'ai fait examiner la question deux fois par mon personnel. Je voulais m'assurer que notre position était juste et elle l'est. Je ne vois donc aucune raison d'intervenir. Comme l'affaire est encore devant les tribunaux, je peux difficilement en dire davantage publiquement.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION CROSBIE

M. Jim Fulton (Skeena): Voici ma question supplémentaire, monsieur le Président. Si la compagnie de navigation Crosbie s'était fait enlever son permis à tort et si le Cabinet avait par la suite annulé cette décision et lui avait rendu son permis, mais que dans l'intervalle la compagnie ait perdu 2 millions de dollars, le ministre des Transports se contenterait-il d'un dédommagement de 15 000 $? N'est-il pas temps qu'il applique à Fred Turner les mêmes règles qu'à lui-même ou qu'à n'importe quel autre chef de petite entreprise du Canada?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je ne sais pas ce que la compagnie de navigation Crosbie vient faire là-dedans, ni même si elle existe. Je n'ai jamais rien eu à voir avec quelque décision que ce soit touchant la compagnie de navigation Crosbie. Voilà le genre de chasse aux sorcières que nous voyons bien souvent à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Pourquoi parler d'une compagnie Crosbie? C'est une tentative scandaleuse de faire croire que . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Le député de Montréal—Sainte-Marie.

M. Crosbie: En toute déférence, monsieur le Président . . .

M. Gauthier: Rassoyez-vous, John. On nous a donné la parole.

M. Crosbie: Je n'ai pas fini de répondre à la question.

M. Gauthier: Vous n'avez même jamais commencé à le faire.

M. le Président: Le député de Montréal—Sainte-Marie.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

L'ACCÈS DES SOCIÉTÉS FERROVIAIRES AMÉRICAINES AU RÉSEAU CANADIEN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et j'ose espérer qu'il sera moins bouffon en répondant à ma question qu'il vient de l'être.

Monsieur le ministre, le 12 février, le ministre des Transports du gouvernement du Québec nous envoyait une copie de la lettre qu'il vous avait fait parvenir. Hier, il a déclaré à l'occasion d'un dépôt de mémoire que le gouvernement canadien est en voie d'accorder aux compagnies de transport américaines utilisant le chemin de fer un accès inconditionnel à notre réseau ferroviaire à cause de certaines dispositions du projet de loi C-18. Ma question est la même que celle posée par le ministre des Transports du Québec, Marc-Yvan Côté, alors que le Canada tente de négocier un accord sur le libre-échange avec un partenaire qui ne nous fait pas de cadeau: restrictions sur le bois de sciage, le porc, la potasse, etc., comment le ministre peut-il justifier de lui offrir sans aucune concession de sa part un accès à notre réseau ferroviaire, s'interroge le ministre Côté?

Questions orales

• (1200)

[*Traduction*]

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, on ne m'a jamais posé une question aussi embrouillée . . .

Une voix: Elle est très claire. C'est vous qui êtes embrouillé.

Mme Jewett: Vous feriez mieux de répondre.

M. Crosbie: J'ignore de quoi on parle au juste, monsieur le Président. Je ne connais aucune compagnie américaine à qui on a offert une concession quelconque sur nos lignes ferroviaires.

Le député est «mal parti» en divisant ainsi sa question puisqu'il ne sait plus de quoi il parle.

S'il s'agit des projets de loi C-18 et C-19 actuellement à l'étude au comité des transports des Communes, je lui conseille d'assister aux séances de ces comités pour se renseigner et de revenir ensuite me poser une autre question.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT EST DISPOSÉ À PRÉSENTER LES AMENDEMENTS RECOMMANDÉS PAR LE MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC AU PROJET DE LOI C-18

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la réponse stupide du ministre démontre clairement que le ministre des Transports n'a pas tenu compte de la lettre du ministre des Transports du gouvernement du Québec, parce que dans la citation que j'ai ici, ce sont des questions que le ministre des Transports du Québec lui a posées. Cela démontre clairement que le ministre ne s'intéresse pas au Québec, comme il avait dit lors de la course à la chefferie que «parler français ou chinois, c'est du pareil au même». Il n'a aucune connaissance du Québec.

Des voix: A l'ordre! A l'ordre!

M. Malépart: Ma question supplémentaire au ministre est celle-ci: Est-ce que celui-ci . . .

[*Traduction*]

Des voix: Règlement!

M. Bouchard: Gardez votre sang-froid, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): Et lui alors?

[*Français*]

M. le Président: L'honorable député pourrait peut-être poser sa question?

M. Malépart: Ma question supplémentaire au ministre est la question que le ministre du gouvernement du Québec lui pose. Est-ce que celui-ci est prêt à faire les amendements que lui recommande le ministre des Transports du Québec au sujet du projet de loi C-18, afin de s'assurer que les gouvernements du Québec et des autres provinces soient consultés avant de faire toute modification?

Le ministre des Transports du Québec lui a fait parvenir une lettre le 12 février, est-ce que celui-ci est prêt à répondre favorablement aux demandes du gouvernement du Québec?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il est incroyable. Le député fait le fou.

[*Traduction*]

Vous êtes un «fou».

Monsieur le Président, j'ai rencontré le ministre des Transports du Québec et les ministres des Transports des autres provinces il y quelques jours. Nous avons eu une conférence très fructueuse ici il y a une semaine. Nous avons répondu à toutes les questions. Et nous avons convenu d'aller de l'avant.

J'ai écouté leurs suggestions concernant certaines modifications que le comité de la Chambre pourrait étudier, à leur avis. Je rencontrerai le comité des transports des Communes la semaine prochaine pour examiner les amendements que nous croyons nécessaires.

J'ai écouté les suggestions du ministre des Transports du Québec qui est en faveur de notre projet de loi, même s'il considère que certains changements seraient peut-être opportuns.

Nous avons l'appui des 10 ministres provinciaux du Canada et des ministres de deux territoires. D'ailleurs, huit provinces ont signé un protocole d'entente l'autre jour sur la sécurité des autoroutes, et l'Ontario et le Québec . . .

Une voix: Règlement.

M. Crosbie: Le chef de l'opposition demeure sourd au progrès.

M. Gauthier: Vous êtes en train de faire un discours.

M. Crosbie: Vous passez votre temps à faire des discours. Pourquoi ne pourrions-nous pas en faire un seul pour compenser?

M. Gauthier: Vous êtes un moulin à paroles, voilà tout.

[*Français*]

M. le Président: Je veux signaler aux députés que le temps réservé à la période des Questions orales est écoulé.

[*Traduction*]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA PRÉSENCE DES MINISTRES PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à la suite de la période des questions d'aujourd'hui.

Il me semble, comme le pense sans doute aussi la majorité des Canadiens, que les ministres doivent, en priorité, rendre des comptes aux Canadiens en étant présent à la Chambre pendant la période des questions quotidienne.

Au Canada, nous n'avons pas les poids et contrepoids qu'offre le système américain, où l'assemblée législative a droit de regard sur le pouvoir exécutif, si ce n'est de façon très limitée, surtout quand le gouvernement possède une très forte majorité.

Nous disposons tout de même de certains moyens d'intervention, notamment puisque l'on peut obliger le gouvernement à rendre des comptes lors de la période des questions quotidienne. Monsieur le Président, lorsque durant cette période le premier ministre (M. Mulroney) est absent, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) aussi, de même que la plupart des ministres, on ne peut pas appliquer . . .

Une voix: Deux jours de suite.

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . le principe fondamental du parlementarisme, qui consiste à demander des comptes au gouvernement au nom des Canadiens, lors de cette période des questions. On a pu constater ces absences inacceptables et injustifiées non seulement aujourd'hui mais aussi hier. A mon avis, monsieur le Président, les ministres . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député, personnalité éminente et très responsable au sein de l'opposition officielle, soulève certainement une question importante. La présidence est placée dans une situation quelque peu délicate, car la tradition à la Chambre veut qu'on ne fasse pas remarquer la présence ou l'absence de députés, étant donné, comme tous les députés le comprennent, que les députés doivent être à bien des endroits, afin de bien remplir les devoirs de leur charge. J'espère donc que le député en tiendra compte dans ses observations à venir, que la présidence va certes écouter attentivement.

Le député doit peut-être faire attention de ne pas dépasser certaines limites, et je vais l'écouter, tout en rappelant que cette tradition existe. Un député peut fort bien avoir d'excellentes raisons d'être absent, et c'est pourquoi, en général, on s'abstient de tout commentaire à cet égard.

Le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je comprends votre argument. Permettez-moi de dire que vous devriez interpréter ce principe d'une façon permettant aux députés de noter l'absence des ministres les plus importants de façon systématique, car si les députés ne peuvent porter cette question à votre attention, il se peut bien alors qu'un jour, aucun ministre ne soit présent lors de la période des questions, si ce n'est un ou deux ministres de second plan.

Je pense, monsieur le Président . . .

M. le Président: Je pourrais peut-être aider le député.

J'espère que tous les députés, et chose certaine, celui de Windsor-Ouest (M. Gray)—qui représente, je le répète, de façon digne et respectée l'opposition officielle—comprendront que je ne fais que donner un avertissement. A l'instar de la plupart des députés—et je le précise non seulement pour la gouverne des députés, mais également pour celle de la population, qui nous regarde toujours—j'ai déclaré à plusieurs reprises à d'autres tribunes et en d'autres temps que la période des questions est peut-être, lorsqu'elle fonctionne bien, la meilleure façon de demander des comptes, dans n'importe quel pays libre, et je peux garantir au député et au très honorable chef de l'opposition (M. Turner) que la présidence en est fort consciente.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en conclusion, je voudrais simplement ajouter que le gouvernement et les ministres tiendront compte, je l'espère, non seulement de ce que j'ai déclaré, mais également de ce que vous avez précisé, monsieur le Président, peut-être avec plus d'éloquence que moi, sur l'importance de la période des questions et la nécessité pour le premier ministre ou le vice-premier ministre, ainsi que les ministres les plus importants, d'être présents dans cette enceinte régulièrement pour que cette période donne les résultats escomptés.

Notre institution, monsieur le Président . . .

Des voix: Quelle hypocrisie!

M. Gray (Windsor-Ouest): . . . est la base de notre régime parlementaire, de notre régime de démocratie parlementaire . . .

M. Crosbie: Ce n'est pas . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Oh, oh!

Une voix: Vous faites du cinéma, Herb.

M. Gray (Windsor-Ouest): Le ministre des Transports (M. Crosbie) a dit—et j'espère que ce sera consigné au compte rendu—que le Parlement n'est pas la base de notre régime de démocratie parlementaire.

Des voix: Vous devriez avoir honte!

M. Crosbie: Je n'ai pas dit cela.

Des voix: Démissionnez!

M. Crosbie: Je ne l'ai pas dit.

M. Gray (Windsor-Ouest): Je pense, monsieur le Président, que cela explique l'attitude cavalière . . .

M. Crosbie: Monsieur le Président . . .

Une voix: Asseyez-vous, John.

Une voix: Démissionnez!

M. le Président: A l'ordre. Le ministre des Transports (M. Crosbie) invoque le Règlement.

• (1210)

M. Crosbie: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je n'ai jamais fait cette déclaration . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Si, vous l'avez faite.

M. Crosbie: . . . et je ne permettrai pas au leader parlementaire de l'opposition de la faire pour moi, ni d'ailleurs à son chef, le sénateur McCarthy Turner.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: Vous devriez tenir votre leader parlementaire à l'oeil.

Des voix: Retirez vos paroles.

M. Crosbie: Certainement pas. Il fait sa petite crise tous les jours.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je demande à l'honorable ministre de bien réfléchir à ce qu'il vient de dire. Même si je n'ai pas l'intention d'énumérer la liste des termes antiparlementaires pour décider de ce qu'il convient de dire à la Chambre de temps à autre, j'essaie de faire preuve d'autant de bon sens que possible, quel que soit l'auteur des paroles qui ont une connotation très regrettable de par ce qu'elles impliquent. J'espère que l'honorable ministre voudra bien, maintenant ou au moment voulu, dire à la Chambre . . .

M. Crosbie: Qu'est-ce que je lui ai dit?

M. le Président: Je ne pense pas qu'il soit acceptable à la Chambre d'accuser un député, qu'il s'agisse du très honorable chef de l'opposition (M. Turner) ou d'un autre, de recourir à des tactiques à la McCarthy. Nous savons tous ce que cela signifie. Cette remarque fait allusion à une période très désagréable de la vie d'un pays ami. Chacun sait très bien ce que cela signifie. C'est véritablement une remarque aussi désagréable que regrettable.

Le ministre ne voudra peut-être rien dire tout de suite, mais je l'invite à y réfléchir. Lorsqu'il le jugera bon, je serai prêt à l'entendre.

M. Crosbie: Monsieur le Président, comme vous le savez, je suis tout à fait disposé à suivre vos conseils. Je retire donc les paroles que j'ai adressées au chef de l'opposition et que vous jugez inacceptables.

M. le Président: Je tiens à dire aux députés que la présidence sait gré au ministre de sa déclaration. La présidence est également reconnaissante envers les députés, dans de telles circonstances—et les députés l'ont sans doute remarqué ainsi, je l'espère, que les Canadiens—d'avoir la politesse de garder le silence et de lui permettre de faire de son mieux, au nom de chacun d'entre vous, pour résoudre un problème quelque peu épineux.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, en guise de conclusion, si le ministre des Transports (M. Crosbie) nous assure que ce qu'il a dit a été mal interprété et qu'il n'a pas employé certains mots, je l'accepterai volontiers dans l'esprit que vous nous avez exhorté d'adopter à la Chambre.

Cependant, j'aimerais dire pour terminer, au sujet de la question de privilège que j'ai soulevée, que j'espère que les ministériels—notamment le premier ministre, le vice-premier ministre et les principaux ministres, quels que soient leurs fonctions ou leurs horaires, pour ce qui a trait en particulier aux comités du Cabinet—accorderont la priorité, comme il se doit, à leur présence à la Chambre durant la période des questions.

Il s'agit de l'un des mécanismes essentiels grâce auquel la population canadienne s'attend à ce que nous obligions le gouvernement à rendre des comptes. A moins que ce mécanisme ne puisse jouer pleinement, je prétends que la Chambre des communes et, par conséquent, la démocratie parlementaire, sont en voie d'être sapées à la base. Cela n'est pas dans l'intérêt du pays, ni maintenant, ni pour l'avenir.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il ne fait aucun doute, selon moi, que la démocratie parlementaire est en voie d'être sapée à la base par la conduite que tolère l'exécutif du parti libéral chez ses membres . . .

Des voix: Règlement.

Une voix: Asseyez-vous.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le Président s'apprête à prendre la parole.

M. le Président: Le député de Windsor-Ouest (M. Gray) souligne tout simplement que, selon lui et les députés de l'opposition officielle, il n'y avait pas, aujourd'hui ou peut-être à un autre moment, un nombre suffisant de membres du Cabinet à la Chambre durant la période des questions. C'est la position. Elle n'a pas de rapport avec le reste.

Le député de Windsor-Ouest affirme que la période des questions est essentielle à notre régime démocratique. J'ai affirmé déjà, et je sais que tous les députés seront d'accord avec moi, que dans les meilleures conditions, la période des questions est le meilleur moyen de rendre compte aux mandatés qui existe dans les pays libres. Elle nous est propre.

Le député a dit ce qu'il avait à dire. Peut-être y a-t-il un autre point à faire valoir? C'est possible. L'absence des ministres peut être justifiée. J'ai aussi fait remarquer, et je sais que le député de Windsor-Ouest m'a entendu et qu'il a répondu, qu'il n'est pas dans nos traditions de faire de commentaires sur l'absence des députés, car nous savons tous que les devoirs que leurs électeurs les ont chargés de remplir ici et à travers le pays appellent les députés à différents endroits.

La question étroite qui m'est soumise et dont je veux traiter, exclusivement, c'est simplement que le député se plaint du nombre, ou du petit nombre, de ministres présents. C'est la question en cause, sur laquelle les députés qui veulent intervenir doivent faire porter leur intervention.

M. Lewis: Monsieur le Président, je vais tenir compte de votre observation et me limiter à cette question, sans faire de commentaires partisans à la Chambre.

Rien n'oblige un ministre à être là parce qu'on pose des questions sur son ministère. Notre gouvernement s'efforce de préparer les ministres suppléants sur les questions d'actualité, tous les jours, à 10h30 et à 13h30.

Troisièmement, les ministres comme les députés de l'opposition ont d'autres obligations; il peut s'agir d'affaires ministérielles, d'affaires concernant leur circonscription ou d'affaires personnelles.

Quatrièmement, je vous invite à remarquer la différence avec le Royaume-Uni où, comme le sait le député, les ministres font le roulement à la Chambre . . .

M. Penner: Oh!

M. Lewis: C'est peut-être une réflexion sectaire.

M. Crosbie: Le modèle des Parlements.

M. le Président: Je crois que la présidence a demandé à tous les députés de s'écouter mutuellement. Le secrétaire parlementaire a accepté l'avertissement de la présidence, et je l'en remercie. Il donne une explication, ce qui est parfaitement son droit pour une question aussi importante. Je demande à tous les députés de laisser finir le secrétaire parlementaire.

M. Lewis: Monsieur le Président, je disais donc qu'au Royaume-Uni, les ministres font le roulement à la Chambre. Je préfère notre système parce qu'il permet à l'opposition de mettre plus facilement un ministre et une question sur la sellette. Nous l'acceptons. C'est ce qui est arrivé aujourd'hui sur une question de bail. Les ministres concernés par une question abordée hier étaient là.

Au Royaume-Uni, le ministre des Transports vient le mardi, une fois tous les quinze jours. Je préfère notre système, et je trouve qu'il ne devrait pas changer. Dans notre système, si les ministres essaient d'être là la plupart du temps pour répondre aux questions, il leur arrive toutefois de devoir être ailleurs. Notre parti l'acceptait lorsque nous étions dans l'opposition.

M. Prud'homme: Oh, non!

M. Fennell: Si.

M. Prud'homme: J'en parlerai.

M. Lewis: Peut-être, dehors.

M. Prud'homme: A l'intérieur. Je ne parle pas dehors.

M. Lewis: Cela marche dans les deux sens. Nous avons dit ce qu'il y avait à dire. Je crois que nous comprenons ce qui a été dit. Nous continuerons à faire tout notre possible pour que les ministres rendent des comptes aux électeurs—et nous n'avons aucun problème à cet égard—et à l'opposition.

Je garderai mes autres observations, qui risquent d'être partisanes, pour une autre fois.

• (1220)

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les observations du député de Windsor-Ouest (M. Gray) sur l'absence du premier ministre (M. Mulroney) et du vice-premier ministre (M. Mazankowski). Je pense que le député ne réalise pas ou refuse d'admettre que le vice-premier ministre—je pense que c'est la première fois que j'en suis témoin—vous a envoyé une note disant qu'il devait quitter la Chambre quelques minutes avant la fin. Le député de Windsor-Ouest prétend que le vice-premier ministre n'était pas à la Chambre. Il n'a même pas admis qu'il avait donné un préavis de son départ. J'estime que le député de Windsor-Ouest n'est pas parfaitement franc avec la Chambre, car il a été courtoisement informé du préavis, mais il n'en a pas fait mention dans son rappel au Règlement.

M. le Président: Je remercie le député de son intervention. La présidence a écouté avec intérêt et une grande attention toutes les interventions. Je veux dire une chose à tous les députés, c'est ceci. La présidence a été avisée pendant la période des questions—et quelle que soit la raison pour laquelle un ministre ou un député s'absente ce n'est pas l'endroit pour en discuter, on doit supposer que les raisons du ministre ou du député sont légitimes—que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) devait partir, car il va dans une autre partie du pays. La présidence l'a annoncé non pas parce qu'elle estime qu'il est approprié ou non qu'un ministre soit présent pendant la période des questions, mais parce qu'elle estimait qu'elle devait faire preuve envers la Chambre de la même courtoisie dont le ministre avait fait preuve envers la présidence.

Je pense que la question a été suffisamment débattue et j'étudierai les instances qui ont été présentées. Je tiens à dire à tous les députés, et en particulier au député de Windsor-Ouest (M. Gray), qui a parlé au nom de l'opposition officielle, ainsi qu'aux autres députés qui pourraient avoir une opinion bien arrêtée à ce sujet, que la présidence estime, comme beaucoup ici, que la période des questions est effectivement un élément important de notre démocratie canadienne. C'est peut-être la période où l'on demande des comptes la plus animée de toutes les démocraties du monde.

Déclarations de ministres

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

LE 70E ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE VIMY

M. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, dans quelques jours, le Canada soulignera l'une des plus importantes dates de son histoire. Il y aura 70 ans jeudi prochain, le 9 avril, que des Canadiens des quatre coins du pays se sont portés en avant, côte à côte, pour s'emparer des positions fortement retranchées des forces allemandes sur la crête de Vimy, en France. A la fin de la journée, le Corps canadien avait réussi à prendre la crête d'assaut.

Tous s'entendent à dire que cette victoire a permis au Canada de devenir une nation. Le brigadier-général Alex Ross devait décrire les événements de la façon suivante:

> Sortis des abris souterrains, des trous d'obus et des tranchées, les hommes se lancent au combat, se regroupent en formation d'artillerie et marchent vers la crête. C'était un défilé de Canadiens des quatre coins du pays. Je me souviens avoir pensé alors que, pendant ces quelques minutes, j'assistais à la naissance d'un pays.

Notre victoire avait toutefois un prix. A la tombée du jour, les pertes canadiennes subies au cours de cette seule bataille s'élevaient à 10 000 victimes, dont 3 500 morts. Quatre Canadiens ont reçu la Croix de Victoria, dont trois à titre posthume.

Dans le cadre de mon mandat qui est de perpétuer le souvenir des sacrifices consentis par le Canada en temps de guerre, je dirigerai la semaine prochaine une délégation de 10 anciens combattants de Vimy qui se rendront sur la crête de Vimy. Nous rendrons hommage à ceux qui sont tombés à Vimy et aux 66 000 Canadiens et plus qui sont morts pendant la Grande Guerre.

Avant de terminer, monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention de tous les députés sur le modèle réduit du Monument de Vimy actuellement exposé dans le hall à l'extérieur de la Chambre. Cette sculpture, qui m'a été remise par le Royal 22ième Régiment, a été exécutée avec beaucoup d'adresse par l'adjudant-maître J.A.P.R. Laplante, du premier bataillon du Royal 22ième. On m'a dit que l'adjudant-maître Laplante y avait consacré plus de 1000 heures de travail. Le résultat est tout simplement magnifique. Je recommande donc vivement aux députés de s'arrêter pour admirer cette oeuvre d'art impressionnante.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Gaston Isabelle (Hull—Aylmer): Monsieur le Président, à titre de critique de l'Opposition officielle aux Affaires des anciens combattants, c'est avec un grand honneur et un immense plaisir que je m'associe au ministre responsable afin de souligner ce grand fait d'armes survenu il y aura 60 ans le 9 avril prochain, à l'occasion de la prise de la Crête de Vimy lors du premier conflit mondial.

Monsieur le Président, ce jour-là, à l'aube, à 5 h 30 du matin, sous un barrage infernal de feu, de fer et d'acier, les divisions canadiennes se lancèrent à l'attaque de la Crête de Vimy, ayant à leur tête une formation de 10 bataillons de front donnant l'assaut pendant qu'une tempête de neige fondante balayait cette triste région par un temps froid et humide. Ce 9 avril 1917 a vraiment marqué un tournant historique dans l'évolution et le prestige de notre pays.

Le Canada était entré dans la Première Guerre mondiale comme une nation jeune, ayant toujours vécu à l'ombre et sous la tutelle des deux mères patries, c'est-à-dire la France et l'Angleterre. Cependant, au moment où l'armistice annonçait la fin de cette horrible guerre, le Canada avait réussi à se tailler une place prestigieuse dans le monde international et a été reconnu et invité comme tel, comme un pays indépendant aux négociations de la paix.

Monsieur le Président, le sang et le fer ont forgé à partir de ce jour une nouvelle nation, c'est-à-dire un Canada indépendant, un Canada respecté ayant obtenu avec honneur le rang de grande nation.

Monsieur le Président, le Canada tout entier dit merci aux 600 000 hommes et femmes qui se sont portés volontaires à l'appel de leur patrie lors du premier conflit mondial.

La Crête de Vimy est le symbole de leur sacrifice et de leur courage. C'est pourquoi chaque année tant de Canadiens retournent à Vimy pour assister à un service commémorant ce grand fait d'armes, devant ce magnifique monument aux lignes élancées vers le firmament, comme pour faciliter la montée des gerbes de prières vers le ciel, en mémoire de tous ceux qui ont combattu.

Puis-je citer, monsieur le Président, le très honorable Mackenzie King, premier ministre du temps qui, à la Chambre, avant la construction du monument, le 27 mars 1923, disait, et je cite:

> L'avenir considérera les champs de bataille de la grande guerre comme des lieux d'holocauste, parmi eux, nul autel ne brillera plus à travers les âges que celui de Vimy.

Et c'est aussi pourquoi le 60e anniversaire de la prise de Vimy est un jour de célébrations spéciales, un jour de reconnaissance et un jour de prières.

Pourrais-je souhaiter bon voyage, monsieur le Président, au ministre, et je lui demande humblement de bien vouloir transmettre à la poignée d'hommes et de femmes qui l'accompagneront, qui sont d'anciens combattants de ce jour du 9 avril 1917 à Vimy, notre profonde gratitude et nos remerciements les plus sincères pour l'exemple d'héroïsme et le courage exceptionnel qu'ils ont démontrés à la face du monde entier.

Nos prières vous accompagneront.

• (1230)

[*Traduction*]

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, au nom du Nouveau parti démocratique et à l'instar du ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) et du critique de l'opposition officielle en ce qui a trait aux affaires des anciens combattants, j'ai l'honneur de dire quelques mots au sujet de la crête de Vimy. S'il y a jamais eu un conflit qui mérite d'être qualifié de guerre visant à mettre fin à toutes les guerres, c'est bien la guerre de 1914-1918. Elle n'a été que pur massacre du début à la fin. Le Canada à lui seul y a perdu plus de 60 000 hommes. Il suffit de considérer la crête de Vimy pour comprendre l'ampleur des pertes. On estime à 150 000 le nombre des soldats français qui auraient péri en essayant de la prendre. Par la suite, l'armée britannique s'y est aussi essayée et fut décimée. Puis les troupes canadiennes sont venues voir si elles ne pourraient pas emporter cette forteresse naturelle apparemment imprenable. Ce fut tout un défi pour une armée de volontaires inexpérimentés. Toutefois, c'est là, à Vimy, que toutes

les divisions de l'armée canadienne ont combattu ensemble pour la première fois sur un même champ de bataille. Le reste, comme on dit aujourd'hui, c'est de l'histoire ancienne, qui mérite certes d'être racontée et acclamée.

On compte plus de 14 000 anciens combattants de la Première Guerre mondiale aujourd'hui au Canada. Jeudi prochain, souvenons-nous seulement de ce que ce groupe très spécial d'anciens combattants a accompli pour le Canada. Nous ne devrions jamais oublier leur contribution et leurs sacrifices et nous devrions toujours leur en être reconnaissants.

Je voudrais maintenant, madame la Présidente, féliciter personnellement le ministre de prendre la tête de la délégation des anciens combattants qui retournent à la crête de Vimy.

* * *

[*Français*]

TÉLÉSAT CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL ET RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, en conformité de l'article 67(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer le rapport annuel 1986 de Télésat Canada.

Également, conformément à l'article 67(4) du Règlement, le rapport devrait être déféré au Comité permanent des communications et de la culture.

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des pétitions signées par une centaine de personnes, dont la majorité sont de Surrey, en Colombie-Britannique. Ces pétitionnaires demandent au Parlement d'appuyer la motion M-37 qui vise à étendre la protection de la Charte des droits aux enfants à naître.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter trois pétitions en vertu de l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires exercent leur droit ancien et inaliénable pour déclarer ce qui suit: attendu que les modifications prévues à la Loi sur les brevets frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-maladie privés ou gouvernementaux, attendu que la modification proposée par le gouvernement fera augmenter le coût, déjà élevé, des programmes provinciaux de soins de santé, attendu que le monopole accordé

aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin et attendu que les modifications proposées constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

* * *

[*Français*]

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Claudy Mailly (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, il apparaît que le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé (M. Lewis) est absent actuellement, j'imagine donc que toutes les questions, pour l'instant, sont réservées.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Toutes les questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 17 mars, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je voudrais informer la Chambre qu'en raison de la déclaration du ministre, les ordres inscrits au nom du gouvernement seront prolongés de huit minutes à partir de 13 heures.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Madame la Présidente, il s'est passé beaucoup de temps depuis le Budget et, outre qu'il ne contient rien de très marquant, bien des personnes ont pu en oublier le contenu. J'ai compris d'une façon percutante ce qui manquait à ce budget hier lorsque celui de Terre-Neuve a été présenté. Il est très opportun pour moi de pouvoir faire aujourd'hui quelques remarques sur le Budget fédéral parce que celui-ci a donné une image non seulement austère mais même tragique de ce qui se passe dans notre pays.

Je voudrais vous lire un passage d'un article paru ce matin dans le *Globe and Mail* qui résume pour les Canadiens ce qui se passe à Terre-Neuve. Souvenez-vous que le gouvernement de cette province a la même allégeance politique que celui d'Ottawa. On peut lire dans cet article:

> Le ministre des Finances John Collins a présenté hier un budget de 2,8 milliards de dollars qui gèle la construction de nouveaux immeubles du gouvernement et qui annonce les pires conséquences pour l'économie en crise de Terre-Neuve si Ottawa ne lui octroie pas davantage d'argent.
>
> «La décennie des années 80 n'a pas été tendre pour Terre-Neuve et le Labrador», dit-il. «Qu'on ne demande pas à notre population de se réjouir d'en être réduit à la portion congrue au Canada».
>
> «Après 38 ans, nous restons toujours la province déshéritée type».

A mon avis, nous avons de bonnes raisons de continuer aujourd'hui le débat sur le Budget. Je dis en toute franchise aux députés d'en face que nous avons la responsabilité ici à la Chambre et sur les banquettes ministérielles de prendre pleinement conscience de la situation financière désespérée d'une province canadienne. D'aucuns diront même que la province est sur le point de faire faillite. Les ministres devraient examiner très sérieusement la situation par rapport à leurs mesures budgétaires et financières.

• (1240)

Voici certains indices de la situation au niveau fédéral. Les porte-parole du gouvernement nous disent, lors du débat sur le budget et par la suite, que de 400 000 à 500 000 emplois nouveaux ont été créés. Or le taux de chômage à Terre-Neuve, je le rappelle, dépasse 20 p. 100. A l'exception d'environ 6 p. 100, tous ces emplois nouveaux ont été créés dans le centre du Canada. C'est une réalité très différente. Si la création d'emplois, entre autres, peut servir à mesurer le succès des programmes financiers du gouvernement, il faut alors reconnaître que ce dernier a lamentablement échoué.

Le gouvernement n'a pas de politique de développement régional. Je n'en ai pas eu le moindre indice à la Chambre depuis deux ans. De 1984 à 1986, le gouvernement a réduit du quart l'enveloppe du développement régional. En outre, il a déployé des efforts conscients et constants pour comprimer ses dépenses et ses programmes. Il existe peut-être une raison à cela, mais j'estime, comme je l'ai d'ailleurs déjà dit, que lorsqu'on comprime les dépenses à l'échelle nationale sans tenir compte des conséquences pour les régions, on impose un double fardeau à celles qui sont défavorisées et qui comptent bien davantage sur les programmes et les services gouvernementaux. La situation de dépendance ne convient à personne, mais c'est un fait qu'on ne saurait nier. A sabrer dans le budget général, on ne peut faire autrement que nuire aux plus démunis. Telle est la réalité. On ne peut avoir qu'une seule politique. Car, dans ce cas-là, on ne fait que perpétuer les différences régionales. J'en reviens à l'exemple du lit de Procuste, un hôtelier grec dont l'auberge ne comptait qu'un seul lit. Si le voyageur s'avérait trop grand de taille, il en raccoursissait les membres à la mesure exacte du lit. Si le client était trop petit, il l'étirait à la taille voulue. C'est la politique du gouvernement pour l'ensemble du pays. A mon avis, une telle politique sanctionne les disparités régionales. C'est exactement ce que l'on observe. C'est pourquoi ma province qui n'est pas économiquement autonome, a imposé un gel de trois ans sur la construction, l'agrandissement et la rénovation des immeubles publics. Ce qu'il y a de pire dans cette décision c'est qu'elle s'applique également aux foyers de vieillards, aux hôpitaux et aux écoles.

Il y a deux jours, Terre-Neuve fêtait sa trente-septième année au sein de la Confédération. Lorsque Joey Smallwood menait sa campagne pour faire entrer la province dans la Confédération, il déclarait que nous en retirerions comme avantage des services équivalents à ceux du reste du pays. Pourtant, le budget présenté hier à Terre-Neuve nous apprend qu'il y aura un gel total sur les nouveaux projets de construction qui s'étend aux foyers de vieillards, aux hôpitaux et aux écoles. Que signifie donc l'appartenance à cette Confédération? Sommes-nous tous égaux? Avons-nous le droit d'attendre du gouvernement du Canada des services et des programmes qui nous sont favorables et nous permettent de nous développer collectivement? Il n'en est rien parce que le gouvernement ne possède aucune politique de développement régional.

Je vous donne d'autres exemples. Nous avons été témoins de la réduction des paiements de péréquation. Ces paiements représentent un instrument essentiel de la politique fédérale qui permet d'aplanir les disparités entre les régions du pays. Bien sûr, le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré récemment que nous bénéficierions d'une remise de l'ordre de 180 millions de dollars pour les paiements de péréquation versés en trop en raison des variations démographiques. Il ne s'agit cependant pas de nouveaux fonds. Ils n'aident en rien une économie dans le marasme. On a réduit le financement des programmes établis au titre de l'enseignement et des soins de santé. Comme le reste du pays, Terre-Neuve s'attendait à l'augmentation de 7 p. 100 prévue dans l'accord de cinq ans intervenu entre le gouvernement fédéral et les provinces. Le gouvernement fédéral a aboli unilatéralement cet accord et au lieu de 7 p. 100, l'augmentation ne sera que de 5 p. 100. A première vue, on pourrait croire qu'il s'agit d'un détail sans importance mais à Terre-Neuve, cela représente 187 millions de dollars de moins que ce que l'on attendait ou que ce que l'on avait budgétisé pour les écoles et les services de santé.

Dans son discours d'hier, le ministre des Finances de Terre-Neuve déclarait :

> On ne devrait pas demander, et nous ne l'accepterions pas, que notre population soit reconnaissante de recevoir la moitié de la manne canadienne.

Je le répète, la triste réalité, c'est que pendant trois ans, il n'y aura aucune expansion des foyers de vieillards, des hôpitaux et des écoles. C'est tragique.

Terre-Neuve a le plus fort taux d'imposition au Canada avec une taxe de vente de 12 p. 100 et pourtant, le dernier budget fédéral viendra amputer le budget de la famille ordinaire d'un montant de 600 $ à 800 $. La taxe fédérale sur le gazole et le carburant d'avion a subi une augmentation de un cent.

En un mot, le gouvernement reste accroché à un seul principe: laisser le secteur privé se charger de tout. Mais cette politique ne fonctionne pas et il est grand temps qu'il ouvre les yeux. Voilà une province qui lutte, non pas pour progresser, mais uniquement pour survivre. Je n'ai pas de mots assez forts pour décrire sa situation. Il ne s'agit pas de beaux discours. J'espère que les responsables des cordons de la bourse s'en rendront compte.

Quelles initiatives a donc prises le gouvernement? Il a prétendu que le pétrole sauverait Terre-Neuve. Je l'espère, mais rien ne le laisse croire pour l'instant. Il est vrai, bien sûr, que l'Accord de l'Atlantique a été signé. Que 66 millions de dollars ont été consacrés au développement dans le cadre de cette entente. Mais ce que nous ne voyons toujours pas se dessiner à l'horizon, ce sont des activités d'exploitation pétrolière. On nous dit qu'une entente est imminente, qu'une offre est sur le tapis. Mais nous n'en savons rien et c'est ce qui est troublant. Nous ne pouvons rien apprendre du gouvernement, nous ne pouvons rien savoir de vraiment concret sur ce qu'il compte faire pour cette province. Apparemment, le gouvernement fédéral a conclu un accord avec Mobil. En vertu de cet accord, Mobil dépenserait environ 900 millions de dollars dans le cadre d'un programme de développement du gisement Hibernia de 4,3 milliards de dollars. Mobil pourra cependant récupérer cet investissement après trois ans. Cet accord est considéré comme une aubaine pour Mobil. Nous ne savons pas comment la compagnie réagira. Il semblerait que le gouvernement de Terre-Neuve a approuvé l'offre et que Mobil est en train de l'étudier et donnera sa réponse d'ici juin. Combien de Terre-Neuviens connaissent les détails de cet accord qui n'a pas encore été annoncé, et qui ne le sera peut-être jamais? C'est très important pour nous parce que notre avenir en dépend. Quels avantages les gens de Terre-Neuve retireront-ils de cet accord? De toute évidence, le gouvernement y tient beaucoup. Nous devrons être très vigilants au cours des prochains mois et nous assurer de poser les bonnes questions et d'examiner cet accord très attentivement. Personne n'a été consulté. Nous avons eu beaucoup de mal à savoir ce que fait le gouvernement au juste.

• (1250)

Le gouvernement a encouragé et peut-être même forcé Petro-Canada à entreprendre des forages cette année. Nous savons que la plate-forme SEDCO 710 fera des forages au large de la côte de Terre-Neuve cette année. Cependant cette plate-forme devrait être en activité de toute façon parce qu'elle est encore liée par contrat à Petro-Canada et on aurait dû s'en servir en quelque part, bien que ce ne soit pas nécessairement sur les Grands Bancs. Ce n'est donc pas une preuve que le gouvernement est décidé à aller de l'avant.

Pour l'instant, il cherche justement à privatiser l'instrument dont il se sert pour montrer qu'il a vraiment l'intention d'exploiter les gisements pétrolifères au large de Terre-Neuve. En même temps que le ministre des Transports (M. Crosbie) annonce que Petro-Canada a l'intention de faire d'autres forages sur les Grands Bancs, le gouvernement décide de privatiser Petro-Canada. C'est une autre application d'une doctrine enracinée qui n'est pas vraiment à l'avantage de cette province.

Je crois que la force du Canada est d'avoir toujours eu un mélange d'entreprises privées et publiques, soit une économie mixte. On a créé Petro-Canada pour qu'elle prenne des risques que les entreprises privées ne prendraient pas, pour qu'elle aille là où l'entreprise privée n'irait pas et pour qu'elle prenne des initiatives au nom des Canadiens. L'instrument qu'on a créé pour atteindre ces objectifs est maintenant en vente.

Il est temps que le gouvernement change d'attitude et se rende compte que ce n'est pas en s'en remettant au secteur privé qu'on va remédier aux inégalités régionales. Le gouvernement doit trouver une autre façon de s'y prendre. Il doit revoir sa position et s'assurer qu'il a des politiques qui aideront cette province non seulement à progresser, mais à conserver la place qu'elle a présentement.

J'ai entendu le ministre des Transports, le représentant de Terre-Neuve au Cabinet, parler des avantages du libre-échange. Voilà une autre initiative qui, d'après le premier ministre, apportera le salut à la région. Or il n'existe aucune information solide qui nous permette de prédire quelles répercussions un accord de libre-échange avec les États-Unis aura sur les régions. Toutes sortes d'indices font croire que ça ne sera pas d'un grand secours aux régions. Le gouvernement ne nous dit pas clairement en quoi consistent exactement les discussions et quelles seront au juste les répercussions d'un tel accord.

Je me réjouis de pouvoir faire ces observations aujourd'hui, car étant donné le budget qui a été déposé hier à l'assemblée législative provinciale, il est urgent que les députés et plus particulièrement les occupants des banquettes ministérielles se rendent compte que c'est à eux de jouer. C'est à eux qu'il incombe de mettre en oeuvre une politique en faveur de cette province pour lui permettre non seulement de faire des progrès, mais encore de demeurer dans la Confédération.

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Questions et commentaires, l'honorable députée de Louis-Hébert.

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Madame la Présidente, avec tout le respect que je dois à mon collègue de l'opposition, le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey), j'aimerais faire quelques commentaires et lui poser une question à la suite du discours qu'il vient de prononcer.

Pour commencer, il a dit à plusieurs reprises dans son exposé que le gouvernement actuel, notre gouvernement, n'avait pas de politique de développement régional. Eh bien, moi, je suis très surprise de l'entendre dire une chose pareille, étant donné surtout que, depuis que nous sommes au pouvoir, nous avons démontré, par des gestes concrets—et nous avons des résultats qui le prouvent—que nous sommes sensibilisés au fait de développer, à la grandeur du Canada, les différentes régions.

Que je me permette de lui mentionner un exemple qui est arrivé dernièrement. Quand le gouvernement a octroyé le contrat de l'entretien des CF-18 dans la région de Montréal, il a donc assuré, à cet endroit, dans un endroit très précis, l'avenir de la recherche en aéronautique.

Actuellement, et en tant que vice-présidente du Comité de la recherche, de la science et de la technologie, je suis très informée concernant les futures politiques du gouvernement au niveau de la recherche scientifique et du développement technologique.

Et, madame la Présidente, je puis affirmer que, de concert avec le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) qui doit bientôt annoncer une politique de développement régional à long terme, actuellement, le gouvernement consulte les différents ministères afin de pouvoir présenter aux Canadiens une politique qui sera favorable, une politique qui ne sera pas un dédoublement et qui demande aussi à la plupart des ministères de faire des représentations afin qu'il n'y ait pas de duplication et que toutes les régions et toutes les parties des ministères aboutissent à un développement qui nous permettra

d'assurer l'avenir de tous les Canadiens et ce, à long terme et pour des années, et les années 2 000.

Madame la Présidente, je veux faire remarquer à mon honorable collègue qu'il a mentionné que nous n'avions presque pas créé d'emplois. Alors je tiens à lui dire à nouveau que nous avons créé au moins 705 000 emplois dont 80 p. 100 sont permanents.

Madame la Présidente, il a dit que nous avions actuellement une économie malade. Eh bien, si on a une économie malade, je veux bien croire qu'on a fait un drôle de pas parce que, du temps des libéraux, c'était une économie mourante.

Madame la Présidente, moi je voudrais poser la question à mon honorable collègue de Grand Falls—White Bay—Labrador en tant que député du parti libéral. Au lieu de toujours les entendre dire que tout ce que le gouvernement fait n'est pas bon, il me ferait extrêmement plaisir d'entendre à un moment donné des propositions positives qu'il pourrait faire au gouvernement afin qu'on ait une meilleure politique de développement régional.

M. Gauthier: Vous avez été élus, madame.

[*Traduction*]

M. Rompkey: Madame la Présidente, je remercie la députée de sa question, et je crois effectivement avoir des suggestions très positives à faire. A propos de nouveaux emplois, il est vrai, comme je l'ai dit dans mon intervention, que de nouveaux emplois ont été créés. Le gouvernement a affirmé en avoir créé environ 400 000 au Canada.

M. McInnes: Sept cent mille.

M. Rompkey: Sept cent mille nouveaux emplois, c'est exact, mais, je le demande au ministre régional, combien d'emplois a-t-on créés dans la région de l'Atlantique? D'après les statistiques, en effet, seulement 6 p. 100 de ces emplois ont été créés à l'extérieur des provinces centrales. C'est exactement ce que je voulais faire remarquer, soit qu'il n'y a pas de politique de développement régional.

Si j'avais une recommandation particulière à faire, ce serait de réaffecter à l'enveloppe du développement régional les 3 milliards de dollars qu'elle a perdus entre 1984 et 1986. Si la députée ne veut pas me croire, elle peut croire le premier ministre de Terre-Neuve qui appartient au même parti que les députés d'en face. Le gouvernement a tout d'abord pour politique d'espérer en dépit de tout que le secteur privé fera son boulot partout au Canada et, deuxièmement, de croire que, s'il est essentiel de favoriser le développement régional, il peut y parvenir en se contentant de servir d'intermédiaire. Il n'est pas possible de gérer un pays de cette façon. Il faut une politique logique, coordonnée et soigneusement mise au point, qui tienne compte du fait qu'il y a des défavorisés et des favorisés dans ce pays. Voilà la réalité. Si le développement régional ne fonctionne que par personne interposée et que le gouvernement ne s'intéresse qu'aux régions susceptibles de lui rapporter des voix, cela ne marchera pas. Nous n'avons pas de voix, nous n'avons rien à offrir au gouvernement. Nous n'avons que sept sièges au Parlement; nous ne faisons donc pas le poids dans un tel système.

• (1300)

Notre seul espoir est la vision que les créateurs du Canada avaient en 1867 et la vision que des gens comme Joey Smallwood avaient en 1949. C'est notre seul espoir de ne pas être lésés.

Je disais que nous ne sommes pas traités équitablement, car on ne crée pas d'emplois dans la région atlantique. Cela résulte du fait que l'enveloppe du développement régional du gouvernement a diminué.

M. Heap: Madame la Présidente, j'ai été très intéressé par les observations du député. Cela m'a rappelé des chiffres que j'ai entendu mentionner et qui montraient que la taxe scolaire, à Terre-Neuve et dans les autres provinces atlantiques, par rapport au produit intérieur brut, était beaucoup plus élevée que dans les autres provinces. Cela prouve bien ce que disait le député, que les provinces atlantiques sont dans une grave situation, même à propos des versements de péréquation. Je suis d'accord avec lui, particulièrement avec sa réponse à la question.

Venant de Toronto, je peux dire qu'il ne suffit pas d'affirmer qu'il y a beaucoup d'emplois au Canada, sans reconnaître que bien peu sont à Terre-Neuve ou dans les provinces atlantiques.

Il y a une autre chose dont je voudrais parler. De vastes ressources ont été extraites, et continuent de l'être, de Terre-Neuve et du Labrador. Il y a les minéraux, le bois, l'électricité, le poisson et le pétrole ce qui fait que, à première vue, on pourrait penser que cette province est bien nantie, sinon riche. Je dois en conclure que ces ressources ne sont pas contrôlées par les gens de Terre-Neuve et du Labrador, qui en sont encore moins propriétaires. Le député pourrait-il nous dire quelles mesures budgétaires, fiscales ou autres pourraient être prises non seulement pour donner aux provinces atlantiques des recettes, mais aussi pour leur redonner le contrôle des ressources qu'elles avaient auparavant?

M. Rompkey: Monsieur le Président, c'est une excellente question et j'en remercie le député. Pour m'exprimer simplement, je dirais que celui qui possède peu doit grever fortement ses biens. Nous avons toujours eu si peu à investir que nous avons dû assumer des hypothèques très élevées. Il en est encore ainsi. Par exemple, ce sont de grandes sociétés américaines qui investissent dans l'exploitation minière. Bien qu'il y ait certaines redevances et que des emplois soient créés, les leviers du pouvoir économique sont détenus par les grandes sociétés multinationales américaines.

D'autre part, nous sommes liés inextricablement au Québec au sujet de l'énergie hydraulique. Nous partageons le même continent et la péninsule de l'Ungava. Pour que cette énergie soit écoulée sur un marché raisonnable, elle doit être acheminée par le Québec. Nous avons donc dû encore nous hypothéquer davantage et qu'on soit d'accord ou non, cette hypothèque est une réalité.

Que dire de nos pêches? Cette remarque peut sembler partiale, mais grâce aux initiatives que notre parti a prises alors qu'il était au pouvoir, Terre-Neuve a enfin récupéré une certaine mainmise financière sur les pêches car depuis deux semaines la *Fishery Products International*, société que nous avons constituée quand nous étions au pouvoir, et dont nous étions le principal associé, est privatisée et c'est une entreprise très rentable. C'est ce qui doit se produire. Les leviers du pouvoir financier, qu'il soit public ou privé, doivent être remis au peuple et ce processus doit être accéléré à l'égard de toutes les ressources.

Je m'efforce de faire comprendre au gouvernement que sa politique du laisser-faire ne sera pas forcément efficace partout au Canada. Dans certaines régions, le pouvoir économique du gouvernement est nécessaire pour réaliser des progrès. Je crois qu'il en est encore ainsi dans ma région et cela non seulement depuis des décennies mais depuis des siècles.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période réservée aux questions et commentaires est terminée. Je demande à la Chambre l'autorisation de dire qu'il est 13 heures.

Des voix: D'accord.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 13 h 8, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 8.)

[*Français*]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat: l'honorable député de Lévis (M. Fontaine).

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Madame la Présidente, le 18 février 1987, notre ministre des Finances (M. Wilson) a déposé son message à la nation canadienne: son budget. Celui-ci prévoyait des dépenses de l'ordre de 122 milliards de dollars. A la même occasion, le ministre indiquait les impôts additionnels qu'il allait charger aux Canadiens et, pour la première fois, on a vu une augmentation des impôts en rapport avec le budget qui est inférieur à 1 1/2 p. 100 du total des dépenses, c'est-à-dire à moins de 1 milliard et demi de dollars sur des dépenses totales de 122 milliards de dollars, ce qui prouve que notre gouvernement est très conscient des exigences visant à diminuer au maximum le fardeau des contribuables. Et encore faut-il dire, madame la Présidente, que nous allons chercher à partir de ce 1.5 milliard de dollars, 1 milliard 200 millions en demandant aux compagnies majeures, c'est-à-dire aux compagnies qui paient plus de 15 000 $ par mois de déductions à la source sur la paye des employés, de payer les déductions à la source deux fois par mois et, de cette façon, le gouvernement va encaisser la somme de 1 milliard 200 millions de plus sans enlever un cent dans les poches des Canadiens.

Enfin, le gouvernement augmentera également le prix du litre d'essence et du tabac pour un total d'environ 1.5 milliard de dollars sur 122 milliards.

Avant de ventiler davantage et de faire des commentaires sur le Budget, il est bon de regarder à quoi sert ce budget de 122 milliards de dollars.

Il y a trois catégories principales de dépenses, et la principale catégorie, là où notre gouvernement conservateur affecte le plus de fonds, a trait aux dépenses à caractère social. En effet, madame la Présidente, nous allons consacrer cette année, sur un budget de 122 milliards, la somme de 57 milliards aux gens les plus défavorisés sous toutes formes d'assistance sociale ou d'aide aux plus démunis, qu'il s'agisse de pensions de sécurité de la vieillesse, qu'il s'agisse d'assurance-chômage, qu'il s'agisse d'aide aux jeunes, etc., nous allons dépenser 57 milliards de dollars dans ce domaine.

Nous allons également dépenser 28 milliards de dollars pour les paiements de l'intérêt sur la dette qui a été accumulée par nos prédécesseurs, ce qui nous laisse 37.1 milliards de dollars pour atteindre 122 milliards et combler les besoins des autres ministères.

Notre gouvernement, en transmettant son message, a manifesté aux Canadiens le grand intérêt qu'il porte à la diminution graduelle du déficit du gouvernement. En effet, en 1985-1986, notre déficit annuel était de 34.4 milliards de dollars; en 1986-1987, il devient à 32 milliards de dollars et nous prévoyons pour l'année 1987-1988 un déficit de 29.3 milliards de dollars.

Il faut dire aussi, madame la Présidente, qu'on a diminué notre déficit et que 63 p. 100 de la diminution de notre déficit proviennent d'une réduction des dépenses du gouvernement découlant d'une meilleure qualité de gestion. Cela a été d'ailleurs souligné de façon officielle par le Vérificateur général du Canada, M. Dye, au moment où il a produit son premier rapport. Tout le monde sait qu'à chaque fois que le Vérificateur général faisait ses rapports antérieurement concernant la qualité de contrôle et de gestion du gouvernement qu'il critiquait le gouvernement précédent et les libéraux pour leur très mauvaise gestion. Alors dans notre cas, madame la Présidente, pour le premier budget qu'on a complètement géré ici dans cette Chambre, le Vérificateur général indique que nous avons amélioré de façon fort significative la qualité de notre gestion financière.

Notre budget a tenu compte, madame la Présidente, d'une très faible augmentation des dépenses de programmes, c'est-à-dire que nous avons augmenté nos dépenses de programmes de moins de 2.8 p. 100, c'est-à-dire que nous avons augmenté nos dépenses de programmes dans une proportion inférieure à l'inflation qui se situe entre 3.9 et 4.1 p. 100. Là encore nous avons fait un effort très significatif.

Et quels sont les effets visibles de ce contrôle et de cette diminution du déficit?

Premièrement, nous avons assisté, et cela chaque Canadien est en mesure de l'apprécier, à une baisse très significative des intérêts. Comme on le sait, les Canadiens n'ignorent pas et les Canadiens n'oublieront jamais qu'au cours des années 1981 les Canadiens payaient 22 à 24 p. 100 d'intérêt sur leurs emprunts, et on a vu la semaine dernière le taux d'escompte de

la banque passer à 7 p. 100. Alors entre les intérêts payés sous l'époque libérale et les intérêts payés aujourd'hui il y a une différence très importante. Et cela, chaque Canadien est en mesure de l'apprécier lorsqu'il emprunte pour ses dépenses d'achat de biens durables comme une automobile, une maison, etc. Et cela a une influence certaine et non équivoque au début de chaque mois lorsque les Canadiens font leurs versements hypothécaires.

• (1410)

Il y a d'autres conséquences visibles également de notre bonne gestion. Je parle à ce moment-là des 705 000 nouveaux emplois qui ont été créés cette fois-ci par les Canadiens et non pas par le gouvernement. Le gouvernement a proposé aux Canadiens des conditions qui sont encourageantes pour les entrepreneurs et les gens d'affaires canadiens et qui les font investir dans le pays. C'est un effet tout à fait différent des fameux programmes de Canada au travail où les libéraux créaient de l'emploi pendant quatre mois et ensuite les gens redevenaient en chômage pendant huit mois. Nous, nous nous sommes organisés et notre message a été entendu surtout par les petites entreprises puisque 70 p. 100 des nouveaux emplois créés parmi les 705 000 que nous avons proviennent des petites et des moyennes entreprises. Et cela, madame la Présidente, nous l'avons réalisé nonobstant un effondrement des prix du pétrole au niveau international. Cet effondrement des prix du pétrole a posé beaucoup de problèmes dans l'Ouest canadien, et malgré une disparition très importante d'emplois au niveau de l'industrie des pétroles et des recherches sur les hydrocarbures, nous avons quand même créé 705 000 emplois. Nous avons aussi créé ces emplois nonobstant la très forte baisse des prix des denrées agricoles. Cela a causé beaucoup de problèmes à nos agriculteurs et même malgré cela nous avons réussi à créer beaucoup d'emplois. Nous l'avons aussi réalisée cette réussite de 705 000 emplois malgré une prise de position de plus en plus protectionniste des États-Unis concernant certains produits de nos exportations.

Tout cela, madame la Présidente, s'est évidemment bien traduit au niveau de la reprise économique au Canada. Et nous allons continuer dans le même sens, nous allons continuer la déréglementation, et nous allons aussi continuer la privatisation de certaines entreprises. Que l'on se rappelle comment la de Havilland et la Canadair avaient coûté aux Canadiens. C'était à coups de milliards et les libéraux avaient même fait voter une loi spéciale pour faire disparaître des passifs de la Canadair, des milliards de dollars qu'ils avaient par la suite reportés au déficit du gouvernement du Canada.

Nous allons continuer à améliorer la législation et nous n'allons pas faire des législation qui visent uniquement aux intérêts des marginaux du pays. Notre législation, nos prises de position vont de plus en plus s'orienter vers l'ensemble des Canadiens parce que c'est l'ensemble des Canadiens qui paie lorsque nous légiférons dans certains domaines. Alors nous tiendrons compte de cet ensemble-là.

Nous allons continuer la modernisation de nos services financiers. Nous avons rendu possible, actuellement nous avons ouvert les barrières, les portes entre les différentes institutions financières comme les maisons de courtage, comme les maisons d'assurance, comme les banques et, aujourd'hui, vous allez avoir au même comptoir plusieurs services financiers. C'est tout simplement une adaptation aux nouveaux moyens modernes de faire des affaires, une adaptation que les libéraux n'avaient pas cru pertinente. Nous l'avons fait. Et, en le faisant, nous avons quand même protégé surtout les services offerts par nos agents d'assurance, nos courtiers d'assurance locaux qui continuent à avoir l'exclusivité du commerce au détail des assurances.

En plus de nos objectifs de bonne gestion, de contrôle du déficit, nous allons continuer de nous préoccuper de deux grands dossiers nationaux. Je parle du dossier de la libéralisation des échanges avec les États-Unis. Je parlerai aussi du dossier de la réforme fiscale. Il est important que notre gouvernement procède à la conclusion d'une certaine entente, d'un certain «agrément» avec les États-Unis pour assurer à nos exportateurs canadiens, à ceux qui ont développé au cours des dernières années un marché où ils vendent 95 milliards par année... Il est important—et notre gouvernement va le faire—que nous conservions ce marché, et ce marché nous allons le conserver à partir d'une entente précise avec nos voisins les Américains, et ce, nonobstant le négativisme des socialistes et des libéraux.

Nous allons aussi, madame la Présidente, continuer nos efforts pour proposer aux Canadiens une réforme fiscale qui aura pour but entre autres d'éviter, d'arrêter, d'empêcher l'exode de certains Canadiens qui préfèrent les conditions fiscales américaines et qui, si on ne changeait pas nos règles d'imposition, pourraient aller poursuivre leurs affaires aux États-Unis au détriment de l'ensemble des Canadiens. Nous allons donc adopter notre législation fiscale à l'échelle nord-américaine pour éviter cet exode de nos cerveaux. Nous allons, par nos propositions fiscales, encourager la fourmi plutôt que la cigale. Vous connaissez, la fable «La cigale et la fourmi», madame la Présidente? La cigale chante tout l'été et, à l'automne, elle se trouve fort dépourvue. Elle va donc trouver sa voisine, la fourmi qui, elle, a économisé. Jusqu'à présent, notre système fiscal défendu par les libéraux depuis des décennies n'encourageait pas la fourmi: Il encourageait la cigale parce qu'il n'encourageait pas les Canadiens à investir, à prendre leurs épargnes et à créer d'autres entreprises, parce qu'il redonnait aux Canadiens une trop grosse charge fiscale sur leurs épargnes. Nous, nous comprenons que la fourmi est plus importante que la cigale et, c'est pour cette raison, que nous redonnerons à la fourmi l'appât du gain, le désir de faire des affaires. Et nous allons modifier notre système fiscal en conséquence.

Madame la Présidente, nous allons également assurer aux Canadiens une baisse des impôts significative par nos nouvelles propositions fiscales.

Le message du ministre des Finances s'adresse aussi aux Québécois. Nous sommes en mesure de dire que les Québécois profiteront d'un centre bancaire international, que les Québécois, particulièrement dans Montréal-Est, verront une reprise dans le domaine de l'industrie pétrochimique. Nous savons que Montréal sera le site des développements des appareils F-18, et notre gouvernement s'est également assuré que l'Est du Canada, que les gens de la province de Québec verront leurs chantiers navals prendre un nouvel essor, et on a vu des engagements formels qui dépassent 1 milliard de dollars, si je me

réfère aux chantiers de la Versatile Vickers, de Sorel, et également, j'ai inclus dans cela, mes chantiers maritimes de Lévis et de Lauzon.

Avant-hier, madame la Présidente, notre gouvernement annonçait également que l'usine de Sainte-Thérèse—je vois d'ailleurs ma collègue, la ministre des Relations extérieures (Mme Landry) ici—allait pouvoir continuer d'employer au Québec 5 500 Québécois, que cette même usine allait également assurer 5 400 emplois en Ontario, et plusieurs de ces emplois seront dans la circonscription du chef socialiste, du député d'Oshawa (M. Broadbent) qui, lui, n'a pas fait un seul pas, n'a pas posé un seul geste positif pour collaborer avec notre gouvernement pour que cette entente avec le syndicat puisse se réaliser, pour que le gouvernement du Québec et notre gouvernement investissent chacun 110 millions de dollars. Le chef des socialistes n'a absolument rien fait pour cela, pas plus d'ailleurs qu'il n'est intervenu lorsque nous avons proposé aux Canadiens notre industrie pharmaceutique.

Et que dire maintenant de la position . . . Il est bon de parler de la position de ceux qui devraient commenter notre discours budgétaires. Je pense en partie au député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui, lui, ne s'est pas prononcé sur le Centre bancaire international. Il sait, madame la Présidente, et je me réfère à un article du journal *Le Devoir* du 30 janvier 1987, «Le projet de centre bancaire est inacceptable». Et cela a été dit par le député de Laval-des-Rapides. C'est ce qu'on appelle un député québécois, un ancien ministre des Finances dans le gouvernement du Québec. Le député de Laval-des-Rapides a également manqué de clarté lorsqu'il s'est agi des F-18. Il manque également de prise de position lorsqu'on parle de notre commerce avec les États-Unis. Il ignore la position de ses collègues du gouvernement du Québec, libéraux comme lui. Il va à l'encontre de la position du président du parti libéral du Canada, M. Roberts. Et on aurait apprécié également qu'il intervienne d'une façon plus formelle dans l'évolution du dossier de Sainte-Thérèse.

C'est peut-être pour cette raison que le député de Laval-des-Rapides est obligé, lorsqu'il s'agit d'aller donner des conférences aux Canadiens, de s'imposer. Et je dois citer un paragraphe d'une lettre qui a été expédiée aux citoyens de la circonscription de Saint-Jean par le parti libéral du Canada. On se plaignait de l'absence des élus et des maires. Et on les invite, et d'une façon tellement forte, qu'on dit: «Dans un tel contexte—le contexte de leur absence depuis deux ans—votre présence ou votre absence à notre souper bénéfice du 1er mai 1987 sera grandement remarquée». On oblige les élus à venir financer le parti libéral, probablement à même les taxes des municipalités.

Et que dire maintenant du chef du parti concernant ses commentaires sur notre propre Budget. Il ne peut commenter notre Budget, à l'exception de parler de particularités négatives. Avant de commenter d'une façon articulée le Budget, il devrait d'abord contrôler son caucus, il devrait manifester une certaine prise de position sur nos négociations avec les Américains, une prise de position sur la défense du Canada et une prise de position sur la réforme fiscale qui est un moyen de garder ici, aux Canadiens, des capitaux et des ressources humaines.

• (1420)

Cela fait sans doute sourire le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), mais j'aimerais entendre sa réplique plus tard. Il devrait, le chef du parti libéral, lorsqu'il parle du Budget, nous dire comment lui, il va financer les 11,3 milliards de dollars que coûterait son programme de garde d'enfants. Comment va-t-il financer son programme de répartition du développement régional également? J'aimerais l'entendre sur cela. J'aimerais également l'entendre commenter ce qu'il dit de M. Macdonald, son ancien ministre des Finances du gouvernement du Canada, de son alliance avec M. Lougheed de l'Alberta concernant une prise de position ferme de gens d'affaires canadiens en faveur du libre-échange.

M. Gauthier: Démissionne, incompétent!

M. Fontaine: On ne l'entend pas parler sur cela, le chef du parti libéral. Comment est-ce que cela va nous coûter le revenu garanti qu'ils ont proposé à son caucus? On ne l'entend pas parler sur cela.

Avant d'apporter ses commentaires, il devrait parler des finances du parti libéral du Canada. Et je termine, quelques minutes, si vous me le permettez, madame la Présidente, au niveau des socialistes car j'ai aussi quelque chose pour eux autres, même s'ils sont peu nombreux aujourd'hui dans cette Chambre, qu'ils nous éclairent sur leurs propres sources de financement. Qu'ils nous disent pourquoi ils continuent à ne pas commenter le fait qu'ils se financent d'une façon probablement «questionnable», illégale, à partir des contributions à la source des travailleurs canadiens. Et je me réfère, madame la Présidente, à un jugement du juge Wise de la Cour suprême de l'Ontario, au mois de juillet 1986, où c'était jugé que ce n'était pas légal de se financer à même les cotisations des travailleurs canadiens qui ne font pas partie des syndicats.

Alors, j'aimerais les entendre parler sur cela. J'aimerais également avoir leurs commentaires sur leur nouvelle connaissance, leur nouvelle appréhension de la province de Québec. En 1981, ils ignoraient le Québec, ils ignoraient qu'on était une province différente, et maintenant, ils se prostituent d'une certaine façon, madame la Présidente, en venant nous vendre que le Québec peut être une province qui n'est pas comme les autres.

Et je termine en commentant leur congrès où il y avait 43 congressistes du Québec, alors qu'il y a 75 circonscriptions au Québec. Ils n'ont même pas été capables dans leur propre congrès, alors qu'ils ont déplacé la majorité des Canadiens de l'Ouest et de l'Est vers Montréal, de trouver un délégué par circonscription. Alors, avant de nous donner des leçons, madame la Présidente, j'aimerais entendre des explications sur le fait qu'ils représentent également le Québec.

Quelle est leur position sur le Labrador, madame la Présidente, sur les essais des avions? Et je vois que mon temps est écoulé. Je termine en disant le message au chef du parti: qu'il nous explique pourquoi un socialiste peut recevoir un salaire de 101 700 $, avoir une auto puis un chauffeur, puis être encore un socialiste? Et on pourra réfléchir à partir de cela.

M. Gagliano: Madame la Présidente, j'avais une question à poser à mon collègue. Tout de suite, au début de son discours, il avait fait des éloges de son gouvernement pour aller chercher 1 milliard 200 millions de dollars, le fameux tour de passe-passe que tout le monde connaît bien sûr aujourd'hui, même des autorités dans le domaine financier critiquent le gouvernement de manipuler les données financières dans le Budget.

Et étant donné que mon honorable collègue fait des éloges, je suis obligé de lui poser la question suivante: Bien sûr, que tout le monde est d'accord pour dire que c'est 1 milliard 200 millions de dollars qu'il va chercher chez les entreprises. J'aimerais lui suggérer aussi chez certaines entreprises, un employeur qui est dans l'industrie de la construction au Québec et qui a 20 employés, il est assujetti à cette nouvelle mesure. Cette mesure n'augmente ni les taxes, ni ne déduit les dépenses. Pourtant, une fois dans l'exercice financier, il va chercher 1 milliard 200 millions de dollars avant le 31 mars 1988, et quel sera l'effet de cette mesure dans le prochain Budget du 1er avril 1988 au 31 mars 1989 quand c'est seulement une fois? Est-ce que ce n'est pas plutôt noyer les poissons? Le ministre des Finances (M. Wilson) avait besoin d'aller chercher 1 milliard 200 millions de dollars pour réduire . . . pour donner au moins l'impression de réduire son déficit en bas de 30 milliards ou c'est vraiment, disons: Quel est ce chiffre, le but, qu'est-ce qu'il accomplit avec cette manoeuvre de comptable non acceptée, même par la profession de comptable elle-même?

M. Fontaine: Madame la Présidente, je comprends mal que l'expert en petites et moyennes entreprises du parti libéral, le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano), ne puisse pas expliquer et ne puisse pas lui-même comprendre de quelle façon le gouvernement sans augmenter les impôts va collecter 1 milliard 200 millions de dollars.

Vous savez, madame la Présidente, que de plus en plus dans le monde des affaires on essaie de faire «tourner» plus rapidement, percevoir plus rapidement nos comptes à recevoir. Cela se vérifie dans l'entreprise privée et maintenant cela se vérifie également au gouvernement du Canada. C'est de la bonne gestion qu'on demande à nos Canadiens de payer à temps, plus avant, les déductions à la source parce que ces déductions-là n'appartiennent pas à l'entreprise. Elles appartiennent, à partir du moment où elles sont déduites, à l'employé, madame la Présidente, et tout ce qu'on a fait, ce fut de demander à l'employeur de les remettre au gouvernement 15 jours avant, et cela a pour effet de nous «sauver» des dépenses, d'augmenter notre encaisse, nos revenus, pour un 1 milliard 200 millions de dollars.

Je termine en disant au député qui vient de prétendre que notre gouvernement est manipulateur . . . j'ai expliqué que ce n'est pas une manipulation, mais je voudrais le référer au jeu que les libéraux ont fait lorsqu'il s'est agi de camoufler des milliards de dollars de pertes qui avaient été accumulées chez Canadair et de Havilland, ils ont passé une loi pour annuler cela, ils l'ont passé au Déficit consolidé du Canada. Cela, c'est de la manipulation, et je voudrais référer mon collègue libéral aussi aux rapports antérieurs du Vérificateur général du Canada qui d'année en année commentait la non-inclusion de dépenses importantes et significatives dans les chiffres du gouvernement et qui commentait le fait qu'on différait l'introduction de ces dépenses-là dans les années ultérieures, et qui commentait qu'on n'incluait pas dans le passif du gouvernement certaines dettes qui étaient bien identifiées. Alors cela, c'était de la manipulation, madame la Présidente.

M. Boudria: Madame la Présidente, j'ai écouté avec grand intérêt le discours de mon collègue. Ça me fait quelque chose un peu qu'il s'énerve autant, ce n'est pas bon pour sa pression, et moi-même, étant un député très calme dans cette Chambre, madame la Présidente, comme vous l'avez constaté, j'en suis sûr, vous comprendrez mon inquiétude face à cela.

J'aimerais demander au député d'en face, toujours concernant le même sujet que l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) qui lui a posé une question tantôt, question très importante, et d'ailleurs le député de Saint-Léonard—Anjou soulève des questions importantes, comme vous le savez, mais je voudrais lui poser la question suivante en ce qui a trait aux retenues de salaires qui sont remboursées ensuite au gouvernement fédéral, et maintenant la procédure va faire en sorte que cela va être fait deux fois par mois plutôt qu'une. Le député se souviendra de ce que l'Association canadienne des municipalités avait récemment écrit une lettre au ministre des Finances, d'ailleurs je crois qu'elle l'a même rencontré quelque temps avant le Budget, et à ce moment-là on avait demandé au ministre des Finances de fournir des fonds supplémentaires qui pourraient être dirigés vers les municipalités pour améliorer l'infrastructure municipale. Or, ce qui a été fait au lieu de cela, madame la Présidente, comme vous le savez bien, puisque vous êtes objective et non partisane, et je suis sûr que le député d'en face le sait lui aussi, en fait, ce qui arrivé, c'est que le gouvernement, par cette mesure, est allé extirper de l'argent davantage des municipalités appauvries qui avaient besoin justement de fonds supplémentaires et qui en avaient demandé au gouvernement fédéral quelque temps après. Alors le député peut-il expliquer pourquoi son gouvernement a enlevé de l'argent aux municipalités au lieu de leur en donner? C'était cela la demande que les municipalités avaient faite.

M. Fontaine: Premièrement, madame la Présidente, le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) aurait d'abord intérêt à prendre connaissance . . . et après une bonne compréhension de la Constitution canadienne, car la Constitution canadienne ne prévoit pas de développement entre les municipalités et le gouvernement du Canada . . . C'est déféré aux provinces. Je sais que le parti libéral, le parti auquel appartient mon collègue, ne prend pas bien connaissance de la Constitution, il a d'ailleurs oublié la présence complète, l'existence complète d'une province canadienne en 1981. Ça c'est une connaissance de la Constitution que les libéraux auraient dû prendre.

Je termine en disant que ce que le gouvernement perçoit plus rapidement, madame la Présidente, le 1.2 milliard que nous avons eu la conscience d'aller chercher immédiatement, c'est de l'argent qui appartient au gouvernement et qui antérieurement était gardé par les compagnies qui remettent moins de 15 000 $ de déductions à la source au gouvernement mensuellement et qui maintenant vont le remettre deux fois par mois. Alors ça, c'est une bonne mesure de gestion et j'en suis très fier, nonobstant les allégations de mes collègues libéraux.

M. Boudria: Madame la Présidente, premièrement, je veux rappeler au député d'en face, et il devrait le savoir aussi, qu'on a déjà eu des ententes fédérales-provinciales au Canada, justement pour voir à aider aux municipalités. Je sais qu'avec la confrontation conservatrice envers les gouvernements provinciaux, il est peu réaliste de s'attendre à cela. Mais quand même, je veux rappeler au député d'en face que cela est arrivé.

Deuxièmement, sur son petit commentaire à la fin au sujet de la Constitution, je crois totalement injuste, madame la Présidente, pour le député d'en face d'avoir ainsi critiqué tous les députés conservateurs qui ont eux aussi appuyé la résolution constitutionnelle de 1982. Je pense que si j'étais conservateur dans cette Chambre, je serais fort insulté des commentaires faits par le député de Lévis (M. Fontaine) car, en grande majorité, ces députés-là ont appuyé justement la résolution constitutionnelle. J'ose espérer que ses collègues près de lui lui demanderont des excuses immédiates.

M. Fontaine: Madame la Présidente, lorsque le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) me parle de collaboration avec les villes et les municipalités, je lui dirai que nous sommes conscients qu'il s'agit d'un domaine qui relève de la province, et nous n'allons pas, nous, mettre en pratique des mesures et de la frime que les libéraux ont utilisées pour construire toutes sortes de projets d'immobilisations au niveau des différentes villes et municipalités du Québec en passant par des organismes de frime, des organismes fantômes où on protégeait l'intérêt des supporteurs, des organisateurs libéraux. C'est arrivé à la grandeur du pays et qu'on ne me demande pas de parler de cela ici parce que je parlerai également de l'utilisation des plus partisanes que vous avez faite du Fonds Laprade. Alors je ne suis pas gêné de vous répondre de cela.

M. Gauthier: Avez-vous oublié Oerlikon, Gravel, Stevens?

La présidente suppléante (Mme Champagne): A l'ordre! La période réservée aux questions et commentaires est maintenant terminée. Reprise du débat. L'honorable député de Spadina (M. Heap) a la parole.

• (1430)

[*Traduction*]

M. Dan Heap (Spadina): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre part au débat sur le budget. On dirait, en voyant ce budget conservateur, qu'il existe deux Canadas. En effet, il divise la société canadienne en deux: les riches et les autres. Ainsi que certains de mes collègues néo-démocrates l'ont signalé, le budget ne propose à peu près rien pour redresser les inégalités entre les diverses régions du Canada, objet du discours du député du Labrador ce matin. Il ne prévoit à peu près rien non plus pour mettre un terme au terrible cycle du chômage et de la pauvreté qui frappe la région de l'Atlantique, la Colombie-Britannique, certaines parties des Prairies, le nord de l'Ontario et quelques régions du Québec. Bien que le cycle de la pauvreté et du chômage ne se limite pas aux régions défavorisées du Canada, c'est tout de même là qu'il est le mieux installé.

On remarque, même à Toronto, la tendance à découper la société entre les nantis et les autres. Nulle part cette distinction n'est plus visible que dans ma circonscription, Spadina, où les fenêtres parées d'or d'une tour bancaire donnent sur les maisons et les appartements des ouvriers et sur les chambres des chômeurs.

On ne trouve aucune allusion aux pauvres et à la misère dans le budget du ministre des Finances (M. Wilson), pas plus qu'il n'y en avait dans le discours du trône. De toute évidence, le gouvernement aime mieux faire comme si la pauvreté n'existait pas, du moins au Canada. Or, madame la Présidente, je peux en témoigner, elle existe au Canada, même à Toronto, voire dans la circonscription de Spadina, où elle côtoie une tour bancaire aux fenêtres parées d'or. Autrefois, les banques préféraient le marbre. Ce temps est révolu. Apprenez qu'à Toronto, elles trempent maintenant leurs fenêtres dans l'or. Il va falloir se mettre au parfum.

Dans notre Toronto, toutefois, celle des gens ordinaires et non celle des banquiers, il existe 165 banques alimentaires qui distribuent gratuitement au delà de 200 000 repas par mois à ceux qui n'ont tout simplement pas d'argent pour se nourrir. Dans notre Toronto, sur les gens qui dépendent des banques alimentataires pour se nourrir, 21 000 sont des enfants. Ces banques ont servi l'année dernière quatre fois plus de personnes que l'année précédente. Nous allons dans la mauvaise voie.

A l'heure actuelle, 70 000 familles attendent d'obtenir un logement subventionné et elles vivent entre temps dans des locaux surpeuplés, qui ne répondent pas aux normes. Dans notre Toronto, des gens vivent et dorment dans la rue, dans des ruelles, dans des automobiles abandonnées et, en hiver, ils se tiennent parfois près d'une grille où souffle un peu d'air chaud provenant des conduites de chauffage d'immeubles. D'autres dorment dans des immeubles condamnés. De plus en plus, les gens qui sont forcés de vivre ainsi sont des jeunes, notamment des enfants de 10 à 12 ans.

Il est vrai que le taux de chômage officiel baisse à Toronto. Selon moi, il indique mal la pauvreté voire le chômage. Il ne faut pas oublier que le taux de chômage officiel de 5 à 6 p. 100 ne tient pas compte des gens qui ont cessé de se chercher un emploi, faute de débouchés. Nous ne pouvons faire comme si ces statistiques comprenaient les gens qui travaillent à temps partiel, car ce sont les seuls emplois qu'ils peuvent obtenir, mais ce qu'ils veulent, ce dont ils ont besoin, ce sont des emplois à temps plein. Le Conseil de planification sociale de la région métropolitaine de Toronto estime que le taux de chômage réel est probablement d'un tiers supérieur au taux de chômage officiel à Toronto et ailleurs. Dans notre Toronto, le nombre de personnes prises en charge par le bien-être social a augmenté de 48 p. 100 au cours des quatre dernières années. En janvier, plus de 50 000 personnes étaient dans ce cas.

En outre, dans notre ville, la plupart des femmes travaillent et la majorité des travailleuses ont des enfants. Or, on constate une grave pénurie de services de garderie à bon marché, lacune qui a été remarquée dernièrement par un comité parlementaire, mais qu'on a rapidement oubliée, puisqu'on a décidé que cette question pouvait être réglée de façon très superficielle. Les travailleuses de Toronto savent fort bien que cela ne marchera pas. On ne permettra pas aux travailleurs du pays de vivre la vie qui pourrait et devrait être la leur.

L'une des ironies dont j'ai parlé au sujet de la vie à Spadina, c'est qu'à côté de ces nombreux travailleurs au bas de l'échelle et de ces gens de la classe moyenne, on retrouve également Bay Street. J'ai l'honneur et le privilège de représenter Bay Street, les tours bancaires, les sièges sociaux de compagnies d'assurances et de sociétés pétrolières et de nombreux autres établissements aussi intéressants.

M. Manly: Ont-ils voté pour vous?

M. Heap: Ils représentent l'autre Canada. Mon collègue m'a demandé s'ils avaient voté pour moi. Les gens qui travaillent dans ces tours bancaires ne vivent pas dans la circonscription, mais bien loin de là, parmi l'élite. Ils votent donc pour l'élite,

ailleurs. Je voudrais ajouter cependant qu'au cours des élections municipales, alors qu'ils avaient la possibilité de voter pour moi, j'ai été élu quatre fois comme échevin dans le quartier et je n'ai jamais été battu.

C'est là le symbole de l'autre Canada, du Canada pour les riches, celui que le premier ministre (M. Mulroney), le ministre des Finances (M. Wilson) et le chef de l'opposition (M. Turner) représentent si bien. Ce budget sert les intérêts de l'autre Canada et il fait fi des besoins de notre Toronto. Il ne renferme pas les programmes dont les travailleurs de Spadina ont besoin. Voilà un budget qui correspondait tout à fait aux besoins de Bay Street. Dorénavant, sur chaque tranche de 100 $ de bénéfices, les entreprises verseront 1 $ de moins en impôt que l'année précédente. Par contre, les travailleurs de Toronto devront payer 2 $ de plus que l'an dernier en impôts directs et indirects par 100 $ de revenu.

• (1440)

Ce budget s'inscrit dans la lignée des mesures fiscales régressives et injustes qui caractérisent ce gouvernement. L'honorable ministre des Finances a haussé les impôts des gens de Spadina de 13 p. 100 en moyenne en déposant ce budget. Compte tenu des hausses des budgets précédents, les gens ordinaires ont subi une hausse d'impôts totale de plus de 50 p. 100 au cours des deux dernières années et demie. La famille moyenne qui vit dans l'ombre de la tour Toronto-Dominion se voit accablée d'un prélèvement fiscal qui est supérieur de 1 300 $ à ce qu'il était lorsque le gouvernement est entré en fonction.

Et que dire des entreprises dont le siège social occupe une de ces tours bancaires de Bay Street? Qui se fait leur porte-parole? Le ministre des Finances, bien entendu. Il travaillait dans ce milieu et il le représente très bien. Par ce budget et par ceux qui l'ont précédé, il a réduit la part relative d'impôts versés par les gros bonnets de Bay Street, au détriment des contribuables du reste de la circonscription de Spadina et de la plupart des autres régions du Canada.

Le gouvernement espère accroître les recettes fiscales d'environ 35 milliards de dollars d'ici à 1990. Il a l'intention de trouver pratiquement tout cet argent auprès des Canadiens moyens. Selon ses estimations, seul 1 p. 100 de ce montant proviendra de l'impôt sur le revenu des sociétés. Un p. 100 seulement des nouvelles recettes fiscales proviendront des sociétés les plus riches du Canada. Est-ce que c'est juste? Certainement pas. Est-ce que c'est bon pour l'économie. On nous a dit de nous serrer la ceinture pendant encore cinq, 10 ou 20 ans avant de pouvoir peut-être un jour manger à nouveau. Il faut se rappeler que ce sont les dépenses des consommateurs et non celles des sociétés qui nous ont tiré de la dernière récession. Les sociétés se contentaient de remplir leur bas de laine ou de dépenser leur argent dans d'autres parties du monde. Si nous avons échappé à la récession, c'est grâce aux dépenses des consommateurs et on ne stimule pas l'économie en réduisant le pouvoir de dépenser des consommateurs.

Mes collègues du Nouveau parti démocratique ont multiplié les recommandations en vue de rendre le budget plus équitable et plus efficace. Le budget aurait pu faire porter aux gros bonnets de Bay Street une part aussi considérable du fardeau fiscal que celle qu'on impose à ceux qui vivent dans l'ombre de ces sièges sociaux. Mes collègues du Nouveau parti démocratique ont préconisé que l'on réduise le nombre et l'ampleur des dépenses fiscales destinées aux sociétés. L'expression «dépenses fiscales» est intéressante; elle désigne l'argent que perd le gouvernement en réduisant les impôts d'une société. A Toronto, on appelle cela des échappatoires, des cadeaux et du vol.

Je voudrais parler d'un aspect en particulier des dépenses fiscales. L'an dernier, comme la Chambre s'en souviendra, le ministre des Finances a été obligé de revoir ses prévisions du déficit. C'est alors qu'il a découvert que de tout le manque à gagner du gouvernement, les impôts non exigés des sociétés représentaient 1,2 milliard de dollars environ. C'est-à-dire que dans un budget qui visait à réduire le fardeau fiscal des sociétés par opposition à celui des particuliers, le ministre des Finances avait surestimé les impôts des sociétés. L'an dernier, il s'était trompé de 1,2 milliard de dollars.

Comment le ministre des Finances, qui est un homme d'affaires avisé, a-t-il pu commettre une erreur de 1,2 milliard de dollars? L'an dernier, le ministre s'est justifié en disant que les profits des sociétés avaient été plus faibles que prévu. Si le ministre s'était montré un peu plus précis, il aurait dit—comme on pouvait le lire dans les documents budgétaires, documents que tout le monde n'a pas lus—que l'erreur de 1,2 milliard de dollars commise en 1986 était due à l'application inattendue d'une mesure appelée le report de pertes.

Qu'est-ce que le report de pertes? Lorsqu'une entreprise accuse une perte ou une baisse de profits qu'elle ne peut utiliser dans une année donnée pour réduire ses impôts, elle peut les reporter et les utiliser pour réduire ses impôts de l'année suivante. Les travailleurs n'ont pas le droit de faire cela. Nous ne pouvons pas reporter nos pertes de façon à les déclarer au moment qui nous soit le plus avantageux au titre de l'impôt, mais les sociétés peuvent évidemment le faire et elles planifient en conséquence. Le report des pertes permet aux sociétés de ne payer aucun impôt sur leurs profits élevés pendant de nombreuses années.

Si le ministre corrigeait ce problème, il se retrouverait automatiquement avec une assiette fiscale plus étendue pour ce qui concerne les sociétés. Il pourrait alors établir une fiscalité plus juste et satisfaire en partie les besoins des gens qui vivent à l'ombre de Bay Street, que ce soit à Spadina, à Come-By-Chance ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Si le ministre ne supprime pas cette échappatoire et d'autres du même genre, sa promesse d'une fiscalité plus juste sera aussi creuse en 1988 qu'elle l'était en 1984.

Il est difficile d'imaginer système moins juste pour la majorité des Canadiens que le régime fiscal actuel. La majorité des sociétés canadiennes ne paient déjà pas d'impôts. Certaines ne paient pas d'impôts parce qu'elles subissent des pertes pendant l'année en cours et personne ne s'objecte à cela. Cependant, beaucoup d'entreprises qui ne paient pas d'impôt sont rentables et leurs bilans font état de revenus nets. Selon l'étude du régime fiscal effectuée par le NPD la moitié de toutes les entreprises qui ne paient pas d'impôt réalisent des profits.

Certaines échappatoires et dépenses fiscales seraient justifiées si elles contribuaient efficacement à la création d'emplois mais ce n'est pas le cas. Voici pourquoi. Premièrement, si la Chambre devait voter un crédit devant servir à verser des subventions à des fins précises, un système comptable précis serait

mis en place pour nous donner force détails sur l'efficacité prévue du programme. Le ministre et le vérificateur général présenteraient des rapports à la Chambre et le comité de la Chambre compétent en la matière serait peut-être appelé à étudier le rendement des subventions. Nous ne serions peut-être pas d'accord mais au moins aurions-nous des données sur lesquelles fonder des arguments raisonnables. Dans le cas des dépenses fiscales, nous ne disposons que de prévisions. Nous n'avons aucun rapport et aucun moyen de savoir si une entreprise qui a obtenu un crédit d'impôt à l'investissement a effectivement créé des emplois ou si elle a tout simplement remanié son personnel pour empocher les fonds. Nous ne disposons d'aucun moyen de suivi.

Deuxièmement, des études sur le lien entre les réductions d'impôt consenties aux entreprises et les emplois créés par le secteur privé démontrent que ce lien, pour peu qu'il existe, est très ténu. Une étude effectuée en 1985 par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration démontrait que si l'impôt des particuliers était réduit d'un milliard de dollars, on assisterait à la création de cinq fois plus d'emplois que si l'on réduisait l'impôt des entreprises d'un même montant. Cette étude a été faite par le gouvernement actuel qui n'en a tenu aucun compte. Elle révélait également que si le gouvernement augmentait ses dépenses d'un milliard de dollars, six fois plus d'emplois seraient créés que par la réduction de l'impôt des entreprises.

Est-ce que le gouvernement y a donné suite? Bien sûr que non. Par contre, il a réduit le fardeau fiscal des sociétés tout en alourdissant celui des particuliers, perpétuant ainsi la tendance de tous les gouvernements précédents depuis 1950. Cette année-là, l'impôt payé par les particuliers équivalait à peu près à celui versé par les sociétés. De nos jours, les sociétés immensément riches ne paient que le quart de l'impôt exigé des particuliers. Or le gouvernement vient d'aggraver la situation à cet égard.

Qu'est-ce que je préconise au juste? Que devrait faire le gouvernement? De toute évidence, il a déjà raté bien des occasions. Il a ainsi raté l'occasion d'annoncer des objectifs d'emplois précis, étapes qui nous permettraient de réaliser l'objectif du plein emploi pour l'ensemble des Canadiens. Il a raté l'occasion d'annoncer des programmes destinés à assurer les services de garderie dont nous avons besoin. Il a raté l'occasion d'augmenter dans le budget le nombre des logements destinés aux sans-abri. Il a négligé de voir aux besoins des sans-abri de Toronto et d'ailleurs.

• (1450)

Le ministre des Finances s'est réservé le droit de rectifier certaines des injustices de ce budget. Nous espérons qu'il saura répondre aux besoins des personnes qui vivent à l'ombre de Bay Street, que ce soit à Spadina, à Come-By-Chance, ou dans les Territoires du Nord-Ouest. Je prie le ministre de redresser certains des torts du régime fiscal que l'on retrouve dans ce budget.

Je l'exhorte plus particulièrement à mettre en oeuvre les mesures suivantes: il devrait d'abord mettre sur pied un système de comptabilité annuelle pour déterminer les prix de revient et les profits qu'entraîne ce genre de dépenses fiscales de façon à ce qu'on puisse les évaluer selon les mêmes critères que les autres dépenses du gouvernement.

Ensuite, il devrait rétablir un meilleur équilibre entre les impôts que versent les particuliers et ceux que versent les sociétés, ces derniers étant annulés par la suite grâce aux dégrèvements fiscaux dont elles bénéficient. Nous ne devrions plus jamais entendre parler de sociétés rentables qui ne paient pas ou guère d'impôt année après année. C'est la situation que nous connaissons à Spadina. Il y a au moins deux banques qui n'ont pas payé d'impôt depuis plusieurs années, bien qu'elles aient toutes les deux réalisé des centaines de millions de dollars de bénéfices. Le gouvernement d'alors a eu le culot de leur accorder un dégrèvement, au moyen d'une loi adoptée pour ses amis.

Troisièmement, le ministre devrait envisager un impôt minimum sur le revenu des sociétés qui font des bénéfices. Il sait que la consommation des particuliers a été le facteur déterminant qui nous a fait sortir de la récession récente. Si les impôts du Canadiens moyen continuent à augmenter, cela risque de compromettre ce redressement et de nous replonger dans une récession. Les dépenses fiscales pour les grandes sociétés, qui n'ont pas à rendre compte de la façon dont elles dépensent cet argent, ne sont d'aucune aide.

Je vois que vous m'indiquez que mon temps de parole est presque terminé, madame la Présidente. Je voudrais mentionner brièvement trois autres points dont on devrait tenir compte. Premièrement, avec le genre de réforme fiscale dont je viens de parler, nous augmenterions les revenus disponibles et l'indispensable consommation des particuliers. Deuxièmement, nous aurions plus d'argent pour régler les programmes sociaux victimes des coupures du gouvernement, comme l'a démontré la manifestation d'hier midi de *Save our Summers*. Cela fait, nous découvririons peut-être qu'il nous reste un peu d'argent pour commencer à réduire le déficit. Ce qui est important dans tout cela, c'est de construire un Canada uni. Au lieu de partager le Canada entre les riches et les autres, nous pourrions construire un pays où les possibilités d'avenir et les conditions seraient les mêmes pour les habitants de Spadina, de Come-By-Chance, des Territoires du Nord-Ouest, de la Gaspésie, en fait de toutes les régions du Canada où il y a des pauvres.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il des questions ou des commentaires?

M. Stackhouse: Madame la Présidente, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les remarques de mon honorable ami, particulièrement parce que j'ai le plaisir d'habiter dans sa circonscription depuis dix ans. C'était une circonscription libérale pendant la plus grande partie de cette période mais, à mon avis, elle s'est améliorée récemment. Le député a pour caractéristique l'intérêt qu'il porte à ceux qu'on peut appeler les pauvres. C'est un intérêt que nous partageons tous, j'en suis sûr. Nous ne divergeons que sur la façon dont nous essayons de résoudre le problème qu'il a souligné.

Il est très important de reconnaître que notre pays ne peut pas être divisé en deux. Le NPD déforme la scène canadienne lorsqu'il dit qu'elle est divisée entre les riches et les pauvres. Entre ces deux extrêmes, il y a toute une gamme de gens de revenus et de talents différents et cette description rend vraiment méconnaissable la réalité canadienne. Nous devons nous unir pour remédier au problème dont souffre une trop grande minorité de nos concitoyens. A mon avis, bien que beaucoup de

ses remarques aient été justes, il reste certaines choses à ajouter. C'est ce que je veux faire pendant les brefs instants qui me sont accordés.

Tout d'abord, le programme économique du gouvernement a augmenté la prospérité et accru le nombre de Canadiens qui ont pu sortir de la pauvreté en trouvant un emploi qui leur a permis de subvenir aux besoins de leur famille. En dépensant, ils contribuent à la prospérité des autres. Leur nombre a augmenté et on devrait le reconnaître. La suppression du chômage est le moyen le plus efficace de résoudre le problème de la pauvreté.

La deuxième remarque que je voudrais faire concerne notre scène sociale qui a été beaucoup humanisée grâce aux diverses réformes des pensions et à d'autres améliorations apportées à divers programmes par le Parlement sous la conduite du gouvernement.

Le député a parlé des inégalités de l'actuel régime fiscal. Ce faisant, il annonce certainement la réforme fiscale que nous allons proposer au Parlement. J'espère vraiment qu'il accordera son appui à cette réforme que nous espérons aborder au Parlement au cours de cette année civile. J'ai bon espoir que cette réforme supprimera une bonne partie des injustices dont il a parlé et, plus important encore, qu'elle établira un régime fiscal favorable à l'augmentation de notre productivité.

L'un des aspects les plus néfastes de notre régime fiscal actuel, c'est justement qu'il freine la productivité. Cet état de choses, involontairement ou indirectement, aggrave quand même le problème de la pauvreté qui préoccupe tant le député. La façon la plus efficace de combattre ce problème est de relancer l'économie de sorte que plus de Canadiens puissent participer activement à son essor. Je crois que la réforme fiscale envisagée nous fournira l'occasion de le faire et je sais gré au député de son soutien.

M. Heap: Madame la Présidente, je remercie le député de ses bonnes paroles. Je sais qu'il a vécu quelques années dans la circonscription de Spadina. Je sais aussi qu'il a décidé de ne pas se présenter dans cette circonscription aux dernières élections fédérales.

M. Stackhouse: Vous avez de la chance!

M. Heap: Je peux dormir sur mes deux oreilles même s'il changeait d'avis un jour.

M. Stackhouse: Je préfère ma circonscription.

M. Heap: Il préfère sa circonscription à celle de Spadina. Libre à lui. C'est peut-être parce qu'il se sent plus en sécurité dans celle-là.

Parlant de pauvreté, on voit bien qu'il ne veut pas entendre parler des gens de Spadina et de Toronto, dont 21 000 enfants du Grand Toronto, qui vont de plus en plus nombreux chercher leur pitance quotidienne dans les banques alimentaires. Il n'a rien dit des familles qui attendent toujours des logements subventionnés. Il n'a pas parlé non plus du conseil de la planification sociale qui évalue à 10 000 personnes le nombre de sans-abri dans Toronto. Comme ses collègues, il se concentre sur le chiffre concernant les emplois créés. Je tiens à ce qu'il sache que s'il fait campagne un jour dans Spadina, il ne pourra pas faire autrement que se rendre compte, malgré toutes ses statistiques, que la faim et la pauvreté sont courantes à Toronto et dans cette circonscription. Les électeurs lui demanderont des comptes.

Il a fait allusion aux hauts faits du gouvernement. Le plus drôle, c'est qu'il a eu le culot de parler de la réforme des pensions. La réforme de son gouvernement aurait consisté à réduire les pensions de vieillesse! Ce sont les néo-démocrates, avec un peu d'aide des libéraux, qui ont dirigé la révolte des personnes âgées, cette révolte qui a obligé le gouvernement à faire marche arrière. Il a parlé de la réforme fiscale. Cela fait depuis la campagne électorale de 1984 que le gouvernement nous rebat les oreilles avec ce projet. Il n'a pas passé un mois sans nous la promettre. Nous avons eu quatre budgets sans réforme fiscale en faveur des pauvres. Pour le parti du député, réformer la fiscalité signifie faire payer les pauvres et subventionner les riches. Il prétend ainsi faire augmenter la productivité.

• (1500)

Ayant travaillé en usine pendant 18 ans et ayant été syndicaliste, je n'ai aucune raison d'avoir honte de la productivité des travailleurs canadiens. Compte tenu des moyens que les investisseurs leur fournissent, les travailleurs canadiens ont une aussi bonne productivité que les ouvriers de presque tous les pays du monde. On a tort de les accuser d'être improductifs et de prétendre que le chômage et la pauvreté dont certains d'entre eux sont victimes sont dus à un manque de productivité. Nous n'avons pas besoin d'un fouet pour rendre les travailleurs plus productifs mais d'une division plus rationnelle du produit de leur travail. Si le parti du député répond à ce besoin dans sa réforme fiscale, je l'accueillerai, bien sûr, avec plaisir. J'en serais cependant très étonné parce qu'il renierait ainsi tout ce qu'il a fait depuis deux ans et demi.

[*Français*]

M. Fontaine: Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le camarade de Spadina (M. Heap) parler de sa philosophie fiscale. Il parle d'équité fiscale, il parle de justice fiscale concernant les sources d'impôt, etc.

J'aimerais lui demander s'il considère que c'est juste et équitable que le parti socialiste s'approvisionne en fonds auprès des travailleurs qui ne font pas partie des syndicats, à partir des déductions à la source obligatoires et si c'est juste et équitable que le parti socialiste continue d'ignorer le jugement de juillet 1986 du juge Wise de la Cour suprême de l'Ontario. Et je voudrais aussi mentionner que son collègue de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) a déjà admis cette source de financement. Enfin, je voudrais aussi lui demander si c'est équitable que son chef, le chef du parti socialiste, ait refusé de baisser son salaire? Il continue de gagner 101 700 $. Avoir un chauffeur et une auto, pour un socialiste, nous trouvons que ce n'est pas équitable, madame la Présidente, et on aimerait avoir des explications.

[*Traduction*]

M. Heap: Madame la Présidente, je suis très heureux de répondre aux questions du député dans le temps qui m'est alloué. En ce qui concerne les contributions versées au parti, quand j'étais syndicaliste et que je travaillais au début dans des usines dont les employés n'étaient pas syndiqués, je ne m'inquiétais pas tant des petites sommes que les syndicats donnaient au Nouveau parti démocratique que des très importants dons politiques des banques, des compagnies pétrolières

et des autres grandes entreprises. Elles n'avaient pas la permission de leurs actionnaires pour agir ainsi, que je sache. Elles ne leur demandaient pas s'ils voulaient donner 50 000 $ au parti conservateur et au parti libéral pour avoir de l'influence sur le parti au pouvoir, quel qu'il soit. Elles versaient ces sommes sans aucun des contrôles exercés par les membres de mon syndicat, le Syndicat canadien des travailleurs du papier et les autres syndicats canadiens, qui peuvent renvoyer leurs dirigeants avec un préavis d'un an s'ils dépensent des fonds d'une façon injustifiée. Je crois donc que l'argent des syndicats utilisé dans les campagnes électorales est contrôlé d'une façon beaucoup plus démocratique par les gens qui le gagnent que les énormes dons faits par les banques, les compagnies d'assurances, les compagnies pétrolières et les autres grandes entreprises.

Quant à la décision du tribunal, je vais attendre le jugement de la Cour suprême. Je me rappelle un jugement rendu il y a 20 ans par un tribunal contre un syndicat. Le Royal York avait congédié ses employés qui étaient en grève légale et annulé leurs pensions. Un juge avait déclaré que selon la loi des maîtres et des serviteurs de 1513, la compagnie était dans son droit. Je me souviens que des hommes d'affaires influents ont été horrifiés de cette décision. Par contre, des syndicalistes beaucoup plus à gauche que moi se réjouissaient de ce jugement parce qu'il aurait détruit d'un seul coup tout le système de relations de travail du pays. J'attendrai donc pour voir si la Cour suprême rendra un jugement plus sage que le juge Wise.

Mme Mary Collins (Capilano): Madame la Présidente, je suis très heureuse de pouvoir prendre part au débat sur le budget. Depuis qu'on l'a présenté en février, mes électeurs m'ont fait part de leurs réactions et j'ai entendu des commentaires d'habitants de toutes les régions du Canada à ce sujet. Je me réjouis de la réaction positive qu'a suscitée ce budget qui reflétait l'orientation du gouvernnement et qui a offert de véritables perspectives d'avenir aux Canadiens.

Je ne veux pas passer tout mon temps aujourd'hui à revenir sur les faits et les chiffres contenus dans le budget, parce que je veux en examiner tout particulièrement les conséquences pour ma province, la Colombie-Britannique. Je me permettrai cependant d'en rappeler les grandes lignes aux députés. Le trait le plus saillant qui s'en dégage, c'est que le gouvernement actuel contrôle la gestion financière du pays comme aucun gouvernement ne l'avait fait depuis longtemps. C'est ce que les électeurs nous ont demandé de faire quand ils nous ont envoyés au pouvoir en 1984, et nous nous y employons. Nous connaissons tous la situation dont nous avons hérité. Les dépenses étaient devenues incontrôlables. C'était comme prendre les commandes d'un immense paquebot et esayer de lui faire faire demi-tour au milieu de l'océan. Cela prend un certain temps, mais nous y avons réussi et nous filons maintenant dans la bonne direction.

Je citerai quelques chiffres pour le démontrer. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en 1984, le déficit se chiffrait à 38,3 milliards de dollars. Nous avons réussi ces dernières années à le faire diminuer de 24 p. 100. Le déficit prévu dans le budget de 1987 du ministre des Finances (M. Wilson) n'est que de 29,3 milliards de dollars. Nous aimerions le voir diminuer encore davantage, et je sais que nous y parviendrons grâce à la gestion financière que le gouvernement a entreprise. Les coûts réels du gouvernement baissent pour la première fois depuis la guerre de Corée. Les dépenses des programmes gouvernementaux diminuent. C'est à ce chapitre que nous avons réussi à faire les progrès les plus rapides, et cela compte pour 69 p. 100 de la réduction du déficit. Grâce aux efforts extraordinaires qu'ont déployés mes collègues du Cabinet, on prévoit que d'ici 1990-1991, il y aura 15 000 postes de moins dans la Fonction publique.

Quels sont les résultats de ce solide programme de gestion fiscale? Certains ont craint que les mesures, qualifiées de relativement rigoureuses, qui ont été prises pour contrôler les dépenses n'aient des résultats défavorables. C'est tout le contraire qui s'est produit. Depuis septembre 1984, plus de 700 000 emplois ont été créés, dont une grande majorité sont des emplois à plein temps. C'est ce que les Canadiens demandent et ce dont ils ont besoin. Un autre phénomène de grande importance est la chute du loyer de l'argent, qui nous concerne tous quand nous devons emprunter pour acheter une maison ou une automobile, ou pour investir dans une entreprise. Il y a à peine quatre ou cinq ans, les taux d'intérêt de 22 p. 100 effrayaient les emprunteurs. Ils ne pouvaient pas raisonnablement prendre le risque d'acheter une maison ou d'investir dans une affaire. Maintenant que les taux en général et ceux sur les hypothèques à long terme sont inférieurs à 10 p. 100, la situation a changé du tout au tout et, pour la première fois, de jeunes Canadiens peuvent songer à posséder leur propre maison. C'est probablement le rêve de tous les Canadiens, et nous voulons faire en sorte qu'ils le réalisent.

• (1510)

Le faible niveau des taux d'intérêt fait croître les investissements dans les entreprises parce que les gens sont prêts à risquer. De nouveaux investissements nous arrivent de l'étranger. Même en période de faibles taux d'intérêt, le Canada continue d'attirer les investisseurs à cause de la stabilité de son économie et de la bonne gestion du gouvernement. Le fait a été confirmé dans le rapport Kanao par le groupe d'hommes d'affaires japonais qui ont visité le Canada à la fin de l'année dernière. Ils ont parcouru toute la Colombie-Britannique et tout le pays pour rencontrer des représentants des gouvernements et des gens d'affaires. Ils ont constaté que le Canada avait changé, qu'il était animé d'un nouvel esprit d'entreprise et qu'il avait le souci de la productivité. Les Japonais ont remarqué une certaine diversification dans l'industrie et un climat stable pour les investisseurs. En fait, ils ont dit à leurs semblables que le Canada était un bon endroit où investir. Nous attendons impatiemment les résultats de ces investissements dans les années à venir.

Le secteur forestier, qui joue un rôle très important dans ma province, constitue également un bon indice de croissance. D'après les prévisions pour 1987, les capitaux investis dans ce secteur augmenteront de 23,5 p. 100. C'est une hausse spectaculaire, malgré les prédictions que les prophètes de malheur de l'opposition ont faites lorsque la taxe d'exportation de 15 p. 100 a malheureusement été instaurée, dernièrement. Malgré cela, le secteur forestier prospère, surtout celui des pâtes et papiers. La Colombie-Britannique recevra à elle seule 64 p. 100 de ces placements supplémentaires. On pense que les nouveaux investissements dans le secteur forestier atteindront

144,8 millions de dollars dans cette province, ce qui se traduira par de nombreux emplois supplémentaires.

En Colombie-Britannique, certains projets auront une incidence très forte sur les collectivités. Voilà certains des résultats des efforts déployés par le gouvernement.

Il faut admettre que les efforts du ministre des Finances et que son aptitude à cerner les problèmes financiers et de gestion permettent à ses collègues du Cabinet de l'appuyer dans ses initiatives.

La réforme fiscale qui sera apportée au printemps est une autre initiative budgétaire dont nous avons entendu beaucoup parler. Je l'attends avec impatience, et je me réjouis de pouvoir en discuter dans le détail lorsqu'elle sera présentée. Nous savons que le ministre des Finances a déjà dit dans son exposé budgétaire qu'il apportera certains changements au niveau de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que de la taxe de vente, et qu'il s'efforcera surtout de réduire l'impôt sur le revenu des particuliers, de restreindre les préférences fiscales et d'élargir l'assiette fiscale. Les gagne-petit payeront donc probablement moins d'impôts, ce qui concorde avec les autres initiatives que le gouvernement a prises dans son budget de 1986, comme le crédit de 50 $ sur la taxe de vente et le crédit d'impôt pour enfants de 300 $. Nous concentrons nos efforts surtout sur la classe de citoyens qui ont le plus de difficultés, parce que nous voulons les aider. Notre gouvernement se soucie du bien-être de tous les Canadiens.

Quelle a été l'incidence de ce budget et des mesures que le gouvernement prend depuis deux ans sur la Colombie-Britannique? Comment veiller à ce que la Colombie-Britannique exploite le potentiel que représentent ses habitants et ses ressources? En premier lieu, comme nous avons parfois tendance à les négliger et à ne voir que les aspects négatifs; examinons certains des aspects positifs de l'évolution qui se produit depuis deux ans dans cette province. Depuis septembre 1984, 61 000 emplois ont été créés en Colombie-Britannique, ce qui est deux fois plus, en 29 mois, que le nombre créé par le précédent gouvernement en quatre ans. Nous avons donc créé 2103 emplois par mois.

Le taux de chômage est passé de 15,1 p. 100 au moment des élections en 1984, à 13,3 p. 100 actuellement. C'est encore trop élevé, mais j'espère avoir la possibilité d'élaborer sur nos plans pour réduire le chômage. Le nombre total de chômeurs a diminué de 21 000 en deux ans et demi et nous devons faire notre possible pour que cela continue.

Il y a d'autres facteurs économiques importants. Par exemple, les ventes au détail ont augmenté de 6,8 p. 100 l'an dernier et 18,7 p. 100 en deux ans et demi.

Le logement urbain est un indicateur important de l'économie et le nombre des mises en chantier, en 1986, était à son plus haut niveau depuis 1981. Un total de 18 841 unités ont été mises en chantier et cela signifie que des familles, beaucoup pour la première fois, pourront acheter leur maison.

En décembre 1986, les expéditions de produits manufacturés étaient 8,6 p. 100 plus élevées que pour la même période en 1985, ce qui est considérable. Elles ont augmenté de 13 p. 100 depuis septembre 1984.

Le nombre de faillites pendant le premier mois de 1987 a été inférieur de 14,4 p. 100 au même mois de 1986. Les nouvelles créations de sociétés sont un indice d'activité des PME, un secteur très important de notre économie. Elles ont augmenté de 11 p. 100 en 1985, ce qui signifie que 1529 nouvelles entreprises ont été créées en Colombie-Britannique. En même temps, le taux d'inflation, à Vancouver, est resté à 2,8 p. 100.

Il y a plusieurs autres facteurs, et notamment le tourisme. Le tourisme international a connu une croissance sans précédent en 1986, soit de 80,6 p. 100. Nous savons que cette expansion est attribuable en grande partie au succès spectaculaire d'Expo 86. Cela veut dire également que les millions de visiteurs qui sont venus à Vancouver et en Colombie-Britannique et qui ont pu admirer la beauté et les attraits de cette ville et de cette province voudront y retourner. Nous leur souhaitons la bienvenue ainsi qu'à leurs amis et aux membres de leur famille, car la belle province de Colombie-Britannique est un bon endroit à visiter pendant ses vacances. Vous serez certainement d'accord, madame la Présidente.

Il y a eu plusieurs initiatives qui ne figuraient pas comme telles dans le budget, mais que les ministres ont annoncées. Depuis le budget de février, nous nous sommes surtout réjouis, en Colombie-Britannique et dans ma circonscription de Capilano, d'apprendre que le nouveau brise-glace Polar 8 serait construit dans les chantiers maritimes Versatile Pacific, à Vancouver-Nord, dans le cadre d'un contrat d'une valeur d'environ 320 millions. Cela va contribuer énormément à l'essor des chantiers maritimes de la côte ouest et montre que le gouvernement est déterminé à aider ce secteur. Cela représente des emplois pour un millier de personnes et un avenir certain pour les hommes et les femmes qui travaillent dans cette industrie et leurs familles. Ils savent qu'ils pourront rester en Colombie-Britannique où ils auront la possibilité de travailler dans leur domaine. Un contrat à long terme de quatre à cinq ans permettra aux chantiers maritimes de se restructurer et d'obtenir d'autres contrats, car il y a également d'autres débouchés intéressants à exploiter en ce qui concerne la construction de bateaux de croisière et dans d'autres domaines de la construction navale. Je sais que la Colombie-Britannique cherchera à obtenir ce genre de contrats ainsi que d'autres contrats du gouvernement.

• (1520)

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a annoncé, plus récemment encore, un programme d'une valeur d'environ 350 millions de dollars, dans le secteur énergétique, qui aidera également la Colombie-Britannique. Jusqu'à présent, le gouvernement avait centré son attention sur l'Alberta. N'oublions pas qu'il y a une industrie énergétique importante en Colombie-Britannique, surtout dans le nord de la province, dans la région de Fort St. John. Ce programme va augmenter la prospection et faire revenir les tours de forage et les travailleurs du secteur pétrolier. L'industrie aura besoin de fournisseurs. Les localités de la région auront la possibilité de participer davantage à l'activité économique qu'elles ne l'ont fait l'année dernière.

Ce ne sont là que deux annonces que le gouvernement a faites et qui revêtent de l'importance pour l'Ouest. N'oublions pas l'initiative importante que le gouvernement a entreprise en signant l'accord de développement économique régional il y a environ un an et demi. Cet accord couvre un domaine important et il permettra d'injecter plus de 300 millions de dollars dans le secteur forestier, afin de favoriser le reboisement et la

sylviculture. Il s'agit d'une entente conjointe entre les gouvernements fédéral et provincial qui sera profitable à la province sur le plan du tourisme, de l'agriculture, des sciences et de la technologie, et de la petite entreprise. Nous constatons déjà ses effets sur bon nombre d'activités et je vais en parler dans un instant.

Lorsqu'on examine la structure économique de la Colombie-Britannique, on s'aperçoit que, de tout temps, elle a été basée sur les ressources. Le secteur forestier est la principale industrie, et pendant de nombreuses années, l'exploitation minière est venue au deuxième rang pour ce qui est de la capacité industrielle. L'agriculture revêt également de l'importance, à l'instar, dans une certaine mesure, du secteur pétrolier et gazier. Nous sommes tous au courant des tendances internationales qui créent bien des difficultés à toutes ces industries, pour ce qui est notamment du prix des produits miniers, et des autres problèmes qui affligent l'industrie forestière. En Colombie-Britannique, nous savons que nous devons tabler sur ces industries primaires, trouver de nouvelles façons de transformer ces ressources et utiliser de nouvelles techniques, afin d'améliorer notre productivité. Il nous faut, en outre, adopter des techniques souples, qui nous aideront à transformer ces ressources premières, ce qui se fait en partie depuis deux ans. Un exemple intéressant qui vient à l'esprit est celui du secteur de l'exploitation forestière qui a commencé à utiliser de l'équipement informatisé. Dans une scierie informatisée de MacMillan Bloedel, on peut donner les caractéristiques d'un billot à l'ordinateur et, grâce aussi à un autre système qui transmet les spécifications voulues, la machinerie peut débiter automatiquement les billots aux dimensions désirées par le client japonais, allemand ou autre. Cela a permis d'accroître énormément la productivité et de satisfaire de façon dynamique aux demandes du marché. Ce genre de technologie est essentiel à la Colombie-Britannique.

On songe aussi à d'autres produits. On a un exemple intéressant à Prince-George où une fabrique de baguettes a récemment ouvert ses portes. Qui aurait cru il y a deux ou trois ans que la Colombie-Britannique fabriquerait des baguettes pour le marché japonais? Pourtant, nous avons du bois qui, jusqu'à maintenant, était en grande partie perdu et ne servait à rien. Puis des persones à l'esprit imaginatif et innovateur ont décidé de faire cet investissement à Prince-George. Elles ont créé une toute nouvelle industrie qui donne de l'emploi à un certain nombre de travailleurs.

Ce qu'il faut faire en Colombie-Britannique, c'est trouver des débouchés. Nous dépendons beaucoup du commerce extérieur. Nous sommes loin des marchés de l'est du pays et les frais de transport sont élevés. La topographie de la province rend le transport des produits coûteux à l'intérieur même de la province. C'est ainsi que nous nous tournons depuis toujours vers les marchés américains et, plus récemment, vers les marchés des pays du Pacifique. Voilà pourquoi les nouvelles dispositions commerciales avec les États-Unis sont tellement importantes pour la Colombie-Britannique. Les occasions d'accéder à de nouveaux marchés dans les pays du Pacifique sont tout aussi importantes. C'est là que nous avons besoin des nouvelles idées et de l'appui du gouvernement.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'engager des sommes astronomiques pour régler un problème; parfois, il importe avant tout de mettre le doigt sur les entraves à la croissance. Dans certains cas, ces entraves prennent la forme de mesures protectionnistes ou d'autres mesures néfastes comme les droits compensateurs imposés par les États-Unis. Les pays en bordure du Pacifique ont aussi eu recours au même genre de mesures restrictives dont certaines sont maintenant choses du passé, notamment dans le domaine des produits forestiers. Il ne suffit pas de nous concentrer sur les produits, nous devons aussi savoir trouver des débouchés.

Il ne suffit pas d'avoir un produit que nous voulons vendre notamment à des pays comme le Japon et la Chine. Nous devons aller sur place pour déterminer ce que veulent les Chinois ou les Japonais puis mettre les produits au point ou adapter ceux que nous leur offrons déjà. Dans cet esprit, je sais que le ministère du Commerce a déployé d'immenses efforts pour permettre à nos fabricants et à nos créateurs d'accéder à de nouveaux marchés.

Je vois que mon temps est écoulé, madame la Présidente. Mes collègues et moi-même avons beaucoup d'autres idées pour assurer le développement économique de la Colombie-Britannique et nous sommes impatients de les partager avec les députés au cours des semaines et des mois à venir.

M. Manly: Madame la Présidente, en écoutant la députée de Capilano, notre maître Pangloss, j'ai peine à croire que nous sommes de la même province. Elle a parlé de création d'emplois; j'aimerais qu'elle nous parle du taux de chômage à Vancouver qui s'élevait en février à 14,3 p. 100, soit le plus élevé de tous les grands centres urbains du Canada. Elle a également parlé de la réforme fiscale; j'aimerais qu'elle nous dise quelques mots sur le fait que les augmentations de taxes prévues par les conservateurs entre 1984 et 1991 représentent 20 milliards de dollars en taxe de vente, 15 milliards en impôt sur le revenu des particuliers et 128 millions en impôt sur le revenu des sociétés. Autrement dit, l'augmentation des impôts sur les sociétés représente moins de 1 p. 100 de l'accroissement de la charge fiscale que le gouvernement conservateur a imposé aux particuliers. Est-ce que la députée pense que c'est équitable?

La députée aura-t-elle quelque chose à nous dire sur les rumeurs selon lesquelles il n'y aura pas d'exemption de la taxe sur les opérations commerciales, qui pourrait faire partie de la réforme fiscale? Cela signifie que cette taxe serait ajoutée au prix des biens essentiels comme la nourriture, les vêtements d'enfants, les logements ou autres. La députée estime-t-elle qu'il devrait y avoir ou non des exemptions à cette taxe sur les opérations commerciales? Je serais curieux d'entendre ses commentaires à ce sujet.

Mme Collins: Madame la Présidente, tout d'abord, je ne tiens pas à spéculer sur la taxe envisagée sur les opérations commerciales. A mon avis, il est inopportun à ce stade de faire des commentaires à ce propos puisque nous ne savons pas en quoi elle consistera ni sur quels produits ou services elle portera. Il convient d'attendre jusqu'à ce qu'on annonce les projets. On en discutera manifestement à ce moment-là.

Le député a parlé du taux de chômage à Vancouver. Cela m'inquiète certainement beaucoup, comme le député et d'autres collègues, j'en suis sûre, puisque le taux de chômage à Vancouver est plus élevé que dans la province dans son ensemble, ce qui est peut-être assez insolite. Tout en ne sous-estimant pas les difficultés que cela entraîne, je rappelle à mon collègue que les chiffres actuels tiennent en partie à l'Expo de l'an dernier. Je sais que c'est le cas dans ma propre circonscription. Les gens qui ont travaillé pendant six mois à l'Expo ont ensuite eu droit aux prestations d'assurance-chômage qu'ils reçoivent actuellement. Ils figurent maintenant comme chômeurs dans les statistiques. Ces gens ne travaillaient pas tous avant l'Expo. Ils n'ont travaillé que durant cette période de six mois.

• (1530)

Il s'agit peut-être d'une anomalie qui se rétablira d'elle-même. Les statistiques sur le chômage en Colombie-Britannique nous inquiètent tous cependant, c'est pourquoi nous pensons qu'il est important, comme le dit le vice-premier ministre (M. Mazankowski), de mettre de l'avant le programme de diversification de l'économie de l'Ouest. C'est pourquoi mes collègues du caucus de la Colombie-Britannique et moi passons beaucoup de temps à étudier les mesures et les orientations que le gouvernement devrait prendre, selon nous. Il faut trouver le moyen d'être le plus utile possible. Nous ne voulons pas gaspiller d'argent. Nous voulons utiliser nos ressources le plus efficacement possible pour favoriser la création d'emplois utiles et à long terme, non à court terme. Je ne suis pas d'accord personnellement avec les projets bouche-trous.

Je suis très satisfaite du programme de planification de l'emploi et surtout de la façon dont il est appliqué chez moi en Colombie-Britannique. Mon collègue sait certainement que la Colombie-Britannique a reçu en 1985-1986 un peu plus de 1,7 milliard de dollars dans le cadre des programmes de la CEIC, soit beaucoup plus que sa part.

Parmi les programmes de planification de l'emploi, je trouve le programme d'intégration professionnelle et de retour des femmes sur le marché du travail particulièrement valable. C'est un programme très important qui aide les chômeurs à revenir sur le marché du travail et surtout les jeunes qui ont quitté l'école avant d'obtenir les compétences professionnelles voulues. Quatre-vingt à 90 p. 100 des jeunes qui peuvent développer leurs aptitudes pendant neuf mois dans le cadre du programme d'intégration professionnelle se sont trouvé un emploi dans ma circonscription. De même, beaucoup de femmes ont profité du programme de retour des femmes sur le marché du travail pour développer leurs aptitudes et acquérir la confiance nécessaire pour retourner au travail.

Il me semble que si l'on étendait la portée de ces programmes, bien des gens pourraient développer les aptitudes nécessaires pour obtenir des emplois encore mieux payés, au lieu de devoir débuter au bas de l'échelle.

Les programmes actuels et d'autres que le gouvernement proposera certainement feront baisser le taux de chômage d'ici deux ans.

Je suis sûre que mon collègue d'en face a des idées sur la façon dont nous pourrions réduire le chômage. Nous serions heureux qu'il nous donne des idées pour essayer de réduire le chômage sur l'Île de Vancouver, dont les principales activités économiques sont le tourisme et l'exploitation forestière. L'économie de l'île de Vancouver peut peut-être prendre d'autres orientations également; on peut notamment axer ses efforts sur les nouvelles technologies d'information, sur les nouveaux secteurs basés sur les connaissances. Ces technologies ont de très bonnes possibilités d'application en Colombie-Britannique.

On a demandé dernièrement au président de l'une des grandes sociétés technologiques de la province pourquoi sa société avait son siège social à Vancouver; pourquoi il ne se trouvait pas à proximité des grands marchés de l'est du Canada. Voici ce qu'il a répondu: «Parce que mes employés veulent habiter Vancouver. Pour ce genre de société, compte tenu des nouvelles technologies de communications, l'emplacement du siège social importe peu. Nous pouvons nous établir où nous voulons».

C'est le genre d'activité industrielle, qui jouera un rôle essentiel en Colombie-Britannique, pour autant que l'on offre de bonnes possibilités de formation postsecondaire.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'ai écouté la députée de Capilano (M^me^ Collins) avec beaucoup d'intérêt. Je sais qu'elle suit les sondages de très près. On a même prétendu en fait qu'avant de prendre quelque initiative que ce soit à la Chambre, elle consulte les sondages.

Elle a déclaré tout au début de son discours que le dernier budget avait été bien accueilli au Canada.

Compte tenu de ce que mon collègue a dit tout à l'heure au sujet de son intervention et de sa manie des sondages, nous pourrions peut-être considérer qu'elle fait montre d'un optimisme béat.

Ceci m'amène à lui demander ce qu'elle pense des sondages qui ont démontré certains faits sur l'accueil qui a été réservé au budget progressiste conservateur. J'ai ici les résultats d'un sondage publié notamment dans le *Citizen* d'Ottawa du 26 mars 1987. L'article s'intitulait: «La plupart des Canadiens préfèrent oublier le dernier budget». Ce dernier n'a certainement pas été bien accueilli. L'article commence ainsi:

> Le dernier budget du gouvernement fédéral semble avoir fait bâiller les Canadiens au lieu de les laisser souffler un peu.

Et voici la suite:

> La plupart (58 p. 100) de ceux qui sont au courant du dernier budget estiment qu'il ne va pas consolider l'économie tandis que 18 p. 100 disent qu'il améliorera la situation économique du Canada.

Je pose à la députée la question suivante: Sachant combien elle respecte les sondages, est-elle d'accord avec celui-ci?

Mme Collins: Je sais que les attaques de l'opposition sont chose courante, mais celle-là me paraît particulièrement mesquine. De toute évidence, vous avez mal interprété ma position . . .

Une voix: C'est une honte!

Mme Collins: . . . et ma conception des choses qui se fonde non pas sur les sondages, mais sur l'opinion de mes électeurs. J'essaie de veiller à comprendre et à faire valoir leurs points de vue.

Mon collègue a peut-être une certaine idée du budget, mais je dirais que, dans ma région, les nombreuses personnes à qui j'en ai parlé l'ont bien accueilli.

Les Canadiens ont demandé au gouvernement d'assainir les finances du pays, de résorber le déficit et de gérer l'économie de façon conservatrice et prudente.

Une voix: Conservatrice!

Mme Collins: C'est ce que fait le gouvernement et c'est la première fois depuis plusieurs décennies qu'un gouvernement le fait. Il veille sur les finances nationales. Il veille sur les deniers publics. C'est ce qu'il fait depuis deux ans et demi et c'est ce qu'il continuera à faire au cours des dix prochaines années, les dix années suivantes et les dix années d'après.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Madame la Présidente, il me fait plaisir de participer à ce débat sur le Budget du gouvernement conservateur. Tout le monde est bien au courant que le gouvernement conservateur s'est toujours «pété les bretelles» pour réduire le déficit. Et je veux dans ces 20 minutes qui me sont allouées essayer de démontrer que nous n'avons aucune réduction du déficit.

Madame la Présidente, de 1984-1985 à 1987-1988—trois exercices financiers—le total des revenus gouvernementaux augmentera de 22,3 milliards de dollars en impôt, c'est-à-dire que le gouvernement dans ces trois périodes va chercher dans les poches des contribuables 22,3 milliards de dollars et en même temps, nous venons de finir l'année, l'exercice 1986-1987 et tout le monde s'entend pour dire qu'on va avoir un déficit de 32 milliards de dollars qui est le même déficit qu'on a eu pendant l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1984, c'est-à-dire la dernière année complète financière d'un gouvernement libéral.

Après avoir collecté des poches des Canadiens 22,3 milliards de dollars, nous sommes arrivés au même déficit. Voilà la bonne gestion que ce gouvernement conservateur nous a promise, qu'il a promise aux Canadiens à l'automne 1984.

M. Boudria: Cela leur a pris trois ans pour faire ce que les libéraux ont fait en un an.

M. Gagliano: Et voilà qu'après trois ans maintenant les résultats sont là. Les chiffres sont là. On peut prouver qu'après trois années, malgré le fait qu'ils ont collecté 22,3 milliards de dollars, le déficit est au même niveau qu'il était il y a trois ans.

Bien sûr, les députés conservateurs diront: C'est cela que les libéraux disent. Et en effet, madame la Présidente, bien sûr que nous, les libéraux, c'est notre première réaction au sujet de la présentation du Budget. Mais cette semaine nous avons vu dans les commentaires de l'Institut C.D. Howe, cet Institut qui est quand même une autorité dans le domaine économique, son opinion concernant le déficit, et j'aimerais citer:

• (1540)

[*Traduction*]

La réduction annuelle du déficit est importante. Néanmoins, elle ne l'est pas autant qu'elle semble l'être de prime abord. Le gouvernement n'a pu réduire le déficit de 2,42 milliards au cours de l'exercice 1986-1987 qu'en vendant à la dernière minute Teleglobe Canada pour 450 millions et en retardant l'octroi d'une aide spéciale de 700 millions aux céréaliers jusqu'au 31 mars 1987.

C'est néanmoins au cours de l'exercice 1987-1988 que le gouvernement procédera à son plus beau tour de passe-passe en augmentant ses recettes de 1,2 milliard grâce à l'accélération des remises des retenues à la source pour l'impôt sur le revenu, les contributions au régime de pension et les primes d'assurance-chômage.

Comme il a de plus en plus de mal à faire croire qu'il réduit le déficit, le gouvernement s'est mis à vendre des biens et à recourir à des manoeuvres financières pour suivre la voie qu'il s'est tracée. Ce n'est pas ainsi qu'il réduira le déséquilibre profond entre ses dépenses et ses recettes. Ce n'est qu'un moyen de le financer. Le déficit budgétaire semble devoir se maintenir à plus de 30 milliards.

[*Français*]

Madame la Présidente, c'est une déclaration claire et précise que le ministre des Finances manipule; il manipule les données fiscales de son gouvernement afin qu'il puisse chaque année arriver devant cette Chambre et nous dire que le déficit va être encore au-dessous de 30 milliards de dollars. L'année passée il a fait la même chose, et voilà que le déficit est à 32 milliards. Cette année, il l'a fait, et, avec les mesures qu'il a prises pour réduire le déficit au-dessous de 30 milliards, les experts disent déjà, un mois après, qu'il n'atteindra pas cet objectif et que le déficit sera encore au-dessus de 30 milliards.

Bien sûr, madame la Présidente, on sait très bien que les 22.3 milliards ont été pris dans les poches des contribuables, les particuliers, et aussi une bonne partie par le biais de la taxe de vente fédérale. J'aimerais souligner ici les propos du ministre des Finances qui avait dit dans son discours sur le Budget concernant la taxe de vente fédérale, et je cite: «La taxe de vente fédérale est injuste et inefficace, elle fait perdre des emplois au Canada, elle frappe plus lourdement d'un tiers en moyenne les produits intérieurs que les importations concurrentes. Cela entraîne des fermetures d'usines et des pertes d'emplois au Canada. L'assiette de la taxe est étroite, et des produits similaires peuvent supporter un fardeau fiscal extrêmement différent. En butte à des critiques croissantes, la taxe de vente doit être réformée de toute urgence.»

Madame la Présidente, le ministre dit à plusieurs reprises qu'il faut réformer la taxe de vente fédérale, que c'est une taxe injuste; pourtant, même encore cette année il n'a pas hésité à augmenter la taxe de vente fédérale sur l'essence, et il a élargi la taxe de vente fédérale sur la crème glacée, les bonbons et toutes les autres friandises que d'habitude les enfants achètent et mangent. Il a augmenté la taxe sur les transports aériens. Donc, si le ministre croit que la taxe de vente fédérale est une

taxe injuste et qu'une réforme s'impose de toute urgence, pourquoi attend-on depuis un an et demi, depuis presque deux ans maintenant, la réforme fiscale, madame la Présidente?

Cet après-midi, nous avons écouté les deux députés conservateurs qui ont parlé dans ce débat sur le budget et, à maintes reprises, revenir et dire toujours temps qu'on va avoir une réforme fiscale et que là, lorsqu'on va avoir cette réforme, on va réduire les impôts personnels, on va réduire la taxe de vente fédérale, etc. Mais voilà que depuis deux ans et demi on attend, et pourquoi le gouvernement conservateur ne présente-t-il pas ce projet de réforme fiscale, et entretemps qu'on n'étudierait pas ce projet sur la réforme fiscale et permettre aux Canadiens quand même de ne pas être sur-imposés? On a connu des augmentations de taxes et d'impôts jamais vues depuis le Seconde guerre mondiale, madame la Présidente.

J'aimerais me référer aussi à un sondage de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes qui a été fait parmi ses membres. Il y avait deux points qui ressortaient de ce sondage. Premièrement, le problème primordial des entrepreneurs c'est le fardeau fiscal; deuxièmement, le deuxième problème en importance c'est beaucoup de paperasse gouvernementale, beaucoup de formules à remplir, encore cette année, pour réduire et, je répète, pour donner l'impression de manipuler les données fiscales du gouvernement et aller chercher 1 milliard 200 millions chez les entreprises on demande de remettre les formules tous les 15 jours au lieu d'une fois par mois. Automatiquement, madame la Présidente, il vient de doubler la paperasse à remplir, pour répondre à cette demande du ministre des Finances parce que, chaque 15 jours, ce n'est pas seulement faire un chèque, il s'agit de «balancer» les livres de paie, il s'agit de remplir des formules, il s'agit de les envoyer au gouvernement. Donc, automatiquement, le gouvernement non seulement a imposé, depuis qu'il est au pouvoir, un fardeau fiscal plus élevé, mais a aussi augmenté la paperasse tandis qu'il prêche qu'il veut diminuer la paperasse chez les Canadiens et chez les entreprises.

Madame la Présidente, ce gouvernement s'est engagé à une réforme fiscale. On va l'avoir? Je commence à avoir mes doutes parce que chaque fois que le ministre des Finances fait un discours, il remet la date à plus tard. Mettons qu'on va finalement avoir cette réforme fiscale. Il nous a promis un Livre blanc afin que les Canadiens puissent connaître l'intention du gouvernement. Donc, nous espérons avoir ce document le plus tôt possible afin de le commenter, afin d'écouter les Canadiens des différents milieux pour savoir ce qu'ils pensent du système de la nouvelle réforme fiscale.

Nous avons déjà eu dans le passé des réformes fiscales au Canada. Malheureusement, après la réforme fiscale «implantée», nous nous trouvions encore avec le double de paperasse. Donc, si le ministre des Finances veut réussir dans cette nouvelle démarche, il doit être clair et précis dans son intention tout d'abord de ne pas augmenter les taxes pour les impôts. Cette réforme fiscale ne devrait pas être une excuse pour le gouvernement d'aller chercher des fonds additionnels chez les contribuables. Ils sont déjà trop taxés. Le but de cette réforme est d'avoir au Canada un système fiscal simple, adéquat et qui soit équitable pour tous les Canadiens, peu importe leur statut social. Donc, il est très important que le ministre des Finances, quand il va annoncer son Livre blanc sur la réforme fiscale, tienne compte de ce principe d'équité canadienne afin que la réforme fiscale puisse être acceptée, puisse avoir du succès au Canada. Autrement, cela sera seulement un exercice futile. On va avoir encore des augmentations de taxes, on va en perdre son latin dans la Loi sur l'impôt et, à la fin, on va arrêter le développement économique avec notre manie de toujours augmenter les impôts.

Bien sûr, cet après-midi, nous ne faisons pas le débat sur la réforme fiscale parce que nous ne connaissons pas encore les intentions ni les directions où le gouvernement veut nous mener là-dessus. Nous parlons seulement par hypothèses et pour tout ce que les différents ministres, et surtout le ministre des Finances, nous ont laissé entendre lors de leurs discours à travers le pays ou lors des discours sur le Budget. Donc, nous attendons avec impatience de connaître les intentions du gouvernement et, à ce moment-là bien sûr, nous allons répondre comme nous l'avons toujours fait positivement à la demande du ministre des Finances, et lui suggérer des solutions afin que notre système fiscal soit juste et équitable.

Revenons au Budget, madame la Présidente. Nous avons une industrie touristique très importante au Canada. Et pourtant, encore dans ce Budget, nous avons augmenté la taxe sur l'essence. J'aimerais citer quelques paragraphes d'un document de la *Canadian Automobile Association* émis en mars 1987.

• (1550)

[*Traduction*]

Les deux millions et demi de membres de l'Association des automobilistes canadiens, organisme à but non lucratif, profitent de l'occasion pour faire part de leur point de vue sur le programme fiscal touchant les automobilistes et les voyageurs, tel que modifié dans le budget présenté en février 1987 par le ministre fédéral des Finances, M. Michael Wilson.

L'impôt des automobilistes est excessif. A en juger par les centaines de milliers d'instances présentées l'an dernier au premier ministre, au ministre des Finances et aux députés fédéraux, nos deux millions et demi de membres sont extrêmement inquiets et déçus. Ils estiment avoir été surtaxés de plus de 10 milliards de dollars de 1981 à 1985 par suite de la mise en oeuvre du Programme énergétique national et des diverses taxes et droits spéciaux auxquels il a donné lieu. Les automobilistes sont encore plus mécontents du fait de la taxe d'accise dont le taux a été fixé à 5,5c. du litre d'essence, ce qui, par rapport au taux de 1,5c. le litre en août 1985, constitue une augmentation de plus de 250 p. 100.

[*Français*]

Madame la Présidente, les Canadiens, comme nous venons de l'entendre par ce document, sont frustrés, sont exaspérés, ils en ont assez des augmentations de taxes.

Madame la Présidente, tout le monde utilise l'automobile. Donc, quand on augmente de 1 p. 100 la taxe de vente sur l'essence, cela touche tout le monde et, bien sûr, je pense qu'on est rendu au point où, comme on le dit en anglais, *enough is enough* et il faut trouver un système pour réduire cette fiscalité.

Mes collègues conservateurs, madame la Présidente, disent que c'est un bon budget. J'aimerais à ce moment-là citer seulement quelques articles de presse qui sont parus tout de suite après le Budget. *La Presse* du 19 février 1987 affirmait: «Un tour de passe-passe de 1.2 milliard de dollars»

[*Traduction*]

La nouvelle comptabilité améliore de 1,2 milliard la situation financière du gouvernement.

C'est le titre d'un article paru dans le *Ottawa Citizen.*

[*Français*]

«Les conservateurs font payer les particuliers». «Ottawa demande moins aux entreprises et davantage aux particuliers», *La Presse* du 19 février. «Déception dans les milieux d'affaires», *La Presse*, le 19 février.

[*Traduction*]

Québec pourrait intenter des poursuites au sujet des paiements de transfert . . .

C'est la manchette de *The Gazette* de Montréal.

• (1600)

[*Français*]

«La déception est vive», *Le Droit*, février 1987.

Madame la Présidente, ce sont les grands journaux, le lendemain du Budget, ce document vide, ce document qui a utilisé des méthodes, je dirais, non catholiques pour réduire le déficit en bas de 30 milliards de dollars. Voilà ce que le gouvernement conservateur, qui, pendant les élections de 1984, nous a cassé les oreilles en parlant des responsabilités fiscales . . . Voilà que notre ministre des Finances, qui doit donner l'exemple à travers le pays . . . quand on présente des budgets, quand on présente des états financiers, on doit s'en tenir aux faits et non pas essayer de manipuler les chiffres pour faire croire que notre déficit est inférieur à ce qu'il est réellement. Voilà, madame la Présidente, ce qu'est ce Budget, le Budget conservateur, le troisième. Il veut nous faire croire qu'il réduit le déficit, mais le déficit est toujours le même.

Madame la Présidente, j'aimerais citer quelques chiffres, sur l'effet de ce Budget sur les familles canadiennes. Par exemple, un couple marié, avec deux gagne-pain, deux enfants, en 1986, avant le Budget, avait une augmentation de 235 $. Avant le Budget de février 1987, 400 $ d'augmentation, et après le Budget 1987, 470 $ d'augmentation.

Madame la Présidente, une autre famille, couple marié, deux gagne-pain, deux enfants, ayant un revenu de 30 000 $ en 1986 payait 500 $, une augmentation de 590 $. En 1986, mais avant le Budget de février 1987, 875 $ d'augmentation et après le Budget 1987, 966 $ d'augmentation. Madame la Présidente, quand je dis en 1987 avant le Budget de février 1987, c'est parce que maintenant automatiquement chaque année, et grâce au Budget conservateur de mai 1985, les Canadiens reçoivent une augmentation d'impôt de 3 p. 100. Donc, on pourrait continuer et voir toutes ces augmentations. Regardez une famille, et cela c'est bon, madame la Présidente, c'est là la différence, c'est là l'écart entre les riches et les pauvres que ce gouvernement conservateur encourage. Une famille ayant 100 000 $ de revenu, une augmentation de seulement de 680 $ en 1986. Une augmentation avant le Budget de 1987 de 1 145 $, une augmentation après le Budget 1987 de 2 285. Il est clair, madame la Présidente, que depuis trois ans le gouvernement conservateur n'a pas réduit le déficit. On avait un déficit au 31 mars 1984 de 33 milliards. On a un déficit au 31 mars 1987 de 33 milliards. Mais en même temps il a collecté plus que 20 milliards d'impôt dans les poches des contribuables.

On a aussi avec ces chiffres que je viens de citer élargi l'écart entre les riches et les pauvres. Plus on est pauvre, plus on paie d'impôt, plus on est riche, moins on paie d'impôt.

Donc, madame la Présidente, cette injustice sociale n'est pas acceptable pour les Canadiens. Les sondages le prouvent. Et j'espère que la réforme fiscale pourra corriger cette situation.

M. Champagne (Champlain): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention mon collègue de Saint-Léonard . . .

M. Gagliano: . . . d'Anjou!

M. Champagne (Champlain): . . . d'Anjou, pour lui faire plaisir, et j'aimerais peut-être faire quelques commentaires et finir par une question.

Premièrement, lorsque mon collègue nous parle du prix de l'essence, de l'augmentation que les Canadiens ont eue, du fait qu'ils ont été pénalisés d'un cent d'augmentation, j'aimerais lui rappeler que, avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984, les libéraux avaient mis en place la politique canadienne de l'énergie. D'ailleurs, tout à l'heure dans son discours, il l'a très bien mentionné, parce que lorsqu'il parle de 1981 à 1985, je lui rappellerai que c'est son gouvernement qui était au pouvoir, c'est son gouvernement qui avait mis en place une politique énergétique nationale, qui a fait en sorte, lorsque nous nous sommes arrivés au pouvoir que nous avons été responsables envers les Canadiens. On l'a abolie. On l'a abolie parce qu'elle était à 105 p. 100 du prix international.

Lorsqu'on s'est fait élire, madame la Présidente, en 1984, le prix de l'essence était à 60c. le litre. Aujourd'hui, deux ans et demi après, le coût de l'essence est à 52c. On est encore 8c. en bas du prix. Quand les libéraux se sont faits élire en 1979-1980 ils avaient promis de nous combattre sur l'augmentation de 18c. Il y a eu une augmentation de plus d'un dollar le gallon sous le règne des libéraux.

Madame la Présidente, en toute honnêteté, si le député de Saint-Léonard—Anjou parle en fonction des contribuables canadiens, il devrait reconnaître que le Père du déficit fédéral c'est son chef qui est assis en avant, que le Père du déficit fédéral, que celui qui a mis les Canadiens dans les difficultés, économiquement parlant, c'est son chef. Et, madame la Présidente, lorsque le député de Saint-Léonard—Anjou vient vanter les mérites de son parti sur la question de la pauvreté, sur la question de l'écart entre les pauvres et les riches, je lui rappellerai que c'est son gouvernement qui a laissé les plus hauts salariés canadiens sans payer d'impôt parce qu'ils avaient des abris fiscaux. C'est notre gouvernement, notre ministre des Finances en termes de responsabilités qui a dit: un impôt minimum, qui a coupé les abris fiscaux et qui a fait en sorte que les Canadiens les plus riches paient leurs impôts.

Madame la Présidente, j'aimerais lui demander lequel entre notre ministre des Finances actuel et le ministre des Finances qui est son chef avait la plus grande moralité lorsque notre ministre des Finances a mis un abri fiscal, a mis en place des mesures pour protéger les plus petits contre les plus riches, tandis que son propre chef de l'opposition actuelle, lorsqu'il était ministre des Finances, s'affairait à laisser en place des mesures fiscales bénéficiant aux riches plutôt qu'aux pauvres.

M. Gagliano: Madame la Présidente, il me fait plaisir de répondre aux commentaires de mon collègue conservateur. Prenons tout d'abord la question de l'énergie. Bien sûr, j'aimerais dire à mon collègue aujourd'hui au sujet de la comparaison du prix à 60c. le litre et maintenant à 49c. le litre que

j'espère qu'ils ne vont pas prendre le crédit de la diminution des prix du pétrole: c'est le marché international qui a baissé.

M. Blais: C'est la politique énergétique.

M. Gagliano: Vous dites que c'est à cause de la politique énergétique. On va revenir sur la politique énergétique tantôt, mais permettez-moi de vous dire que si le prix par litre d'essence a diminué ces dernières années ce n'est pas à cause des conservateurs, c'est surtout parce que le prix international du pétrole brut a diminué. Donc, ne prenez pas les Canadiens . . . C'est cela, vous avez l'air d'être des manipulateurs, c'est de toujours utiliser les choses en votre faveur même si ce n'est pas en votre faveur. Si le prix du pétrole a diminué ce n'est pas à cause des politiques des conservateurs mais bien à cause du prix international brut.

Maintenant revenons à la politique énergétique. J'aimerais demander à mon collègue s'il sait, lorsque le gouvernement libéral a introduit la politique nationale de l'énergie, combien de Canadiens contrôlaient cette industrie? Presque zéro. Aujourd'hui, l'industrie énergétique canadienne est contrôlée. Plus de 50 p. 100 de l'industrie énergétique canadienne est contrôlé par des Canadiens, et non pas par des étrangers. Regardez les faits. Ne prenez pas seulement le côté négatif de la politique nationale de l'énergie. Prenez le côté positif, et demandez aux Canadiens si, dans le passé, avant la politique nationale de l'énergie, l'industrie énergétique canadienne n'était pas effectivement totalement contrôlée par les Américains. Demandez cela aux Canadiens, vous allez avoir la réponse.

Maintenant, madame la Présidente, il me demande lequel entre le ministre des Finances et mon chef est le plus juste. J'aimerais rappeler à mon collègue que le ministre actuel des Finances, celui qui a enlevé l'indexation des pensions des personnes âgées, pensons à M^me^ Denis, et j'espère qu'il nous écoute et qu'il se souviendra de notre fameux Charlie Brown . . . C'est justement mon chef qui avait permis cette protection, qui avait permis aux Canadiens, surtout aux personnes âgées, aux gens les plus faibles d'être protégés contre l'inflation. Donc, bien sûr, que j'ai choisi mon chef, madame la Présidente.

M. Blais: Madame la Présidente, il est toujours facile de relever un point comme celui que vient de mentionner le député en parlant de l'indexation, mais quand l'indexation a été bloquée à 5 et 6 p. 100 et que l'augmentation de l'indice sur le coût de la vie était, à ce moment-là, à 12 p. 100, vous avez oublié cette période-là vous autres aussi, comme d'habitude. Parce que vous prenez vous autres aussi seulement ce qui fait votre affaire parce que non seulement votre leader actuel, qui a été ministre des Finances à l'époque, le père des déficits canadiens, il a réussi à transformer un surplus en un déficit, et ça il fallait le faire, et votre critique en matière de finance également, c'est le père des déficits mais au niveau provincial. Comme il avait bien réussi au provincial, on l'amène au fédéral pour essayer de voir si on ne pourrait pas faire mieux. Tous vos minitres des Finances, tant les budgets préparés par les MacEachen, Turner, Lalonde, Chrétien ont tous été des budgets . . . on les appelait du nom de celui qui faisait le déficit.

L'ensemble des économistes du moment les ont tous qualifiés de désastres les uns après les autrs. J'espère que vous vous rappelez de cela. Vous n'étiez pas en politique à ce moment-là, mais j'imagine que vous avez dû lire les journaux à l'occasion pour vous en apercevoir. J'ai été surpris de vous entendre tantôt, et j'en viens à ma question. Tout à l'heure, vous avez parlé des pauvres entrepreneurs qui étaient pris par le fardeau fiscal, la paperasse, et du fait que maintenant on leur imposait une double paperasse à retourner deux fois par mois, des sommes qui sont dues au gouvernement fédéral, et, par une mesure administrative qui, je pense, est louable, cela va permettre au gouvernement de récupérer des sommes qui lui sont dues. Ces compagnies-là, ce sont des compagnies assez importantes parce que je pense que le montant est de 15 000 $ minimum. J'entendais votre collègue de Montréal—Saint-Marie (M. Malépart), et lui c'est drôle il passe son temps à dire que nous nous attaquons aux petites gens et que nous donnons aux riches tout le temps. On a un défenseur des riches d'après ce que je vois, vous vous faites le défenseur des entreprises. Moi, je vous dirais, qu'est-ce que vous avez à répondre concernant par exemple le taux d'intérêt, parce que c'est encore un autre élément. Vous allez sans doute dire que ce n'est pas le gouvernement fédéral, on n'a rien à faire à ce sujet, le fait d'avoir réduit le déficit canadien pour la première fois et d'avoir réduit l'augmentation des dépenses nettes du gouvernement pour la première fois, ce que vous n'aviez jamais fait pendant 20 ans . . . C'est la première fois que les dépenses nettes existent depuis 1952, je pense, depuis la Guerre de Corée. Les taux d'intérêt actuellement . . . les gens peuvent renouveler leurs hypothèques à 9 p. 100 alors que vous, votre gouvernement, avec des budgets, le Budget Lalonde par exemple, prévoyait un déficit de 3 ou 4 milliards, il arrive à la fin de l'année avec un déficit de 15 milliards. Ce n'est pas grave cela! Ce n'était jamais grave! Au diable les dépenses! On peut dépenser l'argent tant qu'on veut, les Canadiens sont là. Les enfants ou les arrière-petits-enfants paieront cela.

Nous, nous avons démontré à la population canadienne que nous étions en mesure de contrôler l'augmentation du déficit fédéral, de réparer les erreurs que vous avez faites pendant des années, et cela a redonné confiance aux gens et les taux d'intérêt ont baissé. Et les entreprises dont vous parlez, les entrepreneurs, qu'est-ce que vous avez à répondre là-dessus concernant les taux d'intérêt? Ne trouvez-vous pas que les compagnies, actuellement, qui ne cessent d'investir au Canada où les augmentations d'investissements n'ont jamais été . . . c'est le meilleur pays parmi les pays industrialisés en termes de projections d'investissements, qu'est-ce que vous avez à dire concernant les taux d'intérêt? Est-ce que vous êtes d'accord pour dire que le ministre des Finances actuel a des politiques qui favorisent, qui ont favorisé l'abaissement du taux d'intérêt mieux que du temps où vous faisiez parti du gouvernement? Répondez-moi donc là-dessus, s'il vous plaît!

M. Gagliano: Madame la Présidente, permettez-moi tout d'abord de dire à mon collègue que je ne suis pas le défenseur des riches, et comme d'habitude de ce côté-là de la Chambre ils ont de la misère à comprendre quand on dit quelque chose d'intelligent.

Qu'est-ce que j'ai essayé de dire . . .

M. Champagne (Champlain) : Tu reliras ton texte. Tu as des réponses stupides.

M. Gagliano: Écoutez, vous allez apprendre quelque chose et vous pourrez poser des questions intelligentes. Au lieu de

poser des questions stupides, vous pourrez poser des questions intelligentes, si vous écoutez.

M. Blais: J'invoque le Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Bellechasse (M. Blais) invoque le Règlement.

M. Blais: Madame la Présidente, j'ai peut-être été fort dans le choix des expressions que j'ai mentionnées. Je ne les ai pas traités de stupides. Je trouve que le mot stupide, il peut penser ce qu'il voudra, mais je pense qu'il devrait réfléchir au mot. C'est très insultant pour nous et tout ce qu'on trouve à dire, c'est blâmer l'intelligence des autres, de les traiter de stupides lorsqu'on n'est pas capable de répondre sur des chiffres. Je trouve qu'il devrait être rappelé à l'ordre pour le choix des mots qu'il emploie à l'endroit des gens de ce côté-ci de la Chambre qui n'ont pas insulté les autres. Je m'adresse à vous, madame la Présidente, et je n'ai pas l'intention d'endurer d'être traité de stupide cet après-midi.

M. Marin: Sur le même recours au Règlement, madame la Présidente.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Gaspé (M. Marin), sur le même recours au Règlement.

M. Marin: Il est évident que j'ai compris que l'honorable député n'a pas traité mon collègue de stupide, mais seulement il a dit qu'il avait posé des questions stupides. Je considère qu'à ce titre si on considère que quelqu'un pose une question stupide, on considère par le fait même qu'il est stupide. Je crois que ce n'est pas une expression parlementaire, et je vous demanderais, madame la Présidente, d'exiger qu'il retire cette parole.

La présidente suppléante (Mme Champagne): L'honorable député de Champlain (M. Champagne), sur le même recours au Règlement.

M. Champagne (Champlain): C'est exactement ce que mon collègue de Gaspé (M. Marin) vient de dire. Je pense, madame la Présidente, que ce que mon collègue de Bellechasse (M. Blais) a mentionné comme question avait trait à l'ensemble de la vie économique canadienne. Il a simplement posé une question: qu'est-ce qu'il pensait des taux d'intérêt. Je ne comprends pas pourquoi le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) nous traite de stupides lorsqu'il s'agit d'une question fondamentale pour l'ensemble des Canadiens, et ce n'est pas une question de partisanerie, c'est une question pure et simple qui est posée à notre collègue . . . Comme mon collègue de Gaspé, je demanderais au député de Saint-Léonard—Anjou, par l'entremise de la Présidence, de retirer ces mots-là parce qu'ils ne sont pas parlementaires.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Présidence trouve extrêmement triste et dommage que nous en soyons à ce moment-ci d'un vendredi après-midi à utiliser un langage dont le parlementarisme peut sûrement laisser à désirer. Je ne peux m'empêcher de penser aux gens qui nous regardent à la télévision. Je ne peux m'empêcher de penser aux jeunes qui sont sans doute rentrés à la maison et qui, dans plusieurs endroits la température n'étant pas l'idéale, regardent ces débats à la télévision. Et je demanderais à tous les honorables députés de se rappeler, alors qu'ils débattent des questions très importantes, qu'ils le font au nom des électeurs qui les ont envoyés à la Chambre des communes et de penser peut-être un peu plus longtemps avant de dire des mots qu'ils pourraient par la suite regretter.

Je vais laisser à l'honorable député de Saint-Léonard—Anjou une minute pour compléter ses remarques. Je suis convaincue qu'il saura en faire bon usage. L'honorable député de Saint-Léonard—Anjou.

M. Galiano: Madame la Présidente, tout d'abord, je vous remercie pour vos mots concernant l'ordre dans cette Chambre.

J'aimerais tout d'abord retirer, je n'ai pas dit que le député de Bellechasse (M. Blais) avait posé des questions stupides, pas du tout. J'ai dit seulement, et je répondais à mes collègues qui n'avaient même pas posé de question, qui allaient poser des questions et qui criaient et qui ne me permettaient pas de répondre au député de Bellechasse. Alors, je dis, s'il vous plaît, écoutez ce que je vais dire et alors vous pourrez poser des questions intelligentes après m'avoir écouté. C'était le sens de mon intervention. Maintenant, si le sens de mon intervention a outrepassé ma pensée, eh bien, j'espère que mes collègues pourront comprendre. Et s'ils sont intéressés à ma réponse, je suis prêt, si vous me le permettez, à répondre aux questions du député de Bellechasse s'ils sont prêts à écouter. Mais s'ils commencent de nouveau à crier, madame la Présidente, eh bien , cela veut dire qu'ils ne sont pas intéressés à avoir des réponses intelligentes.

La présidente suppléante (Mme Champagne): J'avais permis au député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) de conclure avec des commentaires sur le débat pendant une minute. Le député a la parole.

M. Gagliano: Madame la Présidente, bien sûr, il y a beaucoup de matériel dans la question du député de Bellechasse (M. Blais) et dans cette minute, je vais essayer d'y répondre.

Tout d'abord, sur le 1 milliard, 200 millions de dollars. J'avais posé au début de l'après-midi la même question au député de Lévis (M. Fontaine) quand il en a parlé.

Ce n'est pas que je défende les riches là-dessus, mais c'est qu'en réalité, mon point est clair, le ministre des Finances manipule les chiffres. Si, disons, cette mesure n'avait pas été dans le Budget, il n'augmente ni les taxes ni réduit les dépenses. Donc, c'est une mesure nulle. Il ne fait sûrement que reporter un problème . . . Il l'applique à partir du 1er janvier 1988, il dit: Vous allez me remettre tous les 15 jours . . . Donc, il va avoir, à la fin de mars, l'exercice qui se termine le 31 mars 1988, 15 jours de remises supplémentaires qui . . . ils ont calculé que cela fait 1 milliard, 200 millions de dollars, seulement pour permettre de dire que le déficit est de 1 milliard, 200 millions de dollars de moins—et non pas que je défendais les riches.

J'avais aussi indiqué à plusieurs reprises dans cette Chambre que cette mesure n'attaque pas non plus les grandes entreprises, mais les petites entreprises. Et si vous faites un calcul très simple, tout entrepreneur en construction au Québec qui a 20 employés—j'espère que vous allez accepter que 20 employés, aujourd'hui, ce n'est pas une grosse entreprise—avec 20 employés en construction, il paie plus que 15 000 $ par mois.

Donc, il va être obligé de payer tous les 15 jours, et cela donne quoi? Cela ne réduit pas le déficit, cela augmente la paperasse et cela crée aussi des dépenses supplémentaires parce que l'on sait très bien que la majorité fonctionne avec une marge de crédit et ils vont payer plus cher d'intérêt.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Reprise du débat. L'honorable député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly).

• (1610)

[*Traduction*]

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du budget. Comme certains de mes collègues l'ont fait remarquer, c'est un budget très facile à oublier. C'est ce que ma mère aurait appelé de la bouillie au rutabaga, un budget qui ne contient rien de bon, il existe seulement. Dans le cas présent, cependant, il n'y a même pas de bouillie pour l'accompagner.

Ma critique fondamentale du budget concerne son hypothèse implicite que tout va bien dans la fédération canadienne, qu'il suffit de nous serrer la ceinture un peu plus pour faire diminuer notre déficit et qu'ensuite tout ira comme sur des roulettes. En fait, c'est un budget qui ne fait rien. Dans sa myopie, il ne tient pas compte de ce qui arrive à des centaines de collectivités canadiennes et à leurs résidents.

Je voudrais citer quelques exemples aux députés du gouvernement pour le leur faire comprendre. Tout d'abord, je voudrais parler de la localité de La Scie et de la péninsule de Baie-Verte à Terre-Neuve. Une délégation de cette localité a comparu devant le comité permanent des pêches et des océans il y a quelques semaines. Les délégués ont fait remarquer que dans la péninsule de Baie-Verte quelque 1 300 emplois ont disparu depuis 1979. Ils dépendent énormément de l'usine de transformation du poisson et toute la pêche côtière a été négligée par le ministère en faveur de la pêche hauturière qui est contrôlée par deux grandes sociétés, *National Sea* et *Fisheries Products International*. Il est intéressant de noter que cette dernière société, qui était à l'origine une société d'État et avait droit à un bon quota de poisson, fait maintenant des profits et, à cause de cela, va maintenant être privatisée. Entre-temps, dans des localités comme La Scie qui dépendent de la pêche côtière, le quota de poisson n'est pas suffisant pour alimenter l'usine de transformation du poisson au niveau où elle devrait l'être. En 1979, l'usine a traité 29,6 millions de livres de poisson. Depuis, on a assisté à une diminution constante et l'année dernière on n'en a traité que la moitié, soit 13,3 millions de livres. Ces personnes vivent dans le secteur même où de nouveaux quotas de morue vont être retirés à Terre-Neuve pour être donnés à la France. Non seulement cela leur fait du tort économiquement mais cela leur donne l'impression d'appartenir à un pays qui ne se soucie d'eux ni collectivement, ni individuellement.

La seule autre grande source d'emplois dans cette région est une mine d'amiante qui elle-même a réduit sa main-d'oeuvre de 74 p. 100 ces dernières années. Le gouvernement ne fait rien en faveur de ces gens, que ce soit au ministère des Pêches et des Océans ou en général pour supprimer cette inégalité. Par exemple, le NPD a demandé la création d'une société de développement des pêcheries du Nord qui s'occuperait de la pêche côtière et favoriserait son expansion. Cependant, nous ne voyons pas trace de ce genre d'initiative au gouvernement fédéral.

Le budget aurait dû régler ce genre de questions. Il aurait dû aborder la question de l'inégalité régionale. Une fois de plus, le NPD a fait des propositions que le gouvernement a choisi de ne pas accepter. Nous avons proposé d'accorder un financement de 815 millions de dollars pour les initiatives prises par les collectivités et un de 200 millions de dollars pour la diversification des industries dans les localités où il n'y en a qu'une seule. De telles mesures aideraient des localités comme La Scie et des centaines d'autres au Canada à créer de nouveaux emplois.

Il est intéressant de noter que le taux de chômage officiel à Terre-Neuve est aujourd'hui de 19,2 p. 100. Cependant, Earl McCurdy, vice-président du syndicat des pêcheurs de Terre-Neuve, a fait remarquer que si les habitants de cette province avaient le même taux de participation à la population active qu'en Ontario, le taux de chômage réel de Terre-Neuve atteindrait le taux stupéfiant de 38 p. 100. Voilà la situation à Terre-Neuve.

J'aimerais aussi parler de la vallée de la Cowichan, dans ma circonscription. Cette région a été durement frappée par les transformations qu'a connues l'industrie forestière ces dernières années. Plusieurs grandes scieries ont fermé leurs portes et d'autres ont réduit radicalement le nombre de leur personnel par suite des innovations techniques. Le même phénomène se produit dans l'industrie du bois de construction. Des travailleurs de moins en moins nombreux tirent de la forêt de plus en plus de bois. Nous continuons d'exporter des billes de bois brutes.

• (1620)

En raison de cette situation, beaucoup de travailleurs parmi les plus âgés sont mis à pied. Qui veut embaucher des travailleurs de 45, 50 ou 55 ans qui ne possèdent d'expérience que dans un seul domaine? Il n'y a pratiquement aucune perspective d'emploi pour eux. Des travailleurs dans cette situation viennent à mon bureau pour demander une forme quelconque d'aide qui leur permette de continuer à vivre une vie productive. Ce sont des gens habitués à travailler, habitués à ne dépendre de personne. Du jour au lendemain, ils se retrouvent dans la rue et sans perspective d'emploi. Je sais ne pas être le seul député à avoir été témoin de ce phénomène. Je vois un député de Prince George et je sais qu'il a vécu cette expérience. D'autres travailleurs âgés ont perdu leur ancienneté pour se retrouver dans des emplois traditionnellement occupés par des travailleurs beaucoup plus jeunes qu'eux. On leur demande d'effectuer un travail exigeant un grand effort physique, que peuvent fournir des jeunes mais qui ne convient pas à des personnes de leur âge.

Il y a aussi les jeunes travailleurs qui ne réussissent pas à se trouver un premier emploi dans leur collectivité. Ils sont contraints de quitter leur foyer pour chercher un emploi ailleurs. Nous ne voulons pas d'un Canada où les gens doivent quitter leur foyer pour trouver du travail. Nous voulons un Canada où les Canadiens peuvent vivre leur vie dans la collectivité où se trouve leur famille. Le taux réel de chômage dans la vallée de la Cowichan se situe aux environs de 30 p. 100. La semaine dernière, nous avons assisté à la fermeture des *Unemployment Action Centres* de la Colombie-Britannique qui s'efforçaient

d'aider les personnes dont je parle, les victimes de cette baisse tragique de l'activité économique.

Dans le cadre de la Planification de l'emploi, la vallée de la Cowichan a récemment été rendue admissible au Programme de développement des collectivités. Nous en sommes heureux, mais je tiens à dire qu'à moins que le gouvernement ne prenne d'autres initiatives visant toute l'économie de la Colombie-Britannique, le programme Développement des collectivités ne pourra pas répondre au pressant besoin d'emplois dans la vallée de la Cowichan. Cela vaut pour les autres collectivités de la Colombie-Britannique qui ont été désignées. Il nous faut un programme global qui relancera l'économie de toute la province.

C'était intéressant d'entendre la députée de Capilano (Mme Collins) parler de la baisse de l'emploi après l'Expo. Bien sûr, bon nombre d'entre nous avons toujours dit que les emplois créés par l'Expo étaient de courte durée. Le gouvernement se sert du fait que c'était des emplois à court terme pour excuser le taux de chômage très élevé qui sévit actuellement en Colombie-Britannique. La députée s'attend que ces gens disparaissent des listes de chômeurs et que cela fasse baisser le taux de chômage. Bien sûr que les statistiques feront état d'une diminution du nombre de chômeurs, mais, bon Dieu, cela ne changera rien au fait que ces gens voudraient vraiment travailler. C'est simplement la façon dont le gouvernement tient ses statistiques qui donne l'illusion d'une baisse du chômage. Je m'excuse du langage que j'emploie, madame la Présidente, mais les gens de la Colombie-Britannique attachent beaucoup d'importance à cette question.

Le coût estimatif du programme de foresterie dont la Colombie-Britannique aurait besoin varie selon les experts, mais la plupart d'entre eux s'entendent pour dire que le coût d'un programme de reboisement efficace varierait entre 200 et 300 millions de dollars par année. Cette somme couvrirait le coût du reboisement des terres insuffisamment reboisées et le remplacement de la coupe annuelle ainsi que le financement d'un programme intensif de foresterie. Comparez les 200 à 300 millions de dollars qu'il faudrait chaque année avec les sommes prévues dans le cadre de l'accord de développement économique conclu par le gouvernement fédéral et la Colombie-Britannique. Le gouvernement fédéral fournira 150 millions de dollars en tout en cinq ans, soit 30 millions de dollars par année, et la province fournira la même somme, ce qui fera 60 millions de dollars en tout, soit moins que le quart des fonds nécessaires pour un travail de reboisement efficace.

Une étude d'économie forestière rédigée par Sten Nilsson et publiée récemment par l'Université de la Colombie-Britannique signale que la Colombie-Britannique pourrait subir une catastrophe économique dans 15 ans seulement si on ne renouvelle pas les ressources forestières. Dix sept mille emplois directs ont déjà disparu et 7 000 autres emplois disparaîtront bientôt si nous n'agissons pas. Pourtant, on n'a encore rien fait. J'ai signalé il y a quelques semaines que seulement 48 p. 100 des ingénieurs forestiers qui ont obtenu un diplôme de l'Université de la Colombie-Britannique depuis six ans ont pu trouver un emploi dans leur domaine. Ving et un p. 100 d'entre eux n'ont encore aucun emploi. Nous formons des gens, mais nous ne leur fournissons pas d'emplois même si tout le monde reconnaît qu'il est urgent de reboiser la Colombie-Britannique.

Qu'a donc le gouvernement à ne pas pouvoir réunir les compétences et les ressources qui satisfassent nos besoins? Ceux-ci existent et sont bien connus. Les ressources et les compétences existent aussi. Pourtant, seuls 48 p. 100 de nos ingénieurs forestiers parviennent à se trouver un emploi à la fin de leurs études. Les autres se tournent les pouces. Quelque chose ne va pas, et la faute est attribuable au gouvernement qui ne fait rien pour régler adéquatement ce problème.

En fait, madame la Présidente, on est en train de développer deux économies au Canada, l'une pour le centre du pays et l'autre pour les régions. Hier, la Colombie-Britannique a présenté une mesure législative dans le domaine du travail qui va réduire davantage l'économie de cette province au rang d'un pays du tiers monde en affaiblissant le droit des travailleurs de se syndiquer et de lutter pour de meilleures conditions.

La négligence du gouvernement envers notre principale ressource est un sérieux acte d'accusation, un échec notoire. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) a promis de créer un ministère des forêts distinct. Il fallait, disait-il, former un ministère à part entière doté de son budget, de ses effectifs et d'un ministre à plein temps. Or, nous voici avec un ministre de second rang qui relève du ministre de l'Agriculture (M. Wise) et s'occupe aussi des Mines. Le secteur minier doit regretter lui aussi de ne pas avoir voix au chapitre, au sein du Cabinet. Toutefois, il est criminel de ne donner à la principale industrie canadienne qu'un ministre d'État qui relève du ministre de l'Agriculture. On a négligé les principaux producteurs de nos richesses et les régions où se trouve cette ressource.

En ce qui concerne les pêcheurs, on a doublé le coût de leur licence sur la côte du Pacifique et augmenté les droits d'amarrage tant des embarcations de pêche que de plaisance. Notre secteur touristique va également s'en ressentir. On a refusé un financement permanent au Programme de mise en valeur des salmonidés. Des représentants du ministère des Pêches et des Océans qui ont témoigné devant le comité nous ont signalé que pour bien entretenir les ports pour petites embarcations, il leur fallait 120 millions de dollars annuellement. Or, ils disposent de 48 millions. A moins que le gouvernement ne débloque davantage de crédits au cours des cinq prochaines années, il devra fermer 150 ports de la catégorie «C» d'un bout à l'autre du Canada. Cela se résume à supprimer l'infrastructure de nombreuses localités de l'Atlantique et du Pacifique qui dépendent de l'existence de ces ports.

Le gouvernement prétend que le secteur des pêches compte trop de travailleurs. Son slogan: trop de pêcheurs, pas assez de prises. Pourtant, il ne se préoccupe pas de créer des emplois dans d'autres domaines. Le Canada ne s'est pas fait en comptant sur les lois du marché. Si nous avions voulu nous en remettre à ces lois, il y a longtemps que nous nous serions joints aux États-Unis. Le Canada est devenu un pays parce que nous désirions qu'il en devienne un et parce que nous avions un gouvernement prêt à travailler en ce sens. A l'heure actuelle, le gouvernement désire laisser l'avenir du pays dépendre des forces du marché. C'est ainsi que nous avons constaté, l'année dernière, que la totalité des 137 000 emplois créés avaient vu le jour en Ontario, à l'exception de 5 000.

• (1630)

Des provinces comme Terre-Neuve et la Colombie-Britannique n'auraient-elles pas pu s'attendre à ce que le budget fédéral reconnaisse leurs difficultés et prenne des mesures pour y remédier? L'établissement du budget ne consiste-t-il pas à faire le bilan de nos ressources et de nos besoins et d'essayer d'équilibrer les deux?

Il y a lieu de s'interroger quant aux priorités du gouvernement. L'autonomie politique des autochtones et le règlement des revendications territoriales coûtent-ils trop cher, comme le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) l'a prétendu ou le gouvernement a-t-il simplement une mauvaise conception de ses priorités? Le gouvernement n'a-t-il d'autre choix que de présenter un budget dans lequel il se contente de déplorer les disparités régionales?

Le fait est que le budget consacré à l'expansion économique régionale a diminué d'environ 3 milliards depuis l'élection du gouvernement conservateur, en 1984. Les disparités régionales se sont accentuées, mais on dépense moins d'argent pour essayer de les éliminer.

Les budgets conservateurs précédents ont imposé de lourdes hausses d'impôt aux particuliers, et surtout aux économiquement faibles et à la classe moyenne. En même temps, ils ont offert davantage d'échappatoires fiscales aux riches, telle que l'exonération de 500 000 $ sur les gains en capital. Le budget poursuit cette tendance.

Le premier ministre (M. Mulroney) a promis une réforme fiscale au cours de la campagne électorale de 1984. Il a différé la réalisation de cette promesse comme celle de bien d'autres, mais il est censé nous présenter quelque chose au cours des mois à venir. Le gouvernement pourra peut-être expliquer aux Canadiens comment il se fait qu'il puisse leur flanquer une hausse d'impôt à minuit le soir du budget, mais qu'il ne puisse pas agir tout de suite lorsqu'il s'agit d'apporter une réforme fiscale grâce à laquelle ils pourraient souffler un peu.

Bien sûr, les Canadiens ont tout lieu de s'inquiéter de la nature de cette réforme fiscale, car selon de nombreuses rumeurs, même si l'impôt sur le revenu des particuliers doit légèrement diminuer, il sera compensé par une taxe de transaction. Selon ces mêmes rumeurs, il n'y aura aucune exemption à cette taxe de transaction, si bien que le prix des aliments et autres produits de base augmentera. C'est le genre de taxe la plus rétrograde qui soit et elle touchera surtout les pauvres.

Selon moi, le gouvernement pourrait prendre des mesures en commençant par rendre la fiscalité plus équitable. Il devrait d'abord supprimer l'exonération cumulative de 500 000 $ sur les gains en capital. Cette mesure va coûter plus d'un milliard d'ici la fin de l'année. Cette exemption ne profite qu'aux riches. En 1983, seulement 10 p. 100 des contribuables dont le revenu était inférieur à 40 000 $ pouvaient réclamer un gain de capital moyen de 1 000 $. Cependant, 60 p. 100 des contribuables dont le revenu était supérieur à 250 000 $ pouvaient réclamer un gain en capital moyen de 57 461 $. Évidemment, nous estimons que l'exonération applicable au gain de capital devrait être maintenue pour la résidence principale, les exploitations agricoles, les commerces de pêche et les petites entreprises qui ont été accumulées par une famille au fil des années.

Nous estimons que le gouvernement devrait rendre plus rigoureuse la disposition concernant l'impôt minimal. Il devrait utiliser les recettes provenant d'une juste imposition des gains de capital pour rétablir l'exonération d'impôt de base fédérale. Nous tenons à ce qu'il cesse de majorer l'impôt sur le revenu des particuliers et la taxe de vente que tous les Canadiens doivent acquitter.

D'ici 1990, les conservateurs auront alourdi le fardeau fiscal des Canadiens de 35 milliards de dollars, alors que la charge des sociétés n'aura augmenté que de 128 millions. Cela ne représente qu'une augmentation de 1 p. 100 de l'impôt global. Est-ce juste?

Je voudrais formuler un certain nombre d'autres observations, mais vous me faites signe que mon temps de parole est écoulé. Je suis tout à fait disposé à répondre peut-être à certaines questions.

M. Johnson: Madame la Présidente, je voudrais juste faire deux observations sur le discours du député. Tout d'abord, il a parlé de deux localités de Terre-Neuve, Baie-Verte et La Scie. Il a déclaré qu'on avait licencié à la mine d'amiante de Baie-Verte. Les premiers propriétaires de cette mine l'ont fermée, faute de débouchés et par suite des protestations que des écologistes et d'autres personnes dans le monde entier sur les dangers possibles de l'amiante. Si le gouvernement fédéral et le gouvernement de Terre-Neuve n'avaient pas investi quelque 18 millions de dollars dans cette mine, le taux de chômage serait encore bien supérieur. Je doute même fort que la mine serait exploitée.

Le député a également parlé des pêcheurs côtiers de La Scie. Manifestement, M. McCurdy du syndicat des pêcheurs n'a pu le mettre au courant, et je suis persuadé que le député ne réussira pas à faire croire à ses collègues que le gouvernement fédéral ne fait rien pour les pêcheurs de La Scie et d'autres localités de Terre-Neuve.

Le fait est que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a récemment délivré un permis de pêche pour la crevette à une entreprise, afin qu'elle puisse décharger ses prises à La Scie et offrir suffisamment d'emplois aux gens de cette localité. En outre, pour la gouverne du député, je voudrais lui signaler que depuis trois ou quatre ans au moins, les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve ont pris moins que les quotas qui leur sont alloués à l'heure actuelle. J'ignore au juste si cela s'explique par la température de l'eau ou les glaces qui les empêchent de sortir, lorsque le poisson pourrait être pris. Même les scientifiques et les biologistes qui effectuent des travaux de recherche dans cette région ignorent, semble-t-il, à quoi attribuer cette situation. Je pourrais ajouter qu'ils effectuent des travaux de recherche supplémentaires à partir de St. John's, à Terre-Neuve, car le ministre a accru le nombre d'employés des services scientifiques du ministère des Pêches et des Océans, à Terre-Neuve.

J'invite le député à vérifier ses sources d'information, afin de déterminer s'il existe, en fait, un programme Développement des collectivités à Baie-Verte. Je ne voudrais pas prétendre que c'est le cas et peut-être induire la Chambre en erreur, mais je suis pratiquement sûr, que ce programme existe bel et bien. Je ne voudrais pas que le député laisse la Chambre sur un malentendu quel qu'il soit.

M. Manly: Monsieur le Président, je remercie le député pour sa question. Il vient d'une région de Terre-Neuve qui dépend

énormément de la pêche. Il n'ignore donc pas les difficultés que les Terre-Neuviens éprouvent.

La dépendance de la région de Baie-Verte à l'égard de la mine d'amiante devrait nous inquiéter tous, car l'extraction de l'amiante est dangereuse pour la santé. Le fait que les gens de l'endroit n'ont d'autre choix que d'accepter de travailler pour une industrie qui présente d'énormes risques pour ses employés, devrait vivement inquiéter tous les députés.

Nous sommes préoccupés, lorsque nous apprenons qu'un immeuble est isolé à l'amiante. Nous disons que cela crée un danger. Pourtant, des gens doivent travailler dans ces mines et nous devons nous préoccuper de leur sort. Je comprends très bien que s'il n'y a pas d'autres emplois ce soit préférable à l'absence totale de revenus. C'est néanmoins un énorme prix à payer. Je suis sûr que le député sera d'accord avec cela.

• (1640)

Le député vient de dire que le ministre a accordé un contingent de crevette à la localité de La Scie. C'est possible et ce serait une bonne chose. Le fait est qu'une délégation de La Scie est venue devant le comité des pêches. Les membres de cette délégation ont plaidé très éloquemment et de façon très touchante pour leur région. Ils ont demandé un contingent supplémentaire de poisson à transformer à l'usine locale. Je suis certainement en faveur. Si le gouvernement a d'autres programmes pour améliorer quelque peu la situation de La Scie et de Baie Verte, tant mieux. Il n'en reste pas moins que le gouvernement et ce budget n'ont pas fait assez pour Terre-Neuve, une province où le taux de chômage atteint 38 p. 100, surtout lorsque l'on considère le nombre de gens qui voudraient travailler, mais ne le peuvent pas. Je suis sûr que le député serait le dernier à se lever et à dire qu'il pense que le gouvernement fait tout son possible pour les habitants de Terre-Neuve. Le député a sans doute encore du temps de reste, mais il ne prendra pas la parole pour affirmer une chose pareille.

M. Johnson: Madame la Présidente, effectivement, je dois dire que je ne serai jamais satisfait tant qu'il y aura du chômage à Terre-Neuve. Je serais même très fier de pouvoir aviser les autres députés qu'il y a du travail à Terre-Neuve à cause du manque de main-d'oeuvre et du plein emploi. Je serais bien fier de pouvoir annoncer cela.

Je disais donc qu'on a tort de donner l'impression que le gouvernement ne se soucie pas des gens de Terre-Neuve, ou qu'il ne se soucie pas des gens des autres régions du pays. Je voulais simplement signaler que la mine de Baie-Verte aurait été fermée sans l'aide que lui ont accordée le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve.

Je voulais signaler également qu'on s'est efforcé de créer plus d'emplois à La Scie en accordant un quota de pêche à la crevette. J'aurais pu aller plus loin en disant qu'on a délivré plus de permis de pêche au crabe l'an dernier pour stimuler l'emploi. Mais le député sait que le ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) agirait de façon irresponsable s'il attribuait de nouveaux quotas de pêche dans la zone extracôtière sans respecter les données scientifiques sur lesquelles il doit fonder ses décisions.

Je puis dire également au député qu'on s'est efforcé de revitaliser la chasse au phoque en établissant une usine à Fleur de Lys, localité qui est également située sur la péninsule de Baie-Verte. Les gouvernements fédéral et provincial y ont contribué financièrement. Le gouvernement fait donc des efforts, mais le député n'ignore pas que Terre-Neuve n'est pas une région industrialisée. La mise en valeur des ressources naturelles n'offre qu'un potentiel limité de création d'emplois que nous devons exploiter au maximum. J'aimerais certainement que le chômage diminue. Je suis sûr que mes collègues accueilleraient favorablement toute suggestion qui pourrait accroître l'emploi à Terre-Neuve.

M. Manly: Madame la Présidente, si le gouvernement s'intéressait vraiment au sort des Terre-Neuviens, il n'attribuerait pas de quotas de pêche à la France dans cette région. Il aurait agi de manière à ce que plus que 5 000 des 137 000 emplois créés l'an dernier l'aient été dans une autre province que l'Ontario.

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Madame la Présidente, je suis ravi de prendre la parole cet après-midi à la Chambre et de vous faire part, à vous ainsi qu'à mes collègues et à mes électeurs, de certaines réflexions que m'inspire le budget de 1987 présenté par le ministre des Finances (M. Wilson). C'est un budget qui contient vraiment de bonnes nouvelles pour les Canadiens. La présentation du budget a été pour moi une expérience inhabituelle cette année, et je voudrais vous dire pourquoi, madame la Présidente.

J'habite et je représente la circonscription fédérale de Nepean—Carleton, qui est à bien des égards un microcosme de ce grand pays dans lequel nous avons le privilège de vivre. C'est une circonscription fort populeuse qui offre une excellente combinaison de populations urbaine et rurale. On y trouve un mélange intéressant d'entrepreneurs, de chefs de petites entreprises, de personnes travaillant dans le secteur de la technologie de pointe, de personnes s'occupant de production laitière, etc. Ce qui frappe le plus dans cette collectivité, c'est son dynamisme et sa prospérité. La circonscription compte aujourd'hui 1 900 petites entreprises environ. Je demanderai aux députés de songer à ce que cela veut dire en termes d'emplois, de richesses nouvelles et de qualité de vie. Ces 1 900 petites entreprises, alliées à d'autres organismes de la circonscription, emploient quelque 36 000 ou 37 000 personnes. Ces personnes qui viennent chaque matin travailler dans la circonscription sont contentes de leur travail. La collectivité est vraiment bourdonnante d'activités.

Qu'est-ce que ces entrepreneurs, agriculteurs et producteurs laitiers ont à dire à propos du système économique dans lequel ils doivent fonctionner? Leur message est simple et toujours le même: «Nous voudrions que le gouvernement nous laisse en paix, et qu'il simplifie les règlements et les directives qui nous sont imposées». Ils ajoutent ensuite qu'ils veulent avoir un cap bien précis. Qu'ils veulent connaître les objectifs du gouvernement pour mieux collaborer avec lui dans le cadre de ces règlements sans avoir à tout recommencer chaque année. Ils souhaitent pouvoir maintenir un plan d'action commerciale constant, un objectif ferme, un niveau de productivité soutenu et un volume d'exportations stable à atteindre.

Ce qui m'a frappé à propos du budget de cette année, c'est la rareté des appels négatifs de mes électeurs à ce sujet. Jusqu'à quel point ces appels ont-ils été peu nombreux? Je dirai aux députés que j'en ai reçu davantage à propos de Petro-Canada, d'Esso et de Texaco lorsque ces sociétés ont augmenté l'essence de deux ou trois cents le litre au lieu d'un cent seulement. Mieux, la plupart des appels que j'ai reçus étaient des remerciements ou des félicitations pour notre budget. Les petits entrepreneurs et les agriculteurs m'ont téléphoné pour remercier le gouvernement de leur avoir laissé, de façon permanente, l'exemption d'un demi-million de dollars sur les gains en capital. J'ai eu des messages de gratitude de la part des représentants du secteur de la technologie de pointe parce que nous avons supprimé les droits sur l'importation d'un grand nombre de composants qu'ils doivent faire venir dans leur circonscription pour les perfectionner et ensuite les exporter. Les libraires et les marchands de livres de ma circonscription m'ont simplement dit merci pour l'abolition des tarifs sur les importations de livres qui leur nuisaient tellement. Ce secteur, sous le régime fiscal actuel, prend de l'expansion. Il fleurit.

• (1650)

J'ai assisté ce matin à la cérémonie d'inauguration d'une nouvelle école secondaire que bâtissent ensemble la ville de Kanata et le conseil scolaire de Carleton, un établissement qui sera surtout utilisé conjointement par cette localité et par le conseil scolaire de Carleton pour le mieux être de tous les jeunes et des gens de tous âges de ce secteur.

Cela étant, ajoutons que le Canada dame le pion à tous les grands pays industrialisés du monde en matière de croissance économique et de création d'emplois depuis deux ans et demi. Le gouvernement n'a pas ménagé ses efforts pour parvenir à ce résultat. Nous avons pris des décisions pénibles et nous avons fait preuve de discipline et de fermeté dans la gestion de tous les secteurs économiques de notre pays.

Fait à noter, ces résultats ont été atteints en dépit d'une économie mondiale qui est devenue non seulement plus compétitive, mais aussi plus incertaine et plus instable.

Si l'on remonte à il y a une trentaine de mois, au milieu de 1984, lorsque nous avons eu l'honneur de former le gouvernement du Canada, nous venions de traverser 15 années consécutives durant lesquelles le déficit fédéral avait augmenté chaque année pour atteindre environ 38 milliards. Divisé par le nombre de personnes ou de familles au Canada, ce déficit représente 23 000 $ par famille dans notre grand pays. Imaginez! Vous et moi, et chacun de nous au Canada, avions une dette de 23 000 $ à cause de ce que le gouvernement avait fait en notre nom.

C'est dans ce contexte que le gouvernement, confronté à ces tendances inquiétantes qui constituaient une menace pour la croissance soutenue de l'économie, la création d'emplois permanents et la recherche de meilleurs débouchés pour les Canadiens, a lancé en novembre 1984 sa stratégie de renouveau économique.

Le programme de renouveau économique exposait les principes de gestion économique du gouvernement et son plan de renouveau de l'économie canadienne.

Cela voulait dire, madame la Présidente, adopter des politiques pour venir en aide aux petites entreprises, stimuler l'esprit d'entreprise et la prise de risques, encourager les innovations et créer un climat favorable à la croissance et à l'expansion de nouvelles entreprises. Cela voulait dire rendre l'économie canadienne plus dynamique, plus souple et plus compétitive de sorte que les entreprises, grandes et petites, notamment les entreprises de technologie de pointe comme celles qui sont établies dans ma circonscription, puissent prospérer et soutenir la concurrence sur les marchés mondiaux.

Tel était le défi. Nous avons lancé un programme de renouveau économique, et nous continuons à cheminer sur la voie de la croissance, de la création d'emplois et du dynamisme économique.

Étant donné les succès que notre économie enregistre depuis 30 ou 32 mois, les Canadiens ont tout lieu de se sentir optimistes pour l'avenir.

Le gouvernment avance dans la réalisation de ses engagements dans le domaine fiscal. Le déficit, qui était de quelque 38,3 milliards en 1984-1985, a été abaissé à 32 milliards l'année dernière et, selon les prévisions, il subirait une nouvelle baisse à quelque 29 milliards au cours de l'exercice financier qui commence.

La réduction globale est de 23 à 24 p. 100. En agissant de manière décisive pour combler le déficit, le gouvernement garantit que le bien-être de l'ensemble des Canadiens sera préservé, que mes enfants et petits-enfants, et les vôtres, vivront dans un environnement beaucoup plus créateur qui leur permettra de s'épanouir, de grandir et de prospérer.

Nous sommes décidés à offrir ces perspectives d'avenir à tous les Canadiens, à les libérer de l'endettement. Le gouvernement a appliqué dans une vaste gamme de programmes et d'activités les exigences fondamentales de la relance économique. Les Canadiens bénéficient donc d'un climat économique qui favorise l'initiative privée et récompense le succès. Nous commençons à en retirer d'immenses dividendes.

La croissance réelle du Canada, qui s'établit en moyenne à 3,5 p. 100 par année, n'est dépassée que par celle du Japon et elle est beaucoup vigoureuse que celle des États-Unis. la confiance des consommateurs s'est fortement raffermie et elle est plus forte que jamais. Les dépenses à la consommation ont donné un formidable élan à la croissance.

Il s'est créé 705 000 emplois à travers le pays. La croissance de l'emploi chez nous a été plus marquée que dans tous les autres grands pays industriels. Le taux de chômage a fléchi d'environ 2,1 p. 100; les taux d'intérêt à court terme sont à leur niveau le plus bas depuis plus d'une décennie, peut-être depuis 14 ans; le fait que les taux hypothécaires sont tombés de plus de 3 p. 100 permet à tous les jeunes Canadiens de devenir propriétaires de leur maison; l'inflation fluctue autour de 4 p. 100.

Je vous invite à imaginer la stabilité et l'activité économiques qui peuvent en résulter.

Les agriculteurs de ma circonscription sont heureux que nous n'ayons pas modifié l'impôt sur les gains en capital. Ils sont contents que, lorsque nous avons augmenté la taxe d'accise sur l'essence automobile et le carburant diesel de 1 cent le litre, nous avons relevé en conséquence le rabais prévu à ce titre.

Il y a une chose que beaucoup n'ont pas remarquée dans le budget, c'est le fait que nous ayons annoncé que les cliniques vétérinaires mobiles pourraient être importées au Canada en franchise—ce qui était impossible avant le budget. On ne fabrique pas ce genre de clinique au Canada. C'est une mesure extraordinaire pour les agriculteurs.

La nouvelle de la suppression des droits tarifaires sur plusieurs produits d'importation a été bien accueillie par les petites entreprises et par les milieux de la technologie de pointe au Canada. Le budget a notamment rétabli l'importation en franchise des pièces d'ordinateurs, des semi-conducteurs et des livres. Ces mesures permettront peut-être aux sociétés des secteurs de pointe, où la valeur ajoutée joue un rôle important, d'augmenter leurs bénéfices de 50 p. 100.

Tous les pays ne sont pas aussi privilégiés que le Canada, madame la Présidente, et ce budget vient par ailleurs renforcer l'aide aux pays en voie de développement. Les dépenses du Canada au titre de l'aide extérieure augmenteront d'environ 450 millions de dollars par rapport à 1984-1985, soit d'environ 21.8 p. 100.

Nous sommes décidés à porter à 0,5 p. 100 du produit national brut, notre objectif, le montant de l'aide officielle au développement.

Nous avons pris d'autres mesures pour aider les pays en développement. Ainsi, à titre d'exemple, l'aide financière que nous accordons prend désormais la forme de dons au lieu de prêts. En outre, nous permettons maintenant l'importation en franchise de douane de toute une série de produits provenant des pays des Antilles qui font partie du Commonwealth.

Je voudrais à présent, madame la Présidente, parler brièvement du secteur minier. On sera sans doute étonné que j'en parle cet après-midi, mais les porte-parole de ce secteur m'ont fait part de très nombreux compliments au sujet du gouvernement et du ministre des Finances pour avoir maintenu l'arrangement des actions accréditives concernant le secteur de l'extraction minière, secteur d'importance vitale pour le Canada. Ce secteur contribue fortement à nos exportations et donc à nos réserves en devises étrangères. Il y a dans tout le pays, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique, environ 65 localités minières.

L'an dernier, nous avons consacré près de 550 millions de dollars à la prospection minière au Canada. Sur cette somme, près de 400 millions—264 pour les petites sociétés minières et près de 136 pour les plus importantes—ont été dépensés en vertu du système d'actions accréditives.

Autrement dit, madame la Présidente, les actions accréditives ont compté pour près de 73 p. 100 des fonds consacrés à la prospection minière au Canada l'an dernier, ce qui donne une idée de l'importance de ce programme. Je tiens à féliciter le ministre des Finances auquel nous devons le maintien de ce système.

Pour conclure, madame la Présidente, le gouvernement a pris des initiatives très importantes pour l'économie canadienne. Nous avions un défi à relever et nous l'avons fait. Nous continuerons à appliquer notre programme de relance économique de façon méthodique et cohérente. Tenir le cap est essentiel à notre prospérité future.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Comme il est 17 heures, conformément à l'ordre du mercredi, 1er avril 1987, la Chambre demeure ajournée jusqu'au mardi, 7 avril 1987, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 7 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT ET RENVOI DU RAPPORT DE LA COMMISSION—ONTARIO—1987

M. le Président: Conformément à l'article 9 de la Loi de 1985 sur la représentation électorale, chapitre 8 des Statuts du Canada de 1986, je dois déposer sur le bureau une copie authentique du rapport de 1987 de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province d'Ontario.

Conformément à la loi, le rapport est renvoyé automatiquement au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

* * *

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-1185, 332-1195 à 332-1208 inclusivement, 332-1227, 332-1255 à 332-1259 inclusivement, 332-1337, 332-1421 à 332-1434 inclusivement, 332-1509, 332-1518 à 332-1520 inclusivement et 332-1615 à 332-1618 inclusivement.

* * *

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE DE L'ASSOCIATION PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth au trente-sixième séminaire sur la procédure et les usages parlementaires qui s'est tenu à Westminster, du 3 au 20 mars 1987.

Je profite de l'occasion pour exprimer la gratitude des délégués canadiens à la section du Royaume-Uni et au secrétaire général de l'Association parlementaire du Commonwealth pour avoir avoir parrainé cet événement unique.

Les parlementaires de tout le Commonwealth ont ainsi l'occasion de se rencontrer et d'échanger sur des questions parlementaires. Cette initiative est l'une des plus enrichissantes de tout organisme parlementaire.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ÉLECTIONS, PRIVILÈGES ET PROCÉDURE—4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter ce matin, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

Le 18 juin 1985, l'honorable James McGrath a présenté à la Chambre le troisième rapport du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Depuis, un grand nombre des réformes proposées dans le rapport ont été mises en oeuvre par les dispositions provisoires du Règlement. Ces dispositions expirent le 15 courant.

Votre comité des élections, des privilèges et de la procédure a examiné les dispositions provisoires du Règlement et il y propose des modifications. Ces recommandations découlent de l'expérience que nous avons faite des nouvelles dispositions et visent à maintenir l'esprit de réforme.

En même temps que des changements, nous recommandons dans le rapport que les dispositions provisoires deviennent permanentes.

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES—4E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le quatrième rapport du comité permanent de l'énergie, des mines et des ressources.

[*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui.*]

Pétitions

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai à présenter ce matin quatre pétitions datées du 27 mars 1987 et certifiées par le greffier des pétitions; je le précise pour la gouverne de mon collègue qui veut parfois s'en assurer.

Les pétitionnaires se prévalent de leur droit séculaire et incontesté de présenter un grief.

Attendu que les modifications proposées à la Loi sur les brevets frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes privés ou gouvernementaux d'assurance-maladie; attendu que le projet de loi du gouvernement fédéral fera augmenter les coûts déjà élevés des programmes provinciaux de soins de santé; attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices fera obstacle à la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments dont il a besoin; et attendu que les modifications proposées à la Loi sur les brevets constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre- échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen, les soussignés, vos pétitionnaires, prient donc humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

• (1110)

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, cela me fait plaisir de présenter une pétition signée par des habitants de Kingston, Peterborough, Kitchener, Hawkesbury, Cambridge, New Hamburg, Guelph et Elmira. Ils dénoncent les modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets, car ils croient qu'elles feront augmenter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et réduiront la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils demandent donc au gouvernement de renoncer à faire adopter le projet de loi C-22.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter des pétitions signées par des habitants de Winnipeg au sujet du projet de loi C-22. Ils déclarent que les modifications que le gouvernement fédéral propose d'apporter à la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance feront augmenter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et réduiront sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin.

Ils prient donc humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

J'ai une autre pétition signée par des habitants de plusieurs localités du Manitoba, dont Teulon, Stonewall, Selkirk et Winnipeg, qui déclarent que les modifications prévues au projet de loi C-22 frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige qu'ils achètent régulièrement des médicaments d'ordonnance, et que le projet de loi du gouvernement fédéral fera augmenter les coûts des régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

C'est pourquoi ils prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter une pétition signée par des citoyens de Thunder Bay, de Rosslyn, de Murillo et de Kakabeka Falls dans le nord-ouest de l'Ontario, pétition attestée en bonne et due forme par le greffier des pétitions et portant sur les modifications proposées à la Loi sur les brevets au sujet des médicaments d'ordonnance. Les gens de ma circonscription et de celle de mon voisin, le député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp), s'inquiètent au sujet de l'incidence de cette mesure sur les prix. Ils craignent que ce soit simplement un autre exemple d'abdication durant les pourparlers sur le libre-échange.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je veux présenter trois pétitions.

Dans la première, les pétitionnaires affirment que les propositions fédérales visant à assurer l'indépendance financière de la Société canadienne des postes d'ici à 1988 entraîneront une détérioration du service aux dépens des consommateurs canadiens.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement d'ordonner au gouvernement de faire de l'amélioration du service la plus haute priorité des Postes et d'abandonner sa politique consistant à fermer les bureaux de postes et à supprimer les itinéraires de livraison dans les régions rurales. Les pétitionnaires habitent d'un bout à l'autre du Canada.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma deuxième pétition a trait à la Loi sur les brevets.

Les pétitionnaires signalent que les modifications proposées par le gouvernement hausseront le prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et réduiront grandement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉGIME FÉDÉRAL-PROVINCIAL COMPLET DE GARDE DES ENFANTS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma dernière pétition porte sur la garde des enfants.

Étant donné que le gouvernement conservateur a reconnu lors de la conférence annuelle des premiers ministres en novembre 1986 que la garde des enfants est une mesure prioritaire pour soutenir et renforcer la famille canadienne et faciliter l'égalité économique des femmes et étant donné que le report au 31 mars 1987 du dépôt du rapport du comité spécial parlementaire sur la garde des enfants permet de croire que le gouvernement conservateur n'affectera pas dans son prochain budget les fonds voulus pour mettre sur pied des services appropriés de garde des enfants, les pétitionnaires demandent au Parlement de négocier et de signer d'ici à la fin de 1987 un

accord fédéral-provincial comportant un plan détaillé pour l'établissement de régimes complets de garde des enfants.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ce matin je désire déposer sept pétitions.

La première est signée par des habitants de Chilliwack, en Colombie-Britannique, la ville du Président de la Chambre. Attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin, les pétitionnaires prient le gouvernement du Canada de retirer le projet de loi C-22 qui vise à modifier la Loi sur les brevets.

Ma deuxième pétition est signée par des Canadiens de Thunder Bay, en Ontario. Ils prient le gouvernement du Canada de retirer le projet de loi C-22 qui vise à modifier la Loi sur les brevets. Ils pensent que ce projet de loi nuira aux personnes âgées, aux pauvres et aux handicapés en faisant augmenter le prix des médicaments d'ordonnance.

Ma troisième pétition est signée par des personnes de la grande province de la Saskatchewan, surtout de la région de Lloydmaster, qui prient le gouvernement, particulièrement le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), de retirer le projet de loi C-22 qui vise à modifier la Loi sur les brevets, parce qu'elles estiment que ses répercussions sur le prix des médicaments d'ordonnance feront du tort aux Canadiens.

Ma quatrième pétition provient de Terre-Neuve. Attendu que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du prix de revient et du prix de vente des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin, les pétitionnaires prient le Parlement et en fait, le gouvernement, de retirer le projet de loi C-22 qui selon eux, fera augmenter de façon marquée le prix des médicaments d'ordonnance.

Ma cinquième pétition est signée par des habitants de Peterborough, en Ontario, ainsi que de Gander et d'autres régions de Terre-Neuve. Ils demandent instamment au gouvernement du Canada de retirer le projet de loi C-22 qui vise à modifier la Loi sur les brevets, parce qu'ils estiment que s'il est adopté, il fera augmenter de façon marquée le prix des médicaments d'ordonnance, ce qui fera grand tort aux personnes âgées, aux handicapés et aux pauvres.

Ma sixième pétition est signée par un certain nombre de personnes de St. Catharines, Willowdale, Dalton et d'autres régions de l'Ontario. Elles prient le gouvernement du Canada de retirer le projet de loi C-22 qui vise à modifier la Loi sur les brevets. Elles croient que si ce bill devient loi, il aura des effets négatifs sur les personnes âgées, les pauvres et les handicapés du pays en faisant augmenter le prix des médicaments d'ordonnance. Les pétitionnaires espèrent que les députés conservateurs retireront le projet de loi C-22.

Ma septième pétition, et j'abrège comme vous le désirez, monsieur le Président, vient de personnes de la grande province de Saskatchewan, de la région de Saskatoon en particulier. D'autres personnes d'Ottawa et du Nouveau-Brunswick ont également signé. Elles demandent au gouvernement du Canada de retirer le projet de loi C-22, visant à modifier la Loi sur les brevets. Elles estiment que si le projet est adopté il nuira aux personnes âgées et aux invalides, vu qu'il fera monter le prix des médicaments d'ordonnance au Canada. Elles espèrent que les députés de la majorité verront les souhaits et les désirs des Canadiens et feront retirer le projet de loi C-22 qui, selon elles, nuira aux habitants du Canada.

[*Français*]

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): J'ai un nombre de pétitions, conformément à l'article 106 du Règlement.

[*Traduction*]

Ces pétitions viennent de nombreux endroits du Canada: Halifax, Dartmouth, Sackville, Moncton, Colombie-Britannique, St. John's, Regina et Montréal.

• (1120)

Tous les pétitionnaires se prévalent de leur droit de citoyen canadien, un droit ancien et incontesté, de présenter un grief commun à la Chambre des communes avec l'assurance qu'elle saura y porter remède.

Les pétitionnaires constatent que le gouvernement a l'intention de modifier la Loi sur les brevets en ce qui touche les médicaments d'ordonnance et ils estiment que cela fera monter les prix pour les consommateurs, réduira l'accès à ces médicaments pour les Canadiens moyens et augmentera le coût des régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

Ils déclarent que c'est un autre exemple de concession du gouvernement canadien, dans le but de plaire aux États-Unis, afin de parvenir à un accord commercial bilatéral.

[*Français*]

Et ils demandent humblement que le Parlement rejette ces propositions qui augmenteront le prix des médicaments pour les Canadiens et les Canadiennes. Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

* * *

[*Traduction*]

LA LOI ÉTABLISSANT DES JOURS FÉRIÉS

MESURE MODIFICATIVE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord) demande à présenter le projet de loi C-253, une Loi sur le jour du Patrimoine.

—Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi que de présenter ce projet de loi. Son but est de faire du troisième lundi de février un congé légal qui s'appellerait le jour du Patrimoine et servirait à célébrer la richesse et la diversité de notre histoire.

Questions au Feuilleton

M. le vice-président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 80, 88 et 97.

[*Texte*]

LA DELTONIC TRADING CORPORATION

Question no 80—**M. Riis:**

1. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle enquêté sur les activités de la société *Deltonic Trading Corporation*, de Toronto (Ont.) et, dans l'affirmative, *a*) pourquoi, *b*) quand l'enquête a-t-elle commencé et s'est-elle terminée?

2. A-t-on porté des accusations contre des dirigeants de la société en question et, dans l'affirmative, lesquelles?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): 1. Oui. *a*) La Gendarmerie royale du Canada a mené une enquête pour déterminer si la Deltonic Trading Corporation de Toronto (Ontario) avait commis des infractions à l'égard de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. *b*) L'enquête a commencé le 23 octobre 1985 et s'est terminée le 30 octobre 1986.

2. Aucune accusation n'a été portée contre la société Deltonic Trading Corporation ou contre ses dirigeants.

LES SUBVENTIONS EN VERTU DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉGIONAL

Question no 88—**M. Parry:**

Depuis 1982, le gouvernement a-t-il accordé de l'aide, des subventions ou des prêts à *Three Buoys Houseboat Charters Ltd.*, *Ontario Wilderness* ou *Canadian Wilderness Adventure* et, dans l'affirmative et dans chaque cas, de combien, par année et par ministère?

L'hon. Michel Côté (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Depuis 1982 une subvention de 36 175 $ a été octroyée à Canadian Wilderness Adventure Ltd. en vertu du Programme de développement industriel et régional (PDIR). De plus, une aide aux termes de l'entente Canada-Saskatchewan sur le tourisme a été annoncée le 12 août 1986, mais aucun paiement n'a encore été fait.

LA VISITE DU CHOEUR DE L'ARMÉE ROUGE AU CANADA

Question no 97—**M. Blenkarn:**

Le gouvernement a-t-il assumé des dépenses dans le cadre de la visite du Choeur de l'Armée rouge au Canada et, dans l'affirmative, combien lui en a-t-il coûté *a*) au total, *b*) en frais (i) d'accueil (ii) de transport (iii) d'hébergement?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Le gouvernement n'a assumé aucune dépense dans le cadre de la visite du Choeur de l'Armée rouge au Canada.

[*Traduction*]

M. le vice-président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question no 83 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le vice-président: La Chambre désire-t-elle que la question no 83 soit réputée transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[*Texte*]

LE COÛT DU VOYAGE DU PREMIER MINISTRE EN ASIE

Question no 83—**M. Boudria:**

1. Le Premier ministre s'est-il rendu au Japon, en Chine et en Corée du Sud en mai 1986 et, dans l'affirmative, combien le voyage a-t-il coûté au total au contribuable, y compris les billets d'avion, les avions nolisés, le transport au sol, le soutien technique, les chambres d'hôtel, etc.?

2. A-t-on nolisé des avions et, dans l'affirmative et dans chaque cas, *a*) de quelles compagnies, *b*) quels en étaient la marque et le modèle, *c*) combien en a-t-il coûté, *d*) combien ont coûté les droits d'atterrissage dans chaque pays?

3. *a*) Combien de personnes ont accompagné le Premier ministre, *b*) quels étaient leur nom et leur rôle particulier?

4. A-t-on envoyé des rubans magnétoscopiques au Premier ministre au cours de cette période et, dans l'affirmative, *a*) par quel moyen, *b*) combien en a-t-il coûté et ces dépenses ont-elles été assumées par le contribuable?

5. Le voyage a-t-il entraîné des frais de divertissement et, dans l'affirmative, combien en a-t-il coûté *a*) au Japon, *b*) en Chine, *c*) en Corée du Sud?

(Le document est déposé).

[*Traduction*]

M. Lewis: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions soient réservées.

M. le vice-président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 2 avril, du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif lui a fait rapport, avec des propositions d'amendement, ainsi que des motions nº 3 de M. Dingwall (p. 4820), nº 4 de M. Orlikow (p. 4820) et des motions nºs 5, 11, 13 et 15 de M. Dingwall (p. 4820).

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre part au débat d'aujourd'hui.

Le projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets, est une mesure très importante. La Chambre étudie diverses propositions d'amendement, soit les motions nºs 3, 5, 11, 13 et 15 ainsi que la motion nº 4, inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

[*Français*]

Maintenant, monsieur le Président, il est important d'avoir un débat sur la question des brevets ici au Canada. Cela est tellement important pour les Canadiens et les Canadiennes. Moi j'étais ici en 1969, il y a 17 ans, quand ce projet de loi a été adopté par le gouvernement Trudeau. A ce moment-là, je me souviens très bien quand on discutait de la question pharmaceutique ici au Canada, je me souviens très bien, il y a 17 ou 18 ans, quand le prix des médicaments au Canada était beaucoup plus élevé qu'aux États-Unis, je m'en souviens très bien. Et si je me rappelle bien, à ce moment-là, on payait à peu près 15 p. 100 de plus au Canada pour les médicaments qu'aux États-Unis. A ce moment-là, le gouvernement Trudeau, avec l'appui du Nouveau parti démocratique, a proposé d'avoir les médicaments génériques, et il y avait alors une très grande différence entre le prix canadien et le prix américain.

D'après l'étude de M. Eastman, un docteur qui a fait une étude exhaustive, depuis l'adoption d'un projet de loi pour les médicaments génériques, il y a eu une grande baisse des prix ici au Canada. Maintenant, nous payons environ 20 p. 100 de moins pour les médicaments au Canada qu'aux États-Unis. Donc, en 17 ou 18 ans, une grande différence entre le Canada et les États-Unis. Avant on payait 15 p. 100 de plus qu'aux États-Unis, maintenant, c'est 15 ou 20 p. 100 de moins qu'aux États-Unis pour le même médicament, pour le même produit pharmaceutique, monsieur le Président. Et cela est une bonne chose pour les Canadiens et les Canadiennes, pour les personnes âgées au Canada ainsi que pour les personnes ayant plusieurs enfants, pour les familles nombreuses. Il ne faut pas oublier que dans notre pays il y a beaucoup de personnes qui sont très pauvres, qui vivent dans la pauvreté, et ce sera très difficile pour ces personnes de subir une augmentation dans le prix des médicaments.

Autre chose, monsieur le Président, il y aura une autre augmentation des dépenses pour les gouvernements provinciaux avec l'adoption du projet de loi C-22 parce qu'il y a beaucoup de provinces maintenant qui ont un plan médical pour les médicaments. Avec une augmentation des prix, il y aura augmentation des dépenses pour les provinces comme en Saskatchewan, et maintenant en Saskatchewan nous avons un déficit massif, et cela serait un autre problème pour l'Assemblée législative en Saskatchewan.

[*Traduction*]

La motion du député de Winnipeg-Nord tend à modifier le projet de loi de manière positive et progressiste, selon les recommandations contenues dans le rapport judicieux et fort bien documenté du Pr Eastman, publié au printemps de 1985.

Se pliant aux pressions des milieux pharmaceutiques et des grosses multinationales américaines, le parti conservateur veut, par ses propositions législatives, mettre fin à la production de médicaments génériques qui coûtent actuellement moins cher aux Canadiens que ce que paient les Américains dans leur pays. Les conservateurs proposent d'accorder aux sociétés pharmaceutiques un brevet de 10 ans sur tout nouveau médicament, et un brevet de sept ou huit ans pour les médicaments en voie d'être approuvés. Dorénavant, les amis du régime conservateur au sein des grosses multinationales seront donc protégés pendant 10 ans.

Mon collègue de Winnipeg-Nord propose, quant à lui, de réduire le délai en question de 10 à quatre ans, après quoi les fabricants de médicaments génériques pourraient entrer en concurrence et faire baisser les prix des produits au profit des citoyens moyens d'un bout à l'autre du Canada. C'est un excellent amendement pour le Canadien moyen. Il est profitable aux pauvres de Kamsack, aux chômeurs de Yorkton et aux autochtones des réserves de ma circonscription, et il est utile à la compression du déficit de la Saskatchewan.

• (1130)

Je ne comprends pas que le parti conservateur défende l'énorme industrie américaine des médicaments, en tentant de l'enrichir encore davantage. Pourquoi? Parce que le premier ministre (M. Mulroney) veut conclure un accord de libre-échange avec le président Reagan et le Congrès américain. Nos concitoyens ne sont pas en faveur de cette initiative. Tous les sondages d'opinion publique, ceux qui posent des questions objectives, montrent que les gens ne souhaitent pas qu'on s'engage dans cette voie.

Notre législation actuelle est très populaire, et les Canadiens entendent la conserver. En septembre 1984, ils n'ont pas élu le gouvernement pour qu'il adopte une politique d'extrême droite tendant à donner toujours davantage aux multinationales étrangères. Ils se sont débarrassés du parti libéral, car ils en avaient assez des 20 années de pouvoir des libéraux. Ils n'ont pas voté en faveur d'un accord de libre-échange avec les États-Unis qui mettrait en danger notre souveraineté et notre indépendance. Ils ne se sont pas prononcés pour ce genre de législation qui est le premier pas dans cette voie.

Je voudrais soulever une autre question. De nombreux agriculteurs, notamment des conservateurs, des libéraux et des néo-démocrates, s'adressent à moi depuis un an et demi et ils me disent souhaiter qu'on élargisse la législation sur les produits génériques, afin d'inclure les produits chimiques agricoles également. Les agriculteurs ne veulent plus être forcés de payer des prix excessifs à de grosses multinationales comme

Dow et Monsanto. Ils réclament le droit de produire des produits chimiques agricoles génériques et de baisser les prix, afin de pouvoir se procurer ces produits au prix coûtant.

La législation dont nous sommes saisis aujourd'hui non seulement forcera les Canadiens à acheter leurs médicaments plus cher, mais également, elle portera un dur coup à une campagne lancée par les agriculteurs pour avoir le droit de fabriquer leurs propres produits chimiques, au prix coûtant. C'est tout à fait inadmissible. Les agriculteurs devraient avoir ce droit par le biais de leurs propres associations et coopératives ou dans le cadre d'entreprises conjointes, de concert avec les gouvernements provinciaux. Ainsi, si nous adoptons ce projet de loi, les agriculteurs, ainsi que d'autres consommateurs, perdront une prérogative importante. J'exhorte mes collègues conservateurs à écouter les gens qui les ont élus en 1984 et à retirer ce projet de loi. S'ils décident néanmoins d'aller de l'avant, je les engage à accepter cet amendement extrêmement raisonnable.

Je voudrais une fois de plus vous lire la motion nº 4, afin que les députés comprennent ce qu'elle signifie. Elle se lit comme suit:

«Canada avant l'expiration d'un délai de quatre ans à partir de la date de l'avis de conformité.»

Au lieu de laisser le champ libre aux sociétés pharmaceutiques multinationales durant dix longues années et leur permettre de saigner les Canadiens en fixant à leur gré le prix des nouveaux médicaments, au lieu de leur donner l'occasion de s'enrichir aux dépens des pauvres et des personnes âgées, mon collègue de Winnipeg-Nord veut limiter à quatre ans ce monopole. Après cette période, une autre société pourrait produire le nouveau médicament à un coût raisonnable en versant une redevance raisonnable.

Qui représentons-nous dans ce cas? Selon moi, nous représentons le Canadien moyen, monsieur tout le monde. Voilà qui le NPD représente. Si le parti conservateur est en troisième position dans les sondages, c'est qu'il représente les nantis, les riches, les privilégiés, et même la grande entreprise américaine. Il n'est jamais arrivé auparavant dans l'histoire du Canada qu'un parti au pouvoir occupe le troisième rang dans la faveur populaire. Le gouvernement actuel est le moins populaire de toute l'histoire du Canada, selon les sondages d'opinion. Ce n'est pas étonnant.

J'ai remarqué que le député de Selkirk—Interlake (M. Holtman) s'est présenté à la Chambre en béquilles. Aurait-il par hasard rencontré un électeur fâché de voir son parti tenter de faire augmenter le prix des médicaments?

M. McDermid: Il s'est cassé la cheville sur la tête d'un néo-démocrate.

M. Nystrom: M. Eastman a déclaré que la suppression des médicaments génériques ferait augmenter le coût des médicaments pour les Canadiens ordinaires. Et tout cela parce que le parti conservateur veut faire grossir les bénéfices et les dividendes de ses amis propriétaires de grandes sociétés pharmaceutiques. Il est grand temps qu'on prête l'oreille aux sondages d'opinion et qu'on les mette dehors. Il me semble que chaque fois que le parti conservateur forme un gouvernement au Canada, il réussit à s'aliéner les Canadiens à un point tel qu'il se condamne à 20 ou 30 ans d'opposition. Dans les années 30, R. B. Bennett a détruit le parti conservateur pour 20 ans. La même chose s'est produite à nouveau par la suite. Cette fois-ci, il faudra bien deux générations.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir traiter des motions 3, 4, 5, 11, 13 et 15 parce qu'elles s'attaquent à l'un des défauts les plus graves de ce projet de loi. Elles concernent la question de l'attribution d'un brevet non seulement pour le procédé, mais pour le produit lui-même. C'est extrêmement important. Si l'on examine les renseignements que nous ont fournis les sociétés de biotechnologie, Cangene de Mississauga, en Ontario, signale que ce projet de loi va supprimer cette protection. Seul le procédé serait breveté. Actuellement, des sociétés comme Cangene peuvent produire des médicaments parce qu'il n'y a que le procédé de breveté, non pas le produit lui-même. J'espère que lorsque viendra le temps de se prononcer sur cette partie du projet de loi, les ministériels se rangeront à l'avis des petites sociétés comme Cangene et interviendront pour leur éviter de disparaître.

Il y a un marché énorme pour le genre de percées technologiques que produisent des sociétés comme Cangene. Par exemple, les produits pharmaceutiques à base de protéines représentent dans les 2 milliards de dollars sur le marché mondial et environ 50 millions au Canada. Ces chiffres vont grossir, pour atteindre 250 millions environ au Canada et 10 milliards dans le monde. Si nous leur retirons le droit de fabriquer des produits génériques, nous livrons la totalité de ce marché-là aux multinationales.

• (1140)

Il est bien évident que la modification de la Loi sur les brevets s'inscrit dans le cadre des négociations de libre-échange. Les ministériels ne cessent de nous chanter les merveilles qui vont résulter du libre-échange, mais nous allons imposer des milliards et des milliards de frais supplémentaires aux familles au titre des produits pharmaceutiques. Cette augmentation ne va pas frapper les fonctionnaires ni les députés, qui bénéficient dans leur emploi de programmes concernant les produits pharmaceutiques. Elle ne va pas toucher ceux qui travaillent pour de grosses sociétés et qui ont des avantages collectifs négociés par leur syndicat. Elle va frapper les pauvres et les faibles, qui ne bénéficient pas d'une pareille protection. Quatre millions de ces personnes vont devoir payer les médicaments plus cher si le projet de loi est adopté.

L'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques estime que si ce programme conservateur est adopté, les bénéfices des multinationales vont augmenter de 3,5 milliards de dollars au cours des neuf prochaines années. Sur 3 $ réalisés par les multinationales, 1 $ va aller aux travaux de R et D. Le gouvernement a promis que 3 000 emplois seraient créés. D'après les chiffres de Statistique Canada, la perte de 3,5 milliards de bénéfices supplémentaires entraîne une perte de 90 000 années-hommes de travail, soit environ 9 000 emplois. Le gouvernement parle de créer 3 000 emplois avec l'adoption de ce projet de loi. Mais le *Sault Star* publiait le 17 décembre 1986 un article intitulé: «Des postes de nettoyeurs parmi les «emplois de qualité» créés par les nouvelles règles sur les médicaments brevetés». L'article dit notamment:

Mais d'après un document établi le printemps dernier par le ministère d'Andre, seulement 1 700 des quelque 3 000 emplois—c'est-à-dire environ 57

p. 100—vont être créés dans la catégorie des emplois professionnels et pourvus principalement par des postulants du niveau du doctorat.

Six cent cinquante autres, ou 22 p. 100 environ, sont considérés dans le document comme «techniques», ce qui veut dire qu'ils seront comblés par des techniciens de laboratoire et vont exiger une formation du niveau collégial dans une discipline scientifique.

Les 620 autres—soit quelque 21 p. 100—seront occupés par «d'autres travailleurs», que le porte-parole du Bureau de la consommation, M. David Watters, a définis mardi comme étant des gestionnaires, des préposés à l'entretien, des gardiens d'animaux, des statisticiens et des commis.

Sur 3 000 emplois, il n'y en aura finalement que 1 700 de chercheurs proprement dit. L'adoption de ce projet de loi va se solder pour nous par une perte considérable, car il tient surtout compte des profits et il n'y a absolument aucune garantie du côté de la création d'emplois. En fait, les multinationales pharmaceutiques peuvent aussi bien empocher les bénéfices additionnels sans rien donner en retour. Il n'y aura là-dedans aucun avantage pour les Canadiens.

Le ministre lui-même refuse d'affirmer que le coût additionnel de 3,5 milliards de dollars au cours des neuf prochaines années va entraîner la création d'un nombre considérable d'emplois pour les Canadiens. Cela fait tout simplement partie des négociations sur le libre-échange.

Les principaux conseillers du président Reagan viennent des multinationales. Ils disent au premier ministre (M. Mulroney) qu'il doit faire débourser 3,5 milliards de dollars de plus au peuple canadien de sorte que les multinationales puissent empocher plusieurs millions de plus à leurs dépens, ce qui n'a pu se faire depuis 1969. Il n'y a tout simplement pas d'avantages du côté de la création d'emplois. Les inconvénients sont énormes en coûts additionnels pour les Canadiens à faible revenu et les Canadiens âgés qui ne bénéficient pas d'une assurance-médicaments.

Le gouvernement a été saisi de toute la situation. Le Rapport Eastman offrait une solution mitoyenne qui stimulerait la recherche scientifique en pharmacologie. Il a recommandé un programme de redevances d'une durée de trois ou quatre ans, suivi de redevances spéciales pour les gens qui effectuent de la recherche scientifique.

Que le gouvernement tienne à adopter d'emblée la formule que préconisent les sociétés multinationales américaines démontre l'influence énorme que le président Reagan et ses conseillers exercent sur le premier ministre. J'ai du mal à croire que le gouvernement, dont la cote de popularité, s'il faut en croire les sondages, se situe à 22 p. 100, cherche à gagner les faveurs des multinationales américaines sur le dos des Canadiens ordinaires qui n'ont pas d'assurances-médicaments pour se protéger.

Cangene est une petite entreprise canadienne à la fine pointe de la technologie située à proximité de la circonscription du député de Brampton—Georgetown (M. McDermid). Je ne comprends pas pourquoi celui-ci tienne tant à ruiner cette entreprise.

M. McDermid: Sottises. Ils ne vont pas être ruinés et vous le savez parfaitement bien. Vous dites des sottises. Soyez honnête.

M. Foster: Cette entreprise a fait savoir clairement que ce projet de loi allait la ruiner. Elle a exercé des pressions sur le gouvernement et les caucus de l'opposition. En refusant cet amendement, le député le sait très bien, le gouvernement va ruiner les entreprises comme Cangene.

M. McDermid: Balivernes. Ces entreprises s'en tirent beaucoup mieux que vous et moi.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je me réjouis de participer à ce débat. Certes, j'ai déjà dit ce que je pensais de ce projet de loi, mais je dois maintenant donner mon avis sur l'amendement dont nous sommes saisis. C'est d'autant plus agréable de participer à ce débat que les députés ministériels ne cessent de nous harceler au lieu de prendre la parole pour nous dire ce qu'ils pensent.

Mme McDougall: Contairement à vous-mêmes.

M. McDermid: Nous voulons que vous nous disiez la vérité, voilà tout. Soyez donc honnêtes avec les Canadiens.

M. Keeper: Monsieur le Président, je ne puis tolérer que le député d'en face donne à entendre ou déclare que je ne dis pas la vérité. S'il voulait traiter de ce projet de loi, il devait avoir le courage de s'exécuter au lieu d'accuser faussement les députés de ce côté-ci de la Chambre.

M. McDermid: «Qui se sent morveux . . . »

M. Keeper: Monsieur le Président, le député qui vient de parler n'a même pas le courage et l'honnêteté de retirer une accusation fausse et sans fondement.

M. McDermid: «Qui se sent morveux . . . !»

M. Keeper: Les députés là-bas auront beau s'esclaffer, nous connaissons la réputation d'honnêteté et de franchise de ce gouvernement.

M. McDermid: Je vous ai invité à plus d'honnêteté, je ne vous ai pas accusé d'être malhonnête. J'ai dit: «Soyez honnête».

M. Keeper: Il joue sur les mots.

M. le vice-président: Pourriez-vous, je vous prie, en revenir à l'article du projet de loi.

M. Keeper: Monsieur le Président, je ne puis tolérer au début de mes observations qu'un député ministériel m'accuse de malhonnêteté. Il a utilisé, selon moi, un langage antiparlementaire. C'est caractéristique d'un gouvernement qui n'a pas le moindre sens de l'équité et qui, par sa propre conduite, a introduit la malhonnêteté dans les affaires publiques de notre pays.

• (1150)

M. McDermid: Nous venons de toucher un nerf sensible.

M. Keeper: Je tiens à expliquer cet amendement, afin que les Canadiens sachent pourquoi nous l'avons proposé.

Puisqu'il a présenté une mesure sur les médicaments génériques, le gouvernement devrait intégrer à sa politique la solution de compromis préparée par le professeur Eastman qui a su rallier l'appui populaire et politique au Canada, à trois grandes exceptions près, soit le secteur pharmaceutique, le gouvernement des États-Unis, et le parti conservateur.

Si le gouvernement veut donner suite à son projet de loi sur les médicaments brevetés, il aurait intérêt à respecter la volonté du peuple, au lieu d'imposer son programme et ses principes politiques, qu'ils soient valables ou pas. Il devrait adopter une solution démocratique, rechercher le consensus politique et se doter d'une politique acceptable au grand public.

La proposition Eastman offre un compromis entre la loi qui figure dans les statuts officiels et la mesure présentée par le gouvernement. L'actuelle loi permet la vente sur le marché de médicaments génériques que les Canadiens peuvent se procurer à prix raisonnable. Elle ne prévoit pas de période de protection exclusive pour les fabricants de médicaments brevetés qui bénéficient néanmoins d'une certaine protection, car il faut du temps pour approuver un nouveau médicament et en entreprendre la fabrication. Une certaine protection est tout de même prévue à l'intention des fabricants des médicaments brevetés. Toutefois, la loi ne prévoit pas de période pendant laquelle on en reconnaît à ces fabricants le monopole exclusif.

Avant l'adoption de la loi actuelle qui a bien servi les Canadiens, les sociétés pharmaceutiques estampaient les Canadiens. L'avénement des médicaments génériques a ramené le prix des médicaments à un niveau plus raisonnable, bien que tout de même élevé pour le Canadien ordinaire.

Le projet de loi du gouvernement assure aux compagnies pharmaceutiques l'exclusivité pendant 10 ans, c'est-à-dire un monopole complet sur toute cette période. Elles pourront fixer les prix à leur guise, et nous pouvons être sûr qu'elles demeureront égales à elles-mêmes, qu'elles en profiteront pour pressurer nos concitoyens pendant ces dix années.

Il va de soi que les compagnies pharmaceutiques doivent faire des bénéfices. Tout le monde sait qu'il leur faut du temps pour mettre au point un médicament, qu'elle ont besoin de cinq ans pour recouvrer leurs frais et réaliser des bénéfices. Mais pourquoi leur en donner 10?

Le professeur Eastman a proposé un compromis qui tient compte des bons aspects du projet de loi actuel et de la protection dont les compagnies pharmaceutiques ont besoin sur une certaine période de temps pour lancer un nouveau médicament sur le marché. Le professeur Eastman a suggéré de fixer cette période à quatre ans, ce qui semble une proposition raisonnable étant donné que la plupart des compagnies pharmaceutiques estiment pouvoir faire des bénéfices sur un nouveau médicament en l'espace de cinq ans. Les Canadiens pourraient compter ainsi se procurer des médicaments moins chers sur une plus courte période de temps.

Le gouvernement n'entend pas se rendre aux souhaits de la population en général en adoptant une mesure qui servirait les intérêts des consommateurs et des fabricants de médicaments génériques tout en tenant compte des aspirations légitimes des fabricants de médicaments brevetés. C'est pourtant ce que devrait faire ce projet de loi.

[*Français*]

Monsieur le Président, je veux simplement dire qu'il est temps pour le gouvernement de reconnaître qu'il y a un consensus dans le public. Le public pense que les propositions du professeur Eastman sont bonnes et que c'est un compromis qui sera fonctionnel et qui peut reconnaître les intérêts des compagnies pharmaceutiques ainsi que les compagnies génériques et le public canadien.

Je veux demander au gouvernement: Pourquoi ne pas suivre le consensus canadien? Pourquoi ne pas adopter le compromis formulé par le professeur Eastman? Pourquoi ne pas réexaminer votre propre idée? Et pourquoi vous ainsi que les compagnies pharmaceutiques et le gouvernement des États-Unis êtes-vous les seuls groupes à ne pas être partie aujourd'hui à ce consensus canadien pour une nouvelle approche, une approche qui protège les consommateurs canadiens?

Monsieur le Président, je pense qu'il est temps pour le gouvernement de réexaminer sa propre approche, de se souvenir qu'il est un gouvernement démocratique, qu'il doit avoir l'approbation des Canadiens pour chaque mesure qu'il va introduire à la Chambre.

Finalement, je veux simplement lui demander: pourquoi ne pas suivre le consensus canadien dans ces domaines?

[*Traduction*]

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, le projet de loi C-22 est encore une fois un bon exemple de service vendu par le gouvernement à ses amis, les grosses entreprises de notre pays, au détriment des Canadiens.

On a dit que ce projet de loi ne causait pas de préjudice, mais l'histoire a prouvé que c'est faux. En 1969, quand l'industrie était protégée, le prix des médicaments a battu tous les records de cherté au Canada. Une protection à long terme entraîne un monopole et des abus du système.

Dans un débat comme celui-ci, il est très important d'examiner et de discuter séparément les diverses motions. D'après la décision provisoire, monsieur le Président, les motions nos 3, 4, 5, 11, 13 et 15 sont regroupées aux fins du débat. Elles ne devraient pas l'être parce qu'elles portent sur des sujets entièrement différents. Comment peut-on débattre des motions complètement différentes ou même les mettre aux voix? Ces six motions sont contradictoires et, à mon avis, il est complètement injuste de la part du gouvernement de s'attendre à ce qu'on vote en même temps sur deux questions distinctes.

• (1200)

Les motions nos 3, 13 et 15 portent sur le genre de brevets qui seront maintenant autorisés en vertu de ce nouveau projet de loi et les motions nos 4, 5 et 11 sur la période de protection accordée aux détenteurs de brevets. Puisque ces deux groupes de motions traitent de sujets entièrement différents, ils doivent être débattus séparément au lieu d'être mis aux voix ensemble.

Il y a une autre bonne raison de le faire. Les motions nos 3, 13 et 15 suppriment du projet de loi les brevets de produit. Telle que la loi est maintenant formulée, on ne peut accorder que des brevets de procédé. Le projet de loi C-22 permettrait d'accorder également des brevets de produit.

Les sociétés canadiennes de biotechnologie disent que cette modification va réellement les pousser à la faillite. A mon avis, cela va être très intéressant pour le public canadien dans son ensemble parce que lorsqu'on pousse quelqu'un à la faillite, on ne fait que concentrer le marché. Les sociétés canadiennes de biotechnologie s'inquiètent vraiment à ce sujet et elles veulent que les procédés de génie génétique restent brevetables. Étant donné que ces substances existent naturellement, elles estiment que le produit mis au point à l'aide de ces procédés ne devrait pas être brevetable.

Nous pouvons citer un autre exemple et parler de sociétés comme Cangene qui extraient des substances naturelles, les gènes, de personnes en bonne santé et les injectent à des malades de façon à déclencher chez ces derniers une réaction qui

leur permette de fabriquer eux-mêmes ces substances. On devrait fournir plus d'explication sur tout cela et j'espère qu'on le fera avant la fin du débat.

Les motions nos 4, 5 et 11 découlent des recommandations du rapport Eastman relativement à une période d'exclusivité de quatre ans débutant après la délivrance d'un avis de conformité. Je vais maintenant parler du droit de 14 p. 100. Comme vous le savez, monsieur le Président, le fonds des droits pharmaceutiques dans lequel tous les droits seraient versés serait partagé proportionnellement à la recherche et au développement effectués par chaque compagnie au Canada. Il est curieux de voir que le gouvernement est prêt à protéger la recherche et le développement des grandes entreprises au Canada et aux États-Unis, mais non à investir, comme il l'a promis, dans bien des domaines de recherche et de développement. Le gouvernement l'a prouvé par sa façon d'agir ces derniers mois.

Le professeur Eastman pensait qu'en augmentant les droits plutôt qu'en prolongeant indûment la période de protection, on éviterait l'aspect anticoncurrentiel de l'exclusivité. Selon ce projet de loi et la politique du gouvernement, les compagnies qui mettent un médicament au point devraient bénéficier d'une période d'exclusivité de dix ans, alors que le professeur Eastman recommandait plutôt une période de quatre ans. Cela signifie que ces grandes compagnies auront dix années d'exclusivité pour protéger leur produit et pour fixer leurs prix.

On nous dit que les Canadiens en bénéficieront à la longue. Nous n'avons qu'à nous rappeler la situation qui régnait en 1969 quand le prix des médicaments était plus élevé au Canada que dans tout autre pays du monde et qu'il a fallu pour cette raison réduire la protection dont jouissaient les grandes compagnies pharmaceutiques.

Peu importent les bonnes intentions du gouvernement, il donne, en fait, à ses amis de la grande entreprise qu'il favorise, comme les gens sont de plus en plus habitués de le constater, un monopole complet sur les produits brevetés pour une période de dix ans. Est-il juste d'accorder à une grande compagnie l'exclusivité ou le monopole de la vente d'un produit pendant dix ans, surtout quand il s'agit d'un produit couramment employé pour le traitement du cancer, de l'arthrite ou d'autres maladies graves et douloureuses?

Nous devons sérieusement nous demander quel sera le prix de ces médicaments? Quelle sera la marge bénéficiaire du détaillant et du fabricant et quelles seront les conséquences pour les gens qui paient eux-mêmes leurs médicaments ainsi que pour les régimes d'assurance-santé provinciaux et les régimes des compagnies privées qui paient les médicaments de leurs employés?

Ce ne sont pas seulement les particuliers qui en subiront les conséquences. Cette situation sera également néfaste pour les caisses de l'État, et nous savons qui alimente ces caisses et par conséquent les régimes d'assurance-médicaments; ce sont les contribuables canadiens. Le gouvernement a instauré la plus forte augmentation fiscale qui soit dans les trois premiers budgets présentés par le ministre des Finances et il a réduit le montant des crédits accordés aux provinces. Par ailleurs, il va accorder une protection de dix ans aux grandes sociétés pharmaceutiques à l'encontre des intérêts des régimes de santé provinciaux et surtout de ceux qui sont encore financés par les particuliers.

Pourquoi n'est-il pas juste d'appliquer le principe des redevances recommandé par le Dr Eastman? Cette politique présente certains avantages pour tous les fabricants de médicaments. M. Eastman a recommandé une période de protection de quatre ans, ce qui semble très équitable à tous les points de vue.

La création d'un Fonds de redevances de l'industrie pharmaceutique et la clause d'exclusivité ou de protection de quatre ans pour les fabricants de médicaments constituent un système très juste, à notre avis. C'est bien plus équitable que d'accorder un monopole de dix ans sur un médicament pour permettre à ces sociétés de demander le prix qu'elles veulent, ce qui grèvera les crédits à la santé publique venant des poches des contribuables. Ce système prête le flanc aux abus parce que ces sociétés pourront exiger le prix fort pour leurs médicaments.

Au nom des personnes âgées, de la classe moyenne qui doit payer plus d'impôts que jamais, et des gagne-petit, j'exhorte le gouvernement à avoir un peu de pitié et à oublier un moment ses relations avec ses amis pour songer un peu au Canadien moyen.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de dire quelques mots au sujet de la proposition du gouvernement tendant à modifier la Loi sur les brevets, surtout au sujet de l'article du projet de loi garantissant aux sociétés pharmaceutiques une période de protection de brevet de dix ans. Il est bon de rappeler à la Chambre que ce sont surtout les multinationales qui profiteront de cette mesure de protection.

• (1210)

Tout porte à croire que si ces multinationales continuent d'agir comme elles l'ont toujours fait, des bénéfices croissants vont être exportés vers leur pays d'origine. Je doute fort que cela apporte grand chose à l'économie canadienne ni que cela stimule la recherche et le développement sur les produits pharmaceutiques au Canada.

Monsieur le Président, il faut examiner l'argument principal avancé par le ministre pour justifier cette protection des brevets pendant dix ans.

Le ministre a commencé par dire qu'une période de dix ans n'était pas trop longue pour la protection des brevets de ces sociétés et ce faisant, il a comparé ce qui s'est passé dans les multinationales qui fabriquent les médicaments de marque à l'expérience des fabricants de produits pharmaceutiques génériques du Canada. Il a prétendu que, du fait qu'il fallait environ 11 ans à ceux-ci pour lancer un produit sur le marché à partir du moment où ils entament les formalités d'approbation par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en accordant une protection de dix ans aux fabricants de produits de marque, le gouvernement ne fait pas beaucoup de tort aux fabricants de produits génériques.

Le ministre parlait très probablement de la brève période qui a suivi la suppression de la protection des brevets sur les produits pharmaceutiques, en 1969. C'est alors que les fabricants canadiens de produits génériques se sont lancés dans le secteur.

Même s'il est vrai qu'il fallait 10 à 12 ans pour lancer un produit générique sur le marché canadien à l'époque, depuis lors, les sociétés canadiennes sont beaucoup plus avancées, et il ne leur faut donc que de quatre à six ans pour copier un produit et le commercialiser.

L'argument du ministre ne tient donc plus, monsieur le Président. Il prouve également que le ministre ne sait pas vraiment ce qui se passe dans le pays en ce qui concerne les produits pharmaceutiques. Il y a lieu de se demander pourquoi le gouvernement a proposé ce projet de loi à la hâte, malgré tous les rapports déposés au cours des années dont les recommandations allaient à l'encontre des mesures que prend actuellement le gouvernement.

Dans les années 60, avant 1969, au moins trois études ont été effectuées sur l'industrie pharmaceutique au Canada et ce, pour de bonnes raisons. Le gouvernement recevait de nombreuses instances de la part des consommateurs canadiens puisque c'est au Canada que le prix des médicaments était le plus élevé du monde. Répondant à ces instances, le gouvernement a entrepris diverses études dans ce secteur.

La Commission des pratiques restrictives du commerce a publié un rapport où elle concluait que si le prix des médicaments était plus élevé au Canada que dans le reste du monde, c'est parce que les sociétés multinationales jouissaient d'un monopole des prix au Canada. La Commission a recommandé, pour surmonter ce problème, de favoriser la concurrence dans ce secteur en supprimant la protection des brevets à l'égard des produits pharmaceutiques.

Le gouvernement n'a rien fait à l'époque, cédant sans doute aux pressions des sociétés multinationales.

Vers le milieu des années 60, la Commission Hall a effectué une enquête approfondie; elle a abouti exactement aux mêmes conclusions, mais le gouvernement de l'époque n'en a pas tenu compte. Cependant, les Canadiens ont continué à exercer des pressions.

Le gouvernement a alors décidé de créer un comité de la Chambre, composé de représentants de tous les partis et présidé par un député de l'époque, M. Harley. Ce comité—auquel siégeaient des députés de tous les partis—a fait à la Chambre des communes exactement la même recommandation que les deux commissions précédentes, à savoir supprimer la protection des brevets et instaurer à la place un système de redevances que les fabricants canadiens de produits génériques verseraient aux sociétés multinationales. En 1969, c'est exactement ce qu'a fait le gouvernement du jour.

Quand le ministre prétend que les sociétés canadiennes qui fabriquent des produits génériques sont comme des rapaces qui volent les résultats de la recherche et du développement effectués par les multinationales, il oublie de signaler que les sociétés en question doivent verser à ces dernières une redevance de 4 p. 100 pour l'utilisation du produit.

On pourrait se demander pourquoi 4 p. 100. C'est parce que toutes les commissions chargées d'étudier la question ont conclu que les sociétés multinationales consacraient 4 p. 100 du produit de leurs ventes à la recherche et au développement. De ce fait, on a estimé qu'une redevance de 4 p. 100 constituait une indemnité équitable à verser aux sociétés multinationales pour l'utilisation de leurs produits.

Les études n'ont pas pris fin avec celles des commissions formées avant 1969. En effet, après la modification de la Loi sur les brevets, en 1969, les multinationales, qui ne se sont jamais résignées à cette politique, ont si bien poursuivi leurs pressions qu'il a fallu créer d'autres commissions et commander de nouvelles études. A ce que je sache, quatre études ont ainsi été réalisées entre 1969 et 1983, sans compter l'étude interne que le ministère de la Consommation et des Corporations a effectuée. Celle-ci a permis au ministère de conclure que la politique adoptée en 1969 était juste et avantageuse pour les consommateurs canadiens.

Le professeur Harry Eastman fut néanmoins chargé, en 1981 ou 1982, d'examiner à son tour le dossier pharmaceutique. Son rapport a été déposé à la Chambre en 1985.

M. Eastman y concluait que la politique mise en vigueur en 1969 était favorable au Canada et aux consommateurs canadiens. Grâce à elle, ces derniers avaient notamment économisé en 1983 seulement quelque 211 millions de dollars en frais pharmaceutiques. Selon l'auteur du rapport, si les multinationales parvenaient à prouver qu'elles ont besoin d'une période d'exclusivité, il fallait la fixer à quatre ans. Voilà ce qu'il recommandait, après avoir entendu nombre de témoignages et examiné les dispositions prévues dans d'autres pays.

M. Eastman a signalé divers problèmes découlant du mécanisme d'approbation utilisé au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et il a recommandé certaines solutions pour accélérer l'étude des demandes.

Qu'a fait le gouvernement, monsieur le Président? Il n'a tenu aucun compte du rapport Eastman. Normalement, on aurait déféré ce rapport à un comité parlementaire pour qu'il en fasse l'étude et formule des recommandations, mais ce n'est pas ce que le gouvernement a fait. Au contraire, il n'en a pas du tout tenu compte et s'est pointé à la Chambre avec les propositions rétrogrades que contient le projet de loi C-22, qu'il tente maintenant de faire adopter à toute vapeur.

Monsieur le Président, le gouvernement commet une grave erreur, selon moi. La plupart des Canadiens sont satisfaits de la loi actuelle. Elle protège le consommateur canadien, tout en étant avantageuse pour le Canada.

L'industrie des médicaments génériques est une industrie en croissance qui est purement canadienne et qui est établie au Canada. Les bénéfices de cette industrie canadienne contribuent à l'économie nationale et créent des emplois au Canada. Compte tenu de tout cela, je n'arrive vraiment pas à comprendre pourquoi le gouvernement actuel tente par cette mesure législative d'acculer à la faillite les fabricants de médicaments génériques.

On a beau l'envisager de tous les points de vue, monsieur le Président, cette mesure n'a absolument aucun sens.

• (1220)

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, en tant que député qui siègeait à la Chambre en 1969 lors de l'adoption de la loi initiale, j'estime que le gouvernement commet une grave erreur en présentant le projet de loi C-22. J'ai fait partie du comité qui a étudié la question à l'époque et, comme de nombreux députés l'ont déclaré, il était évident que le Canada était l'un des pays où les médicaments coûtaient le plus cher. Je crois que les grandes compagnies pharmaceutiques multinationales nous désavantageaient à l'époque.

Nous avions de nombreuses preuves en ce sens en 1969 et c'est pourquoi le gouvernement libéral a présenté une loi prévoyant l'octroi de licences sur les brevets relatifs aux produits pharmaceutiques, afin de favoriser la concurrence dans ce secteur. Cette mesure devait permettre aux consommateurs d'obtenir les médicaments à un plus bas prix grâce à la concurrence qu'elle allait augmenter en réduisant la protection que les brevets conféraient aux laboratoires pharmaceutiques lorsqu'ils découvraient de nouveaux médicaments.

Les députés savent très bien que le prix des médicaments a baissé considérablement à la suite de cette loi de 1969. Le prix des médicaments essentiels pour les personnes âgées, les enfants et les malades chroniques a énormément diminué. Néanmoins, par la suite, les grandes compagnies pharmaceutiques multinationales ont émis des plaintes. Elles ont fait valoir qu'elles étaient désavantagées et qu'elles ne feraient de la recherche au Canada que si l'on modifiait la loi pour protéger davantage leurs brevets sur les nouveaux médicaments qu'elles découvraient.

Le gouvernement libéral a étudié sérieusement leur demande et mis sur pied la Commission Eastman. Après avoir longuement étudié la question, cette commission a jugé possible d'apporter certains changements pour répondre aux souhaits légitimes des compagnies pharmaceutiques tout en protégeant les consommateurs en leur permettant d'obtenir des médicaments peu coûteux.

Mais qu'a fait le gouvernement conservateur? Il n'a pas accepté les principales recommandations du rapport Eastman. Par exemple, la Commission Eastman recommandait que les laboratoires pharmaceutiques obtiennent une exclusivité de quatre ans pour les brevets sur les médicaments et qu'ils soient ensuite assujettis à un système de licenses. Les titulaires de ces licences devaient payer des redevances et cet argent devait être redistribué pour financer la recherche des compagnies qui élaboraient de nouveaux produits. Alors que la Commission Eastman a recommandé une protection de quatre ans, le gouvernement l'a fixée à dix ans. C'est vraiment excessif. Cela va bien au-delà des dispositions que la Commission Eastman jugeait équitables envers les compagnies pharmaceutiques.

Nous avons appris récemment que les négociateurs américains exerçaient des pressions sur le gouvernement conservateur dans le cadre des négociations sur le libre-échange. Ils voulaient que la Loi sur les médicaments soit modifiée précisément de cette façon. Apparemment, le gouvernement cherche davantage à faire plaisir aux États-Unis qu'à suivre les recommandations du rapport Eastman.

Nous étudions les motions nos 3, 4, 5, 11, 13 et 15, à l'étape du rapport. Elles ont été proposées par les partis de l'Opposition, et surtout par le député de Cape-Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), qui s'est battu énergiquement contre certaines dispositions scandaleuses du projet de loi C-22.

A ce stade-ci, nous examinons des motions tendant à faire en sorte que le projet de loi ne vise pas les brevets pour les produits. En vertu de la législation actuelle, une licence obligatoire est prévue pour les brevets de procédé, mais non pour les brevets de produit. Cependant, le projet de loi tend à inclure ces derniers également. Ainsi, nous avons proposé ces amendements, afin que les brevets pour les produits ne soient pas visés par la Loi.

Soit dit en passant, plusieurs entreprises canadiennes de biotechnologie prétendent que si les modifications proposées par le gouvernement sont adoptées et si les brevets pour les produits sont inclus dans la législation, elles devront fermer leurs portes tout simplement. Je demande aux ministériels de prendre au sérieux les mises en garde de certaines entreprises canadiennes de biotechnologie et d'examiner attentivement ces amendements.

En outre, les motions nos. 4, 5, et 11 portent sur une question que je viens tout juste de soulever. Elles visent à modifier le projet de loi, afin de donner suite à la recommandation du Dr Eastman tendant à accorder aux sociétés pharmaceutiques une période d'exclusivité de quatre ans plutôt que de dix ans.

Elles comprennent également la proposition du Dr Eastman au sujet d'une redevance de 14 p. 100 et d'un Fonds de redevances de l'industrie pharmaceutique. Une fois qu'on aura accordé à une entreprise une licence obligatoire, afin de lui permettre de fabriquer un médicament générique en vertu des dispositions de la Loi et de venir ainsi concurrencer l'entreprise qui a découvert ce médicament, l'argent tiré de cette redevance ira dans un fonds qui sera réparti en fonction des travaux de recherche et de développement effectués par chaque société au Canada. Les sommes perçues serviront à de bonnes fins, et je pense que nous sommes fondés à proposer un amendement de ce genre. Je le répète, ces propositions découlent d'une étude approfondie effectuée par la Commission Eastman.

Cette Commission a été créée par l'ancien gouvernement libéral qui a reconnu alors que certaines modifications s'imposaient. Cependant, rien ne justifie les dispositions du projet de loi dont la Chambre est maintenant saisie.

Je dois faire remarquer que 15 p. 100 des Canadiens ne sont protégés par aucun régime d'assurance-médicaments. Autrement dit, quatre millions de Canadiens n'ont pas de régimes d'assurance comme la Croix-Bleue pour les dédommager du coût des médicaments très chers qu'ils doivent acheter lorsqu'ils sont malades, surtout ceux qui souffrent de maladies chroniques qui peuvent durer de deux à cinq ans et qui nécessitent l'achat régulier de médicaments. Les 85 p. 100 de Canadiens qui souscrivent un tel régime ne sont pas entièrement couverts. Nous le savons tous. Je souscris moi-même un régime dont la franchise est d'environ 200 $. Lorsque j'achète des médicaments d'ordonnance, je ne peux pas en réclamer le remboursement avant d'avoir atteint un certain montant.

En terminant, je demande aux députés, surtout aux députés ministériels, d'accorder plus d'attention aux amendements proposés. Ils ne sont pas uniquement la création de députés de

l'opposition, certains trouvent leur origine dans le rapport Eastman et d'autres sont tirés des mémoires présentés par de nombreuses entreprises qui ont comparu devant le comité parlementaire.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots du projet de loi C-22 et surtout de la motion nº 4. Cette motion d'amendement constitue un compromis. La Commission Eastman avait recommandé que la protection des brevets soit valable quatre ans au lieu de dix, comme le propose le gouvernement. La période supplémentaire de six ans que propose le gouvernement est injuste pour les consommateurs et pour les fabricants de médicaments génériques qui se sont révélés une bénédiction pour le pays en offrant à bas prix aux Canadiens qui en ont besoin des médicaments d'excellente qualité.

• (1230)

Nous nous sommes rendu compte au cours du débat que la proposition du gouvernement est carrément une concession faite aux multinationales pharmaceutiques, au gouvernement américain et au président Reagan. Nous avons aussi appris que certains lobbyistes et d'autres personnes aux États-Unis avaient été informés avant le Parlement et avant le grand public canadien de certaines dispositions du projet de loi et de la politique du gouvernement.

La motion nº 4 renvoie au travail accompli par le Pr Harry Eastman et par la Commission d'enquête sur l'industrie pharmaceutique, laquelle a présenté un rapport que le gouvernement semble vouloir balayer sous le tapis au lieu d'en suivre les recommandations dans l'intérêt supérieur des Canadiens.

Nous avons entendu à maintes reprises le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) ainsi que d'autres députés ministériels prétendre qu'à moins que nous n'adoptions le projet de loi C-22 tel quel, nous n'aurons pas au Canada la recherche et les travaux scientifiques effectués dans d'autres régions du monde.

Comme le professeur Eastman s'en est rendu compte au cours de son enquête, les sociétés pharmaceutiques n'ont besoin que d'un délai de quatre ans pour recouvrer les coûts de leur recherche. Pourquoi le gouvernement propose-t-il de protéger leurs brevets deux fois et demi plus longtemps que la période de quatre ans recommandée par une commission d'enquête par suite d'analyses statistiques, d'évaluations et de discussions avec des hommes de science, des représentants de l'industrie pharmaceutiques et des fabricants de médicaments non brevetés.

Notre motion nº 4 est en réalité un compromis. Elle s'appuie sur le travail effectué par le professeur Eastman et fournit la protection efficace dont a besoin l'industrie pharmaceutique.

Le rapport du professeur Eastman n'a été publié qu'il y a deux ans, soit au printemps de 1985, mais ses recommandations et sa documentation ont été invoquées constamment contre les avancés du gouvernement durant le débat. Ce dernier tente de choisir ici et là quelques données du rapport Eastman et d'en rejeter d'autres, notamment la protection du brevet durant dix ans au lieu des quatre années que tous les députés devraient appuyer. Le gouvernement protège l'industrie en place. Que dire des consommateurs qui ne paieront pas simplement quelques dizaines millions, mais des centaines de millions de dollars en frais supplémentaires pour des médicaments?

Le professeur Eastman, bien qu'il soit un universitaire, a réussi là où le gouvernement a échoué, c'est-à-dire qu'il a dégagé un consensus politique. Les députés ministériels ne participent pas avec franchise au débat sur le sujet même de la motion dont nous sommes saisis, c'est-à-dire pourquoi le gouvernement veut-il coûte que coûte étendre à dix ans la protection du brevet. Nous nous fondons sur les travaux de la Commission d'enquête, qui font voir que quatre ans de protection, c'est tout ce qu'il faut.

Le gouvernement continue de foncer. Il refuse d'admettre qu'il s'incline tout simplement devant les multinationales du médicament, spécialement celles des États-Unis qui veulent six ans d'exclusivité de plus pour les nouveaux produits chimiques lancés sur le marché. Le professeur Eastman a présenté un compromis praticable, qui a recueilli l'accord de tous sauf trois exceptions de poids: l'industrie des produits pharmaceutiques de marque, le gouvernement américain et le parti conservateur lui-même.

Pourquoi les députés conservateurs n'expliquent-ils pas la nécessité de ces six années supplémentaires? Quelle est l'idée générale? Rien d'étonnant que le gouvernement n'aime pas le rapport Eastman, monsieur le Président. Il n'est pas surprenant que le gouvernement ait fini par embaucher le professeur Eastman au Conseil d'examen du prix des médicaments pour essayer de faire le consensus dans ses troupes au sujet du projet de loi et de museler dans une certaine mesure le professeur Eastman.

Nous sommes nombreux à nous rappeler ce que le gouvernement a fait quand le rapport Eastman a été déposé. Il n'y a pas eu de conférence de presse, pas d'appui retentissant de la part du ministre. Le rapport a été simplement distribué la veille de la présentation du budget, au printemps de 1985, avec cette mention méprisante du ministre d'alors: «un document libéral».

Nous connaissons tous à la Chambre les difficultés qu'a causées à son parti l'ancien député libéral devenu lobbyiste professionnel pour l'industrie pharmaceutique.

Les députés libéraux accordent un appui catégorique à la solution actuellement en discussion, qui consiste à ne pas étendre à dix ans la protection du brevet, mais à lui conserver sa durée actuelle de quatre ans. Quoi qu'il en soit, le gouvernement n'a pas réussi à discréditer le rapport Eastman. Ce rapport est bon, et le gouvernement aurait dû mieux l'accueillir. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il était déjà débordé par les lobbyistes des médicaments, l'industrie pharmaceutique américaine et la vague de protectionnisme qui reflue vers le Canada.

Je pense que le premier ministre (M. Mulroney) et les membres de son Cabinet se sont imaginés que s'ils acceptaient les droits compensateurs de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre, s'ils s'inclinaient pour ce qui est du poisson, de la potasse, et des bardeaux, s'ils autorisaient les Américains à installer leur réseau d'alerte dans le Nord, à faire l'essai de leur missile de croisière, s'ils accordaient au Commandement de l'aviation stratégique des voies aériennes pour permettre aux bombardiers à basse altitude de circuler dans l'ouest et le nord du Canada, et s'ils cédaient enfin aux multinationales américaines sur la question du brevetage des médicaments d'ordonnance,

on pourrait alors obtenir certaines initiatives relativement à l'accord imaginaire de libre-échange. Même si le président des États-Unis, lors de sa visite d'hier, nous a dit qu'il adhérait au principe de cet accord, quiconque sait toutes les étapes que la Chambre des représentants et le Sénat des États-Unis font franchir aux mesures législatives, sait également que l'attitude protectionniste est de rigueur ces temps-ci et que le Canada a vraiment peu de chances de sortir vainqueur de cet accord de libre-échange.

On a déjà fait état à la Chambre des entretiens secrets auxquels ont participé l'Association canadienne de l'industrie du médicament, qui représente les multinationales, et l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques, qui représente les fabricants de médicaments génériques. C'est un ami de longue date du premier ministre, Paul Amos, de l'étude montréalaise d'avocats Ogilvy et Renault, qui agissait en tant que médiateur. Les entretiens ont échoué lamentablement en dépit du système des petits copains.

Même à cette étape, alors que le gouvernement Mulroney n'était en place que depuis six mois à peine, les conservateurs n'ont pas eu la souplesse voulue pour voir que le travail du professeur Eastman étaient pour eux l'issue tout indiquée, que toutes les parties en viendraient rapidement à adopter un consensus qui soit acceptable à peu près à tout le monde, y compris le parti libéral, une fois que celui-ci aurait finalement osé prendre position à l'égard de ce projet de loi.

Au lieu de cela, le gouvernement s'est engagé en dépit de tout dans la voie du nirvana du libre-échange en se débarrassant du Programme énergétique national, de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, et de l'article 41.(4) de la Loi sur les brevets. Le gouvernement n'avait pas le temps de faire l'éloge de M. Eastman; il voulait simplement le faire sombrer dans l'oubli, ce qu'il a d'ailleurs fait en le nommant au comité d'examen. Alors que le gouvernement se rendait compte qu'il lui était impossible de reléguer le professeur Eastman et son étude aux oubliettes, de nombreux groupes un peu partout au Canada, représentant notamment les personnes âgées et les handicapés, les associations de médecins et d'infirmières et ceux qui dispensent des soins médicaux à long terme, aux malades chroniques bref les millions de Canadiens qui comptent sur les produits génériques à bon marché, en ont profité pour faire cause commune. Les vieillards, les personnes qui sont confinées au lit et qui achètent des produits pharmaceutiques pour soigner leur diabète, leur coeur, ou autre chose, tous ces gens se sont concertés et se sont ralliés quand ils ont compris que le gouvernement prescrivait dans le projet de loi C-22 une solution qui déplairait aux consommateurs canadiens. Ces derniers ne veulent d'ailleurs pas en entendre parler.

Le gouvernement ne s'est pas encore rendu compte que le projet de loi C-22 n'est pas dans l'intérêt de la collectivité scientifique, argument que l'actuel ministre de la Consommation et des Corporations évoque pour rallier l'opinion, car j'estime qu'on accomplirait tout autant au chapitre de la recherche et de la mise au point de nouveaux produits pharmaceutiques au Canada en assurant la protection des brevets pendant quatre ans au lieu de dix. Ces six années supplémentaires ne sont qu'un cadeau que fait le gouvernement conservateur aux multinationales qui en profiteraient pour réaliser des bénéfices excessifs, monsieur le Président. Ce n'est pas le genre d'initiative que souhaitent de la part du gouvernement les Canadiens qui comptent par millions sur les produits pharmaceutiques.

Nos amendements permettent de rétablir dans la mesure, certaines des recommandations du rapport Eastman. Je serai curieux de voir si le gouvernement en adoptera. L'un des amendements que le gouvernement aura le plus de difficulté à accepter est celui dont nous sommes saisis aujourd'hui dans la motion nº 4 tendant à ramener de dix à quatre le nombre des années prévues pour la protection des brevets. Il me tarde d'entendre les ministériels expliquer aux Canadiens qui les écoutent aujourd'hui pourquoi six années supplémentaires sont nécessaires alors qu'il ne s'agit que de faire un cadeau aux multinationales. Après tout, cet argent sort directement de la poche des consommateurs canadiens, et particulièrement de ceux qui n'en ont vraiment pas les moyens.

[*Français*]

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, il y a plusieurs années, les députés des deux côtés de la Chambre se plaignaient, et avec raison, que les députés ne pouvaient pas jouer un assez grand rôle à l'intérieur de la législation que, souvent, nous avions à peine le temps de lire et qui, la plupart du temps, on le sait, est préparée par les très hauts fonctionnaires qui sont d'ailleurs payés pour cela, et sans beaucoup de consultations avec les députés, mais en consultations directes évidemment avec leurs ministres qui, eux, se chargeaient de passer le message dans les différents caucus afin que telle ou telle législation puisse apparaître et, enfin, devenir loi au Canada.

Alors, au cours des années, il y a eu plusieurs de ces discussions entre les députés pour qu'on en arrive à des réformes parlementaires. C'est ainsi que nous avons eu notre collègue, maintenant sénateur, M. Tom Lefebvre, le rapport Lefebvre, et éventuellement, tout cela s'est très bien déroulé. Puis on est arrivé avec la fameuse Commission McGrath dont le président, aujourd'hui, on le sait, est lieutenant-gouverneur à Terre-Neuve et qui était un ancien ministre, un éminent—je pense qu'on peut dire cela même de l'opposition, face à un membre du gouvernement—parlementaire très énergique et qui voulait qu'enfin les députés puissent jouer un rôle important à l'intérieur de la Chambre, des comités parlementaires et à l'intérieur de la législation. C'est ainsi que nous en sommes venus à la conclusion que nous accepterions une grande partie des conclusions du rapport McGrath.

Un de ces comités parlementaires où un de nos collègues, l'honorable député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), où notre collègue a été présent continuellement s'est penché sur ce projet de loi C-22, cette Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes.

Alors, dans l'esprit McGrath, voilà que les députés ont cru qu'ils avaient un grand rôle à jouer à l'intérieur, n'est-ce pas, du comité parlementaire qui était chargé d'examiner le projet de loi C-22 du gouvernement.

Et voilà que les députés de l'Opposition officielle, d'autres députés, ont travaillé d'arrache-pied pour essayer d'améliorer ce projet de loi. Ils n'ont peut-être pas raison à 100 p. 100, mais je suis porté à croire qu'il est impossible que mes collègues de tous les partis d'opposition, mais principalement de

l'Opposition officielle, puissent avoir entièrement, totalement et continuellement tort.

Et c'est ainsi que, après avoir discuté très longuement, ils ont présenté 47 amendements. M. le Président a décidé de regrouper—si ma mémoire est fidèle, et mon whip va m'aider—ces 47 amendements en 18 discussions possibles. Nous sommes actuellement à l'étape numéro 2 de ces 18 possibilités. Donc, plusieurs amendements—pour expliquer à ceux qui nous suivent à la télévision—il y a eu 47 amendements—et pour madame la ministre qui m'écoute attentivement—47 amendements et, monsieur le Président, dans sa sagesse, a décidé que cela ferait l'objet de 18 débats, et donc de 18 votes séparés.

Et voilà que l'esprit McGrath vient d'«en manger un coup», comme on dit chez nous, parce que les 47 amendements, préparés par les députés de l'opposition à la suite de nombreuses représentations à travers tout le Canada, de tous les milieux de protection des consommateurs qui ont écouté attentivement, qui ont réfléchi, qui ont travaillé pendant des mois, et voilà qu'on en arrive au stade presque final et que, du revers de la main, on dit: Ces 47 amendements, les *boys* et les *girls*, vous avez perdu votre temps honorables députés parce qu'il n'y en a pas un qui va être accepté.

C'est vraiment décourageant. C'est vraiment décourageant pour des gens qui siègent ici pour la première fois et qui croient . . . par exemple, je vois l'honorable députée de Capilano (M^me^ Collins) qui nous écoute attentivement et elle croit en la réforme parlementaire. Elle travaille dans les comités parlementaires et, tout d'un coup, elle voit un projet de loi important . . . Je ne dis pas que les 47 amendements doivent être agréables au gouvernement. Je ne dis pas cela. Mais je comprends difficilement que des députés aillent travailler dans un comité parlementaire et que pendant des semaines et des mois ils se préparent, ils travaillent parce qu'ils disent: Enfin, on a quelque chose à dire. Je ne veux pas dire que ce qu'ils ont à dire est toujours la vérité, est toujours acceptable. Le gouvernement a ses responsabilités. L'opposition a les siennes. Mais que ces 47 amendements soient rejetés du revers de la main, sans presque aucune discussion puisqu'on remarque qu'il n'y a pas de discussion du côté gouvernemental, je trouve que c'est . . .

• (1240)

[*Traduction*]

Mon ami dirait que c'est un coup dur pour les nouvelles procédures parlementaires proposées par notre honorable ami, le lieutenant gouverneur de Terre-Neuve, M. McGrath. C'est bien triste.

Le premier amendement était très simple et demandait qu'on définisse la recherche. Nous avons un ministre très têtu, et je pense que c'est un qualificatif acceptable au Parlement. Je pourrais en utiliser de plus forts. Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) est donc très entêté. Il est également responsable de la poste, ce qui fait deux grandes catastrophes dans tout le Canada. Ce ministre entêté ne veut pas définir le mot «recherche». La Chambre a rejeté cette motion, et le Président va donc probablement déclarer que le débat à ce sujet est terminé, et il aura raison.

C'est merveilleux d'annoncer que cela va apporter pour 1,4 milliard de dollars de recherche et d'argent au Canada. Je suis sûr que mon honorable amie de Québec, qui écoute attentivement comme de coutume, serait de mon avis. C'est très bien de dire aux Canadiens de s'extasier sur les 1,4 milliard de dollars de recherche, mais nous n'avons même pas défini ce terme. C'est inadmissible.

Dans son célèbre rapport, le docteur Eastman a dit que nous devions être équitables. Je pense essentiellement que nous devons être justes envers les sociétés qui fabriquent des produits de marque parce qu'après tout, elles font de gros investissements. Par conséquent, elles devraient avoir droit à être protégées.

C'est probablement sur ce point que nous différons du parti socialiste. Nous croyons en la justice. Si une société investit son argent dans un médicament, elle devrait recevoir un certain degré de protection. Le professeur Estman a proposé d'assurer une protection intégrale de quatre ans aux compagnies pharmaceutiques. Pourquoi le gouvernement tient-il tant à leur en donner dix? N'est-ce pas parce que de puissants lobbyistes lui demandent une protection permanente, mais qu'ils se contenteront de 10 ans faute de mieux? N'est-ce pas à cause des pressions américaines?

Je n'étais pas d'accord avec certaines déclarations du président des États-Unis hier à la Chambre, mais j'ai essayé de bien me comporter, contrairement à certains. En pareil cas, ceux qui ne sont pas d'accord devraient le dire à l'extérieur de la Chambre. Je n'étais pas d'accord avec le président hier et je n'ai pas besoin d'expliquer à la Chambre ce que je pense du Nicaragua et des Contras. Mais je trouve que ce n'est pas une raison pour mal se conduire.

Je n'aime guère non plus que des lobbyistes américains nous fixent une ligne de conduite, qu'ils nous disent comment gérer les affaires de notre pays.

Je sais qu'il ne me reste plus grand temps. Je rappelle donc au gouvernement que la Chambre sera saisie d'autres projets de loi qui ont exigé un travail énorme, au comité, de la part de certains députés qui ont mis tout leur coeur et toute leur énergie à mettre au point des amendements. J'espère que le gouvernement se rendra compte un jour que tous les gouvernementaux n'ont pas toujours raison et tous les députés d'opposition toujours tort; c'est impossible. Les 47 amendemends proposés ont exigé énormément de travail de la part des mes collègues des deux partis de l'opposition. Ces amendements ont été rejetés par un ministre entêté simplement parce qu'ils ne viennent pas de la majorité gouvernementale ou parce qu'ils ne sont pas conformes aux exigences de lobbyistes puissants du Canada, ou pire encore, des États-Unis. C'est un bien triste jour pour ceux qui ont mis toute leur confiance dans la réforme parlementaire.

• (1250)

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux de parler de cette motion qui vise à appliquer à ce projet de loi certaines conclusions du rapport Eastman. Ce rapport ne laisse subsister aucun doute sur le fait que l'amendement apporté en 1969 à la Loi sur les brevets a connu un succès retentissant. L'obligation imposée aux compagnies d'obtenir une licence a épargné des millions de dollars aux consommateurs canadiens, dont 211 millions de dollars en 1983 seulement, et elle n'a eu aucun effet visible sur les profits,

la croissance ou les emplois dans l'ensemble de l'industrie pharmaceutique canadienne. Les compagnies détentrices de brevets et les compagnies génériques continuent d'être fort rentables. Même en faisant un effort d'imagination, le gouvernement ne peut pas prétendre qu'il faut augmenter les bénéfices des compagnies pharmaceutiques multinationales pour favoriser leurs activités de recherche et de développement au Canada.

Les changements proposés à la Loi sur les brevets la rendent plus semblable à celle des États-Unis où les compagnies pharmaceutiques sont encore plus rentables qu'au Canada. On apprenait récemment aux nouvelles que les compagnies américaines propriétaires des entreprises canadiennes ont énormément d'avoirs en caisse. La compagnie Merck avait 1,4 milliard de dollars en caisse, la Bristol-Myers, 1,3 milliard et la Pfizer, 1,4 milliard. La Eli Lilly n'en avait que 850 millions, la pauvre. Ces compagnies cherchent des occasions d'investir leur argent. J'affirme qu'on a trompé le gouvernement et que l'industrie est très rentable et voudrait investir les milliards de dollars qu'elle a en caisse. Elle devrait être prête à en investir une partie dans la recherche et le développement au Canada sans qu'il soit nécessaire de lui accorder les dix années d'exclusivité imposées par le projet de loi.

Nous devrions reconnaître que même si nous ne protégeons les brevets que pendant quatre ans, il faudra environ sept ou huit ans avant que l'équivalent générique soit sur le marché. En portant la protection à dix ans, nous retardons donc de 14 à 15 ans l'apparition des médicaments génériques. Une telle prolongation n'est pas nécessaire et cela coûtera des millions de dollars aux consommateurs canadiens.

M. Eastman fait également bien remarquer qu'en dépit de ce que semblent croire les responsables gouvernementaux, ce n'est pas en atténuant l'obligation d'autoriser la fabrication de produits génériques sous licence et en accordant des monopoles aux multinationales grâce à un système de brevet rigide qu'on fera du Canada un centre important de recherche pharmaceutique fondamentale ou de fabrication des ingrédients actifs des médicaments. Étant donné le monopole dont ces sociétés ont bénéficié et continueront de bénéficier, il est vain de croire que le Canada deviendra un centre de développement.

Le titulaire d'une licence doit payer une redevance de 4 p. 100 au détenteur du brevet pour toute la durée du brevet. M. Eastman soutient dans son rapport qu'une hausse de la redevance à environ 10 p. 100 serait bien suffisante et constituerait une solution de rechange raisonnable à la prolongation de la durée du brevet. L'obligation d'autoriser la fabrication sous licence devrait demeurer à son avis un élément central de la politique canadienne concernant l'industrie pharmaceutique.

L'Association des consommateurs canadiens partage cet avis et affirme qu'on ne fera qu'affaiblir l'industrie en prolongeant la période d'exclusivité du brevet.

L'ACC soutient également que les consommateurs et les contribuables ne devraient pas avoir à accepter d'autre exclusivité sur le marché que celle de quatre années recommandée par M. Eastman. Si on la prolonge, cela coûtera des millions de dollars aux consommateurs, aux trésors provinciaux et finalement aux contribuables provinciaux. D'après le rapport Eastman, en augmentant la redevance et en conservant l'obligation d'autoriser la fabrications de produits génériques sous licence, on permettrait aux consommateurs de continuer à économiser de l'argent sur l'achat de médicaments. L'obligation d'autoriser la fabrication sous licence n'est pas aussi coûteuse que la prolongation de l'exclusivité, et c'est la solution qu'on devrait adopter.

La motion à l'étude vise à conserver l'obligation d'autoriser la fabrication de produits génériques sous licence ainsi que les redevances, et à maintenir l'exclusivité pour une période de quatre années ou peut-être un peu plus longtemps.

Je terminerai mon intervention après le déjeuner, monsieur le Président.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES TRANSPORTS

LE PROJET DE LOI C-18—LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE MIEUX CONNAÎTRE LES BESOINS DU QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, vendredi dernier, le ministre des Transports tentait de nous faire accroire que le ministre des Transports du gouvernement du Québec était d'accord sur son projet de loi C-18 tel que proposé. Et, monsieur le Président, je dois dire que cette affirmation est fausse puisque j'ai en main un communiqué de presse du ministre des Transports du Québec, Marc-Yvan Côté, et un mémoire qu'il soumet au ministre des Transports afin d'apporter au moins huit modifications au projet de loi C-18 tel qu'on le connaît présentement.

Le ministre des Transports du Québec se pose des questions alors que le Canada tente de négocier un accord sur le libre-échange avec un partenaire qui ne nous fait pas de cadeau: restrictions sur le bois de sciage, le porc, la potasse. Comment peut-on justifier de lui offrir sans aucune concession de sa part un accès à notre trafic ferroviaire?

Monsieur le Président, j'invite tous les députés de cette Chambre à faire pression auprès du ministre des Transports pour que celui-ci connaisse mieux et comprenne mieux les besoins du Québec.

* * *

[*Traduction*]

LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

HOMMAGE À L'OEUVRE DE L'ASSOCIATION HADDASSAH-WIZO

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, à titre de président du *Canada-Israel Friendship Group*, j'ai l'honneur aujourd'hui de souhaiter la bienvenue à Ottawa aux membres du conseil national d'administration de l'association

Article 21 du Règlement

Haddassah-Wizo, l'un de nos remarquables organismes bénévoles.

Cet organisme célèbre cette année son soixante-dixième anniversaire. Les membres de cet organisme viennent en aide aux enfants, aux jeunes et aux femmes du Canada et d'Israël.

Les 152 personnalités qui composent le conseil d'administration d'Haddassah-Wizo représentant au delà de 17 000 membres et constituent un bel exemple de l'énergie, des talents et de l'intelligence que 40 000 organismes bénévoles canadiens réussissent à mobiliser quotidiennement. Près de 3 millions de Canadiens oeuvrent bénévolement au service de leur pays. Il est temps que le Canada reconnaisse leur dévouement exceptionnel.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LES NÉGOCIATIONS AVEC LES EMPLOYÉS—LA NOMINATION D'UN CONCILIATEUR

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, nous nous intéressons tous aux négociations qui se déroulent actuellement entre la direction et les syndicats des Postes canadiennes parce que nous souhaitons que le service postal soit maintenu. Le gouvernement a nommé un conciliateur, ce qui est rassurant. Cependant, ce conciliateur est tellement occupé qu'il ne pourra se consacrer à ces négociations que s'il a des annulations.

La chose est très inquiétante, monsieur le Président. Si le gouvernement souhaite vraiment voir aboutir les négociations aux Postes pour que le service postal soit maintenu, il faut qu'un conciliateur des plus compétents y travaille à plein temps. Lors des dernières négociations, le gouvernement avait nommé un conciliateur qui répondait à ces exigences et on en était arrivé à une entente. La question des Postes mérite qu'on la prenne au sérieux. Il nous faut un conciliateur à temps complet pour éviter l'interruption du service postal.

* * *

[*Français*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

ON SOUHAITE QU'UN ACCORD HISTORIQUE SUR LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES ÉCONOMIQUES SOIT CONCLU

M. Nic Leblanc (Longueuil): Monsieur le Président, depuis 1984, la proportion de la population s'opposant au libre-échange a chuté de 13 p. 100 au Québec, c'est-à-dire que seulement 27 p. 100 de la population du Québec n'appuie pas complètement notre position. D'autre part, au Québec, au-delà de 57 p. 100 de la population approuve notre position au sujet du libre-échange. Enfin, au dire d'experts, tel que Bernard Landry l'a dit dans le journal *Le Devoir* ce matin, ni la langue, ni la culture québécoise n'auraient à craindre d'un tel traité de libre-échange. «Un traité de libre-échange ne peut que nous aider dans notre identité culturelle et politique». Étant donné ces constations, monsieur le Président, il faut continuer et faire en sorte qu'un accord historique sur la libéralisation des échanges économiques intervienne dans un délai raisonnable, comme l'ont souhaité le Président des États-Unis d'Amérique et notre premier ministre hier dans cette Chambre.

[*Traduction*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LA BATAILLE DE VIMY—LE 70E ANNIVERSAIRE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, à 5 h 30 le 9 avril 1917, il y a 70 ans, des soldats canadiens s'emparaient de la crête de Vimy.

On a rapporté que presque tous les hommes qui escaladaient lentement les pentes du plateau de Vimy en ce sombre lundi de Pâques d'avril 1917 étaient encore des civils quand la guerre avait éclaté en 1914. Quatre des cinq généraux canadiens l'étaient assurément. Ils ont remporté cette bataille historique et d'autres en Europe à cause de leurs tactiques peu orthodoxes, voire imprévisibles.

Je suis fermement convaincu que le nationalisme actuel des Canadiens, qui augmente et mûrit encore, est né sur les champs de bataille en Europe pour s'épanouir et ensuite nous permettre de jouer un rôle important sur la scène diplomatique mondiale.

A Vimy, il y a 70 ans, des dizaines de milliers de jeunes Canadiens ont sacrifié leur vie ou subi des blessures qui les ont rendus invalides. Pourquoi ont-ils agi ainsi? Ils l'ont fait pour nous permettre à nous tous de vivre en liberté dans ce grand pays qu'est le Canada. Je demande à tous les Canadiens: Estimons-nous à leur juste valeur ces précurseurs du nationalisme canadien? Malheureusement, nous faisons peu de cas aujourd'hui de ces générations qui ont répandu leur sang pour défendre leurs idées. Ils ont sacrifié leur avenir et sont morts pour défendre leurs convictions.

Tout Canadien vigilant devrait chaque jour se souvenir de ceux qui ont engendré le patriotisme et le nationalisme au Canada.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES—LES RÉSULTATS DE LA RENCONTRE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. J. R. Ellis (Prince Edward—Hastings): Monsieur le Président, hier a été un bon jour pour les Canadiens. Le premier ministre du Canada (M. Mulroney) s'est entretenu avec le président des États-Unis ici même, à Ottawa. Après les entretiens privés, le premier ministre, dans une superbe allocution adressée à la Chambre, a exposé les grandes lignes de la politique canadienne. Le président a répondu gracieusement dans son style inimitable, tout cela pour le plus grand bien des Canadiens.

• (1405)

On s'est sensiblement rapproché d'une solution au problème des pluies acides, qui constitue une telle menace pour les lacs et les forêts de l'est du Canada. Le libre-échange, dont tous les Canadiens vont bénéficier, a désormais le plein appui des deux gouvernements.

Il en découle aussi un avantage indirect non négligeable, à savoir le maintien de relations étroitement amicales avec notre

plus proche voisin et notre plus important partenaire commercial. Même si d'aucuns veulent étaler leurs mauvaises manières, je suis persuadé que les Canadiens pour la plupart se réjouissent de l'heureux événement.

* * *

L'IMMIGRATION

LA COALITION ORGANISÉE POUR DEMANDER LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, 90 organismes qui parrainent la nouvelle coalition pour une politique juste concernant les réfugiés et l'immigration ont affirmé aujourd'hui que des associations d'immigrants, des agences de service aux immigrants, des associations de réfugiés, des agences de service aux réfugiés, des associations religieuses, des avocats, des organismes de défense des droits de la personne, des groupes de solidarité, des syndicats, des mouvements féminins et d'autres groupes concernés se joignent pour exiger la justice dans la politique gouvernementale sur les réfugiés et l'immigration.

Ils sont tous unis par une même conviction: nous devons accueillir les réfugiés qui viennent demander protection à nos frontières et nous devons permettre aux immigrants et citoyens canadiens de faire venir promptement au Canada des membres de leur famille, frères et soeurs notamment.

Les réfugiées et immigrants stimulent la croissance économique du Canada et ils créent des emplois.

Les membres de la coalition s'engagent à unir leurs efforts, afin d'insister auprès du gouvernement pour qu'il garde la porte ouverte à ceux qui cherchent refuge au Canada, qu'il adopte une procédure d'examen du statut de réfugié qui prévoie dans les plus brefs délais une audience juste accompagnée du droit d'en appeler pour toute personne qui vient demander protection au Canada, qu'il étende la définition de la famille à tous les enfants, frères et soeurs, qu'il facilite la réunification rapide des familles au Canada et qu'il maintienne des procédures spéciales de protection envers ceux qui fuient les désastres naturels ou causés par l'homme dans leur pays d'origine.

* * *

LA JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ

LA CAMPAGNE INTERNATIONALE D'IMMUNISATION DES ENFANTS CONTRE DES MALADIES

M. Bruce Halliday (Oxford): Monsieur le Président, aujourd'hui, 7 avril, est la Journée mondiale de la santé. Le thème de cette année est «Immunisation». Six différentes maladies, qui tuent huit enfants à la minute dans le monde, et en rendent invalides huit autres pour le restant de leurs jours, pourraient être prévenues pour la plupart.

Le Canada est parmi les chefs de file internationaux de la campagne actuelle d'immunisation. En plus de plusieurs engagements moins importants de l'ACDI, notre premier ministre (M. Mulroney) a annoncé aux derniers sommets du Commonwealth et de la Francophonie des contributions globales de 71 millions de dollars à l'Inde et à d'autres pays.

Des établissements canadiens comme l'Institut Armand Frappier et les Laboratoires Connaught, de concert avec des

Article 21 du Règlement

organismes bénévoles comme le Rotary, participent en permanence à cet effort du Canada.

Aujourd'hui, l'Association canadienne d'hygiène publique lance une campagne nationale de sensibilisation et de souscriptions. Nous avons le devoir, en tant que députés, de soutenir cette association et d'autres groupes qui espèrent pouvoir immuniser tous les enfants et toutes les femmes enceintes du monde d'ici à 1990.

* * *

[*Français*]

LES TRANSPORTS

L'UTILISATION DE MEILLEURS TYPES DE CEINTURES DE SÉCURITÉ POUR LES PASSAGERS ARRIÈRE DES AUTOMOBILES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, je désire faire porter au compte rendu des *Débats* de la Chambre une lettre d'appui que j'ai reçue de M^me^ Valoree Regner de Dawson Creek (C.-B.) au sujet des ceintures de sécurité dans les automobiles. Voici ce qu'elle dit:

[*Traduction*]

A propos de la mesure que vous chercher à faire modifier en ce qui a trait aux ceintures de sécurité des sièges arrière des voitures, j'ai appris, grâce à l'émission *The Fifth Estate*, que les modèles actuels étaient susceptibles de causer certains problèmes ... Je voudrais savoir si le grand public peut faire quelque chose pour faciliter l'adoption des changements que vous proposez. Je suis membre d'une association représentant les femmes de la Colombie-Britannique et je voudrais mettre mes compagnes de Dawson Creek au courant de ces problèmes. Je vous saurai gré de me communiquer les renseignements concernant votre proposition et la nature des problèmes causés par les ceintures actuelles, ou bien le nom de personnes susceptibles de me renseigner là-dessus.

J'exhorte le ministre des Transports (M. Crosbie) a lancer une campagne d'information et d'éducation du public semblable à celle contre la conduite en état d'ébriété, et cela afin de sensibiliser les Canadiens à l'utilité du port de la ceinture de sécurité et, surtout à la nécessité de l'attacher convenablement.

* * *

[*Français*]

LE PARLEMENT

L'ATTITUDE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DURANT L'ADRESSE DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, hier, le Parlement canadien entendait, dans son enceinte, le Président des États-Unis. Pendant le discours officiel du Président, l'ensemble des parlementaires a dû supporter l'indécence, le manque de politesse, l'insolence des députés du parti socialiste présents dans cette Chambre qui ne cessaient de discuter entre eux, pendant l'allocution du Président, sous l'oeil gêné mais approbateur de leur chef.

Monsieur le Président, l'attitude de la plupart des parlementaires socialistes présents dans cette Chambre hier était inacceptable et embarasse même à l'étranger la réputation du Parlement canadien. Les cris d'hostilité durant le discours du Président, qu'on a également entendus, provenaient de la même source, atteignant le paroxisme de l'arrogance collective de ces parlementaires socialistes.

Article 21 du Règlement

Il est dommage, monsieur le Président, d'avoir à mentionner à cette chambre le comportement «immature» et inadmissible de ce parti à l'esprit grégaire. La démocratie et la population canadienne ont droit à une meilleure qualité de parlementaires.

* * *

• (1410)

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA LOI SUR LES BREVETS—ON CRITIQUE UN SONDAGE APPUYANT LES AMENDEMENTS

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, alors qu'il tente d'obtenir le plus d'appuis possible pour le projet de loi tendant à modifier la Loi sur les brevets relativement aux médicaments d'ordonnance, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) continue de faire beaucoup de cas d'un sondage effectué pour le compte de l'Association canadienne de l'industrie du médicament. Toutefois, peut-il se fier aux résultats de ce sondage qui ont été carrément contredits par ceux des sondages Gallup et Angus Reid précédents?

Des experts en la matière ont également reproché à ce sondage de renfermer des questions qui induisent les gens en erreur et des renseignements partiaux. Il est basé sur l'hypothèse que les prix des médicaments n'augmenteront pas plus rapidement que le coût de la vie, en vertu des dispositions du projet de loi C-22.

Je demande donc au ministre de nous démontrer comment il s'assurera que l'augmentation du prix de tous les médicaments au Canada ne sera pas supérieure à celle du coût de la vie. Ce n'est qu'un seul des critères sur lesquels le Conseil d'examen du prix des médicaments devra se fonder pour déterminer si le prix des médicaments est excessif. Il y a également les échappatoires, comme le prix des médicaments au cours des cinq années précédentes, alors que les médicaments dont le prix a augmenté de 20 p. 100 par année, pouront continuer à suivre ce rythme.

Il n'est donc pas surprenant que le gouvernement du Manitoba déclare que non seulement des augmentations comparables à celle du coût de la vie sont acceptables en vertu de ce projet de loi, mais que c'est également le cas d'augmentations de 20, 40 et 50 p.

Tout cela au nom de la «protection du consommateur». Comme George Orwell l'a dit un jour, lorsqu'on rencontre un conservateur intelligent, il est tant de songer à sortir son portemonnaie.

* * *

LE PARLEMENT

LA CONDUITE DE CERTAINS MEMBRES DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE PENDANT LE DISCOURS DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Moi qui suis fier d'être Canadien, monsieur le Président, je me suis senti assez mal à l'aise et embarrassé quand des députés néo-démocrates ont cherché bruyamment à faire taire Ronald Reagan, le président des États-Unis, qui nous adressait hier la parole.

Ils ont invoqué pour justifier leurs sarcasmes la défense de la démocratie et la liberté de parole. Or, les Canadiens qui apprécient vraiment la démocratie savent qu'il est possible pour les citoyens d'un pays de défendre leurs intérêts avec confiance, fierté et civilité. Il est naturel que nous ne soyons pas toujours d'accord avec autrui, mais il existe bien des façons de poursuivre un dialogue constructif.

C'est peut-être en raison de l'idée que le NPD se fait de la démocratie qu'il s'estime justifié de faire taire tous ceux qui sont en désaccord avec lui et ses alliés de l'Internationale socialiste. De toute évidence, museler un interlocuteur qui ne partage pas votre point de vue, est un principe cher au NDP.

Enfants, nous avons tous appris que la politesse a sa place en tout temps et en tout lieu et que l'on ne doit jamais invectiver ses invités. En tentant d'interrompre par leurs propos insolents ce chef d'État qui était notre hôte et en déshonorant tous les Canadiens, les députés du Nouveau parti démocratique ont démontré une fois pour toutes que non seulement ils n'ont pas le respect de la démocratie, mais qu'ils ne sont même pas bien élevés.

Des voix: Bravo!

* * *

L'EMPLOI

LA SUPPRESSION DU PROGRAMME DE FORMATION DES JEUNES DÉFAVORISÉS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, à Bridgewater, en Nouvelle-Écosse, le conseil d'administration du programme Établissons des liens, qui a offert une formation et trouvé du travail à plus de 200 jeunes défavorisés de la rive sud, a appris que le ministre fédéral de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) avait mis fin au programme au milieu de sa troisième année sans motiver sa décision.

M. le Président: La présidence a donné la parole au député. Il fait sa déclaration et je demande aux autres députés de respecter les convenances.

M. Dingwall: Merci, monsieur le Président. Je prie le ministre de modifier sa décision en faveur des gens touchés par ce programme.

Le programme Établissons des liens a pour mandat d'aider les jeunes qui ont beaucoup de difficultés à se trouver un emploi à acquérir les connaissances, la dynamique de la vie et les compétences professionnelles nécessaires pour trouver et pour garder un emploi et à s'assurer un emploi régulier dans la collectivité. La population cible comprend les jeunes âgés de 17 à 24 ans qui sont en chômage ou qui n'ont pas fréquenté l'école pendant 24 des 30 semaines précédentes, qui font preuve d'une motivation et d'une détermination suffisantes pour trouver et pour conserver un emploi et qui prennent des mesures pour lutter contre leurs problèmes de drogue, d'alcool, de maladie mentale ou de transgression de la loi.

Je demande au gouvernement de modifier sa décision.

* * *

LE PARLEMENT

LA CONDUITE DE CERTAINS MEMBRES DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE PENDANT LE DISCOURS DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge—Foothills): Monsieur le Président, la grande majorité des Canadiens loyaux sont écoeurés et choqués par l'anti-américanisme virulent dont on a fait preuve à la Chambre hier.

L'esclandre du Nouveau parti démocratique pendant l'allocution du président était inacceptable et elle a montré comment ces députés conduiraient les relations entre le Canada et les États-Unis.

• (1415)

En insultant délibérément le président élu des États-Unis, ils outrageaient directement le peuple américain.

Quelque deux millions d'emplois canadiens dépendent directement des exportations aux États-Unis. Le Nouveau parti démocratique prétend parler au nom des travailleurs canadiens. Pourtant, son anti-américanisme violent pourrait entraîner la perte de dizaines de milliers d'emplois pour les Canadiens. Les programmes canadiens d'assurance sociale, notamment la sécurité de la vieillesse, l'assistance publique et l'enseignement postsecondaire, dépendent des recettes fiscales versées par ces deux millions de travailleurs.

La conduite des néo-démocrates montre qu'ils sont indignes d'occuper de hautes fonctions . . .

Des voix: C'est vrai!

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Pouvez-vous imaginer, monsieur le Président, ce qu'ils feraient s'ils étaient au pouvoir? Méfiance, Canadiens!

Des voix: Bravo!

* * *

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

L'ADJUDICATION DE CONTRATS SANS APPELS D'OFFRES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, à quoi servent les amis? Vous donnez votre langue au chat? Et bien, je vous dirai à quoi servent *leurs* amis, monsieur le Président.

J'ai ici un contrat de 25 000 $ accordé sans appels d'offres pour:

[*Français*]

. . . assurer un conseil en communication à la fois général et ponctuel auprès du personnel du ministre de la Consommation.

[*Traduction*]

J'ai un autre contrat, monsieur le Président. Il s'agit d'un contrat de 10 000 $ qui vise à «conseiller le ministère et le ministre sur la stratégie qui s'impose pour mettre en oeuvre le programme de communications de la politique gouvernementale de conversion au système métrique». Il a été accordé à Nantel et Associés.

M. Nunziata: Ce bon vieux Roger!

M. Boudria: J'en ai un autre, monsieur le Président. Il vise à fournir à la ministre des Communications «des services de communications relatifs aux grandes initiatives de politique ministérielle».

A qui a-t-il été accordé? A Synchrocom Communications dont M. Nantel est l'un des dirigeants, monsieur le Président.

Une voix: Encore Roger!

M. Boudria: La valeur de ce contrat est de 41 000 $. J'en ai encore un autre, monsieur le Président, toujours à Synchrocom Communications qui a obtenu 48 000 $: 40 000 $ pour des services professionnels et 8 000 $ de frais de déplacement. Encore une fois pour M. Nantel . . .

Une voix: Qui est-il?

M. le Président: Le temps accordé au député est maintenant écoulé. Nous passons aux questions. Le très honorable chef de l'opposition.

[*Note de l'éditeur: Suivent des ovations par les membres de leur parti respectif, à l'adresse du très honorable premier ministre (M. Mulroney) et du très honorable chef de l'opposition (M. Turner).*]

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES—L'INCIDENCE DU PROJET DE LOI AGRICOLE AMÉRICAIN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, j'allais demander qu'on lui donne une punition pour avoir retardé la partie, mais j'ai été entraîné moi-même par mes coéquipiers.

Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle fait suite à la visite du président des États-Unis.

Hier, ni le président ni le premier ministre n'ont fait la moindre allusion à la situation désespérée des cultivateurs canadiens.

Le premier ministre a-t-il demandé au président d'user de son influence auprès du Congrès américain pour modifier le projet de loi agricole de façon à augmenter le prix mondial du blé?

Le premier ministre s'est-il plaint au président de ce que les Américains faisaient cadeau d'un boisseau de grain pour trois boisseaux vendus?

Le premier ministre a-t-il soulevé cette question avec le président et, dans l'affirmative, quelle a été la réaction de ce dernier?

Les cultivateurs de l'Ouest sont dans une situation désespérée et ils ont besoin d'une réponse de toute urgence.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai parlé de l'agriculture et de la situation des cultivateurs, et surtout des cultivateurs de l'Ouest, pendant une bonne partie du déjeuner de travail que nous avons eu hier, avec le président Reagan et les membres de son cabinet qui l'accompagnaient.

Le président a mentionné l'initiative que le Canada avait prise l'année dernière en soulevant la question agricole au Sommet de Tokyo. Il connaissait et appuyait les initiatives prises à l'égard des mesures Cairns. Il a proposé de soutenir les nouvelles initiatives que le Canada prendra au Sommet de Venise dans le but de régler les problèmes complexes que connaissent les agriculteurs en général à cause des subventions déloyales que les États-Unis et l'Europe offrent à leurs producteurs et les effets nuisibles qu'elles ont sur les producteurs canadiens.

• (1420)

Je peux donc répondre que non seulement le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons soulevé la question à cette occasion, mais que le ministre des Finances et la ministre du Commerce extérieur l'ont également abordée. Je peux assurer au très honorable député que nous avons discuté à fond de la situation des agriculteurs canadiens avec le président des États-Unis et tous ses collègues.

[*Français*]

LES PLUIES ACIDES—LA DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, il y a deux ans ici à la Chambre, j'ai proposé un traité bilatéral avec les États-Unis sur la qualité de l'air. Dimanche, le premier ministre a fait exactement la même proposition au Président, mais sans aucune préparation. Pourquoi a-t-il saisi le Président de cette question sans préavis et sans travail préparatoire? Est-ce qu'il ne se rend pas compte qu'il avait accordé au Président des États-Unis encore une fois un prétexte pour promettre encore une fois d'étudier les mesures éventuelles pour résoudre le problème au lieu de combattre immédiatement et directement la question des pluies acides?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le chef de l'opposition se trompe encore lorsqu'il dit que cela a été soulevé sans préavis et sans travail préparatoire. Nous avons travaillé amplement à ce dossier en collaboration avec les autorités nationales et américaines. Comme le chef de l'opposition le sait, nous avons marqué un autre pas de progrès dans ce dossier complexe. Ce n'est pas le règlement définitif du dossier, mais c'est un pas vers un règlement et je pense que le chef de l'opposition devrait favoriser une telle approche parce que cela va aboutir à un règlement du problème des pluies acides dont nous avons hérité, et je sais que le chef va vouloir travailler avec nous pour le régler de façon définitive.

[*Traduction*]

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE DANS L'ARCTIQUE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le porte-parole du président Reagan en matière d'environnement, Marlin Fitzwater, a déclaré ce matin que d'autres comités seront crées et d'autres études effectuées sur la question et que les États-Unis, à son avis, ont réussi à reporter le problème. Cela vient confirmer, comme je le prétends, que l'interprétration des États-Unis est évidemment différente. Selon ce porte-parole, le gouvernement américain s'est engagé à envisager la question et pas nécessairement à élaborer un accord à ce sujet. Quoiqu'il en soit, il n'a pas été question de la Loi agricole américaine hier à la Chambre, ni dans le discours du président ni dans les observations du premier ministre. Il n'y a eu que quelques remarques vagues de dernière minute sur les pluies acides et rien de concret sur la souveraineté dans l'Arctique.

Le premier ministre a profité d'une séance de photographie pour indiquer au président des États-Unis, sur un globe terrestre, l'emplacement du Passage du nord-ouest. Pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas obtenu un engagement catégorique du président des États-Unis en ce qui concerne la reconnaissance absolue de la souveraineté du Canada dans notre Arctique et nos eaux, sur nos terres et dans notre espace aérien—une souveraineté totale, sans réserves et incontestée?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne sais pas pourquoi le très honorable chef de l'opposition trouve les séances de photographie si déplaisantes. Il a pourtant tout fait pour être pris en photo avec le président des États-Unis.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est une remarque mesquine. Le président a demandé à me voir.

M. Mulroney: Oh, je regrette, j'avais mal compris. Le président avait demandé à le voir.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est exact.

M. Mulroney: Je vous prie de m'excuser.

M. Turner (Vancouver Quadra): Maintenant, vous avez compris.

M. Mulroney: Je me demande ce qu'en penserait M. Fitzwater.

M. Turner (Vancouver Quadra): Voilà encore une remarque très maligne.

M. Mulroney: J'ai signalé avant la visite présidentielle que notre seule intention était de faire des progrès réguliers et sérieux dans tous ces domaines. Nous y sommes parvenus. Nous en avons encore beaucoup à faire sur tous les plans. Nous poursuivrons nos efforts du mieux possible. Les Canadiens reconnaissent qu'il vaut mieux faire des progrès que de perdre du terrain comme cela a déjà été le cas. J'espère pouvoir compter sur la collaboration de mon très honorable collègue pour que nos efforts portent fruit.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je me vois contraint de reprendre la question de la souveraineté sur l'Arctique, parce que le premier ministre a évité tout à fait de répondre aux questions du chef de l'opposition.

• (1425)

Si l'on prend les observations faites hier par le président et qu'on les examine à la lumière de ce qu'a dit le premier ministre à l'émission *Meet the Press* dimanche, il semble bien évident que le gouvernement a l'intention de compromettre la souveraineté sur l'Arctique en y accordant libre accès aux États-Unis, en justifiant cette braderie, en essayant si vous préférez de la dissimuler ou de la camoufler sous les dehors d'une sorte d'accord de sécurité avec les États-Unis. Pourquoi le gouvernement n'affirme-t-il pas sa souveraineté sur l'Arctique? Il a tort de brader ainsi les intérêts canadiens, surtout sous le fallacieux prétexte d'un accord de sécurité.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les affirmations du député sont erronées. Le gouvernement précédent n'a pas voulu affirmer la souveraineté du Canada sur le Grand Nord. Le gouvernement auquel appartenait le député a refusé de soumettre la question à la Cour internationale de justice. Ce gouvernement-là a expressément bloqué cette voie.

Nous recherchons des modalités qui, comme le disait hier le président, postulent un respect mutuel pour la souveraineté mais qui tiennent compte également d'autres intérêts. Si cela échoue, nous serons disposés en cas de contestation à nous adresser à la Cour internationale de justice. Il s'agit là d'un moyen de défense de la souveraineté canadienne qui a été expressément interdit au Canada par le gouvernement libéral auquel le député appartenait.

M. Johnston: Monsieur le Président, le gouvernement libéral auquel j'ai appartenu était tellement respecté que personne n'a osé contester cette souveraineté.

Des voix: Oh, oh!

M. Johnston: Personne n'a osé contester la souveraineté sur l'Arctique. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le sait.

Des voix: Oh, oh!

L'ENTREVUE TÉLÉVISÉE DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, le secrétaire d'État n'est apparemment pas au courant des observations que le premier ministre a faites à l'émission *Meet the Press*. Je me permets d'en citer brièvement le passage pertinent, lorsque le premier ministre a été interrogé par M. Kalb sur le droit à l'accès parfaitement libre des détroits; il a répondu—et j'abrège—que nous faisons partie de l'Alliance et de NORAD et que:

> . . . nous envisagerions favorablement, bien sûr, tout arrangement qui faciliterait et élargirait ces accords entre les pays. Et vous pouvez donc en déduire des conclusions plutôt fondamentales.

La conclusion fondamentale, c'est que le gouvernement est prêt à vendre notre souveraineté dans l'Arctique sous prétexte d'une extension de nos obligations envers l'OTAN.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): C'est faux, monsieur le Président.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est une citation.

M. Clark (Yellowhead): Il y avait antérieurement une entente qui restreignait la capacité du Canada de défendre sa souveraineté. Nous avons supprimé cet obstacle parce que nous sommes sûrs de notre souveraineté et que nous avons bien l'intention de la faire respecter.

Quant au gouvernement libéral dont le député faisait partie, il se faisait si bien respecter que le très honorable chef de l'opposition l'a quitté.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député de Winnipeg—Birds Hill.

LES PLUIES ACIDES—LA POSSIBILITÉ D'UN TRAITÉ ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question, qui s'adresse au très honorable premier ministre, concerne l'engagement que le Président a pris hier d'examiner la proposition du premier ministre au sujet d'un traité bilatéral sur les pluies acides entre le Canada et les États-Unis.

Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a reçu du Président des engagements quant aux délais auquels nous pouvons nous attendre? Le Président lui a-t-il précisé quand il entendait lui donner une réponse à ce sujet, après avoir examiné la question?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, quant aux dates, les deux pays se sont entendus pour commencer immédiatement à discuter de la possibilité d'un traité bilatéral portant sur la question de réductions bien précises des émanations à l'origine des pluies acides, des deux côtés de la frontière. Nous allons faire preuve de célérité et faire tous les progrès possibles entre deux pays agissant dans un esprit de bon voisinage.

• (1430)

LA DATE DE LA CONCLUSION ÉVENTUELLE D'UN TRAITÉ

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement pourrait-il nous préciser s'il s'attend, de façon réaliste, à ce qu'un accord de ce genre soit conclu avant la fin du mandat du président Reagan.

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, lorsque notre gouvernement est arrivé au pouvoir, en septembre 1984, le gouvernement américain attribuait encore les pluies acides à des phénomènes naturels, et notamment, comme je l'ai précisé à la Chambre, aux arbres, aux volcans voire aux canards. En deux ans, nous avons réalisé des progrès au point où le président des États-Unis a déclaré dans cette enceinte qu'il envisageait très sérieusement la possibilité de signer un traité.

LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre de l'Environnement pourrait-il nous expliquer ce qu'il faut entendre par célérité et nous dire si le gouvernement va intervenir auprès du Congrès américain? Il y a de bonnes chances, semble-t-il, pour que nous tombions d'accord sur une résolution unanime concernant les pluies acides, ce dont chacun se réjouirait sans aucun doute. Quelles autres initiatives le gouvernement pourrait-il prendre à l'égard du Congrès? Quelle stratégie va-t-il adopter aux cours des prochaines semaines et des prochains mois, afin de donner suite au sommet?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, le président a dit qu'il acceptait d'étudier la proposition du premier ministre tendant à un traité bilatéral sur les pluies acides, dans la foulée des ententes que nous avons conclues en vue de lutter contre la pollution de nos eaux internationales.

Voilà une allusion assez directe à l'Accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, accord en forme simplifiée, qui devait être ratifié par le Congrès. Si l'accord que nous envisageons est de même nature, il faudra à nouveau le consentement du Congrès. Voilà pourquoi nous devons négocier tant avec le président qu'avec le pouvoir législatif des États-Unis.

LA POSITION DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. A Washington, il y a quelques heures, le porte-parole du président Reagan, Marlin Fitzwater, a déclaré que les Canadiens voulaient que les États-Unis s'engagent à envisager un accord, pas nécessairement à en conclure un, «et c'est l'engagement que nous leur avons donné». Le premier ministre pense-t-il réellement que si le président Reagan était sincèrement convaincu de la nécessité pour les États-Unis d'entreprendre un programme de réduction des pluies acides, ce dont il ne semblait pas très convaincu, hier, dans cette Chambre, il demanderait au Congrès d'approuver un tel programme?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, sur le chapitre de la bonne foi, le fait est que, à ce jour, c'est le parti libéral du Canada qui a été au pouvoir pendant la majorité de la présidence de Reagan. Je me demande si le député de Davenport, qui a été ministre de l'environnement pendant une grande partie de ce temps, pourrait dire à la Chambre combien il a conclu d'accords bilatéraux avec les provinces et avec les États-Unis, des accords fixant, selon un calendrier, des limites précises aux émanations de produits à l'origine des pluies acides.

M. Caccia: Monsieur le Président, nous avons accepté un accord fédéral-provincial en 1984 et nous sommes très heureux que le gouvernement conservateur continue sur la voie que nous avons tracée. Deuxièmement, sous le président Carter, en août 1980, nous étions parvenu à un mémorandum déclaratif d'intention, mais nous nous retrouvons maintenant dans une phase antérieure même à ce mémorandum obtenu par le gouvernement libéral.

LA PRÉSENTATION DE LA POSITION CANADIENNE

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse toujours au premier ministre qui semble vouloir éviter les questions. En fait, je le comprends, car il doit se demander ce qui s'est réellement passé hier. Le premier ministre se rend-il compte que, s'il y avait un sommet en 1988, il traiterait avec un président démuni de pouvoirs qui ne pourrait rien faire adopter par le Congrès, et il constaterait qu'il aurait dû exposer la position du Canada nettement, ouvertement et franchement au premier sommet de 1985, au lieu de gaspiller trois ans à attendre pour pouvoir l'exposer au président des États-Unis?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, lorsque le parti libéral était au pouvoir il a signé un mémorandum déclaratif d'intention avec le gouvernement des États-Unis, en 1980, mais il a eu tellement peu de succès avec ce mémorandum qu'il a mis fin complètement aux négociations sur les pluies acides en juin 1982.

Lorsque le député nous fait la morale au sujet des pluies acides, c'est un peu comme si Lady Chatterley nous faisait la morale en matière de relations sexuelles—beaucoup d'expérience, mais peu de bonne foi.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LA SOUVERAINETÉ

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE DANS L'ARCTIQUE—ON DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, c'est au premier ministre que je m'adresse. On a rapporté aujourd'hui que le premier ministre et le président des États-Unis ont échangé, la semaine dernière, de la correspondance dans laquelle, le premier ministre aurait offert aux États-Unis un marché qui ne reconnaîtrait pas notre souveraineté dans l'Arctique en échange d'un engagement à lui demander l'autorisation de franchir le passage du Nord-Ouest. Apparemment, les États-Unis ont rejeté son offre. Le premier ministre n'estime-il pas le moment venu de permettre enfin au Parlement et aux Canadiens de discuter en profondeur de toutes les offres, de toutes les ententes et de tous les compromis faits par le gouvernement du Canada qui mettent en péril notre souveraineté dans l'Arctique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Sauf erreur, monsieur le Président, la députée était présente à la réunion d'un comité permanent de la Chambre au cours de laquelle des fonctionnaires ont longuement discuté de la situation dans l'Arctique. Si elle en était absente, je pourrais lui fournir volontiers le compte rendu de cette réunion. Je l'informerais très volontiers de ce que savent déjà ses collègues.

L'autre jour, l'un d'entre eux m'a demandé si j'accepterais de participer, avec les représentants des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, à des entretiens qui seraient entièrement compatibles avec la souveraineté que le Canada assume. J'ai déjà eu ces entretiens avec les représentants des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Je m'entretiendrai très volontiers avec des députés de l'opposition pour les renseigner; ils seront alors en mesure de partager la satisfaction que j'ai éprouvée hier à la Chambre quand le président des États-Unis a exprimé son désir de trouver une formule qui respecte la souveraineté de nos deux pays. C'est une étape très importante de franchie.

LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, le fait que le ministre n'a pas tenu compte de ces lettres signifie qu'il n'est pas au courant des échanges épistolaires qui ont eu lieu entre le Président et le premier ministre la semaine dernière. Voilà pourquoi je prie le premier ministre de répondre. Selon toute apparence, nous semblions disposés à renoncer à notre souveraineté.

Au lieu de conclure des ententes secrètes, le ministre facilitera-t-il la discussion sur une tribune publique? Pourrait-il dès maintenant nous expliquer plus clairement ce qu'a voulu dire au juste le premier ministre quand il a proposé, à l'émission *Meet the Press* du réseau de télévision NBC, d'étendre à l'Arctique canadien les accords militaires conclus avec les États-Unis?

Le ministre ne pense-t-il pas que la sécurité du Canada, des États-Unis, de l'Union soviétique et de tous les autres pays serait mieux assurée si nous privilégions la démilitarisation de l'Arctique au lieu d'y accroître les armements?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la députée avance un certain nombre d'hypothèses dans sa question, notamment l'exactitude du compte rendu textuel qu'elle aurait nettement intérêt à vérifier.

Mme Jewett: Je l'ai déjà fait, espèce d'idiot.

M. Clark (Yellowhead): Ensuite, elle affirme que le Canada a pris des mesures qui risquent de compromettre notre souveraineté; or, je le nie catégoriquement. Bien au contraire. Nous avons hérité d'une politique qui avait restreint notre capacité de faire valoir et de défendre notre souveraineté.

Mme Jewett: Le public n'en croit pas un mot.

M. Clark (Yellowhead): Nous avons remanié cette politique, car nous avons confiance en notre souveraineté. Nous avons la ferme intention non seulement d'en parler, mais bien de la faire respecter.

Enfin, à propos de la démilitarisation de l'Arctique, que souhaite la députée, j'espère qu'elle communiquera son point de vue aux porte-parole de l'Union Soviétique qui, à l'heure actuelle, sont en train de construire des sous-marins nucléaires capables de naviguer sous la glace.

* * *

[*Français*]

LES TRAVAUX PUBLICS

L'AFFAIRE PLACE VINCENT-MASSEY—L'ENQUÊTE DE LA GRC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor et elle concerne la Place Vincent-Massey.

Le 2 avril, le président du Conseil du Trésor disait à la Chambre concernant cette affaire, et je cite:

> Le dossier a été jugé à sa valeur et la décision a été prise dans le meilleur intérêt des contribuables canadiens.

Or, selon un article du quotidien *La Presse*, la GRC est en train de poursuivre une enquête dans l'affaire Place Vincent-Massey.

Si le meilleur intérêt des contribuables a été respecté, comme le prétend le ministre, pourquoi la police est-elle en train d'enquêter sur cette affaire?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je ne suis pas en position de commenter sur une enquête de la Gendarmerie royale. Tout ce que je peux dire, c'est que sur les termes et conditions qui avaient été présentés au Conseil du Trésor, la décision a été prise dans le meilleur intérêt des Canadiens, et c'est une décision que je suis prêt à défendre devant n'importe qui. Si l'honorable député a des accusations à faire, qu'il le fasse de façon honorable, qu'il fasse ses accusations à l'extérieur de la Chambre.

• (1440)

[*Traduction*]

LES DOCUMENTS PRÉTENDUMENT MANQUANTS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Peut-il dire à la Chambre pourquoi il a refusé au départ de me remettre les documents qui concernent la Place Vincent Massey? Peut-il dire pourquoi ces documents ne figurent toujours pas au dossier obtenu en vertu de la Loi sur l'accès à l'information? Pourquoi la Chambre n'a-t-elle pas été informée de l'enquête de la GRC, étant donné que le ministre en était lui-même au courant au moins depuis jeudi, selon un membre de son cabinet à qui j'ai parlé avant la période des questions?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, en réponse au député qui laissait entendre que je ne lui avais pas fourni certains documents, je l'ai invité à préciser ses besoins et je n'en ai plus entendu parler depuis.

J'aimerais faire le point sur toute cette situation. J'ai fait une étude de ce que le député nous propose, à savoir de conserver le bail actuel. Selon une projection sur 25 ans, il en coûterait environ 40 millions de dollars au contribuable. Par comparaison, ce que nous avons décidé de faire coûtera 39 millions aux contribuables et nous serons propriétaires de l'immeuble et de tout le terrain. Je pose la question: Quelle est la solution la plus avantageuse pour les Canadiens?

Des voix: Bravo!

* * *

LA RECHERCHE ET LE SAUVETAGE

LA PRESTATION DE SERVICES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports et concerne la mort tragique d'un adolescent d'Oakville survenue samedi sur le lac Ontario. Ce décès met en évidence la faiblesse des moyens engagés par les deux paliers de gouvernement pour assurer de bons services de recherche et de sauvetage le long des Grands Lacs. Quelle mesure le ministre et le gouvernement comptent-ils prendre pour répartir équitablement sur tous les Grands Lacs, et en particulier sur le lac Ontario, des installations de sauvetage de la garde côtière, notamment des hélicoptères?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, c'est le ministre de la Défense nationale qui est responsable de la recherche et du sauvetage. Je voudrais cependant faire remarquer que les installations de recherche et de sauvetage le long des Grands Lacs, ou en général dans tout le Canada, ne laissent rien à désirer. A mon avis, ces services sont parfaitement adéquats. Cependant, si le député veut une réponse détaillée, il faudra qu'il s'adresse au ministre responsable.

LES SERVICES DE LA GARDE CÔTIÈRE

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, je ne savais pas que la garde côtière relevait maintenant de l'autre ministre.

Le ministre des Transports est responsable de la garde côtière canadienne. Que répond-il aux chefs de police d'Halton, de Niagara et d'Hamilton-Wentworth qui lui ont demandé récemment d'améliorer les services de la garde côtière dans cette région, particulièrement à une extrémité du lac?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis le ministre responsable de la garde côtière. Le député a posé une question sur la recherche et le sauvetage. C'est le ministre de la Défense nationale qui est chargé de la recherche et du sauvetage pour le gouvernement du Canada et le député devrait le savoir. Quant à moi, je suis responsable de la garde côtière.

Si le député veut poser une question à propos des installations de la garde côtière sur le lac Ontario ou ailleurs au Canada, j'y répondrai et lui fournirai tous les détails. Je n'ai pas à fournir immédiatement des détails à propos des installations de la garde côtière dans tout le Canada. J'aimerais disposer au moins d'un petit préavis.

* * *

LE REVENU NATIONAL

L'ADMINISTRATION DU PROGRAMME DE REMISE DE LA TAXE SUR LE CARBURANT AGRICOLE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Comme il le sait depuis près de deux ans, l'administration du programme de remise de la taxe sur le carburant agricole fait une distinction injuste entre les agents des sociétés pétrolières et les grossistes en carburant. Ces grossistes doivent assumer le fardeau financier de cette taxe depuis le moment du paiement jusqu'à son remboursement, ce qui n'est pas le cas des agents. Est-ce que le ministre, en consultation avec le ministre des Finances, a terminé l'examen des solutions éventuelles à ce problème, tel que le versement d'avances en espèces aux grossistes?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je suis heureux de constater l'intérêt que mon collègue porte à cette question. Je tiens à lui assurer que le ministre des Finances et moi-même discutons de la question. Il existerait apparemment certains problèmes de trésorerie, mais je tiens à souligner que cet excellent programme, qui compte parmi les nombreux programmes mis sur pied pour aider les agriculteurs, a été très bénéfique. Je m'efforce en ce moment d'en améliorer les aspects administratifs, afin de le rendre encore plus avantageux.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES RELATIONS CANADO-AMÉRICAINES—L'INTRUSION DANS UNE CHAMBRE D'HÔTEL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et a trait à une intrusion dans la vie privée d'un éminent citoyen canadien. Dimanche, un fonctionnaire américain est entré illégalement et sans autorisation dans la chambre d'hôtel de M. Mel Hurtig, président du Conseil des Canadiens, pendant que les membres de cet organisme participaient à une manifestation sur la Colline parlementaire. Le ministre dira-t-il à la Chambre ce que le gouvernement compte faire à propos de cet incident regrettable?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir tirer cet incident au clair pour le député.

Pour commencer, le fonctionnaire américain appartenait aux services du Département d'État des États-Unis. Tout le sixième étage de l'hôtel avait été mis à la disposition des membres de ces services, et on leur avait remis les clés de toutes les chambres de cet étage. Ce fonctionnaire est donc monté au sixième étage avec toutes les clés que lui avait remises la réception du Château Laurier, et il s'affairait à déposer des cadeaux dans les diverses chambres.

Il a ouvert la porte de la chambre de M. Hurtig. M. Hurtig n'avait pas encore libéré la chambre parce qu'il avait obtenu de la quitter plus tard. Le fonctionnaire américain n'a jamais franchi le seuil de la porte. M. Hurtig n'a jamais adressé de plainte à la GRC ni aux services policiers municipaux.

Je recommanderais au député d'obéir aux admonestations de son chef et de s'enquérir des faits avant de porter des accusations de ce genre.

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE DES EXCUSES DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le solliciteur général sait que le fonctionnaire américain n'avait rien à faire dans cette chambre d'hôtel.

Des voix: Pourquoi pas?

M. Mazankowski: Contrôlez votre groupe, John.

M. Nunziata: Les conservateurs peuvent se moquer de M. Hurtig, mais, contrairement à eux, il est prêt à défendre le Canada.

M. Crosbie: Pourquoi ne s'est-il pas fait élire? Pourquoi traîne-t-il dans les chambres d'hôtel?

M. Nunziata: Monsieur le Président, dans les circonstances, il est évident que le gouvernement américain devrait faire des excuses . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Le solliciteur général est-il prêt à demander au gouvernement américain une explication officielle sur ce qui s'est passé . . .

M. Crosbie: Demandez au Château Laurier.

M. Nunziata: . . . et à exiger des excuses au nom de M. Hurtig?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, dois-je comprendre que le député me demande d'obtenir des excuses des États-Unis parce que M. Hurtig a quitté sa chambre en retard?

Des voix: Bravo!

M. le Président: La députée de Broadview—Greenwood.

M. Beatty: Une autre question supplémentaire.

M. le Président: Je demanderais aux députés de donner à la députée de Broadview—Greenwood la chance de poser sa question.

• (1450)

L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE

LA DISTRIBUTION—LE CONTRÔLE CANADIEN

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre qui a, semble-t-il, repris le président Reagan à propos de la distribution des films au Canada en lui signalant que 97 p. 100 des recettes vont aux Américains et 3 p. 100 seulement aux Canadiens.

Le premier ministre pourrait-il dire aux Canadiens ce qu'il va faire pour essayer de remédier à la situation? Est-il disposé à suivre la recommandation faite par un groupe d'étude il y a plus d'un an et à essayer de placer la distribution des films, notamment leur télédiffusion, entre les mains de sociétés canadiennes? Le gouvernement fera-t-il quelque chose pour affirmer notre souveraineté dans ce domaine?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, cette question montre bien à quel point les discussions entre le premier ministre et le président des États-Unis peuvent être importantes. En fait, c'était une bonne occasion pour le premier ministre d'expliquer au président Reagan où l'on veut en venir avec le projet de loi sur la distribution des films au Canada qui sera présenté. Nous pouvons compter sur l'appui de la députée, j'en suis sûr.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire sur le même sujet au premier ministre. La ministre n'a commencé à mettre en oeuvre qu'une très petite partie des recommandations. La ministre a déclaré qu'elle veut tout simplement demander l'accord des grands distributeurs américains à ce sujet.

Suffit-il de demander l'accord des sociétés de distribution américaines? N'est-il pas temps d'affirmer notre souveraineté et n'est-il pas temps que les Canadiens prennent ce secteur de leur culture en main? Ne devrions-nous pas agir et prendre ces décisions au lieu de demander de l'aide?

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): Monsieur le Président, le problème se pose au Canada depuis 50 ans. C'est un problème que l'on n'avait pas encore essayé de résoudre.

J'enverrai volontiers une copie du discours dans lequel j'expose les objectifs poursuivis par ce projet de loi à la députée. Je signale que cette mesure a été très bien accueillie et approuvée par beaucoup de gens du secteur du cinéma qui sont impatients de nous voir la présenter.

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA DEMANDE DES GENS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES D'UN SERVICE POSTAL À DOMICILE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Carole Jacques (Montréal—Mercier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des Postes. Dimanche dernier, plus de 500 résidants et résidantes du quartier de Rivière-des-Prairies, situé dans ma circonscription électorale, manifestaient leur mécontentement quant à l'implantation et l'utilisation des superboîtes postales.

[*Traduction*]

Ces personnes veulent la livraison du courrier à domicile.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais savoir ce que le ministre entend faire afin de remédier à cette situation?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, la décision d'utiliser des boîtes postales communautaires a été prise en 1978 par le gouvernement au pouvoir à l'époque, par souci d'économie, parce que les déficits des Postes étaient énormes. Nous prévoyons que, dans la prochaine année, les Postes atteindront le seuil de rentabilité et si nous parvenons à mettre le plan d'entreprise en oeuvre, nous pourrons commencer à examiner les questions de service dont nous avons hérité et que nous tentons de régler le plus efficacement possible.

* * *

[*Français*]

L'ANNÉE INTERNATIONALE POUR LE LOGEMENT DES SANS-ABRI

LES CENTRES D'HÉBERGEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. L'année 1987 a été désignée l'Année internationale des sans-abri. Une étude rendue publique hier par le Conseil canadien du développement social démontre qu'il y a eu au Canada plus de 100 000 sans-abri qui ont été hébergés dans les centres d'hébergement. Le sondage-éclair effectué dans la seule nuit du 22 janvier 1987 démontre qu'il y a eu 8 000 personnes ce soir-là qui ont dû utiliser les centres d'abri d'urgence: 1 800 à Toronto, 700 à Montréal, 700 à Winnipeg, 400 à Vancouver et 400 à Edmonton. Ma question au premier ministre est la suivante: mise à part l'organisation d'une conférence en septembre, qu'est-ce que le gouvernement entend faire de façon concrète pour répondre aux besoins des sans-abri au Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, j'ai étudié moi aussi les chiffres que le député porte à l'attention de la Chambre. Les programmes de logements publics de la SCHL et les programmes fédéraux-provinciaux du Régime d'assistance publique du Canada, en 1987-1988, ajoutent 45 000 logements sociaux, dont le nombre global s'accroît ainsi de 10 p. 100, pour passer à 450 000. Il y a, par ailleurs, le programme fédéral-provincial de 8 milliards de dollars du Régime d'assistance publique du Canada, auquel le gouvernement fédéral contribue 4 milliards. Le député n'est pas sans savoir que, pour que des fonds supplémentaires soient dépensés, les provinces devront prendre l'initiative de ces programmes dont le gouvernement fédéral pourrait partager le coût aux termes du Régime d'assistance publique du Canada.

[*Français*]

LE BESOIN DE CHAMBRES—ON DEMANDE PLUS DE FONDS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre ou au même ministre.

Est-ce que le gouvernement serait prêt à s'engager—et le ministre sait très bien que des unités de logement, ce n'est pas cela qui répond aux besoins des sans-abri, c'est la construction de maisons de chambres—est-ce que le gouvernement serait prêt à s'engager à construire 10 000 unités supplémentaires en maisons de chambres, avec les ressources, pour répondre aux besoins des sans-abri? Et est-ce que le gouvernement serait prêt à mettre des fonds supplémentaires pour doubler le nombre de centres d'hébergement à Montréal et à la grandeur du Canada?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, dans la dernière année, nous avons consacré la totalité du budget de 1,5 milliard de la Société canadienne d'hypothèques et de logement à ceux qui ont le plus besoin d'aide. Pour donner un toit à ceux qui n'en ont pas, en cette année internationale des sans-abri, nous avons également alloué 1,7 million de dollars à divers projets pour examiner les problèmes et faire des recommandations. Les rapports seront étudiés au congrès international que nous tiendrons cet automne à Ottawa.

* * *

LES DOUANES ET L'ACCISE

ON ALLÈGUE QUE DES EXPÉDITEURS CONTOURNENT LES DROITS SUR LES IMPORTATIONS DE MAÏS AMÉRICAIN

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Revenu national. Le ministre n'ignore pas que certains expéditeurs américains contournent les droits compensateurs du Canada sur les importations de maïs en provenance des États-Unis. Des tricheurs des deux côtés de la frontière esquivent ces droits en mêlant le maïs à du sorgho ou à des préparations de fèves de soya dont ils l'extraient ensuite pour le vendre une fois au Canada. Le ministre a-t-il des plans bien précis pour mettre immédiatement un terme à cette fraude?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je sais gré au député d'avoir posé une question aussi importante. Il n'ignore pas que ces droits compensateurs sur le maïs ont soulevé beaucoup d'intérêt. Notre ministère examine actuellement le bien-fondé de ces allégations. Je vais examiner moi-même cette affaire de plus près encore et j'en ferai rapport au député. Mais je veux qu'il sache que nous sommes au courant de cette situation et que nous nous apprêtons à prendre des mesures.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, d'autres entrepreneurs contournent eux aussi les droits compensateurs sur le maïs américain en acheminant des camions chargés de maïs en Alberta sans payer de droits, via la Colombie-Britannique. Quelle est donc au juste la politique du gouvernement au sujet des importations de maïs en provenance des États-Unis? Ces droits sont-ils en vigueur? Sont-ils applicables?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Bien sûr, Monsieur le Président. Au demeurant, des audiences auront lieu le 25 mai prochain, je crois, pour étudier la question du point de vue de l'intérêt public. Dans l'intervalle, il existe certaines difficultés administratives dont le député a parlé. Mais je l'assure que nous les connaissons et que nous surveillons la situation.

* * *

[*Français*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA POSSIBILITÉ D'ABOLIR LES SUPERBOÎTES POSTALES—LA POSITION DU MINISTRE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Société canadienne des postes.

Dimanche après-midi, les citoyens de Rivière-des-Prairies étaient très fâchés parce qu'ils ne reçoivent pas le courrier à domicile. La députée de Montréal—Mercier a assuré que, d'ici un an, les superboîtes seront abolies et qu'ils pourront recevoir leur courrier à domicile.

Est-ce que c'est vrai ou si c'est encore une tactique de Postes Canada et du gouvernement pour faire accepter les superboîtes temporairement et après, installer la livraison par des superboîtes indéfiniment?

[*Traduction*]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à une question posée tantôt, la décision au sujet des boîtes postales groupées ou communautaires a été prise par le gouvernement libéral en 1978. Cette politique était en vigueur. Chose certaine, revenir sur cette décision coûterait actuellement des centaines de millions de dollars par année. Si le député peut proposer un moyen de virer cette somme à la Société canadienne des postes, nous envisagerons d'accéder à ses voeux et aux miens.

Questions orales

DEMANDE DE LIVRAISON À DOMICILE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je veux apporter une rectification aux propos du ministre. En 1978, les boîtes vertes avaient été installées temporairement jusqu'à ce que les subdivisions soient organisées et les trottoirs construits. Son gouvernement a installé les superboîtes après 1985. Allez-vous cesser de traiter les Canadiens en citoyens de seconde zone et commencerez-vous à livrer le courrier à tout le monde?

• (1500)

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le président, je recommande au député de lire le rapport du comité Marchment qui a étudié le service postal. S'il veut blâmer quelqu'un pour les problèmes que doit affronter actuellement la Société canadienne des postes, il constatera qu'il faut imputer à une série de ministres des Postes libéraux le pétrin dont nous tentons de nous extirper pour fournir le meilleur service possible à tous les Canadiens.

* * *

[*Français*]

L'IMMIGRATION

LE STATUT DE RÉFUGIÉ—LES DEMANDES DE CHILIENS EN ARGENTINE—ON DEMANDE POURQUOI LE MINISTRE A REFUSÉ DE RENCONTRER ME NOËL ST-PIERRE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pourquoi le ministre a-t-il refusé de rencontrer l'avocat montréalais, Me Noël St-Pierre, qui est aujourd'hui sur la Colline et qui a visité Buenos Aires pour prendre les déclarations des Chiliens réclamant le statut de réfugié?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises en cette Chambre de parler de cette question, et les informations qui nous ont été données jusqu'à maintenant n'ont pas permis d'identifier d'autres cas de réfugiés chiliens en Argentine. Si Me St-Pierre dispose d'informations supplémentaires qui pourraient nous permettre de réviser les cas, ces renseignements doivent être fournis à l'ambassade du Canada en Argentine où les personnes affectées en conséquence évalueront les cas; nous ferons alors les recommandations pertinentes.

[*Traduction*]

ON DEMANDE LE RÉEXAMEN DES DEMANDES

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai remis au ministre, il y a une heure, un résumé de deux pages, dans les deux langues officielles, des déclarations de dix de ces Chiliens qui ont été emprisonnés, battus, torturés ou violés par des militaires chiliens avant de s'enfuir du Chili. Le ministre lira-t-il ces deux pages et donnera-t-il des directives, afin que les 70 autres cas soient réexaminés à la lumière des nouveaux renseignements fournis par M. St. Pierre?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est exactement la réponse que j'ai donnée tantôt. C'est-à-dire qu'on nous a remis quatre, cinq différentes présentations concernant l'évaluation des Chiliens en Argentine. Cela passait de trente-six à deux. Nous nous sommes référés à ceux qui sont officiellement habilités à évaluer les cas des réfugiés à l'extérieur. On nous en a référé deux. J'ai accepté de les «reconnaître». Le Québec a donné, semble-t-il, des certificats d'immigrants à huit ou neuf autres. Je pense qu'encore une fois on doit suivre la même procédure, et s'il y a des cas nouveaux qui se présentent, ils seront soumis aux fonctionnaires canadiens qui me feront des recommandations en conséquence.

[*Traduction*]

M. le Président: Je donne la parole au député de York-Ouest qui sera le dernier député de l'opposition à poser une question. Puis un député ministériel en posera également une.

ON DEMANDE LA RÉOUVERTURE DES DOSSIERS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration et porte sur le même sujet. L'avocat canadien a établi la preuve que ces personnes, que le ministre ne considère pas comme de véritables réfugiés, ont été victimes de mauvais traitements, de viol, de torture, d'emprisonnement, coups de feu et intimidation. Pourquoi le ministre ferme-t-il les yeux sur une preuve aussi évidente de persécution? Pourquoi a-t-il trompé les Canadiens en disant clairement et en concluant que ce ne sont pas des réfugiés? Est-ce qu'il ne veut pas réexaminer ou rouvrir les dossiers, afin que les véritables réfugiés ne soient pas négligés ni sacrifiés par désir de durcir la politique d'immigration?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, pour la troisième fois je répète la même chose que j'ai dite. Les personnes habilitées dans ce pays à évaluer de façon officielle au nom du Canada les candidats au statut de réfugié en Argentine sont des gens spécialement nommés eu égard à cette circonstance. Il peut y avoir des gens qui nous disent que certains réfugiés ont été torturés, qu'ils ont été persécutés. Ces preuves-là doivent être apportées aux fonctionnaires canadiens qui vont les évaluer et qui vont nous donner les réponses en conséquence. Cela fait trois fois que je le dis.

LA POSSIBILITÉ D'UNE REVUE IMMÉDIATE DES CAS DES INDIVIDUS QUI ENVISAGENT UNE VIE DE TORTURE ET DE MORT PROBABLE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, puisque le témoignage sur la torture a été complètement ignoré, que le processus des interviews a été abîmé et que le HCRNU n'a pas été invité pour présenter ses recommandations avant que le ministre ne les refuse, je demande: Ne peut-il pas admettre que le processus entier de décision était injuste et alors demander une revue immédiate des cas des individus qui envisagent une vie de torture et de mort probable?

[*Traduction*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je viens de dire, comme je l'ai déjà affirmé plusieurs fois à mon honorable ami, que malheureusement, nous devons nous en remettre aux gens qui ont le droit de se prononcer. Il a tort quand il dit que nous n'avons pas tenu compte des recommandations de M^lle^ Herrera. Il ne lui appartient pas de faire des recommandations, mais elle a dit à notre bureau de Buenos Aires qu'à son avis, nous pouvions envisager le cas de 16 personnes. Nos responsables ont réexaminé les dossiers de toutes ces personnes et recommandé au ministre d'acquiescer à deux cas. C'est ce que nous avons fait. Je tiens à ce qu'il soit parfaitement compris que nous sommes tenus de traiter avec les agents qui sont spécialement désignés pour s'acquitter de cette responsabilité au nom du Canada. Je ne changerai pas cette politique.

M. le Président: Ce sera la dernière question. Le député de York-Est.

* * *

LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS

L'ESSAI DES BRACELETS ÉLECTRONIQUES PORTÉS À LA CHEVILLE POUR SURVEILLER LES EX-DÉTENUS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général. Il n'ignore pas que la province de Colombie-Britannique a mis à l'essai des bracelets électroniques portés à la cheville pour surveiller les prisonniers provinciaux qui sont libérés conditionnellement. Est-ce que le solliciteur général a l'intention d'adopter les bracelets électroniques pour suivre les prisonniers fédéraux qui sont en libération conditionnelle, parmi lesquels vont bientôt figurer les condamnés pour meurtre au premier degré?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Nous n'avons pas pour l'instant l'intention de poser ces bracelets sur les prisonniers pour les surveiller, mais nous suivons de très près l'expérience de la Colombie-Britannique. Nous verrons si cela pourra être faisable plus tard.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif lui a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 4 de M. Orlikow (p. M. Dingwall (p. 4820), de la motion n° 3 de 4820) et des motions n^os^ 5, 11, 13 et 15 de M. Dingwall (p. 4820).

M. Dingwall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement à propos des motions. A ce que je sache, au moment de la pause, à 13 heures, un député néo-démocrate avait la parole. Puis-je savoir combien de temps il lui reste?

M. le Président: Le député a terminé son discours. La parole est maintenant à celui qui la demande. Ce serait normalement au tour de l'Opposition officielle.

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: En ce qui concerne ce groupement, nous mettrons aux voix la motion nº 3 et le vote s'appliquera aussi aux motions nºs 13 et 15. Puis nous nous prononcerons séparément sur les motions nºs 4, 5 et 11.

Le vote porte sur la motion nº 3 inscrite au nom du député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall):

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 12 à 17, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«duquel l'invention a été utilisée.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément à l'article 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion est différé.

• (1510)

Le vote porte sur la motion nº 4. M. Orlikow propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 17 à 39, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«Canada avant l'expiration d'un délai de quatre ans à partir de la date de l'avis de conformité.»

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 5. M. Dingwall propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 18 à 39, page 11, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(2) L'interdiction est levée à l'expiration d'un délai de quatre ans à partir de la date du premier avis de conformité relatif au médicament, si cet avis est délivré après l'entrée en vigueur du présent article.»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est reporté.

Le prochain vote porte sur la motion nº 11. M. Dingwall propose:

Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 5 à 10, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«(4) Le paragraphe (1) ne s'applique pas à un médicament, si,

a) au jour de l'entrée en vigueur du présent article, un avis de conformité a été délivré au breveté et une licence a été accordée en vertu de l'article 41 pour le médicament, mais aucun avis de conformité n'a été délivré au titulaire de la licence; ou si,

b) au jour de l'entrée en vigueur du présent article, des avis de conformité ont été délivrés au breveté et à une personne autre que le breveté, mais aucune licence n'a été accordée; ou si,

c) au jour de l'entrée en vigueur du présent article, un avis de conformité a été délivré au breveté, mais il n'a été délivré aucun avis de conformité ni licence à une personne autre que le breveté.»

M. le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal est reporté.

La motion nº 12 fera l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord) propose:

Motion nº 12.

6 mars 1987—Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 7 à 10, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:

«27 juin 1986, une licence a été accordée pour ce médicament ou un avis de conformité à son égard a été délivré à une personne autre que le breveté.»

—Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a beau répéter que l'adoption du projet de loi C-22 ne fera pas augmenter le prix des médicaments d'ordonnance, il n'en demeure pas moins qu'à l'exception du ministre et des sociétés pharmaceutiques multinationales, tous les particuliers ou groupes qui ont comparu devant le comité et présenté des instances aux députés ont été unanimes à dire qu'à leur avis, le prix des médicaments d'ordonnance va augmenter considérablement.

La question est à l'étude depuis des années. Vers la fin des années 60, nous nous sommes rendu compte qu'un seul autre pays industrialisé avait des prix plus élevés que le Canada pour les médicaments d'ordonnance. Cette constatation, qui se fondait sur certaines études effectuées par les ministères fédéraux et des comités parlementaires, a abouti à la modification de la Loi sur les brevets à l'égard des médicaments d'ordonnance, en vue de permettre à des sociétés de fabriquer des médicaments génériques sous licence après avoir payé une redevance à la société qui avait effectué les recherches sur ce produit. De ce fait, nous nous sommes trouvés à payer pratiquement les prix les plus bas du monde occidental pour les médicaments d'ordonnance.

Cette modification législative a permis aux Canadiens d'économiser des centaines de millions de dollars. Selon les estimations de M. Eastman, auteur de la dernière étude approfondie sur cette question, en 1983, les Canadiens ont économisé 211 millions de dollars. Ils pourraient économiser bien davantage si la loi actuelle était maintenue puisque le prix des nouveaux médicaments augmente très rapidement.

Les gouvernements provinciaux ont bien précisé aux comités parlementaires et aux ministres que leurs dépenses au titre de régimes d'assurance-médicaments augmenteront considérablement. La Nouvelle-Écosse l'a dit clairement au ministre. Le Manitoba a comparu devant le comité parlementaire. La Colombie-Britannique, dans son dernier budget, a porté à 250 $ par an le montant à payer par une famille avant que le régime d'assurance-médicaments ne rembourse les frais de médicaments.

Hier, nous avons entendu dire que la situation va s'aggraver en Saskatchewan. Des représentants du gouvernement de la province qui ont comparu devant le comité parlementaire chargé d'étudier ce projet de loi ont estimé que la province ne serait pas trop durement touchée. Cependant, j'aimerais communiquer officiellement à la Chambre une nouvelle annoncée hier aux informations du *National*, du réseau CTV. La Saskatchewan va restreindre ses dépenses de façon à réduire son déficit de 1,2 milliards de dollars. Dernièrement, un groupe de médecins ont perdu leur emploi. Certains organismes sociaux de la Saskatchewan ont déjà été avertis que leur financement diminuera sensiblement dans des secteurs comme les abris pour femmes battues.

Étant donné le marasme du secteur pétrolier et la diminution des revenus agricoles, les dépenses du gouvernement sont supérieures de 300 millions de dollars à ses recettes. Des services essentiels comme les soins médicaux sont menacés. Le principal centre hospitalo-universitaire est obligé de laisser partir tous ses spécialistes, et notamment le seul spécialiste du SIDA de la Saskatchewan.

Le gouvernement retarde également la construction d'un autre immeuble universitaire. Cette dernière initiative a suscité de vives protestations parmi tous les étudiants. La Saskatchewan compte annoncer d'autres coupures cette semaine avant de proposer son budget le mois prochain.

N'y a-t-il pas tout lieu de croire que le gouvernement de la Saskatchewan va imposer un droit important aux résidents de la province et que le coût du régime d'assurance-médicaments augmentera considérablement à l'égard des médicaments d'ordonnance, une fois ce projet de loi adopté?

Le projet de loi à l'étude vise à étendre la période d'exclusivité au cours de laquelle les multinationales peuvent vendre leurs produits à n'importe quel prix sans craindre la concurrence. Il accorde aux sociétés pharmaceutiques multinationales six ans d'exclusivité de plus et ce, malgré les recommandations de M. Eastman selon lesquelles la période d'exclusivité aurait dû être limitée à quatre ans. En échange, les sociétés désireuses d'obtenir une licence pour fabriquer le médicament devaient payer une redevance de 14 p. 100.

• (1520)

Monsieur le Président, le projet de loi C-22 fait plus que cela. En effet, il donne aux sociétés multinationales une protection supplémentaire, en ce sens qu'on mettra au rancart les nombreuses demandes de licence déjà présentées par les fabricants de médicaments génériques. Sauf erreur, 150 demandes de ce genre demeurent encore en souffrance. En cas d'adoption du projet de loi C-22, on ne donnera pas suite à ces demandes, et on privera ainsi les Canadiens de médicaments à meilleur marché.

Le projet de loi C-22 prévoit que les restrictions établies au paragraphe 44.11(1) ne s'appliquent pas si la licence obligatoire ou un avis de conformité avaient été accordés au 27 juin dernier, date à laquelle le premier projet de loi sur les médicaments génériques devait être présenté. En vertu du projet de loi, la licence et l'avis sont nécessaires.

L'amendement que je soumets à la Chambre, monsieur le Président, a été proposé par l'Association des consommateurs du Canada, qui a déclaré:

> Lorsqu'une entreprise a obtenu une licence obligatoire ou un avis de conformité, mais non les deux, il est injuste d'accorder une exclusivité avec effet rétroactif de sept (années) au médicament breveté.

Monsieur le Président, c'est une déclaration que le Dr Eastman a approuvée lorsqu'il a témoigné devant le comité législatif. En fait, il l'a mentionnée à deux reprises dans son témoignage, et c'est l'une des trois recommandations qu'il a faites au comité. Il a déclaré:

> Je crois que cette mesure législative pourrait être améliorée si l'on faisait trois choses: autoriser la divulgation du pourcentage de recherche et développement consacré par chaque compagnie individuelle; autoriser le Conseil à lever, si nécessaire, la dispense de licence obligatoire de tous les brevets des compagnies coupables de prix excessifs; et

Et c'est là la partie de ses observations qui porte sur cet amendement:

> ... et la modification la plus significative serait de reconsidérer les mesures transitoires et d'autoriser les compagnies titulaires de licences obligatoires à les exercer lorsqu'elles reçoivent un avis de conformité.

Il y a également une bonne raison pratique pour laquelle cet amendement devrait être accepté; il épargnerait aux Canadiens beaucoup d'argent. L'Association canadienne de l'industrie du médicament en a offert un exemple, étant donné que l'une de ses sociétés membres entendait mettre sur le marché cette année un équivalent générique du Zantac, un médicament contre les ulcères. Or, si le projet de loi C-22 est adopté, la mise en marché de ce produit qui devait coûter la moitié du Zantac, sera retardée de sept ans.

Des milliers de Canadiens souffrent d'ulcères. Or, voilà qu'à cause de ce projet de loi, les Canadiens ne pourront profiter des énormes économies découlant de la mise en marché d'un équivalent générique du Zantac. Cet équivalent générique était un produit qui correspondait aux exigences de la loi actuelle et le fabricant était disposé à verser les redevances exigées.

L'adoption du projet de loi C-22 fera perdre aux Canadiens l'occasion d'économiser de l'argent en achetant des médicaments génériques.

Monsieur le Président, pour les raisons que j'ai énoncées, je propose que le projet de loi C-22 soit amendé conformément à la motion que j'ai déposée.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de déclarer au départ que l'amendement contenu dans la motion nº 12 présentée par mon collègue du Nouveau parti démocratique est plein de bon sens. J'aimerais tout d'abord lire l'amendement pour qu'il soit consigné, monsieur le Président, après quoi, j'exposerai mon commentaire.

Voici le texte de l'amendement:

> Qu'on modifie le projet de loi C-22, à l'article 15, en retranchant les lignes 7 à 10, page 12, et en les remplaçant par ce qui suit:
>
> «27 juin 1986, une licence a été accordée pour ce médicament ou un avis de conformité à son égard a été délivré à une personne autre que le breveté.»

Cet amendement en particulier, de même que ceux qui l'ont précédé, et aussi ceux qui le suivront, auront pour effet d'enrichir le projet de loi C-22, qui présente des lacunes.

Nous espérions améliorer le projet de loi à l'étape de l'examen en comité. Selon moi, si un comité examine une mesure législative, c'est pour chercher à l'améliorer. Nous avons effectivement proposé des amendements lorsque le projet de loi C-22 a été étudié par le comité législatif mais, pour l'essentiel, ils ont été rejetés par la majorité des membres.

Je suis déçu de constater qu'on semble réticent à vouloir améliorer le projet de loi, et ce en dépit du fait que divers témoignages importants étaient favorables aux amendements.

En l'absence d'amendement, le projet de loi C-22 est défectueux. J'espère que les députés d'en face réfléchiront sérieusement à cet amendement et à l'effet qu'il aura par contrecoup sur d'autres éléments du projet de loi.

Nombreux sont les témoins ayant comparu devant le comité législatif du projet de loi C-22 qui ont fait part de leurs craintes au sujet du prix des médicaments, de l'absence de moyens d'exécution en matière de recherche et de développement, du manque d'attributions du Conseil d'examen du prix des médicaments, défauts inhérents au projet de loi depuis le premier jour, monsieur le Président.

Les députés d'en face doivent tenir compte de ce que nous avons maintenant la possibilité de participer à l'amélioration du projet de loi C-22, ce que devraient désirer, je l'espère, tous les députés. Pour une raison quelconque—raison à laquelle ont peut-être fait allusion les témoignages déposés devant le comité ainsi que les interventions à la Chambre—le gouvernement est déterminé à faire adopter le projet de loi, aussi déséquilibré soit-il, alors qu'il profite aux sociétés multinationales ayant leur siège au sud de la frontière canado-américaine et qu'il nuit à l'industrie canadienne des produits génériques, aux consommateurs canadiens et je dirai même à l'ensemble de l'industrie canadienne des produits pharmaceutiques.

Il me semble, monsieur le Président, que puisque c'est nous qui promulguons les lois, en principe dans l'intérêt des Canadiens, nous devons nous assurer que les assises de toute mesure législative sont en place. En l'occurrence, il s'agit de la protection des intérêts des consommateurs, d'une politique du secteur public qui s'adresse à l'industrie pharmaceutique canadienne et porte notamment sur la recherche et le développement, les emplois, les débouchés et la valorisation de ce secteur particulier dans ses rapports avec les industries biotechnologiques, et le reste. Il me semble normal de vouloir disposer d'une politique portant sur toutes ces questions qui inspire les décisions du secteur public.

Comme je l'ai déjà dit, sans l'amendement, le projet de loi C-22 comporte une lacune. Ni les députés ministériels, ni les témoins appelés devant le comité législatif par le gouvernement n'ont réussi à produire des preuves suffisantes pour réfuter les arguments que nous, de l'opposition, avons mis de l'avant. Cependant, nous avons vu les lobbyistes des multinationales distribuer aux députés des données obtenues d'une certaine entreprise canadienne de sondage et qui semblaient alors tomber particulièrement à point pour le gouvernement et servir ses objectifs. Néanmoins, il s'est gardé de présenter l'autre côté de la médaille, autrement dit, les résultats des sondages que les députés connaissent bien et qui traduisent les inquiétudes que les Canadiens éprouvent à l'égard du projet de loi C-22.

• (1530)

Le gouvernement dont je faisais partie en 1983 a nommé le Dr. Eastman. Il a examiné très attentivement l'industrie pharmaceutique canadienne. Il a fait plusieurs recommandations qui, prises globalement, devaient permettre à l'industrie pharmaceutique canadienne de réaliser ses objectifs. Le gouvernement s'est orienté dans la direction opposée. Peut-être est-ce que parce que nous avons nommé le Dr Eastman en 1983 qu'il ne veut pas suivre ses recommandations. J'espère que ce n'est pas le cas. Il faudrait examiner objectivement les recommandations de cet éminent expert, tant en ce qui concerne leur substance que leurs répercussions sur les Canadiens.

Comme le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) l'a fait valoir aujourd'hui, une de ces recommandations, qui tenait compte de certains témoignages présentés à l'étape du comité devant lequel le Dr Eastman a lui-même comparu, va dans le même sens de son amendement. Les députés d'en face ont néanmoins rejeté tous les amendements positifs que nous avons essayé de proposer à l'étape du comité.

Je ne m'étendrais pas sur les intentions ou les raisons des députés d'en face, mais si cette loi est tellement bonne, tellement merveilleuse et si elle sert les intérêts de tous les Canadiens, les députés se seraient empressés de réfuter la substance de nos amendements ou de montrer aux Canadiens les avantages qui résulteront de l'adoption du projet de loi C-22 sous sa forme actuelle.

Je ne saurais prédire avec certitude la façon dont la Chambre se comportera à la fin de l'étape du rapport, lorsqu'il s'agira de voter sur les divers amendements. Il nous serait néanmoins utile, et je parle au nom de mes collègues du Nouveau parti démocratique, que les ministériels nous disent ce qu'ils pensent de ces amendements. Nous pourrions ainsi vous aider, monsieur le Président, à vous acquitter de vos responsabilités en veillant à ce qu'ils soient adoptés rapidement. Nous ne voulons pas retarder indûment la Chambre en discutant longuement de ces amendements. Toutefois, si les députés d'en face ont l'intention de refuser tant leur substance que leur esprit, et de profiter de leur majorité écrasante pour les rejeter, la situation ne sera pas la même.

Vous me faites signe qu'il me reste une minute, monsieur le Président. En résumé, j'appuie le député de Winnipeg-Nord qui a joué un rôle très important au comité législatif chargé d'étudier le projet de loi C-22. J'exhorte tous les députés à examiner attentivement l'amendement. J'espère qu'ils répondront par l'affirmative quand, à la fin de l'étape du rapport, le Président mettra la motion aux voix. C'est un bon amendement. Il améliorera le projet de loi C-22. Je pense que les Canadiens aimeraient nous voir parvenir à un consensus à propos de cet aspect du projet de loi.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à remercier le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) de son intervention intelligente, presciente et perspicace, et reconnaître les efforts considérables déployés par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), conjugués à ceux de notre collègue, surtout au comité et dans des circonstances que tous les témoins qualifieront de difficiles. J'entends les personnes qui ont assisté aux délibérations du comité comme celles qui y ont témoigné au sujet de la mesure à l'étude. Ces gens ont dû avoir l'impression que le système de comité était entaché d'une grave lacune. Dans bien des cas, surtout lorsqu'ils étaient d'avis que la mesure ne les avantageait pas et qu'ils le disaient, ils ont sûrement vu que les députés de la majorité au comité, lesquels représentent un gouvernement résolument décidé à faire adopter la mesure débattue, ne faisaient aucun cas de leurs instances.

Je m'abstiendrai de rappeler encore une fois l'historique de cette mesure. Je signale toutefois que l'on cherche à nous ramener à la période préalable à 1969 où les multinationales pharmaceutiques jouissaient de droits exclusifs pour la fabrication de certains médicaments brevetés.

Après cette date, une mesure avait été présentée qui prévoyait l'obtention obligatoire d'une licence. Nous savons à quel point le système s'était révélé efficace et nous sommes profondément choqués de voir que le gouvernement cherche à revenir en arrière, en fait, pour accorder aux multinationales les mêmes avantages qui leur permettaient auparavant d'exploiter le Canadien ordinaire qui a besoin de médicaments et leur permettront désormais de lui faire revivre la situation préalable à 1969. A l'époque, nos concitoyens malades se faisaient exploiter par les multinationales pharmaceutiques qui, par collusion avec le gouvernement, ont préparé cette mesure dont la Chambre est saisie.

Comme l'a déjà fait valoir le député de Cape Breton—Richmond-Est, la Commission Eastman a examiné la situation qui existait au Canada entre 1969 et 1985. Bien qu'il ait constaté certaines lacunes dans notre entente, après avoir examiné et étudié la question à fond—il a sans doute fait l'examen le plus complet du marché des produits pharmaceutiques et de la loi les concernant au Canada—le professeur Eastman a recommandé certains remaniements dans la Loi sur les brevets en ce qui a trait aux médicaments brevetés. En dépit de son rapport fort érudit, fouillé et documenté, le gouvernement nous a tout de même présenté cette mesure.

Je signale spécialement la discussion figurant dans le rapport Eastman sur la question des brevets. Je ne veux pas imposer à la Chambre un examen approfondi des arguments complexes avancés par le docteur Eastman; qu'il me suffise de dire qu'il a conclu qu'une période d'exclusivité était non seulement juste dans une certaine mesure et appropriée, mais qu'elle comportait aussi certains avantages. Il s'est demandé quelle devrait être la durée appropriée de cette exclusivité. Il a vu certains risques à une exclusivité d'une durée d'au moins 10 ans. Il a jugé que cela risquait surtout de décourager les travaux de recherche vraiment importants destinés à mettre au point des médicaments vraiment nouveaux. Il s'est demandé combien de temps il faudrait au fabricant de médicaments brevetés pour rentrer dans ses frais relatifs aux travaux de recherche et à la publicité, tout en maintenant un certain équilibre entre le rôle du brevet, qui devait selon lui favoriser la mise en circulation du nouveau produit, et l'enlisement dans une recherche à peu près inutile, bien différente de celle qui a déjà abouti aux médicaments déjà brevetés et qui pourrait jouer au désavantage des malades en quête de nouveaux moyens de traitement et de guérison.

• (1540)

Le gouvernement a fait fi de ses raisons et a opté pour une période d'exclusivité de 10 ans. Nous avons déjà proposé des amendements que le gouvernement a rejetés, qui visaient à réduire la durée de la période d'exclusivité à celle que le professeur Eastman avait recommandée.

Mon collègue a signalé qu'aucun député ministériel n'a jugé utile de participer au débat. Pourtant, à cette étape-ci, alors que nous examinons un amendement visant à appliquer la période d'exclusivité d'une façon équitable, l'effet rétroactif de l'exclusivité dans une période de transition aux médicaments à l'égard desquels une licence a déjà accordée ou un avis de conformité a été délivré ne conviendrait sûrement pas aux députés ministériels. Nous savons que par le passé, ils se sont toujours opposés à juste titre à ce qu'on applique avec effet rétroactif à une nouvelle mesure législative.

Je suis sûr que si les députés ministériels participaient au débat, ils pourraient nous éclairer sur cette simple situation. Les médicaments à l'égard desquels une licence a été accordée ou un avis de conformité délivré sont assujettis à une période d'exclusivité de sept ou huit ans. Si notre amendement était adopté, ces médicaments ne seraient pas assujettis aux restrictions du paragraphe 41.11(1). Ce serait plein de bon sens. C'est du moins ce qu'a dit le professeur Eastman quand il a comparu devant le comité. Les membres du comité ne s'en souviennent sûrement pas, car ils ont fait si peu de cas de lui, mais l'un des changements les plus significatifs à apporter à la mesure législative «serait de réexaminer les dispositions provisoires permettant aux firmes qui détiennent des licences obligatoires de les exercer quand elles reçoivent un avis de conformité».

La rétroactivité n'est pas le seul problème. C'est en réalité une question de justice, mais aussi de coût. En l'occurrence, le médicament connu sous le nom de Zantac était sur le point d'être mis sur le marché sous la forme générique de ranitidine. Le fait qu'il ne sera pas mis sur le marché à cause du libellé du paragraphe 41.11 coûtera de l'argent aux consommateurs. Pour des raisons de justice, d'opposition à l'application rétroactive d'une mesure législative pareille et par égard envers les Canadiens moyens qui paieront le médicament ranitidine beaucoup plus cher sous sa forme Zantac si l'amendement n'est pas adopté, je conseille vivement aux ministériels de prendre sérieusement en considération la proposition contenue dans cet amendement et d'y donner leur appui enthousiaste. J'espère qu'ils le feront dans des discours.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de York-Est (M. Redway)—L'administration de la justice—La confiance dans le système—La position du ministre; l'honorable député de London-Est (M. Jepson)—La Constitution—On demande la constitutionnalisation des droits de propriété; l'honorable député de Eglinton—Lawrence (M. de Corneille)—Les droits de la personne—L'Est de Timor—*a*) L'invasion par les soldats de l'Indonésie. *b*) On demande au ministre de présenter des doléances aux Nations Unies.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES BREVETS

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion nº 12 de M. Orlikow (p. 4936).

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je regrette beaucoup que le gouvernement n'accède pas à la demande de notre parti d'approuver la motion nº 12, qui offre à mon avis une excellente solution, une solution qui satisfait aux intérêts supérieurs des Canadiens. Je ne comprends vraiment pas pourquoi le gouvernement est si entêté au sujet du projet de loi C-22. Les Canadiens s'inquiètent manifestement beaucoup de la détermination acharnée du gouvernement de faire adopter coûte que coûte par la Chambre des communes et dans sa forme actuelle ce projet de loi qui va, en fin de compte, faire grimper le prix des médicaments au Canada.

Les Canadiens n'ont même pas la consolation d'un investissement accru dans la recherche et le développement au cours de la prochaine décennie. Ils ne croient pas à un investissement de 1,4 milliard de dollars. Les Canadiens, et surtout les Canadiens âgés qui seront le plus touchés par la hausse du prix des médicaments, savent bien qu'avant 1969, on faisait bien peu de recherche et de développement au Canada. A cette époque, le Canada venait au deuxième rang dans le monde pour la cherté des médicaments, après les États-Unis. Ce n'est qu'en 1969, lorsque le gouvernement libéral du jour a adopté des règlements visant à autoriser les fabricants de médicaments génériques à s'implanter sur le marché au Canada, que les Canadiens ont pu voir le prix des médicaments baisser à un niveau raisonnable. Je dirais que les Canadiens économisent actuellement quelque 211 millions de dollars par année grâce aux modifications apportées en 1969.

Au moment où d'autres pays estiment que le Canada a une politique très humaine et très claire en ce qui concerne les médicaments, nous voulons adopter une mesure régressive et retourner à la situation d'avant 1969. Cela inquiète non seulement les Canadiens, mais également les citoyens de tous les pays. Pourquoi faisons-nous cela? Pour plaire aux Américains. Nous achetons un accord de libre-échange des Américains en adoptant une attitude plutôt amicale avec le projet de loi C-22. Mais il n'y a pas qu'aux États-Unis qu'on fabrique des médicaments; on en fabrique dans beaucoup d'autres pays, en Suisse notamment. Cette mesure n'aidera en rien les fabricants de médicaments en Suisse.

M. McDermid: Pourquoi? Expliquez-le moi.

M. MacLellan: Je ne vois pas vraiment comment cette mesure avantagera le Canada. Même si les investissements augmentaient de 1,4 milliard de dollars, comment comptons-nous dédommager les Canadiens des 3, 4, ou 5 millions qu'ils auront à payer en plus dans les années à venir pour se procurer des médicaments? Je trouve qu'il est vraiment regrettable que l'on impose ce genre de choses aux Canadiens.

• (1550)

Je déplore que les recommandations du rapport Eastman n'aient pas été acceptées. Ces dernières abondaient dans le sens du gouvernement, sans toutefois préconiser des mesures que les puissants groupes de pression des sociétés pharmaceutiques américaines souhaitaient. Je regrette que nos initiatives nous soient dictées non pas tant par les intérêts des Canadiens que par ceux de groupes étrangers. Il est manifeste que les groupes de pression et les fabricants de produits pharmaceutiques américains ont exercé une forte influence à cet égard. Pratiquement tous les organismes et intérêts canadiens présents à Washington, et notamment l'ambassadeur, ont été la cible de telles démarches. Il est évident aussi que les fabricants de produits pharmaceutiques aux États-Unis avaient été prévenus de la teneur du projet de loi C-22.

Il est plus sévère que celui proposé en juin dernier, et cela m'inquiète beaucoup. Je me demande pourquoi le premier n'a pas été repris sous un autre numéro au cours de cette session. J'ai l'impression que le gouvernement ne se sent pas vraiment obligé de tenir compte des amendements qui lui sont proposés. Sa majorité lui permet d'imposer le projet de loi dans son libellé actuel.

M. McDermid: Et que faites-vous du comité, Russ? Soyez honnête.

M. MacLellan: Oui, je sais que la question a soigneusement été étudiée en comité. Cependant, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) et même le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) ont proposé de très bons amendements. Tous les partis auraient intérêt à étudier attentivement ces amendements qui sont présentés pendant l'étape du rapport du projet de loi C-22.

J'espère que le gouvernement permettra aux députés de l'opposition de poursuivre ce débat parce qu'il reste encore beaucoup de questions épineuses qu'il faudrait vraiment discuter. Je ne sais pas si nous pourrons discuter de tous les amendements dont nous sommes saisis. Il y en a que nous n'avons pas débattus, mais je souhaiterais que le gouvernement prête attention à ces délibérations. Nous continuerons à discuter de ce projet de loi dans l'espoir qu'on y apportera quelques modifications. Il semble peu probable que le gouvernement retire ce projet de loi, aussi j'espère maintenant qu'il va au moins écouter certaines des propositions qu'on lui fait.

Je ne pense pas que nous puissions honnêtement espérer que le prix des médicaments reste le même indéfiniment. A mon avis, le prix des médicaments existants ne va pas augmenter, mais ce sera le cas pour les nouveaux médicaments. La preuve, c'est que, si le gouvernement fédéral et les provinces ne prévoyaient pas une hausse du prix des médicaments, pourquoi offrirait-on aux provinces 100 millions de dollars d'indemnisation au cours des quatre prochaines années, à raison de 25 millions de dollars par an?

Nous pourrions continuer indéfiniment, mais nous ne semblons pas ébranler la décision du gouvernement. J'espère qu'il se laissera fléchir, qu'il apportera certaines modifications à ce projet de loi, qu'il écoutera attentivement l'opposition et qu'il étudiera de près les amendements proposés.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion d'intervenir sur la motion nº 12 proposée par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Je voudrais lui dire combien j'apprécie les efforts et le dévouement dont il a fait preuve à l'égard des Canadiens. Il essaie de ramener le gouvernement à la raison et de lui faire comprendre que ses initiatives nuisent non seulement à la situation financière et à la santé des Canadiens, mais également au gouvernement lui-même. Celui-ci se repentira d'avoir imposé aux Canadiens ce genre de projet de loi.

Très franchement, je souhaiterais que davantage de députés conservateurs parlent au nom de leurs électeurs. Nous avons déposé des pétitions et reçu du courrier à ce sujet et je suis certain que c'est également le cas des députés du gouvernement. Je me rappelle, par exemple, le courage dont a fait preuve mon bon ami et collègue, le député de Victoria (M. McKinnon) qui s'est élevé contre la désindexation des pensions des personnes âgées. Il savait qu'il y avait un grand nombre de personnes âgées dans sa circonscription, et aussi a-t-il défendu leurs intérêts. C'est grâce à lui et à d'autres députés conservateurs comme lui que le gouvernement conservateur est revenu à la raison et n'a pas procédé à la désindexation comme il en avait bien l'intention. Je ne vois pas de députés ministériels intervenir en faveur des amendements très raisonnables et intelligents que l'opposition a proposé d'apporter à la mesure à l'étude, des amendements qui, du moins, amélioreraient les pires dispositions du projet de loi.

La motion nº 12 ferait en sorte que les restrictions prévues à l'article 41.11(1) ne s'appliquent pas si la licence a été accordée ou si un avis de conformité a été délivré avant le 27 juin, date à laquelle le premier projet de loi concernant les produits génériques devait être présenté. Or, le projet de loi prévoit que la licence et l'avis sont tous deux requis. Il s'agit d'une forme de législation rétroactive. Quand ils étaient dans l'opposition, les conservateurs protestaient énergiquement contre les lois rétroactives, qui leur paraissaient un grave péché législatif. Ils devraient conserver la même position maintenant qu'ils sont au gouvernement au lieu de priver rétroactivement les Canadiens du droit d'acheter des médicaments génériques.

Jour après jour, lors de la période des questions, les députés de notre parti ont tâché de faire avouer franchement au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) que le projet de loi aurait pour résultat de faire payer plus cher aux Canadiens les médicaments dont ils avaient besoin. Jour après jour, le ministre s'est employé à nous répondre évasivement. La question a fini par se réduire à une querelle de mots entre prix plus élevé et coût plus élevé. Le Canadien moyen a beaucoup de mal a comprendre la distinction très subtile que faisait le ministre. Que le Canadien moyen ait à payer un prix plus élevé pour les médicaments ou que le coût de revient des médicaments soit plus élevé, il lui faudra bien débourser davantage pour se procurer les médicaments dont il a besoin pour se garder en santé.

Non seulement la mesure à l'étude aura-t-elle pour effet de faire augmenter les coûts plus tard, mais c'est presque immédiatement qu'elle aura ce résultat. Par exemple, lorsqu'ils ont comparu devant le comité, les représentants de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutques ont déclaré qu'ils avaient un produit générique équivalent au médicament Zantac contre les ulcères prêt à mettre sur le marché cette année jusqu'à ce que la loi rétroactive entre en vigueur. Ce médicament générique, qui se serait vendu la moitié du prix du produit de marque, est maintenant perdu pour les sept prochaines années. Les Canadiens paieront leurs médicaments plus cher pratiquement du jour au lendemain. Quelque 153 demandes concernant les médicaments de marque ont été déposées par les fabricants de médicaments génériques. C'est dès maintenant, et non pas plus tard, que les Canadiens subiront ces hausses de prix. C'est un projet de loi avec effet rétroactif, très injuste à l'endroit des fabricants de médicaments génériques et de ceux dont la santé en dépend.

• (1600)

L'Association des consommateurs du Canada est en faveur de ce genre d'amendement, car elle considère qu'accorder rétroactivement l'exclusivité pendant sept ans sur un médicament breveté est injuste quand une compagnie a reçu, soit une licence obligatoire, soit un avis de conformité, mais pas les deux à la fois. Le professeur Eastman l'a reconnu devant le comité. Le gouvernement n'a évidemment pas accepté les recommandations de son rapport. L'une de ces recommandations proposait une période d'exclusivité de quatre ans, mais le gouvernement a opté pour dix ans plutôt. Au bout de cette période, les médicaments de marque seront tellement bien implantés que les médicaments génériques auront beaucoup de mal à faire changer les prix.

Le Dr Eastman a ajouté que la loi pouvait être améliorée sur trois plans. D'une part, en obligeant chaque entreprise à divulguer son ratio d'investissement en recherche et en développement. D'autre part, en permettant au Conseil de suspendre au besoin l'exemption sur les licences obligatoires pour l'exploitation de brevets détenus par des entreprises pratiquant des prix excessifs. Enfin, et c'est cette recommandation qui compte vraiment, en revoyant les dispositions transitoires pour que les entreprises qui détiennent une licence obligatoire puissent exploiter cette licence une fois qu'elles ont reçu un avis de conformité.

J'ai déjà rappelé que la disposition rétroactive en question, dans ce projet de loi, allait nous coûter de l'argent. Ce projet de loi est une mauvaise mesure à la fois parce qu'il est rétroactif et parce qu'il nous coûte de l'argent. C'est le genre de projet de loi que le gouvernement ne devrait pas chercher à imposer à nos concitoyens. Au nom de la justice, du bon sens législatif, du bien-être des Canadiens et de leurs moyens financiers, je demande instamment au gouvernement d'accepter cet amendement.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir pour appuyer la motion proposée par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). L'objet de l'amendement est très clair. J'espère que les députés jugeront bon d'adopter ce très important amendement. Le gouvernement cherche à prolonger sensiblement la durée de la protection des brevets, en dépit de la recommandation du rapport Eastman. Non seulement le projet de loi prive-t-il les Canadiens de nouveaux médicaments génériques pour dix ans, mais il les en prive pour sept ou huit ans dans le cas des médicaments qui étaient en instance d'approbation réglementaire. Autrement dit, les produits génériques pour lesquels une licence avait été accordée, mais que la direction générale de la protection de la santé n'avait pas encore approuvés. Cet amendement vise à remédier à la situation et il a été suggéré par l'Association des consommateurs canadiens. Il tend à modifier l'article 41.11 qui stipule au paragraphe (4):

> Le paragraphe (1) ne s'applique pas à toute licence liée à un médicament si, au 27 juin 1986, une licence a été accordée pour ce médicament et un avis de conformité à son égard a été délivré au titulaire de la licence.

Il s'agit en effet ici d'une disposition avec effet rétroactif. Je me rappelle avoir vu à maintes reprises les conservateurs intervenir à la Chambre pour exprimer leur vive opposition à toute notion de rétroactivité dans les projets de loi. Or, c'est cela même qu'impose le gouvernement en faisant remonter l'application de cette disposition au 27 juin 1986. L'amendement établirait clairement que les restrictions prévues au paragraphe 41.11(1) ne s'appliquent pas si la licence de fabrication a été accordée ou si un avis de conformité a été délivré avant le 27 juin 1986, date à laquelle le premier projet de loi concernant les médicaments génériques a été présenté. Autrement dit, si le futur médicament générique était en préparation et s'il était analysé par la direction générale de la protection de la santé, ces nouvelles dispositions ne s'appliqueraient pas, ce qui est certainement raisonnable.

En proposant l'amendement, l'ACC a dit que lorsqu'une société a reçu une licence obligatoire ou un avis de conformité, mais pas les deux, il est injuste d'accorder une exclusivité rétroactive de sept ans au médicament breveté. C'est exactement ce que propose le gouvernement. L'amendement est très raisonnable, et il apportera une certaine justice et une certaine équité.

Le professeur Eastman a étudié la question à fond. Il a examiné certaines des difficultés qui se posent lorsqu'un médicament breveté a une période de protection trop longue. La période d'exclusivité proposée par le gouvernement est deux fois et demie plus longue que celle recommandée par le professeur Eastman; il importe par conséquent de rappeler à la Chambre et aux Canadiens ce que le professeur Eastman a dit au juste.

On pourrait dire que c'est un problème passablement compliqué et difficile, mais il est très simple à biens des égards. Il est, en fait, question du droit des Canadiens d'obtenir des médicaments d'ordonnance à bas prix. Il s'agit, en fait, du droit des Canadiens d'avoir un gouvernement qui ne cède pas aux pressions exercées par les multinationales pharmaceutiques situées au sud de la frontière, dans le contexte des négociations sur le libre-échange. Tous les députés se souviennent des plaintes émises par Clayton Yeutter au sujet des lois canadiennes relatives aux brevets pour les médicaments. Nous savons que le gouvernement cède à ces pressions. Une période de dix ans est trop longue.

Mon collègue le député de Winnipeg-Nord en a parlé et il a lancé l'attaque contre cette mesure législative draconienne non seulement au nom de notre caucus, mais également de tous les Canadiens. A l'instar de mon collègue, le député de Cowichan—Malahat—Les Îles, je félicite le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow) pour son travail. Il perpétue une des plus belles traditions des députés de la zone nord de Winnipeg, notamment celle de Stanley Knowles, bien sûr.

Qu'a dit le professeur Eastman au sujet de cette période d'exclusivité de dix ans? Voici un extrait de son rapport à ce sujet:

• (1610)

> La protection accordée par un brevet peut également être de trop longue durée. Cela se produit lorsque la durée du brevet est telle que l'inventeur s'attend à faire des profits qui dépassent le minimum nécessaire pour justifier son investissement. Les profits réalisés par l'inventeur peuvent en moyenne dépasser ceux qui pourraient être obtenus si les ressources étaient investies ailleurs qu'en recherche et développement.

Il commente ensuite en ces termes:

> La durée du brevet influe également sur l'orientation de la recherche.
>
> Si les profits escomptés des investissements en recherche sont faibles dans la perspective d'un monopole temporaire, les investissements en travaux de recherche marginaux, qui sont les moins prometteurs aux yeux des inventeurs, sont délaissés même si les avantages pour la société dépassent les ressources utilisées.

Plus loin, il apporte cette précision importante:

> Si la durée moyenne du brevet est trop longue, l'avantage collectif diminue, à cause de la duplication des efforts et des surinvestissements dans des travaux marginaux. Si les brevets procurent une trop grande protection, il se produit une affluence de capitaux dans la recherche et le développement et la dissipation des gains de la recherche.
>
> Les entreprises innovatrices pourraient être amenées à se faire concurrence pour obtenir les profits élevés que procurent les inventions en augmentant leurs activités de recherche; résultat, les découvertes ainsi obtenues, d'un intérêt secondaire pour les entreprises, présentent des avantages négligeables pour la société.

En d'autres mots, il y a apparition de nouveaux produits, mais les ressources qui ont été consacrées à leur production auraient été mieux employées ailleurs. Cet argument du professeur Eastman contre une protection de trop longue durée pour les brevets est évidemment très convaincant. Il est donc déraisonnable de proposer une période de protection des brevets de dix ans.

Quand il a comparu devant le comité qui a étudié cette question, le professeur Eastman a aussi recommandé une modification dans le même sens que l'amendement proposé par mon collègue, le député de Winnipeg-Nord. Il a déclaré ceci:

> Je crois que cette mesure législative pourrait être améliorée si l'on faisait trois choses: autoriser la divulgation du pourcentage de recherche et développement consacré par chaque compagnie individuelle; autoriser le Conseil à lever, si nécessaire, la dispense de licence obligatoire de tous les brevets des compagnies coupables de prix excessifs; et la modification la plus significative serait de reconsidérer les mesures transitoires et d'autoriser les compagnies titulaires de licences obligatoires à les exercer lorsqu'elles reçoivent un avis de conformité.

J'aimerais revenir sur l'un de ces points, celui qui porte sur les prix trop élevés. Les ministres ont parcouru le pays en disant aux Canadiens que leurs propositions concernant les licences obligatoires ne feront pas augmenter le prix des médicaments au Canada. Si c'est le cas, pourquoi le gouvernement promet-il 25 millions de dollars par année pendant quatre ans pour dédommager les provinces qui ont des régimes d'assurance-médicaments? Ça n'a pas de sens. D'un côté, le gouvernement déclare que les coûts n'augmenteront pas et du même souffle, il dit qu'il versera par précaution 25 millions de dollars aux provinces pour les dédommager au cas où ils augmenteraient.

C'est la logique des conservateurs. Mes électeurs de Burnaby, surtout les personnes âgées et les handicapés qui ont absolument besoin de médicaments et qui ont déjà été touchés par les mesures du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique ne l'acceptent pas. Ils savent en effet que ce n'est qu'une excuse invoquée par le gouvernement conservateur pour conclure secrètement un accord avec les compagnies pharmaceutiques multinationales dans le cadre d'un accord général de libre-échange.

Qui souffrira de ces propositions? Ce ne seront pas les amis du parti conservateur, ni les lobbyistes grassement payés des bureaux Ogilvy, Renault ou autres, qui pressent le gouvernement conservateur d'adopter cette mesure. Non, ce seront ceux qui peuvent le moins supporter ce fardeau.

J'espère que les députés reconnaîtront l'importance de cet amendement, le fait qu'il économiserait aux Canadiens beaucoup d'argent sur toute une gamme de produits dont le Zantac, un médicament contre les ulcères qui doit sortir cette année, qui a un équivalent générique qui coûte moitié moins cher. J'espère que les députés de la majorité, dont le très éminent député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), se lèveront pour défendre cet amendement.

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, moi aussi je suis très heureux de parler du projet de loi C-22, et notamment de la motion nº 12 de mon collègue néo-démocrate. Le projet de loi C-22 est important pour tous les Canadiens. Comme la période de dix ans qui s'applique à la protection des brevets est quelque peu injuste, la motion nº 12 vise à exclure les nouveaux médicaments mis sur le marché entre la première lecture et maintenant. Si l'article sur l'exclusivité est adopté, il ne devrait pas s'appliquer aux médicaments mis sur le marché avant l'adoption du projet de loi par la Chambre.

Les Canadiens se demandent pourquoi les grandes sociétés multinationales qui découvrent des médicaments devraient avoir un monopole de dix ans. Le professeur Eastman, un expert renommé et respecté dans ce domaine, a dit qu'une période d'exclusivité de quatre ans était amplement suffisante pour permettre aux multinationales de rentrer dans leurs frais et de réaliser un profit, et qu'après cette période, les fabricants de médicaments génériques du Canada devraient avoir l'occasion de copier ces médicaments pour les Canadiens moyennant le versement de redevances aux auteurs de la découverte. Il a dit qu'en fin de compte, le consommateur y gagnerait également si la période d'exclusivité était de quatre ans.

Il s'agit d'examiner la question dans son ensemble. Il faut admettre qu'il est nécessaire d'assurer une certaine protection aux sociétés qui investissent des ressources, des capitaux et de la matière grise dans la découverte de nouveaux produits pharmaceutiques pour essayer de guérir différentes maladies. En adoptant la période de quatre ans, on tiendrait également compte du fait que les fabricants de produits génériques doivent vivre eux aussi. La société Apotex, établie dans ma circonscription, est peut-être le plus grand fabricant de médicaments génériques. Elle a, elle aussi, investi beaucoup de ressources et de main-d'oeuvre. Elle a doublé la superficie de ses locaux en quelques années. Si le projet de loi C-22 était adopté tel quel, elle en subirait également le contrecoup. Les ressources et les emplois de cette société sont en jeu, ainsi que les taxes qu'elle paye à la municipalité de York-Nord. Il n'y a pas que les grandes multinationales qui avancent ces arguments qui méritent notre intérêt; il y a aussi les fabricants de médicaments génériques qui emploient des Canadiens dans toutes les régions du pays.

Le troisième élément qui entre en jeu est le consommateur. Si la période de protection est de quatre ans, les multinationales feront un profit sur leurs investissements; les fabricants de produits génériques pourront leur faire concurrence, étendre leurs activités et payer des redevances aux multinationales; et le troisième élément, le consommateur, y gagnera également. Le consommateur serait en mesure d'obtenir des médicaments à un prix acceptable et abordable. Il ne faut pas perdre le consommateur de vue. Les députés de mon parti trouvent que tous les Canadiens, riches ou pauvres, jeunes ou vieux, de Toronto, de Vancouver ou de Halifax, qui ont besoin de médicaments d'ordonnance, ont le droit de se les procurer sans que cela leur coûte les yeux de la tête. C'est ce qu'avait prévu le professeur Eastman lorsqu'il a recommandé quatre ans d'exclusivité. Les Canadiens veulent savoir pourquoi le gouvernement conservateur veut étendre à dix ans la période de protection des brevets, au lieu des quatre ans recommandés. Ils veulent savoir pour qui le gouvernement formule cette proposition et qui profitera de ce projet de loi. Ce ne sera certainement pas l'ensemble des Canadiens, ni les personnes âgées qui touchent une pension fixe et ont besoin régulièrement de médicaments. Ce ne sera certainement pas les mères célibataires dont les enfants ont également besoin de médicaments.

• (1620)

Ce sont manifestement les grandes multinationales des États-Unis, lesquelles imposent littéralement cette politique au gouvernement, qui auront tout à gagner de cette nouvelle loi. Elles proposent de consacrer près de 1,4 milliard de dollars à la recherche et au développement, mais il n'y a aucune garantie. Rien ne nous dit que les fonds seront dépensés au Canada ou que les retombées profiteront à notre pays plutôt qu'aux États-Unis. Rien ne garantit que les emplois seront crées au Canada pour les Canadiens. Même l'argument de l'augmentation de la recherche et du développement n'est pas certain.

Quelles preuves les Canadiens auront-ils que ces mesures représenteront un progrès pour notre programme global d'assurance-maladie? Bon nombre d'entre nous avons parlé à nos amis américains et ils envient le système que nous avons réussi à mettre sur pied dans notre pays. Ils envient notre régime d'assurance-maladie qui permet à une personne ayant besoin d'une opération ou d'un traitement pour une maladie grave de ne pas être obligée d'hypothéquer sa maison pour payer ces soins. Si grande et puissante que soit la société américaine, on entend toutes sortes d'histoires horribles au sujet de personnes obligées d'hypothéquer leur maison pour subir une opération ou être hospitalisées.

Ce projet de loi ira à l'encontre des traditions sur lesquelles se fonde notre pays. La grandeur du Canada peut se mesurer en partie par la façon dont le gouvernement et la société traitent les indigents, les vieillards, les sans-foyer, les affamés et les malades. Si ce projet de loi est adopté, les historiens ne pourront pas le considérer comme un témoignage de notre compassion à l'égard des groupes qui ont besoin d'aide dans notre société. Cette mesure ne rendra pas les médicaments plus accessibles et abordables pour les personnes qui en ont vraiment besoin tous les jours. Les Canadiens disent au gouvernement que s'il veut vraiment tripoter le système et le modifier, il doit le faire de façon progressiste en l'améliorant de sorte que les malades aient de meilleures chances de guérir en ayant plus facilement accès à des médicaments à prix abordable.

Je remarque que vous me faites signe que mon temps est écoulé, monsieur le Président. J'espère que le gouvernement appuiera au moins la motion nº 12 en principe, et qu'il commencera à comprendre quelles seront les répercussions de ce projet de loi, qui en pâtira et qui en profitera.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'appuie la motion no. 12 inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Cette motion concerne l'application rétroactive des modifications limitant la commercialisation des médicaments génériques. Cet amendement vise à favoriser une certaine concurrence sur le marché des médicaments.

Je trouve pour le moins curieux que le gouvernement s'oppose à la concurrence en ce qui concerne les médicaments génériques. Le projet de loi C-22 est tout à fait injuste, car il

empêche les consommateurs canadiens d'avoir accès à de nouveaux médicaments génériques pendant dix ans. Ce projet de loi permet à un laboratoire pharmaceutique, sans doute américain, de mettre un nouveau médicament sur le marché canadien et d'avoir un monopole exclusif sur ce médicament pendant dix ans. Autrement dit, aucune compagnie canadienne ne pourra offrir un médicament concurrentiel.

Je n'arrive pas à croire que le gouvernement soit disposé à accorder à une compagnie pharmaceutique étrangère un monopole d'une durée de dix ans au Canada. Cela va à l'encontre de tous les principes d'équité et d'honnêteté. De nombreux Canadiens vont sans doute se demander comment nous pouvons nous attendre à la moindre honnêteté, équité ou considération de la part du gouvernement compte tenu de sa façon d'agir.

J'exhorte mes collègues du gouvernement à nous dire pourquoi ils soutiennent une proposition qui permettra à une compagnie pharmaceutique étrangère de mettre un nouveau médicament sur le marché canadien et d'obtenir sur ce médicament des droits exclusifs qui empêcheront toute concurrence canadienne pendant dix ans. Sont-ils contre la concurrence? Ont-ils peur des compagnies pharmaceutiques canadiennes qui fabriquent des médicaments génériques?

J'ai attendu patiemment pendant des heures qu'un ministériel nous explique pourquoi il s'oppose à la concurrence dans l'industrie pharmaceutique en sachant très bien que cela aiderait à maintenir de bas prix.

Il existe deux moyens d'empêcher les hausses de prix. Les prix peuvent être réglementés par un organisme de réglementation qui fixe un prix équitable comme c'est le cas pour le gaz naturel et l'électricité. Ou encore, on peut favoriser la concurrence de sorte qu'en principe, les entreprises concurrentes maintiennent de bas prix. C'est seulement lorsqu'il y a des cartels ou des coalitions que les prix augmentent.

Cette loi accorde à une compagnie le droit exclusif d'exiger le prix qu'elle veut. Elle empêchera toute concurrence pendant dix ans. Tout homme d'affaires cherchant, comme il se doit, à accroître au maximum les bénéfices des actionnaires, augmentera les prix autant qu'il le pourra.

La motion nº 12 n'aborde pas ce problème comme tel, mais le fait est que les laboratoires qui fabriquent des médicaments génériques ont présenté 153 demandes au gouvernement pour lancer des produits concurrençant des médicaments de marque. Des compagnies canadiennes ont élaboré des médicaments équivalents qui sont le fruit de leurs recherches, et avec lesquels elles veulent concurrencer les compagnies pharmaceutiques étrangères. Le gouvernement va rejeter ces 153 demandes émanant de compagnies canadiennes qui ne pourront pas mettre en marché des produits concurrentiels pendant au moins sept ans. Comment le gouvernement peut-il faire une chose pareille? Comment un ministre de la Consommation et des Corporations peut-il empêcher des compagnies canadiennes qui ont mis au point leurs propres médicaments génériques grâce à leurs recherches scientifiques de commercialiser leurs médicaments pendant sept ans? Le gouvernement veut donner un monopole exclusif à une société pharmaceutique étrangère. Je dois mal comprendre, monsieur le Président. Je ne dois pas bien saisir cet aspect du projet de loi.

• (1630)

Une voix: C'est bien cela.

M. Riis: Mes vis-à-vis prétendent que c'est en effet le cas. Je les prie de m'expliquer où je fais erreur. Je mets au défi tous les conservateurs d'intervenir maintenant et de me préciser mon erreur. Peuvent-ils me dire pourquoi le gouvernement accorde des droits exclusifs dans une situation de monopole à des sociétés pharmaceutiques étrangères sans permettre la concurrence sur le marché canadien.

Les députés albertains ont poussé des hauts cris—et dans bien des cas, je dirais avec raison—à la suite de l'adoption d'un projet de loi avec effet rétroactif dans le secteur pétrolier. Le gouvernement fédéral a déclaré après coup qu'il s'assurait des droits de participation dans ces puits. Ces députés ont tempêté fondamentalement pour de bonnes raisons. Adopter un projet de loi avec effet rétroactif est répréhensible. Pourquoi alors ces mêmes députés restent-ils les bras croisés? Pour quelles raisons ne font-ils rien? Comment expliquent-ils leur mutisme? Pourquoi restent-ils sans rien dire? Je tiens à préciser au député de Saskatoon que 153 nouveaux médicaments attendent maintenant d'être mis sur le marché, afin de venir concurrencer les médicaments étrangers. Cependant, le gouvernement prétend qu'il ne le permettra pas. Il ne laissera pas la concurrence jouer. Pourquoi a-t-il peur de la concurrence? Qu'a-t-il contre? Qu'a-t-il à craindre d'un marché libre et ouvert? Pourquoi maintient-il le monopole et l'exclusivité?

Ce que nous réclamons, c'est une certaine libre entreprise dans le domaine des médicaments. Nous voulons que le gouvernement laisse jouer les lois du marché dans le cas des médicaments d'ordonnance. Et voilà donc que les conservateurs restent sans mot dire à la Chambre des communes et qu'ils imposent leur volonté aux petits fabricants de médicaments génériques en ne leur permettant pas de livrer concurrence à l'avenir. Ces entreprises ne pourront mettre sur le marché 153 médicaments. Je reste perplexe. Je ne peux comprendre les raisons du gouvernement. Je vais me rasseoir, même si mon temps de parole n'est pas tout à fait écoulé, dans l'espoir que mes vis-à-vis profiteront de l'occasion pour répondre aux questions que j'ai soulevées. Pourquoi la rétroactivité? Pourquoi accorde-t-on des droits d'exclusivité aux fabricants de médicaments étrangers? Pourquoi ne permet-on pas aux fabricants de médicaments génériques de présenter dès maintenant les 153 demandes portant sur des médicaments de marque au lieu de les laisser attendre durant sept ans et ainsi permettre aux fabricants étrangers d'accaparer le marché et empêcher la concurrence?

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui pour appuyer la motion présentée par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow). Ce Parlement a déja eu l'occasion, à l'automne de 1985, sauf erreur, d'évaluer les répercussions que peut avoir une politique gouvernementale sur les citoyens les plus pauvres et les moins favorisés du pays. Je parle principalement des pauvres, des personnes âgées et, tout particulièrement, des femmes âgées. Il est inconcevable à mes yeux que le Parlement soit obligé une fois de plus de se pencher sur une mesure que propose un gouvernement qui est prisonnier d'une idéologie qui dicte la nécessité d'une telle modification de la Loi sur les brevets.

Il y a deux ans, le gouvernement a mis de l'avant une politique de désindexation des pensions des citoyens du troisième âge parce que, selon les principes conservateurs . . .

Une voix: Vous n'êtes que des socialistes.

M. Tobin: Vous voyez, monsieur le Président, on n'a qu'à proposer de venir en aide aux personnes âgées pour que ces députés parlent de socialisme. Pour eux, le mot «socialisme» est épouvantable et effrayant et ils jugent suspect, menaçant et pratiquement subversif que les députés de ce côté-ci de la Chambre prennent à coeur les intérêts des Canadiens du troisième âge.

Il y a deux ans, le gouvernement a proposé la désindexation des pensions des personnes âgées et tous les députés conservateurs, dociles comme de bons animaux savants, ont dit qu'ils étaient d'accord. Pourtant, en dépit du pouvoir de la majorité, du pouvoir de 210 députés d'une Chambre qui en compte 282, en dépit du pouvoir du premier ministre (M. Mulroney) qui peut effectivement agir comme un dictateur élu dans ce système parlementaire, et malgré le pouvoir des 40 membres du Cabinet, l'opinion publique s'est fait entendre. Elle a jugé que ce genre de mesure régressive qui spoliait les citoyens les plus vulnérables du Canada, était inacceptable dans les années 1980 et le gouvernement a dû battre en retraite. Après le débat, après les manifestations sur la colline du Parlement, après les dizaines de milliers de pétitions, le premier ministre a dû ravaler ses paroles. Il a dit que son gouvernement était sensible, compatissant, qu'il savait écouter.

Il a avoué qu'il s'était trompé. Après cette bourde monumentale, le gouvernement revient à la charge avec le projet de loi C-22, sauf que cette fois, il n'a pas délégué comme principal porte-parole le premier ministre, qui change d'idée comme il change de chemise, mais bien son bull-terrier le plus redoutable. Il a confié à un député de l'Alberta, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), la tâche de défendre le projet de loi C-22. Le ministre a mordu à pleines dents. Il a les mâchoires solides et ne lâchera pas prise, même si les plus fragiles des citoyens canadiens doivent y laisser quelques lambeaux. Il est dur, féroce, impitoyable, et il va s'en prendre cruellement aux Canadiens les moins en mesure de se protéger. Il faudra plus que des médicaments génériques pour panser les plaies béantes des Canadiens les plus pauvres lorsque le ministre se sera enfin repu, qu'il les aura grugés jusqu'à l'os et que le projet de loi C-22 les aura saignés à blanc.

Quel est le but de cette mesure? Quel sera son unique avantage pour les Canadiens, pour les citoyens ordinaires, où qu'ils vivent et quelle que soit leur occupation? Je vais vous le dire, monsieur le Président. Ce projet de loi rendra simplement les rapports entre le Canada et les États-Unis un peu plus harmonieux. Il va créer un certain enchantement, afin que lors du prochain sommet irlandais, les protagonistes puissent encore entonner leurs ballades. Voilà tout. Le gouvernement s'apprête à accorder tout ce qu'elles réclament aux sociétés pharmaceutiques étrangères qui réalisent déjà des bénéfices époustouflants. Elles sont prospères et débordent de santé. Il leur octroie une garantie de 10 ans pour les aider à mieux mordre ceux qui ont besoin de médicaments. Non qu'il s'agisse pour eux d'un luxe, non plus d'un placebo pour avoir l'impression de mieux se porter, ni encore d'un produit qu'on range parmi tant d'autres dans sa pharmacie pour se donner l'illusion d'avoir à sa portée de quoi améliorer son sort. Ce n'est pas la raison, monsieur le Président; en fait, ce projet de loi permet à ces sociétés d'imposer leurs prix pendant dix ans aux personnes qui ont besoin de médicaments d'ordonnance, et ce, avec l'aval du gouvernement du Canada.

• (1640)

Je vois les députés d'en face rire; je les entends glousser. Étant donné leur théorie doctrinaire conservatrice selon laquelle il faut «laisser le marché libre déterminer les prix et au diable les personnes âgées du Canada», ils trouvent ce genre de discours amusant. Ils n'ont pas passé assez de temps en dehors du circuit des cocktails; ils n'ont pas passé assez de temps hors du Club 500 des conservateurs, dont le prix d'entrée était 500 $ pour un simple député tory et 1 000 $ pour un ministériel. Ils n'ont pas passé assez de temps dans les foyers des Canadiens. Ces derniers ne grognent pas à l'idée de payer 10 $ ou 20 $ de plus par mois pour les médicaments—ils sont littéralement effondrés, monsieur le Président. Ils ne savent pas où trouver les 10 $ ou 20 $ de plus par mois pour payer leurs médicaments.

C'est le problème à la Chambre, monsieur le Président. Un trop grand nombre de députés se sont laissés prendre par l'éclat des lustres, les belles couleurs des vitraux. Ils se sont laissés prendre par la richesse du bois travaillé qui orne tous les pupitres et par le luxe . . .

Une voix: Ce sont des foutaises, Tobin, et vous le savez!

M. Tobin: . . . et ils se laissent prendre par le tapis épais qui recouvre le plancher de la Chambre. Ils ont fait l'erreur de croire que le décor magnifique qui entoure les députés, leur bureau arrangé avec goût et leur traitement important reflètent la réalité canadienne.

Monsieur le président, rien ne saurait être plus loin de la vérité et c'est à la fois regrettable et dramatique.

Ma circonscription, Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe, compte près de 90 000 habitants et couvre plus de 500 milles de côtes de Terre-Neuve. Dans ma circonscription, 60 p. 100 des gens vivent dans des localités de moins de 500 habitants et 35 p. 100, selon Statistique Canada, sont au chômage—en réalité, le taux est beaucoup plus fort. Ces personnes veulent aussi avoir voix au chapitre dans ce débat et pour elles, le projet de loi C-22 constitue une mesure rétrogade. C'est une mesure qui ne tient pas compte de la réalité canadienne, qui ne tient pas compte du sort du Canadien moyen.

J'invite les députés d'en face . . .

Une voix: Vous dites la même chose pour chaque projet de loi.

M. Tobin: J'implore les députés d'en face de faire ce qu'ils ont fait lorsqu'ils ont voulu désindexer les pensions des personnes âgées. Autrement dit, je leur demande de retourner dans leurs circonscriptions, de sillonner le pays, de parcourir la rue principale des villes et villages et d'aller visiter tous les foyers, y compris les plus humbles et de revenir nous dire que le projet de loi C-22 est nécessaire et qu'ils peuvent l'appuyer en leur âme et conscience.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, le discours que nous venons d'entendre donne une dimension nouvelle au mot «démagogie». Je constate que le député de Sudbury (M. Frith) vient d'arriver. Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) devrait peut-être parler à son collègue, le député de Sudbury, qui est lui-même pharmacien et qui a déclaré, dans le *Canadian Pharmaceutical Review*, qu'il était en faveur du rétablissement . . .

Une voix: Donnez-nous l'opinion d'Eastman.

M. Andre: . . . qu'il était en faveur du rétablissement de la protection des brevets déposés par les inventeurs des médicaments. Il reconnaît la validité d'un principe vieux de plusieurs siècles voulant que l'inventeur, le créateur, a créé une chose importante ayant de la valeur et qu'il mérite d'être protégé par un brevet.

Il pourrait inviter son chef dans son luxueux bureau, car c'est sans doute du sien qu'il parlait lorsqu'il a fait allusion à des bureaux luxueux. Il pourrait donc inviter son chef dans son luxueux bureau pour lui parler de l'époque où il était président des laboratoires Sandoz, une compagnie pharmaceutique multinationale et où il déclarait souvent à ses collègues de l'industrie que le gouvernement était allé trop loin en 1969 et qu'il fallait rétablir la protection des brevets en imposant certaines limitations à l'égard des licences.

Il lui suffit d'en parler à l'ancienne députée de Nickel Belt, l'honorable Judy Erola. Peut-être devrait-il également en discuter avec le député de Papineau (M. Ouellet) qui, en tant que ministre de la Consommation et des Corporations, a présenté un livre blanc reconnaissant qu'il était nécessaire d'apporter des changements à la Loi sur les brevets pour rétablir la protection des brevets. Ce livre blanc a été publié par un gouvernement que le député soutenait.

Avant de se lancer dans de grandes tirades et de dire qu'il faut faire preuve de compréhension et de sensibilité, il ferait peut-être bien de songer aux antécédents de son parti. Mais ce serait lui demander d'être une exception au sein de son parti, monsieur. Si ces gens-là ont deux positions sur le commerce, deux sur les missiles de croisière, pourquoi n'en auraient-ils pas deux sur le projet de loi C-22?

Des voix: Bravo!

M. Andre: Pourquoi pas?

M. Dingwall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: Le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) invoque le Règlement.

Une voix: Nous y voilà de nouveau! Personne ne l'a interrompu pendant son discours.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je n'y peux rien si le ministre nous envie beaucoup . . .

Une voix: Et le rappel au Règlement?

Des voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Dingwall: . . . nous envie beaucoup parce que nous avons peut-être le plus grand orateur de la Chambre au sein du parti libéral. Si cela le rend jaloux, c'est bien, monsieur le Président, mais . . .

Une voix: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Des voix: A l'ordre!

Une voix: En quoi consiste le rappel au Règlement?

M. le vice-président: Je suis sûr que le député nous le dira.

M. Dingwall: Monsieur le Président, voici mon rappel au Règlement: il ne sied pas à un ministre d'induire la Chambre en erreur délibérément au sujet des positions des autres députés, surtout à propos du projet de loi à l'étude.

Une voix: Bien dit!

Des voix: Bravo!

M. le vice-président: Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a la parole.

M. Andre: Avant que mon temps de parole soit écoulé, j'ai un avis à donner à la Chambre. Des consultations ont eu lieu entre les représentants des partis. Il n'a pas été possible d'en arriver à une entente aux termes des articles 115 ou 116 du Règlement, concernant l'étape du rapport du projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes. Par conséquent, à la prochaine séance de la Chambre, je proposerai une motion, aux termes de l'article 117 du Règlement, en vue d'attribuer à l'étude du projet de loi C-22 une journée de séance à l'étape du rapport et deux journées de séance à l'étape de la troisième lecture.

Des voix: Bravo!

Des voix: Quelle honte!

M. Andre: Monsieur le Président, avant que les députés de l'opposition ne cèdent à la démagogie, je voudrais dire un mot sur la nature de l'appui et de la sympathie. L'argument a été invoqué déjà, mais il semble avoir échappé à certains députés de l'opposition.

Certains ont prétendu que nous étions sur la corde raide avec ce projet de loi. Il n'en est rien, puisque l'Assemblée nationale du Québec, sous deux gouvernements différents, a adopté à l'unanimité des résolutions priant le gouvernement de prendre cette mesure. Les députés de l'opposition de la province de Québec, et ceux qui aspirent à faire élire de nombreux représentants du Québec, ne devraient pas l'oublier.

Une voix: Amenez-nous M. Eastman.

M. Andre: Quand pratiquement toute la communauté scientifique du pays affirme que cette mesure est importante . . .

Des voix: Non, ce n'est pas vrai.

M. Andre: . . . quand, au Canada, le plus récent . . .

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) invoque le Règlement.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je ne suis pas certain qu'il s'agisse d'un rappel au Règlement ou d'une question de privilège.

Le ministre a parlé d'une résolution unanime que deux gouvernements distincts de la province de Québec auraient adoptée afin d'inviter le gouvernement fédéral à adopter ces amendements. Il y a de nombreuses années, un gouvernement provincial avait demandé au gouvernement fédéral de ne pas mettre en oeuvre le programme des pensions de sécurité de la vieillesse . . .

M. le vice-président: Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement.

Une voix: Non seulement il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais personne ne sait de quoi il parle.

M. le vice-président: Le ministre de la Consommation et des Corporations.

M. Andre: Monsieur le Président, je réfléchissais tout simplement au fait que . . .

M. Henderson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

M. le vice-président: Je regrette de devoir de nouveau interrompre le ministre. Le député d'Egmont (M. Henderson) invoque le Règlement.

M. Henderson: Monsieur le Président, le ministre a déclaré que deux assemblées législatives provinciales avaient adopté une résolution approuvant ce projet de loi. Je tiens à signaler au ministre que l'assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard a elle aussi adopté une résolution, également à l'unanimité, invitant le gouvernement à ne pas . . .

Une voix: C'est un débat.

• (1650)

M. le vice-président: A l'ordre, je vous prie. Reprenons le débat. Le ministre a la parole.

M. Andre: Je tiens simplement à signaler, monsieur le Président, que je n'ai pas interrompu les députés de l'opposition quand ils parlaient . . .

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je crois avoir entendu le ministre déclarer qu'il allait laisser les députés de l'opposition se livrer à leur démagogie.

Je prie Votre Honneur de se reporter au commentaire 320, qui figure aux pages 106 et 107 de Beauchesne, 5e édition. Le paragraphe (2) se lit comme suit:

Depuis 1958, les expressions ci-dessous ont été tenues pour non parlementaires:

Puis, à la page 107, Votre Honneur constatera que le mot «démagogue» passe apparemment pour non parlementaire depuis le 16 juin 1969, comme en fait foi le hansard à la page 10194.

Je prie donc Votre Honneur de demander au ministre de retirer son expression sans aucun doute non parlementaire.

M. Lewis: Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement. La présidence sait sans doute que le ministre a employé le mot «démagogie», mais qu'il n'a jamais traité un député de l'opposition de démagogue.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement . . .

M. le vice-président: Le ministre a la parole.

M. Andre: Comme l'a signalé le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis), monsieur le Président, je n'ai traité personne de démagogue. J'ai dit seulement qu'on faisait preuve de beaucoup de démagogie. Si le leader du parti libéral à la Chambre s'indigne de ce mot et si vous le jugez inacceptable, j'y substituerai donc l'expression «exagérations outrancières». Je veux simplement signaler . . .

M. Tobin: Monsieur le Président, à propos de ce rappel au règlement, c'est à moi qui suis l'humble porte-parole des Terre-Neuviens, que s'adressait la remarque du ministre dans laquelle il soutenait que le député cherchait à redéfinir la «démagogie»; les «feuillets bleus» en témoigneront.

Au nom de mes électeurs dont je n'étais que l'humble porte-parole à l'intérieur de ces murs impies . . .

Des voix: Règlement!

M. Tobin: . . . je prie le ministre de retirer l'insulte qu'il a adressée à mes électeurs.

M. le vice-président: Le ministre a déjà pris la parole et j'estime l'incident clos. Je prie le ministre de poursuivre son intervention.

M. Andre: Je vous remercie, monsieur le Président. Je me demande pourquoi l'opposition est si réticente à me laisser parler, puisque nous avons tous, de ce côté-ci, accordé dix minutes sans interruption à chacun des députés d'en face qui a voulu intervenir, comme le veut l'usage à la Chambre.

Je voulais simplement rappeler, comme je l'ai déjà fait, le sondage récent dont les questions étaient équitables. Il a révélé que lorsqu'on a expliqué les faits aux gens et on leur a demandé s'ils étaient disposés à payer davantage pour les travaux de recherche et de développement, ils ont répondu «oui» dans 64 p. 100 des cas. Quand on leur a demandé s'ils consentaient à la création de droits relatifs aux brevets, assortis d'un mécanisme de contrôle pour maintenir le coût des médicaments à un niveau inférieur à celui du coût de la vie, ce que prévoit le projet de loi, et les députés qui l'ont examiné le savent, ils ont été d'accord dans 82 p. 100 des cas. Il est tout simplement faux de prétendre que la mesure suscite une opposition écrasante.

Etant donné que l'honorable chef du Nouveau parti démocratique a envoyé quelque 300 000 lettres, si on en croit le député de Beaches (M. Young), qui, sauf erreur, a pris cet engagement; et étant donné que le Congrès du travail du Canada, Bob White, des Travailleurs unis de l'automobile, le gouvernement du Manitoba et le reste ont déversé sur tout le pays toutes sortes d'opuscules, de lettres et le reste, afin d'effrayer les gens, mais sans succès, je crois qu'un appui de 82 p. 100 est plutôt remarquable.

Cela montre que les gens sont plus intelligents que certains députés de l'opposition ne voudraient le croire. Selon moi, au fond d'eux-mêmes, les députés de l'opposition savent fort bien qu'il s'agit d'une excellente mesure, fort nécessaire. Ils n'ignorent pas que la recherche et le développement sont absolument essentiels à notre avenir, et qu'il faut pour cela protéger les chercheurs et les inventeurs. Ils en sont conscients, à l'instar de bien d'autres personnes.

M. Tobin: Qui a payé le sondage?

M. Andre: C'est pourquoi, si nous agissons de façon réfléchie en tant que Parlement, nous adopterons ce projet de loi.

M. Tobin: Aucune réponse.

M. Andre: Ce retard a déjà coûté au pays plusieurs centaines de millions de dollars en recherche et en développement. Chaque mois qui passe retarde d'autant ces activités au Canada.

Le faux-col du député le pince ou autre chose le dérange.

M. de Corneille: Pauvre de vous, vous voulez nous museler.

M. Andre: Objectivement, quand on examine les faits, on s'aperçoit qu'il s'agit d'un excellent projet de loi.

En ce qui a trait aux personnes âgées, 95 p. 100 d'entre elles peuvent compter sur des assurances-médicaments. Elles ne sont pas directement touchées, et toutes les personnes âgées qui touchent le supplément de revenu garanti, sont assurées. Cette diatribe constante de la part de l'opposition n'est utile en rien aux personnes âgées, bien au contraire, elle ne s'appuie tout simplement pas sur les faits et elle ne tend qu'à créer un vent de panique. En fait, c'est Cassandre qui donne dans la «démagogie»; en tout cas, c'est complètement erroné. Au fond de leur coeur, nos vis-à-vis le savent fort bien, à l'instar des personnes âgées.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le ministre, qui ne nous a jamais dit qui avait payé ce sondage, a une fois de plus utilisé le terme en parlant de ses vis-à-vis et de leur position au sujet du projet de loi C-22 . . .

M. le vice-président: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège. En me servant du même commentaire que le leader parlementaire de l'opposition au sujet des termes «démagogie» et «démagogue» je voudrais signaler que le ministre s'est à nouveau servi du terme pour parler de ses vis-à-vis qui avaient fait connaitre leur position, au nom de leurs électeurs, au sujet du projet de loi C-22.

Je vous demande donc, monsieur le Président, en ayant recours au commentaire voulu, de demander au ministre de retirer à nouveau cette faible excuse pour un débat.

M. le vice-président: Selon la présidence, le ministre n'adressait pas ses observations à un député en particulier, et ainsi . . .

M. Tobin: Et bien, monsieur le Président, à qui les adressait-il? Aux gens à la tribune ou à la présidence?

M. le vice-président: Non. Je pense qu'elles visaient les députés de l'opposition en général, ce qui n'est pas contraire à Beauchesne.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, dans le peu de temps qu'il me reste cet après-midi, je voudrais revenir à l'objet du débat, l'amendement que propose le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow).

Fait intéressant, le ministre a perturbé nos travaux d'aujourd'hui sans même parler de cette motion. C'est regrettable, car il aurait pu tenir bien des propos intéressants sur cette proposition d'amendement au projet de loi C-22. Celle-ci concerne une disposition qui va placer les consommateurs de médicaments et les fabricants de produits génériques dans un véritable cul-de-sac. En effet, bien que ces derniers aient presque terminé les formalités qui devaient leur permettre de fabriquer des médicaments génériques coûtant bien moins cher que ceux qui seront produits sous le régime de la nouvelle loi, ils seront maintenant dans une impasse parce que le projet de loi fixe la délivrance de l'avis de conformité au 27 juin 1986.

Il est injuste de pénaliser ainsi, au moyen d'une mesure rétroactive à juin 1986, des citoyens et des fabricants ayant presque terminé les formalités qui devaient leur permettre de produire des médicaments génériques. Le projet de loi aura pour effet d'annuler 153 demandes et d'empêcher les fabricants de mettre leurs projets à exécution, tout en privant les consommateurs de médicaments bon marché.

Je vois qu'il ne me reste plus de temps, monsieur le Président. Je continuerai demain.

M. le vice-président: Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—PROJETS DE LOI PUBLICS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PRIX PARITAIRES DES PRODUITS AGRICOLES

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Nystrom portant deuxième lecture et renvoi à un comité législatif du projet de loi C-221, Loi concernant les prix paritaires des produits agricoles.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet de la Loi concernant les prix paritaires des produits agricoles, puisque le monde agricole est en pleine crise. Il est important que les députés de la Chambre et tous les gouvernements du Canada interviennent le plus rapidement possible pour surmonter cette crise. Il existe un certain nombre de points communs sur lesquels tous les députés et tous les gouvernements du pays peuvent se mettre d'accord. Si nous pouvions dégager ces points d'entente et les faire valoir dans tous les assemblées législatives du Canada, nous devrions être en mesure de trouver une solution qui permettrait aux agriculteurs de survivre. Le terrain d'entente est facile à délimiter. Nous devrions, tout au moins en paroles—et bien autrement, je l'espère—favoriser la survie de l'entreprise agricole familiale, qui est l'unité de base de la production agricole et qui en est un élément indispensable. La crise que traversent les agriculteurs doit nous préoccuper au plus haut point et nous devons tenter de faire quelque chose. Si nous, les députés, sommes incapables d'agir et si nous nous y refusons, alors nous porterons la responsabilité, car c'est nous qui pouvons changer le cours des choses. L'exploitation familiale est en crise depuis plusieurs années. Cette crise est attribuable à un certain nombre d'éléments. D'une part, les coûts des facteurs de production comme le carburant, les engrais, etc. augmentent. D'autre part, les prix des produits vendus par les agriculteurs, qu'il s'agisse de pommes, de porc, de boeuf ou de céréales, ont baissé à tel point qu'ils sont inférieurs au coût de production. Tous s'accordent là-dessus et je suis sûr que tous se rendent compte qu'il faut remédier à la situation.

Comme je l'ai signalé, il y a deux façons de régler la question. Cependant, il en existe d'autres. Premièrement, nous devons faire baisser le coût des matières premières. Le comité de l'agriculture s'est penché sur cette question. Rien n'en est ressorti et aucune mesure n'a été prise. Nous avons entendu un grand nombre d'agriculteurs, de même que la Société du crédit agricole. Chacun propose son interprétation des problèmes et son explication du fait que le revenu d'exploitation ne suffit pas à couvrir les coûts de production. De nombreux groupes ont formulé des propositions en vue de réduire les mises de fonds, mais ils reviennent tous à une exigence fondamentale. Si le revenu de l'agriculteur et le rendement de ses produits ne sont pas accrus, comment peut-il parvenir à boucler son budget? Le gouvernement actuel et des gouvernements précédents ont mis en place certains mécanismes, c'est-à-dire des versements d'appoint, mais il s'agit en définitive de subventions. La plupart des agriculteurs les accepteront s'ils sont acculés à la faillite, mais ils n'y tiennent pas particulièrement. Des programmes de stabilisation très perfectionnés ont été établis à l'égard de divers produits au Canada, mais nous n'avons jamais vraiment réglé le problème.

Le projet de loi C-221 est une proposition qui reconnaît deux lacunes dans l'industrie agricole. Par exemple, quand on paie un pain un dollar, l'agriculteur n'obtient que 6c. pour les céréales que renferme ce pain. C'est la même situation dans le cas d'autres produits, et pas seulement du grain.

Si ce projet de loi est adopté par le gouvernement fédéral et considéré comme une solution par les gouvernements provinciaux de tout le pays, il va atténuer dans une certaine mesure les problèmes de l'exploitation agricole familiale. Le projet de loi propose une méthode très simple. Pour les produits que nous vendons au Canada, nous devrions demander un prix qui suffise à en couvrir le prix de revient. Cela ne va pas régler totalement le problème, mais au moins en partie. Dans l'Ouest, 8 p. 100 environ de notre grain est écoulé sur le marché national. Si ce projet de loi était promulgué, l'agriculteur toucherait un prix équivalent à son prix de revient. Ce prix pourrait être un peu plus élevé ou un peu plus faible que le prix de revient, mais cela amènerait au moins une stabilisation du secteur de l'industrie agricole qui approvisionne le marché canadien.

Et si cette idée se répandait? Étant donné que nous dépendons du cours mondial pour une bonne partie de notre marché, nous ne pouvons exiger 5 $ le boisseau de grain, mais cela pourrait amener les populations urbaines du Canada à réfléchir au devoir que leur impose quelque part la défense de l'exploitation agricole familiale. Nous pouvons débourser un peu plus pour nous nourrir.

Un certain nombre d'organisations de tout le pays ont déjà accepté ce principe. En fait, les services de gestion de l'offre ont recours à la théorie véhiculée par le projet de loi, à savoir que le prix de revient devrait avoir une certaine influence sur le prix du produit. Cela se fait déjà pour le lait et pour les oeufs. Cela devrait pouvoir se faire dans d'autres secteurs. Ce projet de loi devrait être pesé très soigneusement et le principe qu'il pose devrait servir à résoudre les problèmes des agriculteurs de façon à assurer la survie de l'exploitation agricole familiale.

• (1710)

[*Français*]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Tout d'abord, monsieur le Président, je voudrais vous remercier de l'occasion que vous m'offrez de prendre la parole sur le projet de loi C-221 déposé par mon collègue néo-démocrate de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Vous savez, monsieur le Président, que ce projet de loi vise à mettre sur pied les prix paritaires à l'intérieur des produits agricoles. Par contre il est malheureux de constater, pourrait-on dire, un manque de sérieux de mon collègue lorsqu'il a déposé son projet de loi à la Chambre parce que lorsqu'on l'examine en général on peut se rendre compte que, de prime abord, cela paraît peut-être quelque chose de positif, quelque chose de bien, quelque chose qui serait bon pour l'agriculture

mais lorsqu'on le regarde de plus près, on se rend compte qu'il y a certains problèmes, certaines lacunes.

Une de ces lacunes c'est lorsqu'il dit qu'on pourrait fixer un prix unitaire pour des céréales.

Je pense que mon collègue oublie très rapidement qu'au niveau des céréales le Canada est un exportateur net. Cela veut dire qu'il produit beaucoup plus qu'il ne consomme. Lorsqu'on connaît le moindrement l'agriculture, on se rend à l'évidence aussi que l'Ouest canadien est renommé au niveau international pour la qualité de ses produits et pour la productivité de ses sols au niveau des céréales. Mettre en place la notion des prix unitaires suppose, comme le disait mon collègue néo-démocrate qui m'a précédé, qu'on en arrive, du moins c'est ce qu'il tente de nous prouver, à des genres de *supply management*, des offices de commercialisation, des plans conjoints. Il y a une question fondamentale à ce moment-là qu'il faut se poser et elle est importante et je ne l'ai pas vue lorsque je lisais le projet de loi de mon collègue. Mais que fera-t-on de la production globale nationale des céréales qui est proposée dans le projet de loi de mon collègue? Que fera-t-on avec les surplus parce que si on en arrive à avoir un plan conjoint, une gestion de l'offre, on va évidemment assujettir la production aux besoins de la consommation canadienne?

Or, monsieur le Président, la consommation canadienne c'est *grosso modo* 26 millions de population. C'est très très loin des 225 millions américains ou encore des 320 millions de la Communauté économique européenne. Alors à ce moment-là j'aimerais peut-être voir dans le projet de loi de mon collègue de quelle façon il va obliger certains producteurs agricoles, certaines fermes familiales, comme le soulevait mon collègue qui m'a précédé, obliger ces producteurs à se retirer de la production ou à restreindre la production. Que fera-t-on de l'immensité des Prairies canadiennes? De quelle façon va-t-on rentabiliser ces fermes?

Vous savez, monsieur le Président, il est facile de lancer l'idée des plans conjoints, il est facile de lancer l'idée de la gestion de l'offre mais il faut d'abord et avant tout l'organiser, la préparer. Et si on regarde dans le passé ce qui s'est produit, on se rend compte que la gestion de l'offre, la mise en place de contingentements ne s'est pas faite du jour au lendemain et ne s'est surtout pas faite par l'imposition d'un projet de loi tel que proposé par le député néo-démocrate. J'appuie sur le mot «imposition» parce que notre gouvernement, le gouvernement progressiste conservateur, avec en tête son ministre de l'Agriculture (M. Wise), on a toujours affirmé que nous donnerions aux producteurs agricoles les offices de commercialisation de leur choix dans la mesure où cela couvre la plus grande partie de la production et la majorité des producteurs. On n'a rien imposé, on ne l'impose pas non plus. On travaille en collaboration et de concert avec les provinces et les producteurs agricoles dans le produit concerné.

Monsieur le Président, lorsqu'on est très près de la politique agricole, lorsqu'on est très près des problèmes agricoles, on se rend à l'évidence d'une chose, c'est que la question des prix unitaires au niveau des céréales créerait un énorme problème. Ce serait en fin de compte déplacer le problème actuel qui est un problème international, qui est un contexte international, la guerre entre la Communauté économique européenne et les États-Unis et tenter de le reporter sur le principe de l'opposition qui dit: l'agriculture canadienne a besoin d'avoir des sommes additionnelles parce que la ferme familiale est en danger.

Monsieur le Président, je pense que si les députés du Nouveau parti démocratique se rendaient compte que le projet de loi proposé par le député de Yorkton—Melville propose une réduction à moyen ou à long terme, une réduction des effectifs agricoles dans l'Ouest, une réduction de la production parce qu'il suppose, le projet de loi, qu'on va en arriver à mettre en place des plans conjoints, alors à ce moment-là, monsieur le Président, je me pose la question, savoir, de quelle façon et avec quel principe les néo-démocrates vont réussir à défendre l'agriculture canadienne, principalement dans l'Ouest du pays.

Vous savez, monsieur le Président, lorsqu'on met en place un plan conjoint, lorsqu'on met en place des offices de commercialisation, c'est beaucoup plus complexe qu'un simple projet de loi. Il faut d'abord discuter. Il faut d'abord s'asseoir avec les producteurs agricoles: premièrement, les producteurs agricoles entre eux, parce que si les néo-démocrates ne le savent pas, il y a une énorme disparité régionale de l'Atlantique au Pacifique en passant par le Québec, l'Ontario et l'Ouest. Il y a des énormes besoins qui sont différents d'une région à l'autre. Ce ne sont pas les mêmes priorités d'une province à l'autre, même si c'est dans la même production, de quelle façon, à l'intérieur d'un projet de loi, tel que proposé par mon collègue de Yorkton—Melville, on en arrive à cette symbiose de l'ensemble des provinces, de l'ensemble des producteurs concernés à l'intérieur d'une même production pour en arriver à se donner une production combinée, une production conjointe, une production efficace, une production adaptée en fonction premièrement des besoins des marchés canadiens, deuxièmement, en fonction des besoins des marchés d'exportation. C'est facile de le proposer à l'intérieur d'un projet de loi, mais en arriver à le mettre en application, comme on dit en agriculture, dans le champ, cela devient beaucoup plus difficile. Et on s'en est rendu compte avec l'ensemble des plans conjoints, avec l'ensemble des offices de commercialisation qu'on a mis en place depuis plusieurs années.

Et les députés néo-démocrates qui s'occupent de l'agriculture le savent très bien. Prenons par exemple le lait, monsieur le Président. Combien de temps les producteurs, dans la production laitière, ont-ils dû s'asseoir, discuter, négocier avec le gouvernement fédéral, avec les provinces, pour en arriver à faire un partage équitable, un partage historique, selon certains, de la production nationale, pour assujettir la production totale, qui était désordonnée, à une production basée sur les besoins du marché canadien? Cela a pris plusieurs années. Cela ne s'est pas fait à l'intérieur d'un projet de loi. Loin de là, cela s'est fait sur une base de négociation, sur une base de consultation et d'abord et avant tout, sur le besoin que l'ensemble de l'industrie laitière canadienne avait ressenti suite à la production plus ou moins désordonnée qui se faisait dans le secteur de l'industrie laitière.

Monsieur le Président, c'est la même chose pour l'ensemble des productions qui connaissent un office de commercialisation aujourd'hui. Et notre gouvernement, monsieur le Président, le gouvernement progressiste conservateur, n'a jamais dit qu'il ne voulait pas mettre en place des offices de commercialisation. Bien au contraire. La preuve, on vient d'en mettre un, l'Office

de commercialisation des oeufs d'incubation, parce que les producteurs nous l'ont demandé, parce que l'ensemble de la production qui était en péril . . . On a fait en sorte qu'on réunisse les producteurs et les producteurs eux-mêmes ont dit: Oui, maintenant, c'est le temps. Oui, maintenant, on s'asseoit et on négocie. Cela s'est fait. On en verra peut-être un dans le domaine de la pomme de terre. Mais d'abord et avant tout, monsieur le Président, je pense que l'intégrité fondamentale de l'agriculture canadienne, c'est d'abord et avant tout de laisser à l'agriculteur le besoin de fixer lui-même les buts qu'il s'est fixés, de fixer les offices de commercialisation, dans son cas s'il y a lieu d'en avoir, et de faire en sorte que la réunion des 10 provinces canadiennes, incluses dans cette production, puisse, d'un commun accord, en arriver à des ententes qui soient un office de commercialisation ou des plans conjoints.

Mais l'imposer, je ne crois pas, monsieur le Président, que ce serait une solution sage, compte tenu de la complexité de l'agriculture, compte tenu du fait que si on mettait en place un projet de loi tel que proposé par mon collègue . . . nulle part à l'intérieur de son projet de loi, on tient compte de ce qu'on appelle le *bottom*, le *side* et le *top loading*. On ne tient pas compte des subventions provinciales. On ne tient pas compte des subventions fédérales et en bout de ligne, monsieur le Président, ce qu'on aurait fait c'est fort probablement de la distorsion au détriment même de l'agriculture canadienne, au détriment des consommateurs, et au détriment de l'agriculture en général.

Alors, monsieur le Président, c'est pour cette raison que je conseillerais à mon collègue de réviser son projet, de l'étudier, de l'approfondir, d'aller en discuter avec les producteurs, d'en discuter avec l'ensemble des députés et peut-être dans plusieurs années nous revenir avec un projet de loi complet, un projet de loi qui tiendrait compte de la réalité agricole canadienne, qui tiendrait compte des besoins agricoles canadiens et qui tiendrait compte de l'intégrité de l'agriculture en général.

• (1720)

[*Traduction*]

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, c'est un plaisir d'intervenir cet après-midi dans le débat sur le projet de loi C-221 proposé par mon ami du NPD, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Ce député, dans la tradition de la Saskatchewan, prend à coeur les intérêts des agriculteurs. Ceux d'entre nous qui sommes de grands conservateurs dans la lignée de Diefenbaker voyons dans la tradition de Tommy Douglas et du CCF, à laquelle se rattache le député, un intérêt commun pour l'agriculture de cette province. Pour cette raison, c'est avec beaucoup de plaisir que je dis ces quelques mots à propos de ce projet de loi.

Ce projet de loi essaie de remonter à la source de bien des problèmes rencontrés par les producteurs de la Saskatchewan pour obtenir un prix acceptable pour leurs produits. Bien que j'éprouve certaines difficultés à comprendre cette notion de prix paritaire et ce que le député essaie de faire à cet égard, l'objectif de base de ce projet de loi est appuyé par tous les députés de la Chambre, en particulier ceux de la Saskatchewan. Il s'agit d'assurer aux céréaliers un bon prix pour leurs produits. Dans des circonscriptions comme la mienne, l'écrasante majorité des producteurs sont pris dans l'étau des prix. C'est une situation, comme son nom l'indique, où les frais d'exploitation, le coût de préparation des récoltes, augmentent plus rapidement que les prix obtenus pour ces produits. Ce problème, qui existe depuis des années, s'est aggravé ces deux dernières années-récoltes à cause du différend entre la communauté économique européenne et les États-Unis à propos des subventions.

Si on compare les revenus agricoles et la baisse des prix mondiaux, on constate que la plus lourde charge a été supportée par le secteur des céréales et des oléagineux de notre économie agricole. Les grains et les oléagineux sont le gagne-pain des agriculteurs de la Saskatchewan. Bien que le revenu des agriculteurs dans ce secteur doive rester à peu près le même cette année que l'année dernière, il ne faut pas se laisser abuser par ces statistiques. Elles reflètent une très forte aide du gouvernement, à la fois au niveau fédéral et provincial. Pour 1986, le pourcentage de revenus agricoles sous forme d'aide gouvernementale était environ le quintuple d'il y a cinq ans. Par exemple, 1,9 milliard de dollars de revenus agricoles provenaient de l'aide gouvernementale, au lieu de 367 millions de dollars en 1981. Bien que les gouvernements essaient manifestement de lutter contre cet étau des prix, la situation de nos agriculteurs n'est pas particulièrement bonne. Le prix du blé a baissé d'environ 30 p. 100, ce qui est dû à la pression à la baisse causée par la guerre des subventions à laquelle j'ai fait allusion. Les producteurs voudraient que le gouvernement les aide à sortir de cette situation.

Peu de questions sont aussi importantes pour le gouvernement que l'agriculture, à cette étape-ci de son mandat. Bon nombre des 65 municipalités de ma circonscription vivent de l'agriculture. Quand elle bat de l'aile à une période donnée, ces localités et les nombreuses entreprises qu'elles comprennent ne se portent pas mieux. Dans ces milieux, quand l'agriculture va, tout va.

Pour en revenir au projet de mon collègue, je doute que la parité des prix fonctionne. Pire, elle serait peut-être préjudiciable à l'économie agricole de la Saskatchewan. La parité des prix ne tient pas compte des forces du marché et de l'évolution inévitable de la productivité. Elle fait fi de la nature dynamique et imprévisible du secteur agricole. On le voit dans chacune des régions de notre pays. L'agriculture n'est tout bonnement pas une industrie monolithique ou statique qui s'accommoderait d'une pareille formule. Notre gouvernement considère que cette industrie tire un bien meilleur parti des programmes qui en améliorent l'efficacité et la capacité concurrencielle sur le marché. Il faut envisager le marché agricole dans une juste perspective. Il existe des agences nationales de gestion de l'offre pour les produits laitiers et la volaille, mais elles ont été établies directement à la demande des producteurs. Et ces régimes tiennent compte quand même des fluctuations du marché agricole. Ils ont des mécanismes souples qui protègent à la fois les producteurs et les consommateurs. Le projet de loi à l'étude ne prévoit pas de tels mécanismes.

Dans toutes les régions de ma province, les agriculteurs diront que la raison d'être de leurs activités, ce sont les forces du marché sur le plan de l'offre et de la demande. Ils comprennent l'absolue nécessité d'un soutien des prix et d'une aide financière en matière ce prix de revient agricoles quand l'offre et la demande sur les marchés internationaux subissent

l'influence de forces indépendantes de notre volonté. Les agriculteurs seront les premiers à vous dire que le marché a une importance essentielle pour eux. Cependant, ce n'est pas une baguette magique qui résoudra tous les problèmes d'un seul coup. On ne peut pas tout faire avec une seule mesure législative et le gouvernement ne le prétend pas non plus. Notre gouvernement a travaillé avec les gouvernements provinciaux et le secteur agricole à la mise au point d'une gamme de programmes en vue d'augmenter la productivité, l'efficacité et la compétitivité du secteur.

Je veux faire part à la Chambre de quelques-unes des initiatives que notre gouvernement a prises pour aider les l'agriculteurs. Le Programme spécial canadien pour les grains était une réponse opportune et très nécessaire aux problèmes que la chute des prix causait aux agriculteurs du Canada. Ce n'est pas tous les jours que l'on consacre 1 milliard de dollars à l'agriculture. C'est le plus important montant jamais consacré à l'économie agricole en cas d'urgence. Les agriculteurs de la Saskatchewan et du reste du Canada comprennent la valeur de ce programme. Cependant, le gouvernement est le premier à reconnaître que si l'on doit continuer à développer l'agriculture, il faudra peut-être répondre encore aux besoins des agriculteurs. Les organismes agricoles et les groupes de producteurs ont rencontré mes collègues, le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) et le ministre de l'Agriculture (M. Wise). Ces ministres n'ont pas ménagé leur temps pour répondre aux besoins des agriculteurs des Prairies.

Au cours des derniers mois, le gouvernement a offert une aide spéciale aux producteurs qui ont souffert des effets de plusieurs années consécutives de sécheresse. On a aussi aidé ceux qui vivent dans les régions inondées de la Saskatchewan. Les modifications apportées à la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest ont permis de verser des paiements provisoires aux agriculteurs qui s'élèvent en tout à 859 millions de dollars pour la dernière récolte. On a mis en place le plan de stabilisation de la viande rouge qui aide à stabiliser les revenus des producteurs de viande rouge sans les protéger indûment contre les forces du marché. Du côté des coûts de production, il y a les réductions sur le prix du carburant agricole, la réduction du taux d'intérêt pour cinq ans de 80 millions de dollars financée par la Société du crédit agricole et bien d'autres programmes que le gouvernement a mis en oeuvre parce qu'il s'est engagé à aider les agriculteurs à traverser cette période particulièrement difficile où les coûts dépassent les revenus.

• (1730)

Pour terminer, je félicite mon ami de Yorkton—Melville, avec qui j'ai passé beaucoup de temps à discuter de l'agriculture et de bien d'autres questions, de ses efforts pour aider les agriculteurs de la Saskatchewan et du Canada à affronter cette situation particulièrement difficile. Je répète cependant que les limites théoriques et pratiques de la parité des prix ne permettent pas de résoudre nos problèmes agricoles. Je me joins à tous les députés qui se préoccupent de l'agriculture en Saskatchewan et au Canada pour travailler avec le gouvernement à mettre au point les solutions qui s'imposent.

[*Français*]

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, il me fait plaisir de participer à ce débat, et je vous remercie de l'occasion que vous me donnez de parler sur le projet de loi C-221, présenté par l'honorable député de Yorkton—Melville (M. Nystrom).

J'aimerais, monsieur le Président par la même occasion moi aussi trouver des solutions faciles ou encore trouver des orientations aux problèmes que connaît l'agriculture canadienne, mais je ne pense pas qu'à ce moment-ci ce soit ce projet de loi C-221 qui puisse régler tous les problèmes. Justement, comme l'a souligné tout à l'heure l'honorable député qui a justement dit que ce projet de loi n'était qu'une idée ou encore une approche, c'était le député de Prince-Albert (M. Hovdebo). Je vous ferais remarquer, monsieur le Président, qu'un secteur agricole progressif et une rétribution raisonnable de l'investissement du travail et de la compétence des agriculteurs canadiens sont essentiels à la vigueur de notre économie.

Il faut cependant envisager les conséquences dangereuses qu'un système de prix paritaires pourrait avoir pour nos agriculteurs et l'économie canadienne tout entière. Le concept de la parité des prix risquerait de faire plus de mal que de bien pour de nombreuses raisons. Lorsque les prix sont fixés à partir des coûts de production, on doit tenir compte des progrès technologiques et agricoles qui, permettant de combiner les intrants de façon plus efficace, abaissent les coûts et permettent régulièrement de diminuer les prix des produits.

La fixation des prix de production est particulièrement compliquée à établir. Il convient en effet de faire une distinction entre les coûts qui font l'objet d'un déboursé effectif et les autres coûts comme la juste rétribution du travail de l'agriculteur et de ses investissements dont la valeur est difficile à évaluer avec précision. On peut les estimer, et cela se fait déjà dans certains secteurs, mais c'est un point très délicat et sur lequel il peut y avoir de nombreuses divergences de vues.

Ainsi, si les coûts de production étaient fixés à un niveau supérieur aux prix du marché, il faudrait prévoir un système de contingentement ou de gestion des approvisionnements pour l'ensemble des productions agricoles. On ne doit pas penser pouvoir introduire un système de fixation des prix sans savoir comment limiter les approvisionnements ou disposer des excédents en dehors des marchés habituels.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le Canada est un pays exportateur et nous sommes tributaires de nos marchés d'exportation. Ceux-ci, en effet, génèrent près de la moitié du revenu agricole net canadien, et nos produits doivent être concurrentiels sur les marchés extérieurs. En effet, si le prix d'une certaine denrée était fixé à un niveau trop élevé, d'une part, nous devrions contrôler un accroissement des importations qui ne manqueraient pas de se produire mais, d'autre part, nous cesserions surtout de pouvoir exporter car nos produits seraient probablement trop chers sur les marchés internationaux. Notre position concurrentielle serait menacée.

Pour arriver à maintenir notre présence sur ces marchés, nous devrions donc prévoir des subventions à l'exportation, ce qui ne manquerait pas d'entraîner de vives réactions de la part de nos partenaires commerciaux. Le Canada serait accusé de vendre en dessous du prix de production ou de pratiquer du dumping. C'est ce qui arrive actuellement avec le gouvernement des États-Unis qui fait justement du dumping avec certains pays d'Europe. Cela contribuerait évidemment à nous

isoler du contexte commercial mondial et aurait des conséquences désastreuses non seulement pour l'agriculture mais aussi pour toute l'économie canadienne.

C'est malheureusement dans une guerre de subventions de ce genre que, comme je l'ai dit tout à l'heure, sont entraînés les États-Unis et la Communauté économique européenne, ce dont les producteurs canadiens sont les victimes présentement. A cause des pressions exercées à l'extérieur de nos frontières, les prix des céréales et des oléagineux ont baissé d'au moins 20 à 25 p. 100 par rapport à ceux de l'an dernier. Et ils ne se relèveront probablement pas avant que les conditions du marché ne soit assainies.

C'est pour ces raisons, monsieur le Président, que le Canada s'efforce d'arrêter cette guerre inutile pour laquelle il n'y aura pas de vainqueur. Dans cette optique, le ministre de l'Agriculture (M. Wise) s'est rendu à Bruxelles et à Washington pour faire valoir le point de vue du Canada aux deux parties opposées.

Aussi, le ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer) s'est réuni avec les représentants des cinq principaux pays exportateurs de céréales. La première réunion a eu lieu à Whistler, en Colombie-Britannique, en juin 1986, à la demande du ministre. Une deuxième conférence vient de se terminer à San Diego, en Californie. A la clôture de cette dernière, le ministre d'État s'est dit confiant que les discussions entre les cinq principaux pays exportateurs de céréales auront un effet favorable sur d'autres négociations multilatérales concernant le commerce agricole.

Il est cependant une chose dont nous pouvons être certains c'est que les Trésors des États-Unis et de la Communauté économique européenne ne sont pas inépuisables. J'espère que bientôt ces pays se rendront compte de l'inutilité de pratiquer une politique de prix de soutien élevés et de subventions massives à l'exportation.

Malgré tout, monsieur le Président, le Canada tient toujours sa place sur les marchés mondiaux même si les prix des céréales ont baissé. L'essentiel est de s'y maintenir car l'efficacité des céréaliculteurs canadiens se compare avantageusement à celle de n'importe quel autre producteur où que ce soit dans le monde.

Nous possédons également un avantage naturel dans cette compétitivité grâce à notre sol et à notre climat auquel s'ajoutent la qualité de notre grain et la compétence du céréaliculteur qui le produit.

Le meilleur moyen d'attirer une clientèle et de la garder consiste à offrir avant tout un produit de qualité supérieure, à bâtir une réputation de fiabilité et à demander un prix concurrentiel. Cherchons à accroître notre potentiel d'exportation par une mise en marché dynamique. Nous pouvons augmenter notre position concurrentielle grâce à la recherche, aux progrès et aux transferts technologiques, à la conservation des sols et aux autres mesures qui nous permettent avec le temps de réduire nos coûts de production.

Finalement, monsieur le Président, nous nous apercevrons rapidement que cela est plus efficace que le simple amoncellement des subventions. Cela demande aussi toutefois beaucoup plus d'imagination. Il est important que nous soyons présents sur les marchés lorsque la guerre des subventions se terminera. Nous pourrons alors continuer à offrir ce qui a fait notre réputation: des produits de qualité supérieure à des prix concurrentiels.

[*Traduction*]

M. John A. MacDougall (Timiskaming): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur de pouvoir intervenir cet après-midi dans le débat du projet de loi C-221 présenté par le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom). Avant de commencer à en parler, je tiens à faire remarquer que la circonscription de Timiskaming est mieux connue pour ses activités minières et forestières. Je dois dire que l'étroite ceinture d'argile de la circonscription de Timiskaming joue un rôle très important pour un certain nombre de localités agricoles. Les Canadiens des autres régions ne se rendent pas compte parfois que le nord de l'Ontario dispose d'une bonne base agricole et ne se compose pas uniquement de glace, de neige, de roche, d'arbres et de mouches noires. On compte en effet dans l'étroite ceinture d'argile de la circonscription quelque 750 exploitations agricoles dont les activités varient de la production laitière à l'élevage du porc, du boeuf ou de la volaille ainsi qu'à de nombreuses cultures commerciales.

• (1740)

Il est incontestable que les agriculteurs du Timiskaming ont connu des difficultés tout comme ceux des autres régions du Canada. Ils ont notamment éprouvé des problèmes au chapitre des prix des produits agricoles.

Depuis mon arrivée à la Chambre, en 1982, nous tentons de trouver une solution à ces questions qui préoccupent nos agriculteurs. Nous devons reconnaître que le ministre de l'Agriculture (M. Wise) et le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) ont réagi très efficacement devant les problèmes dans le nord de l'Ontario.

Le concept de la parité des prix a été appliqué aux États-Unis dans les années 1940 et 1950. Selon la définition qu'en donnait la loi américaine, les prix paritaires étaient les prix appliqués aux produits agricoles qui donnaient aux agriculteurs un pouvoir d'achat constant par rapport à certains articles qu'ils achetaient traditionnellement. On calculait le prix paritaire d'un produit en multipliant le prix de ce produit par un indice des prix payés par les agriculteurs.

La notion de parité des prix posait un problème fondamental. La formule d'indexation ne tenait aucun compte des progrès des techniques ni des variations de productivité depuis l'adoption de la formule de calcul. En d'autres mots, les améliorations et les variations dans la production et l'efficacité, facteurs qui réduisent les coûts, n'étaient pas transposées dans les prix paritaires. Par conséquent, les prix paritaires se situaient en général à des niveaux bien supérieurs aux prix de revient des producteurs efficaces. C'est pourquoi le système a été abandonné aux États-Unis.

Dans le projet de loi C-221, Loi concernant les prix paritaires des produits agricoles, on tente de contourner ce problème en proposant une formule du prix de revient établie une fois par an. Pour être plus précis, on y propose premièrement, de fixer au moyen d'une formule du prix de revient rajustée chaque année, le prix du blé, de l'avoine et de l'orge destinés à la consommation humaine à un niveau se situant entre 90 et 110 p. 100 du prix de revient; deuxièmement, de créer des bureaux

facultatifs pour le boeuf et le porc qui détiendraient tous les pouvoirs nécessaires pour commercialiser les produits réglementés pour le compte des producteurs, dont le pouvoir de contrôler les importations et de fixer des prix; et troisièmement, après une période de cinq ans, d'étendre l'autorité des bureaux sous réserve d'un référendum tenu auprès de tous les producteurs.

Bien que très simple en principe, la notion de fixation du prix en fonction du prix de revient est très compliquée à appliquer. Il faut d'abord définir clairement ce que l'on entend par prix de revient. Cela n'apparaît pas dans le projet de loi C-221. Il faut distinguer clairement les déboursés et le rendement de la main-d'oeuvre et de l'investissement. Le rendement pour l'exploitant, la main-d'oeuvre et l'investissement ne sont pas des déboursés en tant que tels, mais ils doivent entrer en ligne de compte dans tout exercice de fixation de prix.

Pour fixer le prix de vente d'un produit en fonction de son prix de revient, il faut répondre à deux questions fondamentales: premièrement, comment calcule-t-on les déboursés et, deuxièmement, à combien chiffrer pour l'exploitant un rendement équitable de la main-d'oeuvre et de l'investissement?

Des sondages sur le prix de revient des produits agricoles ont révélé des fluctuations très marquées d'une exploitation à l'autre dans les déboursés des agriculteurs ainsi que dans la productivité de la main-d'oeuvre. Si l'on tient compte des agriculteurs dont les coûts sont élevés et la productivité faible dans le calcul du prix de revient et du rendement, les prix des produits risquent d'être nettement supérieurs à ceux qui sont nécessaires pour assurer des profits satisfaisants aux agriculteurs plus efficaces. Cela entraîne habituellement un rendement élevé de l'investissement pour ces producteurs et une revalorisation rapide de leur actif, et surtout de leur terre ou de leurs contingents. Cela a, par contre, tendance à décourager les jeunes agriculteurs. Si, dans les calculs, on tient compte uniquement des agriculteurs dont les coûts sont faibles et la productivité élevée, les prix des produits risquent d'être jugés trop faibles par bien des producteurs, qui vont alors exercer des pressions pour obtenir de meilleurs prix.

Un autre problème que risque de poser la fixation des prix en fonction du prix de revient, c'est que la production augmente si les prix sont plus élevés que ceux du marché. D'habitude, on peut résoudre ce problème en recourant à une forme quelconque de contingentement ou de système de gestion de l'offre. On ne peut pas établir un système de fixation des prix en fonction du prix de revient sans avoir un plan bien défini pour restreindre l'approvisionnement des marchés acquis ou pour écouler l'excédent des produits à l'extérieur de ces marchés.

Considérons l'incidence sur le commerce. Les prix de soutien artificiels peuvent avoir de graves répercussions commerciales lorsque les prix de soutien intérieurs sont plus élevés que les prix correspondants à l'importation.

Lorsque la consommation d'un produit dans un pays est inférieure à la production, on peut maintenir les prix intérieurs plus élevés que les prix à l'importation en imposant des droits tarifaires ou en restreignant les importations. Des restrictions de ce genre sur les importations sont autorisées en vertu du GATT tant que la régie de la production est efficace. Par exemple, des restrictions sur l'importation des produits laitiers et avicoles sont autorisés au Canada en raison d'un régime efficace de gestion de l'offre.

Si un pays produit plus qu'il ne consomme, il est difficile et onéreux de maintenir des prix de soutien élevés. Le Marché commun européen illustre bien ce problème. Des prix de soutien élevés à l'intérieur du Marché ont entraîné une surproduction qui doit être écoulée au moyen de subventions à l'exportation très coûteuses pour les contribuables de la CEE. L'utilisation de subventions à l'exportation par la CEE a été autorisée en vertu du GATT initial.

Si les produits agricoles canadiens doivent être exportés, leur prix doit être compétitif sur les marchés internationaux. Si, par exemple, des bureaux de commercialisation du boeuf et du porc étaient établis conformément au projet de loi C-221 et que les prix intérieurs étaient fixés à des niveaux plus élevés que les prix à l'importation, il faudrait établir une régie des importations pour empêcher les importations de boeuf et de porc au Canada. En même temps, les exportations cesseraient probablement, parce que les prix seraient non compétitifs. Si le Canada cherchait à recourir aux subventions ou à un régime de dualité de prix en vue de continuer à exporter, nos associés commerciaux nous accuseraient de nous livrer au dumping et des mesures compensatoires seraient adoptées aux termes des règles du GATT.

En bref, si la parité des prix paraît attrayante à première vue, elle ne favorise pas l'étayage du marché d'exportation. Pour les secteurs axés sur les exportations, il est probable que des programmes comme le Programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest et les programmes de stabilisation tripartites pour le boeuf, le porc et l'agneau constituent une meilleure solution que la parité des prix. Ces programmes assurent une certaine protection contre les faiblesses périodiques des marchés tout en assurant un certain rendement à longue échéance en fonction du marché.

En guise de conclusion, je dirai que les préoccupations des agriculteurs sont partagées par tous les députés. Je crois toutefois que le projet de loi C-221 n'est pas vraiment susceptible de résoudre les problèmes des agriculteurs. La façon dont le ministre de l'Agriculture essaie de s'attaquer à ces problèmes a été appréciée, d'après moi.

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, le projet de loi C-221 est une mesure législative qui introduit la notion de parité des prix et vise à établir des bureaux de commercialisation du boeuf et du porc. Les députés conservateurs ont au moins dit sans ambages qu'il fallait autre chose que le système actuel et qu'il fallait faire preuve d'imagination pour établir un système de fixation des prix permettant de résoudre ce qu'ils décrivent vaguement comme un problème agricole. Ils ont décidé que du fait même que les termes «parité des prix» sont rattachés à cette série de mesures, ils ne peuvent pas citer des exemples américains à titre de preuves. Lorsqu'on y songe bien, il fait très peu de doute que la parité des prix a donné de bons résultats aux États-Unis, car elle a permis d'atteindre les objectifs visés, à savoir le plein emploi dans l'agriculture et un rendement permettant de couvrir la plupart des frais de production. Elle a permis par ailleurs d'obtenir des collectivités agricoles très stables et très viables et d'établir une infrastructure rurale très forte aux

États-Unis pendant la période de temps où le système de la parité des prix en était au stade expérimental.

• (1750)

Si les députés d'en face s'étaient donné la peine d'étudier la situation agricole de l'Europe, ils y auraient vu des ressemblances avec l'expérience américaine. Les Européens, pour diverses raisons dont le fait qu'une couche importante de leur population a été menacée de famine au cours de la Seconde Guerre mondiale, ont décidé, après la guerre, de créer un système d'établissement des prix agricoles conçu pour que les consommateurs ne dépendent plus jamais des importations provenant d'outre-Atlantique ou de l'autre côté de la frontière soviétique. Ils ont voulu pouvoir subvenir à leurs besoins. C'est le but qu'ils se sont fixé et qu'ils ont atteint. Ils y sont parvenus à bon compte, si l'on compare avec le système de subventions en vigueur aux États-Unis. En effet, les Américains viennent de s'engager pour quatre autres années dans des subventions qui s'élèveront annuellement à 35 ou 36 milliards de dollars. Les sommes colossales que le gouvernement américain consacre à l'agriculture coûtent, à mon avis, bien plus cher aux contribuables américains que ce que le régime européen coûte à ceux des pays d'Europe, et le régime américain va sans doute acculer les habitants des États-Unis beaucoup plus rapidement à la faillite que ne le fera l'autre régime, pour les Européens. La différence réside essentiellement dans le fait qu'en Europe, les consommateurs paient leur nourriture un peu plus cher, mais l'excédent profite directement aux agriculteurs. Voilà ce que souhaitait pour les Canadiens mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), en proposant son projet de loi. La mesure tend à rembourser aux agriculteurs la presque totalité de leurs frais de production, dans le cas des denrées vendues au Canada même.

Malgré toutes les belles paroles de certains des députés conservateurs qui se sont prononcés cet après-midi sur cette motion, ce genre de chose existe au pays à l'heure actuelle. En vertu du régime de double prix qui existe actuellement pour le blé, le prix du blé de consommation intérieure est de 7 $ le boisseau, ce qui se rapproche du prix de revient. Ce régime ne cause pas un tort indû à l'économie, mais il n'apporte pas grand'chose non plus. Cependant, il ne s'applique qu'au blé de consommation intérieure destiné à l'alimentation humaine et ne va pas tout à fait aussi loin que le projet de loi qu'a présenté mon collègue de Yorkton—Melville, qui le verrait s'appliquer au blé, à l'avoine et à l'orge consommés par le bétail et autrement destinés à la production d'animaux et de volaille.

Quiconque connait l'agriculture comprendra que l'accroissement du coût des aliments du bétail ne poserait aucun problème dans le cas des productions où un régime de gestion de l'offre est en vigueur, comme c'est le cas pour les poulets à griller, les dindons, les oeufs et les produits laitiers. En effet, le coût accru serait tout simplement incorporé au prix du produit, ce qui se traduirait évidemment par des hausses de prix à la consommation. Cependant, notre collectivité rurale et notre base agricole seraient avantageusement raffermies.

Ce qui bouleverse les agriculteurs, selon moi, c'est d'entendre des discours comme ceux qu'ont prononcés certains députés aujourd'hui en reprenant tous les vieux lieux communs sur l'impossibilité de contrôler les excédents et sur la nécessité d'un régime de marché qui corresponde aux forces du marché plutôt qu'aux coûts de production. La plupart des agriculteurs commencent à se demander pourquoi ils sont les seuls à devoir se soumettre à ce genre de régime. Ils constatent que très peu d'autres producteurs y sont assujettis. Ils évaluent le coût des biens qu'ils achètent en termes d'échange. Mes voisins me disaient que, lorsqu'ils ont acheté leur dernière voiture neuve, en 1977, ils ont dépensé 2 000 boisseaux de blé de première catégorie, pour une automobile qui coûtait environ 6 000 $. Il s'agissait d'une grosse Chevrolet équipée de toutes les options possibles. Or, à l'heure actuelle, lorsqu'ils veulent acheter la même automobile, ils s'aperçoivent qu'elle leur coûtera au moins 18 000 $, soit environ 8 000 boisseaux de blé de première catégorie.

Certains de mes vis-à-vis ont parlé de l'évolution technologique et de ses avantages, notamment une baisse des coûts. Je suis bien placé, puisque je suis à la fois agriculteur et député, et je sais qu'on assiste à une énorme évolution technologique dans l'industrie automobile depuis 1977, alors qu'une Chevrolet neuve coûtait environ 2 000 boisseaux de blé. Or, je n'ignore pas que cette évolution n'a pas entrainé une baisse des prix. Il en coûte maintenant 8 000 boisseaux de blé pour acheter la même voiture, et les constructeurs n'ont même pas modifié grandement les modèles. Comme vous le savez, monsieur le Président, il n'y a pratiquement aucun changement, et pourtant le prix a presque quadruplé en boisseaux de blé.

Je sais que les agriculteurs sont fort efficaces. Cependant, les techniques de production n'ont également pas beaucoup changé depuis 1977. Nous avons peut-être adopté un équipement un peu plus gros que ce qu'on utilisait en général en 1977, mais dans la plupart des cas, dans ma région, l'équipement n'a pas subi une évolution technologique majeure. Nous utilisions déjà des tracteurs à quatre roues motrices et nous nous servons des mêmes machines de binage et semeuses. Par contre, le coût d'un certain nombre de choses que nous utilisons dans le cadre des nouvelles techniques de production de céréales a augmenté de façon marquée durant ce temps. Le prix des engrais a plus que doublé depuis lors. En fait, si on remonte à 1977, je suis persuadé qu'il a presque triplé. Le prix des produits chimiques a également doublé, triplé ou quadruplé, selon le type, et le coût du carburant a doublé ou triplé. Pourtant, on demande aux agriculteurs d'accepter des prix relativement plus bas, alors qu'ils s'aperçoivent que ce qu'ils achètent sur le marché, qui est censé refléter tous les avantages technologiques de l'industrie en Amérique du Nord, leur coûte quatre ou cinq fois plus que ce qu'ils reçoivent pour leurs produits. Nous comprenons que ces fabricants sont établis sur un marché qui tient compte de leurs coûts de production, et que c'est ce qui explique que leurs prix soient quatre ou cinq fois plus élevés que ce qu'ils étaient en 1977. Ils rentrent dans leurs frais, et ils réalisent un profit, et le député de Yorkton—Melville souhaite mettre en place quelques mécanismes offrant aux agriculteurs les mêmes possibilités pour ce qui est de leurs produits.

[*Français*]

M. le vice-président: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 36(2) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorités du *Feuilleton*.

L'ajournement

• (1800)

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—LA CONFIANCE DANS LE SYSTÈME—LA POSITION DU MINISTRE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je ne sais pas si je vous ai jamais demandé ce qui au juste vous réveillait le matin. Je voudrais bien le savoir. C'est peut-être le rayon de soleil matinal qui filtre à travers votre fenêtre. Ou encore un réveille-matin; mais c'est peut-être un radio-réveil.

Pour ma part, monsieur le Président, je m'éveille au bruit de mon radio-réveil et, le plus souvent, ce n'est pas au son d'une petite musique douce, mais bien d'une voix autoritaire, criarde, qui lit un bulletion d'information, suivi de certains commentaires; généralement, dans ce bulletin d'information, il est question d'un crime affreux qui vient d'être commis, et cette voix autoritaire me dit qu'il conviendrait de rétablir la peine capitale. Elle dénigre ceux qui s'y opposent ou tergiversent à son sujet de quelque façon que ce soit.

L'été denier, monsieur le Président, comme beaucoup d'autres Canadiens de tout le pays, j'ai été réveillé le matin par des bulletins concernant une petite torontoise dénommée Allison Parrot. D'abord, on a annoncé sa disparition, et ensuite nous avons appris l'affreuse façon dont elle avait trouvé la mort.

Cette voix autoritaire nous répétait inlassablement que nous devrions rétablir la peine de mort. A la suite de cette exhortation, et de tous ces rapports, j'ai reçu dans mon bureau de circonscription, ici à Ottawa, et chez moi, un déluge de demandes en vue de rétablir la peine de mort. J'ai été inondé de lettres et d'appels téléphoniques qui me demandaient d'appuyer le rétablissement de la peine de mort et me faisaient remarquer que les sondages indiquaient depuis de nombreuses années que la population était en faveur de la peine capitale.

Monsieur le Président, pourquoi cela arrive-t-il aussi régulièrement? Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, monsieur le Président, mais personnellement je crois que les remarques du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), du procureur général de l'Ontario et plus récemment, celles du président de la Commission canadienne sur la détermination de la peine ont toutes reflété ce sentiment que les Canadiens avaient perdu confiance en notre système judiciaire.

Les meurtres commis récemment par des commerçants de Calgary et de Montréal qui faisaient justice eux-mêmes sont des preuves supplémentaires de la frustration que ressentent les Canadiens. Comme vous vous en souvenez sûrement, monsieur le Président, le ministre de la Justice a également déclaré qu'un système de justiciers est inacceptable; qu'un système judiciaire à la Charles Bronson est à proscrire.

J'en conviens, monsieur le Président, et je sais que c'est votre opinion également. Mais, monsieur le Président, c'est la responsabilité du ministre de la Justice, des procureurs généraux des provinces, de faire en sorte que nous ayons un système judiciaire dans lequel les Canadiens puissent avoir confiance. Il est indispensable de rétablir cette confiance.

Que fait-on à cet égard, monsieur le Président? Naturellement, nous allons avoir un vote libre sur la question de la peine capitale. Mais est-ce la solution? Je doute que vous le pensiez, monsieur le Président—et moi non plus. A mon avis, si l'ancien gouvernement qui a été au pouvoir pendant 15 ans ou plus, avait pris des mesures pour resserrer les lois sur les cautions ainsi que celles sur la détermination des peines et les libérations conditionnelles, nous ne connaîtrions pas ce problème maintenant, et les Canadiens auraient confiance dans le système judiciaire.

Monsieur le Président, vous savez aussi bien que moi que le gouvernement actuel—loué soit-il—n'est pas non plus à l'abri de tout reproche. Les Canadiens ont voté en faveur d'un changement en septembre 1984, mais nous voici aujourd'hui et nous n'avons changé que très peu de choses en ce qui concerne le droit pénal. C'est à croire que nous suivons le même bon vieux programme. C'est peut-être un programme libéral, un programme bureaucratique, mais ce n'est pas du tout celui des Canadiens. Nos concitoyens n'ignorent pas que le nombre de crimes violents a augmenté de 25,7 p. 100 entre 1976 et 1985 au Canada. Ils veulent donc que notre justice pénale soit resserrée. Je crois que les sondages d'opinion rendraient un son de cloche fort différent maintenant sur la question de la peine capitale si des mesures avaient été prises pour resserrer notre régime pénal.

• (1805)

Nos concitoyens veulent plus de fermeté, que la peine capitale soit rétablie ou non. Le ministre de la Justice n'aurait pas à s'inquiéter de l'émergence de vigiles, d'un régime de justice à la Charles Bronson ou de la confiance des Canadiens dans notre sytème pénal actuel s'il resserrait la législation sur le cautionnement, les sentences et les libérations conditionnelles.

Le ministre et le gouvernement ont eu environ deux ans et demi pour le faire et il leur en reste autant. C'est assez pour permettre au ministre de la Justice de prendre des mesures décisives et de nous léguer un héritage dont il aurait tout lieu d'être fier, dont nous serions tous fiers en tant que Canadiens.

J'ai hâte d'entendre le secrétaire parlementaire nous dire que le ministre de la Justice est à la veille de prendre des mesures décisives dont nous pourrons tous nous féliciter.

[*Français*]

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et du procureur général du Canada): Monsieur le Président, d'abord je dois féliciter le député d'avoir posé cette question ainsi que pour les remarques qu'il a faites. C'est un sujet qui l'intéresse vivement et, depuis son élection, nous le connaissons ici à défendre ces principes. Je dois dire qu'il est heureux que certains députés mettent du temps et de l'effort pour faire avancer ces dossiers. Il est vrai que le système dont nous avons hérité mérite des changements et des changements approfondis et, à mon avis, ces changements ne peuvent se faire du jour au lendemain. Ces changements on doit les faire après une assez vaste consultation. Et cette vaste consultation, nous l'avons entreprise dès le début de notre mandat en septembre 1984 et le député le sait pour y avoir participé.

Et cette consultation a commencé à donner des résultats. On a vu il y a deux semaines le rapport de la commission sur la

délimitation des peines qui a démontré d'ailleurs ce que beaucoup de gens savaient, c'est-à-dire que, actuellement, il y a des écarts entre certains crimes qui sont difficilement explicables aux gens. Et c'est pour cela que les gens répondent dans des sondages qu'ils ne comprennent plus le système. Et quand on prend, par exemple, les différents exemples que mon collègue apporte sur la perception des gens face au système judiciaire et surtout ce concept de se faire justice soi-même, eh bien, on voit bien que les gens ne comprennent pas tellement tout le principe de la force nécessaire dans les cas de légitime défense. On disait que 68 p. 100 des répondants à un sondage ont dit qu'il peut être légitime dans certaines circonstances de se faire justice soi-même. Mais si on avait posé la question autrement, si on avait demandé à ces mêmes gens: Est-ce que vous seriez d'accord à ce que la victime emploie une force plus grande que nécessaire? Eh bien, je suis alors certain que les Canadiens auraient dit non.

C'est donc que le Code criminel, tel qu'il est actuellement défini, peut prêter à une certaine confusion. Il faudrait donc dire aux gens, par une meilleure publicité et cela après une bien meilleure collaboration avec nos homologues provinciaux, il faudrait essayer de publiciser en somme de vulgariser le Code criminel.

D'autre part, nous avons la Commission de réforme du droit qui fait des travaux extrêmement importants sur la délimitation de la peine. Elle va soumettre à l'automne prochain un rapport sur la remise en liberté pour essayer de simplifier un peu le système et de faire comprendre aux gens et peut-être que dans ce cas-là on en arrive à la conclusion que lorsqu'on condamne quelqu'un à trois ans de prison, effectivement on ne doit pas le remettre en liberté après six mois.

Mais cela doit se faire après cette consultation-là et c'est avec le travail du député, et c'est avec les questions qu'il a posées, les remarques qu'il a faites, c'est après tout cela qu'on pourra arriver probablement à l'automne, l'année prochaine, et soumettre dans le cadre de notre mandat certaines propositions gouvernementales qui amélioreront considérablement le système et surtout la perception du système judiciaire au Canada.

• (1810)

[*Traduction*]

LA CONSTITUTION—ON DEMANDE LA CONSTITUTIONNALISATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, en septembre 1985 et le 11 mars 1987, j'ai soulevé la question de l'inclusion du droit de propriété dans la Charte, vu l'oubli très grave que le gouvernement libéral a commis en révisant la Charte.

Je ne pense pas que quiconque au Canada chérisse un de ses droits plus que le droit de propriété. Il y a beaucoup de gens qui ont choisi de s'établir au Canada parce que nous avons la liberté de travailler pour acquérir des biens.

Maintenant que nous sommes au pouvoir depuis deux ans et demi, je crois qu'il est temps d'accorder plus d'importance à cette question. J'incite le ministre à en discuter aussitôt que possible avec ses homologues provinciaux au nom du gouvernement. Nous savons tous qu'un tel changement exige l'approbation de la majorité des provinces.

En réponse à ma question, le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Hnatyshyn) a dit qu'il s'occuperait de la question, mais j'y reviens ce soir pour insister sur l'importance du droit de propriété non seulement pour moi en tant que député, mais aussi pour mes électeurs et ceux de tout le pays. J'incite le ministre à s'occuper d'urgence de cette question et à inclure le droit de propriété dans la Charte pour qu'elle soit complète.

M. François Gérin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je tiens à assurer le député de l'intérêt que nous portons à la consécration des droits de propriété dans la Constitution. Il sait bien que le parti conservateur appuie depuis longtemps les droits de propriété. En 1960, le gouvernement progressiste conservateur dirigé par le regretté ancien premier ministre, le très honorable John G. Diefenbaker, a donné au pays la Déclaration canadienne des droits. Cette charte assure la protection des droits de propriété au niveau fédéral. Elle protège plus particulièrement le droit de l'individu à la jouissance de ses biens, et le droit de ne s'en voir privé que par l'application régulière de la loi. Depuis l'adoption de la Déclaration canadienne des droits, nous avons continué à promouvoir les droits de propriété. Au cours du processus menant au rapatriement de la Constitution et par la suite, nous avons exhorté le gouvernement libéral à inclure les droits de propriété dans la Constitution.

C'est dans ce contexte que le prédécesseur du procureur général du Canada a demandé l'année dernière à ses homologues provinciaux de charger un groupe de travail de fonctionnaires d'examiner la constitutionnalisation des droits de propriété. Les procureurs généraux ont accepté et un groupe de travail a été formé. Des organismes féminins, des autochtones, des groupes écologistes et des gouvernements provinciaux ont exprimé leurs inquiétudes quant aux répercussions que pourrait avoir la constitutionnalisation des droits de propriété et à certains points ambigus dans la loi en ce qui concerne les droits de propriété. Le groupe de travail est en train d'examiner ces questions. Je crois savoir que ses travaux progressent bien et qu'il fera rapport aux procureurs généraux en temps opportun.

En août dernier, dans leur déclaration d'Edmonton, les premiers ministres provinciaux ont demandé expressément qu'on discute d'abord de la question du Québec avant de s'occuper de toutes les autres questions de réforme constitutionnelle, notamment celle ces droits de propriété. Au terme de leur conférence annuelle à Vancouver, en novembre dernier, les premiers ministres provinciaux ont répété qu'il faudrait prévoir une autre phase après la présente série de discussions pour traiter des autres questions, dont celle des droits de propriété.

• (1815)

Une modification à la Constitution exigerait l'assentiment d'au moins sept provinces et celui d'au moins 50 p. 100 de la population des provinces. Le député comprendra que nous voulons coopérer avec les provinces, car leur accord concernant les droits de propriété est essentiel. Les négociations constitutionnelles en cours ne sont pas terminées, et nous n'avons donc pas encore de programme défini pour les prochaines. La question avance toutefois, grâce aux efforts du groupe de travail sur les droits de propriété.

L'ajournement

LES DROITS DE LA PERSONNE—L'EST DE TIMOR—L'INVASION PAR LES SOLDATS DE L'INDONÉSIE. B) ON DEMANDE AU MINISTRE DE PRÉSENTER DES DOLÉANCES AUX NATIONS UNIES

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, le 17 février, j'ai posé une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), au nom de la population misérable, souffrante et torturée d'un petit secteur d'une petite île appelée Irian Jaya, à quelque 500 kilomètres du nord de l'Australie. La population est opprimée par une dictature en Indonésie. J'ai posé au ministre, poliment, sans insinuation ni sarcasme, la question suivante:

Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) sait que le Canada a consenti à l'Indonésie une aide financière de l'ordre de 300 millions de dollars, sur une période de cinq ans, par le biais de l'ACDI. En fait, ce programme d'aide canadien est le quatrième en importance pour l'Asie entière. Comment le gouvernement peut-il continuer à fermer les yeux sur le fait que l'Indonésie a envahi l'est de Timor avec plus de 40 000 soldats chargés de mener à bien l'«Opération extinction» qui équivaut à un génocide? Quelles instances le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) présentera-t-il au ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, M. Mochtar, qui se trouve à Ottawa ces jours-ci?

Le ministre a répondu ceci:

Les instances qu'il présente à la Chambre changeraient certainement si elles étaient fondées sur des faits.

Après quoi il a ajouté:

J'invite le député, au lieu de s'en remettre aux éditoriaux du *Globe and Mail*, à se renseigner lui-même aux sources, ce qui lui évitera de lancer des accusations non fondées.

Au lieu de se montrer sensible à ce problème, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'est cru obligé de lancer des attaques personnelles contre le député qui a posé la question. C'est une attitude regrettable qui va à l'encontre des engagements du premier ministre (M. Mulroney) qui avait promis des relations placées sous le signe de la courtoisie. Ce ne sont pas les insultes qui remédieront aux souffrances de ces gens ou qui m'empêcheront de signaler leur tragédie à l'attention de la Chambre et des Canadiens.

A la Chambre des communes, j'ai demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures de faire des instances au ministre des Affaires étrangères d'Indonésie, M. Mochtar. Le ministre a répondu que ces arguments étaient exagérés. Je lui ai demandé de présenter des doléances, au nom de la population locale, devant la Commission des droits de l'homme, à Genève, mais il m'a répondu qu'à moins d'aller constater les faits de mes propres yeux, je ne devais porter d'accusations injustifiées. C'est une réponse incroyable étant donné le bilan de l'Indonésie et les rapports qui condamnent de façon bouleversante les violations des droits de la personne dans l'est de Timor ainsi que le fait que plus de 10 000 réfugiés désespérés de Irian Jaya ont franchi la frontière pour atteindre les camps des Nations Unies situés en Papouasie—Nouvelle-Guinée.

La Croix-Rouge est la seule organisation autorisée à pénétrer dans l'est de Timor, mais pas à Irian Jaya, et elle a en réalité pieds et poings liés, car en tant qu'organisme humanitaire, elle n'a pas le droit de parler de la situation si ce n'est pour dire à combien de prisonniers elle a pu rendre visite et dans quel état ils se trouvent. Les Indonésiens n'autorisent à aucun autre groupe l'accès dans l'est de Timor ou à Irian Jaya.

Lors de ma récente visite à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève, j'ai entendu parler des réfugiés par le Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés. J'ai entendu parler des atrocités par Amnistie Internationale, Pax Christi, Pax Romana, le groupe de travail des églises Canada-Asie, le *Australian Council for Overseas aid*, la Consultation chrétienne internationale sur l'est de Timor et par des rapports transmis clandestinement aux membres de la Conférence pacifique des églises qui se sont réunis à Samoa. J'ai parlé à des délégués Français et portuguais qui ont exorté l'Indonésie à mettre fin à ces atrocités et ont interjeté appel également auprès de la Croix Rouge internationale et d'autres personnes, à Genève, dont je ne puis citer le nom étant donné leurs liens avec des personnes résidant dans l'est de Timor. Cependant, ce sont des sources très sûres.

J'ai également parlé à des délégués indonésiens. Ils m'ont confirmé qu'ils interdisent aux organisations des droits de la personne ou aux églises l'accès à Irian Jaya ou dans l'est de Timor, car elles «viennent uniquement pour provoquer l'agitation et répandre des mensonges à notre sujet». Ils ont également refusé d'expliquer pourquoi, au cours des ans, ils n'ont jamais répondu aux accusations formulées par la Commission des droits de l' homme de l'ONU.

Qui faut-il croire? Faut-il croire les rapports de ces organisations des droits de la personne qui se fondent sur les renseignements fournis par les réfugiés et des messages passés clandestinement, des rapports fiables, ou faut-il accepter les propos rassurants du ministre qui, lui, se fonde sur les rapports de l'ambassadeur du Canada en Indonésie lequel, invité à se rendre dans l'est de Timor, a déclaré que la situation là-bas s'est améliorée et que les problèmes ont été exagérés?

J'espère que cette fois, je recevrai une réponse acceptable, réfléchie et respectueuse à cette question qui porte sur la souffrance humaine. Elle ne mérite pas moins du gouvernement du Canada, pays qui s'est toujours préoccupé des droits de la personne lorsque des situations semblables sont portées à son attention.

• (1820)

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre aujourd'hui à mon honorable collègue concernant la question du Timor oriental, et cette question soulève évidemment bien des passions. Je me demande comment on réussit toujours à mettre en question, quand c'est du côté de l'opposition, les sources d'information qui sont données concernant certaines anomalies ou certains problèmes qui existent dans le monde.

Monsieur le Président, les rumeurs de nombreuses pertes de vie au Timor sont fondées. C'est vrai qu'elles sont fondées. Et quand les gens sont arrivés là, monsieur le Président, quand il y a une guerre civile qui existe, ce n'est pas juste la seule cause, ce n'est pas juste de l'abattage de population comme on pourrait dire mais, en gros, et ça été constaté même en 1979 par le Comité international de la Croix-Rouge qui a sauvé incidemment 70 000 personnes dans le temps, c'est la famine, c'est la manque d'abris, c'est la maladie, c'est la malnutrition, qui ont été en général les causes profondes du plus grand nombre de pertes de vie.

Il est évident, monsieur le Président, que dans une période de guerre civile on peut calculer, faire le décompte des morts et dire: strictement cela est dû à la guerre civile. Ça peut peut-

être se compter comme cela mais je ne pense pas que ce soit une violation. Selon nos rapports ce n'est pas une violation des droits de la personne, ce n'est pas une violation des droits humains à l'heure actuelle.

Monsieur le Président, les informations que l'on reçoit et que mon honorable collègue a reçues sont, je pense, et selon nos renseignements exagérées. Dernièrement des articles récents ont été publiés dans le *Sunday Star* et dans l'*Ottawa Citizen* suite à la visite du ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, et ces éditoriaux ont été très nuancés par rapport aux accusations qui avaient été portées au tout début.

Évidemment, le Canada s'inquiète vivement des rumeurs périodiques de violation des droits de la personne qui existent. Et le Canada n'est pas pour arrêter strictement ses programmes au fur et à mesure que circulent des rumeurs qui sont difficiles quelquefois à vérifier mais, actuellement, nous avons l'aide de la Croix-Rouge internationale et de certains groupes internationaux qui nous mettent à la fois au courant, qui essaient de nous donner l'heure juste sur certains problèmes, et même les questions qui sont soulevées par mon honorable collègue ne restent pas lettre morte. On s'informe, on s'inquiète de la situation, et le Canada, monsieur le Président, parce que justement c'est un pays qui respecte les droits de la personne et les droits humains va tenter, va faire tous les efforts possibles pour que ces droits soient respectés au niveau mondial.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 23.)

APPENDICE

ALLOCUTION

de

RONALD WILSON REAGAN

Président des États-Unis d'Amérique

Devant les deux Chambres du Parlement

en salle de la

CHAMBRE DES COMMUNES, À OTTAWA

Le lundi 6 avril 1987

ALLOCUTION
de
RONALD WILSON REAGAN
Président des États-Unis d'Amérique
Devant les deux Chambres du Parlement
en la salle de la
CHAMBRE DES COMMUNES, A OTTAWA
Le lundi 6 avril 1987

Le très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada, souhaite la bienvenue au Président, et l'honorable Guy Charbonneau, Président du Sénat, ainsi que l'honorable John A. Fraser, Président de la Chambre des communes, le remercient.

L'honorable John A. Fraser (Président de la Chambre des communes): A l'ordre, s'il vous plaît.

Monsieur le Président, nous vous accueillons en cette Chambre où les Canadiens sont représentés par les membres des Communes et du Sénat qui forment le Parlement du Canada.

[*Français*]

Nous sommes honorés de votre présence.

[*Traduction*]

Je prie le très honorable premier ministre de bien vouloir présenter notre hôte distingué.

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, pour moi, à la Chambre des communes, c'est ce qu'on appelle une ovation à 82 p. 100.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Mais nous ne l'oublierons pas.

Monsieur le Président du Sénat, monsieur le Président de la Chambre des communes, monsieur le Président et madame Reagan, mesdames et messieurs,

Monsieur le Président, je vous souhaite la bienvenue dans cette Chambre. Avant toute chose, je dois vous remercier d'avoir organisé votre visite de telle façon que la période des questions a été annulée.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Ne pourriez-vous pas rester parmi nous toute la semaine?

Des voix: Oh, oh!

Il y a près de 30 ans, le premier ministre John Diefenbaker, en présentant le président Eisenhower dans cette Chambre, l'a décrit comme le «chef d'un puissant État» et «un voisin venu chez nous en ami». Il y a ici aujourd'hui des parlementaires qui étaient présents ce jour-là. Ils conviendraient, j'en suis sûr, que beaucoup de choses ont changé depuis ce temps. Mais ils reconnaîtraient aussi que la sincérité de l'amitié entre nos deux peuples, le profond respect qu'ils ont l'un pour l'autre et leur attachement aux valeurs démocratiques n'ont pas changé.

[*Français*]

Nous savons que vous célébrez cette année le bicentenaire de votre Constitution, une déclaration de liberté et d'indépendance qui, pendant deux siècles, a été une source d'inspiration et d'espoir pour une grande partie de l'humanité.

Nos deux pays—différents de tant de façons—partagent plus qu'une frontière commune. Nous oeuvrons ensemble à la promotion de la liberté et de la dignité humaine dans un monde encore assombri par l'oppression et qui porte encore la marque du racisme et de l'intolérance. Nous avons aussi un respect commun de notre droit souverain d'agir dans les meilleurs intérêts de nos populations respectives. Nous aimerions partager avec d'autres pays et d'autres peuples la confiance et le respect que nous nous témoignons constamment.

Monsieur le Président, vous savez que bien des choses ont changé depuis votre dernière visite à la Chambre des communes. Ce changement réside dans les actions que nous menons conjointement.

[*Traduction*]

Les Canadiens s'inquiètent de plus en plus des effets des pluies acides sur leur environnement. Mais c'est plus qu'un problème national. C'est un problème transfrontalier qui exige qu'on s'y attaque des deux côtés de la frontière.

J'invite instamment l'administration et le Congrès des États-Unis à se joindre à ce Parlement et au gouvernement du Canada pour conclure un accord bilatéral ferme qui apportera une solution nord-américaine à ce problème.

Des voix: Bravo!

• (1445)

M. Mulroney: Sur ce plan, le temps n'est pas notre allié, mais notre ennemi. Plus nous tarderons à agir, plus il nous en coûtera. Car que dirait-on d'une génération qui s'est lancée à la conquête des étoiles en laissant ses lacs et ses rivières dépérir et mourir?

[*Français*]

Monsieur le Président, vous avez dit de nos négociations bilatérales actuelles qu'elles offraient la possibilité de conclure, selon vos propres mots, «un accord commercial historique».

[*Traduction*]

Quant au commerce et à l'accord commercial, monsieur le Président, si cet accord commercial est équitable pour les deux pays, il sera profitable à nos deux peuples.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Mulroney: Nous sommes déterminés à ne pas laisser passer cette occasion pendant cette génération, car la prospérité et la concurrence de la prochaine pourraient bien en dépendre.

[*Traduction*]

Les liens que nos échanges commerciaux créent entre nous nous unissent aussi dans la défense du continent nord-américain et celle de la région de l'Atlantique Nord, que nous assurons dans le cadre du NORAD et de l'OTAN, respectivement. Partenaires dans le progrès, nous le sommes aussi dans la défense de nos institutions démocratiques.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Le Canada n'est pas un pays neutre. Nous ne sommes pas—et n'avons jamais été—de simples spectateurs dans le combat entre la liberté et la tyrannie.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Notre pays s'est acquis une réputation honorable aussi bien dans la défense de la liberté que dans la promotion de la paix.

Situé entre les deux superpuissances, le Canada est directement exposé à la menace d'un conflit nucléaire.

[*Français*]

La course aux armements nous inquiète beaucoup au Canada, et nous nous réjouissons de l'amélioration récente des perspectives de réduction des arsenaux nucléaires. Si les États-Unis et l'Union soviétique parviennent à conclure un accord sur les missiles à courte et moyenne portée, d'autres accords de réduction des armements pourront suivre.

Ce serait peut-être le début d'une ère nouvelle. Comme l'a dit le président Eisenhower dans cette Chambre: «Derrière l'ombre que projette le nuage nucléaire, l'horizon est illuminé de promesses.» Malheureusement, après trois décennies, ces promesses n'ont pas toujours été concrétisées.

[*Traduction*]

Mais elles peuvent encore être réalisées si l'on s'y consacre avec énergie, solidarité et détermination.

Ces promesses, ce sont celles d'un monde où un système de libéralisation des échanges profitera autant aux pays en voie de développement qu'aux pays développés.

Ce sont celles d'un monde libéré du terrorisme international, ce fléau que nos deux gouvernements demeurent vivement déterminés à combattre.

Ce sont celles d'un monde libéré du mal de l'apartheid, qui garde la majorité noire sud-africaine en état d'esclavage politique et économique, ce qui ne peut et ne doit plus durer.

Ce sont celles d'un monde où les enfants apprennent la tolérance et la mettent en pratique dans leur vie.

[*Français*]

Ce ne sont là que quelques-unes de nos obligations mutuelles envers les autres nations du monde, qui considèrent nos deux pays comme des terres de liberté, de prospérité et également de compassion.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, Winston Churchill a dit des relations entre nos deux pays qu'elles étaient «un exemple pour tous les pays et un modèle pour le monde de demain». C'est dans cet esprit, et pour souligner le caractère unique et durable de cette relation que le Congrès des États-Unis et le Parlement du Canada ont adopté récemment une résolution conjointe faisant des 2 et 3 juillet—les deux jours qui séparent nos fêtes nationales respectives—les «Journées canado-américaines de la paix et de l'amitié».

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Les législateurs canadiens et américains ont bien servi leurs concitoyens.

Il y a six ans, lors de votre première visite dans cette Chambre, le premier ministre Pierre Trudeau a dit: «Je vous offre mes meilleurs voeux de succès et vous assure de mon appui dans votre tâche. Puisse l'amitié indéfectible que nourrit le Canada à l'égard de votre pays être pour vous une source de réconfort dans l'exercice de votre lourd mandat.»

Monsieur le Président, je fais miennes les paroles du premier ministre Trudeau. Au moment où nous vous accueillons de nouveau parmi nous, vous et M^me^ Reagan, vous pourrez constater que ce sentiment est demeuré incontesté et inchangé dans cette Chambre, dans notre Parlement et dans notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je me permets de vous dire, monsieur le Président, et à vous, madame Reagan, qu'au Canada, vous êtes chez des amis.

Honorables sénateurs, mesdames et messieurs les députés: le Président des États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Ronald W. Reagan (président des États-Unis): Monsieur le premier ministre, monsieur le Président du Sénat, monsieur le Président de la Chambre des communes, honorables sénateurs, mesdames et messieurs les députés, membres du corps diplomatique, mesdames et messieurs,

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole devant vous aujourd'hui. Comme vous le savez, c'est ma troisième visite officielle au Canada. Les deux dernières étaient les premiers voyages à l'étranger que j'avais faits au lendemain de chaque élection. Néanmoins, compte tenu des limitations que m'impose notre constitution, j'ai jugé plus prudent de ne pas attendre les prochaines élections pour vous rendre de nouveau visite.

Des voix: Oh, oh!

M. Reagan: Je tenais également à faire ce voyage après le mois de mars, afin qu'on ne pense pas que ces visites officielles ne sont qu'un prétexte que le premier ministre et moi avons trouvé pour fêter la Saint-Patrick ensemble.

A chacune de ces occasions, j'ai été frappé de voir tout ce que nos deux pays ont en commun. Malgré de nombreuses différences importantes, vous constatez des similarités entre nous. Par exemple, nous pratiquons les mêmes sports, soit le hockey, le baseball, le football, à quelques différences près, ainsi qu'un quatrième sport qui semble beaucoup plaire des deux côtés du 49^e^ parallèle et qui consiste à donner du fil à retordre aux dirigeants politiques d'origine irlandaise.

Des voix: Oh, oh!

M. Reagan: C'est vraiment un honneur pour moi d'avoir, pour la deuxième fois, l'occasion de prendre la parole devant cette auguste assemblée, cette grande assemblée législative démocratique qui a été à la fois témoin et artisan d'une bonne part de l'histoire de la liberté. Je me souviens de l'époque, pas

si lointaine, après l'attaque de Pearl Harbour qui avait de nouveau réuni nos deux pays dans un conflit mondial, où Winston Churchill a pris la parole, là où je me trouve aujourd'hui. Wake Island venait de tomber une semaine avant; le jour de Noël, après avoir été défendue héroïquement par les troupes canadiennes, Hong Kong tomba à son tour entre les mains de l'Axe, suivie de Manille.

Mais ceux qui se seraient attendus à voir la démocratie battre en retraite ont eu une impression tout à fait différente en entendant cet homme indomptable dire: «Si nous avons fait tout ce chemin à travers les siècles, à travers les océans, à travers les montagnes et les prairies, nous ne sommes certainement pas faits en sucre». Churchill parlait des membres du Commonwealth britannique et plus précisément, des Canadiens, mais j'avoue que les Américains ont toujours pensé qu'il songeait à nous également, même s'il ne l'a pas dit expressément.

Il existe bien des différences entre nos deux peuples fiers et indépendants, mais nous avons également beaucoup en commun: un vaste continent, aux rigueurs nombreuses et aux beautés exceptionnelles, des générations de respect mutuel et de soutien réciproque, et une amitié éternelle toujours plus forte. Nos deux pays ont été bâtis par des immigrants, des réfugiés qui fuyaient la tyrannie et la misère, des pionniers d'une nouvelle terre de liberté. Les premiers colons du nouveau monde, confrontés à une nature majestueuse, seuls devant Dieu, ont dû redécouvrir les principes élémentaires et se rendre compte que seules leurs valeurs les plus fondamentales leur donneraient les moyens de surmonter les difficultés et la force de triompher. C'est ainsi qu'un engagement profond est né, un engagement aussi solide que le granit des Rocheuses—un engagement envers la liberté, envers les droits inaliénables de la personne et leur seule garantie possible: les institutions d'un gouvernement démocratique.

Outre notre histoire commune, nous poursuivons un même objectif. Lorsqu'il était assiégé et isolé dans le seul coin d'Europe où règnait encore la liberté, Churchill a dû avoir l'impression que ce continent américain et ses deux grands pays amis et anciennes colonies, avaient été placés là par un Dieu plein de sagesse et de prescience, protégés entre deux vastes océans, pour préserver la liberté. Au beau milieu de la crise, Churchill a déclaré que le moment n'était pas venu de « . . . parler des espoirs de l'avenir ou du vaste monde qui s'étend au-delà de nos luttes et de notre victoire». Nous devons d'abord, a-t-il ajouté, « . . . gagner ce monde pour nos enfants».

En réalité, cet objectif demeure encore le nôtre aujourd'hui: gagner le monde pour nos enfants, le gagner pour la liberté.

Des voix: Bravo!

M. Reagan: Aujourd'hui, notre tâche n'est pas seulement d'assurer la survie de la liberté, mais aussi de maintenir la paix, tout en donnant la liberté à un monde qui en a désespérément besoin. Aujourd'hui, nous combattons encore la guerre et l'expansionnisme étranger, et j'en reparlerai dans un moment, car je je voudrais tout d'abord parler d'une seconde lutte qui ne mérite pas moins d'attention, celle qu'il faut livrer contre la pauvreté et le sous-développement qui affligent toujours une si grande partie de l'humanité.

Nos deux nations ont engagé d'importantes ressources dans cette lutte, mais nous sommes maintenant en mesure de faire des progrès historiques vers une économie mondiale et un cycle de prospérité toujours plus vigoureux dont profiteraient non seulement les puissances industrialisées, mais aussi les nations en développement. Nous pouvons, d'abord, montrer la voie par notre grand exemple, plus précisément par l'exemple que constitue la proposition éclairée de libre-échange du premier ministre Mulroney, accord qui éliminerait les dernières barrières commerciales entre le Canada et les États-Unis.

Des voix: Bravo!

M. Reagan: Après la victoire des Alliés sur les puissances de l'Axe, les États-Unis d'Amérique et le Canada ont uni leurs efforts pour aider l'Europe à retrouver sa santé économique. Ce furent les années dorées de la collaboration économique internationale, l'époque de la création du GATT, qui a éliminé les barrières tarifaires qui avaient tant nui à l'économie mondiale; du Fonds monétaire international; et, il y a eu 30 ans le mois dernier, du Marché commun. C'est la recherche d'échanges commerciaux libres et loyaux qui a animé toutes ces initiatives. Ces échanges ont fait la force d'une Europe nouvelle, ils ont revitalisé un monde libre qui a connu une génération de croissance sans équivalent dans l'histoire.

Il faut que ces principes restent bien présents dans notre esprit pendant que nous travaillons à la proposition de libre-échange du premier ministre Mulroney, proposition qui, j'en suis convaincu, nous permettra de réaliser des progrès tout aussi marquants. Déjà, nos deux nations sont celles qui ont les échanges commerciaux les plus importants du monde. Les États-Unis commercent davantage avec la seule province d'Ontario qu'avec le Japon. Les Américains sont de loin les principaux investisseurs étrangers au Canada et les Canadiens investissent encore davantage dans notre pays, proportionnellement au nombre d'habitants. Ces échanges commerciaux et ces investissements bilatéraux ont contribué à créer des millions d'emplois, à offrir davantage de possibilités à nos deux peuples et à accroître la prospérité de nos deux pays.

Le projet du premier ministre Mulroney permettrait d'établir la plus vaste zone de libre-échange du monde, ce qui serait non seulement avantageux pour nos deux pays, mais donnerait aussi un exemple de coopération à tous les pays qui tentent de résister aux attraits trompeurs du protectionnisme. Le Canada et les États-Unis montreront la voie à emprunter aux pays qui seraient tentés de se retrancher derrière des barrières pour mener une série de guerres commerciales aussi destructrices que stériles.

Des voix: Bravo!

M. Reagan: Nous surmonterons la tendance naturelle à l'isolationnisme par une étreinte fraternelle, une étreinte qui, ce n'est pas trop espérer, embrassera peut-être un jour toutes les Amériques et finalement tous les pays libres.

Nous pouvons attendre impatiemment le jour où la zone de libre-échange s'étendra du sud de la Terre de Feu aux postes les plus reculés du cercle Arctique, et où les habitants de l'hémisphère occidental seront unis par un lien commercial avantageux pour tous, le jour où toutes les frontières ressembleront à la frontière canado-américaine, qui est depuis très longtemps bien plus un lieu de rencontre qu'une ligne de démarcation.

Des voix: Bravo!

• (1500)

M. Reagan: Nous devrons affronter, bien sûr, des problèmes nombreux et difficiles. Tout comme ce fier Parlement surveille de près les négociations, le Congrès américain le fait aussi. Un accord global et équilibré qui libéralise le commerce et les investissements, un accord dont les deux parties sortent gagnantes, voilà notre objectif.

Dans la foulée des négociations commerciales de l'Uruguay, prélude à notre sommet économique de juin prochain, à Venise, nos pourparlers sur le libre-échange seront aux yeux du monde un modèle de coopération. Monsieur le premier ministre, cet accord novateur sera digne d'un peuple de bâtisseurs; cette stratégie visionnaire sera digne du chef élu de l'une des plus grandes démocraties du monde. Monsieur le premier ministre, nous vous saluons; et, en ce qui nous concerne, je m'engage dès maintenant envers vous à consacrer les ressources de notre administration à des négociations dans lesquelles nous nous lançons de bonne foi, afin que ce projet visionnaire devienne réalité.

Des voix: Bravo!

M. Reagan: J'en donne ma parole au peuple et au Parlement du Canada.

La liberté paie. La liberté démocratique qui permet à l'homme de jouir des droits que Dieu lui a donnés, et la liberté économique qui ouvre la voie à la prospérité, constituent l'espoir de l'humanité et, croyons-nous, sa destinée.

Si le libre-échange est le sang même de la prospérité, la libre entreprise en est le coeur.

Des voix: Bravo!

M. Reagan: Les emplois, la hausse des revenus, les multiples possibilités, ce sont des hommes et des femmes libres qui, par leurs initiatives, les créent chaque jour. Il a fallu réapprendre maintes fois cette leçon au cours du siècle qui s'achève. Dans mon pays, alors que l'on a pu assister au développement et au renforcement d'un bon nombre de nos droits civils, nos droits économiques ont trop souvent été négligés, voire bafoués. Nous protégeons, comme cela se doit, la liberté d'expression de l'auteur. Mais qu'en est-il de la liberté d'expression du chef d'entreprise, qui au lieu de prendre la plume, se sert de capitaux et dont les profits, la littérature, sont l'épopée historique de la libre entreprise? Cette épopée, c'est celle de la créativité et de l'invention qui non seulement réjouissent l'esprit, mais qui ont permis également d'améliorer la condition humaine, en donnant aux pauvres de nouvelles céréales, en apportant l'espoir aux malades grâce à de nouveaux remèdes, en vainquant l'ignorance à l'aide de nouvelles techniques d'information merveilleuses.

Aux États-Unis, nous sommes parvenus à un nouveau consensus, parmi les membres des deux partis, sur une nouvelle structure fiscale tendant à réduire les taux d'imposition et à libérer l'esprit d'entreprise de nos concitoyens. A l'heure actuelle, ce consensus s'élargit, alors que votre merveilleux pays ou règne la libre entreprise cherche à suivre la même voie en revenant aux principes fondamentaux de la croissance économique, par le biais d'une réforme fiscale qui tend à réduire les taux d'imposition. On constate qu'en Allemagne et au Japon également, la tendance est à la réduction des impôts. Cependant, ce ne doit être là que le commencement, car ce qui est simplement bénéfique pour nous, est d'une nécessité absolue pour les pays en voie de développement et leurs habitants. Il s'agit du second grand exemple qu'ensemble, nous offrons aux pays du monde qui éprouvent des besoins économiques pressants. En ce qui a trait aux plus défavorisés, plus leur situation est désespérée, plus ils ont un urgent besoin de la croissance que seule la liberté économique engendre.

Nous avons pu constater à je ne sais combien de reprises les effets réparateurs et stimulants de la liberté économique; ce sont les réductions d'impôts qui ont permis à l'Allemagne et au Japon de sortir de la stagnation qui a suivi la Seconde Guerre mondiale et de devenir des chefs de file de l'économie mondiale; et s'ils n'avaient pu compter sur de faibles taux, les pays du bassin du Pacifique feraient encore partie du tiers monde et ne seraient pas d'importants partenaires économiques à l'heure actuelle.

Une étude menée récemment pour le compte de notre gouvernement a permis de découvrir un lien direct entre les taux d'imposition élevés, d'autres politiques étatistes de nombreux pays sous-développés et un cycle de pauvreté et de désespoir qui ne cessent de s'aggraver. D'un autre côté, il a été établi que les pays qui bénéficient de faibles taux d'imposition et d'une politique de libre entreprise comptent parmi ceux dont la croissance est la plus rapide et qu'ils offrent un niveau de vie plus élevé et davantage de débouchés à leurs citoyens.

Nous, qui appliquons chez nous les principes de la liberté économique, nous ne devons pas exporter chez les autres la planification centralisée et l'étatisme économique. Lors de sa venue dans ce pays, le Saint-Père a évoqué l'obligation morale des pays plus riches de partager avec les moins fortunés; il est temps de relever ce défi. Nos deux pays ont contribué généreusement à l'aide à l'étranger, et cela est important.

Mais notre expérience, celle de ce siècle, a démontré que la seule façon efficace de partager la prospérité consiste à partager les conditions qui l'engendrent. L'histoire a prouvé hors de tout doute que l'étatisme propage la pauvreté; seule la liberté crée la richesse. Des marchés libres, de faibles taux d'imposition, le libre-échange—voilà la forme d'aide étrangère la plus précieuse que nous puissions donner aux pays en voie de développement du tiers monde.

Des voix: Bravo!

M. Reagan: Voilà les armes de paix que nous devons déployer pour conquérir la liberté future du genre humain. Nombreux sont ceux qui sont venus au Canada et aux États-Unis en quête d'espoir. Donnons maintenant cet espoir au monde.

A travers leur histoire, nos deux pays se sont toujours souciés de leurs responsabilités internationales. En participant à la fondation et au soutien de l'OTAN, en collaborant aux efforts du NORAD, le Canada a fait figure de chef de file dans la défense du monde libre. De notre côté, nous avons collaboré à tous les efforts en vue de réduire les dangers de l'arme nucléaire.

Au cours des six dernières années, les États-Unis, en collaboration étroite avec le Canada et nos autres alliés, se sont efforcés de réduire très considérablement les armes nucléaires. Grâce à la fermeté dont l'Alliance a fait preuve, nous approchons d'un accord qui constituera une percée et entraînera une

réduction spectaculaire d'une catégorie complète d'armes nucléaires, les missiles de longue portée classés dans les forces nucléaires intermédiaires, tant américains que soviétiques, stationnés en Europe et en Asie.

Ce résultat est le fruit d'un long cheminement allant des traités antérieurs qui ne faisaient que codifier l'escalade nucléaire, jusqu'à la perspective que nous avons aujourd'hui du démantèlement prochain de milliers de ces engins de destruction. Nous sommes plein d'optimisme et d'espoir, mais il reste encore beaucoup de difficultés. Tandis que nos négociateurs continuent de chercher à conclure un accord solide, nous n'allons pas renoncer à nos principes fondamentaux—ni aux intérêts de nos alliés—pour le plaisir de réaliser un arrangement vite fait, un accord inadéquat.

Nous allons travailler à obtenir des réductions vraiment vérifiables qui renforcent la sécurité de nos amis et alliés d'Europe et d'Asie et qui ne puissent être tournées par un déséquilibre des missiles de courte portée faisant partie des forces nucléaires intermédiaires. Bref, l'Amérique va rester sur ses positions de toujours: avec ses alliés, dans la défense de la liberté et de la cause de la paix.

Il ne faut pas non plus perdre de vue qu'un élément majeur de nos pourparlers en vue de cette réduction est notre Initiative de défense stratégique qui se concrétise progressivement. L'IDS soutient et fait avancer les objectifs du contrôle des armements . . .

M. Robinson: Pas du tout.

M. Reagan: . . . en offrant un environnement plus stable et plus sûr pendant que nous poursuivons notre objectif de réduire de façon marquée l'arsenal nucléaire. Nous devons nous éloigner de la Destruction Mutuelle Assurée, si bien résumée en anglais par le sigle MAD, la politique de la folie. Il nous faut des systèmes défensifs qui ne menacent personne, qui sauvent des vies humaines au lieu de les prendre pour cibles.

Des voix: Bravo!

M. Reagan: Il faut nous rappeler que, depuis dix ans, l'Union soviétique dépense 15 fois plus que nous pour la défense stratégique, alors que son bilan quant au respect des traités existants de limitation des armements demeure préoccupant. La plupart des gens ne comprennent pas que la Destruction Mutuelle Assurée laisse nos populations absolument sans défense. C'est là une situation intolérable. La vraie solution morale, c'est de nous lancer rapidement dans une nouvelle stratégie de paix fondée non pas sur l'aptitude à menacer des vies, mais sur la confiance de pouvoir les sauver. Choisissons une défense qui défende vraiment.

Tout en cherchant à améliorer nos relations avec l'Union soviétique, nous nous sommes efforcés de traiter de façon réaliste les questions fondamentales qui séparent ce pays du monde libre. Notre insistance pour que l'Union soviétique respecte l'accord d'Helsinki sur les droits de la personne n'est pas seulement un impératif moral; nous savons qu'aucun pays ne peut être vraiment en paix avec ses voisins s'il n'est pas d'abord en paix avec lui-même.

Ces derniers mois, nous avons entendu parler avec espoir de changement à Moscou, d'une nouvelle ouverture d'esprit. Des prisonniers politiques ont été libérés; les émissions de la BBC ne sont plus brouillées—nous nous réjouissons de ces signes positifs et nous espérons que ce ne sont là que les premiers pas d'une véritable libéralisation de la société soviétique.

Ce n'est que dans la mesure où l'Union soviétique va vraiment ouvrir sa société au monde, dans la mesure où son économie et la qualité de vie des Soviétiques va s'améliorer, que nous pourrons espérer que ses actes d'aggression diminueront. Ce qui est décevant, toutefois, c'est le peu de progrès accompli jusqu'à maintenant par les Soviétiques en vue du règlement pacifique de conflits régionaux qui éclatent aujourd'hui un peu partout sur la planète.

On a beau annoncer des cessez-le-feu et parler de réconciliation nationale, la terrible guerre que les Soviétiques livrent à l'Afghanistan demeure entière—et les attaques soviétiques contre le Pakistan voisin se sont dangereusement multipliées. Au Cambodge, en Éthiopie et en Angola, l'Union soviétique continue d'appuyer les guerres cruelles que des gouvernements communistes livrent à leur propre peuple. Au Nicaragua, nous sommes témoins d'une telle campagne à nos portes . . .

M. Parry: C'est honteux!

M. Reagan: Y a-t-il un écho ici?

Des voix: Bravo!

M. Reagan: Merci. Au Nicaragua, nous sommes témoins d'une telle campagne à nos portes qui menace de déstabiliser toute l'Amérique centrale. Il ne s'agit pas seulement de nous protéger nous-mêmes; le principe supérieur qui est en cause, c'est le droit des Nicaraguayens de décider eux-mêmes de leur avenir.

Des voix: Bravo!

M. Reagan: La meilleure preuve que puisse donner l'Union soviétique qu'elle veut vraiment entretenir de meilleures relations et qu'elle désire la paix, serait de mettre fin à sa stratégie visant à imposer au monde des dictatures à parti unique, de laisser les habitants de la planète décider par eux-mêmes de leur avenir en toute liberté et dans la paix. Nous savons que lorsqu'on leur en donne la possibilité, les gens optent pour la liberté.

L'avenir appartient incontestablement aux peuples libres. Dans notre hémisphère, nous avons vu une vague de liberté déferler sur l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale. Il y a six ans, seulement 30 p. 100 de la population de l'Amérique latine vivait en démocratie; aujourd'hui, ce pourcentage dépasse 90 p. 100. Partout dans le monde, des mouvements de résistance voient le jour pour secouer le joug des régimes totalitaires. Même en Chine, où l'on discute du rythme à donner à la réforme, nul n'en conteste la nécessité.

• (1515)

Sur la frontière qui sépare le Canada des États-Unis se trouve une plaque qui commémore plus d'un siècle et demi d'amitié. On y qualifie la frontière «de leçon de paix pour toutes les nations» et c'est exactement ce qu'elle symbolise: la preuve concrète et tangible que la liberté mène à la paix, que les relations entre les peuples libres, peu importe leurs différences, et leurs caractères nationaux distinctifs, seront empreintes d'admiration et non d'hostilité.

Rendez-vous à cette frontière au début de juillet. Vous y verrez l'unifolié et le *Stars and Stripes* flotter côte à côte au-dessus d'une foule de visiteurs désireuse de célébrer nos deux fêtes nationales. Comme l'a dit un auteur canadien, «ce qui différencie la Fête du Canada du 4 juillet, c'est un écart de 48 heures».

Des voix: Bravo!

M. Reagan: Bien sûr qu'il y a des divergences de vues et des conflits entre nos deux peuples souverains, c'est normal. Mais, nous parvenons toujours à les résoudre à l'amiable.

Tous les Canadiens, je le sais, s'inquiètent tout particulièrement des pluies acides. Lors de notre rencontre à Québec il y a deux ans, le premier ministre et moi-même avons chargé deux éminents envoyés, Bill Davis et Drew Lewis, d'examiner le problème. Ceux-ci ont publié un rapport conjoint auquel nous avons donné notre aval et nous nous employons à mettre en oeuvre un bon nombre de leurs recommandations.

Nous avons abordé la première étape de notre programme visant à mettre au point une technologie du charbon épuré. Nous avons commencé à dépenser les 6 milliards de dollars que nous nous sommes engagés à consacrer à cette tâche d'ici à 1992, et j'ai demandé au Congrès de consacrer toute la somme représentant la participation du gouvernement qu'avaient recommandée les envoyés, soit 2,5 milliards de dollars, pour mettre à l'essai des techniques novatrices de lutte contre la pollution au cours des cinq prochaines années.

Des milliers d'entreprises et des millions d'emplois vont se ressentir des mesures que nous prendrons pour lutter contre ce fléau, de sorte qu'il n'existe pas de solution rapide et facile. Cependant, en collaborant, nous avons pris un bon départ. Je suis persuadé que, comme par le passé, les accords mutuels qui viendront résoudre nos conflits sauront nous rapprocher, et nos divergences de vue seront pour nous une occasion nouvelle de collaborer. Permettez-moi de vous dire que vos préoccupations sont les miennes.

J'ai été frappé récemment par les propos d'un Canadien d'origine hongroise qui, comme tant d'autres avant lui, est venu s'établir au Canada pour fuir l'oppression. Il voulait, a-t-il dit, déployer ses ailes pour ainsi dire. Il aspirait à vivre dans un endroit où il lui serait possible de déplacer des montagnes, ou encore de porter un fardeau plus lourd que le rocher de Sisyphe; cet endroit, il l'a trouvé ici . . . où personne n'allait lui dicter ce à quoi il devait croire en tant que Canadien . . . où il a trouvé la liberté de l'esprit à laquelle il aspirait tant, où il a pu donner libre cours à ses énergies créatrices, comme cela ne lui avait jamais auparavant été permis. Il a découvert que, pour lui, du moins, tout était possible dans ce pays.

Des voix: Bravo!

M. Reagan: Il s'agit de votre pays, le Canada, et de ce continent qui est le nôtre. C'est ce lieu privilégié par l'histoire que nos deux nations occupent: une terre où l'esprit et le coeur de l'homme jouissent de liberté; une terre de paix; une terre où tout est du domaine du possible.

Je voudrais parler brièvement de nos pourparlers d'aujourd'hui au sujet de deux questions d'intérêt crucial pour nos deux pays. Le premier ministre et moi-même avons convenu d'examiner sa proposition relative à la conclusion d'un accord bilatéral sur les pluies acides, pour faire suite à la série d'accords ratifiés par nos deux pays sur le contrôle de la pollution des eaux internationales que nous partageons.

Le premier ministre et moi avons eu un entretien fructueux sur la question des eaux arctiques et nous avons tous deux convenu de redonner un nouveau souffle de vie aux pourparlers déjà en cours. Nous sommes décidés à y trouver une solution qui saura respecter notre souveraineté mutuelle, notre sécurité commune et d'autres intérêts.

Des voix: Bravo!

M. Reagan: Je vous remercie tous et que Dieu vous bénisse.

Des voix: Bravo!

L'hon. Guy Charbonneau (Président du Sénat): Monsieur le Président, monsieur le Président de la Chambre, monsieur le premier ministre, mesdames et messieurs:

[*Français*]

Monsieur le Président, nous tenons ici à vous remercier de cette visite dans notre pays et au Parlement du Canada ainsi que des paroles pleines de sagesse et d'encouragement que vous venez de nous adresser. Ces paroles confirment que le Canada et les États-Unis d'Amérique ont en commun, comme ils l'ont toujours eu, ce désir de construire un monde meilleur, plus sûr et plus prospère, respectueux des valeurs de liberté et de justice. Elles confirment également que les liens spéciaux qui unissent nos deux pays sont aussi importants pour vous, nos voisins et amis américains, qu'ils le sont pour nous Canadiens.

[*Traduction*]

Nous sommes particulièrement heureux que votre visite ait lieu lors du bicentenaire de la constitution américaine, héritée des lumières de Montesquieu. C'est un heureux rappel des liens qui unissent l'Europe et l'Amérique, et cela nous donne à penser que le Congrès de Philadelphie a été l'événement le plus important en Europe au XVIIIe siècle.

Le bicentenaire de votre Constitution revêt une grande importance pour nous. Sans elle, notre propre constitution aurait pu être très différente. Vos pères fondateurs ont innové à leur époque en établissant une fédération, rompant audacieusement avec un monde dominé par des systèmes de gouvernement unitaires ou, dans le meilleur des cas, confédérés. Nous leur serons toujours reconnaissants d'avoir donné l'exemple d'un système de gouvernement fédéré.

Votre constitution républicaine et la conscience des rapports qui existaient entre le Canada et les États-Unis ont contribué également à façonner le nom de notre pays en 1867, année de la Confédération. En appelant ce nouveau pays «le Dominion du Canada» plutôt que «le Royaume du Canada», le gouvernement britannique donnait subtilement acte de leurs sentiments républicains à nos voisins du Sud. C'était un geste d'une grande habilité politique, puisque cela faisait du Canada une monarchie républicaine.

En fait, en 1787, vos compatriotes ont estimé manifestement que la fonction de président ressemblait beaucoup à celle d'un monarque. Ils ont proposé d'appelé le président «Sa Majesté». L'idée a été rejetée, mais pendant un certain temps, les gens ont continué à parler du «trône» du président. Monsieur le Président, les présidents Hamilton et Jefferson sont un autre paradoxe de votre histoire politique; le premier, peu favorisé par la fortune, affectionnait les symboles royaux alors que le

second, plus riche, plaidait en faveur des emblèmes républicains.

En 1867, nous avons décidé d'appeler Chambre haute notre Sénat qui est actuellement une institution non élective comme votre Sénat à l'origine. Mais il ne faut pas oublier que ce n'est qu'en 1913, par un amendement à votre Constitution, que vous en avez fait une chambre élective. Cette transformation allait amoindrir quelque peu le prestige et l'influence de la Chambre des représentants. Je doute que mes collègues sénateurs prévoient se retrouver très bientôt dans une situation analogue vis-à-vis de la Chambre des communes, mais vous savez que l'histoire nous réserve parfois des surprises!

[*Français*]

Vous connaissez, monsieur le Président, l'importance que les Canadiens ont toujours attachée aux liens qui unissent nos deux pays. Le fait de partager, comme nous le faisons, un continent et des valeurs communes, nous a amenés à vous considérer comme nos cousins américains. Malgré une symbolique qui semblerait nous opposer—la bannière républicaine, d'une part, et la souveraineté de notre nation au sein du Commonwealth britannique, d'autre part—nos relations ont toujours été empreintes d'un profond respect mutuel.

[*Traduction*]

Nos origines politiques communes et notre long passé d'amitié et de collaboration nous permettent d'affirmer que nos relations amicales dureront toujours. Votre présence parmi nous et vos propos aujourd'hui le confirment encore, et nous vous en remercions respectueusement.

Vous nous avez fait honneur en acceptant de nous adresser la parole aujourd'hui. Merci, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Monsieur le Président, de nombreux visiteurs éminents s'adressent aux deux Chambres du Parlement réunies ici même, mais aucune occasion ne nous donne autant lieu de nous réjouir que lorsque le Président des États-Unis vient ici témoigner de la longue amitié entre nos deux pays.

Des voix: Bravo!

M. le Président: A chaque occasion, les présidents ont fait état des liens étroits d'amitié entre le Canada et les États-Unis, et vos paroles aujourd'hui maintiennent cette tradition.

Les Canadiens ont offert en retour l'accueil chaleureux que notre peuple réserve aux amis très spéciaux.

Nous partageons un continent et vivons pacifiquement côte à côte depuis de nombreuses générations. Nous avons été des alliés dans le combat contre la tyrannie et pour le triomphe des principes démocratiques que partagent nos deux pays.

[*Français*]

Nous sommes demeurés des alliés unis malgré les vicissitudes des temps difficiles. Nous savons tous deux que seule une collaboration partagée permettra à nos peuples respectifs d'assumer leurs responsabilités l'un envers l'autre de même qu'envers le reste du monde.

[*Traduction*]

Nous, qui chérissons la liberté et les institutions parlementaires, sommes conscients non seulement des avantages et des privilèges dont nous jouissons comme peuple libre, mais aussi de la responsabilité que nous avons de donner l'exemple de la collaboration aux autres.

Les rapports étroits qui existent entre les parlementaires canadiens et les membres du Sénat et de la Chambre des représentants sont donc très importants. Cette étroite relation sera renforcée encore une fois cette année lorsque le Groupe parlementaire Canada-États-Unis tiendra ses assises annuelles à Vancouver, en Colombie-Britannique.

Ces rencontres reflètent le désir croissant des parlementaires de nos deux pays de se réunir pour discuter des problèmes et des occasions que nous partageons en raison de notre étroite association en tant que voisins et amis.

Votre visite, monsieur le Président, favorise cette étroite relation et nous sommes reconnaissants de l'engagement personnel que vous avez pris à cet égard.

[*Français*]

Monsieur le Président, en ma qualité de Président de la Chambre des communes, je suis spécialement heureux de pouvoir vous souhaiter la bienvenue dans cette enceinte aujourd'hui à l'occasion de votre visite et de celle de Madame Reagan.

C'est un honneur et un privilège qui nous touchent profondément et nous vous en remercions.

[*Traduction*]

Nous tenons à renouveler l'expression de tout le respect et de l'amitié que nous éprouvons pour vous et votre peuple. Merci, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je déclare maintenant la séance ajournée.

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 8 avril 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LE QUÉBEC

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, malheureusement les Québécois sont en train de se faire passer un autre «sapin» par ce gouvernement conservateur. Après s'être fait passer un «sapin» au niveau de la raffinerie Gulf dans l'est de Montréal, après s'être fait passer un «sapin» dans le dossier des chantiers maritimes, après s'être fait passer un «sapin» au niveau du Centre international bancaire, c'est maintenant au sujet de l'Agence spatiale que le gouvernement conservateur est en train de passer un «sapin» aux Québécois.

Et, monsieur le Président, on se rappelle une promesse solennelle faite par le premier ministre (M. Mulroney), toujours la main sur le coeur et l'autre sur l'Évangile, dans son discours du Trône: il devrait y avoir l'installation d'une Agence spatiale. Face aux constestations des diverses provinces pour avoir l'implantation de cette agence, le premier ministre, comme le dit le journaliste Alain Dexter du journal *Le Droit*, a utilisé un vieux slogan qui existait durant les années 1960 pour dire: Dans ce temps-là, il n'y en aura pas de commercial, il n'y en aura pas d'agence spatiale.

Monsieur le Président, je termine en disant que les Québécois vont dire aux prochaines élections: Il n'y en aura plus de députés conservateurs au Québec.

* * *

LES DÉSASTRES

LES INONDATIONS EN BEAUCE—ON DEMANDE DE NOUVELLES MESURES COMPENSATOIRES

M. Gilles Bernier (Beauce): Monsieur le Président, une catastrophe est survenue en Beauce la semaine dernière. Plusieurs centaines de familles ont été affligées par les inondations causées par la rivière Chaudière. Aussi quelques-unes de nos industries ont été touchées, quelques villages et villes, particulièrement Sainte-Marie-de-Beauce, ont subi des pertes évaluées à plusieurs millions de dollars.

Notre gouvernement a annoncé que les provinces touchées par ces sinistres pourraient présenter une requête au gouvernement fédéral après avoir fait une juste évaluation des dégâts, et que nous pourrions y aller de déboursés.

Monsieur le Président, je voudrais aussi suggérer à mon gouvernement de penser à une forme de compensation possible lorsque de tels sinistres surviennent au pays. Pourquoi ne pas prévoir un mécanisme qui permettrait qu'une partie des pertes encourues par les propriétaires privés soient déductibles d'impôt tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

J'ai visité les citoyens de la Beauce suite à ce déluge et plusieurs de ces familles concernées connaîtront des difficultés financières notables.

Je suis persuadé, monsieur le Président, que le gouvernement Mulroney, en collaboration avec les provinces, prendra des mesures équitables pour les gens lésés.

* * *

• (1405)

[*Traduction*]

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LES REVENDICATIONS TERRITORIALES GLOBALES

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, en décembre dernier, le gouvernement fédéral publiait enfin sa politique des revendications territoriales globales. Il promettait depuis des années, voire des décennies, dans certains cas, d'améliorer les dispositions concernant les revendications. Il semble bien, cependant, que les autochtones de la Colombie-Britannique feront les frais de cette nouvelle politique.

En effet, le Conseil tribal Tahltan, le Conseil tribal Nishga et les Taku River Tlinglits ont vu le financement de leurs recherches dans ce domaine être réduit de 705 000 $. Les fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien ont justifié cette baisse par l'absence d'un mécanisme tripartite officiel de négociation. Autrement dit, les autochtones de la Colombie-Britannique sont pénalisés parce que le premier ministre provincial ne veut pas reconnaître la légitimité de leurs revendications.

La politique des revendications territoriales globales tant vantée engage justement le gouvernement fédéral à inciter vivement les provinces à négocier. Ce document précise que la recherche de solutions justes et équitables constitue une priorité de tout premier ordre pour le gouvernement canadien. On y affirme en outre que la négociation des revendications territoritales ne se limite pas à des transactions foncières.

Article 21 du Règlement

J'approuve l'esprit de cette politique, mais encore faut-il honorer nos engagements.

J'exhorte le ministre responsable à faire en sorte que le gouvernement de la Colombie-Britannique accepte de négocier et cesse, par son intransigeance, de pénaliser ceux qui revendiquent des terres.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

ON RÉPLIQUE AUX COMMENTAIRES D'UN DÉPUTÉ

M. W. R. Bud Jardine (Northumberland—Miramichi): Monsieur le Président, il y a lieu de s'objecter aux commentaires du député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins) au sujet des efforts du gouvernement pour redresser les torts causés aux Forces armées canadiennes et à l'image du Canada depuis les années 1960. Depuis quand attache-t-on la même valeur aux rapports de presse et à la politique officielle du parti ou du gouvernement? En citant trois articles de journaux, le député a laissé entendre qu'il y était question de promesses et d'engagements, selon ses propres mots. Or, ces mots n'y sont employés nulle part en rapport direct avec quelque représentant du gouvernement que ce soit.

Le député trouve commode de citer un taux de croissance réelle du budget de la défense pour la période allant de 1980 à 1984. Or, en calculant la croissance réelle de la fin des années 1960, on constate que les gouvernements libéraux affichent un bilan déplorable. Durant les premières années du gouvernement Trudeau, on a tout simplement gelé durant trois ans le budget de la défense. Les effectifs réels des Forces armées ont été réduits de façon draconienne. Notre contribution financière à l'OTAN a été diminuée de moitié. Le pourcentage du budget de la défense affecté à l'acquisition de biens d'équipement dépassait à peine les dix p. 100.

Aujourd'hui, la participation du Canada à l'OTAN atteint un sommet inégalé et la chose est directement attribuable aux efforts du gouvernement actuel. C'est malheureusement le député qui souffre d'amnésie. Il est dans le brouillard et il doit endosser la part du blâme que mérite son parti, pour s'être désintéressé des hommes et des femmes du Canada qui portent l'uniforme.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE NICARAGUA—ON CRITIQUE L'APPUI DES ÉTATS-UNIS AUX CONTRAS

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Moniseur le Président, je n'ai pas interpellé le président des États-Unis qui était notre invité ici lundi dernier, mais je voudrais lui dire aujourd'hui que je rejette entièrement sa politique à l'égard du Nicaragua et de l'Amérique centrale.

• (1410)

La révolution au Nicaragua n'était pas, comme le président l'a prétendu, le résultat de la lutte entre l'Est et l'Ouest, de la lutte entre les États-Unis et l'Union soviétique, mais le résultat de la dictature, de l'exploitation et de la corruption dont s'est rendu coupable le régime de Somoza durant 50 ans. Tel était le fondement de la révolution sandiniste. Il est regrettable que le gouvernement américain ne le comprenne pas. Il aurait été tellement préférable que les États-Unis aident ce petit pays à relever son économie au lieu de le détruire par l'intermédiaire des Contras.

Nous accueillons volontiers les dirigeants étrangers au Canada pour débattre les problèmes nationaux, mais quand nous ne sommes pas d'accord avec eux, nous devrions le leur faire savoir directement et officiellement au moment approprié.

* * *

LA LIBERTÉ D'INFORMATION

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je signale avec plaisir que le comité permanent de la justice et du solliciteur général a déposé la semaine dernière son rapport concernant l'examen de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Je crois que le rapport est important à bien des égards, qu'il est conforme à l'esprit d'un gouvernement ouvert et à la liberté d'information, et figure depuis longtemps au programme du parti progressiste conservateur.

Le rapport contient 108 recommandations touchant les lacunes des deux lois et de leur application. Il est fondé sur la conviction que tous les députés et en fait tous les Canadiens conviennent que la transparence est le signe d'un bon gouvernement et que si les Canadiens escomptent que leur droit à la vie privée soit totalement respecté, ils veulent aussi que leur gouvernement soit transparent.

Il est proposé dans le rapport que la période d'attente des renseignements soit écourtée et que les frais soient supprimés. Il y est préconisé d'interdire l'usage non autorisé des numéros d'assurance sociale et que toutes les exemptions soient discrétionnaires et assujetties à une évaluation objective des préjudices possibles. Je crois que le rapport marque un tournant dans l'ouverture des institutions gouvernementales et devrait être examiné attentivement par tous les députés.

* * *

L'AGRICULTURE

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU—LA DISPOSITION RELATIVE AUX REVENUS PROVENANT D'UNE AUTRE ACTIVITÉ

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, en ces temps difficiles pour l'agriculture, on retrouve dans la plupart des familles vivant de cette ressource au moins une personne qui tire des revenus d'une autre activité pour aider à compenser les pertes de l'exploitation familiale. Souvent, ces revenus ne servent qu'à éviter à l'entreprise une faillite immédiate.

Le gouvernement conservateur a été élu en partie parce qu'il s'était engagé à apporter des modifications à l'article 31 de la Loi de l'impôt sur le revenu, pour permettre de déduire plus de 5 000 $ de pertes agricoles des revenus ne provenant pas de

l'entreprise. C'est encore une promesse électorale que les conservateurs n'ont pas tenue. Je demande au ministre des Finances (M. Wilson) soit de suivre la recommandation du comité permanent qui consiste à doubler le maximum des pertes autorisées qui figure à l'article 31 de la loi soit d'éliminer carrément cet article.

* * *

[*Français*]

LE PARLEMENT

L'ATTITUDE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DURANT LE DISCOURS DU PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE—LES CONSÉQUENCES

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, hier, en Union soviétique, l'Agence de nouvelles TASS publiait que les parlementaires canadiens n'avaient cessé d'interrompre le Président des États-Unis au moment de son discours à la Chambre des communes du Canada.

Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes sont offusqués d'être ainsi identifiés à un groupuscule de socialistes malheureusement temporairement membres de cette Chambre.

Les éclaboussures faites par les camarades socialistes au Président américain lundi dans cette Chambre sont un outrage à ce Parlement et à notre nation. Les ayant entendus et tacitement approuvés, le chef socialiste s'est rapidement faufilé sans dire un mot après le discours du Président.

Cependant, ployant sous le fardeau de la crainte de représailles électorales, le chef socialiste réprimande maintenant ses troupes et, entre autres, son leader parlementaire.

Si le chef socialiste est sérieux, s'il est franc dans ses réprimandes, il doit immédiatement déplacer son camarade leader parlementaire.

Nous verrons, par son action immédiate, si le chef du parti socialiste est un chef honnête.

* * *

L'ADMINISTRATION

LA POLITIQUE D'OCTROI DE MARCHÉS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, vendredi dernier, la Chambre devenait en fait la victime d'une attaque malicieuse de la part du gouvernement à l'endroit de l'opposition parlementaire. Les insultes proférées par certains ministres sont enregistrées au compte rendu des *Débats* de la Chambre. Je peux en illustrer quelques-unes: McCarthy-Turner. Calomnies. Sortez de la boue. Politicaillerie, et ainsi de suite.

Or, en même temps que le gouvernement était en train de jouer la vierge offensée, certains ministres d'en face savaient fort bien que l'Opposition libérale n'était pas la seule à douter de la politique d'octroi de marchés de ce gouvernement. En effet, le ministre des Travaux publics (M. McInnes) était lui-même au courant d'une enquête de la GRC qui était déjà en cours au même moment où le ministre lançait des accusations à l'endroit de l'opposition à la Chambre des communes. Le ministre admettait plus tôt aujourd'hui que cette enquête dure déjà depuis plusieurs mois.

Article 21 du Règlement

Heureusement, monsieur le Président, la vérité est sortie. Encore une fois, les Canadiens ont pu constater l'hypocrisie du gouvernement conservateur.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LES PARTIS POLITIQUES

«LES CINGLÉS DE LA GAUCHE»

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, à l'occasion d'une visite au Parlement de Westminster au Royaume-Uni, j'ai constaté l'existence d'un nouveau mouvement politique qui ravage le parti travailliste. Ce nouveau mouvement n'a pas de véritable allégeance politique et ne regroupe que des socialistes. Ceux qui gagnent ses rangs ont été surnommés «les cinglés de la gauche». On les reconnaît aux causes qu'ils défendent, notamment le financement des cérémonies de mariage entre homosexuels; ils préconisent aussi le désarmement total et unilatéral tout en niant l'existence de puissances militaires hostiles et la dépense de fonds publics sans tenir compte des ressources financières existantes.

Malheureusement, nous avons la preuve que ces gauchistes cinglés ont envahi le Canada et recruté des membres chez le Nouveau parti démocratique. Connaissez-vous quelqu'un qui chahute pendant les discours de chefs d'État et qui défend des causes bizarres? Cette personne est sans doute membre de ce nouveau mouvement politique au Canada—celui des cinglés de la gauche. Je voudrais être le premier à reconnaître leur présence au Parlement du Canada.

* * *

LA SOUVERAINETÉ

L'ARCTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, hier, le premier ministre (M. Mulroney) a refusé de répondre à mes questions sur la correspondence qu'il a échangée avec le président des États-Unis la semaine dernière concernant une entente secrète sur notre souveraineté dans l'Arctique. En tentant de répondre à sa place, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) n'a réussi à répondre ni à mes questions ni aux graves problèmes que j'ai soulevés.

C'est inadmissible. Il faut que la Chambre et que le peuple sachent si le gouvernement est en train de vendre, ou ce qui est pire, de donner l'Arctique canadien. Sans compter que le premier ministre a alarmé nos concitoyens quand il a dit à la télévision dimanche dernier que le Canada était d'accord pour faciliter et étendre les ententes de défense avec les États-Unis. Il a ajouté qu'on pouvait tirer quelques conclusions fondamentales de ses propos. Quelles conclusions? De quels nouveaux dispositifs de défense s'agit-il? Et la lettre secrète du premier ministre au président des États-Unis concernant l'Arctique? Monsieur le Président, il faut que les Canadiens sachent à quoi s'en tenir.

Questions orales

L'ÉCONOMIE

LES RÉSULTATS DU TRAVAIL ACCOMPLI DANS L'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE DE L'OUEST

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, bien des Canadiens de l'Ouest s'inquiètent de notre économie en voyant les industries agricole et pétrolière frappées durement par les forces des marchés mondiaux. Je voudrais signaler aujourd'hui l'engagement et le dévouement du premier ministre (M. Mulroney) et des députés progressistes conservateurs de l'Ouest.

Avant le versement d'un milliard de dollars en aide aux agriculteurs et, plus récemment, l'institution du programme pétrolier de 350 millions de dollars par année, le premier ministre et les conservateurs de l'Ouest n'ont pas ménagé leurs efforts pour s'assurer qu'on prenne des mesures utiles. Grâce au nouveau programme pétrolier, par exemple, environ 1 000 emplois seront sauvés en Saskatchewan et environ 100 millions de dollars par année seront consacrés à l'exploitation pétrolière dans l'ouest de la Saskatchewan. D'après l'Association des petites entreprises de prospection et d'exploitation, ce programme fédéral suscitera de nouveaux investissements d'un milliard de dollars dans l'industrie du pétrole et du gaz naturel de l'ouest du Canada.

Dans une situation économique difficile, il est compréhensible qu'on s'inquiète de l'économie de l'Ouest. Il n'est cependant pas raisonnable de conclure que l'Ouest ne reçoit pas beaucoup d'attention et d'aide financière de la part du gouvernement. Brian Mulroney y attache une grande priorité.

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1988

ON EXIGE LA RADIO-TÉLÉDIFFUSION EN FRANÇAIS À LA GRANDEUR DU PAYS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui de l'octroi des droits de diffusion en anglais et en français des Jeux olympiques d'hiver de 1988.

On sait que la *Calgary Olympic Development Association* a octroyé ces droits à CTV et TVA. Or, le Comité des Jeux d'hiver de 1988 a choisi de retenir une proposition qui ne nous satisfait pas parce que ni CTV ni TVA n'ont les moyens de diffuser en français, à travers tout le Canada.

Je voudrais faire le point aujourd'hui en cette Chambre sur le fait qu'il est nécessaire, puisque les Canadiens ont investi 200 millions de dollars, qu'on leur donne le droit de voir les Jeux olympiques de 1988 en français à l'extérieur du Québec où TVA n'a pas de réseau et à la radio également, monsieur le Président, alors que tous les Canadiens, qu'ils soient anglophones ou francophones, n'auront pas le droit d'entendre à la radio le déroulement de ces jeux importants.

Or, il me semble irrégulier que ce gouvernement ne puisse pas faire pression auprès de la Société Radio-Canada, notre Société Radio-Canada, afin qu'elle puisse diffuser à la radio en français et en anglais et à la télévision, en français partout au Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LE SORT DE DANYLO SHUMUK

M. Vince Dantzer (Okanagan-Nord): Monsieur le Président, comme je l'ai fait tant d'autres fois, j'attire l'attention de la Chambre sur le sort de Danylo Shumuk, un dissident soviétique. Bien que les dirigeants de l'Union soviétique expriment le désir de démocratiser et d'améliorer leurs relations avec les pays de l'Ouest, leurs actes démentent leurs paroles. Les rouges comme ceux d'une autre couleur politique ont peut-être autant de difficulté à changer qu'un léopard en a à perdre ses taches.

Danylo Shumuk, à l'expiration de sa peine, en janvier, a été placé de nouveau sous surveillance administrative et s'est ainsi vu refuser la permission d'émigrer au Canada. Cette surveillance comprend un couvre-feu nocturne, l'obligation de se présenter aux autorités tous les trois mois, celle de demeurer au lieu d'exil plutôt qu'à son domicile en Russie et d'autres formes de harcèlement vague et odieux. Il faut insister sur le fait que Danylo Shumuk a 72 ans, qu'il est de santé fragile et que chaque mois d'exil de plus met en danger sa vie et son objectif de longue date de rejoindre les membres de sa famille au Canada.

• (1420)

Je prie instamment le gouvernement de Russie de rendre cet homme à sa famille au Canada, pour des raisons humanitaires.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA CULTURE

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA DÉCLARATION D'UN SÉNATEUR AMÉRICAIN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, les Canadiens sont de plus en plus mécontents de voir que le premier ministre ne fait rien pour protéger notre souveraineté et notre culture. Le 9 décembre, le sénateur Matsunaga et trois autres éminents sénateurs américains ont rencontré le premier ministre et certains de ses collègues du Cabinet ici, à Ottawa. Le lendemain, le 10 décembre, le premier ministre m'a déclaré à la Chambre des communes qu'il avait clairement signifié aux quatre sénateurs que la culture canadienne ne serait pas négociable dans le cadre des pourparlers sur le libre-échange. Il a dit très précisément: «Il n'y a eu aucun commentaire de nature à mettre en doute cette prise de position».

Comme le premier ministre a cru sur parole le sénateur Matsunaga et ses collègues et que ce sénateur déclare maintenant qu'il faudrait mélanger les cultures canadienne et américaine, comment se fait-il que le premier ministre n'ait pas su faire comprendre son message à ce sénateur américain très important?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ignore ce que le sénateur Matsunaga a dit exactement. On m'a simplement rapporté une conversation qui aurait eu lieu. Je vais examiner la transcription, s'il en existe une. D'après ce que j'ai entendu dire, je peux préciser que le sénateur Matsunaga, que j'ai rencontré, est un éminent sénateur de Hawaii dont le point de vue à l'égard de la culture n'est guère partagé par qui que ce soit, ici ou ailleurs, comme le député en conviendra sans doute.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'ATTITUDE DU SÉNATEUR MATSUNAGA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, on peut donner au premier ministre un compte rendu de la conversation et de l'entrevue du sénateur, mais si, comme il le soutient, le premier ministre souligne toujours clairement que le Canada est un pays bilingue et que le bilinguisme n'est pas à négocier dans les négociations sur le libre-échange, pourquoi le sénateur Matsunaga prétend-il dans l'entrevue que tout le monde au Canada parle anglais? Est-ce que le premier ministre du Canada avait renseigné le sénateur Matsunaga ou non? Et comment expliquer alors son attitude?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, voilà donc qu'on me tient responsable de la compréhension de chaque député, de chaque ministre ou de chaque sénateur ou représentant aux États-Unis. Est-ce que le sénateur Matsunaga ignore que le Canada est un pays bilingue et est-ce que j'ai une responsabilité de l'aider davantage? Je pense qu'on a profité de l'occasion importante alors que le Président des États-Unis est venu ici dans cette Chambre il y a à peine 48 heures. Cela a été télévisé en direct aux États-Unis et le premier ministre du Canada, dans son allocution et sa présentation, a indiqué clairement en anglais et en français qu'il s'agissait d'un pays effectivement bilingue, en tout temps.

[*Traduction*]

L'UNION ÉCONOMIQUE PRÉCONISÉE PAR UN SÉNATEUR AMÉRICAIN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le sénateur Matsunaga n'est évidemment pas un quelconque sénateur. Il préside le sous-comité du commerce et il a voté pour autoriser le président à accélérer les négociations. Le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'il avait renseigné le sénateur et ses collègues sur les aspects culturels du Canada. En fait, il a déjeuné avec ces quatre sénateurs et il a eu ensuite un entretien avec eux.

Le sénateur Matsunaga s'est également déclaré en faveur d'une union économique entre le Canada et les États-Unis.

• (1425)

Comment se fait-il que ces hauts fonctionnaires et sénateurs américains aient de telles idées en tête après avoir rencontré le premier ministre? Quel genre de propos ce dernier tient-il lors de ce genre de réunions?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Je l'ignore, monsieur le Président.

M. Turner (Vancouver Quadra): Voilà le problème.

M. Mulroney: Je l'ignore. J'allais poser la question au député, car le chef du parti libéral se déclare carrément opposé au libre-échange tandis que le député de Saint-Henri—Westmount ne l'entend pas de cette oreille. Il s'est dit pour. Emmenez-le déjeuner.

Des voix: Oh, oh!

LA PROTECTION DE LA CULTURE—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, j'ai le sentiment que le premier ministre est dans les choux.

Des voix: Oh, oh!

Mme Finestone: Je voudrais donner suite à sa réponse, car elle montre bien, malheureusement, que le premier ministre ne comprend pas le processus politique américain et qu'il n'a pas su saisir et bien expliquer la position du Canada sur la langue et la culture aux décideurs américains.

Ne se rend-il donc pas compte qu'il est tout à fait inacceptable que le sénateur déclare que la notion de protection de la culture canadienne est, en fait, une fausse notion et que nos deux cultures ne doivent faire qu'une le plus tôt possible, pour le bien de nos deux pays? Que fait le premier ministre pour s'assurer que cette politique d'assimilation ne devienne pas la réalité de demain? Et comment va-t-il rejeter la position du sénateur qui a déclaré que c'est là ce qui allait se passer, qu'on le veuille ou non?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est une journée plutôt tranquille. Nos vis-à-vis se rattrapent après le succès d'hier.

En ce qui a trait à la question de mon honorable collègue, elle était présente à la Chambre lorsqu'a eu lieu un très important débat au sujet des échanges commerciaux, alors que le gouvernement, dans sa motion, a bien précisé que le débat tendait à établir un ensemble de critères tenant compte en tout temps du caractère propre de notre pays, de nos caractéristiques linguistiques et culturelles. Personne—absolument personne—à la Chambre ou ailleurs, qui ait un peu la tête sur les épaules, n'a remis cela en question. J'exhorte mon honorable collègue . . .

M. Riis: Dites-le au sénateur.

M. Mulroney: Seuls les députés relèvent de ma compétence et après avoir regardé agir quelques-uns d'entre vous hier, je ne suis pas certain de vouloir conserver cette responsabilité.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

Mme Finestone: C'est dommage que le message du premier ministre n'ait pas été compris encore une fois. Si le message du premier ministre est aussi clair que ça semble l'être, si les Américains le comprennent, comment se fait-il qu'ils n'ont pas bien compris et qu'ils aient véhiculé des messages complètement différents?

L'IMPORTANCE DU BILINGUISME ET DU MULTICULTURALISME

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Ma question est la suivante: Quand le premier ministre va-t-il faire comprendre aux Américains que le bilinguisme et le multiculturalisme sont essentiels au fait Canadien? Quand est-ce qu'il va faire véhiculer cette idée? Quand?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, quand M. Trudeau était premier ministre—et il a donné sa version du Canada—son appréciation du Canada n'a pas été nécessairement endossée par tous les Canadiens et encore moins par tous les Québécois. Cela ne voulait pas dire que M. Trudeau a raté son obligation de renseigner parfaitement tous les Canadiens et tous les Québécois sur sa position.

Je pense qu'il est également vrai que, nonobstant la clarté de la position adoptée par le gouvernement du Canada et le Parlement canadien, il se peut qu'il y ait quelques Américains, y compris peut-être un sénateur ou deux, qui ne partagent pas entièrement notre point de vue. C'est malheureux pour eux, ils vont être obligés de s'instruire davantage, mais la position du gouvernement du Canada en ce qui concerne la protection de notre culture et de notre langue est sans équivoque, et sans équivoque en tout temps et toutes circonstances, et la députée de Mount Royal le sait fort bien.

• (1430)

[*Traduction*]

LES OPINIONS D'UN SÉNATEUR AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai l'impression que le premier ministre ne prend pas cette question suffisamment au sérieux.

Des voix: Oh, oh!

M. Langdon: J'ai l'impression d'entendre à nouveau les déclarations faites par le champion Clark au cours du débat de 1987 sur le libre-échange. Compte tenu de l'importance que le gouvernement du premier ministre prétend accorder à ses relations avec le Congrès, comment se fait-il qu'il n'ait pas réussi à donner une idée plus réaliste de cette question à ce sénateur important, le président du sous-comité du commerce du Sénat américain?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à l'un de mes amis, il faudrait, je suppose, poser la question à l'éminent sénateur de Hawaii. L'opinion qu'il a exprimée, comme chacun sait, va foncièrement à l'encontre de celle de tous les députés de la Chambre, quel que soit leur parti. Mon collègue le sait. Par exemple, il sait que quand le président Reagan a pris la parole ici au nom du peuple et du gouvernement américains, il a fait manifestement allusion aux différences culturelles et linguistiques qui font partie de notre patrimoine. C'est pourquoi je ne vois pas ce qui intrigue tant mon collègue. S'il y a un problème, il devrait peut-être en parler au sénateur auquel on attribue cette déclaration, et non à moi. Je n'y suis pour rien.

LA RAISON DE LA DÉCLARATION D'UN SÉNATEUR AMÉRICAIN

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, ce qui me sidère, c'est que le premier ministre n'a pas encore saisi qu'il y a une différence entre convaincre le président des États-Unis et convaincre le Congrès américain sur cette question cruciale du libre-échange. Comment se fait-il qu'un sénateur américain extrêmement important fasse des déclarations sur la culture française dans notre pays qui ne concordent absolument pas avec la réalité évidente pour tous ceux qui vivent dans notre pays ou qui le connaissent?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a quelques jours ou peut-être quelques semaines, l'un des collègues de mon honorable ami du NPD a posé une question au sujet d'un membre démocrate du Congrès des États-Unis, M. Sikorski, qui, étant de passage dans notre pays, a sermonné les Canadiens et le gouvernement du Canada au sujet des pluies acides. J'ai pris la liberté de déclarer que ce M. Sikorski, membre du Congrès, ferait mieux d'essayer de convaincre les dirigeants du parti démocratique au Sénat et à la Chambre des représentants, lesquels pour la plupart s'opposent à la position adoptée par le Parlement du Canada, de changer d'avis, afin que nous puissions conclure les accords et signer les documents souhaités. Je pense qu'il conviendrait de faire de même en l'occurrence.

Si un membre de la majorité démocratique ou peut-être de la minorité républicaine au Sénat exprime des opinions qui vont à l'encontre de celles des députés de la Chambre, nous vivons dans un pays libre et cette personne a le droit d'avoir ses opinions propres, même si aucun d'entre nous à la Chambre des communes ne les partage. C'est à lui et à ses collègues américains de résoudre le problème. Toutefois, le député peut être certain que cette opinion ne reflète nullement les attitudes adoptées par les responsables dans ce secteur.

LES COMMUNICATIONS AVEC LES SÉNATEURS AMÉRICAINS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je reviens sur le fait qu'il ne s'agit pas de n'importe quel sénateur venant de débarquer au Canada; il s'agit du président du sous-comité du commerce. Il doit accepter ou rejeter les conditions de l'accord sur le libre-échange auquel le premier ministre tient beaucoup. Le premier ministre n'a-t-il pas tout simplement communiqué avec un sénateur aussi important que celui-ci par l'intermédiaire de ses ambassadeurs et de ses différents envoyés? Ou a-t-il exprimé des opinions qui ont incité ce sénateur à faire des déclarations aussi ridicules?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je ne tiens pas à m'éterniser sur cette affaire. Le sénateur Matsunaga est un éminent sénateur originaire de Hawaii qui a des opinions manifestement différentes non seulement de celles de son parti au Sénat mais aussi de celles qui ont été exprimées par le président Reagan au nom du peuple américain.

Mme Jewett: C'est de l'ignorance.

M. Mulroney: Le NPD dit que c'est de l'ignorance.

Mme Jewett: C'est exact.

M. Mulroney: Alors, c'est l'opinion du NPD. Nous avons vu ce que font les néo-démocrates lorsque d'autres personnes essaient d'exprimer leurs opinions à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Mulroney: Je signale à mon collègue que je ne suis absolument pas de cet avis, qu'il en est et qu'il en sera toujours ainsi, mais j'ignore les motifs qui ont poussé le sénateur de Hawaii à exprimer une telle opinion.

M. Rodriguez: Nous avons deux langues, Brian!

M. Mulroney: Ayant rencontré le sénateur Bensten et bon nombre de ses collègues, je peux dire au député que cette opinion n'est absolument pas celle de la majorité des Américains, au sein du comité des finances ou du sous-comité du commerce, et qu'elle n'aura jamais une véritable influence dans les discussions sur les échanges commerciaux.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LA PLACE VINCENT-MASSEY—LE COÛT DES RÉNOVATIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et concerne la Place Vincent-Massey, à Hull. Il y a un petit moment, les Canadiens ont pu voir la conférence de presse futile qu'a donnée le ministre des Travaux publics. Il a désespérément essayé de défendre un renouvellement de bail indéfendable.

Aujourd'hui, le ministre et ses fonctionnaires ont admis qu'ils n'avaient aucune idée du coût des rénovations à l'origine du nouveau bail. L'un des fonctionnaires a dit: «Nous n'examinons pas les livres de M. Tessier». Si le gouvernement ne sait pas combien ont coûté les rénovations, comment le ministre, qui prétend qu'elles se sont élevées à 4,2 millions, peut-il dire que c'était une bonne affaire, puisqu'il n'a aucune idée du coût réel?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je regrette que le député n'ait pas été à la conférence de presse . . .

M. Gauthier: Nous l'avons vue à la télévision.

M. McInnes: . . . où nous avons donné aux journalistes l'occasion de poser des questions sur tout ce qui concerne cette affaire, car nous n'avons rien à cacher.

Nous avons eu des estimations des travaux de rénovation que le propriétaire devait entreprendre, et elles dépassaient 4 millions. Elles ont été analysées. Elles ont été vérifiées. On a constaté que le chiffre était raisonnable et les travaux ont été effectués.

[*Français*]

ON DEMANDE QUAND LA GRC A SAISI LES DOCUMENTS ET QUAND LE MINISTRE A ÉTÉ MIS AU COURANT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, aujourd'hui nous apprenons que la GRC avait saisi des documents relatifs à cette affaire. J'aimerais savoir du ministre à quelle date la GRC a saisi ces documents, quand le ministre a été informé lui-même et, finalement, pourquoi il a négligé son devoir et ne l'a pas admis à la Chambre la semaine dernière au lieu d'accuser les députés de l'opposition?

[*Traduction*]

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je ne sais rien de plus que les autres députés sur cette enquête de la GRC. Je sais que des agents sont venus au ministère il y a quelque temps et qu'ils ont emporté des documents.

M. Nunziata: Saisi!

M. McInnes: Je ne sais pas ce qu'ils ont pris. Je ne connais pas la nature de leur enquête. Je suis persuadé que la GRC nous fera savoir en temps utile les résultats de son enquête.

* * *

[*Français*]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ON DEMANDE CE QUE LE PREMIER MINISTRE PROPOSE POUR ÉDUQUER LES AMÉRICAINS SUR LE BILINGUISME OFFICIEL DU CANADA

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et elle a trait aux propos très erronés du sénateur Matsunaga. Le premier ministre n'admet-il pas qu'il faut d'abord condamner ces propos si erronés sur le fait français au Canada et qu'il faut aussi corriger cette situation de malentendu? Qu'est-ce que le premier ministre propose concrètement pour éduquer les Américains et surtout les sénateurs sur le bilinguisme officiel du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je pense que j'ai répondu à cette question à une couple d'occasions ici aujourd'hui. La preuve du bilinguisme du Canada n'est plus à faire, c'est une réalité historique et vitale pour notre vie nationale. Cela n'a jamais été mis en doute par qui que ce soit et ne le sera jamais. Est-ce que tout le monde aux États-Unis, en tout temps, va reconnaître cela, va l'accepter et va le comprendre? Ce sera leur problème, leur dilemme, mais cela n'a aucun effet sur notre situation ou notre volonté nationale.

• (1440)

[*Traduction*]

LA NÉCESSITÉ POUR LE PREMIER MINISTRE D'ENVOYER UN MESSAGE CLAIR AUX ÉTATS-UNIS

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, une question supplémentaire. Le premier ministre fera-t-il clairement comprendre aux États-Unis que nous ne voulons pas que nos langues se fondent dans le creuset américain et que nos cultures soient mélangées à la leur?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je remercie la députée de son intérêt manifeste.

On n'aurait pas pu exposer plus clairement que nous l'avons fait l'opinion du gouvernement et du Parlement du Canada. Aucun doute ne subsiste sur les intentions du gouvernement et du Parlement du Canada en matière de bilinguisme et de droits linguistiques.

Je ne sais pas si la députée s'attend à ce que moi ou le gouvernement du Canada soyons toujours capables de faire comprendre certaines réalités à tous les membres du Congrès. Ces réalités existent et le mieux que je puisse faire, c'est de dire à la Chambre que nous sommes toujours vigilants comme le souhaite le Parlement, que nous défendons ces réalités sans relâche et que nous nous conduirons toujours d'une manière dont la députée peut être fière.

* * *

[*Français*]

LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

ON DEMANDE SI UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA TENUE SUR LA FAÇON D'OCTROYER LES MARCHÉS

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais m'adresser au premier ministre et c'est au sujet des contrats de publicité gouvernementale dont font état plusieurs rapports aujourd'hui.

On rapporte que M. Jean Péloquin, à titre de coprésident du groupe de gestion de publicité du gouvernement, octroyait des contrats publicitaires à sa propre compagnie, Les productions Indigo, des contrats totalisant 300 000 $, en plus, bien sûr, de favoriser majoritairement une foule d'entreprises et d'agences publicitaires sympathiques au parti conservateur.

Ce que je veux demander au premier ministre c'est: Est-ce que cette fois, il va prendre la juste décision et demander qu'une enquête publique soit tenue sur la façon dont le gouvernement octroie les contrats de publicité?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je veux rassurer mon honorable collègue et lui dire que dès que des allégations ont été faites, comme ministre responsable des Approvisionnements et Services, j'ai demandé à mon ministère de faire une enquête.

ON DEMANDE SI UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA TENUE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, la réponse de la ministre ne nous prend pas par surprise. A midi, nous savions qu'elle avait demandé une enquête interne.

Cependant, ce que nous voulons, ce n'est pas de la dissimulation, ce n'est pas «Jean Péloquin qui enquête sur Jean Péloquin», ce que nous voulons, c'est une enquête publique. Pas comme dans le cas Bissonnette. D'ailleurs, la population, à 61 p. 100, trouve que le gouvernement aurait dû demander une enquête publique.

Est-ce que le gouvernement va faire ce qui doit être fait? Pas balayer la poussière sous le tapis, mais une enquête publique.

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le groupe de gestion de la publicité est un groupe qui fait un travail extraordinaire.

Nous avons établi un concours, nous sommes à démanteler un système de patronage, nous avons réduit les dépenses de publicité, nous avons rationalisé ce secteur d'activités de notre gouvernement, et nous avons surtout coupé ce programme de propagande que nous avons si bien connu durant les dix dernières années du régime précédent.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE M^ME^ CORETTA KING

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à la tribune de M^me^ Coretta King, veuve de Martin Luther King, fils.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE MODE D'ADJUDICATION DES MARCHÉS—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnements et Services. Nous avons appris aujourd'hui que d'éminents conservateurs, dont MM. Nantel, Bazin, Atkins, Byron, Meighen, Roberge et Péloquin, formaient un Comité de sélection des sociétés amies des conservateurs pour des contrats gouvernementaux. Deux des membres de ce comité reçoivent un salaire du ministère des Approvisionnements et Services, MM. Péloquin et Byron, et au moins deux de ces personnes ont reçu des contrats de ce ministère.

Comment la ministre explique-t-elle ce désastre de patronage et que va-t-elle faire?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, le processus de concours auquel je viens de référer est un processus honnête. Chaque ministère qui a besoin d'une campagne de promotion fait l'ouverture de son concours. Un jury de sélection a été mis en place, formé de fonctionnaires, au sein duquel M. Péloquin ne siège pas.

[*Traduction*]

LE DÉMANTÈLEMENT DU GROUPE CHARGÉ DE LA GESTION DE LA PUBLICITÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Une question supplémentaire, monsieur le Président. L'affaire de l'immeuble Vincent-Massey fait l'objet d'une enquête en ce moment; le député d'Edmonton—Strathcona est mécontent du favoritisme politique érigé en système au sein du parti progressiste conservateur.

Ce parti avait promis de ne pas se livrer au favoritisme systématique comme le faisaient les Libéraux . . .

M. Riis: Ils l'ont fait et même pire.

M. Rodriguez: Voici la question que je pose à la ministre. Est-elle disposée à démanteler le groupe chargé de la gestion de la publicité qui est composé d'une poignée d'écrivassiers à la solde des Tories? Est-elle disposée à le démanteler et à établir un processus d'adjudication dénué de favoritisme pour l'octroi des contrats du gouvernement?

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai ici une directive du Conseil du Trésor qui régit les activités de notre gouvernement. Les activités de notre gouvernement sont des activités honnêtes. Le groupe de gestion de la publicité a réduit les dépenses gouvernementales exactement dans l'esprit dans lequel nous travaillons comme gouvernement: réduire les dépenses gouvernementales et accroître notre efficacité.

Questions orales

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LA CRÉATION D'UNE AGENCE SPATIALE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre de l'Expansion industrielle régionale ont hier mis en doute l'avenir de l'Agence spatiale canadienne. Pourtant le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie prétend que lui, il ira de l'avant avec l'Agence spatiale. Ma question au ministre est celle-ci: Peut-il mettre fin à cette confusion? Qui dit vrai, lui ou les ministres qui mettent en doute l'avenir de l'Agence spatiale? Peut-il nous dire aujourd'hui si oui ou non il va y avoir une Agence spatiale canadienne?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, comme vous le savez, le premier ministre m'a demandé, conformément à l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du trône, de réunir les ressources consacrées au programme spatial sous l'administration d'une nouvelle agence spatiale.

Comme c'est le cas pour tous les engagements contenus dans le discours du trône, une telle agence sera créée.

Une voix: Encore une promesse rompue.

[*Français*]

LA RAISON DES DÉLAIS

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, j'aimerais demander au ministre: Combien de temps doit-il s'écouler avant que le gouvernement ne dépose le projet de loi pour créer cette agence? Pourquoi ce manque de leadership? Pourquoi le gouvernement se traîne-t-il les pieds dans ce dossier? Pourquoi ne pas annoncer immédiatement le site de l'agence, les critères retenus pour sa sélection et la formation de l'agence?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, on parle de mettre sur pied et d'organiser une agence spatiale canadienne depuis déjà une vingtaine d'années. S'il y a eu un manque d'initiative à cet égard, il faut en chercher la cause en face, sur les bancs de l'opposition.

La réponse à la question du député est: très bientôt.

* * *

AIR CANADA

LA PRIVATISATION POSSIBLE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la ministre d'État à la Privatisation. Comme vous le savez aussi bien qu'elle, monsieur le Président, Air Canada célèbre vendredi matin, au Centre des Congrès, son 50e anniversaire—50 ans de splendides réalisations de la population canadienne, à titre de propriétaire, et du personnel d'Air Canada, qui est une des dix premières compagnies aériennes du monde.

Des voix: Bravo!

M. Benjamin: Est-ce que le gouvernement ou Air Canada ont l'intention d'annoncer vendredi la privatisation d'Air Canada?

• (1450)

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'offrir mes félicitations à Air Canada, qui a servi le Canada pendant 50 ans et qui va continuer de le faire, je le sais, soit dans le secteur public soit dans le secteur privé.

Des voix: Oh, oh!

M. Nystrom: Voilà comme on est conservateur et progressiste à la fois.

Des voix: Oh, oh!

M. Benjamin: Je crains que l'on ne transforme en funérailles les célébrations du cinquantenaire.

LA DATE DE L'ANNONCE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, comme certains employés se sont déjà entendu dire par un agent du personnel d'Air Canada que le gouvernement va annoncer très bientôt son intention de privatiser Air Canada, la ministre veut-elle nous dire si ce sera annoncé vendredi, dans deux semaines, dans un mois ou alors quand?

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)): Monsieur le Président, je dirai ce que j'ai déjà dit à la Chambre. Nous examinons sérieusement le dossier Air Canada et ceux d'autres sociétés, pour voir si elles devraient être dans le secteur privé. Il y a beaucoup d'avantages pour elles à appartenir au secteur privé.

M. Benjamin: Avantages pour qui?

Mme McDougall: C'est ce que nous examinons. Quand j'aurai plus de renseignements à donner à la Chambre au sujet du moment approximatif où cette décision sera prise, je serai heureuse d'en faire part à la Chambre.

* * *

LES RÉFUGIÉS

LES CHILIENS EN ARGENTINE—ON DEMANDE UNE RÉÉVALUATION DES DOSSIERS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, je m'adresse au premier ministre. En août dernier, il a déclaré au pays que, envers les réfugiés et les immigrants, son gouvernement pécherait par excès de compassion et de justice. Depuis cette déclaration, le gouvernement a fait régresser notre programme d'immigration et il oblige les groupements sociaux et religieux de tout le pays à se mobiliser contre la direction injuste qu'il prend et qu'illustre son refus irresponsable de réévaluer les dossiers de 70 réfugiés chiliens retenus en Argentine.

Vu les nouvelles preuves de torture présentées par l'avocat Noël St. Pierre et les scènes projetées sur nos écrans de télévision au cours de la visite papale au Chili, le premier ministre ne voudrait-il pas ordonner à son ministre de l'Immigration de réévaluer au moins les 70 dossiers afin de prouver aux Canadiens que sa politique d'immigration est juste, compatissante et humaine?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada a manifesté de plusieurs façons et dans différentes circonstances une certaine compassion pour les cas que nous avons considérés comme devant être traités ainsi. Cependant, nous avons toujours dit qu'il existe des lois dans ce pays concernant les réfugiés, nous avons toujours dit également que nous allions les appliquer. Tous les cas des Chiliens qui sont en Argentine ont été évalués, je l'ai dit à mon collègue hier. Nous avons considéré ceux qui nous ont été référés comme étant des réfugiés. Quant aux autres, j'ai dit et répété hier, et je le dis encore aujourd'hui, qu'il n'est absolument pas question de réviser la décision.

LES RÉFUGIÉS—LA POSITION DU MINISTRE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le ministre, ce n'est pas vrai. Monsieur le Président, le ministre d'État (Immigration) a affirmé en cette Chambre que s'il y avait de nouvelles informations les dossiers seraient à nouveau étudiés. Je veux donc demander au ministre: Pourquoi refuse-t-il de reconnaître la gravité des nouvelles preuves de torture? Pourquoi refuse-t-il même de rencontrer l'avocat Noël St-Pierre? Et quand se mettra-t-il à défendre les intérêts légitimes de la clientèle de son ministère? Ou le ministre préfère-t-il s'en tenir à sa déclaration selon laquelle l'immigration dérange?

[*Traduction*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, quand on manque de bonnes raisons, on peut dire n'importe quoi. C'est exactement ce qu'a dit le député. J'ai répété maintes fois que nous avons étudié les recommandations du commissaire aux réfugiés des Nations Unies, et nous l'avons fait. Nous avons étudié les recommandations du Québec. Nous avons étudié toutes les recommandations. L'intérêt que je dois défendre au premier chef, en tant que ministre de l'Immigration, monsieur, est l'intérêt national.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je m'adresse au député de Végréville et vice-premier ministre auquel le premier ministre Getty, le député d'Edmonton—Strathcona et les députés de l'opposition de l'assemblée législative albertaine ont fait part à maintes reprises de l'extrême gravité de la situation en Alberta et de leur inquiétude devant l'inaction du gouvernement. Puisque le vice-premier ministre a annoncé il y a quelques mois sa stratégie de diversification de l'économie de l'Ouest, pourrait-il nous dire si oui ou non le bureau a maintenant été établi en Alberta, et s'il ne l'a pas encore été, quand nous pouvons espérer obtenir un exemplaire de cette stratégie pour connaître enfin comment le gouvernement entend planifier l'économie de l'ouest du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement a déjà pris un certain nombre de mesures. Ainsi, mon collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a annoncé récemment des stimulants pour encourager le secteur énergétique à entreprendre des travaux d'exploration et de mise en valeur. Le gouvernement est en train d'en élaborer le cadre en participant à des consultations. Il n'a pas encore établi de bureau. La stratégie globale sera annoncée en temps et lieu, vraisemblablement d'ici un mois ou deux.

L'IMPLANTATION POSSIBLE D'UN BUREAU À WINNIPEG

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Le vice-premier ministre le sait probablement, monsieur le Président, l'Association pétrolière du Canada a indiqué hier que les stimulants fournis par le gouvernement ne donneraient guère de résultats du moins cette année, mais peut-être l'année prochaine.

J'ai ici la liste de tous les fonctionnaires du bureau de Winnipeg qui doivent participer à la stratégie de diversification de l'économie de l'Ouest, avec mention de leur poste, du numéro de leur bureau et de leur téléphone. Le vice-premier ministre pourrait-il me dire s'il y a un bureau à Winnipeg? En outre, quand un bureau sera implanté en Alberta, pourrait-il s'engager à s'assurer qu'il ne s'agira pas simplement d'une régurgitation de programmes, ainsi que de ressources financières et humaines existantes?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je m'étais toujours imaginé que le Nouveau parti démocratique était l'interprète et le défenseur privilégié des humbles. Je m'étonne que le député ait pu rapporter les propos de représentants de l'Association pétrolière du Canada.

M. Riis: Vous pourriez les écouter.

M. Mazankowski: J'inviterais le député à prendre connaissance des lettres d'appui en provenance de l'IPAC, du CPAC et des petits entrepreneurs de là-bas qui ont subi un grave préjudice par suite de l'échec du programme énergétique national que les néo-démocrates et les libéraux avaient mis en oeuvre à l'époque où les libéraux étaient au pouvoir.

Quant aux noms et aux adresses, ce sont là de vieux renseignements que le député a obtenus de son collègue, le député de Yorkton—Melville.

M. Riis: Vous le niez.

M. Mazankowski: Ce sont de vieux renseignements. J'invite le député de Kamloops—Shuswap à s'adresser à ses rechercistes pour qu'ils les mettent à jour.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le député d'Algoma a la parole.

Questions orales

L'AGRICULTURE

LE BLÉ—ON DEMANDE LA GARANTIE D'UN PAIEMENT D'APPOINT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Cette semaine, le président Reagan a réaffirmé la politique des États-Unis visant à faire baisser le prix mondial des céréales tout en garantissant en même temps aux agriculteurs américains 6 $ le boisseau pour leur blé. Les agriculteurs canadiens sont menacés d'une réduction de 20 p. 100, soit environ 2,50 $ le boisseau. Lorsque le gouvernement va annoncer ce mois-ci son prix initial pour le blé, va-t-il garantir en même temps un paiement d'appoint pour que nos agriculteurs ne soient pas obligés de quitter la terre cette année?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député devrait savoir que nous avons accordé aux céréaliers canadiens une aide financière sans précédent. En fait, si on tient compte des paiements déjà effectués et de ceux à venir dans le seul secteur des céréales et des oléagineux, le député pourra constater que le niveau de revenu de l'année dernière se sera non seulement maintenu mais augmentera même légèrement.

Le député sait également que nous avons entamé une nouvelle série de rencontres avec les chefs de file de l'agriculture. La dernière rencontre remonte au 5 mars. Nous les rencontrerons à nouveau fin mai ou début juin pour élaborer ensemble un nouveau programme d'aide aux agriculteurs canadiens.

LE COÛT DES SEMAILLES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, le ministre sait que les agriculteurs doivent s'attendre cette année à un faible cours record pour les céréales; à la réunion de la Fédération canadienne de l'agriculture, il a annoncé aux agriculteurs une diminution de 20 p. 100. Étant donné que le prix initial du blé au Canada est inférieur de 3,50 $ à celui qui est garanti aux États-Unis et qu'il n'y a aucune garantie de paiement d'appoint, comment le ministre peut-il s'attendre à ce que les agriculteurs fassent des semailles? Comment peut-il espérer qu'ils se procurent le crédit et le financement nécessaires pour faire les semailles sans qu'on leur garantisse pour la prochaine année-récolte un prix ou un paiement d'appoint pour compléter ce prix initial?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): A mon avis, monsieur le Président, si l'on considère le bilan du gouvernement et notre engagement à collaborer à l'avenir avec les dirigeants agricoles, on peut dire que l'aide est substantielle. Il y a une bonne communication et une bonne compréhension, en fait, il règne un bon climat de confiance parce que notre gouvernement est parfaitement conscient de la situation difficile dans laquelle se trouve l'agriculture canadienne.

• (1500)

Je rappelle à nouveau au député que l'engagement et la déclaration qui ont suivi la réunion du 5 mars n'ont pas été formulés unilatéralement par le gouvernement mais plutôt en commun avec les chefs de file de l'agriculture canadienne. Cette déclaration précisait que les agriculteurs devaient prévoir leurs récoltes de 1987 en se fondant sur les indices du marché plutôt qu'en s'attendant à ce que le gouvernement leur fournisse la même aide, et surtout qu'il utilise la même formule de distribution.

* * *

L'AIDE EXTÉRIEURE

LE SÉISME SURVENU EN ÉQUATEUR—L'AIDE CANADIENNE

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Relations extérieures. Récemment, l'Équateur a été frappé par un très grave séisme qui a dévasté l'économie nationale. Les Équatoriens vivant dans la région métropolitaine de Toronto qui sont plus de 70 000 recueillent des fonds pour les victimes. Le Canada surveille-t-il la situation en Équateur, afin de déterminer si une aide accrue est nécessaire? Le gouvernement du pays a-t-il présenté au Canada une demande en ce sens?

[*Français*]

L'hon. Monique Landry (ministre des Relations extérieures): Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue pour sa question. Les députés du gouvernement, bien sûr, comme tous les Canadiens ont été profondément touchés par ce désastre et sympathisent énormément avec le peuple de l'Équateur. Le Canada a, en effet, reçu une demande d'aide par la Croix-Rouge et par l'Organisation panaméricaine de la santé, et nous y avons répondu immédiatement par une contribution de 150 000 $. Je peux dire à mon honorable collègue que, actuellement, la Croix-Rouge nous a avisés que les secours d'urgence sont comblés et qu'on est en train d'élaborer une phase de reconstruction. Également nous avons des agents de l'ACDI qui suivent la situation de très près. Le Canada sera très heureux de répondre à des demandes de différents organismes qui contribuent à remettre le pays sur pied.

* * *

[*Traduction*]

L'AGRICULTURE

LE PROGRAMME DE STABILISATION TRIPARTITE POUR LES PRODUCTEURS DE BETTERAVES SUCRIÈRES—L'INCIDENCE SUR LE MANITOBA

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Savait-il que la décision unilatérale du gouvernement de mettre en oeuvre un programme de stabilisation tripartite pour les producteurs de betteraves sucrières, va empêcher le ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé de respecter l'engagement qu'il avait pris envers le Manitoba en 1985, alors qu'il avait promis que la province n'aurait pas à soutenir cette industrie au-delà de la campagne agricole de 1985? A-t-on procédé ainsi en connaissance de cause ou par inadvertance?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député devrait savoir, s'il entretient des relations étroites avec ses collègues démocrates du Manitoba, que le gouvernement fédéral ne peut unilatéralement imposer n'importe quelle sorte de programme de stabilisation tripartite à une province qui devra apporter sa contribution, et notamment au Manitoba. Il ne devrait pas ignorer que le Manitoba a participé à certaines des discussions qui ont conduit à la proposition du gouvernement fédéral qui, soit dit en passant, a été acceptée par l'Alberta. Seuls les représentants du gouvernement du Manitoba se font tirer l'oreille, et c'est vraiment déplorable.

Lorsque le gouvernement fédéral a offert d'apporter de l'aide à cette industrie, afin d'assurer sa survie, les représentants du gouvernement albertain et tous les intéressés, sauf les représentants du Manitoba, ont accepté. C'est une honte pour l'agriculture au Canada.

LE TÉLEX ENVOYÉ AU GOUVERNEMENT MANITOBAIN EN 1985

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, puisque c'est le ministre responsable de la Commission canadienne du blé qui m'a répondu, je vais lui demander s'il est vrai, oui ou non, qu'il a envoyé un télex au gouvernement manitobain ou qu'il s'est engagé d'une façon ou d'une autre par écrit, en 1985, à ce que cette province ne soit pas tenue de soutenir le secteur de la betterave à sucre au delà de 1985, année où le Manitoba a subventionné cette culture dans l'Ouest alors qu'on l'avait abandonnée partout ailleurs?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le télex a été envoyé, mais le député n'ignore tout de même pas que la Chambre des communes a adopté en juin 1985 un projet de loi établissant une politique tripartite. Celle-ci a déjà été mise en oeuvre dans le secteur du porc, au Manitoba, ce qui montre que la province a conclu au moins une entente tripartite de stabilisation des prix agricoles.

Je signale d'autre part au député que le Manitoba consacre près de 80 millions de dollars à l'agriculture, alors que le gouvernement fédéral dépensera cette année environ sept fois plus dans ce secteur. Il est temps que le Manitoba fasse autant pour l'agriculture que le gouvernement fédéral, sous l'habile direction du premier ministre.

Des voix: Bravo!

* * *

[*Français*]

LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1988

LA RADIO-TÉLÉDIFFUSION EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS À LA GRANDEUR DU PAYS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il s'agit de la radio-télédiffusion des Jeux olympiques d'hiver de 1988.

J'ai soulevé la question il y a un an ou presque, savoir, que le Comité directeur des Jeux olympiques a octroyé les droits de transmission, télévision et radio, à CTV, un réseau anglophone national et à TVA, un réseau québécois français. Il n'y a pas de radio nationale et il n'y a pas de dispositions dans les ententes, à ce que je sache, pour la télévision française hors Québec.

Je demande au gouvernement, puisque j'ai donné avis il y a presque un an au ministre des Communications d'alors: Est-ce qu'il y a quelque chose que ce gouvernement va faire pour essayer d'assurer, premièrement, une couverture nationale radio, à tous les Canadiens de langue française et de langue anglaise et, deuxièmement, est-ce qu'on va permettre aux Canadiens de langue française d'en avoir pour leurs 200 millions de dollars, eux aussi, comme tous les Canadiens qui ont investi 200 millions de dollars dans les Jeux olympiques? On a le droit d'avoir le message à travers le Canada.

[*Traduction*]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député a raison de dire qu'il a déjà soulevé cette question et il l'a fait dans le même contexte qu'il le fait aujourd'hui. Le ministre d'État chargé de la condition physique et du Sport amateur se penche sur la question. Je n'ai pas de détails sur les solutions possibles. Je porterai la question à son attention pour qu'une solution soit trouvée rapidement si ce n'est déjà fait.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE S'ENGAGER À FAIRE EN SORTE QUE RADIO-CANADA DIFFUSE LES JEUX OLYMPIQUES

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, puisque le ministre doit présenter certains renseignements à la Chambre, je me demande s'il ne pourrait pas également s'engager à faire en sorte que Radio-Canada participe aux négociations à titre de radiodiffuseur et de télédiffuseur avec le réseau CTV et le réseau TVA du Québec, de manière que les Jeux olympiques, qui auront coûté 200 millions de dollars au Canada, soient diffusés aussi bien à la radio qu'à la télévision.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le député comprendra sans doute que je ne suis pas en mesure de me prononcer catégoriquement sur tous ces détails mais je crois qu'il conviendra avec tous les députés que les Olympiques constituent un événement national et international de grande envergure dont nous souhaitons évidemment la télédiffusion au Canada dans les deux langues officielles.

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés que le député de Yorkton—Melville posera une question et que la députée de Capilano en posera ensuite une autre pour mettre fin à la période des questions.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA TÉLÉDIFFUSION DES PARTIES SEMI-FINALES ET FINALES DE LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, à titre de collègue de l'Ouest, je voudrais poser la question suivante au vice-premier ministre. Sait-il que toute la Saskatchewan et de vastes régions de l'ouest du Canada et du nord de l'Ontario et du Québec ne capteront que la moitié des parties semi-finales et finales de la LNH parce que leur télédiffusion est partagée entre les réseaux de Radio-Canada et de Global?

En Saskatchewan et dans une grande partie de l'ouest du Canada, nous ne pouvons pas capter Global tandis qu'au Québec, la télédiffusion est partagée entre Radio-Canada et Quatre-Saisons. Je me demande si le vice-premier ministre pourrait nous dire ce qu'il fera pour s'assurer que tous les Canadiens, quel que soit le lieu où ils habitent, pourront voir toutes les parties semi-finales et finales de la LNH.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je signalerai la question à l'attention du ministre des Communications et du ministre d'État chargé de la Condition physique et du Sport amateur, afin que tous les députés et tous les Canadiens puissent voir mes très chers Jets de Winnipeg remporter la coupe Stanley cette année.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES ENFANTS

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES MAUVAIS TRAITEMENTS D'ORDRE SEXUEL FAITS AUX ENFANTS

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme celui-ci ne l'ignore pas, le problème des mauvais traitements d'ordre sexuel faits aux enfants continue d'inquiéter sérieusement les Canadiens. J'ai bonne confiance que les mesures législatives du gouvernement vont bientôt être définitivement approuvées par la Chambre, mais je veux savoir où en est la réalisation du programme de vingt millions de dollars que le ministre a annoncé l'automne dernier et qui vise à canaliser les efforts nationaux dans la lutte contre ce genre de problème. Par exemple, a-t-on nommé le conseiller spécial en matière de mauvais traitements d'ordre sexuel faits aux enfants et a-t-on financé jusqu'à maintenant des projets locaux?

Déclarations de ministres

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, le gouvernement a approuvé un plan quinquennal d'une vingtaine de milions de dollars. Les fonds disponibles la première année ont été fixés à 1,5 million de dollars. Un certain nombre de projets de tout le pays ont été financés. Ces projets sont du domaine public, mais je ne vais pas prendre le temps de les énumérer ici. En outre, nous avons tenu bien des consultations au sujet du conseiller spécial et nous avons maintenant arrêté notre choix. Le nom de la personne en question a été soumis au gouvernement qui ne s'est pas encore prononcé.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS—LES MESURES QUI FONT L'OBJET D'UN VOTE—L'ÉTUDE PAR UN COMITÉ

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je prends la parole pour faire un très bref rappel au Règlement. C'est au sujet de la procédure suivie dans le cas d'une question de privilège soulevée par le député de Peterborough (M. Domm).

• (1510)

Le 4 décembre 1986, vous vous le rappelez sans doute, vous vous êtes prononcé sur une question de privilège concernant les délibérations du comité permanent des affaires émanant des députés. Vous avez jugé que la question en litige devrait être examinée par le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure dans le cadre de son étude des règles provisoires.

Hier, le 7 avril 1987, le président du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure a déposé son quatrième rapport qui recommandait le maintien des règles provisoires, et en particulier celles qui régissent les affaires émanant des députés. Rien n'indique que le comité s'est penché sur la question dont vous avez parlé le 4 décembre 1986.

Je tiens simplement à vous le signaler dans l'espoir et dans l'attente que le comité prendra en considération l'opinion que vous avez exprimée en décembre et qu'il examinera le mode de fonctionnement du comité permanent des affaires émanant des députés comme vous l'aviez recommandé.

ON AURAIT NOMMÉ UN DÉPUTÉ—LANGAGE NON-PARLEMENTAIRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais vous signaler que, pendant la période réservée aux déclarations des députés, le député de The Battlefords—Meadow Lake (M. Gormley) a parlé du premier ministre du Canada (M. Mulroney) en le nommant. Je lui fais remarquer que c'était inopportun.

En outre, bien que je ne sois pas certain que vous l'ayez entendu, je vous signale aussi que, pendant sa déclaration, le député de Lévis (M. Fontaine) a traité d'hypocrite un de nos collègues à la Chambre des communes. Je pense que ce langage n'est pas parlementaire et je voudrais que le député se rétracte.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, j'ai été avisé que l'interprétation avait pu utiliser le terme hypocrite du français vers l'anglais, mais ce n'est pas le terme que j'ai utilisé, et je regrette que le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique se fasse une telle impression de son chef.

[*Traduction*]

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, en ce qui a trait au premier rappel au Règlement du député, je reconnais humblement m'être laissé emporter par mon enthousiasme à l'égard du travail accompli par le premier ministre dans l'ouest du Canada au point de l'avoir nommé. Je sais que l'opposition le fait souvent dans ses reproches. Je tiens toutefois à m'excuser si j'ai nommé le premier ministre (M. Mulroney) à cause de l'excellent travail qu'il a accompli dans l'ouest du Canada.

M. le Président: Je signale aux députés que leur collègue de Kamloops—Shuswap (M. Riis) avait parfaitement raison sur le plan de la procédure.

Le député de Halifax-Ouest (M. Crosby) a soulevé une question que je vais examiner de près, après quoi j'annoncerai ma décision à la Chambre.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

DÉCLARATION DE LA MINISTRE SUR LA POLITIQUE DE L'ACIER

L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour exposer la politique de l'acier que le gouvernement propose. Le gouvernement reconnaît depuis longtemps l'importance du marché américain pour le bon développement de tous les secteurs de l'industrie sidérurgique canadienne, et il a consacré beaucoup d'efforts pour garantir qu'aucune restriction ne soit appliquée à la frontière. Le programme que j'annonce aujourd'hui appuiera nos efforts en ce sens.

Comme vous le savez, il s'exerce constamment des pressions aux États-Unis pour que soit réduite la part du marché sidérurgique américain détenue par les fournisseurs canadiens. Le Canada est en effet l'un des rares pays qui n'ont pas été contraints de conclure avec les Américains un accord volontaire limitant les ventes d'acier. La position du Canada sur cette question est fort claire. Notre acier fait l'objet d'un commerce loyal, et les États-Unis n'ont pas de raison d'imposer des mesures restrictives à la frontière. Nous attendons toujours de l'administration américaine qu'elle fasse son travail et qu'elle résiste aux pressions exercées par l'industrie et le Congrès des États-Unis en vue de restreindre des exportations d'acier canadien faisant l'objet d'un commerce loyal.

Avant d'esquisser les éléments de notre programme, je voudrais souligner qu'il constitue une réponse aux problèmes de l'industrie sidérurgique canadienne, problèmes qui ne s'expliquent pas seulement par les pressions américaines, mais également par celles résultant de la situation générale du commerce mondial de l'acier. Le commerce de l'acier continue d'être affecté par une surcapacité mondiale, une baisse de la demande, des subventions généralisées dans les pays producteurs d'acier, et des mesures restrictives contre les importations dans la plupart des pays consommateurs.

Le commerce canado-américain de l'acier se caractérise surtout par sa nature intégrée et mutuellement avantageuse. Le Canada est le débouché le plus important pour les exportations américaines d'acier, les importations de ce produit des États-Unis équivalant en moyenne chaque année à environ 8 p. 100 du marché canadien et à plus du tiers de nos importations totales d'acier. Il n'y a aucune restriction à l'importation d'acier américain au Canada. Les producteurs canadiens d'acier primaire importent 1,30 $ d'équipement et de matériel des États-Unis pour chaque dollar de vente aux États-Unis.

Les avantages de telles relations sont manifestes, mais nos industries partagent également les mêmes préoccupations et les mêmes problèmes concernant la situation actuelle du commerce international de l'acier. Le programme que j'annonce aujourd'hui appuiera les mesures récemment prises par le gouvernement pour faciliter l'adaptation de l'industrie sidérurgique canadienne aux conditions difficiles du commerce international de l'acier.

En août 1985, des prescriptions sur le marquage du pays d'origine ont été introduites pour les tubes et tuyaux d'acier importés. En septembre 1986, un système de surveillance des importations d'acier ordinaire a été établi en vertu de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Dans le budget de février 1987, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé le retrait du tarif de préférence général pour l'acier.

Comme grand élément d'un programme visant à nous aider à maintenir notre accès au marché sidérurgique américain, le gouvernement prend d'autres mesures pour garantir que nous disposons de données plus précises sur les exportations et les importations et que les fournisseurs étrangers d'acier ne se servent pas du Canada pour s'infiltrer «en douce» sur le marché américain. Cet objectif sera réalisé en surveillant les exportations et les importations d'acier dans le cadre de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation. Nous demandons l'aide et l'assentiment des partis d'opposition pour présenter bientôt une modification en ce sens.

En plus de mieux nous préparer aux complexités de notre commerce sidérurgique avec les États-Unis, cette surveillance sera très utile au gouvernement et à l'industrie pour résister aux pressions exercées aux États-Unis pour restreindre les importations canadiennes.

En outre, nous essayons de voir avec les États-Unis s'il est utile d'établir une commission mixte pour nous permettre de mieux comprendre les problèmes que nous rencontrons en Amérique du Nord en raison de la situation mondiale du commerce de l'acier. Cela me semble une initiative très valable, étant donné surtout les problèmes auxquels seront probablement confrontées les industries sidérurgiques de nos deux pays.

Enfin, il sera important que les sociétés canadiennes continuent d'agir avec prudence dans leurs exportations d'acier aux États-Unis, et qu'elles recherchent l'appui actif des intérêts publics et privés aux États-Unis qui préconisent le libre commerce de l'acier entre nos deux pays. Nous intensifierons nos efforts d'échange d'information avec les politiciens américains.

J'aimerais remercier le caucus parlementaire de l'acier, que dirige le député de Burlington (Bill Kempling), ainsi que tous les membres de la Chambre qui ont participé à l'initiative. Je remercie tout particulièrement les sociétés sidérurgiques canadiennes et le syndicat des travailleurs de l'acier pour leur coopération au développement de cette politique. Ces efforts, conjugués aux mesures que je viens d'annoncer, contribueront grandement à maintenir notre accès à notre plus important marché d'exportation.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de répondre à la déclaration du ministre portant sur la politique gouvernementale relative à l'acier. Participant au caucus de l'acier depuis quelques années, cette question m'intéresse tout particulièrement, et d'ailleurs la magnifique circonscription d'Algoma fournit une bonne part des effectifs d'Algoma Steel Corporation à Sault-Sainte-Marie.

Il va sans dire que depuis quatre ou cinq ans, l'industrie sidérurgique est incroyablement talonnée, tant aux États-Unis qu'au Canada. Il y a eu des centaines de milliers de personnes licenciées aux États-Unis. Il y a eu chez eux l'adoption du programme VRA. Si les autres aciéries du Canada ont été également éprouvées, Algoma Steel de Sault-Sainte-Marie a été lourdement éprouvée.

• (1520)

Nous sommes heureux de voir adopter cette politique. En août 1985, le gouvernement a adopté un système de contrôle de l'acier d'importation. Il était évident à l'automne de 1984, lorsque les États-Unis ont appliqué leur programme visant 17 pays exportateurs d'acier vers les États-Unis, que si le marché américain refoule quatre ou cinq millions de tonnes d'acier vers l'océan, les producteurs visés chercheront à s'infiltrer d'une façon ou de l'autre sur le marché américain. Parmi les solutions évidentes, il y avait celle de passer par le Canada qui est la porte arrière.

Le programme que le gouvernement a adopté pour contrôler les importations d'acier au Canada constituait une première étape. L'étape proposée aujourd'hui par le ministre, qui consiste à modifier la Loi sur les licences d'exportation et d'importation afin de pouvoir contrôler les exportations d'acier vers les États-Unis, constitue l'indispensable seconde étape.

Il suffit d'examiner deux événements qui se sont produits en janvier dernier. Tout d'abord, notre part du marché américain de l'acier a atteint 5 p. 100 en janvier. En décembre, elle atteignait 4,7 p. 100. C'est un niveau d'importations bien supérieur à celui que le Canada connaissait naguère. Le sénateur Heinz a donc présenté un projet de loi au Sénat américain dans lequel il proposait certains moyens draconiens pour limiter les importations d'acier en provenance du Canada, de la Suède et de Formose.

Il importe donc à mon avis que le gouvernement mette en oeuvre un programme de surveillance des importations. Nous constatons que des quantités considérables d'acier nous arrivent en provenance de pays qui ont accepté de restreindre volontairement leurs exportations vers les États-Unis. On pourrait mettre en place un mécanisme pour ajouter ces importations vers les États-Unis qui transitent par le Canada au contingent applicable à ces pays.

Le ministre a déclaré que le Canada est un négociant honnête pour ce qui est de l'acier. En fait, nous achetons plus d'acier et d'approvisionnements que nous n'en n'exportons vers les États-Unis. La société Algoma Steel achète au Michigan une bonne partie de son minerai de fer et du charbon à la Virginie occidentale. La société Algoma est donc très bien placée pour soutenir que nous devrions maintenir nos frontières ouvertes. Cependant, si des millions de tonnes d'acier en provenance de pays ayant accepté de restreindre volontairement leurs exportations vers les États-Unis aboutissent quand même dans ce pays après avoir transité par le Canada, que pouvons-nous bien dire!

Voilà pourquoi, à condition que le projet de loi corresponde bien aux conditions dont nous sommes convenus lors des négociations avec le gouvernement, c'est volontiers que nous l'appuierons et que nous l'adopterons rapidement. Je me réjouis d'avoir eu l'occasion de faire état de cette entente et d'indiquer que l'opposition officielle appuie cette motion.

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, après les graves difficultés auxquelles ont donné lieu nos démarches pour régler notre différend sur le bois avec les États-Unis, nous espérons maintenant que cette nouvelle politique de l'acier portera fruit et contribuera à assurer la stabilité des échanges commerciaux entre nos deux pays dans ce domaine. La Chambre n'ignore pas, sans doute, que cette industrie de 8 milliards de dollars emploie plus de 50 000 travailleurs. Elle ne saurait résister à la conjoncture difficile du marché international de l'acier sans un appui ferme et indéfectible de la part du gouvernement.

Ces dernières années, la gestion des échanges commerciaux était à l'ordre du jour entre les États-Unis et le Canada. Les aciéries canadiennes se sont efforcées de régulariser leurs exportations afin de stabiliser les échanges commerciaux dans le contexte nord-américain. Cette politique a produit certaines tensions, mais aussi certains avantages dont le mérite revient largement au caucus sur l'acier de la Chambre des communes. Je tiens à féliciter ce caucus et notre représentant, le député de Regina-Est (M. de Jong).

Le programme annoncé aujourd'hui parle de surveillance et de licences. Nous avons, nous aussi, fait des instances sur la teneur de la mesure envisagée au cabinet de la ministre et nous comptons en faciliter l'adoption à la Chambre des communes. Mais après avoir parcouru le restant de ce programme, présenté comme cadre de la nouvelle politique de l'acier par la ministre, nous constatons qu'il n'est, somme toute, qu'une tentative très timide, très limitée pour régler les graves problèmes auxquels se heurte cette industrie importante du Canada.

Par exemple, nous aurions voulu que le gouvernement obtienne que le patronat et les syndicats de ce secteur s'engagent à collaborer à long terme, à planifier et à essayer d'étendre la gamme des produits de l'acier fabriqués au Canada et à les exporter dans d'autres pays que les États-Unis pour diversifier notre commerce et nous rendre moins vulnérables aux fluctuations du marché américain.

Nous croyons aussi qu'une politique de l'acier sérieuse doit absolument tenir compte des très graves difficultés d'Algoma Steel. Beaucoup de gens ont perdu leur emploi à Algoma Steel depuis quelques mois et la ministre aurait dû parler dans sa déclaration d'aujourd'hui du nombre d'emplois qui sont encore menacés. Elle aurait dû faire une déclaration sur l'adaptation de la main-d'oeuvre pour aider les employés à faire les changements nécessaires, étant donné les graves difficultés qu'affronte cette compagnie.

En ce qui a trait au commerce et au contrôle, cette déclaration marque un pas en avant, mais vu les problèmes graves et difficiles qu'affronte l'industrie de l'acier au Canada, elle laisse beaucoup à désirer.

M. Riis: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je ne veux pas couper les cheveux en quatre et nous apprécions que la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) choisisse la Chambre des communes pour faire une déclaration sur la situation de l'industrie sidérurgique. C'est une déclaration très importante. Je la félicite de l'avoir faite et je l'en remercie.

• (1530)

Mon rappel au Règlement concerne le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Lewis). En effet, nous n'avons reçu une copie de cette importante déclaration qu'au milieu de la période des questions. Il faut un peu de collaboration pour rendre les travaux de la Chambre le plus productifs et le plus constructifs possible et je rappelle au député qu'il serait certainement préférable que nous ayons le texte des déclarations, disons cinq minutes avant la période des questions. Je le répète, je ne veux pas dire que nous n'apprécions pas que la ministre ait fait sa déclaration à la Chambre aujourd'hui, au contraire.

M. le Président: Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a fait preuve de générosité dans ses commentaires sur l'habitude qu'a la ministre de présenter une déclaration à la Chambre. Bien sûr, ces commentaires sont à-propos.

La présidence s'est déjà prononcée sur l'utilité qu'il y a à essayer de communiquer les déclarations aux critiques de l'opposition le plus tôt possible. Je suis sûr que les ministres suivront ce conseil le plus rigoureusement possible.

[*Français*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU DEUXIÈME RAPPORT DE LA SECTION CANADIENNE DE L'ASSOCIATION INTERPARLEMENTAIRE CANADA-FRANCE

M. Clément M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, en vertu de l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport de la section canadienne de l'Association interparlementaire Canada-France.

[*Traduction*]

M. le Président: Présentation de pétitions.

M. Lewis: Monsieur le Président, je propose, appuyé par le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) :

Que la Chambre passe à l'article suivant des affaires courantes.

M. Benjamin: Le Président a demandé que l'on présente les pétitions. Nous devrions donner la parole à quelqu'un qui désire présenter une pétition.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a proposé que la Chambre passe à l'article suivant des affaires courantes. Cette motion est recevable. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Appelez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

• (1540)

(Vote nº 86)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Binns
Blackburn (Jonquière)
Blais
Blais-Grenier
Blenkarn
Blouin
Bouchard
Bourgault
Boyer
Brightwell
Brisco
Browes
Caldwell
Cardiff
Carney
Champagne (Champlain)
Clark (Brandon—Souris)
Clifford
Collins
Comeau
Cook
Corbett
Côté (Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dorin
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp (Provencher)
Fennell
Ferland
Fontaine
Forrestall
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Gustafson
Halliday
Hamelin
Hawkes
Hnatyshyn
Horner
Howie
Hudon
Jacques
James
Jardine
Jepson
Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Kempling
Kindy
King
Landry
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
Malone
Marin
Martin
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McInnes
McKenzie
McKinnon
Minaker
Mitges
Moore
Nicholson (Niagara Falls)
Nickerson
Oostrom
Pennock
Peterson
Pietz
Plamondon
Plourde
Porter
Price
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
Schellenberg (Nanaimo—Alberni)
Schellenberger (Wetaskiwin)
Scott (Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay (Québec-Est)
Tupper
Turner (Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vincent
Weiner
White
Witer—129

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Boudria
de Corneille
Dingwall
Foster
Fulton
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray (Windsor West)
Guilbault (Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Jewett
Johnston (Saint-Henri—Westmount)
Kaplan
Killens
Langdon
Lapierre
Malépart
Manly
McCurdy
McDonald (Broadview—Greenwood)
Murphy
Nunziata
Nystrom
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Rodriguez
Rossi
Skelly
Toupin
Turner (Vancouver Quadra)
Young —43

• (1610)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Dépôt de projets de loi.

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Gauthier: C'est contraire au Règlement.

M. Lewis: Avec l'appui du député d'Ontario (M. Fennell), je propose:

Que le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) ait maintenant la parole.

M. Gauthier: Vous ne pouvez pas proposer cette motion par le biais d'un rappel au Règlement.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire propose que le député de Mission—Port Moody ait maintenant la parole.

M. Riis: Je fais appel au Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: La motion est recevable.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 87*)

POUR

Députés

Andre
Attewell
Beatty
Belsher
Bernier
Bertrand
Binns
Blackburn
(Jonquière)
Blais
Blais-Grenier
Blenkarn
Blouin
Bouchard
Brightwell
Brisco
Browes
Cadieux
Caldwell
Cardiff
Champagne
(Champlain)
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Collins
Comeau
Cooper
Corbett
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crosby
(Halifax-Ouest)
Crouse
Dantzer
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Desrosiers
Dorin
Duplessis
Edwards
Ellis
Fennell
Ferland
Fontaine
Fraleigh
Fretz
Friesen
Gagnon
Gass
Gérin
Gervais
Girard
Gormley
Gottselig
Graham
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Gustafson
Hawkes
Horner
Howie
Hudon
Jacques
James
Jardine
Jepson
Johnson
(Bonavista—Trinity—Conception)
Kempling
King
Landry
Lawrence
Layton
Lesick
Lewis
Lopez
Malone
Marin
Martin
Masse
Mayer
Mazankowski
McCrossan
McDermid
McInnes
McKenzie
McKinnon
Mitges
Moore
Nicholson
(Niagara Falls)
Nickerson
Oostrom
Peterson
Pietz
Plamondon
Porter
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Siddon
Sparrow
Speyer
Stackhouse
Stevens
Stewart
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Van De Walle
Vankoughnet
Vincent
Weiner
White
Winegard—121

CONTRE

Députés

Allmand
Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Dingwall
Foster
Gagliano
Garneau
Gauthier
Gray
(Windsor West)
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Henderson
Jewett
Johnston
(Saint-Henri—Westmount)
Kaplan
Killens
Langdon
Lapierre
Malépart
McCurdy
McDonald
(Broadview—Greenwood)
Murphy
Nystrom
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rossi
Skelly
Toupin—36

● (1650)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Riis: J'invoque le Règlement.

M. le Président: Avant que les députés n'invoquent le Règlement, la présidence voudrait pouvoir lire sans interruption la déclaration préliminaire à la présentation du projet de loi du député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) et en faire la première lecture. Il se peut que les députés n'aient ensuite plus à invoquer le Règlement. Toutefois, je vais les entendre. La parole est au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis).

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai besoin qu'on me donne des éclaircissements, car il semble à nombre d'entre nous que certaines pratiques et procédures traditionnelles de la Chambre, ont été modifiées aujourd'hui. Mon honorable ami et collègue, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre, a pris la parole cet après-midi au cours de la période réservée aux pétitions. J'ai toujours cru que pour prendre la parole à ce moment-là, il fallait avoir une pétition à présenter. C'était le point à l'ordre du jour à ce moment-là. La présidence a permis à un député de présenter une motion, sans qu'il soit le moindrement question de pétitions.

C'est la première fois depuis des années, voire des décennies, que cette tradition est rompue. Je vous demande de me dire si vous allez désormais accepter cette pratique, à savoir que chaque fois qu'on voudra prendre la parole au sujet d'une motion, on pourra le faire et présenter la motion en question. Dans ce cas, je voudrais proposer, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy):

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. Lewis: Il invoquait le Règlement.

M. le Président: Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) avait la parole au sujet d'un rappel au Règlement. Je dois informer le député qu'il n'est pas admissible d'invoquer le Règlement pour proposer l'ajournement de la Chambre. Des députés souhaitent peut-être dire quelques mots au sujet du point soulevé par le député de Kamloops—Shuswap. La parole est au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Gauthier: Je vous remercie, monsieur le Président. Si j'ai demandé la parole tout à l'heure, c'est que je n'avais pas entendu que vous étiez en fait passé à la présentation des projets de loi. Si vous aviez effectivement annoncé la présentation de ces projets de loi, je comprends que vous ayez entendu une motion dilatoire du gouvernement. Par contre, depuis que vous êtes arrivé à la Chambre, vous nous avez prévenu que vous alliez lire la première partie du projet de loi du député ou que vous alliez demander au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) de présenter son projet de loi. Il est autorisé à le faire en vertu d'un vote démocratique de la Chambre. La majorité a dit qu'on allait lui accorder la parole et c'est tout ce qu'on peut faire maintenant.

A mon avis, nous ne pouvons pas amorcer le débat sur un projet de loi dès la première étape mais nous pouvons voter sur la question de savoir si le projet de loi doit être présenté à ce moment. J'espère que vous donnerez suite.

M. Benjamin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai toujours cru que nous devions examiner les affaires courantes lorsque le Président l'annonce. Lorsque le Président appelle la présentation des pétitions, les députés se lèvent pour présenter leurs pétitions. Si un député désire passer à autre chose, il doit nécessairement invoquer le Règlement avant que le Président ne passe à l'appel des pétitions ou attendre que les pétitions aient été présentées.

Comment se fait-il qu'au moment où vous appeliez la présentation des pétitions, vous ayez accordé la parole à un député qui ne voulait pas présenter de pétition mais plutôt une motion? Je ne comprends pas. On en était à l'appel des pétitions.

M. le Président: Le député de Regina-Ouest (M. Benjamin) soulève une question intéressante. Cependant, je crois qu'il existe manifestement un précédent qui permet d'accorder la parole à un député dans de telles circonstances. Quoi qu'il en soit, la présidence a rendu sa décision. Je suis bien sûr, toujours prêt à discuter d'une décision avec les députés. Cependant, je voudrais ici . . .

• (1700)

M. Benjamin: Je veux invoquer le Règlement pour une autre raison, monsieur le Président.

Des voix: Non.

M. le Président: Je crois que le député de Regina-Ouest devrait laisser la présidence terminer. Afin que la situation soit bien claire pour tous les députés, voici où nous en sommes : le secrétaire parlementaire a proposé que le député soit entendu. J'ai jugé cette motion recevable, il y a eu un vote où la Chambre, comme l'a souligné le député d'Ottawa—Vanier, s'est prononcée en faveur de la motion.

La présidence estime que dans les circonstances, le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) a maintenant le droit de déposer son projet de loi, ce que nous ferons car tel est évidemment l'ordre logique du déroulement de nos travaux et nous en sommes au dépôt des projets de loi. Par conséquent, je préfère que nous poursuivions les travaux.

* * *

LOI MODIFIANT LE CODE CRIMINEL ET LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody) demande l'autorisation de présenter un projet de loi tendant à modifier le Code criminel et la Loi sur les jeunes contrevenants (peine capitale).

M. le Président: Permission est-elle accordée pour présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 88)

POUR

Députés

Andre	Crosby (Halifax-Ouest)	Jacques
Beatty	Crouse	James
Belsher	Dantzer	Jardine
Bernier	Darling	Jepson
Bertrand	Desjardins	Johnson (Bonavista—Trinity—Conception)
Binns	Dorin	Kempling
Blackburn (Jonquière)	Duplessis	Kindy
Blais	Edwards	King
Blenkarn	Ellis	Landry
Blouin	Fennell	Lawrence
Bourgault	Ferland	Layton
Boyer	Fontaine	Lesick
Brightwell	Fraleigh	Lewis
Brisco	Fretz	Lopez
Browes	Friesen	Malone
Cadieux	Gass	Martin
Caldwell	Gormley	Masse
Cardiff	Gottselig	Mazankowski
Champagne (Champlain)	Graham	McCrossan
Clark (Brandon—Souris)	Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	McKenzie
Clifford	Greenaway	Moore
Collins	Gustafson	Nicholson (Niagara Falls)
Comeau	Halliday	Nickerson
Cooper	Hamelin	Oostrom
Corbett	Hawkes	Pennock
Côté (Lac-Saint-Jean)	Horner	Peterson
	Hudon	Pietz

Porter	Sparrow	Turner
Price	Stackhouse	(Ottawa—Carleton)
Redway	Stevens	Van De Walle
Reid	Stewart	Vankoughnet
Reimer	Tardif	Vincent
St. Germain	(Charlesbourg)	Weiner
Schellenberg	Taylor	White
(Nanaimo—Alberni)	Thacker	Winegard—107
Schellenberger	Towers	
(Wetaskiwin)	Tremblay	
Scowen	(Québec-Est)	
Siddon	Tupper	

CONTRE

Députés

Allmand	Guilbault	Murphy
Althouse	(Saint-Jacques)	Nystrom
Angus	Heap	Ouellet
Axworthy	Henderson	Parry
Benjamin	Hopkins	Penner
Boudria	Hovdebo	Prud'homme
de Corneille	Johnston	Riis
Dingwall	(Saint-Henri—	Robichaud
Finestone	Westmount)	Robinson
Foster	Killens	Rodriguez
Fulton	Langdon	Rossi
Gagliano	Lapierre	Skelly
Garneau	McCurdy	Turner
Gauthier	McDonald	(Vancouver Quadra)—39
Gray	(Broadview—	
(Windsor-Ouest)	Greenwood)	

● (1740)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet de ce vote. Un de mes collègues m'a dit qu'il n'avait pas entendu mon nom quand je me suis levé pour voter contre la motion. Je tiens simplement à vérifier pour voir si mon vote a été effectivement inscrit.

M. le Président: La présidence sait gré au député de lui avoir signalé la chose. Je suis persuadé que le problème sera dûment examiné. Je donne la parole au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain).

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de m'avoir autorisé à présenter mon projet de loi de cette manière qui sort de l'ordinaire.

Des voix: Bravo!

M. St. Germain: Je propose à présent, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre passe à la question suivante, soit aux affaires courantes.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement!

M. le Président: La présidence entendra évidemment le rappel au Règlement du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), tout comme d'ailleurs quiconque se trouve à deux kilomètres de cette enceinte.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je voulais m'assurer que vous m'entendriez cette fois-ci. Le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) a été autorisé par ce vote à expliquer brièvement pourquoi il présente cette mesure à la Chambre. C'est dans ce seul but qu'on lui a donné la parole maintenant. Aussitôt qu'il aura parlé de son projet de loi, les députés décideront de manière très démocratique si la mesure sera effectivement lue pour la première fois et imprimée. Ce sera l'objet de la prochaine motion dilatoire que le gouvernement présentera à la Chambre; car il s'agit de savoir si cette dernière autorisera ou non la lecture et l'impression du projet de loi. A cette étape de la mesure, aucun débat n'est prévu et la Chambre ne saurait passer à autre chose tant que le député de Mission—Port Moody ne nous aura pas expliqué, dans une déclaration très courte et concise, pourquoi il estime que le projet de loi devrait nous être présenté en première lecture.

Des voix: Bravo!

M. Lewis: Monsieur le Président, puisque nous avons établi qu'après avoir obtenu la parole de la présidence pour présenter une pétition, un député peut présenter une motion pour passer à l'article suivant des affaires courantes, il me semble que nous pouvons appliquer le même principe pour la présentation des projets de loi.

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais simplement ajouter que si cette pratique continue, le gouvernement pourra, à son gré, empêcher les députés de prendre la parole, conformément à une tradition établie de longue date, pour présenter des pétitions au nom de leurs électeurs. Ce qui est arrivé aujourd'hui est extrêmement dangereux pour les traditions de la Chambre. Tout citoyen du Canada peut faire connaître son opinion par l'intermédiaire de son député en présentant des pétitions à la Chambre des communes.

A mon avis, la question est très importante. Le gouvernement conservateur emploiera-t-il régulièrement ce moyen pour empêcher le peuple canadien d'exercer un droit qu'il possède depuis des années? Je demande qu'on étudie sérieusement cette question. Il me semble que cela pourrait donner lieu à de graves abus. Cette pratique n'est pas autorisée depuis des années. Les députés peuvent présenter des pétitions et après cela seulement, ils peuvent proposer une motion, mais ils ne peuvent pas le faire sans présenter de pétition. C'est une question très importante et nous devrions la traiter avec beaucoup de prudence.

M. le Président: La présidence pourrait peut-être participer au débat. J'entendrai ensuite les autres députés. Bien que je ne sois pas indifférent à l'inquiétude de certains députés, je dois me demander si les affaires courantes ont un caractère sacré ou si elles peuvent être interrompues par n'importe quel motion ou procédé. Je pose cette question aux députés qui veulent aborder ce sujet parce qu'il me semble que chaque fois que les affaires courantes seront interrompues, certains députés perdront pendant un certain temps au moins les droits qu'ils sont censés avoir au moment des affaires courantes. Je prie les députés de nous dire ce qu'ils en pensent.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais parler précisément de cette question. J'attire respectueusement votre attention sur le commentaire 666 à la page 213 de la cinquième édition de Beauchesne, qui se lit comme suit:

> Le droit de «pétitionner» auprès de la Couronne ou du Parlement en vue du redressement d'un grief est un principe fondamental de la constitution et on l'exerce sans interruption depuis 1867.

Si le droit de présenter des pétitions à la Couronne et au Parlement pour obtenir réparation d'un tort est un principe fondamental de la Constitution, le gouvernement ne peut pas abréger ni supprimer le temps prévu à cette fin par un jeu de procédure. Je vous exhorte, Monsieur, en votre qualité de protecteur des droits de cette institution et par conséquent de ceux des Canadiens, de décider qu'il est contraire à un principe fondamental de notre constitution de recourir, comme le fait le gouvernement, à un procédé revenant effectivement à supprimer complètement les Affaires courantes qui servent à permettre aux députés d'avoir leur mot à dire, et surtout à faire complètement fi du droit des Canadiens de présenter des pétitions au gouvernement et au Parlement. En fait, il s'agit d'un principe fondamental de la constitution britannique qui remonte à un millénaire et qui sert de fondement au régime parlementaire canadien. Je vous demande de décréter que ce subterfuge parlementaire n'est pas acceptable et qu'il faut le condamner.

• (1750)

Je tiens également à dire quelque chose au sujet de la faible tentative . . .

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. Benjamin: Vous ne pouvez pas invoquer le Règlement lorsque la présidence est déjà saisie d'un rappel au Règlement.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire fait un rappel au Règlement. Il s'agit peut-être d'une déclaration du député de Windsor-Ouest (M. Gray). Dans ce cas, je peux l'écouter.

M. Lewis: En toute déférence . . .

Des voix: Asseyez-vous.

M. Beatty: Il peut faire un rappel au Règlement.

M. le Président: Je peux peut-être aider les députés. Le secrétaire parlementaire a entendu ce que le député de Windsor-Ouest (M. Gray) a dit. Il se peut bien que ce qu'il veut dire constitue une objection à une chose qui a été dite. Je ne parle pas de débat. Si c'est bien la raison pour laquelle le secrétaire parlementaire demande la parole, je serai en mesure de le déterminer très rapidement, et j'écouterai ce qu'il a à dire.

M. Gauthier: Question de privilège.

Des voix: Assoyez-vous!

M. Lewis: Monsieur le Président . . .

M. le Président: Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) soulève la question de privilège.

M. Gauthier: Monsieur le Président, il est clair que les règles de n'importe quelle société délibérante tout comme celles du Parlement ne peuvent permettre qu'un seul rappel au Règlement à la fois. On ne peut invoquer le Règlement à propos d'un rappel au Règlement. Je soutiens que le Règlement ne permet pas au secrétaire parlementaire de vous exposer un rappel au Règlement qui n'est d'ailleurs qu'un rappel au Règlement bidon.

M. Lewis: Monsieur le Président, on a décrit mes rappels au Règlement de bien des façons, mais habituellement seulement après que j'ai eu dit quelques mots.

Je crois que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) visait juste avec son rappel au Règlement au sujet du droit d'un député de présenter une motion comme l'a fait le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain). Ce que je veux faire remarquer, en toute déférence, en invoquant le Règlement, c'est que le rappel au Règlement du député de Windsor-Ouest (M. Gray) et du député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) aurait dû être soulevé plus tôt au cours de la séance au moment où la présentation des pétitions a été écourtée. Le rappel au Règlement en discussion porte sur la question de savoir s'il est permis ou non au député de Mission—Port Moody de présenter sa motion, non d'écourter la présentation des pétitions qui, soit dit en passant, peut se faire n'importe quand aux termes de l'article 106(3) du Règlement.

M. Gauthier: C'est absurde.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, il est établi depuis longtemps qu'on ne peut invoquer le Règlement à propos d'un rappel au Règlement, surtout pas pour exposer un argument d'une façon subreptice. Même à ce compte-là, l'argument du député est tellement creux que je devrais m'en réjouir je suppose, car il montre bien le peu de profondeur et de fondement de la position du député.

Des voix: Bravo!

M. Gray (Windsor-Ouest): Je répondais simplement à l'invitation que nous avait lancée Votre Honneur de formuler des observations sur des points particuliers qui vous intéressaient. Je regrette beaucoup qu'un député exerçant les augustes fonctions de secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre—et qui s'affuble parfois du titre de vice-leader du gouvernement à la Chambre—fasse preuve de si peu de respect pour la présidence qu'il tente d'interrompre avec un rappel spécieux au Règlement un député qui tâche simplement de répondre à une invitation, sinon à une demande ou un ordre de votre part, de formuler des observations sur un point qui vous intéresse. Je ne sais pas si le secrétaire parlementaire se lèvera pour s'excuser d'avoir tenté d'empêcher un député d'obéir à un ordre du Président et d'avoir ainsi agi d'une façon qui, dans certaines circonstances, serait considérée comme un outrage à la Présidence. S'il ne le fait pas, je le ferai peut-être pour lui, car il a peut-être péché sans savoir ce qu'il faisait.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je pourrais peut-être faire remarquer au député de Windsor-Ouest (M. Gray) que, bien que ses connaissances théologiques soient fort respectées ici, ce qui suit habituellement c'est: «ici se termine la leçon».

Des voix: Oh, oh!

M. Gray (Windsor-ouest): Oui. Je désire en effet terminer cette leçon, dont mon collègue a réellement besoin, en disant que sa première remarque voulant que la question ait déjà été résolue plus tôt est, avec tous mes respects, un argument spécieux. Le fait qu'une motion ait été acceptée lorsque le député s'est levé à l'appel des pétitions n'est pas, avec tous mes respects, un précédent, parce qu'il n'y a pas eu de rappel au Règlement. Il n'y a pas eu de contestation de la recevabilité de la procédure. Par conséquent, si, par accident, l'initiative prise par mon collègue a effectivement été sanctionnée, je prétends qu'en l'absence de contestation et de décision de la présidence cela ne constitue pas un précédent.

Je conclurais donc en disant que le rappel au Règlement du whip de l'opposition officielle est recevable pour les raisons qu'il a données, les raisons invoquées par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) et, j'espère que vous l'admettrez, pour certaines des raisons, sinon toutes, que j'ai avancées moi-même.

M. Benjamin: Monsieur le Président, je voudrais vous dire, avec respect, que deux choses se sont produites aujourd'hui. L'une concerne le droit de présenter des pétitions, qui remonte à Runnymede. A moins d'une décision contraire de la présidence, n'importe quel député peut empêcher les autres d'exercer leur droit de présenter des pétitions.

Quant à l'argument avancé par le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), une motion de première lecture d'un projet de loi proposée par le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) a été mise aux voix et adoptée. Puis la présidence a donné la parole au député pour lui permettre d'expliquer brièvement son projet de loi. Ce n'était pas pour proposer une motion quelconque. C'est un privilège accordé aux députés. Les explications doivent être brèves et le député doit respecter cete règle. Vous avez permis au député de ne pas dire un seul mot au sujet de son projet de loi.

M. Murphy: Le gouvernement fait de l'obstruction systématique.

M. Benjamin: En toute déférence, je vous suggère humblement, monsieur le Président, de bien réfléchir à la question ce soir et de trancher la question en disant qu'une fois l'appel des pétitions annoncé, la Chambre ne peut pas passer à d'autres travaux tant qu'elle n'en a pas terminé avec les pétitions. Si un député a la possibilité d'expliquer son projet de loi à l'étape de la première lecture, il ne peut rien faire d'autre.

M. Nystrom: Il est 18 heures.

M. le Président: La présidence est évidemment consciente de la valeur et de la sincérité de tous les arguments avancés et elle va les prendre en délibéré.

Cependant, comme il est 18 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 heures.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 9 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, conformément à l'article 7(2) de la Commission canadienne du blé, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles le rapport annuel de la Commission pour la campagne agricole de 1985-1986.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ

DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour informer les députés que la semaine prochaine, le Canada célébrera sa première Semaine nationale de la citoyenneté.

[*Français*]

Le premier ministre (M. Mulroney) faisait plus tôt aujourd'hui une déclaration à cet effet, nous invitant à célébrer notre citoyenneté de même que les croyances et les valeurs qu'elle comporte.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, un éloquent Père de la Confédération, Thomas d'Arcy McGee, nous a incités, il y a nombre d'années:

> ...à lever notre regard vers l'avenir, à nous affranchir de la mesquinerie et des limites étroites, et à cultiver le véritable sens de la catholicité qui embrasse toutes les croyances, toutes les classes et toutes les races, afin de faire de notre province sans frontières, si pleine de richesses connues et inconnues, une grande et nouvelle nation nordique.

Nous formons cette grande nation.

[*Français*]

La semaine prochaine, dans les grandes villes comme dans les petites, les gens se réuniront pour assister à des cérémonies spéciales et à diverses autres activités afin d'exprimer la fierté qu'ils tirent de leur citoyenneté.

[*Traduction*]

Monsieur le Président, le Canada a accueilli des gens venus de tous les coins du monde. Ils font maintenant partie de la famille. Les communautés du pays y ont gagné en vitalité et acquis de nouvelles richesses.

Cela me rappelle une observation de Davie Fulton, qui fut un éminent avocat et parlementaire:

> Ce pays ne pourra jamais rembourser la dette qu'il doit à tous ces gens qui nous sont venus de lointains rivages ... et pas seulement sur le plan matériel, en nous aidant physiquement à bâtir le pays ... mais aussi sur le plan spirituel et moral, en contribuant à enrichir la culture canadienne.

Ce sont de tels sentiments que le premier ministre honore dans sa déclaration de la Semaine nationale de la citoyenneté.

[*Français*]

Monsieur le Président, le premier ministre dit aussi que c'est au coeur même de la citoyenneté canadienne que se retrouve le caractère bilingue et multiculturel du Canada. Il demande à tous les députés de cette Chambre ainsi qu'à tous les Canadiens et Canadiennes d'exprimer leur fierté envers leur citoyenneté en participant aux événements de la semaine prochaine.

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de répondre au discours du ministre ...

[*Traduction*]

Ce l'est d'autant plus qu'il m'arrive souvent de me vanter d'être moi-même néo-Canadien. En effet, je ne suis pas né ici. J'avais 13 ans quand mes parents ont débarqué au Canada. J'étais évidemment trop jeune pour voter à cette époque, mais plusieurs des miens ont eu le plaisir non seulement de devenir Canadiens, mais encore de voter pour que Terre-Neuve fasse partie du Canada, honneur qui n'a pas été donné à tout le monde.

Des voix: Bravo!

M. Rompkey: La victoire a été durement acquise. En 1949, un peu plus de la moitié seulement des électeurs ont voté en faveur de cette mesure, deux ans après l'entrée en vigueur de la loi adoptée sous un régime libéral. Aujourd'hui, une majorité écrasante de Terre-Neuviens tiennent absolument à demeurer dans la Confédération.

• (1110)

Le ministre a fait allusion à Davey Fulton, juriste éminent qui a dit un jour:

> Ce pays ne pourra jamais rembourser la dette qu'il doit à tous ces gens qui nous sont venus de lointains rivages ... et pas seulement sur le plan matériel, en nous aidant physiquement à bâtir le pays ...

Comme mes concitoyens ont enrichi le folklore canadien de quelques histoires et chansons, monsieur le ministre, les fleurs sont les bienvenues.

Voici les propos d'un autre grand Canadien, Joey Smallwood, à l'entrée de notre province dans la Confédération. Après avoir mené avec succès la lutte tendant à faire adhérer Terre-Neuve à la Confédération, il a déclaré:

Ce fut la plus grande grâce, à part la vie elle-même, jamais accordée par Dieu aux Terre-Neuviens.

Des gens de Labrador City, de Goose Bay, de Churchill Falls et de bien d'autres endroits sont venus de partout dans le monde pour se joindre à nous. Chaque jour qui passe, nous devenons de plus en plus de vrais Canadiens dans tous les sens du terme. C'est avec une immense joie que je me joins à mon ami et collègue, afin de rendre hommage à cette journée et cette semaine où nous célébrons une chose que nous chérissons et honorons tous et dont nous sommes tous reconnaissants, notre citoyenneté canadienne.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'accueillle également avec plaisir l'annonce de la Semaine nationale de la citoyenneté. Je suis heureux de constater que le gouvernement reconnaît la contribution de ces nouveaux citoyens qui viennent se joindre à nous au fil des ans. Après avoir entendu le député précédent nous préciser que sa famille avait eu la possibilité de voter pour adhérer au Canada, je pense à ceux d'entre nous dont les ancêtres ont montré concrètement qu'ils souhaitaient se joindre au Canada. Selon moi, c'est un fait très important.

Il arrive, surtout lorsque le chômage est élevé, que les gens demandent pourquoi nous laissons entrer plus d'étrangers au Canada. Étant donné que notre population n'équivaut qu'à 2 p. 100 de celle de la Chine pour une superficie à peu près équivalente, il est ironique que nous nous inquiétions parfois de la surpopulation; manifestement, c'est une crainte que les Canadiens ne devraient pas avoir. Nous devrions plutôt accueillir encore davantage de gens. Il faut reconnaître que ces gens aident à créer des emplois et ils expriment leur désir de faire partie de notre nation. Il faut également se rendre compte que beaucoup d'entre eux ont besoin du statut de réfugié qu'on leur refuse à l'heure actuelle. Ils enrichissent notre culture, ils nous font mieux comprendre le monde et ils apportent une contribution fort utile.

Tout ce que je peux reprocher au gouvernement en l'occurrence, c'est de n'avoir pas accordé suffisamment d'importance dans cette déclaration à la contribution de nos premiers citoyens. Ce n'est pas un oubli voulu, mais nous devons nous rappeler leur place dans notre société et le fait que les premiers à nous accueillir au Canada ont été les autochtones.

* * *

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom d'habitants de la Nouvelle-Écosse qui manifestent leur inquiétude devant la tentative du gouvernement fédéral d'augmenter le prix des médicaments. Les pétitionnaires s'inquiètent du fait que la mesure législative que le gouvernement tente de faire adopter à toute vapeur par la Chambre fera du tort aux nombreux Canadiens qui doivent acheter régulièrement des médicaments d'ordonnance. Ils invitent le Parlement à rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens. En vue d'aider le gouvernement à agir en ce sens et à en arriver à la mesure législative portant sur la péréquation, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie):

Que la Chambre passe à l'ordre du jour.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Murphy, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote nº 89)

POUR

Députés

Allmand	Jewett	Penner
Althouse	Killens	Pépin
Angus	Malépart	Prud'homme
Blaikie	Marchi	Riis
Dingwall	McCurdy	Robinson
Finestone	McDonald	Rodriguez
Fulton	(Broadview—Greenwood)	Rompkey
Gagliano	Murphy	Skelly
Garneau	Nicholson (Trinity)	Young —31
Gauthier	Orlikow	
Guilbault (Saint-Jacques)	Parry	
Heap		

CONTRE

Députés

Andre	Crosby (Halifax West)	Greenaway
Attewell	Dantzer	Gustafson
Bertrand	Darling	Hawkes
Binns	Daubney	Horner
Blais	Desjardins	Jacques
Blenkarn	Dorin	James
Blouin	Duplessis	Jepson
Bouchard	Edwards	Jourdenais
Boyer	Ellis	Kempling
Brightwell	Fennell	King
Cadieux	Ferland	Landry
Caldwell	Fontaine	Lawrence
Cardiff	Forrestall	Layton
Champagne (Champlain)	Fretz	Lesick
Clark (Brandon—Souris)	Friesen	Lewis
Clifford	Gagnon	Lopez
Comeau	Girard	Malone
Corbett	Gormley	Martin
Crombie	Gottselig	Mayer
	Graham	Mazankowski
		McCrossan

McDermid	Pietz	Taylor
McDougall	Plourde	Thacker
(St. Paul's)	Porter	Towers
McKenzie	Price	Tremblay
McLean	Redway	(Québec-Est)
Merrithew	Reid	Tupper
Mitges	Reimer	Turner
Moore	Scott	(Ottawa—Carleton)
Nicholson	(Hamilton—Wentworth)	Van De Walle
(Niagara Falls)	Sparrow	Vézina
Nickerson	Speyer	Vincent
Nowlan	Stackhouse	Weiner
Oberle	Stewart	White
Oostrom	Tardif	Winegard
Peterson	(Charlesbourg)	Witer—99

• (1150)

M. le Président: Je déclare la motion rejetée.

Afin de s'assurer que tous les députés comprennent la procédure, il serait opportun, je crois, que la présidence dise que le vote portait sur la motion du député de Churchill (M. Murphy) réclamant que la Chambre passe maintenant à l'ordre du jour. La motion a été rejetée. Par conséquent, nous poursuivrons la présentation des pétitions. La présidence donne la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter sept pétitions dans lesquelles les pétitionnaires affirment que les modifications prévues à la Loi sur les brevets frapperont directement tous les Canadiens qui ne sont pas protégés par des régimes d'assurance-maladie privés ou gouvernementaux; que les modifications proposées par le gouvernement fédéral feront augmenter le coût déjà élevé des programmes provinciaux de soins de santé; que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrences des fabricants de produits génériques, provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin; et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets dans le projet de loi C-22 constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen, les soussignés . . .

M. le Président: A l'ordre. Je voudrais interrompre le député d'Ottawa—Vanier un instant.

Je rappelle à tous les députés que quand un député présente une pétition ou parle à la Chambre, certaines règles de civilité doivent être observées. Les députés qui doivent de toute urgence s'entretenir avec d'autres peuvent se retirer dans les couloirs des deux côtés de la Chambre. Le député d'Ottawa—Vanier peut poursuivre.

M. Gauthier: Merci, monsieur le Président. Je termine en disant que les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter ces propositions qui hausseront le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

[*Français*]

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): J'ai l'honneur et le devoir, monsieur le Président, de présenter une pétition signée par les membres du Club de l'âge d'or de la paroisse Saints-Martyrs canadiens dans ma circonscription de Saint-Michel—Ahuntsic.

Les signataires s'opposent à la décision du gouvernement d'apporter d'importants changements à la Loi C-22 sur les brevets. Les signataires me font part de leur objection parce qu'ils considèrent que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des médicaments, et que quatre millions de Canadiens, parce qu'ils sont de petits salariés, ne sont pas couverts par le bien-être social ou par le système d'assurance-médicaments privé. Ces changements affecteront plus particulièrement les pauvres, les personnes âgées et les malades.

Les signataires demandent au Parlement canadien de faire des pressions sur le gouvernement pour l'inciter à rejeter ces propositions qui augmenteront les prix des médicaments.

[*Traduction*]

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aux termes de l'article 106 une pétition signée par des habitants de Kitchener, en Ontario, qui affirment que les modifications à la Loi sur les brevets proposées par le gouvernement fédéral en matière de médicaments d'ordonnance vont rendre les médicaments plus chers pour les consommateurs et rendre beaucoup plus difficile aux Canadiens moyens l'achat des médicaments sur ordonnance dont ils ont besoin. En conséquence, ils prient humblement le Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

• (1200)

J'ai une pétition signée par des habitants de Winnipeg, qui disent que les modifications prévues dans le projet de loi C-22 vont frapper injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments, et par conséquent ils prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake): Monsieur le Président, j'ai 20 pétitions à déposer aux termes de l'article 106, signées par des habitants des collectivités de Macklin, Primate, Cactus Lake et Salvador en Saskatchewan ainsi que Hayter et Provost en Alberta. Ces pétitionnaires prient humblement le Parlement d'accueillir la motion n° 37 et demandent aux députés de songer à appuyer cette motion qui invite tous les députés à demander au gouvermement d'envisager l'opportunité de modifier la Constitution canadienne afin d'accorder des droits aux Canadiens à naître. Les pétitionnaires prient humblement tous les députés d'appuyer cette motion quand elle fera l'objet d'un vote au moment des initiatives parlementaires.

Pétitions

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA PERTE POSSIBLE DE PRESTATIONS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai à présenter des pétitions signées par des centaines de Canadiens de tout le pays. Les signataires sont de Dresden, Thamesville, Chatham, Tweedsmuir, Kitchener, Guelph, Jarvis, Ottawa, Nepean, Gloucester, Orléans, London, Winchester, North Bay, Toronto, Ajax, Thornhill et Kanata, en Ontario; de Charlesbourg, Sainte-Foy, Aylmer et Gatineau, au Québec; d'Ecum Secum et Porter's Lake, en Nouvelle-Écosse; de Bathurst et Beresford, au Nouveau-Brunswick; de Regina, en Saskatchewan; de Winnipeg, au Manitoba; et de Vancouver, Port Alberni et Prince Rupert, en Colombie-Britannique. Ces centaines de pétitionnaires font remarquer que la Commission Forget propose dans son rapport sur l'assurance-chômage un système d'annualisation qui réduirait globalement les prestations des chômeurs de 31 p. 100, forçant 62 p. 100 d'entre eux à vivre avec moins de 140 $ par semaine. Une personne qui élève seule un enfant reçoit davantage de l'assistance sociale dans la plupart des provinces.

En outre, comme on propose de supprimer les prestations régionales de prolongation, le Québec perdrait un milliard de dollars de transferts, l'Atlantique 660 millions et l'Ouest 670 millions, ce qui serait catastrophique pour ces régions où sévissent les plus hauts taux de chômage au Canada. En conséquence, les centaines de pétitionnaires des localités que j'ai énumérées demandent au Parlement et plus particulièrement au ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) de rejeter et d'oublier le rapport de la Commission Forget.

ON APPUIE LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma pétition porte sur un sujet différent. Les pétitionnaires qui résident à St-Jean, au Nouveau-Brunswick signalent que dans bien des régions du monde des gens cherchent à fuir les persécutions en émigrant au Canada. Ils signalent en outre que le Canada a établi des normes pour reconnaître le statut de réfugié, mais que le flot inattendu des arrivées a démontré l'insuffisance des méthodes actuelles. Ils signalent en outre que le comité permanent du Parlement qui a étudié cette question a proposé une nouvelle procédure d'examen des candidats qui serait à la fois plus rapide et plus juste que la procédure actuelle. En conséquence, les pétitionnaires prient le Parlement de veiller à ce que le gouvernement et le Parlement du Canada adoptent une loi qui permette aux personnes qui réclament le statut de réfugié de bénéficier rapidement d'une audience équitable devant une commission des réfugiés indépendante de la Commission d'immigration, qui assure l'universalité d'accès à ses audiences à tous les requérants au Canada, et qui donne aux réfugiés la possibilité de venir présenter leur requête au Canada.

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Brian White (Dauphin—Swan River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition portant la signature de plus de 800 citoyens de la circonscription de Dauphin—Swan River qui tous demandent au Parlement d'appuyer la motion nº 37 visant à accorder la protection de la Charte des droits aux enfants à naître.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, j'ai là des pétitions en provenance de diverses localités du Canada, par exemple de Moose Jaw et de Regina, en Saskatchewan, de Toronto, en Ontario, de Calgary, en Alberta, et de Shediac, au Nouveau-Brunswick. Les pétitionnaires demandent tous au Parlement d'intervenir pour empêcher que l'on modifie la Loi sur les brevets concernant les médicaments d'ordonnance. Ils craignent fort que le monopole accordé aux entreprises pharmaceutiques que possèdent et exploitent des Américains n'empêche la concurrence des fabricants de produits génériques de s'exercer, ne fasse hausser les coûts et les prix des médicaments, ne rende les programmes d'assurance-santé provinciaux plus coûteux et, dans bien des cas, n'empêche ceux qui ne participent pas à ces programmes d'acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. Ils demandent à la Chambre de tenir compte de leurs inquiétudes et de s'abstenir de modifier la Loi sur les brevets.

LES COMPRESSIONS DE PERSONNEL À CERTAINS PHARES DE LA CÔTE OUEST

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui en vertu de l'article 106 du Règlement une pétition émanant de presque toute la population adulte de la merveilleuse localité de Kincolith, située au nord de Prince Rupert. Les pétitionnaires veulent porter à l'attention de la Chambre et, en particulier, à celle du ministre des Transports (M. Crosbie), leur inquiétude à propos de l'ordre donné par ce dernier à la garde côtière canadienne d'enlever les gardiens des phares de Lawyer Island, de Boat Bluff, de Point Island, de Chrome Island, de Trail Island et de Point aux Pas ainsi que d'effectuer des compressions de personnel à Lucy Island, Putney Point, Cake Mudge, Point Atkinson et Saturna Island. Ils estiment que les économies réalisées par la garde côtière seront minimes en comparaison de la perte potentielle de services météorologiques locaux et d'aide aux opérations de recherche et de sauvetage dont bénéficiaient les nombreux résidents de Kincolith qui parcourent ces eaux septentrionales jusque dans la péninsule de l'Alaska et jusqu'à Prince Rupert et plus loin encore le long de la côte. Ils demandent à la Chambre d'annuler cette directive et de demander une enquête publique approfondie sur la nécessité d'avoir des phares habités sur toute la côte ouest de la Colombie-Britannique.

[*Français*]

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, je porte à votre attention, conformément à l'article 106 du Règlement, les pétitions ci-jointes.

Que le nouveau plan d'opération de la Société canadienne des postes crée deux classes de citoyens avec l'instauration permanente des superboîtes postales tant en milieu urbain qu'en milieu rural; que la fermeture des bureaux de poste en milieu rural prive les citoyens d'une présence fédérale unique et certainement que l'augmentation des tarifs, surtout le courrier de deuxième classe, met en péril la distribution des nombreux journaux, hebdomadaires, régionaux, revues et publications religieuses.

A ces causes, nous demandons humblement que le Parlement rejette le plan de la Société canadienne des postes et enjoigne à celle-ci de livrer le courrier à tous les contribuables canadiens sans distinction.

[*Traduction*]

Ces pétitions, monsieur le Président, émanent de St. Joseph et de Shediac au Nouveau-Brunswick. Ces pétitions proviennent également de Hull, de Boucherville et de Chapleau.

• (1210)

J'attire également votre attention, monsieur le Président, sur l'inquiétude ressentie à Dorchester, au Nouveau-Brunswick, à propos de l'augmentation des tarifs postaux, particulièrement du courrier de deuxième classe, qui va compromettre la distribution de nombreux magazines, revues et journaux régionaux, ainsi que celle des publications religieuses.

Le projet de la Société canadienne des postes d'adopter des superboîtes partage les citoyens canadiens en deux catégories: ceux des villes et ceux des zones rurales. Ils estiment que la fermeture des bureaux de poste ruraux va supprimer la présence fédérale dans de nombreuses localités et va compromettre l'efficacité du service postal qui est vitale dans les zones rurales.

Ils demandent au Parlement de rejeter le plan d'ensemble de la Société canadienne des postes et de lui enjoindre de distribuer le courrier à tous les contribuables canadiens sans faire de discrimination.

[*Français*]

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, je veux déposer aujourd'hui des pétitions qui nous viennent de Winnipeg, au Manitoba. Ces citoyens demandent humblement au Parlement de rejeter les propositions qui augmenteront le prix des médicaments pour les Canadiens et les Canadiennes, et ce, dans le projet de loi C-22.

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, j'ai ici plusieurs pétitions qui viennent d'un peu partout au Canada, surtout de la région de Montréal et aussi de la province de la Colombie-Britannique.

Monsieur le Président, dans toutes ces pétitions, les gens déclarent humblement que le monopole accordé aux compagnies pharmaceutiques innovatrices ne permettront pas la concurrence des produits pharmaceutiques génériques moins dispendieux, résultant en une augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs et consommatrices canadiens et par une réduction sérieuse de la possibilité pour nombre de gens d'acheter des médicaments dont ils ont besoin; et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets affecteront directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par les programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux ou privés; et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets sont un autre bon exemple des concessions du gouvernement canadien aux États-Unis dans les négociations en vue d'ententes de libre-échange, au détriment des consommateurs et consommatrices moyens.

[*Traduction*]

LA FERMETURE D'UN BUREAU D'ENVOI DIRECT PAR LA POSTE À THUNDER BAY

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à déposer aujourd'hui, lesquelles ont toutes été dûment certifiées en vertu des dispositions de l'article 106 du Règlement.

La première liasse est signée par plus de 300 personnes qui habitent dans les circonscriptions de Thunder Bay—Nipigon et de Thunder Bay—Atikokan. Ils présentent une pétition à la Chambre au sujet de la fermeture d'un bureau d'envoi par la poste du centre d'emploi du Canada à Thunder Bay. Ils disent que cette décision obligera les prestataires du nord-ouest de l'Ontario à poster directement leurs cartes à Belleville, en Ontario, plutôt qu'à Thunder Bay. Pour cette raison, bon nombre d'entre eux ne recevront pas leurs chèques à temps. De plus, s'il y a des problèmes, leurs chèques seront retardés de plusieurs semaines en raison des changements administratifs. Ils demandent au gouvernement d'annuler cette décision.

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA PERTE POSSIBLE DE PRESTATIONS.

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la deuxième pétition, signée par plus de 100 habitants de Thunder Bay, porte sur le rapport Forget concernant l'assurance-chômage. Ils s'inquiètent à propos du transfert des prestations à l'extérieur des régions. Ils s'opposent à l'annualisation du programme d'assurance-chômage et ils demandent au gouvernement de rejeter cette proposition et d'améliorer les services qui leur sont offerts.

ON APPUIE LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la dernière pétition que je veux déposer est signée par des habitants des régions de St. Catharines, Welland et Niagara Falls dans le sud de l'Ontario. Elle porte sur le rapport du comité permanent du Parlement concernant l'immigration.

Elle dit que le comité propose une nouvelle procédure pour la détermination du statut de réfugié plus expéditive et plus équitable que celle qui est actuellement employée.

Elle signale aussi que le rapport a l'appui de tous les partis de la Chambre ainsi que du Conseil canadien des églises, de l'Association du Barreau canadien, du Congrès juif canadien et d'autres groupes et d'autres personnes. Ils demandent que cette procédure soit adoptée par le gouvernement du Canada.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à soumettre aujourd'hui. La première que j'ai le plaisir de présenter a été dûment approuvée quant au fond et à la forme, conformément à l'article 106 du Règlement.

Les pétitionnaires sont des citoyens de Toronto, Oakville, Etobicoke, York-Nord, Woodbridge et Brampton, en Ontario. Ils affirment que les bouleversements que connaissent de nombreuses régions du monde poussent certaines personnes à venir chercher la sécurité au Canada, que notre pays s'est doté de bonnes normes pour la reconnaissance du statut de réfugié, mais que le processus d'examen a cédé sous les pressions attendues qu'il a subies. Les pétitionnaires ajoutent que le comité parlementaire permanent a proposé, pour établir le statut de

réfugié, une méthode plus rapide et aussi plus juste que celle actuellement en vigueur. Cette proposition a l'appui du Conseil canadien des Églises, de l'Association du barreau canadien, du Congrès juif canadien et d'autres groupes.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement d'adopter un projet de loi reconnaissant les principes suivants: des audiences orales justes et complètes devant une commission de réfugiés, indépendante de la Commission de l'immigration, pour les personnes qui demandent le statut de réfugié; l'accès libre à ces audiences pour toute personne en territoire canadien qui demande le statut de réfugié; et des chances équitables d'arriver au Canada pour demander le statut de réfugié.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, la pétition suivante a aussi été dûment approuvée quant au fond et à la forme, conformément à l'article 106 du Règlement. Elle est signée par des citoyens de la ville de Toronto.

Les pétitionnaires déclarent que les modifications que le gouvernement propose à la Loi sur les brevets feront augmenter les prix des médicaments pour les consommateurs canadiens et réduiront sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin.

Les pétitionnaires ajoutent que les mesures proposées par le gouvernement fédéral frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige l'achat régulier de médicaments, et qu'elles entraîneront des hausses de coûts pour les régimes provinciaux d'assurance-médicaments.

Par conséquent, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui feront augmenter les prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, je désire présenter un certain nombre de pétitions de Canadiens de différents endroits du pays qui s'opposent au projet de loi C-22.

Ils croient fermement que, si ce projet de loi est adopté le prix des médicaments d'ordonnance comme vous le savez, monsieur le Président, augmentera énormément. Ils croient que cela nuira aux personnes âgées, aux handicapés et aux pauvres du pays.

J'ai une autre pétition à présenter. Elle est signée par des habitants de la province de Québec et d'autres de la Colombie-Britannique, surtout de la région de Vancouver. Ils s'opposent au projet de loi C-22 et prient le gouvernement de le retirer parce qu'ils croient qu'il fera augmenter le prix des médicaments d'ordonnance.

J'ai une autre pétition à présenter. Elle est aussi signée par des habitants de la province de Québec, surtout de la région de Pointe-Claire. Eux aussi s'opposent au projet de loi C-22.

Ils déclarent que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices empêchera la concurrence des fabricants de produits génériques de s'exercer et provoquera une hausse des coûts de production et du prix des médicaments d'ordonnance. Ils ajoutent que ce projet de loi réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin.

Ma prochaine pétition est aussi signée par des habitants de la région de Pointe-Claire au Québec. J'en ai également une signée par des habitants de Toronto, ville bien connue de certains députés.

Enfin, j'ai une autre pétition signée par des personnes de Vancouver, de North Vancouver et de Chilliwack, en Colombie-Britannique. Les pétitionnaires prient le gouvernement de retirer le projet de loi C-22 qui tend à modifier la Loi sur les brevets. Ils estiment qu'il fera augmenter le prix des médicaments d'ordonnance au pays, ce qui nuira aux personnes âgées, aux pauvres et aux handicapés.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition en conformité de l'article 106 du Règlement. Les soussignés y font valoir que le projet de la Société canadienne des postes de se doter de superboîtes risque de séparer les Canadiens en deux catégories, l'une pour les habitants des régions rurales et l'autre pour ceux des villes. Ils ajoutent que la fermeture des bureaux de poste en milieu rural supprimera la présence fédérale dans de nombreuses localités et compromettra l'efficacité du service postal qui est vital dans les régions rurales.

• (1220)

Les pétitionnaires rappellent en outre que l'augmentation du tarif postal, surtout pour le courrier de deuxième classe, nuira à la livraison de nombreux périodiques, revues, journaux régionaux et publications religieuses. Ils prient le Parlement de rejeter le plan proposé par la Société canadienne des postes et d'ordonner à cette dernière de livrer le courrier à l'ensemble des Canadiens sans distinction aucune.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai plusieurs autres pétitions à présenter et je tâcherai d'en résumer le sujet aussi brièvement que possible pour ne pas abuser de votre temps ni de celui de mes autres collègues qui souhaitent aussi présenter des pétitions.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député n'a qu'à résumer la prière, si les pétitions concernent le projet de loi C-22 ou la Société des postes.

M. Dingwall: J'ai une pétition signée par des habitants de Belleville, en Ontario, et les députés savent assurément où cela se trouve.

M. Rodriguez: Où est-ce?

M. Dingwall: Belleville, en Ontario. J'ai également une pétition signée par des habitants de l'île Savary, en Colombie-Britannique, qui demandent au gouvernement du Canada de retirer le projet de loi C-22, visant à modifier la Loi sur les brevets, parce qu'ils croient que les personnes âgées qui ont besoin d'acheter des médicaments d'ordonnance en souffriront.

J'ai une pétition signée par des habitants de Lethbridge, en Alberta, une autre signée par des habitants de St. Nicholas et Boxton Falls, au Nouveau-Brunswick, une autre provenant d'habitants de Moncton, au Nouveau-Brunswick, une autre provenant d'habitants de Swift Current, en Saskatchewan, et une autre signée par des habitants de la Colombie-Britannique et du Québec. Les six pétitions que j'ai énumérées demandent toutes au gouvernement fédéral de retirer le projet de loi C-22, visant à modifier la Loi sur les brevets, parce que les signataires croient qu'il fera augmenter le coût des médicaments d'ordonnance.

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois dire au député que ses pétitions se ressemblaient et qu'il aurait donc dû les grouper et nous dire d'où elles provenaient, de sorte que nous puissions faire avancer les travaux de la Chambre.

M. Dingwall: Merci de votre conseil, monsieur le Président. Je m'efforce de me conformer à vos désirs à cet égard. Je ne veux pas mentionner toutes les localités énumérées dans les pétitions, car cela aurait pour effet de retarder outre mesure les travaux de la Chambre, mais j'ai cru bon d'en faire un bref résumé conformément à . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le nom des provinces suffirait.

M. Dingwall: Monsieur le Président, ces pétitionnaires demandent le retrait du projet de loi C-22, visant à modifier la Loi sur les brevets, parce qu'il croient qu'il fera augmenter le coût des médicaments d'ordonnance et que les Canadiens en souffriront.

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition concernant la Société canadienne des postes. Là encore, cette pétition est signée par des habitants du Nouveau-Brunswick, surtout de la région de Restigouche.

J'ai également une autre pétition sur le même sujet, signée par des habitants de Shediac, au Nouveau-Brunswick. Ils demandent eux aussi au gouvernement du Canada de retirer le plan de redressement de Postes Canada qui aura selon eux des répercussions extrêmement négatives sur les bureaux de poste ruraux et créera deux catégories de service postal.

ON DEMANDE LE RETRAIT DU DROIT SUR LES LIVRES EN LANGUE ANGLAISE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, j'ai une pétition signée par des Canadiens de la région de Toronto qui souligne que le gouvernement a imposé, sur les livres en langue anglaise importés, un droit de douane qui limite l'accès des Canadiens à la littérature et à l'information et que ce droit de douane n'a pratiquement aucun effet négatif sur le secteur de l'édition des États-Unis, mais qu'il fait du tort aux consommateurs, aux éditeurs, aux libraires et aux distributeurs canadiens ainsi qu'à la culture canadienne. Ils déclarent que la hausse du prix des livres a limité les programmes d'acquisition et les lignes de conduite de nos bibliothèques publiques et spécialisées. Les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'annuler ce droit de douane qui risque de causer des torts irréparables au secteur de l'édition et qui compromet la politique fédérale relative aux industries culturelles à l'égard des négociations commerciales.

M. McDermid: Vous devriez avoir honte de présenter cette pétition aussi tard. Ce droit de douane a été modifié il y a deux mois.

OPPOSITION À LA RÉDUCTION DU BUDGET DU CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, un député a, entre autres, le précieux privilège de présenter à la Chambre des pétitions émanant des citoyens. Je tiens à signaler que, même si elle est arrivée un peu tard, la pétition qui vient d'être lue représente l'un des rares cas où le gouvernement acquiesce à la demande des citoyens. Ces derniers ont pu faire modifier une disposition à laquelle ils s'opposaient grâce à des députés prêts à défendre leurs intérêts.

J'ai plusieurs pétitions à présenter. La première émane de personnes qui résident dans cette région et je peux vous assurer, monsieur le Président, qu'elle est conforme à l'article 106 du Règlement. Cette pétition est signée par plusieurs Canadiens qui désirent se prévaloir de leur droit ancien et incontestable de présenter un grief à la Chambre. Ces personnes signalent . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. J'aimerais que le député abrège son préambule et qu'il en arrive à l'essentiel de la pétition.

M. McCurdy: Oui, monsieur le Président, c'est justement ce que j'allais faire. Comme vous vous en doutez, je veux uniquement veiller à bien présenter les préoccupations de ces citoyens. Les pétitionnaires s'inquiètent des coupes imposées au Conseil national de recherche qui nuisent à l'activité scientifique, menaçant du même coup l'avenir économique du Canada ainsi que la santé et la sécurité des citoyens canadiens. Les pétitionnaires trouvent que les réductions feront disparaître une certaine expertise scientifique irremplaçable. A ces causes, les pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement d'annuler les réductions apportées au budget du Conseil national de recherches et notamment toute cessation et réduction d'activités de recherche, et d'aller puiser les crédits nécessaires au programme spatial ailleurs que dans le budget du CNRC . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à signaler aux députés qui ne sont pas là depuis longtemps, et surtout à leur leader à la Chambre et à leur whip, la marche à suivre pour présenter des pétitions. Voici ce que dit le commentaire 692, à la page 217 de la cinquième édition de l'ouvrage de Beauchesne:

Pétitions

1) Un député peut, s'il le désire, présenter une pétition de sa place à la Chambre pendant les opérations courantes ordinaires et avant le dépôt des bills, mais la pratique générale veut que la présentation des pétitions se fasse par la remise de ces dernières au Greffier de la Chambre.

2) Le député qui présente une pétition ne doit pas présenter de discours ni d'arguments à l'appui de celle-ci.

Je crois que d'autres députés voudraient présenter des pétitions. Aussi, je voudrais que les députés les présentent d'une façon plus brève. Faisons preuve d'un peu d'amour et d'affection entre députés, surtout en cette journée nationale de recueillement. Continuons.

M. McCurdy: Monsieur le Président, j'espère n'avoir rien fait qui vous permette de douter que je vous aime, vous et les autres députés ici présents. Je lisais la prière, et je crois avoir suivi au pied de la lettre les instructions que vous nous aviez déjà données à ce sujet.

Dans la pétition, il est également question de l'élaboration d'une politique nationale de recherche et d'une politique scientifique et technologique en partant du principe que l'on consacrera 2,5 p. 100 du PNB à la recherche et au développement.

ON APPUIE LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA RECONNAISSANCE DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition venant de Halifax; il y est question de la sécurité de bien des gens à travers le monde. Les pétitionnaires signalent que le Canada avait des normes de détermination du statut de réfugié qui fonctionnaient bien mais que certains problèmes se posent actuellement. Ils manifestent leur inquiétude au sujet des nouvelles procédures mises en application actuellement et approuvent la prise de position du Conseil canadien des églises, de l'Association du barreau canadien et du Congrès juif canadien, à savoir que le Parlement et le gouvernement devraient veiller à mettre en application des mesures législatives tenant compte du droit des personnes demandant le statut de réfugié d'avoir une audience juste et rapide devant une commission des réfugiés, indépendante de la commission de l'immigration, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

• (1230)

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA PERTE POSSIBLE DE PRESTATIONS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): La prochaine pétition vient de Colombie-Britannique. Les pétitionnaires constatent que tous les pêcheurs du Canada craignent pour leurs droits à l'assurance-chômage. Ils font remarquer que le régime d'assurance-chômage doit être amélioré pour répondre aux besoins de ceux qui y ont recours. Par conséquent, ils prient humblement le Parlement de faire en sorte que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette toutes les recommandations qui priveraient les pêcheurs de leur droit de toucher des prestations d'assurance-chômage et entame des consultations avec les représentants des pêcheurs en vue d'apporter des améliorations au programme; et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, pour terminer j'ai une pétition signée par des citoyens de la région de Toronto. Ils s'opposent aux modifications à la Loi sur les brevets qui entraîneront une augmentation du prix des médicaments d'ordonnance et qui frapperont injustement les Canadiens dont l'état de santé exige des médicaments. Ils constatent que ces modifications ont été amenées par des pressions venant de l'étranger. Ils prient donc humblement le Parlement de rejeter ces propositions; et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[*Français*]

OPPOSITION AU PLAN DE REDRESSEMENT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une pétition signée par 630 électeurs de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell qui s'ajoute aux 6 223 électeurs qui ont déjà présenté un grief semblable pour un grand total de 7 353. Et ces personnes demandent que la Société canadienne des postes mette fin à son plan qui résulterait dans la fermeture de plusieurs bureaux de poste ruraux. Elles veulent également que la Société canadienne des postes mette fin au plan postal de ne plus offrir le service à domicile dans les secteurs urbains.

[*Traduction*]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE—LA PERTE POSSIBLE DE PRESTATIONS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de Colombie-Britannique, en vertu de l'article 106 du Règlement. Les pétitionnaires craignent que le gouvernement fédéral n'envisage sérieusement de leur retirer leur droit de recevoir des prestations d'assurance-chômage. Par suite, ils demandent au Parlement de faire en sorte que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette toute recommandation qui priverait les pêcheurs de leur droit à des prestations d'assurance-chômage et entame des négociations avec les pêcheurs en vue d'apporter des améliorations au programme.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une autre série de pétitions sur un sujet tout à fait différent. Les pétitionnaires s'inquiètent de la volonté du gouvernement de faire adopter le projet de loi C-22. Ils estiment que les modifications proposées à la Loi sur les brevets conduiront à une augmentation du prix des médicaments d'ordonnance pour les consommateurs canadiens et ils jugent que c'est un autre exemple des concessions faites aux États-Unis, par le gouvernement canadien, dans le cadre des négociations sur le libre-échange, mais aux dépens des Canadiens. Il demandent au Parlement de prier le gouvernement de rejeter ces propositions qui, à leur avis, augmenteront le prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

Puisque j'ai la parole et que nous devons poursuivre nos travaux, avec l'appui du député de Churchill (M. Murphy), je propose:

Que la Chambre passe au prochain article à l'ordre du jour.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

• (1250)

Et la sonnerie s'étant arrêtée:

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Comme il est 13 heures, conformément au paragraphe 9(2) du Règlement, je déclare que la motion est périmée. Par conséquent, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 13 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LA NÉCESSITÉ D'APPUYER LE DÉPUTÉ PIQUETTE QUI S'EST VU REFUSER LE DROIT DE S'EXPRIMER EN FRANÇAIS À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE L'ALBERTA

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Mardi dernier, un député de l'Alberta, M. Piquette, s'est vu refuser son droit de s'exprimer dans la langue française à l'Assemblée législative de l'Alberta. Monsieur le Président, j'aimerais dire que j'appuie les démarches faites par le député, M. Piquette, et que, ce matin, j'ai fait parvenir un télégramme d'appui à M. Piquette. J'invite tous les députés de cette Chambre, peu importe leur couleur politique, à être solidaires de M. Piquette, à être solidaires du principe de reconnaissance des deux langues officielles. J'invite aussi le premier ministre du Canada (M. Mulroney) à mettre ce sujet à l'ordre du jour à la prochaine conférence constitutionnelle.

Article 21 du Règlement

[*Traduction*]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE TRANSPORT GRATUIT DU COURRIER PAR DES PILOTES D'AVION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, il existe à la Société canadienne des postes un service d'échange gratuit des sacs dans les localités éloignées. Toutefois, cette gracieuseté n'est pas, comme on pourrait s'y attendre, celle de l'entreprise envers le client mais bien celle des voyageurs qui transportent gratuitement le courrier.

Dans certaines localités des Territoires du Nord-Ouest comme Colville Lake, Jean Marie River, Trout Lake et Nahanni Butte, les gens ne recevraient pas de courrier si ce n'était l'obligeance de certains pilotes qui acceptent gentiment, sans la moindre récompense, de transporter les sacs postaux.

A l'ère de l'information, comme on dit, cette absence de services, qui espace parfois de trois semaines les arrivages, est sans contredit totalement inacceptable.

* * *

[*Français*]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE COURAGE DU DÉPUTÉ NÉO-DÉMOCRATE D'ALBERTA, M. LÉO PIQUETTE—L'APPUI DES NÉO-DÉMOCRATES DU CANADA ET DU QUÉBEC

M. Robert Toupin (Terrebonne): Monsieur le Président, je tiens à exprimer la fierté que je ressens à l'égard de M. Léo Piquette, député néo-démocrate d'Alberta, pour la cause qu'il défend, soit la reconnaissance du français en Alberta. Cela dénote de sa part du courage, et je tiens à lui assurer que tous les néo-démocrates du Canada et du Québec sont derrière lui pour l'encourager et l'appuyer dans la défense et la reconnaissance de la langue française en Alberta.

Voilà un exemple concret et précis de l'action des néo-démocrates pour la reconnaissance de la langue française.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, dans son article aujourd'hui au sujet des contrats fédéraux pour la recherche et le développement au Québec, Michel Vastel a encore recherché dans sa mémoire bien développée et introduit des statistiques qui sont fabriquées pour créer des tensions régionales, distordre la performance de ce gouvernement, et surtout à mettre en doute nos efforts visant à réconcilier la nation. M. Vastel, grâce à sa mémoire sélective, a utilisé seulement les statistiques du MAS pour les contrats sur la recherche et le développement qui sont moins de 10 p. 100 des dépenses fédérales dans la recherche et le développement.

Article 21 du Règlement

Monsieur le Président, c'est là une grosse déformation des faits. Je veux indiquer des chiffres pour toutes les dépenses *extra muros* en recherche et développement. Selon Statistique Canada, pour 1984-1985, l'année la plus récente pour laquelle on a des statistiques complètes, le Québec a reçu 27 p. 100, l'Ontario, 32 p. 100 et la Colombie-Britannique, 12 p. 100 seulement. Cela est approximativement en proportion de la population de ces provinces. Cette distribution des dépenses fédérales en recherche et développement est, quelle que soit la norme, juste.

Ne seriez-vous pas d'accord, monsieur le Président, pour dire qu'il est nécessaire d'introduire ces corrections dans le débat et d'illustrer les injustices perpétrées contre la nation par les membres bien intentionnés de ce quatrième État?

* * *

LE LOGEMENT

LA PRINCIPALE CLIENTÈLE DU LOGEMENT SOCIAL AU CANADA—LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE PRENDRE DES MESURES

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, l'année 1987 est l'année des sans-abri. On y apprend que les familles monoparentales dirigées par des femmes, et des femmes seules, forment la principale clientèle du logement social au Canada. Les nouvelles modifications apportées par le gouvernement en matière de logement social ne répondent aucunement aux besoins des femmes. En effet, l'accès pour les femmes à des loyers à prix modiques est rendu encore plus difficile, étant donné le fait que le seuil du revenu établi pour profiter de tels logements est encore beaucoup trop bas.

Le côté financier mis à part, le problème du logement touche aussi de façon particulière certains groupes particuliers de femmes telles les autochtones, les immigrantes, les handicapées, les mères célibataires, les mères adolescentes et les victimes de violence, sans mentionner les femmes sans-abri.

Nous considérons qu'il est inadmissible que 52 p. 100 de la population canadienne aient à faire face à un tel problème alors qu'avoir un logement adéquat n'est pas un privilège, mais plutôt un droit.

Je demande donc au gouvernement de remédier le plus rapidement possible à cette déplorable situation.

* * *

[*Traduction*]

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE 70E ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE VIMY

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le 9 avril 1987 marque le soixante-dixième anniversaire de la bataille du Plateau de Vimy. On l'a souligné avec éloquence à la Chambre le 3 avril. Cependant, il y a lieu d'en faire mention au compte rendu le jour même de l'anniversaire.

Au fil des ans depuis 1917, beaucoup ont considéré ce champ de bataille comme le lieu où, pour la première fois, les Canadiens ont pris conscience de leur identité nationale, de la primauté de leur appartenance au Canada par rapport à leur origine britannique, française ou autre.

• (1405)

Des 600 000 hommes et femmes qui se sont portés volontaires à l'appel de leur patrie lors de la Première Guerre mondiale, 14 000 seulement vivent encore aujourd'hui. Qu'ils sachent que la Chambre se souvient de ce qu'ils ont fait pour que le Canada, de colonie qu'il était, devienne un pays.

Des voix: Bravo!

* * *

LES RÉFUGIÉS

LE DÉCRET EXIGEANT L'OBTENTION D'UN VISA DE TRANSIT—LES CONSÉQUENCES POUR DES CHILIENS EN ARGENTINE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, le gouvernement a adopté une ligne de conduite étrange à l'égard des Chiliens qui fuient le régime oppressif du général Pinochet. Le 20 février dernier, un décret exigeant l'obtention d'un visa de transit, sans délai de grâce, contrairement à tous les cas précédents, visait expressément certains Chiliens désignés nommément. Cette fin de semaine-là, de nombreux Chiliens dont l'avion faisait escale à Buenos Aires ont été approchés par le consul qui leur a déclaré, sans avoir examiné leur cas, qu'ils n'étaient pas des réfugiés, mais simplement des migrants.

Depuis lors le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) ainsi que le ministre d'État à l'Immigration (M. Weiner) ont répété à maintes reprises qu'ils étaient tous des migrants, mais ils ont été forcés de faire deux exceptions. Ils n'ont pas tenu compte de l'avis de Mlle Herrera des Nations Unies ni de celui d'un avocat de Montréal versé dans les questions de ce genre qui s'est rendu sur place interroger les requérants. On leur a simplement dit de transmettre ces renseignements au même consul qui leur avait dit au départ, sans avoir étudié leur cas, qu'ils immigraient uniquement pour des raisons économiques.

Nous avons lu dans le *Globe and Mail* que le ministre n'a aucune emprise sur son agent chargé de délivrer les visas sauf à exercer sur lui des pressions morales. En somme, le ministre tente de dissimuler les préjugés de son consul à Buenos Aires contre les réfugiés chiliens.

* * *

[*Français*]

LE PARTI LIBÉRAL

LA POSITION DU CHEF

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, à l'issue d'un caucus de deux jours concernant l'organisation politique, le chef du parti libéral a constaté les problèmes de communication de son parti.

Le point positif cependant, c'est que le chef renforce sa position de leader dominant, au moins lorsqu'il est physiquement avec ses troupes, et cette discipline s'est manifestée dans cette Chambre lorsque le Président des États-Unis a parlé de la libéralisation de nos échanges: il n'y a pas eu d'applaudissements des libéraux dans cette Chambre; lorsque le Président américain a parlé de la priotié de l'entreprise privée: aucun applaudissement des libéraux; lorsque le Président a relié l'aide étrangère à la libéralisation des échanges: aucun applaudissement des libéraux; lorsque le Président, à deux reprises, a parlé de la défense nationale: aucun applaudissement des libéraux.

Monsieur le Président, ce n'est pas une bonne façon d'amorcer un programme de communication. Si le chef du parti libéral veut se mériter d'autres séances de photographie avec le Président des États-Unis, il devra modifier sa position négative envers les États-Unis et peut-être devrait-il également être plus ouvert aux prises de positions de ses dissidents, membres de son caucus.

A ce moment-là, il n'aura peut-être pas besoin de déclarer à cette Chambre, ce dont nous doutons, et je cite: «Le Président a demandé à me voir»—le hansard, 7 avril 1987.

* * *

[*Traduction*]

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'INSTALLATION OBLIGATOIRE DE BAUDRIERS SUR LES BANQUETTES ARRIÈRE DES VÉHICULES AUTOMOBILES

Mme Thérèse Killens (Saint-Michel—Ahuntsic): Monsieur le Président, j'ai ici une autre lettre que je tiens à citer officiellement concernant l'installation obligatoire de ceintures de sécurité à triple point d'appui sur les banquettes arrière de tous les véhicules automobiles construits ou vendus au Canada. La lettre est adressée à M. Campbell, de Transports Canada, par M^me^ Marilynn Riseborough, de Woodlawn, en Ontario. Voici:

> En regardant l'émission télévisée *The Fifth Estate*... j'ai été scandalisée d'entendre un de vos collaborateurs ... dire que s'il n'y a pas de baudrier sur les banquettes arrière des voitures au Canada, c'est notamment «parce que peu de gens utilisent ces banquettes au Canada»...
>
> Le représentant d'un fabricant d'automobiles a déclaré à la même émission que le coût d'installation de ces baudriers serait négligeable.
>
> Comme c'est vous qui fixez la norme, pourquoi ne veillez-vous pas à ce que l'installation de ces ceintures soit obligatoire dans tous les véhicules vendus au Canada!
>
> Le problème n'est pas nouveau pour moi. Lorsque ma fille avait deux ans, en 1972, j'ai découvert que les ceintures ventrales risquent de paralyser un enfant lors d'une collision à 30 milles à l'heure... J'ai commandé un harnais à Mothercare, en Angleterre, et je l'ai fait installer par mon concessionnaire. Ce harnais comportait deux épaulières et une sangle abdominale.

Je demande au gouvernement d'enjoindre aux fabricants d'automobiles d'installer des ceintures de sécurité à triple point d'appui sur les banquettes arrière de toutes les automobiles construites et vendues au Canada.

Article 21 du Règlement

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE 70^E^ ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE VIMY

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, il y a soixante-dix ans aujourd'hui, une armée de Canadiens accomplissaient l'impossible en délogeant l'ennemi qui occupait la crête de Vimy.

L'armée française avait perdu 150 000 hommes en tentant le même exploit et l'armée britannique n'avait guère eu plus de succès. Grâce à leur bravoure et à leur détermination, nos soldats ont réussi un exploit que la plupart des gens croyaient impossible.

Pendant l'attaque, les soldats n'avaient pas réussi à s'emparer du point le plus élevé de la crête qui surplombe la plaine de 470 pieds. Les braves soldats du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique avaient dû stopper leur offensive devant le feu de l'ennemi bien retranché sur cette position stratégique.

A la tombée de la nuit, on donna l'ordre aux Highlanders de la Nouvelle-Écosse d'avancer. Les Néo-Écossais lancèrent une attaque frénétique qui leur permit de déloger l'ennemi et de le poursuivre jusque sur l'autre versant de la crête, plus loin que tout autre régiment engagé dans la bataille.

• (1410)

Au nombre de ceux qui ont pris part à ce combat, se trouvaient des hommes de ma circonscription comme Sydney Goodwin de Lower Argyle et Clifford Doucette de Weymouth qui, seuls et armés d'un seul fusil, réussirent à mettre en déroute les artilleurs ennemis munis d'une mitrailleuse, Charles Hersey de Freeport et Lewis Gates de Middleton qui réussirent sans aide à tirer sur l'ennemi avec leur mitrailleuse pendant 48 heures. Certains n'ont pas survécu à la bataille mais par leurs sacrifices, les Néo-Écossais ont réussi là ou tant d'autres avaient laissé leur vie sans parvenir au but.

Des voix: Bravo!

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE 70^E^ ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE VIMY

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui le soixantième-dixième anniversaire de la victoire du Canada à Vimy. J'ai été particulièrement ému par l'extrait de l'ouvrage de Pierre Berton, cité dans le *Globe and Mail* de ce matin, où l'on explique comment le bruit de l'artillerie réussissait à étouffer le son aigu de la cornemuse. En tant que joueur de biniou et petit-fils d'un cornemuseur qui se trouvait à la crête de Vimy, après avoir été gazé et atteint temporairement de cécité à Ypres, puis blessé à la bataille de la Somme, j'ai toujours éprouvé un intérêt particulier et une fierté spéciale pour l'histoire du corps expéditionnaire canadien de la Première Guerre mondiale, ce qui devrait être le cas de tous les Canadiens, monsieur le Président.

L'esprit de solidarité, qui a animé les Canadiens ce jour-là et qui a contribué à leur victoire, ne devrait pas sombrer dans l'oubli; bien au contraire, nous devrions le chérir, nous en souvenir et nous en inspirer. Lorsque nous sommes tentés de nous dresser les uns contre les autres à cause de différends régionaux peut-être d'ailleurs légitimes, nous ne devons surtout pas

Article 21 du Règlement

oublier que, ce matin-là, pour les Canadiens à qui l'histoire a réservé une place d'honneur, il n'y avait ni ouest, ni est, ni centre et ni périphérie, ils étaient tous Canadiens un point c'est tout, revêtus du même uniforme et unis dans un même but.

Prions pour que le Canada de demain puisse vivre dans un monde de paix et connaître la solidarité qui nous avait rapprochés ce matin-là.

* * *

L'AGRICULTURE

LA NÉCESSITÉ DE CONSERVER LES SOLS

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, toute mesure pour régler les problèmes de financement agricole doit tenir compte de la dégradation des sols car ces deux questions sont indissociables. Les bonnes terres arables ne représentent qu'environ 5 p. 100 de la superficie du Canada. La plus grande partie de ces terres sont déjà exploitées et différents facteurs dégradent la qualité des sols actuellement. Avec la disparition des sols arables, ce sont nos agriculteurs, nos emplois et notre nourriture qui disparaissent en même temps.

Pour reprendre les propos de l'association des municipalités rurales de la Saskatchewan et de bien d'autres intervenants, la conservation des sols est l'affaire de tous. Notre pays tout entier doit se faire un devoir de les protéger pour la génération actuelle et pour les générations futures. Cet engagement ne concerne donc pas uniquement le agriculteurs, mais aussi les consommateurs, les fabricants de produits chimiques et de machines agricoles et les gouvernements.

Je félicite le ministre de l'Agriculture et son ministère d'avoir lancé une vaste campagne nationale de sensibilisation à la conservation des sols. Je félicite aussi le gouvernement fédéral de son engagement sur ce chapitre, mais la Chambre doit lutter avec et non pas contre le gouvernement, dans ses efforts pour aider les agriculteurs à surmonter les problèmes concernant la restructuration de leurs immobilisations, le financement de leurs dettes, la faiblesse des cours agricoles et autres difficultés financières. Ce n'est pas une mince tâche, mais le gouvernement peut en venir à bout.

* * *

PETRO-CANADA

LA CAPACITÉ D'ASSURER UN MARCHÉ COMPÉTITIF

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, il faut à tout prix que le gouvernement conservateur comprenne qu'il est dans l'intérêt public du Canada, comme de tous les autres pays industrialisés, d'assurer un approvisionnement suffisant d'énergie à des prix raisonnables.

La Commission sur les pratiques restrictives du commerce concluait dans son rapport publié en mai 1986 au sujet de la concurrence dans l'industrie pétrolière que Petro-Canada devrait jouer un rôle de premier plan pour assurer un marché stable et compétitif. Le rapport disait ceci:

> Le fait que (Petro-Canada) soit une société d'État . . . offre une possibilité exceptionnelle . . . d'utiliser son potentiel pour stimuler la concurrence dans une industrie où l'ampleur de la concentration attribuable à l'intégration verticale menace continuellement la vigueur des forces du marché . . . Petro-Canada donne au gouvernement la possibilité de réduire les entraves à la concurrence sur le marché et les coûts que cela représente pour le public, non seulement sans avoir à faire adopter des lois spéciales, mais par des moyens agissant un peu partout en permanence mieux que ne pourraient y réussir les lois.

Or le gouvernement prévoit se débarrasser de Petro-Canada. Le gouvernement conservateur n'est tout simplement et manifestement pas capable de défendre l'intérêt public du Canada quand il s'agit d'assurer un approvisionnement suffisant d'énergie à des prix raisonnables.

* * *

• (1415)

L'ÉCONOMIE

L'ALBERTA—LA FAÇON DONT LE GOUVERNEMENT TRAITE LES CITOYENS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, les temps ne sont guère réjouissants en Alberta. L'économie stagne, le nombre de chômeurs grossit et les banques alimentaires sont débordées. De Red Deer à Lethbridge, de Lac La Biche à Coutts, et de Three Hills à ma ville, Longview, les Albertains se demandent quels intérêts le gouvernement fédéral défend. Il semble que ce ne soit pas ceux des Albertains moyens.

Les Albertains moyens ont les mêmes aspirations que les Canadiens des autres régions. Ils veulent être traités et respectés comme des citoyens à part entière. Ils ne veulent pas que l'attention portée à leurs problèmes et à leurs épreuves vienne après coup. Tout compte fait, les difficultés qu'éprouve un sans-travail d'Edmonton sont les mêmes que celles d'un sans-travail de Montréal, de Chicoutimi ou de Windsor. Pourtant, les Albertains ont de plus en plus l'impression que leurs préoccupations, leurs problèmes et leurs aspirations retiennent moins l'attention du gouvernement que ceux des autres provinces. Ceux qui dénoncent cette situation sont menacés, muselés et réduits au silence. Les efforts qu'ils font pour exprimer les sentiments réels des Albertains moyens méritent plus de considération.

L'apport de l'Alberta au Canada peut être dynamique et vivifiant. Il est temps que le gouvernement cesse de penser que l'appui de l'Alberta et des Albertains lui est acquis. La prochaine fois, les Albertains moyens se demanderont peut-être qui les défend vraiment, eux et leurs familles.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ON NE LIVRE PAS LE COURRIER À UNE PETITE ENTREPRISE

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, je tiens à lire à la Chambre une lettre que j'ai reçue:

Messieurs

Il y a au bureau de poste un homme si puissant que, lorsqu'il tousse, tout le bureau tremble.

Tous les jours, depuis 1982, cet homme livre à la compagnie un sac de courrier contenant des centaines de lettres.

Lundi dernier, il était malade. Le sac de courrier ne nous est pas parvenu. Le lendemain, j'ai appelé au bureau de poste et, étant enfin parvenu à trouver quelqu'un qui accepte de répondre, j'ai appris toute l'histoire.

La voici: Le bureau de poste ne disposant pas du personnel suffisant, quand notre homme est malade, notre entreprise ne reçoit pas son courrier, à moins qu'on puisse trouver quelqu'un pour le remplacer temporairement. Quelques heures après mon appel, quelqu'un est bel et bien venu nous apporter quelques objets de correspondance, mais depuis 14 h 30 mercredi, nous n'avons pas reçu le courrier que nous attendions.

Ce n'est pas comme si nos bureaux se trouvaient aux confins de quelque steppe septentrionale. Ils sont au contraire situés en plein coeur de Toronto à deux rues du Maple Leaf Gardens. (J'imagine qu'Harold Ballard lui non plus ne reçoit pas son courrier).

Y a-t-il du courrier après la mort? Nous ne tarderons pas à le savoir, car c'est un service postal comme celui-ci qui tue les petites entreprises.

* * *

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

LE 70E ANNIVERSAIRE DE LA BATAILLE DE VIMY

M. le Président: Avant de passer à la période des questions et bien qu'il ne soit pas normal qu'un Président fasse des observations sur ce qui s'est dit à la Chambre, je pense qu'il est dans l'intérêt de tous les députés et des Canadiens qui nous regardent de noter le nombre de députés qui ont pris la parole pour parler de la grande victoire canadienne à Vimy.

Je suis profondément touché par ce que j'ai entendu car mon père, Clarence Rosswell Fraser, était brancardier dans le corps d'armée canadien lors de cette grande bataille.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Questions orales. Le député de Winnipeg—Fort Garry.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je suis certain que tous les députés désirent s'associer à ce que vous venez de dire au nom de la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LA RÉFORME DU SÉNAT

LA PROPOSITION D'UNE PROVINCE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle porte sur un sujet qui revêt une importance cruciale pour les Canadiens de l'Ouest, à savoir la réforme du Sénat.

Le premier ministre n'ignore pas que le premier ministre de l'Alberta s'est déjà déclaré en faveur d'un Sénat élu où toutes les provinces seront représentées également. Apparemment, le premier ministre de l'Ontario s'est dit disposé à envisager une proposition en ce sens, ce qui réjouira sans doute la plupart d'entre nous.

Le premier ministre peut-il nous dire si son gouvernement et lui-même sont, eux aussi, en faveur de cette proposition et s'il a l'intention d'aborder ce sujet à l'occasion des prochains pourparlers fédéraux-provinciaux sur la Constitution?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, en ce qui concerne la dernière partie de la question qui, je crois, portait sur les prochains pourparlers prévus pour le 30 avril, il a été entendu, l'année dernière, à l'occasion de la conférence des premiers ministres provinciaux, à Edmonton qui était, je crois, présidée par le premier ministre Getty, que la première série de débats constitutionnels porterait exclusivement sur la résolution visant à ramener le Québec dans la Confédération. Ensuite, si cette question était réglée à la satisfaction des participants, il était convenu que le gouvernement fédéral aborderait d'autres sujets intéressant les provinces, y compris la réforme du Sénat.

• (1420)

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL S'ENGAGE À PRÉSENTER DES PROPOSITIONS DE RÉFORME

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, le premier ministre aurait déclaré, il y a près de deux ans, que son gouvernement allait proposer une réforme du Sénat avant la fin de son mandat qui touche maintenant à son terme.

Le premier ministre est-il prêt à s'engager, aujourd'hui même, à présenter un modèle de Sénat élu dans le cadre de la réforme constitutionnelle, au cours des 18 prochains mois?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, si je comprends bien, le parti libéral du Canada est maintenant en faveur d'un Sénat élu où toutes les provinces seront représentées également. Ce n'est pas tout à fait conforme à la position qu'il avait adoptée officiellement à l'égard du Sénat en 1983. Je voudrais faire remarquer au député . . .

Une voix: Nous sommes en 1987.

M. Mulroney: Oui, nous sommes en 1987. Si telle est la position du parti libéral en 1987, le député voudra sans doute le confirmer.

Comme convenu, je tiendrai mes engagements lorsque nous en aurons fini avec ces accords constitutionnels que tous les partis tiennent certainement à conclure pour amener le Québec à réintégrer la Confédération. En fait, les premiers ministres l'ont eux-mêmes déclaré dans un communiqué. A la suite de cette réunion, je me ferai un plaisir de les rencontrer au moment qui leur conviendra pour examiner la question de la réforme du Sénat.

Si j'ai bien compris, tous les premiers ministres qui ont signé ce communiqué à Edmonton, l'été dernier, pensaient qu'avant d'étudier la réforme constitutionnelle il fallait au préalable adopter une résolution visant à ramener le Québec au sein de la Confédération.

LE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je puis dire sans hésiter au premier ministre qu'après en avoir longuement discuté avec des Canadiens de l'Ouest le caucus de l'ouest de notre parti s'est dit aujourd'hui en faveur de ce principe.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Au grand complet!

M. Hnatyshyn: Avec ou sans les sénateurs?

M. le Président: A l'ordre.

M. Axworthy: Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est qu'il est un peu inconvenant de la part d'un parti qui n'a adopté aucune position et qui veut abolir le Sénat de se moquer de la détermination des Canadiens de l'Ouest en vue d'améliorer et de rendre plus équitable la représentation des provinces dans cette institution fédérale. Nous sommes disposés à énoncer notre position par écrit et en public.

Le gouvernement approuve-t-il les principes fondamentaux de la réforme du Sénat et l'objectif d'un Sénat élu où les provinces soient représentées équitablement? Le gouvernement va-t-il formuler des propositions d'ici 18 mois de sorte que les Canadiens de l'Ouest et des autres régions sachent qu'ils peuvent obtenir beaucoup plus de la part d'Ottawa que ne leur en donne actuellement le gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je mets mon collègue en garde. S'il veut se lancer dans ce genre de discussion, dans le but manifeste d'exacerber d'éventuels problèmes régionaux, je lui signale que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, le taux de chômage, un indice important de l'activité économique, a diminué de la façon suivante: c'est au Manitoba que le taux de chômage est le plus faible au Canada.

M. Riis: Grâce au gouvernement néo-démocrate.

M. Mulroney: Vient ensuite l'Ontario, suivi par la Saskatchewan et enfin l'Alberta. Voilà le progrès et l'égalité réalisés grâce à une représentation équitable au gouvernement élu du Canada, ce qui faisait souvent défaut sous un régime libéral.

M. Murphy: La situation de l'Alberta était meilleure à l'époque.

M. Mulroney: La situation de l'Alberta était meilleure avant que le NPD s'en mêle.

M. Riis: Allez dire cela dans la circonscription de Kilgour.

M. Mulroney: Quand M. Broadbent apprendra qu'ils n'ont encore pas su se taire, ils auront des ennuis.

Des voix: Oh, oh!

• (1425)

M. Mulroney: Croyez-moi, le téléphone ne va pas dérougir.

J'invite mon collègue à se reporter à la déclaration d'Edmonton, faite après la 27e conférence annuelle des premiers ministres tenue du 10 au 12 août, où l'on peut lire ceci: «Les premiers ministres provinciaux ont convenu à l'unanimité d'accorder la plus haute priorité à un processus de consultation fédérale-provinciale, en fondant le débat sur les cinq propositions de Québec, en vue de favoriser la participation totale et active du Québec à la fédération canadienne. Les premiers ministres se sont entendus pour tenir ensuite d'autres entretiens constitutionnels sur les questions soulevées, y compris la réforme du Sénat.»

Si l'on procède à la réforme du Sénat en appliquant la formule recommandée par les premiers ministres provinciaux, le gouvernement du Canada aura une proposition à soumettre en matière de réforme du Sénat.

* * *

L'AGRICULTURE

LES TAUX D'INTÉRÊT ET LES DROITS EXIGÉS DES AGRICULTEURS PAR LES BANQUES À CHARTE

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture, mais je pourrais signaler au premier ministre que l'agriculture de l'Ouest fait face à sa pire crise financière depuis l'époque où R. B. Bennett était premier ministre. Cela nous en dit long sur le premier ministre.

Le ministre de l'Agriculture n'est pas sans savoir que de nombreux agriculteurs se font imposer des taux d'intérêt trop élevés par les banques qui sont passées d'un taux fixe à un taux flottant avant 1982. Dans un cas, en Alberta, cet intérêt en trop s'est élevé à 240 000 $. Nous avons appris hier que les banques exigent un droit de 500 $ pour montrer aux agriculteurs leurs comptes. Le ministre pourrait-il demander aux banques de cesser d'escroquer les agriculteurs, de leur rembourser les paiements en trop, de leur transmettre des renseignements dont ils ont besoin et de régler cette question?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je serai heureux d'étudier les affirmations selon lesquelles les banques exigent ce droit. Je dois rappeler au député que j'ai demandé à l'inspecteur général des banques de faire enquête sur la portée de ce programme et il devrait me faire rapport dans quelques semaines.

LA NÉCESSITÉ DE FORCER LES BANQUES À PERMETTRE AUX AGRICULTEURS D'EXAMINER LEURS COMPTES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je me suis entretenu avec l'inspecteur général des banques, et il m'a déclaré que son enquête portait sur la possibilité que les banques deviennent insolvables du fait des sommes importantes qu'elles doivent rembourser aux agriculteurs. L'inspecteur général n'a absolument pas le pouvoir d'exiger des banques qu'elles cessent d'imposer ce droit de 500 $ aux agriculteurs qui souhaitent examiner leurs comptes.

Si le ministre ne peut obtenir la collaboration des banques, est-il disposé à présenter un projet de loi qui les forcera à fournir ces renseignements aux agriculteurs? De nombreux agriculteurs risquent de perdre leur exploitation, du fait que les banques leur imposent des intérêts trop élevés.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, ma réponse est la même qu'à la première question. Je vérifierai si les banques exigent ce droit. Dans l'affirmative, nous examinerons la question. Cependant, je dois rappeler au député que les tribunaux ont rendu à ce sujet des décisions divergentes, selon les circonstances. Le taux flottant a été maintenu dans certains cas et un taux fixe, dans d'autres. La meilleure façon de régler cette question est, bien entendu, de la soumettre aux tribunaux, cas par cas. On doit avoir les renseignements nécessaires pour suivre cette voie, et j'espère que les banques se montreront coopératives.

* * *

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

L'OBJET ET LA PORTÉE D'UNE ENQUÊTE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnements et Services.

Hier, la ministre a dit à cette Chambre qu'elle avait institué une enquête pour étudier les affaires du groupe de gestion de publicité de son ministère. La ministre peut-elle nous dire sur quelles activités et sur quelles personnes portent cette enquête? Et déposera-t-elle en Chambre l'ordre de renvoi de cette enquête afin que les Canadiens puissent en avoir le coeur net?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai en effet annoncé hier que le ministère avait mis en place une enquête face à l'allégation des conflits d'intérêt que M. Péloquin vivait. J'ai donc demandé qu'une enquête soit faite en évaluant les aspects juridiques de l'allégation au niveau des conflits d'intérêt.

[*Traduction*]

LE MANDAT DE L'ENQUÊTE ANNONCÉE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je ferai maintenant une tentative en anglais. La ministre a annoncé la tenue d'une enquête hier. Dira-t-elle à la Chambre qui l'effectuera et quel sera son mandat? Sur quoi portera l'enquête? Que cherche-t-elle à savoir? Je voudrais qu'elle nous fournisse des précisions au sujet de cette enquête afin que tous les Canadiens sachent ce qui se passe dans son ministère.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord corriger des faits. M. Jean Péloquin n'est pas un fonctionnaire, mais un consultant engagé sous contrat sur une base annuelle. Il était membre d'un groupe de gestion de publicité qui a fait, comme je l'ai répété à plusieurs reprises, un travail exceptionnel en économisant, en réduisant les coûts et en rétablissant le secteur comme étant un secteur concurrentiel.

Indigo est une firme de production et non pas une firme de publicité. Le mandat du groupe de gestion de publicité devait donner des avis au gouvernement au niveau des recommandations de publicité et non pas de production.

Je viens de le dire, une enquête a été demandée au sein de mon ministère pour évaluer les aspects juridiques de l'intervention. A l'issue de cette enquête, si besoin était, j'élargirai le mandat de l'enquête et je ferai une enquête interne parce que je pense qu'il est d'abord important à l'intérieur du ministère de savoir comment on peut respecter un système aussi efficace qui a été mis en place par notre gouvernement.

• (1430)

[*Traduction*]

LA POSITION DE LA MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, hier à la Chambre, la ministre a déclaré qu'elle démantelait un système de patronage et que le processus est honnête. Néanmoins, à l'extérieur de la Chambre, elle a déclaré:

[*Français*]

Si vous deviez faire votre promotion, est-ce que vous ne choisiriez pas un ami, étant certain que vous aviez confiance en lui, qu'il traduira bien votre message? Moi, c'est ce que je ferais.

[*Traduction*]

En d'autres mots, quand on cherche quelqu'un pour faire sa réclame, il faut choisir ses amis. C'est ce que je ferais, a dit la ministre. Il semblerait que le favoritisme est en plein essor. La ministre ne convient-elle pas que ses propos contradictoires, ceux qu'elle a tenus à la Chambre et à l'extérieur de la Chambre, révèlent que le gouvernement conservateur préconise encore le favoritisme systématique?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Le plus grand défi qu'a relevé le gouvernement actuel a été de rétablir la confiance dans ce pays, en redressant la situation économique et en réintroduisant le désir de travailler ensemble. Est-ce qu'un jour on pourra travailler en toute confiance avec une enquête interne... parce que moi, j'ai confiance en mes fonctionnaires, avec le désir de travailler avec le secteur privé parce que nous savons comme gouvernement que nous devons faire confiance aux personnes avec qui on travaille. Et bien sûr, nous travaillerons toujours avec les gens en qui nous avons confiance.

M. Boudria: Monsieur le Président, c'est en fait intéressant de voir le sens de l'humour de la ministre, sa dernière «farce» qu'elle vient de nous annoncer là.

Questions orales

LE PATRONAGE—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je veux poser une question à la ministre toujours concernant le dossier Péloquin. Hier, comme on l'a dit, elle disait: «Nous avons établi un concours, nous sommes à démanteler un système de patronage». La ministre peut-elle nous dire quand exactement elle a été réformée à cette position puisqu'elle disait dans le journal *Le Soleil*, l'an dernier, et je la cite, concernant les conservateurs:

> Parce que ce sont des amis. Parce qu'on partage les mêmes idées, les mêmes conceptions, le même idéal.

. . . favorisant ainsi les conservateurs. Est-ce que le contrat de M. Péloquin est un exemple du bon patronage, tel qu'elle le disait l'an dernier, ou est-ce que c'est un exemple de la réforme qu'elle annonçait hier à la Chambre des communes? Lequel des deux?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, ma seule préoccupation est qu'on rétablisse la justice. Le système qui a été mis en place a réintroduit la concurrence, chose qui n'existait pas auparavant.

M. Boudria: Monsieur le Président, les Canadiens ont finalement trouvé une promesse qui a été réalisée par les conservateurs, celle du patronage.

[*Traduction*]

LE MARCHÉ PASSÉ AVEC PÉLOQUIN

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il y a moins d'une heure, le cabinet de la ministre des Approvisionnements et Services m'a refusé le texte du marché passé avec M. Péloquin. Est-ce que la ministre pourrait m'expliquer pourquoi on m'a refusé le texte de ce marché? Est-ce le mur du silence comme celui qu'a élevé son collègue le ministre des Travaux publics à propos de l'affaire Vincent Massey à Hull? Qu'est-ce que le gouvernement cherche à prouver en dissimulant ces marchés?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Il n'est pas question, monsieur le Président, de remettre en question le système efficace que nous avons établi. Si le document auquel vous référez était accessible face à l'accès à l'information, je vous assure que vous pourrez le recevoir.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX PUBLICS

LA PLACE VINCENT-MASSEY—LA RÉVISION DU BAIL

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et concerne la valse des millions à la Place Vincent Massey. J'ai sous les yeux le texte d'une note envoyée par l'ex-ministre des Travaux publics à son sous-ministre et où il affirme:

> Au tarif unitaire de 4,47 $ le pied carré, alors que pour ce genre de bâtiment le tarif pratiqué sur le marché est cinq fois plus élevé, vous pouvez comprendre la situation financière dans laquelle se trouve M. Tessier.

Il est maintenant évident que ce bail a été révisé pour libérer M. Tessier d'un bail dont le tarif lui apparaissait exagérément faible. Est-ce que le ministre va expliquer pourquoi son gouvernement a fait passer les intérêts financiers privés de M. Tessier, qui comme par hasard est un ami du premier secrétaire du premier ministre, avant ceux des contribuables canadiens? Pourquoi a-t-il fait cela?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, le député était sans doute absent de la Chambre et peut-être du pays ces deux derniers jours, parce qu'il y a eu de longs échanges de propos au sujet des avantages de cette mesure. Hier, il y a eu une conférence de presse qui a porté sur toutes les questions concernant ce dossier. Il n'y a absolument pas un iota, pas l'ombre d'un élément de preuve permettant d'affirmer qu'il y a eu la moindre intervention indue dans cette affaire. Je défie le député pour la quinzième fois de préciser, à la Chambre ou ailleurs, ce qui lui permet d'affirmer que nous avons agi incorrectement.

M. Robinson: Monsieur le Président, je suis tout à fait disposé à dire à l'extérieur ce que je dis ici: cette note du ministre à son sous-ministre montre à l'évidence que le gouvernement rescapait un ami du premier secrétaire du premier ministre.

DEMANDE DE DOCUMENTS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, comment se fait-il que le document énonçant les prétendues solutions de rechange que le ministre a déposées hier à sa conférence de presse, au cours de laquelle il a reconnu que ces chiffres dépassaient largement sa compétence, était en fait un document trafiqué qui n'existait pas au moment où la proposition initiale a été faite? Pourquoi est-ce que, par l'intermédiaire de son cabinet, il refuse de communiquer les documents originaux exposant ces solutions de rechange? Qu'est-ce qu'il essaie de dissimuler?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je me demande comment il est possible de prétendre qu'il y a eu dissimulation quand j'ai tenu une conférence devant 40 représentants de la presse et que je me suis prêté à toutes les questions qu'ils voulaient bien poser. J'avais là des fonctionnaires pour répondre au sujet des calculs concernant les quatre solutions de rechange. Cela a été pleinement expliqué. Je mets au défi le député ou n'importe quelle autre personne de conviction de dire que nous avons choisi la mauvaise voie.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL LÉGISLATIF DES ÎLES VIERGES BRITANNIQUES

M. le Président: J'attire l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Keith Flax, président du conseil législatif des Îles Vierges britanniques.

Des voix: Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

M. le Président: J'attire aussi l'attention des députés sur la présence à la tribune de l'honorable Martin Bangemann, ministre de l'Économie de la République fédérale d'Allemagne.

Des voix: Bravo!

* * *

LA PUBLICITÉ DU GOUVERNEMENT

ON DEMANDE UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre qui se dit chargée du favoritisme dans la publicité gouvernementale.

Des voix: Règlement!

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, j'ignore pourquoi les conservateurs m'interrompent. J'essaie seulement d'obtenir, comme le souhaite le député d'Edmonton—Strathcona, que le gouvernement élimine le favoritisme.

• (1440)

Je veux revenir sur l'enquête interne limitée que la ministre a réclamée et qui est censée porter seulement sur son propre ministère, comme elle vient de le dire. Les enquêteurs ne pourront malheureusement pas étudier tout le réseau et surtout le comité du Ritz-Carlton, soit Roger Nantel, le sénateur Bazin et M. Meighen. Qui fera enquête sur les agissements de tous ces amis des conservateurs? La ministre ne prendra-t-elle pas maintenant la bonne décision et n'ordonnera-t-elle pas une enquête publique complète sur tous les aspects de l'attribution des contrats par le gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'essaie de trouver un qualificatif à la question que le député vient de me poser. Je pense que c'est une opération de salissage par association. Jamais je n'ai entendu parler de l'existence de ce comité auquel vous vous référez. J'ai fait référence hier à un jury de sélection formé de fonctionnaires venant des ministères clients qui faisaient l'évaluation des soumissions qui étaient faites. Jamais je n'ai entendu parler de quoi que ce soit au niveau de ce comité.

L'enquête reste à l'intérieur de mon ministère.

L'AFFAIRE PÉLOQUIN—LA POSITION DE LA MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, si la ministre ne connaît pas le comité que je viens de décrire, elle connaît sûrement M. Péloquin. A son sujet, on rapporte qu'elle a dit hier, elle confirmera si c'est vrai: Nous gardons M. Péloquin en fonction pour encore quelque temps. Et j'ai vu une citation entre guillemets dans le journal: «Nous avons besoin de lui encore en ce moment». Ce que je veux demander à la ministre, c'est comment peut-elle garder en fonction une personne qui fait l'objet d'une enquête, sur laquelle pèsent des soupçons de conflit d'intérêts? Comment peut-elle dire qu'elle en a encore besoin? La ministre n'est-elle pas prête à faire ce qui s'impose et à déclarer à la Chambre que M. Péloquin est suspendu maintenant et jusqu'à la fin de l'enquête?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, M. Péloquin est un consultant. Un consultant est engagé à partir d'un contrat, effet juridique qui justifie l'engagement d'un consultant. Ce contrat a pris fin le 31 mars. A sa demande, nous n'avons pas renouvelé le contrat. M. Péloquin n'est plus à notre emploi. Face aux allégations dont j'avais eu vent, comme ministre responsable, j'ai donc demandé une enquête sur les aspects juridiques des allégations qui étaient faites. M. Péloquin ne travaille plus à mon ministère.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

L'OCTROI DE CONTRATS—ON DEMANDE POURQUOI LE QUÉBEC EST SUPPOSÉMENT MOINS FAVORISÉ QUE D'AUTRES PROVINCES

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Monsieur le ministre, le journal *Le Devoir* a rapporté ce matin que le Québec reçoit moins de 10 p. 100 des contrats de recherche financés par le gouvernement fédéral durant les premières 51 semaines de 1986-1987, alors que l'Ontario et la Colombie-Britannique reçoivent une proportion plus importante. A la lumière de ses promesses, comment le gouvernement peut-il justifier une telle inégalité?

[*Traduction*]

L'hon. Frank Oberle (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, j'ai moi aussi lu l'article dans la presse française et j'ai été assez surpris. Ma première réaction a été de vérifier que cet article était repris dans la presse de Vancouver.

Réflexion faite, j'ai découvert que les chiffres utilisés dans cet article sont aussi faux que ceux présentés dans la presse de Vancouver selon lesquels la Colombie-Britannique, qui compte 12 p. 100 de notre population, n'aurait reçu que 3 p. 100 des contrats fédéraux. Ces chiffres sont tout à fait erronés.

Questions orales

LA RÉFORME FISCALE

LE TRAITEMENT DES GAINS EN CAPITAL

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État (Finances). Je crois qu'il a reçu une copie du troisième rapport provisoire du Nouveau parti démocratique sur le régime fiscal, à propos cette fois des impôts sur les particuliers, que nous avons publié aujourd'hui.

On a constaté entre autres dans ce rapport, que contrairement à ce que prétendait le gouvernement, l'exonération fiscale de 500 000 $ sur les gains en capital n'aide pas surtout les agriculteurs et la petite entreprise, mais qu'en réalité 1 p. 100 seulement des contribuables dont le revenu dépasse 50 000 $ profitent de 55 p. 100 des avantages de ce traitement spécial des gains en capital. Ce sont principalement des investisseurs. Étant donné que ce traitement spécial des gains en capital bénéficie en grande mesure aux Canadiens nantis, le gouvernement s'engage-t-il à rendre le régime fiscal équitable et, dans l'affirmative, est-il possible qu'une réforme du système fiscal fondée sur la justice puisse conserver cette exonération de 500 000 $ de l'impôt sur les gains en capital?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis au courant du rapport dont parle le député. Je suis très heureux que son parti s'intéresse à la réforme fiscale proposée par le gouvernement. Nous avons décidé que la justice et la simplicité seraient les deux objectifs principaux de notre réforme fiscale. Je vois que le parti du député les approuve.

Quant à la question de l'exonération de 500 000 $ sur les gains en capital une fois dans la vie, je suis également heureux que son parti l'ait acceptée ce matin en ce qui concerne les agriculteurs et la petite entreprise. Ils l'ont combattue lorsqu'elle a été proposée à l'origine, et maintenant ils l'acceptent.

M. Cassidy: Le ministre semble avoir oublié que l'impôt minimal qui a été proposé à la Chambre découlait directement de l'initiative de mon leader pendant les élections de 1984.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, les chiffres que nous a fournis le ministère des Finances indiquent que les Canadiens qui gagnent plus de 250 000 $ par an bénéficient tous les ans, en vertu du traitement spécial des gains en capital, d'une exonération supérieure à ce que gagne le Canadien moyen. Le ministre peut-il citer au Canada un seul conseiller fiscal qui estime que l'exonération à vie de 500 000 $ sur les gains en capital a sa place dans un régime fiscal équitable et progressiste?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, nous n'allons pas citer à tour de rôle des économistes ou des conseillers fiscaux. Il y en a un grand nombre qui l'ont recommandée. Dans le cadre de la réforme fiscale, le gouvernement considère toute la gamme d'exonérations et les taux d'imposition des particuliers. On procède de la même manière pour l'imposition sur les sociétés et la taxe de vente fédérale. Cette étude du gouvernement va provoquer des réformes fiscales importantes. Ce sujet sera examiné avec tous les autres.

LES AÉROPORTS

LE PROJET D'INVITER LA PARTICIPATION DES PROVINCES ET DES MUNICIPALITÉS

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne l'annonce que le ministre des Transports a faite ce matin, selon laquelle le gouvernement veut vendre les aéroports canadiens ou s'en dessaisir en les louant. Étant donné que les neuf principaux aéroports du Canada ont enregistré des pertes de 157 millions de dollars, selon les états financiers du ministère des Transports pour 1985-1986, pourquoi le gouvernement a-t-il approuvé cette initiative dont l'objectif à peine masqué est de réduire les dépenses en même temps que les services offerts dans les aéroports, sans même donner la chance au public de se prononcer lors d'un examen dont on aurait pu charger le comité permanent des transports, comité tout indiqué dans cette affaire?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député se trompe sur toute la ligne. Le ministre des Transports veut offrir aux provinces, aux municipalités et aux autorités aéroportuaires l'occasion de prendre part à la gestion et à l'exploitation des aéroports d'un bout à l'autre du Canada. Comme ces derniers sont la plupart du temps de véritables leviers économiques, le ministre réagit ainsi aux voeux exprimés par de nombreuses collectivités qui souhaitent exercer plus d'influence sur la gestion et l'exploitation des aéroports. Le ministre des Transports montre ainsi que notre gouvernement est à l'écoute des Canadiens.

M. Tobin: Ce que veut le gouvernement fédéral par cette initiative, c'est forcer les provinces et les municipalités à acheter chat en poche.

LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, en définitive, on constate que les neuf plus grands aéroports du Canada ont enregistré des pertes de 157 millions de dollars en 1985-1986, d'après les états financiers de Transports Canada.

M. McDermid: Quelle part de ce total correspond à Mirabel?

M. Tobin: Mirabel a perdu 56 millions.

On n'a jamais déféré cette question au comité compétent de la Chambre pour que des audiences publiques soient tenues. Le vice-premier ministre peut-il s'engager à reporter cette décision jusqu'à ce que les Canadiens aient eu l'occasion, comme ils le méritent, de se prononcer sur cette initiative du gouvernement qui aboutira à une réduction du service qu'il fournit actuellement à la population du Canada?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député parle à travers son chapeau à plus d'un titre. En premier lieu, cette politique n'est pas obligatoire, mais facultative. Toute collectivité, province ou autorité qui souhaite acquérir des compétences en matière de gestion de systèmes aéroportuaires peut présenter des propositions au gouvernement fédéral. Pour ce qui est du rôle d'un comité, je dirai au député, un parlementaire distingué et expérimenté qui est parfois membre du comité des

transports, qu'une occasion d'enquête s'offre manifestement au comité. Je suis convaincu que le ministre des Transports la saisira.

* * *

• (1450)

L'ESPACE

LE PROJET AMÉRICAIN DE STATION SPATIALE—L'UTILISATION POSSIBLE À DES FINS MILITAIRES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, je veux adresser ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le secrétaire américain à la Défense, M. Weinberger, a déclaré que le projet américain de station spatiale à la réalisation duquel le Canada a convenu de participer devra permettre aux États-Unis de «se réserver le droit explicite de mener des activités relatives à la sécurité nationale sur les éléments américains de la station spatiale sans devoir consulter d'autres pays ou obtenir leur consentement». Étant donné qu'on préconise ainsi de se servir de la station spatiale pour mettre au point le programme de la guerre des étoiles, comment le Canada peut-il continuer d'appuyer le projet et respecter en même temps l'engagement du gouvernement d'appuyer seulement des recherches pacifiques dans l'espace?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis heureux qu'on me pose la question. Comme le député le signale à juste titre, c'est là la position de M. Weinberger. Ce n'est pas encore la position du gouvernement des États-Unis. J'ai précisé à plusieurs reprises, et je suis heureux de le répéter ici aujourd'hui, que le Canada a conclu cet accord assorti d'une série de conditions précises. Nous comptons respecter cet accord si les conditions en question sont respectées.

LA POLITIQUE CANADIENNE

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, des études effectuées sous les auspices du ministère de la Défense des États-Unis et de l'armée américaine révèlent que la station spatiale pourrait servir de dépôt de ravitaillement pour les armes utilisées dans la guerre des étoiles, de zone de relais pour la coordination des combats et de poste de service pour réparer les armes. Pourquoi le gouvernement a-t-il axé tous ses efforts de recherche spatiale dans une installation que les Américains utiliseront évidemment à un moment donné à des fins militaires? Le gouvernement ne devrait-il pas se retirer d'un projet qui sera inévitablement utilisé à des fins militaires?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, les gouvernements et même les députés ne devraient jamais se laisser aveugler par leurs partis-pris aveugles quand ils prennent des décisions de principe ou quand ils s'expriment en présence du président des États-Unis lorsque ce dernier est l'invité de la Chambre des communes du Canada. C'était, soit dit en passant, un affront infligé aux Canadiens plutôt qu'au président des États-Unis.

La réponse à la question du député est que nous avons fait nettement comprendre aux Américains que nous comptons que l'on s'en tiendra aux objectifs initialement assignés au programme de station spatiale. Telle est notre position. Je suis fort heureux d'avoir eu l'occasion de la répéter ici à la Chambre des communes aujourd'hui.

LA PARTICIPATION DU CANADA—L'UTILISATION DE LA STATION À DES FINS PACIFIQUES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, je voudrais donner au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une nouvelle occasion de le répéter. Le secrétaire à la Défense, M. Weinberger faisait partie de l'entourage du président, lundi. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il profité de l'occasion que lui offrait la présence de M. Shultz et de M. Weinberger pour vérifier si les États-Unis sont prêts à accepter la condition que le Canada pose à sa participation, soit que la station spatiale serve uniquement à des fins pacifiques?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, j'ai certainement profité de l'occasion pour expliquer la position du gouvernement du Canada directement au ministre compétent du gouvernement des États-Unis, comme je l'ai fait publiquement.

M. Johnston: Comme question supplémentaire, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures nous dira-t-il qui était le ministre compétent? Était-ce M. Weinberger, M. Shultz ou les deux?

L'AVENIR DU PROGRAMME SPATIAL

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Pour aller encore plus loin, je dirais qu'il nous faut une échéance précise, comme le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en conviendra, parce qu'on a saigné de 800 millions de dollars d'autres activités scientifiques très importantes effectuées au Canada pour financer ce programme. Toutes les circonscriptions qui ont besoin de cet argent ont sûrement le droit de savoir si ce programme se réalisera et si la station spatiale servira à des fins pacifiques.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous voudrions avoir une réponse aussitôt que possible. J'ai expliqué cette position à plusieurs reprises. Je n'ai pas l'intention de prendre parti dans les disputes internes du gouvernement américain. Cela regarde le gouvernement américain. Nous avons exposé la position du Canada.

Parce que le député était membre du gouvernement qui a conclu l'accord original avec les Américains, il sait que cet accord prévoit des activités de défense, de recherche et de sauvetage, de surveillance, de vérification et ainsi de suite. Nous voulons que la station spatiale soit réservée aux fins prévues à l'origine.

Questions orales

LA SOUVERAINETÉ

LES INFORMATIONS CONCERNANT LA RECRUDESCENCE DES ACTIVITÉS DES SOUS-MARINS SOVIÉTIQUES

Mme Pauline Jewett (New Westmnister—Coquitlam): Monsieur le Président, je m'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Je lui rappelle que les médias américains et canadiens ont parlé dernièrement d'une recrudescence des activités des sous-marins soviétiques à proximité ou à l'intérieur de nos eaux territoriales, mais surtout d'incursions régulières dans le détroit Juan de Fuca. Le ministre pourrait-il nous dire si ces sous-marins ont effectivement pénétré dans nos eaux? Dans l'affirmative, a-t-il protesté énergiquement auprès de l'Union soviétique contre cette atteinte à notre souveraineté nationale?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la question de la députée me surprend.

Mme Jewett: Notre souveraineté nationale est importante pour moi.

M. Beatty: . . . elle me surprend de la part d'un député et d'un parti qui ont fait plus pour affaiblir nos systèmes de défense que quiconque au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Beatty: La Chambre comprendra que nous ne pouvons commenter vos informations sur la présence de sous-marins étrangers au large de nos côtes pour des raisons de sécurité. Qu'il suffise de dire que les soviétiques croisent constamment au large du littoral nord-américain, que notre ministère de la Défense s'occupe de la surveillance et de la sécurité de notre territoire, de la défense de notre souveraineté, et que nous souhaiterions que les députés néo-démocrates lui apportent leur soutien.

Mme Jewett: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates se préoccupent de notre souveraineté et je ne pourrais pas en dire autant de ces gens-là.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Mme Pauline Jewett (New Westminster—Coquitlam): Monsieur le Président, il faut que ce soit la presse américaine qui nous renseigne sur les intrusions américaines dans l'Arctique et les intrusions soviétiques au large de notre côte ouest, qui violent notre souveraineté. Comment se fait-il que le gouvernement ne sache pas ce qui se passe? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures va-t-il protester auprès de l'Union soviétique contre cette atteinte à notre souveraineté?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, nous sommes au courant de ce qui se passe. Nous savons aussi que les députés d'en face ont adopté une résolution au nom de leur parti demandant le retrait du Canada de l'OTAN et du NORAD, ce qui compromettrait terriblement la défense de notre pays.

M. Riis: Ne pourriez-vous pas prendre la défense du Canada pour une fois?

M. Beatty: Notre parti et notre gouvernement ont pour politique de défendre notre pays, d'assurer notre sécurité malgré les efforts du nouveau parti démocratique.

* * *

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES

L'OPPORTUNITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE DEMANDER À MARINE ATLANTIQUE D'ACCÉLÉRER LES MODIFICATIONS AYANT TRAIT À SON PLAN

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, en l'absence du ministre des Transports, ma question s'adresse au très honorable premier ministre et elle se rapporte à la crise qui sévit présentement dans les chantiers maritimes au Québec.

Le premier ministre est au courant que 5 000 travailleurs au Québec attendent d'avoir du travail pour retourner dans les chantiers. Et on sait que, maintenant, dans le chantier de Lauzon, à Québec, les travailleurs n'ont plus droit aux prestations d'assurance-chômage. Ils sont obligés de s'adresser au Bien-être social.

Est-ce que le premier ministre serait prêt à faire des pressions auprès de Marine Atlantique pour que celle-ci accélère les modifications du plan, afin de s'assurer que, au mois de mai, de 1 000 à 1 200 travailleurs retournent au travail, plutôt que d'être obligés d'aller quémander du bien-être social?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je pense que, concernant la planification de l'industrie des chantiers maritimes au Québec, le ministre de l'expansion industrielle régionale a donné, à plusieurs reprises, la réponse.

Concernant les travailleurs auxquels le député se réfère, il existe des mécanismes qui nous permettent de tenter de remédier à un certain nombre de pertes d'emplois que le ministère de l'Emploi met en place, en collaboration avec les provinces et les entreprises. Nous sommes toujours ouverts à considérer . . . comme vous le dites, au moment où la chose va se produire, si la chose se produit, à ce moment-là, le ministère interviendra.

ON DEMANDE SI LES TRAVAUX DU PROGRAMME TRUMP PEUVENT ÊTRE DEVANCÉS ET SI LES PLANS POUR LA CONSTRUCTION DU *CARIBOU II* PEUVENT ÊTRE ENVOYÉS IMMÉDIATEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, le ministre dit que le ministre de l'Expansion industrielle régionale s'est occupé des chantiers.

La semaine dernière, je suis allé photographier les chantiers: le chantier de Lauzon, le chantier de Sorel. Ils sont complètement vides. Il n'y a pas de bateaux, il n'y a pas de travailleurs. Ce que les gens veulent, ce n'est pas du bien-être social, ce n'est pas de l'assurance-chômage, c'est du travail. Et le travail, dans les chantiers maritimes, est donné par le gouvernement fédéral.

Premièrement, le premier ministre peut-il se lever pour défendre les intérêts des Québécois et demander à son ministre de la Défense de devancer les travaux du programme TRUMP—quatre bateaux—ce qui pourrait créer plus de 6 000 emplois au Québec et, deuxièmement, assurer que Marine Atlantique envoie tout de suite les plans pour la construction du *Caribou II*? C'est cela que les gens veulent.

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, la façon décrite par le député de Montréal—Sainte-Marie est exactement celle que son gouvernement a prise avant que nous n'arrivions avec les résultats qu'on connaît, avec un brouhaha inimaginable dans le secteur des chantiers maritimes.

M. Malépart: Il y avait du travail dans les chantiers maritimes: maintenant, c'est vide.

M. Bouchard: Monsieur le Président, je le répète, la politique économique du gouvernement précédent: les Canadiens l'ont jugée. Je pense que c'est chose faite. Et avec la dette nationale et la situation économique dans laquelle on nous avait placés, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a parlé de rationaliser les chantiers maritimes. C'est ce que nous sommes en train de faire et je pense que le processus se continue et la réalité de l'emploi au Québec, encore une fois, avec les centaines de milliers d'emplois qu'on a créés, ce sont des leçons que vous devriez garder en mémoire.

* * *

• (1500)

[*Traduction*]

VIA RAIL

L'ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la question que je pose au très honorable premier ministre porte sur quelque chose qui, je l'espère, ne constitue pas une autre promesse que le gouvernement n'a pas tenue. Je crois savoir que le gouvernement a décidé de ne pas acheter du nouveau matériel roulant pour VIA Rail, préférant se procurer du matériel de troisième main aux États-Unis, et qu'il entend dépenser 200 millions de dollars pour remettre en état son matériel roulant actuel. Le premier ministre pourrait-il le confirmer ou, sinon, le nier? Si c'est vrai, pourrait-il nous dire pourquoi le gouvernement a décidé de retirer leur emploi à plus de 1 000 travailleurs et travailleuses de Montréal et de Thunder Bay?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre des Transports a été saisi de cette affaire. Je puis assurer au député qu'il fera très prochainement une déclaration à ce sujet.

LA PROMESSE DE DOTER LA SOCIÉTÉ DE NOUVEAU MATÉRIEL ROULANT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, c'est également au vice-premier ministre que je pose ma question supplémentaire. Quand les députés ministériels étaient candidats aux dernières élections, ils ont promis de doter VIA Rail d'un nouveau matériel roulant. Le vice-premier ministre est-il en train de nous dire que le gouvernement va annoncer qu'il manquera à l'engagement qu'il a pris et réduira au chômage un millier de travailleurs de Montréal et de Thunder Bay pour une durée de un an et demi à trois ans? Est-ce cela ce qu'il est en train de nous dire?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député sait vraisemblablement que depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement actuel a créé quelque 705 000 nouveaux emplois.

Je peux lui dire en outre que nous avons tenu la plupart des promesses que nous avions faites au sujet de VIA Rail et que nous avons rétabli un certain nombre de services. Nous avons acheté de nouvelles locomotives. Nous continuons d'examiner la question du matériel roulant. Le député sait pertinemment que nous avons cherché par l'entremise d'un consortium d'en arriver à un accord qui soit équitable pour tous les intéressés. La démarche n'est pas facile; elle est très coûteuse. Le député reconnaîtra, je pense, que nous allons utiliser au mieux les fonds dont nous disposons. Voilà ce que le ministre des Transports est en train de faire.

M. le Président: J'invite le député de Cap-Breton—The Sydneys à poser une question.

* * *

PETRO-CANADA

LES PRIX DE L'ESSENCE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, hier, l'office des services publics de la Nouvelle-Écosse a ordonné dans son rapport aux sociétés pétrolières de réduire leurs prix pour l'essence, le mazout de chauffage et le carburant diesel de 2,5c. le litre. Cette décision montre que les grandes sociétés pétrolières, Petro-Canada en tête, ont imposé des prix trop élevés aux consommateurs, dans la province de la Nouvelle-Écosse du moins. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources va-t-il ordonner à Petro-Canada de réduire ses prix en proportion dans les autres provinces pour permettre à celles qui ne sont pas protégées par des offices de services publics de transmettre les économies réalisées aux consommateurs? Sinon, pourquoi pas?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la première partie de la question, c'est une vue de l'agence en cause dans son jugement; ce n'est pas nécessairement la situation et ce n'est pas nécessairement la situation dans l'ensemble des provinces, comme vous l'avez mentionné.

Deuxièmement, le gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir dans les forces du marché.

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Kenora—Rainy River a la parole pour une seule question, qui sera suivie par une question du député de Portneuf, puis la période des questions sera terminée.

LE MANDAT DU MINISTRE

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, ma question porte également sur le jugement de l'office des services publics de la Nouvelle-Écosse. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources peut-il garantir à la Chambre que, conformément à son mandat légal, il ordonnera à Petro-Canada de veiller immédiatement à ce qu'il n'y ait d'ententes de prix dans aucune province?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est évident que cela fait partie du mandat du ministre et de celui de Petro-Canada de ne pas faire les choses illégalement.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LES MANOEUVRES DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES SOVIÉTIQUES

M. Marc Ferland (Portneuf): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale. Il y a dans les journaux aujourd'hui des allégations voulant que des sous-marins nucléaires soviétiques, armés de missiles intercontinentaux, feraient des manoeuvres hors de l'accoutumée. J'aimerais donc demander au ministre si les eaux territoriales canadiennes ont été violées par la marine soviétique. Si oui, la marine canadienne a-t-elle été obligée d'intervenir?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que des sous-marins soviétiques se retrouvent dans les eaux de l'Atlantique-Ouest, mais ce qui est inhabituel cette fois-ci, c'est qu'ils sont plus nombreux que d'habitude. Les Forces canadiennes, comme membres de l'OTAN, participent à la surveillance des eaux.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA COMMISSION DE DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

DÉPÔT DU RAPPORT DE 1986—TERRE-NEUVE

M. le Président: Conformément à l'article 9 de la Loi sur la représentation électorale, chapitre 9 des Statuts du Canada de 1986, je dois déposer sur le bureau une copie authentique du rapport de 1986 de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Terre-Neuve.

[*Français*]

Conformément à la Loi, ce rapport est réputé déféré au Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, nous revoici à jeudi. J'ai donc le grand plaisir de demander au leader du gouvernement à la Chambre quelles mesures il a l'intention de mettre à l'étude, non seulement aujourd'hui ou demain, mais toute la semaine prochaine.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je regrette que mes collègues de l'opposition ne se soient pas présentés hier à la réunion des leaders parlementaires où j'aurais pu discuter avec eux de l'ordre des travaux. Je prends unilatéralement la décision de mettre à l'étude le C-44, le C-20 et le C-37.

M. Murphy: Nous ne vous croyons pas.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DROIT DES DÉPUTÉS À LA MISE AUX VOIX DE QUESTIONS DONT LA CHAMBRE EST SAISIE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) fait un rappel au Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, à 13 heures aujourd'hui vous avez périmé une motion de la Chambre. C'est le point d'ailleurs que je soulevais avec vous en décembre dernier alors que le vice-président de la Chambre avait périmé une motion de la Chambre, et si on veut retourner au hansard à la page 1760, on trouvera que j'ai posé la question de privilège demandant au Président de m'expliquer de quelle autorité la Présidence pouvait interrompre une procédure que je considère fondamentale à ce pays et constitutionnelle, savoir que lorsqu'il y a une question devant la Chambre, elle doit être résolue par vote, et le vote majoritaire l'emporte évidemment.

Donc, aujourd'hui, monsieur le Président, pour la deuxième fois, et ça me fait de la peine de le mentionner, mais j'attends toujours votre décision sur ma question du 4 décembre. Je vous donnerai donc l'occasion de peut-être couvrir les deux questions en même temps.

Aujourd'hui, de nouveau, une motion a été présentée par le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), savoir que la Chambre procède à la prochaine rubrique, question qui a été acceptée comme étant conforme au Règlement par la Présidence et mise aux voix. A 12 h 35, la sonnerie a commencé à se faire entendre et le vote devait être tenu à 13 h 05. A 13 heures, la Présidence a périmé la motion et a ajourné la Chambre pour le déjeuner.

Monsieur le Président, je ne veux pas répéter les arguments que je vous ai donnés le 4 décembre 1986 parce que ça prend du temps, et je ne veux pas utiliser indûment le temps de la Chambre, mais je vous rappellerai que l'article 49 de notre Règlement est clair et précis et qu'il stipule que toute question devant cette Chambre doit être résolue par un vote, un vote démocratique, un vote majoritaire. Je laisse, monsieur le Président, à votre grande discrétion évidemment, la décision de m'éclairer, d'éclairer les députés, savoir pourquoi vous, qui n'êtes pas un juge, vous qui n'êtes pas une personne qui veut faire la loi mais qui doit nécessairement présider aux délibérations de la Chambre, jugez bon qu'il est de votre autorité de périmer une motion devant cette Chambre.

M. le Président: Ce n'est pas la première fois que l'honorable député d'Ottawa—Vanier soulève cette question. La question est très importante naturellement. Pour le moment, je reporterai ma décision mais probablement que, au cours de la prochaine semaine, la Présidence sera en position de rendre une décision sur ce point très important.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA TÉLÉDIFFUSION DES DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS DE LA CHAMBRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je désire poser la question de privilège dont je vous ai donné avis. C'est une question que j'ai posée encore une fois il y a quelque temps à la Chambre, sur le pouvoir qu'ont les comités d'autoriser la télévision dans les salles de comité et d'autoriser ainsi la télédiffusion des délibérations de ces comités.

Ce matin, monsieur le Président, le Comité permanent de la Chambre sur les droits de la personne a autorisé par vote la télévision à filmer une partie des délibérations du comité. Même si les intentions sont bonnes et les motifs très honorables, je pense que le Comité a dépassé son autorité et je voudrais que la Chambre soit saisie de ma question de privilège parce que je pense sérieusement qu'il y a ici matière sérieuse de privilège de tous les députés de la Chambre, et je voudrais en faire la preuve par les remarques suivantes.

Monsieur le Président, on le sait, et je l'ai déjà dit, je suis personnellement favorable à la diffusion radio et télévision des délibérations des comités de cette Chambre. J'ai toujours pensé que c'était une solution peut-être d'intérêt public de permettre à la télévision, à la radio de capter et de transmettre les activités, les délibérations de nos comités parce que cela ajouterait, je pense, aux comités et à l'information publique de ce qui se passe à la Chambre.

Monsieur le Président, il est difficile pour moi de poser cette question parce que le témoin de ce matin est un témoin pour qui j'ai beaucoup de respect et c'est un témoin qui était très important, qui se voulait un exemple très fort de ce que cela veut dire être pour les droits de la personne, et je le fais parce qu'un règlement doit prévaloir, un règlement doit être en place pour permettre d'ici peu la télédiffusion des délibérations des comités. J'y crois et je voudrais qu'on passe à l'action. Je l'ai soulevé avant en cette Chambre, il n'y a pas eu d'action encore de la part du gouvernement, et j'invite, j'incite et j'implore ce gouvernement à prendre son courage à deux mains, et à nous apporter une solution à ce problème et à permettre aux comités de télédiffuser les délibérations selon des principes analogues à ceux qui régissent la publication des comptes rendus officiels des *Débats*, comme cela se fait à la Chambre. On ne permettrait pas à un appareil de télévision publique ou ordinaire de venir à la Chambre télédiffuser les délibérations ici. Ce qu'il y a ici, c'est contrôlé par vous, monsieur le Président, et c'est une image qui est donnée aux télédiffuseurs privés ou publics et c'est contrôlé par la Présidence selon une décision de la Chambre prise en janvier 1977, si je ne m'abuse. Donc, il y a besoin de règlements pour qu'il y ait de l'ordre, et dans les comités il va falloir reconnaître que si la majorité des députés, comme moi, partagent le point de vue qu'il faut télédiffuser ces délibérations, il va falloir prendre des dispositions, mettre en place des règlements et sous l'autorisation du Président, procéder à la diffusion de ces délibérations.

Monsieur le Président, les intentions des membres du Comité étaient bonnes, les motifs, comme je l'ai dit, très honorables. Il y a des problèmes. Les problèmes, c'est que les comités parlementaires, même pour ces motifs les plus honorables, n'ont pas l'autorité nécessaire pour permettre la télédiffusion de leurs délibérations. Et les greffiers des comités sont tenus d'informer les présidents et les membres du comité qu'il n'y a aucune autorisation, aucun règlement qui prévoit la télédiffusion des comités à ce temps-ci, à ce stade-ci.

Monsieur le Président, j'avais soulevé cette question le 28 octobre 1986 en cette Chambre, alors que j'étais présent à un Comité et que le président du Comité a voulu autoriser . . . et je lis la proposition du président du Comité de la recherche, des sciences et de la technologie: «J'ai autorisé la presse à enregistrer cette séance et à placer les caméras de télévision à la table des journalistes.»

Monsieur le Président, à ce moment-là, j'avais dit au président: «Vous n'avez pas l'autorisation de faire cela, monsieur le Président.» Et le Comité m'avait appuyé et on n'avait pas procédé à la télédiffusion.

Cette fois-ci, le Comité a voté, à ce que je sache, et a approuvé que des caméras de télévision captent les délibérations et transmettent l'image et le son.

Je dis, monsieur le Président, et je le répète, je n'ai pas de difficulté avec le principe, c'est l'application de la loi qui m'intéresse et, comme whip de mon parti, je dois être, si on veut, quelquefois, un peu raide dans la discipline, mais il va falloir qu'on s'habitue à travailler selon les règles et à les suivre, sinon, on choisit le désordre et, monsieur le Président, comme on le sait, ce n'est pas approprié.

Cette fois, le Comité a autorisé, contrairement à ce qui est arrivé la dernière fois, la présence de caméras et l'enregistrement des délibérations du Comité ce matin.

• (1510)

[*Traduction*]

Je serai bref, monsieur le Président, mais je veux simplement bien me faire comprendre. Puis-je répéter que j'ai toujours été en faveur de téléviser les débats des comités. C'est un point de vue que je partage avec de nombreux députés. Je l'ai déjà dit et je le répète, je crois qu'il serait instructif pour les Canadiens de voir ce qui se passe à la Chambre à l'extérieur de cette enceinte. Quoi qu'il en soit, cela n'est pas prévu à l'heure actuelle, et je le déplore.

En janvier 1977, la Chambre a autorisé, par le biais d'une motion, la télédiffusion de nos travaux dans cette enceinte sous l'autorité de la présidence. Je crois fermement que cela devrait s'appliquer aux comités. Je trouve regrettable également que le comité ait outrepassé ce matin ses pouvoirs en permettant la télédiffusion de ses délibérations. En l'absence d'une autorisation officielle, les membres du comité ont outrepassé leurs prérogatives et il se pourrait bien que les télédiffuseurs eux-mêmes puissent être accusés d'outrage à la Chambre, car aucune disposition ne les protège, ne leur donne l'immunité parlementaire, contre une poursuite en diffamation. En d'autres termes, un radiodiffuseur qui a utilisé les images et les bandes sonores enregistrées ce matin à la séance de ce comité pourrait être tenu responsable aux termes des dispositions de la loi concernant la diffamation et il pourrait même être accusé d'outrage à la Chambre, car rien n'est prévu concernant cet enregistrement.

Ainsi, monsieur le Président, on semble avoir abusé quelque peu des privilèges de tous les députés ce matin. Je voudrais que vous rendiez une décision le plus tôt possible sur la façon de régler cette question, en invitant le gouvernement et peut-être tous les leaders parlementaires . . .

M. Fennell: Et les whips.

M. Gauthier: Et les whips—Je remercie le whip du gouvernement—à discuter de cette question, afin de trouver une fois pour toutes une solution.

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je vais répondre brièvement à mon collègue. J'ose dire, tout d'abord, que le député ne saurait soulever la question de privilège parce qu'il n'assistait pas à la séance du comité en question. Il lui est déjà arrivé de faire brillamment valoir une question de privilège, car il était présent lorsqu'on avait proposé de télédiffuser la séance d'un comité. Cette fois, le député n'y était pas. Il me semble qu'il vaudrait mieux invoquer le Règlement au sujet de cette affaire, car elle s'y prête très bien.

L'intervention du député, lorsqu'il a fait valoir que le président d'un comité n'a pas le pouvoir de permettre la télédiffusion ou la radiodiffusion d'une séance, est rapportée à la page 822 du hansard. Je suis entièrement d'accord avec lui. J'irais même plus loin. En premier lieu, cependant, je vais ajouter mes propres observations sur le contenu des séances de comité.

Il est sûr et certain—et nous étions tous à la Chambre hier pour saluer Coretta King—que pas un Canadien n'ignore la place extraordinaire que son mari occupe dans l'histoire de ce continent, non plus que les efforts qu'elle-même a accomplis. Nous lui sommes reconnaissants d'être venue au Canada et d'avoir pris la peine de rencontrer des députés de la Chambre des communes. Il y a cependant certaines décisions qu'aucun comité n'a le pouvoir de prendre, même avec le consentement de ses membres. Je propose, à l'instar de mon honorable collègue, que les leaders à la Chambre et le Bureau de régie interne soient saisis de la question. C'est à ce niveau qu'elle doit être réglée.

• (1520)

Les délibérations se poursuivent et il est à la fois malheureux et inconvenant que les audiences de ce matin aient été télévisées. Nous pouvons tous comprendre l'esprit qui régnait à cette occasion, mais il y a certaines décisions qu'un comité ne saurait prendre, même avec le consentement de ses membres et quel que soit l'esprit dans lequel elles sont prises.

Je recommande que la présidence accorde tout le sérieux voulu à ce rappel au Règlement. Dans les circonstances, comme l'a proposé mon collègue, jusqu'à ce que des décisions qui nous conviennent à tous soient présentées à la Chambre, les audiences des comités ne doivent être télévisées en aucun cas.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur le Président, j'aimerais faire un commentaire sur la question qui nous intéresse, puisque j'étais présent ce matin et que j'ai été témoin de ce qui s'est passé.

Tout le monde a pu constater qu'il y avait foule, que la confusion régnait et que le témoin a suscité beaucoup d'intérêt parce qu'il s'agissait d'une personnalité bien connue. Dans un cas pareil, tout peut arriver. Il me semble que la Chambre doit comprendre—et certains présidents de comités voudront l'entendre dire—qu'il ne s'agit pas là d'un précédent. Ce qui s'est passé ce matin constitue un cas tout à fait particulier. Il importe que le Bureau de régie interne s'y intéresse. A mon avis, la Chambre souhaite une décision claire que les présidents de comités seront en mesure de respecter.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai écouté soulever une question de privilège plutôt douteuse qui avait peut-être davantage l'allure d'un rappel au Règlement. J'ai beau être nouveau ici, je saisis les risques que peuvent présenter la télédiffusion, la radiodiffusion ou la photographie des audiences d'un comité sans le genre de contrôles prévus pour le hansard électronique.

Peut-être devrions-nous considérer les événements de ce matin dans le contexte de ce que nous commémorons ces deux derniers jours. Coretta Scott King est la veuve de Martin Luther King. Elle est honorée et il était honoré non pas parce qu'ils ont suivi les règles, mais bien parce qu'ils ont su y passer outre lorsque c'était nécessaire et mettre en lumière une faille de notre système démocratique.

La Chambre et ses comités sont les rouages de la démocratie au Canada. Si la télévision ou la radio n'avaient pas été présentes au comité ce matin, les Canadiens n'auraient pas pu voir ou entendre la veuve de Martin Luther King affirmer clairement à tous ceux qui voulaient l'entendre que les États-Unis, alliés à l'Afrique du Sud, ne combattent pas pour défendre la liberté en Angola, ou que les États-Unis ne luttent pas pour la cause de la liberté au Nicaragua.

Les règles ont été violées, mais par le caractère dramatique de son intervention, elle a prouvé à tous les Canadiens qu'ils devraient pouvoir voir ce qui se passe aux comités. J'appuie la proposition voulant que cette affaire soit examinée par le gouvernement. Si elle est examinée et cela, dans l'intérêt des Canadiens, le nom de «King» aura encore une fois été associé à un tournant de l'histoire. Je suis impatient que cela arrive.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je voudrais intervenir très rapidement à propos de cette question de privilège car je m'y intéresse personnellement. Je rappelle en commençant que je suis convaincu qu'il y a tout lieu de télédiffuser de temps à autres les délibérations de nos comités.

J'ajoute à cela, et là-dessus je suis parfaitement d'accord avec mon collègue de Windsor—Walkerville (M. McCurdy), que nous avions une excellente occasion de télédiffuser la réunion de ce matin du comité permanent des droits de la personne.

Les intentions du comité étaient bonnes et valables, soit qu'une personne éminente et une source d'inspiration comme c'est le cas de M^me^ Coretta Scott King, la veuve du grand défenseur des droits civils, M. Martin Luther King Jr., de se faire entendre d'un auditoire beaucoup plus vaste. Son message devait, au fond, être communiqué à un bien plus grand nombre de gens. Je félicite le comité de ses intentions.

Il est vraiment regrettable que le comité ait clairement outrepassé ses pouvoirs. Rien dans le Règlement ne lui permet de décider unilatéralement de télédiffuser ses délibérations. Les comités ne peuvent pas agir à leur guise et n'ont d'autorité que celle que le Règlement leur confère, ou que la Chambre leur accorde expressément.

Nous sommes en ce moment saisis d'une question—que l'intiative du comité permanent des droits de la personne a fait ressortir—qui est très importante et qu'il convient de trancher, à savoir dans quelles circonstances les comités peuvent télédiffuser leurs délibérations. La question n'a pas été réglée jusqu'à présent et, en omettant de le faire, les députés ont collectivement fait preuve de négligence.

Je tiens à ce que l'on sache que les comités comprennent bien le Règlement. Ils connaissent les commentaires du Beauchesne. Je voudrais d'ailleurs rappeler le commentaire 304 de la 4^e^ édition du Beauchesne, page 250, qui précise ce qui suit:

> Un comité ne peut étudier que les questions qui lui ont été déférées par la Chambre.

A ma connaissance, les comités ne disposent pas d'un tel pouvoir discrétionnaire. En s'octroyant pareil pouvoir, ils dérogent au Règlement de la Chambre. Nous savons comment il faut procéder. A preuve, le comité constitutionnel. Quand il a jugé opportun de permettre à la nation entière de suivre le débat constitutionnel, il en a demandé l'autorisation à la Chambre qui y a consenti.

Nous connaissons les pouvoirs des comités. Ces pouvoirs sont clairement délimités au paragraphe 96(1) du Règlement—faire étude et enquête, faire rapport et exiger la production de documents et de dossiers. S'ils s'estiment limités par ces pouvoirs, ils peuvent demander à la Chambre de les autoriser à exiger la production d'autres documents dont ils pensent avoir besoin. Ils peuvent siéger pendant les sessions de la Chambre ou pendant les congés.

Le Règlement est tellement clair que non seulement on précise au paragraphe 96(2) que les comités détiennent des pouvoirs supplémentaires, mais qu'on y définit ces pouvoirs. En fait, en raison des responsabilités particulières que la Chambre leur confie, certains comités détiennent des pouvoirs que d'autres n'ont pas. Cependant, lorsque les membres d'un comité sont incertains sur ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire, ils doivent demander à la Chambre de trancher.

Je me réfère à nouveau au Beauchesne où il est précisé que parfois, un comité doit obtenir une autorisation de la Chambre lorsque la portée de son mandat est limitée. L'expression clef est «obtenir une autorisation». Par conséquent, si un comité désire utiliser la télévision comme l'a fait ce matin le comité permanent des droits de la personne, pour le moment il doit obtenir une autorisation.

Je ne condamne pas ce comité et je ne le juge pas non plus.

• (1530)

Je prétends que nous faisons face à une situation intolérable. Étant donné les événements que vit la Chambre depuis quelques jours, il aurait été extrêmement difficile à un comité de prévoir que ce serait là la situation ce matin et d'obtenir le consentement voulu. Il est tout à fait regrettable qu'il n'y ait eu aucun autre recours et que le Règlement n'ait pas permis au comité d'agir de cette façon sous l'autorité de la Chambre.

Pour en revenir à Beauchesne, le commentaire 304(2) stipule qu'un comité doit s'en tenir à l'ordre de renvoi, et ne saurait y déroger. C'est cela, monsieur le Président, qui doit changer.

Le comité des droits de la personne sert fort bien tous les comités aujourd'hui. Il soulève une situation qu'on ne peut tolérer plus longtemps. Il faut agir dès maintenant et de façon décisive. Le comité a souligné qu'il est maintenant temps pour la Chambre de prendre une décision sans équivoque au sujet de la télédiffusion des délibérations des comités. Il faut décider quand elle peut avoir lieu et dans quelles circonstances. Il s'agit peut-être d'étendre le paragraphe 96(2) du Règlement, afin d'ajouter des dispositions concernant la télédiffusion.

Pour conclure, je voudrais préciser que les Canadiens ont une idée bien arrêtée du Parlement. Ils ont l'impression que tout ce qui est important se passe dans cette enceinte, et ce qui est pire, que seule la période des questions de 45 minutes à la Chambre mérite qu'on s'y attarde. Vous savez, monsieur le Président, à l'instar de tous les députés, que la majeure partie du travail utile pour les Canadiens s'effectue en comité, alors que les députés se penchent, souvent de façon objective, sur les affaires importantes de la nation. Il ne convient pas de télédiffuser toutes les délibérations et toutes les audiences des comités, mais il est vraiment déplorable que parfois, les Canadiens ne puissent s'apercevoir, par le biais de la télévision, de l'excellent travail accompli par le Parlement en comité.

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de prendre la parole avant d'avoir entendu une observation du dernier intervenant au sujet de la télédiffusion des délibérations des comités. Je signalerai qu'il arrive trop souvent qu'une erreur soit légitimée rétroactivement. Je ne puis accepter que parce qu'une erreur a été commise aujourd'hui, cela prouve qu'il est bon que les délibérations des comités soient télédiffusées. Je voudrais convenir avec le député que ces délibérations devraient parfois être télédiffusées. Toutefois, il ne faut pas modifier le Règlement parce qu'une erreur a été commise. Nous devrions le modifier si nous estimons souhaitable que les délibérations des comités soient télédiffusées.

Je conviens que certaines délibérations devraient être télédiffusées et d'autres pas. Nous ne tenons pas à imposer aux téléspectateurs l'ennui d'un débat plutôt terne, ce qui risquerait d'arriver si l'on télédiffusait les délibérations de tous les comités sans exception.

J'estime que le comité a bel et bien eu aujourd'hui l'occasion de mettre fin officiellement à ses travaux avant de laisser les caméras entrer en action. Le comité aurait pu contourner le Règlement de cette façon. Toutefois, il a violé le Règlement de la Chambre, ce que je désapprouve.

Si vous deviez vous prononcer rapidement sur l'erreur qui a été commise aujourd'hui, monsieur le Président, cela serait aussi une erreur. Comme l'a proposé mon collègue, le whip libéral, je voudrais que l'on crée un comité pour examiner ce qui devrait être fait et je voudrais que l'on tienne un débat approfondi de la question entre whips, car cela relève dans une large mesure de notre compétence. Nous pourrions examiner la question de savoir comment et quand les délibérations des comités devraient être télédiffusées.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, je désire aborder le même sujet. Tout d'abord, je vous fais remarquer, comme vous le savez, monsieur le Président, que la Chambre ne peut pas entendre de témoins. Ce sont les comités qui convoquent des témoins, canadiens ou étrangers, pour donner aux parlementaires les renseignements particuliers dont ils ont besoin. Pour cette raison, je suis d'accord avec les observations éclairées de mon collègue, le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) qui a souligné que la Chambre devait s'occuper de la question et le faire le plus judicieusement possible. Nous vivons à l'âge de l'électronique et nous savons qu'il nous incombe d'informer les Canadiens, de les renseigner sur ce que nous faisons ici et de leur rendre des comptes sur nos actes. Il me semble que nous ne devons pas percevoir les médias comme étant une menace, mais que nous devons en tirer le meilleur parti en les utilisant pour mieux informer la population.

J'interviens aussi parce que j'étais membre du comité. Je n'entends pas laisser les autres porter tout le poids du blâme, si blâme il y a. Si le président dirigeait les travaux, c'est le député de Windsor—Walkerville (M. McCurdy) qui a présenté la motion visant à permettre la présence des caméras de télévisions pour cette occasion très spéciale et c'est moi qui l'ai secondé. La motion a été adoptée à l'unanimité.

L'histoire est parsemée d'infractions aux règles, parfois volontaires, parfois involontaires. Il ne fait aucun doute que la Noire qui a pris place à l'arrière d'un autobus de l'Alabama a changé le cours de l'histoire en contestant les règles. Espérons que dans le cas qui nous occupe, la dérogation aux règles connaîtra aussi un dénouement heureux. Le comité n'avait pas du tout l'intention de défier le Règlement mais en attirant l'attention sur la question, peut-être sera-t-il à l'origine d'un changement nous permettant de mieux renseigner les Canadiens et de rendre la Chambre des communes plus comptable envers eux. Je crois sincèrement que le président ne doit pas assumer seul la responsabilité de ce qui s'est passé aujourd'hui.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations à ce sujet, car j'ai eu mon mot à dire dans cette affaire en ma qualité de membre du comité spécial chargé de la réforme de la Chambre des communes.

Il convient de signaler au moins deux choses. Tout d'abord, en autorisant la télédiffusion de ses délibérations, le comité a outrepassé ses pouvoirs, et cela ne fait aucun doute. Mais c'était l'expression d'un sentiment qui n'était probablement pas propre à ce seul comité et qui commence à rallier l'opinion de l'ensemble des députés et des membres de comités, soit qu'on puisse télédiffuser les délibérations des comités.

Je ne veux surtout pas que l'on croie que, si nous consentions effectivement à cette télédiffusion, ce serait par suite de la désobéissance d'un comité donné. Si nous avons maintenant à trancher la question c'est simplement du fait qu'un comité donné a décidé de se charger du Règlement, pour ainsi dire. La télédiffusion des délibérations des comités ne devrait pas être accordée après coup, ou après que ce soit devenu pratique courante, mais bien pour donner suite aux recommandations du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes. Ces recommandations donnent des lignes directrices qui devront nous guider à cet égard. Il est temps, pour ceux qui en

ont le pouvoir, de voir à ce qu'il soit donné suite à cette recommandation particulière du comité McGrath.

La télédiffusion des délibérations des comités pourrait se révéler avantageuse en ce sens qu'elle permettra de faire connaître davantage aux Canadiens le travail qui s'accomplit au Parlement. On pourrait voir à la télévision, dont beaucoup de gens dépendent pour se renseigner sur le régime politique, ce qui se passe aux comités aussi bien qu'à la Chambre.

Nous devrions en profiter au moins pour faire comprendre au comité, par votre entremise, monsieur le Président, qu'il a effectivement outrepassé ses droits. Ce devrait également être pour les députés et pour l'ensemble de la Chambre l'occasion de s'engager à nouveau à donner suite aux recommandations du comité spécial concernant la télédiffusion des délibérations des comités.

• (1540)

J'espère que cela aura une influence positive sur l'avenir du Parlement. Rien ne le garantit. La télédiffusion a ses côtés négatifs, mais je pense que c'est une chose dont les députés, les médias et tous les intéressés doivent s'efforcer de tirer le meilleur parti.

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, en qualité de président du comité en question, j'aimerais faire quelques très brèves observations.

Tout d'abord, je doute que les membres du comité aient su qu'en prenant cette décision le comité enfreignait le Règlement de la Chambre. Nous n'avions certes pas d'autre intention que de respecter l'autorité de la Chambre. Si nous avons outrepassé notre compétence et nos droits comme comité, nous le reconnaissons. Nous ne sommes peut-être pas les premiers dans l'histoire de la Chambre à avoir commis une erreur. Mais si erreur il y a, nous l'avons commise sans vouloir faire injure à la Chambre ni à ses hauts fonctionnaires.

Deuxièmement, il faut considérer que le comité a pris cette décision à l'unanimité. Tous les membres du comité, peu importe leur allégeance politique, ont considéré cette décision comme une occasion, cette fois-ci et cette fois-ci seulement, sans établir de précédent, de permettre aux Canadiens d'entendre le message d'une éminente personnalité qui était dans ce pays, dans cette ville et sur la Colline, et que nous risquons de ne plus revoir. Cette dame avait déjà fait une allocution édifiante devant les nombreuses personnes qui ont eu la chance d'être dans le hall à ce moment-là. A ma connaissance, il n'a pas été possible de partager ce message et cette allocution avec le grand public par le biais de la télévision. C'était donc l'occasion pour les Canadiens d'entendre un message qu'ils apprécieraient, j'en demeure convaincu.

Il convient de signaler qu'aux yeux du comité des droits de la personne, la décision d'aujourd'hui ne devait en aucun cas être considérée comme un précédent, qu'elle était valable pour une seule fois, qu'il s'agissait de profiter de l'occasion spéciale que présentait la réunion organisée pour écouter une championne des droits de la personne. Voilà ce que je vous signale, en toute déférence, monsieur le Président. Si nous avons enfreint le Règlement, c'est bien involontairement, et ce n'est pas par manque de respect envers vous ni envers la Chambre.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques observations à propos de cette très importante discussion. Nous reconnaissons que les privilèges de la Chambre s'étendent, en gros, aux comités. Les rapports des comités et les comptes rendus intégraux des audiences sont des documents publiés sous l'autorité de la Chambre et qui jouissent des mêmes privilèges que les documents de la Chambre. Ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que si les délibérations d'un comité sont télévisées puis diffusées, il se pourrait que les observations d'une personne soient considérées diffamatoires ou problématiques, et donc sujettes à interprétation par une tierce partie.

Naturellement c'est la même chose pour la Chambre. Les députés sont protégés en vertu des privilèges qui existent, mais les séances sont diffusées dans tout le pays et nous serions dans la même situation si une personne pouvait intenter des poursuites pour diffamation ou quelque chose du genre, à la suite de la diffusion des débats.

Les députés ont toujours considéré que ce qui se dit à la Chambre est sujet à l'immunité prévue par le Règlement. Puisque cette immunité existe, je ne vois pas pourquoi elle ne s'étendrait pas aussi aux comités. Comme je l'ai dit, les rapports et les comptes rendus des comités sont des documents publiés sous l'autorité de la Chambre et ayant les mêmes privilèges. Donc, ce qui s'applique à la Chambre des communes devrait s'appliquer également à ses comités. Pour cette raison je ne pense pas que les privilèges des députés aient été violés.

[*Français*]

M. le Président: Premièrement, je veux dire que c'est un sujet qui est très important. Je remercie l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) pour son intervention et aussi pour tous les arguments concernant la position présente. C'est clair. Ce n'est pas une position contre le principe de la télévision au comité. C'est un principe qui change l'autorité, qui change le pouvoir, qui change les règlements appropriés. Il n'est pas approprié pour un comité d'avoir la télévision pour la diffusion des délibérations du comité.

[*Traduction*]

Personne ne prétend un seul instant qu'il n'y a pas eu infraction au Règlement de la Chambre. Des députés ont dit que l'on peut enfreindre le Règlement dans certaines circonstances. Je rappelle à tous les députés que c'est une position que la présidence est parfois fort tentée de prendre, mais je m'efforce autant que possible de me conformer au Règlement. Si je ne le faisais pas, tous les députés auraient certainement des reproches à faire à la présidence qui est au service de la Chambre. C'est la Chambre qui établit son propre Règlement, lequel doit bien entendu être respecté.

Pour la gouverne des Canadiens qui suivent nos délibérations, je tiens à réaffirmer que nous sommes députés; nous sommes des législateurs, héritiers d'une tradition de la règle du droit. Par conséquent, aucun d'entre nous ne doit prendre à la légère les infractions au Règlement.

Il se trouve qu'en l'occurrence Coretta Scott King, une personne très éminente, remarquable et très appréciée, a comparu devant le comité. D'ailleurs, le comité avait selon moi d'autres options. Il aurait pu siéger en tant que groupe spécial. Il aurait pu annexer ses délibérations à celles du comité lorsque celui-ci aurait à nouveau siégé au complet. Cela n'est peut-être venu à l'esprit des membres du comité, mais je signale qu'il y avait d'autres façons de procéder.

Il est évident que les députés sont favorables à l'idée de téléviser les délibérations des comités, ou du moins de certains d'entre eux. Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) a signalé de façon très pertinente que la Période des questions, qui offre la meilleure occasion de rendre des comptes pour le gouvernement d'un pays libre, ne reflète pas tout le Parlement. Je l'ai entendu avec plaisir signaler l'énorme travail qui se fait aux comités. Je suis heureux que les députés l'aient répété à maintes reprises car en tant que Président de la Chambre, je suis souvent tenu de rappeler au public que si tous les députés ne sont pas à la Chambre après la période des questions, c'est parce qu'ils assistent aux séances de comités, dont une trentaine ou une quarantaine siègent continuellement, y compris les comités législatifs.

Cependant, étant donné que nous respectons la règle du droit, je doit rappeler aux députés que nos délibérations sont régies par les précédents des décisions rendues par mes prédécesseurs et par le Règlement établi par les députés eux-mêmes.

• (1550)

Je rappelle aux députés que le 6 novembre 1980, madame la Présidente Sauvé a dit exactement à ce sujet:

> J'ai suivi très attentivement le débat de cet après-midi, mais je n'ai entendu aucun argument qui me fasse changer d'avis ou qui me permette de penser que mon prédécesseur avait tort. Je reste donc convaincu que la télédiffusion des délibérations des comités permanents et des comités spéciaux de la Chambre ne peut être autorisée que par la Chambre elle-même.

Il y a quelque temps, avant que je devienne Président, le Bureau de régie interne avait proposé une sorte d'ordre qui aurait pu être présenté à la Chambre pour que les délibérations des comités, ou de certains comités, soient télévisées. Cette résolution n'a jamais été présentée à la Chambre et, comme d'autres députés l'ont fait remarquer aujourd'hui, si cette Chambre est en faveur du filmage des délibérations des comités, ou de certains comités, ou dans certaines circonstances, alors il appartient aux députés de tous les partis de mettre en place les règles de procédure pour que cela puisse se faire. A la réunion du comité, aujourd'hui, il y avait des députés des trois partis et, franchement, tous ont dit être en faveur du filmage des délibérations. J'en comprends les raisons.

Le député d'Ottawa—Vanier, comme il l'a dit au début, a déjà soulevé cette question et ce n'est pas parce qu'il est contre le principe—ce que je comprends—mais bien parce qu'il est justement respectueux des règles que nous adoptons et que nous devons respecter.

On a laissé entendre que c'était peut-être une question de privilège. Je ne pense pas qu'il soit dans l'intérêt des députés que je poursuive mes recherches dans cette direction. Je pense que le sujet a été amplement traité. J'estime qu'il y a aucun doute que ce qui a été fait était contraire au Règlement, mais on aurait pu procéder autrement et si l'on veut le faire de nouveau il appartient aux députés de s'assurer qu'ils agissent légalement.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Je désire informer la Chambre que, en raison de la déclaration ministérielle, la séance d'aujourd'hui sera prolongée de huit minutes.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement.

Le président suppléant (M. Paproski): Le *Feuilleton des avis* contient quatre motions qui tendent à modifier le projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

Comme il y a des motions identiques au *Feuilleton*, j'ai consulté les députés concernés et je suis disposé à choisir les motions inscrites au nom du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

La motion nº 2 sera débattue et mise aux voix séparément.

La motion nº 4 vise à permettre le paiement de 175 millions de dollars à la province au cours de la première année plutôt qu'au cours de la période de deux ans proposée dans le projet de loi. Cette motion a été proposée et déclarée irrecevable au comité parce qu'elle empiète sur l'initiative financière de la Couronne en imposant une charge supplémentaire au trésor public.

La présidence est d'accord avec cette décision, mais elle doit cependant tenir compte du fait que la motion vise simplement à supprimer des mots. Une analyse des précédents indique que ce genre de motions a toujours été autorisé à l'étape du rapport. Je renvoie les députés à la décision rendue par le Président Jerome le 29 juin 1976. Le Président avait alors déclaré que le Règlement «semble leur accorder un prestige que n'ont pas d'autres motions».

De plus, le Président Lamoureux a tenu les propos suivants dans sa décision du 13 février 1969:

> . . . qui montrent clairement ce qu'un député peut faire à ce stade de la procédure, en particulier proposer la suppression d'un article.

Même si cette motion pose des difficultés à la présidence, je suis disposé à permettre au député de la proposer à cause des deux précédents que j'ai cités.

Cette motion fera donc l'objet d'un débat et d'un vote distincts.

[*Français*]

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides) propose:

> Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 2, en retranchant la ligne 20, page 1, et en la remplaçant par ce qui suit:
>
> «1er avril 1987 et le 31 mars 1990, un».

Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de présenter les motions 2 et 4 pour être débattues et votées par cette Chambre.

Monsieur le Président, la raison pour laquelle j'ai proposé la motion nº 2 dont l'effet est de raccourcir la portée de la législation C-44 de 1987 à 1990 au lieu de 1992, c'est à cause des événements qui ont été annoncés dans cette Chambre par le ministre des Finances dans son discours sur le Budget et qui avaient été aussi annoncés au public en général au mois de juillet dernier, alors que le gouvernement manifestait son intention de procéder à une réforme fiscale en profondeur qui affecterait l'impôt sur le revenu des particuliers de même que l'impôt sur le revenu des corporations, le principe étant que la base fiscale allait être modifiée, élargie, qu'un certain nombre de contribuables seraient sans doute éliminés du rôle d'imposition et qu'un fardeau plus grand serait porté par les corporations, ce qui permettrait de baisser et de ramener peut-être au niveau de 1984 le fardeau fiscal des particuliers, tel qu'il existe suite aux trois derniers budgets.

Monsieur le Président, de telles modifications fiscales auront un impact certain sur le revenu des provinces, et on sait que la formule de péréquation qui permet au gouvernement fédéral d'effectuer des paiements aux provinces—et c'est ce que fait le projet de loi C-44—s'appuie sur le rendement des points d'impôt par citoyen dans chaque province, et ces rendements sont égalisés suivant une moyenne établie dans cinq provinces. Or, monsieur le Président, la réforme fiscale qui est annoncée, et malheureusement nous attendons toujours le Livre blanc sur cette réforme fiscale, doit contenir non seulement les modifications dont je viens de faire mention mais également une modification en profondeur de la taxe fédérale de vente qui pourrait être remplacée par une taxe sur la valeur ajoutée ou une taxe sur les transactions commerciales.

On nous dit, et cela a été répété à un certain nombre de reprises, que cette modification pourrait même amener des provinces à revoir leur système de taxe provinciale de vente et partagé suivant une formule que je ne connais pas dans ce nouveau système de taxe sur la valeur ajoutée ou de taxe de transfert, taxe sur les transactions dont on parle. Or, monsieur le Président, c'est un chambardement qui pourrait être considérable et qui amènerait des modifications certaines dans les revenus des provinces, certains peut-être à la hausse, d'autres revenus à la baisse, mais la moyenne pourrait sans doute être modifiée.

D'abord, en ce qui regarde l'impôt sur le revenu des particuliers, la moyenne du revenu taxable n'est pas la même à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Québec, au Manitoba, en Saskatchewan, des provinces qui sont bénéficiaires de paiements de péréquation.

Alors si les rendements varient d'une province à l'autre et que l'on baisse en principe les taux d'impôt pour les individus qui sont au bas de l'échelle des revenus au Canada, les impacts sur les revenus dans chacune des provinces seront modifiés et ainsi la péréquation pourrait être mofidiée. C'est pourquoi je propose que la portée du projet de loi C-44 ne soit que de trois ans, de 1987 à 1990, pour permettre à cette Chambre et au gouvernement, peu importe qui formera le gouvernement en 1990, d'obliger la Chambre à revoir les paiements de péréquation et la formule de paiements de péréquation pour tenir compte de ces modifications et des effets que les modifications fiscales pourraient avoir sur les revenus des provinces, donc sur la péréquation. L'arguement des banquettes ministérielles nous dit qu'il est toujours possible à la Chambre des communes de revoir les paiements de péréquation et que le gouvernement pourrait apporter des législations qui tiendraient compte des modifications que provoquera la réforme fiscale.

Monsieur le Président, je suis prêt à considérer que cette possibilité existe. C'est absolument vrai qu'un gouvernement pourrait au cours de la période de cinq ans présenter une nouvelle proposition à la Chambre des communes. Mais il se pourrait fort bien aussi que le gouvernement qui sera en place après la réforme fiscale décide de ne pas faire des changements. Cela forcerait peut-être les provinces, ou cela obligerait les provinces à vivre une période difficile qui créerait des difficultés, des complexités financières pour leur permettre d'offrir des services de qualité égale d'un océan à l'autre. C'est pourquoi en suggérant que la portée du projet de loi C-44 ne soit que de trois ans au lieu de cinq ans, cela permettrait à la Chambre et aux députés et au gouvernement, en même temps que cela leur donnerait l'obligation, de revoir la législation afin de tenir compte des changements que la réforme fiscale pourrait provoquer. Je sais certainement que le ministre des Finances (M. Wilson) et le ministre d'État (Finances) (M. Hockin) nous ont livré ces arguments, surtout le ministre d'État (Finances). Je ne veux pas mettre leur bonne foi en cause sauf que suivant une vieille règle qui est souvent utilisée: trop fort ne casse pas, et cette obligation, le député de Trois-Rivières (M. Vincent) se rappellera certainement jusqu'à quel point cette phrase avait été utilisée par le personnage qui représentait la circonscription de Trois-Rivières à l'Assemblée législative d'alors à Québec, et c'est pour s'assurer que l'équité pour ce qui est des paiements de péréquation aux provinces soit assurée.

Je forme le voeu, monsieur le Président, que cette mesure de prudence qui n'affecte pas la politique gouvernementale à ce moment-ci, que cette mesure de prudence en faveur d'une équité plus grande et d'une assurance plus grande des provinces face aux paiements de péréquation qu'elles reçoivent du gouvernement fédéral . . . c'est pour assurer cette permanence et cette stabilité des revenus des provinces que je propose l'amendement dans la motion nº 2, et j'espère qu'elle pourra être reçue avantageusement par l'ensemble des députés de la Chambre.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Paproski): En conformité de l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: L'honorable député de Parkdale—High Park (M. Witer)—Les services correctionnels du Canada—Le contrat accordé pour la surveillance de libérés conditionnels à Toronto; l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart)—Les chantiers maritimes—a) On demande pourquoi le gouvernement retarde l'octroi de marchés aux trois chantiers maritimes du Québec. *b*) On demande pourquoi certains travaux ne sont pas encore commencés; l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier)—Le bilinguisme—La Fonction publique—a) Le respect des exigences linguistiques par les sous-ministres. *b*) Les énoncés de politique—L'impact sur la Fonction publique.

• (1600)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement, ainsi que de la motion nº 2 de M. Garneau (p. 5017).

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je suis conscient que ce projet de loi est important pour les provinces, et vous vous rappelez peut-être, monsieur le Président, qu'au début de la séance, quand le gouvernement essayait d'examiner une motion d'attribution de temps, j'ai effectivement proposé une motion pour que nous passions aux ordres inscrits au nom du gouvernement afin de débattre ce projet et de lui accorder le temps nécessaire. J'ai bien peur qu'en ne proposant finalement ce projet de loi à la Chambre qu'un peu plus d'une heure avant de lever la séance, en ce qui concerne pour aujourd'hui les affaires émanant du gouvernement, nous n'accordions pas vraiment à cette question l'attention qu'elle mérite.

Les membres du gouvernement ont essayé d'insinuer que nous avions fait de l'obstruction systématique ou que nous avions ralenti les délibérations. Le gouvernement, le ministre des Finances (M. Wilson), le ministre d'État aux Finances (M. Hockin) et le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre ont tous reconnu que c'était un projet de loi important et qu'ils souhaitaient qu'il soit adopté, mais ils n'ont présenté ce projet de loi à la Chambre des communes qu'au milieu de mars.

Les membres du gouvernement se sont précipités vers le Nouveau parti démocratique, et vers moi-même en tant que critique dans ce domaine—et je suis sûr qu'ils ont fait la même chose pour le parti libéral—en disant: «Nous voulons que ce projet de loi soit adopté rapidement.» Nous avons essayé de nous montrer coopératifs. Nous avons fait passer à ce projet de loi l'étape de la deuxième lecture en un seul jour de débat. Nous avons dit que tout ce que nous voulions c'était une possibilité de proposer des amendements au comité et d'entendre un nombre limité de témoins.

Avec ce genre de collaboration de la part du parti libéral et du Nouveau parti démocratique, on se serait attendu à ce que le gouvernement aborde rapidement le sujet en comité. Au lieu de cela, il a fallu attendre une semaine avant qu'il ne se décide à entamer les audiences du comité législatif sur le projet de loi de péréquation. En conséquence, encore une fois parce que le gouvernement était pressé, nous avons dû essayer de faire comparaître les témoins le lendemain ou le surlendemain.

Vous venez de l'ouest du Canada, monsieur le Président, et vous connaissez l'étendue de notre pays. Vous vous rendrez compte combien il était difficile dans de si brefs délais de faire venir à Ottawa les porte-parole des principaux groupes et des provinces pour qu'ils expriment leurs inquiétudes.

Parce que nous croyons qu'il faut verser cet argent aux provinces pauvres, nous avons collaboré encore une fois avec le gouvernement et nous avons réussi à renvoyer la mesure au comité très rapidement. On aurait pu reprendre l'étude de ce projet de loi à la Chambre mardi ou mercredi, mais le gouvernement a refusé d'agir. Il voulait adopter une autre loi et proposer une motion d'attribution de temps pour le projet de loi C-22 tendant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne le prix des médicaments, c'est-à-dire imposer la clôture. Nous nous sommes disputés hier sur des motions de procédure proposées pour la plupart par le gouvernement et nous avons fait la même chose aujourd'hui lorsque le gouvernement a refusé de passer rapidement au projet de loi à l'étude.

Je pense que l'opposition fait son possible pour accélérer son adoption. Je ne suis pas d'accord pour adopter la mesure à l'étape du rapport après une heure de débat seulement. La décision que vient de rendre la présidence indique que nous sommes saisis de deux motions et qu'elles seront débattues séparément. Les gens s'inquiètent au sujet de ces motions.

Depuis 1982, le gouvernement fédéral impose ses décisions aux provinces quand il s'agit de questions de ce genre. Il n'a pas négocié d'accords avec les provinces sur le financement des programmes établis ni sur une formule de péréquation. Sous le gouvernement libéral précédent comme sous le gouvernement conservateur actuel, les provinces de toutes les couleurs politiques se sont plaintes de la façon dont le gouvernement fédéral les traite à ce sujet.

Dans mon discours en deuxième lecture, j'ai exposé les nombreux problèmes que ce processus cause aux provinces. Elles se rendent à une réunion et s'attendent à recevoir 175 millions de dollars en un an et tout d'un coup, à la réunion suivante, elles découvrent que les 175 millions de dollars seront versés en deux ans. Le financement des programmes établis ne devait pas entraîner de réduction des montants promis pour l'année financière 1986-1987 selon l'exposé budgétaire présenté en novembre 1985 par le ministre des Finances. Tout d'un coup,

les ministres provinciaux des Finances découvrent que la formule change et que la réduction arrivera un an plus tôt que prévu, c'est-à-dire que les provinces recevront 400 millions de dollars de moins dans le cadre du financement des programmes établis que si la loi en vigueur s'était appliquée jusqu'en mars 1987. Il y a donc de nombreux problèmes à considérer.

• (1610)

Je pense que l'amendement dont nous sommes saisis sera d'une certaine utilité. J'ai bien entendu l'intention de l'appuyer. Premièrement, si le gouvernement l'accepte, nous ne serons pas pris avec cette loi pour les cinq ou six prochaines années mais pour une période de temps beaucoup plus courte. C'est important parce que le gouvernement a dit, comme le ministre des Finances dans son dernier budget et le ministre d'État aux Finances en réponse à une question cet après-midi, que la réforme fiscale est une priorité du gouvernement et qu'il fera le nécessaire pour rendre le système plus juste et plus simple et l'améliorer à plusieurs autres points de vue. Si c'est vrai, la situation financière du gouvernement fédéral changera, tout comme celle des provinces.

Il est important que nous réexaminions le système de péréquation à la suite de ces changements à la législation fiscale. Le gouvernement fédéral a certes plus qu'assez de trois ans pour présenter ses propositions de réforme fiscale, et les Canadiens ont plus qu'assez de cette période pour réagir aux changements. C'est un délai plus que suffisant pour mettre la loi en application et pour disposer de projections établies par le ministre fédéral des Finances et ses homologues provinciaux quant aux perspectives fiscales.

Si nous adoptons la mesure à l'étude sous son libellé actuel, je crains que cette mesure ne demeure en vigueur, malgré la réforme fiscale. Elle limitera le montant d'argent que le gouvernement fédéral doit donner aux régions pauvres du pays. Je trouve cela inacceptable. Je suis porté à mettre en doute la sincérité et la bonne foi avec lesquelles le gouvernement fédéral parle de réforme fiscale quand il insiste pour que cette mesure reste en application durant plus de cinq ans.

Je me rends compte que mon temps de parole tire à sa fin, monsieur le Président. J'aimerais vous rappeler, bien que je n'aie sans doute pas à le faire, que la règle à la Chambre exige qu'on s'adresse toujours à la présidence, même quand il s'agit d'un homme aussi averti qui sait probablement tout ce que nous dirons de toute façon. Il est cependant nécessaire de le dire pour la gouverne de certains députés ministériels, et je dois vous adresser mes paroles, monsieur le Président, afin qu'ils puissent m'entendre.

Il est donc important de rappeler à la Chambre que les premiers ministres de Terre-Neuve et du Québec ainsi que le premier ministre et ministre des Finances du Manitoba ont tous déploré que nous ne fassions pas suffisamment d'efforts en matière de péréquation.

Lorsque nous avons parlé de cette mesure, en mars dernier, j'ai souligné que l'Association médicale canadienne estimait que cette loi tendait à créer deux classes de soins médicaux et hospitaliers. Le projet de loi à l'étude nous entraîne encore plus loin dans cette voie. Les provinces pauvres ont de plus en plus de difficultés à maintenir leurs services à leur niveau actuel et encore plus à les aligner sur ceux que reçoivent les Canadiens des autres régions.

C'est pourquoi j'estime qu'il faudra apporter cet amendement. Il nous accordera le temps d'améliorer la loi afin qu'elle reflète la réforme fiscale qui nous a été promise.

[*Français*]

M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard—Anjou): Monsieur le Président, moi aussi, j'aimerais parler à l'appui de cette motion d'amendement qui oblige les gouvernements à renégocier l'accord de péréquation en 1990, plutôt qu'en 1992, comme nous le propose le projet de loi, de façon, monsieur le Président, à tenir compte de l'impact qu'aura la réforme fiscale sur les paiements aux provinces.

Monsieur le Président, depuis deux ans maintenant, le gouvernement conservateur nous promet une réforme fiscale. Nous savons très bien que cette réforme fiscale aura un impact substantiel sur les recettes des provinces et étant donné que le système de péréquation se calcule avec les recettes des provinces, c'est très important que cet accord de péréquation soit signé pour une période plus courte, afin que quand nous aurons la réforme fiscale, nous puissions à ce moment-là ajuster la péréquations la distribution et les arrangements fiscaux avec les provinces.

Donc, monsieur le Président, je ne vois aucune objection pour laquelle les membres du gouvernement, les députés conservateurs de cette Chambre, devraient voter contre cet amendement proposé par mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Ils devraient l'appuyer unanimement et une fois ce projet de loi passé, nous pourrons continuer et nous l'espérons, d'ici quelques semaines, avoir le Livre blanc tel que promis par le ministre des Finances (M. Wilson) dnas son Budget de février 1986.

Monsieur le Président, si cet après-midi cet amendement est défait, il est clair que le gouvernement n'a pas l'intention d'introduire un projet de réforme fiscale au mois de mai, tel qu'il l'a annoncé ou, s'il le propose au mois de mai, il n'a pas l'intention de le mettre en application aussitôt que possible.

Et, monsieur le Président, cela sera seulement une des promesses manquées de la part de ce gouvernement. Des promesses de réforme fiscale, des promesses de justice sociale qui au contraire se traduisent dans l'augmentation d'impôt la plus élevée depuis la Seconde Guerre mondiale.

Monsieur le Président, même dans le dernier Budget, le gouvernement qui a présenté un budget de rien, qui ne mérite même pas le titre de s'appeler Budget, a réussi à inclure cinq augmentations d'impôt.

Donc, si les députés conservateurs sont sincères, si vraiment le gouvernement veut introduire un projet de réforme fiscale qui soit juste et équitable, il doit appuyer cette demande et avoir un projet de loi de péréquation pour la période de 1990 à 1992. Je m'excuse, monsieur le Président, je veux dire de 1987 à 1990 au lieu d'aller jusqu'en 1992, tel que le préconise le projet de loi actuellement.

Monsieur le Président, j'aimerais aussi souligner un autre fait: il ne faut pas oublier que le gouvernement conservateur a déjà considérablement réduit la somme consacrée au développement économique et régional. Au titre du développement économique régional, le bilan du gouvernement est assez peu reluisant. On sait que l'enveloppe du développement économique régional est passée de 14,9 milliards en 1984-1985 à 12 milliards en 1987-1988. C'est une chute de 2,9 milliards en trois ans, en termes réels si l'on tient compte de tout cela, cette enveloppe a perdu près de 30 p. 100 de sa valeur.

De plus, monsieur le Président, le taux de chômage de six provinces est toujours plus élevé aujourd'hui qu'il ne l'était en 1982. Donc, pourquoi ce gouvernement continue-t-il toujours à augmenter les impôts et à réduire le transfert aux provinces? Il veut signer un accord plus long quand en même temps il parle de réforme fiscale et on sait très bien que cette réforme fiscale va affecter les provinces.

Monsieur le Président, j'aimerais lire quelque chose en cette Chambre que le ministre des Finances du Québec, l'honorable Gérard D. Lévesque, écrivait dans une lettre qu'il faisait parvenir à son homologue fédéral le 4 février 1987. Et je cite:

> Ainsi, malgré l'opposition du Québec, vous nous proposez de modifier l'assiette sur les impôts fonciers en vous appuyant sur des données de la firme de courtage immobilier, Royal Lepage. Par contre, vous vous refusez de prendre en compte pleinement les écarts interprovinciaux de la valeur des terrains résidentiels que reflètent ces mêmes données, ce qui permettrait de répondre en grande partie aux objections que nous avons formulées. Vous comprendrez que j'ai été surpris d'entendre affirmer que ces modifications avaient fait l'objet d'une proposition conjointe fédérale-provinciale!
>
> Je me pose de sérieuses questions sur l'utilité du processus de consultation auquel on a eu recours et qui nous a conduits à de tels résultats.

Monsieur le Président, qui a oublié les promesses faites à l'automne 1984?

La consultation. C'était le mot que tous les candidats conservateurs avaient à la bouche. Ils parlaient de créer un nouveau climat avec les provinces. Et voilà un ministre des Finances de la province de Québec qui met en doute sérieusement ce processus de consultations de la part du gouvernement conservateur.

Monsieur le Président, l'amendement proposé par mon collègue de Laval-des-Rapides (M. Garneau) est clair. Il veut que l'on réduise la période de l'entente, que la période de l'entente soit jusqu'en 1990 pour permettre justement que la réforme fiscale promise et, si cet amendement est rejeté cet après-midi, cela veut dire que nous n'aurons pas notre fameuse réforme fiscale, et je me demande ce que pense de ce geste la petite entreprise. On se souviendra qu'il n'y a pas longtemps la Fédération des entreprises indépendantes canadiennes a publié un sondage de leurs membres. Les deux préoccupations principales étaient le fardeau fiscal et la paperasserie gouvernementale. Donc, monsieur le Président, ces deux problèmes principaux peuvent être réglés dans une réforme fiscale juste et équitable, et nous allons espérer que les députés conservateurs vont appuyer cet amendement. Donc nous allons continuer à croire que nous aurons une réforme fiscale dans l'avenir.

• (1620)

[*Traduction*]

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de parler de cette motion jusqu'à ce que les inepties proférées par le député de Churchill (M. Murphy) ne me forcent à le faire. Premièrement, le député veut savoir pourquoi le projet de loi n'a pas été présenté plus tôt. C'est évidemment parce que les résultats du recensement ne sont pas publiés avant la fin de janvier ou le début de février et que lorsqu'ils sortent, il faut se livrer à toutes sortes de calculs pour pouvoir établir les prévisions budgétaires dont il est question dans ce projet de loi. Il n'était tout simplement pas possible de présenter cette mesure avant que les données du recensement ne soient disponibles.

Ce projet de loi a été présenté le 11 mars. Le gouvernement a agi rapidement. Sans les stupidités que les libéraux et leurs collègues, les néo-démocrates, nous ont servies hier pour retarder délibérément les travaux de la Chambre, ce projet de loi aurait déjà été adopté et il aurait reçu la sanction royale.

Les néo-démocrates auraient dû tenir compte du fait que la formule proposée dans le projet de loi demeure la même. Il y a là deux choses. Nous maintenons la même formule de péréquation pendant cinq autres années. La formule n'a aucunement changé. Seules les données sont modifiées à la suite du dernier recensement.

D'autre part, nous sommes extrêmement généreux avec les provinces en renonçant à recouvrer environ 175 millions qui leur ont été payés en trop au cours des deux dernières années. Pour ce qui est de la générosité du gouvernement fédéral à l'égard des provinces incapables de percevoir toutes les recettes nécessaires, les montants versés s'élèvent, dans le cas de Terre-Neuve, à environ 1 800 $ par habitant, par année. Je mets au défi n'importe quel député néo-démocrate ou de tout autre parti de prétendre que cette somme n'est pas juste et généreuse, quand on la compare aux 700 $ par habitant accordés à l'Ontario.

L'opposition nous induit en erreur pour ce qui est de la réforme fiscale, monsieur le Président. Si on examine les propositions que le ministre des Finances (M. Wilson) a présentées à la Chambre, quelles répercussions, à part certaines conséquences négligeables, pourraient-elles avoir sur la capacité des provinces de percevoir des recettes par les moyens habituels? Quels effets la réforme fiscale aura-t-elle pour ce qui est des redevances sur les ressources, par exemple? Aucun, monsieur le Président. Qu'entraînera-t-elle pour la taxe de vente provinciale? Rien du tout. Nous nous laissons emporter lorsque nous prévoyons d'importantes modifications dans la formule de péréquation à la suite d'une réforme fiscale au niveau fédéral.

Ainsi, l'amendement dont nous sommes saisis, qui tend à réduire la période de renouvellement de cinq à trois ans, est tout à fait inutile. Un délai de cinq ans est raisonnable pour des accords fédéraux-provinciaux de ce genre. S'ils doivent un jour être modifiés, bien des négociations seront nécessaires. Nous ne devrions pas nous pencher sur ces derniers chaque année ou tous les deux ans, car ils ressemblent quelque peu à la Loi sur les banques. Nous avons toujours estimé qu'un délai de dix ans était raisonnable pour ce qui est d'apporter des modifications importantes à la Loi sur les banques. Dans le cas de ce genre d'arrangements financiers entre les provinces et le gouvernement fédéral, nous avons fini par comprendre qu'un délai de cinq ans était tout à fait sensé et raisonnable.

Il faut se rappeler, lorsque nous discutons de ce projet de loi, que les provinces s'attendent à recevoir les chèques en question le 16 avril, soit dans quelques jours seulement. Pour que cela se produise, monsieur le Président, il faut obtenir la sanction royale aux alentours du 14 avril, soit mardi prochain. Ce sont les libéraux et les néo-démocrates qui en subiront les conséquences, s'ils décident de retarder l'adoption de ce projet de loi au point que les provinces qui en ont besoin n'obtiendront pas cet argent, à la suite de leurs agissements et des inepties dont on est témoin à la Chambre.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, tout d'abord, en ce qui a trait à ce qu'a déclaré le député de Western Arctic (M. Nickerson), j'ai trouvé plutôt bizarre son argument selon lequel le projet de loi ne pouvait être présenté qu'à ce moment-là car les données tirées du recensement devaient être traitées. Selon moi, le projet de loi établit certains principes et certaines formules quant à la façon d'effectuer les paiements de péréquation. On pouvait les établir et les faire adopter par la Chambre, même si on n'avait pu s'entendre à ce sujet, bien avant que le gouvernement ne choisisse de saisir la Chambre du projet de loi.

Ce qui m'inquiète dans ce projet de loi, surtout en ce qui a trait à l'amendement, c'est la décision du gouvernement de refuser d'envisager une période de trois ans plutôt que de cinq ans. Je reconnais que les ententes fiscales étaient habituellement conclues pour des périodes de cinq ans et qu'il est sage en principe de convenir avec le député de Western Arctic qu'elles ne doivent pas constamment faire l'objet de négociations. On doit conclure des ententes qui couvrent une période assez longue, de manière à permettre une certaine stabilité des prévisions budgétaires des provinces et du gouvernement fédéral.

Malheureusement, depuis 1977, soit depuis la dernière fois que le gouvernement fédéral et les provinces se sont entendues sur le contenu des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, que ce soit en matière de financement de programmes établis ou de péréquation, ce dont il est question aujourd'hui, les gouvernements se sont succédé. Le gouvernement libéral a cédé la place au gouvernement conservateur, qui a modifié unilatéralement les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

• (1630)

Le projet de loi propose aux provinces une augmentation de 175 millions de dollars sur deux ans au lieu d'un an. Or, les provinces étaient en droit de s'attendre à obtenir cette augmentation sur un an et le gouvernement fédéral aurait dû la leur accorder s'il avait été désireux d'en arriver à une entente. Il s'agit d'un autre exemple de mesure unilatérale.

Je signale à l'attention des ministériels deux raisons valables de proposer que la durée des accords se limite à trois ans dans la conjoncture actuelle. En premier lieu, une réforme fiscale se prépare. Il me semble que les conservateurs ont toujours eu la réputation de se plaindre des effets néfastes des réformes fiscales sur la planification financière des entreprises. Effectivement, le foisonnement des nouvelles mesures fiscales annoncées chaque année a alourdi la tâche des entreprises et rendu très pénible celle des provinces.

Le gouvernement n'envisage peut-être pas sérieusement une réforme de la fiscalité. Sa résistance à l'amendement vient peut-être du fait qu'il ne tient pas vraiment, au fond, à réformer la fiscalité, ce qui signifierait donc que nos craintes ne sont absolument pas fondées. C'est peut-être le cas. Toutefois, prenons le gouvernement au mot et supposons qu'il va opérer une importante réforme de la fiscalité. Il me semble alors qu'il faudrait songer sérieusement à écourter la période prévue à cette fin ou peut-être à prévoir un mécanisme d'examen dans le projet de loi.

Les conservateurs sont très friands de dispositions législatives de temporarisation. Cet amendement prévoit une disposition de temporarisation sur une période plus brève que les cinq années habituelles des arrangements fédéraux-provinciaux—et dans ce cas, il s'agit de péréquation—parce que, de l'aveu même du gouvernement, il se prépare quelque chose qui pourrait bien modifier le contexte financier et fiscal dans lequel les gouvernements provinciaux doivent fonctionner.

Le refus du gouvernement d'envisager une période plus courte ressemble à un aveu d'impuissance ou à l'expression d'un manque d'assurance quant à ses capacités d'en arriver à un accord avec les provinces, en ce qui a trait tant à la réforme fiscale qu'aux accords fiscaux fédéraux-provinciaux qui pourraient être conclus par simple consensus. En refusant d'envisager cette possibilité ou en la rejetant tout bonnement, le gouvernement se trouve à dire qu'il ne croit pas pouvoir s'entendre avec les gouvernements provinciaux, et qu'il prévoit donc une période d'application de cinq ans de façon à ne plus avoir à reparler de cette affaire. C'est fondamentalement l'impression qu'on ne peut s'empêcher d'avoir quand on voit le gouvernement refuser de considérer l'amendement et promettre une importante réforme de la fiscalité.

Il est encore possible à notre avis que les gouvernements fédéral et provinciaux arrivent à s'entendre mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'à maintenant, mais le gouvernement fédéral ne croit pas pouvoir arriver à conclure un tel accord. Au lieu de cela, la Chambre se trouve encore une fois devant la perspective de divisions qui surgiront tôt ou tard sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces que l'on veut imposer unilatéralement à ces dernières.

Pour la gouverne des nouveaux députés, rappelons que ces accords fiscaux ont été imposés unilatéralement par un gouvernement libéral. Je me souviens des cris d'indignation, d'outrage et d'outrecuidance lancés à l'époque à la Chambre contre ce méchant et arrogant gouvernement libéral, insensible aux régions et à la nation, qui osait envisager d'imposer unilatéralement quelque chose aux provinces.

Pourtant, que s'est-il passé depuis 1984? Nous avons vu le gouvernement conservateur perpétuer la tradition. Je ne me souviens que trop bien d'avoir écrit au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) après les élections de septembre 1984 pour lui rappeler l'époque où nous avions siégé ensemble au comité législatif qui étudiait le projet de loi C-97, si je ne m'abuse, qui imposait unilatéralement de nouveaux accords fiscaux aux provinces et mettait en oeuvre le programme de compressions budgétaires des 6 et 5 p. 100. Quels hauts cris avait poussés le député de Provencher contre ces mesures unilatérales qu'il jugeait inacceptables.

Cependant, depuis leur élection les conservateurs ont pris des mesures unilatérales les unes après les autres. Aujourd'hui, en refusant de prendre l'amendement en considération, non seulement ils sanctionnent les interventions unilatérales, mais encore ils en confirment le maintien pendant au moins cinq ans, ce qui pourrait dépasser de trois ans le mandat de leur gouvernement.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, mon intervention dans ce débat sera brève.

C'est dans les années 1930 qu'une commission royale d'enquête a examiné les problèmes auxquels se heurtent le Canada et les provinces pour répondre aux besoins financiers de leurs citoyens. Il a alors été convenu—c'est même prévu dans la Constitution—que les programmes en question visaient à garantir aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour fournir des services de niveau comparable à un niveau d'imposition raisonnablement comparable.

Dès après la Seconde Guerre mondiale, tous les partis, voire tous les Canadiens, ont reconnu qu'il incombait au gouvernement fédéral de tenter de s'assurer que les provinces et les territoires seraient en mesure de fournir les services de base—enseignement postsecondaire, soins hospitaliers et soins médicaux—en accordant à tous les Canadiens un traitement raisonnable et égal, peu importe où ils vivaient.

Au fil des ans, nous avons mis au point un grand nombre de programmes dans des domaines où le gouvernement fédéral subventionnait les provinces, notamment les provinces défavorisées—Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan—pour les aider à assumer le coût des services de base fournis à leurs habitants. Nous avons créé un régime d'assurance-hospitalisation par le biais duquel le gouvernement fédéral a promis aux provinces que, si elles se dotaient d'un régime d'assurance-maladie universel, il en paierait la moitié. Dans le cas des provinces démunies, le gouvernement a même promis de payer plus que la moitié. Il a ajouté que, lorsque les provinces s'étaient dotées de régimes d'assurance-maladie, il assumerait la moitié de leurs coûts à ce titre.

• (1640)

Ayant compris l'importance de l'éducation et surtout de l'éducation postsecondaire, le gouvernement fédéral a convenu de payer la moitié du coût de l'enseignement postsecondaire surtout au niveau universitaire. Ces régimes ont été élaborés pendant de nombreuses années, mais, à compter des années 1970, le gouvernement libéral de l'époque s'est rendu compte que ses recettes n'augmentaient pas aussi rapidement que le coût de ces programmes. Il a donc entrepris de les modifier. C'est ainsi qu'il a cessé d'assumer la moitié, et parfois plus de la moitié, des coûts de l'assurance-hospitalisation, de l'assurance-maladie et de l'enseignement postsecondaire. En outre, le gouvernement libéral a plafonné les augmentations prévues dans les formules de financement des programmes établis.

Beaucoup de provinces se sont opposées aux changements proposés par ce gouvernement libéral. Bon nombre d'entre elles, et notamment les provinces démunies de la région Atlantique, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan, n'avaient pas les moyens de maintenir et d'améliorer les services de santé et d'enseignement postsecondaire. Incapables de recueillir les fonds nécessaires par le biais de l'impôt sur le revenu et d'autres taxes ou droits exigés pour certains services, elles ne pouvaient plus continuer à financer ce mêmes services.

En dehors des changements apportés au financement des programmes établis auxquels j'ai fait allusion, nous avons vu également au cours des années des modifications dans les paiements de péréquation. Ces paiements étaient effectués par le gouvernement fédéral afin d'aider les provinces défavorisées à financer des programmes que nous, Canadiens, considérions comme des droits fondamentaux. Nous nous sommes aperçus que ces programmes ne pouvaient être maintenus à un niveau satisfaisant qu'avec l'aide du gouvernement fédéral.

Encore une fois, le gouvernement libéral d'alors a décidé de limiter les paiements de transfert aux provinces. Après son arrivée au pouvoir, le gouvernement conservateur a accéléré la réduction de l'aide accordée par le gouvernement fédéral aux provinces défavorisées. Il a modifié le financement des programmes établis et maintenant il propose de réduire le financement accordé aux provinces défavorisées sous forme de paiements de péréquation.

Le député de Western Arctic (M. Nickerson) est toujours si prompt à défendre tout ce que fait son gouvernement conservateur. A l'entendre, on penserait qu'on ne s'oppose à ce projet de loi que pour des raisons partisanes et politiques. En fait, toutes les provinces défavorisées se sont élevées contre cette décision unilatérale du gouvernement. La Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve, qui ont toutes les deux un gouvernement conservateur, ont affirmé très clairement leur opposition à ce projet de loi. Ce sont des provinces qui connaissent de très grandes difficultés financières. Le Québec qui a maintenant un gouvernement libéral a protesté contre cette décision unilatérale du gouvernement fédéral. Le Manitoba qui a un gouvernement néo-démocrate s'y est opposé également.

Les gouvernements n'ont pas été les seuls à s'y opposer. Je voudrais porter à la connaissance des députés les objections à propos de ce projet de loi qu'ont soulevées deux organisations très importantes. La Fédération canadienne des enseignants a affirmé que cette modification va compromettre très gravement la capacité des provinces défavorisées à fournir un enseignement adéquat. L'Association médicale canadienne a déclaré qu'à la suite de cette décision que nous allons prendre si nous adoptons ce projet de loi, les réductions du financement des programmes établis allaient créer deux catégories de systèmes de santé. Les meilleurs services seront fournis dans des provinces riches comme la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario et on trouvera dans les autres des services médiocres. C'est pour ces raisons que je me joins à mes collègues pour m'opposer à ce projet de loi.

Je voudrais parler de la situation qui règne dans ma propre province, le Manitoba. Le Manitoba sera la seule parmi les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation à subir tous les ans une diminution de ses subventions. En 1986-1987, cette province a été la seule à recevoir un paiement supplémentaire de 65 millions de dollars, ce qui lui donnait pour l'année un paiement de péréquation total d'environ 506 millions de dollars. Cependant, d'après le document intitulé *Péréquation fiscale* publié par le gouvernement avec son projet de loi, le Manitoba va recevoir seulement 469 millions de dollars de paiements de péréquation pour l'exercice 1987-1988 bien que cette province ait des besoins manifestes. C'est la seule province qui va enregistrer une véritable diminution des paiements qu'elle reçoit, une baisse de 37 millions de dollars.

Nous trouvons injuste cette décision prise par le gouvernement fédéral. Bien que les représentants du gouvernement prétendent qu'ils sont ouverts à la consultation, nous pensons que pour eux la consultation signifie écouter les gens se plaindre puis poursuivre dans la voie qu'ils avaient l'intention de prendre de toute façon, ce que nous considérons comme absolument inadmissible.

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, en prenant la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-44, je veux exprimer certaines de mes préoccupations. Je représente une circonscription de l'Ontario, une province moyenne. Ce n'est certes pas la province la mieux nantie, mais elle n'est pas la plus défavorisée non plus. Toutefois, à titre de Canadienne et comme beaucoup de mes concitoyens, je me soucie du sort des provinces pauvres.

Le projet de loi à l'étude aujourd'hui, concernant la péréquation, met à exécution les compressions budgétaires prévues dans d'autres mesures. Le projet de loi C-96, que la Chambre a étudié le printemps dernier, modifiait le calcul de certains paiements, mettant ainsi en péril le financement de l'enseignement postsecondaire et des soins de santé.

Je dois également signaler que d'autres mesures désavantagent l'enseignement dans les provinces pauvres. Les problèmes se trouvent donc aggravés en raison de l'orientation donnée à ces autres dispositions. Il y a par exemple les crédits que le secrétariat d'État accorde à l'enseignement dans la langue seconde ou la langue de la minorité. Bien que ces crédits ne soient pas la principale source de financement de l'enseignement, ils demeurent néanmoins importants. Ils s'ajoutent aux fonds que les provinces défavorisées consacrent à l'enseignement. Toutefois, étant donné que les établissements anglophones du Québec en sont les grands bénéficiaires, alors qu'ils sont déjà bien établis et, d'autre part, bien pourvus, il reste donc moins d'argent à donner aux francophones du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique. Il y a moins de crédits à la disposition de collectivités qui dépendent très fortement de ces programmes spéciaux. Leurs fonds ont été réduits et elles sont défavorisées. Elles sont donc défavorisées à l'égard du financement des programmes principaux et aussi des programmes plus spécialisés destinés à satisfaire des besoins particuliers.

• (1650)

Le programme de péréquation du Canada est conçu pour garantir que les gouvernements provinciaux aient des revenus suffisants pour offrir des services semblables en faisant payer des impôts à peu près égaux. C'est un élément absolument fondamental de notre système fédéral bien que le président Reagan ne le comprenne pas très bien. Il s'agit simplement pour lui d'une trop grande intervention de l'État et il nous met en garde contre l'étatisme. Ce que M. Reagan appelle l'étatisme est pour nous de la compassion.

Notre pays tient à ce que toutes les collectivités qui le composent ne souffrent pas, que la richesse soit partagée et que les Canadiens de tout le pays jouissent de services de qualité raisonnable. Nous voulons qu'on garantisse aux Canadiens qui habitent les régions économiquement défavorisées des services de bonne qualité, surtout dans les domaines essentiels de l'enseignement postsecondaire et des services médicaux. Les paiements de péréquation ont joué un rôle absolument essentiel pour assurer une certaine qualité de services à laquelle tous les Canadiens ont droit. Les Canadiens participent tous à la péréquation en payant leurs impôts.

Bien que la péréquation ne soit pas parfaite, c'est une façon de partager le fardeau entre les provinces économiquement favorisées et celles qui ne le sont pas. Les dispositions relatives à la péréquation ont varié depuis l'époque de la Confédération. Elles remontent à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique lorsque le gouvernement fédéral a décidé d'aider les provinces en assumant leurs dettes et en leur versant des subventions proportionnelles à leur population.

A mesure que le fardeau des services que les provinces devaient fournir à leurs citoyens augmentait et que les revenus d'impôt du gouvernement fédéral augmentaient, on a pris certaines mesures de péréquation pour s'assurer que les provinces puissent fournir ces services.

Le gouvernement actuel néglige cependant d'honorer ses engagements. C'est particulièrement révoltant quand on songe que le gouvernement conservateur a beaucoup reproché au gouvernement libéral précédent de ne pas respecter ses engagements. Les réductions ont commencé sous le gouvernement libéral précédent et le gouvernement actuel les a continuées, mais il a eu la colossale effronterie de prétendre le contraire. Dans le discours du trône, il était question de réconciliation nationale. Que fait-on de la réconciliation nationale quand vient le temps de verser les paiements de péréquation et de partager la richesse entre les régions? Le gouvernement parle beaucoup de réconciliation, mais les conservateurs fédéraux ne respectent pas leurs engagements.

Le gouvernement a réagi en proposant une période de transition et en versant 175 millions de dollars pour rendre moins pénibles les réductions des paiements de péréquation. Le ministre des Finances (M. Wilson) a déclaré:

> Je crois qu'une augmentation de 175 millions de dollars en un an, soit de près de 5 milliards de dollars en cinq ans représente un accroissement très important. Comme nous n'avons pas pu nous mettre d'accord, nous allons continuer à travailler et à examiner certaines propositions, mais les mécanismes voulus sont toujours en place.

On a appris ensuite que ces 175 millions de dollars seraient versés en deux ans plutôt qu'un. Les députés du Nouveau parti démocratique ont parlé de ce supposé malentendu. Ce n'est pas un malentendu, mais un manquement à une obligation de modifier partiellement les compressions budgétaires.

En examinant les chiffres réels, nous voyons que les paiements de péréquation ont diminué par rapport au PNB. C'est à mon avis la façon la plus réaliste de les considérer. Ils ont bien sûr augmenté en termes absolus, mais il faut également tenir compte de l'inflation. Il faut tenir compte aussi de l'augmentation de la richesse dans notre pays, et il est très utile d'examiner les paiements de péréquation en relation avec le PNB pour comprendre la réalité. En 1982-1983, ils représentaient 1,35 p. 100 du PNB, et cette proportion a diminué au cours des années suivantes à 1,34 p. 100, 1,29 p. 100 et 1,15 p. 100. En 1986-1987, elle avait baissé à 1,08 p. 100 pour atteindre 1,06 p. 100 en 1987-1988. Ça ne représente pas une très forte proportion du PNB, et nous pouvons constater que cette proportion n'a fait que chuter.

Si l'on considère les paiements de péréquation par rapport à l'indice des prix à la consommation, qui constitue une mesure de l'inflation, nous constatons qu'ils ont augmenté de 9,9 p. 100 entre janvier 1983 et janvier 1987, tandis que l'indice des prix à la consommation augmentait de 18,5 p. 100. De 1983 à 1988, les paiements de péréquation ont augmenté de 15,1 p. 100 tandis que l'indice des prix à la consommation augmentait de 22,8 p. 100. Bref, à en juger par des critères objectifs, les paiements de péréquation tirent de l'arrière.

Les gouvernements provinciaux, qui doivent fournir les services et payer en termes réels parce que les coûts des services augmentent, ont beaucoup de mal à trouver l'argent pour répondre à ces besoins. La meilleure critique qu'on puisse faire des actions du gouvernement fédéral en matière de péréquation consiste simplement à dire que le programme ne respecte pas l'obligation inscrite dans la Constitution d'assurer des services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

Je tiens simplement à réitérer les inquiétudes que les enseignants ont exprimées à propos des montants disponibles pour l'éducation. Bien sûr, l'éducation est un service provincial, mais les fonds de péréquation constituent pour le gouvernement fédéral un moyen d'y contribuer. Les dépenses par les étudiants traduisent bien la disponibilité des paiements de péréquation, et les dépenses des commissions scolaires reflètent cet échec.

La Fédération canadienne des enseignants a examiné sérieusement la situation, elle s'intéresse en effet à la qualité de l'enseignement et elle a constaté par ailleurs que l'écart entre les provinces nanties et les provinces démunies en ce qui concerne le financement de l'enseignement primaire et secondaire se creusait en fait. Il avait diminué au début des années 70, puis il avait augmenté. Autrement dit, le refus du gouvernement fédéral d'offrir suffisamment de crédits par le biais des paiements de péréquation a eu une incidence directe sur l'éducation des enfants. Nous trouvons cette situation éminemment regrettable.

Je signale tout particulièrement le cas du Manitoba, une des provinces les plus touchées par les changements apportés par le gouvernement. Je réitère la protestation du Manitoba: la constitution confie au gouvernement fédéral la responsabilité d'aider les provinces par le biais de la péréquation.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de parler du projet de loi C-44 et surtout de l'amendement présenté par nos collègues du Parti libéral. A ce propos, il n'est pas déplacé, je crois, de signaler que nous n'avons plus entendu de député libéral parler de ce projet de loi depuis un certain temps. Je voudrais savoir pourquoi. Si les libéraux proposent un amendement, ils doivent bien être convaincus du principe défendu dans cet amendement et bon nombre d'entre eux doivent être disposés à l'appuyer. Pour des raisons évidentes, nous les néo-démocrates, nous avons adopté cet amendement qui semble être négligé par ses propres auteurs. En proposant cet amendement, le Parti libéral a fait davantage preuve de culot que de civilité, comme je le prouverai en faisant le bilan de ce parti en matière de péréquation.

• (1700)

A propos de l'amendement, il convient de rappeler certains des principes fondamentaux de la péréquation et de l'objectif poursuivi celle-ci.

La péréquation n'est pas une forme de bienfaisance mais un investissement dans le Canada et surtout dans l'unité canadienne. C'est un investissement dans un système de transfert financier visant à permettre aux provinces pauvres, et il y arrive dans une certaine mesure, qui ont une assiette fiscale peu importante, et par conséquent une capacité et des recettes fiscales inférieures aux autres, d'offrir des services d'une qualité raisonnable, comparables aux services offerts par les provinces riches.

La péréquation n'est pas un terme tout à fait approprié car les paiements de péréquation ne créent pas de nivellement en fait. D'aucuns, surtout dans les rangs ministériels, je suppose, prétendraient sans doute que ce n'est pas vraiment l'objectif visé par les paiements de péréquation, qu'il s'agit plutôt d'établir un certain équilibre.

Même si je n'ai pas l'intention de calculer en détail dans quelle mesure la péréquation ou l'équilibre est assuré, il est utile d'examiner ce qui justifie une telle mesure au départ. Nous avons de bonnes raisons morales, en tant que pays souverain, d'essayer d'assurer une forme de péréquation. On a dit que les sociétés civilisées—ce que nous prétendons être et ce que nous sommes aux yeux des autres—sont jugées non pas par les normes de leurs secteurs les plus riches, mais par le niveau de services et le mode de vie accessibles aux personnes qui, pour une raison indépendante de leur volonté, sont obligées de compter sur l'aide de leurs concitoyens et sur les deniers publics.

Il y a des raisons encore plus valables, pratiques et pragmatiques d'essayer d'assurer la péréquation au Canada. Nous sommes une société mobile. Ceux que nous côtoyons en attendant l'autobus ou à l'aéroport ont peut-être été élevés dans une région du pays située à 5 000 milles de notre lieu de résidence. Ils ont peut-être été élevés dans des conditions entièrement

différentes des nôtres, mais comme la société est fondamentalement une méthode organique d'interaction sociale, il est évident qu'il ne faut pas priver les autres de possibilités parce qu'ils sont éloignés de certains services, qu'il s'agisse de l'industrie, des services médicaux, de l'éducation, du commerce ou même des loisirs. Compte tenu des droits dont jouissent les Canadiens en matière de mobilité et de l'usage inégalé que nous en faisons, bon nombre d'entre nous dépendent en grande partie des autres au sein de notre grande société. Chacun d'entre nous, dans sa vie quotidienne, dépend de façon très concrète de l'aptitude des autres à fonctionner et à réaliser leurs aspirations.

Nous ne servons pas les intérêts de notre pays si nous, Canadiens, privons arbitrairement un secteur de notre société, qu'il soit séparé par son emplacement géographique, sa profession ou tout autre facteur, faute de ressources suffisantes pour investir comme il se doit dans le développement non seulement des compétences requises et des besoins physiques, mais aussi de l'interaction sociale à laquelle nous avons tous droit et que nous sommes en mesure d'exercer.

Avec le temps, il doit y avoir un élément d'égalité dans la péréquation. Il fut un temps où les provinces actuellement considérées comme les plus riches étaient en réalité les plus pauvres. Nous ne devons pas oublier dans quelles conditions on a favorisé les possibilités économiques et la prospérité de certaines régions du pays—peut-être pas toujours délibérément—au détriment des autres régions.

Je songe à deux cas en particulier. Le premier est celui des Maritimes, qui a fait les frais du libre-échange et de la réduction du protectionnisme qui a eu lieu surtout au siècle dernier et au début de ce siècle. Je ne veux pas dire qu'il y ait beaucoup de régions dans les Maritimes qui ne soient pas dynamiques ou prospères, mais dans l'ensemble, l'économie régionale a connu un fléchissement. L'expansion s'est déplacée graduellement vers le centre du pays et surtout vers les deux provinces les plus grandes et les plus centrales.

Le deuxième exemple est celui de la Colombie-Britannique qui s'est retrouvée injustement pénalisée du fait que le gouvernement a cédé devant les exigences de notre partenaire commercial du Sud à l'égard du bois d'oeuvre. A l'heure actuelle, le taux de chômage en Colombie-Britannique est nettement supérieur à la moyenne nationale, comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a reconnu aujourd'hui. Si la Colombie-Britannique était incluse dans la formule de péréquation à cause de son taux de chômage élevé, ce serait conforme au principe de la péréquation. Cette dernière vise, en effet, à aider les régions du pays que le gouvernment a sacrifiées à ce qu'il considère, à tort, comme des objectifs économiques nationaux.

Je voudrais profiter des quelques minutes qu'il me reste pour parler du rapport entre la péréquation et le financement des programmes établis. Celui-ci représente un pourcentage de moins en moins important du coût total de l'éducation depuis sept ans. Sous le gouvernement libéral, avant 1983, puis de 1983 à 1987, la péréquation a absorbé une partie de moins en moins importante des ressources nationales. Nous avons commis une erreur en laissant le gouvernement libéral s'orienter dans cette voie et réduire ses efforts visant à assurer l'égalité.

Vous m'indiquez que mon temps de parole est écoulé, monsieur le Président. Notre pays a besoin de la péréquation. Cela revient à investir dans notre avenir.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 17 h 08, la Chambre passe à l'examen des initiatives parlementaires inscrites dans le *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'EXTRADITION DE LEONARD PELTIER

M. Jim Fulton (Skeena) propose:

Que la Chambre déplore l'extradition de M. Leonard Peltier du Canada aux États-Unis en 1976, extradition fondée sur de faux renseignements déposés auprès d'un tribunal canadien par les autorités américaines, et que la Chambre exhorte le gouvernement à essayer de rapatrier M. Peltier au Canada et de faire annuler toutes les procédures d'extradition pertinentes.

—Monsieur le Président, je me réjouis vraiment que la Chambre soit saisie de cette motion aujourd'hui. Le Parlement canadien est la plus haute cour du pays, car il se situe au-dessus de la Cour Suprême du Canada.

Nous avons l'honneur d'avoir aujourd'hui dans la tribune plusieurs des premiers citoyens d'Amérique du Nord et d'autres personnes qui ont traversé tout le continent pour venir. Il s'agit de Lew Gurwitz, qui a représenté M. Peltier pendant plus de dix ans, Steve Robideau, qui a également travaillé pendant plus de dix ans et Archie Fire Lame Deer, un sorcier du Dakota du Sud qui a parcouru également une grande distance pour venir ici et qui, depuis deux jours, s'est joint au groupe qui manifeste, nuit et jour, sur la Colline parlementaire.

La motion M-28 vise à accorder à un homme un procès équitable devant les tribunaux canadiens. C'est une chose que Leonard Peltier pensait obtenir en 1976, mais tel n'a pas été le cas. Entretemps, nous avons assisté à un mouvement de plus en plus important en sa faveur, non seulement en Amérique du Nord, mais dans le monde entier. Des défenseurs des libertés civiles, des groupes religieux, des avocats et d'autres groupements intéressés ont essayé par tous les moyens d'aider cet homme à obtenir justice. Ils l'ont fait par les voies judiciaires et politiques et ils ont présenté plus de 20 millions de signatures à la Maison Blanche.

• (1710)

Ce que j'espère aujourd'hui, c'est que la Chambre mettra aux voix cette question, nous verrons à 18 h 08. A mon avis, nous assistons à un nouveau chapitre de la vie de Leonard Peltier, qui se trouve au moment où nous nous parlons dans une cellule au Levenworth Penitentiary, aux États-Unis, où il purge une double sentence de prison à vie pour un crime qu'il n'a très probablement même pas commis.

Permettez-moi de me pencher sur ce que j'essaie de faire aujourd'hui. En l'occurence, les États-Unis ont violé un traité bilatéral entre le Canada et les États-Unis, consacré par l'usage. L'article 9 de ce traité prévoit que le pays étranger avec lequel nous avons un traité bilatéral doit fournir des preuves suffisantes à première vue d'une façon nette, précise et franche.

En l'occurrence, comme nous l'avons appris entre-temps, le gouvernement américain savait au moment où les documents ont été déposés devant la Cour fédérale du Canada que ces documents étaient falsifiés. Cela a maintenant été confirmé par le gouvernement américain. C'est très grave lorsqu'un traité avec notre voisin et allié le plus près sur ce continent est violé de cette façon, et plus particulièrement lorsqu'un homme passe ainsi plus de dix ans de sa vie derrière les barreaux.

Je sais que les députés sont au courant du cas d'un autre citoyen canadien, Donald Marshall, qui est resté près de dix ans en prison pour un crime qu'il n'avait pas commis. Ce n'est que plus tard que quelqu'un d'autre a reconnu sa culpabilité et que M. Marshall a pu ainsi être libéré.

Bien des gens se demandent peut-être pourquoi le gouvernement américain a soumis de faux documents et des renseignements falsifiés à la plus haute cour du pays, la Cour fédérale, afin d'obtenir l'extradition de Leonard Peltier. La réponse est bien simple.

Il y avait au départ trois co-accusés, M. Robideau, M. Butler et M. Peltier. MM. Robideau et Butler ont comparu à Cedar Rapids, en Iowa, au début de 1976, afin de répondre d'actes pour lesquels M. Peltier a maintenant été condamné. Ils ont été acquittés à l'unanimité par un jury en fonction des preuves présentées par le *Federal Bureau of Investigation*, les *State Troopers*, et d'autres services. Ils ont été acquittés à l'unanimité et non par un jury divisé ou par la moitié du jury.

Nous avons appris grâce au travail de M. Gurwitz et d'autres aux États-Unis, par l'intermédiaire de la Loi sur l'accès à l'information et d'autres moyens juridiques, qu'à la suite de l'acquittement de MM. Robideau et Butler le FBI avait envoyé un télex à tous ses bureaux et agents dans la région du Dakota du Sud et dans les États voisins, afin de les aviser de laisser tomber toutes les autres affaires dont ils s'occupaient, et de mettre toutes leurs énergies à préparer un dossier irréprochable, afin d'obtenir l'extradition et la condamnation de M. Peltier. Nous savons que cela s'est produit.

Permettez-moi de m'intéresser un moment aux documents falsifiés. Nos tribunaux ne peuvent agir unilatéralement, de leur propre chef, en vue de rapatrier M. Peltier. Seul le Cabinet, avec l'approbation de la Chambre, est en mesure de prendre les dispositions voulues pour que M. Peltier soit rapatrié au Canada et comparaisse devant la Cour fédérale pour être libéré, comme il le sera, à mon avis, compte tenu de ce nous savons maintenant des déclarations sous serment de M^me^ Poorbear.

Il vaut la peine de signaler qu'il se peut fort bien qu'au moins un fonctionnaire canadien, M. Halpern, ait été au courant au moment du dépôt de ces documents qu'il s'agissait de faux témoignages et de déclarations falsifiées, puisqu'il a voyagé avec d'autres aux États-Unis et qu'il savait que le FBI avait recueilli cinq déclarations sous serment de Myrtle Poorbear et non pas une seule. A l'époque où les fausses déclarations ont été recueillies, elle avait déjà fait plus d'une centaine de séjours dans des établissements psychiatriques.

Le FBI disposait de diverses déclarations sous serment et, pour convaincre les tribunaux canadiens d'accorder l'extradition, il a retenu celle où cette personne se déclarait témoin oculaire d'un double meurtre et accusait Léonard Peltier d'en être l'auteur. Or, on a prouvé non seulement qu'il existait un doute raisonnable, mais également que la preuve était fondée sur un faux témoignage. La personne qui a fourni les déclarations a reconnu depuis lors qu'elle n'avait jamais fréquenté la réserve de Pine Ridge à l'époque.

Certains se demandent peut-être de quoi il s'agit et quelle est l'importance de cette cause pour le Canada. Je tiens notamment à souligner le tort causé à notre traité. La motion n° 28 permettrait de rapatrier M. Peltier au Canada pour que sa cause d'extradition soit entendue de façon équitable par les tribunaux canadiens, auxquels il faisait confiance à l'époque, mais qui avaient fondé leur décision sur les renseignements erronés qu'on leur avait fournis.

Je voudrais faire brièvement l'historique de ces années-là et du règne de terreur dans ces États et dans les réserves de Wounded Knee et de Pine Ridge envahies par le FBI, la CIA, les agents de la police d'État et des groupes chargés de faire respecter l'ordre public. Dans ces deux régions, dans la réserve de Wounded Knee et celle de Pine Ridge, plus 400 Indiens sont morts dans des circonstances mystérieuses. Ils ont tous été assassinés, mais aucune accusation n'a été portée. Personne n'a jamais été condamné à la suite de leur meurtre.

La CIA et le FBI ont fait appel aux M16, des voitures armées et blindées. Des milliers de cartouches ont été tirées. Il s'agissait d'un véritable état de siège. La situation était imputable aux éleveurs, aux sociétés minières, aux exploitants agricoles, aux grandes routes, aux lignes hydro-électriques et à tout le reste qui empiétaient sur les terres cédées aux autochtones en vertu de traités. Ces autochtones de l'Amérique du Nord ont alors décidé de se défendre, ce qui a provoqué un règne de terreur qui s'est abattu sur eux. Une autochtone canadienne a également été tuée lors de l'occupation de Pine Ridge.

Le FBI a recueilli les renseignements dans la première cause, mais les deux premiers accusés, M. Robideau et M. Butler, ont été acquittés à l'unanimité par un jury. Le FBI a préparé une autre cause. Il a falsifié des documents qu'il a présentés à la Cour fédérale du Canada pour obtenir l'extradition de cet homme qui a subi son procès et a été condamné à deux peines d'emprisonnement à vie pour le meurtre de deux agents du FBI. C'est cette affaire, soit les données balistiques, les preuves falsifiées et diverses autres preuves supprimées, qui a retenu l'attention du Congrès américain.

Don Edwards, lui-même ancien agent du FBI, est maintenant président du comité des droits constitutionnels et civils du Congrès. Il a pris cette cause en charge. De concert avec 55 membres démocrates et républicains du Congrès des États-Unis, il a présenté pour la première fois aux États-Unis à titre d'*amicus curiae* un mémoire sur une cause en instance devant un tribunal américain en vue d'obtenir un nouveau procès pour Leonard Peltier. Toutefois, la demande a été rejetée par la huitième cour de circuit des États-Unis pour des motifs sans

rapport avec les preuves obtenues en vertu de l'accès à l'information.

Au Canada, des députés de tous les partis à la Chambre, soit 60 parlementaires, ont signé un document réclamant un nouveau procès pour Leonard Peltier. Voilà pourquoi je suis heureux d'apprendre que l'ancien solliciteur général de l'époque, le premier policier de l'État, si l'on veut, le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), prendra la parole cet après-midi pour défendre cette initiative judiciaire fort opportune et réfléchie que l'on propose à la plus haute instance du pays de prendre, soit de recommander le rapatriement de M. Peltier au Canada pour y subir un procès équitable, honnête et public. C'est ce que souhaitent tous les Canadiens, et pas seulement pour ceux qui sont appelés à être jugés devant les tribunaux, mais bien pour tous indifféremment, surtout lorsqu'il s'agit de mesures d'extradition pour lesquelles des documents ont été falsifiés.

Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) compte intervenir lui aussi. Il connaît parfaitement bien les effets tragiques qu'ont eus les règlements, des mesures et des lois de l'État sur les premiers citoyens de ce continent. Le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) se prononcera à son tour en faveur de la motion. J'espère que les ministériels qui prendront la parole à ce sujet traiteront de la question. Il ne fait absolument aucun doute que les documents ont été falsifiés dans cette affaire. Les autorités américaines l'ont même reconnu.

Je résume en rappelant que les premiers citoyens, non pas uniquement du Canada ou de l'Amérique du Nord, mais un peu partout dans le monde, attendent de voir quel exemple le Canada va donner dans cette affaire. Notre pays est le premier en Occident à reconnaître et à affirmer les droits des autochtones dans sa constitution. On attend de voir si la plus haute instance du pays tiendra compte de l'avis exprimé par 74 groupes confessionnels internationaux, l'archevêque de Canterbury, l'archevêque Desmond Tutu, 55 membres du Congrès, des associations des droits civils un peu partout dans le monde, Marlon Brando qui, en tant que citoyen américain, s'intéresse à cette affaire depuis une dizaine d'années, Jackson Brown, Jessie Jackson, et quatre lauréats du prix Nobel. Ils sont très nombreux les gens qui, partout dans le monde, souhaitent le rapatriement de Léonard Peltier au Canada pour qu'il puisse y subir un procès d'extradition équitable, honnête et public, et recouvrer ainsi la liberté en Amérique du Nord.

[*Français*]

M. Charles-Eugène Marin (Gaspé): Monsieur le Président, je tiens à remercier l'honorable député de Skeena (M. Fulton) d'avoir présenté cette motion qui demande au gouvernement de chercher à obtenir le retour au Canada de M. Peltier ainsi que l'annulation de toutes les procédures d'extradition dans cette affaire. Cette motion me permettra très brièvement de présenter à la Chambre l'historique de l'affaire Peltier et d'expliquer pourquoi notre gouvernement n'a ni protesté contre l'extradition de M. Peltier ni exigé son retour au Canada.

Je dois tout d'abord souligner que l'affaire Peltier a souvent retenu l'attention des médias tant au pays qu'à l'étranger. On a signalé que d'éminentes personnalités religieuses et politiques à travers le monde ainsi que les organisations autochtones et internationales appuient les demandes faites au nom de M. Peltier en ce qui concerne sa mise en liberté et son retour au Canada. On soutient que, premièrement, son extradition était fondée sur de faux témoignages que, deuxièmement, on a invoqué les traités à mauvais escient que, troisièmement, M. Peltier n'a pas fait l'objet d'un traitement équitable et juste et que, quatrièmement, des éléments de preuve ont été supprimés et qu'il a été de façon injuste déclaré coupable d'un crime qu'il n'a pas commis.

Malheureusement, ces affirmations proviennent de personnes qui, probablement, ne connaissent pas les faits au complet dans cette affaire, qui, il est possible, n'ont pas étudié les nombreuses décisions et les nombreux jugements auxquels elle a donné lieu. Certes, des éléments de preuve inexacts ont été représentés à l'appui de la demande d'extradition. Toutefois, il n'est pas vrai que ces éléments de preuve aient servi de fondement pour décider à la fin d'extrader l'intéressé et pour le déclarer, par la suite, coupable de meurtre sous deux chefs d'accusation. Aucun des nombreux tribunaux ou des nombreuses commissions ayant entendu ou examiné cette affaire n'a conclu que les autres éléments de preuve ne justifiaient pas un procès complet ou qu'ils ne pouvaient servir de fondement à une déclaration de culpabilité.

Soulignons, monsieur le Président, que lorsqu'il a été interviewé à l'émission *Fifth Estate* de la CBC en janvier 1987, M. Peltier n'a pas nié avoir fait partie d'un groupe qui avait fait feu sur les agents du FBI, Ronald Williams et Jack Coler, lorsqu'ils sont arrivés dans la salle *Harry Jumping Bull* de la réserve Pine Ridge, Dakota du Sud, le 25 janvier 1975.

Pour mieux comprendre cette affaire, il y aura lieu de discuter de la loi et des principes en matière d'extradition. Par la suite, monsieur le Président, il sera donné un aperçu du dossier relatif à l'extradition ainsi que des éléments de preuve dans ce dossier et de la décision ayant trait à l'extradition. Il sera de plus traité ici de l'examen de cette décision par la Cour fédérale et de la décision de n'interjeter aucun autre appel de la requête présentée au ministre de la Justice de l'époque. Le dossier dans cette affaire ne comporte pas d'ambiguïté et révélera, monsieur le Président, que le Canada n'a fait rien d'autre, dans les circonstances, que remplir ses engagements internationaux sur le plan juridique.

• (1720)

[*Traduction*]

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est): Monsieur le Président, la motion dont la Chambre est aujourd'hui saisie déplore l'extradition de M. Leonard Peltier du Canada aux États-Unis en 1976, extradition fondée sur de faux renseignements déposés auprès d'un tribunal canadien par les autorités américaines. La motion exhorte également le gouvernement à essayer de rapatrier M. Peltier au Canada et de faire annuler toutes les procédures d'extradition pertinentes.

Je dois dire que j'ai été extrêmement déçu de la réponse du député de Gaspé (M. Marin) qui, je crois, s'est exprimé au nom du gouvernement. Dans sa réponse, il a dit que le Canada devait respecter les obligations internationales qui sont les siennes en vertu de traités. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les autorités des États-Unis n'ont pas respecté les obligations qui sont les leurs en vertu du traité d'extraditon lorsqu'elles ont témoigné à l'audience d'extradition, à Vancouver, en 1976.

Cela fait déjà une dizaine d'années que je conteste la façon dont on a extradé M. Leonard Peltier aux États-Unis. J'ignore personnellement si M. Peltier est coupable des crimes dont on l'accuse, mais je suis absolument sûr que de faux renseignements ont été présentés au tribunal d'extradition et que d'autres renseignements fort importants ont été dissimulés par la poursuite. J'en suis absolument persuadé.

La seule conclusion que je peux tirer de cette affaire, c'est que cette audience d'extradition, à Vancouver, en 1976, était un simulacre de justice. Elle a terni l'image de notre système judiciaire et devrait être annulée, comme on le propose dans la motion. Nous devrions reprendre toute l'affaire au début. Nous devrions recommencer à zéro et tenir une audience d'extradition où ne seraient présentés que les renseignements pertinents et tous les renseignement pertinents, de sorte que notre système judiciaire ne sanctionne rien de frauduleux.

J'aimerais revenir sur certains incidents survenus dans cette affaire même s'ils ont déjà été mentionnés par mon collègue, le député de Skeena (M. Fulton). Nous savons qu'en 1975, un grave incident est survenu dans la réserve indienne de Pine Ridge, au Dakota du Sud, aux États-Unis. Deux agents du FBI s'étaient introduit dans un ranch privé situé dans la réserve pour tenter de recueillir des éléments de preuve mais sans mandat de perquisition. Cette intrusion donna lieu à un échange de coups de feu où les deux agents furent tués. Un Indien aussi perdit la vie. Par la suite, Leonard Peltier fut inculpé de meurtre, il s'est enfui au Canada mais il a été arrêté à Hinton, en Alberta, en février 1976. Les audiences en matière d'extradition ont débuté à Vancouver en mai 1976 pour se terminer le 18 décembre de la même année.

Il est intéressant de noter qu'au début de ces audiences, j'étais le solliciteur général du gouvernement de l'époque. Lorsqu'elles ont pris fin, j'étais ministre des Affaires indiennes. Je me souviens d'avoir reçu dans mon bureau du ministère des Affaires indiennes Marlon Brando et d'autres personnalités américaines en vue qui m'ont supplié en me présentant des preuves tendant à établir que les audiences étaient biaisées, qu'elles devaient être reprises et qu'elles ne devaient pas être menées comme elles l'avaient été. A cette époque, ces preuve n'étaient pas très probantes mais avec le temps, elles devaient se préciser. Plus tard, on a reconnu que le FBI possédait des déclarations sous serment qui contredisaient celle que cette agence avait produite lors des audiences de Vancouver.

La déclaration sous serment qu'il a présentée était celle de Myrtle Poor Bear, une pauvre femme qui avait déjà souffert de maladie mentale, qui prétendait être la petite amie de Peltier et qui a attesté qu'elle était présente lorsque ce dernier avait abattu les agents du FBI. Cependant, elle s'est récusée par la suite et cette déclaration n'a pas été présentée à l'audience. Après l'audience et le procès d'extradition, on a découvert que les douilles trouvées à proximité des corps des agents du FBI ne pouvaient pas provenir de l'arme de Leonard Peltier. Cependant, ce fait, bien qu'il ait été connu du FBI, n'a pas été évoqué au procès et a été gardé secret frauduleusement.

La *Yale Law Review*, qui est une éminente revue juridique aux États-Unis, a fait remarquer dans ses commentaires à propos de cette affaire que les traités d'extradition sont fondés sur la bonne foi entre les nations et que lorsqu'un pays qui cherche à faire extrader une personne présente des déclarations sous serment comme preuves, on pense en général qu'elle le fait de bonne foi et en conformité avec le traité. Cette revue a conclu que ce n'était pas le cas dans cette affaire. Si ce genre d'attitude continue, alors tout notre système d'extradition va s'écrouler. Il a commencé à se désagréger parce qu'on ne sait jamais si on peut se fier aux preuves qui sont présentées dans ces diverses audiences d'extradition.

Comme je l'ai fait remarquer, l'audience et le procès d'extradition aux États-Unis ont été truffés de vices de formes et de faux témoignages et constituaient en fait une vraie machination. C'était une machination pour obtenir Leonard Peltier parce que pour une raison quelconque les autorités américaines estimaient que c'était nécessaire.

• (1730)

Cette affaire n'est qu'un autre exemple des injustices constantes que commet notre système judiciaire envers les pauvres et les minorités raciales. Lorsque nous considérons notre système au Canada, et je suis certain que mon collègue de Cochrane pourra y faire allusion dans ses remarques parce qu'il est bien plus au courant que moi, on constate qu'il y a dans nos prisons au Canada un pourcentage extrêmement élevé d'Indiens et d'autres représentants de minorités raciales, pourcentage beaucoup plus élevé que leur pourcentage de la population. C'était le cas aux États-Unis et au Canada lorsque nous exécutions des condamnés, et c'est l'une des raisons pour laquelle je suis fermement opposé au rétablissement de la peine capitale dans notre pays. La peine capitale frappe toujours plus durement les minorités raciales, les immigrants et les pauvres parce que les conditions sociales et économiques dans lesquelles ils vivent engendrent le mécontentement et le crime.

Le gouvernement est fier du nouveau Règlement issu de la réforme parlementaire. Le gouvernement dit que ce nouveau Règlement devrait donner aux députés d'arrière-ban et aux députés d'opposition l'occasion de présenter à la Chambre des motions qui seront débattues publiquement et librement et qu'il permettra que ces motions soient mises aux voix pour que nous puissions prendre des décisions sur certaines questions qui, sans être au programme du gouvernement, préoccupent les partis d'opposition et les députés d'arrière-ban. C'en est justement un exemple.

Je devrais signaler que la demande que nous faisons dans cette motion est appuyée par beaucoup de gens ailleurs dans le monde. Comme on l'a mentionné, elle est appuyée par 60 députés, 55 membres du Congrès américain, Amnistie Internationale, quatre prix Nobel, de nombreux chefs religieux, des évêques, des archevêques et d'autres dignitaires religieux, la *National Association of Criminal Defense Lawyers* des États-Unis et bien d'autres. Espérons que le gouvernement permettra à la Chambre de voter sur cette motion et de prendre une décision à ce sujet.

Si notre pays croit vraiment au système de la justice criminelle, on ne peut pas tolérer qu'on nous présente de fausses preuves ou qu'on nous cache des preuves dans une audience d'extradition et nous devons maintenant appuyer cette motion.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je veux appuyer la motion présentée aujourd'hui par le député de Skeena (M. Fulton) et le féliciter de donner à la Chambre l'occasion d'étudier cette importante question. Je suis d'accord avec le député de Skeena que l'affaire Leonard Peltier est déplorable à tous points de vue.

L'audience d'extradition a été déplorable comme on l'a déjà dit à la Chambre. On a établi après coup qu'une partie des preuves présentées par le gouvernement américain n'étaient pas dignes de foi. Ayant appris cela, la Cour d'appel fédérale a réexaminé la décision qu'elle avait prise d'extrader Leonard Peltier. Elle a néanmoins conclu que le gouvernement des États-Unis avait soumis des preuves suffisantes pour justifier l'extradition. Des «preuves suffisantes», monsieur le Président.

Les avocats représentant M. Peltier ont maintenant obtenu, grâce à la Loi américaine sur l'accès à l'information, une masse d'environ 12 000 documents qui révèlent que le gouvernement américain a refusé de communiquer des éléments de preuve. L'examen que la Cour fédérale du Canada a fait de ce cas et la décision à laquelle elle en est arrivée sont déplorables, étant donné surtout que le FBI a avoué par la suite que non seulement on avait refusé de communiquer beaucoup d'éléments de preuve, mais aussi qu'on en avait fabriqué dans le but d'obtenir une ordonnance d'extradition du Canada.

M. Peltier a été livré aux États-Unis après l'échec d'un appel politique auprès du ministre de la Justice de l'époque, M. Ron Basford. Je trouve cela également déplorable. Le ministre avait refusé à l'époque d'examiner les documents montrant qu'il y avait des contradictions dans les déclarations sous serment, en disant qu'il appartenait aux tribunaux de se prononcer. Il s'est limité seulement et entièrement à la question de savoir si les délits avaient le moindre caractère politique. Le ministre en est arrivé à la conclusion que rien n'indiquait que les délits avaient un caractère politique. C'était là, monsieur le Président, une conclusion déplorable, car les prétendus délits dont on accusait M. Peltier se sont produits dans un climat de fortes tensions et de confrontation politique.

On a dit qu'en juin 1975, M. Peltier et d'autres membres du mouvement des Indiens d'Amérique avaient établi un camp dans la réserve de Pine Ridge. Ils y campaient pour une raison politique, pour protester contre la décision du chef de la tribu de vendre au gouvernement américain des terres de la réserve riches en ressources. N'est-ce pas un fait, Votre Honneur, que les autochtones de quelque pays que ce soit sont toujours relégués aux terres les plus ingrates? Toutefois, soudainement, lorsque l'on trouve quelque chose de valeur sur des terres, une richesse que le gouvernement veut, il trouve un moyen de les reprendre, et c'est exactement ce qui s'est produit dans ce cas.

Avant l'incident de Pine Ridge, en février 1973, le mouvement indien des États-Unis avait occupé Wounded Knee et l'avait déclaré Nation sioux indépendante. Les Indiens s'étaient juré d'y rester jusqu'à ce que les traités soient révisés. Ils s'étaient juré d'y rester jusqu'à ce que le gouvernement des États-Unis enquête sur le traitement des Indiens aux États-Unis d'Amérique. Les agents fédéraux arrivèrent sur les lieux. Il y a eu des négociations et des coups de feu.

Le siège fédéral s'est terminé en mai 1973, en échange de la promesse de négociations sincères au sujet des griefs des Indiens. Deux ans après cette promesse, la situation restait critique et sans solution. C'est alors que nous arrivons à Pine Ridge. Deux agents du FBI pénètrent dans une ferme, comme le disait mon collègue, sans mandat. Que faisaient-ils? Ils cherchaient un homme qui avait volé une paire de bottes. C'était le *Federal Bureau of Investigation*; il est facile de voir que cette affaire était entièrement politique. La décision du ministre de la Justice, en 1976, de fermer les yeux là-dessus et de signer l'ordre d'extradition, était déplorable et à courte vue.

M. Peltier a été jugé et condamné aux États-Unis. Ce fut un procès indigne où l'on a utilisé des preuves fabriquées de toutes pièces, des preuves peu fiables, ce que l'on a su. Amnistie internationale estime que de nouvelles preuves mettent sérieusement en doute l'honnêteté du procès de Leonard Peltier. Amnistie internationale estime également que la Cour d'appel des États-Unis aurait dû considérer les preuves et elle estime que, dans l'intérêt de la justice, M. Peltier devrait faire l'objet d'un nouveau procès.

Je pourrais ajouter en passant que trois juges de la huitième cour de circuit de la Cour d'appel des États-Unis ont estimé que l'accusation n'avait pas tout révélé. Ils ont aussi reconnu que les preuves soumises par au moins deux agents du Federal Bureau of Investigation n'étaient pas recevables.

• (1740)

Les procédures d'extradition se font en vertu d'un traité. Il s'agit dans ce cas-ci d'un ancien traité sur l'extradition que le Canada et les États-Unis ont conclu en 1842. Ces procédures ne sont pas un procès. Il n'y a pas de déclaration de culpabilité ou d'innocence. Les faits ne font pas l'objet d'un examen contradictoire. Le seul but est d'établir s'il y a suffisament de preuves pour justifier le renvoi d'une personne dans un pays étranger où elle est accusée d'avoir commis un acte criminel.

Nous savons maintenant que les preuves n'étaient pas suffisantes. J'accuse les responsables d'infraction au traité sur l'extraditon entre le Canada et les États-Unis. On a mal agi au cours de ces procédures parce qu'on a utilisé de fauses preuves. Le respect du fondement d'un traité oblige indéniablement à n'utiliser que des éléments de preuve valables. Il faut pouvoir se fier aux documents utilisés. Il est regrettable qu'il en ait été autrement.

Je suis accord avec le député de Skeena quand il dit qu'on a abusé d'un traité. Le ministère de la Justice veut nous faire croire qu'il n'existe aucun mécanime pour annuler une procédure. Si, toutefois, le fondement d'une décison est erronée, la décision l'est aussi et doit être déclarée sans effet.

C'est bien mal raisonner que de justifier l'inaction par l'absence d'un mécanisme. C'est comme si la justice consistait en une sorte de machine, de technique judiciaire.

L'idéal de la justice naturelle et fondamentale doit dominer tout procès, toute audience. Cet idéal bat en brèche les aspects purement mécaniques de la justice et il nous oblige à agir comme il se doit. Il est tout simplement déplorable de prétendre que nous ne pouvons rien faire.

Je répète ce qu'ont dit le député de Skeena et le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand). Au nom des droits de la personne, au nom de la cour la plus importante du pays, au nom de la justice naturelle et fondamentale, que la Chambre exige une nouvelle procédure d'extradition. Il faut que la justice l'emporte, monsieur le Président.

M. Pat Binns (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, je voudrais parler de la motion du député de Skeena (M. Fulton). J'ai écouté très attentivement ses arguments convaincants et ceux des autres députés, sur cette question importante. La Chambre se doit de réfléchir sérieusement à ces arguments.

Mon collègue a déjà insisté sur la nécessité de comprendre la loi relative à l'extradition et la marche que nous devons suivre au Canada dans ce domaine. Sauf erreur, la loi sur l'extradition est claire et elle n'offre pas vraiment d'autre possibilité pour le moment.

Aussi, avant d'entrer dans les détails de l'affaire de l'extradition de Leonard Peltier, je tiens à signaler les grandes lignes de la loi sur l'extradition et les grands principes appliqués au Canada dans ce domaine.

Ce sont la Loi sur l'extradition et le traité sur l'extradition entre le Canada et les États-Unis qui s'appliquent dans ce cas-ci. Il importe de savoir qu'un fugitif découvert au Canada et qui fait l'objet d'une demande d'extradition n'est pas jugé au Canada. La comparution devant le juge d'extradition vise à déterminer quatre éléments essentiels grâce à la présentation de preuves. Tout d'abord, l'identité. Il faut prouver que la personne qui comparaît devant le tribunal est bien le fugitif recherché pour un crime grave dans l'État qui demande l'extradition. Deuxièmement, la double criminalité. Le délit pour lequel le fugitif est recherché doit être considéré comme un délit dans le pays demandeur et dans celui où il se trouve. Troisièmement, les présomptions suffisantes. Il faut présenter au tribunal d'extradition des preuves suffisantes pour justifier, s'il les croit, que l'affaire passe en jugement. Quatrièmement, le délit doit figurer sur la liste des délits prévus dans le traité d'extradition en cause.

La principale différence entre une audience d'extradition et un procès réside dans le genre de preuves admissibles à l'audience et le poids qu'on leur donne. Des déclarations sous serment de témoins qui se trouvent à l'étranger peuvent être soumises comme preuves au juge d'extradition. Ce dernier n'a pas le droit d'évaluer ces preuves, c'est-à-dire de décider s'il doit ou non les croire. Il doit accepter les preuves au pied de la lettre puisque la crédibilité des témoins et le poids à accorder aux preuves sont des questions qu'il convient de déterminer au procès. En acceptant les preuves au pied de la lettre, le juge d'extradition doit toutefois déterminer si elles sont suffisantes pour obliger le fugitif à être jugé dans l'État qui demande l'extradition.

En ce qui concerne M. Leonard Peltier, les États-Unis ont demandé l'extradition en invoquant les articles 10 et 11 du Traité du 9 août 1842 conclu entre Sa Majesté et les États-Unis d'Amérique et en vertu de la Convention supplémentaire sur l'extradition des criminels signée le 12 juillet 1889 entre Sa Majesté et les États-Unis.

Normalement, une audience d'extradition se fonde sur les déclarations faites sous serment par des témoins et d'autres preuves documentaires. L'État qui fait la requête produit des copies dûment authentifiées des mandats et des actes d'accusation pour établir l'identité du fugitif, les présomptions légales à l'égard de tous les chefs d'inculpation et la loi étrangère qui doit établir qu'un délit grave a été commis. La défense du fugitif est limitée étant donné qu'une audience d'extradition vise à établir non pas son innocence ou sa culpabilité, mais le fait qu'il y a matière à procès dans l'État requérant.

Le fugitif peut essayer de prouver qu'il n'est pas la personne dont l'État étranger demande l'extradition. Néanmoins, il ne présente pas de preuves pour établir son innocence. Il peut faire valoir que le délit pour lequel on demande son extradition ne peut pas donner lieu à une extradition, qu'il s'agit d'un délit politique ou encore qu'il n'existe pas suffisamment de preuves pour lui faire subir un procès.

Dans l'affaire de *United States v. Sheppard*, le Juge Ritchie, de la Cour Suprême du Canada, décrit les critères en fonction desquels on décide de tenir ou non un procès, lors de l'audience préliminaire, au Canada, en déclarant que le tribunal d'extradition doit suivre ces mêmes critères. Il fait valoir ceci:

> Suivant ce principe, le juge doit décider de la tenue d'un procès dans tous les cas où il existe des preuves admissibles qui, si elles sont retenues, entraîneraient une inculpation . . .

Il ajoute ceci:

> . . . selon moi c'est au jury qu'il revient d'établir la crédibilité et si un juge d'extradition doit, comme tout autre juge, déterminer s'il faut laisser ou non au jury le soin d'en juger, ce n'est pas à lui de déterminer cette crédibilité . . .

Il ajoute également:

> Je ne peux accepter l'idée qu'un juge de première instance puisse renvoyer le jury et ordonner un acquittement sous prétexte que, à son avis, la preuve n'est «manifestement pas digne de foi». Si la loi était ainsi faite, elle priverait les membres du jury de leur fonction qui les rend seuls juges de la véracité ou de la fausseté de la preuve, ce qui, à mon avis, irait à l'encontre du rôle que la justice reconnaît au jury.

Il faut donc en conclure, monsieur le Président, que le juge d'extradition a pour unique fonction d'établir la suffisance de preuve. Il ne lui appartient pas, semble-t-il, de déclarer fausse la preuve fournie lors d'un procès.

Il y a lieu également de signaler que si les États-Unis présentent une cause conforme à ces normes, le Canada sera tenu, en raison des traités qu'il a conclus, de procéder à l'extradition. Malheureusement, aucune disposition de la Loi ne permet au gouvernement fédéral d'intervenir devant les tribunaux américains, afin de demander le retour de M. Peltier au Canada, même s'il est justifié. Il n'y a aucun moyen légal d'obtenir l'annulation de la procédure d'extradition.

Comme je l'ai dit au départ, la loi relative à l'extradition est très claire et aucune autre solution ne s'offre à nous. Bien entendu, ce sera là le premier aspect sur lequel la Chambre devra se pencher si elle souhaite examiner à nouveau la question.

[*Français*]

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, la motion à l'étude aujourd'hui exhorte le gouvernement à essayer de rapatrier M. Peltier au Canada et de faire annuler toutes les procédures d'extradition pertinentes.

Au début de mon discours sur cette motion, monsieur le Président, je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue de Skeena (M. Fulton) de sa persistance et de son engagement envers la situation de M. Leonard Peltier.

Je voudrais en plus, monsieur le Président, saluer le courage évident de l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand), lui-même ancien solliciteur général, ancien ministre des Affaires indiennes du temps, d'avoir le courage d'admettre devant la Chambre les erreurs qui ont été commises sous son gouvernement. Cela, monsieur le Président, je trouve que c'est une manifestation de courage et un engagement exceptionnel, une «dédication» envers la justice au Canada.

Je voudrais aussi, monsieur le Président, remercier tous les autres députés qui ont appuyé la motion.

• (1750)

[*Traduction*]

En donnant également mon appui à cette motion, je ne voudrais pas passer en revue les faits, ce qui a déjà été très bien fait par les députés qui m'ont précédé, mais examiner plutôt le climat juridique, politique et psychologique qui a conduit à la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Selon moi, les accusations auxquelles Leonard Peltier a tenté d'échapper en s'enfuyant des États-Unis, les accusations qui ont été portées contre lui à son retour aux États-Unis, courtoisie du système judiciaire canadien, découlaient d'une situation de danger manifeste, situation qui, en fait, touchait à la guerre civile. Comme l'a signalé de façon si éloquente mon collègue le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner), c'est ce qui se produit toujours lorsqu'un régime essentiellement étranger tente d'assujettir en les divisant des formes établies d'organisation politique. Ce qui s'est passé résulte évidemment du clivage qui existe entre le pouvoir légalement établi et soutenu par le gouvernement des États-Unis, quel que soit le degré de soutien dont il jouit parmi la population, et ceux qui respectent les traditions et les pratiques séculaires des gouvernements et des organisations qui composent la société.

Le dépôt d'une motion visant le rapatriement au Canada de M. Peltier ne constitue pas une attaque dirigée contre le système judiciaire de notre grand voisin du Sud, les États-Unis d'Amérique. Tous les systèmes judiciaires qui assurent le respect des lois sont fondés sur des lois et des règlements et ce sont des êtres humains qui les promulguent, les interprètent et les appliquent. Personne n'est infaillible. Comme l'a dit Martin Luther King, il y a du mauvais dans les meilleurs d'entre nous et du bon dans les pires d'entre nous. En proposant cette motion, nous ne prétendons pas que l'appareil judiciaire canadien est supérieur à celui des États-Unis. Nous disons simplement, après avoir minutieusement examiné la question, que les deux peuvent faire des erreurs et qu'en l'occurrence, une grave erreur a été faite aux États-Unis comme au Canada.

Nous pouvons comparer cette affaire à celle de Donald Marshall, un autochtone canadien qui a passé 11 ans en prison après avoir été accusé de meurtre au second degré pour un crime dont quelqu'un d'autre a avoué plus tard être l'auteur. Cela prouve bien que nous n'avons pas proposé cette motion par sentiment de supériorité. Sans vouloir être irrévérencieux, monsieur le Président, je dirais que vous ne pouvez pas comprendre les événements si vous ne les avez pas vécus. Il est impossible à l'un d'entre nous à la Chambre de prétendre comprendre le climat émotionnel, psychologique et politique qui a abouti à l'invasion de la collectivité de Leonard Peltier, pas plus que nous ne pouvons comprendre la paranoïa à l'origine des accusations portées contre lui et du coup monté dont Leonard Peltier a peut-être fait l'objet à l'audience d'extradition au Canada.

Comme l'a dit le député de Skeena (M. Fulton), c'est une affaire de violation de traité. Dans ce cas, il nous incombe en tant que députés de signaler la fraude à l'autre partie au traité, non dans le but de demander un châtiment ou de faire des récriminations, mais afin de redresser un tort qui a été fait et qui, si l'on ne fait rien pour y remédier, sera une cause de désaccord entre nos deux grands peuples.

Je crois comprendre que l'article 9 du Traité d'extradition autoriserait le Canada à négocier par la voie diplomatique le retour de M. Peltier au Canada pour la nouvelle audience d'extradition que l'on réclame. Mon ami le député de Cochrane—Supérieur a affirmé qu'on ne peut pas prétexter l'absence de procédure.

Après tout, les organismes internationaux au Canada et aux États-Unis appuient les efforts de M. Peltier pour obtenir un nouveau procès. La U.S. National Association of Criminal Defence Lawyers, Amnistie internationale, 55 membres du Congrès américain appartenant aux deux partis, Don Edwards qui est président du sous-comité des droits civiques et constitutionnels aux États-Unis, le très révérend Robert Smith qui est modérateur de l'Église unie, le quatrième tribunal Bertrand Russell qui s'est réuni l'an dernier en Hollande et 74 institutions religieuses internationales ont recueilli une vingtaine de millions de signatures qui ont été envoyées à la Maison blanche dans le but d'obtenir un nouveau procès pour Leonard Peltier.

Penchons-nous sur la psychologie des relations canado-américaines. Faut-il voter cette motion? Le Canada doit-il chercher à obtenir du gouvernement américain le retour ici de Leonard Peltier? Cela reviendrait essentiellement à poser un geste amical à l'endroit des États-Unis et un geste de confiance à l'endroit du peuple américain. Voyons l'aspect psychologique de la question. Nous savons tous que dans les moments très traumatisants, les personnes comme les organisations traversent diverses phases. Il y a la phase de la négation et il y a le sursaut de fierté, surtout chez les organisations qui craignent de bouger tant que tous ne sont pas prêts à le faire.

Éventuellement, dans ce cycle de la négation, il vient un moment où les faits sont trop convaincants, où la voix de la conscience se fait trop forte pour que la fierté résiste plus longtemps à l'appel de la raison. A ce moment-là, on peut être bouleversé, on peut changer, et on peut commencer à vouloir se réconcilier. On peut commencer à admettre que des erreurs ont été commises et à entreprendre de les corriger. Je crois sincèrement que c'est le cas dans l'affaire de Leonard Peltier.

Le gouvernement américain a admis que les déclarations sous serment produites à l'appui de la demande d'extradition de M. Peltier étaient fausses. Voici un extrait d'un article de M. Privitera, paru dans le *Yale Law Review* :

> Si l'on veut que les nations souveraines aient confiance les unes dans les autres dans l'application des traités qui les lient, il faut qu'elles agissent dans un esprit d'équité et avec bonne foi devant les tribunaux d'une autre nation souveraine.

Il ajoute un peu plus loin :

> Dans toute entente applicable entre nations prévoyant la présentation de preuves à l'appui de causes soumises aux tribunaux de l'un ou l'autre des pays, il est sous-entendu qu'aucune des deux parties n'essaiera de tromper l'autre.

Il faut que les Canadiens et notamment les députés donnent cette occasion au gouvernement des États-Unis.

• (1800)

M. Allmand: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire si le gouvernement a l'intention de laisser la Chambre se prononcer sur cette motion, ou si elle préfère l'étouffer.

Le président suppléant (M. Paproski): D'abord, ce n'est pas un rappel au Règlement. Ensuite, il s'agit de l'heure réservée aux initiatives parlementaires et quelques autres députés désirent prendre la parole. Je sais que l'ancien solliciteur général, qui est député depuis de nombreuses années, se rend compte qu'il s'agit de l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Il y a encore deux ou trois députés qui désirent participer à ce très important débat.

M. Fulton: Monsieur le Président, je tiens simplement à signaler aux députés ministériels que si la Chambre veut se prononcer sur ce projet de loi, elle ne dispose plus que de huit minutes. J'ose espérer que les députés cesseront de parler peut-être dans cinq minutes, après quoi nous pourrions passer au vote. Je pense que c'est important.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est un débat.

[*Français*]

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, premièrement, je remarque que l'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) au lieu de se lever pour m'interrompre, aurait dû se lever lorsqu'il était membre du Cabinet de l'honorable Ron Basford, lorsque celui-ci en tant que ministre de la Justice a ordonné—son collègue du Cabinet libéral—a ordonné l'extradition de M. Peltier. C'est à ce moment-là qu'aurait dû se lever le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est et non pas aujourd'hui. C'est très inopportun.

Deuxièmement, je crois que ses représentations auraient été beaucoup plus crédibles s'il ne nous avait pas référés à un ouvrage *Towards a Remedy for International Extradition by Fraud*, et l'auteur de ce travail, monsieur le Président, c'est un ancien avocat de M. Peltier.

Je voudrais souligner par contre que je comprends bien les raisons qui incitent le député de Skeena (M. Fulton) à déposer cette motion, même si je ne partage pas son avis. Le député de Skeena a discuté, il y a un moment, de la loi et des principes applicables en matière d'extradition au Canada. J'aimerais donc maintenant donner un aperçu du dossier relatif à l'extradition de M. Peltier et de l'examen devant la Cour d'appel fédérale de la décision du juge ayant ordonné l'extradition.

On a arrêté M. Peltier près de Hinton en Alberta le 6 février 1976 aux termes d'un mandat d'arrestation lancé le 23 janvier 1976 sous le régime de l'article 10 de la Loi sur l'extradition. Ce mandat a été lancé par suite d'une dénonciation, faite sous serment par un agent de police, divulgant que Leonard Peltier était aux États-Unis accusé des cinq infractions suivantes:

Le 22 novembre 1972, Milwaukee au Wisconsin—tentative de meurtre; le 26 juin 1975, près d'Oglala, Dakota du Sud—meurtre de M. Ronald A. Williams, agent spécial du FBI; le 26 juin 1975 près d'Oglala, Dakota du Sud—meurtre de M. Jack R. Coler, agent spécial du FBI; le 14 novembre 1975, près d'Ontario, Oregon—tentative de meurtre; et le 15 novembre 1975, près de Nyssa, Oregon—vol avec effraction.

A la suite de son arrestation, Leonard Peltier a été transféré à Vancouver en attendant l'audience relative à son extradition. Il a été détenu aux termes du mandat d'extradition au Centre correctionnel régional de Lower Mainland. L'audience d'extradition s'est tenue devant M. le juge Schultz de la Cour suprême de la Colombie-Britannique du 3 au 28 mai 1976. La décision a été rendue le 18 juin 1976. M. Peltier a été jugé passible d'extradition pour quatre des cinq crimes qui auraient été commis aux États-Unis. Le tribunal a jugé que les éléments de preuve relatifs à la tentative de meurtre en Oregon, déposés au cours de l'audience, ne justifieraient pas, selon le droit canadien, la mise en accusation si ce crime avait été commis au Canada.

Dans cette affaire, trois témoins ont été convoqués au nom des États-Unis et 11 témoins l'ont été au nom de M. Peltier, bien que M. Peltier n'ait lui-même fait aucun témoignage. En outre, on a déposé environ 35 affidavits de témoins du gouvernement des États-Unis dont les deux dépositions faites sous serment par Myrtle Poor Bear les 23 février et 31 mars 12976 où elle déclarait:

1. Qu'elle avait accompagné Leonard Peltier à la salle Jumping Bull près d'Oglala . . .

[*Traduction*]

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. C'est la tradition et la pratique de la Chambre que les députés peuvent se reporter à leurs notes. Le député lit un discours qui a probablement été rédigé par un fonctionnaire. La pratique c'est d'avoir des notes et de s'y reporter, mais on ne lit pas un discours préparé par un fonctionnaire.

• (1805)

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Lévis (M. Fontaine) a la parole.

[*Français*]

M. Fontaine: Je vous remercie, monsieur le Président. Donc, je recommence:

1. Qu'elle avait accompagné Leonard Peltier à la salle Jumping Bull près d'Oglala (Dakota du Sud) au cours de la première semaine de mai 1975;

2. Qu'environ une semaine après leur arrivée, Peltier et plusieurs autres individus ont commencé à comploter l'assassinat de tous les agents du Bureau of Indian Affairs des États-Unis ou du FBI qui pourraient se rendre dans cette région;

3. Que Peltier semblait diriger le complot;

4. Que l'on avait procédé à l'affectation de certaines tâches et que l'on avait établi en détail le parcours à suivre pour s'échapper;

5. Que, la veille de l'assassinat des agents du FBI, Peltier lui avait dit que les agents du FBI se trouveraient dans la région le lendemain pour signifier un mandat d'arrestation et qu'elle devait se préparer à s'échapper à la suite des coups de feu prévus;

6. Qu'elle avait vu Leonard Peltier faire feu sur des hommes qu'elle croyait être des agents du FBI; et

7. Qu'elle avait revu Peltier au mois d'août, qu'ils avaient parlé de l'assassinat des agents et qu'il lui avait dit qu'il avait perdu la tête, qu'il avait commencé à faire feu sur eux et leur avait tiré dessus.

Les affidavits de Myrtle Poor Bear n'étaient pas les seuls éléments de preuve que l'on ait présentés au cours des audiences d'extradition. On y a présenté d'autres éléments de preuve confirmant la culpabilité de M. Peltier, permettant au juge de conclure qu'il y avait des preuves suffisantes contre Peltier. Ces preuves comprenaient l'arme personnelle confiée à l'agent assassiné du FBI, Jack Coler, aux fins de l'exercice de ses fonctions, que Peltier avait en sa possession. Elles comprenaient les balles d'une carabine Colt A.R.-15, trouvées dans son automobile et dans un autre véhicule, sur lesquels on avait relevé les empreintes digitales de Peltier. La carabine Colt A.R.-15 était une arme semblable à celle qui avait servi au meurtre des deux agents du FBI. Enfin, on avait obtenu le témoignage de deux témoins oculaires qui avaient vu Peltier fuir la scène du crime, muni d'une arme du même genre.

Se fondant sur ces éléments de preuve, monsieur le juge Schultz a conclu, dans une longue décision écrite, que ces preuves concluantes justifiaient l'extradition de Peltier relativement à deux accusations de meurtre. En outre, il a conclu que d'autres éléments de preuve le justifiaient d'insérer, dans l'ordonnance d'extradition, un autre chef d'accusation de meurtre et une accusation de vol avec effraction. Personne n'a jamais laissé entendre que l'extradition fondée sur ces deux dernières accusations comportait quelque irrégularité.

M. Peltier a présenté à la Cour d'appel fédérale, aux termes de l'article 28 de la Loi sur la Cour fédérale, une demande d'annulation de la décision du juge Schultz. L'audience devant la Cour d'appel fédérale a été tenue en octobre 1976. Elle fut précédée par une demande émanant de l'avocat de M. Peltier en vue d'obtenir l'autorisation de présenter un nouvel élément de preuve. Cet élément de preuve était un troisième affidavit. Il s'agissait en réalité du premier affidavit souscrit par Myrtle Poor Bear, le 19 février 1976, et qui n'avait pas été présenté au cours de l'audience d'extradition devant le juge Schultz à Vancouver. Dans cet affidavit, Myrtle Poor Bear déclarait qu'elle avait quitté la région où se trouvait la salle Jumping Bull la veille de la date où l'on avait tiré sur les deux agents du FBI et qu'elle n'y était pas retournée.

[*Traduction*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant terminée. Conformément au paragraphe 42(1) du Règlement, cet ordre est retiré du *Feuilleton.*

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LES SERVICES CORRECTIONNELS DU CANADA—LE CONTRAT ACCORDÉ POUR LA SURVEILLANCE DE LIBÉRÉS CONDITIONNELS À TORONTO

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, j'ai soulevé à la Chambre, le 11 février, une question qui irrite et inquiète profondément les personnes de ma circonscription. Il s'agit d'un contrat du Service correctionnel avec la société privée Exodus Link pour la surveillance de personnes libérées sous condition. J'ai demandé au solliciteur général (M. Kelleher) de ne pas payer la société Exodus Link tant qu'elle n'aura pas trouvé un emplacement plus propice, en dehors de Parkdale—High Park.

Pour bien comprendre l'ampleur du problème et les raisons pour lesquelles la collectivité s'oppose aussi farouchement à l'emplacement de cet établissement dans Parkdale—High Park, il faut rappeler comment cette affaire a été menée.

• (1810)

Le 12 septembre, le Service correctionnel du Canada a signé un contrat avec Exodus Link Corporation pour la surveillance privée d'un maximum de 80 détenus en libération conditionnelle. Le contrat ne fixait pas de lieu plus précis que Toronto pour ce centre de surveillance. On nous a dit que Exodus Link s'était alors mis à la recherche d'un emplacement. Après avoir étudié plusieurs endroits, il a demandé un permis de construire, qui lui a été délivré, pour le 2050 rue Dundas Ouest, à Toronto. Ce fut fait avant consultation de la collectivité ou de ses représentants élus.

Le choix du 2050 Dundas Street West comme emplacement a légitimement suscité de graves inquiétudes lorsqu'on a appris ce projet. Si on avait consulté les représentants élus avant cette décision, *Exodus Link* et le Service correctionnel du Canada auraient été avisés de la saturation des installations d'aide sociale et de réadaptation à Parkdale—High Park. Ils auraient été informés des inquiétudes de cette collectivité à propos du taux de criminalité à Parkdale—High Park. Ils auraient été avertis des conséquences néfastes de l'arrivée dans ce secteur de 50 à 80 criminels condamnés. Cependant, de leur propre aveu, les responsables d'Exodus Link ont admis qu'on avait délibérément gardé ce projet secret pour empêcher la collectivité ou ses représentants élus de s'y opposer. Il est flagrant qu'on a voulu étouffer l'affaire.

Non seulement ce projet a été élaboré en secret et à l'insu de la collectivité, mais en plus, Exodus Link a biaisé des faits importants lorsqu'il a révélé ses plans au Service correctionnel. Exodus Link a déclaré aux agents de ce Service qu'il n'y avait que dix maisons de transition dans Parkdale—High Park. Ses représentants ont affirmé qu'il y avait eu des consultations avec un conseil consultatif de la collectivité mais aucune consultation n'a eu lieu. Ils n'ont pas mentionné le nombre de foyers de groupe et de centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes ni les centres pour jeunes contrevenants et les centres de détresse qui se trouvent dans le secteur. Les faits donnent raison à la collectivité qui soutient que Parkdale—High Park est sursaturé d'établissements qui exigent beaucoup de ses ressources et de ses organismes d'aide et que la collectivité ne peut pas fournir le soutien communautaire et l'apport qui sont essentiels à la réussite du projet Exodus Link.

En réponse à ma question, le solliciteur général a annoncé qu'il réduirait de 40 p. 100 le nombre des détenus en libération conditionnelle qui seraient envoyés à cet endroit. Cette initiative permettrait de ramener de 80, à l'origine, à 50, le nombre de ces libérés conditionnels. Qui au juste le ministre cherche-t-il à leurrer? Cela revient à dire que Exodus Link favorisera un afflux considérable et quotidien de criminels dans la région. La collectivité ne veut pas de cette solution et elle ne l'acceptera pas. Le ministre a laissé entendre dans sa réponse que le choix de l'emplacement incombait à Exodus Link. Il convient de se demander si on n'aurait pas accordé à cette société une trop grande responsabilité à cet égard? Pourquoi lui a-t-on permis d'établir les critères régissant le choix de l'emplacement sans prévoir la participation et la surveillance du Service correctionnel du Canada et des localités visées?

Il ne faut pas s'attendre à ce que la communauté accepte l'idée que le gouvernement fédéral n'ait pas choisi l'emplacement et qu'il n'est par conséquent pas responsable des conséquences de la décision. Quel genre de réponse est-ce là, compte tenu des inquiétudes justifiées de la communauté? Qu'est devenu le sens des responsabilités en matière de prise de décisions? Le ministre et le maire Eggleton ont été avertis que le choix de Parkdale—High Park par Exodus Link était une bombe à retardement qui risque de provoquer un drame et d'avoir de graves conséquences pendant longtemps pour cette circonscription.

• (1815)

Les habitants de Parkdale—High Park ont fait un effort soutenu pour se créer un milieu sûr, pour eux et leur famille. Ils sont disposés à accepter les responsabilités qui incombent à tout bon citoyen et ils font leur juste part en ce qui concerne les projets d'assistance sociale. Par contre, ils veulent être traités avec justice et être consultés au sujet de questions qui les concernent. Le ministre peut-il leur refuser cela, en toute conscience? S'il n'accède pas à la requête des citoyens de cette circonscription, son attitude risque d'être jugée aussi méprisante à l'égard des électeurs que celle du maire Eggleton. C'est le même genre d'attitude élitiste.

Mes électeurs ont fait clairement connaître leur position. Des milliers d'entre eux ont signé des pétitions et manifesté tous les jours devant Exodus Link pour montrer leur mécontentement et leur colère. Jusqu'ici, le Solliciteur général n'a rien fait pour accéder à leurs demandes. La décision qu'il a prise, le 8 avril, de renouveler le contrat qui expirait le 31 mars n'a fait qu'accroître le mécontentement. Je peux assurer au ministre que ces personnes n'ont pas l'intention d'abandonner la lutte. Elles tiennent à préserver la qualité de la vie dans leur quartier. Elles se battent pour garder un environnement sûr, ce qui est essentiel pour pouvoir mener une vie de famille saine et normale dans notre communauté. Nous nous battons pour la survie de notre quartier.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de profiter de cette occasion pour répondre à la question posée par le député de Parkdale—High Park (M. Witer). Le député presse le solliciteur général (M. Kelleher) d'intervenir au nom des habitants de Parkdale—High Park qui s'opposent à la présence du Exodus Link Attendance Centre au 2050, rue Dundas ouest.

Le solliciteur général a déjà déclaré à deux reprises à la Chambre que le Service correctionnel n'a pas voix au chapitre en ce qui concerne l'emplacement des foyers de transition dirigés par des organismes privés. Le Service correctionnel doit trouver des organismes capables d'assurer la surveillance des détenus en libération conditionnelle et de leur fournir le logement dont ils ont besoin. Tant que l'organisme en question peut offrir ces services dans la région où le besoin se fait sentir, il lui appartient de choisir l'emplacement du foyer de transition ou du centre et de déterminer quel type de relations cet établissement entretiendra avec la collectivité. Ces décisions sont prises de concert avec les représentants municipaux et conformément aux règlements de la localité. C'est là l'élément crucial dans toute cette affaire. En l'occurrence, monsieur le Président, l'autorité responsable est la ville de Toronto qui a accordé à la société Exodus Link un permis lui permettant d'exploiter le centre.

La société a respecté les règlements municipaux de Toronto et elle a obtenu le permis nécessaire pour exploiter le centre. En fait, la ville a récemment réexaminer sa décision, par suite des prostestations soulevées par les citoyens, et elle l'a maintenue. Entre-temps, les dirigeants de la société Exodus Link ont poursuivi leurs efforts pour établir des rapports avec la collectivité et de la rassurer sur l'existence du centre de fréquentation obligatoire.

Il est vrai que ceux qui s'opposent à ce centre continuent de demander qu'il soit situé dans un autre quartier. Cependant, il y a lieu de souligner que le programme du centre n'est pas contesté.

Personne ne s'attend à ce que les résidents de Parkdale s'adaptent du jour au lendemain à la présence de ce centre. Il est naturel que l'on se préoccupe de ses répercussions sur la collectivité. Attentif aux préoccupations et aux soucis des Torontois, le solliciteur général a décidé de réduire de 40 p. 100 le nombre des détenus en libération conditionnelle renvoyés au centre de fréquentation obligatoire par le Service correctionnel. Ce dernier contrôlera d'ailleurs étroitement les activités de la société Exodus Link et veillera à son bon fonctionnement. Enfin, le Service correctionnel a accepté un moratoire de trois ans sur l'établisseent d'autres centres de réinsertion dans le quartier nº 2 et il a assuré qu'il suivait les directives émises par la ville de Toronto quant aux centres de crise, ce qu'ils ont d'ailleurs toujours fait par le passé.

Un grand nombre de foyers de transition se sont heurtés à une opposition semblable et ont finalement été acceptés lorsque la collectivité s'est rendu compte qu'ils ne représentaient pas une menace pour sa sécurité. Ce phénomène a d'ailleurs été reconnu dans des éditoriaux du *Toronto Star* et ou *Toronto Sun*, mais il faut du temps pour que ces centres soient acceptés et des organismes comme Exodus Link méritent d'avoir la chance de prouver ce qu'ils peuvent faire.

J'ai bon espoir que, avec le temps, le centre de fréquentation obligatoire deviendra partie intégrante du milieu comme ce fut le cas de 180 foyers de transition dans l'ensemble du Canada.

• (1820)

[*Français*]

LES CHANTIERS MARITIMES—A) ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT RETARDE L'OCTROI DE MARCHÉS AUX TROIS CHANTIERS MARITIMES DU QUÉBEC. B) ON DEMANDE POURQUOI CERTAINS TRAVAUX NE SONT PAS ENCORE COMMENCÉS

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, la raison de mon intervention ce soir fait suite à une question que j'avais posée au ministre de l'Expansion sévit présentement dans les chantiers maritimes au Québec. Cette question que j'ai posée et le débat que nous faisons ce soir, cela fait un an que le ministre de l'Expansion industrielle régionale, cela fait un an que le petit député de Lévis qui, malheureusement, cran que le petit député de Lévis qui, malheureusement, criait tantôt sur tous les toits . . . mais au lieu de défendre les intérêts de sa circonscription, il s'est absenté, cela fait un an que les travailleurs, cela fait un an que les dirigeants des entreprises, cela fait un an que les collectivités demandent à ce gouvernement d'intervenir pour sauver les chantiers maritimes au Québec. Et chaque fois, il n'y a pas de réponse ou ce sont des semblants de promesses, ou c'est la même attitude que le comportement du premier ministre (M. Mulroney), ce sont des faussetés et tout simplement des promesses, des engagements jamais réalisés.

La situation au chantier de la Davie à Lauzon: il y a à peine 50 à 100 travailleurs qui sont dans le chantier. Quatre fois le ministre de l'Expansion industrielle régionale, avec le petit député de Lévis (M. Fontaine), que les gens ont pendu en effigie là-bas, ils ont annoncé à ces gens-là que le traversier *Caribou II* serait réalisé et serait construit. Cela devait commencer il y a deux mois et on leur a appris dernièrement qu'à cause de la modification des plans de Marine Atlantique, le *Caribou II* serait réalisé seulement en septembre et octobre 1987. Ces 3000 travailleurs des chantiers de la Davie n'ont même plus droit à l'assurance-chômage. Ils sont obligés d'aller au bien-être social, et je vois le gouvernement, le député et le premier ministre (M. Mulroney), se gargariser de voyages et s'amuser à faire de folles dépenses et du patronage.

C'est la même chose pour le chantier de Sorel. Encore une fois, le député conservateur de Sorel n'a absolument rien fait. Sauf, pour être honnête, une première fois, il a invité des ouvriers de la CSN, présidés par M. Lamoureux, à venir sur la Colline parlementaire et, encore une fois, ce gouvernement conservateur a sorti trois ou quatre pantins pour leur faire des promesses, leur faire accroire qu'il y aurait des réalisations, qu'il y aurait des travaux. Qu'est-ce qui arrive? Il va y avoir 300 mises à pied au chantier de Sorel. Rien encore de fait par ce gouvernement.

Un autre chantier, à la Vickers, à Montréal, encore là, le député d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers), toujours lui, il s'est fait emplir de promesses par le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Encore là, au moment où on se parle, il n'y a plus un travailleur de la section navale qui est dans le chantier de la Vickers. C'est triste, monsieur le Président, parce que ces 5 000 travailleurs, ces 5 000 pères de famille qui ont appris un métier honorable de soudeur, un métier honorable d'assembleur, ces gens-là ne peuvent, du jour au lendemain se recycler pour aller vers un autre marché du travail. Ce sont des gens qui ont des obligations, qui ont une famille, qui ont des enfants aux études. Ce sont des pères de famille qui se voient dans l'humiliation, aujourd'hui, à cause du manque de planification de ce gouvernement, qui sont obligés d'aller demander de l'assistance sociale. Même parfois il y a des gens qui vont être obligés de remettre leur propriété parce qu'ils n'auront même pas le droit au bénéfice de l'assistance sociale compte tenu du fait que leur conjoint travaille.

J'ai hâte de voir ce que le secrétaire parlementaire va répondre. Et vendredi, je me suis rendu sur les chantiers maritimes de Lauzon. J'ai été voir ce qui se passait, pas juste entendre du «parlage», pas juste entendre du «chialage», j'ai été sur place pour voir. J'ai ici, monsieur le Président, avec moi, j'ai pris des photos précises qui indiquent bien où sont les cales sèches, normalement où il y aurait des bateaux, où il y aurait des ouvriers, les grues qu'on voit où il y aurait des travailleurs. C'est vide, c'est la mort. C'est la même chose dans les trois chantiers maritimes. Et je me demande: le secrétaire parlementaire qui va répondre, est-ce qu'il va nous dire: «Oui, le *Caribou II* va commencer à être construit au chantier de la Davie, à Lauzon, en mai et 1 000 à 1 200 travailleurs vont être rappelés»? Le contrat de la Défense nationale, dans le cadre du

programme TRUMP, l'*Algonquin*, l'*Iroquois* . . . Monsieur le Président, il me reste deux minutes . . . ces deux bateaux vont être mis en opération dans les mois qui viennent pour s'assurer que ces deux contrats de bateaux qui sont octroyés au chantier de la Davie, à Lauzon—et il va y avoir de la sous-traitance faite au chantier de la Vickers à Montréal—puissent permettre à ces deux chantiers d'aller chercher 2 000, 2 300 travailleurs qui sont régulièrement sur le chantier et les 500 à 600 qui sont sur le chantier au niveau de la Vickers à Montréal et permettre d'ouvrir les soumissions le plus rapidement possible pour les deux autres bateaux qui sont à l'intérieur du programme TRUMP.

Monsieur le Président, je ne sais pas où sont les députés du Québec du côté conservateur. Je ne sais pas ce qu'ils défendent là-dedans, mais si on regarde tous les dossiers québécois, très peu sont gagnés. Et c'est toujours des sapins, des miettes, des promesses et des promesses. On l'a vu—et je termine là-dessus, monsieur le Président—dans les chantiers maritimes, on l'a vu dans la raffinerie Gulf de l'est de Montréal, on l'a vu au niveau du Centre international bancaire, on l'a vu au niveau de l'agence spatiale. C'est toujours la même chose, monsieur le Président, ce sont des «non» ou des promesses.

Ce qu'on veut maintenant, ce sont des réalisations et j'ai hâte de voir ce que le secrétaire parlementaire va nous dire. Quand va-t-il y avoir des emplois dans les chantiers maritimes du Québec?

• (1825)

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, le gouvernement actuel s'est fort bien tiré d'affaire, si l'on tient compte du gâchis innommable dont il a hérité, après des années d'une négligence éhontée à l'égard de la construction navale partout au Canada.

La question du député porte sur un problème auquel le gouvernement attache une grande importance. Permettez-moi de rappeler brièvement les mesures prises par le gouvernement pour assurer la viabilité à long terme de la construction navale au Québec.

En raison des difficultés éprouvées par le plus grand propriétaire de chantiers navals du Québec, le gouvernement a facilité l'acquisition par Marine Industrie Limitée (MIL) des trois éléments du groupe Versatile, responsables des activités maritimes de l'est, dans le but de garantir l'exécution des contrats déjà adjugés aux compagnies menacées. Cette initiative a également permis de protéger plusieurs milliers d'emplois dans ce secteur important de l'économie canadienne.

Mon collègue admettra sans doute que l'acquisition par MIL de trois grosses compagnies, Davie, Vickers et Systems, contrôlées par Versatile constitue une opération complexe et de grande envergure qui exige la participation du secteur privé ainsi que du gouvernement et des syndiqués du Québec. Grâce à la coopération de toutes les parties, la transaction a été conclue et signée à la fin de janvier. Le nouveau propriétaire peut donc exploiter ses nouveaux actifs.

Pour répondre avec plus de précision à la question du député, je suis heureux d'annoncer que le projet Caribou II progresse normalement. Bien des travaux préparatoires qui doivent précéder la construction du navire ont dû être interrompus parce que le propriétaire précédent de Davie n'avait pas les ressources financières voulues.

Contrairement à ce que croit le député, le deuxième navire construit pour Marine Atlantic n'est pas une copie du premier. Il y a eu des modifications qui nécessitent des travaux d'ingénierie. Maintenant que la propriété du chantier est mieux assurée, des plans détaillés sont en préparation, les matériaux ont été commandés et les ateliers ont commencé la fabrication de certains éléments.

Je puis garantir au député que nous ne ménageons aucun effort pour que les travaux accroissent l'activité dans les ateliers. J'estime que, à cet égard, le député défend une cause juste. Les ouvriers sont rappelés progressivement et, lorsque la compagnie fonctionnera à plein régime pour honorer les contrats déjà signés, son effectif devrait être de 2 000 employés vers la fin de 1988 ou au début de 1989.

• (1830)

[*Français*]

LE BILINGUISME—A) LA FONCTION PUBLIQUE—LE RESPECT DES EXIGENCES LINGUISTIQUES PAR LES SOUS-MINISTRES. *B)* LES ÉNONCÉS DE POLITIQUE—L'IMPACT SUR LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, le 31 mars dernier, le Commissaire aux Langues officielles déposait son rapport à la Chambre. Et le 1er avril je posais une question au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) concernant certains commentaires faits par le Commissaire en ce qui a trait à l'inertie du gouvernement et le fait que le gouvernement ne semble pas savoir où il s'en va au sujet de la question des langues officielles. Je demandais au ministre en particulier si la critique faite par le Commissaire au sujet de certaines dispositions de son ministère, à savoir qu'on réduisait les normes linguistiques à la haute direction, n'était pas un net recul. Et la question, monsieur le Président, était simple, à savoir que le Commissaire blâmait le gouvernement de son inertie, et le journal *The Globe & Mail* du matin rapportait que le gouvernement, dans une décision récente, permettait au sous-ministre et aux hauts fonctionnaires de déroger plus facilement aux exigences linguistiques de leur poste.

Or, le président du Conseil du Trésor a semblé être surpris et j'avais en main évidemment le document en question, le document officiel, le document du ministère, document qui porte le nº 800978-79-80, daté du 20 février 1986, et on dit à l'annexe B: «qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir l'approbation du Conseil du Trésor pour exempter de l'obligation de posséder la compétence linguistique de niveau B dans la seconde langue officielle, pour nommer un poste bilingue deux groupes de direction EX dans une région bilingue».

Je vais lire textuellement la directive, monsieur le Président, à la page 6:

> i) les demandes touchant les employés nommés à un poste bilingue du groupe de la direction (EX) dans une région bilingue pour les exempter de l'obligation de posséder la compétence linguistique de niveau B dans la seconde langue officielle comme condition préalable à la nomination;et

ii) les demandes visant à dispenser de l'obligation de posséder la compétence linguistique de niveau B les personnes nommées à un poste de sous-ministre adjoint (SMA) dans la région de la Capitale nationale.

Et on invitait les sous-ministres à traiter directement avec la Commission de la Fonction publique qui, à son tour, et je lis textuellement: «qui, à son tour ferait des rapports au secrétariat du Conseil du Trésor».

Or, monsieur le Président, cela me paraît un recul. Cela me paraît une directive ferme de la part du ministre, de la part de son ministère pour lequel il est responsable aux autorités du personnel leur pemettant de déroger, d'amoindrir, de diminuer les exigences linguistiques, et cela m'a inquiété et j'ai posé la question parce que, monsieur le président, nous savons tous que si un gestionnaire senior, un surintendant, une personne senior en charge d'un département et responsable de subalternes travaillant pour lui, si cette personne n'a pas la qualification linguistique voulue, elle ne peut pas, d'une façon correcte, dialoguer avec ces employés dans la langue officielle de leur choix, leur langue de travail et je reviendrai à cela tantôt, parce que c'est encore là une question fort importante, et cela pourrait parfois nous causer certains problèmes dans les communications entre les employés et les administrateurs.

Donc, je pose la question aujourd'hui: Pourquoi la mesure rétrograde? Pourquoi cette directive que je considère une directive faible et qui, d'après moi, hésite à exiger de nos administateurs qu'ils répondent aux exigences du poste afin qu'ils puissent converser avec leurs employés.

D'ailleurs, monsieur le Président, j'ai eu l'occasion cette semaine même de faire encore un autre constat, de remarquer en lisant certains commentaires de la Commission de la Fonction publique sur la langue de travail et je veux partager avec la Chambre cette anomalie que je considère sérieuse. En 1985, le Comité mixte permanent du Sénat et de la Chambre des communes recevait le président de la Commission de la Fonction publique. Dans son exposé devant le comité, le président du temps M. Edgar Gallant nous soumettait—et je lis textuellement—«les trois objectifs fondamentaux qui guident la politique gouvernementale en matière de langue officielle dans la Fonction publique, à savoir, premièrement, le service bilingue au public; deuxièment, l'égalité des deux langues officielles comme langue de travail—je veux le souligner: «l'égalité des deux langues officielles comme langue de travail»—et, troisièment, la participation équitable des deux groupes linguistiques au sein de la Fonction publique». Cela va!

Cette année, monsieur le Président, la présidente vient devant le comité et c'est textuellement presque la même chose, les mêmes textes, si on peut lire encore. Je lis: «trois objectifs fondamentaux qui guident la politique gouvernementale en matière de langues officielles dans la Fonction publique, à savoir le service bilingue au public, la participation équitable des deux groupes linguistiques—cela se rejoint, les deux—mais le dernier, monsieur le Président, on l'a changé: «le respect des deux langues officielles dans le milieu de travail». Ce n'est plus l'égalité des deux langues officielles comme langue de travail, c'est le respect des deux langues officielles dans le milieu du travail. Et cela est un euphémisme, c'est équivoque, c'est peut-être de la poudre aux yeux. Peut-être que les gestionnaires maintenant vont respecter la langue des travailleurs mais ils vont dire: Je regrette, mais ma langue à moi, ce n'est pas la tienne, il va falloir que tu parles ma langue. A ce moment-là, on va avoir encore un conflit parce qu'on vient de voir que le Conseil du Trésor a diminué les exigences linguistiques des gestionnaires sénior. Et je remarque que la Commission de la Fonction publique, elle, a changé les directives, les objectifs du gouvernement. Ce n'est pas «l'égalité dans la langue de travail», c'est le «respect des deux langues officielles dans le milieu du travail». C'est beaucoup plus faible, monsieur le Président, comme mandat, c'est beaucoup plus faible comme objectif.

Et je demanderais au secrétaire parlementaire de m'expliquer pourquoi ce gouvernement, qui a promis des amendements à la Loi sur les langues officielles, qui a fait une promesse formelle dans deux discours du Trône, et qui à maintes reprises à la Chambre m'a assuré qu'il n'y aura aucun laxisme dans l'application de la Loi, pourquoi ce gouvernement émet des directives aux hauts fonctionnaires, diminuant les exigences linguistiques, et pourquoi ce gouvernement, avec la Commission de la Fonction publique, réduit, monsieur le Président, réduit de façon sensible l'engagement qu'un Canadien travaillant dans la Fonction publique a le droit de se servir de sa langue au travail. Et ce n'est pas seulement le respect, c'est l'égalité au travail, c'est le droit de se servir, et cela, monsieur le Président, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Charte canadienne des droits et libertés qui le dit, c'est la langue de travail de l'individu qui compte et c'est celle-là qui doit prévaloir.

Monsieur le Président, je suis inquiet, je demande au gouvernement, je demande au secrétaire parlementaire de me répondre, de me dire clairement que je me trompe, que le gouvernement n'a pas l'intention de réduire les exigences linguistiques, que c'est une erreur cette directive du Conseil du Trésor, qu'ils vont la retirer et que d'un autre côté on va retourner d'une façon précise aux objectifs: langue de service au public dans la langue du client, langue de travail dans la langue du Canadien qui travaille et participation équitable. Cela veut dire que tous les Canadiens, peu importe qu'ils soient de l'est, de l'ouest, du centre, du nord ou du sud, aient le droit de travailler pour le gouvernement fédéral, et qu'on le fasse de façon équitable.

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, tel que demandé par mon honorable collègue d'Ottawa—Vanier, je vais lui dire qu'il se trompe, je vais lui dire que notre gouvernement est plus soucieux que jamais de respecter la langue de travail des employés de la Fonction publique. Je pense, monsieur le Président, que c'est un acquis, et je sais que mon collègue d'Ottawa—Vanier a travaillé fort sur le dossier, j'en suis conscient. Mais je voudrais lui rappeler que lorsque moi j'ai été élu, et je lui donne une expérience personnelle comme il me donne ses expériences personnelles, lorsque j'ai été élu en septembre 1984, malgré les bonnes intentions du gouvernement antérieur, malgré les efforts qu'ils avaient faits pour mettre en place le bilinguisme tel qu'on le connaît aujourd'hui, je me suis rendu compte, et cela de façon très rapide parce que je venais du Québec, d'une région pratiquement exclusivement francophone, que les hauts fonctionnaires dont il parle et dont il s'inquiète, dans la plupart des cas, avaient de la difficulté à parler dans les deux langues.

On s'est vite rendu compte de cela, monsieur le Président, parce que vous savez, et cela le député d'Ottawa—Vanier (M.

Gauthier) le sait très bien: nul n'est contre la vertu. Il parlait tout à l'heure d'égalité. C'est vrai, on est tous égaux, mais il y a des pauvres et il y a des riches. Monsieur le Président, on construit un pays, on est 27 millions. Évidemment, il y a plus d'anglophones que de francophones. On travaille, et je sais jusqu'à quel point le député d'Ottawa—Vanier est impliqué dans la question de la langue, et je suis d'accord avec lui lorsqu'il dit . . . et mon gouvernement est d'accord avec lui, le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), et le premier ministre (M. Mulroney) est d'accord sur le fait de défendre le français comme langue officielle, de défendre le français comme langue de travail. On n'a jamais contesté cela, bien au contraire. On l'a vu dans la prise de position du premier ministre au Manitoba. On l'a vu encore dernièrement.

Monsieur le Président, je pense que mon collègue d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) sait jusqu'à quel point nous voulons nous impliquer et que malgré ce peut qui a pu s'être passé de 1984 et avant, malgré toute la bonne foi et ce qui vient aujourd'hui depuis notre accession au pouvoir, il doit reconnaître notre volonté de participer à un travail démocratique avec la Commission de la Fonction publique; on peut, je pense, en toute honnêteté tout en respectant et en préservant les droits des francophones ou des anglopones, selon leur langue de travail, donner un mandat à la Commission de la Fonction publique de surveiller. Mais il sait très bien aussi, monsieur le Président, que cette directive-là ne s'applique pas aux sous-ministres. Elle s'applique certes aux sous-ministres adjoints, mais ils devront avoir des cours d'équivalence de niveau B, et il le sait très bien. Il sait très bien aussi qu'en matière de question linguistique, la façon avec laquelle il va défendre farouchement le dossier . . . et il sait que les députés du Québec et les députés de cette Chambre vont défendre aussi le dossier sur la question linguistique . . . va toujours faire en sorte qu'il y aura un juste équilibre, et surtout une amélioration de ce qui existait parce que le but final, c'est, en fin de compte, de prouver à l'ensemble de la population canadienne que nous sommes un pays bilingue qui a le droit de recevoir les services dans la langue de son choix, qui a le droit de travailler dans la langue de son choix, dans le respect de la langue de son choix.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 42.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 10 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LE 50E ANNIVERSAIRE D'AIR CANADA

HOMMAGE AUX DIRIGEANTS ET AUX EMPLOYÉS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, à l'occasion du 50e anniversaire d'existence d'Air Canada, il me fait plaisir, au nom du parti libéral du Canada, de rendre hommage aux dirigeants et aux employés de cette société de la Couronne qui a acquis au cours des années une réputation nationale et internationale des plus enviable.

Au moment où le gouvernement conservateur s'apprête à passer le projet de loi C-18 qui amènera une déréglementation complète du transport aérien, il convient de se demander quelle est la sagesse, voire la nécessité de privatiser à ce moment-ci Air Canada. Le gouvernement serait beaucoup plus sage de convertir la dette d'Air Canada en équité, de s'engager à lui faciliter les emprunts appropriés pour le renouvellement de sa flotte et, finalement, de maintenir cette règle non écrite d'accorder à Air Canada un certain avantage dans l'attribution des routes internationales et transfrontalières, compte tenu du fait que Air Canada dispense souvent des services domestiques dans les parties les plus reculées et les moins rentables du Canada.

* * *

[*Traduction*]

LES RESSOURCES NATURELLES

L'OUTAOUAIS—LES POSSIBILITÉS D'EXPLOITATION À DES FINS RÉCRÉATIVES

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, au coeur même de la région de la capitale nationale et dans les environs se trouve une richesse inestimable qu'on n'a jamais exploitée à sa juste mesure. Je veux parler de l'Outaouais, qui coule majestueusement sur des centaines de milles, à la frontière du Québec et de l'Ontario. La rivière prend sa source dans l'immense bassin du lac Témiscamingue pour se jeter dans l'historique voie fluviale du Saint-Laurent, à Montréal.

• (1105)

Aux premiers temps de la colonie, des centaines de coureurs des bois ont navigué sur l'Outaouais et ses nombreux affluents.

Aujourd'hui et pour de longues années, on pourrait faire de ce magnifique cours d'eau et de ses affluents un véritable paradis des loisirs et une voie navigable pour les petites embarcations. Cette solution pourrait régler partiellement les problèmes économiques dont souffrent l'est de l'Ontario et l'ouest du Québec. L'imagination et les plans existent pour réaliser ce projet dans le respect des impératifs écologiques. Il ne manque plus que la volonté politique.

La navigation de plaisance rapporte un milliard de dollars par année aux gouvernements fédéral et provinciaux. Pourquoi ne pas réinvestir une partie de cet argent et trouver d'autres ressources fiscales afin de développer le réseau fluvial du Canada? A l'aube du XXIe siècle, préparons-nous à aborder l'ère des loisirs que nous avons contribué à créer.

* * *

AIR CANADA

LE 50E ANNIVERSAIRE—HOMMAGE AU TRAVAIL DES EMPLOYÉS

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, au nom de mes collègues ministériels, je suis extrêmement heureux de vous informer et d'informer les Canadiens qu'il y a 50 ans aujourd'hui, soit le 10 avril 1937, la Chambre adoptait la Loi constituant en corporation les Lignes aériennes Trans-Canada. Cette société, rebaptisée Air Canada par la suite, célèbre donc aujourd'hui son cinquantième anniversaire.

Air Canada a très bien servi notre grand pays et ses habitants. Au fil des ans, elle est devenue l'une des sociétés aériennes les plus importantes et les plus respectées au monde. Je crois que les Canadiens peuvent tous être fiers, au même titre que les employées d'Air Canada, de la réputation de professionnalisme et de compétence dont jouit cette société partout dans le monde. Je tiens particulièrement à souligner la qualité du service qui fait l'honneur des équipages et des membres du personnel d'Air Canada.

J'invite tous les députés à souhaiter avec moi un très joyeux 50e anniversaire à Air Canada.

Article 21 du Règlement

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'EXEMPTION D'IMPÔT SUR LES GAINS EN CAPITAL

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, hier l'enquête fiscale menée par le Nouveau parti démocratique a révélé que depuis que le gouvernement a éliminé presque complètement l'impôt sur les gains en capital en 1985, les principaux bénéficiaires sont ceux qui gagnent plus de 50 000 $ et qui représentent 1 p. 100 des contribuables. Cinquante-sept p. 100 d'entre eux sont de riches investisseurs.

Ces derniers, qui gagnent plus de 250 000 $, ont obtenu en moyenne un dégrèvement fiscal de 28 700 $, soit 8 700 $ de plus que ce que le Canadien moyen gagne en un an. Une proportion de 8 p. 100 seulement de ceux qui ont profité de l'exemption de gains de capital étaient des agriculteurs. D'ici 1990, le Trésor fédéral aura essuyé une perte de 5,6 milliards de dollars à cause de cette exemption fiscale extravagante accordée par le gouvernement tory.

Un régime fiscal équitable et progressiste préconisé par le Nouveau parti démocratique accorderait aux agriculteurs, aux propriétaires de petites entreprises et de maisons une exemption sur les gains de capital peu coûteuse pour le Trésor. Toutefois, les agriculteurs, les propriétaires de petites entreprises et de maisons n'étaient pas ceux que les Tories avaient en tête quand ils ont proposé leur exemption des gains de capital s'élevant à 500 000 $. Comme d'habitude, les Tories songeaient à leurs parents et amis de Bay Street.

Je demande au ministre de proposer une exemption sur les gains de capital plus réaliste quand il présentera sa réforme fiscale au printemps.

* * *

[*Français*]

AIR CANADA

HOMMAGE À L'OCCASION DU 50E ANNIVERSAIRE DE LA SOCIÉTÉ

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, il m'est très agréable de rappeler que le 10 avril 1937, le Parlement promulgait la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada. Rebaptisé par la suite Air Canada, le transporteur célèbre donc aujourd'hui son cinquantenaire.

La Société a servi le pays et ses habitants avec distinction, devenant avec les années l'une des compagnies aériennes les plus importantes et les plus respectées du monde.

Je pense que tous les Canadiens partageront la fierté qu'éprouve le personnel d'Air Canada à l'égard de ce transporteur réputé mondialement pour son professionnalisme et son excellence technique.

Monsieur le Président, j'invite tous les députés ici présents à se joindre à moi pour souhaiter à Air Canada un heureux cinquantième anniversaire et un avenir également couronné de succès.

[*Traduction*]

L'ANNÉE INTERNATIONALE POUR LE LOGEMENT DES SANS-ABRI

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE—LE RÔLE ET L'EXPÉRIENCE DU CANADA

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, afin d'attirer l'attention sur le quart de la population mondiale qui n'a pas de véritable abri, l'ONU a déclaré que 1987 serait l'Année internationale des sans-abri.

Le Canada contribue au financement d'une conférence internationale à laquelle une centaine de pays vont participer à Ottawa, en septembre, et va accorder un appui financier à la réalisation de 35 projets pilotes visant à améliorer la situation du logement dans des pays en développement. Au pays, la SCHL et les gouvernements provinciaux vont financer la construction et la restauration de 45 000 logements destinés aux Canadiens dans le besoin.

• (1110)

Grâce à leur savoir-faire en techniques de construction et en développement immobilier, les Canadiens peuvent grandement contribuer à offrir des logements à prix raisonnable aux sans-abri du monde entier.

* * *

VIA RAIL

LE REMPLACEMENT DU MATÉRIEL ROULANT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Hier, monsieur le Président, j'ai interrogé le vice-premier ministre (M. Mazankowski) à la Chambre au sujet de la décision du gouvernement de se dérober à encore une autre de ses promesses électorales en vertu de laquelle il devait remplacer le matériel roulant désuet de VIA Rail par de nouveaux wagons construits conjointement par les sociétés Can-Car Rail, de Thunder Bay, et Bombardier, de Montréal.

Même si le ministre a refusé de confirmer les nouvelles selon lesquelles le gouvernement irait acheter aux États-Unis des wagons d'occasion au lieu d'en faire fabriquer des neufs chez nous, il a répondu sur un ton qui indiquait bien que le gouvernement ne veut tout simplement pas engager les dépenses nécessaires.

Le gouvernement a pris cette décision qui témoigne d'une courte vue incroyable, alors même qu'il sait qu'elle va coûter leur emploi à plus de 1 000 travailleurs et travailleuses de Montréal et de Thunder Bay, et que de toute façon, à la longue, elle ne donnera pas lieu à une économie.

Le gouvernement pourrait agir autrement. Au lieu d'acheter des wagons d'occasion aux États-Unis, pourquoi ne signe-t-il pas un accord avec les sociétés Can-Car et Bombardier au terme duquel, si ces sociétés construisaient les wagons au Canada, le gouvernement s'engagerait au nom de VIA Rail à les louer à bail pour une période de 15 à 20 ans? Ainsi, le gouvernement éviterait les déboursés considérables qu'il craint tant, tout en préservant des centaines d'emplois pour les travailleurs et les travailleuses canadiens au sujet desquels je m'inquiète. C'est une idée qui mérite qu'on s'y arrête.

LA CHARTE DES DROITS

L'ENCHÂSSEMENT DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Girve Fretz (Érié): Monsieur le Président, j'appuie la motion d'initiative parlementaire du député de Grey—Simcoe (M. Mitges) qui vise à inclure les droits des enfants à naître dans la Charte canadienne des droits.

Il y a environ deux semaines, quelques députés dont moi-même et d'autres Canadiens avons visionné un film sur l'avortement dans la pièce 200 de l'Édifice de l'Ouest. Dans ce documentaire, une sonde munie d'une caméra introduite dans l'utérus d'une femme enceinte nous permettait de constater les mouvements d'un foetus. Puis, nous avons vu un chirurgien introduire des forceps dans l'utérus de la femme, écraser la tête du bébé, le démembrer et en extraire les morceaux un à un.

Il est affreux d'apprendre que l'on assassine des bébés. Les députés doivent se rendre compte que les avortements ne sont pas pratiqués seulement au cours du premier trimestre de la grossesse mais aussi au cours du troisième trimestre, ce qui signifie que des femmes se font avorter lorsque le foetus est âgé de sept ou huit mois. Il s'agit incontestablement là de meurtres et je désire réitérer mon appui à la motion d'initiative parlementaire du député de Grey—Simcoe visant à inclure les droits des enfants à naître dans la Charte canadienne des droits.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES DONNÉES SUR LE CHÔMAGE—CRITIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, les dernières statistiques sur le chômage viennent d'être publiées et, encore une fois, elles n'ont rien d'encourageant. Près de 1,4 million de Canadiens cherchent en vain du travail.

Le taux de chômage en Ontario, de moins de 7 p. 100, est cette fois encore le moins élevé, alors qu'à Terre-Neuve, il dépasse 20 p. 100.

Les programmes de création d'emploi du gouvernement fédéral ne sont pas efficaces. Le gouvernement de M. Peterson, en Ontario, a créé des centaines de milliers d'emplois depuis deux ans, et cela grâce à d'intéressantes initiatives libérales. Je prie le premier ministre (M. Mulroney) de s'entretenir immédiatement avec son homologue de l'Ontario pour se faire expliquer comment relancer l'économie et comment créer des emplois en appliquant à l'échelle nationale les mesures prises par M. Peterson.

* * *

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LE PROJET POINTE LEPREAU II—ON DEMANDE DE RETARDER LA RÉALISATION

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, le comité néo-démocrate d'enquête sur l'avenir de l'industrie nucléaire s'est rendu au Nouveau-Brunswick la semaine dernière. Nous y avons visité la centrale nucléaire de Pointe Lepreau et entendu un certain nombre de personnes à Fredericton.

Le premier ministre Hatfield du Nouveau-Brunswick affirme qu'il est en train de conclure avec Ottawa un accord de financement pour la construction de Pointe Lepreau II, un réacteur de 300 mégawatts, dans le cadre duquel le gouvernement fédéral offrirait des garanties d'emprunts allant jusqu'à 2 milliards de dollars.

Les plus ardents défenseurs du projet sont Énergie atomique du Canada Limitée, qui a désespérément besoin de nouveaux projets, et un premier ministre qui cherche désespérément à se faire réélire.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), que j'ai interrogé hier au comité, est très peu au courant de quelque entente que ce soit, aussi le premier ministre Hatfield induit-il vraiment en erreur ses concitoyens du Nouveau-Brunswick.

On ne devrait pas construire de réacteurs nucléaires en cette ère post-Tchernobyl, du moins tant qu'au n'aura pas résolu les problèmes de sécurité, de surveillance et d'élimination des déchets, et peut-être même pas alors.

• (1115)

Nous avons entendu les propriétaires de boisés du Nouveau-Brunswick qui nous ont parlé de l'immense potentiel de la biomasse, et du potentiel de création d'emplois que cela représente pour le Nouveau-Brunswick. Le ministre devrait examiner cette option pour l'avenir. Il existe dans l'État du Maine 21 usines qui transforment la biomasse en énergie. J'invite le ministre à examiner ce projet avant d'accepter de donner des garanties financières en faveur d'une deuxième centrale nucléaire à Pointe Lepreau.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LA NÉCESSITÉ DE CONSOLIDER LA POLITIQUE

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, le gouvernement semble prêt à apporter des modifications à la Loi sur la citoyenneté canadienne qui engloberaient notre réalité multiculturelle mais excluraient une loi distincte sur le multiculturalisme. Cette initiative est mal conçue et tout à fait contraire aux aspirations des communautés ethnoculturelles du Canada.

Le gouvernement libéral précédent avait proposé de créer une loi distincte du multiculturalisme, mais le projet de loi est malheureusement resté en plan au *Feuilleton*. Deux ministres du Multiculturalisme du gouvernement conservateur ont plus tard poursuivi cette initiative libérale et mené de vastes consultations auprès de tous les organismes du pays. Le troisième ministre conservateur du Multiculturalisme (M. Crombie) est maintenant prêt à faire marche arrière. Je le prie instamment de reconnaître que la politique multiculturelle du Canada exige une consolidation de ses fondements législatifs.

Les structures qui étayent le bilinguisme et le multiculturalisme, issues de la Commission qui a étudié l'un et l'autre, sont fort différentes. Il est crucial de prendre maintenant des mesures pour rectifier la situation.

Il ne suffit pas d'apporter des modifications d'ordre mineur. Il n'y a qu'un seul type de citoyenneté dans ce pays, la citoyenneté à part entière pour tous et chacun.

* * *

LES JEUX D'HIVER DU CANADA

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES DU CAP-BRETON

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je tiens à féliciter les milliers de bénévoles qui ont consacré leur temps et leur énergie aux Jeux d'hiver du Canada de 1987, qui se sont tenus au Cap breton, en Nouvelle-Écosse. Plus de 6 000 personnes ont offert gratuitement leurs services de bien des façons différentes. Certaines ont donné les premiers soins aux athlètes, d'autres ont aidé les médias, d'autres encore ont apporté leur aide pour les nombreux artistes qui se sont produits et ont accueilli chaleureusement non seulement les athlètes mais aussi tous les spectateurs.

Les efforts de ces personnes ont largement contribué au succès de ces jeux qui étaient formidables, de l'avis de la plupart des observateurs. Tous les habitants du Cap Breton doivent être fiers de cette réussite. Depuis l'arrivée des athlètes jusqu'au moment où la flamme a été éteinte, tout s'est déroulé sans le moindre accroc.

Tous les Canadiens et tous les députés veulent, j'en suis sûr, louer avec moi les efforts des habitants du Cap Breton qui ont fait des Jeux d'hiver du Canada de 1987 une magnifique réussite. Félicitations à tous les bénévoles pour leur bon travail.

* * *

L'AGRICULTURE

LA FERMETURE D'UNE USINE DE LA *MANITOBA SUGAR COMPANY*—L'INCIDENCE SUR LES AGRICULTEURS

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, aujourd'hui, la *Manitoba Sugar Company* a annoncé la fermeture de son usine de Winnipeg et le licenciement de 73 employés à compter du 10 juillet. Cette année, au Manitoba, on n'achètera pas de betteraves à sucre par contrat. Le secteur entrera en léthargie en raison de la duperie du gouvernement fédéral et du ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé qui promettait le 2 mai 1985 que: «le gouvernement fédéral ne demanderait pas de nouvelle participation financière au gouvernement du Manitoba après la campagne agricole 1985». Le Manitoba a versé 2,8 millions cette année-là. L'Alberta n'a pas planté de betteraves.

Le ministre dit maintenant qu'il n'y a pas de plan de stabilisation pour les producteurs de betteraves, sauf une proposition tripartite. Le gouvernement continue à financer seul les agriculteurs de l'Est en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles. Il finance seul également le programme laitier quinquennal. Par contre, il ne peut pas respecter son engagement vis-à-vis des agriculteurs du Manitoba. Il n'est pas surprenant que les agriculteurs canadiens soient mécontents du gouvernement. Il fait de la politique avec leur avenir.

QUESTIONS ORALES

[*Français*]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LE MARCHÉ CONCLU AVEC M. PÉLOQUIN—ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT SERAIT PRÊT À EXIGER UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Approvisionnements et Services et concerne encore une fois la participation de M. Jean Péloquin dans l'octroi de certains contrats de publicité. J'ai en main, finalement, une copie du contrat de «Pélo», et je remercie la ministre de me l'avoir fait parvenir hier et d'avoir renversé la décision de ceux qui me l'avaient refusée au début. Incidemment, j'espère que le ministre des Travaux publics fera la même chose avec les contrats de la Place Vincent-Massey.

J'aimerais demander à la ministre, étant donné que l'article 19 du contrat signé par M. «Pélo» avec le gouvernement dit clairement que l'entrepreneur ne doit avoir aucun intérêt pécuniaire qui pourrait l'influencer dans l'exercice de ses décisions: Est-ce que la ministre, à la lumière de ces faits, serait maintenant prête à exiger une enquête publique pour que tous les Canadiens puissent savoir ce qui s'est passé dans cette affaire?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'ai maintes fois répété cette semaine à la Chambre des communes que, à la suite des allégations qui avaient été faites face au comportement de M. Péloquin, j'avais demandé un avis juridique. J'ai donc reçu hier cet avis de mon conseiller juridique qui nous recommande, premièrement, de faire effectuer une vérification interne des activités du groupe de gestion de la publicité et, deuxièmement, de demander au Service de sécurité de mon ministère d'enquêter sur les allégations qui sont faites. Ce Service de sécurité de mon ministère aura donc carte blanche pour faire tout ce qui est nécessaire afin de faire la lumière sur la situation actuelle.

M. Boudria: Monsieur le Président, je dois rappeler à la ministre qu'il m'apparaît que même ce groupe n'aura aucun pouvoir officiel d'enquête. On est passé d'un niveau de son ministère à un autre niveau de son ministère.

• (1120)

[*Traduction*]

DEMANDE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Il ne s'agit pas d'un contrat ordinaire. On demandait au contractant de conseiller le gouvernement tory au sujet du choix d'une société tory devant être récompensée par les Tories.

Étant donné l'ambiance lourdement politique dans laquelle ces incidents se produisent, la ministre ne prendra-t-elle pas la mesure qui s'impose et n'exigera-t-elle pas une enquête publique approfondie sur l'affaire Péloquin?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je respecterai l'avis juridique que j'ai reçu de mon conseiller juridique et une vérification sera faite par le Comité de sécurité à l'intérieur de mon ministère.

Est-ce que je peux ajouter, monsieur le Président, que je me sens scandalisée ce matin de recevoir de pareilles questions, interrogations d'un député qui appartient à un parti qui a partagé ce concept de patronage en octroyant tous ses contrats de publicité à partir d'un coup de fil qui était fait à leurs amis.

[*Traduction*]

L'EMPLOI DE M. PÉLOQUIN

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, la ministre prétend être scandalisée. Etant donné le comportement de son gouvernement, elle a tout lieu de l'être.

Hier, la ministre a déclaré à la Chambre: «Ce contrat a pris fin le 31 mars . . . M. Péloquin ne travaille plus à mon» bureau.

Étant donné que mercredi dernier encore, ses collaborateurs au ministère affirmaient au téléphone que M. Péloquin n'était absent que pour la journée ou pour le moment, pourquoi répondent-ils comme s'il y travaillait toujours? Y travaille-t-il, oui ou non? Y travaille-t-il à titre de bénévole? Que fait-il à ce bureau?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, M. Péloquin a cessé ses activités au sein de mon ministère le 31 mars dernier. Il ne travaille plus à notre groupe de publicité.

Nous avons mis en place un système et une méthode de travail efficaces. Et je veux que l'on sache que jamais, comme ministre responsable de ce système mis en place, je ne permettrai à qui que ce soit de le ternir, qu'il s'agisse de libéraux, de conservateurs ou de néo-démocrates.

* * *

[*Traduction*]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

LA CONSTRUCTION DE LA PRISON DE PORT-CARTIER— L'ANNULATION D'AUTRES PROJETS D'IMMOBILISATIONS

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question concerne le favoritisme dont le premier ministre s'est rendu coupable en faisant construire une prison de 68 millions de dollars dans sa propre circonscription. Nous savons maintenant comment il compte payer la prison de Port-Cartier.

D'après les renseignements que m'ont fournis, hier, le Service correctionnel du Canada, le gouvernement a annulé 25 projets d'immobilisations pourtant très nécessaires dans les services correctionnels. Dix de ces projets devaient être réalisés dans l'Ouest. Faut-il s'étonner si le député d'Edmonton—Strathcona et les citoyens de l'Ouest sont furieux contre le gouvernement? Je voudrais maintenant adresser ma question au gouvernement.

Peut-il expliquer l'annulation de ces 25 projets d'immobilisations? Le gouvernement ne reconnaît-il pas que la prison du premier ministre, à Port-Cartier, est construite aux dépens des emplois et des établissements pénitentiaires de l'Ouest?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je trouve étonnant . . .

M. St. Germain: Révoltant!

M. Hnatyshyn: . . . mon collègue dit «révoltant» . . . que les libéraux refusent à ce point de voir progresser la côte nord du Québec . . .

M. Riis: Aux dépens de l'Ouest.

M. Hnatyshyn: . . . qu'ils ne cessent de critiquer cet excellent établissement dont la construction contribuera au développement économique de la région. Cela n'a rien à voir avec le programme du ministère du Solliciteur général. La question du député ne s'appuie sur rien de vrai; elle est malveillante et irrecevable.

• (1125)

M. le Président: Je dois d'abord dire que c'est à la Présidence de décider de ce qui est irrecevable.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je dois également signaler que le député a fait un très long préambule. Je sais que le député de York-Sud—Weston est le deuxième porte-parole de l'Opposition officielle, mais je voudrais qu'il abrège son préambule et sa question.

M. Nunziata: Monsieur le Président, en tant que Canadien de l'Ouest, le ministre de la Justice devrait avoir honte de ne pas défendre les intérêts de sa région.

L'ANNULATION DE L'EXPANSION DU PÉNITENCIER D'EDMONTON

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais demander au gouvernement d'expliquer pour quelles raisons il a annulé un projet d'immobilisations de 50 millions de dollars à Edmonton, soit l'expansion du pénitencier d'Edmonton. Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi ce projet d'expansion, qui aurait créé des emplois pour les Canadiens de l'Ouest, a été annulé pour permettre au premier ministre de construire une prison dans sa circonscription?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, non seulement je suis fier de représenter l'Ouest au cabinet, mais je dirais au député que s'il a l'occasion d'aller dans cette région, il devrait vérifier ce qu'il en est. Toute insinuation quant à l'existence de liens entre ces deux projets n'est peut-être pas nécessairement irrecevable, car je ne voudrais pas empiéter sur vos prérogatives, monsieur le Président, mais elle est en tout cas malveillante et fausse.

* * *

L'ÉCONOMIE

LE PROJET DE CRÉATION D'UN OFFICE CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au député de Yellowhead, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il sait fort bien à quel point la situation économique est grave dans l'ouest du pays et particulièrement en Alberta et en Colombie-Britannique. Il n'ignore probablement pas que ce matin, nous avons appris que le taux de chômage en Alberta n'avait pratiquement pas changé et qu'en Colombie-Britannique, la situation s'était même aggravée. Il sait sans doute aussi que les habitants de l'Ouest ne veulent pas d'un traitement spécial; ils souhaitent simplement être traités de façon juste et équitable, à l'instar des autres régions du pays.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures n'ignore pas qu'il y a trois ans, son gouvernement et lui-même ont promis la création d'un office d'expansion économique au Canada chargé d'apporter une aide financière aux entreprises économiques communautaires, particulièrement dans l'ouest du pays. Le secrétaire d'État pourrait-il nous expliquer pourquoi on n'a absolument pas donné suite à cette promesse faite il y a trois ans? Si des mesures doivent être prises à ce sujet, quand le seront-elles?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, à moins que sa situation n'ait changé à la suite d'un récent coup de téléphone, n'est pas sans savoir, du fait de ses liens étroits avec l'ancien gouvernement libéral, que depuis l'élection d'un gouvernement conservateur au niveau national, on accorde beaucoup plus d'attention à l'économie de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Le Programme énergétique national a été supprimé, à l'instar de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, le déficit est à la baisse, et comme il s'y était engagé avant son arrivée au pouvoir, en septembre 1984, le gouvernement a entrepris de régler les unes après les autres toutes les questions soulevées par les habitants de l'Ouest, qu'il s'agisse de l'aide à l'agriculture, au secteur énergétique ou à d'autres secteurs de l'économie.

LA STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, le secrétaire d'État a signalé la disparition de toute une série de choses sur le plan politique. Je voudrais lui rappeler que le député d'Edmonton—Strathcona a également disparu de son caucus. Le seul député albertain qui soit intervenu au nom des Albertains a été mis à la porte du caucus. Ce n'est pas ainsi que les habitants de l'Ouest entendent se faire représenter. Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Il s'imagine que la situation s'est améliorée dans l'Ouest. Qu'il retourne à Yellowhead et qu'il aille faire un tour dans sa circonscription pour voir de quelle manière les véritables Albertains vivent sous le nouveau régime fédéral.

En Colombie-Britannique, la situation s'est encore détériorée depuis un mois. A une époque de l'année où le chômage est d'habitude en baisse, il est en train de remonter.

• (1130)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous dire si la stratégie de diversification de l'économie de l'Ouest va aussi s'appliquer à cette province? Dans l'affirmative, quand va-t-on ouvrir un bureau? Et si jamais on en ouvre un, va-t-on débloquer de nouveaux crédits et le doter de ses propres effectifs et de ses programmes, ou se servir du personnel et des programmes déjà en place?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député de Kamloops—Shuswap est bien la dernière personne qui devrait me parler de députés qui songent à quitter leur caucus.

Puisque la question a été soulevée, j'ai certaines précisions à donner en ce qui concerne Yellowhead. Je m'y suis rendu dernièrement pour présenter le document *Aller sans entraves*, que le gouvernement a déposé à la Chambre. Cette initiative législative a déjà permis d'agrandir considérablement une usine à Hinton. S'il est adopté, le projet de loi donnera lieu à d'autres projets.

Or, il se trouve que cette mesure tendant à mettre un terme au préjudice que l'ouest du Canada subit depuis toujours soulève, au Parlement, l'opposition d'une alliance impie entre le NPD et les chemins de fer du CP.

M. Riis: Les réponses du secrétaire d'État aux Affaires extérieures deviennent de plus en plus loufoques. Les citoyens de l'Alberta . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: Si j'étais député de l'Alberta, je ferais mieux pour ma province que de lancer des coups bas au cours de la période des questions.

Soutenez les intérêts de votre province, défendez vos électeurs. Faites autre chose que de démolir l'un de vos collègues.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Que les députés soient plus obligeants envers le député de Kamloops—Shuswap qui va enfin poser sa question.

M. Andre: Il n'a pas arrêté de faire des discours.

M. Riis: Vous avez l'épiderme sensible ce matin, Harvie; je sais pourquoi.

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE D'ENSEMBLE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire à poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Nous entendons parler depuis des mois d'un programme énergétique d'ensemble. Jusqu'ici, les initiatives sont plutôt fragmentaires: un petit programme par ci, un petit programme par là.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il donner des précisions, dans l'intérêt notamment de la province de l'Alberta, et expliquer quand son gouvernement a l'intention d'annoncer un programme énergétique d'ensemble, afin que les Albertains puissent planifier leur avenir et poursuivre le développement de leur économie comme ils l'entendent?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, lorsqu'il a commencé à formuler sa question, le député disait que rien n'avait été fait. Il a reconnu par la suite que l'impôt sur les revenus pétroliers avait été supprimé. Le Programme énergétique national l'a été également. Récemment, un programme d'une valeur de 350 à 400 millions de dollars a été lancé pour venir en aide à l'industrie du forage et aux industries connexes . . .

M. Riis: On enregistre un taux de chômage de 13 p. 100 à Edmonton aujourd'hui. Est-ce que cela vous convient? Vous en êtes la cause.

M. Clark (Yellowhead): Voilà qu'il nous renvoie aux statistiques du chômage en Alberta. C'est précisément à cause des graves difficultés économiques de l'Ouest que le gouvernement a démantelé la politique de l'alliance Trudeau-NPD, qui alourdissait l'économie de l'Ouest, et qu'il a favorisé une série de changements qui procurent des avantages réels à la région et continueront de le faire.

M. Riis: J'aimerais bien vous voir répéter ça à Yellowhead.

M. le Président: Le député de Papineau a la parole.

M. Ouellet: A la vigueur des propos du ministre, on voit bien que les gens de l'Ouest traversent de graves difficultés.

* * *

LES AÉROPORTS

L'AÉROPORT DES ÎLES DE TORONTO—LES RÈGLES DE SÉCURITÉ EN MATIÈRE D'INCENDIES

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, mes questions s'adressent à l'invisible ministre des Transports ou à quiconque veut bien faire son travail, puisqu'il ne semble pas vouloir le faire lui-même.

Après toutes les promesses du premier ministre, du vice-premier ministre et du ministre des Transports que le gouvernement ne chercherait pas à lésiner sur la sécurité aux aéroports—ils ont tous dit qu'il n'y aurait aucun relâchement à cet égard—comment le gouvernement peut-il expliquer que l'aéroport des îles de Toronto viole les règles de sécurité en matière d'incendies?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, j'interviens pour la première fois à la Chambre en qualité de secrétaire parlementaire.

Des voix: Bravo!

M. Thacker: Je remercie mon collègue d'en face pour sa question, qu'il a sûrement voulue percutante. Il sait également . . .

M. le Président: Je remarque que les habituelles marques de politesse ont été accordées au député en sa qualité de nouveau secrétaire parlementaire, et je remarque que l'annonce en a été ponctuée d'applaudissements amicaux et chaleureux.

Maintenant, bien sûr, ce qu'il y a lieu de faire pour le secrétaire parlementaire, c'est de donner une réponse, et nous verrons si la réaction sera la même.

M. Thacker: J'aurais cru, monsieur le Président, que vous vous montreriez généreux à la première question.

Je donne à mon collègue d'en face l'assurance que la sécurité prime d'abord et avant tout. En fait, d'après la Loi nationale sur les transports, qui est en train de franchir le comité article par article—procédure dans laquelle mon ami d'en face joue un rôle très constructif—la sécurité est le facteur numéro un à l'aéroport de Toronto. Il en sera toujours ainsi. Elle est examinée de près. Il y a des modalités pour améliorer la protection incendie en cas de besoin et au moment voulu.

M. Ouellet: Je sais gré au secrétaire parlementaire de sa réponse, et je l'en remercie. Mais les mots ne suffisent pas, il faut passer aux gestes.

ON DEMANDE DE RÉÉTUDIER L'AÉROPORT

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, comme il s'agit de l'un des aéroports les plus fréquentés du Canada, est-ce que le gouvernement va immédiatement réétudier l'aéroport pour en faire une installation de catégorie cinq, et prendre en charge les frais du matériel incendie adéquat qui y est nécessaire, tout de suite?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, toute la question fait l'objet d'un examen très serré en ce moment. Il y a un rapport en préparation, et je suis persuadé que ses conclusions vont sortir bientôt.

L'INDUSTRIE

LES FERMETURES D'USINES AU MANITOBA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui revient de l'ouest du Canada.

Il revient du Manitoba et il sait que la *Canada Packers* a mis fin hier à une partie de ses activités et licencié 300 personnes. Il sait aussi que 300 autres employés de cette compagnie perdront leur emploi l'an prochain. En outre, la *Manitoba Sugar Company* a annoncé aujourd'hui qu'elle mettrait fin à ses activités cet été.

Que fait le gouvernement pour les travailleurs touchés et les agriculteurs qui ont besoin de ces usines au Manitoba?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je reviens du Manitoba et j'ai eu l'occasion de rencontrer beaucoup de gens, y compris la Commission canadienne des céréales.

Je devrai prendre note de la question au nom du ministre en cause et je verrai à ce qu'on y réponde la semaine prochaine.

Lorsque j'étais au Manitoba, on m'a dit, entre autres, que 80 p. 100 des exportations du Manitoba sont destinées aux États-Unis. Le protectionnisme qui règne actuellement aux États-Unis et les barrières tarifaires et non tarifaires qui font obstacle aux exportations du Manitoba constituent vraiment une menace permanente pour la vitalité économique du Manitoba.

C'est pourquoi le gouvernement est prêt à mener des négociations commerciales globales avec les États-Unis pour assurer la prospérité et la sécurité d'emploi aux gens du Manitoba et du pays.

M. Murphy: Le ministre a dit ce qu'il avait l'intention de dire, mais cela n'a rien à voir avec les deux industries dont je parle. L'industrie du conditionnement du boeuf et l'industrie du sucre produisent pour le marché intérieur. Nous perdons nos emplois au Manitoba et je voudrais bien qu'un représentant du gouvernement réponde à ces questions aujourd'hui. On dirait qu'il n'y a personne qui puisse le faire.

M. Hnatyshyn: Demandez au gouvernement provincial. Il a une certaine responsabilité dans ce domaine.

M. Murphy: Le gouvernement du Manitoba est fichument bon pour les Manitobains. Nous voulons quelque chose de fédéral.

M. le Président: Je demanderais aux députés de surveiller leur langage parce qu'on vient d'employer deux fois par inadvertance des mots qui ne conviennent pas à cet endroit.

Je sais que les ministres sont pressés de répondre aux questions, mais ils devraient au moins attendre qu'on leur en pose une.

M. Murphy: Monsieur le Président, je retire le mot fichument, mais je ne le pense pas moins.

LES APPELS TÉLÉPHONIQUES EN FAVEUR DU DÉPUTÉ D'EDMONTON—STRATHCONA

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. A qui devrions-nous transmettre les appels que nous recevons en faveur du député d'Edmonton—Strathcona? A quel ministériel devrions-nous les acheminer?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, si on me pose de vraies questions au sujet du député d'Edmonton—Strathcona, j'y répondrai comme je l'ai fait pour celles que l'on m'a posées l'autre jour à l'émission radiophonique Warren, au Manitoba. Si le député veut me poser ces questions il peut certainement le faire. Je lui dirai aussi, puisque nous parlons de téléphone, que s'il a de la difficulté à communiquer avec son chef, nous pouvons peut-être l'aider de ce côté aussi.

• (1140)

* * *

LA PRIVATISATION

L'ACHAT PAR BOEING DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND—LES MODALITÉS DE L'ENTENTE

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre qui remplace la ministre responsable de la privatisation. Ma question porte sur la compensation que la société Boeing demande, dit-on, à l'égard de de Havilland. Aux termes de l'entente conclue avec Boeing, le gouvernement a convenu de financer 35 p. 100 des modifications apportées aux installations de production et à l'équipement, jusqu'à concurrence de 8,75 millions de dollars. Le ministre peut-il confirmer si l'indemnité que réclame maintenant Boeing est prévue dans l'entente conclue entre le gouvernement et cette société, et si elle ne dépasse pas le plafond prévu?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il s'agit d'une question très précise et détaillée. La ministre responsable de la privatisation est absente pour des raisons indépendantes de sa volonté. Je vais prendre note de la question et la ministre ou un autre membre du gouvernement répondra au député dès que possible.

LES DEMANDES PRÉSUMÉES DE BOEING

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, je signale au ministre que le président de la société Boeing a déclaré au comité du développement régional qu'une équipe de 12 experts de cette société a fait une étude approfondie, qui a duré six mois, sur tous les aspects de l'entreprise de Havilland. L'équipe a constaté que cette société possède «de bons produits, des compétences et une expérience impressionnantes en matière de production, de conception et de gestion, et des installations satisfaisantes». Elle a toutefois admis que d'importants investissements seraient nécessaires pour que cette société soit conforme aux normes de Boeing et que celle-ci était prête à les faire. Compte tenu du témoignage donné par le président de Boeing Canada au comité parlementaire, comment la société Boeing peut-elle présenter ces demandes aujourd'hui?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le député a d'abord demandé si oui ou non des demandes ont été présentées et si elles sont conformes à l'entente initiale. J'ai répondu au député que puisqu'il s'agit d'une question détaillée dont il n'a pas donné préavis et en l'absence de la ministre, je dois prendre note de sa question. Sa deuxième question découle de la première. Je ne puis rien dire au sujet d'instances qui n'ont pas été confirmées.

* * *

LE SERVICE CANADIEN DU RENSEIGNEMENT DE SÉCURITÉ

LE REFUS DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS SUR UN ANCIEN AMBASSADEUR EN ÉGYPTE

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Elle concerne un des anciens employés de ce ministère, Herbert Norman, qui fut ambassadeur au Caire et qui se suicida en 1956. Le commissaire fédéral à l'information poursuit le service canadien du renseignement de sécurité devant les tribunaux parce que le gouvernement ne veut pas divulguer des renseignements demandés en vertu du principe de l'accès à l'information. Le secrétaire d'État pourrait-il nous dire ce que cache cette dissimulation? Pourquoi le Canada continue-t-il à protéger une ancienne taupe du KGB soviétique? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait-il l'obligeance de répondre à cette question?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous parlons ici d'un homme qui est mort il y a plus de 30 ans et d'accusations qui remontent à au moins cinq décennies. La question porte sur des renseignements qui auraient pu être divulgués.

Au nom de mon ministère, qui est celui qui a employé M. Norman, je déclare que tous les renseignements qui peuvent être communiqués aux termes de la législation sur la protection des renseignements personnels et de l'accès à information ont été fournis aux diverses personnes qui menaient des enquêtes. On ne cache pas de secret honteux. Je suggère au député de ne pas en chercher là où il n'y en a pas. Je le renvoie à ce qu'il a dit lui-même au début de sa question, à savoir qu'il existe des recours judiciaires auxquels le commissaire à la protection de la vie privée ou le commissaire à l'accès à l'information peuvent avoir recours. Si c'est le cas, ces recours seront parfaitement admis. Sinon, il serait inutile et indigne de nous, à mon avis, de soulever ici à la Chambre des questions vieilles de 30 ans.

* * *

LES AÉROPORTS

LE TRANSFERT DE LA GESTION—LE RÔLE DES MUNICIPALITÉS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question s'adresse au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures en sa qualité de premier ministre suppléant pour ce qui concerne la politique gouvernementale. Le ministre des Transports a annoncé hier la politique du gouvernement concernant le transfert de la gestion des aéroports canadiens aux municipalités. Le ministre n'est pas sans savoir que les seuls aéroports dont une municipalité digne de ce nom songerait à reprendre la gestion sont ceux qui sont rentables.

En Colombie-Britannique, les bénéfices de l'aéroport de Vancouver compensent en effet les pertes de tous les autres aéroports de la province. Une fois qu'il se sera défait des aéroports qui sont rentables, le gouvernement va-t-il faire absorber par les contribuables les pertes des autres aéroports?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Il n'en est pas du tout question, monsieur le Président. Il s'agit d'une politique avisée qui vise à permettre aux municipalités, régions et commissions qui le souhaitent de reprendre la gestion d'un aéroport ou peut-être même d'acquérir un aéroport et d'utiliser les énergies et initiatives locales à le rentabiliser. Comparez cela à l'idéologie néo-démocrate qui veut qu'Ottawa garde la mainmise, garantissant ainsi une saignée fiscale.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, on a qualifié cela de réseau national des aéroports.

Si le gouvernement ne compte pas transférer la taxe de 10 p. 100 sur le transport aérien aux municipalités qui vont reprendre la gestion d'aéroports, comment croit-il que ces aéroports vont arriver à faire de l'argent? En faisant la quête, peut-être?

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Non, bien au contraire, monsieur le Président. A l'aéroport que je connais le mieux, à Lethbridge, par exemple, de très nombreux hangars ne servent à rien à l'heure actuelle. Ils pourraient être exploités. Grâce à l'esprit d'initiative et d'entreprise de la localité, cet aéroport pourrait rapporter des recettes fiscales que nous, au Parlement, pourrions redistribuer aux Canadiens qui en ont vraiment besoin.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'INCARCÉRATION OBLIGATOIRE DES PERSONNES RECONNUES COUPABLES POUR LA DEUXIÈME FOIS DE CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ—L'EFFET DE LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle porte sur le refus de la Cour suprême du Canada de revoir la décision d'une cour d'appel qui a pour effet d'invalider l'incarcération obligatoire des personnes reconnues coupables pour la deuxième fois de conduite en état d'ébriété. Je rappelle au ministre que le Parlement a eu l'appui d'une forte proportion de la population lorsqu'il a présenté la mesure législative en ce sens. Le ministre de la Justice est-il prêt à proposer une modification au Code criminel pour corriger les détails techniques qui ont conduit à l'invalidation de l'incarcération obligatoire en cas de récidive?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Comme il le sait, l'affaire sera examinée. J'aurai l'occasion de discuter de cette question et d'autres avec mes collègues provinciaux chargés de l'administration de la justice lors d'une rencontre qui aura lieu à la fin de mai. J'espère que nous parviendrons alors à trouver un juste équilibre sur cette importante question.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Cette réponse est décevante, monsieur le Président. Est-ce que le ministre de la Justice est toujours convaincu—et est-ce que le gouvernement est toujours en faveur de la politique appuyée par l'ensemble du Parlement—que les conducteurs reconnus coupables une deuxième fois de conduite en état d'ébriété devraient obligatoirement être incarcérés?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, c'est à notre gouvernement que l'on doit la mesure qui est allée le plus loin en ce qui concerne les dispositions du Code criminel relatives à la conduite en état d'ébriété. Notre engagement est incontestable. Par nos efforts de collaboration, nous voulons d'abord et avant tout nous assurer que nous pouvons aller de l'avant. Je me suis moi-même engagé dans un processus de consultation avec mes homologues provinciaux dans le but de m'inspirer de leurs vues. J'ai l'intention de poursuivre ces consultations et nous prendrons une mesure décisive lorsqu'elles auront été menées à terme.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

HARBOURFRONT—LA CONSTRUCTION DE TOURS SUR LES QUAIS DE TORONTO

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Elle porte sur l'est du Canada. Comme le ministre en est informé, Harbourfront, qui est une société d'État gérant les quais de Toronto, a conclu une douzaine de marchés secrets qui ont permis à des promoteurs, comme Huang et Danczkay, de construire des tours qui enfreignent les arrêtés municipaux de la ville de Toronto pour Harbourfront. Le gouvernement du Canada a-t-il l'intention d'ordonner une enquête publique sur les malversations de cette société d'État?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, si je connais bien ma géographie, le député parle du centre du Canada.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Comme on dit à Saskatoon, le député représente une circonscription au centre du Canada. Ceci dit, je récuse les prémisses de sa question. Étant donné les accusations portées par le député, j'estime que cette question relève de la compétence du procureur général de la province. Cependant, je vais examiner ses instances.

• (1150)

LA POSITION DU MINISTRE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'accepte les préférences géographiques de l'honorable ministre qui diffèrent de celles d'un ancien premier ministre de l'Alberta qui proposait de laisser tomber ces machins de l'Est, notamment l'Ontario.

Ma question supplémentaire porte sur le même projet de Toronto. Un des immeubles que Huang et Danczkay sont en train de construire ne rapportera pas de revenu à Harbourfront pendant dix ans. Pourtant, tous les projets sans but lucratif devaient rapporter dès le début. Le ministre ne pense-t-il pas qu'un tel exemple de favoritisme et de discrimination flagrants de la part d'une société d'État fédérale mérite une enquête publique très approfondie?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je répète que si le député détient la preuve d'irrégularités, il doit alors les signaler aux autorités compétentes plutôt que d'intervenir à la Chambre et de faire l'intéressant en portant des accusations qu'il n'est pas disposé à référer aux autorités. Notre système judiciaire ne prévoit pas qu'on puisse porter des accusations en étant protégé par l'immunité parlementaire et se faire de la publicité pour une position qui peut finalement ne pas être justifiée. A mon avis, le député devrait respecter les traditions de la justice canadienne.

* * *

LES JEUNES

LES JEUNES DÉFAVORISÉS—LA SUPPRESSION DU PROGRAMME «ÉTABLISSONS DES LIENS»

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé de la Jeunesse que je m'adresse. Il sait sans doute que le programme «Établissons des liens» vise à aider les jeunes grandement désavantagés de Lunenberg et du comté Queens, en Nouvelle-Écosse. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi le Cabinet a décidé de ne plus financer ce programme, alors qu'il savait pertinemment que ce programme ne faisait double emploi avec aucun autre programme de n'importe quel niveau de gouvernement? Les enseignants, les parents des jeunes intéressés, les représentants du secteur privé et des fonctionnaires des trois niveaux de gouvernement, y compris ceux du bureau régional de la CEIC, étaient tous partisans du maintien du financement de ce projet des plus importants.

L'hon. Jean Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, le député de South Shore a également formulé des instances au sujet de ce programme.

Selon les renseignements dont je dispose ce matin, on a mis fin à ce programme parce que, semble-t-il, il faisait à certains égards double emploi. Si nous en avions les moyens, le député le sait, nous maintiendrions beaucoup plus de ces programmes. Le fait est que la moitié des fonds dont dispose la CEIC pour financer des programmes d'emplois sont consacrés aux jeunes. Nous nous efforçons autant que possible d'éviter le double emploi et d'en obtenir le plus possible pour notre argent.

ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, le ministre le sait, son ministère a demandé à cet organisme de choisir un expert-conseil pour examiner le fonctionnement du programme et formuler des recommandations au gouvernement fédéral. Cet expert-conseil a recommandé le maintien du financement. Il a notamment déclaré: «J'ai discuté de ce programme avec plus d'une centaine de personnes; or, seulement trois d'entre elles ont formulé des commentaires défavorables au sujet, non pas du programme «Établissons des liens», de son orientation ou de ses effectifs, mais seulement d'un membre de son conseil d'administration».

Au nom des jeunes grandement défavorisés de Lunenberg et du comté Queens, je prie respectueusement le ministre de demander un rapport ou d'organiser un entretien avec ce groupe, de façon à pouvoir maintenir le financement et à réaliser les objectifs de ce programme. Puis-je obtenir de sa part cet engagement?

L'hon. Jean Charest (ministre d'État (Jeunesse)): Monsieur le Président, j'interprète les observations du député comme étant des instances de sa part. Il constatera, je pense, que de ce côté-ci de la Chambre, nous reconnaissons qu'il existe maints programmes, voire une multitude de programmes que nous aimerions maintenir. La moitié de nos ressources, depuis que notre gouvernement exerce le pouvoir tout au moins, sont consacrées à des programmes d'emplois pour les jeunes. Comme nous entendons poursuivre cette politique, je vais prendre note de ses commentaires comme étant des instances.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LA REVUE *CANADA LUTHERAN*—LE REFUS D'OCTROYER LA MODÉRATION DE PORT DES OBJETS DE 2E CLASSE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé des Postes. Il sait peut-être que plus tôt cette année, j'ai fait état des préoccupations de la rédaction de diverses publications commerciales et religieuses, comme *Beef in B.C.* et *Canada Lutheran*, à qui on refuse la modération de port des objets de deuxième classe. Les Postes ont ensuite proposé à la rédaction de *Canada Lutheran* de demander de nouveau ce privilège. On lui aurait aussi donné à entendre qu'une décision serait annoncée au début ou au milieu de mars.

Le ministre voudrait-il nous dire si son ministère consent à accorder la modération de port des objets de deuxième classe à la publication *Canada Lutheran*?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je ne suis pas au courant de cette demande, mais je vais me renseigner. Une rectification, en passant: l'affaire ne concerne pas mon ministère, mais une société d'État indépendante. Je vais quand même m'informer de ce qu'il en est de cette demande.

LE CONTENU DES REVUES RELIGIEUSES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, la direction des Postes a refusé la modération de port des objets de deuxième classe à la revue *Canada Lutheran* parce qu'elle n'était pas de caractère assez religieux, qu'elle ne contenait pas assez d'articles sur la religion.

La façon dont les Postes décident quelles publications religieuses pourront bénéficier de la modération de taxe des objets de deuxième classe laisse de toute évidence à désirer. Par exemple, *The United Church Observer* et la revue presbytérienne ont droit à la modération de port des objets de deuxième classe, mais pas *Canada Lutheran*. Le ministre doit reconnaître qu'il n'appartient pas aux Postes de déterminer quelle revue est plus religieuse qu'une autre ou parle plus de religion qu'une autre.

En même temps qu'il réexaminera la politique, le ministre voudrait-il faire comprendre à la Société des postes qu'elle ne doit pas se mêler de juger du contenu des publications religieuses?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Volontiers, monsieur le Président. Je dois cependant faire remarquer, en toute justice, que ce n'est pas véritablement le facteur déterminant. La décision tient à la mesure où l'organe d'un groupe recourt à la publicité. D'où vient son financement, en d'autres termes. Si l'organe est publié à des fins non lucratives, sans support publicitaire et qu'il est de caractère religieux, il est alors reconnu comme objet de deuxième classe. Je crois que la décision a porté sur ce point plus que sur le caractère religieux de la revue. Je prends note toutefois des instances du député et les transmettrai à la Société des postes.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA VISITE PROCHAINE DU MINISTRE À DES PAYS DU PACTE DE VARSOVIE

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Peut-il confirmer qu'il se rendra sous peu dans divers pays du pacte de Varsovie et peut-il nous dire quel sera son programme et le but de ces visites?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je peux confirmer qu'au début de mai, je me rendrai en Hongrie, en Pologne et en Allemagne de l'Est. Comme la Chambre le sait, il y a deux ans j'avais la chance d'être le premier des ministres des Affaires extérieures du Canada depuis près de 12 ans à me rendre en Union soviétique. Je n'ai pas encore eu l'occasion d'aller à ce titre en Europe de l'est. Je suis intéressé à le faire à la fois pour favoriser les relations Est-Ouest et pour faire avancer le dossier quant aux possibilités importantes et croissantes de relations commerciales entre le Canada et les pays que je visiterai.

Questions orales

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

LA POSSIBILITÉ QUE DES TORPILLES AIENT ÉTÉ PAYÉES TROP CHER

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnements et des Services. Comme elle s'en souvient sans doute, en octobre dernier, je lui ai demandé s'il était possible que le Canada ait payé en trop quelque 18 millions de dollars pour l'achat de torpilles fabriquées par la société Honeywell aux États-Unis. Elle m'avait alors répondu qu'il n'y avait pas de raison de croire que le Canada les ait payées trop cher. Elle a ajouté qu'elle n'en serait cependant pas certaine avant 1988. Or depuis, il a été confirmé que le Canada a effectivement payé un prix excessif.

Pourquoi la ministre a-t-elle nié en octobre dernier la possibilité que nous ayons été arnaqués, avant d'avoir pris connaissance de tous les faits? Que compte-t-elle faire à présent pour garantir aux Canadiens que les fonds destinés à la défense fassent l'objet d'une surveillance constante pour éviter ce genre de maquignonnage, surtout lorsqu'on apprend que le Pentagone a escroqué aux Canadiens la jolie somme de 18 millions?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, un rapport d'étape m'a été remis il y a quelques semaines au sujet de ce contrat en particulier. Et il y a—le député a tout à fait raison—une différence entre les deux prix. Bien sûr que le Canada sera crédité soit dans les mois qui viennent ou à l'occasion d'achats et de contrats éventuels. Malheureusement, je n'ai pas encore reçu le rapport final, mais je pense que, en tout état de fait, le Canada sera compensé pour les sommes additionnelles.

• (1200)

[*Traduction*]

LES ACHATS EFFECTUÉS PAR LES PAYS DE L'OTAN PAR L'ENTREMISE DU PENTAGONE

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, ce sont les collaborateurs mêmes de la ministre qui m'ont appris que le Canada n'avait pas droit à un exemplaire des contrats signés entre le Pentagone et des entreprises privées aux États-Unis et donc qu'il ne peut pas surveiller la situation de façon à ce que le tout se déroule de manière honnête et équitable dans l'intérêt des Canadiens et des pays membres de l'OTAN.

La ministre se rend-elle compte des conséquences de cette affaire pour les centaines d'achats effectués par le Canada et les autres membres de l'OTAN par l'entremise du Pentagone? Maintenant que l'on sait à quoi s'en tenir, peut-elle expliquer à la Chambre comment elle compte éviter que cette situation ne se reproduise, au lieu de faire comme si le gaspillage des deniers publics avait peu d'importance? Nous devons nous doter d'une façon de procéder très claire, pour faire en sorte que les Canadiens soient au courant de ce qui se trame au Pentagone, surtout si ce dernier sera l'intermédiaire entre le Canada et les entreprises américaines.

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je prends avis des inquiétudes de mon honorable collègue et je me ferai donner un rapport complet. Et c'est avec plaisir que je pourrai le transmettre au député.

* * *

[*Traduction*]

LA PRIVATISATION

L'ACHAT DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND PAR BOEING—LA DEMANDE D'INDEMNISATION

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais poser des questions sur l'affaire de Havilland au ministre des Affaires extérieures qui est le suppléant du premier ministre aujourd'hui. Un titre à la une des journaux d'aujourd'hui dit: «Boeing veut récupérer de l'argent sur de Havilland». Comme le sait le ministre, le gouvernement a fait une transaction à l'amiable qui a fait perdre 70 millions de dollars aux contribuables dans la vente de de Havilland à la société Boeing.

Le ministre montrera-t-il que les gens de l'Ouest peuvent faire preuve de fermeté? Va-t-il refuser de céder et faire comprendre à cette société américaine qu'elle ne recevra pas un sou de plus des contribuables et qu'elle ne pourra pas renégocier le contrat?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, comme vous le savez, je n'ai jamais eu recours à l'intimidation, ce n'est pas mon style. Je signale que depuis la transaction que nous avons faite au sujet de de Havilland, environ 1 100 emplois ont été créés au Canada.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Il se peut que les députés néo-démocrates ne s'intéressent pas à la création d'emplois. D'après certaines des questions qu'ils ont posées et d'après les prises de positions qu'ils ont adoptées, on peut certainement en arriver à cette conclusion, surtout dans le domaine commercial. Nous nous intéressons à la création d'emplois, nous. Nous tenons par ailleurs à respecter les protocoles d'accord que nous avons signés.

On m'a demandé tout à l'heure des détails sur un contrat, question qui relève de la compétence d'un ministre obligé de s'absenter de la Chambre. Nous examinerons le contrat dans le détail et nous veillerons à en respecter les clauses.

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre a raison. Il ne fait pas d'intimidation. C'est M. Trudeau qui me l'a dit.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE CONTRATS

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, est-ce une manie? C'est déjà arrivé de l'autre côté de la rivière à propos du contrat relatif à la Place Vincent Massey. Le gouvernement est-il disposé à prendre l'habitude de renégocier les contrats déjà signés sous la pression de ses amis ou de sociétés étrangères?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réponse à cette question est non.

Je vais d'abord parler des conversations entre les membres du Nouveau parti démocratique et M. Trudeau. Ce n'est pas une révélation, bien sûr. Nous étions parfaitement au courant de cette habitude qui a été à l'origine d'une union tacite. Je signale que les conversations entre les partis deviennent de plus en plus difficiles, même entre ces deux partis. Le chef de l'opposition n'arrive pas de toute apparence à obtenir l'accord de ses députés. Le chef du Nouveau parti démocratique ne peut lui parler qu'en faisant des appels interurbains.

M. le Président: Je signale aux députés que le député de York-Ouest va poser une question et que le député de Mission—Port Moody posera la dernière question.

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'INTERNEMENT DES NIPPO-CANADIENS PENDANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE—ON DEMANDE DES ENTRETIENS RÉELS

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Voilà près de trois ans que le premier ministre a promis aux Nippo-canadiens qu'un règlement honorable de la question de leur déportation serait une priorité urgente et importante de son gouvernement. Toutefois, après trois ministres du Multiculturalisme, non seulement aucun accord n'est en vue, mais il n'y a même pas de processus officiel de négociation.

En ne respectant pas la promesse faite on insulte la collectivité nippo-canadienne. Quand le gouvernement va-t-il entreprendre des discussions officielles, pas des réunions particulières ici et là, mais des entretiens réels permettant de parvenir à un règlement acceptable qui aurait des chances d'être adopté pendant la présente législature?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, l'insulte à la communauté nippo-canadienne venait de la position de l'ancien premier ministre, alors chef du parti du député, qui a toujours refusé d'envisager la question. Le député sait très bien que cette question est étudiée activement par le secrétaire d'État qui fera les déclarations appropriées.

M. Marchi: Monsieur le Président, nous parlons d'une promesse précise du premier ministre qui n'a eu ni assez de décence ni assez de respect, après trois ans de pouvoir, pour rencontrer, ne serait-ce qu'une fois, les dirigeants de l'association nationale des Nippo-Canadiens.

ON DEMANDE LE RENVOI DE LA QUESTION À UN COMITÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, puisque le gouvernement hésite à traiter avec les Nippo-Canadiens à ce sujet, accepterait-il de mandater le comité permanent du multiculturalisme, qui a des représentants des trois partis? Ce comité pourrait comprendre un ou deux membres de la communauté nippo-canadienne pour l'aider dans son travail et recommander un règlement honorable qui ferait honneur à notre pays.

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je ne veux pas me lancer dans des comparaisons de l'attitude des chefs des divers partis. Tout cela est clair et public. Le parti libéral a toujours refusé de reconnaître qu'il y avait eu une injustice qu'il importait de redresser. Notre parti et notre gouvernement ont changé cela. Le secrétaire d'État étudie la question et fera les déclarations appropriées.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA STRATÉGIE DE DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST—LE CHAMP D'APPLICATION

M. Gerry St. Germain (Mission—Port Moody): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures en sa qualité de premier ministre suppléant. En réalité, cette question découle de celle qu'a posée le député de Kamloops—Shuswap, qui me semble avoir donné faussement l'impression au sujet du programme de diversification de l'économie de l'Ouest que ce ne seraient pas toutes les régions de l'Ouest qui y participeraient. J'aimerais que le très honorable représentant nous dise clairement si tout l'Ouest profitera de ce programme. Peut-il dire à la Chambre quand ce programme très important sera mis en oeuvre?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, le Programme de diversification de l'économie de l'Ouest s'appliquera bien sûr à tout l'ouest du pays, y compris la Colombie-Britannique. Le vice-premier ministre coordonne les activités entourant ce programme, et fera bientôt une déclaration à cet égard.

L'un des changements fondamentaux que le gouvernement actuel a instaurés au Canada a été de traiter le pays comme un ensemble, et les régions et les provinces comme des égales. Voilà un changement par rapport à la période libéralo-néo-démocrate. Cela est certes bénéfique pour la Colombie-Britannique et le reste de l'ouest du Canada.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis ont eu des discussions au sujet des travaux d'aujourd'hui. Sauf erreur, vous vous apercevrez qu'il y a consentement unanime pour passer à l'ordre du jour immédiatement après les pétitions présentées dans le cadre des affaires courantes. Le gouvernement s'engage à mettre en discussion le projet de loi C-44 et à poursuivre cette étude après le déjeuner. C'est là la seule mesure que le gouvernement entend mettre en délibération entre 14 heures et 16 heures. A 16 heures au plus tard, s'il y a consentement unanime, la Chambre passera à l'heure réservée aux affaires émanant des députés. Je fais cette proposition sachant que mes collègues, les leaders parlementaires de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique ont convenu que nous devrions être en mesure de terminer l'étude du projet de loi C-44 à l'étape du rapport et en troisième lecture aujourd'hui, afin que l'autre endroit puisse étudier cette importante mesure lundi.

• (1210)

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je peux confirmer que le leader parlementaire suppléant du gouvernement et moi-même nous sommes consultés et que ce qu'il vient de dire reflète bien le résultat de ces consultations. Nous donnerons donc notre consentement, au nom de l'opposition officielle, à la proposition qu'il vient de faire.

Cependant, je voudrais apporter deux éclaircissements. Tout d'abord, sauf erreur, il découle de ce que le leader parlementaire suppléant du gouvernement vient de dire que le gouvernement ne tentera pas de mettre en discussion le projet de loi C-22 ou toute mesure connexe aujourd'hui.

Ensuite, je brûle peut-être les étapes, mais j'espère que la Chambre permettra à la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) de proposer à l'étape du rapport certains amendements inscrits au nom du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) qui doit s'absenter cet après-midi.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap); Monsieur le Président, nous pouvons certes confirmer que le secrétaire parlementaire et moi-même avons eu des entretiens et que nous sommes disposés à permettre à la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) de présenter des amendements dans le cadre de cette entente.

Cette discussion sort quelque peu de l'ordinaire cet après-midi, mais cela découle du fait que nous nous opposons au principe et au contenu du projet de loi C-22 sous sa forme actuelle et que nous entendons faire tout en notre pouvoir pour empêcher que les Canadiens aient à subir cette mesure. Cependant, étant donné que le leader parlementaire du gouvernement et, en l'occurrence, le ministre des Finances (M. Wilson) ont signalé la nécessité d'adopter le projet de loi C-44 relatif à la péréquation, je tiens à préciser que nous avons toujours eu pour intention de coopérer le plus possible, afin de faciliter l'adoption rapide de ce projet de loi. Nous étions disposés à le faire dans le courant de la semaine.

Lorsque le secrétaire parlementaire nous aura donné l'assurance que le gouvernement ne tentera pas par quelque moyen détourné d'imposer une forme de clôture au débat sur le projet de loi C-22, nous serons tout à fait heureux et même impatients de poursuivre l'étude du projet de loi C-44 et de compléter toutes les délibérations aujourd'hui.

M. le Président: J'en conclus que la proposition du secrétaire parlementaire est acceptée. Je vois qu'il veut prendre la parole. A-t-il quelque chose d'autre à ajouter?

M. Lewis: Monsieur le Président, je crois qu'il convient de signaler que le gouvernement n'examinera aucun aspect du projet de loi C-22 aujourd'hui et que nous serions tout à fait disposés à ce que la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) propose tout amendement à l'étape du rapport inscrit au feuilleton au nom du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je n'ai pas du tout l'intention de retarder le débat. La proposition qui a été faite me convient fort bien. J'ai cru que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre avait peut-être fait erreur en déclarant que «nous devrions être en mesure de compléter l'étape du rapport et la troisième lecture». Selon nous, ces étapes seront effectivement franchies pour favoriser l'adoption de la mesure législative portant sur la péréquation. J'aimerais voir sa proposition enrichie en ce sens.

M. Lewis: D'après mes pourparlers avec les leaders à la Chambre de l'opposition officielle et du Nouveau parti démocratique, il s'agissait d'un résultat probable. Si on propose d'en faire une certitude, je suis le premier à m'en réjouir.

M. le Président: La Chambre a pris note de cette intention. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Je me permets de signaler, à l'intention notamment des Canadiens qui sont à l'écoute, que le projet de loi C-22 a donné lieu, comme chacun sait, à des péripéties et des rebondissements fort intéressants et colorés à la Chambre. Il en est ainsi depuis novembre.

Je crois qu'il convient de souligner également que dans le cas d'autres question et d'autres projets de loi, on a pu constater qu'il régnait un excellent climat de collaboration entre le gouvernement, l'opposition officielle et le Nouveau parti démocratique. Évidemment, un tel esprit est dans l'ordre des choses car la Chambre ne pourrait fonctionner autrement. Je tiens à féliciter tous les députés à cet égard.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-1212, 332-1266, 332-1275, 332-1301, 332-1510, 332-1514 et 332-1521.

* * *

AIR CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL POUR 1986

M. Blaine A. Thacker (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur le Président, à l'occasion du quinzième anniversaire d'Air Canada, j'ai le plaisir de déposer son rapport annuel pour 1986, dans les deux langues officielles.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

JUSTICE ET SOLLICITEUR GÉNÉRAL—PRÉSENTATION DU 2E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du comité permanent de la justice et du solliciteur général concernant son étude du rapport et des recommandations de la Commission de 1986 sur le traitement et les avantages des juges.

[*Français*]

COMITÉ DE SÉLECTION—PRÉSENTATION DU 19E RAPPORT DU COMITÉ

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dix-neuvième rapport du Comité de sélection.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

LES RÉPERCUSSIONS DU LIBRE-ÉCHANGE SUR L'ACCORD SUR L'AUTOMOBILE—LE MAINTIEN DES GARANTIES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai une série de quatre pétitions à propos de l'accord sur l'automobile. Elles font suite à d'autres sur la même question qui provenaient de ma circonscription.

Jusqu'à maintenant, nous avons recueilli, au total, 2 258 noms de personnes qui ont extrêmement peur que des milliers d'emplois se perdent dans notre région et dans beaucoup d'autres, si les garanties que prévoit l'accord sur l'automobile sont éliminées. Les pétitionnaires prient le gouvernement de préserver ces garanties dans tous pourparlers sur le libre-échange et de veiller à l'intégrité de l'accord sur l'automobile.

Pétitions

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, j'ai diverses autres pétitions à présenter. La première émane de Pickering et de Kingston et porte sur la question des réfugiés.

La pétition souligne le mécontentement des pétitionnaires à la suite des récentes mesures prises par le gouvernement qui sont incompatibles avec la position de nos autorités religieuses au Canada qui affirment que la reconnaissance du statut de réfugié devrait se faire aussi rapidement que possible au Canada.

La pétition affirme enfin que le gouvernement et le Parlement devraient légiférer pour instituer des audiences équitables et rapides pour ceux qui réclament le titre de réfugié devant une commission des réfugiés indépendante de la Commission de l'immigration. Elle réclame également que ces audiences soient accessibles à tout requérant qui se trouve au Canada.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je veux également présenter une pétition provenant de la région d'Edmonton en Alberta. Elle signale le vif mécontenntement de nombreux citoyens de cette ville au sujet du projet de loi C-22 qui tente de modifier la Loi sur les brevets, ce qui, de l'avis des pétitionnaires, entraînera une hausse spectaculaire du prix des médicaments pour les particuliers et les gouvernements provinciaux au Canada.

• (1220)

Les pétitionnaires estiment également que la modification proposée constitue un autre exemple des concessions que le gouvernement accorde aux États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange.

Ma dernière pétition porte sur la même question, mais elle provient de la Colombie-Britannique. Elle présente un vigoureux plaidoyer demandant au Parlement d'écouter les milliers, voire les millions de Canadiens qui se sont maintenant prononcés sur cette grave question.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai huit pétitions signées par des centaines de commettants qui déclarent humblement que les monopoles accordés aux compagnies pharmaceutiques innovatrices ne permettront pas la concurrence des produits pharmaceutiques génériques moins dispendieux, comme on le sait, résultant par une augmentation du prix des médicaments pour les consommateurs et consommatrices canadiens et par une réduction sérieuse de la possibilité pour nombre de gens d'acheter les médicaments dont ils ont besoin. Il s'ensuit que les modifications proposées à la Loi sur les brevets affecteront directement tous les Canadiens et les Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux privés, et que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux et que les modifications proposées à la Loi sur les brevets par le projet de loi C-22 est un autre bon exemple de concession du gouvernement canadien aux États-Unis dans les

négociations présentement sur le libre-échange au détriment des consommateurs et consommatrices moyens. A ces causes, ils demandent humblement que le Parlement rejette les propositions du projet de loi C-22 qui augmenteront certainement le prix des médicaments pour les Canadiens et Canadiennes.

[*Traduction*]

OPPOSITION AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter aujourd'hui plusieurs pétitions. La première émane de citoyens de ma circonscription de Spadina. Elle porte sur l'assurance-chômage.

Les pétitionnaires signalent que le rapport de la Commmission Forget demande à mettre fin aux prestations régionales, ce qui soustrairait 1 milliard de dollars en transferts de revenus au Québec, 660 millions au Canada atlantique et 670 millions dans l'Ouest, et demande également à réduire la contribution du gouvernement aux prestations d'assurance-chômage, ce qui fait que tout compris, le revenu des sans-travail tomberait à moins de 140 $ par semaine dans beaucoup de cas.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter tout projet de loi ayant pour but de supprimer la contribution fédérale au programme d'assurance-chômage ou de réduire les prestations de chômage versées aux sans-travail du Canada.

LES VOLS À BASSE ALTITUDE À LA BASE DES FORCES ARMÉES À GOOSE BAY

M. Dan Heap (Spadina): J'ai une autre pétition émanant de plusieurs habitants de Toronto et des municipalités environnantes. La pétition concerne la base des Forces canadiennes de Goose Bay, au Labrador, et les vols d'entraînement à basse altitude qu'y effectuent des pilotes des pays de l'OTAN. Elle signale que ces vols d'entraînement, outre qu'ils nuisent à l'écologie locale et représentent une nuisance pour la vie quotidienne de la population, constituent également une activité belliqueuse, provocatrice et agressive qui est de nature à menacer la paix mondiale.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de faire en sorte que le premier ministre mette un terme à tous les vols d'entraînement à basse altitude à la base des Forces canadiennes de Goose Bay, et qu'il mette fin aux négociations avec l'OTAN en vue de la création là-bas d'une base plus étendue.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai également une pétition, émanant de plus de 100 Canadiens de Toronto et des régions ontariennes avoisinantes, au sujet des réfugiés. Les pétitionnaires signalent qu'auparavant le Canada avait des normes plutôt bonnes pour l'attribution du statut de réfugié, mais que des tensions récentes l'ont enrayée et que le comité compétent du Parlement a proposé un nouveau système qui serait plus rapide et plus juste, mais que le gouvernement n'a pas encore agi malgré que cela ait l'appui des églises, de l'Association canadienne du barreau, du Congrès juif du Canada et d'autres organismes.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au gouvernement et au Parlement de voter une loi qui incorpore les principes d'une équitable et complète audition verbale des postulants, devant une commission de réfugiés indépendante de la Commission d'immigration; ils demandent l'accès universel à ces auditions pour tous les postulants qui se trouvent au Canada, et une chance équitable d'arriver au Canada pour réclamer ce statut.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter. La première porte sur la réglementation régissant l'entrée des réfugiés et demande au Parlement d'adopter une mesure législative qui accorderait des audiences justes et rapides aux personnes revendiquant le statut de réfugié, qui cherchent à venir au Canada.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Ma seconde pétition porte sur les modifications proposées à la Loi sur les brevets et demande au Parlement de rejeter les propositions qui entraîneraient la hausse du prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens, notamment les personnes âgées et celles qui sont obligées de prendre continuellement ces médicaments.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, j'ai quatre pétitions à présenter aujourd'hui. La première porte la signature d'un certain nombre de personnes habitant notamment Rogersville, Sainte-Anne, et Black River Bridge, au Nouveau-Brunswick. Les pétitionnaires s'opposent aux changements proposés à la Loi sur les brevets et soutiennent que lesdits changements entraîneraient directement la hausse du prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

J'ai une autre pétition qui traite du même sujet. Elle porte la signature de personnes habitant Sydney, Cap-Breton et Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, ainsi que Saskatoon, en Saskatchewan. Les pétitionnaires s'opposent aux changements proposés à la Loi sur les brevets et prient humblement le Parlement de rejeter ces propositions qui entraîneront pour les Canadiens une hausse du prix des médicaments d'ordonnance.

J'ai également une pétition provenant d'habitants de Sydney et de Glace Bay, en Nouvelle-Écosse, et des localités avoisinantes. Ces pétitionnaires s'opposent eux aussi aux changements que le gouvernement envisage d'apporter à la Loi sur les brevets au moyen du projet de loi C-22.

Ma quatrième et dernière pétition est signée par des habitants de Shediac Bridge et de localités avoisinantes, ainsi que de Robichaud, au Nouveau-Brunswick. Ces pétitionnaires demandent aussi au gouvernement de renoncer à son projet de loi C-22. Ils demandent au Parlement de rejeter les propositions du projet de loi C-22 qui vont faire augmenter le prix que doivent payer les Canadiens pour les médicaments d'ordonnance.

[*Français*]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur de présenter à la Chambre trois pétitions signées par beaucoup de Canadiens de la province d'Ontario.

[*Traduction*]

Ces personnes sont originaires de Parry Sound, de Burlington, de Downsview, de St. Catharines et des alentours. Les Canadiens qui ont signé ces pétitions demandent au gouvernement de retirer le projet de loi C-22.

Ils se demandent s'il est opportun d'envisager une modification de la Loi sur les brevets qui aura finalement pour conséquence d'augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens dans le besoin. Les pétitionnaires demandent que le gouvernement reconnaisse le tort que cela pourrait causer et que, s'il doit modifier la Loi sur les brevets, il le fasse de façon à ce que les pauvres et les malades puissent avoir accès à des médicaments bon marché au Canada.

ON DEMANDE DE PROTESTER AUPRÈS DU SALVADOR—MIGUEL RIVAS HERNANDEZ

M. Peter Peterson (Hamilton-Ouest): Monsieur le Président, j'ai une pétition que j'ai l'honneur de présenter au nom d'électeurs d'Hamilton-Ouest et d'autres résidents d'Hamilton—Wentworth, qui demandent humblement au Parlement de s'élever auprès du gouvernement du Salvador contre la disparition de M. Miguel Rivas Hernandez. Ils exigent que notre gouvernement arrête l'aide bilatérale accordée au Salvador tant que les forces de sécurité de ce pays continueront à pratiquer un régime d'arrestations arbitraires, d'enlèvements et de torture.

• (1230)

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une pile de pétitions à présenter aujourd'hui, bien qu'aucune d'elles ne provienne d'Edmonton, ce qui n'est pas surprenant dans un sens. Elles émanent de Melfort en Saskatchewan, de Lorette au Manitoba, de Saskatoon en Saskatchewan, de Regina en Saskatchewan, de Winnipeg au Manitoba, de Pembina et de Gimli au Manitoba, de New Westminster et d'Aldergrove en Colombie-Britannique, de Calgary en Alberta, de Langley, de Clearbrook, de Vetter Crossing, de Chilliwack, de Mount Lehman, de Vancouver, de Kelowna, de Maple Ridge, de Pitt Meadows et de Port Coquitlam en Colombie-Britannique, ainsi que de McBride qui se trouve près de ma circonscription, de Prince George et de Quesnel en Colombie-Britannique.

Les pétitionnaires de toutes ces localités manifestent leur mécontentement à propos de la proposition du gouvernement visant à modifier la Loi sur les brevets en ce qui concerne les médicaments d'ordonnance, qui, à leur avis, va faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour le consommateur canadien et va réduire sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin. Ils demandent donc au gouvernement de renoncer à son projet.

OPPOSITION AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai une autre courte pétition à présenter. Elle porte la signature de citoyens de Baie de Verde, à Terre-Neuve. Ces gens, tous des pêcheurs, font valoir que les pêcheurs de Terre-Neuve devraient effectivement toucher des prestations d'assurance-chômage pour survivre pendant une certaine partie de l'année. Ils s'inquiètent à l'idée que le gouvernement projette de modifier la Loi sur l'assurance-chômage de façon à restreindre l'admissibilité des pêcheurs à ces prestations. De toute évidence, ils souhaitent que le gouvernement rejette toute recommandation de la Commission Forget qui priverait les pêcheurs de leurs droits à ce titre.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. John Parry (Kenora—Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui deux pétitions à cette Honorable Chambre.

La première porte la signature d'habitants de localités comme Toronto, Brampton, Nepean, Willowdale, Thunder Bay, Gloucester, Ottawa, Sudbury, et aussi d'Edmonton et de Calgary, en Alberta, et de localités pittoresques comme Blezard Valley et Val Caron. Ces gens demandent humblement qu'il plaise au Parlement de veiller à ce que le gouvernement et les parlementaires promulguent une loi qui appliquera les principes en vertu desquels les personnes revendiquant le statut de réfugié ont droit à des audiences justes et rapides devant une commission indépendante de la Commission d'immigration.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. John Parry (Kenora—Rainy river): Monsieur le Président, la deuxième pétition est elle aussi dûment certifiée et concerne un sujet légèrement différent qui a suscité beaucoup d'intérêt un peu partout au Canada et a valu à notre parti un appui considérable.

La pétition porte la signature d'habitants de Calgary, en Alberta, qui protestent contre le projet du gouvernement de faire instantanément des concessions avant même que les négociations relatives au commerce bilatéral n'aient vraiment commencé, et cela en permettant l'adoption du projet de loi C-22 qui entraînera inévitablement la hausse des prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

OPPOSITION AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway); Monsieur le Président, j'ai une pétition, moi aussi. J'ai remarqué que le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a présenté une pétition au nom des pêcheurs de Terre-Neuve. La mienne vient de l'autre bout du pays. Elle est d'Alert Bay en Colombie-Britannique, cette belle petite région de pêche. Les pêcheurs de cet endroit présentent une pétition au gouvernement pour s'assurer que le ministre de l'Emploi (M. Bouchard) rejettera toute recommandation qui priverait les pêcheurs de leur droit de recevoir de l'assurance-chômage et qu'il entreprendra des consultations avec tous les représentants des pêcheurs pour apporter des améliorations au programme qui leur est offert.

C'est un grand privilège pour moi de présenter cette pétition, monsieur le Président. Je sais que Votre Honneur est de l'Alberta, mais qu'il connaît la pêche et les pêcheurs. Je présente donc ma pétition au nom des pêcheurs d'Alert Bay.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai plusieurs pétitions à présenter, mais pas autant qu'hier. J'ai des pétitions signées par des habitants de Terre-Neuve qui s'opposent aux modifications proposées à la Loi sur les brevets. Ils croient que ces modifications constituent un autre exemple des concessions faites par le gouvernement canadien dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis, au détriment du Canadien moyen. Ils demandent aux députés de rejeter le projet de loi C-22.

J'ai une autre pétition signée par des Canadiens de Kemptville, en Ontario, qui s'opposent, eux aussi, aux dispositions du projet de loi C-22 qui feront injustement augmenter selon eux le coût des médicaments d'ordonnance au pays, au détriment des pauvres, des personnes âgées et des handicapés.

J'ai une autre pétition d'habitants de Victoria, en Colombie-Britannique et d'autres endroits de l'ouest du Canada qui s'opposent eux aussi au projet de loi C-22 parce qu'il fera du tort aux Canadiens, selon eux, et en particulier aux personnes âgées, aux pauvres et aux handicapés.

J'ai une autre pétition à présenter signée par des habitants d'Ottawa qui s'opposent au projet de loi C-22. Ils demandent, eux aussi, au gouvernement de retirer le projet de loi en raison du tort qu'il fera aux Canadiens et surtout aux personnes âgées, aux handicapés et aux pauvres.

L'avant-dernière pétition que je présente ce matin est signée par des habitants de la Colombie-britannique qui demandent au gouvernement de retirer le projet de loi C-22. Ils croient qu'il fera du tort aux personnes âgées et aux handicapés.

Pour terminer, j'ai une pétition à présenter, signée par des habitants de la circonscription de Cape Breton—Richmond-Est, plus précisément des quartiers de Howie Centre, Coxheath, Henry Street, Whitney Pier, Marion Bridge, Heathview Drive et South Bentic Street, à Sydney, en Nouvelle-Écosse, et d'un certain nombre d'autres localités de ma circonscription. Ces pétitionnaires déclarent que le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques innovatrices fera obstacle à la concurrence des fabricants de produits génériques, fera augmenter les coûts des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin; ils déclarent en outre que les modifications proposées à la Loi sur les brevets constituent un autre exemple des concessions que le gouvernement du Canada fait dans le cadre de ses négociations sur le libre-échange avec les États-Unis au détriment du Canadien moyen.

Les pétitionnaires demandent donc humblement au Parlement de bien vouloir rejeter ces propositions qui auront pour effet de faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je crois avoir l'honneur de présenter la dernière pétition pour aujourd'hui. Elle provient d'un certain nombre d'habitants du Nouveau-Brunswick, plus précisément des localités d'Edmundston, Saint-Basile, Moncton et Francoeur. Les pétitionnaires y déplorent que le gouvernement cherche à faire adopter un projet de loi, le C-22, qui aura pour effet de faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance. Ils déclarent également . . .

[*Français*]

Que les modifications proposées affecteront surtout les personnes dont l'état de santé nécessite l'usage continu de médicaments.

[*Traduction*]

Excusez mon français, monsieur le Président. La pétition est signée par un certain nombre de citoyens du Nouveau-Brunswick. J'espère que le gouvernement les écoutera.

* * *

COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 19E RAPPORT

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de présenter plus tôt aujourd'hui le 19e rapport du comité de sélection. J'ai omis à ce moment-là de demander le consentement unanime de la Chambre pour adopter le rapport. Je me suis maintenant entendu avec les leaders parlementaires de l'opposition, et je me suis assuré qu'il y avait consentement unanime. Il s'agit seulement du changement d'un membre du comité. Je propose donc maintenant l'adoption du rapport.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément à ce qui a été entendu plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant aux travaux prévus à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI DE 1977 SUR LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES ET SUR LES CONTRIBUTIONS FÉDÉRALES EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET DE SANTÉ

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-44, tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, dont un comité législatif a fait rapport sans proposition d'amendement, ainsi que de la motion nº 2 de M. Garneau (page 5017).

Le président suppléant (M. Paproski): Quand le débat a pris fin hier, le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) avait la parole. Il a encore une minute s'il désire poursuivre ses remarques.

M. Murphy: Non, il ne veut pas.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole à la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) pour la poursuite du débat.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet de la motion inscrite au nom de mon collègue le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau).

La motion vise à limiter à 1990 plutôt qu'à 1992 la période d'application du projet de loi C-44. Cette motion est motivée par la réforme fiscale promise par le gouvernement.

• (1240)

Depuis deux ans, le ministre des Finances (M. Wilson) promet de modifier la fiscalité et nous croyons savoir qu'un Livre blanc sera proposé sous peu. Sauf erreur, ce document comprendra une réforme fiscale globale touchant l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, l'assiette fiscale sera modifiée et élargie et certains contribuables ne payeront plus d'impôt tandis que le fardeau fiscal des sociétés augmentera. Lorsque ces modifications entreront en vigueur, le cas échéant, elles auront des répercussions évidentes sur les provinces.

On nous a laissé entendre également que la taxe de vente fédérale sera modifiée et remplacée par une taxe sur la valeur ajoutée ou sur les transactions commerciales. Si c'est le cas, les provinces voudront examiner leur propre régime de taxe de vente, et les ententes fiscales entre les gouvernements fédéral et provinciaux devront être profondément modifiées. Par conséquent, il serait peu judicieux d'être tenu par un engagement quinquennal relatif aux paiements de péréquation.

C'est pourquoi l'amendement proposé par mon collègue le député de Laval-des-Rapides vise à retrancher la ligne 20, page 1, à l'article 2, et à la remplacer par la phrase «1^er^ avril 1987 et le 31 mars 1990, un» au lieu du 31 mars 1992. Cet amendement est acceptable et c'est une mesure de prudence. J'espère que la Chambre envisagera de l'adopter.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion numéro 2 inscrite au nom du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote inscrit sur la motion proposée est reporté.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity) (au nom de M. Garneau) propose:

Motion n° 4

Qu'on modifie le projet de loi C-44, à l'article 3, en retranchant les lignes 1 à 20, page 2.

—Monsieur le Président, cet amendement vise à apporter les changements prévus au mode de calcul des paiements de péréquation dès la première année au lieu de les étaler sur deux ans comme le propose le projet de loi. A notre avis, le gouvernement aurait dû modifier la formule de calcul à compter de la première année du renouvellement des accords, comme le ministre l'avait promis. Le gouvernement a préféré étaler ces changements sur deux ans. Cela fera perdre à la province 87 millions en 1987-1988.

Le projet de loi C-44 apporte un certain nombre de changements au mode de calcul des recettes aux fins de la péréquation. Néanmoins, comme je l'ai dit, au lieu d'être apportés dès la première année, ces changements seront étalés sur deux ans. Il y a un désaccord à ce sujet. La plupart des gens avaient cru comprendre que le ministre avait promis d'instaurer ce changement la première année. Par conséquent, les provinces sont mécontentes d'être privées d'environ 87 millions qu'elles pensaient obtenir. Le ministre des Finances (M. Wilson) prétend n'avoir jamais fait cette promesse. Nous devons évidemment le croire sur parole. Néanmoins, on a cru comprendre qu'il l'avait promis.

Ce malentendu se fonde sur certaines déclarations publiques. Par exemple, au cours d'une interview rapportée dans le *Globe and Mail*, du 1^er^ novembre 1986, le ministre aurait déclaré: «Nous avons offert 175 millons de plus par an, soit près d'un milliard pour les cinq prochaines années».

En outre, au cours d'une enterview qu'il a donnée à la télévision nationale en décembre 1986, le ministre des Finances a dit ceci: «J'estime qu'une augmentation de 175 millions par an, soit de près d'un milliard sur cinq ans, représente une majoration très importante». Tels sont les chiffres qu'il a cités et les provinces ont cru qu'il s'agissait de chiffres fermes. Néanmoins, voilà maintenant qu'il modifie la formule de façon à ce que les changements soient instaurés sur deux ans, ce qui n'avait pas été entendu avec les provinces. Cela figure tout simplement dans la loi et les provinces perdront environ 87 millions.

L'amendement inscrit au nom de mon collègue, le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), aurait pour effet de modifier la formule de calcul, dès la première année, comme les provinces s'y attendaient. J'espère que les députés jugeront bon d'appuyer cette motion.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je serai bref en ce qui concerne cette motion. En appuyant la motion, je tenais à manifester l'appui du Nouveau parti démocratique pour cette motion. C'est une idée que nous avions aussi proposée au comité et que nous avons affirmée à l'étape de la deuxième lecture.

Nous croyons que le gouvernement a fait une promesse aux provinces par l'entremise du ministre des Finances (M. Wilson). Le ministre a bel et bien dit à Radio-Canada et aux nouvelles nationales que cet argent irait aux provinces sur une période d'un an. Il est très regrettable qu'on soit revenu sur cette offre et qu'on ait décidé de transférer l'argent aux provinces sur une période de deux ans.

J'ose espérer que les députés ministériels vont approuver cet amendement afin de tenir la promesse qu'ils ont faite aux provinces. Je ne m'y attends pas, mais je l'espère.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prêt à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion nº 4 qui est inscrite au nom du député de Laval-des-Rapides (M. Garneau). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Paproski): Je tiens à ce que la Chambre sache que si nous convoquons maintenant les députés, nous ne pourrons pas passer à l'étape de la troisième lecture.

• (1250)

Puis-je demander au député d'Ontario (M. Fennell) de me dire exactement ce que la Chambre a décidé de faire?

M. Fennell: Monsieur le Président, malheureusement, les libéraux, à l'exception de la députée de Trinity (Mlle Nicholson) qui était au courant du scénario, sont arrivés à la Chambre et se sont levés. A l'origine, ils devaient voter sur chaque amendement. Cependant, je crois qu'il y a accord unanime pour disposer du projet de loi afin d'en proposer maintenant la troisième lecture et de passer outre aux votes dont il avait été question.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je vais à nouveau mettre aux voix les deux amendements et j'espère obtenir le consentement de la Chambre.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion numéro 2?

Des voix: Non.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): A mon avis les non l'emportent.

(La motion nº 2 de M. Garneau, est rejetée.)

Le président suppléant (M. Paproski): La motion nº 4 est-elle aussi rejetée avec dissidence?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion nº 4 de M. Garneau, est rejetée.)

Mlle MacDonald (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Mlle MacDonald (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, tous les députés reconnaissent l'importance du programme de péréquation et la nécessité de renouveler ce programme dans les plus brefs délais. En renouvelant la loi sur les paiements de péréquation, le Parlement autorisera cette année le transfert d'un montant évalué à 5,6 milliards de dollars aux quatre provinces de l'Atlantique, au Québec, au Manitoba et à la Saskatchewan.

Comme le savent les députés, ce projet de loi devrait permettre des augmentations annuelles des paiements de péréquation d'environ 300 millions de dollars, soit plus de 5 p. 100 au cours des deux prochaines années. Une partie de ces sommes reflète l'efficacité des améliorations apportées à plusieurs des mesures génératrices de revenus prévues dans le programme.

En outre, le projet de loi comporte des dispositions prévoyant la remise des sommes dues par les provinces en raison des paiements en trop des deux dernières années révélés par le recensement. Ces dispositions aussi représentent de grands avantages pour les provinces défavorisées qui attendent impatiemment cette aide financière.

Le projet de loi maintiendra également le cadre général des relations financières du gouvernement fédéral et des provinces en renouvelant et en modernisant d'autres programmes ou dispositions autorisés par la Loi sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Je désire remercier les députés de leur collaboration et de leur attitude constructive lors de ce débat. Je tiens également à exprimer mes remerciements à mes collègues des deux côtés de la Chambre, et notamment à ceux qui siégeaient au comité législatif chargé du projet de loi C-44. Je remercie plus particulièrement le député de Victoria (M. McKinnon) qui présidait ce comité.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, le projet de loi C-44, visant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, a quatre buts.

Le premier est de renouveler pour cinq ans les accords fiscaux existants du programme de péréquation. L'amendement que nous avions proposé et qui vient d'être défait aurait limité la période à trois ans, vu que le gouvernement propose des réformes fiscales.

Le deuxième est de ne pas tenir compte d'un total d'environ 270 millions de paiements faits en trop par le gouvernement fédéral, au cours des deux dernières années financières, aux quatre provinces atlantiques, au Québec et à la Saskatchewan. On s'est aperçu que les paiements étaient trop élevés lorsque l'on a eu les résultats préliminaires du recensement de 1986. Comme les paiements de péréquation sont basés sur la population, il a fallu faire des ajustements lorsque l'on a eu les résultats final du recensement.

Troisièmement, le projet de loi modifie le calcul des paiements de péréquation. Les changements seront mis en oeuvre au cours des deux prochaines années. La disposition la plus importante concerne l'impôt foncier. Ainsi que mes collègues du Québec l'ont souligné, cette proposition suscite beaucoup de mécontentement.

Quatrièmement, la mesure met fin au revenu garanti pour trois ans que l'ancien gouvernement libéral avait adopté après avoir modifié la formule de péréquation en 1982. Cette disposition fixait le paiement minimum auquel les provinces pouvaient s'attendre au cours des trois premières années suivant la réforme de la péréquation, soit pour la période allant de 1982-1983 à 1984-1985. Toutefois, le gouvernement conservateur n'a pas jugé utile de renouveler cette garantie.

Les régimes libéraux ont toujours attaché beaucoup d'importance à la péréquation. Celle-ci est profondément enracinée dans notre conception du Canada et de son unité. Vers le milieu des années 50, pour donner suite à une recommandation de la Commission d'enquête Rowell-Sirois, le gouvernement libéral a proposé diverses mesures tendant à assurer l'équilibre des régions canadiennes, grâce au principe de la péréquation. On voulait ainsi permettre à chaque province d'offrir à ses habitants des services identiques par leur nombre et leur qualité. Où qu'ils soient, à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Alberta ou au Québec, les Canadiens devaient avoir accès aux mêmes services. Voilà un principe bien établi dans la pensée libérale. En effet, d'un bout à l'autre du pays, les Canadiens doivent être égaux et profiter de services comparables, qu'ils vivent dans une province riche ou pauvre.

Je dois ajouter qu'après que la péréquation eût été en vigueur durant un certain nombre d'années, une étude effectuée par le Conseil économique du Canada a confirmé que les paiements de péréquation ne devraient pas être considérés comme une forme déguisée d'assistance publique, mais que leur valeur économique était importante pour toutes les régions du pays, pour l'économie canadienne en général et non pas simplement pour les régions moins prospères.

La loi qui est demeurée en vigueur depuis avril 1957 a établi une formule en vertu de laquelle le revenu par habitant touché par les provinces de diverses provenances fiscales servait à l'établissement d'une moyenne nationale, cette dernière étant fondée sur le revenu de la province ou du groupe de provinces les plus prospères.

Certaines modifications ont été apportées à la formule au fil des années en raison de l'évolution économique, de la fluctuation des prix de certaines matières premières, de sorte qu'il y a constamment des changements, soit des paiements supplémentaires ou réduits. Toutefois, le principe fondamental sous-jacent à la législation reflète une certaine idée du Canada et l'engagement des Canadiens d'offrir des chances égales à tous leurs concitoyens où qu'ils vivent. Il traduit également une conception du rôle du gouvernement fédéral qui consiste à maintenir une entité politique, un équilibre régional et à recourir aux politiques nationales pour bâtir une nation.

Puis-je continuer après 14 heures monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Paproski): Vous pourrez certes le faire. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

Le président suppléant (M. Paproski): Lorsque la Chambre a levé la séance à 13 heures, la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson) avait la parole.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, lorsque la Chambre a levé la séance, je parlais de l'importance que mon parti attache aux paiements de péréquation qui constituent, selon nous, une façon de bâtir notre pays, d'offrir des chances égales à tous les Canadiens, où qu'ils vivent.

Les paiements de péréquation jouent notamment un rôle fort important dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, ou si vous préférez, dans le cadre du financement des programmes établis. Pour offrir vraiment à tous les Canadiens des chances égales, manifestement, les jeunes Canadiens brillants doivent avoir accès à un enseignement supérieur, que leurs parents soient riches ou non. Il y a peu de choses auxquelles mon parti attache plus d'importance qu'au principe de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur pour tous les Canadiens, qu'ils viennent de familles nanties ou non ou d'une province pauvre ou plus prospère.

Le gouvernement apporte des modifications au financement des programmes établis. Il faut s'en inquiéter, car lorsqu'on examine les mesures prises dans les budgets successifs et le projet de loi dont nous sommes saisis, on constate que les provinces perdront ainsi 8 milliards de dollars d'ici à 1990, dont près de 2 milliards de dollars dans le cas de l'Ontario et du Québec. Ce manque à gagner dans les paiements de transfert obligera les provinces à accroître leur déficit ou leurs impôts ou encore, à réduire les services offerts. C'est fort préoccupant.

Nous, de l'opposition, facilitons l'adoption de ce projet de loi, mais nous sommes loin d'être d'accord avec la politique du gouvernement. Nous nous rendons compte, cependant, que malgré ses lacunes, ce projet de loi doit être adopté. En effet, sur le plan juridique, pour ne parler que de cela, depuis le 1er avril 1987, le gouvernement n'a plus le pouvoir d'effectuer des paiements de péréquation aux provinces et il viole donc l'accord constitutionnel. Le programme actuel de péréquation est arrivé à expiration le 31 mars 1987. Il nous est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement n'a pas agi plus rapidement. Nous lui avons certes apporté toute l'aide voulue, de ce côté-ci de la Chambre, mais il a tardé à présenter cette mesure. Nous sommes disposés à adopter ce projet de loi dans quelques minutes pour éviter l'interruption des paiements de péréquation, mais nous désapprouvons totalement les compressions faites jusqu'à maintenant.

Même si le gouvernement fait état d'une amélioration globale de la situation de l'emploi, qui était d'ailleurs à prévoir à ce stade de la reprise, il n'en reste pas moins que pratiquement tous les emplois créés l'ont été en Ontario, dans le centre du Canada, et que, dans plusieurs autres provinces, la situation du chômage est aussi mauvaise, sinon pire, qu'elle ne l'était au plus creux de la récession en 1982. Dans cette conjoncture, il y aurait lieu de procéder de façon plus judicieuse aux paiements de péréquation au lieu de les réduire.

Si on soustrait des transferts de péréquation additionnels dont bénéficieront les provinces en vertu de ce projet de loi les compressions qui leur seront imposées au chapitre du financement des soins de santé et de l'enseignement postsecondaire, on constate que les provinces perdront 374 millions de dollars en 1987-1988. Il ne faut pas perdre de vue non plus que le gouvernement a déjà réduit considérablement les montants consacrés au développement économique régional.

Je répète à nouveau, comme je l'ai dit au sujet de l'amendement, que le gouvernement enferme ici les provinces dans un accord qui ne se fonde pas sur des faits connus, puisque nous attendons une réforme fiscale qui risque de bouleverser de fond en comble la situation fiscale des provinces. Il est vraiment mal avisé de nous avoir enfermés dans des accords de cinq ans en dépit de cette grosse carence de renseignements, puisque nous ne savons pas quels changements les réformes fiscales vont apporter. Même les modifications techniques apportées à la formule du calcul des recettes n'ont pas fait l'accord unanime.

La garantie transitoire de péréquation n'a pas été respectée pour le Québec, ce qui représente un manque de 97 millions par rapport à la somme à laquelle il avait droit. Le gouvernement a aussi refusé de faire figurer dans la formule de péréquation la taxe à l'exportation des bois de résineux, ce qui fait que les provinces vont perdre des millions de dollars de ce côté.

Le projet de loi met également fin aux versements transitoires de trois ans assurés à titre exceptionnel, auxquels le gouvernement libéral précédent s'était engagé. La Constitution garantit l'égalité d'accès aux services publics et essentiels à tous les Canadiens. Le paragraphe 36(2) dit:

> Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de principe de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour les mettre en mesure d'assurer les services publics à un niveau de qualité et de fiscalité sensiblement comparable.

Les mesures en discussion menacent ce principe. D'accord, il y a bien enrichissement en certains endroits et une certaine garantie de continuité, mais par contre il y a des coupures que nous connaissons, et en plus il y a cet asservissement à une formule sans connaître les modifications qui vont survenir très bientôt dans la fiscalité et qui peuvent changer complètement l'assiette.

Le Québec pour sa part a dit fort nettement que le programme actuel de péréquation ne lui permet pas d'assurer des services publics d'un niveau comparable à ceux des autres provinces sans une augmentation de la charge fiscale des contribuables ou un alourdissement de la dette.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit plus tôt, je ne ferai pas un très long discours en troisième lecture parce que j'ai eu la possibilité à la deuxième lecture et à l'étape du rapport de parler contre ce projet de loi, bien que pas du tout, bien sûr, contre le principe de la péréquation. Il figure dans notre Constitution et c'est une chose que nous appuyons. Nous n'aimons pas la démarche fédérale-provinciale qui a présidé à l'adoption de ce projet de loi. Il s'est agi manifestement d'une décision unilatérale. C'est une décision qui a valu au ministre des Finances fédéral les critiques de premiers ministres provinciaux des trois partis politiques. Ce projet de loi a fait naître dans beaucoup d'endroits du pays le sentiment d'avoir été trahis.

Dans mon discours de deuxième lecture, j'ai cité le premier ministre Peckford. Cela, dit-il, va créer dans sa province une situation qui pourrait être égale à la grande crise économique des années 30. C'est que ce projet de loi ne s'attaque nullement aux graves problèmes que doit affronter la population dans nos provinces les plus démunies. C'est là ma principale inquiétude.

• (1410)

Nous avons convenu d'adopter ce projet de loi aujourd'hui, donnant ainsi au Sénat l'occasion de l'examiner durant la période de temps habituelle, afin que les chèques puissent être expédiés. Les provinces ont besoin de ces fonds. Toutefois, il nous faut un nouveau régime pour le financement des programmes établis, pour répartir les fonds affectés à l'enseignement postsecondaire et au régime d'assurance-maladie, afin que le jeune Canadien et la jeune Canadienne qui grandissent dans les provinces de l'Atlantique jouissent à peu près des mêmes chances en matière d'enseignement que celui qui grandit à Toronto.

Nous en avons besoin, afin que les Canadiens qui demeurent dans d'autres régions aient le sentiment que le gouvernement fédéral se préoccupe d'eux et veut que tous les Canadiens soient prospères dans toutes les régions du pays. Qu'il s'agisse de maisons de transition pour les femmes, de garderies ou de toute une foule de programmes fédéraux-provinciaux à frais

partagés, il nous faut avoir une idée de ce que vise le gouvernement fédéral. Il faut que le gouvernement fédéral s'engage à négocier honnêtement avec les gouvernements provinciaux afin que nous ayons bien le projet de loi qui va vraiment satisfaire aux besoins des provinces qui reçoivent des paiements de péréquation.

Je me rends compte qu'au moins un autre député semble être pris d'une envie urgente de prendre la parole à ce sujet et je vais lui céder la place dans quelques minutes, d'autant plus qu'il est le leader parlementaire de mon parti. Entre-temps, je tiens à dire que je voudrais bien voir la Chambre faire, par l'entremise de l'un de ses comités permanents, ce que nous avons fait en 1981, à savoir examiner toute la question des accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue d'améliorer ceux-ci et de faire participer les provinces au processus. Cela vaudrait mieux bien que les réunions actuelles auxquelles assiste le ministre des Finances (M. Wilson), préoccupé par son budget et son déficit, avec l'intention de négocier une réduction des engagements du gouvernement fédéral dans ces domaines très importants. C'était la promesse que nous avions obtenue de l'ancienne ministre d'État chargée des Finances, l'actuelle ministre d'État chargée de la Privatisation (M^me^ McDougall). D'après elle nous devrions déjà avoir cette procédure, mais nous ne l'avons toujours pas.

Je dis qu'il faut régler ces questions avant de présenter de nouveaux projets de loi concernant les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, ainsi que la péréquation. Nous devons renoncer à cette démarche au cours de laquelle le premier ministre de Terre-Neuve et ses homologues provinciaux vocifèrent contre le ministre des Finances. Ce n'est pas là la façon d'élaborer un fédéralisme constructif. Il faut que cela cesse, et nous devons travailler à mettre au point une méthode qui améliore le fédéralisme coopératif.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je tiens à dire un mot du projet de loi C-44. Tous les députés partagent les préoccupations dont mes collègues ont fait état au sujet de l'enseignement et des soins de santé. Nous reconnaissons que pour une raison quelconque, le gouvernement fédéral a réduit récemment les augmentations qu'il accorde généralement pour financer les programmes établis dans le domaine des soins de santé et de l'enseignement post-secondaire.

Pour bien préciser la situation, je dirai que même si le gouvernement a augmenté les crédits accordés pour aider à financer l'enseignement post-secondaire et les soins de santé, il a accordé des crédits moins élevés que d'habitude. Par conséquent, si le gouvernement fédéral n'était pas intervenu, les provinces auraient touché plus d'argent pour les soins de santé et l'enseignement post-secondaire.

Vous vous souvenez sans doute que l'Association médicale canadienne a fait savoir à ce moment-là que cela créera au Canada deux niveaux de soins de santé, l'un, de qualité inférieure, pour les régions pauvres, et l'autre, de qualité supérieure, pour les régions riches. Les provinces qui, comme l'Ontario, ont réussi à dynamiser leur économie grâce aux nombreuses initiatives des gouvernements fédéral et provinciaux, disposeront de recettes plus importantes pour financer de meilleurs services de santé et d'enseignement postsecondaire que les provinces de l'Atlantique ou de l'Ouest.

Nous sommes appelés aujourd'hui à examiner une initiative prise par le gouvernement fédéral, et cela depuis de très nombreuses années, en vue d'uniformiser les perspectives d'avenir de l'ensemble des Canadiens. Qu'ils soient de la région atlantique ou de celle de l'ouest du Canada, les jeunes auront les mêmes possibilités de poursuivre leurs études ou de bénéficier de diverses formes d'aide du gouvernement fédéral. Nous en sommes tous ravis. Voilà comment les choses se passent au Canada. Les provinces riches, où les choses tournent généralement plus rondement, pourront partager leurs richesses avec les régions défavorisées qui éprouvent davantage de difficultés.

La péréquation permet aux provinces de toucher des subventions au titre de l'enseignement, si elles le souhaitent. Je ne parle pas de l'enseignement postsecondaire, mais de l'enseignement en général, dispensé dans les écoles primaires et secondaires. Nous nous en félicitons tous assurément. Nous souhaitons que des crédits plus importants soient consentis pour que les jeunes des provinces défavorisées aient les mêmes chances d'avenir que ceux des provinces nanties.

J'ai examiné certains des documents qu'on nous a fournis au sujet des crédits affectés par province au titre de l'enseignement primaire et secondaire. Or les dépenses d'un conseil scolaire en proportion du produit national brut dénotent une certaine anomalie. A Terre-Neuve, par exemple, cette proportion est de 7,2 p. 100, soit l'une des plus élevées; pour l'île-du-Prince-Édouard, elle est de 6,2 p. 100; pour la Nouvelle-Écosse, de 6,1 p. 100; pour le Nouveau-Brunswick, de 6,3 p. 100; pour le Québec, de 5,3 p. 100; pour l'Ontario, de 4,3 p. 10; et pour le Manitoba, de 4,8 p. 100; et de 4,6 p. 100 en Saskatchewan.

La Colombie-Britannique est la province qui ressort comme celle où les dépenses pour l'enseignement sont le plus faibles en pourcentage du PIB. Selon les normes nationales, la Colombie-Britannique est une province riche. En vérité, elle devrait être en mesure de dépenser des sommes considérables pour la formation des jeunes filles et des jeunes garçons.

Quand on cherche laquelle des provinces canadiennes consacre le moins de fonds à l'enseignement, à tous les niveaux, je dois dire à ma grande honte que c'est dans ma province, la Colombie-Britannique, que la situation est le plus déplorable. J'espère que, un jour, en Colombie-Britannique, nous prendrons les moyens nécessaires pour que le gouvernement soit en mesure d'offrir aux jeunes de cette province l'enseignement qui leur assurera les mêmes chances qu'aux jeunes du reste du Canada.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e^ fois, est adopté.)

• (1420)

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

AUTORISATION AU COMITÉ DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, les représentants des différents partis ont discuté entre eux, et vous constaterez je pense que la Chambre accorde un double consentement unanime. En premier lieu, à propos du comité permanent de la santé nationale et du bien-être social, je propose:

Que le Comité permanent de la santé nationale et du bien-être soit autorisé à se rendre à Halifax (N.-É.), du 12 au 15 avril 1987 inclusivement, afin d'observer un cours d'orientation sur la pharmacodépendance dans le cadre de son étude sur l'abus de l'alcool et des drogues, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je tiens à signaler que nous tenons des consultations depuis plusieurs jours. Nous accorderons le consentement unanime pour autoriser le comité à se rendre à Halifax à cette fin, mais je tiens à faire une petite mise en garde: il faut se montrer très prudent en ce qui concerne les comités permanents ou spéciaux qui veulent envoyer leurs représentants dans d'autres régions du Canada pour suivre des cours. Lorsque nous finançons les déplacements de députés qui vont suivre des cours afin d'être mieux informés, cela veut dire que ceux-ci ne sont pas à la Chambre des communes ou qu'il ne participent pas aux travaux des comités ici. Nous approuvons cette requête aujourd'hui, mais nous examinerons très soigneusement chaque requête pour éviter que cela devienne une simple formalité.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, je tiens à confirmer que l'opposition officielle a été consultée également et qu'elle accède à la requête du comité qui veut se rendre à Halifax pour observer ce cours. Nous sommes parfaitement d'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Les députés ont entendu la motion. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Lewis: Monsieur le Président, nous avons décidé tout à l'heure qu'il n'y aurait pas d'autres ordres inscrits au nom du gouvernement aujourd'hui. Nous avons discuté avec les représentants des autres partis longtemps à l'avance et vous constaterez, je crois, que la Chambre consent à l'unanimité à passer à l'heure réservée aux affaires émanant des députés et que 60 minutes plus tard, ou lorsque cette question aura été examinée, la Chambre s'ajournera.

Le président suppléant (M. Paproski): Dois-je dire qu'il est 16 heures?

M. Riis: Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter mon collègue le secrétaire parlementaire. Il y a eu des discussions au début de journée en vue de déterminer des moyens de faciliter les travaux de la Chambre pour que les projets de loi importants soient adoptés le plus rapidement possible. Je tiens simplement à signaler publiquement qu'en tant que député d'opposition, j'approuve cette façon de procéder à la Chambre des communes.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 16 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES--MOTIONS

[*Traduction*]

LA LOI SUR LES PENSIONS ET ALLOCATIONS DE GUERRE POUR LES CIVILS

PROPOSITION DE MODIFICATION

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils* afin qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir servi au moins six mois en mer pour y être admissible et qu'un voyage en eaux dangereuses soit la seule exigence imposée aux membres de la marine marchande canadienne pour être admissibles à l'allocation de guerre pour les civils.

—Monsieur le Président, on ne saurait choisir un meilleur jour pour mettre cette motion en délibération. En effet, hier a marqué le 70e anniversaire de la grande bataille de Vimy. J'ai remarqué aujourd'hui les commentaires au sujet du discours de l'honorable ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) qui, selon la presse, a fait l'un des discours les plus éloquents de sa longue et éminente carrière. Le ministre a déclaré: «Nos enfants, nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants ont compris le legs impérissable de Vimy». Il a dit cela en présence de 11 anciens combattants âgés de 80 ou 90 ans et plus, venant de différentes régions du pays. Le ministre a rappelé qu'il y a à peine plus de 70 ans, cette journée a «marqué l'affermissement d'une nation».

Bon nombre de mes collègues de la Chambre et moi-même n'avons pas fait la guerre. Nous faisons partie de la génération d'après-guerre, et nous étions trop jeunes pour prendre part à la guerre de Corée. Les anciens combattants se sont battus pour quelque chose dont nous sommes les bénéficiaires aujourd'hui. Ils ont combattu, ont été blessés et sont morts, ou ont survécu en restant très marqués et en menant une vie pénible. C'est pourquoi je suis très heureux de proposer cette motion pour qu'elle soit débattue et étudiée à la Chambre aujourd'hui.

La voici:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la *Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils* afin qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir servi au moins six mois en mer pour y être admissible et qu'un voyage en eaux dangereuses soit la seule exigence imposée aux membres de la marine marchande canadienne pour être admissibles à l'allocation de guerre pour les civils.

Les membres de la marine marchande canadienne ont également servi pendant la guerre, monsieur le Président. Un de mes électeurs, M. John M. Bray, résidant à 5876 Tyne Street à Vancouver, en Colombie-Britannique, s'est inlassablement élevé contre ce qu'il considère comme une injustice à l'égard des membres de la marine marchande. Il a demandé qu'on y remédie. Il a fait des démarches auprès de moi, qui suis son député, pour que je présente cette motion. Par chance elle a été

tirée au sort pour être débattue. M. Bray a également fait des démarches auprès de la Légion canadienne qui a adopté une motion que je vais lire dans un instant.

Pour expliquer ce que nous essayons de réaliser par cette motion, je vais lire la lettre que j'ai écrite le 9 mars de cette année au député de Burlington (M. Kempling) qui est le président du comité permanent des affaires émanant des députés. Ce dernier est lui-même un ancien combattant qui a fait la campagne de Birmanie. La voici:

Monsieur,

Réf.: Avis de motion

J'aimerais que le comité décide que ma motion visant à modifier la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils est une motion qui doit être mise aux voix.

La question transcende les intérêts des partis. En bref, si l'on apportait l'amendement que je propose à la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, les marins de la marine marchande canadienne qui ont fait au moins un et peut-être plusieurs voyages dans des eaux dangereuses durant la guerre auraient droit à la pension et aux allocations de guerre pour les civils. Actuellement, un marin de la marine marchande doit avoir servi en mer pendant au moins six mois pour y avoir droit. La loi est inéquitable dans sa forme actuelle puisque bien des marins de la marine marchande ont servi en étroite collaboration avec les militaires durant la guerre et ont voyagé dans des eaux dangereuses bien des fois durant une période de moins de six mois. D'un autre côté, il y a d'autres marins qui ont servi en mer pour une période de plus de six mois, mais qui ont voyagé seulement une fois dans des eaux dangereuses et qui, de ce fait, remplissent les conditions prévues par la loi.

Autrement dit, ces marins de la marine marchande qui ont voyagé dans des eaux dangereuses une ou plusieurs fois n'ont pas droit à la pension s'ils n'ont pas servi pendant six mois tandis que d'autres marins de la marine marchande, qui n'ont peut-être voyagé qu'une seule fois dans des eaux dangereuses, mais qui ont servi pendant plus de six mois, y ont droit. Nous, M. Bray et la Légion trouvons que c'est inéquitable.

La lettre continue en disant:

L'amendement que je propose d'apporter à la loi corrigerait les injustices qu'elle comporte actuellement.

Le Commandement du Pacifique de la Légion royale canadienne s'intéresse beaucoup à cette question et m'a écrit à ce sujet.

J'espère que le comité accueillera favorablement ma demande.

Je voudrais lire une lettre que M. Bray m'a écrite le 1er mars dernier. Il s'agit en fait d'une copie d'une lettre qu'il a écrite à l'honorable George Hees, C.P., ministre des Affaires des anciens combattants. Elle se lit comme suit:

Monsieur le Ministre,

Re: BRAY JOHN M. A4924/V6523 et A.G.C. 8220741, autrefois de la Marine marchande canadienne

• (1430)

Il s'agit de ses numéros d'identification. Je poursuis:

Monsieur,

En ce qui concerne les marins de la Marine marchande, j'estime qu'ils ne devraient pas relever de la Loi sur les allocations de guerre pour les civils, et cela pour les raisons suivantes.

1. Il était obligatoire de suivre des cours de tir au canon, et il fallait manoeuvrer les canons en cas d'attaque ennemie. Comme la plupart des navires de la Marine marchande ne comptaient parmi leur équipage que huit membres des Forces navales (D.E.M.S.) et que ces navires étaient équipés de deux canons d'artillerie lourde de 12 livres ou 4 pouces, de huit mitrailleuses Orlikon de 20mm et d'une batterie de torpilles sans compter les mitrailleuses Browning & Lewis, il est évident que les marins de la Marine marchande devaient les manoeuvrer.

Autrement dit, les navires de la Marine marchande étaient équipés de canons et les marins devaient savoir s'en servir.

Il poursuit:

(2) La fin de la guerre dans une zone ne signifiait pas la fin des dangers, car il y avait toujours la possibilité de rencontrer une mine et il y avait toujours des munitions à bord, tant que le navire n'était pas désarmé après son arrivée à son port d'attache.

(3) Dans le cas des forces armées, le temps de service part du moment de l'engagement au moment de la libération. Je pense que la marine marchande devrait être traitée de la même façon que les forces armées qui se servaient d'armement et de munitions, ainsi que de carburants et d'huiles.

(4) Les marins, Canadiens en particulier, devraient au moins être couverts jusqu'à la date d'arrivée à leur port d'attache ou de désarmement de leur navire.

Nous espérons donc que vous jugerez bon de modifier la loi actuelle pour que le personnel de la marine marchande soit considéré comme celui des forces armées et reçoive ainsi son juste dû. Merci.

C'est signé: «J. M. Bray».

Je pense que ce que M. Bray voulait dire dans son premier paragraphe c'est qu'il y a une situation injuste, du fait qu'un groupe de marins est couvert alors qu'un autre ne l'est pas.

Je voudrais citer une résolution du Congrès canadien de 1986 de la Légion royale canadienne. Elle se lit:

12. Admissibilité de la marine marchande

ATTENDU QUE les paragraphes 75(1) et 75(2) de la Loi sur les pensions et allocations de guerre prévoient qu'un membre de la marine marchande ne peut avoir droit à une pension de guerre pour les civils que s'il a servi en mer au moins six mois et a traversé au moins une fois des eaux dangereuses; et

ATTENDU QUE durant une période de moins de six mois un membre de la marine marchande peut avoir fait de nombreux voyages dans des eaux dangereuses:

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU QUE les paragraphes 75(1) et 75(2) devraient être modifiés pour qu'un voyage dans des eaux dangereuses soit la seule condition pour qu'un membre de la marine marchande ait droit à une pension de guerre.

Il y a eu une réponse du ministère qui dit que cette période est la même que celle qui donne droit aux médailles de guerre pour les membres de la marine marchande, comme la Croix de l'Atlantique ou la Croix du Pacifique 1939-1945. Ainsi, pour avoir droit à une pension on estimait que cette durée était le minimum pour les civils qui avaient appuyé les forces armées pendant la guerre.

A mon avis, il s'agit d'une réponse typiquement bureaucratique. Les médailles sont sans doute importantes, mais les anciens combattants ont également besoin d'une pension. Je vois au bureau Stanley Knowles, l'ancien député de Winnipeg qui, pendant des années, s'est battu à la Chambre pour les pensions et a réussi à amener le gouvernement et les bureaucrates à changer d'avis à de nombreuses reprises. Je tiens à dire à M. Knowles et au gouvernement que cette motion vise à convaincre le ministère des Anciens combattants, que l'excellent ministre des Affaires des Anciens combattants (M. Hees) dirige avec beaucoup de compétence, de réexaminer la question et de remédier à l'injustice dont sont victimes ces marins de la marine marchande qui se trouvaient dans les zones de combat pendant la guerre et qui ont pu traverser des eaux dangereuses à de nombreuses reprises sans toutefois servir pendant six mois. Les exigences relatives à cette période de six mois sont très strictes.

J'ai parlé du ministre qui a pris la parole à Vimy, hier, en disant qu'une nation était née. Cela veut dire qu'il faut y englober tout le monde et que si nous devons nous tromper, il vaut mieux le faire à l'avantage de ceux qui ont servi pendant les guerres et qui, à cause d'une injustice, n'obtiennent pas la pension qui leur revient.

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion à l'étude, à titre de secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants.

Même si les ministres n'ont pas l'habitude de participer à ces débats, je sais que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) aurait vivement souhaité être ici cet après-midi. Le député n'ignore pas qu'il représente le Canada aux cérémonies commémoratives marquant le 70e anniversaire de la Bataille de Vimy. J'ajouterais qu'il est accompagné de dix anciens combattants de Vimy qui méritent tous notre respect et nos remerciements.

Le gouvernement ne peut certainement pas rejeter directement la motion à l'étude. En fait, c'est un gouvernement progressiste conservateur qui, le premier, a accordé l'allocation civile aux marins de commerce. Nous avons donc toujours eu très à coeur les intérêts de ces marins.

Pour répondre à la motion, nous devons examiner deux choses: il faut voir premièrement, pour quelles raisons la loi exige 180 jours et deuxièmement, si ces raisons valent toujours aujourd'hui.

Quiconque a lu les procès-verbaux du comité des affaires des anciens combattants saura que les marins de commerce ont fait d'innombrables instances aux gouvernements qui se sont succédé depuis la guerre pour demander des allocations d'anciens combattants. Le Corps des pompiers civils canadiens en a fait autant pour les services qu'il a rendus au Royaume Uni. Le Détachement d'aide volontaire de l'Ambulance Saint-Jean et les Travailleurs sociaux outremer qui ont servi sous l'égide de la Société canadienne de la Croix-Rouge et de l'Ambulance Saint-Jean ont fait la même demande; l'équipage civil du Commandement du Transport de la RAF aussi. La *Newfoundland Overseas Forestry Unit* a donc fait pression pour avoir droit aux allocations aux anciens combattants.

Elle a toujours essuyé un refus, jusqu'à l'élection du gouvernement Diefenbaker et à la nomination de feu Gordon Churchill au poste de ministre. Voici ce que ce dernier affirmait: «L'une des premières questions que j'aie soumises aux fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants concernait les membres de la marine marchande canadienne, en particulier, et divers autres groupes comme les pompiers et les travailleurs forestiers».

Le ministre n'a jamais obtenu que des réponses éculées quand il a voulu savoir pourquoi on refusait de venir en aide à ces groupes. Pour paraphraser M. Churchill, le temps était venu d'agir et le ministère se devait de trouver une solution qui satisfasse tous les intéressés.

Après avoir consulté les groupes concernés et les associations d'anciens combattants, dont la Légion royale canadienne, on a abouti à un compromis selon lequel ces groupes seraient en quelque sorte admissibles aux allocations d'anciens combattants, en vertu de la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Le Parlement adopta cette mesure à l'unanimité, le 14 février 1962.

Il n'a pas été facile d'arriver à ce compromis, car les parties intéressées étaient animées de sentiments très vifs. Pour en revenir à la période de l'après-guerre, le même argument revenait toujours pour justifier qu'on refuse d'accorder une aide financière aux membres de la marine marchande canadienne. On estimait qu'ils ne pouvaient toucher ces allocations parce qu'ils n'étaient pas d'anciens combattants. La partie adverse prétendait qu'en accordant le statut d'ancien combattant aux membres de la marine marchande canadienne, on s'exposait à ce que tout civil ayant contribué d'une façon ou d'une autre à l'effort de guerre réclame aussi ce statut.

Ces marins ont signalé à juste titre qu'ils avaient accompli un travail héroïque, dans des conditions fort périlleuses, en ravitaillant nos troupes en vivres, matières premières, munitions et le reste dont elles avaient besoin, et ils ont prétendu qu'ils avaient tout à fait droit à ces allocations d'ancien combattant? Le débat a été fort difficile, et il a conduit invariablement à de violentes discussions sur les mérites de chacun durant la guerre.

La période de six mois prévue a permis aux deux côtés de trouver un moyen terme. Après tout, quiconque a servi son pays volontairement pendant six mois dans la marine marchande et a traversé au moins une fois des eaux dangereuses, voulait vraiment participer à l'effort de guerre. Personne ne pouvait le nier à l'époque et c'est encore vrai à l'heure actuelle.

• (1440)

Cependant, ce critère de six mois n'a pas été choisi de façon arbitraire. En effet, c'était la période pendant laquelle il fallait avoir servi pour avoir droit à l'Étoile de l'Atlantique, à l'Étoile du Pacifique et à l'Étoile de 1939-1945. Si les militaires devaient avoir servi pendant six mois pour avoir droit à ces récompenses, il semblait logique d'imposer le même critère aux civils actifs dans les services de soutien aux forces armées en temps de guerre.

La motion dont nous sommes saisis prévoit en fait, que tous les membres de la marine marchande canadienne qui ont servi pendant au moins une journée devraient être admissibles à l'allocation de guerre pour les civils. Je le précise, car un voyage de trois milles au large des côtes suffirait pour constituer un voyage en eaux dangereuses. C'est peut-être ce que le député a à l'esprit, même si je crois que nous pensons tous à ceux qui étaient en haute mer pendant des semaines. Si oui, le fait d'avoir accompli une journée de service ne suffit pas pour toucher une allocation, mais le critère de six mois est trop long.

Je le répète, le gouvernement et notre parti n'ont jamais hésité à reconnaitre les services rendus en temps de guerre par les membres de la marine marchande; les faits le démontrent clairement. De ce fait, et étant donné les énormes améliorations qui ont été apportées à la législation concernant les anciens combattants depuis deux ans et demi, je suis très heureux que cette motion soit débattue aujourd'hui. Ce débat servira sans aucun doute à bien faire comprendre à la population le rôle essentiel que la marine marchande a joué, et je peux garantir à la Chambre que le ministre s'intéressera de très près aux opinions exprimées aujourd'hui.

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de traiter de la motion présentée par le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Je dois dire que je suis heureux que le député ait présenté cette motion, parce que je la trouve très valable.

Je comprends un peu ce qui s'est passé durant la Seconde Guerre mondiale. Je n'étais vraiment pas très vieux en 1945, mais à dix ans j'étais suffisamment âgé pour me souvenir. Comme je viens du Canada atlantique, j'ai le souvenir très net et très vivace des scènes qui se déroulaient dans le port de Halifax, quand la flotte marchande s'alignait dans le bassin Bedford et que les convois quittaient le port de Halifax pour se rendre, principalement en Angleterre, livrer les fournitures aux forces armées. Il n'y a sans doute pas trop de députés qui se rendent compte, quoique certains des députés plus anciens et ceux qui ont effectivement combattu pendant la Seconde Guerre mondiale le comprendront fort bien, qu'il n'était pas nécessaire de s'éloigner beaucoup du port de Halifax, d'aller par exemple à l'île McNabs pour se retrouver en eaux fort périlleuses durant la Seconde Guerre mondiale.

Les sous-marins allemands guettaient au large du port de Halifax et nos forces armées, comme d'ailleurs la marine marchande desservant le Canada et ravitaillant les forces armées, ont éprouvé de très lourdes difficultés dans ce rôle très important. Combien de navires marchands ont quitté le port de Halifax pour ne jamais revenir.

On peut en dire autant de Saint-Jean de Terre-Neuve. Saint-Jean avait un excellent port, et les députés qui ont passé quelque temps à Saint-Jean savent sûrement comment est fait son port. Il a une entrée très étroite, et de la tour de Cabot la vue plonge directement sur l'autre côté. La distance ne semble pas très grande. Quand même, pendant la guerre, il y a eu un navire de coulé à quai dans le port de Saint-Jean par une torpille qui a franchi cette entrée. Un coup direct.

Bon nombre de régions de l'Atlantique ont participé étroitement à la Seconde Guerre mondiale. Un grand nombre de personnes ont servi dans les forces armées en Europe et au Canada, ainsi que dans la marine. Il est bien établi qu'un nombre important de sous-marins allemands fréquentaient les eaux du golfe du Saint-Laurent durant la Seconde Guerre et mettaient en péril les navires de notre marine marchande et de nos forces armées.

Le secrétaire parlementaire a expliqué pourquoi le Parlement avait retenu le critère des six mois en 1962. Cependant, en 1987, je crois qu'il est temps de réexaminer le dossier. Je comprends les complexités qui surgiraient du fait qu'un voyage pourrait signifier une journée. Ce genre de considérations inquiète sans doute les bureaucrates, mais je suis convaincu qu'on pourrait arriver à une solution favorable à ceux qui ont servi leur pays. Selon moi, et selon bon nombre de députés de la Chambre, ils méritent d'être compensés d'une façon quelconque pour leurs efforts. Il suffit d'être touché une fois. Beaucoup de ceux qui ont servi dans la marine marchande pourraient en témoigner.

Je crois que le nombre de marins de la marine marchande qui sont admissibles en vertu des dispositions de la Loi se situe actuellement aux environs de 4 000. Le nombre de marins admissibles n'augmenterait pas terriblement, il me semble, si on modifiait la loi dans le sens de la proposition du député de Vancouver—Kingsway, à savoir qu'un seul voyage en eaux dangereuses suffirait à confirmer l'admissibilité.

Il faut bien voir également qui faisait partie de la marine marchande en 1945. Les plus jeunes auraient maintenant entre 49 et 59 ans. Certains d'entre eux ont pris la mer très jeunes, vers l'âge de 16 ou 17 ans. Puisque nous sommes en 1987, ils auraient maintenant entre 58 et 60 ans. La plupart ont évidemment plus de 65 ans. Je ne crois pas que cela épuiserait le Trésor de nos jours de reconnaître de façon plus significative les services rendus par ces gens.

Je suis allé un peu en mer moi-même, certes pas en temps de guerre, mais à la fin des années 60, où j'ai navigué de Yarmouth à Bar Harbour, au Maine, songeant à tous les navires qui avaient emprunté la même route et aux problèmes qu'ils avaient éprouvés dans les eaux de la baie de Fundy, le long de la côte en passant par Louisbourg, autour du Cap Breton et jusqu'à Terre-Neuve. C'étaient là des régions très dangereuses durant la guerre.

Je tiens seulement à dire que j'appuie au nom de mon parti la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. J'espère que tous les députés vont aborder cette affaire avec la bonne attitude et que nous allons pouvoir présenter cette motion au ministre.

• (1450)

Je me dois de féliciter le ministre (M. Hees). Il s'est révélé un excellent ministre des Affaires des anciens combattants. J'ai eu l'occasion, à l'instar du secrétaire parlementaire, de me rendre en Hollande en sa compagnie pour le quarantième anniversaire de la libération des Pays-Bas et de l'Italie. J'ai alors été très fier de notre ministre des Affaires des anciens combattants. Nous sommes allés prier sur la tombe de ceux qui ont péri au cours de la Seconde Guerre mondiale. Je suis également fier des observations qu'il a récemment formulées au nom du Canada et de nos anciens combattants lors du soixante-dixième anniversaire de la bataille de Vimy.

Je termine par ces quelques remarques. Il incombe à chaque parlementaire de faire tout en son pouvoir pour aider nos anciens combattants, que ce soit ceux qui étaient enrôlés ou ceux qui ont bien servi le Canada en jouant un rôle de soutien dans la marine marchande ou par d'autres moyens. C'est grâce à leurs efforts et aux efforts de nombre de nos alliés que nous pouvons aujourd'hui tenir un débat en tant que députés d'une société libre et démocratique. Nous ne devons jamais l'oublier. Dès aujourd'hui et dans l'avenir, le Parlement devrait faire tout en son pouvoir pour venir en aide à ceux qui ont servi le pays et aussi pour instaurer une paix durable jusqu'à la fin des temps.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, moi aussi j'estime que c'est un privilège de pouvoir participer au débat de cet après-midi. Je dirai quelques mots en faveur de la motion de mon collègue de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Je crois qu'il convient de prendre temps de relire le texte de cette motion, voici:

Allocations de guerre pour les civils

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils afin qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir servi au moins six mois en mer pour y être admissible et qu'un voyage en eaux dangereuses soit la seule exigence imposée (. . .) pour être admissibles à l'allocation de guerre pour les civils.

L'occasion est très spéciale pour beaucoup d'entre nous qui étions trop jeunes à l'époque de la dernière guerre pour servir notre pays. Je sais que le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants (M. McKenzie) a servi notre pays. Mon collègue, le député de Spadina (M. Heap) a suivi l'entraînement et était prêt à combattre mais n'a pas eu à se rendre outre-mer car la guerre a pris fin. J'ai remarqué plus tôt la présence à la Chambre de notre collègue, le député de Burlington (M. Kempling) dont je connais très bien les états de service ainsi que ceux de beaucoup d'autres députés.

Comme l'a fait remarquer mon collègue libéral, c'est parce qu'ils ont accepté de servir leur pays et même de lui sacrifier leur vie, tout en sachant les souffrances, les tourments et l'inquiétude que cela causerait à leur famille, que nous sommes aujourd'hui en mesure d'examiner une motion tendant à reconnaître les éminents services rendus par ces membres de la marine marchande, auxquels la réglementation n'accorde pas d'aide financière en reconnaissance du fait qu'ils étaient prêts à risquer leur vie pour le Canada.

Mon collègue de Vancouver—Kingsway nous a rappelé les propos très éloquents tenus par le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) à Vimy, quand il a affirmé que c'était sur cette crête que la nation canadienne avait été forgée. Je sais que tous les députés ont su apprécier et encourager le travail accompli par le ministre des Affaires des anciens combattants.

Quand on pense à ceux qui ont servi dans la Marine marchande et accepté de naviguer dans des eaux dangereuses et qui sont maintenant âgés d'environ 60 ans et quand on considère leurs contributions et l'empressement avec lequel ils ont entrepris leur carrière pour servir le Canada en temps de guerre, il me semble que le moins que nous puissions faire pour eux est de reconnaître cette contribution et de leur accorder les avantages offerts par la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

Cette mesure ne coûterait pas cher étant donné qu'assez peu de Canadiens seraient touchés. Comme le secrétaire parlementaire l'a signalé, ils ne profiteraient pas tous de cette occasion. Cependant, ceux qui ont besoin d'aide financière, ou qui ont une famille à faire vivre auraient droit à cette allocation.

Nous leur devons au moins de renvoyer cette motion pour étude au comité approprié. Il y a peut-être d'autres moyens plus appropriés de reconnaître les services qu'ils ont rendus au Canada et de leur fournir l'indemnité qui s'impose.

Nous devons penser aux sacrifices qu'ils ont faits pour nous. Comme je l'ai dit, beaucoup d'entre nous n'étions pas assez vieux pour servir notre pays. Nous nous contentons de regarder les fortifications érigées, par exemple, sur la côte ouest de ma province, la Colombie-Britannique et autour de Vancouver. Nous pouvons voir les ruines des emplacements des gros canons qui servaient à protéger notre côte contre l'invasion. C'est tout ce que nous connaissons de la guerre. Nous connaissons tous pourtant des personnes qui ont servi dans les forces canadiennes et dans la Marine marchande. Nous connaissons la vie qu'ils ont menée à cette époque difficile.

J'aimerais lire maintenant aux députés une motion qui a été présentée lors du congrès de 1986 de la Légion royale canadienne. En tant que membre de la succursale 213 de la Légion, je tiens à dire que cette motion concernant la marine marchande est tout à fait sensée. Elle a fait l'objet d'un examen approfondi avant d'être présentée au congrès. Elle se lit comme il suit:

ATTENDU QUE les paragraphes 75(1) et 75(2) de la Loi sur les pensions et allocations de guerre prévoient qu'un membre de la marine marchande ne peut avoir droit à une pension de guerre pour les civils que s'il a servi en mer au moins six mois et a traversé au moins une fois des eaux dangereuses; et

ATTENDU QUE durant une période de moins de six mois un membre de la marine marchande peut avoir fait de nombreux voyages dans des eaux dangereuses:

PAR CONSÉQUENT IL EST RÉSOLU QUE les paragraphes 75(1) et 75(2) devraient être modifiés pour qu'un voyage dans des eaux dangereuses soit la seule condition pour qu'un membre de la marine marchande ait droit à une pension de guerre.

Jusqu'à un certain point, c'est là le sens de la motion de mon honorable collègue. Quand nous considérons le travail effectué depuis tant d'années par la Légion royale canadienne et l'oeuvre extrêmement importante qu'elle accomplit encore au nom des militaires canadiens des deux sexes, ainsi que le souci dont elle a fait état au sujet des personnes qui, ayant servi dans la marine marchande, seraient admissibles à une indemnité si cette motion était adoptée, j'invite les députés à faire en sorte de saisir le comité approprié de cette motion avec prière de l'étudier.

La période de six mois de service admissible dans le cas des civils a été établie pour correspondre à la condition posée aux marins marchands pour recevoir certaines décorations militaires, comme l'Étoile de la guerre de 1939-1945, l'Étoile de l'Atlantique et l'Étoile du Pacifique. Ainsi, pour devenir admissible à une allocation, cette durée de service a été jugée comme la durée minimale requise des civils qui ont servi en étroite collaboration avec les membres des Forces armées en temps de guerre.

En ce mois d'avril 1987, je pense qu'il est temps que nous reconnaissions la contribution de ceux qui ont servi dans notre marine marchande et qui ont accepté de naviguer dans des eaux extrêmement dangereuses et hostiles pour servir le Canada. Ce serait pour le Parlement une modeste façon de dire: «Nous reconnaissons vos services et nous les apprécions. Nous tenons à vous le prouver en vous rendant admissible au programme d'indemnisation approprié».

[*Français*]

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous remercier de l'occasion que vous me fournissez en ce moment de prendre la parole au sujet de la motion présentée.

Comme chacun le sait, le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) aurait bien aimé nous donner ses commentaires au sujet de cette motion mais, comme vous le savez, monsieur le Président, le ministre est actuellement en France cette semaine où il représente dignement, comme il sait toujours le faire, le Canada aux cérémonies commémoratives du 70e anniversaire de la bataille de la Crête de Vimy.

Monsieur le Président, nous étudions cet après-midi, une motion invitant le gouvernement à modifier la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils afin qu'il ne soit plus nécessaire d'avoir servi au moins six mois en mer pour y être admissible et qu'un voyage en eaux dangereuses soit la seule exigence imposée aux membres de la Marine marchande canadienne pour être admissibles à l'allocation de guerre pour les civils.

Comme vous le savez, monsieur le Président, c'est un gouvernement progressiste conservateur qui a présenté cette Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, en 1962, démontrant ainsi un intérêt certain quant au sort des civils qui ont servi sur un théâtre de guerre pour seconder étroitement les Forces armées.

Je me réfère ici, monsieur le Président, à une excellente brochure, qui a été publiée par les anciens combattants, intitulée *Les allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils*, qui a été produite en avril 1985 et, avec votre permission, je ferai une brève description des civils qui ont servi justement sur un théâtre de guerre, comme je le mentionnais tout à l'heure, et qui ont droit à une allocation de guerre pour les civils. Telles sont les exigences auxquelles ils doivent satisfaire. Donc, vous me permettrez de citer ces quelques brefs paragraphes.

Sont admissibles les catégories suivantes de civils qui répondent à certaines exigences quant à la durée et à la zone du service:

1 - les Canadiens qui ont servi dans la Marine marchande pendant l'une ou l'autre des deux guerres mondiales ou pendant la guerre de Corée;

2 - les non-Canadiens qui ont servi sur les navires de la Marine marchande canadienne pendant l'une ou l'autre des deux guerres mondiales ou encore pendant la guerre de Corée;

3 - les membres du Détachement canadien d'auxiliaires volontaires ayant servi pendant la Première Guerre mondiale;

4 - les membres du Corps des pompiers (civils) canadiens ayant servi pendant la Seconde Guerre mondiale;

5 - les préposés d'assistance sociale ayant servi aussi pendant la Seconde Guerre mondiale;

6 - les Canadiens membres de l'équipage aérien transatlantique ayant servi pendant la Seconde Guerre mondiale;

7 - les membres du *Newfoundland and Overseas Forestry Unit* ayant servi pendant la Seconde Guerre mondiale.

En réponse à la motion, nous avons à considérer deux points importants, monsieur le Président: d'abord, le pourquoi de l'exigence d'avoir servi un minimum de 180 jours pour être admissible et, deuxièmement, la pertinence de ce critère en 1987.

Monsieur le Président, il est évident pour quiconque qui s'intéresse au Comité permanent des Affaires des anciens combattants que maintes représentations furent faites par la Marine marchande aux divers gouvernements d'après-guerre quant à l'admissibilité de ses membres aux bénéfices de l'allocation pour anciens combattants.

Il en va de même pour les groupes suivants:

- le Détachement des auxiliaires volontaires de l'Ambulance Saint-Jean durant la guerre 1914-1918;

- les pompiers volontaires durant la guerre 1939-1945;

- les membres des services d'assistance sociale ayant servi sous les auspices de la Société canadienne de la Croix-Rouge et de l'Ambulance Saint-Jean durant la guerre 1939-1945;

- les équipages des vols transatlantiques de la *Royal Air Force Transport Command* en 1939-1945, et

- les Forestiers de Terre-Neuve toujours durant la Seconde Guerre mondiale 1939-1945.

Monsieur le Président, la réponse a toujours été non jusqu'à l'élection du gouvernement conservateur de Diefenbaker en 1962. Le ministre des Affaires des anciens combattants de l'époque, vous vous souviendrez de l'honorable Gordon Churchill, avait alors porté à l'attention des hauts fonctionnaires de son ministère la position de la Marine marchande ainsi que celle des autres groupes que j'ai mentionnés précédemment.

Après consultations avec les groupes concernés et les organisations d'anciens combattants, telles la Légion royale canadienne, le résultat fut un compromis rendant les civils qui ont servi sur un théâtre de guerre admissibles aux bénéfices prévus dans la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils qui fut unanimement, vous vous rappellerez, adoptée en cette Chambre le 14 février 1962.

Comme chacun le sait, les bénéfices prévus dans cette loi sont semblables à ceux prévus dans la Loi sur les allocations aux anciens combattants.

Monsieur le Président, il ne fut pas facile d'obtenir ce compromis à partir d'opinions si divergentes sur cette question. L'argument qui fut le plus souvent utilisé à l'encontre de l'octroi de ces bénéfices à des civils se résume à ceci: une allocation d'ancien combattant ne devrait pas être versée à des civils.

Les supporteurs de cette position s'opposaient à ce que des civils ayant contribué à l'effort de guerre de quelque façon que ce soit aient les mêmes privilèges que les anciens combattants.

Les civils, avec raison, décrivaient leurs services héroïques, distingués et très périlleux, à transporter nourriture, matières premières et munitions pour nos troupes outre-mer et se disaient admissibles aux bénéfices prévus aux anciens combattants.

Le critère des 180 jours de service a rendu possible le compromis intervenu entre les parties impliquées. Après tout, monsieur le Président, toute personne ayant servi volontairement pour six mois dans la marine marchande et ayant fait au moins un voyage dans les eaux dangereuses était une personne vraiment engagée dans l'effort de guerre. Personne ne peut renier ce fait.

Ce n'est pas par hasard que ce critère des 180 jours de service existe. Ce critère correspond au service requis pour se qualifier pour l'Étoile de l'Atlantique, l'Étoile du Pacifique, la Médaille de Guerre de la Marine marchande de 1914-1918 et de la Médaille 1939-1945.

Si le critère des six mois convient aux militaires pour se qualifier pour une telle médaille, il me semble tout à fait opportun et raisonnable que ce même critère s'applique aux civils ayant secondé les Forces armées en temps de guerre.

Selon la motion présentement à l'étude, un seul jour de service suffirait pour être admissible à l'Allocation de guerre pour civils. Ainsi, un seul voyage de trois milles en mer serait considéré comme un voyage en eaux dangereuses. Cela est peut-être la position du député, mais je crois que ces bénéfices ont été prévus pour ceux qui ont passé plusieurs mois en haute mer.

Cela dit, monsieur le Président, je crois qu'une seule journée de service est insuffisante alors que le critère des 180 jours est peut-être un peu long. Comme je l'ai dit, le gouvernement et en particulier notre parti n'ont jamais hésité à reconnaître le service en temps de guerre de la Marine marchande.

Pour cette raison et en vue des améliorations considérables aux lois touchant les anciens combattants depuis les 30 derniers mois, je suis heureux que cette motion ait été considérée aujourd'hui ici même.

Le débat servira sans doute à sensibiliser le public au rôle important de la Marine marchande et cette Chambre peut être assurée que le ministre des Affaires des anciens combattants portera un intérêt certain aux points de vue qu'on exprime présentement, et je termine là-dessus, monsieur le Président. Merci beaucoup de m'avoir accordé ce temps précieux de la Chambre pour faire connaître mes vues sur cette motion.

• (1500)

[*Traduction*]

M. Gordon Towers (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, je suis bien aise moi aussi de traiter de la motion du député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell). Je sais que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) aurait aimé être parmi nous, car il a déclaré à maintes occasions qu'on ne reconnaît pas suffisamment le rôle joué par la marine marchande au cours de la Seconde Guerre mondiale.

La marine marchande constituait en quelque sorte le cordon de sécurité à travers l'Atlantique. Les intempéries, ainsi que les avions et les sous-marins ennemis menaçaient à tout instant de rompre ce cordon, mais ils n'y sont jamais parvenus, grâce au Ciel! Le ministre lui-même a combattu en tant que soldat à la bataille de Scheldt. Cette bataille devait servir à déloger l'ennemi, de façon à faciliter l'accès du port d'Anvers, en Belgique, au transport maritime allié. L'opération fut réussie, et les navires marchands purent débarquer suffisamment de matériel pour approvisionner les forces d'invasion en armes, en carburant et en nourriture. Le général Eisenhower a déclaré que le nazisme était fini dès le jour où le premier navire est entré dans le port d'Anvers. Il s'agissait, soit dit en passant, d'un navire construit au Canada.

Je remercie le député de nous avoir permis de rappeler à quel point les Forces armées dépendaient de la Marine marchande. Les membres d'équipage de ces convois ont été des héros qui ont bien mérité le temps et l'attention que la Chambre leur a consacrés aujourd'hui.

Il y a un autre groupe de personnes qui méritent elles aussi notre attention, celui des femmes et fiancées de ceux qui sont partis à la guerre. Pour bon nombre d'entre elles, la guerre a été synonyme de solitude et d'inquiétude. Un télégramme pouvait mettre fin aux doux rêves de la jeunesse. Beaucoup ont dû élever seules leur famille, et elles se sont bien acquittées de la tâche d'élever une génération d'enfants.

Je me réjouis que notre gouvernement ait pu faire quelque chose pour ces épouses. C'est ainsi que l'une des premières mesures législatives présentées par le ministre visait à venir en aide à la veuve ou au veuf dont le conjoint bénéficiaire d'une pension d'invalidité venait de mourir. Avant que le ministre ne prenne cette mesure, le budget familial se trouvait réduit sensiblement dans les 30 jours suivant le décès du bénéficiaire. Un mois il y avait un chèque établi d'après le barème de couple. Le mois suivant il était réduit au tarif des célibataires.

• (1510)

Nous devons penser aux conséquences, monsieur le Président. Ce couple pouvait très bien avoir un grand appartement avec un bail à long terme. Il y avait probablement d'autres dépenses découlant de l'état de santé de cet invalide de guerre. Et pourtant, en plus de sa grande douleur, la veuve se voyait accabler de problèmes financiers.

Je félicite le ministre des Affaires des anciens combattants qui, avec l'appui du premier ministre (M. Mulroney) a manifesté un intérêt immédiat. Les veuves reçoivent maintenant une pension calculée sur le barème de couple pendant un an après la mort de leur conjoint. Cet exemple montre une fois de plus comment le ministre et le gouvernement tirent le meilleur parti de ressources réduites.

J'espère que tous les programmes concernant les anciens combattants prévoient une place pour les veuves et les veufs. Il est de fait que les femmes vivent plus longtemps que les hommes. A l'avenir, le nombre des veuves d'anciens combattants va inexorablement dépasser le nombre de ces derniers. En prenant soin de ces veuves, nous honorons nos anciens combattants et reconnaissons un autre type de sacrifice de guerre qui a été jusqu'à présenté passé sous silence.

Je remercie à nouveau le député de Vancouver—Kingsway pour nous avoir donné l'occasion de discuter des besoins de certains Canadiens très méritants. Il a présenté de bons arguments. Je suis certain que le ministre des Affaires des anciens combattants et le gouvernement tiendront soigneusement compte de ses instances. Comme je l'ai montré dans le cas de ces veuves, le ministre ainsi que le gouvernement ont toujours fait preuve de compréhension et de compassion.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Précédemment j'ai fait allusion dans mon discours à la présence de M. Knowles au bureau des greffiers. Il est maintenant un haut fonctionnaire de la Chambre. Il m'est venu à l'esprit que je ne suis pas censé faire allusion aux greffiers ni les discréditer. Certains d'entre eux se discréditent suffisamment à l'occasion, aussi je présente mes excuses si je . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Je donne la parole au député de Calgary-Ouest (M. Hawkes).

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur le Président, nous sommes vendredi après-midi, cela saute aux yeux. Lorsqu'on a un peu d'expérience à la Chambre, on sait qu'il existe plusieurs façons de le dire.

Je suis heureux de pouvoir prendre la parole en ce vendredi après-midi, le lendemain de la soirée où nous avons pu voir sur nos nouveaux écrans le ministre des Affaires des Anciens combattants (M. Hees) à la cérémonie qui se déroulait devant le Mémorial du plateau de Vimy. Il nous a montré à tous et aux générations montantes que le plateau de Vimy est un jalon de l'histoire du Canada, dans un autre pays.

C'était la première fois que le Canada, pays tout neuf, mobilisait ses forces pour participer à une grande bataille pour défendre la liberté. C'était une tradition européenne qui remontait peut-être à plusieurs siècles. C'était certainement nouveau et différent pour le pays situé de l'autre côté de l'océan, pour le pays que nous appelons affectueusement le Canada, le pays que nous aimons beaucoup.

Il convient par conséquent d'examiner aujourd'hui un projet de loi d'initiative parlementaire portant sur la question des allocations de guerre. Nous qui appartenons aux générations ayant pu profiter du monde qu'ont protégé les personnes qui se sont battues pour nous et pour la liberté au cours de la Première Guerre mondiale et de la Seconde Guerre mondiale, leur devons beaucoup.

Les Canadiens qui se sont battus au cours de la Première Guerre mondiale et auxquels le Canada a rendu hommage à l'occasion du soixante-dixième anniversaire du plateau de Vimy ont non seulement contribué à protéger nos libertés et à améliorer la situation dans le monde, mais ils ont aussi contribué à l'édification du pays parce qu'ils ont été une source d'inspiration pour un pays qui en était à ses premiers balbutiements.

Quand on prend conscience des difficultés contre lesquelles le Canada se débat aujourd'hui, on en vient peut-être à souhaiter que surgisse un idéal qui nous mobilise tous. Quel encouragement ce serait, quelle différence il y aurait dans nos vies!

Je manquerais peut-être à mes devoirs de député ministériel si je ne profitais pas de l'occasion pour signaler le soin que le gouvernement actuel et les gouvernements progressistes conservateurs précédents ont pris des anciens combattants. Je le fais en partie parce que les réalisations du gouvernement depuis deux ans et demi sont si nombreuses et sont survenues si rapidement que le pays n'a pas une nette perception des changements que nous avons apportés. Les conditions actuelles ne sont plus celles qui prévalaient en septembre 1984.

Ceux qui se rappellent encore quelle était la situation en septembre 1984 remercient le ciel qu'elle ne soit plus la même aujourd'hui. La situation est meilleure. Il y a davantage de travailleurs dans chaque région du pays. Il y a moins de chômeurs qu'en septembre 1984.

Je voudrais parler des activités du ministre actuel des Affaires des anciens combattants. Depuis huit ans que je siège ici—et certains députés sont là depuis plus longtemps—nous n'avons jamais eu de ministre des Affaires des anciens combattants qui nous ait tous aussi bien aidés à prendre davantage conscience du sort de nos anciens combattants, des valeurs qu'ils ont défendues et de ce qu'ils ont réalisé pour nous. Le ministre a visité de nombreux endroits du monde. A chaque occasion, pour commémorer un événement ou un autre, il était accompagné d'anciens combattants.

Hier soir, à la télévision, nous avons pu voir que les anciens combattants qui l'accompagnaient pour commémorer la Bataille de Vimy avaient environ 90 ans. Leur guerre et leur victoire remontent à fort longtemps. Il convient de rappeler ce genre de choses à nos enfants et même à certains d'entre nous qui ne sont plus si jeunes. Le ministre des Affaires des anciens combattants nous aide assurément, à la fois comme symbole et comme militant, à nous souvenir de cette réalité.

Revoyons rapidement le discours du trône dans lequel le gouvernement a promis de mettre en oeuvre un Programme d'autonomie des anciens combattants. Le calendrier de mise en oeuvre de ce programme nous a été présenté il y a de nombreuses années déjà. Je rappelle aux députés que c'est sous des régimes conservateurs que nous avons accompli le plus de progrès au titre des pensions versées aux anciens combattants. Cela n'est pas nécessairement de notoriété publique dans le pays, mais je pense que les anciens combattants et les militaires en sont au courant. Certaines parties de ce programme ont été supprimées à l'égard des anciens combattants de la Première Guerre mondiale et du jour au lendemain, 6 000 Canadiens ont pu se prévaloir d'un programme déjà existant auquel ils n'étaient pas admissibles la veille encore. C'est une réalisation importante. On n'en parle pas aux premières pages des journaux, mais elle est importante pour les 6 000 anciens combattants qui, d'un seul coup, ont été admissibles à un programme. Ce fut également un événement important pour leurs épouses et leurs parents.

• (1520)

Grâce à ce changement dans la politique publique annoncé dans le discours du trône par le gouvernement, 75 p. 100 de tous les anciens combattants de la Première Guerre mondiale qui ont servi à l'étranger peuvent désormais présenter une demande. Quant aux 25 p. 100 restants, ou bien ils sont économiquement indépendants ou ils n'ont pas besoin d'aide financière. Nous pouvons intervenir à la Chambre en déclarant que la totalité des anciens combattants de la Première Guerre mondiale obtiennent aujourd'hui, soit par leurs propres moyens ou avec l'aide du gouvernement et de ses programmes, le genre d'aide et d'assistance dont ils ont besoin. Cela est conforme à notre réputation dans le reste du monde. Notre pays se préoccupe de ses anciens combattants. Je vois que vous me regardez, monsieur le Président. Est-ce pour me dire que la journée tire à sa fin?

Le président suppléant (M. Paproski): Oui.

M. Hawkes: Je vous remercie de votre générosité car je pense que vous m'avez accordé quelques secondes supplémentaires, monsieur le Président. Il y a encore beaucoup à dire à ce sujet mais si nous pouvons tous quitter la Chambre et rappeler à nos enfants et à nos petits-enfants, pendant la fin de semaine, le rôle qu'ont joué nos anciens combattants, ils ne l'oublieront jamais.

[*Français*]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulée. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton.*

Comme il est 15 h 25, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 15 h 25.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 13 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-1229, 332-1241, 332-1242, 332-1264, 332-1265, 332-1271, 332-1273, 332-1279, 332-1303 à 332-1333 inclusivement, 332-1455, 332-1573 à 332-1611 inclusivement, 332-1625 à 332-1627 inclusivement, 332-1675 et 332-1681.

En outre, avec l'appui du vice-premier ministre (M. Mazankowski), je propose:

Que la Chambre passe maintenant aux motions.

M. le Président: Je signale aux députés que, en tout état de cause, j'entendrai leurs arguments sur cette motion, car je prévois que certains voudront intervenir à ce sujet.

[*Français*]

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, certainement que je suis intéressé à participer au débat, savoir que la Chambre procède aux *Motions* qui est une rubrique à l'étude parmi bien d'autres. On sait que lorsqu'on traite des *Affaires courantes* de la Chambre, celle-ci a l'occasion de recevoir non seulement les rapports des députés, mais ceux des ministres également, les déclarations, mais elle a aussi l'occasion de passer à plusieurs rubriques: dépôts de documents, déclarations de ministres, rapports de délégations interparlementaires, présentation de rapports de comités, pétitions, et c'est-là-dessus, monsieur le Président, que nous pensons que, en faisant la proposition actuelle, le gouvernement veut bien ou désire nous empêcher de déposer nos pétitions, et c'est pour cela que le gouvernement passe à cette motion qui veut que le gouvernement procède à ce stade des délibérations auquel les conservateurs présenteront une motion pour limiter le temps du débat du jour, c'est-à-dire le projet de loi C-22.

Monsieur le Président, il paraît que c'est un gouvernement qui n'est pas capable de mettre ses choses en ordre quand il est obligé d'utiliser un argument aussi facile et aussi peu acceptable à la minorité parce que, comme on le sait, étant en minorité, nous ne pouvons pas évidemment faire le nombre pour menacer ou défaire ce gouvernement que nous croyons incompétent. Alors le gouvernement court-circuite les *Affaires courantes*, propose d'aller à la motion qui est une disposition dont il a donné avis à la Chambre qu'il proposerait un avis de motion à l'effet que le débat sur le projet de loi C-22 serait raccourci et qu'on imposerait la clôture sur ces délibérations après une journée ou deux de débats au stade du rapport, en troisième lecture.

Monsieur le Président, la Chambre se doit de reconnaître que si vous acceptez la motion et si on la met aux voix on aura empêché les ministres de faire une déclaration, on aura empêché des délégations interparlementairse de faire leurs rapports, on aura empêché les comités de déposer leurs rapports, on aura empêché les députés de soumettre leurs pétitions à la Chambre, on aura empêché les projets de loi d'être présentés et on aura empêché le Sénat aussi, monsieur le Président, de déposer des projets de loi publics émanant de cette institution.

J'entends le premier ministre suppléant dire que c'est de la fiction. Mais ce n'est pas de la fiction du tout, monsieur le Président, ce n'est pas de la fiction, c'est une disposition absolument désagréable de la part du gouvernement qui veut court-circuiter le débat, qui veut absolument, d'ici Pâques, imposer sa volonté massive et qui voudrait nous faire croire que pour les fins de ses amis, ces gens qui ont fait pression sur le gouvernement pour accélérer le processus d'adoption du projet de loi C-22 . . . Dieu sait que le but ultime du gouvernement, c'est de passer à l'étude du projet de loi C-22, Dieu sait que c'est pour cela qu'il veut imposer la clôture sur les études qui restent, soit l'étape du rapport et la troisième lecture! Et c'est dans cet esprit-là que je trouve désagréable que le gouvernement court-circuite toutes les affaires courantes pour en venir à cette motion.

Maintenant, dans le fond, qu'est-ce que cela veut dire ce que le député vient de faire, parce que dans le fond de la question il y a une procédure importante, à savoir si devant nous il y a une mesure qui s'appelle «Affaires courantes» ou plusieurs mesures qui, comme je l'ai dit tantôt, se distinguent, pour autant que je sache, par «Dépôt de documents» allant jusqu'à «Projets de loi», puis «Rapports de comités» et «Pétitions». Il y a des chapitres à chacune de ces étapes à travers nos affaires courantes et notre dossier commun, à savoir que le gouvernement doit satisfaire à certaines exigences que la Chambre a acceptées. Les Affaires courantes peuvent vouloir nous offrir l'occasion de déposer des pétitions, par exemple. Et ce que le gouvernement fait-là, monsieur le Président, c'est qu'il court-circuite toute l'affaire en voulant dire: On va considérer une rubrique importante «Motions» aujourd'hui et le reste, on va l'oublier. Dans le fond, je trouve désagréable ce que le gouvernement fait étant donné

le nombre de députés qu'il a, car ces derniers savent qu'on va avoir un vote, dans une demi-heure on va revenir ici, on va voter et ils vont gagner. Ils ont le nombre: 211 députés, on n'est que 40 et le NPD n'en a que 30. Ce qui va arriver, c'est qu'on va passer définitivement à «Motions».

Je veux savoir, monsieur le Président, parce que je pense que c'est là la question: est-ce que cette mesure dilatoire, parce que cela en est une, c'est une mesure dilatoire que le gouvernement utilise pour arriver à ses fins, est-ce que cette mesure dilatoire est recevable, est-ce qu'on peut présenter une motion quand on n'a pas la parole pour faire autre chose que la rubrique appelée sous «Affaires courantes»? C'est là-dessus que je voudrais faire quelques commentaires.

Aux «Affaires courantes», on a «Dépôt de documents», et c'est là-dessus que le secrétaire parlementaire s'est levé et a dit: Je dépose des réponses selon l'article 106 du Règlement, des réponses à des pétitions soumises à la Chambre. Profitant de cette occasion, il a présenté une motion voulant aller à une rubrique qui est la huitième pour que la Chambre procède à «Motions». Je dis, monsieur le Président, je soutiens qu'il n'a pas le droit de faire cela à la Chambre. Il n'a pas le droit d'utiliser la Chambre, d'utiliser une rubrique sous «Affaires courantes», «Dépôt de documents», pour présenter une motion dilatoire qui vise à aller à la rubrique n° 8, c'est-à-dire «Motions» dans ce même chapitre «Affaires courantes». Il n'a pas le droit de faire cela parce que, d'après moi, la rubrique en particulier ne peut faire l'objet que de dépôts de documents, déclarations de ministres, rapports de délégations parlementaires, rapports de comités, pétitions, dépôts de projets de loi. On ne peut pas, d'après moi, court-circuiter toutes ces choses-là pour sauter à «Motions» lorsqu'on a la parole pour faire une chose précise. Pas plus que récemment lorsqu'on a permis à un député . . . le député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) s'est levé à la Chambre, il avait la parole pour parler sur son projet de loi, pour expliquer à la Chambre le pourquoi de son projet de loi qui visait à restaurer la peine capitale sous une forme ou sous une autre. Ce n'était pas un projet de loi tellement alléchant mais tout de même qui devait être présenté et on a voté pour lui donner la permission de le présenter et il s'est levé à la Chambre et a utilisé, en anglais ils ont le bon terme . . .

• (1110)

[*Traduction*]

La motion dilatoire qu'il a essayé de glisser en douce afin de passer à la rubrique suivante des travaux est contraire au Règlement, à mon avis. Vous l'avez confirmé. Vous avez dit en effet que le député ne pouvait pas proposer de motion semblable. La présidence a fait comprendre au député de Mission—Port Moody (M. St. Germain) qu'il ne pouvait pas profiter d'une étape des affaires courantes pour glisser autre chose. Le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis) ruse à son tour ce matin en proposant, au dépôt de documents, que nous passions aux motions. Cette tentative me paraît semblable à l'autre et pas plus acceptable du point de vue de la procédure parlementaire. Ce qui n'a pas été permis la semaine dernière au dépôt de projets de loi ne doit pas l'être aujourd'hui au dépôt de documents.

M. le Président: Avant que le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) n'aille plus loin, je lui demande de bien s'en tenir à la question en cause. Si ma mémoire est bonne, la présidence a jugé, dans le cas du député de Mission—Port Moody (M. St. Germain), qu'il n'avait pas la parole, au dépôt de projets de loi, avant que le projet de loi ne soit lu, présenté et mis aux voix. Ce n'est qu'après qu'il a eu la parole et que sa proposition de passer à la rubrique suivante a été déclarée recevable par la présidence.

Le député a tout à fait raison, bien sûr, de dire que la présidence a insisté pour qu'on s'en tienne à la rubrique, mais elle a ensuite permis au député de Mission—Port Moody, quand il a eu la parole, de présenter une motion tendant à passer à une autre rubrique, dans le cadre des affaires courantes. Qu'en pense le député?

M. Gauthier: Monsieur le Président, je vous remercie de me rafraîchir la mémoire. Toutefois, si je me rappelle bien, la motion du député de Mission—Port Moody n'a pas été mise aux voix. Elle est devenue périmée à 13 heures; ce à quoi je m'objecte également. Le Règlement exige que la Chambre se prononce démocratiquement sur toute question dont elle est saisie. Il s'agit de l'article 49. Sans vouloir reprendre mes arguments, je dois dire que, à moins que la présidence ne rende une décision sur sa faculté de déclarer les motions périmées, j'aurai du mal à accepter cet état de fait. Je ne pense pas que nous ayons résolu la question la semaine dernière lorsque le député de Mission—Port Moody a présenté sa motion. La motion a été mise aux voix, mais le vote n'a pas eu lieu parce que la présidence a déclaré la motion périmée.

M. le Président: Je remercie le député. Il regrette que la question n'ait pas été résolue mais, ainsi que la présidence en a alors décidé, le député de Mission—Port Moody ne pouvait avoir la parole avant que le projet de loi ne soit présenté.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, il me semble que cette tentative du secrétaire parlementaire du leader du gouvernement est blessante pour la Chambre tout entière. En effet, l'étude des affaires courantes est prévue au Règlement. Il s'agit de l'article 19(3) dont voici le libellé:

> A onze heures les lundis, mardis et jeudis, à quinze heures les mercredis et à midi les vendredis, la Chambre passe à l'étude des affaires courantes ordinaires dans l'ordre suivant:

On énumère le dépôt de documents, les déclarations de ministres, la présentation de rapports de délégations interparlementaires, la présentation de rapports de comités, la présentation de pétitions, le dépôt de projets de loi, la première lecture des projets de loi publics émanant du Sénat et les avis de motion émanant du gouvernement. Il est entendu qu'on étudie chacun de ces points un à un.

Je n'ai pas eu la possibilité d'examiner l'une de vos décisions précédentes, mais le gouvernement a tenté, dans le passé, de laisser tomber certains de ces points. Si ma mémoire est exacte, vous avez décidé alors que nous devions les étudier dans l'ordre où ils sont inscrits au *Feuilleton*. Il est essentiel que nous puissions le faire, car autrement la majorité à la Chambre peut laisser tomber n'importe laquelle des rubriques des affaires courantes que nous sommes censés étudier dans l'ordre à la Chambre.

• (1120)

Je comprends que le gouvernement souhaite passer au projet de loi C-22 et imposer une motion limitant le débat sur cette mesure. Cependant, la possibilité pour la Chambre d'examiner ces divers points passe avant les souhaits du gouvernement.

Ce dernier a recouru encore mercredi dernier à certaines méthodes, afin d'en arriver aux avis de motions émanant du gouvernement. Il s'agissait de motions qui, fondamentalement, prévoyaient que nous devions passer au prochain point. C'est là la seule procédure à laquelle le gouvernement peut avoir recours, afin de se pencher un peu plus rapidement sur certaines questions. La Chambre peut ainsi examiner chacun des points, afin de déterminer si elle désire les étudier et permettre aux députés qui le souhaitent de présenter des rapports au nom de comités permanents ou des pétitions ou encore de déposer des projets de loi, comme le Règlement le leur permet dans le cadre des affaires courantes.

Il y a une seule exception. On précise clairement qu'il est possible de passer à l'appel de l'ordre du jour. Le Règlement ne prévoit pas que l'on peut passer aux avis de motion émanant du gouvernement ou aux pétitions en tout temps. Le Règlement ne fait qu'une exception, et encore il ne s'agit que de reconnaître la nécessité, parfois, d'étudier les affaires émanant du gouvernement et de procéder au débat. Les avis de motions émanant du gouvernement ne bénéficient d'aucune priorité. Si les rédacteurs du Règlement et du Beauchesne estimaient qu'il fallait traiter les avis de motion du gouvernement de la même façon que les questions à l'ordre du jour, une disposition explicite du Règlement le prévoirait. Or, il n'en est rien. Puisque le Règlement est muet sur cette question, je suppose que nous devrions suivre les règles de procédure ordinaires et passer d'un point à l'autre dans l'ordre d'énumération. Si le gouvernement souhaite aller plus vite, il peut proposer que l'on passe au prochain point à l'ordre du jour, comme je l'ai déjà signalé.

Il arrive que le gouvernement n'exploite pas les possibilités qui s'offrent à lui. Pour revenir à ce que je disais plus tôt, je vais citer l'article 27 du Règlement:

> Une motion tendant à la lecture des Ordres du jour a la priorité sur toute motion dont la Chambre est saisie.

Cela signifie que, dans ce cas particulier, le gouvernement peut, au moment où l'a fait le secrétaire parlementaire, ou peut-être à l'étape des pétitions ou du dépôt de projets de loi, sauter un certain nombre de points des affaires courantes. L'article 27 du Règlement est très clair là-dessus.

Cependant, il ne confère ni au gouvernement, ni à l'opposition, le droit d'appliquer cette possibilité à d'autres points à l'ordre du jour. Il me semble important qu'en rendant une décision sur cette question la présidence tienne compte du fait que la priorité accordée en vertu de l'article 27 ne vise ni les avis de motions émanant du gouvernement, ni aucune autre affaire courante.

Je soutiens que, dans sa décision, la présidence doit déclarer cette motion tout à fait irrecevable. Évidemment, le gouvernement souhaite passer à ce qu'il juge prioritaire, mais aucune disposition du Règlement de la Chambre des communes n'autorise la présidence à accepter cette motion.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, en écoutant le débat sur cette question, je me suis senti fortement enclin à y participer, car je me rends compte qu'un très important principe est en cause. Considérons simplement les faits.

Le gouvernement a signifié son intention de limiter le débat sur le projet de loi C-22. Il peut présenter cette motion à l'appel des avis de motion émanant du gouvernement sous la rubrique des affaires courantes. En l'occurrence, le gouvernement possède une majorité forte de plus de 200 députés, tandis que l'opposition compte environ 70 députés. Le gouvernement détient donc une majorité écrasante tandis que l'opposition est faible. Le gouvernement veut imposer sa volonté sans égard au bon droit et écraser l'opposition reconnue en cette enceinte. Il n'est pas disposé à être patient.

La présidence nous demande effectivement si un député ministériel peut prendre la parole à la rubrique «Dépôt de documents» et, après avoir déposé un document, présenter une motion visant à passer outre à plusieurs articles des affaires courantes pour parvenir à l'étape que le gouvernement attend avec impatience. Il ne peut agir de la sorte. Dans un régime parlementaire, la Chambre des communes doit être la première à respecter la démocratie. La force ne prime pas toujours le droit.

M. Lewis: Votons.

M. Rodriguez: Je veux signaler au secrétaire parlementaire que la force ne prime pas toujours le droit. J'aurais des pétitions à présenter. J'ai lu récemment un communiqué de presse dans lequel le secrétaire parlementaire reprochait aux députés de l'opposition, notamment à ceux de mon caucus, de retarder la présentation des pétitions; or, c'est précisément le procédé qu'utilise le gouvernement pour refuser aux citoyens Canadiens le droit de se faire entendre par l'intermédiaire de pétitions. Et cela, simplement parce que le gouvernement veut appliquer ses propres principes antidémocratiques dans un but intéressé.

Nous savons que le gouvernement veut en finir avec le projet de loi C-22. Nous comprenons tous pourquoi il veut agir ainsi. C'est qu'il y a des ennuis au sein du parti. La dissension règne parmi les conservateurs au sujet du projet de loi C-22. Cette dissension commence à se manifester et le gouvernement ne veut pas étaler ce gâchis au grand jour. Le gouvernement tente donc d'écraser toute opposition légitime au projet de loi C-22 à la Chambre des communes. A mon avis, c'est une entorse au Règlement et nous devons tuer dans l'oeuf cette tentative. Nous devons dire au secrétaire parlementaire qu'il ne peut recourir à ces subterfuges. Il ne peut prendre la parole sous prétexte qu'il veut déposer un document, en l'occurrence des réponses aux pétitions, puis tenter de glisser furtivement une motion sous le nez des députés pour sauter plusieurs étapes et passer directement à l'appel des motions.

J'invite respectueusement la présidence à déclarer irrecevable la motion du secrétaire parlementaire et à permettre démocratiquement aux députés de présenter leurs pétitions et de s'occuper de toutes les autres affaires courantes, qui ne doivent jamais être sacrifiées aux avantages malsains que le gouvernement entend tirer du projet de loi C-22.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai quelques observations à formuler sur cette question. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) dit que le gouvernement ne peut pas court-circuiter la procédure. Mais c'est justement ce que fait l'opposition depuis quelques jours. Ces derniers jours, l'opposition a privé le gouvernement de toute possibilité de présenter une motion. C'est une motion qu'il a des motifs parfaitement légitimes de présenter, mais il est empêché de le faire par toutes sortes de motions dilatoires, de recours au vote et que sais-je encore.

• (1130)

Voilà maintenant plusieurs jours que l'étude des affaires courantes est boulversée par ce genre de manoeuvres. Cela fait que la bonne marche des affaires courantes est enrayée. Bien sûr, les députés de l'opposition trouvent cela tout à fait normal, mais quand le gouvernement veut faire la même chose, ils crient au loup. On ne peut pas plaider le pour et le contre en même temps.

Nous savons que les députés d'opposition sont décidés à empêcher le gouvernement par tous les moyens de présenter une motion qui est parfaitement justifiée.

M. Murphy: C'est la clôture sous un autre nom.

M. Mazankowski: Le député parle de clôture.

M. Blackburn (Brant): Vous en parliez quand vous siégiez ici.

M. Mazankowski: Il y a eu de nombreux entretiens avec les partis d'opposition pour chercher un moyen de sortir de l'impasse, de prévoir le temps qu'il faut pour discuter la question. Mais il faut quand même rappeler à la Chambre qu'il s'est perdu à peu près 23 heures en motions dilatoires et manoeuvres de procédure. Il y a eu environ 12 heures de discussion sur cette affaire à l'étape de la deuxième lecture. Le comité permanent y a consacré 82 heures, en 24 séances au total. Il y a eu quatre jours de débat à l'étape du rapport, sans compter deux jours perdus à examiner des motions dilatoires et à mettre aux voix diverses questions. Ce qu'il y a lieu de nous demander, c'est si le gouvernement a le droit de présenter une motion.

M. Gauthier: Bien sûr que si, mais sous une forme recevable.

M. Mazankowski: Absolument. Pourquoi l'opposition veut-elle nous en empêcher? Les députés se plaignent beaucoup de ce qu'ils sont lésés dans leur droit de présenter des pétitions. Conformément au paragraphe 106(3) du Règlement, une pétition peut être présentée oralement ou encore déposée auprès du greffier. Rien n'empêche les députés de présenter une pétition. Une méthode est prévue à cette fin. Elle sera considérée de la même façon.

Je crois que l'aspect fondamental dont il faut tenir compte est le suivant. Si l'étude des affaires courantes doit être considérée comme un processus sacro-saint, point par point, il faudra alors revenir sur les motions dilatoires et les manoeuvres de procédure, de même que sur l'admissibilité réglementaire de certaines de ces motions dilatoires.

Si la Chambre expédie l'étude des affaires courantes sans s'y attarder point par point, elle pourrait faire la même chose lorsqu'elle passe à l'ordre du jour. Lorsqu'on passe à l'étude de l'ordre du jour, on se trouve à laisser tomber tous les points inscrits au chapitre des affaires courantes. Cela s'est déjà vu. On a déjà passé outre à l'étude point par point des affaires courantes. Je crois que c'est là un principe fondamental. Si cela peut se faire dans un cas, on devrait certes pouvoir passer à l'étude d'un point précis.

Je renvoie Votre Honneur à la page 153 du Beauchesne, au sous-alinéa 417(2)b)(ii), où il est dit:

> Les motions *dilatoires* visent à écarter la question primitive de façon provisoire ou permanente. Elles sont les suivantes:
>
> «Que la prise en considération de la question soit remise à . . . . . (date)».
>
> «Que l'on procède à la lecture des ordres du jour».

La troisième est la plus importante. On y propose que la Chambre passe à une autre affaire. Voilà qui est fondamental parce qu'à mon avis, un choix est offert en ce sens qu'on peut aborder un article donné, passer outre à certains articles ou les laisser tous tomber.

Tout ce que nous demandons, c'est que le Règlement soit appliqué équitablement. Si on peut proposer de passer à l'appel de l'ordre du jour en laissant de côté tous les articles des affaires courantes, il faut évidemment qu'il y ait une contrepartie. Si on peut procéder ainsi, on peut le faire tous les jours sans exception et selon une telle interprétation du Règlement, le gouvernement se verrait dans l'impossibilité de présenter une motion. Bien sûr, ce n'est pas ce que vise le Règlement.

Le gouvernement a incontestablement le droit de présenter une motion. Les députés aussi ont le droit d'en présenter. Mais aujourd'hui, comme ces quelques derniers jours, on veut empêcher le gouvernement de présenter une motion légitime. On ne saurait tolérer cette situation, peu importe la composition de la Chambre.

Je relève avec intérêt les arguments du député de Nickel Belt (M. Rodriguez) qui allègue que l'opposition est acculée au pied du mur. Je crois que c'est la tyrannie de la minorité, qui abuse de la procédure. Je soutiendrais probablement la même chose si je siégeais de l'autre côté.

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Notre but, et c'est l'objet de la motion, c'est d'examiner toute la question sous son jour véritable. Si cet examen ne nous permet pas de trouver une issue pour nous tirer de ce mauvais pas, alors, je crois que nous méconnaissons certains principes fondamentaux qui régissent le fonctionnement de notre institution parlementaire, dont le droit du gouvernement de présenter un projet de loi ou une motion. Dans l'état actuel des choses, on refuse cette possibilité au gouvernement. La motion du secrétaire parlementaire nous offre le moyen de nous sortir de cette impasse.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, l'affaire dont nous sommes saisis est relativement simple. Elle se résume à ceci: le gouvernement peut-il présenter une motion qui, si elle était adoptée, lui permettrait de passer outre à diverses rubriques des affaires courantes pour atteindre celle qu'il tient à aborder?

Avant de traiter longuement de cet aspect, je tiens à contester ce que mon honorable collègue a dit au sujet des pétitions. Sauf erreur, il a déclaré que le Règlement donne le choix suivant à un député qui veut présenter une pétition: soit qu'il la communique au greffier, soit qu'il en donne lecture lui-même à la Chambre, les deux façons de procéder ayant nécessairement la même valeur. Il semble donner à entendre que cette solution serait acceptable au député qui souhaite présenter une pétition ou à la personne qui l'a signée s'il n'était pas possible de la présenter de vive voix à la Chambre. Je ne pense pas que cela soit acceptable à l'ensemble des députés ou aux citoyens canadiens qui veulent exercer leur droit de présenter une pétition au gouvernement et au Parlement. Le fait de pouvoir présenter une pétition à la Chambre revêt certainement un intérêt particulier. Je ne pense pas qu'on doive l'écarter d'une façon aussi cavalière.

Quant à ce que j'ai défini comme étant la question essentielle, à savoir si le gouvernement peut, au moyen d'une motion comme celle qu'on a présentée aujourd'hui en son nom, passer outre à divers articles des affaires courantes pour en arriver à celui qui l'intéresse, le leader du gouvernement à la Chambre a fait grand cas de l'article 27 du Règlement qui précise:

> Une motion tendant à la lecture des Ordres du jour a la priorité sur toute motion dont la Chambre est saisie.

Tout d'abord, je tiens à dire que, à mon avis, au lieu de renforcer son argument, cet article du Règlement l'affaiblit au contraire car il ne dit rien de toutes les autres motions qui auraient pu y figurer. Il ne mentionne qu'une motion permettant de passer à l'ordre du jour.

• (1140)

Selon une maxime juridique latine appliquée de longue date, que je ne vais pas me risquer à citer de crainte de me tromper, le fait qu'un jugement ou un précédent juridique soit silencieux sur un sujet doit être considéré comme révélateur. Appliqué à cet article du Règlement, cela signifie tout simplement que seule une motion tendant à la lecture de l'ordre du jour doit avoir préséance sur toute autre motion dont la Chambre est saisie.

C'est à la présidence, je pense, qu'il appartient de statuer que cet article du Règlement ne confirme pas la position adoptée par le leader du gouvernement à la Chambre, mais bien au contraire celle adoptée par le distingué whip de l'opposition selon laquelle, si le gouvernement tient à sauter d'un article des affaires courantes à un autre, il doit présenter une motion distincte pour chaque article. Il n'est permis, ni en vertu du Règlement ni des précédents à la Chambre, de proposer une motion tendant à passer outre, en totalité ou en partie, aux articles qui sont prévus sous la rubrique des affaires courantes, pour en arriver à celui dont on souhaite traiter tout de suite.

Le leader parlementaire du gouvernement a eu la bonté de vous renvoyer au commentaire 417, page 153 de la cinquième édition du Beauchesne. On y cite une décision rendue par un président comme en témoignent les *Journaux* de la Chambre du 29 juin 1971, à la page 759. On y dit qu'il existe divers types de motions. Le paragraphe (1) traite des motions de fond et je m'abstiendrai de le lire. Le paragraphe (2) porte sur les motions privilégiées et je ne le lirai pas non plus. L'alinéa (2)a), qui a trait aux amendements, précise qu'on en discute en détail un peu plus loin dans le même chapitre. L'alinéa (2)b) porte sur les motions de remplacement. Je vais le rappeler car il se rapporte à la question qui vous est soumise. Voici ce qu'on y dit:

> La motion de remplacement, bien que distincte par sa forme, est présentée au cours de l'examen par la Chambre de celle qu'elle vise à écarter. Elle intervient obligatoirement au cours du débat sur cette motion primitive et ne peut être introduite sous forme de rappel au Règlement. Une motion de remplacement ne saurait être substituée à une autre du même genre.

On donne ensuite un exemple et on poursuit ainsi:

> On distingue deux types de motions de remplacement: la motion dilatoire et la question préalable.

Le sous-alinéa (2)b) (ii) précise ceci:

> Les motions dilatoires visent à écarter la question primitive de façon provisoire ou permanente. Elles sont les suivantes:

Un des exemples cités est le même que celui invoqué par le leader parlementaire du gouvernement:

> Que la Chambre passe à une autre affaire:

Si je rappelle toutes ces dispositions, c'est bien pour faire valoir qu'un de vos éminents prédécesseurs a décidé qu'une motion de remplacement, notamment la motion dilatoire que notre collègue prétend acceptable, est recevable d'abord pendant un débat et ensuite quand la Chambre est priée de passer d'une question à une autre.

Or, à mon avis, quand nous abordons les affaires courantes, du moins à l'étape où le leader adjoint du gouvernement a proposé sa motion, nous ne sommes pas à l'étape d'un débat. En fait, toute motion du genre proposé par le député ne peut être débattue en soi. Il a négligé de présenter sa motion pendant que la Chambre débattait un autre sujet. Il a pris la parole uniquement pour déposer la réponse du gouvernement à des pétitions. Il n'y avait aucun débat en cours au moment où il a proposé sa motion.

Deuxièmement, les divers points énumérés dans le Règlement sous la rubrique des affaires courantes, ne constituent pas eux-mêmes l'ordre du jour ni des ordres, c'est à dire qu'ils ne font pas partie des questions à l'étude au cours d'une journée et qu'on ne peut donc pas, sous cette rubrique, proposer une motion visant, par exemple, à passer à l'ordre du jour. Je répète, les différents points placés sous la rubrique des affaires courantes ne sont ni des ordres ni des étapes de débat.

Si c'est le cas, alors la motion proposée par le leader suppléant du gouvernement à la Chambre n'est pas recevable. Ou, en d'autres termes, on ne peut pas proposer une motion de remplacement lorsque la Chambre n'est saisie d'aucune question qui puisse être remplacée. Je le répète, une étape des affaires courantes ne constitue pas un sujet de débat. On ne pourrait pas, par exemple, proposer une motion pour prolonger la séance en vertu de l'article 9 (4) du Règlement afin d'étudier les affaires courantes parce que cet article porte sur une question débattue, et, d'après moi, les affaires courantes ne sont pas des questions qui sont débattues. Ainsi si une question n'est pas débattable, il ne peut pas y avoir de motion de remplacement puisqu'il n'y a pas de débat à remplacer.

Quant aux affaires courantes, elles sont très importantes pour la Chambre. Monsieur le Président, vous avez statué l'automne dernier, je pense, qu'il était possible de passer d'une question des affaires courantes à la suivante au moyen d'une motion qui, au besoin, peut être mise aux voix par la Chambre. Cependant, à mon avis, cela implique, comme je l'ai déjà dit, qu'on ne peut sauter un ensemble de questions, par le biais d'une motion appuyée par la majorité des membres du gouvernement à la Chambre, pour passer à une autre question que le gouvernement veut étudier.

Je déclare donc en toute déférence que les arguments astucieux avancés par le leader du gouvernement à la Chambre ne m'ont toujours pas persuadé qu'on devrait déclarer recevable sa motion; mais plutôt que vous devriez la déclarer irrecevable, en vous fondant sur mes arguments et sur ceux des personnes qui ne trouvent pas cette motion recevable. Au lieu de cela, il faut aborder toutes les affaires courantes et si le gouvernement ne veut pas les étudier, il faut qu'il propose une motion pour pouvoir sauter une question et passer à la suivante. A mon avis, cette démarche tient compte à la fois du Règlement ainsi que des précédents et elle reflète l'importance des affaires courantes à la Chambre des communes et, par conséquent, dans notre système parlementaire.

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je suis content de pouvoir commenter brièvement la motion à l'étude maintenant.

Vous avez sans doute remarqué, monsieur le Président, que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre a présenté cette motion immédiatement après la rubrique «Dépôt de documents». Cet rubrique a été prévue dans un but bien précis. Elle permet de déposer des documents à la Chambre. Elle ne prévoit pas de débat sur le dépôt de documents en soi. C'est un point à retenir.

• (1150)

C'est dire que si le secrétaire parlementaire était intervenu pour déposer un document, il lui aurait été impossible de présenter une motion ou d'engager un débat. Il aurait dû s'en tenir strictement à la présentation du document en question, c'est tout. Sous le couvert du dépôt de documents, il a présenté une motion nettement irrecevable. Voilà pour le premier point.

D'autre part, un précédent existe déjà à ce propos. Quand le Règlement ne prévoit rien de précis, ce sont les précédents qui régissent nos délibérations. On a déjà fait la même tentative que le secrétaire parlementaire en une autre occasion, tentative que vous avez jugée irrecevable.

Monsieur le Président, je vous engage à consulter les délibérations du 24 novembre 1986. Immédiatement après les pétitions, le vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski) est intervenu pour présenter la motion suivante qui figure à la page 1435 du *hansard*:

> Que la Chambre passe à l'étude des avis de motion émanant du gouvernement.

C'est exactement ce que tente de faire le secrétaire parlementaire aujourd'hui. Dès la présentation de cette motion par le vice-premier ministre, des députés de ce côté-ci sont intervenus pour en contester la validité et Votre Honneur, sans entendre aucune instance de la part de l'intéressé, a immédiatement rendu la décision suivante:

> La motion veut que la Chambre passe à l'étude des avis de motion présentés par le gouvernement. Si la présidence juge cette motion recevable, un certain nombre de questions prévues généralement sous la rubrique des affaires courantes ne seraient pas abordées. Or elle est d'avis que cela ne conviendrait pas et préférerait que l'on procède à l'étude systématique des questions. Par conséquent, je regrette d'annoncer au vice-premier ministre que, de l'avis de la présidence, sa motion est irrecevable.

La motion était irrecevable le 24 novembre 1986 et elle l'est tout autant aujourd'hui. Votre Honneur n'a rendu aucune autre décision qui diffère de cette décision mûrement réfléchie et on n'a apporté aucune modification au Règlement qui l'aurait annulée. Étant donné que cette très importante décision n'a été renversée ni par Votre Honneur ni par la Chambre, qui aurait pu le faire en modifiant le Règlement, nos usages et nos traditions établis de longue date doivent l'emporter et le précédent doit s'appliquer.

Pour répondre aux observations du président du Conseil privé, je voudrais reprendre ce qu'il a dit. Il cherchait le moyen de sortir la Chambre de l'impasse. Il a dit qu'il voulait reprendre le débat sur le projet de loi C-22 qui ferait tant de tort aux personnes âgées, aux pauvres et aux handicapés du Canada. Il accuse l'opposition de ralentir les travaux pour éviter le débat sur le projet de loi C-22. Cependant, ce que la Chambre doit étudier aujourd'hui sous la rubrique «Ordres émanant du gouvernement» est l'article nº 22, qui se lit comme suit:

> Suite de l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-22, Loi modifiant la Loi sur les brevets . . .

Le président du Conseil privé cherche à inspirer et expirer en même temps. Il se contredit. S'il veut vraiment reprendre l'étude de la Loi sur les brevets, il n'a qu'à prendre les mesures appropriées.

Le président du Conseil privé se plaint aussi qu'il a les mains liées et que la tyrannie de la minorité empêche le gouvernement de travailler. Le président du Conseil privé et son secrétaire parlementaire devraient relire le Règlement. Si le gouvernement est prêt à en accepter la responsabilité, il a le droit de faire passer la loi de force en introduisant carrément la clôture plutôt que d'essayer de le faire de façon détournée. Il pourrait procéder ainsi s'il osait. Malgré l'opposition de la grande majorité des Canadiens, il pourrait imposer la clôture en vertu de l'article 57. Il a préféré s'abstenir et je le comprends.

Enfin, si Votre Honneur annulait le précédent qu'elle a établi dans la très importante décision du 24 novembre dernier, quel effet cela aurait-il sur les droits des députés? Cela voudrait dire que le gouvernement pourrait intervenir tous les jours au début de la période réservée aux affaires courantes, à la rubrique «Dépôt de documents» pour proposer de passer aux avis de motions émanant du gouvernement. Cela aurait pour effet de nous empêcher de présenter des pétitions.

Une voix: On peut les déposer.

M. Robinson: Quel droit plus fondamental les députés ont-ils que celui de présenter des pétitions? Le gouvernement nous priverait de ce droit et, ce faisant, passerait outre à la décision que Votre Honneur a rendue le 24 novembre.

Quelqu'un d'en face a dit que nous pouvons toujours déposer nos pétitions, que les Canadiens ne seraient pas privés du droit d'adresser des pétitions à la Chambre puisqu'il est toujours possible de les déposer, qu'il n'est pas nécessaire de les présenter à la Chambre.

Il y a cependant une autre rubrique importante des affaires courantes, celle du dépôt de projets de loi. Trois projets de loi très importants sont présentement inscrits à mon nom au *Feuilleton*. Si Votre Honneur tolère aujourd'hui que le gouvernement se fraie un chemin jusqu'aux avis de motions émanant du gouvernement, cela aura pour effet de refuser aux simples députés l'occasion de présenter leurs projets de loi.

M. Althouse: Et la date du tirage au sort approche.

M. Robinson: Comme l'a fait remarquer le député de Humboldt—Lake Centre (M. Althouse), on procédera cette semaine au tirage servant à établir l'ordre de priorité au *Feuilleton*. Non seulement prive-t-on les simples députés du droit fondamental de présenter des projets de loi sur des questions importantes pour leurs électeurs et même pour le pays, mais on les prive du droit de faire tirer au sort l'ordre de priorité de leurs projets de loi. Il est absolument inadmissible de voir le droit fondamental de présenter des projets de loi compromis ainsi par la motion du secrétaire parlementaire. On ne peut pas présenter un projet de loi comme on peut déposer une pétition auprès du greffier ou de la présidence. La seule façon de présenter un projet de loi consiste à le présenter à la Chambre. Si Votre Honneur décrétait que le gouvernement peut tout simplement sauter tout cela, il y aurait en fait atteinte à un droit fondamental des ministériels et des oppositionnels.

Ainsi, si le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) constatait que le gouvernement n'a pas encore proposé de projet de loi sur les conflits d'intérêts passé le délai de deux mois qu'il lui a donné, et s'il voulait présenter un projet de loi sur les conflits d'intérêts, exhortant le gouvernement à agir, celui-ci pourrait lui répondre ceci: «Nous allons non seulement nous débarrasser de vous comme secrétaire parlementaire et vous exclure du caucus, mais nous ne vous permettrons même pas de présenter un projet de loi à la Chambre.» C'est en effet ce qui arriverait si le gouvernement arrivait à ses fins.

• (1200)

J'exhorte Votre Honneur à songer au précédent qui existe depuis longtemps à cet égard, à reconnaître que le gouvernement essaie de fouler aux pieds les droits des simples députés. J'ose espérer ainsi que vous allez juger cette motion tout à fait irrecevable.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement mon collègue néo-démocrate parler d'éjection du caucus, de réprimandes et que sais-je encore. Je n'irai pas plus loin.

A propos de la motion proposée par le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis), je n'ai pas pu m'empêcher de relever certaines expressions employées par le vice-premier ministre (M. Mazankowski) pour essayer de défendre ce qui est indéfendable. Il a dit que les députés de l'opposition faisaient de l'usurpation et de la subversion. Ce sont des termes passablement durs, même pour un vice-premier ministre qui a la réputation de ne pas mâcher ses mots.

Tant pour ce qui est de la procédure que du fond, je trouve que la motion du secrétaire parlementaire du vice-premier ministre est irrecevable. Certaines raisons ont déjà été données, et je ne compte pas à entrer dans le menu détail. Les députés des deux côtés de la Chambre ne doivent pas oublier que lorsque le secrétaire parlementaire a pris la parole, c'était à l'occasion du dépôt de documents. Le député s'est levé uniquement pour déposer des documents. D'autres députés ont signalé qu'il n'y a pas de débat à ce stade.

Par ailleurs, il est question des motions de remplacement à la page 153 de Beauchesne et pour une telle motion, il faut qu'il y ait débat. Il n'y a pas de débat, monsieur le Président. Je le répète, la motion du secrétaire parlementaire du vice-premier ministre est une motion de forme qui n'est pas recevable, à mon sens.

Troisièmement, parlons de la forme et de la décision que vous avez rendue le 24 novembre 1986. Vous avez dit au député qui accuse aujourd'hui l'opposition de faire de l'usurpation et de la subversion qu'il enfreignait le Règlement en essayant de faire ce qu'il essaie de faire en douce aujourd'hui.

Enfin, pour ce qui est de la teneur de la motion, le vice-premier ministre s'est donné beaucoup de mal pour essayer de faire comprendre aux députés qu'ils avaient eu quatre jours de débat à l'étape du rapport. Toutefois, le vice-premier ministre a soigneusement évité de dire aux députés, parce que cela l'arrange, cela arrange son calendrier politique et cela arrange aussi les multinationales qui ont rédigé les dispositions du projet de loi C-22, qu'il y a 47 amendements. Le vice-premier ministre n'en fait pas de cas. Il n'a pas dit non plus, pour ce qui est de la teneur de cette motion que nous finirons bien par aborder, qu'on avait interdit au comité qui étudiait le projet de loi d'appeler certains témoins. On a limité le temps dont le comité disposait pour entendre des témoins et le gouvernement lui avait fixé une date limite. Maintenant, le vice-premier ministre à la suprême audace de dire à la Chambre que les députés de l'opposition font de l'usurpation . . .

M. Mazankowski: Subversion est le mot juste.

M. Dingwall: . . . font de la subversion. C'est honteux de la part du vice-premier ministre qui sait très bien que notre parti et le parti néo-démocrate ont présenté 47 amendements et que nous n'avons eu que quatre jours de débat. Pour une mesure législative aussi importante nous devrions accepter les pitreries du vice-premier ministre.

M. Mazankowski: Nous avons déjà eu 82 heures.

M. Dingwall: Venons-en aux pétitions. Le vice-premier ministre dit que nous pouvons les remettre au greffier. Je tiens à lui dire, par votre intermédiaire, monsieur le Président, qu'il y a beaucoup de Canadiens qui veulent que leur député et d'autres députés fassent quelque chose au sujet du projet de loi C-22.

Je tiens à dire au vice-premier ministre, monsieur le Président, que la motion de son secrétaire parlementaire pèche dans trois domaines de la procédure. Quant au contenu, elle n'a aucun sens. Vu le précédent que vous avez établi le 24 novembre 1986, monsieur le Président, je prétends respectueusement que vous n'avez pas d'autre possibilité que de juger irrecevable la motion présentée par le secrétaire parlementaire, car elle ne vise qu'a étouffer le débat sur une mesure importante pour les Canadiens.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, mon intervention sera brève et simple. N'étant pas avocat, je ne veux pas parler des procédures sur ce plan-là. Votre devoir dans ce genre d'affaire, monsieur le Président, consiste à traiter tous les députés de façon équitable. Mes volontés sont tout aussi importants que celles de n'importe quel ministériel. Le gouvernement ne peut donc pas agir de façon à imposer ses volontés à la Chambre des communes sans tenir compte de celles des autres députés, surtout si ce faisant, il va à l'encontre de nos traditions, de nos précédents et de procédures courantes qui, depuis des centaines d'années, ont été mises au point parce qu'elles sont nécessaires au bon fonctionnement de la Chambre. C'est sans doute sur ce point que repose mon intervention.

Qu'entend-on par le bon fonctionnement de la Chambre? Si cette motion est adoptée, elle entravera en partie le processus démocratique dont nous sommes si fiers. Elle dénigre le rôle de la Chambre. Est-ce vraiment ce que nous voulons? Est-ce ce que vous voulez, monsieur le Président? Est-ce ce que les députés souhaitent? Souhaitons-nous faire fi de procédures en vigueur depuis des centaines d'années simplement parce que le gouvernement propose un projet de loi que l'opposition et bon nombre de Canadiens jugent inacceptable et qui, à notre avis, doit être débattu beaucoup plus longuement qu'il ne l'a été à la Chambre? Ce que bien des Canadiens et moi souhaitons, c'est poursuivre le débat sur les amendements proposés au projet de loi C-22. Nous ne voulons pas nous laisser imposer la clôture, ce qui nous empêchera de faire connaître pleinement nos vues.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, je suis à la fois surpris et choqué que le secrétaire parlementaire manifeste aussi peu de respect pour le Parlement qu'il l'a fait aujourd'hui. Je voudrais dire tout d'abord que les mesures d'aujourd'hui ne sont pas directement en rapport avec le projet de loi C-22. Si l'on prétend qu'un projet de loi donné justifie les mesures prises par le secrétaire parlementaire, je dois dire que cela n'a aucun rapport avec les affaires courantes du jour, quoi que pense le gouvernement de la façon dont l'opposition a examiné un . . .

• (1210)

M. le Président: Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) fait valoir un argument très intéressant. Selon lui, la question de procédure qui fait l'objet du débat ne devrait avoir aucun rapport avec le projet de loi C-22 qui l'a motivée. Je suis d'accord avec le député de Cochrane—Supérieur et je tiens à bien préciser qu'en ce qui concerne la présidence, peu lui importe la teneur du projet de loi en cause. Ce qui m'intéresse, c'est l'objet de la discussion, à savoir s'il est normal ou non que le gouvernement, dans les conditions actuelles, passe outre aux affaires courantes.

Je tiens à ce que tous les députés et les Canadiens le comprennent bien. La présidence n'est pas là pour faciliter l'adoption par la Chambre des mesures d'initiative gouvernementale ni pour tenir compte des mérites relatifs d'une proposition du gouvernement.

M. Penner: Monsieur le Président, je vous remercie beaucoup de votre intervention. C'est la remarque que je voulais faire et je n'ai rien à ajouter. En quelques mots, je pense que peu importe si le projet de loi C-22 ou un autre est à l'étude, car c'est sans rapport avec l'objet de cette discussion. Votre Honneur l'a signalé et je l'en remercie.

La discussion porte sur la question de savoir s'il est possible à un député de passer outre aux affaires courantes du jour. Il est stipulé clairement dans *l'Ordre projeté des travaux* que pour aujourd'hui, les affaires courantes ordinaires se composent de diverses questions à examiner l'une après l'autre. C'est la façon normale dont la Chambre conduit ses affaires.

Un ministre peut avoir une déclaration urgente à faire, un député peut avoir à présenter le rapport d'un comité ou d'une délégation interparlementaire. Il y a également de bonnes chances qu'on ait des pétitions importantes à présenter. Lorsqu'un député propose que l'on passe directement aux motions alors qu'on en est au dépôt de documents, sans le consentement unanime de la Chambre, j'estime que c'est contraire non seulement aux traditions de la Chambre, mais à notre façon habituelle de procéder.

Le Parlement ne peut pas aborder les différentes questions au petit bonheur. Nous avons besoin d'un programme précis. Si nous ne savons pas d'avance à quelles affaires nous allons passer, les députés ne pourront pas apporter leur contribution que ce soit sous la forme d'un rapport, d'une pétition ou d'un projet de loi.

Je tiens à dire au secrétaire parlementaire, par votre truchement, monsieur le Président, que nous sommes très surpris de ce qu'il a fait aujourd'hui. Nous le sommes d'autant plus que les députés du parti d'en face ont déclaré qu'ils voulaient réformer le Parlement et qu'ils respectaient cette institution. En essayant d'abréger les affaires courantes pour passer à autre chose, le secrétaire parlementaire contredit tous les beaux discours des députés d'en face sur la nécessité de réformer le Parlement. Je ne vois pas comment cette motion pourrait être justifiée ou recevable.

Compte tenu de ce que mes collègues ont dit, j'espère, monsieur le Président, que vous déclarerez cette motion irrecevable et que nous en reviendrons à l'article de l'ordre du jour qui fait suite au dépôt des documents afin de respecter notre programme habituel.

M. Lewis: Monsieur le Président, je ne m'attarderai pas trop sur ce sujet étant donné que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a très bien fait valoir nos arguments.

Quant à savoir ce que la Chambre peut et ne peut pas faire, j'estime que notre Règlement vise à faciliter les travaux de la Chambre. Lorsque cette dernière prend une décision, elle le fait en fonction d'une motion. Je ne crois pas que les Canadiens nous aient envoyés au Parlement pour nous enliser dans les affaires courantes et . . .

M. Axworthy: Quoi?

M. Penner: Je n'ai jamais rien entendu de tel.

M. Lewis: Monsieur le Président, les députés d'en face semblent étonnés. La prochaine fois qu'ils rentreront chez eux, pourquoi ne poserait-ils pas la question à ceux qui les ont envoyés ici, aux contribuables. Qu'ils leur demandent s'ils veulent qu'ils s'enlisent, jour après jour, dans les affaires courantes au lieu de s'occuper des affaires gouvernementales? Pourquoi ne pas poser la question à leurs électeurs?

Quoi qu'il en soit, je voudrais parler brièvement des motions de remplacement. Le commentaire 417 de Beauchesne, à la page 151, énumère divers types de motions de remplacement. Toutes ces motions doivent permettre à la Chambre de passer d'un article de l'ordre du jour à un autre. J'estime que cette liste n'est pas limitative.

Mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), a parlé de précédents. Si la Chambre est régie par des précédents, il s'agit de voir comment ces précédents ont été établis. Si nous partons du principe que la Chambre se contente d'observer des précédents, il y a lieu de se demander dans quelles circonstances le premier précédent a été établi. De toute évidence, il l'a été lorsque la Chambre a rendu une décision au sujet d'une motion. A notre avis, monsieur le Président, la présidence devrait décider, comme elle en a le pouvoir, que la motion proposée est recevable.

Outre les motions dont il est question à la page 151 de Beauchesne, voici un autre commentaire que je soumets à l'attention de la présidence. Il provient du chapitre sur les formules, qui commence à la page 383 de la 4e édition de Beauchesne, et concerne la formule 45. Celle-ci prévoit «que la Chambre revienne maintenant aux affaires courantes», ou «aux ordres inscrits au nom du gouvernement», ou «aux projets de loi et ordres publics», ou «aux projets de loi d'intérêt privé» ou «aux avis de motion». Ce sont toutes des rubriques qui figurent dans les affaires courantes. De toute évidence, les motions de ce genre ont déjà été à la mode. Nous devrions les remettre à l'honneur.

Dans le débat sur ce rappel au Règlement, on a évoqué la manière de présenter des pétitions au Parlement. Il est incontestable qu'en vertu de l'article 106(3) du Règlement, les députés ont le droit de présenter des pétitions aux services du greffier. A titre de secrétaire parlementaire du leader parlementaire du gouvernement, il m'arrive tous les jours de répondre aux pétitions ainsi présentées à la Chambre. Cela est parfaitement recevable. Toutefois, je vais revenir sur une allégation faite au cours du débat.

Le député de Burnaby a prétendu que le gouvernement voulait empêcher la présentation de trois projets de loi très importants. Pour ceux qui l'ignorent, je signale que les députés présentent leurs mesures sous la rubrique «Dépôt de projets de loi». Les trois mesures très importantes que le député de Burnaby souhaite présenter d'urgence afin qu'elles fassent partie du prochain tirage au sort sont toutes inscrites au *Feuilleton* du 2 février 1987. Depuis deux mois et demi, ces projets de loi fort urgents et importants sont inscrits au *Feuilleton*. Or, aujourd'hui, nous empêchons leur présentation.

Dépôt de documents

Si le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) était ici, il nous dirait, j'en suis persuadé, que plusieurs projets de loi importants sont inscrits au *Feuilleton* en son nom, mais au moins, les projets de loi du député de Burnaby le sont depuis 1987 seulement, tandis que ceux du député de Kamloops—Shuswap remontent à 1986. Tous ces projets de loi sont-ils importants et urgents? Les députés néo-démocrates définissent la notion d'urgence de façon bien différente du reste du pays.

• (1220)

M. le Président: Je suis persuadé que le débat de ce matin est fort efficace et utile. Les députés veulent sûrement avoir la politesse de permettre au secrétaire parlementaire de terminer son intervention.

M. Lewis: Je vous remercie beaucoup, monsieur le Président. Afin de faciliter le déroulement de nos travaux, je tiens à signaler à la Chambre qu'au moment où je répondrai aux questions inscrites au Feuilleton, je proposerai la motion suivante:

Que la Chambre revienne à la rubrique «Présentation de pétitions» puis procède au reste des affaires courantes jusqu'à 13 heures au plus tard.

Cela permettra à mes honorables collègues qui souhaitent présenter des pétitions importantes, de le faire. Je vais également m'engager au nom du gouvernement à ce qu'aucun projet de loi émanant du gouvernement ne soit présenté dans le cadre du dépôt de projets de loi, ce qui permettra à mon collègue de nous saisir de ses projets de loi urgents. En outre, on ne passera à aucun avis de motion émanant du gouvernement, et enfin, les ministériels ne proposeront aucune motion d'approbation.

Si je présentais cette motion sous la rubrique «Questions au *Feuilleton*», et un vote par appel nominal serait certes inutile en l'occurence, mes honorables collègues pourraient présenter les pétitions dont ils ont dit être prêts à nous saisir. Ainsi, je tiens à aviser la Chambre que je suis disposé à procéder ainsi dans le cadre des questions au *Feuilleton*.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je pense qu'il serait fort utile que le secrétaire parlementaire mette sa proposition par écrit, afin que nous puissions l'étudier très attentivement et déterminer exactement ce que le gouvernement nous propose, avant d'y souscrire.

Compte tenu des commentaires du secrétaire parlementaire, je dirai que je suis stupéfait qu'une personne que le gouvernement a chargé de ses affaires parlementaires manifeste un tel mépris pour les droits du Parlement. Il est incroyable que le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre déclare que le Parlement s'embourbe dans les affaires courantes. Vous savez bien, monsieur le Président, tout comme les députés de la Chambre, que la pratique de l'étude des affaires courantes est fondée sur des centaines d'années de tradition et de précédents qui visent à protéger non seulement les droits des députés mais aussi ceux des électeurs qu'ils représentent. Depuis que je siège à la Chambre, je n'ai jamais entendu l'expression d'une forme d'autoritarisme plus extrême que celle du secrétaire parlementaire lorsqu'il dit que nous nous enlisons dans les affaires courantes.

Des voix: Oh, oh!

M. Axworthy: J'en conclus que le gouvernement, qui dispose d'une vaste majorité, est incapable de gérer ses affaires et que, frustré par sa propre incompétence, il s'attaque maintenant non seulement à la presse, à l'opposition et à tout le monde, mais aussi au Parlement. Il veut imposer le poids de sa majorité pour faire adopter des mesures à toute vapeur par la Chambre. C'est incroyable. Nous constatons une fois de plus aujourd'hui que le gouvernement est de moins en moins capable de faire preuve de courtoisie, de se comporter de façon convenable à la Chambre et d'assumer ses responsabilités et ses obligations à l'égard du Parlement.

On a proposé une concession. Il est intéressant de constater que le gouvernement, qui tente depuis trois ou quatre jours par tous les stratagèmes possibles de faire adopter à toute vapeur ce projet de loi, n'ait réussi qu'à paralyser le Parlement. Si le Parlement n'a pas pu faire son travail, c'est parce que les intrigues et les stratagèmes parlementaires du gouvernement ont échoué. S'il avait laissé les choses suivre leur cours normal, le débat se serait poursuivi, des amendements auraient été présentés, les affaires courantes auraient été étudiées et nous serions rendus beaucoup plus loin que nous le sommes en ce moment. Il serait inopportun d'encourager ce genre de comportement ou d'attitude.

Il importe que nous établissions clairement, comme il est prévu dans Beauchesne, que «l'ordre des délibérations de la Chambre sera conforme à celui que prescrit le *Feuilleton*». Pourquoi le gouvernement, simplement parce qu'il jouit d'une très forte majorité, pense-t-il pouvoir perturber ces règles et précédents solidement établis? Le gouvernement semble dire que les Canadiens sont exaspérés de voir que ce projet de loi sur les brevets n'est toujours pas adopté. En fait, le nombre des instances que nous avons reçues sous forme de pétitions et qui sont nettement opposées au projet de loi est si considérable que le gouvernement voudrait priver les Canadiens du droit d'exprimer leur point de vue.

M. le Président: Afin de prévenir toute méprise, la présidence tient à dire qu'il lui importe peu qu'il s'agisse en l'occurrence d'un projet de loi sur les médicaments ou d'un autre. Peut-être les partis diffèrent-ils d'opinion sur les motifs des uns et des autres. Ce n'est pas la question dont la Chambre est saisie. Il s'agit plutôt de savoir si le gouvernement peut d'une façon quelconque en venir aux motions dans le cadre des affaires courantes. La plupart des députés ont orienté la majorité de leurs observations dans ce sens. Je sais que le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), fort instruit qu'il est des us et coutumes de la Chambre, voudra aider la présidence à cet égard.

M. Axworthy: Merci, monsieur le Président. Je tiens certes à me rendre utile. Je ne faisais que répondre à l'unique argument du secrétaire parlementaire. Tout ce qu'il a su trouver pour justifier la motion que le gouvernement a présentée ce matin à la Chambre, c'est la nécessité de voir le système fonctionner d'une façon efficace pour les ministériels. Or, je signalais simplement que ce qui devait primer au Parlement, ce n'était pas nécessairement le souci d'efficacité, mais la démocratie et le droit des citoyens d'être entendus. A notre avis, c'est à cela que les motions de ce genre visent à faire échec.

Mon collègue le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), notre leader à la Chambre, notre Whip et d'autres de ce côté-ci ont tous dit que nous voulions étudier ce projet de loi, mais que nous tenions à le faire en respectant le Règlement du Parlement et non pas en le contournant comme on l'a fait ce matin en ayant recours à des stratagèmes. Il importe que nous examinions le compte rendu des propos du secrétaire parlementaire. C'est là l'essentiel de mon argument.

Nous avons entendu les citations du Beauchesne et d'autres règles. Cependant, les arguments invoqués par le gouvernement montrent nettement qu'il est exaspéré et qu'il veut se servir de sa majorité pour se défouler. On pourrait difficilement y voir là une bonne raison pour perturber une tradition bien établie et sanctionnée par l'ordre des travaux et les précédents à la Chambre.

M. le Président: Je remercie tous les députés; le vice-premier ministre, le secrétaire parlementaire et tous les autres qui sont intervenus dans le débat parce que la question n'est pas sans intérêt et elle suscite une certaine préoccupation. Que tous les députés et le public sachent que la présidence ne prend pas cette question de procédure à la légère. La tradition parlementaire veut que la procédure puisse servir à l'opposition pour exprimer légitimement ses préoccupations au sujet d'un projet de loi ou d'une motion. Évidemment, en termes absolus, le recours à la procédure a toujours fait partie du jeu parlementaire. Je tiens à assurer les députés que c'est justement par respect pour cette tradition que j'ai écouté avec beaucoup d'attention toutes leurs observations.

J'ai noté la remarque du député de Winnipeg—Fort Garry qui a affirmé que ce n'est pas nécessairement l'efficacité qui doit primer, mais la démocratie. Certes, j'ai rarement entendu cette affirmation mieux présentée. J'ai l'obligation et le devoir de rendre une décision sur la question qui m'a été soumise. Le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) a certes su schématiser la longue et passionnante histoire du Parlement. Je le remercie d'un exposé très instructif.

• (1230)

Je vais réserver ma décision sur cette affaire jusqu'à 11 heures demain matin. A moins que la Chambre ne consente à faire autrement, je propose de passer directement aux questions au *Feuilleton*. Le secrétaire parlementaire a dit, toutefois, que si des députés se sentent lésés de ne pas être passés par les autres rubriques, il veut bien proposer de revenir aux affaires courantes. Je pense que c'était là son intention.

Je fais remarquer que, selon l'usage, il faut le consentement pour revenir en arrière. Je ne dis pas que l'usage doit nécessairement faire toujours loi, mais je signale quel est l'usage ici. En ce qui concerne la proposition du secrétaire parlementaire, je m'en remets à la Chambre. Si elle y consent, ce sera tout à fait dans l'ordre des choses.

Je ne veux pas avoir à décider en ce moment si nous pouvons le faire par un vote et sans le consentement. Toutefois, avec le consentement de la Chambre, je reviendrai volontiers en arrière. Sinon, la présidence passera aux questions au *Feuilleton*. J'aimerais savoir si cela agrée à l'opposition.

M. Gauthier: Monsieur le Président, nous aimerions évidemment revenir en arrière et terminer les affaires courantes, mais nous ne pouvons pas consentir à ce qu'on présente la motion à la Chambre car, vous le comprendrez, nous démolirions ainsi l'argument que nous avons défendu ce matin, soit qu'une motion ne peut prendre la place d'autre chose. Ce serait une motion de remplacement et je ne pense pas que ce soit acceptable sur le plan de la procédure. La Chambre peut le faire s'il y a consentement unanime, mais je ne veux pas que ce soit fait par voie de motion, car cela serait contraire à tout ce que nous avons dit ce matin. Toutefois, par consentement unanime, je suis d'accord.

M. Murphy: Monsieur le Président, je donne également le consentement unanime, au nom du Nouveau parti démocratique, pour que nous commencions les pétitions. Toutefois, il est entendu que c'est avec toutes les préconditions données par le secrétaire parlementaire du leader à la Chambre du gouvernement.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire pourrait peut-être aider la présidence. Il semble que tout le monde soit d'accord pour revenir aux pétitions, si c'est bien ce que proposait le secrétaire parlementaire.

M. Lewis: Monsieur le Président, pendant que je suis debout je peux dire à la Chambre que l'on répondra aujourd'hui aux questions numéros 78 et 79. Je demande que les autres questions soient reportées.

M. Gauthier: Vous n'avez pas le consentement.

M. Lewis: Je ne l'ai pas encore demandé.

M. le Président: La présidence pourrait peut-être faire quelque chose. Le secrétaire parlementaire avait laissé entendre que c'est ce qu'il ferait. Je pensais qu'il était entendu que nous n'en étions pas encore là. Je voudrais bien connaître les intentions de la Chambre et le secrétaire parlementaire pourrait peut-être m'aider.

M. Lewis: Maintenant que j'ai présenté les questions, suis prêt à proposer, appuyé par le vice-premier ministre (M. Mazankowski):

> Que la Chambre revienne à la présentation de pétitions et poursuive ensuite l'examen des affaires courantes jusqu'à 13 heures au plus tard.

Le gouvernement s'engagera à ne présenter aucun projet de loi émanant du gouvernement à la rubrique «Dépôt de projets de loi», à ne présenter aucun avis de motion à la rubrique «Avis de motions émanant du gouvernement», et à ce qu'aucun député ministériel ne propose de motion d'adoption.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition. Elle comporte certes des réserves qui lieraient évidemment la présidence. Est-ce acceptable?

M. Murphy: Monsieur le Président, la réserve que moi et le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) mettons au consentement unanime, c'est qu'on ne propose aucune motion et qu'on en arrive automatiquement à la présentation de pétitions par consentement unanime. Nous ne voulons pas que cette motion soit adoptée par la Chambre, car nous croyons qu'elle établit un précédent en faveur de cela même contre quoi nous argumentons depuis une heure et demie.

M. le Président: Peut-être la présidence peut-elle résoudre la difficulté. Je ne suis pas disposé à me lancer dans un débat de procédure sur la motion.

Disons, si les ministériels sont d'accord, qu'on a suggéré de revenir à la présentation de pétitions. Ce n'est rien de plus qu'une suggestion. Si elle y consent, la Chambre peut faire ce qu'elle veut. Une suggestion ne lie personne au plan de la procédure, et certes pas moi.

Si la Chambre veut bien revenir à la rubrique «Présentation de pétitions», je vais tout simplement en finir avec la rubrique des «Questions au *Feuilleton*», et nous allons revenir à cette autre rubrique.

Je peux vous assurer que cette décision ne sera jamais considérée comme un précédent pouvant causer les difficultés mentionnées par le député de Churchill (M. Murphy) et le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Penner: Monsieur le Président, ce qui nous préoccupe de ce côté-ci, c'est que le secrétaire parlementaire essaie de revenir au milieu des affaires courantes ordinaires par dessus lesquelles il voulait passer. Il essaie d'y arriver en présentant une motion. S'il demande le consentement unanime de la Chambre, nous le lui accorderons. Mais nous ne voulons pas que le secrétaire parlementaire présente une motion pour revenir au milieu du *Feuilleton*, parce qu'il ferait alors exactement la même chose que lorsqu'il voulait aller au bas du *Feuilleton*. C'est à cela que nous nous opposons.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a fait une proposition, et la présidence est prête à accepter que la Chambre revienne en arrière si les deux côtés y consentent. Quant à discuter pour savoir s'il est approprié ou non de présenter une motion dans les circonstances, je ne suis pas prêt à me prononcer parce que j'ai déjà une importante décision à rendre.

Les deux côtés devraient s'entendre parce que nous manquons de temps, de toute façon.

M. Lewis: Monsieur le Président, puisqu'il ne semble pas y avoir consentement unanime sur notre suggestion que nous considérions utile, je propose que nous passions à l'ordre du jour qui est la rubrique suivante du *Feuilleton*.

M. le Président: La présidence a presque trouvé une solution. Ça ne peut pas toujours marcher.

Le secrétaire parlementaire a la parole pour répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*. Il a déposé les questions.

M. Gauthier: Il ne peut pas avoir fait ça. Nous ne sommes pas encore rendus là.

M. Lewis: Monsieur le Président, je les ai déjà déposées au bureau du greffier.

M. le Président: C'est vrai, mais la présidence voulait éclaircir la situation. A strictement parler, le secrétaire parlementaire n'était pas rendu à cette étape. Pour faciliter la tâche de la présidence, le secrétaire parlementaire pourrait recommencer.

M. Gauthier: Monsieur le Président, beaucoup de mes collègues et moi-même essayons de suivre ce qui se passe ici. Nous avons débattu une motion pendant une heure et demie. Vous nous avez promis de lire les présentations et de rendre une décision demain. A mon avis, la Chambre n'a pas voté sur cette motion. Je suppose donc qu'elle est maintenant annulée parce qu'elle n'a pas donné lieu à un vote. Je ne pense pas que nous puissions laisser une motion devenir caduque de cette façon à moins que le gouvernement veuille laisser tomber la motion proposant que nous passions aux motions.

• (1240)

M. le Président: Je pense que je peux être plus précis. Je remets à plus tard ma décision sur la motion présentée ce matin par le secrétaire parlementaire. Nous avons écouté les arguments et l'affaire est close. On a proposé de revenir aux pétitions, mais il n'y a pas eu unanimité à ce sujet. Cela a peut-être donné lieu à un malentendu dont la présidence était sans doute à l'origine. Le secrétaire parlementaire s'est levé pour répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*, comme la présidence l'avait autorisé à le faire après avoir annoncé qu'elle remettait à plus tard sa décision sur la motion.

La présidence est d'avis que nous sommes aux questions inscrites au *Feuilleton*. Je tiens à m'assurer que tout se déroule dans l'ordre et c'est pourquoi je donne la parole au secrétaire parlementaire afin qu'il réponde aux questions inscrites au *Feuilleton*.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'aimerais dire à la Chambre qu'on répondra aujourd'hui aux questions nos 78 et 79. Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[*Texte*]

LE PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS ÉTUDIANTS

Question nº 78—**Mme McDonald:**

1. Au cours de la dernière année, la Direction générale du Programme canadien de prêts étudiants a-t-elle reçu des plaintes au sujet de l'Annexe 2 du formulaire de demande de prêt et, dans l'affirmative, combien?

2. Des étudiants à temps plein du niveau postsecondaire doivent-ils payer des intérêts sur leur prêt étudiant à cause d'erreurs dans l'Annexe 2 qu'ils ont remplie et, dans l'affirmative, dans combien de cas?

3. Depuis le 4 septembre 1984, le secrétaire d'État a-t-il utilisé son pouvoir discrétionnaire ministériel pour remettre les intérêts qui s'accumulaient sur un prêt étudiant canadien parce que l'intéressé n'avait pas rempli l'Annexe 2 et qu'il demeurait étudiant à temps plein ou temps partiel et, dans l'affirmative, à combien de reprises?

L'hon. David Crombie (secrétaire d'État du Canada): 1. Une énorme quantité de demandes de renseignements écrites et téléphoniques, dont des plaintes au sujet de l'Annexe 2 parviennent tous les jours au Programme canadien de prêts aux étudiants. Par ailleurs, parce que le Programme ne classe pas ces demandes par sujet, il ne peut pas fournir le nombre de plaintes au sujet de l'Annexe 2.

2. Non.

3. Non.

LES INSTALLATIONS DE VIA RAIL POUR LES NON-FUMEURS

Question nº 79—**Mme McDonald:**

1. Dans les installations de VIA Rail, prévoit-on, pour les non-fumeurs, des dispositions pour *a*) des espaces d'air entièrement libre de fumée, *b*) des endroits désignés pour non-fumeurs mais non ventilés séparément et, dans l'affirmative, lesquels et (i) sur quels trains de voyageurs (ii) dans quelles gares ferroviaires ces dispositions s'appliquent-elles?

2. VIA Rail annule-t-elle ses services ferroviaires réguliers pour non-fumeurs et, dans l'affirmative, à combien de reprises?

3. Le gouvernement sait-il si on a nommé des présidents de comités de la santé et de la sécurité pour promouvoir le tabagisme et lutter contre l'établissement d'un milieu de travail sans fumée et contre la protection des voyageurs de VIA Rail contre la fumée des autres fumeurs?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): 1. *a*) Tous les trains de VIA desservant les itinéraires suivants comportent des wagons entièrement libres de fumée: Montréal-Québec (sur la rive sud), Montréal-Ottawa, Ottawa-Toronto (sauf le train de nuit), Montréal-Toronto (sauf le train de nuit), Toronto-Windsor, Toronto-Sarnia, Toronto-London et Toronto-Havelock.

b) des endroits désignés pour non-fumeurs mais non ventilés séparément sont fournis: (i) sur tous les itinéraires exploités par VIA; (ii) aux gares suivants: Vancouver, Winnipeg, Windsor, Chatham, London, Woodstock, Stratford, Kitchener, Brantford, Toronto, Kingston, Belleville, Brampton, Guelph, Sudbury, Moncton, Sussex, Saint John, Campbellton, Bathurst, Sackville, Charlottetown, Truro, Sydney, Antigonish, Port Hawkesbury, North Sydney et Halifax.

2. VIA Rail n'annule pas ses services ferroviaires réguliers pour non-fumeurs.

3. Un comité de la santé et de la sécurité a été créé à VIA pour promouvoir un milieu sans fumée et non pas pour lutter contre. VIA s'est engagé à améliorer la protection des voyageurs de VIA Rail contre la fumée des autres fumeurs dans la mesure du possible.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait me dire quand je peux m'attendre à avoir la réponse à la question nº 63?

M. Lewis: Monsieur le Président, j'en prends note et je communiquerai avec ma collègue dès que possible.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Présidence doit dire aux députés que nous passons donc maintenant à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 3 avril, de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. le Président: Je devrais peut-être signaler aux députés, avant d'entamer le débat, qu'étant donné qu'il s'agit du débat sur le budget, il n'y aura pas d'heure réservée aux initiatives parlementaires ni de débat sur la motion d'ajournement ce soir.

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le budget que le ministre des Finances (M. Wilson) a présenté à la Chambre le 18 février dernier, est sous de nombreux rapports un document fort étrange. Certains auraient dit que c'est un bulletin scolaire sur la situation économique. Si tel est le cas, ce n'est pas un bulletin que je voudrais présenter à mes parents si j'étais étudiant.

Le ministre a déclaré que ce budget constitue un répit avant la réforme fiscale. Il accorde peut-être un répit au ministre des Finances et au gouvernement, mais il en accorde assurément un aux sociétés qui continuent à profiter de concessions fiscales avant que la réforme ne soit instituée. Toutefois, il n'accorde aucun répit à ceux qui sont tenus de payer davantage en vertu du présent budget et des budgets précédents du ministre. Pour ceux qui appartiennent à la catégorie de contribuables qu'on appelle les travailleurs pauvres, ceux qui n'ont pas d'emploi ou qui vivent dans une région du Canada particulièrement désavantagée sur le plan économique, il n'y a aucun répit, car le fardeau fiscal est un peu plus lourd et il n'y a aucun allégement en perspective.

Ce que le discours budgétaire a l'air de dire par endroits, c'est que le gouvernement comprend nos problèmes, qu'il sympathise avec nous mais qu'il ne peut rien y faire. En fait, ce que le budget semble dire, c'est que le gouvernement a des problèmes qui sont plus gros et plus graves que ceux du travailleur pauvre, du sans-emploi et de celui qui vit dans une région économiquement défavorisée. Le gouvernement dit qu'il sympathise avec nous, qu'il se fait du souci et qu'il comprend, mais qu'il ne peut rien y faire parce que ses problèmes sont plus gros que les nôtres.

Cela pourrait être excusable entre députés qui conversent au Parlement, mais les habitants des régions économiquement défavorisées, ceux qui entrent dans la catégorie de ce qu'on appelle les travailleurs pauvres et ceux qui n'ont pas d'emploi ne trouvent pas du tout convaincant de s'entendre dire: «Mon ami, tu t'imagines que tu as des problèmes. Ne comprends-tu pas qu'ils ne sont rien à côté de ceux du gouvernement? Ne comprends-tu pas que le gouvernement sympathise avec toi et qu'il se fait du souci pour toi, mais qu'il est impuissant à rien y changer?»

Le budget a l'air de dire par endroits que le gouvernement sait que ce qu'il fait n'est pas bien, mais qu'il va quand même continuer de le faire. J'en donne un exemple. On lit quelque part dans le budget que la taxe fédérale de vente est injuste et inefficace et qu'elle fait perdre des emplois. Il n'y a pas beaucoup de parlementaires qui contesteront cela. Mais après avoir ainsi analysé correctement une taxe inopportune, le gouvernement impose de nouvelles taxes de vente et d'accise, qui vont aller chercher environ 700 millions de dollars de plus dans la poche des contribuables.

Bien sûr, il y a des consommateurs qui sont en état de supporter ce fardeau, mais je vous dis, monsieur le Président, que pour les travailleurs pauvres, pour ceux qui n'ont pas d'emploi et qui comptent soit sur l'assurance-chômage, soit sur l'assistance sociale provinciale et locale, ou encore pour l'habitant d'une région défavorisée, ce fardeau supplémentaire est insupportable.

Dans son programme de renouveau économique, le ministre affirme que la prospérité du Canada dépend de l'exploitation des atouts de toutes les régions du pays. Quand le ministre a écrit cela ou quand quelqu'un l'a rédigé à sa place, on avait à l'esprit le caractère propre du Canada, c'est-à-dire que toutes les régions ont leur rôle à jouer dans la prospérité nationale d'ensemble. On ne peut pas compter sur seulement quelques régions qui pètent de santé économique. Le ministre a dit que la prospérité dépend de l'exploitation des atouts de toutes les régions, et il a raison. Mais ce que nous voulons, c'est qu'il mette en pratique ce qu'il prêche.

Le même ministre qui a utilisé cette phrase merveilleuse disant que la prospérité dépend de l'exploitation des atouts de toutes les régions du pays, affirme ensuite que le renouveau économique national masque certains problèmes régionaux, principalement dans les régions dépendantes du secteur primaire. Le ministre reconnaît donc qu'il y a un problème.

Je sais d'expérience de quoi il parle, car, à l'instar d'autres régions, la région du nord de l'Ontario que je représente compte sur l'exploitation de ses richesses naturelles pour assurer son bien-être économique. Elle compte, par exemple, sur l'exploitation forestière et l'industrie minière. Elle compte sur l'agriculture et le tourisme. Ce sont tous là des secteurs qui dépendent des richesses naturelles.

Je tiens à informer la Chambre et vous, monsieur le président, que ces quatre secteurs ne vont pas bien du tout dans la région que je représente. Nous avons des problèmes. Des problèmes graves.

• (1250)

Je le répète, le ministre des Finances (M. Wilson) a l'honnêteté de le reconnaître. Il reconnaît qu'il existe des problèmes, mais il ne propose aucune solution. En fait, au lieu d'offrir quelque raison d'espérer ou même une aide symbolique, il aggrave le problème. Il empire les choses avec ses diverses mesures et propositions budgétaires. Dans le document que j'appelle son «programme», il écrit: «Le développement des industries d'exploitation des ressources naturelles exige une grande attention, tout comme le défi du développement régional».

De quel défi le ministre des Finances parle-t-il? Si on l'en croit, il s'agit d'atténuer les effets de la baisse des prix tout en aidant les producteurs à s'adapter aux réalités du marché. Cela intéresse beaucoup les Canadiens du nord de l'Ontario, les gens que je représente, qui dépendent du secteur de l'exploitation des richesses naturelles. C'est un argument très séduisant. Tous les passages de ce magnifique sermon portent. Tout cela est judicieux. Mais en même temps, les choses sont tellement différentes dans la pratique.

Dans le discours du budget, le ministre fait remarquer, ne serait-ce qu'en passant, que les retombées de notre croissance économique n'ont pas été partagées de manière égale dans le pays. Puis il avoue honnêtement et carrément: «Certaines régions souffrent». Oui, je peux dire au ministre que certaines régions du pays souffrent et même cruellement. J'ai déjà expliqué aux députés que le nord de l'Ontario en faisait partie, et plus particulièrement le nord-est où le taux de chômage frise en ce moment 15 p. 100. Le taux de chômage chez les jeunes dans le nord de la province est d'environ 22 p. 100.

Pour réussir à soutenir la concurrence internationale acharnée, et à poursuivre son activité, le secteur forestier a dû moderniser sa technologie, ce qui a malheureusement nécessité une compression des effectifs. Dans bien des usines de pâtes et papier, les travailleurs ont été remplacé par des machines. La nécessité de rentabiliser le secteur pour en garantir la compétitivité a entraîné davantage de licenciements. Les mesures obligatoires de lutte contre la pollution, certes utiles et importantes, signifient des dépenses supplémentaires et donc d'autres compressions dans le secteur. Le coût du transport du bois de la forêt à l'usine où il sera transformé en un produit commercialisable est extrêmement élevé dans cette région du Canada. Voilà pourquoi les marges bénéficiaires ne sont pas très intéressantes. Les bénéfices ne sont pas élevés. En fait, dans bien des cas, ils sont dérisoires.

Ce sont les faits. Ils ne devraient pas étonner le moindrement les députés. Nous savons que le secteur éprouve des difficultés. Nous savons que les mesures qu'il a prises pour s'en sortir, même si elles ont accru le chômage, sont nécessaires pour éviter que les localités ne ferment complètement.

Je voudrais à présent revoir les mesures que le gouvernement a prises pour amortir le choc. Comme l'a demandé lui-même le ministre dans son sermon, qu'a fait au juste le gouvernement pour atténuer les conséquences pour l'industrie dans une région en proie à de graves difficultés? Si incroyable que cela puisse paraître, il a imposé un droit fédéral à l'exportation de 15 p. 100 sur l'expédition du bois d'oeuvre aux États-Unis. Pour bien des entreprises, ces 15 p. 100 représentent la marge de profit et même davantage.

Comment cela est-il arrivé? Comment se fait-il que l'industrie se retrouve brusquement avec un droit à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre expédié aux États-Unis? C'est la conséquence directe de l'incompétence de la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney). Elle a complètement saboté une situation que l'industrie, elle, avait bien en main. Celle-ci s'occupait de la menace américaine d'imposer les droits compensatoires. Ses avocats étaient bien au courant de la question. Elle disposait des fonds nécessaires pour défendre son point de vue devant les tribunaux américains. Mais la ministe du Commerce extérieur s'est aventurée avec ses gros sabots dans un domaine qui lui était complètement étranger.

Le résultat, c'est un droit à l'explortation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre au moyen duquel on extorque des millions de dollars à des régions comme le nord de l'Ontario. Certaines scieries ont été obligées de fermer. Les projets d'en ouvrir d'autres ont été remis à plus tard. Beaucoup de petites scieries indépendantes frôlent tellement la limite de la rentabilité qu'elles aussi risquent d'être acculées à la faillite.

Qu'en pensent les députés? N'est-ce pas une façon étrange et inhabituelle d'amortir le choc et de protéger une région en difficulté? Voici ce qu'a dit le ministre: «Le gouvernement reconnait que certaines régions sont en difficulté» et que nous devons les protéger. Pourtant, qu'avons-nous obtenu? Un droit à l'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre.

Comme si cela ne suffisait pas, on est également aux prises avec les chemins de fer nationaux du Canada. Cette société d'État n'a jamais été l'amie des régions en développement, particulièrement au nord de l'Ontario, où elle a une très mauvaise réputation. Cette société a décidé à partir du 1^er^ janvier 1987 d'imposer un droit supplémentaire au bois d'oeuvre en augmentant de 3 p. 100 le tarif d'expédition.

Je voudrais vous signaler, monsieur le Président, ainsi qu'aux autres députés, que nous connaissons des temps difficiles dans le nord de l'Ontario. Rien n'a été fait pour nous protéger. J'aimerais savoir où se trouve le ministre des Finances lorsque nous avons besoin de lui.

En 1984-1985, année où le parti conservateur a pris le pouvoir, les dépenses annuelles pour le développement économique et régional atteignaient presque 15 milliards de dollars. L'année suivante, un an après l'arrivée au pouvoir du parti d'en face, en 1985-1986, cette somme a été ramenée à moins de 12 milliards de dollars. Ce montant est resté à peu près le même au cours de l'exercice de 1986-1987, soit environ 12 milliards de dollars. Il ne sera probablement plus que de 9 milliards de dollars environ pour l'exercice courant. Autrement dit, cela représente dans les 12 milliards de dollars de moins pour l'enveloppe du développement économique et régional. Pas étonnant que les régions s'en ressentent. C'est tout un manque à gagner en matière d'investissement. Cet argent leur aurait permis d'amortir les effets de la crise économique.

Le ministre a fait tout un plat du nombre de nouveaux emplois créés dans son budget. Mais il s'est bien gardé d'expliquer en quoi consistaient ces emplois.

Je poursuivrai mes remarques la prochaine fois que vous me donnerez la parole, monsieur le Président.

M. le vice-président: Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures aujourd'hui.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'ADMINISTRATION

LA CRITIQUE DES MÉDIAS

M. George Henderson (Egmont): Monsieur le Président, en fin de semaine, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a déclaré que le piètre rendement du gouvernement est imputable au fait qu'il a négligé d'expliquer sa politique. Je ne suis pas d'accord là-dessus. Le problème du gouvernement, c'est que les Canadiens n'aiment pas sa politique. Le gouvernement n'arrive même pas à gagner à sa cause ses propres députés.

La dissension s'accroît parmi les Tories. Le député de Calgary-Est (M. Kindy) aurait déclaré: «Le premier ministre entend mais n'écoute pas.» Naguère, le premier ministre (M. Mulroney) attribuait ses problèmes aux médias d'Ottawa. L'an dernier, il avait déclaré qu'il les contournerait pour s'adresser directement à la presse régionale. Comme ses autres projets, ce dernier a également fait long jeu.

Les journalistes réputés hostiles sont soit bâillonnés par la direction soit relégués à des endroits inconnus. Nul doute qu'on est en train de mettre sur pied un nouveau programme qui mérite bien le nom de «Critiques en exil».

En terminant, je vous propose ce petit bout-rimé:

Le premier ministre danse de joie D'être enfin débarrassé de
Claire Hoy Quant aux autres scribes, surtout ceux du *Sun* Au
moindre faux pas, ils iront rejoindre Hodgson.

Article 21 du Règlement

LES MÉDIAS

LA *COALITION FOR FAMILY VALUES*—LE SILENCE SUR UN COMMUNIQUÉ CONCERNANT LA GARDE DES ENFANTS

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, il me semble que les médias se veulent objectifs et impartiaux en matière de reportages. Pourtant, ils ont fait le silence sur un communiqué de la *Coalition for Family Values*.

Ce communiqué est favorable au *Rapport du Comité spécial sur la garde des enfants*. Puisque les médias n'en ont pas parlé, j'aimerais faire connaître officiellement les commentaires de l'organisme. On y félicite le comité de la perspective nouvelle et pleine de bon sens qu'il adopte dans le débat sur la garde des enfants. On y ajoute que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. Jake Epp, est au nombre des rares personnes qui ont pris la peine de se demander à quoi correspondaient les meilleurs intérêts des enfants et quels intervenants étaient les mieux préparés pour répondre à leurs besoins.

Ce qui a impressionné tout particulièrement la *Coalition for Family Values* c'est que, dans son rapport, le comité spécial ait évité de proposer des solutions universelles et ait tenu compte de la diversité des familles canadiennes et du fait que les parents sont les premiers responsables de l'éducation des enfants. Je tiens à féliciter la *Coalition for Family Values* pour son discernement. Je sais que les médias ne voudraient pas qu'une telle nouvelle passe inaperçue.

* * *

L'HABITATION

LES BESOINS DES FAMILLES DIRIGÉES PAR DES FEMMES SEULES

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, un rapport publié la semaine dernière par le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme signale combien la politique canadienne en matière d'habitation est peu favorable aux femmes seules, notamment celles qui sont mères.

Bien que les ménages dirigés par des femmes constituent le groupe le plus important occupant des logements sociaux, les projets d'habitation tiennent rarement compte des besoins en matière de garde d'enfants, de transport public, de centres d'achat ou même de sécurité du milieu.

Être propriétaire d'une maison donne une certaine sécurité, mais une femme qui est chef de ménage sera probablement locataire. Cela veut dire l'insécurité, la fluctuation du loyer, la rareté de logements libres, les aléas de la politique gouvernementale et la perte de logements peu coûteux par suite de travaux de rénovation. Environ 62 p. 100 des ménages dirigés par des femmes habitent des logements loués, comparé à 30 p. 100 seulement des ménages dirigés par des hommes.

Le rapport se penche également sur les problèmes spéciaux que doivent affronter les femmes autochtones, immigrantes et invalides ainsi que les mères adolescentes et les femmes maltraitées, et juge la politique du gouvernement insuffisante. Je recommande instamment au gouvernement de prendre note des problèmes exposés dans ce rapport et d'adopter des mesures positives pour y remédier.

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CONSERVATION DES SOLS

LA NÉCESSITÉ D'UTILISER AVEC PRUDENCE TOUS LES PRODUITS CHIMIQUES

Mme Lise Bourgault (Argenteuil—Papineau): Monsieur le Président, il me fait plaisir de me lever à la Chambre aujourd'hui pour souligner la Semaine nationale de la conservation des sols qui se tient du 13 au 17 avril.

Monsieur le Président, l'érosion des sols est un problème qui doit concerner non seulement les groupes d'agriculteurs, mais tous les Canadiens et Canadiennes qui veulent s'assurer que leurs enfants et petits-enfants pourront profiter de notre terre pour se nourrir.

Monsieur le Président, pour la plupart des citoyens, il peut sembler impossible que, à cause de la dégradation des sols, le Canada voie sa capacité de nourrir sa population décliner si nous ne commençons pas aujourd'hui à utiliser de manière plus prudente tous les produits chimiques et autres qui sont en grande partie responsables de l'appauvrissement d'environ 20 p. 100 de nos terres au Canada.

J'encourage tous les Canadiens et Canadiennes à participer aux activités de cette semaine et, surtout, à songer à l'aspect conservation lorsqu'ils prépareront leurs terres pour faire leurs jardins cette année. Il faut que la conservation des sols devienne une priorité collective et, en terminant, je félicite Agriculture Canada de cette initiative en espérant que ce ministère pourra, avec les provinces, trouver les moyens par lesquels nous arriverons à maintenir cette grande richesse nationale que sont nos sols.

* * *

[*Traduction*]

LA PLANIFICATION DE L'EMPLOI

LA FORMATION OFFERTE PAR LES ENTREPRISES À BUT LUCRATIF

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, des organisations comme la Coalition communautaire de Toronto pour la planification de l'emploi s'occupent directement d'offrir des programmes fédéraux de formation professionnelle et savent comment fonctionnent les programmes. On s'inquiète beaucoup de ce que le Programme planification de l'emploi soit de plus en plus axé sur la formation offerte par des entreprises à but lucratif, même si le secteur des organismes sans but lucratif a fait ses preuves pour ce qui est d'offrir de bons programmes de formation aux personnes considérées comme défavorisées du point de vue de l'emploi.

• (1405)

On s'inquiète aussi de voir les critères d'admissibilité appliqués à la lettre et de façon plus restrictive que par le passé, de sorte que des personnes qui ont besoin de formation professionnelle—les immigrantes et les mères-soutiens de famille en particulier—se voient refuser l'accès aux programmes qui pourraient les aider.

Nous voulons tous que davantage de Canadiens participent pleinement au marché du travail, y apportant davantage des

aptitudes dont le Canada a besoin pour s'assurer une économie solide.

Le gouvernement devrait admettre qu'il y a toujours place pour l'amélioration et envisager de donner suite à certaines des recommandations qu'il a reçues des personnes qui s'occupent d'offrir des programmes dans le cadre du Programme de la planification de l'emploi.

* * *

LE TOURISME

LE PROGRAMME D'ATTRACTIONS DU CAP-BRETON

M. Lawrence I. O'Neil (Cape Breton Highlands—Canso): Monsieur le Président, le renouveau économique du Cap-Breton et de l'est de la Nouvelle-Écosse demeure ma principale préoccupation. De concert avec mes collègues du Cabinet et mes électeurs, j'ai mis en oeuvre une stratégie économique fondée sur la mise en valeur de nos ressources locales et l'apport de nouveaux investissements dans le secteur de la fabrication.

Le Cap-Breton est reconnu dans le monde entier comme l'une des plus belles régions de notre pays et également comme l'un de nos milieux culturels les plus riches et il s'enorgueillit à juste titre des riches patrimoines acadien, écossais et autochtone. De tels atouts sur les plans culturel et géographique sont favorables à l'expansion du tourisme.

La semaine dernière, le Canada et la Nouvelle-Écosse ont signé une annexe de 14 millions de dollars à leur accord sur le tourisme justement pour le promouvoir. C'est à Chéticamp, une pittoresque localité acadienne de ma circonscription, qu'elle a été signée. On inaugure de la sorte le programme d'attractions du Cap-Breton, qui vise à reconnaître et à mettre en valeur les principaux centres d'intérêt susceptibles d'attirer les touristes dans l'île.

Ce programme témoigne du souci des deux gouvernements de doter le Cap-Breton d'une forte économie et reconnaît le rôle primordial que le tourisme doit jouer dans cette entreprise.

Je félicite le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Valcourt) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) pour leur détermination à favoriser les perspectives économiques des résidants du Cap Breton et de l'est de la Nouvelle-Écosse.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ENDETTEMENT AGRICOLE—LE DANGER COURU PAR LES JEUNES AGRICULTEURS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le service de la dette constitue aujourd'hui la principale charge des agriculteurs canadiens. L'endettement, conjugué aux prix excessivement bas payés pour les récoltes, acculera à la faillite des milliers de jeunes familles propriétaires d'exploitations qui comptent parmi les plus progressistes. Ces agriculteurs ne perdent pas leur exploitation parce qu'ils ne savent pas travailler, mais parce qu'ils se sont lancés en agriculture ou ont donné de l'expansion à leur entreprise au mauvais moment.

Article 21 du Règlement

Les agriculteurs ont applaudi les récents programmes de soutien du revenu agricole, qui leur ont apporté une certaine aide. Malheureusement, le gouvernement n'a guère fait pour s'attaquer à la racine du problème de l'endettement agricole.

Les Néo-démocrates prient le gouvernement fédéral d'assumer ses responsabilités et de trouver une solution aux problèmes de l'endettement agricole et du transfert des exploitations d'une génération à l'autre. Il faut intervenir dans les plus brefs délais pour sauver le plus d'exploitations possible.

* * *

[*Français*]

LES HOMMES

LA DISCRIMINATION EU ÉGARD AUX CONGÉS ACCORDÉS LORS DE LA NAISSANCE D'ENFANTS

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, un employé de la section des douanes et accise du ministère du Revenu s'est vu refuser dernièrement un congé avec solde lors de la naissance de son enfant. Cet employé avait demandé en juillet 1986 un congé rémunéré de 17 semaines. On le lui a refusé, ne lui donnant que le congé payé d'un jour qu'on accorde au père lors de la naissance d'un enfant. L'employé a porté plainte à la Commission des relations de travail de la Fonction publique et à la Commission des droits de la personne.

Monsieur le Président, en refusant au père un congé parental, ce gouvernement semble suggérer que seule la mère doit s'occuper des enfants à la naissance. M. Douglas et sa conjointe sont tous deux parents mais, selon le gouvernement, la mère des enfants en est entièrement responsable. Cette politique est discriminatoire à l'égard des hommes et à l'égard des femmes, puisqu'elle suggère que seule la femme doit quitter son travail pour s'occuper de l'enfant au moment de la naissance. Étant donné que ce gouvernement a répété à plusieurs reprises qu'il croit à l'égalité entre les hommes et les femmes, voilà une occasion pour mettre en application ce qu'il dit.

Alors, je demande au président du Conseil du Trésor (M. de Cotret) d'évaluer les politiques d'ensemble en ce qui touche aux congés parentaux et également au ministre du Revenu de revoir ce dossier et de permettre à ce père de famille de prendre les congés parentaux qui lui reviennent.

* * *

[*Traduction*]

LA CITOYENNETÉ

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE—LE 40E ANNIVERSAIRE DE LA PROMULGATION

M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni): Monsieur le Président, nous célébrons en 1987 le quarantième anniversaire de la citoyenneté canadienne et le premier ministre a désigné la semaine du 12 au 18 avril la toute première Semaine nationale de la citoyenneté.

Article 21 du Règlement

Avant la promulgation en 1947 de la Loi sur la citoyenneté canadienne, la citoyenneté canadienne n'existait pas et il n'y avait pas de citoyens canadiens. Comme vous vous en souvenez sans doute, monsieur le Président, à l'époque nous étions tous sujets britanniques. En adoptant cette mesure, nous avons fait un pas de géant pour ce qui est d'affirmer notre indépendance et notre spécificité parmi les nations du monde.

• (1410)

Je me souviens très bien du jour où l'on m'a fait comprendre la valeur de cette citoyenneté. J'étais très jeune et je me baladais en France sac au dos. Un jour, assis sur le bord de la route à Calais, j'ai été abordé par un Français d'un certain âge qui m'a demandé si j'avais un endroit où coucher, si j'avais faim, et si tout allait bien. J'ai voulu savoir à mon tour pourquoi il s'intéressait tant à un voyageur. Il a alors pointé du doigt en direction de la feuille d'érable rouge sur mon havresac, monsieur le Président, et m'a dit que, pendant la Guerre, il avait eu un ami canadien.

Nos soldats ont combattu pour la citoyenneté canadienne et tout ce qu'elle représente. Nous avons tant de raisons d'être reconnaissants. Cette semaine, la Semaine nationale de la citoyenneté, nous avons vraiment de quoi nous réjouir.

* * *

LES FINANCES

L'EXEMPTION FISCALE AU TITRE DES DÉPENSES DE LOGEMENT APPLICABLE AUX POSTES ISOLÉS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, le budget de février 1986 accordait une exemption fiscale additionnelle au titre des dépenses de logment à tous les résidants permanents des postes isolés. Dans un communiqué de décembre 1986, le ministère des Finances considère que les directives du Conseil du Trésor régissant depuis de nombreuses années les avantages sociaux consentis aux employés fédéraux résidant dans le Nord sont des critères valables pour désigner les localités admissibles aux nouveaux avantages sociaux.

La liste des postes isolés comprenait plusieurs localités des Prairies dans des régions peuplées situées à quelques milles de la frontière américaine. Les agriculteurs et les habitants d'autres localités à proximité se demandent pourquoi ils n'auraient pas droit également à ces avantages sociaux et les résidants des postes désignés ne savent toujours pas très bien à quoi s'en tenir à ce sujet. Tout le monde se demande pourquoi les employés du gouvernement seraient les seuls à avoir droit à cette exemption spéciale.

Les propositions de février 1986 partent d'une bonne intention, mais les critères servant à désigner les postes isolés devraient faire l'objet d'une révision générale. Je demande instamment au ministre des Finances (M. Wilson) de clarifier cette question le plus tôt possible.

LES FINANCES

L'ACQUISITION DE DOME PETROLEUM—ON DEMANDE D'INFORMER LE PARLEMENT À L'AVANCE DE TOUTE DÉCISION FISCALE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, en juillet 1984, le gouvernement libéral précédent avait approuvé une remise spéciale d'impôts d'un milliard de dollars en faveur de Dome Petroleum, et cette remise a été confirmée par le gouvernement conservateur en février 1985.

Le vérificateur général s'est dit très inquiet de cette remise parce que la Chambre des communes n'en avait pas été informée et n'avait pas eu l'occasion d'en discuter. Il a en effet déclaré: «Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond du tout lorsqu'un système permet que l'on prenne une décision stratégique de l'ordre de un milliard de dollars par voie de dépense fiscale sans que le Parlement obtienne l'information suffisante sur l'opération.»

Nous apprenons maintenant que Dome Petroleum a reçu de la TransCanada Pipelines une offre d'acquisition d'une valeur de quatre à cinq milliards de dollars qui comportera vraisemblablement de nouvelles concessions importantes de la part des contribuables canadiens.

Je prie le gouvernement de renoncer aux pratiques du passé, d'écouter le conseil du vérificateur général et de veiller à en informer complètement le Parlement et les Canadiens s'il se proposait de prendre une décision fiscale de plusieurs millions de dollars en faveur d'une société commerciale. Il ne faut pas céder des milliards de dollars relativement à cette acquisition sans en informer le Parlement et sans lui laisser l'occasion de donner son consentement.

* * *

HARBOURFRONT

LE MORATOIRE SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES SUR LES QUAIS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, la zone Harbourfront Park de Toronto est une propriété publique d'un grand intérêt, que chérissent tous les Torontois de la région métropolitaine. Bien qu'il s'agisse d'une propriété fédérale, la ville de Toronto, par son plan officiel et par ses règlements sur le zonage et le bâtiment, y contrôle la construction, la concentration et la hauteur des immeubles, ainsi que les permis de construire.

Depuis des mois, les Torontois s'inquiètent du processus de planification et de développement de la ville. La construction de tours de 40 étages est projetée là où étaient prévus des immeubles de 10 étages, la concentration des emplacements est modifiée, l'approbation de changements mineurs occasionne des accroissements de la taille des immeubles pouvant aller jusqu'à 15 p. 100, et certaines constructions se font sans permis. A cause de cela, les Torontois sont soulagés d'apprendre que le gouvernement impose un moratoire qui suspend les travaux en attendant une étude fédérale. Il est à espérer que cela signifie un arrêt total de la construction et une étude avec pleine participation du public.

LES DÉSASTRES

LES INONDATIONS AU NOUVEAU-BRUNSWICK—L'AIDE FOURNIE PAR LES MILITAIRES AMÉRICAINS, HOMMES ET FEMMES

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, le samedi 11 avril 1987, peu avant l'aube, 200 militaires américains volontaires, hommes et femmes, sont montés dans des camions et des jeeps à la base des forces aériennes de Loring, dans le nord du Maine, pour faire un voyage historique de 20 kilomètres afin d'aller aider les victimes d'inondations de Perth—Andover, au Nouveau-Brunswick.

Empiétant sur leurs loisirs, ces militaires ont apporté une aide inestimable aux habitants de cette petite localité du Nouveau-Brunswick ravagée par les inondations de la rivière Saint-Jean, il y a onze jours environ.

• (1415)

Au nom des 1 900 habitants de Perth—Andover et de toute la population du Nouveau-Brunswick, je tiens à exprimer ma profonde gratitude et à présenter mes sincères remerciements à tous les militaires américains qui ont non seulement donné un coup de main bien nécessaire mais qui ont aussi apporté une aide morale précieuse et un rayon de soleil à une localité touchée par cette catastrophe naturelle.

Cette forme de coopération internationale touche profondément tous les Canadiens et elle laissera un souvenir indélébile dans le coeur des habitants de Perth—Andover.

* * *

L'ÉCONOMIE

LA HAUSSE DU DOLLAR

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, le 1er mars 1986, en attaquant le budget, le critique libéral des finances disait qu'il ne serait pas surpris de voir le dollar tomber à 68 cents. Cette prédiction, comme toutes les autres faites par le parti libéral en matière financière, s'est révélée fausse. Vendredi, notre dollar clôturait à 76,7c. américains et il avait même atteint 76,92.

Bryan Griffiths, le vice-président du service des transactions et de la trésorerie à la Banque Royale, disait le 11 avril 1987 que la fermeté du dollar indique que le capital quitte d'autres pays pour venir au Canada et que cela vient de ce que la confiance appelle la confiance.

Donner confiance, voilà exactement ce qu'a accompli le ministre des Finances (M. Wilson). Ses politiques ont donné aux Canadiens les taux d'intérêt les plus bas en 10 ans. Le déficit a diminué pour la troisième année consécutive. Depuis deux ans et demi le taux d'inflation est à 4 p. 100.

Le ministre des Finances mérite qu'on le félicite d'avoir donné au Canada une saine gestion économique qui inspire confiance en l'économie canadienne.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉCONOMIE

LA STRATÉGIE ÉCONOMIQUE PROMISE POUR L'OUEST—LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le 5 juillet 1984, à Prince-Albert, le premier ministre a promis une stratégie économique pour l'Ouest. Le vice-premier ministre a réitéré cette même promesse le 18 février 1987, à la Chambre des communes. Trois ans plus tard, l'Ouest est aux prises avec une crise politique de plus en plus grave.

Je voudrais demander au vice-premier ministre pourquoi il n'y a eu aucune audience publique visant à établir une stratégie économique pour l'Ouest. Qu'en est-il de cette stratégie que le premier ministre a promise il y a trois ans?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je me ferai un plaisir de répondre à cette question. La déclaration de Prince-Albert, qui précédait les élections fédérales de septembre 1984, contenait 52 engagements précis envers l'Ouest. Ces engagements visaient aussi bien l'agriculture que le transport, sans oublier l'énergie, les mines et l'industrie forestière. Quarante-deux de ces engagements ont déjà été tenus.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Le gouvernement s'emploie à tenir les autres.

Le député sait parfaitement qu'il y a eu une baisse brutale des cours du pétrole, des denrées agricoles et des autres richesses naturelles. Ces baisses résultent de mesures prises en dehors de la sphère d'influence du gouvernement.

Ce dernier réagit de son mieux. Par exemple, nous avions promis d'abolir le Programme énergétique national et l'AEIE et d'accorder une exemption de 500 000 $ sur les gains en capital. Ce ne sont là que quelques exemples parmi bien d'autres. Nous avons reconnu qu'il restait beaucoup à faire et nous annoncerons très prochainement la phase suivante.

LA RÉFORME DU SÉNAT PROPOSÉE PAR L'OUEST

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous nous ferons un plaisir d'examiner ces engagements et ces initiatives. Si le gouvernement ne s'était pas contenté de recourir à des expédients dans l'Ouest, le vice-premier ministre n'aurait pas cru nécessaire d'annoncer de nouveau trois ans après, le mois dernier, qu'il allait élaborer une stratégie économique pour l'Ouest.

En annonçant cette initiative, le vice-premier ministre a déclaré, et je reprends ses propres termes, qu'elle fournirait un cadre pour les décisions fédérales touchant l'Ouest.

• (1420)

Le week-end dernier, le ministre des Transports était dans l'Ouest et je suis sûr que le vice-premier ministre le savait. Il a rejeté carrément le principe d'un Sénat élu. La stratégie économique que le vice-premier ministre va présenter pour l'Ouest tiendra-t-elle compte des propositions visant à établir un Sénat élu ou le ministre des Transports parlait-il au nom du gouvernement lorsqu'il a rejeté cette idée?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je peux dire au député et à ses collègues que nous avons fait davantage pour l'Ouest que le député de Winnipeg—Fort Garry ne proposait d'en faire lorsqu'il a annoncé, pour cette région, un programme de 4 milliards qui s'est vite évanoui en fumée. Le chef de l'opposition ne jouait pas un rôle très actif au sein du parti libéral à l'époque. Il s'est prononcé très durement contre les politiques du gouvernement libéral. Je suppose qu'il n'a pas changé d'avis.

Pour ce qui est de l'amélioration de l'économie de l'Ouest, le député de Winnipeg—Fort Garry a proposé, l'autre jour, de tenir une conférence fédérale-provinciale dans le but de ramener l'Ouest dans la Confédération et de rétablir l'économie de cette région. C'est vraiment renversant. Je croyais qu'après le désastre de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest, les libéraux se seraient gardés de se lancer dans ce genre d'aventure.

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le vice-premier ministre est légèrement agité cet après-midi. Je comprends bien cela. Il était dans l'Ouest cette fin de semaine. Dommage qu'il n'ai pas pu tenir à l'oeil le ministre des Transports, qui y était aussi. Le ministre de l'Agriculture y est allé ou il va y aller. Le ministre de l'Environnement y est allé, et la ministre du Commerce extérieur aussi. Tout le monde est un peu inquiet au sujet de l'opinion que les gens de l'ouest du Canada ont du gouvernement.

M. Hnatyshyn: Nous au moins, nous attirons plus de monde que vous, John.

M. Turner (Vancouver Quadra): Ah oui? Je suis disposé à vous aider à attirer du monde quand vous voudrez, Ray.

LES PRIX INITIAUX DU GRAIN

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire au vice-premier ministre. Pendant que les habitants de l'Ouest poireautent et que les agriculteurs font faillite en attendant que le premier ministre tienne la promesse qu'il a faite il y a trois ans, le gouvernement va-t-il s'engager à annoncer immédiatement les prix initiaux du grain pour 1987-1988? Le gouvernement va-t-il garantir que ces prix seront au moins équivalents aux prix de l'année dernière?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on a déjà répondu à cette question à la Chambre. Comme d'habitude, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé annoncera ces prix au moment opportun pour les producteurs.

Pour répondre aux reproches du chef de l'opposition, je tiens à lui rappeler ce qu'il a dit au sujet de certaines initiatives du gouvernement que nous avons battues en brèche.

Voici ce qu'il a dit au sujet du Programme énergétique national:

> Cette politique a réduit la production, elle a compromis les investissements, fait avorter les mégaprojets, détruit la confiance des investisseurs, elle a profondément perturbé nos relations avec les États-Unis et accentué les tensions entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

Nous avons redressé la situation, monsieur le Président.

M. Turner (Vancouver Quadra): Déposez cela.

M. Mazankowski: Je le ferais bien volontiers, avec votre permission et avec celle de la Chambre, monsieur le Président.

Des voix: Bravo!

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE L'USINE DE LA *MANITOBA SUGAR COMPANY*

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais également poser une question au vice-premier ministre. En ce qui a trait à la consultation publique, la seule initiative prise par le gouvernement a été celle du député d'Edmonton—Strathcona. Il est regrettable que le gouvernement n'écoute pas davantage certains de ses ministériels en ce qui a trait à l'ouest du pays.

Je voudrais poser une question bien précise au vice-premier ministre. Le gouvernement néo-démocrate du Manitoba et le gouvernement conservateur, à Ottawa, sont tout à fait en désaccord au sujet de l'élaboration d'un programme d'aide aux producteurs de sucre du Manitoba. Ainsi, la *Manitoba Sugar Company* a annoncé la fermeture de son usine, ce qui entraînera la faillite d'une industrie de 90 millions de dollars ainsi que la disparition de 300 à 400 agriculteurs et la suppression de 400 à 500 emplois.

Étant donné cette situation extrêmement grave, le vice-premier ministre pourrait-il demander au ministre de l'Agriculture ou au ministre responsable de la Commission canadienne du blé d'entamer immédiatement avec le Manitoba des négociations tendant à sortir de l'impasse dès cette semaine, afin de faire en sorte que les agriculteurs puissent ensemencer leurs champs et que l'on puisse sauvegarder cette industrie au Manitoba?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, sauf erreur, l'hon. ministre responsable de la Commission canadienne du blé a déjà répondu à cette question. Il a précisé alors, si je ne m'abuse, qu'on avait offert au Manitoba de participer à un programme financé conjointement par les gouvernements fédéral et provincial. L'Alberta a décidé d'adhérer à ce programme, et sauf erreur, il en va de même du Québec. Selon moi, l'impasse actuelle est attribuable au gouvernement du Manitoba et non au gouvernement fédéral, en l'occurrence.

• (1425)

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ESSAYER DE CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LE MANITOBA

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, en 1985, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a fait savoir au Manitoba qu'en vertu de l'accord, on devait annoncer une politique sucrière et que le gouvernement fédéral était censé couvrir les dettes au-delà de 1987. Ces engagements n'ont été ni offerts ni tenus.

Si un accord n'est pas conclu dans la semaine, l'industrie de la betterave sucrière du Manitoba sera rayée de la carte. Ne conviendrait-il pas que le gouvernement prenne l'initiative de déterminer, de concert avec le gouvernement du Manitoba, s'il est possible de conclure un accord avant que cette terrible situation ne se produise et qu'une industrie de 90 millions de dollars ne disparaisse dans une province fort importante de l'Ouest?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je sais que le député reconnaît que le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, qui joue un rôle de premier plan dans ce domaine, tente toujours de régler les questions de cette importance.

Je répète que selon mes sources, on a tenté de négocier un accord avec le gouvernement du Manitoba. Cependant, étant donné les instances du député, je m'entretiendrai à nouveau avec le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Je peux lui garantir également qu'on a fait au gouvernement du Manitoba une offre qu'il a décidé, pour une raison quelconque, de refuser, alors que d'autres provinces l'on acceptée.

* * *

LES FINANCES

LA PRISE DE CONTRÔLE DE DOME PETROLEUM—LA DEMANDE D'UNE DÉCISION ANTICIPÉE EN MATIÈRE D'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Selon Dome Petroleum, la prise de contrôle par TransCanada PipeLines entraînera la perte de centaines de millions de dollars en recettes fiscales. Il en va sans doute de même pour toute acquisition puisque Dome a enregistré l'an dernier des pertes de près de 2 milliards de dollars qui peuvent être reportées sur sept ans. Selon une étude, elle reçoit également des crédits d'impôt de près de 2,4 milliards de dollars.

On a laissé entendre dans certains journaux que TransCanada PipeLines a demandé une décision anticipée en matière d'impôt sur le revenu. Le ministre peut-il confirmer si les pertes de Dome sont transférables et si elles coûteront aux contribuables canadiens un milliard de dollars ou plus?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de faire des commentaires à ce sujet. TransCanada est en voie de présenter une offre précise, dont nous ne connaissons pas tous les détails. Lorsque nous les connaîtrons, le gouvernement fédéral sera en mesure de prendre une décision au sujet de cet aspect précis de la proposition.

LE DÉCRET DE REMISE D'IMPÔT—ON DEMANDE LA PRÉSENTATION D'UN RAPPORT AU PARLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, quand le gouvernement actuel a maintenu la décision du gouvernement libéral d'accorder à Dome Petroleum une remise d'impôt de un milliard de dollars en février 1985, le vérificateur général a déclaré: «Il y a quelque chose qui ne tourne pas rond du tout lorsqu'un système permet que l'on prenne une décision stratégique de l'ordre de un milliard de dollars par voie de dépense fiscale sans que le Parlement obtienne l'information suffisante sur l'opération.» Étant donné le niveau atterrant des pertes et des déductions fiscales reportées par Dome et compte tenu des observations du vérificateur général au sujet du décret de remise d'impôt émis à l'égard de cette société, le gouvernement va-t-il soumettre au Parlement tous les détails concernant les répercussions d'ordre fiscal de l'acquisition de cette société?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je le répète, lorsque nous connaîtrons tous les détails, je serai mieux en mesure de répondre à cette question. Ces questions présentent un certain caractère d'urgence quand une offre d'acquisition est à l'étude, et je ne suis pas sûr de pouvoir satisfaire les exigences du député. Cependant, nous examinerons la position que nous a soumise TransCanada si une décision fiscale est en cause et nous ferons connaître les décisions conformément au Règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu.

M. de Jong: Monsieur le Président, nous comprenons que dans certains cas, les choses pressent. Je puis donner l'assurance au ministre que nous faciliterons, par tous les moyens possibles, la proposition par le gouvernement de tout programme de mesures de sorte que le Parlement puisse au moins examiner une affaire qui risque de coûter des milliards de dollars aux contribuables.

• (1430)

LA POSSIBILITÉ D'UNE PRISE DE CONTRÔLE PAR UNE SOCIÉTÉ ÉTRANGÈRE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Ma dernière question supplémentaire porte également sur la société Dome. Il ne fait aucun doute que cette société est encore aujourd'hui l'un des principaux intervenants dans le secteur énergétique du pays. Apparemment, Dome examine des offres de sociétés étrangères et le gouvernement a donné le feu vert à une prise de contrôle par l'une d'entre elles. Étant donné l'importance stratégique que revêtent les réserves de Dome et les énormes subventions qu'a reçues Dome par le passé à même les deniers publics, le gouvernement peut-il nous donner l'assurance que la société restera aux mains des Canadiens?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous devons laisser les choses suivre leur cours. Nous avons toujours dit que le secteur privé était le mieux placé pour résoudre les problèmes et nous attendons de voir si d'autres offres seront faites. Si c'est le cas, elles seront examinées par Investissements Canada, et si d'autres aspects de ces offres exigent une réponse du gouvernement, nous serons en mesure de la donner. Cependant, tout cela est purement hypothétique pour l'instant. Nous devons laisser les choses suivre leur cours.

* * *

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS—LE RÔLE JOUÉ PAR MM. PRATT ET HADDAD

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. L'activité de lobbyiste d'un certain M. Pratt, président du Trade Advisory Committee du président Reagan et président du conseil de Pfizer Inc., une des plus grosses multinationales de médicaments du monde, jointe à la déclaration assermentée de M. Bill Haddad faisant état d'un conflit d'intérêts, et en particulier les pressions exercées sur le gouvernement canadien par les États-Unis ont fait en sorte que le Congrès américain vient d'ouvrir une enquête sur M. Pratt et sur son activité, particulièrement sur ses entretiens avec notre ambassadeur à Washington.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi il a dit que la déclaration assermentée de M. Haddad était manifestement fausse? Et s'il s'en tient à ce qu'il a dit il y a quelques semaines, est-ce qu'il voudra agir en homme d'honneur, se départir de l'immunité parlementaire dont il dispose ici, en sortant de la Chambre pour répéter ces accusations?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je me demande bien pourquoi l'opposition se préoccupe tant de ce qui se passe aux États-Unis.

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: J'arrive de Montréal, où j'ai participé à l'annonce des décisions prises par Burroughs Wellcome, multinationale du Royaume-Uni, et Rhône-Poulenc, multinationale française, de consacrer 39 millions de dollars à la recherche et au développement dans cet important domaine à Montréal.

Des voix: Bravo!

M. Andre: Mais cela est subordonné à l'adoption du projet de loi C-22; comme n'importe qui de sensé, elles ont compris qu'on n'investit pas dans la recherche si la loi autorise quelqu'un d'autre à copier les résultats que vous venez de découvrir.

Je dirai au député qu'au lieu de s'inquiéter de ce que M. Haddad ou M. Pratt ont à dire, pourquoi est-ce qu'il ne pense pas aux Canadiens, surtout aux chercheurs canadiens qui veulent se mettre au travail à Montréal et ailleurs au pays?

M. Dingwall: Je réponds au ministre que si nous nous inquiétons de ce qui se passe aux États-Unis, c'est parce que ce sont les multinationales américaines qui ont rédigé le projet de loi C-22. Voilà ce qui nous inquiète.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE RENCONTRER M. HADDAD

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, est-ce que le ministre n'a pas ce qu'il faut dans le ventre pour sortir dans le foyer et entamer la conversation avec M. Haddad, qui est à la Chambre aujourd'hui? N'a-t-il pas ce qu'il faut dans le ventre pour cela?

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, après plusieurs semaines et plusieurs mois d'étude du projet de loi C-22, il semble bien que le député n'a pas encore appris que 25 des 63 sociétés de l'ACIM sont en fait européennes. En fait, il semble ignorer que chacun sans exception de nos partenaires industriels nous harcèle depuis 1969 pour que nous nous mettions à l'heure du reste du monde et que nos brevets accordent le même genre de protection que dans le reste du monde.

Le député pense peut-être qu'il y a intérêt à participer à un débat avec un fabricant américain de produits génériques. Moi pas. J'estime qu'il faut avancer, faire ce qu'il convient de faire pour le Canada, dans l'intérêt du Canada. J'aimerais bien que l'opposition adopte le même point de vue.

* * *

L'AGRICULTURE

L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE SUCRIÈRE AU MANITOBA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais parler plus en détail avec le vice-premier ministre de l'avenir de l'industrie de la betterave sucrière au Manitoba. Dans une réponse précédente, le vice-premier ministre nous a longuement parlé des engagements du gouvernement auprès de l'ouest du Canada. Cependant, beaucoup de Canadiens de l'Ouest, les habitants de Winnipeg en particulier, savent que beaucoup de ces promesses n'ont pas été tenues. Pourquoi le gouvernement, qui avait promis au Manitoba, et, en particulier, au gouvernement de cette province, que celle-ci n'aurait rien à débourser pour soutenir l'industrie de la betterave sucrière, a-t-il trahi notamment cette promesse?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député voudrait peut-être nous préciser certaines de ces prétendues promesses non tenues, car à mon avis, le gouvernement peut se targuer d'un bilan remarquable. J'ai fait allusion précédemment au fait que sur 52 engagements précis, 43 ont été respectés et les autres sont en bonne voie.

Je rappelle au député que nous avons hérité de taux d'intérêt élevés, d'une dette importante et d'un fort taux de chômage. Nous nous y sommes attaqués et je dois dire que nous progressons sur ces trois fronts, ce qui est très important pour les Canadiens de l'Ouest—sans avoir bénéficié, il faut le préciser, de l'appui du Nouveau parti démocratique.

Je ne peux qu'ajouter des détails à la réponse que j'ai donnée au député de Winnipeg—Fort Garry. J'ai essayé de lui répondre du mieux que j'ai pu et je pense que je me suis engagé, dès le retour du ministre responsable de la Commission canadienne du blé, à étudier la question avec lui et à voir ce que nous pouvons faire. Cependant, je répète que, si je ne me trompe, une proposition a été faite au gouvernement du Manitoba. Celui-ci n'était pas disposé à accepter un accord, contrairement aux provinces de l'Alberta et du Québec.

M. Blaikie: Monsieur le Président, le Règlement de la Chambre ne m'accorde pas le temps de passer en revue toutes les promesses faites à Winnipeg et à l'ouest du Canada qui n'ont pas été tenues.

Une voix: Citez-en une.

M. Blaikie: L'atelier de Via Rail à Winnipeg, le centre technologique de fabrication; je pourrais continuer un bon moment, monsieur le Président, mais vous ne me le permettriez pas.

M. de Jong: Où sont les CF-18?

M. Blaikie: Ceux-là, on n'en parle même pas.

M. le Président: Le député est prié de poser sa question.

LA PROPOSITION FAITE EN 1985

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Oui, monsieur le Président. On a fait une proposition au gouvernement du Manitoba, une proposition qui violait la promesse du gouvernement de ne rien faire payer à la province. Cette promesse remonte à 1985. Quand le gouvernement va-t-il respecter les promesses faites en 1985? Peu importe ce que fait le gouvernement de l'Alberta. Il se laisse faire par le gouvernement, mais ce n'est pas le cas du Manitoba qui veut que celui-ci tienne parole.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne voudrais pas que le député confonde les promesses du Nouveau parti démocratique avec celles du parti progressiste conservateur, parce qu'il n'est pas question que nous tenions certaines des promesses stupides faites par le Nouveau parti démocratique à la Chambre ou pendant la campagne électorale.

Questions orales

LES AFFAIRES INDIENNES

LE RÈGLEMENT DES REVENDICATIONS DES AUTOCHTONES DU YUKON—LE PROTOCOLE D'ENTENTE

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Je voudrais attirer son attention sur le Yukon. Il sait qu'en novembre 1985, les trois parties, soit le conseil des Indiens du Yukon, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon se sont entendues sur ce qu'on appelle un protocole d'entente. Ce protocole d'entente établit les lignes directrices pour la négociation et le règlement des revendications des autochtones du Yukon.

Pourquoi le gouvernement du Canada n'a-t-il pas encore ratifié l'entente alors que le conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement du Yukon l'ont fait? Je pose cette question parce qu'en juin 1986, le comité multipartite des affaires autochtones en a recommandé la ratification.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le comité permanent n'a pas donné carte blanche au gouvernement pour signer, mais il y a mis des conditions. Ces conditions n'ont pas été remplies, comme le député le sait.

M. Penner: Le ministre sait que la principale condition énoncée dans la réponse du ministre était que le gouvernement réponde au rapport du groupe de travail Coolican et il l'a fait.

LES INSTRUCTIONS DU NÉGOCIATEUR FÉDÉRAL

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Pourquoi le ministre laisse-t-il le négociateur fédéral attendre au Yukon sans lui dire quoi faire? Quand le ministre se mettra-t-il au travail et donnera-t-il ses instructions au négociateur, le chargera-t-il de ce protocole d'entente et lui permettra-t-il de s'occuper de cette importante question dans le territoire du Yukon?

• (1440)

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je reconnais aussi, comme le député, que le règlement des revendications territoriales du Yukon est une question très importante, non seulement pour les Indiens, mais aussi pour tous les habitants du Yukon. Le Cabinet étudie maintenant les revendications des Déné-Métis. Il étudiera aussi les revendications du conseil des Indiens du Yukon. J'ai déjà rencontré le Conseil des Indiens du Yukon et je le ferai encore. Le mandat sera examiné en temps et lieu.

Je rappelle au député que le mandat précédent existait depuis plus de 12 ans. Je prie le député de permettre au gouvernement, qui a su en décembre que cela devrait se faire avant le printemps, d'approuver un mandat qui assurera, espérons-le, le règlement des revendications territoriales au Yukon.

Questions orales

L'ADMINISTRATION

LE CODE D'ÉTHIQUE—L'HYPOTHÈQUE DÉTENUE SUR DES PROPRIÉTÉS SITUÉES À OTTAWA—LE RÔLE PRÉSUMÉ D'UN MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur le code de conduite et les lignes directrices sur les conflits d'intérêts applicables aux ministres. Le vice-premier ministre sait-il que, le 18 février dernier, le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) a consenti un prêt hypothécaire de rang inférieur de 354 000 $ relativement à deux biens d'investissement situés aux numéros 494 et 504, rue Albert, au centre d'Ottawa, lesquels sont le sujet d'une demande de redéveloppement controversée que l'hôtel de ville est en train d'étudier, et que le même jour il a soumis au responsable du code de conduite une déclaration dans laquelle il ne mentionne pas cette hypothèque de 354 000 $ et n'indique pas si la transaction a été faite par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard?

Étant donné que cet investissement comporte un certain risque, le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre si des prêts hypothécaires de nature commerciale et spéculative constituent une activité permise en vertu du code de conduite du gouvernement applicable aux ministres?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'examiner cette affaire brièvement. On m'a dit, et j'en fais part à la Chambre, que le ministre avait un intérêt de 50 p. 100 dans cet édifice. Il a été vendu. On a émis une hypothèque temporaire jusqu'en août. Toutefois, la vente est chose faite. Quand on fera le paiement total en août, le ministre n'aura plus aucun intérêt dans l'édifice en question.

Je ne pense pas qu'il ait caché quoi que ce soit, car le sous-registraire général adjoint a été mis au courant de tous les détails. Sauf erreur, cette transaction est conforme aux normes et le ministre a respecté l'esprit et la lettre des règles.

LES ACTIVITÉS COMMERCIALES PRÉSUMÉES

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je rappelle au vice-premier ministre qu'un article du code stipule que, exception faite de leurs tâches officielles, les ministres ne doivent pas directement administrer une entreprise ni s'adonner à des activités commerciales. Je comprends la réponse du ministre, mais il doit savoir également—du moins, je le suppose—que les propriétés en question semblent être beaucoup trop hypothéquées, sauf si les nouveaux propriétaires font de la spéculation pour les redévelopper.

Quand un ministre détient une deuxième ou une troisième hypothèque de 354 000 $, n'est-ce pas là une activité commerciale interdite par le code? Que va faire le gouvernement pour s'assurer que le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) respecte le code?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre a déclaré son titre de propriété et il a vendu l'édifice. L'avis officiel a été donné. Comme je l'ai dit, je n'ai examiné que les grandes lignes de cette affaire. On me dit que le ministre respecte les normes, mais je vais vérifier encore une fois et je communiquerai avec le député. Il se peut que le ministre lui-même veuille soulever cette question à la Chambre quand il sera de retour.

LE RESPECT DES LIGNES DIRECTRICES SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS PAR LE MINISTRE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Elle concerne les deux prêts en question. Il manque un détail important, afin de savoir si le ministre s'est conformé ou non aux lignes directrices sur les conflits d'intérêts. C'est pourquoi je demande si ces prêts ont été conclus au nom du ministre par une fiducie sans droit de regard, ou s'il a lui-même prêté directement l'argent pour les deux immeubles de la rue Albert.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je crois avoir précisé que je tenterais d'obtenir tous les détails. J'ai dit également que le ministre viendrait fournir à la Chambre toutes les explications nécessaires.

Le député qui a posé ces questions devrait lui-même respecter les lignes directrices et le code d'éthique que son chef de parti a établis et, avant de faire des allégations sur de prétendus manquements . . .

M. Gauthier: On a simplement posé quelques questions. Si vous ne pouvez pas y répondre, rasseyez-vous.

M. Mazankowski: . . . les députés devraient essayer d'obtenir des faits.

M. McDermid: Ils font insinuations sur insinuations!

M. Blackburn (Brant): Il n'est vraiment pas nécessaire de prendre la défensive.

M. Mazankowski: N'est-ce pas étrange, monsieur le Président, que ces gens posent des questions sans s'intéresser aux faits? Ils n'ont même pas la patience d'attendre qu'on les leur donne. Je me suis engagé à obtenir les faits . . .

M. Rossi: Vous n'en avez donné aucun.

LA PROCURATION PRÉSUMÉMENT DONNÉE PAR LE MINISTRE À SON ÉPOUSE

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, puisque le vice-premier ministre est si bien disposé à obtenir d'autres renseignements et à présenter par la suite des détails à la Chambre, j'aimerais lui demander de vérifier s'il est exact que, le 18 février 1987, le ministre de la Condition physique et du Sport amateur a donné à son épouse, une certaine Leata Jelinek, une procuration l'autorisant à le représenter dans certaines de ces questions et que cette dernière l'a utilisée pour conclure une entente de report d'hypothèque en vertu de laquelle l'hypothèque de la Banque de commerce canadienne impériale aurait priorité sur celle du ministre? Pourrait-il vérifier cela également, pendant qu'il y est?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne sais pas au juste où le député veut en venir. Il est évident que les députés d'en face s'apprêtent à lancer une nouvelle série d'accusations sans fondement autre que le doute, les insinuations et le ouï-dire. Je dois dire qu'ils le font de toute évidence avec l'approbation de leur chef.

M. le Président: Le député de Willowdale a la parole.

M. Crosbie: Racontars et compagnie.

M. Oostrom: Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux affaires extérieures . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est pour cette raison que nous avons dû mettre la GRC dans le coup la dernière fois, John.

M. Crosbie: On dirait bien qu'il va recommencer le même petit jeu.

M. Blaikie: C'est un des vôtres qui va poser une question.

M. le Président: J'aimerais signaler que la période des questions a été prolongée de quelques minutes vendredi pour que les députés aient toutes les occasions voulues de poser des questions. Nous ne pouvons pas le faire tous les jours. Je suis convaincu que les députés donneront à leurs collègues qui le souhaitent l'occasion de prendre la parole aujourd'hui. Le député de Willowdale a la parole.

* * *

LES CRIMINELS DE GUERRE

LES DOSSIERS DES NATIONS UNIES—L'EXAMEN PAR L'ÉTAT D'ISRAËL

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Les membres de la congrégation B'nai Torah et moi-même sommes fort préoccupés par le fait que les Nations Unies détiennent actuellement environ 38 000 dossiers confidentiels sur les criminels de guerre de la Seconde Guerre mondiale. L'État d'Israël a-t-il fait des démarches auprès du Canada pour obtenir son appui en vue d'être en mesure d'examiner ces dossiers? Si tel est le cas, le Canada donnera-t-il son autorisation?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, d'après ce que je crois comprendre, des questions ont été posées à ce sujet à la Chambre il y a deux ou trois semaines. L'État d'Israël et d'autres gouvernements ainsi que des organismes judiciaires et quasi judiciaires d'autres pays ont accès à ces dossiers. Seuls les particuliers n'ont pas ce droit. La Chambre, je crois, comprendra que cette façon d'agir est sensée, étant donné que ces dossiers renferment de nombreuses allégations qu'il est impossible de vérifier. L'État d'Israël n'a donc fait aucune démarche auprès du Canada. Toutefois, je ne crois pas que cela soit nécessaire étant donné qu'Israël, en vertu d'une décision du secrétaire général, a droit d'accès à titre d'État.

* * *

VIA RAIL

L'ACHAT DE MATÉRIEL ROULANT

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, la question que je pose au ministre des Transports a trait à VIA Rail. Jeudi, quand j'ai interrogé le vice-premier ministre, celui-ci n'a pu me dire de façon précise si le gouvernement avait décidé de ne pas acheter pour VIA Rail un nouveau matériel roulant fabriqué au Canada. Le ministre pourrait-il dire à la Chambre et aux Canadiens si le gouvernement entend donner suite à ce projet?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Si je ne puis répondre au ministre, monsieur le Président, c'est que nous n'avons rien encore décidé de définitif. Cependant, une décision définitive sera sûrement prise au cours des prochains jours ou des prochaines semaines pour savoir si le gouvernement peut fournir les crédits supplémentaires qui sont nécessaires pour acheter ce matériel ou s'il faudrait tout simplement prendre d'autres mesures. J'espère pouvoir répondre bientôt au député à ce sujet.

M. Angus: Monsieur le Président, je remercie le ministre de mon avancement.

LA PROPOSITION DE FABRIQUER DES WAGONS ET DE LES LOUER À VIA RAIL

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, ma question supplémentaire est la suivante: Si le gouvernement devait conclure qu'il n'a pas les capitaux voulus pour réaliser ce projet, accepterait-il d'envisager sérieusement la proposition que lui font les sociétés Transconsortium, Bombardier et UTDC de fabriquer elles-mêmes à leurs frais les wagons, quitte à les louer à VIA Rail pour une période de 20 ans?

• (1450)

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, je suis certes prêt à examiner toute proposition que le consortium pourrait faire. Si elle ne devait pas entraîner de dépenses de la part du gouvernement ou de VIA Rail, elle serait certes d'autant plus intéressante. Vous le savez, il faut payer ces wagons, et la location n'est qu'une autre méthode de financement. Cependant, j'examinerais volontiers toute proposition que le consortium voudra faire.

Questions orales

HARBOURFRONT

LE MORATOIRE SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION DANS LE PORT DE TORONTO

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre suppléante des Travaux publics et concerne les déclarations contradictoires du gouvernement sur la façon dont il entend régler le sort des projets d'aménagement urbain dans le port de Toronto. Vendredi, le secrétaire d'État a annoncé un blocage complet de tout nouveau projet de développement. Le même jour, le ministre des Travaux publics a annoncé que certains projets seraient réalisés. La ministre aurait-elle l'obligeance de préciser quels projets de développement sont visés par le moratoire et pourquoi?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je prends note de la question qui m'est posée et je m'assure que mon collègue des Travaux publics puisse faire le suivi.

[*Traduction*]

LES TYPES DE PROJETS ENVISAGÉS

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, pendant qu'elle y sera, la ministre voudra-t-elle confirmer quels types de projets en particulier, à savoir les luxueux logements en copropriété ou les coopératives et les appartements pour personnes âgées, pourront aller de l'avant?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Je suis convaincue, monsieur le Président, que quel que soit l'avis qui sera transmis, ce sera un avis avec une approche globale.

* * *

[*Traduction*]

LE CANADIEN PACIFIQUE

LA COMMANDE DE SEMELLES DE RAILS EN ACIER

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Le gros des travaux de rénovation des rails effectués par le CP résulte d'initiatives du gouvernement fédéral. Par conséquent, le gouvernement ne croit-il pas que les commandes de semelles de rails en acier devraient être passées à des entreprises canadiennes? En d'autres mots, pourquoi une commande que Stelco avait l'habitude de remplir a-t-elle été accordée à une entreprise japonaise? Pourquoi permet-on que des emplois canadiens disparaissent?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'aimerais que le député me donne plus de détails pour que je puisse lui donner une réponse complète.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Rod Murphy (Churchill): Il ne fait aucun doute, monsieur le Président, que je suis prêt à donner des précisions au vice-premier ministre. J'aurais pensé qu'un député ministériel, peut-être un conservateur de la région de Hamilton, aurait déjà donné ces renseignements au gouvernement.

Le problème provient de ce que la commande est habituellement passée à Stelco. CP obtient de l'argent du gouvernement fédéral. Quelles mesures le gouvernement va-t-il prendre pour s'assurer que les commandes sont passées à des entreprises canadiennes pour que les Canadiens aient des emplois?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, si je ne m'abuse, le Canadien Pacifique est une entreprise privée. Je pense que même l'opposition ne le contestera pas. Je devrai vérifier, tout comme le vice-premier ministre, si l'entreprise a procédé par appels d'offres, dans quelles circonstances les commandes ont été passées et quels motifs elle invoque. Le Canadien Pacifique est une entreprise privée appartenant à ses actionnaires et nous n'en sommes pas responsables. Nous sommes prêts à répondre du CN ou de toute autre société d'État.

* * *

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON À PORT-CARTIER—LA SUPPRESSION DE PROJETS DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au solliciteur général concernant le projet chéri du premier ministre de faire construire, dans sa circonscription, un pénitencier qui coûtera 68 millions de dollars aux contribuables canadiens. Le solliciteur général est au courant des propos du vérificateur général qui a déclaré, sans équivoque possible, que la construction d'un pétitencier à Port-Cartier était tout à fait inutile. Le comble, c'est que 25 autres projets du Service correctionnel ailleurs au pays ont été supprimés.

Le ministre pourrait-il expliquer aux Canadiens de la région de l'Atlantique pourquoi le gouvernement a laissé tomber la construction d'un pénitencier de 28 millions de dollars à Terre-Neuve, le projet d'immobilisations de 18 millions de dollars dans Westmorland, au Nouveau-Brunswick et celui de 5 millions de dollars à Springhill, en Nouvelle-Ecosse? Pourrait-il leur dire s'il est juste de supprimer ces projets tout en débloquant 68 millions de dollars pour le pénitencier du premier ministre?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le député devrait savoir qu'il n'y a absolument aucun rapport entre la construction du pénitencier de Port-Cartier et l'abandon d'autres projets dans l'Ouest ou dans l'Est du Canada. Le Service correctionnel comble les besoins des Canadiens dans toutes les régions du pays.

LE COMMENTAIRE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, avec tout le respect que je dois au solliciteur général, je me permets de lui rappeler qu'il n'a pas répondu à ma question. Je voudrais savoir pourquoi le premier ministre obtiendrait 68 millions de dollars pour faire construire un pénitencier dans sa circonscription, puisque le vérificateur général n'en voit pas du tout la nécessité, alors que 25 autres projets d'immobilisations du Service correctionnel ont été supprimés. Que le solliciteur réponde à cette question. Comment justifie-t-il la construction de ce pénitencier alors que tous ces projets sont abandonnés?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député comprend les choses à moitié. Le vérificateur général a contesté l'endroit choisi pour la construction de ce pénitencier. Il n'a pas dit que le Québec n'avait pas besoin d'une nouvelle prison. Au demeurant, c'est le gouvernement du député qui avait décidé qu'un nouveau pénitencier devait être construit dans cette province, à Drummondville plus précisément. Nous avons choisi plutôt Port-Cartier pour remédier à un problème socio-économique propre à cette région.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PAIEMENTS GOUVERNEMENTAUX VERSÉS AUX CÉRÉALIERS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, je m'adresse au vice-premier ministre. Il est au courant des problèmes de liquidités qu'éprouvent la plupart des agriculteurs. Les producteurs de grain du Canada en général attendent le dernier paiement d'appoint et ceux de l'Ouest le paiement provisoire de stabilisation visant le grain de l'Ouest. Le vice-premier ministre voudrait-il nous dire si le gouvernement effectuera ces paiements avant les semailles pour que les agriculteurs puissent payer les achats essentiels?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je ne peux rien dire de plus au député sinon que ces paiements seront effectués bientôt.

LES FAIBLES PRIX—L'AIDE GOUVERNEMENTALE

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, si les paiements ne tardent pas trop, ils faciliteront les semailles. Les marges d'autofinancement futures dépendent toutefois du rendement des cultures céréalières en général. Le gouvernement voudrait-il s'engager envers les agriculteurs de l'Ouest à leur accorder une aide spéciale pour compenser les faibles prix des grains qui sont prévus pour la prochaine campagne agricole?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture a déclaré à maintes reprises à la Chambre qu'il tenait des réunions avec les dirigeants des organismes agricoles et qu'on avait décidé de la méthode de distribution des fonds en vertu du programme spécial d'aide aux céréaliers de un milliard de dollars au cours de ces entretiens et consultations. On reconnaît que les revenus vont manquer gravement. Le ministre et les dirigeants des groupes agricoles explorent les différents moyens de remédier à cette situation.

Je suis content que le député et son parti approuvent enfin le programme céréalier spécial de 1 milliard de dollars. Quand cette initiative a été annoncée, ils n'y semblaient pas très favorables. Il est agréable d'avoir maintenant leur appui.

* * *

LES FINANCES

LA PROPOSITION DE TAXE SUR LES TRANSACTIONS COMMERCIALES—LE LIVRE BLANC SUR LA RÉFORME FISCALE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, dans son exposé budgétaire de février 1986, le ministre des Finances avait promis de déposer dans un avenir prochain ce qu'il disait être une proposition concrète de taxe sur les transactions commerciales. Cette promesse n'a pas été tenue en 1986. Il l'a réitérée dans son exposé budgétaire de février 1987 en disant qu'elle ferait partie des propositions de réforme complète de la fiscalité.

Le ministre d'État chargé des Finances pourrait-il dire à la Chambre à quelle date on déposera le Livre blanc depuis longtemps promis sur la réforme fiscale, et si cette réforme inclura une taxe sur les transactions commerciales?

• (1500)

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je ne peux pas l'annoncer à la place du ministre des Finances. Il l'annoncera lui-même en temps opportun, mais il a laissé entendre qu'il espérait le faire avant que la Chambre ne s'ajourne en juin.

[*Français*]

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS COMMERCIALES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, beaucoup de personnes sont inquiètes de ce manque de politique de la part du gouvernement. De plus, les délais créent toutes sortes de difficultés. Est-ce que le ministre peut nous dire si la nouvelle taxe sur les transactions commerciales inclura les biens tels que la nourriture et les biens de première nécessité? En d'autres mots, est-ce que la taxe sur les transactions commerciales annoncée par le ministre touchera, comme certains l'ont dit, le pain, le lait ainsi que les honoraires de médecins?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le député est en train de répéter ses arguments contre cette taxe avant même qu'on ne l'ait présentée. Il pourra présenter ces arguments quand la taxe sera proposée, si jamais elle l'est.

M. Gauthier: Ah! «si jamais elle l'est».

LES FINANCES

LA DÉDUCTION D'IMPÔT POUR LE LOGEMENT DANS LES POSTES ISOLÉS

M. Geoff Wilson (Swift Current—Maple Creek): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre d'État chargé des Finances. Elle concerne les critères de désignation des postes isolés, lesquels bénéficient de la nouvelle déduction d'impôt pour le logement.

Le ministre sait que la liste actuelle pose quelques problèmes car elle comprend certaines villes des Prairies mais en exclut d'autres situées 6 milles plus loin.

Comme il est évident que les anciennes lignes directrices du Conseil du Trésor sont inadaptées, le ministre réexaminera-t-il les critères pour déterminer exactement ce qu'est un poste isolé et annoncera-t-il bientôt les éclaircissements?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire au député que les critères sont actuellement à l'étude. Je le remercie de son intérêt, car il y a en effet des problèmes au sujet des critères et de la façon dont on les utilise. Je suis heureux qu'il ait soulevé cette question.

M. le Président: Je dois dire aux députés que la période des questions est terminée.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

M. le Président: Quand la séance a été suspendue à 13 heures, la parole était au député de Cochrane—Supérieur (M. Penner).

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, à 13 heures, je rappelais à la Chambre que dans son exposé budgétaire, le ministre des Finances (M. Wilson) avait souligné que toutes les régions au Canada devaient contribuer à la prospérité nationale et j'en conviens. Il a affirmé que les régions qui doivent compter sur le secteur tertiaire éprouvaient des difficultés. Il a déclaré textuellement: «Certaines régions souffrent». Puis le ministre des Finances a ajouté que des mesures doivent être prises pour atténuer le coup.

Je disais à la Chambre à 13 heures que la population dans le nord de l'Ontario, notamment dans le nord-est de l'Ontario où le taux de chômage frise les 15 p. 100—et partout dans le nord de l'Ontario le chômage parmi les jeunes est de 22 p. 100—attend encore les mesures qui seront prises pour atténuer les difficultés économiques qui nous assaillent. Jusqu'ici, on n'a rien atténué du tout. En fait, le gouvernement nous assène d'autres coups. Je rappelais à la Chambre la taxe d'exportation de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre et la hausse de 3 p. 100 imposée par le CN au transport du bois d'oeuvre jusqu'aux marchés américains. Toutes ces mesures sont de durs coups, sans compter la hausse des taxes de vente et d'accise. Nous attendons encore les mesures promises par le ministre des Finances pour atténuer les difficultés économiques avec lesquelles nous sommes aux prises.

Certaines régions en souffrent et elles attendent encore des bonnes nouvelles du ministre. Dans son exposé budgétaire, le ministre s'est vanté du nombre de nouveaux emplois qui ont été créés. Il est vrai que de nouveaux emplois sont créés, mais le ministre a négligé de nous parler du nombre d'emplois perdus, ceux qui ont disparu.

Par exemple, pour demeurer concurrentielle dans le nord de l'Ontario, l'industrie des produits forestiers a été forcée d'adopter une nouvelle technologie fort coûteuse. Toutefois, nous avons perdu des emplois du même coup.

En outre, le ministre n'a pas dit à la Chambre quel genre d'emploi était créé. Il s'est bien gardé de dire à la Chambre qu'une proportion importante d'emplois, notamment pour les femmes, sont simplement des emplois à temps partiel au salaire minimum et dénués des avantages sociaux habituels.

Les habitants du nord de l'Ontario ont longtemps compté sur l'aide du gouvernement en matière de création d'emplois. Nous bénéficions du programme Canada au travail, mis en oeuvre par le gouvernement précédent. Sous le régime actuel, ce programme a été rebaptisé Programme de stratégie canadienne des emplois.

M. Blenkarn: C'est un bon programme.

M. Penner: Effectivement, le programme Canada au travail et la Stratégie canadienne des emplois sont intéressants. Ils sont utiles à la région. Toutefois, nous remarquons que les sommes affectées par le gouvernement à ce programme diminuent régulièrement, ce qui fait que les crédits sont de moins en moins importants, tandis que le chômage demeure élevé et même supérieur à la moyenne nationale.

Je voudrais rappeler une fois de plus à la Chambre l'existence d'un certain programme destiné aux autochtones que le taux de chômage afflige particulièrement. En 1984, le Programme de développement économique des autochtones a été annoncé. On devait y consacrer 345 millions de dollars sur une période de quatre ans pour aider les autochtones à se libérer de l'assistance sociale et à bénéficier de programmes d'expansion économique qui les rendraient autonomes.

Depuis, une fraction seulement des sommes approuvées par le Parlement ont été dépensées systématiquement d'année en année. En 1984-1985, par exemple, soit la première année du mandat du gouvernmeent actuel, le Parlement a approuvé des crédits de 110 millions pour ce programme. Sur ce montant, on n'a dépensé que 8 millions ce qui fait que 102 millions ont été périmés. De toute évidence, le gouvernement ne respecte même pas les voeux de la Chambre en venant en aide aux régions où le taux de chômage est le plus élevé, où les gens souffrent le plus, où l'on compte sur l'assistance sociale, la charité et l'assistance publique et où il y a possibilité d'expansion économique. Le gouvernement laisse des sommes importantes s'annuler, et la situation des gens demeure la même.

Je voudrais souligner en conclusion que nous sommes d'accord avec le ministre des Finances lorsqu'il déclare que toutes les régions du pays sont importantes pour notre prospérité, que certaines éprouvent des difficultés et qu'il faut leur venir en aide. Cependant, jusqu'à maintenant, nous, du nord de l'Ontario, attendons patiemment l'aide promise. Nous sommes censés profiter d'un programme de relance, mais nous n'en connaissons toujours pas les détails; les mesures en ce sens se font toujours attendre.

A sa sortie d'une réunion, à Sudbury, le député de Timiskaming (M. MacDougall) aurait déclaré aux médias qu'il souhaitait non pas une déclaration idéologique, mais des mesures concrètes. Depuis des semaines, je demande, mais en vain, au vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Mazankowski), qui a annoncé le programme, de nous donner des détails. Je voudrais savoir quand nous pourrons recevoir ce que le ministre des Finances nous a promis, à savoir une aide nous permettant d'atténuer les difficultés économiques qu'éprouvent certaines régions comme le nord de l'Ontario, dont la situation est fort difficile.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je félicite le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) pour son excellent discours. Pour nous, c'est un homme au grand coeur qui a toujours fait passer sa région ou sa circonscription avant tout et qui sait le mieux comment présenter les problèmes de façon compréhensible et fort concise. J'ai une question à poser au député en ce qui concerne le développement régional auquel il a fait allusion.

• (1510)

L'enveloppe budgétaire du développement régional a baissé de 3 milliards de dollars depuis l'accession du gouvernement au pouvoir en 1984. C'est alarmant, monsieur le Président. L'idée d'un Canada qui s'étend géographiquement de l'est à l'ouest et le développement de nos régions exigent une attention toute particulière. Il y a aussi une dimension nord-sud très importante. Le député est d'accord pour dire que les secteurs privé et public ont tous deux leur place au Canada. La manière libérale d'utiliser le régime fiscal pour encourager l'entreprise privée à participer avec le gouvernement constitue, dans certaines régions, la seule solution.

Vers la fin de son discours, le député a dit qu'il était important que le gouvernement contribue aux programmes régionaux. Étant donné que le programme de privatisation avantage les centres à forte concentration d'emplois, surtout dans le croissant d'or et diverses autres régions très industrialisées, faut-il préciser—car bien des régions ne sont pas aussi industrialisées qu'elles le voudraient et on pourrait même les qualifier de sous-développées par rapport à leur capacité industrielle. Le député de Cochrane—Supérieur n'est-il pas d'accord pour dire que cette réduction de 3 milliards de dollars de l'enveloppe budgétaire en moins de trois ans a eu de très graves conséquences sur sa région du nord de l'Ontario?

M. Penner: Monsieur le Président, la question du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) sur les crédits affectés au développement régional me semble comporter deux volets. La baisse est effectivement très sérieuse. Le budget des dépenses nous indique une diminution constante de l'ordre de 3 milliards de dollars depuis 1984-1985.

Il y a, en outre, un effet cumulatif. Nous remarquons, dans le nord de l'Ontario, qu'il n'y a plus de crédits pour divers types d'initiatives qui étaient financées auparavant grâce à l'aide au titre du programme de développement régional. Après avoir examiné la situation dans notre région, certains économistes ont déclaré qu'il ne fallait plus mettre autant l'accent sur la grande industrie, sur notre secteur forestier, qui éprouve des difficultés—dont j'ai parlé—et sur l'exploitation minière qui fait face à certains problèmes, du fait de la baisse mondiale des prix des métaux de base, à l'exception de l'or. Je suis heureux que nous puissions compter sur les champs aurifères d'Hemlo dans la circonscription de Cochrane-Supérieur, car c'est là la seule nouvelle encourageante sur le plan économique. Selon certains économistes, nous devrions profiter des débouchés qui existent dans notre magnifique région pour le tourisme. Il s'agit de favoriser ce secteur.

Je suis heureux que mon whip m'ait posé cette question, car je veux l'inviter au cours des prochaines semaines à se joindre à moi pour une excursion de pêche. Si le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) promet d'être sage, il se peut même que je lui permette de nous accompagner. J'invite le whip à participer à une expédition de pêche et je lui ferai voir à quel point le potentiel touristique est grand.

Le ministre des Finances aurait pourtant eu l'occasion dans son budget de faire quelque chose pour encourager le tourisme dans une région comme le nord de l'Ontario. Il aurait pu manifester une volonté en ce sens. Qu'est-ce qu'il a fait? Le ministre des Finances a ajouté 1c. par litre de plus au prix de l'essence, qu'il avait déjà fait augmenter de 3c. par litre dans son dernier budget. On a ajouté en tout 4c. par litre ou 18c. par gallon au prix de l'essence, alors que le prix de l'essence était déjà plus élevé que celui de toute autre province du pays. C'est vrai que les prix sont plus élevés dans le grand nord. Alors comment pense-t-on ainsi encourager les gens qui veulent passer des vacances au Canada quelque part dans le magnifique bouclier canadien? C'est tout le contraire, on les décourage.

D'autre part, si vous voulez vous rendre dans la région par avion en prenant un charter à l'un des principaux aéroports pour aller dans une région éloignée pour pêcher, à bord d'un vol régulier on vous colle quatre dollars de plus par-dessus le prix du billet, cadeau du ministre des Finances pour encourager le tourisme dans le nord ontarien.

Je répète mon thème encore une fois. Il n'est pas compliqué. Nous sommes parfaitement d'accord avec le ministre pour dire que certaines régions du pays sont en difficulté et qu'il faudrait amortir le coup. Mais il ne nous a rien donné pour amortir le coup si ce n'est des tonnes de sympathie, des tonnes de compréhension, des tonnes de bonne volonté et des tas de promesses. Mais jusqu'ici, monsieur le Président, rien du tout de concret.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je suis plus qu'heureux d'avoir entendu l'invitation à aller pêcher dans le nord de l'Ontario. J'accepte publiquement. Je ferai de mon mieux à mon retour pour dire aux Canadiens d'un bout à l'autre du pays à quel point la région est splendide. J'espère que mon collègue et ami le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) pourra nous accompagner, pour mieux connaître le Canada et mieux comprendre les Canadiens.

M. Penner: Monsieur le Président, je tiens simplement à terminer en disant que le ministre des Finances a prétendu dans son discours que nous devrions tous être satisfaits de ce que le taux d'inflation soit au moins retombé à 4 p. 100, et que c'est beau tout cela parce que maintenant nous avons plus d'argent à dépenser! Mais ce qu'il ne nous a pas dit, c'est que le taux d'inflation était le plus élevé de tous les pays du Groupe des 7. Il ne nous a pas dit que sur ces 4 p. 100 d'augmentation du taux d'inflation, il y a deux à trois points qui sont causés directement par la charge fiscale qu'il a imposée aux citoyens canadiens.

Il soutient dans son discours que les Canadiens ont maintenant plus de revenu disponible. Et il ne dit pas que les Canadiens ont vu augmenter leurs impôts de 52 p. 100 depuis qu'il est ministre des Finances. Je parle de la famille canadienne moyenne. Cet argument du taux d'inflation qui profite aux Canadiens, cela sonne creux également.

M. le vice-président: Reprise du débat. Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn).

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre le point de vue de l'opposition au sujet de ce budget plutôt satisfaisant, du 18 février. En fait, les commentateurs des diverses régions ont vanté la qualité de ce budget et la compétence de notre ministre des Finances (M. Wilson) et du président du Conseil du Trésor (M. de Cotret). En quelques mots, même si l'opposition n'y voit pas grand-chose de positif, il s'agit là du budget d'un gouvernement conscient de ses responsabilités.

Le budget indiquait que notre déficit par rapport au produit national brut était en baisse de 39 p. 100 et que nos besoins d'emprunt avaient également diminué de 42 p. 100 par rapport au PNB. Dans *The Fiscal Monitor* de mars 1987, on peut lire ces trois paragraphes au sujet du budget:

> Pour les neuf premiers mois de l'exercice 1986-1987 (avril à décembre), le déficit budgétaire se situait à 20,6 milliards, soit 3,5 milliards de moins que pour les trois premiers trimestres de l'exercice 1985-1986. La réduction annuelle du déficit continue à refléter la croissance de notre économie, la limitation des dépenses et les répercussions des mesures budgétaires antérieures . . . les besoins financiers, à l'exclusion des transactions sur le marché des changes, ont baissé de 8,8 milliards par rapport à la même période il y a un an . . . les besoins financiers totaux, y compris les transactions sur le marché des changes, s'élevaient à 18,2 milliards, soit 6,4 milliards de moins que pour les trois premiers trimestres de 1985-1986.

Ça, c'est une gestion remarquable et les députés d'en face devraient le signaler. Les critiques dont ils nous ont abreuvés ne sont ni justes ni méritées.

Les temps n'ont pas été faciles au Canada au cours des douze ou dix-huit derniers mois. Le prix du pétrole a fortement baissé, passant de 32 $ le baril à seulement 10 $ le baril à un moment donné, et je parle de dollars américains. Cela signifie environ 1,5 milliard de dollars de recettes fiscales perdues auprès des sociétés pétrolières. Cela a aussi entraîné une diminution sensible des activités de forage auxquelles se livre l'industrie pétrolière.

• (1520)

La situation n'a pas été facile dans les gisements pétrolifères, ni dans les mines. Le prix du cuivre est à son plus bas depuis la grande dépression. Les prix du plomb, du nickel et du zinc ont atteint des niveaux tellement bas que c'en est presque incroyable. Le commerce du grain, non seulement du blé mais des autres céréales, donne lieu à une concurrence féroce dans le monde entier. On a donc dû vendre du grain à un cours mondial bien inférieur à celui qu'on aurait pu raisonnablement escompter. En conséquence, la situation n'a pas été facile.

Je vous rappelle, monsieur le Président, que les Canadiens ont toujours été qualifiés de coupeurs de bois et de porteurs d'eau. Notre bois et notre eau—nos matières premières, notre sol, nos forêts et nos mines—n'ont pas rapporté ce qu'ils auraient dû nous rapporter, ce que nous étions normalement en droit d'attendre de leur exploitation. En dépit de ce piètre rendement du secteur primaire et des denrées, le PNB a quand même augmenté de plus de 3 p. 100. En fait, le taux de croissance a excédé celui de tous les pays de l'OCDE, ce qui constitue un rendement remarquable. Les députés d'en face devraient le signaler.

Le taux de change témoigne de ce rendement remarquable que nous avons réussi à obtenir. La valeur du dollar canadien a augmenté considérablement depuis le premier de l'an. Ce rendement remarquable se reflète dans la chute des taux d'intérêt au-dessous de leurs niveaux de 1972 et de 1973. Plus de 200 000 maisons seront construites au cours de cette seule année. C'est remarquable. Pourtant, nous entendons des députés des autres partis murmurer, déblatérer contre le Canada et déclarer à quel point ils y trouvent la situation terrible.

La vie a été difficile dans certaines régions du pays. Dans les régions où la prospérité dépend de l'exploitation des ressources, les gens ont eu la vie dure et le niveau de chômage y est assez élevé. C'est un problème auquel nous devons nous attaquer, mais nous admettons qu'il existe et nous nous en occupons. Voilà pourquoi le gouvernement a accordé récemment 350 millions de dollars au secteur pétrolier de l'Alberta. Voilà pourquoi il a dépensé un milliard de dollars pour tenter de ranimer la production céréalière et d'aider les céréaliculteurs. Il est faux de dire que nous ne faisons rien pour améliorer la situation, car nous intervenons pour atténuer les difficultés du marché des denrées et de certaines régions de notre pays où la croissance est presque nulle.

La situation sur les marchés internationaux, du moins nous l'espérons, va s'améliorer. Ce n'est tout de même pas de la faute du gouvernement si ces marchés sont en difficulté. Il fait ce qu'il peut pour améliorer la situation mais le gouvernement ne saurait y parvenir tout seul. Il nous faut conclure de nouveaux accords internationaux sur les ressources, de façon que les pays ne continuent pas à se concurrencer les uns les autres en bradant leur patrimoine.

J'aimerais dire un mot des réformes de la Chambre des communes, car selon moi elles sont importantes pour le Parlement et on devrait insister là-dessus dans le débat sur le budget. Je suis particulièrement impressionné par la façon dont le système des comités fonctionne. Les parlementaires ont ainsi une meilleure idée de la façon dont fonctionnent les ministères.

Il importe que nous, députés, nous acquittions bien de notre rôle de surveillance et que nous l'exercions avec plus de diligence. Il importe également que nous interrogions et contre-interrogions les ministres et leurs collaborateurs sur la façon dont ils s'acquittent de leurs tâches. Certes, quand les pouvoirs publics ont une telle ampleur et pèsent d'un tel poids dans la vie des particuliers, il est nécessaire que nous, en tant que représentants du peuple, questionnions les fonctionnaires pour nous assurer que les programmes qu'ils doivent appliquer nous en donnent bien pour notre argent. Quand ce n'est pas le cas, nous devons, en tant que députés vigilants, proposer d'abandonner ou de modifier ces programmes, de façon que les contribuables canadiens en aient pour leur argent.

A ce propos, j'aimerais féliciter la députée de Trinité (M^lle^ Nicholson) pour la façon dont elle a présidé les délibérations du comité des comptes publics, ainsi que les membres des autres comités qui ont tenté de découvrir comment les programmes sont appliqués et administrés.

Je crois aussi qu'il importe que le gouvernement continue de demander directement et indirectement aux comités d'exercer les pouvoirs que leur accorde le paragraphe 96(2) du Règlement et d'examiner les programmes gouvernementaux en vigueur ou prévus de sorte que les députés puissent se prononcer sur ces programmes avant qu'ils ne se concrétisent sous forme de mesures législatives. C'est cet examen préalable qui nous donne à nous, députés, un avantage. Cela nous permet d'exprimer nos vues sur l'administration du pays et la mise en oeuvre des activités et initiatives du gouvernement.

Le premier ministre (M. Mulroney) s'efforce de veiller à ce que nous puissions nous exprimer librement, surtout par l'intermédiaire du système des comités. Cependant, nous devons aussi nous pencher sur les autres règles de la Chambre car la semaine dernière, nous avons vu notre institution paralysée par une série de motions de forme. En Grande-Bretagne, on peut terminer en une journée un débat sur une mesure législative complexe. Il n'y a aucune raison de retarder indéfiniment l'étude des mesures législatives soumises à la Chambre, d'autant plus qu'il existe un système de comités qui permet d'analyser à fond les problèmes pouvant découler des projets de loi et des procédures.

La Chambre doit réformer les articles de son Règlement régissant les débats. Nous ne pouvons pas permettre que d'importantes mesures législatives soient retardées indéfiniment en raison de querelles visant à déterminer si une mesure législative préconisée par le gouvernement est essentielle ou pas. Il ne fait aucun doute que les électeurs trancheront un jour ou l'autre et il est tout aussi certain que le pays ne doit pas faire les frais des retards attribuables à des questions de forme.

De l'avis du comité des Finances, il est essentiel que le gouvernement adopte le projet de loi C-42. Ce projet de loi vise à fusionner le Bureau de l'inspecteur général avec celui du surintendant des assurances. C'est ce qu'avait recommandé le comité des finances et des questions économiques il y a un an et demi, et il s'impose d'y donner suite.

Ce projet de loi accorde certains pouvoirs au surintendant des assurances pour qu'il puisse surveiller les sociétés de fiducie, les banques et les compagnies d'assurance relevant de sa compétence. Vu les événements sur le marché de l'immobilier, surtout dans la région du grand Toronto, il est essentiel que le surintendant des assurances dispose des pouvoirs prévus dans le projet de loi. Pourtant, comme la Chambre étudie encore le projet de loi C-22 et en retarde l'adoption, il nous est impossible d'entreprendre l'étude de cette mesure importante.

Avant la fin de juin, il faut que la Chambre arrive à comprendre que l'on doit établir des règles de procédure qui l'obligeront à se prononcer rapidement sur les questions étudiées. Nous pouvons plus être immobilisés par des retards et encore des retards. C'est malsain, tant pour le Parlement que pour le processus démocratique. Dans un pays qui est censé être progressiste et capable de régler ses problèmes rapidement, les retards de procédure constants tournent la démocratie en dérision.

• (1530)

Je voudrais aborder la question très importante de la réforme fiscale. Notre Loi de l'impôt sur le revenu est incroyablement complexe, à tel point que d'éminents comptables agréés ont déclaré qu'ils n'en comprenaient ni les dispositions, ni les ramifications. M. Don Hugget s'est présenté devant le comité des finances que je présidais et m'a dit: «Moi-même je ne comprends pas cette Loi». Il a révélé qu'il devait avoir recours à l'aide de quelqu'un d'autre pour faire sa déclaration d'impôt sur le revenu.

Les déclarations d'impôt sont si compliquées qu'en dépit de tous les efforts déployés par Revenu Canada pour produire un formulaire simplifié, facile à lire, Dian Cohen a déclaré l'autre jour à *Canada AM* qu'avant même d'essayer de remplir sa déclaration d'impôt sur le revenu, on devrait acheter un des livres qu'elle recommande pour savoir comment s'y prendre.

La Loi de l'impôt sur le revenu, qui contient au moins une centaine de déductions, d'exonérations et de clauses accordant des avantages sous une forme ou sous une autre, est si complexe qu'on ne sait plus si ces diverses déductions et exonérations sont équitables. Lorsque le Canadien moyen lit la rubrique «autres déductions» sur sa déclaration d'impôt, il se demande s'il bénéficie bien de tous les avantages auxquels lui donne droit ce régime fiscal. Lorsque les gens pensent qu'un régime fiscal est injuste, il l'est effectivement. Il doit donc être simplifié pour que des gens raisonnablement intelligents puissent établir leur déclaration d'impôt.

A cet effet, vous vous rappelez peut-être qu'en juin dernier le comité des finances a préparé un gros rapport sur la simplification de l'imposition. Nous espérons et en fait nous réclamons que cette réforme fiscale prévoie une sérieuse simplification des déclarations d'impôt. Elles devraient être assez simples pour que le Canadien moyen puisse faire sa déclaration d'impôt sans avoir recours à l'aide d'un professionnel. Ce n'est pas le cas aujourd'hui et il faut en faire l'un des premiers devoirs de la réforme fiscale.

Non seulement le régime actuel paraît injuste aux particuliers, mais il l'est peut-être même en soi. Les Néo-démocrates ont prétendu que certaines compagnies ne paient pas d'impôts du tout. Ils ont raison dans une certaine mesure. Les compagnies ne paient pas d'impôts si elles ne sont pas imposables. Quand les représentants des compagnies d'assurance ont témoigné devant le comité des finances, nous leur avons demandé pourquoi leurs compagnies ne paient pas d'impôts. Nous avons posé la même question aux représentants des sociétés de fiducie. Nous avons également demandé aux représentants des banques pourquoi ces dernières ne paient pas d'impôts. Nous avons encore posé la même question aux grands entrepreneurs immobiliers.

Ces compagnies ne paient pas d'impôts parce que les règlements fiscaux actuels les en dispensent. Elles devraient en payer. Il faut faire en sorte qu'elles soient imposables aux termes de cette réforme fiscale. Je m'attends à ce que les réformes présentées par le gouvernement rendent leurs bénéfices imposables et que l'injustice dont se plaint l'autre côté disparaisse. Ainsi, les Canadiens ne croiront plus qu'ils ne sont pas traités avec l'élémentaire justice à laquelle ils ont droit.

La réforme fiscale devrait prévoir que les couples mariés puissent remplir des rapports conjoints. On devrait éliminer toutes les règles d'attribution du régime actuel qui permettent le transfert de déductions et de revenus de l'un à l'autre. Ces dispositions sont extrêmement compliquées. Une disposition permettant de remplir des rapports conjoints simplifierait grandement la situation.

L'aspect le plus important de la réforme fiscale consiste à garantir que les gens qui vivent dans la pauvreté et qui gagnent moins que le minimum requis pour vivre ne paient pas d'impôt. Cela doit être l'un des principaux objectifs de la réforme fiscale. Le taux d'imposition des pauvres et des personnes âgées doit diminuer ainsi que les taux d'imposition des particuliers en général. Le taux d'imposition général des particuliers décourage les investissements légitimes. Dans le régime fiscal actuel, des taux élevés cohabitent avec toute une gamme de déductions stupides. Si on profite des déductions, on peut se retrouver avec un taux d'imposition très bas. Nous pouvons certainement nous débarrasser des déductions et fixer un taux moyen qui garantisse que chacun paie sa juste part. Pour simplifier les choses, nous pouvons avoir deux ou trois niveaux au lieu de 14 ou 16. Avec une telle méthode d'imposition, on s'assurerait que les gens ne passent pas leur temps à essayer de trouver des échappatoires dans la Loi de l'impôt sur le revenu pour payer moins d'impôt.

Il est essentiel que nous ayons un nouveau régime de taxe de vente. Nous ne pouvons pas maintenir le système actuel qui favorise délibérément les importateurs et qui pénalise délibérément les exportateurs. Si l'on peut instaurer une taxe sur les opérations commerciales pour éviter cette anomalie, je crois que ce serait la meilleure chose à faire. J'espère que lorsque le gouvernement présentera sa réforme fiscale, et proposera une taxe sur les opérations commerciales pour se débarrasser du système de taxe de vente horriblement compliqué et injuste en vigueur à l'heure actuelle et pour résoudre le problème des importations et des exportations.

Enfin, il est important que nous nous occupions de l'impôt sur les gains en capital. Je pense que tous ces gains devraient être non imposables, mais très peu de gains devraient être placés dans cette catégorie. Un gain en capital est le gain qu'un agriculteur réalise sur sa ferme au moment de sa retraite, qu'un propriétaire de maison réalise sur sa maison au bout d'une longue période ou qu'un entrepreneur qui met une affaire sur pied et qui la gère pendant la plus grande partie de sa vie réalise quand il la vend. Ça ne devrait pas s'appliquer aux spéculations sur la valeur des marchandises à court terme.

C'est le genre de bénéfice que l'on considère comme un gain en capital aujourd'hui et qui devrait être entièrement imposable. Le profit réalisé sur une obligation à coupons détachés n'est pas un gain en capital. C'est un revenu qui devrait être imposé au taux normal. Les vrais gains en capital devraient être exempts d'impôt et les vrais revenus devraient être imposables. Les activités à caractère commercial donnent un véritable revenu, non des gains en capital, et devraient être imposées à taux plein.

Je vois que mon temps de parole est écoulé. J'aimerais parler plus longtemps, mais je me limiterai à dire que le budget à l'étude est un bon budget et que la réforme fiscale promet d'être une bonne réforme.

M. Garneau: Monsieur le Président, je suis revenu de mon bureau pour écouter l'intervention du député. Il préside, comme vous le savez, le très intéressant comité permanent des finances et des affaires économiques où lui et moi avons discuté de bon nombre des questions entourant la réforme fiscale.

• (1540)

Je veux m'assurer que j'ai bien compris ce que le député vient de dire au sujet des gains en capital. Cela semble plutôt nouveau, de la part du député qui a lutté en faveur de l'exemption totale des gains en capital. Ce qu'il a dit m'intéresse beaucoup d'un point de vue technique. Comment peut-on faire la distinction entre le véritable gain en capital et celui qu'il vient de mentionner? Le député a évoqué comme exemple d'un véritable gain en capital le cas de l'agriculteur qui a hérité d'une ferme de son père il y a 25 ou 30 ans et la vend à son fils ou à un autre particulier. Qu'arrive-t-il si ce dernier garde la ferme durant cinq ans? Le gain en capital est-il déterminé par le temps ou par quelque autre considération? J'aimerais que le député explicite sa pensée.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, j'espère que la Loi de l'impôt sur le revenu pourrait comporter une série de règles permettant de déterminer ce qui constitue un gain en capital et ce qui est un revenu. Il me semble que le préjugé devrait être en faveur du revenu par rapport au gain. Ainsi, un gain réalisé sur une période de moins de cinq ans devrait être considéré comme un revenu, à moins que le contribuable puisse prouver le contraire, tandis qu'un gain réalisé sur une période de plus de cinq ans devrait être considéré comme le fruit d'une opération en capital, à moins que le gouvernement puisse prouver le contraire.

Dans le cas cependant de certaines opérations effectuées sur les marchés financiers, celui par exemple de l'obligation à coupons détachés où le gain est déjà prévu, il me semble qu'il s'agit clairement d'une situation où l'argent est investi pour acheter un rendement bien déterminé, c'est-à-dire le rendement prévu d'un certain actif sur une certaine période. Le fruit

de transactions comme celles-là qui passe présentement pour un gain en capital devrait être considéré comme un revenu.

Quoi qu'il en soit, l'idée générale est qu'il faut inverser le fardeau de la preuve en deçà d'une certaine période. C'est autre chose de déterminer quelle période est juste ou ne l'est pas, mais c'est là-dessus que devraient se fonder les changements dont je parle.

M. Garneau: Monsieur le Président, on peut peut-être concevoir un mécanisme à cet égard. A écouter le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), j'ai l'impression qu'il devient de plus en plus un conservateur de gauche. C'est une impression nouvelle pour nous.

Sa proposition d'éliminer du rôle de l'impôt tous ceux qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté m'intéresse grandement, quoiqu'il n'ait pas précisé quel est le seuil de la pauvreté. Accepte-t-il la définition de la pauvreté que donne Statistique Canada ou en a-t-il une autre?

M. Blenkarn: Monsieur le Président, le député de Laval-des-Rapides a parfaitement raison. Le seuil de la pauvreté est difficile à déterminer. Certains l'établissent à 8 000 $ pour les personnes seules et à 12 000 $ pour ceux qui ont des enfants. Il est difficile de définir la pauvreté dans un pays comme le Canada. Ce qui est la pauvreté dans certaines parties de l'Ontario, par exemple, est la richesse ailleurs. Ainsi, le seuil de la pauvreté dans Mississauga serait beaucoup plus élevé que les chiffres que je viens de donner, tandis que dans la région où j'ai un chalet, il serait beaucoup plus bas parce que l'économie y est fondée sur les échanges notamment de produits agricoles et autres dans laquelle les recettes en espèces sont moins importantes peut-être que le rendement de la terre et des échanges.

Il n'est jamais facile d'établir le seuil de la pauvreté dans un pays comme le Canada. A mon avis, nous devons le fixer autour de 8 000 $ pour les personnes seules, de 12 000 $ pour les personnes mariées sans enfants et un peu plus haut pour celles qui ont des enfants. Tout dépend des situations et des mesures fiscales possibles.

M. Ravis: Monsieur le Président, je reviens sur la réflexion selon laquelle mon collègue, le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) serait un conservateur de gauche. Je commence à me demander si le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) est un libéral de droite.

Je tiens à féliciter le député de Mississauga-Sud, car il a dit la vérité. Il a loué les éléments positifs du budget tout en reconnaissant les injustices qu'il faut faire disparaître, grâce à la prochaine réforme fiscale, nous l'espérons du moins.

Ceci m'amène à poser une question. A titre de président du comité permanent des finances et des affaires économiques, peut-il dire combien de temps il faut à un gouvernement arrivé au pouvoir en 1984 pour tout régler, surtout pour une chose aussi compliquée que le régime fiscal? Le Parti libéral semble être très impatient de voir notre série de réformes fiscales. Le Nouveau parti démocratique est impatient, lui aussi, et je remarque que le chef du Nouveau parti démocratique a envoyé des demandes d'aide financière à son parti pour pouvoir essayer d'instaurer cette réforme fiscale plus vite que ne pourrait le faire le gouvernement.

M. Keeper: Faites un don.

M. Ravis: Je ne vais pas faire de don, mais je vais demander au président du comité des finances de nous donner un calendrier réaliste. Il me semble que ce n'est pas un sujet dans lequel on s'embarque sans avoir toutes les réponses et sans comprendre toutes les questions.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, les problèmes d'une réforme fiscale sont peut-être encore plus grands au Canada que dans tout autre pays. Le régime fiscal est à la fois fédéral et provincial et le gouvernement fédéral perçoit les impôts sur le revenu des particuliers pour neuf provinces et ceux sur le revenu des sociétés pour sept provinces. D'une façon générale, notre régime fiscal est intégré avec celui des provinces, ce qui signifie qu'il faut énormément de consultations et d'efforts pour en arriver à un système équitable qui donne aux autres niveaux de gouvernement leur juste part de revenus sans entraîner de déplacement des investissements d'une partie du pays vers une autre.

Le gouvernement travaille avec diligence sur ce problème. Je suis sûr qu'il aurait aimé présenter son programme de réforme fiscale en même temps que le budget de février. Je suppose que le travail est plus complexe qu'on ne le pensait au départ, mais je suis à peu près convaincu que le gouvernement pourra présenter quelque chose d'équitable avant la fin du printemps. Le projet sera alors examiné par les Canadiens, car il est essentiel que tout le monde puisse apporter sa contribution. Au cas où les propositions gouvernementales ne satisferaient pas les Canadiens, le comité des finances devrait prêter l'oreille à leurs demandes et faire des recommandations qui nécessitent peut-être d'autres changements.

• (1550)

Il est clair que la réforme fiscale doit être une affaire de consensus. Aucune couche de la société ne doit en faire les frais. Je dis bien «en faire les frais», car il se peut que d'autres ne paient pas autant d'impôts qu'ils le devraient. Certains organismes ne sont peut-être pas suffisamment imposés. Toutefois, en voulant redresser cette situation, il faut bien prendre garde de ne pas bouleverser leurs activités au point d'en pénaliser le pays tout entier. La réforme ne sera pas facile, mais le gouvernement est résolu à la mener à bien. Pour ce faire, il va falloir que tous les députés coopèrent et y consacrent leurs efforts et leur énergie.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat. Je dois dire que j'ai presque oublié de quoi il retourne dans ce budget. Cela fait déjà un certain temps que la Chambre en a été saisie et elle s'est penchée depuis sur d'autres questions. Il est bon que nous reprenions le débat sur le budget, car il est nécessaire de le terminer; le budget mérite en effet qu'on y consacre le temps voulu.

Je suis également heureux de constater que nous ne sommes pas saisis aujourd'hui du projet de loi concernant les médicaments génériques, car il s'agit d'une initiative injuste que le gouvernement a entreprise et qu'il entend mener à bien, et il devrait pouvoir y réfléchir davantage. J'espère que le gouvernement profitera de l'occasion qui lui est offerte aujourd'hui pour réexaminer son initiative qui tend à favoriser les sociétés pharmaceutiques, au détriment du consommateur moyen, surtout les personnes âgées qui ont déjà bien assez de mal à

joindre les deux bouts. Le gouvernement devrait utiliser le temps à sa disposition pour réfléchir à la question et laisser parler son coeur lorsqu'il aura l'occasion de repenser à ce qu'il tente de faire.

Je le répète, cela fait déjà un certain temps que le budget a été présenté à la Chambre, et j'ai dû l'examiner à nouveau pour voir exactement de quoi il retourne. Après m'être penché sur certaines de ses dispositions, j'en suis venu à la conclusion qu'il visait à maintenir le statu quo. Il ne renferme aucune initiative importante. On prend fort peu de mesures. Ainsi, il n'est pas surprenant que j'en aie oublié le contenu. Le budget montre que le gouvernement s'inquiète fort peu de la famille moyenne canadienne, des régions les plus durement frappées et des pauvres, qu'ils vivent au Canada ou dans le tiers monde.

Je voudrais m'attarder davantage sur mes conclusions. Je tiens à préciser ce que seront, selon moi, les répercussions de ce budget. Quelles mesures le gouvernement aurait-il pu prendre au lieu de ne rien faire? Pouvons-nous nous permettre d'agir? Avons-nous l'argent voulu pour prendre certaines des mesures qui s'imposaient, selon moi? Pour commencer, ce budget ne vise qu'à maintenir le statu quo, à mon avis, car il ne fait que très peu ou rien du tout pour la famille canadienne moyenne. Je pense qu'il convient de remarquer que depuis deux ans, sous un gouvernement conservateur, la famille canadienne moyenne ne cesse de payer davantage d'impôts. En fait, depuis deux ans, ses impôts ont augmenté de quelque 1 350 $, et à l'heure actuelle, elle paie donc chaque année 1 350 $ de plus qu'avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement. Il est évident que la majorité de Canadiens qui a élu ce gouvernement s'attendait à beaucoup mieux. Ces Canadiens s'attendaient à voir leur sort s'améliorer. Ils espéraient pouvoir s'acquitter de leurs obligations financières un peu plus facilement aujourd'hui qu'il y a quelques années. Les Canadiens ne sont pas irréalistes et ils ne s'attendent pas à des miracles du jour au lendemain. Cependant, il s'attendaient à une certaine amélioration de leur situation. De fait, ils ont eu droit à une énorme augmentation d'impôts. On pourrait dire que c'était juste si on pouvait conclure que tous doivent payer plus d'impôts parce que nous devons alléger le pénible fardeau de dette que nous a imposé le gouvernement libéral antérieur. Il est évident que ce gouvernement a créé une énorme dette. On pourrait soutenir qu'il est juste que tous paient plus d'impôts parce que nous devons alléger ce fardeau. Mais est-ce juste?

Alors que la famille canadienne moyenne doit payer 1 350 $ de plus par an en impôts, les Canadiens fortunés se voient accorder un allégement fiscal grâce à la modification de l'exonération à vie pour gains en capital. Le contribuable dont la propriété augmente en valeur de 0,5 million de dollars n'a pas à payer d'impôt sur ce gain. Par conséquent, les riches bénéficient d'un allégement fiscal. Au même moment, les familles canadiennes ordinaires voient leurs impôts augmenter. C'est injuste, à mon avis. Je prétends que le Canadien moyen considère que cette méthode de taxation est injuste. Les Canadiens reconnaissent qu'ils doivent payer les services qu'on leur fournit mais ils estiment que chacun doit payer sa juste part et que lorsqu'ils sont frappés de fortes hausses d'impôts tandis que les Canadiens nantis bénéficient d'un dégrèvement, le régime est injuste.

Une autre injustice fiscale véhiculée par ce budget concerne les Canadiens qui sont pauvres, à savoir le cinquième au moins de la population canadienne. Évidemment, nous pourrions facilement débattre du nombre exact de ceux qui sont pauvres ou du nombre exact de ceux qui ne le sont pas, mais je crois qu'on s'entend en général pour dire que le cinquième au moins de la population vit sous le seuil de la pauvreté, et encore c'est là une évaluation modeste. Ce qui est remarquable, c'est que les personnes et les familles les plus pauvres au Canada doivent payer de l'impôt sur des revenus équivalant à moins de la moitié du seuil de pauvreté. On peut donc non seulement vivre sous le seuil de la pauvreté et toucher un revenu qui ne suffit pas à satisfaire à ses besoins essentiels, mais on peut encore être tenu de payer de l'impôt. Des personnes qui vivent vraiment dans une situation difficile n'en sont pas moins obligées de payer des impôts. Il me semble injuste de demander à des gens qui gagnent la moitié moins de ce qu'ils gagneraient s'ils se trouvaient au seuil de la pauvreté de payer des impôts, alors que de riches Canadiens, qui touchent d'importants gains de capital, se voient exonérés d'impôt. C'est injuste. Lorsqu'un budget ne prévoit rien pour remédier à ce genre de situation, on peut à juste titre le qualifier de budget d'inaction.

Les Canadiens ne sont pas uniquement préoccupés par leurs compatriotes pauvres. Ils s'inquiètent du sort de tous les pauvres, car ils ont un sens de la justice et de la compassion. En fait, au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) actuel a parlé de la compassion des Canadiens et a vraiment cherché à se gagner l'appui des Canadiens en laissant entendre qu'il partageait ce sentiment. Mais qu'ont fait les conservateurs dans leur budget? Ils ont réduit le montant de l'aide officielle au développement de 150 millions de dollars pour l'année en cours. Ils ont réduit le montant de l'aide destinée aux pays les plus pauvres au monde. C'est injuste. Nous nous rappelons tous la terrible famine qui a sévi en Éthiopie. Nous nous rappelons les images frappantes d'enfants affamés à la télévision. Les Canadiens ont réagi en y allant de leur poche. Il faut dire à l'honneur du gouvernement que ce dernier a également réagi à cette crise. Toutefois, il faut prendre des mesures permanentes pour faire face à ce genre de situations. Autrement dit, il faut accorder une plus haute priorité à l'aide que nous offrons au tiers monde. Je dis «priorité» car le Canada peut mobiliser les fonds nécessaires à ses programmes et en même temps disposer de suffisamment de revenus pour l'aide internationale, pour contribuer à assurer une plus grande justice dans le monde.

• (1600)

En fait, dans le budget à l'étude, le gouvernement réduit les fonds consacrés à l'aide au développement. En effet, il a modifié sa politique en matière de programmes d'aide au développement qu'il aurait pu entreprendre. Il aurait pu accepter certaines recommandations de longue date émanant des organismes chargés du développement selon lesquels l'aide doit être opportune. Autrement dit, lorsqu'on applique une programme d'aide dans un pays donné, les ressources doivent correspondre aux objectifs du pays et non aux nôtres en fonction de notre développement économique ou du genre de produits que vendent nos sociétés. Il a déjà été prouvé que l'on ne doit pas offrir de l'aide à un autre pays en fixant comme condition qu'il achète des biens au Canada. Cela revient à ne plus aider le pays du

tout. Même si en théorie, nous prétendons aider certains pays, en réalité nous ne faisons rien du tout. En fait, nous gaspillons notre argent. Si nous voulons consacrer des fonds à l'aide au développement, il faut les dépenser de façon efficace, en vue de favoriser le développement. Le gouvernement aurait pu faire quelque chose dans ce secteur, mais en fait, il n'a rien fait du tout.

Dans le budget, le gouvernement reporte toute la question de la réforme fiscale. Tous les Canadiens s'entendent à dire que la fiscalité est injuste, trop complexe, qu'elle renferme trop d'échappatoires et que nous devons trouver un moyen plus juste d'obtenir les recettes nécessaires pour les services que le gouvernement est tenu d'assurer. Cependant, le gouvernement a reporté toutes les initiatives en matière de réforme fiscale. Au lieu de proposer des mesures de réforme fiscale dans son budget, ce qui était pour lui une bonne occasion d'agir, il a préféré ne rien faire. Il a préféré reporter à plus tard une éventuelle réforme fiscale. Il y a lieu de se demander ce qui l'a poussé à agir ainsi. Il espère peut-être préparer un train de mesures de réforme fiscale pour les prochaines élections et l'annoncer un peu avant dans le but de gagner la faveur du public et d'essayer d'améliorer sa cote sur le plan politique. Si je voulais faire preuve de cynisme dans toute cette affaire, je dirais qu'il annoncera ces propositions peu avant les prochaines élections mais trop tard pour permettre aux Canadiens de sentir les répercussions de cette réforme. Ainsi, le Canadien moyen ne pourra pas évaluer l'incidence de ces mesures ni juger si le gouvernement a honoré ses promesses. Au lieu de mettre en oeuvre une réforme fiscale, le budget propose d'augmenter de 65 $ à 100 $ par an l'impôt de la famille canadienne moyenne.

Le budget prévoit donc diverses augmentations d'impôt, et notamment de la taxe sur l'essence, des billets d'avion, des cigarettes et des grignotines. Nous avons tous déjà entendu parler de gouvernements sans coeur. Néanmoins, un gouvernement qui augmente la taxe sur les bonbons, sur les tablettes de granola et de chocolat, manque totalement de coeur. J'avoue que j'essaie de dissuader mes enfants de manger du chocolat, car je sais que ce n'est pas bon pour leurs dents. Le sucre peut causer des caries. Cependant, je n'y réussis pas toujours et un enfant peut, évidemment, acheter une tablette de granola plutôt qu'une tablette de chocolat.

Pourquoi le gouvernement s'en est-il pris aux petits enfants alors qu'il accorde des concessions fiscales aux riches? Il a décidé d'imposer des taxes sur les friandises et de priver les enfants de bonbons. Il manque totalement de coeur. Non seulement il impose ces taxes sur les bonbons, mais il ne fait rien sur le plan des garderies. Le gouvernement a différé les mesures à cet égard. Il s'agit d'un domaine très important dans lequel de plus en plus de gens estiment nécessaire d'intervenir. C'est un des principaux secteurs de la politique publique à propos duquel le gouvernement sera soumis à des pressions constantes jusqu'à ce que nous ayons un réseau de garderies satisfaisant. En raison de l'évolution démographique et des changements dans les habitudes de travail, nous avons un besoin sans précédent de garderies. Le gouvernement a préféré imposer les bonbons sans rien faire du côté des garderies . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Keeper: J'entends rire les ministériels. Je sais qu'ils n'aiment pas m'entendre souligner les lacunes de ce budget. Je suis sûr qu'ils rient jaune. Peut-être ont-ils oublié de lire le budget.

Ce dernier est injuste non seulement pour les pauvres et les enfants, mais également pour les régions comme les Maritimes, la Colombie-Britannique, et certaines parties des Prairies, du Québec et de l'Ontario, où le taux de chômage se situe entre 15 et 20 p. 100.

Une voix: Pas dans les Prairies!

M. Keeper: «Pas dans les Prairies», dit mon collègue conservateur. Je sais qu'au Manitoba nous avons un taux de chômage très faible. Nous le devons, en partie, aux initiatives du gouvernement néo-démocrate qui est au pouvoir dans cette province. Mais il faut bien se le dire, il est temps que le gouvernement se réveille, qu'il respecte le Manitoba, car cette province a besoin d'une expansion économique industrielle. Le premier ministre (M. Mulroney) ne doit pas invoquer notre faible taux de chômage étant donné qu'il ne reflète pas la situation de l'ensemble de la province. Il ne reflète pas la nécessité de développer l'économie manitobaine. Nous ne sommes pas encore à égalité avec Toronto, malgré l'impression que le gouvernement cherche à donner.

En fait, je dirais que ce budget rate une bonne occasion d'agir. C'est un budget immobiliste. Il ne fait rien pour les pauvres, rien pour les régions les plus durement touchées et rien pour la famille canadienne moyenne.

[*Français*]

Monsieur le Président, c'est un Budget injuste, c'est un Budget qui n'a rien fait pour les Canadiens ordinaires, pour les régions du pays et pour les pauvres. Monsieur le Président, c'est le temps pour le gouvernement d'agir et de faire quelque chose pour les Canadiens. Ce n'est pas assez de simplement augmenter les impôts. On doit mettre en place des services comme les garderies et des programmes de développement régional.

Alors, c'est un Budget qui ne fait rien pour tout le monde.

• (1610)

[*Traduction*]

M. le vice-président: Questions et commentaires.

M. Blenkarn: Monsieur le Président, je pense que mon ami a fait un discours remarquable. Il m'a vraiment impressionné. Je me suis aussi demandé s'il s'était donné la peine de lire le budget, sans parler des prévisions budgétaires.

Au début, il a parlé de l'aide à l'étranger, mais il a oublié que nous avons augmenté de 450 millions de dollars l'aide au pays en voie de développement. Il ne reconnaît même pas que nous avons fait cela. Il a laissé entendre qu'il s'agissait d'une réduction. Puis il a soulevé la question des tablettes de chocolat. Il y a belle lurette que la taxe s'applique aux tablettes de chocolat. Le savait-il? Ne savait-il pas que, si nous pensions qu'il faut taxer les tablettes de chocolat, il faudrait également taxer les arachides et les pommes chips? Après tout, ce sont des friandises et des grignotines. En toute équité, pourquoi ne voudrait-il pas que les tablettes de chocolat soient taxées si les arachides et le granola le sont? Pourquoi ne voudrait-il pas que la taxe soit répartie également?

Dans ses remarques il a aussi parlé de la garde des enfants. S'il a le moindrement assisté aux séances de la Chambre, il devrait savoir qu'un rapport très important à ce sujet vient d'être déposé. Il devrait savoir que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) négocie actuellement avec ses collègues provinciaux afin d'établir un programme de garde des enfants. D'après lui, toutefois, cela aurait dû être compris dans le budget avant même qu'on tienne une conférence fédérale-provinciale à ce sujet. Et ce qu'il y a de plus incroyable, c'est qu'il parle de réforme fiscale comme si elle ne devait jamais se produire. Il sait que le ministre s'est engagé à présenter le rapport le plus tôt qu'il le pourra ce printemps.

Je voudrais simplement que le député me dise s'il s'est donné la peine de lire le discours budgétaire ou le budget des dépenses.

M. Keeper: Monsieur le Président, je tiens à donner à mon ami l'assurance que j'ai lu le budget. Je me souviens d'avoir écouté ici le ministre des Finances (M. Wilson) faire son exposé budgétaire. Je ne suis pas indifférent aux effets oratoires du député. Il sait bien tourner ses phrases, et en homme d'expérience il sait les faire valoir.

Ce que je disais au sujet de l'aide étrangère, c'est la même chose que j'ai dite au sujet du budget. C'est un budget d'inaction.

M. Blenkarn: Une augmentation de 450 millions, vous appelez cela de l'inaction?

M. Keeper: Pour le montrer, j'ai fait valoir que l'aide officielle au développement va être réaménagée pour économiser 150 millions cette année. Le gouvernement a réduit ses intentions de dépense de 150 millions cette année pour l'aide officielle au développement. Je ne disais pas que le montant absolu de l'aide au développement avait baissé, mais que de l'argent destiné à cette fin a été prélevé sur le budget des dépenses. Cela veut dire que l'engagement vis-à-vis de l'aide au développement a été réduit. Cela survient au moment où nous pourrions augmenter nos engagements et rendre nos politiques plus efficaces. Actuellement, l'aide au développement est liée à d'autres choses, et si nous supprimions cette dépendance nous pourrions la rendre plus efficace et plus axée sur les besoins.

Le député a parlé des tablettes de chocolat. Il a dit que nous avions imposé les friandises parce que nous avions déjà imposé les tablettes de chocolat. C'est une drôle de conception de l'équité. Un peu comme s'il disait: Puisque je vous ai déjà donné un coup de poing, peut-être faudrait-il vous en donner un deuxième. C'est peut-être comme cela que les conservateurs conçoivent l'équité. Mais je signalais tout simplement qu'imposer les bonbons des enfants alors que le gouvernement ne fait rien de concret pour offrir les services dont les enfants ont besoin, c'est cela que j'appelle une approche d'inaction, une approche injuste. Le député dit qu'il faut attendre le rapport du comité sur la garde des enfants. Attendre la conférence fédérale-provinciale. Pourquoi présenter un budget s'il ne renferme pas de plan d'action? Pourquoi ne pas agir par le budget? Il n'est pas nécessaire d'élaborer le programme au complet dans un seul budget, mais vous pourriez prendre quelques mesures, ne serait-ce même qu'une seule. Pourquoi ne pas prévoir dans ce budget des fonds de démarrage pour la garde de jour? Pourquoi ne pas faire ce premier pas symbolique, en gage de bonne foi vis-à-vis la garde d'enfants?

Le député dit que j'ai parlé de réforme fiscale comme si elle ne devait jamais se réaliser. Peut-être ne se réalisera-t-elle jamais. Nous en avons tant entendu parler, je ne sais combien de fois, et il ne s'est encore rien fait. Comment savons-nous qu'elle aura lieu? Le gouvernement continue de percevoir des impôts des familles canadiennes ordinaires d'une façon inique. Depuis deux ou trois ans, il a majoré les impôts de plus de 1 350 $ par famille et il remet encore cela avec son dernier budget. Comment pourrions-nous ajouter foi aux promesses du gouvernement de procéder à une réforme fiscale, quand il hausse les impôts des Canadiens ordinaires et réduit ceux des nantis, tout en faisant miroiter la promesse d'une réforme éventuelle?

M. Winegard: Monsieur le Président, j'aimerais poser à mon collègue deux questions précises.

M. Oberle: Surtout rien de compliqué!

M. Winegard: Dans quelle proportion notre aide officielle au développement augmente-t-elle dans le budget? Par ailleurs, ne reconnait-il pas que, toutes autres choses étant égales par ailleurs, nous devrions utiliser nos biens et services dans le cadre de notre aide officielle au développement?

M. Keeper: Je répondrai d'abord à la seconde question. Oui, toutes autres choses étant égales par ailleurs, nous devrions utiliser nos biens et services. Pourquoi pas? L'ennui, c'est que le gouvernement n'a pas su s'attaquer aux problèmes, qu'il l'a ensuite exacerbé, car il introduit dans l'aide au développement une motivation commerciale. Il l'a même annoncé publiquement dans les rapports annuels et les brochures qu'il adresse aux gens d'affaires. Il les informe qu'ils ont ainsi la chance d'obtenir des contrats. Le gouvernement insiste sur l'avantage économique que les sociétés canadiennes peuvent tirer de l'aide au développement. La difficulté, avec cette attitude, c'est que cet argent a été affecté pour aider les régions défavorisées du monde. Voilà pourquoi les Canadiens approuvent ces dépenses. Quand on pose comme condition que l'argent doit être dépensé au Canada, on met en péril le développement et les priorités du tiers monde qu'on cherche à aider. Pour que cette aide soit efficace, elle ne doit pas être conditionnelle. Bien sûr, si nous respectons les objectifs de développement des pays du tiers monde en nous assurant que notre aide est efficace et que les fonds sont utilisés à bon escient tout en nous servant de produits canadiens, c'est merveilleux, bravo! Cependant, nous

devons rajuster notre politique pour mettre l'accent sur l'efficacité de l'aide plutôt que sur les bénéfices qu'en retirent les entreprises canadiennes.

Ce qui me trouble dans le budget et dans l'attitude du gouvernement en matière d'aide au développement, c'est que celui-ci continue de repousser l'objectif du 0,5 p. 100 du PNB. En d'autres mots, le gouvernement continue de repousser le moment où le Canada atteindra un objectif reconnu internationalement, allant même jusqu'à réduire de 150 millions de dollars les dépenses prévues au titre de l'aide officielle au développement. Selon moi, c'est là la preuve que cette forme d'aide ne reçoit pas le degré de priorité qu'elle mérite.

• (1620)

M. W. Paul McCrossan (York-Scarborough): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends part au débat sur le budget qui est le troisième budget complet présenté par le ministre des Finances (M. Wilson) et en fait, son quatrième grand exposé économique si l'on compte celui de l'automne 1984.

Il apparaît clairement que le ministre des Finances a entrepris une restructuration majeure de l'économie et des systèmes sociaux dont les régimes de pensions, et qu'il a amorcé une réforme en profondeur du régime fiscal dont le budget ne nous donne qu'un avant-goût.

Je débuterai en passant en revue les succès remportés par le ministre depuis le début de son mandat parce que je crois que l'histoire se souviendra de lui comme de l'un des meilleurs, sinon le meilleur, ministres des Finances qu'ait connus le Canada. Vu la situation à son arrivée au pouvoir, et vu l'état désastreux et chaotique de notre économie en 1982, 1983 et 1984, le revirement est vraiment remarquable.

Depuis la nomination du ministre des Finances en septembre 1984, le taux de croissance de l'emploi au Canada a été d'environ 2,5 p. 100. Les gens ont du mal à se rendre compte de ce que cela représente. Ce pourcentage nous place au premier rang mondial par rapport à tous les grands pays membres de l'OCDE au chapitre de la croissance de l'emploi. Quelque 700 000 emplois ont été créés au Canada depuis l'avénement au pouvoir de notre gouvernement.

Pour donner une idée de l'importance de ce chiffre, en 1986 seulement, on a créé plus d'emplois au Canada que dans tous les pays de l'Europe de l'Ouest mis ensemble, pays dont l'importance démographique est bien entendu maintes fois supérieure à la nôtre. Je reconnais toutefois que ces emplois n'ont pas été répartis uniformément dans le pays. Ma circonscription notamment en a bénéficié, mais je me souviens bien que, en 1982, j'étais sollicité par des électeurs qui avaient perdu leur emploi ou étaient sur le point de perdre leur maison à cause des taux d'intérêt élevés. Les gens étaient tout à fait déprimés et découragés d'avoir été licenciés ou de se voir obligés d'assumer des taux d'intérêt qui augmentaient rapidement.

Ces jours-ci, la région de York-Scarborough est en plein essor. Le taux de chômage dans notre région est le plus faible du pays et l'expansion de l'emploi, des mises en chantier, et de la population est la plus rapide. Il est manifeste que ces programmes donnent des résultats favorables dans le reste du pays car la situation de l'emploi continue de s'améliorer. Ainsi, au cours des deux premiers mois de l'année, quelque 30 000 emplois ont été créés dans le Québec, et surtout à Montréal. Cette ville commence à ressentir les avantages des mesures prises par le ministre des Finances.

J'ai parlé des taux d'intérêt des hypothèques. Ceux-ci ont en général baissé plus rapidement au Canada depuis septembre 1984 que n'importe où ailleurs dans le monde. Il est important de reconnaitre que le taux préférentiel a presque atteint son cours le plus bas depuis dix ans. Il est maintenant possible d'obtenir une hypothèque avec un taux d'intérêt à un seul chiffre.

Je me rappelle l'achat de ma maison en 1970. Je payais alors 10,25 p. 100 pour une hypothèque sur cinq ans. Les taux d'intérêt sont maintenant inférieurs. Ils ne sont plus qu'à un chiffre. En fait, les personnes qui veulent des hypothèques à court terme peuvent maintenant obtenir un taux d'intérêt d'un peu plus de 8 p. 100.

Comparons cette situation au chaos qu'avait entraîné la politique du gouvernement précédent sous lequel les taux d'intérêt hypothécaires ont atteint 22 p. 100. Je me rappelle avoir été invité par tous les membres d'une association de condominium à visiter leurs maisons et à leur dire quoi faire de leur hypothèque et comment établir leurs plans financiers personnels pour éviter de perdre leur maison.

Cependant, les choses ont changé en cinq ans de façon spectaculaire. Il est évident que les taux d'intérêt pour les placements de 90 jours ont atteint leur plus bas cours depuis dix ans. Le taux d'intérêt des cartes de crédit a commencé à baisser. Si le ministre des Finances n'avait pas créé un climat où le loyer de l'argent a faibli, le taux d'intérêt des cartes de crédit ne suivrait pas la même tendance. Il est certain que ces deux ou trois dernières semaines, nous avons vu toutes les grandes banques s'aligner et réduire de près de 3 p. 100 les taux d'intérêt des cartes de crédit. C'est une baisse énorme et le mérite en revient à la situation économique.

Nous pourrions étudier n'importe quel indice économique, mais prenons le dollar. Il a commencé à baisser peu après 1976. À ce moment, sa valeur dépassait nettement celle du dollar américain. Il est descendu en dents de scie pour atteindre un creux de 71,5c. juste avant les dernières élections. Il ne fait aucun doute que cela n'a pas été une mince affaire de redresser le dollar, mais il frôle maintenant les 77c. L'appréciation de notre devise représente une énorme hausse du pouvoir d'achat de nos concitoyens qui achètent des produits alimentaires américains ou qui passent leurs vacances aux États-Unis. C'est certes très avantageux en tout cas pour des gens comme ma mère qui ont du mal à supporter nos rudes hivers à cause de leur état de santé. Voilà un progrès économique important pour nos concitoyens.

A 3.3 p. 100, la croissance économique du Canada a dépassé celle de tous les grands pays en 1986. En termes réels depuis 1984, seul le Japon nous dame le pion à ce chapitre. Nous reconnaissons pour la plupart, que le Japon est le miracle économique du monde, un miracle qui s'est confirmé au cours des années 80. Mais combien d'entre nous savent que nous sommes au coude à coude avec ce pays depuis les dernières élections, que nous l'avons en fait dépassé l'an dernier pour accéder au premier rang mondial?

La croissance soutenue de l'emploi au Canada a entraîné un recul constant du chômage depuis deux ans et demi. Le taux de chômage est en baisse de presque 2 p. 100 actuellement. Les effets s'en font sentir dans le pays tout entier, les emplois créés étant, pour la plupart, des emplois permanents.

Le gouvernement précédent avait mis en oeuvre un plan pour contenir l'augmentation du coût de la vie. Il espérait le ramener à 6 et 5 p. 100, je crois. C'étaient de bien beaux objectifs à l'époque, j'imagine, mais sous la férule du ministre actuel des Finances, la hausse du coût de la vie au Canada s'est fixée entre 3 et 4 p. 100, presque la moité des objectifs jugés réalisables par le gouvernement précédent.

Le déficit, une autre mesure importante de l'activité économique, a diminué de façon spectaculaire. Et la comparaison vaut non pas uniquement sur le plan national, mais aussi à l'échelle internationale. Au niveau intérieur, le déficit a augmenté en flèche de façon soutenue entre 1980 et 1984-1985. De 10 milliards à 11 milliards de dollars, il est monté à une grosse trentaine de milliards simplement à cause d'une mauvaise gestion économique. Nous avons observé une diminution constante durant chacune des trois premières années visées par les trois premiers budgets du ministre des Finances. Le déficit baissera cette année au même niveau que celui des États-Unis par rapport au produit national brut.

Voyons le déficit dans une perspective internationale. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir en septembre 1984, notre déficit était presque deux fois plus important que celui des États-Unis, compte tenu de notre produit national brut. Il est bien clair que l'année prochaine ou l'année d'après notre déficit sera inférieur à celui des États-Unis à mesure que le programme économique donnera ses fruits. Cela est surtout attribuable aux réductions des dépenses des programmes. La présente année financière est la première année où s'opèrent de véritables réductions dans les dépenses des programmes depuis la guerre de Corée. Aucun autre gouvernement n'a eu le courage de faire ce qu'a fait le ministre des Finances dans ses trois budgets.

Je le répète, nous avons effectué un changement complet. Par exemple, la réduction des taux d'intérêt a provoqué un accroissement de la construction domiciliaire partout au Canada. Je me rappelle l'époque où le député précédent de ma cirsonscription et ministre responsable du logement disait que l'on construirait peut-être jusqu'à 120 000 unités de logement par année. Il y aura 200 000 mises en chantier au Canada cette année. C'est avant tout attribuable à l'amélioration de la situation économique et aux faibles taux d'intérêt dont peuvent profiter les gens pour financer leur maison.

• (1630)

A écouter l'opposition, on pourrait penser que tout cela n'est qu'un accident, que nous avons été exceptionnellement chanceux ou que nous ne faisons que rattraper le reste du monde. Je sais une chose, monsieur le Président; il est possible de temps en temps de gagner par chance dans un domaine. Cependant, voyez tous les domaines que j'ai énumérés. Nous venons au premier rang dans le monde dans tant de catégories différentes, qu'on ne peut vraisemblablement parler, comme le fait l'opposition, d'accident ou de chance pure et simple. Je me rappelle la phrase de l'humoriste canadien Stephen Leacock qui a déclaré un jour: «Plus je travaille dur, plus je suis chanceux». C'est vraiment ce qui explique une chance continue. Cette chance peut paraître tout à fait accidentelle à ceux qui ne travaillent pas dur, à ceux qui n'ont aucun projet et qui ne comprennent pas comment on fait sa chance, mais elle est, en réalité, le fruit de la planification et du travail acharné.

J'ai mentionné dans mon introduction que dans ses budgets, le ministre des Finances n'a cessé d'améliorer la situation pour ce qui est des pensions et des rentes, surtout dans le secteur privé. Cette tendance se maintient dans ce budget. On a supprimé d'importantes restrictions prévues dans le budget de 1981 de M. MacEachen. A l'époque, M. MacEachen avait imposé d'importantes pénalités aux gens qui tentaient d'épargner pour leur retraite grâce à des rentes différées. Il a décidé, en fait, que toute personne prenant sa retraite avant l'âge de 60 ans devait payer l'intégralité de ses impôts immédiatement au moment de la retraite ou après six ans, et qu'il lui était impossible d'accumuler de l'argent pour sa retraite. Dans son budget, le ministre des Finances a modifié les règles, afin d'offrir un régime fiscal juste dans le cas des rentes différées, et de permettre ainsi aux gens de prendre leur retraite avant l'âge de 60 ans. Cela fait suite aux modifications proposées par le ministre dans le projet de loi C-90. Dans son budget de mai 1985, il a prévu que les régimes de pension devaient permettre aux intéressés de prendre leur retraite dans les dix années précédant l'âge admissible. Le ministre a éliminé la mesure insensée présentée par le ministre des Finances MacEachen en vertu de laquelle on ne pouvait prendre sa retraite avant l'âge de 60 ans sous peine d'être passible d'amendes fiscales. Cela n'allait pas dans le sens du mode de pensée actuel. La mesure contenue dans ce budget est importante pour des dizaines de milliers d'épargnants canadiens.

Le ministre des Finances a également énoncé des règles de répartition des pensions versées en vertu du RPC. Comme vous le savez, monsieur le Président, le projet de loi sur les Régime de pensions du Canada adopté en juin contenait des dispositions qui permettaient aux conjoints de modifier la répartition de leurs prestations de retraite. Si la prestation du mari était supérieure ou s'il était le seul à en recevoir une en vertu du RPC, le couple pouvait la répartir entre le mari et la femme. En vertu des anciennes règles, les prestations pouvaient être transférées mais leur incidence fiscale ne pouvait l'être. Dans ce budget, notre ministre des Finances a proposé des mesures progressistes qui permettent désormais aux familles de réaménager les prestations au titre du RPC entre les conjoints non seulement en partageant les prestations mais aussi en partageant les avantages fiscaux qui découlent de la répartition. Également, en matière de réforme des pensions, le ministre a bien tenu compte du fait que les femmes, les épouses, ont été laissées pour compte dans le passé. La mesure législative qui fera suite au budget contiendra des dispositions spéciales qui s'appliqueront au cours des sept prochaines années et en vertu desquelles les prestations de retraite pourront être converties en REER du conjoint jusqu'à concurrence de 6 000 $ par année pour que les conjoints dont le régime de retraite est inadéquat ou qui n'ont pas participé à la population active puissent se constituer une épargne de retraite qui soit la leur. Il importe de signaler que ces mesures fiscales avantageront surtout les femmes célibataires—qui ne le sont pas à l'heure

actuelle, mais qui deviendront veuves à cause de leur plus grande longévité par rapport aux hommes—et s'attaquent donc au principal problème de pauvreté qui existe au Canada depuis 10 ans, soit celui des veuves nécessiteuses. En créant ces mesures fiscales incitatives, le ministre pose des gestes concrets pour combattre la pauvreté.

Le budget contient également un certain nombre de mesures qui touchent l'évitement de l'impôt et la réforme fiscale. Revenu Canada a adopté une nouvelle optique en matière de services qui consiste notamment à ouvrir de nouveaux bureaux dans des régions où il n'y en avait pas auparavant, comme ma circonscription. En plus de donner un meilleur service, nous nous efforçons de le fournir de façon plus équitable. Offrir un service plus équitable, c'est non seulement bien conseiller les gens, mais aussi découvrir ceux qui essaient de se dérober au fisc. Le budget prévoit aussi une augmentation du personnel de Revenu Canada.

Le budget expose les règles générales de la réforme fiscale, qui sera elle-même présentée cette année avant l'ajournement de l'été. Elle sera étudiée par le comité des finances de la Chambre des communes et renvoyée à la Chambre sous forme de projet de loi concret vers la fin de l'année ou dans le budget de l'année prochaine. Il en résultera un énorme changement au point de vue de l'équité et de la progressivité du régime fiscal du Canada, en particulier pour l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous avons évidemment tous lu des articles sur les nombreux Canadiens à revenu élevé qui ont évité jusqu'ici de payer des impôts. D'un autre côté, des nombreux commentateurs financiers disent qu'on ne peut pratiquement plus remplir une déclaration d'impôt sans lire trois ou quatre livres pour se préparer. Les déclarations d'impôt sont de plus en plus compliquées. Il nous faut un régime fiscal plus simple et des taux d'imposition moins élevés pour ne pas inciter les gens à se soustraire à l'impôt. Il nous faut un régime qui garantisse une assiette fiscale de l'impôt des particuliers aussi large que possible pour que personne ne puisse éviter de payer des impôts. L'année dernière, nous avons instauré à titre temporaire des dispositions spéciales prévoyant un impôt minimum. C'étaient, bien entendu, des mesures temporaires et la vraie solution consiste à remanier tout le régime fiscal. On n'a pas besoin de l'impôt minimum parce que le régime fiscal lui-même garantira qu'on fait payer un taux équitable aux Canadiens à revenu élevé.

La part des recettes gouvernementales provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers augmente régulièrement depuis 30 ans et la réforme fiscale visera aussi à corriger cette tendance. En 1960, quand le gouvernement conservateur Diefenbaker était au pouvoir, un tiers seulement des recettes fiscales provenaient de l'impôt des particuliers. Ce niveau augmente régulièrement chaque année. En 1986, l'impôt sur le revenu des particuliers représentait environ 50 p. 100 des revenus d'impôt, ce qui est beaucoup trop. Il faut que la part des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers diminue parce que les Canadiens à revenus moyen et faible méritent un meilleur régime fiscal.

Des voix: Bravo!

M. McCrossan: En même temps que nous faisons payer ces nouveaux impôts aux Canadiens à revenu élevé qui ne payaient pas d'impôt jusqu'ici, nous voulons nous assurer que la majorité des Canadiens à faible revenu, surtout ceux qui vivent sous le seuil de la pauvreté, seront rayés de la liste des contribuables.

M. Keeper: Vous devez être un conservateur de gauche.

M. McCrossan: Je suis un progressiste conservateur.

M. Rodriguez: Ça n'existe pas.

M. McCrossan: Il faut aussi tenir compte de l'autre principale source de recettes fiscales, à savoir la taxe de vente qui représentait en 1960 le tiers de nos recettes fiscales. L'assiette s'est réduite considérablement tant à cause des exemptions accordées que parce que la croissance économique s'est manifestée ailleurs que dans le secteur manufacturier. Cela signifie que les recettes tirées des taxes de vente ne représentait plus que le cinquième des recettes totales. Il faut envisager d'établir une assiette plus vaste. Non seulement nous ne percevons pas toutes les taxes que l'économie est en mesure de verser, mais la taxe de vente actuelle qui s'est détériorée au fil des années encourage les importations et décourage la production nationale et les exportations. Évidemment, il serait insensé d'avoir un régime fiscal qui nuit sérieusement aux exportations quand nous vivons du commerce international. Il faut changer cela.

• (1640)

Je voudrais enfin parler de la réforme de l'impôt sur les sociétés. Nous avons tous entendu parler des sociétés très rentables qui réalisent des bénéfices depuis la fin des années 1970, mais qui ne paient pas d'impôt. Comme le ministre l'a dit clairement, une véritable réforme fiscale doit faire payer des impôts à ces sociétés rentables pour que le contribuable canadien puisse croire de nouveau que le régime fiscal est juste et que ceux qui en ont les moyens paient des impôts.

Pour terminer, il est évident que dans ses quatre budgets, le ministre des Finances a magnifiquement réussi à restaurer l'économie canadienne et à ramener dans le régime fiscal l'équité qui s'y trouvait il y a 30 ans. C'est pour ces raisons que le ministre des Finances sera un jour considéré comme le plus important ministre des Finances de l'histoire du Canada.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député qui vient de parler. Au début, il a parlé longuement du travail formidable que le gouvernement a accompli en faisant baisser les taux d'intérêt. Il a attribué la baisse de l'inflation à l'excellent travail du gouvernement.

Lorsque le gouvernement a été élu, en 1984 et que les taux d'intérêts et l'inflation étaient encore élevés, les réponses données par les ministériels aux questions posées par l'opposition étaient analogues à celles que les libéraux donnaient lorsqu'ils étaient au pouvoir. Ils ont dit que le gouvernement ne pouvait rien faire pour faire baisser les taux d'intérêts ni l'inflation parce que notre économie était étroitement liée à celle des États-Unis. Ils n'étaient pas disposés à prendre la responsabilité d'abaisser les taux d'intérêts.

Les taux d'intérêts et l'inflation ont fléchi aux États-Unis et ils ont suivi ici. Pourquoi le député a-t-il l'hypocrisie de prétendre maintenant que c'est grâce au gouvernement qu'ils ont baissé alors qu'il ne voulait pas prendre la responsabilité des taux élevés? On ne peut pas jouer sur les deux tableaux en même temps, ou bien est-ce une attitude typiquement conservatrice? Les conservateurs se contredisent.

M. McCrossan: Monsieur le Président, je n'aurais pas formulé la question de cette façon, mais si j'avais voulu la susciter, je n'aurais pas pu faire mieux. La question me donne l'occasion de parler d'une situation survenue au début des années 80, mais qui a changé maintenant.

Lorsque nous avons accumulé un énorme déficit, tout au long des années 70 et des années 80, le dollar était soumis à des pressions terribles à la baisse. La seule possibilité pour le gouvernement de parer ces attaques consistait à maintenir un écart plus large que d'habitude entre les taux d'intérêts canadiens et américains. L'écart avait toujours été de 0,5 à 1 point de pourcentage. Il s'est progressivement creusé pour atteindre plusieurs points de pourcentage. Le changement important survenu, c'est que le ministre des Finances a soustrait notre devise aux pressions à la baisse et c'est pourquoi il peut revendiquer cet honneur.

En réduisant le déficit, montrant au monde que nous sommes résolus à avoir une monnaie stable et une économie solide et en expansion, ce qui diminue les pressions sur le dollar, nous avons fait du Canada un endroit de choix pour investir et créer des emplois. Le déficit diminue. Les dernières pressions sur le dollar remontent à un an et demi. Notre monnaie augmente maintenant régulièrement et, du fait de nos politiques économiques, le ministre des Finances et le Gouverneur de la Banque du Canada ont pu laisser chuter les taux d'intérêt. Leur chute est une conséqence directe des mesures gouvernementales. Je ne vois pas pourquoi nous ne nous féliciterions pas de nous être sortis de la situation dans laquelle nous avait mis le gouvernement libéral après 15 ans de pouvoir.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours du député de York-Scarborough (M. McCrossan). Je ne peux pas m'empêcher de me demander comment le ministre des Finances (M. Wilson) et le gouvernement peuvent faire un travail aussi fantastique sans que personne le sache, comme on le constate en parcourant le Canada et en demandant l'avis des contribuables.

Au début de son discours, le député de York-Scarborough disait que les taux d'intérêt avaient changé radicalement en 5 ans. Je voudrais rappeler au député qu'il y a cinq ans les libéraux avaient encore deux ans à faire. Le député aurait donc dû remercier le précédent gouvernement plutôt que de le critiquer comme il l'a fait, car il est évident que c'est le gouvernement libéral qui a jeté les bases de tous les bons résultats que l'on a en ce moment dans le domaine des taux d'intérêt.

Je sais bien que les députés conservateurs préfèrent ne pas se rendre à l'évidence, mais le député a bel et bien dit que les taux d'intérêts ont changé depuis cinq ans. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Le gouvernement libéral s'est très bien sorti de la grave dépression du début des années 80, comparativement à la façon dont le gouvernement conservateur s'était comporté à l'occasion de la pire dépression survenue avant, celle des années 30. Nous savons ce qui est arrivé a beaucoup de Canadiens à cette époque-là, et les ministériels seraient bien avisés de ne pas l'oublier.

Je pense que tous les Canadiens se rendent compte de ce que le gouvernement libéral a fait au début des années 80. Il a appuyé les bénéficiaires de la pension de vieillesse en ne leur imposant aucune réduction, il a appuyé les gagne-petit et les gens à revenu modeste, il a maintenu les programmes d'assurance-chômage parce que les travailleurs sans emploi traversaient une période difficile, il a aidé les personnes qui touchaient des allocations familiales et il a alloué des fonds pour les soins hospitaliers. Ce sont les gouvernements libéraux qui ont proposé tous ces programmes au Parlement au fil des ans.

Ces dernières années, nous avons eu quelques ministres des Finances extraordinaires. Je tiens à dire au député de York-Scarborough que je n'irais certainement pas jusqu'à comparer l'actuel ministre des Finances aux Ilsley et Abbott du monde. C'étaient de vrais ministres des Finances à une époque où le Parlement devait affronter d'énormes enjeux, non seulement à l'échelle nationale mais aussi internationale, pendant les années de guerre.

Quand le gouvernement se félicite de ses réalisations extraordinaires et condamne du même souffle ses prédécesseurs, il me semble qu'il cherche à inspirer et expirer en même temps, comme quelqu'un l'a dit plus tôt. Soit dit en passant, il s'agit d'un vieux dicton qui, comme bien d'autres non moins célèbres, ont vu le jour dans la vallée de l'Outaouais. Si le gouvernement veut s'attribuer le mérite des résultats positifs, il doit accepter la responsabilité des aspects négatifs.

Le député de York-Scarborough a dit que la ville de Scarborough est en plein essor. C'est très bien, et il n'y a rien de mal à cela. Cependant, il est dommage que d'autres régions du pays n'en aient pas profité également. Les régions rurales ne sont pas florissantes à l'heure actuelle. Et pourtant le gouvernement avait promis de résoudre en un rien de temps tous les problèmes des régions rurales du pays.

Le budget que le gouvernement a proposé il y a quelques semaines est un exemple et un reflet parfaits de la politique d'un gouvernement qui n'a aucune idée originale et aucune notion de la façon de s'attaquer aux problèmes délicats de l'heure. Il est bien évident que les députés conservateurs de l'arrière-ban n'ont pas eu leur mot à dire dans la rédaction de ce budget, n'est-ce pas? L'homme de Bay Street, le ministre des Finances—a tout fait à sa manière. Il ne voyait qu'une façon de procéder et c'était de hausser les impôts des Canadiens à revenu moyen et faible tout en veillant à protéger ses riches amis et les grandes sociétés. Il suffit d'examiner les prévisions budgétaires pour s'en persuader.

• (1650)

Je tiens à dire un mot cet après-midi des mesures de défense. A la séance du comité de la défense nationale du 17 mars, le ministre associé de la Défense nationale (M. Dick) a dit, en réponse à une question que je lui avais posée en rapport avec la hausse de 6 p. 100 du budget de la défense promise par les conservateurs tout au long de la campagne électorale, que cette promesse ne figurait nulle part et que si on en trouvait la preuve, il tenait à le savoir.

Eh bien, j'ai trouvé cette preuve, monsieur le Président, et je l'ai fournie officiellement à la Chambre le 27 mars, dans le cadre d'une déclaration aux termes de l'article 21 du Règlement. J'ai alors dit à mon recherchiste que j'attendrais pendant quelques jours qu'un député ministériel réponde à cela, car cela ne pouvait rester sans réponse. De fait, mercredi dernier, le député de Northumberland—Miramichi (M. Jardine) a pris la parole à la Chambre. J'ai été étonné que ce député fasse la déclaration qu'il a faite, car je sais qu'il est un homme intègre. C'est un membre des Forces canadiennes à la retraite. Voici ce que le député de Northumberland—Miramichi a dit à mon sujet:

> En parlant de trois articles de journaux, le député a insinué qu'il y était question de promesses et d'engagements, pour reprendre ses propres termes. Personne ayant des liens directs avec le gouvernement n'a prononcé ces mots.

Je parlerai d'abord du *Toronto Star* paru le 31 juillet 1984, soit environ cinq semaines avant le jour des élections. On y trouve une excellente description du député de Calgary-Centre (M. Andre). Voici ce que dit l'article en question:

> Sous un gouvernement conservateur, la progression des dépenses au titre de la défense «devrait être de 6 p. 100 pendant quelques années», a dit M. Andre.

Voici un autre passage de l'article:

> Le budget de la défense nationale est estimé à 8,78 milliards de dollars pour 1984-1985 . . .

On y énumère ensuite les autres budgets. Je vais parler maintenant d'un article paru dans le *Free Press* de London du 6 août, qui dit ceci:

> En juillet, le critique conservateur en matière de défense, M. Harvie Andre, a dit que 4 p. 100 ne suffiraient même pas. Il faudrait selon lui des augmentations annuelles atteignant 6 p. 100 déduction faite de l'inflation, pour que les forces armées atteignent un degré raisonnable de préparation à l'éventualité d'un combat.

Ces journalistes de Toronto et de London n'ont certainement pas inventé cela de toutes pièces. Voici la suite de l'article:

> Dans le budget fédéral de février, on prévoyait des dépenses totalisant 11,15 milliards en 1987-1988 pour la défense, soit 27 p. 100 de plus que l'année dernière.

Ce ne fut pas le cas, monsieur le Président.

Voici ce qu'on peut lire dans le *Chronicle-Herald* de Halifax:

> Le député conservateur de Dartmouth, Michael Forrestall, a déclaré que si un gouvernement fédéral libéral a besoin de liquidités, il va d'abord aller puiser dans son budget de défense, contrairement à un gouvernement progressiste conservateur qui envisagera cette solution comme dernier recours pour financer d'autres programmes.

L'article se poursuit en ces termes:

> M. Forrestall a déclaré au cours d'une interview vendredi que les dépenses en matière de défense constituent une priorité importante pour les conservateurs et que le parti conservateur envisage d'accroître de 6 p. 100 le budget de la défense.

Il n'y a rien à redire à cela. Il ne faisait que répéter ce qu'avait déclaré le critique en matière de défense de l'époque.

Après avoir lu ces citations du député de Calgary-Centre, qui était critique en matière de défense au cours des dernières élections, du député de Dartmouth—Halifax-Est (M. Forrestall) et du ministre associé de la Défense nationale, comment le député de Northumberland—Miramichi peut-il intervenir à la Chambre en disant que «personne ayant des liens directs avec le gouvernement n'a prononcé ces mots»? Le député de Calgary-Centre n'a-t-il rien à voir avec le gouvernement? Je pensais qu'il faisait partie du Cabinet. Je crois m'être bien fait comprendre sur ce point. Pourquoi les députés passent-ils leur temps à nier les promesses électorales qu'ils ont effectivement faites? C'est officiel.

Le député de Northumberland—Miramichi doit avoir éprouvé une certaine gêne lorsqu'on lui a demandé d'intervenir à la Chambre pour justifier le bilan déplorable de son parti en matière de politique de défense. Je sais qu'il doit être difficile à un homme honnête comme lui de dire aux Canadiens que les beaux discours faits par le parti conservateur au cours de la campagne électorale de 1984 au sujet de la défense nationale et de bien d'autres questions ne sont que des paroles en l'air. Après avoir écouté le député de York-Scarborough, je sais que rien n'a changé.

Voyons un peu l'évolution réelle du budget de la défense car je veux que tout soit bien clair. En 1980-1981, le taux de croissance réelle du budget de la défense atteignait 3,2 p. 100, sans l'inflation. L'année suivante, le taux de croissance réelle s'élevait à 3,1 p. 100 et en 1982-1983, à 5,3 p. 100. En 1983-1984, le budget a augmenté de 6,4 p. 100 en chiffres réels. C'est ce qu'ont promis les conservateurs mais cela s'est fait sous le gouvernement libéral et malgré les nombreux reproches des conservateurs.

En 1984-1985, le taux de croissance réelle était supérieur à 8 p. 100. L'année suivante, première année financière où le gouvernement conservateur a pris les choses en main, l'augmentation réelle du budget de la défense nationale est tombée à moins 0,2 p. 100. Au cours de la première année au pouvoir des conservateurs, les dépenses en matière de défense ont diminué de 0,2 p. 100 alors que ce parti avait parcouru tout le pays l'année précédente en promettant aux membres des Forces armées, aux anciens combattants, aux hommes d'affaires et à l'ensemble des Canadiens que le budget de la défense augmenterait de 6 p. 100 en chiffres réels, compte tenu de l'inflation.

En 1986-1987, le budget de la défense a augmenté d'environ 2,75 p. 100. Cette année, le taux de croissance sera nul, voire négatif. Il est fort probable que le budget de la défense connaisse un taux de croissance négatif pendant deux des trois années au pouvoir du gouvernement et n'augmente que de 2,7 p. 100 pendant la troisième. Pourtant, pendant l'été de 1984, ce même gouvernement a dupé les Canadiens en leur promettant une croissance réelle de 6 p. 100. Tous, et assurément les membres des Forces armées, s'en souviennent.

• (1700)

Au cas où l'on ne voudrait pas croire ce que rapportent les journaux, qu'on me permette de citer un document relatant l'histoire du gouvernement. Il s'agit d'un excellent ouvrage intitulé «Canada and Collective Security: Odd Man Out» et qui a pour auteurs Joseph T. Jockel et Joel J. Sokolsky. M. Sokolsky était du nombre des chercheurs et conseillers à travailler pour le compte du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale quand il a préparé, l'an dernier, son étude sur le NORAD. C'est un excellent étudiant. Son ouvrage a été publié par le Centre des études stratégiques et internationales de l'Université Georgetown et il est digne de foi.

A la page 11 de l'ouvrage, M. Jockel et M. Sokolsky affirment ce qui suit concernant la campagne électorale de 1984:

> . . . le porte-parole des conservateurs en matière de défense, M. Harvie Andre, un député de Calgary, a exhorté son parti à s'engager à augmenter le budget de la défense de 6 p. 100 par an en termes réels pendant cinq ans . . .

Non pas un an, mais cinq.

> . . . pour doubler ainsi le taux d'augmentation pratiqué depuis plusieurs années.

On ne peut qu'imaginer ce que l'augmentation va être au cours des deux prochaines années quand on songe que pendant les trois premières années l'augmentation réelle a été inférieure à 2,75 p. 100 en tout. Le gouvernement aura fort à faire pour réaliser ce budget, et la vérité c'est que cela ne peut pas se faire. Je tiens simplement à donner le coup de grâce à tous ces beaux discours qu'on entend au sujet de ce que le gouvernement fait pour la défense nationale.

La Chambre remarquera que le parti libéral qui a été défait en 1984 a non seulement satisfait à son engagement envers l'OTAN de dépenser chaque année 3 p. 100 de ses revenus jusqu'à son départ du gouvernement ainsi que dans le budget qu'il avait laissé après son départ du gouvernement, mais également pendant deux de ces années il a fait plus que ce que les conservateurs avaient promis et il a presque réalisé cette promesse dans la troisième année, parce que l'augmentation a été de 5,3 p. 100.

Examinons ce que le gouvernement a fait pour nos Forces armées canadiennes et pour les gens du secteur privé en fait de revenu de pensions et d'indemnité de licenciement. Ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a récemment annoncé à la Chambre l'a été uniquement à cause des pressions énormes exercées sur lui par l'opposition libérale ainsi que par les organismes des Forces armées, les organismes de pensions, la GRC, les fonctionnaires, les retraités des sociétés d'État, et autres.

En 1985, le gouvernement a annoncé que le revenu des pensions et les indemnités de licenciement seraient considérées comme des revenus au sens de l'assurance-chômage. Peu importe que les membres de la GRC ou des Forces armées aient payé depuis les débuts, en 1970, jusqu'à leur départ en 1985. Ils découvraient d'un seul coup qu'ils étaient incapables de retirer l'assurance-chômage. Dans certains cas, il y en a qui ont eu jusqu'à 5 $ par semaine, et d'autres ont vu leurs prestations supprimées parce que le gouvernement avait adopté une politique qui assimilait à un revenu le montant des pensions et des indemnités de licenciement qu'ils touchaient. Lorsque nous avons interrogé la députée de Kingston et les Îles (M^lle^ MacDonald), qui est maintenant à un autre ministère, elle a défendu cela avec grande conviction à la Chambre, disant que c'était une politique formidable. L'ex-ministre de l'Emploi et de l'Immigration a été mutée à ce qu'on supposait être un ministère plus tranquille, mais qui va peut-être bientôt se révéler moins confortable.

Le nouveau ministre qui a été nommé a compris qu'il fallait changer quelque chose. L'autre jour, il a pris la parole à la Chambre pour annoncer le retrait de certaines de ces mesures. Il faut savoir gré au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) d'avoir pris la parole à la Chambre le 18 mars pour dire, suivant la page 4306 du hansard:

> Après une année et demie, après toutes les questions posées à la Chambre, les démonstrations à l'extérieur de la Chambre, les journées de l'opposition, les déclarations en conformité de l'article 21 du Règlement et les visites au bureau du ministre, autrement dit après un an et demi d'attaques concertées, le gouvernement a enfin décidé d'être raisonnable. Le ministre a eu beau se démener comme un forcené, il a dû reconnaître que la politique adoptée il y a un an et demi par son prédécesseur était injuste envers ceux qui avaient demandé des prestations d'assurance-chômage après avoir pris une retraite anticipée avant le 5 janvier 1986.

Le député a ensuite rendu hommage aux groupes qui ont mené cette lutte. Le gouvernement s'est montré insensible envers ces retraités, dont ceux des Forces armées canadiennes et de la GRC, qui ont rendu de vaillants services à l'État. Il se montre chiche avec eux alors que c'est au moment de prendre leur retraite qu'ils ont grand besoin de cet argent pour établir leur nouveau mode de vie.

J'aurais bien voulu avoir le temps aujourd'hui de dire au ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) ma façon de penser sur sa politique et celle du gouvernement au sujet du transfert de la technologie de pointe.

M. le vice-président: Le député a épuisé son temps de parole. La Chambre accepterait sans doute d'accorder une minute de plus au député pour qu'il puisse terminer son discours.

M. Hopkins: Je vous remercie, monsieur le Président. Je dirai simplement que c'est un jour sombre pour le Canada lorsque le gouvernement ferme un observatoire et un téléscope de 50 millions de dollars, situés dans une région tranquille de l'est de l'Ontario. On ne sait que faire de ces installations, car aucun pays n'a jamais eu l'audace de se débarrasser d'un téléscope. Il faudra y affecter du personnel de surveillance et d'entretien pour éviter qu'il ne soit détruit de mille et une manières.

Le gouvernement ne pouvait pas faire de pire insulte aux milieux scientifiques canadiens qu'en annonçant sa participation de 25 p. 100 au financement d'un téléscope étranger situé sur un sommet d'Hawaï, où nos scientifiques devront dorénavant se rendre pour effectuer les mêmes travaux qu'ils auraient accomplis à notre porte, si le gouvernement avait accepté de dépenser quelques millions de dollars pour rénover l'observatoire et le téléscope qui s'y trouve. Le Conseil du Trésor avait prévu cette dépense, qui a été annulée. Il faut donc envoyer maintenant nos scientifiques à l'étranger, tout en laissant ici même à l'abandon d'excellentes installations qui auraient pu attirer nombre de chercheurs internationaux. Je remercie la Chambre de m'avoir accordé quelques instants de plus.

M. Hawkes: Monsieur le Président, le député vient de dire que c'est un jour sombre pour le Canada quand nous refusons de dépenser 50 millions de dollars pour un téléscope. Le député

ne trouve-t-il pas que c'est triste que quelque 27 milliards de dollars de fonds publics servent à assurer le service d'une dette publique qu'il a contribué lui-même à créer en appuyant les précédents ministres des Finances, y compris le chef actuel de son parti? Ne trouve-t-il pas cela affligeant? Pourrait-il faire les calculs nécéssaires et nous dire combien de téléscopes nous pourrions acheter si nous n'étions pas obligés d'assurer le service de la dette publique? Pourrait-il faire ces calculs et continuer de s'attrister de l'énormité des 27 milliards de dollars que nous devons payer en intérêt? Voilà pourquoi nous n'avons pas 50 millions de dollars à investir dans un téléscope.

• (1710)

M. Hopkins: Monsieur le Président, nous avons déjà entendu ces déclarations à la Chambre. Je pourrais rétorquer au député que la dette nationale a beaucoup augmenté sous le gouvernement actuel. De combien a-t-elle augmenté, de 75 ou de 100 milliards? De combien aura-t-elle augmenté lorsque nous parviendrons à nous débarasser du parti au pouvoir? Qui paiera pour assurer le service de ses dettes? Les Canadiens se rendent compte que le gouvernement a commis des bévues. Qui va payer les intérêts sur les millions de dollars que le gouvernement a dépensés pour doter d'une prison la circonscription du premier ministre? Le gouvernement a dû emprunter de l'argent s'il est toujours endetté et si son budget continue d'être déficitaire. Le gouvernement n'est pas en train d'équilibrer le budget de notre pays et il ne devrait pas tenter de le faire croire aux Canadiens.

Le député a dit que nous ne pouvions pas trouver 50 millions de dollars pour un téléscope. Ce faisant, il a démontré qu'il ne savait pas ce qu'il disait. Nous ne demandons pas 50 millions de dollars pour acheter un téléscope. Nous demandons 12 millions de dollars pour rénover un observatoire et tout l'ensemble que nous avons déjà. Nous n'allons pas nous rendre à l'étranger et y dépenser encore 10 ou 12 millions de dollars pour acheter un téléscope qui ne se trouve même pas en territoire canadien. Qu'est-ce qui ne va pas avec le gouvernement? N'est-il pas heureux des sciences et des techniques, ainsi que de la façon dont les Canadiens les ont développées au pays? A mon avis, le député devrait avoir honte de créer une dette pareille et de susciter un tel scandale par une participation financière à l'étranger. Maintenant, nous n'avons pas même d'observatoire au Canada pour rapatrier nos scientifiques.

Avant de me rasseoir, je tiens à répéter, car le député n'écoutait probablement pas, qu'au début des années 1980, nous avons été témoins au Canada et en Occident de la pire crise économique au monde en 50 ans.

M. Lanthier: Que vous avez provoquée.

M. Hopkins: Écoutez-le. Il nous prête de bien grands pouvoirs s'il croit que nous avons créé le chômage et la récession aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Allemagne de l'Ouest et au Japon. C'est bête de sa part de le penser. Il viendra se plaindre ensuite que le Canada n'a pas de poids. Il faut dire qu'il improvise drôlement lorsqu'il m'interrompt de son siège et accuse les Canadiens de causer toute cette destruction. Allons donc!

M. Lanthier: Vous avez créé cette situation.

M. Hopkins: Le problème était d'envergure internationale. Si le député voulait être honnête, il l'admettrait. Si le député de York-Scarborough voulait être honnête, il admettrait que nous devions faire face à un problème international. Le gouvernement libéral y a fait face, mais pas au détriment des pauvres, des personnes à revenu moyen et des chômeurs. Nous avons pris soin d'eux, ce qui explique une partie des intérêts que nous devons payer aujourd'hui.

Une voix: Pour un montant de 200 millions.

M. le vice-président: Un peu de calme.

M. Hawkes: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Nous avons dix minutes pour poser des questions et faire des observations après le discours du député, mais il prend tout son temps exprès pour nous empêcher de lui poser des questions pertinentes. Les députés mettent sur le tapis des sujets comme le pénitencier dans la circonscription du premier ministre. Nous construisons le pénitencier pour les deux tiers du coût, par cellule, du dernier établissement carcéral que le gouvernement du député a fait ériger au Nouveau-Brunswick. Il ne veut pas que ce fait soit connu. Il ne veut pas nous laisser rappeler l'affolement du vérificateur général quand il a constaté que le gouvernement précédent avait perdu tout contrôle sur les dépenses. Ce sont des vérités comme celles-là que le député veut nous empêcher de dire et je fais appel au Règlement pour demander qu'on mette fin à cette obstruction en lui coupant la parole.

M. le vice-président: La période de questions et réponses se poursuit avec le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney).

M. Daubney: Monsieur le Président, je pourrais relever un grand nombre de points de l'intervention du député. Je voudrais cependant éclaircir le dernier concernant le télescope qu'il a fait valoir pendant la minute supplémentaire.

Il a certainement laissé entendre que c'est le gouvernement actuel qui a décidé de participer à la construction du téléscope d'Hawaï. Ce n'est pas du tout le cas. En tant que membre du comité permanent des sciences et de la technologie, je peux dire que cette décision a été prise par le gouvernement qu'il a soutenu pendant des années, celui de Pierre Elliott Trudeau.

C'est en 1978 ou 1979, je crois, que le gouvernement a décidé de faire participer le Canada à la construction de ce téléscope en haut d'une montagne des îles Hawaï. L'emplacement se prête admirablement à l'observation des étoiles et je ne conteste pas la décision prise par le gouvernement de l'époque. Je tiens toutefois à signaler au député que ce n'est pas notre gouvernement qui l'a prise. C'est le gouvernement qu'il a appuyé et si cela lui causait des inquiétudes, il aurait dû les lui faire connaître à ce moment-là.

M. Hopkins: Monsieur le Président, le député m'a accusé de parler trop longuement, mais je lui fais remarquer que la grossièreté de ses collègues qui ont lancé des remarques sans demander la parole n'est pas passée inaperçue. Mon discours n'aurait peut-être pas été aussi long si ses collègues et lui étaient sur la même longueur d'ondes.

Je tiens à rappeler au député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) que le gouvernement avait effectivement prévu de moderniser l'Observatoire radio Algonquin. Il n'ignore pas non plus que ce projet a été soumis au Conseil du Trésor. Néanmoins, le gouvernement n'allait pas annuler un de ces projets pour entre prendre l'autre. Allait-il renoncer à developper la technologie canadienne pour se lancer dans des projets à l'étranger? Le député sait parfaitement que si nous participons à un autre projet de téléscope, ce ne doit pas être aux dépens de notre propre technologie.

Si le député avait été honnête, il reconnu que le gouvernement avait fait un choix. Il a choisi d'annuler le projet d'Observatoire radio Algonquin pour aller à l'étranger. C'est ce que le ministre nous a dit. Si le député le nie, il dément les propos de son ministre. Nous détruisons notre propre technologie alors que nous sommes prêts à investir notre argent dans un pays étranger, à participer à un projet étranger. Pendant ce temps, le gouvernement parle de mettre au rancart un observatoire canadien. Cet observatoire se trouve dans une région qui a besoin d'emplois, il fait affaire avec de nombreuses entreprises de la région et il jouit d'une réputation internationale. Néanmoins, le gouvernement a non seulement refusé de moderniser cet observatoire, mais il a aussi décidé de le fermer, d'investir à l'étranger et de rejeter la technologie canadienne.

M. Garneau: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement mon collègue, le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins). Même si je suis critique des finances, je n'ai pas eu l'occasion d'examiner tous les aspects du budget et je voudrais donc que le député nous parle du pourcentage d'augmentation du budget de la défense. Si je ne m'abuse, au cours de la campagne électorale, les conservateurs ont promis de l'augmenter de 6 p. 100, en termes réels. Le député a dit qu'il y avait eu une augmentation de 2,75 p. 100 dans le deuxième budget, de 0,2 p. 100 en 1985-1986, et de zéro en 1987-1988. Le député de Renfrew—Nipissing—Pembroke peut-il nous dire quelles répercussions cela peut avoir sur notre défense? Peut-il nous donner un exemple concret des conséquences que cette décision prise par le gouvernement conservateur malgré ses promesses aura pour les citoyens de sa circonscription ou des autres régions du pays?

M. Hopkins: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Il serait peut-être plus réaliste de ne pas citer uniquement des pourcentages. J'ai dit qu'au cours de la première année où les conservateurs ont été au pouvoir, le taux de croissance des dépenses pour la défense a été négatif. Au cours de la deuxième année, il a augmenté de 2,75 p. 100, mais cette année, il pourrait être de nouveau négatif. Il faut donc déduire cela des 2,75 p. 100 de la deuxième année. Ce n'est pas un résultat bien brillant.

• (1720)

En ce qui concerne les effets à long terme, et même à court terme, sur la défense au Canada, sur les Forces armées, si nous voulons accroître les réserves, comme l'annonçait le ministre de la Défense nationale (M. Beatty), pourquoi le faire sur une période de 15 ans? Parce qu'il n'y a pas assez d'argent pour le faire avant. Pourquoi le gouvernement retarde-t-il l'achat de sous-marins? Parce qu'il n'a pas assez d'argent. Pourquoi les bases militaires doivent-elles se passer de fonds pour l'entretien des bâtiments et autres besoins courants? C'est parce qu'il n'y a pas assez d'argent. Cela signifie que la détérioration va se poursuivre, car il n'y a pas de fonds pour améliorer les bases militaires, tant au Canada qu'à l'étranger. A long terme, il en coûtera davantage pour réparer les bâtiments et faire l'entretien qui s'impose.

En ce qui concerne le budget, je n'ai parlé que du personnel. Le gouvernement avait promis une augmentation importante du personnel militaire. Les chiffres actuels ne diffèrent pratiquement pas de ceux d'il y a trois ans, lorsque les conservateurs ont pris le pouvoir. Voilà une autre promesse qui n'a pas été tenue.

En réponse à la question du député, je dirais simplement que tout est repoussé à plus tard. J'espère que nous n'aurons pas de guerre ou de menaces de guerre, car alors il y aura un sacré travail pour tout remettre en état.

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais ajouter ma contribution à ce débat sur le budget du 18 février.

Une chose dont je me souviens très clairement, c'est le sentiment qu'il y avait dans le pays après la victoire de Pierre Elliott Trudeau en 1968. Un des résultats de ses quatre premières années de pouvoir fut la division du pays, le fait que les régions se désunirent. Il détruisit le tissu qui tenait le Canada ensemble. La représentation à la Chambre des communes, après les élections de 1974, témoignait de cette division. Elle attestait de l'éclatement du pays. Par exemple, en gros, l'Ouest appuyait le parti conservateur. Tous les députés de l'Alberta étaient conservateurs. L'Ontario était partagé. Le Québec était surtout libéral. La région atlantique était partagée. Tout le monde était d'avis que les libéraux avaient divisé le Canada. Ils n'avaient pas de majorité. Ils ne représentaient pas équitablement toutes les régions du pays. En fait, entre 1980 et 1984, les libéraux ont été rayés de la carte dans l'ouest du Canada, non seulement au palier fédéral, mais souvent au palier provincial. A cette époque, les libéraux ne valaient pas cher. Ils avaient divisé le pays.

Puis, en 1984, le premier ministre actuel a accédé au pouvoir avec 211 sièges. Tout le monde disait : «Regardez, un gouvernement représentatif. Le pays est maintenant représenté d'un océan à l'autre. Voyez l'unité à laquelle nous sommes parvenus». Au cours des cinq premiers mois de son mandat, les sondages traduisaient la popularité du gouvernement. C'était la lune de miel. Les conservateurs s'attiraient la faveur de 55 p. 100 de la population puis de 50 p. 100. Où en sont-ils après deux brèves années et demie? Qu'en est-il de l'unité du pays? Le gouvernement conservateur est rongé par des dissensions internes. Le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) a déclaré que le gouvernement n'accordait aucune attention aux problèmes de l'Ouest. Un voyageur qui parcourt le pays peut constater qu'il est aussi divisé en ce moment qu'à l'époque de Pierre Elliott Trudeau.

Je vous rappelle que dans les paroles creuses qui accompagnaient la présentation de son budget, le ministre des Finances (M. Wilson) déclarait que certaines régions traversaient une période difficile. Il affirmait : «Nous avons l'intention de nous assurer que notre programme de relance économique bénéficie à tous les Canadiens». Il promettait de travailler de concert avec les gouvernements provinciaux et l'industrie pour trouver le moyen de mettre en place des assises solides propres à favoriser une croissance soutenue dans toutes les régions. Voyons ce qui en est.

Il ne précisait pas où se manifestait cette croissance. En fait, j'aimerais communiquer à la Chambre une donnée statistique qui nous permet de nous faire une idée des bénéficiaires de cette croissance. Entre janvier 1986 et janvier 1987, 137 000 nouveaux emplois ont été créés au Canada. Cependant, seulement 5 000 l'ont été à l'extérieur de l'Ontario.

M. Blaikie: C'est une honte!

M. Rodriguez: Le député dit que c'est une honte. J'ajouterai que très peu de ces emplois ont été créés dans le nord de la province. La très grande majorité se retrouvent dans le «Golden Horseshoe», surtout à Toronto. Je me souviens que, vers le milieu des années 1970, les jeunes, victimes d'un chômage aigü, demandaient au premier ministre Trudeau, de passage dans une université, ce qu'il comptait faire pour créer des emplois, particulièrement pour les jeunes. Savez-vous ce qu'il leur a dit, monsieur le Président? Il leur a dit: «Vous devez être prêt à quitter le Canada et aller chercher un emploi ailleurs». Il a été vertement critiqué et avec raison pour avoir tenu ces propos. Qu'est-ce que le gouvernement dit maintenant aux jeunes? Qu'il faut aller à Toronto pour trouver des emplois, c'est ce qu'il dit.

En dépit de tout cela, le gouvernement insiste. Le ministre parle dans son budget d'une augmentation de la croissance, des emplois et des possibilités. Comment peut-il le dire quand, en fait, cette croissance est strictement limitée à Toronto et à une petite zône géographique très limitée au sud de l'Ontario? On dit qu'on peut aller à l'Est ou à l'Ouest et se faire immédiatement des amis grâce à la haine commune que suscite Toronto. Est-ce là l'unité que le gouvernement a réalisée? Est-ce là l'unité dont parlent le ministre des Finances et le gouvernement? C'est le gouvernement de Toronto que nous avons.

Le ministre des Finances s'est présenté devant le comité des Finances peu après le dépôt de son budget. Il a fait remarquer que 675 000 emplois ont été créés au Canada. Il a admis que 356 000 d'entre eux sont en Ontario. Cela fait plus de 50 p. 100. Il me semble qu'on a tendance à croire que la cote du gouvernement est déplorable à cause des scandales. Je propose que nous rééxaminions la question. Je ne pense pas que cette baisse de popularité dans les sondages soit due entièrement aux scandales. A mon avis, c'est dû au fait que le gouvernement a abandonné les régions du Canada.

• (1730)

M. Keeper: C'est un scandale.

M. Rodriguez: C'est scandaleux. Le gouvernement parle d'emplois, et encore d'emplois. Comme je l'ai fait remarquer, lorsque nous considérons les régions, nous voyons que 5 000 emplois ont été créés en dehors de Toronto de janvier à janvier. Et le reste du Canada? Et les régions oubliées par le gouvernement? Entre 1981 et 1986, le chômage dans la région atlantique est passé de 11,5 à 15,3 p. 100. L'écart en points de pourcentage entre les taux de chômage de l'Ontario et de la région atlantique du Canada est passé de 6,3 en 1981, à 8,2 en 1986. Aujourd'hui, nous avons 125 000 chômeurs dans quatre provinces atlantiques seulement. Le taux de chômage varie d'un minimum de 13,5 p. 100 au Nouveau-Brunswick à 20,1 p. 100 à Terre-Neuve. Ces chiffres ne tiennent même pas compte des milliers de personnes qui ont renoncé à chercher des emplois inexistants. Les revenus moyens d'une famille en Ontario sont de 40 p. 100 plus élevés que dans la région atlantique du Canada. Quelque 25 à 30 p. 100 des revenus de cette région dépendent de l'aide sociale. C'est l'autre Canada, le Canada oublié dans le budget du ministre des Finances. Il aurait mieux valu que le ministre ne propose pas ce budget. Un des mes électeurs l'a appelé le budget des perruches parce que l'une des augmentations de taxe porte sur la nourriture des animaux familiers.

Quel est le bilan du gouvernement conservateur pour la création d'emplois et le développement régional? Comme je l'ai fait remarquer, 90 p. 100 de tous les nouveaux emplois ont été créés dans le sud de l'Ontario. Les dépenses consacrées au développement économique régional ont diminué de près de 3 milliards de dollars depuis que les conservateurs ont pris le pouvoir en 1984. Quelque 70 p. 100 des fonds du MEIR sont dépensés en Ontario et au Québec. Dans la région atlantique, le secteur privé a dit qu'il va réduire ses investissements. Les crédits d'impôt et les réformes fiscales des conservateurs sont un échec total. Par example, prenons le crédit d'impôt du Cap-Breton. Les gens s'en servent pour investir dans des affaires véreuses, comme ce fut le cas des escroqueries rattachées au crédit d'impôt pour la recherche scientifique. Qu'ont fait les conservateurs au sujet des ateliers de Moncton et des usines de wagons de Trenton? Les emplois ont disparu. L'Agence des perspectives de l'Atlantique et le Programme Entreprise Atlantique sont ensevelis sous la paperasse. Les budgets aident-ils les pêcheries de la région atlantique? Nous sommes tous au courant de l'accord sur les pêcheries entre la France et le Canada. Nous savons comment cet accord a été truqué. Que fait le gouvernement au sujet des zones extra-côtières? Que dire des programmes de développement? A-t-on augmenté les paiements de transfert? Pas du tout, on les a réduits. A-t-on augmenté les paiements de péréquation? Pas du tout, on les a réduits.

Comment les gouvernements des provinces atlantiques—trois sur quatre sont conservateurs—ont-ils réagi au troisième budget du gouvernement conservateur? Voici ce que le premier ministre Buchanan de la Nouvelle-Écosse a dit:

> En toute sincérité, j'ai été très déçu de constater que le budget n'ait pas mentionné ce qui, avais-je pensé, devait être un des points importants, soit l'agence des provinces atlantiques . . . Le budget n'offre à peu près rien à la région atlantique, alors que nous avions de pressants besoins . . . L'Ontario se porte très bien, merci, mais les provinces atlantiques traversent une période difficile, et c'est bien malheureux que le budget ne propose rien pour les aider.

Et un peu plus loin:

> Malheureusement . . . les restrictions ont des conséquences plutôt dévastatrices pour les provinces atlantiques . . . Le remède qu'ils prescrivent pour régler un problème en Ontario est à l'origine de la pneumonie dont nous souffrons ici.

M. Keeper: Il faut changer de médecin.

M. Rodriguez: Il faut mettre le médecin à la porte. Personne ne peut dire que le *Telegraph-Journal* est une publication socialiste, pourtant voici des extraits de son éditorial du 20 février:

> «Il n'y a rien là pour le Canada de l'Atlantique,» a dit Normand Corno, président de la Chambre de commerce du Nouveau-Brunswick.
>
> «C'est du pareil au même,» d'après Donald Hackett, président du Board of Trade de Saint-Jean.
>
> Tim McCarthy, président de la Fédération des travailleurs du Nouveau-Brunswick, a déclaré: «Je pense que le ministre n'a pas tenu compte des disparités régionales.»
>
> Même Yvon Poitras, président du Conseil de gestion du gouvernement du Nouveau-Brunswick—et un homme politique de même allégeance que M. Wilson—a été ouvertement critiqué. Il s'est accordé à dire avec le monde des affaires et le monde syndical que le budget Wilson «ne fait rien» pour le Nouveau-Brunswick.

Le *Chronicle-Herald* de Halifax a dit dans son éditorial du 20 février 1987 que:

> . . . M. Wilson n'a même pas réaffirmé dans son exposé budgétaire la volonté du gouvernement de faire jouer un rôle utile à l'agence.
>
> Jusqu'ici, le PEA a été paralysé par les formalités bureaucratiques et des lignes directrices inapplicables, selon le monde des affaires et des économistes indépendants.
>
> Le PEA a retenu l'attention publique, mais seulement parce que la Millie's Chips est devenue déçue de ses négociations avec l'administration du PEA et a décidé d'établir une nouvelle usine en Ontario plutôt qu'à Port Hawkesbury.

Que dit l'éditorial du *Telegram* de Saint-Jean? Voici ce qu'il dit:

> Deux sujets de préoccupation pour notre province, la pêche et les zones extracôtières, ont été passés sous silence. On n'a pas parlé des perspectives de réduction des inégalités régionales, et rien (dans le budget) ne laisse entrevoir que l'épouvantable taux de chômage de la province diminuera.
>
> M. Wilson dit de son budget qu'il représente une pause avant la présentation d'importantes propositions de réforme fiscale plus tard cette année.

Le budget me fait penser non pas à une pause mais plutôt à un étranglement. Il étrangle la région de l'Atlantique. L'éditorial du *Telegram* de Saint-Jean avait pour titre «La région de l'Atlantique doit attendre». L'éditorial poursuit en faisant remarquer:

> Les secours sont en route, dit-il, mais il trouve les habitants de l'Atlantique déraisonnables de s'attendre à ce qu'ils arrivent à temps pour le budget.
>
> Ce sont les provinces centrales qui sont en pleine expansion, et le ministre des Finances promet que la région de l'Atlantique en bénéficiera.
>
> Autrement dit, ce qui est bon pour le centre du pays est bon pour tous les Canadiens.

On appelle cela la théorie des retombées. Rappelez-vous, le gouvernement actuel était censé ramener l'unité. Le gouvernement est bien représenté à la Chambre des communes. Il compte 211 sièges répartis dans tout le pays.

• (1740)

M. Nunziata: Qu'en avons-nous retiré?

M. Rodriguez: Rien du tout à part la division et la discorde dans le pays en deux ans et demi à peine. Les conservateurs se demandent pourquoi leur cote de popularité est si basse dans les sondages. Je répète que ce phénomène n'a rien à voir avec les scandales. C'est parce que les conservateurs ne s'intéressent pas aux inégalités régionales, parce qu'ils mettent l'accent où le développement économique est déjà très fort, essentiellement dans le sud de l'Ontario.

Le Nord de cette province demeure un réservoir de matières premières comme la région de l'Atlantique et celle de l'Ouest. La fameuse théorie des retombées selon laquelle des stimulants économiques consentis dans le sud de l'Ontario devraient apporter quelques miettes à l'Est, à l'Ouest et au Nord, n'est pas acceptable.

La révolution finit par gronder. Nous, qui sommes de l'Atlantique, du nord de l'Ontario et de l'Ouest, nous ne nous contentons plus de ramasser les miettes. Nous voulons notre place au banquet avec les autres convives. Nous allons tirer nos chaises pour nous rapprocher afin de pouvoir profiter du repas comme les autres car nous ne voulons plus des miettes.

Je ne prêche pas la bonne parole aux conservateurs. Je me contente de leur dire de se repentir sinon le jour du jugement est proche. Je les engage à écouter les Canadiens.

J'ai fait part à la Chambre des réactions dans la région de l'Atlantique. Ces réactions ne viennent pas de journaux et de chefs néo-démocrates. Elles viennent de gens de même allégeance politique que les conservateurs.

Je dis au gouvernement que le temps est venu. Qu'il doit renoncer à l'idée que le sud de l'Ontario, surtout Toronto, c'est le royaume des cieux de tout le Canada. Le gouvernement doit tout de suite prêter attention aux disparités régionales qui existent au Canada. Il doit s'en occuper maintenant, avant qu'il ne soit trop tard.

M. le vice-président: Questions ou commentaires?

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: Le vote porte donc sur la question suivante.

M. Wilson (Etobicoke-Centre), appuyé par M. Mazankowski, propose:

> Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre), mise aux voix, est adoptée.)

(Vote nº 90)

POUR

Députés

Andre
Belsher
Bertrand
Blenkarn
Bourgault
Brightwell
Brisco
Cadieux
Champagne
(Champlain)
Chartrand
Clark
(Yellowhead)
Clark
(Brandon—Souris)
Clinch
Cochrane
Comeau
Cook
Corbett
Crofton
Crosbie
(Saint-Jean-Ouest)
Darling
Daubney
Desjardins
Duplessis
Edwards
Ellis
Epp
(Provencher)
Fennell
Ferland
Forrestall
Gass
Girard
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Grisé
Gustafson
Hamilton
Hardey
Hawkes
Hnatyshyn
Holtmann
Horner
Hudon
James
Kelleher
Lanthier
Layton
Lesick
Lewis
MacKay
Mailly
Malone
Mantha
Marin
McCrossan
McDermid
McDougall
(St. Paul's)
McKenzie
McKinnon
McKnight
Merrithew
Moore
Nickerson
Nowlan
Oberle
Oostrom
Paproski
Porter
Ravis
Redway
Reimer
Ricard
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scowen
Shields
Stewart
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Van De Walle
Vankoughnet
Vézina
Wenman
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard—87

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Blaikie
Boudria
Cassidy
Copps
de Corneille
de Jong
Dingwall
Frith
Garneau
Gauthier
Guilbault
(Saint-Jacques)
Henderson
Hopkins
Hovdebo
Keeper
MacLellan
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Ouellet
Parry
Penner
Prud'homme
Robichaud
Robinson
Rodriguez
Rompkey
Young —34

● (1800)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[*Français*]

Comme il est 18 h 10, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 10.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures

Prières

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PROCÉDURE—LES MOTIONS PROPOSÉES DURANT LES AFFAIRES COURANTES—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Hier, j'ai dit à la Chambre que je serais disposé à me prononcer, à 11 heures ce matin, sur la question que le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) a soulevée hier en proposant, à l'étape du dépôt des documents, que le Chambre passe aux motions. Si cette proposition avait été acceptée, elle aurait eu pour effet de faire tomber toutes les autres rubriques des affaires courantes. J'ai invité les députés à présenter des arguments sur la recevabilité de la motion et j'ai réservé ma décision.

[*Français*]

Les interventions de tous les députés qui ont participé à la discussion ont été très directes. Ils ont soulevé un certain nombre de points valides et la Présidence a apprécié la vigueur des arguments présentés.

[*Traduction*]

Le député de Burnaby (M. Robinson) a fait allusion à ma décision du 24 novembre 1986 dans laquelle j'ai déclaré qu'une motion qui aurait pour effet de remplacer un certain nombre de rubriques des affaires courantes ne serait pas appropriée et qu'il fallait procéder rubrique par rubrique. En réservant ma décision hier, je savais parfaitement que j'avais rendu la décision en question et que la motion proposée hier par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé était sans précédent. Les deux motions se ressemblent en effet, mais les circonstances diffèrent considérablement, et les inquiétudes de la présidence demeurent les mêmes.

Le député de Churchill (M. Murphy) a laissé entendre que tout ce que l'on pouvait proposer durant les affaires courantes, c'était que l'on passe à l'ordre du jour. Même si je suis fortement enclin à être du même avis, il reste qu'il existe un certain nombre de précédents à l'effet contraire. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a déclaré:

> Si l'étude des affaires courantes doit être considérée comme un processus sacro-saint, point par point, il faudra alors revenir sur les motions dilatoires et les manoeuvres de procédure, de même que sur l'admissibilité réglementaire de certaines de ces motions dilatoires.

La présidence est entièrement d'accord. Le vice-premier ministre a aussi déclaré qu'il devait certainement y avoir un équilibre, et la présidence est entièrement d'accord avec ces propos aussi.

[*Français*]

L'honorable député de Windsor-Ouest (M. Gray) a déclaré qu'une motion de remplacement ne peut être acceptée que lorsque la Chambre est saisie de travaux que l'on peut remplacer. L'honorable député de Cape-Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) a appuyé cette information en déclarant que, pour que l'on puisse présenter une motion de remplacement, la Chambre devait d'abord être saisie de délibérations quelconques. La logique de ces arguments serait difficile à réfuter et je crois qu'ils réaffirment la nécessité d'une révision totale de l'admissibilité des motions dilatoires durant les *Affaires courantes*.

• (1110)

[*Traduction*]

Parmi ceux qui sont intervenus, certains ont parlé de l'importance de protéger les droits fondamentaux que les affaires courantes confèrent aux députés. Il se peut cependant que les tactiques d'obstruction ainsi que la limitation déraisonnable du débat enfreignent les droits fondamentaux en question. Le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) a visé juste lorsqu'il a déclaré que les tactiques de procédure dont la Chambre avait été témoin n'avaient pas grand-chose à voir avec la teneur du projet de loi C-22. Comme je l'ai précisé clairement hier, la présidence ne s'intéresse nullement à la teneur du projet de loi. L'effet de ces tactiques utilisées par l'un ou l'autre parti sur le bien-être de la Chambre des communes inquiète gravement la présidence cependant.

La Chambre est saisie depuis presque six mois d'une mesure législative très controversée, soit le projet de loi C-22, modifiant la Loi sur les brevets. Ce n'est pas la première fois que la Chambre est saisie d'une mesure législative controversée, et ce ne sera pas la dernière non plus. Il est essentiel pour notre régime démocratique que les sujets controversés puissent faire l'objet d'un débat d'une durée raisonnable, que l'on dispose de toutes les occasions raisonnablement possibles d'entendre les arguments pour et contre les sujets en cause, et que des tactiques dilatoires raisonnables soient permises afin de donner aux adversaires d'une mesure la chance de convaincre le public d'appuyer leur point de vue. Toute question doit, tôt ou tard, être tranchée et c'est la majorité qui décide. Les règles de la procédure protègent à la fois la minorité et la majorité, et elles sont conçues pour permettre aux partisans et aux adversaires d'une mesure de s'exprimer à fond. Elles assurent à l'opposition un moyen de retarder une décision et permettent aussi à la majorité de limiter le débat afin d'en arriver à une décision. Ce genre d'équilibre est essentiel à la procédure d'une assemblée

démocratique. Nos règles n'ont certainement jamais été conçues pour permettre la frustration totale d'une partie ou de l'autre, la stagnation totale du débat ni la paralysie totale du système.

[*Français*]

Le projet de loi C-22 a été déposé le 6 novembre 1986 et lu une première fois le 7 novembre à la suite d'un vote par appel nominal dans les deux cas. A cause de la vive opposition soulevée par le projet de loi, on a eu recours, dans le but de retarder l'étude de la mesure en cause, à des tactiques de procédure auxquelles le gouvernement a répliqué par des tactiques de procédure de son cru. Il y a eu sept votes par appel nominal avant le dépôt du projet de loi, la plupart à la suite de motions dilatoires proposées durant les «Affaires courantes». Il y a eu 14 autres votes par appel nominal, la plupart aussi à la suite de motions dilatoires présentées durant les «Affaires courantes», avant que le projet de loi ne soit adopté en deuxième lecture, le 8 décembre 1986.

Le projet de loi a été renvoyé à un Comité législatif qui en a fait rapport à la Chambre avec des amendements le 16 mars 1987, après 24 séances et 82 heures de débat, comme l'a souligné le vice-premier ministre. De nombreux amendements ont été proposés à l'étape du rapport à la Chambre il y a quatre jours jusqu'à maintenant.

Le 7 avril, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a donné avis d'une motion d'attribution de temps en vertu de l'article 117 du Règlement. Cet article du Règlement a été adopté par la Chambre en 1968 et l'on y a eu recours régulièrement depuis. Il s'agit là d'une procédure légitime à condition qu'on n'en abuse pas, et des gouvernements tant libéraux que progressistes conservateurs y ont eu recours sans qu'on remette en doute, sur le plan de la procédure, leur droit de le faire.

[*Traduction*]

Comme les députés le savent, des tactiques dilatoires ont empêché la Chambre de parvenir à l'appel des motions deux jours de suite la semaine dernière. Le troisième jour, soit vendredi, le gouvernement s'est engagé à ne pas proposer sa motion d'attribution de temps au sujet du projet de loi C-22 et, après entente mutuelle, les Affaires courantes n'ont pas eu lieu. Le débat a malheureusement dégénéré en guérilla tactique. Les adversaires du projet de loi ont recouru à divers moyens pour en retarder l'adoption à ses étapes successives. Le gouvernement a réagi en proposant des motions de remplacement qui ont eu l'effet contraire. De telles tactiques doivent sembler dénuées de tout sens pour le public qui en est témoin. On utilise nos procédures à des fins pour lesquelles elles n'avaient jamais été conçues à l'origine, et l'on pourrait pardonner au public de croire que nos règles sont dénuées de tout fondement logique.

Dans le genre de situation où nous nous retrouvons, je suis certain que la négociation constitue la seule façon de parvenir à une solution satisfaisante. Cependant, lorsque les négociations échouent, la présidence doit envisager ses propres responsabilités. Un de ses rôles consiste à s'assurer que la Chambre puisse fonctionner. Cela ne signifie pas qu'elle y joue un rôle quelconque en aidant le gouvernement à gérer son programme parlementaire. Je le répète, elle n'a pas pour rôle d'aider le gouvernement à gérer son programme.

Le projet de loi à l'étude a déjà fait l'objet d'un important débat. On ne saurait prétendre que les occasions de faire entendre des objections à ce sujet aient été déraisonnablement limitées. Les Affaires courantes ont été gravement perturbées, ce qui m'inquiète très sérieusement, comme je l'ai déjà dit.

Je rappelle que, mercredi dernier, j'ai invité les députés à donner leur avis sur la question à la présidence s'ils le souhaitaient.

Les Affaires courantes constituent un aspect essentiel des travaux de la Chambre et, si l'on n'en assure pas la protection, les intérêts de la Chambre et du public qu'elle sert risquent d'en souffrir gravement.

La proposition de motions dilatoires est une pratique très récente qui remonte au début des années 80. Je partage les doutes de certains députés au sujet de sa validité sur le plan de la procédure. Cette pratique peut remplacer la présentation de pétitions, retarder indéfiniment le dépôt de projets de loi émanant tant des simples députés que du gouvernement et bloquer complètement le débat sur les motions d'adoption de rapports de comité ainsi que sur les motions d'attribution de temps. Au cours de leurs interventions d'hier, les députés ont fait valoir ces arguments de façon très efficace. Le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a soutenu très vigoureusement que, durant les Affaires courantes, un député ne devrait obtenir la parole que pour les fins prévues à la rubrique en vertu de laquelle l'intéressé veut prendre la parole. Depuis que les affaires courantes ont été avancées au matin trois jours par semaine, les problèmes se sont aggravés. Il s'agit cependant d'une question plus générale sur laquelle il faudra se pencher à une autre occasion. La question immédiate sur laquelle la présidence doit se prononcer est la suivante: la motion proposée hier par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé est-elle admissible ou non?

J'admets que si nous nous en tenions strictement aux précédents récents, y compris ma décision du 24 novembre 1986, je devrais déclarer la motion irrecevable. La Chambre se retrouve néanmoins dans une impasse d'où elle n'a pu se sortir seule. Vient un moment où la présidence doit assumer ses responsabilités. Lorsque les circonstances changent et que les règles de la procédure ne permettent aucune solution, la présidence doit s'en remettre à son pouvoir discrétionnaire dans l'intérêt de la Chambre et de tous ses députés. Il se peut que la présidence doive alors modifier une décision antérieure ou s'en écarter.

Dans le recours à mon pouvoir discrétionnaire, je crois avoir l'appui de la tradition centenaire liée à la charge de Président. C'est le Président Lenthall qui, sous le règne de Charles 1er, a déclaré en présence du souverain que le Président devait avoir la Chambre comme première préoccupation. En 1881, le Président Brand a mis fin à la paralysie des travaux de la Chambre en imposant la clôture de son propre chef.

• (1120)

Une autorité éminente de la chose parlementaire, Josef Redlich, a écrit que le Président a le devoir de servir la majorité

> . . . en maintenant les règles et les usages centenaires et en s'assurant que rien n'empêche ni la majorité ni la minorité de recourir aux moyens et aux tactiques que l'ordre des travaux offre aux forts et aux faibles. La protection de la majorité contre l'obstruction et la protection de la minorité contre l'oppression constituent deux fonctions semblables de la présidence.

En interprétant les règles de la procédure, la présidence doit tenir compte non seulement de leur lettre, mais aussi de leur esprit, et elle doit se guider sur la règle la plus fondamentale entre toutes, celle du bon sens.

Le recours aux motions dilatoires comme tactique d'obstruction est sans aucun doute sanctionné par la pratique parlementaire. De nombreuses assemblées parlementaires du Commonwealth en limitent cependant l'usage. A la Chambre des communes britannique, par exemple, le Président a le pouvoir de rejeter les motions dilatoires s'il juge qu'elles constituent un abus du Règlement de la Chambre. Il a par contre le pouvoir de les accepter s'il les juge justifiées.

Je répète que je suis convaincu qu'il faudrait étudier toute la question du recours aux motions dilatoires durant les Affaires courantes et qu'il ne faudrait sanctionner aucune procédure qui permette de bloquer complètement et indéfiniment les travaux de la Chambre. La sonnerie d'appel des députés ne remplace pas le débat.

[*Français*]

La présente législature a été marquée au coin de la réforme. Nous avons été témoins de la mise en oeuvre de changements importants conçus pour faciliter le déroulement des travaux, accroître les pouvoirs des comités, améliorer les possibilités qui s'offraient aux simples députés et rendre nos procédures plus efficaces.

La Chambre a décidé de changer sa façon d'élire un Président, ce qui témoigne de sa maturité nouvelle. Cependant, la Chambre a-t-elle atteint une maturité suffisante pour conférer à son Président les pouvoirs discrétionnaires nécessaires pour contrôler les abus et dénouer les impasses que la Chambre des communes britannique a conférés à son propre Président il y a plus d'un siècle? Je crois que oui.

[*Traduction*]

Après avoir étudié sérieusement tous les arguments présentés, j'ai décidé que la meilleure façon de servir les intérêts de la Chambre était d'accepter la motion présentée hier par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Ce faisant, je précise clairement que ma décision ne sera pas considérée comme un précédent immuable et que la présidence pourrait, dans d'autres circonstances, juger une telle motion irrecevable.

J'espère que tous les députés se rendent compte que l'esprit de ma décision n'a rien à voir avec la teneur du projet de loi C-22. Seules les procédures de la Chambre et les répercussions futures de ce que nous pouvons faire aujourd'hui m'intéressent. Il arrive que des tactiques d'obstruction puissent constituer un abus du Règlement de la Chambre. De même, les avis de motions d'attribution de temps présentés après quelques heures de débats seulement à n'importe quelle étape de l'étude d'un projet de loi peuvent aussi constituer un abus. Cependant, si un tel avis est donné lorsqu'un débat risque de se prolonger à l'étape du rapport, après qu'un projet de loi a été étudié longuement et en détail au comité, j'estime qu'il s'agit d'un recours légitime à l'article 117 du Règlement. Tant les motions d'attribution de temps que les motions dilatoires peuvent donner lieu à des abus. Lorsque le gouvernement ou l'opposition usent de telles tactiques, l'équilibre du gouvernement parlementaire démocratique est facile à perturber. Le maintien de cet équilibre constitue une responsabilité fondamentale de la présidence.

Je veux préciser clairement à tous les députés que si l'on invoque la présente décision comme précédent, la présidence l'interprétera à la lumière des circonstances qui prévaudront alors et dans le but de maintenir l'équilibre essentiel dont je viens de parler.

J'ai quelques observations à ajouter. Je n'ai pas eu de plaisir à rendre cette décision. C'est pourtant la tâche que, dans les circonstances, les députés m'ont imposée. Je l'ai acceptée dans le respect des traditions de la Chambre que j'ai essayé de bien exprimer dans ma décision. Je suis arrivé à la décision que je viens d'annoncer après avoir non seulement approfondi nos règles et précédents, mais pesé aussi cette affaire avec le plus de bon sens possible.

Je voudrais toutefois qu'une chose soit bien comprise par tous les députés, où qu'ils siègent à la Chambre. J'attends de chacun d'eux qu'il reçoive ma décision telle que je la conçois. Tout simplement, en l'absence de direction claire du Règlement, j'ai dû trancher.

Je voudrais parler d'une préoccupation dont les députés ont fait état dans le débat sur cette affaire importante. La voici, simplement exprimée. En conséquence de ma décision, les simples députés pourraient se voir privés de leur droit d'exposer des griefs aux affaires courantes et, partant, de voir leurs droits de parlementaires injustement restreints ou même abolis. Je réponds ceci. Qu'on se tienne pour dit que tant que je serai Président, je ne laisserai personne, d'un côté ou de l'autre de la Chambre, tirer parti de ma décision d'une manière qui pourra être considérée comme abusive. J'ai dû me prononcer. La décision est commandée par les événements. Personne ne doit présumer qu'elle pourra servir de justification à quelque écart ou violation que ce soit des principes du franc-jeu.

Ma décision repose en partie sur le jugement du Président, je l'admets. Tant que l'on n'aura pas apporté certaines modifications au Règlement afin d'aider le Président à exercer son jugement dans l'intérêt de la Chambre, je ne ménagerai pas mes efforts pour essayer de trouver une solution acceptable aux conflits. Il faut à mon avis essayer de régler ces différends inévitables et légitimes en se basant sur nos coutumes, nos règles, nos précédents et sur autre chose également; j'entends par là quelque chose d'essentiel pour la Chambre des communes, la chose largement acceptée mais pas toujours définissable sur laquelle repose toute notre histoire constitutionnelle. Je parle de la courtoisie et j'ajouterai peut-être aussi, comme je l'ai déjà dit, le bon sens qui est relatif, comme la beauté. Il existe néanmoins un bon sens élémentaire que ceux qui doivent se faire élire ne comprennent que trop bien. C'est ce qui permet, en dernier ressort de savoir ce que des personnes raisonnables jugent acceptable dans certaines circonstances.

J'ai essayé de rendre une décision mûrement réfléchie. J'ai aussi essayé de suivre un raisonnement qui repose sur le bon sens même. Je signale à tous les députés que leur Président ne leur permettra pas d'abuser de cette décision. J'ose espérer que les difficultés qu'éprouve le Président dans ce cas-ci inciteront les députés à revoir le Règlement afin d'y apporter certains changements susceptibles de protéger le caractère sacro-saint des affaires courantes et les intérêts légitimes de tous les députés.

Je voudrais remercier tous les députés pour leur diligence et la sincérité avec laquelle ils ont présenté leurs arguments. J'espère que cette décision, même si elle ne satisfait pas tout le monde, sera acceptée dans l'intérêt de notre Chambre.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais simplement obtenir certains éclaircissements. Dois-je supposer, alors, que la Chambre étudiera en temps voulu la motion dont l'honorable secrétaire parlementaire nous a saisis hier?

• (1130)

M. le Président: La présidence et les services du greffier ont étudié la question que l'honorable vice-premier ministre (M. Mazankowski) soulève. Cette décision s'appliquera à l'avenir et ce qui est arrivé hier est chose du passé. Ainsi, la décision est prise maintenant et il n'appartient pas à la présidence de préciser à quel moment l'un ou l'autre des partis pourrait souhaiter s'en prévaloir. Je tente d'éclaircir la question, au cas où une autre motion du genre serait présentée à nouveau.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'interviens au sujet du même rappel au Règlement. Je veux en revenir à la question que je vous ai posée hier et avant-hier au sujet des motions déclarées sans objet. Vos observations en réponse à la demande du leader parlementaire du gouvernement me montrent que vous avez déclaré sans objet la motion dont la Chambre était saisie.

Je maintiens que cette façon de procéder est irrecevable et inconstitutionnelle. La Chambre doit trancher les questions qui lui sont soumises par vote. Je ne suis pas d'accord avec l'objet de la motion et je ne pense pas vouloir un jour soutenir une procédure de ce genre, mais si vous avez déclaré cette motion sans objet, je vous demande alors sur quelle règle de la Chambre, sur quel article du Règlement, vous vous appuyez pour prendre cette décision?

M. le Président: Je suis parti du principe en l'occurrence que cette motion avait été proposée, mais que la Chambre n'en avait jamais été saisie. Elle a été proposée et, à ce moment-là, j'ai invité des députés à préciser les raisons pour lesquelles, selon eux, la Chambre pourrait ou non en être saisie. C'est là la réponse très brève à la fort légitime question du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). J'espère qu'avant la fin de la journée, demain, je pourrai en dire davantage sur cette importante question que je traite avec tout le sérieux qu'elle mérite.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, nous allons, bien entendu, accepter et respecter la décision que vous venez de rendre. Nous avons toujours soutenu, comme lorsque la sonnerie a retenti pendant si longtemps, il y a quelques années, qu'il fallait soutenir les droits du Parlement, sans quoi il ne pouvait y avoir de démocratie. Cependant, nous nous inquiétons du fait que votre décision crée un précédent dont on pourra s'inspirer le cas échéant. Le rôle du Président de la Chambre s'en trouvera ainsi modifié.

Avant de rendre une décision, le Président devra dorénavant examiner tout ce qui s'est dit à la Chambre et dans les comités, et tenir compte des initiatives de l'opposition et du gouvernement. Par conséquent, il devra se mêler de toute controverse qui surgit à la Chambre. Il fallait peut-être en venir là, mais cette décision risque de modifier radicalement le rôle du Président et d'entamer son indépendance.

Malgré tout le respect que j'ai pour vous, monsieur le Président, je redoute qu'un jour, un gouvernement majoritaire nomme à votre poste, après la campagne d'usage, le candidat qui lui convienne mais qui ne représente plus les intérêts de tous les partis et qui pourrait n'être qu'un instrument entre les mains du pouvoir. Il s'agit d'une préoccupation légitime que chacun à la Chambre devrait partager.

Toutefois, je le répète, nous allons respecter votre décision. Je suggère, par contre, que les leaders parlementaires et le comité des élections, des privilèges et de la procédure en fassent l'étude et veillent à établir des lignes directrices claires et nettes sur notre façon de recourir au Règlement, voire d'en abuser, et sur l'usage que le Président peut faire de ce nouveau pouvoir discrétionnaire.

Compte tenu de cette décision, je pense également que, même si le gouvernement souhaite à juste titre aller de l'avant dans la mise en oeuvre de son programme politique, nous devons trouver un moyen de garantir aux partis d'opposition, notamment lorsque leur représentation est faible comme c'est le cas à l'heure actuelle, que les réunions de comités ne soient pas tenues simplement pour la forme mais qu'elles procurent véritablement l'occasion de présenter des points de vue et d'en débattre et de poser des questions.

En rendant votre décision, monsieur le Président, vous avez signalé que le comité qui a étudié le projet de loi C-22 s'est réuni souvent. Cependant, nous de l'opposition sommes d'avis que le nombre de témoins entendus à chaque audience a été trop considérable. Les témoins n'avaient que 45 minutes pour se faire entendre et répondre aux questions des députés. C'est insuffisant. Il faut plus de 45 minutes pour qu'un groupe d'envergure nationale présente son point de vue sur une mesure législative de première importance et pour que nous posions des questions intelligentes et recevions des réponses tout aussi pertinentes.

Pour ce qui est de la décision qui vient d'être rendue, dans la mesure où la présidence aura à juger aussi bien de l'aspect quantitatif que qualitatif du débat, il importe que les droits des minorités, des citoyens et des groupes qui comparaissent devant les comités parlementaires soient protégés. Les statistiques ne disent pas tout. Malheureusement, il faudra que le Président se penche sur l'aspect qualitatif des séances des comités. Il devra évaluer ce qui se passe chaque fois qu'un témoin comparait devant un comité parlementaire qui examine une question controversée. Monsieur le Président, je vous souhaite bonne chance.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement. Tout d'abord, je vous dirai que de ce côté-ci de la Chambre, nous vous remercions d'avoir pris le temps d'examiner ce problème en profondeur et d'apporter votre jugement que nous acceptons tel quel, comme le veut le Règlement de la Chambre. Cependant, je voudrais vous faire part ainsi qu'à tous ceux qui sont ici de l'interprétation que nous pouvons porter sur le jugement que vous venez de rendre.

Pour notre part, nous croyons que la Présidence, bien qu'elle ait référé, durant son long exposé, à la longueur du débat sur le projet de loi C-22, notre interprétation c'est que la Présidence n'a pas pris de décision en se fondant sur la longueur du débat parce que, lorsqu'un point de procédure se pose à la Chambre, ce n'est pas la longueur d'un débat qui est la question, mais c'est comment une décision peut-elle être justement prise de façon à être équilibrée et satisfaire tous les députés de cette Chambre et les protéger également.

Aussi lorsque certains débats traînent en longueur, c'est plutôt une question de débat entre députés, à savoir si le débat est trop long ou non, et le public peut avoir son opinion sur le sujet, mais je suis assuré que la Présidence ne porte pas de jugement elle-même à savoir si un débat a duré trop longtemps.

La même chose s'applique pour ce qui est de l'attribution de temps que le gouvernement se propose d'utiliser au sujet du projet de loi C-22. Là aussi je pense bien que la Présidence ne porte pas de jugement à savoir si, dans un cas particulier, l'utilisation de l'attribution de temps est justifiée ou à savoir s'il y a ou non abus dans l'utilisation de cette mesure puisque, là encore, c'est une question à être jugée par le public.

C'est une question qui peut être débattue entre les députés de cette Chambre, mais sûrement les règles concernant l'attribution de temps sont clairement indiquées dans notre Règlement et peuvent être utilisées en tout temps. Si elles sont utilisées trop souvent, c'est là une question pour le public de juger le gouvernement qui les utilise.

Finalement, monsieur le Président, il me semble et il semble en tout cas aux députés de notre côté que par la décision que vous avez prise aujourd'hui vous semblez élargir les pouvoirs que la Présidence possédait jusqu'ici en vous basant sur des précédents datant de longtemps et utilisés par des présidents au Royaume-Uni. Tout ce que nous espérons de la part de la Présidence, c'est que ces pouvoirs seront utilisés pour protéger également tous les députés de cette Chambre et quant à moi qui siège du côté de l'opposition, d'une opposition très minoritaire, nous anticipons et nous souhaitons que ces pouvoirs soient utilisés pour protéger entre autres les droits de la minorité puisque la majorité dans ce Parlement est «très majoritaire».

• (1140)

[*Traduction*]

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, je voudrais faire quelques observations, car j'ai accepté hier votre invitation à dire quelques mots là-dessus.

Si j'ai bien compris votre décision, monsieur le Président, vous avez déclaré que cette situation était recevable, que le secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé (M. Lewis) pouvait présenter la motion, mais que vous ne vouliez pas établir un précédent. En fait, monsieur le Président, vous avez prononcé un jugement sur la question qui nous occupe. A mon avis, vous devez savoir, par exemple, que quand le comité législatif a été saisi du projet de loi C-22, à sa toute première séance, des députés ministériels faisant partie du comité ont proposé une motion en vertu de laquelle le comité siégerait cinq jours par semaine, trois fois par jour et que chaque témoin ne pourrait être entendu que 45 minutes. Ils ont fixé un délai à l'issue duquel l'étude du projet de loi C-22 serait terminée en comité. Je crois que vous êtes au courant de ces choses, monsieur le Président. Vous devez en être conscient en rendant votre décision.

Voilà pourquoi j'estime qu'il est dangereux pour la présidence de prononcer indirectement un jugement sur un projet de loi en particulier. Bien que vous ayez prétendu que votre décision ne porte pas sur le bien-fondé d'un projet de loi, en fait, vous devez vous y intéresser. Vous devez vous pencher sur les raisons pour lesquelles l'opposition trouve à redire à ce projet de loi et vous interroger sur l'ampleur de cette opposition à la Chambre. D'une part, me semble-t-il, vous ne voulez pas vous en mêler, mais d'autre part, vous êtes effectivement mêlé à l'affaire.

En toute déférence, je prétends qu'en rendant votre décision, vous avez pris parti. Vous avez dit que la motion du secrétaire parlementaire était recevable. C'est une décision qui pourrait comporter de graves dangers à l'avenir. Il est regrettable que nous nous dirigions dans cette voie, monsieur le Président.

A mon avis, en vertu d'une décision antérieure rendue par M. le Président Lamoureux, une motion de ce genre est irrecevable. Je crois qu'en l'occurrence, cela va nous fourrer dans un véritable guêpier et il est fort regrettable que la décision nous entraîne en ce sens.

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en ma qualité de critique officiel pour les sujets de consommation et corporations, ce qui m'a amené à m'occuper du projet de loi C-22, et sur votre invitation d'hier à traiter de la question, je tiens à dire en quelques mots que j'ai déduit de votre décision—quitte à ce que vous me repreniez si je me trompe—que cette décision ne constitue en rien un précédent pour les délibérations futures de la Chambre.

A titre de Président de la Chambre, vous disposez de certains pouvoirs et vous les exercez en ce moment. Loin de moi l'idée de me demander si l'exercice de ce pouvoir est correct ou fautif. Vous avez rendu votre décision, et il n'y a plus pour nous qu'à nous y plier.

Mais si on me permet de le dire, je n'étais pas au courant de certains faits signalés par le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) au sujet de ce qui s'est passé au comité. Le souvenir que j'en ai est un peu différent, comme le compte rendu devrait le montrer je pense. Il est indéniable que le gouvernement en place a voulu limiter les témoins à 45 minutes et souhaitait terminer les audiences dans un certain délai. Mais j'estime que l'impasse dans laquelle s'est trouvé le projet de loi C-22 aurait pu être évitée si les députés d'en face, spécialement le ministre qui a la charge du projet de loi C-22, avaient eu le courage de leurs convictions et entamé certaines délibérations avec leurs vis-à-vis. Malheureusement, ce n'est pas ce qui s'est produit. Cela a contraint les députés de l'opposition, ceux de mon parti—et je ne parle pas pour le Nouveau parti démocratique—à faire des choses auxquelles nous ne tenions pas nécessairement pour faire obstacle au bon déroulement des débats en comité et à la Chambre.

Vous avez fait diverses observations, monsieur le Président. Mais j'ajouterai qu'il y a eu une omission, que je vous signale immédiatement. Vous avez parlé du comité, vous avez parlé des votes, comme l'a fait le vice-premier ministre (M. Mazankowski), mais vous n'avez pas parlé des 47 amendements dont la Chambre est saisie et qui touchent au fond même du projet de loi. Cela mérite qu'on s'y arrête un peu. Peut-être l'avez-vous fait, mais peut-être n'en avez-vous pas fait état comme je l'aurais aimé.

Si j'en parle, c'est pour la suite des délibérations sur le projet de loi C-22 et sur le sort qui l'attend dans les semaines et les mois qui viennent. Je vous dis en toute sincérité, monsieur le Président, que sur le fond le projet de loi est mauvais, absolument mauvais. Dans l'opposition, nous sommes opposés à mort au projet de loi C-22 tel qu'il est rédigé. A cause de l'obstination et des faits et gestes du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), vous avez eu à prendre une très difficile décision, devant laquelle notre parti s'incline avec respect.

M. le Président: Je demanderais à nouveau aux députés de bien vouloir mettre fin à leurs observations sur la décision. J'invite les députés de tous les partis représentés à la Chambre à la lire attentivement et, s'ils ont des questions à poser, ma porte est toujours ouverte.

Toutefois, je dois dire que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations que les députés ont présentées après la décision. Je sais qu'ils les ont faites parce qu'ils estiment à juste titre que le devoir leur commande de dire à la Chambre ce qu'ils pensent de la décision. Je n'en ai pas déduit pour autant que mon jugement était contesté et je crois que personne ne devrait laisser entendre que c'était là l'intention de députés que je connais et que j'estime bien. Je ne crois pas du tout que c'était le cas.

J'ai déjà dit que je n'ai pas trouvé agréable de rendre cette décision. Si vous l'examinez attentivement, vous constaterez qu'elle est très soigneusement circonscrite.

Permettez-moi maintenant de commenter l'observation du député de Churchill (M. Murphy), à savoir que cela confère un pouvoir discrétionnaire indû à la présidence et qu'il y a là un élément de nouveauté.

• (1150)

D'abord, il faut se rappeler que tous les précédents découlent forcément de jugements rendus par d'autres présidents de la Chambre. Je ne cherche pas à m'accaparer un plus grand pouvoir. Ce que je veux et ce que souhaitent les députés, je l'espère, c'est arriver à préciser le Règlement de telle manière que je n'aie plus et qu'aucun autre président n'ait jamais à prendre une décision d'une telle portée. J'ai beau croire que je n'abuserai jamais du pouvoir discrétionnaire que j'ai exercé ici, mais les députés peuvent craindre que quelqu'un d'autre le fasse.

Je tiens à dire aux députés de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) et de Churchill (M. Murphy) notamment, que je suis parfaitement conscient de cette possibilité. Voilà. Comme le savent tous les députés, la présidence n'est pas toujours facile à assurer. Je tiens à redire combien j'apprécie la bonne volonté et le dévouement à l'égard de la Chambre dont les députés ont fait preuve au rendu d'un jugement qui, je le sais bien, ne répondait pas nécessairement aux attentes de certains députés.

Le ministre de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek) demande à soulever la question de privilège?

M. Jelinek: Oui, monsieur le Président.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE CODE D'ÉTHIQUE—LA PRÉSUMÉE VIOLATION PAR UN MINISTRE

L'hon. Otto Jelinek (ministre d'État (Condition physique et Sport amateur)): Monsieur le Président, je vous ai donné le préavis réglementaire de mon intention de soulever la question de privilège. Au moment de m'exécuter, je suis pris d'un sentiment à la fois de tristesse et de colère devant l'attitude tout à fait irresponsable qu'un collègue de la Chambre a adoptée hier au cours de la période des questions. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) a en effet eu recours à des renseignements dénaturés, à des demi-vérités et à des insinuations gratuites pour salir ma réputation de député.

Si c'était la première fois que l'opposition avait ainsi recours à de faux renseignements non contrôlés, je n'aurais aucune raison valable d'accaparer le temps de la Chambre pour répondre. Comme je le démontrerai dans quelques instants, tous les faits, je dis bien tous les faits pertinents figurent, au vu et su de tout le monde, au bureau du sous-registraire général adjoint, si le député s'était donné la peine de vérifier, ce qu'il n'a pas fait.

Hélas, monsieur le Président, mais ce n'est pas la première fois. La Chambre des communes dont vous présidez les délibérations trop souvent n'est guère autre chose qu'une tribune où certains députés se livrent à la calomnie et à la médisance. Cependant, ils ne se font guère honneur en tentant de salir la réputation de leurs collègues. Ils ne se font guère honneur en se livrant à des attaques personnelles injustifiées contre leurs collègues et les membres de leurs familles. Ils ne se font guère honneur en formulant des accusations sans fondement.

Permettez-moi de résumer l'affaire. En 1980, j'ai acheté la moitié d'une maison de rapport de six logements située au 504 rue Albert, à Ottawa. Le 20 mai 1982, j'ai transféré la propriété de l'immeuble à M. Ken Gibson, un avocat d'Ottawa qui possédait déjà l'autre moitié. Ma part était dès lors administrée en fidéicommis. C'était en 1982.

Lorsque j'ai été nommé ministre à l'automne de 1984, j'ai révélé par écrit mes intérêts au sous-registraire général adjoint. Ce n'est un secret pour personne. En janvier de cette année, j'ai accepté et j'ai avisé sur-le-champ le sous-registraire général adjoint de mon intention de vendre.

Dans le cadre de la transaction, M. Gibson a demandé de retarder le paiement de six mois à compter de l'exécution du contrat jusqu'au 14 août 1987, ce que j'ai également accepté. Sur les conseils de mes avocats, j'ai accepté le solde du prix d'achat payable le 14 août 1987 sous forme d'une deuxième et d'une troisième hypothèques sur les deux propriétés en question ne portant pas intérêt. Jamais je n'ai accordé de prêt hypothécaire avec ou sans intérêt à M. Gibson ou à qui que ce soit d'autre.

A la date de l'exécution du contrat, j'étais en voyage officiel. En fait, j'avais le plaisir de représenter le gouvernement du Canada aux jeux d'hiver du Canada qui avaient lieu au Cap-Breton et, par conséquent, j'avais remis une procuration à ma femme, comme je l'ai souvent fait auparavant. Je déplore en outre que les députés aient mêlé ma femme à cette affaire.

Monsieur le Président, je tiens à insister sur le fait que comme toujours, j'ai tenu le sous-registraire général adjoint au courant de mes activités avant, pendant et après la transaction. En fait, le contrat d'achat que j'ai l'intention de déposer—contrat que j'aurais volontiers communiqué au député s'il me l'avait demandé—précise que «à la date de l'exécution du contrat, Jelinek doit remettre à Gibson, entre autres documents»:

> Une lettre du service compétent du gouvernement du Canada confirmant que Jelinek a déclaré tous ses intérêts dans la transaction et que celle-ci ne saurait créer un conflit d'intérêts ou une participation indue.

Cette lettre datée du 12 février 1987, m'est parvenue cette même date, soit cinq jours avant la conclusion de la transaction et porte la signature de Robert Doyle, sous-registraire général adjoint.

Avec votre autorisation, monsieur le Président, je désire déposer les deux documents que je viens de mentionner.

M. le Président: Le ministre peut faire déposer ses documents sur le bureau.

M. Jelinek: Monsieur le Président, ces renseignements et tous les autres renseignements pertinents ont toujours été de notoriété publique et toute personne responsable, que ce soit un député ou quelqu'un d'autre, aurait dû les obtenir avant de porter des accusations inutiles et non fondées qui ne ternissent pas seulement ma réputation mais aussi, ce qui m'importe davantage, celle de ma famille.

Donc, une fois de plus nous avons été témoins hier au cours de la période des questions d'une manifestation d'irresponsabilité et d'une violation flagrante du Règlement auxquelles il faut remédier. La situation a assez duré.

Je vous ai présenté les faits, monsieur le Président, et les députés auraient pu les obtenir par eux-mêmes s'ils s'étaient donnés la peine de vérifier, ce qui leur aurait certainement évité de ternir ma réputation et celle de ma famille et de projeter une mauvaise image des députés, de tous les députés à la Chambre des communes.

Dans la vie publique, nous nous attendons tous à ce que nos projets, nos opinions ou nos déclarations fassent l'objet de critiques. Je ne fais pas exception à la règle. Je suis à la Chambre depuis longtemps déjà et j'accepte les critiques, surtout celles qui sont constructives. Ce qu'il ne faut plus tolérer à la Chambre des communes, cependant, ce sont les attaques injustes et méchantes contre des personnes, sans fondement ni justification. On abuse avec impudence de l'immunité parlementaire, cet élément essentiel du parlementarisme consacré par l'usage.

Je continuerai néanmoins de surveiller toutes les déclarations que des députés feront à l'extérieur de la Chambre, en vue d'intenter toute action qui sera nécessaire. Croyez-moi, je surveillerai de si près que s'il y a le plus petit motif de poursuivre en justice, je le ferai, parce que j'en ai jusque-là de vos histoires, à vous de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Jelinek: Les députés, pas plus les autres que moi, ne doivent subir pareils affronts, monsieur le Président. Je suis fier de mon nom et je suis fier de ma famille. Je suis profondément blessé d'être calomnié et de voir violer mes privilèges aussi effrontément. Je suis courroucé de voir à quel point la conduite irréfléchie de certains peut ternir la réputation de tous les députés, et de la Chambre. Une atteinte, même injustifiée, à la réputation de quelqu'un—le problème est de taille—laisse toujours une tache. La tache ne s'efface pas, et c'est le cas ici.

• (1200)

Pour cette raison et parce que mes privilèges personnels de député ont été violés, je crois que la question de privilège se pose, à première vue. Monsieur le Président, si vous jugez que les présomptions sont suffisantes, je proposerai, avec l'appui du président du Conseil privé (M. Mazankowski):

> Que les allégations du député d'Ottawa-Centre, telles qu'elles se trouvent à la page 5094 du hansard du 13 avril 1987, soient renvoyées au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, que le comité ait le pouvoir habituel de convoquer des personnes et de réclamer des documents et des dossiers, et qu'il fasse rapport avant le 31 mai 1987.

Des voix: Bravo!

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais commenter la déclaration du ministre de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek) et aussi les questions posées à la Chambre hier. Je regrette, j'avoue, certaines des observations qu'il a faites ici car, quand j'ai soulevé la question, j'ai jugé qu'il y avait effectivement conflit d'intérêts et violation des lignes directrices émises par le gouvernement et le premier ministre à l'intention des ministres du Cabinet et d'autres hauts fonctionnaires en septembre 1985.

Je m'abstiendrai de relire toutes les questions, mais, compte tenu des observations faites par le ministre qui prétend avoir été calomnié et pire encore, et qui m'accuse de me comporter de manière irresponsable, je vais tout de même donner lecture de la question que j'ai posée hier au vice-premier ministre (M. Mazankowski). Ma première question était la suivante:

> Étant donné que cet investissement comporte un certain risque, le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre si des prêts hypothécaires de nature commerciale et spéculative constituent une activité permise en vertu du code de conduite du gouvernement applicable aux ministres?

Dans ma seconde question, je rappelle l'article 29 du code, en vertu duquel, exception faite de leurs tâches officielles, les ministres ne doivent pas directement administrer une entreprise, ni s'adonner à des activités commerciales. J'ai fait remarquer que les propriétés en question semblaient être beaucoup trop hypothéquées, sauf si les nouveaux propriétaires, M. Gibson ou M. Gibson et ses associés, font de la spéculation pour les redévelopper.

Ensuite j'ai posé la question suivante:

> Quand un ministre consent un prêt de deuxième ou troisième hypothèque de 354 000 $, n'est-ce pas là une activité commerciale interdite par le code? Que va faire le gouvernement pour s'assurer que le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) respecte le code?

Le ministre a répondu qu'il avait consulté le sous-registraire général adjoint. En fait, je n'ai pas vu le contrat d'achat. Je tiens à ce que la Chambre sache que j'avais prévenu le cabinet du ministre de mon intention de poser la question hier et, bien que l'avis ait été court, j'ai également remis les documents nécessaires au vice-premier ministre avant de la poser.

Je ferai remarquer que le document que j'ai communiqué au vice-premier ministre comprenait les informations que le ministre avait communiquées au sous-registraire général adjoint en 1984 et 1985 et récemment en 1987. Comme le ministre l'a déclaré, il a effectivement divulgué dans ses déclarations de 1984 à 1986, comme il est autorisé à le faire, qu'il possédait 50 p. 100 d'intérêt dans la propriété de la rue Albert. En 1987, il n'a rien déclaré parce qu'il avait alors vendu la propriété en question.

Je veux bien croire que le ministre avait consulté le sous-registraire général adjoint et que ce dernier l'avait assuré qu'il n'enfreignait pas le code de déontologie. Cependant, il y a eu des occasions où le sous-registraire général adjoint a donné des conseils avec lesquels les gens de mon parti n'étaient pas d'accord. En fait, certaines de ses décisions ont été soumises à une longue enquête judiciaire, dont nous ne connaissons pas encore les conclusions, mais quoi qu'il en soit, ce n'est pas parce que le fonctionnaire en question a rendu une décision que les membres de tous les partis vont nécessairement l'approuver.

M. Mazankowski: Vous en avez pour longtemps?

M. Cassidy: Monsieur le Président, je voudrais dire au vice-premier ministre que j'essaye de traiter cette question avec tout le sérieux qu'elle mérite à mon avis.

Je pourrais peut-être vous indiquer, monsieur le Président, les raisons de mes craintes qui m'ont été formulées à l'origine par des électeurs qui s'inquiétaient de la spéculation sur des biens-fonds au centre-ville d'Ottawa à des fins de réaménagement, biens-fonds que le comité consultatif local de protection de l'architecture avait cherché à déclarer biens patrimoniaux. Le centre-ville d'Ottawa se trouve dans ma circonscription. En fait, il se trouve qu'un comité du conseil municipal a été saisi de cette question aujourd'hui.

Le prêt qui a été accordé par le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) est-il spéculatif? Il est convenu qu'il recevra 354 000 $ en août. Tout d'abord, il s'agit d'un emprunt, que l'on demande ou non des intérêts. Je pense que c'est très clair. On a promis de payer à une date ultérieure. Deuxièmement . . .

M. le Président: J'ai écouté attentivement le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), mais je m'inquiète un peu parce que son intervention, qui a débuté sous forme d'une série de questions que naturellement le député a le droit de poser, commence à frôler la réquisitoire. Je ne sais pas si c'était l'intention du député. Je lui demanderai d'en tenir compte.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'en parle parce que le ministre m'accuse de m'être conduit de façon irresponsable, d'avoir déformé les faits, d'avoir utilisé des informations non fondées et de l'avoir calomnié. Selon le hansard, je me serais rendu coupable de ces malversations parce que j'ai qualifié de transaction spéculative et d'activité commerciale la transaction à laquelle il a participé. C'est à cause de ces accusations que j'interviens maintenant. Mais je tâcherai d'être bref.

Les faits consignés au Bureau du registraire . . .

M. le Président: Je vais entendre le député. Je ne veux pas du tout lui retirer la parole. Mais je voudrais que le député ou les autres intervenants s'en tiennent strictement à l'affaire qui nous intéresse, à savoir si les questions posées hier constituaient directement ou indirectement une atteinte aux privilèges du ministre.

Les détails d'une transaction concernant une certaine propriété du voisinage sont intéressants évidemment, et c'est peut-être, dans une large mesure, ce qui a incité le député à poser sa question, mais je voudrais qu'il se concentre uniquement sur la question de privilège. Le ministre a assuré que les questions du député comportaient ce que nous appelons, en langage juridique, des insinuations, qu'elles laissaient entendre qu'il s'était mal conduit et c'est ce que le ministre s'efforce d'établir devant la présidence. Je voudais donc que le député d'Ottawa-Centre s'en tienne à ce point précis. Je sais pouvoir compter sur sa collaboration.

M. Cassidy: Je vous remercie, monsieur le Président. Je vais donc m'en tenir strictement aux propos du ministre.

Je préciserai tout d'abord, puisqu'on me le demande, que jamais je n'ai laissé entendre que les activités du ministre auraient été illégales en tant que transaction privée. Je peux déplorer la spéculation foncière et la spéculation sur le réaménagement foncier, mais cette activité n'a rien d'illégal. En soi, elle n'a rien à voir avec notre propos aujourd'hui.

Ce qui nous intéresse, c'est de savoir si un ministre régi par les lignes directrices sur les conflits d'intérêts a le droit de consentir un prêt qui semble bien être un investissement spéculatif au lieu de verser cet argent dans un compte fiduciaire sans droit de regard s'il considérait, pour des raisons qui le concernent, que le temps était venu pour lui de se débarrasser de sa participation dans la propriété en question. Je répète que c'était une part dans une propriété qu'il avait légitimement acquise quand il était député et qu'il avait déclarée, comme il se doit, au sous-registraire général adjoint. Voilà, je crois, la question que je vais tâcher d'élucider.

M. le Président: Le député d'Ottawa-Centre ne veut peut-être pas répondre, mais étant donné qu'il s'agit d'une question de privilège, la présidence a intérêt à bien connaître la prise de position qu'il adopte.

• (1210)

Le député trouve-t-il qu'il avait le droit de poser des questions hier à la Chambre ou bien pense-t-il que si la transaction dont nous avons entendu parler est peut-être légale, elle revient à enfreindre les lignes directrices sur les conflits d'intérêts?

Sauf erreur, le ministre trouve que les questions reviennent à l'accuser d'avoir enfreint les lignes directrices et non pas à juger la transaction illégale au sens commercial du terme. J'avoue qu'il m'est arrivé de m'indigner contre certaines situations. Je crois toutefois que le ministre veut dire qu'il y a atteinte à ses privilèges et que l'insinuation cachée dans les questions ont souillé sa réputation. Le député a accusé le ministre d'avoir enfreint les lignes directrices ou il l'a affirmé. Il me semble que c'est là l'objet du litige.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je n'approuve pas la façon dont vous utilisez le terme «insinuation» car je n'ai fait aucune insinuation, que je sache.

M. Malone: Oh!

M. le Président: Je ne dis pas que vous avez fait une insinuation. Je dis que le ministre a trouvé que ces questions comportaient une insinuation. Comme le sait sans doute le député, d'après le droit applicable en matière de diffamation, il ne faut pas tout dire sur quelqu'un mais il suffit de faire une déclaration qui, d'après des gens raisonnables, comporte une accusation, même si elle n'est pas explicite, c'est-à-dire s'il s'agit d'une insinuation. C'est ce que le ministre dit, si je ne m'abuse. Les questions posées hier comportaient une insinuation portant des personnes raisonnables à croire que le ministre enfreignait les lignes directrices. Il semble que c'est ce que le ministre a dit. Les autres points sont intéressants et ont sans aucun doute incité le député à trouver qu'il se devait de soulever le problème vis-à-vis de ses électeurs ou d'autres personnes, mais c'est sur cet élément restreint que je dois rendre une décision.

M. Cassidy: Monsieur le Président, après avoir examiné les faits en questions, j'en suis arrivé à la conclusion que bien des éléments portent à croire que le ministre enfreint les lignes directrices, le code d'éthique destiné aux ministres . . .

M. Jelinek: Sans vérifier les faits.

M. Cassidy: . . . et aux fonctionnaires. Je trouve qu'il est légitime de poser à la Chambre des communes des questions découlant de plaintes . . .

M. Jelinek: Vérifiez d'abord les faits.

M. Cassidy: . . . qui ne sont pas des questions juridiques, mais qui relèvent du jugement du premier ministre et par délégation, du jugement du vice-premier ministre.

J'ai tout d'abord demandé au vice-premier ministre si l'activité en question était permise d'après le code d'éthique destiné aux ministres de la Couronne. Dans le cadre de la question de privilège, j'affirme que les députés peuvent légitimement poser des questions sur l'application du code. Par ailleurs, le fait qu'un fonctionnaire ait éventuellement donné à un ministre une décision à ce sujet n'oblige pas tous les députés à approuver ce jugement.

Des voix: Oh, oh!

M. Cassidy: Surtout que le fonctionnaire en question a déjà rendu des jugements discutables, qui ont en fait donné lieu à un examen judiciaire.

La question est donc, je suppose, que le ministre prétend être en désaccord avec mon interprétation de ce qui s'est passé lorsque j'ai parlé de prêts hypothécaires de nature commerciale et spéculative. Je suis prêt à expliquer mon emploi de ces termes. Toutefois, il me semble que vous avez dit que vous préféreriez que je n'entre pas dans les détails de cela. Je voudrais simplement faire remarquer que si le projet se réalisait, l'investissement de 70 000 $ qu'a fait le ministre il y a sept ans vaudrait environ 350 000 $, ce qui est bien supérieur à l'augmentation du prix des propriétés en général et la raison pour laquelle je l'ai qualifié d'investissement spéculatif.

La dernière raison pour laquelle j'ai soulevé cela c'est qu'il y a une politique. Je demandais donc au vice-premier ministre si ce n'était pas une activité commerciale interdite par le code. Si c'était permis, si les ministres pouvaient acheter et vendre des biens immobiliers, ou avancer de l'argent contre promesse de paiement ou hypothèque, cela équivaudrait à dire qu'ils peuvent exploiter l'équivalent d'une entreprise immobilière, tout en détenant un poste de ministre de la Couronne. J'estime, et c'est ce que je voulais savoir du vice-premier ministre hier, qu'une telle activité devrait être interdite. Si l'interprétation actuelle du code autorise cette activité, alors il est grand temps que la Chambre des communes et le gouvernement revoient et modifient le code, pour qu'il soit bien clair que ce qui pouvait être acceptable pour le SRGA en vertu du code actuel ne le sera plus à l'avenir. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président: Le député déclare donc que, dans ce qu'il a pu dire, il ne portait pas d'accusation contre le ministre. Il me semble que le député indique maintenant, et peut-être à juste titre, que les lignes directrices devraient peut-être être revues. C'est un sujet de débat légitime dans cette Chambre. Toutefois, vu que le ministre affirme que tout ce qu'il a fait a été déclaré au sous-registraire général adjoint, le responsable de ces choses, le député voudrait peut-être préciser à la Chambre—il ne voudra peut-être pas, mais il me semblerait normal qu'il le fasse, s'il voulait dire que ses questions visaient un sujet de préoccupation public, à savoir les lignes directrices—qu'il ne voulait pas laisser entendre, surtout après ce qu'il a dit aujourd'hui, que le ministre avait sciemment enfreint les lignes directrices. Si le député voulait bien préciser cela à la Chambre, cela pourrait aider considérablement.

M. Cassidy: Comme je l'ai déjà dit, je ne prétends pas qu'il y ait quoi que ce soit d'illégal dans les actions du ministre. Je prétends par contre qu'il contrevient et contrevenait aux dispositions du code. J'admets toutefois que le ministre a consulté le SRGA et s'est conformé aux conseils qu'il a reçus. En donnant de tels conseils j'estime que le SRGA se trompait dans l'interprétation du code. Si cette interprétation est confirmée, j'estime alors qu'elle permet toutes sortes d'activités immobilières de la part des ministres, ce qui est anormal et devrait être changé. Ou bien le ministre et ses adjoints se sont trompés en interprétant le code ou bien le code est insuffisant et devrait être changé.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, je veux ajouter deux ou trois arguments à cette discussion. Je me contenterai tout d'abord de citer le commentaire 55 de la 5e édition de Beauchesne qui dit ceci:

> La liberté de parole, qui compte aussi parmi les «privilèges» du député, est à la fois le plus incontesté et le plus fondamental des droits de celui-ci.

Nous devons nous rappeler ce principe en cherchant à déterminer si l'on a violé ou non un privilège. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) exerçait ce droit durant la période des questions. Il adressait ses questions au vice-premier ministre (M. Mazankowski), qui est chargé d'appliquer les lignes directrices en matière de conflits d'intérêts. Autrement dit, la question était adressée à celui-ci parce que le député d'Ottawa-Centre se demandait si les lignes directrices avaient été violées ou non.

Quant aux questions elles-mêmes, il me semble que le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) (M. Jelinek) proteste sans raison parce que la question posée, qu'il vaut la peine de répéter, est simplement ceci:

> Étant donné que cet investissement comporte un certain risque . . .

Et c'est le vice-premier ministre qui est chargé de répondre pour le sous-registraire général adjoint . . .

M. Jelinek: Le premier ministre (M. Mulroney).

M. Riis: En son absence, le vice-premier ministre assume cette responsabilité.

• (1220)

Le député demandait:

> . . . le vice-premier ministre peut-il dire à la Chambre si des prêts hypothécaires de nature commerciale spéculative constituent une activité permise en vertu du Code de conduite du gouvernement applicable aux ministres?

C'est une question simple et même légitime. Elle a été posée durant la période des questions et je suppose que c'est le moment approprié pour poser des questions quand on veut obtenir des renseignements.

Le député d'Ottawa-Centre a poursuivi en demandant ceci:

> Quand un ministre détient une deuxième ou une troisième hypothèque de 354 000 $, n'est-ce pas là une activité commerciale interdite par le code? Que va faire le gouvernement pour s'assurer que le ministre d'État (Condition physique et Sport amateur) respecte le code?

Ce sont des questions directes. Il ne s'agit absolument pas d'une insinuation, mais seulement d'une question pour savoir si le code a été violé et si ces hypothèques sont reconnues comme des prêts commerciaux spéculatifs.

M. Mazankowski: Alors, retirez vos paroles.

M. Riis: Nous avons posé la question durant la période des questions. Nous l'avons adressée au ministre en cause. Ni les introductions ni les questions elles-mêmes ne contenaient la moindre insinuation. A mon avis, il n'y a pas matière à question de privilège.

Si un député n'a pas le droit de poser ce genre de questions pendant la période des questions afin d'obtenir légitimement de l'information, quel genre de questions sommes-nous autorisés à poser?

M. Mazankowski: En salissant la réputation d'autres députés? Encore un peu de salissage.

M. Rodriguez: Vous êtes tellement susceptible. Pauvre petit!

M. le Président: La parole est au député.

M. Riis: Les susceptibilités semblent être à vif en face. Bien franchement, je me rappelle un certain nombre d'occasions où l'on parlait de situations totalement différentes et où l'on posait des questions à la Chambre des communes. Encore une fois, les questions appropriées avaient apparemment été posées au sous-registraire général adjoint qui avait jugé que toutes les lignes directrices avaient été effectivement respectées. Il y a eu par la suite des commissions d'enquête publique et le reste.

Je soutiens que lorsque des faits comme ceux-ci parviennent à notre connaissance, la période des questions est la tribune prévue par le Règlement pour poser des questions légitimes dans le but d'obtenir de l'information.

En conclusion, si les députés ne peuvent exercer leur privilège absolument fondamental d'intervenir à la Chambre pour demander des renseignements au ministre concerné, à quoi bon avoir une période des questions, et quel genre de questions peut-on poser?

M. Jelinek: Vous ne devriez pas salir la réputation des députés en le faisant.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je tiens à répondre au leader parlementaire du Nouveau parti démocratique. Bien entendu, les députés peuvent poser des questions et c'est l'objet de la période des questions. Par contre, les sous-entendus et les procès d'intention sont de toute évidence inacceptables.

Si le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), personne très sensée et raisonnable, relisait les questions et les sous-entendus qu'elles renferment, il constaterait que des accusations précises ont été portées. Je tiens à en signaler deux ou trois.

Tout d'abord, dans la question, il accuse le ministre d'avoir omis de parler d'une hypothèque de 354 000 $ consenti dans le cadre de cette transaction. Ce renseignement n'a pas été dissimulé. Il était du domaine public et le député aurait pu l'obtenir s'il le désirait.

M. Cassidy: Je l'ai fait. C'est au bureau du registraire.

M. Mazankowski: Tous les détails de cette affaire sont officiels.

M. Cassidy: Les députés n'ont pas accès au dossier.

M. Mazankowski: Tout est là.

M. Cassidy: Les députés n'ont pas accès au dossier.

M. Mazankowski: Le sous-registraire général adjoint a signalé qu'à aucun moment, le—il a extrait certains renseignements pour les utiliser à ses propres fins politiques.

M. Cassidy: Je soulève la question de privilège.

M. le Président: Un différend oppose le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) et le vice-premier ministre (M. Mazankowski). Bien entendu, je donnerai la parole au député d'Ottawa-Centre s'il souhaite répondre à ce qu'a dit le ministre. Dans l'intervalle, nous pourrions peut-être poursuivre les observations. Si des députés de tous les partis jugent nécessaire d'intervenir dans ce débat, je leur donnerai évidemment la parole et ils pourront adresser quelques observations à la présidence.

M. Mazankowski: Je veux dire que le député n'a rien fait pour vérifier les faits. Il a utilisé uniquement les renseignements qui l'intéressaient. Je le répète, tous les détails de cette affaire sont du domaine public.

Il accuse également le ministre d'enfreindre les lignes directrices sur les conflits d'intérêts.

M. Cassidy: Le ministre fait un procès d'intention.

M. Mazankowski: Cette accusation est manifestement sans fondement puisque le ministre a déclaré publiquement aujourd'hui s'être conformé à toutes les directives. Quand le député aura la possibilité de lire le compte rendu, il changera peut-être d'avis.

Il l'accuse également de spéculation commerciale. Il n'y en a pas eu dans cette affaire. Le député occupait l'appartement en question, dont il était propriétaire depuis 1980, sauf erreur. Il était à lui bien avant qu'il ne devienne ministre de la Couronne. C'est pourquoi le ministre n'a consenti aucun prêt et n'a pris aucune mesure de nature commerciale et spéculative.

Le député accuse également le ministre, dans sa question, de gérer ou d'exploiter une entreprise ou une activité commerciale, enfreignant ainsi l'article 29 du Code. C'est entièrement faux.

Ce qui est plus important encore, le député a déclaré à l'extérieur de la Chambre que le ministre, qui n'est pas censé avoir d'activité commerciale conformément au Code d'éthique, a consenti un prêt hypothécaire de nature spéculative à l'égard d'une propriété située au centre-ville d'Ottawa. Il a répété cette déclaration en dehors de la Chambre. De toute évidence, le ministre s'est tout à fait conformé au Code d'éthique.

Lorsqu'on lance ce genre d'accusation, la tradition de la Chambre veut qu'un député, tout en étant libre de faire de telles allégations, mette généralement son siège en jeu pour prouver que ce qu'il avance est vraiment sérieux. Faute de quoi, le député n'a pas d'autre choix que de retirer les sous-entendus et les allégations qui ont été faits, directement ou non, et de présenter des excuses, ou encore nous pouvons demander au comité permanent compétent de faire la lumière sur cette affaire. Voilà l'objet de la motion à l'étude.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je voudrais soulever deux questions. Premièrement, si vous examinez la question et la réponse figurant à la page 5094 du hansard d'hier, vous constaterez que le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) n'a aucunement lésé les privilèges du ministre. Ses questions étaient tout à fait directes. Elles n'ont peut-être pas plu au ministre, mais c'est le genre de questions que les députés ont parfaitement le droit de poser à la Chambre des communes.

Ce sujet a d'ailleurs été abordé publiquement avant la période des questions. Dans la déclaration qu'il vient de faire, le député d'Ottawa-Centre a expliqué qu'il avait pris la peine de se renseigner. Il a averti le bureau du ministre de ses intentions et lorsqu'il a constaté que le ministre était absent, il a averti le vice-premier ministre (M. Mazankowski) qu'il allait soulever la question. Même si ce ne sont pas des formalités obligatoires, le député d'Ottawa-Centre l'a fait par courtoisie, pour veiller à ce que le ministre, ou, en son absence, le vice-premier ministre, sache qu'il allait soulever la question afin d'être en mesure de répondre à ces allégations.

J'ai siégé au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure lorsqu'il a tenu des audiences pour établir si la *Gazette* de Montréal avait lésé les privilèges d'un député, dans l'affaire Bryce Mackasey. Il n'est pas facile pour les députés de porter un jugement sur ce genre de question. Cela les place dans une situation difficile et je pense que nous devons y penser à deux fois avant de renvoyer ce genre d'affaire à un comité.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Dans ce cas, vous devriez y penser à deux fois avant d'en parler.

M. Mazankowski: Pourquoi ne vous taisez-vous pas?

M. Jelinek: De quoi avez-vous peur?

M. Crosby: Vous étiez d'accord pour renvoyer l'affaire Mackasey au comité. Que craignez-vous?

• (1230)

M. Murphy: Je ne veux pas dire que nous ayons peur de renvoyer cette question au comité.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Peut-être puis-je aider le député. Je ne pense pas que le moment soit venu de décider s'il y a lieu ou non de renvoyer cette question au comité. Ce qui m'intéresse c'est le noeud du problème. Le ministre a fait très clairement connaître sa position. Le vice-premier ministre (M. Masankowski) l'a réaffirmée en énonçant clairement sa propre position. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) nous a donné sa version des faits et son opinion. Le député de Churchill (M. Murphy) aborde le sujet avec sa compétence et ses connaissances habituelles.

M. Murphy: Monsieur le Président, j'ai toujours constaté que ceux qui restent assis sont les plus bavards. Il y a sans doute une raison à cela. Ils n'ont probablement rien à proposer à la Chambre.

Ayant assisté aux audiences du comité sur l'affaire Bryce Mackasey contre la *Gazette* de Montréal, qui s'est prolongée pendant des mois, je crois important de donner des instructions précises au comité avant de lui renvoyer ce genre de question. Je ne veux pas dire que nous allons lui renvoyer celle-ci, mais je tiens à signaler que, dans l'affaire Bryce Mackasey, nous n'avons pas pu porter de jugement quant au rôle exact que Bryce Mackasey avait joué dans toute cette affaire. On nous a imposé des limitations.

Il y a eu une décision défavorable de rendue envers la *Gazette* et le journaliste en cause en raison de la nature des deux questions soumises au comité. Personne n'a dit que le journaliste avait été injuste ou qu'il avait mal fait son travail. Personne n'a accusé la *Gazette* d'avoir mal effectué son enquête. Au contraire, les témoignages entendus pendant de longs mois ont convaincu les membres du comité que le journal s'était efforcé d'obtenir des renseignements auprès des principaux intéressés dans l'affaire. Cependant, la nature même de la motion que le Président avait acceptée nous obligeait de nous en tenir à deux seuls éléments. Voilà pourquoi on a reconnu le journal et le journaliste coupables de mépris de l'autorité du Parlement et d'atteinte aux privilèges de l'ancien député de Lincoln, M. Mackasey.

Je l'ai dit, les questions qu'a posées mon collègue, le député d'Ottawa-Centre, me paraissent conformes à celles qu'un député peut se permettre. Il s'était certes renseigné au préalable et il avait informé le gouvernement de ses intentions avant la période des questions. J'insiste toutefois pour dire que, en l'occurrence comme dans l'avenir, s'il faut en référer au comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, nous devrons nous assurer que la motion que le Président accepte permet bel et bien au comité d'examiner intégralement et en profondeur les privilèges des députés concernés et ceux des journalistes et des autres protagonistes.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur le Président, je ne prendrai part à ce débat que parce que le député de Churchill (M. Murphy) a fait allusion à l'affaire Mackasey. Le député n'est pas sans savoir que j'ai partagé à son instar les craintes des membres du comité permanent des élections des privilèges et de la procédure, qui a examiné le cas à l'époque, et que j'ai moi aussi assisté à la procédure à la Chambre des communes qui a conduit au renvoi à ce comité. Selon moi, il y a des similarités manifestes entre les deux cas, comme le député l'a signalé. Cependant, je veux vous souligner, monsieur le Président, un élément présent à l'heure actuelle à la Chambre et dont la présidence doit tenir compte.

M. Mackasey avait fait l'objet d'accusations de la part d'un journal national, *The Montreal Gazette*. Il s'est alors plaint à la Chambre des communes. Il a précisé qu'il était victime d'une injustice, à la suite d'une déclaration fausse qui entamait ses privilèges en tant que député, et il a demandé à renvoyer la question au comité des élections, des privilèges et de la procédure, ce qui a été fait.

Le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur (M. Jelinek) a déclaré pour sa part, à la Chambre, qu'on avait fait à son sujet une déclaration tout à fait fausse, qui ne reposait sur rien de concret et que les preuves résidaient dans les documents mêmes sur lesquels le député d'Ottawa-Centre s'appuyait pour faire son affirmation. Or, le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) ne nie rien et il ne se rétracte pas. Il s'en tient à ce qu'il a déclaré. De là la question qui se pose. Le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur prétend qu'on lui fait du tort, qu'on porte atteinte à ses privilèges. Le député d'Ottawa-Centre maintient pour sa part son accusation. Il est manifeste qu'on doit examiner la question et prendre une décision. Or, la tribune voulue à la Chambre des communes est le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

J'ignore quelles autres discussions il peut y avoir, si ce n'est une rétractation immédiate de la part du député d'Ottawa-Centre au sujet de la plainte du ministre. Il doit préciser qu'il n'entendait pas accuser le ministre de quoi que ce soit, qu'il ne souhaitait pas faire des insinuations et qu'il voulait simplement soulever la question à la Chambre des communes, ce dont il a tout à fait le droit, je le reconnais. Il a le droit de soulever la question, mais ce faisant, il a porté une accusation à laquelle il doit s'en tenir ou qu'il doit retirer maintenant.

Or, si j'ai bien compris son intervention, il a dit très clairement qu'il s'en tenait à son accusation. A son avis, on a violé la règle pertinente, et si le sous-registraire général adjoint considère qu'elle n'a pas été violée, il a tort, et s'il a raison, on doit alors modifier les règles. Je l'ai très bien compris. Il ne revient pas sur son accusation. Laissons-lui le soin de prouver ses dires devant le comité.

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je serai très bref. Au cours de la discussion entourant la question de privilège qu'a soulevée mon collègue, le ministre de la Condition physique et du Sport amateur (M. Jelinek), à propos d'un sujet très important et, selon moi, fondamental, on a fait de nombreuses déclarations sur la liberté de parole des députés et sur les privilèges qui leur permettent d'exprimer leur opinion à la Chambre. Personne ne contestera ce principe absolument essentiel au bon fonctionnement de la Chambre. De plus, il est essentiel dans notre régime—parfois moins dans d'autres—que, durant la période des questions, tous les députés aient l'occasion d'interroger le gouvernement sur ses activités.

Cette liberté fondamentale qu'ont les parlementaires de s'exprimer librement à la Chambre et d'interroger le gouvernement durant la période des questions est circonscrite par toute une série de règles issues de la longue tradition de cette institution et de celles qui l'ont précédée au Royaume-Uni. Des limites rigoureuses s'appliquent par exemple aux mots qui peuvent être employés. Les traditions de la Chambre interdisent à quiconque de tenir des propos accusateurs ou incendiaires. Le Beauchesne regorge d'exemples qui illustrent la façon convenable de formuler une question et l'objet qu'elle doit viser. Le commentaire 359 du Beauchesne est très clair à ce sujet; la question doit viser à obtenir des renseignements et ainsi de suite.

La longue tradition de la Chambre prévoit également qu'aucun député ne peut en accuser un autre d'irrégularités. L'immunité parlementaire ne peut servir à porter une accusation. Selon la tradition, tout député qui accuse un autre d'irrégularités est de ce fait suffisamment convaincu de ce qu'il avance pour mettre son siège en jeu. Cette tradition est d'une importance capitale. Si les députés peuvent en tout temps accuser librement d'autres députés d'irrégularités sans avoir à défendre leurs convictions en mettant leur siège en jeu, nous nous exposons à être inondés d'accusations de ce genre. N'importe quel député pourrait déclarer: Vous êtes un voleur, vous êtes malhonnête, vous avez fait ceci ou cela. Nos prédécesseurs ont été très sages en établissant nos traditions. Les décisions rendues par vos prédécesseurs, monsieur le Président, et qu'on retrouve dans Beauchesne sont très sages et devraient être respectées.

Certains députés de ce côté-ci de la Chambre ont dit quelle devait être la ligne de conduite adoptée par le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy). Il devrait agir ainsi s'il a le moindre respect pour cette institution.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aurais plusieurs remarques à faire en réponse aux arguments formulés sincèrement, je le sais, par les députés ministériels, quoiqu'ils me semblent protester un peu trop. En fait, je pense que tout le monde à la Chambre reconnaîtra que le code de conduite est lui-même imprécis et que s'il peut donner lieu à une heure de débat à la Chambre, peut-être faudrait-il consacrer autant de travail à faire en sorte que nous ayons un code de conduite qui soit efficace, applicable et facilement compréhensible.

• (1240)

M. le Président: Le député a peut-être raison. Ce n'est pas à la présidence qu'il appartient de le dire. Mais revenons-en au sujet de la plainte. Cette plainte est que ce qui s'est dit hier à la Chambre était calomnieux pour la moralité ou la conduite du ministre. Voilà la question. Voilà la question que j'ai à résoudre.

M. Cassidy: Monsieur le Président, on m'a également accusé de ne pas m'être documenté, de n'avoir fourni qu'une partie des renseignements. Je signalerai tout d'abord au vice-premier ministre que dans les documents que j'ai communiqués à lui et à la presse, j'ai fait figurer la déclaration sommaire du ministre pour les années 1984 et 1985. J'ai sauté celle de 1986 parce qu'elle reproduisait les mêmes renseignements, et j'ai fourni celle de février 1987. Voilà les documents auxquels le public a accès.

M. Mazankowski: Il y a autre chose d'accessible.

M. Cassidy: A ma connaissance . . .

M. Mazankowski: Votre connaissance, voilà ce qui cloche.

M. Cassidy: Je le sais pour avoir déjà demandé de plus amples renseignements au sous-registraire général adjoint. Celui-ci est d'avis que s'il a en sa possession une déclaration en ce sens, c'est celle-là. J'ai aussi fourni à mes collègues de l'autre parti des renseignements provenant du bureau d'enregistrement. Comme le lui a répondu hier le vice-premier ministre, une hypothèque temporaire a été prise sur cette propriété jusqu'en août. Certes, je ne calomnie personne ni n'insinue rien en disant qu'une hypothèque a été prise sur la propriété puisque le vice-premier ministre l'a répété.

M. le Président: Je vais laisser le député terminer ce qu'il a à dire. Toutefois, peut-être pourrait-il faciliter les choses à la présidence. Évidemment, le député peut dire qu'il ne cherchait pas à calomnier la personne ou la conduite du ministre. Si c'est bien la position du député, je crois alors que dans un cas comme celui-ci il devrait l'exposer à la présidence.

M. Cassidy: En terminant, monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a donné à entendre que le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure doit examiner toutes prétendues infractions au code d'éthique. Il semble dire que le comité doit être saisi de toute allégation de malversation de la part d'un ministre. Dans ces conditions, le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure aura sûrement une tâche énorme à accomplir. A mon avis, une telle suggestion vise en fait à bâillonner les députés qui voudraient critiquer à bon droit à la Chambre des communes le rendement et la conduite d'un ministre. Il ne faudrait pas que les tentatives des députés de l'opposition soient entravées ou qu'ils se sentent incapables de soulever des questions d'importance publique sous prétexte que le gouvernement devrait alors demander à un comité de la Chambre de consacrer du temps à l'examen approfondi de toute déclaration faite à la Chambre.

M. Jelinek: De vos allégations.

M. Cassidy: Si les députés ministériels tiennent à ce que je parle des allégations, monsieur le Président, j'en parlerai. Cependant, Votre Honneur a tenté à deux ou trois reprises de s'y opposer. Je signale à la présidence que les députés ministériels désirent apparemment savoir pourquoi j'ai dit de cette activité qu'elle était de caractère spéculatif et commercial. Je dirai simplement et très brièvement que celui qui accorde un prêt hypothécaire dans le secteur privé se livre à une activité commerciale. La personne qui se livrerait à une transaction comme celle à laquelle le ministre lui-même s'est livré dans le cadre d'une affaire commerciale privée se livrerait à une activité parfaitement légitime dans notre société. Je le répète, elle ne comporte rien d'illégal. Cependant, il semble que le code d'éthique interdise les transactions commerciales.

En outre, il faut se demander si cette transaction est de nature spéculative. On a aussi trouvé à redire à cette allégation. Hier et aujourd'hui, j'ai laissé entendre que si un immeuble s'est vendu 325 000 $ l'an dernier et qu'il est hypothéqué pour le double de ce montant cette année, le détenteur de la deuxième hypothèque, le ministre en l'occurence, doit nécessairement compter sur une hausse spéculative . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Avant que le député ne termine son intervention, ce qu'il a incontestablement le droit de faire, la présidence désire obtenir une précision. Est-ce que le député peut dire si ses questions d'hier visaient à accuser le ministre de malversation ou d'infraction au code d'éthique? Il ne fait aucun doute que dans une telle affaire, la présidence peut au moins demander au député de préciser sa position. On allègue que les questions que le député d'Ottawa-Centre a posées hier contenaient des insinuations de malversation de la part du ministre. Si ce n'est pas ce que voulait laisser entendre le député, il devrait le dire clairement. Cela serait très utile à la présidence.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'avoue que votre question me rend un peu perplexe. J'ai demandé au vice-premier ministre si une transaction qui semble être un prêt hypothécaire de nature commerciale et spéculative constituait une transaction permise par le Code d'éthique. Telle était le sens de ma question. J'ignore comment j'aurais pu soulever cette affaire sans . . .

M. le Président: Je me garderai d'arrêter le député avant qu'il n'ait terminé. Toutefois, la présidence doit décider si, comme le ministre l'a effectivement déclaré à la Chambre, dans les questions qui lui ont été posées hier, on a insinué qu'il y avait eu malversations de sa part. C'est ce qu'il soutient. Maintenant, la présidence voudrait savoir, puisqu'on en a fait une question de privilège, si le député d'Ottawa-Centre a bien eu cette intention? Je serai certes le dernier à empêcher les députés de poser des questions au sujet des lignes directrices ou même de certaines transactions. Je dois cependant me prononcer sur la question de savoir si le député a bel et bien voulu accuser le ministre de malversations? Je ne parle pas de transactions commerciales illégales, mais bien d'infraction aux directives. Je prie le député de m'aider un peu en répondant à cette question précise, puisque c'est celle que je dois trancher.

M. Cassidy: Monsieur le Président, je peux vous dire simplement que je cherchais à me renseigner à propos d'une question que j'estime importante. Si le leader parlementaire du gouvernement m'a répondu que le code n'avait pas été enfreint, alors évidemment je dois m'interroger sur ce même code qui autorise des activités que le bon sens jugerait inacceptable pour des ministres du Cabinet. Mais je cherchais à obtenir ce renseignement parce que c'est une question importante qui concerne la politique publique.

M. le Président: Je veux remercier les députés de leurs interventions. Le député de Churchill s'est montré d'un grand secours. Il est évident que la présidence réservera sa décision à ce sujet et examinera le hansard très attentivement.

J'estime que la présidence devrait faire observer, comme je l'ai fait dans le passé, qu'il était une fois dans la nuit des temps où on pouvait tout dire à la Chambre des communes mais pas à l'extérieur. On pouvait dire n'importe quoi parce que dans l'intérêt public, les lois ordinaires de la diffamation ne s'appliquaient pas aux députés lorsqu'ils se levaient pour parler des affaires publiques. Je rappelle à tous les députés que cette époque est révolue. C'était autrefois, dans les siècles passés. Aujourd'hui, tout ce qui se dit ici est immédiatement répété à l'extérieur.

Naturellement je pèserai soigneusement tous les arguments. Mais je demande aux députés d'en tenir compte. Même si on en discute pendant des heures, je pense que nous devons essayer d'être plus prudents à la Chambre qu'autrefois. Je n'impose pas une règle; c'est seulement une suggestion. Tout ce qui est dit ici est immédiatement répété à l'extérieur à cause de la télévision, et tout le monde le sait. Aussi nous devons faire très attention, et je dois faire très attention au nom de tous les députés, à préserver le droit des députés de parler ici librement et énergiquement et de rechercher la vérité avec tenacité. En même temps, s'il vaut mieux que les députés attendent quelquefois un peu avant de faire une proposition ici, sachant qu'elle va être immédiatement divulguée à l'extérieur, alors je les invite à le faire.

• (1250)

Je vais étudier très attentivement toute cette affaire et j'y reviendrai en temps opportun. Je remercie les députés.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'hésite à intervenir maintenant, mais vous venez de dire quelque chose qui me préoccupe beaucoup. Je voudrais tirer ces propos au clair pour ma gouverne et pour celle des députés de mon caucus. Nous convenons avec vous que nos délibérations sont télédiffusées en direct pour ainsi dire. Et également qu'elles sont transmises très rapidement dans tout le pays grâce aux moyens modernes de communication.

Je ne voudrais pas que vous vous mépreniez, monsieur le Président, mais je crains que la Chambre n'interprète mal vos observations. Vous avez autorité sur le hansard électronique et sur la télédiffusion de nos délibérations. Quelles que soient les circonstances, je ne devrais jamais me sentir menacé ou . . .

[*Français*]

. . . menacé, c'est le mot que je cherche, menacé dans mon droit de m'exprimer librement à la Chambre et de donner voix à mes opinions, qu'elles soient partagées ou non par l'opposition ou par le gouvernement. Ce n'est pas là la question, le débat se fait honnêtement, et je pense que vous avez probablement voulu dire que nous respectons le droit de parole des députés mais qu'il y a des limites évidemment dans la loi sur la diffamation d'un individu ou le code qui veut qu'on respecte également l'opinion de l'autre et qu'on ne fasse pas en sorte que l'opposant ou les gens de l'autre côté de la question soient brimés dans leur droit. Mais, je voudrais, monsieur le Président, m'assurer qu'en aucun temps ce message qui est transmis soit vu autrement qu'étant un message honnête, clair et précis de la part des députés et qu'en aucune façon qu'on va jouer, changer ou modifier le message télévisé.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, je ne veux pas passer plus de temps sur ce sujet sauf pour dire que nous avons eu une discussion très utile ce matin. Ce qui a été dit des deux côtés était approprié et nécessaire. Cependant, dans le même esprit que les commentaires de mon collègue libéral, je voudrais dire que l'un des éléments de notre système parlementaire dont nous sommes particulièrement fiers est la période des questions qui a fait l'objet de beaucoup de discussions ce matin et qui joue un rôle si utile dans notre pays et dans notre système parlementaire.

Je voudrais ajouter une chose dont je suis profondément convaincu et que personne n'a mentionnée aujourd'hui. Durant ces trois quarts d'heure, les députés posent des questions au ministre approprié d'une manière respectueuse et courtoise. Il ne faut pas abuser de ce privilège; nous devons le respecter en toutes circonstances. Les discussions que nous avons eues ici aujourd'hui aideront à prévenir les abus à l'avenir. Je veux seulement souligner l'importance que revêt cette période de trois quarts d'heure dans notre pays qui s'enorgueillit de respecter la liberté d'expression.

M. le Président: Je donnerai la parole au vice-premier ministre dans un instant. Les députés se rappellent que la présidence a autorisé les questions hier. Quand je dis que le public est témoin de tout ce qui se dit à la Chambre, c'est pour rappeler à tous que nous devons être aussi prudents que possible.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, mon savant ami, le député d'Ottawa—Vanier, a fait ressortir comme d'habitude les points importants de cette question avec l'appui du député de Kamloops—Shuswap. Vous avez fait remarquer, monsieur le Président, que durant la période des questions et les délibérations, nous devons, à titre de députés, nous conduire de façon responsable. Nous devons faire montre de beaucoup de prudence quand nous voulons prêter des intentions qui ne sont peut-être pas louables ou nous livrer à des attaques ou faire des insinuations. Je crois qu'il y a eu un certain glissement à cet égard.

M. Murphy: De la part de ministres également.

M. Mazankowski: J'ai écouté le député de Churchill ce matin et je l'écouterai encore s'il veut prendre la parole.

M. Murphy: Non, vous m'avez chahuté.

M. Mazankowski: On a vu ce matin un exemple bien clair d'un ministre profondément troublé par des questions et des allusions, directes ou indirectes. Il en a été très vivement touché. C'est un député et c'est aussi un ministre. Il s'est donné la peine de décrire longuement dans tous ses détails la transaction dont il a été question hier pendant la période des questions. Il est très affligé par l'échange qui s'est produit et par ce qui a été rapporté dans les médias. C'est important, et vous en avez parlé, monsieur le Président. On peut dire à bon droit, comme il l'a laissé entendre dans sa déclaration, que sa réputation est ternie et que sa famille s'en trouve atteinte.

M. Nystrom: Souvenez-vous d'Erik Nielsen.

M. Mazankowski: Tous les députés sont atteints. Il ne faut pas nous le cacher. C'est ce qu'a dit, sauf erreur, le chef du parti libéral quand il a énoncé ses quatre principes de conduite en imposant une discipline à son parti sur des questions comme celle-ci.

Article 21 du Règlement

Nous avons entendu ce matin un débat sur une très grave question qu'on a soulevée hier en l'accompagnant de très graves allégations et insinuations. Ces allégations n'étaient pas fondées. Elles ont été faites, directement ou indirectement. Elles ne sont pas fondées et n'ont pas été prouvées par le député.

J'ai la ferme conviction que le député qui a fait ces allégations, directement ou indirectement, à l'intérieur ou à l'extérieur de la Chambre, est placé dans une situation où, pour assainir le climat dans cette institution, il doit se rétracter ou s'excuser, se rallier à l'initiative que renferme la motion que le ministre est prêt à proposer ou, s'il croit ses allégations fondées et s'il peut les prouver, il doit opter pour l'autre solution honorable, soit mettre son siège en jeu et agir en conséquence.

Nous voulons tous trouver la solution la meilleure, la plus juste et la plus pratique. Le moment est bien choisi pour inviter tous les députés à réfléchir sur l'importance de cette institution même. C'est le moment de montrer un peu de tolérance et de compréhension.

J'ai siégé du côté de l'opposition et du côté du gouvernement. Mon parti a déjà eu 70 députés, dans l'opposition, à une époque où le gouvernement détenait une majorité écrasante. Nous réussissions quand même à faire connaître nos vues. Nous avons toujours eu des débats enflammés qui sont caractéristiques de cette Chambre. Il a cependant toujours été entendu qu'il fallait éviter le plus possible de faire des insinuations, de porter des allégations à la légère et de faire peser des soupçons sur autrui. A mon avis, cela se fait de plus en plus souvent. Tout ce que nous pourrons faire, monsieur le Président, sous votre direction, pour essayer d'améliorer les choses ne pourra qu'être dans l'intérêt de cette institution et de tous les députés.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Je remercie le vice-premier ministre. Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

L'ADMINISTRATION

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, depuis une semaine, les ministres conservateurs tentent de faire oublier les deux ans et demi regrettables de ce gouvernement depuis le 4 septembre.

Et on a vu le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) tenter de faire croire aux gens de l'Ouest de mettre un comité en place pour repenser une politique énergétique. Monsieur le Président, après la catastrophe, après avoir mis les provinces de l'Ouest en faillite grâce à l'incompétence de ce gouvernement, de ce ministre, tout à coup, il se réveille deux ans et demi après, et forme un comité pour tenter de réparer les pots cassés.

On a vu hier le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) lui aussi, arriver ... après la faillite qu'il a faite dans les politiques de développement régional, il découvre son échec, son incompétence et, lui aussi, décide de réunir les provinces pour savoir comment formuler les nouvelles politiques.

Monsieur le Président, je dis, et la population du Québec, du Canada et de l'Ouest dit à ces ministres, à ce gouvernement: Il est trop tard. Les gens demandent des élections. La population veut se débarrasser de ce gouvernement incompétent.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

LES CRAINTES DE LA COMPAGNIE ABITIBI-PRICE

M. Jean-Pierre Blackburn (Jonquière): Monsieur le Président, il y a quelques mois j'intervenais en cette Chambre pour souligner les craintes des autorités de la compagnie Abitibi-Price devant la possibilité que soit implantée une nouvelle papeterie à Matane grâce à des subventions gouvernementales.

Monsieur le Président, la compagnie Abitibi-Price, d'elle-même, sans subvention, est en train d'investir 150 millions de dollars à sa papeterie de Kénogami pour produire un papier fin supercalendré, soit le même qui serait produit à Matane.

Monsieur le Président, si le gouvernement du Québec tient tant à ajouter une concurrente dans l'industrie des pâtes et papiers, il me semble qu'il serait légitime que le ministre responsable, M. Ciacia, vienne rencontrer les dirigeants de la compagnie Abitibi-Price, les représentants du syndicat ainsi que les 1 200 travailleurs qui sont très inquiets.

Qu'il vienne leur dire, chiffres à l'appui, et aussi avec des garanties, que, en aucune façon, les opérations de la compagnie Abitibi-Price ne seront menacées et qu'il n'y aura pas de perte d'emplois pour nos travailleurs.

Monsieur le Président, pour le moment, je demeure très inquiet des conséquences d'un tel projet et je demande à mon gouvernement d'être très prudent dans ce dossier.

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES—LA NÉCESSITÉ DE MODERNISER LES INSTALLATIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, la Chambre s'est beaucoup intéressée dernièrement, et à juste titre, à la question des pluies acides. En matière d'environnement, toutefois, il existe un autre problème que nous négligeons trop souvent, celui du traitement des eaux usées, qui va de la nécessité d'améliorer et de moderniser les installations jusqu'à celle, à certains endroits, d'aménager l'infrastructure nécessaire.

Nous en comprenons davantage le besoin quand on nous rapporte des incidents comme celui d'hier, où des milliers de gallons d'eau d'égoût polluée sont déversés dans les Grands Lacs, à Fort Érié, en Ontario.

Toutefois, le plus troublant est sans doute le fait que le gouvernement fédéral abdique complètement ses responsabilités dans ce domaine. Le ministre des Finances (M. Wilson) affirme que cette question relève des provinces et des municipalités. Or, le gouvernement fédéral doit justement donner l'exemple.

• (1405)

Il s'agit d'une tâche considérable qui s'impose d'un bout à l'autre du Canada et, en particulier, dans certaines régions. Au Québec, par exemple, environ 40 p. 100 des eaux d'égoût s'écoulent dans la nature sans avoir subi aucun traitement. Pour tout dire, cet état de fait constitue un crime en 1987, et un crime politique puisque le gouvernement fédéral continue à s'en laver les mains.

* * *

L'HORTICULTURE

LES CONSÉQUENCES DES SUBVENTIONS DES ÉTATS-UNIS POUR LES PRODUCTEURS DE MIEL CANADIENS

M. Lee Clark (Brandon—Souris): Monsieur le Président, au nom de quelque 20 000 producteurs de miel canadiens, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur les difficultés financières auxquelles ils font face. Malheureusement, les subventions agricoles américaines ont le même effet sur nos producteurs de miel que les subventions aux producteurs céréaliers ont sur nos céréaliculteurs.

Selon l'association des producteurs de miel du Manitoba, le prix du miel a baissé de 13c. la livre environ sur le marché mondial et d'autres baisses sont à craindre. Puisque 80 p. 100 du miel produit dans l'ouest du Canada est vendu au prix mondial, cette baisse du cours mondial a déjà causé la faillite de bon nombre de producteurs. De plus, malgré cette baisse de prix, les producteurs de miel des Prairies ont de la difficulté à trouver des débouchés.

Article 21 du Règlement

Comme vous le savez peut-être, monsieur le Président, les apiculteurs de l'ouest du Canada dépendent dans une large mesure des marchés américains. Malheureusement, à l'heure actuelle, des droits tarifaires entravent l'accès à ces marchés.

De plus, dans les marchés européens dont nous étions les fournisseurs, on achète maintenant du miel américain fortement subventionné. Par conséquent, bon nombre des producteurs de miel du Canada devront recevoir une aide financière pour survivre une année de plus.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SYDNEY STEEL CORPORATION—LE RETARD APPORTÉ À LA MODERNISATION

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en juillet 1984, celui qui est maintenant le très honorable premier ministre (M. Mulroney), en présence de bon nombre de ses collègues provinciaux et fédéraux, s'engageait à moderniser la Sydney Steel. Cet engagement a été réaffirmé après les élections en septembre 1984.

La population de l'est de la Nouvelle-Écosse a attendu 24 mois avant que ces sentiments soient formulés dans un accord auxiliaire signé par le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Écosse. Douze autre mois se sont écoulés avant qu'on apprenne du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) que le gouvernement n'avait pas reçu le plan d'entreprise de Sydney Steel et de la province de la Nouvelle-Écosse. Nous avons appris que le gouvernement fédéral a maintenant reçu ce plan d'entreprise.

Nous avons également appris du ministre de l'Expansion industrielle régionale que la Nouvelle-Écosse doit se plier à deux autres formalités avant que le gouvernement fédéral ne consente à participer au plan. Ce retard est déraisonnable. C'est une insulte gratuite faite à la population de l'est de la Nouvelle-Écosse qui attend que le premier ministre, ses collègues en Nouvelle-Écosse et notamment les députés qui nous représentent au sein du Cabinet fédéral agissent. C'est absolument déraisonnable, monsieur le Président.

Je demande au gouvernement d'assumer ses responsabilités et d'accorder les crédits nécessaires pour faciliter cette modernisation.

* * *

LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

LES TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉS IMPOSÉS AUX EMPRUNTEURS

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, le gouvernement précédent avait lancé la pratique d'emprunter à l'étranger en vue de prêter aux Canadiens par le biais de sociétés d'État comme la Société du crédit agricole et la Banque fédérale de développement.

Article 21 du Règlement

Pour obtenir des emprunts, ces sociétés d'État doivent verser des intérêts élevés aux prêteurs et demander par conséquent que les emprunteurs canadiens leur versent des intérêts élevés pendant de longues périodes. Compte tenu de ces facteurs, si l'emprunteur canadien éprouve la moindre difficulté, il est voué à l'échec. L'intérêt ou l'amende déraisonnable tenant lieu d'intérêt est versé à des investisseurs étrangers.

Les taux d'intérêts élevés vouent les emprunteurs canadiens à l'échec. Les sociétés d'État devraient mettre fin à cette pratique de crédit et mieux gérer l'argent des Canadiens.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE TAUX DE CHÔMAGE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, pendant que le gouvernement conservateur fait des promesses aux Canadiens et s'encense constamment, la situation économique de l'Ouest du pays continue de se détériorer. Le mois dernier, le nombre de sans-emploi est passé de 210 000 à 213 000 en Colombie-Britannique. Près d'un quart de million d'habitants de cette province n'ont pas d'emploi et beaucoup d'autres sont sous-employés.

Au nord, le taux de chômage est de 17 p. 100; dans la vallée de l'Okanagan, il est aussi de 17 p. 100; dans la région de Kootenay, de 16 p. 100; dans le centre de la province, il s'élève à 20 p. 100; et il est de 14 p. 100 à Vancouver.

• (1410)

En raison de cette crise de l'emploi, des milliers d'enfants de la Colombie-Britannique ne mangent pas à leur faim ou souffrent de malnutrition. Pourtant, le premier ministre de la province déclare qu'il n'appartient pas au gouvernement de nourrir les écoliers. Il affirme qu'il est trop coûteux de servir des repas chauds dans les écoles et que d'ordinaire de tels programmes donnent lieu à des abus. J'invite le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) à s'entretenir le plus tôt possible avec son homologue provincial pour faire cesser cet état de choses.

Un commissaire d'école de Victoria, M. John Young, estime que dans son district scolaire, au moins 1 000 enfants sont mal nourris ou ne mangent pas à leur faim.

Dans celui de Terrace, depuis des années on sert une soupe gratuite aux écoliers qui n'ont pas d'argent pour s'acheter de quoi déjeuner.

Dans une école de Fort Nelson, on a installé un comptoir semblable à ceux des écoles de l'est de Vancouver, où les écoliers peuvent laisser une partie de leur goûter pour ceux qui n'en ont pas. Dans un autre district, un groupe de parents a mis sur pied un programme où les parents sont invités à envoyer des goûters supplémentaires pour les enfants qui n'en ont pas. Je pourrais citer nombre d'autres exemples. La situation est très grave.

Des milliers d'enfants de la Colombie-Britannique ne mangent pas à leur faim ou sont mal nourris et le premier ministre de la province reste insensible.

L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

APPUI AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Monsieur le Président, hier soir, je me suis entretenu avec un groupe de résidents du foyer R.J. Smith pour personnes âgées dans ma circonscription. Je croyais que ces gens seraient mécontents du projet du gouvernement de modifier la Loi sur les brevets. J'ai constaté au contraire qu'ils tenaient énormément à ce qu'eux-mêmes, leurs enfants et leurs petits-enfants puissent se procurer les médicaments les plus modernes offerts sur le marché.

Je sais que les partis de l'opposition seront déçus d'apprendre que les personnes âgées d'Etobicoke-Nord n'ont pas gobé leurs demi-vérités et leurs propos alarmistes au sujet des motifs qui auraient incité le gouvernement à modifier la Loi sur les brevets. Les personnes âgées respectent la notion de propriété intellectuelle et comprennent le rapport qui existe entre une plus grande protection des brevets et les milliers d'emplois nouveaux qui seront créés, sans parler du fait que désormais on fabriquera au Canada même les nouveaux médicaments modernes.

Je ne pense pas pouvoir faire mieux qu'une certaine personne âgée qui a voulu savoir pourquoi les députés de l'opposition s'évertuaient à nous empêcher d'obtenir les meilleurs médicaments disponibles sur le marché. Elle leur fait dire qu'ils feraient mieux de cesser leurs propos mensongers et de nous permettre de donner suite à notre projet.

* * *

[*Français*]

LA GARDE D'ENFANTS

LE DROIT À DES INFRASTRUCTURES ADAPTÉES À LA CULTURE DE LA CLIENTÈLE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il existe au Canada deux millions d'enfants de 13 ans ou moins qui nécessitent des services de garderies, alors que seulement 172 000 places sont disponibles. Bien que ce problème existe dans toutes les régions du pays, la région de la Capitale nationale est particulièrement touchée par cette lacune. Selon la présidente du Comité de la santé et des services sociaux de la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton, le manque de garderies dans la région affecte dix fois plus les familles francophones que les familles anglophones.

En effet, on retrouve à peine trois garderies francophones dans la région d'Ottawa-Carleton. La raison: si les familles francophones ont selon certains tardé à faire usage des services de garde, c'est qu'elles préféraient s'organiser elles-mêmes. Pourtant, l'école ou la garderie, c'est en fait l'extension du foyer. Il faut donc utiliser la langue du foyer à la garderie comme à l'école pour permettre à l'enfant d'évoluer dans un environnement qui lui est familier. Et c'est là où les autorités ont failli. Il devient donc impératif de reprendre la situation en main et de voir à installer dans toutes les régions du pays des garderies qui seront respectueuses de la langue officielle parlée par l'enfant à la maison.

[*Traduction*]

LA LIGUE NAVALE DU CANADA

HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

M. Patrick Crofton (Esquimalt—Saanich): Monsieur le Président, samedi dernier, j'ai eu le privilège de prendre la parole devant l'assemblée générale annuelle de la Ligue navale du Canada. Cet organisme national s'occupe essentiellement d'enseigner le métier de marin et de citoyen à quelque 11 000 jeunes dans 230 localités canadiennes.

Entouré de trois océans, le Canada possède le plus long littoral du monde. Notre pays a indéniablement une vocation maritime, ce que certains députés ont parfois tendance à oublier. Le commerce et le transport maritimes comptent beaucoup pour nous, à la fois sur le plan économique et sur le plan militaire. La connaissance de la mer et du rôle qu'elle joue chez nous est une source de formation importante pour nos jeunes.

Les nombreux bénévoles masculins et féminins de la Ligue navale nous rendent d'insignes services par l'enseignement qu'ils dispensent aux jeunes Canadiens. La Ligue navale mérite d'être reconnue et d'être appréciée pour l'excellent travail qu'elle accomplit.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA FAÇON DE PROCÉDER DE LA MINISTRE

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Encore une fois, monsieur le Président, la ministre du Commerce extérieur (M^lle^ Carney) s'attaque à ceux qui s'opposent à ses plans de libre-échange. Elle a refusé de discuter avec ses critiques d'un bout à l'autre du pays, mais elle les attaque quand elle est à l'abri de toute réplique.

• (1415)

Ce qui est encore pire en l'occurrence, c'est qu'elle tente clairement de se servir du pouvoir de l'aide gouvernementale pour obliger l'un de ses critiques, Mel Hurtig, à abandonner le combat. La ministre se serait acquis beaucoup plus de respect si elle avait engagé la discussion avec M. Hurtig à Edmonton au lieu d'évoquer sur un ton menaçant le montant d'aide que sa société reçoit du gouvernement.

Les arguments économiques, politiques et culturels contre le libre-échange complet avec les États-Unis sont très solides. La ministre devrait s'efforcer d'y répondre au lieu de s'en prendre à ses adversaires. Son attitude ne fait qu'accentuer la faiblesse de ses arguments.

Article 21 du Règlement

[*Français*]

LES SYNDICATS

L'UTILISATION DES COTISATIONS SYNDICALES

M. Gabriel Fontaine (Lévis): Monsieur le Président, le sondage Gallup publié dans le journal *Le Soleil* du 11 avril 1987 mentionne que quatre Canadiens sur cinq estiment que ceux qui versent des cotisations syndicales devraient avoir un droit de regard sur l'utilisation des fonds à des fins non syndicales.

On sait qu'un parti politique de cette Chambre, le parti socialiste, puise abondamment dans les poches des travailleurs à même les retenues sur leurs salaires. D'ailleurs, on serait curieux de savoir quel organisme a payé le voyage de leur chef lorsqu'il s'est envolé pour Rome rencontrer les gens de l'Internationale socialiste le 6 avril 1987.

Monsieur le Président, 8 syndiqués sur 10 sont contre l'utilisation de leur argent pour des fins autres que syndicales. Décidément, le parti socialiste se moque de la volonté des travailleurs syndiqués ainsi que du jugement du 4 juillet 1986 du juge White de la Cour suprême de l'Ontario où l'on conteste l'utilisation de l'argent des travailleurs. Jusqu'à maintenant, ce parti n'a jamais clarifié ses sources de financement. Va-t-il continuer à utiliser les deniers des travailleurs contre leur volonté et celle de la justice? Ces socialistes qui se prétendent de futurs législateurs doivent clairifier devant cette Chambre leurs sources de financement.

* * *

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE

LA SYDNEY STEEL CORPORATION—LE RETARD DU PROJET DE MODERNISATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, une crise est en formation à Sydney, en Nouvelle-Écosse. En février de l'an dernier le gouvernement a signé un accord annexe avec la province concernant la Sydney Steel Corporation. Pourtant, il n'a pas fourni de fonds avant juin 1986 et il n'a pas nommé d'administrateurs de projet avant septembre. Ensuite, avant de moderniser on a décidé de faire des études de marchés. Elles ont été faites.

Le CN a alors essayé de ne pas honorer ses promesses d'achat. La question a été résolue juste avant l'arrivée du premier ministre (M. Mulroney) à Sydney, pour l'ouverture des Jeux d'hiver.

Maintenant le gouvernement, par l'intermédiaire de son ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté), déclare que la Nouvelle-Écosse doit acheter un laminoir universel avant qu'il ne fournisse 70 p. 100 du financement pour la deuxième phase de modernisation. C'est de la traîtrise à l'égard des gens de la Nouvelle-Écosse et du Cap-Breton industriel. C'est une autre promesse non tenue de la part du gouvernement, auquel je demande de respecter ses engagements.

* * *

[*Français*]

LA SEMAINE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ

LA FIERTÉ NATIONALE

M. Gérald Comeau (South West Nova): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine nationale de la citoyenneté, je voudrais exprimer aujourd'hui ma fierté d'être citoyen du Canada.

Le Canada est un des pays les plus évolués au monde au chapitre des droits et libertés dont jouissent ses citoyens. Je suis fier de vivre dans un pays qui encourage toutes ses communautés culturelles à sauvegarder, à mettre en valeur la langue et les traditions de leurs ancêtres, un pays qui a toujours été vu comme une grande terre d'accueil. Ses traditions démocratiques, son respect des libertés individuelles et le tempérament industrieux et le caractère pacifique et tolérant de sa population font l'envie de bien des peuples. Et pour preuve, depuis l'entrée en vigueur de la première loi sur la citoyenneté en 1947, plus de trois millions de personnes ont choisi le Canada comme pays d'adoption.

Finalement, j'oserais présumer que ce qui manque en fait le plus aux Canadiens, ce n'est pas le sentiment de fierté nationale, mais seulement des occasions de pouvoir s'exprimer haut et fort. J'invite donc tous mes concitoyens à profiter de cette semaine de la citoyenneté, pour fêter le 40e anniversaire de la citoyenneté canadienne.

* * *

L'INDUSTRIE DE LA CHAUSSURE

L'IMPORTANCE DES QUOTAS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, encore une fois, je désire porter à l'attention de cette Chambre la situation désastreuse à laquelle doit faire face l'industrie de la chaussure au Canada.

Depuis l'abolition des quotas le 30 novembre 1985, l'importation de chaussures pour hommes a augmenté de près de 50 p. 100. En particulier les importations du Sud-est asiatique sont passées de 63 000 paires à 213 500 paires, ce qui représente une augmentation de 238 p. 100.

Dans la circonscription électorale de Glengarry—Prescott—Russell, une industrie en particulier a dû laisser aller les deux tiers de ses employés, ce qui a résulté en la mise à pied de 150 personnes. Bien que la ministre du Commerce international (Mme Carney) ait rencontré les représentants de l'industrie canadienne des manufacturiers de la chaussure, aucune décision n'a encore été prise.

Ce que cela prend, monsieur le Président, c'est une politique de cinq ans de ce gouvernement pour garantir des emplois dans le domaine de la chaussure. Les quotas doivent être remis pour une période d'au moins cinq ans. C'est seulement par cette mesure que les Canadiens seront sûrs de garder leurs emplois.

• (1420)

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROJET DE PRISE DE CONTRÔLE DE DOME PETROLEUM—ON DEMANDE LE RENVOI DU DOSSIER AU PARLEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances a fait plusieurs déclarations contradictoires, hier à la Chambre, au sujet de la situation de Dome Petroleum. Comme on peut le lire dans le hansard, il a dit que la situation était urgente. Il a ensuite déclaré qu'il fallait laisser les choses suivre leur cours, puisque le secteur privé devait se charger de remédier au problème, en laissant ensuite entendre que d'importantes décisions pourraient être prises du point de vue fiscal.

La question est-elle urgente ou non? Va-t-on prendre d'importantes décisions fiscales portant sur des milliards de dollars et surtout, a-t-il l'intention de soumettre ce dossier au Parlement avant que la transaction ne soit conclue afin que nous puissions éviter les erreurs coûteuses commises dans le cas de Gulf et Western et lors du renflouement des banques?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le chef de l'opposition parle d'erreurs coûteuses. C'est à cause de la coûteuse erreur commise en instituant le Programme énergétique national que Dome Petroleum se retrouve dans cette situation.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le chef de l'opposition sera certainement d'accord. Il l'a déclaré à de nombreuses reprises avant d'occuper ce siège.

Il m'a demandé quelle était la situation de Dome. Sa situation présente un certain caractère d'urgence car le député n'ignore pas que cette prise de contrôle exige que nous soyons prêts à intervenir immédiatement en fonction de l'évolution des événements.

En ce qui concerne les décisions fiscales portant sur des milliards de dollars dont parle le député, ce dernier devrait faire la distinction entre une décision fiscale et une concession fiscale. Je le vois sourire et je pense qu'il comprend exactement ce que je veux dire. N'importe qui peut obtenir une décision fiscale qui consiste à préciser les dispositions de la loi. C'est une chose dont se charge mon collègue, le ministre du Revenu national. S'il s'agit d'accorder des milliards de dollars, il s'agit plutôt d'une concession fiscale. Évidemment, cela me crée beaucoup plus de problèmes.

[*Français*]

LES OFFRES RELATIVES À LA DOME PETROLEUM—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre des Finances a aussi déclaré hier qu'il examinerait des offres de compagnies étrangères qui pourraient être révisées par Investissement Canada. Cela contredit carrément la politique initiale du gouvernement d'accroître la propriété canadienne dans notre industrie pétrolière et gazière. Donc, je pose la question au premier ministre: Est-ce que le gouvernement canadien va prendre en considération des offres pour la Dome Petroleum de compagnies étrangères, oui ou non?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, la traduction de la question du député n'était pas très claire. J'essaierai quand même d'y répondre. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre responsable d'Investissement Canada ont bien précisé qu'on tiendrait compte de la situation financière des compagnies rachetées par une société étrangère. Si une société pétrolière et gazière canadienne éprouve des difficultés financières, comme c'est le cas de Dome Petroleum, le gouvernement modifiera sa façon de voir à l'égard des prises de contrôle.

• (1425)

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre des Finances semble envisager la possibilité d'une offre émanant d'une société étrangère, ce qui contredit toutes les déclarations que les ministres ont faites jusqu'ici à propos du secteur du pétrole et du gaz.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Je voudrais rapporter les paroles du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce matin, il a déclaré à la télévision que: «C'était à Dome de prendre une décision avantageuse pour ses actionnaires et non pas au gouvernement fédéral».

Le premier ministre peut-il nous dire si le gouvernement estime que Dome doit prendre cette décision alors que des milliers d'emplois en dépendent, que la prospérité de l'économie de l'Ouest est en jeu, de même que notre autonomie énergétique à l'égard des hydrocarbures et que les contribuables risquent également d'y perdre des milliards de dollars? Est-ce bien la position du gouvernement canadien?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je crois que le chef de l'Opposition officielle sait fort bien que, dans un pays de liberté d'entreprise comme le Canada, il appartient d'abord aux responsables des entreprises de décider qu'une offre est favorable à leurs actionnaires, et aux personnes qui entourent la société, y compris les employés.

Dans ce sens, c'est la responsabilité première de la Dome d'accepter ou de refuser quelque offre que ce soit. Ensuite, lorsqu'une offre sera faite, elle devra être considérée par le gouvernement dans le cadre des politiques déjà connues.

[*Traduction*]

LA POLITIQUE DE CANADIANISATION

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. La sécurité des approvisionnements et la canadianisation étaient deux des piliers de la politique énergétique des conservateurs lors de la dernière campagne électorale. Le gouvernement présente notamment la canadianisation comme un objectif qu'il tente de réaliser.

Dome Petroleum est une entreprise sur laquelle le pays compte énormément pour ses approvisionnements et pourtant, le ministre des Finances déclare maintenant que son gouvernement est disposé à faire une exception et à donner les ressources de Dome Petroleum à des sociétés étrangères. Le ministre pourrait-il nous apporter des éclaircissements et nous préciser la position du gouvernement?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, dans le cas de la politique énergétique du Canada, la canadianisation est un aspect de cette politique. Je tiens à informer mon honorable collègue que, depuis que ce gouvernement est en place, le pourcentage a augmenté.

[*Traduction*]

LA DÉCISION FISCALE APPAREMMENT DEMANDÉE PAR TRANSCANADA PIPELINES

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, hier, lorsqu'on lui a posé une question au sujet de la vente proposée de la société Dome Petroleum, le ministre des Finances a répondu: «nous examinerons la position que nous a soumise TransCanada si une décision fiscale est en cause». Pourquoi le ministre des Finances veut-il nous faire croire qu'il ignore que la société TransCanada PipeLines a demandé qu'une décision fiscale soit rendue, alors que le gouvernement fédéral et TransCanada négocient depuis le début du mois de mars à ce sujet?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'apprends là quelque chose. Je suis le ministre des Finances. Le député aurait pu poser cette question au ministre du Revenu national. Je n'ai participé à aucune discussion sur une décision fiscale et chose certaine, j'ignorais que ces discussions ou «négociations», pour reprendre les termes du député, se déroulaient depuis si longtemps, supposément.

Questions orales

ON DEMANDE L'ASSURANCE QUE LA SOCIÉTÉ RESTERA ENTRE DES MAINS CANADIENNES

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je pose ma question au ministre des Finances. Dome Petroleum est aujourd'hui le plus gros propriétaire de réserves énergétiques de l'ouest du Canada. Si le contrôle de cette société tombe entre des mains étrangères, la part de propriété étrangère passera automatiquement de 40 à 50 p. 100. Le ministre peut-il donner à la Chambre l'assurance que Dome Petroleum restera entre des mains canadiennes?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à répéter au leader du Nouveau parti démocratique que nous vivons dans un système de liberté d'entreprise ici et que, dans ce sens-là, il appartient à la société Dome d'avoir les premières responsabilités envers ses employés et envers ses actionnaires.

• (1430)

[*Traduction*]

LA PROMESSE ÉLECTORALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, que le ministre sache que le Nouveau parti démocratique n'est pas à vendre, quoiqu'en pensent les conservateurs.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Je vois sourire le premier ministre. Comme c'est lui qui a promis au cours de la campagne électorale de prendre des décisions favorables aux intérêts canadiens dans le secteur énergétique, respectera-t-il sa promesse et garantira-t-il que Dome Petroleum va rester propriété canadienne? Tout est là.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je sais fort bien que le leader du Nouveau parti démocratique, par le biais du parti libéral, a tenté de socialiser le secteur de l'énergie au Canada avec les difficultés qu'on a eues, particulièrement celles de la Dome. Et dans ce sens-là, je peux vous assurer que le cadre de la politique de l'énergie au Canada a permis jusqu'à maintenant d'augmenter le pourcentage de canadianisation des entreprises.

M. Broadbent: Et maintenant le ministre veut vendre la société, la plus grande dans ce secteur au Canada, dans l'Ouest. Ce n'est pas du tout acceptable pour nous du Nouveau parti démocratique.

ON DEMANDE SI LA DÉCISION SERA PRISE PAR LE CABINET ET JUSTIFIÉE À LA CHAMBRE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma dernière question pour le ministre est la suivante: Cette décision peut coûter aux contribuables 2,4 milliards de dollars. Le ministre peut-il garantir que cette décision sera une décision prise par le Cabinet et que le Cabinet justifiera cette décision à la Chambre des communes?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des ressources n'a rien à vendre dans le domaine de la Dome parce qu'il ne possède pas la société Dome. Alors, parlons très clairement: ce n'est pas le gouvernement qui met la société Dome en vente.

Deuxièmement, le député connaît fort bien les difficultés financières de la société Dome. Et s'il est intéressé à la politique énergétique du Canada, et particulièrement à ceux qui sont à l'emploi de la Dome, il devrait, comme le gouvernement, s'efforcer d'assurer des réserves dans le domaine du gaz et de l'énergie et des emplois pour ceux qui travaillent pour la Dome.

* * *

[*Traduction*]

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA PRISE DE CONTRÔLE DES LIGNES AÉRIENNES CANADIEN PACIFIQUE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre et porte sur la prise de contrôle des lignes aériennes Canadien Pacifique par Pacific Western Airlines. Cette prise de contrôle a été approuvée par le gouvernement du premier ministre. Nous savons maintenant qu'elle va entraîner la suppression de 3 000 emplois, essentiellement dans l'ouest du Canada.

Pourquoi le gouvernement du premier ministre a-t-il approuvé cette prise de contrôle alors qu'il savait ou aurait dû savoir qu'elle ne servait pas l'intérêt public, et alors qu'il savait ou aurait dû savoir que cela coûterait 3 000 emplois aux Canadiens?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme d'habitude, le député manque de précision dans ses remarques. Cette prise de contrôle de CP Air par Pacific Western a été soumise à la Commission canadienne des transports qui, après avoir examiné la question, a jugé que cette acquisition servait l'intérêt public. A mon avis, l'opinion d'un tribunal quasi-judiciaire qui ne fait pas de beaux discours mais qui en fait, applique la loi de façon logique et rationnelle, a plus de poids que celle du député.

Des voix: Bravo!

LA NOTE DE SERVICE PRÉVOYANT DES PERTES D'EMPLOI

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, il ne s'agit pas d'opinion, mais de faits.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: C'est votre problème.

M. Nunziata: J'ai ici une note de service confidentielle . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Les députés conservateurs peuvent bien rire, mais 3 000 emplois seront perdus.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre.

M. Nunziata: J'ai une note de service de Martha Hynna, directrice exécutive des Services d'emploi au ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Elle est adressée à M. John Edwards, sous-ministre associé et vice-président. Cette note de service datée du 25 mars confirme que près de 3 000 emplois seront supprimés à la suite de cette prise de contrôle et que les mises à pied entreront en vigueur à compter du 1er juillet 1987. Je m'adresse à nouveau au premier ministre en espérant qu'il aura le courage de me répondre.

Des voix: Oh, oh!

M. Nunziata: Je veux demander au premier ministre pourquoi il a approuvé cette prise de contrôle alors qu'il savait ou aurait dû savoir qu'elle ne sert pas l'intérêt public, et que 3 000 emplois seront supprimés, pour la plupart dans l'ouest du Canada, ce qui sera catastrophique pour les 3 000 familles en cause? S'il se préoccupe véritablement des Canadiens de l'Ouest, pourquoi a-t-il approuvé cette prise de contrôle?

Des voix: Bravo!

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, il ne faut pas beaucoup de courage pour affronter un blanc-bec.

Des voix: Oh, oh!

M. Crosbie: D'après la façon dont le député pose sa question, je suppose que le parti libéral aurait pour politique de s'ingérer dans toutes les transactions commerciales qui se déroulent dans le pays si elles risquent d'entraîner la suppression d'un seul emploi. Si c'est la politique des députés du parti libéral, j'espère qu'ils l'expliqueront au secteur des entreprises d'où vient le chef de l'opposition puisque c'est la première fois que l'on entend parler de cette politique du parti libéral, que dirige le député de Vancouver-je-ne-sais-quoi, qui est parti récemment je ne sais où.

Des voix: Bravo!

* * *

LES FINANCES

LES CRÉDITS D'IMPÔT DE DOME PETROLEUM—ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT PRENNE LA DÉCISION CONCERNANT UNE ÉVENTUELLE PRISE DE CONTRÔLE

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire moi aussi poser une question au ministre des Finances.

Vu les 2,4 milliards de dollars de crédits d'impôt de Dome, ce qui est sans doute la plus forte concession fiscale de l'histoire canadienne—et il est certain que cela va avoir d'importantes répercussions pour nos revenus à tous—est-ce que le ministre ne peut pas nous donner l'assurance qu'en dernier ressort la décision sera prise par le Cabinet et justifiée devant la Chambre des communes, plutôt que d'être laissée à quelques fonctionnaires de Revenu Canada? Peut-il nous donner cette assurance?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense que le député devrait vérifier les «bleus». Je crois qu'il a dit 22,4 milliards, je pense qu'il voulait dire 2,4 milliards.

M. Broadbent: Il a dit 2,4 milliards.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): J'aimerais savoir si le député tombe des nues. Il paraît contredire son chef sur cette question. Le chef du Nouveau parti démocratique semble craindre que Dome Petroleum soit prise en charge par un non-résident. Le député de Regina-Est semble s'inquiéter que des concessions fiscales soient accordées à une société canadienne pour sa prise en charge. Je ne saisis pas bien la position du Nouveau parti démocratique sur cette question.

M. Broadbent: Ce n'est pas une chose qui devrait vous échapper, Michael.

M. Wilson (Etobicoke Centre): Peut-être le député voudrait-il s'expliquer.

ON DEMANDE QUE LA DÉCISION SOIT PRISE PAR LE GOUVERNEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Il y a deux choses que nous désirons. La première, c'est que Dome soit rachetée par une société canadienne et que les ressources en question restent entre des mains canadiennes. La seconde porte sur une question de responsabilité publique.

Il est exact que Dome est une société privée, mais l'intérêt public est largement concerné par cette décision, qui va avoir d'importantes répercussions sur les recettes publiques. Nous aimerions avoir l'assurance qu'elle va être prise par le Cabinet et non pas par les fonctionnaires de Revenu Canada, et que cette décision prise par le Cabinet sera justifiée devant le Parlement afin que l'on rende compte à l'opinion de la perte de milliards de dollars provenant du contribuable.

Des voix: Bravo!

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, si le député veut parler d'une décision fiscale, les décisions fiscales sont chose courante. Elles servent à préciser l'application de la législation fiscale. Elles relèvent du ministre du Revenu national. Cela ne regarde pas le ministre des Finances.

J'en reviens à la question de savoir où va le Nouveau parti démocratique. Est-ce qu'il veut que ce soit une société canadienne qui achète Dome? Est-ce qu'il ne veut aucune aide pour cette société canadienne? Ou s'il veut nationaliser Dome Petroleum? Lequel de ces énoncés est le bon? Jouez franc jeu. Dites-le-nous. Nous aimerions connaître la position du NPD sur cette question.

• (1440)

ON DEMANDE QUE LA DÉCISION NE SOIT PAS PRISE PAR LES BUREAUCRATES

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, permettez-moi de dire nettement au ministre que nous voulons que les ressources soient exploitées par une société canadienne et nous réclamons également la responsabilité financière. Je ne sais comment formuler plus clairement notre position à l'intention du ministre.

Le ministre nous assurera-t-il qu'une décision d'une telle portée pour les deniers publics sera prise par les représentants élus siégeant au Cabinet plutôt que par les fonctionnaires du ministère du Revenu? Il comprend certes la différence qui existe entre les décisions prises régulièrement par le ministère du Revenu national et une décision de cette envergure et d'une telle importance pour l'intérêt public. Il perçoit certainement la différence.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pose des questions hypothétiques. Comme je le signalais dans ma réponse précédente, le ministère des Finances ne rend pas de décisions fiscales. Elles sont prises par des fonctionnaires du ministère du Revenu national puisqu'il s'agit de préciser l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu telle qu'elle existe. Ces décisions visent à apporter des éclaircissements à la Loi de l'impôt et ce sont des affaires courantes.

Si le député réfléchissait, il se rendrait compte que si sa proposition était adoptée, le Parlement serait constamment inondé de décisions en matière d'impôt.

M. Broadbent: Qu'importe une somme de 2,5 milliards!

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'ACCORD CANADO-MANITOBAIN RELATIF AUX CRUES DANS LE NORD

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Si je m'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, monsieur le Président, c'est que le gouvernement n'a pas su jusqu'à maintenant mettre en oeuvre les dispositions de l'Accord canado-manitobain relatif aux crues dans le Nord. A l'heure actuelle, cinq bandes indiennes du nord du Manitoba attendent l'installation de conduites d'eau potable propre et fraîche et des collecteurs d'égouts fluviaux dont elles ont besoin.

Quand le gouvernement du Canada va-t-il cesser de tergiverser? Quand va-t-il assumer ses obligations en vertu de l'Accord canado-manitobain relatif aux crues dans le Nord.

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, le député est sûrement au courant des entretiens qui ont lieu entre l'avocat représentant les bandes qui sont victimes d'inondations dans le nord du Manitoba et des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ces entretiens se poursuivent.

Le député le sait, le gouvernement s'est engagé à fournir aux réserves de l'eau potable au cours de la présente année financière en tenant compte de nos contraintes fiscales. Les discussions actuelles visent à déterminer comment procéder. Par ailleurs, le député le sait également, il est pratiquement impossible de doter certaines régions du nord du Manitoba d'infrastructures, de conduites d'égout par exemple, en raison même de l'emplacement des villages.

LA LETTRE DU MINISTRE AU PRÉSIDENT DU COMITÉ DES INONDATIONS DANS LE NORD

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Le 22 décembre 1986, monsieur le Président, le ministre a écrit au chef Rodney Spence, président du Comité des inondations dans le Nord. Dans cette lettre, il s'engageait «à accélérer l'installation des réseaux d'aqueducs et d'égouts dans les cinq localités».

Le ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi il ralentit les choses au lieu de les accélérer?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je m'étonne que le député qui s'intéresse à ces questions, intérêt que tous les autres députés et moi-même partageons, ne reconnaisse pas que le gouvernement dont il était membre a mis en oeuvre des accords dépourvus de plans. L'évaluation monétaire, et de . . .

M. Penner: Il s'agit de 57 millions de dollars.

M. McKnight: Le député dit qu'il ne s'agit que de sept millions de dollars.

M. Penner: Cinquante-sept millions.

M. McKnight: Très bien, 57 millions.

M. Penner: Où sont-ils?

M. McKnight: Voici qu'il demande où ils sont. Nous avons eu des entretiens à ce sujet. Le gouvernement dont il faisait partie a rédigé et signé un accord qui ne prévoyait pas de mise en oeuvre. Ces entretiens sont prévus dans l'accord. C'est l'objet de ceux qui se déroulent actuellement, monsieur le Président.

LE TRANSPORT AÉRIEN

LA PRISE DE CONTRÔLE DES LIGNES AÉRIENNES DU CANADIEN PACIFIQUE—LA POSSIBILITÉ DE MISES À PIED

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Son ministère sait qu'on a l'intention de congédier des milliers d'employés à la suite de la prise de contrôle de CP Air par Pacific Western Airline. Comme il est évident que les employeurs n'ont pas averti leurs employés ou leurs syndicats, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration les informera-t-il de ce que l'avenir leur réserve? Qu'a-t-il l'intention de faire pour les aider?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, le député parle des mises à pied qu'entraînera la fusion de CP Air et de Pacific Western. Il n'a pas été question jusqu'ici de congédier des milliers d'employés. Si c'est ce qui doit se passer, toutes les ressources dont le gouvernement dispose pour aider les gens qui perdent leur emploi seront certainement mises à la disposition de ces travailleurs et les clauses appropriées de leurs conventions collectives seront certainement appliquées.

Nous inciterons la nouvelle compagnie composée de Pacific Western et du Canadien Pacifique à traiter généreusement et humainement les employés qu'il faudra peut-être congédier. Cependant, il n'a jamais été question de congédier autant d'employés que le député le dit.

ON DEMANDE D'ADOPTER UN AMENDEMENT CONCERNANT L'OBLIGATION DU SUCCESSEUR

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, puisque le ministre des Transports parle lorsqu'il est question d'emploi, de pêches et de certains autres domaines, c'est à lui que j'adresserai ma question. La déréglementation décrite dans l'étude «Aller sans entraves» et par la suite entreprise par les libéraux et poursuivie par les conservateurs, était supposée faire augmenter non seulement la concurrence mais aussi les emplois.

Accepterait-il donc maintenant au nom du gouvernement de présenter ou d'approuver l'amendement au projet de loi C-18 qui a été rejeté ce matin au comité et qui garantirait que dans les cas de fusion, de prise de contrôle et d'accord d'exploitation, les parties négocient l'obligation du successeur avant qu'un nouveau permis ou un nouveau certificat ne soit délivré?

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Transports): Monsieur le Président, j'ai répondu à cette question du député hier au comité et je suis prêt à y répondre encore aujourd'hui à la Chambre, bien que le député utilise le temps de la Chambre pour poser des questions auxquelles on a déjà répondu au comité.

Nous avons une loi gérée par le ministère du Travail qui s'applique aux compagnies qui relèvent du gouvernement fédéral. Cette loi continuera de s'appliquer et il n'est donc pas nécessaire d'ajouter de telles dispositions aux lois sur la déréglementation des transports. Elles y pourvoient déjà.

Questions orales

HARBOURFRONT

LE MORATOIRE SUR LES PROJETS DE CONSTRUCTION D'IMMEUBLES SUR LES QUAIS

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics et concerne les bien-fonds d'Harbourfront à Toronto. Comme les résidents de ce secteur et du grand Toronto en général se posent de graves questions sur l'aménagement et la planification de la ville de Toronto, ils se sont réjouis lorsque le ministre a annoncé un gel et un réexamen de la situation. Cependant, je voudrais demander au ministre ce qui a été gelé exactement.

Le gel s'applique-t-il à tout le secteur ou seulement partiellement? Comment le ministre a-t-il l'intention de faire respecter ce gel puisqu'en ce moment on construit sans permis? Va-t-il autoriser les résidents à participer à cette étude?

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, un examen des objectifs de la société d'Harbourfront est maintenant en cours. Entre temps, un moratoire a été imposé à toutes les constructions. On précisera dans les 30 jours quels projets particuliers sont remis en cause.

L'un des principes de cette étude est de faire en sorte que le public soit suffisamment représenté et que les citoyens et les groupes intéressés puissent donner leur avis. Nous n'en avons pas encore fixé les modalités, mais nous ferons une déclaration à ce sujet.

* * *

L'AGRICULTURE

L'ANNONCE DE LA FERMETURE DE LA *MANITOBA SUGAR COMPANY*—LES CONSÉQUENCES POUR LES PRODUCTEURS DE BETTERAVES SUCRIÈRES

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Il n'ignore pas que vendredi dernier, la *Manitoba Sugar Company* a annoncé qu'elle fermait son usine. Si ce projet est mis en oeuvre, l'industrie de la betterave sucrière au Manitoba cessera d'exister et de 500 à 600 emplois seront supprimés dans cette seule province.

• (1450)

Le ministre manitobain de l'Agriculture a dit hier, à l'assemblée législative, que les discussions entre les gouvernements fédéral et provincial n'avaient pas repris depuis cette annonce; j'ai moi-même demandé au vice-premier ministre, hier encore, de s'engager à prendre contact avec le ministre afin de voir si les négociations ne pourraient pas reprendre avant que la décision ne soit mise à exécution.

Le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a-t-il contacté son homologue provincial? Compte-t-on entamer des négociations avant l'échéance de jeudi prochain, en vue de trouver une solution sans quoi le secteur de la betterave à sucre cessera d'exister au Manitoba?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, voilà une question fort préoccupante, surtout pour ceux d'entre nous qui représentent les Manitobains.

Nous estimons avoir fait une offre raisonnable. J'ai fait tenir au ministre provincial, M. Uruski, une lettre à laquelle il n'a pas encore répondu. L'offre nous paraît raisonnable.

J'en veux pour preuve le fait que les associations des producteurs du Manitoba et de l'Alberta ainsi que le gouvernement albertain l'ont acceptée. Nous souhaitons que le Manitoba l'étudie sérieusement et, s'il n'est pas d'accord, qu'il nous fasse une contre-proposition à laquelle nous réagirons car, à l'instar du député, nous tenons à la survie de ce secteur au Manitoba.

M. Axworthy: Monsieur le Président, pour répondre au ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé, il ne fait aucun doute que les deux gouvernements, fédéral et provincial, ont pris position. Néanmoins, s'ils devaient s'adresser aux Manitobains, ils leur diraient de régler rapidement le problème avant jeudi, pour ne pas perdre ce secteur.

ON DEMANDE UNE RÉUNION DES MINISTRES FÉDÉRAL ET PROVINCIAL

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, à titre de requête spéciale formulée au nom des habitants du Manitoba, puis-je demander au ministre de prendre l'initiative de communiquer avec le ministre de l'Agriculture du Manitoba et d'organiser une réunion spéciale avant jeudi pour voir s'il est possible de régler le différend et d'en venir à une entente à la satisfaction des deux parties, avant qu'une industrie importante et des centaines ou pratiquement des milliers d'emplois ne disparaissent dans cette province? Il me semble que le ministre pourrait faire preuve de générosité et prendre cette initiative.

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, cette question est sérieuse et le gouvernement fédéral la prend très au sérieux. L'agriculture traverse une période difficile. Nous devons diversifier notre production par tous les moyens, en faisant le plus grand nombre possible de cultures.

Nous attendons une réponse à la lettre que j'ai fait parvenir à M. Uruski. Je vais certainement prendre au sérieux la recommandation du député et je vais tenter de voir ce que nous pouvons faire pour débloquer la situation.

Nous déplorons que le gouvernement provincial du Manitoba ne fasse qu'exploiter la situation pour pointer du doigt le gouvernement fédéral. Nous sommes disposés à négocier. L'offre que nous avons faite nous semble raisonnable. Nous ne demandons pas mieux que de voir les parties négocier de façon raisonnable en vue de résoudre la question.

L'ADMINISTRATION

LE PRÊT HYPOTHÉCAIRE ACCORDÉ PAR UN MINISTRE

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Hier, le vice-premier ministre s'est engagé à vérifier si le prêt hypothécaire de 354 000 $ qui a été accordé par le ministre de la Condition physique et du Sport amateur sur une propriété d'investissement dans le centre-ville d'Ottawa . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mazankowski: Vous ne comprendrez jamais.

M. le Président: La présidence est dans une situation difficile et demanderait seulement aux députés de faire preuve de patience.

M. Cassidy: Merci, monsieur le Président . . . si cela constituait . . .

Des voix: Un moment.

M. le Président: Je le regrette beaucoup mais, étant donné que les questions qui ont été posées hier et auxquelles le député fait allusion ont donné lieu ce matin à un très long débat sur une question de privilège, je dois, à regret, décréter ces questions irrecevables aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. le Président: La parole est au député de Spadina.

M. Heap: Merci, monsieur le Président . . .

Une voix: Et Ed Broadbent l'appuie.

M. Masse: Son chef l'appuie.

M. de Corneille: Un peu de tenue.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Spadina.

* * *

L'IMMIGRATION

LE TÉLEX DU MINISTRE À DES AGENTS D'IMMIGRATION

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Grâce à la lettre d'avocat que je lui ai envoyée aujourd'hui pour le prévenir de ma question, le ministre doit savoir qu'il a violé l'article 23(4) de la Loi sur l'immigration avec son télex du 20 février qui ordonnait aux agents d'immigration de renvoyer aux États-Unis la plupart des demandeurs d'asile qui devront y attendre des semaines et des mois avant qu'une enquête permette de déterminer s'ils peuvent entrer au Canada.

Par conséquent, le ministre annulera-t-il immédiatement le télex illégal du 20 février et émettra-t-il maintenant de nouvelles directives conformes à la loi qui a été adoptée par le Parlement en 1978 et qui est toujours en vigueur?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Le député se trompe, monsieur le Président. Nous ne renvoyons pas tout le monde à la frontière. Nos agents se servent de leur jugement. Des 1 126 demandeurs d'asile qui se sont présentés aux frontières de l'Ontario et du Québec depuis le 23 février, 776 ont été priés d'attendre aux États-Unis qu'un arbitre puisse les entendre, mais 350 ont été autorisés à entrer, c'est-à-dire plus de 30 p. 100.

LES DISPOSITIONS DE LA LOI

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, j'ai dit que la plupart des demandeurs d'asile étaient renvoyés, et le ministre l'a confirmé en disant que la majorité d'entre eux l'étaient.

Je veux parler de la violation de l'article de la loi aux termes duquel les agents d'immigration peuvent se servir de leur jugement, par contraste avec le télex qui dit que ces requérants doivent être renvoyés.

C'est pourquoi je demande au ministre s'il respectera la loi du Parlement et rappellera maintenant tous ces demandeurs d'asile qui ont été renvoyés illégalement depuis le 20 février.

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Immigration)): Monsieur le Président, le député parle d'une lettre d'un avocat spécialiste de l'immigration qui demande des renseignements nécessitant une interprétation juridique. J'ai chargé mes collaborateurs d'examiner la question. Je promets au député que je lui transmettrai la réponse aussitôt que nous aurons l'information.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le président de la Banque impériale de commerce a dit craindre que les services financiers du Canada ne soient bradés lors des pourparlers concernant le commerce bilatéral avec les États-Unis. Voici ce qu'il a dit à ce sujet:

> Nous devons éviter de brader nos atouts dans un secteur qui constitue une grande source de devises étrangères pour notre pays. En autorisant un accès illimité au marché national des services financiers, on risque fort bien de chambarder la situation.

Où en sont les pourparlers sur le libre-échange en ce qui concerne les institutions financières, et surtout quelle est la position du gouvernement à l'égard du libre accès des institutions financières américaines au marché canadien?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je suis d'accord avec le président de la Banque impériale de commerce. Ce secteur au Canada est très important et nous donne accès à toutes les régions du globe, tout en favorisant nos échanges commerciaux avec l'étranger et la circulation des capitaux.

Nous n'avons pas la moindre intention de renoncer à nos atouts comme l'a laissé entendre le député. Nous nous montrerons très fermes à cet égard, ce qu'il constatera avec le temps.

[*Français*]

LES NÉGOCIATIONS SUR LE LIBRE-ÉCHANGE—LES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, comme on ne sait pas ce qui va arriver dans les négociations sur le libre-échange avec les États-Unis en ce qui regarde les institutions financières, est-ce que le ministre des Finances ne croit pas qu'il est inopportun de permettre à des compagnies américaines à ce moment-ci d'acheter jusqu'à 50 p. 100 des firmes de courtage en valeurs mobilières alors qu'aucune décision n'a été prise et que des firmes américaines peuvent acheter des firmes canadiennes d'ici le 30 juin, jusqu'à 50 p. 100, et après le 30 juin 1988, jusqu'à 100 p. 100? Pourquoi ne pas attendre le résultat de ces négociations avant de permettre une telle prise de contrôle par les Américains de nos courtiers en valeurs mobilières?

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, la politique a été arrêtée le 18 décembre dernier. Il était alors clairement établi que le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Ontario agissaient de concert conformément aux voeux exprimés par les institutions financières, les banques et les sociétés de placement.

M. le Président: Le député de Winnipeg—Birds Hill.

M. Garneau: Donc vous laissez les Américains s'en emparer.

M. Blaikie: Si les libéraux voulaient bien se taire pendant un instant, monsieur le Président . . .

Des voix: Oh, oh!

M. de Corneille: C'est une honte.

M. Gauthier: Cabotin!

M. Turner (Vancouver Quadra): Épargnez-nous vos sermons.

M. le Président: Je dois dire au député de Winnipeg—Birds Hill que sa demande aura sans doute plus de poids si c'est moi qui la présente.

* * *

• (1500)

L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE

LA MISE EN OEUVRE D'UN RÉACTEUR NUCLÉAIRE LEPREAU II AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie. Étant donné que ce dernier a amorcé hier un débat qui pourrait être très précieux sur les choix énergétiques qui s'offrent au Canada, s'il suit une bonne démarche et fait appel à des personnes bien choisies, peut-il donner aujourd'hui à la Chambre l'assurance qu'entre-temps, jusqu'à la fin de ce débat sur les futures options énergétiques du Canada, le gouvernement exclura toute subvention, tout prêt et toute décision contribuant à la mise en oeuvre d'un réacteur nucléaire Lepreau II au Nouveau-Brunswick?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il est évident que pendant cette période où les Canadiens dans leur ensemble pourront discuter des questions énergétiques qui sont fondamentales à l'existence et au devenir de ce pays, le gouvernement n'entend d'aucune façon reporter des décisions concernant des projets importants. Cette instance a été faite par l'ensemble des provinces au mois de janvier dernier et, encore aujourd'hui, par l'ensemble de ceux qui ont des projets à proposer pour assurer la sécurité énergétique au Canada.

[*Traduction*]

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai une question supplémentaire. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est-il en train de dire à la Chambre—et cela en a tout l'air—que le gouvernement envisage de négocier avec le Nouveau-Brunswick l'apport financier du gouvernement fédéral à la construction du Lepreau II? Le gouvernement, qui en 1979 et en 1984 avait promis une enquête approfondie sur l'industrie nucléaire, est-il maintenant prêt à donner le feu vert à un nouveau réacteur nucléaire avant le moindre débat sur l'énergie, nucléaire ou autre, au Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, ce gouvernement, contrairement au Nouveau parti démocratique, ne veut pas centraliser à outrance le Canada et nous reconnaissons l'existence des provinces et leur responsabilité en ces matières énergétiques. Il appartient au gouvernement du Nouveau-Brunswick de décider si oui ou non son territoire et sa population demandent une augmentation dans le secteur de l'électricité. Il leur appartient à eux de décider comment satisfaire à ces besoins, soit par le charbon, soit par le nucléaire, soit par importation d'hydro-électricité du Québec. Pour l'instant, le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a pas encore fait ce choix.

[*Traduction*]

M. le Président: Je voudrais signaler aux députés que nous avons un peu dépassé le temps qui nous est imparti. Il y aura encore une question pour l'opposition, avec le député de Montréal—Sainte-Marie et une question pour la majorité qui conclura la période des questions. Je donne la parole au député de Montréal—Sainte-Marie.

[*Français*]

L'ÉNERGIE

LE PROJET SOLIGAZ DANS L'EST DE MONTRÉAL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, au sujet de la lenteur de l'Office national de l'énergie à prendre des décisions concernant la demande présentée par l'Interprovincial Pipe Line en vue de rendre le pipe-line Sarnia-Montréal apte à transporter les liquides de gaz naturel. Ma question au ministre est celle-ci: Est-ce que le ministre peut expliquer quelles sont les lenteurs qui ont pour conséquence de retarder d'un an la mise en marche du projet Soligaz dans l'est de Montréal qui créera plusieurs emplois, et peut-il rassurer les gens à la suite de la demande d'Esso Imperial de «renverser» le pipe-line de Montréal à Sarnia afin de sauver les 17 000 emplois au Québec?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, toute la question de l'infrastructure du transport du pétrole au Canada est actuellement à l'étude à la suite de la demande du ministre de l'Énergie du Québec lors de la rencontre fédérale-provinciale. Cette analyse fait donc l'objet de discussions entre les ministres de l'Énergie des deux ordres de gouvernement d'ici à ce que le rapport soit rendu public. Je tiens également à signaler au député que toute modification du mode de fonctionnement d'un pipe-line au Canada ne peut se faire sans une audience et une décision de l'ONE. Pour l'instant, ils n'ont pas été saisis d'une telle demande.

ON DEMANDE DES PRÉCISIONS SUR L'AVENIR DE PÉTROMONT

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre n'a pas répondu à la question. Ce que les gens voudraient savoir, c'est quelles sont les raisons qui font que l'Office national de l'énergie tarde à donner sa décision pour sauver Pétromont, pour s'assurer que dans l'est de Montréal le projet de Soligaz soit installé, qu'il y ait la création de plusieurs emplois. Les gens voudraient avoir l'assurance du ministre et non de l'Office national de l'énergie, ils voudraient savoir s'il refusera la demande d'Esso Imperial qui vise à faire inverser le transport du pétrole vers les raffineries de l'Ontario, ce qui aurait pour conséquence d'éliminer Pétromont et les 17 000 emplois au Québec.

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, puisque la demande s'adresse à l'Office national de l'énergie, il me fera plaisir de la lui transmettre et de vous faire part de sa réponse.

[*Traduction*]

LA SANTÉ

LES NOUVELLES CONCERNANT L'AUGMENTATION DU TAUX DE RADIOACTIVITÉ ATMOSPHÉRIQUE

M. Andrew Witer (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. On rapportait, aux nouvelles ce matin, que les stations de contrôle des émissions radio-actives, en Allemagne de l'Ouest ont détecté une augmentation inhabituelle du taux de radioactivité atmosphérique qui pourrait être occasionnée par une fuite nucléaire en Union Soviétique.

Compte tenu de la catastrophe de Tchernobyl et des craintes d'un autre désastre nucléaire en puissance en Union soviétique, le ministre nous communiquera-t-il ses propres informations concernant ces nouvelles et nous dira-t-il quelles mesures il va prendre pour s'assurer que les Canadiens soient bien tenus au courant des événements?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je ne peux rien confirmer pour l'instant. Nous sommes évidemment au courant des dépêches en provenance de l'Europe de l'Ouest, plus précisément de sources suédoises et allemandes, pour ne citer que ces deux-là. Nous multiplions les démarches pour savoir si ces communiqués ont été confirmés et s'ils sont fondés. Je tiens à rassurer le député, la Chambre et toute la population: je divulguerai toutes les informations qui me parviendront comme le gouvernement l'a fait lors de l'accident de Tchernobyl.

M. le Président: Le vice-premier ministre a la parole.

* * *

M. Mazankowski: Monsieur le Président, sauf erreur, vous vous apercevrez qu'il y a consentement unanime pour revenir aux «Motions» dans le but de proposer une motion tendant à prolonger l'application des articles provisoires. Les discussions habituelles ont eu lieu. Ainsi, avec votre permission, je propose:

Que, nonobstant tout ordre antérieur de la Chambre, tous les articles permanents et provisoires du Règlement présentement en vigueur et dont la Chambre a prolongé l'application le 18 décembre 1986 demeurent en vigueur jusqu'au 29 mai 1987, et que tous les autres ordres sessionnels et spéciaux y afférant demeurent aussi en vigueur jusqu'au 29 mai 1987.

M. Gauthier: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Procédons avec ordre. Le leader parlementaire du gouvernement a demandé le consentement unanime pour revenir aux «Motions» dans un but bien précis. Sauf erreur, ce consentement n'a pas encore été accordé, et le leader parlementaire a déjà lu la motion. C'est fort important pour beaucoup d'entre nous. Procédons de façon ordonnée.

M. le vice-président: Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a-t-il le consentement unanime pour présenter sa motion?

Des voix: D'accord.

M. Gauthier: Dans ce but seulement.

Motions

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PROLONGATION DE L'APPLICATION DES ARTICLES PROVISOIRES DU RÈGLEMENT

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je propose:

Que, nonobstant tout ordre antérieur de la Chambre, tous les articles permanents et provisoires du Règlement présentement en vigueur et dont la Chambre a prolongé l'application le 18 décembre 1986 demeurent en vigueur jusqu'au 29 mai 1987, et que tous les autres ordres sessionnels et spéciaux y afférant demeurent aussi en vigueur jusqu'au 29 mai 1987.

M. le vice-président: La Chambre a entendu les termes de la motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, je pense que nous devrions en débattre pendant quelques minutes. Je n'abuserai pas du temps de la Chambre. Le leader parlementaire du gouvernement sait pertinemment que je veux poser au président du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, le député de Peace River (M. Cooper), une question au sujet d'une décision prise ce matin par la présidence. Cette question est fort importante pour beaucoup d'entre nous et elle a d'énormes répercussions sur les travaux de la Chambre.

Tous les députés savent que ce matin, la présidence a décidé que la Chambre devait examiner le recours à des motions dilatoires dans le cadre des «Affaires courantes», car il demeure des points quelque peu obscurs quant à l'utilisation de ces motions. Nous devons recevoir des engagements précis sur ce qu'on entend par là. Je voulais demander au député de Peace River, le président du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure, s'il s'engage envers la Chambre à considérer la décision du Président sur les motions dilatoires, du point de vue de ses répercussions sur nos procédures, pour que nous ayons tous une idée claire et nette de la façon dont la Chambre fonctionne. Essentiellement, je prétends que puisque nous ne pouvons pas en appeler de vos décisions, monsieur le Président, il faut que le code qui nous guide soit très clair.

• (1510)

Nous ne sommes pas en Angleterre, nous sommes au Canada. Nous avons notre Constitution et notre Règlement. Tout le monde les connaît et les applique. Si, toutefois, le Président a des pouvoirs qui nous sont inconnus, je suis dans une position délicate. C'est l'argument que je veux soumettre au président du comité permanent. Il est urgent qu'il convoque le comité, que ce dernier étudie la décision que le Président a rendue ce matin sur les motions dilatoires proposées pendant les affaires courantes et qu'il recommande une ligne d'action à la Chambre, devant cette décision. Je demande au député de Peace River de me donner cette assurance. J'approuverais sans hésiter la proposition du leader du gouvernement de prolonger l'application des dispositions provisoires du Règlement pendant encore quelques semaines. J'espère que, dans les sept ou huit prochaines semaines, le leader à la Chambre nous recommandera des modifications sérieuses pour résoudre les problèmes

soulevés dans le dernier rapport du comité, et que tous nous jugeons urgents.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, il convient de préciser que lorsqu'on a demandé l'accord de tous les partis en vue de prolonger le Règlement provisoire, c'était avant que le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure examine la question que vient de soulever le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Il y a des arguments pour ou contre, mais c'est à mon avis une bonne idée de charger le comité d'examiner cette question précise. Il est utile que le comité permanent examine toutes les questions qui suscitent des controverses à la Chambre. Cependant, il a été décidé de prolonger le Règlement provisoire parce qu'il n'y avait pas suffisamment de temps entre le moment où le comité chargé d'examiner le règlement provisoire a présenté son rapport et la date où celui-ci venait à échéance, soit le 16 avril, pour que les leaders à la Chambre puissent se rencontrer et prendre une décision.

En tant que membre de ce comité, je veux que tout soit bien clair quand je me joindrai aux autres députés pour accorder le consentement unanime requis pour adopter cette motion. Nous donnons aux leaders parlementaires le temps d'étudier le rapport du comité pour pouvoir décider du sort du Règlement provisoire quand il arrivera de nouveau à expiration le 29 mai prochain. Toutes les autres questions seront renvoyées au comité au cours des délibérations parlementaires normales soit par le Président, soit par la Chambre soit par le comité lui-même. Il doit être bien clair que sans remettre en question la validité de l'argument avancé par le député d'Ottawa—Vanier, cela n'a rien à voir avec les raisons pour lesquelles il a été convenu de prolonger le Règlement provisoire.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie) ait fait ces remarques, car je voulais dire exactement la même chose.

Malgré toutes les bonnes intentions du député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), nous nous contentons de prolonger la période pour permettre aux leaders parlementaires d'avoir le temps d'examiner non seulement le rapport du comité permanent mais en fait, le travail réalisé par les leaders parlementaires eux-mêmes.

La décision d'aujourd'hui prouve qu'il y a des lacunes que nous devons combler. Le fait est que la question a fait l'objet d'une étude approfondie et qu'elle n'a pas été prise à la légère. Je sais qu'à titre officiel et officieux, les leaders parlementaires et leur personnel de soutien ont examiné la question. Ils pourront désormais tenir compte également du rapport du comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. Nous demandons simplement un délai supplémentaire pour examiner certaines lacunes évidentes que nous avons décelées au cours des quelques derniers mois. Il faut espérer que nous pourrons intégrer toutes ces dispositions dans un Règlement plus permanent qui régira les délibérations de la Chambre jusqu'à la fin de la législature actuelle. Je n'ai pas l'intention de prolonger le débat sur cette question. Je pense que le député de Winnipeg—Birds Hill a fait ressortir les principaux problèmes.

[*Français*]

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je suis heureux des propos que vient de tenir le vice-premier ministre (M. Mazankowski).

De ce côté-ci de la Chambre, nous ne voyons pas d'objection à prolonger la période d'application du Règlement provisoire jusqu'au 29 mai. Cependant, nous voudrions être assurés que, durant cette période, le quatrième rapport du Comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure sera considéré par la Chambre.

C'est un rapport qui a été adopté unanimement par tous les participants de quelque parti politique qu'ils soient. C'est un rapport qui contient une foule d'améliorations à notre règlement. Et lorsque le vice-premier ministre vient de mentionner qu'il souhaitait . . . dans ses mots, il a dit en anglais:

[*Traduction*]

. . . que nous puissions donner suite aux recommandations du rapport. Je voudrais qu'il soit un peu plus précis et qu'il nous dise que, d'ici le 29 mai, le gouvernement va lancer un débat en vue de l'adoption du rapport du comité.

Au bas de la page 8 de ce rapport, le comité recommande que le Règlement provisoire adopté le 13 février 1986 et les modifications énoncées à l'appendice «A» du rapport deviennent permanents. Autrement dit, le comité demande l'adoption de ce rapport.

Je voudrais que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) nous assure que son parti appuiera le rapport unanime du comité permanent. La majorité des membres de ce comité sont des députés de son parti, y compris le président qui est une personne très sincère, très franche et très objective. Quoi qu'il en soit, les Néo-démocrates et les libéraux, y compris moi-même, qui faisaient partie du comité, approuvent les propositions contenues dans ce rapport, y compris celles qui visent à améliorer le mode de fonctionnement des comités législatifs. On a recommandé que ces derniers soient au nombre de six. Je voudrais que le vice-premier ministre nous fasse connaître l'opinion du gouvernement et nous dise si celui-ci peut souscrire aux recommandations du rapport.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, nous venons de recevoir ce rapport. A première vue, certaines propositions paraissent parfaitement acceptables. Certaines autres nous causent des inquiétudes, mais c'est une question dont nous discuterons plus longuement avec les autres leaders parlementaires.

Cela exige la coopération non seulement du gouvernement, mais également celle des leaders parlementaires du Nouveau parti démocratique et du parti libéral, et cela, même si ces recommandations émanent d'un comité où tous les partis étaient représentés. Les leaders parlementaires peuvent avoir des opinions différentes sur des questions de détail. Nous allons étudier le rapport et essayer de coopérer pour tenir compte de ces propositions de notre mieux. Je ne peux pas en promettre plus pour le moment.

M. le vice-président: La Chambre a entendu la motion du vice-premier ministre (M. Mazankowski). Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Mazankowski est adoptée.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 31 mars, de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence soit lu pour la 3e fois et adopté.

M. Stan J. Hovdebo (Prince Albert): Monsieur le Président, lorsque nous avons parlé de ce projet de loi pour la dernière fois, le 31 mars, j'essayais de rappeler un certain nombre de choses sur le sort de Canagrex. Je voudrais continuer ce que je disais.

• (1520)

J'estime que c'était une erreur de la part du gouvernement que de prendre cette initiative d'éliminer Canagrex. La société avait justement été créée pour s'occuper des situations que nous avons connues au cours des deux ou trois dernières années. Elle était née de la négligence du ministère des Affaires extérieures qui n'avait jamais réussi à mettre en place une structure permettant de vendre et d'exporter certains produits alimentaires.

Pendant ses huit mois d'existence la société a fait un travail fort louable. Elle a enquêté auprès des producteurs pour savoir ce qu'il y avait à exporter. Elle a ensuite commencé des négociations avec les producteurs du Canada et les acheteurs étrangers. Elle avait mis sur pied une structure qui aurait amené une expansion considérable des exportations agricoles. Elle avait lancé un programme de garanties de crédit pour les acheteurs qui, avec le temps, aurait été très efficace. Canagrex avait accepté de prendre une partie du risque que comporte le crédit à un acheteur de denrées agricoles canadiennes. La garantie était accordée lorsqu'on la jugeait absolument nécessaire pour réaliser la vente. Je suppose que le plus important au sujet de Canagrex, c'est qu'elle était bien organisée. Elle avait une excellente image dans le monde et elle s'était acquise la réputation d'être dynamique mais juste.

Lorsque le gouvernement a décidé d'éliminer Canagrex, il devait mettre en place une structure qui aurait fonctionné aussi bien, sinon mieux, que Canagrex. Mais l'élimination s'est faite d'abord. Maintenant, il semble que personne n'ait la responsabilité de faire ce que Canagrex essayait d'accomplir. En conséquence, au lieu de développer nos exportations de produits agricoles au cours des deux ou trois dernières années, nous n'avons fait que reculer.

Naturellement, nos produits agricoles traditionnels se sont bien vendus. Le ministre d'État à la Commission canadienne du blé (M. Mayer) vous dira que nous avons vendu plus de céréales l'année dernière que nous l'avions fait depuis longtemps. C'est tout à fait exact. Cependant, il ne vous dira pas que c'était à un prix beaucoup plus bas que jamais auparavant.

Le ministère des Affaires extérieures peut vous montrer une liste de 22 agents de nos ambassades à l'étranger qui s'occupent dans une certaine mesure des produits agricoles. Sept d'entre eux ont été détachés du ministère de l'Agriculture. Ce ministère nous dit que les postes comportant une certaine responsabilité en matière de ventes agricoles représentent 73 années-personnes. Je ferai remarquer que Canagrex employait ce noyau des personnes à plein temps.

Cependant, ces gens du ministère des Affaires extérieures, qui se trouvent dans des endroits comme le Nigeria, l'Algérie, le Brésil, l'Australie, l'Angleterre, la France et l'Allemagne, sont des délégués commerciaux qui ne sont pas seulement chargés de la vente des produits agricoles. J'ai ici la liste de 22 fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures qui sont des agents chargés de l'expansion du commerce agro-alimentaire international. Cependant, certains d'entre eux sont premier secrétaire ou deuxième secrétaire, ou bien conseiller. Autrement dit, ils ont d'autres fonctions. Ils ne sont que partiellement chargés de la vente des produits agricoles. En conséquence, la suppression de Canagrex a pour résultat direct une réduction des ventes que nous aurions pu faire avec ces pays.

Canagrex s'adressait également à des pays dont nous n'avions pas encore exploité le marché. Depuis la suppression de Canagrex, nous n'avons personne pour traiter avec ces pays. Je ferai également remarquer qu'aucun des postes auxquels le ministère des Affaires extérieures attribue maintenant une certaine responsabilité dans la vente des produits agricoles n'a été créé à cause de la disparition de Canagrex. Le ministère des Affaires extérieures, le ministère de l'Agriculture, le MEIR et la SEE se partagent maintenant la tâche d'aider les petits producteurs. Ces groupes ne peuvent pas fournir autant d'aide et de renseignements que Canagrex.

D'une manière générale, on a perdu les vrais efforts que faisait Canagrex pour fournir des services aux exportateurs agricoles. On n'a pas affecté d'argent ni de personnel pour aider ces exportateurs lorsque la société Canagrex a été supprimée.

• (1530)

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais faire une remarque et poser une question. Ma circonscription dans la région centre est de la Saskatchewan est essentiellement rurale et compte de nombreux agriculteurs. L'économie agricole suscite beaucoup d'inquiétudes dans la région dont je viens, surtout en raison du projet de loi agricole des États-Unis et de leurs énormes subventions à l'exportation de céréales, ainsi que du programme de subvention aux agriculteurs et aux exportations de céréales du Marché commun européen.

Je sais que la vente des céréales est placée sous les auspices de la Commission canadienne du blé et que Canagrex n'y jouait aucun rôle. Cependant, puisque les céréales ont maintenant baissé de prix, mais pas de volume, de nombreux agriculteurs de ma région envisagent de changer de culture. On cultive maintenant dans la région de Yorkton—Melville des lentilles, des pois et d'autres produits. Puisque bon nombre de ces cultures sont nouvelles pour nous, nous essayons de trouver des débouchés dans diverses régions du monde où le Canada n'avait pas de marchés auparavant. On s'inquiète donc beaucoup de l'abolition de Canagrex parce que cet organisme nous permettait de vendre nos produits sur les marchés internationaux.

Le député de Prince-Albert (M. Hovdebo) siège au comité permanent de l'agriculture. Depuis qu'on a aboli Canagrex, peut-il nous dire quel autre recours possèdent les agriculteurs de Norquay où, selon un article paru dans le *Norquay North Star*, les agriculteurs sèment des centaines d'acres de pois? Ces agriculteurs se préoccupent beaucoup de trouver un marché pour leurs pois. Quel autre organisme leur garantit qu'ils auront un marché pour les pois qu'ils sèment à la place du blé qu'ils ne peuvent plus vendre à cause de la loi agricole américaine?

Que fait le gouvernement pour combler le vide créé par l'abolition de Canagrex qui aurait pu trouver beaucoup de débouchés pour les pois dans d'autres pays du monde? Que fait-il pour s'assurer par exemple que l'agriculteur de Norquay peut vendre ses pois?

Je vois sourire mon ami, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp). Il me fait même signe de la tête qu'il est d'accord avec moi. Il vient d'une région du Manitoba où l'on produit de la betterave sucrière et bien d'autres cultures.

M. Epp (Provencher): Nous produisons presque tout.

M. Nystrom: La production de sa région est plus variée que celle de presque toutes les Prairies. Je sais que beaucoup de gens de sa région se demandent s'il existe un moyen de promouvoir l'exportation de ces cultures dans le monde. C'est une question très importante quand on pense au protectionnisme des États-Unis, de l'Europe de l'Ouest, du Japon et des autres pays du monde.

M. Hovdebo: Canagrex avait un personnel d'environ 70 personnes. Quand on l'a fermé, j'ai posé exactement la même question que le député. Qu'est-ce qui remplacera Canagrex? Après avoir fait enquête sur tous les postes des Affaires extérieures, Agriculture Canada a calculé que le nombre de personnes affectées à la promotion de l'agriculture et du commerce équivalait à 73 années-personnes. Je fais remarquer que ces 73 années-personnes s'ajoutaient aux gens de Canagrex qui travaillaient dans ce domaine. Par exemple, quelqu'un qui cherche un marché à Alger communiquera avec le deuxième secrétaire d'Alger et travaillera avec lui. Personne n'a remplacé le personnel que Canagrex avait sur place quand la société a été supprimée.

J'ai aussi demandé quelle aide on pouvait offrir aux petits exportateurs pour évaluer leurs contrats. On m'a répondu qu'il n'y avait aucun organisme spécialisé dans ce genre de travail, mais qu'il fallait consulter les Affaires extérieures ou Agriculture Canada ou un organisme comme la Société pour l'expansion des exportations ou même le ministère de l'Expansion industrielle régionale. Autrement dit, il faut s'adresser à plusieurs ministères parce qu'aucun organisme spécial ne fait ce travail.

J'ai également demandé s'il était possible de faire garantir les coûts de transports depuis la dissolution de Canagrex. Le ministère des Affaires extérieures a dit qu'il n'offrait pas le service de transport, la garantie des coûts de transport ou l'organisation de services de transport, dont je parlais dans ma question. Il ne faisait que faciliter l'organisation du transport en informant les expéditeurs éventuels des transporteurs qui pourraient répondre à leurs besoins. Il faut trouver soi-même le marché et les moyens d'expédier le produit, car on n'a rien mis en place pour remplacer le service.

J'ai reçu la même réponse à toutes les questions que j'ai posées au comité. On nous répond qu'il y a un service en place, mais en fait ces services existaient déjà. On n'a pas fait valoir l'idée que Canagrex pouvait agir comme organisme capable d'aider à vendre ces produits plus facilement.

Nous vendons beaucoup d'abeilles coupeuses de feuilles, surtout à la Russie. Le producteur qui veut vendre de ces abeilles doit trouver son propre transporteur et traiter avec chaque organisme intéressé. Auparavant, c'était Canagrex qui s'occupait de tout cela.

[*Français*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, il me fait plaisir cet après-midi de participer au débat sur la dissolution de Canagrex. J'aimerais être en train de participer à un débat beaucoup plus joyeux, tel que la création de Canagrex, mais que voulez-vous, avec un gouvernement conservateur, nous ne pouvons pas nous attendre à la perfection, parce que perfection et conservateur, c'est contradictoire. C'est impossible à réconcilier, comme l'honorable députée de Brome—Missisquoi (M^me^ Bertrand) le sait sans doute, parce que je sais qu'elle est nouvellement arrivée dans la formation politique conservatrice et qu'elle a probablement beaucoup de difficulté à se réconcilier aux points de vue des conservateurs, et avec raison d'ailleurs, monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'aimerais vous exposer cet après-midi certaines des raisons pour lesquelles ce gouvernement conservateur est dans l'erreur en ce qui a trait à la dissolution de Canagrex. Premièrement, vous vous en souviendrez sans doute, monsieur le Président, le parti conservateur avait fait plusieurs promesses durant la dernière campagne électorale. D'ailleurs, je m'en souviens, il me semble avoir soulevé ce dossier-là auprès de vous une ou deux fois dans le passé. Je dirais même qu'ils ont fait 338 promesses conservatrices que j'ai ici dans le document qui s'appelle *Trois cent trente-huit promesses* et, d'ailleurs, j'invite tous les gens qui sont à l'écoute à m'écrire et pour aucun timbre, aucun affranchissement est requis et il me fera plaisir de leur faire parvenir une copie des *Trois cent trente-huit promesses* des conservateurs. Mais dans ces 338 promesses, monsieur le Président, il n'y en avait aucune qui disait qu'on était pour mettre la hache dans Canagrex. Les conservateurs ne disaient pas cela pendant la campagne électorale.

Et je demande au très honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark): Pourquoi les conservateurs veulent-ils toujours abolir Canagrex quand ils n'avaient même pas soufflé mot de cette initiative durant la dernière campagne électorale. Alors pourquoi renoncer ainsi à Canagrex? Je le demande à tous les députés conservateurs qui sont ici, et je n'entends aucune réponse, monsieur le Président, c'est parce qu'il n'y en a pas de réponse, c'est tout à fait déraisonnable. Ce qui arrive, c'est que les conservateurs ont une idée d'extrême droite dans ce dossier et qu'ils ne veulent absolument pas avoir une société d'État qui serait chargée de mettre en marché les produits agricoles. Ce serait une sorte d'interférence à certains principes de la droite, principes très très très conservateurs.

• (1540)

[*Traduction*]

Ne croyez pas un seul instant, monsieur le Président, que je sois le seul à ne pas vouloir abolir la société Canagrex, ou que j'aie à ce point l'esprit sectaire que je m'opposerais aux conservateurs d'en face uniquement par esprit de contradiction. Mais je sais que vous ne le croyez pas, monsieur le Président, car vous êtes bien trop raisonnable pour ça.

M. Epp (Provencher): Moi, je le crois.

M. Boudria: J'ai ici un mémoire présenté par la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Je demande au ministre d'écouter; je le lirai lentement pour qu'il comprenne tout. Le mémoire est daté du mois d'octobre 1986; il est intitulé *Ontario Federation of Agriculture Brief to Cabinet*. Le ministre doit l'avoir lu; il aurait du l'avoir lu ou au moins il aurait du demander à quelqu'un de le lui lire. Au chapitre de la «commercialisation», le mémoire recommande au gouvernement, aux groupements de producteurs ainsi qu'aux associations agricoles d'intensifier leurs efforts pour améliorer la commercialisation des denrées.

La Fédération de l'agriculture de l'Ontario veut que nous redoublions d'efforts sur le plan de la commercialisation, mais que fait le gouvernement conservateur? Il supprime l'organisme qui a été institué pour améliorer la commercialisation à l'échelle internationale. Le gouvernement est pratiquement obsédé par l'idée de supprimer cette société d'État. Pourquoi? Nous savons que la société Canagrex a été instituée par le projet de loi C-85, présenté il y a quelques années. Je signale aux conservateurs que le député de Elgin (M. Wise), qui était critique de l'opposition à l'époque, et il le redeviendra, a dit ici même qu'il était en faveur du projet de loi C-85, visant à créer la société Canagrex pour commercialiser les denrées agricoles au nom des Canadiens et du gouvernement, dans le monde entier.

Qu'est-ce qui a fait changer d'avis tous ces conservateurs? Qu'est-ce qui a fait changer d'avis le ministre de l'Agriculture et surtout le ministre des Finances (M. Wilson) qui a présenté cette mesure non pas comme une initiative agricole—il ne pouvait pas de toute évidence parce qu'elle n'avait aucun mérite sur ce plan—mais comme une initiative budgétaire, comme mesure de réduction du déficit? Imaginez un peu, monsieur le Président, qu'une telle mesure est prise par un parti qui a fait toutes sortes de promesses aux agriculteurs canadiens?

J'ai une série de coupures de journaux, et je voudrais en lire certaines parce qu'elles sont très importantes. Le premier article est intitulé «La suppression de Canagrex critiquée par Epp».

M. Nystrom: Par qui?

M. Boudria: L'article dit «par Epp». Je cite:

> Le président de l'office de commercialisation du soja a critiqué la décision du gouvernement de dissoudre Canagrex, la société d'État crée par le gouvernement libéral . . .
>
> Peter Epp, qui a pris la parole dernièrement à une séance d'information pour la zone B, dans l'est de l'Ontario . . .

M. Nystrom: Oh, Peter Epp.

M. Boudria: M. Epp disait ceci, et c'est important:

> . . . a dit que Canagrex avait fait une percée dans la commercialisation du soja à l'étranger, particulièrement en Égypte.

M. Epp se prononçait très clairement contre la dissolution de Canagrex. Je demande aux députés conservateurs, en particulier au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), comment ils peuvent ne pas voir ce que leur dit M. Epp? J'ai de la difficulté à le comprendre, monsieur le Président.

Je voudrais vous lire un autre article écrit par Barry Wilson, un journaliste de l'Ouest bien connu et respecté. Il disait le 28 février:

> Il y a actuellement une partie de bras de fer au sein du gouvernement fédéral pour savoir quel ministère occupera le vide laissé dans le domaine des exportations de denrées alimentaires par le démantèlement de Canagrex.
>
> Le ministre de l'Agriculture, John Wise, a déclaré que la société d'État serait remplacée par une expansion de la Direction du développement des marchés à Agriculture Canada.
>
> Le ministère a demandé une augmentation de budget et l'autorisation d'embaucher du personnel pour ce service.
>
> Pendant ce temps, les fonctionnaires de la partie commerce du ministère des Affaires extérieures prétendent que la promotion du commerce des denrées alimentaires devrait relever d'eux.

C'est typiquement conservateur, n'est-ce pas, monsieur le Président? J'entends le député d'en face dire, naturellement c'est typiquement conservateur, que personne ne semble savoir ce qu'il fait. Deux organismes gouvernementaux revendiquent la responsabilité de la commercialisation de nos denrées agricoles sur les marchés d'exportation. Nous savons, bien sûr, que nous n'avons nul besoin de ces deux autres organismes qui prétendent faire le travail de Canagrex. Ce qu'il faut, c'est rétablir Canagrex pour qu'elle poursuive le travail qu'elle a commencé.

Je dirais aux députés d'en face que le gouvernement américain a adopté, en décembre 1985, le Food Security Act. Nous le connaissons sous le nom de projet de loi agricole. A cause de cette loi qui fait plus de tort aux cultivateurs canadiens qu'aucune autre loi avant elle, Canagrex nous est plus indispensable que jamais. Même si nous n'en avions pas eu besoin le triste jour où le ministre des Finances a commis l'erreur d'annoncer son abolition, le jeudi 8 novembre 1984, à la Chambre des communes, nous en avons besoin maintenant à cause de cette loi américaine. Je suis sûr qu'au fond, les conservateurs en sont parfaitements conscients.

Canagrex

Certains représentants éminents de la communauté agricole ont fait clairement connaître leurs griefs. J'ai ici un mémoire présenté par A.E. Storey, l'ancien président directeur général de Canagrex, qui a comparu devant le comité permanent de l'agriculture, le 11 mars 1985. Il déclarait dans ce mémoire que Canagrex n'a jamais eu l'occasion de faire ses preuves. A peine a-t-elle été créée que le gouvernement conservateur l'a abolie.

M. Lapierre: C'est honteux!

M. Boudria: Oui, c'est honteux. Je suis d'accord avec le député de Shefford (M. Lapierre). Il est vraiment déplorable que le gouvernement n'ait pas eu plus de discernement et que les conservateurs, les députés de l'arrière-ban du caucus conservateur, ne soient pas allés dire au ministre des Finances: «Nous ne sommes pas d'accord. Si vous ne rétablissez pas Canagrex, nous changerons de camp». Si ces députés en avaient eu le courage, voilà ce qu'ils auraient dit au ministre des Finances. Ils lui auraient fait savoir sans équivoque qu'il fallait rétablir cette société utile. Canagrex a vécu moins d'un an.

M. Lapierre: Huit mois.

M. Boudria: Oui, huit mois. Encore une fois, mon éminent collègue, le député de Shefford, a raison. Au cours de ces huit mois, Canagrex a dressé la liste des sources de denrées agricoles canadiennes qui constitue l'inventaire le plus complet qui existe. Elle s'est servie de cette liste pour commencer à vendre dans le monde entier. Elle a fait un excellent travail. Comme toute entreprise, il fallait lui donner une chance. On l'a laissé démarrer. Vous ne pouvez pas fermer une entreprise quelques mois après son ouverture en disant qu'elle ne marchait pas.

• (1550)

L'autre question à considérer, c'est que Canagrex a dû faire face à une série de contraintes qui ont nui à sa mise en oeuvre initiale. Il faut se rappeler que durant les premiers mois de son existence, la société Canagrex a éprouvé certaines difficultés avec les ministères actuels qui n'appréciaient pas toujours sa présence. En outre, l'agence n'a pas su bien se faire reconnaître sur le plan international. Là encore, c'était au tout début de son existence. Les exportateurs considéraient parfois Canagrex comme un service du gouvernement et ils ne le lui faisaient pas confiance au départ. Cependant, graduellement toutes ces questions se réglaient.

Le fait que Canagrex n'avait pas à sa disposition les mêmes outils que certains autres organismes d'exportation d'autres gouvernements, posait également un problème. Cependant, cela ne justifiait pas de supprimer cette société. Il s'agissait plutôt d'améliorer le programme, de le rendre plus viable et plus complet, en s'assurant qu'il remporte davantage de succès au niveau mondial.

Je vois en face de moi le président du comité permanent de l'agriculture, un député généralement fort raisonnable. Il était présent lorsque les fonctionnaires de Canagrex sont venus témoigner devant le comité. Je suis persuadé qu'en son for intérieur, il est convaincu, tout comme moi, que le gouvernement n'aurait pas dû fermer l'agence. Elle fonctionnerait fort bien à l'heure actuelle, et le député ne l'ignore pas, à mon instar.

Le 18 janvier 1983, la Commission ontarienne de la commercialisation du poulet a envoyé une lettre au ministre de l'Agriculture de l'époque. Cette commission est importante dans la province que je représente. On trouve un nombre relativement important d'éleveurs avicoles dans ma circonscription, bien qu'inférieur à celui des producteurs laitiers. Je voudrais lire aux députés ce que la Commission avait à dire. Cette lettre était adressée à l'hon. Eugene Whelan, ancien ministre de l'Agriculture, qui s'est acquitté de ses fonctions de façon admirable d'ailleurs. Voici ce qu'on y dit:

> Veuillez noter que notre commission souscrit à l'adoption du projet de loi sur Canagrex.
>
> L'industrie avicole canadienne n'exporte pas à l'heure actuelle, mais il pourrait bien y avoir un marché pour le poulet canadien, qui profitera à toute l'industrie.
>
> Étant donné que le Canada a les compétences et les ressources naturelles voulues pour vendre sur des marchés étrangers des produits avicoles, un organisme fédéral conçu à cette fin serait fort utile à cet égard.

On voit que le secrétaire-directeur de la Commission ontarienne de la commercialisation du poulet, John Janzen, était effectivement très en faveur de cet organisme.

Je pourrais présenter aux députés nombre de lettres et de mémoires qui appuient les principes de la société Canagrex. Je pourrais même leur donner lecture de certains discours tenus par des députés conservateurs qui s'étaient prononcés en faveur du projet de loi C-85, portant création de Canagrex il y a quelques années. Pourtant, alors que nous voici à l'étape cruciale de la troisième lecture du projet de loi prévoyant la dissolution de cette société, pas un seul conservateur ne veut se porter à la défense de l'agriculture. Aucun n'est disposé à dire: «Oui, je suis prêt à lutter pour le maintien de Canagrex, parce qu'il y va de l'intérêt supérieur de mes électeurs». Aucun n'a tenu ce langage à la Chambre. Que tous les députés conservateurs qui m'écoutent en ce moment sachent qu'ils devraient prendre cette question un peu plus au sérieux et défendre les intérêts de leurs électeurs. Ils devraient faire savoir au ministre des Finances (M. Wilson) qu'ils tiennent à Canagrex, qu'ils veulent que la société renaisse de ses cendres. Le gouvernement a voulu la détruire et n'en a conservé que le nom. Que les députés conservateurs sachent que mieux vaut tard que jamais.

Cela dit, j'invite les députés d'en face à se joindre à moi pour rejeter la mesure que le gouvernement veut faire adopter aujourd'hui. Étant donné la publication du rapport McGrath, il convient assurément que nos vis-à-vis rejettent une mesure gouvernementale comme celle-là. Le gouvernement ne risquerait pas de tomber. Le ministre des Finances deviendrait rouge de colère, mais il mérite bien cette leçon pour ne pas s'être montré plus responsable envers la population. Je ne blâme pas le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin). Il n'était pas en fonction lorsque cette mesure a été instaurée. Ce n'est pas sa faute. Il n'a jamais été ministre des Finances, mais j'ose espérer qu'il aurait été plus raisonnable s'il détenait ce portefeuille. Cependant, il ne l'a jamais été et nous n'y pouvons rien. Il ne le sera probablement jamais parce que son gouvernement sera vraisemblablement renvoyé dans l'opposition avant qu'il en ait l'occasion. C'est bien malheureux pour lui, car il n'aura jamais l'occasion de vraiment exercer le pouvoir au ministère des Finances. Mais je tiens à dire au ministre d'État aux Finances, au ministre des Finances subalterne, que je sais qu'à titre de représentant d'une circonscription du sud-ouest de

l'Ontario il souhaite—il devrait souhaiter—la survie de cette organisation qui peut avoir beaucoup d'importance pour les électeurs de sa circonscription.

[*Français*]

Et, monsieur le Président, en résumé donc, j'invite les députés de toutes les formations politiques à la Chambre à poser un geste aujourd'hui, pas un geste partisan, un geste en faveur de l'agriculture canadienne et à dire aux agriculteurs du Canada: Nous sommes ici pour vous appuyer. Et à dire au ministre des Finances: Toi, Mike, reste assis. C'est nous qui menons, c'est nous qui avons été élus par la population canadienne. C'est nous qui avons été élus justement pour faire en sorte que l'agriculture au Canada puisse avoir de l'aide parce qu'après tout c'était un engagement solennel du parti conservateur, un engagement solennel d'aider l'agriculture canadienne et de ne pas abolir les programmes qui viseraient à améliorer le sort des agriculteurs, plus particulièrement un programme si bon qui avait été établi par l'honorable Eugene Whelan, qui demeurera pour toujours un des meilleurs ministres de l'Agriculture que le Canada ait eu. Alors, monsieur le Président, j'invite les députés à appuyer ce que je vous dis aujourd'hui et à défaire le projet de loi C-2 à la Chambre des communes.

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Traduction*]

QUESTIONS À DÉBATTRE

M. le vice-président: Conformément à l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Burnaby (M. Robinson)—La défense nationale—Le champ de tir proposé au Saguenay—On demande des audiences publiques; l'honorable député de York-Est (M. Redway)—Le commerce extérieur—Les négociations entre le Canada et les États-Unis—La possibilité pour le Parlement de débattre tout traité avant sa signature; et le député de Don Valley-Est (M. Attewell)—L'apartheid—L'Afrique du Sud—La rencontre prévue entre le premier ministre et le président de l'*African National Congress*.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA LOI SUR LA DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ CANAGREX

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wise: Que le projet de loi C-2, portant dissolution de la société Canagrex et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. le vice-président: S'il n'y a pas de questions ni d'observations au sujet de l'allocution du député de Glengarry— Prescott—Russell (M. Boudria), la présidence va accorder la parole au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom).

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, je tiens à dire quelques mots au sujet de la société Canagrex et du projet de loi dont la Chambre est aujourd'hui saisie. Ce projet de loi est très important à mes yeux. Je suppose que je compte au nombre des députés qui regrettent la disparition de la société Canagrex. Il me semblait très important qu'un tel organisme s'occupe au Canada de promouvoir la vente des produits des agriculteurs de ma circonscription et des autres. Je crois que les députés devraient savoir que la société Canagrex est née du besoin de promouvoir l'exportation de nos denrées agricoles aux quatre coins du monde. J'étais il y a quelques années au nombre des députés qui ont appuyé la proposition de l'ancien ministre de l'Agriculture, de l'homme au grand chapeau vert, M. Eugene Whelan. J'avais alors demandé à M. Whelan pourquoi le gouvernement libéral avait mis si longtemps à présenter le projet de loi créant Canagrex, la société qui stimulerait l'exportation des produits agricoles canadiens dans le monde entier. Beaucoup de pays comptent des organismes similaires qui s'occupent de promouvoir aggressivement l'exportation de denrées alimentaires. Nous accusions un certain retard à cet égard.

• (1600)

Je vous rappelle, monsieur le Président, que l'agriculture est le secteur économique le plus important de notre pays. Il n'y a rien de plus important au monde que la production de nourriture. Des centaines de milliers de personnes meurent de faim chaque année dans le monde. En ce moment même, des gens meurent de faim. Des jeunes et des bébés n'ont pas suffisamment à manger.

Je soutiens que le problème n'est pas une pénurie d'aliments. Il ne manque pas de nourriture. C'est plutôt un problème de distribution. Il faut trouver le moyen de distribuer les aliments à ceux qui en ont besoin, aux pauvres et aux affamés. Si nous consacrions à la recherche d'un tel moyen la moitié de la créativité que nous mettons à produire des armes nucléaires et d'autres articles qui ne sont pas nécessaires à la vie, nous pourrions éliminer le problème de la faim dans le monde.

Je conçois que Canagrex à elle seule ne pouvait pas y parvenir mais elle aurait pu contribuer tant soit peu à l'exportation de nos produits dans les régions du monde où ils seraient utiles. En plus d'un organisme comme Canagrex, il nous faut un programme d'aide étrangère visant à mettre le savoir-faire et les techniques du Canada à la disposition des pays pauvres pour leur permettre d'accéder à l'auto-suffisance.

Canagrex

Dans ma circonscription, il y a de nombreux agriculteurs qui produisent des aliments depuis 20, 30 ou 40 ans. Ils sont maintenant sexagénaires et souhaitent prendre leur retraite. Ils possèdent de bonnes exploitations agricoles et n'ont pas de dettes. Ils peuvent les céder à leurs fils, à leurs filles ou à quelqu'un d'autre et contribuer au bien-être d'autres parties du monde en aidant les gens à s'aider eux-mêmes et les pays à atteindre l'auto-suffisance alimentaire. C'est là le genre de rôle que peut jouer le Canada.

Beaucoup d'agriculteurs sont spécialistes en pédologie et en mécanique. Ils savent quelles cultures conviennent à certains types de sols, ils connaissent les techniques d'ensemencement et de récolte. Ils pourraient conseiller les populations de différentes régions du monde sur l'amélioration de la productivité. Nous assistons à un énorme gaspillage de potentiel et de ressources humaines en ne faisant pas travailler ces agriculteurs avec les populations d'autres régions du globe à l'accroissement de leur production alimentaire. Si nous avions plus d'imagination, nous pourrions régler le problème de la distribution des aliments.

En tant que pays riche du monde industrialisé, nous importons trop souvent des pays du tiers monde des denrées de luxe produites sur des terres très riches qui pourraient servir à la production alimentaire. Je songe en particulier aux bonnes terres qui servent à la production de tabac et de coton dans différentes parties du monde. Des gens meurent de faim dans ces pays qui produisent des denrées de luxe pour les pays riches. On y utilise les meilleures terres pour les cultures d'exportation. Neuf fois sur dix, les exploitations appartiennent à de riches propriétaires terriens. Les paysans ordinaires gagnent quelques sous par jour pour travailler la terre et leurs voisins ont le ventre vide. Il est illogique que des gens meurent de faim sur une terre d'abondance.

Il y a bien des questions que nous devrions examiner à la Chambre, si nous voulons que tous les peuples de la planète, indifféremment de la couleur de leur peau, de leurs antécédents religieux, ou du régime politique qui les gouverne, disposent des aliments, des capacités d'organisation, des connaissances scientifiques et autres pour les empêcher de mourir de faim. Je le répète, nous ne semblons avoir aucune difficulté à dépenser des milliards par an pour produire des armes nucléaires dans une course folle et insensée qui nous permettront de nous entretuer. Nous pourrions consacrer la moitié de cet argent à nourrir les habitants de la planète et à faire de celle-ci un lieu plus paisible. Voilà une mission que notre nation pourrait se donner.

Ce projet de loi vise à assurer la disparition de Canagrex. Pendant sa brève existence de huit mois, la société a aidé les agriculteurs canadiens à trouver des débouchés dans le monde. Il est très important de conserver Canagrex en cette ère de protectionnisme. En effet, le protectionnisme fait rage en Europe, au Japon et aux États-Unis. Si nous tenons à vendre nos produits, il nous faut un organisme dynamique qui fera les démarches pour nous.

M. Hockin: C'est le libre-échange qu'il nous faut.

M. Nystrom: Le ministre veut libéraliser les échanges. Je suis assurément d'accord pour qu'on libéralise les échanges multilatéraux un peu partout dans le monde. Quiconque s'y opposerait n'aurait pas à coeur l'intérêt bien compris du pays. Je souhaite assurément qu'on libéralise les échanges internationaux et qu'on les rende plus équitables. Si je m'oppose au libre-échange avec les États-Unis, c'est parce que nous avons affaire à très forte partie. Ce ne sera certainement pas du libre-échange pour les Canadiens. Nous serons carrément écrasés.

Je viens d'une région qui sera nettement désavantagée par le libre-échange. Si ce projet aboutit, la Commission canadienne du blé devra être supprimée car, en sa qualité d'agence de commercialisation, elle nuit au libre-échange. Or, il n'y a pas de demi-mesure dans le libre-échange. A mon avis, nous ne devrions pas favoriser le libre-échange entre les États-Unis et le Canada, car le petit pays, le nôtre, se fera avoir.

Nous pourrions cependant conclure des accords commerciaux avec notre voisin et l'Accord sur l'automobile en est un bon exemple. Toutefois, cet accord n'est pas du libre-échange, mais plutôt un échange commercial réglementé. Le parti conservateur ne sait pas de quoi il parle quand il préconise le libre-échange.

La Chambre est appelée à trancher la question concernant Canagrex et il importe que nous ayons un organisme qui vende les denrées produites par les agriculteurs du pays. Cela me paraît très important en cette période de protectionnisme où les exportateurs américains, japonais et européens se démènent pour vendre leurs produits. Pourtant, le gouvernement supprime l'organisme même qui pourrait vendre davantage de nos produits agricoles. Si ce dernier tient effectivement à promouvoir le commerce et les exportations, il devrait garder Canagrex.

Le fait que les agriculteurs connaissent la pire crise depuis les années 30 est une autre raison en dehors du protectionnisme pour laquelle, à mon avis, on devrait conserver Canagrex. Les prix agricoles sont tombés à leur niveau de 1932 et 1933. D'autre part, les frais d'exploitation agricoles sont montés en flèche ces 20 ou 30 dernières années. Si nous ne faisons rien pour aider nos agriculteurs, bien des exploitations agricoles vont disparaitre ainsi que le mode de vie rural que nous connaissons. Je parle en tant que député d'une très grande circonscription agricole de la région centre-est de la Saskatchewan.

Les agriculteurs connaissent des temps difficiles à cause du bon ami du premier ministre (M. Mulroney), Ronald Reagan et du projet de loi agricole américain. Ils pâtissent également de la politique étrangère du Marché commun européen. Ces deux géants se font une guerre commerciale. Ils subventionnent massivement leurs agriculteurs et l'exportation de leurs céréales dans diverses parties du monde. Les agriculteurs de l'Argentine, de l'Australie et du Canada se trouvent pris entre deux feux. Nous sommes pris entre deux feux puisque les deux géants se font une guerre commerciale pour la production et l'exportation des produits agricoles.

• (1610)

Quelle est la solution que propose le gouvernement canadien? Il enlève avec ce projet de loi un des outils dont disposaient les agriculteurs pour essayer d'augmenter leurs exportations. A une époque où nous souffrons d'une concurrence et d'un protectionnisme énormes de la part à la fois de l'Europe

et des États-Unis, je ne peux pas comprendre pourquoi le gouvernement d'en face supprimerait un des rares outils à notre disposition.

Est-ce le tour de Canagrex aujourd'hui et celui de la Commission canadienne du blé demain? Celle-ci exporte les céréales des agriculteurs. C'est le seul organisme de vente des céréales canadiennes. Le gouvernement va-t-il la liquider dans le cadre des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis?

Il n'y a pas de commission du blé ni des céréales aux États-Unis. Les Américains vendent leurs céréales sur le marché soi-disant privé où cinq ou six grosses sociétés font tout le marchandage. Les agriculteurs américains sont à la merci de ces grandes sociétés qui naturellement recoivent d'énormes subventions du Trésor américain. Si ma mémoire est bonne, actuellement les agriculteurs américains recoivent plus en subventions pour un boisseau de céréales que les agriculteurs canadiens pour le prix total du boisseau. C'est scandaleusement injuste.

A cause du projet de loi agricole américain et des subventions européennes, nous avons besoin de Canagrex plus que jamais. Cette société a l'appui de l'écrasante majorité des agriculteurs dans ma circonscription, qu'ils soient néo-démocrates, libéraux ou conservateurs.

Le gouvernement du Canada ne tient pas compte cette fois non plus de la volonté des agriculteurs et du peuple canadien. C'est l'une des raisons pour lesquelles le gouvernement du Canada est le premier gouvernement de notre histoire à se classer non pas premier ni second mais bien troisième dans les sondages d'opinions. Je pense que si le parti rhinocéros était bien organisé, le gouvernement se classerait quatrième. Les conservateurs n'écoutent pas les gens. Ils ne comprennent pas la tradition et le mode de vie canadiens ni même leurs propres traditions. Le parti conservateur du Canada croyait traditionnellement en une économie mixte. C'est lui qui a créé la Commission canadienne du blé, Radio-Canada, Air Canada et le Canadien National. C'était un parti progressiste sous la direction de sir John A. Macdonald, de John Diefenbaker, du député de Yellowhead (M. Clark) et d'autres chefs. Il ressemble de plus en plus aux républicains de Ronald Reagan en ce qui concerne la privatisation, la déréglementation et le libre-échange.

Il trahit ses racines et sa tradition en essayant d'imiter Ronald Reagan et les républicains des États-Unis. C'est ce que fait le parti conservateur du Canada et c'est pourquoi les gens le quittent en masse.

Je parle de la vision du pays qu'avaient sir John A. Macdonald, John Diefenbaker et même le député de Yellowhead, quand il était chef du parti progressiste conservateur. C'était une vision plus progressiste, une vision de conservateur rouge. Le premier ministre actuel (M. Mulroney) essaie cependant de changer tout cela. Il est un clone de Ronald Reagan, du parti républicain des États-Unis et de Margaret Thatcher. Ce n'est pas conforme à la tradition du Canada et du parti conservateur.

Il n'est pas étonnant qu'un tel premier ministre, une telle doctrine et une telle idéologie fasse disparaître Canagrex. John Diefenbaker et le député de Yellowhead ne feraient jamais une telle chose s'ils étaient à la tête du gouvernement du Canada. Cela n'arriverait pas non plus sous le parti conservateur que sir John A. Macdonald dirigeait autrefois et qui avait une vision nationale du pays.

Il n'est pas étonnant que la majorité des députés conservateurs qui sont ici aujourd'hui termineront non pas deuxièmes mais troisièmes dans leur circonscription aux prochaines élections. Ils ont oublié d'écouter les Canadiens.

J'invite certains députés de l'arrière-ban, comme le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) qui a eu le courage de dire ce qu'il pense à déclarer publiquement ce qu'ils nous ont dit en privé. Ils devraient déclarer ouvertement ce qu'ils disent en privé lorsqu'ils critiquent le premier ministre et l'orientation qu'il prend. Le député d'Edmonton—Strathcona a eu au moins le courage de ses convictions et il a répété en public ce que ses électeurs lui disent.

M. Brisco: Voyez ce qui est arrivé au député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann); il a dit ce qu'il pense et s'est fait taper sur les doigts.

M. Nystrom: J'entends le député de Kootenay-Ouest (M. Brisco) dire que le député de Selkirk—Interlake (M. Holtmann) s'est fait taper sur les doigts parce qu'il a dit ce qu'il pense. C'est sans aucun doute par l'un de ses électeurs mécontents qui était un ancien partisan du parti conservateur. Cela prouve à quel point les Canadiens sont mécontents du gouvernement conservateur.

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les progressistes conservateurs viennent en troisième position au Manitoba. Je crois savoir qu'ils ont obtenu environ 15 ou 16 p. 100 des sondages dans cette province. Bien entendu, c'est dû entre autres à Canagrex. C'est également parce qu'ils n'ont pas prêté l'oreille aux agriculteurs canadiens.

Je sais que cela va faire rire les députés conservateurs qui représentent des grandes villes comme Toronto, Montréal et Vancouver, mais je voudrais citer une déclaration publiée dans le *Norquay North Star*. Je sais qu'ils vont me demander: «Où est donc Norquay?» Le député d'Assiniboia (M. Gustafson) sait où Norquay se trouve, mais certains conservateurs des grandes villes ne le savent pas et s'en moquent bien, je suppose. Norquay est une petite localité de ma circonscription, dont les habitants s'inquiètent au sujet de l'avenir de l'agriculture.

Je voudrais me reporter à un article paru en première page dans le *Norquay North Star* du 26 mars, sous le titre «Les agriculteurs n'ensemenceront pas un tiers de leurs terres». Les députés doivent être au courant du contenu de cet article. Voici ce qu'on peut y lire entre autres:

Canagrex

Wally Vanin, représentant agricole de district à Kamsack, s'attend à ce que les agriculteurs de la région mettent environ un tiers de leurs terres en jachère cette année.

Étant donné la baisse des prix et l'augmentation des coûts de production, les agriculteurs comptent sans aucun doute mettre une plus grande partie de leurs terres en jachère, a déclaré Vanin, ajoutant qu'en moyenne, au cours des cinq dernières années, 15 p. 100 des terres arables ont été mises en jachère, alors que cette année, de 25 à 35 p. 100 de la superficie totale ne sera pas ensemencée.

M. Holtmann: Que devraient-ils faire?

M. Nystrom: J'ai entendu la question du député. Premièrement, pour que les conservateurs des grandes villes le comprennent, en moyenne, environ 15 p. 100 des terres agricoles sont mises en jachère pendant l'été, dans la région de Norquay. Cette année, il s'agira du tiers environ. Je lis la suite de l'article:

La proportion de terres en jachère augmentant, nous avons davantage besoin de méthodes de conservation des sols, dit-il, en exhortant les cultivateurs à mieux se renseigner sur le sujet au cours de la Semaine de la conservation des sols (du 13 au 17 avril).

Le nombre d'acres sur lesquelles les cultivateurs comptent semer des pois «augmente de jour en jour» a-t-il ajouté . . .

Cela répond en partie à la question du député. Je lis la suite:

. . . en expliquant que le marché des pois a pris de l'expansion lorsque la plupart des pays européens ont cessé d'acheter aux États-Unis du gluten de maïs comme aliment fourrager.

Même si les pois représentent encore moins de 10 p. 100 des cultures de la région, les cultivateurs ensemenceront de 6 000 à 8 000 acres de pois.

Tout le monde semble avoir l'intention de semer un peu d'orge, surtout les variétés à deux rangs. La culture du canola demeure stable et celle du blé va diminuer.

Nous pouvons voir ce qui se passe à Norquay. Premièrement, les cultivateurs mettent environ le tiers de leurs terres en jachère. Deuxièmement, ils s'adonnent à d'autres cultures comme les pois. Les cultivateurs de cette région de la Saskatchewan ayant décidé de se lancer dans d'autres cultures, ils ont besoin de Canagrex plus que jamais pour vendre leurs produits et leur trouver des débouchés à l'étranger.

M. Holtmann: Que fait Canagrex?

M. Nystrom: Pas étonnant qu'un de ses électeurs lui ait donné un coup dans le tibia. Le député veut abolir Canagrex. Il veut se débarrasser d'un organisme qui peut trouver des débouchés pour les produits d'un pauvre cultivateur de Norquay, en Saskatchewan, afin de lui permettre de nourrir sa femme et ses enfants.

Pas étonnant si les gens de ma circonscription disent, comme dans les années 30, que les temps sont durs quand les conservateurs sont au pouvoir. Des personnes d'un certain âge m'ont raconté que, dans les années 30, lorsque R.B. Bennett était premier ministre du pays, les gens avaient dû enlever le moteur de leur voiture pour les transformer en carrioles qu'ils avaient surnommées des charettes Bennett.

Les prix des denrées agricoles sont aussi bas qu'ils l'étaient dans les années 30. L'histoire se répète une nouvelle fois. Les gens savent que les temps sont difficiles lorsque les conservateurs sont au pouvoir. Ils savent que le parti conservateur s'intéresse davantage à ses amis millionnaires du centre qu'aux simples cultivateurs de Norquay ou de Kamsack. Ils le savent, car ils ont vu le prix des denrées agricoles dégringoler. Pendant ce temps, ils ont vu grimper le prix des facteurs de production. Ils voient également le gouvernement abolir Canagrex, un organisme qui essaie de vendre des produits agricoles pour améliorer le sort du cultivateur de Norquay. Je ne le supporterai pas. Les Canadiens non plus. Il nous faut des élections générales, afin de donner aux Canadiens un gouvernement qui représente les gens ordinaires, les simples citoyens, un gouvernement épris de justice autant pour le riche banquier de Toronto que pour l'agriculteur de Norquay ou de Selkirk, pour les Canadiens moyens d'un bout à l'autre du pays. J'exhorte mes collègues de l'arrière-ban conservateur à avoir le courage et la conviction du député d'Edmonton—Strathcona et à remettre à sa place le premier ministre du Canada qui ne pourrait pas distinguer entre l'avant et l'arrière d'une vache s'il en rencontrait une. Voilà qui explique une partie de nos problèmes, de même que le vent de révolte qui gronde dans les rangs conservateurs.

• (1620)

J'invite les députés de ce parti à faire preuve de courage et de conviction, comme l'a fait le député d'Edmonton—Strathcona, l'un des députés conservateurs les plus respectés dans l'ouest du Canada. Il a eu le courage de s'opposer au premier ministre du Canada, d'avouer que l'Ouest avait été trompé, de parler des nombreux scandales et du favoritisme qui règnent au sein du gouvernement et de réclamer tout haut davantage de justice. Pourquoi les chiens savants ne peuvent-ils pas l'imiter? S'ils le faisaient, nous sauverions Canagrex et nous aurions une mesure qui vienne en aide aux agriculteurs ordinaires, ceux de Norquay, de Kamsack, d'Assiniboia, et le Canada en ressortirait meilleur et plus fort qu'auparavant.

M. Henderson: Monsieur le Président, je tiens à remercier le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) pour son discours à la veille de la disparition de Canagrex. Il a déclaré notamment que nous avions besoin plus que jamais d'un organisme comme Canagrex. Je suis tout à fait d'accord avec lui. Le Canada est et pourrait être la terre nourricière du monde. Nous n'avons aucune difficulté à produire des denrées agricoles, surtout du blé, des pommes de terre, des céréales de toutes sortes, du boeuf, du porc et le reste. Nous sommes riches en ressources et nous pouvons compter sur certains des agriculteurs les plus efficaces du monde. Cependant, l'un de nos problèmes réside dans notre incapacité de vendre nos produits agricoles. Je prends l'exemple de ma propre province, qui est connue pour ses pommes de terre. J'ai déjà mentionné à la Chambre que le prix des pommes de terre cette année n'est pas si mauvais. Il permet aux producteurs de rentrer dans leur argent, voire de réaliser un petit bénéfice. Cependant, je veux mettre en garde le gouvernement et, par votre entremise, monsieur le Président, mes collègues. Ce n'est qu'une année sur deux ou trois que les agriculteurs peuvent rentrer dans leurs frais ou faire des bénéfices lorsque la production ou le rendement à l'acre dans les autres pays n'ont pas augmenté. Si la récolte est mauvaise en Hollande, dans d'autres pays européens ou aux États-Unis, c'est une aubaine pour nos producteurs de pommes de terre. Le malheur des autres fait généralement notre bonheur, mais cela ne devrait pas être.

Le député a parlé des difficultés qu'éprouvent les producteurs de blé de la Saskatchewan depuis un an environ, du fait de la baisse des prix. Ils doivent compter avec la décision des États-Unis de subventionner leur blé, alors que nous sommes incapables de le faire. A l'instar du député, je crois que la société Canagrex n'a jamais été aussi utile. Par l'entremise de cet organisme, nous pourrions étudier la situation mondiale et trouver de nouveaux marchés et de nouvelles idées pour nos consommateurs de produits agricoles. Il serait possible d'accroître notre production et ainsi, non seulement nous assurerions la survie des agriculteurs qui tentent désespérément de conserver leur exploitation, mais également, nous favoriserions le retour d'agriculteurs à la terre. Ce sont les marchés qui nous font défaut.

De nombreux pays ont besoin de nos produits. Ma province de l'Île-du-Prince-Édouard peut toujours vendre des pommes de terre à des pays comme l'Argentine, mais il est alors difficile de se faire payer en dollars canadiens ou américains, car l'Argentine n'a pas l'argent nécessaire pour acheter les denrées dont elle a besoin. La société Canagrex aurait pu jouer un rôle à cet égard.

Le député pourrait-il nous préciser pourquoi et comment la société Canagrex aurait pu faciliter les transactions entre gouvernements dans des situations comme celle-là afin, non seulement d'accroître nos débouchés en général, mais également de nourrir une population qui meurt de faim dans le monde entier? Canagrex aurait pu servir à nous ouvrir de nouveaux marchés. En nourrissant un monde affamé et en favorisant le développement du tiers monde, on peut créer de nouveaux débouchés pour d'autres biens manufacturés et services, et le Canada serait vu d'un bon oeil comme client possible.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je suis entièrement d'accord pour dire que Canagrex aurait été un instrument de choix dans les négociations bilatérales portant sur des ententes à long terme avec divers pays. Le cas de la Chine est un bon exemple. Je m'y suis rendu en 1979. La Chine a beaucoup d'importance pour la Saskatchewan, non seulement pour ce qui est des céréales et de la potasse, mais aussi pour d'autres cultures. Une agence comme Canagrex nous aurait permis de décrocher des ententes passablement intéressantes. Le gouvernement n'a pas compensé la suppression de Canagrex en nommant d'autres fonctionnaires. J'ai en main un relevé des effectifs des ambassades et des hauts commissariats à l'étranger en janvier 1986. On y constate que l'équivalent de 73 années-personnes sont affectées à la commercialisation de produits alimentaires et agricoles dans le monde entier. C'est peu pour un secteur qui est le premier en importance. Aux États-Unis, les effectifs totalisent 12,5 années-personnes; en Europe de l'Ouest, 23; en Europe de l'Est, 5,5; en Afrique, 3,5; au Moyen-Orient, 4; en Asie, à l'exclusion du Japon et de la Chine, 4,5; en Chine, 2,5, en raison de l'importance de ce pays; au Japon, 6 et en Amérique latine et dans les Antilles, 10,5 années-personnes.

Le nombre de personnes qui se consacrent à cette activité dans l'intérêt des Canadiens est assez minime. Voilà pourquoi Canagrex est si importante. Grâce à cette agence, nous aurions obtenu un plus grand nombre de contrats et d'engagements à long terme, ce qui nous aurait permis de contribuer à l'alimentation de la population mondiale tout en aidant les agriculteurs du Canada.

M. Redway: Monsieur le Président, j'ai écouté le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) parler des députés progressistes conservateurs de circonscriptions urbaines. En tant que député d'une circonscription urbaine, j'ai été renversé de l'entendre dire que les représentants progressistes conservateurs de circonscriptions urbaines ne comprennent pas les agriculteurs canadiens et ne s'intéressent pas le moindrement à leur sort. J'ai été particulièrement renversé d'entendre cela, car moi-même et tous les autres député progressistes conservateurs de circonscriptions urbaines avons appuyé énergiquement le premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement lorsqu'ils ont décidé de réduire les taux d'intérêt de la Société du crédit agricole. Cette mesure a beaucoup aidé les agriculteurs. Tous les représentants progressistes conservateurs de circonscriptions urbaines et moi avons approuvé dans le passé l'achat par le gouvernement des récoltes de raisin. Tous les autres représentants progressistes conservateurs de circonscriptions urbaines sans exception et moi avons appuyé les programmes destinés aux exploitations laitières qui ont été proposés récemment. Tous les autres représentants progressistes conservateurs de circonscriptions urbaines et moi avons appuyé l'octroi d'une aide de un milliard de dollars aux producteurs de blé de tout le pays, que le premier ministre et le gouvernement ont proposé il y a quelques mois. Tous les autres représentants progressistes conservateurs de circonscriptions urbaines et moi avons aussi appuyé les négociations canado-américaines sur le libre-échange et les pourparlers dans le cadre du GATT visant à définir une fois pour toutes les problèmes que posent les subventions, de sorte que nous puissions aider les agriculteurs à distinguer entre les subventions contestables et les autres et que nous puissions mettre en place un mécanisme de règlement des différends commerciaux qui permette de régler une fois pour toutes les problèmes d'exportation des agriculteurs.

• (1630)

En plus de tout cela, tous les représentants progressistes conservateurs de circonscriptions urbaines et moi avons appuyé le programme d'exonération fiscale des gains en capital qui a beaucoup aidé les agriculteurs de l'Ouest. J'ai été étonné d'entendre le député affirmer que les députés conservateurs qui sont citadins ne comprenaient pas ces questions et n'étaient pas d'accord à leur sujet.

Je voudrais savoir pourquoi les néo-démocrates citadins n'ont pas souscrit à l'exemption d'impôt sur les gains de capital pour les agriculteurs de l'Ouest. Je voudrais savoir pourquoi ils n'approuvent pas les négociations commerciales qui aboutiront à un mécanisme de règlement des différends sur le plan des échanges, de façon à aider nos agriculteurs à exporter leurs produits. Le député pourrait-il nous expliquer pourquoi ses collègues citadins refusent d'aider les agriculteurs canadiens?

M. Robinson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je sais que le député ne cherche pas à induire la Chambre en erreur, mais je suis un néo-démocrate citadin et nous avons souscrit avec enthousiasme à l'exemption de l'impôt sur les gains de capital pour l'exploitation agricole familiale. Je

sais que le député ne tient pas à laisser entendre le contraire à la Chambre.

M. Redway: Monsieur le Président, à propos du même rappel au Règlement, j'espère que le député de Burnaby (M. Robinson) aura l'obligeance de nous préciser à quel moment il a fait pareille déclaration à la Chambre afin que nous puissions tous l'examiner.

M. le vice-président: Je ne veux pas que ces échanges se transforment en débat.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je sais que nous ne devons pas révéler les secrets du caucus, mais il arrive souvent au député de Burnaby (M. Robinson) d'affirmer lors des réunions du caucus que nous devons prévoir cette exemption pour les exploitations agricoles familiales. Je me souviens de l'avoir souvent entendu le dire.

M. Redway: Quand cela?

M. Nystrom: Je devrai consulter le compte rendu textuel des délibérations de notre caucus, mais vous n'en faites pas partie.

J'ai dit que certains députés citadins du parti conservateur étaient très avares de leur appui. Où sont les députés conservateurs des grandes villes quand il s'agit de sauver Canagrex? Où sont les députés conservateurs de Toronto quand il s'agit d'offrir un paiement d'appoint décent aux agriculteurs? Où sont les députés conservateurs des grandes villes quand il s'agit de remédier au coût élevé des produits chimiques à usage agricole en appuyant, par exemple, la fabrication de produits génériques? Où sont-ils quand vient le temps de poser des questions à la Chambre au sujet des agriculteurs saignés à blanc par les coûts des engrais? Où sont-ils quand vient le temps de poser des questions à propos du tort que causera aux Prairies la décision de la CCT d'autoriser le CN à exiger des tarifs variables? Où sont les députés conservateurs des grandes villes quand il s'agit de discuter de ces questions importantes pour l'ouest du Canada?

Il règne un formidable silence à la Chambre. Ces députés ne soulèvent pas ces questions. Ils ne défendent pas ces arguments. C'est une des raisons pour lesquelles l'agriculteur de l'Ouest se trouve maintenant dans la pire situation qu'il ait connue depuis les années 1930. Nous avons au pouvoir un parti insensible aux besoins des agriculteurs non seulement de l'Ouest, mais bien de tout le pays. Rien n'illustre mieux cette insensibilité que la décision d'abolir Canagrex, l'organisme même qui était censé vendre les produits pour les agriculteurs et améliorer leurs revenus. Je le demande à mon honorable ami le député conservateur de Toronto, où est-il quand nous avons besoin de lui? Ai-je bien raison de dire que les temps sont durs sous les conservateurs? Ils le sont certes dans les Prairies.

[*Français*]

M. le vice-président: Nous allons poursuivre le débat avec l'honorable député de Shefford (M. Lapierre).

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat sur le projet de loi C-2, au moment de la troisième lecture, où, finalement, l'ensemble des arguments a été présenté au gouvernement, et que les intervenants agricoles ont pressé ce dernier de renoncer à ce projet de loi pour nous permettre de sauver la société Canagrex qui avait été formée, vous vous rappellerez, à la demande des principaux intervenants agricoles.

Monsieur le Président, le 3 octobre 1986 ce projet de loi a été déposé à la Chambre, et la première lecture a eu lieu à ce moment-là. Depuis ce temps, tous les intervenants agricoles qui sont préoccupés par l'avenir de l'agriculture sont intervenus les uns après les autres pour demander au gouvernement de changer d'idée, de reconnaître la validité de la société Canagrex et, surtout, d'avoir une certaine perspective de l'avenir.

Monsieur le Président, la communauté agricole canadienne est très préoccupée à ce moment-ci des difficultés financières qu'elle rencontre et du rétrécissement progressif de l'ensemble de ses marchés. Et au moment même où on assiste quotidiennement à des surplus dans plusieurs productions, où on assiste quotidiennement à des mesures protectionnistes qui sont imposées dans l'ensemble du monde, les producteurs canadiens se demandent où ils pourront écouler leurs productions.

Bien sûr, monsieur le Président, certains diront que le marché canadien est suffisant. Mais pourtant, ce n'est pas reconnaître l'efficacité et les possibilités du secteur agricole canadien. On sait fort bien que les nouvelles technologies, que l'efficacité de nos cultivateurs nous permettrait de faire des percées significatives sur les marchés étrangers et que, automatiquement, nous pourrions créer chez nous des milliers d'emplois dans le secteur agricole et dans tout le secteur agro-alimentaire.

J'ai beaucoup de difficulté à concevoir comment un gouvernement peut, à si courte vue, décider d'abolir la société qui avait pour but d'ouvrir justement l'ensemble de ces marchés pour permettre la création de nouveaux emplois. Pour un gouvernement qui s'arroge la capacité de créer des nouveaux emplois, qui s'arroge le mérite de vouloir ouvrir les portes aux exportations, il agit contrairement à ses dires.

Donc, je n'ai qu'à penser à l'ensemble de la classe agricole et je sais que plusieurs autres députés dans cette Chambre sont sensibles aux récriminations de la classe agricole et ils vont s'apercevoir que la chose la plus frustrante pour l'ensemble des agriculteurs canadiens c'est de devoir contrôler leurs productions, c'est de devoir se limiter dans leurs productions.

On dit souvent que l'excellence en agriculture est une vertu. Mais le problème c'est le moment que ces cultivateurs deviennent très concurrentiels, immédiatement on leur dit: Écoutez, on n'a pas de place sur le marché pour vos produits. S'il vous plaît, limitez votre production.

Donc, monsieur le Président, la société Canagrex avait pour but justement de permettre à nos cultivateurs canadiens de produire à pleine capacité, et ensuite de les aider à écouler leurs productions non seulement sur le marché canadien mais en faisant des percées significatives sur les marchés étrangers.

Donc, monsieur le Président, ne me demandez pas de suivre la logique du gouvernement, parce que j'ai l'impression qu'il n'en a pas. Franchement, au moment même où le gouvernement se gargarise avec l'histoire de libre-échange et à dire qu'il faut être à l'assaut des marchés étrangers et particulièrement du marché américain, au même moment, il abolit un instrument fort important pour justement atteindre cet objectif de pénétration des marchés étrangers.

Donc, c'est très difficile à concevoir, monsieur le Président, et ils ont le front de nous dire que pour remplacer Canagrex,

les fonctionnaires des Affaires extérieures vont s'en occuper. Monsieur le Président, je sais que le député de Beauharnois—Salaberry (M. Hudon) est très au courant de l'attitude des fonctionnaires des Affaires extérieures, mais je suis convaincu que rarement, à l'Édifice Lester B. Pearson, il a entendu parler des producteurs de céréales, des producteurs de pommes de terre. Et je suis certain que dans les grands *cocktails* des Affaires extérieures, les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard sont rarement la priorité. Et donc, monsieur le Président, je pense que tous ceux et celles qui ont eu de près ou de loin des contacts avec les gens des Affaires extérieures savent que ce n'est pas vraiment leur vocation de s'occuper de la promotion des produits agricoles.

• (1640)

On dit aussi: Ah, ne vous inquiétez pas, la SEE s'en occupe. Tous ceux et celles qui sont en affaires et qui ont dû intervenir auprès de la SEE pour obtenir du financement des produits agricoles savent fort bien que les délais d'attente, que le manque de flexibilité et de compréhension de la SEE ne leur permettent pas d'avoir des relations soutenues et ne permettent pas aux exportateurs de prendre des décisions rapides, parce que vous savez, monsieur le Président, ce sont souvent des denrées périssables. Et malheureusement, les mécanismes d'intervention de la SEE sont beaucoup trop lents.

Par conséquent, ce qu'on fait en abolissant Canagrex, c'est de laisser encore une fois les agriculteurs canadiens à leur propre sort en leur disant: Écoutez, le gouvernement, on a trois ou quatre agences qui s'occupent de vous, mais comme vous le savez, monsieur le Président, quand il y a trois ou quatre agences qui s'occupent d'eux, finalement personne ne s'en occupe, parce qu'ils se passent tous la balle les uns aux autres.

Et donc, c'était strictement cela l'idée du gouvernement de l'époque, monsieur le Président, d'établir une société comme Canagrex qui n'a eu que huit mois pour faire ses preuves. Et je pense qu'un jugement comme celui qui a été porté par le gouvernement est un jugement à courte vue parce que dans huit mois d'exercice, Canagrex était déjà impliquée dans des projets d'exportation de produits agricoles pour au-delà de 160 millions de dollars, 160 millions de dollars qui seraient revenus directement dans les poches des agriculteurs canadiens qui en ont si besoin, monsieur le Président.

Et je ne comprends pas comment les députés d'arrière-ban du parti conservateur qui ont des cultivateurs chez eux peuvent accepter qu'on arrête une aide si importante à l'agriculture canadienne.

Monsieur le Président, je pense qu'un autre objectif fondamental d'une politique commerciale canadienne, c'est certainement de diversifier nos exportations. Et je crois que des efforts systématiques ont été faits dans le domaine des grains. Il y a aussi bien sûr la Commission canadienne du lait qui, elle aussi, par son programme étranger, fait des efforts, mais il y a toutes sortes d'autres productions, monsieur le Président, qui pourraient certainement entrer en ligne de compte et qui nous permettraient de diversifier la base agricole canadienne et la base de nos exportations.

Et donc, je pense que qui que ce soit qui est préoccupé par l'avenir du Canada rural ne peut faire autrement que d'espérer que ce secteur important de notre économie puisse non seulement répondre à nos besoins domestiques, mais surtout puisse aller vers l'étranger, puisse obtenir des contrats importants à l'étranger qui nous apporteront des devises dont notre économie a si besoin.

Monsieur le Président, je ne comprends sincèrement pas les motifs du gouvernement pour abolir Canagrex qui était strictement à l'aube de son existence, Canagrex qui a eu tout simplement le temps d'engager un peu de monde, de faire des études sur les produits disponibles, et automatiquement on leur coupe l'herbe sous le pied et on ne leur permet pas de faire la preuve de leur nécessité et surtout de faire la preuve de l'impact économique qu'une société comme celle-là pourrait avoir.

Monsieur le Président, je sais que la députée de Brome—Missisquoi (M^me^ Bertrand) est préoccupée par l'avenir de Canagrex parce que les producteurs de pommes de sa circonscription auraient certainement profité d'une manière importante de Canagrex. Quand on sait jusqu'à quel point des dizaines et des dizaines de producteurs seraient prêts à vendre sur les marchés étrangers, mais n'ont pas les contacts, n'ont pas le financement disponible, je pense qu'une société comme Canagrex aurait pu jouer un rôle fort important. Et au lieu de passer au travers l'ensemble des intervenants gouvernementaux, cela aurait certainement simplifié l'intervention des fonctionnaires qui étaient à ce moment-là dirigés strictement sur la question agricole.

Monsieur le Président, je suis certain que les pomiculteurs, que ce soit des producteurs de porc, que ce soit des producteurs d'une série d'autres denrées alimentaires, aujourd'hui trouvent cela une journée fort triste parce qu'ils avaient espoir de pouvoir pénétrer plusieurs marchés étrangers.

Monsieur le Président, vous savez, on dit: Écoutez, servez-vous des programmes traditionnels. A mon expérience, au cours des neuf dernières années, monsieur le Président, chaque fois que des organisations agricoles ou des cultivateurs comme tels . . . je me souviendrai d'un cas où un cultivateur de ma région voulait exporter des animaux au Mexique, des animaux vivants, et on a fait littéralement tous les programmes du gouvernement fédéral, on a frappé à toutes les portes, et aucune agence gouvernementale ne voulait prendre le risque ou aider à assurer le risque de ce cultivateur qui avait un marché fort lucratif au niveau des animaux pour le Mexique.

Monsieur le Président, Canagrex, dans son mandat, aurait pris soin de cela, aurait assuré que les gens qui veulent faire de l'exportation d'animaux puissent le faire, mais aussi avoir une certaine garantie parce que le problème, monsieur le Président, si on met de 200 à 300 vaches dans un contingent et qu'on envoie cela au Mexique et qu'on ne revoit jamais le client, c'est un problème, et c'est pour cela que la garantie était importante.

Monsieur le Président, je pense que si on regarde progressivement ce qui se passe dans notre pays, c'est que la classe agricole disparaît de jour en jour. On a entendu certains députés du NPD, certains de mes collègues, faire état de la situation dramatique dans leurs régions respectives. Je pense que le gouvernement peut peut-être se gargariser de l'aide supposée qu'il a donnée à la classe agricole, mais la réalité, c'est qu'il n'y a pas de subventions, il n'y a pas de programmes d'aide ponctuelle qui remplacera l'existence de marchés étrangers. Monsieur le Président, les cultivateurs ne veulent pas avoir une série de béquilles du gouvernement. Ils sont «travaillants», ils

sont prêts à produire, ils sont prêts à produire beaucoup plus que l'on a actuellement, mais ils veulent tout simplement que le gouvernement canadien puisse les aider à ouvrir certaines portes sur les marchés étrangers. Monsieur le Président, ce n'est pas quémander, ce n'est pas quêter, c'est tout simplement demander qu'on ait le même respect pour la classe agricole que l'on a pour les industriels qui s'en vont dans des missions à travers le monde pour les gens qui sont financés quotidiennement par la Société d'expansion des exportations, et ce qu'on veut c'est que le secteur agricole qui est un secteur fort spécialisé puisse être servi sur une même base.

Donc, je ne vois pas la motivation du gouvernement à vouloir faire disparaître cette agence-là. Je pense que c'est de la discrimination négative dans ce cas-ci. C'est parce que probablement le *lobby* ne s'est pas assez organisé autour des gros ministres. Imaginez-vous, c'est le ministre des Finances qui a annoncé la mauvaise nouvelle, le ministre des Finances qui, j'en suis certain, monsieur le Président, n'a jamais «tiré» une vache de sa vie, qui n'a aucune idée de ce qui se passe, de ce qui se passe dans la classe agricole, et qui a le front d'arriver pour dire aux cultivateurs: Écoutez, Canagrex, on ne veut rien savoir, on ne veut rien savoir de vous autres, et arrangez-vous avec vos troubles. C'est exactement cela la réponse que le gouvernement canadien a donnée et, par la suite, il a dit: on va réaménager quelques fonctionnaires à droite et à gauche qui vont s'occuper de vous autres. Mais la réalité, c'est que dans le passé ça ne fonctionnait pas, et c'est pour cela qu'on a créé l'agence Canagrex avec un mandat particulier pour les produits agricoles.

Monsieur le Président, j'expliquerais cela, je pense, par l'obsession qu'a le gouvernement de tout ce qui s'appelle société de la Couronne. Peut-être que l'erreur qu'on avait faite, c'était d'appeler cela une société de la Couronne. Si cela avait été peut-être une direction ou quelque chose comme cela dans un ministère, ils auraient probablement ignoré ce groupe de 70 personnes qui étaient dévouées strictement à la promotion des produits canadiens. Maintenant, il faut se rappeler aussi que ce qu'on voulait vendre sur les marchés étrangers, c'étaient des produits à prix concurrentiels. Les producteurs canadiens sont parmi les plus productifs au monde, c'est donc pour cela qu'il n'y a pas de gêne à envoyer les vendeurs de Canagrex un peu partout à travers le monde parce qu'ils ont un produit de bonne qualité, un produit qui est fait certainement avec les dernières techniques de l'art et qui peut être vendu à un prix fort concurrentiel. Je suis convaincu—je vois mon collègue d'Hochelaga—Maisonneuve (M. Desrosiers)—je suis convaincu que lui se dit qu'il ne comprend pas ce qu'il y avait dans la tête du ministre des Finances le jour où il a annoncé l'abolition de Canagrex, parce que le simple bon sens porte à dire que, premièrement, Canagrex faisait ses frais, deuxièmement, Canagrex devait être là pour continuer et, troisièmement, Canagrex aurait pu jouer un rôle de premier plan dans la politique commerciale canadienne. Je pense qu'il faut vraiment avoir une courte vue et être très obsédé par la rhétorique pour ne pas reconnaître la nécessité et le bien-fondé d'une agence comme celle-là.

• (1650)

Je prédis, monsieur le Président, que d'ici quelques mois, ou quelques années, ce serait un peu trop généreux pour le gouvernement parce qu'ils ne seront pas là, mais je pense que le prochain gouvernement libéral devra réviser encore une fois l'erreur de ce gouvernement-là. Je pense que le prochain gouvernement devra absolument recréer une agence pour faire exactement ce pourquoi Canagrex a été constitué. Par conséquent, le gouvernement conservateur fait actuellement perdre quatre années précieuses dans un monde protectionniste où les agents de Canagrex auraient pu graduellement ouvrir les portes de plusieurs marchés, où les agents de Canagrex auraient pu se créer une légitimité avec la classe agricole canadienne, auraient pu dire, par exemple, dans tel domaine, dans l'industrie du porc, on voit une ouverture dans tel pays, où ils auraient pu travailler à ouvrir le marché chinois. Monsieur le Président, vous savez combien c'est long, pénible et difficile de pénétrer dans un marché comme le marché chinois.

Donc, je suis convaincu que si ce n'avait pas été de ce gouvernement qui a coupé l'herbe sous le pied de l'agence Canagrex, au cours des prochaines années, ils auraient pu faire du millage. Ils auraient pu tranquillement faire des contacts dans la communauté là-bas, s'assurer que les produits canadiens étaient dans toutes les expositions, dans toutes les foires et s'assurer que, graduellement, les produits *made in Canada* faisaient leur chemin. Par contre, on essaie de me faire accroire que les fonctionnaires des Affaires extérieures vont s'en occuper. Écoutez, monsieur le Président, ils ne s'en sont jamais occupé depuis la Confédération, ma foi! Par conséquent, pourquoi a-t-on été obligé de fonder, par exemple, la Commission canadienne des grains? Pourquoi la Commission canadienne du lait est-elle obligée elle-même de s'occuper des exportations? C'est parce que les Affaires extérieures ne faisaient pas leur «job», et je suis convaincu que les mêmes qui veulent l'abolition de Canagrex . . . j'aimerais savoir de nos collègues conservateurs s'ils feraient confiance aux diplomates des Affaires extérieures pour vendre à la place de la Commission canadienne des grains. Si, effectivement, ils ont une confiance aveugle dans cet organisme. Pourtant, je sais et j'ai beaucoup de respect pour les Affaires extérieures mais ce n'est pas leur domaine du tout.

Donc, j'espère, qu'avant le vote final nos collègues conservateurs vont réaliser, et je le sais, monsieur le Président, il est minuit moins cinq . . . La réalité c'est que nos collègues devraient réaliser que cela est essentiel pour la progression de l'agriculture canadienne, pour le développement de nouvelles technologies agricoles, pour s'assurer que des emplois nouveaux sont créés dans le domaine agro-alimentaire. C'est essentiel de développer des marchés étrangers. Et on ne développera pas des marchés étrangers strictement en disant à deux ou trois agences: Occupez-vous en donc à temps perdu. Donc, je suis très déçu de voir que des gens comme le député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) ou dans ces régions-là ne se lèvent pas parce qu'ils ont autant d'intérêt que les députés libéraux. Les cultivateurs de toutes les régions et de toutes les couleurs politiques ont intérêt dans la survivance de Canagrex et dans l'expansion des activités de Canagrex.

Donc, avant de terminer, parce que je sais que je suis sur la fin de mon temps, j'ai vraiment beaucoup de regrets de voir que nos collègues d'en face ne se lèvent pas pour répéter à l'unisson la nécessité de Canagrex et qu'ils sont finalement passifs devant les intentions du ministre des Finanes qui n'a aucune espèce d'idée de ce qui se passe dans le monde agricole,

qui n'a aucun respect pour l'importance d'une société comme Canagrex dans le monde aricole, qui n'a aucun respect de l'importance pour le développement de plusieurs communautés rurales, le fait qu'on ouvre des marchés d'exportation.

Donc, monsieur le Président, je dois malheureusement . . . Et vous savez, ils sont malheureusement 211. Je dois en conclure que s'ils n'ont pas de colone vertébrale, de l'autre côté de la Chambre, on va être, au cours des prochaines heures, en deuil de Canagrex. Monsieur le Président, c'est certainement un moment triste pour l'agriculture canadienne et encore une fois, dans quelques années, on devra corriger cette erreur fondamentale du gouvernement et quand ils seront en train de se faire juger par les électeurs dans les sondages d'opinion publique, j'espère que les députés conservateurs vont se rappeler le jour où ils ont voté pour l'abolition de Canagrex. Ils ont encore perdu deux ou trois points, et ce n'est pas fini, monsieur le Président.

M. Nystrom: Monsieur le Président, c'est une question à mon ami, le député de Shefford (M. Lapierre). Je suis d'accord avec le député de Shefford qui a dit qu'il est contre l'abolition de Canagrex. C'est important de garder l'agence Canagrex comme une agence pour l'exportation des produits agricoles au Canada.

Mais je désire poser la question suivante, monsieur le Président. Pourquoi l'ancien gouvernement libéral, quand M. Whelan était ministre de l'Agriculture, a-t-il créé l'agence Canagrex il y a quatre ou cinq ans, en 1982-1983? Pourquoi le gouvernement libéral n'avait-il pas créé l'agence Canagrex pendant les années 1970?

Je sais que le parti libéral est de temps en temps très lent. Il n'était pas vite comme gouvernement, etc., mais il y avait un grand problème d'exportation de nos produits agricoles pendant les années 1960, 1970. Pourquoi sont-ils restés jusqu'à la fin de l'époque de M. Trudeau, jusqu'à la fin du gouvernement, pour créer une agence qui est tellement importante pour la population? Pourquoi avez-vous eu un gouvernement pendant 20 ans dans ce pays, pourquoi êtes-vous restés jusqu'à la fin d'un mandat pour créer une agence comme celle-là? Parce que maintenant, vous êtes d'accord sur le fait que Canagrex était une bonne idée, vous voulez encore avoir la réincarnation de Canagrex. Mais pourquoi êtes-vous restés jusqu'à la fin du mandat pour la création de Canagrex?

M. Lapierre: Monsieur le Président, je pense que je dois remercier mon collègue pour sa question. Je peux lui dire que la décision de former Canagrex ne remonte pas strictement au moment de sa formation. Il y a eu, au cours des années, beaucoup de discussions sur la formation de Canagrex et c'était très difficile—et mon collègue s'en rappellera, lui qui est ici depuis quelques années—c'était très difficile d'avoir un consensus dans la classe agricole, à l'effet que cette société doive exister. Cela a pris beaucoup de conviction, beaucoup de temps et beaucoup d'efforts de la part du ministre fédéral de l'Agriculture de convaincre premièrement les intervenants du monde agricole, mais deuxièmement, la série de chapelles qui se sont formées autour du gouvernement.

Et c'est pour cela, je pense, que cet ensemble de chapelles de la SEE, des Affaires extérieures et de l'ensemble de la Fonction publique, ont pris le dessus sur le gouvernement actuel. Ce qui est arrivé, c'est que les mêmes arguments qui nous sont servis pendant des années, que finalement on a combattus en formant Canagrex, ces arguments-là ont été reservis au ministre des Finances et lui, il les a crus.

Par conséquent, je pense, monsieur le Président, que vous devriez comprendre que cela a été difficile, mais c'est toujours difficile d'amener des programmes qui vont être favorables à la classe agricole, parce que beaucoup d'intervenants urbains ne comprennent pas nécessairement la nécessité, surtout le fait que c'est nécessaire pour l'ensemble de nos cultivateurs. Vous savez, c'est un petit groupe, dans l'ensemble de la population canadienne: il faut se battre deux fois plus fort. C'est exactement ce que le gouvernement libéral et le ministre de l'Agriculture ont fait. On a réussi à obtenir Canagrex et maintenant, je pense que les mêmes forces un peu réactionnaires ont eu leur aide du ministre des Finances et c'est cela qui explique la disparition de Canagrex.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que le Sénat a transmis un message pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, les projets de loi suivants: C-28, Loi modifiant le Code criminel (torture), C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé.

• (1700)

LA SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

M. le vice-président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Rideau Hall
Ottawa

Le 14 avril 1987

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard V.J. LaForest, Juge Puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 14 avril 1987, à 17 h 45, afin de donner la sanction royale à des projets de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.
Le secrétaire du Gouverneur général,
Léopold H. Amyot

M. le vice-président: Comme il est 17 h 2, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

PROPOSITION D'ÉTUDE DES RESTRICTIONS IMPOSÉES AUX EXPORTATIONS CANADIENNES DE MATÉRIEL MILITAIRE

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap) propose:

Exportations de matériel militaire

Que, de l'avis de la Chambre, le Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international devrait entreprendre une étude publique de la politique actuelle du Canada sur les restrictions imposées aux exportations canadiennes de matériel militaire.

—Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter cette motion à la Chambre.

Cette motion fait suite à certaines démarches auprès du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) pour le convaincre de demander au comité des affaires extérieures et du commerce international d'évaluer, en substance, la politique générale des exportations de matériel militaire et de déterminer si elle est bien applicable et opportune.

Cette motion tient aux préoccupations générales de bien des groupes au Canada qui se demandent si cette politique est adéquate sur le fond et dans son application. Leurs préoccupations étaient particulièrement d'actualité l'automne dernier lorsqu'on a su que des entreprises canadiennes exportaient des pièces d'hélicoptère en Iran. Il semblerait que l'Iran puisse utiliser ces pièces dans sa guerre contre l'Irak. Cette affaire a démontré que ces entreprises d'exportation de matériel militaire remettaient en question toute notre politique des exportations de matériel miliaire en quelque sorte.

On doit admettre que le Canada n'est pas le dernier venu dans ce domaine. Au demeurant, en valeur globale, nous figurons parmi les 10 plus importants exportateurs de matériel militaire du monde, même si nous sommes sûrement devancés par les plus gros comme les États-Unis, l'Union Soviétique, la France, l'Allemagne de l'Ouest et d'autres pays. Les États-Unis sont notre plus important client. Ils absorbent environ 80 p. 100 de toutes nos exportations de matériel militaire depuis quelques années.

Mais une partie croissante de nos exportations de matériel militaire vont aux pays du Tiers monde. Au cours des années 70, ces exportations s'élevaient en moyenne à 100 millions de dollars par année. Aujourd'hui, ce montant se rapproche davantage des 300 millions de dollars annuellement. Nos exportations militaires sont régies actuellement par des directives du ministère des Affaires extérieures. Mais je tiens à dire que l'application de ces directives ne fait l'objet d'aucune étude publique. Pire, il est presque impossible d'obtenir la moindre information détaillée sur nos exportations de biens militaires.

Les directives régissant les exportations canadiennes ont été légèrement révisées ces dernières années. Avant mars 1985, quatre grandes restrictions limitaient nos exportations d'armements. Premièrement, il était interdit d'expédier des armes vers des pays représentant une menace pour le Canada; autrement dit, des pays comme l'Union Soviétique. Deuxièmement, cette interdiction frappait aussi les pays objets de sanction de la part des Nations Unies, comme l'Afrique du Sud. Troisièmement, on ne pourrait faire aucune expédition d'armes à des pays en guerre comme l'Iran et l'Iraq. Quatrièmement, on ne pourrait expédier aucune arme à des régimes qui répugnent absolument aux valeurs canadiennes, spécialement dans le cas où ce matériel pourrait être utilisé contre des civils.

En mars 1985, on a modifié ces lignes directrices sans consulter les Canadiens, et on a supprimé les restrictions concernant les droits de l'homme. En juin 1985, j'en ai apporté la preuve à la Chambre des communes sous la forme de copies de permis d'exportation qui montraient que le Canada avait autorisé l'exportation de matériel militaire à destination de régimes comme celui du Chili, de la Corée du Sud et des Philippines, qui sont tous des pays qu'Amnesty International accuse d'emprisonner et de torturer leurs citoyens.

J'ai, en fait, en ce moment des copies de certains de ces permis d'exportation. L'un deux concerne l'exportation au Chili de pièces de rechange pour des tanks pour un montant total de 73 000 $ U.S. J'en ai un autre pour le Chili concernant des pièces de rechange d'avions militaires pour un montant de 200 000 $ et un autre pour le même pays concernant des uniformes et des casques pour la police nationale chilienne. A la suite d'une demande que j'avais faite le 1er décembre 1986, j'ai découvert qu'on avait effectivement autorisé pour des millions de dollars d'exportations de matériel militaire au Chili, en Syrie, au Pakistan et en Indonésie. Nous avons donc de solides preuves des activités du Canada en matière d'exportations d'armes.

Il est également intéressant de remarquer qu'après ces révélations, le ministère des Affaires extérieures n'a plus voulu me fournir de renseignements sur les exportations d'armes au titre de la Loi sur l'accès à l'information, alors qu'il l'avait fait auparavant.

En septembre 1986, les lignes directrices ont été très légèrement modifiées. On a conservé les trois premières restrictions dont j'ai parlé précédemment. Cependant, aux termes de cette nouvelle politique, on tiendra une liste secrète des pays qui violent gravement et de façon répétée les droits fondamentaux de leurs citoyens. Le fait que cela soit tenu secret est l'un des aspects les plus condamnables de cette nouvelle politique. Celle-ci spécifie que si l'exportateur peut assurer au gouvernement que le matériel ne risque pas d'être utilisé contre des civils, alors on peut accorder un permis d'exportation. Cela signifie que si un exportateur d'armes canadien reçoit un petit mot du général Pinochet lui promettant de ne pas utiliser ces armes contre des civils, que ce soit des tanks, des pièces de canon ou des boucliers pour la police chilienne, les conditions requises pour l'exportation seront remplies.

La politique actuelle cause trois problèmes fondamentaux. Premièrement, la façon dont le gouvernement observe ses propres lignes directrices est gardée secrète et la nature et la destination de l'équipement militaire que nous expédions à l'étranger ne font l'objet d'aucun examen public. Les Canadiens savent-ils si la vente de certains types de matériel militaire au Chili est autorisée? En vertu de la politique actuelle, ils ne le savent pas parce que l'information est tenue secrète. Je crois que le droit que le public a de savoir l'emporte sur le secret que préfèrent les vendeurs d'armes.

On s'inquiète aussi du fait que les règlements actuels ne tiennent pas suffisamment compte de ce qu'on appelle le «montage». Par exemple, le Canada pourrait envoyer des pièces de moteurs d'avion en France où elles seraient montées dans un avion militaire destiné à l'Iraq ou à la Syrie. Dans ces conditions, le Canada ne pourrait pas, bien sûr, empêcher la vente de ces pièces. Nous pourrions donc envoyer des pièces aux États-Unis, en France ou en Allemagne de l'Ouest où on pourrait les assembler pour en faire du matériel militaire qu'on exporterait ensuite à des pays de réputation douteuse.

Un autre problème des règlements actuels, c'est qu'ils ne comportent pas de restrictions sur l'exportation de matériel

stratégique comme les ordinateurs, le matériel de communications et ainsi de suite. On peut donc expédier de l'équipement de surveillance au Chili où la police secrète l'utilise dans ses activités contre les civils. Il est donc temps que ces règlements fassent l'objet d'un examen public.

Je veux préciser que, bien que nous ayons reçu des centaines de lettres à ce sujet de Canadiens qui habitent de Sooke en Colombie-Britannique à St. John's, la motion dont la Chambre est actuellement saisie ne se prononce pas sur l'efficacité des lignes directrice actuelles. Je veux que ce soit bien clair. La motion demande seulement que les députés puissent examiner publiquement ces lignes directrices et entendre le témoignage des Canadiens intéressés. Il est temps de lever le voile du secret qui recouvre cette très importante politique publique.

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'apprécie l'intervention et le contenu de la motion de mon ami, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) du Nouveau parti démocratique. Je trouve sa motion un peu trop généreuse. Autrement dit, je ne pense pas qu'elle aille assez loin. Je l'appuie évidemment. Je n'ai rien à y redire. J'accueillerais favorablement un examen de la politique actuelle. Nous avons la preuve que la politique actuelle ne va pas assez loin et qu'une telle enquête devrait porter sur les mesures à prendre pour renforcer les lignes directrices.

[*Français*]

Mais, comme je viens de le dire, évidemment nous allons appuyer l'idée qui souligne la motion présentée par mon ami, mon collègue, mais je suis convaincu, monsieur le Président, qu'il faut aller beaucoup plus loin.

• (1710)

[*Traduction*]

Le motionnaire, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a signalé que l'accès à l'information était aussi un élément important. Nous sommes d'accord. Je voudrais parler à la Chambre et à mes collègues d'une résolution exceptionnelle.

[*Français*]

. . . ce qu'on appelle une résolution d'exception que moi-même j'ai présentée lors de notre congrès libéral, congrès politique, au mois de novembre, parce que nous avons identifié le problème avec les contrôles, et vu l'expérience de l'année dernière avec l'exportation de moteurs d'hélicoptères destinés quelque part au Moyen-Orient, dans ce cas-ci en Iran, nous avons proposé la résolution suivante:

ATTENDU que des développements récents ont démontré que la politique gouvernementale actuelle n'empêche pas la vente d'équipement militaire, ou conçu pour usage militaire ou civil, à des nations belligérantes telles que l'Iran et l'Iraq,

ATTENDU que le Parti libéral du Canada souhaite une résolution pacifique du conflit irano-irakien, et

ATTENDU qu'Amnistie internationale rapporte des violations persistantes et sérieuses des droits de la personne tant en Iran qu'en Iraq;

IL EST RÉSOLU que le Parti libéral du Canada adopte une politique de contrôle des exportations, incluant les équipements militaires ou pouvant avoir une utilisation civile aussi bien que militaire, respectant les principes suivants:

a) un renforcement des exigences concernant la destination et l'utilisation finales;

b) l'accès du public aux renseignements concernant ce type de transactions.

[*Traduction*]

Autrement dit, dans la résolution présentée au nom du caucus libéral à un Congrès d'orientation, résolution qui, soit dit en passant, a été adoptée, nous avons résolu d'adopter une politique de contrôle des exportations pour le matériel militaire et pour les produits pouvant avoir une utilisation civile aussi bien que militaire. Cette politique serait fondée sur les deux principes que je viens de citer en français, un renforcement des exigences concernant la destination et l'utilisation finales et l'accès du public aux renseignements concernant ce type de transactions.

Cette résolution a été proposée après l'exportation de moteurs d'hélicoptères par le Canada. Le fabricant d'hélicoptères a signalé ceci, comme en témoigne un article paru dans le *Globe and Mail* du 18 novembre:

. . . un employé de la société Bell Helicopters Textron Inc., l'entreprise qui fabrique le Bell 212, a dit que les moteurs twinpack PT-6T peuvent également être utilisés dans les hélicoptères UH-1N de Bell, des appareils militaires.

Cette révélation a montré qu'il fallait renforcer les mesures de contrôle sur les exportations pour pouvoir inclure ce genre de matériel qui sert à des fins militaires et civiles, dans les produits dont l'exportation est interdite. Il ne suffit pas de s'attacher uniquement à l'aspect militaire de ces transactions—pour des raisons évidentes, comme nous l'avons vu, bon nombre de ces produits peuvent être utilisés également à des fins civiles. On peut donc les exporter comme articles civils et les utiliser ensuite à des fins militaires.

Je voudrais également ajouter que la résolution que nous avons proposée touchait l'autre point, à savoir la notion de destination ou d'utilisation finale. Mon collègue l'a mentionné. On a parlé, par exemple, de l'exportation de moteurs d'hélicoptères, ce qui est peut-être l'exemple parfait, vers un pays qui n'est pas en guerre et qui ne viole pas les droits de la personne. Dans ce cas le certificat d'exportation ne pose pas de problème, sauf que ce pays peut installer le produit fabriqué au Canada dans un autre produit, dans ce cas un hélicoptère ou un avion, qui serait utilisé à des fins militaires dans un troisième pays.

Je reconnais que ce sont des questions difficiles. Toutefois, il appartient à la Chambre et au gouvernement d'examiner cet aspect pour combler les lacunes qui existent actuellement dans nos règlements sur l'exportation. A ce propos, je note que le 21 janvier, en comité, mon collègue le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy), a soulevé les mêmes points. Il a demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) si le gouvernement envisageait des changements à la politique sur l'exportation des armes et aux règlements qui gouvernent leur utilisation. Mon collègue mentionnait que pour un même produit il y avait des utilisations civiles et des utilisations militaires. Nous voyons maintenant qu'un troisième pays peut incorporer des produits fabriqués au Canada et les exporter dans des pays en guerre, comme l'Iran et l'Iraq.

Le député de Winnipeg—Fort Garry a également soulevé la question d'un registre international des armes. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne nous a pas dit quelles mesures le gouvernement compte prendre, même si je suis convaincu qu'il doit également se préoccuper de l'exportation de produits canadiens utilisés à des fins militaires dans les régions où l'on se bat. Il a dit qu'il n'était pas convaincu qu'un registre international des armes servirait à quelque chose. Il a dit à peu de

choses près que c'est une excellente idée qui ne donnera tout simplement aucun résultat. A mon avis, c'est à nous, parlementaires, qu'il incombe de déterminer pourquoi, par exemple, un registre international ne servira à rien. Bien entendu, on pense immédiatement à certains problèmes que posera ce registre. Néanmoins, c'est une question que doit examiner un comité dans le cadre d'une étude publique comme le recommande la motion à l'étude.

Pour conclure, je voudrais dire que j'appuie l'objet de la motion présentée par le Nouveau parti démocratique. En même temps, je signale que notre parti a déjà adopté une position beaucoup plus ferme, en reconnaissant les lacunes de la politique actuelle et en proposant des solutions très précises. Il serait souhaitable d'étendre la portée de cette étude pour voir dans quelle mesure ces solutions permettront de donner à notre pays une politique de contrôle des exportations d'armes efficace, utile et susceptible de servir d'exemple aux autres pays.

[*Français*]

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, le gouvernement se réjouit de l'occasion qui lui est fournie par la résolution proposée par le député de Kamploops—Shuswap (M. Riis) de discuter de la politique du gouvernement sur l'exportation d'équipement militaire. Ce débat vient à point car il y a eu un certain nombre de manchettes sur le sujet au cours des derniers mois. Nous désirons affirmer qu'il s'agit effectivement d'une question de grande importance et pas seulement parce que la presse s'y intéresse. Le gouvernement désire faire bien comprendre aux députés le cadre juridique et réglementaire dans lequel le Canada exerce des contrôles des exportations et leur donner une idée nette des lignes directrices qui s'appliquent à l'exportation des biens militaires et d'autres bien contrôlés.

• (1720)

[*Traduction*]

Les exportations canadiennes de matériel militaire sont soumises au même contrôle que d'autres exportations. Le règlement actuel, découlant de la Loi sur les licences d'importation et d'exportation, a été adopté par la Chambre en 1954 et modifié à diverses reprises depuis. Il prévoit le contrôle des importations et des exportations de certaines marchandises désignées. La liste des marchandises d'exportation contrôlée est le règlement qui définit les exportations soumises à un contrôle aux termes de la loi.

[*Français*]

La liste de marchandises d'exportation contrôlée est établie par le Gouverneur en conseil et définit ou comprend toutes les marchandises dont l'exportation doit être autorisée par une licence. Des marchandises peuvent être inscrites sur cette liste afin d'empêcher que des biens militaires, leurs composantes ou d'autres marchandises stratégiques soient mis à la disposition de nos adversaires éventuels, d'assurer que nous disposons des stocks militaires ou autres en quantité suffisante pour défendre le Canada, et d'appliquer les ententes et les engagements intergouvernementaux.

La liste de marchandises d'exportation contrôlée comprend 10 groupes dont un seulement a trait aux biens militaires tandis que six autres se rapportent aux biens stratégiques. Comme il y a certaines divergences de vues au sujet des biens qui devraient être classés comme militaires, le gouvernement estime important que les marchandises contrôlées soient les mêmes aux yeux de tous les députés. Il a défini les biens militaires en se servant de la liste internationale de munitions acceptée multilatéralement (Groupe 7 de notre liste de marchandises d'exportation contrôlée). En plus des armes et des munitions, cette liste comprend l'équipement spécialement conçu pour des fins militaires comme les véhicules militaires, l'équipement militaire de télémétrie et certains types de matériel électronique fabriqué d'après des spécifications militaires.

Les biens stratégiques, qui comprennent une grande partie du reste de la liste des marchandises d'exportation contrôlée, sont des biens civils de haute technologie qui ont été reconnus multilatéralement comme pouvant représenter un danger pour notre sécurité s'ils tombaient dans les mains d'adversaires éventuels. Parce que les biens stratégiques peuvent renforcer la structure industrielle de ces adversaires éventuels et, par conséquent, leur potentiel militaire, nous avons convenu, avec nos alliés, qu'ils devraient être contrôlés. Les biens stratégiques comprennent des produits tels que des ordinateurs très performants, l'équipement de commutation pour les télécommunications, des machines-outils perfectionnées, certains équipements de laboratoire et de géophysique et la technologie appliquée dans leur fabrication. Ces biens ne sont pas contrôlés aussi rigoureusement que les biens militaires puisqu'ils sont normalement requis pour un usage civil, industriel ou commercial par bon nombre de nos partenaires commerciaux. Notre inquiétude relativement à ces marchandises se rattache aux détournements possibles vers des destinations non autorisées et à l'usage abusif de ces biens lorsque cela se produit.

Monsieur le Président, je désire insister sur les objectifs politiques que le gouvernement canadien poursuit par le maintien d'un système de contrôle des exportations de biens militaires. Chacun de ces objectifs est d'une très grande importance. Ils s'inscrivent dans l'expression continue des préoccupations de plusieurs gouvernements canadiens depuis 25 ans.

Les objectifs de longue date de la politique canadienne sont les suivants: Refuser de fournir des biens militaires à des adversaires éventuels; éviter de s'engager dans des différends locaux; éviter de nuire à la participation canadienne à des missions de maintien de paix; promouvoir notre intérêt général en maintenant l'ordre et la stabilité à l'échelle internationale, y compris le respect des droits de l'homme.

L'étude effectuée par le gouvernement l'année dernière, dont les résultats ont été annoncés le 10 septembre 1986, a donné lieu à la revitalisation et à l'adaptation de la politique et amené à préciser les règles. Elle portait en particulier sur les exportations de biens militaires, sans négliger le rôle des biens stratégiques ni l'engagement du gouvernement à encourager le commerce des biens pacifiques avec tous les États.

Monsieur le Président, cette politique précise également nos objectifs en matière de sécurité et de défense du pays. Elle reconnaît que le Canada a besoin d'une industrie capable de répondre à nos besoins en matière de défense, en encourageant les coentreprises avec nos alliés de l'OTAN. La capacité de fabriquer et d'exporter vers un grand nombre de pays, mais principalement à nos alliés et à d'autres pays amis, est essentielle pour préserver la santé économique et l'esprit d'initiative de nos entreprises commerciales.

Dans la Déclaration de principe faite le 10 septembre 1986, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) déclarait que le Canada surveillait étroitement l'exportation de biens et de technologies militaires aux pays suivants: Premièrement, aux pays qui constituent une menace pour le Canada et ses alliés; deuxièmement, aux pays engagés dans des hostilités ou sur lesquels pèse un danger imminent de conflit; troisièmement, aux pays faisant l'objet de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies; quatrièmement, aux pays où les droits des citoyens font l'objet de violations sérieuses et répétées de la part du gouvernement, à moins qu'il ne puisse être démontré qu'il n'y a aucun risque raisonnable que le matériel soit utilisé contre la population civile.

Monsieur le Président, ces lignes directrices sont restrictives comme c'était le cas dans le passé. Elles sont cependant plus claires, expriment le respect de nos obligations internationales et du droit international et ont l'appui général des Canadiens dans tout le pays. En particulier, j'aimerais attirer votre attention sur la déclaration du Secrétaire d'État aux Affaires extérieures concernant la vente d'équipement militaire aux pays où les droits des citoyens font l'objet de violations sérieuses et répétées. Cette ligne directrice reformulée, clarifiée et renforcée lors de l'examen de la politique reflète l'engagement ferme du gouvernement à l'égard de la promotion des droits de l'homme dans le monde entier.

Pour des raisons de défense nationale et collective, le Canada coopère avec ses alliés pour empêcher l'exportation de biens et de technologie militaires et stratégiques vers des pays qui représentent une menace pour la sécurité de notre pays et celle de nos alliés. Cette politique découle de la participation du Canada à une organisation de 16 pays connus sous le nom de Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des échanges Est-Ouest, appelé couramment COCOM. Il s'agit d'une organisation informelle qui comprend les pays de l'OTAN, sauf l'Islande et le Japon. Elle se réunit régulièrement à Paris pour examiner toutes les ventes envisagées de biens et de technologie stratégiques et militaires qui ont une certaine importance militaire et qui sont destinés à des pays considérés comme représentant une menace pour l'Alliance des pays de l'Ouest. Les pays proscrits par le COCOM comprennent l'Union soviétique et les autres membres du Pacte de Varsovie, ainsi que la République populaire de Chine. Le COCOM surveille des biens et des technologies classées dans 120 catégories et a mis au point trois listes internationales de produits frappés d'embargo: La liste des produits industriels, la liste des munitions et la liste des produits d'énergie atomique. Ces trois listes font l'objet de négociations entre les pays membres. Une fois adoptées, elles représentent le consensus du COCOM sur ce que sont les biens et la technologie militaires, les biens d'énergie atomique et les biens stratégiques. Elles forment la base des contrôles appliqués par chaque pays membre, conformément à sa propre législation.

• (1730)

[*Traduction*]

Pour conclure, le gouvernement applique des lois et règlements en vue d'atteindre ses objectifs politiques. Ces derniers visent à réaliser l'équilibre entre les questions de sécurité nationale, les objectifs en matière de développement économique du Canada et les opinions légitimes des Canadiens selon lesquelles le Canada ne doit pas prendre part aux conflits à l'étranger ni contribuer aux violations des droits de la personne dans d'autres pays.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part à ce débat. Je tiens tout d'abord à remercier le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) d'avoir non seulement inscrit cette motion au *Feuilleton* et d'en avoir proposé le débat aujourd'hui, mais encore d'avoir soulevé maintes fois cette question par le passé.

La question des exportations canadiennes de matériel militaire doit être située dans son contexte international. Nous dépensons près de un billion de dollars par année en armements alors que de par le monde, des millions de nos frères et soeurs n'ont pas de quoi se nourrir, se vêtir et s'abriter. La manière dont l'argent est dépensé souffre d'un déséquilibre épouvantable.

Dans son livre portant sur les dépenses militaires et sociales dans le monde en 1985, Ruth Léger-Savard a relevé de grossières incongruités. Elle montre qu'en 1983, nous avons dépensé pour chaque soldat dans le monde quelque 25 600 $ à des fins militaires. Pour chaque enfant d'âge scolaire dans le monde, nous n'avons dépensé que 450 $. Alors que nous avons consacré 45 $ par habitant à la recherche militaire, nous n'avons consacré que 11 $ à la recherche médicale. Les forces militaires ont coûté par habitant 152 $, les activités de maintien de la paix internationale 6c.

Nous parlons aujourd'hui d'un problème mondial qui menace la survie même de l'humanité. L'escalade de la course aux armements concerne de très près chaque Canadien. Elle a en outre des conséquences cruciales sur la vie des citoyens, en particulier ceux des pays du tiers monde qui constituent, pour les fabricants canadiens de matériel militaire, une cible de choix car ils représentent le marché peut-être le plus lucratif à développer et à exploiter.

La motion demande au gouvernement de renvoyer cette question importante au comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. Je suis persuadé que tous les députés le souhaiteraient. Laissons un comité de la Chambre examiner cette très importante question.

Je suis très heureux que notre membre régulier de ce comité, la députée de New Westminster—Coquitlam (M^me^ Jewett) ait tenté de façon répétée d'amener le comité à examiner toute la question des importations d'armes.

Le député de Saint-Henri—Westmount (M. Johnston) a déclaré qu'il voulait aller plus loin que la motion. Bien entendu, nous le souhaitons tous, mais cette motion est quand même un début. Je déplore le fait que le député n'ait pris aucune mesure permettant de remédier quelque peu au problème lorsqu'il faisait partie du gouvernement précédent. En fait, durant la période où le parti du député était au pouvoir, on a porté à son attention à un grand nombre de reprises des questions comme celle-là, et il n'a pris aucune mesure.

En 1983, on a signalé au gouvernement que des pièces d'hélicoptères étaient exportées aux États-Unis et que ces pièces étaient, en fait, destinées au El Salvador où elles servaient à écraser la population civile. Le gouvernement n'a pas réagi. Il n'a pris aucune mesure, afin de resserrer ses procédures à l'époque. Or, maintenant que les libéraux sont dans l'opposition, ils disent vouloir aller plus loin que cette motion qui

demande qu'un comité permanent examine la question et fasse des recommandations. Le gouvernement libéral a également participé dans les années 1970 à l'envoi d'armes au Vietnam par l'entremise des États-Unis.

Dans son livre intitulé *Arms Canada*, Ernie Regher a signalé que du fait que des accords de défense nous lient aux États-Unis et que l'Europe est elle-même un gros fabricant d'armes le Canada avait décidé de vendre ses armes principalement au tiers monde. En fait, les ventes d'armes du Canada au tiers monde ont triplé depuis dix ans.

M. Regher a également signalé qu'il existe fondamentalement dans notre politique étrangère une contradiction sur laquelle nous ne nous penchons pas. D'une part, nous prétendons être pour la paix et le développement et d'autre part, nous vendons aveuglément des armes à tous ceux qui veulent bien nous les acheter. M. Regher a déclaré que les ventes d'armes représentaient une activité économique et non un instrument de politique étrangère. Cette dernière fait parfois l'objet d'un examen fort superficiel, mais on ne considère pas que les ventes d'armes font partie intégrante de notre politique.

Nos priorités sont à l'envers dans tout ce domaine. Au lieu de vouloir défendre les intérêts du Canada pour ce qui est de la paix, de la sécurité et du développement au niveau mondial, nous avons avant tout pour objectif de vendre des armes et ensuite, d'examiner de façon superficielle, semble-t-il, les conséquences que cela pourrait avoir.

Ce processus d'examen nous permet de vendre des armes à des pays comme le Chili. J'ai eu l'honneur de me rendre au Chili l'automne dernier, en compagnie de députés d'autres partis. Nous avons été fort impressionnés, mes collègues et moi, par notre rencontre avec le Dr Juan Luis Gonzales, un médecin qui assume la présidence de l'assemblée civile au Chili. C'est un homme d'une grande douceur qui agit par souci du sort de ses compatriotes chiliens. Il a déjà été arrêté et incarcéré. Il nous a parlé du climat de peur qui règne au Chili. Toute la population vit dans la peur et les pauvres sont littéralement terrorisés. Il nous a déclaré également qu'il connaissait personnellement jusqu'à 30 ou 35 personnes qui avaient été torturées.

Devons-nous supposer que nous restons neutres en envoyant des ordinateurs au Chili? Certainement pas. Ils servent à l'appareil de répression. Il nous faut exercer une surveillance beaucoup plus rigoureuse.

Lors de mon passage en Éthiopie il y a un an, le ministre du Travail et des Affaires sociales de ce pays m'a déclaré:

> Les sommes que nous avons consacrées à la défense au cours des dix dernières années nous auraient permis d'assurer notre alimentation en dépit de la sécheresse.

Le Canada ne vend pas d'armes à l'Éthiopie, mais ce cas illustre à quel point l'ordre de priorité est faussé dans ce monde qui est le nôtre.

En conclusion, j'exhorte tout simplement la Chambre à accepter la motion. J'espère qu'elle recommandera une politique quelconque d'examen public annuel des ventes d'armes canadiennes et qu'elle se penchera sur la façon dont les pays qui reçoivent des armes canadiennes respectent les droits de la personne. J'espère également qu'elle va adopter des critères plus contraignants en matière de droits de l'homme, qu'elle va adopter le principe d'un registre public des autorisations d'exportation d'armes pour que les gens puissent savoir où les armes sont expédiées, qu'il y ait un contrôle plus strict de l'utilisation finale. Il n'est pas suffisant de savoir que nous exportons vers les États-Unis dans le cadre de l'accord canado-américain de partage de la production de défense. Il faut savoir où ces armes aboutissent en fin de compte.

J'invite les députés à appuyer la motion. Je les invite à remettre en question toute la politique canadienne d'exportation d'armes. Il faut cesser de participer à cette folie, qui fait dépenser mille milliards de dollars par année en instruments de mort et de destruction.

• (1740)

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat. La politique canadienne de contrôle des exportations fait parfois l'objet de critiques quant à la définition de ce qu'on considère comme biens militaires. Plusieurs voudraient également que le gouvernement étende au-delà des frontières nationales l'application de sa législation et de sa politique en matière d'exportations militaires et autres. Le Canada n'est pas seul sur ce plan, puisque beaucoup de nos alliés de l'OTAN ayant des régimes similaires de contrôle des exportations sont soumis aux mêmes pressions.

Comme mon collègue l'a souligné, la politique du gouvernement en matière d'exportation de biens et de technologies militaires découle d'objectifs qui ont été adoptés il y a plus d'un quart de siècle. Pour préciser les choses, j'aimerais faire savoir aux députés comment le gouvernement décide qu'il est nécessaire que certains biens soient contrôlés, et d'autres pas.

Pour votre gouverne, permettez-moi de préciser que la surveillance que le Canada exerce sur les exportations de produits militaires et stratégiques vers les pays du pacte de Varsovie, la République populaire de Chine, l'Albanie, le Vietnam, la Mongolie et la Corée du Nord est fondée sur des considérations relatives à la sécurité nationale qui sont coordonnées ou adaptées aux programmes de restriction des exportations en vigueur dans certains pays alliés. Le Canada, de concert avec le Japon et ses partenaires de l'OTAN, sauf l'Islande, 16 États en tout, participent à un arrangement international désigné sous le nom de Comité de coordination chargé de la surveillance des exportations de produits stratégiques, ou COCOM.

Au sein du COCOM, trois listes internationales d'embargo ont été dressées suivant un consensus obtenu par négociation. Ces listes définissent les produits et les technologies qui pourraient constituer un apport appréciable à la capacité militaire d'ennemis potentiels. L'exportation des produits et de la technologie ainsi identifiés est interdite vers les pays désignés par le COCOM. La liste de munitions du COCOM, par exemple, comprend le matériel spécialement destiné à un usage militaire, tandis que la liste industrielle comprend des produits civils à haute technicité qui sont réputés avoir une certaine valeur stratégique.

Les listes du COCOM sont utilisées par chaque pays membre pour établir des contrôles destinés à assurer sa sécurité nationale. Les catégories 3 à 8 dans la liste canadienne de surveillance des exportations s'inspirent principalement des listes établies par le COCOM. Ainsi, la liste canadienne de surveillance des exportations comprend, par exemple, le matériel de haute précision pour travailler le métal, les ordinateurs

puissants et le matériel de télécommunication à grande précision, le matériel de chiffrage, les métaux et les composés stratégiques, notamment le boron élémentaire, les composés d'hydrocarbures fluorés, les composés de gallium monocristallin ainsi que les lasers, les pellicules ultra minces, le matériel pour la localisation des avions ainsi que des munitions, des approvisionnements militaires et du matériel pour la production d'énergie atomique.

Comme les restrictions imposées aux exportations de produits stratégiques et de matériel militaire vers les pays du Pacte de Varsovie et la Chine sont coordonnées multilatéralement au sein du Comité de coordination chargé de la surveillance des exportations de produits stratégiques, la politique canadienne en la matière est généralement en accord avec la politique de la plupart des autres pays occidentaux. La portée de nos restrictions est en outre rehaussée par leur intégration dans un accord multilatéral. Cet arrangement a bien servi les intérêts du Canada en matière de sécurité nationale, de commerce et de politique étrangère en général.

L'expérience des dernières années a amené le gouvernement à conclure, dans le contexte de la révision de sa politique de restriction des exportations de matériel militaire, que cette politique ne devrait pas s'appliquer également aux exportations de produits stratégiques. Des produits industrialisés à usage civil figurent sur la liste de contrôle des exportations par suite de la participation du Canada au COCOM. Comme on l'a signalé tout à l'heure, les restrictions imposées par le COCOM visent uniquement les exportations vers certains pays interdits qui sont considérés comme des ennemis possibles. Il ne fait aucun doute que les exportations de tous les produits stratégiques et militaires doivent être surveillées de sorte qu'elles ne soient pas détournées vers ces destinations interdites, mais le gouvernement a décidé que la politique canadienne devrait épouser plus étroitement la pratique de nos principaux partenaires commerciaux et, en particulier, celle des pays membres du COCOM.

C'est pourquoi l'annonce faite le 10 septembre 1986 visait plus précisément l'exportation de matériel militaire et notamment vers des pays qui sont en guerre ou qui risquent de l'être à brève échéance ou des pays où les droits de la personne sont constamment et gravement violés. Par contre, les produits stratégiques ne sont pas considérés par la communauté internationale comme relevant du commerce des armes. Il est généralement établi que les gouvernements ou les entreprises privées continuent d'avoir des besoins civils légitimes de produits comme du matériel de télécommunication et des ordinateurs perfectionnés.

Deux circonstances spéciales peuvent modifier la politique relative à l'exportation du matériel stratégique. La première, qui tient à la sécurité nationale, répond à la menace de détournement de matériel stratégique vers des destinations interdites. La seconde, qui obéit à un souci de politique étrangère, témoigne de la haine du gouvernement pour la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud. A ce propos, l'exportation de biens, et de technologies militaires est interdite à tous les destinataires d'Afrique du Sud en raison des obligations que le Canada a assumées au titre de la résolution 418 que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adoptée en 1977.

Le gouvernement est allé plus loin que les engagements pris dans le cadre de l'Accord du Commonwealth signé à Nassau en octobre 1985, en interdisant l'exportation de matériel stratégique aux ministères et organismes du gouvernement de la République sud-africaine. De nombreux Canadiens en ont subi un préjudice sérieux. Le gouvernement a refusé un certain nombre de permis d'exportation de matériel stratégique civil à la fine pointe de la technologie, nécessaire à l'exécution de contrats d'une valeur de plusieurs millions de dollars et à propos desquels les connaissances et l'expérience canadienne était reconnues non seulement par l'Afrique du Sud mais à l'échelle mondiale. Ce refus d'accorder des permis témoigne de notre volonté inlassable de rechercher une solution pacifique au problème sud-africain.

Hier soir encore, le premier ministre (M. Mulroney) annonçait un projet invitant les sept plus grands pays industrialisés à constituer un groupe de personnalités éminentes pour engager un dialogue constructif avec les dirigeants d'Afrique du Sud aux fins d'élaborer une formule pour aboutir au démantèlement pacifique et non-violent de l'apartheid.

Certains Canadiens estiment que la liste des biens dont le gouvernement interdit l'exportation n'est pas assez étendue. Par contre, d'autres Canadiens estiment vraiment que le gouvernement restreint l'exportation d'un trop grand nombre de produits. C'est un argument qu'on fait valoir par exemple dans le cas de l'exportation des biens qu'utilisent des organisations militaires et paramilitaires de certains pays qui persistent à violer les droits de leurs citoyens. Même si ce problème est difficile à résoudre la conclusion que le gouvernement a tirée témoigne de sa conviction que les pays ont le droit de se défendre contre les agressions externes. Ce qui est intolérable dans le cas de l'exportation de fournitures militaires à ces pays provient de ce que leur gouvernement les utilise contre les civils sur leur propre territoire. Voilà pourquoi, dans son énoncé de principe le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a annoncé que le gouvernement était prêt à envisager des permis d'exportation de fournitures militaires à ces pays seulement s'il n'y avait raisonnablement aucun danger qu'elles servent contre des populations civiles.

Les autorités n'approuveront pas facilement les demandes de permis formulées en vertu de cette ligne directrice. Les députés peuvent compter que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures lui-même étudiera avec le plus grand soin les demandes de permis d'exportation uniquement après que l'exportateur éventuel aura su lui démontrer que les fournitures ne risquent pas d'être utilisées contre la population civile. Par conséquent, la plupart des demandes sont vouées à l'échec. Monsieur le Président, je vous sais gré de m'avoir permis de participer à ce débat.

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, cet après-midi, les députés ont pu enrichir leurs connaissances sur les différents aspects de la politique gouvernementale de contrôle des exportations de matériel militaire. En fait, les députés ne seront pas surpris d'apprendre qu'en plus d'un système complexe mis en place pour traiter et examiner les demandes des fabricants et des exportateurs canadiens de matériel militaire ou de marchandises stratégiques hautement délicates, on dispose d'un

système aussi complexe pour suivre le mouvement des produits contrôlés avant et après leur exportation. Ce sujet particulier a été soulevé par un député qui craignait qu'on ne puisse utiliser du matériel militaire d'origine canadienne dans un conflit régional, en dépit de la politique canadienne à cet égard.

Dans le but de rassurer la Chambre sur ce point, monsieur le Président, je vous rappelle que la Loi sur les licences d'exportation et d'importation est celle qui régit l'exportation du matériel militaire et stratégique canadien. Tous les articles soumis à un contrôle sont énumérés dans la liste des marchandises d'exportation contrôlée. Les produits militaires ou stratégiques sont définis dans l'énoncé de principe formulé par le ministre le 10 septembre 1986 et aujourd'hui, divers députés ont cité ces définitions. Or, pour formuler ces définitions, le Canada s'est inspiré de la liste internationale des munitions convenue par accord multilatéral qui a servi à établir le groupe 7 de la liste des marchandises d'exportation contrôlée et, dans le cas des marchandises stratégiques, ces définitions correspondent aux groupes 3 à 8 et 10 de cette même liste de marchandises, établis en fonction des listes internationales d'embargo du COCOM.

• (1750)

La loi au Canada exige qu'on obtienne une licence avant d'exporter toutes les marchandises visées. La décision d'émettre un permis et les conditions auxquelles il sera émis sont déterminées par les règlements pris en vertu de la loi, par les principes directeurs que le gouvernement établit et par les règles et usages qui font partie des obligations multilatérales du Canada en tant que membre du Comité de coordination pour les contrôles multilatéraux des exportations de matériel stratégique. Le but du COCOM, comme les députés s'en souviennent peut-être, est de coordonner et d'harmoniser le contrôle contre les exportations de matériel militaire et stratégique à certaines destinations interdites qui sont, essentiellement, l'Union soviétique et d'autres membres du pacte de Varsovie de même que la République populaire de Chine, le Vietnam, la Corée du Nord et l'Albanie.

Pour que ne soient pas détournées les exportations de la catégorie la plus restreinte, comprenant le matériel et la technique militaire ainsi que le matériel et la technique stratégique du plus haut niveau, un document reconnu internationalement est émis par les gouvernements de 27 pays. Par ce document, les autorités de contrôle du pays importateur reconnaissent être au courant que des produits soumis aux contrôles multilatéraux sont importés dans ce pays. Ce document, appelé un certificat international d'importation, doit être en tous points conforme à la demande de permis d'exporter ou il n'est pas accepté et la demande de permis d'exporter risque d'être immédiatement rejetée.

SANCTION ROYALE

[*Traduction*]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant du Gouverneur général, que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le vice-président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1800)

[*Français*]

Et de retour:

M. le vice-président: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de lois suivants:

Projet de loi C-28, Loi modifiant le Code criminel (torture)—Chapitre nº 13.

Projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé—Chapitre nº 14.

L'heure prévue pour l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant terminée. Conformément au paragraphe 42(1) du Règlement, cet ordre est retiré du *Feuilleton.*

MOTION D'AJOURNEMENT

[*Français*]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE—LE CHAMP DE TIR PROPOSÉ AU SAGUENAY—ON DEMANDE DES AUDIENCES PUBLIQUES

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, il est de mon devoir d'attirer l'attention de la Chambre sur une importante question. Il s'agit du champ de tir pour Bombardier—F-18 que le gouvernement conservateur veut établir dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Comme vous le savez sans doute, le ministre de la Défense nationale (M. Beatty) se prépare à occuper sinon exproprier un vaste territoire pour en faire un champ de tir au Québec, comme si j'avais besoin de rappeler encore une fois que de nombreux Jeannois et Saguenéens ont exprimé leur vif mécontentement face à ce projet de militarisation et face à la façon malsaine dont le gouvernement jongle avec cette affaire. Monsieur le Président, lorsque je me suis adressé à vous sur ce sujet, en juin dernier, plus de 85 organisations locales et régionales s'opposaient sans condition au champ de tir. Aujourd'hui, la Coaliation contre le champ de tir se mérite l'appui de plus de 150 groupes dont 14 municipalités, 7 commissions scolaires régionales et le NPD Québec.

Malgré cette opposition massive, les conservateurs font tout bonnement la sourde oreille et s'obstinent à nous vendre leur projet insensé. Ils s'entêtent à mener leur mission de façon unilatérale, sans accorder les audiences publiques demandées par la population et par les militants néo-démocrates.

On le voit bien, monsieur le Président, pour les conservateurs, l'essentiel n'est pas d'enquêter sur la viabilité d'un champ de tir mais plutôt de mener une vaste campagne de désinformation et même de chantage.

Cette zone de tir a fait l'objet d'un vrai battage publicitaire mené de front par le ministre de la Défense nationale, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) et les députés conservateurs de la région. Au lieu de défendre leurs commettants, ces émissaires ont farouchement imposé leurs vues militaristes. C'est donc dire que les conservateurs trébuchent dans leur promesse de concertation. Ils s'enlisent à menacer les gens en leur laissant entendre qu'en s'opposant au champ de tir, ils compromettraient l'économie du Saguenay—Lac-Saint-Jean et la base de Bagotville. Monsieur le Président, j'aurais dû dire le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) au lieu du secrétaire d'État.

• (1805)

Cette attitude du gouvernement est totalement inacceptable. Il s'agit d'une insulte aux gens du Saguenay—Lac-Saint-Jean ainsi que d'une violation des principes démocratiques de base que sont la consultation et le respect des citoyens et des citoyennes. D'ailleurs, la Coalition, les Jeannois et les Saguenéens m'ont facilement convaincu que le champ de tir en entier doit être remis en question et que les fonds prévus pour son établissement doivent être consacrés à des fins plus utiles. J'entends par là: l'éducation, les soins de santé, les garderies, la protection de l'environnement et, bien entendu, la création d'emplois permanents.

C'est dans la collectivité locale qu'il faut investir pour promouvoir le développement social et économique de la région au lieu d'expatrier notre argent pour l'achat de bombardiers coûteux et bruyants qui ne peuvent que massacrer notre environnement, faire fuir nos touristes, ruiner les industries locales de chasse et de pêche et menacer sérieusement notre sécurité.

Permettez-moi, monsieur le Président, de préciser à cet effet que le champ de tir des conservateur s'insère dans une stratégie globale de militarisation du Saguenay—Lac-Saint-Jean, une militarisation qui nie nos aspirations pacifiques et qui fait passer les intérêts militaires avant ceux de la population. Si les conservateurs ne changent pas leur fusil d'épaule, ce serait à ma connaissance la première fois dans l'histoire du Canada qu'un champ de tir majeur serait installé chez nous en temps de paix. Pour un nombre croissant de personnes, le champ de tir est devenu une véritable hantise et je vous prie de me croire. En fait, chacun sait que les conservateurs veulent nous faire avaler une autre boîte de thon avarié. Humez et mangez-en tous, nous crient-ils. Ensuite, vous nous direz ce que ça goûte.

Cela revient à dire, monsieur le Président, qu'à l'heure actuelle, nous n'avons entre les mains aucune étude d'impact sérieuse capable de nous rassurer sur le champ de tir. Bien sûr, le gouvernement a laissé échapper au compte-gouttes quelques données partielles pour promouvoir ses intentions. Cependant, ces informations douteuses ont suscité de nombreuses questions. Par exemple, monsieur le Président, sachant que le champ de tir et ses corridors d'approches aériens auraient un impact couvrant jusqu'à 1/5 de la province de Québec, pourquoi n'a-t-on pas évalué l'ampleur des perturbations économiques, sociales et environnementales du projet? Quelle serait l'intensité de l'impact sonore de ces exercices à basse altitude? Quels sont les risques de ricochet des projectiles qu'on prévoit utiliser? Et, pourquoi insiste-t-on à ce point pour installer un espace de tir si près de la population?

Monsieur le Président, face à toutes ces questions et beaucoup d'autres sans réponse et face aux nombreux inconvénients déjà connus qu'entraînera certainement le champ de tir, il m'apparaît nécessaire de remettre en cause l'établissement d'un polygone de tir et d'entamer sur-le-champ des audiences publiques mixtes au Saguenay—Lac-Saint-Jean. En tant que néo-démocrate, cette proposition se veut raisonnable et franchement respectueuse des principes démocratiques. Je déplore cependant que l'actuel gouvernement conservateur a trouvé une autre solution beaucoup moins constructive pour s'attaquer au mécontentement populaire. Il s'agit pour lui en effet de se boucher les oreilles et de déclarer comme l'a fait récemment le député de Roberval qu'il faut arrêter de chercher le sexe des maringouins.

Si le gouvernement s'intéresse tant que cela aux maringouins, il devrait pourtant savoir que la population n'affectionne pas particulièrement ces bestioles et qu'elle désire encore moins en voir un bataillon de format F-18 envahir le paysage.

Il devrait aussi avoir une peur bleue juste à penser qu'aux prochaines élections ce sera au tour des électeurs saguenéens et jeannois d'avoir la balle dans leur camp.

Monsieur le Président, nous, dans le NPD, sommes d'accord avec les Jeannois et les Saguenéens sur le fait que la seule réponse acceptable au champ de tir, c'est: ni ici ni ailleurs.

• (1810)

[*Traduction*]

M. J. M. Forrestall (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, je suppose qu'il est honorable de vouloir se soustraire à ses obligations à l'égard de l'OTAN et du NORAD, mais ce n'est pas là la position de notre gouvernement. Le député devrait rendre hommage au moins au fait que nous nous soucions légitimement de la sécurité de la nation et la sauvegarde de sa souveraineté.

Je suis ravi de constater que le député de Burnaby (M. Robinson) tient toujours à ce que l'on installe un polygone de tir dans la région du lac Saint-Jean. Ce sujet semble toutefois être devenu une sorte d'obsession, à mon avis, dans le cas du député et peut-être de certains de ses collègues.

J'ai l'impression qu'on a convenablement répondu à toutes les questions que le député a soulevées, et cela à trois reprises différentes, notamment pendant la période des questions, pendant un débat d'ajournement, pendant une réunion du comité permanent de la défense nationale et enfin par le biais d'une pétition écrite figurant au *Feuilleton*. En dépit des efforts déployés par le député et ses collègues pour faire croire que la population de la région s'oppose à l'installation de ce champ de tir dans leur coin de pays, il demeure que 60 maires de la région nous ont écrit pour nous dire qu'ils étaient tout à fait d'accord. Nous savons que la grande majorité des habitants de la région ne partagent pas la position énoncée cet après-midi et dans le passé par le député.

Je prie le député de se reporter au débat d'ajournement du 16 juin dernier où j'ai traité à fond de la question de l'environnement et j'ai déclaré que nous avons accordé une importance primordiale aux considérations environnementales quand nous avons cherché un endroit convenable où établir ce champ de tir. En fait, j'ajoute que tous les aspects pertinents qui pourraient avoir des conséquences sur la population, la faune, la flore, les bêtes et les oiseaux avaient été examinés de très près. Le fait est que ce secteur est très propice au champ de tir. Les pilotes des F-18 peuvent y mettre en valeur ce matériel très moderne.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR—LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LA POSSIBILITÉ POUR LE PARLEMENT DE DÉBATTRE TOUT TRAITÉ AVANT SA SIGNATURE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je sais que vous êtes très occupé, que vous vous occupez des affaires de la Chambre et que vous présidez. Vous vous occupez de résoudre les problèmes de vos électeurs, de répondre à votre courrier et au téléphone, je vous soupçonne même de trouver le temps à l'occasion de faire une partie de golf. Cependant, comme vous êtes si occupé, monsieur le Président, je ne serais pas surpris que vous n'ayez pas lu les journaux dernièrement et que vous ayez manqué un article paru pendant la fin de semaine à propos d'une société de Cornwall, en Ontario, qui a été poursuivie en justice par le gouvernement ontarien parce qu'elle avait pollué le Saint-Laurent. Cette société a été condamnée à verser une amende de 15 000 $ pour avoir pollué ce fleuve.

Cet article m'a rappelé des expériences que j'ai eues, en fait, toute une série de procès où j'ai plaidé lorsque j'étais avocat. Mon client dans l'affaire en question était fondeur. Il faisait fondre de la ferraille dont les constituants étaient séparés et recyclés. Ce fondeur laissait échapper de temps en temps une petite bouffée de fumée. Le gouvernement ontarien a prétendu que cette bouffée de fumée polluait l'air et a porté plainte contre mon client.

Cela s'est poursuivi pendant quelque temps. Chaque fois qu'il y avait une bouffée de fumée, on déposait une nouvelle plainte. Chaque fois qu'il y avait deux bouffées de fumée on déposait deux plaintes. En y réfléchissant, j'ai pensé à la position d'Hydro-Ontario.

C'est une grande société d'État ontarienne qui, parce qu'elle produit de l'électricité à une grande échelle avec ses centrales thermiques au charbon, constitue la plus grande source de pollution de l'air et d'émissions de pluies acides de tout l'Ontario.

• (1815)

Je trouve étrange, et vous aussi sans doute, monsieur le Président, qu'Hydro-Ontario soit l'auteur de toute cette pollution atmosphérique et de ces émissions à l'origine des pluies acides, et que pourtant personne ne lui dise de fermer ses portes. Personne ne la met en demeure de cesser cette pollution. Elle n'est pas traduite devant les tribunaux par le gouvernement du premier ministre David Peterson. Tout cela me semble bien étrange vraiment.

Je trouve terriblement curieux que l'Ontario s'en prenne d'une part à l'industrie privée accusée de polluer l'atmosphère, mais adopte une tout autre attitude envers une société d'État sur laquelle il détient la haute main, sa propre commission hydroélectrique. Cela me paraît pour le moins très étrange. Loin de moi l'idée de ne pas poursuivre les pollueurs privés. Ni de leur laisser la bride sur le cou car nous devrions les poursuivre. Nous devrions les empêcher de polluer l'atmosphère. Mais pourquoi dans ce cas ne pas nous attaquer aussi au pire pollueur atmosphérique de tous, à la pire cause des pluies acides en Ontario?

Monsieur le Président, vous, le premier ministre David Peterson et moi-même savons bien que notre premier ministre (M. Mulroney) et le gouvernement fédéral font beaucoup pour remédier au problème des pluies acides. Nous savons que le premier ministre en a fait le premier article de son programme personnel au cours de ses pourparlers avec le président des États-Unis. En fait, c'est la première fois qu'un premier ministre canadien intervient sur ce chapitre. Nous savons aussi que notre premier ministre essaie d'amener les États-Unis à mettre un terme aux émissions à l'origine des pluies acides et de la pollution atmosphérique. Il a réussi à obtenir que plusieurs provinces acceptent de réduire leurs émissions qui causent des pluies acides. Le gouvernement a établi de nouvelles normes concernant les émissions des automobiles qui entreront en vigueur en septembre pour aider à réduire les pluies acides.

En outre, le gouvernement a consacré 300 millions de dollars à la lutte contre les pluies acides. Il a aussi commandé une étude qui a conclu l'été dernier que si Hydro-Ontario utilisait du charbon hyposulfureux de l'Ouest au lieu du charbon hypersulfureux américain, elle pourrait réduire de 50 p. 100 ses propres émissions qui causent des pluies acides. Le gouvernement fédéral lutte énergiquement contre les pluies acides. Pourquoi donc le premier ministre David Peterson de l'Ontario et son gouvernement ne prennent-ils aucune mesure au sujet d'Hydro-Ontario qui est une société d'État appartenant à l'Ontario? Pourquoi ne mettent-ils pas de l'ordre dans leurs propres affaires?

Le premier ministre Peterson a dit que Hydro-Ontario est lié pour au moins cinq ans par son contrat avec les États-Unis. Est-ce une excuse? Le premier ministre accepterait-il une telle excuse du secteur privé? Je sais que vous êtes avocat, monsieur le Président. On dit que tout contrat peut être rompu et qu'il est fait pour cela. Je sais que Votre Honneur est un très bon avocat. Vous a-t-on demandé d'examiner ce contrat pour voir s'il est possible de le dissoudre? Le premier ministre Peterson est un avocat. Je me demande s'il a examiné ce contrat pour voir s'il y a moyen de l'annuler. Je suis convaincu que si c'était une entreprise privée, le premier ministre Peterson lui dirait certainement d'annuler le contrat et d'utiliser du charbon hyposulfureux.

A part cela, le premier ministre dit que le transport du charbon de l'ouest du Canada coûte trop cher. Selon lui, cela coûte 47 p. 100 plus cher de faire venir le charbon de l'ouest du Canada que des États-Unis. Le premier ministre accepterait-il cette excuse du secteur privé? Jamais, monsieur le Président. Vous savez aussi bien que moi qu'il lui dirait de rectifier la situation, peu importe le prix. Je ne sais pas pourquoi le premier ministre et le gouvernement de l'Ontario traiteraient Hydro-Ontario autrement que le secteur privé dans leur propre province, lorsqu'il s'agit de pollution atmosphérique et d'émissions qui causent des pluies acides. Je ne le comprends pas. Je peux voir à votre expression, monsieur le Président, que vous

ne savez pas non plus. Mais la secrétaire parlementaire est assise en face de moi. Elle sait peut-être.

• (1820)

Mme Pauline Browes (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, c'est toujours un plaisir de prendre part au débat de la motion d'ajournement et notamment de répondre à un député très actif à la Chambre des communes, celui de York-Est (M. Attewell), mon collègue de la région métropolitaine de Toronto. Il a parlé de l'accord sur les pluies acides avec les États-Unis, et de la position d'Hydro-Ontario. Cette question est très intéressante et nous devons féliciter le vice-premier ministre (M. Mazankowski) du rôle actif qu'il a joué en organisant des rencontres avec le premier ministre de l'Ontario et en formant un comité en vue d'amener le charbon de l'Ouest en Ontario, qui en a bien besoin.

Cependant, la question prévue pour le débat de la motion d'ajournement ce soir porte sur le commerce avec les États-Unis. Le député a posé une question à la Chambre sur les négociations entre le Canada et les États-Unis à propos de traités éventuels. Nous négocions avec les États-Unis sur la question des pluies acides, mais nous discutons également d'un accord très important avec les États-Unis en matière de libre-échange. Le député a pris la parole à ce sujet le 16 mars et a demandé si nous aurons l'occasion d'en discuter à la Chambre des communes. Nous aurons effectivement l'occasion, comme l'a déclaré très clairement le premier ministre (M. Mulroney), de discuter aussi bien des pluies acides que du commerce extérieur.

La question d'une participation provinciale après que nous aurons convenu d'un projet d'accord commercial avec les États-Unis n'a pas encore été réglée, puisqu'il n'y a pas encore eu entente sur la portée ou sur le contenu d'un tel accord. La ratification des accords internationaux relève nettement et exclusivement du gouvernement fédéral. Mais nous reconnaissons que certains points d'un accord commercial canado-américain pourraient toucher des questions de compétence provinciale. Dans ce cas, il faudrait une loi provinciale pour appliquer les dispositions de l'accord portant sur ces points.

C'est pourquoi les provinces sont beaucoup et constamment consultées aux niveaux tant des premiers ministres que des hauts fonctionnaires tout au long du déroulement des négociations. On a fait état du progrès et de la teneur des négociations lors de la dernière conférence des premiers ministres le 11 mars. D'autres réunions sont prévues pour juin et septembre prochains. Comme l'a déjà dit le premier ministre à la Chambre, les députés seront mis au courant de tout accord commercial qui pourrait être conclu avec les États-Unis, et ils auront l'occasion d'en discuter.

L'APARTHEID—L'AFRIQUE DU SUD—LA RENCONTRE PRÉVUE ENTRE LE PREMIER MINISTRE ET LE PRÉSIDENT DE L'*AFRICAN NATIONAL CONGRESS*

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le 25 mars 1987, j'ai pris la parole à la Chambre pour demander au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) quel était l'avenir immédiat des relations du Canada avec l'Afrique du Sud et notre politique contre le répugnant système d'apartheid. Je m'inquiétais plus spécialement de l'état des communications entre les deux gouvernements.

Le secrétaire d'État m'a affirmé que le Canada garderait les lignes de communication ouvertes. Je voudrais féliciter le ministre de cette attitude constructive et ajouter quelques-unes de mes réflexions sur cette regrettable, mais complexe situation qui est celle de l'apartheid.

Bien des électeurs de ma circonscription de Don Valley-Est ont exprimé leur inquiétude et leur intérêt à ce sujet. Il me semble que c'est particulièrement important maintenant, après le train de mesures régressives annoncées cette fin de semaine par le gouvernement d'Afrique du Sud. On peut dire que les Canadiens, comme la plupart des pays civilisés, admettent que l'apartheid, le système de discrimination raciale institutionnalisée, est un principe étranger aux tenants de la liberté et de la démocratie et un principe qui leur répugne. Bien que le terme ne soit apparu qu'en 1948, la discrimination raciale systématique existe depuis des siècles en Afrique du Sud.

• (1825)

Selon le Guide mondial des droits de l'homme qui se base sur un certain nombre de critères universels de liberté, l'indice en Afrique du Sud est de 32 p. 100, tandis qu'au Canada il est de 94 p. 100.

Malgré le consensus sur l'existence d'un problème, il n'y a pas d'unanimité, ni parmi les observateurs extérieurs ni parmi les Sud-Africains touchés par l'apartheid, sur la façon de le résoudre. Vu la longue histoire d'absence de progrès de la part du gouvernement sud-africain dans ce domaine, il y a un net sentiment de frustration. Malheureusement cette situation a souvent tendance à produire des réactions qui se caractérisent par une évaluation simpliste ainsi que par des mesures très violentes et extrêmes qui expriment au mieux une forte condamnation et incitent au pire à la violence. Le Canada a fort heureusement toujours adopté une attitude saine qui mérite une brève explication.

Du fait même que le gouvernement du Canada croie toujours qu'il est possible de provoquer un certain changement par la voie pacifique, notre attitude est basée sur deux principes. Premièrement, le gouvernement et les Canadiens sont opposés à l'apartheid et ils le détestent. Deuxièmement, nous laissons la voie ouverte aux contacts et au dialogue, ce qui accroît les chances du Canada d'inciter l'Afrique du Sud à apporter certains changements.

Le gouvernement du Canada ne croit pas qu'il soit possible de provoquer une réforme fondamentale en Afrique du Sud par l'isolement. Le racisme prospère dans l'isolement. Il faut par conséquent maintenir des relations diplomatiques avec ce pays. Le Canada reconnaît par ailleurs le droit de l'Afrique du Sud de participer aux activités des Nations Unies.

Étant donné que nous adoptons depuis longtemps une attitude ferme mais saine, nous voyons que nous avons toujours agi comme nous l'avions dit. Un examen de la question nous révèle que notre intérêt remonte à 1961, à l'époque où le premier ministre, John Diefenbaker, a proposé, au cours d'une Conférence du Commonwealth, de préparer un communiqué commun disant que l'apartheid allait à l'encontre des idéaux de l'alliance. A cette époque, l'Afrique du Sud venait de devenir une république, et elle faisait une demande d'affiliation. Elle l'a toutefois retirée parce qu'elle ne voulait pas se soumettre aux conditions. Le Canada a continué à exercer des pressions sur le régime, sous les auspices des Nations Unies.

Le Canada a réaffirmé dernièrement son rôle de chef de file dans ce domaine parmi les pays du Commonwealth. Au cours du sommet de Londres, en août dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a rappelé à nouveau que notre pays dénonce l'apartheid et il a expliqué l'objet de nos sanctions limitées. Au cours de son récent voyage dans les pays de la ligne de front, le premier ministre a réitéré notre engagement en vue non seulement de lutter contre l'apartheid, mais également d'aider les citoyens qui en pâtissent le plus. Le Canada a essayé d'offrir son appui, par exemple, grâce à des programmes d'enseignement et de formation à l'intention de ceux qui préconisent un changement pacifique.

Il ne fait aucun doute que les sanctions visent un objectif symbolique important en faisant bien comprendre au gouvernement de l'Afrique du Sud et aux autres pays que nous prenons ce problème au sérieux. Du même coup, il ne faut pas pour autant pousser les choses à l'extrême, sans oublier que nous risquons de nuire, sur le plan économique, aux personnes même que nous cherchons à aider.

Outre les demandes de rupture des relations commerciales, certains ont fortement insisté pour prendre des mesures semblables sur le plan diplomatique. En réponse, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré ceci:

> Si nous finissions par décider de rompre toutes nos relations commerciales et diplomatiques, nous perdrions du même coup toute notre influence auprès de ce pays.

C'est là qu'est le problème. Les voies de communication et les moyens en vue de favoriser des mesures et une réforme concrètes sont absolument essentiels.

Il faut également envisager des moyens novateurs. Le premier ministre a pris une initiative importante en acceptant de parler aux représentants du Congrès national africain, un groupe qui lutte contre l'apartheid en recourant à la violence et au terrorisme. Voici ce qu'a déclaré le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ce sujet:

> Nous allons devoir décider de nous associer ou non à des groupes comme l'ANC qui continuent de recourir à la violence. Nous avons décidé de traiter avec l'ANC, ce qu'aucun gouvernement canadien n'avait fait auparavant, car ce groupe jouera un rôle dans le règlement du problème sud-africain. Nous croyons avoir de meilleures chances de parvenir plus rapidement à une solution plus pacifique en collaborant avec lui.

• (1830)

Du même coup, nous envisageons également de négocier et de discuter avec le régime de Pretoria, par exemple sous la forme de visites officielles. Voici ce que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré lors de la réunion de la Commission des droits de l'homme, à propos de la valeur de ces visites:

> A mon avis, l'attitude qui consiste à renoncer à ce genre de visite en se disant qu'on nous montrera une fausse image de la situation n'est pas très positive. Si nous partions tous de ce principe, nous n'irions jamais nulle part et nous n'apprendrions jamais rien.

En même temps, il peut être utile d'élargir notre connaissance ou notre compréhension du problème. Malheureusement, l'apartheid étant profondément enraciné, il est évident qu'une solution immédiate n'est pas possible. Même si nous désapprouvons totalement la politique de ce régime, si nous rompons tout lien avec lui, ce ne serait rien d'autre qu'un désaveu. Ce n'est pas suffisant. Le pire, c'est que l'instabilité qui en résulterait pourrait provoquer de la violence ou une intervention communiste. L'Union soviétique semble être assez opportuniste, précisément dans ce genre de circonstances. Comme le Canada exerce une influence dans cette zone, nous devons veiller, de concert avec les autres pays, à ce que cela ne se produise pas.

En même temps, en conservant une approche équilibrée et ouverte, nous devons chercher activement des moyens d'inciter le gouvernement sud-africain à abolir l'apartheid. Hier soir, le premier ministre a annoncé à la télévision qu'il comptait proposer aux sept principaux pays industrialisés de former un nouveau groupe des sages pour convaincre l'Afrique du Sud d'abolir l'apartheid. Le premier ministre a l'intention de proposer ce plan à l'occasion d'une assemblée qui aura lieu à Venise, en juin prochain. J'applaudis à cette nouvelle initiative qui vise à établir un dialogue constructif avec les dirigeants des sept principaux pays industrialisés et le gouvernement sud-africain.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, tout en continuant d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud pour l'amener à modifier radicalement son régime raciste, le Canada cherche à faire ressortir l'importance du dialogue entre le gouvernement et l'opposition. C'est dans cette optique que nous gardons ouvertes les lignes de communication avec tous les groupes sud-africains. Les contacts de gouvernement à gouvernement sont assurés par nos ambassades respectives.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a indiqué qu'il serait prêt à se rendre en Afrique du Sud si sa visite contribuait de façon constructive à mettre fin à l'apartheid. Toutefois, rien jusqu'à présent ne permet de conclure que le gouvernement de ce pays a modifié sa position depuis qu'il a rejeté le concept de négociation proposé il y a dix mois par le groupe de personnalités émimentes du Commonwealth et qu'il est resté sourd aux appels de Sir Geoffrey Howe, secrétaire britannique aux Affaires étrangères, lors de sa visite l'été dernier. Le gouvernement Botha n'est pas prêt à engager avec les dirigeants noirs légitimes un dialogue constructif qui mènerait au démantèlement de l'apartheid et à l'instauration d'un gouvernement non racial et représentatif.

De l'avis du gouvernement, le Congrès national africain sera un élément de la solution du problème sud-africain, peu importe comment et quand cette solution verra le jour. Le premier ministre (M. Mulroney) et le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures ont tous deux convenu en principe de rencontrer M. Oliver Tambo, président de l'ANC, lorsqu'il viendra au Canada. Aucune date n'a été arrêtée pour ces rencontres.

M. le vice-président: Comme il est 18 h 34, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 14 heures, conformément aux dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 34.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 15 avril 1987

La séance est ouverte à 14 heures.

Prières

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Français*]

LES JEUNES

LA NÉCESSITÉ POUR LE GOUVERNEMENT D'ENCOURAGER LES JEUNES DANS LEUR DÉMARCHE VERS L'AUTONOMIE

Mme Lucie Pépin (Outremont): Monsieur le Président, ce dimanche 19 avril des milliers de Canadiens et de Canadiennes fêteront Pâques. Pour plusieurs d'entre nous, Pâques est un signe de résurrection et de renouveau. Pourtant, pour plusieurs, la Fête de Pâques accompagnée du retour de la belle saison n'aura pas lieu dans des circonstances très gaies. Je pense aux personnes sans abri, particulièrement à nos jeunes. A Montréal seulement, on retrouve près de 10 000 jeunes errants qui ont entre 15 et 30 ans. Pour eux, il n'y aura aucune fête spéciale pour célébrer Pâques. Sans adresse permanente, sans emploi réel, sans aucun revenu décent et sans espoir de s'en sortir, ils attendent dans des abris d'autobus, dans des parcs publics ou dans des centres d'hébergement déjà surpeuplés, un signe d'aide de la part des gouvernements.

Les jeunes veulent améliorer leur condition. Ils ont besoin d'être encouragés dans leur démarche vers l'autonomie. Pour ce faire, ils faudrait que le gouvernement prenne un engagement sérieux vis-à-vis d'eux en mettant sur pied des programmes tant au niveau de l'emploi qu'à celui de l'éducation. Nos jeunes sont l'avenir de notre pays. Ne voulons-nous pas les aider dans cette tâche? Si oui, il faut agir maintenant parce que demain il sera trop tard!

* * *

LES LANGUES OFFICIELLES

LE FRANÇAIS DANS L'AIR

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, samedi dernier, j'assistais au douzième congrès des Gens de l'air, ce célèbre groupe qui s'est fait connaître pour la bataille du français dans l'air. On m'a sensibilisée sur le fait que malgré les progrès accomplis dans ce domaine, beaucoup reste à faire. Actuellement les pilotes francophones ne peuvent atterrir en français à Ottawa car s'ils le font, ils doivent subir des délais très importants.

Je profite de l'occasion pour féliciter le commandant Wilfrid Allard, retraité de Quebecair depuis 1982, qui a reçu le prix Roger Demers pour sa magnifique carrière bien remplie puisqu'il a effectué un total de 33 000 heures de vol dans des conditions souvent très pénibles.

Je félicite également pour sa brillante carrière le vice-président à l'exploitation de Nordair Metro, le commandant Michel Goyette à qui j'ai remis le prix Bilcom.

* * *

[*Traduction*]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

L'ÉCART ENTRE LE TRAITEMENT DES CHEFS D'ENTREPRISE ET LE SALAIRE DES EMPLOYÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, étant donné que les employés du CN et du CP ainsi que de nombreux autres travailleurs ont été priés d'accepter des réductions de salaire au cours des négociations collectives, nous remarquons avec intérêt que les chefs d'entreprise au Canada ont obtenu des majorations de traitement leur permettant de se payer du caviar et du champagne l'an dernier.

Tandis que les travailleurs organisés négocient des hausses salariales de 3,4 p. 100 en moyenne, soit la hausse la plus faible en 19 ans, le *Financial Times (of Canada)*, s'appuyant sur des données en provenance des États-Unis, a révélé que gratifications comprises, les chefs de grandes entreprises au Canada ont obtenu en moyenne une majoration de traitement de 19,7 p. 100 en 1986.

Le président de l'entreprise colossale de pièces d'automobile, Magna International, a touché 2,2 millions de dollars, soit un traitement moyen de 1 074,22 $ l'heure en 1986.

• (1405)

Le président de Rio Algom a gagné 1,3 million, soit 25 p. 100 de plus que l'année précédente.

Le président d'Alcan a touché 1,2 million, 64 p. 100 de plus que l'an dernier.

Il s'agit certes d'une illustration frappante de la devise de ces hauts placés qui est: «Obéissez-moi, mais ne suivez pas mon exemple.» Tout en demandant aux employés d'accepter des majorations modestes, de s'en tenir à ce qu'ils touchent déjà ou même de subir une baisse de salaire, les chefs d'entreprise jouissent de majorations qui s'élèvent en moyenne à 19,2 p. 100. Je trouve cela scandaleux!

Nous attendons davantage de nos chefs d'entreprise. En demandant à leurs employés de se serrer la ceinture en ces

Article 21 du Règlement

temps difficiles pendant qu'eux-mêmes acceptent des majorations salariales exorbitantes, ils négligent de donner l'exemple, ce qui s'impose à l'heure actuelle.

* * *

LA JOURNÉE DU DROIT

L'IMPORTANCE DES LOIS DU PAYS

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée du droit, parrainée encore une fois par l'Association du barreau canadien. Le thème, qui porte cette année sur la sensibilisation au droit, donnera lieu d'un bout à l'autre du Canada à diverses activités organisées par l'association, les avocats, les juristes et de nombreux organismes.

Nos lois ne sont pas que paroles et documents; elles sont le symbole même de nos valeurs essentielles. Elles émanent du débat public, du choc des idées, et constituent la synthèse de nos convictions. Elles reflètent la diversité et la complexité de notre culture et de notre patrimoine. Pour bien comprendre ce que c'est que d'être Canadien, il faut savoir quelles sont les incidences de la loi sur nos vies.

A l'occasion du cinquième anniversaire de la Charte des droits et libertés, charte qui prolonge et élargit les droits juridiques de tous les Canadiens, faisons en sorte que chacun sache quels sont les droits et les responsabilités que lui confèrent nos lois et notre constitution.

* * *

L'ÉNERGIE

LES HAUSSES DU PRIX DE L'ESSENCE—L'INCIDENCE SUR LE TOURISME

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, à l'approche de la saison des vacances d'été, l'industrie du tourisme est dans l'expectative: on se demande combien de Canadiens pourront encore se payer le luxe de prendre la route après les dernières hausses de la taxe sur l'essence.

Depuis son entrée en fonction, le gouvernement conservateur a fait grimper la taxe sur l'essence de 4c. le litre, soit 18c. le gallon. Il en résulte une hausse des coûts non seulement des transports mais aussi du chauffage domestique, des denrées alimentaires et de toute une gamme de biens et services—autrement dit, on décourage les voyageurs et on vient encore mettre la main dans la poche des Canadiens qui font déjà face à toute une gamme de hausses d'impôts orchestrées par un gouvernement qui ne se gêne pas pour augmenter les recettes par de nouvelles ponctions fiscales.

Cependant, accablés par un tel fardeau fiscal, les contribuables n'ont plus de quoi dépenser. Inévitablement, cette politique à courte vue qui consiste à accroître les impôts toujours davantage va finir par étouffer la croissance économique. Pour s'en convaincre, il suffit de noter que le gouvernement lui-même prévoit que la croissance économique cette année atteindra le taux bien morne de 2,8 p. 100, soit le niveau le plus bas depuis quatre ans, alors que nous sommes censés être en période de reprise économique.

LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES

L'ANNIVERSAIRE DU GÉNOCIDE ARMÉNIEN

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, étant donné que le Parlement ne siège pas la semaine prochaine, je tiens à signaler que ce sera, le 24 avril, le 72e anniversaire du début du génocide arménien.

Les cerveaux de ce crime odieux furent le ministre de l'Intérieur Talaat et ses acolytes.

Le génocide a été perpétré en trois temps. D'abord, on a arrêté les intellectuels, les prêtres et les autres dirigeants de la collectivité arménienne.

Puis, on a désarmé les soldats arméniens qui combattaient dans l'armée de l'Empire ottoman et on a organisé leur massacre.

Enfin, on a rassemblé les Arméniens, qui n'avaient plus de chef, et on les a menés à marche forcée de village en village et de ville en ville jusqu'au désert de Syrie où ils sont finalement morts d'épuisement.

Soixante-douze années ont passé depuis le début tragique de ce génocide. De plus en plus de gens, d'organisations et de gouvernements sont informés de l'ampleur épouvantable de ce crime. Il nous faut faire tout en notre pouvoir pour éviter d'éveiller des souvenirs pénibles chez les survivants et apprendre en même temps à la jeune génération qu'oublier un crime, c'est encourager une récidive.

Pour conclure, je voudrais citer le célèbre écrivain américain d'origine arménienne, William Saroyan, qui a dit:

> Je voudrais bien que quelque puissance essaie de détruire cette race, cette petite tribu de gens peu importants, dont toutes les guerres ont été livrées et perdues, dont toutes les structures se sont écroulées, dont les oeuvres littéraires ne sont pas lues, dont la musique n'est pas entendue et dont les prières ne sont pas exaucées. Essayez pour voir. Envoyez-les au désert sans pain ni eau. Brûlez leurs maisons et leurs temples. Puis voyez s'ils ne vont pas rire, chanter et prier encore. Car il suffit que deux d'entre eux se rencontrent quelque part dans le monde pour que surgisse une nouvelle Arménie.

* * *

• (1410)

LES STUPÉFIANTS

LES CONCLUSIONS D'UNE ÉTUDE SUR LES TESTS OBLIGATOIRES DE DÉPISTAGE

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, l'automne dernier, la bibliothèque du Parlement a effectué à ma demande une excellente étude sur les tests obligatoires de dépistage des consommateurs de drogues. Dans cette étude, la question était examinée à la lumière de la Charte des droits, des lois sur les droits de la personne et des normes syndicales. On en arrivait à la conclusion suivante: «En dernière analyse, il ressort qu'au Canada, la plupart des employés ne disposent que de recours individuels pour violation de contrats de travail ou pour diffamation comme moyen de protection contre l'imposition des tests de dépistage par les employeurs.»

Ces tests de dépistage se répandent de plus en plus au Canada. On sait qu'Air Canada, le CN, American Motors et d'autres entreprises exigent toutes des échantillons d'urine pour effectuer des analyses de dépistage des drogues.

La semaine dernière, le ministre des Transports (M. Crosbie) déclarait que le personnel roulant serait soumis à ces tests.

Je prie le gouvernement de faire connaître à la Chambre les mesures de protection des particuliers qu'il envisage.

Beaucoup d'organismes responsables comme les groupes de défense des libertés civiles et de nombreux syndicats s'opposent aux tests obligatoires de dépistage des drogues. Il existe de nombreux arguments contre ces tests notamment leur degré d'exactitude et la question de savoir si le style de vie d'une personne regarde l'employeur sauf bien sûr s'il l'empêche de s'acquitter de son travail.

* * *

LES MINES

L'IMPORTANCE DE LA PRODUCTION MINIÈRE CANADIENNE

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, le Canada vient au troisième rang des plus gros producteurs miniers dans le monde. En effet, sa production minière rapporte quelque 15 milliards par an. Elle provient de quelque 280 mines dans 65 localités réparties dans le pays. Le secteur crée quelque 400 000 emplois et exporte 80 p. 100 de sa production.

En outre, l'an dernier, le secteur a recueilli près de 70 p. 100 de ses fonds pour la prospection grâce à l'arrangement relatif aux actions accréditives, programme que le gouvernement a relancé en l'améliorant.

Le secteur minier canadien et les Canadiens en général veulent savoir si le parti libéral et le Nouveau parti démocratique abandonnent à son sort le secteur minier du Canada. Ils ont voté à la Chambre contre la libéralisation des échanges avec les États-Unis et beaucoup de néo-démocrates ne souscrivent pas à notre programme d'actions accréditives pour assurer le financement du secteur minier. Ces partis abandonnent-ils des collectivités comme Bathurst, Murdochville, Val d'Or, Sudbury, Timmins, Kirkland Lake, Esterhazy et Mayo dans le Yukon? Ce n'est pas ce que font mon parti et le gouvernement. Nous voulons que le secteur minier acquière et maintienne une réputation mondiale. Voilà l'objectif que mon parti s'est fixé.

Des voix: Bravo!

* * *

LES MINORITÉS VISIBLES

L'ANNIVERSAIRE DU JOUR OÙ LA BARRIÈRE RACIALE A ÉTÉ SURMONTÉE DANS LA LIGUE MAJEURE DE BASE-BALL

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, il y a 40 ans aujourd'hui, le légendaire Jackie Robinson devenait le premier noir à jouer dans une ligue majeure de base-ball, surmontant ainsi une barrière raciale qui remontait à la naissance de ce sport au milieu du XIX^{e} siècle. Cet événement a amorcé un mouvement de lutte pour l'abolition de la ségrégation raciale et pour la reconnaissance des droits civils dont le point culminant a été la grande épopée du Docteur Martin Luther King.

Notre société multiculturelle vénère la mémoire des pionniers commme Jackie Robinson et le 40^{e} annniversaire de son premier match symbolique est une occasion unique pour tous

Article 21 du Règlement

les députés et tous les Canadiens de rendre hommage aux efforts de ce champion des droits de la personne.

Il a prouvé que le courage et la persévérance peuvent renverser tous les obstacles au changement. J'espère que nous saurons, en tant que parlementaires, mettre en oeuvre avec autant de conviction les rapports «L'égalité ça presse» et «Égalité pour tous», afin que les Canadiens de toutes les régions deviennent tous des citoyens à part entière et puissent profiter des avantages et des chances que notre pays offre à tous et à chacun.

* * *

LES DÉSASTRES

L'ANNIVERSAIRE DE L'ACCIDENT NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, le dimanche 26 avril 1987 marquera le premier anniversaire de l'un des accidents les plus tragiques et effrayants de l'histoire moderne, celui de la centrale nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine soviétique.

Des dizaines de milliers de citoyens ukrainiens souffriront des répercussions de la tragédie, dont, calcule-t-on, 6 500 qui mourront de cancer au cours des 50 prochaines années dans les 11 régions de l'Union soviétique touchées par les retombées.

Des études effectuées par l'Agence internationale de l'énergie atomique ont conclu que de 5 000 à 150 000 cas additionnels de cancer se présenteront dans le monde au cours du prochain demi-siècle à cause de l'accident de Tchernobyl.

Les femmes enceintes qui vivaient près de la centrale nucléaire courent 50 p. 100 plus de risques de donner naissance à des enfants anormaux.

L'énergie nucléaire et les réacteurs nucléaires font partie de notre vie, mais il faut les rendre sans danger pour l'avenir. Dans l'intérêt de nos enfants et des générations à venir, il faut que nous nous rappelions cette tragédie attribuable à la stupidité et à l'insouciance et en tirions les leçons qui s'imposent.

* * *

• (1415)

LES DÉSASTRES

L'ACCIDENT MORTEL SURVENU À LA MINE LEVACK

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Aujourd'hui, monsieur le Président, nous pleurons le décès de quatre mineurs à l'emploi de Inco qui ont perdu la vie hier dans un tragique accident survenu à la mine Levack, à Nickel Belt.

Il s'agit de René Bédard, 41 ans, marié et père de trois enfants, de Wilbrod Gauvin, 43 ans, marié et père de trois enfants, de Donald Knight, 48 ans, marié et père d'un enfant, et de Germain St. Amour, 37 ans, marié et père de deux enfants. Ces travailleurs étaient occupés à inspecter le montecharge à godets à 3 750 pieds de profondeur quand du minerai abattu a déboulé d'une hauteur de 900 pieds sur la plate-forme des travailleurs, les tuant instantanément.

Le métier de mineur est vraisemblablement celui qui, de tous, comporte le plus de risques. Pourtant, nous avons beau nous rendre compte de plus en plus de la nécessité d'appliquer partout au Canada dans le secteur minier des règles et des méthodes encore plus rigoureuses pour assurer la santé et la sécurité au travail, nous sommes témoins d'accidents tragiques comme celui qui s'est produit hier à Levack et l'autre il y a quelques semaines à Murdochville.

En fait, l'accident d'hier porte à cinq le nombre des mineurs de Inco qui sont morts au mois d'avril.

De temps à autre, la Chambre décide à juste titre de rendre hommage à des Canadiens qui sont morts alors qu'ils forgeaient notre nation. Et bien, monsieur le Président, René Bédard, Wilbrod Gauvin, Donald Knight et Germain St. Amour sont représentatifs de millions d'hommes et de femmes qui, sans faire grand bruit et au péril de leur vie, accomplissent leurs tâches quotidiennes et contribuent à l'édification d'un meilleur Canada.

Mais puisque ces quatre hommes proviennent de nos rangs, nous ne demandons pas pour qui sonne le glas. Il sonne pour nous.

Au nom de tous les députés, j'aimerais transmettre aux familles de ces quatres braves travailleurs qui sont morts à la tâche l'expression de nos bien sincères condoléances, et j'espère que nous agirons maintenant comme il se doit.

M. le Président: J'invite tous les députés à garder une minute de silence pour témoigner de notre foi, de notre espoir et de notre solidarité envers les familles des victimes de cette terrible tragédie.

(*Note de l'éditeur: La Chambre observe un moment de silence.*)

M. le Président: Questions orales. Le député de Vancouver Quadra.

M. Turner (Vancouver Quadra): Certes, monsieur le Président, nous tenons à nous associer à l'hommage éloquent que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) vient de rendre aux quatre mineurs décédés et nous offrons à leurs familles éprouvées nos bien sincères condoléances.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROJET DE PRISE DE CONTRÔLE DE DOME PETROLEUM—LA DÉCISION FISCALE ANTICIPÉE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, si vous le permettez, je voudrais questionner de nouveau le ministre des Finances au sujet de Dome Petroleum, à la suite de ses réponses d'hier.

Prétend-il ne rien savoir au sujet d'une décision fiscale qui risque fort d'être la plus importante des annales de la fiscalité canadienne? Veut-il nous faire croire qu'il n'a rien à voir dans une décision fiscale qui aura de profondes répercussions sur l'économie de l'Ouest? Veut-il nous faire croire qu'il n'a pas son mot à dire au sujet de cette décision qui risque d'avoir des répercussions sur des milliers d'emplois dans l'Ouest et sur la canadianisation de l'industrie pétrolière et gazière, et qui porte sur plusieurs milliards de dollars?

Si c'est bien ce qu'il prétend, je lui répondrais que cela ne tient pas debout. Qu'essaie-t-il de cacher et qui cherche-t-il à tromper ici?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'essaie de tromper personne. Je dis simplement que c'est au ministre du Revenu national de prendre les décisions fiscales. C'est ce que j'ai déclaré hier.

TransCanada PipeLines a fait une offre à Dome Petroleum. Cette dernière ne l'a pas acceptée. Tant qu'elle n'acceptera pas une offre précise, je pense que nous devrons attendre la suite des événements.

• (1420)

M. Turner (Vancouver Quadra): En principe, monsieur le Président, cette décision doit être prise par le ministre du Revenu national. Néanmoins, le ministre sait parfaitement que le ministre des Finances a son mot à dire au sujet d'une décision fiscale de cette importance et il est certainement au courant.

[*Français*]

L'ÉTENDUE DE LA CONNAISSANCE DU MINISTRE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Est-ce que le ministre des Finances a déclaré ne pas être au courant des pourparlers au sujet d'une décision fiscale, qui sera peut-être la plus importante dans l'histoire du Canada, et que ces pourparlers se déroulaient depuis le début de mars? Est-ce qu'il n'est pas au courant du fait que son sous-ministre adjoint, M. Ian Bennett, est l'un des deux hauts fonctionnaires les plus renseignés à ce sujet? Est-ce que le ministre n'est pas au courant de ce qui se passe dans son ministère ou est-ce qu'il veut laisser le Parlement dans l'ignorance?

[*Traduction*]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Oui, monsieur le Président, je suis au courant de ce qui se passe dans mon ministère. Je n'ai jamais prétendu le contraire. Comme je l'ai déjà dit, je répète que c'est au ministre du Revenu national qu'il revient de rendre les décisions fiscales. Le député devrait le savoir, ayant déjà été lui-même ministre des Finances.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre a raison, monsieur le Président. J'aurais été au courant d'une décision de cette importance si j'avais siégé à sa place.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

ON DEMANDE QUE LA QUESTION SOIT DÉBATTUE AU PARLEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, s'il peut parler au nom du premier ministre, je voudrais poser une dernière question au vice-premier ministre. Ce dernier n'ignore pas que ce genre de décision est purement discrétionnaire. Elle ne découle pas de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il n'ignore pas non plus que le premier ministre affirme avoir pris la décision finale dans le cas de Gulf.

Le premier ministre aura-t-il le dernier mot quant à savoir si l'on rendra ou non une décision fiscale en faveur de Dome Petroleum ou de l'acheteur de cette société? Peut-il s'engager . . . je ne voudrais pas interrompre les consultations des ministériels . . .

M. Mazankowski: C'est une question stupide.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est une «question stupide», dit le vice-premier ministre. C'est une question stupide qui touche des milliers d'emplois et la canadianisation de notre industrie pétrolière et gazière! Est-elle vraiment si stupide?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: C'était un commentaire stupide.

M. Turner (Vancouver Quadra): Le vice-premier ministre a sans doute besoin des dix prochains jours pour réfléchir à cette remarque. Peut-il s'engager à soulever la question devant le Parlement avant que le premier ministre et son gouvernement ne prennent cette décision discrétionnaire étant donné que les contribuables canadiens ont le droit de savoir ce qui se passe?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je voudrais dire au chef de l'opposition qu'il sait très bien qu'on prend ce genre de décision suivant une procédure bien établie. Un contribuable qui désire obtenir une décision communique avec notre ministère, avec le sous-ministre ou le fonctionnaire compétent. Ces derniers prennent une décision en fonction de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils énoncent une proposition. Le ministère de la Justice nous prête son concours . . .

M. Turner (Vancouver Quadra): Ainsi que le ministère des Finances.

M. MacKay: Ayant été lui-même ministre des Finances, le chef de l'opposition sait très bien que notre ministère dispose des moyens voulus pour prendre une décision de son propre chef, en fonction de la loi. Il sait que les choses se passent ainsi.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est pourquoi je pose la question.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré que lorsqu'une offre sera faite à la société Dome Petroleum, le gouvernement l'étudiera conformément à la politique en vigueur à ce moment-là. De quelle politique s'agit-il, monsieur le Président? La prochaine politique du gouvernement au sujet de Dome Petroleum sera la première.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'examiner les problèmes et les choix concernant Dome Petroleum? Ils pourraient avoir des répercussions dévastatrices directes sur 4 000 emplois au Canada et probablement indirectes sur 20 000 autres.

• (1425)

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je voudrais demander au député s'il s'est exprimé de la même façon il y a quelque cinq années, en octobre 1980.

Des voix: Bravo!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): C'est à ce moment-là que le gouvernement précédent a décidé de placer la société Dome Petroleum dans la position où elle est à l'heure actuelle.

M. Rossi: Vous tentez d'éviter la question. Vous essayez de tromper les Canadiens.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Le député n'aime pas entendre la vérité. Il est très chatouilleux à ce propos, car il sait fort bien que les problèmes de Dome Petroleum ont commencé le 29 octobre 1980.

M. Rossi: Il évite la question, et il le sait pertinemment.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Les députés n'ignorent pas qu'en se lançant dans un échange inutile, ils prennent le temps de leurs collègues qui sont ici pour poser des questions.

LA POSITION DU MINISTRE

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, je peux garantir au ministre des Finances qu'un gouvernement libéral ferait face au problème et qu'il ne se laverait pas les mains de toute cette situation qui est fort grave.

Pourquoi le gouvernement tente-t-il de nous faire croire que les Canadiens n'ont pas le droit de connaître les choix qui s'offrent à lui? Pourquoi refuse-t-il d'informer les Canadiens sur ce qui se passe?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, nous ne refusons pas de faire face à ces problèmes, et chose certaine, nous n'en causons pas comme le gouvernement du député l'a fait, il y a environ six ans.

Permettez-moi de faire part d'une chose au député, afin qu'il puisse y réfléchir au cours du congé de Pâques. Certaines transactions en cours à l'heure actuelle—et peut-être que le député sera d'accord là-dessus—sont encore confidentielles à ce stade-ci. Tant qu'il en sera ainsi, je ne serai pas en mesure d'en dire davantage à la Chambre que le député.

Questions orales

ON DEMANDE QUE LE CABINET PRENNE LA DÉCISION

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre des Finances, mais je voudrais dire tout d'abord qu'il a raison de signaler l'hypocrisie du parti libéral qui a accordé un milliard de dollars à Dome Petroleum sans consulter du tout le Parlement.

M. Penner: Gardez vos sermons pour dimanche, Ed.

M. Broadbent: J'ai touché une corde sensible, monsieur le Président.

Le 17 octobre, le ministre des Finances a déclaré à la Chambre, au sujet de la transaction de Gulf Canada, que le Cabinet en avait longuement discuté étant donné l'importance de cette transaction. S'il a fait cette remarque au sujet de la vente de Gulf, peut-il nous assurer que cette décision sera prise par l'ensemble du Cabinet puisque près de 2,4 milliards de dollars de deniers publics sont en jeu et que lorsque le Cabinet aura pris une décision, contrairement au gouvernement libéral précédent, il la soumettra au Parlement?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député devance les événements. Deux sociétés du secteur privé sont en discussion aujourd'hui. D'après nos renseignements, et c'est dans les journaux de ce matin, deux autres sociétés seront peut-être sur les rangs. Cependant, elles n'ont pas encore pris de décision.

Nous n'avons pas encore reçu de propositions précises de l'une de ces sociétés, de sorte que nous n'avons pas de décision à prendre. Pour l'instant, il n'y a encore rien de concret. Toutes sortes de questions hypothétiques sont posées à la Chambre, mais tant que nous ne recevrons pas de demandes précises, nous ne pourrons pas prendre de décision.

ON DEMANDE UNE GARANTIE DE PROPRIÉTÉ CANADIENNE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, nous voulons que le gouvernement s'engage à soumettre la question à la Chambre.

Selon un article paru récemment dans le *Financial Times* de Londres, on a déjà négocié une entente en vue de vendre la société Dome à une entreprise étrangère. Que cette nouvelle soit vraie ou non, cela ne change rien à ma question.

• (1430)

Le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre que ces importantes réserves pétrolières resteront aux mains des Canadiens? En outre, étant donné que des millions de dollars de deniers publics sont en cause, veillera-t-il à soumettre cette décision au Parlement du Canada?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député dit avoir lu dans un article de journal que l'entente a été conclue. Je puis lui assurer qu'à 12 h 30 aujourd'hui, ce n'était pas encore fait. C'est pourquoi toutes ces questions sont purement hypothétiques.

Le député dit que nous devrons soumettre la transaction à la Chambre ou au Cabinet. Nous ne savons pas encore s'il y aura une transaction et nous ne savons pas non plus quel rôle le gouvernement du Canada y jouera.

Le député ajoute que la société acheteuse doit être canadienne et que nous devons veiller à ne prendre aucune décision en matière de deniers publics qui puisse procurer un avantage quelconque. Le député n'a pas l'air de savoir ce qu'il veut. C'est pourquoi je lui conseille d'attendre, de faire preuve de patience et de comprendre les circonstances de cette affaire avant de commencer à présenter toutes ces requêtes.

M. Broadbent: Monsieur le Président, nous savons ce que nous voulons, mais nous craignons que le gouvernement ne cherche encore une fois à brader le Canada, ce à quoi nous nous opposons.

ON DEMANDE QUE LA DÉCISION SOIT SOUMISE AU PARLEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question est très simple. Le ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance qu'on ne laissera pas Dome tomber entre des mains étrangères? Parce que 20 000 emplois et 2,4 milliards de l'argent des impôts sont en cause, voudrait-il aussi garantir au Parlement, aux représentants élus de la population, que la décision, une fois prise, leur sera soumise?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je ne peux pas donner cette assurance parce que j'ignore quelle sera la transaction.

Des voix: Et alors?

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Des députés s'écrient «et alors».

M. Broadbent: Quand vous conclurez le marché, venez-nous en parler.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Que le député s'arrête à penser qu'il ne s'agit de rien d'autre que de conjectures. Nous ne savons pas si une société étrangère négociera un marché avec Dome Petroleum. Nous ne savons pas si une concession fiscale sera demandée. Tant que nous ne saurons pas à quoi nous en tenir, il ne sert à rien de répondre avec précision à des questions hypothétiques.

LE DÉSARMEMENT

L'OFFRE DE L'URSS VISANT LA SUPPRESSION D'ARMES NUCLÉAIRES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. M. Gorbatchev semble avoir fait une des propositions de désarmement les plus importantes de l'après-guerre, puisqu'elle vise non seulement les armes nucléaires de portée intermédiaire, mais aussi celles de courte portée et, nous semble-t-il, les armes tactiques. Les États-Unis ont déclaré qu'ils allaient consulter leurs alliés.

Le ministre peut-il nous dire si le premier ministre a parlé au président des États-Unis pour l'encourager à répondre favorablement à l'initiative soviétique?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il semble en effet, d'après les nouvelles que nous recevons, qu'une autre étape importante vienne d'être franchie. Les Américains ont accepté le principe de consultations et ont déjà pris des dispositions à cet égard. Je dois partir ce soir pour Bruxelles et je rencontrerai demain à neuf heures, heure locale, le secrétaire Shultz et les autres ministres des affaires étrangères de L'Organisation du traité de l'Atlantique-nord.

[*Français*]

M. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, j'espère que le Secrétaire d'État va saisir cette occasion pour persuader nos amis américains de répondre d'une façon positive.

ON DEMANDE SI LE GOUVERNEMENT VA ENCOURAGER LE PRÉSIDENT REAGAN À ACCEPTER LA DÉFINITION PROPOSÉE PAR M. GORBATCHEV

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri—Westmount): Monsieur le Président, il paraît que M. Gorbatchev a aussi proposé une nouvelle position sur l'ampleur des recherches en laboratoire pour les fins de la Guerre des étoiles.

Est-ce que le Secrétaire d'État peut nous dire si le gouvernement va encourager le Président à accepter cette définition proposée par M. Gorbatchev?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, avant d'encourager ou de décourager, nous voulons connaître les détails d'une proposition, si une proposition a été faite par M. Gorbatchev.

J'espère que demain, pendant mes conversations avec M. Shultz, à Bruxelles, je pourrai apprendre plus de détails en ce qui concerne la position soviétique et celle de l'Alliance.

* * *

[*Traduction*]

LES FINANCES

LE PROJET DE PRISE DE CONTRÔLE DE DOME PETROLEUM—ON DEMANDE LE RENVOI DE LA DÉCISION AU PARLEMENT

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je désire poser d'autres questions au ministre des Finances au sujet de Dome Petroleum. Il me semble qu'il a donné à entendre dans ses réponses que TransCanada Pipeline n'a demandé ni une décision fiscale, ni des concessions fiscales. Il nous a dit qu'il n'y avait pas d'accord, et que tant qu'un pareil accord n'interviendrait pas le gouvernement ne saura rien. Mais je me demande comment TransCanada Pipeline peut faire une offre ou fixer des conditions sans en connaître les répercussions fiscales. TCPL doit certainement être pressée de savoir quelles vont être les concessions fiscales et les décisions fiscales.

Est-ce que le ministre peut nous dire si TCPL demande des concessions fiscales ou une décision fiscale? De toute façon, est-ce que le ministre veut donner à la Chambre l'assurance qu'une décision de cette ampleur, qui met en cause les recettes publiques à une hauteur pouvant atteindre 2,4 milliards, va être discutée et examinée à la Chambre des communes? Il s'agit d'une question de contrôle parlementaire des dépenses fiscales.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je pense avoir déjà répondu à cette question. Nous ne sommes pas saisis d'une proposition en bonne et due forme appuyée par TransCanada et Dome. Il y a eu aujourd'hui des déclarations dans les journaux. Mais tant qu'il n'y aura pas eu de geste posé de part et d'autre, nous ne serons pas en mesure de nous prononcer. Nous allons suivre la chose de près, comme nous le faisons déjà. Dès qu'on nous demandera de nous prononcer sur une demande précise, nous le ferons.

LA POSSIBILITÉ QU'UNE DÉCISION FISCALE ANTICIPÉE AIT ÉTÉ DEMANDÉE AU MINISTÈRE DU REVENU

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au ministre du Revenu national. Est-ce que TCPL a demandé à son ministère une décision anticipée? Dans l'affirmative, est-ce que le ministre voudrait également avoir à l'esprit l'avis de ses principaux conseillers et des cadres supérieurs qui, dans un rapport présenté en août 1982, ont déclaré que l'évasion fiscale ne se pratiquait plus au moyen de combines mais par le biais de l'autorisation ministérielle obtenue sous la forme d'une décision anticipée, et que les services juridiques étaient devenus le front sur lequel se joue l'évasion fiscale?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, je tiendrai certainement compte de l'idée qu'il a si bien exposée. Je ne lui apprends rien en lui disant qu'il est de tradition, pour de bonnes et solides raisons et je pense qu'il s'agit d'une politique bien fondée, que le ministère ne dévoile rien de ce qui concerne les décisions fiscales, qu'elles aient été demandées ou pas, ni aucun des détails qui les concernent, surtout quand, comme le ministre des Finances l'a signalé, les choses en sont à une étape aussi préliminaire et hypothétique.

Questions orales

[*Français*]

LES FINANCES

L'ACQUISITION DE MAISONS DE COURTAGE PAR DES ÉTRANGERS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, les réponses que nous avons eues à la Chambre hier, et je dirais aussi aujourd'hui, sont des plus inquiétantes. En effet hier, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré de son siège que le gouvernement n'avait pas du tout l'intention de s'opposer si la compagnie Dome Petroleum était achetée par des étrangers. Hier également, le ministre d'État (Finances) a dit qu'il ne se préoccupait pas du tout si des firmes de courtage en valeurs mobilières canadiennes étaient achetées par des firmes américaines jusqu'à 50 p. 100 d'ici le 30 juin 1988 et 100 p. 100 après le 30 juin 1988. Je voudrais demander au ministre des Finances qui est responsable de l'ensemble des institutions financières, et qui est le ministre senior dans ce domaine: Est-ce que le gouvernement attend que les trois quarts des firmes de courtage en valeurs mobilières, telles les Wood Gundy, les McNeil Mantha, les Richardson Greenshields, soient acquises par des firmes allemandes, américaines ou japonaises pour intervenir? Qu'est-ce que le gouvernement attend pour agir avant qu'il ne soit trop tard?

• (1440)

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, le gouvernement n'accorde pas aux sociétés étrangères un accès illimité aux marchés financiers au Canada. Le 18 décembre dernier, j'exposais notre politique à ce sujet qui comprend trois principes. Le premier est de maintenir une présence canadienne solide et saine dans ce secteur. Le deuxième est de favoriser la concurrence au Canada en permettant notamment la participation étrangère qui existe depuis des années dans diverses institutions financières. Le troisième est que pour protéger les activités à l'étranger de nos institutions financières d'importance mondiale, nous devons leur accorder une certaine accessibilité sur le plan national.

Tels sont les trois principes que nous tentons d'appliquer. Nos institutions d'importance mondiale veulent agir sur le plan international, car elles peuvent réussir très bien sur la scène mondiale. Voilà les principes sur lesquels nous fonderons notre décision.

[*Français*]

L'ACHAT DE MAISONS DE COURTAGE PAR DES BANQUES—LA DATE LIMITE DU 30 JUIN—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, il a dit lui-même dans la déclaration du mois de décembre qu'il a indiqué au peuple canadien qu'à partir du 30 juin les étrangers pouvaient venir acheter nos firmes de courtage. De plus, non seulement ce qu'il vient de nous dire n'est pas satisfaisant mais la réalité, c'est que les grandes banques canadiennes ne peuvent pas acheter le contrôle d'une firme canadienne de courtage parce qu'elles ne peuvent pas avoir la réciprocité dans les autres pays.

Alors je demande ceci au ministre d'État (Finances). On approche du 30 juin. S'il n'y a rien qui se fait, non seulement les grandes banques ne pourront pas acheter des firmes de courtage au Canada, parce qu'elles ne peuvent pas agir à l'étranger, mais on laisse la porte ouverte pour que toutes nos firmes de courtage passent entre les mains des firmes américaines, allemandes ou japonaises.

[*Traduction*]

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je dois demander au député d'écouter attentivement ma réponse.

M. Garneau: C'est ce que j'ai fait.

M. Hockin: L'accès des sociétés étrangères au secteur financier au Canada doit correspondre à l'accès accordé à nos sociétés à l'étranger. C'est le principe en jeu.

M. Garneau: Vous n'avez pas répondu à ma question.

M. Benjamin: Dites cela à Crosbie qui prône la déréglementation.

M. Blaikie: Taisez-vous, Les.

M. Andre: C'est la chose la plus intelligente que vous ayez dite cette année.

* * *

L'AGRICULTURE

L'AVENIR DES PRODUCTEURS DE BETTERAVE SUCRIÈRE DU MANITOBA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission du blé. Ce n'est plus le moment pour le ministre de se livrer à ses petits jeux politiques avec le gouvernement du Manitoba à propos de l'avenir de l'industrie de la betterave sucrière et de voir qui va céder le premier.

Il y a deux ans, il a asssuré le gouvernement du Manitoba que celui-ci n'aurait plus à contribuer à la stabilisation de cette industrie. Pourquoi insiste-t-il maintenant pour que ce gouvernement participe à tous les déficits futurs en vertu de l'accord tripartite auquel le ministre voudrait qu'il adhère? Pourquoi insiste-t-il sur ce point et viole-t-il ainsi la promesse qu'il a faite au gouvernement du Manitoba en 1985?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, personne ne se livre à de petits jeux politiques pour voir qui va céder le premier. Les producteurs se trouvent malencontreusement au coeur d'un litige entre les deux paliers de gouvernement. A notre avis, l'offre que nous avons déposée est très raisonnable.

Le député saura qu'en juin 1985, la Chambre a adopté un projet de loi visant à établir une stabilisation tripartite des programmes agricoles. Il saura également que ses acolytes néo-démocrates du Manitoba ont déjà négocié, avec notre très éminent ministre de l'Agriculture, un programme tripartite sur les porcs. Si le ministre de l'Agriculture du Manitoba veut bien conclure des accords tripartites sur les porcs, je ne comprends pas pourquoi il refuse de discuter avec le gouvernement fédéral d'accords tripartites sur les betteraves sucrières.

Nous estimons que l'offre est raisonnable. Tout le monde l'accepte, sauf le Manitoba. J'exhorte le député à faire quelque chose avec ses amis du Manitoba pour que nous puissons sortir de cette fâcheuse situation.

Des voix: Bravo!

M. Blaikie: Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à la question. Il sait que le gouvernement du Manitoba a fait certaines concessions. Il a offert de continuer à verser des contributions égales à celles qu'il a commencé à verser en 1985.

LE PARTAGE DES DÉFICITS—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, je voudrais que le ministre parle de la question du partage des déficits qui est manifestement la demande la plus déraisonnable que le ministre ait adressée au gouvernement du Manitoba. Pourquoi insiste-t-il sur ce point et, ce faisant, met-il en péril l'industrie de la betterave sucrière au Manitoba?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, à l'exception du gouvernement néo-démocrate, personne au Manitoba ne considère que cette offre est déraisonnable. L'Alberta aurait signé cet accord il y a plus d'un an et serait d'accord pour le signer demain. Je le répète, personne à l'exception du NPD ne pense au Manitoba qu'elle est déraisonnable. Il est vraiment très regrettable que le NPD au Manitoba ait choisi cette question uniquement pour faire du tort au gouvernement fédéral.

Je conviens avec le *Free press* de Winnipeg qu'il est regrettable que le NPD au Manitoba se serve de cette question «pour attaquer Ottawa tout en économisant une somme d'argent relativement peu importante» aux dépens d'une industrie très importante pour les producteurs manitobains. C'est une situation très grave et nous essayons de faire ce que nous pouvons pour sortir de cette impasse, comme je l'ai dit hier.

M. Murphy: Vous avez fait une promesse et vous ne la tenez pas. Votre parole ne vaut pas un clou au Manitoba. Pas un clou.

Des voix: Oh, oh!

M. Hnatyshyn: Faites quelque chose, Ed. Calmez-le!

M. Garneau: Aucune discipline.

Une voix: Un peu de respect.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LE DÉCÈS D'UN JOURNALISTE CANADIEN EN LIBYE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures et elle porte sur la mort tragique du journaliste de la chaîne Southam, Christoph Lehmann-Halens survenue en Libye hier dans des circonstances très étranges. JANA, l'agence de presse officielle de la Libye, a eu le culot de déclarer que M. Lehmann-Halens s'est suicidé après avoir vu les dommages causés par l'agression américaine.

Nous savons que le gouvernement a envoyé un représentant à Tripoli hier. Le ministre peut-il dire à la Chambre ce qui s'est vraiment passé? Peut-il nous dire quelle est la vraie cause de la mort de M. Lehmann-Halens selon son ministère?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis sûr que tous les députés regrettent comme moi et comme le député d'Ottawa—Vanier que M. Lehmann-Halens ait perdu la vie à Tripoli. Le député a raison de dire que j'ai envoyé un fonctionnaire du consulat de Rome à Tripoli où il se trouve actuellement pour faire enquête et pour rencontrer les autorités de ce pays et les autorités diplomatiques d'autres pays. Ce fonctionnaire ne m'a pas encore fait rapport, mais, connaissant l'intérêt que le député porte à cette question, je le mettrai au courant aussitôt que possible.

ON DEMANDE QU'UNE TIERCE PARTIE INDÉPENDANTE PRATIQUE UNE SECONDE AUTOPSIE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, nous nous joignons au ministre pour offrir nos condoléances à la famille. Informera-t-il celle-ci qu'elle peut faciliter l'enquête en demandant qu'une seconde autopsie soit pratiquée par une tierce partie indépendante de la Libye afin d'établir la vraie cause du décès?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Certainement, monsieur le Président. Je ferai connaître les résultats de l'autopsie au député.

* * *

L'AGRICULTURE

LA DATE DE L'ANNONCE DU PRIX INITIAL DES GRAINS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Il n'ignore certes pas la confusion qui règne parmi les céréaliers de l'Ouest parce qu'on n'a pas encore annoncé quel sera le prix initial des grains. Il semble que le ministre ait fait une recommandation au Cabinet. Compte-t-il, lui ou le gouvernement, annoncer aujourd'hui ou cette semaine le prix initial?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le mécanisme de prise de décision est déjà bien en marche, et nous serons sans doute en mesure d'annoncer le prix initial dès la semaine prochaine.

Questions orales

LA LOI DE STABILISATION CONCERNANT LE GRAIN DE L'OUEST—LES VERSEMENTS PROVISOIRES

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre était député lorsque la Chambre a adopté la mesure prévoyant des versements provisoires en vertu de la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Quand les agriculteurs peuvent-ils espérer toucher ces versements provisoires, qui devraient être effectués bientôt?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, les discussions sont également bien avancées quant au niveau des paiements provisoires prévus dans la Loi sur la stabilisation concernant le grain de l'Ouest. Nous espérons pouvoir annoncer la valeur de ces paiements en même temps que le prix initial. Nous voudrions également expédier les chèques au plus tôt, afin que les producteurs les touchent avant le 1er mai.

* * *

L'INDUSTRIE

LA SYDNEY STEEL CORPORATION—LE PROJET DE MODERNISATION

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, en l'absence du ministre de l'Expansion industrielle régionale, j'adresserai ma question au ministre responsable de la Nouvelle-Écosse qui est très au courant du programme de modernisation de la société Sysco.

• (1450)

Les habitants de l'est de la Nouvelle-Écosse attendent depuis 1984 que le gouvernement respecte l'engagement qu'il a pris en matière de modernisation.

Lundi, le ministre de l'Expansion industrielle régionale a ajouté deux nouvelles conditions que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse doit remplir avant que le fédéral ne participe au programme: l'installation d'un laminoir universel et la garantie du coût de restructuration de la dette. En réaction à cela, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a répondu: «Le laminoir universel et la dette n'ont jamais été inclus dans l'accord de modernisation; nous ne nous sommes jamais engagés envers Ottawa sur l'un ou l'autre point.»

Le ministre est responsable et devrait très bien connaître toutes les ententes et tous les détails de la modernisation. Pourrait-il nous dire qui, du ministre ou du premier ministre de la Nouvelle-Écosse, dit la vérité?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le député sait sans doute que le gouvernement fédéral est toujours engagé à aider Sysco à améliorer sa production et son rendement, ainsi qu'à réduire ses coûts annuels d'exploitation. Les discussions se poursuivent avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et il y est notamment question de la manière dont on apportera cette aide et de la forme la plus appropriée qu'elle pourrait prendre. Notre engagement tient toujours, cependant, et je suis convaincu que la difficulté sera résolue de façon satisfaisante.

ON DEMANDE QUE LE MINISTRE RENCONTRE LE PREMIER MINISTRE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, pour faire suite à cette réponse, ma question supplémentaire s'adresse au vice-premier ministre. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a commenté la déclaration de son ministre en disant qu'il en avait assez d'Ottawa et de certaines déclarations ridicules du gouvernement fédéral.

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: Les députés d'en face peuvent rire, mais les gens de l'est de la Nouvelle-Écosse ne rient pas. Ils veulent que . . .

Des voix: Bravo!

M. Dingwall: Je demande au vice-premier ministre au nom des syndicats, du patronat et de tous les citoyens de l'est de la Nouvelle-Écosse s'il enverra le ministre responsable de cette province rencontrer le premier ministre pour résoudre ce problème en fin de semaine?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, le ministre du Revenu national s'intéresse activement à cette question et s'en occupe personnellement. Je veux simplement dire au député qu'on est en train d'étudier le programme de modernisation qui comporte plusieurs volets. Je peux lui assurer que nous aiderons le plus efficacement possible cette aciérie pour qu'elle soit efficace et productive et qu'elle crée des emplois à long terme.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le comité permanent chargé d'étudier le rapport de la Commission Forget a déposé un rapport à la Chambre le 18 mars. Des 90 recommandations que contenait le rapport, 89 étaient unanimes. Le ministre a promis qu'il tiendrait compte comme il se doit du rapport du comité permanent lorsqu'il ferait connaître sa réponse au rapport de la Commission Forget le 15 mai.

Or, je tiens de source sûre que le ministre a comparu devant le comité du Cabinet chargé du développement social et qu'il y a proposé une compression de l'ordre de 600 millions à un milliard de dollars du programme de l'assurance-chômage et qu'il n'y a recommandé que quatre des 89 recommandations du comité permanent. Comment le ministre justifie-t-il sa recommandation au Cabinet de sabrer de 600 millions à un milliard de dollars du programme de l'assurance-chômage alors qu'on compte 1,5 millions de chômeurs au pays?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire, c'est que le député de Nickel Belt a beaucoup d'imagination et qu'il est très mal informé.

[*Traduction*]

LE MONTANT DES PRESTATIONS—ON DEMANDE UN ENGAGEMENT DU MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, si le ministre croit que mon imagination me joue des tours, il pourrait peut-être nous rassurer. Compte tenu du fait que le programme d'assurance-chômage actuel est censé engendrer un excédent de 1,7 milliard de dollars pour l'année financière en cours, le ministre peut-il déclarer dès maintenant à la Chambre qu'il n'annoncera pas le 15 mai une réduction des prestations versées aux bénéficiaires de l'assurance-chômage?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je ne prendrai sûrement pas d'engagement, particulièrement pas sur la façon de calculer des néo-démocrates. Je pense que ce n'est pas la façon qui va nous permettre d'avoir une économie saine dans ce pays, particulièrement pas dans le régime d'assurance-chômage.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LE RECENSEMENT DE 1986—LA POSSIBILITÉ D'UNE ERREUR EU ÉGARD AU QUÉBEC—LA PÉRÉQUATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre responsable de Statistique Canada.

La ministre est au courant du fait que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministre des Finances, est d'avis que le recensement de 1986 est erroné, sous-estimant la population de cette province de 86 000 personnes, et privant ainsi le Québec de 30 millions de dollars en péréquation.

Je demande à la ministre responsable de Statistique Canada—si son collègue peut cesser de chahuter pour qu'elle puisse comprendre ma question—quelle mesure précise elle entend prendre afin de s'assurer que les données du recensement de 1986 sont exactes et qu'aucune province ne sera pénalisée par les données de Statistique Canada?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, la qualité des travaux de Statistique Canada, cette agence fédérale, est reconnue, tant au niveau national qu'international.

Il s'agit donc d'une question scientifique et statistique et je ne souhaite surtout pas qu'on en fasse une question de démagogie politique.

[*Traduction*]

M. Boudria: Monsieur le Président, ce n'est pas Statistique Canada qui est critiquée, mais bien la façon dont le gouvernement la dirige.

LA COMPILATION DES DONNÉES

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, étant donné que lorsque les recenseurs ont été choisis, l'an dernier, certaines personnes qui avaient échoué à l'examen, n'y obtenant que 8 ou 9 p. 100, ont été quand même choisies parce qu'elles étaient apparentées à des présidents d'associations conservatrices de comté . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Boudria: . . . et étant donné que le gouvernement avait d'abord annulé le recensement pour le rétablir à la toute dernière minute, le ministre peut-il nous dire ce que le gouvernement va faire pour réparer les torts causés par l'ancien ministre, qui est maintenant ministre des Travaux publics, lorsqu'il a permis que ce genre de népotisme nuise ainsi à Statistique Canada?

[*Français*]

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, c'est une insulte à la gent étudiante que de penser que le recensement a été mal fait parce qu'il a été pour la plus grande partie accompli par des étudiants.

J'entendais hier, à l'occasion . . .

M. Boudria: Ce n'est pas cela que j'ai dit.

Mme Vézina: . . . vous voulez une réponse, monsieur . . . J'entendais hier une évaluation de notre recensement. Il a été très bien fait et j'ai confiance en la qualité des données recueillies par Statistique Canada.

* * *

[*Traduction*]

L'APARTHEID

L'AFRIQUE DU SUD—LE PROJET DE VENTE DE MAISONS PRÉFABRIQUÉES

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Comment le gouvernement réagit-il à l'annonce de la vente à l'Afrique du Sud, par un homme d'affaires canadien, de 20 000 maisons préfabriquées, d'une valeur de 200 millions, pour les besoins du gouvernement?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette vente est permise en vertu des lois existantes au Canada.

ON DEMANDE L'IMPOSITION DE SANCTIONS ÉCONOMIQUES COMPLÈTES CONTRE L'AFRIQUE DU SUD

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, vu que le premier ministre avait promis, il y a un peu plus d'un an, que s'il n'y avait pas de progrès dans le démantèlement de l'apartheid, le gouvernement imposerait des sanctions économiques complètes contre l'Afrique du Sud, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures ne pense-t-il pas qu'il est grand temps d'agir et d'imposer ces sanctions maintenant au lieu de laisser un homme d'affaires canadien profiter de la situation en construisant des maisons, afin que le gouvernement sud-africain puisse déplacer les gens selon sa volonté?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, cette question a déjà fait l'objet de discussions privées entre le député et moi-même, ainsi qu'avec d'autres députés et en comité. Le député sait que je suis d'avis qu'il serait préférable d'attendre la tenue des élections, à la mode sud-africaine. Je pense qu'il y a beaucoup de raisons pour lesquelles des pays comme le nôtre préfèrent attendre le résultat des élections.

Comme le député et les autres membres de cette Chambre, je regrette profondément que le gouvernement d'Afrique du Sud continue à prendre des mesures tous les jours un peu plus ridicules, qui nous amène à une situation où il est maintenant illégal de porter une fleur ou de signer une pétition.

* * *

[*Français*]

STATISTIQUE CANADA

LES DONNÉES DU RECENSEMENT EU ÉGARD AU QUÉBEC—LA POSSIBILITÉ DE DEVANCER LE PROCESSUS DE RÉVISION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je désire poser ma question à la ministre des Approvisionnements et Services au sujet du recensement au Québec qui aurait sous-évalué la population. Je suis surpris que la ministre soit aussi catégorique sur la qualité du recensement, alors que le statisticien en chef lui-même déclare ne pas pouvoir se prononcer maintenant sur la qualité du recensement et préférer attendre la révision des données à l'automne et alors que M. Petrie, son adjoint, dit qu'il est possible que le nombre de Québécois ait été sous-évalué.

Ce que je voudrais demander à la ministre c'est: Ne serait-il pas possible de devancer le processus de révision afin que nous connaissions plus tôt les chiffres réels de la population du Québec pour ne pas que cette province, sa province et ma province, soit pénalisée dans le financement des programmes établis? Ne pourrait-on pas devancer ce processus?

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, j'aurais pu tout à l'heure faire allusion au faible pourcentage d'erreurs que l'on peut faire dans le cadre de la cueillette de données aussi importantes que celles du recensement. Mais j'avais cru qu'il allait de soi, que l'opposition comprendrait, qu'il y a toujours place dans une opération de recensement pour une différence. La question est là. La qualité des données est bonne. Les évaluations que le Québec avait faites sont différentes pendant que nos chiffres sont des chiffres définitifs à partir d'un rencensement officiel et rationnel qui a été effectué.

ON DEMANDE POURQUOI LE GOUVERNEMENT NE S'ENGAGE PAS MAINTENANT À FAIRE UNE RÉVISION ACCÉLÉRÉE DES DONNÉES AYANT TRAIT AU QUÉBEC

M. Jacques Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président: une question supplémentaire.

Monsieur le Président, c'est à croire que la ministre fait elle-même le rencensement. Son statisticien en chef dit qu'il n'est pas sûr de la qualité des données. M. Petrie, le statisticien en chef adjoint, dit qu'il est possible que le nombre de Québécois ait été sous-évalué. Je ne vois pas pourquoi la ministre ne s'engage pas maintenant à faire une révision accélérée des données afin que le Québec, sa propre province, ait justice sur le plan des transferts relativement au financement des programmes établis. On parle d'un manque à gagner de 30 millions de dollars. Ce ne sont pas des *peanuts*!

L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, il comprend très bien et il sait que déjà des recensements ont été faits et qu'il y avait des écarts qui étaient sensiblement les mêmes et, me dit-on, beaucoup plus importants lors du dernier recensement qui s'est tenu au cours des années 1980.

• (1500)

[*Traduction*]

M. le Président: Je préviens la Chambre que le député de Cowichan—Malahat—Les Iles n'aura droit qu'à une seule question de même que les deux porte-parole du gouvernement, les députés de Calgary-Sud et de Mackenzie.

* * *

LES PÊCHES

L'UTILISATION D'UN QUAI À HORSESHOE BAY (C.-B.) PAR LES PÊCHEURS

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Que compte faire le ministre avec son collègue le ministre des Transports, pour s'assurer que les pêcheurs et autres usagers du quai du ministère des Transports à Horseshoe Bay continuent d'avoir accès à ce quai qu'ils utilisent depuis plus de 40 ans? M. Dan Sewell, que le ministre vient tout juste de nommer au comité consultatif régional, leur a dit qu'ils devaient maintenant évacuer les lieux. Que fera le ministre pour s'assurer que ces pêcheurs aient toujours accès à ce service public?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, ce problème vient d'une transaction compliquée concernant une propriété riveraine enregistrée au nom de la municipalité de Vancouver-Ouest, propriété louée à M. Sewell par un précédent exploitant maritime. Je voudrais que le député sache que le ministère des Transports et le nouveau propriétaire, M. Sewell, font l'impossible pour assurer à ces pêcheurs un mouillage adéquat dans cet endroit.

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES INDUSTRIELS EN ALBERTA—LA PRÉSUMÉE DIRECTIVE DE CERTAINES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Finances. Le ministre sait-il que certaines grandes compagnies d'assurance canadiennes qui ont des services de prêts hypothécaires ont récemment avisé leurs succursales qu'elles ne devaient pas consentir de nouveaux prêts hypothécaires industriels en Alberta en raison des difficultés économiques qu'éprouve cette province? Si le ministre est au courant de la situation, peut-il nous dire s'il peut prendre certaines mesures pour s'assurer que la croissance du secteur industriel albertain ne sera pas compromise par une telle directive?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, je suis très heureux que la députée pose cette question. Elle me donne ainsi l'occasion de lui apprendre que j'ai déjà recueilli certains renseignements préliminaires. Je n'ai pas encore constaté l'existence d'un gel généralisé des prêts en Alberta ni ailleurs, mais j'ai relevé certains cas où les institutions examineront leur politique en matière de prêts en tenant compte de certains problèmes économiques régionaux.

Je profite de l'occasion pour faire savoir à la députée que le ministre de l'Expansion industrielle régionale et la Banque fédérale de développement étudient la question. La Banque de développement espère jouer un rôle très actif à cet égard. Et la Banque et le ministre examinent très attentivement la situation.

* * *

LES BANQUES

L'UTILISATION DES TAUX D'INTÉRÊT VARIABLES PAR LES BANQUES À CHARTE

M. Jack Scowen (Mackenzie): Monsieur le Président, c'est au ministre d'État chargé des Finances que je m'adresse. Quel conseil le gouvernement donne-t-il aux particuliers et aux entreprises qui estiment que les banques à charte de notre pays ont exigé d'eux plus d'intérêt qu'elles n'auraient dû et, dans certains cas, beaucoup plus? Le ministre sait vraisemblablement que dans une affaire tout au moins, le tribunal s'est rangé de l'avis du client.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)): La semaine dernière, monsieur le Président, j'ai répondu à des questions analogues à celle que pose le député. Je répète ce que j'ai dit alors, soit que les tribunaux se sont révélés les plus aptes à trancher ces litiges. Dans certains cas, ils ont maintenu

des taux variables, et dans d'autres des taux fixes. Le fait qu'un électeur doive effectuer un dépôt auprès de la banque pour obtenir une enquête m'inquiète. Il s'agit de savoir si le montant de ces dépôts est raisonnable et correspond véritablement aux frais réels encourus pour effectuer ce genre de recherches.

Je tiens à dire au député que si l'un de ses électeurs estime qu'une banque à charte lui a nui en exigeant un dépôt excessif, je lui saurai gré de communiquer avec moi. Peut-être ensuite pourrais-je communiquer utilement avec la banque concernée.

* * *

LE CONGÉ DE PÂQUES

INVITATION DES DÉPUTÉS À LA RÉCEPTION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Comme le Parlement ajourne pour le congé de Pâques, j'invite les députés à la réception habituelle à la salle 16. Les députés pourront s'y retrouver à compter de 17 h 30.

Je voudrais communiquer une décision que le député d'Ottawa—Vanier attend depuis longtemps.

* * *

[*Français*]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DROIT DES DÉPUTÉS À LA MISE AUX VOIX DE QUESTIONS DONT LA CHAMBRE EST SAISIE—DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Le 4 décembre 1986, l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) a soulevé un rappel au Règlement au sujet du droit des députés de demander qu'un vote par appel nominal ait lieu nonobstant l'article 9(1) du Règlement. Le député a aussi demandé des renseignements sur la décision de la Présidence de déclarer une motion périmée à l'heure ordinaire de l'ajournement. Le jeudi 9 avril dernier, l'honorable député a soulevé un autre rappel au Règlement alors que la Présidence a déclaré une autre motion périmée à l'heure de l'interruption pour le déjeuner.

Au cours de ses interventions, l'honorable député d'Ottawa—Vanier a cité l'article 49 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui signifie pour lui que lorsque la Chambre est saisie d'une question, celle-ci doit être tranchée par un vote inscrit officiel. L'honorable député d'Ottawa—Vanier s'est aussi reporté au commentaire 217 de Beauchesne qui explique la pratique selon laquelle les whips des partis remontent l'allée centrale et s'inclinent devant la Présidence pour lui signaler que les députés sont prêts à voter.

[*Traduction*]

Le député d'Ontario (M. Fennell) a fait valoir, en faveur de la thèse du député d'Ottawa—Vanier, que la décision du vice-président, le 4 décembre, lui avait paru hâtive et que le vote aurait dû avoir lieu.

Je voudrais traiter tout d'abord de la question du temps. J'ai étudié le compte rendu et en suis venu à la conclusion que la présidence était intervenue au bon moment. Ensuite, le fait que des motions soient frappées de nullité n'est pas nouveau à la Chambre et précède l'incident du timbre de 1982 auquel le député d'Ottawa—Vanier a fait allusion.

Le 23 juillet 1969, le Président Lamoureux, après avoir mis un amendement aux voix, a refusé de mettre la motion principale aux voix parce que le temps écoulé l'avait rendue nulle. Selon lui, la Chambre aurait perdu son temps à voter sur une motion qui, en fait, ne pourrait être appliquée. Je renvoie les députés à la page 11 513 du hansard de ce jour-là.

• (1510)

Je choisis parmi tant d'autres le précédent plus récent du 17 mai 1983. La Présidente, M^me^ Sauvé, à l'heure normale d'ajournement, a pris la décision suivante sur une motion d'ajournement de la Chambre:

> Comme la Chambe n'a pas jugé bon de se prononcer sur cette motion avant 18 heures, j'ai décidé que les dispositions du paragraphe 8(1) du Règlement entraient maintenant en vigueur.

Le paragraphe 8(1) du Règlement d'alors fixait l'heure normale d'ajournement.

[*Français*]

Le 3 décembre dernier, la motion dont la Chambre était saisie portait: Que la Chambre procède maintenant à la présentation des projets de loi. A 18 heures, comme l'heure ordinaire de l'ajournement était arrivée, il aurait été impossible pour la Chambre de passer à la présentation de projets de loi, même si elle en avait décidé ainsi.

[*Traduction*]

La motion dont la Chambre était saisie à 13 heures, le 9 avril 1987, était semblable en ce sens que, si elle avait été adoptée, la Chambre aurait passé au dépôt de projets de loi. Le jeudi, toutefois, il n'est pas possible de passer au dépôt de projets de loi après 13 heures, à cause du paragraphe 19(4) du Règlement.

Mes prédécesseurs ont toujours jugé que les motions proposant, notamment, d'ajourner la Chambre, d'ajourner le débat, de passer à l'ordre du jour ou de donner la parole à un député, ne sont plus applicables au-delà de l'heure normale d'ajournement que prévoit le paragraphe 9(1) du Règlement. Les votes pour lesquels la sonnerie d'appel résonne encore à 18 heures n'ont donc plus leur raison d'être et l'application du paragraphe 9(1) du Règlement l'emporte.

La motion proposée le 9 avril 1987 devenait aussi inapplicable au moment de la suspension de la séance.

[*Français*]

La Présidence ne croit pas que l'on enfreint la Constitution par cette pratique. Les articles pertinents du Règlement l'emportent et rendent de telles motions nulles et non avenues. Un vote par appel nominal est, par conséquent, totalement inutile.

[*Traduction*]

Avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du Règlement, mes prédécesseurs ont parfois pris l'initiative de lever la séance lorsque l'appel pour le vote sur une motion de fond se prolongeait au-delà de l'heure normale d'ajournement. Ils ne l'ont fait qu'après consultation avec les whips.

Cette mesure a ensuite été confirmée par un article du Règlement qui permet maintenant au whip de l'opposition ou du gouvernement de demander à la présidence de différer le vote. Ce n'est possible que pour des motions de fond.

[*Français*]

Je remercie les honorables députés d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et d'Ontario (M. Fennell) d'avoir soulevé la question et de m'avoir donné l'occasion de faire des commentaires à ce sujet. Je déclare donc que les décisions qui ont été prises à 18 heures le 3 décembre 1986 et à 13 heures le 9 avril 1987 étaient conformes à l'esprit et à la lettre du Règlement et également conformes à des décisions prises par mes prédécesseurs. Je remercie encore l'honorable député d'Ottawa—Vanier de son intervention.

[*Traduction*]

Le député d'Ottawa—Vanier désire soulever une question de privilège. Je dois dire aux députés que le député est venu voir la présidence pendant la période des questions pour lui annoncer cela.

Son problème, naturellement, c'est que les délibérations au sujet desquelles il désire soulever la question de privilège ne se sont pas terminées avant treize heures trente environ, si je ne me trompe pas. Le député le dira si je me trompe.

Toutefois, le Règlement exige que je reçoive un avis écrit et je ne voudrais pas être dans une situation où je devrais interrompre le député pour cette raison. Par conséquent, je demanderais au député qu'il me remette un avis écrit et la question pourra être soulevée immédiatement lorsque la Chambre reprendra ses travaux.

D'après la discussion que j'ai eue avec le député cela ne me paraît pas une chose d'importance vitale qui doive être réglée immédiatement. Autrement dit, le comité ne siégera pas pendant le congé de Pâques et il n'y aura pas de nouvelles délibérations.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, puisque nous ne siégerons pas jeudi, le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il informé le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) de ce que nous ferons à notre retour, soit le lundi 27 avril 1987? Peut-il nous donner le calendrier et nous dire exactement ce que l'on nous soumettra?

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je peux donner une réponse de mercredi à une question de jeudi. Du lundi 27 avril, jour où la Chambre reprendra ses travaux, au vendredi 1er mai nous appellerons les projets de loi C-22, C-37 et C-42 ainsi que la motion relative à la peine capitale. L'ordre exact sera annoncé ultérieurement.

AFFAIRES COURANTES

[*Traduction*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-1280 à 332-1298 inclusivement, 332-1339 à 332-1342 inclusivement, 332-1418 à 332-1420 inclusivement, 332-1454, 332-1456, 332-1511, 332-1515, 332-1525 à 332-1528 inclusivement, 332-1533, 332-1536, 332-1537, 332-1546 à 332-1553 inclusivement, 332-1562, 332-1571, 332-1652 et 332-1753.

Je propose aussi:

Que la Chambre passe maintenant aux motions.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Lewis, mise aux voix, est adoptée.)

Dépôt de documents

• (1520)

(Vote nº 91)

POUR

Députés

Andre
Belsher
Bernier
Bertrand
Blais
Blenkarn
Blouin
Brisco
Browes
Caldwell
Clark
(Brandon—Souris)
Clifford
Cochrane
Collins
Comeau
Cook
Cooper
Corbett
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Crofton
Crosby
(Halifax West)
Darling
Daubney
de Cotret
Della Noce
Desjardins
Duguay
Duplessis
Edwards
Fennell
Ferland
Fontaine
Fretz
Gass
Gervais
Gottselig
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Guilbault
(Drummond)
Hamilton
Hawkes
Hicks
Holtmann
Jacques
James
Jardine
Jourdenais
Kempling
King
Lawrence
Layton
Leblanc
Lesick
Lewis
Malone
Mantha
Marin
Mazankowski
McCain
McDermid
McKenzie
McKinnon
Moore
Nickerson
Nowlan
O'Neil
Oostrom
Pennock
Peterson
Porter
Ravis
Redway
Reid
Reimer
St. Germain
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scowen
Sparrow
Stevens
Taylor
Thacker
Tremblay
(Lotbinière)
Tupper
Turner
(Ottawa—Carleton)
Vankoughnet
Vincent
Wenman
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard
Witer—94

CONTRE

Députés

Althouse
Angus
Axworthy
Benjamin
Blaikie
Broadbent
Cassidy
de Corneille
de Jong
Dingwall
Garneau
Gauthier
Guilbault
(Saint-Jacques)
Heap
Hopkins
Hovdebo
Keeper
Killens
Langdon
Lapierre
MacLellan
Manly
Murphy
Nicholson
(Trinity)
Nunziata
Nystrom
Orlikow
Parry
Penner
Pépin
Prud'homme
Riis
Robinson
Rodriguez
Rossi
Skelly
Tobin
Turner
(Vancouver Quadra)
Waddell
Young —40

• (1550)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée.)

Attribution de temps

M. le Président: Les motions. L'honorable ministre.

Des voix: Rappel au Règlement!

* * *

LA LOI SUR LES BREVETS

ATTRIBUTION DE TEMPS AUX ÉTAPES DU RAPPORT ET DE LA TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI C-22

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement au projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes . . .

Des voix: Rappel au Règlement!

M. Gauthier: J'invoque le Règlement!

M. Andre:

. . . un jour de séance de plus soit attribué à l'étape du rapport et deux jours de séance à l'étape de la troisième lecture; et

Que, quinze minutes

M. Gauthier: J'invoque le Règlement!

M. Andre:

. . . avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement, le jour réservé à l'étape du rapport et le deuxième jour réservé à la troisième lecture, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et que, par la suite, toutes les questions nécessaires pour trancher . . .

Des voix: C'est honteux!

M. Andre:

. . . la question soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans débat ni amendement.

Des voix: Bravo!

Des voix: Quelle honte!

M. Gauthier: J'invoque le Règlement!

M. le Président: L'honorable ministre avait la parole.

M. Gauthier: Vous n'êtes pas debout, monsieur le Président!

M. le Président: M. Andre, appuyé par M. Mazankowski, propose: Que, relativement au projet de loi C-22, tendant à modifier la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions . . .

M. Gauthier: J'invoque le Règlement!

M. le Président: . . . connexes, un jour de séance de plus soit attribué à l'étape du rapport et deux jours de séance à l'étape de la troisième lecture; . . .

M. Gauthier: Est-ce ce qu'on appelle ça jouer franc-jeu à la Chambre des communes?

M. le Président: . . . et que quinze minutes . . .

M. Gauthier: Peut-on parler de bon sens et de franc-jeu, monsieur le Président?

M. le Président: . . . avant l'expiration du temps prévu pour les affaires émanant du gouvernement . . .

M. Guilbault (Saint-Jacques): On invoque le Règlement.

M. Gauthier: J'invoque le Règlement!

M. le Président: . . . le jour réservé à l'étape du rapport et le deuxième jour réservé à la troisième lecture, les délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et que, par la suite, toutes les questions nécessaires pour trancher la question soient mises aux voix immédiatement et successivement, sans débat ni amendement.

Des voix: C'est honteux!

M. Gauthier: J'invoque le Règlement!

M. le Président: La parole est à l'honorable ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre).

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: Merci, monsieur le Président.

M. Penner: Règlement!

M. Andre: Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir enfin l'occasion . . .

Des voix: Règlement!

M. le Président: Je donne la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) qui souhaite invoquer le Règlement.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je n'ai jamais rien vu de tel de la part du Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Gauthier: Vous êtes myope ou dur d'oreille. J'ai tenté de faire un rappel au Règlement dès après le vote. Je me suis immédiatement levé pour demander la parole, mais vous ne m'avez pas vu. Vous avez préféré donner la parole au ministre, ce qui porte atteinte à mes privilèges de député.

Des voix: Bravo!

M. Gauthier: Pourquoi avez-vous aperçu le ministre et non pas moi? Quelle règle vous a inspiré?

Des voix: Quelle honte!

Des voix: Qu'on le fasse sortir!

M. Gauthier: Si je pose ces questions, c'est parce qu'on a porté atteinte à mes privilèges . . .

Des voix: C'est honteux!

M. Gauthier: Il n'y a pas de honte. Je veux que le Président me dise pourquoi il a cédé la parole au ministre alors que je voulais invoquer le Règlement? Monsieur le Président, le député de Comox—Powell River (M. Skelly) est entré après que vous avez mis la question aux voix; il a pris sa place et il a voté, ce qui est contraire au Règlement. En effet, le commentaire 223 de la 5e édition de Beauchesne est très clair là-dessus. Le voici:

> Le député doit être effectivement présent à la Chambre et avoir entendu lecture dans l'une ou l'autre des deux langues officielles de la motion mise aux voix, faute de quoi on ne saurait enregistrer la sienne. Il ne lui suffit pas de l'avoir entendue des tribunes ou de derrière les rideaux.

• (1600)

Je soutiens, monsieur le Président, que le député de Comox—Powell River n'était pas à son siège, qu'il n'a pas entendu la question et que, par conséquent, son vote doit être annulé. Cette question aurait dû être réglée avant que vous ne donniez la parole au ministre là-bas, qui l'a eue pour une raison que j'ignore. Pour moi, c'était un coup monté.

M. Rossi: C'est un coup monté.

M. le Président: Il est bien entendu que je donnerai la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier). Il se peut qu'il veuille prendre la parole à nouveau. La contribution qu'il apporte aux débats de la Chambre est remarquable et il connaît mieux le Règlement que bon nombre de députés. Cependant, je dois signaler que la décision de donner la parole au ministre s'appuie sur une foule de précédents. Plus précisément, je citerai M. le Président Francis, qui a dit ce qui suit le 16 mai 1984:

> Conformément aux pratiques établies, lorsque la présidence doit choisir entre un représentant du gouvernement et un autre député, il est clair, d'après Bourinot et d'après la pratique parlementaire, que la préséance va au représentant du gouvernement qui demande la parole. Telle est la pratique établie à la Chambre dont je suis le serviteur.

Des voix: Mais pas dans le cas d'un rappel au Règlement.

M. le Président: Le ministre a obtenu la parole à l'appel des motions. Je signale à tous les députés que la chose est loin d'être sans précédent. Il se peut que le Règlement soit invoqué à nouveau et je suis tout à fait disposé à accueillir toute intervention en ce sens. Je vais écouter le secrétaire parlementaire durant quelques minutes.

M. Lewis: Monsieur le Président, au sujet plus précisément de mon collègue, le député de Comox—Powell River (M. Skelly), je crois qu'il était en cette enceinte lors de la mise aux voix. Il n'était pas à son siège, mais quant à moi, et je crois parler au nom de mon parti, le député était certes dans la Chambre au moment de la mise aux voix et je crois que son vote devrait compter.

M. Riis: Monsieur le Président, je me rends compte que nous consacrons un temps précieux à la motion de clôture dont la Chambre a été saisie de force et, à mon avis, d'une façon inacceptable.

Je voudrais poser une question et demander des éclaircissements au Président. Quand le résultat du vote a été annoncé, je me suis levé pour soulever une question de privilège fort importante. J'ai toujours cru que les questions de privilège avaient préséance. Le Président dira-t-il si tel est le cas et pourquoi il a choisi d'écarter ma question de privilège?

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais également parler brièvement.

Votre Honneur a de façon tout à fait appropriée accordé la parole au ministre à l'appel des motions. Aucun député, je crois, ne trouvera votre façon d'agir inadmissible. La difficulté a surgi par la suite. Sauf erreur, quand le ministre a pris la parole à l'appel des motions, des députés se sont levés pour soulever des questions de privilège et invoquer le Règlement. Votre Honneur a décidé de permettre au ministre de terminer la lecture de la motion. C'est un fait. Toutefois, je prétends que ce qui s'est passé à partir de ce moment-là est sans précédent et tout à fait remarquable.

Au lieu de céder alors la parole aux députés qui voulaient soulever des questions de privilège ou invoquer le Règlement, Votre Honneur a décidé de redonner la parole au ministre pour qu'il poursuive le débat. Je soutiens sans aucune intention irrespectueuse que lorsque des députés sont debout à attendre qu'on leur accorde la parole afin de présenter des questions de privilège et des rappels au Règlement, il est non seulement sans précédent mais tout à fait incorrect que Votre Honneur détourne le regard de ces députés pour permettre au ministre d'intervenir dans le débat à quatre heures moins deux minutes.

J'ai une autre chose à dire, monsieur le Président. Le secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé (M. Lewis) a donné préavis d'une motion. Il a déclaré qu'il désirait passer aux motions. Je crois comprendre que la motion qui a été lue par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) était en fait un avis de motion émanant du gouvernement. Ce n'était pas une motion d'initiative parlementaire mais un avis gouvernemental de motion émanant du gouvernement.

Votre Honneur observera qu'au chapitre des affaires courantes, il y a une rubrique des avis de motions émanant du gouvernement et ensuite il y a une rubrique des motions. Le secrétaire parlementaire du Président du Conseil privé n'a pas proposé que la Chambre passe aux avis de motions émanant du gouvernement. Le secrétaire parlementaire a proposé que la Chambre passe aux motions. Il a ainsi manifestement court-circuité tous les travaux intermédiaires, y compris les avis de motions émanant du gouvernement.

M. Tobin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: Le député de Burnaby (M. Robinson) a la parole et j'écoute attentivement ce qu'il dit en prenant des notes. Pendant qu'il parle, je consulte les greffiers au bureau. J'ai entendu quelqu'un invoquer le Règlement. J'espère qu'il ne sera pas nécessaire d'interrompre le député de Burnaby. Le député de Burnaby a la parole et j'écoute.

Attribution de temps

M. Robinson: Pour terminer simplement, monsieur le Président, il y a deux observations fondamentales dont je prierai la présidence de traiter. La première c'est, et je le dis en toute déférence, la décision absolument sans précédent prise par le Président de ne pas tenir compte des rappels au Règlement et des questions de privilège qui étaient en attente à la Chambre, et d'accorder la parole au ministre pour qu'il intervienne dans le débat, sachant parfaitement que d'autres députés lui demandaient la parole pour soulever des questions de privilège et des rappels au Règlement. Je répète qu'à mon avis, cela est d'une part sans précédent et d'autre part absolument inadmissible.

M. le Président: Je crois savoir que la période de discussion de l'attribution de temps commence lorsque la motion est présentée.

M. Benjamin: Nous savons cela.

M. le Président: Voilà l'avis dont la présidence dispose. La période de débat commence lorsque la motion est présentée, non pas lorsque j'accorde la parole au ministre pour le débat. En conséquence, je vois mal quelle différence cela aurait fait, même si j'avais pu distinguer un cri des autres. Je pense que tous les députés peuvent témoigner qu'il y avait un grand nombre de députés à se lever et à donner leur point de vue. De toute façon, il me semble que cela ne change rien parce que j'écoute en ce moment toutes les observations que n'importe quel député voudra me présenter. Je répète que je les écouterai courtoisement.

M. Robinson: Monsieur le Président, pour terminer, la question n'est certainement pas de savoir si les deux heures de discussion sur la clôture ont commencé à courir à tel ou tel moment. Ce qui compte, c'est qu'il y avait des députés debout cherchant à obtenir la parole pendant tout le temps que le ministre lisait la motion. Votre Honneur a décidé de ne pas tenir compte de ces députés à ce moment-là.

Chose encore plus sérieuse, Votre Honneur a décidé de continuer à ne pas tenir compte de ces députés puis de revenir au ministre pour le débat. Voilà ce qui compte, pas à quel moment les deux heures commencent à courir. Sauf votre respect, je pense que la présidence devrait expliquer à la Chambre pourquoi on n'a absolument pas tenu compte des députés qui ont voulu soulever la question de privilège et faire des rappels au Règlement, pour permettre plutôt au ministre d'entamer son débat.

En deuxième lieu . . .

M. le Président: Que le député me permette de lui répondre à ce sujet.

M. Benjamin: Qu'on le laisse finir.

M. McDermid: Il se répète. Il a déjà tout dit.

M. le Président: Il me semble que, immédiatement après avoir accordé la parole au ministre pour qu'il amorce le débat, je l'ai interrompu pour entendre ces rappels au Règlement.

• (1610)

M. Robinson: Monsieur le Président, sans vouloir trop insister, la question est de savoir pourquoi la présidence a permis au ministre d'amorcer le débat alors que tous ces autres rappels au Règlement n'avaient pas encore été réglés.

En deuxième et dernier lieu, je voudrais dire un mot de la recevabilité de cette motion. Je le répète, il ne fait aucun doute que la motion dont le ministre a donné avis est en fait un avis de motion émanant du gouvernement. Ce n'est pas une motion d'initiative privée, mais bien une motion du gouvernement. Dans l'examen des affaires courantes, nous avons, de toute évidence, passé outre à la rubrique des avis de motion émanant du gouvernement.

Hier, le président du Conseil privé et vice-premier ministre (M. Mazankowski) a proposé que nous passions à l'examen des avis de motion émanant du gouvernement. S'il avait présenté cette motion aujourd'hui et qu'elle avait été acceptée, nous serions certainement passés aux avis de motions émanant du gouvernement. Mais ai-je besoin de rappeler que non seulement nous avons franchi les rubriques Pétitions et Présentation des projets de loi, mais également la rubrique avis de motions émanant du gouvernement. Avec tout le respect que je vous dois, monsieur le Président, je trouve que la présidence a eu tort d'accepter la motion du ministre. Nous aurions dû passer à l'appel des motions et non pas aux avis de motion émanant du gouvernement comme l'a proposé le secrétaire parlementaire.

M. Nystrom: Monsieur le Président, cela fait dix-huit ans et demi que je siège aux Communes. J'ai vu passer six différents Présidents au fauteuil. En tout respect, monsieur le Président, je considère que votre décision de cet après-midi n'a aucun fondement. Pendant toutes mes années parlementaires, après un vote, la pratique, les conventions ou les précédents permettaient aux député d'invoquer le Règlement ou de soulever la question de privilège pour dénoncer une éventuelle irrégularité dans la procédure de mise aux voix. On aurait pu trouver de telles irrégularités aujourd'hui puisque deux députés libéraux se sont promenés pendant le vote et que le député de Comox—Powell River (M. Skelly) est entré en plein milieu du scrutin.

Au cours de mes dix-huit années à la Chambre, la pratique, les précédents et peut-être un accord tacite nous permettaient d'intervenir en pareil cas. Aujourd'hui, deux députés ont invoqué le Règlement ou soulevé la question de privilège, mais la présidence ne leur a pas donné la parole. En ce qui me concerne, monsieur le Président, et avec la toute la déférence et le respect de rigueur, j'estime que cette décision ne repose sur aucun précédent et qu'elle est inacceptable à la Chambre des communes.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Monsieur le Président, je voudrais dire pour commencer que moi aussi je siège à la Chambre depuis près de 19 ans. On n'a jamais refusé à un député qui invoque le Règlement ou qui soulève la question de privilège la préséance sur un député qui demande la permission de parler dans un débat ou sur une motion. Ce n'est jamais arrivé à un député et encore moins à un ministre.

Je ne comprends pas que cela ait pu se produire. Cependant, au bas de la page 5120 du hansard d'hier, Votre Honneur décrit ainsi les fonctions de la présidence:

Un des ses rôles consiste à s'assurer que la Chambre puisse fonctionner. Cela ne signifie pas qu'elle y joue un rôle quelconque en aidant le gouvernement à gérer son programme parlementaire.

Je ne sais pas si le Président m'écoute, mais je continue. Il a dit ensuite:

Je le répète, elle n'a pas pour rôle d'aider le gouvernement à gérer son programme.

Une voix: C'est ce qu'il vient de faire.

M. Guilbault (Saint-Jacques): Un député dit que c'est ce que le Président vient de faire. Ce qui paraît louche, c'est que Votre Honneur a sorti de sa manche une décision rendue par un autre Président, ce qui ne s'est jamais fait auparavant. Après nous avoir fait la promesse que je viens de lire . . . et comme je ne sais pas si Votre Honneur m'écoute, je vais la relire . . . vous avez dit, monsieur le Président, que le rôle du Président consiste à s'assurer que la Chambre puisse fonctionner et vous avez ajouté ceci:

Cela ne signifie pas qu'elle y joue un rôle quelconque en aidant le gouvernement à gérer son programme parlementaire.

Je n'oserais pas affirmer que c'est ce que vous essayez de faire, monsieur le Président, mais en tout cas ça y ressemble fort. Comme nous vous respections depuis votre entrée en fonctions, c'est probablement la première fois que l'opposition officielle pourrait désapprouver une de vos décisions.

Je voudrais que la présidence réfléchisse à ce que je viens de dire. Entre temps, mes collègues et moi n'assisterons pas, en signe de protestation, à la réception que Votre Honneur donne à la fin de la journée.

M. Mazankowski: Monsieur le Président, ce que nous avons entendu de la part des députés d'en face est en effet bien regrettable. J'en ai entendu contester, sinon directement, du moins indirectement la décision de la présidence. Le député qui vient d'intervenir a dit qu'en 19 ans à la Chambre il ne peut se rappeler avoir vu pareille chose. Ces députés ont la mémoire courte, monsieur le Président, car je me rappelle très clairement qu'à l'époque du débat sur la Loi sur le transport du grain de l'Ouest, mieux connu sous le nom de débat sur l'Accord du Pas du Nid-de-Corbeau, nous nous étions engagés dans le même genre de manoeuvres. Je me suis disputé un peu avec le Président de l'époque parce que j'essayais d'obtenir la parole pour faire un rappel au Règlement.

M. Nystrom: Amusez-vous bien, Don.

M. Young: Vous pouvez avoir tout le bazar, Don. Discutez-en vous-mêmes.

M. Mazankowski: Le ministre, le député de Winnipeg—Fort Garry (M. Axworthy) . . .

M. Keeper: Déclenchez des élections.

M. Mazankowski: . . . a obtenu la parole du Président, a proposé la motion et a fait un discours.

Des voix: Oh, oh!

Attribution de temps

M. Mazankowski: Je suis particulièrement indigné, monsieur le Président, d'entendre des députés d'en face dire que l'affaire était arrangée. S'il y avait quelque chose d'arrangé, cela tenait clairement aux agissements des députés d'en face qui se déplaçaient pendant qu'on procédait au vote, cherchant délibérément à perturber le processus normal du vote de manière à pouvoir demander la parole par la suite pour soulever la question de privilège. En fait, deux députés libéraux se sont promenés très librement, et il était bien évident qu'ils le faisaient intentionnellement, car il s'agissait de députés bien expérimentés qui siègent ici depuis longtemps.

Le député de Comox—Powell River (M. Skelly) est arrivé plus tard de propos délibéré. C'était pour créer une occasion d'invoquer le Règlement, de se livrer à d'autres tactiques dilatoires fantaisistes qui entravent en réalité le bon fonctionnement de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: Il est évident, monsieur le Président, que les députés d'en face ne peuvent pas gagner sur tous les tableaux. Ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre. Aujourd'hui, l'opposition a fait une tentative évidente et délibérée pour entraver le bon déroulement de nos délibérations.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre. Pour faciliter les choses à la présidence, dans cette affaire particulièrement délicate, je demande à tous les députés de s'abstenir de faire des remarques s'ils ne sont pas prêts à demander la parole pour proposer une motion par l'entremise de la présidence.

Premièrement, j'ai écouté les critiques que certains députés adressent à la présidence depuis quelques minutes. Ce sont des députés respectés pour lesquels j'ai la plus haute estime. J'examinerai bien entendu ces critiques dans l'espoir qu'en temps voulu, les choses se calmeront un peu. Cependant, il arrive souvent que des questions très controversées déchaînent les passions à la Chambre. Par conséquent, il n'est jamais exclu que le Président se trouve pris entre deux feux. Je n'ai pas l'impression d'être vraiment différent des autres Présidents, sachant que ce qui arrive aux autres peut très bien m'arriver également. J'espère que ce ne sera pas le cas la plupart du temps.

• (1620)

Ce qui a irrité certains députés et leur a donné l'impression que l'on ne respectait pas les usages de la Chambre, c'est la question de savoir si oui ou non la présidence aurait dû donner la parole au ministre. Le député de Burnaby (M. Robinson) a dit que le ministre ne pouvait pas présenter cette motion à l'appel des «Motions», et qu'il aurait dû le faire au moment des «Avis de motions émanant du gouvernement». Depuis 1971 au moins les motions d'attribution de temps sont proposées à l'appel des motions, d'après mes renseignements, et cela n'est donc pas nouveau.

Deuxièmement, je veux montrer, surtout au public qui nous observe, que ce qui s'est passé cet après-midi s'est déjà produit à la Chambre. J'entends par là qu'il est souvent arrivé que plusieurs députés à la fois demandent à invoquer le Règlement ou à soulever la question de privilège. Le 26 octobre 1983, par exemple, on peut lire à la page 28 349 du hansard la phrase suivante:

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

Or, voici ce que révèle ensuite le hansard, alors que certaines interjections ont sans doute échappé aux éditeurs:

MME LE PRÉSIDENT: Motions.

UNE VOIX: J'invoque le Règlement . . .

M. MAZANKOWSKI: J'invoque le Règlement.

MME LE PRÉSIDENT: La parole est au ministre des Transports.

M. AXWORTHY: Madame le Président, je propose . . .

M. MAZANKOWSKI: J'invoque le Règlement.

M. NIELSEN: J'invoque le Règlement.

M. EPP: J'invoque le Règlement.

M. MCKNIGHT: J'invoque le Règlement.

MME LE PRÉSIDENT: La parole est au député de Végréville.

L'HON. DON MAZANKOWSKI (VÉGRÉVILLE): Je propose:

Que le député du Yukon soit maintenant entendu.

M. PINARD: . . .

M. Pinard était leader parlementaire du gouvernement libéral à l'époque.

M. PINARD: J'invoque le Règlement.

UNE VOIX: Il y a une motion de présentée.

M. PINARD: J'invoque le Règlement.

Une voix: Où veut-on en venir?

M. le Président: J'essaie simplement de montrer que ce n'est pas la première fois que des députés reprochent à la présidence d'avoir donné la parole à un ministre. Voici l'intervention de M. Pinard:

Madame le Président, je ne veux surtout pas être impoli, mais vous savez très bien que je peux faire un rappel au Règlement avant que vous ne proposiez la motion, ce que vous n'avez pas encore fait. Le ministre des Transports (M. Axworthy) avait commencé à parler lorsque le député d'en face a obtenu la parole pour faire un rappel au Règlement et, en conséquence, il n'est pas conforme au Règlement, et il n'a pas le droit de proposer sa motion à ce moment-ci.

M. NIELSEN: La motion doit être mise aux voix, madame le Président.

A la séance suivante, le 27 octobre 1983, le député de Végréville (M. Mazankowski) a tenu à revenir sur cette question. Mme le Président a accepté de l'entendre, mais je n'entrerai pas dans les détails. Je tenais toutefois à signaler aux députés, avant de reprendre le débat sur le recours au Règlement, que ce qui s'est passé cet après-midi à la Chambre n'est pas aussi inusité que certains pourraient le penser.

La présidence donne la parole au secrétaire parlementaire du vice-premier ministre (M. Lewis), et elle la cédera ensuite au député de Saint-Denis (M. Prud'homme).

M. Lewis: Monsieur le Président, je tiens à dire que mon secrétaire parlementaire associé et moi-même travaillons depuis longtemps avec le député de Végréville (M. Mazankowski), et on peut constater des signes évidents d'amélioration.

Je voudrais aborder une ou deux questions, monsieur le Président. Tout d'abord, en ce qui a trait au député de Comox—Powell River (M. Skelly), il était, je répète, indéniablement dans les limites de la Chambre. Il était présent lorsque la présidence est passée au vote. J'ai jugé qu'il avait tout à fait le droit de voter, qu'il se soit trouvé ou non à son siège, étant donné qu'il tentait de s'y rendre, même s'il avait du mal.

En ce qui a trait à la question d'obtenir la parole de la présidence, je pense que le précédent cité par Votre Honneur explique bien ce qui se passe en fait dans cette enceinte; en effet, nous réclamons tous la parole. Sauf erreur, aucun député actuel ou passé ne peut affirmer qu'il a toujours été le premier à obtenir la parole chaque fois qu'il pensait y avoir droit. C'est ainsi que vont les choses.

Je crois, en toute déférence, que les mots clés, les mots qui ont, en fait, marqué le début du débat sur cette motion, et qui ont été prononcés, sauf erreur, à 15 h 56, étaient l'expression: «Je propose». Le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a utilisé ces mots le plus rapidement possible.

Enfin, je voudrais me pencher sur les observations de mon collègue, le député de Burnaby (M. Robinson), qui proteste contre l'endroit exact au *Feuilleton et avis* où cette motion a été présentée.

Monsieur le Président, dans votre décision, hier, vous avez précisé que la meilleure façon de servir les intérêts de la Chambre consistait à accepter la motion présentée hier par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé. Cette motion tendait à ce qu'on passe aux «Motions». Je voudrais rappeler à Votre Honneur l'article 117 du Règlement qui se lit comme suit:

Un ministre de la Couronne qui, de son siège à la Chambre, a déclaré à une séance antérieure qu'il n'avait pas été possible d'en arriver à un accord, en vertu des dispositions des articles 115 ou 116 du Règlement, relativement aux délibérations à l'étape de l'étude d'un projet de loi public dont la Chambre ou un comité est saisi, et qui a donné avis de son intention de ce faire, peut proposer une motion . . .

On ne dit pas «peut proposer une motion à l'étape des avis de motions émanant du gouvernement». Il me semble que les conséquences de votre décision sont très claires, monsieur le Président. Une fois à l'étape des motions et selon la tradition qui veut que l'on accorde la préséance à un ministre de la Couronne, il était tout à fait réglementaire que mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations, obtienne d'une part le droit de parole en priorité et, d'autre part, utilise l'expression «je propose» et, de ce fait, déclenche le chronomètre pour ce débat de deux heures.

Pour terminer, j'estime que les députés de l'opposition feraient meilleur usage de ces deux heures en discutant de l'attribution de temps dans le cas qui nous occupe. Pour juger de la pertinence d'une motion sur l'attribution de temps, il faut déterminer premièrement si le temps attribué, c'est-à-dire le temps qu'il reste pour terminer l'examen du projet de loi, est suffisant et, deuxièmement, s'il convient que le gouvernement présente la motion à ce stade. Monsieur le Président, je pourrais donner des chiffres précis sur le temps qui a été consacré jusqu'à maintenant à l'examen de ce projet de loi, mais comme vous en avez fait mention pour l'essentiel dans votre décision, je ne vais pas répéter ce qui figure déjà au hansard. Si j'étais un député de l'opposition et si je m'interrogeais sur l'opportunité d'une motion sur l'attribution de temps, alors c'est sur cette question que je ferais porter le débat durant ces deux heures au lieu de tenter de couper les cheveux en quatre.

Je céderai la parole sur ces commentaires.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) ait annoncé qu'il allait laisser la parole. Je trouve extrêmement arrogant de sa part qu'il dise aux députés de l'opposition officielle et aux députés de l'autre parti . . .

M. Lewis: Je suggère!

M. Prud'homme: . . . comment utiliser leur temps. Nous n'avons pas à nous faire dire par le leader adjoint . . .

M. Lewis: J'essayais de vous sauver malgré vous.

M. Prud'homme: . . . comment utiliser notre temps. C'est aussi arrogant que lorsque le ministre dit: «Ce sera comme je le veux, un point c'est tout». Nous avons déjà eu cette expérience. Je regrette de vous dire, monsieur le Président, que ce qui s'est passé aujourd'hui va empoisonner pendant quelque temps les relations que nous avons avec la présidence et le gouvernement.

Je voudrais maintenant vous dire, monsieur le Président, que nous devons revenir au début de la série d'événements qui ont eu lieu. Nous savons tous qu'il était 15 h 56. Nous savons tous que la motion entraîne un débat de deux heures. Toutefois, nous savons aussi que dès qu'un vote a eu lieu, il y a une longue tradition que je n'ai jamais vu rompre à la Chambre et qui veut qu'un député puisse dire: «Je n'ai pas voté pour telle ou telle raison . . . », «Comme j'étais en retard, rayez mon nom», ou «J'ai vu un député voter alors qu'il n'en avait pas le droit». Cela a toujours eu la préséance comme recours au Règlement. Et surtout, lorsqu'un député comme le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique soulève la question de privilège, j'estime que cela a nettement la préséance sur tout le reste, même sur mon recours au Règlement.

• (1630)

Nous avons vu avec quelle arrogance et quelle bouffonnerie—et la télévision en témoignera—le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) s'est penché et a parlé dans le microphone. Vous allez pouvoir constater que ce n'est pas la meilleure journée à la Chambre des communes. Je conseille aux députés de regarder la télévision plus tard pour voir avec quelle bouffonnerie sans précédent à la Chambre le ministre a présenté son projet de loi. Avant que les députés me prennent à partie, je leur recommande de regarder la télévision et de se demander si c'est ainsi qu'ils veulent mener les affaires de la Chambre des communes. Nous n'avons pas de leçons à recevoir . . .

[*Français*]

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Fais pas trop le puritain!

M. Prud'homme: L'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté) dit que . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole. Comme il est l'un de nos doyens et qu'il jouit d'une vaste expérience, il mérite certes d'être entendu. Le député de Saint-Denis a la parole.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, je voudrais que tout le monde sache que nous avons un Règlement à la Chambre et que nous voulons simplement qu'on s'y conforme.

Ce n'est pas tous les jours que nous voyons le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) s'emporter de la sorte. Jamais je ne l'avais vu ainsi. Certains pourront peut-être l'accuser de faire de l'épate, mais dans la vie politique, il faut savoir distinguer le vrai du faux. Le député d'Ottawa—Vanier s'était levé pour prendre la parole mais le ministre a insisté pour présenter une motion qu'il n'aurait dû présenter qu'une fois que la présidence aurait eu entendu la question de privilège que le leader du nouveau parti démocratique à la Chambre avait soulevée au sujet du droit d'un député de voter ou non.

Nous savons qu'il était 15 h 36 et que le gouvernement avait décidé d'en finir par tous les moyens avant 18 h 00 aujourd'hui. Je tiens à dire que le gouvernement parviendra peut-être à en finir, mais les téléspectateurs chez-eux devraient savoir—je m'en suis assuré auprès de la présidence—que tandis que je parle, j'épuise les deux heures. Ces questions de privilèges grugent en partie les deux heures prévues pour le débat sur l'attribution de temps. C'est probablement la raison pour laquelle le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre demande pourquoi la Chambre n'utilise pas le temps à meilleur escient, mais il y a une affaire qui importe davantage que le débat de deux heures. C'est le Règlement de la Chambre et la façon dont nous nous comportons.

Sans l'ombre d'un doute, je dirai que la présidence doit toujours demeurer en dehors du débat. C'est aux députés qu'il appartient de décider du sort qu'ils veulent réserver aux mesures.

A l'époque où notre parti formait le gouvernement, l'Opposition officielle a commis maints abus. Personne ne saurait dire que nous l'avons imitée depuis le 4 septembre 1984.

Je puis dire à mon distingué collègue le leader du gouvernement à la Chambre que c'est ainsi que lui-même ou l'un de ses successeurs, entend conduire les affaires de la Chambre, il peut s'attendre dorénavant à avoir la vie dure. Le gouvernement qui vaque à ses propres affaires et le ministre qui s'imagine pouvoir forcer la Chambre a adopté ce projet de loi n'en tireraient aucun avantage. Cette lutte est bien loin d'être terminée.

Je soutiens que les événements d'aujourd'hui n'auraient jamais dû se produire. Il existe des façons de conduire les affaires de la Chambre et, quand il y a abus, nous le savons. Nous tenions à présenter notre point de vue et il n'y a pas eu abus. Je demande à mon distingué collègue le leader du gouvernement à la Chambre quelle différence cela aurait bien pu faire d'accorder 15 minutes de plus et de terminer le débat de deux heures consacré au projet de loi le 27 avril ou plus tard. Compte tenu de la grande passion que ce débat suscite, ne peut-on pas attendre quelques jours de plus?

Bien sûr, le gouvernement a été élu et a le droit de mener sa barque comme il l'entend. Cependant, il doit aussi comprendre l'irritation des députés de ce côté-ci de la Chambre qui ont travaillé pendant des mois au comité.

Selon l'esprit du rapport McGrath, on devait accorder plus de pouvoir aux députés et, à long terme, leur donner leur mot à dire dans les mesures législatives. L'opposition a présenté 43 amendements et tous, sans exception, ont été rejetés par le gouvernement. J'estime que si c'est ainsi que se traduit l'esprit du rapport McGrath, aussi bien l'oublier tout de suite.

Notre représentant, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall), s'est dévoué au sein du comité en croyant pouvoir améliorer le projet de loi. Je reconnais que beaucoup des amendements étaient inacceptables aux yeux du gouvernement mais ce dernier aurait pu en accepter quelques-uns assurément. Puisqu'ils ont tous été jugés inacceptables, nous utilisons notre dernier recours.

Si le gouvernement désire faire adopter son projet de loi dans sa forme actuelle et s'il ne veut pas que les députés participent aux travaux du comité et proposent des amendements, puis s'il décide de le faire adopter de force après l'examen en comité sans nous laisser la chance d'expliquer les amendements qui ont été rejetés, je tiens à ce que le leader du gouvernement à la Chambre sache qu'il s'expose à des ennuis car ce projet de loi est loin d'avoir été adopté. L'esprit qui règne aujourd'hui se fera sentir dans les mois à venir. J'irai même jusqu'à dire au ministre que s'il croit réussir à faire adopter le projet de loi plus rapidement en agissant comme il l'a fait aujourd'hui, il se trompe car la partie n'est pas jouée. Je déplore sincèrement les événements d'aujourd'hui.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais traiter de la même question que celle soulevée un peu plus tôt par mon collègue, le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), avant que vous ne preniez votre décision.

J'imagine que c'est à grand regret que vous avez refusé d'accorder la parole à mon collègue et, en fait, au député néo-démocrate qui voulait soulever la question de privilège, et que vous avez agi comme on le sait. La présidence, mais particulièrement la personne qui occupe le fauteuil, m'inspire beaucoup de respect et d'admiration.

Je suppose que ce qu'il y a de particulièrement difficile à propos de votre attitude de tout à l'heure est le fait que, par pure coïncidence, vous connaissiez bien les précédents, comme vous dites . . .

M. Turner (Ottawa—Carleton): Règlement!

M. Mazankowski: Règlement!

M. Dingwall: Peut-être que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) . . .

M. le Président: Je pense bien avoir demandé aux députés de poser des questions à la présidence ou alors de garder leurs commentaires pour eux. Le député cherche à faire valoir son point de vue. Il serait plus utile qu'il dise simplement ce qu'il estime avoir été fait convenablement ou pas. La présidence n'est pas omnisciente et peut bien avoir fait une erreur. Mais je sais que le député, pas plus qu'il ne souhaite faire un procès d'intention à ses collègues, ne voudra en faire un à la présidence. Il ne devrait pas être étonnant qu'un président qui s'efforce d'être attentif aux complexités de cet endroit s'appuie souvent sur des autorités. Je demanderais au député de poursuivre.

• (1640)

M. Dingwall: Monsieur le Président, je croyais que le vice-premier ministre allait m'interpeller comme il le fait régulièrement, quoiqu'il en dise.

M. Mazankowski: Oui, monsieur le Président, je l'ai fait, si on peut appeler cela une interpellation. Je ne crois pas que le député ait le droit de prêter des intentions à quelque autre député, encore moins à la présidence, et il devrait admettre cela.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais répondre . . .

M. le Président: Je vais entendre le député, mais le point en litige ici est fondamentalement de savoir si la présidence a eu raison ou tort d'accorder dans les circonstances la parole au ministre. Voilà la question.

J'ai laissé entendre que cela s'était déjà fait. J'écoute les députés. Ceux d'entre nous qui siègent ici depuis longtemps savent reconnaître quand une question touche profondément à coeur aux députés. Le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a évoqué le fait que ce projet de loi soulève beaucoup d'émotion. La présidence le sait et le comprend.

Toutefois, nous pourrions certes faire appel ici à notre expérience collective et permettre aux députés de faire leurs déclarations. Tout ce que demande la présidence, c'est que les observations portent sur le point précis en question. Aucune présidence n'a toujours raison; la présidence peut bien se tromper, mais j'écoute les points que l'on fait valoir.

M. Dingwall: Monsieur le Président, à mon avis, le vice-premier ministre aime toujours autant donner des coups bas. Le seul à la Chambre aujourd'hui à avoir fait un procès d'intention aux autres députés est le vice-premier ministre. Ce ne sont pas les députés de ce côté-ci, mais le vice-premier ministre. A quoi pouvez-vous vous attendre, monsieur le Président, de la part d'un vendeur de voitures d'occasion?

Des voix: Oh, oh!

M. Dingwall: A quoi pouvez-vous vous attendre, monsieur le Président? Où est ce savoir-vivre dans les différends qu'il aime tant invoquer?

Des voix: C'est une honte.

M. Dingwall: Pour en revenir à ce qui nous occupe, le député d'Ottawa—Vanier s'est levé et à maintes reprises a demandé à la présidence d'être entendu sur un rappel au Règlement . . .

M. Nowlan: Si vous voulez être désobligeant, on le sera tout autant avec vous.

M. le Président: Peut-être les députés laisseront-ils à la présidence le soin de décider ce qui . . .

M. Gauthier: Il vous reste deux ans, Pat, et ce seront les deux plus longues années que vous vivrez jamais.

M. Rossi: Retournez vous coucher.

Une voix: N'en faites pas un plat.

M. le Président: Je demande à tous les députés, s'il vous plaît, de réfréner leurs interventions à moins d'avoir obtenu la parole. Le député a la parole et la présidence l'écoute. Je demande que les députés collaborent en me laissant écouter.

M. Dingwall: Comme je le faisais remarquer, le député d'Ottawa—Vanier s'est levé et a dû hausser la voix pour demander la parole à la présidence. En outre, le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre a fait de même. Pour une quelconque raison, la présidence a choisi de ne pas regarder de leur côté. Peut-être les greffiers, intentionnellement ou non, ne l'en ont-ils pas informé, mais des députés ont soulevé des questions de privilège et ont invoqué le Règlement pour des motifs qu'ils jugeaient et jugent encore importants. Pour des raisons qu'on ignore, la présidence a préféré donner la parole au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre).

Vous savez pertinemment, monsieur le Président, du fait de votre décision d'hier, que le projet de loi faisant l'objet de la motion de clôture présentée à la Chambre a beaucoup énervé les députés des trois partis, au point de les amener à présenter de nombreux amendements, quelques-uns au comité législatif, et la plupart des autres à l'étape du rapport du projet de loi C-22.

Je trouve cela particulièrement étrange, compte tenu des circonstances—l'autorisation donnée au ministre de prendre la parole, le fait que vous ayez eu rapidement accès aux renseignements nécessaires pour étayer votre décision, le refus d'accorder la parole aux députés qui ont essayé d'attirer l'attention de la présidence, et le fait que les greffiers n'aient rien fait pour signaler à la présidence les députés qui demandaient à intervenir. Tous ces incidents sont agaçants, compte tenu de ce que vous avez dit hier dans votre décision au sujet du bon sens, de l'équité et de la civilité que vous souhaitiez voir régner dans cette enceinte.

Je regrette énormément d'avoir à tenir de tels propos. Cette mesure est importante. Je trouve méprisable de la part des députés d'en face d'avoir eu recours à pareille solution.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je serai très bref, mais je ne sais pas si je serai très agréable. Je ne suis pas très content de ce que j'ai subi cet après-midi.

Je n'avais pas l'intention de prendre part à cette question de privilège. Je comprends les opinions qui sont exprimées au sujet de ce projet de loi. Très franchement, les députés d'en face seront peut-être très surpris par mon vote quand nous nous prononcerons finalement sur ce projet de loi.

Cela m'ennuie beaucoup, à la veille du congé de Pâques, d'être témoin de la comédie et des manifestations d'hypocrisie auxquelles nous avons assisté à la Chambre cet après-midi à propos de ce qui s'est passé il y a une heure.

Attribution de temps

Je n'ai pas pris la parole à cause des remarques du dernier orateur qui s'est permis des attaques très personnelles. J'en ai fait autant, ce dont je ne suis pas très fier. Cependant, lorsqu'on commence à faire allusion à la réputation et au passé des députés afin d'appuyer ses arguments, il est clair que l'argumentation ne vaut pas grand chose.

Je dirais, n'ayant jamais été vendeur de voitures d'occasion mais m'étant consacré au dernier des sacerdoces, le droit, que ces vendeurs ont très probablement meilleure réputation dans notre pays que les avocats, lorsqu'on considère tous les avocats véreux dans le monde.

Je suis complètement horrifié qu'un collègue de Nouvelle-Écosse s'abaisse à des manoeuvres aussi viles lorsqu'il a la possibilité de se conduire d'une manière logique. Cependant, ce n'est pas la raison pour laquelle j'ai pris la parole, mais je l'écoutais. Je l'ai prise parce que—et je suis heureux qu'il soit là—le roi du pharisaïsme, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) a essayé de faire étalage de son expérience en prenant la parole et en déclarant pieusement: «Monsieur le Président, je n'ai jamais vu faire cela auparavant. Je n'ai jamais vu donner la parole à un ministre lorsque les députés de l'opposition faisaient un rappel au Règlement et soulevaient des questions de privilège». C'était de la foutaise.

Je vais mettre les choses au point pour le prince du pharisaïsme de Yorkton—Melville, le dauphin du Nouveau parti démocratique de Saskatchewan, comme il voudrait l'être. Ayant passé trois ans de plus que lui à la Chambre, ce qui fait 21 ans, je comprends la frustration que ressentent les députés d'en face. Franchement, je ne sais pas si j'ai fait la transition. Je ne fais pas partie du gouvernement. Je ne suis pas dans l'opposition. Je ne suis qu'un député de l'arrière-ban du gouvernement.

Et je comprends le député de Saint-Denis (M. Prud'homme) pour lequel j'éprouve beaucoup de respect. Cependant, son argument tombe à plat. Il fait allusion aux «feu de l'action». Pourquoi ne laisse-t-on pas le débat suivre son cour? C'est ce que le ministre veut, et nous avons eu recours à des tactiques de procédure pour le lancer.

Comme je l'ai dit, le député de Yorkton—Melville a déclaré que cela ne s'était jamais produit auparavant. J'ai siégé à la place de mon honorable ami pendant de nombreuses années, et j'ai souvent soulevé des questions de privilège, quelquefois réelles, quelquefois un peu suspectes. Il s'agissait tantôt d'une question de privilège politique, tantôt d'un vrai rappel au Règlement ou d'un rappel au Règlement un peu tendancieux. Et savez-vous, monsieur le Président, ce qui arrivait? Le Président me donnait quelquefois la parole ainsi que la Présidente—habituellement elle ne me la donnait pas parce que nous ne nous sommes jamais bien entendus . . .

• (1650)

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Je ne peux nier que j'ai eu des problèmes avec d'autres Présidents, avec le Président Jerome, par exemple. Le Président Lamoureux a été mon premier Président. C'est lui qui m'a formé en fait. Il me donnait la parole certaines fois, d'autres fois non. Mais s'il ne me la donnait pas, monsieur le Président, je ne faisais pas un rappel au Règlement oiseux, je ne faisais pas de calomnies ni de remarques sur la réputation

du leader du gouvernement à la Chambre qui essayait de mener le débat du gouvernement. Souvent on ne m'a pas donné la parole, et je l'acceptais sans rien dire en me promettant de revenir à la charge un autre jour.

C'est ce que font les députés intègres d'en face, et la plupart d'entre eux le sont. Malheureusement, tout le monde s'est peut-être laissé emporter trop loin dans le feu de l'action mais évitons de plonger dans le sordide et de faire des attaques personnelles sur les gens qui essayent de conduire les affaires du pays. Ce n'est pas étonnant que cette institution ait si mauvaise réputation lorsqu'on assiste à ce spectacle, à ces simagrées hypocrites. Et tous ces députés d'en face qui sont ici depuis 18 ans? Le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) ne peut pas jurer sur une pile de bibles que cela ne s'est pas produit à X reprises qu'un Président donne à juste titre, lorsque les députés se battaient pour intervenir, la parole au ministre d'alors.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Lapierre: Monsieur le Président, j'ai tout comme mes collègues eu l'occasion d'être témoin d'un incident qui est certainement regrettable et qui sera certainement relevé dans les annales de ce Parlement, parce que n'importe quel observateur neutre, que ce soit des députés d'un côté ou de l'autre de la Chambre . . . on avait peut-être un intérêt, mais je suis convaincu, que ce soit la tribune de la presse ou les observateurs qui sont dans nos tribunes, qu'ils ont pu se rendre compte qu'il y avait quelque chose qui s'est passé dans cette Chambre au moment où le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) a obtenu la parole, que ce n'était certainement pas aussi juste et aussi évident que certains députés du gouvernement veulent bien le laisser paraître.

La réalité, monsieur le Président, c'est que la perception serait certainement que la Présidence, si elle n'était pas de connivence, était tellement au courant des intentions du ministre de la Consommation et des Corporations qu'elle lui a donné une occasion pratiquement privilégiée. Et je crois que pour les députés de l'opposition qui regardent la tyrannie de la majorité, on se dit: A ce moment-là si la Présidence a des problèmes avec son oreille gauche, elle ne peut pas entendre les rappels au Règlement ou les questions de privilège, et qu'elle est déjà prête à justifier son action. Monsieur le Président, je pense que toute l'institution va en souffrir.

Et quand on voit un bouffon comme le ministre de la Consommation et des Corporations qui nous a fait . . . j'ai bien hâte de voir le public juger, monsieur le Président.

Mme Duplessis: Regardez-vous donc avant de traiter les autres de bouffons.

M. Lapierre: J'ai hâte de voir le public juger de l'attitude du ministre de la Consommation et des Corporations. Et personnellement, monsieur le Président, je pense que ce n'est pas à l'avantage de cette institution et ce n'est certainement pas à l'avantage de ce gouvernement, parce qu'il y a un principe selon lequel tous les députés dans cette Chambre sont égaux. Et normalement qu'on soit ministre de la Couronne ou non, on n'a pas un accès privilégié à la Présidence.

Et mon impression personnelle, monsieur le Président, et j'ose espérer que dans vos remarques finales vous pourrez la corriger, mais mon impression c'est que vous étiez au courant des intentions du ministre de la Consommation et des Corporations et que, si vous ne lui avez pas donné une chance, en tout cas vous ne lui avez pas nui. Et franchement, monsieur le Président, je pense que pour n'importe quel député qui a regardé ce spectacle désolant et surtout l'attitude même du ministre de la Consommation et des Corporations, on va s'assurer que le ministre de la Consommation et des Corporations, étant donné son attitude, va certainement avoir énormément de problèmes à passer sa législation. Parce que s'il pense qu'il va se servir de la tyrannie de la majorité avec—quel que soit le terme—une certaine complicité perçue, monsieur le Président, je pense que le ministre, qui devrait connaître toutes les règles du *fair play*, devrait se rappeler que ce n'est pas en jouant des petits trucs comme celui-là qu'il va faire évoluer sa législation.

Et il y a d'autres moyens que l'opposition pourra prendre pour faire comprendre le bon sens au ministre de la Consommation et des Corporations et pour s'assurer que cette attitude petite ne lui rapportera pas. Et quand j'entends mon collègue d'en face parler de la démocratie, mais justement la démocratie devrait nous autoriser à nous faire entendre autant qu'un ministre de la Couronne. Pourtant, monsieur le Président, on a eu l'impression, peut-être faussement, qu'il y avait des problèmes au niveau de l'oreille gauche et qu'effectivement le ministre de la Couronne était prêt à faire son petit spectacle, était prêt à présenter sa motion et qu'il y a eu une chance sur l'ensemble de cette Chambre.

Monsieur le Président, pour la validité de l'institution et surtout pour toute la reconnaissance des principes de justice et d'équité, je pense que c'est un jour très sombre. Et moi, comme député . . . et je suis certain que plusieurs de mes collègues vont à partir de ce jour avoir un doute sérieux sur l'objectivité des décisions qui sont prises. Et j'espère, monsieur le Président, je trouve cela regrettable parce que depuis votre accession à cette noble position, vous avez démontré énormément d'objectivité et de justice, et tout le monde reconnaissait vos efforts jusqu'à maintenant. Et moi, je trouve cela regrettable parce que dans un contexte comme celui-ci on a une majorité de 211 députés. Si l'opposition commence à se sentir persécutée, injustement traitée, automatiquement l'atmosphère de cette Chambre va en souffrir. Et celui qui devrait être directement le plus concerné par cela est certainement le ministre de la Consommation et des Corporations qui, je pense, monsieur le Président, a abusé de votre bonté. Et j'ose espérer qu'au cours de la suite du débat sur ce rappel au Règlement, vous pourrez nous exprimer votre sens de l'équité au niveau des actes et des actions du ministre de la Consommation et des Corporations par rapport au point fort légitime de mon collègue d'Ottawa—Vanier qui n'a pas eu l'occasion de se faire entendre au moment approprié. Et je pense, monsieur le Président, que si on veut s'assurer de l'ordre dans cette Chambre, on ne peut pas se permettre de jouer des petits trucs comme celui-ci, et c'est certain que le vice-premier ministre (M. Mazankowski) va regretter amèrement son attitude d'aujourd'hui parce que je suis convaincu qu'il n'est pas étranger à toute cette manigance et que l'ensemble de la députation s'est senti certainement frustré et certainement pas respecté par l'espèce de petite manigance du vice-premier ministre. Et soyez assuré, monsieur le Président, que cela va avoir

un effet terrible sur notre attitude par rapport au gouvernement et par rapport à la Présidence parce qu'on va certainement s'assurer dans l'avenir qu'on ne vous donne pas un pouce parce que, comme on le dit souvent: Chat échaudé craint l'eau froide. Mais, monsieur le Président, ce qui s'est passé aujourd'hui, l'ensemble des députés va avoir l'occasion d'y réfléchir pendant la période de Pâques, et même si Pâques est une période de générosité, je peux vous dire une chose, c'est que les gens ne l'oublieront pas et le retour à la Chambre ne sera certainement pas facile, et celui qui va en souffrir le plus va certainement être le ministre de la Consommation et des Corporations parce que, à jouer comme cela, il ne respecte pas les principes d'équité et de *fair play* et de *give-and-take* que le processus parlementaire devrait nous permettre de suivre. Et ces principes-là, monsieur le Président, quand on y déroge, on paie toujours le prix. Et le ministre de la Consommation et des Corporations a déjà payé amèrement le prix au niveau de l'ensemble de la population, et on va certainement lui rendre la tâche plus difficile parce que si c'est sa manière de procéder, monsieur le Président, on peut certainement jouer les mêmes instruments qu'il veut jouer, et s'il veut abuser des règlements, monsieur le Président, ça peut être un petit jeu qui se joue à deux.

Par conséquent, monsieur le Président, je vous invite à réfléchir et à nous aider à reprendre une image d'équité dans cette Chambre parce que je vous avoue que les actions d'aujourd'hui n'ont certainement pas pour effet de nous faire nous sentir à l'aise, confortables et traités équitablement dans cette Chambre.

[*Traduction*]

M. Riis: Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de contribuer beaucoup à ce débat aujourd'hui et je me contenterai, en guise d'introduction à quelques remarques, de rappeler que les règles de toute institution, ou tout règlement, n'ont de valeur que pour autant que les intéressés les respectent. Si les gens décident de ne pas les suivre et d'avoir recours à d'autres règles de conduite, alors nous ne pourrons pas agir comme nous le devrions dans une situation donnée.

• (1700)

Je vous renvoie au Commentaire 81 de la cinquième édition du Beauchesne, sous la rubrique Prise en considération de la question de privilège. Immédiatement avant 16 heures aujourd'hui, en raison d'un problème très sérieux dont nous avions parlé plus tôt en caucus, j'ai soulevé la question de privilège. Voici ce que dit le Commentaire 81 du Beauchesne:

> La question de privilège, de par sa nature même, a une importance telle qu'on peut la poser en toute circonstance. L'article 17 du Règlement dispose qu'elle aura priorité sur tous les autres travaux de la Chambre.

J'ai la chance de siéger aux premières loges et ma voix porte loin. Quand j'ai essayé d'intervenir aujourd'hui, on n'en a tenu aucun compte. Je sais très bien ce qu'est la question de privilège et quand on peut la soulever. J'ai du mal à comprendre les décisions prises aujourd'hui. Je les respecte, mais il me semble évident qu'on devrait pouvoir soulever la question de privilège en tout temps selon la cinquième édition du Beauchesne.

M. le Président: En guise de commentaire simplement, je tiens à ce que le député de Kamloops-Shuswap (M. Riis) sache que je l'ai écouté très attentivement car je sais que c'est un député très respecté à la Chambre. Je ne veux pas rendre de décision maintenant, mais simplement rappeler que nous procédons généralement par préavis en ce qui concerne la question de privilège à moins qu'elle ne soit soulevée sur-le-champ pendant le cours des délibérations. Je vais cependant me prononcer sur toutes ces questions quand je rendrai ma décision.

Je ferais remarquer à la Chambre que certaines choses n'ont pas été signalées au sujet du fait que certains députés ont voté ou non tout à l'heure. Quelqu'un voudra peut-être avertir ces députés que je serais heureux de les entendre. Entre temps, j'entendrai les députés qui veulent parler du rappel au Règlement.

M. Della Noce: Monsieur le Président, je veux parler du même rappel au Règlement. Je ne veux pas participer au débat, mais je voudrais commenter une remarque désobligeante faite par mon collègue, le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) qui a dit: «A quoi peut-on s'attendre de la part d'un vendeur d'automobiles usagées?» Je vends des autos usagées depuis 20 ans, monsieur le Président, et je n'aurais pas pu servir mes concitoyens plus honnêtement que je l'ai fait. J'étais si honnête que je possède encore tous mes cheveux, que mes clients ne se sont jamais plaints et que ma famille est bien élevée. Je suis fier qu'il y ait des vendeurs d'automobiles à la Chambre et je pense que c'est un métier honnête. Tout le monde possède une voiture. Il y a plus de 22 000 vendeurs d'autos usagées au Canada dont plusieurs dans ma circonscription et cette remarque les insultera. Je suis moi-même insulté et je suis certain que mon collègue, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) l'est aussi.

[*Français*]

Monsieur le Président, ma santé ne me permet pas d'argumenter avec ce député du Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) que j'ai trouvé d'une des plus basses classes existant à la Chambre aujourd'hui en donnant une . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Les députés ont invoqué le Règlement après un incident au cours duquel les esprits se sont échauffés. J'ai remarqué que, conformément au voeu de la présidence, les députés se sont limités de plus en plus à la question que je dois juger. Je demanderais au député de Duvernay (M. Della Noce) de s'en tenir à ce qu'il a dit. Il a dit avec sincérité et en connaissance de cause que les vendeurs d'automobiles sont des citoyens respectables. Je crois que ça suffit.

Je pourrais ajouter que les avocats font l'objet depuis des siècles de commentaires plus ou moins désobligeants. Ils sont habitués d'être la cible des écrivains, des comiques, des hommes politiques parfois, ainsi que de leurs clients et du public. Shakespeare en était bien conscient quand il a écrit dans une de ses pièces: «Commençons par pendre tous les avocats».

Peut-être ne puis-je me porter à la défense des avocats, mais je puis me porter à celle des vendeurs d'automobiles. Je vois qu'on s'échange des marques de politesse en l'occurrence, et je demanderais à tous les députés de s'adresser les uns aux autres avec toute la politesse dont nous sommes capables. Le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) veut peut-être dire quelque chose qui sera utile, je l'espère.

Attribution de temps

M. Dingwall: Monsieur le Président, je voudrais dire au vice-premier ministre (M. Mazankowski) que je veux faire effacer du compte rendu l'allusion que j'ai faite tout à l'heure. Ça n'a pas été une journée facile pour les députés de ce côté-ci de la Chambre, étant donné ce qui s'est passé aujourd'hui, mais je retire ce que j'ai dit.

M. le Président: J'espère que les députés manifesteront l'appréciation qui s'impose.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Rossi: Monsieur le Président, je m'aperçois que mon collègue de Cape Breton a su faire une mise au point en s'excusant, et j'espère que le député de Duvernay (M. Della Noce) saura faire la même chose lorsqu'il parle des messieurs pas de cheveux, parce que moi, je n'en ai pas de cheveux et je me prétends aussi honnête que le député de Duvernay de l'autre côté.

Tout cela pour vous dire, monsieur le Président, que même si je n'ai pas l'expérience du député de Annapolis Valley—Hants (M. Nowlan) qui a été ici 21 ans, moi, personnellement, je suis ici depuis huit ans. A part répéter tout ce qui a été dit, concernant les règlements et tout cela, je veux simplement vous dire une chose, c'est que je suis fortement déçu de ce qui s'est passé aujourd'hui, parce que depuis que vous êtes en fonction, monsieur le Président, j'ai constaté avec quelle compétence, quelle habilité et quelle impartialité vous avez dirigé les opérations en cette Chambre. Pour cela, je dois vous féliciter, monsieur le Président.

Si je vous dis que j'ai été déçu, monsieur le Président, c'est parce que j'ai constaté qu'aujourd'hui il s'est passé quelque chose de très irrégulier et je me suis permis de crier après mon bon ami, et je dis très bien mon bon ami, le vice-premier ministre, et je dis très bon ami, parce que je n'ai jamais vu le vice-premier ministre (M. Mazankowski) agir de la sorte et moi-même, je me suis emporté.

Tout cela pour vous dire, monsieur le Président, qu'on a poussé la farce tellement loin, et on me reprendra si je dis le contraire, que le secrétaire parlementaire, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis), a poussé la farce jusqu'à venir défendre le député de l'opposition, prétendant qu'il est entré à l'heure et qu'il était à l'heure. Moi, cela fait huit ans que je suis ici, monsieur le Président, et jamais je n'ai vu un député du gouvernement voir un député de l'opposition entrer à la Chambre et dire que c'était bien qu'il avait droit de vote. Moi, pour autant que je me souvienne, je n'ai jamais vu cela.

Alors, il y avait quelque chose à défendre. Cela semblait être de la manigance pure et simple et je n'ai jamais vu, depuis que je suis ici, quelque chose de si bien orchestré, quelque chose de si bien préparé et, monsieur le Président, dans certains détails du Code criminel, on parle de complicité avant le fait et après le fait.

Eh bien, monsieur le Président, j'espère que des incidents de la sorte n'arriveront plus jamais. Moi je pense que lorsqu'il est question de privilège, comme le *houseleader* du Nouveau parti démocratique était debout, il était debout bel et bien avant le ministre, et mon whip également était debout bel et bien avant. Alors, monsieur le Président, je vous le dis d'une façon très objective et je vous répète qu'à venir jusqu'à aujourd'hui vous m'avez fasciné de la manière dont vous avez dirigé cette Chambre par votre langue française et dans tout ce que vous avez fait. Mais aujourd'hui, je dois vous dire d'une façon très honnête, très objective et très sincère, que j'ai été déçu et de la façon dont le leader et vice-premier ministre a agi et de la façon—sans vous accuser de quoi que ce soit, monsieur le Président, et croyez-moi lorsque je vous dis que j'admire énormément la façon dont vous opérez—j'ai été déçu, dis-je, de ce qui s'est passé en cette Chambre.

Et j'espère qu'à l'avenir on ne tombera pas dans ces manigances, parce que j'appelle cela de la manigance. C'est de la manigance de la part du vice-premier ministre. C'est de la manigance de la part du ministre et c'est de la manigance d'un peu partout, sinon, et si on avait prêté oreille au *houseleader* du NPD et au whip, je ne pense pas que cet incident serait arrivé et je regrette, monsieur le Président, que ce soit arrivé. Et je souhaite de tout coeur que cela n'arrive jamais.

• (1710)

[*Traduction*]

M. Tobin: Monsieur le Président, je tiens à ajouter quelques observations sur ce rappel au Règlement. Dans les délibérations quotidiennes de la Chambre, il ne fait aucun doute, comme le sait bien le Président, que les divers partis ont leur propre objectif. Le gouvernement a pour objectif de faire adopter ses projets de loi à la Chambre de façon aussi rapide et responsable que possible. Nous espérons que, tout à la volonté de remplir son objectif, il n'en croit pas moins qu'il faut faire des projets de loi une étude équitable et appropriée aussi bien au comité qu'à la Chambre. L'opposition, elle, a pour objectif de faire entendre son point de vue sur les projets de loi, et celui de la population qu'elle représente, et, si possible, d'y faire apporter des amendements quand c'est nécessaire. Cela s'applique aux deux partis de l'opposition. Quels que soient les objectifs du gouvernement et ceux de l'opposition et quelles que soient nos priorités respectives, nous devons assurer le bon fonctionnement du Parlement. Même si les points de vue, les visées et les objectifs ne sont pas les mêmes de part et d'autre, le Parlement ne peut fonctionner avec la bonne volonté de ses députés et des Canadiens qu'en se conformant à une série de règles bien précises. Quelle que soit la nature des problèmes ou des crises auxquels le Parlement doit faire face, ces règles doivent résister à l'épreuve du temps. Quelle que soit l'importance de mes objectifs ou de ceux du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre), nous devons tous deux nous soumettre au règlement de la Chambre. Nous avons eu l'impression aujourd'hui, d'un côté comme de l'autre, qu'on s'est empressé de laisser de côté le Règlement auquel nous devons tous obéir.

Je ne m'en prends nullement à la présidence. Les esprits sont sans doute un peu survoltés, mais je tiens à préciser que les députés de ce côté-ci et de tous les côtés, j'en suis sûr, ont beaucoup de respect pour la présidence. Je regrette que le gouvernement ait fait une entorse au Règlement dans le but de faire adopter ce projet de loi. Je regrette qu'il ait placé le Président de la Chambre des communes dans cette situation. Il n'est pas facile de prendre position dans une tribune ou les représentants de tous les partis ont, quelles que soient leurs opinions, beaucoup de respect pour la présidence. Ce respect est indispensable au bon fonctionnement d'un Parlement.

Vous avez eu droit à ce respect et j'espère que vous le conserverez. Je crois néanmoins que la façon dont le gouvernement a agi aujourd'hui a contribué énormément à saper, ébranler et miner la bonne volonté de la Chambre et la confiance que nous avons dans le Règlement qui régit la Chambre sous votre sage direction.

Je déplore que le gouvernement—et j'ai l'impression d'entendre un bruit de bottes—ait contourné le Règlement. Je déplore qu'il ait placé le Président dans une situation impossible. Je déplore qu'il ait profité de la confiance que les députés d'en face éprouvaient pour le Président pour ébranler, et j'espère me tromper, la confiance que le Président de la Chambre avait su mériter.

Je tiens à dire au gouvernement qu'il a peut-être atteint son objectif à court terme en recourant à ce genre de supercherie et d'expédient, mais qu'à long terme il a sérieusement contribué à empoisonner l'atmosphère qui règne ici. Le gouvernement a placé le Président, qui s'est conduit de façon exemplaire au cours de ces derniers mois, dans une situation impossible.

Cela dit, je quitte la Chambre, car je ne peux plus participer à ce débat.

Des voix: Bon week-end!

M. le Président: Comme certains députés voulaient peut-être faire des déclarations pour expliquer comment ils ont voté ou pourquoi ils n'ont pas voté, je me demande si quelqu'un désire la parole à ce sujet. Je suis prêt, je le répète, à entendre leurs arguments. En ce qui concerne au moins un des députés, je réglerai la question à la prochaine séance.

Si personne d'autre ne désire parler de ce rappel au Règlement, j'accorde la parole à la députée de Trinity (M^lle^ Nicholson).

Mlle Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, je voudrais intervenir sur la motion d'attribution de temps et sur le projet de loi C-22.

M. le Président: La présidence a écouté attentivement et avec un brin d'appréhension ce qui s'est dit cet après-midi. Telle est ma responsabilité. Je signale aux députés que je siège moi aussi à la Chambre depuis un bon bout de temps. Il arrive que les sentiments soient exacerbés. Dans le feu de l'action, j'ai moi-même tenu parfois certains propos que j'aurais voulu tourner autrement. Je sais que les députés ont fait de leur mieux tout à l'heure pour se montrer courtois les uns envers les autres, et donc respectueux de cet endroit.

• (1720)

J'examinerai très attentivement les questions qui ont été soulevées. Je ferai rapport à la Chambre et j'y répondrai. Je n'ai jamais prétendu, et personne d'autre ne le ferait non plus, sans doute, qu'il était impossible de commettre une erreur dans cette enceinte. Il se peut que j'en aie commis. J'examinerai très attentivement la question, et si je suis dans l'erreur, je le signalerai à la Chambre. Après avoir écouté ce que les députés avaient à dire, je pense qu'il serait utile que la présidence fasse rapport en temps voulu à la Chambre sur certains des points qui ont été soulevés et qu'elle explique le plus clairement possible les règles de procédure qui s'appliquent en l'occurrence.

Je tiens simplement à dire à ce stade-ci que bien des précédents me permettaient de donner la parole au ministre en l'occurrence. D'autres présidents l'avaient fait avant moi, et c'est sur cela que je me suis basé. Certains députés s'offusquent de la façon dont j'ai procédé. Je me pencherai sur cette question, car en définitive, je dois demeurer le serviteur de tous les députés. Je donne donc la parole au ministre aux fins du débat.

M. Andre: Monsieur le Président, je croyais avoir été le premier à obtenir la parole parce que vous procédiez par ordre alphabétique.

Cette motion devrait être inutile; je suis tout à fait d'accord là-dessus. Malheureusement, le gouvernement n'avait d'autre choix. Non pas à une ou deux reprises, mais bien à trois reprises, à cette étape seulement, le leader parlementaire du gouvernement et le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) se sont mis en rapport avec les porte-parole de l'opposition pour leur demander combien de jours il faudrait pour franchir cette étape, 5 jours, 10 jours, 15 jours ou plus.

Or, à chaque fois, les leaders parlementaires de l'opposition ont refusé de discuter de la question. Ils ont refusé de faire une contreproposition. Il n'y a pas eu de négociations. Ils ont refusé de discuter de la possibilité de mettre fin au débat à un moment donné. Par conséquent, le gouvernement n'a pas eu de choix. Nous ne saurions poursuivre ce débat indéfiniment. Il a longuement été question des négociations et des discussions grâce auxquelles nous parvenons à nous entendre dans cette Chambre. Il devrait en être ainsi, mais si l'opposition refuse d'envisager la possibilité de clore un débat, le gouvernement ne peut agir autrement.

Je voudrais rappeler le nombre d'heures que nous avons consacrées au débat sur le projet de loi C-22. Comme nous le savons tous, l'avant-projet concernant cette mesure a été rendu public à la fin juin l'an dernier, soit il y a neuf mois de cela. En automne, le gouvernement a essayé d'amorcer le débat sur la mesure. Un précédent a été établi ce jour-là et nous nous en repentirons. La tradition dans cette institution et celles qui l'ont précédée veut que, même si l'on s'oppose farouchement à une motion ou à un projet de loi donnés, le parrain a le droit de les présenter quand même.

Cette tradition est si fermement ancrée que, même si la présidence pose la question: «Le député est-il effectivement autorisé à présenter le projet de loi?», depuis des temps immémoriaux, la réponse des députés de la Chambre des communes est systématiquement affirmative. Quand la question a été posée au sujet du projet de loi C-22, l'opposition a répondu par la négative et a exigé un vote par appel nominal. Or la tradition veut que, quoi que l'on pense d'un projet de loi, il faut accepter que tous les députés, et notamment le gouvernement, aient le droit de le présenter. Il est foncièrement contraire à la démocratie de voter contre sa présentation et son impression; pourtant, l'opposition a eu recours à cette tactique dilatoire.

L'opposition a récidivé à l'étape de la première lecture. La question suivante que la présidence doit poser est si la Chambre autorise la première lecture de la mesure. Cette question ne fait jamais l'objet d'un vote, en conformité du principe reconnaissant à tous les députés le droit inaliénable de présenter et faire imprimer un projet de loi. L'opposition a voté contre.

Après ces procédés dilatoires, le débat à l'étape de la deuxième lecture a duré 28 heures, ce qui est loin d'être négligeable. Puis, nous avons discuté avec l'opposition du nombre d'heures qui serait nécessaire pour terminer l'étape de la deuxième lecture et nous avons demandé si quatre, cinq ou six jours lui suffiraient. L'opposition a refusé de négocier. Le gouvernement a dû présenter une motion d'attribution de temps parce qu'on ne se montrait pas disposé à discuter de la bonne marche des travaux. L'attribution du temps s'impose lorsque l'opposition refuse de négocier.

Le comité a examiné le projet de loi durant 82 heures, ce qui est bien plus qu'un survol rapide. Soixante-cinq heures ont été consacrées à l'audition de témoins. Selon l'esprit des nouvelles dispositions du Règlement qui s'appliquent aux comités législatifs, lorsque la Chambre s'est déjà prononcée sur le principe d'un projet de loi, il n'est plus nécessaire de revenir sur le principe et le projet est renvoyé à un comité législatif pour que ce dernier en examine les détails. L'opposition n'a rien voulu de tel. L'opposition voulait que les témoins disent s'ils étaient favorables ou non au principe du projet de loi. Les ministériels qui faisaient partie du comité ont consenti à ce genre de questions.

[*Français*]

M. Rossi: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le Président: L'honorable député de Bourassa (M. Rossi) sur un rappel au Règlement.

M. Rossi: Je demande le quorum, monsieur le Président.

M. Hudon: Voulez-vous compter, s'il vous plaît?

M. Rossi: Vous, mêlez-vous de vos affaires!

M. Hudon: Je fais comme vous.

M. Rossi: Il n'y a pas d'opposition.

[*Traduction*]

M. le Président: J'ai entendu le député et j'ai bien regardé la Chambre. Je déclare qu'il y a quorum.

M. Andre: Monsieur le Président, 46 groupes différents, comprenant en tout 98 personnes, ont témoigné au comité. Les comités législatifs ont pour mission d'étudier a fond, et les projets de loi et les amendements. L'opposition a proposé 11 amendements à l'étape du comité, dont trois du nouveau parti démocratique. Le gouvernement a adopté l'un de ces trois derniers amendements. Les deux autres traitaient de questions de forme et le porte-parole du nouveau parti démocratique a convenu que ces problèmes se résorberaient d'eux-mêmes dans la loi.

On a proposé 47 amendements à l'étape du rapport. Si les députés de l'opposition mettaient en pratique ce qu'ils disent à propos du respect des traditions à la Chambre, ces 47 amendements auraient été présentés à l'étape du comité. L'étude des amendemens fait partie des attributions des comités législatifs et elle est prévue par le nouveau Règlement que nous devons maintenant réexaminer à cause du comportement de l'opposition.

Ce projet de loi a été renvoyé à la Chambre à l'étape du rapport qui a été marquée par une recrudescence des tactiques dilatoires. Nous avons gaspillé cinq jours à cause de ces tactiques de l'opposition. Des pétitions signées en août dernier ont été présentées la semaine dernière et la semaine précédente. Les députés qui les ont présentées ont déclaré, d'un ton moralisateur, que depuis toujours, la tradition permettait de faire état des préoccupations des électeurs à la Chambre. Faut-il avoir du culot pour faire pareille déclaration sans broncher.

Depuis les élections de 1984, jamais un projet de loi n'a été autant débattu à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement, et devant différentes tribunes au pays. Si quelqu'un à la Chambre peut dire qu'il n'a pas eu la possibilité d'examiner ce projet de loi, qu'il n'en a pas entendu parler ni eu vent des réactions des personnes intéressées, c'est qu'il a vécu en vase clos. D'après le député de Beaches (M. Young) et le chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent), 300 000 lettres de protestation contre le projet de loi C-22 ont été reçues. Le CTC, les travailleurs de l'automobile et les fabricants de médicaments génériques ont publié des brochures à ce sujet. Des dizaines de milliers de brochures ont été distribuées. Le député de Cape Breton—Richmond-Est (M. Dingwall) a parcouru le pays et a paru à des émissions de variétés pour essayer de soulever la population. L'opposition a tout fait pour critiquer et condamner ce projet de loi dans l'espoir de gagner les Canadiens à sa cause et de les amener à exiger que le gouvernement retire ce projet de loi.

• (1730)

L'opposition a-t-elle réussi? Dans un sondage d'opinion mené récemment par la société Decima, on proposait la situation suivante: «J'appuierais le projet de loi si le gouvernement prévoyait un mécanisme visant à garantir que le prix des médicaments ne monte pas plus vite que le taux d'inflation». Quatre-vingt-deux p. 100 des répondants étaient d'accord, et c'est exactement ce que prévoit le projet de loi. Or donc, en dépit des efforts de l'opposition, la population canadienne comprend que ce projet de loi est à son avantage.

Je regrette que nous ayons eu à proposer cette motion d'attribution de temps—je le regrette sincèrement—mais nous n'avions pas le choix. L'opposition a refusé de négocier une entente raisonnable à ce sujet. J'ai dû à regret présenter la motion. J'attends le vote avec impatience et j'ai grand hâte que nous prenions quelques jours de congé pour récupérer après toutes les émotions que nous avons connues ici. On peut espérer que nous reviendrons dans de meilleures dispositions, prêts à aborder d'autres travaux pour lesquels les Canadiens nous ont élus.

M. Lesick: Monsieur le Président, je désire également me prononcer sur la motion d'attribution de temps relative au projet de loi C-22. Mes électeurs d'Edmonton-Est qui suivent le débat doivent se demander ce qui arrive à cette bonne vieille Chambre. Plus de 200 députés conservateurs ont été élus pour présenter des mesures législatives qui d'après eux étaient dans l'intérêt bien compris des Canadiens. Les électeurs nous ont confié ce mandat parce qu'ils ont jugé qu'un parti progressiste conservateur formerait un bon gouvernement. Ils croyaient que nous pouvions rendre service au pays et c'est ce que nous avons fait depuis deux ans et demi.

Nous avons proposé le projet de loi C-22 dont bénéficieront tous les Canadiens. Nous avons passé beaucoup de temps au Parlement et au comité à l'étudier et pourtant l'opposition nous cause des ennuis. Le projet de loi C-22 rendra service à tous les Canadiens. En effet, il faut améliorer notre système de soins médicaux et, grâce à ce projet de loi, nous servirons mieux les citoyens du Canada en leur fournissant de meilleurs médicaments. Comme le ministre vient de le dire, nous avons consacré 82 heures au comité à ce projet de loi. Pendant des jours, à raison de trois ou quatre heures par jour, sans regarder à la dépense, nous avons discuté de ce projet de loi dont bénéficieront les Canadiens. Nous avons pris le temps d'entendre 46 groupes et 98 particuliers et, après avoir passé tout ce temps à débattre le projet de loi, il est assez gênant que nous ne puissions pas prendre une décision, une fois revenus à la Chambre.

La majorité des Canadiens ont demandé à notre gouvernement de faire un travail, et il s'en acquitte. Nous avons respecté l'opposition. Nous nous sommes mis en quatre pour faire tout ce qui est possible pour respecter l'opposition minoritaire. Il est temps que l'opposition commence à respecter le gouvernement. Nous sommes plus de 210 députés à représenter toutes les classes et toutes les régions du pays. Nous jouissons manifestement de la confiance du public. Nous avons l'accord et la confiance des Canadiens pour faire adopter un projet de loi d'une aussi grande importance et d'une aussi grande valeur pour les Canadiens. Il est ignoble de la part de l'opposition de recourir sans cesse à ces manoeuvres dilatoires.

Lors du dernier sondage, plus de 82 p. 100 des personnes interrogées ont dit vouloir que le gouvernement fasse adopter le projet de loi. Elles veulent profiter des avantages pour la santé que ce projet de loi leur apportera à l'avenir. Nous avons affirmé au public, à nos personnes âgées, aux handicapés et à ceux qui sont dans le besoin, que ce projet de loi n'entraînerait pas d'augmentation du prix des médicaments. Nous avons donné cette assurance aux provinces et elles admettent que c'est un excellent projet de loi. Les universités attendent qu'il soit adopté pour en tirer parti, pour que les étudiants diplômés puissent commencer à travailler à l'amélioration de la santé de la nation, par le biais de leurs travaux de recherche. Pourquoi ne devrait-on pas le faire au Canada? Pourquoi devrions-nous dépendre d'autres pays pour les médicaments que nous importons? Ils font le travail, nous faisons la fabrication et les médicaments vont au public. Quand aurons-nous la fierté de faire ce travail et, ce faisant, de fournir des emplois à nos diplômés universitaires et à nos chercheurs?

Il y a longtemps que nous aurions dû adopter ce projet de loi. Je félicite non seulement notre gouvernement mais également le ministre d'être intervenu en décidant d'imposer l'attribution de temps. Nous avons donné à l'opposition tout le temps possible pour discuter à fond de ce projet. Huit cent millions de dollars attendent dans les coulisses d'être consacrés à la recherche. Et que faisons-nous? Nous discutons à la Chambre pour savoir si nous devons adopter le projet de loi aujourd'hui, demain, ou le mois prochain. Si j'ai bien compris, l'opposition veut adopter ce projet de loi l'an prochain. Notre gouvernement est le meilleur que le Canada n'ait jamais connu depuis une dizaine d'années. Pourquoi les Canadiens ne tireraient-ils pas profit d'un bon gouvernement? Pourquoi ne profiteraient-ils pas des avantages du projet de loi C-22? Pourquoi ne profiteraient-ils pas des mesures que le gouvernement propose d'adopter pour améliorer et étendre les services de santé pour les Canadiens?

Mes électeurs m'ont demandé quel est l'objet de ce projet de loi. Je leur ai répondu qu'il visait à améliorer les services de santé et que plus tôt il serait adopté, mieux cela vaudrait. Ils m'ont demandé où était le problème. J'étais dans ma circonscription, la semaine dernière, et je leur ai dit que nous continuions à examiner la question. Ils m'ont demandé pourquoi nous ne pouvions rien faire étant donné que nous sommes majoritaires. Ils m'ont dit qu'ils étaient déçus. J'ai dû leur répondre qu'ils devaient être déçus non pas du gouvernement, mais de l'opposition. L'opposition a pu se faire entendre. Nous l'avons écoutée. Nous avons respecté son point de vue, mais maintenant il est temps que nous passions aux actes.

• (1740)

A mon avis, lorsque ce projet de loi sera adopté, non seulement il profitera à tous les Canadiens, mais les députés de l'opposition verront les mérites de cette mesure à laquelle ils étaient opposés. Mais cela leur prendra un certain temps parce que les députés de l'opposition sont ainsi, il leur faut du temps pour apprendre. Il faut espérer qu'ils seront convaincus lorsqu'ils verront les avantages de ce projet de loi dans deux ou cinq ans.

Nous savions que les députés de l'opposition ressortaient leur vieille artillerie lorsqu'ils ont saisi la Chambre de 47 amendements à l'étape du rapport. Le pays se rend compte qu'ils ont puisé dans leurs vieilles combines. En 1984, les Canadiens ont déclaré qu'ils voulaient un nouveau gouvernement. Ils en veulent un bon. Ils veulent que les conservateurs progressistes gouvernent. C'est ce que nous faisons de notre mieux ici. Je vous assure, monsieur le Président, que même les députés de l'opposition, quelles que soient leurs réticences, devront se soumettre et admettre que nous avons raison. Nous n'avons pas toujours été parfaits, mais nous avons toujours écouté ce qu'ils avaient à dire. Nous avons pris des mesures parce que nous avons consulté nos électeurs. Nous pensons que le projet de loi C-22 sera la meilleure loi pour le Canada.

Attribution de temps

M. Fennell: Monsieur le Président, je pense que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour faire sonner le timbre maintenant et procéder au vote dans 15 minutes. J'ai l'accord des députés des autres partis.

M. le Président: Le député d'Ontario a laissé savoir à la présidence que l'on s'entend pour passer au vote. Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le vote porte sur la motion de M. Andre. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Andre, mise aux voix, est adoptée.)

(*Vote nº 92*)

POUR

Députés

Andre	Clark (Brandon—Souris)	Della Noce
Belsher	Collins	Desjardins
Bernier	Comeau	Duplessis
Blais	Cooper	Edwards
Blenkarn	Corbett	Fennell
Blouin	Côté (Lac-Saint-Jean)	Ferland
Brisco	Darling	Fontaine
Caldwell	de Cotret	Fretz
Cardiff		Gass
Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Lewis	Reimer
Greenaway	MacDonald (Kingston and the Islands)	Schellenberger (Wetaskiwin)
Grisé	MacKay	Scowen
Guilbault (Drummond)	Mantha	Siddon
Hamelin	Marin	Sparrow
Hamilton	Mayer	Stevens
Hawkes	Mazankowski	Taylor
Hicks	McCain	Tupper
Holtmann	McDermid	Turner (Ottawa—Carleton)
Hudon	McKenzie	Vankoughnet
Jacques	McKnight	Vézina
James	Merrithew	Vincent
Jardine	Moore	Wenman
Jourdenais	Nickerson	Wilson (Swift Current—Maple Creek)
Kempling	Nowlan	Witer—82
Kindy	O'Neil	
Lawrence	Pennock	
Layton	Peterson	
Leblanc	Porter	
Lesick	Redway	
	Reid	

CONTRE

Députés

Allmand	Lapierre	Rodriguez
Althouse	MacLellan	Rompkey
Axworthy	Manly	Rossi
Benjamin	McDonald (Broadview—Greenwood)	Skelly
Blaikie	Murphy	Tardif (Richmond—Wolfe)
Boudria	Nicholson (Trinity)	Tobin
Cassidy	Nystrom	Turner (Vancouver Quadra)
de Corneille	Orlikow	Waddell
Dingwall	Parry	Young —37
Garneau	Penner	
Gauthier	Prud'homme	
Guilbault (Saint-Jacques)	Riis	
Hopkins	Robinson	
Hovdebo		
Keeper		

● (1800)

M. le Président: Je déclare la motion adoptée.

Comme il est 18 heures, aux termes de l'article 4 du Règlement, la Chambre s'ajourne au lundi 27 avril 1987, à 11 heures, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 8.)

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 27 avril 1987

La séance est ouverte à 11 heures.

Prières

AFFAIRES COURANTES

[*Français*]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, en vertu de l'article 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement aux pétitions nos 332-1613, 332-1614, 332-1622, 332-1623, 332-1628 à 332-1646 inclusivement, 332-1650, 332-1651, 332-1656 à 332-1659 inclusivement, 332-1661, 332-1664 à 332-1669 inclusivement, 332-1671 à 332-1673 inclusivement et 332-1676 à 332-1680 inclusivement.

* * *

[*Traduction*]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DÉLÉGATION À LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE POLOGNE

L'hon. Steven E. Paproski (vice-président des comités pléniers): Monsieur le Président, conformément à l'article 101 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation parlementaire canadienne qui s'est rendue en visite officielle à la République populaire de Pologne, du 14 au 19 mars 1987.

* * *

TRANSPORTS

PRÉSENTATION DES 1ER ET 2E RAPPORTS DU COMITÉ PERMANENT

M. Darryl L. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le premier rapport du comité permanent des transports sur le projet de loi C-18, concernant les transports, avec des propositions d'amendement.

[*Français*]

M. Gray (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine): Monsieur le Président, je désire présenter le deuxième rapport concernant le projet de loi C-19, Loi concernant les transports routiers effectués par des entreprises extra-provinciales, avec modifications, dans les deux langues officielles.

(*Note de l'éditeur: Voir les* Procès-verbaux *d'aujourd'hui au sujet des rapports précités.*)

* * *

[*Traduction*]

PÉTITIONS

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, j'ai le plaisir de présenter une pétition concernant l'intention du gouvernement de mener à terme l'étude des modifications à la Loi sur les brevets qui ont trait aux médicaments d'ordonnance.

Les pétitionnaires, de Port Alberni, Gibsons Landing, Sechelt, Prince-Rupert, Pritchard, Kamloops et Barrière, en Colombie-Britannique, craignent que les changements à la Loi sur les brevets n'entraînent une majoration sensible des prix pour les consommateurs canadiens qui ont besoin de médicaments d'ordonnance.

Ils demandent donc au gouvernement, *in extremis*, de reconsidérer cette mesure législative et de ne pas la mener plus loin. Ils sont d'avis que c'est là l'une des nombreuses concessions que le gouvernement canadien accorde aux États-Unis, aux dépens des Canadiens moyens, dans les négociations sur le libre-échange. Cette question épineuse les inquiète vivement.

LE DROIT À LA VIE DES ENFANTS À NAÎTRE—LA PROTECTION DE LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉS

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, je voudrais également présenter une pétition signée par 373 citoyens d'Ottawa, de Nepean, de Kanata et de Gloucester dans la région de la capitale nationale. Cette pétition est présentée au nom de la Coalition pour la vie située à Ottawa.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement d'appuyer la motion d'initiative parlementaire M-37 dont la Chambre est saisie et qui protégerait les enfants à naître en vertu de la Charte des droits et des libertés.

Pétitions

ON DEMANDE L'INTERRUPTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE HARBOURFRONT JUSQU'À LA FIN DE L'ENQUÊTE

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, j'ai enfin l'honneur de présenter à la Chambre une pétition signée par environ 150 citoyens du quartier domiciliaire de Harbourfront à Toronto qui a trait au fait que les projets pour l'aménagement du Harbourfront sont actuellement à l'étude.

Les pétitionnaires s'inquiètent au sujet de la hauteur des immeubles, de la densité de la population, des espaces réservés aux loisirs et au stationnement. Ils signalent également qu'en dépit de l'étude en cours, on construit encore des immeubles sans permis de construction. Ils demandent au Parlement d'interrompre tous les travaux de construction dans la région de Harbourfront, notamment les immeubles situés au 633, Lakeshore Boulevard ouest, au 650, Queen's Quay ouest et au 11, Stadium Road, en attendant les résultats de l'enquête. Ils demandent également d'être autorisés à y participer.

OPPOSITION AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai le devoir et l'honneur de présenter des pétitions portant sur trois questions distinctes. La première émane de Canadiens qui habitent diverses localités de la Colombie-Britannique.

Ils demandent humblement au Parlement de veiller à ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette les recommandations qui priveraient les pêcheurs du droit de toucher des prestations d'assurance-chômage et qu'il entreprenne des consultations avec tous les représentants des pêcheurs afin d'améliorer le programme offert aux pêcheurs.

LE DROIT DE COMPARUTION DEVANT UNE COMMISSION DES RÉFUGIÉS

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais présenter une autre pétition émanant de citoyens de certaines localités de la Saskatchewan, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique qui demandent humblement au Parlement de légiférer pour instituer des audiences équitables et rapides à l'intention de ceux qui réclament le statut de réfugié devant une commission des réfugiés indépendante de la Commission de l'immigration. Ils demandent également que ces audiences soient accessibles à tous ceux qui en font la demande au Canada et que ceux qui veulent présenter une demande en ce sens aient la chance de venir la présenter personnellement au Canada.

LES TRANSPORTS—LA RÉFORME DE LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

M. Les Benjamin (Regina-Ouest): Monsieur le Président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter, six pour être précis, provenant de diverses localités au Canada. Les signataires prient le Parlement et la Chambre des communes de demander au gouvernement de retirer le projet de loi C-18, de conserver la commodité et la nécessité publiques comme critère fondamental dans l'élaboration d'une politique des transports publics, et de maintenir la délivrance de permis d'exploitation afin de limiter l'activité du marché à son niveau actuel de fonctionnement dans l'intérêt du public en général.

• (1110)

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, j'ai à présenter un certain nombre de pétitions provenant de diverses parties du pays, notamment de l'Île-du-Prince-Édouard; de la Colombie-Britannique; de Mississauga, Toronto et Willowdale, en Ontario; et de Calgary, en Alberta.

Je présente un grand nombre de pétitions portant de très nombreuses signatures. J'en ai également une du Québec au sujet des modifications proposées à la Loi sur les brevets.

[*Français*]

... que les modifications proposées à la Loi sur les brevets affecteront directement tous les Canadiens et Canadiennes qui ne sont pas couverts par des programmes d'assurance-médicaments gouvernementaux ou privés et que les propositions du gouvernement augmenteront les coûts déjà élevés des régimes d'assurance-santé provinciaux.

[*Traduction*]

Les pétitionnaires se préoccupent énormément des modifications qu'on propose d'apporter à la Loi sur les brevets concernant les médicaments.

Cela me fait donc plaisir, au nom de centaines et de centaines de Canadiens de partout au Canada, de présenter ces pétitions à la Chambre des communes.

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition à la Chambre au nom d'un certain nombre de mes électeurs de la circonscription de Prince Albert qui demandent au gouvernement de se rendre compte des effets des modifications qu'il propose de faire apporter à la Loi sur les brevets concernant les médicaments, et de rejeter ces propositions ou toutes propositions qui auraient pour effet de faire augmenter le prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

OPPOSITION AUX CHANGEMENTS PROPOSÉS AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, j'ai quatre pétitions à présenter. La première provient d'un certain nombre de pêcheurs de Carbonear, à Terre-Neuve, ainsi que de la Colombie-Britannique. Ces pêcheurs craignent que le programme d'asssurance-chômage finisse par ne plus s'appliquer à leur situation.

Les pétitionnaires demandent au Parlement du Canada de veiller à ce que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) rejette toute recommandation qui aurait pour effet de dépouiller les pêcheurs de leur droit de toucher de l'assurance-chômage, et à ce qu'il entreprenne des consultations avec tous les représentants des pêcheurs canadiens pour qu'on puisse apporter des améliorations au programme.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma deuxième pétition concerne les projets d'amendements de la Loi sur les brevets. Cette pétition vient cette fois-ci de Burnaby, de Vancouver et d'ailleurs en Colombie-Britannique.

Les signataires demandent au gouvernement fédéral de rejeter les propositions du projet de loi C-22 qui seraient fort préjudiciables aux Canadiens, surtout aux personnes âgées, parce qu'elles feraient augmenter le prix des médicaments d'ordonnance.

Ils demandent donc au Parlement du Canada de rejeter ces propositions du projet de loi C-22.

LES MARCHANDISES DANGEREUSES—LE TRANSFERT

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma troisième pétition porte sur la manutention des marchandises dangereuses. Cette pétition vient de la circonscription de Vancouver-Est.

Les habitants de cette circonscription demandent à la Commission canadienne des transports de relocaliser le transfert de toutes les marchandises dangereuses dans un endroit à l'extérieur du havre de Vancouver et de trouver une solution permanente aux transports de ces marchandises, une solution acceptable pour les habitants du Grand Vancouver et des autres agglomérations des basses terres de l'intérieur de la Colombie-Britannique.

LE RENOUVELLEMENT DES CRÉDITS D'UN PROGRAMME À L'INTENTION DES FEMMES

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Ma quatrième pétition traite du financement des programmes féminins par le secrétariat d'État. Cette pétition est signée par des habitants de la ville de Whitehorse dans le territoire du Yukon. Les signataires demandent au secrétariat d'État non seulement de conserver, mais de soutenir davantage son programme actuel qui vise à assurer l'égalité aux femmes et de refuser l'admissibilité de REAL Women au titre des subventions prévues dans le cadre de ce programme.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Dave Dingwall (Cape Breton—Richmond-Est): Monsieur le Président, je compte déposer aujourd'hui un certain nombre de pétitions en provenance de la Saskatchewan, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse et de la Colombie-Britannique et dont les signataires s'opposent aux changements proposés à la Loi sur les brevets.

Comme le monopole accordé aux sociétés pharmaceutiques inovatrices empêchera les fabricants de produits génériques de leur faire concurrence, ce qui provoquera une hausse du coût et des prix des médicaments et réduira sensiblement la capacité du Canadien moyen d'acheter les médicaments d'ordonnance dont il a besoin, les pétitionnaires prient humblement le gouvernement du Canada de retirer les modifications proposées à la Loi sur les brevets—modifications qui, d'après eux, nuiront aux Canadiens et spécialement aux démunis et aux personnes âgées.

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais présenter moi aussi une pétition au sujet des modifications proposées à la Loi sur les brevets.

Je tiens à signaler à la Chambre un certain paragraphe de cette pétition où il est dit que les modifications proposées constituent un nouvel exemple des concessions que le gouvernement canadien accorde aux États-Unis, dans le cadre des négociations sur le libre-échange, au détriment du Canadien moyen.

Ainsi, qu'il s'agisse de bois, de pétrole, de médicaments brevetés, ou de n'importe quoi d'autre, ces pétitionnaires craignent que le gouvernement soit en train de brader le Canada aux États-Unis.

M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe): Monsieur le Président, je voudrais déposer un certain nombre de pétitions signées par des Canadiens de Richmond et de Vancouver-Nord en Colombie-Britannique, et d'autres signées par des habitants du Québec, et surtout de la région de Laval.

Ces personnes se prévalent de leur droit de prier le gouvernement du Canada de rejeter les changements proposés à la Loi sur les brevets, qui entraîneront, selon eux, l'augmentation du prix des médicaments d'ordonnance pour les Canadiens.

* * *

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ

MESURE MODIFICATIVE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord) demande à présenter le projet de loi C-254, tendant à modifier la Loi sur la citoyenneté.

M. le Président: Le député est-il autorisé à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. Pennock: Monsieur le Président, je suis heureux de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire qui propose de modifier la Loi sur la citoyenneté afin que le temps d'affectation à l'étranger des membres des forces armées ou des fonctionnaires fédéraux ou provinciaux soit reconnu comme période de résidence du conjoint non canadien pour satisfaire aux exigences de la Loi sur la citoyenneté.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1re fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA CONSTITUTION

MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DE *ANNÉE DE LA PROCLAMATION* (LOI SUR TERRE-NEUVE)

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

8 avril 1987—*Le ministre de la Justice:*

Considérant que l'article 43 de la *Loi constitutionnelle de 1982* prévoit que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'Assemblée législative de chaque province concernée,

la Chambre des communes a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

Questions au Feuilleton

ANNEXE
MODIFICATION DE LA
CONSTITUTION DU CANADA

1.(1) Le numéro d'article 3 de la *Loi sur Terre-Neuve* est remplacé par le numéro de paragraphe 3(1).

(2) L'article 3 de la même loi est modifié par l'adjonction de ce qui suit:

«(2) Toute mention de la présente loi ou des conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada figurant à l'annexe de la présente loi vaut mention des modifications qui y sont apportées.»

2.(1) La désignation numérique de la clause 17 des conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada figurant à l'annexe de la même loi est remplacée par la désignation numérique 17(1).

(2) La clause 17 des conditions de l'Union de Terre-Neuve au Canada figurant à l'annexe de la même loi est modifiée par adjonction de ce qui suit:

«(2) Pour l'application du paragraphe un de la présente clause, les *Pentecostal Assemblies of Newfoundland* ont, à Terre-Neuve, tous les mêmes droits et privilèges à l'égard des écoles confessionnelles et des collèges confessionnels que ceux détenus de droit à Terre-Neuve lors de l'union par toute autre catégorie de personnes; les expressions «toutes semblables écoles» et «tous semblables collèges», à l'alinéa *a*) et *b*) de la présente clause, visent dès lors respectivement les écoles et les collèges des *Pentecostal Assemblies of Newfoundland*.»

3. Titre de la présente modification: *Modification constitutionnelle de* **année de la proclamation** (Loi sur Terre-Neuve).

M. le Président: Conformément au paragraphe 24(2) du Règlement, la motion est portée, comme mesure d'initiative gouvernementale, à l'ordre du jour de la présente séance ou de la prochaine.

* * *

• (1120)

COMMUNICATIONS ET CULTURE

REPORT DE LA DATE DE PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les partis se sont consultés et vous pourrez constater que l'on consent à l'unanimité à adopter deux motions, que je présente séparément. La première est la suivante:

Que le comité permanent des communications et de la culture soit autorisé à reculer du 15 avril au 6 mai 1987 la date prévue de présentation à la Chambre de son rapport sur toutes les questions relatives à l'élaboration d'une politique de la radiodiffusion conformément à l'ordre de renvoi de la Chambre en date du 29 janvier 1987.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire propose sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

RECHERCHE, SCIENCE ET TECHNOLOGIE

AUTORISATION AU COMITÉ PERMANENT DE VOYAGER

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, voici la seconde motion:

Que le comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie soit autorisé à voyager au Canada durant six jours au total et à se rendre à

Toronto, le lundi soir 11 mai 1987, après l'heure habituelle de l'ajournement de la Chambre, pour y tenir des audiences publiques les mardi et mercredi 12 et 13 mai 1987;

Saskatoon, le mardi soir 26 mai 1987, après l'heure habituelle de l'ajournement de la Chambre, pour y tenir des audiences publiques les mercredi et jeudi 27 et 28 mai 1987;

Québec, le mardi soir 9 juin 1987, après l'heure habituelle de l'ajournement de la Chambre, pour y tenir des audiences publiques les mercredi et jeudi 10 et 11 juin 1987;

dans le cadre du mandat qui lui est confié en vertu du paragraphe 96(2) du Règlement et qui est d'étudier le programme spatial du Canada, et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

M. le Président: La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le secrétaire parlementaire propose sa motion?

Des voix: D'accord.

M. le Président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. Riis: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Est-ce le moment, à l'appel des motions, où un député peut demander un débat spécial?

M. le Président: Je dois informer la Chambre que le député d'Oshawa (M. Broadbent) m'a soumis une demande de débat d'urgence, aux termes de l'article pertinent du Règlement.

Il pourra présenter cette demande dès que nous en aurons fini avec les questions au *Feuilleton*.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions numéros 86, 92, 93 et 100.

[*Texte*]

LE DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LE RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ N^{O} 8

Question n^{o} 86—**M. Penner:**

1. Un document de travail sur le renouvellement du traité n^{o} 8, préparé par Frank Oberle, a-t-il été présenté au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en janvier 1986 et, dans l'affirmative, quel suivi le ministère lui a-t-il donné?

2. Le document de travail a-t-il été soumis au ministère de la Justice et, dans l'affirmative, *a*) quand, *b*) pourquoi?

3. Le ministère de la Justice prépare-t-il un rapport au gouvernement au sujet de ce document de travail et, dans l'affirmative, *a*) le rapport est-il terminé et quels ministres en ont reçu un exemplaire, *b*) s'il n'est pas terminé, (i) quand le sera-t-il (ii) quels ministres en recevront un exemplaire?

4. Le Cabinet a-t-il étudié le document de travail et *a*) dans l'affirmative, qu'en est-il résulté, *b*) sinon, le fera-t-il?

5. Quelles sont les intentions du gouvernement au sujet du document de travail sur le renouvellement du traité nº 8?

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. Oui, le document de travail a été présenté au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien le 31 janvier 1986 et a été examiné par les représentants appropriés du ministère. Puisque ce document traitait d'un bon nombre de questions d'ordre constitutionnel, une copie a été envoyée au ministère de la Justice aux fins d'étude. Les représentants du ministère ont discuté par la suite des questions non constitutionnelles contenues dans ce document avec les représentants du Traité nº 8.

2. Comme il a été mentionné ci-dessus, le document a été soumis au ministère de la Justice (en février 1986).

3. Non *a*) S/O. *b*) S/O.

4. Le gouvernement a l'intention de se servir de ce document de travail pour examiner les différentes approches à utiliser pour traiter des questions particulières des traités, ainsi que des questions d'application plus générale.

LES QUESTIONS TOUCHANT L'ENVIRONNEMENT

Question nº 92—**M. Caccia:**

Au cours de chacune des années financières 1984-1985, 1985-1986, 1986-1987 et 1987-1988 prévue, l'ambassade du Canada à Washington (D.C.) a-t-elle affecté des employés pour travailler à des questions environnementales et, dans l'affirmative et pour chaque année, *a*) combien, *b*) quels étaient ou sont les titre et description de fonctions de chaque poste?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Oui. L'ambassade du Canada à Washington (D.C.) a affecté ou prévoit affecter pour chacune des années financières mentionnées ci-haut: *a*) Quatre personnes; *b*) un conseiller (Environnement), un premier secrétaire (Environnement), un agent chargé des affaires de l'environnement, une secrétaire.

En outre, l'Ambassadeur et le Ministre (Affaires politiques) consacrent un temps considérable aux questions touchant l'environnement. Le ministre (Affaires publiques), le conseiller (Relations avec le Congrès) et le conseiller (Affaires publiques) s'intéressent également à cette question.

LES PROGRAMMES D'EXTENSION

Question nº 93—**M. Parry:**

1. En *a*) 1983, *b*) 1984, *c*) 1985, *d*) 1986, *e*) 1987 à ce jour, a-t-on approuvé des projets d'extension d'Emploi et Immigration et, dans l'affirmative, combien?

2. *a*) Quels sont les (i) avantages (ii) échelles de traitement consentis aux coordonnateurs du programme d'extension, *b*) les coordonnateurs touchent-ils tous les mêmes (i) avantages (ii) traitements et sinon, pourquoi pas?

3. Les employés du ministère de l'Emploi et de l'Immigration et les coordonnateurs du programme d'extension effectuent-ils un travail identique ou comparable et, dans l'affirmative, y a-t-il un écart salarial important entre eux et, dans l'affirmative, pourquoi?

4. Les projets d'extension reçoivent-ils tous un budget adéquat au titre des services de soutien afin de pouvoir embaucher le personnel à temps plein nécessaire et sinon, pourquoi pas?

5. Les membres locaux des conseils d'administration des projets d'extension non constitués en société sont-ils responsables de l'exécution des marchés d'extension et, dans l'affirmative, pourquoi?

Questions au Feuilleton

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): 1. Oui. Les statistiques et autres informations sur le programme d'Extension sont regroupées par année financière. Les nouveaux projets d'Extension on été approuvés comme suit:

	Année financière	Nombre de projets
(a)	1982-1983	63
(b)	1983-1984	13
(c)	1984-1985	5
(d)	1985-1986	21
(e)	1986-1987	0

2. *a*)(i) Il n'existe pas de politique nationale sur les dispositions relatives aux avantages sociaux des travailleurs d'Extension, lorsque Emploi et Immigration Canada n'est pas l'employeur, bien qu'offrant son support financier pour les projets. Les projets d'Extension opèrent sous forme de contrats en ce qui concerne les services et il appartient donc aux particuliers offrant leur parrainage au projet d'établir leurs avantages sociaux selon le niveau de financement négocié et approuvé.

2. *a*)(ii) Il n'existe pas de politique nationale sur les niveaux de traitement pour les travailleurs d'Extension pour la même raison que celle citée en 2. *a*)(i). Cependant les régions ont généralement établi des frais de salaire maximums remboursables qui peuvent être payés aux travailleurs d'Extension. Les coordonnateurs de projets gagneraient un salaire plus élevé que les conseillers techniques d'Extension, (qui gagneraient plus que le personnel de soutien), selon le nombre de points de service, le personnel supervisé et les responsabilités.

2. *b*)(i) Non. Les bénéfices peuvent varier d'un projet à l'autre puisque c'est le parrain qui est l'employeur.

2. *b*)(ii) Non. Les salaires sont généralement payés selon ceux des positions semblables dans des agences communautaires comparables et par le fait même peuvent varier.

3. Non. C'est une question complexe et plusieurs facteurs doivent être considérés lorsque l'on tente de comparer ce qui semble être un travail semblable. Même s'il y a certaines similitudes, il y a aussi des différences importantes. Par exemple, les conseillers des Centres d'emploi du Canada (CEC) ont en plus la responsabilité des travailleurs du projet Extension, telle que l'approbation des dépenses du programme de financement d'EIC, ce qui représente une responsabilité importante, considérant le montant d'argent impliqué. La moyenne annuelle du traitement d'un conseiller en emploi dans un CEC varie actuellement entre 29 569 $ et 33 310 $.

4. Oui. Même s'il n'est pas toujours nécessaire d'embaucher un employé de soutien à plein temps, particulièrement dans le cas de petits projets, la CEIC essaie réellement de répondre aux besoins des projets, selon leurs prévisions et le niveau de financement approuvé et accordé.

5. Les membres locaux des conseils d'administration des projets d'Extension non constitués en société qui ne font pas partie de la commission de parrainage ne sont pas personnellement responsables de la réalisation des contrats d'Extension. Seules les personnes dont la signature figure sur la page de signatures du contrat doivent répondre de l'application de toutes les clauses incluses dans le contrat à Sa Majesté.

Questions marquées d'un astérisque

Ces personnes sont personnellement responsables de la réalisation du contrat en raison du fait qu'un organisme non constitué en société n'est pas une entité légale et en tant que tel la Couronne n'a pas de recours légal contre un organisme non constitué en société pour l'application de toute clause incluse dans le contrat. Les personnes signant le contrat sont donc responsables de la réalisation des services convenus dans le cadre d'Extension.

LES DROITS DE DOUANE SUR LES LIVRES DE LANGUE ANGLAISE

Question nº 100—**Mme McDonald:**

En juin 1986, le gouvernement a-t-il imposé des droits de douane de 10 p. 100 sur les livres de langue anglaise et, dans l'affirmative, quelles recettes totales a-t-il tirées de ces droits?

L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national): Entrant en vigueur le 6 juin 1986, le droit de douane appliqué en vertu du Décret de remise de 1982 sur les livres, qui permettait l'entrée en franchise de certains livres, a été annulé. Par conséquent, des romans, des oeuvres fictives, certains périodiques, des publications visant à encourager l'immatriculation dans des institutions d'éducation à l'extérieur du Canada et des livres de musique imprimée doivent de nouveau être assujettis au taux de droit *ad valorem* de 10 p. 100 qui est prévu en vertu du Tarif de la nation la plus favorisée et du Tarif du Royaume-Uni et de l'Irlande.

D'autres livres, comprenant les manuels ou les ouvrages de référence qui sont inclus dans le programme d'études de toute université, tout collège ou toute école au Canada; les manuels destinés aux bibliothèques authentiques; les livres et les périodiques dans n'importe quelle langue sauf en anglais; les livres qui ont réellement été imprimés et fabriqués il y a plus de 12 ans; les livres visant à l'avancement de la médecine, des beaux-arts, du droit, de la science, de la formation technique et de l'étude des langues, n'étaient pas touchés par cette modification et ils restaient en franchise des droits.

Le montant du droit perçu du 6 juin 1986 au 31 décembre 1986 (date des dernières statistiques disponibles) était de 12 711 000 $ (Source, Division du commerce international, Statistique Canada 990-9647).

Le 12 mars 1987, le droit de douane sur le Décret de remise sur les livres (C.P. 1987-442) a été introduit pour remettre le droit de 10 p. 100 à compter du 19 février 1987.

[*Traduction*]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question nº 91 marquée d'un astérisque?

LA VISITE DE NAVIRES DE LA MARINE AMÉRICAINE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question no *91—**M. Manly:**

En 1986, des navires de la marine américaine sont-ils venus en visite en Colombie-Britannique et, dans l'affirmative, par mois, lesquels ont visité *a*) le port d'Esquimalt, *b*) le polygone de tir et d'essais des Forces canadiennes à Nanoose, *c*) le port de Vancouver?

M. Lewis: Monsieur le Président, cette réponse est réellement en deux parties. Il y a un paragraphe d'introduction que je vais lire, mais je demanderai ensuite la permission de la Chambre pour que le reste de la réponse soit imprimé dans le hansard.

En 1986, de nombreux navires de guerre et vaisseaux de la garde côtière américains se sont arrêtés dans les ports d'Esquimalt, de Nanoose et de Vancouver, nombre d'entre eux dans le cadre d'Expo 86. Beaucoup de navires sont passés dans le même port plus d'une fois au cours de l'année ou du même mois. En outre, nombre de visites ont eu lieu à la fin d'un mois et sont enregistrées pour les deux mois pendant lesquels ils étaient à quai. La plupart du temps, il y avait un ou deux navires, mais dans certains cas, il y a eu jusqu'à six navires en même temps. La répartition des visites par port et par mois (y compris les reports (R) de mois précédents) est la suivante:

Je voudrais maintenant demander à la Chambre l'autorisation de faire imprimer la deuxième partie dans le hansard comme si elle avait été lue.

M. le Président: L'autorisation est-elle accordée?

Des voix: D'accord.

M. Lewis: Voici la liste:

	Esquimalt	CFMETR Nanoose	Vancouver
Janvier	USS Conquest USS Ingersoll		USS Ingersoll
Février	USS Enhance USS Ingersoll USS Lajolla USS Rentz	USS Ingersoll	USS Ingersoll (CO) USS Okinawa
Mars	USS Rentz (CO) USS Germantown USS Implicit USS Pledge USS Rentz (deux fois)	USS Olympia USS Hewitt USS Rentz	USS Curts USS Albert David USS Downes USS Hewitt
Avril	USS Barbey	USS Barbey	USS Hewitt USS Kinkaid USS Downes USS Curts USS Barbey USS Albert David
Mai	USS California USS Esteem		USS Kiska USS McKee
Juin	USS Lynde McCormick USS Guitarro		USS McKee (CO) USS Downes USS Fanning USS Henry B. Wilson USS Denver USS Hepburn USS Haleakala USS Fort Fisher

Juillet	USS Guitarro (CO) USS Reuben James USS Pledge USS Horne USS Roark USS Waddell USS Racine USS Lang USS Gray USS Wadsworth USS George Philip USS John A. Moore USS Buchanan (deux fois) USS Fletcher	USS Buchanan	USS Fife USS Leftwich USS Worden USS Sample USS Williamette USS Goldsbourgh USS Davidson USS Halsey USS Crommelin USS Buchanan USS Fletcher USS Horne USS Roark USS Waddell USS Racine USS Lang USS Gray USS Wadsworth USS George Philip USS Pigeon USS Badger USS John A. Moore
Août	USS Vandegrift (deux fois) USS Ford USS Esteem USS Hewitt USS Kinkaid USS Curts	USS Vandegrift (deux fois)	USS Blueback USS Gallant USS Excel USS Gridley USS John Young USS Vandegrift USS Ford USS Esteem
Septembre	USS Curts USS Hewitt USS Kinkaid USS Curts USS Cook USS O'Callahan USS Hawkbill	USS Bremerton USS Hewitt USS Kinkaid USS Curtis USS Hawkbill	USS Esteem (CO) USS Constellation USS Fox USS Ouellet USS Reid USS Crommelin USS Fanning USS Downes USS Joseph Strauss USS Implicit USS Esteem USS Dixon USS Cook
Octobre	USS Barb USS Longbeach USS Pyro USS Esteem USS Enhance	USS Hawkbill (CO)	USS Cayuga USS Ranger USS William H. Standler USS John Young USS Rentz USS Meyer Kord USS Metrill USS Thach
Novembre	USS Esteem (CO) USS Enhance (CO)		
Décembre	USS Esteem		

Article 29 du Règlement

Je demande que les autres questions soient réservées.

M. le Président: Les autres questions sont-elles réservées?

Des voix: D'accord.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

LE PROJET D'ACQUISITION DE DOME PETROLEUM PAR LA SOCIÉTÉ AMOCO

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, j'invoque les dispositions de l'article 29 du Règlement à propos d'une affaire que je vous ai soumise par écrit durant le congé de Pâques, et je propose l'ajournement de la Chambre en vue de débattre une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'annonce selon laquelle Dome Petroleum accepterait de passer aux mains de la société Amoco.

Il y a, brièvement, quatre raisons qui poussent à l'adoption de cette motion.

Premièrement, il s'agirait de la plus vaste acquisition de notre histoire dans quelque secteur que ce soit.

Deuxièmement, l'acquisition, faite par une multinationale américaine, ferait passer de 50 à 60 p. 100 la prédominance étrangère dans notre secteur énergétique.

Troisièmement, au cours de la dernière décennie, les contribuables canadiens ont littéralement donné à la société Dome Petroleum des centaines de millions de dollars sous forme de bénéfices directs et indirects.

Enfin, les Canadiens s'entendent en général pour souhaiter accroître et non pas réduire la propriété canadienne dans le secteur si crucial de l'énergie. Cela tient principalement au fait que, presque par définition, les multinationales sont fondamentalement axées sur la maximisation du profit, principe qui, éventuellement, risque d'entrer directement en conflit avec les besoins énergétiques du Canada.

M. le Président: La présidence a pu examiner cette demande à loisir et l'estime recevable. Elle est disposée à mettre la question aux voix.

Le député a-t-il la permission de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 29 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Le débat commencera donc à 20 heures ce soir.

• (1130)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Traduction*]

LA PEINE CAPITALE

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'hon. George Hees (au nom du vice-premier ministre et président du Conseil privé) propose:

Que cette Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale et ordonne qu'un comité spécial composé de 15 membres soit créé, tienne des audiences et présente à la Chambre, au plus tard trois (3) mois après l'adoption de la motion, un rapport final contenant des recommandations sur les points suivants:

a) la ou les infractions pour lesquelles il faudrait imposer la peine de mort et les circonstances dans lesquelles il faudrait le faire;

b) la ou les méthodes par lesquelles cette sentence devrait être mise à exécution et les circonstances de la mise à exécution;

Que, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, ce comité spécial soit désigné par les présentes comme étant le comité chargé de rédiger et de présenter, au plus tard trois mois après l'adoption de la présente motion, un projet de loi basé sur les recommandations du comité à l'égard des questions énoncées en *a*) et *b*) ci-dessus; ledit projet de loi devra faire l'objet d'un rapport séparé et ledit rapport sera le rapport final du comité spécial;

Que ce projet de loi, au moment où le comité spécial en fera rapport à la Chambre, soit réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au *Feuilleton*, au nom du président du comité spécial pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement»; et que, lorsque ledit projet de loi sera lu une deuxième fois, il sera renvoyé à un comité législatif;

Que le comité de sélection soit habilité à nommer les membres du comité spécial, étant entendu qu'une fois déposé sur le Bureau de la Chambre, le rapport du comité de sélection serait considéré comme adopté;

Que le comité spécial soit habilité à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement;

Que le comité spécial soit habilité à faire rapport de temps à autre, à convoquer des témoins et faire produire des documents, à ordonner l'impression de tels documents ou de témoignages et à retenir les services d'experts, d'employés techniques et professionnels et d'employés de soutiens;

Que le comité spécial soit habilité à se déplacer d'un endroit à l'autre du Canada et que, lorsque jugé nécessaire, un personnel suffisant l'accompagne dans ses déplacements;

Que la présence de huit (8) membres du comité spécial constitue un quorum chaque fois qu'est pris un vote, une résolution ou une autre décision et que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recueillir des témoignages et à en autoriser les publications chaque fois que six (6) membres sont présents;

Que tout changement dans la composition du comité spécial soit fait conformément à l'article 94(4) du Règlement; et

Que, nonobstant la pratique courante de la Chambre, si la Chambre ne siège pas au moment où le comité spécial souhaite présenter son rapport et ledit projet de loi, le comité spécial présente son rapport final et le projet de loi en les remettant au Greffier de la Chambre, étant entendu que le rapport sera alors réputé avoir été déposé sur le Bureau de la Chambre et que le projet de loi sera alors réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au *Feuilleton*, au nom du président du comité spécial, pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre, le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement».

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'ai le privilège en tant que secrétaire parlementaire du vice-premier ministre d'ouvrir le débat sur cette question d'importance nationale. Je voudrais signaler qu'il ne s'agit pas d'une initiative gouvernementale en tant que telle, le gouvernement n'étant ni en faveur ni contre le rétablissement de la peine capitale. Un vote sur cette question ne sera pas considéré comme une question de confiance et chaque député conservateur sera libre de voter comme bon lui plaît sur cette motion.

Au départ, il est important que je fasse l'historique de ce débat, que j'explique la raison pour laquelle on présente cette motion maintenant et la motion elle-même ainsi que la procédure suivie, tout en exposant brièvement mon point de vue en tant que député. Les députés de tous les partis qui me suivront s'attarderont bien davantage sur le pour et le contre de cette question.

La peine capitale a été abolie en 1976 après un débat fort long et âpre au dire de tous. Elle a été remplacée par une peine de prison à vie obligatoire sans possibilité de libération conditionnelle pendant 25 ans dans le cas des meurtres au premier degré. Cependant, le débat se poursuit au Canada pour savoir s'il faut rétablir ou non la peine capitale. Ses partisans croient que la loi actuelle n'est pas assez dissuasive et qu'elle n'offre pas une protection suffisante aux citoyens. Ceux qui sont contre prétendent que la peine capitale n'a aucun effet de dissuasion. La population est fort partagée sur la question.

Au cours de la campagne électorale de 1984, notre gouvernement s'est engagé à tenir à la Chambre des communes un débat sur cette question. En outre, le premier ministre (M. Mulroney) a promis qu'on mettrait de côté la ligne de parti en l'occurrence et qu'on procéderait à un vote libre. Notre gouvernement s'est engagé à soumettre la question à un débat au cours de son mandat.

La Chambre n'est pas sans savoir qu'à notre arrivée au pouvoir, en septembre 1984, le Canada faisait face à une multitude de problèmes socio-économiques, les relations fédérales-provinciales étaient au point mort et nos relations avec notre voisin et plus important partenaire commercial, les États-Unis, se détérioraient. Il aurait été irréfléchi de notre part de procéder à ce débat sans trouver auparavant la solution ou, du moins, un commencement de solution à ces problèmes importants. Heureusement, nous avons réalisé des progrès considérables.

Sur le plan économique, nous avons créé un nombre record d'emplois. L'importance que nous accordons, en tant que gouvernement, à la formation et au recyclage offre à des centaines de milliers de Canadiens plus débouchés. Nous avons réduit les dépenses gouvernementales et nous pousuivons nos efforts, afin de juguler le déficit. Naturellement, monsieur le Président, nous ne prétendons pas avoir remporté une victoire totale; il existe encore des disparités régionales et bien des choses restent à faire, mais c'est déjà un début.

Sur le plan social, nous avons adopté des lois plus dures sur la conduite en état d'ébriété et la prostitution. Nous avons facilité le divorce dans les cas où le mariage s'avère un échec. Grâce à de nouvelles mesures législatives favorisant l'égalité et à l'application énergique de critères d'accès à l'emploi, les femmes canadiennes ont élargi considérablement leur influence et leurs perspectives. Grâce à la réforme parlementaire, le simple député a vu s'accroître son influence. Nous avons consenti des efforts importants pour améliorer les relations fédérales-provinciales. Bien que les divergences d'opinion soient inhérentes à notre système et qu'elles persistent, elles relèvent plutôt de l'ordre des idées que d'une incapacité de communiquer.

Les rapports avec les États-Unis se sont améliorés. Les perspectives d'un accord sur le libre-échange avec les États-Unis qui nous garantiront l'accès aux marchés de notre client le plus important sont excellentes. On accorde désormais aux questions environnementales l'attention qu'elles méritent. Sur tous ces plans, nous ne crions pas victoire, mais nous prétendons que des progrès ont été faits.

Il convient donc, à ce stade de notre mandat, de lancer ce débat sur le rétablissement de la peine capitale. Dans l'opposition, certains diront que, si nous le faisons maintenant, c'est pour gagner la faveur de l'électorat. Cela ne tient pas debout, monsieur le Président, et je viens de dire pourquoi. Si nous abordons cette question maintenant, c'est parce que nous avions dit que nous le ferions durant notre mandat. Nous le faisons maintenant en raison des progrès considérables que nous avons enregistrés sur plusieurs plans.

Cependant, même s'il convient d'aborder le débat dès maintenant, certains commentaires sur d'autres questions sont également pertinents. Le gouvernement souhaite que d'autres mesures législatives importantes aillent de l'avant. Je pense notamment à la révision de la Loi sur les brevets, à la modification du Code criminel en matière de pornographie et d'exploitation sexuelle des enfants, aux mesures législatives qui rétabliront la concurrence et assureront la déréglementation dans le secteur des transports et aux mesures législatives en matière de fiscalité qui découlent du dernier budget. Certaines autres grandes mesures de politique, en matière de réforme de l'impôt sur le revenu, de garde d'enfants et de défense notamment, pourront éventuellement faire l'objet de débats parlementaires avant la fin de juin.

Au gouvernement, nous nous sommes engagés à ce que le débat ait lieu sur la peine capitale, mais non à canaliser ce débat ou à imposer un vote dans un certain délai. Cela serait contradictoire au plan de la conscience. Un de mes collègues aurait déclaré que nous allons paraître bien pusillanimes si le vote n'intervient pas avant le 30 juin de cette année. Je me permets de ne pas être d'accord là-dessus, monsieur le Président. Notre gouvernement sera jugé en fin de compte d'après ce que nous aurons fait sur tous les dossiers et non sur un seul, et surtout pas sur une question qui ne met pas en cause la confiance et au sujet de laquelle la liberté de vote a été déclarée.

• (1140)

Donc, si nous sommes disposés et décidés à tenir le débat, le gouvernement tient d'autre part à assurer la bonne marche des affaires gouvernementales. Dans le but d'avoir un débat complet dans lequel interviendrait chaque député qui en éprouve le désir, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a suggéré par lettre aux leaders parlementaires de l'opposition que la Chambre siège de 17 à 22 heures tous les lundis, mardis et jeudis et que les discours portant sur la motion et ses amendements soient limités à 15 minutes, que les questions et observations en réponse soient limitées à cinq minutes. Cette solution aurait permis une discussion complète et en bon ordre, mais malheureusement les leaders parlementaires de l'opposition l'ont écartée carrément sans présenter de formule de rechange.

J'ai quant à moi une suggestion à faire relativement à ce débat, et je vais la présenter. Je suggère que nous appelions le débat tous les vendredis. De cette façon, ceux qui désirent traiter de la question, pour ou contre, seraient avertis qu'ils doivent être ici le vendredi. Vingt-cinq des obstructionnistes des partis de l'opposition qui redoutent le débat seraient contraints de rester afin que les heures de débat ne soient pas prolongées. Si le débat était prolongé, tous ceux qui sont présents et désirent prendre la parole pourraient le faire, et le vote pourrait être reporté au lundi qui suit.

Même si le rétablissement de la peine capitale a été largement discuté dans le public, au Parlement et dans les médias, il y a eu très peu de discussions ou de consensus sur la manière dont il convient de procéder pour le débat parlementaire. Je tiens à rendre hommage au vice-premier ministre pour le temps et les efforts qu'il a consacrés à la rédaction de cette motion. Celle-ci témoigne d'une réflexion et d'un examen approfondis de même que de la consultation de tous les membres du caucus gouvernemental qui, je le signale, compte à la fois des partisans et des détracteurs de la motion.

La motion prévoit des modalités précises pour le débat de la question et un mécanisme de prise de décision si la motion est adoptée par la Chambre. La motion vise d'abord à sonder la Chambre sur la question du rétablissement de la peine capitale. Si la motion est rejetée, la question sera réglée. Si elle est adoptée, elle crée un comité parlementaire chargé de rédiger et présenter un projet de loi pertinent dans un certain laps de temps. Comme le vice-premier ministre l'a déclaré à la Chambre, le vote ne sera pas considéré comme un vote de confiance par le gouvernement. Si la motion est rejetée, le gouvernement ne va pas la considérer comme une motion de défiance.

Il est juste, je crois, qu'on se demande pourquoi nous n'avons pas eu recours à d'autres méthodes législatives, tel un projet de loi d'initiative parlementaire. Un projet de loi d'initiative parlementaire sur le rétablissement de la peine capitale n'aurait pas permis de bien débattre du principe puis de rédiger correctement un projet de loi. En outre, le Règlement actuel prévoit que l'on consacre seulement cinq heures au débat des projets de loi d'initiative parlementaire. Cela ne serait pas suffisant pour que tous les députés qui le désirent puissent participer au débat.

On peut aussi se demander pourquoi le gouvernement n'a pas présenté un projet de loi d'initiative ministérielle. Nous avons estimé que cela ne conviendrait pas étant donné que le gouvernement s'était engagé à tenir un débat véritable et libre de la question et à tenir ensuite un vote libre. Si la motion est adoptée, ce sont les députés qui font partie du comité de la Chambre et non pas les députés ministériels qui décideront des crimes auxquels la punition s'appliquera et de la méthode d'application de la punition. Nous estimons que cette motion est la meilleure approche possible et la plus raisonable pour tous les députés, quelle que soit leur position à cet égard.

La motion est du domaine public depuis le 12 février 1987, ce qui a permis aux électeurs de communiquer avec leur député, et beaucoup l'ont fait. Cela a également permis les débats publics, organisés ou non. Cela a permis aux médias d'en discuter et aux députés de s'enquérir de l'opinion publique et d'élaborer une position tant sur la question elle-même que sur la façon de l'examiner.

Quand le vice-premier ministre a présenté la motion, il a déclaré très précisément:

> Nous avons l'intention de laisser la motion au *Feuilleton* pour un certain temps pour permettre aux citoyens intéressés de faire leurs doléances à leur député.

Ce temps est maintenant écoulé. Aussi, au moment d'amorcer le débat, deux mois et demi plus tard, nous ne pressons pas les députés de discuter de la question avant que la population ait pu elle-même le faire, pas plus que nous ne les incitons à retarder le débat indûment.

Il y a un autre aspect du débat que j'ai déjà abordé et qui a aussi fait l'objet de certains commentaires, mais j'entends y revenir, car je l'estime important. Il s'agit du ton du débat. Tous les députés, quelle que soit leur position à cet égard, doivent bien à la société de donner à ce débat le ton le plus élevé possible. Ce débat constituera pour tous les députés l'épreuve ultime. Certains sont dans une position enviable, du fait que leur point de vue coïncide avec celui de la majorité de leurs électeurs. D'autres sont dans une situation conflictuelle, du fait que leur point de vue ne concorde pas avec celui de leurs électeurs. C'est une situation difficile pour un député. Cela, en tant que représentants élus, nous le savons tous. A mon avis, nous nous devons d'adopter les uns envers les autres au cours de ce débat une attitute tantôt engagée, tantôt détachée; engagée à l'égard de notre propre point de vue, et détachée à l'égard du point de vue des autres.

Monsieur le Président, j'entends me prononcer en faveur de la motion, car je crois qu'il faut rétablir la peine de mort dans le cas des meurtres prémédités et dans celui des meurtres de policiers et de gardiens de prison. Les discussions que j'ai eues avec mes électeurs depuis huit ans m'ont amené à croire que la majorité d'entre eux sont aussi de cet avis. Les gens qui commettent un meurtre prémédité prennent consciemment la décision de supprimer une vie. C'est le plus grave de tous les crimes et il ne souffre aucune excuse. Les policiers et les gardiens de prison sont nos représentants. Ils acceptent de protéger nos vies et nos biens contre les membres de la société qui refusent d'obéir à la loi. Nous leur devons un moyen de dissuasion. Les meurtriers décident de se mettre au ban de la société. Je suis d'avis que la peine capitale est une punition appropriée pour ceux qui commettent un meurtre ainsi qu'un moyen de dissuasion.

De nombreux sondages montrent que l'opinion publique serait favorable au rétablissement de la peine capitale. J'ai donc la chance que mon point de vue coïncide avec celui de mes électeurs. Cependant, d'autres députés de tous les partis n'auront pas cette chance et je veux parler aujourd'hui de leur opinion.

Les députés sont élus pour exercer leur jugement au nom de leurs électeurs durant leur mandat. C'est quand l'opinion d'un député diffère nettement de celle de la majorité de ses électeurs qu'on peut le mieux juger de sa valeur. C'est une des épreuves les plus difficiles qu'un député ait à subir. Il s'oppose alors non seulement à l'opinion publique mais à la volonté de ses électeurs. Il faut cependant respecter le principe de l'indépendance du représentant élu. A mes collègues de tous les côtés de la Chambre et à la Chambre elle-même, je recommande les observations que le fameux parlementaire britannique Edmond Burke a faites durant son discours de réception en 1774. Je les considère comme pertinentes et je vais donc les lire.

> Un représentant devrait être heureux et fier de vivre dans l'union la plus stricte, la correspondance la plus étroite et la communication la plus franche avec ses électeurs. Il devrait accorder à leurs désirs la plus grande importance, à leur opinion le plus grand respect et à leurs affaires l'attention la plus inlassable. Il a le devoir de faire passer leur repos, leur plaisir et leur satisfaction avant les siens et surtout de toujours préférer leur intérêt au sien. Il ne devrait cependant sacrifier ni à vous ni à aucun homme ou groupe d'hommes que ce soit son opinion impartiale, son jugement mûri et sa conscience éclairée car ils ne découlent sûrement pas de votre bon plaisir ni de la loi et de la constitution.
>
> Mais ils lui sont au contraire confiés par la Providence à laquelle il devra répondre de l'usage qu'il en aura fait. En plus de ses énergies, votre représentant doit mettre aussi son jugement à votre service et il vous trahit au lieu de vous servir s'il le sacrifie au vôtre.

• (1150)

Les commentaires de Burke sur les devoirs du député envers ses électeurs et sur son droit d'exprimer son opinion personnelle sont encore valables aujourd'hui, après 200 ans.

Ce débat sera une grande épreuve. Il touchera tous les Canadiens, les innocents et les coupables, les juges et les jurés, le ministère public et la défense. De plus, monsieur le Président, nous serons jugés autant sur la façon dont nous prendrons cette décision que sur la décision elle-même. Nous devons donc faire notre possible pour être dignes d'exercer le droit de prendre cette décision et pour la prendre d'une manière aussi calme et réfléchie que possible.

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je ne suis pas pour la peine capitale, et je m'oppose donc à cette résolution.

[*Français*]

Je vais expliquer à la Chambre pourquoi je ne crois pas à la peine capitale, mais je voudrais auparavant exprimer la consternation de mon parti touchant la façon dont le gouvernement a saisi la Chambre de cette question et la manière dont il entend en mener l'étude.

[*Traduction*]

Je ne crois pas à la peine capitale. Je vais profiter de l'occasion qui m'est donnée ce matin pour expliquer ma position à la Chambre, à mes électeurs et aux Canadiens. Permettez-moi cependant tout d'abord de dire à quel point mon parti déplore la façon dont cette résolution a été présentée, la manière dont le gouvernement traite et manipule l'opinion publique canadienne, et la profonde scission qu'il risque à mon avis de provoquer chez nos concitoyens.

Lors de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis à la nation d'organiser un vote libre sur la peine capitale. Nous pensions que cela se traduirait par une procédure claire et sans équivoque, et qu'il laisserait la Chambre voter sur cette question avec toutes les conséquences que cela entraînerait.

Au lieu de cela, le premier ministre et le gouvernement essaient de dissimuler leurs intentions véritables. Au lieu d'une motion claire et nette sur la peine de mort, ils essaient de se décharger de leurs responsabilités sur un comité de la Chambre. Le vice-premier ministre (M. Mazankowski) a dit en présentant cette motion à la Chambre le 13 février qu'elle ne signifiait nullement que le gouvernement approuvait ou réprouvait le rétablissement de la peine capitale. Le secrétaire parlementaire a repris cette position ce matin. Pourtant, la motion qu'il a présentée et sur laquelle nous sommes invités à nous prononcer débute par cette formule que vous avez vous-même prononcée, Votre Honneur: «Que cette Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale».

Qui le gouvernement croit-il duper . . . il ne prend pas position? Les ministres sont divisés sur la question et ne veulent pas assumer la responsabilité de cette motion pourtant, celle-ci invite clairement la Chambre à appuyer le principe du rétablissement de la peine capitale.

La question doit être renvoyée à un comité de la Chambre des communes. En vertu de la motion, ce comité pourra désigner les crimes passibles de la peine capitale et déterminer le mode d'application de cette peine. Ce comité sera chargé de préparer le projet de loi lui-même. Nous avons donc là trois éléments d'une importance cruciale: les crimes qui doivent être visés par la peine capitale, le mode d'application de cette peine et la rédaction du projet de loi. C'est manifestement le gouvernement, ou le premier ministre, ou le ministre de la Justice (M. Hnathysyn) qui aurait dû assumer cette responsabilité.

[*Français*]

Monsieur le Président, aucun gouvernement ne peut résoudre la question de la peine de mort par des «peut-être», pas plus qu'une exécution partielle n'est concevable. Ou bien la peine de mort existe dans notre pays ou bien elle n'existe pas. Le gouvernement doit mettre ses cartes sur la table. Le gouvernement doit énoncer clairement sa position et en porter les conséquences. Mais il ne veut pas agir ainsi, il cherche à ménager la chèvre et le choux.

[*Traduction*]

Aux partisans de la peine capitale, ils diront: «Nous avons tenu parole, nous avons tenu un débat à la Chambre». Aux opposants, ils diront: «Que pouvions nous faire? C'est le comité qui a tranché. C'est lui qui a choisi les crimes à inclure, le mode d'application de la peine, et la formulation du projet de loi».

Cette motion n'est que pure hypocrisie. C'est une manoeuvre politique de la plus basse espèce.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

La motion passe sous silence la prérogative royale de grâce en vertu de laquelle le Cabinet peut commuer la peine de mort en emprisonnement à vie. Le gouvernement actuel ou des gouvernements futurs opposés à la peine de mort pourront-ils commuer cette condamnation? Dans l'affirmative, le présent débat n'est-il pas dénué de sens? Le débat n'est-il pas trompeur? Est-ce que nous ne donnons pas l'impression à ces Canadiens et Canadiennes qui appuient la peine de mort que la Chambre se prononce puisqu'il n'y aura peut-être jamais d'exécution d'après cette résolution ou d'après un projet de loi, à cause du pouvoir et de la prérogative du Cabinet même si cette peine de mort est rétablie par cette résolution et par un projet de loi devant la Chambre?

[*Traduction*]

En se prononçant pour cette motion, la Chambre des communes approuvera en principe le rétablissement de la peine capitale. Elle enverra alors un comité à travers le pays pour discuter des avantages du garrot par rapport au peloton d'exécution, de la chaise électrique par rapport à la pendaison, de l'exécution par injection par rapport à la décapitation. Quelle mission sordide à confier à nos collègues dans tout le pays.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le comité sera également obligé de décider quels crimes entraineront la peine capitale. S'agira-t-il seulement du meurtre avec préméditation ou du meurtre au premier degré, ou encore des actes de trahison, de terrorisme ou de l'espionnage? Ce comité itinérant aura pour effet de diviser encore plus amèrement les Canadiens sur cette question et il n'apportera rien de plus à ce que nous savons déjà à ce sujet. Je m'attends à bon nombre de séances remplies d'émotion dans le pays et à très peu de débats objectifs.

• (1200)

[*Français*]

Nous ne le saurons pas avant que le Comité n'ait achevé sa tâche macabre et revienne dire à cette Chambre quels criminels seront condamnés à mort et de quelle manière on les exécutera. Le Comité, ne l'oublions pas, n'a pas à décider si oui ou non des gens seront mis à mort, mais seulement de quelle manière et pour quel crime ils subiront ce châtiment. En agissant de la sorte le gouvernement se dérobe d'une façon scandaleuse à sa responsabilité, et les Canadiens vont s'en rendre compte quel que soit leur point de vue sur la question fondamentale de la peine capitale.

[*Traduction*]

Quand le comité reviendra à la Chambre au bout de 90 jours environ, nous reprendrons tout le débat. Nous ne faisons que reporter le problème; nous continuons à accentuer les dissensions entre les Canadiens: notre pays reste partagé.

Que deviennent les autres articles à l'ordre du jour et le programme dont le gouvernement a saisi la Chambre des communes? Il se comporte comme une lady MacBeth moderne, en essayant de s'en laver les mains. Cependant, je tiens à dire au gouvernement et au premier ministre qu'ils ne peuvent pas se décharger de leurs obligations à ce sujet. Ce n'est pas faire preuve de leadership, c'est s'amuser autour d'une question qui va au plus profond de chaque député et de chaque Canadien.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): On nous dit qu'une majorité de Canadiens sont favorables au rétablissement de la peine capitale. On nous dit que c'est une raison suffisante pour le rétablir. Sauf erreur, certains députés font un sondage auprès de leurs électeurs pour savoir comment voter.

Je suis heureux que le secrétaire parlementaire ait rappelé ces paroles d'Edmund Burke, qu'on cite peut-être trop souvent, mais qui n'ont jamais été plus clairement énoncées. Selon lui, consulter ses électeurs et s'en tenir uniquement aux sondages d'opinion ou aux commentateurs, c'est manquer à ses responsabilités de parlementaire. Cela revient à renoncer au mandat pour lequel nous avons été élus, soit pour faire preuve de jugement à la Chambre et au nom des Canadiens.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): J'aimerais citer une phrase qu'Edmund Burke a prononcée devant la Chambre lors de son fameux discours à ses électeurs de Bristol: «Votre représentant vous doit non seulement ses services, mais également son jugement; et s'il y renonce en faveur de votre opinion, il vous trahit au lieu de vous servir».

C'est à nous que revient cette décision, et à nous seuls. Nous ne pouvons pas prendre une décision en fonction de sondages d'opinion ou en cherchant à savoir ce que pense l'ensemble de nos électeurs. Il s'agit pour nous d'écouter, de réfléchir attentivement ensemble, de peser le pour et le contre et enfin, en notre âme et conscience et en fonction des valeurs fondamentales du pays, de dire aux Canadiens et au Parlement, à la Chambre des communes, quelle est notre position. C'est ce que nous ferons.

Je veux que tout soit bien clair. Ce matin, nous ne parlons pas d'une fluctuation des taux d'intérêt. Nous ne parlons pas de l'augmentation ou de la diminution du Produit national brut ni de la balance commerciale. Nous ne traitons pas de choses vagues, mais d'une question claire et nette. Il n'y a pas d'incertitude possible lorsqu'il s'agit de décider si l'État doit ou non mettre fin à la vie de ceux qu'ils déclarent coupables du crime suprême. Lorsqu'elle sera prise tout d'abord par nous, puis par les tribunaux, les juges et les jurés lors des différents procès qui auront sans nul doute lieu dans le pays, et enfin exécutée par les responsables dans les prisons, la décision sera finale et irrévocable.

[*Français*]

Toute collectivité a le devoir de protéger les innocents contre la violence. Cela est incontestable. Or, le meurtre constitue le summum de la violence et l'État a le devoir et la responsabilité de prévenir ce crime le plus condamnable qui soit.

Personne ici à la Chambre ne conteste ce point. Mais nous divergeons certainement d'opinion sur la méthode à employer pour prévenir ce crime. Les tenants de la peine capitale croient que l'exécution par l'État constitue le seul véritable moyen de dissuasion.

Telle n'est pas mon opinion. Je ne pense pas que les preuves dont nous disposons le confirment.

[*Traduction*]

Je le répète, l'une des premières responsabilités de l'État consiste à protéger les citoyens des attaques portées contre leur personne, leur vie, leur liberté de mouvement et la liberté en général des citoyens. Lorsque ces attaques revêtent la forme d'actes de violence, l'État a le devoir de punir. Si la sanction prise pour punir un acte criminel n'est pas suffisante ou si les citoyens considèrent qu'elle ne l'est pas, le droit criminel perd de sa crédibilité. Si un délit n'est pas puni, les gens perdent confiance dans la loi. Si la punition n'est pas à la mesure du délit, la loi perd de sa crédibilité dans l'esprit des gens raisonnables. Les actes de violence ne doivent pas être considérés à la légère. La punition doit être à la mesure du crime et, en cas de meurtre, nous estimons qu'il faudrait imposer l'emprisonnement à perpétuité en limitant le droit à la libération conditionnelle.

[*Français*]

On dit que l'exécution du meurtrier protège la société, car cet individu ne commettra plus jamais de meurtre. Cela est certainement vrai. Mais le nombre de personnes reconnues coupables de meurtre qui ont récidivé depuis la Confédération est infiniment restreint. Et sur les 473 meurtriers reconnus coupables depuis 1976, seulement deux ont été reconnus coupables d'un second meurtre.

[*Traduction*]

Qu'arrive-t-il en cas d'erreur? Qu'arrive-t-il si l'on condamne un innocent? Croyez-vous que cela n'arrivera jamais? C'est arrivé dans le cas de Donald Marshall qui a passé 11 ans dans une prison de Nouvelle-Écosse pour un meurtre qu'il n'a pas commis. Et si nous avions exécuté Donald Marshall?

M. Shields: Ce n'était pas un meurtre au premier degré.

M. Turner (Vancouver Quadra): Mais si vous exécutez un innocent? C'est déjà arrivé et cela arrivera encore. Qui est alors coupable d'avoir tué un innocent? Est-ce le juge, le jury, les autorités pénitentiaires ou n'est-ce pas la Chambre des communes qui en sera entièrement responsable? Je demande à tous les députés de réfléchir à la question.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Au cours de ce débat, nous cherchons à établir à qui il incombe d'appliquer nos lois et d'imposer un châtiment irrévocable et définitif. Quand nous parlons de l'égalité devant la loi, nous sommes généralement fiers, en tant que Canadiens, d'appliquer la même justice aux riches et aux pauvres et à tous les membres de notre société.

Mais il faut toujours tenir compte de la condition humaine. Il y a là certains facteurs humains variables sur lesquels l'accusé n'a aucune influence. Quelle est l'attitude du juge devant qui l'accusé comparaît? Que pense ce juge de la peine capitale? Inconsciemment, le juge se laisse influencer par ses convictions personnelles.

Et le procureur de la Couronne? Comment conçoit-il la poursuite d'un délit criminel? Croit-il nécessaire de présenter tous les faits au juge et au jury ou estime-t-il qu'il doit avant tout réussir à faire condamner l'accusé? Le sens de la justice du procureur n'est-il pas influencé par ses ambitions personnelles et ses plans de carrière?

• (1210)

Et l'avocat de la défense? Les avocats n'ont pas tous les mêmes talents, la même persuasion et la même obstination. Pourtant, dans la plupart des cas, surtout lorsqu'il bénéficie de l'aide juridique, l'accusé n'a pas le droit de choisir l'avocat qui le défend. La diversité des talents se reflète inévitablement sur la façon dont les faits sont présentés au jury et dont ce dernier évalue les faits en question.

L'accusé n'exerce pratiquement aucune influence sur ces facteurs humains. La plupart des individus accusés de meurtre sont sans amis, seuls et sans ressources. Même si nous parlons de l'égalité des chances et de l'égalité de la justice au Canada, il n'en reste pas moins vrai qu'une personne possédant des ressources a de meilleures chances que les autres.

[*Français*]

Certains des tenants de la peine capitale, dont le député de Peterborough (M. Domm), affirment que le risque en vaut la peine. «Même si l'État tue certaines personnes par erreur, cela en vaudra la peine car nous nous débarrassons ainsi des coupables,» disent-ils. C'est là une attitude insouciante et irresponsable que je ne peux accepter.

[*Traduction*]

Bien sûr, on nous sert le vieil argument de la loi du talion, oeil pour oeil et dent pour dent—et donc vie pour vie. Le meurtre est un acte de barbarie mais devons-nous y répondre de façon tout aussi barbare? Qu'arrivera-t-il si l'on pousse ce raisonnement jusqu'à sa conclusion logique: cambrioler la maison d'un cambrioleur, voler l'auteur d'un détournement de fonds, faire des appels téléphoniques obscènes à ceux qui en font, kidnapper l'enfant d'un kidnappeur? Évidemment, cet argument est absurde; il reste que c'est fondamentalement ce que nous préconisons en soutenant qu'il faut rendre la pareille à l'auteur d'un acte de barbarie.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Au cours des siècles, les sociétés civilisées se sont dotées de lois et de systèmes judiciaires pour punir les coupables. Ce n'est pas un système fondé sur la vengeance, le châtiment et la revanche. Il ne fait aucun doute que le Canada s'est élevé au-dessus de la vengeance sanctionnée par l'État ou du châtiment appliqué par l'État. Nul ne saurait douter que nous disposons d'un système qui repose sur l'examen modéré et impartial des allégations qui doivent se traduire en faits indubitables selon la règle du fardeau de la preuve prévue en droit criminel. Si, une fois que la justice a suivi son cours normal, on reconnaît la culpabilité d'un prévenu, on lui impose alors une peine visant à le dissuader de récidiver. Tel est notre système.

[*Français*]

Le but de ce système est de protéger la société et de réadapter les criminels. Et dans une société civilisée, le régime pénal doit mettre l'accent sur la protection, la prévention et la réadaptation. Nous devons nous attaquer aux causes de crimes violents et non seulement à leurs effets.

[*Traduction*]

La question qui nous est posée aujourd'hui, n'est pas de savoir si l'État a le droit d'exécuter mais plutôt s'il convient que l'État exécute.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le *Toronto Star* cite le député de Peterborough (M. Domm) qui aurait déclaré :

> Un pays qui met à mort les assassins déclare au monde qu'à l'intérieur de ses frontières, la vie n'est pas sans valeur.

Que le député réfléchisse à cette déclaration. Si l'on considère les pays du monde qui ont le plus recours à la peine capitale, on s'aperçoit qu'il s'agit de l'Iran, l'Arabie saoudite, l'Union soviétique, la Chine et l'Afrique du Sud. Il faut alors nous demander si nous voulons prendre ces pays pour modèles et si ce sont là les sociétés que nous voulons imiter. Il est évident que la réponse est non. En fait, les sociétés avec lesquelles nous nous sentons à l'aise sont celles de l'Europe de l'Ouest, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et, aux États-Unis, des États qui ont aboli la peine capitale.

Ma position à propos de la peine capitale ne découle pas d'un principe philosophique selon lequel l'État ne dispose pas du droit inhérent de supprimer une vie. En vertu de notre éthique, de nos lois et de nos traditions, l'individu a toujours eu le droit de se protéger d'une agression, même si cela signifiait tuer une autre personne dans les cas de légitime défense.

L'État a toujours eu le droit collectif de se défendre, même de partir en guerre et de tuer ses ennemis, même si cela entraîne la mort d'autres personnes. L'exécution dans un cas de légitime défense d'une personne ou de plusieurs a toujours été justifiée par nos principes moraux et juridiques.

La question qui se pose alors est la suivante: une exécution ordonnée par l'État est-elle justifiable pour punir un meurtre? L'État se trouve-t-il en légitime défense lorsqu'il punit un meurtre? Il ne peut justifier cette exécution comme un acte de légitime défense que s'il peut établir sans l'ombre d'un doute que c'est le seul moyen efficace d'empêcher que ce crime ne se reproduise, et n'influence la conduite d'autres citoyens de notre société.

La peine capitale est-elle le seul moyen de dissuasion? Voilà le problème. Ce n'est pas une question seulement morale mais concrète pragmatique. Nous sommes confrontés aux faits.

A mon avis, l'un des plus grands discours faits à la Chambre des communes sur ce sujet a été prononcé par feu Arthur Maloney. Je recommande son discours aux députés. Il l'a prononcé le 18 février 1960 et il a fait remarquer:

> . . . bien des choses sont moralement permises que nous ne sommes pas moralement tenus de faire.

Comme notre ancien premier ministre, le très honorable Pierre Elliott Trudeau, l'a déclaré à la Chambre le 15 juin 1976, seul . . .

> un grand nombre de preuves testimoniales à l'appui de l'hypothèse que la peine capitale est un moyen de dissuasion suffira à justifier convenablement cet acte, à garantir raisonnablement qu'une vie humaine n'a pas été prise par caprice.

Il est intéressant de remarquer que même l'Association canadienne des chefs de police qui a été si longtemps en faveur de la peine capitale ne prétend plus que celle-ci constitue le seul moyen de dissuasion efficace.

Votre Honneur, les faits ne confirment pas cette théorie. On a cité des chiffres pour justifier le pour et le contre. On va sans aucun doute nous en citer encore à la Chambre, mais je ne les ai jamais trouvés convaincants, et je suis toujours de cet avis. Ils ne dissipent pas mes doutes. En fait, il n'y a aucune preuve dans le monde civilisé que la peine capitale ait sensiblement influé sur le taux de criminalité.

[*Français*]

Le taux des homicides commis au Canada l'année dernière, soit 2,1 pour 100 000 personnes, a été le plus bas en 15 ans. Lorsque la peine capitale a été abolie en 1976, le taux était de 2,9 pour 100 000 personnes. Par ailleurs, si on regarde du côté des États-Unis, les statistiques révèlent que le nombre des homicides est plus élevé dans les États où il y a encore la peine capitale que dans les États où elle a été abolie. Cela, monsieur le Président, démontre l'absence de preuves en faveur de la peine capitale.

Si cette peine n'a pas d'effet dissuasif, a quoi d'autre sert-elle? «Le châtiment devrait être à la mesure du crime» disent les tenants de la peine capitale. Mais si un châtiment va au delà de la dissuasion, il devient acte de vengeance, de représailles, ou de satisfaction personnelle.

Comme société civilisée n'avons-nous pas dépassé le stade de la vengeance sanctionnée par l'État? La soif de revanche qui, à une certaine époque, incitait l'humanité à prendre la justice en main et à appliquer la loi du talion, ne s'est-elle pas atténuée?

• (1220)

[*Traduction*]

Nous avons certes renoncé à la vengeance pour adopter un code de justice impartiale avec un régime d'auditions et de jugements équitables rendus par nos pairs. En acceptant un régime de justice communautaire, nous avons renoncé à la justice individuelle et à la vengeance personnelle. S'il en est ainsi faisons-nous avancer notre cause en nous en remettant à l'État?

Je crois que nous nous sommes engagés dans ce débat sous de faux prétextes. Trop de Canadiens estiment que, depuis 10 ou 20 ans, la société a subi un changement fondamental, que nous sommes devenus plus violents et plus brutaux depuis l'abolition de la peine capitale, il y a une dizaine d'années.

J'ai tenté de dépister l'origine de ce sentiment et je suis persuadé que la source primordiale se trouve dans notre dose quotidienne de nouvelles et de programmes télédiffusés. Chaque soir durant les heures de grande écoute, nous voyons des meurtres, des rapts, des voies de fait et des viols à l'écran. Nous oublions qu'il y a là de l'exagération. Nous oublions que ces acteurs ne sont pas tués en réalité et qu'ils ne sont pas vraiment les assassins forcenés qu'ils représentent.

[*Français*]

Mais nous avons tendance à oublier que, ces dernières années, il s'est commis plus de meurtres à Miami, en Floride, que dans tout le Canada. Or la peine de mort reste en usage en Floride. Je ne nie pas pour un instant l'existence des crimes violents et brutaux au Canada. Je ne nie pas que des gens se font assassiner. Je ne nie pas qu'il y a des gens qui commettent des actes de violence, mais je nie avec véhémence que notre société soit devenue plus violente, plus brutale et qu'une des solutions consiste à accroître la violence en rétablissant la peine de mort.

[*Traduction*]

Quel message essayons-nous de transmettre, monsieur le Président? Quel message allons-nous envoyer d'ici si nous permettons à nouveau à l'État de mettre un concitoyen à mort?

Pour moi, le message serait clair. Nous avons échoué, nous avons renoncé à essayer. C'est un signe que nous sommes disposés à assouvir notre vengeance personnelle, notre colère personnelle pour permettre de nouveau à l'État d'approuver la violence. Ce serait le signe que nous avons perdu confiance dans l'aptitude de la société à faire preuve de créativité et d'efficacité à l'égard de ceux qui enfreignent ses règles.

L'État doit aspirer à un idéal bien plus élevé et il ne doit pas se contenter de tuer les personnes qui ne respectent pas notre code de conduite. La société est dynamique, elle est vivante. Elle évolue. Nos règles changent. Il y a un siècle, le nombre de délits passibles de peine de mort s'élevait à 200. Certains délits dont l'auteur risquait la peine de mort il y a un siècle sont à peine mentionnés dans le Code criminel à l'heure actuelle.

Comme le signale le rapport de la Commission canadiennne de la détermination de la peine paru dernièrement, la peine capitale était le pilier du système pénal britannique à la fin du XVIII[e] siècle. Comme nous avons adopté ce système, nous avions la même attitude dans notre pays. Mais le rapport ajoute qu'en Europe, les réformateurs du droit pénal avaient déjà énoncé le principe cardinal de la dissuasion, à savoir que ce n'est pas la sévérité d'une peine mais la certitude d'être puni qui dissuade les personnes tentées d'enfreindre la loi. Un système prévoyant une peine tellement sévère qu'elle ne pouvait être appliquée systématiquement allait manifestement à l'encontre de ce principe.

Je suis tout à fait convaincu, monsieur le Président, que ce n'est pas par hasard que nos idées à ce sujet ont évolué, mais plutôt parce que nous avons reculé les frontières de notre compréhension et de nos connaissances. Notre peuple a fait des progrès considérables. Notre civilisation a fait d'énormes progrès. Nous sommes plus compatissants, plus compréhensifs et plus humains. En rétablissant la peine de mort, on fermerait la porte au progrès.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce serait aussi un signe que nous avons cessé d'espérer pouvoir trouver une solution humaine mais efficace au délit suprême.

C'est pour ces raisons, monsieur le Président, que j'ai l'intention de voter contre cette motion. C'est pour ces raisons que j'ai l'intention de prier mes collègues à la Chambre de voter contre la motion et le rétablissement de la peine de mort. C'est pour ces raisons que je demande à chaque député d'interroger sa conscience et de penser à sa dignité de représentant élu d'un grand peuple.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), pour un rappel au Règlement.

M. Riis: Monsieur le Président, vu l'importance de ce débat et les us et coutumes de cette Chambre, je demande le consentement unanime pour que le député d'Oshawa (M. Broadbent) dispose du même temps que le chef de l'opposition officielle (M. Turner); si nécessaire, je propose que le Président ne voit pas qu'il est 13 heures, de façon qu'il puisse terminer son discours.

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): L'honorable secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis).

M. Lewis: Monsieur le Président, comme la Chambre le sait, nous avons essayé de nous organiser pour avoir un débat ordonné sur ce sujet, tout en permettant à chacun de s'exprimer pleinement. Nous avons envisagé cette question et, dans l'esprit de coopération que nous espérons voir pendant tout le débat, nous sommes prêts à donner notre accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Windsor-Ouest (M. Gray).

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, au nom de l'opposition officielle, j'ai le plaisir d'accéder à la requête du leader à la Chambre du parti néo-démocrate.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est donc accepté.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, il n'y a pas sujet de débat et de réflexion plus important pour les députés que celui qui nous est proposé aujourd'hui. Partisans et adversaires de la question en connaissent les enjeux. En effet, il s'agit de savoir si nous allons permettre à l'État, par voie législative, d'enlever froidement et délibérément la vie à un être humain.

L'importance de la question m'incite à préciser d'emblée, à l'intention de tous les députés de quelque parti qu'ils soient, que j'entends m'adresser, sur un sujet aussi fondamental, non pas à ceux qui s'opposent avec moi au rétablissement de la peine capitale, mais bien aux indécis et à ceux qui estiment encore, à cet instant précis, que ce rétablissement est justifié.

L'origine de la résolution, la manière dont elle a été présentée et son libellé même suscitent en moi certaines réserves que je passerai néanmoins sous silence, pour l'instant, afin d'entrer dès maintenant dans le vif du sujet. Tout comme le droit à la vie constitue la valeur la plus essentielle, monsieur le Président, le fait de détruire cette vie, d'empêcher quelqu'un d'en jouir est le plus horrible des crimes. Qu'on supprime la vie d'un enfant ou d'un vieillard, d'un invalide ou d'un sportif, d'un intellectuel ou d'un chauffeur de taxi, d'un particulier, homme ou femme, chez lui, qu'un meurtrier tire au hasard parmi la foule ou pose un geste prémédité à l'endroit d'une personne, le résultat est le même, monsieur le Président. La victime a perdu la vie, on la lui a supprimée. Tout est fini pour elle. L'usurpation ultime a été perpétrée.

• (1230)

Je suis persuadé que tout le monde à la Chambre reconnaît que le meurtre est une chose horrible, que nous devons faire tout en notre pouvoir pour le prévenir et que ceux qui commettent un meurtre doivent, en un certain sens, être punis. Cependant, ce ne sont pas là les questions essentielles sur lesquelles nous devons nous pencher.

Ce qui importe, c'est l'obligation pour ceux qui réclament la peine capitale de justifier cette mesure. Il incombe à ceux qui croient que le meurtre d'une personne est moralement répréhensible de nous démontrer que ce même acte violent est tout à fait acceptable sur le plan moral lorsqu'il est commis par l'État, au nom du droit.

Ceux qui veulent que nous approuvions cette motion qui, fondamentalement, si elle est adoptée, entraînera le rétablissement de la peine capitale doivent nous prouver que c'est justifié. S'ils veulent enlever la vie, ils doivent nous présenter des arguments nous amenant à conclure que lorsqu'elle est sanctionnée par l'État, la mise à mort d'une personne n'a rien de répréhensible.

[*Français*]

Les personnes qui sont favorables à la peine capitale ont la responsabilité morale de prouver que la mise à mort par l'État est justifiée et elles doivent faire valoir leurs argumentations. C'est là la grande préoccupation morale de ce débat parce que les débats sur la peine de mort portent sur le droit de l'État de tuer.

Les personnes en faveur de la peine capitale doivent nous servir un argument moral justifiant le droit de tuer un être humain. A partir de ce principe fondamental, à mon avis, la mise à mort d'une personne n'est justifiée que dans deux situations. D'abord, la légitime défense. Si un homme, une femme ou un enfant est attaqué par une autre personne, il ou elle a le droit de tuer son attaquant au besoin, pour protéger sa vie. Deuxièmement, quand un pays ou un État déclare la guerre ou envahit un autre pays afin de lui imposer sa loi par la force, la violence et la mort, je crois juste et moral que la population se défende contre ces attaquants.

Ces deux circonstances sont identiques en principe, monsieur le Président. L'individu a le droit de protéger sa vie lorsqu'elle est gravement menacée. Et l'État ou la collectivité a le droit de le faire aussi.

[*Traduction*]

Lorsque le recours à la violence est le seul moyen de défense contre une agression violente qui met la vie en danger, alors cette violence est justifiée sur le plan moral. Les personnes et les États ont fondamentalement le droit de survivre et de défendre leur survie lorsqu'elle est menacée.

Cependant, la question qui nous intéresse est d'un tout autre ordre. Il s'agit de savoir s'il peut être justifié pour l'État de donner la mort à un être humain, non pas pour se défendre d'une agression, mais de façon cruelle, délibérée et préméditée, longtemps après qu'un crime a été perpétré. Ce sont les députés favorables à cette destruction préméditée de la vie humaine par l'État qui doivent en présenter la justification, et personne d'autre. C'est leur responsabilité. Ils ne peuvent faire porter à ceux qui les ont élus le fardeau de faire reconnaître le bien-fondé de cette forme de violence. Ils ne peuvent prétendre qu'ils ne font que se plier aux volontés de la population.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: A cet égard, je tiens à dire au porte-parole du gouvernement qui a lancé le débat que le simple fait de se déclarer pour ou contre est loin d'être suffisant. Le député conservateur qui a pris la parole aujourd'hui se devait non seulement d'énoncer de nouveau sa position mais aussi d'exposer aux Canadiens et aux députés à la Chambre les raisons d'ordre moral qui motivent sa conclusion. Ne l'ayant pas fait, il n'a pas traité cette grave question avec tout le sérieux qu'elle mérite.

[*Français*]

Monsieur le Président, il y a des députés qui disent que la majorité des Canadiens et Canadiennes désirent la peine capitale ou encore que la majorité de mes électeurs veulent la peine capitale. Vous avez entendu cet argument. Plusieurs députés fondent leur argument sur les résultats des sondages qui révèlent que la plupart des Canadiens ou la plupart de leurs électeurs sont en faveur de la peine de mort. Pour qu'un tel argument soit valable, il faut admettre qu'un gouvernement démocratique se contente simplement de compter les voix. C'est une mauvaise conception de la démocratie en général et surtout de la démocratie représentative.

Les grands démocrates de l'histoire, monsieur le Président, de Périclès dans la Grèce antique à John Stuart Mill, le premier démocrate de l'époque moderne, ont toujours soutenu que la discussion établie sur la raison et les faits constituait un aspect essentiel de la démocratie. Dans une petite collectivité, il est possible à tous ceux et celles qui sont touchés par une situation précise de créer la loi. C'était possible à l'époque des anciennes cités grecques, sauf pour les femmes et les esclaves qui n'avaient pas le droit de participer.

Dans les petites collectivités, les gens pouvaient participer à un débat public et écouter les opinions contradictoires. Cependant, il est impossible de tenir une discussion rationnelle comme cela avec toute la population dans un État moderne. L'État n'est pas simplement une ville, pas simplement une petite collectivité. Un État moderne est un pays. C'est pour cette raison que nous n'avons pas la démocratie directe mais la démocratie représentative. Et, dans le cas d'une démocratie représentative, les députés doivent tenir compte des principes fondamentaux, écouter l'opinion de ceux et celles qui participent au débat et rechercher des preuves au pays et à l'étranger.

La grande majorité de nos commettants n'ont pas tout le loisir de peser le pour et le contre et d'analyser les arguments avancés. Ils sont occupés à gagner leur pain quotidien. C'est là leur préoccupation.

Ils n'ont pas, comme nous à la Chambre des communes, le loisir d'analyser les argumentations et d'écouter chacun d'entre nous exposer son opinion afin d'en arriver à une décision finale.

A titre de députés élus au Parlement, il nous faut accepter les conséquences de nos décisions, non seulement sur la question de la peine capitale, mais sur toutes les autres questions.

Le principe que je défends ne vaut pas seulement dans le cas du débat sur la peine capitale mais, comme je l'ai déjà dit, pour toute notre activité comme députés.

C'est un principe tellement fondamental de notre régime que j'ai été très étonné d'entendre des députés dire qu'il suffit d'aller consulter ses commettants et de faire le compte des voix ou d'effectuer un sondage d'opinion dans l'ensemble du pays.

La démocratie n'est pas un processus de sondage. Autrement, on peut installer un ordinateur dans chaque résidence, et il n'est pas nécessaire d'avoir des députés.

Une telle approche est, à mon avis, non seulement erronée mais antidémocratique. Monsieur le Président, un tel processus c'est nier qu'il faut prendre les décisions après discussion rationnelle, après des heures de persuasion et d'examen approfondi de la question.

C'est pourquoi j'en conclus que tout député, qu'il soit pour ou contre la peine capitale, a un devoir démocratique essentiel: celui de prendre la décision lui-même. Et pour les raisons que j'ai indiquées, c'est la responsabilité de ces députés, qui veulent donner à l'État le droit de tuer, d'expliquer leur logique, c'est leur responsabilité.

• (1240)

[*Traduction*]

Je soutiens qu'aucune raison invoquée à l'appui de la peine capitale n'est valable. Je voudrais maintenant parler de ces arguments.

Tout d'abord, on prétend que la peine doit être adaptée au crime et pour certains cela veut dire que l'exécution de l'assassin est la seule peine qui convienne. Le chef de l'opposition officielle (M. Turner) a réfuté cet argument et je suis entièrement d'accord avec ce qu'il a dit. Cette position ne résiste qu'à un examen des plus superficiels. Si quelqu'un détruit ma voiture ou me casse la jambe de propos délibéré, personne n'affirmera alors que l'État devrait détruire sa voiture ou lui casser la jambe. On voit tout de suite, monsieur le Président, que ce ne serait pas faire justice. De fait, la plupart des champions de la peine capitale seraient d'accord avec nous en débattant ces questions. Ils ne préconisent pas de casser la jambe d'un homme qui aurait volontairement cassé la jambe d'un autre. Nombre d'entre nous jugeraient avec raison, qu'une telle punition ne serait en somme qu'une vengeance et ne rendrait pas justice. Il est dommage que ces gens ne se rendent pas compte que la peine capitale comme châtiment pour le meurtre s'inscrit précisément dans le même ordre d'idées.

Je voudrais parler maintenant de l'argument concernant le pouvoir de dissuasion qui, pour la plupart de ceux qui ont débattu la question ou qui y ont réfléchi, constitue l'argument le plus sérieux dont il faut tenir compte avant de prendre une décision.

Je voudrais en passant recommander à mes collègues de lire ce qui est à mon avis un des meilleurs essais de la littérature moderne, sous la plume d'Albert Camus, qui s'est battu pour la liberté dans la résistance française durant la Seconde Guerre mondiale, lauréat du prix Nobel de littérature, homme d'une parfaite probité qui a écrit magnifiquement et intelligemment. Je conseille la lecture de son magnifique essai «Réflexions sur la peine capitale» à tous ceux qui ne se sont pas encore décidés ou qui sont en ce moment favorables à la peine de mort. Il y traite non seulement de la question de la dissuasion, que j'aborde maintenant, mais de beaucoup d'autres points qui touchent au coeur de la question de la peine capitale dans la société moderne.

Le principal argument capable de persuader ceux d'entre nous qui s'opposent à la peine capitale, de se prononcer en faveur est celui de la dissuasion. Si l'on réussissait à me convaincre qu'il est possible de sauver des vies humaines grâce à la peine capitale, s'il devenait apparent qu'on peut éviter des meurtres ou des séries de meurtres en retirant en guise de dissuasion la vie à un individu, en exerçant la force étatique, alors beaucoup d'entre nous pourraient être convaincus d'appuyer cette motion. Mais, monsieur le Président, j'invite tous ceux qui n'ont pas encore pris de décision sur cette question et ceux qui, ayant pris une décision, sont d'avis contraire, d'examiner les éléments de preuve, parce que ces éléments sont clairs dans le sens suivant. Si l'on veut procéder à une analyse sociale, à une explication en termes de changements sociaux dans la société, et si l'on veut mettre cela en relation avec la notion de dissuasion en matière de peine capitale, alors il incombe aux partisans de la peine capitale de prouver qu'elle a effectivement un effet de dissuasion. Or il est bien évident qu'on ne peut en donner une démonstration convaincante. J'ai quelques arguments très précis à présenter à ce sujet.

Dans un passé lointain, comme cela a déjà été signalé dans le débat, la peine capitale qui servait de châtiment pour toutes sortes de délits a été graduellement abandonnée. Dans certains pays, le nôtre compris, elle a été abolie complètement. Au cours de l'évolution historique des cent dernières années, qui ont vu abolir la peine capitale pour beaucoup de délits, nous avons constaté en fait que la fréquence de beaucoup de ces délits a diminué radicalement au lieu d'augmenter. Dans un pays après l'autre où l'on dispose de toutes sortes d'éléments de comparaison entre la peine capitale et l'absence de peine capitale, on n'arrive pas non plus à établir de relation linéaire entre l'adoption de la peine capitale d'une part et la baisse du taux d'assassinats d'autre part.

La peine capitale

Pas plus tard qu'en fin de semaine, on a appris l'horrible nouvelle d'une tuerie qui a eu lieu en Floride. Un crime épouvantable. La Floride est un des États qui ont rétabli récemment la peine capitale. Va-t-on soutenir sérieusement que la peine capitale aurait pu dissuader le genre d'hommes ou de femmes qui se laissent aller à commettre pareil massacre? Évidemment pas.

Au Canada, c'est en 1976 que nous nous sommes prononcés pour la dernière fois sur cette question. Selon les toutes dernières données de Statistique Canada, le taux d'homicide est à son plus bas en treize ans. Le rétablissement de la peine capitale ne va certes pas améliorer la situation. L'abolition de la peine capitale ne s'est pas soldée par une hausse du taux des meurtres.

Un autre point dont on ne tient pas compte en général, mais qu'ont bien compris les auteurs classiques grecs, ainsi que Dostoïevski et certes Sigmund Freud et les psychologues modernes, c'est que pour certains individus, la peine capitale constitue en fait une incitation au crime. Sur des cerveaux malades, les châtiments extrêmes exercent une certaine fascination. Or, et je le dis aux partisans de ce châtiment, l'existence même de la peine capitale peut susciter une recrudescence d'un certain genre de crimes violents.

Même les plus réfléchis des partisans de la peine capitale ont admis récemment que rien ne prouve l'effet de dissuasion de la peine capitale. Le directeur administratif de l'Association canadienne des chefs de police, M. Don Cassidy, aurait déclaré récemment que cela ne peut être prouvé avec statistiques à l'appui. S'il est exact que le principal argument en faveur du rétablissement de la peine de mort ou de la violence étatique—ce n'est en effet rien d'autre—ne peut s'établir sur des données statistiques, je me demande vraiment ce que nous faisons là. Certes, compte tenu du respect que nous devons éprouver pour toute vie humaine et de notre volonté de promouvoir la justice, nous devrions tirer la conclusion qui s'impose et déclarer que la peine de mort ne doit pas être rétablie au Canada.

• (1250)

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: De nombreux adversaires du rétablissement de la peine de mort tant chez nous qu'à l'étranger ont signalé qu'en dernière analyse, les champions du rétablissement de la peine de mort insistent toujours sur la nécessité de la vengeance. Il n'y a pas si longtemps, j'ai été troublé d'entendre un député déclarer à la Chambre qu'il adhérait à la motion de vengeance. Or, la vengeance est un sentiment que, selon moi, nous éprouvons tous de temps à autre. Cependant, nous ne devons pas confondre une réaction impulsive d'agressivité due à l'émotivité avec la justice. De telles réactions primordiales, agressives, émotives et violentes font partie intégrante de la nature humaine et continueront toujours d'en faire partie, mais en tant qu'êtres humains vivant en société, nous devons nous défendre contre elles et non pas les entretenir. C'est là une réalité qu'en tant que législateurs nous devons garder à l'esprit.

Article 21 du Règlement

Voyons un peu la réaction de certaines personnes dont un proche a récemment été assassiné. S'il y a quelqu'un qui peut avoir le droit d'assouvir un désir de vengeance, c'est bien celui qui a vu un membre de sa famille ou quelqu'un de très proche assassiné. Quant à moi, j'ai été particulièrement ému et touché par certaines des réponses de Canadiens qui ont vu un membre de leur famille ou un proche mourir victime d'actes de violence.

La fille de Gerald Ruygrok a été brutalement assassinée dans une maison de transition. Le père était très attaché à sa fille. A-t-il réagi en criant vengeance? A-t-il réclamé l'application de la loi du talion? Non. Il a dit: «Nous devrions faire parler la raison plutôt que l'instinct.» Il s'oppose au rétablissement de la peine de mort.

Esther Aucoin est la veuve de l'agent de la sécurité routière Manny Aucoin qui a été abattu en service il n'y a pas très longtemps. A-t-elle crié vengeance? Pas du tout. Elle a demandé qu'on lise aux funérailles de son mari une lettre où elle se déclare clairement contre le retour de la peine de mort.

On en voit un troisième exemple dans le cas de Leslie Parrott, de Toronto. Sa fille, Alison, a été assassinée à Toronto l'année dernière, et son assassin, l'auteur d'un acte brutal, définitif et horrible, court toujours. Leslie Parrott a écrit à tous les députés, je crois. Comme les autres, j'ai reçu une lettre de sa part il n'y a pas longtemps. Elle ne réclame pas vengeance, oeil pour oeil, dent pour dent. Elle sait que la perte de sa fille ne sera pas compensée par la perte de la vie du meurtrier de sa fille qu'on n'a même pas encore réussi à arrêter. Je voudrais vous lire un bref passage de sa lettre:

> Avec le meurtre d'Alison, j'ai fait personnellement l'expérience déchirante de l'horreur de la violence et du meurtre. Cette expérience m'a convaincue plus que jamais qu'en tant que société, nous ne pouvons ni ne devons jamais accepter que l'État, pas plus qu'un individu, enlève la vie d'autrui de quelque façon que ce soit.

Elle aussi s'oppose à la peine capitale.

On pourrait invoquer d'autres arguments dans le débat sur cet horrible instrument dont les États peuvent se prévaloir. Non seulement au Canada mais dans pratiquement tous les autres pays, il est possible que des innocents soient exécutés. Il importe également de retenir comme en font foi des études entreprises au pays et à l'étranger, que ce sont les membres des groupes minoritaires ou les pauvres qui sont les plus susceptibles d'être condamnés lorsqu'ils sont accusés de meurtre. Les riches et les puissants sont fréquemment en mesure de retenir les services des meilleurs avocats. Ils sont les moins susceptibles d'être condamnés. Dans cet acte de justice où une vie humaine est en cause, nous ne devons certes pas risquer une autre vie, surtout si la condamnation à mort est beaucoup plus susceptible de frapper les plus démunis de notre société. Comme je l'ai dit, on pourrait invoquer un certain nombre d'autres arguments qui nous seront certainement présentés. J'ai essayé de m'en tenir à l'argument principal et à la question des mesures dissuasives. J'ai soutenu que les faits ne confirment pas la théorie de la dissuasion et donc que l'on ne doit pas prôner la peine capitale pour cette raison.

Avant de conclure, j'aimerais aborder deux points. Tout d'abord, tous à la Chambre, peu importe de quel côté nous penchons, nous sommes conscients de toute l'horreur du meurtre et nous devrions tous redoubler d'efforts pour tenter d'en comprendre les causes qu'il nous est possible d'éliminer et accepter que les êtres humains étant les êtres violents qu'ils sont parfois, il est fort probable que toute société aura toujours à s'occuper d'assasins. Cependant, nous devons faire tout en notre pouvoir pour nous assurer que les assasins sont punis comme il se doit. Je le répète là n'est pas la question au coeur du débat. Il s'agit de voir s'il existe une justification morale au rétablissement de la peine capitale.

En terminant, je rappelle que la peine capitale ne fait qu'aggraver la brutalité qui sévit dans la société. En enlevant froidement la vie à un assassin, l'État ne fait qu'ajouter au caractère inacceptable sur le plan moral de l'acte violent commis à l'origine. Or nous devons atténuer la violence au Canada au lieu de la multiplier. C'est de justice dont nous avons besoin, et non pas de vengeance. Nous devons favoriser la vie, et non pas la mort. Nous devrions nous opposer au rétablissement de la peine capitale.

Des voix: Bravo!

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'IMMIGRATION

L'ENTRÉE DE BRÉSILIENS REVENDIQUANT FRAUDULEUSEMENT LE STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, les Canadiens viennent d'apprendre que des Brésiliens sont entrés dans notre pays en revendiquant frauduleusement le statut de réfugié grâce à l'aide de conseillers à l'immigration sans scrupule, au Canada et à l'étranger, et en particulier à cause du lambinage du gouvernement conservateur à mettre fin efficacement à ces pratiques illégales et intolérables.

En janvier 1987, cinq mois après avoir reçu initialement de faux réfugiés de Turquie, le gouvernement a réalisé qu'il avait été dupé. Depuis l'affaire des visas portugais l'été dernier, les agents canadiens d'immigration ont été, paraît-il, impliqués, en mars dernier, dans un grand traffic de visas se vendant à raison de 4 000 $. A la suite de cela, des agents de voyage véreux à l'étranger ont vendu des visas pour 6 500 $ à des Libanais qui voulaient venir au Canada.

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Bouchard) a fermé les yeux sur ces activités et n'a pas remédié à une situation qui s'aggravait. J'ai averti le ministre à la Chambre le 25 mars dernier, après avoir porté cette affaire à son attention il y a un an, que le Brésil en particulier était l'un des pays visés par les faux conseillers à l'immigration.

Le ministre n'a rien fait pour mettre fin à ce traffic florissant et par son inaction il a permis à cette série de problèmes, qui font un tort grave à notre immigration, de persister et de se propager dans de nombreux pays.

Et pour comble d'injustice, des immigrants et des réfugiés légitimes et honnêtes se voient refuser l'entrée au Canada sous ce régime conservateur. Le gouvernement doit poursuivre de toute urgence ces contrevenants et leur faire comprendre fermement que de telles activités ne seront plus tolérées dans notre pays.

* * *

LES SCIENCES ET LA TECHNOLOGIE

LA STRATÉGIE FÉDÉRALE DE LA MICROÉLECTRONIQUE

M. David Daubney (Ottawa-Ouest): Monsieur le Président, le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) et le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Côté) ont inauguré vendredi une stratégie fédérale de la microélectronique pour aider le secteur à mettre au point de nouvelles technologies.

Cette stratégie, qui s'étalera sur quatre ans et qui coûtera 90 millions de dollars, est un élément important de Innovaction, la stratégie canadienne des sciences et de la technologie, et elle vise à accroître la capacité de l'industrie de mettre au point et d'appliquer des techniques microélectroniques de pointe aux produits et aux procédés, à favoriser la coopération entre les gouvernements, les universités et les industries, et à encourager les provinces à compléter les investissements effectués par le gouvernement fédéral.

Les systèmes basés sur les applications de la microélectronique sont les principaux moyens que les pays industrialisés utilisent pour créer de la richesse et des emplois. Le Canada doit se préparer dès maintenant à profiter de ces occasions et à répondre à ce défi. Nous ne pouvons pas nous permettre de traiter l'innovation technologique comme si elle n'avait qu'un rôle secondaire à jouer dans le renouveau industriel. Ce qui est en jeu c'est la question fondamentale de savoir comment le Canada «gagnera sa vie» à partir des années 1990.

Je félicite le gouvernement d'avoir pris cette importante initiative qui aidera à construire la base technologique dont nous avons besoin pour vaincre la concurrence dans les années à venir.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LES CONSÉQUENCES DE L'INJUSTICE DU RÉGIME

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, les néo-démocrates ont rendu public dernièrement un document sur le régime fiscal des particuliers au Canada dans lequel ils exhortaient le gouvernement à rendre équitable un

régime truffé d'échappatoires et de déductions généreuses avantageant principalement les Canadiens des paliers supérieurs de revenus.

Des millions de Canadiens à revenus moyens et faibles se verront rappeler cette semaine combien leur coûte cette injustice, tandis qu'ils rempliront leur déclaration d'impôt pour 1986. Bien que le gouvernement conservateur ait promis de procéder à la réforme fiscale, ses initiatives en disent long sur ses véritables intentions.

L'impôt fédéral sur un revenu imposable de 2 000 $ a augmenté de la proportion énorme de 110 p. 100, soit de 101 $ en 1986 pour ceux qui sont le moins en mesure de payer. Pourtant, l'impôt exigé sur un revenu imposable de 40 000 $ n'a augmenté que de 2 p. 100, soit de 172 $. Est-ce cela, la justice? C'est le gouvernement et son ministre des Finances (M. Wilson) que les Canadiens devront remercier de cet état des choses.

* * *

LE DROIT À LA VIE

ON DEMANDE UN DÉBAT PARLEMENTAIRE ET UN VOTE LIBRE SUR LA QUESTION DE L'AVORTEMENT

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, une fois de plus j'aborde ici un problème qui n'arrive pas à disparaître, le droit des enfants qui ne sont pas encore nés. La décision de considérer un foetus comme une pupille des tribunaux prise dernièrement par un juge ontarien est venue corroborer sur le plan juridique une prise de position adoptée par bien des Canadiens réfléchis, à savoir que le foetus n'est pas simplement une vie potentielle mais c'est plutôt une vie avec du potentiel.

Il est extrêmement irresponsable de notre part à nous, les décideurs élus, de continuer à faire fi des preuves médicales, juridiques et sociologiques de plus en plus nombreuses menant à cette conclusion irréfutable.

Aujourd'hui, le Parlement entame un débat qui atteindra son point culminant dans un vote libre sur la question de la peine capitale. Étant donné que la question de l'avortement suscite elle aussi un examen de conscience crucial, j'insiste pour que l'on donne aux Canadiens en général, et à la Chambre en particulier, l'occasion de débattre la question fondamentale du statut de l'enfant qui n'est pas encore né et de voter.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

NOTRE AVENIR COMMUN—LE RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement des Nations Unies, dirigée par le premier ministre de la Norvège, comprend 22 économistes, politicologues et écologistes de 21 pays dont deux Canadiens, MM. Maurice Strong et James MacNeill. Vous serez sans doute heureux d'apprendre, monsieur le Président, que cette commission vient de déposer son rapport à Londres aujourd'hui.

Article 21 du Règlement

Ce document, intitulé *Notre avenir commun*, demande aux gouvernements nationaux de collaborer à la gestion de l'environnement planétaire en s'assurant que les ressources naturelles sont en mesure de soutenir le développement national et international, et en prenant toutes les mesures nécessaires pour intégrer le développement économique aux décisions écologiques puisque l'économie est tributaire de l'environnement.

• (1405)

Selon ce rapport, nous pouvons amorcer une nouvelle ère de croissance économique, surtout dans les pays en voie de développement, et nous pouvons également établir certaines formes de développement économique dans le monde. Mais ces formes de développement sont fonction de modes de vie compatibles avec la capacité écologique de notre planète. Par conséquent, des choix pénibles s'imposeront.

L'une des conclusions importantes de ce rapport parle de «la nécessité d'assurer la sécurité économique dans le changement». Nous demandons au ministre de l'Environnement (M. McMillan) de donner le ton au gouvernement fédéral et aux Nations Unies, et d'arrêter, dans une motion, les changements institutionnels nécessaires à notre avenir commun qui dépend de la sécurité de la génération actuelle et des générations futures.

* * *

LA COMMISSION DE RÉFORME DU DROIT

LA MISE À JOUR DU CODE CRIMINEL

M. Dave Nickerson (Western Arctic): Monsieur le Président, quand les choses vont bien, il est rare qu'on en parle beaucoup à la Chambre des communes.

C'est certainement le cas de la Commission de réforme du droit du Canada, créée avec l'approbation de tous les partis en 1971, et actuellement présidée par le juge Allen Linden.

Cette commission a pour objectif de promouvoir des lois modernes, solidement fondées, rationnelles, complètes, égalitaires et facilement intelligibles. Grâce à divers rapports au Parlement et documents de travail, la commission fournit des conseils inestimables aux législateurs fédéraux et provinciaux.

L'un des principaux objectifs de la commission est de donner au Canada un nouveau code criminel d'actualité, grâce à son projet sur les règles de fond du droit pénal.

Après 15 ans de travaux, le premier avant-projet de ce texte est, semble-t-il, maintenant terminé, et nous attendrons impatiemment les résultats définitifs de ce travail.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LA NÉCESSITÉ DE METTRE EN OEUVRE UN SYSTÈME JUSTE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, ces derniers temps, j'ai reçu à mon bureau, comme mes collègues du Nouveau parti démocratique, des lettres et des appels téléphoniques provenant d'électeurs à très faible revenu qui ont été estomaqués de voir que leurs impôts avaient augmenté de façon draconienne. Un couple de retraités vivant à Halifax, par exemple, a vu ses impôts passer de 300 $ à 600 $ en une seule année.

Voilà qui suscite la colère de ces Canadiens. Après avoir beaucoup entendu parler de réforme fiscale à la radio, à la télévision et dans les journaux, ils constatent que le fisc leur réclame des centaines de dollars qu'ils n'ont tout simplement pas.

Il est temps que le gouvernement cesse de parler de justice fiscale pour mettre en oeuvre un régime plus juste envers toutes ces personnes.

* * *

LA SEMAINE DE L'ÉDUCATION

L'IMPORTANCE DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, au Canada, c'est la semaine de l'éducation cette semaine. Cette manifestation vise à attirer l'attention du public sur tout ce que nos systèmes d'enseignement comportent de dynamisme, d'énergie et de créativité. La semaine a pour thème le slogan: «Viens apprendre avec moi».

J'ai eu le privilège au cours des derniers jours d'assister au lancement des travaux de construction d'une nouvelle école publique dans Nepean-Carleton, à l'inauguration d'une nouvelle école séparée et, ce matin, de rencontrer les chefs de file du monde de l'enseignement dans mon milieu. Ces expériences m'ont rappelé à la fois la qualité et l'importance de notre système d'enseignement.

Nos écoles sont bien autre chose qu'un parc immobilier. Ce sont des lieux d'épanouissement intellectuel et spirituel qui permettent aux jeunes d'édifier les bases qui leur permettront de participer à la réalité économique et sociale du Canada.

Notre système d'enseignement est parmi les meilleurs au monde. J'aimerais cet après-midi proposer à chaque député de la Chambre de prendre le temps cette semaine de visiter une école ou de réfléchir à notre système d'enseignement en vue de l'améliorer. Nos jeunes, qui sont nombreux à la tribune aujourd'hui, sont notre principale richesse nationale.

* * *

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LA NÉCESSITÉ DE RÉPARER L'INFRASTRUCTURE

Mlle Aideen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, d'un océan à l'autre, les villes canadiennes risquent de se trouver dans une situation critique au fur et à mesure que les routes, les égouts et les aqueducs se détérioreront. La Fédération canadienne des municipalités estime à 14 milliards de dollars le montant qui devra être dépensé au cours des cinq prochaines années rien que pour sauvegarder les 30 milliards déjà investis.

Il faudrait dès maintenant faire quelque chose pour préserver la santé et la sécurité des Canadiens et pour éviter des frais de réparation plus élevés à l'avenir.

Ce serait dépenser à bon escient que de rénover maintenant l'infrastructure municipale afin de maintenir la qualité des services et de stimuler notre économie. Ce genre de travaux publics fournirait de l'emploi à des dizaines de milliers de travailleurs et permettrait d'utiliser des matériaux et de l'équipement canadiens.

• (1410)

Le gouvernement conservateur reconnaît qu'il y a un problème, mais refuse son aide même si plus de un million de Canadiens sont encore sans travail et même si des gouvernements fédéraux antérieurs ont participé à des projets de ce genre. En conséquence, je prie le gouvernement de revenir sur sa position et d'adopter une attitude plus positive en collaborant avec les autres paliers de gouvernement pour ce qui concerne cette question importante.

* * *

LA PAIX

ON APPUIE LES EFFORTS DES SUPERPUISSANCES POUR EN ARRIVER À UN ACCORD SUR LE DÉSARMEMENT

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, je suis convaincu que vous reconnaîtrez qu'il incombe à tous les Canadiens et non seulement aux députés élus à la Chambre des communes de travailler pour la paix.

Au cours du congé de Pâques, je me suis entretenu avec beaucoup de mes électeurs, surtout des jeunes scouts, louveteaux, jeannettes et guides, différents groupements religieux, des voisins, des membres de ma famille, des représentants des anciens combattants contre les armes nucléaires et bien d'autres. Apparemment, tous ont l'impression que les deux superpuissances, les États-Unis et l'Union soviétique, déploient à Genève des efforts sincères pour en arriver à un accord sur la vérification des armements, le retrait de troupes et la réduction ou l'élimination des armes nucléaires. Que ce soit pour des raisons économiques, politiques ou pacifistes, le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev semblent déterminés à régler ces questions d'une extrême importance.

J'invite le gouvernement du Canada à continuer d'offrir à ces deux dirigeants l'aide de la diplomatie canadienne et la compréhension dont notre pays fait preuve.

L'autre jour, quelqu'un me demandait pourquoi je me préoccupais de la paix. J'ai répondu que la seule pensée d'un conflit me fait frissonner.

* * *

LA RÉFORME FISCALE

LE REFUS D'ACCORDER À UNE CONTRIBUABLE LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, comme ils ont déjà rempli et envoyé leur déclaration

Article 21 du Règlement

d'impôt pour 1986, la plupart des Canadiens ont eu l'occasion de constater encore une fois l'incroyable injustice du régime fiscal. Par exemple, certaines années, la note fiscale d'un caissier de la Banque Royale du Canada, ou de la Banque de Montréal, a été plus élevée que celle de son employeur. Il est même arrivé qu'un pompiste d'une des stations-service de la Shell Oil paie plus d'impôt que la société qui l'employait.

Un de mes électeurs de la Colombie-Britannique m'a écrit l'autre jour pour m'apprendre ce qui suit:

> Voici un autre exemple de l'illogisme de nos lois fiscales, qui nuit aux démunis. Ainsi, je n'ai pas droit au crédit d'impôt pour enfants, ni à une portion de ce crédit, en dépit du fait que j'ai eu la garde de ma fille de 13 ans pendant huit mois l'an dernier. Mon ex-mari a touché la totalité de ce crédit pour 1986, car l'enfant vivait chez lui le 31 décembre 1986. Ce qu'il y a d'ironique dans tout cela, c'est que je n'ai jamais reçu de lui la moindre pension alimentaire pour cette enfant pendant les cinq ou six années qu'elle a vécues à ma charge et dans la pauvreté . . .
>
> J'ai touché des prestations du bien-être social du début à la fin de l'année dernière et il me reste encore des factures à payer du fait d'avoir eu à subvenir aux besoins d'une adolescente alors que mes revenus étaient très maigres.

Est-ce que vous croyez que le régime fiscal soit juste eu égard à cela?

* * *

[Français]

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

LA PERFORMANCE DU GOUVERNEMENT

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, la nouvelle politique canadienne en matière de sciences et de technologie est le fruit d'un véritable consensus fédéral-provincial.

La nouvelle politique nationale canadienne que rendait publique récemment le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie (M. Oberle) est le fruit d'un cheminement amorcé en 1985, et visant à donner une importance de plus en plus grande aux questions scientifiques et technologiques parmi les préoccupations gouvernementales.

Le document final, signé par le ministre fédéral et 12 ministres provinciaux et des Territoires membres d'un comité chargé de négocier les objectifs et le contenu de cette entente, symbolise la volonté du gouvernement canadien de coordonner les efforts en matière de développement scientifique et technologique. Ce désir de coordonner la politique scientifique canadienne et les politiques provinciales a été une des motivations majeures dans l'élaboration d'une politique réellement pancanadienne.

De plus, vendredi, monsieur le Président, le ministre inaugurera l'Institut de recherche en biotechnologie à Montréal. C'est un événement important qui démontre bien encore une fois l'engagement de notre gouvernement envers le développement des sciences et de la technologie au Canada, et en particulier au Québec.

Questions orales

LES TRANSPORTS

LA NÉCESSITÉ DE PRENDRE DES MESURES VISANT À ÉVITER LES ACCIDENTS MORTELS SUR LE PONT JACQUES-CARTIER À MONTRÉAL

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, encore une fois en fin de semaine, sur le pont Jacques-Cartier, il y a eu en l'espace de 24 heures sept accidents dont un accident grave qui a causé le décès d'une personne et des blessures à plusieurs autres.

Ce qui est le plus décevant, c'est que le ministre des Transports (M. Crosbie) de ce gouvernement conservateur a sur son bureau depuis le mois de janvier un rapport de la compagnie *Trafic* qui lui propose des recommandations claires, nettes et précises afin d'éviter les accidents mortels sur le pont Jacques-Cartier: premièrement, mettre un meilleur système de signalisation, deuxièmement, rajouter des autos patrouilles et, troisièmement, faire du matériel antidérapant.

Monsieur le Président, demain, les représentants des policiers des ponts Jacques-Cartier et Champlain seront ici, et j'ose espérer que le ministre des Transports aura le courage de rencontrer ces gens pour réparer ces injustices et annoncer d'ici vendredi des mesures concrètes visant à éviter des accidents mortels sur le pont Jacques-Cartier.

* * *

• (1415)

[*Traduction*]

LES RESSOURCES NATURELLES

L'ABSENCE D'UNE ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT MINIER ENTRE L'ALBERTA ET LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. Jim Edwards (Edmonton-Sud): Monsieur le Président, on pense généralement aux hydrocarbures quand on parle des richesses naturelles de l'Alberta, mais la reine des provinces recèle des gisements de métaux et d'autres minéraux aux possibilités incalculables, surtout dans le nord-ouest qui fait partie du Bouclier canadien.

Malheureusement l'Alberta est la seule province de la Confédération qui ne bénéficie d'aucune entente sur le développement minier avec le gouvernement fédéral. D'autres provinces profitent déjà des subventions prévues dans ces accords, subventions qui vont de 100 millions de dollars au Québec à 300 000 $ dans l'Île-du-Prince-Edouard pour l'exploitation de carrières.

Contrairement à ses prédécesseurs, le gouvernement actuel se garde bien de faire main basse sur les ressources provinciales. Les modalités des ententes actuelles sur l'exploitation minière respectent les objectifs et les besoins des provinces. Mais ce sont ces dernières qui doivent prendre l'intiative de telles ententes.

Je prie instamment l'Alberta de passer aux actes le plus tôt possible.

[*Français*]

LES DÉSASTRES

LA MORT ACCIDENTELLE DE TROIS PÊCHEURS EN ACADIE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, c'était samedi dernier que commençait la pêche au crabe dans le Golfe Saint-Laurent. Mais cette année, cette pêche a débuté sur une bien triste note. En fait, trois pêcheurs de la péninsule acadienne ont perdu la vie lorsque leur bateau a chaviré à 30 kilomètres à l'est de l'Île de Miscou.

Le capitaine Léo Noël ainsi que MM. Cyria Duguay et Dion Mallet ont été les malheureuses victimes du naufrage.

Les causes exactes du désastre ne sont pas encore connues. Il semble que dans l'espace de deux minutes, le bateau aurait piqué de l'avant pour ensuite se renverser complètement.

Monsieur le Président, tous les ans, des pêcheurs font naufrage, ce qui nous rappelle que même si parfois la mer est belle, le danger est toujours là. Les pêcheurs sont à la merci des éléments.

Monsieur le Président, tout en offrant mes condoléances aux familles éprouvées, je leur souhaite du courage pour affronter la tempête qui va sérieusement troubler leur vie.

QUESTIONS ORALES

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE VENTE DE DOME PETROLEUM À AMOCO CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je crois, comme la plupart des Canadiens sans doute, qu'il faudrait trouver une solution «canadienne» au problème posé par la vente de Dome Petroleum. Jusqu'ici, le premier ministre et son gouvernement n'ont rien fait et rien dit en faveur de ce genre de solution. De toute évidence, le gouvernement n'a pas levé le petit doigt pour trouver une solution «canadienne».

Il s'agit probablement là de la prise de contrôle la plus importante de notre histoire.

Je pose au premier ministre la question suivante: Peut-il confirmer que son gouvernement n'a rien fait jusqu'ici, qu'il n'a pas levé le petit doigt pour favoriser une solution «canadienne»? Et n'est-il pas vrai que son gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir dans cette transaction?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, une des meilleures solutions «canadiennes» au problème que pose la vente de Dome consiste, selon moi, à faire en sorte que cette société demeure en vie.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Masse: Monsieur le Président, depuis deux ans et demi, grâce aux efforts du gouvernement, grâce aux principes qui ont été mis de l'avant, grâce aux rencontres qui ont eu lieu, nous nous sommes assurés qu'il y ait des offres par le secteur privé pour assurer la survie de la Dome. Et cela est le résultat de l'action du gouvernement depuis deux ans et demi.

LA CANADIANISATION—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources sait fort bien qu'il y avait des soumissions canadiennes en jeu, mais ces soumissions n'ont pas été encouragées ni par le ministre ni par son collègue le ministre des Finances. Donc, je pose encore une fois une question au premier ministre. Pourquoi a-t-il permis à son ministre actuel de l'Énergie, des Mines et des Ressources de renverser la politique de canadianisation du gouvernement canadien et pourquoi n'a-t-il pas facilité une solution canadienne à cette transaction?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, la politique d'acquisition énoncée par mon prédécesseur est exactement celle que j'ai suivie. Elle prévoit la possibilité d'investissements par un secteur étranger, dans des secteurs où il y a des difficultés économiques évidentes, comme dans le cas de la Dome, et il appartiendra au gouvernement, à travers Investissement Canada, à travers les autres organismes du gouvernement, de s'assurer que lorsque la présentation sera faite au gouvernement après avoir été acceptée par la Dome, le gouvernement sera en mesure d'assurer les bénéfices canadiens.

• (1420)

[*Traduction*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous ne renonçons pas à une solution canadienne, même si cela devient plus difficile du fait que les ministres ont laissé traîner les choses.

ON DEMANDE QU'INVESTISSEMENT CANADA IMPOSE DES CONDITIONS À AMOCO CANADA

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. S'il autorise l'achat de Dome par Amoco, comme le ministre de l'Énergie le laisse entendre, va-t-il insister pour qu'Investissement Canada impose au moins certaines conditions à Amoco Canada en l'obligeant notamment à devenir une société sous contrôle canadien d'ici le 1er janvier 1990 et pour obtenir, entre temps, la garantie que les emplois des Canadiens seront préservés et que l'exploration se poursuivra au Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiendrais tout d'abord à rappeler au chef de l'Opposition que les difficultés dans lesquelles se trouve la Dome Petroleum ont été largement causées par les politiques du gouvernement précédent dont vous étiez membre.

Nous avons hérité d'une situation difficile. Quatre mille personnes ont des emplois à la Dome Petroleum—d'importantes réserves pour la sécurité énergétique du Canada. Je crois que la solution de la Dome Petroleum, nous l'avons exprimée, passe par le secteur privé, et le chef de l'Opposition peut s'assurer que lorsque la documentation nécessaire sera présentée à Investissement Canada, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fera les recommandations les plus positives dans l'esprit qu'il apporte. Mais je ne crois pas qu'il soit dans l'intérêt de personne de négocier publiquement cette question à ce moment-ci.

[*Traduction*]

LES CONSÉQUENCES DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Il prétend ne pas modifier la politique du gouvernement en matière d'énergie, mais ce n'est pas vrai. En réalité, le gouvernement a rompu sa promesse visant à augmenter la canadianisation du secteur énergétique.

Pourquoi le ministre prend-il ces mesures, uniquement pour faciliter la tâche aux intérêts étrangers qui veulent acheter nos réserves pétrolières et gazières? Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi, en novembre dernier, il a modifié la politique du gouvernement relative à l'achat des sociétés pétrolières et gazières, uniquement pour faciliter la prise de contrôle de Dome Petroleum par des intérêts étrangers?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, premièrement, je tiens à rappeler que la politique n'a pas été changée. Elle a été exprimée publiquement dans le même esprit et dans les mêmes termes que la politique énoncée par mon prédécesseur. Tout d'abord, lorsqu'il y a des difficultés économiques dans un secteur du gaz ou du pétrole, il est dans notre intérêt de nous assurer de la survie de ces entreprises. Et le gouvernement a tout l'appareil nécessaire pour assurer la protection des intérêts canadiens.

Deuxièmement, pour ce qui est de la question de la canadianisation sans dépenser des milliards de l'argent des contribuables du gouvernement précédent, nous avons haussé le pourcentage de canadianisation dans le secteur de l'énergie.

[*Traduction*]

M. MacLellan: Les Canadiens veulent que les réserves canadiennes de pétrole et de gaz restent aux mains des Canadiens. Même la ministre du Commerce extérieur, l'ancienne ministre de l'Énergie, le savait.

LA POSITION DU MINISTRE—ON DEMANDE LE DÉPÔT DES DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie peut-il déposer tous les documents qui prouvent ce que le gouvernement a fait pour essayer de trouver une solution canadienne aux problèmes de Dome, ou se moque-t-il bien de voir nos réserves pétrolières et gazières passer aux mains d'étrangers?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, en toute logique, la meilleure façon de s'assurer une sécurité des approvisionnements au Canada, c'est de s'assurer que les entreprises dont c'est la responsabilité de les exploiter sont en bonne situation financière et travaillent à l'exploitation de nos ressources.

[*Traduction*]

LES INSTRUCTIONS QUI AURAIENT ÉTÉ DONNÉES AU PRÉSIDENT DE DOME PETROLEUM

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre. M. Macdonald, président de Dome Petroleum, m'a dit avant la fin de la semaine dernière . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Les députés conservateurs ont l'air de trouver cela très drôle.

Le président de Dome Petroleum m'a dit avant la fin de semaine que le gouvernement du Canada lui avait donné l'ordre de ne pas communiquer avec les responsables de Petro-Canada.

Le ministre peut-il nous confirmer cette déclaration? Peut-il nous dire pourquoi le gouvernement du Canada, entre tous, adopte une politique qui risque inévitablement de contribuer à faire passer cet important avoir aux mains d'une société étrangère?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Premièrement, monsieur le Président, j'accepte fort bien que le chef du Nouveau parti démocratique pose sa question, et je vais m'empresser de lui répondre. Mais j'aimerais aussi qu'il considère la fable de La Fontaine, la *Mouche et le coche*.

Ceci étant dit, monsieur le Président, dans la question Dome Petroleum, nous avons dit clairement et à M. Macdonald, et publiquement, il n'y jamais rien eu de confidentiel dans ce domaine-là, que le gouvernement était à la recherche d'une solution par le secteur privé. Cette position-là a été exprimée à M. Macdonald en temps voulu il y a déjà quelques mois et elle a été exprimée publiquement par le ministre des Finances et par le ministre de l'Énergie.

Nous avons été à la recherche d'une solution par le secteur privé et, après deux ans et demi de travail, aujourd'hui trois propositions ont été faites à la Dome Petroleum. Je pense que dans ce sens-là le gouvernement a aidé la société Dome Petroleum à se sortir des difficultés dans lesquelles le parti libéral l'avait placée.

• (1425)

[*Traduction*]

LE RÔLE DE PETRO-CANADA

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): C'est une situation extraordinaire, monsieur le Président. Étant donné que le gouvernement et le ministre lui-même, sauf erreur, ainsi certainement que son prédécesseur, ont déclaré qu'ils souhaitaient voir Petro-Canada fonctionner en toute indépendance, sans ingérence du gouvernement du Canada dans ses activités quotidiennes, comment se fait-il que le gouvernement ait non seulement demandé à Dome de ne pas communiquer avec Petro-Canada, mais qu'il ait également empêché cette dernière de prendre une décision qui aurait pu servir ses intérêts commerciaux et ceux du Canada en participant directement à l'achat de la société Dome?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, encore là la situation est tout à fait claire et tout à fait publique. Le gouvernement a demandé à la société Petro-Canada d'agir sur une base commerciale. Il est évident que dans une situation comme celle-ci la société Petro-Canada, qui est une société d'État, n'aurait pas agi dans le cadre du secteur privé s'il avait fallu que par le ministère des Finances . . .

[*Traduction*]

. . . nous assurions le renflouement de la société Dome. C'est ce que nous voulions éviter.

LE PROJET D'ACHAT PAR UNE SOCIÉTÉ MULTINATIONALE

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, rien ne permet de croire que Petro-Canada n'aurait pas agi dans ses intérêts et dans ceux du Canada si le gouvernement conservateur ne l'en avait pas empêchée. Voilà la question.

Le ministre juge-t-il normal que le gouvernement du Canada empêche une société canadienne nationalisée d'entrer dans le jeu s'il est presque certain que la société pétrolière en question va passer aux mains d'une multinationale américaine? Pourquoi le gouvernement prend-il le parti d'une société multinationale contre les intérêts du Canada? C'est ce que je veux savoir.

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, lorsque le chef de l'Opposition fait des propositions semblables, il devrait avoir l'honnêteté intellectuelle de donner les deux aspects de la proposition. Il est facile pour lui de dire que la société Petro-Canada devrait intervenir. Dans le cadre d'opérations commerciales, nous sommes d'accord, c'est le mandat qu'on lui a donné, et je ne suis jamais intervenu dans ces opérations commerciales. Mais dans une situation comme celle-ci où il aurait fallu à la société Petro-Canada des milliards de dollars, le chef de l'Opposition doit d'abord nous dire d'où proviendraient ces milliards de dollars.

* * *

LA CONSTITUTION

LE CARACTÈRE DISTINCT DU QUÉBEC—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, comme nous aurons un débat ce soir sur la Dome Petroleum, on pourra élaborer davantage. Je voudrais poser ma question au premier ministre du Canada en ce qui concerne les discussions constitutionnelles qui doivent avoir lieu cette semaine au Lac Meech.

Au cours des vacances pascales, le journal *Le Devoir* du 22 avril publiait ceci, et je cite:

> Dans une lettre du 10 avril à ses homologues provinciaux, dont *Le Devoir* a obtenu copie, le premier ministre fédéral affirme «qu'il y a maintenant accord de principe sur la reconnaissance dans la Constitution du caractère distinct de la société québécoise.»

Monsieur le Président, en fin de semaine, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui parlait certainement au nom du gouvernement a abordé cette question et les journaux de ce matin rapportent, et c'est entre guillemets, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures aurait déclaré ceci:

[*Traduction*]

> Nous préférerions aborder les problèmes du Québec sans faire de distinction particulière à l'égard de la province.

• (1430)

[*Français*]

Je demanderais au premier ministre laquelle des deux positions est celle du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a rien du tout d'incompatible avec la déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et des communications réelles entre les premiers ministres et moi-même. D'ailleurs, le premier ministre du Québec, si je ne m'abuse, a mentionné tout de suite à la réception des lettres véritables qu'il s'agissait pour lui d'une avance assez nette, d'un progrès assez net dans le déblocage du dossier constitutionnel. Alors on se base sur des écrits, pas sur des interprétations de ces écrits dans les journaux, mais je pense qu'on fait un petit peu de progrès dans ce domaine.

ON DEMANDE SI LA CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE AVEC LES PREMIERS MINISTRES DES PROVINCES SERA DÉPOSÉE

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, la lettre du premier ministre datée du 10 avril est en contradiction avec ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et c'est clair pour tous ceux qui savent lire. Maintenant, afin d'éviter ces interprétations, est-ce que le premier ministre . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Garneau: Calmez-vous donc un peu les enfants en arrière là!

J'aimerais demander au premier ministre . . .

Des voix: Oh! Oh!

M. Garneau: Mon doux, ils sont donc bien nerveux ce matin! Ils n'étaient pas là pour discuter de la peine de mort et là ils sont tous énervés!

Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre . . .

[*Traduction*]

M. le Président: Tous les députés désirent sans doute entendre la question du député.

Des voix: Oh, oh!

[*Français*]

M. Garneau: Monsieur le Président, est-ce que le premier ministre pourrait, afin d'éviter ces interprétations qui sont données par les journaux, déposer en cette Chambre la correspondance qu'il a échangée avec les premiers ministres des provinces et éviter qu'on ait ces discussions par la voix des journaux qui nous donnent—je ne sais pas si ce sont des aveux volontaires ou involontaires—par bribes ce que ces lettres contiendraient?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, le député est assez fringant, il n'a jamais été ainsi depuis qu'il a commencé à porter ses nouvelles lunettes. Cela change un peu ses optiques.

Je peux dire, ce qu'il sait d'ailleurs, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a une grande sympathie pour le Québec et la dimension francophone du pays. Cela a été prouvé dans le passé. Au cours du week-end, j'ai eu des communications avec tous les premiers ministres qui se trouvaient au Canada dans le but d'essayer de faire avancer quelque peu le dossier. Je peux dire que la réaction des premiers ministres est positive. Nous sommes conscients des difficultés et des défis qui persistent et nous ne tenons rien pour acquis. Mais je pense que l'attitude des premiers ministres qui ont eu le temps de parcourir les documents écrits soumis par le sénateur Murray et par moi-même est, comme le premier ministre Bourassa l'a dit en fin de semaine, modestement encourageante. Alors il s'agit de relever un défi important jeudi soir prochain. Nous allons travailler, nous allons collaborer dans l'esprit d'unité nationale afin d'essayer de trouver . . .

M. Garneau: Est-ce que vous allez les déposer ces documents-là?

M. Mulroney: Le député me demande si nous allons les déposer. En temps opportun, bien sûr. Nous allons faire part à nos collègues de tout ce qui a été soumis et de tout ce qui a été entériné ou rejeté par les intervenants. Mais mon ami sait jusqu'à quel point il s'agit d'une négociation délicate. J'espère que j'aurai son appui, son encouragement.

M. Garneau: Je ne sais pas à quoi donner mon appui; vous n'avez pas de position!

* * *

[*Traduction*]

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE VENTE DE DOME PETROLEUM—L'ACCEPTABILITÉ D'AMOCO

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je ne veux pas tirer d'affaire le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je suis désolé de ne pouvoir lui citer les fables de La Fontaine, mais je lui rappelle que Yogi Berra a déclaré un jour qu'il y avait toujours de l'espoir tant que ce n'était pas terminé.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources connaît-il les antécédents de la société Amoco? Son président est Américain et aucun Canadien ne siège à son conseil d'administration. Elle n'a, de plus, aucun actionnaire canadien. Elle a versé 686 millions de dollars en dividendes à sa maison mère américaine l'année dernière, mais elle n'a réinvesti que 38,1 millions de dollars dans des travaux de prospection au Canada. Il s'agit là d'une grosse et riche pétrolière multinationale américaine typique. Est-ce là le genre d'antécédents que le gouvernement canadien considère comme acceptables?

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à dire que le député a utilisé ma citation et ensuite, que la réponse est non.

LES CONDITIONS QUE POURRAIT IMPOSER LE GOUVERNEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, si la réponse est non, le ministre pourrait-il nous préciser ses projets? Étant donné que les Canadiens ont investi tant d'argent dans la société Dome Petroleum et étant donné qu'il s'agit de l'une des plus importantes prises de contrôle dans l'histoire du Canada . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle aux députés que la présidence tient souvent compte, à la fin de la période des questions, du temps perdu lorsqu'un député tente de poser une question. Je sais que, parfois, les députés ne veulent pas rester dans cette enceinte plus longtemps qu'ils ne le doivent absolument, mais si on perd du temps qu'on devrait consacrer à des questions légitimes, la présidence doit en tenir compte.

M. Waddell: Quelles conditions le gouvernement entend-il imposer à la société Amoco? Va-t-il simplement lui demander d'avoir pour la forme quelques Canadiens au conseil d'administration ou quelques actionnaires, ou va-t-il plutôt proposer des conditions bien précises au sujet des investissements au Canada?

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, je tiens à informer la Chambre, ce que j'ai dit la semaine dernière et c'est encore vrai, que le gouvernement n'a pas reçu de proposition de quelque société que ce soit dans le cadre d'Investissement Canada.

* * *

[*Traduction*]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE JOHN F. KELLY, SÉNATEUR DE L'ÉTAT DU MICHIGAN

M. le Président: Je tiens à signaler aux députés la présence à la tribune du sénateur de l'État du Michigan, M. John F. Kelly, coprésident du comité spécial du Michigan sur les relations entre l'Ontario et le Michigan.

Des voix: Bravo!

* * *

L'AGRICULTURE

L'ANNONCE DES PRIX INITIAUX DES CÉRÉALES—ON DEMANDE UN PAIEMENT D'APPOINT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, le gouvernement a diminué de 18 p. 100 le prix des céréales pour la nouvelle campagne agricole. Aujourd'hui, le gouvernement a mis fin au moratoire des saisies auxquelles la Société du crédit agricole pourra maintenant procéder dans des milliers de cas. Jusqu'à présent, les agriculteurs ne savent pas s'ils auront un paiement d'appoint. Nos adversaires commerciaux aux États-Unis et à la CEE ne le savent pas non plus.

Étant donné les deux mesures draconiennes qui ont été prises depuis quinze jours le ministre est-il disposé à s'engager aujourd'hui à verser un paiement d'appoint aux agriculteurs pour leur assurer au moins les mêmes revenus que l'année dernière?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député devrait admettre que, en raison des conséquences financières des mesures de soutien prises par le gouvernement et de celles qui ont déjà été annoncées, les producteurs canadiens de céréales vont recevoir à partir d'aujourd'hui des revenus non seulement équivalents à ceux de l'année dernière, mais même plutôt légèrement supérieurs.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE S'ENGAGER À VERSER UN PAIEMENT D'APPOINT

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je parle de la prochaine campagne agricole. Le prix des céréales a été diminué de 18 p. 100 et on entame aujourd'hui une action en forclusion à l'égard de milliers d'agriculteurs. Aucun paiement d'appoint n'a été promis pour la prochaine année-récolte. Le gouvernement va-t-il maintenant s'engager à verser à compter du 1er août le paiement d'appoint pour la prochaine campagne agricole?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je rappelle à nouveau au député que le paiement final au montant de 700 millions de dollars, versé en vertu du programme canadien spécial sur les céréales, sera adressé par courrier aux producteurs canadiens de céréales à la fin de mai. De même, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé a annoncé il y a une semaine un paiement provisoire record de 705 millions de dollars. Cela représente 1,4 milliard de dollars qui sera distribué aux producteurs canadiens de céréales à la fin de mai ou au début de juin.

Le député devrait également se rendre compte que pour tenir la promesse que nous avons faite à la réunion des dirigeants agricoles du 5 mars, le gouvernement ne saurait annoncer toute initiative future qu'il envisage de prendre. Le député devrait également savoir que nous nous entretiendrons à nouveau avec les dirigeants agricoles la première semaine de juin et que nous continuerons de leur demander leur avis pour établir un programme pour l'avenir.

LES PAIEMENTS D'APPOINT—LA POSITION DU GOUVERNMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre chargé de la Commission du blé. Je vais essayer de lui poser une question sur le même sujet à lui plutôt qu'au ministre de l'Agriculture.

Ce dernier affirme bien sûr que le montant de un milliard qui a été promis en octobre dernier et le paiement au titre du programme de stabilisation des prix du grain de l'Ouest qui a été mis à la poste sont des paiements pour la présente année. Tous les agriculteurs savent que ces paiements étaient pour l'année dernière. Le ministre chargé de la Commission du blé peut-il nous dire un peu plus clairement ce que le gouvernement compte faire à propos des paiements d'appoint pour 1987 et 1988?

• (1440)

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, le député parle de l'année dernière plutôt que de cette année. Les agriculteurs de l'Ouest savent très bien qu'ils recevront d'ici la fin de mai environ 1,3 milliard de dollars en espèces directement du gouvernement fédéral. C'est un montant considérable. Cela, par-dessus tout le reste, témoigne bien de la ferme intention de notre gouvernement de soutenir l'agriculture en des temps très difficiles.

L'AIDE DU GOUVERNEMENT

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre parle encore des paiements d'appoint de l'année dernière. Les agriculteurs subissent un stress énorme en ne sachant pas ce qui va se passer cette année. Le ministre peut-il nous dire ce qui va se passer à la fin de l'année en cours quand les agriculteurs feront la récolte? Vont-ils obtenir un paiement d'appoint pour les cultures dont ils font présentement les semailles?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Commission canadienne du blé)): Monsieur le Président, notre gouvernement affiche des réalisations très, très impressionnantes au chapitre du soutien qu'il accorde à l'agriculture en des temps difficiles. Nous pouvons tous en être fiers de ce côté-ci. Je le répète, les agriculteurs de l'Ouest recevront environ 1,3 milliard de dollars au cours des cinq prochaines semaines. C'est un montant considérable qui leur sera d'un grand secours à une époque très critique de l'année, celle des semailles, qui est bien en train.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES NÉGOCIATIONS ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—L'ACHAT DE DOME PETROLEUM PAR AMOCO

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans une note publiée récemment, M. Murphy, négociateur en chef du libre-échange pour les États-Unis, a déclaré aux membres du Congrès que les Américains exigeront l'accès complet et assuré aux ressources énergétiques canadiennes et la suppression totale des limites imposées à l'investissement étranger avant de conclure un accord. On peut donc conclure que le Canada devra abandonner le contrôle de son secteur énergétique en contrepartie du libre-échange.

La décision du gouvernement d'autoriser l'achat de Dome par Amoco est-elle en réalité la première étape vers une politique continentale de l'énergie? Le gouvernement peut-il nous assurer qu'il ne bradera pas notre secteur énergétique en contrepartie du libre-échange?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Oui, je peux vous l'assurer.

LA LETTRE QU'AURAIT ENVOYÉE LE NÉGOCIATEUR AMÉRICAIN AUX MEMBRES DU CONGRÈS

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, pendant que le secrétaire parlementaire repense sa réponse à la lumière de la déclaration de M. Murphy, je vais lui poser une autre question.

M. Murphy a dit aussi aux membres du Congrès que le Canada a accepté de ne plus sauver certains secteurs industriels et de définir les industries culturelles aussi strictement que possible. Les Américains exigent aussi qu'on apporte d'autres changements à la Loi sur les brevets et à la politique de la transmission par câble. Je demande au secrétaire parlementaire si nous avons accédé à ces demandes. M. Reisman, notre négociateur, a-t-il déjà accepté ces conditions même si elles contredisent directement les assurances données à la Chambre par les ministériels?

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député base ses observations comme d'habitude sur un prétendu document non signé mais attribué au négociateur en chef américain. Nous ne commentons pas ce genre d'affirmations.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LA FIN DU MORATOIRE SUR LES SAISIES DE TERRES

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Le bilan impressionnant de l'aide du gouvernement aux agriculteurs, dont le ministre responsable de la Commission du blé vient de se vanter, inclut notamment l'abandon du moratoire sur les prêts de la Société du crédit agricole. Le gouvernement va donc, au beau milieu des semailles, saisir les terres d'agriculteurs qui bénéficiaient de ce moratoire.

Puisque la valeur actuelle des terres agricoles est nettement inférieure au montant de l'endettement, et que la SCA subira nécessaire une perte sur ces prêts en revendant la terre, pourquoi le ministre a-t-il décidé de mettre ces terres dévalorisées entre les mains d'un autre emprunteur plutôt que de la laisser aux mains de ceux qui l'exploitent actuellement?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député imagine manifestement des choses que nous n'avons même pas envisagées. Il doit bien se rendre compte qu'un moratoire ne peut pas durer éternellement. Nous avons consulté les responsables de l'examen de l'endettement agricole dans toutes les provinces ainsi que les dirigeants agricoles et de nombreux autres représentants de ce secteur. Si le député prend le temps de lire le communiqué que nous avons publié à propos de la suppression du moratoire, il constatera que cela se fera de façon très progressive.

La SCA sera constamment en relation avec les bureaux d'examen de l'endettement agricole, qui seront chargés de discuter et de négocier chaque cas avec leurs clients. S'il n'est pas possible de parvenir à un accord, la procédure de la Société du crédit agricole prendra le relais.

Il faut bien admettre que cette dernière ne peut se prononcer que sur une quarantaine à une cinquantaine de cas à l'échelle nationale. Si les responsables de la dette agricole des provinces estiment que cette situation risque de provoquer un engorgement de leurs propres services, ils demanderont à la SCA de maintenir le moratoire dans la province concernée.

ON DEMANDE QUE LE GOUVERNEMENT METTE EN OEUVRE UN RÉGIME DE LOCATION DU GENRE BANQUE FONCIÈRE

M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre): Monsieur le Président, puisque la SCA possède déjà des milliers d'acres de terres agricoles, et que l'abandon du moratoire va accroître considérablement ce nombre, le gouvernement a-t-il décidé de mettre en oeuvre la proposition de la SCA visant à créer un régime de location du genre banque foncière en offrant des baux à long terme aux fermiers actuels?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député se laisse encore une fois emporter par son imagination.

M. Althouse: C'est une proposition de la SCA.

M. Wise: Non, nous n'avons pas pris l'initiative de constituer une banque foncière, et nous ne ferons probablement pas. Nous avons demandé à la SCA d'insister plus particulièrement sur la mise sur pied d'un financement supplémentaire des avoirs. Nous lui avons aussi demandé de conclure des baux à plus long terme avec le plus grand nombre de clients potentiels possibles.

* * *

LES FORÊTS

LES CONSÉQUENCES DE LA TAXE À L'EXPORTATION—LA POSITION DU GOUVERNMENT

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre. Comme mon collègue le sait, l'industrie forestière canadienne connaît d'énormes difficultés et une confusion considérable du fait de l'accord insensé et maladroit conclu par la ministre du Commerce extérieur. L'accord a conduit à une taxe à l'exportation de 15 p. 100, non seulement sur les bois de résineux, mais aussi sur tous les produits manufacturés à partir de bois.

La ministre reconnaît maintenant qu'elle n'a pas fait une bonne affaire. En conséquence, quels sont les plans exacts du gouvernement pour sortir le Canada de cette mauvaise passe dans laquelle nous nous sommes engagés?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, je trouve les observations du député plutôt bizarres. En réalité, tous les premiers ministres, à l'exception de celui de l'Ontario, ont accepté l'accord et ils veulent que nous le mettions en application.

M. Penner: Cela n'en fait pas un bon accord.

ON DEMANDE D'ANNONCER UN PROGRAMME DE STABILISATION POUR LE SECTEUR FORESTIER

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, le vice-premier ministre sait-il qu'une autre scierie, cette fois à Kapuskasing, en Ontario, a annoncé qu'elle allait fermer, supprimant ainsi 219 emplois? Quand va cesser le carnage dans cette industrie? Quand le ministre va-t-il annoncer quelque arrangement honnête pour le secteur forestier, comme un programme de stabilisation? Je ne le mentionnerais pas si le vice-premier ministre lui-même ne l'avait pas promis dans son programme de relance du nord de l'Ontario.

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'espère que le député se souvient que cette ressource relève des provinces. Il faut prendre cela en considération. Qu'il pense que ce soit un bon accord ou non, les provinces ont leur mot à dire.

• (1450)

Je voudrais également faire remarquer au député que je crois savoir que le secteur forestier canadien a l'intention d'augmenter ses investissements de 24 p. 100. Je pense que c'est remarquable et que cela augure très bien. Je regrette qu'il y ait des ajustements et des fermetures, mais le fait qu'il y ait une augmentation de 24 p. 100 de l'investissement dans le secteur forestier montre bien que le climat est positif.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

ON DEMANDE DES MODIFICATIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au premier ministre au sujet d'une grosse lacune de la Loi électorale du Canada. Les modifications sur le financement des campagnes adoptées en 1973 visaient de toute évidence à encourager les Canadiens à participer au processus politique démocratique et non pas à satisfaire les goûts extravagants du premier ministre et de son épouse.

Le premier mministre est-il disposé à proposer les modifications indispensables à la Loi électorale du Canada pour veiller à ce que les caisses de partis politiques et notamment celle du parti conservateur ne servent pas de caisse personnelle pour le premier ministre et sa femme, financée indirectement par les contribuables canadiens? Quand le premier ministre modifiera-t-il cette loi pour assurer une certaine responsabilité publique?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, les remarques désobligeantes du député sont parfaitement dignes de lui.

Des voix: Bravo!

M. Mazankowski: S'il veut recommander certaines modifications à la Loi électorale du Canada, il y a certainement une procédure à suivre. Il y a un comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure. S'il veut aller faire des recommandations à ce comité, celui-ci les examinera peut-être.

M. Nystrom: Joe ne ferait pas cela.

M. Rodriguez: Joe ne l'a pas fait en neuf mois.

ON DEMANDE QUE LE PREMIER MINISTRE PROPOSE DES MODIFICATIONS

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre qui doit bien admettre qu'il doit donner l'exemple dans ce domaine.

Pourquoi les contribuables canadiens subventionneraient-ils indirectement les goûts extravagants du premier ministre qui fait aménager des armoires pour des chaussures Gucci et a toutes sortes d'autres idées extravagantes?

Des voix: Oh, oh!

M. Robinson: Pourquoi le premier ministre ne donne-t-il pas l'exemple et n'admet-t-il pas qu'il ne devrait pas exister de loi permettant de telles dépenses? Quand proposera-t-il des modifications?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur le Président, il faut être néo-démocrate pour s'étonner du fait que le premier ministre a décidé de payer ses dépenses personnelles.

Il faut être néo-démocrate pour s'étonner que le premier ministre soit un des premiers premiers ministres à payer sa facture d'épicerie.

Il faut être néo-démocrate pour s'étonner que le premier ministre a accepté volontairement une réduction de traitement, comme les ministres d'ailleurs.

Il faut être néo-démocrate pour s'étonner que le premier ministre ait instauré le conseil des résidences officielles pour administrer toutes les résidences officielles du pays.

Des voix: Bravo!

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'ACHAT POSSIBLE DE SOUS-MARINS NUCLÉAIRES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale étant absent, j'adresse ma question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre peut-il confirmer que le comité des priorités et de la planification du Cabinet a donné le feu vert à la marine pour acheter des sous-marins nucléaires? Pourquoi se donner la peine de publier un Livre blanc sur la défense nationale si toutes les décisions importantes ont déjà été prises?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la réponse est non.

LE PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE FRÉGATES

L'hon. Douglas C. Frith (Sudbury): Monsieur le Président, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures peut-il nous assurer qu'au cas où le gouvernement canadien déciderait d'acquérir des sous-marins nucléaires, cette décision ne changerait rien au programme de frégates annoncé par l'ancien gouvernement libéral?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la politique de défense du gouvernement canadien repose actuellement sur une étude périmée depuis 16 ans intitulée «La politique de défense dans les années 1970». Je sais que le parti libéral régresse avec nostalgie vers cette période, mais le reste du pays se dirige vers le prochain siècle.

Des voix: Bravo!

M. Clark (Yellowhead): Nous avons l'intention de mettre en place une politique de défense qui répondra aux besoins du Canada pour le reste du siècle et le début du prochain millénaire.

Nous tiendrons un débat public. Notre gouvernement tiendra un débat public sur la politique étrangère et la défense comme jamais aucun autre gouvernement ne l'a fait avant lui. Le gouvernement dont il faisait partie n'avait publié aucun Livre blanc sur la politique de défense. Il n'avait tenu aucun débat public sur la politique étrangère. Notre gouvernement considère clairement la politique étrangère comme une priorité.

* * *

LES CATASTROPHES

L'ANNIVERSAIRE DE L'ACCIDENT NUCLÉAIRE DE TCHERNOBYL—L'IMPACT SUR LE CANADA

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, c'était hier le premier anniversaire de l'accident nucléaire de Tchernobyl, en Ukraine. J'aimerais demander au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'il est maintenant disposé, un an après l'accident de Tchernobyl, à fournir au grand public canadien et au Parlement canadien les renseignements que j'essaie de lui arracher depuis un an complet, savoir quels radio-nucléides ont été trouvés au Canada, à quel endroit ils l'ont été, en quelle concentration et quelle origine on leur a déterminée.

Voilà le genre de renseignements dont il faut disposer si nous voulons avoir un débat intelligent sur l'énergie nucléaire. J'ai écrit à plusieurs reprises au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et je l'ai interrogé à la Chambre. La dernière fois qu'il a abordé le sujet, c'était le 13 mars, et il a dit qu'un rapport allait venir.

Quand ce rapport va-t-il venir? Quand les Canadiens vont-ils finalement apprendre ce que Tchernobyl a fait au Canada?

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, comme je l'ai dit au député, j'ai communiqué tous les renseignements. S'il y en a d'autres qui viennent à ma connaissance, je les communiquerai également. Je ne cache pas de renseignements qu'on m'ait fournis ou dont je connais l'existence au ministère.

ON DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, le ministre n'a pas divulgué toute l'information comme il l'a admis lui-même dans une lettre qu'il m'a adressée le 13 mars et dans laquelle il dit que les renseignements que je demande paraîtront dans un rapport à venir. Dans son rapport, que le ministre a lui-même commandé, M. Prince dit que l'information concernant les retombées radioactives au Canada est très confuse.

Comment le ministre peut-il avoir le culot de réitérer aux Canadiens et au Parlement de mièvres assurances sur l'intégralité de l'information fournie? Si toute l'information disponible figure dans le document insignifiant qu'il a déposé en décembre, nous sommes vraiment dans le pétrin.

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Le député n'impressionnera personne en élevant simplement la voix. S'il prend ses leçons de Disneyland, il peut y retourner.

M. Nystrom: Maintenant vous êtes bête.

M. Epp (Provencher): J'ai commandé le rapport Prince parce que nous voulions savoir si nous avions bien réagi ou non. Nous sommes maintenant à donner suite à certaines recommandations du rapport Prince. Toutefois, si d'autres renseignements me sont communiqués, je les publierai.

On croit en général que l'accident de Tchernobyl a contribué à accroître le taux de radioactivité au Canada de 15 p. 100 environ. Le député le sait, je le sais, et . . .

M. Blaikie: Dites-nous ce qu'on a découvert et où on l'a découvert.

M. Epp (Provencher): Calmez-vous si vous ne voulez pas que vos frais médicaux augmentent.

M. Blaikie: Dites-nous ce qu'on a découvert au juste et où.

M. de Jong: Cela fait un an et ils ne le savent toujours pas.

LA CONSTITUTION

LA CONFÉRENCE PROCHAINE DES PREMIERS MINISTRES

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Tous les Canadiens souhaitent bon succès au premier ministre et à ses collègues provinciaux qui se réuniront plus tard cette semaine pour participer à une conférence constitutionnelle. Je suis persuadé que tous les députés conviendront qu'il est impérieux que le Québec, avec son patrimoine et son apport exceptionnel au Canada, participe à part entière à tous les colloques sur les questions constitutionnelles de concert avec les autres provinces et le gouvernement fédéral.

Le premier ministre croit-il qu'il peut s'entendre avec les autres premiers ministres provinciaux en vue de répondre aux attentes raisonnables des Québécois tout en respectant les préoccupations légitimes des autres régions et des premiers ministres provinciaux?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que tous les premiers ministres provinciaux reconnaissent l'importance de l'événement qui aura lieu jeudi prochain. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec neuf d'entre eux en fin de semaine pour examiner diverses possibilités avec eux. Je ne doute nullement qu'ils soient résolus à tenter de trouver une solution.

Nous sommes tous conscients des obstacles existants. Ce ne sera pas chose facile, mais je suis plutôt encouragé car les premiers ministres de toutes les allégeances politiques au Canada se sont dits nettement résolus à trouver une solution à cette situation constitutionnelle très difficile.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES PLUIES ACIDES—LA POSITION DU DIRECTEUR DE L'AGENCE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DES ÉTATS-UNIS

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Deux semaines après la tenue à Ottawa d'une réunion au sommet au cours de laquelle le président Reagan s'est engagé à étudier la possibilité d'un accord sur les pluies acides, son ministre de l'Environnement à Washington, M. Lee Thomas, a dit devant un comité sénatorial qu'il ne voyait pas la nécessité que le Congrès adopte une loi en vue de réduire les pluies acides. S'est-il opposé par la voie diplomatique à cette déclaration qui nous montre que Washington ne prend pas du tout au sérieux l'engagement que le président Reagan a pris à Ottawa il y a trois semaines?

• (1500)

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je suis au courant des propos qu'on prête à M. Thomas. Par contre, j'ai entendu le président Reagan s'engager de vive voix. Le député sait, tout comme moi, qu'on ne peut faire de progrès très rapides dans ce dossier. Il y a lui-même renoncé lorsqu'il était ministre. Nous avons, quant à nous, relevé le défi. Nous avons réalisé certains progrès et nous allons persister dans cette voie.

Pour la gouverne des députés, je signale que dans un geste de solidarité avec le Canada, un groupe composé de 39 législateurs républicains, sous la direction de M. Boehlert, de New York, membre du Congrès, a écrit au président pour l'inciter à donner rapidement suite à son engagement en vue d'étudier la possibilité d'un accord.

[*Français*]

LA POLITIQUE ANNONCÉE PAR LE PRÉSIDENT REAGAN

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, si la politique du gouvernement américain est vraiment telle que celle annoncée par M. Lee Thomas, le gouvernement du Canada se rend-il compte du fait que pour les Canadiens la politique annoncée par le Président Reagan ici dans cette Chambre, il y a trois semaines, ne vaut même pas le prix du papier sur lequel elle a été écrite?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, je sais que certains députés ici pensent qu'il est acceptable d'attaquer le Président des États-Unis, certains par leurs gestes quand il était ici à la Chambre, certains peut-être avec moins de courage quand il n'est pas ici. Mais pour nous, c'était un engagement par le Président des États-Unis ici au Parlement canadien. C'est un progrès. Nous n'avions pas eu le même taux de progrès avec le gouvernement libéral. Nous avons beaucoup plus de progrès à faire. Nous sommes optimistes et nous pensons que ce sera possible.

* * *

[*Traduction*]

LES PÊCHES

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-CANADIENNES

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans. Après deux jours d'entretiens, il n'y a eu aucun progrès notable dans les négociations franco-canadiennes et il est évident que la France entend rester immuable dans ses prétentions aux ressources canadiennes. En fait, les Français ont littéralement envoyé promener les négociateurs canadiens dans le secteur 3PS.

Le ministre dira-t-il à la Chambre et aux milliers de Terre-Neuviens dont la subsistance dépend du règlement de ce différend quelle orientation vont prendre maintenant les négociations? Notre position a-t-elle été modifiée? Quels sont les plans d'urgence du ministre en cas d'échec des négociations?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, encore une fois, le député se laisse aller à sa tendance à réagir en se fondant uniquement sur ce qu'il lit dans les journaux. Des négociations sont en cours pour en arriver à la rédaction du mandat qui sera confié à un tribunal d'arbitrage international indépendant pour trancher la question des frontières.

La réunion de la semaine dernière que le député qualifie d'infructueuse n'était qu'une des rencontres de la série qui aura lieu d'ici la fin de l'année. Je crois que le député est un peu trop impatient.

LA POSITION DU MINISTRE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, étant donné que la réponse du ministre n'inspire confiance ni à la Chambre ni aux Terre-Neuviens, je lui rappelle que le 28 janvier dernier, il a déclaré à la Chambre ceci, et je cite: «Il n'est pas question de brader les intérêts des pêcheurs de l'Atlantique pour obtenir un accord à tout prix.» Étant donné l'importance des Grands Bancs pour le secteur de la pêche de Terre-Neuve et le fait que près de 25 p. 100 des Terre-Neuviens sont chômeurs, le ministre peut-il promettre à la Chambre que, au moment crucial, il ne bradera par les ressources halieutiques du Canada au plus offrant de la France?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Pêches et des Océans): Monsieur le Président, la question du député révèle que, de toute évidence, il songe davantage aux élections partielles qui doivent avoir lieu bientôt à Terre-Neuve qu'à connaître la vérité. Quand nous aurons de nouveaux renseignements sur cette affaire, nous les communiquerons à la Chambre.

M. le Président: Je signale à la Chambre que la présidence autorisera le député de York-Ouest, suivi du député d'Ottawa—Carleton, à poser chacun une question.

* * *

L'IMMIGRATION

L'ENTRÉE DE BRÉSILIENS MUNIS DE DEMANDES FRAUDULEUSES

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Immigration. Les Canadiens ont appris que de prétendus experts-conseils en immigration préparent des demandes de statut de réfugié frauduleuses pour d'éventuels immigrés en provenance du Brésil, comme cela s'est déjà fait dans le cas du Portugal, du Liban et de la Turquie. Jusqu'à maintenant, le gouvernement a refusé d'intervenir et de prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à cette activité tout aussi intolérable qu'illégale.

Il s'agit d'un véritable fléau qui prend racine dans bon nombre de pays du monde et qui mine notre régime d'immigration. Le ministre n'est-il pas d'avis qu'il est grand temps que le gouvernement intervienne énergiquement pour contrer ces escrocs peu scrupuleux, poursuivre les responsables et bien faire savoir au monde en général et à ces individus en particulier que le Canada réserve un accueil chaleureux aux réfugiés légitimes et honnêtes mais qu'il ne tolère pas ce genre de manigances?

[*Français*]

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, c'est la première fois que le député de York-Ouest reconnaît que les mesures prises par le gouvernement le 20 février sont efficaces puisque, actuellement, ce qui s'est passé au niveau des communautés qui représentaient de «forts» immigrants il y a trois mois n'en représente plus actuellement.

Quant aux Brésiliens, mon collègue va admettre que nous faisons actuellement des contrôles et, encore là, j'apprécie le fait qu'il reconnaisse que les mesures que nous avons mises de l'avant son efficaces, et nous allons les appuyer si c'est nécessaire de le faire dans les jours qui viennent.

* * *

[*Traduction*]

L'ENVIRONNEMENT

LE REFUGE FAUNIQUE DE L'ARCTIQUE, EN ALASKA—LE PROJET D'AUTORISER LA LOCATION DE TERRES PÉTROLIÈRES ET GAZIÈRES

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le service de la faune et des ressources halieutiques et le ministère de l'Intérieur des États-Unis ont recommandé au gouvernement américain d'autoriser la location de terres pétrolières et gazières dans le refuge faunique de l'Articque, en Alaska, habitat international du troupeau de caribous de Porcupine du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest. Une telle mesure contreviendrait à un accord international conclu par nos deux pays pour protéger cet habitat fragile et ce troupeau fort important. Quel recours le gouvernement a-t-il contre le ministère américain de l'Intérieur pour l'empêcher de louer ces terres?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, la semaine dernière, le secrétaire à l'Énergie des États-Unis a fait une déclaration concernant ces terres 1002 comme on les appelle. Le Canada lui a fait une recommandation qui n'est pas passée inaperçue puisque le secrétaire à l'Intérieur a fait allusion pour la première fois à l'importance des troupeaux de caribous.

Nous sommes déçus du ton général de cette réponse. J'ai téléphoné la semaine dernière au chef du gouvernement du Yukon et au ministre des Ressources renouvelables des Territoires du Nord-Ouest. Nous étudions ensemble les prochaines démarches à suivre avec la participation des autochtones canadiens concernés.

Le député se réjouira sans doute d'apprendre que nous mettons la dernière main aux modalités d'un accord canado-américain sur la conservation du troupeau de caribous de Porcupine.

QUESTION DE PRIVILÈGE

ON AURAIT FOURNI DES RENSEIGNEMENTS FAUX DANS UNE RÉPONSE À UNE QUESTION AU *FEUILLETON*

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Je vous ai remis l'exposé du grief que je veux soumettre à la Chambre. J'ai aussi prévenu le bureau du ministre des Travaux publics (M. McInnes) que j'avais l'intention de soulever la question de privilège aujourd'hui.

Inutile de dire que si vous jugez que la question de privilège se justifie à première vue, je serai prêt à proposer la motion qui s'impose pour renvoyer la question au comité parlementaire compétent.

Depuis longtemps, la coutume veut, à la Chambre, que les députés communiquent à leurs collègues des données exactes et rien que la vérité. Vous allez sûrement rappeler aux députés que le seul fait de supposer qu'un député ne dit pas la vérité est en soi une infraction au Règlement. Comme nous sommes tous censés être d'honorables députés, on s'attend à entendre la vérité à la Chambre, et rien que la vérité.

Je vous signale que j'ai fait inscrire la question n° 2 au *Feuilleton* en juin dernier. Le ministre des Travaux publics y a répondu le 1er octobre. Je vais lire la question et la réponse, dont je mets le texte à la disposition des députés. J'ai posé au gouvernement la question suivante:

> 1. Le gouvernement a-t-il retenu les services de Colvin Designs Ltd. ou de M. Giovanni Mowinkle, décorateur d'intérieurs, entre le 4 septembre 1984 et le 30 juin 1986, pour fournir des meubles, des services de rénovation ou de décoration d'intérieur, ou des conseils à ce sujet, pour la résidence du premier ministre située au 24, promenade Sussex, à Ottawa, ou pour la résidence d'été du lac Harrington et, dans l'affirmative, quel a été, par résidence, le coût de chaque contrat?

• (1510)

La seconde question, que voici, était aussi au *Feuilleton:*

> Le Trésor public a-t-il payé la totalité des travaux effectués et sinon, qui les a payés et quel était le montant en cause dans chaque cas?

La réponse a été «Non» à la première partie de la question, et «Sans objet» à la seconde.

Comme l'a publié un journal de Toronto, *The Globe and Mail*, j'ai appris que, en fait, le gouvernement du Canada, par l'entremise de la Commission de la capitale nationale, a payé une facture ou des factures de 38 414,60 $ pour des articles d'ameublement et des services au 24, promenade Sussex, et que ces sommes ont été payées à Giovanni Mowinkle, à Colvin Designs ou aux deux. Ces faits ne concordent pas avec la réponse donnée à la première partie de ma question. Le ministre a répondu à la seconde partie qu'elle était sans objet.

Je prétends, monsieur le Président, que même si les sommes ont toutes été payées par quelqu'un d'autre, il n'en reste pas moins que M. Mowinkle aurait effectué des travaux pour lesquels il a été rémunéré.

Comme il s'agit d'une propriété qui appartient à la Couronne, c'est-à-dire au gouvernement, la réponse du ministre aurait dû au moins mentionner, à mon avis, que M. Mowinkle ou sa compagnie ont effectué des travaux au 24, Sussex ainsi qu'à la résidence du lac Harrington.

J'attire l'attention de Votre Honneur sur une décision rendue par le Président en 1978. Le député de Northumberland—Durham avait alors posé la question de privilège à la Chambre parce que le solliciteur général de l'époque lui avait fourni par écrit des renseignements qui se sont révélés faux par la suite. Le 6 décembre 1978, le Président avait déclaré, comme on le voit à la page 1857 du hansard, qu'il y avait, à première vue, mépris de l'autorité de la Chambre des communes.

Si c'était mépriser l'autorité la Chambre des communes que de fournir à un député des renseignements faux, je pense que c'est aussi, à première vue, matière à une question de privilège que de fournir à la Chambre elle-même des renseignements faux dans une réponse écrite à une question inscrite au *Feuilleton*.

Je dois dire que s'il s'agit d'une erreur légitime et si le ministre est prêt à le reconnaître, je laisserais volontiers tomber la question. Cependant, si le ministre ne veut pas le reconnaître, je continuerai de vous demander, monsieur le Président, de considérer ma requête comme une question de privilège à première vue justifiée et de la renvoyer au comité parlementaire compétent.

L'hon. Stewart McInnes (ministre des Travaux publics): Monsieur le Président, je remercie mon ami de m'avoir prévenu à l'avance et de m'avoir permis de lui répondre maintenant plutôt que ce matin.

On a bien retenu les services de Colvin Designs pour effectuer des travaux au 24 Sussex Drive. Cette compagnie a ensuite envoyé une facture, une fois les travaux terminés. La Commission de la Capitale nationale a examiné les travaux et elle a décidé de payer la facture en tant qu'organisme responsable des résidences officielles. Elle a donc payé la somme de 38 414,60 $ le 10 juillet 1986 soit à une date qui ne rentre pas dans la période allant de septembre 1984 au 30 juin 1986 mentionnée dans la question du député.

En rédigeant la première réponse, on a examiné seulement les comptes payés jusqu'à la date du 30 juin 1986 mentionnée par le député. On n'a absolument pas tenté d'induire la Chambre en erreur. Je suis heureux de saisir cette première occasion qui m'est offerte pour éclaircir la question à l'intention de la Chambre et pour rétablir les faits.

M. le Président: Cela éclaircit peut-être en partie la question. Je donne, cependant, de nouveau la parole au député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne veux pas abuser du temps de la Chambre. Je me contenterai de dire que le ministre a répondu à côté de la question et qu'il devrait le savoir. Même si une facture a été payée après une certaine date, il est clair que les travaux aurait dû être mentionnés dans la réponse qu'il m'a donnée, non seulement pour la raison que le ministre a mentionnée mais pour l'autre raison que j'ai soulevée aussi. Le fait que la facture ait été payée après la date ne rend pas du tout la réponse plus crédible. Je peux répondre que le gouvernement n'avait qu'à retarder de quelques jours le paiement d'une facture pour éviter de répondre à ma question. Théoriquement, cela lui aurait permis de me répondre par la négative plutôt que par l'affirmative. Je trouve cela inacceptable.

Je vous prie, monsieur le Président, de bien vouloir examiner la plainte dont j'ai saisi la Chambre aujourd'hui, afin de voir s'il y a présomption suffisante, comme je le crois et ainsi que vos prédécesseurs en ont décidé en pareil cas par le passé. Dans l'affirmative, évidemment, je présenterai la motion qui s'impose.

M. McInnes: Monsieur le Président, je donne raison à mon savant collègue, car nous avons fourni bien malgré nous une réponse trompeuse. C'est parce que les livres n'ont été examinés que jusqu'au 30 juin. Nous aurions dû, effectivement, pousser notre examen jusqu'en date d'aujourd'hui, ou plutôt jusqu'à la date mentionnée dans la demande du député, pour nous assurer que cette facture ne figurait pas au dossier. C'est une erreur. Notre première réponse était inadéquate, j'en conviens, et je m'en suis excusé.

M. Boudria: Pas du tout.

M. McInnes: C'est la première occasion qui m'est donnée de rétablir les faits et de signaler à la Chambre que nous n'avions aucune intention malveillante.

L'hon. Herb Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, je voudrais intervenir brièvement pour appuyer la question de privilège soulevée par le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria). Je veux ainsi souligner, monsieur, le libellé de cette question, que voici:

> Le gouvernement a-t-il retenu les services de Colvin Designs Ltd. ou de M. Giovanni Mowinkle, décorateur d'intérieurs, entre le 4 septembre 1984 et le 30 juin 1986, pour fournir des meubles, des services de rénovation ou de décoration d'intérieur, ou des conseils à ce sujet, pour la résidence du premier ministre située au 24, promenade Sussex, à Ottawa, ou pour la résidence d'été du lac Harrington et, dans l'affirmative, quel a été, par résidence, le coût de chaque contrat?

Le député n'a pas demandé quand la facture a été acquittée, ni encore quand elle a été présentée. Il a plutôt voulu savoir si le travail en question avait été exécuté entre le 4 septembre 1984 et le 30 juin 1986.

Je vous signale, Votre Honneur, que même si le député de Glengarry—Prescott—Russell a très clairement formulé sa question, ceux qui ont entrepris de lui répondre, qui ont apposé leur signature au bas de la réponse, ont préféré faire abstraction de la vraie question et répondre comme si on leur avait demandé quand la facture avait été présentée.

En toute déférence, Votre Honneur, on vous a donné une explication claire et convaincante. J'estime, par conséquent, qu'il y a lieu d'examiner très sérieusement la question de privilège qu'a soulevée le député de Glengarry—Prescott—Russell.

La peine capitale

• (1520)

M. McInnes: Monsieur le Président, la réponse que j'ai donnée était fondée sur des renseignements qui m'avaient été fournis par une société d'État. Ayant eu l'occasion d'approfondir davantage la question, je me rends maintenant compte que la première réponse n'était pas adéquate. Je n'ai pas répondu correctement à la question. Je l'ai reconnu. C'est regrettable, mais je n'avais aucune intention d'induire qui que ce soit en erreur. Je devais évidemment fonder ma réponse sur les renseignements qui m'avaient été fournis. Après un examen plus attentif, je constate que la démarche n'a pas été aussi efficace qu'elle aurait dû l'être.

M. Boudria: Monsieur le Président, nous avons finalement réussi, après de nombreuses tentatives, à faire admettre au ministre que la réponse qui nous a été donnée était inadéquate. Le ministre s'est également excusé devant la Chambre. Compte tenu de l'aveu du ministre et de ses excuses, je suis disposé à laisser tomber la question. Il est malheureux que le ministre n'ait pas agi de la sorte dès le départ. S'il l'avait fait, le débat aurait été beaucoup moins long.

Je suis disposé à accepter qu'il reconnaisse qu'il s'agissait d'une erreur et que la réponse était inadéquate et j'accepte ses excuses d'avoir donné à la Chambre des renseignements erronés. Puisque tout est bien clair maintenant, je vais en rester là.

M. le Président: J'aimerais remercier le ministre de sa franchise. Également, la Chambre est reconnaissante au député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) d'avoir accepté l'explication et de l'avoir fait de bonne grâce.

Je suis convaincu que le ministre saura transmettre à ceux qui sont chargés de répondre aux questions écrites l'exigence formulée par le député de Windsor-Ouest (M. Gray), à savoir qu'ils doivent lire attentivement les questions avant d'y répondre.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[*Français*]

LA PEINE CAPITALE

CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Mazankowski:

Que cette Chambre appuie en principe le rétablissement de la peine capitale et ordonne qu'un comité spécial composé de 15 membres soit créé, tienne des audiences et présente à la Chambre, au plus tard trois mois après l'adoption de la motion, un rapport final contenant des recommandations sur les points suivants:

a) la ou les infractions pour lesquelles il faudrait imposer la peine de mort et les circonstances dans lesquelles il faudrait le faire;

b) la ou les méthodes par lesquelles cette sentence devrait être mise à exécution et les circonstances de la mise à exécution;

Que, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, ce comité spécial soit désigné par les présentes comme étant le comité chargé de rédiger et de présenter, au plus tard trois mois après l'adoption de la présente motion, un projet de loi basé sur les recommandations du comité à l'égard des questions énoncées en *a*) et *b*) ci-dessus; ledit projet de loi devra faire l'objet d'un rapport séparé et ledit rapport sera le rapport final du comité spécial;

Que ce projet de loi, au moment où le comité spécial en fera rapport à la Chambre, soit réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au Feuilleton, au nom du président du comité spécial pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chabmre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement»; et que, lorsque ledit projet de loi sera lu une deuxième fois, il sera renvoyé à un Comité législatif;

Que le Comité de sélection soit habilité à nommer les membres du comité spécial, étant entendu qu'une fois déposé sur le Bureau de la Chambre, le rapport du Comité de sélection serait considré adopté;

Que le comité spécial soit habilité à se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement;

Que le comité spécial soit habilité à faire rapport de temps à autre, à convoquer des témoins et faire produire des documents, à ordonner l'impression de tels documents ou de témoignages et à retenir les services d'experts, d'employés techniques et professionnels et d'employés de soutien;

Que le comité spécial soit habilité à se déplacer d'un endroit à l'autre du Canada et que, lorsque jugé nécessaire, un personnel suffisant l'accompagne dans ses déplacements;

Que la présence de huit (8) membres du comité spécial constitue un quorum chaque fois qu'est pris un vote, une résolution ou une autre décision et que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recueillir des témoignages et à en autoriser les publications chaque fois que six (6) membres sont présents;

Que tout changement dans la composition du comité spécial soit fait conformément à l'article 94(4) du Règlement; et

Que, nonobstant la pratique courante de la Chambre, si la Chambre ne siège pas au moment où le comité spécial souhaite présenter son rapport et ledit projet de loi, le comité spécial présente son rapport final et le projet de loi en les remettant au Greffier de la Chambre, étant entendu que le rapport sera alors réputé avoir été déposé sur le Bureau de la Chambre et que le projet de loi sera alors réputé, en vertu de l'article 107(1) du Règlement, avoir été déposé et être inscrit au Feuilleton, au nom du président du comité spécial, pour être étudié en première lecture à la prochaine séance de la Chambre; et qu'aux étapes subséquentes de son cheminement en Chambre, le projet de loi soit considéré comme un «Ordre émanant du gouvernement» et figure sous la rubrique «Affaires émanant du gouvernement».

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'émotion que je prends aujourd'hui la parole sur cette importante motion traitant de l'opportunité du rétablissement de la peine capitale au Canada. Monsieur le Président, la position que cette Chambre adoptera suite à ce débat fera que des femmes et des hommes vivront ou mourront. Il faut que chacun ici prenne bien conscience que s'il incline la tête au moment du vote en faveur de cette motion, c'est comme s'ils tuaient eux-mêmes.

J'ai depuis longtemps fait connaître ma position sur ce sujet. Je suis fermement opposée au rétablissement de la peine capitale et c'est pourquoi je tiens à exposer à mes honorables collègues et à toute la population canadienne les raisons qui motivent ma décision. Monsieur le Président, au Canada, comme dans bien d'autres pays, la peine capitale a fait l'objet d'innombrables débats durant les 70 dernières années.

D'ailleurs, en Angleterre, au début du mois d'avril, pour la 18e fois, les parlementaires britanniques, malgré les sondages, se sont prononcés avec courage contre le rétablissement de la peine capitale. Le système judiciaire canadien étant calqué sur le système anglais, je crois que ce résultat devrait à tout le moins faire réfléchir sérieusement chacun d'entre nous sur la position à adopter ici.

Monsieur le Président, un tel débat prend un caractère particulier car il renferme des aspects juridiques, philosophiques, religieux, moraux, et scientifiques. Pour moi, qui suis catholique pratiquante, la question que je me pose est bien davantage axée sur le sens que je donne à la vie que sur celle d'une sentence appropriée à un crime crapuleux.

Au plan moral, je considère qu'il est néfaste pour l'État comme pour le citoyen d'enlever la vie. L'État doit donner l'exemple en reconnaissant le caractère sacré de la vie humaine, et cela dans tous les cas.

Une conférence internationale organisée en 1977 sur le thème de l'abolition de la peine capitale se terminait par l'adoption de la Déclaration de Stockholm qui affirmait qu'il était du devoir de l'État de protéger la vie de tous ses citoyens. Elle exhortait alors tous les pays à abolir la peine capitale. Récemment, de nombreux groupes se sont formés afin de s'opposer au rétablissement de la peine de mort. La Conférence des évêques catholiques du Canada, dans un récent message écrivait ce qui suit, et je cite:

> La peine de mort n'est acceptable que dans une société qui n'est pas assez organisée pour se défendre autrement. Ce qui n'est pas le cas du Canada, pays suffisamment évolué pour trouver des moyens autres que la peine de mort pour se protéger.

J'ai reçu aussi de nombreuses lettres de la part de citoyens de ma circonscription et aussi de gens qui résident partout à travers le Canada, me manifestant leur désaccord sur le rétablissement de ce châtiment suprême. Des spécialistes en criminologie ont également fait savoir leur opposition et je cite entre autres André Normandeau qui, dans un article publié dans *La Presse* du jeudi 12 mars, écrivait: Je suis personnellement opposé à la peine de mort pour des raisons personnelles et professionnelles. Sur le plan personnel, je considère que si l'État démocratique propose aux citoyens deux grandes valeurs, soit la liberté et le respect de la vie, cet État doit donner l'exemple, en refusant de tuer légalement un être humain, même si le meurtre que ce dernier a commis est sordide. Devant la Charte des droits et libertés de la personne, tous les citoyens sont égaux et le respect de la vie ne souffre pas d'exception.

Dans une entrevue à la revue *Maclean's*, le célèbre criminologue Edward Greenspan se prononçait également catégoriquement contre. Aussi, l'Association canadienne des travailleurs sociaux, le Congrès juif du Canada et combien d'autres. Dernièrement, la veuve du pasteur Martin Luther King, M^me^ Coretta Scott King, lors d'un récent passage à Ottawa, s'est élevée contre le retour de la peine de mort au Canada. Pour elle, le Canada reculerait en réinstaurant la peine capitale.

Selon les récents sondages effectués sur cette importante question, il semblerait que la majorité de la population canadienne soit favorable au rétablissement de cette sentence suprême.

J'ai moi-même distribué un questionnaire dans ma circonscription et la majorité des répondants se prononcaient pour la peine de mort. Il en était autrement, cependant, pour la question suite à l'effet dissuasif.

Monsieur le Président, doit-on fonder notre décision sur des sondages aléatoires sur une question si fondamentale? Je crois sincèrement que non.

M. Robinson: D'accord.

Mme Duplessis: En effet, si nous posions la question aux Canadiens, savoir s'ils seraient favorables à une diminution substantielle de taxes et des impôts, je suis certaine que plus de 90 p. 100 de la population serait en faveur d'une telle hypothèse. En tant que représentants élus, devrions-nous alors oublier nos principes de saine gestion pour répondre aux voeux de l'électorat? Encore une fois, je réponds non. Et surtout, sur une question aussi cruciale, je pense que chacun d'entre nous doit faire un choix éclairé selon les informations dont il dispose et surtout, surtout, respecter la décision que lui dicte sa conscience.

La peine de mort est absolument essentiellement dégradante au plan humain car elle proclame l'inutilité de la vie du coupable. Elle empêche aussi l'atteinte d'un des trois principaux objectifs de la punition, soit la réhabilitation. Ceux qui optent pour des solutions autres que la peine capitale prônent le respect de toute vie humaine et incitent la société à réhabiliter et à réformer le contrevenant. Moi, je suis de ceux-là.

Des philosophes comme Platon, Hobbes, Rousseau, ont soutenu la thèse que la vertu peut être inculquée et que la punition doit viser à corriger le mauvais penchant du coupable. Le but doit être de réformer les criminels et de les dissuader de récidiver ainsi que de maintenir l'ordre public.

Dans de nombreux cas, ceux qui recourent à la violence ont eu une enfance malheureuse qui ne leur a pas permis de devenir des citoyens responsables.

• (1530)

Or, il incombe à toute société civilisée d'imposer des sanctions qui favorisent la réhabilitation des contrevenants.

Il y a 11 ans les abolitionnistes, comme on les nomme fréquemment, réussirent à retirer la peine capitale de nos lois et de nos moeurs nationales. Comme le disait Pierre Tremblay dans un éditorial du journal *Le Droit* du 2 avril: «En 1976 une mince majorité de six voix aux Communes retirait ce relent de barbarie du code sentenciel comme on arrache une mauvaise dent douloureusement, avec appréhension».

En effet, une incertitude subsistait alors. N'ouvrait-on pas la porte au crime à répétition? Force est de constater qu'il n'en fut rien. En 10 ans, le nombre de crimes théoriquement punissables par la peine capitale n'a pas augmenté. On a misé juste en 1976 en affirmant que le châtiment suprême n'avait pas réellement de valeur d'exemplarité. Je suis persuadée que son retour en 1987 ne lui en donnerait pas davantage.

En effet, l'effet dissuasif qui est l'argument majeur de ceux qui sont en faveur de la peine capitale doit être étudié minutieusement. Si toute peine a un effet dissuasif, la peine capitale n'a de valeur que si elle a cet effet, si minime soit-il. La question est alors de savoir si la peine capitable est plus dissuasive qu'une peine d'emprisonnement à vie.

La peine capitale

La théorie de la dissuasion est fondée sur l'hypothèse que la perpétration du crime dépend des chances que le coupable estime avoir de s'en sortir impunément. En tant que législateurs, nous devons considérer la dissuasion comme moyen d'empêcher le crime et prévoir aussi des peines plus rigoureuses afin d'augmenter la crainte du châtiment chez l'éventuel contrevenant et réduire l'incidence du crime.

Il faut donc déterminer si l'état de nos connaissances justifie cette approche et, par le fait même, le retour de la peine capitale.

Les études criminologiques ont clairement indiqué qu'il n'y a pas de relations significatives entre la peine de mort et le taux d'homicides. Au Canada depuis son abolition en 1976, le taux est demeuré stable, soit 2,5 homicides par 100 000 habitants. De 1970 à 1974, alors que la peine capitale était en vigueur, la moyenne était de 2,3 homicides par 100 000 habitants.

Monsieur le Président, force est de constater qu'il n'y a pas d'épidémie de violence depuis 1976. L'exemple classique aux États-Unis est également intéressant à ce sujet. Comparons deux États américains relativement semblables au niveau socio-économique, le Michigan dont la ville de Détroit a aboli la peine de mort en 1847 et l'Illinois dont la ville de Chicago a toujours conservé la peine de mort. On constate que sur une période de près de 140 ans, il n'y a eu aucune différence de plus de 5 p. 100 entre les deux États en ce qui concerne les taux d'homicides en général ou ceux de policiers ou de gardiens de prison en particulier. Cette différence incidemment joue tantôt en faveur du Michigan, tantôt en faveur de l'Illinois. Donc les statistiques ne plaident certainement pas en faveur du retour de ce châtiment.

M. David Phillips, de l'Université de Californie, a notamment relancé le débat en 1980 avec une étude qu'il qualifie de dissuasion immédiate et passagère. Il écrit: «Tout se passe comme si l'assassin potentiel reportait son crime de quelques semaines après une exécution publicisée.» Selon lui, il ne faut pas chercher un effet global et durable, et il donne comme exemple les automobilistes qui, sur une autoroute, ralentissent pour regarder les victimes d'un accident grave et prennent un certain temps avant de reprendre de la vitesse qui excède souvent la limite qu'ils avaient déjà adoptée précédemment.

Alors le même phénomène, selon lui, s'applique aux homicides. Dans les deux semaines qui suivent une exécution publicisée, le taux d'homicide baisse. Mais moins de cinq à six semaines après l'exécution, la chute a été enrayée par une hausse du nombre d'homicides. Après six semaines, la normale revient. Mais le nombre total de victimes, à la fin de l'année, est le même que si aucune exécution n'avait eu lieu.

Monsieur le Président, la solution serait-elle d'exécuter quelqu'un toutes les deux semaines?

Phillips n'ose pas formuler cette recommandation et note avec regret que son champ de référence, soit 22 exécutions qui ont eu lieu à Londres de 1858 à 1921, n'offre aucun cas où des exécutions se sont suivies de près. Donc, je conclus que l'effet dissuasif est loin d'être concluant et que devant l'importance du geste posé on se doit en État civilisé de trouver d'autres mécanismes de dissuasion.

L'argument peut-être le plus valable à l'encontre de la peine capitale vient du danger qu'il y a d'exécuter des innocents. Vendredi dernier même à Montréal un prisonnier du nom de Pépin a été libéré. Il avait été accusé de vol à main armé, et cela faisait déjà huit mois qu'il était en prison alors que le véritable coupable s'est fait connaître. Ce gars-là depuis le début disait qu'il était innocent. Voyez-vous, c'était un cas de vol, et il a été accusé injustement. Aucun système ne peut garantir l'infaillibilité du jugement.

Dans le passé, il y a eu des cas où des personnes ont été mises à mort par erreur et, malgré toute la garantie qu'offre notre système moderne, le risque subsiste. Le chef de l'Opposition l'a mentionné ce matin: en 1982, Donald Marshall, condamné à tort pour meurtre, a été libéré après incarcération de 11 ans dans un pénitencier du Nouveau-Brunswick. Wilbert Coffin, ce prospecteur pendu en 1956, après tant d'années: on doute encore de sa culpabilité.

Le 8 décembre 1983, le ministre britannique de la Justice a libéré de la prison Mervin John Russel, 39 ans, qui avait été reconnu coupable du meurtre d'une étudiante de 20 ans. En 1977, une révision du dossier a prouvé que les cheveux qui avaient été trouvés dans la main de la victime n'étaient pas les siens. Le 23 août 1977, le gouverneur de l'État du Massachusetts, Michael Dikakis, a innocenté et réhabilité la mémoire de Bartolomeo Vanzetti et de Nicholas Sacco qui exactement 50 ans plus tôt, le 23 août 1927, avaient été exécutés à Boston après avoir été reconnus coupables de meurtre.

Monsieur le Président, peut-on courrir de tels risques? La sécurité du public sera-t-elle mieux assurée? Je crois sincèrement que non, et bien au contraire. On s'est rendu compte au cours des ans que les exécutions attiraient l'attention des esprits morbides et qu'elles peuvent avoir un effet criminogène sur les individus déséquilibrés. La peine peut entraîner la perpétration de crimes violents. Il en est qui malheureusement y puisent l'inspiration à la violence.

Les exemples sont fréquents à ce sujet. Dans les cas de suicides, ou de tentatives de suicide, par exemple, les policiers souvent refusent de les rendre publics car il est prouvé que l'effet d'enchaînement est catastrophique. Ces actes éveillent un sentiment suicidaire chez d'autres personnes. Alors si cela est vrai dans de tels cas, la règle est simple et facilement applicable: la violence entraîne la violence.

Dans une société comme la nôtre, nous nous devons de concerter nos efforts afin de mettre en place des politiques plus efficaces de prévention du crime dans des domaines juridique, médical social et éducatif. Notre rôle en tant que société juste est de prévenir et de mettre en oeuvre tous les moyens utiles pour y arriver. Tant que cela ne sera pas atteint, rien ne sert de proposer une sentence aussi cruelle que la peine de mort. C'est répondre à la violence par la violence sans régler le problème à sa source. La criminalité, c'est un phénomène social et il faut s'attaquer au coeur du problème, non à des solutions superficielles qui ne règlent rien.

Monsieur le Président, nous n'avons pas le droit de décider arbitrairement du sort de nos frères, de nos soeurs, de nos enfants et de nos petits-enfants. Notre société toujours soucieuse de la valeur et du respect de la vie doit irradier à la base les causes ou facteurs qui favorisent l'activité criminelle. Et, dans un effort d'humanité, elle doit aussi chercher à améliorer le système correctionnel afin que la châtiment imposé aux criminels contribue positivement à leur réhabilitation et à leur réinsertion sociale.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres encore que je ne peux expliquer ici faute de temps, je voterai contre le rétablissement de la peine capitale au Canada.

Le rétablissement de la peine de mort au Canada n'aura pas seulement pour conséquence de nous faire perdre toute crédibilité en matière de droits et libertés, mais pourrait aussi bien être le signal du rétablissement de la peine de mort dans d'autres pays. Comment le Canada pourra-t-il dans l'avenir se targuer de défendre les droits et libertés au sein des instances internationales et plus particulièrement à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, s'il démontre aussi clairement qu'il n'a que faire de ses engagements et de sa signature. Sa crédibilité pourra facilement être mise en doute.

Peut-on, comme société, assumer une telle responsabilité? Je termine, monsieur le Président, en disant que personnellement si la peine de mort était réinstaurée au Canada, je considérerais cette dérogation à la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui protège contre tous traitements ou peines cruels et inusités, inacceptable. Revenir à la sentence ultime serait nier ce que nous sommes censément devenus, un pays plus civilisé, d'avant-garde, un pays de liberté, un modèle à travers le monde.

M. Cassidy: Monsieur le Président, j'aimerais féliciter la députée de Louis-Hébert (M^me^ Duplessis) pour son discours très éloquent et passionné, moral, et qui reflète l'opinion de beaucoup de Canadiens et de Canadiennes. J'aimerais peut-être lui poser une question sur comment les sentiments des Québécois et Québécoises diffèrent peut-être de ceux des citoyens du reste du pays, et spécifiquement aussi puisque la majorité de la population du Québec reste avec une certaine alliance avec l'Église catholique, quel est le conseil moral qui vient du côté des pasteurs et des évêques catholiques au Québec et comment selon son opinion est-ce que cela influence le débat? Croit-elle, comme je le crois personnellement, que nous avons l'obligation, ici dans le Parlement du Canada, d'écouter les conseils des hommes et des femmes religieux, des pasteurs de toutes les Églises, des philosophes, et de ceux et celles qui se préoccupent de ces questions morales? J'apprécie beaucoup la position morale qu'elle vient d'énoncer. Je la partage moi-même. Mais j'aimerais, peut-être pour aider certains de nos collègues ici à la Chambre des communes, savoir si elle croit que dans une société au Canada qui est basée sur des valeurs qui sont judéo-chrétiennes et dans une société qui même si elle devient de plus en plus multiculturelle et donc basée de plus en plus sur l'enseignement des autres grandes religions du monde: est-ce que nous devrions, ici au Parlement, écouter les conseils de nos pasteurs religieux, et quels sont les conseils qui viennent des pasteurs catholiques du Québec?

Mme Duplessis: Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue d'en face pour l'appréciation qu'il a faite du discours que j'ai présenté dans ce débat. C'est avec plaisir que je répondrai à sa question.

Pour commencer, j'aimerais dire à mon honorable collègue que la population dans la province de Québec n'est pas différente de celle de l'ensemble du Canada face au débat sur la peine de mort. S'il a bien étudié avec attention les sondages qui ont été publiés dans les différents journaux et depuis quelque temps, il a pu s'apercevoir que la population elle-même avait exactement la même opinion que la population à la grandeur du Canada. Ce que je trouve heureux chez nos collègues députés de la province de Québec: là il y a une différence. La majorité des députés de la province de Québec sont contre le rétablissement de la peine de mort. Ils se sont prononcés. Ils l'ont d'ailleurs annoncé.

Des voix: Bravo!

Mme Duplessis: Il est vrai que le Conseil des Églises et que nos pasteurs dans nos différentes paroisses, nos curés, nous ont sensibilisés à l'effet que si on était vraiment un chrétien pratiquant et qu'on croyait, il fallait absolument être contre la peine de mort. Mais moi, avant même qu'il se prononce, voyez-vous, j'avais déjà pris ma décision. Alors, cela ne fait que confirmer ce que je pensais sur ce sujet.

Au niveau de la morale et ce qu'il y a d'important à retenir et qui est tout aussi valable pour tous les collègues et toutes les personnes qui habitent à la grandeur du Canada et qui est tout aussi valable aussi pour toutes les autres Églises dans le Canada, c'est que si on rétablit la peine de mort, cela veut dire qu'on ne croit pas que l'être humain peut se réhabiliter, regretter d'avoir fait des choses, essayer de devenir meilleur et finir par pouvoir servir la population canadienne. C'est désespérer des êtres humains.

Personnellement, je pense qu'un être humain, ce n'est pas une pomme pourrie. Une pomme pourrie, c'est certain qu'elle ne redeviendra pas bonne. Elle continue à devenir de plus en plus pourrie et elle est finie. Mais chez l'être humain, c'est très différent. Quand l'être humain reçoit des bons conseils, qu'on en prend soin, qu'il est aimé, qu'il sent qu'il a une place dans la vie, on peut toujours espérer qu'il s'amende et qu'il devienne meilleur.

Alors, j'ai apporté avec moi une petite coupure où justement différentes solutions sont données par le Conseil des Églises. Il y a une chose aussi sur laquelle j'aimerais bien attirer votre attention, et si je me rappelle bien ce matin, lors des débats, je crois que votre chef l'a mentionné, il a dit que dans le Conseil des Églises: Combien de gens savent que plus du tiers des meurtres ont lieu dans la famille, à la maison, à la suite d'une dispute quelconque? Et cela s'applique à la majorité des crimes au Canada.

Alors, cela veut dire qu'il y a peut-être des malaises dans la société. D'ailleurs, je l'ai mentionné tout à l'heure. On sait que la misère et la pauvreté peuvent entraîner la criminalité. Et quand on nous dit que peut-être il faudrait se pencher plus là-dessus, que c'est là-dessus qu'on doit apporter notre support. On doit travailler doublement et cent fois plus en tant que députés à améliorer le sort des sociétés, que ce soit auprès des enfants, que ce soit pour une meilleure distribution régionale à travers le Canada. Il va falloir que les collègues de partout, de n'importe quel parti apprennent à vivre, quand on prend une décision, afin de favoriser et de remonter le niveau de vie dans

une partie du pays, afin d'enrayer la misère dans des secteurs du pays. Il va falloir que les députés d'un peu partout apprennent à respecter cela.

Alors, je crois qu'on ne peut se proclamer chrétien et, d'ailleurs, M^me^ Luther King l'a dit, elle ne peut concevoir que des gens chrétiens soient en faveur d'en tuer d'autres. C'est la réponse que j'ai à apporter face au côté moral, les recommandations des évêques.

M. Nunziata: Monsieur le Président, je veux prendre cette occasion pour féliciter l'honorable députée de Louis-Hébert pour son excellent discours sur la peine de mort.

• (1540)

[*Traduction*]

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Je voudrais poser à la députée une question au sujet de la procédure que nous entamons aujourd'hui. Le gouvernement a décidé d'entreprendre dans cette enceinte un débat qui durera, sans aucun doute, plusieurs mois. Ce débat porte non pas sur un projet de loi, mais sur une motion qui tend à souscrire au rétablissement de la peine capitale en principe. Nous savons que cette partie du prétendu débat sur la peine capitale pourrait prendre plusieurs mois, sinon plus. Lorsque la Chambre aura tranché cette question, nous formerons un comité chargé de parcourir le pays pendant trois mois et de faire ensuite rapport à la Chambre. On reproche au gouvernement de prolonger le débat sur cette question morale fort importante.

La députée a-t-elle profité de l'occasion pour faire connaître ses craintes au premier ministre et à ses collègues du Cabinet, et pour leur signaler que le gouvernement commet une erreur en faisant durer ce débat si longtemps? La députée sait que je partage tout à fait sa position sur la question, mais à mon avis, le gouvernement a tort de procéder de cette façon.

• (1550)

Je voudrais demander à la députée si elle veut bien s'engager à tenter d'user de ses bons offices et de ses pouvoirs de persuasion afin de convaincre les députés de son propre caucus d'accepter et d'adopter sa position. La députée reconnaît sûrement que la grande majorité de son propre caucus souscrit à la motion en principe.

[*Français*]

Mme Duplessis: Monsieur le Président, alors pour répondre à mon honorable collègue de York-Sud—Weston (M. Nunziata), quand il parle du processus, il se pourrait bien qu'il n'y en ait pas de processus si jamais il y avait une majorité de députés qui décidaient de voter contre la remise de la peine capitale. Et quand mon gouvernement a décidé de procéder comme ceci, c'était d'abord, vous le savez pertinemment, une promesse qui avait été faite lors de la campagne électorale. On doit respecter ses promesses. Vous-même, dans d'autres domaines, vous êtes là pour nous rappeler qu'on doit respecter ses promesses.

Et il y a quelque chose aussi que vous ne devez pas oublier, la façon dont cela a été fait. C'est afin de respecter la démocratie. C'est un processus qui est très démocratique, qui répond aussi aux demandes de mes collègues, qui eux sont en faveur de la remise en place de la peine capitale. C'est un engagement qui a été pris.

J'estime que mon gouvernement dans ce débat-là agit de la bonne façon, contrairement à ce que mon honorable collègue pense.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette, mais les questions et les commentaires sont terminés. Débat. L'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) a la parole.

[*Traduction*]

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, cet après-midi, nous sommes appelés à débattre à la Chambre des communes une question fort importante qui va bien au-delà du sectarisme et qui pose bien des difficultés à tous les députés.

Je voudrais profiter de l'occasion pour discuter de la façon dont cette question a été portée à l'attention de la Chambre des communes. Le ministre a déposé à la Chambre une motion dont il s'est immédiatement dissocié. Cette motion, bien entendu, invite la Chambre des communes à donner son accord de principe à une proposition relative au rétablissement de la peine capitale.

Le gouvernement prétend qu'il peut se dissocier de cette motion, qu'il a lui-même présentée, car l'on tiendra un vote libre. A mon avis, c'est faux. Aucun précédent historique ne nous permet de procéder de cette façon au Parlement. Si certains députés veulent affirmer qu'on peut faire un parallèle avec un vote libre qui a été tenu dans le passé, je prétends qu'il existe des différences importantes entre les deux. Au cours du dernier vote libre, le gouvernement a présenté une motion appuyée à l'unanimité par tous les membres du Cabinet, et pourtant, il a toléré une certaine dissension au sein de son propre caucus. C'est bien différent de la situation actuelle où un ministre présente une motion à la Chambre et précise immédiatement après qu'il n'est pas nécessairement en faveur ou contre, pas plus que le gouvernement d'ailleurs. Ce geste sans précédent de la part du gouvernement est, en fait, d'après moi tout à fait immoral en l'occurrence.

M. Tobin: Lâche.

M. Boudria: D'aucuns iraient même jusqu'à dire, comme mon collègue, le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) vient de le faire, que c'est lâche.

Le débat s'est ouvert aujourd'hui avec le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre comme premier intervenant. Au lieu de parler de la question de la peine capitale que son gouvernement a proposée, il a passé le plus clair de son temps à se féliciter et à encenser le gouvernement pour de prétendues réalisations et il a conseillé à la Chambre de ne pas consacrer trop de temps à cette affaire parce que le gouvernement veut aussi débattre du projet de loi sur la pornographie, de la Loi sur les brevets et d'autres questions encore. Par conséquent, a-t-il dit, les députés peuvent prendre tout leur temps, mais ils ne doivent pas oublier toutes les autres choses importantes que le Parlement doit encore faire. Si ces autres questions sont si importantes, je me demande bien pourquoi on n'en a pas traité avant que cette motion soit portée à l'attention de la Chambre.

Le gouvernement se justifie en disant qu'il s'agit là d'une promesse électorale qu'il lui fallait tenir. Où sont les précédents d'une telle action? Comme aucune autre promesse électorale ou presque n'a été tenue jusqu'à maintenant, qu'y a-t-il donc de si urgent dans ce cas-ci?

[*Français*]

Ce débat, monsieur le Président, est malheureux. Il est malheureux parce qu'il indique qu'un parti politique peut être au désespoir, et à tel point ce désespoir peut être parmi la députation conservatrice qu'il force ce gouvernement à s'accrocher à n'importe quelle mesure pour rehausser sa crédibilité politique. Et je vous dis que lorsqu'un parti politique en est arrivé à ces fins pour redorer son image, nous avons un problème d'éthique très sérieux. Et je vous invite, monsieur le Président, et j'invite tous les députés de cette Chambre, à songer un peu à la façon dont on s'est pris pour présenter cette initiative à la Chambre et plus particulièrement le moment choisi pour la présenter.

[*Traduction*]

Nous sommes néanmoins engagés aujourd'hui dans un important débat. Il est important, car il traite de la vie même. J'ai des idées bien arrêtées sur la question, et d'autres en ont tout autant. Certains ont des convictions qui diffèrent considérablement des miennes, mais ils y croient avec autant de conviction que je crois aux miennes.

Il est regrettable qu'on ait dans certains cas ridiculisé le débat en affirmant que ceux qui étaient contre le rétablissement de la peine de mort étaient pour les criminels, ou que ceux qui étaient en faveur du retour de la peine capitale avaient l'esprit tout aussi tortueux. Je ne crois pas que l'on puisse dire l'une ou l'autre chose. Il est cependant malheureux que l'on fasse des déclarations du genre de celle que le magazine *Maclean's* attribue à un député qui aurait dit à propos de la peine capitale qu'il ne fallait pas hésiter à pendre pour l'exemple. Des propos comme ceux-là sont très regrettables, et des propos allant dans le sens contraire le sont tout autant à mon avis.

[*Français*]

Monsieur le Président, depuis 1867, 710 personnes au Canada ont été exécutées. Les deux dernières personnes ont été exécutées en 1962. Ces individus étaient Arthur Lucas, âgé de 54 ans, et Robert Turpin, âgé de 29 ans. Depuis cette date, le Canada a effectivement banni la peine capitale. Au début, au tournant du siècle, la peine capitale était imposée pour le meurtre, la trahison, le viol, et graduellement, à mesure que notre société est devenue de plus en plus civilisée, nous avons éliminé premièrement la pendaison en public, nous avons éliminé la peine capitale pour d'autres offenses, et finalement, comme je le disais tantôt, c'était M. Diefenbaker, en 1962, qui a effectivement mis fin à la peine capitale puisque lui et ses successeurs avaient choisi de ne pas la rétablir.

Finalement, par une mesure législative de 1973, le gouvernement a mis fin à la peine capitale sur une base intérimaire pour ensuite se prononcer de façon plus permanente en 1976 toujours en éliminant la peine de mort.

La peine capitale

• (1600)

[*Traduction*]

Certains invoquent diverses raisons pour le rétablissement de la peine de mort. Je vais en citer quelques-unes et dire pourquoi elles ne me paraissent pas suffisantes. Il y a tout d'abord l'argument du châtiment, dirons-nous. Autrement dit, quelqu'un qui a tué ne mérite pas de vivre. Bien que cet argument puisse de prime abord présenter un certain attrait pour certains, je dois dire qu'il n'a sûrement pas sa place dans une société civilisée qui prétend, comme nous l'affirmons, posséder un système judiciaire bon et solide. Nous ne volons pas les voleurs. Nous ne rouons pas de coups ceux qui se sont attaqués à autrui. Nous ne mettons pas le feu à la maison de celui qui a allumé un incendie criminel. Nous ne violons pas le violeur. Bien sûr, il est vrai aussi que nous n'assassinons pas les assassins.

En outre, certains ont invoqué la théorie de la dissuasion pour justifier la peine capitale. Cette solution n'est pas plus efficace ou plus sensée que celle de la justice vengeresse. Je fais une telle affirmation pour la raison suivante. Selon les statistiques que j'ai obtenues, il y a eu 701 homicides au Canada en 1975. En 1985, ce nombre était de 686 et en 1986, il était de 561. Si l'on tient compte de la croissance démographique du pays, on peut selon moi affirmer que l'abolition de la peine capitale n'a pas entraîné d'augmentation du nombre de meurtres. En 1976, le taux de criminalité sur 100 000 habitants était de 2,7 au Canada et il est maintenant d'environ 2,5. Nous savons qu'aux États-Unis, il est de 8,49 sur 100 000 habitants. C'est plus du triple de ce que l'on connaît chez nous. Dans une perspective régionale, puisque aux États-Unis la peine capitale est la responsabilité des États, et non du gouvernement fédéral comme c'est le cas ici, on constate qu'au Minnesota où on a aboli cette peine, le taux de meurtres est de 1,7 tandis qu'il est de 14,2 au Texas où on a la gachette facile. Ces données m'amènent à penser que la violence engendre la violence et que pour cette raison, nous ne devons pas réinstituer la peine capitale.

De tous les pays occidentaux, c'est en Belgique que le taux de meurtres est le plus faible. Avant que quelqu'un ne s'empresse d'affirmer que la peine capitale est toujours en vigueur dans ce pays, je précise que l'on n'y a pas eu recours depuis 1945. Le taux de meurtres en Belgique est de 1,03. Comparé au 8,49 des États-Unis, ce chiffre devrait nous donner à réfléchir. Évidemment, depuis 1977, on a exécuté 38 personnes aux États-Unis.

[*Français*]

Monsieur le Président, j'aimerais vous parler brièvement du dossier des erreurs potentielles. Comme la Chambre le sait sans doute, M. Wilbert Coffin, en 1956, a été exécuté pour apparemment un meurtre à ce moment-là; M. Raymond Cook, en 1960, a également été exécuté en Alberta.

A ce jour, il y a un grand nombre de Canadiens, monsieur le Président, incluant certains parlementaires qui ont de grandes réserves sur l'exécution de ces deux personnes, à savoir si en fait elles étaient coupables.

J'aimerais vous parler également de trois autres erreurs dans l'administration de la justice en ce qui a trait à des meurtres, erreurs qui n'avaient pas résulté en une exécution, mais quand même, M. Kenneth Roberts, en 1977, M. Derek Cole en 1978 et finalement, M. Donald Marshall qui fut libéré en 1982, lorsqu'on a révisé son cas, onze ans après qu'on l'avait emprisonné, il était innocent. Et si certains disent que M. Marshall n'avait pas été condamné pour un meurtre prémédité, et donc qu'on ne lui aurait pas imposé la peine capitale quand même, j'en profite pour dire à cette Chambre que le principe est quand même là, le principe que si on a commis une erreur dans le cas de M. Donald Marshall, comment peut-on dire qu'on n'en a pas commis ailleurs, pour d'autres Canadiens.

Le Sénateur Howards Metzinbaum, des États-Unis, a déposé lui-même au Congrès américain une liste de 48 personnes qui ont été trouvées coupables de meurtre pour ensuite être déclarées innocentes et M. Michael Radelet, un recherchiste américain, estime le chiffre à au-delà de 100 depuis le tournant du siècle. S'il n'y avait pas d'autre raison, pour ne pas vouloir rétablir la peine capitale, il est à mon avis important de souligner que cette raison-ci que je viens d'exprimer, par elle-même, serait suffisante pour qu'un pays civilisé comme le Canada veuille mettre fin à ce débat immédiatement et ne pas procéder davantage.

J'aimerais vous dire, monsieur le Président, que de tous les pays de l'Occident, seuls les États-Unis ont effectivement la peine capitale. La Belgique l'a encore sur document, et l'Irlande aussi, mais ils l'ont à toutes fins pratiques éliminée en 1945, et en 1954. Le Canada ne doit pas faire marche arrière, monsieur le Président. La Conférence des évêques catholiques a elle-même émis un communiqué, et je vous en lis une partie. Ce communiqué qui a été fourni aux députés en date du 24 février se lit comme il suit:

> Aujourd'hui encore, dix ans après l'abolition de la peine capitale, la même conviction nous anime: une société, qui respecte le caractère sacré et intangible de la vie humaine et qui place les droits de la personne au premier rang de ses priorités, s'oriente assurément, même si cela peut sembler lent et pas toujours manifeste, sur la voie du progrès social pour elle-même, contribuant en plus au développement de toute l'humanité. Cette conviction, confirmée par le message de Jean-Paul II lors de son séjour en notre pays, trouve son fondement dans le projet évangélique où l'humanité coupable se retrouve réconciliée avec Dieu, grâce au pardon de Jésus.
>
> Innocent, mais reconnu criminel et condamné à mort, Jésus lui-même trace la route du pardon total: «Père, pardonnez-leur: ils ne savent pas ce qu'ils font.»

[*Traduction*]

Je veux maintenant revenir à la question que j'ai soulevée il y a quelques instants à propos de la justice vengeresse et de ses prétendus mérites. J'ai reçu à mon bureau le 5 mars 1987, la lettre que voici: «Je voudrais que vous preniez en considération mon opinion sur la peine capitale à l'occasion de la motion qui est débattue actuellement. Notre fille Alison, âgée de 11 ans, a été enlevée et assassinée en juillet dernier. Avant la mort d'Alison, j'avais toujours été opposée à la peine capitale et cette conviction était fondée sur le principe chrétien profondément enraciné qu'il ne faut pas tuer un être humain quelles que soient les circonstances. L'assassin d'Alison m'a fait connaître de façon déchirante et personnelle l'horreur qu'engendrent la violence et le crime. Cela m'a convaincue plus que jamais que, en tant que société, nous ne pouvons ni ne devons jamais tolérer le meurtre, qu'il soit commis par l'État ou par un particulier, sous quelque forme que ce soit. Dans tout ce débat, on a beaucoup parlé des droits de la victime. Bien que je convienne que souvent on ne prend pas toujours en considération la sécurité et les souffrances des victimes présentes et à venir, je ne pense pas que les souffrances de qui que ce soit puissent en aucune façon être allégées par le meurtre délibéré d'autres êtres humains. Je ne veux pas faire partie d'une société qui élève les générations futures dans l'idée que le meurtre peut se justifier dans certaines circonstances. Que ce message soit clair et sans réserve: la vie humaine est sacrée, on a toujours tort de tuer. Veuillez prendre en considération mon opinion exprimée du fond du coeur et votez contre le rétablissement de la peine de mort».

• (1610)

Cette lettre est signée par M^me^ Lesley C. Parrott, la mère d'Alison Parrott qui, malheureusement, comme nous le savons tous, était une enfant de 11 ans qui a été assassinée.

Pour conclure, j'estime que le temps de la Chambre devrait être consacré à bien d'autres questions. Nous devrions passer beaucoup de temps sur la question de l'analphabétisme ainsi que pour essayer de trouver un emploi pour nos électeurs qui sont au chômage.

Nous parlons du taux de criminalité qui est de 2,5 sur 100 000 personnes, mais nous ne parlons même pas de celui des suicides qui est de 13,8 sur 100 000 et dont les jeunes représentent une forte proportion. Nous ne prenons pas le temps de discuter de tous les autres problèmes qui assaillent notre société actuellement.

Bien que je sache que 70 p. 100 des Canadiens en général, et probablement un pourcentage égal de mes électeurs, sont en faveur du rétablissement de la peine capitale, il importe de remarquer que 5 p. 100 seulement considèrent que cette question est importante. J'ai fait connaître mon opinion aux électeurs lors des dernières élections. Ils connaissaient ma position avant de m'élire à la Chambre des communes. Je leur ai clairement expliqué que je n'avais nulle intention de prendre part à un processus tendant à rétablir la peine capitale.

Je rappelle en terminant certaines paroles prononcées par Edmund Burke il y a 213 ans. Voici ce qu'il a dit:

> Votre représentant vous doit non seulement son labeur, mais aussi son bon jugement; et il vous trahit, au lieu de vous servir, s'il le sacrifie à votre opinion.

Voilà ce que j'en pense, monsieur le Président, et j'espère que la Chambre rejettera la motion.

M. Domm: Monsieur le Président, je vois que le député qui vient de parler a cité, à l'instar de son chef, des déclarations d'Edmund Burke. J'ai également remarqué que beaucoup d'éditorialistes, faisant preuve d'une sélectivité surprenante, ont constamment exhorté les députés à faire fi de l'avis populaire exprimé sans équivoque en citant ce passage du discours de Burke aux électeurs de Bristol en 1774. Je rappelle ce qu'il avait déclaré à l'époque:

> Votre représentant vous doit non seulement son labeur, mais aussi son bon jugement; et il vous trahit, au lieu de vous servir, s'il le sacrifie à votre opinion.

Ceux qui ne se bornent pas à lire que des éditoriaux savent qu'après la dissolution du Parlement en 1780, M. Burke a découvert que son attitude déplaisait si fortement aux électeurs de Bristol, qu'il a eu la sagesse de décider de ne pas solliciter une nouvelle nomination.

Le député qui vient d'intervenir sait-il que Burke a décidé de ne pas se représenter à cause des conséquences de son attitude, de son refus de tenir compte de la très grande majorité des électeurs?

M. Boudria: Monsieur le Président, je suis très heureux de l'intervention du député sur ce point très important. Je n'ai pas connu Edmund Burke personnellement. Le député le connaît peut-être mieux que moi puisqu'il prétend savoir les raisons qui l'ont incité à ne pas se présenter aux élections suivantes. Je lui rappelle que M. Burke n'a pas été défait, qu'il a simplement décidé de ne pas se porter candidat. Je suis sûr que le député connaît bien ses raisons pour en avoir discuté personnellement avec lui probablement.

[*Français*]

Mme Bourgault: Monsieur le Président, j'écoutais avec beaucoup d'intérêt l'intervention de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) sur la peine capitale. Évidemment la question est très «sensible», je l'avoue, sauf que le député est toujours prêt à se lever et puis à critiquer les initiatives de notre gouvernement. Ce n'est jamais correct à son goût. Enfin, il met toujours cela en cause.

Monsieur le Président, moi je voudrais lui poser une question. Est-ce que le député a des solutions de rechange? Qu'est-ce qu'on va faire avec les 75 p. 100 des Canadiens qui sont fatigués, qui sont tannés de voir que les victimes n'ont jamais . . . Qu'est-ce qu'on fait aux victimes de familles? Qu'est-ce qu'on fait avec elles? Est-ce que le député a une solution de rechange? Y a-t-il pensé à cela, ou se lève-t-il seulement pour critiquer le gouvernement qui a le courage, je le répète, le courage d'apporter cette question à la Chambre des communes, parce que ça prend du courage politique pour le faire? Alors, la question que je lui pose est celle-ci: Est-ce qu'il a des solutions? Est-ce qu'il peut dire aux personnes âgées qui ont peur de se promener dans la rue, et j'en connais dans sa circonscription qui ont peur parce qu'elles ont peur de se faire attaquer. Aujourd'hui, on tire sur la gachette très facilement. Maintenant, tous les propriétaires d'épiceries qui se sont fait tuer par des voleurs, par des récidivistes qui n'hésitent pas, parce que sept ans plus tard, malgré une sentence à vie, on va les libérer sur parole. Monsieur le Président, quelles solutions le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) préconise-t-il aux Canadiens qui veulent que la sentence et la peine soient appliquées ici au Canada, chose que son gouvernement précédent n'a jamais faite?

M. Boudria: Monsieur le Président, je vais vous dire, en bon Canadien, ça prend des nerfs, ça prend des nerfs pour un député de se lever dans cette Chambre, un député du gouvernement, et de demander à l'opposition si nous nous avons une solution de rechange pour les aider à gouverner. Ça prend du culot au niveau gouvernemental, laissez-moi vous le dire, monsieur le Président. D'autant plus que je dois ajouter, pour une députée de se lever et de nous demander une solution de rechange à la peine capitale. Y a-t-il une solution de rechange entre la vie ou la mort? Jusqu'à quel point faut-il être ridicule pour poser une telle question dans cette Chambre? Je dois rappeler que s'il y a un problème au niveau des libérations conditionnelles, on trouve une solution au problème. S'il y a un problème dans un autre domaine, on trouve une solution. On n'exécute pas les prisonniers parce qu'on n'a pas trouvé de solutions de rechange à titre de gouvernement qui a été élu avec la plus grande majorité dans l'histoire du Canada. Quelle excuse, monsieur le Président, à offrir à cette Chambre! La députée ainsi que son gouvernement devraient avoir honte de soulever de tels dossiers!

M. Keeper: Monsieur le Président, j'aimerais savoir si mon collègue est au courant des études qui indiquent que les jurys n'imposent pas la peine capitale, hésitent à imposer la peine capitale? Est-il est au courant de ces études? Est-il est prêt à faire des commentaires sur ces études?

M. Boudria: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Winnipeg pour sa question fort pertinente. En effet, oui, il a bel et bien raison de soulever ce dossier parce que, en effet, il y a eu un sondage qui a été fait auprès de personnes qui ont participé à des jurys dans le passé. Et, selon ce sondage, on a déterminé dans une grande proportion, en posant des questions justement aux gens qui avaient participé à des jurys, leur demandant: Monsieur ou madame, si vous aviez été appelé(*e*) à rendre une décision sachant qu'il y aurait la peine de mort, est-ce que vous auriez trouvé l'individu coupable dans le cas actuel où vous avez porté votre décision dans le passé? Et en grande proportion, monsieur le Président, ces Canadiens qui ont siégé sur des jurys ont dit non, parce qu'il y avait quand même dans leur esprit un certain élément de doute par lequel ils n'auraient pas voulu condamner (pas condamner parce que ce n'est pas eux qui condamnent la personne à mort, c'est le juge), mais ils n'auraient pas voulu prendre l'initiative qui aurait potentiellement eu comme résultat de condamner une personne à mort. Alors c'est fort intéressant, et on pourrait en conclure qu'en effet le rétablissement de la peine de mort pourrait avoir un effet totalement inverse dans le sens qu'un plus grand nombre d'individus coupables de meurtre pourraient être relâchés parce que justement le jury aurait une certaine difficulté à les trouver coupables. C'est un fait tout à fait intéressant qu'a porté à notre attention le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper)

[*Traduction*]

M. Nunziata: Monsieur le Président, le député de Peterborough (M. Domm) et d'autres sont en faveur de la peine capitale parce qu'ils respectent les désirs de leurs électeurs. Ils croient devoir marcher sur leurs convictions parce que 70 à 75 p. 100 des Canadiens favoriseraient le rétablissement de la peine capitale selon une certaine étude, semble-t-il. Je rappelle au député de Peterborough et à d'autres . . .

• (1620)

Le président suppléant (M. Paproski): J'espère que le député commentera les propos du député et non pas quelque chose qui s'est passé avant l'intervention du député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria).

M. Nunziata: Le député de Glengarry—Prescott—Russell (M. Boudria) est-il d'accord avec moi quand je dis au député de Peterborough qu'il faut parfois voter selon ses convictions, selon sa conscience, car on n'est plus un parlementaire qui défend les intérêts nationaux et non pas uniquement ceux de ses électeurs lorsqu'on devient un jouet entre les mains de ces derniers?

La peine capitale

Ma question porte sur les arguments de ceux qui sont en faveur de la peine capitale. Si l'on maintient le *statu quo*, la peine capitale n'existe pas au Canada, puisqu'elle n'est pas prévue par le Code criminel. Elle existe cependant dans la Loi sur la défense nationale. Par suite, il appartient aux tenants de la peine capitale de démontrer à la Chambre qu'il y a une bonne raison pour rétablir la peine de mort.

Si l'on néglige tous les arguments secondaires, la raison fondamentale pour rétablir la peine de mort est de baser notre système de justice criminelle sur la vengeance, car au fond d'eux-mêmes, ceux qui sont favorables à la peine de mort savent bien qu'ils n'ont aucun argument légitime pour en justifier le retour.

Le député n'est-il pas d'avis qu'il est anormal que le droit criminel d'une nation civilisée soit fondé sur le principe de la vengeance? Ne pense-t-il pas qu'un tel système est équivalent à la loi de la jungle?

Le président suppléant (M. Paproski): Une brève réponse du député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. Boudria: Monsieur le Président, c'est peut-être Gandhi qui l'a exprimé le mieux lorsqu'il a dit en substance que si la justice avait été rendue selon la loi du talion, c'est-à-dire oeil pour oeil, la société serait aveugle depuis longtemps.

M. Bill Domm (Peterborough): Monsieur le Président, je vais commencer par quelques observations sur ce qu'a dit le député qui vient de conclure et d'autres de son parti. Je voudrais répondre à son argument selon lequel plus de criminels seraient en liberté, parce que les jurys hésiteraient davantage à les condamner. Ma référence à ce propos est une lettre que j'ai reçue de Norman S. Douglas, C.R., Procureur, district d'Algoma. Il dit:

> Dans les deux douzaines d'affaires de meurtres où j'ai été procureur, je n'ai jamais vu de jury qui ait été bienveillant envers un accusé de meurtre au premier degré.
>
> Toutefois, même si l'on admet que les jurys seraient plus prudents si la condamnation était la peine de mort, il y a toujours le deuxième degré.
>
> En bref, si un jury répugnait à reconnaître un accusé coupable de meurtre au premier degré, il le reconnaîtrait coupable de meurtre au deuxième degré. Le meurtrier serait donc condamné à la prison à vie. Il est tout bonnement fallacieux de prétendre qu'une personne non reconnue coupable de meurtre au premier degré par le tribunal est libre.

C'est le genre d'argument qui transforme un débat qui pourrait être raisonnable et logique en une suite d'arguments oiseux reflétant seulement les caprices et les fantaisies des abolitionnistes qui ne se soucient guère d'essayer d'instaurer une justice imposant des peines méritées aux personnes reconnues coupables de meurtre planifié, délibéré et prémédité.

J'ajouterai que nous n'essayons pas d'assassiner ni d'exécuter . . .

M. Cassidy: Vous avez parlé d'assassiner. Vous allez les assassiner.

M. Domm: Je parlerai de meurtre dans une minute.

M. Cassidy: L'État va assassiner. C'est ce que vous avez dit.

M. Domm: Nous n'essayons pas d'exécuter les quelque 700 innocents assassinés par les personnes reconnues coupables de meurtre planifié, délibéré et prémédité.

M. Cassidy: Assassiner. C'est ce que vous avez dit.

Le président suppléant (M. Paproski): C'est le député de Peterborough (M. Domm) qui a la parole.

M. Domm: Pendant une partie des 20 minutes dont je dispose, je vais donner la meilleure explication possible, il me semble, sur la tenue de ce débat sur la peine capitale à la Chambre des communes.

Pour la deuxième fois en quelques années, le Royaume-Uni a rejeté une motion proposant le rétablissement de la peine capitale. Je ne suis pas prêt à dire non plus que j'aurais pu appuyer cette motion car ceux qui ont poussé leurs recherches plus loin que ce qu'on peut lire dans les journaux abolitionnistes doivent savoir que cette motion n'aurait pas eu non plus l'appui de la Chambre des communes car elle demandait le rétablissement de la peine capitale dans les cas de meurtres planifiés, délibérés et prémédités, à condition que les jurés jugent ces meurtres crapuleux. Nous ne parlons pas de meurtres crapuleux mais d'assassinats prémédités et délibérés qui n'ont pas forcément à être considérés comme crapuleux. Je ne me lancerai pas dans une discussion pour savoir si les actes de trahison et de terrorisme sont crapuleux ou si nous parlons d'une personne qui s'oppose au gouvernement parce qu'il fait une chose qu'il ne devrait pas faire.

Il y a environ quatre, cinq ou peut-être six catégories de meurtres prémédités et délibérés pour lesquels les Canadiens s'entendent à dire que la peine capitale est justifiée. Il reste à voir si l'opposition va voter selon sa conscience. Je suppose que le Nouveau parti démocratique n'a pas de conscience et qu'il ne peut donc pas s'offrir le luxe de voter selon sa conscience.

M. Robinson: J'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre le député dans sa lancée, mais je tiens à signaler à Votre Honneur qu'il est inacceptable d'imputer des motifs à un député de la Chambre au sujet de sa participation, surtout lors d'un débat aussi sérieux que celui-ci.

Le président suppléant (M. Paproski): Cette allusion à un parti est acceptable, selon moi, mais j'aurais rappelé le député à l'ordre si la remarque s'était adressée à un autre député. Son intervention n'est pas antiréglementaire à mon avis. La parole est au député de Peterborough (M. Domm).

M. Domm: Monsieur le Président, chacun sait que le NPD ne peut pas voter selon sa conscience puisque sa position repose sur une politique adoptée lors d'un congrès du Nouveau parti démocratique.

La question de conscience pose également un problème aux députés libéraux. Certains d'entre eux sont d'anciens ministres du cabinet qui ont appuyé le principe de la peine capitale à l'époque de l'abolition. Au cours d'une discussion débat où nous participions, lors de l'émission *Canada-AM*, un ministériel de l'opposition officielle libérale a déclaré qu'il appuyait la peine capitale. Il a déclaré au cour de l'émission *Canada-AM* qu'il s'était prononcé contre la peine capitale en 1976. Lorsqu'on lui a demandé ce qu'il ferait lorsque les conservateurs présenteraient une motion visant à rétablir la peine capitale, il a déclaré qu'il voterait contre cette motion. Je doute de la capacité de certains députés libéraux de voter selon leur conscience.

Je voudrais revenir sur quatre ou cinq questions soulevées par d'autres députés. Aucune religion au Canada n'a la prérogative, selon moi, de déclarer qui est chrétien et qui ne l'est pas. Je pourrais vous donner la liste de ministres du culte, d'écclésiastiques et de représentants d'Églises de toutes sortes qui m'ont écrit en leur qualité de dirigeants de ces Églises pour m'exprimer leur appui total au rétablissement de la peine capitale. Il s'agit notamment de représentants de l'Oxford Baptist Church, de Woodstock en Ontario, de la Fundamental Baptist Mission, d'une lettre d'un ancien aumônier de l'Église Unie, d'une lettre du pasteur Jake Giesbrecht de la Ferndale Bible Church de Peterborough en Ontario, d'une lettre du révérend Hutson et de T. Hilsden, responsables des problèmes sociaux et des relations publiques des Pentecostal Assemblies of Canada, d'une lettre du révérend Earl N.O. Kulbeck de Scarborough, en Ontario, ministre des Pentecostal Assemblies of Canada, et d'une lettre du révérend G.W. Porter, aumônier retraité de l'Église unie du Canada, de la Légion de Lakefield dont je suis membre honoraire. J'ai une lettre du révérend évangéliste Theodore Rudd de Calgary, en Alberta. J'ai des pages entières de lettres d'écclésiastiques en faveur du retour à la peine capitale . . .

• (1630)

M. Cassidy: Combien d'évêques avez-vous? Donnez leur nom. Nommez les évêques qui sont d'accord avec vous.

M. Domm: . . . pour des motifs religieux. Je siège à la Chambre des communes et je prends aujourd'hui la parole pour discuter avec n'importe quel député d'en face qui voudrait prétendre qu'on n'est pas chrétien parce qu'on appuie la peine capitale. Qui jugent-t-ils, quels que soient ces gens-là? Je n'ai nullement l'intention de décréter que tel ou tel député de l'opposition est chrétien ou antichrétien. Je crois que l'argumentation des députés d'en face ne vaut pas grand-chose quand ils disent que des dirigeants religieux de notre pays accusent d'autres groupes religieux, d'autres organisations, des Églises et des théologiens d'être anti-chrétiens parce qu'ils approuvent la peine capitale en se fondant sur les enseignements de l'Ancien et du Nouveau Testament. Les députés d'en face prétendent que nulle part dans le Nouveau Testament Jésus-Christ n'approuve la peine capitale. Je les défie de me montrer un passage du Nouveau Testament où le Christ déclare que l'État n'a pas le droit de prendre la vie d'autrui.

M. Cassidy: Que celui qui n'a jamais péché jette la première pierre.

M. Domm: Cela dit, si les députés d'en face disent que les arguments pour la peine capitale s'inspirent de l'Ancien Testament, je les défie de me montrer en quoi quelqu'un qui approuve la peine capitale en s'appuyant sur cet Ancien Testament serait moins chrétien que quelqu'un qui appuie la peine capitale ou s'y oppose en se fondant sur les enseignements du Nouveau Testament.

Revenons sur l'argument avancé tout à l'heure par le très honorable chef de l'opposition officielle, l'argument selon lequel la peine capitale serait barbare, serait opposée à la notion de civilisation. Une fois de plus, on nous ressert le vieil argument: «La peine capitale, c'est un meurtre».

> Voici ce que disent les abolitionnistes: «Les barbares sans civilisation tuent; tuer est un geste barbare et étranger à la civilisation; par conséquent, les exécutions ordonnées par le pouvoir judiciaire sont des manifestations de barbarie et de sauvagerie».

Ce sont les paroles de Les Bewley, un juge au criminel, de Vancouver, à la retraite, qui tient une chronique dans la revue *Canadian Lawyer*. Il a également déclaré ceci:

> Ce truc peut marcher, mais seulement pour ceux qui ont oublié, ou qui n'ont jamais su, que la civilisation repose sur le droit, ce code qui interdit les actes asociaux, dangereux et criminels sous peine d'une punition infligée par un tribunal et qui refuse à l'individu le droit de se faire justice ou de se venger. Ceux qui affirment que la peine de mort n'est qu'un acte de barbarie ou une revanche ne comprennent pas ce qu'est la civilisation et attentent à la raison.

Selon l'autre argument, la peine capitale est un meurtre. Nous l'avons entendu dire non seulement de ce côté-ci de la Chambre, mais également en face.

M. Cassidy: C'est ce que vous venez de dire.

M. Domm: Voici ce que M. Bewley a déclaré à ce sujet.:

> «Assassiner quelqu'un c'est le tuer; l'exécuter c'est le tuer également; par conséquent l'exécution est un meurtre.» Cela revient à dire: «Il est illégal d'enfermer quelqu'un; les juges enferment des gens et, par conséquent, les juges enfreignent la loi» . . . Le meurtrier se fait à la fois procureur, juge et jury, sans autorisation légale. Seul ce genre d'exécution peut être qualifié de meurtre.
>
> Par contre, la société accorde aux meurtriers tous les droits et toutes les garanties qu'il a refusés à sa victime. Si, après avoir fait la preuve de sa culpabilité au-delà de tout doute raisonnable, la société le condamne à mort, il ne s'agit pas d'un meurtre; cela n'a absolument rien à voir avec un assassinat. Il est tout à fait ridicule de parler de meurtre en pareil cas.

Je tiens à dire que ce sont également les paroles de Les Bewley et qu'on peut les lire dans *Canadian Lawyer*. Cet article a paru dans le *Globe and Mail* du 19 mars 1987.

Je voudrais également lire un petit article qui saura sans doute mieux traduire une pensée. En fin de semaine, j'ai essayé d'établir comment nous en étions arrivés là, pourquoi nous ne sommes pas satisfaits . . .

M. Cassidy: A cause de gens comme vous, voilà pourquoi.

M. Domm: . . . du vote de 1976 . . . lorsque je dis «nous», je veux parler des Canadiens. Vous ne représentez peut-être pas les Canadiens.

M. Cassidy: Bien sûr que si.

M. Stewart: Non, regardez les pourcentages.

M. Domm: Je peux vous dire que les Canadiens . . .

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Je sais que nous aurons un débat très animé. Le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy) aura l'occasion de poser des questions ou de faire des observations quand le député de Peterborough (M. Domm) en aura terminé, de même que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Keeper). Veuillez laisser le député continuer.

M. Keeper: Alors rappelez-le à l'ordre lui aussi.

Le président suppléant (M. Paproski): La parole est au député de Peterborough.

M. Keeper: Demandez-lui d'arrêter de mettre notre honnêteté en doute si vous voulez voir régner le calme.

M. Domm: Voici la suite de l'article:

Les tribunaux canadiens étant de moins en moins capables de s'attaquer rapidement et efficacement à la criminalité et aux criminels . . .

C'est l'une des principales raisons pour lesquelles nous sommes ici aujourd'hui. Je lis la suite:

L'administration de la justice, au Canada, est sur le point de devenir aussi impuissante et aussi paralysée qu'aux États-Unis.

Notre système judiciaire et correctionnel présente maintenant presque tous les travers dont souffre le système américain . . .

Nous sommes parvenus, comme les Américains, à cette malheureuse et déplorable situation parce que nous laissons se poursuivre depuis 20 ans un débat inégal, partial et dangereux sur la nature et l'orientation des lois, des délits et des sanctions . . .

On interview à tour de bras des détenus de la pire espèce, voyous, trafiquants, assassins, et on cite en long et en large le point de vue de ces «spécialistes», selon lequel il faut faire le procès de la société, pour la condamner . . .

Les témoins consternés et les victimes qui ont pu survivre sont en général trop révoltés, trop effarés, trop consternés, trop indignés ou trop fiers pour que les médias ou les gouvernements les jugent dignes de servir d'«experts» en la matière . . .

Alors que la négociation de plaidoyer—chancre de toute justice criminelle, qui afflige de façon caractéristique celle des États-Unis—était autrefois pratiquement absente des tribunaux canadiens, elle est chose courante aujourd'hui. Avocats de la défense et procureurs poursuivent quotidiennement leurs joyeux ébats dans la quasi-clandestinité, en poussant des gémissements de plaisir et parfois des cris, quand ils en redemandent . . .

Les programmes de libération conditionnelle et d'absence temporaire de la prison, sanctifiés par le Parlement . . .

M. Keeper: Tenez-vous-en à la question!

M. Domm:

. . . et rigoureusement appliqués par une armée de bureaucrates des services correctionnels . . .

M. Keeper: Que fait-on de la règle de la pertinence?

M. Winegard: Taisez-vous!

M. Domm:

. . . démontrent un mépris à peine voilé, mais bien réel pour la fonction de juge et ils ont maintenant presque dévalué et avili le système judiciaire . . .

Dans ce cas, pourquoi ne pas être un juge gentil, chaleureux, progressiste, captivant, voire dans le vent, et distribuer les acquittements purs et simples ou conditionnels . . . comme des confettis à un mariage?

Les Canadiens s'enferment à triple tour, et ils en reviennent à se cacher dans des résidences entourées de murs médiévaux ou bien gardées, à abandonner leurs rues et leurs parcs à des voyous ou criminels, à s'armer de bombes aérosols et de tuyaux de plomb et à suivre des cours du soir en arts martiaux.

Il faut ajouter à cela le nombre croissant de justiciers, au Canada, phénomène auquel je ne souscris pas, et j'ai bien de la difficulté à tenter d'expliquer pourquoi des Canadiens vont donner leur argent durement gagné à des propriétaires de magasin qui tentent de défendre leur propriété et leur vie contre des criminels. A quoi peut-on l'attribuer?

On ajoute dans l'article:

N'est-ce pas pathétique, absurde, honteux et rageant—inutile—quand on se rappelle que le premier devoir de l'État est de protéger ses citoyens respectueux de la loi.

Déçus et exaspérés, les agents de la paix, qui constituent un faible rempart contre les criminels, répriment leur colère et disent alors, et c'est ce qui est dangereux, «à quoi bon?» Il en va de même d'un nombre croissant de juges.

Ce juge en a eu assez. Bien avant l'âge de la retraite à Vancouver, il a fait parvenir cette lettre dans laquelle il a annoncé son intention de démissionner, ce qu'il a fait à cause de la politique du système judiciaire au Canada. En tant que parlementaires, nous sommes responsables de la situation catastrophique à l'heure actuelle au Canada, car pendant des décennies, nous avons permis à des meurtriers de sang froid condamnés pour leur crime d'être libérés sur parole non pas après 25 ans, mais bien après 15 ans. Les députés se rendent-ils compte qu'à l'heure actuelle, neuf personnes condamnées à mort avant 1976 pourront prétendre à une libération conditionnelle, après 15 ans? Ces détenus ont été condamnés à mort et ils devaient être exécutés en 1976, et ils ont maintenant le droit de faire examiner leur cas par des juges qui pourront recommander leur libération conditionnelle à un comité des libérations conditionnelles.

• (1640)

Permettez-moi de vous dire que les avocats de ces criminels—et il y en a certains parmi nous—réclament cet examen par des juges. Pourquoi? Pour quelle raison ne veulent-ils pas que la Commission canadienne des libérations conditionnelles prenne la décision au nom des Canadiens? Les membres de la Commission sont nommés par le gouvernement et ainsi, ils ont à rendre des comptes aux Canadiens.

Une voix: Il en va de même des juges.

M. Domm: Les juges sont nommés à vie.

Une voix: Ils sont choisis par le gouvernement également.

M. Domm: Ils sont nommés à vie, à moins qu'ils ne choisissent de démissionner, comme l'a fait le juge que j'ai cité abondamment, et qui écrivait également dans des revues juridiques. Après avoir été magistrat pendant 21 ans, ce juge de la Cour provinciale de la Colombie-Britannique, division criminelle, a écrit au secrétaire provincial, comme l'exige la loi, pour l'aviser qu'il renonçait à ses fonctions à compter du 30 avril 1981, six ans avant d'avoir atteint l'âge réglementaire de la retraite.

Selon les partisans de l'abolition, il n'y a pas de problème d'homicide au Canada. Je puis vous dire, pourtant, qu'il suffit d'examiner de plus près les composantes du taux d'homicide—

M. Robinson: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donne la parole au député de Burnaby (M. Robinson) pour un rappel au Règlement.

M. Robinson: Monsieur le Président, il me semble que le député de Peterborough (M. Domm) voudra que la Chambre sache que le juge dont il est question est également celui qui a déclaré que les femmes étaient dépourvues d'intelligence avant l'âge de 30 ans. C'est ce même juge . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement. Le député de Peterborough (M. Domm) a la parole.

M. Domm: Je vais faire deux prédictions aujourd'hui—et il ne s'agit pas de questions que je prends à la légère. Je prédis tout d'abord que le Parlement sera obligé, à la suite de ce débat, de modifier le Code criminel et d'imposer des peines plus sévères, y compris la peine capitale dans certaines circonstances; et, deuxièmement, je prédis que si le Sénat refuse d'entériner les modifications du Code criminel adoptées par les représentants élus du peuple, qui jouissent de l'appui de la majorité des Canadiens, alors le gouvernement entreprendra un programme de réforme en profondeur du Sénat, comme l'exigent les Canadiens.

Dans notre régime parlementaire, le gouvernement a la responsabilité de représenter les électeurs. Lorsqu'il s'agit de voter selon sa conscience, je comprends les difficultés que cela pose. Étant le fils d'un ministre de l'Église unie, j'ai grandi dans un milieu où on favorisait l'abolition de la peine capitale. Je connais bien les arguments de ceux qui sont de cet avis et je les respecte. Ce qui m'inquiète, c'est que les partisans de l'abolition ont bien souvent tendance à personnaliser le débat, allant jusqu'à taxer d'antichristianisme ceux qui ne sont pas d'accord avec eux.

Je n'ai encore jamais entendu un partisan du maintien de la peine de mort taxer d'anti-christianisme un dirigeant religieux parce que ce dernier appuie l'abolition de la peine capitale. Pourquoi les partisans de l'abolition persistent-ils à maintenir le débat à ce niveau primaire en personnalisant les prises de position au lieu de débattre des aspects moraux de la question?

On s'est demandé aujourd'hui si le maintien de la peine capitale avait un effet dissuasif.

Des voix: Non.

M. Domm: Je peux vous citer les noms de quatorze personnes, de quatorze victimes innocentes qui seraient encore en vie aujourd'hui si leur meurtrier avait été exécuté après son premier meurtre.

Ces quatorze crimes auraient été évités. Aux personnes qui citent le cas de la maison de transition, à Ottawa, l'affaire Sweeney—je ne vais pas en parler, car elle fait maintenant l'objet d'un appel—je rappelle que le père de la victime dans cette affaire est résolument et ardemment contre la peine de mort, et je respecte cette position. Mais la mère de cette jeune fille qui a été violée et assassinée dans la maison de transition est en faveur du rétablissement de la peine capitale. C'est là quelque chose qu'il faut signaler. La mère de cette jeune fille s'est prononcée sur le réseau national de télévision en faveur de la peine capitale.

Encore ce mois-ci, nous avons appris qu'il y avait eu une série de meurtres à la scie mécanique à Montréal. Une des victimes a été découpée en 17 morceaux.

J'en ai marre de lire dans nos journaux et d'entendre à la radio et à la télévision les souffrances du condamné à mort. Et les onze enfants qui ont été violés, assassinés et enterrés le long de la route en Colombie-Britannique? Et la victime dont le corps a été découpé en 17 morceaux à Montréal? Et la jeune fille qui a été violée et assassinée dans la maison de transition? Et Eli Guay? Et les six meurtriers à qui on a accordé leur libération conditionnelle et qui ont fait d'autres victimes? Et les juges? Et les jurés? Et les révisions judiciaires?

Lorsqu'un individu franchit toutes les étapes de notre système judiciaire et qu'il est reconnu coupable de meurtre au premier degré, il devrait être exécuté. Il n'y a pas eu au Canada depuis la Confédération un seul cas d'erreur judiciaire qui ait mené à une exécution. On ne m'a jamais cité de cas de ce genre. Cependant, je peux citer des douzaines de personnes innocentes qui ont été assassinées par suite du processus de révision judiciaire. Le même comité de révision selon lequel il ne faut pas exécuter quelqu'un parce qu'on pourrait exécuter un innocent, a causé indirectement le meurtre de douzaines d'innocents parce qu'il a décidé d'accorder ou non la libération conditionnelle à telle ou telle personne.

Est-il plus moral d'être intolérant à propos d'un comité de révision ou de l'être à propos de meurtriers? Je suis en faveur de la peine capitale dans les cas de meurtre planifié, intentionnel, prémédité; de meurtre résultant d'actes de piraterie aérienne ou de prise d'otages; de meurtres perpétrés par des tueurs à gages; et de meurtres en série. Je suis également en faveur de la peine de mort dans les cas de meurtres d'agents de police et d'exécution de la loi, et de meurtres de gardiens de prison.

Jusqu'à ce que prenne fin le présent débat, tout le temps qu'il durera, je lutterai pour le rétablissement de la peine de mort pour ces six délits. Je suis prêt à rendre publics les noms de ceux qui sont en faveur du retour de la corde et de ceux qui sont contre. Les gens ont besoin d'être entendus, et le gouvernement a besoin de leur répondre. Le gouvernement actuel, le gouvernement progressiste conservateur, a fait preuve d'un certain sens des responsabilités à cet égard. Nous aurons le premier vote véritablement libre sur la question depuis la Confédération. Lors de tous les autres «votes libres», les ministres votaient en bloc en faveur de l'abolition. Il y a un député à la Chambre qui était ministre lors du dernier «vote libre» sur la peine capitale et, sans égard au fait qu'il était partisan de la peine de mort, il a voté en faveur de son abolition en s'alignant sur le Cabinet. Je puis vous citer le nom de deux autres qui étaient dans le même cas en 1976. Si ces trois personnes avaient voté en faveur du maintien de la peine de mort en 1976, ce châtiment figurerait encore dans les textes de loi aujourd'hui. Il ne nous manquait que trois voix, mais trois partisans de la peine de mort ont voté en faveur de l'abolition. Après avoir sondé leurs électeurs, les trois ministres en question ont déclaré être partisans de la peine capitale et en fait, ils se sont exprimés dans ce sens. Pourtant, en raison du principe comme quoi le Cabinet votait en bloc, ils ont voté contre.

Le premier ministre du Canada (M. Mulroney) donne maintenant au peuple canadien la possibilité de faire voter librement ses représentants élus sur cette question. Les députés se retrouvent face à leur propre conscience, à leurs électeurs et à leur parti. Je suis fier du parti progressiste conservateur qui a permis qu'un débat ait lieu sur la question; je suis fier du parti qui laisse les membres du Cabinet voter comme ils l'entendent.

Je respecte ceux qui veulent abolir la peine capitale et j'attends le même respect de leur part. C'est un débat qui ne doit pas être personnalisé.

Le président suppléant (M. Paproski): Questions ou commentaires. Le député de York-Centre (M. Kaplan).

M. Kaplan: Monsieur le Président, le député de Peterborough (M. Domm) a affirmé catégoriquement qu'il connaissait 14 cas de personnes qui ne seraient pas mortes si la peine capitale n'avait pas été abolie. Il a ajouté qu'il pouvait nous en donner les noms. Si la délicatesse l'empêche de nous citer les noms, peut-être pourrait-il nous décrire le contexte pour que nous ayons au moins une idée d'où il veut en venir.

M. Domm: Nous disposons actuellement en provenance du ministère du solliciteur général, de Statistique Canada et du ministère de la Justice, des statistiques sur les années 1960 à 1979 qui révèlent que tous les 50 jours, une personne est assassinée dans nos institutions carcérales. Nous connaissons aussi le nom de meurtriers condamnés à des peines d'emprisonnement qui ont commis à nouveau des meurtres pendant leur détention.

En outre, j'ai des renseignements sur six assassins condamnés qui, après avoir été mis en liberté conditionnelle ou sous surveillance obligatoire, ont recidivé. Il y a un cas que je ne peux pas évoquer, parce qu'il est en appel.

Les statistiques confirmeront les chiffres que j'ai cités, et je les fournirai avec plaisir. Si la Chambre désire que je les dépose, je le ferai volontiers.

M. Robinson: Monsieur le Président, je voudrais poser au député de Peterborough (M. Domm) une question concernant le calendrier de ce débat.

En proposant la motion à la Chambre ce matin, le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Lewis) s'est offusqué de ce que le député de Peterborough ait fixé le 30 juin comme date limite à ce débat très important et fondamental qui porte sur le genre de société que nous voulons avoir au Canada.

• (1650)

L'honorable secrétaire parlementaire a déclaré au député de Peterborough qu'il avait tort de s'en prendre au gouvernement en disant que si cette proposition n'était pas adoptée à la Chambre le 30 juin, son gouvernement et son premier ministre (M. Mulroney) auraient l'air faibles et hésitants aux yeux du public canadien.

Le député de Peterborough a-t-il eu maintenant la possibilité, après avoir entendu les paroles du secrétaire parlementaire, de repenser à ce qu'il a dit précédemment? Est-il toujours d'avis que si la Chambre n'adopte pas la résolution pour le 30 juin, ce serait l'indice que son premier ministre et son gouvernement sont effectivement faiblards et hésitants à propos de cette question? Est-ce toujours sa position?

M. Domm: Monsieur le Président, je voudrais bien préciser qu'il s'agissait de la déclaration du cabinet du vice-premier ministre qui a été rapportée dans le journal au moment où nous avons repoussé le débat de mars à avril, et que le gouvernement avait toujours l'intention de traiter cette question avant la fin de juin et de proposer dans les 30 jours un rapport au Parlement sur les amendements proposés—quand la peine capitale serait rétablie et quel genre d'exécution on utiliserait.

Je maintiens fermement ce que j'ai dit. J'estime que nous avons fixé notre propre calendrier. Il doit être évident pour tous ceux qui assistent à ce débat, ou qui l'ont suivi avec un peu d'assiduité ces derniers mois, que le Nouveau parti démocratique n'a qu'un objectif, soit de faire de l'obstruction systématique et d'empêcher de mettre cette question aux voix. Nous avons offert toutes les possibilités au NPD et à l'opposition officielle de mettre fin à ce débat aussi rapidement que possible. Nous avons proposé de prolonger les séances tard le soir, de siéger les fins de semaine ou de limiter les discours à 15 minutes, et ils ont refusé toutes les occasions de limiter le débat et de passer au vote.

M. Orlikow: Monsieur le Président, je voudrais poser une question au député. Je souhaite qu'il reconnaisse aux députés qui s'opposent à la peine capitale le droit de ne pas être de son avis, comme ces derniers lui reconnaissent le droit de croire à cette forme de châtiment.

A l'exception des États-Unis, à ma connaissance tous les pays démocratiques ont rejetté la peine capitale, notamment la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Allemagne, la France, la Belgique, la Hollande, l'Espagne, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il y a aussi la Grande-Bretagne et Israël, deux pays dont la vie des habitants est constamment menacée. Tous ces pays ont refusé d'instaurer la peine capitale dans leur système judiciaire.

Au lieu de vouloir que nous nous inspirions de leur exemple, pourquoi le député préconise-t-il que nous suivions l'exemple des pays communistes et des pays sous dictature militaire où la peine capitale est toujours en vigueur?

M. Domm: Monsieur le Président, rappelons d'abord que le Royaume-Uni applique encore la peine capitale pour les actes de trahison en vertu de son code pénal. Rappelons également que, au Canada, le droit militaire préconise encore la peine capitale. Cela, le député devrait le savoir. Il n'aurait même pas dû poser la question, car l'un de ses collègues a présenté un projet de loi d'initiative privée préconisant justement l'abolition de cette peine en droit militaire.

Il devrait également savoir pourquoi on a rétabli la peine capitale aux États-Unis. Pour l'ensemble des États appliquant cette peine, en moyenne, depuis les cinq dernières anées, le taux d'homicides a décru à un rythme plus rapide que dans les États où elle n'est pas appliquée. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que, aux États-Unis, où l'on a repris les exécutions en 1977, le nombre des homicides est passé de 23 000 à 17 800 l'an dernier, période pour laquelle il existe des données complètes, ce qui représente une diminution de 23 p. 100. Nous ne jouissons pas d'un tel privilège, sauf à l'occasion, quand ce taux baisse chez nous, pour remonter aussitôt après.

C'est en 1985 qu'il y a eu le plus grand nombre d'homicides au Canada, quelque 700 cette année-là. Il n'y a pas de quoi être fier. Aux États-Unis, ce taux taux diminue à un rythme de 23 p. 100.

[*Français*]

M. Malépart: Monsieur le Président, j'ai remarqué que le député de Peterborough (M. Domm) a énuméré une série de crimes qui voudraient que les gens qui font ce crime soient punis. Le député ne croit-il pas qu'il serait préférable plutôt que de faire ce débat, à savoir sur l'opportunité de rétablir la peine de mort, le député ne croit-il pas qu'on devrait plutôt étudier un programme d'établissement d'une politique du plein emploi pour qu'il y ait de moins en moins de gens qui crèvent de faim, de moins en moins de jeunes qui soient obligés de se prostituer, qui soient obligés de s'embarquer au niveau de la drogue et après cela de tomber dans des vols à l'étalage et ainsi de suite, des hold-up? Est-ce que le député croit vraiment que la peine de mort est la dissuasion à l'endroit des criminels et est-ce que le député se rappelle qu'à Chicago, Al Capone, toute l'équipe, les massacres qu'il y avait là . . . ce n'est pas à cause de la peine de mort qu'ils ont réussi à arrêter cela, c'est au niveau de la loi de l'impôt qu'ils ont réussi à arrêter ces gens-là. J'aimerais savoir, c'est ma dernière question au député, lui qui prône tant la peine de mort, est-ce qu'il serait prêt à être le bourreau pour exécuter ceux qu'il demande d'exécuter?

[*Traduction*]

M. Domm: Monsieur le Président, je dois prendre le temps de signaler que, pendant que les libéraux étaient au pouvoir, la violence ou les actes criminels de violence se sont accrus au Canada, selon un rapport de Statistique Canada, de 41 000 en 1962 à 179 000 en 1984, quand les libéraux ont perdu le pouvoir.

Quelle explication me donne-t-il pour cette hausse aussi vertigineuse des actes de violence? Que dire des tentatives de meurtre sous le régime libéral? Selon Statistique Canada, elles sont passées de 83 en 1962, à 922 en une seule année en 1984. Qu'ont fait les libéraux concernant notre régime de libération conditionnelle et de surveillance obligatoire?

Le député devrait faire son examen de conscience. Nous sommes dans le pétrin aujourd'hui à cause de l'incompétence des libéraux à lutter contre les criminels et les infractions graves. Et maintenant passons aux meurtres au premier degré. Le nombre des meurtres au premier degré au Canada a bondi de 202 en 1980 à plus de 300 en 1985.

M. Robinson: Et en 1986?

M. Domm: Il a baissé en 1986, mais il s'agit de chiffres provisoires. Qu'a-t-on fait des 329 personnes tuées dans l'écrasement de l'avion d'Air India? Aucun de ces homicides n'a été déclaré par Statistique Canada.

Quand on ajoute ces 329, notre taux d'homicides devient le plus élevé de l'histoire canadienne. L'enquête indienne a déjà attribué la cause de l'écrasement à une explosion dans le compartiment à bagages, ce qui relève entièrement de la responsabilité du Canada. C'est notre taux d'homicides. Il y a eu des pertes de vies qui ne figurent même pas dans les chiffres des homicides de Statistique Canada pour 1985 ou 1986. Ils y figureront, toutefois, et l'écart se comblera.

Le président suppléant (M. Paproski): Je donnerai la parole au député de Yorkton—Melville (M. Nystrom) et à la députée d'Argenteuil—Papineau (M^me^ Bourgault) si nous avons le temps d'ici cinq heures.

M. Nystrom: Monsieur le Président, je suis à la Chambre depuis 1968. Pour la plupart des débats importants, nous tenons des audiences publiques pour entendre l'opinion du public sur les avantages et les inconvénients de certaines questions comme celle de l'Accord du Nid-de-corbeau, par exemple.

Puisque le député de Peterborough (M. Domm) a parlé de l'importance de l'opinion publique, pourquoi n'appuyerait-il pas une résolution autorisant un comité parlementaire à entendre ce que les Canadiens ont à dire pour ou contre la peine capitale? Si cette résolution est adoptée, ce comité se limitera à entendre l'opinion du public sur les infractions passibles de la peine capitale et sur les méthodes d'exécution.

En tant que parlementaire expérimenté qui respecte l'opinion des citoyens, des chefs religieux et des autres intéressés, pourquoi ne voudrait-il pas qu'un comité entende les avantages et les inconvénients du rétablissement de la peine capitale et se penche ensuite sur les infractions qui en sont passibles et sur les méthodes d'exécution?

M. Domm: Vous n'êtes évidemment pas au courant de ce qui s'est passé depuis quelques mois parce que c'est ma motion qui a été envoyée au comité permanent de la justice et qui est toujours inscrite au *Feuilleton* . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Le député pourrait-il faire ses remarques par l'intermédiaire de la présidence?

M. Domm: Monsieur le Président, il est important de dire que le député qui m'a demandé pourquoi je n'appuierais pas la formation d'un comité multipartite pour entendre les arguments pour ou contre la peine capitale est mal informé.

C'est ma motion qui a été envoyée au comité. Le comité l'étudie encore. La Chambre est cependant saisie d'une motion qui a préséance sur les comités permanents. La motion dont la Chambre est saisie autoriserait précisément la mise sur pied de ce comité de 15 hommes qui parcourront le Canada durant l'été . . .

M. Nystrom: Quinze hommes?

M. Domm: . . . un comité de 15 personnes qui parcourront le pays cet été pour entendre des témoignages en vue de déterminer quelles infractions devraient être passibles de la peine capitale.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'informer la députée d'Argenteuil—Papineau que la période des questions et des commentaires est maintenant terminée.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

• (1700)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—MOTIONS

[*Traduction*]

L'ÉDUCATION

L'OPPORTUNITÉ DE FACILITER POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS L'ACCÈS AUX ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE DU CANADA

L'hon. William Rompkey (Grand Falls—White Bay—Labrador) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, afin de favoriser le développement d'autres pays, de promouvoir la compréhension internationale et de permettre à la société canadienne d'en profiter davantage aux points de vue scolaire, culturel, politique et financier, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'élaborer des politiques et de mettre en oeuvre des programmes destinés à faciliter pour les étudiants étrangers l'accès aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

—Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de cette motion. Je m'en réjouis d'autant plus que c'est la première fois depuis 15 ans que j'ai l'occasion de le faire au sujet d'une motion ou d'un projet de loi que j'ai proposé.

Le nombre d'étudiants étrangers qui étudient au Canada a baissé de 43 p. 100 depuis cinq ou six ans. Leur nombre a diminué graduellement. Il est important que le Canada fasse quelque chose pour remédier à cette situation et cela, pour plusieurs raisons. Premièrement, tous les étudiants canadiens à qui j'ai parlé d'un bout du pays à l'autre approuvent la présence d'étudiants étrangers dans nos universités. Ils estiment que la compagnie, les conseils et l'amitié des étudiants étrangers apportent une dimension supplémentaire à leurs études. Cela leur donne un caractère particulier et, sans cette présence, ils estiment que leur éducation ne serait pas aussi complète. Les étudiants canadiens appuient donc entièrement cette motion et cette initiative. Ils m'ont dit qu'en se faisant des amis venant des pays du monde entier, ils établissent de bons contacts pour l'avenir.

Le Canada se fait également des amis dans le monde entier. J'ai été à l'étranger, comme chacun de nous, et dans de nombreux pays j'ai rencontré des dirigeants de l'entreprise, de l'industrie, du gouvernement et du secteur de l'éducation qui sont diplômés d'universités canadiennes. Les anciens diplômés d'universités canadiennes représentent le meilleur moyen que nous ayons d'exercer une influence et d'assurer notre présence dans plusieurs pays. Les universités ne sont pas seules à souhaiter que nous ouvrions davantage nos portes aux étudiants étrangers. Le président de l'Université de Windsor a parlé avec beaucoup d'éloquence de la nécessité d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers au Canada.

En effet, le professeur Reuben Green de l'Université de Windsor a publié un document prouvant qu'outre les importants avantages intangibles qu'en retirent les étrangers, il y a également d'importants avantages concrets pour notre pays puisque les étudiants étrangers contribuent à l'avenir économique et social du Canada, tout en faisant un apport immédiat à l'économie canadienne. L'étude du professeur Green a révélé qu'entre 600 et 700 millions de dollars sont injectés tous les ans dans l'économie canadienne grâce aux étudiants étrangers en séjour dans notre pays. Ils achètent tous des fournitures et ils font tous des courses. Ils sont tous logés et dépensent de l'argent dans notre pays. Cela représente un avantage net pour le Canada, à long et à court termes. Il s'ensuit également une amélioration des relations internationales. Pour toutes ces raisons, il me semble qu'en 1987, nous devrions commencer à accueillir un plus grand nombre d'étudiants étrangers dans les universités canadiennes, où ils sont de moins en moins nombreux ces dernières années.

Si vous le permettez, je voudrais citer un article du Bureau canadien de l'éducation internationale qui porte sur cette question. Voici ce qu'on peut lire dans certains documents où il est question de son organisation particulière:

> Le Consortium national croit que le gouvernement canadien doit collaborer avec les provinces pour élaborer une politique et des programmes visant à accroître la capacité du Canada de commercialiser ses services éducatifs dans le monde et à faciliter l'accès des établissements postsecondaires canadiens à des ressortissants étrangers. Le gouvernement fédéral devrait également prendre immédiatement des mesures unilatérales pour fournir aux provinces des fonds supplémentaires dans le but de supprimer les écarts entre les droits . . .

C'est un obstacle. Les droits d'inscription sont différents dans certaines provinces. Autrement dit, les étudiants étrangers doivent payer plus cher que les Canadiens. La suppression des écarts entre les droits sera importante. Dans cet article, on dit ensuite que le Consortium national suggère au gouvernement fédéral:

> —d'augmenter le nombre de bourses à l'intention des pays en développement et de supprimer les obstacles administratifs qui découragent les étudiants étrangers d'étudier au Canada, par exemple les restrictions visant l'emploi à temps partiel, les procédures ennuyeuses de demande et de renouvellement des visas d'étudiant, la fiscalité injuste et les cotisations obligatoires au RPC et à la CAC dont les étudiants étrangers ne tirent aucun avantage.

Le Bureau canadien de l'éducation internationale a formulé ces suggestions qui, à mon avis, sont des plus raisonnables et importantes. Les étudiants étrangers au Canada se heurtent à certains obstacles et le gouvernement du Canada et le Parlement peuvent contribuer directement à les supprimer. Comme nous le savons, l'enseignement relève en grande partie de la compétence des provinces mais les difficultés qu'ont les étudiants étrangers à venir faire des études au Canada sont dues dans une certaine mesure, dans une trop grande mesure, au gouvernement fédéral. Je me souviens d'un des professeurs de Windsor qui voulait inviter une étudiante antillaise à venir faire des études au Canada. Elle était disposée à la parrainer et malgré cela, rien n'avait bougé au bout de six ou huit mois.

L'étudiante devait garantir qu'elle avait 8 000 $ en banque là où elle habitait, et elle devait remplir toutes sortes de formalités administratives avant de pouvoir faire des études au Canada. C'est à ce niveau là que le gouvernement pourrait intervenir. Il devrait faciliter les choses pour les raisons que j'ai

données. C'est bon pour le Canada sur le plan des relations publiques et le pays a un avantage financier immédiat à en retirer. Enfin, et surtout, les étudiants, les professeurs d'université, les enseignants et les présidents canadiens, disent tous que si nous ne permettons pas à des étudiants étrangers de venir plus facilement dans notre pays, un aspect de l'éducation sera négligé.

J'exhorte le gouvernement, par ma motion, qui, recevra je l'espère du moins, l'appui des députés des deux côtés de la Chambre, à élaborer une politique susceptible de permettre aux étudiants étrangers de venir plus facilement au Canada pour pouvoir les accueillir comme des citoyens du monde. En les aidant, nous servirons nos intérêts à la longue.

[*Français*]

M. Jean-Guy Hudon (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, il est clair, depuis de nombreuses années, que la présence d'étudiants d'autres pays dans des institutions postsecondaires canadiennes a profité aux Canadiens de bien des manières. D'autres déclarations faites dans le cadre de ce débat ont démontré la diversité des programmes mis sur pied au fil des ans pour favoriser la venue d'étudiants au Canada ou pour encourager ceux qui ne peuvent faire partie de nos programmes.

Le nombre d'étudiants étrangers au Canada à la fin des anneés 1970 et au début des années 1980 a augmenté de façon considérable. Ce mouvement a atteint son point culminant à tous les niveaux d'éducation durant l'année universitaire 1983-1984. Depuis lors, monsieur le Président, il y a eu une baisse régulière dans la plupart des paliers, mais non à tous.

On a vu également baisser le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire dans la plupart des régions du pays mais non dans toutes. Il n'existe aucune explication simple des raisons de ce déclin, mais le montant des frais de cours et de séjours est, de toute évidence, un élément décisif.

Ce recul n'est pas propre au Canada. A vrai dire, la baisse du mouvement des étudiants entre les nations du Commonwealth a été si marquée que celui-ci a dû créer un groupe d'étude spécial sur la mobilité des étudiants. Cette organisation multilatérale unique s'inquiète en particulier des effets que pourrait avoir sur elle un tel déclin.

Le Canada a essayé de répondre à ces préoccupations dont il sera probablement question de nouveau à la réunion des ministres de l'éducation du Commonwealth qui doit avoir lieu à Nairobi en juillet prochain. L'une des solutions a été de porter de 300 à 500 le nombre de bourses d'étude offertes dans le cadre du Programme canadien de bourses d'étude et de perfectionnement du Commonwealth. Il convient de noter qu'une très forte majorité de ces bourses sont destinées aux pays en voie de développement du Commonwealth et peuvent donc servir directement l'objectif mentionné par le député de l'opposition, qui est de favoriser le développement d'autres pays.

• (1710)

Le Canada observe également de très près le travail du Comité de Lord Brigg qui examine les possibilités de l'éducation à distance comme moyen de favoriser le développement et une plus grande compréhension au plan international ou à l'intérieur du Commonwealth. En bref, nous désirons examiner non seulement les méthodes traditionnelles comme les bourses d'étude pour atteindre les objectifs définis dans la motion mais aussi, et dans les mêmes buts, toutes les nouvelles méthodes comportant des technologies où le Canada se situe à la pointe du progrès.

Le Commonwealth, monsieur le Président, n'est pas le seul forum multilatéral dans lequel le Canada a un intérêt, ni le seul qui s'intéresse à des questions telle la mobilité des étudiants. C'est la raison pour laquelle le premier ministre (M. Mulroney), au Sommet de Paris, annonçait un nouveau programme de bourses d'étude destinées aux pays francophones. En vertu de ce programme, le Canada offrira 350 bourses d'étude à des étudiants de pays en voie de développement, membres de la Francophonie, au coût d'environ 6 millions de dollars. D'autre part, nous étudions la possibilité d'implanter un système d'éducation «à distance» pour appuyer les besoins en développement de ces pays et pour cimenter les liens entre les pays francophones sur la base d'une meilleure compréhension mutuelle.

Étant donné l'importance qu'attachent à la présence des étudiants étrangers, non seulement des institutions multilatérales comme le Commonwealth, mais aussi les établissements d'enseignement canadiens et tous les gouvernements concernés, ceux des provinces comme ceux du gouvernement fédéral, ce déclin est source de préoccupations. Des mesures qui permettraient d'y mettre fin ou de renverser la vapeur ont fait l'objet de diverses propositions qui ont été présentées, par exemple, à des comités parlementaires. Certains se sont inquiétés de divers aspects du séjour des étudiants dans nos universités et collèges. Divers points ont été soulevés au sujet du milieu, au sens large, dans lequel ils vivent et étudient et il en a été de même au sujet des règlements et procédures qui s'appliquent à eux.

Pour ces raisons, monsieur le Président, le gouvernement a déclaré en novembre, en réponse au Comité mixte spécial, qu'il lancerait une étude en profondeur des politiques et programmes touchant les étudiants étrangers. Cet examen détaillé, qui est maintenant en cours, tient compte de tous les aspects de nos intérêts nationaux auxquels touche la présence des étudiants étrangers dans nos établissements d'enseignement. Il envisage aussi les questions les plus immédiates et pratiques relativement à la manière de s'occuper des étudiants, depuis leur premier contact avec les autorités canadiennes jusqu'à la fin de leur séjour au Canada et à leur rentrée au pays.

Je dois rappeler aux députés évidemment que l'éducation et les politiques des établissements d'enseignement sont des questions de compétence provinciale. Les gouvernements provinciaux et les établissements d'enseignement ont éprouvé les mêmes préoccupations que nous au sujet de la chute du nombre d'étudiants. Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada a présenté, en novembre de l'an dernier, un rapport fort utile en deux volumes sur les questions relatives aux étudiants étrangers. Ce document renferme non seulement un examen général des questions en cause mais aussi des données très étendues sur les étudiants étrangers de même que sur les politiques et les programmes tant fédéraux que provinciaux.

Le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada effectue aussi un examen des questions de compétence provinciale concernant les étudiants étrangers. Les autorités fédérales et provinciales communiquent les unes avec les autres au fur et à mesure que ces examens progressent.

Je peux offrir aux députés l'assurance que le gouvernement, une fois ce processus d'examen achevé, énoncera clairement les buts et les objectifs qu'il juge appropriés à l'égard de cet élément important de nos relations extérieures.

Il fera aussi des observations sur les divers moyens d'assurer un plus grand accès à nos établissements postsecondaires grâce aux politiques et pogrammes mis en oeuvre au niveau fédéral. Il précisera en outre les moyens possibles d'encourager un tel accès.

[*Traduction*]

Mme Lynn McDonald (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je voudrais féliciter le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) d'avoir présenté cette motion aujourd'hui. Il peut compter sur le soutien de mon caucus et sur mon appui sans réserve sur cette question et pour cette motion dont voici le libellé:

> Que, de l'avis de la Chambre, afin de favoriser le développement d'autres pays, de promouvoir la compréhension internationale et de permettre à la société canadienne d'en profiter davantage aux points de vue scolaire, culturel, politique et financier, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'élaborer des politiques et de mettre en oeuvre des programmes destinés à faciliter pour les étudiants étrangers l'accès aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

Nous constatons malheureusement que le nombre d'étudiants étrangers dans nos universités et nos collègues a diminué ces dernières années. Cette tendance est attribuable à certains facteurs économiques et à des questions de réglementation.

J'ai déjà été étudiante étrangère à l'Université de Londres. Je suis donc en mesure de parler des avantages personnels que j'ai retiré de mes études supérieures en Angleterre. Mon séjour dans un collège international m'a permis de rencontrer des étudiants de partout dans le monde. Ce fut une excellente expérience qui m'est profitable aujoud'hui quand j'ai besoin d'informations et de contacts. En tant qu'ex-professeur dans des universités canadiennes, voire en Europe au cours d'un bref congé sabbatique, je sais que les étudiants étrangers représentent un apport immense pour notre pays. Les étudiants canadiens qui fréquentent nos universités en savent davantage sur le monde quand ils peuvent rencontrer des collègues d'autres pays. Nous voulons multiplier ce genre de contacts avec des étrangers.

Mais les moyens de le faire manquent actuellement. Nous avons bien un budget pour l'aide au développement international et nous avons pris certains engagements sur ce chapitre, mais je déplore que nous n'ayons pas respecté notre promesse de porter notre aide extérieure à 0,7 p. 100 de notre PNB. Nous n'avons pas atteint cet objectif et nous sommes loin de mettre les bouchées doubles, mais nous avons effectivement pris certains engagements sur le chapitre de l'aide internationale. Nous dépensons un peu pour l'enseignement dans les pays en voie de développement. Mais fort peu pour les étudiants étrangers au Canada. Je trouve que nous ne faisons pas grand-chose compte tenu de l'excellence de nos universités et de la contribution qu'elles pourraient apporter au développement international.

Les bourses d'études canadiennes offertes aux pays en développement ne représentaient en 1985-1986 que 0,3 p. 100 de l'effort global du Canada dans le domaine du développement, et leur valeur n'atteignait que 7,9 millions de dollars. C'est très peu par rapport à l'aide que nous pourrions accorder. Nous ne donnons annuellement qu'environ 1 500 bourses d'études aux pays en développement alors que d'autres pays se montrent beaucoup plus généreux. Le Royaume-Uni, les États-Unis et le Japon, par exemple, accordent près de 20 000 bourses par année. Nous sommes bien loin derrière alors que nous pourrions faire mieux et que la présence d'étudiants étrangers dans nos universités serait un atout.

Tout en comblant son désir d'aider au développement, le Canada tirerait de cette mesure divers avantages. On a déjà parlé des bienfaits économiques qu'apporte la venue d'étudiants étrangers au Canada et de ce que les liens qui se tissent peuvent procurer à très long terme aux Canadiens. Les étudiants établissent ainsi des contacts qui leur seront très utiles si, un jour, ils deviennent parlementaires, gens d'affaires, professionnels et chercheurs. Nous vivons à l'échelle planétaire, nous ne sommes pas confinés à un seul pays. Ce sont des contacts avantageux pour le Canada. Il devrait se créer des réseaux de personnes qui participent à la vie gouvernementale, économique, politique et culturelle de leur pays. Les étrangers qui auront vécu au Canada reviendront ici pour acheter des biens et des services, accorder des contrats de toutes sortes et collaborer avec nous à quelque projet d'ordre politique ou autre. Ces gens nous considérerons comme des amis. Les contacts de ce genre porteront des fruits pendant de nombreuses années.

• (1720)

A part le fait que nous n'accordons pas beaucoup de bourses aux étudiants étrangers, il faut se rendre compte que parmi les étudiants étrangers que nous recevons au Canada, un nombre disproportionné vient de pays riches. Il s'agit peut-être de pays du tiers monde, mais manifestement, il y a d'énormes différences entre les pays du tiers monde pour ce qui est de la richesse. Nos programmes ne profitent pas aux pays les plus pauvres. Pour que l'aide au développement à l'étranger soit réaliste, l'enseignement est essentiel, et nous pourrions faire beaucoup plus à cet égard. Il faut être sensible aux besoins des pays situés dans les régions les plus pauvres du monde et aux énormes pressions auxquelles ils sont soumis. Ils ont dû reprendre à leur compte et financer des systèmes d'enseignement. Ils font face à une crise à l'heure actuelle, car ils sont fort endettés. Certains pays doivent compter avec des catastrophes naturelles et, dans bien des cas, il leur faut sabrer dans leurs propres systèmes d'enseignement. Il s'agit d'une occasion idéale pour nous de montrer que nous sommes sensibles aux besoins de ces gens et que notre aide s'adresse bel et bien à ceux qui en ont le plus besoin. Ce n'est tout simplement pas le cas à l'heure actuelle.

Si l'on en croit une étude effectuée par le Bureau canadien de l'éducation internationale, au cours des deux dernières années universitaires, on a assisté à une baisse de 23 p. 100 du nombre d'étudiants étrangers au niveau postsecondaire au Canada. En outre, à peine 5 p. 100 de nos étudiants étrangers viennent des pays les moins développés. En 1985, le Canada a offert des bourses à des citoyens de pays aussi riches que la France, la République fédérale d'Allemagne, et le Japon, mais à aucun ressortissant du Tchad, de Madagascar, de la Birmanie ou de la Guinée équatoriale, qui comptent parmi les pays les plus pauvres du monde. On voit là vraiment la nécessité

d'adapter notre politique aux réalités du monde à l'heure actuelle.

La dernière fois que j'ai signalé à la Chambre la nécessité d'apporter une aide au développement aux étudiants au niveau postsecondaire, j'ai reçu de l'une de mes électrices une lettre dans laquelle elle soulevait une crainte que beaucoup de gens partagent, j'en suis persuadée. Cette étudiante m'a demandé pourquoi nous nous préoccupions tant des étudiants étrangers, alors que nos étudiants au Canada ont déjà bien assez de difficulté à se rendre à l'université. Elle m'a signalé qu'au moment où elle obtiendrait son baccalauréat en arts, elle aurait une dette de 6 000 $. Nous savons que certains étudiants sont plus endettés que cela. Elle m'a précisé les sacrifices qu'elle avait dû faire pour aller à l'université et elle se demande s'il ne s'agit pas de décider d'aider soit les étudiants canadiens, soit les étudiants étrangers.

Je tiens simplement à préciser aux gens comme elle que l'un n'empêche pas l'autre. Nous avons un budget distinct pour le développement outre-mer. Nous avons pris un engagement public moral, et il s'agit de déterminer comment utiliser l'argent à notre disposition. On a parlé à de nombreuses reprises à la Chambre du sort que nous réservons à nos propres étudiants. On a parlé de l'insuffisance des prêts aux étudiants et des bourses d'études et d'autres choses du genre, et de la nécessité de procéder à une réforme. Les provinces doivent aussi faire leur part pour rendre les études postsecondaires accessibles à tous les Canadiens, quel que soit leur revenu. Ce n'est pas une alternative. Le Canada va bénéficier de la présence ici des étudiants internationaux et il faut nous pencher à la fois sur le cas des étudiants canadiens et sur celui des étudiants internationaux.

Pour conclure, je tiens à dire que la résolution du député de Grand Falls—White Bay—Labrador me réjouit beaucoup. J'assure celui-ci de l'appui de mon parti à l'égard de mesures destinées à accroître la fréquentation de nos établissements d'enseignement par des étudiants internationaux.

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, je suis heureux que le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) ait proposé cette motion à la Chambre. Je crois que c'est une excellente motion dont l'objet est très important. Les recommandations politiques qui en découleraient si elle était adoptée auraient une incidence fort souhaitable. Je félicite le député d'avoir proposé cette motion.

Je crois que la présence d'étudiants étrangers dans nos universités, collèges et maisons de formation de tout le pays est bien désirable pour diverses raisons. Il est bon pour le système d'enseignement canadien et pour les étudiants étrangers que ceux-ci viennent parfaire leurs études au Canada. Ce genre d'échanges fait essentiellement partie du rôle international du Canada. C'est là une façon d'encourager l'échange d'idées entre sociétés. C'est une dimension de la société canadienne en tant que membre actif, ouvert et responsable de la communauté internationale. Lorsque j'enseignais au Collège Conestoga, à Kitchener, j'ai pu constater moi-même que la présence d'étudiants étrangers dans nos classes était enrichissante pour tous. Nous avons bénéficié de leur expérience et de la façon différente qu'ils ont parfois de voir les choses.

Dans le peu de temps dont je dispose, je voudrais parler non pas des étudiants des États-Unis, de l'Europe ou des autres pays industrialisés, mais de ceux qui viennent du tiers monde, notamment sous les auspices du programme d'aide du Canada. Je m'intéresse particulièrement à la question parce que je fais partie du comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur. Nous étudions l'aide au développement international depuis mai dernier. Nous avons entendu les témoignages de gens de partout au Canada. Nous avons entendu des témoignages sur l'objet même de la motion à l'étude. C'est-à-dire que le Canada a lentement réduit l'aide qu'il accorde pour amener plus d'étudiants chez nous. Leur nombre diminue, et pourtant les moyens de faire davantage existent. Je me préoccupe de ce fait, et c'est pourquoi j'appuie la motion. Bien que le nombre des étudiants qui viennent étudier au Canada diminue, nos réalisations antérieures ont cependant été en grande partie positives.

Il y a, dans les pays du tiers monde, des milliers de titulaires de postes clefs qui ont retiré de grands avantages de la formation qu'ils avaient reçue au Canada, surtout grâce aux bourses d'études et aux programmes de formation financés par l'Agence canadienne de développement international ou le Bureau de l'aide extérieure avant la création de l'ACDI. On compte parmi ces personnes des ministres et des cadres supérieurs des secteurs public et privé de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. A mon avis, on ne saurait douter que les fonds engagés par le Canada pour préparer ces personnes à occuper leurs postes de commande constituent un judicieux investissement. Ces fonds ont permis à ces étudiants de retour chez eux de contribuer au développement de leur pays.

Ces investissements sont en outre tout à l'avantage du Canada. Ces étudiants forment dans les pays en voie de développement un important réseau de personnes qui possèdent quelques connaissances sur le Canada. Nos produits et notre manière de traiter les affaires leur sont familiers. Ce qui est peut-être plus important, c'est que, grâce aux contacts qu'ils ont établis ici, ils ont appris d'autres étudiants qui sont devenus des chefs de file dans leur propre pays. Ils ont créé un important réseau d'amis, de connaissances et de personnes-ressources au Canada. De retour dans leur pays, ils sont disposés à s'engager avec nous dans des entreprises commerciales, dans les forums internationaux des Nations Unies ou dans des projets de développement dans leur propre pays ou dans des pays voisins.

En 1985, quelque 3 300 étudiants et stagiaires des pays du tiers monde étaient au Canada sous les auspices de l'ACDI. Dans une large mesure et de manière très concrète, ce sont eux les amis et les connaissances dont aura besoin le Canada dans les pays du tiers monde au cours des années à venir, que ce soit dans dix, vingt ou trente ans. Nos enfants vivront dans un monde nouveau où le contexte économique et politique sera différent de ce que nous connaissons et où les pays du tiers monde pourraient fort bien jouer un rôle beaucoup plus déterminant. J'espère que l'expérience acquise par les stagiaires et les étudiants du tiers monde cette année ainsi que l'année prochaine pendant leur séjour ici leur permettra de jouer un rôle précieux dans le développement de leur pays et qu'ils seront bien accueillis par les autres étudiants ici et par les collectivités au sein desquelles ils vivront pendant leurs études afin qu'ils apprennent à connaître le Canada et emportent chez eux de bons souvenirs lorsqu'ils partiront.

• (1730)

Cependant, nous devons nous rappeler que les étudiants que nous accueillons au Canada ne constituent qu'une partie de ceux que nous aidons à former dans le cadre de notre contribution au développement mondial. Il y en a d'autres que nous ne voyons jamais qui sont formés chez eux sur place ou dans des établissements qui existent dans leur pays, dans des conditions qui sont bien plus proches de celles qu'ils connaîtront dans leur travail.

C'est un fait que la façon d'aborder la question de la formation a changé de façon spectaculaire ces dernières années pour tenir compte des leçons apportées par l'expérience et tirer le meilleur parti possible des moyens financiers limités dont disposent les programmes d'aide. Certaines de ces leçons ont été négatives. Nous avons appris, par exemple, que de faire partir les étudiants d'un pays pauvre connaissant de nombreux problèmes sociaux, économiques et politiques et de leur faire passer plusieurs années dans un pays très riche comme le nôtre qui bénéficie de toutes les installations et de toutes les possibilités n'est pas toujours le meilleur moyen de remédier au drainage des cerveaux qui se produit des pays du tiers monde vers les autres.

C'est une réalité de la vie que lorsqu'ils étudient ici pendant quatre ou cinq ans ou plus, ils ne veulent plus partir. C'est un facteur dont nous devons tenir compte. C'est un problème pour eux autant que pour nous. Notre but est de les aider pour qu'ils puissent rentrer chez eux et aider leurs compatriotes.

Nous avons également appris que, même si nous avons d'excellents collèges et universités ici au Canada, leur enseignement ne correspond pas toujours aux besoins des pays en voie de développement. Pour exprimer cette leçon d'une façon plus positive, nous avons vu plusieurs pays en voie de développement faire de grands progrès dans le domaine de l'enseignement au point qu'ils peuvent satisfaire une grande partie de leurs besoins en ce qui concerne l'enseignement universitaire général, de sorte qu'il n'est plus essentiel qu'un grand nombre de leurs étudiants partent à l'étranger faire leurs études. Nous avons acquis la sagesse de nous rendre compte que dans beaucoup de cas, la meilleure formation et la seule valable est celle fournie chez eux dans des établissements de leur pays ou de leur région et dans le contexte de la société qu'ils connaissent et espèrent développer.

Il demeure que la grande question de l'éducation et de la formation dans le cadre de la coopération au développement est devenue beaucoup plus complexe qu'on ne l'avait crue. La plupart des solutions consistent à offrir des perspectives dans les pays où des compétences sont requises. Nous devons mettre au point toute une série de programmes de formation, non seulement au niveau universitaire, mais aussi de la formation technique sous de nombreuses formes, favoriser l'acquisition de compétences nécessaires dans le contexte de divers projets de développement, et créer des institutions qui sont essentielles au développement national des pays qui bénéficient de notre coopération.

Quand ils se sont rendus en Afrique vers la fin de novembre, début décembre, les membres du comité des affaires extérieures et du commerce international ont constaté à leur grand étonnement que les compétences requises par ces gens étaient des compétences de gestion et d'entretien de base plutôt que des études doctorales.

La plupart des efforts que nous déployons bénéficient, comme il se doit, à l'étranger et consistent à trouver de nouveaux moyens d'offrir notre aide par l'instauration, par exemple, d'échanges entre les universités et les institutions du Canada et de la Chine, ce qui permet au Canada de jouer un rôle passablement important dans le développement des ressources humaines en Chine. Il y a aussi les dispositions prises en vertu desquelles la société d'électricité Hydro-Ontario assurera la formation de plusieurs centaines de fonctionnaires et de techniciens de la Société nationale d'électricité d'Égypte.

En conclusion, j'estime très valable l'objet de la motion. Le comité des affaires extérieures et du commerce international examine la question depuis juin dernier, comme je l'ai expliqué tout à l'heure. Il fera son rapport à la Chambre en juin prochain. Ce rapport proposera, je l'espère, de nombreuses recommandations en matière de dévelopement des ressources humaines, lesquellles abonderont dans le sens des propositions faites par notre collègue aujourd'hui. Je suis persuadé qu'il en sera ainsi.

[*Français*]

M. Richard Grisé (Chambly): Monsieur le Président, je me réjouis de l'intérêt que manifeste le député de Grand Falls-White Bay—Labrador (M. Rompkey) de voir le Canada jouer un plus grand rôle dans le développement des relations culturelles internationales. Certes, les objectifs auxquels fait allusion sa motion «encourager le développement d'autres pays et promouvoir la compréhension internationale» sont des objectifs que nous pouvons tous appuyer. De même, les avantages que le Canada peut en retirer sur les plans universitaire, culturel, politique et financier, avantages que, selon lui, il est possible d'obtenir grâce à la poursuite de ces objectifs, sont considérables et justifient des mesures sérieuses de la part du gouvernement.

Et je profite de l'occasion, monsieur le Président, pour informer cette Chambre qu'effectivement ce genre de programme existe déjà bien sûr à l'intérieur de la circonscription que j'ai l'honneur de représenter, la circonscription de Chambly. Encore une fois, nous sommes à l'avant-garde, monsieur le Président, dans ces échanges culturels et intellectuels, particulièrement à l'École aérotechnique, CEGEP unique au Canada dans la formation d'étudiants dans le secteur de l'aérotechnique et bientôt de l'aéronautique également. De même, et je prends le temps de souligner aussi l'importance que la société Pratt & Whitney considère dans ces échanges alors que les représentants de ses clients dans tous les pays du monde ou à peu près viennent à son centre de formation et à l'école aérotechnique dans la circonscription de Chambly, à Saint-Hubert plus particulièrement, pour permettre à ces gens-là d'apprendre les techniques de ces milieux-là et inversement connaître les difficultés que ces gens-là peuvent rencontrer en cours de route.

En réponse à cette motion, je voudrais signaler un programme qui, à mon avis, a constitué un facteur particulièrement puissant pour la réalisation de ces objectifs, à savoir le programme de relations internationales en matière d'éducation du ministère des Affaires extérieures. Comme le savent les députés de l'opposition, le gouvernement a approuvé un

accroissement des crédits consacrés aux relations culturelles internationales. Un premier accroissement est entré en vigueur au cours du dernier exercice et cela continuera pendant les trois prochains exercices. Le budget des programmes de ce secteur devrait doubler.

Cette décision a déjà entraîné une augmentation du nombre de bourses offertes dans le cadre du Programme de bourses du gouvernement du Canada à des universitaires au niveau de la maîtrise, du doctorat et au niveau postdoctoral, de la République fédérale d'Allemagne, d'Italie, des Pays-Bas, du Japon, du Mexique et du Brésil. De plus, le programme permet d'offrir des bourses à des étudiants de 15 autres pays. En outre, je crois savoir que le ministère des Affaires extérieures a amorcé des discussions avec plusieurs autres pays d'Asie et d'Amérique latine en vue d'élargir encore la portée géographique du programme.

Le programme est strictement fondé sur la réciprocité. Autrement dit, pour chaque bourse offerte par le Canada à un autre pays, nous nous attendons à ce que ce dernier offre en retour une bourse à un de nos étudiants prometteurs. En outre, le programme est conçu de façon à s'assurer que le bénéficiaire a une raison particulière d'étudier au Canada plutôt que, disons, aux États-Unis ou dans un autre pays. Cette raison pourrait être que le programme d'études porte sur le Canada, son histoire, sa littérature, etc., ou sur un domaine où le Canada a une expertise ou réputation particulière, reconnue internationalement, par exemple, la technologie des communications ou de l'informatique. Et plus récemment encore on a vu ce qu'une entreprise, commme les Papiers Cascades, pouvait effectuer au niveau international.

Ces conditions contribuent à assurer que l'étudiant étranger reçoive au Canada ce que nous avons de mieux à lui offrir. C'est évidemment qu'en passant par la circonscription de Chambly, monsieur le Président, on obtient ce qu'il y a de mieux à offrir au Canada! Dans le cas de tous les pays, en particulier ceux comme le Mexique, le Brésil ou l'Égypte, les étudiants peuvent acquérir le genre d'expertise et de connaissances qui peuvent servir à la poursuite du développement dans leur propre pays. Dans tous les cas pendant son séjour dans l'une de nos universités, l'étudiant ne peut qu'acquérir une plus grande connaissance et une plus grande compréhension du Canada. Parallèlement, on espère que les étudiants canadiens, bénéficiaires de bourses à titre de réciprocité, rentrent au Canada avec une compréhension plus mûre du monde et, certainement, un meilleur jugement et une meilleure connaissance des pays dans lesquels ils ont étudié. Leur expertise ne peut que contribuer à avantager le Canada. En bref, ce programme, qui est en cours d'expansion quant au nombre de bourses offertes et de pays couverts, contribue très directement aux deux objectifs recensés, à savoir encourager le développement et promouvoir la compréhension internationale.

Un autre grand programme du ministère des Affaires extérieures contribue directement à la réalisation des objectifs énoncés et rapporte d'énormes avantages pour le Canada. Ce programme appuie les études canadiennes à l'étranger, autrement dit, il encourage les institutions et les professeurs étrangers à accroître l'enseignement, la recherche et les publications sur le Canada. Les députés se rappelleront peut-être que dans le domaine de l'éducation et de la recherche, le Groupe de travail ministériel chargé de l'examen des programmes avait indiqué que, pour concrétiser l'intérêt accru du Canada pour d'autres nations et le renforcement de ses relations avec ces dernières, il semblait opportun d'élargir la portée géographique de ces programmes. En fait, la décision prise par le gouvernement d'accroître le budget des programmes des relations internationales en matière d'éducation permettra un tel élargissement. Je crois savoir, par exemple, que des programmes de soutien aux études canadiennes seront introduits cette année dans d'autres pays d'Asie et d'Amérique latine. Ces efforts renforceront ceux qui ont déjà été entrepris au Japon, aux États-Unis et en Europe de l'Ouest. En fait, il existe actuellement 13 associations étrangères d'études canadiennes, représentant 20 pays. Alors qu'il y a à peine plus de 10 ans on estimait à environ 20 000 le nombre d'étudiants suivant des cours sur le Canada partout dans le monde, on estime aujourd'hui, monsieur le Président, que seulement aux États-Unis au-delà de 20 000 étudiants suivraient chaque année de tels cours, soit des informations de ce qui se passe chez nous au Canada.

Le fait que des universités étrangères mettent à leur programme des thèmes canadiens et des thèmes touchant les relations et intérêts associant le Canada et le pays concerné contribue très directement à faire avancer l'objectif consistant à améliorer la compréhension internationale.

D'aucuns pourraient remettre en question les présumés avantages économiques de tels programmes pour le Canada. Il faut noter à cet égard que, selon une analyse des dépenses en études canadiennes aux États-Unis, pour chaque dollar que le gouvernement canadien accorde à la communauté américaine des études canadiennes, cette dernière en dépense trois au Canada. Alors on voit déjà le ratio de 1 $ pour trois investis au Canada, dépensés au Canada pour renforcer les études canadiennes chez nous. La nature de ces dépenses est particulièrement importante étant donné qu'un pourcentage considérable de ces dernières porte sur des magazines, revues spécialisées, ouvrages littéraires et universitaires canadiens. En d'autres termes, grâce à ces entreprises, nous créons un marché pour notre propre production culturelle et universitaire et, partant, nous renforçons la position de nos industries culturelles.

Compte tenu de ces considérations, il semblerait que les objectifs retenus par le député de l'opposition et les avantages que peut en retirer le Canada peuvent être réalisés grâce à des mesures telles que la promotion des études canadiennes à l'étranger, plutôt que par l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers au Canada. En d'autres termes, amener le Canada à l'étudiant peut être tout aussi efficace, sinon plus efficace, que d'amener l'étudiant à étudier au Canada.

En tout cas, je crois, monsieur le Président, que ces remarques prouvent non seulement que le gouvernement a vu la valeur des échanges universitaires, mais qu'il a en outre mis en oeuvre des programmes réalistes, sensés et extrêmement efficaces à l'appui de ces échanges.

Finalement, monsieur le Président, je veux encore une fois souligner l'importance de ces échanges afin de, encore une fois, donner de nouveaux horizons, de nouvelles ouvertures à nos diplômés pour qu'ils deviennent les meilleurs ambassadeurs du Canada et, en même temps, que le Canada puisse connaître davantage ce qui se passe ailleurs, dans les autres pays, pour

améliorer les relations extérieures qui sont déjà excellentes avec la majorité des pays.

M. Roland de Corneille (Eglinton—Lawrence): Monsieur le Président, la motion du député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey) se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, afin de favoriser le développement d'autres pays, de promouvoir la compréhension internationale et de permettre à la société canadienne d'en profiter davantage aux points de vue scolaire, culturel, politique et financier, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'élaborer des politiques et de mettre en oeuvre des programmes destinés à faciliter pour les étudiants étrangers l'accès aux établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

● (1740)

[*Traduction*]

Cette motion est extrêmement raisonnable à la lumière des études effectuées par le comité permanent des affaires extérieures. Elle concorde avec ce que nous avons appris quand nous avons étudié cette question dans tout le pays.

Comme critique libéral du secrétaire d'État pendant deux ans et comme président du groupe de travail libéral avec mon collègue, le député de Grand Falls—White Bay—Labrador (M. Rompkey), j'ai consacré beaucoup de temps à l'étude du système d'enseignement postsecondaire au Canada.

Pendant cet examen, nous avons reçu des mémoires de 160 personnes et organisations. Nous avons entendu des gens de tout le Canada, notamment des étudiants, des professeurs, des administrateurs d'universités et de collèges, des parents et des anciens. Les gens d'un bout à l'autre du pays s'inquiètent de la situation dans laquelle se trouve le système d'enseignement postsecondaire mais ils tenaient beaucoup malgré cela, et c'est curieux, à porter aussi à notre attention la question des étudiants étrangers.

Les présidents d'université comme le Professeur Bill Saywell de Simon Fraser ou le Professeur Andrew MacKay de Dalhousie ou le Professeur Ron Ianni de l'Université Windsor et les autres présidents d'un bout à l'autre du pays se préoccupent tous beaucoup des problèmes vécus par les étudiants étrangers dans notre pays.

Ils se préoccupent évidemment du fait que certains frais payés par les étudiants étrangers sont plus élevés que ceux des étudiants canadiens. On pourrait penser que c'est juste puisqu'ils viennent de pays étrangers et qu'ils profitent de nos universités. Mais quand on creuse davantage, on se rend compte que les étudiants universitaires étrangers enrichissent notre pays, non pas uniquement par leur présence ou leur culture, mais sur le plan éconmique également.

Plusieurs études ont été effectués sur ce chapitre, mais je crois que le sommaire de celle du *Board of Trade* de Vancouver est extrêmement révélateur. On signale que non seulement les étudiants étrangers sont un précieux atout sur le plan financier et économique, mais sous bien d'autres rapports également.

Le *Board of Trade* évalue à 53 500 le nombre d'étudiants étrangers au Canada en 1985-1986. Selon ces statistiques, leur présence représentera pour notre économie un apport de 500 millions de dollars dont 400 millions proviendront de l'étranger. Il est donc évident que la formation des étudiants étrangers au Canada représente une «exportation immatérielle» de 400 millions de dollars favorable à la balance canadienne des paiements internationaux. Autrement dit, on peut parler d'une industrie qui rapporte gros. Nous ne faisons pas preuve de générosité en invitant ces étudiants chez nous. Ce n'est pas simplement donnant donnant. Nous sortons gagnants. C'est pour cette raison que j'étais étonné aujourd'hui d'entendre certains se vanter du travail merveilleux accompli sur ce chapitre quand on songe aux remarques suivantes du Bureau canadien de l'éducation internationale:

● (1750)

—alors qu'un grand nombre de Canadiens reconnaissent maintenant l'importance de l'enseignement international, personne ne semble prêt à y contribuer financièrement. Bien que tous les niveaux de gouvernement se soient maintenant joints aux groupes de l'enseignement, des affaires et de la culture, on ne fait pas grand-chose de concret. Le nombre d'étudiants étrangers au Canada a diminué de 43 p. 100 en quatre ans. Les possibilités d'étude à l'étranger ou d'échange pour les Canadiens ne cessent de diminuer.

Nous entendons des rapports élogieux sur certaines des mesures que nous prenons, et je m'empresse de dire que tout ce que l'on peut faire est une bonne chose qui contribue au but à atteindre. Toutefois, ce qui est étrange c'est que la politique que nous poursuivons n'est pas éclairée. Elle n'est même pas favorable, elle est destructrice. Nous sommes littéralement en train de regarder notre industrie rétrécir. C'est-à-dire que nous voyons ce secteur d'enseignement diminuer. D'un point de vue purement pragmatique, je dirais que le gouvernement devrait de toute urgence réexaminer cette question avec énergie.

Le Bureau canadien de l'éducation internationale disait que nous n'avons pas de stratégie nationale. J'espère que les députés prendront bonne note de son évaluation:

Nous n'avons pas de stratégie nationale. Beaucoup d'obstacles continuent à empêcher les étudiants étrangers possibles de venir au Canada. Il n'y a pas de moyen sytématique pour informer les résidents étrangers sur les études au Canada ou pour donner aux Canadiens des renseignements sur les études à l'étranger ou les échanges internationaux.

Je cite un mémoire présenté par le Bureau canadien de l'éducation internationale au comité permanent du secrétariat d'État. C'est le travail de ce bureau, et il a présenté des recommandations au gouvernement. Je constate avec plaisir que le comité permanent du secrétariat d'État a pris note de ces préoccupations et s'occupe activement de savoir comment nous pouvons aider les pays en développement à mettre en valeur leurs ressources humaines. C'est manifestement en aidant ces pays à surmonter leurs problèmes d'enseignement que le Canada peut jouer le rôle le plus important à cet égard. Cela peut vouloir dire que l'on fait venir des étudiants au Canada, non seulement dans des universités, mais aussi dans des écoles techniques et des collèges communautaires, dans n'importe quel établissement d'enseignement au Canada, public ou privé. Cela veut dire aussi que les Canadiens doivent aller de l'avant et tendre la main à ces pays pour leur fournir les installations et les moyens de se développer plus complètement. Quoi qu'il en soit, il est urgent que nous nous penchions sur ce problème.

Je félicite le député qui a présenté cette motion et les députés gouvernementaux qui l'ont approuvée. Mon seul regret, c'est que nous ne pourrons probablement pas voter sur cette motion, à moins que le débat ne se termine avant 6 heures.

Je souhaiterais ajouter que ce n'est pas seulement sur le plan économique que nous avons à gagner en faisant venir des étudiants étrangers au Canada, mais aussi sur le plan culturel, académique et politique. Beaucoup d'entre nous savent que le Royaume-Uni a eu une politique éclairée à cet égard en ouvrant ses portes à des représentants de nombreux pays du Commonwealth. Ceux-ci apportaient à la Grande-Bretagne leur propre culture. Ils ramenaient chez eux une compréhension du régime parlementaire britannique. Quand leurs pays ont cessé d'être des colonies, ils ont tiré de cette expérience acquise en Grande-Bretagne une richesse énorme. Je pense que le Canada s'entourerait d'amis politiques à l'avenir si nous pouvions faire venir dans notre pays ces gens qui repartiraient ensuite vers d'autres pays.

M. William C. Winegard (Guelph): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion du député dont on connaît bien l'intérêt pour l'éducation au Canada et à la Chambre des communes. Nous avons souvent discuté ensemble du vaste programme d'échange d'étudiants et de professeurs entre l'Université de Guelph et l'Université du Ghana. Aujourd'hui, je voudrais surtout parler des avantages qu'il y a à ouvrir les portes de nos universités aux étudiants étrangers.

Nous avons trois bonnes raisons d'accueillir encore plus d'étudiants étrangers. Cela permet évidemment de promouvoir la bonne entente internationale et, également, de promouvoir la recherche, ce qui n'est peut-être pas aussi évident. Enfin, comme on l'a déjà dit aujourd'hui, cela nous apporte également des avantages économiques directs. Les étudiants étrangers qui viennent au Canada nous ouvrent une fenêtre sur le monde, ce dont tous les grands pays ont besoin. Si l'on songe à ce qu'ils ont fait pour nous, on verra qu'ils nous ont aidés à renoncer à la tendance à se dissocier des autres qui se développe très facilement dans n'importe quel pays, et plus encore dans un pays relativement neuf comme le Canada. Ils nous ont aidés à comprendre que nous avions beaucoup de points communs avec les autres pays du monde et pas seulement des différences.

Sur le plan de la recherche, peu de gens savent qu'une bonne partie de la recherche universitaire est effectuée par des étudiants étrangers. Les pays étrangers nous envoient leurs meilleurs éléments. C'est certainement vrai en ce qui concerne le tiers monde. Nous faisons faire à ces étudiants des recherches qui, dans l'ensemble, sont bénéfiques pour le Canada. Ils accomplissent ces recherches en déployant des qualités intellectuelles qui sont un exemple et une source d'inspiration pour les étudiants canadiens. J'ai eu l'occasion de le constater à de nombreuses reprises au cours des années.

J'ai été heureux d'entendre le député d'Eglinton—Lawrence (M. de Corneille) parler d'éducation internationale car le Bureau canadien de l'éducation internationale suit ce débat depuis des années. Il le suit depuis bien plus de 15 ans. J'étais président de cet organisme il y a une quinzaine d'années, et nous en discutions déjà. Nous avancions les mêmes idées qu'à l'heure actuelle. Certains progrès ont été réalisés pendant cette période de temps. Sauf erreur, c'est le Bureau canadien de l'éducation internationale qui estime que l'avantage net pour le Canada peut être évalué à bien plus de 300 millions de dollars par an en ce sens que les étudiants commanderont nos biens et ainsi de suite une fois rentrés dans leur pays d'origine. Le député a parlé de 400 millions de dollars; je crois qu'il s'agit d'une estimation de la Chambre de commerce de Vancouver. Le Bureau canadien de l'éducation internationale se base toutefois sur une somme de 300 millions. Je ne doute pas du tout que ce soit un chiffre exact.

Nous avons besoin de cette injection de nouveaux talents dans notre pays non seulement aux niveaux universitaire et collégial mais aussi à tous les niveaux de notre système éducatif officiel et de notre système éducatif officieux, celui que l'on retrouve partout dans les milieux industriels. J'espère que . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette de devoir interrompre le député, mais l'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est écoulée. Conformément au paragraphe 42(1) du Règlement cette motion est rayée du *Feuilleton*.

Commme il est 18 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 20 heures; la Chambre passera alors à l'étude de la prise de contrôle de Dome Petroleum par Amoco Corporation.

(La séance est suspendue à 18 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 20 heures.

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

[*Traduction*]

L'INDUSTRIE DU PÉTROLE

LE PROJET D'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ DOME PETROLEUM PAR AMOCO CANADA

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député d'Oshawa (M. Broadbent) a été autorisé à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 29 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit le projet d'acquisition de Dome Petroleum Corporation par Amoco Canada.

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa) propose:

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

—Monsieur le Président, je veux dire tout de suite que, selon le Nouveau parti démocratique, une intervention rapide du gouvernement du Canada s'impose pour sortir la société Dome Petroleum de la grave situation où elle se trouve.

Article 29 du Règlement

Il s'agit des investissements dans le secteur crucial de l'énergie, de quelque 4 000 emplois et, sans exagérer, il y va aussi de l'avenir énergétique de notre pays, compte tenu de la taille de cette société. Le Nouveau parti démocratique est aussi d'avis, monsieur le Président, que ce sont des problèmes canadiens qui exigent des solutions canadiennes.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur le Président, au cours de cet important débat, je veux, dès le départ, préciser, au nom de mes collègues présents à la Chambre des communes, et au nom, j'en suis persuadé, d'un très grand nombre de Canadiens d'un bout à l'autre du pays, pourquoi nous pensons qu'il est nécessaire que le gouvernement agisse et ce, le plus rapidement possible.

La société Dome Petroleum, comme tout le monde le sait, éprouve d'énormes difficultés. Elle a une dette supérieure à 6 milliards de dollars. Quelque 4 000 emplois directs et un bien plus grand nombre d'emplois indirects sont en jeu en l'occurrence. De nombreux projets importants dans l'ouest du pays sont au point mort, du fait de la situation précaire de cette société. En bref, qu'il s'agisse d'emplois ou d'investissements pour nos besoins énergétiques futurs, des mesures doivent être prises rapidement, afin de remédier à la situation actuelle de Dome Petroleum.

Cependant, cela ne veut pas dire que le gouvernement devrait se contenter de rester en retrait et d'accepter le premier acheteur ou la première démarche venant de n'importe quelle région du globe. Je veux donc m'éloigner immédiatement de la raison pour laquelle des mesures seront nécessaires dans un avenir rapproché, pour me pencher plutôt sur l'orientation que nous proposons, à savoir la nécessité de conserver cette très importante société énergétique entre des mains canadiennes.

Près de 48 p. 100 des actions de la société Dome Petroleum sont déjà détenues par des Canadiens. Il se peut qu'en comptant les actions on constate que ce sont des étrangers qui détiennent plus de la majorité. Cependant, comme tout le monde le sait, ce qui est essentiel dans ce débat, c'est qui détient le bloc de contrôle, ce bloc d'actions qui exerce une influence dominante sur les décisions de la société, et ce sont des Canadiens.

Comme tout le monde le sait, cette entreprise a son siège social à Calgary. Ses gestionnaires sont Canadiens et il en va de même, bien entendu, de pratiquement tous ses actifs. Bref, il s'agit d'une grosse société canadienne qui éprouve actuellement de graves difficultés.

Il convient de renseigner les Canadiens qui ne sont pas de l'Ouest sur la véritable importance de Dome Petroleum. Celle-ci est la troisième productrice de pétrole et de gaz naturel au Canada et la deuxième, pour les gisements de gaz naturel qu'elle possède. C'est sans doute la société énergétique la plus prometteuse de l'ouest du Canada en ce qui concerne la prospection, puisqu'elle possède 52 millions d'acres de terres dans cette région du Canada. Ses travaux d'exploration dans l'Arctique lui ont acquis une compétence qu'aucune autre société au monde ne saurait égaler, ce qui constitue, à mon avis, un atout majeur dans notre secteur énergétique.

Comme toute autre société énergétique, Dome Petroleum s'est durement ressentie de l'affaissement du cours mondial du pétrole. Or, depuis quelques mois maintenant, comme le sait pertinemment le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), le prix de l'énergie est à la hausse, ce qui devrait encourager les entreprises de ce secteur, les travailleurs et les travailleuses ainsi que les régions canadiennes dont le revenu découle des ressources énergétiques. Un mouvement à la hausse se dessine dans ce secteur. Quant aux besoins du Canada, il est certainement prévu que nous deviendrons un importateur net de pétrole au début des années 1990. Puisque ce débat se déroule en 1987, cette perspective doit être prise très au sérieux par un gouvernement qui prétend voir plus loin que les prochaines élections et qui devrait prévoir nos besoins énergétiques nationaux pour la prochaine décennie et au-delà.

• (2010)

Je le répète, selon la plupart des experts du domaine, nous deviendrons d'ici cinq ans environ un importateur net de pétrole.

Compte tenu de l'évolution d'ensemble, pour ainsi dire, de la production d'hydrocarbures, tant à l'échelle mondiale que nationale, et de nos besoins durant la prochaine décennie, il est tout à fait insensé qu'un gouvernement du Canada permette, à ce stade de notre histoire, que la société Dome tombe dans des mains étrangères.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: On ne peut tout simplement pas supposer que les activités des multinationales correspondent à notre intérêt national. Cela ne veut pas dire que les multinationales soient fondamentalement mal intentionnées. C'est que, dans les pays où elles ont des activités, leur processus de prise de décision n'est tout simplement pas axé sur l'intérêt national. A l'appui de ma thèse, je signale qu'en général, lorsque les sociétés multinationales, et je parlerai plus précisément d'Amoco dans quelques minutes, prennent des décisions au sujet de leurs placements dans le secteur énergétique au Canada, elles songent d'abord à leurs placements au Moyen-Orient et dans certaines autres régions du monde que je pourrais mentionner. Nous comprenons très bien leurs priorités qui n'ont rien à voir avec les Canadiens, la population de l'Alberta ou de la Saskatchewan. Elles accordent la priorité à leurs actionnaires. Quand il arrive que leur intérêt général coïncide avec celui du Canada, tout va bien. Etant donné ce qui s'est passé au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement canadien fait preuve d'une grande naïveté, sinon du comble de la stupidité, en prétendant que l'intérêt national coïncide avec l'intérêt d'une société multinationale du pétrole.

A propos de la nationalité dans ce secteur, le droit de propriété national peut changer la situation. Le ministre devrait, par exemple, examiner les chiffres de 1986. Quand on se reporte aux chiffres les plus récents disponibles, tout au moins à ceux qui siègent de ce côté-ci de la Chambre, au sujet du rendement des sociétés multinationales dans ce secteur par rapport aux sociétés canadiennes, que constatons-nous? Nous constatons ce qui suit.

Les sociétés canadiennes avec 48 p. 100 des recettes en amont faisaient plus de 58 p. 100 des dépenses de capital dans ce secteur. Autrement dit, les sociétés étrangères touchant 52 p. 100 des recettes ne faisaient que 42 p. 100 des placements. Il en ressort très nettement qu'abstraction faite de Petro-Canada ou d'une autre société d'intérêt public, même si nous comparons les sociétés canadiennes avec les sociétés multinationales dans ce secteur, les sociétés canadiennes ont protégé davantage l'intérêt canadien. Le gouvernement canadien devrait s'en rendre compte et prendre des dispositions afin de veiller à ce que Dome demeure entre les mains de Canadiens.

Une autre raison de veiller à ce que cette très grande société demeure canadienne, c'est que les contribuables canadiens ont déjà investi des milliards de dollars dans Dome Petroleum. Grâce au gouvernement précédent, le gouvernement libéral, et au Programme d'encouragement du secteur pétrolier que notre parti n'approuvait pas, Dome Petroleum a obtenu plus de un milliard de dollars des contribuables canadiens. Depuis lors et grâce au gouvernement actuel, la société a bénéficié d'un autre milliard de dollars par suite d'une mesure fiscale spéciale. En outre et par le biais d'une variété de dégrèvements fiscaux directs et indirects, littéralement des millions de dollars ont été fournis à Dome Petroleum par les contribuables du Canada.

Voyons un peu l'incidence nette de cet enfant chéri dont les contribuables canadiens ne savaient rien pour la plupart au cours de la dernière décennie. Si l'on considère l'incidence financière nette, on devrait dire que les biens qui appartiennent techniquement à Dome sont en réalité la propriété des contribuables canadiens. Ses réserves ne sont pas les réserves privées de ses actionnaires mais bien celles du peuple canadien. Voilà comment on devrait voir les choses. A notre avis, ces réserves ne devraient pas être cédées à quelque multinationale étrangère.

Je veux maintenant passer à ce que je comprends de la situation actuelle en ce qui concerne les propositions d'achat de Dome, dire quelques mots de ces propositions et de la réaction du gouvernement en la circonstance. La population toute entière sait que Amoco Corporation et TransCanada PipeLines ont présenté des offres concurrentes. A peu près tout le pays sait qu'Imperial Oil était la troisième société intéressée jusqu'à la dernière minute. Je comprends qu'Imperial est peut-être encore intéressée—et je n'en suis pas sûr—mais nous savons de façon certaine que les deux sociétés qui veulent toujours acquérir l'actif de Dome Petroleum sont Amoco Corporation, une multinationale américaine, et TransCanada PipeLines au Canada.

Amoco et Dome soutiennent toutes deux que la soumission d'Amoco est la meilleure. Selon certains critères il se pourrait bien que ce soit le cas strictement sous les aspects monétaire et avantages à court terme. Je ne suis pas en mesure de le savoir avec certitude, pas plus, je le soupçonne, que la plupart des membres du Cabinet dont, j'ai le regret de le dire, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministre des Finances (M. Wilson) qui ont décidé, aussi incroyable que cela puisse paraître, de ne pas s'en mêler prétextant que le problème concerne le secteur privé et qu'il appartient au secteur privé de prendre la décision.

Les directeurs de Dome ont recommandé la vente à Amoco parce qu'ils croient que c'est dans le meilleur intérêt de leurs actionnaires. Je comprends parfaitement bien que c'est là ce que leur dicte leur responsabilité première. Cependant, je demande à nouveau: Est-ce que nous au Parlement, les élus qui avons injecté tant de millions de dollars dans Dome Petroleum, devons tenir pour acquis que parce que les directeurs de Dome croient que la vente à Amoco est dans le meilleur intérêt des actionnaires, elle constitue aussi la meilleure transaction pour la population du Canada? Nous, de notre parti, ne croyons pas qu'il en va nécessairement ainsi. Il se pourrait bien que ce qui est dans le meilleur intérêt des actionnaires ne soit pas dans le meilleur intérêt des Canadiens.

Si, dans un contexte plus large du point de vue de nos besoins énergétiques, le gouvernement du Canada devait conclure après avoir examiné les prétentions de toutes les parties en cause dont celles des actionnaires, que l'offre de TransCanada est la meilleure, il ne fait aucun doute que nous devrions le savoir. Il est incontestable qu'un gouvernement qui se préoccupe des besoins énergétiques et des emplois dans l'ouest du Canada, et des besoins à long terme du pays, devrait examiner très attentivement les deux offres.

• (2020)

Il existe une alternative à cela. J'ai eu des entretiens avec les dirigeants de la Dome Corporation et de la société TransCanada, tout comme le chef de l'opposition officielle (M. Turner), le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) évidemment et le ministre des Finances (M. Wilson) également, je pense. On m'a fourni des renseignements en tant que profane en ce domaine, qui m'ont poussé assurément à poser d'autres questions.

TransCanada prétend, par exemple, que si l'on considére le résultat net de sa proposition sur le contribuable canadien et qu'on le compare à celui de la proposition d'Amoco, il n'y a aucune différence sur le plan fiscal pour le contribuable canadien. Parce que l'activité d'une société relèverait en partie des lois fiscales américaines, ce qui ne serait pas le cas pour l'autre, et à cause de certaines autres différences subtiles dont je ne connais pas exactement la nature, d'après les porte-parole de TransCanada, les personnes qui connaissent les aspects techniques de l'offre de TransCanada en ont conclu qu'en définitive elle aura les mêmes conséquences pour le contribuable canadien, je le répète, que la proposition d'Amoco.

Encore une fois, je pose la question et j'y réponds moi-même: Si c'est le cas, et que le Parlement obtient ces renseignements à savoir que la société canadienne privée fait des propositions qui, lorsqu'on en compare le résultat pour le contribuable canadien, sont aussi bonnes ou aussi mauvaises, selon le point de vue où l'on se place, que la proposition d'Amoco, alors, si l'on va prendre une décision fondée sur ce seul critère, il est certain que le gouvernement du Canada ne devrait pas rester indifférent mais déclarer sa préférence pour la société canadienne. Ce doit être la solution. Sinon, le ministre de l'Énergie a alors l'obligation de nous dire comment il répondrait à cette question particulière.

Article 29 du Règlement

Certains d'entre nous sont aussi en contact avec nos concitoyens de l'Alberta surtout mais aussi du Nord qui s'inquiètent à propos des emplois. Comme tout le monde le sait et comme on me l'a confirmé en privé, un important porte-parole de la compagnie Amoco a déclaré que cette société ne garantira pas les emplois existants en prenant le contrôle de Dome Petroleum. Si l'offre de TransCanada PipeLines est acceptée—il reste beaucoup de choses à examiner quant aux répercussions de cette prise de contrôle—en ce qui concerne les emplois, TransCanada m'a dit en privé et a déclaré aussi en public qu'elle garantirait les emplois existants chez Dome Petroleum. Si la préservation des emplois est le critère retenu, et notre parti s'intéresse aux hommes et aux femmes de l'Alberta dont les emplois dépendent de cette société qui est dans une situation précaire depuis bien des mois, et si nous devons juger en nous basant sur ces engagements publics, il nous semble alors que l'offre de TransCanada est meilleure que celle d'Amoco. Si le gouvernement a la preuve du contraire, il a l'obligation de la soumettre à la Chambre des communes.

Selon nous, le gouvernement agit de façon irresponsable en se tenant à l'écart de ce drame qui a de profondes répercussions sur le pays tout entier et sur une région en particulier. Selon nous, le gouvernement devrait intervenir, divers services dans divers ministères devraient intervenir avec le gouvernement dans les discussions avec les représentants d'Amoco et de TransCanada et surtout de Petro-Canada.

Le Parlement a mis sur pied Petro-Canada durant la dernière décennie comme la plupart des autres compagnies pétrolières du monde en application de la simple politique de l'intérêt national selon laquelle il est logique que l'État joue un rôle important dans le secteur énergétique. Quand nous avons une compagnie publique efficace comme Petro-Canada dans ce secteur, je ne peux pas comprendre pourquoi en 1987 le gouvernement du Canada ne lui donne pas pour mandat d'examiner la situation de Dome et de nous dire si elle doit prendre une participation dans cette société ou s'il doit y avoir une solution publique. C'est le comble de l'irresponsabilité pour le ministre de l'Énergie de dire au président de Petro-Canada et à ses principaux dirigeants de se tenir à l'écart de cette question. Petro-Canada a été créée justement pour intervenir dans une telle situation. Nous croyons que le gouvernement devrait intervenir aussi rapidement que possible en faisant participer activement Petro-Canada.

Je veux maintenant parler d'Amoco en particulier et des raisons pour lesquelles nous nous inquiétons. La première remarque que nous avons à faire sur la soumission d'Amoco est le fait que cette compagnie appartient complètement à des intérêts étrangers. Il n'y a ni président, ni conseil d'administration, ni actionnaire canadiens, contrairement à certaines autres sociétés multinationales qui ont fait un effort pour canadianiser une bonne partie de leurs activités, ce qui a eu des résultats partiellement bénéfiques, et j'y reviendrai dans un instant.

En outre, Amoco n'a manifesté aucun intérêt particulier pour le Canada en temps que pays. Comparée aux autres sociétés multinationales du secteur énergétique, son bilan est tout simplement lamentable. J'ai examiné les antécédents d'Amoco en les comparant à ceux d'Imperial, de Shell, de Gulf et de Texaco au cours des deux dernières années. Je tiens à communiquer certains de ces renseignements à la Chambre ce soir.

Prenons, par exemple, les dividendes versés en 1985 par ces sociétés. Imperial a versé près de 268 millions de dollars en dividendes, Shell, 83 millions, Gulf, 122 millions, Texaco, 151 millions et Amoco, 200 millions de dollars.

Des voix: C'est bien.

M. Broadbent: Ils disent que c'est bien.

M. le Président: Je regrette vivement d'interrompre le député d'Oshawa (M. Broadbent), mais nous sommes tenus de nous conformer au Règlement. Le temps de parole du député est presque écoulé et en fait, il l'a peut-être même déjà dépassé. Dans les circonstances, la Chambre consent souvent à accorder quelques minutes de plus à l'orateur. Je demande aux députés s'ils y consentent.

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: Je remercie les députés de cette décision.

Voilà les chiffres pour 1985. Je vais maintenant vous dire ce que les sociétés ont versé en dividendes en 1986. Imperial Oil, 262 millions de dollars, Shell, 82 millions, Gulf, 159 millions, Texaco, 145 millions et Amoco, 686 millions de dollars. Je vais également faire consigner au compte rendu les capitaux investis par ces cinq sociétés, au cours de ces deux années, pour la mise en valeur de nos ressources énergétiques futures. Puis je comparerai ces chiffres, c'est-à-dire les capitaux investis par rapport aux dividendes versés. Les résultats sont assez troublants si l'on compare Amoco aux quatre autres sociétés multinationales en activité dans notre pays.

En 1985, Imperial Oil a dépensé 885 millions de dollars en immobilisations et en dépenses d'exploration, Shell, 367 millions, Gulf, 378 millions; Texaco a dépensé 267 millions et Amoco, tout en bas de la liste, n'a dépensé que 190 millions de dollars.

• (2030)

L'an dernier, en 1986, à combien se sont élevés les investissements au Canada pour la mise en valeur de nos ressources énergétiques futures? Imperial a investi 457 millions, Shell, 361 millions, Gulf, 262 millions, Texaco, 258 millions et, là encore, Amoco vient en dernière position avec un investissement de seulement 107 millions de dollars.

A partir des deux séries de chiffres pour 1985 et 1986, je voudrais comparer les dividendes versés aux actionnaires par rapport aux immobilisations et aux dépenses d'exploration de ces cinq importantes sociétés pétrolières. En 1985, cette proportion était de 30 p. 100 pour Imperial Oil, 23 p. 100 pour Shell, 32 p. 100 pour Gulf, 56 p. 100 pour Texaco et 105 p. 100 pour Amoco.

Noir sur blanc, cela revient à dire qu'Amoco a sorti 1,05 $ du pays pour chaque dollar investi au Canada. Il y a donc eu sortie nette de capitaux en 1985 et cette situation était encore bien pire en 1986. L'an dernier, ces pourcentages étaient de 57, 23, 61, 56 et 641 p. 100 pour Imperial, Shell, Gulf, Texaco et Amoco respectivement. C'est dire que cette dernière société a sorti 6.41 $ du Canada pour chaque dollar investi chez nous en 1986.

C'est à cause d'une telle situation que mes collègues et moi, et tant d'autres Canadiens, nous nous inquiétons non seulement de la main-mise étrangère dans ce secteur, mais également du bilan d'Amoco en particulier.

Quelques questions me trottent dans la tête. Le ministre s'est esquivé momentanément, j'en suis sûr, puisqu'il a assisté à ce débat jusqu'ici.

Devant une conjoncture aussi extraordinaire, à savoir la situation particulièrement avantageuse de Dome Petroleum en tant que propriété canadienne et le rôle capital qu'elle pourra jouer, devant l'attitude pour le moins troublante des entreprises étrangères dans ce secteur en général et celle plus qu'inquétante d'Amoco, comment expliquer ce qui ne peut être décrit que comme un comportement lamentable de la part du gouvernement fédéral en pareilles circonstances? Je crois que deux raisons expliquent ce comportement. D'une part, le préjugé du gouvernement en faveur du marché, ou en termes plus explicites, son idée bien arrêtée que ce qui est bon pour les actionnaires est forcément bon pour le Canada. Nous croyons qu'il faut tenir compte des besoins des actionnaires dans le secteur privé. C'est cependant une grave erreur pour un parti politique de confondre le bien du pays avec celui des actionnaires, et il est temps que le gouvernement conservateur le comprenne.

Deuxièmement, et je crois que l'on cerne là le problème de plus près, et j'espère que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en parlera, je crois qu'au-delà de l'idéologie de marché qui caractérise un si grand nombre des décisions du gouvernement, ce dernier a maintenant précipité le Canada dans ce terrible gâchis ou n'a pas réussi à nous en tirer à cause des négociations sur le libre-échange. Tout le pays savait durant la dernière campagne électorale que le gouvernement Reagan voulait se débarrasser de l'AEIÉ. Les Américains estimaient que nous avions trop de contrôle national sur les investissements au Canada, et ils s'opposaient à l'AEIÉ. Les conservateurs ont promis de changer cela et ils ont tenu parole. Ils ont remplacé l'Agence par Investissement Canada.

Ce dernier organisme a approuvé presque toutes les offres importantes d'acquisition, mais encore une fois, comme le savent tous ceux d'entre nous qui ont suivi les négociations sur le libre-échange, les Américains ont trouvé à redire à Investissement Canada et ont fait savoir bien clairement qu'il n'y aura aucun accord avec les États-Unis dans le cadre des négociations sur le libre-échange auxquelles le premier ministre (M. Mulroney) accorde une si grande priorité, à moins qu'il n'y ait libre circulation presque totale des investissements de part et d'autre du 49e parallèle.

En termes plus directs, cela veut dire qu'ils veulent un accès complet à n'importe quelle acquisition dans tous les secteurs de l'économie canadienne où ils souhaitent investir. Si le gouvernement accepte cette mentalité de marché international, cela plaira peut-être à ses députés d'arrière-ban, mais il le regrettera le jour où les Canadiens comprendront que cela correspond en définitive au bradage du Canada, et nous ne resterons pas là sans rien faire à regarder le gouvernement essayer de se le faire pardonner.

Pour montrer que ce n'est pas simplement là une affirmation gratuite, aux informations de ce soir, on a rapporté que M. Bruce Smart, le sous-secrétaire d'État au Commerce des États-Unis, aurait déclaré que, du point de vue des États-Unis, Investissement Canada aurait intérêt à ne pas refuser l'offre d'Amoco. D'après lui, Investissement Canada, organisme créé par le Parlement du Canada, ferait mieux de ne pas agir dans l'intérêt du Canada. Or nous soutenons que ni le gouvernement des États-Unis ni ses porte-parole en matière de commerce n'ont le droit de nous dire quels secteurs nous pouvons contrôler dans l'intérêt du Canada. Les représentants démocratiquement élus sont les seuls à pouvoir prendre ce genre de décision, et il s'agit du Parlement du Canada, et non pas du Congrès des États-Unis ou de l'un de ses représentants.

Je suis d'avis que le gouvernement n'a pas mêlé Petro-Canada . . .

M. Kindy: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le temps alloué par intervenant est généralement de 20 minutes et le député parle depuis une demi-heure déjà.

M. le Président: Le député de Calgary-Est (M. Kindy) vient de soulever une objection au sujet de la durée de l'intervention de l'honorable chef du Nouveau parti démocratique (M. Broadbent). Sur le plan de la procédure, le député a évidemment raison. Toutefois, les députés savent que la présidence est intervenue il y a quelques minutes et a rappelé au député d'Oshawa que, en ce qui concerne le débat même, il avait effectivement dépassé son temps de parole, mais qu'en vertu d'un usage en vigueur à la Chambre dans de telles circonstances, il convient de faire preuve d'une certaine souplesse. La présidence a laissé entendre que c'était le cas en l'occurrence et la Chambre s'est dite d'accord.

Le député va respecter, j'en suis sûr, les règles de civilité habituelles, et permettre au chef du Nouveau parti démocratique de terminer ses observations, sans oublier, bien sûr, que le nouveau Règlement accorde une certaine latitude dans les débats de ce genre. Si la Chambre est d'accord, la présidence préférerait procéder ainsi pour le moment et je suis sûr que le député d'Oshawa n'abuserait pas de la prolongation qu'accorderait le député de Calgary-Est.

Article 29 du Règlement

M. Broadbent: Monsieur le Président, comme presque toujours, vous avez fait les commentaires qu'il fallait, et je terminerai très rapidement mon discours.

Le gouvernement du Canada se trouve dans l'obligation d'agir, mais il ne l'a pas fait parce qu'il est pris jusqu'au cou dans les discussions sur le libre-échange. C'est ce qui nous expose aux dangers non seulement illustrés par les détails de cette décision mais aussi par le fait que cela posera des problèmes encore plus terribles ou du moins aussi graves pour le Canada dans tous les secteurs si le gouvernement ne change pas son fusil d'épaule.

En guise de conclusion, je voudrais dire que la société TransCanada PipeLines a insisté pour que la société Dome réexamine son offre. Le président de Petro-Canada a dit sans ambages que s'il recevait l'autorisation du gouvernement, il aimerait beaucoup suivre l'affaire Dome de près et voir si la société Petro-Canada aurait intérêt à intervenir. Il attend cette autorisation. Je conseille au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources qui est là ce soir, de réfléchir à ce qui se passe, de songer aux besoins énergétiques du Canada, de songer aux emplois dont l'Ouest a besoin, de faire intervenir Petro-Canada, d'étudier l'offre de TransCanada et de trouver une solution canadienne à un problème canadien.

• (2040)

Des voix: Bravo!

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, je tenais à ce que l'applaudimètre capte jusqu'au dernier applaudissement.

En réalité, ce débat porte davantage sur le fait que le gouvernement canadien n'ait pas su trouver une solution canadienne pour assurer l'avenir de Dome Petroleum que sur l'offre d'achat d'Amoco.

[*Français*]

Je dois dire au ministre qui nous honore de sa présence ce soir—qui se trouve assez seul, mais quand même il est là—que la question à l'étude à la Chambre ce soir n'est pas seulement la prise de contrôle de la Dome Petroleum, mais plutôt son manque d'action à lui ainsi que de son collègue le ministre des Finances (M. Wilson), ainsi que du gouvernement canadien d'agir pour nous assurer, comme Canadiens, une solution canadienne à cette situation.

[*Traduction*]

Le gouvernement canadien était au courant de la situation depuis des mois. Le ministre des Finances a beau affirmer son innocence en disant que c'était à son collègue, le ministre du Revenu national (M. MacKay), de rendre une décision fiscale, malgré les louvoiements . . .

[*Français*]

. . . on peut employer le mot français «patinage» du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse).

[*Traduction*]

. . . il est évident que le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ont été renseignés, au jour le jour, sur l'évolution de la situation par tous les soumissionnaires éventuels. Amoco, Imperial Oil, TransCanada PipeLines et tous ceux qui, à un moment ou l'autre, ont cherché un moyen de prendre le contrôle de Dome les ont mis au courant. Le gouvernement ne peut pas feindre l'ignorance.

Nous nous trouvons devant l'une des prises de contrôle les plus importantes, sinon la plus importante de notre histoire. Il est facile de constater que le gouvernement n'a absolument rien fait. Nous tenons à dire, dès le départ, que si nous étions au pouvoir, nous n'aurions pas renoncé à trouver une solution canadienne à ce problème.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Peu après son élection, le premier ministre (M. Mulroney) est allé à New York rencontrer la haute finance américaine à l'*Economic Club*. Il a mis son noeud papillon et il a dit . . .

Des voix: Ses chaussures Gucci!

M. Turner (Vancouver Quadra): Je ne serais pas aussi précis que le souhaiteraient certains de mes collègues. Il a dit: «Bonjour, je m'appelle Brian Mulroney. Je suis premier ministre du Canada. Je suis venu à New York ce soir pour vous dire que le Canada a rouvert sa porte aux investissements.» Lorsqu'il est revenu au Parlement, je lui ai dit: «Merveilleux! Notre porte est de nouveau ouverte aux investissements? J'ignorais qu'elle avait été fermée. Je tiens à dire au premier ministre que notre porte est peut-être ouverte aux investissements, mais que nous ne sommes pas à vendre.»

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous constatons, encore une fois, que ce gouvernement apathique et passif est prêt à vendre au plus offrant une industrie cruciale, celle du pétrole et du gaz. Je demande au ministre combien d'autres industries canadiennes le gouvernement va vendre aux enchères avant de reprendre ses esprits et de réagir de façon positive et concrète. Pendant combien de temps encore allons-nous le voir rester les bras croisés devant ce qui se passe à Chicago, New York ou Washington?

Apparemment, les lois fiscales américaines permettent à Amoco de radier la quasi-totalité de cet investissement. Au cours des négociations sur le libre-échange, et le député d'Oshawa (M. Broadbent) l'a mentionné, les Américains ont dit qu'ils aimaient les combats à armes égales. Quand ils en parlent, et j'ai soulevé la question lorsque nous avons bradé notre industrie du bois d'oeuvre aux Américains avec la taxe sur les exportations, ils veulent dire que ce sont eux qui délimitent le terrain, qui fixent les règles du jeu, qui choisissent l'arbitre et la balle, et qui déterminent l'emplacement des buts. Et une fois que nous commençons à nous débrouiller pas mal, ils changent les règles et ils déplacent les buts. Les règles du jeu sont plus que favorables à Amoco. Cette société est nettement avantagée par rapport à n'importe quelle société canadienne parce qu'en vertu du droit fiscal américain actuel, elle pourra déduire complètement cette opération de ses taxes. On ne peut donc pas parler d'un combat à armes égales.

Il faut que je demande au ministre, et je brûle d'impatience de connaître sa réponse, pourquoi il est resté si discret, si silencieux. Pourquoi le ministre des Finances a-t-il été si évasif? Pourquoi a-t-il essayé de s'en tenir à une interprétation étroite et purement technique pour dire que cette question relevait de la responsabilité de son collègue, le ministre du Revenu national? S'agit-il encore une fois d'une discrète petite affaire sous le manteau? N'est-ce pas pour éviter que cette affaire n'entrave la poursuite des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis que le gouvernement est resté aussi passif?

Il y a quelques instants, mon collègue le député d'Oshawa a parlé de ce qu'un sous-secrétaire d'État américain avait déclaré cet après-midi à Toronto. Permettez-moi tout d'abord de vous citer le rapport câblé de la Presse canadienne que nous avons tous sous les yeux. Voici le texte: «L'offre d'achat de Dome Petroleum par la Société Amoco est un exemple d'investissement dans le cadre du libre-échange qui devrait recevoir le feu vert, déclare Bruce Smart, haut fonctionnaire du département du Commerce américain.» Celui-ci ajoutait: «Je trouve encourageant que le gouvernement canadien n'ait pas l'air de s'opposer à cette transaction pour l'instant». Voici aussi ce qu'il a déclaré en réponse à des questions: «Disons que si cette affaire se réalise, ce sera un signe encourageant qui montrera que l'on comprend bien que le libre-échange doit nécessairement s'accompagner de la liberté des investissements. Nous sommes convaincus qu'il n'est pas possible d'avoir un véritable accord de libre-échange entre nos deux pays sans une liberté totale des investissements et des mouvements de capitaux. Les États-Unis ne sauraient accepter une entente sur le libre-échange qui n'inclurait pas les investissements». Nous y voilà. La menace est claire, et n'a même pas la discrétion d'être voilée.

J'estime qu'il est inadmissible que le gouvernement tolère d'être constamment l'objet de ce genre de menaces. Ce que nous avons dit avec la plus grande énergie à la Chambre des communes et au pays est vrai: le gouvernement a peur d'affronter le gouvernement américain parce qu'il ne veut surtout pas qu'il y ait la moindre entrave à ces négociations sur le libre-échange. L'AEIÉ ne suffisait pas, et pourtant le gouvernement s'en est débarrassé. Le Programme énergétique national ne suffisait pas, et le gouvernement l'a liquidé.

M. Shields: Et comment!

M. Turner (Vancouver Quadra): Il ne s'est pas contenté du secteur de l'édition, du secteur pharmaceutique et de celui du bois d'oeuvre; il lui a fallu sacrifier aussi la propriété canadienne du secteur des hydrocarbures pour ne pas nuire aux négociations. Rien ne saurait mieux le montrer, ni de façon plus actuelle, que les propos que M. Smart a tenus aujourd'hui à Toronto.

Le gouvernement nous a rebattu les oreilles avec la canadianisation, surtout celle du secteur pétrolier et gazier. Je voudrais énumérer les promesses électorales du parti progressiste conservateur. Si jamais un document ne valait pas le papier sur lequel il est écrit, c'est bien celui qui renfermait les 338 promesses du parti conservateur du Canada.

• (2050)

En voici une bonne. Le parti conservateur estime que «le secteur énergétique constitue un moteur de croissance pour l'économie canadienne tout entière, plutôt qu'une source de revenu pour le gouvernement fédéral. Une politique énergétique nationale stable nous permettra d'atteindre l'autosuffisance dans ce domaine». Le parti conservateur voulait canadianiser davantage le secteur énergétique, réduire les prix et ainsi de suite. Je répondrai au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en temps et lieu.

Or, il y a eu revirement depuis. L'ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a renouvelé cet engagement à la Chambre le 29 mars 1985, mais les règles du jeu ont ensuite changé et la détermination s'est relâchée. Voici les propos du titulaire actuel du ministère: «Nous sommes cependant disposés à accepter qu'une société canadienne qui éprouve des difficultés évidentes passe entre les mains d'intérêts étrangers. Nous voulons, de cette manière, trouver un équilibre entre l'accueil de nouveaux investissements et la protection de nos gains en matière de canadianisation». Voilà un changement d'attitude significatif, que le ministre n'a pas suffisamment expliqué au Parlement et aux Canadiens.

Au moment critique, on s'aperçoit que le gouvernement n'a rien accompli du tout. A voir comment cette transaction s'est déroulée et en dépit du fait que le ministre ait été quotidiennement mis au fait de la situation par tous les participants, y compris son collègue le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le vice-premier ministre (M. Mazankowski), il va sans dire, le gouvernement n'a rien fait du tout pour élaborer ou favoriser une solution à l'avantage du Canada.

Tout comme le député d'Oshawa, nous sommes convaincus qu'il est vital pour l'économie canadienne que Dome Petroleum soit une entreprise florissante. Considérons tout d'abord les 3 800 emplois à Calgary et les milliers d'autres emplois connexes qui en dépendent. La réussite de Dome est critique pour des milliers de marchés de sous-traitance conclus avec les producteurs d'hydrocarbures indépendants du bassin sédimentaire de l'Ouest. Si Dome devait faire faillite, en effet, ces producteurs devraient payer la note.

Nous n'ignorons pas ce que cela représente pour l'économie de l'Ouest. L'ouest du Canada ne connait pas seulement une crise des matières premières qui touche les hydrocarbures, les céréales, la potasse et la moitié de ses mines, il fait face à une crise de très grande envergure que n'arrivent pas à dissiper les belles statistiques que nous servent le ministre des Finances et le premier ministre. Elles ne correspondent tout simplement pas à la réalité actuelle de l'Ouest.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): La vraie question, c'est celle de l'autosuffisance du Canada en hydrocarbures et de la prospérité de notre industrie des hydrocarbures. A cause de l'énorme dette qui menace Dome Petroleum comme une avalanche imminente, l'intégrité même du système bancaire canadien est en jeu. Notre taux de change est menacé. Comme je l'ai dit à Calgary mercredi dernier, même s'il est particulièrement urgent pour l'Alberta que ce problème soit résolu, nous sommes pleinement conscients du fait qu'il concerne non seulement l'Alberta mais aussi l'ensemble du Canada et nous avons l'intention de l'aborder au Parlement dans cette perspective.

Article 29 du Règlement

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, il y a dans l'Ouest du Canada une crise monumentale, une crise négligée par le gouvernement actuel. Nous avons parlé vendredi et encore aujourd'hui de la crise ayant trait aux grains, aux céréales; nous avons parlé de la crise dans le domaine de la potasse; nous avons parlé de la crise dans notre industrie pétrolière et gazière; nous avons parlé de la crise dans notre industrie minière. Tout est négligé actuellement par le gouvernement canadien qui s'est concentré, pour assurer la prospérité du Canada, sur le sud-ouest de l'Ontario et une partie de la ville de Montréal en négligeant tout l'est de Montréal malgré les représentations éloquentes de notre député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). Alors, devant nous, il y a un problème canadien très aigu et très sérieux.

[*Traduction*]

J'ai eu l'occasion de rencontrer Howard Macdonald et des cadres supérieurs de la société Dome Petroleum, à Calgary, la semaine dernière. Il est manifeste que le temps nous presse, car les créanciers garantis sont sur le point de se rembourser, ce qui menace la société comme une épée de Damoclès. En effet, les délais accordés à la société par ses principaux créanciers expirent à la fin du mois de juin. Il ne reste pas grand temps. Si on ne trouve pas une solution, ces créanciers auront le droit de se rembourser à même la société. Le gouvernement canadien est au courant de ces faits, il a laissé faire et il n'a pas été assez intelligent ou prudent au nom des Canadiens pour faciliter une solution canadienne au problème.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Nous aimerions poser au ministre une question et nous espérons qu'il y répondra avec la franchise que nous sommes en droit d'attendre de la part de quelqu'un dans sa situation. A son avis, et selon le gouvernement du Canada, la soumission d'Amoco nous lie-t-elle? Y a-t-il place pour d'autres soumissions? Quelles seront les répercussions d'autres soumissions sur la société Dome Petroleum et sur l'avenir de l'industrie pétrolière et gazière? Je peux lui dire que d'autres soumissionnaires seraient disposés à présenter une offre. Je voudrais savoir si c'est toujours possible.

Cet après-midi, lors de la réunion annuelle de la société TransCanada, Gerry Maier a déclaré que, pour sa part, il considère que la société TransCanada est toujours prête à présenter une offre. J'espère que d'autres entreprises canadiennes ou contrôlées par des Canadiens sont disposées à présenter des offres, seules ou en consortium. Le gouvernement refuse de préciser si d'autres soumissions sont encore possibles. Facilitera-t-il la réouverture du dossier, afin de garantir une solution canadienne? Je peux lui dire que de ce côté-ci de la Chambre, nous exigeons et exigerons que le gouvernement canadien propose une solution canadienne grâce à tous les outils dont il dispose.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Ce n'est pas simplement une question théorique. Le gouvernement fédéral est le dépositaire pour le contribuable canadien des milliards de dollars déjà investis dans la société Dome Petroleum, que ce soit par les subventions au titre du Programme d'encouragements pétroliers ou d'encouragements fiscaux, ou encore des impôts annulés à l'heure actuelle. Par son attitude passive, le gouvernement néglige les droits et les intérêts fondamentaux du contribuable canadien. Il met de côté cet intérêt.

Avant l'arrivée au pouvoir du gouvernement, on accordait une importance suprême au rôle premier du Parlement, c'est-à-dire l'examen des dépenses du gouvernement et l'approbation de ses mesures fiscales. Étant donné que le contribuable est concerné, nous exigeons que le Parlement soit saisi de cette transaction, non une fois qu'elle aura pris effet, mais avant qu'elle ne soit conclue. Soumettez-la au comité de l'énergie, des mines et des ressources demain. Nos députés sont prêts et les ministériels le sont également. Nous exigeons que tout marché soit soumis au Parlement. Nous voulons que le comité pertinent de la Chambre des communes l'examine.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Le ministre est demeuré très calme en l'occurrence. Son collègue, le ministre des Finances, est demeuré apathique. Le ministre semble très calme et j'admire sa sérénité. De temps à autre, son sourire engageant m'a apaisé. Toutefois, on peut toujours réagir et les Canadiens insisteront pour que le Parlement se prononce avant que ce marché ne soit conclu.

Des voix: Bravo!

M. Turner (Vancouver Quadra): Après tout, le marché conclu entre Amoco et Dome Petroleum doit être approuvé par les créanciers. Les tribunaux doivent l'examiner, les actionnaires doivent donner leur consentement et Investissement Canada doit l'étudier et l'approuver. Le ministre possède encore les leviers du pouvoir. A mon avis, il devrait, de concert avec ses collègues, accorder la priorité à une solution canadienne.

• (2100)

Il s'agit de l'offre publique d'achat la plus importante qui ait jamais eu lieu au Canada. Ce qui en jeu, c'est la propriété future de l'industrie du pétrole et du gaz au Canada, c'est la souveraineté canadienne. La rentabilité de l'industrie du pétrole et du gaz dans l'ouest du Canada ainsi que la situation économique dans les provinces de l'Ouest sont en cause.

Quelle que soit l'entreprise qui emportera le morceau, nous voulons être tenus au courant. Nous voulons savoir quelles seront les garanties données au sujet des emplois au Canada. Nous voulons savoir quelle sera la direction et quel sera le sort réservé aux travaux de forage dans le Grand Nord. Nous voulons savoir si les travaux de prospection se poursuivront au Canada et ce qu'on compte faire de l'usine pétrochimique à Sarnia.

Qu'arrivera-t-il à Encor Limited? Nous voulons savoir si le ministre se propose de canadianiser Dome et quel avenir il lui réserve. Nous voulons savoir comment ce marché peut empiéter sur les pourparlers commerciaux entre le Canada et les États-Unis et quelles pressions le gouvernement américain a pu exercer sur le ministre.

Des voix: Bravo!

M. Stewart: Qui a établi Dome?

M. Forrestall: Nous voulons savoir qui a établi Dome.

M. Stewart: Qui a établi Dome grâce au fisc?

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, c'est la première réaction des députés conservateurs depuis le début de la journée.

M. Forrestall: C'est du pur cynisme libéral.

M. Turner (Vancouver Quadra): J'entends les phoques savants qui s'agitent.

M. Stewart: Qui a établi Dome grâce au fisc? Parlez-nous de Dome Canada.

M. Turner (Vancouver Quadra): Je dois dire qu'ils sont beaucoup plus vivants à neuf heures du soir qu'ils ne l'étaient à onze heures ce matin. Lorsque nous avons entamé le débat sur la peine capitale, ce matin, les néo-démocrates et les libéraux étaient deux fois plus nombreux que les conservateurs. Voilà comment ces derniers traitent le Parlement et cette question très importante.

Nous sommes en face non seulement d'un ministre passif, d'un ministre de la négligence bénigne, mais encore d'un ministre solitaire. Nous allons lui tenir compagnie jusqu'à ce qu'il nous donne une réponse satisfaisante ce soir.

[*Français*]

J'espère que le ministre, après tout, répondra de façon courtoise aux urgences et aux exigences de ce débat, qu'il sera devant la Chambre beaucoup plus franc, beaucoup plus—pas honnête—mais beaucoup plus libre dans ses opinions . . .

Une voix: Ouvert.

M. Turner (Vancouver Quadra): . . . beaucoup plus ouvert, qu'il nous «prenne dans sa confiance», pas seulement nous les députés mais, par nous, la population canadienne. Il n'est pas trop tard, même après son attitude un peu trop relaxée, «cavalière», c'est le mot. J'espère que finalement, le ministre se rendra compte, lui et son premier ministre, lui et son collègue le ministre des Finances surtout, que les Canadiens et les Canadiennes ne tolèrent plus une attitude négligeante. Ils ne veulent pas—nous autres, les Canadiens—qu'industrie après industrie, secteur économique après secteur économique, que ce soit abandonné et vendu d'une façon spontanée et cavalière aux États-Unis.

[*Traduction*]

C'est peut-être au programme politique du gouvernement, mais pas au programme du Parlement. Je prie le ministre de s'expliquer ce soir.

Au nom des Canadiens que nous représentons, nous n'avons pas l'intention d'en rester là. Nous allons poursuivre tant que nous n'aurons pas obtenu de réponses satisfaisantes et une solution satisfaisante de toute cette affaire.

Des voix: Bravo!

Article 29 du Règlement

[*Français*]

L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, il me fait grand plaisir de participer à ce débat sur l'acquisition proposée de la société Dome Petroleum. Cette transaction suscite chez les Canadiens et les Canadiennes de toutes les régions du pays un intérêt considérable et ce, avec raison. Toute transaction mettant en cause une entreprise qui, au chapitre de la production du gaz et du pétrole, se classe au deuxième rang dans le secteur pétrolier canadien, qui est source d'emplois pour plus de 4 000 personnes et dont la survie est menacée par une dette de plus de 6 milliards de dollars devrait faire l'objet d'un débat éclairé et d'une réflexion approfondie.

Monsieur le Président, je pourrais citer différents éditoriaux, des articles qui ont été écrits depuis quelques jours. Ce débat étant important, et plusieurs personnes se prononçant sur la question, j'aimerais quand même saisir la Chambre d'extraits d'une chronique parue dans le journal *La Presse*, d'Alain Dubuc, samedi dernier. L'article est intitulé, avec bonne raison:

> L'éléphant blanc de l'or noir. L'aventure de Dome Petroleum a été un lamentable fiasco. Cet échec spectaculaire a mené la compagnie au bord de la faillite et a illustré de façon magistrale à quel point les bureaucrates et les politiciens fédéraux ont pu se mettre le doigt dans l'oeil avec leur politique énergétique.

Et j'ajoute: il y a quelques années, ce n'est pas ce gouvernement qui met en vente la société Dome, c'est l'ancien ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Marc Lalonde. L'article continue, monsieur le Président:

> Dieu merci, on est en train d'écrire le dernier chapitre de cette pitoyable saga. Et cela provoque tout un débat, parce que le sauvetage de la compagnie passera sans doute . . .

je dis peut-être, on ne sait jamais . . .

> . . . par sa prise de contrôle entre les mains d'une compagnie étrangère, Amoco. On a cependant tendance à oublier quelque chose. L'enjeu principal de ce dossier n'est pas la relance glorieuse de la compagnie; il s'agit plutôt d'un rescapage. L'enjeu est le suivant. Dome est une compagnie pétrolière qui ne vend pas d'essence. C'est un gros producteur de pétrole et surtout de gaz.

Et dans le cas précis de la Dome, je crois que l'article résume bien la problématique, c'est pour cela que je m'en sers.

> Dans le cas précis de Dome, c'est un faux débat. Tout d'abord, Dome n'est pas vraiment une compagnie canadienne. 52 p. 100 de ses actionnaires sont étrangers, et surtout, son sort est lié au bon vouloir de ses créanciers.
>
> La moitié de sa dette de 6,3 milliards de dollars est due à des institutions étrangères. Par ailleurs, Dome, qui a enregistré un déficit de 2,1 milliards de dollars en 1986, est prise dans un cercle vicieux. Elle a tellement de mal à rembourser sa dette qu'elle n'a pas d'argent à consacrer aux activités qui la sortiraient du trou. Si une compagnie riche en prend le contrôle, elle sera en mesure d'insuffler à Dome le dynamisme qui lui manque, d'injecter les capitaux, d'accélérer des travaux d'exploration et de production, de créer des emplois. Les puits de pétrole, ça ne se creuse pas avec des principes, mais avec des dollars. Il n'en reste pas moins que la plupart des Canadiens, si on leur donnait le choix, aimeraient beaucoup mieux que ce soit une compagnie canadienne . . .

Et je l'ai dit publiquement. Mais il apparaît que la société Amoco a pour l'instant fait l'offre supérieure.

> En plus, il y a quelque chose de troublant à aider avec des fonds publics l'une des compagnies les plus riches au Canada.

Article 29 du Règlement

Et cela me surpend de voir que le NPD, aujourd'hui, supplie la Chambre d'aider la société Bell Canada, la première des sociétés canadiennes. Pour moi, c'est une découverte de réaliser que le NPD, pour peut-être quelques heures, est devenu capitaliste, demandant d'aider la société Bell avec des fonds publics. Voilà qui est surprenant.

Surtout quand on sait qu'une partie de cet argent irait aux actionnaires.

L'actionnaire de Dome

ce n'est pas un ensemble de petits investisseurs.

Il y a là une foule de spéculateurs qui ont misé sur les retombées d'une prise de contrôle. Ce sont des adultes consentants qui ont pris le risque et qui n'ont pas à être rescapés par des fonds publics.

Il y a évidemment

dit le NPD

un autre choix, celui de donner le mandat à Petro-Canada d'acheter Dome. Ce serait encore pire.

. . . dit le journaliste.

Les consommateurs canadiens ont payé des milliards pour subventionner cette société d'État. Avec cet argent, celle-ci a surtout réussi à acheter des compagnies étrangères à un prix exorbitant.

Monsieur le Président, j'aurais pu citer maints articles. Je crois que cet article de M. Dubuc dans le quotidien *La Presse* de samedi résume bien la problématique. La faillite de la Dome Petroleum est le résultat des politiques interventionnistes du gouvernement précédent. La Dome Petroleum a été mise en vente par M. Marc Lalonde. La solution préconisée par le NPD c'est de prendre des fonds publics pour aider Bell Canada, la plus importante société canadienne. La solution du NPD c'est d'aider la société Petro-Canda à acheter encore une fois une autre société étrangère avec les milliards des contribuables canadiens.

Monsieur le Président, voilà les deux solutions des partis adverses. Monsieur le Président, il faut rejeter ces solutions parce qu'elles ne nous mènent à rien, si ce n'est là où on était il y a quelques années avec des résultats comme ceux qu'on a aujourd'hui, la faillite de la Dome Petroleum.

Voilà donc pourquoi, monsieur le Président, ce débat est important. Ce débat doit faire l'objet d'une discussion publique et voilà pourquoi je me réjouis que cette Chambre . . . où j'en suis convaincu l'intérêt canadien va primer l'intérêt des partis, que nous saisissions cette occasion pour discuter de cette question.

Comme tous les députés de cette Chambre, monsieur le Président, le gouvernement reconnaît pleinement l'importance de cette transaction. Notre volonté de laisser au secteur privé la responsabilité primordiale de trouver une solution aux problèmes financiers, qui depuis quelques années paralysent, nous l'avons vu, une des plus importantes sociétés du secteur pétrolier en amont, ne signifie pas comme l'a laissé entendre le chef de l'opposition (M. Turner) l'indifférence. Nous avons indiqué clairement et de façon non équivoque, dès le moment d'ailleurs où la première société, la société Trans-Canada Pipeline a rendu publique la proposition d'achat qu'elle avait soumise, dans le cadre des discussions qui se poursuivaient depuis plusieurs mois, que cette transaction devait en tout état de cause servir l'intérêt canadien. J'ai réaffirmé d'ailleurs publiquement cet engagement jeudi dernier, lors d'une conférence de presse à Ottawa, et défini clairement notre marche à suivre.

Monsieur le Président, un essayiste espagnol du XVIIe siècle, Baltasar Gracian, nous livrait dans un livre *L'honnête homme*—je suis certain que le chef de l'opposition en a fait son bréviaire pendant plusieurs nuits—la pensée suivante:

Oui et non sont bien courts à dire;

. . . dit l'essayiste . . .

. . . mais avant que de les dire, il y faut penser longtemps.

M. Malépart: Ce n'est pas fameux.

M. Masse: Monsieur le Président, en vertu d'un protocole d'entente conclu le 19 avril courant, le conseil d'administration de la société Dome Petroleum a convenu de proposer aux actionnaires et créanciers de l'entreprise l'acceptation d'une offre d'acquisition soumise par la filiale canadienne de la société américaine Amoco et dont la valeur s'élève à quelque 5,1 milliards de dollars.

Cette entente est le fruit d'efforts déployés au cours des dernières années par les dirigeants de la Dome Petroleum en vue de trouver, dans le secteur privé, une solution à la crise financière de l'entreprise. Durant cette période, la société est arrivée à conclure avec ses créanciers, au Canada et à l'étranger, un accord intérimaire qui demeure en vigueur jusqu'au 30 juin courant et qu'un analyste a pu qualifier de «plus grosse renégociation de dette de l'histoire de l'humanité pour une compagnie». A plusieurs reprises, durant ces délicates négociations, la possibilité de la faillite de cette grande entreprise a été invoquée.

En dépit de sa lourde dette, la société Dome Petroleum a pu pendant cette période susciter l'intérêt d'un certain nombre d'entreprises dont Amoco Canada. Les sociétés *Trans-Canada Pipelines* et *Imperial/Exxon* ont aussi soumis des propositions en vue d'acquérir le contrôle de la Dome Petroleum.

Nous avons suivi soigneusement et avec beaucoup d'attention l'évolution de ce dossier. Il demeure cependant que cette société si importante soit-elle dans notre secteur pétrolier et gazier est une entreprise d'abord commerciale. L'État n'est pas propriétaire de la Dome Petroleum. Pour cette raison, nous avons pris comme position que le gouvernement canadien n'avait pas à intervenir à cette étape du processus visant à rétablir la viabilité financière de la société Dome Petroleum. Toute décision prise par la direction de cette pétrolière s'inspire donc comme il convient d'impératifs commerciaux.

Les difficultés financières qu'éprouve la Dome Petroleum ont une incidence considérable sur l'ensemble de l'économie de l'Ouest canadien. Tous les intervenants des milieux d'affaires savent très bien, comme l'a d'ailleurs affirmé le président de la société Dome Petroleum, que la faillite de cette entreprise a été et demeure une possibilité réelle. Les conséquences d'une telle éventualité seraient très lourdes non seulement pour le secteur pétrolier canadien mais pour toute notre économie aussi bien dans l'Ouest que dans les autres parties du pays.

Il a également été suggéré que Petro Canada joue un rôle actif en regard de l'achat de la Dome Petroleum. La société Petro-Canada, en vertu du mandat qui lui a été confié, doit maintenant exercer ses activités au même titre que toute autre société commerciale. Toutefois, Petro-Canada demeure une société d'État, et, compte tenu de la nature des problèmes de la Dome Petroleum, il lui aurait été impossible de soumettre une offre d'achat sans contourner le principe de la solution du problème par le secteur privé, ou encore sans engager le gouvernement qui aurait pu devoir verser une importante subvention camouflée aux fins d'acheter la Dome Petroleum.

• (2110)

[*Traduction*]

Il est donc clair que la responsabilité des décisions concernant l'acquisition de Dome Petroleum appartient, pour le moment, à la direction, aux actionnaires et aux créanciers de la société. Le gouvernement n'a aucune raison d'intervenir en faveur d'un acheteur plutôt que d'un autre.

L'avenir de Dome, de ses milliers d'employés et de centaines d'autres sociétés qui dépendent de ses activités, repose sur son aptitude à prospérer à l'intérieur des marchés énergétiques intérieurs et internationaux, et non sur des injections massives de fonds publics. D'importants intervenants dans le secteur public ont dit que ça pouvait se faire.

La taille et l'importance de Dome Petroleum, dont les revenus provenant de ses activités de distribution comptent pour 7,3 p. 100 de tous les revenus de l'industrie pétrolière canadienne, soulèvent certes des questions sur le contrôle canadien et sur la concurrence au sein du marché intérieur. Le gouvernement est parfaitement au courant des répercussions que le projet de transaction pourrait avoir sur ces deux points et sur ses responsabilités à cet égard.

Notre gouvernement a clairement énoncé dans sa législation et ses politiques sa position sur l'investissement étranger en général et en particulier dans l'industrie pétrolière de distribution, et ses principes sur la concurrence au sein du marché intérieur. Toute transaction qui se traduirait par une acquisition de la part d'une société étrangère est sujette à un examen aux termes de la Loi sur Investissement Canada visant à déterminer si l'investissement étranger projeté représente un avantage significatif pour le Canada.

Les députés connaissent bien les critères utilisés dans l'évaluation des projets d'investissement, surtout pour ce qui est de la participation canadienne, de ses répercussions économiques et de notre compétitivité sur les marchés étrangers. En outre, mon collègue, le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Andre) et ministre chargé d'Investissement Canada, nous a assuré que toutes les provinces où Dome excerce une activité seraient consultées au cours de l'examen par Investissement Canada.

• (2120)

En décembre 1985, notre gouvernement a aussi dévoilé sa politique sur les investissements étrangers dans le secteur pétrolier en amont. Parce qu'elle vise à favoriser une participation canadienne de 50 p. 100 tout en encourageant les investissements étrangers dont notre industrie a grand besoin pour prospérer, cette politique interdit notamment l'acquisition par des étrangers d'entreprises gazières et pétrolières financièrement solides dont la valeur nette excède cinq millions de dollars. Cependant, elle permet l'acquisition d'entreprises canadiennes aux prises avec de graves difficultés.

Il ne fait aucun doute que Dome, considérée comme une entreprise canadienne par Investissement Canada en dépit du fait que des étrangers en possèdent 52 p. 100, connaît de graves problèmes.

Toute proposition d'acquisition de Dome doit aussi être conforme aux dispositions de la nouvelle Loi sur la concurrence. Si le directeur des enquêtes et recherches le juge approprié, il pourrait, conformément aux dispositions de la loi, soumettre la transaction au tribunal de la concurrence. Encore là, les députés connaissent bien les critères d'évaluation qui sont très précis.

Ces dispositions seront respectées. Je m'y suis engagé personnellement. Mes collègues et moi-même examinerons à fond toute transaction proposée et si la vente de Dome Petroleum est approuvée par ses créanciers et par ses actionnaires, nous nous assurerons qu'elle est dans l'intérêt du Canada.

[*Français*]

Nous refusons cependant, à ce moment-ci, de préjuger de toute décision éventuelle en spéculant sur les avantages ou les inconvénients possibles d'une transaction qui n'a pas encore reçu l'accord des parties en cause.

Le chef de l'Opposition me demandait tout à l'heure de déposer sur la table ou d'avoir un comité pour étudier la transaction. Il doit savoir que la transaction, d'abord, n'est pas conclue par les responsables de la Dome et, deuxièmement, que le gouvernement canadien n'est aucunement saisi à travers Investissement Canada de quelque proposition que ce soit, de qui que ce soit dans cette affaire. Nous le saurons en temps et lieu et à ce moment-là, monsieur le Président, le gouvernement avisera. Je ne peux pas juger une proposition qui n'existe pas.

M. Turner (Vancouver Quadra): Tu te laves les mains!

M. Gauthier: Ponce Pilate . . .

M. Masse: Étant donné la situation financière précaire de la société Dome Petroleum, il serait, à notre avis, tout à fait irresponsable de vouloir établir des politiques en fonction de simples hypothèses.

Nous savons très bien, monsieur le Président, que la société Amoco Canada, qui a conclu un protocole d'entente avec la Direction de la Dome, est entièrement sous contrôle étranger, tout comme les dirigeants de cette entreprise américaine sont conscients des lois et des politiques canadiennes. En faisant l'acquisition de la Dome Petroleum, la société Amoco deviendrait la plus importante pétrolière au Canada. A ce titre, elle devrait, selon nous, être un modèle d'entreprise canadienne, respectant le contexte propre à son pays hôte. Je puis assurer cette Chambre que le gouvernement exigera la prise d'engagements satisfaisants à cette fin, comme condition à son approbation de tout achat éventuel de la société Dome.

Article 29 du Règlement

C'est notamment par ses activités de recherche et de développement, par ses politiques d'achat, par sa participation à la vie canadienne, par ses pratiques au chapitre du réinvestissement, par ses politiques en matière de dividendes et aussi par la présence de Canadiens et de Canadiennes à tous les niveaux de la gestion et de la prise de décisions, qu'une entreprise se comporte comme un bon citoyen.

Dans cette optique, notre démarche, monsieur le Président, est cohérente et transparente. Le secteur énergétique canadien est un élément fondamental de notre développement et de notre avenir. Il est trop important pour que le gouvernement veuille y improviser des politiques. L'intérêt canadien, nous le connaissons. Il s'exprime dans la hausse du niveau de la participation canadienne enregistrée depuis 1984. Nous le trouvons aussi dans le regain d'activité qui s'amorce dans le secteur pétrolier canadien, tant dans l'Ouest canadien qu'au large des côtes et dans le Grand Nord. Il se traduit dans la confiance que manifestent de grandes sociétés internationales dans l'avenir de la mise en valeur de nos ressources. Le nouvel esprit de collaboration que nous avons établi avec nos partenaires provinciaux en matière d'énergie sert aussi cet intérêt. Vouloir mettre fin à l'incertitude qui plane depuis des années sur une grande société pétrolière et qui l'empêche d'appuyer pleinement notre développement économique, c'est aussi dans l'intérêt des Canadiens et des Canadiennes de toutes les régions de ce pays.

[*Traduction*]

M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway): Monsieur le Président, je prends la parole dans ce débat en tant que critique de l'énergie du Nouveau parti démocratique et pour appuyer la motion de mon chef.

Je veux vous remercier, monsieur le Président, d'avoir autorisé ce débat ce soir. Il a beaucoup d'importance pour le Canadien moyen. Je sais que l'on parle de milliards de dollars lorsqu'il s'agit de prises de contrôle de sociétés et d'autres opérations. C'est un débat crucial sur une question capitale pour le Canadien moyen parce que c'est lui qui a en grande partie payé de sa poche la constitution du capital de la Dome Petroleum. C'est lui qui paie des impôts, et le développement de la Dome Petroleum lui a coûté très cher.

Je crois que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) a parlé des contribuables américains et qu'Amoco bénéficierait d'un dégrèvement fiscal aux États-Unis. J'ai pensé à l'Américain moyen à qui on demande aussi d'accepter à nouveau le paiement d'une grosse subvention à une société très riche. C'est donc un sujet qui concerne vraiment le Canadien moyen.

Lorsque nous regardons autour de nous, nous pensons à la prise de contrôle l'année dernière de la Banque de Colombie-Britannique par des financiers de Hong Kong, ainsi que celle en instance de la West Kootenay Power dans la région intérieure sud de ma province de Colombie-Britannique par un service public du Missouri, et celle de Husky en Alberta avec des investisseurs de Hong Kong . . .

M. Stewart: Achetez-en vous-même.

M. Waddell: . . . ainsi que celle de Mitel par une société britannique et celle en instance de Cadillac-Fairview en Ontario . . .

M. Stewart: Qu'est-ce qui vous empêche d'acheter quelque chose?

M. Waddell: Le député se rendra peut-être compte qu'il a deux oreilles mais qu'une seule bouche, ce qui signifie peut-être qu'il devrait écouter deux fois plus qu'il ne parle.

M. Stewart: Tournez-vous de côté et je pourrai voir à travers vos oreilles.

M. Waddell: Le député va peut-être écouter.

Une voix: Comme dirait Archie Bunker: «La ferme!»

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. J'estime que le débat sera assez long sans que les députés fassent d'interruptions. J'espère qu'ils permettront au député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) de parler. La parole est au député de Vancouver—Kingsway.

Des voix: Bravo!

M. Waddell: Monsieur le Président, je parle aussi de l'acquisition de de Havilland par Boeing, et du marché actuel qui fait passer Dome Petroleum aux mains d'Amoco de Chicago. Une tendance se dégage. Celle de la trahison du Canada. Voilà qui devrait inquiéter profondément les Canadiens moyens. Nous voyons le Canada s'ouvrir non seulement aux investissements étrangers mais à la mainmise étrangère. Ce mouvement est contraire à toutes les mesures que nous avons tenté de prendre au cours de la dernière décennie.

Un consensus s'établissait autour de la politique de canadianisation. Les trois partis pensaient que l'énergie comme ressource et la sécurité des approvisionnements étaient tellement importantes qu'il fallait tenter de canadianiser l'industrie autant que possible. C'est une lutte longue à mener.

Pendant que le ministre parlait, je me reportais aux *Débats de la Chambre des Communes* du 13 novembre 1979. Le ministre de l'Énergie du gouvernement Clark, à l'époque, l'actuel ministre de la Justice (M. Hnatyshyn), déclarait alors ce qui suit, que je tire de la page 1255 du hansard:

> Nous prendrons des mesures pour donner aux Canadiens un contrôle de plus en plus grand sur leurs ressources énergétiques. Je ne m'en défends pas. Je suis fier de mon pays.

C'était le consensus. Cette position a été répétée par le député de Calgary-Centre (M. Andre), l'actuel ministre chargé des Postes, alors qu'il était le critique en matière d'énergie. Elle a été énoncée par l'actuel ministre des Finances (M. Wilson), le député d'Etobicoke, quand il était le critique conservateur en matière d'énergie. Je me rappelle les avoir entendus le déclarer à la Chambre.

La canadianisation se justifiait alors et elle se justifie toujours. Ce n'est pas une théorie nébuleuse. Elle a sa raison d'être. Nous savons, comme l'a dit le député d'Oshawa (M. Broadbent), que les multinationales du pétrole ont des intérêts différents à défendre. Elles ont des maîtres différents.

• (2130)

Les compagnies canadiennes publiques ou privées, ou mixtes comme c'est le cas pour certaines mises en valeur de ressources énergétiques, ont tendance à mieux servir le Canada.

Nous avons eu deux crises énergétiques dans les années 70, l'une en 1973 et l'autre en 1979, et il y en aura une autre dans les années 90. Tous les commentateurs informés nous le disent. Nous savons que durant l'une des crises des années 70, un pétrolier appartenant à une grande compagnie multinationale a été détourné vers un autre marché alors qu'il faisait route vers le Canada. Cela pourrait se reproduire et les Canadiens le savent. Ils ne sont pas stupides. Ils savent que l'énergie est un produit stratégique.

Ils croient aussi que les ressources pétrolières et gazières du Canada appartiennent aux Canadiens et qu'il ne faut pas les donner ni les vendre à bas prix à des intérêts étrangers.

Je veux éclaircir certaines choses mentionnées par le ministre dans son discours, monsieur le Président, et je répondrai ensuite à certaines des questions qu'il a soulevées. Avant de commenter son discours en détails, je lui pose cette question: Les Américains autoriseraient-ils une grande compagnie canadienne à faire une acquisition semblable aux États-Unis? Qu'arriverait-il si la situation était inversée et si une grande compagnie canadienne ne comptant aucun administrateur et aucun actionnaire américain acquérait une grande compagnie américaine?

La compagnie Amoco est une société qui a rapatrié 680 millions de dollars de dividendes et qui n'a dépensé que 107 millions de dollars en exploration au Canada, ce qui en fait une des pires de toutes les compagnies étrangères en activité au Canada.

Une voix: La pire.

M. Waddell: Mon collègue assure que ce sont les pires états de service parmi toutes les sociétés étrangères en activité au Canada—et il n'a pas tort. Les Américains permettraient-ils qu'une compagne canadienne fasse une telle acquisition aux États-Unis?

Des voix: Jamais.

M. Waddell: Jamais ils ne le permettraient. Ils défendraient leurs droits.

Pourquoi plions-nous si facilement l'échine au Canada? Pourquoi acceptons-nous ce genre de chose. Pourquoi laissons-nous tomber les bras en nous disant qu'il n'y a rien à faire?

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a mal interprété la position du Nouveau parti démocratique. Nous ne demandons pas au gouvernement de renflouer ou de subventionner Bell Canada. Cette société peut fort se tirer d'affaire toute seule. Nous lui demandons simplement d'examiner en toute justice, pendant un laps de temps raisonnable, la soumission d'une compagnie canadienne importante qui veut se porter acquéreur de Dome Petroleum.

Le ministre prétend que nous voulons subventionner Petro-Canada. Il me semble, monsieur le Président, que le gouvernement, et surtout le ministre, se font une idée complètement fausse de cette société. Petro-Canada a été créée pour assurer la concurrence en aval de l'industrie pétrolière. Mais elle ne réussit pas à créer cette situation de concurrence parce que le gouvernement la traite comme une entreprise privée. Elle devait nous servir d'ouverture sur l'industrie pétrolière. Elle devait pouvoir intervenir en cas de crise, et c'est précisément dans cette situation que nous nous trouvons actuellement. Sa vocation était d'exploiter nos ressources quand le besoin s'en faisait sentir.

Et songeons, monsieur le Président, à ce qui nous attend si nous laissons la société Amoco s'emparer de Dome Petroleum. Le député d'Oshawa a parlé du savoir-faire particulier de Dome dans l'Arctique, surtout dans la mer de Beaufort.

Cela faisait partie de la grande vision de Jack Gallagher—une vision brumeuse à bien des égards. J'ai dit une fois à la Chambre, monsieur le Président, que Dome forait davantage à Ottawa que dans la mer de Beaufort et il y a une certaine vérité là-dedans. Il n'en reste pas moins que nous avons acquis une expertise dans le domaine du forage dans la mer de Beaufort et que lorsque nous subirons la prochaine crise énergétique, dans les années 1990, la solution viendra de la mer de Beaufort et d'Hibernia. Qui possède Hibernia? Mobil Oil de New York. Qui possédera les réserves de la mer de Beaufort? Amoco Corporation de Chicago.

Des voix: C'est honteux!

M. Waddell: C'est une folle politique énergétique qui ne garantit en rien la sécurité énergétique du Canada pour l'avenir.

Des voix: Honteux! Quel ministre!

M. Waddell: Monsieur le Président, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources oublie que le parti progressiste conservateur s'est engagé à canadianiser le secteur pétrolier et gazier. Lui-même, dans un petit discours peu connu prononcé le 6 novembre 1986, se prononçait en faveur de la prise de contrôle par des étrangers.

A l'époque j'avais soulevé la question à la Chambre. Le discours a été prononcé à Toronto le 6 novembre 1986, lors du septième colloque annuel du *American Stock Exchange* sur le pétrole et le gaz canadiens.

M. Masse: Je me rappelle ce discours.

M. Waddell: Le ministre sait de quel discours je parle. Caché à la page 4 on trouve:

> Notre politique prévoit que l'on n'approuvera pas l'acquisition directe de sociétés saines, contrôlées par des Canadiens, dont la valeur dépasse 5 millions. Toutefois, nous sommes prêts à envisager l'acquisition par des entreprises étrangères de sociétés contrôlées par des Canadiens qui ont de nettes difficultés financières. C'est ainsi que nous cherchons à trouver un juste équilibre entre l'accueil des nouveaux investissements et la protection de nos gains en matière de canadianisation.

Par ce seul discours, et en particulier par ces mots, le ministre ouvrait le secteur pétrolier aux multinationales américaines. Il y avait alors un bon nombre de sociétés en difficultés financières. Il les connaît aussi bien que moi: Sulpetro, Dome et d'autres, qui étaient toutes prêtes à se faire avaler par les Américains. Dans son discours le ministre invitait ouvertement les Américains à le faire.

Article 29 du Règlement

Je voudrais ajouter quelques précisions à certaines des observations du député d'Oshawa, monsieur le Président. Ayant eu le privilège d'être pendant plusieurs années le critique du Nouveau parti démocratique, j'ai vu ce qui s'est passé.

Le député d'Oshawa a dit que Dome est une grande société canadienne, qu'elle se situe au deuxième rang sur le plan des réserves gazières. Il aurait pu ajouter qu'une bonne partie des réserves sont sur des terres qui lui appartiennent à perpétuité et qu'elles ne sont donc pas soumises à des redevances. Il ne s'agit donc pas uniquement d'obtenir des redevances de la société américaine Amoco Corporation, mais il s'agit en réalité de donner une bonne partie de ces ressources à une entreprise étrangère.

J'ai déjà parlé des connaissances spécialisées énormes que la société Dome a acquises dans l'Arctique. Le Canada est un pays du Nord. Après avoir investi des sommes d'argent considérables dans la mise en valeur des ressources énergétiques du Nord, il ne faudrait pas donner celles-ci aux Américains. John Diefenbaker se retournerait dans sa tombe s'il le savait.

Quelle image du Nord faut-il avoir pour donner ainsi ses ressources aux Américains? C'est contraire aux fondements même du parti progressiste conservateur; c'est contraire à la vision de personnes comme John A. Macdonald et John Diefenbaker. Par ailleurs, c'est contraire à la vision de nationalistes québécois connus comme Henri Bourassa et George-Étienne Cartier. C'est contraire à leurs principes, eux qui voulaient préserver une «nation» distincte au Québec, dans le cadre d'une grande nation canadienne. Ce n'est pas en cédant nos ressources aux Américains que nous y parviendrons. Il n'y aurait pas de province de Québec si l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait été parmi nous il y a 50 ans, et il n'y aura plus de Canada s'il reste encore quelques années.

Il faut se demander si la canadianisation peut faire une différence. Oui, selon nous, et il y a eu de nombreuses discussions au Canada sur les raisons qui justifient la participation canadienne aux sociétés dans le secteur énergétique.

Les trois orateurs qui m'ont précédé dans ce débat ont parlé des emplois. Selon nous, ils seront menacés par cette prise de contrôle. Amoco va rationaliser les emplois, ce qui entraînera la suppression de certains d'entre eux. En outre, monsieur le Président, si l'on tient compte qu'Amoco et Dome sont toutes deux d'importantes productrices de gaz naturel, Amoco risque de cesser d'exploiter les réserves de la mer de Beaufort pour ne pas mettre ce gaz sur le marché, où il ferait concurrence à celui de ses réserves américaines. Le gouvernement y a-t-il réfléchi?

Le fait est, monsieur le Président, que cette prise de contrôle est très peu judicieuse.

J'ai passé en revue certains problèmes, monsieur le Président, et je veux en soulever encore un. C'est d'ailleurs une question que vous connaissez bien.

Nous avons l'impression que les Canadiens de l'Ouest sont favorables à cette prise de contrôle et que les députés de l'opposition, en s'opposant à ce projet, s'opposent en même temps à l'ouest du pays.

Je suis un Canadien de l'Ouest et je tiens à signaler à ceux qui font cette allégation, et qui pour la plupart viennent de l'est du Canada, que les Canadiens de l'Ouest ne sont pas une simple bande d'anciens pétroliers de Dallas. Ce sont des travailleurs; ce sont des agriculteurs, ce sont des consommateurs. Ils sont tout aussi Canadiens que tous les autres dans le pays.

Il est un fait que, lorsqu'on l'a proposé pour la première fois, le Programme énergétique national a obtenu de l'appui dans l'Ouest. Par contre, sur certains aspects du PEN nous n'étions pas d'accord. Nous estimions par exemple que les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier accordées à Dome Petroleum ainsi qu'à d'autres étaient trop généreuses; nous estimions qu'il aurait fallu développer plus la prospection dans le bassin sédimentaire de l'Ouest que dans la mer de Beaufort et dans d'autres régions limitrophes. Nous déplorions aussi les grandes luttes d'influence que se livraient Pierre Trudeau et Peter Lougheed pour le simple plaisir du pouvoir en soi. Mais le fait est . . .

M. Shields: Vous vouliez aussi nationaliser Imperial Oil.

M. Waddell: Le fait est que le public canadien était favorable au principe du PEN. Les sondages d'opinion de l'époque montraient que 72 p. 100 des Canadiens étaient pour la canadianisation, et qu'en fait 75 p. 100 d'entre eux souhaitaient même que le gouvernement aille plus loin encore. Le public approuvait Petro-Canada, il approuvait . . .

M. Shields: Vous vouliez qu'on nationalise Imperial Oil.

M. Waddell: Monsieur le Président, le député délire complètement à hurler à propos de nationalisation d'Imperial Oil ou de je ne sais quoi.

M. Shields: C'est ce qu'il a dit.

M. Waddell: Ce que nous disons, c'est que cette attitude de détachement complet, cette volonté de s'en remettre entièrement aux lois du marché, est non seulement naïve mais pitoyable. Le dernier des analystes de l'énergie dans le monde vous confirmera que le marché du pétrole et du gaz n'est pas un marché libre. Nous avons de vastes cartels comme l'OPEP et les Sept soeurs, les sociétés pétrolières multinationales. Il faut vraiment être d'une naïveté incroyable pour dire une chose pareille.

• (2140)

N'importe quel analyste de la situation énergétique, n'importe où dans le monde, nous dira aussi que nous pouvons nous attendre à une autre crise de l'énergie dans les années 90. Nous aurons besoin de ces terres, nous aurons besoin de ce contrôle. Nous aurons besoin d'une société canadienne privée ou publique. Et quand cette crise de l'énergie se présentera, les Canadiens s'apercevront que le gouvernement et le ministre les auront vendus. Ils sont en train de vendre le Canada.

Nous avons proposé une autre solution. Nous ne prétendons pas avoir la science infuse. Le député d'Oshawa l'a clairement reconnu. Il a dit qu'il n'était pas un expert, mais il a cependant fait un effort. Il a discuté avec les autres entreprises et avec d'autres personnes. Il a essayé de trouver une solution canadienne.

Quel mal y a-t-il à vouloir trouver une solution canadienne? Nous en avons trouvé dans le passé quand notre pays était en crise. Pourquoi le gouvernement n'envisage-t-il pas le recours à une entreprise privée canadienne comme TCPL ou à une entreprise publique canadienne comme Petro-Canada, ou à une combinaison des deux? C'est à lui de trouver une solution créatrice au lieu de lever les bras au ciel, de renoncer à l'avenir énergétique du Canada et d'abandonner le Canada lui-même.

Des voix: Bravo!

M. Jack Shields (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe au débat de ce soir. Je voudrais dire quelques mots au sujet des suggestions du député qui vient de parler.

En fait, il a déclaré que le gouvernement devait aider Bell Canada et TransCanada PipeLines à prendre le contrôle de Dome Petroleum. Il a toutefois omis de dire que nous accorderions ainsi à TransCanada PipeLines un monopole sur le gaz, du gisement jusqu'aux foyers des Canadiens du centre et de l'est du pays. Comment peut-il trouver normal d'accorder un monopole à une grande société?

Le député a également déclaré qu'une solution consisterait à faire intervenir Petro-Canada. Il a omis de préciser où Petro-Canada trouverait cet argent. Il faudrait, bien sûr, qu'elle l'obtienne des Canadiens, par l'entremise de la fiscalité. Cela se traduirait, évidemment, par une nouvelle taxe de canadianisation sur l'essence. Nous avons l'habitude de ce genre de chose. Nous sommes déjà passés par là.

Dome Petroleum emploie près de 4 000 personnes, dont la plupart résident dans l'Ouest. Une grave crise financière à laquelle la direction a dû consacrer la majeure partie de son temps l'a empêchée de mettre ses terres en valeur et d'utiliser le reste de son actif dans l'intérêt de l'économie de l'Ouest et de l'ensemble du pays. Cette société est réellement acculée à la faillite. Voilà ce qu'il en est.

Je félicite les députés de l'opposition d'avoir reconnu que l'avenir d'une société aussi importante pour l'Ouest et notre économie en général constitue une question urgente. Il est rare qu'ils soient aussi sensibles aux problèmes de l'Ouest.

Néanmoins, les députés de l'opposition semblent incapables de comprendre quoi que ce soit, à part l'urgence de la situation de Dome. Ils ont qualifié d'échec notre politique à l'égard de cette société. Elle a eu, au contraire, un succès retentissant. Ils prétendent que nous n'avons pas de politique de canadianisation alors que nos programmes et nos initiatives prouvent le contraire. Nous en avons clairement la preuve. Ils affirment aussi que l'acquisition de Dome compromettra notre sécurité énergétique alors qu'elle va la consolider. Enfin, ils exhortent le gouvernement à intervenir dans le mécanisme et à déterminer le gagnant.

Cela montre leur ignorance profonde des lignes de conduite que nous nous sommes fixées. Nos vis-à-vis voudraient revenir au bon vieux temps où le gouvernement choisissait lui-même les sociétés qui réussissiraient et celles qui échoueraient, à l'époque qui nous a donné la politique énergétique nationale d'où proviennent en partie les problèmes que Dome doit affronter aujourd'hui.

Voici quelle est notre politique à propos de Dome. Quand nous avons pris le pouvoir, en septembre 1984, chacun savait que la société était en difficulté. Nous nous sommes donné des principes clairs afin de nous sortir du marasme dans lequel nous avait plongés le Programme énergétique national. Je vais les énumérer brièvement.

Premièrement, nous avons préféré que Dome fasse appel au secteur privé pour règler ses problèmes, plutôt que de recourir à un sauvetage coûteux aux dépens des contribuables canadiens.

Deuxièmement, en raison de la nature des problèmes en question, nous avons pensé que Dome devait étudier toute proposition d'acquisition d'où qu'elle vienne, afin d'éviter la faillite.

Troisièmement, nous avons établi que toute conclusion devait respecter l'intérêt national prévu dans la loi et les politiques gouvernementales. Ainsi, malgré les problèmes de la société, le gouvernement ne serait pas tenu d'approuver n'importe quel projet d'acquisition. Toute offre serait jugée à sa valeur et à la lumière des lois.

L'application de ces principes a été couronnée de succès. Après avoir vacillé au bord de la faillite depuis nombre d'années, Dome a choisi, parmi les trois propositions qu'on lui faisait, l'offre d'Amoco. Nous ne connaîtrons pas le résultat définitif avec certitude avant encore un certain temps, mais les perspectives d'avenir de Dome semblent bien meilleures à l'heure actuelle qu'elles ne l'ont été pendant de très nombreuses années, c'est le moins qu'on puisse dire.

Permettez-moi de me pencher maintenant sur la canadianisation. L'opposition prétend qu'en envisageant d'un bon oeil l'offre d'Amoco, nous prouvons que nous n'avons aucune politique de canadianisation. Au contraire, notre politique de canadianisation pour ce qui est de l'acquisition de sociétés pétrolières et gazières en amont est très claire.

Premièrement, elle permet l'acquisition d'entreprises contrôlées par des intérêts étrangers sous réserve d'engagements quant à la canadianisation et aux investissements.

Deuxièmement, elle empêche l'acquisition par des entreprises étrangères de sociétés canadiennes dont la situation financière est bonne.

Troisièmement, elle permet d'envisager l'acquisition d'entreprises appartenant en majorité à des intérêts canadiens, qui éprouvent manifestement des problèmes financiers.

Cette politique donne des résultats. Lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1984, la participation canadienne dans l'industrie pétrolière et gazière en amont s'élevait à 42,5 p. 100. En 1986, elle était de 48 p. 100. Tous ces gains ont été réalisés grâce à la consultation et à la négociation, et non par l'intermédiaire des encouragements coûteux et de la réglementation très lourde qui ont caractérisé le gouvernement précédent et, je pourrais ajouter, sa politique, appuyée par le Nouveau parti démocratique.

Article 29 du Règlement

Nous préférerions assister à une augmentation de ces chiffres, mais nous reconnaissons qu'au fil des ans, il y aura des fluctuations, surtout durant les périodes de restructuration et de fléchissement de l'activité économique comme celles auxquelles l'industrie a dû faire face récemment. Ce qui importe, c'est la tendance globale à long terme.

Nous reconnaissons tous que si l'offre d'Amoco est acceptée, la participation canadienne en amont sera réduite. Notre politique, cependant, est conçue de façon à être assez souple pour permettre des modifications de ce genre dans la participation canadienne lorsqu'on peut démontrer que l'acquisition en question sera, en définitive, avantageuse pour le Canada.

Le gouvernement continue à vouloir assurer une présence canadienne importante dans le secteur des hydrocarbures. Cependant, la participation canadienne doit être saine et vigoureuse. Le fait de vouloir canadianiser à tout prix, comme nous le propose l'opposition, en appliquant des mesures incitatives excessives et partiales comme l'a fait le gouvernement précédent avec l'appui du Nouveau parti démocratique est justement l'une des causes profondes des difficultés que connaît Dome aujourd'hui. Aucun député de la Chambre ne l'ignore.

L'opposition a également prétendu que l'acquisition de Dome par une société étrangère compromettrait la sécurité énergétique du Canada. Je suis convaincu, monsieur le Président, qu'il n'y a qu'une façon d'accroître la sécurité dans l'industrie des hydrocarbures et c'est d'assurer le développement du potentiel de l'économie canadienne dans ce secteur. Pour ce faire, il importe avant tout de doter l'industrie d'assises financières solides. Une transaction qui supprime l'incertitude qui pèse sur le plus important propriétaire foncier de l'ouest du Canada ne peut que stimuler l'activité économique et accroître la sécurité des approvisionnements énergétiques.

• (2150)

Si une société étrangère propose de faire l'acquisition de Dome, la Loi sur Investissement Canada et les autres pouvoirs de réglementation dont nous disposons nous donnent tous les moyens voulus pour faire en sorte que la mise en valeur de nos ressources contribue à la sécurité énergétique du Canada. Tous les députés le savent très bien.

Pour terminer, je souligne que l'opposition nous a exhortés à intervenir dans le processus d'évaluation des soumissionnaires. Elle voudrait que le gouvernement exerce son pouvoir pour assurer le choix d'une société canadienne. Tout d'abord cette proposition montre qu'on ne connaît pas la loi. La loi créant Investissement Canada stipule que le ministre intéressé doit étudier le bien-fondé de chaque investissement étranger. L'opposition le sait. Cela ne permet pas de tenir compte de l'existence d'autres enchérisseurs, qu'ils soient canadiens ou étrangers.

Le débat qui se déroule ici ce soir est de nature purement politique, il ne vise qu'à permettre aux députés de l'opposition de vendre leur salade à l'émission de fin de soirée.

Des voix: Oh, oh!

M. Riis: C'est seulement de la politique, dit-il.

M. Shields: C'est de la politique de basse-cour, cela n'a rien de sérieux, monsieur le Président.

A notre avis, le gouvernement doit établir un régime clair et stable pour les sociétés qui veulent faire affaire au Canada. Je le dis et je le répète. A notre avis, il importe que le gouvernement établisse un régime explicite et stable à l'intention des sociétés qui veulent faire affaire au Canada. Cela signifie que toutes les propositions comme celles d'Amoco doivent être envisagées en fonction des lois et lignes de conduite d'application générale. Autrement, on risque de créer un climat d'arbitraire et d'incertitude qui ferait que le Canada ne serait plus perçu comme un bon endroit pour faire des affaires. Cela aurait de graves répercussions sur les investissements et la création d'emplois au Canada. Nous avons tous constaté l'incidence catastrophique du Programme énergétique national sur les investissements au Canada.

C'est au secteur privé qu'il revient de résoudre les problèmes de Dome. Au bout du compte, les actionaires et les créanciers de Dome, dont beaucoup sont Canadiens, vont décider de leurs intérêts supérieurs. Ils vont examiner toutes les offres qu'ont leur fera.

M. Riis: Et les intérêts supérieurs du Canada, eux?

M. Shields: C'est seulement après qu'on aura réussi à négocier un accord que le gouvernement fédéral entrera en scène par l'entremise d'Investissement Canada ou de la Loi sur la concurrence. Naturellement, le gouvernement est disposé à discuter de toute question concernant sa politique ou ses méthodes avec tout membre du secteur privé.

Somme toute, le succès de notre politique économique a fait du secteur énergétique canadien un endroit intéressant où investir à nouveau pour les entreprises étrangères et canadiennes. Aucune demande d'approbation n'a encore été reçue et le processus de soumission ne semble pas terminé, mais si un soumissionnaire étranger devait l'emporter, je suis persuadé que nous avons les lois et les mesures qu'il faut pour assurer que toute soumission étrangère acceptable soit avantageuse pour le Canada.

Si nous suivions le conseil des partis d'opposition et que nous commencions à nous ingérer de façon arbitraire et imprévisible dans cette affaire, nous n'aurions peut-être pas à examiner les propositions des entreprises étrangères. Peut-être aussi que Dome continuerait à clopiner ou ferait faillite, ce qui aurait de graves répercussions pour notre économie, surtout dans l'Ouest. Je sais quels problèmes je préfère essayer de régler, monsieur le Président. En fait, je les attends et je suis persuadé qu'ils peuvent être réglés et qu'ils seront réglés de façon avantageuse du point de vue économique pour le Canada.

M. Russell MacLellan (Cape Breton—The Sydneys): Monsieur le Président, le gouvernement aimerait nous faire croire qu'il est sans importance pour le pays de savoir qui prend en charge les très précieuses réserves de Dome Petroleum, qui vient au deuxième rang pour les réserves de gaz naturel et au troisième rang pour la production de pétrole. Ces réserves, comme on l'a dit ce soir, ont été financées en grande partie par la population canadienne, par les programmes énergétiques ou les concessions fiscales. D'ailleurs ces réserves, la population canadienne va en être très fortement dépendante au cours des années à venir.

Le gouvernement a fait une volte-face complète sur la politique énergétique, s'il est possible de parler de politique. La canadianisation et la sécurisation des approvisionnements, qui

étaient les deux grands objectifs du programme énergétique, ont été complètement abandonnées par le gouvernement. Il dit maintenant qu'il n'y a rien de mal à vendre l'actif de Dome, et que la multinationale étrangère en question va s'occuper du Canada.

Comment pareil changement s'est-il produit, monsieur le Président? Comme le disait le chef de l'opposition (M. Turner), il en allait tout autrement au cours de la dernière campagne électorale de 1984. Ce n'était pas là le dogme des conservateurs. Ils disaient qu'un élargissement de la canadianisation était un élément important de la plate-forme progressiste conservatrice. Les conservateurs disaient que la sécurité des approvisionnements serait vitale pour le pays.

Quand ce changement s'est-il produit? Je pense que le tournant le plus marquant s'est produit le 6 novembre dans un discours du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) à Toronto. Il a dit que les sociétés canadiennes en difficulté financière étaient à prendre par les intérêts étrangers. Il ne pouvait avoir à l'esprit que Dome Petroleum. C'était ouvrir la porte aux multinationales, et les oreilles de leurs dirigeants se sont mises à tinter. C'est à ce moment-là, comme nous le lisions aujourd'hui dans le journal, que le président d'Amoco Corporation de Chicago a eu pour la première fois l'impression qu'Amoco avait une chance d'acheter Dome Petroleum. Il a raconté comment ses principaux collaborateurs lui ont assuré que Dome Petroleum pourrait faire partie d'Amoco Canada.

Il ne s'est pas agi uniquement d'inadvertance de la part du gouvernement: c'était du je-m'en-foutisme, et de l'irresponsabilité. Et encore si ce n'était que cela, il pourrait être excusable dans une certaine mesure. Mais c'est beaucoup plus grave, monsieur le Président. Il s'agit d'une dérobade par rapport à ce que le gouvernement devrait défendre. C'est une dérobade par rapport à ce que la population canadienne attendait du gouvernement quand elle l'a élu en 1984. C'est une dérobade par rapport à ce que le gouvernement a promis aux Canadiens quand il parlait de la façon dont il protégerait leurs intérêts. Les conservateurs ont complètement retourné ce qu'ils ont dit qu'ils allaient faire.

Qu'est-ce que le gouvernement nous dit maintenant? Il se fiche de savoir à qui appartient Dome Petroleum. Le gouvernement a dit qu'il se fiche de TransCanada PipeLines. Il s'agit d'une société canadienne. Il n'est pas capable de vous protéger plus qu'Amoco à Chicago. Amoco Corporation possède 100 p. 100 du capital d'Amoco Canada. Il n'y a pas à l'heure actuelle une malheureuse action entre des mains canadiennes. Le président est Américain. Il n'y pas un seul Canadien au sein du conseil d'administration de la société Amoco. Comme l'a signalé le député d'Oshawa (M. Broadbent) la société Amoco l'année dernière a envoyé pour 686 millions de dollars de dividendes à son bureau central de Chicago.

M. Shields: A cause du Programme énergétique national.

M. MacLellan: Oui, à cause du Programme énergétique national. C'est à cause de lui que le gouvernement a permis à la société Amoco de s'en tirer. Il l'a encouragée à le faire tout comme il avait encouragé la société Chevron à envoyer 500 millions de dollars à son bureau central de San Francisco.

Au cours de la seule année 1986, le gouvernement a permis aux sociétés pétrolières et gazières étrangères d'expédier 2 milliards de dollars à leur bureau central respectif à l'extérieur du Canada. Il s'agit d'une hausse de la moyenne entre 1982 et 1985 de 600 millions à 900 millions, soit plus du double de la dernière année, car le gouvernement a préféré fermer les yeux. Les intérêts du Canada occupaient la première place dans les préoccupations des Canadiens, mais non dans celles du gouvernement.

• (2200)

Pourtant, depuis deux ans, le gouvernement se réjouissait de la façon dont les sociétés pétrolières multinationales allaient investir leurs profits au Canada. C'est ce que le gouvernement nous a dit à l'époque de l'Accord de l'Ouest. Il nous l'a encore répété en septembre dernier lorsqu'il a aboli une fois pour toutes la taxe sur les revenus pétroliers et gaziers. Le gouvernement nous a dit qu'il agissait ainsi parce que les sociétés pétrolières multinationales devraient réinvestir cet argent au Canada. Que nous a valu cet assurance? Que nous ont valu ces promesses? Ce sont des promesses creuses, car rien de cela ne s'est produit.

Comme certains députés l'ont déclaré ce soir, il ne s'agit pas d'une condamnation des sociétés pétrolières multinationales, mais d'une tentative pour défendre les droits des Canadiens et protéger leur avenir. Il s'agit d'une tentative pour protéger la sécurité des approvisionnements dans laquelle, en tant que Canadiens, nous avons tellement investi ces dernières années. C'est un problème auquel nous devons nous attaquer. Nous devons dire que nous tenons ce débat d'urgence pour une excellente raison. Nous sommes aux prises avec une situation très critique qui pourrait signifier la vente de réserves très importantes de pétrole et de gaz à une société américaine dont les Canadiens ne possèdent pas la moindre action.

Nous ignorons ce que le gouvernement va faire. Il ne le sait pas lui-même. Il a dit qu'il allait saisir Investissement Canada de la chose. Les gens de la Colombie-Britannique ont entendu cela. Ils viennent de faire l'expérience de la décision d'Investissement Canada concernant la Kootenay Power and Light Corporation. On a pris la veille de Noël la décision d'approuver la vente de cette société de service public à des intérêts américains sans demander à consulter l'information ni les dossiers pertinents. Si cela s'est produit, comment pouvons-nous croire qu'Investissement Canada va examiner cette affaire-ci avec tout le soin voulu?

M. Tobin: Dépouillement Canada.

M. MacLellan: Dépouillement Canada est absolument exact. Nous ne savons pas quand Investissement Canada sera saisie de l'affaire. Tout ce que nous savons, c'est qu'Investissement Canada dispose d'un délai de 45 jours pour l'étudier. Elle peut obtenir une prolongation de 30 jours, et si elle en veut une autre de 30 jours, elle doit en demander l'approbation au Cabinet. Nous ne savons pas quand la décision sera prise. Nous ne savons pas si elle le sera avant celle des actionnaires de Dome Petroleum. Nous ne savons pas si elle le sera avant celle des créanciers. Nous ne savons pas de quelle information disposera Investissement Canada. Nous ne savons rien de ce que fera le gouvernement. Nous ne savons rien de la façon dont le gouvernement envisagera cette importante question, car il refuse de donner de l'information à qui que ce soit.

Article 29 du Règlement

Il ne s'agit pas de la vente d'un dépanneur. Il s'agit de la vente d'une très importante société, d'une pierre angulaire de notre économie dans l'industrie pétrolière et gazière. Nous avons besoin de plus d'information que nous n'en avons obtenu. Les Canadiens exigent plus d'information qu'ils n'en ont reçu. Il n'est pas question de renseignements pratiques, mais de renseignements nécessaires qui permettent aux Canadiens de se faire une idée par eux-mêmes. Nous ne tolérerons pas que, comme il le fait si souvent, le gouvernement prenne une décision qu'il justifiera après coup. Nous voulons connaître les renseignements avant que la décision ne soit prise. La population canadienne a parfaitement le droit de connaître tous les détails de cette affaire.

La question ne pourra pas être escamotée. Le gouvernement aimerait nous faire croire que, d'ici peu, toute cette affaire se dissipera.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il était indubitablement d'importance nationale qu'une telle entreprise soit une société modèle, sensible et réceptive envers son pays hôte. Comment ces paroles peuvent-elles convaincre les Canadiens que le gouvernement fera quelque chose pour protéger les droits des Canadiens à la sécurité de l'approvisionnement en énergie et préserver le très important principe de la canadianisation qu'il s'est engagé à respecter?

Ce n'est pas ce que nous voulons. Ce n'est pas ce que nous attendons du gouvernement. Il est vrai qu'Amoco a offert 5,1 milliards de dollars pour Dome Petroleum mais cette somme n'est pas un don gracieux. Nous ne voyons là aucune largesse. L'entreprise possède 15 millions d'acres de terres pétrolières et gazières dont près de trois millions sont actuellement en production. Dome Petroleum est en très mauvaise posture pour obtenir un financement mais même à l'agonie, elle dispose de près de 2,5 milliards de dollars de pertes déductibles d'impôt et 2 milliards de crédits d'impôts, et ses registres font état d'un actif de l'ordre de 4,9 milliards de dollars.

C'est une situation horrible que le gouvernement offre aux Canadiens. En 1985, à une réunion du comité des comptes publics, on a déclaré que la Dome Petroleum commençait à devenir rentable.

En février 1985, on a accordé un décret de remise, conformément à l'article 17 de la Loi sur l'administration financière, à la Hudson's Bay Oil and Gas Company Limited, qui est une filiale de la Dome Petroleum Limited. Sur une période de dix ans, on a autorisé la Hudson's Bay Oil and Gas Company Ltd à déduire de ses impôts sur le revenu les frais de financement que la Dome avait encourus en l'achetant. Le décret de remise représentait une somme considérable qui s'élevait à cette époque à 400 millions de dollars. On l'évalue maintenant à 1 milliard de dollars.

On a aussi déclaré que ce décret de remise ne se limitait pas au propriétaire actuel de la Hudson's Bay Oil and Gas et on a prétendu à l'époque que cette omission pouvait bénéficier involontairement à un autre contribuable si la Dome décidait de vendre. Il est possible qu'une filiale canadienne d'une société mère américaine qui la possède à 100 p. 100 récolte maintenant les avantages de ce décret de remise qui se chiffrent à des centaines de millions de dollars. C'est un arnaque et littéralement un cadeau que les contribuables canadiens font à une société étrangère.

Combien existe-t-il de situations semblables? Combien de choses se passent que nous ignorons? Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas nous donner les renseignements dont nous avons besoin? Pourquoi le gouvernement, dans l'intérêt des Canadiens, de la canadianisation de l'industrie pétrolière et gazière et la protection de la sécurité de l'approvisionnement, ne peut-il révéler ce qu'il veut faire et nous en donner les raisons? Pourquoi attendre à la dernière minute pour nous dire alors que l'achat d'Amoco est approuvé, alors qu'il sera trop tard et que nous devrons l'accepter? Cela est inadmissible.

Nous ne sommes pas convaincus, au parti libéral, qu'il n'y a pas de solution canadienne à ce problème important. Nous ne sommes pas persuadés qu'il n'y a pas moyen de faire une société canadienne de Dome Petroleum. Le gouvernement doit absolument préconiser une solution canadienne dans ce dossier. Il ne doit pas s'en laver les mains, mais considérer que les Canadiens tiennent à la propriété de cette compagnie et il doit s'efforcer de trouver cette solution.

Le gouvernement savait certainement en novembre qu'il préparait le terrain à l'acquisition de Dome Petroleum par des intérêts étrangers. Il avait tout le temps voulu pour trouver un solution canadienne, mais il en a décidé autrement. C'est une honte et non pas une excuse de sa part de ne pouvoir proposer cette solution à la Chambre et à tous nos concitoyens.

Le gouvernement a laissé tomber les Canadiens. Il renonce aux gisements de pétrole et de gaz qui appartiennent aux Canadiens, que les Canadiens ont payés et dont ils devraient conserver la propriété. C'est tout à fait inacceptable. Cela ne sera accepté ni ce soir ni demain. Les Canadiens ne donneront jamais leur accord.

• (2210)

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je trouve plutôt étrange de participer à ce débat ce soir. Les députés de l'opposition voulaient ajourner la Chambre, afin de pouvoir débattre cette question. Je constate que le très honorable chef de l'opposition (M. Turner) est présent.

M. Turner (Vancouver Quadra): Il fait bon vous voir également, Bill.

M. McKnight: Je l'entends parler d'«Amoco». Cela peut être un lait fouetté d'où je viens. Avec son débit, je pensais qu'il dirait Amoco. Je suis persuadé que les employés qui travaillent sur les plate-formes de forage d'Amoco viennent de «Schlumburger» ou Schlumberger.

M. Turner (Vancouver Quadra): C'est une merveilleuse contribution au débat.

M. McKnight: Je trouve cela étrange, car ce sont les libéraux, de concert avec leurs amis néo-démocrates, qui sont responsables des problèmes que la société Dome Petroleum éprouve à l'heure actuelle. Ce sont eux qui ont mis en oeuvre le Programme énergétique national qui a créé cette société. Elle a été créée artificiellement, quelles que soient les bonnes intentions qu'on avait alors.

M. Waddell: La société Dome Petroleum existait bien avant cela.

M. Shields: Elle appartenait à des intérêts étrangers.

M. McKnight: J'ai entendu le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell) se plaindre quelque peu des activités de Dome à Ottawa dans le passé, plutôt que dans les champs pétrolifères. L'opposition demande au gouvernement de prendre des mesures au sujet d'une chose sur laquelle il ne peut influer.

Nous connaissons les chiffres. La société Dome Petroleum doit 6,3 milliards de dollars. Par qui est-elle contrôlée à l'heure actuelle? Appartient-elle à des intérêts canadiens?

M. Riis: Oui.

M. McKnight: Le NPD prétend que oui. Or, la réponse est non. Permettez-moi de vous lire ce que le fondateur de la société Dome Petroleum, Smiling Jack, avait à dire. Selon lui, du fait que moins de 30 p. 100 des actions de Dome sont détenues par des Canadiens, on ne peut parler d'entreprise appartenant à des intérêts canadiens. En interprétant de la façon la plus large possible les chiffres, on arrive à une participation canadienne de 48 p. 100. Pourquoi prétend-on alors qu'il s'agit d'une société appartenant à des intérêts canadiens? Moins de 30 p. 100 des actions sont détenues par des Canadiens. Je ne comprends pas.

M. Tobin: Il se fait chahuter par des députés de son propre parti.

Le président suppléant (M. Paproski): J'ai encore 14 ou 15 orateurs à entendre. Si les discours durent 20 minutes dans chaque cas, j'espère qu'on laissera aux députés l'occasion de terminer et que je n'aurai pas à m'interposer et ainsi réduire le temps de parole. Je vous en prie.

M. Tobin: Le chahutage est à proscrire.

M. McKnight: Monsieur le Président, examinons les propos de l'ancien président de Dome, son fondateur. Selon lui, toute société américaine d'envergure qui a investi des milliards de dollars pour construire des pipelines, des raffineries et un réseau de commercialisation doit mettre en valeur des réserves sur le continent américain pour exploiter ces installations. Il a été question des réserves de la mer de Beaufort.

Dome a loué des millions d'acres de terres domaniales canadiennes. Elles ne seront pas explorées parce que Dome n'a pas l'argent nécessaire. Les ressources financières de Dome sont épuisées à l'heure actuelle, la caisse est vide. Les vrais dirigeants de Dome, ce sont les banques, tant canadiennes qu'étrangères. Or, les banquiers ne sont pas faits pour diriger des sociétés pétrolières. La prospection ne les intéresse pas. Ils ne s'intéressent pas au sort des travailleurs des installations de forage ou de ceux qui fournissent des services. Dome manque tellement d'argent qu'elle a décidé de ne pas payer ses fournisseurs avant 90 jours. Qu'arrive-t-il au soudeur ou au chauffeur de camion? Ils doivent attendre 90 jours parce que les mouvements de trésorerie de Dome ne lui permettent pas de régler dans les 30 jours. Est-ce donc cela que les libéraux et les néo-démocrates voudraient voir continuer?

M. Tobin: Non.

M. McKnight: Le député de Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) dit que non. Je suis d'accord avec lui. J'ai entendu les deux chefs des partis d'opposition demander s'il était possible qu'une autre offre soit faite. Cela ne dépend pas du gouvernement ou du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse), mais des actionnaires et des créanciers de Dome. Le gouvernement ne peut pas vendre une entreprise qui ne lui appartient pas.

M. Tobin: Ce n'est pas ce que vous avez dit à propos des banques.

M. McKnight: L'opposition n'a présenté aucune solution de rechange. Si, le NPD l'a fait, comme il fallait s'y attendre. Il a proposé que Petro-Canada se porte acquéreur. Cela nous aurait coûté 5 ou 6 autres milliards. Le NPD veut-il imposer une autre taxe de 4c. ou 5c. le litre d'essence afin de récupérer ces 6 milliards de dollars?

M. Shields: Évidemment.

M. McKnight: Combien de temps serait-elle en vigueur? Aussi longtemps que la taxe des libéraux pour compenser l'achat de Petro-Canada?

M. Tobin: Elle est encore en vigueur.

M. McKnight: Nous l'avons réduite. Le député de Terre-Neuve est en train de rire. Que pense-t-il d'Hibernia? Il appuie fermement . . .

M. Tobin: Une autre promesse non tenue.

M. McKnight: . . . l'Accord de l'Atlantique et les avantages que le gouvernement a procurés à sa province . . .

M. Tobin: Nommez-les-moi.

M. McKnight: . . . en concluant cet accord. Le chef de son parti a pourtant le culot de dire qu'il faut que Dome soit vendue . . .

M. Tobin: Nommez ces avantages.

M. McKnight: . . . à une société canadienne. Il n'a pas pu en nommer une. Il n'avait pas une seule suggestion à faire . . .

M. Tobin: Nommez-les, Bill, ces avantages.

M. McKnight: Je vois. D'après le député de Terre-Neuve, nous n'aurions pas dû conclure l'Accord de l'Atlantique.

M. Tobin: Nommez-m'en les avantages.

M. McKnight: Fait étrange, le gouvernement dont il faisait partie n'a pas pu conclure un accord avec sa province. Notre gouvernement l'a fait, et voilà que le député fait le chien du jardinier. Il prétend que cet accord ne vaut rien. Qu'il aille donc dans sa province dire que nous n'aurions pas dû conclure cet accord, qu'il n'apporte rien à sa province. Voici que le député dit qu'il ne veut pas de prospection pétrolière et gazière du gisement Hibernia. Est-ce bien là ce qu'il dit?

Article 29 du Règlement

M. Tobin: Citez-en les avantages.

M. McKnight: Je ne peux pas croire que le député ne veuille pas de prospection pétrolière et gazière du gisement Hibernia. Et vous? Le député de Vancouver—Kingsway secoue la tête. Il n'arrive pas à le croire.

M. Waddell: Je n'arrive pas à le croire.

M. McKnight: Ce qu'il faut comprendre, c'est que Dome doit être entre bonnes mains. J'entends dire qu'il faudrait un acheteur canadien. Jusqu'à maintenant, les médias n'ont fait état d'aucun acheteur canadien acceptable pour les propriétaires de Dome. Je comprends que les néo-démocrates veuillent s'ingérer dans les affaires du secteur privé, mais je trouve cela plutôt étrange de la part des libéraux. Je ne devrais pas, compte tenu du fait que le PEN a créé le problème que nous éprouvons avec Dome—les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, où on versait deux dollars pour chaque dollar investi.

M. Tobin: Trois.

M. McKnight: Le député de Terre-Neuve me corrige et parle de trois dollars. De toute façon, on peut saisir le principe derrière tout cela.

A ma connaissance, aucun acheteur canadien n'a trouvé grâce devant les propriétaires de Dome. J'ai déjà dit que Dome n'est pas une société canadienne. La participation canadienne n'est pas majoritaire. Je ne comprends donc pas sur quoi porte le débat. Je ne comprends vraiment pas. Je comprendrais si une proposition de marché était à l'étude par Investissement Canada mais, à ma connaissance, aucun marché n'est proposé. Je demande aux députés de l'opposition quelle société canadienne pourra se porter acquéreuse de Dome.

• (2220)

Les députés de l'opposition recommandent-ils que les contribuables canadiens investissent davantage pour l'acquisition de Dome? Combien doivent-ils investir encore? Deux, trois, quatre milliards? J'ai entendu le porte-parole du parti libéral parler des milliards déjà investis.

La majorité des terrains de Dome sont loués, ils ne lui appartiennent pas. Il y a des redevances à payer. Il y a une réglementation. Je ne connais pas d'industrie, à part le nucléaire, qui soit autant réglementée aux niveaux fédéral et provincial que l'industrie pétrolière. Qu'y a-t-il de si inquiétant à ce qu'une société dont le tiers appartient à des actionnaires canadiens soit vendue selon le voeu des propriétaires et renforcée par des investissements afin de permettre la prospection?

M. Tobin: A qui?

M. McKnight: Le député de Terre-Neuve demande à qui. Je dis à quiconque avec qui les propriétaires et actionnaires veulent conclure un marché. Je comprends que les libéraux veuillent s'ingérer dans l'industrie pétrolière, car ils le font si bien. Je trouve très curieux que depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement actuel, la participation canadienne soit supérieure à ce qu'elle était sous le gouvernement libéral. Je comprends que les néo-démocrates veuillent s'ingérer dans l'industrie. Ils ne croient pas à la libre entreprise. Ils ne croient pas les Canadiens capables d'investir dans une société comme Dome, puis de s'en départir comme les propriétaires de Dome vont le faire.

Que je sache, aucun marché n'a encore été conclu. Que je sache, il n'y a pas eu d'autre offre. J'ai lu dans le journal que TransCanada Pipelines avait parlé d'une offre qu'elle aurait faite. Les députés de l'opposition sont-ils bien convaincus que tous les fonds étaient canadiens, qu'il n'y avait pas de partenaires étrangers ou de banques étrangères? Je n'en suis pas sûr, mais je n'ai pas à m'en préoccuper. Je ne suis ni actionnaire ni créancier.

M. Tobin: Il y a une différence entre un créancier étranger et un maître étranger.

M. McKnight: Je trouve étrange d'entendre le parti libéral parler de maîtres étrangers. Quand le gouvernement progressiste conservateur a pris le pouvoir, il a augmenté la propriété canadienne de l'industrie pétrolière.

J'ai entendu un orateur de l'opposition parler d'un décret spécial de remise. Je ne connais pas grand-chose à ces décrets mais je sais que si les dettes d'une compagnie dépassent sa valeur, un décret spécial de remise ne sert à rien.

M. Tobin: Comme les banques.

M. McKnight: Je sais que le député d'en face ne comprend pas mais je vais lui donner un petit indice. Je ne me souviens pas que nous ayons sauvé des banques. Je me rappelle que nous avons sauvé des caisses de crédit, des fonds de pension, des municipalités et des déposants, mais je ne me souviens pas que le gouvernement ait jamais sauvé une banque.

M. Riis: La Wells Fargo, la City Bank, la Bank of America, la Honk Kong Bank pour n'en nommer que quelques-unes.

M. McKnight: Maintenant c'est son collègue du Nouveau parti démocratique qui parle. Je l'ai entendu dire qu'il vient de l'ouest du Canada et qu'il s'intéresse à cette région et à l'exploration qui s'y fait. Je suis d'accord là-dessus. Cependant, comment une compagnie qui doit 6,3 milliards de dollars et dont l'actif s'élève sur papier à environ quatre milliards de dollars peut-elle continuer à faire de l'exploration? Il y a environ 100 propriétés qui sont actuellement gérées conjointement par Dome et par Amoco. Comment Amoco peut-elle aller de l'avant et mettre en valeur ces propriétés quand son partenaire est à l'agonie? C'est impossible.

Je ne suis pas ici pour défendre Amoco. Elle n'a pas besoin d'être défendue parce que les actionnaires et les créanciers de Dome Petroleum jugeront ce qu'il faut faire. Je trouve très étrange que nous parlions maintenant d'Amoco. Amoco Canada était présente lorsque Leduc est arrivé en scène il y a 40 ans. Je sais que beaucoup de gens devront étudier la décision qui sera prise par les créanciers et les actionnaires. Ce sont les employés—soudeurs, manoeuvres, foreurs, préposés à la boue, conducteurs de citernes—qui décideront.

M. Tobin: Ils ont déjà décidé. Vous êtes comme Dome, en déficit. Vous ne pouvez plus fonctionner.

M. McKnight: Je comprends la nervosité des néo-démocrates et des libéraux qui essaient de décider lesquels sont les mieux placés pour intervenir dans le secteur des hydrocarbures. Est-ce le député de Terre-Neuve, celui de Kamloops ou celui de Montréal? Sont-ils les mieux qualifiés? Ils ont du mal à décider quel parti a la meilleure méthode pour intervenir dans le secteur, lequel a un nouveau programme énergétique national à proposer. Sont-ce les socialistes de gauche ou les socialistes de droite? Qui a le meilleur plan pour intervenir dans le nouveau programme énergétique national?

Le gouvernement ne connaît pas mieux que les députés de l'opposition la décision que prendront les créanciers et les actionnaires de Dome. Toutefois, cela se décidera lorque la prospection reprendra. La majorité de ces millions d'acres sont loués par les gouvernements du fédéral et des provinces. Il y a des redevances qui sont prévues par règlement. La prospection aura lieu et des emplois seront créés. Songez à ces travailleurs des services qui doivent maintenant attendre 90 jours parce que Dome est sans le sou. Ils ne peuvent acquitter leurs comptes en 30 jours comme les autres, mais doivent attendre 90 et même 120 jours.

• (2230)

Des décisions seront prises et nous saurons si les actionnaires et les créanciers de Dome avaient le droit de vendre leurs actions. Après quoi, le gouvernement, par l'intermédiaire d'Investissement Canada, prendra une décision. Toutefois, nous ne pouvons prendre une décision sur une affaire hypothétique exposée par l'opposition.

J'ai écouté le ministre ainsi que le ministre des Finances (M. Wilson). Ils n'ont pas dit qu'une offre avait été faite. Le député néo-démocrate me signale que j'ai raison. Si aucun marché n'a été conclu, à quoi sert de le débattre.

M. Riis: Le Président n'était pas de votre avis.

M. McKnight: Il y a peu à dire tant que les actionnaires, les créanciers et les propriétaires n'auront pas pris une décision. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'il n'incombait pas aux contribuables canadiens ni au ministère des Finances de rescaper Dome, que c'est en définitive un problème que le secteur privé doit régler.

Je suis persuadé que le secteur privé peut prendre une décision qui garantira des travaux de prospection, un approvisionnement de pétrole et de gaz, des emplois à des milliers de Canadiens tout en veillant sur la sécurité. Il s'ensuivra que l'industrie n'aura pas à soutenir une société chancelante. Au lieu, cette compagnie vigoureuse et florissante contribuera . . .

M. Tobin: Une compagnie américaine.

M. McKnight: Je me demande si le député de Terre-Neuve s'inquiéterait de la provenance de sa prospérité. Je suis certain qu'il est heureux de l'exploitation du gisement d'Hibernia au large de sa province . . .

M. Tobin: Quelle exploitation?

M. McKnight: . . . comme nous le serons dans l'Ouest quand une société Dome Petroleum solide et rentable poursuivra ses travaux de prospection et fournira des approvisionnements de pétrole et des emplois qui offriront des possibilités intéressantes de placement aux Canadiens.

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'en crois à peine mes oreilles quand j'entends un ministre important demander pourquoi faire tant d'histoires. Il se demande pourquoi le Président a décidé aujourd'hui qu'il y avait urgence dans le secteur pétrolier et que c'est tout de suite qu'il fallait tenir le débat spécial demandé par l'opposition.

Un des éléments clés du système énergétique canadien est en faillite et il y a des gens qui veulent l'acheter. Le ministre demande pourquoi faire tant d'histoires, il dit que cela n'a rien à voir avec la question. Il veut savoir pourquoi nous faisons tant d'histoires alors qu'il s'agit de la plus grosse offre d'achat de l'histoire canadienne. Elle va avoir un réel impact sur le pourcentage de contrôle étranger de cette ressource importante, inhérente, culturelle de notre pays. Le ministre demande où est le problème.

M. McKnight: Ressource culturelle?

M. Riis: Bien sûr que le secteur pétrolier est une ressource culturelle. Dans le monde occidental, toute notre culture repose essentiellement sur l'énergie et sur le pétrole et le gaz de ce secteur énergétique. Celui qui pense autrement ne comprend pas le monde qui l'entoure, c'est bien évident. Voilà pourquoi il s'agit d'une ressource culturelle critique.

Le ministre demande qui cela peut bien intéresser que nous perdions au profit de l'étranger une part importante de cette ressource culturelle critique. Cela nous intéresse nous, et beaucoup de Canadiens également. En réalité, c'est la majorité des Canadiens qui s'y intéressent.

Pendant des années, les Canadiens ont écouté le verbiage et les belles phrases des conservateurs au sujet de la canadianisation. Mais quand ils sont mis au pied du mur, les conservateurs se disent prêts à tout céder n'importe quand aux étrangers, surtout s'ils sont Américains.

Je me demande bien pourquoi nous nous étonnons ce soir de ce que fait le gouvernement. L'histoire retiendra qu'il a autorisé, par l'intermédiaire d'Investissement Canada, plus de prises en charge par l'étranger que n'importe quel autre gouvernement de notre histoire. En fait, depuis qu'il est au pouvoir le gouvernement progressiste conservateur a approuvé plus de prises en charge par l'étranger que n'importe quel autre pays du monde. Bien que nous ne soyons pas un pays très important du point de vue des affaires et des industries, pas un seul pays n'a fait autant que le Canada l'objet de mainmises étrangères. Je ne m'étonne pas qu'un ministre du Cabinet ait demandé pourquoi faire tant de chichis et tant nous inquiéter après 1 201 mainmises.

Article 29 du Règlement

Comme l'a dit plus tôt mon collègue le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), imaginez un peu comment le Congrès des États-Unis réagirait aujourd'hui si une importante société pétrolière canadienne faisait en sorte de devenir l'un des plus importants intervenants dans le secteur énergétique américain. Si cette société canadienne importante avait un conseil d'administration composé uniquement de Canadiens, si son président était Canadien et si son bureau central était situé au Canada, cela soulèverait une tempête de protestations. Le Congrès n'accepterait pas une telle chose un seul instant. Pourtant, non seulement le gouvernement du Canada accepte-t-il cette situation absolument ridicule, mais il s'en réjouit et déclare que c'est merveilleux pour le Canada.

M. Tobin: Il ne veut même pas nous laisser vendre notre bois d'oeuvre.

M. Riis: Comme le député l'a dit, le seul secteur où le Canada a fait preuve d'enthousiasme et a réussi à devenir l'un des principaux intervenants aux États-Unis est celui du bois d'oeuvre. Pourtant, les Américains ne sont pas prêts à l'accepter et ils ont pris des mesures énergiques pour nous éliminer.

Le gouvernement du Canada est prêt à brader nos entreprises aux Américans et il est d'accord pour que les décisions importantes pour l'avenir de notre secteur pétrolier soient prises à Chicago. Ce n'est pas du goût des Canadiens. Dans une vingtaine de mois, ceux-ci auront l'occasion de voter et de décider s'ils tiennent à réélire un gouvernement qui est prêt à vendre le Canada à vil prix, comme il brade présentement cette société pétrolière, comme il a déjà bradé la société West Kootenay Power and Light, et comme il l'a déjà fait à 1 200 reprises depuis deux ans et demi.

Quand les Canadiens sont invités à dire s'ils veulent que cette démarche se poursuive, la grande majorité d'entre eux, qu'ils habitent une province ou un territoire, déclarent qu'ils en ont assez et qu'ils ne vont pas permettre au gouvernement progressiste conservateur de vendre ainsi leur avenir à des étrangers. Le débat de ce soir est absolument primordial. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) a déclaré qu'il importait que ce nouvel intervenant de Chicago dans le domaine pétrolier se comporte en bon citoyen et tienne compte dans ses activités des meilleurs intérêts du Canada. Quand je considère ses antécédents, je trouve que le gouvernement ne pourrait commettre de pire erreur que celle de vendre cette entreprise, si c'est bien ce qu'il compte faire.

Ainsi, en 1986, pour chaque dollar que la société Shell a investi au Canada, elle a envoyé 23c. aux États-Unis. La société Texaco a envoyé aux États-Unis 56c. de chaque dollar qu'elle a investi au Canada. La société Imperial Oil a fait preuve de plus d'agressivité et a retenu 57c. sur chaque dollar qu'elle a investi chez nous. La société Gulf a gardé 61c. sur chacun des dollars qu'elle a investis au Canada. Quoi qu'il en soit, la société dont il est question ce soir a retiré 6,41 $ pour chacun des dollars qu'elle a investis au Canada l'année dernière.

• (2240)

Voilà le genre de comportement que nous observerons maintenant de la part des sociétés dans tout le secteur pétrolier des provinces de l'Ouest et dans les régions neuves, et cela augure plutôt mal pour notre pays. Comme l'a dit l'orateur qui m'a précédé, cette société est active au Canada depuis que les gisements Leduc sont en exploitation en Alberta. Elle se comporte de façon honteuse au Canada avec un président et un conseil d'administration américains, et sort 6,41 $ du pays pour chaque dollar qu'elle y investit. Et pourtant on nous dit qu'elle garantira la création d'emplois.

Il faut voir la réalité en face: l'une des mesures que cette société prendra évidemment, comme l'ont fait remarquer mon collègue de Vancouver—Kingsway et d'autres députés à la Chambre, c'est qu'elle rationalisera ses activités au Canada. Elle est une importante société gazière aux États-Unis, et elle achète une société gazière qui vient au deuxième rang au Canada. Elle va évidemment rationaliser ses activités. Cette société américaine va maintenant contrôler l'un des ensembles les plus importants de terres de prospection au Canada. A ce propos, il convient de noter qu'une bonne partie de ces terres a une grande valeur pour l'avenir. Autrement dit, la propriété de ces terres n'expirera pas de sitôt; cette société étrangère a donc acquis le contrôle sur des terres de grande valeur au Canada pour de nombreuses décennies à venir. Ainsi, Amoco peut accroître son activité aux États-Unis sachant parfaitement qu'elle peut laisser dormir ses terres au Canada pendant deux, dix ou vingt ans pour peut-être un jour les développer en s'en servant comme d'une sorte de garantie solide pour ses activités.

M. Tobin: Féodalité internationale.

M. Riis: Mon collègue dit qu'il s'agit de féodalité internationale. C'est en plein ce dont nous parlons. En outre, lorsque deux géants employant des milliers de personnes s'unissent, nous savons qu'elles vont procéder à une rationalisation. C'est ce qui se produit lorsque la prise de contrôle est engagé. Nous avons vu ce phénomène à maintes reprises. En fait, nous en avons été témoins à 1 200 reprises pour ne parler que des acquisitions par des étrangers à l'exclusion des prises de contrôle canadiennes.

Lorsque ces sociétés rationalisent leurs entreprises, elles n'ont pas besoin de deux services de comptabilité, un seul suffit. Elles n'ont pas besoin de deux services de marketing, un seul suffit. Donc, elles commencent à abolir des postes. Je dis cela surtout pour les personnes de l'Ouest qui s'inquiètent au sujet de leur emploi. Si elles croient que tous les emplois seront conservés et même que de nouveaux seront créés en raison de cette prise de contrôle par cette grande multinationale, il faut qu'elles sachent que ce ne sera tout simplement pas le cas. Nous assisterons à une réduction substantielle du nombre d'emplois.

Pendant que nous discutons de la question, il y a dans le secteur américain de la mer de Beaufort une société de forage appelée Canmar, filiale de Dome Petroleum, qui emploie des Canadiens. En ce moment, des équipes canadiennes travaillent sur une plate-forme de forage. Mais vous pouvez parier jusqu'à votre dernier dollar, monsieur le Président, que lorsque la multinationale américaine en deviendra propriétaire et aura la haute-main sur l'entreprise, elle emploiera des Américains. Elle ne gardera pas ces équipes canadiennes à son service.

A mon avis, il est extrêmement grave qu'un grand nombre de députés de la majorité aient induit les gens en erreur aujourd'hui en déclarant qu'on garantissait la sécurité des emplois et la création de nouveaux lorsque cette société s'étendra dans ses zones pionnières de prospection. Ce ne sera pas le

cas. Quiconque a quelque peu étudié le processus de prise de contrôle s'apercevra qu'il en résultera inévitablement une perte d'emplois et qu'aucun ne sera créé.

Notre parti s'inquiète beaucoup de la portée du phénomène. Ce qui se passe en l'occurrence fait simplement partie de deux processus cruciaux qui commencent à inquiéter les Canadiens plus que jamais ces jours-ci. Le premier est cette liquidation constante, le fait que le gouvernement accepte le principe que ce qui constitue une bonne affaire pour les actionnaires de la Dome est forcément une bonne affaire aussi pour le Canada. Je pense qu'on peut présenter de solides arguments dans ce sens, comme mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway l'a fait si bien aujourd'hui lorsqu'il a signalé que les principaux actionnaires de la Dome Petroleum sont en fait les citoyens canadiens, les contribuables canadiens. Pensons aux centaines de millions de dollars que les Canadiens ont investi au moyen de leurs impôts dans cette société pétrolière et gazière.

A mon avis, en tant que parlementaires responsables, si nous nous préoccupons des actionnaires qui ont investi dans la Dome ainsi que des contribuables qui ont placé beaucoup de capitaux dans cette société, nous devons nous rendre compte qu'on a intérêt, ainsi que le devoir de s'assurer que le marché qui est conclu avec cette société particulière est bien dans l'intérêt supérieur de tout le Canada. Nous savons tous que malheureusement le Canada va devoir importer du pétrole dès le début des années 90. Nous devons faire preuve de dynamisme pour mettre en valeur cette ressource.

Tant que l'on prendra des décisions cruciales à propos du pétrole et du gaz naturel, non pas à Calgary mais à Chicago, Dallas ou Houston, elles ne seront pas nécessairement dans l'intérêt des Canadiens. Voilà notre argument. Il me semble que lorsqu'on demande un débat d'urgence, c'est dans le but d'obtenir des renseignements. Toutes sortes de questions doivent être posées. Mon chef a énuméré une longue liste de questions que les gens ont posées et auxquelles le gouvernement n'a donné aucune réponse. Notre critique de l'énergie, le député de Vancouver—Kingsway, en a posé bien d'autres: qu'avons-nous obtenu? Quelles mesures le gouvernement prend-il pour faire en sorte que ce soit une transaction avantageuse pour le Canada? Nous n'entendons que de beaux discours de la part des députés ministériels, y compris du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce n'est pas ainsi qu'on traite les affaires. Ce n'est pas ainsi que les Communes sont censées fonctionner. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Shields) nous a même accusés de faire de la politique. Évidemment que nous en faisons. Il s'agit d'une question politique critique. A qui appartient le Canada? Qui le contrôle? Qui contrôle cette ressource cruciale? Voilà de quoi il s'agit.

Il faut absolument nous distancer d'un gouvernement qui est persuadé que ce qui est avantageux pour les actionnaires de Dome l'est automatiquement, incontestablement, pour le Canada et son avenir. Nous devons aussi demander pourquoi nous agissons si rapidement. Pourquoi le président du conseil de Petro-Canada a-t-il reçu comme directive de ne pas parler à Dome? Pourquoi le président du conseil de Dome a-t-il reçu comme directive de ne pas parler à Petro-Canada? Notre parti y voit une concession de plus que le gouvernement fait aux États-Unis dans sa hâte de négocier une entente de libre-échange. Le gouvernement reconnaît qu'il a capitulé devant les États-Unis sur la question du bois d'oeuvre et une foule d'autres, comme les pluies acides. Le gouvernement accueille à bras ouverts le géant américain qui veut s'emparer de l'un des principaux agents de notre secteur énergétique, il fête son retour et se réjouit d'une nouvelle acquisition, car il aime les acquisitions. C'est le discours que tient l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. C'est la position du gouvernement fédéral.

Notre parti croit que ce n'est pas conforme aux intérêts du Canada. Nous avons exposé une foule de raisons pour lesquelles nous croyons qu'on pourrait faire une meilleure affaire. On pourrait mettre sur pied une entreprise conjointe qui servirait les intérêts du Canada et qui permettrait au Canada de conserver le contrôle de cette compagnie canadienne essentielle.

Je veux lancer un défi aux ministériels qui sont ici ce soir. Connaissent-ils un pays producteur de pétrole dans le monde qui autoriserait le contrôle d'une ressource aussi importante par des étrangers? Si oui, je ne le connais pas. Je ne connais aucun pays qui autoriserait des étrangers à dominer une de ses industries essentielles et encore moins à la posséder et à la contrôler. S'il existe, je défie les ministériels de me dire lequel. Existe-il un autre pays qui est prêt à vendre à bas prix son industrie pétrolière comme le gouvernement du Canada le fait depuis des années et comme il le fera certainement s'il approuve cette prise de contrôle?

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle—Moose Mountain): Monsieur le Président, j'adresserai mes remarques par votre intermédiaire aux députés de l'opposition et aux Canadiens. On pourrait coiffer ce sujet de plusieurs titres. On pourrait l'appeler «la solution canadienne». Premièrement, pour répondre au député de Kamloops—Shuswap (M. Riis), je le défie de lire les règlements sur le pétrole et le gaz portant sur les terres domaniales. S'il les a lus ou si jamais il les lit, il se rendra compte que la loi est très claire. Ces terres appartiennent au Canada et sont cédées aux compagnies au moyen d'un permis ou plus tard d'une concession. Si la concession n'est pas respectée, le concessionnaire perd automatiquement toute la concession.

• (2250)

Je demande au député d'étudier ces règlements et de revenir à une question plus sérieuse. Quiconque lit l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et en particulier la Loi des ressources naturelles de l'Alberta et la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan sait que la constitution précise clairement que les seuls propriétaires de ces ressources, y compris l'eau, sont les provinces. Quand les députés utilisent le mot contrôle, ils ne se rendent pas compte à quel point nous contrôlons toutes nos industries. Ils ne devraient pas trop s'énerver à propos de ce grand danger apparent.

Il y a un député derrière moi qui a siégé à l'Assemblée législative de l'Alberta en 1940. Il était député du parti du Crédit social provincial. Il sait que l'Alberta a compétence sur les terres provinciales.

M. Taylor: C'est vrai.

Article 29 du Règlement

M. Hamilton: Il sait que le Québec a également la haute main sur ses ressources. Ce droit lui a été dévolu en 1867. L'Alberta et la Saskatchewan ont attendu jusqu'en 1931 pour l'obtenir.

Je suis un peu ennuyé d'entendre ces gens poser en spécialistes de questions qu'ils connaissent si mal. J'allais dire que j'en étais attristé. Mais quand j'entends pareils propos de députés qui sont ici depuis un certain temps déjà, je me dis qu'ils doivent bien à leur pays de faire quelques recherches et quelques lectures au lieu de s'en remettre à leur personnel. Leur personnel n'a jamais entendu parler de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ni de la Loi des ressources naturelles de la Saskatchewan ni de la Loi des ressources naturelles de l'Alberta. Les députés doivent se donner la peine de se renseigner eux-mêmes. Une fois qu'ils auront élucidé ces questions, ils pourront examiner la situation actuelle sous son vrai jour.

Je suis un ami de longue date de Jack Gallagher. Il a foré le premier puits dans les îles de l'Articque quand j'étais ministre du Nord canadien, quand personne n'osait s'aventurer sous ces latitudes. Le malheur, c'est de voir maintenant qu'il n'était qu'à quelques centaines de mètres seulement du premier champ pétrolifère de l'Articque. Cela étant, pourquoi ai-je accordé tant d'importance à la prospection dans le Nord en tant que ministre des Ressources du Canada? Parce que je savais, d'après l'expérience des années 20 et 30 en Alberta et en Saskatchewan, que ces provinces ne représentaient pas notre principal réservoir de pétrole et de gaz. Par conséquent, lorsque je me suis rendu dans le Nord en voiture, c'était avec un règlement sur les terres pétrolières et gazifères qui disait clairement qu'il n'y aurait pas de gros prélèvements dès le départ pour ceux qui se rendraient dans le Nord. Après la découverte de pétrole ou de gaz on accorderait un rendement suffisant sur l'argent investi pour rentrer dans les fonds et faire 25 p. 100 de bénéfices, ce qui serait énorme, et les Canadiens recevraient au moins 50 p. 100.

Je voudrais revenir sur une autre histoire. J'étais à l'Assemblée législative de la Saskatchewan en 1950, non pas à titre de député, mais comme invité du premier ministre. Tout le monde le connaît, c'était l'honorable Tommy Douglas. Il est venu à la politique dans cette Chambre en 1935. Il y a fait des déclarations honnêtes et sincères sur ses buts et intentions. Il a déclaré qu'il chercherait la nouvelle Jérusalem. En plantant le drapeau du socialisme sur la Colline le peuple pourrait tout posséder et contrôler. C'était son engagement en 1935.

M. Cassidy: Bravo!

M. Hamilton: Le député a raison de dire. «Bravo!». Tommy Douglas était un homme honnête et un grand Canadien. Toutefois, en 1950 il avait vieilli de 15 ans et il était premier ministre de la Saskatchewan depuis six ans. Qu'a-t-il dit à la Chambre en 1950, lorsque j'y étais? Il a déclaré qu'il devait voir en face la situation du secteur des ressources, que les Américains venaient en Alberta, mais pas dans sa province. Il s'est levé et a déclaré à la Chambre qu'il y avait deux possibilités. La première était de prendre l'argent du contribuable et d'explorer. La deuxième était de laisser chercher l'entreprise privée. Il a choisi une troisième possibilité. Il avait estimé qu'un gouvernement démocratique ne pouvait pas se permettre de se lancer dans une entreprise risquée.

Il a dit qu'on risquait de perdre 100 millions en un an, ce qui entraînerait une province à sa perte. Il a donc choisi un système n'imposant pas de charges ou peu aux sociétés pétrolières venant faire de la prospection. Lorsqu'elles faisaient une découverte, on allait prélever une certaine portion et exiger une très bonne redevance. Il a cité les chiffres que je viens d'employer; il fallait que la moitié revienne à la province. Le gouvernement de la Saskatchewan aurait toujours le contrôle sur les terres libres de tenure et sur les terres soumises à des redevances. Je le signale aux députés parce que Tommy Douglas aimait son pays plus que quiconque, malgré la déception qu'il a eue de ne pas pouvoir aller servir outre-mer en 1939 avec le régiment South Saskatchewans. Il a toutefois résisté, et il était suffisamment mûr et suffisamment Canadien pour voir la réalité en face, et la Saskatchewan est devenue une assez bonne province pétrolière et gazière.

J'ajouterai ensuite , en m'adressant aux néo-démocrates, que la question est venue sur le tapis à la Chambre au début des années 50 à propos de la construction d'un grand gazoduc pour acheminer le gaz de l'Ouest vers l'Est. Ce sont les conservateurs et les néo-démocrates, le NPD s'appelait alors le CCF, qui se sont battus comme des lions et qui s'en sont même pris au Président parce que le gouvernement insistait sur le fait que les Canadiens étaient incapables d'édifier ce pays. On disait alors qu'ils n'avaient pas la compétence voulue ni l'argent nécessaire. Les conservateurs et les néo-démocrates étaient des partis nationalistes.

Qu'est-il arrivé? La volonté du gouvernement l'a emporté. Le gouvernement a donné quelques actions aux Canadiens mais ce sont des gens du sud des États-Unis, de grosses sociétés pétrolières, qui possédaient les actions de TransCanada PipeLines, qui était censée être une société de service public. Avec le temps, les Canadiens, tant des particuliers que des entreprises, ont racheté pratiquement toutes les actions de TransCanada PipeLines. Nous avons préparé la voie à la propriété et au contrôle.

Le temps passe. Les actions changent de mains. C'est maintenant une grosse société, Bell Canada, qui en possède la plupart. Les Canadiens sont toujours disposés à investir. Je conseille aux députés de l'opposition d'examiner cette idée, s'ils n'en ont pas eux-mêmes, à part peut-être celle d'avoir une entreprise conjointe composée d'un gouvernement et d'une société à court d'argent tous les deux. Les Canadiens doivent trouver une solution canadienne. On pourrait notamment imposer la condition suivante à Amoco: «Nous voudrions que vous deveniez une société canadienne constituée au Canada et mettiez toutes les actions de cette société à la disposition des Canadiens. Nous achèterons votre société Amoco». Voilà la façon de s'y prendre. C'est certainement un moyen d'obtenir l'appui des Albertains. Ils l'ont fait pour la construction du pipeline qui traverse leur province.

• (2300)

Lors de la contruction du gazoduc de l'Alberta, 200 000 actions sont allées aux producteurs de gaz et 200 000 autres aux acheteurs. Le reste a été vendu aux habitants de l'Alberta. Si je m'en souviens bien, 80 p. 100 des Albertains ont investi dans ce gazoduc, lequel est désormais exploité par la société

Nova. Même si les Albertains passent parfois pour des séparatistes, au moment crucial, ils sont Canadiens jusqu'au bout des ongles.

Nous devrions prendre exemple sur certaines initiatives positives du passé. Bien sûr, Dome s'est mise en difficulté financière. Elle s'est laissé entraîner par les énormes richesses éventuelles qui étaient en jeu. Même si je ne puis divulguer tout ce que je sais, je peux vous dire que l'avenir de tout notre continent, en matière d'indépendance énergétique, repose sur l'Arctique canadien. Les Américains le savent et nous aussi.

Les Américains ne viennent pas chez nous en seigneurs et maîtres mais plutôt en rampant à quatre pattes pour essayer d'avoir accès à certaines de nos ressources. Il suffit d'examiner le rapport Paley de 1952 où l'on conseillait aux Américains de commencer à acquérir des ressources dans le monde entier. Les États-Unis épuisent rapidement leurs propres réserves pétrolières et gazières et ils le savent. Ils ne vont pas restreindre leurs efforts dans le Nord. Ils doivent accroître leurs réserves.

Ces dernières années, le Nouveau parti démocratique a fait trois grosses erreurs sur le plan politique. La première en 1966, lorsqu'il a soutenu le parti libéral pour s'opposer à la construction par TransCanada Pipelines Limited d'une boucle allant du Manitoba jusqu'à Sarnia. L'Office national de l'énergie avait autorisé la construction de cette boucle. Si on l'avait fait, de gros intérêts de l'est du Texas et de la Louisiane auraient eu accès au marché du sud-ouest de l'Ontario.

Quand je repense à ce débat, c'est le discours d'un député de l'opposition d'alors qui a renversé la vapeur. Cela peut paraître prétentieux, mais c'est moi qui ai fait ce discours. J'ai employé le même ton qu'aujourd'hui pour dire aux libéraux de ne pas se laisser faire par le NPD. J'ai signalé que le NPD recommandait la création d'un gazoduc dans le Nord dans le seul but de créer quelques emplois dans cette région, pour s'assurer la victoire à deux élections partielles. J'ai ajouté que le parti libéral, en tant que gouvernement du Canada, devait intervenir et prendre les mesures qui s'imposaient pour le bien du Canada.

On a signalé que la construction de cette boucle entraînerait une augmentation des ventes de gaz, ce qui rendrait nécessaire la construction d'un pipeline dans tout le Nord, et c'est ce qui s'est passé.

Ceux qui s'opposaient à la construction de cette boucle par TransCanada Pipelines cherchaient à s'assurer le marché de Sarnia, où l'on pouvait obtenir un gaz plus cher en comparaison de la proposition de TransCanada de fournir un gaz moins cher grâce à la haute capacité volumétrique de la Boucle. Tous les grands syndicats des États-Unis se sont opposés à la construction de cette boucle, ainsi que toutes les grandes sociétés américaines. Les grands syndicats avaient le droit de défendre leurs propres intérêts et les grandes sociétés américaines s'y sont opposées parce qu'elles savaient que nous pourrions faire venir du gaz de l'Ouest en Ontario à meilleur marché que le gaz de la Louisiane et de l'est du Texas.

Lorsqu'on a soumis tous ces faits à la Chambre, le leader du Nouveau parti démocratique de l'époque et ses partisans, ainsi que tous les libéraux, sont revenus sur leur position. Le gouvernement a carrément changé d'avis et a autorisé la construction de cette boucle.

Une fois les faits connus, les députés de tous les partis sont de grands Canadiens. La première erreur du Nouveau parti démocratique a donc été d'épouser cette idée puérile qu'il fallait construire un pipeline dans le Nord uniquement. Son argumentation était que la construction de cette canalisation dans le Nord entraînerait un plus grand nombre de créations d'emplois sur une plus longue période de temps.

Une voix: C'était la faute de Blakeney.

M. Hamilton: La deuxième erreur du Nouveau parti démocratique a été d'appuyer, par pur nationalisme, le Programme énergétique national mis en place par le gouvernement libéral. On en a bien assez dit sur ce sujet. Je n'ai pas à rappeler aux députés ce qui s'est passé. Ce programme a été un véritable gavage de l'industrie pétrolière et gazière par le gouvernement fédéral, à grand renfort d'énormes subventions, et il a été une infraction directe à la constitution. Aucun gouvernement fédéral n'a le droit de faire indirectement ce qu'il n'est pas autorisé à faire directement par la loi.

Le parti libéral, aidé par le Nouveau parti démocratique, a adopté le Programme énergétique national, un programme qui a en fin de compte causé des torts à toutes les grandes sociétés pétrolières. Le PEN a incité ces sociétés à se lancer dans des dépenses somptuaires et dans des emprunts massifs sans tenir compte des taux d'intérêt. Le secteur du pétrole et du gaz en a ensuite subi les retombées. La société Dome Petroleum, en faisant l'acquisition des réserves de gaz en profondeur des Foothills et en se lançant dans le programme de prospection de la mer de Beaufort, s'est laissé distancer, et comme pour n'importe quel agriculteur ou homme d'affaires ordinaire, une fois qu'on est distancé par des taux d'intérêt élevés, c'est la fin des haricots. C'est la politique des taux d'intérêt du Canada qui a entraîné cette situation, et nous devons tous à ce titre en assumer la responsabilité.

La position du Nouveau parti démocratique à l'égard de la prise de contrôle de Dome Petroleum par Amoco Canada constitue une troisième erreur. Amoco n'est pas plus grosse qu'un éléphant et un éléphant est vulnérable s'il perd l'équilibre. Amoco a absolument besoin de réserves; mais pour acquérir ces réserves, elle doit respecter les règlements de l'Alberta et de la Saskatchewan et, dans une certaine mesure, de la Colombie-Britannique ainsi que des terres du Canada où se trouvent la majorité des terres que possède Dome Petroleum.

Si l'on pense vraiment aux intérêts du Canada, il ne faudrait pas adopter une mentalité d'insulaires. Nous ne pouvons pas nous permettre de produire juste assez pour nourrir les Canadiens et leur donner du travail. Nous faisons partie de l'économie mondiale. Tous les pays s'enrichissent s'ils commercent entre eux. Étant généralement pour la libéralisation des échanges, les députés d'en face ne devraient pas considérer le libre-échange comme un bradage. Le Canada et le Brésil, ainsi que la Russie et la Chine, dans une moindre mesure, sont les pays de l'avenir.

Article 29 du Règlement

Les pays qui possèdent des ressources gagnent les guerres et gagnent également sur le plan commercial. Mais nous devons apprendre à exploiter nos atouts. Il ne faut pas chercher à affronter un éléphant par la force. Au lieu de nous attaquer à lui avec toute notre artillerie, nous ferions mieux de trouver un moyen de le déséquilibrer.

J'en ai fait l'expérience entre 1957 et 1959, lorsque les Américains ont imposé un embargo total sur les expéditions de plomb, de zinc, et de pétrole à destination des États-Unis. J'ai alors conseillé au gouvernement de l'heure de s'abstenir de se plaindre. Les Américains ayant pour habitude de se couper l'herbe sous les pieds, je savais qu'ils finiraient par manquer de plomb, de zinc et de pétrole. J'ai donc préconisé la construction d'une voie ferrée jusqu'à Pine Point où se trouvaient nos gisements de plomb et de zinc. Nous avons adopté la loi voulue ce qui a déclenché beaucoup de rires à la Chambre. Nous avions, en effet, un chemin de fer qui ne conduisait nulle part.

Si vous examinez les chiffres aujourd'hui, vous verrez que la seule voie ferrée du Canada que nous ayons rentabilisée en six ans est celle de Pine Point. Cette société, qui était une filiale de Cominco, laquelle était à son tour une filiale du CP, a payé la mine en 15 mois. Aucune autre mine de Colombie-Britannique n'a été rentabilisée aussi vite. C'est évidemment parce que les prix ont triplé lorsque les Américains ont connu une pénurie. Il va sans dire que plusieurs actionnaires en ont profité également.

Les trois erreurs que j'ai énumérées résultent d'un nationalisme négatif. Le nationalisme est une excellente chose, jusqu'à ce qu'on y réfléchisse à deux fois. Il faut se demander ce qui nous pousse à adopter le principe du «chacun pour soi». Est-ce du chauvinisme? Pas tout à fait. Mais en fin de compte, cela revient au même. Le nationalisme négatif épouse le principe du «chacun pour soi». Nous savons où cela nous a conduits quand la ronde a commencé, vers la fin des années 20, avec le tarif Smoot-Holley imposé en 1928. En 1930, le gouvernement Bennett s'en est pris aux marchés mondiaux, après quoi il y a eu, à partir de 1932, les tarifs imposés par les démocrates. Des partis politiques se sont ensuite formés en Allemagne et en Italie, fondés sur les sentiments nationaux. Nous avions besoin d'un espace au soleil. Pendant qu'on nous livrait une guerre commerciale, les soldats américains et canadiens sont allés mourir sous les drapeaux parce que des pays épris de chauvinisme cherchaient à en dominer d'autres, par la menace militaire ou commerciale. Tout cela est maintenant chose du passé.

• (2310)

Or, nous voilà en train de répéter l'expérience. Les décisions concernant Amoco sont bien élémentaires. Il y en a de plus importantes, comme celles qui touchent le libre-échange et toute la question de nos relations avec le tiers monde. J'espère qu'on finira par s'apercevoir que nous ne formons qu'une seule vaste économie mondiale et qu'une bonne affaire est celle qui profite aux deux partenaires plutôt qu'à nous seuls.

Je me moque qu'il y ait des Américains d'un côté et des Canadiens de l'autre, nous devons tous reconnaître que nous sommes pécheurs plus souvent que justes. Le Parlement devrait réfléchir quelque peu avant de se lancer à bras raccourcis dans des revendications à propos d'une pauvre société qui a fait de son mieux, mais en vain, pour affronter des problèmes que plusieurs d'entre nous ont aussi éprouvés, soit les taux d'intérêt élevés et la mentalité inflationniste qui s'est développée il y a quelques années.

Le terme à employer serait le nationalisme positif. On prend des décisions avec son coeur et son esprit, selon ce qui convient le mieux à son pays, et non pas en suivant aveuglément une théorie quelconque ou une religion.

J'espère que les députés à la Chambre aborderont honnêtement cette question. J'espère que nous l'examinerons avec émotion, mais également avec sagesse, car si nous nous en prenons ainsi à notre voisin, juste pour pouvoir affirmer que nous protégeons les intérêts des Canadiens, nous n'aiderons ni les travailleurs, ni les agriculteurs, ni les chefs d'entreprise. Nous ne ferons que nous lancer dans des querelles sur des questions émotives qui ne tiennent pas, lorsqu'on examine la situation de près.

J'ignore si la prise de contrôle par la société Amoco est une bonne chose. Je me contente de faire confiance au gouvernement qui doit décider ce qu'il fera au moment voulu. Selon moi, les Canadiens souhaitent qu'on aborde nos problèmes de façon positive, plutôt que négative.

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion ce soir d'intervenir au cours de ce débat d'urgence concernant la prise de contrôle de la société Dome Petroleum par Amoco, une société américaine.

Les observations du député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton) m'ont beaucoup intéressé. Il sait, dans n'importe quel débat, apporter une perspective historique. Chose certaine, il a une vaste expérience du développement du Nord. Nous avons tous fort apprécié ses observations ce soir.

Je voudrais revenir sur la fin de son discours, lorsqu'il a déclaré qu'il souhaitait d'abord et avant tout le bien de notre pays. Manifestement, c'est là l'objet du débat. Nous nous demandons tous si cette prise de contrôle d'une société importante dans l'industrie pétrolière canadienne est dans l'intérêt du pays.

Ce soir, nous avons manifestement eu un exemple de plus de la politique que le gouvernement a adoptée pour la première fois à l'automne dernier et selon laquelle la participation étrangère n'est pas une si mauvaise chose et la participation canadienne n'est pas réellement nécessaire, si elle n'est pas pratique. Bien entendu, c'est un changement du tout au tout par rapport à la position adoptée par le gouvernement lors de la campagne électorale de 1984. A l'époque, il favorisait une plus grande participation canadienne.

Lorsque deux entreprises canadiennes, à savoir Petro-Canada et les frères Reichmann, de Toronto, ont fait l'acquisition de Gulf Canada appartenant à la société Gulf aux États-Unis, la ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressource d'alors en a fait grand cas devant la Chambre des communes. Il s'agissait d'une décision importante, afin d'accroître la participation canadienne, comme elle l'avait promis lors de la campagne électorale de 1984.

Lorsqu'on examine les prises de contrôle, on s'aperçoit que dans le cas de Petro-Canada, le gouvernement a dû verser environ 1 milliard de dollars, afin de faire l'acquisition de près de 1 800 stations-service dans l'est du pays. Dans quelle mesure cela a-t-il accru nos réserves, personne ne le sait au juste.

Bon nombre de conservateurs de l'ouest du pays, surtout de la Saskatchewan et d'autres régions de l'Ouest, ont lutté contre Petro-Canada. Ils ont écrit au premier ministre (M. Mulroney) pour lui demander pourquoi la société prenait de l'expansion et faisait l'acquisition de milliers de stations-service alors que cela ne permettait en rien d'accroître les réserves canadiennes. Le premier ministre a répondu que le gouvernement n'avait rien à voir avec Petro-Canada et que cette société fonctionnait tout à fait comme une entreprise privée.

Nous avons pu voir comment les frères Reichmann ont fait l'acquisition de Gulf. Dans ce cas, l'exploitation d'une disposition fiscale subtile touchant la réévaluation de l'actif a coûté environ un miliard de dollars aux contribuables canadiens.

Le gouvernement semblait avoir comme politique de participer à des investissements massifs visant à accroître la propriété canadienne. Cependant, on a pu constater un revirement spectaculaire en juin, au moment de la nomination du nouveau ministre. Il a adopté une nouvelle politique qui s'est concrétisée ce soir. Dans sa déclaration de ce soir, le ministre a dit essentiellement qu'une transaction touchant l'industrie des hydrocarbures était une transaction comme les autres et que le gouvernement l'évaluerait par le truchement d'Investissement Canada si sa valeur était supérieure à 5 millions de dollars. Il a signalé qu'il s'agissait essentiellement d'une transaction privée et que le gouvernement ne se souciait guère de la nationalité des parties intéressées.

Voyons ce qui a changé. Les négociations sur le libre-échange amorcées il y a un an et demi par le gouvernement sont maintenant dans une phase très critique. Il est évident que le gouvernement ne voudrait rien faire pour indisposer les États-Unis. Cet après-midi, le sous-secrétaire au Commerce des États-Unis s'est dit favorable à l'acquisition par Amoco de Dome Petroleum, dont les réserves de gaz naturel ont les deuxièmes en importance au Canada et les réserves de pétrole les troisièmes en importance, selon mes renseignements. Les Américains veulent que la transaction aboutisse et ne tiennent pas à ce qu'on soulève des questions. Bien entendu, le premier ministre, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) et les autres députés conservateurs ne feront pas obstacle à la transaction.

Il y a quelques années, Petro-Canada faisait l'acquisition d'un important producteur américain d'hydrocarbures sans que Gulf n'ait son mot à dire. Lors de sa création, Petro-Canada devait servir d'entreprise témoin dans l'industrie. Elle est devenue un important producteur canadien d'hydrocarbures et il se peut qu'elle participe tout autant à des transactions et à des manoeuvres que toute autre entreprise de l'industrie. Elle aurait certes pu donner une autre perspective au ministre de l'Énergie. Elle aurait pu servir de lucarne sur l'industrie, elle aurait pu jouer ce rôle. Somme toute, Dome a obtenu des allégements fiscaux s'élevant à des milliards. Néanmoins, on a interdit à Petro-Canada d'y participer même si le ministre reçoit chaque jour depuis octobre ou novembre dernier des nouvelles au sujet des initiatives prises par les divers candidats à la prise en charge de Dome.

• (2320)

J'ai écouté avec intérêt hier soir le secrétaire parlementaire qui représente la circonscription où fonctionne Syncrude. Il était très généreux en décembre dernier lorsqu'il a entièrement assumé la décision du caucus tory alors que le ministre de l'Énergie a refusé d'accorder une aide quelconque à Syncrude. Les représentants de Syncrude sont venus témoigner devant les députés et ont présenté un excellent plaidoyer que tous les députés de l'arrière-plan appuyaient, mais le ministre a rejeté cette demande. Le gouvernement adopte une attitude passive et indifférente dans cette affaire, ne faisant aucun effort pour s'assurer que ces importantes réserves canadiennes de pétrole et de gaz aillent à une entreprise canadienne.

Nous aimerions voir adopter une solution canadienne. Nous aimerions voir un plus fort pourcentage de contrôle canadien. D'après les calculs dont j'ai entendu parler, nous avons dans les 55 p. 100 de contrôle canadien actuellement dans le secteur des hydrocarbures, et pour ce qui est de la propriété proprement dite le pourcentage est moins élevé. Si Dome est prise en charge par une société américaine comme Amoco, il va y avoir une baisse marquée de la propriété et du contrôle. Ceci n'est que la dernière d'une longue série de décisions prises par le gouvernement en matière énergétique.

Si vous vous en souvenez, monsieur le Président, nous avons parlé d'énergie en 1984. Le gouvernement disait que l'énergie c'est le moteur de l'économie, qu'elle allait créer des centaines de milliers d'emplois. Les prévisions portaient sur 100 000 à 300 000 emplois dès que l'Accord de l'Ouest serait mis en place. Et si l'Accord de l'Ouest n'y arrivait pas, l'Accord de l'Atlantique y parviendrait. Le gouvernement a parlé de rapetisser Petro-Canada. A entendre le député de Calgary-Centre (M. Andre), qui est maintenant ministre de la Consommation et des Corporations, qui a combattu Petro-Canada des pieds et des mains d'un bout à l'autre des séances du comité et de la campagne électorale, Petro-Canada allait être remise à sa place. Les conservateurs n'ont pas dit en toutes lettres qu'ils allaient vendre Petro-Canada. Ils l'avaient dit avant les élections de 1979, mais avant celles de 1984 ils ont laissé la porte ouverte, la chose dans le vague. Peu après les élections de 1984 elle a pris en charge plus de 1 800 stations-service, et nous avons tous été intrigués de voir le gouvernement dépenser directement ou indirectement environ 1 milliard pour avoir tant de stations Petro-Canada d'un bout à l'autre du pays.

Vous souvenez-vous avec quelle fierté le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de l'époque a accueilli l'achat de Gulf, quand Petro-Canada et les frères Reichmann ont augmenté la propriété du secteur des hydrocarbures de façon assez sensationnelle, principalement aux dépens du gouvernement canadien qui l'avait combattue avec tant d'acharnement pendant la campagne électorale? Le seul qui n'a pas paru aussi heureux, c'est le ministre des Finances (M. Wilson) lorsqu'il a vu combien cela allait coûter aux Canadiens.

Puis, il y a seulement un an et quelques mois, en janvier et février 1986, en dépit de ce grand Accord de l'Ouest, toute l'affaire s'est écroulée. Le prix du pétrole a chuté de 30 $ à

Article 29 du Règlement

10 $ le baril et, comme par hasard, les subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier ont été supprimées à la fin de mars l'an dernier, tant pour la mer de Beaufort que pour les ressources sous-marines de la côte est. Toute l'industrie s'est effondrée. Lorsqu'on a examiné l'Accord de l'Ouest, on a vu qu'un petit paragraphe au bas de la page prévoyait que si les prix du pétrole et du gaz devaient tomber tout à coup, il y aurait des négociations. Il n'y a pas eu de négociations et l'industrie est en chute libre depuis lors, des dizaines de milliers d'emplois étant perdus dans la mer de Beaufort, dans le bassin sédimentaire de l'Ouest et au large de la côte est.

La situation s'est généralisée dans toute l'industrie pétrolière canadienne. Cela ne s'est pas produit seulement en Alberta. C'est arrivé dans des localités comme Sault-Sainte-Marie, où l'on venait de construire une fabrique de tuyaux de 375 millions de dollars. Quinze cents travailleurs y ont été mis à pied. Cette usine ne s'est pas encore remise de l'industrie qui devait créer des centaines de milliers d'emplois. Les investissements ont chuté de 11 à environ 6 milliards de dollars. Cela représente plus de 100 000 emplois. Le gouvernement à l'époque allait mettre fin aux subventions du Programme d'encouragement du secteur pétrolier ainsi qu'à l'impôt sur les revenus pétroliers et gaziers. Il a continué à prélever cet impôt même si on s'est échangé des accusations entre Ottawa et Edmonton jusqu'à la fin de l'automne, lorsque le gouvernement a finalement mis fin à l'impôt sur les revenus pétroliers et gaziers.

Nous avons assisté à une suite continue de difficultés et de bourdes. A l'été 1986, toute la politique énergétique du gouvernement a commencé à changer. Tout à coup, le nouveau ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources disait que l'autosuffisance n'était pas vraiment possible avec des prix peu élevés de l'énergie. Voilà un gouvernement qui a pris le pouvoir en promettant des centaines de milliers d'emplois et l'autosuffisance, une plus grande participation canadienne et une plus grande participation des Canadiens dans l'industrie pétrolière. Toutes les épithètes, soit dit en passant, du programme énergétique national. Tout à coup, on renonçait à toutes ces choses. En premier lieu, l'autonomie en matière pétrolière. Bientôt, le ministre disait: «Le secteur énergétique n'est pas vraiment lui non plus un secteur propre à créer des emplois.» Puis, à l'automne, il a déclaré que si les sociétés pétrolières éprouvaient des difficultés financières ou possédaient un actif de moins de 5 milliards de dollars, le gouvernement ne poserait pas de question si une société étrangère s'en portait acquéreur. Maintenant, la boucle est bouclée. Apparemment, non seulement les sociétés multinationales s'emparent-elles de nos petites sociétés pétrolières, mais le gouvernement ne pose même pas de question alors qu'elles tentent de s'emparer de nos plus grandes. Toute la politique pétrolière est en train de s'effondrer.

J'ai fait état de la société Syncrude à laquelle le gouvernement a refusé de fournir un accord garanti de 200 ou 300 millions de dollars. A la fin, avec les seules garanties de la province de l'Alberta, le gouvernement a donné son accord à un important projet visant à porter la production de pétrole de Syncrude de 130 000 à 150 000 barils par jour, soit une augmentation de quelque 20 000 barils par jour, de façon à doubler la production d'ici la fin de la présente décennie. Comme le gouvernement fédéral ne voulait même pas fournir cette garantie, le gouvernement de l'Alberta a décidé d'agir tout seul.

• (2330)

Puis le secteur a réclamé une allocation d'épuisement analogue à celle du secteur minier. Pendant au moins cinq ou six mois, nous avons reçu des instances à cet égard. Enfin, le premier ministre de l'Alberta a déclaré que si le gouvernement ne mettait pas en oeuvre un programme d'allocations d'épuisement, il ferait en sorte que le parti progressiste conservateur de l'Alberta se désolidarise du parti progressiste conservateur fédéral. Une semaine ou deux après cette menace, le gouvernement décidait d'accorder l'allocation en question.

Le caucus conservateur trouvait les octrois dans le cadre du Programme de stimulants pétroliers tout à fait incompréhensibles, intolérables et inacceptables, mais ils ressemblent à s'y méprendre aux octrois de 33 p. 100 dans le cadre du Programme canadien d'encouragement de l'exploration et du développement. Évidemment, ces octrois sont bien accueillis maintenant qu'ils existent. Ces subventions devraient se traduire par une dépense brute d'environ 350 millions de dollars et une dépense nette de 60 ou 70 millions de dollars peut-être, et la création de 15 000 à 20 000 emplois.

Nous observons depuis 12 ou 15 mois une série de désastres en Alberta et dans les régions productrices de pétrole de l'Ouest. Nous demandons ce soir au gouvernement s'il abandonne la politique en matière de propriété canadienne qui l'a fait élire, une politique que l'ancienne ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait claironnée. Il abandonne un effort visant à trouver une solution canadienne au problème de Dome. Il est clair que c'est réalisable, que ce soit en exigeant la propriété canadienne, comme l'a suggéré le député de Qu'Appelle—Moose Mountain, ou, mieux encore, en s'arrangeant pour qu'une société canadienne fasse l'acquisition de Dome ou collabore avec Petro-Canada pour y parvenir. Quoi qu'il en soit, nous, de notre caucus, croyons qu'il existe une solution canadienne à ce problème. Nous croyons qu'une solution canadienne servira au mieux les intérêts des Canadiens. Nous pouvons avoir des emplois et des réserves au Canada et conserver non seulement la propriété canadienne mais aussi le contrôle canadien sur l'élément vital de notre économie, l'industrie pétrolière et gazière. Il est indispensable de maintenir la propriété et le contrôle canadien sur ce producteur très important de cette denrée cruciale.

M. MacLellan: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Le temps prévu pour cet important débat tire à sa fin, et il reste quelques députés qui aimeraient intervenir mais n'ont pas encore pu le faire. Ils ne sont pas très nombreux, et je demanderais le consentement unanime de la Chambre pour ne pas tenir compte de l'heure afin de donner la chance d'intervenir aux députés qui se trouvent présentement à la Chambre.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Paproski): Je vais donc donner la parole au député de Bow River (M. Taylor), au député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie), au député de Calgary-Est

(M. Kindy) et au député de Davenport (M. Caccia). Les députés pourraient peut-être faire preuve de retenue pour que nous puissions terminer ce débat dès que possible.

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, comme j'écoutais ce soir le chef du parti socialiste et celui du parti libéral (M. Turner) ainsi que d'autres députés de l'opposition, j'ai pensé au dicton: «L'histoire se répète». Il y a environ 40 ans, j'ai assisté au même genre de débat à l'Assemblée législative de l'Alberta. A cette époque, cette province était le cousin pauvre du Canada. Elle avait une dette de 69 millions de dollars et sa population était au chômage. L'agriculture était en crise. Le prix du blé était descendu à 19c. le boisseau. Personne n'avait d'emploi et 52c. de chaque dollar perçu en impôt étaient consacrés uniquement au paiement des intérêts.

Il y avait un peu de pétrole en Alberta depuis plusieurs années. En fait, on avait découvert du gaz d'abord à Medicine Hat en 1890 environ et du pétrole dans la vallée Turner. En 1947, Imperial Oil a acheté le puits de pétrole Leduc, et fait savoir au monde que la province de l'Alberta reposait sur un océan de pétrole. Alors, le gouvernement s'est efforcé de le faire exploiter. Le ministre des Mines d'alors, l'honorable Nathan Tanner, est allé dans l'est du Canada pour quémander des investissements. Sans succès, personne ne voulait venir. Il est allé en Grande-Bretagne et en France et personne ne s'y est intéressé. Ils se contentaient de dire que c'était trop risqué. Il est ensuite allé aux États-Unis et a invité les Américains à investir. Il leur a promis un marché équitable s'ils venaient en Alberta faire de la prospection pétrolière. En conséquence, en 1947 avec l'arrivée de Leduc et par la suite, on a dépensé des millions de dollars à forer des puits secs. Finalement, nous avons trouvé beaucoup de pétrole et de gaz.

Dans le débat qui a eu lieu lorsque le ministre a invité les Américains à investir leur argent, j'ai entendu presque les mêmes arguments que ceux invoqués ce soir à la Chambre à propos d'Amoco. Quels étaient ces arguments? On alléguait que nous perdrions des emplois au Canada. Je me suis alors posé des questions parce qu'à cette époque, on pouvait pratiquement compter les emplois sur les doigts de la main en Alberta. Les libéraux et le CCF, l'opposition, déclaraient que les Américains embaucheraient d'autres Américains plutôt que des Canadiens. Ils soutenaient que le président d'Imperial Oil n'était pas Canadien et qu'Imperial Oil n'avait pas d'actionnaires canadiens. On nous accusait de vendre l'Alberta à rabais. Comment pouvions-nous vendre l'Alberta? Les Américains n'auraient pas pu transporter ce pétrole au sud du 49e parallèle même s'ils l'avaient voulu. Il se trouvait dans le sous-sol albertain. Nous ne bradions rien.

Tout comme ce soir, l'opposition affirmait que nous détruisions les services sociaux. Comme l'a fait tout à l'heure un député néo-démocrate, on déclarait que nous détruisions notre culture et perdions notre souveraineté en ouvrant le pays aux Américains. On alléguait que l'entreprise acheminerait tout notre argent vers les États-Unis et nous avons entendu la même déclaration ce soir. Certains députés de l'opposition étaient même allés jusqu'à soutenir que si les Américains venaient chez nous, ils laisseraient dormir nos ressources pétrolières et développeraient celles des États-Unis sans toucher aux nôtres.

Le gouvernement a écouté ces arguments, mais il n'en a pas tenu compte. Il a demandé aux Américains de venir en Alberta et de travailler dans le cadre de nos lois, sous notre surveillance, comme vient de le proposer le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton). L'industrie pétrolière albertaine que nous connaissons aujourd'hui n'aurait jamais existé si nous avions écouté les libéraux et le CCF qui voulaient tant empêcher les capitaux américains de pénétrer en Alberta.

On déclarait que nous perdrions des emplois. Je viens d'une région où le taux de chômage était de 90 p. 100. Il n'y avait pas d'emplois. Nos foyers s'appauvrissaient. Nous devions rationner la nourriture. J'ai moi-même vu ma mère se priver de manger pour que les enfants aient quelque chose à se mettre sous la dent. Beaucoup de parents ont fait la même chose. L'opposition a dit que les Américains nous volaient des emplois. Quand les Américains sont venus, ils n'ont pas amené d'autres Américains avec eux, ils ont engagé des Canadiens. Ces Canadiens ont reçu un chèque de paie au lieu d'un chèque d'assistance sociale. Qui se souciait que le président et les actionnaires d'Imperial Oil soient Américains? Ils dépensaient de l'argent américain au Canada, ils créaient des emplois, ils développaient une industrie qui a représenté plus tard un atout formidable pour tout le pays.

On a prétendu que nos services sociaux seraient détruits. Quand les investissements pétroliers ont commencé, nous avons eu de meilleurs services sociaux que toutes les autres provinces du Canada. Nous avons même eu ce qu'on appelait une subvention de maternité. A cette époque, 75 p. 100 des mères accouchaient à la maison. Le gouvernement le déplorait parce que les médecins disaient que nous perdions trop de bébés. A cause de l'industrie pétrolière, le gouvernement a pu fournir une subvention qui a permis aux mères d'avoir leurs bébés à l'hôpital. Environ 95 p. 100 des mères accouchaient à l'hôpital et c'était merveilleux pour les femmes enceintes de l'Alberta à l'époque.

• (2340)

Nous ne détruisions pas les services sociaux, nous les construisions. Détruisions-nous notre culture? Pourquoi l'aurions-nous détruite? La culture n'a jamais autant progressé que lorsque les Américains sont arrivés avec leur argent. Nous n'avons pas perdu notre souveraineté. Ils ont travaillé dans le cadre de nos lois et sous notre contrôle. Ils ne se sont pas restés sans rien faire avec le pétrole. Ils ont réinvesti leurs profits jusqu'à ce qu'ils découvrent à plusieurs autres endroits d'énormes quantités de pétrole qui forment une grande mer de pétrole sous la province. Il y a encore beaucoup de pétrole là-bas.

Les Américains sont venus en Alberta et nous les avons bien traités. Nous leur avons dit qu'ils devraient respecter nos lois mais que nous partagerions avec eux s'ils trouvaient du pétrole. Ils en conserveraient la moitié et le reste appartiendrait aux gens de l'Alberta. La vente de la moitié du pétrole trouvé par les compagnies américaines a fait rentrer d'énormes sommes d'argent dans les coffres du gouvernement albertain. Nous avons remboursé notre dette provinciale parce que nous avons permis aux Américains de venir développer notre industrie pétrolière, soutenir notre économie et fournir des emplois à nos gens. Toutes ces choses sont arrivées parce que les Américains sont venus.

Article 29 du Règlement

Que se serait-il passé sans eux? Comme le député l'a dit, il y a quelques instants, les compagnies pétrolières ont perdu des millions de dollars avant de trouver du pétrole. On nous a dit d'emprunter de l'argent et d'investir. Si nous l'avions fait, nous serions encore endettés jusqu'au cou. On nous a dit d'augmenter les impôts. Augmenter les impôts? Nous sommes déjà taxés jusqu'à la moëlle. Quand j'ai entendu le chef du parti libéral et le chef du parti socialiste d'alors, j'ai dû décider si j'allais voter pour le gouvernement ou pour l'opposition. J'ai conclu que notre situation était si mauvaise que je voterais pour le gouvernement et je suis content de l'avoir fait parce que cette politique a fait entrer les gens de l'Alberta et du Canada dans une nouvelle ère et leur a donné un nouvel espoir. Aucune des catastrophes qu'on redoutait n'est arrivée. C'est plutôt le contraire qui s'est produit.

J'entends parler de la perte de notre souveraineté. Nous ne la perdons pas. J'appuie l'entrée en scène d'Amoco, que le gouvernement l'approuve ou non, parce que je vois venir des États-Unis des millions, peut-être des milliards pour la mise en valeur de nos resssources et la création d'emplois, quelque 3 800 en Alberta seulement. J'ignore combien de centaines seront créés dans tout le pays. Les gens pourront travailler si la société reste active. Quelle est l'autre solution? Emprunter quelques milliards ou hausser les impôts. Les Canadiens ne veulent ni l'une ni l'autre, à mon avis.

J'ai entendu un député dire que nous voulons une solution canadienne. Presque tout le monde est en faveur d'une solution canadienne, mais sans jamais dire ce qu'elle est. La solution est-elle d'emprunter quelques milliards de plus et d'augmenter la dette nationale? Les Canadiens n'en veulent pas. Est-elle d'augmenter le prix de l'essence comme les libéraux l'ont fait quand ils ont permis à Petro-Canada d'acheter Petrofina deux fois plus cher qu'elle ne valait? La population ne veut pas de cela non plus. Nous avons une solution canadienne. C'est pour moi une solution canadienne de laisser Amoco nous faire profiter de son argent et de son expérience afin de procurer des emplois aux Canadiens et de mettre en même temps nos ressources en valeur.

Certains prétendent que nous bradons notre pays, des régions comme la mer de Beaufort et d'autres. Comment pouvons-nous les brader? Elles ne peuvent être développées que selon nos lois et règlements et sous notre contrôle. Elles ne peuvent être déménagées au sud de la frontière. C'est impossible. Le travail se fera conformément à nos lois et à nos règlements.

Quelqu'un s'est plaint des fonds importés de Hong Kong pour renflouer la Banque de Colombie-Britannique. Ils vont permettre à la banque de poursuivre son activité et aux employés de garder leur emploi. On utilisera l'argent provenant de Chine conformément aux lois de la Colombie-Britannique. Quel mal y a-t-il à cela? Je ne vois rien de mal à l'apport de capitaux d'autres pays comme les États-Unis, l'Allemagne, le Japon ou la Chine tant que ces pays respectent nos lois, que nous avons voix au chapitre et que ces capitaux assurent des emplois à nos concitoyens tout en mettant en valeur nos ressources. C'est ce que nous voulons. C'est ce qui fera un grand pays du Canada. C'est le genre de pays que je souhaite. Les contribuables ont payé de leur poche pour acheter les pompes à essence de Petrofina. Cela leur fait une belle jambe. On peut toujours dire que Petro-Canada leur appartient. Je n'en veux pas en ce qui me concerne. Je veux que Petro-Canada exploite ses propriétés, qu'elle paie des impôts et qu'elle embauche des Canadiens comme n'importe quelle autre compagnie.

Je considère que cette compagnie a un bel avenir si les actionnaires permettent à Amoco d'apporter ses capitaux et son savoir-faire, d'exercer ses activités dans le respect de nos lois, de mettre en valeur notre industrie pétrolière, de revigorer notre économie et d'assurer des emplois à nos milliers de chômeurs.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, j'ai toujours grand plaisir à écouter le député de Bow River (M. Taylor), surtout qu'il me permet de tirer quelques leçons de l'histoire. Mais je suis obligé de me placer dans une autre perspective historique. On a découvert le puits Leduc quatre ans avant ma naissance. Aussi, je ne rate jamais l'occasion d'entendre quelqu'un comme le député de Bow River et, quant à cela, le député de Qu'Appelle—Moose Mountain (M. Hamilton).

Le député de Bow River a dit quelque chose à propos des leçons de l'histoire. Je me rappelle l'un de mes professeurs en études bibliques qui, pour sa part, affirmait que l'histoire nous enseigne une chose, soit que nous n'en apprenons jamais les leçons. C'est peut-être bien une autre façon de dire que le débat de ce soir est un vieux débat comme l'a si bien rappelé le député de Bow River. Nous n'avons pas la prétention de dire quelque chose de nouveau. Nous répétons consciemment l'autre côté d'un argument qui dure depuis 40 ou 50 ans, ou depuis aussi longtemps que les Canadiens sont en désaccord sur la meilleure façon de développer nos ressources.

Après avoir écouté le député, une des choses que je regrette le plus dans l'histoire canadienne, c'est que les investisseurs canadiens, lorsque l'Alberta est venue en Ontario supplier qu'on lui fournisse des fonds pour développer ses ressources, n'étaient pas prêts à y consentir. S'ils avaient investi en Alberta, nous n'aurions pas cette affection pour l'argent américain que l'on trouve dans la mentalité albertaine. Le député de Bow River est un bon exemple de cela. Ce n'est pas une remarque négative. C'est simplement un fait que la mentalité des Albertains en a été affectée. Lorsqu'ils ont invité les Canadiens à investir dans leur avenir économique, ceux-ci ont refusé de le faire alors que les Américains ont accepté. Ils n'ont jamais oublié et cela a modifié le jugement politique, si vous voulez, de tous les Albertains dans toutes les décennies qui ont suivi celle de 1940.

• (2350)

Le député de Bow River dit qu'aucune des prévisions de l'époque ne s'est réalisée. Je ne suis pas d'accord là-dessus. Certaines des prévisions, comme beaucoup, ne se sont pas révélées tout à fait exactes, mais certaines des craintes soulevées à l'époque se sont révélées bien réelles. Il y avait un désaccord fondamental au sujet du pouvoir.

Le député de Bow River et le député de Qu'Appelle—Moose Mountain ont dit maintes fois ce soir qu'ils n'avaient rien contre ces sociétés pour autant qu'elles observent nos lois et nos règlements. La différence entre cette opinion et celle du NPD, c'est que pour nous, lorsque les multinationales qui nous

inquiètent beaucoup sont en possession d'une proportion suffisante de ressources et ont assez de pouvoir économique, la loi devient un instrument de contrôle secondaire. Il ne suffit pas d'avoir le contrôle de la loi si des sociétés sont en mesure de dicter tranquillement la loi, en raison même de la proportion d'un secteur qu'elles possèdent et du pouvoir considérable qu'elles peuvent avoir sur le marché ainsi que des pressions énormes qu'elles peuvent exercer sur le gouvernement.

Le député de Bow River est là depuis assez longtemps pour le savoir. Des sociétés qui possèdent une forte proportion d'un secteur donné, qu'il s'agisse du pétrole, du grain ou des forêts, ont auprès des pouvoirs publics un pouvoir proportionnel à la portion du secteur sur laquelle elles ont le contrôle économique, même si les gouvernements conservent, du moins en théorie et très souvent en pratique, le pouvoir que leur confèrent les lois et les règlements.

Je voudrais que le député de Bow River admette au moins que ceux qui se tracassent au sujet de la concentration de la propriété entre les mains de personnes qui ne se soucient pas dans l'immédiat du bien-être du Canada mais qui s'occupent de leur marge bénéficiaire ou d'autre chose ont de bonnes raisons de le faire. J'ai entendu le député de Bow River parler d'autres institutions économiques, surtout des banques. Les sociétés pétrolières ne sont pas à l'abri des critiques qu'a faites le député au sujet des banques.

Le député de Qu'Appelle—Moose Mountain nous a en quelque sorte donné une leçon d'histoire sur le débat du pipeline des années 50; il a dit que les conservateurs et le NPD se serraient les coudes parce que se sont deux parti politiques nationalistes. Je suis d'accord, mais je signale en toute sincérité que les vrais conservateurs constituent une espèce en voie de disparition. Ce genre de nationalisme et de conservatisme socialiste que nous associons à certains membres du parti et à certaines traditions conservatrices à l'heure actuelle a pratiquement disparu. Même si j'ai respecté les arguments avancés, j'ai été plutôt surpris de voir le député de Qu'Appelle—Moose Mountain, qui était ministre au sein du gouvernement Diefenbaker, présenter des arguments en faveur de l'acquisition par la société Amoco.

Le député de Qu'Appelle—Moose Mountain a dit que le Canada ne peut pas s'isoler du reste du monde et que nous ne pouvons pas nous contenter de produire suffisamment pour répondre à nos propres besoins. C'est l'exemple qu'il a cité. Je suis d'accord avec lui mais lorsque nous parlons de produire suffisamment pour répondre à nos besoins, nous parlons de l'agriculture et des céréales. Nous parlons d'une ressource renouvelable, qui, bien gérée, peut durer un millier d'années. Par contre, le pétrole et le gaz ne sont pas des ressources renouvelables. Ce sont des produits tout à fait différents. S'ils sont mal gérés et contrôlés, ils peuvent s'épuiser plus rapidement qu'ils ne le devraient ou se vendre moins cher, selon la conjoncture économique.

Si j'ai appris quelque chose au cours de mes brèves années d'expérience parlementaire, c'est que la conjoncture évolue continuellement et qu'il est donc difficile d'établir des prévisions. Cependant, je rejette sans réserve l'exemple qu'a cité le député de Qu'Appelle—Moose Mountain selon lequel nous devrions produire plus que nécessaire pour répondre à nos besoins et donc nous tourner vers le marché international également dans le secteur pétrolier et gazier. Il faut adopter dans ce secteur une stratégie tout à fait différente.

De temps à autre, à la Chambre des communes, on comprend pourquoi les néo-démocrates sont des néo-démocrates et les conservateurs des conservateurs. C'est toujours un peu plus difficile à déterminer pour les libéraux. Ce débat met en lumière l'énorme différence d'attitude, de sentiment et de jugement politique qui existe entre le Nouveau parti démocratique et le parti conservateur du Canada. Celui-ci est personnifié par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) qui fait preuve d'une passivité incroyable dans son rôle de ministre.

Pour le ministre, il faut laisser s'exercer les forces du marché et le gouvernement doit se préoccuper de la question lorsqu'il n'y a plus d'autre issue possible. Le ministre a déjà dit que le gouvernement ne s'opposera pas à une prise de contrôle par les États-Unis d'une société canadienne en difficulté, ce qui est manifestement le cas en l'occurrence. C'est une attitude très passive de recul, de laisser-faire par rapport à la situation.

Le ministre a adopté la même attitude quand je lui ai posé une question au sujet de la politique nucléaire du gouvernement fédéral. La semaine avant le congé de Pâques, je lui ai demandé ce que pense le gouvernement fédéral du projet de construction de la centrale Lepreau II au Nouveau-Brunswick. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a dit qu'il n'en savait rien, que cette question ne le concernait pas et qu'elle était du ressort provincial.

En ces deux occasions, il prétend que le gouvernement fédéral n'a rien à voir dans cette affaire, qu'il n'est qu'un spectateur oisif et qu'il incombe au Nouveau-Brunswick de décider s'il faut construire un autre réacteur nucléaire au Canada, et aux actionnaires de Dome si l'une des principales sociétés pétrolières et gazières doit tomber aux mains d'une multinationale américaine. Le gouvernement est au poulailler où il se demande ce qui va se passer, en attendant de lire les journaux pour voir comment les choses évoluent.

On est très, très loin de l'attitude des néo-démocrates dans ces deux situations, où nous estimons que le gouvernement fédéral a manifestement la responsabilité de poser les questions délicates et d'élaborer les politiques pertinentes pour fixer une orientation fédérale dans ces domaines afin de permettre au Parlement de se prononcer sur ces problèmes de choix énergétiques très délicats et sur la structure de notre économie dans ce domaine, au lieu de s'en remettre aux fantaisies du marché ou d'un programme électoral provincial quelconque comme c'est le cas avec Lepreau II au Nouveau-Brunswick.

• (2400)

Les raisons pour lesquelles les députés appartiennent à un certain parti deviennent quelquefois évidentes. Je me souviens d'un autre débat d'urgence sur l'énergie, à propos de la construction de la partie sud du pipeline de l'Alaska. Je me souviens de ce soir de juillet 1980, je crois, où le député de Vancouver—Kingsway (M. Waddell), critique du NPD pour l'énergie comme il l'est aujourd'hui, et moi-même, avons pris la parole pour nous opposer à ce que le parti libéral, le gouvernement de l'époque, s'apprêtait à faire au Canada en permettant l'exportation de gaz canadien en échange de l'engagement des Américains que la partie nord serait rapidement construite.

Article 29 du Règlement

Le député de Regina-Est (M. de Jong) se souvient de ce débat, mais je me demande si les députés libéraux ont aussi bonne mémoire.

Lors de ce débat d'urgence, les libéraux nous ont demandé d'accepter de la part du gouvernement américain le genre d'engagement qu'ils ridiculisent maintenant quand c'est un gouvernement progressiste conservateur qui nous présente le même genre d'assurances à propos d'autres questions transfrontalières dans le domaine énergétique et écologique.

Quand nous pourrons réfléchir avec le recul à ce débat et à notre débat de ce soir pour savoir si Dome Petroleum pourra devenir une branche d'Amoco International, une société pétrolière multinationale, nos concitoyens voudront connaître l'attitude qu'auront prise les députés le soir où le Parlement aura eu l'occasion de s'opposer à ce qui risque bien d'être, à mon avis, le tournant historique de la politique énergétique du Canada et en fait un grand tournant de l'histoire même du Canada.

J'estime que c'est une fois de plus une des manifestations d'aphasie du gouvernement qui sont en train de transformer de plus en plus le Canada en république de bananes du Nord. Si les conservateurs sont réélus, et Dieu nous en préserve, notre pays ne tardera guère à n'être plus qu'une apparence de pays avec tous les symboles politiques et toute la panoplie des manifestations de la démocratie, mais totalement dépourvu de la capacité réelle de prendre des décisions sur son destin économique et sur sa propre gestion. Ce qui devrait demeurer sous notre contrôle sera passé aux mains d'autrui. C'est là-dessus que porte le débat de ce soir. Je ne voulais pas manquer l'occasion de faire clairement connaître mon point de vue sur cette question.

M. Alex Kindy (Calgary-Est): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député de Winnipeg—Birds Hill (M. Blaikie). Il est certain qu'il épouse l'idéologie socialiste. Il croit que l'intervention de l'État constitue la meilleure façon d'administrer un pays.

C'est sans doute une opinion sincère, mais il faut examiner le monde actuel et se demander quels sont les pays qui ont le niveau de vie le plus élevé et qui respectent les droits de la personne. S'agit-il des pays socialistes ou communistes ou des pays qui croient en la libre entreprise et la liberté individuelle?

Nous pouvons également voir comment vivent les gens des pays où l'entreprise est dirigée par l'État. Lorsqu'une société pétrolière est dirigée par l'État, ses bénéfices ne sont pas nécessairement distribués au public. Ils peuvent se perdre en cours de route.

Nous discutons aujourd'hui du cas d'une société canadienne qui a investi, emprunté et dépensé au-delà de ses moyens. Elle l'a fait parce qu'elle croyait que le prix du pétrole augmenterait indéfiniment.

Je me souviens d'avoir entendu M. Lalonde, qui était alors ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, nous dire que le prix du pétrole augmenterait à 60 $ ou 80 $ le baril. A l'époque, les libéraux ont établi le Programme énergétique national avec l'aide du Nouveau parti démocratique.

En 1981, les actions de Dome Petroleum se transigeaient à 25 $. Il y a deux ou trois semaines, elles ne valaient plus que 1,13 $. Elles ont perdu 94 p. 100 de leur valeur.

Ceux qui ont travaillé à Dome et acheté des actions à 25 $ ont placé leur argent dans cette société, car ils croyaient en son avenir. Ils ont fait ce mauvais placement sur la foi des affirmations de certains ministres qui prévoyaient une hausse considérable des prix.

Nous nous trouvons aujourd'hui devant une société acculée à la faillite pour laquelle deux offres ont été faites. L'une provient d'une société américaine solide dont l'offre dépasse de 800 millions celle de TransCanada PipeLines Ltd. Son offre se chiffre exactement à 5,1 milliards. TransCanada PipeLines a offert 4,3 milliards.

La société américaine a une bonne réputation. Elle est solide et elle peut mettre en valeur les ressources dont elle fera l'acquisition. La dette totale de Dome Petroleum s'élève à 6,3 milliards. Ses réserves pétrolières sont tombées de 516 millions de barils à 228 millions de barils depuis 1981 et la valeur de ces réserves a baissé de moitié.

Nous devons nous lancer dans de nouvelles activités de prospection et je crois qu'une société possédant une solide réputation est en mesure de le faire. Comme l'a souligné le député de Bow River (M. Taylor), ce sont des entreprises canadiennes qui ont développé l'industrie du pétrole et du gaz en Alberta. Elles ont obtenu de bons résultats. Selon moi, il s'agit de savoir non pas qui achète la société, mais qui va mettre les ressources en valeur. J'estime que la société américaine fera du bon travail.

Le groupe Bell, situé à Montréal, possède 47 p. 100 de TransCanada Pipelines. Il contrôle déjà les communications et le transport du gaz. S'il achète Dome, il contrôlera la mise en valeur du pétrole et du gaz et exercera une sorte de monopole. Par conséquent, je n'ai aucune espèce d'hésitation à appuyer l'acquisition de Dome Petroleum par Amoco Canada.

• (0010)

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, deux ministres se sont prononcés au cours de ce débat. Si leurs discours reflètent ce que pense le gouvernement des conséquences de cette transaction, monsieur le Président, le Canada et les Canadiens se trouvent alors dans de bien mauvais draps. Les deux ministres ont montré par leur discours, du moins c'est ce que j'en ai retenu, leur inconscience béate des conséquences que cette transaction aura à long terme. Voilà pourquoi le chef de notre parti a tenu plus tôt ce soir à exposer la position libérale.

Notre chef a soulevé trois questions; premièrement, Investissement Canada et le gouvernement devraient insister sur une participation canadienne importante ou rejeter la transaction, car nous considérons que la participation canadienne est un élément essentiel de cette transaction. Deuxièmement, les Canadiens sont, en fait, les propriétaires de la société Dome parce qu'ils y ont investi des milliards de dollars sous forme d'encouragements à la prospection, d'avantages fiscaux, de subventions et d'autres faveurs fiscales. Troisièmement, cette transaction n'est qu'un autre élément des négociations globales sur le libre-échange avec les États-Unis, et notre industrie pétrolière et gazière est prise en otage tout comme l'industrie du bois l'a été dans le cas de la taxe à l'exportation. Comme notre chef l'a précisé tout à l'heure ce sont là les trois piliers de la position libérale au cours de ce débat.

Article 29 du Règlement

Il est important de s'attarder un instant sur les deux principaux arguments avancés par les deux ministres au cours de ce débat. Tout d'abord, ils ont reproché à maintes reprises à l'ancien gouvernement libéral sa politique d'intervention. Ils ont laissé entendre que la situation actuelle de Dome Petroleum était imputable aux fréquentes subventions et octrois de l'ancien gouvernement libéral aux termes du Programme énergétique national, par exemple, qui a permis à Dome d'acheter des terres et de devenir une société très importante. Pour les Canadiens qui se demanderaient de quoi nous parlons, je ferai remarquer qu'en ce qui concerne le pétrole et les liquides extraits de gaz naturel, il s'agit de la septième compagnie en importance au Canada et pour ce qui est du gaz naturel, elle se place au deuxième rang au Canada,.

Il est vrai que l'ancien gouvernement libéral était un gouvernement interventionniste, et nous n'avons pas à nous en excuser. Toutefois, le gouvernement tory est également un gouvernement interventionniste. C'est le peu de mémoire de ses députés qui rend ce débat tellement fascinant et, en un sens, plutôt amusant.

Les députés conservateurs ont oublié qu'il y a deux ans, le gouvernement fédéral a accordé un prêt sans intérêt à Domtar. N'est-ce pas là une mesure interventionniste, monsieur le Président? Que dire de l'aide que le gouvernement a offerte à Cominco et à Cyprus-Anvil afin de ranimer une société minière quasi moribonde? Que dire de l'aide qu'il a accordée à Sysco? Que dire de la politique interventionniste du gouvernement conservateur au cours des deux dernières années en ce qui concerne Algoma Steel, la Norbanque et la Banque commerciale du Canada et, plus récemment, l'aide qu'il a à juste titre accordée à General Motors? Ce sont là des décisions interventionnistes du Cabinet et du gouvernement fédéral dirigé par le parti progressiste conservateur. Voilà pour cette politique interventionniste de l'ancien gouvernement libéral, à laquelle la situation actuelle serait imputable.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse) clame bien haut que cette transaction doit demeurer du domaine du libre marché. Voilà qui est étonnant. Je vous le demande, monsieur le Président, comment peut-on parler de transaction du marché libre alors que Dome Petroleum peut reporter des pertes fiscales de quelque 2,5 milliards? Comme mon chef l'a expliqué ce soir, cette société a profité d'un certain nombre de concessions fiscales, de stimulants, de programmes d'encouragement et que sais-je encore? Cette société appartient pour une bonne part aux contribuables canadiens qui l'ont payée par le biais du régime fiscal. Cela n'a rien d'une transaction du marché libre, bon sens!

Voyons rapidement le profil de Dome. Elle est la septième entreprise pétrolière et gazière en importance au Canada et la deuxième dans le secteur du gaz naturel, mais j'ai aussi appris, comme l'a souligné le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, qu'environ 60 p. 100 de ses actions sont entre les mains d'étrangers. Cependant, ces actions sont réparties entre un très grand nombre de détenteurs. Cette situation a permis à Dome de fonctionner comme une entreprise canadienne, avec un siège social au Canada, une direction canadienne et un conseil d'administration majoritairement canadien qui prend des décisions au Canada. Par conséquent, la société Dome n'était pas dirigée par des actionnaires majoritaires étrangers. En outre, Dome est le deuxième producteur de gaz en importance au Canada. L'entreprise détient également les plus grandes réserves de gaz naturel. C'est ce que la rend si attrayante.

Permettez-moi de vous brosser un tableau rapide d'Amoco, à titre comparatif. Cette société n'a jamais été autre chose qu'une succursale. Elle est assujettie aux décisions de la haute direction d'une société mère américaine. L'an dernier, Amoco Canada a versé en un an seulement quelque 686 millions de dollars en dividendes à sa société mère américaine. Cependant, elle n'a consacré que 38 millions de dollars à l'exploration au Canada pour découvrir de nouvelles réserves d'hydrocarbures. En un an, elle a enregistré des recettes de 1,3 milliard de dollars et des bénéfices après impôts de 135 millions de dollars. Monsieur le Président, je vous demande simplement de retenir un chiffre. En un an, cette société a été en mesure de transférer 686 millions de dollars à ses actionnaires à l'étranger. Et c'est cette même société qui s'apprête acquérir Dome Petroleum.

• (0020)

Quelle sera la conséquence de l'absorption? D'après moi, les décisions clés sur les réserves de la Dome et la technologie employée dans les régions neuves seront prises par la société mère, non pas au Canada mais à l'étranger. Comme le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) l'a exprimé avec tant de passion, il faut poser beaucoup de questions et exiger des réponses. Qu'arrivera-t-il aux emplois des Canadiens qui travaillent pour la Dome Petroleum? La semaine dernière, j'ai lu dans un journal qu'on ne peut pas accuser de gauchisme ou socialisme, soit le *Financial Times*:

> Il semble que, la semaine dernière, les employés de la Dome faisaient tout pour servir la cause de TCPL, car ils craignaient des licenciements pouvant atteindre 30 p. 100 si Amoco ou Exxon prenait le contrôle.

C'est ce que rapporte le *Financial Times*. Il faut donc poser des questions sur les emplois. Il faut en poser sur l'avenir d'Anchor qui appartient à Dome Petroleum. Il faut en poser sur l'usine pétrochimique de Sarnia. Que deviendront ceux qui sont associés à ces activités? Comme d'autres l'ont dit ce soir, il n'y a pas de fusion sans perte d'emplois ou transfert d'emplois à la société mère. Ce serait évidemment au détriment des employés canadiens actuels.

Je soupçonne que pour un grand nombre d'entre nous, l'affaire de Dome Petroleum est l'avant-goût de ce que nous réserve, à longue échéance, un accord sur le libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Après la suppression du Programme énergétique national, l'affaiblissement de l'Agence d'examen de l'investissement étranger et la déclaration que M. Smart, le sous-secrétaire américain, a faite aujourd'hui au Canadian Club à Toronto quand il a dit qu'un accord de libre-échange excluant les investissements ne serait pas acceptable aux États-Unis, nous devons conclure que ce qui se passe ici a des répercussions à long terme. Parce que les Américains ont l'intention de s'assurer à long terme le contrôle des ressources naturelles du Canada, l'affaire Amoco illustre ce que l'avenir nous réserve.

Article 29 du Règlement

Vu que, selon la majorité des observateurs, les prix mondiaux vont augmenter dans trois ou quatre ans, c'est à peu près la plus mauvaise période pour une telle vente. Prétendre qu'elle devrait se faire sans intervention ni la moindre préoccupation, comme l'ont laissé entendre deux ministres ce soir, me paraît totalement incompréhensible.

Monsieur le Président, vous venez d'Edmonton. J'ai été abasourdi de lire dans le *Journal d'Edmonton*, que l'on ne peut pas qualifier de radical, un article intitulé: «Vendons Dome aux plus offrants—les contribuables.». Un autre article du même auteur, dans le même journal, le lendemain, était intitulé: «Additionnez les chiffres—l'affaire Dome sent mauvais». Voilà des articles publiés dans le journal de votre ville, monsieur le Président, la capitale de l'Alberta, la province où se trouvent la majorité de ces réserves. Ils figurent dans un journal que l'on ne peut certainement pas accuser d'être de tendance libérale. Pourtant, monsieur le Président, vous trouverez dans ces deux articles de Rod Ziegler les mêmes questions et les mêmes préoccupations dont nous avons fait état ce soir, de ce côté-ci de la Chambre.

En terminant, je vais parler de ce que le gouvernement devrait faire. Il devrait au moins insister davantage pour trouver un acheteur canadien. Le gouvernement devrait protéger les contribuables canadiens et les investissements qu'ils ont consentis dans Dome Petroleum sous la forme d'impôts différés, de subventions d'encouragement au secteur pétrolier, de super épuisement, d'aide technologique et de stimulants courants assurés au fil des ans dans le cadre de notre régime fiscal. Je répète encore qu'il y a pour 2.5 milliards de dollars en pertes fiscales reportées sur les exercices postérieurs dans l'organisation de Dome Petroleum.

Pour l'année 1987, nous ne voudrions pas que les historiens disent que des intérêts étrangers ont pris le contrôle de la société Dome Petroleum parce qu'un gouvernemenmt progressiste conservateur a refusé d'intervenir. Nous voulons l'éviter. Nous voulons éviter que Dome Petroleum rejoigne les rangs d'autres sociétés canadiennes qui appartiennent désormais à des intérêts étrangers comme AES, Hiram Walker, de Havilland, la Banque de Colombie-Britannique, la Banque Continentale et Husky Oil.

Voilà les questions fondamentales que se posent bon nombre d'entre nous ce soir. Il n'y a rien d'étonnant qu'à l'heure actuelle, le gouvernement vienne au troisième rang dans les sondages. Ces questions préoccupent les Canadiens moyens. Ce n'est pas hasard que nous les soulevons à la Chambre des communes, ni parce que nous aimons rester debout jusqu'à minuit et demi un lundi soir, mais parce que nous devons faire part au gouvernement des préoccupations exprimées par nos électeurs. Les Canadiens sont préoccupés. Voilà un exemple d'une source importante de préoccupation, à savoir que nous sommes en voie d'abandonner ou d'accepter avec une certaine indifférence une tendance à l'abandon du contrôle de notre propre économie. Il n'y a rien d'étonnant à ce que des députés conservateurs de l'arrière-ban soient mécontents ou qu'ils commencent à déchanter. Il n'y a rien d'étonnant à ce que l'homme de la rue nous dise qu'il compte bien, aux prochaines élections, renvoyer le gouvernement conservateur dès la première occasion.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Regina Est (M. de Jong) sera le dernier à prendre la parole et il disposera d'environ cinq minutes.

M. Simon de Jong (Regina-Est): Monsieur le Président, je vous remercie de me permettre de conclure le débat de ce soir. Je n'aborderai pas les nombreuses questions qui ont été soulevées au cours de la soirée. En fait, les porte-parole du parti conservateur, du Nouveau parti démocratique et du parti libéral ont abordé un grand nombre de sujets différents. Au cours des quelques minutes dont je dispose, je voudrais parler de la mainmise étrangère.

C'est là une question importante pour nous, car une bonne partie de notre économie appartient déjà à des étrangers. Ces intérêts étrangers prennent quotidiennement d'importantes décisions économiques qui se répercutent directement sur des centaines de milliers de Canadiens et de Canadiennes. Je veux parler de la décision de fermer des mines, de fermer des usines ou de déménager un centre de recherche. Toutes ces décisions sont prises à New York, Chicago, Dallas, Los Angeles ou ailleurs. Elles sont prises en fonction des intérêts non pas du public canadien ou du Canada, mais de la société en question. C'est pourquoi, lors de la récession, nous avons eu un des taux de chômage les plus élevés du monde occidental industrialisé. La raison, monsieur le Président, c'est que nous ne contrôlions pas notre destinée économique. Nous ne pouvions pas prendre les décisions économiques qui étaient souhaitables pour nous.

• (0030)

On peut citer par exemple le cas du détournement, lors de la crise de l'énergie des années 1970, d'un pétrolier mexicain destiné à une raffinerie canadienne vers une raffinerie du New Jersey. Une fois de plus, on a pris une décision non pas dans l'intérêt du Canada, mais dans l'intérêt de la société Exxon.

Les Canadiens de l'Ouest, dont je suis, ont eu largement leur dose de fluctuations économiques. Notre histoire est une succession de cycles de prospérité et de dépression. Nous venons de connaître une prospérité fantastique, et nous sommes maintenant plongés dans une dépression épouvantable. Les prix fonciers s'effondrent. Les agriculteurs qui se croyaient en sécurité il y a quelques années voient maintenant fondre leurs avoirs fonciers comme neige au soleil d'août.

Dans votre ville, monsieur le Président, de même que dans de nombreuses autres villes de l'Alberta et dans une moindre mesure en Saskatchewan, les cours de l'immobilier s'effondrent pour ne plus représenter qu'une fraction de leur valeur initiale. Là encore, nous avons les conséquences d'un mouvement cyclique.

Quand allons-nous nous réveiller et nous rendre compte que nous serons ballottés au gré de ces cycles tant que nous ne prendrons pas le contrôle de notre propre destin économique? Il faut que nous soyons en mesure de profiter des revenus générés par les périodes de prospérité pour développer nos industries secondaires et établir une base économique solide qui nous permettra d'échapper au chaos des cycles économiques.

Moi qui suis Canadien de l'Ouest, j'estime qu'en bradant nos ressources aux Américains, nous allons demeurer prisonniers de forces qui continueront à nous ballotter éternellement au gré des fluctuations de l'économie. Nous n'en serons jamais débarrassés tant que nous, les Canadiens de l'Ouest, ne prendrons pas notre destinée en main. A titre de Canadien de l'Ouest, je m'oppose à ce que l'on cède Dome Petroleum à la société Amoco Corporation de Chicago.

Article 29 du Règlement

Je vous remercie, monsieur le Président de m'avoir donné l'occasion de participer à ce débat. Je vous souhaite bonne nuit, à vous et aux Canadiens.

Le président suppléant (M. Paproski): Comme il est plus de minuit, conformément au paragraphe 29(13) du Règlement, je déclare la motion adoptée. La Chambre s'ajourne jusqu'à 11 heures aujourd'hui, conformément au paragraphe 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 0 h 35.)